ACPL ITEM
DISCARDED

3

F
034
G76
v.3
1459263

REFERENCE

ACPL ITEM
DISCARDED

DEC 2 '68

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_S0-EBU-775

GRAND LAROUSSE
encyclopédique

3

GRAND LAROUSSE encyclopédique

en dix volumes

tome troisième

14 590 articles
2 831 illustrations en noir
83 cartes en noir
34 pages en couleurs,
dont 6 hors-texte cartographiques
bibliographie

LIBRAIRIE LAROUSSE
17, rue du Montparnasse, et boulevard Raspail, 114, Paris VIe

illustrations et cartes en couleurs

entre les pages		
	20 - 21	CHATS - CHIENS CHEVAL
	48 - 49	CHINE, carte
	58 - 59	CHINE
	118-119	CIEL CIRCULATION sanguine
	174-175	art CLASSIQUE XVIe - XVIIe - XVIIIe
	278-279	COLONISATION, cartes
	542-543	COSTUMES
	562-563	COULEURS
	658-659	CRISTAUX CULTURES, carte CRUSTACÉS
	694-695	CUBISME CUIRS et PEAUX
	840-841	DÉCORS
	846-847	DÉCORATIONS françaises et étrangères

© 1960, by Augé, Gillon, Hollier-Larousse, Moreau et Cie. — Librairie Larousse, Paris.
Il est interdit d'exporter le présent ouvrage au Canada, sous peine des sanctions prévues par la loi et par nos contrats.

La date ci-dessus est celle du **premier tirage**, et répond à une obligation administrative. Elle n'a aucun rapport avec la date de la présente réimpression.

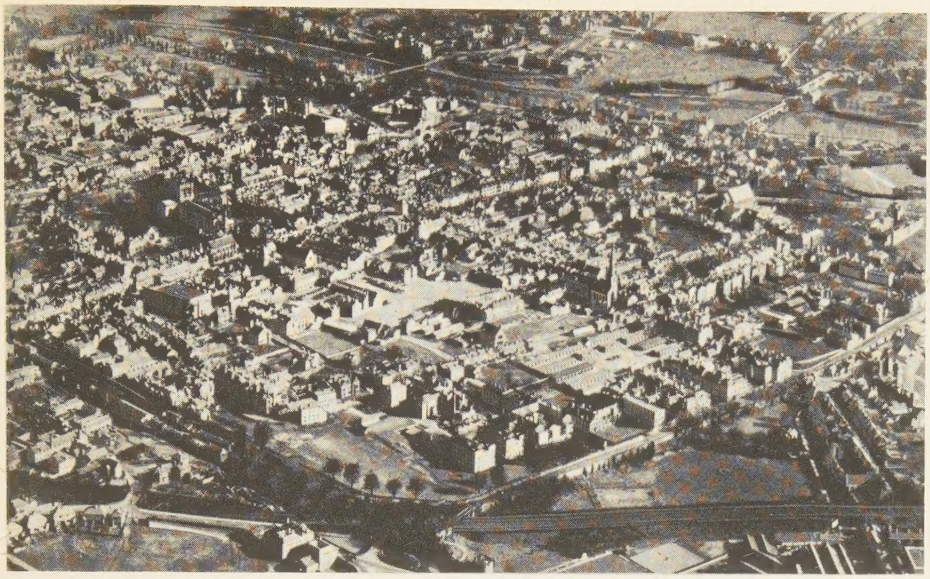

CHESTER
ceinturée de ses anciens remparts du XIVe s.

CHE

1459263

CHESAPEAKE, vaste baie de la côte orientale des Etats-Unis (Maryland et Virginie), longue de 287 km et large de près de 30 km. C'est une vraie mer intérieure, abritée et accessible aux plus gros bâtiments, pourvue de bons ports (Baltimore). Elle résulte de l'ennoyage quaternaire de la vallée inférieure de la Susquehanna.
Le pont de la baie de Chesapeake est l'un des plus longs du monde. Sa longueur totale, y compris la route surélevée y menant, est de 12 360 m. Il est large de 8,40 m. Le pont proprement dit est long de 6 km. La superstructure se compose de 123 arches. L'arche principale, au milieu, est longue de 488 m, et les deux tours principales qui la soutiennent sont hautes de 105 m. A cet endroit la hauteur du pont est de 56 m environ au-dessus de la surface, ce qui permet le passage des transatlantiques. Il a été construit pour remplacer les quatre ferry-boats qui permettaient de traverser la baie de Chesapeake.

CHESELDEN (William), chirurgien et oculiste anglais (Somerby, Leicestershire, 1688 - Bath 1752). L'opération qu'il tenta avec succès sur un aveugle-né est demeurée célèbre pour avoir fourni des indications précieuses sur la genèse des sensations visuelles.

CHESHIRE ou **CHESTER,** comté de Grande-Bretagne, dans le nord-ouest de l'Angleterre, au S. de la Mersey et de son estuaire ; 1 367 000 hab. Capit. *Chester*.
Compris entre l'estuaire de la Dee et les premières pentes des Pennines, ce comté s'étend surtout sur des plaines vouées à l'élevage (fromages réputés de Chester). Les grandes salines du Trias sont en partie à l'origine des industries chimiques de la région (Nantwich). Le travail du coton, dans le Nord-Est, la métallurgie et les constructions navales (estuaire de la Mersey) complètent les activités du Cheshire.

CHESHUNT, aggl. de la banlieue nord de Londres (Grande-Bretagne, Hertfordshire) ; 23 000 hab. Collège religieux. Cultures maraîchères. Richard Cromwell y mourut en 1712.

CHESIAS, en gr. **Khêsias.** Myth. gr. Surnom d'Artémis, qui avait un temple au cap *Chesion,* dans l'île de Samos. — Nymphe de Samos et mère d'Occrhoè, qu'elle eut du dieu-fleuve Imbrasos.

CHESIÈRES, station touristique de Suisse (cant. de Vaud), à 1 220 m d'alt.

CHESNAY (Le), comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), au N. de Versailles ; 13 321 hab. Fabrique de tracteurs. Cultures de graines. Fabriques de bolduc.

CHESNAYE (La), lieu-dit de la comm. de Plesder (Ille-et-Vilaine, arrond. de Saint-Malo), au S.-E. de Dinan ; manoir où Lamennais résida avec ses disciples, entre 1831 et 1834.

CHESNE (Le), anc. **Le Chêne-Populeux,** ch.-l. de cant. du départ. des Ardennes (arrond. de Vouziers), aux confins N. de la forêt d'Argonne ; 1 078 hab. (1 031 aggl.). Eglise (XIVe et XVIe s.). Défilé que Dumouriez occupa en 1792. La ville a beaucoup souffert pendant la Seconde Guerre mondiale.

CHESNE (DU). V. Duchesne.

CHESNEAU (Ernest), écrivain d'art français (Rouen 1833 - Paris 1890). Critique d'art au *Constitutionnel,* il prit parti pour Delacroix et Géricault contre David et Ingres, et a publié notamment : *les Chefs d'Ecole* (1860), *l'Art pendant la Révolution, Peintres et Statuaires romantiques* (1880).

CHESNELONG (Pierre), homme politique français (Orthez 1820 - *id.* 1899). Négociant en drap, il entra dans la carrière politique en 1848 comme républicain, se rallia à l'Empire en 1865, fut élu député des Basses-Pyrénées avec l'appui officiel. Défenseur du pouvoir temporel du pape et de la liberté de l'enseignement, il devint à l'Assemblée nationale l'un des monarchistes les plus en vue, et l'un des négociateurs les plus actifs de la fusion entre orléanistes et légitimistes. C'est après une dernière visite de Chesnelong à Frohsdorf que le comte de Chambord* écrivit la lettre publique adressée à celui-ci, qui ruina le projet des royalistes. Il organisa des cercles ouvriers et des universités catholiques. En 1876, il fut désigné comme sénateur inamovible. Il a laissé : *la Campagne monarchique d'octobre 1873* (1895).

CHESNEY (Francis Rawdon), général et voyageur anglais (Aunalong, comté de Down, Irlande, 1789 - Mourne 1872). Il explora l'Asie antérieure en 1830 et descendit l'Euphrate en radeau en 1831, puis en 1836. Après avoir commandé l'artillerie en Chine (1843-1847), il entreprit en 1856 d'étudier le tracé d'une voie ferrée entre l'ancien port de Séleucie et l'Euphrate.

CHESNEY (sir George Tomkyns), général anglais (Tiverton, Devonshire, 1830 - Oxford 1895). Officier au corps du génie du Bengale (1848), membre du Conseil des Indes (1887), il est l'auteur de nombreux ouvrages militaires, en particulier de la brochure *The Battle of Dorking* (1871), qui expose l'insuffisance des moyens de défense anglais en face d'une éventuelle invasion de l'Angleterre par l'Allemagne.

CHESSÉ (Robert), cordelier français († Vendôme 1589). Il avait acquis la célébrité par ses prédications au temps de la Ligue. Ennemi acharné du roi de Navarre, il le fut encore plus lorsque ce dernier devint roi de France. Il essaya de livrer Tours à la Ligue et d'y faire entrer La Châtre (1589), puis il chercha à soulever Vendôme. Henri IV, qui était encore duc de Vendôme, se montra impitoyable pour la trahison de sa ville. Celle-ci, prise par ses troupes, fut saccagée, et le P. Chessé fut pendu, malgré les efforts de Jacques Auguste de Thou pour le sauver.

CHESSY, comm. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans le sud des monts du Beaujolais, sur l'Azergues ; 878 hab. (677 aggl.). Très anciennes mines de cuivre, aujourd'hui abandonnées. Eglise du XVe s. Château en partie du XVIe s.

CHESSYLITE n. f. Minér. Variété d'azurite, carbonate hydraté naturel de cuivre, que l'on trouve en beaux cristaux bleus à Chessy, près de Lyon.

CHESTER, v. et port de Grande-Bretagne, ch.-l. du Cheshire, au S. de Liverpool, sur la Dee ; 59 700 hab. L'ancienne *Deva,* fondée vers 48 par les Romains, fut un centre commercial et militaire important (camp légionnaire). Détruite vers 614 par Æthelfrith, elle est restaurée au Xe s. et résiste longtemps à Guillaume le Conquérant. Après avoir souffert des luttes entre Gallois et Anglais, elle se développe grâce à ses foires, au commerce de la laine et à son port, encore actif au XIXe s. Chester garde quelques vestiges de l'époque romaine ; c'est la seule ville d'Angleterre qui ait conservé la ceinture complète de ses anciens remparts (XIVe s.). Dans le centre de la ville, de pittoresques galeries, les « Rows », forment des passages continus à la hauteur du premier étage des maisons. Métallurgie (laminoirs). Fonderie de plomb. Constructions aéronautiques. Centre d'énergie atomique.

CHESTER (comté de). V. Cheshire.

CHESTER [pron. angl. *tʃestər*] n. m. (de *Chester* sur la Dee). Fromage anglais de forme cylindrique, à pâte dure et souvent colorée en jaune foncé, fabriqué à partir de lait de vache. (Le caillé est découpé, brassé, broyé, salé, mis en moules et pressé, puis le fromage est affiné.)

Phot. Aérofilms.

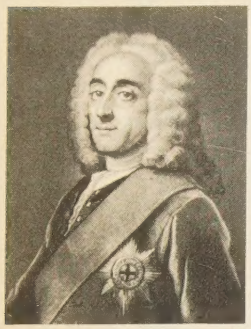

CHESTERFIELD
par Hoare
cabinet des Estampes

CHE-T'AO
« paysage »
encre sur papier
musée Guimet

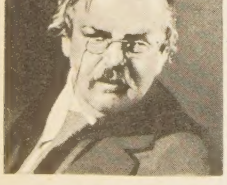

CHESTERTON

CHESTER, v. des Etats-Unis (Pennsylvanie), au S.-O. de Philadelphie ; 63 650 hab. Port à l'extrémité de la baie de Delaware. Raffineries de pétrole. Industries chimiques. Constructions de locomotives et d'automobiles.

CHESTERFIELD, v. de Grande-Bretagne (Derbyshire), en bordure de l'extrémité méridionale des Pennines ; 67 200 hab. Eglise du XIVe s. Tombe de George Stephenson. Houillères. Métallurgie. Constructions mécaniques. Tissages de coton.

CHESTERFIELD (Philip STANHOPE, 4e comte DE), homme politique, diplomate et homme de lettres anglais (Londres 1694 - *id.* 1773). Brillant représentant de l'aristocratie whig, il cultiva avec soin l'élégance des manières et du langage ; ses relations s'étendaient à l'aristocratie de l'esprit comme à celle de la politique, tant étrangère, française surtout, que britannique. Bien informé des questions européennes, il dirigea des ambassades en Suède, et principalement aux Provinces-Unies (1728-1732, puis 1744), où il rendit de précieux services. Il collabora quelque temps avec Walpole, puis se brouilla avec lui et le dénonça dès lors inexorablement. Sa causticité s'exerça ensuite contre Carteret. Il entra en 1744 dans le ministère Pelham, puis reçut la lieutenance d'Irlande (1745-1746), qu'il administra avec succès. Secrétaire d'Etat dans le ministère Newcastle (1746-1748), il protesta contre l'impéritie de ce dernier en démissionnant avec éclat. Mais la surdité l'éloigna progressivement de la vie publique, et il se consacra à son activité littéraire ; son œuvre la plus célèbre est le recueil de ses lettres à son fils (*Letters to his Son*, 1774).

CHESTER-LE-STREET, v. de Grande-Bretagne (Durham), au N. de Durham ; 18 500 hab. Houillères. Métallurgie. Confection.

CHESTERLITE [tʃɛstərlit] n. f. (de *Chester* nom de ville, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Variété de microcline.

CHESTERTON (Gilbert Keith), journaliste et écrivain anglais (Londres 1874 - *id.* 1936). Issu d'une famille aisée, il manifeste dès sa jeunesse son esprit d'indépendance : élève à l'école Slade des beaux-arts, il se fait connaître comme critique d'art et comme critique littéraire, puis commence à écrire des articles de polémique dans lesquels son humour s'attaque à tout ce qu'il estime erreur moderne : au rationalisme, au scientisme, il oppose le bon sens et la foi ; aux cruautés de la civilisation industrielle et capitaliste, il oppose l'idéal social du Moyen Age. Ces convictions l'entraînent à condamner l'attitude anglaise dans la guerre des Boers et à s'opposer à l'impérialisme de Kipling, mais aussi, en 1914, à prendre violemment parti contre l'Allemagne luthérienne. Sa conversion au catholicisme (1922) était l'aboutissement d'un lent progrès vers la foi, qui avait commencé quinze ans plus tôt. Telles sont les idées qui inspirent l'œuvre de Chesterton, dont les qualités littéraires ne sont pas toujours à la mesure de l'influence qu'elle a eue sur les esprits. Cette œuvre comporte des livres de controverses : *Hérétiques* (1905), *Orthodoxie* (1908), *Ce qui cloche dans le monde* (*What's wrong with the World*) [1910] ; des ouvrages historiques aux intentions volontairement partiales : *les Crimes de l'Angleterre* (1915) ; des essais d'inspiration catholique : *Saint François d'Assise* (1923), *l'Homme qu'on appelle le Christ* (1927), *Saint Thomas d'Aquin* (1933) ; des études de critique littéraire : *Robert Browning* (1903), *l'Epoque victorienne en littérature* (1913). Quant à ses romans, ils sont surtout le témoignage d'une imagination qui pousse parfois la fantaisie jusqu'à l'extravagance : *le Napoléon de Notting Hill* (1904), *le Dénommé Jeudi* (*The Man who was Thursday*) [1908], *Supervivant* (*Manalive*) [1912]. Il faut y joindre la série des nouvelles policières qui ont pour héros le père Brown, « détective du Bon Dieu » (*Histoires du Père Brown*, 1911 ; *l'Innocence du Père Brown*, 1911 ; *la Sagesse du Père Brown*, 1914 ; *le Secret du Père Brown*, 1927).

Chester-White (PORC), race de porcs originaire des Etats-Unis, où elle est assez répandue.

CHESTOV (Lev Isaakovitch CHVARTSMAN, dit **Léon**), écrivain et philosophe russe (Kiev 1866 - Paris 1938). Il se consacra à l'étude des problèmes de philosophie morale. On lui doit : *l'Idée de bien chez Tolstoï et Nietzsche* (1900), *Dostoïevski et Nietzsche* (1903), *Apothéose du dépaysement* (1905).

CHESTOVITSY, village de Russie, à 16 km au S.-O. de Tchernigov. On y a découvert un grand cimetière de tumulus (*kourganes*), ainsi que les vestiges d'une ville d'origine slave nordique (IXe-Xe s.).

CHE-T'AO ou **TAO TSI**, peintre chinois (1630 - v. 1707). Descendant des Ming, il se réfugia dans un monastère lors de leur chute. Auteur de traités sur l'art de peindre, il y affirma sa volonté d'indépendance. Ses grandes compositions, d'une puissance tragique, aux forts encrages, aux traits heurtés, contrastent avec la délicatesse de ses feuilles d'album (musée Guimet).

CHÉTIF, IVE adj. (lat. *captivus*, captif). Malingre ; de faible constitution : *Louis treize, ce roi chétif et mal venu* (Hugo). *L'enfant est chétif, un rien le met sur le flanc* (Zola). ‖ En parlant des choses, pauvre, misérable : *Son pupitre, meuble chétif de bois peint en noir* (Nerval). *Cyprien ne dissimula pas à Mélie que leur existence serait chétive, qu'ils devraient vivre ainsi que des ouvriers* (Huysmans).

— LANGUE CLASS. Sans importance, de basse condition : *Un chétif centenier des troupes de Mysie* (Corneille).

CHÉTIVEMENT adv. D'une manière chétive : *Nous avons vécu chétivement, disent-ils, si nos fils sont intelligents, leur existence contredira la nôtre* (Renan).

CHÉTIVETÉ ou **CHÉTIVITÉ** n. f. Caractère, état de ce qui est chétif.

CHÉTIVISME n. m. (de *chétif*). Pédiatr. Nom donné par Bauer à l'infantilisme.

CHÉTO- [ke], élément tiré du gr. *khaitê*, longue chevelure, et entrant dans la composition de quelques mots.

CHÉTODON [ke] n. m. Joli poisson osseux, latéralement comprimé, de taille médiocre, orné de couleurs éclatantes et tranchées, très brillantes.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *chétodons* sont répandues dans les mers tropicales. On les appelle communément *demoiselles, bandoulières*, etc. Parmi les espèces les plus remarquables, on peut citer un chétodon de Tahiti, bleuâtre et lilas, avec la tête bleue rayée de noir, de blanc et de jaune, le corps couvert de minces chevrons bruns, les nageoires orangées, la queue noire bandée de jaune. Un chétodon de l'océan Indien est jaune vif avec un bandeau nacré sur la tête et la nageoire pectorale bleue. Ces poissons vivent parmi les coraux, avec lesquels leurs couleurs « disruptives » les font confondre. Type de la famille des *chétodontidés*.

CHÉTODONTIDÉS [ke] n. m. pl. Famille de poissons téléostéens, autref. nommés *squamipennes*, car leurs nageoires sont couvertes d'écailles comme le reste du corps. (Ce sont d'admirables poissons vivant au voisinage des récifs coralliens. Principaux genres : *chelmon, chétodon, éphippe, étrople, hénioche, holacanthe, platax, zancle*.)

CHÉTOGNATHES [ke] n. m. pl. Classe d'animaux vermidiens marins, pélagiques, carnassiers, en forme de fuseau. (On ne connaît que trois genres : *sagitta, spadella, krohnia*.)

— ENCYCL. Les *chétognathes* abondent dans le plancton. Ils nagent très vite, en ligne droite, en émettant parfois une lueur bleue, et capturent des proies vivantes à l'aide de leurs dents crochues. Leur corps est cloisonné dans le plan de symétrie. Ils descendent jusqu'à 3 000 m de profondeur. On les connaît depuis le Cambrien, et certains auteurs voient en eux les descendants néoténiques des brachiopodes*, à la larve desquels ils ressemblent.

CHÉTOPODES [ke] n. m. pl. Ancien groupe de vers de l'embranchement des annélides, dont les segments du corps portent des soies, sauf ceux des extrémités : *Le lombric est un chétopode*. (Ce groupe est actuellement divisé en deux classes : les *polychètes* et les *oligochètes*.)

CHÉTOPTÈRE [ke] ou **CHÆTOPTERUS** [ketɔpterys] n. m. Annélide polychète sédentaire, dont le corps a une apparence fort bizarre et présente trois régions bien distinctes. (L'animal, que l'on trouve dans toutes les mers européennes, se construit un tube ayant l'aspect du parchemin, dans lequel il vit ; ce ver est très phosphorescent et il possède un pigment vert soluble dans l'alcool. Type de la famille des *chétoptéridés*.)

CHÉTOTAXIE [ke] n. f. Branche de l'entomologie descriptive qui traite de la distribution des poils les plus importants, macrochètes, soies tactiles ou phanères, à la surface du corps, chez les insectes.

CHE-TSONG, empereur chinois de la dynastie Ming (période Kia-tsing, 1522-1566). Il eut à se défendre contre les incursions des Mongols et des pirates japonais. Il se servit de canons fondus à l'européenne. Sous son règne, les Portugais s'établirent à Ning-po, puis à Lampacao, et enfin à Macao (1557).

CHE-TSOU, nom posthume de KŪBĪLĀY KHĀN, premier empereur de la dynastie mongole établie en Chine (1280-1294). [V. KŪBĪLĀY KHĀN.]

CHETTLE (Henry), auteur dramatique et pamphlétaire anglais (v. 1560 - 1607). On sait fort peu de chose sur sa vie. On lui attribue treize pièces de théâtre, d'un mérite indéniable, dont *Hoffmann*, et l'on reconnaît sa main dans trente-cinq autres pièces écrites en collaboration avec Dekker, Ben Jonson, Webster, Day, en particulier : *Robin Hood, la Douce Griselda, le Mendiant aveugle de Bethnal Green*, et *Jane Shore*. Il a écrit aussi une satire en vers : *le Rêve d'un cœur généreux* (1593).

CHETUMAL, v. du Mexique, capit. du territoire de Quintana Roo, dans le Yucatán oriental, sur la profonde *baie de Chetumal* ; 7 200 hab.

CHÉTUSIE [ke] n. f. Oiseau gris, blanc et noir, voisin des vanneaux, mais sans huppe, qui vit dans les steppes de l'Asie occidentale. (La chétusie ou vanneau sociable [*Chettusia gregaria*] apparaît parfois en Europe lors de ses migrations.)

CHEURÉ, écart de Liffré* (Ille-et-Vilaine).

CHEURFAS. V. CHORFAS.

Cheurfas (BARRAGE DES), barrage de l'Algérie (départ. d'Oran), sur le Sig. Il a une capacité de 6 millions de mètres cubes et permet d'irriguer 5 600 ha.

CHEVAGE n. m. Action de chever.

CHEVAGNES, ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans la Sologne bourbonnaise ; 752 hab. Eglise du XIIe s.

CHEVAINE ou **CHEVESNE** [vɛn] n. m. (lat. pop. **capitinem*, de *capito*, chabot). Poisson osseux, en fuseau, comprimé latéralement, à grandes écailles, à queue fourchue, à nageoires dorsale et anale courtes, dépourvu de barbillons.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *chevaines* sont des poissons d'eau douce, gris cendré ou violacé, brillants, avec les flancs et le ventre argentés, les nageoires verdâtres ou rougeâtres. Deux espèces principales se trouvent en France : 1° le *chevaine* proprement dit (*Leuciscus cephalus*), qui peut atteindre 60 cm de long et un poids de 6 kg, et qui se distingue à sa tête élargie et à sa bouche nettement placée au bout du museau ; 2° la *vandoise* (*L. leuciscus*), à tête rétrécie et dont la bouche est située un peu au-dessous du museau ; cette espèce ne dépasse guère 30 cm.

— Pêch. Le *chevaine* fraie dans toutes nos eaux douces et se maintient même dans certaines rivières à truites. Omnivore, il mord à toutes les esches végétales et animales. Dans les eaux vives, il happe la petite cuiller à truites ; on le pêche aussi à la surprise, à la surface, en fouettant l'eau avec une sauterelle, un grillon ou une mouche artificielle. En eau lente, on peut le prendre l'été, en surface, aux insectes naturels, ou à la ligne flottante, sur le fond, avec les esches à poisson blanc. Il est très méfiant et offre une belle défense pendant quelques secondes.

Phot. Larousse, musée Guimet, British Council, Howes-Lane (Rapho).

La chair des chevaines d'eau vive est acceptable ; ceux des eaux lentes ont une chair très médiocre.

CHEVAL n. m. (lat. pop. *caballus*, rosse). Animal domestique de monture et de trait, type de la famille des équidés. || — *Fig.* Personne active, tenace à l'ouvrage ; grande femme : *Ah ! ces grands chevaux de filles qui courent les chemins seules, sans faillir* (Colette). || *Cheval de bataille*, argument que l'on met toujours en avant ; manière d'agir à laquelle on revient toujours. || *A cheval*, sur un cheval : *Se promener à cheval*, et, elliptiq., *à cheval !* montons à cheval. || *Ecrire à quelqu'un une lettre à cheval*, lui écrire en termes vigoureux, pour le réprimander. || *A cheval sur*, à califourchon : *Nous fumions nos pipes, à cheval sur nos chaises* (Maupassant). || Etabli sur deux endroits différents (au *pr.* et au *fig.*) : *Propriété à cheval sur deux communes.* || *Etre à cheval sur*, être très strict sur le chapitre de : *Etre à cheval sur son droit. Tante Portal était à cheval sur ses commandements* (A. Daudet). *En dépit des républicains qui sont tous à cheval sur la probité révolutionnaire* (Balzac).

— Loc. div. *Homme de cheval, gens de cheval*, ceux qui aiment et pratiquent l'équitation, l'hippisme : *Des hommes de cheval, maigres et éperonnés, rasés net, regagnent Chantilly* (A. Arnoux). || — *Fig. Fièvre, médecine, remède de cheval*, fièvre violente, médicament très énergique. || *N'avoir ni cheval ni mule*, être sans ressources. || *Monter sur ses grands chevaux*, se gendarmer, s'emporter : *J'ai été sotte tout à l'heure* [...] *je suis montée sur mes grands chevaux* [...], *on ne se fâche pas parce qu'on lui a plu, avec un aimable garçon qu'on estime* (Becque). || *Brider son cheval par la queue*, prendre les choses à rebours. || *Changer son cheval borgne contre un aveugle*, changer le médiocre pour le pire. || *Travailler comme un cheval*, travailler beaucoup. || *Cela ne se trouve point dans le pas d'un cheval*, cela est difficile à se procurer.

— ***A cheval !*** loc. interj. Sonnerie de trompette pour faire monter les soldats à cheval.

— Allus. hist. ***Cheval de Troie.*** Pour s'emparer de Troie qu'ils assiégeaient en vain depuis dix ans, les Grecs eurent recours à la ruse. Simulant une offrande à Athéna, ils construisirent un énorme cheval de bois dans lequel se dissimulèrent des guerriers, tandis qu'ils feignaient de se retirer. Un complice, Sinon, persuada les Troyens, malgré Laocoon, d'introduire dans leurs murs ce gage de victoire, et, la nuit venue, libéra les guerriers grecs, qui ouvrirent les portes de la ville à leurs compatriotes. L'épisode, mentionné dans *l'Odyssée* (fin du chant VIII), fait le sujet du début du chant II de *l'Enéide*. || ***Cheval de Caligula.*** Cet empereur, s'étant pris de passion pour son cheval, Incitatus, en fit son favori, lui monta une maison magnifique, le faisant paraître à sa table et lui servant lui-même de l'orge dorée ; il l'avait nommé membre du collège des prêtres et projetait, dit-on, de le faire consul, quand Cassius Chaerea assassina ce fou couronné.

— Allus. littér. et hist. ***L'herbe ne croît plus où mon cheval a passé,*** v. Attila. || ***Cheval de Mazeppa,*** v. Mazeppa. || ***Un cheval ! un cheval ! Mon royaume pour un cheval !,*** exclamation de Richard III, roi d'Angleterre, à la bataille de Bosworth, où il fut battu par Henri Tudor et tué.

— Arg. *Cheval de retour*, récidiviste.

— Aéron. *Cheval de bois*, accident à l'atterrissage, provoqué par le heurt d'un obstacle, au cours duquel l'avion effectue un brusque tête-à-queue.

— Arm. *Cheval de bataille*, la monture habituelle d'un homme d'armes à cheval.

— Bouch. *Viande de cheval*, v. hippophagie.

— Entom. *Cheval du diable*, nom régional des mantes, dans le midi de la France.

— Equit. *Cheval de selle*, cheval conformé et dressé pour être monté par un cavalier. || *Cheval de trait*, cheval conformé et dressé pour tirer voitures ou instruments aratoires. || *Cheval à deux fins*, cheval que sa conformation et son dressage permettent d'utiliser à la selle ou à la voiture. || *Cheval de carrière*, cheval destiné au travail à l'extérieur. || *Cheval de manège*, cheval destiné au travail de haute école, au manège. || *Cheval bien mis, cheval dans la main*, cheval bien dressé, obéissant aux aides et bien équilibré. || *Cheval mal mis*, cheval mal dressé.

— Hist. *Grands chevaux*, nom donné aux quatre principales familles nobles de Lorraine. || *Petits chevaux*, noblesse inférieure du même pays.

— Ichtyol. *Cheval marin*, l'hippocampe.

— Jeux. *Cheval fondu*, jeu dans lequel les joueurs, partagés en deux camps, remplissent alternativement le rôle de « chevaux » et de « cavaliers ». (Les chevaux se placent à la suite les uns des autres, à demi courbés, chacun appuyant les bras et la tête sur le dos du précédent : le premier en rang s'appuie sur les genoux d'un joueur de son camp, le *gardien*. A tour de rôle, les cavaliers sautent sur les chevaux, et doivent descendre aussitôt que le dernier en donne le signal ; si l'un des cavaliers tombe de cheval ou touche le sol, même d'un pied, les cavaliers deviennent chevaux à leur tour. Quand les chevaux *fondent*, c'est-à-dire fléchissent sous le poids des cavaliers, ils conservent leur rôle.) || *Cheval mécanique*, cheval de bois monté sur trois roues, actionné par une double manivelle. || *Cheval à bascule*, cheval monté sur deux arcs parallèles en bois, ce qui permet à l'enfant de se balancer d'arrière en avant, et réciproquement. || *Cheval hygiénique*, cheval en bois, monté sur un pivot vertical mobile au milieu d'un châssis. (Le pivot est relié au châssis, en avant et en arrière, par de forts ressorts à boudin. Par une succession d'efforts, on imprime à ces ressorts un mouvement alternatif de tension et de détente qui donne l'illusion du galop.) || *Chevaux de bois*, v. manège. |

« Guerriers sur un char »
bas-relief assyrien
Louvre

même écurie qu'un concurrent estimé meilleur, et dont il doit faire le jeu en assurant, quitte à s'user lui-même, un train soutenu à la course.

— Zool. Pour les zoologistes, genre unique de la famille des équidés, comprenant six espèces : *L'âne et le zèbre sont des espèces du genre cheval.* || *Cheval pur sang*, cheval d'une race qui n'a pas été mélangée. || *Cheval-cerf*, nom donné parfois à l'hippotrague. || *Cheval marin*, nom donné quelquefois au morse.

— ***Chevaux*** n. m. pl. Cavaliers, soldats qui combattent à cheval : *La cavalerie d'Athènes était de mille chevaux.*

— Encycl. Zool. et Zootechn. Le genre

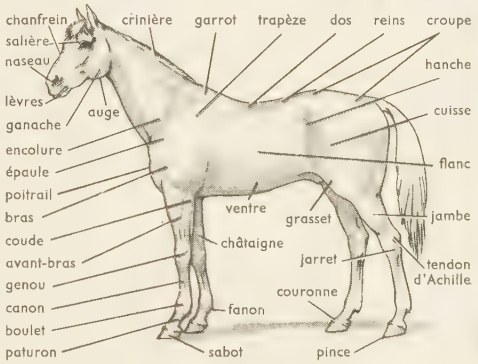

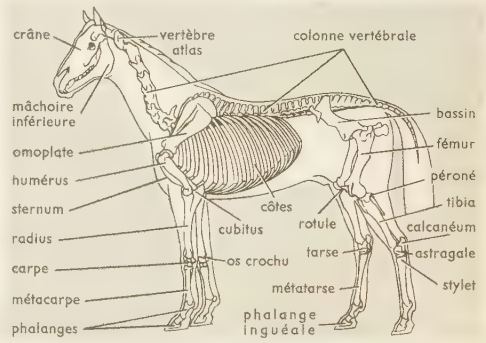

Petits chevaux, jeu de hasard constitué par huit petits chevaux fixés à l'extrémité d'un nombre égal de tringles horizontales, pouvant tourner indépendamment les unes des autres autour d'un axe vertical commun.

— Mécan. *Petit cheval* ou *cheval alimentaire*, machine de faible puissance, servant d'auxiliaire à une machine principale ou à un générateur de vapeur. (Le terme s'applique surtout aux petites pompes à vapeur, servant soit à l'alimentation en eau d'une chaudière, soit à comprimer l'air destiné au fonctionnement du frein continu à bord d'une locomotive.)

— Métrol. V. cheval-vapeur.

— Mil. *Cheval de frise*, défense accessoire, formée d'un axe muni de croisillons appointés, garnis de ronce artificielle. (Cet engin, particulièrement efficace contre la cavalerie, fut mis au point en Frise à la fin du XVIe s. par les Espagnols ; c'est pourquoi les Allemands l'appellent « cavalier espagnol », *spanischer Reiter.*)

— Mœurs et cout. *Cheval frou*, cheval-jupon qu'un danseur animait lors des fêtes religieuses, et qui est encore en faveur dans le Midi (*danse du chevalet*) et au Pays basque (le *zamabraïn*, le *chibaleta*).

— Orfèvr. *Petit cheval d'or*, ou *rossel d'Altötting*, célèbre pièce d'orfèvrerie (or et argent, émail blanc et bleu). [Exécutée en France vers 1401, pour la reine Isabeau de Bavière, elle fait partie du trésor de l'église Notre-Dame d'Altötting (Bavière).]

— Technol. Siège à l'usage de l'ouvrier qui façonne l'ardoise.

— Tonnell. *Cheval de rognage*, appareil utilisé par le tonnelier pour maintenir les tonneaux montés, pendant les opérations du rabotage, du rognage et du jablage. (On dit aussi selle à rogner.)

— Turf. *Cheval de course*, cheval spécialement sélectionné et préparé pour les courses. || *Cheval de jeu*, cheval appartenant à la

cheval (*equus*) comprend, en principe, tous les mammifères périssodactyles de la famille des équidés : ânes, zèbres, hémiones et chevaux de toutes races. Mais on distingue un sous-genre cheval (*equus*) proprement dit, qui ne renferme que l'espèce domestique ainsi nommée, dont les ancêtres sauvages sont inconnus. Le genre cheval se caractérise par ses quatre membres munis de châtaignes et la force de ses sabots, plus larges et arrondis que chez les autres solipèdes, des oreilles petites, une robe sans rayures, une crinière abondante, et par sa queue garnie de grands crins dès la racine. On s'accorde pour reconnaître dans tous les chevaux actuellement sauvages des animaux domestiques retournés à l'état de nature, vivant dans les steppes des deux mondes par troupes, sous la conduite d'un vieux mâle. Le *tarpan* des steppes de l'Asie et de la Russie méridionale est une petite bête vive, ressemblant aux montures de certains Cosaques. Le fameux cheval

CHEVAL
v. hors-texte en couleurs au verso de Chats, Chiens page 21 et Cuirs et Peaux, page 695

cheval de frise (mil.)

deux **chevaux**
de la façade de l'église
Saint-Marc, Venise

Phot. Giraudon, Anderson-Giraudon.

quadrige de l' « Hercule Mélampyge » trouvé à Herculanum

« le Derby d'Epsom » (1821), par Géricault. *Louvre*

cheval

par Constantin Guys
détail d'une esquisse pour « le Couronnement de l'empereur » (1852)
Louvre

par Edgar Degas

par Barye
« Un cavalier », *Louvre*

(*Equus Prjevalski*) découvert par le voyageur Prjevalski dans la Dzoungarie (entre l'Altai et le massif du T'ien-chan, où il est localisé) pourrait bien n'être qu'une variété du tarpan et de l'hémione de Mongolie (*Hemionus Kiang*). Le cheval de Dzoungarie a la robe isabelle de l'hémione, avec la raie dorsale peu marquée, noire; le pelage est plus foncé sur le dos; le ventre est blanc; la queue n'est garnie de poils qu'à partir de sa seconde moitié, et la crinière dressée ne se prolonge pas en toupet sur le front.

Les chevaux sauvages d'Amérique semblent descendre de ceux qui furent amenés au XVIe s. par les Espagnols. Ils se sont développés, ont pullulé dans les vastes plaines du Nouveau Monde.

Le jeune cheval mâle est appelé *poulain*, la jeune femelle *pouliche*; le mâle adulte est dit *entier* ou, s'il a subi la castration, *hongre*; consacré à la reproduction, le cheval entier est appelé *étalon*. La femelle adulte est la *jument*, dite *poulinière* quand elle est destinée à la reproduction. La durée de la gestation est de onze à treize mois.

L'âge* du cheval se reconnaît à l'état d'usure des dents, et spécialement des incisives.

On peut diviser les races de chevaux en deux grandes catégories : chevaux de selle et chevaux de trait (trait léger et gros trait). Parmi les races françaises, citons : comme races de trait, l'ardennais, le boulonnais, le trait du Nord, le breton, le percheron, l'auxois, le comtois, le nivernais; comme chevaux de selle, le normand et les produits de croisement (demi-sang) obtenus à partir des pur-sang anglais ou arabes et des races locales : anglo-normand, qui est à l'origine du trotteur français, vendéen, charolais, et anglo-arabe.

Parmi les races étrangères, il faut citer les chevaux arabes, barbes, persans, turcs, russes; les races du Nord, brabançonne, flamande; les races du Hanovre, du Mecklembourg; les races anglaises et leurs dérivés (pur-sang, hackney, hunter, clydesdale, suffolk). Avec le développement de la motorisation agricole et de l'automobilisme, le cheval a perdu l'importance qu'il avait autrefois comme animal de trait. Un débouché intéressant pour son élevage est la production de la viande, pour laquelle il existe maintenant un marché régulier et stable, qui commercialise de nombreux jeunes chevaux et poulains, dont la viande est appréciée par le consommateur. (→ Biblio.)

— Hérald. Le cheval est toujours représenté de profil. Il est dit *gai* quand il est représenté en liberté, sans bride ni licol; *effaré*, cabré et presque droit sur ses pieds de derrière; *courant*, dans l'attitude de la course; *animé*, quand son œil est d'un autre émail que le corps; *caparaçonné*, etc.

— Hist. ● *Orient ancien.* Jusqu'au IIe millénaire av. J.-C., la Mésopotamie ignora le cheval. On pense que le cheval mésopotamien est originaire des steppes du nord de la mer Noire, et que le cheval de Dzoungarie n'était pas connu de l'Orient méditerranéen aux hautes époques.

Le dressage du cheval a longtemps été une spécialité des Hourrites; ils surent atteler les chevaux par paires aux chars. Les Hyksos introduisirent le cheval en Egypte; mais, après leur départ, les Egyptiens eurent de nouveau recours aux ânes pour traîner leurs chars de combat. En Asie Mineure, en revanche, l'élevage des chevaux fut très développé, surtout en Cilicie et en Lycaonie. Au début du Ier millénaire, l'Egypte importait des chevaux d'Asie Mineure à travers la Palestine. Les Assyriens, puis les Perses élevèrent des chevaux de trait et de selle; mais ce furent les peuples de la steppe, Parthes et Scythes, qui poussèrent au plus haut point l'art de l'équitation. Leurs chevaux, à carrure massive, sont originaires de Bactriane, d'où ils furent introduits en Chine en même temps que le trèfle alfalfa nécessaire à leur alimentation. Les tombes sarmates ont révélé que les cavaliers de la steppe connaissaient l'étrier dès l'époque hellénistique; cette invention allait transformer entièrement l'art de la guerre et faire de l'équitation le mode de locomotion le plus courant.

● *Grèce.* Le cheval, associé à Poséidon, a joui dans la Grèce antique d'une grande vénération. Les jeux de Corinthe étaient consacrés à Poséidon Hippios, et tous les ans, au solstice d'hiver, des chevaux étaient jetés à la mer pour fournir un attelage nouveau au char d'Apollon. Certains chevaux passaient pour avoir une origine divine : *l'Iliade* en mentionne qui sont nés de Borée; les chevaux d'Achille étaient nés d'une Harpye et de Zéphir. La cavalerie grecque et macédonienne ne joua un rôle important qu'à l'époque d'Alexandre; elle se montra toutefois inférieure à la cavalerie perse, et fut augmentée de cavaliers cappadociens. Les légendes qui se rapportent aux Centaures reflètent le respect des Grecs pour ceux qui savaient monter à cheval, donnant l'impression de ne former qu'un avec la bête.

● *Rome.* Des débris de chevaux fossiles, datant de l'époque quaternaire, attestent qu'il existait en Italie une race antérieure à l'introduction des deux grandes races aryenne et mongolienne. La tradition attribuait à Picus, fils de Faunus ou de Neptune, la possession de chevaux de chasse et de guerre. Evandre avait fondé sur le Palatin un temple à Neptune équestre, et institué les fêtes des *Consualia*, où concouraient chevaux et mules. A la course de chars qui avait lieu le 15 octobre de chaque année, le cheval de droite de l'attelage victorieux était tué d'un coup de lance. On lui tranchait ensuite la tête et elle était l'enjeu de la lutte entre les habitants de deux quartiers de Rome. La queue du cheval était également coupée et portée à la maison du roi, où on laissait goutter son sang sur le foyer. D'autres rites étaient accomplis avec le sang de l'animal abattu. Des survivances de ces coutumes doivent pouvoir être retrouvées dans les courses de chars à Byzance et dans les luttes des factions de l'hippodrome.

L'Apulie semble avoir été le principal centre d'élevage des chevaux. Après la conquête des Gaules, l'excellente race belge fut introduite. On ne ferra les chevaux qu'après Charlemagne, mais, auparavant, on protégeait le sabot par une sorte de chaussure métallique (*solea*, hipposandale).

● *Inde.* Dans l'Inde védique, le cheval était parfois l'objet d'un sacrifice spectaculaire, ou *Açvamedha*. Seuls les rois pouvaient l'offrir, et la cérémonie du sacrifice durait trois jours. Le cheval, après avoir été oint par les trois épouses principales du roi, était étouffé. Dès qu'il était mort, l'épouse favorite du roi rampait jusqu'au cadavre et mimait l'union sexuelle. Ensuite, le corps de la bête était dépecé; les morceaux étaient offerts à Prajāpati, en souvenir sans doute de son sacrifice pour assurer la création.

● *Moyen Age et Temps modernes.* Quand l'invasion arabe eut rendu pour un temps à la cavalerie l'importance perdue sous les Mérovingiens, l'élevage du cheval fut un des soucis des seigneurs. Le *destrier*, ou *grand cheval*, n'était enfourché par le cavalier qu'au moment du combat; pendant la marche, il montait un *palefroi* ou *ambleur*; les archers avaient un *courtaud*, les pages un *roussin* ou *roncin*; la *haquenée* était, avec le *palefroi*, la monture des dames; le *sommier*, ou *bidet*, portait les bagages. A côté des chevaux indigènes, on recherchait certaines bêtes étrangères : le genet d'Espagne, ou andalou, était surtout estimé. Les Croisades amenèrent l'emploi des chevaux syriens ou arabes comme étalons. L'alourdissement, au XVe s., des armures, dont on surchargea les bêtes comme les hommes, exigea des chevaux particulièrement forts. Puis les armures s'allégèrent, et le cheval commença à jouer à la guerre son rôle d'élément rapide. Les premiers à l'utiliser ainsi furent les Espagnols dans leurs conquêtes d'Amérique; leurs adversaires, ignorant l'existence des chevaux, prirent les cavaliers espagnols pour des dieux et s'enfuirent, à la fois émerveillés et épouvantés.

Mais les guerres de Religion, puis la guerre de Trente Ans massacrèrent les chevaux de guerre. L'extension de la cavalerie légère développa les petits chevaux hongrois ou nord-africains. Sous Louis XIV, Colbert essaya de perfectionner les races par l'achat d'étalons à l'étranger. Mais c'est l'Angleterre qui prit la prééminence : des chevaux berbères et arabes introduits à la fin du XVIIe s. furent l'origine du pur-sang anglais, que les courses contribuèrent à améliorer. La création, par le Régent, de haras peuplés d'étalons orientaux eut en vue le même objet. Un décret du 26 janvier 1790 les supprima. La consommation énorme de chevaux par les troupes napoléoniennes amena l'Empereur à reprendre l'idée. C'est sous la Restauration que l'on introduisit le pur-sang anglais. Une loi du 29 mai 1874, complétée par celle du 26 janvier 1892, réorganisa les haras en vingt-deux établissements de l'Etat (dont l'Ecole du Pin), répartis en six arrondissements d'inspection. Il y a, en outre, des haras privés, les uns approuvés, les autres simplement autorisés. De plus en plus, l'élevage français de chevaux de course prend la prééminence sur l'élevage étranger, et nos chevaux l'emportent le plus souvent dans les courses plates comme dans les courses de trot. Aussi les ventes de chevaux de course sont-elles un élément non négligeable de nos exportations.

— Iconogr. Dès les temps préhistoriques, l'homme a tracé sur les parois des cavernes d'admirables images de chevaux. Les Assyriens excellèrent à leur tour dans ces figurations. Chez les Grecs, Calamis fut maître en ce genre, ainsi que Phidias (Parthénon). Les Romains exécutèrent un grand nombre de statues équestres, dont une des plus célèbres est celle de Marc Aurèle (Rome). Les fameux *chevaux de Saint-Marc* (Venise), en bronze, proviennent de l'hippodrome de Byzance. Ceux de Monte Cavallo ont été tirés des Thermes bâtis à Rome par Constantin. (V. CASTOR ET POLLUX.)

Le cheval figure sur nombre de monuments funéraires du christianisme primitif, ainsi que dans la symbolique du Moyen Age, où le cheval terrassé par un lion signifie, par exemple, la noblesse écrasée par la force brutale.

Phot. Giraudon, X.

Parmi les plus grands peintres du cheval, citons Pisanello, Paolo Uccello, Mantegna; parmi les sculpteurs, Donatello, Andrea Verrocchio, le Bernin, Guillaume Coustou le Jeune. Autres maîtres du genre : Cuyp, Paul Potter, Rubens, Vélasquez.
Parmi les peintres du XIXe s., Gros, Géricault, Delacroix, ainsi que Carle et Horace Vernet, Fromentin, Alfred de Dreux, Degas surtout (le premier qui sut représenter exactement le galop du cheval). Les chevaux de Barye doivent être signalés, de même que ceux de Bourdelle et de Froment-Meurice, pour la sculpture.
— Turf. Suivant son âge, le *cheval de course* porte des noms différents : au 1er janvier qui suit sa naissance, le *foal* devient *yearling*. Sur les programmes officiels, il est invariablement dénommé à deux, trois et quatre ans, *poulain entier, hongre,* ou *pouliche,* et, à partir de cinq ans, *cheval entier, hongre,* ou *jument*.

CHEVAL (Petit) [en lat. *Equuleus, -ei*], petite constellation de l'hémisphère boréal, voisine de l'équateur, et dessinée par cinq étoiles, dont la principale, α, n'a qu'une magnitude 4; l'étoile γ est double; ε et δ sont triples, cette dernière en mouvement très rapide. (V. CIEL.)

CHEVAL-ARÇONS n. m. Appareil de gymnastique, constitué d'une pièce de bois à base rectangulaire de 20 cm, dont la partie supérieure est arrondie.

CHEVALEMENT n. m. Constr. Réunion de poutres et de madriers qui étayent un mur, un bâtiment.
— Min. Charpente métallique, plus rarement de béton, installée au-dessus d'un puits pour supporter les molettes sur lesquelles passe le câble d'extraction.
— ENCYCL. Min. Les parties essentielles d'un *chevalement* sont les *bigues,* obliques pour résister à la traction de la machine d'extraction, et l'*avant-carré,* disposé au-dessus du puits jusqu'aux molettes, dans lequel se fait le guidage des cages au jour. Certains chevalements ont jusqu'à 70 m de hauteur. Pour un puits à double extraction, le chevalement peut être *double* ou *symétrique,* à quatre bigues, si les deux machines sont disposées de part et d'autre du puits. Dans un sondage, les poulies pour les manœuvres sont supportées à grande hauteur par une espèce de chevalement appelé usuellement *mât* ou *derrick**.

CHEVALER v. tr. Technol. Poser sur un chevalet : *Les scieurs de long chevalent leurs pièces de bois.* || *Chevaler un mur,* l'étayer avec des chevalements.
— Art culin. Placer symétriquement les uns sur les autres les différents éléments d'un plat.

CHEVALERESQUE adj. Qui a le caractère héroïque des anciens chevaliers : *Tartarin qui portait en lui l'âme de don Quichotte, les mêmes élans chevaleresques* (A. Daudet).

CHEVALERESQUEMENT adv. De façon chevaleresque : [Des fourmis] *ne résistent point aux sollicitations d'un adversaire qui a faim; elles lui accordent l'aumône et chevaleresquement le ravitaillent* (Maeterlinck). [Un des canotiers] *offrit chevaleresquement de céder aux dames le seul endroit du jardin où ne tombât point le soleil* (Maupassant).

CHEVALERIE n. f. Grade, qualité de chevalier : *Conférer la chevalerie à quelqu'un.* || Institution militaire féodale, propre à l'ordre de la noblesse, et dont les membres étaient consacrés religieusement. || Corps des chevaliers, cavalerie noble : *Rodrigue, à la tête de sa chevalerie, subjugua le royaume de Valence* (Voltaire). || *Chevalerie errante,* ordre des chevaliers errants. || *Par extens.* Noblesse de souche : *Une maison d'ancienne chevalerie.* || — *Fig.* Penchant aux idées romanesques, associé à une noblesse de cœur : *Cette volonté de puissance, cette hardiesse, ce désintéressement, d'un mot cette chevalerie* [de Déroulède], *tout cela choque ces raffinés!* (Tharaud). || *Fleur de chevalerie,* homme d'une parfaite générosité, d'une galanterie délicate; ces sentiments eux-mêmes : *Il y a une fleur de chevalerie qu'il ne faut pas demander à Franklin* (Sainte-Beuve).
— Dr. féod. *Aide de chevalerie,* redevance que levait le seigneur sur ses vassaux lorsqu'il faisait son fils aîné chevalier. (Cette redevance permettait de subvenir aux frais de la cérémonie.)
— Hist. *Ordre de chevalerie,* au Moyen Age, corps militaire, religieux ou hospitalier de chevaliers chargés, à l'origine, de la défense des Lieux saints : *L'ordre de chevalerie du Saint-Sépulcre, de Malte.* || Auj., dignité ou décoration instituée pour récompenser certains mérites particuliers.
— Littér. *Roman de chevalerie,* nom donné aux œuvres narratives en prose, où furent reprises — et altérées au cours des siècles — les aventures des chansons de geste et des romans courtois des XIIe et XIIIe s.
— Mœurs et cout. *Noble jeu de l'arc de chevalerie,* v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Hist. La *chevalerie* est une institution très ancienne, qu'on rencontre dans de nombreuses sociétés militaires, notamment en Iran : c'est la caste des combattants à cheval. Chez les anciens Germains, Tacite mentionne déjà une cérémonie de remise de ses armes au jeune guerrier. En Occident, au Moyen Age, la chevalerie prit une importance considérable. Confondue tout d'abord avec la noblesse, c'est-à-dire avec l'ensemble des guerriers, notamment ceux qui sont nourris par un seigneur, elle s'en dégage par l'introduction progressive de règles qui font d'elle un milieu soumis à certaines lois qui vont en se précisant. Au XIe s., le jeune noble est déjà reçu solennellement dans la classe des chevaliers (lat. *milites*) par une cérémonie au cours de laquelle il doit faire la preuve de sa force et de son adresse : l'*adoubement**; il y reçoit ses armes des mains d'un parrain, qui, en même temps, lui donne la *colée,* ou *paumée,* coup violent assené sur la joue ou la nuque, puis il monte à cheval et court une *quintaine,* renversant de sa lance des mannequins. De très bonne heure, un élément sacré et un idéal moral se développent dans la caste. Dès 878, le pape Jean VIII proposait comme une obligation aux chevaliers la lutte contre les infidèles. Mais c'est surtout dans les rites de l'adoubement que l'Eglise intervient pour en faire un symbolisme destiné à rappeler les règles morales auxquelles le chevalier doit conformer sa vie. De temps immémorial, les armes du chevalier étaient bénites. De très anciens pontificaux, l'un de l'abbaye de Saint-Alban de Mayence, daté de 950 environ, d'autres de Besançon et de Reims, par exemple, au XIe s., fixent le rituel de l'adoubement et montrent que c'était l'évêque qui remettait l'épée au jeune chevalier. Bientôt, l'adoubement prend le caractère d'une ordination, ainsi que le montre, à la fin du XIIIe s., le *Pontifical* de Guillaume Durant, évêque de Mende. En pratique, la cérémonie telle qu'elle est décrite par ces textes était sans doute rarement observée. En nombre de cas, nous voyons le jeune chevalier adoubé par un parrain laïque, voire par son père, ce qui est fréquent pour les fils de rois; souvent aussi, on procède à l'adoubement la veille d'une bataille ou après une victoire : cinq cents chevaliers furent armés avant la bataille d'Azincourt et François Ier fut adoubé par Bayard sur le champ de bataille de Marignan. Quant à la « veillée d'armes », au cours de laquelle l'aspirant chevalier prie et médite avant d'être armé, elle fut sans doute exceptionnelle. Mais le caractère sacré de l'adoubement demeure, et l'Eglise y est toujours présente. C'est par là qu'elle garde et développe son influence sur la classe noble et qu'elle instaure la règle morale qui va profondément marquer la chevalerie et, par elle, les mœurs de la noblesse. Car si la chevalerie est devenue une sorte de sacrement, elle impose à celui qui la reçoit une règle de vie et des obligations morales : loyauté, vaillance, fidélité, respect de la femme, protection des faibles (la veuve et l'orphelin), défense de la foi et de l'Eglise, tel est l'idéal du chevalier. S'il fut rarement atteint dans sa perfection, si nombre de chevaliers se conduisirent sans beaucoup de scrupules, voire comme de simples brigands, il n'en reste pas moins que ces règles morales proclamées et mises en honneur devinrent un but incontesté, et que ceux qui y manquaient encouraient la réprobation générale. Un climat moral était né, et il eut une profonde et durable influence sur la transformation des mœurs. La chevalerie ainsi instituée évolua dans plusieurs sens qu'il est intéressant de noter. Son caractère sacré, l'idéal de perfection chrétienne dans la vie guerrière qu'elle proposait, et surtout l'obligation de combattre pour la foi trouvèrent leur épanouissement dans la fondation des ordres militaires, dont les membres, religieux et guerriers à la fois, se consacraient à la défense des chrétiens contre les infidèles. Les plus célèbres de ces ordres sont celui du Temple et celui de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ils alliaient le souci de la vie chrétienne à une organisation conforme au plan d'une société fondée sur la caste et la naissance. Une évolution, qui a été notée par Marc Bloch, s'y remarque, notamment entre 1130 et 1250, dans le sens du resserrement des liens de caste : à partir de 1250, la règle du Temple oblige à ne recevoir comme chevaliers, dans l'ordre, que les nobles; les non-nobles ne peuvent y servir que comme sergents. A côté de ce rameau religieux auquel elle avait donné naissance, la chevalerie des laïques continua à évoluer, et les obligations qu'elle imposait furent peu à peu codifiées de façon de plus en plus précise. Tandis que les poètes, d'une part, les hommes d'Eglise, de l'autre, exaltaient les vertus du bon chevalier, le symbolisme, si puissant dans la mentalité médiévale, s'emparait de plus en plus des cérémonies de l'adoubement, et tout cela finit par former, au XIVe et au XVe s., une sorte de code compliqué de l'honneur, qui dégénéra en raffinements subtils et extravagants. Alors qu'à la fin du XIIe s., le parfait chevalier était un homme loyal et fidèle à son seigneur et à son serment, mais de grand sens et de bon conseil — dont le type est le fameux Guillaume le Maréchal, noble serviteur d'Henri II Plantagenêt et de Richard Cœur de Lion —, il devient à la fin du XIVe s., sous l'influence des romans de chevalerie, un héros légendaire, hors de la réalité, capable des plus grandes folies pour prouver sa valeur, tels certains seigneurs que nous dépeint Froissart. La grande occupation du chevalier en temps de paix est fournie par les tournois, qui

chevalement (min.)
B, machine d'extraction
M, molettes
R, bâtiments de recette
a, avant-carré
b, bigues
c, câbles d'extraction

chevalement (constr.)

cheval-arçons

chevalerie
miniature du XVe s.
musée Condé, Chantilly

Phot. Dugué, Lebrun, A. I., Giraudon.

deviennent des fêtes d'un luxe et d'un faste inouïs. C'est qu'en effet, dans l'intervalle, et sous l'influence du premier idéal chevaleresque qui mettait en honneur le respect de la femme, on a vu naître l'amour courtois, qui a transformé les principes austères que l'Eglise avait tenté d'inculquer au chevalier. Celui-ci n'est plus soucieux de pureté morale ; il doit maintenant accomplir des exploits, même les plus extravagants, pour l'amour d'une dame, qui est le plus souvent une femme mariée, et la prouesse remplace la maîtrise de soi. On aboutit, à la fin du XVe s. et au début du XVIe s., à l'idéal raffiné, mais moralement très libre, que représente François Ier. Mais l'évolution la plus typique de la chevalerie est celle qui l'identifie à la caste des nobles. En théorie, l'entrée dans la chevalerie est ouverte à tous, pourvu que le candidat ait prouvé sa valeur guerrière. Néanmoins, les nobles, par leur éducation, ont toutes chances d'y entrer. Déjà, au XIe s., en Normandie par exemple, c'est une règle qu'un jeune noble devienne rapidement chevalier. Au XIIIe s., la caste tend à se fermer de plus en plus. Les souverains, par des édits, s'opposèrent à l'adoubement des non-nobles, qui avait été largement pratiqué à certaines périodes dans le patriciat urbain, notamment en Flandre. Le dernier stade de l'évolution est la transformation de la chevalerie en un degré de la noblesse : l'écuyer et le chevalier finissent par tenir une place fixe dans la hiérarchie de la société noble. Enfin, cette évolution et l'existence des ordres religieux et militaires amenèrent, dans les Temps modernes, la création des ordres de chevalerie, dont les membres ne sont plus qu'une classe de soldats décorés, par exemple les chevaliers de Saint-Louis et, plus près de nous, la Légion d'honneur créée par Napoléon Ier. (→ Biblio.)

— Mœurs et cout. *Noble jeu de l'arc de chevalerie.* Cette institution reçut en 1733, pour toute la France, des statuts édictés par Mgr H. Ch. Arnaud de Pomponne, abbé de Saint-Médard de Soissons et, en cette qualité, grand maître et juge souverain du *Noble jeu de l'arc* et des *Confréries de Saint-Sébastien.* Les chevaliers de Paris obtinrent, de leur côté, des ordonnances du duc de Montmorency-Luxembourg (1786). Il y avait deux stades : la réception comme *chevalier* et l'inscription comme *confrère* de Saint-Sébastien. Soixante-dix articles réglaient tous les détails de cette chevalerie. Ils ont été modifiés ou simplifiés, mais les chevaliers actuels les observent toujours. Le chevalier est initié et reçu selon un rituel secret qui remonte au moins au XVIIIe s., et fort parent de celui du compagnonnage. Le symbolisme religieux de l'arc, de la flèche, de la butte, etc., y est exposé. Au décès d'un chevalier, une cérémonie semblable aux funérailles compagnonniques a lieu hors de la présence des profanes, sous le poêle qui recouvre la fosse ; les chevaliers se rendent ensuite au « jardin », pour tirer une « partie de deuil » en souvenir du défunt, sur un ponton à motifs funèbres portant son nom et la date. (V. ARC, ARCHERIE.)

chevalier gambette

Chevalerie Ogier (LA), chanson de geste française de la fin du XIIe s., en vers décasyllabiques, par Raimbert de Paris. C'est l'histoire, analogue à celle de Renaud de Montauban, de la lutte qu'Ogier, vassal preux et loyal, soutient malgré lui contre Charlemagne. Après mille péripéties, Ogier sauve la France d'une invasion sarrasine, puis se retire au monastère de Saint-Faron, où il meurt saintement. Le héros de cette chanson a son origine dans l'histoire : le modèle d'Ogier semble être Autcharius, qui fut, après la mort de Carloman, un des plus fermes soutiens de la femme et des enfants de ce prince ; il les conduisit en Italie auprès de Désier, et fut pris avec eux à Vérone (774). *Les Enfances Ogier,* composées par Adenet le Roi, forment le prologue de cette chanson.

CHEVALET n. m. (de *cheval*). Arête aiguë de bois, sur laquelle on mettait à cheval, avec un boulet à chaque pied, les soldats coupables, etc. ‖ Tréteau sur lequel on mettait le patient pour la torture. ‖ Support léger, en bois, sur lequel les peintres posent leurs tableaux en cours d'exécution. (La tablette horizontale sur laquelle repose le tableau peut se hausser ou s'abaisser à volonté, au moyen d'un système à crémaillère. Des chevalets plus massifs servent à la présentation, dans les musées ou dans les collections particulières, de tableaux spécialement choisis.) ‖ *Tableau de chevalet,* peinture de petite dimension.

— Arm. *Chevalet d'armes,* pièce de bois horizontale, supportée par deux autres fichées en terre, contre laquelle on appuyait les armes dans les camps. ‖ *Chevalet d'arbalète,* au Moyen Age, support servant d'affût aux grandes arbalètes dites « à tour » ou aux pièces d'artillerie.

— Carross. Instrument destiné à soulever les voitures pour permettre la visite des roues.

— Mil. *Chevalet de pointage,* v. POINTAGE. ‖ *Chevalet-palée,* support fixe d'un pont militaire, constitué par des madriers liés par des écharpes, et qui prennent appui sur le fond. (On utilise ce dispositif sur les fonds rocheux qui interdisent l'emploi de pilots.) [V. PONT *militaire.*]

— Min. Syn. de CHEVALEMENT D'EXTRACTION ou de DERRICK DE SONDAGE.

— Mus. Petite pièce de bois dur, de forme plus ou moins découpée, sur laquelle reposent les cordes des instruments à cordes pincées ou frottées. (Elle a pour rôle essentiel de communiquer les vibrations des cordes à la table d'harmonie. Pour le violon et les instruments de la même famille, les vibrations sont transmises par l'intermédiaire des deux pieds du chevalet, placé en porte à faux par rapport à l'âme.)

— Peauss. *Chevalet de rivière,* banc présentant une surface semi-cylindrique, et incliné, sur lequel l'ouvrier tanneur écharne, épile ou façonne les peaux.

— Technol. Appareil formé de pièces de bois assemblées, servant à supporter l'ouvrage auquel on travaille : *Chevalet de scieur, de sellier.* ‖ Etai servant de soutien dans les réparations. ‖ Pièce de bois horizontale posée sur deux montants verticaux. ‖ Natte de paille que les couvreurs placent sous les échelles étendues sur les combles.

— Trav. publ. Tréteau portant le tablier d'un pont volant. ‖ Barrage temporaire établi en travers d'une rivière.

— Vann. Etabli de vannier travaillant les lattes de châtaignier avec la plane.

— Verr. Assemblage de charpente, placé, dans les verreries, à l'une des extrémités de la table de coulée, pour supporter le rouleau avant le travail.

— ENCYCL. Hist. Le *chevalet de torture* était composé d'une pièce de bois en forme de prisme reposant sur quatre pieds. On y asseyait le patient, dont le corps était lié et fixé dans un état de complète immobilité. L'extrémité des cordes qui attachaient les membres était fixée à un cric dont la manœuvre tendait les cordes graduellement et disloquait, en les déchirant, les membres du patient.

— Trav. publ. Les *chevalets* de pont se composent de deux ou quatre pieds réunis par un chapeau.

Les *chevalets à deux pieds* sont rendus stables par des *poutrelles à griffes* qui emboîtent les chapeaux deux à deux. Ils sont plus indépendants des irrégularités du fond de la rivière. Les pieds peuvent glisser dans des mortaises du chapeau, de façon à rendre horizontal le tablier du pont. Le chevalet à deux pieds, dit *à la Birago* (du nom de son inventeur, officier autrichien), est le plus usité.

Les *chevalets à quatre pieds* doivent avoir des longueurs de pieds calculées d'après le fond de la rivière. On se sert parfois de chevalets faits avec des rondins rattachés par des cordages. Signalons, enfin, diverses variétés de chevalets, dits *chevalets-bigues, palées, à trépieds,* etc.

CHEVALET DU PEINTRE (nom lat. *Pictor, -oris*), constellation australe appelée anciennement *Apparatus Pictoris.* Cette constellation ne contient que quelques étoiles de faible éclat. Une étoile temporaire brillante y est apparue le 25 mai 1925.

CHEVALIER n. m. (de *cheval*). Antiq. Citoyen du second des trois ordres de la république romaine. ‖ Nom donné, à Sparte, à des cavaliers formant un corps d'élite. ‖ Noble admis dans l'ordre de la chevalerie, au Moyen Age. ‖ *Armer quelqu'un chevalier,* l'admettre dans l'ordre de la chevalerie, avec les cérémonies d'usage. ‖ Membre d'un ordre militaire : *Les chevaliers de Malte.* ‖ Membre d'un des ordres fondés pour récompenser le mérite ; se dit particulièrement de celui qui n'a reçu que le premier des divers grades de l'ordre : *Chevalier de Saint-Michel. Chevalier de la Légion d'honneur.* ‖ Noble d'un degré inférieur à celui de baron. ‖ *Chevalier errant,* chevalier qui allait par le monde chercher des aventures. ‖ *Par plaisant.* Cavalier d'une dame ; homme qui l'entoure de prévenances.

— LOC. FAM. *Chevalier d'industrie,* v. INDUSTRIE. ‖ *Chevaliers de la mer,* nom donné jadis aux hommes qui, passant l'équateur, subissaient la cérémonie appelée aujourd'hui « baptême de la ligne ». ‖ *Chevalier de l'ordre de Jean-Guillaume,* nom sous lequel on désignait familièrement autrefois un pendu, en raison du sobriquet de *Jean-Guillaume* qu'on donnait au bourreau. ‖ *Chevalier de la petite épée,* nom que l'on donnait autrefois aux filous qui se servaient d'un couteau pour couper les poches ou les bourses. ‖ *Chevalier de la gaule,* v. GAULE.

— Arg. *Chevalier grimpant,* filou qui monte dans les maisons sous un prétexte quelconque. ‖ *Chevalier de la grippe,* voleur à l'étalage. ‖ *Chevaliers du lustre,* claqueurs de théâtre.

— Hist. littér. *Chevalier de la Triste-Figure,* titre que Cervantès donne à don Quichotte, qu'il représente avec un visage long, maigre et jaune.

— Ichtyol. Poisson osseux, voisin des percidés. (Nom sc. : *eques.* Les chevaliers ont deux nageoires dorsales très différentes, et leur museau est entièrement couvert d'écailles, comme la tête. Leur livrée comporte des bandes et des taches de couleurs vives. Ces poissons habitent les mers chaudes.) ‖ *Omble chevalier,* v. OMBLE.

— Numism. Monnaie d'or frappée en 1723, et dont le revers portait une croix de Saint-Louis.

— Ornith. Oiseau de rivage, de teintes grises, de taille moyenne ou faible, aux pattes longues et fines, au bec long, quelquefois un peu relevé. (Il habite surtout les pays nordiques et ne se voit guère dans nos régions qu'au cours de ses migrations. Le chevalier gambette, ou pieds-rouges [*Tringa totanus*], et la guignette [*T. hypoleucos*], seuls, nichent parfois en France. Parmi les autres, on peut citer le chevalier aboyeur ou pieds-verts, arlequin, sylvain, etc. Famille des charadriidés.)

— ENCYCL. Hist. On a donné le nom de *chevaliers,* dans le passé, à ceux qui servaient dans la cavalerie, et, plus tard, à ceux qui combattaient à cheval, ou à ceux qui, dans la société, avaient acquis une situation comparable à celle des chevaliers.

● *Chevaliers en Grèce.* Les citoyens devant servir dans la cavalerie étaient généralement recrutés dans une classe privilégiée. Le terme grec d'*hippeis* (les chevaliers) désigne à la fois la cavalerie et une classe sociale assez éle-

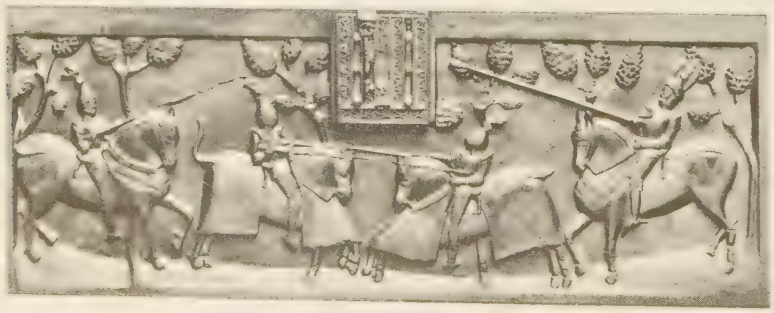

joute de chevaliers
décor d'une huche
art français, XVe s.
musée de Cluny

Phot. Higham, Alinari-Giraudon.

vée, même une véritable aristocratie, comme en Thessalie. A Athènes, à partir de Solon, c'était les citoyens de la deuxième classe pourvus d'un revenu annuel valant au moins 300 médimnes de blé ; ils devaient fournir un cheval et s'équiper. Toutefois, tous les membres de la classe équestre, chevaliers au sens politique du terme, ne servaient pas dans la cavalerie, mais pouvaient être hoplites.

● *Chevaliers romains.* A Rome, situé socialement juste en dessous de la classe sénatoriale, l'ordre équestre a constitué une classe bien déterminée par son rôle politique et social. A l'origine, les chevaliers servaient dans la cavalerie. Ils étaient 600, répartis en six centuries, à l'époque des rois, et leur nombre tripla au début de la République. Leur recrutement, assuré par les censeurs, était conditionné principalement par un niveau de fortune suffisant, sanctionné par le cens*. Il en découlait en outre une place précise dans la répartition des citoyens dans les tribus, et le paiement d'un impôt proportionnel à la fortune. L'extension de la domination romaine sépara les cadres politiques et militaires, et le recrutement de la cavalerie devint indépendant de toute condition de fortune, tandis que le rôle politique de l'ordre équestre se précisa : Caius Gracchus l'opposa à l'ordre sénatorial, et s'évertua à s'attacher cette classe déjà nombreuse et puissante par sa richesse. Elle bénéficiait des multiples situations lucratives interdites aux sénateurs (ferme des impôts et grand commerce), accaparait progressivement l'activité

armement d'un chevalier sur le champ de bataille (roman de « Lancelot du Lac »)
cabinet des Estampes

économique, et monopolisait en fait la banque. Sa situation légale s'affirma : après les sénateurs, les chevaliers obtinrent des sièges réservés au théâtre (*lex Roscia theatralis*, 67 av. J.-C.). Ils eurent un temps le bénéfice exclusif de la participation aux jurys criminels, ce qui entraîna de longues querelles avec l'ordre sénatorial. Auguste fit d'eux une noblesse officielle, où se recrutèrent désormais la plus grande part des administrateurs. L'empereur accordait le titre de chevalier et pouvait le retirer ; il pouvait également faire chevalier un citoyen peu fortuné en le gratifiant du même coup du cens requis, d'un montant de 400 000 sesterces. Accédaient à l'ordre équestre les fils de sénateurs et de chevaliers et beaucoup de décurions, les provinciaux eux-mêmes y étant admis. Leur carrière administrative suivait dès lors un *cursus honorum* bien réglé. Le *cursus* équestre comprenait des commandements militaires (préfecture de cohorte ou d'aile, tribunat légionnaire), auxquels succédaient le gouvernement de provinces impériales (les sénateurs gouvernant les provinces sénatoriales), la fonction de curateur (les procurateurs étant, eux, d'ordre sénatorial), la préfecture des vigiles, de l'annone, et surtout, honneur suprême, la préfecture du prétoire. Les chevaliers étaient répartis en trois classes, selon le traitement qu'ils percevaient et qui était indépendant de la fonction remplie.

Les chevaliers portaient un anneau d'or, la *trabée*, court manteau, et l'*angusticlave*, étroite bande de pourpre qui bordait leur vêtement. C'est à eux que revenaient certaines fonctions sacerdotales, telle celle des luperques. Les princes impériaux (princes de la jeunesse) représentaient les dignitaires suprêmes de la hiérarchie équestre.

L'apogée de l'ordre se situa sous Dioclétien. Après quoi, le Bas-Empire ayant institué d'autres titres, il disparut peu à peu.

● *Chevaliers au Moyen Age.* Désignés dans les textes latins par le terme *milites*, les chevaliers sont tout d'abord les combattants à cheval, par opposition aux gens de pied. A partir du moment où s'instaure la chevalerie*, le mot *chevalier* prend un sens très précis : c'est celui qui a été adoubé. Le rang social du chevalier, si celui-ci est déjà noble, n'est pas modifié par son appartenance à la chevalerie : il continue à être ce qu'il était, roi ou petit noble, combattant de la dernière classe ; mais il fait partie de la classe des guerriers et remplit les obligations de son rang. L'armée féodale est, en effet, fondée sur l'existence des chevaliers, répartis en petites unités, comme la *constabularia* de cinq chevaliers groupés autour d'une bannière. Ce sont ces groupes de combat qui chargent, manœuvrent, se reforment, tiennent le terrain, et qui composent les *batailles*, ou unités plus importantes. A l'origine, le chevalier pouvait vivre, être « nourri » dans l'entourage d'un seigneur. En tout temps, il doit pouvoir vivre noblement et se consacrer au métier des armes. Par suite, il disposait toujours d'un certain revenu, qui, à cette époque, ne pouvait être constitué que par une dotation en terres. S'il n'est pas titulaire d'une seigneurie, grande ou petite, il est en général *chasé*, c'est-à-dire que, en échange de son service, il reçoit d'un seigneur une petite tenure, qu'il peut faire exploiter par des vilains et dont les revenus assurent sa subsistance ; le fait est attesté, notamment en Limousin et en Saintonge. Dans d'autres régions, le fief qui doit le faire vivre a une importance minimale, fixée par l'usage : c'est le *fief de chevalier*, qui est une des originalités de la féodalité anglo-normande. On trouve en effet en Normandie, peu après l'établissement des Scandinaves, que les seigneurs importants, ou *tenants en chef*, possèdent des tenures divisées en *fiefs de chevalier*, et qu'ils doivent au duc le service d'un certain nombre de combattants à cheval. En réalité, rien n'empêchait le tenant en chef de créer de nouvelles inféodations et de disposer ainsi, pour son service propre, d'un nombre de chevaliers plus élevé que celui dont il devait le service au duc. Les enquêtes sur les fiefs, ordonnées par Henri Beauclerc et Henri II, tant en Normandie qu'en Angleterre, montrent quels étaient ces services. Le système fut introduit en Angleterre par Guillaume le Conquérant. Il permettait au duc-roi de connaître exactement l'effectif des combattants sur lesquels il pouvait compter pour son armée, lorsqu'il proclamait le ban. Par la suite, le fief de chevalier devint la base sur laquelle on calculait l'*écuage*, impôt auquel étaient soumis les tenants en chef, en remplacement du service militaire personnel de leurs vassaux, et qui permettait au roi de solder une armée de mercenaires, plus souple que l'armée féodale. Le système des fiefs de chevalier fut aussi introduit en Bretagne : à la fin du XIIe s., l'*Assise au comte Geffroy* interdit leur démembrement. Dans le royaume de France, l'organisation militaire continua d'avoir pour base la chevalerie. Philippe Auguste fit établir avec précision le compte des services qui lui étaient dus par ses vassaux directs, notamment par les *chevaliers bannerets*, qui groupaient autour d'eux, en petites unités, un nombre variable de combattants. Au XIVe s., l'armée de chevaliers que conduisait le roi de France éprouva maints déboires en face des mercenaires anglais. Au XVe s., elle fut pratiquement remplacée par les compagnies d'ordonnance, corps de soldats de métier créés par Charles VII. Cependant, la chevalerie se survécut encore longtemps et se transforma peu à peu en un échelon de la hiérarchie nobiliaire.

● *Chevaliers d'honneur.* Appelés, au XIIe s., *chevaliers de l'hôtel, chevaliers du roi*, les chevaliers d'honneur étaient particulièrement attachés à la personne royale. On les appelait également *chevaliers du corps*. Comme le roi, la reine et les très grands seigneurs avaient leurs chevaliers. L'expression, qui ne se trouve pas avant le XVIe s., vient sans doute des chevaliers d'honneur des tournois. Au XVIIe s., on créa des chevaliers d'honneur auprès des présidiaux de France, avec le titre de « conseillers ». En 1702, Louis XIV créa deux places de chevaliers d'honneur auprès de chacune des cours souveraines : Grand Conseil, Cour des monnaies, Cour des comptes, etc. Ces offices, qui anoblissaient, pouvaient être achetés par des roturiers.

la communion du chevalier
cathédrale de Reims

● *Chevalier du guet.* On appelait « guet » la garde qui veillait sur Paris la nuit. Au XIIe s., il y avait une quarantaine de sergents, moitié à cheval, moitié à pied, sous les ordres du *chevalier du guet*. Ici, le mot *chevalier* signifiait proprement « cavalier », le chevalier du guet étant sans doute, à l'origine, le seul des sergents monté à cheval.

Chevalier au baril (LE) ou **barisel**, conte édifiant dont il existe trois rédactions, l'une notamment de Jean de la Chapelle de Blois (XIIIe s.). Pour obtenir le pardon de ses péchés, un chevalier s'adresse à un ermite, qui lui donne l'absolution à condition qu'il aille remplir d'eau un petit baril ; mais ni les sources ni la mer ne peuvent fournir de quoi remplir ce baril qui se vide toujours ; désespéré d'avoir en vain couru le monde, le chevalier verse enfin une larme de vrai repentir, et le baril est miraculeusement rempli.

Chevalier à la charrette (LE). V. LANCELOT.

Chevalier au cygne (LE), poème français en alexandrins, de la fin du XIIe s. Ce poème, ainsi que celui d'*Elioxe*, auquel il fait suite, met en œuvre la légende lorraine des enfants-cygnes, qui est ici rattachée à celle de Godefroi de Bouillon : c'est en effet l'un des enfants-cygnes qui est présenté comme le grand-père du héros de la première croisade. Ces deux poèmes ouvrent le cycle de la Croisade, qui comprend en outre *les Enfances Godefroi*, la *Chanson d'Antioche** et la *Prise de Jérusalem*. La même légende sera reprise par R. Wagner dans *Lohengrin*.

épreuve de chevalerie
miniature
école bourguignonne, XVe s.
musée du Petit Palais

Phot. Giraudon, Roubier, X.

« le Chevalier et la Damoiselle » par Liane Daydé et Michel Renault

Étienne CHEVALIER par Jean Fouquet

v. hors-texte en couleurs MOYEN ÂGE tome Ier, entre pp. 160-161

Maurice CHEVALIER

« le Chevalier, la Mort et le Diable » par Albrecht Dürer

Chevalier et la Damoiselle (LE), ballet en 2 actes et 3 tableaux, de Serge Lifar; musique de Philippe Gaubert; décors de Cassandre. Première mondiale : Opéra de Paris, 2 juillet 1941. Le sujet de ce ballet, évocation féerique et chevaleresque du Moyen Age, a été suggéré à Serge Lifar par un lai de Marie de France; l'action se situe en Bourgogne, au Moyen Age.

Chevalier errant (LE), chorédrame en 2 actes et 4 tableaux, avec chœurs, créé à l'Opéra de Paris en 1950, d'après un livret d'Elisabeth de Grammont (J. Ibert, Pedro Florès, S. Lifar).

Chevalier au lion (LE). V. YVAIN.

Chevalier à la mode (LE), comédie en cinq actes et en prose, de Dancourt, son chef-d'œuvre (1687); excellent tableau de mœurs. Un libertin cherche à épouser une vieille fille riche et à séduire deux jeunes femmes. Il est démasqué et toutes trois lui échappent.

Chevalier, la Mort et le Diable (LE), gravure sur cuivre, de Dürer (1513). Parti probablement d'une étude de cheval inspirée de Vinci, Dürer, se rappelant le manuel d'Erasme *Enchiridion militis christiani* (1503), en fait une allégorie du chevalier chrétien, impavide à l'égard de la mort et de la tentation.

Chevalier à la rose (LE), comédie musicale en 3 actes, poème de Hugo von Hofmannsthal, musique de Richard Strauss. Représentée pour la première fois à l'Opéra de Dresde en 1911, avec un succès qui lui valut une carrière mondiale, elle inaugurait une nouvelle manière du compositeur et témoignait de sa maîtrise d'écriture et d'instrumentation.

Chevalier Des Touches (LE), roman de Barbey d'Aurevilly (1864). Vers la fin de la Restauration, dans une antique maison de Valognes, six personnages, d'allure vieillotte et routinière, s'entretiennent des choses d'autrefois. Ils racontent l'aventure du chef chouan le chevalier Des Touches, qu'ils réussirent à délivrer de la prison de Coutances, mais en perdant un des leurs, dont la fiancée est encore parmi eux, jadis belle, maintenant vieille et sourde. Suite de tableaux d'un coloris extraordinaire, de scènes sanglantes qui font contraste avec ces ombres falotes.

Chevaliers (LES) [Hippês], comédie d'Aristophane (424 av. J.-C.). Partisan de la paix et d'un gouvernement conservateur, Aristophane prend à partie Cléon, le tout-puissant démagogue, qu'il met en scène. Il raille ses prétentions, sa grossière ignorance, ses basses flatteries démagogiques et le personnifie sous les traits du bonhomme Dêmos. Le titre de la pièce vient des *chevaliers* qui composent le chœur. C'étaient les ennemis de Cléon, ses adversaires politiques, les représentants de la tradition, de la classe aisée et éclairée.

Chevaliers de l'Apocalypse, secte de fanatiques qui se révéla dans la seconde moitié du XVIIe s., à Paris. Ils s'imaginaient que l'Antéchrist allait se révéler et s'organisaient pour le combattre. Leur chef, Gabrino, fut arrêté en 1694, et les disciples se dispersèrent.

Chevaliers de la Croix. V. PORTE-GLAIVE.

Chevaliers de la liberté (les), société secrète formée en 1820, dans l'Anjou et la Bretagne, afin de renverser les Bourbons. Les *Chevaliers de la liberté*, alliés aux *carbonari*, s'associèrent à plusieurs mouvements dans l'Ouest, en 1821 et en 1822, particulièrement à la conspiration de Saumur.

Chevaliers de Malte ou **de Rhodes.** V. MALTE.

Chevaliers de la Mère de Dieu. V. MARIE (*ordre de* SAINTE-).

Chevaliers porte-croix. V. PORTE-CROIX.

Chevaliers de la Table Ronde. V. ARTHUR (*cycle d'*).

Chevaliers Teutoniques. V. TEUTONIQUES.

CHEVALIER (Etienne), trésorier de France (1410 - 1474). Conseiller de Charles VII, à qui il présenta Agnès Sorel en 1444, ambassadeur de Louis XI auprès du pape Paul II (1470), il fut un des protecteurs de Fouquet, à qui il confia la décoration des célèbres *Heures* qui portent son nom, et dont la plupart des miniatures ont été réunies au musée de Chantilly. Fouquet exécuta également pour lui le *Retable de Melun*, où Chevalier apparaît, présenté par saint Etienne (musée de Berlin), priant la Vierge Marie, peinte sous les traits d'Agnès Sorel (musée d'Anvers).

CHEVALIER (Pierre), voyageur français du XVIIe s. Il siégea à la Cour des monnaies et servit dans les armées de Louis XIV, à la tête de mercenaires polonais. Ayant séjourné en Pologne, il publia à Paris, en 1663, un *Discours des pays, mœurs et gouvernement des Cosaques* et une *Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne.*

CHEVALIER (Pierre), maître serrurier (Angers 1714 - *id.* 1780). Auteur d'une très belle grille ornée de groupes d'animaux, rue Plantagenêt, à Angers.

CHEVALIER (Charles Louis), opticien français (Paris 1804 - *id.* 1850). Fabricant de quelques appareils nouveaux, il mit en relation Niepce et Daguerre, dont la collaboration donna naissance à la photographie.

CHEVALIER (Michel), économiste et homme politique français (Limoges 1806 - Montplaisir, Hérault, 1879). Il adhéra avec passion au saint-simonisme et, pendant deux ans, dirigea *le Globe* (1830-1832). Avec Enfantin, il participa à l'expérience de vie communautaire de Ménilmontant (1831) et fut alors condamné à un an de prison pour association illicite. Libéré, il se rendit en Amérique, d'où il adressa au *Journal des débats* une série de lettres fameuses; il en revint libre-échangiste, abandonna le programme social des saint-simoniens, puis se rallia à l'Empire. Nommé conseiller d'Etat, sénateur, professeur au Collège de France, il fut, de concert avec Cobden, le principal instigateur du traité de commerce libre-échangiste de 1860 avec l'Angleterre. Il préconisa la création du tunnel sous la Manche et le percement de l'isthme de Panama. Favorable à l'intervention de l'Etat « partout où l'intérêt général est en question », il fut parfois considéré comme un précurseur du socialisme d'Etat. On lui doit : *Histoire et description des voies de communication aux Etats-Unis* (1840), *Lettres sur l'organisation du travail* (1848), *les Brevets d'invention* (1878).

CHEVALIER (Jean Jules), prêtre français (Richelieu 1824 - Issoudun 1907), fondateur de la société des missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun*, et propagateur de la dévotion au Sacré-Cœur.

CHEVALIER (l'abbé Casimir), archéologue français (Saché, Indre-et-Loire, 1825 - Tours 1893). Historiographe du diocèse de Tours, président de la Société archéologique de Touraine, il a publié : *Histoire de Chenonceaux* (1868), *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine* (1869), avec l'abbé Bourassé.

CHEVALIER (chanoine Ulysse), érudit français (Rambouillet 1841 - Romans 1923). Elève de Léopold Delisle, professeur d'histoire ecclésiastique aux facultés catholiques de Lyon (1887), membre libre (1912) de l'Académie des inscriptions, il a publié d'innombrables travaux de bibliographie, de liturgie et d'histoire. Citons son très précieux *Répertoire des sources historiques du Moyen Age* : I. *Biobibliographie* (1877-1888). II. *Topobibliographie* (1894-1903), son *Repertorium hymnologicum* (1892-1912), sa collection de *Cartulaires dauphinois* (1869-1912), et ses études sur le saint Suaire de Turin.

CHEVALIER (Auguste), botaniste et voyageur français (Domfront 1873 - Paris 1956). Docteur ès sciences naturelles, il parcourut le Sénégal, le Soudan occidental, en étudiant la géographie botanique et la flore économique de ces pays. A son retour, il fut chargé d'organiser les services botaniques du laboratoire colonial du Muséum. En 1902-1903, il accomplit une seconde exploration, de l'Oubangui au lac Tchad, à travers le bassin du Chari. Il retourna en 1905 dans l'Afrique occidentale. Enfin, deux fois, il fit un séjour prolongé en Indochine, où il rassembla des matériaux botaniques importants. Il a publié plusieurs écrits sur ses voyages et sur les végétaux utiles (caféier, théier, cotonnier, kolatier, bois coloniaux, etc.), qu'il contribua à faire connaître, notamment *les Végétaux utiles de l'Afrique tropicale française* (1905), ainsi que le tome III du *Traité de géographie physique* (1923) d'Emm. de Martonne, consacré à la biogéographie. Il a dirigé la *Revue d'agriculture coloniale et de géographie botanique.* (Acad. des sc., 1937.)

CHEVALIER (Jacques), philosophe français (Cérilly, Allier, 1882 - *id.* 1962). Il enseigna la philosophie à la faculté des lettres de Grenoble, dont il devint doyen, et fut ministre dans le gouvernement de Vichy en 1940 et en 1941. Ses principales études ont pour titres : *Platon et Aristote* (1914), *les Maîtres de la pensée : Descartes, Pascal, Bergson* (1921-1926), *l'Idéalisme au XVIIIe siècle* (1924), *l'Idée et le Réel* (1932), *la Vie morale et l'au-delà* (1938), *Histoire de la pensée* (3 vol.; 1955-1961).

CHEVALIER (Maurice), chanteur fantaisiste français (Paris 1888). Il fit, tout jeune encore, ses débuts au café-concert, avant de créer un genre tout à fait personnel; sa silhouette devint rapidement célèbre. En 1909, il fut le partenaire de Mistinguett aux Folies-Bergère, puis il entra, après la Première Guerre mondiale, au Casino de Paris, où il chanta de nombreux succès. Parmi ceux-ci, on peut citer *Valentine, Ma pomme, Prosper.* Au théâtre des Bouffes-Parisiens, il créa deux opérettes, *Dédé* et *Là-haut*, mais il revint toujours au music-hall. Véritable ambassadeur de la chanson française, il rendit célèbres dans le monde entier son canotier et son sourire. Sa carrière cinématographique est également importante. Il débuta à l'écran avant 1914 en faisant de la figuration dans des films de Max Linder. Entre 1918 et le début du film parlant, il tourne *le Mauvais Garçon* (1922), *Gonzague* (1923), *Jim Bougne, boxeur* (1923), mais c'est à partir de 1929 qu'il devient vraiment une vedette de cinéma avec *les Innocents de Paris* (1929), *Parade d'amour* (1930), *Folies-Bergère* (1935), films réalisés à Hollywood; puis il tourne *Fausses Nouvelles* (de René Clair, 1938), *Le silence est d'or* (René Clair, 1947), *le Roi* (1949), *Ma pomme* (1950), *J'avais sept filles* (1954), *Gigi* (1958), etc. Un grand music-hall parisien est devenu l'Alhambra-Maurice-Chevalier.

Phot. Bernand, Giraudon.

CHEVALIER D'ARPIN (Giuseppe CESARI, dit le). V. CESARI.

CHEVALIÈRE n. f. Femme d'un chevalier. ‖ *Bague à la chevalière, bague chevalière,* ou *chevalière* n. f., bague à large chaton, sur lequel sont gravées des armoiries, des initiales.

CHEVALIN n. m. Cépage blanc, cultivé dans le département de l'Ain, et dont les grains renferment une chair juteuse et sucrée.

CHEVALIN, E adj. Qui est de la nature du cheval; qui a rapport au cheval : *Race chevaline. Généalogie chevaline.* ‖ *Boucherie chevaline,* boucherie où l'on vend de la viande de cheval. ‖ Qui a de la ressemblance avec un cheval : *Il y a la figure de chèvre, comme celle de Musset; la figure chevaline, longue et osseuse* (Alain).

CHEVALIS n. m. Trav. publ. Passage pratiqué au moyen de grosses pierres, dans une rivière dont les eaux sont basses.

CHEVALLIER (Jean-Baptiste Alphonse), pharmacien français (Langres 1793 - Paris 1879). Souvent désigné sous le nom de CHEVALLIER *le Père,* il fut interne en pharmacie des hôpitaux de Paris, professeur adjoint à l'Ecole de pharmacie de Paris et membre de l'Académie de médecine (1824). Il publia un *Traité des réactifs* (1822), un *Dictionnaire des drogues* (1827), un *Traité de pharmacie* (1831), et surtout un *Dictionnaire des altérations et falsifications,* et plus de 500 mémoires traitant de chimie, de toxicologie, d'hydrologie, de pharmacologie et d'hygiène.

CHEVALLIER (Jacques), industriel et homme politique français (Bordeaux 1911). Conseiller général et député radical d'Alger en 1946 à la première Assemblée nationale, il démissionne en janvier 1951 pour siéger à l'Assemblée algérienne. Réélu toutefois en 1952 à l'Assemblée nationale, il siège parmi les indépendants et devient secrétaire d'Etat à la Guerre dans le cabinet Mendès-France en 1954-1955. Elu maire d'Alger en mai 1953, il abandonne ses fonctions en juin 1958.

CHEVAL-QUI-RUE (COL DU). V. KICKING HORSE PASS.

CHEVAL-VAPEUR n. m. Métrol. Unité de puissance* correspondant à 75 kilogrammètres par seconde, soit environ 736 watts (symb. : ch). ‖ Pl. *des* CHEVAUX-VAPEUR.

CHEVANCE n. f. (de *cheoir*). Biens, fortune (anc. franç. repris archaïquement).

CHEVAUCHANT, E adj. Bot. Syn. de ÉQUITANT, E.

CHEVAUCHÉE n. f. Course à cheval : *Un buveur, au bruit d'une chevauchée sur le pavé du carrefour, reconnaissait le citoyen Hanriot, qui passait au galop avec son état-major* (A. France). ‖ *Fig.* Course rapide : *Dans sa tête, c'était une chevauchée d'idées tristes et folles se pourchassant au sein du vide* (P. Morand).
— Dr. anc. et Féod. V. part. *encycl.*
— Equit. Grande randonnée effectuée à cheval.
— ENCYCL. Dr. anc. Du XVIe au XVIIIe s., les visites d'inspection faites dans les diverses provinces et districts du royaume par les trésoriers de France, les prévôts des maréchaux ou les maîtres des requêtes pourvus d'une commission royale furent qualifiées dans les ordonnances de *chevauchées.* Elles permirent à l'administration royale, malgré les abus des titulaires d'office à titre viager, de conserver toute son efficacité.
— Féod. La *chevauchée* fut sans doute à l'origine un raid de cavalerie ayant pour but le pillage et la destruction, afin d'épouvanter l'adversaire; elle était donc distincte de l'ost, qui était une expédition de guerre, mais elle ne tarda pas (XIIe ou XIIIe s., selon les régions) à se confondre avec cette dernière, d'autant plus que les fantassins y participèrent très tôt. Ainsi s'explique l'expression « service d'ost et de chevauchée » pour définir le service militaire dû par les vassaux ou les nonnobles à leur seigneur, et dont la durée fut réduite (dans le cadre de la seigneurie) à 40 jours pour les cavaliers et 90 jours pour les gens de pied.

Chevauchée fantastique (LA) [*The Stage Coach*], film américain de John Ford (1939). C'est un western* typique, atteignant parfois une grandeur d'épopée. La qualité du film, de son montage, effectué par Ford lui-même, et l'habileté du scénario de Dudley Nichols ont rendu cette œuvre classique.

CHEVAUCHEMENT n. m. Etat de deux objets, dont l'un se superpose en partie à l'autre : *Le chevauchement de deux planches. Il s'était produit d'une voie à l'autre, des chevauchements de débris* (J. Romains). *Je retrouverai ce chevauchement* [des couplets et refrains] *si particulier dans les chants de la région du Tchad* (Gide). ‖ *Fig.* Extension, empiétement sur un autre domaine : *Un chevauchement d'intérêts, d'autorité.*
— Ch. de f. Disposition des deux files de rails d'une voie de chemin de fer telle que l'emplacement des joints n'est pas situé à la même hauteur sur chaque file et se trouve décalé d'une certaine longueur d'une file par rapport à l'autre. (On dit aussi POSE À JOINTS CHEVAUCHÉS, ALTERNÉS ou DÉCOUPÉS, etc.)
— Chirurg. Superposition des deux fragments d'un os fracturé. (V. part. *encycl.*)
— Géol. Phénomène par lequel des terrains ont avancé de quelques hectomètres ou kilomètres par-dessus d'autres terrains. (On l'observe dans certains plis, failles et plis couchés. Il est assez fréquent dans les chaînes de montagnes. Si le déplacement s'exagère, on a une *nappe de charriage.*)
— ENCYCL. Chirurg. Le *chevauchement* résulte de ce que le fragment inférieur d'un os fracturé est attiré vers le haut, du fait de la contraction musculaire; le fragment inférieur, s'il n'est pas accroché au fragment supérieur (fracture engrenée), se superpose à ce dernier sur une plus ou moins grande longueur. Le chevauchement est corrigé par traction manuelle, instrumentale ou opératoire sur le fragment inférieur.

CHEVAUCHER v. intr. (lat. pop. *caballicare,* de *caballus,* cheval). Aller, s'avancer à cheval. ‖ *Par extens.* Etre superposé, se croiser : *Tuiles qui ne chevauchent pas régulièrement. Dents qui chevauchent.*
— Imprim. N'être pas régulièrement aligné, en parlant des lignes et bouts de lignes.
◆ V. tr. Etre à califourchon sur : *De petits paysans* [...] *chevauchant des chèvres* (Goncourt). *Une paire de lunettes chevauche le nez aux grandes narines membraneuses* (G. Duhamel).
— Fauconn. *Chevaucher le vent,* en parlant d'un oiseau de proie, s'élever par secousses au-dessus du vent.
— ***Se chevaucher*** v. pr. Se superposer en partie : *Les couplets et les refrains de leur chant rythmé se chevauchent* (Gide).

CHEVAUCHEUR n. m. Personne qui chevauche, qui aime à chevaucher.
— Hist. *Chevaucheurs* ou *preneurs du roi,* appelés aussi *chevaliers d'écurie* ou *de la grande écurie du roi,* officiers chargés, au Moyen Age, d'approvisionner l'écurie du roi des vivres et fourrages nécessaires; courriers qui, à partir du XVIe s., portaient les lettres du roi. (Ils subsistaient encore au XVIIe s., comme courriers de cabinet.)

CHEVAUCHURE n. f. Constr. Etat, position d'objets qui empiètent l'un sur l'autre : *La chevauchure des ardoises.*

CHEVAU-LÉGER n. m. Soldat d'un corps de cavalerie légère organisé en France du XVIe au XIXe s. ‖ Pl. *des* CHEVAU-LÉGERS. (Quelques-uns écrivent CHEVAUX-LÉGERS.) ‖ *Chevau-léger lancier,* v. part. *encycl.*
— Hist. Surnom donné aux quatre-vingts députés légitimistes de l'Assemblée nationale de 1871, qui se réunissaient dans l'impasse du même nom à Versailles, et qui, fidèles sans restriction au comte de Chambord, refusèrent d'approuver la réponse nuancée de déception et de critique faite par la majorité des députés royalistes au message de ce dernier à propos du choix du drapeau blanc comme emblème national (6 juill. 1871).
— ENCYCL. Hist. mil. On donnait le nom de *chevau-légers* à une classe inférieure de la cavalerie feudataire : coutiliers, cranequiniers, etc. En 1498, Louis XII les forma en compagnies, qui, légèrement armées, combattaient en avant des gens d'armes. En 1570, Henri IV, avant d'être roi, avait près de lui une compagnie de chevau-légers, qui est à l'origine des *chevau-légers de la garde du roi,* créés en 1599 et supprimés en 1787. Louis XIII les groupa en régiments, qui furent plus tard le noyau de la cavalerie légère. (Ils formaient six régiments en 1779). Ils reparaissent armés de la lance dans les deux régiments de *chevau-légers lanciers* de la garde impériale (1809) et le *corps des chevau-légers lanciers de France,* organisé sous la Restauration, en 1814 (v. LANCIER). Les chevau-légers ont disparu de l'armée française en 1815, mais ils subsistèrent dans les armées bavaroise jusqu'en 1914 et autrichienne jusqu'en 1939, ainsi que dans l'armée polonaise.

CHEVÊCHE n. f. (mot apparenté avec *chathuant, chouan, chouette*). Petite chouette grise à tête plate, à disques faciaux incomplets. (Famille des strigidés.)
— ENCYCL. L'espèce principale (*Athene noctua*) vit dans une grande partie de l'Ancien Monde. Elle est commune en France, où elle niche dans les vieux murs et les arbres creux. Sa nourriture, composée de petits rongeurs et d'insectes, en fait un oiseau utile à l'agriculture. Chez les anciens Grecs, la *chevêche* était un des attributs de Minerve comme emblème de la sagesse, et elle a souvent figuré sur les monnaies.

chevêche

CHEVÊCHETTE n. f. (dimin. de *chevêche*). Très petite chouette brune, qui habite diverses régions du globe. (La chevêchette naine ou chouette-moineau [*Glaucidium passerinum*], plus petite qu'un étourneau, vit dans les régions froides d'Europe et d'Asie. Elle existe en France, dans les Alpes. C'est le plus petit rapace nocturne d'Europe. Famille des strigidés.)

chevêchette

CHEVECIER n. m. (de *chevet*). Chanoine trésorier.

CHEVEL n. m. Technol. Etau portatif, à l'usage des serruriers.

CHEVELAGE n. m. Trav. publ. Opération qui consiste à creuser et à entretenir des passes dans les hauts-fonds d'un cours d'eau.

CHEVELÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une tête qui a des cheveux d'un émail particulier.

CHEVELU, E adj. Qui a des cheveux; qui a des cheveux longs ou abondants; et, *par anal. : Quel est cet astre chevelu qui va passer tout près de nous?* (G. Duhamel).
— LANGUE LITTÉR. Garni de feuilles, de verdure : *Les masses dorées et chevelues des feuillages d'automne jaillissaient de l'île* (A. Maurois). ‖ *Monts chevelus,* monts couverts de forêts.
— Anat. *Cuir chevelu,* partie de la peau qui recouvre le crâne et dans laquelle sont implantés les cheveux.
— Arbor. *Arbres chevelus,* arbres qui ont beaucoup de rameaux.
— Bot. Se dit des organes des végétaux qui sont revêtus de longs appendices filiformes, comme les graines du cotonnier, les racines des graminées, etc.
— Hist. *Rois chevelus,* appellation donnée aux rois mérovingiens, pour qui une longue chevelure constituait le signe de la suprême dignité. Il en était de même pour les rois Vandales, Wisigoths et Ostrogoths. (Détrônés, ils étaient tondus et cloîtrés.) ‖ *Gaule chevelue* (*Gallia comata*), la Gaule demeurée indépendante jusqu'à la conquête de César, par opposition à la Gaule Narbonnaise.
— Tab. Se dit du tabac haché en brins longs et enchevêtrés. (On dit aussi DU CHEVELU.)
◆ N. m. Ensemble des radicelles ou des dernières divisions de la racine d'une plante :

chevau-légers

Phot. Dragesco, Bille.

Lorsqu'on met un végétal en terre, il faut étendre le chevelu.

CHEVELURE n. f. Ensemble des cheveux d'une personne : *Lorsque tu nous tenais tous deux sur tes genoux, | Tu mêlais en riant nos chevelures blondes* (Banville).
— LANGUE LITTÉR. Ce qui imite une chevelure humaine; branches et feuillage des arbres : *Pas une chevelure de varech ni une frange d'épaves au bord du flot* (Colette).
— Astron. Partie de la nébulosité d'une comète* environnant son noyau, et le plus souvent dirigée dans l'espace suivant une direction opposée à celle du Soleil.
— Bot. Aigrette qui accompagne certaines graines, notamment celles des asclépiades, etc.

CHEVELURE DE BÉRÉNICE (en lat. *Coma Berenices*), petite constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Bouvier et le Lion. Elle est dessinée par une vingtaine d'étoiles peu brillantes, de magnitude 4 à 6. Bérénice, femme de Ptolémée Evergète, roi d'Egypte, avait fait vœu, s'il revenait vainqueur d'une expédition, de couper ses cheveux et de les offrir à Vénus; mais, le lendemain de ce généreux sacrifice, les cheveux disparurent du temple. L'astronome Conon dénomma « Chevelure de Bérénice » une constellation de sept étoiles qu'il venait de découvrir, en disant que les dieux avaient mis les cheveux de la reine à leur vraie place, dans le ciel. Cette métamorphose fut célébrée dans une élégie du poète alexandrin Callimaque (IIIe s. av. J.-C.), dont il ne reste que des fragments, mais qu'imita Catulle en latin.

CHEVENARD (Pierre), métallographe français (Thizy, Rhône, 1888 - Fontenay-aux-Roses 1960). Ingénieur civil des mines, puis directeur scientifique de la Société de Commentry, Fourchambault et Decazeville, il devint professeur à l'Ecole des mines de Paris. Il s'est consacré à la création et au perfectionnement des alliages ferreux. Grâce à ses études sur le fluage, il a obtenu notamment des aciers inaltérables à haute température. Il a inventé des appareils différentiels, en particulier un dilatomètre enregistreur (1914), mettant en évidence les points de transformation des alliages. (Acad. des sc., 1946.)

CHEVER v. tr. (lat. *cavare*, creuser). Joaill. *Chever une gemme*, la creuser par-dessous pour en éclaircir la teinte.
— Technol. *Chever une pièce de métal*, la rendre concave.
— Verr. *Chever du verre*, donner la forme d'un moule au verre ramolli par la chaleur.

château de CHEVERNY

CHEVERNY, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Sologne; 781 hab. (232 aggl.). Eglise avec galerie en charpente. Dans la comm. de *Cour-Cheverny*, à côté de l'ancien manoir de 1512, où naquit le chancelier Hurault de Cheverny, se dresse le château, de style Louis XIII, terminé en 1634 par l'architecte Boyer, de Blois. Ensembles de peintures décoratives dans les appartements (en particulier la Chambre du roi), dues à Jean Mosnier (1600-1656), narrant les histoires de Don Quichotte, d'Adonis, d'Ulysse, de Persée, de Théagène et Chariclée. Escalier sculpté. Tapisseries. Meubles. (V. pl. CHÂTEAU, t. II, p. 915.)

CHEVERNY (Philippe HURAULT, comte DE), magistrat et homme d'Etat français (Cheverny 1528 - *id.* 1599). Il était, par sa mère, petit-fils de Semblançay* et, par son mariage avec Anne de Thou, devint le beau-frère de Jacques Auguste, l'historien. D'abord conseiller-clerc au parlement de Paris (1553), chargé de diverses missions par Catherine de Médicis, il devint chancelier du duc d'Orléans, le futur Henri III (1566), qui le fit nommer conseiller d'Etat (1569), garde des sceaux (1578), chancelier (1583). Sa terre de Cheverny fut érigée en comté, honneur alors rarement accordé à la robe. Il se maintint sous trois règnes : disgracié par Henri III en 1588, il se rallia à Henri IV, qui proposait de lui restituer les sceaux. A sa mort, il était gouverneur et lieutenant général de l'Orléanais, du Blésois, du pays chartrain et du Loudunois, charges réservées à la noblesse d'épée. Ses *Mémoires*, continués par un de ses fils, ont été publiés en 1636.

CHEVERT (François DE), général français (Verdun 1695 - Paris 1769). De famille pauvre, il fut soldat au régiment d'infanterie de Carné (1706-1710), sous-lieutenant en 1710 et lieutenant-colonel en 1739. A l'attaque de Prague (1741), il commanda les grenadiers envoyés les premiers à l'assaut et ouvrit la porte de la ville à l'armée française. Demeuré avec une petite garnison et assiégé, il sortit de la ville en janvier 1743 avec les honneurs de la guerre. Maréchal de camp, en 1744, lieutenant général en 1748, il fut fait, en 1758, grand-croix de Saint-Louis. Un des meilleurs officiers généraux d'alors, il ne put être promu maréchal de France en raison de sa naissance.

CHEVERUS (Jean LEFEBVRE DE), cardinal français (Mayenne 1768 - Bordeaux 1836). Pendant la Révolution, il se réfugia en Angleterre et aux Etats-Unis. Missionnaire des Indiens du Maine et premier évêque de Boston (1808), il revint en France en 1823 et fut évêque de Montauban (1824), puis de Bordeaux (1826).

CHEVESNE n. m. Ichtyol. V. CHEVAINE.

CHEVET n. m. (lat. *capitium*, partie d'un vêtement où l'on passe la tête). Partie du lit où l'on pose la tête. || *Par extens.* La tête du lit. || *Etre au chevet de quelqu'un*, rester auprès de lui, le soigner quand il est malade : *J'ai passé plus de deux heures à son chevet, ne quittant pas des yeux son front* (Gide). || *Livre de chevet*, livre de prédilection.
— LANGUE CLASS. Traversin destiné à soutenir la tête. || *Epée de chevet*, poignard tenu la nuit sous son chevet ou à la portée de sa main; et, au *fig.*, tout ce qu'on garde près de soi pour pouvoir y recourir à tout instant : *Toujours parler d'argent! voilà leur épée de chevet, de l'argent* (Molière).
— Archit. Partie de l'église, généralement en hémicycle, au fond de la grande nef.
— Arm. Pièce de bois placée sur l'arrière de l'affût d'un canon pour en soutenir la culasse. (Le chevet de mortier était encore en usage en 1915 dans les premiers modèles d'artillerie de tranchée.)
— Bx-arts. *Image de chevet*, tableau ou bas-relief de piété, qu'on suspendait auprès du lit. (On les emportait en voyage. Ils sont encore en usage en Espagne, en Italie et en Russie.)
— Constr. Garniture de plomb qu'on met au bord des chéneaux.
— ENCYCL. Archéol. Les peuples orientaux employaient, pour y poser la tête pendant le sommeil, un support auquel on donne le nom de *chevet*. C'est un billot de bois ou de pierre évidé en demi-lune, ou une demi-lune supportée par un pied. On le garnissait vraisemblablement d'un coussin. Les chevets babyloniens et assyriens étaient fort simples; les égyptiens, au contraire, affectaient des formes très variées. Un chevet, ou une amulette en forme de chevet, était déposé dans la tombe avec la momie.
— Archit. Dans les chartes du Moyen Age, le mot *chevet* (*caput ecclesiae*) désigne la partie de l'église où s'élevait l'autel. Par la suite, la dénomination d' « abside » prévalut; celle de chevet ne fut plus guère employée que pour désigner l'extérieur du chœur. Parmi les chevets les plus remarquables, on cite ceux des cathédrales de Paris, de Reims, d'Amiens.

chevet de la cathédrale d'Amiens

CHEVÊTRE n. m. (lat. *capistrum*). Chirurg. Bandage qui sert à maintenir ou à réduire les fractures et les luxations des os de la mâchoire inférieure.
— Constr. Pièce de bois faisant partie de la trémie ou enchevêtrure, qu'on laisse dans un plancher pour y établir l'âtre d'une cheminée.

CHEVEU n. m. (lat. *capillus*). Poil de la tête : *Ce front jaune entouré de longs cheveux pendants* (Vigny). || S'emploie parfois au singulier au sens de « chevelure » : *L'œil très grand, noir comme le cheveu* (Proust). || *Pop.* Obstacle, difficulté : *Il y a un cheveu. Voilà le cheveu.*
— LOC. DIV. *Fam. Comme des cheveux sur la soupe*, à contretemps, d'une manière inopportune. || *Faux cheveux*, cheveux artificiels. || *En cheveux*, sans autre coiffure que ses cheveux : *Elle causait avec une vieille dame en cheveux, la marchande sans doute, qu'elle tutoyait* (Zola). *Au bout de quelques jours où elle s'est essayée à « se mettre en cheveux », on la voit qui arbore un chapeau* (Le Goffic). || *Fam. S'arracher les cheveux*, donner des marques d'un grand désespoir : *Une de ces journées où les jeunes gens s'arrachent quelques cheveux en se jurant à eux-mêmes de ne pas continuer le sot métier de soupirant* (Balzac). || *Se faire des cheveux*, se faire du tracas. || *Faire dresser les cheveux, les cheveux sur la tête*, épouvanter, faire horreur. || *Se prendre aux cheveux*, se prendre de querelle, se battre. || *Prendre quelqu'un aux cheveux*, le quereller, le gourmander vivement. || *Saisir l'occasion aux cheveux*, la saisir avec empressement : *Comme tout homme dans son tort, il saisissait aux cheveux l'occasion d'une querelle* (Mérimée). || *C'est tiré par les cheveux*, ce n'est pas naturel. || *Ne tenir qu'à un cheveu*, dépendre d'un rien, être sur le point d'arriver. || *Ne pas toucher un cheveu à quelqu'un, à la tête de quelqu'un*, ne pas lui causer le moindre dommage : *Si on touche à un de vos cheveux, Jeanne, écrivez-moi* (A. France). || *Couper un cheveu, les cheveux en quatre*, se montrer subtil ou méticuleux à l'excès : *Vous allez dire que je donne dans le rigorisme, que je coupe les cheveux en quatre* (J. Romains). || *Avoir mal aux cheveux*, avoir mal à la tête parce qu'on a trop bu. || *Il y trouvera un cheveu*, une différence considérable à son désavantage.
— Art culin. *Cheveux d'ange*, vermicelle très fin. || En Espagne, tranches d'orange, de cédrat ou de citron confits, coupées en lanières très minces.
— Bot. *Cheveu-de-Vénus*, v. ADIANTUM.
— Céram. Fêlure d'une porcelaine : *Cette tasse a un cheveu.* || *Cheveu d'or*, filet doré encadrant une pièce en porcelaine.
— Minér. *Cheveux de Vénus*, nom que l'on donne aux aiguilles et filaments, plus ou moins dorés, que forme le rutile dans le quartz hyalin.
— ENCYCL. Anat. et Physiol. Les *cheveux*, implantés obliquement sur le cuir chevelu, sont munis d'un bulbe renfermant à sa base un muscle arrecteur ou horripilateur, qui, sous certaines influences (émotions fortes, froid), les redresse et les hérisse. Les cheveux varient de forme et de couleur suivant les races. Les albinos ont les cheveux presque décolorés; les races anglo-saxonnes et scandinaves, plus ou moins frappées d'albinisme, ont les cheveux blonds; les races celtiques ont les cheveux bruns, et toutes les races méridionales ont les cheveux noirs. Les cheveux à section circulaire sont droits et lisses; les cheveux à section ovalaire, bouclés; les cheveux à section aplatie, crépus. L'âge influence en outre la couleur; la chevelure blonde des enfants brunit vers cinq ou six ans, et surtout après la puberté; celle des vieillards se décolore et blanchit (v. CANITIE), par suite de la perte du pigment que viennent détruire les macrophages. D'une manière générale, les cheveux blonds sont plus fins et plus soyeux que les cheveux noirs. On peut, à l'aide de teintures ou de caustiques, et suivant les exigences de la mode, modifier la couleur naturelle des cheveux. Les Celtes gaulois, qui avaient les cheveux bruns, se décoloraient la chevelure au moyen de la chaux, pour imiter les grands seigneurs kymris, qui étaient blonds. Comme tous les phanères, les cheveux sont sujets à des altérations, car leur vitalité est liée à celle de l'organisme tout entier et du tégument

Phot. L. P. U. A., Arch. phot.

en particulier. C'est ainsi que l'eczéma et d'autres dermatoses, parasitaires ou non, amènent la mortification des bulbes pileux et la perte au moins temporaire des cheveux, souvent par plaques (alopécie*) ; certaines affections aiguës, comme la fièvre typhoïde, peuvent entraîner la perte totale, mais non définitive, de la chevelure ; la calvitie* est une perte des cheveux régulière et pratiquement définitive, même si elle n'est pas complète. Il est à noter que l'évolution de la chevelure suit les saisons et que l'on observe, chez les femmes surtout, une chute printanière et automnale, rapidement suivie d'une repousse. (→ Biblio.)

CHEVEUR n. m. Ouvrier qui chève le verre, qui pratique le chevage des verres de montre.

CHEVIGNY (Claude), menuisier français du XVIIIe s., reçu maître en 1768. On doit à cet habile et très consciencieux artisan des sièges de luxe d'une ligne toujours très gracieuse. Le mobilier que le duc de Choiseul lui avait commandé pour Chanteloup appartient à la chambre de commerce de Tours.

CHEVILLAGE n. m. Action de cheviller. ‖ Ensemble des chevilles qui entrent dans un ouvrage.
— Mar. Opération consistant à réunir entre elles, au moyen de chevilles, les diverses pièces des navires en bois. (Le chevillage est simple, double ou à bout perdu.)
— Text. Opération qui a pour objet de rendre à la soie que la teinture a raidie toute la souplesse désirable, en même temps qu'elle lui donne plus de brillant et la fait foisonner.
— ENCYCL. Text. Le *chevillage* s'effectue en plaçant les écheveaux de soie entre deux chevilles qui, par un mouvement de rotation autour de leur axe, font tourner les écheveaux. Simultanément, une cheville se déplace de manière à tordre légèrement les écheveaux.

CHEVILLARD ou **CHEVILLEUR** n. m. Boucher en gros qui fait le commerce de la viande à la cheville.

CHEVILLARD, famille de généalogistes français, dont on connaît trois membres : JEAN, né au XVIIe s., JACQUES, dit *l'Aîné*, et son fils JACQUES-LOUIS († 1751). Ils sont les auteurs d'un recueil de blasons, dit *le Grand Armorial de Chevillard*, dont les exemplaires connus sont tous composés différemment de planches gravées à diverses dates ou faites à la main (1692-1704). Jacques l'Aîné a publié en outre un *Dictionnaire héraldique* (1722), et Jacques-Louis obtint en 1744 un privilège pour *la Science des hérauts*, qu'il ne paraît pas avoir publiée.

CHEVILLARD (Camille), chef d'orchestre et compositeur français (Paris 1859 - Chatou 1923). Chef d'orchestre des concerts Lamoureux après la mort de Lamoureux, il fut nommé professeur au Conservatoire, puis appelé à la direction des études musicales de l'Opéra de Paris. Il a laissé également une production substantielle, mais trop négligée depuis sa mort : 3 pièces d'orchestre, 1 quintette, 1 trio pour cordes et piano, des sonates pour violon, violoncelle et piano, 1 quatuor à cordes, des pièces de chant, de piano.

CHEVILLE n. f. (lat. *clavicula*, petite clé). Petit morceau de bois, en chêne, de section généralement carrée, de forme pyramidale, débité dans le fil, qu'on utilise pour immobiliser un assemblage à tenon et mortaise, en charpente et en menuiserie. (On emploie suivant la fonction de l'assemblage une ou deux chevilles. Ne pas confondre avec goujon*.) ‖ *Fig.* Remplissage inutile pour faire le vers ou arrondir la période : *Les épithètes sont souvent des chevilles.*
— LOC. FAM. *Ne pas arriver, ne pas atteindre à la cheville de quelqu'un*, lui être très inférieur : *J'ai entendu* [...] *toutes les plus grandes cantatrices de l'univers ; elles ne te vont pas à la cheville* (Sand). ‖ *Il n'y manque pas une cheville*, il ne manque rien à cet ouvrage. ‖ *Etre en cheville avec quelqu'un*, lui être associé dans ses affaires. ‖ *Cheville ouvrière*, principal agent, personne qui joue le rôle essentiel.
— Anat. *Cheville du pied*, ou simplem. *cheville*, partie de chacun des os de la jambe qui fait saillie des deux côtés de l'articulation tibio-tarsienne, et que les anatomistes appellent *malléole*.
— Bouch. Barre de fer ronde, à laquelle on suspend, dans les abattoirs, les moutons et les veaux. ‖ *Vente à la cheville*, vente de la viande, aux abattoirs, en gros ou en demi-gros.
— Equit. *Cheval attelé en cheville*, cheval attelé devant un limonier.
— Horlog. Tige métallique, fixée perpendiculairement au plan moyen d'une roue. (Syn. BROCHETTE, GOUPILLE.) ‖ *Echappement à cheville*, v. ÉCHAPPEMENT.
— Jeux. *Etre en cheville*, se dit, au jeu de l'hombre, du joueur qui n'est ni le premier ni le dernier à jouer.
— Mécan. *Cheville ouvrière*, dans tout assemblage mécanique mobile, cheville qui supporte le principal effort.
— Mus. Pièce de bois (ébène, palissandre ou buis), composée d'une tige conique et d'une tête, et qui sert à tendre les cordes du violon, etc.
— Technol. Petite et courte pointe dont le qualificatif découle de sa forme et de son usage : *Les chevilles peuvent être à tête ronde, à tête plate, à tête carrée, avec un corps cylindrique, conique, rectangulaire, etc.* ‖ *Cheville à écrou* ou *à goupille*, cheville dont l'extrémité est taraudée. ‖ *Cheville piquée* ou *cheville barbelée*, cheville dont les arêtes de la pointe portent des dents en saillie. ‖ *Cheville à pointe*, cheville dont l'extrémité se termine comme un clou pointu.
— Zool. Apophyse osseuse du frontal, qui supporte la corne chez les ruminants. (Syn. CORNILLON.)

Chevilles, recueil de vers de maître Adam Billaut, menuisier de Nevers (1644). [L'auteur jouissait alors d'une réputation qui nous surprend.]

CHEVILLÉ, E adj. Assemblé par des chevilles : *Un bahut chevillé.* ‖ *Fig. Avoir l'âme chevillée au corps* (ou *le corps chevillé à l'âme*), avoir la vie dure, résister à toutes les maladies, à un terrible accident.
— Equit. *Cheval chevillé*, cheval qui a les épaules serrées au corps et qui manque d'amplitude dans ses mouvements.
— Hérald. Se dit de la ramure du cerf ou du massacre : 1° quand l'émail des chevilles est différent ; 2° pour indiquer le nombre même des chevilles.

CHEVILLEMENT n. m. Maléfice auquel la superstition attribuait le pouvoir de rendre un homme impuissant ou de l'empêcher d'uriner.

CHEVILLER v. tr. Consolider un assemblage avec des chevilles : *Cheviller une charpente, un tonneau.*
— Mus. Enfoncer de petites chevilles de bois dur dans certaines parties du violon, pour renforcer le collage. (Les violons destinés aux climats humides et chauds, et par conséquent susceptibles de se décoller rapidement, sont chevillés au manche, aux coins et aux deux tasseaux, fond et table.)
— Text. Faire subir à la soie l'opération du chevillage.
◆ V. intr. *Fig.* Remplir de mots inutiles (vieilli) : *Le dernier des humains est celui qui cheville* (Musset).

CHEVILLETTE n. f. Petite cheville : *Tire la chevillette et la bobinette cherra* (Perrault).
— Charp. Broche de fer à l'usage des charpentiers et jouant le rôle de cheville provisoire lors de la mise dedans d'une charpente.
— Rel. Pièce de métal servant à fixer les ficelles sous le templet d'un cousoir.
— Trav. publ. Sorte de fiche dont les paveurs se servent pour tendre leur cordeau.

CHEVILLEUR n. m. Ouvrier qui, après la teinture en écheveaux, passe la soie dans la machine à cheviller afin de lui rendre sa souplesse.
— Bouch. Syn. de CHEVILLARD.

CHEVILLIER n. m. Mus. Partie inférieure de la tête du violon et des instruments de la même famille, où viennent s'enfoncer latéralement les quatre chevilles. (Il est creusé en avant d'une mortaise, dans laquelle les cordes sont attachées aux chevilles. Le dos du chevillier est, en général, creusé de deux coulisses réunies par une arête médiane.)

CHEVILLIÈRE ou **CHEVILIÈRE** n. f. Sorte de tresse plate en fil écru ou en coton. ‖ Petite bande de toile qui se place sous les boutons de gants. (Lorsqu'elle est en peau, elle s'appelle PLAQUE.)

CHEVILLOIR n. m. Instrument garni de chevilles, sur lequel on prépare les écheveaux de soie avant de les soumettre au chevillage.

CHEVILLON n. m. Bâton employé par les tourneurs et les ourdisseurs.

CHEVILLON, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Saint-Dizier), dans le Barrois, près de la Marne ; 1 094 hab. (758 aggl.). Restes d'un ancien château. Industrie métallurgique : tubes, fonderies. Coopérative laitière. Carrières de calcaire oolithique.

CHEVILLURE n. f. Troisième andouiller de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

CHEVILLY, comm. du Loiret (arrond. d'Orléans), en Beauce, à la lisière de la forêt d'Orléans ; 1 328 hab. (807 aggl.). Fabrique de pièces d'autos.

CHEVILLY-LARUE, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue sud de Paris ; 11 611 hab. Eglise du XIIIe s. Noviciat des missionnaires du Saint-Esprit. Cette commune résidentielle s'est considérablement développée depuis la Seconde Guerre mondiale.

CHEVIOT (MONTS), hautes collines de Grande-Bretagne, à la limite de l'Ecosse et de l'Angleterre, de direction N.-E.-S.-O. ; 810 m au *mont Cheviot*. Ces hauteurs, entaillées par des vallées profondes, sont couvertes de pâturages où l'on élève les moutons dits *cheviots*.

CHEVIOT n. m. et adj. Race de moutons anglais, donnant une laine abondante et fine, dite *cheviotte* ou *cheviot*.

CHEVIOTTE n. f. ou **CHEVIOT** n. m. Laine du mouton cheviot. ‖ Etoffe légère, souple et douce au toucher, faite avec cette laine : *Veston de cheviotte.*

CHEVIR v. intr. (de *chef*). LANGUE CLASS. Etre maître de ; venir à bout de : *Nous ne saurions en chevir* (Molière).

CHEVIRÉ (ÎLE DE), île de la Loire, dans la banlieue ouest de Nantes, aujourd'hui rattachée à la rive gauche de la Loire. Importante centrale thermique. Chantiers navals.

CHEVKET (Mahmud), en turc Mahmut **Sevket**, général et homme d'Etat ottoman (Bassora 1854 - Istanbul 1913). Capitaine d'état-major en 1882, il fut gouverneur du vilayet de Kosovo (Serbie) en 1907 et, au moment de la révolution, fut appelé à rétablir l'ordre à Istanbul, où il détrôna Abdülhamid, qu'il exila à Salonique et remplaça par son frère. Ministre de la Guerre dans le cabinet Hakki pacha, il dut se retirer à la suite des défaites turques en Tripolitaine. Il revint au pouvoir en 1913 comme grand vizir, mais fut assassiné par les amis de son prédécesseur, Nazim pacha.

CHEVOTET (Jean Michel), architecte français (Paris 1698 - *id.* 1772). Grand prix de

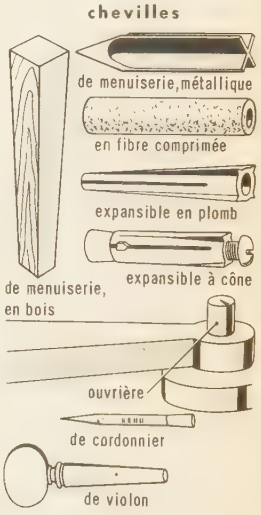

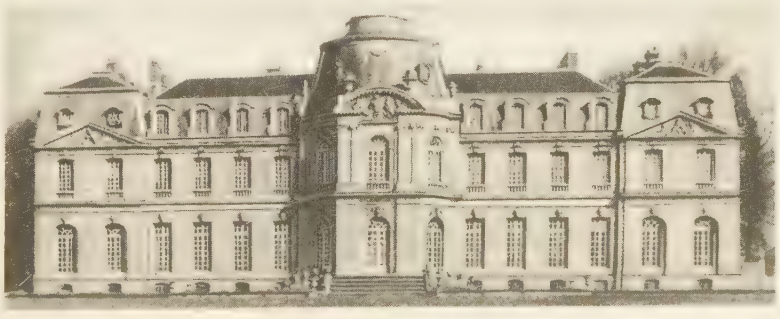

CHEVOTET
château de Champlâtreux
façade sur les jardins

Phot. Larousse.

chèvre poitevine

chevrette
faïence de Montpellier
musée de Sèvres

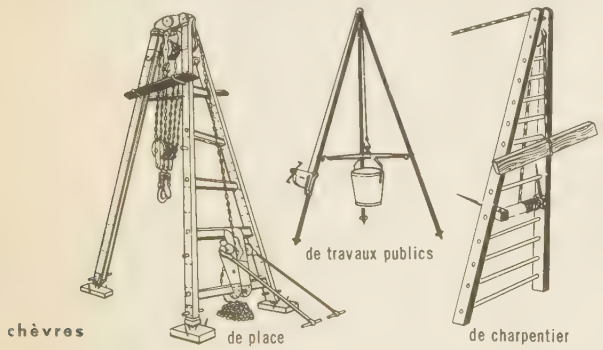

chèvres de place

de travaux publics

de charpentier

chèvrefeuille

chevreuil

Rome (1722), membre de l'Académie d'architecture (1732), il fut chargé de transformer, pour le maréchal duc de Richelieu, l'hôtel d'Antin, rue Louis-le-Grand, à Paris; c'est à cette occasion qu'il éleva le « Pavillon de Hanovre », à l'extrémité des jardins, sur le boulevard des Italiens; ce bâtiment, qui s'ordonne autour d'une gracieuse rotonde, fut démoli en 1930 et reconstruit dans le parc de Sceaux. Chevotet est également l'auteur du château de Champlâtreux et de l'église de Château-Thierry.

CHÈVRE n. f. (lat. *capra*). Mammifère ruminant domestique, réputé pour son agilité, et que l'on élève pour sa viande et son lait. (Le mot désigne exclusivement la femelle, dont le mâle est le *bouc*.) [V. part. *encycl.*]
— Loc. fam. et prov. *Prendre la chèvre*, s'irriter sans raison, avoir un caprice (vieilli). ‖ *Vin à faire danser les chèvres*, vin très aigre. ‖ *Ménager la chèvre et le chou*, ménager les deux partis. ‖ *La chèvre a pris le loup*, se dit quand une personne, quoique moins puissante, l'a emporté sur une autre malintentionnée à son égard.
— Arm. *Chèvre de tranchée*, montant vertical qui permettait autrefois, grâce à un système de crics, la mise en place des pièces d'artillerie de siège.
— Manut. Appareil très rustique, utilisé pour soulever de lourdes charges, pièces de charpente, pierres, etc. (La chèvre est constituée en général par deux montants formant un triangle au sommet duquel se trouve une poulie, et généralement munie d'un treuil.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Par extens.* Petit portique. ‖ Levier articulé, utilisé par les maçons et les charpentiers pour élever les matériaux. ‖ Levier articulé et coudé sur deux pieds, dont on se sert pour soulever une voiture que l'on veut nettoyer ou réparer. ‖ Support sur lequel le charron place son bois pour le scier. ‖ *Chèvre d'échafaudage*, croisillon en bois, destiné à maintenir un échafaudage volant.
— Min. Petit chevalet de sondage.
— Encycl. Zool. et Zootechn. Les *chèvres* se reconnaissent à leur menton barbu, à leur tête au profil droit; elles n'ont ni larmiers ni glandes aux sabots.
Les chèvres proprement dites forment le genre *capra*, que l'on divise en quatre sous-genres : le sous genre *capra*, avec nos chèvres domestiques (*Capra hircus*), la chèvre sauvage (*C. algagrus*) du Canada et de l'Asie Mineure, qui serait la souche de notre chèvre domestique, et la chèvre Markhor (*C. falconeri*) du Cachemire; le sous-genre *turus*, avec le tour du Caucase, l'ibex des Pyrénées; le sous-genre *ibex*, avec l'ibex des Alpes; le sous-genre *ægoceros*, avec le bouquetin (*Æ. sibirica*, Asie centrale) et la chèvre de Nubie.
La chèvre est un fléau pour la végétation. Elle dénude les pentes et détruit les forêts en Algérie, dans les Alpes et dans toute la région circa-méditerranéenne Son pelage est grossier, mais certaines toisons des chèvres d'Angora, du Tibet et du Cachemire permettent de faire des tissus réputés. Sa viande est appréciée; son lait fournit d'excellents fromages, mais l'ensemble de ses produits est loin de compenser ses méfaits, qui font d'elle l'un des animaux les plus nuisibles, en définitive, à l'alimentation humaine.
L'origine de la chèvre domestique est assez controversée. Certains estiment qu'elle a une origine asiatique et qu'elle dérive de l'ægagre; d'autres croient à une origine africaine.
On estime à 100 millions le nombre des chèvres élevées dans le monde, principalement en Asie, en Europe et en Afrique.
La chèvre a deux mamelles; elle porte généralement deux chevreaux, et sa durée de gestation est d'environ cinq mois.
C'est une laitière extraordinaire et un animal très rustique, exploité pour une bonne part dans les régions pauvres et accidentées du globe. En Europe, notamment en France, elle est entretenue surtout pour son lait, dont la destination essentielle est la fabrication de fromages variés et très estimés, et également pour la production du chevreau. Sa peau est utilisée en tannerie.
La fourrure des chèvres communes, aux longs poils gris, est utilisée pour les tapis (*chèvres de Smyrne*). La fourrure des *chèvres de Mongolie*, chaude et solide, a été employée dans la confection de vêtements d'enfants. Celle des chevreaux et chevrettes de Chine, dénommée *kid**, se présente en peaux plates d'un aspect moiré. Blanches, grises ou noires, elles sont classées comme fourrures bon marché. La fourrure du chevreau d'Arabie, appelée *yémen**, est supérieure au kid par la qualité de son cuir fin et souple et de son poil moiré et brillant.
Chez les Grecs, la chèvre était consacrée à Pan et à divers dieux, surtout à Zeus, en mémoire de la nymphe Amalthée, sa nourrice, représentée souvent sous la forme d'une chèvre. On immolait des chèvres dans certains cultes : à Sparte, en l'honneur de Héra; ailleurs, en l'honneur d'Apollon. (→ Biblio.)
— Manut. La *chèvre* à haubans est le modèle le plus employé en construction. Elle est composée de deux pièces obliques (branches) et d'un certain nombre d'épars fixés de distance en distance. Elle porte à son sommet une poulie et est munie à sa base d'un treuil. Deux câbles divergents, ou haubans, disposés symétriquement, maintiennent l'appareil à l'inclinaison voulue, de façon que la corde servant au levage surplombe le vide.
Lorsqu'il s'agit d'élever de lourds fardeaux à faible hauteur, on utilise la chèvre à trois pieds, dans laquelle les haubans sont remplacés par une jambe de force qui forme une sorte de trépied. Au contraire, pour élever les fardeaux à grande hauteur, on utilise la chèvre verticale. C'est une longue poutre verticale, maintenue par des haubans et reposant, à sa partie inférieure, sur une crapaudine. La chaîne de traction reçoit une poulie à chape et rochet pour le fardeau, et passe sur trois autres poulies placées aux extrémités de la traverse et vers la partie supérieure de la poutre avant d'arriver au treuil.

CHÈVRE (la), nom donné à l'étoile α Cocher ou α *Aurigae*. Magnit. 0,2. Type spectral Go.

Chèvre de M. Seguin (la), conte d'A. Daudet, publié dans les *Lettres de mon moulin* (1866); récit poétique et dramatique dont l'héroïne est une chèvre blanche, qui, éprise de liberté, s'échappe dans la montagne et meurt après avoir lutté jusqu'au lever du jour contre le loup.

CHÈVRE (cap de la) [en bret. **Beg-ar-C'haor**], promontoire de Bretagne (Finistère), à la pointe sud de la presqu'île de Crozon; il limite la baie de Douarnenez au N.-O.

CHEVREAU n. m. Petit de la chèvre. ‖ Peau de chèvre ou de chevreau d'une grande souplesse, utilisée pour la fabrication des gants et des empeignes de chaussures de luxe.

CHEVREAU (Urbain), savant et écrivain français (Loudun 1613 - *id.* 1701). Il séjourna quelque temps en Suède comme secrétaire de la reine Christine (1652-1662), et plus tard à Heidelberg, puis devint précepteur du duc du Maine. On lui doit : *Remarques sur les œuvres de Malherbe* (1660), et des tragédies oubliées. Ses *Œuvres meslées* contiennent des études de ce que nous appelons aujourd'hui la littérature comparée.

CHÈVREFEUILLE n. m. (lat. *caprifolium*). Plante formant buisson, ou sarmenteuse et grimpante, poussant dans les bois et les broussailles. (Famille des caprifoliacées.)
— Encycl. Le genre *chèvrefeuille* (*Lonicera*) comprend des arbrisseaux rarement dressés. Le *chèvrefeuille des jardins* (*Lonicera caprifolium*), originaire des forêts du midi de l'Europe, est depuis longtemps cultivé dans les jardins pour l'élégance de son port, la beauté et surtout l'odeur suave de ses fleurs. Le *chèvrefeuille des buissons* (*L. xylosteum*) croît dans les haies, les lieux montagneux et couverts; il atteint 2 m de hauteur.

Chevremont (château de), château de la principauté de Liège, aujourd'hui réduit à quelques vestiges. Il a subi de nombreux sièges. (V. Vaux-sous-Chevremont.)

CHÈVRE-PIED ou **CHÈVRE-PIEDS** adj. m. et n. m. Qui a des pieds de chèvre : *Les faunes et les satyres étaient des dieux chèvre-pieds.*

CHÈVRERIE n. f. Lieu où on loge les chèvres.

CHEVRET n. m. Fromage de chèvre que l'on fabrique dans le Doubs.

CHEVRETIN n. m. Fromage de chèvre, en Savoie.

CHEVRETON n. m. Fromage rectangulaire, préparé avec du lait de chèvre pur (ou en mélange avec du lait de vache), dans les fermes des monts du Forez.

CHEVRETTE n. f. Petite chèvre. ‖ Jeune chèvre. ‖ Femelle du chevreuil : *La chevrette produit ordinairement deux faons.* ‖ Nom commun à plusieurs coléoptères : chevrette bleue (*Platycerus caraboïdes*), chevrette brune (*Trogosita Mauritanica*), ou *cadelle*. ‖ Nom commun à diverses espèces de crustacés : gamares, crangons, crevettes et salicoques, mais plus spécialement appliqué à la caprelle*. ‖ *Fam.* Petit nom d'amitié.
— Céram. Récipient d'allure générale sphérique, à large ouverture, avec un petit bec ressemblant un peu à une corne de chèvre, et supporté par un piédouche. (La base du bec est surmontée d'un anneau rond. Les chevrettes servaient en pharmacie pour conserver les sirops.)
— Equip. mén. rur. Trépied de fer, pour soutenir les casseroles sur le feu.
— Technol. Petit chenet de fer.

CHEVREUIL n. m. (lat. *capreolus*). Mammifère ruminant sauvage d'Europe et d'Asie, aux cornes courtes, aux formes élégantes. (Famille des cervidés.)
— Véner. Sonnerie de trompe pour la chasse à courre du chevreuil.
— Encycl. Le *chevreuil* (*Capreolus capreolus*), à sept mois, porte sur ses frontaux deux bosses : c'est le *chevrillard*. Sur ces bosses poussent deux petits bois, terminés à un an : c'est le *brocart*. A quatre ans, chaque perche porte un andouiller en avant et un en arrière : c'est l'image définitive du bois de chevreuil. Le chevreuil est monogame, vit par couple. Le petit est un *faon*. Sa nourriture est variée : herbes fines, bruyères, glands, trèfle, pommes. Sa chair est très estimée et c'est un excellent animal de vénerie. Habitat : Europe, Asie Mineure, Sibérie, Mandchourie, Turkestan chinois. (→ Biblio.)

CHEVREUILLE (Raymond), compositeur belge (Bruxelles 1901). Son œuvre comprend une soixantaine d'ouvrages, parmi lesquels des sonates, quatuors, ballets, symphonies, concertos, *D'un diable de briquet* (1950) et *Atta Troll*, opéra de chambre.

CHEVREUL (Eugène), chimiste français (Angers 1786 - Paris 1889). Élève de l'Ecole centrale d'Angers, il vient à Paris, où il est chimiste dans la fabrique dirigée par Vauquelin (1804), puis préparateur du cours de Vauquelin au Muséum (1810). Il est nommé, en 1824, professeur de chimie et directeur des teintureries à la Manufacture des Gobelins. En 1826, il est admis à l'Académie des sciences et succède, en 1830, à Vauquelin dans sa chaire au Muséum. Il est enfin nommé directeur du Muséum en 1864. Les *Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale*, qui ont fondé la gloire de Chevreul, ont paru en 1823. Il y montre que les matières organiques sont soumises aux mêmes lois que les composés minéraux.
Pour séparer les principes de ces substances, il utilise la dissolution, la fusion et l'ébullition fractionnées, baptisant *analyse immédiate* ces divers modes de fractionnement des constituants d'un mélange. Il détermine la nature de ces principes et isole les acides correspondants, donnant une théorie de la saponification et découvrant les bougies stéariques. Il isole aussi un grand nombre de matières colorantes : l'hématoxyline du bois de campêche, la lutéoline, colorant jaune de la gaude, l'indigotine de l'indigo, etc. On lui doit encore une théorie des couleurs, fondée

sur l'emploi des cercles chromatiques, dont s'inspirèrent les peintres impressionnistes et les peintres divisionnistes. Chimiste plus que centenaire, il a voué toute sa vie au travail; il se disait lui-même « le doyen des étudiants ». (→ Biblio.)

CHEVREUSE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), sur l'Yvette; 2 766 hab. (2 328 aggl.) [*Chevrotins*]. Les ruines pittoresques du château de la Madeleine, construit au XIe s. par le roi Robert, agrandi par Philippe Auguste, dominent le bourg. Église Saint-Martin, en partie du XIVe s. Chevreuse est un centre de villégiature et d'excursions dans la vallée homonyme. Tannerie. Poterie. La seigneurie, érigée en marquisat en 1545, appartint ensuite à la maison de Lorraine-Guise, puis à celle de Luynes (1664). [→ Biblio.]

CHEVREUSE (Marie DE ROHAN-MONTBAZON, duchesse DE) [1600 - Gagny 1679]. Elle épousa en 1617 le connétable de Luynes, qui mourut en 1621, et, en secondes noces, Claude de Lorraine, duc de Chevreuse (1622). Sa vie fut un tissu d'intrigues amoureuses et politiques. Le nombre de ses amants fut considérable; on cite, entre autres, les comtes de Moret et de Holland, Châteauneuf et Chalais, Charles IV de Lorraine et le marquis de Laigues. Elle se mêla aux diverses conspirations contre Richelieu, puis contre Mazarin, ce qui lui valut plusieurs exils (1626, 1632, 1637), nombre d'aventures, et l'obligea à voyager à l'étranger. Elle se montra femme d'esprit et de cœur, très intrépide et très énergique, mais souvent dépourvue de scrupules, comme le prouve son rôle auprès d'Anne d'Autriche, qu'elle chercha à compromettre avec Buckingham. (→ Biblio.)

CHEVREUSE (Charles Honoré D'ALBERT, duc DE LUYNES, DE CHAULNES et DE), gouverneur de Guyenne (1646 - Paris 1712). C'était un esprit distingué et l'un des hommes les plus estimés de son temps. Il était le gendre de Colbert et l'ami de Fénelon. C'est chez lui que Fénelon rédigea ses fameuses *Tables de Chaulnes*. Les lettres au duc de Chevreuse forment une partie importante de la correspondance de Fénelon.

CHEVRIER, ÈRE n. Gardeur, gardeuse de chèvres.

CHEVRIER (Antoine), prêtre français (Lyon 1826 - *id.* 1879), animateur de nombreuses œuvres de charité. Il fonda la Société des prêtres du Prado. Sa doctrine est exposée dans son ouvrage : *le Prêtre selon l'Évangile*. Béatifié en 1952.

CHEVRIER (Lionel), homme politique canadien (Cornwall, Ontario, 1903). Député libéral (1935-1954), ministre des Transports (1945-1954); il préside de 1955 à 1957 « The Lawrence Seaway Authority », dont les travaux (transformation du Saint-Laurent en un canal maritime de l'océan aux Grands Lacs) ont été achevés en 1959.

CHEVRIÈRES, comm. de l'Oise (arrond. de Compiègne), aux confins sud de la Picardie; 1 248 hab. (1 162 aggl.). Sucrerie. Tôlerie.

CHEVRILLARD n. m. Nom du petit du chevreuil âgé de six à sept mois.

CHEVRILLON (André), écrivain français (Ruelle, Charente, 1864 - Paris 1957). Agrégé d'anglais en 1887, il quitta l'université en 1894, pour se consacrer à la littérature. Ses voyages lui fournirent la matière de plusieurs volumes d'impressions : *Dans l'Inde* (1891), *Marrakech dans les palmes* (1920). Son talent de critique s'est manifesté dans ses études sur la littérature anglaise. Neveu de Taine, sur lequel il a donné des études, Chevrillon en est aussi le disciple. (Acad. fr., 1920.)

CHEVRON n. m. (de *chèvre*). Constr. Pièce de bois équarrie, qui sert à la couverture d'une maison et qui soutient les lattes sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise. (L'empannon* est un chevron de croupe.) ‖ Bois de charpente, équarri le plus souvent sur 0,08 m. (On dit CHEVRON DE 8 × 8 ou simplement HUIT-HUIT.) ‖ *Chevrons portant fermes,* chevrons constituant à eux seuls la charpente, dans certains combles du Moyen Age dépourvus de pannes et de fermes.
— Archit. Élément décoratif composé de bâtons brisés ou de zigzags, utilisé surtout dans l'art roman normand.

chevron, *collégiale de Mortain,* XIe s.

— Comm. Nom donné au poil ou à la laine de certains animaux (chèvre, chevreau) : *Veste en chevron.*
— Hérald. Pièce formée par la combinaison partielle de la bande et de la barre se rencontrant à angle aigu tout près du bord supérieur de l'écu. (Le chevron placé plus bas est dit *abaissé;* la pointe en bas, il est *versé* ou *renversé;* la pointe vers le flanc dextre, il est *couché,* vers le flanc senestre, *couché-contourné;* amputé de la pointe, il est *écimé.* Si sa partie centrale paraît brisée et déplacée vers le chef ou vers la pointe, il est *rompu.* Un chevron diminué porte le nom de *chevronel.*) [V. pl. HÉRALDIQUE, 79, 80, 82.]
— Mil. Galon en V renversé, porté sur la manche de l'uniforme et indiquant l'ancienneté de service, les campagnes, etc. (Institué en 1771, aboli en 1791, rétabli sous Napoléon Ier, le chevron disparut avec l'adoption du service obligatoire. Il fut de nouveau porté sur les manches d'uniforme pendant la Première Guerre mondiale : sur le bras gauche, il représentait un an [pour le premier], puis six mois de campagne; sur le bras droit, les blessures reçues.)
— Sylvic. Dans certains départements, bille de 9 à 10 m de longueur, de 0,15 à 0,18 m au milieu, et de 0,22 m au gros bout.
— Text. Type d'armures utilisées en tissage et obtenues en reproduisant, après inversion, des armures de sergé ou de dérivés de sergé. (Les tissus obtenus présentent des effets de chevron se déployant soit parallèlement, soit perpendiculairement aux lisières.)

CHEVRONNAGE n. m. Action de chevronner. ‖ Ensemble des chevrons employés dans une construction. ‖ Ouvrage fait en chevrons.

CHEVRONNÉ, E adj. et n. *Fam.* Ancien dans une place, un métier : *Chaque matin, Georges Allory recevait entre onze heures et midi. Il y voyait un moyen* [...] *d'amener nombre d'écrivains, débutants ou chevronnés, à lui faire leur cour* (J. Romains). ‖ Se dit d'un malfaiteur qui a déjà subi une condamnation.
— Hérald. Se dit de l'écu divisé en parties d'émaux alternés par des traits disposés en chevron. (Lorsque le chevronné est partagé en deux moitiés par un trait de parti, métaux et couleurs étant opposés, on a le *contre-chevronné.* (V. pl. HÉRALDIQUE, 81.)

CHEVRONNER v. tr. Garnir de chevrons : *Chevronner un comble.*

CHEVROT (Mgr Georges), prélat français (Paris 1879 - *id.* 1958). Missionnaire diocésain, il devint, à partir de 1930, curé de Saint-François-Xavier, dont il fit un centre actif de vie liturgique, et fut prédicateur à Notre-Dame de 1938 à 1940. Ce fut un excellent orateur, par la chaleur, la simplicité et l'élévation de sa parole. Recueillis en volumes, ses discours constituent un éloquent commentaire des Evangiles. (Acad. sc. mor., 1947.)

CHEVROTAIN n. m. Nom commun à divers petits mammifères ruminants appartenant aux familles des tragulidés et des moschidés.
— ENCYCL. Les plus connus sont : le *chevrotain porte-musc* (*Moschus moschiferus*) du Tibet, de la Chine et de l'Inde; le *chevrotain aquatique* (*Hyemoschus aquaticus*), qui vit en Afrique, de la Sénégambie au Congo belge, et le *tragule kanchil* de Sumatra. Les mâles portent à la mâchoire supérieure des canines robustes. Leur glande prépuciale contient le *musc,* substance très odoriférante utilisée en parfumerie.

CHEVROTANT, E adj. Qui chevrote; dont la voix tremblote en parlant, en chantant : *Je l'entendais* [ma grand-mère] *qui fredonnait de sa frêle voix chevrotante une romance de jeunesse* (F. Carco).

CHEVROTEMENT n. m. Action de chevroter : *Comme Mme Berthaud, à un propos plaisant de son mari, répondait par un chevrotement servile...* (M. Aymé).

— Mus. Tremblement involontaire de la voix, résultant le plus souvent de la fatigue ou d'une mauvaise technique vocale. (Il s'observe aussi chez des joueurs de bugle, de cornet, etc.)

CHEVROTER v. intr. En parlant des chèvres, mettre bas.
◆ V. tr. ou intr. Dire, chanter d'une voix qui tremble : *L'aïeule* [...] *chevrotait un air héroïque, la chanson du roi Christian « debout près du grand mât »* (A. Daudet).

CHEVROTIN n. m. Faon du chevreuil, ayant moins de six mois.

CHEVROTIN n. m. Peau de chevreau corroyée : *Gants de chevrotin.*

CHEVROTINE n. f. Gros plomb ou petite balle pour la chasse au gros gibier.

CHEVTCHENKO (Tarass), poète ukrainien (Morintsy, gouvern. de Kiev, 1814 - Saint-Pétersbourg 1861). De condition serve, il quitta de bonne heure son pays et vint à Saint-Pétersbourg, où il étudia la peinture à l'école des beaux-arts. En 1840, il publia en langue ukrainienne un recueil de poésies, *Kobzar* (*le Troubadour*), qui lui valut une grande notoriété. Revenu en Ukraine, où il fut appelé à l'université de Kiev (1845), il y entreprit, dans l'esprit le plus radical, une action sociale et patriotique. Sous son inspiration fut fondée, en 1846, la « Confrérie de Cyrille et Méthode », dont le programme comportait l'abolition du servage, l'égalité sociale complète et la transformation des pays slaves en républiques démocratiques fédérées. L'année suivante, la Confrérie était dissoute par le gouvernement russe, et ses membres déportés ou enrôlés de force. Chevtchenko fut envoyé dans un régiment à Orenbourg. Le tsar Alexandre II le gracia en 1857. Outre le *Kobzar,* il a laissé divers poèmes, comme *Kateryna, Naïmytchka, Maria, les Haïdamaks,* œuvres de forte inspiration populaire, auxquelles il doit d'être considéré comme le père de la littérature nationale ukrainienne.

CHEVYRIOV (Stéphane Petrovitch), écrivain et journaliste russe (Saratov 1806 - Paris 1864). Historien de la littérature, il dirigea la revue *le Moscovite* et fut l'un des représentants les plus marquants des tendances slavophiles.

CHEWING-GUM [tʃuingœm] n. m. (angl. *to chew,* mâcher, et *gum,* gomme). Gomme parfumée, préparée sous forme de petites tablettes et employée comme masticatoire : *Mécontents si Dimanche ignore les pensums, | au lieu de mots anglais, mâchons du chewing-gum* (Radiguet). [On peut incorporer au chewing-gum divers antiseptiques destinés au traitement des affections bucco-pharyngées.]

CHEYENNE, v. des Etats-Unis, capit. du Wyoming, au pied des Rocheuses (Laramie Range); 43 500 hab. Evêché catholique. Centre commercial. Industries alimentaires.

CHÉYENNE(S), Indiens de l'Amérique du Nord. Refoulés par les Sioux, ils durent abandonner leurs campements situés entre le haut Missouri et le lac Supérieur, et émigrer vers le S.-O. D'agriculteurs, ils devinrent chasseurs de bisons. Au milieu du XIXe s., ils se divisèrent en deux groupes : l'un vit aujourd'hui dans une réserve du Montana, l'autre dans une réserve de l'Oklahoma.

CHEYLADE, comm. du Cantal (arrond. de Saint-Flour), dans le massif du Cantal, au N. du plomb du Cantal; 723 hab. (301 aggl.). Eglise du XIIe s. — Aux environs, vestiges d'habitations celtiques et d'abbayes agricoles.

CHEYLARD (LE), ch.-l. de cant. de l'Ardèche (arrond. de Tournon), dans le haut Vivarais, près du confluent de la Dorne et de l'Erieux; 4 064 hab. (3 272 aggl.) [*Cheylarois*]. Industries textiles : tissage de la soie, confection, teintureries, apprêts. Tanneries.

CHEYLAS (LE), comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans le Grésivaudan, près de la rive gauche de l'Isère; 941 hab. (124 aggl.). Electrométallurgie (ferro-alliages, aciers spéciaux).

CHEYLÈTE n. m. Très petit acarien aveugle, très aplati, vivant soit à l'état libre, comme le cheylète des livres (*Cheyletus eruditus*), soit sur divers animaux (*Ch. parasitivorax*).

CHEYNE (John), médecin britannique (Leith 1777 - Sherington 1836). Il exerça en Ecosse

CHEVREUL

duchesse de CHEVREUSE
par Jean Le Blond
cabinet des Estampes

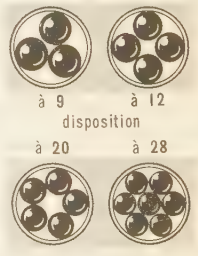

chevrotines

CHEVTCHENKO

et en Irlande, et consacra ses travaux aux maladies infectieuses et de l'enfance. Fondateur de l'Ecole de Dublin, son nom reste attaché à un trouble respiratoire. (V. CHEYNE-STOKES.)

Cheyne-Stokes (RESPIRATION DE) [du nom des médecins anglais qui ont décrit cette affection], trouble caractérisé par une pause respiratoire de vingt-cinq à trente secondes, suivie d'une reprise de la respiration, d'abord faible et superficielle, puis de plus en plus profonde, qui, après quelques inspirations dyspnéiques, s'atténue, redevient superficielle et aboutit à une nouvelle pause. Ce trouble, dont le pronostic est grave chez les adultes, est d'origine bulbaire et se rencontre le plus souvent dans les méningites, l'insuffisance cardiaque, l'urémie, les tumeurs du cerveau, etc. Il est, au contraire, banal chez les nourrissons et les très jeunes enfants.

CHEYNEY (Reginald Evelyn Peter SOUTHOUSE-CHEYNEY, dit **Peter**), romancier anglais (Londres, 1896 - *id.* 1951). Il fut d'abord acteur, journaliste, et écrivit des sketches pour le cinéma et la radio. *Cet homme est dangereux* (*This Man is dangerous*) [1936] est la première œuvre qui le classa parmi les rénovateurs du roman policier. Sacrifiant l'intrigue à l'atmosphère, il multiplie les peintures hardies et les effets de surprise, dans un style heurté, violent, argotique. Parmi ses principaux livres traduits en français, il faut citer : *la Môme Vert-de-gris, Lemmie Caution, Monsieur Callaghan.*

CHEZ prép. (lat. pop. *in casa*, dans la hutte, dans la cabane). Dans la demeure de : *Rester chez soi. Allez chez le coiffeur, chez le médecin. Je sors de chez lui.* ‖ Dans le pays de : *Chez les Anglais.* ‖ — *Fig.* En la personne de, dans l'esprit de : *C'est chez lui une habitude.* ‖ Au temps de : *Chez les Anciens.* ‖ Dans les œuvres de : *Chez Homère, chez Racine.*

— REM. La préposition *chez* ne s'emploie qu'avec des noms d'êtres animés : *Chez nos pères. L'instinct chez les animaux.*

◆ N. m. (La prép. *chez*, jointe à un pronom personnel, peut former un nom composé.) *Chez-soi, chez-moi*, etc., demeure où l'on vit, logement à soi : *Quand j'aurai un chez-moi, vous viendrez me voir. Le chemin de Lucien le menait devant son chez-soi du quai Malaquais* (Balzac). *Voici l'adresse de votre chez-vous, où l'on va vous conduire* (Villiers de L'Isle-Adam).

— ***De chez, par chez,*** loc. prép. qui marque la provenance, la direction, le but de, par la maison de : *Je viens de chez mon ami. Il passera par chez vous.*

CHEZAL-BENOÎT, comm. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans le nord du Boischaut ; 1 436 hab. (511 aggl.). Abbaye bénédictine fondée à la fin du XIe s. Elle devint chef d'ordre d'une congrégation qui prit son nom (1508); celle-ci comprenait treize monastères et fut rattachée à Saint-Maur en 1636 (abbatiale en partie du XIe s.).

CHÈZE (LA), ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Saint-Brieuc), au S.-E. de Loudéac ; 649 hab. (538 aggl.).

CHÉZERY, comm. de l'Ain (arrond. de Gex), dans le pays de Gex ; 414 hab. (144 aggl.). Anc. abbaye cistercienne. Centre d'excursions dans la vallée de la Valserine. Industrie lapidaire. Gisement bitumineux.

CHEZ-SOI n. m. V. CHEZ.

CHÉZY (Antoine DE), ingénieur et mathématicien français (Châlons-sur-Marne 1718 - Paris 1798), directeur de l'Ecole des ponts et chaussées. On lui doit les ponts de Neuilly, de Mantes, du Tréport, etc.

Chézy (FORMULE DE), formule reliant la vitesse moyenne d'écoulement dans une conduite, U_m, à la perte de charge par unité de longueur Π :

$$U_m = C\sqrt{\Pi r_h}$$

avec $\Pi = \dfrac{p_1 - p_2}{l}$

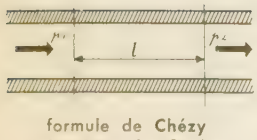

formule de Chézy
mécanique des fluides

(r_h est le rayon hydraulique, rapport de la section au périmètre mouillé ; p_1 et p_2 la pression dans deux sections distantes de la longueur l ; C est la constante de Chézy, tirée de l'expérience.) La formule de Chézy a servi de point de départ à un certain nombre de formules empiriques utilisées pour le calcul des conduites de distribution d'eau : formules de Bazin, de Darcy, etc.

Dans le cas d'un canal découvert, la perte de charge est proportionnelle à la pente i du canal, et la formule de Chézy prend la forme :

$$U_m = C'\sqrt{ir_h}.$$

CHÉZY (Antoine Léonard DE), orientaliste français (Neuilly 1773 - Paris 1832), fils du précédent. Il fut professeur au Collège de France (1814), où il fut le premier à occuper la chaire de sanskrit. Il a traduit notamment : du persan, *Medjnoun et Leïla*, de Djami (1807) ; du sanskrit, *Shakountalâ*, drame de Kâlidâsa (1830). [Acad. des inscr., 1816.] — Sa femme, Wilhelmine (ou Helmina) VON KLENCKE, dame **de Chézy** (Berlin 1783 - Genève 1856), se fit connaître dans les lettres. Elle composa le texte d'*Euryanthe* (1824) pour Weber, des récits nombreux, des poésies (dont quelques-unes sont devenues populaires) et des *Mémoires* (1859).

Chhândogya-Upanishad, très ancienne upanishad, en partie versifiée, développant le thème de l'identité Atman-Brahman. (Trad. franç. par Sénart, 1930.)

CHHATTÎSGARH ou **CHATTÎSGARH,** région de l'Inde, située dans l'est du Madhya Pradesh et dans l'ouest de l'Orissa ; v. pr. *Raipur*. Bordé par les Ghâtes de l'Orissa, le plateau du Chota Nâgpur et les monts Maikal, le Chhattîsgarh forme une vaste plaine, traversée par la haute vallée de la Mahânadi. De larges étendues sont couvertes de latérite, mais les sols de la partie centrale de la plaine sont fertiles (riz). Les abondantes réserves de charbon du Chhattîsgarh ne sont guère exploitées qu'à Raigarh.

CHHATTÎSGARHÎ ou **CHATTÎSGARHÎ** n. f. Linguist. Dialecte du hindî oriental, parlé par environ 5 millions de personnes, au S.-E. de l'Etat de Madhya Pradesh, et qui s'écrit en caractères devanâgarî. (On dit aussi KHALTÂHÎ ou LARIÂ.)

CHHIKÂ-CHHIKÎ n. f. Linguist. Sous-dialecte maithilî, parlé par environ 2,5 millions de personnes, dans le Bihar et l'Orissa.

CHIABRERA (Gabriello), poète italien (Savone 1552 - *id.* 1638). Il eut la faveur de nombreux princes qu'il célébrait dans ses vers. Grand admirateur des Grecs, particulièrement de Pindare et d'Anacréon, et de la Pléiade, il a essayé d'introduire dans la métrique italienne des formes nouvelles inspirées de ses modèles. Dans son œuvre considérable (quatre poèmes héroïques, des mélodrames, des pastorales, des tragédies, des canzoni, un dithyrambe), le fond n'a guère d'originalité, mais la forme séduit encore, surtout dans les petites pièces légères, par sa grâce et son harmonie.

CHIADE n. f. Arg. scol. Bousculade : *Des cris, des poussées, des chiades d'une récréation de collège* (Goncourt). ‖ Travail.

CHIADER v. tr. et intr. *Pop.* Travailler beaucoup ; approfondir une question.

CHIADMA(S) (TRIBU DES), tribu du Maroc occidental, établie entre la côte atlantique à l'O., la vallée de l'oued Tensift au N., celle de l'oued Ksob au S., et la plaine du Haouz à l'E. Cette population, anciennement sédentarisée, cultive des céréales et élève quelques troupeaux de chèvres et de moutons, dont l'importance s'accroît dans l'intérieur, de plus en plus sec. Leur région a pour centre principal Essaouira.

CHIALER v. intr. Arg. Pleurer : *Je vais te faire chialer pour quelque chose* (F. Carco).

CHIANA (VAL DI) [la *Clanis* des Romains], vallée de l'Italie, en Ombrie, entre Arezzo au N. et Orvieto au S. ; elle s'ouvre largement en face de Chiusi vers le lac Trasimène. C'était une plaine marécageuse et malsaine où la *Chiana* avait un cours incertain, coulant tantôt au S. vers le Tibre, tantôt au N. vers l'Arno. Pour l'assainir, on commença en 1551 des travaux qui ne furent terminés qu'en 1823. La Chiana fut endiguée et divisée en deux parties : la *Chiana Pontificia* (inférieure), qui se jette dans la Paglia, affluent du Tibre, vers Orvieto, et la *Chiana Toscana* (artificielle), qui se jette dans l'Arno vers Arezzo (canal de la Chiana).

CHIANCIANO TERME, comm. d'Italie, en Toscane (prov. de Sienne), dans le Val di Chiana ; 5 300 hab. Station thermale parmi les plus fréquentées d'Italie (eaux sulfatées calciques).

CHIANGMAI ou **CHIENGMAI,** v. de la Thaïlande, ch.-l. de prov., sur le Me Ping ; 65 700 hab. Fondée en 1296, elle fut la capitale d'un royaume thaï indépendant. Détruite en 1773, elle fut reconstruite avant la fin du XVIIIe s. Elle abonde en monuments religieux de diverses époques, dont les plus anciens remontent au XIVe s. Reliée à Bangkok par voie ferrée, c'est la principale ville du nord de la Thaïlande, le centre du commerce du bois de teck et de la laque. Industries artisanales (tissage de la soie, orfèvrerie, poterie).

CHIANG SEN, localité de la Thaïlande, sur la rive droite du Mékong, à proximité de la frontière de Birmanie. Elle fut le siège d'une ancienne principauté thaïe, d'où sont issus les fondateurs de la ville de Chiangmai* et d'Ayuthia. Une célèbre école de sculpture l'illustra aux XIIIe et XIVe s.

CHIANINA [kia] n. f. Race de bovins italiens. (La chianina est une race de très grande taille, réputée pour la rapidité de sa croissance.)

CHIANTI (le), région d'Italie, en Toscane (prov. de Sienne), entre les bassins de l'Arno et de l'Ombrone. Constituée de collines calcaires, elle produit des céréales et des olives ; mais sa culture principale est la vigne, et son vin est un des plus fameux d'Italie.

CHIANTI [kjãti] n. m. Vin rouge récolté dans le Chianti.

— ENCYCL. Le *chianti* est un vin dont la fermentation est incomplète au moment de la mise en bouteilles, ce qui lui donne une saveur piquante, assez estimée en Italie. On le conserve dans des bouteilles à long col et à panse renflée (fiasques), entourées de paille, qui, à l'inverse des bouteilles de champagne, bouchées hermétiquement, sont simplement fermées d'un bouchon de paille ; mais, pour préserver le vin du contact de l'air, on répand à sa surface une légère couche d'huile.

CHIAO ou **TCHIAO** n. m. invar. Unité divisionnaire monétaire chinoise, composée de 10 fen et valant un dixième de yuan, unité principale.

CHIAOULIAÏ, v. de l'U. R. S. S. (Lituanie) ; 51 000 hab. Important centre ferroviaire du nord de la république. Industries textiles, alimentaires et métallurgiques.

CHIAPAS, Etat de l'extrémité sud-est du Mexique, sur le Pacifique ; 74 415 km² ; 1 215 500 hab. Capit. *Tuxtla Gutiérrez*. Cet Etat montagneux s'étend sur les trois étages de végétation formant les terres chaudes, tempérées et froides.

CHIAPPE (Jean), administrateur et homme politique français (Ajaccio 1878 - en Méditerranée 1940). Préfet de police de 1927 à 1934, il s'acquit une popularité personnelle auprès de ses subordonnés. Son orientation politique l'amena à laisser se développer les manifestations, souvent violentes, des ligues de droite. Le 3 février 1934, il fut muté à la résidence générale au Maroc, mais refusa ce poste. Il fut élu conseiller municipal de Paris en 1935, puis député de la Seine en 1936. En 1940, le gouvernement de Vichy le nomma haut-commissaire en Syrie. L'avion qui le transportait fut abattu au-dessus de la Méditerranée par la R. A. F.

CHIAPPELLI (Alessandro), philosophe italien (Pistoia 1857 - Florence 1931). Il enseigna la philosophie à Naples de 1887 à 1908. Ses œuvres portent sur la philosophie, l'art et les lettres, dans l'esprit d'une critique néo-kantienne fortement teintée de spiritualisme. On lui doit : *Kant et la psychologie contemporaine* (1880), *l'Interprétation panthéistique de Platon* (1881), *Nouvelles Etudes sur le criticisme* (1885), *le Socialisme et la pensée moderne* (1897), *De la critique au nouvel idéalisme* (1910).

CHIARAMONTE GULFI, comm. d'Italie, en Sicile (prov. de Raguse), sur le versant occidental des monts Iblei ; 10 000 hab. Vignobles donnant des vins blancs réputés.

CHIARAMONTI (Scipione), savant italien (Cesena 1565 - *id.* 1652). Il professa la philosophie à Pise, fonda l'académie des *Offuscati*, et publia des ouvrages sur les mathématiques, l'astronomie et l'histoire ; entre

autres : *Anti-Tycho*, contre Tycho-Brahé, et *Caesenae historia*.

CHIARAMONTI (Barnaba), nom de Pie VII* avant son élection au souverain pontificat.

CHIARAVALLE MILANESE, localité d'Italie, dans la banlieue de Milan, où se trouve une abbaye cistercienne fondée en 1137, et dont les moines ont contribué à la bonification de la Lombardie.

CHIARENTZA. V. CLARENZA.

CHIARI, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Brescia), près de l'Oglio; 15 800 hab. Centre commercial. Industries textiles (coton, soie) et chimiques.

CHIARI (l'abbé Pietro), écrivain italien (Brescia 1711 - *id.* 1785). Jésuite mondain, poète de cour de François III de Modène, il fut rival de Goldoni, dont il imita plusieurs comédies. Il écrivit des pièces dont la fantaisie ne cachait pas le mauvais goût, et il arriva ainsi à obtenir du succès. Pour lutter contre lui, Goldoni se laissa aller un certain moment à écrire des pièces exotiques de même genre.

Chiari-Frommel (SYNDROME DE). Obstétr. Syndrome caractérisé par la triade symptomatique suivante : atrophie utéro-ovarienne du post-partum, aménorrhée, persistance involontaire de la lactation.

CHIARINI (Giuseppe), poète et critique italien (Arezzo 1833 - Rome 1908). Depuis 1855, il était l'ami de Carducci, avec qui il prit part aux controverses littéraires des « Amis pédants »; il a expliqué la métrique « barbare » employée par Carducci (*les Critiques italiens et la métrique des « Odes barbares »*, 1878). Sa critique, toujours liée à des préoccupations morales (comme en témoigne son jugement sur certaines œuvres de jeunesse de G. D'Annunzio), a étudié également Foscolo, Leopardi, Giordani.

CHIASMA [kjasma] n. m. (gr. *khiasma*, croisement). Anat. Croisement en X des voies optiques. (On dit aussi CHIASME.)
— Cytol. Point d'attache des chromosomes appariés, qui tendent à se séparer au stade diplotène de la méiose.
— ENCYCL. Anat. Chez les animaux à vision latérale (oiseaux, poissons), l'entrecroisement est complet; chez les animaux à vision binoculaire (homme, chat, etc.), la partie interne des voies optiques s'entrecroise seule, la partie externe restant du même côté; il en résulte que chaque voie se dédouble au niveau du *chiasma* et que les nerfs optiques qui en résultent sont composés moitié par la partie croisée de la voie optique du côté opposé et moitié par la voie de même côté, de telle sorte que la rétine de l'œil droit est formée, à gauche, par la voie optique gauche, et *vice versa;* ce croisement explique la simultanéité de la vision binoculaire.

CHIASMATIQUE [kja] adj. Se dit d'un syndrome relatif au chiasma. (Le syndrome chiasmatique est caractérisé par une baisse de l'acuité visuelle, un rétrécissement bitemporal du champ visuel, une atrophie des nerfs optiques, témoignant d'une compression du chiasma par une tumeur hypophysaire.)

CHIASME [kjasm] n. m. (gr. *khiasma*, gouffre). Diplom. Signe figurant le *khi* grec, mis en marge d'un manuscrit pour indiquer un endroit critiqué, désapprouvé.
— Styl. Procédé qui consiste en une double antithèse dont les termes sont inversés. (Ex. : *Un roi chantait en bas, en haut mourait un Dieu* (Hugo).

CHIASSE n. f. (de *chier*). Excrément d'insectes : *Chiasse de vers, de mouches.* ‖ *Fig.* et *pop.* Ennui, tracas, difficulté. ‖ *Pop.* Diarrhée : *La cuisine! dit Moûlu, merci, coucher sur le carrelage, il y a de quoi prendre la chiasse* (J.-P. Sartre); et, au *fig.*, peur.

CHIASSO, comm. de Suisse (cant. du Tessin), sur la Faloppia, à la frontière italienne, sur la ligne du Gothard; 7 100 hab. Pâtes alimentaires. Industries chimiques et métallurgie. Matières plastiques. Horlogerie. Manufactures de tabac. Le faubourg italien de Ponte Chiasso a une importante cimenterie.

CHIASTOLITE [kjas] n. f. (gr. *khiastos*, croisé, et *lithos*, pierre). Minér. Silicate d'aluminium, de formule Al_2SiO_5.
— ENCYCL. La *chiastolite* est une variété d'andalousite, dont les cristaux abondent dans certains schistes dits maclifères. Ses cristaux contiennent soit la matière colorante du schiste, soit le schiste lui-même, disposé en prismes au sein du cristal, auquel il donne ainsi un aspect tout à fait particulier.

CHIASTONEURE [kjas] adj. (gr. *khiastos*, croisé, et *neuron*, nerf). Se dit des mollusques gastropodes prosobranches chez lesquels les nerfs connectifs sont croisés en forme de 8. (On dit, dans ce cas, qu'il y a *chiastoneurie*, tandis qu'il y a *orthoneurie* chez les autres gastropodes.)
◆ N. m. Mollusque présentant ce caractère.

CHIAVARI, v. d'Italie, en Ligurie (prov. de Gênes), sur le golfe de Rapallo; 24 600 hab. Evêché. D'aspect moderne, c'est un centre commercial, un port de pêche, un petit centre industriel (fabrique de meubles) et une station balnéaire.

CHIAVENNA, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Sondrio), au N. du lac de Côme; 6 200 hab. Centre touristique. Barrage sur le Mera. Cette ville alpestre, qui commande la route du Splügen, fut fortifiée dès le XIe s.; au XIVe s., elle fut le ch.-l. d'un comté qui appartint aux Visconti (1335), puis à l'évêché de Coire (1404); elle fit partie, de 1512 à 1797, du canton suisse des Grisons.

CHIBA, v. du Japon, au centre de Honshū, ch.-l. de préfecture, au fond de la baie de Tōkyō; 255 000 hab. Industries du coton, du bois et du papier. Port de pêche. Anc. capit. féodale (XIIe-XVIe s.). — La *préfecture de Chiba* a 2 205 000 hab.

CHIBĀM, v. d'Arabie (protectorat d'Arabie-Méridionale, Etat Qu'ayti), dans la haute vallée de l'Hadramaout; 7 500 hab. Reliée par une route à Muqalla et par une piste caravanière au Yémen et à l'arrière-pays d'Aden, la ville est équipée d'un aérodrome; c'est le principal centre commercial de l'Hadramaout intérieur. Des artisans y travaillent le cuir et tissent des cotonnades. La ville est célèbre pour ses hauts immeubles de six étages, décorés à l'ocre, qui dominent l'Hadramaout.

CHIBANOV (Mikhaïl), peintre russe († apr. 1789). Issu d'une famille de serfs de G. Potemkine, il peignit avec maîtrise, en 1787, les portraits de Catherine II en costume de voyage et de son favori A. Dmitriev Mamonov (Musée russe, Leningrad), ainsi que des tableaux de la vie paysanne : *le Dîner des paysans* (1774), *la Fête du contrat de mariage* (1777) [galerie Trétiakov, Moscou].

CHIBARGHĀN, v. d'Afghānistān (prov. de Mazār-i Charīf), dans le Turkestan, sur le Sar-i-Pul; 10 000 hab. Fabrication de tapis.

CHIBCHA ou **ČIBČA** n. m. et adj. Nom d'une des familles linguistiques et culturelles les plus importantes de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.
— ENCYCL. Le *chibcha* est une des langues les plus importantes de l'Amérique du Sud. Au N., elle atteint le Costa Rica et le Nicaragua. Des Indiens de langue chibcha occupent presque tout le haut plateau colombien et une partie du haut plateau équatorien. On trouve enfin des tribus de langue chibcha sur le versant oriental de la Cordillère (hauts affluents de l'Orénoque et de l'Amazone).
Le chibcha peut être divisé en quatre groupes : talamank-barbakoa; dorask-guaymi; chibcha-aruak; paez.

CHIBCHA(S), ancien peuple de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, qui occupait la région située actuellement entre le Costa Rica et l'Equateur, et particulièrement les plateaux de Colombie, à plus de 2 500 m d'altitude.
Le principal groupe chibcha connu, les Muiscas des Andes septentrionales, était divisé en neuf Etats. Les plus puissants étaient ceux du Zipa, qui régnait à Bogota, et du Zaque, dont la capitale, Tunja, était située plus au N. La succession était réglée selon le principe matrilinéaire. Les divinités les plus vénérées étaient liées au culte du Soleil, auquel de jeunes garçons étaient sacrifiés. Les Chibchas vivaient de la culture du maïs et de la pomme de terre, fabriquaient des tissus de coton, imprimés ou peints. Ils travaillaient l'or et le tumbaga (alliage d'or et de cuivre) avec une grande habileté : plaques minces avec décor filigrané, effigies de guerriers. La technique de l'orfèvrerie influença la décoration des céramiques : humains assis, dont les yeux et la bouche sont figurés par le relief de deux petites bandes droites juxtaposées; ils portent toutes sortes de bijoux (bijoux de nez, d'oreilles, colliers, pendentifs, etc.). On trouve aussi dans cette région des peintures rupestres. La civilisation chibcha fut détruite en 1538 par les Espagnols, commandés par Jiménez de Quesada.

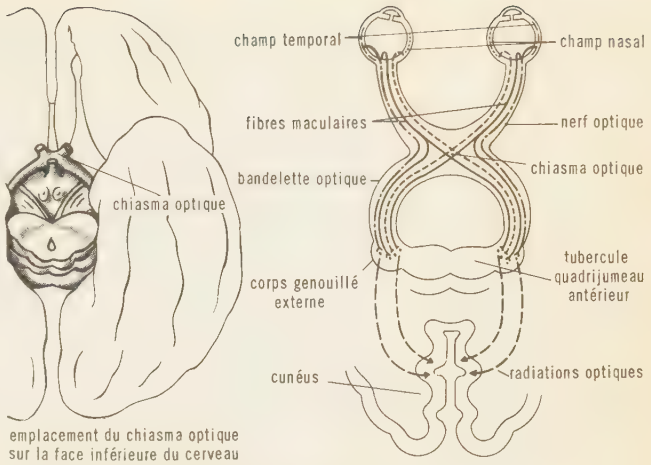

chiasma

CHIBELI. V. CHEBELI.

CHIBÉ, site de la vallée de l'Ursule, dans l'Altaï, à 159 km au S. de Biisk, illustré par la découverte d'un grand kourgane contenant les cadavres de quatorze chevaux, ainsi qu'un matériel proche, en moins riche, de celui qui fut recueilli à Pazyryk*.

CHIBINITE n. f. (des monts *Chibines*, dans la presqu'île de Kola). Minér. Variété de syénite néphélinique à eudialyte, ægyrine et amphibole sodique.

CHIBOU n. m. (mot caraïbe). Bot. Nom usuel du gommier (*Bursera gummifera*). [On dit aussi CHIBOUE et CACHIBOU.]

CHIBOUGAMAU, v. du Canada (Québec), près du *lac Chibougamau*, à 480 km env. au N.-O. de Québec; 4 750 hab. Mines de cuivre.

CHIBOUQUE n. f. ou **CHIBOUK** n. m. (turc *tchibouq*, tuyau, d'où pipe). Pipe à long tuyau, dont on se sert en Turquie : *Ces boyards n'étaient pas incultes; ils lisaient Montesquieu en tirant sur un chibouk de trois pieds de long* (P. Morand).

CHIBRELI ou **CHIBEURLI** n. m. Danse de la Bourgogne et du Nivernais. ‖ *Danser le chibeurli*, se dit d'un homme très agité.

CHIC n. m. (étymol. obscure; peut-être de *chic*, abrév. de *chicane*, ou de l'allem. *Schick*, tournure, maintien). *Péjor.* Facilité banale, habileté manuelle d'un artiste : *Le chic* [...] *signifie absence de modèle et de nature. Le chic est l'abus de la mémoire; encore le chic est-il plutôt une mémoire de la main qu'une mémoire du cœur* (Baudelaire). ‖ *Dessiner, peindre de chic*, dessiner, peindre de mémoire, sans document, sans modèle. ‖ *Par extens.* (et dans un sens favorable ou ironique). Adresse, habileté; grand savoir-faire : *Tu as toujours le chic pour les corvées* (Farrère). ‖ Elégance, distinction, tournure agréable d'une personne, d'une œuvre d'art, d'un objet : *Rien ne manquait effectivement à ce qu'il appelait lui-même son « chic », un chic anglomane et mousquetaire* (Flaubert).
— Arg. scol. Ovation : *Un chic pour la jeune élève* (Brieux).
◆ Adj. (invar. en genre). *Fam.* Elégant, distingué : *Une toilette chic. Des gens chics* (Proust). *Les maîtresses de maison les plus chics* (H. Troyat). ‖ Sympathique, bienveillant : *Vous n'êtes pas généreux, vous êtes chic* (H. Bataille).
◆ Interj. *Fam.* Marque la joie, la satisfaction : *Merci, grand-papa! Chic et veine* (F. Vandérem).
— REM. On a écrit CHIQUE : *On y donne des soirées d'un chique étonnant* (Nerval).

poterie **chibcha**

gratte-ciel
quartier du centre
le « Loop »

CHICAGO, v. des Etats-Unis (Illinois), la deuxième du pays, établie à l'extrémité S.-O. du lac Michigan ; 3 550 000 hab. Archevêché catholique. Chicago doit son origine au portage établi de longue date par les Indiens, entre l'Illinois et le Mississippi, atteint pour la première fois par Joliet et le P. Marquette en 1673, puis par Cavelier de La Salle en 1682. Le premier établissement permanent fut un poste de traite de fourrures, établi par Jean-Baptiste Point du Sable, à l'issue de la révolution américaine. Par le traité de Greenville, conclu avec les Indiens en 1795, les Américains achetèrent la région de l'estuaire de la Chicago River, où fut construit en 1803 le fort Dearborn, détruit par les Indiens en 1812 et reconstruit en 1816. Petit village encore vers 1830, érigé au rang de cité en 1837, Chicago a 4 500 hab. en 1840. En 1852, le premier chemin de fer arrive de l'Est et c'est le départ d'une extraordinaire expansion : Chicago devient un point de convergence pour la navigation des Grands Lacs et pour les voies ferrées ; c'est un remarquable carrefour, qui commande la circulation entre la vieille région du Nord-Est et l'Ouest et, d'autre part, entre le golfe du Mexique et la région des Grands Lacs. De plus, dans le cadre régional, Chicago est à proximité de régions aux aptitudes agricoles variées : maïs et blé vers le S. et l'O., produits laitiers et foin vers le N.

plan fonctionnel de CHICAGO

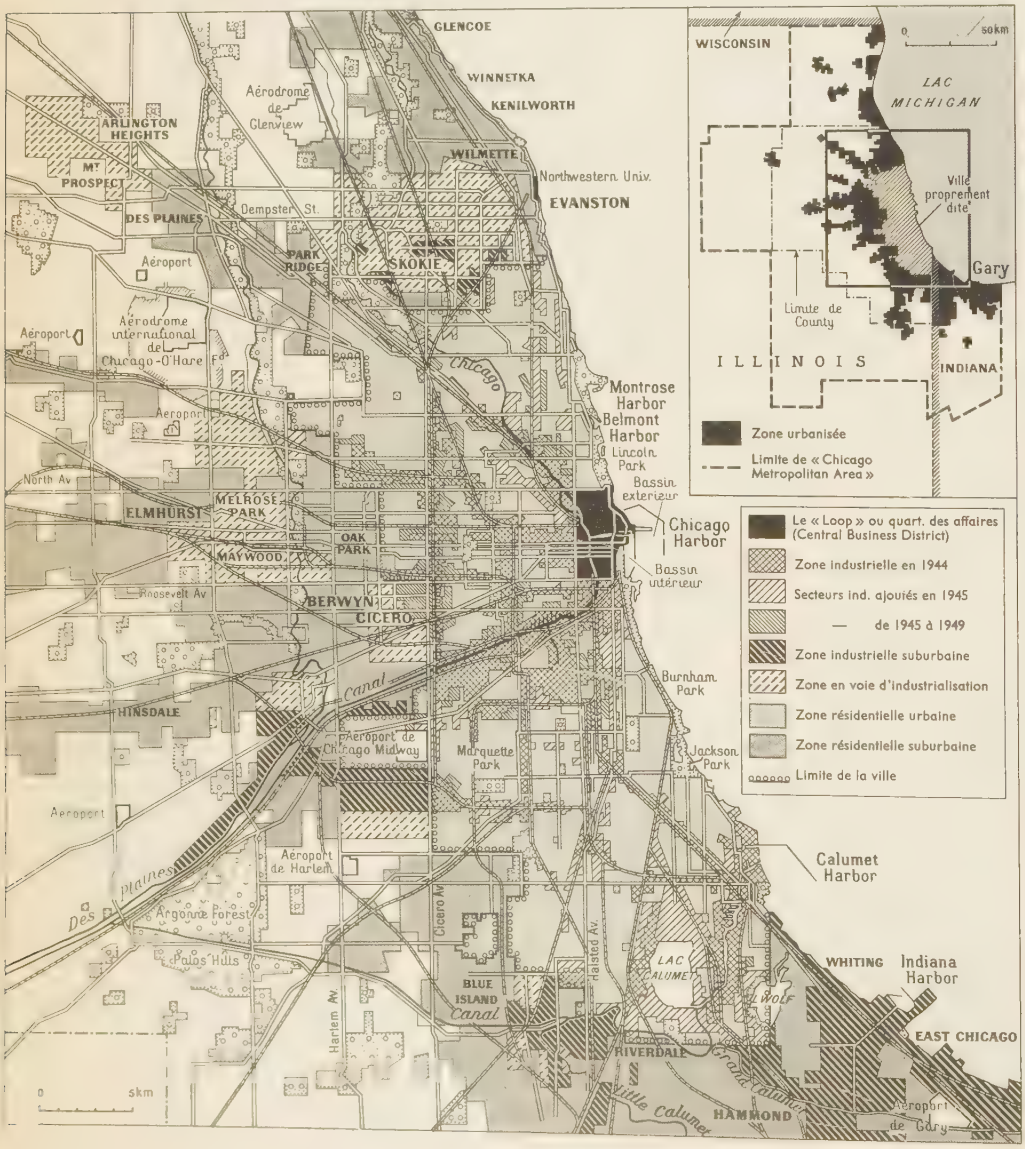

Chicago doit son développement à sa situation géographique. Elle est le point de rencontre des voies ferrées et des routes qui relient l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud. Elle est le centre d'une région agricole très riche, qui produit du maïs, du blé, du foin, des produits laitiers, des porcs, des bovins. Elle est le centre d'une région industrielle très active, qui produit du fer, de l'acier, du pétrole, des machines agricoles, des automobiles, des produits alimentaires, des vêtements, des meubles, etc.

Jusque vers 1900, Chicago est avant tout un grand marché qui approvisionne des campagnes en pleine expansion et qui draine leurs produits. Dans cette première période de développement, Chicago devient le plus grand centre du commerce des grains des Etats-Unis et son influence s'étend à tout le marché mondial. Les industries qui s'établissent valorisent les produits agricoles : ce sont des minoteries, des tanneries, les fameux abattoirs, des conserveries de viande, etc.

Au XXe s., ces industries sont surpassées par la métallurgie (hauts fourneaux, aciéries, laminoirs) et par des raffineries de pétrole, des constructions de wagons, de machines agricoles. Mais, depuis la crise de 1930, ce grand essor est ralenti ; une phase de stabilité commence pour la grande métropole de l'intérieur des Etats-Unis ; mais sa production industrielle représente encore 6 p. 100 du total des Etats-Unis.

Une structure urbaine devenue classique s'est développée entre les mailles des voies ferrées et des secteurs industriels : cette immense agglomération, aussi grande que le département de la Seine, constitue des auréoles concentriques. Le centre de la ville comprend le *loop*, espace entouré par le métro aérien : c'est le quartier des affaires, où s'entassent les grands magasins, les hôtels et les gigantesques buildings qui abritent les bureaux. A l'extérieur du *loop*, des quartiers, habités autrefois par des ouvriers aisés, se sont dégradés et leurs immeubles sordides abritent maintenant des immigrés récents, des Noirs, dont le nombre a beaucoup augmenté dans les dernières décennies, des juifs enfin ; ces communautés sont groupées en colonies suivant leur nationalité ou leur race : c'est la « Petite Sicile », le « Ghetto », « Hobohemia », etc. Une troisième série de quartiers groupe des immeubles destinés aux ouvriers qualifiés et aux employés, ainsi que des hôtels particuliers de grand luxe ; au N., le long du lac, c'est le quartier des milliardaires : la « Gold Coast ». La dernière auréole comprend d'immenses espaces, couverts d'immeubles et de maisons individuelles où résident les classes moyennes. Des villes satellites sont englobées dans cette auréole : au N., Evanston, siège de la Northwestern University ; Cicero, à l'O., ville industrielle, ainsi que Whiting East Chicago et Gary au S.-E.

Phot. U. S. I. S.

Chicago (MUSÉE DE) ou **Art Institute of Chicago,** musée fondé en 1879 par George Armour. Il a comporté d'abord une école de dessin et une bibliothèque d'histoire de l'art. Des expositions périodiques d'artistes américains y furent présentées et d'immenses bâtiments construits (1891) pour abriter des collections acquises peu à peu et qui font de l'Art Institute l'un des plus riches musées d'Amérique et du monde. On y trouve des œuvres du Greco (*Assomption de la Vierge*), de Rembrandt, de Poussin, de Claude le Lorrain et de Constable, des maîtres français du XIXe et du XXe s. (Seurat, *Un dimanche à la Grande-Jatte ;* Toulouse-Lautrec, *Au Moulin-Rouge ;* Picasso, *portrait de Kahnweiler*), ainsi que des collections chinoises et japonaises.

CHICANDARD, E adj. (augment. de *chicard*). V. CHICARD.

CHICANE n. f. (origine douteuse). Procédure artificieuse, subtilités captieuses dans l'interprétation des lois : *L'ardeur de la chicane.* ‖ *Hommes de chicane, gens de chicane,* avoués, huissiers, hommes d'affaires, etc. ‖ Querelle, dispute : *Ses chicanes journalières avec son mari* (Balzac). ‖ Passage en zigzag à travers un obstacle : *Les cases, séparées par des nattes de deux mètres de haut, dessinent des rues pleines de chicanes et de tortis* (P. Morand). ‖ *En chicane,* suivant une disposition qui contrarie la régularité : *Echelons en chicane.*

— Jeux. Au bridge, se dit quand un des joueurs ne possède aucune carte dans l'atout appelé ou dans une autre couleur.

— Mil. Passage pratiqué à travers un mur, une clôture ou des défenses accessoires (fils de fer) d'une position défensive pour en permettre la traversée aux éléments amis : *Au combat, les chicanes sont souvent obstruées par des chevaux de frise.* ‖ *Guerre de chicanes* (VX), guerre d'escarmouches visant à harceler l'ennemi.

— Technol. Dispositif qui contrarie le cheminement naturel d'un corps en mouvement : *Dans un échangeur, les chicanes assurent la turbulence des produits circulant à contre-courant.* (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Technol. Les *chicanes* sont des barrages incomplets, constitués, suivant le cas, par des pièces de métal, de bois, voire de maçonnerie, disposées en zigzag dans un conduit et contre lesquelles viennent successivement se ralentir les efforts de progression d'un mobile quelconque.

Les bétonnières portent intérieurement des chicanes qui morcellent les charges de matériaux et en permettent un mélange plus intime.

On fait usage de chicanes dans les tuyaux d'évacuation d'usines pour permettre à des fumées, à des vapeurs chargées de parcelles solides d'abandonner celles-ci avant de parvenir à l'atmosphère, ou pour allonger le circuit parcouru par les gaz chauds dans les appareils de chauffage, en vue d'augmenter les échanges de chaleur.

On fait parcourir aux liquides que l'on veut réduire en pluie (vins à aérer, par exemple) des tuyaux pourvus de chicanes.

On dispose des chicanes sur les échelles à poissons pour briser la violence du débit et permettre aux poissons migrateurs de vaincre les difficultés de la remontée par efforts successifs.

CHICANEAU, patronyme d'une famille de céramistes français. — PIERRE Ier (Saint-Cloud 1618 - *id.* 1678) réussit, le premier, à produire, dans sa ville natale, une espèce de porcelaine tendre. — Sa veuve, remariée, continua l'exploitation de ses procédés avec ses enfants JEAN, PIERRE et GENEVIÈVE. — PIERRE II, directeur de la fabrique de Saint-Cloud, obtint son brevet en 1702. — Sa veuve, MARIE, née Moreau, lui succéda († 1743).

CHICANER v. intr. User de chicane, en matière de procès : *Avoué habile dans l'art de chicaner.* ‖ D'une manière générale, user d'arguties, subtiliser : *L'esprit de pédanterie met son plus grand plaisir à chicaner sur les petites choses* (Nicole).

◆ V. tr. Intenter sans raison un procès, et, au *fig.*, critiquer mal à propos : *Chicaner un auteur. On le chicane sur l'emploi de ces neuf cents millions* (P.-L. Courier). ‖ Contester ; vouloir enlever par des chicanes : *Nul ne songe à lui chicaner* [à Mme Cocéa] *le courage, et, à présent, le succès* (Colette). ‖ — *Fig.* et *fam.* Tourmenter, faire de la peine : *On prétend que vous ne m'aimez point : cela me chicane* (Marivaux).

CHICANERIE n. f. Le fait de chicaner ; tour inspiré par l'esprit de chicane ; petite chicane : *Monsieur, je n'entends rien à la chicanerie* (Régnier). *Votre réputation d'honnête homme m'assurait contre tout risque de chicanerie et de mauvaise foi* (Farrère).

CHICANEUR, EUSE adj. et n. Qui chicane ; qui aime à chicaner : *Humeur chicaneuse. Dialectique chicaneuse.*

CHICANIER, ÈRE adj. et n. Qui fait des chicaneries ; qui aime la chicane : *Un esprit chicanier. De chicanières incertitudes* (Balzac). *De petits yeux cocasses et chicaniers* (Roupnel).

Chicanneau, personnage des *Plaideurs,* de Racine : son nom même indique qu'il est un plaideur infatigable et obstiné.

CHICARD ou **CHIQUART** adj. *Pop.* Qui a du chic, de la tournure, de la distinction : *Homme chiquart, habit chiquart* [...], *autant de mots de cet argot innocent qui se parle dans les hauts salons de la Grande-Chaumière* (J. Janin).

CHICARD n. m. (du nom ou du sobriquet d'un danseur de bal masqué qui eut son heure de célébrité). Déguisé de carnaval dont le costume comporte des bottes, une culotte, un casque surmonté d'un énorme plumet, etc. : *Les chicards de Gavarni.*

CHICHA [tʃitʃa] n. f. Boisson fermentée, préparée au Pérou avec des grains de maïs.

CHICHE adj. (lat. *cicer*). Se dit d'une sorte de pois et de sa graine.

— ENCYCL. Le *pois chiche* (*Cicer arietinum*) est intermédiaire entre le pois et la gesse. C'est une plante annuelle haute de 50 cm environ, originaire des bords de la Méditerranée. On le cultive fréquemment comme fourrage ; sa fane, verte ou sèche, est fort recherchée des bestiaux : elle engraisse bien les animaux et influe sur la production et la bonne qualité du lait. Dans le Midi, ce sont seulement les fanes sèches que l'on donne aux bestiaux ; la plante y est cultivée surtout pour ses graines. Le pois chiche constitue un aliment très riche en principes nutritifs. On l'appelle aussi *pois cornu,* à cause du bec de sa graine.

CHICHE adj. (lat. *ciccum,* chose de peu de valeur). Qui répugne à dépenser ce qu'il faudrait ; trop parcimonieux : *Un homme chiche ;* et, au *fig. : Etre chiche de compliments. Les fous tels que moi ont cela de bon, qu'ils ne sont pas chiches de leur cœur une fois qu'ils l'ont donné* (Sand). ‖ Mesquin, peu abondant, en parlant des choses : *Un dîner chiche.*

CHICHE ! interj. fam. employée comme défi : *Poupaert disait : « Parions dix sous que je chipe un bout de jambon ! » Un jour, voilà Salavin, agacé, qui dit : « Eh bien ! chiche ! »* (G. Duhamel).

CHICHELEY (Henry), prélat anglais (Higham Ferrers, Northamptonshire, 1364 - Canterbury 1443), archevêque de Canterbury à partir de 1414, fondateur d'All Souls College à Oxford (1438). Il avait été chargé de missions en France et en Italie.

CHICHEMENT adv. De façon chiche : *Elle versa chichement quelques pauvres larmes de vieillard qui n'en a plus beaucoup* (F. Mauriac).

CHICHÉN ITZÁ, localité du Mexique méridional, dans la presqu'île et l'Etat du Yucatán. Elle se trouve au centre de ruines importantes, vestiges de la capitale occupée jadis par les souverains mayas. Fondée vers le IXe s. apr. J.-C., ce fut d'abord un des principaux centres du nouvel Empire maya. Elle devint, après la défaite de ces derniers en 1191, capitale de l'Etat maya-toltèque. Le prince Quetzalcoatl y résida. Désertée au XVe s. pour des raisons inconnues, Chichén Itzá est riche de nombreux monuments mayas-toltèques (temple des Guerriers, temple de Kukulkan, pyramide « El Castillo »). [V. pl. PRÉCOLOMBIENNE (architecture), t. VIII, p. 758.]

CHICHESTER, v. de Grande-Bretagne (Sussex), près de la Manche ; 20 100 hab. Centre universitaire. Marché. La cathédrale est la plus grande d'Angleterre, après celle d'York : elle a 126 m de long et 20 m de haut. Fondée vers 1085, détruite en 1114, elle fut rebâtie au XIIe s., et présente une intéressante évolution de style.

— Hist. Ville importante dès l'époque romaine (*Regnum*), Chichester était la principale résidence royale du Sussex au début des temps anglo-saxons (*Cesseceaster*). L'évêché de la province, originellement à Selsey, y fut transféré en 1070. Centre commercial actif pendant tout le Moyen Age, une étape* des laines y fut établie en 1348.

CHICHESTER DE BELFAST (Arthur CHICHESTER, baron), officier anglais (1563-1625), lord-député d'Irlande de 1604 à 1614. Après avoir servi dans la marine, il fut envoyé en Irlande en 1598 et combattit sous Mountjoy, qui le recommanda à Cecil. Devenu lord-député de l'île (1604), il eut à achever la guerre d'Ulster, gagnée en 1607 après la fuite des comtes de Tyrone et de Tyrconnell. C'était un modéré, et il espérait gagner une partie de la population en lui concédant des terres et en atténuant la rigueur des lois anticatholiques. Mais les ordres rigoureux de Jacques Ier*, qui fit organiser sans ménagement la « plantation »* d'Ulster, contrarièrent sa politique.

CHICHI n. m. Boucles frisées de cheveux postiches. ‖ Petite ruche d'étoffe. ‖ *Pop. Faire du chichi,* essayer d'amadouer par des paroles caressantes, des façons doucereuses. ‖ *Fam. Faire des chichis,* faire des manières.

CHICHIBU. V. YASUHITO.

CHICHIMÈQUES, peuple indien de race nahua, entré au Mexique par le N. ; chasseurs errants ignorant l'agriculture et le tissage, ils s'emparèrent de la métropole toltèque de Tula (1168). Mais, vite subjugués par la civilisation toltèque, ils devinrent sédentaires et fondèrent sur le plateau central une foule de petits Etats plus ou moins rivaux (XIIe-XIVe s.), où se développa le goût du luxe et du raffinement (vêtements polychromes brodés, plumes d'oiseaux tropicaux, culte de la Vénus mexicaine Tlazolteolt, etc.).

CHICHITEUX, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui fait des chichis.

CHICHKINE (Ivan Ivanovitch), peintre russe (Elabouga 1832 - † 1898), du groupe des Ambulants. Il voyagea en Allemagne, en Suisse, et a produit des paysages de forêt.

CHICHKOV (Alexandre Semionovitch), vice-amiral, homme d'Etat et écrivain russe (1754 - Saint-Pétersbourg 1841). Président de l'Académie des sciences, ministre de l'Instruction publique de 1824 à 1828, il était attaché aux traditions du classicisme russe, qu'il s'efforça de défendre dans son *Discours sur l'ancien et le nouveau style russe* (1803) ; il s'opposa violemment à Karamzine et fonda, en 1811, la Société des amis de la langue russe.

CHICHKOV (Viatcheslav Iakovlevitch), écrivain soviétique (Biejetsk, auj. région de Kalinine, 1873 - Moscou 1945). Ses premières œuvres furent consacrées à la vie des paysans sibériens (*la Taïga,* 1916 ; *C'était la famille Tchouiskïé,* 1918). Mais la célébrité lui vint surtout après la publication de *la Rivière Ougrioum* (1933) et des trois volumes de *Pour Iemelian Pougatchèv* (1938-1945).

CHICHMANIDES. V. ŠIŠMANIDES.

CHICHMARIOV ou **CHICHMARËV** (Vladimir Fiodorovitch), linguiste soviétique (1874 - Leningrad 1957). Professeur à l'université de Leningrad, spécialiste des langues et des littératures romanes, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la littérature et la langue françaises. Ses œuvres principales sont : *la Littérature lyrique du bas Moyen Age* (1911), *Clément Marot* (1915), *Essais sur l'histoire des langues en Espagne* (1914 et 1941), *Morphologie historique de la langue française* (1952). Prix Lénine en 1957.

CHICARD
par Gavarni
cabinet des Estampes

pois chiche

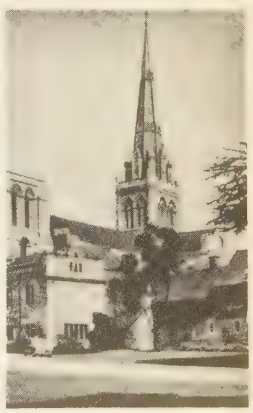

CHICHESTER, la cathédrale

CHICHÉN ITZÁ
le Temple des Guerriers

Phot. Larousse, Vincent, British travel, G. Strouvé.

Membre de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S.

CHI CHON-HSIANG, auteur dramatique chinois (1279-1368). Il est un des plus célèbres écrivains de théâtre de la période des Yuan, pendant laquelle la littérature dramatique chinoise prit une importance considérable. Il est, en particulier, l'auteur de *l'Orphelin de la famille Tchao*, qui inspira à Voltaire son *Orphelin de la Chine*.

CHICKAMAUGA, affl. du Tennessee, dont la vallée fut le théâtre d'une bataille sanglante où les Confédérés battirent les Fédéraux (19-20 sept. 1863).

CHICLANA DE LA FRONTERA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix), au S.-E. de Cadix ; 21 500 hab. Eaux thermales.

CHICLAYO, v. du Pérou septentrional, ch.-l. du départ. de Lambayeque ; 86 900 hab. Evêché. Industries alimentaires. Centre commercial d'une région de cultures irriguées de canne à sucre, de coton et de riz.

CHICLÉ [tʃikle] n. m. (mot esp.). Latex du sapotillier, utilisé dans la préparation des pâtes masticatoires (chewing-gums).

CHICOCANDARD, E adj. (augment. de *chicandard*, lui-même augment. de *chicard*, de *chic*). *Pop.* Extrêmement chic (vieilli).

CHICOLODEN n. m. Coiffe bretonne du pays de Léon, sorte de béguin de tulle léger formant deux petites cornes.

CHICON n. m. Nom usuel de la laitue* romaine et de la witloof.

CHICOPEE, v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la rivière Connecticut ; 61 600 hab. Industries textiles. Armes.

CHICORACÉES n. f. pl. Sous-famille de composées liguliflores.

— Encycl. Toutes les *chicoracées* sécrètent un suc laiteux plus ou moins abondant. Leurs corolles sont prolongées en languettes d'un seul côté, jaunes dans la plupart des cas. Ces plantes sont amères et toniques. Un grand nombre d'entre elles sont alimentaires ; d'autres sont employées en médecine ; presque toutes sont recherchées par les bestiaux. Les genres sont nombreux : *chicorées, laitues, pissenlits, salsifis, scorsonères, laiterons*, etc.

CHICORÉE n. f. (lat. *cichoreum*, influencé par l'ital. *cicoria*). Plante à fleurs composées bleues, à larges capitules, vivant dans les sables et les rocailles, mais dont plusieurs espèces sont cultivées comme alimentaires. (Sous-famille des chicoracées.) [V. part. *encycl.*] || *Poudre de chicorée* ou, simplem., *chicorée*, poudre de racine de chicorée torréfiée.

— Archit. Genre d'ornement imitant la feuille frisée et découpée de la chicorée. (Utilisé comme décor dans le gothique flamboyant)

— Bx-arts. En peinture, couleur d'un ton jaune-roux, employée vers 1830 par les aquarellistes, et que l'on obtenait en évaporant de l'eau dans laquelle on avait jeté de la racine de chicorée brûlée et en poudre.

— Conchyl. Nom donné à quelques espèces de mollusques du genre *murex*, dont la coquille ovalaire allongée présente des appendices foliacés.

— Cout. Confect. Ruche froncée ou plissée par le milieu, qui se pose en garniture sur les robes d'enfant et les robes du soir.

— Encycl. Bot. La *chicorée sauvage* se cultive beaucoup dans les jardins ; ses feuilles sont longues et étroites et constituent, quand la plante croît en cave à l'abri de la lumière, la *barbe-de-capucin* ou la *chicorée de Bruxelles* (*endive* ou *witloof*) ; une autre variété, la *chicorée à grosse racine*, donne la chicorée à café. Ces racines, séchées, torréfiées et moulues, fournissent une poudre grossière que l'on mélange parfois au café (notamment pour la préparation du café au lait), soit pour son parfum et son goût spéciaux, soit simplement par raison d'économie.
La *chicorée endive* comprend les *chicorées frisées* et les *scaroles* cultivées dans les jardins.

CHICOT [ko] n. m. (origine obscure). Partie inférieure de la tige d'un arbre coupé ou rompu, restée attachée au sol et qui sort de terre. || *Fam.* Fragment d'une dent cassée ou cariée, qui reste dans la gencive.

— Flor. *Chicot du Canada*, grand arbre originaire de l'Amérique du Nord, que l'on élève parfois dans nos parcs. (Son bois possède peu d'aubier. Il est susceptible de recevoir un beau poli et se travaille bien. Le cœur est de couleur rosée. V. gymnocladus.)

— Hérald. Bâton noueux, différent de l'écot en ce que celui-ci est un tronc ou une grosse branche dont les menues branches ont été coupées. (Les deux mots sont quelquefois pris l'un pour l'autre.)

CHICOT (Antoine d'Anglerays, dit), gentilhomme gascon, bouffon du roi (v. 1550 - Pont-de-l'Arche 1592). Il se rendit célèbre à la cour de Henri III, puis à celle de Henri IV, par ses bons mots, ses bouffonneries et aussi sa bravoure. Au siège de Rouen, Chicot captura le comte de Chaligny, prince lorrain, qui le blessa à la tête, ce dont il mourut peu après.

CHICOTE [tʃi] ou **CHICOTTE** [tʃi] n. f. (mot portug.). Fouet à lanières nouées : *Le sergent se saisit de lui et lui administra un violent coup de chicotte* [...] (Gide).

chicorée
chapiteau
de la Sainte-Chapelle
Paris

chiens
nomenclature des races

premier groupe

a) **chiens de berger**
de BEAUCE, noir et feu
de BEAUCE, fauve, gris
de BRIE, noir ardoisé
de BRIE, fauve, gris
PICARD
des PYRÉNÉES
ALLEMAND
BELGES :
grœnendael, poil long
tervueren, fauve charbonné
tervueren, autres que fauve
malinois, fauve charbonné
malinois, poil court
malinois, noir, poil court
malinois, gris, fauve, poil dur
COLLEY ou COLLIE :
bleu merle, poil long
toutes couleurs, poil long
à poil ras
SHETLAND
BOBTAIL
WELSH CORGI
BOUVIER
HONGROIS

b) **garde-utilité**
ROTTWEILER
DOBERMANN, noir et feu
DOBERMANN, fauve
DOGUES ALLEMANDS :
fauve
bringé
noir
bleu
arlequin
DOGUE DE BORDEAUX
MASTIFF
BOXER jaune
BOXER bringé
BULLDOG
SCHNAUZER géant
SCHNAUZER moyen
MONTAGNE PYRÉNÉES
CHIEN DE SAINT-HUBERT
SAINT-BERNARD, poil long
SAINT-BERNARD, poil court
TERRE-NEUVE
LÉONBERG
SENNENHUND
CHIEN DE TRAIT

deuxième groupe

terriers

FOX, poil lisse
FOX, poil dur
AIREDALE
WELSH
MANCHESTER
BULL
SEALYHAM
BEDLINGTON
IRISH-BLUE (kerry-blue)
IRISH
SCOTTISH
CAIRN
WEST HIGHLAND WHITE
DANDIE-DINMONT
SKYE
BORDER

troisième groupe

grands chiens courants français

a) **chiens à poil ras**
GRAND BLEU DE GASCOGNE
GRAND GASCON SAINTONGEOIS
LEVESQUE
HAUT-POITOU
BILLY
CHAMBRAY
POITEVIN-NORMAND

b) **chiens à poil long**
GRAND GRIFFON VENDÉEN
GRAND GRIFFON NIVERNAIS

quatrième groupe

chiens de lièvres français, et bassets

a) **chiens à poil ras**
PETIT BLEU DE GASCOGNE
PETIT GASCON SAINTONGEOIS
ARTÉGEOIS
CHIEN D'ARTOIS
ARTÉSIEN-NORMAND
de PORCELAINE

b) **chiens à poil long**
PETIT GRIFFON NIVERNAIS
BRIQUET GRIFFON VENDÉEN
GRIFFON BLEU DE GASCOGNE

c) **bassets français**
BASSET ARTÉSIEN-NORMAND
BASSET BLEU DE GASCOGNE
BASSET GRIFFON VENDÉEN
BASSET FAUVE DE BOURGOGNE

cinquième groupe

chiens courants de races anglaises

a) **grand chien courant anglais**
FOX-HOUND

b) **petits chiens courants anglais**
HARRIER MODERNE
HARRIER DU DEVON SOMERSET
BEAGLE-HARRIER
BEAGLE

sixième groupe

chiens anglo-français

a) **grands anglo-français**
(0,60 m minimum)
ANGLO-POITEVIN
ANGLO-GASCON-SAINTONGEOIS
ANGLO-FRANÇAIS issu du croisement du fox-hound avec une des races du 3e groupe à poil ras
ANGLO-FRANÇAIS issu du croisement du fox-hound avec une des races du 3e groupe à poil long

b) **anglo-français de moyenne taille**
(0,51 m à 0,60 m)
HARRIER-POITEVIN
HARRIER-PORCELAINE
ANGLO-FRANÇAIS issu du croisement du harrier avec une des races du 4e groupe à poil ras
ANGLO-FRANÇAIS issu du croisement du harrier avec une des races du 4e groupe à poil long

c) **anglo-français de petite taille**
(0,42 m à 0,50 m)
ANGLO-FRANÇAIS issu d'un croisement du beagle ou du beagle-harrier avec une des races du 4e groupe à poil ras

septième groupe

chiens d'arrêt continentaux

BRAQUES :
de l'Ariège
d'Auvergne
du Bourbonnais
Dupuy
français
SAINT-GERMAIN
ALLEMAND
DIVERS ÉTRANGERS
ÉPAGNEULS :
breton (blanc-marron)
breton (blanc-orangé)
français
picard
bleu picard
pont-audemer
allemand

Phot. Monnier

CHICOTER v. intr. (de *chicot*, chose peu importante). *Fam.* Chicaner, contester sur des bagatelles. ‖ Crier, en parlant de la souris.

CHICOTIN n. m. (altérat. de *socotrin*, aloès de Socotora). Suc amer extrait de l'aloès, de la coloquinte : *Amer comme chicotin.*

CHICOUTIMI, v. du Canada (Québec), ch.-l. de comté, au confluent de la *Chicoutimi* et du Saguenay ; 31 650 hab. Evêché catholique. Centre commercial et industriel (scieries, pâte à papier, textiles, cuir).

CHICOUTIMI, comté du Canada (Québec), au N. du Saint-Laurent, comprenant les districts électoraux de Chicoutimi et de Jonquière-Kenogami ; 157 200 hab. Ch.-l. *Chicoutimi.*

CHICQUET n. m. Pièce de cuir introduite sous une semelle, pour la renforcer.
— Cordonn. Petit morceau de cuir avec lequel on redresse un talon ou une partie de la semelle d'une chaussure.

CHIDAMBARAM, anc. capit. des Cholas, dans l'Inde du Sud (907-1310). Elle abrite de nombreux temples, parmi les plus beaux et les plus anciens du style dravidien*, groupés dans des enceintes dont les portes monumentales (*gopura*) sont remarquables (XIVe s.).

CHIEMSEE, lac d'Allemagne, en bordure des Alpes bavaroises ; 80 km². Entouré de belles forêts de sapins et de hêtres, c'est un centre important de tourisme. Ce lac se déverse dans l'Inn par l'Alz.

CHIEN, CHIENNE (lat. *canis*) n. Genre de mammifères de l'ordre des carnivores, de la famille des canidés. ‖ Terme d'amitié : *Mon petit chien.* ‖ *Fig.* et *fam.* Personne bassement servile ou personne maltraitée et réduite à une domesticité honteuse : *Cette Madame Marneffe a fait de mon père son chien ; elle dispose de sa fortune, de ses idées* (Balzac). ‖ Personne avare.

— Loc. div. *De chien*, précédé d'un nom, ou *chien* ou *chienne de*, suivi d'un nom, se dit par dépréciation, mépris, etc. : *Ce qui était bon surtout, par les temps de chien, c'était de prendre à midi son café bien chaud* (Zola). *En sa chienne de vie, M. de Boisrosé avait poussé de nombreux soupirs* (P. Morand). ‖ *Coup de chien*, v. COUP. ‖ *Fam. Avoir du chien*, avoir de l'élégance, de la séduction dans la tournure et les manières, surtout en parlant des femmes. ‖ *Donner du chien*, donner de l'élégance : *L'habit bleu lui donnait beaucoup de chien* (G. Duhamel). ‖ *Un chien de caserne* ou *le chien du quartier*, l'adjudant. ‖ *Le chien du bord*, le commandant en second, qui reste toujours à bord. ‖ *Le chien du commissaire*, son secrétaire, etc. ‖ *Chien couchant*, homme obséquieux. ‖ *A la chien*, à la manière des chiens. (Se dit surtout d'une nage, d'une coiffure.) ‖ *Malade comme un chien*, extrêmement malade. ‖ *Nom d'un chien !*, jurement familier : *La police ! dit-elle... Ah ! nom d'un chien !... nous sommes foutues !* (Zola). ‖ *Etre maigre comme un chien fou* (enragé), être extrêmement maigre. ‖ *Vivre comme un chien*, vivre dans le désordre, la solitude ou la misère. ‖ *Vivre comme chien et chat*, être sans cesse en querelle. ‖ *Mourir comme un chien*, mourir dans l'abandon ou sans avoir reçu les sacrements de l'Eglise. ‖ *Etre enterré comme un chien*, sans service religieux. ‖ *Faire les chiens écrasés*, dans un journal, tenir la rubrique des petits faits divers. ‖ *Se regarder en chiens de faïence*, se regarder l'un l'autre d'un œil fixe et irrité. ‖ *En chien de fusil*, en repliant les jambes : *A sa vue* [du médecin], *je rentre mes mains sous le drap, je me plie en chien de fusil, je ferme mes doigts de pied* (Colette). ‖ *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*, le recevoir fort mal. ‖ *Jeter, donner sa langue aux chiens* (ou *aux chats*), renoncer à deviner une chose. ‖ *Ne pas donner sa part aux chiens*, tenir beaucoup à sa part ou à ses prétentions sur quelque chose. ‖ *Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses*, être très regardant. ‖ *Fréquenter le chien et le chat*, fréquenter indistinctement toutes sortes de personnes. ‖ *Promettre* (ou *garder*) *à quelqu'un un chien de sa chienne*, déclarer qu'on se vengera de belle façon. ‖ *Ne valoir pas les quatre fers d'un chien*, n'avoir aucune valeur, être méprisable : *Jules, qui ne valait pas, comme on dit, les quatre fers d'un chien, devint tout à coup un honnête homme, un garçon de cœur* (Maupassant). ‖ *N'être pas bon à jeter aux chiens*, n'avoir aucun mérite. ‖ *Ce n'est pas fait pour les chiens*, je saurai (vous saurez ou vous devez, etc.) y recourir à l'occasion. ‖ *Rompre les chiens*, interrompre un entretien : *J'approuvai cette réplique et, sur de vagues indices, jugeai que c'était l'heure de rompre les chiens* (Barrès). ‖ *Ce sont deux chiens après un os*, se dit de deux personnes qui se disputent le même poste, le même objet. ‖ *C'est un beau chien s'il voulait mordre*, il n'a pour lui que de fausses apparences. ‖ *C'est un chien qui aboie à la lune*, il s'attaque inutilement à plus fort que lui. ‖ *C'est saint Roch et son chien*, se dit en parlant de deux personnes qui ne se quittent jamais, l'image de saint Roch étant généralement accompagnée de celle d'un chien. ‖ *Un chien regarde bien un évêque*, se dit à une personne qui s'offense de ce qu'on la regarde. ‖ *Entre chien et loup*, à la tombée du jour, au moment où il devient facile de prendre un loup pour un chien. ‖ *Le chien et loup*, la tombée du jour : *J'aime le chien et loup pour causer,*

chiens
nomenclature des races
(suite)

GRIFFON, poil dur
GRIFFON, poil laineux
BARBET
SPINONE
DRAHTHAAR
STICHELHAAR
PUDEL-POINTER

huitième groupe

chiens d'arrêt anglais

POINTER
SETTER ANGLAIS
SETTER IRLANDAIS
SETTER GORDON
RETRIEVER (flat coated)
RETRIEVER (Labrador)
RETRIEVER (golden)
COCKER (noir)
COCKER (rouge et golden)
COCKER (autres couleurs)
CLUMBER
SUSSEX
WELSH
SPRINGER
IRISH-WATER
CHESAPEAKE BAY

neuvième groupe

chiens d'agrément

CANICHES À POIL BOUCLÉ :
- blanc (de 0,35 à 0,45 m)
- blanc (de 0,45 à 0,60 m)
- marron (de 0,35 à 0,45 m)
- marron (de 0,45 à 0,60 m)
- noir (de 0,35 à 0,45 m)
- noir (de 0,45 à 0,60 m)

CANICHES À POIL CORDÉ (mêmes tailles et couleurs que pour les caniches à poil bouclé)

CANICHES NAINS :
- blanc (moins de 0,35 m)
- marron (moins de 0,35 m)
- noir (moins de 0,35 m)

CHOW-CHOW :
- bleu
- crème
- noir
- roux fauve

DALMATIEN

GRANDS LOULOUS :
- blanc (de 6 à 12 kg)
- blanc (de 12 à 20 kg)
- noir (de 6 à 12 kg)
- noir (de 12 à 20 kg)

ELKHOUND, gris et noir

ESQUIMAU, blanc et couleurs

FINSK-SPET (loulou finlandais)

KEESHOND

SAMOYÈDES :
- blanc à poil long
- couleurs à poil long
- blanc à poil demi-long
- couleurs à poil demi-long

LAIKIS-APSOS

BOULEDOGUES FRANÇAIS :
- bringé (mâle : de 8 à 11 kg)
- bringé (mâle : de 11 à 14 kg)
- bringé (femelle : de 7 à 10 kg)
- bringé (femelle : de 10 à 13 kg)
- caille, mêmes poids

TERRIER DE BOSTON

BICHON BOLONAIS

BICHON À POIL FRISÉ

BICHON HAVANAIS

BICHON MALTAIS

CARLINS :
- beige à masque noir
- noir

CHIEN NU, à toupet de crin

CHIEN NU, sans toupet

CHIHUAHUA

BLEINHEIM

KING-CHARLES

PRINCE-CHARLES

RUBY

ÉPAGNEULS PAPILLON :
- oreilles obliques (moins de 2,5 kg)
- oreilles obliques (de 2,5 kg à 4,5 kg [mâles])
- oreilles tombantes (mêmes poids)

ÉPAGNEULS JAPONAIS :
- moins de 4 kg
- de 4 à 6 kg

ÉPAGNEULS PÉKINOIS :
- moins de 4 kg : particolore
  - blanc
  - noir, noir avec blanc ou feu rouge (toute la gamme)
  - autres couleurs (sable, etc.)
- de 4 à 8 kg : mêmes classes de couleurs. (Les blancs particolores et noirs concourent ensemble. Il en est de même pour les rouges et autres couleurs.)

GRIFFONS BELGES :
- moins de 3 kg
- de 3 à 6 kg pour les mâles, et 6 kg pour les femelles

GRIFFONS BRUXELLOIS : mêmes poids

BRABANÇONS : mêmes poids

LEVRETTE D'ITALIE

LOULOUS DE POMÉRANIE :
- *nain* (moins de 3,5 kg) :
  - blanc
  - bleu, marron, rouge
  - orangé et orangé sable
  - noir et feu, gris loup, Isabelle
- *moyen* (de 3,5 à 6 kg) :
  - blanc
  - bleu, marron, noir
  - orangé et couleurs diverses

AFFENPINSCHER

PINSCHERS NAINS :
- poil ras
- bicolores

REHPINSCHER

SCHNAUZERS NAINS :
- poivre et sel
- noirs

SCHIPPERKES :
- moins de 3 kg
- de 3 à 5 kg
- de 5 à 9 kg

TOY-TERRIER

TERRIER DU YORKSHIRE

TERRIER DE LHASSA

GRIFFON DU TIBET

dixième groupe

lévriers

GREYHOUND
WHIPPET
SLOUGHI
GALCO
CHARNIGUE
BARZOÏ
DEERHOUND
IRISH WOLFHOUND
PERSAN (salukis)
AFGHAN

onzième groupe

teckels

TECKELS :
- poil ras unicolore
- poil ras bicolore
- poil long unicolore
- poil long bicolore
- poil dur unicolore
- poil dur bicolore
- nains (max. : mâle, 4 kg ; femelle, 3,5 kg), poil ras
- nain (mêmes limites de poids), poil long
- nain (mêmes limites de poids), poil dur

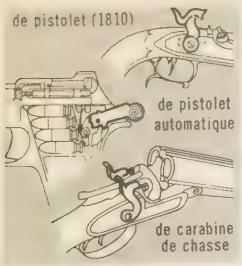

chien (arm.)

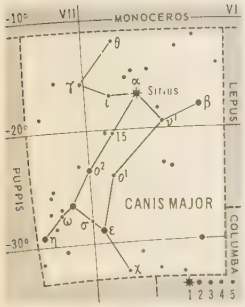

constellation du Grand Chien

une image d' « **Un chien andalou** » film de Buñuel

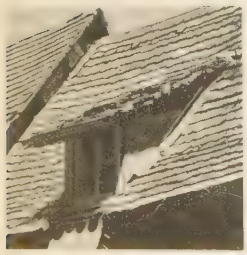

chien-assis

ajouta-t-il. Il y a des choses qu'on se dit mieux quand on ne se voit pas (F. Mauriac). ‖ *Pop. Piquer un chien* (ou *son chien*), dormir.

— ALLUS. HIST. ***C'est le chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle***, se dit d'une personne qui se dérobe quand on la réclame, par allusion à la conduite de Jean de Nivelle, qui, sommé par son père, Jean II de Montmorency, de venir servir Louis XI contre le duc de Bourgogne, ne tint nul compte des sommations paternelles, réitérées à son de trompe. Son frère ayant imité son exemple, leur père les déshérita en les traitant de *chiens*.

— Arg. de théâtre. Le jeu et les inspirations soudaines des grands artistes.

— Arm. Pièce d'une arme à feu qui, autrefois, portait le silex et qui, se rabattant sur le couvre-bassinet, provoquait la mise de feu de la poudre. (Dans le fusil à percussion*, le chien, muni d'un ergot, écrasait la poudre contenue dans la capsule.) ‖ Dans certains fusils modernes (Lebel), masse additionnelle solidaire du percuteur et destinée à renforcer son action lorsqu'il frappe sur l'amorce de la cartouche. (Le chien comporte deux crans, dits « de l'armé » et « de l'abattu », sur lesquels vient s'accrocher ou s'arrêter la tête de gâchette lors de l'armé et de la percussion. Dans les fusils de chasse, le chien, autrefois extérieur, est maintenant à l'intérieur de l'arme.) [V. ARMEMENT.]

— Arts décor. Chenet dont la tête est en forme de chien, ou d'un autre animal.

— Arts graph. *Chien perdu*, article ou alinéa qui sert à remplir une colonne. (Vx.)

— Blanchiss. Brosse très rude que les blanchisseurs emploient pour décrasser le linge. (Vx.)

— Cuirs et peaux. Peau teinte de part en part en nuance feuille-morte, ou quelquefois teinte en noir d'un côté seulement, et que l'on parfume à l'essence de bouleau pour lui donner l'odeur du cuir de Russie.

— Ecrit. sainte. *Chien qui retourne à son vomissement* (Prov., XXV, 11), personne qui retombe dans son péché.

— Fr.-maçonn. Compagnon, dans le langage des « ouvriers ».

— Ichtyol. *Chien de mer*, nom usuel de plusieurs petits requins appartenant aux genres *mustelus*, *galea*, *scyliorhinus*, etc.

— Mar. *Nœud de jambe de chien*, nœud destiné à raccourcir une manœuvre sans la couper. (Ce nœud, qui se défait aisément, est très utilisé.)

— Math. *Courbe du chien*, V. POURSUITE.

— Métall. Sorte de tenaille avec laquelle on saisit la barre sur le banc d'étirage.

— Min. (anc. terme, traduit de l'allem. *Hund*). Ancienne berline basse, que l'ouvrier poussait devant lui en rampant.

— Mod. Petite brosse faite de brins de chiendent serrés en leur milieu par un lien de velours, et qui sert à brosser les chapeaux de feutre et de velours.

— Technol. Pièce d'arrêt servant à empêcher le retour d'une roue dentée. (Syn. de CLIQUET.) ‖ Marteau à grosse brettelure employé par les tailleurs de pierre.

— Text. Dénomination de diverses pièces du métier à tisser, servant le plus souvent au déclenchement de mouvements brusques.

— Tonnell. Outil permettant de faire rentrer de force les derniers cercles au bout du tonneau, ou de faciliter la mise en place de la dernière pièce de la fonçaille. (Syn. TRAITOIR.)

◆ Adj. *Fam.* Avare : *Pas pour toi, t'es trop chien* (Maupassant).

— ENCYCL. Le *chien* a été domestiqué de tout temps. Ses débris se trouvent avec ceux de l'homme dans les formations quaternaires. Les Egyptiens ont domestiqué des lévriers, des bassets, des dogues, des roquets de race mêlée, et l'on a retrouvé dans les cimetières de chiens sacrés les squelettes ou les momies de toutes ces variétés.

Le chien est, dans la mythologie grecque, le compagnon d'Artémis, et c'est Apollon qui l'a dressé. Dès Homère, il apparaît comme le compagnon et le défenseur de l'homme. Protecteur des troupeaux, il est aussi placé à la porte des maisons; plus tard, il veille même sur les édifices publics. Les chiens de forte taille furent parfois employés à la guerre. Mais ils servaient surtout à la chasse; ils avaient accès aux intérieurs : les scènes de repas montrent les chiens près des lits des convives. Il y en avait de grand prix, comme celui d'Alcibiade, et les races domestiques étaient très nombreuses; on les désignait le plus souvent par leur pays d'origine. Quant à la fidélité, les anecdotes abondent : rappelons seulement l'Argus d'Ulysse et les cinq chiens du berger Daphnis.

Depuis, le nombre de races de chiens n'a cessé d'augmenter. On en connaît maintenant environ deux cents. Il est très difficile de donner une classification satisfaisante des diverses races de chiens existant actuellement. C'est Buffon qui, le premier, proposa une classification. Elle reposait sur la forme et le port des oreilles (chiens à oreilles droites, comme les bergers; chiens à oreilles demi-droites, comme les lévriers; chiens à oreilles molles et tombantes, tels les braques). D'autres auteurs ont proposé de retenir comme base de classification la forme du crâne ou ce qu'ils supposaient être le type originel de ces races (lupoïdes, braccoïdes, molossoïdes...). En fait, d'un point de vue pratique, la classification la plus simple est celle qui repose sur leur utilisation : chiens de garde et d'utilité, chiens de chasse, chiens d'agrément, etc. C'est la méthode qui a été adoptée par la Société centrale canine de France.

Carnassier de sa nature, le chien devient omnivore par éducation, sans toutefois se contenter d'un régime végétal. La femelle a dix mamelles; le nombre de chiots par portée est compris, en moyenne, entre 6 et 10. La durée de gestation est de neuf semaines. On estime qu'il y a au monde plus de 500 millions de chiens, dont 5 millions en France. (→ Biblio.)

— Art vétér. Une des affections les plus graves du *chien* est la maladie du jeune âge, ou *maladie* de Carré*.

— Dr. admin. et Dr. fisc. Les *chiens* doivent être déclarés à l'autorité municipale. Leur circulation est réglementée : ils doivent être tenus en laisse et ne pas faire leurs besoins sur les parties de la voie publique réservées à la circulation des piétons. Une taxe sur les chiens est perçue au profit des communes, dont sont exemptés les chiens des aveugles et des invalides.

— Iconogr. Les artistes de l'Antiquité ont souvent représenté des *chiens* (mosaïque du *Cave canem* à Naples, statues du musée du Vatican). L'iconographie chrétienne a fait du chien le compagnon de Tobie et de certains saints (Roch, par exemple); puis il apparaît fréquemment dans le paysage, la peinture d'histoire, les scènes de mœurs, la nature morte, le portrait, et en particulier dans l'œuvre de Pisanello; citons encore Carpaccio, Titien, les Bassan, le Tintoret, Véronèse, Rubens, Watteau, Manet (dessin au Louvre), Bonnard, Vuillard, les animaliers Snyders, P. de Vos, J. Fyt, Desportes, portraitiste des meutes royales du XVIIIe s., Oudry.

Le chien apparaît dans la sculpture de tous les pays; il symbolise la fidélité au pied des gisants, accompagne souvent les représentations de Diane chasseresse (portique du château d'Anet; chiens de bronze attribués à Barthélemy Prieur, provenant de la fontaine de Diane à Fontainebleau), ou figure dans des combats d'animaux (*Dogue et loup*, par Coysevox, au château de Sceaux). Citons encore le *Chien braque* de J.-B. Giraud (Louvre) et les œuvres de Frémiet, Gardet, Barye.

— Pellet. Le *chien de Chine* est particulièrement utilisé dans la pelleterie, mais il est classé comme matière bon marché.

CHIEN (Grand) [en lat. *Canis major, -is*], constellation de l'hémisphère austral, au-dessous et à gauche d'Orion, au bord de la Voie lactée; située dans le prolongement du *Bouclier d'Orion*, son étoile α ou *Sirius* est la plus brillante du Ciel. Cette constellation est dessinée par de nombreuses étoiles d'un bel éclat; on y compte plusieurs étoiles doubles, entre autres le système de Sirius, ainsi que quelques amas stellaires visibles à l'œil nu.

CHIEN (Petit) [en lat. *Canis minor, -is*], constellation boréale située près de l'équateur, au-dessous des Gémeaux, en bordure de la Voie lactée. Sa principale étoile α est *Procyon*, de magnitude 0,5; β a une magnitude 3,1; les autres sont peu brillantes. (V. CIEL.)

chien andalou (UN), film français réalisé en 1928 par Luis Buñuel, d'après un scénario écrit par le metteur en scène et le peintre Salvador Dali. Cette œuvre, composée dans le style surréaliste, n'est jamais organisée de façon cohérente; elle relève de l'écriture automatique et révèle les grandes qualités du metteur en scène Luis Buñuel.

Chien du jardinier (LE) [*El Perro del hortelano*], comédie en 3 actes de Lope de Vega, publiée en 1618. L'auteur a choisi son titre par allusion au proverbe selon lequel un chien qui refuse de manger empêche également les autres de le faire. Ici, c'est une noble dame qui, amoureuse de son secrétaire, s'interdit de l'épouser pour ne pas déchoir, mais s'oppose aussi à ce qu'il en épouse une autre. Une supercherie d'un domestique permettra de résoudre le problème. Cet abandon final d'un préjugé de caste révèle, chez Lope de Vega, un état d'esprit en avance sur son temps. Comme dans beaucoup d'autres œuvres de l'écrivain, l'intrigue, assez simple, est noyée au milieu de nombreux intermèdes comiques, selon un sens très aigu des goûts du public.

Chien de Montargis, chien dont le maître, Aubri de Montdidier, avait été assassiné, dans la forêt de Bondy. Il s'acharna à poursuivre le meurtrier, un nommé Macaire. Le fait éveilla les soupçons, et le roi Charles V ordonna un duel judiciaire entre Macaire et le chien (1371). Macaire était armé d'un énorme bâton; malgré cela il fut vaincu, confessa son crime et l'expia sur l'échafaud. Cette histoire, plus ou moins légendaire, a été racontée par Gaston Phœbus. L'origine de l'expression *chien de Montargis* viendrait de ce qu'on a vu longtemps figurer dans le château de Montargis un groupe sculpté représentant le combat d'un chien avec un homme.

CHIÉNAGE n. m. Droit seigneurial obligeant les vassaux à nourrir un certain nombre de chiens de chasse pour le suzerain.

CHIEN-ASSIS n. m. Ouverture dans une toiture, destinée à l'éclairage et à l'aération des combles, et réalisée par un soulèvement d'une partie du plan incliné d'un versant de toiture. ‖ Pl. *des* CHIENS-ASSIS.

Chien-Caillou, nouvelle de Champfleury (1847). Histoire d'un jeune graveur et d'un lapin, qui s'aiment tendrement. Un jour, une fillette survient entre eux, et avec elle la trahison, le désespoir. Cette nouvelle fut une des manifestations de l'école réaliste.

CHIENS DE CHASSE (en lat. *Canes venatici*, au génit. *Canum venaticorum*), constellation boréale située au sud de la Grande

chien (iconogr.)

ci-contre : mosaïque palais des Conservateurs à Rome
au centre : par Giraud Louvre
à droite : « Diane et Blonde chiennes de la meute de Louis XIV », par Desportes Louvre

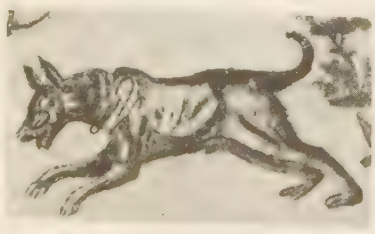

Phot. Cinémathèque fr., Fiando, Alinari-Giraudon, Giraudon.

CHATS

1 persan blanc

2 siamois

3 persan orangé

4 commun, dit « chat de gouttière »

5 abyssin

Phot. Atlas-photo, Larousse, Sally Thompson, Ylla (Rapho).

CHIENS

1 berger allemand

2 lévrier barzoï

3 chow-chow

4 pékinois

5 teckel à poil ras

6 caniche

7 fox-terrier à poil dur

8 cocker spaniel

9 setter irlandais

10 pointer

11 dogue allemand

Phot. J. de Beaupré, Bichet, Scaioni.

CHEVAL

pur-sang anglais

pur-sang arabe

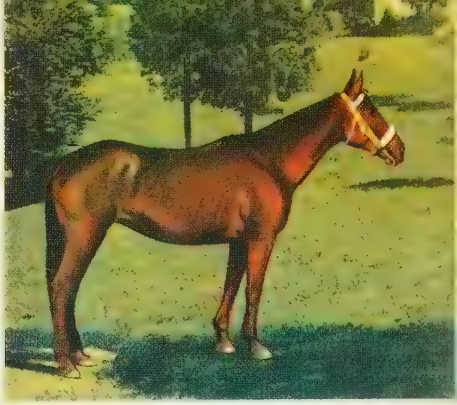

pur-sang anglo-arabe

demi-sang normand

trotteur français

percheron

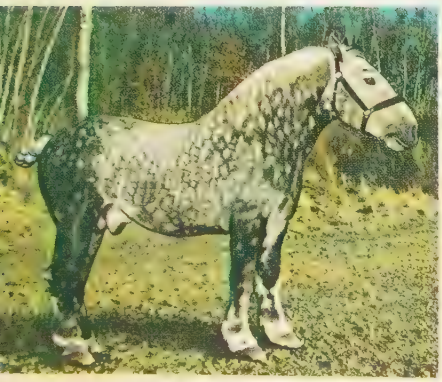

trait du Nord

postillon breton

trait du Maine

boulonnais

ardennais

Phot. Bertrand, Vincent, Justin

Ourse. Elle se compose de quelques étoiles peu brillantes, dont la principale, α, de magnitude 2,9, est une étoile double, ses composantes étant jaune-violet. Dans cette région du ciel se trouve une galaxie spirale* des plus connues. Cette constellation est parfois encore appelée de son ancien nom des LÉVRIERS.

CHIEN-CHIEN n. m. *Fam.* et *ironiq.* Petit chien qui est l'objet de tendres soins : *Le chien-chien à sa mémère.*

CHIENDENT n. m. (de *chien* et *dent*, à cause de l'habitude qu'ont les chiens de se purger avec cette plante). Nom usuel d'une espèce de graminée très commune, *Agropyrum repens*, dit aussi *Triticum repens.* ‖ *Pop.* Difficulté, embarras, nœud d'une affaire : *Gagner de l'argent, voilà le chiendent !*
— Flor. *Chiendent ruban,* nom usuel du phalaris.
— Minér. *Chiendent fossile,* nom usuel de l'asbeste flexible.
— ENCYCL. Flor. On confond sous le nom de *chiendent* plusieurs graminées; deux, entre autres, *le chiendent ordinaire*, ou froment rampant (*Agropyrum repens*), et le *chiendent pied-de-poule* (*Cynodon dactylon*), bien qu'appartenant à des genres très éloignés, se ressemblent par leurs propriétés. Leur végétation rapide les rend très envahissantes; de plus, comme elles sont vivaces, le moindre tronçon de rhizome suffit pour les propager. Les labours multipliés favorisent l'invasion du chiendent si l'on n'a pas soin d'enlever tous les débris. Cette plante est la *mauvaise herbe* par excellence, et il est très difficile de s'en débarrasser. (V. DÉSHERBANT.) On l'utilise parfois comme tisane.

CHIENGMAI. V. CHIANGMAI.

CHIENLIT [ʃiɑ̃li] n. m. (littéral. « celui qui chie au lit »). Celui qui laisse passer par-derrière un bout de chemise sale.
◆ N. Masque de carnaval qui court les rues : *Il prend un masque de carnaval; il devient chienlit* (H. de Montherlant). ‖ Personne accoutrée ridiculement. ‖ *Une chienlit de,* une saleté de : *Le souvenir d'une chienlit de guerre, ignoble* (Huysmans). [On a écrit aussi CHIE-EN-LIT.]
— ***A la chienlit*** loc. interj. Cri que l'on pousse pour huer les masques ou les personnes ridiculement accoutrées : *A la chienlit! crièrent les enfants. Vous êtes des sorciers... Oui sorciers !* (Balzac).

CHIEN-LOUP n. m. Une des souches européennes des races de chiens. (On désigne communément sous ce nom un chien de berger d'origine étrangère, principalement allemande ou belge.) ‖ Pl. *des* CHIENS-LOUPS.

CHIENNAILLE n. f. *Fam.* Groupe de chiens.

CHIENNERIE n. f. Caractère de chien. ‖ La vile populace : *Toute la chiennerie contemporaine faisait sa part* (Gautier). ‖ *Fam.* Vilenie, ladrerie, dureté : *Si je laisse un moment s'écarter de vous, Seigneur, ma pensée... Je retombe à la boue, je retourne à la violence, à la chiennerie* (M. Aymé). ‖ Chose ou vie impudique : *Il faut que je l'épouse, j'en ai assez de cette chiennerie* (F. Jammes).

CHIER v. intr. et tr. (lat. *cacare*). *Pop.* Evacuer les gros excréments.
— LOC. POP. *Ça va chier,* cela va faire du bruit, du remue-ménage. ‖ *Ça ne chie pas,* cela n'a pas d'importance. ‖ *Il a chié dans mes bottes,* il m'a joué un vilain tour que je ne suis pas près d'oublier. ‖ *C'est chié,* c'est beau, bien fait. ‖ *Faire chier,* ennuyer : *Les hommes grognaient : Ils nous font chier avec leurs camions* (J. Romains).

CHIERI, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Turin), à l'E. de Turin; 19 700 hab. Cathédrale du XVe s. Industries textiles. Vins (fabrique de vermouth). Soumise à l'évêché de Turin aux IXe et Xe s., elle se rendit indépendante au XIIe s. et se donna en 1347 à la Savoie.

CHIERIE n. f. *Triv.* Ennui, chose fâcheuse.

CHIERS (la), riv. du N. de la Lorraine, affl. de la Meuse (r. dr.); 112 km. Née dans le grand-duché de Luxembourg, elle entre peu après en France, passe à Longwy, Montmédy, Carignan, et finit en amont de Sedan.

CHIESA (Francesco), écrivain suisse de langue italienne (Sagno, Tessin, 1871). Après plusieurs ouvrages de poésie, d'inspiration lyrique ou didactique et de forme parnassienne (*Calliope,* 1907; *Tempo di marzo,* 1925), il a composé des romans, surtout de très nombreux récits, en général assez brefs, où se combinent parfaitement l'invention et le souvenir (*Racconti puerili,* 1921; *Ricordi del mio orto,* 1929).

CHIESE, riv. d'Italie, affl. de l'Oglio (r. g.); 160 km. Ce torrent de régime alpestre naît dans le massif de l'Adamello, traverse le lac d'Idro, où il se décante, et rejoint l'Oglio dans la plaine du Pô.

CHIETI, v. d'Italie, dans les Abruzzes, ch.-l. de prov., dominant la vallée de la Pescara; 47 800 hab. Archevêché. Dôme avec campanile du XIVe s. Dans un site défensif, Chieti offre de magnifiques panoramas. Les industries se sont développées autour de la gare (textiles). — La *province de Chieti* a 373 600 hab. De la Pescara au Trigno, elle couvre le versant oriental de la Maiella, s'étendant sur une région fertile.
— Hist. Cette très vieille cité d'origine grecque devint la capitale des *Marrucins* (*Teate Marrucinorum*) et fut prise par Rome en 305 av. J.-C. Ruinée par Pépin le Bref, qui la prit aux Lombards, elle fut relevée par les Normands. Un de ses évêques, J.-P. Carafa (futur Paul IV), fonda l'ordre des clercs réguliers en 1524, appelés religieux *théatins,* du nom latin de la ville.

CHIÈVRES, v. de Belgique (Hainaut, arrond. d'Ath), au S. d'Ath; 3 300 hab. Ville pittoresque (tour du XIVe s., château et église du XVIe s.). Marché agricole. Brasserie.

CHIÈVRES (Guillaume DE CROŸ, seigneur DE), duc **de Soria,** ministre espagnol, d'origine flamande (Chièvres, Hainaut 1458 - Worms 1521). Il fit les guerres d'Italie dans les armées de Charles VIII et de Louis XII. L'archiduc Philippe le Beau le choisit pour gouverneur de son fils, le futur Charles Quint. C'est Chièvres qui forma ce dernier à la politique et lui enseigna la conduite des affaires. Charles Quint, devenu roi d'Espagne (1516), y créa son ancien gouverneur Premier ministre et lui délégua tous ses pouvoirs. On a reproché à Chièvres ses malversations. Mais le vrai grief des Espagnols contre lui tenait à sa naissance. Son entourage flamand et lui-même méprisaient les Espagnols, qui se sentaient traités en sujets conquis. Le complot de Valladolid (1520) visa à se débarrasser de lui. Chièvres suivit le souverain en Allemagne quand il alla s'y faire couronner empereur.

CHIFFA (LA), comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), dans le sud de la plaine de la Mitidja, au débouché des *gorges de la Chiffa;* 6 200 hab. Orangeraies et vignobles. Les gorges de la Chiffa traversent l'Atlas de Blida et ouvrent un passage à la route d'Alger à Médéa.

CHIFFE n. f. (du moyen angl. *chip,* petit morceau, altéré par *chiffre,* objet sans valeur). Mauvaise étoffe, loque. ‖ *Pop. Etre mou comme une chiffe, Etre une chiffe molle,* être complètement dépourvu d'énergie; et, *par anal. :* [L'enfant] *s'affaissa sur les genoux, à bout de forces, glissa ainsi qu'une chiffe* (Zola).
— Arg. Métier de chiffonnier. ‖ Langue.

CHIFFLART (Nicolas François), peintre et graveur français (Saint-Omer 1825 - Paris 1901). Elève de L. Coignet, prix de Rome en 1851, il a peint un *David vainqueur* (musée de Saint-Omer) et gravé des illustrations pour *les Travailleurs de la mer* (1882).

CHIFFON n. m. (de *chiffe*). Lambeau de vieux linge ou d'une étoffe quelconque. ‖ *Par extens.* Tout ajustement de femme ne servant qu'à la parure : [Auguste] *avait rôdé dans les trois pièces, s'était arrêté à tous les chiffons de femme qui traînaient* (Zola). ‖ *Causer chiffons,* parler toilette : *Ces dames causeront chiffons et toilettes, se disant ce que les femmes se disent* (A. Daudet). ‖ *Par anal.* Petit morceau de papier : *En composant, elle* [Mme de Staël] *écrivait d'abord, elle jetait ses idées sur des chiffons, et ce premier brouillon, elle le montrait peu* (Sainte-Beuve).
— ALLUS. HIST. ***Chiffon de papier,*** expression du chancelier allemand Bethmann-Hollweg, déplorant, auprès de l'ambassadeur d'Angleterre, sir Edward Goschen, le 3 août 1914, que la Grande-Bretagne, qui exigeait le respect du traité de 1839 garantissant la neutralité belge, pût songer à faire la guerre à une nation parente, simplement « pour un *chiffon de papier !* » (*a scrap of paper,* car l'entretien avait lieu en anglais).
— Hortic. *Rameau chiffon,* v. CHIFFONNE.
— Text. Chute produite lors de la coupe dans l'industrie de la confection : *Les chiffons sont très souvent, après triage et nettoyage, effilochés pour récupérer les fibres constitutives qui forment les « effilochés ».* | *Chiffons en garenne,* chiffons qui arrivent en fabrique sans être triés, les diverses qualités étant mêlées. ‖ *Tissu chiffon,* tissu sans apprêt.
— ENCYCL. Text. Les *chiffons* de toile et de coton sont utilisés dans la préparation de la pâte à papier; ils sont à peu près complètement supplantés de nos jours par d'autres matières premières, notamment par la cellulose* et les vieux papiers*.

CHIFFONNABLE adj. Qui peut être chiffonné, froissé : *Papier chiffonnable.*

CHIFFONNADE n. f. Art culin. Toute plante, herbacée ou autre, que l'on a détaillée en minces lanières. (La plupart des chiffonnades sont employées comme élément de garniture des potages clairs ou liés, qui prennent parfois leur nom.)

CHIFFONNAGE ou **CHIFFONNEMENT** n. m. Action de chiffonner. ‖ Etat des étoffes chiffonnées : [L']*organdi, la seule étoffe dont le chiffonnage ne peut pas s'effacer* (Balzac). ‖ Ensemble de chiffons, de parures : *Un nuageux chiffonnage de linge* (Goncourt).
— Constr. Travail obtenu par ponçage à l'eau et à la pierre ponce en poudre, dans les travaux de peinture.

CHIFFONNE n. f. Branche grêle de pêcher garnie de boutons à fleurs.

CHIFFONNÉ, E adj. *Fam. Figure chiffonnée,* visage fatigué. ‖ Se dit aussi d'un visage dont les traits sont plus attrayants que réguliers : *Une petite figure chiffonnée* (Goncourt).

CHIFFONNEMENT n. m. V. CHIFFONNAGE.

CHIFFONNER v. tr. Froisser comme un chiffon : [Le professeur] *s'essuya les lèvres, puis, les deux coudes sur la table et chiffonnant nerveusement sa serviette, commença de regarder Lafcadio* (Gide). *Jupe qui se chiffonne vite.* ‖ *Fam. Chiffonner une femme,* déranger sa toilette en la lutinant. ‖ *Fam.* Agencer des chiffons, des détails de toilette : *Chiffonner un ruban sur un chapeau;* et, *absol. : Les femmes, j'entends celles qui sont occupées à chiffonner ou à pouponner* (Alain). ‖ — *Fig.* et *fam.* Préoccuper, tracasser : *Il y a quelque chose qui me chiffonne un peu chez vous : je voudrais vider mon sac à ce propos* (H. de Montherlant).
◆ V. intr. Ramasser des chiffons dans les rues : *La manière dont les chiffonniers chiffonnent ici, la nuit, est particulière* (Goncourt).

CHIFFONNIER, ÈRE n. Personne qui ramasse des chiffons ou autres objets abandonnés dans les rues, ou qui achète des chiffons pour les revendre : *Des chiffonniers aux voix rauques visitaient les poubelles* (Carco). ‖ *Fam.* Personne à qui tout est bon, qui ramasse sans choix tout ce qu'elle rencontre.
— Mobil. Commode à nombreux tiroirs superposés. (V. part. *encycl.*)
◆ N. f. Papet. Ouvrière qui est chargée du triage des chiffons, dans les fabriques de papier.
— ENCYCL. Mobil. L'apparition du *chiffonnier* et celle de la *chiffonnière* datent à peu près de 1750. Ce sont l'un et l'autre des meubles à tiroirs superposés, nombreux et peu vastes, dans lesquels on range des papiers, des bijoux, des chiffons; le chiffonnier ressemble à un secrétaire; la chiffonnière, de proportions plus menues, à une petite commode. Parmi les plus précieux chiffonniers, on cite ceux d'Œben et de Riesener.

CHIFFORTON n. m. (de *chiffe*). Arg. Chiffonnier.

CHIFFRABLE adj. Qui peut être calculé, chiffré.

CHIFFRAGE n. m. Action de chiffrer.
— Comm. Action d'évaluer des marchandises, d'estimer le montant des affaires d'une maison de commerce.

chiendent

seigneur de CHIÈVRES
gravure anonyme
cabinet des Estampes

chiffonnier
par Riesener
musée des Arts décoratifs
Paris

— Mus. Ensemble de caractères numériques que l'on place au-dessus des notes de la basse pour indiquer les accords qu'elle comporte. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Mus. Autrefois, les accords n'étant pas écrits entièrement sur la portée, on les indiquait par des chiffres au-dessus de la note fondamentale, que les accompagnateurs devaient réaliser. On ne conserve actuellement les chiffres que pour les traités théoriques.

L'accord parfait se chiffre indifféremment par 3 (la tierce), par 5 (la quinte) ou par 8 (l'octave), mais plus volontiers par 3. Son premier renversement, l'accord de sixte, se chiffre par 6, et son second renversement, l'accord de quarte et sixte, par $\frac{4}{6}$ superposés.

Lorsqu'une des notes de l'accord doit être altérée, on fait précéder le chiffre qui la représente du signe d'altération.

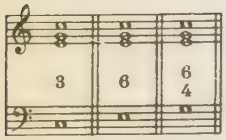

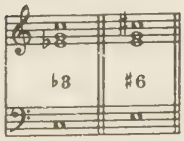

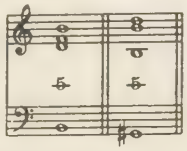

Un chiffre barré indique que l'intervalle qu'il représente est diminué ; une petite croix précédant le chiffre indique la note sensible.

Dans les accords de quatre sons, l'accord de septième de dominante se chiffre ainsi : $\frac{7}{+}$, la croix indiquant que la tierce est note sensible ; son premier renversement sixte et quinte diminuée : $\frac{6}{5}$; le second, sixte sensible : + 6 ; le troisième, triton : + 4, ce qui indique la quarte augmentée et note sensible. Lorsque, par exception, l'accord de septième de dominante est placé sur la tonique (septième de dominante surtonique), la croix, au lieu d'être placée sous le 7, est placée devant, ainsi : + 7, parce que, en effet, la note sensible de l'accord devient la septième de la basse.

CHIFFRE n. m. (ancienn. *cifre ;* de l'ar. *sifr,* zéro). Signe servant à représenter les nombres : *Chiffres romains.* (V. part. *encycl.,* Math.) ‖ *Par extens.* Total d'une somme : *Le chiffre des dépenses.* ‖ En cryptographie, syn. de clé : [Alexis] *avait promis à Afanassief de lui donner un chiffre pour lui écrire, et il emporta dans son bagage l'alphabet qu'il lui avait destiné* (Mérimée). ‖ Ensemble des moyens utilisés en vue de substituer au texte clair d'un message (téléphonique, télégraphique, radiotélégraphique, etc.) un autre texte, dit *cryptogramme,* n'ayant avec lui aucune relation apparente et, par conséquent, inintelligible non seulement pour l'ennemi ou l'étranger, mais aussi pour les personnes amies n'ayant pas à en connaître la teneur : *Les racines du langage sont un chiffre dont la grille peut nous apparaître* (A. Daudet). ‖ Service spécial d'un ministère (Guerre, Affaires étrangères) affecté à la correspondance en langage chiffré : *Etre attaché au Chiffre.* (Prend une majuscule dans ce sens.) ‖ Entrelacement de deux ou de plusieurs lettres initiales des noms d'une ou de deux personnes : *Au centre* [de la chasuble] *le chiffre de Marie rayonnait, en or rouge et vert* (Zola). ‖ Poinçon, signature abrégée d'un artiste. (V. part. *encycl.,* Paléogr. et Diplom.) ‖ — *Fig.* Langage symbolique : *Le Vieux Testament est un chiffre* (Pascal). ‖ Sens profond, secret : *On apprend à lire, à saisir le chiffre du visage, du regard* (H. Pourrat).

— Comm. Ensemble des marques utilisées par certaines entreprises pour retrouver au moment de la vente le prix coûtant de leurs marchandises, et dont elles sont seules à connaître la signification. (Syn. code.)

— Dr. fisc. *Chiffre d'affaires,* v. part. *encycl.*

— Mus. V. part. *encycl.*

— Technol. Ensemble de signes portés sur des pièces de construction (charpentes, moellons) et qui, par leur emplacement ou leur forme, indiquent aux ouvriers un travail à faire ou un mode d'assemblage.

— Encycl. Math. Les *chiffres* généralement adoptés, symboles destinés à représenter simplement les nombres, sont communément appelés *chiffres arabes,* et ce n'est pas que nous ayons emprunté ces chiffres mêmes, tels que nous les traçons, aux Arabes, mais c'est en souvenir du système entier de numération qu'ils nous ont transmis. En réalité, l'origine même des dix caractères : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0, reste entièrement inconnue, malgré les hypothèses les plus ingénieuses que l'on ait pu formuler. Introduits au xe s. en Europe, par le pape Sylvestre II (Gerbert d'Aurillac), premier pape français, ces chiffres ne furent pas admis simultanément par tous les peuples européens, et leur forme devait être bien souvent modifiée pour s'adapter à tous les genres d'écriture.

Chez les Hébreux, les nombres sont figurés par des lettres, et, de deux lettres, celle de droite représente la valeur la plus élevée ; les mille, dizaines et centaines de mille seront représentés par les mêmes caractères, surmontés de deux points. (Voir dans la marge un tableau résumé de cette numération.)

Les Grecs employaient un système analogue, mais où les chiffres les plus forts se plaçaient à la gauche, cette fois, des plus faibles. Ainsi, leurs symboles principaux étaient :

UNITÉS	DIZAINES	CENTAINES	MILLE
1 ά	10 ι′	100 ρ′	1 000 ,α
2 β′	20 κ′	200 σ′	2 000 ,β
3 γ′	30 λ′	300 τ′	3 000 ,γ
4 δ′	40 μ′	400 υ′	4 000 ,δ
5 ε′	50 ν′	500 φ′	5 000 ,ε
6 ϛ′	60 ξ′	600 χ′	6 000 ,ϛ
7 ζ′	70 ο′	700 ψ′	7 000 ,ζ
8 η′	80 π′	800 ω′	8 000 ,η
9 θ′	90 ϟ′	900 ϡ′	9 000 ,θ

Cependant, ils n'avaient pas de système homogène : les myriades pouvaient se noter de plusieurs façons différentes ; parfois, ils utilisaient les grandes lettres avec une manière de chiffrer analogue à celle des Romains. Les lettres renfermées l'une dans l'autre figuraient une multiplication. Ainsi, par exemple :

$$\text{I}\overline{\text{M}}\text{I} = 10\,000 \times 100 = 1\,000\,000$$

car ils adoptaient alors :

H (ou F) [Ἑκατόν ou Ἑκατόν pour ἑκατόν] = 100
M (μυριοι) = 10 000.

Les Romains avaient un système également incommode, avec certaines lettres majuscules pour chiffrer Voici les principales :

I = 1	C = 100
V = 5	D (IↃ) = 500
X = 10	M (CIↃ) = 1 000
L = 50	

Le système romain employé encore aujourd'hui dans des circonstances particulières a été légèrement modifié et repose sur deux principes : 1° Toute lettre placée à la droite d'une autre figurant une valeur supérieure ou égale à la sienne s'ajoute à celle-ci ; 2° La lettre placée à gauche d'une autre plus forte qu'elle indique que le nombre qui lui correspond doit être retranché du nombre relatif à la deuxième. Exemple :

46 = 50 − 10 + 5 + 1 = XLVI. (→ Biblio.)

— Dr. fisc. *Taxe sur le chiffre d'affaires.* L'impôt sur la dépense est ancien ; en raison de son grand rendement, il se retrouve dans la plupart des pays. Un impôt général sur la dépense, dit « droit de gros », existait en France aux XVIe et XVIIe s. ; très impopulaire en raison de son recouvrement tracassier, il mérita le nom de « maltôte » (l'impôt mal levé) et fut supprimé en 1688. La Restauration, qui rétablit les impôts indirects anciens, renonça à l'impôt général sur la dépense. Les besoins financiers nés de la Première Guerre mondiale conduisirent à instituer les taxes sur le chiffre d'affaires. Ce sont des impôts indirects, assis sur l'ensemble des dépenses effectuées par les individus et les sociétés, qui visent à atteindre les revenus, non en les frappant directement en eux-mêmes, mais à l'occasion de l'acquisition de produits ou de services par leurs bénéficiaires. Les taxes sur le chiffre d'affaires se distinguent des contributions indirectes proprement dites, en ce qu'elles visent la dépense en général, alors que ces contributions atteignent certaines dépenses en particulier (consommation d'alcool ou de boissons, par exemple).

C'est en 1920 qu'a été instituée en France la taxe sur le chiffre d'affaires, impôt, en principe général, sur les ventes successives de biens et de services, perçu à chaque stade de fabrication et de commercialisation (système dit « à cascades »). Il était fort mal conçu, lourd, gênant et antiéconomique. Aussi l'assiette en fut-elle profondément modifiée en 1936. Il fut décidé que, dorénavant, il frapperait le produit une seule fois, au dernier stade de la production, et ne serait plus ainsi qu'une *taxe à la production,* d'où son nom nouveau. En 1939 fut ressuscitée, pour les besoins financiers de la guerre, sous le nom de « taxe d'armement », une ancienne taxe sur les transactions. Il y eut ainsi deux catégories de taxes : la taxe à la production (ou de prestations de services) et la taxe sur les transactions, toutes deux variables selon les produits et les affaires faites. La productivité de ces impôts, la facilité relative avec laquelle ils ont été acceptés et recouvrés ont amené un tel alourdissement des taux qu'ils sont devenus la plus importante des ressources de l'Etat (40 p. 100 des recettes budgétaires).

Les défauts du système étaient indéniables. Les redevables de la taxe à la production n'étaient pas admis à déduire les taxes perçues sur tous les biens achetés par l'entreprise. Ce régime aboutissait à taxer à chaque stade une valeur plus élevée que la valeur ajoutée à ce stade, à imposer chaque entreprise sur une somme plus considérable que la valeur de sa contribution à la formation du produit national net. Il était en particulier défavorable pour les entreprises qui avaient effectué des investissements considérables, la fraction de la valeur des produits fabriqués qui devait permettre l'amortissement de ces investissements étant imposée à la taxe à la production alors que l'avait déjà été antérieurement la valeur d'achat des biens d'investissement. Les investissements étaient ainsi taxés deux fois. L'institution, en 1954, d'une *taxe à la valeur ajoutée* (T. V. A.) devait remédier à cet inconvénient : taxe *ad* valorem,* elle est perçue en une seule fois et admet en déduction les produits ou services intégrés financièrement au prix de revient (biens d'équipement) en vue de favoriser le progrès économique. La taxe n'est plus assise sur le prix de vente, mais sur le surcroît de valeur apporté au produit par la transformation qu'il a subie. Ainsi conçue, elle a une portée absolument générale et intéresse également les prestations de service. La réforme de 1954 n'a donc laissé subsister qu'une taxe sur la valeur ajoutée (avec un taux général et des taux réduits) qui s'applique aux ventes faites par les producteurs, une *taxe sur les prestations de service* (déductibles de la taxe sur la valeur ajoutée), une *taxe locale* (instituée en 1941), qui s'applique aux commerçants grossistes et détaillants, et diverses *taxes uniques* (sur les viandes, le cidre et le poiré).

— Mil. Malgré la multiplicité des conventions possibles, toutes les opérations du *chiffre* reposent sur deux principes : la *transposition,* qui consiste, tout en conservant les parties élémentaires du message à chiffrer, à en modifier l'ordre relatif au moyen d'un mélange, et la *substitution,* qui consiste à remplacer ces mêmes parties élémentaires, tout en respectant leur ordre de succession, par des parties élémentaires qui, pour un message écrit, par exemple, seraient des symboles, lettres, groupes de lettres, chiffres,

chiffres des Arabes d'Orient

chiffres des Arabes d'Occident

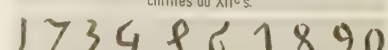
chiffres du XIIe s.

chiffres du XIIIe s

chiffres chez les Hébreux les nombres sont figurés par des lettres

UNITES

Aleph	א A	1
Beth	ב B	2
Ghimel	ג G	3
Daleth	ד D	4
Hé	ה H	5
Waou	ו V	6
Zaïn.	ז Z	7
Kheth	ח KH	8
Teth	ט TS	9

DIZAINES

Iod	י I	10
Caph	כ C	20
Lamed	ל L	30
Mem.	מ M	40
Noun	נ N	50
Samech.	ס S	60
Aïn	ע Ö	70
Phé	פ PH	80
Tsadé	צ TS	90

CENTAINES

Koph	ק Q	100
Resche	ר R	200
Schin	ש SCH	300
Thau	ת TH	400
Caph final.	ך C	500
Mem final..	ם M	600
Noun final.	ן N	700
Phé final...	ף PH	800
Tsadé final.	ץ TS	900

groupes de chiffres, etc. L'application de ces principes se fait selon des méthodes simples ou combinées, que l'on appelle des *procédés de chiffrement*. C'est ainsi que l'on trouve les transpositions simples et doubles, les transpositions améliorées, les grilles, etc. La substitution se prête aussi à une grande variété de procédés : substitutions simples, substitutions à représentations multiples, substitutions à double clé, substitutions codiques, etc. L'unité du clair sur laquelle portent les opérations de substitution peut varier et, par exemple pour les messages écrits, être la lettre, le bigramme, ou même le mot et le membre de phrase, comme dans les codes ou dictionnaires de chiffrement. Les machines à chiffrer (mécaniques ou électriques) appliquent la substitution à double clé pour effectuer avec une grande rapidité, parfois automatiquement, les opérations de chiffrement et de déchiffrement. Les conventions, orales ou écrites, entre les correspondants portent le nom de *clé*, et doivent rester secrètes pour assurer la valeur cryptographique des divers procédés. (V. CRYPTOGRAPHIE.)

— Mus. Les *chiffres* ont plusieurs fonctions en musique : d'abord, ils sont employés pour marquer la *mesure*; ensuite ils servent, pour certains instruments, comme le piano et les instruments à cordes, à indiquer le doigté; ils sont également substitués, dans certains systèmes de notation musicale, celui de J.-J. Rousseau par exemple, aux notes elles-mêmes; enfin, leur fonction est de déterminer, sur la basse chiffrée, l'accord, c'est-à-dire l'harmonie que doit porter chacune des notes de cette basse.

En ce qui concerne le doigté, pour le piano le chiffre 1 répond au pouce, tandis que pour le violon, où ce doigt n'est pas employé, il caractérise l'index.

L'emploi du chiffre est plus compliqué en ce qui concerne l'harmonie, et il prend le nom de *chiffrage**, puisqu'il sert à ce qu'on appelle « chiffrer » les accords, c'est-à-dire constituer la basse* chiffrée.

— Paléogr. et Diplom. Composé d'une ou de plusieurs lettres superposées ou juxtaposées de manière à n'en former qu'une seule en apparence, le *chiffre* est une marque désignant une personne. Il y a des chiffres où la même lettre est répétée symétriquement, le jambage du milieu étant commun aux deux caractères formés; dans d'autres, les deux lettres ne sont pas adossées, mais opposées; ailleurs, elles sont superposées et enlacées; certaines forment des jeux de mots. Les chiffres furent beaucoup employés, au XIVe s., comme élément décoratif; de nombreux colliers, chaînes, ceintures, à lettres ciselées et émaillées, se trouvent dans les musées. Ce fut surtout à l'époque de la Renaissance que l'on fit grande consommation de chiffres : sur les reliures, sur le champ des cartouches, dans les sculptures des frises et des panneaux où ils se mêlent aux devises, aux fleurons, aux rinceaux. Henri II eut pour chiffre un H dans lequel un double C semble former avec les jambages de l'H un double D, ce qui a fait croire, d'ailleurs faussement, qu'il avait enlacé à son initiale celle de Diane de Poitiers. Le chiffre signifie Henri-Catherine. Le chiffre de Gabrielle d'Estrées, un S que traverse un trait, est un calembour : *S trait*. Le chiffre de Henri IV, au Louvre, est l'H surmonté de la couronne. Louis XIII eut pour chiffre un double L, majuscules typographiques adossées par le jambage du milieu; avec Louis XIV apparaît le double L majuscule en écriture cursive qui sera adopté par les Louis ses successeurs et deviendra la marque de la manufacture de porcelaine de Sèvres. Après le R. F. de la République, vient le N couronné de Napoléon Ier, repris par Napoléon III; le double L revient avec Louis XVIII; Charles X adopta le double C adossé et chevauchant; Louis-Philippe eut l'L et le P, en majuscules d'écriture cursive, superposés et dans le même sens.

CHIFFREMENT n. m. Opération qui consiste à transformer un texte clair (ou libellé) en un autre texte inintelligible, dit « texte chiffré » (ou cryptogramme). ‖ *Chiffrement en ligne*, méthode de chiffrement liée au moyen de transmission et dans lequel les éléments du texte clair sont simultanément chiffrés, transmis et déchiffrés. ‖ *Chiffrement hors transmission* ou *local*, méthode de chiffrement non liée au moyen de transmission, le cryptogramme étant obtenu, avant transmission, par n'importe quel moyen.

CHIFFRER v. tr. Numéroter : *Chiffrer un registre.* ‖ En cryptographie, transformer un texte, écrit dans une langue connue (qu'on appelle « texte clair »), de manière à le rendre inintelligible à ceux qui ne connaissent pas le procédé de transformation (qu'on appelle « clé »). ‖ — *Fig.* Evaluer par des calculs : *Chiffrer une dépense.*

— Mus. *Chiffrer une basse*, écrire au-dessus des notes de cette basse des chiffres qui indiquent les accords.

◆ V. intr. Calculer au moyen de chiffres : [Séphora] *jouait à la caissière modèle, comptait, chiffrait, tournait les pages* (A. Daudet). ‖ *Fam.* Former un total important : *Ça doit chiffrer !*

CHIFFRE-TAXE n. m. Vignette qui représente la taxe à acquitter par le destinataire d'objets de correspondance non ou insuffisamment affranchis. ‖ Pl. *des* CHIFFRES-TAXES.

CHIFFREUR, EUSE n. Personne qui chiffre bien; calculateur : *Ce serait terrible si je devenais un chiffreur* [...] *chez qui l'idée de révolte ou de poésie est morte* (Vallès). ‖ En cryptographie, personne chargée de chiffrer et de déchiffrer les textes.

◆ N. m. Bur. Elément de la première machine à calculer de Pascal, formé par l'ensemble des tambours. (V. CALCUL.) ‖ Dans les machines modernes, dispositif qui emmagasine les nombres posés avant de les transmettre au totalisateur.

CHIFFRIER n. m. Comptab. Registre avec colonnes de *doit* et *avoir* où l'on inscrivait en même temps qu'au grand livre les débits et les crédits du journal, en vue d'obtenir par addition la preuve quotidienne de la concordance entre ces deux registres. (Ce mode d'enregistrement est tombé en désuétude. En comptabilité moderne, les écritures sont passées simultanément, par décalque, et sur le journal et sur le compte intéressé.)

CHIFLEY (Joseph), homme politique australien (Bathurst 1885 - Canberra 1951). Après avoir été employé aux chemins de fer australiens et exercé ensuite une activité syndicale, il fut élu au Parlement en 1928 comme député travailliste. Plusieurs fois ministre, il devint en 1945 chef du gouvernement, avec en plus le portefeuille des Finances, jusqu'en 1949. A la suite de la défaite du Labour Party aux élections générales de 1949, il devint leader de l'opposition.

CHIFONIE n. f. (altér. du mot lat. *symphonia*). Instrument de musique du Moyen Age du genre vielle à roue. (Il est encore appelé ORGANISTRUM.)

CHIGAEV ou **CHIGAÏEV** (Maksim Grigorievitch), cosaque († 1775). Compagnon d'armes de Pougatchev, il participa au siège d'Orenbourg. Fait prisonnier en 1774 à Sakmarsk, il fut pendu en même temps qu'étaient exécutés les autres chefs de la révolte.

CHIGATSE, v. du Tibet, située dans la vallée du haut Brahmapoutre, sur la route de l'Inde au Tibet; 20 000 hab. env. Marché agricole. Monastère.

CHIGI, famille de mécènes de l'aristocratie italienne. Son fondateur, AGOSTINO (Sienne 1465 - Rome 1520), vint en 1485 s'établir à Rome. Peruzzi construisit pour lui la villa Farnésine, décorée de fresques par Raphaël, qui peignit en outre pour Agostino Chigi les *Planètes* à Santa Maria del Popolo et les *Sibylles* à Santa Maria della Pace. — FABIO (Sienne 1599 - Rome 1667) devint le pape Alexandre VII*. — Ses neveux FLAVIO Ier (Sienne 1631 - † 1693) et SIGISMOND (1649-1677) firent construire le palais Chigi; commencé par Giacomo Della Porta (1562), continué par Carlo Maderno, terminé par Felice Della Greca, ce palais est devenu le siège du ministère des Affaires étrangères.

CHIGNARD, E adj. et n. *Fam.* Qui chigne, qui grogne habituellement.

CHIGNER v. intr. *Fam.* Grogner, pleurnicher : *Allons, je l'entends qui pleure. Ça lui fera du bien de chigner* (Balzac).

CHIGNOLE n. f. (lat. pop. *ciconiola*; de *ciconia*, cigogne). Sorte de vilebrequin à manivelle. ‖ Petite perceuse électrique portative. ‖ *Pop.* Voiture à bras; et, *par extens.*, tout véhicule.

CHIGNON n. m. (lat. pop. *catenio*; de *catena*, chaîne). Cheveux de derrière la tête, relevés ou roulés au-dessus de la nuque : *Un chignon haut. Un chignon à la grecque.*

CHIGOMMIER n. m. V. COMBRETUM.

CHIGO-MONOGATARI n. m. Littér. jap. Sorte d'*otogi-zōshi**. (Ces récits populaires de l'époque Muromachi mettent souvent en scène de jeunes garçons [*chigo*, mignons] et racontent des histoires d'amitiés particulières.)

CHIGWELL, agglomération de la banlieue N.-E. de Londres (Essex); 61 000 hab.

CHIHĀB AL-DĪN KHĪVAQĪ (c'est-à-dire de Khiva), jurisconsulte du XIIIe s. († Nasā, auj. dans le Turkménistan). Il vivait à la cour khārezmienne, et enseignait dans cinq madrasa. Il fonda la célèbre bibliothèque d'Ourgandj (Ourguentch). Il fut mis à mort par les Mongols.

CHIḤR, v. du sultanat Qu'ayti de *Chiḥr et de Muqallā*, dans le protectorat oriental d'Aden, sur la mer d'Oman; 12 500 hab. Port de pêche. Centre de constructions de bateaux et de tissages artisanaux.

CHIHUAHUA, v. du Mexique septentrional, capit. d'Etat, au pied de la Sierra Madre occidentale; 144 700 hab. Archevêché. Belle cathédrale du début du XVIIIe s. Centre commercial d'une riche région minière (plomb, zinc, argent, or, uranium). Fonderie de plomb. Textiles. — L'*Etat de Chihuahua* s'étend sur une partie de la Sierra Madre occidentale et sur les plateaux du Mexique septentrional; 245 612 km²; 1 235 900 hab.

CHIISME ou **CHĪ'ISME** n. m. Système religieux des chiites.

CHIITES ou **CHĪ'ITES** (de l'ar. *chī'a*, parti, qui désignait le parti de 'Alī ibn Abū Ṭālib à la mort du Prophète, c'est-à-dire de ceux qui estimaient que le successeur du Prophète devait être 'Alī), nom donné aux musulmans qui considéraient que la succession d'Abū Bakr, 'Umar (Omar) et 'Uthmān au califat était illégale et que le califat, ou imāma, devait, après la mort de 'Alī, revenir aux 'alides. Se distinguant ainsi des sunnites sur le plan politique, les chī'ites s'en distinguent aussi, sur le plan religieux, par certains détails du culte, mais surtout ils ont introduit dans l'islām le thème de la Passion (martyre de Ḥusayn et autres 'alides), l'idée du caractère semi-divin de l'imām et celle du « retour » de l'imām mort ou disparu (doctrine de l' « imām caché »). Les chī'ites, particulièrement répandus en Iran et dans les régions bordières à l'est, se divisent en plusieurs groupements : les zaydites, les imāmites ou duodécimains, et les extrémistes, parmi lesquels on compte les *ismaéliens*, les *nuṣayrīs* ou *'alawītes*, etc.

CHIKAMATSU MONZAEMON

CHIKAMATSU MONZAEMON (Sugimori NOBUMORI, dit), dramaturge japonais (Hagi, prov. de Nagato, 1653 - Ōsaka 1724). Il passe son enfance au temple de Kinshōji à Karatsu, dans la province de Hizen, et dérivera plus tard son pseudonyme du nom de ce temple. Il entre au service de plusieurs familles nobles et commence à écrire pour le théâtre en 1677. On distingue quatre périodes dans son œuvre : de 1677 à 1690, il écrit d'abord pour le *kabuki*, puis, après son association avec Gidayu*, en 1685, pour le théâtre de poupées ou *bunraku**, des *jidaimono* ou pièces historiques. Ces pièces pèchent encore par l'invraisemblance des caractères. De 1690 à 1703, Chikamatsu observe le conflit des hommes avec leur milieu, mais beaucoup d'aspects des conflits intérieurs lui échappent encore. De cette époque datent ses premiers drames bourgeois (*sewamono*). Il travaille à peu près exclusivement pour le théâtre de poupées, dans le genre *joruri**. La troisième période (1703-1713) commence avec *Sonezaki shinjū* (*Suicide par amour à Sonezaki*) et comprend environ vingt drames historiques et quinze drames bourgeois. La plupart de ces pièces sont véritablement des tragédies, où Chikamatsu montre une grande psychologie. Une partie d'entre elles sont des arrangements pour le théâtre de romans de Saikaku*. Le suicide à deux — *shinjū* — est le dénouement le plus fréquent. De cette période, citons : *Gojūnenki uta nembutsu* (*Incantation pour le cinquantenaire d'une mort*) [1709] et *Yūgiri Awa no naruto* (*Yūgiri et le tourbillon d'Awa*). La dernière période (1713-1724) ne se distingue de la

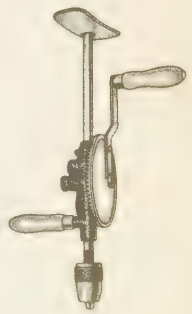

chignole

précédente que parce que Chikamatsu se consacre à peu près exclusivement au drame historique. Les meilleurs *jidaimono* datent de cette période : *Kokusenya gassen* (*les Combats de Coxinga*) [1715], qui eut 240 000 spectateurs en dix-sept mois de représentations ininterrompues, *Kokusenya gonichi-gassen* (*les Combats postérieurs de Coxinga*) [1717], *Soga kaikeizan* (*la Vengeance des Soga*) [1718]. Puis Chikamatsu écrit encore deux *sewamono* : *Ten no Amijima* (*la Punition du ciel à Amijima*) [1720] et *Onna.goroshi abura jigoku* (*Meurtre d'une femme dans la boutique infernale du marchand d'huile*) [1721]. Chikamatsu écrivit en tout cent huit pièces de théâtre, dont vingt-quatre *sewamono* et quatre-vingt-quatre *jidaimono*. Ces pièces sont toujours édifiantes, sans tomber dans la licence, qui commençait alors à être de mode, même au théâtre.

CHIKARPUR, v. du Pākistān-Occidental, dans le Sind ; 63 000 hab. Marché agricole. Industries alimentaires, textiles et chimiques.

CHIKASAW(S), Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivaient jadis en Floride et qui, à partir de 1837, ont été transférés dans l'Oklahoma. Ils se sont américanisés.

Childe Harold et Ianthe

CHIKUHŌ, localité du Japon, dans la partie septentrionale de l'île de Kyū-shū (préfect. de Fukuoka), au centre de la principale région houillère du Japon. Situées à quelques kilomètres du détroit de Shimonoseki, les mines expédient le charbon par voie ferrée vers la région industrielle qui borde le détroit, et vers d'autres régions du Japon par les ports de Fukuoka, de Moji et de Wakamatsu.

CHILD (sir Josiah), négociant et économiste anglais (Londres 1630 - *id.* 1699), capitaine général et amiral de la Compagnie des Indes orientales (1686), qu'il dirigea de façon autocratique. Sa politique d'expansion militaire provoqua une guerre de trois ans contre le nabab du Bengale, puis sa révocation (1687-1690), où il préconisait la baisse du taux d'intérêt et la création de cours d'arbitrage commercial.

CHILD (Lydia Maria), née **Francis**, femme de lettres américaine (Medford 1802 - Wayland 1880). Après son mariage avec le journaliste David Lee Child (1794-1874), elle se consacra à la cause abolitionniste. Auteur de plus de trente volumes (romans, contes pour enfants, biographies), elle a dirigé les *Mélanges juvéniles* (*Juvenile Miscellany*, 1826-1834), premier périodique mensuel pour enfants publié aux Etats-Unis.

CHILD (Francis James), professeur, érudit et folkloriste américain (Boston 1825 - *id.* 1896). Il s'est illustré par le précieux recueil des *Ballades populaires anglaises et écossaises*, en cinq volumes (1882-1898).

CHILDEBERT Ier, roi franc (de 511 à 558), fils de Clovis et de Clotilde. A la mort de son père, il obtint le pays situé entre la Seine et la Loire avec Paris pour capitale. A la mort de Clodomir (524), Clotaire et Childebert, ses frères, égorgèrent leurs neveux pour s'emparer de leur héritage. Childebert tenta ensuite de faire assassiner Clotaire et provoqua la révolte de son fils, Chramne. Les deux rois s'unirent toutefois pour faire la guerre aux Wisigoths, dont le roi arien Amalric II, qui maltraitait leur sœur, Clotilde, fut battu près de Narbonne en 531. Ils conquirent ensuite en 534 le royaume des Burgondes. Childebert mourut sans enfants et Clotaire s'empara de son royaume.

CHILDEBERT II (570-596), roi d'Austrasie (575-596) et de Bourgogne (593-596), fils de Sigebert Ier et de Brunehaut. Après le meurtre de son père en 575, il fut sauvé par le duc Gondovald et proclamé roi. Gontran, roi de Bourgogne, l'adopta et s'unit avec lui contre Chilpéric Ier, son frère ; cependant, leur alliance dura peu. Après l'assassinat de Chilpéric Ier (584), Childebert II envoya contre la Septimanie wisigothique et le royaume des Lombards une expédition dont les résultats furent infructueux. Il conclut en 587 avec Gontran le traité d'Andelot, par lequel devait échoir au survivant le royaume de l'autre. A la mort de Gontran (593), Childebert lui succéda donc en Bourgogne. Ses fils, Théodebert II et Thierry II, mineurs, lui succédèrent en Austrasie et en Bourgogne sous la tutelle de leur grand-mère, Brunehaut.

CHILDEBERT III (683-711), roi de Neustrie et de Bourgogne (695-711), fils de Thierri III. Il succéda à son frère Clovis III et régna sous la tutelle du maire du palais, Pépin le Jeune ; son fils Dagobert III lui succéda.

CHILDEBRAND, fils de Pépin de Herstal et frère aîné de Charles Martel († 741). Il aida son frère à chasser de France les Sarrasins. Il fut l'inspirateur de la chronique de Frédégaire. On le considérait sous l'Ancien Régime comme l'ancêtre de la dynastie capétienne.

Childe Harold (LE PÈLERINAGE DE) [*Childe Harold's Pilgrimage*], poème en quatre chants de lord Byron, publié de 1812 à 1818. La publication des deux premiers chants rendit célèbre leur auteur du jour au lendemain. Dans cette œuvre, que l'on peut considérer comme la plus haute expression de son génie poétique, Byron raconte ses voyages, qui le menèrent tour à tour au Portugal, en Espagne, en Grèce, à Waterloo, sur les bords du Rhin, en Suisse, enfin en Italie. Il y exprime les sentiments divers et changeants qui animent son âme romantique, passant de l'enthousiasme à l'amertume, de la passion au dégoût. Pour écrire cette œuvre, Byron adopta la stance de Spenser, formée de huit pentamètres iambiques et terminée par un alexandrin.
En 1825, Lamartine, reprenant *Childe Harold* où Byron l'avait laissé, écrivit en français *le Dernier Chant de Childe Harold*, dans lequel il continue d'identifier le héros avec Byron lui-même : il y raconte son départ d'Italie, son arrivée en Grèce et sa mort.

CHILDÉRIC Ier (v. 436-481), roi des Francs Saliens (457-481), fils présumé de Mérovée. Chassé par ses sujets, il passa huit ans en Thuringe et, rappelé en 463, fut rétabli dans ses dignités. Sa femme, Basine, fut la mère de Clovis. Le tombeau de Childéric, découvert à Tournai en 1653, renfermait armes, bijoux, pièces d'or à l'effigie de l'empereur d'Orient Zénon, anneau sigillaire.

CHILDÉRIC II (v. 653 - 675), roi d'Austrasie (662-675), fils de Clovis II et de Bathilde. Il régna tout d'abord sous la tutelle de sa mère. Les luttes des grands de Neustrie et de Bourgogne contre le maire du palais Ebroïn lui permirent d'occuper ce royaume de 669 à 673, mais il fut assassiné à la suite d'un complot.

CHILDÉRIC III († Sithiu [Saint-Bertin], près de Saint-Omer, 754), dernier roi mérovingien (743-751). Lorsque Pépin le Bref, avec le consentement du pape Zacharie, eut pris en 751 le titre de roi, il le relégua au monastère de Sithiu.

CHILDERS (Hugh Culling Eardley), homme politique britannique (Londres 1827 - *id.* 1896). Sa carrière débuta en Australie, où il révéla ses dons d'administrateur. Elu député libéral en 1860, lord de l'Amirauté (1868-1871), il fut ministre de la Guerre sous Gladstone en 1880-1882, poste où il eut à organiser l'expédition contre l'Egypte ; chancelier de l'Echiquier de 1882 à 1885, il proposa une taxe sur les boissons alcoolisées, qui fit tomber le gouvernement. Il soutint Gladstone sur la question du Home Rule et fut son ministre de l'Intérieur en 1886.

Child-Langmuir (LOI DE), relation entre le courant d'émission d'une cathode thermoélectronique et la tension anodique :

$$I = k\,U^{3/2},$$

k étant une constante dépendant de la forme des électrodes, de leur position relative, de leur nature et de la température de la cathode. Elle n'est exacte que pour des courants inférieurs au courant de saturation. (Cette loi a été énoncée par les Américains C. D. Child [1868-1933] et Langmuir.)

CHILDRÉNITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de manganèse.

CHILÉNITE n. f. Minér. Argent bismuthifère grenu, jaunissant superficiellement, trouvé à Copiapó.

CHILI, en esp. **Chile**, Etat de l'Amérique du Sud, en bordure du Pacifique ; 741 767 km² ; 8 222 000 hab. Capit. *Santiago*. Le territoire du Chili s'étire sur 4 200 km, de 17° de latitude Sud, au N., jusqu'à 56° au S., mais sa largeur ne dépasse pas 350 km. Le Chili est

Santiago

bordé par le Pérou et la Bolivie au N. et au N.-E. ; avec l'Argentine, la frontière a été délicate à tracer dans les Andes, où la ligne de partage des eaux est souvent à l'E. de la ligne de crête ; le Chili possède enfin des îles et îlots dans l'Antarctique, et revendique les îles Falkland ainsi qu'un secteur de l'Antarctique.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● *Le relief.* Pays andin, le Chili comporte trois éléments longitudinaux distincts, dont les aspects changent du N. vers le S.
1° A l'E., la Cordillère centrale garde une allure massive de blocs soulevés, jusqu'à 27° de latitude ; elle domine des dépressions fermées (*salar* de l'Atacama, Punta Negra, Pedernales, Maricunga), mais est surmontée elle-même de beaux édifices volcaniques enneigés et partiellement occupés par des glaciers : Llullaillaco (6 723 m), massif de l'Aconcagua (6 959 m). Les cols sont à plus de 4 000 m d'altitude. Au S. de Santiago, les altitudes s'abaissent et les vallées glaciaires, souvent occupées par des lacs, ouvrent la montagne, qui reste essentiellement volcanique avec le Tronador (3 554 m), le Fitz Roy (3 440 m) ou les innombrables volcans actifs de la Terre de Feu. Nombre de ces volcans sont entrés en éruption en 1960, faisant, avec les tremblements de terre, d'immenses dégâts. Au S., les glaciers, plus nombreux, descendent jusqu'à la mer, au-dessus de laquelle la Cordillère se morcelle en péninsules étroites et en îles allongées. La direction générale de la chaîne s'infléchit vers le S.-E., dans la Cordillère patagone où les altitudes se relèvent. L'extrême pointe du Chili se fragmente en une multitude d'archipels entre lesquels s'ouvre le détroit de Magellan.
2° Le second alignement longitudinal du Chili correspond à une ligne de faiblesse tectonique et à une dépression plus ou moins continue. Au N., cette dépression est occupée par des *pampas* arides (pampa de Tamarugal), des *salares* et la vallée du río Loa. Entre 27° et 33° de latitude, la dépression est formée de bassins séparés correspondant à des tronçons de plusieurs vallées (ríos Copiapó, Huasco, Elqui, Limari, Illapel et Aconcagua). A partir de Santiago, com-

région des volcans et des forêts

Phot. Hulton Pict. Lib., Cori, Almasy.

mence le *valle central*, ou grande vallée centrale chilienne, correspondant aux deux larges bassins des ríos Maulle et Bío-Bío. Vers 40° de latitude, la dépression est partiellement occupée par des lacs (Llanquihue) avant de déboucher sur l'Océan, à Puerto Montt. Des chenaux la prolongent enfin.

3° A l'O., la Cordillère côtière constitue le troisième et dernier élément longitudinal du relief. Vers le N., cette chaîne littorale dresse une falaise à laquelle s'accrochent des brouillards (*camachancas*). Les altitudes maximales dépassent rarement 1 500 m. Au S. de Copiapó, la Cordillère prend l'allure de plateaux disséqués, d'altitude inférieure à 1 000 m dans la région de Concepción, mais dépassant 1 500 m dans la péninsule de Lebu et la cordillère de Nahuelbuta. Enfin, la Cordillère côtière se termine par des tronçons isolés qui apparaissent dans l'île de Chiloé et dans l'archipel des Chonos.

● *Le climat et la végétation.* On trouve au Chili la gamme des climats caractéristiques des façades occidentales des continents : dans l'extrême N., le climat est désertique, et seul le río Loa est pérenne. D'anciens lacs ont été transformés en *bolsones* sans issue. L'aridité a entraîné la conservation du guano et la formation des croûtes de *caliche* contenant les nitrates.

Le Chili central, de Coquimbo à Concepción, connaît un climat méditerranéen avec pluies d'hiver (360 mm à Santiago, qui reçoit 86 p. 100 des pluies en cinq mois). La végétation est caractérisée par des arbustes ou de petits arbres épineux qui forment une sorte de maquis dégradé, le *mattoral*. Les espèces locales disparaissent devant l'invasion des eucalyptus et des arbres européens (pins, oliviers et arbres fruitiers). Les cours d'eau sont loin d'avoir un régime régulier : à la sortie des Andes, ce sont des torrents qui apportent des masses alluviales considérables. Plus on progresse vers le S., plus la pluviosité augmente, plus l'hydrographie s'enrichit et plus la végétation devient dense.

Au-delà de Concepción et du Bío-Bío, qui marque une frontière climatique et botanique, on entre dans le domaine du climat océanique et de la forêt : on compte 2 500 mm de précipitations moyennes annuelles à Valdivia, sans saison sèche marquée ; la forêt tempérée, toujours verte et très serrée, possède des arbres qui atteignent 65 m de hauteur (pins araucarias et nothofagus plus au S.). La limite des glaces et celle des neiges s'abaisse vers le S. : elle est à 1 600 m sur le volcan Osorno, à moins de 400 m en Terre de Feu, où, comme en Patagonie, le froid et le vent rabougrissent les arbres.

Les régions climatiques sont définies plus par les contrastes pluviométriques que par des différences de température. Si cette dernière s'élève du cap Horn au désert d'Atacama, cette augmentation ne dépasse cependant pas 13 °C pour les températures moyennes, et les écarts entre l'été et l'hiver sont partout du même ordre. En effet, le Chili tout entier est soumis à une double influence adoucissante : au S., celle des grands vents d'ouest qui amènent sur les côtes, en hiver, des masses d'eaux tièdes ; au N., le courant de Humboldt, dont les eaux froides montent en surface, abaissent les températures de l'air dans le secteur tropical du pays.

Géographie humaine et économique.

● *La population.* Les premiers habitants du pays furent des pêcheurs : sur le littoral, on trouve des amoncellements du type des *kjökkenmöddings*. Au Xe s., les Indiens de l'Atacama, assez nombreux, comme l'attestent leurs cimetières, atteignirent un stade de civilisation avancé dont témoignent des céramiques, des tissus de laine et une métallurgie du bronze et de l'argent ; ils pratiquaient des cultures irriguées. Mais le pays fut envahi par les Diaguitas venus de l'E., les Chinchas et, surtout, des Incas venus du N. Les Araucans, originaires des pampas argentines, arrivèrent au Chili vers 1400 ; ils s'installèrent dans les forêts et les clairières entre le Bío-Bío et le Bueno, et devinrent agriculteurs et éleveurs sédentaires. Ils surent résister aux Incas. La population du Chili est caractérisée par la présence de 10 p. 100 d'Indiens purs et, surtout, par l'importance des métis (65 p. 100). Les Espagnols pénétrèrent jusqu'à la vallée de l'Aconcagua en 1536, avec Almagro, et Pedro de Valdivia fonda Santiago en 1541. La conquête espagnole, avec des succès et des revers, atteignait le détroit de Magellan dans la seconde moitié du siècle, mais une révolte des Araucans rejetait les envahisseurs au N. du Bío-Bío. Cette limite méridionale ne céda qu'au milieu du XIXe s.

A l'époque coloniale, le Chili fut le siège de petites exploitations aurifères appuyées sur quelques foyers agricoles ; il servit aussi de réserve de main-d'œuvre pour les mines du Pérou, et de terre d'élevage. A partir de 1846, le Chili a reçu des immigrants européens, espagnols en majorité, mais aussi des Allemands, des Italiens, des Français et, plus récemment, des Russes et des Yougoslaves. Plus que l'immigration, la fécondité de la population est responsable de son rapide accroissement (elle passait de 1 400 000 individus en 1854 à 2,9 millions en 1900, 3,7 millions en 1920 et 5 millions en 1940). Elle a doublé en cinquante ans, ce qui représente un des taux d'accroissement les plus forts du monde. Comme dans d'autres zones du continent américain, les villes ont exercé une influence très vive sur les campagnards arriérés ; leur population s'accroît rapidement aux dépens des régions rurales. Ainsi, la capitale a vu sa population augmenter de 80 p. 100 au cours des vingt dernières années ; une expansion aussi rapide n'a été dépassée que par celle de São Paulo. Cet essor démographique et l'urbanisation accélérée du pays posent de redoutables problèmes de ravitaillement. On estime que 62 p. 100 des Chiliens habitent les villes, contre 52 p. 100 en 1940. Santiago concentre le quart de la population.

● *L'agriculture.* L'agriculture chilienne est variée : des céréales, avec le blé, l'orge, le maïs, l'avoine et le riz, qui gagne du terrain ; des pommes de terre, originaires de Chiloé ; des légumes secs, avec le haricot, plat national, les pois chiches, les lentilles, que l'on exporte ; des fruits (tropicaux et subtropicaux (avocats, agrumes), méditerranéens et tempérés (pêches, prunes, poires, cerises) ; l'olivier et surtout la vigne : des cépages français ont été introduits en 1851 et l'on compte aujourd'hui 120 000 ha de vignobles ; la production est de plus de 4 millions d'hectolitres ; d'excellents crus sont localisés au voisinage de Santiago. L'élevage laitier s'améliore avec l'extension des prairies dans les régions de climat océanique.

Les obstacles à la modernisation de l'agriculture restent sérieux : ils tiennent au milieu naturel montagneux et aride (un quart seulement du territoire est utilisable pour la culture et l'élevage). La grande propriété couvre toujours de vastes surfaces et n'incite pas au progrès technique. Le petit locataire (*inquilino*) n'a ni les moyens financiers ni les connaissances techniques nécessaires pour progresser. Cependant, l'état de choses traditionnel évolue, et la naissance d'un paysage californien dans le nord du Valle Central concrétise les changements intervenus récemment. Les progrès de l'agriculture sont caractérisés par l'irrigation, la sélection des semences et des animaux, la diversification

mine de cuivre d'El Teniente dans les Andes du CHILI près de Rancagua

Phot. Popper (Atlas).

Armoiries du CHILI

des cultures et des rotations culturales, le développement de la petite propriété dans le sud ou dans les banlieues urbaines.

● *L'industrie.* L'industrie a grandi rapidement à la faveur des conflits mondiaux, grâce à l'abri des tarifs douaniers et à l'activité de la Corporación de Fomento de la Producción, instituée en 1939. Les ressources énergétiques sont limitées : charbons tertiaires de Concepción et d'Arauco, lignites de la province de Magellan, puits de pétrole de la Terre de Feu. L'Empresa Nacional de Electricidad s'est lancée dans de grands travaux d'équipement hydro-électrique. Mais la sécheresse et le relief rendent les travaux difficiles et coûteux. L'abondance d'une main-d'œuvre à bon marché constitue un atout précieux, mais, en contrepartie, la masse des travailleurs n'a qu'un faible pouvoir d'achat. La majorité des industries actuelles sont nées des besoins des agglomérations urbaines (produits alimentaires, textiles, petit appareillage), et Santiago concentre plus de la moitié de la capacité industrielle du pays. Des réalisations plus importantes sont en cours : mise en place d'une industrie du papier, raffineries de cuivre, de sucre, de pétrole et, surtout, développement du centre sidérurgique de Huachipato, qui utilise le charbon local et reçoit le fer d'El Tofo (prov. de Coquimbo). La production (310 000 tonnes d'acier) permet des exportations dans d'autres pays d'Amérique du Sud.

● *Les mines.* Comme au XIXe s., l'économie chilienne repose sur l'exploitation des mines. Si les nitrates et l'iode des déserts du Nord n'ont plus le rôle qu'ils avaient encore avant la Première Guerre mondiale, le minerai de fer fait l'objet d'une exploitation active par la Bethtlehem Chile Iron Mines Company. Le cuivre est la principale richesse avec les trois grandes mines de Chuquicamata, Potrerillos et El Teniente, mises en valeur par des sociétés américaines. Le gouvernement chilien a fait construire une petite fonderie à Paipote (faubourg de Copiapó). Le Chili est, enfin, le troisième producteur d'or de l'Amérique du Sud. Mais l'importance même de la production minière rend le pays particulièrement vulnérable à la moindre diminution de la consommation mondiale.

● *Les transports.* Les voies de communication ont été un instrument précieux pour cimenter l'unité des différentes régions. Le réseau ferroviaire (9 427 km), en majorité propriété de l'Etat, comporte une artère maîtresse longue de 3 000 km, allant de Puerto Montt à Iquique. Sur cette ligne méridienne se greffent des lignes secondaires aboutissant aux ports ou conduisant aux mines des Andes. Les liaisons internationales sont assurées vers La Paz, depuis Antofagasta, vers Buenos Aires, par Salta et depuis Santiago. Le réseau routier (50 266 km) est de qualité inégale. La configuration du Chili a favorisé le développement de la vie maritime (pêche et cabotage actifs). Une société d'Etat a la charge des relations aériennes à l'intérieur du pays et contribue aux liaisons internationales avec les compagnies étrangères.

● *Le commerce.* Le commerce extérieur du Chili est commandé par la production minière et les oscillations des prix des métaux sur le marché mondial. Les exportations de cuivre fournissent 64 p. 100 des ventes à l'étranger, le nitrate et l'iode 21 p. 100, les autres minerais 11 p. 100. Le cuivre fournit 14 p. 100 des recettes fiscales. La baisse des prix mondiaux et la constitution de stocks mettent en déficit la balance commerciale du Chili, dont les Etats-Unis sont le meilleur client. Mais les importations nécessaires à l'industrialisation et celles de biens de consommation dépassent les exportations. Le Chili traverse une crise d'inflation qui n'est pas seulement imputable à l'industrialisation et au relèvement des salaires, mais qui s'inscrit aussi dans le cadre d'une économie dépendante des marchés extérieurs. (→ Biblio.)

Niveaux de vie.

En ce qui concerne le niveau de vie exprimé en fonction du revenu annuel par tête, le Chili se classe à un rang honorable : ce revenu a été estimé à 360 dollars, chiffre supérieur à ceux du Brésil, du Mexique, du Pérou, de la Bolivie, des plus pauvres pays balkaniques (Turquie, Grèce), ainsi qu'à ceux de la plupart des pays d'Asie. Mais ce chiffre est inférieur à ceux de l'Argentine, de l'Uruguay, de l'U. R. S. S., des pays de l'Europe occidentale, et le niveau de vie des Etats-Unis dépasse 2 000 dollars par tête. Dans l'ensemble, la masse des revenus apparaît plus équitablement répartie que dans les autres pays de l'Amérique latine (excepté l'Uruguay). Cependant, comme pour ses voisins, les différents indices du niveau de vie (confort, mortalité, etc.) restent, au Chili, encore très insuffisants, malgré des améliorations récentes. Le taux de mortalité par tuberculose est le plus élevé de l'Amérique latine. Selon certaines études, la moitié de la population ne parvient pas à absorber 2 400 calories par jour, et un Chilien sur dix doit vivre avec moins de 1 500 calories ; la consommation de lait est insignifiante ; malgré l'étendue de leurs rivages, les Chiliens ne consomment que 5 kg de poisson par an et par tête.

Mais le niveau de vie s'améliore d'année en année, bien que le développement de l'économie chilienne rencontre de grandes difficultés, en raison d'un déséquilibre entre la population, en très fort accroissement, et les ressources (retard de l'agriculture). Le rythme de progression de la population est dû à un déclin naturel du taux de mortalité (lié à une amélioration des conditions de santé) et, surtout, au maintien, anormal, d'un taux élevé de naissances : il ne semble pas que l'urbanisation du Chili ait provoqué un déclin notable de la fertilité. En tout état de cause, on observe une amélioration certaine du niveau de l'instruction et des conditions de vie, qui provient, en grande partie, des efforts entrepris par les pouvoirs publics en matière sociale. Dès 1938 était instituée la législation sociale la plus avancée des deux Amériques (excepté l'Uruguay). Une série de lois prévoyait des assurances pour les ouvriers, des compensations en cas d'accident du travail, le salaire minimal et le contrôle des prix. De plus, pour chaque corps de métier, fut créée une sorte de cor-

cultures du Centre

stèles funéraires dans un cimetière araucan

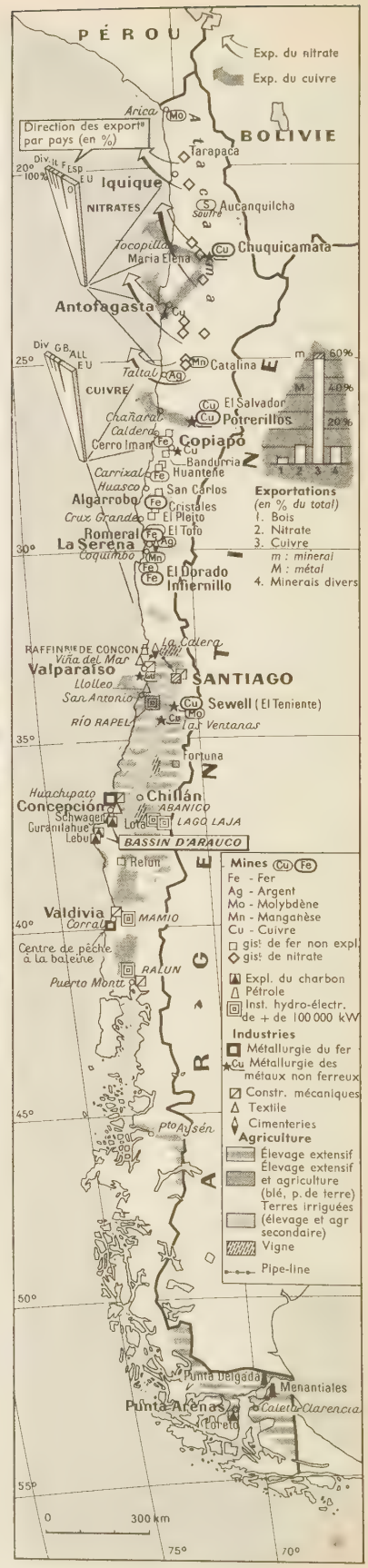

Phot. Almasy, Forbin

poration obligatoire appelée *caja*, qui devait servir de base à la Sécurité sociale. Les *cajas* ont joué également le rôle de prêteurs et de banques commerciales, et se sont enfin énergiquement attaquées au problème longtemps négligé du logement. Elles ont favorisé surtout le travailleur urbain, dont elles contribuent à améliorer le niveau de vie, encore très bas. Sans doute, peut-on encore voir en ville comme à la campagne trop d'opulence et de misère : Santiago regorge d'une population flottante, qui vit d'expédients ou de petits métiers en marge des circuits économiques et des lois sociales. Mais, dans leur lutte contre l'ignorance et la misère, les pouvoirs publics ont rencontré des difficultés héritées d'un passé colonial dont l'influence marque encore la situation actuelle de l'agriculture et de l'industrie. (→ Biblio.)

Constitution.

Le Chili est une république, régie par la constitution du 18 octobre 1925. Le pouvoir législatif est confié à un Congrès national composé d'une Chambre des députés, comprenant 147 membres, élus pour quatre ans, et d'un Sénat de 45 membres, élus pour huit ans, renouvelables par moitié tous les quatre ans. Le président de la République, élu au suffrage universel pour six ans, dispose d'un droit de veto, mais les deux assemblées peuvent passer outre si une majorité des deux tiers se dégage contre le veto présidentiel. Le président est assisté d'un cabinet de 12 ministres, pris hors du Parlement. Les ministres sont responsables devant le président. La république du Chili est divisée en provinces, en départements et en districts. Chaque district est administré par un conseil municipal élu pour trois ans. Les intendants, dans les provinces, et les gouverneurs, dans les départements, représentent le gouvernement central.

HISTOIRE

Le Chili, ou, plus exactement, la Grande Vallée centrale, cœur de ce pays, fut peuplé primitivement par les Araucans, victimes successivement de l'invasion des Quichuas (milieu du XVe s.) et de celle des Espagnols (début du XVIe s.). Ils n'arrêtèrent la première que sur le río Rapel, au S. de l'actuelle province de Santiago, et durent sans doute verser un tribut annuel d'or à leurs vainqueurs ; ils résistèrent à la seconde jusqu'à la fin du XIXe s.

La pénétration européenne avait débuté en 1535 quand Pizarre chargea Diego de Almagro, à partir du Pérou, de conquérir le Chili ; en 1536, Almagro occupait Copiapó, Coquimbo. En 1540, Pizarro envoya une seconde expédition, sous la direction de Pedro de Valdivia, qui repoussa les Araucans au S. du río Bío-Bío et fonda Santiago (1541) et Concepción (1550). Mais il fut tué à Tucapel (1553) et ses établissements furent détruits lors d'une insurrection générale des Araucans dirigée par Lautaro, tué en 1557 à la bataille de Mataquito, et par Caupolicán, qui fut fait prisonnier par García Hurtado de Mendoza ; celui-ci rétablit la situation, mais pour peu de temps (1557-1561), car, au cours des XVIIe et XVIIIe s., les révoltes se succédèrent (1654, 1723) ; en 1724, l'Espagne reconnut en fait l'indépendance des Araucans, mais c'est seulement en 1773 que la pacification put sembler définitive.

Les Espagnols avaient donné à leur conquête le nom de *Nouvelle Estrémadure ;* celle-ci fut pendant longtemps leur colonie la plus pauvre, du fait de son isolement même. Province dépendant de la vice-royauté du Pérou, le Chili ne devint une capitainerie générale qu'en 1778, quelques années après l'expulsion, sur l'ordre de Charles III, des jésuites, qui avaient contribué à l'évangélisation du pays, où les influences de la civilisation moderne ne pénétrèrent que tardivement : la première université du Chili ne fut fondée qu'en 1756 et c'est seulement au début du XIXe s. que l'imprimerie y fut introduite.

Dépendant uniquement de l'Espagne pour son commerce (transit obligatoire par Lima), exploité par quelques grandes familles de colons (créoles ou nouveaux immigrants espagnols), le Chili restait isolé du reste du monde, du fait même de sa situation géographique. Seules ses côtes étaient parfois menacées soit par des raids de pirates établis dans les îles au large des côtes, soit par des raids de corsaires néerlandais ou britanniques (Drake). Au début du XVIIIe s., dans le cadre de la guerre de la Succession d'Espagne et dans le dessein d'exploiter les richesses minières sud-américaines, les armateurs français contrôlèrent tout le trafic des mers du Sud, tant à Concepción qu'à Valparaiso. En fait, ces ports étaient plus une escale sur la route du Pérou qu'un point d'atterrissage après une longue traversée, car les richesses du Chili en métaux précieux étaient peu exploitées. D'ailleurs, c'était une civilisation agro-pastorale qui s'y était développée, fondée sur l'exploitation de vastes haciendas par les colons et avec une main-d'œuvre indigène, selon le régime de l'encomienda.

Pourtant le système d'exploitation espagnole s'effondra de lui-même avec l'augmentation de la population, qui passa de 100 000 habitants à la fin du XVIIe s. à près d'un demi-million à la fin du XVIIIe, dont 300 000 mestizos ou sang-mêlé. En 1778, la liberté du commerce avec l'Espagne fut accordée aux Chiliens et, en 1788, le nouveau gouverneur, d'origine irlandaise, Ambrosio O'Higgins (1788-1796), décida l'abolition du régime de l'encomienda, construisit routes (Santiago-Valparaiso) et monuments, et favorisa le développement intellectuel.

Le mécontentement des Chiliens à l'encontre de la mère patrie, la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis (1776), la pénétration des idées révolutionnaires françaises par des livres clandestins, les interventions économiques et militaires des Anglais favorisèrent la naissance de l'idée nationale chilienne. La chute de Charles IV, roi d'Espagne, détrôné par Napoléon (1808), lui permit de se réaliser concrètement, bien que l'opinion publique se soit partagée en deux camps, l'un voulant faire du Chili un Etat indépendant, au cas où l'Espagne serait occupée définitivement par les Français, l'autre désirant rester fidèle à la monarchie des Bourbons.

Sur l'initiative des membres de la municipalité de Santiago, Martínez de Rozas et Bernardo O'Higgins, fils d'Ambrosio, une assemblée de gouvernement fut constituée, qui fit pratiquement du Chili un Etat indépendant (18 sept. 1810) et ouvrit toutes les portes du pays au commerce international (févr. 1811). Le vice-roi du Pérou envoya une armée, qui vainquit à Rancagua (1812) les insurgés chiliens, commandés par O'Higgins et par un jeune révolutionnaire chilien qui s'était proclamé dictateur en 1811, José Miguel Carrera ; le vainqueur procéda à une terrible répression. Réfugié en Argentine, O'Higgins joignit ses troupes à celles de San Martín, franchit les Andes avec lui et battit les royalistes à Chacabuco (1817) et à Maipo (1818). De là, les deux chefs passèrent au Pérou et, secondés par l'amiral britannique Cochrane, qui captura la flotte espagnole de Callao, s'emparèrent de Lima (1821).

La République chilienne, créée à la suite de cette victoire, prit un rapide essor économique, grâce à l'exploitation d'importantes richesses minières (cuivre, nitrates) et au développement de l'agriculture.

Les premiers présidents furent O'Higgins (1818-1823) et Freyre (1823-1826). Après une courte période d'anarchie, une constitution conservatrice fut promulguée le 25 mai 1833, sous la présidence du général Joaquín Prieto (1831-1841). Manuel Bulnes (1841-1851) fit reconnaître par l'Espagne l'indépendance totale du pays (1844). Montt (1851-1861) fut un bon administrateur : il promulgua le Code civil (1857), mais se heurta à une grave crise économique. Sous la présidence de José Joaquín Pérez (1861-1871), le Chili intervint dans la guerre contre l'Espagne et le Pérou, ce qui entraîna le bombardement de Valparaiso en 1866. En 1879, la guerre du Pacifique éclata, provoquée par des prétentions rivales sur le désert d'Atacama, dont on venait de découvrir la richesse en nitrates ; elle se termina, au grand avantage des Chiliens, par le traité d'Ancón avec le Pérou (1883) et par une trêve indéfinie avec la Bolivie (1884). Le Chili recevait la province de Tarapacá et, pour dix ans, les districts de Tacna et Arica. Leur sort ne devait être réglé définitivement que par l'accord de 1929 : le Chili restituait Tacna, mais conservait Arica. Quant à la Bolivie, elle perdait tout accès à la mer, mais, en 1904, le Chili accepta de construire à ses frais la voie ferrée unissant La Paz au port d'Arica. Le président Balmaceda, élu en 1886, était, en 1891, au terme de son mandat, quand éclata contre lui une révolution. Le Congrès instaura, sans modifier la Constitution, un régime d'assemblée et nomma président Jorge Montt (1891-1896), à qui succédèrent Federico Errázuriz (1896-1901), Germán Riesco (1901-1906), sous la présidence duquel une sentence arbitrale, rendue le 25 novembre 1902 par le roi d'Angleterre Edouard VII, mit fin au différend qui opposait le Chili à la république Argentine au sujet de la frontière des Andes ; en 1955, les deux pays se disputaient encore la possession de certains territoires frontaliers, en particulier au S. du continent, et étaient en conflit entre eux et avec la Grande-Bretagne au sujet des terres antarctiques.

Il n'y a rien de particulièrement important à signaler sous les présidences ultérieures de Pedro Montt (1906-1910), Ramón Barros Luco (1910-1915), J. L. Sanfuentes (1915-1920), Arturo Alessandri (1920-1925).

Le Chili prit un grand essor pendant la guerre européenne de 1914-1918 (commerce du nitrate). Mais l'instabilité ministérielle était sans cesse aggravée, en l'absence d'une véritable classe moyenne, par les manœuvres des milieux d'affaires. L'intervention de l'armée aboutit au rétablissement du régime présidentiel par la Constitution de 1925. Après la troisième présidence d'Alessandri (1932-1938), le Front populaire porta au pouvoir Pedro Aguirre Cerda (1938-1942), puis Juan Antonio Ríos (1942-1946) et Gabriel González Videla (1946-1952), qui promulgua une législation sociale avancée ; il alla, fait unique en Amérique du Sud, jusqu'à faire appel à des ministres communistes, mais, bientôt, s'opposa fortement au parti communiste. Son successeur, Carlos Ibáñez del Campo (1952-1958), tenta de surmonter la crise traversée par son pays. Il fut remplacé en septembre 1958 par le candidat de la droite, Jorge Alessandri Rodriguez, sénateur de Santiago. Mais ce dernier était remplacé, en 1964, par le chrétien-démocrate E. Frei.

monument à la mémoire de Bernardo O'Higgins à Rancagua

Diego de Almagro

bataille de Maipo indépendance du CHILI 5 avril 1818

Phot. Université du Chili, Larousse, Viollet, Anderson-Giraudon.

Camilo Henríquez

Vera y Pintado

Andrés Bello

Eduardo Barrios

Pedro Prado

J. E. Bello

Gabriela Mistral

CHILI : écrivains poètes et romanciers

LITTÉRATURE

Pour le mouvement intellectuel pendant la période coloniale, v. HISPANO-AMÉRICAINE (*littérature*).

● *La poésie.* La poésie chilienne débute avec le « Frère de la bonne mort » Camilo Henríquez (1768-1828), Bernardo Vera y Pintado (1780-1827) et Andrés Bello (1781-1865), qui, bien que né au Venezuela, vécut au Chili et fut un des premiers à décrire la nature sud-américaine. Tandis que la fin du XIXe s. ne donne pas de grands poètes, malgré la présence de Rubén Darío sur le sol chilien, le XXe s. voit l'essor de la poésie au Chili grâce à Francisco Contreras (1877-1932), d'inspiration symboliste, Vicente Huidobro (1893-1948), qui a vécu longtemps à Paris, Pedro Prado (né en 1886), au lyrisme véhément. Mais les trois noms qui dominent la poésie chilienne moderne sont ceux de Salvador Reyes (né en 1899), intimiste et délicat, qui est aussi un prosateur de talent ; de la poétesse Gabriela Mistral (1889-1957), qui a mérité le prix Nobel pour la noblesse de son inspiration ; de Pablo Neruda (né en 1904), au souffle épique, aux métaphores hardies, emporté par ses revendications sociales.

château de Chillon et la dent du Midi

● *Le roman.* Dans le roman, Alberto Blest-Gana (1830-1920) a un sens habile de l'observation et se montre le véritable précurseur de tout le mouvement romanesque chilien. Puis ce sont Daniel Barros Grez (1834-1904), Baldomero Lillo (1867-1923), qui subit l'influence de Zola dans ses deux livres *Sub Terra* (1904) et *Sub Sole* (1907), Luis Orrego Luco (1866-1948), Januario Espinosa (1882-1946), Rafael Maluenda (né en 1885), le premier à cultiver le conte régional au Chili, Augusto d'Halmar (1880-1936), qui rappelle Maupassant, Victor Domingo Silva (né en 1882), qui s'est attaché à dépeindre la vie des prolétaires, Eduardo Barrios (1884-1950), qui décrit avec force les mœurs chiliennes dans *Un perdido*, Joaquín Edwards Bello (né en 1888), qui dépeint avec réalisme les quartiers pauvres de la capitale dans *El Roto*, Pedro Prado, auteur de nouvelles poétiques, Mariano Latorre (né en 1886), Guillermo Labarca (né en 1880). Dans la génération suivante se détachent : Alberto Romero (né en 1896), qui, dans *les Mémoires d'un homme amer, les Soliloques d'un homme égaré, la Tragédie de Miguel Orozco, la Veuve du Conventillo*, décrit la vie des humbles, Juan Marín (né en 1900), qui, dans *Parallèle 54*, nous transporte dans la Terre de Feu, et, surtout, Salvador Reyes, qui fait souvent penser à Pío Baroja et qui décrit l'atmosphère des ports avec subtilité et pathétique. On peut citer encore, parmi les romanciers contemporains : Manuel Rojas (né en 1896), avec *Lanchas en la Bahía*, et Eugenio Gonzalez (né en 1899), avec *Mas Afuera*, qui peignent eux aussi la vie des humbles, ainsi que Francisco Coloane (né en 1910), dont *Golfo de Penas* nous transporte dans les mers australes, et *Cap Horn, les Conquérants de l'Antarctique*, en Patagonie.

CHILI : écrivains romanciers, philosophes historiens

● *La philosophie et l'histoire.* Parmi les philosophes et les essayistes, on doit citer Francisco Bilbao (1823-1864), ami de Michelet et de Lamennais, Armando Donoso (1887-1946), Enrique Molina Garmendia (né en 1871), Luis David Cruz Ocampo (né en 1890), Jenaro Prieto (1889-1946), à qui l'on doit aussi un roman plein d'humour, *l'Associé*. Parmi les historiens, Benjamin Vicuña Mackenna (1831-1886) est le plus grand en même temps qu'un des meilleurs prosateurs de l'Amérique latine : son *Histoire de Santiago* était considérée par Michelet comme un chef-d'œuvre. Il a pour rivaux Miguel Luis Amunategui Aldunate (1828-1888) et Diego Barros Arana (1830-1907).

CHILIA. V. KILIA.

CHILIARCHIE [ki] n. f. Antiq. gr. Fonction de chiliarque ou de commandant de 1 000 hommes, dans les armées grecques. ‖ Troupe commandée par un chiliarque.

CHILIARQUE [ki] n. m. (du gr. *khilias*, millier, et *arkhein*, commander). Commandant de 1 000 hommes, dans les armées grecques.

CHILIASME [ki] n. m. (du gr. *khilias*, millier). Croyance des millénaristes, d'après laquelle Jésus-Christ et les saints doivent régner mille ans sur la terre. (V. MILLÉNARISME.)

CHILIASTE [ki] n. m. (du gr. *khilias*, millier). Syn. de MILLÉNARISTE.

CHILIASTIQUE [ki] adj. Relatif au chiliasme.

CHILIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte au Chili ; habitant ou originaire du Chili.

CHILKA, riv. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie orientale, formée par la réunion de l'Onon et de l'Ingoda ; elle forme l'Amour après son confluent avec l'Argoun ; 555 km.

CHILKA (LAC DE), lac de l'Inde (Orissa). C'est une ancienne baie de la côte du golfe du Bengale, isolée de la mer par un étroit cordon littoral, qui reçoit une partie des eaux de la Mahanadi et est envahie par les eaux marines au cours de la saison sèche (décembre à juin). Pêcheries et marais salants.

CHILKAT (PASSE DE), col des chaînes côtières canadiennes (Colombie britannique), au N.-O. de Skagway. Ce fut un passage important pendant la ruée vers l'or de 1890.

CHILKOOT (PASSE DE), col des chaînes côtières canadiennes, à la frontière de l'Alaska et de la Colombie britannique, emprunté par la route du Klondyke ; 1 060 m.

CHILLAGITE n. f. Minér. Molybdo-tungstate naturel de plomb, de formule $Pb(Mo, W)O_4$, du système quadratique.

CHILLÁN, v. du Chili, ch.-l. de la prov. du Ñuble, dans la Grande Vallée centrale, au N.-E. de Concepción ; 82 900 hab. Evêché. Centre commercial ayant souffert de nombreux tremblements de terre, en particulier en 1939. Foire annuelle de bétail. Industries diverses.

CHILLER [tʃilɛr] n. m. (mot angl.). Pétrochim. Echangeur servant à refroidir une huile à basse température pour la déparaffiner, et dont les tubes sont garnis de racleurs pour enlever la paraffine au fur et à mesure qu'elle se dépose.

CHILLEURS-AUX-BOIS, comm. du Loiret (arrond. de Pithiviers), près de la forêt d'Orléans ; 1 081 hab. (594 aggl.). Eglise du XVe s. Château de Chamerolles.

CHILLING [tʃiliŋ] n. m. (mot angl.). En brasserie, opération qui consiste à refroidir la bière avant de la conditionner.

CHILLINGWORTH (William), théologien anglais (Oxford 1602 - Chichester 1644). Il fut d'abord protestant, se laissa séduire par le catholicisme, alla étudier au collège des Jésuites de Douai (1630), puis revint rapidement au protestantisme (1631), dont il défendit la cause avec ardeur, en même temps que la libre interprétation de la Bible, dans *The Religion of Protestants, a Safe Way to Salvation* (1637).

Chillon (lat. *Castrum de Chillione*), château fort, bâti sur un rocher, au bord du lac Léman, près de Montreux. Le château actuel a remplacé un antique poste fortifié qui gardait un défilé. Construit par le comte Pierre de Savoie dans la seconde moitié du XIIIe s., il a été pendant deux siècles la résidence favorite des comtes et ducs de Savoie. Le dernier prince qui y ait séjourné est le duc Amédée VIII, qui fut pape sous le nom de Félix V. De 1530 à 1536, Bonivard, prieur de Saint-Victor de Genève, y fut emprisonné : ses malheurs ont inspiré à Byron un de ses poèmes. Célèbre par son donjon, ses voûtes sur croisées d'ogives, ses souterrains, ses cheminées, ses plafonds à caissons, le château constitue, du côté terre, une forteresse médiévale avec double enceinte et trois tours de défense ; du côté lac, une résidence princière.

CHILLONG. V. SHILLONG.

CHILLOUK(S) ou **CHILOUK(S)**, population du groupe néo-abyssinien vivant sur la rive gauche du Nil blanc, au N. de Khartoum, et sur les deux rives entre Khartoum et le confluent du Sobat, ainsi que, plus au S., entre le Bahr el-Gebel et le bas Omo. Ce sont des négroïdes présentant des caractères chamitiques. Grands éleveurs de bestiaux, ils vivent dans des villages dont les cases, recouvertes d'un toit arrondi, sont très rapprochées les unes des autres. Ils constituèrent dès le XIVe s. un Etat qui passa sous l'influence de l'Egypte au début du XIXe s., mais qui resta à l'écart de l'islām. Leur langue appartient au groupe nilotique.

Alberto Romero

Manuel Rojas

Salvador Reyes

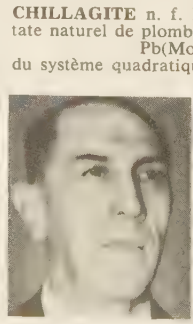

Juan Marín

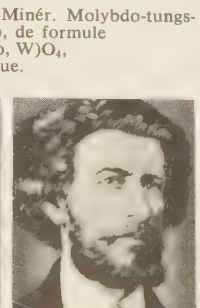

Francisco Bilbao

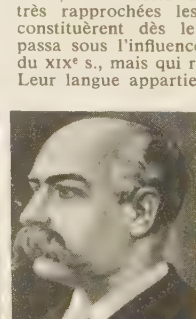

B. V. Mackenna

L. D. Cruz Ocampo

Phot. Ambassade du Chili, Jullien, Keystone.

CHILLY-MAZARIN, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Palaiseau), dans le sud de la région parisienne, à l'E. de Longjumeau ; 3 433 hab. Ancienne seigneurie ayant appartenu au duc de La Meilleraye, qui devint duc de Mazarin après son mariage avec Hortense Mancini (1661). Château moderne. L'église contient d'intéressantes sépultures des seigneurs du lieu. Fabrique de produits pharmaceutiques.

CHILO- [ki], élément tiré du gr. *kheilos,* lèvre, et entrant dans la composition de quelques mots.

CHILO [ki] n. m. Papillon dont la chenille vit dans les tiges creuses.
— Encycl. La chenille de *Chilo phragmitellus,* commun en France, vit dans les roseaux ; celle de *C. simplex* (Indes) attaque la canne à sucre. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des pyralidés.

CHILOCORE [ki] n. m. Petite coccinelle à corps bombé, noire, luisante, souvent tachée de rouge, et dont la larve dévore les cochenilles. (*Chilocorus bipustulatus* est commun en France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des coccinellidés.)

CHILOÉ, île du Chili méridional, formant un témoin de la cordillère côtière disloquée. Elle est composée de plateaux schisteux, au climat humide et brumeux. Le blé mûrit sur la côte orientale, abritée, mais l'île est à la limite méridionale des cultures. La population, très métissée, se compose en partie d'Indiens convertis par les Jésuites. Les *Chilotes,* qui émigrent temporairement sur le continent, ont été, pendant le XIXe s. et au début du XXe s., les bûcherons du Chili, exploitant les grandes forêts tempérées du Sud. L'île a été ravagée par des tremblements de terre en 1960. — La *province de Chiloé,* qui s'étend également sur le continent, a 98 700 hab. Ch.-l. *Ancud.*

CHILOGNATHES [ki] n. m. pl. Sous-classe des myriapodes, renfermant les formes qui, comme les iules et les glomeris, ont le corps cylindrique avec deux paires de pattes aux anneaux médians et postérieurs, et les antennes courtes. (Ce sont des animaux lents et timides, s'enroulant généralement au moindre danger ; ils vivent dans les lieux humides, sous les pierres, le bois mort, etc. Ils sont généralement végétariens et non venimeux.)

CHILOME [ki] n. m. V. MUFLE.

CHILON ou **KHILÔN,** éphore de Sparte qui paraît avoir joué réellement un rôle très important dans l'évolution de Sparte vers le milieu du VIe s. av. J.-C. L'un des adversaires les plus acharnés de la royauté, il réussit à confier aux éphores le droit de déposer les rois. Il renforça les vieux règlements et, inquiet de l'oliganthropie spartiate, mit fin à la politique d'expansion. Avec Chilon, Sparte se replia sur elle-même, mais, inconsciente des dangers d'une telle politique, traita Chilon en héros, lui éleva une chapelle et en fit l'émule de Lycurgue, dont la légende se créa au même moment. On le comptait parmi les Sept Sages de la Grèce.

CHILOPODES [ki] n. m. pl. Sous-classe de myriapodes, comprenant les scolopendres et les formes voisines, tous animaux à corps aplati, à longues antennes ordinairement en chapelet, avec des pattes-mâchoires où débouchent des glandes à venin, et une paire de pattes à chaque anneau.
— Encycl. Les *chilopodes* sont les plus vigoureux et les plus grands des myriapodes ; certaines scolopendres atteignent jusqu'à 0,30 m de long. Ils sont carnivores ; ils mordent leurs proies, qu'ils tuent en faisant écouler dans la plaie la sécrétion de la glande à venin. Certaines espèces peuvent être dangereuses, même pour l'homme.

Chi [ki] **lo sa,** loc. ital. signif. : *Qui le sait ?*

CHILOSTOMATES [ki] n. m. pl. Ordre de bryozoaires remarquables par la formation, chez beaucoup d'entre eux, de loges spéciales, très modifiées, dites *avicelles, aviculaires, vibraculaires,* adaptées à des rôles très différents de celui des loges normales. (A peu près tous marins, les chilostomates comprennent un grand nombre de genres et d'espèces, fossiles et vivants.)

CHILPANCINGO DE LOS BRAVOS, v. du Mexique, capit. de l'Etat de Guerrero, dans une vallée du versant septentrional de la Sierra Madre du Sud ; 12 700 hab. Centre agricole. Ruines pré-aztèques.

CHILPÉRIC Ier (539 - Chelles 584), roi des Francs (561-584), fils de Clotaire Ier. Il dut, à la mort de son père (561), accepter le partage du royaume avec ses demi-frères, Caribert, Gontran et Sigebert, et obtint Soissons et la Neustrie. Après avoir répudié sa première femme Audovère, il épousa en 566 Galswinthe, fille aînée d'Athanagild, roi des Wisigoths : on trouva un matin Galswinthe étranglée dans son lit et peu après Chilpéric épousa sa maîtresse Frédégonde. Le meurtre de Galswinthe entraîna des guerres sanglantes avec l'Austrasie, dont Brunehaut, sœur cadette de Galswinthe, était reine. Chilpéric, vaincu par son demi-frère, Sigebert, n'échappa à une perte totale que par l'assassinat de ce dernier et de ses enfants (575). Frédégonde fit également mettre à mort Audovère pour assurer le trône à son fils Clotaire. Après avoir soutenu des guerres infructueuses contre son demi-frère Gontran et son neveu Childebert, Chilpéric fut tué au cours d'une chasse. Débauché, despotique et cruel, hostile à l'Eglise, il fut dépeint par Grégoire de Tours comme un Hérode ou un Néron. Il était cependant cultivé, comme le prouvent les poésies latines qu'il composa.

CHILPÉRIC II (670-721), roi de Neustrie (715-721), fils de Childéric II. Il fut, à la mort de son père, enfermé dans un monastère (673), mais, à la mort de Dagobert III (715), il fut choisi pour roi par les Neustriens. Vaincu par Charles Martel dans divers combats, il fut cependant reconnu comme roi par lui après la mort de Clotaire IV, en 719.

CHILTERN HILLS, ligne d'escarpements formés par la craie dans le bassin de Londres, entre la Tamise et la région située au S. de Cambridge.

CHILTERN-HUNDREDS n. m. pl. Poste honorifique réservé aux anciens députés de la Chambre des communes.
— Encycl. Un membre de la Chambre des communes régulièrement élu ne peut pas démissionner : cette règle dérive de l'époque où les propriétaires terriens étaient obligés de siéger au Parlement. Le seul moyen pour tourner la règle était de le nommer intendant du bailliage royal de *Chiltern-Hundreds,* au salaire nominal de 20 shillings. Le représentant qui acceptait ce poste rétribué par la Couronne cessait de faire partie de la Chambre (statut de 1707).

CHILWA ou **SHIRWA,** lac du Malawi méridional, à l'O. de Zomba.

CHIMABACCHE [ki] n. m. Grande teigne ressemblant à une phrygane et volant dans les bois en hiver. (Sa chenille vit sur le chêne, le hêtre, etc. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tinéidés.)

CHIMAERÉE, en gr. **Khimaireus.** Myth. gr. Fils de Prométhée et de Célaeno, enseveli à Troie avec son frère Lykos. Ménélas vint sacrifier sur leur tombeau, par ordre de l'oracle, pour faire cesser une peste.

CHIMALTENANGO, v. du Guatemala, ch.-l. de départ., dans la région des plateaux volcaniques ; 6 050 hab. — Le *département de Chimaltenango* a 122 300 hab.

CHIMAPHILE [ki] n. f. (gr. *kheima,* hiver, et *philos,* qui aime). Plante verte à fleurs blanches ou rosées, à feuilles lancéolées persistantes, dont on connaît deux espèces françaises poussant dans la région de Fontainebleau.

CHIMATCHEK. V. ŠIMÁČEK.

CHIMAY, v. de Belgique (Hainaut, arrond. de Thuin) ; 3 300 hab. Ancien centre des fourneaux et des forges qui travaillaient le fer dans les villages de la forêt. Marché agricole. Château des princes de Chimay ; dans l'église, tombe du chroniqueur Froissart. Brasserie. Matériaux de construction. Céramique.
— Hist. Chimay, fief hennuyer érigé en comté en 1473 par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, pour Jean de Croÿ, seigneur de Thou-sur-Marne, troisième fils de Jean II, sire de Croÿ. Le petit-fils de Jean, Charles, fut créé prince de Chimay en 1486 par l'empereur Maximilien. La principauté, qui a passé successivement par mariage dans les maisons de Ligne, de Hennin et de Caraman, a suivi les vicissitudes politiques du Hainaut*.

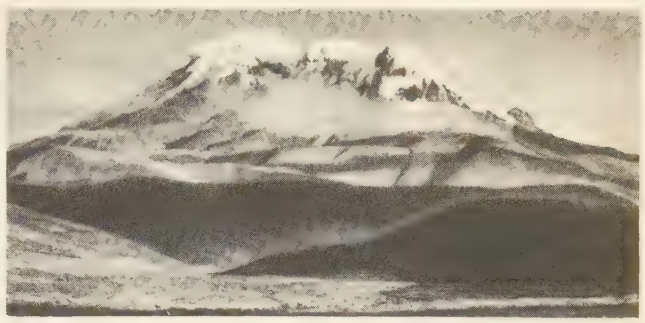

le CHIMBORAZO

Chimay (HÔTEL DE), demeure située 15, quai Malaquais, à Paris. Construit en 1688, l'Hôtel de Chimay, d'abord appelé « de la Basinière », fut habité par Henriette de France, veuve de Charles Ier, puis par Marie Mancini, duchesse de Bouillon. Acquis au XVIIIe s. par le financier Pellaprat, père de la princesse de Chimay, il fait partie des bâtiments de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.

CHIMAY (TROUÉE DE). V. OISE (*trouée de l'*).

CHIMBORAZITE n. f. Minér. Variété d'aragonite trouvée dans l'Amérique méridionale.

CHIMBORAZO, volcan des Andes de l'Equateur ; 6 272 m. Il est formé d'une coupole sans cratère et ne montre pas de trace récente d'activité. La première ascension en a été effectuée par l'Anglais Whymper, avec les guides italiens Jean Antoine et Louis Carrel, le 4 janvier 1880. Au pied occidental du volcan s'étendent des déserts de sables volcaniques. Les coulées de laves du Chimborazo se confondent avec celles de son voisin, le Caruhuairazo. — La *province du Chimborazo* a 261 000 hab. Capit. *Riobamba.*

CHIMBOTE, v. et port du Pérou (départ. d'Ancash), à 400 km au N. de Lima, au débouché du río Santa ; 40 000 hab. Principal centre sidérurgique du Pérou, inauguré en 1958 et alimenté en énergie par la centrale hydro-électrique de Huallanca, sur le rio Santa. Importantes pêcheries.

Chimène, héroïne du *Cid* de Corneille. Le poète a tiré ce personnage du *Romancero* et des auteurs dramatiques espagnols, mais en l'idéalisant davantage. Chimène aime passionnément Rodrigue, mais elle est non moins passionnément décidée à venger son père, tué par Rodrigue ; elle penserait perdre l'estime de celui-ci si elle se relâchait un instant de son devoir.

CHIMÈRE (la), en gr. **Khimaira.** Myth. gr. Monstre fabuleux. Le type de la *Chimère,* d'origine anatolienne (Lycie), a été transporté en Grèce (légende corinthienne de Bellérophon) dès le VIIe s. av. J.-C. (nombreux exemples de la Chimère, seule ou avec Bellérophon, dans la céramique). Parfois, elle crache le feu par sa tête de *chèvre,* qui a donné son nom au monstre. En ronde bosse, la Chimère la plus fameuse est celle qui fut découverte près d'Arezzo en 1554, et restaurée par Cellini (musée de Florence) : c'est un lion, avec une tête de chèvre sur le dos, et dont la queue se termine par une tête de serpent (travail étrusque du IVe s. av. J.-C.). Plus tard, on a parfois donné au monstre une tête de tigre et des ailes.
Le même nom a été étendu à des animaux fantastiques n'ayant de commun avec la Chimère des Anciens que la bizarrerie de leurs formes empruntées aux animaux les plus divers.

la « **Chimère** d'Arezzo »
Musée archéologique
Florence

Phot. Aubert de la Rüe, Alinari.

L'art chrétien en fait le symbole de l'esprit du mal : c'est un dragon par sa queue et son dos couvert d'écailles, ses ailes très découpées. L'époque romane la place sur ses chapiteaux. L'art gothique lui donne une tête allongée de chien. La Renaissance lui restitue la ressemblance humaine, et ce motif décoratif se rencontre partout au XVIe s. Il disparaît peu à peu au XVIIe s. Mais la Chimère, sous l'Empire, reparaît dans l'ornementation. Parmi les peintures se rapportant à la Chimère antique, on cite *Bellérophon domptant la Chimère*, par Claude le Lorrain.

Chimères (LES), suite de 12 sonnets de Gérard de Nerval, groupés en 1854 dans le volume des *Filles du feu*, mais dont plusieurs avaient précédemment paru dans *l'Artiste*. Les plus beaux, les plus mystérieux d'entre eux (*El Desdichado, Delfica, Vers dorés*) expriment les révélations ésotériques que le rêve et les antiques religions ont apportées au poète disciple des Illuminés. La série intitulée *le Christ aux Oliviers* est inspirée du *Songe* de Jean-Paul Richter.

CHIMÈRE n. f. (lat. *chimaera*, chèvre ; gr. *khimaira*, chimère). Animal fabuleux de formes diverses. ‖ *Par anal.* Objet monstrueux : *Les chimères du cauchemar* (Gautier). ‖ Etre bizarre composé de parties disparates, formant un ensemble sans unité : *Quelle chimère est-ce donc que l'homme ?* (Pascal). ‖ *Fig.* Vaine imagination, sans base réelle : *Lieux où le cœur met ses chimères* (Hugo). *Quelle chimère que d'attendre, de celui qui possède, un renoncement volontaire à ses biens* (Gide).

— LOC. FAM. *Se repaître de chimères*, nourrir son esprit de vains projets, d'idées extravagantes.

— Biol. Rameau issu d'un bourrelet d'une greffe et dont les tissus proviendraient partie des cellules du sujet, partie des cellules du greffon.

— Hérald. Animal fantastique ayant un buste de femme et un corps de chèvre. (Les pattes de devant sont celles d'un lion, celles de derrière sont celles d'un griffon ; la queue est celle d'un serpent.)

— Ichtyol. Poisson cartilagineux, type de la sous-classe des holocéphales.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *chimères* ont un aspect étrange, dû surtout à leur museau en forme de rostre, au puissant aiguillon de leur nageoire dorsale, à l'ampleur de leurs nageoires pectorales et à leur queue prolongée par un filament. Elles sont voisines des requins, mais offrent, par rapport à eux, des caractères de supériorité ; notamment, leurs fentes branchiales sont recouvertes par des rudiments d'opercules, ébauches de ceux qui existent chez les téléostéens.

Les chimères sont communes dans les mers froides. Les Norvégiens se nourrissent de

leurs œufs et de leur foie. De ce foie volumineux on tire une huile bonne pour l'éclairage, mais exhalant en brûlant une odeur fétide. Les deux principales espèces sont la chimère monstrueuse (*Chimaera monstrosa*) et le callorhynque (*Callorhynchus Antarcticus*). Les chimères sont rares sur les côtes de France.

chimère (hérald.)

CHIMÉRIQUE adj. Qui se repaît de chimères : *Quelle imbécillité de croire que le peuple d'Israël n'est qu'un peuple de gens pratiques ! C'est le peuple le plus chimérique qu'on ait vu dans l'Univers* (Tharaud). ‖ Sans fondement ; irréalisable : *Sa tête s'est remplie d'idées chimériques qui la rendront malheureuse à jamais* (Mérimée).

CHIMÉRIQUEMENT adv. De façon chimérique.

CHIMIATRIE n. f. Méd. Théorie de l'ancienne médecine, d'après laquelle toutes les actions physiologiques sont dues à des réactions chimiques.

— ENCYCL. La *chimiatrie*, ou *iatrochimie*, qui remonte aux Arabes, a été systématisée par Paracelse ; pour cet auteur, la quintessence, qui est le principe actif de chaque substance du corps, représente en proportions variables : feu, air, eau, terre. En cas de déficience d'un de ces éléments, l'organe devient malade et il sied de lui restituer ce dont il est privé. Cette théorie incita plus tard les médecins à rechercher la composition des humeurs. Détrônée par l'apparition des théories animistes et vitalistes, la chimiatrie est présentement remplacée par la chimiothérapie, qui a pris, dans les temps modernes, un très grand développement.

CHIMIATRIQUE adj. Méd. anc. Relatif à la chimiatrie.

CHIMICAGE n. m. Allum. Action de tremper l'extrémité des tiges de bois, carton, papier enroulé ou coton stéariné, préalablement soufrée ou paraffinée, en général dans un bain pâteux de produits propres à y déposer un bouton qui les transforme en allumettes chimiques. (On écrit aussi CHIMIQUAGE. On disait autref. CHEMICAGE.)

CHIMICO-LÉGAL, E, AUX adj. Relatif aux opérations chimiques ordonnées par la justice.

CHIMIE n. f. (bas lat. *chimia* ; de *alchimia*). Science qui a pour objet l'étude des transformations des corps en d'autres corps différents par la nature et l'arrangement des atomes.

— Céram. Préparation de savon et de colle de parchemin qui donne à la pâte de porcelaine tendre de Sèvres la plasticité nécessaire à son façonnage.

— ENCYCL. La *chimie* est une science ayant pour objet l'étude des différentes actions que les corps purs exercent entre eux lorsqu'ils sont mis en contact, actions qui ont pour résultat des modifications profondes et permanentes dans la nature de ces corps ; l'étude des changements de composition qu'ils éprouvent sous l'influence des agents physiques (chaleur, lumière, électricité...) ; l'étude, enfin, des lois qui président à toutes ces actions. En dehors de ces divers objets, la chimie est une science essentiellement descriptive, énumérant les propriétés caractéristiques de chacun des produits qu'elle examine. Tandis que la physique n'embrasse que les phénomènes les plus généraux de la matière, s'attachant aux propriétés universelles des corps sans tenir compte de leur nature, la chimie étudie chaque matière en particulier, recherchant son origine et ses modes de formation, se préoccupant de ce qu'elle devient dans les diverses conditions où elle peut être placée.

Ainsi, lorsqu'on chauffe du soufre dans un ballon de verre, il fond ; si l'on élève encore la température, le liquide formé entre en ébullition. Les vapeurs, refroidies, se condensent et fournissent un corps identique au soufre employé ; sa masse n'a pas varié. Les propriétés du soufre n'ont pas été profondément modifiées dans ces changements d'état ; c'est ce qui caractérise les *phénomènes physiques*, auxquels appartiennent donc la *fusion* et la *vaporisation*.

Ce même soufre, enflammé, brûle dans l'air en répandant une odeur suffocante : le soufre s'est combiné avec un des éléments de l'air, l'oxygène, et a donné un produit nouveau, le gaz sulfureux. Ce dernier corps, même revenu à la température ordinaire, conserve son odeur et ses propriétés caractéristiques, qui ne rappellent en rien celles du soufre ; sa masse est notablement supérieure à celle du soufre brûlé. Les propriétés du soufre ont été remplacées par des propriétés nouvelles, celles du gaz sulfureux. Tel est le caractère général des *phénomènes chimiques*, dont la *combustion* fait partie.

Malgré ces différences capitales, la physique et la chimie n'en sont pas moins deux sciences voisines, ayant des rapports continuels, et dont certaines branches arrivent à se confondre. L'une et l'autre sont de plus en plus orientées vers l'étude des phénomènes atomiques et moléculaires, qui sont à la fois les manifestations premières des agents physiques et le principe même des transformations chimiques.

Les matières que le chimiste est appelé à examiner ont une double origine : certaines sont des échantillons *naturels*, tels que des fragments de roches, des débris de végétaux ou d'animaux... ; les autres, *artificielles*, sont le résultat d'opérations effectuées dans un laboratoire. Dans l'un et l'autre cas, ces matériaux présentent le plus souvent une grande complexité, et il serait fort difficile de les caractériser nettement. Si toutefois l'on y parvient, les résultats obtenus manquent de généralité et ne peuvent s'appliquer à un autre échantillon de la même roche, non plus qu'au produit d'une deuxième préparation réalisée sensiblement dans les mêmes conditions que la première.

L'eau nous fournit un exemple permettant d'illustrer ce qui précède. Un examen quelque peu attentif nous montre que les eaux fournies par la nature présentent, selon leur origine, des différences notables. De tous ces produits naturels, on peut d'ailleurs, par distillation ou congélation, extraire une substance beaucoup mieux définie, toujours identique à elle-même, dont les propriétés peuvent être parfaitement précisées, et que le chimiste nomme l'*eau pure*.

C'est à celle-ci qu'il accordera d'abord son attention, pour en déterminer tous les caractères ; c'est seulement ensuite qu'il s'occupera des eaux naturelles. Ces liquides ne sont, en effet, autre chose que des mélanges de l'eau pure et de diverses substances ; la présence de ces dernières a pour conséquence que si l'ensemble n'a pas exactement les propriétés de l'eau pure, il en conserve néanmoins l'essentiel. On peut d'ailleurs y reconnaître également les propriétés des substances qui existent dans le mélange.

Cet exemple met en évidence le premier travail qui s'impose au chimiste. Pour étudier une substance, il doit : 1° reconnaître s'il a affaire à un *mélange* ou à un *corps pur* ; 2° dans le premier cas, isoler et identifier les corps purs constituant le mélange. C'est ainsi que Lavoisier a fait faire à l'étude chimique de l'air un immense progrès lorsqu'il eut démontré qu'on pouvait en extraire deux matières différentes, l'oxygène et l'azote atmosphérique, dont le mélange en proportions convenables reproduit l'air, avec tous ses caractères.

Les *corps purs*, qui portent aussi les noms d'*espèces chimiques* ou de *principes immédiats*, sont définis par l'ensemble de leurs propriétés. Les opérations grâce auxquelles on les isole portent le nom d'*analyse immédiate*. Ces procédés sont nombreux et souvent d'une application longue et délicate ; ils recourent à des techniques différentes suivant que le mélange est hétérogène ou homogène, qu'il comporte des *phases* solides, liquides ou gazeuses. On peut mentionner, dans le cas de deux solides, des procédés mécaniques (triage au tamis, triage magnétique, lévigation, flottage, emploi d'un liquide de densité intermédiaire) ou physiques (emploi de solvants sélectifs, fusion, dissolution ou cristallisation fractionnées, dialyse). De même, la séparation d'un solide et d'un liquide peut se faire par décantation ou siphonage, filtration, centrifugation, essorage, évaporation ; celle de deux liquides miscibles, par congélation ou distillation fractionnées, dissolution, absorption sélective, diffusion à travers une paroi poreuse, ou chromatographie.

Toute opération d'analyse immédiate a pour effet de partager la substance étudiée en deux ou plusieurs *fractions*. On place alors ces fractions dans les mêmes conditions et l'on compare leurs propriétés : si celles-ci sont différentes, le fractionnement a réussi, la substance est un mélange, pourvu, toutefois, que les opérations effectuées n'aient pas provoqué de décomposition. Si les propriétés sont identiques, le fractionnement a échoué ; la substance est alors un *corps pur* si elle résiste à toute tentative de fractionnement, quel que soit le procédé d'analyse immédiate employé.

Le corps pur peut donc être défini par l'ensemble des caractères suivants :

1° Il fond (ou se solidifie) à une température fixe, qui reste constante pendant toute la durée de la fusion ; si la pression varie, la température de fusion change aussi, mais la composition du solide qui fond ne se modifie pas ;

2° Il bout à une température fixe, sous pression constante, et cette température reste invariable durant toute l'ébullition ; si la pression varie, il en est de même de la température d'ébullition, mais la composition du liquide qui distille reste fixe ;

3° Il a des coefficients de solubilité bien déterminés ;

4° Il reste identique à lui-même après dialyse ou diffusion.

Il existe d'autres propriétés générales des corps purs, qui sont autant de critères de pureté : densité, tension de vapeur, conductivité électrique, indice de réfraction, spectre lumineux, forme cristallographique, coefficients de dilatation, constante capillaire, viscosité, composition chimique, etc.

Il y a lieu cependant de distinguer entre deux types de corps purs. Certains d'entre eux, non fractionnables dans l'analyse immédiate, se transforment en mélanges lorsqu'on met en œuvre des moyens nouveaux; ce sont les *corps composés,* ou *combinaisons.* Ainsi l'eau, quand sa vapeur est portée à une température de l'ordre de 1 500 °C, ou quand on la fait traverser par un courant électrique, ou encore quand on la traite à chaud par le fer ou le chlore, fournit deux espèces chimiques nouvelles, l'hydrogène et l'oxygène. On peut d'ailleurs reproduire l'eau en partant uniquement de ces deux corps, par action d'une étincelle, par exemple. Ces deux opérations — dites, l'une, *analyse élémentaire,* et l'autre, *synthèse* — permettent d'affirmer que l'eau est formée par la combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène.

D'autres corps purs se montrent indécomposables, quelle que soit la méthode employée; on les nomme *corps simples.* Tels sont précisément l'hydrogène et l'oxygène. Alors que l'on connaît plusieurs centaines de milliers de corps composés, les corps simples sont peu nombreux, de l'ordre de quelques centaines. Ils sont en outre les constituants des combinaisons, et ce double fait leur confère une importance exceptionnelle.

A la notion de corps simple, le chimiste Urbain a ajouté celle d'*élément :* le corps simple « oxygène » peut, dans certaines circonstances, se transformer en le corps simple « ozone »; l'un ou l'autre de ces corps, agissant sur le carbone, sur le cuivre, donnent du gaz carbonique, de l'oxyde de cuivre; tous ces corps purs : oxygène, ozone, gaz carbonique, oxyde de cuivre, possèdent donc quelque chose en commun; mais on ne peut pas dire que cette partie commune est le corps simple oxygène; ce pourrait être aussi bien le corps simple ozone. On nomme *élément* cette partie commune, et l'on dit que l'oxygène, l'ozone, le gaz carbonique, l'oxyde de cuivre, contiennent tous l'*élément oxygène.* De même, le gaz carbonique peut être obtenu par combustion du diamant ou du graphite; l'anhydride phosphorique, par combustion du phosphore blanc ou du phosphore rouge, etc. Diamant et graphite sont deux corps simples formés du même élément, le carbone; phosphore blanc et phosphore rouge sont aussi deux corps simples formés du même élément, le phosphore; on dit d'ailleurs de ces variétés d'oxygène, de carbone, de phosphore, qu'elles présentent le phénomène d'*allotropie.* Tous les corps purs sont donc formés d'éléments; mais alors qu'un corps simple ne contient qu'un seul élément, un corps composé est constitué d'éléments différents.

Le nombre d'éléments existant dans la nature est de 92; il y a lieu de leur ajouter quelques éléments obtenus artificiellement. (V. le tableau des éléments au mot ATOMIQUE.)

Chaque élément possède des propriétés spécifiques d'ordre physique, qu'il conserve dans toutes ses combinaisons. Les plus importantes appartiennent au domaine de l'optique électromagnétique, à savoir la spectroscopie ou sa généralisation au moyen des rayons X. Le spectre d'émission d'un corps gazeux est formé de raies dont les longueurs d'onde sont caractéristiques des éléments qu'il renferme. Pour rendre une vapeur incandescente, on peut : soit l'enfermer, sous faible pression, dans un tube et l'illuminer au moyen d'un courant de haute tension, soit faire éclater une étincelle entre deux armatures composées du corps à étudier. Pour obtenir un spectre de rayons X, on utilise, dans le tube producteur, une combinaison de l'élément comme anticathode.

Effectuons un mélange de corps purs, soumettons-le pendant un certain temps à des conditions extérieures déterminées; si l'analyse immédiate y révèle alors soit de nouveaux corps purs, soit les mêmes corps purs dans des proportions différentes des proportions initiales, on dit qu'il s'est produit une *réaction chimique.*

Dans toutes les réactions chimiques apparaît un principe fondamental, dit de *conservation des éléments :* les corps mis en réaction et les corps obtenus contiennent les mêmes éléments et la masse totale de chacun d'eux reste constante. Ce principe, qui régit toute la *chimie classique,* n'est pas valable, comme nous le verrons plus loin, dans les désintégrations et transmutations qui constituent la *chimie nucléaire.*

Le principe de conservation des éléments a pour corollaire le principe de *conservation de la masse :* la masse d'un système de corps reste invariable, quelles que soient les transformations physiques ou chimiques qui s'y produisent. C'est le principe de Lavoisier, qui énonçait en 1772 que le poids d'un composé est égal à la somme des poids des composants. Les théories modernes ont fait fusionner ce principe avec celui, plus général, de *conservation de l'énergie.* Lorsqu'une réaction chimique dégage une quantité d'énergie W, l'ensemble des corps réagissant subit une perte de masse m, donnée par la formule $m = \frac{W}{c^2}$ où $c = 3 \times 10^{10}$ C. G. S. est la vitesse de la lumière dans le vide. Dans les réactions chimiques classiques, cette variation de masse est trop faible pour pouvoir être mise en évidence; il en est autrement dans les réactions de chimie nucléaire, où l'énergie mise en jeu est beaucoup plus considérable, et l'on a pu transformer intégralement en énergie des particules matérielles (dématérialisation), et, inversement, transformer en matière de l'énergie rayonnante (matérialisation de l'énergie).

Divisions de la chimie.

Suivant que l'étude poursuivie par le chimiste est désintéressée ou faite en vue d'applications pratiques, on distingue la *chimie pure* et la *chimie appliquée.*

La chimie pure comprend la *chimie générale,* qui cherche à dégager et à coordonner les lois établies ou préparées par les travaux des chimistes en chaque branche particulière, et la *chimie descriptive,* comprenant les monographies des différents corps purs.

La chimie générale comporte les lois pondérales et volumétriques des combinaisons, la notation chimique, les lois relatives aux masses atomiques et moléculaires, toutes ces lois trouvant leur interprétation dans la théorie atomique. Elle étudie la réaction chimique dans ses différents aspects : énergétique (thermochimie), cinétique (étude des vitesses des réactions), statique (étude des équilibres chimiques).

A la chimie générale est venue s'adjoindre, au début du XXe s., la chimie physique, qui consiste dans l'application des ressources de la physique à la solution des problèmes posés par la chimie. Parmi les résultats importants de cette nouvelle science, on peut citer la détermination du *nombre d'Avogadro* (v. plus loin). Des méthodes de mesures nombreuses et des plus diverses (électrolyse, mouvement brownien, diffusion lumineuse, rayonnement du corps noir, décharge dans les gaz, radioactivité...) ont donné très sensiblement la même valeur : $6{,}023 \times 10^{23}$, ce qui constitue une éclatante justification des hypothèses de la *théorie atomique* (v. plus loin). Des données précises sur les dimensions des atomes et des molécules ont pu être obtenues par des moyens différents (étude de la viscosité des gaz, diffraction des rayons X par les cristaux...). Outre ces connaissances fondamentales, d'autres théories ont pu grouper de nombreux phénomènes : telles sont la *théorie des ions,* qui éclaire les réactions des acides, bases et sels dissous; l'application de la thermodynamique à la mécanique chimique, qui a conduit aux lois de Van't Hoff, de Le Châtelier, de Guldberg et Waage, à la loi des phases de Gibbs, permettant de prévoir le sens des réactions et les conditions qui leur sont favorables. Les études physiques relatives à la décharge dans les gaz raréfiés, l'effet photo-électrique, l'émission thermo-électronique, les rayonnements des corps radio-actifs, la fluorescence, les symétries cristallines... ont permis de préciser la structure de l'atome et la nature des affinités chimiques (v. plus loin).

La chimie descriptive se subdivise en *chimie minérale,* ou *inorganique,* comprenant elle-même l'étude des métalloïdes et celle des métaux, ainsi que de leurs diverses combinaisons, et en *chimie organique,* qui étudie tous les composés du carbone produits par les êtres vivants ou obtenus par synthèse. Cette dernière comporte l'étude des combinaisons *acycliques,* dont les atomes des molécules forment une chaîne ouverte, et celle des composés *cycliques,* dont les molécules comportent des chaînes fermées.

La *chimie biologique,* ou *biochimie,* prolonge la chimie organique en examinant les réactions qui se produisent dans les tissus vivants.

Mentionnons encore la *chimie analytique,* qui se préoccupe de la recherche des éléments contenus dans une combinaison (analyse qualitative), ainsi que de leur dosage (analyse quantitative). Suivant les procédés employés, on distingue l'analyse volumétrique et l'analyse pondérale.

La *chimie appliquée* comprend : la *chimie industrielle,* concernant la fabrication des produits utiles à nos besoins; la *chimie agricole,* qui étudie les sols et les engrais; la *chimie pharmaceutique* ou *médicale,* visant l'étude et la préparation des médicaments.

Boyle

BASES DE LA CHIMIE

Théorie atomique.

La théorie atomique joue actuellement, en chimie comme en physique, un rôle de premier plan. Entrevue sous une forme vague dès l'Antiquité, elle fut énoncée par Dalton au début du XIXe s.; d'abord combattue par des chimistes célèbres, elle s'est développée progressivement et s'est imposée à la suite de nombreuses controverses.

Trois hypothèses furent à la base de cette théorie.

1° *Hypothèse moléculaire.* La matière est formée de particules extrêmement petites, appelées *molécules,* séparées par des espaces vides. Toutes les molécules d'un même corps pur sont identiques, mais à deux corps différents correspondent des molécules dissemblables. Les molécules d'un corps quelconque sont animées d'un mouvement incessant, dont la vitesse croît en même temps que la température.

Cavendish

2° *Hypothèse atomique.* Une molécule d'eau contient évidemment de l'oxygène et de l'hydrogène; il existe donc des particules plus petites que les molécules, que l'on nomme *atomes.* De même que la molécule est la plus petite partie d'une espèce chimique qui puisse exister à l'état libre, l'atome est la plus petite partie d'un élément qui puisse exister à l'état de combinaison. Tous les atomes d'un même élément sont identiques, mais à deux éléments différents correspondent des atomes différents. Une molécule est un assemblage d'atomes : par exemple, une molécule d'eau contient deux atomes d'hydrogène et un atome d'oxygène. La molécule d'un corps simple peut aussi être formée par un ou plusieurs atomes. Ainsi, la molécule d'argon ne renferme qu'un atome, alors que celle d'hydrogène en contient deux, celle d'ozone trois, celle de la vapeur de phosphore quatre, etc. Ce nombre d'atomes que contient la molécule est appelé l'*atomicité* du corps simple.

Priestley

Au cours des réactions chimiques, les atomes s'échangent entre les molécules venues en contact, pour donner naissance à des molécules nouvelles, mais l'individualité de chaque atome ne change pas, ce qui permet d'expliquer la loi de conservation des éléments et la loi de conservation de la masse. Cette théorie permet également d'interpréter les phénomènes d'allotropie* et d'isomérie*.

3° *Hypothèse d'Avogadro.* Des volumes égaux de gaz, mesurés à une même température et sous une même pression, renferment le même nombre de molécules. Enoncée en 1819 par le chimiste italien Avogadro, cette hypothèse fut défendue par Ampère, dont elle porte aussi le nom.

L'hypothèse atomique a depuis longtemps reçu tant d'éclatantes justifications qu'elle s'est transformée en une absolue certitude; quant à l'hypothèse moléculaire, elle s'est trouvée justifiée : dans les gaz, pour lesquels les résultats de la *théorie cinétique* ont confirmé la structure moléculaire; également dans de nombreux liquides, formés de molécules glissant les unes sur les autres, et orien-

Scheele

Phot. Larousse, Hulton, W. W., X.

Lavoisier

Berthollet

Dalton

Avogadro

Thenard

tées au hasard ; enfin, dans un certain nombre de solides cristallisés (iode, soufre, anhydride carbonique solide...) formés de l'assemblage régulier de molécules unies entre elles, assez faiblement d'ailleurs. Toutefois, dans de très nombreux corps cristallisés, la notion de molécule a dû céder la place à la notion de *structure atomique* ou *ionique* ; c'est ainsi, par exemple, qu'un cristal de chlorure de sodium est formé par un arrangement régulier d'*ions* sodium Na^+ et chlorure Cl^- ; qu'un cristal de diamant est formé par un arrangement régulier d'atomes de carbone ; on ne peut alors parler d'une molécule de chlorure de sodium ou de carbone solides. La validité de l'hypothèse d'Avogadro-Ampère est naturellement limitée aux corps gazeux ; dans ce domaine, elle a acquis également un caractère d'absolue certitude ; il convient, toutefois, de faire remarquer qu'elle n'est vraie, dans les conditions ordinaires, que d'une façon approchée, cela parce que la compressibilité et la dilatation des différents gaz ne sont pas tout à fait identiques ; d'une façon plus précise, c'est une loi limite, d'autant mieux vérifiée que la pression est plus faible.

Lois des combinaisons.

Les masses des corps qui entrent en réaction obéissent à un certain nombre de lois ; il en est de même de leurs volumes, quand ces corps sont à l'état gazeux. Ces lois ont été découvertes expérimentalement dans les premières années du XIXe s. et ont servi à édifier la notation chimique.

LOIS PONDÉRALES

1° *Loi des proportions définies, ou loi de Proust.* Les rapports des masses suivant lesquelles deux ou plusieurs éléments se combinent sont déterminés et non susceptibles de variations continues. Cette loi, qui précise la constance de composition d'une espèce chimique, permet de distinguer les mélanges et les combinaisons.

2° *Loi des proportions multiples, ou loi de Dalton.* Quand deux éléments forment plusieurs composés, les masses de l'un d'eux qui s'unissent, dans ces divers composés, à une même masse de l'autre forment entre elles des rapports à termes entiers et généralement simples.

3° *Loi des nombres proportionnels, ou loi de Richter.* Si b et c sont les masses de deux éléments B et C qui s'unissent à la même masse a d'un élément A, le rapport des masses suivant lesquelles B et C s'unissent entre eux est précisément b/c, ou ce rapport multiplié par un rapport de nombres entiers simples m/n. Les nombres a, b, c sont appelés *nombres proportionnels* des éléments A, B, C.

La théorie atomique fournit une interprétation évidente de toutes ces lois, exprimant l'insécabilité et l'identité des atomes d'un même élément, l'identité des molécules d'un même corps pur, et aussi le fait que les molécules des corps composés sont généralement formées d'un petit nombre d'atomes.

LOIS VOLUMÉTRIQUES

Lois de Gay-Lussac. 1° Les volumes de deux gaz qui se combinent, mesurés à une même température et sous une même pression, sont entre eux dans un rapport simple.

2° Quand la combinaison est gazeuse, son volume est dans des rapports simples avec ceux de ses constituants gazeux.

Ces lois sont approchées, comme toutes les lois relatives aux volumes gazeux. Ce sont des lois limites applicables aux gaz parfaits (ou aux gaz réels sous des pressions très faibles). Elles s'expliquent très simplement par l'hypothèse d'Avogadro.

Notation chimique.

Elle est destinée à faciliter l'écriture des faits chimiques : on convient d'abord de représenter chaque élément par son *symbole*, formé d'une ou de deux lettres initiales de son nom ; exemples : hydrogène H, oxygène O, carbone C, chlore Cl, azote N (de *n*itrogène), sodium Na (de *n*atrium)... On convient ensuite de représenter chaque corps composé par une *formule*, constituée par un assemblage des symboles des éléments qui figurent dans ce composé ; mais on demande à la formule : d'exprimer la composition centésimale ; de rappeler avec le maximum d'efficacité les réactions chimiques fondamentales du composé, tout en restant la plus simple possible ; de rappeler ou de suggérer des analogies chimiques. On est donc conduit à associer aux symboles A, B, C, ... des éléments des masses déterminées a, b, c, ... de ceux-ci, moyennant quoi la formule d'un composé sera de la forme $A_\alpha B_\beta C_\gamma$; la loi de Richter montre alors que α, β, γ pourront être des entiers généralement petits si a, b, c sont choisis parmi les nombres proportionnels des éléments A, B, C. Ce choix du nombre proportionnel à associer au symbole d'un élément repose sur une triple indétermination : d'abord, choix du corps de base (on prend actuellement l'oxygène, dont on connaît des combinaisons avec tous les éléments) ; ensuite, nombre proportionnel du corps de base (il est conventionnellement pris égal à 16) ; enfin, choix parmi les nombres proportionnels de chaque élément. Ce choix résulte de celui de la meilleure formule pour les divers composés : ainsi, CO_2 est la meilleure formule pour l'anhydride carbonique, car elle laisse prévoir la réduction partielle de ce corps en oxyde de carbone, où la proportion d'oxygène est moitié de ce qu'elle est dans le gaz carbonique ; or, ce dernier renferme 6 g de carbone pour 16 g d'oxygène ; la formule CO_2 exige donc que l'on prenne $C = 12$; dès lors, la meilleure formule du méthane étant CH_4, à cause de l'existence de quatre dérivés de substitution chlorés, et compte tenu de ce que le méthane renferme 1 g d'hydrogène pour 3 g de carbone, on doit prendre $H = 1$; mais alors la formule de l'eau, qui renferme 8 g d'oxygène pour 1 g d'hydrogène, est obligatoirement H_2O ; on constate d'ailleurs qu'elle exprime parfaitement les propriétés chimiques de ce corps, etc. C'est ainsi que peu à peu, et après beaucoup de controverses, s'est édifiée la notation chimique actuelle ; on a constaté depuis que les formules ainsi établies sont aussi de véritables « images » des molécules ; ainsi, par exemple, la molécule du gaz carbonique CO_2 est effectivement formée d'un atome de carbone uni à deux atomes d'oxygène, la molécule d'eau de deux atomes d'hydrogène unis à un atome d'oxygène, etc. Ce fait remarquable n'est cependant pas étonnant si l'on songe que les propriétés chimiques d'un composé ne peuvent être que celles des atomes que contient sa molécule, et que ceux-ci sont insécables par voie chimique. D'une façon plus générale, la formule est la traduction globale la plus simple de la composition atomique d'un corps, dans les très nombreux cas où il n'y a pas à proprement parler de molécules ; exemples : chlorure de sodium NaCl ; alun $KAl(SO_4)_2$, $12\ H_2O$.

Masse atomique, atome-gramme. 1° La masse atomique d'un élément se définit comme le rapport de la masse de l'atome de cet élément au 1/16 de la masse de l'atome d'oxygène ; la masse atomique de l'oxygène est 16, celle de l'hydrogène, 1,008... (v. le tableau des masses atomiques des éléments, I, p. 696) ; 2° L'atome-gramme d'un élément représente une certaine masse de cet élément : elle s'évalue en grammes par le nombre qui exprime la masse atomique ; l'atome-gramme d'oxygène vaut 16 g de cet élément, etc. C'est la masse de $N = 6{,}023 \times 10^{23}$ (nombre d'Avogadro) atomes de l'élément.

Masse moléculaire, molécule-gramme, ou mole, formule-gramme. 1° La masse moléculaire d'un corps est le rapport de la masse de la molécule de ce corps au 1/16 de la masse de l'atome d'oxygène ; elle s'obtient donc à partir des masses atomiques des éléments qui entrent dans la constitution de la molécule ; exemples : la molécule d'eau H_2O contient un atome d'oxygène et deux atomes d'hydrogène ; sa masse moléculaire est donc $16 + 2 \times 1{,}008 = 18{,}016$; les molécules d'hydrogène H_2, d'oxygène O_2, d'azote N_2, de chlore Cl_2 sont diatomiques, c'est-à-dire formées de 2 atomes ; les masses moléculaires de ces corps simples sont respectivement : $2 \times 1{,}008 = 2{,}016$; $2 \times 16 = 32$; $2 \times 14{,}01 = 28{,}02$; $2 \times 35{,}47 = 70{,}94$; 2° La molécule-gramme, ou mole, d'un corps est une certaine masse de ce corps ; elle s'exprime en grammes par le même nombre que la masse moléculaire ; ainsi la molécule-gramme d'oxygène vaut 32 g de ce corps simple, la molécule-gramme d'eau vaut 18,016 g de ce composé. C'est la masse de $N = 6{,}023 \times 10^{23}$ molécules du corps.

Dans les nombreux cas où le corps considéré n'a pas la constitution moléculaire, et où, par conséquent, on ne peut parler ni de masse moléculaire ni de molécule-gramme, il est cependant nécessaire, pour conduire les calculs portant sur les réactions chimiques, de pouvoir raisonner sur une masse de ce corps qui soit caractéristique ; on considère alors la *formule-gramme*, que l'on peut définir, par analogie avec ce qui précède, comme la masse représentée par la formule ; ainsi, pour le chlorure de sodium, de formule NaCl, la formule-gramme représente $23 + 35{,}47 = 58{,}47$ g de ce corps.

Atome-gramme, molécule-gramme, formule-gramme sont couramment utilisés dans les calculs portant sur les réactions chimiques (calculs stœchiométriques) ; exemple :

Quelle masse de calcaire pur ($CaCO_3$) faut-il calciner pour obtenir 140 g de chaux vive (CaO) ? La réaction chimique envisagée se traduit par $CaCO_3 \rightarrow CaO + CO_2$, qui se lit ainsi : $40 + 12 + 3 \times 16 = 100$ g de $CaCO_3$ donnent (en se décomposant par la chaleur) $40 + 16 = 56$ g de CaO et $12 + 2 \times 16 = 44$ g de gaz carbonique CO_2 ; une simple règle de trois donne la masse de calcaire cherchée ; c'est

$$\frac{100 \times 140}{56} = 250 \text{ g.}$$

Lois physiques auxquelles obéissent atome-gramme ou molécule-gramme. Atome-gramme d'un corps simple, molécule-gramme d'un corps composé contiennent, indépendamment de la nature du corps, le même nombre $N = 6{,}023 \times 10^{23}$ d'atomes du corps simple ou de molécules du corps composé ; il faut donc s'attendre à ce que les masses correspondantes obéissent à des lois physiques traduisant des phénomènes où interviennent seulement les propriétés de l'atome ou de la molécule, indépendamment de leur nature. Il en est ainsi, par exemple, de la *loi de Dulong et Petit*, énoncée en 1803 : la capacité calorifique atomique des corps simples solides dans les conditions ordinaires est indépendante de leur nature, et voisine de 6,4 calories par atome-gramme et par degré ; par exemple, la chaleur spécifique du plomb est 0,031 cal/g/degré, l'atome-gramme de Pb vaut 207 g : $207 \times 0{,}031 = 6{,}42$. En fait, cette loi n'est qu'approchée ; elle souffre, d'autre part, un certain nombre d'exceptions. Pour les composés, citons d'abord la *loi d'Avogadro-Ampère :* il résulte de l'hypothèse d'Avogadro (v. plus haut) que le volume occupé, par exemple dans les conditions normales (0 °C, 76 cm de mercure), par la molécule-gramme d'un corps gazeux est indépendant de la nature de ce corps ; l'expérience lui assigne dans ces conditions la valeur de 22,4 litres ; c'est le volume moléculaire V. Soit, dès lors, M la molécule-gramme d'un gaz et M_1 la masse du volume V d'air ; par définition, $d = \frac{M}{M_1}$ est la densité du gaz par rapport à l'air ; on a $M_1 = a \times V$, a étant la masse du litre d'air, c'est-à-dire $M_1 = 1{,}293 \times 22{,}4 = 29$ g ; d'où la relation : $d = \frac{M}{29}$ ou $M = 29\ d$; c'est l'expression de la loi d'Avogadro-Ampère, que l'on peut énoncer ainsi : on obtient la valeur de la masse moléculaire d'un gaz en multipliant par 29 la valeur de la densité de ce gaz par rapport à l'air. L'application de cette loi permet donc une détermination expérimentale approchée de la masse moléculaire d'un corps gazeux ; elle permet aussi de déterminer l'atomicité de la molécule d'un corps simple ; exemples : la valeur expérimentale de la densité de l'oxygène par rapport à l'air est environ 1,1 ; la masse moléculaire de l'oxygène est donc voisine de $1{,}1 \times 29 = 31{,}9$; c'est donc $16 \times 2 = 32$, la molécule d'oxygène est diatomique ; en revanche, l'expérience a fourni pour la densité de l'ozone par rapport à l'air 1,65 environ ; la masse moléculaire de l'ozone est donc voisine de : $1{,}65 \times 29 = 47{,}8$; c'est donc $16 \times 3 = 48$; la molécule d'ozone est triatomique (O_3).

Citons aussi les *lois de Raoult*, relatives à la cryométrie*, à l'ébullimétrie*, à la tonométrie*.

Phot. Bibl. nat., Larousse.

Classification des éléments.

MÉTALLOÏDES ET MÉTAUX

On divise les corps simples en deux grands groupes, d'après les caractères suivants.

Propriétés physiques. Tandis qu'à la température ordinaire les métalloïdes présentent l'état solide (soufre, carbone), liquide (brome) ou gazeux (chlore, oxygène), les métaux sont tous solides, à l'exception du mercure. Les métaux sont caractérisés par leur *éclat*, dit *métallique* (polis, ils ont un pouvoir réfléchissant élevé); ils sont bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et possèdent, en outre, un certain nombre de propriétés mécaniques (malléabilité, ductilité, ténacité, dureté) qui justifient leurs nombreux usages.

Propriétés chimiques. Les métaux sont électropositifs (v. plus loin) et susceptibles de se transformer en cations par électrolyse. Les métalloïdes ont plutôt des propriétés électronégatives (l'hydrogène excepté) et jouent souvent le rôle d'anions. Leurs oxydes sont en général des anhydrides d'acides, alors que, parmi les oxydes métalliques, il en est toujours qui sont basiques.

En réalité, cette distinction n'a rien d'absolu, et plusieurs corps simples, tels le tellure, l'arsenic, l'antimoine, l'étain, peuvent être rangés dans l'une ou l'autre classe. On fait en général figurer l'hydrogène et les gaz rares parmi les métalloïdes, à cause de leur état physique et pour des raisons de commodité.

Classification périodique. En 1869, le chimiste russe Mendeleïev remarqua que certaines propriétés des éléments étaient des fonctions périodiques de leurs masses atomiques, et jeta les bases d'une classification qui s'est montrée féconde et qui a aidé à l'édification des théories modernes sur la constitution de la matière. Si nous rangeons les éléments dans l'ordre croissant de leur masse atomique, nous constatons qu'à partir du neuvième nous trouvons des corps présentant de grandes analogies avec les huit premiers. Ainsi, le dixième, le néon, s'inscrit sous l'hélium, le sodium sous le lithium, le magnésium sous le béryllium, etc. Les éléments connus se trouvent ainsi disposés en sept périodes, constituant les lignes d'un tableau, dont les diverses colonnes groupent des familles d'éléments chimiquement semblables. La colonne I contient l'hydrogène, suivi des métaux alcalins; la colonne II, les métaux alcalino-terreux; la colonne III, le bore, suivi de métaux trivalents comme l'aluminium; la colonne IV, le carbone, le silicium..., éléments quadrivalents; la colonne V, la famille des métalloïdes trivalents : l'azote, le phos-

Corps simples et quelques-unes de leurs constantes. Les *masses atomiques* sont celles qui ont été adoptées par la Commission internationale en 1956. Pour quelques éléments nouveaux, le nombre placé entre deux crochets indique le nombre de masse d'un isotope actuellement connu. Les *densités* des corps simples, solides et liquides, sont prises à la température ordinaire, et par rapport à l'eau à 4 °C. Les densités des gaz sont prises par rapport à l'air. Les *températures de fusion et d'ébullition* (en °C) correspondent, sauf indication contraire, à la pression atmosphérique; dans quelques cas, le corps simple n'étant pas stable à l'état liquide sous la pression atmosphérique, on a indiqué : une température de fusion sous pression; la température de sublimation à la pression atmosphérique. (Les nombres entre parenthèses sont approximatifs.)

NOM DE L'ÉLÉMENT	SYMBOLE	NUMÉRO ATOMIQUE	MASSE ATOMIQUE	DENSITÉ DU CORPS SIMPLE		TEMPÉRATURES fusion	TEMPÉRATURES ébullition
actinium	Ac	89	227			1050	
aluminium	Al	13	26,98	2,70		659,9	2270
américium	Am	95	[243]			(2460)	
antimoine	Sb	51	121,76	6,70		630,5	1645
argent	Ag	47	107,88	10,50		960,5	1927
argon	A	18	39,944	1,38		—189,3	—185,7
arsenic	As	33	74,91	5,73	crist.	814 (360 atm.)	633 (subl.)
astate	At	85	[210]				
azote	N	7	14,008	0,967		—210	—195,8
baryum	Ba	56	137,36	3,75		710	1537
berkélium	Bk	97	[249]				
béryllium	Be	4	9,013	1,86		1278	2970
bismuth	Bi	83	209,00	9,80		271	1560
bore	B	5	10,82	2,3	amorphe	2310	(2550)
brome	Br	35	79,916	3,18		—7,2	58,8
cadmium	Cd	48	112,41	8,65		321	767
cæsium	Cs	55	132,91	1,9		28,6	670
calcium	Ca	20	40,08	1,55		810	1440
californium	Cf	98	[249]				
carbone	C	6	12,010	3,52 2,24	diamant graphite	3845	(4200)
cérium	Ce	58	140,13	6,9		493	2960
chlore	Cl	17	35,457	2,49		—101,0	—34,1
chrome	Cr	24	52,01	7,1		1765	2660
cobalt	Co	27	58,94	8,9		1490	2900
cuivre	Cu	29	63,542	8,94		1083	2336
curium	Cm	96	[243]				
dysprosium	Dy	66	162,46			1400	
einsteinium	E	99	253				
erbium	Er	68	167,20				
étain	Sn	50	118,70	7,30		231,9	2260
europium	Eu	63	152,0			1200	
fer	Fe	26	55,85	7,90		1535	2450
fermium	Fm	100	[255]				
fluor	F	9	19,00	1,31		—223	—187,9
francium	Fr	87	[221]				
gadolinium	Gd	64	156,90			1200	
gallium	Ga	31	69,72	5,9		29,8	(2300)
germanium	Ge	32	72,60	5,36		959	2625
hafnium	Hf	72	178,60	11,4		2207	3280
hélium	He	2	4,003	0,138		—271,4 (43 atm.)	—268,94
holmium	Ho	67	164,94				
hydrogène	H	1	1,008	0,0695		—259,2	—252,8
indium	In	49	114,76	7,3		156,4	2100
iode	I	53	126,91	4,94		113,7	184
iridium	Ir	77	193,10	22,4		2454	>4800
krypton	Kr	36	83,80	2,87		—157,3	—151,8
lanthane	La	57	138,92	6,16		812	1800
lithium	Li	3	6,94	0,53		186	1336
lutécium	Lu	71	175,0				
magnésium	Mg	12	24,32	1,74		650	1110
manganèse	Mn	25	54,93	7,2		1247	2032

NOM DE L'ÉLÉMENT	SYMBOLE	NUMÉRO ATOMIQUE	MASSE ATOMIQUE	DENSITÉ DU CORPS SIMPLE		TEMPÉRATURES fusion	TEMPÉRATURES ébullition
mendélévium	Mv	101	[256]				
mercure	Hg	80	200,61	13,59		—38,8	356,9
molybdène	Mo	42	95,95	10,2		2625	4510
néodyme	Nd	60	144,27	7,0		810	
néon	Ne	10	20,183	0,69		—248,6	—246
neptunium	Np	93	[237]			640	
nickel	Ni	28	58,69	8,9		1455	2340
niobium	Nb	41	92,91			1950	3000
nobélium	No	102	[253]				
or	Au	79	197,20	19,3		1064	2600
osmium	Os	76	190,20	22,48		2273	>5300
oxygène	O	8	16,000	1,105		—218,8	—183,0
palladium	Pd	46	106,70	11,9		1554	2570
phosphore	P	15	30,974	1,83	blanc	44,1	280,5
				2,34	rouge	590 (43 atm.)	
platine	Pt	78	195,23	21,45		1773	4300
plomb	Pb	82	207,21	11,34		327,4	1740
plutonium	Pu	94	242				
polonium	Po	84	210			246 (α)	
potassium	K	19	39,100	0,86		63,5	762
praséodyme	Pr	59	140,92	6,5		940	
prométhéum	Pm	61	145				
protactinium	Pa	91	231				
radium	Ra	88	226,05	(4,45)		700	(1140)
radon	Rn	86	222	7,53		—113	—65
rhénium	Re	75	186,31			3137	4800
rhodium	Rh	45	102,91	12,5		1940	2500
rubidium	Rb	37	85,48	1,53		39	696
ruthénium	Ru	44	101,70	12,2		2500	3700
samarium	Sm	62	150,43	7,75		1300	
scandium	Sc	21	44,96				
sélénium	Se	34	78,96	4,8	gris	220,2	684,8
silicium	Si	14	28,09	2,4		1430	2355
sodium	Na	11	22,997	0,97		97,8	880
soufre	S	16	32,07	2,07	α	112,8	
				1,96	β	119,3	444,55
strontium	Sr	38	87,63	2,6		770	1366
tantale	Ta	73	180,88	16,6		3027	3600
technétium	Tc	43	98,91				
tellure	Te	52	127,61	6,27		449,8	989,8
terbium	Tb	65	159,20				
thallium	Tl	81	204,39	11,85		302	1457
thorium	Th	90	232,12	12,1		1845	(>3000)
thulium	Tm	69	169,40				
titane	Ti	22	47,90	4,5		1725	>3000
tungstène	W	74	183,92	19,3		3370	(6700)
uranium	U	92	238,07	18,7		1090	(3500)
vanadium	V	23	50,95	5,9		1715	
xénon	Xe	54	131,30	4,53		—111,9	—108,1
ytterbium	Yb	70	173,04				
yttrium	Y	39	88,92			1477	
zinc	Zn	30	65,377	7,14		419,4	907
zirconium	Zr	40	91,22	6,4		1857	>2900

phore, l'arsenic, l'antimoine ; la colonne VI, l'oxygène, le soufre et les métalloïdes analogues ; la colonne VII, les halogènes : fluor, chlore, brome, iode ; et la colonne O, enfin, les gaz rares de l'air.

L'élaboration de la classification présenta diverses difficultés. Pour respecter les analogies chimiques, il fallut ménager des lacunes dans le tableau. Mendeleïev supposa qu'elles correspondaient à des éléments inconnus, et cette hypothèse se révéla fructueuse, car tous les vides furent comblés depuis, grâce à la découverte d'éléments dont les propriétés étaient bien conformes aux prévisions. Il fallut par ailleurs intervertir certains corps, comme l'argon et le potassium, le tellure et l'iode. Ces anomalies s'expliquèrent quand on découvrit que la liste devait être établie d'après le *nombre atomique* (v. plus loin) et non d'après la masse atomique ; le tableau ci-dessous représente la classification sous une forme actuelle. Enfin, alors que la première période ne comporte que 2 éléments, et les deux suivantes 8 éléments, la quatrième et la cinquième période comptent chacune 18 éléments, et la sixième en compte 32. La septième, enfin, qui contenait 6 éléments, est

classification périodique naturelle des éléments

comme si, selon la représentation de Bohr, les électrons des niveaux K, L, M, N, O, P, Q se disposaient en couches de plus en plus éloignées du noyau. C'est évidemment par ses électrons périphériques qu'un atome* peut entrer en contact avec d'autres atomes ; l'explication des propriétés chimiques des éléments nécessite donc qu'à la périodicité des caractères chimiques corresponde une même périodicité dans la répartition des électrons autour des noyaux. Les atomes de la première période ne contiennent que des électrons au niveau K, 1 ou 2 selon qu'il s'agit de l'hydrogène ou de l'hélium. Ceux de la deuxième période possèdent en plus une couche extérieure (L), comportant de 1 (lithium) à 8 (néon) électrons. De même, les atomes de la troisième période ont une couche périphérique supplémentaire, contenant au maximum 8 électrons, au niveau M. Pour les périodes suivantes, la loi selon laquelle se répartissent les électrons nouveaux devient plus compliquée. Si, en effet, dans la quatrième période, les électrons se plaçaient tous sur le même niveau N, le krypton aurait une couche extérieure de 18 électrons, et ce gaz rare n'aurait pas une structure comparable à celle des précédents.

périodes	I A	I B	II A	II B	III A	III B	IV A	IV B	V A	V B	VI A	VI B	VII A	VII B	VIII			0
1	H 1																	He 2
2	Li 3		Be 4		B 5		C 6		N 7		O 8		F 9					Ne 10
3	Na 11		Mg 12		Al 13		Si 14		P 15		S 16		Cl 17					A 18
4	K 19	Cu 29	Ca 20	Zn 30	Sc 21	Ga 31	Ti 22	Ge 32	V 23	As 33	Cr 24	Se 34	Mn 25	Br 35	Fe 26	Co 27	Ni 28	Kr 36
5	Rb 37	Ag 47	Sr 38	Cd 48	Y 39	In 49	Zr 40	Sn 50	Nb 41	Sb 51	Mo 42	Te 52	Tc 43	I 53	Ru 44	Rh 45	Pd 46	Xe 54
6	Cs 55	Au 79	Ba 56	Hg 80	terres rares 57 à 71	Tl 81	Hf 72	Pb 82	Ta 73	Bi 83	W 74	Po 84	Re 75	At 85	Os 76	Ir 77	Pt 78	Rn 86
7	Fr 87		Ra 88		Ac 89		Th 90		Pa 91		U 92							

terres rares	La 57	Ce 58	Pr 59	Nd 60	Pm 61	Sm 62	Eu 63	Gd 64	Tb 65	Dy 66	Ho 67	Er 68	Tm 69	Yb 70	Lu 71			
transuraniens		Np 93	Pu 94	Am 95	Cm 96	Bk 97	Cf 98	E 99	Fm 100	Mv 101	No 102							

évidemment incomplète, car on a pu obtenir artificiellement, par transmutation, plusieurs éléments à classer après l'uranium, notamment le neptunium et le plutonium. Nous verrons à propos de la structure de l'atome l'explication de ces variations.

On peut remarquer que certaines propriétés physiques varient, aussi, périodiquement avec le nombre atomique. Telles sont, par exemple, les températures de fusion et d'ébullition, la masse spécifique des corps solides...

Classification des corps composés.

Les combinaisons étant incomparablement plus nombreuses que les corps simples, leur classification est plus complexe. Elle est fondée sur l'existence de *fonctions chimiques*, caractérisées par un ensemble de propriétés que certains corps possèdent en commun. Ainsi, pour la chimie minérale, les fonctions acide, base et sel sont les plus importantes. — *Nomenclature chimique.* V. MINÉRALE (*chimie*) et ORGANIQUE (*chimie*).

Nature des liaisons chimiques.

On peut expliquer les propriétés chimiques des éléments d'après la disposition des électrons des atomes. Tout se passe à cet égard

On est donc conduit à admettre que certains électrons se placent dans la couche sous-jacente, en sorte que, finalement, l'atome de krypton possède 2 électrons au niveau K, 8 au niveau L, 18 dans la couche M, et 8 enfin dans la couche périphérique N. Cette fixation d'électrons sur les couches internes se produit également pour les périodes suivantes, ce qui permet de comprendre les grandes analogies de certains éléments dont les nombres atomiques sont voisins, comme ceux des triades (fer, cobalt, nickel, par exemple) ou le groupe des terres rares. Ces atomes ont une même couche externe et ne diffèrent que par les couches sous-jacentes. Ce qui précède permet d'interpréter les combinaisons. Supposons, par exemple, qu'un atome de sodium arrive au contact d'un atome de chlore ; si la disposition la plus stable de l'atome est celle que présentent les gaz inertes, c'est-à-dire (hélium mis à part) celle pour laquelle la couche externe comporte huit électrons, l'unique électron M de l'atome de sodium tendra à se séparer du noyau pour aller se fixer sur la couche externe M de l'atome de chlore, laquelle en possède déjà sept. C'est ce transfert d'électron qui constitue la réaction chimique du sodium sur le chlore ; il transforme l'atome de sodium en ion sodium Na^+, et l'atome de chlore en ion chlorure Cl^- ; ceux-ci s'agglomèrent par attraction électrostatique pour former un cristal de chlorure de sodium ; celui-ci est électriquement neutre, comportant un nombre égal d'ions des deux signes. La dissolution du cristal dans un liquide de grande constante diélectrique, comme l'eau, affaiblit suffisamment l'attraction mutuelle des ions pour que ceux-ci puissent se séparer ; c'est le phénomène de la dissociation électrolytique d'un composé ionique.

La réaction du sodium et du chlore met en évidence l'affinité de l'atome de chlore pour un électron, grain d'électricité négative ; on dit de l'élément chlore qu'il est, dans cette réaction, et plus généralement dans toutes celles qu'il présente avec les métaux, électronégatif ; en revanche, le sodium, les métaux en général, qui tendent à perdre des électrons, sont électropositifs. L'un ou l'autre caractère dépend de l'atome considéré, en particulier de ses dimensions ; disons par exemple que l'électropositivité des métaux alcalins croît avec le rayon de l'atome, c'est-à-dire du sodium au cæsium ; à l'inverse, le caractère électronégatif est beaucoup plus marqué, chez les halogènes, pour le fluor que pour l'iode. Le cas de l'hydrogène est un peu particulier : il est électropositif par sa tendance à fournir l'ion H^+ (proton), mais il peut aussi, par réaction avec les métaux alcalins, capter leur électron et donner l'ion hydrure H^-, dont la configuration externe est celle de l'hélium ; l'hydrogène est alors électronégatif.

Le schéma précédent de réaction n'est applicable qu'à la formation des composés dits « ioniques », ou encore « hétéropolaires », comme sont par exemple en général les sels métalliques ; il ne s'applique pas aux composés dits « homopolaires », dont les constituants sont de caractères chimiques assez analogues, non plus *a fortiori* à la formation des molécules polyatomiques des corps simples. Considérons, par exemple, la formation de la molécule de chlore à partir de deux atomes, comme cela se produit toutes les fois que dans une réaction du chlore se dégage ; un transfert d'électron d'un atome à un autre n'est alors plus concevable, et les deux atomes de chlore doivent jouer un rôle identique. Pour la construction de la molécule, la couche externe de chacun des deux atomes fournit un électron ; ces deux électrons, mis en commun, forment un dou-

1459263

blet qui assure la liaison, dite « de covalence » ; le doublet mis en commun devant être compté dans la couche externe de chacun des deux atomes, celle-ci est complète avec 8 électrons, en accord avec le principe de stabilité de l'octet. Ce mode de liaison par échange d'une ou plusieurs covalences est très important et très général ; c'est la liaison chimique par excellence dans les composés moléculaires, en particulier en chimie organique. Remarquons toutefois que, contrairement à la liaison ionique, dont l'interprétation est immédiate en faisant appel aux actions électrostatiques bien connues, rien de tel n'est possible pour la liaison covalente, dont l'interprétation nécessite l'emploi de la mécanique ondulatoire.

Histoire et évolution de la chimie.

La chimie, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, est une science toute moderne. Néanmoins, si l'on se borne à examiner ses applications pratiques, il faut reconnaître que certaines d'entre elles sont connues depuis la plus haute Antiquité. C'est ainsi que les Chinois, bien avant l'ère chrétienne, pratiquaient la céramique, savaient faire de l'encre, travaillaient les métaux, connaissaient la poudre à canon. Les Egyptiens savaient purifier l'or, l'argent et un certain nombre de métaux ; ils fabriquaient des alliages ; ils appliquaient leurs connaissances chimiques à l'embaumement des momies plus de 5 000 ans av. J.-C. Ils étaient célèbres dans l'art du teinturier. Les Indiens connaissaient aussi la teinture, et la trempe de l'acier. L'industrie chimique était très avancée chez les Grecs et chez les Romains. Les mines d'or, de cuivre, de fer... étaient déjà en exploitation ; une grande quantité d'alliages étaient connus. Les Romains fabriquaient les poteries, les verres, les savons ; ils connaissaient le soufre, l'arsenic, le nitre, le sel marin, le sel ammoniac, l'alun, le mercure... Ils utilisaient les engrais, le sucre, l'amidon, la gomme, pratiquaient la distillation et le bain-marie. Mais la chimie théorique leur était inconnue. A ces époques, la science était unie à la religion, et la conception atomique de Leucippe n'était qu'une doctrine philosophique, non soumise au contrôle expérimental.

On ne peut guère constater de progrès en chimie jusqu'au IXe s. C'est à cette époque qu'apparurent les *alchimistes*, héritiers des connaissances égyptiennes et de la philosophie alexandrine. Ce furent d'abord les Arabes, qui savaient combiner le soufre aux métaux, préparer les amalgames ; ils connaissaient le sublimé corrosif, le borax, la pierre infernale, le vitriol, l'eau-forte, l'eau régale, le naphte, base, avec le salpêtre, du *feu grégeois*. Ils opéraient par distillation ou sublimation, dissolution et cristallisation, par coupellation, par calcination. Aux quatre éléments d'Aristote : l'air, l'eau, la terre et le feu, ils avaient ajouté le mercure et le soufre. On peut citer parmi eux Geber (VIIIe s.), Rhazès (IXe s.), le fameux médecin Avicenne (980-1037), Averroès (1126-1198).

Cependant, les alchimistes occidentaux (du XIIe au XVIe s.) isolaient le bismuth, précisaient les connaissances sur l'arsenic et l'antimoine, les acides chlorhydrique et sulfurique, l'esprit-de-vin... Citons Alain de Lille (v. 1120-1202), Albert le Grand (1193-1280), auteur de la notion d'affinité, Vincent de Beauvais (v. 1190 - v. 1264), Roger Bacon (1214-1294), célèbre par les persécutions dont il eut à souffrir et par sa condamnation, Raimond Lulle (1235-1315), Arnaud de Villeneuve (1240-1312), Nicolas Flamel (1330-1418), Basile Valentin (né en 1413). Les efforts de tous ces chercheurs se portèrent particulièrement sur la préparation des médicaments et sur la transmutation des métaux vulgaires en métaux précieux ; ils recherchaient la *panacée*, ou remède universel, et la *pierre philosophale*. (V. ALCHIMIE.)

Au XVIe s., trois hommes, le Suisse Paracelse (1493-1541), l'Allemand Agricola (1494-1555) et le Français Bernard Palissy (v. 1510-1589), commencèrent à se débarrasser des erreurs des alchimistes et défendirent la méthode expérimentale. Le premier inaugura la marche progressive de l'art médical ; Georges Agricola étudia la métallurgie ; Palissy créa de toutes pièces l'industrie de la céramique et des émaux, et fit les premières applications de la chimie à l'agriculture.

Le début du développement moderne de la chimie se situe au XVIIe s. Van Helmont (1577-1644) montra la fragilité des procédés anciens, auxquels il substitua des méthodes nouvelles. Il découvrit et étudia des gaz autres que l'air. Robert Boyle (1627-1691) étudia la pression des gaz, reconnut le rôle de l'air dans les combustions, isola l'hydrogène de l'hydrogène phosphoré, et étudia les solutions salines ; il prépara le sulfate de mercure, obtint l'acétone et définit la fonction acide. A côté d'eux, on doit citer Jean Rey (v. 1583-1645), qui constata l'augmentation de poids des métaux calcinés ; Glauber (1604-1668), qui découvrit le sulfate de sodium hydraté ; Becher (1635-1682), qui créa une théorie de l'acidité ; Kunckel (1638-1703), qui étudia le phosphore et découvrit l'ammoniaque ; Mayow (1640-1679), qui recueillit les gaz par déplacement d'eau ; Lémery (1645-1715), auteur d'une chimie qui expliquait mécaniquement les réactions, et d'une classification des corps ; Homberg (1652-1715), qui mesura la densité de l'air et découvrit l'acide borique ; Hoffmann (1660-1742) enfin, qui distingua la chaux de la magnésie.

Au XVIIIe s., on reconnaît l'existence de nouveaux métaux et l'on découvre un grand nombre de composés. On crée la chimie des gaz nouvellement isolés. C'est l'époque du *phlogistique*, théorie due, vers 1700, à Stahl (1660-1734). Le phlogistique est le principe inflammable qui remplit plus ou moins les corps, selon qu'ils sont plus ou moins combustibles. Il se transmet d'un corps à l'autre par réaction, et les métaux chauffés perdent leur phlogistique pour se transformer en « chaux » (oxyde). Les mesures physiques commencent à prendre de l'importance : on connaît la balance hydrostatique, grâce à laquelle on détermine les densités de l'or, de l'étain, du marbre, du gaz carbonique.

Boerhaave (1668-1738) écrit, en 1732, le traité classique de la chimie phlogistique. Georg Brandt (1694-1768) découvre le cobalt en 1735 ; Cronstedt (1722-1765), le nickel en 1751 ; Scheffer (1710-1759), le platine en 1752 ; Gahn (1745-1818), le manganèse en 1774 ; Marggraf (1709-1782) identifie la magnésie et l'acide phosphorique ; il extrait le sucre de la betterave ; Bergmann (1735-1784) fait connaître la constitution des carbonates. Pour les gaz, l'hydrogène sulfuré est découvert par Hales (1677-1761) ; l'anhydride carbonique est préparé par Black (1728-1799) ; l'oxygène est isolé en 1774 par Priestley (1733-1804), qui prépare aussi les oxydes azoteux et azotique ; l'azote est découvert en 1772, par D. Rutherford (1749-1819) ; le chlore est extrait de l'acide chlorhydrique en 1774 par le Suédois Scheele (1742-1786) ; l'année suivante, on prépare le gaz sulfureux. Cavendish (1731-1810) démontre dans une célèbre expérience que la combustion de l'hydrogène fournit de l'eau. La chimie organique ne se développe pas moins : on découvre l'acide formique (1749), les acides oxalique, lactique, citrique, la glycérine (1779)...

Mais c'est Lavoisier (1743-1794) que l'on doit considérer comme le véritable fondateur de la chimie moderne. L'usage de la balance, qu'il introduit d'une manière systématique en chimie, est le point de départ de la découverte des lois fondamentales. Grâce à elle, il peut établir la composition de l'air et de l'eau, distinguer les corps simples et les combinaisons, et découvrir le mécanisme des combustions. En 1782, Guyton de Morveau (1737-1816) entreprend de créer une nomenclature, dont les traits essentiels ont subsisté jusqu'à nos jours ; il est aidé par Lavoisier, Berthollet (1748-1822), l'auteur des célèbres lois sur les doubles décompositions salines, et Fourcroy (1755-1809). De la même époque datent les découvertes de la zircone, de l'urane, de la strontiane, du tellure et du titane par Klaproth (1743-1817), celles du chrome et de la glucine par Vauquelin (1763-1829).

C'est au XIXe s. que se crée la chimie générale, dont Lavoisier avait donné les premiers éléments. En 1807, Dalton (1766-1844) découvre la loi des proportions multiples ; Proust (1754-1826), en 1808, établit la loi des proportions définies ; Gay-Lussac (1778-1850) confirme ces lois par sa découverte de celle qui est relative aux volumes (1808). En 1811, Avogadro (1776-1856) suppose que des volumes gazeux égaux contiennent le même nombre de molécules. Berzelius (1779-1848) dresse, en 1847, une première liste de nombres proportionnels. Cette détermination est guidée par les découvertes de la loi de Dulong (1787-1838) et Petit (1791-1820) sur les chaleurs spécifiques (1819) et de la loi de Mitscherlich (1794-1863) sur l'isomorphisme (1823). Elle fait place à la notation des *équivalents*, puis, à la suite des travaux de Gerhardt (1816-1856) et de Dumas (1800-1884), elle aboutit à la notation atomique. L'invention du carbonate de sodium artificiel par Leblanc (1742-1806) et la création des premières *vitrioleries* marquent la fondation de l'industrie chimique.

Les autres branches de la chimie générale se développent ensuite, grâce aux recherches de Sainte-Claire Deville (1818-1881) et de ses élèves sur les phénomènes de dissociation, aux travaux de Berthelot (1827-1907), créateur de la thermochimie, aux découvertes de Raoult (1830-1901) relatives à la cryométrie et à la tonométrie, aux études d'Ostwald (1853-1932), de Van't Hoff (1852-1911), de Gibbs (1839-1903), de Le Châtelier (1850-1936), d'Arrhenius (1859-1927), sur la chimie physique. Mendeleïev (1834-1907) établit, en 1869, sa classification des corps simples, et Faraday (1791-1867) commence à liquéfier les gaz en 1823.

Cependant, un grand nombre d'éléments nouveaux sont encore découverts. En 1807, Davy (1778-1829), appliquant à l'analyse chimique la pile que Volta avait découverte en 1800, isole les métaux alcalins et alcalino-terreux. Courtois (1777-1838) découvre l'iode en 1811, Gay-Lussac le cyanogène en 1815 ; en 1818, Thenard (1777-1857), qui a découvert le bore en 1809 avec Gay-Lussac, prépare l'eau oxygénée. En étudiant les sels déposés dans les marais salants, Balard (1802-1876) isole le brome en 1826 ; Sainte-Claire Deville prépare l'aluminium en 1854. Les travaux de Bunsen (1811-1899) et de Kirchhoff (1824-1887) sur la spectroscopie amènent la découverte du rubidium et du cæsium (1861), du thallium (1862) par Crookes (1832-1919), de l'indium (1863) par Reich (1799-1882) et Richter (1824-1898), du gallium (1875) par Lecoq de Boisbaudran (1838-1912). Moissan (1852-1907), inventeur du four électrique, réussit à obtenir le fluor (1886) et le silicium. Quelques années plus tard, lord Rayleigh (1842-1919) et sir W. Ramsay (1852-1916) retirent de l'air quatre éléments nouveaux, l'argon, le néon, le krypton et le xénon ; d'un minéral, la cléveite, ils extraient l'hélium, que l'analyse spectrale avait décelé auparavant dans l'atmosphère solaire. Urbain (1872-1938) sépare les terres rares.

La chimie organique a fourni de nombreux travaux se rapportant à l'analyse, à la synthèse, à l'isomérie et aux fonctions chimiques. Chevreul (1786-1889) réalise l'analyse des corps gras. La théorie de la quadrivalence du carbone, complétée par la considération des formules de structure dans le plan et dans l'espace, l'hypothèse de la constitution hexagonale du benzène, émises par Kekule (1829-1896), sont la source de nombreuses découvertes. Alors que l'on croyait que l'élaboration des substances organiques n'était possible que dans les tissus vivants, Wöhler (1800-1882) obtient en 1828 l'urée à partir des corps minéraux. Liebig (1803-1873) découvre chloroforme et chloral, étudie les produits organiques et fonde une chimie industrielle en vue de l'alimentation et de l'agriculture. C'est surtout Berthelot qui montre comment les matières organiques peuvent être reproduites par synthèse. Il fabrique ainsi les principes des corps gras ; il effectue la synthèse de l'alcool à partir de l'éthylène (1855), celles de l'acide formique (1856), du méthane (1858), de l'acétylène (1862). Citons la synthèse du glycol, la découverte des amines et la théorie de l'aldolisation par Wurtz (1817-1884), la méthode générale de synthèse des composés aromatiques par Friedel (1832-1899) et Crafts (1839-1917), la synthèse de l'acide mellique et celle de l'indole par Bæyer (1835-1917), celle de l'alizarine par Graebe (1841-1927) et Liebermann (1842-1914), celle de l'indigo, celle de l'acide citrique par Grimaux (1835-1900), celle des glucoses par E. Fischer (1852-1919). Citons également les hydrogénations catalytiques de Sabatier (1854-1941), l'emploi des composés organomagnésiens de Grignard (1871-1935), et, plus récemment, la synthèse d'un grand nombre d'hormones et de vitamines. L'importance de

Davy

Gay-Lussac

Berzelius

Chevreul

J.-B. Dumas

Liebig

Wurtz

Sainte-Claire Deville

Berthelot

Mendeleïev

Moissan

Van't Hoff

la synthèse organique a crû sans cesse : après avoir reproduit les acides des fruits, les huiles essentielles, les matières colorantes, les composés actifs de la pharmacie, on fabrique de toutes pièces un nombre considérable de substances n'existant pas dans les êtres vivants.

De nouvelles branches de la chimie se créent. Schutzenberger (1829-1897) étudie les albuminoïdes. Pasteur (1822-1895) découvre les lois de la dissymétrie, étudie les fermentations et crée la chimie biologique. Werner (1866-1919) édifie sa théorie des combinaisons complexes. H. Becquerel (1852-1908), Pierre Curie (1859-1906) et Marie Curie (1867-1934) découvrent la radio-activité, E. Rutherford (1871-1937) la transmutation provoquée des éléments. Plus près de nous, la découverte de la radio-activité artificielle (F. et I. Joliot-Curie, 1934), celle de la fission de l'uranium (Fermi, 1934) rendent possible l'utilisation de l'énergie nucléaire (pile et bombe atomiques) et la création de nombreux éléments artificiels (*neptunium, plutonium,* etc.).

Et c'est le prodigieux développement de l'*industrie chimique**, de jour en jour plus importante. On peut citer ses principales branches : *combustibles* naturels et artificiels, solides, liquides (synthèse des carburants), gazeux (gaz d'éclairage, acétylène, gaz à l'eau, butane...) ; *explosifs* (dynamite, cotonpoudre, mélinite, cheddite, oxygène liquide) ; *verrerie* (procédé Solvay) ; *céramique ; chaux* et *ciments ; sidérurgie* (convertisseurs Bessemer et Thomas, four Martin, aciers spéciaux), et *métallurgie* (alliages de propriétés multiples) ; *engrais* (synthèse de l'ammoniac et de l'acide nitrique) ; *bois* et *cellulose* (pâte à papier, rayonne et fibranne, vernis cellulosiques) ; *colorants* (azoïques) ; *parfums ; chimiothérapie* (sulfamides). Mentionnons particulièrement l'industrie capitale des *matières plastiques,* issues de réactions de polymérisation (Staudinger, né en 1881), productrices de grosses molécules. On peut en faire remonter l'origine au celluloïd (1846), et en caractériser les étapes principales par l'apparition de l'acétate de cellulose (1915), des phénoplastes (1925), des caoutchoucs synthétiques (1930) et des résines polyvinyliques (1940). [→ Biblio.]

chimie (DICTIONNAIRE DE), par Wurtz : ouvrage commencé à Paris en 1868, et qui a contribué puissamment à répandre la théorie et la notation atomiques.

chimie (ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES DE), établissements d'enseignement supérieur créés en 1950 par transformation de certains instituts de chimie.

La France comptait, avant la Seconde Guerre mondiale, une douzaine d'instituts de chimie portant les dénominations diverses : institut de chimie, institut chimique, institut de chimie appliquée, institut de chimie industrielle ; certains d'entre eux étaient parfois plus spécialisés : Institut de chimie de la houille, à Lille ; Institut du génie chimique, à Toulouse.

Six de ces instituts sont devenus, en 1950, Ecoles nationales supérieures de chimie. Ces six écoles se trouvent à Paris, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg et Toulouse. Une autre école a été créée à Clermont-Ferrand en 1961. Leurs régimes sont très proches. Toutes sont étroitement rattachées à la faculté des sciences locale ; toutes, sauf Nancy, qui recrute ses élèves sur le programme d'admission à l'Ecole polytechnique, recrutent par un concours portant en principe sur le programme de M. P. C. (certificat propédeutique de mathématiques, physique et chimie). Cependant, la plupart ont recours à une préparation interne (année préparatoire) ou externe (préparation en propédeutique des facultés, ou au lycée). Certaines admettent exceptionnellement un recrutement sur titres en seconde et même en troisième année.

La durée de la scolarité est de trois années ; après succès aux examens de sortie, les élèves reçoivent le diplôme d'ingénieur-chimiste d'Etat.

CHIMIOLUMINESCENCE ou **CHIMILUMINESCENCE** n. f. Phénomène de luminescence ou émission de lumière froide lié à certaines réactions chimiques, qui sont généralement des phénomènes d'oxydoréduction.

— ENCYCL. L'oxydation à l'air du phosphore est une *chimioluminescence.* Les corps organomagnésiens, dont les solutions éthérées émettent souvent une belle luminescence au contact de l'air ou des oxydants, manifestent aussi ce phénomène. La chimioluminescence la plus remarquable est celle du luminol, qui subit, en solution alcaline et oxydante, une évolution lente accompagnée d'un faible rayonnement. Si cette oxydation est activée avec de l'eau oxygénée, la réaction se trouve accélérée, et elle est accompagnée d'une forte chimioluminescence, que l'on a utilisée pour l'analyse de l'oxygène ou de l'eau oxygénée.

CHIMIOLUMINESCENT, E adj. Qui est doué de chimioluminescence.

CHIMIOPRÉVENTION ou **CHIMIOPROPHYLAXIE** n. f. Thérap. Action préventive obtenue grâce à l'utilisation de certains produits chimiques (sulfamides arsénicaux, etc.), permettant d'éviter l'infection ou d'en empêcher la généralisation.

CHIMIOSYNTHÈSE n. f. Synthèse directe, par certaines bactéries, des substances organiques dont elles ont besoin. (La *chimiosynthèse* s'oppose à la *photosynthèse,* effectuée grâce à la chlorophylle des plantes.)

— ENCYCL. Pour se procurer l'énergie nécessaire à l'édification des grosses molécules organiques dont elles ont besoin, les bactéries *chimiotrophes** déclenchent dans le milieu qui les entoure immédiatement une réaction exothermique : certaines espèces provoquent ainsi l'oxydation du fer, du manganèse, du soufre, de divers composés azotés, de l'hydrogène, etc., et ont pour seule source de carbone le gaz carbonique de l'air ou de l'eau : elles sont *autotrophes**. D'autres ont besoin de composés carbonés simples (acide formique, méthane, oxyde de carbone, alcool) et n'absorbent pas le gaz carbonique : ce sont des *hétérotrophes** partielles. Le rôle de la chimiosynthèse dans l'équilibre chimique des sols est capital.

CHIMIOTACTISME n. m. Biol. Orientation des déplacements de cellules mobiles diverses par des substances présentes dissymétriquement dans le milieu. (Le chimiotactisme est dit « positif » quand la substance attire la cellule, « négatif » quand elle la repousse.)

— ENCYCL. Les faits de *chimiotactisme* sont nombreux et variés. Les spermatozoïdes sont attirés vers le gamète femelle par la présence de substances diffusées lentement à partir de ce dernier. Les spermatozoïdes de fougères sont attirés par l'acide malique. Chez les mammifères, les produits de sécrétion élaborés par l'épididyme et le canal déférent entretiennent les mouvements des spermatozoïdes. Certaines bactéries montrent un chimiotactisme positif pour l'oxygène, pour le carbonate de potassium, pour le bouillon de viande...

CHIMIOTAXIE n. f. Biol. Réflexe moteur cellulaire ou organique en réponse à un stimulus chimique. (V. CHIMIOTROPISME.)

CHIMIOTHÉRAPIE n. f. Thérap. Méthode de traitement des maladies et spécialement des infections, qui consiste à utiliser les affinités chimiques de certains corps pour les substances vivantes.

— ENCYCL. Initialement le terme de *chimiothérapie* désignait le traitement par les médicaments à action élective capables de s'opposer au développement des protozoaires (amibes, leishmania, hématozoaires, tréponèmes, trypanosomes), des microbes et, en général, de tous les parasites agents de propagation des infections. Parmi les médicaments capables de combattre les *amibes,* l'ipéca est le plus anciennement connu ; l'alcaloïde le plus actif qu'il renferme est l'émétine. La conessine est un autre alcaloïde, d'origine végétale, ayant les mêmes propriétés. On lutte également contre les amibes avec des médicaments organiques synthétiques (arsenicaux organiques, dérivés iodés de la quinoléine).

Les *leishmanioses* peuvent être traitées par les dérivés organiques de l'antimoine.

Contre le *paludisme,* la quinine est restée longtemps le seul médicament. D'importants travaux de chimiothérapie ont fait naître de nombreux succédanés synthétiques. Les principaux dérivent soit de la quinoléine, un des noyaux formateurs de la quinine, soit de l'acridine, soit de la guanidine. L'association de ces divers antipaludiques a été préconisée ; ces associations ont l'avantage d'atteindre le parasite dans les diverses phases de son évolution.

De nombreux corps sont capables d'arrêter dans son évolution l'*infection syphilitique ;* aux médications classiques : mercure, bismuth, arsenic, est venue s'ajouter la pénicilline.

Contre les *trypanosomiases* (maladie de Chagas et maladie du sommeil), on possède quatre principales sortes d'agents trypanocides : la suramine sodique, des dérivés organiques de l'arsenic, des dérivés organiques de l'antimoine, enfin les guanidines et diamidines.

Actuellement, le domaine de la chimiothérapie s'est étendu bien au-delà de la lutte contre les agents microbiens ou parasitaires. Sans parler de la resynthèse en laboratoire des vitamines* et des hormones*, on peut considérer que les frénateurs des fonctions thyroïdiennes (antithyroïdiens*), les sulfamides* antidiabétiques, les anticoagulants* de synthèse sont des agents chimiothérapiques.

La chimiothérapie est une partie de la thérapeutique en perpétuelle transformation : les thérapeutes, utilisant les données de la biochimie et de la physiologie, s'efforcent de développer une action thérapeutique, tout en évitant les réactions fâcheuses.

Ils recherchent, dans la formule développée d'un corps, les groupements chimiques doués de l'activité thérapeutique, et ceux qui sont responsables des actions toxiques. En supprimant ces derniers et en modifiant les premiers, ils sont parvenus à d'excellents résultats dans presque tous les domaines de la pathologie.

CHIMIOTROPHE adj. Biol. Se dit d'une bactérie qui se procure par chimiosynthèse* ses aliments organiques. (Contr. PHOTOTROPHE.)

CHIMIOTROPIQUE adj. Doué de chimiotropisme.

CHIMIOTROPISME n. m. (du gr. *khumia,* chimie, et *tropisme,* direction). Biol. Orientation d'un organisme ou d'un organe en voie de croissance sous l'influence de substances chimiques. (Le chimiotropisme est positif lorsque la substance exerce une attraction, il est négatif lorsqu'elle exerce une répulsion.)

— ENCYCL. Chez certaines espèces, le mâle est attiré vers la femelle par l'odeur particulière de cette dernière. Cette attraction favorise le rapprochement sexuel. La racine présente un chimiotropisme positif vis-à-vis de l'oxygène, des anions, un chimiotropisme négatif vis-à-vis des cations. Ces chimiotropismes règlent le développement de la racine dans le sol. Le voisinage d'un bloc de cuivre dans le sol la « repousse », c'est-à-dire l'amène à croître selon un trajet qui contourne ce bloc sans le toucher. Inversement une zone plus humide, plus riche en nitrates, en potasse, etc., peut attirer les racines. La croissance d'un tube pollinique d'un mycélium de champignon obéit à des chimiotropismes.

CHIMIQUE adj. Relatif à la chimie : *Composition chimique. Industrie chimique.*

— Allum. *Allumettes chimiques,* allumettes se présentant sous forme de bâtonnets enduits d'un produit permettant l'ignition par frottement.

— ENCYCL. Le chiffre d'affaires de l'*industrie chimique* mondiale se répartit de la façon suivante : Etats-Unis (38 p. 100), U. R. S. S. (25 p. 100), République fédérale allemande (6 p. 100), Grande-Bretagne (5,75 p. 100), France (4,5 p. 100), Japon (4,5 p. 100), Canada (2 p. 100), etc.

Après s'être efforcés de conquérir depuis le début du siècle l'indépendance totale à l'égard de l'étranger pour leur industrie chimique de base, les Etats-Unis ont développé comme aucun autre pays au monde la grande chimie organique. Bénéficiant d'un important marché intérieur, l'industrie chimique américaine n'exporte que 5 p. 100 de sa production à l'étranger. Mais en raison de l'importante masse de production auquel il s'applique, ce faible pourcentage couvre cependant à lui seul 24 p. 100 des échanges chimiques internationaux. Les principales sociétés de production sont : Du Pont de Nemours (90 000 salariés) [chiffre d'affaires équivalent à celui de toute l'industrie chimique française ; elle possède d'importantes participa-

Phot. Larousse, X, Piron, Häffert.

tions dans la General Motors], Union Carbide and Carbon (70 000 salariés), Allied Chemical and Dye (30 000 salariés), Dow Chemical, American Cyanamid, etc.
Malgré sa masse de production importante, l'industrie chimique de l'U. R. S. S., conçue dans un système économique fermé, n'a pratiquement pas d'influence déterminante sur les marchés internationaux. Elle réalise 6 p. 100 des échanges. Mais ceux-ci sont, en majorité, constitués par des transactions à l'intérieur du bloc soviétique.
L'industrie de synthèse est la grande force de la chimie allemande, qui occupe le premier rang en Europe. Du fait de la création, en 1925, de l'I. G. Farben — qui groupait 214 entreprises et assurait 85 p. 100 de la production — et dont les principales sociétés actuelles sont les héritières, ce secteur industriel est resté très concentré outre-Rhin. Trois sociétés : Bayer, Badische Anilin und Soda Fabrik (B. A. S. F.) et Hoechst, réalisent à elles seules le tiers de la production et emploient 34 p. 100 de la main-d'œuvre. La balance commerciale de l'industrie chimique allemande est largement excédentaire. Mais à ses exportations, qui couvrent 15 p. 100 du marché mondial, l'Allemagne doit affecter près du quart de sa production, alors que les Etats-Unis couvrent 24 p. 100 de ce même marché avec seulement 5 p. 100 de la leur.
Sur le plan des exportations, l'Allemagne est suivie de près par la Grande-Bretagne (12 p. 100 du marché mondial). L'industrie chimique de ce pays fournit en produits spéciaux toutes les industries du Royaume-Uni et du Commonwealth. Elle détient la première place en Europe pour les peintures et les détergents. En revanche, son orientation vers la pétrochimie et les plastiques est relativement récente. Elle possède, entre autres, une entreprise géante, les Imperial Chemical Industries (I. C. I.), qui assure à elle seule 30 p. 100 de la production chimique britannique. Cette firme, qui résulte de la fusion, en 1926, de la Brunner Mond, de la British Dyestuffs et de la Nobel Industries, dispose de 80 usines en Angleterre, ainsi que d'un réseau de 15 filiales à l'étranger.
Occupant 220 000 personnes, dont 19 000 ingénieurs et cadres, réalisant un chiffre d'affaires de 1 100 milliards, l'industrie chimique française occupe la cinquième place. 4 000 entreprises, localisées notamment dans la région parisienne, la Seine-Maritime, le Nord, la Lorraine, la région lyonnaise, le Midi méditerranéen et pyrénéen, ainsi que la Loire-Atlantique, couvrent l'éventail de production des sept principaux secteurs : produits de base, engrais, matières plastiques et textiles artificiels, produits pharmaceutiques, matières colorantes, produits organiques et divers (explosifs, peintures, parfumerie, produits photographiques, etc.). Les plus importantes d'entre elles sont, avec leurs principales spécialités : Péchiney (8 000 personnes ; aluminium), Rhône-Poulenc (12 500 personnes avec Specia et Prolabo ; produits pharmaceutiques), Saint-Gobain (15 000 personnes ; engrais, verrerie, glaces), Ugine (8 600 personnes ; industries électrochimiques), Air Liquide (9 000 personnes ; oxygène, acétylène), etc. Cette dernière possède 286 usines, dont la moitié à l'étranger. Parmi les « dix grands » de l'industrie chimique française, on trouve encore : les Potasses d'Alsace, troisième producteur mondial de potasse ; l'O. N. I. A., qui assure l'indépendance de la France dans le domaine des produits azotés ; Bozel-Maletra, l'un des promoteurs de l'industrie du caoutchouc synthétique, etc. Sur le plan des exportations, la France occupe le quatrième rang, après les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.
Le Japon — qui en pourcentage du chiffre d'affaires mondial se situe au même niveau que la France — a développé une industrie chimique qui lui permet de disposer de la plupart des produits et engrais azotés dont il a besoin. Mais il reste tributaire de l'étranger pour de nombreuses matières premières. Grâce aux textiles artificiels, qui représentent un chiffre d'affaires à l'exportation égal à celui de l'ensemble des autres produits chimiques, sa balance commerciale est nettement positive.
Quant au Canada (2 p. 100 de la production mondiale), il est l'un des plus gros producteurs d'aluminium, avec des usines géantes comme celles de l'Aluminium Company of Canada (ALCAN), à Kitimat — la plus grande du monde —, dont le potentiel de production est de 550 000 tonnes par an.
A part un certain nombre d'entreprises de ces sept grands pays producteurs, le reste de l'industrie chimique mondiale est représenté en majorité par des firmes européennes : Montecatini, en Italie, qui emploie 65 000 personnes et dispose de plus de 200 usines ; Solvay, en Belgique, qui possède 25 p. 100 des actions de l'Imperial Chemical, 14 p. 100 de l'Allied Chemical and Dye et qui contrôle la Société belge de Banque ainsi que l'Union chimique belge ; C. I. B. A., en Suisse (10 000 personnes), l'un des « trois grands » de la chimie helvétique avec Sandoz et Geigy ; A. K. U., aux Pays-Bas (10 000 salariés), et Uddeholms, en Suède, spécialisé dans l'électrochimie et les produits chimiques pour l'industrie papetière, qui emploie plus de 12 000 personnes.

chimique (ENCYCLOPÉDIE), par Fremy. C'est le plus vaste ouvrage de chimie qui ait paru en France. Commencée en 1882, sous la direction de Fremy, par une société de savants et d'industriels, cette publication comprend une série de véritables traités spéciaux.

CHIMIQUEMENT adv. D'après les lois, les procédés de chimie.

CHIMIQUER v. tr. Effectuer sur des allumettes l'opération du chimicage.

CHIMISME n. m. Ensemble de phénomènes naturels, et particulièrement de phénomènes organiques, qui sont régis par les lois dont s'occupe la chimie.
— Physiol. *Chimisme respiratoire,* rapport de l'acide carbonique expiré, à l'oxygène absorbé total, dans un temps donné et pour une surface corporelle et un poids en kilogrammes déterminés. (Il diffère du quotient respiratoire en ce qu'il tient compte des variations de la ventilation pulmonaire absolue.) ‖ *Chimisme stomacal,* état de la composition du suc gastrique suivant la nature des excitants auxquels on soumet sa sécrétion : repas d'épreuve, repas fictif, etc.

CHIMISTE n. Personne qui s'occupe de chimie, qui est versée dans cette science : *Les chimistes d'aujourd'hui sont les héritiers des anciens alchimistes.* ‖ *Fig.* Personne qui analyse : *Et le riche métal de notre volonté | Est tout vaporisé par ce savant chimiste* (Baudelaire).

CHIMOINE n. m. Espèce de stuc ou de ciment tiré de coquilles calcinées, dont on enduit les murs, et qui imite le marbre.

CHIMONANTHE [ki] n. m. Arbrisseau odoriférant d'origine japonaise. (Famille des monimiacées.)
— ENCYCL. Le *chimonanthe odorant* (*Chimonanthus fragrans* de Lindley, *Calycanthus præcox* de Linné) est un arbrisseau de 1 à 2 m de hauteur, dont les fleurs, très nombreuses, assez grandes, d'un pourpre violacé, éclosent en plein hiver, et exhalent une odeur agréable, assez analogue à celle de la jonquille. Originaire du Japon, d'où il a été introduit en Europe en 1766, le chimonanthe odorant a produit une variété à grandes fleurs, très recherchée dans les jardins d'agrément.

CHIMPANZÉ [ʃɛ̃pɑ̃ze] n. m. (mot d'une langue africaine). Grand singe (1,70 m pour le mâle, 1,30 m pour la femelle) sans queue, du versant atlantique de l'Afrique.
— ENCYCL. Les *chimpanzés* (*Pan troglodytes*) sont les plus intelligents de tous les animaux. Ils ont de grandes oreilles, la face nue, blanche ou noire. Leurs membres antérieurs descendent au moins jusqu'aux genoux. Ils marchent à quatre pattes, appuyant leurs membres antérieurs sur le dos de la deuxième phalange. Ils ont treize paires de côtes. Vigoureux et de grande taille, les chimpanzés vivent en forêt, courent à terre en jouant, puis montent dans les branches. Ils peuvent s'élever facilement en captivité, ils sont même très affectueux. Les chimpanzés habitent la forêt guinéenne et la forêt équatoriale, de la Gambie aux lacs Albert et Victoria.
Le genre appartient au groupe des anthropoïdes, du sous-ordre des catarrhiniens.

CHIMÚ(S), peuple ancien de l'Amérique du Sud. Les Chimús prirent, vers 1200, la succession des Mochicas, sous la direction de Naymlap, époux de la belle Ceterni. Le centre de l'Empire chimú, Chanchán, un peu au N. de Moche, était une capitale importante, dont certains édifices étaient décorés de motifs géométriques sculptés. L'organisation sociale était assez stricte : on exécutait les voleurs, les femmes adultères et les filles volages. La céramique conserve les traditions mochicas. Sous les Chimús, la métallurgie atteignit son apogée sur la côte péruvienne septentrionale : travail du cuivre, du bronze, de l'or, de l'argent et du tumbaga (alliage d'or et de cuivre). Le trésor d'Illimo, près de Lambayeque, a livré plusieurs vases d'or incrustés de turquoises, et trois idoles. Les Chimús attribuaient la création de l'homme à quatre étoiles ; la principale divinité était la Lune, à laquelle on sacrifiait des enfants de cinq ans ; certaines pierres étaient aussi vénérées, comme représentant les ancêtres chimús métamorphosés par le Soleil. Au XVe s., les Chimús furent incorporés dans l'Empire inca.

CHINA [ki] n. m. Bot. Salsepareille de la Chine, qu'on appelle aussi SQUINE.

CHINA-CLAY [tʃaj] n. m. Terre argileuse produite par la décomposition des feldspaths, onctueuse au toucher, utilisée comme apprêt.

CHINAGE n. m. Action de chiner. ‖ *Pop.* Travail, métier de chineur, de brocanteur. ‖ *Fig.* Dépréciation, critique malveillante.
— Arts graph. Syn. de CHINÉ.
— Text. Action de teindre une étoffe en plusieurs couleurs. ‖ Tissage d'une étoffe au moyen de fils diversement colorés. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Text. Le *chinage* primitif, dit « à la branche », était pratiqué, vers le XVIe s., par des artisans réunis en une corporation particulière. Il s'exécutait par immersion des fils écrus, dont certaines parties étaient réservées au moyen de ligatures qui empêchaient la couleur de les imprégner. L'opération exigeait donc un immense et lent travail, et un minutieux repérage. Cette technique coûteuse a été remplacée, vers 1816, par l'impression sur chaîne.

CHINA-GRASS [ki, ou à l'angl. tʃaj] n. m. (de *China,* Chine, et *grass,* herbe). Bot. Nom anglais de *Bœhmeria nivea* (ramie ou ortie de Chine).

CHINAMPA n. f. Jardin flottant constitué par des radeaux recouverts de terreau, sur lequel les Aztèques faisaient pousser des arbustes et des fleurs. Il existe encore des chinampas sur les lacs mexicains.

CHINANDEGA, v. du Nicaragua occidental, ch.-l. de départ., au pied du volcan Viejo ; 19 000 hab. Ce fut, en 1849, la capit. des républiques unies de Nicaragua, Honduras et Salvador. — Le *département de Chinandega* a 114 500 hab.

CHINANTÈQUE(S), Indiens du Mexique, vivant au nombre de 25 000 environ dans les montagnes au S. de Tuxtepec.

CHINARD (Joseph), sculpteur français (Lyon 1756 - *id.* 1813). Il remporta, en 1786, le prix de l'académie de Saint-Luc, avec un *Persée délivrant Andromède,* participa à la décoration de sa ville natale à l'occasion des grandes fêtes révolutionnaires, entra à l'académie de Lyon et y professa à l'école de sculpture. Outre quelques statuettes et médaillons, on peut citer parmi ses œuvres *Hébé versant le nectar, la Paix* (Marseille), *Un carabinier* (arc de triomphe du Carrousel). Napoléon le fit portraitiste attitré de sa famille. Son chef-d'œuvre est sans doute *Madame Récamier* (musée de Lyon).

CHINASSI (Ibrahim), écrivain turc (Istanbul 1826 - *id.* 1871). Ayant été l'un des premiers étudiants turcs en France (1850-1853), il s'inspira largement de la littérature française et fut un « occidentaliste » convaincu. Il fonda en 1862 le journal *Tasvir-i-Efkiar.* Son modernisme libéral l'obligea à s'exiler à Paris de 1865 à 1867 et de 1867 à 1869. Critique, poète, traducteur (du français), il a aussi publié un recueil de proverbes turcs et fait un travail lexicographique inachevé. Très francisé, plus cosmopolite que nationaliste, il est un peu en marge du mouvement « jeune-turc », auquel, cependant, son œuvre littéraire apporta un précieux concours.

CHINCAPIN n. m. Nom dialectal du châtaignier nain.

CHINCHARD n. m. Nom usuel du saurel.

chimpanzé femelle

Joseph CHINARD
« Madame Récamier »
musée de Lyon

Phot. Rollet, X.

CHINCHAS ou **CHINCHA** (ISLAS), îlots de la côte du Pérou, au S. de Lima, connus pour leurs dépôts de guano, aujourd'hui épuisés.

CHINCHILLA [ʃɛ̃ʃila] n. m. (mot esp.; de *chinche*, punaise). Rongeur du Pérou et de la Bolivie, chassé pour sa belle fourrure et actuellement presque disparu. (Nom sc. : *Chinchilla laniger*; famille des *chinchillidés*.) ‖ Fourrure de chinchilla.

— Zootechn. *Lapin chinchilla*, race de lapins domestiques de petite taille, dont la fourrure rappelle celle du chinchilla sauvage. (Le chinchilla a une chair très fine et sa fourrure est appréciée. On en fait l'élevage aux Etats-Unis.)

— ENCYCL. Le *chinchilla* est une fourrure très belle, à poils fins et soyeux, nuancée du gris ardoise au gris clair. C'est une pelleterie de très grande valeur, originaire de la Cordillère des Andes. Elle a disparu des marchés depuis un certain temps. (→ Biblio.)

chinchilla

CHINCHILLA DE MONTE-ARAGÓN, v. d'Espagne (prov. d'Albacete), au S.-E. d'Albacete; 7 100 hab. Intéressante église Santa María del Salvador (XVe-XVIe s.).

CHINCHILLIDÉS [ʃɛ̃ʃilide] n. m. pl. Famille de rongeurs à queue longue et touffue, et à fourrure très fine, que l'on rencontre du Pérou au S. de l'Argentine. (Elle comprend les *chinchillas*, les *lagidiums*, les *lagostomes*, etc.).

CHINCHÓN (comtesse DE), dame espagnole, épouse du quatorzième vice-roi du Pérou, Luis Jerónimo Fernández de Cabrera. En 1630, son médecin, Juan de Vega, l'aurait guérie d'une fièvre tierce avec l'écorce de l' « arbre des fièvres », remède bien connu des Indiens, que les Jésuites introduisirent en Europe en 1632 sous le nom de « poudre de la comtesse », et que Linné appela « cinchona* » : c'est la quinine. (L' « arbre du baume du Pérou », dénommé « quina-quina » par les Indiens, est tout différent du quinquina, principal producteur actuel.)

Armoiries de la CHINE (République démocratique)

CHINCHOW. V. KIN-TCHEOU.

CHINDÎ. V. SHENDI.

CHINDWIN, riv. de Birmanie, principal affl. de l'Irrawaddy; 800 km. Elle est formée par un groupe de torrents des monts Pātkai, s'oriente vers le S. dans les monts Naga, qu'elle traverse en gorges, et atteint l'Irrawaddy au N.-E. de Pakokku.

Armoiries de la CHINE nationaliste

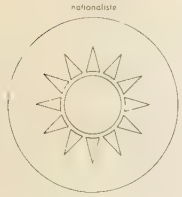

CHINE (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE), Etat de l'Asie orientale; 9 736 000 km²; 735 millions d'habitants env., soit près du quart de la population du globe. Capit. *Pékin*; v. pr. *Chang-hai, T'ien-tsin, Chen-yang, Wou-han, Tchong-k'ing, Canton*. On distinguait autrefois la Chine propre, directement administrée par le gouvernement central de Pékin, en théorie, et les dépendances extérieures : Mandchourie, Mongolie, Turkestan chinois, Tibet. La plus grande partie de la Mongolie, ou Mongolie-Extérieure, forme un Etat indépendant depuis 1921; l'ensemble de la Chine est administré depuis 1949 de façon unifiée, avec une organisation particulière des régions où vivent des minorités nationales.

CHINE
Alpes du Sseu-tch'ouan

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● *Relief*. De part et d'autre d'une ligne tirée du Grand Khingan au Yun-nan, on distingue deux zones de relief très différentes : une région intérieure, très massive; une région orientale et méridionale, au relief beaucoup plus morcelé.

L'intérieur du territoire chinois est occupé par de puissantes chaînes, qui enserrent des plateaux et des bassins souvent fermés; les altitudes s'élèvent vers l'O. et vers le S. Le plateau du désert de Gobi est dominé à l'E. par le Grand Khingan, au S. par les Nan-chan. La chaîne des T'ien-chan (7 000 m) sépare le bassin de la Djoungarie du bassin du Tarim, au S. Entre les Nan-chan et les monts Kouen-louen (6 000 m) s'étendent les bassins fermés du Tsaidam et du Kukunor (ou Ts'ing-hai). Les chaînes et les bassins du Tibet, considéré souvent à tort comme un plateau, sont situés à plus de 3 000 m d'altitude, et ils sont dominés par les massifs du Karakoram à l'O., du Transhimalaya et de l'Himalaya au S.

Le relief de la Chine vers le N.-E., l'E. et le S. est beaucoup plus complexe. Au N.-E., une large plaine est encadrée par le Grand Khingan et, d'autre part, par le Petit Khingan et les monts Tch'ang-pai-chan; elle s'ouvre assez largement sur le golfe du Pohai et se prolonge par la péninsule rocheuse du Kouang-tong. Cette plaine réapparaît de l'autre côté du golfe pour constituer la Grande Plaine de la Chine du Nord, encadrée par le massif ancien du Chan-tong, à l'E., par les chaînes et les plateaux du Chan-si et du Chen-si à l'O., par les monts Ts'in-ling et leur prolongement, les monts Houai-yang, au S. Les plateaux de l'intérieur (Chan-si et Chen-si) sont couverts d'une formation géologique très particulière, le lœss, fruit d'un climat sec; cette poudre fine est très fertile quand il est possible de l'irriguer.

Dans la Chine méridionale, les grands alignements disparaissent complètement. Le Yun-nan et le Kouei-tcheou sont des plateaux calcaires; le Sseu-tch'ouan est constitué par une plaine, le Bassin rouge, encadrée de hautes chaînes qui prolongent celles des Kouen-louen et de l'Himalaya; le reste de la Chine méridionale se compose de chaînes basses et de collines ouvertes par les bassins du Yang-tseu-kiang, du Si-kiang et de leurs tributaires. Les côtes chinoises, basses jusqu'à l'embouchure du Yang-tseu (en dehors du Leao-tong et du Chan-tong), sont beaucoup plus découpées vers le S. : ici, le littoral est parsemé d'une multitude de petites îles, que complètent, plus au large, les deux blocs insulaires de T'ai-wan (Formose) et de Hai-nan.

● *Climat*. Vers l'O. et vers le N. s'étendent des régions semi-arides et désertiques. En Mongolie, dans le Sin-kiang et au Tibet, les précipitations sont très faibles (de 100 à 200 mm par an). Les contrastes de température sont très accentués : on note — 10 °C en janvier et + 35 °C en juillet dans le bassin du Tarim; le Tibet, en raison de son altitude, a des hivers très rigoureux et des étés frais.

La Chine orientale est à peu près uniformément arrosée par des pluies d'été, très abondantes dans le Sud (2 620 mm à Hongkong), beaucoup moins dans le Nord (661 mm à Ts'ing-tao). Mais les températures varient considérablement, selon la latitude et la distance de la mer : il n'y a pratiquement pas d'hiver sur la côte méridionale ni dans le Bassin rouge; mais on note seulement + 3 °C en moyenne à Chang-hai et — 5 °C à Pékin, à la latitude de Corfou. La fréquence des typhons venus du Pacifique achève de donner une figure originale à la Chine tropicale du Sud.

● *Hydrographie*. Les régions massives de l'intérieur ont un régime hydrographique très différent de celui de la Chine orientale et méridionale. A l'exception des rivières du Tibet oriental, qui deviendront l'Irrawaddy, la Salouen, le Mékong, le Yang-tseu-kiang et le Houang-ho, cette vaste région, caractérisée par son endoréisme, n'est drainée que par des cours d'eau se perdant dans les sables des déserts, ou dans des nappes semi-marécageuses, comme le Lobnor, le Kukunor ou le Bagratch-koul. Vers l'E. et le S., au contraire, apparaît la zone d'hydrographie exoréique, avec les bassins du Soungari, du Houang-ho, du Yang-tseu-kiang et du Si-kiang, ainsi que ceux de nombreux petits fleuves côtiers (Leao-ho, Hai-ho, Houai-ho, Min, etc.). Les lacs sont ici de véritables petits mers intérieures isolées; mais des chenaux régulateurs, reliés aux fleuves, absorbent les eaux aux périodes de crues et les restituent à la saison sèche : les grands lacs Tong-t'ing et P'o-yang jouent le rôle d'immenses bassins-réservoirs pour le Yang-tseu-kiang.

Géographie humaine.

● *Le peuplement*. Le premier véritable recensement effectué en Chine n'a pas seulement montré la grande insuffisance des chiffres admis couramment jusqu'alors (400 millions d'habitants le plus souvent). Il a également fourni d'intéressantes données sur la composition démographique de cette population chinoise, qui est très jeune : 41,8 p. 100 de moins de dix-huit ans, 15,6 p. 100 de moins de cinq ans. Seule une fraction assez faible de la population (14 p. 100) vit dans les villes : la Chine reste encore un pays à très forte majorité paysanne.

La répartition géographique de cette population montre à nouveau l'importance de la limite orographique définie plus haut : au-delà de cette limite, vers l'O., la densité tombe à moins de 1 hab. au km², sauf dans de rares îlots. L'immense majorité de la population chinoise est groupée à l'E. de la ligne qui va du Grand Khingan au Yun-nan, mais de façon très inégale. On observe des densités de plus de 400 hab. au km² dans les plaines côtières du Sud et dans le Bassin rouge, de plus de 250 hab. dans la vallée du Yang-tseu-kiang, la Grande Plaine du Nord et la dépression centrale du Nord-Est; mais la densité tombe à moins de 50 sur les plateaux du Sud-Ouest, et à moins de 25 sur ceux du Chen-si et du Kan-sou.

Mais le trait le plus important du peuplement est sans doute l'opposition entre les Chinois proprement dits (qui se nomment eux-mêmes les *Han*) et les très nombreuses minorités nationales que l'on rencontre à travers tout le pays. Les Han ont une origine très ancienne : leur habitat primitif se situait autour du bas Houang-ho, en aval du grand coude du fleuve. Ils ont peu à peu occupé toute la région située au S. du Yang-tseu-kiang et envoyé très récemment des colons en Mandchourie, presque complètement sinisée aujourd'hui, ainsi qu'en Mongolie et dans le Turkestan, où les groupes de colons chinois sont encore peu nombreux. Les Chinois forment un groupe assez homogène, tant par ses traditions que par ses habitudes de vie et son organisation politique et sociale. Mais ils sont loin de parler un dialecte unique : la langue de Pékin (ou *mandarin*) n'est en effet utilisée communément qu'au N. du Yang-tseu-kiang; une dizaine d'autres dialectes chinois, fort différents, se partagent la partie méridionale du pays.

Les différents groupes minoritaires de la Chine représentent un total de 35 320 000 personnes. Ils sont très différents les uns des autres, tant du point de vue numérique que par leur degré d'évolution économique et sociale, ou leur parenté linguistique. On peut distinguer ceux qui forment des groupes compacts dans l'Ouest (Mongols, Turcs Ouïgours du Turkestan et Tibétains) et ceux que les Chinois, au cours de leur expansion, ont englobés, mais non assimilés (Yi et Miao du Sud-Ouest, Toungouses et Mandchous du Nord-Est). Les premiers n'en étaient, en 1949, qu'au stade d'organisation politique et sociale de type féodal. Mongols et Tibétains sont bouddhistes, les Ouïgours musulmans. Le second groupe n'avait pas dépassé un stade d'organisation tribale ou patriarcale et sa production économique était primitive; ceux du Nord parlent des langues dépendant du groupe ouralo-altaïque, ceux du Sud des langues du groupe tibéto-birman.

Géographie économique.

Au début du XXe s., l'économie de la Chine présentait des caractères archaïques : l'agriculture était misérable, l'industrie retardataire et les voies de communication modernes peu nombreuses. Le déséquilibre du commerce extérieur se traduisait par l'échange

Phot. Le Cuziat-Rapho, Hsinhua News Ag.

paysage du Kouang-si, au sud du Si-kiang

culture du riz dans le Kouang-tong

des matières premières chinoises contre les produits fabriqués étrangers ; le contrôle étranger direct ou indirect s'étendait sur beaucoup d'entreprises modernes. Depuis le triomphe de la révolution, le nouveau gouvernement s'est proposé de réaliser la propriété collective des moyens de production et la rétribution de chacun selon son travail. L'industrialisation doit, pour cela, jouer un rôle essentiel en équipant économiquement le pays, en ouvrant de nombreux débouchés à la production agricole, en satisfaisant les besoins individuels de la population, et en affranchissant l'économie chinoise de la dépendance étrangère.

Aujourd'hui, après le premier plan quinquennal (1953-1957), l'économie chinoise est presque entièrement contrôlée par l'Etat, qui gère directement la majorité des entreprises dans l'industrie lourde, nombre d'entre elles dans l'industrie légère, et de grands domaines agricoles. De même, le commerce intérieur et extérieur de gros, et les moyens de communication sont étatisés. Quelques entreprises privées subsistent cependant dans le secteur des industries légères. L'unification de la vie économique chinoise contraste avec l'ancien émiettement, dans les domaines de la monnaie, des impôts, des prévisions de production et de consommation, de la circulation des produits industriels et agricoles.

● *Agriculture.* Le morcellement des exploitations, lié au surpeuplement relatif et à la stagnation des techniques, avait longtemps caché aux Occidentaux la réelle structure sociale de la campagne chinoise avant 1949. En fait, la production agricole y était dominée par la grande propriété de caractère semi-féodal : de 70 à 80 p. 100 des terres appartenaient à une petite minorité de propriétaires fonciers, véritables rentiers du sol, qui se désintéressaient des progrès de la production parce qu'il leur était loisible d'accroître le taux de la rente foncière à leur guise. La réforme agraire a été réalisée en deux étapes par les autorités du gouvernement de Mao Tsö-tong : en 1947, dans les régions qu'il contrôlait déjà, puis, en 1950, dans le reste du pays. Elle s'est traduite, dans un premier stade, par un partage des terres des grands propriétaires entre 100 millions de paysans et de journaliers. Un deuxième stade, qui a abouti à une transformation totale des campagnes chinoises, a été marqué par l'organisation d'équipes d'aide mutuelle, puis par celle de véritables coopératives.

La collectivisation s'est accélérée et la Chine a même pris une position très en flèche dans ce domaine avec l'institution des « communes* populaires », regroupant les habitants de plusieurs villages. L'utilisation massive des foules chinoises a permis de très grands travaux sans que l'on recoure, fait unique dans le monde actuel, aux moyens de la technique moderne. Ils concernent surtout la lutte contre les inondations, la constitution de réservoirs d'irrigation, la création de bandes forestières de protection contre les vents du désert et les typhons, les défrichements. Les principaux travaux hydrauliques ont été entrepris sur le Houai-ho, sur le moyen Yang-tseu et dans le bassin du Hai-ho : un plan complet de régularisation du Houang-ho a été adopté. La surface irriguée a augmenté dans des proportions considérables, et des millions d'hectares ont été reboisés.

Ces mesures permettent d'envisager un développement continu de la production agricole si variée de la Chine. C'est le riz qui constitue dans tout le Sud, à partir du bassin du Yang-tseu, la principale ressource alimentaire. Il se combine souvent au maïs, au soja, à l'orge, aux légumes les plus divers. Le thé occupe une place importante sur les collines du Sseu-tch'ouan, du Fou-kien, et la canne à sucre dans le Sud tropical. Dans le Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest, la base de l'alimentation est fournie par le blé d'hiver ou de printemps, le millet, le kaoliang, et aussi le soja, légumineuse aux multiples utilisations. Les principales cultures industrielles sont le coton, tout le long du bas Yang-tseu, le mûrier (pour les vers à soie) dans le Sud, le tabac dans le Chan-tong et le Ho-nan, ainsi que les oléagineux.

L'élevage ne joue un rôle essentiel que dans les vastes steppes des plateaux de l'Ouest : yacks, moutons et chèvres au Sin-kiang et en Mongolie, chameaux et chevaux en Mongolie. Dans les régions de culture intensive, l'élevage se limite au porc et aux volailles, et ses produits ne tiennent dans l'alimentation quotidienne qu'une faible place.

Les difficultés récentes de l'agriculture ont contribué à modifier l'objectif de la planification et à mettre l'accent sur l'augmentation de la production agricole et du matériel destiné aux paysans.

● *L'industrie.* C'est en raison de l'évolution historique de la Chine, et non par suite des insuffisances du sous-sol, que l'industrie était, au milieu du XXe s., si inférieure à celle des pays d'Occident.

Les ressources minières sont, en effet, considérables : le charbon se rencontre en grande abondance dans les plateaux du Chan-si et du Chen-si, dans le Chan-tong occidental, dans les provinces du Nord-Est (où se trouve la célèbre mine de Fou-chouen, à ciel ouvert) et aussi au Hou-nan, au Sseu-tch'ouan, au Sin-kiang. La production de pétrole est encore secondaire (Yümen). Le minerai de fer se rencontre surtout dans le Nord-Est (Leao-ning) et dans le Hou-pei (près de Ta-ye) ; le manganèse, dans le Hou-nan ; le plomb, également dans le Hou-nan, ainsi qu'au Chan-tong ; l'étain, au Yun-nan (mines de Kokieou) ; dans d'autres régions, on exploite le nickel, l'argent, l'antimoine, la bauxite, le mercure.

L'industrie lourde, métallurgique et chimique, est concentrée dans les régions minières : Chan-si, Hou-pei et, en particulier, dans le grand combinat métallurgique de Ngan-chan (Nord-Est). Une production industrielle archaïque avait été reprise dans le cadre des communes populaires avec la fabrication artisanale de fer à partir de minerais locaux.

chaîne des Kouen-louen

Avant 1949, la Chine ne consommait que des produits finis d'importation, et l'industrie métallurgique de précision est toute récente : appareillage électrique, machines-outils, matériel agricole, etc. Les industries textiles, au contraire, sont plus anciennes et plus dispersées : la soie est travaillée autour de Canton et sur le bas Yang-tseu, le coton à Han-k'eou et dans la région du bas Yang-tseu également, le coton et la laine à T'ien-tsin et dans le Nord-Est ; les minoteries et les huileries sont importantes dans le Nord et le Nord-Est. En outre, à côté des gros centres d'industries modernes, les artisanats urbains et même ruraux jouent encore un grand rôle en Chine : papier de riz, meubles et objets laqués, chapeaux de paille et éventails, porcelaines et émaux, objets de cuir. Les petits métiers avaient constamment décliné depuis le début du XXe s., sous l'effet de l'appauvrissement des campagnes et par suite des importations de produits étrangers ; leur position tend maintenant à se stabiliser pour les produits traditionnels et spécialisés, sans concurrencer la grande industrie.

● *Communications.* Dans l'économie traditionnelle de la Chine, les transports par eau jouaient le rôle essentiel dans le sud ; les transports par route (portage et caravanes) dominaient dans le nord et l'ouest du pays. Le Yang-tseu lui-même est navigable jusqu'à Han-k'eou pour les navires de haute mer, jusqu'à Yi-tch'ang pour les vapeurs de rivière ; grâce aux lacs P'o-yang et Tong-t'ing et à ses affluents comme la Han, le Yuan-kiang, le Kan-kiang, il forme un magnifique ensemble navigable, qui communique facilement avec les fleuves du Sud, Pei-kiang, Si-kiang.

Dans le reste de la Chine, au contraire, la route prédominait ; route de Pékin au Nord-Est, par la passe côtière de Chan-hai-kouan ; route de Pékin au Yang-tseu par la passe de Nan-yang, qui franchit les Ts'in-ling ; route de la soie, à travers le Kan-sou et le Sin-kiang ; itinéraires caravaniers du Tibet, à partir de Lan-tcheou ou Tch'eng-tou. Un gros effort a été entrepris récemment pour moderniser ces anciens itinéraires : deux grands axes routiers modernes, qui ont posé de difficiles problèmes techniques, relient Lhassa au Ts'ing-hai d'une part (2 100 km), au Si-k'ang d'autre part (2 255 km).

Le réseau ferré date de la fin du XIXe s., mais, dans son tracé même, il a longtemps porté la marque des conditions politiques et économiques très particulières faites alors à la Chine. Construit principalement par des groupes financiers étrangers, il se bornait à desservir les ports d'exportation et les régions minières ; nombre de lignes ne communiquaient même pas entre elles. Les lignes construites ou en construction depuis 1949 visent au contraire à débloquer l'intérieur de la Chine : la ligne Tchong-k'ing-Tch'eng-tou relie au Yang-tseu la capitale du Sseu-tch'ouan ; aux lignes de Pao-ki à Lan-tcheou, de Ts'i-ning à Oulan-Bator, de Nan-ning à Langson s'ajoutent celles qui joignent Lan-tcheou à Alma-Ata, Pao-t'eou à Lan-tcheou

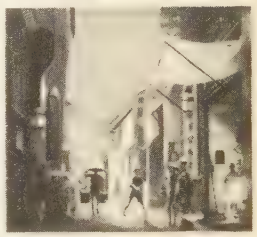

rue commerçante à Canton

Phot. U. F. P., X, Goldner, Maillart.

Mao Tsö-tong

et Tch'eng-tou à Pao-ki. Les lignes nouvellement construites complètent les anciennes lignes Pékin-Han-k'eou-Canton, Chang-hai-T'ien-tsin, Chang-hai-Tch'ang-cha, Pékin-Moukden, Port-Arthur-(Liu-chouen)-Moukden-Kharbin, Man-tcheou-li-Kharbin-Vladivostok.

Le réseau intérieur de lignes aériennes est serré ; il s'y ajoute des lignes internationales, comme Pékin-Alma-Ata, Pékin-Oulan-Bator-Irkoutsk, Canton-Hanoi-Kouen-ming-Calcutta.

● *Commerce.* L'apparition d'un marché commercial national unique est le fait le plus important des transformations du commerce intérieur chinois durant ces dernières années. Les compagnies commerciales d'Etat fixent les prix, achètent et vendent elles-mêmes dans leurs magasins de détail, dirigent le commerce de gros. Grâce à leur rôle de coordination, grâce aussi au développement des voies de communication dans l'intérieur de la Chine, les produits fabriqués des régions industrielles du Nord-Est et de l'Est arrivent plus largement vers le Sin-kiang, le Tibet, les provinces du Centre (machines, produits textiles, outils, etc.). La circulation des denrées alimentaires s'effectue beaucoup plus aisément : les prix du thé ont considérablement baissé au Tibet. Les inondations et la sécheresse qui, en 1954, ont affecté quelques provinces n'ont pas eu les résultats catastrophiques qu'elles auraient eu à l'époque où la vie économique chinoise était étroitement compartimentée ; il a été possible d'amener du riz et du blé des provinces indemnes pour éviter la famine.

Le commerce extérieur est non moins profondément transformé. Les matières premières constituent toujours l'essentiel des exportations : thé, soie, métaux non ferreux, oléagineux, soies de porc, riz enfin. Mais les importations, reflétant l'effort d'industrialisation, ne sont plus composées de produits fabriqués, mais surtout de biens d'équipement (matériel automobile et ferroviaire, machines et matières premières industrielles, outils, appareillage électrique, textiles, caoutchouc, etc.). La distribution des fournisseurs et des clients a aussi beaucoup changé : les Occidentaux se sont en partie effacés, et les principaux partenaires commerciaux de la Chine nouvelle sont devenus, d'une part, l'Union soviétique et l'ensemble des démocraties populaires d'Europe et d'Asie, de l'autre, les pays du groupe de Bandung (Inde, Indonésie, Birmanie, Ceylan, Egypte, etc.).

Niveaux de vie et développement économique.

Avant 1949. Jusqu'à la révolution communiste de 1949, le niveau de vie des Chinois est demeuré faible. Selon les calculs de l'O. N. U., le revenu annuel moyen par habitant ne représentait en 1949 que 5,5 p. 100 de celui de la France (170 000 F en France, 9 500 F en Chine) et à peine la moitié de celui de l'Inde. On constate là l'extrême misère physiologique des Chinois : le paysan supportait des charges très lourdes, constituées essentiellement par l'impôt, le service militaire et l'intérêt des sommes empruntées aux grands propriétaires, en même temps usuriers (4 p. 100 de la population rurale). Ces derniers dominaient les villages en imposant à leurs débiteurs des taux d'intérêt, certes inférieurs à ceux qui étaient pratiqués aux Indes, mais avoisinant néanmoins 30 à 35 p. 100 par an. Le paysan faisait appel à l'usurier surtout pour des prêts de soudure, dans la période précédant immédiatement la récolte. Aussi, dans la plupart des cas, livrait-il pour le fermage d'un petit lopin de terre 50 à 80 p. 100 de sa récolte. La location à courte durée de leur terre ainsi que leur endettement n'incitaient pas les paysans à investir des capitaux, soit pour améliorer l'état du sol (irrigation), soit pour moderniser les techniques de production (dans un grand nombre de régions, l'araire constituait le seul instrument agricole). En raison de l'absence d'animaux de trait, la profondeur des labours ne dépassait pas 8 à 10 cm ; les semailles étaient faites à la main ou avec des instruments primitifs. Le paysan chinois était, en fait, un jardinier ou un maraîcher, faisant pousser avec des soins infinis chaque plant dans un champ minuscule. A cause de son ignorance et de sa pauvreté, il utilisait peu les engrais, les fumures animales, et ne combattait guère les parasites ; en outre, il perdait de la terre : la culture du sol avec de larges espaces ménagés entre les sillons était très répandue en Chine. L'insuffisance des moyens de transport faisait coïncider dans le même temps des excédents invendables dans telle région et des disettes effroyables ailleurs. Les récoltes étaient surtout fort irrégulières, soumises aux caprices des saisons, des sécheresses ou des inondations. Cette situation explique les révoltes paysannes en Chine du Nord dans le troisième quart du XIXe s.

Dans les villes, la condition des travailleurs était également dure. A Chang-hai, par exemple, en 1931, le travail était assuré dans les entreprises textiles par deux équipes seulement travaillant douze heures chacune ; elles comprenaient des enfants et des femmes. Dans d'autres entreprises, aucun jour de repos hebdomadaire n'était accordé ; les ouvriers ne disposaient que d'une demi-heure pour le déjeuner au cours d'une journée de travail de douze à quatorze heures. Les femmes constituaient plus de la moitié de la force de travail et les enfants 6 p. 100. Les conditions de travail dans les mines étaient encore plus pénibles. Après la Seconde Guerre mondiale, cette situation ne s'était pas améliorée. Ainsi, on a pu constater que, dans une entreprise textile d'Etat, le système des « trois huit » fonctionnait sans qu'aucune pause soit prévue pour un repas. Des journées ininterrompues de douze heures étaient fréquentes. Aucune disposition n'était prévue pour prévenir et indemniser les accidents du travail. Les salaires, anormalement bas, étaient encore réduits par l'inflation, ce qui poussait beaucoup de travailleurs à prendre un deuxième emploi afin de subsister. Avec l'inflation accélérée de 1947, 1948 et 1949, les travailleurs rémunérés en nature s'efforçaient de revendre ou de troquer ce qu'ils recevaient. Le chômage sévissait avec une ampleur inaccoutumée. Les conditions de logement étaient misérables.

Depuis 1949. Depuis la Révolution de 1949, le niveau de vie des Chinois s'est amélioré, non pas tellement en raison de la priorité accordée à l'industrie lourde, reconnue dans les plans de développement selon les exigences doctrinales du marxisme, mais plutôt à cause de l'option en faveur de la collectivisation agraire, instrument de l'expansion de la production agricole et de l'industrialisation des campagnes. Cette dernière option a été imposée par la pression des circonstances propres à l'économie chinoise (sous-développement, surpopulation agricole et sous-emploi de la main-d'œuvre). La marge de choix étroite dont disposait le gouvernement l'a obligé à adopter des solutions originales, s'écartant des principes marxistes adoptés ailleurs. En effet, la croissance de l'industrie lourde s'est heurtée à de nombreuses difficultés, en particulier à l'insuffisance qualitative de la main-d'œuvre urbaine et à la rareté des moyens de transport : bien que le réseau ferroviaire de la Chine ait été porté de 21 715 km en 1949 à plus de 30 000 km, le développement industriel demeure gravement handicapé par l'insuffisance des moyens de communication, l'une des grandes faiblesses de l'économie chinoise. Aussi, malgré son développement considérable, l'industrie ne peut-elle absorber chaque année qu'une part minime de la main-d'œuvre sous-employée dans le secteur agricole. Les difficultés rencontrées pour atténuer le surpeuplement agricole par l'industrialisation se trouvent à l'origine de l'orientation fondamentale et originale des plans quinquennaux de développement de l'économie chinoise (1953-1957 et 1958-1962). Avec un taux de natalité de 37 p. 100 et un taux de mortalité de 17 p. 100, le taux d'accroissement réel atteint 20 p. 100, soit le double de ce qu'il était autrefois : la population chinoise augmente approximativement de 12 millions d'individus par an. Elle comprend 15,6 p. 100 d'enfants de moins de 5 ans, 35,9 p. 100 de jeunes de moins de 15 ans. Devant ces conditions démographiques, les dirigeants ont estimé que le problème de l'emploi ne pouvait être résolu que si l'agriculture et l'industrie progressaient impérativement de front. Il y a assez de chômeurs dans les villes chinoises pour que les campagnes, loin de devoir fournir des hommes à l'industrie en voie de développement, soient fermement invitées à les garder. Seuls les progrès rapides de l'agriculture, des activités artisanales et des industries légères peuvent apporter une nourriture meilleure aux travailleurs urbains, une fourniture accrue de matières premières, dégager l'épargne nécessaire au financement du développement industriel et employer une importante masse d'hommes non qualifiés.

● *La réforme agraire.* La première étape des transformations de l'agriculture débute en 1949 avec la réforme agraire. Les dettes furent remises ; le paysan riche se vit exproprié ; une petite propriété fut donnée à celui qui ne possédait pas de terres, et celles du paysan moyen furent complétées dans la mesure où leur superficie n'atteignait pas la moyenne du village ; toutes ces terres étaient prises aux propriétaires non exploitants et à ceux des riches propriétaires dont plus de 25 p. 100 des revenus provenaient d'autres sources que de l'exploitation personnelle de la terre. Cette réforme agraire ne devait guère changer l'état de choses existant. En effet, dans certaines régions du nord de la Chine, elle avait déjà eu lieu en 1945 et 1946 ; dans d'autres, les paysans actifs acquéraient à nouveau des terres ou se remettaient, de préférence, à prêter de l'argent aux paysans les plus pauvres ou dépourvus de moyens d'exploitation suffisants ; enfin, la production a été plutôt désorganisée, car la consommation familiale s'est accrue sans qu'aucun effort productif supplémentaire ait été consenti en contrepartie. Aussi, afin de parer à ces inconvénients, les communistes poussèrent à la constitution d'équipes d'entraide temporaires (1951), puis, de plus en plus souvent, permanentes. Ces groupements de travail collectif, censés ne rassembler que des volontaires, laissent la terre, les animaux et l'outillage en propriété individuelle ; ils n'entretiennent qu'exceptionnellement un très petit capital commun. Chaque membre reçoit la

barrage de Fö-tseu-ling sur la Pi affluent de la rivière Houai

Phot A. A. F. C. — Doc. Ass. des Amitiés franco-chinoises.

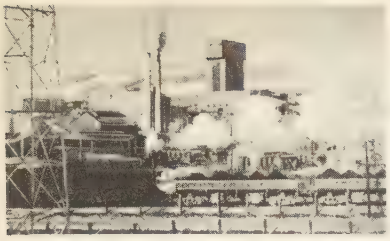

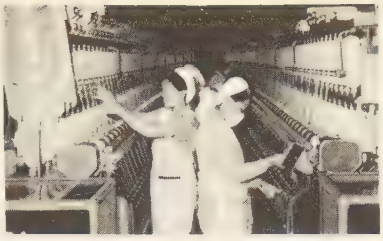

de gauche à droite
puits de mine à Pen-k'i
usine d'Etat n° 1 de coton à Pékin
usine métallurgique de la CHINE du Nord-Est

récolte propre de ses champs, qui sont travaillés en commun par l'équipe. En accentuant la division du travail, ils permirent de mieux utiliser les ressources réduites du cheptel et de l'outillage. Une première progression de la production agricole fut obtenue : les chiffres officiels affirment que les récoltes en céréales et en coton dépassaient les chiffres de toutes les années antérieures.

● *Les coopératives et les communes : le « grand bond en avant ».* Les dirigeants chinois étaient pourtant loin d'être satisfaits : la progression de la production agricole leur semblait encore trop lente, d'autant plus que la croissance démographique et le développement urbain, conséquence de l'industrialisation, s'accéléraient, réclamant un approvisionnement alimentaire toujours plus important. Aussi s'achemina-t-on plus rapidement qu'il n'était prévu vers une collectivisation totale de l'agriculture. Alors qu'en février 1955 il n'y avait encore que 14 p. 100 des exploitations dans les coopératives rurales de production, les théoriciens du parti estimèrent que le seul moyen d'obtenir un relèvement de la production agricole consistait à y faire travailler la moitié des paysans chinois en 1957 et la totalité en 1960. En réalité, une intense propagande, doublée d'un certain nombre de mesures de coercition, permit d'aller beaucoup plus vite : à la fin de 1956, l'agriculture chinoise était pratiquement collectivisée ; hormis la maison d'habitation et un jardin minuscule laissés à chacun, toute la terre devint propriété collective. Mais les résultats des récoltes de 1957 furent jugés encore insuffisants ; les dirigeants de Pékin décidèrent alors de prévoir une mobilisation plus complète des paysans insuffisamment occupés, qui devait amener une augmentation notable de la production agricole, grâce notamment aux travaux d'ensemble entrepris pour lutter contre les calamités. L'application de techniques nouvelles devait en être facilitée : irrigation par la construction de digues, mise en valeur des terres incultes, emploi de semences sélectionnées, lutte contre les maladies et les insectes, plantations serrées et semi-intercalées. Ces améliorations d'ordre technique, et cette récupération du travail de paysans souvent inoccupés 100 jours par an devaient permettre une augmentation considérable des investissements en créant du capital par l'utilisation presque gratuite de la population rurale en surplus. Cependant, en 1958, malgré une excellente récolte, les résultats obtenus furent encore jugés insuffisants et les dirigeants estimèrent que le groupement de coopératives en unités plus importantes s'imposait. La dernière phase de l'évolution était entamée avec l'orchestration d'un mouvement d'ensemble sur le plan de la production, appelé le « grand

carte des mines et de la métallurgie chinoises

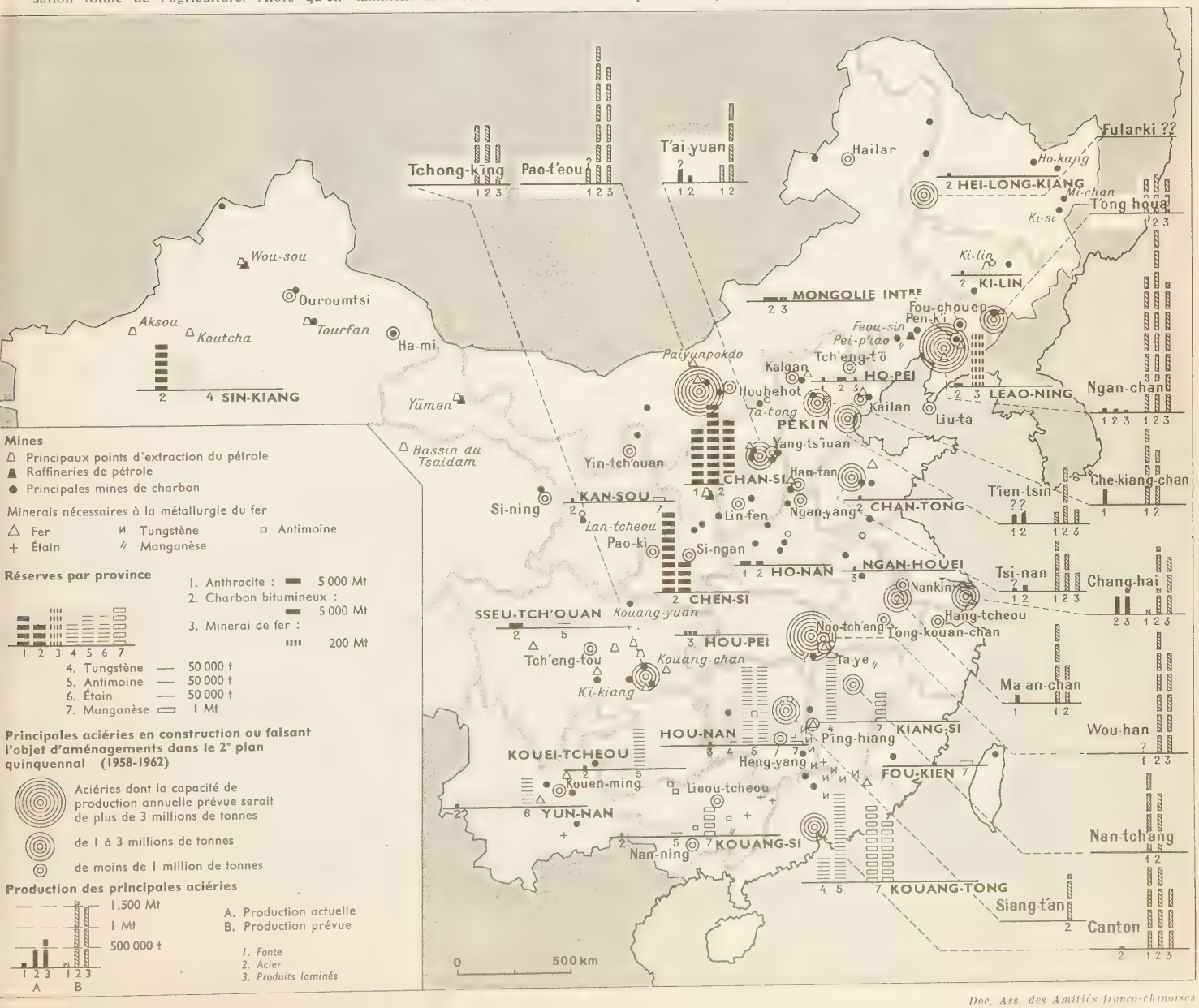

Doc. Ass. des Amitiés franco-chinoises

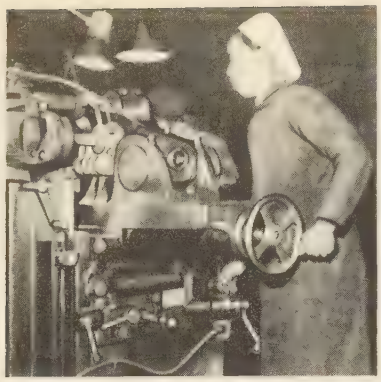

ouvrière de Chang-hai

bond en avant ». C'est ainsi que fut lancé le mouvement des communes* populaires.
Mais la récolte déficitaire de 1959 condamna cette politique, déjà mise en cause par la tendance accélérée à supprimer toute vie familiale et par un travail harassant. Le pays ne possédait encore ni les administrateurs, ni les techniciens, ni les cadres compétents capables de faire fonctionner une telle machine bureaucratique et de faire adopter aux paysans des techniques modernes. Cela a conduit à un assouplissement du système des communes rurales. Quant aux grands travaux, ils furent trop souvent mal conduits et aboutirent à des échecs graves. Des échecs furent également enregistrés du côté des petits travaux communaux (mauvaise qualité de l'acier des bas fourneaux disséminés dans les campagnes, par exemple). Dans les villes, le ravitaillement s'en trouva également fortement réduit, et les principales denrées furent rationnées, ce qui accrut le mécontentement. Le gouvernement dut renvoyer rapidement à la campagne une main-d'œuvre qu'il en avait d'ailleurs soutirée avec excès et qui y faisait défaut.
Ces difficultés ont provoqué, à partir de 1962, un renversement de la politique économique. L'industrie tout entière doit se réorganiser sur des bases plus modestes et sur un rythme plus lent, et une tâche lui est assignée en priorité : se mettre « au service de l'agriculture » pour l'aider à se relever et à se moderniser. Ainsi se trouvent encouragées les industries fabriquant des engrais et du matériel servant à l'équipement agricole et celles des biens de consommation. Le redressement de l'économie chinoise a été difficile, d'autant plus que plusieurs récoltes déficitaires se sont succédé (1959, 1960 et 1961). Les deux années de rajustement qui ont suivi ont mis fin à la grande disette alimentaire et aux difficultés qu'avait suscitées le « bond en avant ».

● *Progrès du niveau de vie.* De tous temps, la famine a régné en Chine, causée par des calamités de toutes sortes (inondations et sécheresse notamment). En 2 000 ans, on a pu dénombrer 1 621 inondations, dont 1 392 graves ; en 1920 et 1921, la Chine du Nord a vu périr de faim 500 000 de ses habitants, et cela tandis que trop souvent de petites minorités favorisées continuaient à se nourrir largement. Depuis 1949, il n'est apparu aucune de ces famines générales durant lesquelles quelques millions de vies humaines étaient supprimées en quelques mois faute de vivres. A la famine générale a succédé la disette, le gouvernement ayant réussi presque toujours à répartir à travers tout le pays les trop modestes moyens alimentaires dont il pouvait disposer, et cela dans un pays où la population augmente de 15 millions d'individus par an. La Chine ne disposait encore en 1957 que de 285 kg de céréales par habitant, ce qui correspondait à la consommation de l'Inde et au tiers de la consommation soviétique ; toutefois, le niveau alimentaire de l'ensemble de la population se relève lentement et régulièrement. L'amélioration alimentaire a contribué à la disparition des grandes maladies infectieuses qui, récemment encore, dévastaient la Chine (choléra, variole, typhus, peste, paludisme). Leur disparition est due aussi à une véritable révolution sanitaire : un puissant appareil de propagande a été mis en œuvre dans les trains, les cinémas, les usines, dans les écoles : on y fait prendre conscience aux masses des véritables causes des épidémies.
Enfin, on a tenté la liquidation de l'analphabétisme. Une réforme profonde de l'écriture a facilité cette éducation de base (enseignement de l'écriture alphabétique, unification de la prononciation), la scolarisation complète étant étendue de 7 à 13 ans. Dans les campagnes, des écoles primaires ont été créées auprès des coopératives et des fermes d'Etat. La libération de la femme chinoise est passée dans les mœurs : elle se trouve à égalité avec l'homme.

● *Le problème démographique.* Les conceptions gouvernementales en matière démographique ont, semble-t-il, évolué en sens divers. Une certaine campagne en faveur de la prévention des naissances avait été lancée vers 1957 ; bien que la propagande ait été active dans diverses usines et coopératives, il ne s'agissait pas d'un véritable mouvement de masse. Dès cette époque, les thèses néomalthusiennes de certains économistes étaient cependant dénoncées avec vigueur par quelques dirigeants selon lesquels un fort accroissement de population constituait un précieux capital. Toutes les tentatives de contrôle des naissances furent d'ailleurs abandonnées lorsque fut lancé le mouvement des communes. L'échec de celui-ci paraît toutefois être à l'origine de nouvelles campagnes en faveur de la prévention des naissances, notamment par la stérilisation volontaire. Néanmoins, il ne semble pas que l'on se trouve déjà en face d'une campagne générale de l'importance de celle qui fut engagée il y a quelques années au Japon ; le gouvernement de Pékin paraît agir avec prudence pour ne pas heurter de front la traditionnelle conception de la famille chinoise. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Origines.

Le milieu géographique a exercé une influence indéniable sur l'évolution de la civilisation chinoise. Celle-ci est née dans la grande plaine limoneuse construite par le fleuve Jaune. Si le climat y est rude, avec des contrastes saisonniers brutaux, du moins la mousson d'été y apporte-t-elle la chaleur et l'humidité nécessaires aux plantes, et le sol y est fertile. C'est aussi la fécondité de la terre jaune (lœss) qui a, très tôt, attiré les agriculteurs chinois vers les plateaux occidentaux.
Mais, de ce côté, l'assèchement progressif du climat impose une limite à la colonisation paysanne. A l'O. des terres cultivées, montagnes et bassins sont le domaine des nomades, dont les incessants va-et-vient font peser sur les sédentaires une menace souvent renouvelée.
Vers le S., en revanche, de bonnes terres s'offrent à la culture ; si le relief devient plus morcelé, plus accidenté, le climat est plus chaud et plus humide. A l'E. des monts Ts'in-ling, les plaines s'étendent continûment jusqu'au delta du Yang-tseu, puis d'amples vallées donnent accès au bassin subtropical du Si-kiang. Les populations au S. du Yang-tseu n'étaient pas chinoises, mais, submergées par la colonisation paysanne venue du Nord, elles en adoptèrent le genre de vie et furent assimilées peu à peu. La civilisation chinoise, s'adaptant au nouveau milieu, substitua le riz au blé comme plante principale. Ainsi l'espace chinois s'est formé progressivement d'E. en O. et, surtout, du N. au S., par une gigantesque œuvre de colonisation, qui, pendant longtemps, a absorbé toute l'énergie d'un peuple. L'extrême diversité des conditions naturelles, et même des origines ethniques, a favorisé sans doute la persistance de régionalismes vigoureux — et l'histoire chinoise enregistre souvent la renaissance des tendances centrifuges —, mais une unité supérieure s'est tout de même imposée,

un aspect de la Grande Muraille

Phot. X, Popper-Atlas-phot.

fondée sur une certaine organisation sociale liée à un genre de vie agricole.
Limitée au S.-O. par de hautes montagnes forestières, au N.-O. par des steppes et des déserts, la Chine, peu tournée vers l'extérieur, a évolué par elle-même. Cet isolement n'a sans doute été que relatif : les steppes de l'Asie centrale ont servi autant de lien que d'obstacle, et les montagnes himalayennes n'ont pas empêché des contacts avec l'Inde ; il a été tout de même suffisant pour imprimer à la civilisation chinoise une originalité. Cette personnalité même a contribué à faire de la Chine l'éducatrice de presque toute l'Asie orientale.
Les anciens historiens chinois plaçaient au début de leur histoire une série de souverains qui auraient régné à des époques très reculées. Ils les présentent comme des sages et des inventeurs de techniques et d'institutions. En réalité, ces personnages sont purement légendaires, bien que les traits mythiques soient très effacés par la tendance rationaliste et moralisante. Pour les confucianistes, les premiers princes de l'histoire qui méritent d'être mentionnés furent Yao, Chouen et Yu. Tous trois furent des modèles de sagesse. Le dernier est présenté comme un ingénieur hydraulicien qui est venu à bout d'une grande inondation ; il est le fondateur de la première des dynasties chinoises, celle des *Hia*. Mais on ne connaît rien de précis sur cette dynastie, dont l'époque appartient à la préhistoire. Du moins ces légendes révèlent-elles une civilisation agricole et patriarcale dont les principaux traits se reconnaissent dans la vie chinoise ultérieure ; très tôt, soutenu par la forte cohésion familiale, le paysan chinois a fait preuve de son dynamisme colonisateur.

Les Chang.

La dynastie Chang (ou Yin, ou encore Chang-Yin), qui succède aux Hia, appartient déjà à l'histoire : en effet, des fouilles ont mis au jour le site de leur capitale dans la région de l'actuel Ngan-yang (Ho-nan). De nombreuses inscriptions datées, sur os et sur écailles de tortue, ont fourni d'abondants renseignements sur cette époque. Avant de venir s'établir à Ngan-yang, les Chang eurent plusieurs autres capitales. La civilisation du bronze qu'ils représentent semble avoir fleuri d'abord sur le pourtour du golfe du Petchili et dans la presqu'île du Chan-tong. Elle remonta le fleuve Jaune et s'installa dans le Ho-nan.

Les Tcheou (v. 1050-249 av. J.-C.).

Le fondateur de la nouvelle dynastie royale, le roi Wou, était le chef de la principauté de Tcheou, dans la vallée de la Chine, qui s'étendait alors au S. jusqu'au Yang-tseu. Pendant trois siècles, les seigneurs Tcheou maintinrent leur résidence dans la haute vallée de la Wei.
En 770, l'invasion des nomades du Nord les força à la transférer à Lo-yang, dans la province du Ho-nan, non loin du fleuve Jaune. Cette première période ne nous est connue que par de très brefs récits des *Mémoires historiques* de Sseu-ma Ts'ien et par des récits légendaires qui relatent les aventures romanesques des deux grands rois conquérants, Tchao et Mou.
Avec la deuxième période (722-481), dite « Tch'ouen ts'ieou », qui a vu naître les premières Annales chinoises (intitulées *Tch'ouen ts'ieou* [*Printemps et Automnes*]) et le confucianisme, commence l'histoire chronologique chinoise. Les Etats appelés Tchong-kouo (Royaumes du Milieu) étaient situés dans le bassin du fleuve Jaune. Les autres étaient considérés comme barbares, non pour des raisons raciales, mais parce qu'étrangers à la culture chinoise. Le Fils du Ciel était, en théorie, le maître suprême du pays, du T'ien hia, « (le monde) sous le Ciel ». Seul, il portait le titre de roi (*wang*). Il arriva que certaines seigneuries — celles qui se trouvaient à la périphérie du monde chinois — réussirent à s'allier à des groupes barbares des steppes ou des montagnes. C'est ainsi que des grands Etats se constituèrent, dont la puissance éclipsa de plus en plus le royaume de Tcheou et les autres petits pays du Centre. Quelques principautés de cette époque préfigurent déjà des provinces chinoises. Quatre pays mènent le jeu politique ; ce sont les quatre grands Etats de l'époque : Ts'in (au Chen-si), Tsin (Chan-si), Ts'i (Chan-tong) et Tch'ou (Hou-pei), auxquels on joint Song (nord du Ho-nan). Ces grands princes étaient souverains absolus sur leurs territoires. Après le déclin du pouvoir royal, ils connurent successivement la suprématie. C'est ce que l'histoire appelle les « Cinq Hégémons ». Les plus célèbres furent l'hégémon de Ts'i, dans la première moitié du VIIe s. av. J.-C., et celui de Tsin, à la fin du VIIe s. et au VIe s. A cette époque, les luttes entre princes chinois restaient courtoises et se terminaient rarement par la destruction de l'adversaire ou par une annexion. Mais, dans l'époque suivante, à la modération féodale va succéder l'ambition impériale de grands potentats candidats à la domination universelle, et l'on verra se distendre de plus en plus le lien de solidarité qui unissait les princes chinois face au danger commun que représentaient les Barbares. Mais, en revanche, la civilisation chinoise gagne dans la vallée du Yang-tseu, où s'organise alors le royaume de Tch'ou, complètement sinisé.
La troisième période, dite « des Royaumes combattants » (IVe-IIIe s. av. J.-C.), est particulièrement importante, car ce sont ces deux siècles de luttes qui ont donné à la Chine l'essentiel de l'armature politique qu'elle va conserver jusqu'au début du XXe s. La Confédération chinoise n'a plus de valeur juridique. La guerre d'annexion remplace la guerre féodale : les grands Etats absorbent peu à peu les petits. A partir de 335 av. J.-C., la plupart des princes se parent eux-mêmes du titre de rois (*wang*), montrant par là qu'ils ne reconnaissent plus l'autorité des princes Tcheou. Deux Etats réussissent à s'élever au-dessus des autres : Tch'ou au S., et Ts'in au N.-O. (Chen-si).
Vers 300 av. J.-C., cependant, un danger commence à menacer la civilisation chinoise. Pour la première fois, les Hiong-nou (en qui certains reconnaissent les Huns de l'Asie orientale) se trouvent mentionnés par leur nom : ces nomades se mettent alors à faire pression sur les confins nord de la Chine.

Les Ts'in 249-206 av. J.-C.

En 249 av. J.-C., le dernier souverain des Tcheou dut abdiquer en faveur du roi de Ts'in, celui-ci ayant conquis le Bassin rouge (fin du IVe s. av. J.-C.), puis annihilé la puissance de son rival Tch'ou (IIIe s. av. J.-C.). En 221 av. J.-C., le système féodal de l'ancienne Chine fut réduit. Le prince Ts'in, après avoir conquis les derniers royaumes féodaux, se fit proclamer Premier Empereur (Che Houang-ti). Pour arrêter les incursions des Hiong-nou, il ordonna la construction de la Grande Muraille, qui s'étendit, jusqu'aux frontières du Nord-Ouest, sur plus de 2 000 km. D'autre part, il conquit un vaste territoire au S. du fleuve Bleu, jusqu'à la région cantonaise (Nan-hai) inclusivement. Mais l'œuvre principale de Ts'in Che Houang-ti fut d'établir un gouvernement bureaucratique centralisé, qui devait survivre à tous les changements dynastiques.
L'Empire fut divisé en trente-six provinces, ou *kiun*, et chacune de celles-ci en plusieurs *hien*, ou préfectures. Un nombreux personnel administratif, aux fonctions diversifiées et hiérarchisées, fut créé. La puissance de la vieille aristocratie était anéantie. La nouvelle organisation de la Chine, calquée sur celle du royaume de Ts'in, était due en grande partie au génie personnel du grand ministre Li Sseu, et au triomphe d'un système, celui des légistes. L'écriture fut unifiée, le traditionalisme des lettrés combattu. Le pays fut enfin pourvu de frontières ; pour le rendre homogène, l'empereur supprima les barrières intérieures et les fortifications locales. Il essaya d'assurer la stabilité de l'Etat en transformant les paysans tenanciers en propriétaires payant un impôt fixe. L'ouverture de grandes voies de communication aida également au progrès de l'unité nationale. Che Houang-ti mourut en 210 av. J.-C. La dynastie Ts'in, qu'il avait voulu fonder, ne lui survécut pas : son fils Eul Che Houang-ti était un incapable qui essaya d'être un despote. Après une brève anarchie, un aventurier militaire, Lieou Pang, monta sur le trône et fut le fondateur de la grande dynastie des Han.

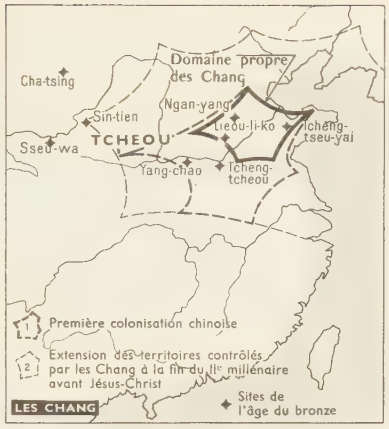

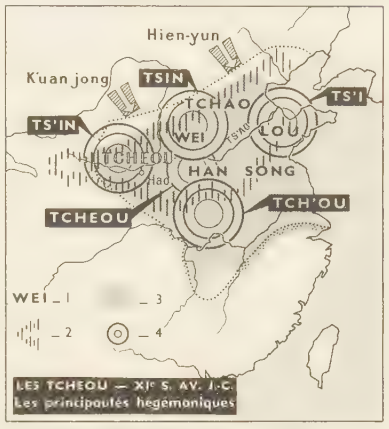

1. Principautés Chang redistribuées par les premiers Tcheou
2. Territoires contrôlés par les premiers Tcheou (— XIe — IXe s.)
3. Chine à l'apogée des « Annales des Printemps et des Automnes »
4. Les cinq principautés hégémoniques (— 770 — 481)

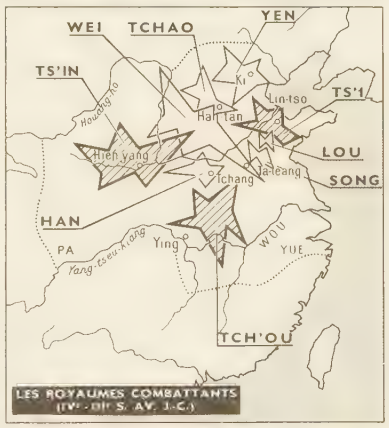

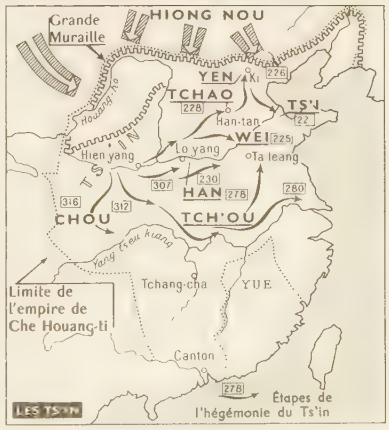

l'empereur Siuan et ses mandarins

Les Han (206 av. J.-C.-220 apr. J.-C.).

Les Han devaient régner sur la Chine de 206 av. J.-C. à 8 apr. J.-C., avec leur capitale à Tch'ang-ngan (Si-ngan fou), au Chen-si, et de nouveau de 25 à 220 apr. J.-C., avec cette fois leur capitale à Lo-yang (Ho-nan fou). Les deux périodes sont séparées par la brève usurpation de Wang Mang.

Les Han antérieurs héritèrent de l'œuvre de Ts'in Che Houang-ti ; ils refirent sans effort l'unité de l'Empire. Pendant les premiers règnes, des généraux fieffés et des membres de la famille impériale menacèrent de rétablir dans le pays la féodalité. Mais l'empereur Wou, dont le règne (140-87) représente une des époques les plus brillantes de l'histoire chinoise, réduisit à une simple apparence la puissance autonome des princes apanagés. Il établit auprès de chaque roi ou prince régional un résident impérial, à la fois censeur et espion, et qui eut le titre de conseiller. Les lettrés confucéens, persécutés par Ts'in Che Houang-ti, méprisés par Lieou Pang, se rallièrent à l'empereur Wou, car ils étaient devenus les véritables bénéficiaires de la réforme. Ils obtinrent à nouveau des charges, l'école des Légistes, appui du césarisme Ts'in, ayant été écartée ; le recrutement des fonctionnaires s'effectua désormais par concours ; ainsi prit naissance la classe si importante du mandarinat. A l'extérieur, l'empereur Wou eut une autre grande tâche à accomplir en luttant contre les Hiong-nou. Ces Barbares des steppes avaient constitué une puissante confédération qui menaçait gravement la sécurité de l'Empire chinois. Après une période de simple défensive, un plan de manœuvre fut mis au point en 126. De victoire en victoire, l'armée Han conquit l'extrême Kan-sou, s'établit à Touen-houang et dans tout le Turkestan, et tint la route de l'Altaï, s'assurant ainsi une paix relative au N. et à l'O. pour un bon nombre d'années. D'autre part, les provinces du Sud, conquises par Che Houang-ti, étaient redevenues indépendantes : Wou-ti entreprit leur reconquête. En 111, Canton fut repris, le Tonkin envahi, et la Chine posséda à nouveau une immense frontière maritime. Au N.-E., le général Houo K'iu-p'ing transforma le Tchao-sien en quatre nouvelles préfectures chinoises.

A part l'empereur Siuan (73-49), qui fut un grand souverain, les successeurs de Wou-ti furent des personnages faibles, occupés d'intrigues. Un ministre ambitieux, favorisé par sa tante, l'impératrice douairière, devint le principal personnage d'un clan tout-puissant. Après avoir empoisonné l'empereur bébé P'ing-ti (5 apr. J.-C.), Wang Mang se proclama fondateur d'une nouvelle dynastie (8 apr. J.-C.). Cet usurpateur avait une personnalité intéressante ; il fit des réformes économiques et sociales. L'Etat resta en droit le seul propriétaire du sol ; des terres furent redistribuées à chaque famille ; l'esclavage privé fut limité. Des prix maximaux furent fixés pour les denrées. Mais l'Etat était devenu un créancier sans pitié : il en résulta finalement un nouvel abaissement du niveau de vie des paysans. D'ailleurs, les édits pseudo-socialistes ne furent pas appliqués. La violente jacquerie des Sourcils rouges, puis une insurrection légitimiste restaurèrent la dynastie Han (25 apr. J.-C.). La capitale fut transférée de Tch'ang-ngan à Lo-yang, plus à l'E. Le premier empereur des Han postérieurs (Kouang Wou-ti) rétablit le fonctionnement de la famille administrative et militaire, et mata les révoltes périphériques. Ses successeurs continuèrent son œuvre de restauration pendant un siècle.

La position chinoise en Asie centrale, momentanément ébranlée, fut rétablie ; les conquêtes de Pan Tch'ao, à la fin du Ier s. apr. J.-C., atteignirent toute la contrée qui va de Tourfan à Kachgar. Ainsi, l'ordre chinois fut imposé aux nomades. Grâce au contrôle de la « Route de la soie », le commerce extérieur fut florissant. Les marchands répandirent les idées et les manières chinoises chez les Barbares. Ceux-ci, à leur tour, firent connaître le bouddhisme aux Chinois. C'est, en effet, à cette époque qu'on décèle, à la capitale et à la cour de certains princes, les premières communautés bouddhiques chinoises. La civilisation chinoise connaît une nouvelle phase d'épanouissement et de raffinement ; l'invention du papier facilite certains moyens d'expression. A la fin du Ier s., le luxe avait repris à la Cour ; les eunuques étaient entrés en scène et représentaient un facteur politique important. Leur clique essayait de ruiner celle des « lettrés ». En 184, la détresse des paysans aboutit, comme sous Wang Mang, à un soulèvement populaire. Celui-ci eut un caractère religieux et est connu sous le nom de « révolte des Turbans jaunes ». Des généraux, rendus illustres par leurs victoires dans les guerres extérieures, luttaient d'influence les uns contre les autres. Mais ils tombèrent d'accord pour réprimer la révolte. Trois de ces généraux se partagèrent l'Empire.

Les Trois Royaumes et les Six Dynasties.

Avec la fin des Han commença, en effet, une période de guerre civile et de morcellement politique qui devait durer près de quatre siècles. La Chine se trouva d'abord partagée en trois royaumes : le royaume de Chou, fondé par Lieou Pei au Sseu-tch'ouan, considéré comme continuant la maison des Han ; le royaume Wei de la famille Ts'ao, dans les provinces du Nord, et le royaume Wou de la famille Souen au S. De 265 à 419, la dynastie des Tsin rétablit l'unité nominale de la Chine. Faible politiquement, cette dynastie n'en est pas moins une époque intéressante pour les lettres et les arts. Mais bientôt commencèrent les grandes invasions. Les Barbares fondèrent dans la Chine du Nord et de l'Ouest des royaumes véritables.

A l'époque des Trois Royaumes, les Hiong-nou méridionaux, refoulés au S. par les Sien-pei, peuple proto-mongol qui avait occupé la Mongolie extérieure, s'étaient établis à l'intérieur de la grande boucle du fleuve Jaune, puis dans le nord du Chan-si. Un de leurs chefs se proclama empereur en 308. En 311, il fit prisonnier l'empereur Tsin. La maison impériale dut se réfugier dans le Sud : pendant trois siècles, Nankin fut la capitale de l'Empire national, réduit à la Chine méridionale. Ainsi, ce pays de sinisation relativement récente devint le principal foyer de la civilisation chinoise, le vieux pays du Nord étant périodiquement submergé par des hordes barbares, vite absorbées il est vrai. Au N. du royaume Hiong-nou, d'autres tribus nomades prirent de l'importance. En particulier, les Tabghatch (T'o-pa en chinois) s'établirent à la fin du IIIe s. dans le nord du Chan-si : cette tribu turque fonda, à la fin du IVe s., un royaume qui prit le nom dynastique chinois de Wei et qui élimina les royaumes éphémères créés par les autres Barbares. La dynastie Wei (386-556) est célèbre dans l'histoire de la Chine par la culture bouddhique qu'elle instaura et qui nous a laissé des monuments prestigieux (sanctuaires rupestres de Yun-kang et de Long-men). Cependant, dans le Sud, les Tsin furent remplacés par une dynastie Song (les Song de famille Lieou, qu'il ne faut pas confondre avec les grands Song du Xe s.), qui régna à Nankin de 420 à 479. Les Song furent remplacés successivement par les Ts'i (479-502), les Leang (502-557), dont le premier souverain, Leang Wou-ti, est resté célèbre par sa piété bouddhique, et les Tch'en (557-589). Les Souei (581-618), parvenus au pouvoir dans le Nord, restaurèrent l'unité chinoise en conquérant l'Empire du Sud en 589. Ils se tournèrent alors contre la nouvelle puissance turque apparue en haute Asie.

En effet, deux empires turcs s'étaient constitués au VIe s. : l'empire des Turcs orientaux, avec pour centre Karakorum, sur le haut Orkhon ; celui des Turcs occidentaux, dans la région de l'Ili et dans le Turkestan occidental. Les souverains de la dynastie Souei profitèrent des discordes entre les deux Etats turcs pour rétablir la suprématie chinoise en Asie centrale. Mais leur politique d'expansion subit en Corée de graves échecs, qui occasionnèrent, en 616, une révolte générale.

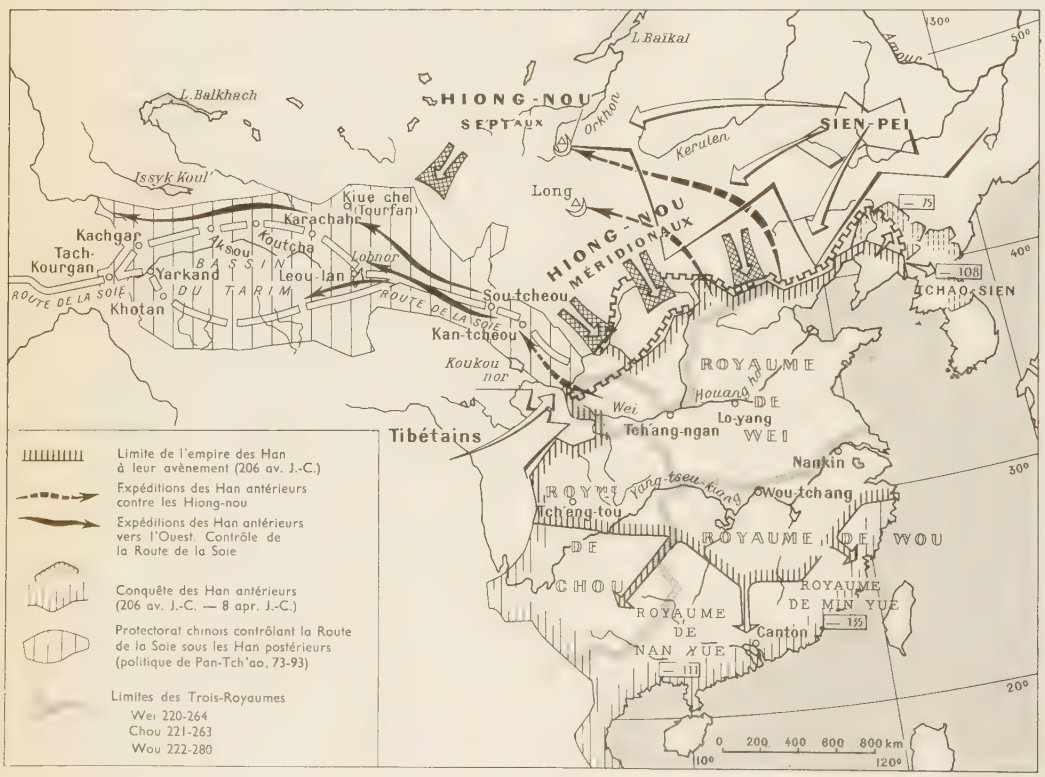

la Chine des Han

Phot. Larousse.

dix jeunes filles sont présentées à l'empereur Hiuan-tsong

Les T'ang (618-907) et les Cinq Dynasties (907-959).

Alors que l'Empire était en pleine anarchie militaire, apparut un guerrier de génie, Li Che-min, qui, en quatre ans, rétablit l'ordre et donna le pouvoir impérial à son père ; il lui succéda en 626 et est désormais connu sous le nom de T'ai-tsong. Ainsi se trouvait fondée une des grandes dynasties chinoises : pendant près de deux siècles, la Chine va connaître une puissance et une prospérité qu'elle avait perdues depuis l'époque des Han. La population s'était notablement accrue depuis quelques siècles ; elle semble avoir atteint alors le chiffre de 50 millions. Le budget étant devenu beaucoup plus important, les effectifs du personnel d'administration l'étaient aussi. La capitale abritait par moments 2 millions d'individus. Le luxe et le raffinement des mœurs atteignirent leur apogée aussi bien à Tch'ang-ngan qu'à la capitale secondaire Lo-yang. Ce n'était plus une disgrâce, désormais, pour un fonctionnaire d'être envoyé dans la région du Yang-tseu : les grandes villes du Sud avaient pris une importance économique et culturelle non négligeable. Le commerce, surtout celui du thé, était très florissant. L'invention de l'imprimerie date de la fin des T'ang. Le bouddhisme, quelque temps suspect, fut réhabilité en grande partie grâce au moine pèlerin Hiuan-tsang.

T'ai-tsong mourut en 649. Son règne fut un des plus glorieux de l'histoire chinoise. Son fils, Kao-tsong (650-683), finit lamentablement. L'épouse de celui-ci, l'impératrice Wou Tsö-tien, devint, de 683 à 705, la maîtresse absolue de l'empire. L'empereur Hiuan-tsong (712-756) eut également un long et glorieux règne, illustré par les lettres et les arts. Mais il se termina par la révolte de Ngan Lou-chan, qui ne put être maîtrisée que grâce à l'aide des Turcs Ouïgours, car la Chine était épuisée par son effort militaire.

T'ai-tsong avait écrasé les Turcs et rétabli le protectorat chinois sur le bassin du Tarim. La civilisation chinoise commença à s'infiltrer chez les Tibétains par le mariage d'une princesse chinoise avec leur chef. Elle atteignit les confins indo-iraniens. La politique d'expansion cessa sous les règnes suivants et reprit avec Hiuan-tsong. La tribu turque des Ouïgours s'arrogea l'empire de Mongolie au milieu du VIIIe s. et devint par la suite une alliée fidèle de la dynastie des T'ang. A partir de 715, l'armée chinoise, appelée successivement par les rois de Ferghana, de Samarkand, de Bactriane, les soutint contre les Arabes, mais fut finalement vaincue sur le Talas en 751. L'expansion tibétaine représentait un plus grand danger. Pour y parer, un général chinois, à deux reprises, vint nettoyer la région au-delà du Pamir (747 et 750). Au péril tibétain succéda la menace yunnanaise. Un Etat de race lolo se constitua, en effet, dans la région de Ta-li, en 728. Ce royaume se révolta et battit les Chinois (751 et 754). Il avait pris le nom de Nan-tchao. Par la suite, il ravagea à plusieurs reprises le Sseu-tch'ouan, puis le Tonkin. Le royaume de Nan-tchao ne fut détruit qu'en 1253 par les Mongols. L'Empire avait déjà beaucoup de mal à défendre ses frontières, quand la tribu mongole des K'i-tan, organisée au commencement du Xe s. par un chef énergique, fonda le royaume de Leao et menaça de conquérir la Chine.

Les huit années de guerre civile avaient provoqué dès le début de la dynastie un appauvrissement démographique, accompagné d'une grave crise économique et sociale. Pour remplir le Trésor vidé par la guerre civile, l'Etat écrasa les paysans d'impôts, de corvées, de levées de milice toujours plus considérables. Endettés, ils vendaient leurs terres aux grands propriétaires, dont ils devenaient pratiquement les serfs. Au lieu de paysans aisés, la Chine ne posséda plus qu'une sorte de prolétariat agricole. A la fin du VIIIe s., les familles de propriétaires ne représentaient plus que 5 p. 100 de la population. L'Etat confisqua aussi une partie des biens des marchands. Les prélèvements fiscaux furent si brutaux qu'ils provoquèrent des émeutes, prélude à la révolution qui éclata à la fin de l'année 874. En 881, la Cour s'enfuyait — une fois de plus — au Sseu-tch'ouan. Une féodalité héréditaire s'installait un peu partout. Pour un demi-siècle, le monde chinois retombait dans l'anarchie, pendant la période de l'histoire dite « des Cinq Dynasties ». Cinq familles chinoises ou turques prirent, en effet, successivement le pouvoir dans le Nord, à la suite de victoires militaires, de 907 à 959.

En réalité, l'émiettement était beaucoup plus complet. Vers 920, la Chine est morcelée entre les États suivants : dans le Nord, l'empire des Leang postérieurs (Heou Leang), avec K'ai-fong comme capitale (907-923), et le royaume Tsin, capitale T'ai-yuan ; dans le Sud et l'Ouest, le royaume de Wou (902-937), auquel succéda le royaume de Nan T'ang (937-975), illustré par des rois qui furent de grands poètes ; le royaume de Wou-Yue (907-978), dans la région de Hang-tcheou ; le royaume de Min, dans le Fou-kien (926-944) ; la petite principauté de Nan P'ing, à King-tcheou, au Hou-pei (914-963) ; le royaume de Tch'ou, au Hou-nan (907-952) ; le royaume de Nan Han, dans la région de Canton (907-971) ; enfin, un royaume de Chou occupa, avec des fortunes diverses, le Sseu-tch'ouan entre 907 et 965. D'autre part, les Vietnamiens se libérèrent définitivement de la suzeraineté chinoise en 939. Le royaume du Viêt-nam ainsi fondé devait subsister jusqu'à nos jours. (V. VIÊT-NAM.)

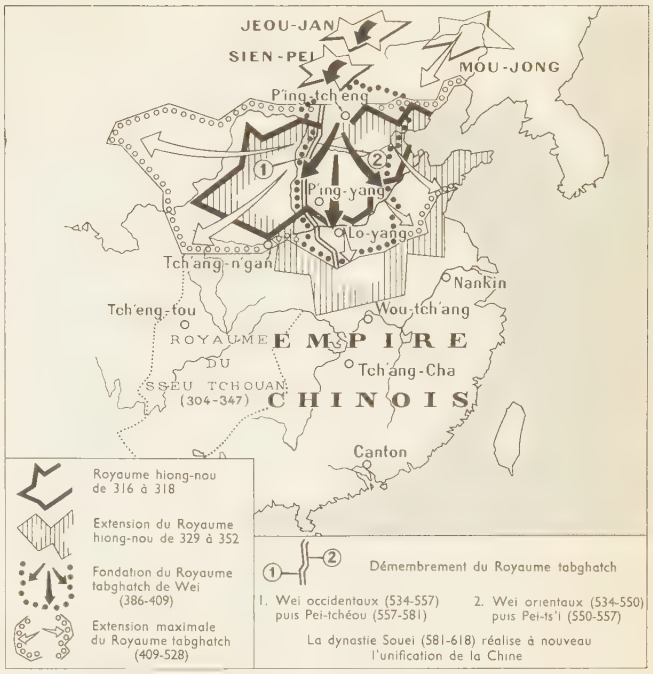

Les Song (960-1280).

la Chine du IVe au VIe s.

Le premier empereur de la dynastie des Song monta sur le trône par un pronunciamento militaire à K'ai-fong. Puis il conquit, de 963 à 979, les autres royaumes chinois, sauf le royaume K'i-tan de Pékin, mit fin au régime des coups d'Etat militaires et restaura l' « Empire civil ». Les valeurs traditionnelles furent remises à l'honneur. Le système des examens publics destinés au recrutement du personnel administratif fut rétabli et comprit désormais trois « matières » principales : style administratif, narration et poésie. Les lettrés furent désormais répartis par

la Chine du VIIe au VIIIe s.

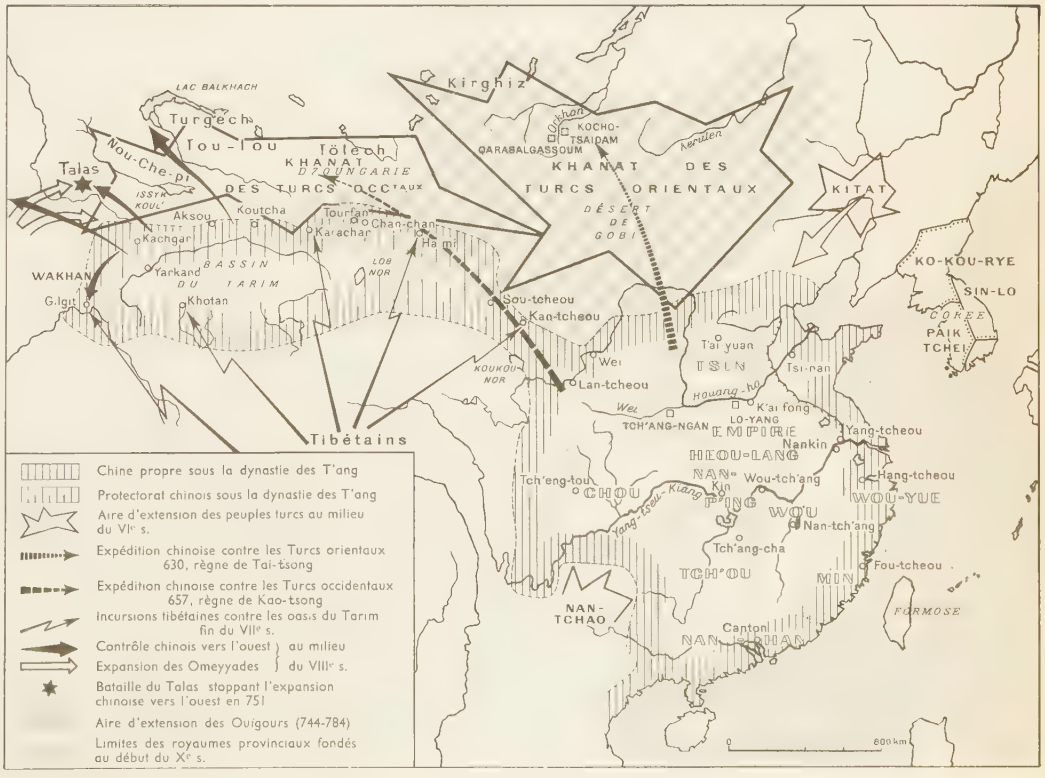

Phot. Larousse.

Gengis khān
miniature mongole du XIIe s.
cabinet des Estampes

province et les plus éminents reçurent de hautes charges. Ils étaient divisés dans une lutte politique sans précédent, née de la crise agraire du IXe s., devenue permanente au XIe. Le mandarinat conservateur, champion de la politique du laissez-faire, était favorable à la grande propriété et aux intérêts privés. Les novateurs radicaux visaient à enrichir l'Etat en aidant le peuple à produire davantage. Ils arrivèrent au pouvoir dans la personne du progressiste Wang Ngan-che. Celui-ci supprima la corvée et la remplaça par l'impôt personnel. Ces réformes audacieuses furent purement fiscales, sans aucun caractère « social », le régime de la propriété foncière demeurant celui des latifundia. Pourtant, elles coïncidèrent, dans un pays dont le centre de gravité continuait depuis le VIIIe s. à se déplacer vers le sud-est, avec un essor très net du commerce (surtout celui du thé), comme le révèle le montant de la taxe commerciale en 1077, d'après l'*Enquête complète du Secrétariat impérial* entreprise à cette date.

Les Song n'ont pas renouvelé en Asie les conquêtes des Han et des T'ang. Mais ils possédaient toute la Chine historique, à l'exception de trois marches extrêmes, qu'ils se résignèrent à ne pouvoir arracher aux tribus tatares, à savoir : la marche de Ta-t'ong, l'Ordos-Kan-sou et la marche de Pékin (à cette époque, ville provinciale fort secondaire). La politique intérieure, à peu près seule, remplit les règnes des empereurs Song du XIe s. Ils essayèrent de réduire les K'i-tan en s'alliant aux Djurchet de Mandchourie, mais ceux-ci, après avoir pris Pékin en 1122, rompirent avec leur allié chinois. Vaincus, les Chinois durent abandonner tout le territoire au N. du fleuve Houai et transférer leur capitale de K'ai-fong à Hang-tcheou (1127). Les historiens chinois désignent cette période de 1127 à 1279 du nom de « Song méridionaux », tandis que la période précédente est celle des « Song septentrionaux ». Les Tatars, qui régnaient désormais sur la Chine du Nord, adoptèrent le nom dynastique chinois de « Kin », puis choisirent Pékin pour capitale, tandis que les Si Hia, d'affinité tibétaine, demeuraient dans l'Ordos et le Kan-sou. Malgré ces revers, la Chine des Song eut une civilisation brillante et raffinée : de grands artistes et de grands écrivains illustrèrent les deux périodes de la dynastie, qui fut détruite par les Mongols.

la Chine des Song et des Yuan

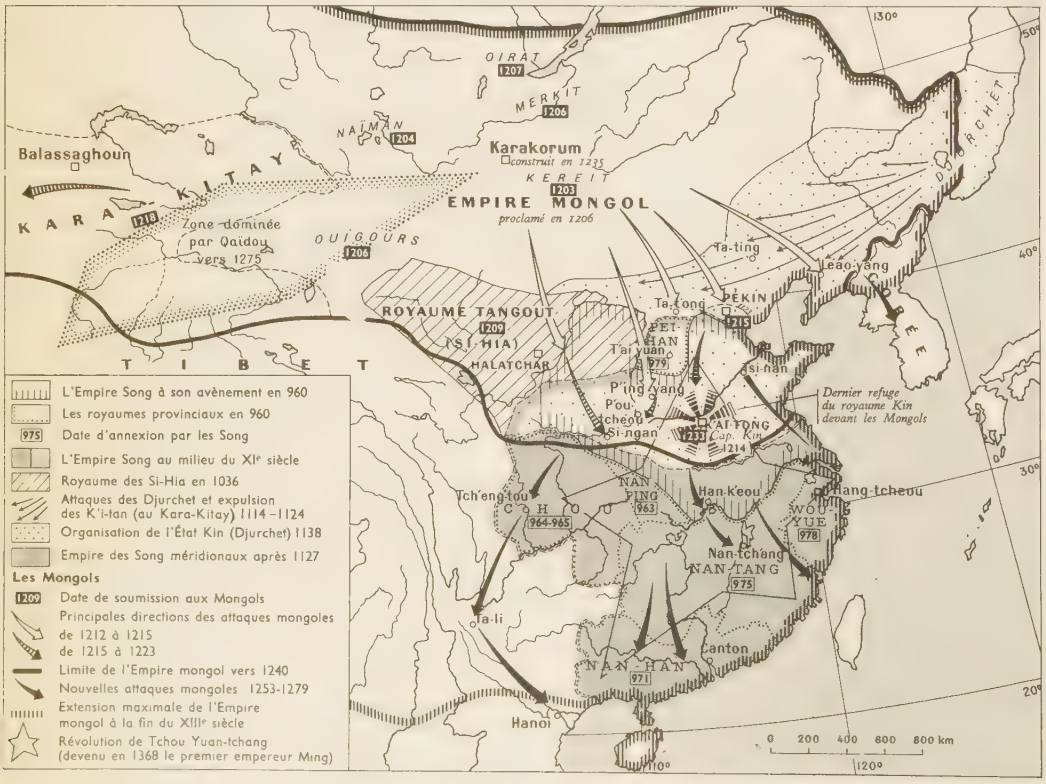

Les Yuan (1280-1368).

Gengis khān était né en 1167, sous une yourte de feutre, en haute Mongolie. En 1206, il s'était rendu maître de toutes les autres tribus turco-mongoles ; il dirigea alors ses armes du côté de la Chine. Il obligea tout d'abord les Si Hia à reconnaître sa suzeraineté (1209). Au bout de six années de guerre sauvage et de massacres innombrables, il réussit enfin à détruire Pékin, la capitale des Kin. Après ses conquêtes de l'Ouest, il recommença la campagne de Chine en 1226. A sa mort, l'année suivante, tout le royaume Si Hia était annexé par son successeur ; en 1233, la capitale K'ai-fong était occupée après un long siège et, en 1234, le royaume Kin avait cessé d'exister. Les opérations décisives contre l'empire Song, commencées en 1258, s'achevèrent en 1279. Kūbīlāy, un des petits-fils de Gengis khān, se fit proclamer empereur de Chine. Cette époque présente l'image grandiose d'un libre-échange commercial s'étendant depuis l'Europe orientale jusqu'au Pacifique. Mais, après tant de dévastations, l'état du pays était pitoyable. La population était tombée de 100 millions à 60 millions. Kūbīlāy fit remettre en état les routes impériales ; il étendit à la Chine le système de la poste mongole, qui fit l'admiration de Marco Polo et à laquelle 200 000 chevaux furent affectés. Le Grand Canal fut créé avec le tracé qui existe encore aujourd'hui. Le système Song de « prévoyance d'Etat » et de « greniers régulateurs » fut remis en vigueur. Malheureusement, l'administration financière fut très défectueuse. L'inflation et les dévaluations perpétuelles rendirent le régime mongol impopulaire dans les parties les plus commerçantes de la Chine. Dans sa législation officielle (le Code des Yuan), la dynastie mongole se préoccupa d'améliorer la situation des esclaves, des ouvriers agricoles et des fermiers, mais elle ne sut pas éviter une marche continue vers le paupérisme. Un pourcentage considérable de la population mourait de faim. Des soulèvements populaires de caractère social se produisirent à partir de 1325 : ils étaient dirigés contre tous les riches, qu'ils fussent chinois ou mongols. Mais, bientôt, les Mongols, en voie d'absorption par la masse indigène, ayant renforcé les lois raciales, ces mouvements prirent un caractère national, et les représentants des classes privilégiées firent cause commune avec les révoltés lors de la révolte de Tchou Yuan-tchang (1353).

Sous la dynastie étrangère des Yuan, les lettrés se consacrèrent à des genres plus populaires qu'autrefois, écrivant souvent en langue vulgaire. C'est à ce moment qu'apparurent les premiers romans populaires et que se développa le théâtre.

Les Ming (1368-1644).

Cette dynastie purement chinoise fut fondée par Tchou Yuan-tchang, dont la révolte était, à l'origine, de caractère nettement révolutionnaire. Mais, devenu empereur de Chine en 1368, ce fils du peuple ne tarda pas à se conduire en véritable potentat. Il lui arrivait de donner à une seule personne une terre dont auraient pu vivre 20 000 familles paysannes. Ses descendants continuèrent la même politique bornée. Le règne de Yong-lo (1403-1424) fut le plus fastueux de l'époque Ming. La capitale fut alors transférée de Nankin à Pékin, et y demeura. Cet empereur fit construire la plupart des palais que l'on peut encore admirer aujourd'hui. A la fin du règne de Wan-li (1573-1619), les luttes entre les factions étaient devenues très violentes ; les eunuques étaient tout-puissants, et la corruption était à son comble. Au XIVe s. naquit une nouvelle classe sociale, qui correspond dans une certaine mesure à la bourgeoisie en Europe. La population s'étant accrue, l'Administration avait besoin de plus de fonctionnaires et leur caste s'augmenta de gens qui n'appartenaient pas à l'aristocratie terrienne. Le peuple ne bénéficia pas de cette apparente démocratisation. Les nouveaux venus, pour payer leurs dettes et s'enrichir, étaient amenés à pressurer les petites gens, en augmentant les sommes dues pour les impôts qu'ils étaient chargés de percevoir.

Humiliée par les souverains de la précédente dynastie, la Chine devint xénophobe. C'est sous les Ming que commença, dans l'Est et dans le Sud, la piraterie japonaise, véritable fléau qui ne cessa qu'à la fin du XVe s., quand des troubles intérieurs se produisirent au Japon. Puis, vers la fin de la dynastie, apparurent les Européens. Les Portugais, en 1514, arrivèrent les premiers. Quelques années plus tard, ils étaient autorisés à fonder à Macao un établissement qui garda un caractère essentiellement commercial. Le premier missionnaire européen, le jésuite Matteo Ricci, débarqua en Chine en 1582. Il apporta à la Cour ses connaissances astronomiques, et put exercer son apostolat sans être inquiété.

Les Chinois intervinrent comme médiateurs dans les luttes entre différentes tribus tungouses, leur permettant, au lieu de s'entretuer, de créer à la fin du XVIe s. une ligue de tribus des « Mandchous » — ces mêmes Mandchous qui devaient à leur tour conquérir la Chine et la gouverner pendant quelque trois siècles.

La dynastie mandchoue (jusqu'en 1840).

Au début du XVIIe s., un des chefs mandchous réussit à constituer un royaume militaire redoutable pour l'empire des Ming. Dès qu'ils eurent organisé leur armée, les premiers rois mandchous commencèrent par conquérir la Mandchourie méridionale. En 1625, ils établirent leur capitale à Moukden. Puis, en vue de s'emparer du trône impérial, ils initièrent l'aristocratie mandchoue à la civilisation chinoise. En 1644, ils furent appelés à l'aide par un général chinois qui ne se sentait pas assez fort pour soumettre un chef de bande révolté. Ayant chassé celui-ci de Pékin, les généraux mandchous refusèrent de quitter la capitale à leur tour, et, comme leur roi venait de mourir, ils proclamèrent empereur son jeune fils. Dans les postes importants, les fonctionnaires chinois furent doublés par des fonctionnaires mandchous. Le changement de régime se fit aisément. En 1659, la Chine tout entière reconnaissait les Mandchous. Comme toutes les dynasties chinoises, la dynastie mandchoue, qui prit le nom de Ts'ing, connut une période d'expansion (environ 150 ans), suivie par une période de décadence. Aux XVIIe et XVIIIe s., la Chine se trouvait encore techniquement à égalité avec l'Europe, quand elle eut la chance d'être gouvernée par les deux grands empereurs K'ang-hi et K'ien-long. Le premier régna de

Phot. X.

1662 à 1722. Après s'être libéré de ses tuteurs, il favorisa, comme son père, les missionnaires occidentaux, en particulier les Jésuites. Sur leurs conseils, il fit faire, de 1707 à 1717, un relevé cartographique complet de la Chine. En 1715, à la suite de la « querelle des rites », après la condamnation des rites chinois par le Vatican, la Chine se ferma à la foi chrétienne, mais les missionnaires continuèrent à être accueillis à la Cour. K'ien-long (1736-1796) les employa personnellement, en raison de leurs connaissances scientifiques et artistiques, mais il redoutait leur influence religieuse et politique. Le Code des Ming livrait sans défense aux propriétaires les fermiers et ouvriers agricoles qui cultivaient leurs terres. La dynastie mandchoue favorisant le morcellement général de la propriété en Chine, fit confisquer de nombreuses grandes propriétés. De plus, elle rendit à l'Etat, en les faisant rentrer dans le régime commun, une partie des masses énormes de terre appartenant à la maison impériale et qui étaient auparavant exemptes d'impôts. Sous les règnes de K'ang-hi et de K'ien-long, la cité impériale de Pékin fut reconstruite sur les plans des palais Ming (lesquels avaient été brûlés lors de la chute de cette dynastie). Sous leurs règnes, également, furent construits les beaux parcs et palais d'été, au N.-O. de Pékin, en partie avec l'aide d'architectes étrangers.

Une révolte en Chine méridionale (1673-1677) ne mit pas sérieusement en danger la jeune domination mandchoue. Quand le Fou-kien et la région cantonaise furent soumis, les Ts'ing occupèrent le Yun-nan (1681), puis l'île de Formose (1683). La Chine méridionale, qui avait bénéficié jusque-là d'un régime exceptionnellement favorable, connut alors les rigueurs de l'annexion militaire. Après la défaite des tribus de la Mongolie intérieure, pour éviter qu'un nouvel Empire mongol ne se constituât aux portes de la Chine, K'ang-hi imposa par les armes le protectorat chinois sur toute la Mongolie (1696) — statut qui devait durer jusqu'en 1912. Après l'échec d'un premier corps expéditionnaire, il agit de même avec le Tibet, et l'armée impériale entra victorieusement à Lhassa en 1720. Au N. de la Mandchourie, K'ang-hi se heurtait à l'expansion russe. Maîtres de la Sibérie occidentale depuis la fin du XVIe s., les Russes, dans leur marche vers l'océan Pacifique, avaient atteint le fleuve Amour. K'ang-hi les attaqua. Au traité de Nertchinsk, en 1689, on délimita la frontière contestée des deux empires dans un sens favorable à la Chine. Le conseiller diplomatique de K'ang-hi était un jésuite français, qui lui avait déjà rendu de grands services. Le successeur de K'ang-hi, puis l'empereur K'ien-long achevèrent son œuvre en Mongolie et au Tibet. K'ien-long réduisit également les aborigènes du Sud, les montagnards Miao tseu. A la fin de son règne, en 1796, l'Empire chinois englobait de nouveau, comme à l'apogée des Han et des T'ang, le vaste espace compris entre la Sibérie, l'Altaï, le T'ien-chan, le Pamir et l'Himalaya. Après ces deux grands règnes commença la décadence de la dynastie, qui suscita contre elle l'opposition des sociétés secrètes. Une secte, issue de l'ancienne secte du Lotus blanc, réussit presque à capturer l'empereur en 1813. Celui-ci, inintelligent et cruel, abandonna les traditions de ses prédécesseurs : les sciences européennes apportées par les Jésuites furent méprisées. Le pays, lorsque commença l'invasion des Occidentaux, se trouvait dangereusement en retard.

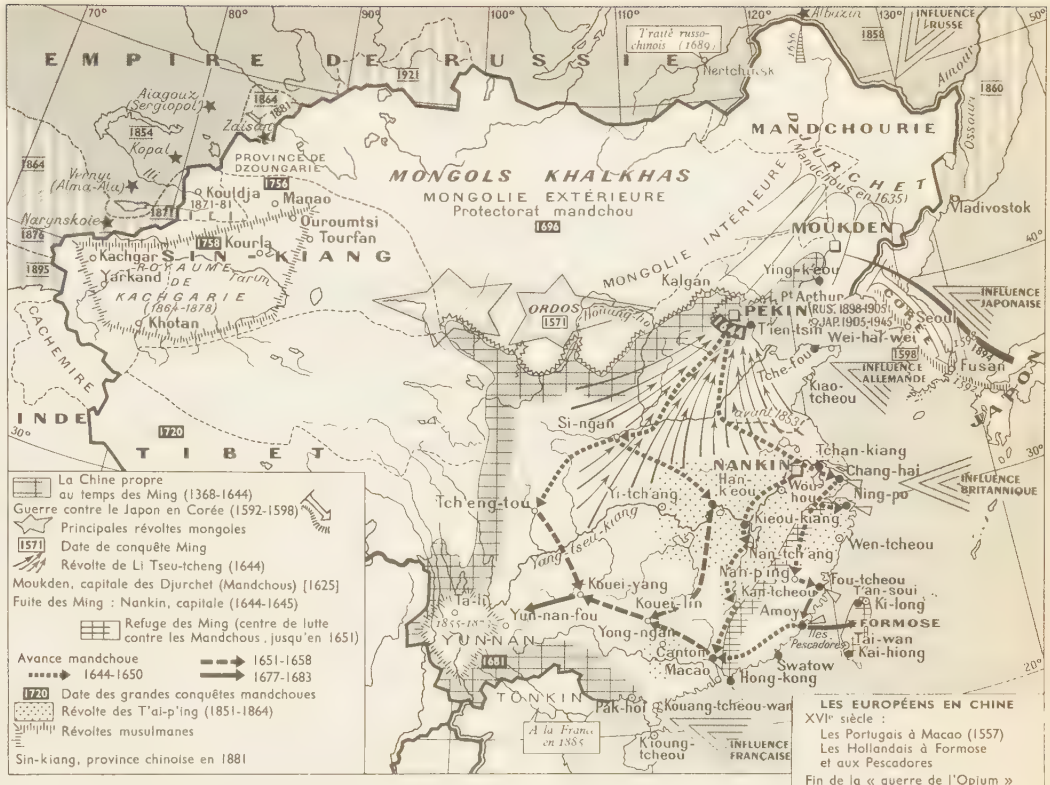

la Chine des Ming et de la dynastie mandchoue

La pénétration européenne (1840-1894).

On peut faire commencer l'histoire contemporaine à la réouverture forcée de la Chine au commerce européen, vers le milieu du XIXe s. Aux environs de 1830, les derniers missionnaires jésuites expulsés, le pays se trouvait pratiquement fermé aux étrangers. Ce n'est que dans un quartier du port de Canton qu'était toléré, par l'entremise et sous la surveillance d'une association de marchands chinois (système Cohong), le commerce avec des négociants du dehors : Portugais de Macao et, plus encore, Anglais, qui échangeaient leurs cotonnades et l'opium des Indes contre du thé et de la soie, commerce auquel les autorités chinoises tentaient d'apporter des entraves, malgré les interventions de la Grande-Bretagne (1834 et 1836). En 1839, le gouvernement de Pékin décida de remettre en vigueur un ancien édit prohibant l'importation de l'opium, et Lin Tsö-siu, l'appliquant avec rigueur, saisit et détruisit un stock d'opium indien. Londres riposta par l'envoi d'une expédition qui bombarda Canton (1841), occupa Chang-hai et remonta le Yang-tseu jusqu'à Nankin, où fut signé en 1842 un traité ouvrant cinq ports au commerce avec l'Angleterre, à laquelle était cédée l'île de Hong-kong, et stipulant que les droits de douane ne dépasseraient pas 5 p. 100 *ad valorem*. Ce fut la guerre dite « de l'Opium », en réalité guerre pour l'ouverture de la Chine. D'autres traités concédèrent sans tarder des avantages analogues aux Etats-Unis et à la France, celle-ci obtenant, en plus, la liberté de l'apostolat des missions catholiques placées sous sa protection (traité de Houang-pou [Whampoa], 1844).

La faiblesse militaire révélée par les défaites, l'hostilité de beaucoup de Chinois du Sud envers la dynastie étrangère mandchoue, la misère des paysans, chargés d'impôts et exploités par des fonctionnaires prévaricateurs, préparaient une crise interne, que de mauvaises récoltes précipitèrent vers 1846. Les mécontents se rallièrent à un mouvement religieux dont un visionnaire du nom de Hong Sieou-ts'iuan* était l'animateur. Ses contacts avec des missionnaires lui ayant valu quelques notions de christianisme, il prêcha une religion nouvelle, mélange d'emprunts au confucianisme et à la Bible, et il ambitionnait de régénérer la Chine. Fort de nombreuses adhésions paysannes notamment, il institua en 1851 un gouvernement rebelle et se proclama « Roi céleste », fondateur de l'Empire de la « Grande Paix », T'ai-p'ing. La révolte s'étendit le long de la vallée du Yang-tseu, s'empara de Han-k'eou, puis de Nankin (1853), où le « Roi céleste » établit la capitale d'un Etat comprenant plusieurs provinces de la Chine centrale. Alarmées de succès qui encourageaient d'autres insurrections, les autorités impériales chargèrent de la répression leurs meilleurs généraux, dont Tseng Kouo-fan, qui reprit Han-k'eou, mais échoua devant Nankin. Cette guerre civile mettait les puissances occidentales dans l'embarras. Leur intérêt était-il d'appuyer une insurrection à caractère national, vaguement teintée de christianisme et désireuse de moderniser la Chine, ou de prendre le parti du pouvoir impérial, malgré ses tares et son traditionalisme ? Le mouvement T'ai-p'ing se

« les Conquêtes de l'empereur K'ien-long » *détail* d'une gravure par Cochin fils *cabinet des Estampes*

Phot. Larousse.

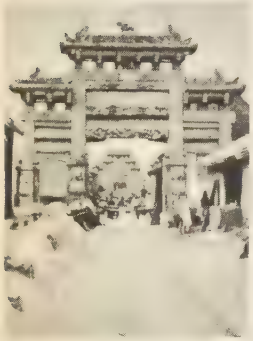

porte d'un faubourg à Pékin (1900)

temple du Ciel à Pékin

quartier chinois dans la concession française à Chang-hai (1910)

montrait préoccupé de réformes agraires et même sociales, comme l'émancipation de la femme. Mais, incapable d'établir une organisation stable, divisé entre plusieurs tendances, il entretenait une agitation qui paralysait le commerce dans le bassin du Yang-tseu et menaçait le grand centre de Chang-hai. Aussi, après que Pékin eut donné satisfaction aux demandes des puissances étrangères, celles-ci aidèrent en 1861 le gouvernement impérial en lui fournissant munitions, volontaires et même instructeurs. A l'Américain Ward, qui fut tué, succéda un Anglais, le célèbre Gordon, qui, avec son « armée toujours victorieuse », aida Tseng Kouo-fan, renforcé par les milices des propriétaires fonciers, à étouffer la révolte T'ai-p'ing. Finalement, en juillet 1864, Nankin était conquise, après le suicide du « Roi céleste », dont l'empire s'effondra, une partie de ses troupes se réfugiant au Tonkin. Grâce au concours européen, la dynastie mandchoue était sauvée, mais les riches provinces du Centre étaient dévastées et des cités prospères comme Nankin et Sou-tcheou ruinées.

Entre-temps, l'exécution des traités s'était heurtée à la mauvaise volonté des autorités chinoises, tandis que les étrangers jugeaient insuffisants les avantages obtenus. Les différences entre les civilisations chinoise et européenne (étiquette, justice, etc.) étaient d'ailleurs trop grandes pour ne pas engendrer des malentendus. Peu après la guerre de Crimée, la saisie d'un bateau sous pavillon britannique, l'*Arrow*, et le meurtre d'un missionnaire catholique offrirent à Londres et à Paris l'occasion d'une expédition conjointe pour améliorer leur situation en Chine. Canton encore une fois bombardé et les forts de Ta-kou emportés, Français et Anglais obtinrent en 1858, à T'ien-tsin, la signature de traités leur concédant des avantages bientôt attribués également aux Etats-Unis et à la Russie. (Au retour, une partie du corps expéditionnaire français fut dirigé sur l'Indochine.) Mais des forces chinoises empêchèrent le débarquement des plénipotentiaires venus échanger les ratifications. Devant pareil affront, une nouvelle expédition franco-anglaise, sous les ordres du général Cousin-Montauban, fut décidée. Elle força l'entrée du Pei-ho et remporta la victoire de Pa-li-k'iao, qui lui livra Pékin, succès suivi de l'incendie et du pillage du palais d'Eté, en représailles des tortures infligées à des prisonniers anglais. Les traités imposés à Pékin en 1860 ouvrirent onze nouveaux ports au commerce, accordèrent aux étrangers le droit de s'y installer en étant exempts de la juridiction locale et de voyager. Le libre exercice des religions était reconnu. Enfin, le gouvernement chinois acceptait d'accueillir des missions diplomatiques et de créer un organisme, le Tsong-li Yamen, pour traiter avec elles. C'était l'ouverture définitive de la Chine ; elle permettait dans certains ports l'organisation de « concessions » étrangères jouissant de l'exterritorialité, ainsi que celle d'un service des douanes.

Une période de stagnation (1864-1894) succède à ces événements. Sous le règne nominal des empereurs T'ong-tche (1861-1875) et Kouang-siu (1875-1908), l'intelligente et ambitieuse impératrice douairière Ts'eu-hi exerce le pouvoir. Avec le concours du prince Kong, de la famille impériale, et de grands mandarins comme Tseng Kouo-fan, Li Hong-tchang ou Tchang Tche-tong, elle cherche à rétablir l'autorité de la dynastie en réprimant les insurrections de paysans dans le Nord, des musulmans du Yun-nan dans le Sud, et celle du Turkestan chinois (Sin-kiang) dans l'Ouest, ainsi qu'en résistant aux exigences des étrangers, tâches les plus urgentes. Au contraire du Japon, la Chine, après une courte réaction (1862-1874), s'enlise dans ses traditions, se contentant de créer un arsenal à Fou-tcheou et un « Collège des sciences européennes » à Pékin. Trop vaste pour être gouvernable avec les techniques anciennes, toujours menacée par des tendances centrifuges, la Chine risquait d'être disloquée par une évolution trop rapide sous une influence étrangère. Aussi le gouvernement impérial se méfie-t-il des Occidentaux désireux d'exploiter ses ressources et de répandre le christianisme ; les missionnaires sont souvent victimes de brusques et sanglantes réactions, comme le furent dix religieuses françaises, massacrées à T'ien-tsin en 1870 aux côtés de leur consul. Entrée en conflit avec la France lorsque celle-ci se heurta, au Tonkin, aux bandes des « Pavillons Noirs », la Chine doit, à la suite de l'attaque de Fou-tcheou et de Formose par l'amiral Courbet, renoncer à sa suzeraineté sur l'Annam (1885).

De la guerre sino*-japonaise à la révolution (1894-1911).

De même, les efforts de la Chine pour restaurer sa suzeraineté sur la Corée suscitent une guerre avec le Japon, dont les forces réorganisées remportent des victoires rapides et écrasantes. Par le traité de Shimonoseki (1895), la Chine lui cède Formose et la presqu'île du Leao-tong avec Port-Arthur. Surprises par l'entrée en scène de ce concurrent inattendu, les puissances occidentales se hâtent de limiter l'expansion du Japon, qui doit rétrocéder le Leao-tong, et de se faire reconnaître des zones d'influence économique et des « territoires à bail », centres d'influence politique. Cette intervention européenne réussit en particulier dans le nord, moins évolué, donc plus pénétrable. Dès 1896, la Russie obtient de construire un chemin de fer transmandchourien, puis prend à bail Port-Arthur, se réservant ainsi la région du Nord-Est. Pour venger le meurtre de deux de ses missionnaires dans le Chan-tong, l'Allemagne se fait attribuer la baie de Kiao-tcheou, où elle construit le port de Ts'ing-tao. Le voisinage de l'Indochine amène la France à marquer son intérêt dans le Sud-Ouest, en particulier le Yun-nan, où elle établit un chemin de fer, et elle prend pied dans la baie de Kouang-tcheou-wan. L'Angleterre, dont les intérêts étaient très dispersés, se fait céder le port de Wei-hai-wei, en face de Port-Arthur, tandis que le bassin du Yang-tseu devient sa zone d'influence (contrats pour la construction des voies ferrées Chang-hai-Nankin et Chang-hai-Ning-po, etc.). Enfin, les Etats-Unis, restés en dehors de ce partage de 1898, se contentent de faire spécifier le respect du régime de la « porte ouverte ». L'immense marché chinois devient ainsi le champ de compétition d'entreprises financières, commerciales et industrielles (chemins de fer, mines, etc.), dans lesquelles les Européens investissent, non sans profits, des capitaux considérables.

Menacée par les ambitions occidentales et japonaises, la Chine réagit. En 1898, un lettré cantonais, K'ang Yeou-wei, parvient à faire partager à l'empereur Kouang-siu sa hâte d'européaniser la nation. De juin à septembre (les « Cent Jours »), l'impératrice Ts'eu-hi éliminée, une série d'édits réorganisent l'enseignement, les examens, l'armée, etc. Aussitôt, soutenue par les forces du général mandchou Jong Lou et par celles de Yuan Che-k'ai qui trompe la confiance de Kouang-siu, Ts'eu-hi reprend le pouvoir, abolit les réformes, en punit les auteurs et fait du faible empereur un prisonnier.

L'année suivante, un mouvement populaire éclate. Les membres d'une société secrète, celle des *Boxers*, mènent contre les étrangers, dans le Chan-tong, une violente campagne dont les missionnaires sont les premières victimes. Le mouvement s'étend jusqu'à Pékin, où les légations sont assiégées et isolées, les renforts envoyés à leur aide ayant été repoussés. La Cour laisse faire, et le ministre d'Allemagne est assassiné. Il faut une expédition internationale pour délivrer les légations (août 1900). Les puissances imposent à la Chine des sanctions, des mesures pour la sauvegarde des étrangers et une indemnité (l' « indemnité Boxer ») de près de 2 milliards de francs-or, ce qui l'oblige à recourir à des emprunts, gagés sur les revenus des douanes et de la gabelle, qui favorisaient l'emprise financière et la pénétration économique des Européens. Pourtant, devant l'ampleur de la réaction nationale, la plupart des Occidentaux deviennent plus respectueux de la souveraineté impériale.

Les dix années qui suivirent sont marquées par des tentatives de réformes dans l'enseignement, l'armée, voire l'administration. L'impératrice elle-même a pris la direction de cet effort de modernisation, mais elle meurt en 1908, en même temps que Kouang-siu, et fait désigner pour le trône un enfant de trois ans, P'ou-yi. Une régence ne peut qu'accentuer la faiblesse d'un régime déjà menacé par la pression des forces révolutionnaires.

De la révolution au communisme (1911-1949).

Le régime impérial est condamné : à l'hostilité contre la dynastie mandchoue s'ajoutent la propagation dans les milieux intellectuels des idées républicaines et un certain éveil national pour la régénération d'une Chine unifiée et modernisée. Mouvement à la fois nationaliste, démocratique et social, le Kouo-min-tang*, fondé par Sun Yat-sen*, s'agite ; il provoque en octobre 1911 des troubles graves dans la vallée du Yang-tseu. Yuan Che-k'ai, chargé par la Cour de les réprimer, conseille bientôt l'abdication (févr. 1912), qui marque la fin de la dynastie mandchoue. Sun Yat-sen laisse alors le général se faire élire président de la République par une Assemblée réunie à Nankin.

Jusqu'à sa disparition en 1916, Yuan, avec l'appui de son armée (l'armée du Pei-yang),

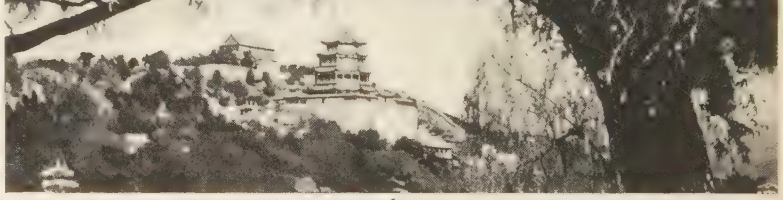

le Palais d'Été, à Pékin

et grâce à un emprunt accordé par un consortium international (1913), se maintient, en dépit de difficultés de toute sorte : soulèvements qui provoquent la dissolution du Kouo-min-tang, exigences du Japon (les « Vingt et une demandes », 1915), auxquelles il doit satisfaire en partie. Aussi fortifie-t-il son pouvoir personnel et songe-t-il, peu avant sa mort, à rétablir la monarchie à son profit. Sa disparition est suivie d'une lutte confuse et désastreuse pour le pays entre les chefs républicains et les généraux. Au début de 1918, la Chine du Sud (au sud du Yang-tseu), entre les mains des révolutionnaires, s'oppose à celle du Nord, dirigée par le gouvernement de Pékin. Celui-ci bénéficie de l'appui financier du Japon, qui a pris à l'Allemagne, en 1914, ses possessions asiatiques (Ts'ing-tao). Mais il est déchiré, au moins de 1911 à 1927, par les luttes fratricides des seigneurs de la guerre (Tou-kiun) Tchang Tso-lin, gouverneur de la Mandchourie, le « général chrétien », Fong Yu-ksiang, Ts'ao k'ouen, gouverneur du Tchéli, Wou P'ei-fou, etc. Dans le Sud, Sun Yat-sen, renversé, puis rétabli à Canton (1917) par des généraux, réorganise en 1923 le Kouo-min-tang et se rapproche de l'U. R. S. S., qui le soutient (mission Borodine, 1923), et des communistes. Le parti communiste chinois avait été créé en 1921 et était devenu en 1922 la section chinoise du Komintern ; il avait pris en fait naissance dès 1920 à Chang-hai parmi des intellectuels et des ouvriers, ceux-ci revenus d'Europe où, embauchés lors de la guerre de 1914, ils avaient été gagnés par les idées syndicalistes. La mort de Sun Yat-sen (1925) provoque dans son parti une scission : d'une part les radicaux, avec Wang Tsing-wei et Song K'ing-ling, veuve de Sun Yat-sen, de

Phot. X, Verger-Adep, Landau.

masque de T'AO-T'IE, époque Chang (XIVe-XIe s. av. J.-C.), ivoire, *musée Guimet*

vase rituel KOUANG, époque Chang (XIVe - XIe s. av. J.-C.), bronze, *musée Guimet*

dragons affrontés, époque des Royaumes-Combattants (IVe - IIIe s. av. J.-C.), jade, *musée Guimet*

coupe laque peint, époque Han (IIIe s. av. J.-C. - IIIe s. apr. J.-C.), *musée Guimet*

Phot. Larousse.

PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS AUTONOMES
1. Dép' coréen de Yen-k'i
2 Dép' toukia et miao du Hou-nan occ.
3 Dép' li (thai) et miao de Hai-nan
4 Dép' lisou (tibétain) de Nou-kiang
5 Dép' moso (tibétain) du Yunnan du Nord-Ouest
6 Dép' tai (thai) et tching-po ou kachin (tibétain) de To-hong
7 Dép' pai de Ta-li
8. Dép' yide de Tch'ou-hiong
9. Dép' tai (thai) du Sip-song-panna
10. Dép' hani (tibétain) et yi de Hong-ho
11. Dép' tchouang (thai) et miao de Wen-chan
12. Dep' pou-yi (thai) et miao du Kouei-tchéou mérid.
13. Dép' miao et tong du Kouei-tchéou du Sud-Est
14 Dep' yi ou lolo (tibétain) des Ta-liang-chan
15. Dép' tibétain de Kan-tseu
16. Dép' tibétain de A-pa
17. Dép' mongol-tibétain-kazakh du Ts'ing-haiocc.
18. Dép' tibétain de Yu-chou
19. Dép' tibétain de Kouo-lo
20. Dép' tibétain du Hai-nan (Ts'ing-hai mérid.)
21. Dép' tibétain de Houang-nan
22. Dép' tibétain du Kan-sou méridional
23. Dép' tibétain du Ts'ing-hai septentrional
24. Dép' houei (Chinois musulmans) de Kou-yuan
25. Dép' houei (Chinois musulmans) de Wou-tchong
Frontières non délimitées et zones contestées
KAZAKHSTAN
KIRGHIZISTAN
OUZBÉKISTAN
TADJIKISTAN
AFGHANISTAN
PAKISTAN
INDE
NÉPAL
BHOUTAN
BIRMANIE
LAOS
YUNNAN
TIBET
SSEU-TCH'OUAN
ZOUNGARIE
BASSIN DU TARIM
TAKLAMAKAN
RÉGION AUTONOME DES OUIGOURS
PLATEAU DU TSING-HAI
PLATEAU DE KOBDO
PLATEAU DE CHANG TANG
RÉGION DE SCHAMDO
Karaganda
Balkonour
Semipalatinsk
Kzyl-Orda
Balkhach
Lac Balkhach
Tchimkent
Djamboul
Frounze
Tachkent
Alma-Ata
Lac Issyk-Koul
Namangan
Fergana
Andijan
Stalinabad
Kachgar (Ka-che)
Yarkand (So-tch'o)
Faydabad
Hindu Kuch
KABUL
Djalalabad
Peshawar
Rawalpindi
Srinagar
Jammu
Sialkot
LAHORE
Amritsar
Multan
Jullundur
Ludhiana
Dehra Dun
Sahāranpur
Bikaner
Meerut
DELHI
NEW DELHI
Moradabad
Rampur
Aligarh
Jodhpur
Mathura
Bareilly
Agra
Shāhjahānpur
LUCKNOW
Gwalior
KATMANDOU
Gorakhpur
Patna
Banaras
Gaya
Bhāgalpur
Asansol
Rānchi
Jamshedpur
Howrah
Bhatpara
CALCUTTA
Kharagpur
Cuttack
Chittagong
Dacca
PĀKISTAN
ASSAM
MANIPUR
Chillong
Mymensingh
Myitkyina
Monts Naga
Kachin
Mandalay
Maymyo
Pakokku
Mingyan
Chauk
Pyinmana
Toungoo
Thaungyin
Salouen
Irrawaddy
Brahmapoutre
Ganges
Yarlung Tsangpo
Lhassa (La-sa)
Namcha Barwa
Everest 8880
Chomolungma
Makalu 8515
Kanchenjunga 8585
PUNAKHA
Thimbu
Gyangtse
Yamdok tso
Nyenchen Tangha
Tangla
Tanglha
Altyntagh
Kouen Lun
Karakoram
Himalaya
Transhimalaya
Nan-chan
Ki-lien-chan
Tsaidam
Tsing Kang Po
Tsaka tso
Lob-nor
Tourfan
Ouroumtsi
Koudja
Khotan
Yarkand
Kachgar
Aksou
Karachar
Khan Tengri 6995
Pic Pobeda 7439
Mts Tarbagatai
Mts Ala Tau
Mts Altai
Altai mongol
Chaine de Tourfan
Bassin du Tarim
Lac Koukou-nor (Ts'ing-hai)
Route de Mokoa (des mule Bouddhas)
Col de Khunjerab
Col de Karakoram
Col de Mintaka
Col de Kilik
Col de Shipki
Col de Niti
Col de Lipu Lekh
Col de Nathu La
Col de Jelep La
Col de Tang La
Col de Kampa Dzong
Col de Khardung
Col de Zoji La
Col de Banihal
Col de Rohtang
Col de Bara Lacha
Col de Shingo La
Col de Kunzum La
Col de Lanak La
Col de Chang La
Col de Tanglang La
Col de Lachung La
Col de Jelep La
Col de Nathu

C H I N E
Forêts
Régions incultes ou de cultures discontinues
Déserts de sable, dunes
Oasis
Élevage des steppes
Élevage nomade d'altitude
Désert d'altitude
Glacier
Marécages
Sols salés
Agriculture
Culture dominante de blé
Blé associé à d'autres cultures
Culture dominante de riz
Riz associé à d'autres cultures
Canne à sucre et fruits tropicaux
Arachides
Maïs
Sériciculture : au sud, bombyx du mûrier; au nord, bombyx du chêne (soie sauvage)
Coton (monoculture)
Coton associé à d'autres cultures
Tabac
Plantations d'hévéas
Principales zones de thé
Faible culture de thé
Kaoliang (sorgho alimentaire)
Soja
Voie ferrée
Voie ferrée en construction
Route de grande liaison
0
300 km
MER DE CHINE MÉRIDIONALE
MER DE CHINE ORIENTALE
MER JAUNE
MER DU JAPON
MER D'OKHOTSK
PHILIPPINES
Luçon
HAINAN
Archipel des Ryū Kyū (Liou-kiou)
PÉKIN
TIEN-TSIN
LIU-TA
TA-LIEN (DAIREN)
PYONG-YANG
SEOUL
Inchon
TSING-TAO
HARBIN
Tsitsihar
Khabarovsk
Vladivostok
Sakhaline
Chongjin
Sonjiin
Akita
Sendai
Niigata
Yamagata
HONSHŪ
HOKKAIDŌ
Sapporo
Hakodate
Muroran
Otaru
Asahigawa
Kushiro
Abomori
Utsunomiya
Maebashi
TOKYŌ
YOKOHAMA
Yokosuka
NAGOYA
Gifu
Toyama
Kanazawa
Fukui
KYŌTO
KOBE
ŌSAKA
Hamamatsu
Shizuoka
Wakayama
Hiroshima
Okayama
Himeji
Tokushima
Kure
Shimonoseki
Matsuyama
SHIKOKU
KYŪ SHŪ
Fukuoka
Yahata
Omuta
Kumamoto
Sasebo
Nagasaki
Kagoshima
Mokpo
Kwangju
Taejon
Taegu
Chongju
Cheju Do
PUSAN
Amoy
Swatow
Foochow
Wenchow
Ningpo
Shanghai
Nanking
Hankow
Kiukiang
Changsha
Nanchang
Wuchang
Hangchow
Soochow
Tsingtao
Tientsin
Peking
Mukden
Changchun
Harbin
Tsitsihar
Blagovechtchensk
Komsomolsk
Golfe de Terpeniia
C. Terpeniia
Iouzno-Sakhalinsk
G. d'Anivа
D. de La Pérouse
D. de Tartarie
Baie de Kouang-tcheou
Hai Phong
Hanoi
Lei-tcheou
Hainan
Macao (Port.)
Hong-Kong
Canton
Kouang-si
Kouang-tong
Yun-nan
Kouei-tcheou
Sseu-tch'ouan
Hou-nan
Hou-pei
Kiang-si
Kiang-sou
Tchö-kiang
Fou-kien
Tchan-tong
Ho-nan
Chan-si
Chen-si
Ho-pei
Kan-sou
Ning-hia
Tsing-hai
Mongolie Intérieure
Grand Khingan
Petit Khingan
Plateau de Mongolie
Plateau du Kouzouptchei
Désert de Kouzouptchei
Plateau de Lœss
Plateau du Yun-kang
Plateau du Yun-nan
Plateau du Kouei-tcheou
Plateau du Sseu-tch'ouan
Plateau du Kan-sou
Plateau du Ning-hia
Plateau du Tsing-hai
Plaine du Soungari
Plaine du Wan-hien
Collines du Kiang-nan
Collines du Wan-hien
Collines du Houang-tchan
Collines du Kiang-tong
Collines du Kiang-si
Collines du Kouang-si
Collines du Kouang-tong
Collines du Kouei-tcheou
Collines du Yun-nan
Collines du Hou-nan
Collines du Hou-pei
Collines du Ho-nan
Collines du Chan-si
Collines du Chen-si
Collines du Ho-pei
Collines du Kan-sou
Collines du Ning-hia
Collines du Tsing-hai
Collines du Sseu-tch'ouan
Collines du Kiang-sou
Collines du Tchö-kiang
Collines du Fou-kien
Collines du Tchan-tong
Collines du Hou-nan
Collines du Kiang-si
Collines du Kouang-si
Collines du Kouang-tong
Collines du Kouei-tcheou
Collines du Yun-nan
Collines du Hou-pei
Collines du Ho-nan
Collines du Chan-si
Collines du Chen-si
Collines du Ho-pei
Collines du Kan-sou
Collines du Ning-hia
Collines du Tsing-hai
Collines du Sseu-tch'ouan
Collines du Kiang-sou
Collines du Tchö-kiang
Collines du Fou-kien
Collines du Tchan-tong
Collines du Hou-nan
Collines du Kiang-si
Collines du Kouang-si
Collines du Kouang-tong
Collines du Kouei-tcheou
Collines du Yun-nan

personnage jouant d'un instrument de musique, époque des Wei du Nord (2e quart VIe s.), provenant de Yun-kang, *musée Guimet*

"la Monitrice de la Cour", détail du rouleau de Kou K'ai-tche (IVe - Ve s.) *British Museum, Londres (d'après les Éditions Euros)*

danseuse, époque T'ang (618-907)
terre cuite peinte, *musée Guimet*

MA-YUAN : "Paysage avec saules" (fin XIIe - XIIIe s.), *Museum of Fine Arts, Boston (d'après les Éditions Euros)*

tapisserie KO-SSEU

le temple de Confucius à Pékin

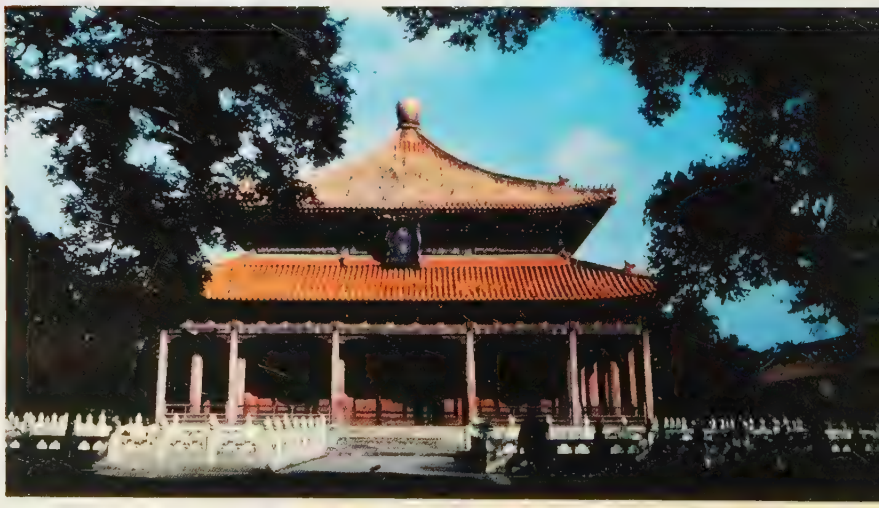

Phot. Ergy-Landau (Rapho), Larousse.

l'autre les modérés, avec Chang Kai-chek (Tsiang Kiai-che). Celui-ci l'emporte, réprime avec violence un soulèvement communiste à Canton (1927), rompt avec la mission soviétique. Son armée prend Hank'eou, Changhai (où son parti se rapproche du capitalisme chinois), enfin Nankin, où s'installe le gouvernement nationaliste chinois. Chang Kai-chek marche alors vers le nord et, avec le concours de Fong Yu-siang, entre en juin 1928 à Pékin, évacué par Tchang Tso-lin. Mais il doit faire face aux dissidents de son parti, à des généraux rebelles, aux communistes et aux ambitions japonaises.

En 1931, prenant prétexte de quelques incidents, les Japonais enlèvent la Mandchourie à la faible armée de Tchang Hiue-leang, et l'érigent en Mandchoukouo (Man-tcheou-kouo) [1932]. Etat prétendu indépendant, en réalité protectorat sous l'autorité nominale de P'ou-yi, le dernier empereur mandchou. La Chine riposte par un boycottage des marchandises japonaises ; les Nippons attaquent alors Chang-hai (1932). Les résolutions de la S. D. N. sont impuissantes à modifier la situation. Les Japonais pénètrent en Chine du Nord en 1933, mais acceptent bientôt d'évacuer les territoires situés au sud de la Grande Muraille. En 1935, néanmoins, ils franchissent cette limite et s'infiltrent dans la région de Pékin.

Le gouvernement chinois n'est pas capable de s'opposer à l'expansionnisme nippon. Il manque de moyens et est absorbé par la lutte contre les communistes. Ceux-ci avaient été rejetés en 1927 dans la clandestinité, mais s'étaient réorganisés grâce aux qualités militaires et à la propagande de ses chefs Mao Tsö-tong, Tcheou Ngen-lai (Chou En-lai) et

quartiers modernes à Pékin

Tchou Tö (Chou-teh). Ils avaient constitué dans le Kiang-si une République soviétique chinoise, appuyée sur une forte armée, et ils intensifient avec succès leur propagande dans les milieux paysans, attirés par les débuts d'une réforme agraire. Ils sont attaqués en 1933 par les forces nationalistes, conseillées par une mission militaire allemande, et contraints à une pénible retraite d'un an vers le Chen-si, la « Longue Marche ». Cependant, l'aile gauche du Kouo-min-tang souhaite une réconciliation nationale face au danger japonais, que les communistes dénoncent vigoureusement. Au moment où son parti semble devoir triompher, Chang Kai-chek tombe en 1936 dans un guet-apens, tendu à Si-ngan, par Tchang Hiue-leang, en accord avec le chef communiste Tcheou Ngen-lai. Il est relâché, le général rebelle fait amende honorable, mais le gouvernement nationaliste cesse la lutte contre les communistes, prélude à l'union nationale contre le Japon.

Encore faible, le gouvernement nationaliste attend prudemment les résultats de son œuvre de reconstruction pour entreprendre une action de résistance. C'est ce que le Japon veut prévenir en passant à l'offensive générale. A la suite d'un heurt survenu non loin de Pékin entre troupes chinoises et japonaises, il engage les hostilités en juillet 1937. Ses armées s'emparent de Pékin, descendent vers le Sud, débarquent à Chang-hai et chassent de Nankin Chang Kai-chek, qui s'installe à Han-k'eou. Décidé à poursuivre la lutte, celui-ci, sous la pression des événements, accepte le concours des forces communistes. Mais celles-ci, dont le commandement est installé fort loin dans le Nord, à Yen-ngan, font quelque peu bande à part et se sentent surveillées. Leur action n'en est pas moins efficace, surtout dans les guérillas, où elles excellent. Elles harcèlent les troupes japonaises et les font hésiter à s'enfoncer plus avant dans le pays. Les Nippons tiennent les ports, les grandes villes, les voies ferrées et s'efforcent de bloquer les frontières de la Chine, mais la guerre du Pacifique contre les Américains (déc. 1941) absorbe bientôt la majeure partie de leurs forces. Délogé de Han-k'eou (1938), Chang Kai-chek s'est réfugié à Tchong-k'ing, qui sera pendant sept ans sa capitale, et d'où il perdra davantage le contact avec le commandement communiste. De plus, Wang Tsing-wei se sépare de lui, négocie avec les Japonais et, grâce à leur appui, constitue à Nankin un gouvernement dissident (1940). Le mordant des troupes communistes s'affirme dans la mesure où décline celui des forces nationalistes. Celles-ci sont en partie immobilisées pour arrêter l'extension des zones contrôlées par des alliés souvent traités en rivaux ; les incidents, parfois graves, se multiplient. Le gouvernement de Tchong-k'ing s'affaiblit au milieu des intrigues, des combinaisons d'hommes d'affaires, des manœuvres de politiciens jouant de l'idée d'une paix séparée avec le Japon pour obtenir des Etats-Unis une aide accrue. Ces derniers soutiennent énergiquement la Chine et envoient des missions militaires (généraux Stilwell et Hurley) pour rétablir la situation de Chang Kai-chek, lutter contre la confusion politique et intensifier l'effort de guerre d'une Chine unifiée.

Mais la capitulation du Japon, leur ennemi commun (août 1945), replace face à face nationalistes et communistes, dont l'hostilité s'est avivée. Le général américain Marshall tente alors une formule de compromis pour intégrer les communistes dans une Chine reconstituée sous la conduite de Chang Kai-chek, à qui les Etats-Unis conservent leur confiance. Cependant, la guerre civile reprend en 1946 ; les nationalistes perdent du terrain, notamment en Mandchourie, récupérée après le désarmement des Japonais par l'armée soviétique ; leurs adversaires n'hésitent plus, au début de 1947, à dénoncer les ambitions de Chang Kai-chek, sa collusion avec les Américains, et s'alignent sur l'U. R. S. S. Le chef du Kouo-min-tang ne s'en montre que plus intransigeant ; il dissout la « Ligue démocratique », moins extrémiste et de formation récente, si bien que les modérés grossissent les rangs des mécontents décidés à l'écarter du pouvoir. Alors que dans les régions contrôlées par les nationalistes règne une semi-anarchie, aggravée par la pénurie et une vertigineuse inflation, Mao Tsö-tong propose à ses partisans un programme constructif. Dès août 1949 se constitue un gouvernement populaire du Nord-Est, bientôt suivi par celui de la Chine du Nord. La partie est perdue pour Chang Kai-chek, qui, le 8 décembre, se réfugie dans l'île de Formose (T'ai-wan), où s'installe son gouvernement.

La République populaire de Chine.

La désagrégation du Kouo-min-tang, le ralliement des hésitants aux communistes, l'adhésion des masses paysannes, mécontentes des taxes prélevées par les nationalistes et attirées par la généralisation de la réforme agraire, avaient contribué aux rapides succès de l' « armée de Libération nationale ». Aussi, le 1er octobre 1949, Mao Tsö-tong annonce-t-il à Pékin, redevenu capitale, la prise de pouvoir du parti communiste et proclame-t-il la République populaire de Chine. Il en est élu président par une Assemblée nationale, Lieou Chao-k'i, Tchou Tö et Song K'ing-ling (veuve de Sun Yat-sen) étant vice-présidents, et Tcheou Ngen-lai (Chou En-lai) président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. Aussitôt, Mao Tsö-tong se rend à Moscou, d'où il revient avec un traité d'amitié, des crédits et la promesse de restitution de Port-Arthur et du chemin de fer de Mandchourie. Enfin, la jeune République a adopté (1954) une Constitution instituant une Assemblée unique, octroyant l'autonomie aux minorités nationales et une certaine liberté à des minorités religieuses, plus effective pour les protestants que pour les catholiques, coupés du Vatican et dont les prêtres étrangers ont été expulsés ; en mai 1958, elle a même tenté d'établir un épiscopat schismatique dans l'Eglise de Chine. Elle a procédé à une complète refonte sociale : la loi sur le mariage établissant l'égalité des sexes en est un frappant exemple ; enfin, elle a accéléré la collectivisation agricole. Après un essai de discussions publiques (les « Cent Fleurs », 1956), le gouvernement est revenu à une application plus rigide de la ligne du parti (campagne de rectification du parti dirigée par Mao Tsö-tong lui-même). Mobilisant les masses, il a imprimé une accélération considérable aux travaux agricoles et industriels et, par l'organisation des communes (1958), s'est engagé dans une transformation totale de la société chinoise. Enfin, il s'est attaché à faire reconnaître son autorité sur les anciennes dépendances de la Chine des Dix-Huit-Provinces, notamment sur le Tibet, qu'il fait envahir dès 1950 et auquel il accorde le statut de région autonome (avr. 1956), sans d'ailleurs pouvoir empêcher la révolte des populations tibétaines contre la domination communiste (mars 1959). Le nouveau régime a été reconnu par tous les Etats communistes comme par la plupart de ceux d'Asie, par la Grande-Bretagne, les pays scandinaves, etc., mais non par la majorité des pays, notamment les Etats-Unis. Les relations avec ceux-ci se sont gravement tendues depuis l'intervention massive des « volontaires chinois » dans la guerre de Corée (1950-1953), et la protection aéronavale accordée par les Américains à Formose. La volonté affirmée par Pékin de récupérer Formose et les îles côtières (Quemoy, Matsu), encore tenues par les nationalistes, fait périodiquement rebondir la crise. Celle d'août 1958, la plus grave (bombardement prolongé des îles), ne fut interrompue que grâce à la conclusion d'une trêve avec les Etats-Unis en octobre suivant. L'influence grandissante du communisme chinois s'est aussi manifestée en Indochine, où il a puissamment aidé le Viêt-minh contre les Français au Tonkin (1953-1954).

Profondément transformée, dotée d'une structure sociale et économique entièrement nouvelle, la République populaire de Chine fait peser la masse, peut-être trop lourde, de ses 735 millions d'habitants non seulement en Asie, mais dans le monde entier. Elle a pris part aux conférences de Genève pour mettre fin à la guerre d'Indochine (1954) et de Bandung (1955) sur la ligne de conduite à suivre par les Etats afro-asiatiques. Son appartenance au bloc communiste ne l'empêche nullement de pratiquer une politique indépendante, inspirée par le souci de ses intérêts nationaux (revendications territoriales aux dépens de l'Inde dans le Ladakh et le long de la ligne Mac-Mahon). L'abandon par Mao Tsö-tong de la présidence de la République en 1959 ne semble pas avoir modifié l'orientation générale de la politique de la République chinoise, mais les dissentiments idéologiques entre l'U. R. S. S. et la Chine ont détérioré leurs relations depuis 1960 et arrêté leur collaboration sur le plan économique.

Malgré ces succès de la Chine populaire, Chang Kai-chek a réussi à maintenir une Chine nationaliste basée à Formose et qui compte 8 millions d'administrés. Son gouvernement reste, pour les Etats-Unis et un grand nombre d'Etats, le gouvernement officiel de la Chine, dont les délégués prennent place à l'Organisation des Nations unies. (→ Biblio.)

Histoire militaire.

Les armées de la Chine ancienne traduisent, par leur nombre et leur diversité, des entités politiques et géographiques qui se partagèrent

Phot. Hsinhua News Ag.

défilé de l'infanterie de Libération (1949)

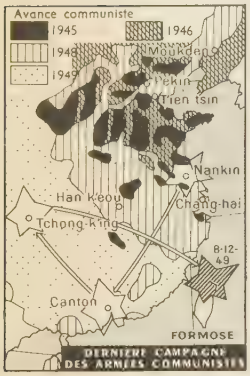

au cours des siècles l'immense empire du « Dragon qui dort ». Parfois, l'une d'elles est devenue celle de l'empereur et a réussi à intégrer les armées des provinces conquises. Pâle reflet de la puissance de l'ancien conquérant mongol, l'armée impériale installe alors des garnisons de Tartares dans les principales villes de l'Empire. Très vite, cependant, les Chinois connaissent l'art de la fortification et des digues. La majorité de leurs villes sont entourées de hautes murailles. La plus célèbre, la *Grande Muraille*, qui reste le type de l'ancienne fortification chinoise, fut construite pour mettre la « Terre des Fleurs » à l'abri des cavaliers nomades, Hiong-nou ou Huns d'origine. Si l'infanterie et le génie étaient constitués par les autochtones, la cavalerie, la garde et les troupes de choc de la dynastie étaient formées de Tartares ou de Mandchous. Jusqu'en 1911, l'organisation militaire chinoise fut celle qu'avaient mise sur pied les empereurs mandchous en prenant le pouvoir (1644). La valeur militaire de l'armée chinoise est encore nulle au XIXe s. : son armement hétéroclite comprend des fusils à mèche, à côté de lances, d'arcs, de hallebardes, etc. Seules, cinq ou six divisions exercées recevront, après 1870, des fusils à tir rapide. Les premiers arsenaux sont créés de 1862 à 1879 à Chang-hai, Nankin, T'ien-tsin et Kerin. Celui de Fou-tcheou fut réorganisé en 1897 par une mission française. Une petite marine avait été alors construite, mais quatre escadres, comprenant 98 bâtiments, furent détruites par les Japonais à Tche-fou en 1895.

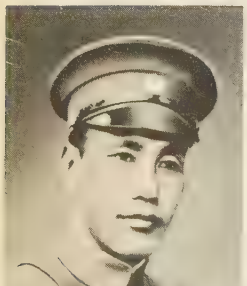

maréchal Chang Kai-chek

La révolution de 1911 amena la création de la première force chinoise moderne : des instructeurs étrangers (Allemands, Français et Américains pour l'armée, Anglais pour la marine) sont appelés en Chine, tandis que des cadres chinois vont s'instruire au Japon et en Europe. Une école militaire moderne est créée à Pao-ting-fou. Plusieurs divisions sont ainsi mises sur pied à Pékin et T'ien-tsin, au Kouang-si, au Yun-nan et en Mandchourie. Hormis le principe du service militaire obligatoire proclamé par la révolution, aucune loi organique n'est cependant promulguée. Dans les années troubles qui suivent la Première Guerre mondiale (au cours de laquelle, en dépit de la déclaration de guerre à l'Allemagne en 1917, l'armée chinoise n'a pas été engagée), les Tou-kiun*, ou « Grands Seigneurs de la guerre », se constituent chacun une armée à sa convenance. De 1930 à 1938, une mission militaire allemande, dirigée par von Seeckt, puis par Falkenhausen, réorganise l'armée chinoise au nom du Kouo-min-tang, et constitue des divisions homogènes de 10 000 hommes. Lorsque éclate, en 1937, la guerre avec le Japon, Chang Kai-chek est à la tête de 100 armées de chacune 3 divisions : depuis 1927, en effet, les armées des Tou-kiun ont été intégrées dans l'armée nationale par un phénomène d'osmose, fréquent dans l'histoire militaire chinoise. Vaste infanterie pourvue de matériel allemand, mais démunie d'artillerie et d'aviation (les 500 appareils qu'elle compte en 1938 seront tous détruits par les Japonais en 1941), l'armée chinoise est incapable d'un effort offensif, mais elle usera l'adversaire, tout en cherchant à durer et à maintenir les communications avec ses alliés possibles. (V. SINO-JAPONAISE [*guerre*].)

défilé de chars (1949)

Lorsque le Japon aura déclaré la guerre de « la Plus Grande Asie » en 1941, il cherchera à former avec Wang Tsing-wei des armées (50 divisions environ), qui seront chargées de missions de police dans la zone occupée. Elles ne joueront aucun rôle important et rejoindront les forces de Chang Kai-chek, certaines même avant la signature de la paix. Il n'en fut pas de même de l'armée de Mao Tsö-tong, créée dès 1927, et dont l'histoire se confond avec celle du parti communiste chinois. Installée au Chan-si de 1928 à 1930, détruite par Chang Kai-chek en 1933-1934, elle se réfugie, après la célèbre « Longue Marche », au Chen-si communiste. De 1936 à 1945, elle coopère, sous le nom de VIIIe armée, à la lutte contre les Japonais et, après avoir tenu un front sur le fleuve Jaune, comprend 27 divisions en 1945. Son armement est en partie japonais, en partie soviétique (armes livrées par l'U. R. S. S. lors de son occupation de la Mandchourie). En 1946, l'armée communiste (500 000 h.) refuse de se laisser intégrer dans celle de Chang Kai-chek, alors réarmée par les Etats-Unis, et bientôt entre en guerre avec elle. Grâce à la propagande communiste, on voit de nombreuses divisions du Kouo-min-tang passer aux ordres de Mao Tsö-tong, qui, en 1948, atteint le fleuve Bleu, et est en 1950 le maître incontesté de la Chine, tandis que Chang Kai-chek regroupait à Formose la valeur de 25 divisions (500 000 à 600 000 h.).

La nouvelle *armée populaire* chinoise est alors réorganisée et comprend des forces régulières, renforcées par les troupes provinciales de sécurité publique (1 million d'hommes) et par la milice de l'armée (6 à 7 millions d'hommes). En 1950, elle engage en Corée un corps de « volontaires » (54 divisions). L'adoption en 1955 d'un service militaire obligatoire de trois ans augmente les effectifs de l'armée régulière (en 1964 : terre 2,6 millions d'hommes, air 250 000 hommes, 3 000 avions, marine 100 000 hommes). La Chine bénéficie d'abord de l'alliance de l'U. R. S. S., qui s'était engagée, en 1955 et en 1957, à lui fournir des armes atomiques. Cet appui lui est retiré depuis la rupture sino-soviétique de 1959-1960, et la Chine, qui refuse en 1963 de signer les accords de Moscou, a entrepris avec ses seuls moyens la réalisation d'une bombe atomique, dont le premier essai fut effectué en 1964, sans toutefois relâcher son activité militaire (intervention à la frontière indienne en 1962).

Constitution et administration.

Aux termes de la Constitution de 1954, le pouvoir suprême appartient au Congrès national du peuple, composé de 1 226 députés élus pour quatre ans ; il adopte les lois, se réunit une fois l'an, et son autorité, dans l'intervalle des sessions, est exercée par son comité permanent. Le Congrès élit le président de la République, les président et vice-président du Conseil d'Etat (ou Conseil des ministres), le président de la Cour centrale populaire et les titulaires d'autres postes importants.

En outre, trois grandes villes sont directement placées sous l'autorité du gouvernement central : Pékin (2 768 000 hab.), T'ien-tsin (2 694 000 hab.) et Chang-hai (6 204 000 hab.). Deux grandes régions, de caractère national original, sont dotées d'un gouvernement autonome : la Mongolie intérieure (6 100 000 hab.; capit. Kuku-hoto ou Kouei-souei) et le Tibet (1 274 000 hab.; capit. Lhassa). Chaque province et chaque région nationale sont divisées en comtés (*hien*) ; mais les villes de plus de 50 000 hab. sont directement placées sous l'autorité du gouvernement provincial ou régional. Chaque comté est divisé en districts ruraux (*hiang*), tandis que les petits centres urbains sont directement rattachés aux autorités du comté. Quand les groupes minoritaires ont une certaine importance, ils forment des comtés autonomes dans le cadre de la province ; dans le cas contraire, ils ne forment que des hiang autonomes dans le cadre du comté. La Chine, en 1954, comprenait 2 151 comtés, et environ 220 000 hiang.

PHILOSOPHIE ET RELIGION

La religion antique.

● *Les divinités.* Les anciens Chinois peuplaient le monde de génies et de divinités sur la nature desquels ils ne nous ont guère renseignés. En tête de leur panthéon, on trouve le Seigneur d'En-Haut, *Chang-ti*, dieu du Ciel, et le souverain Terre, *Heou-t'ou*, dieu du Sol de l'Empire. Ils ne formaient pas un couple : l'idée des couples divins semble étrangère à la mythologie chinoise la plus ancienne ; c'étaient l'un et l'autre des divinités masculines. Chang-ti n'était pas seulement le seigneur du Ciel, il était aussi le roi des morts et le grand maître des affaires terrestres. C'est lui qui conférait aux souverains la source réelle de leur autorité, appelée *t'ien-ming*, « mandat céleste ». Pour l'aider dans sa tâche, il avait toute une série d'auxiliaires, comme lui appelés *ti* : les âmes des anciens souverains et de leurs ministres, et d'autres personnages divins, mais inférieurs à lui. Les souverains chinois portaient le titre de *Fils du Ciel*, parce que chaque dynastie se rattachait mythiquement à un premier ancêtre, qui était véritablement le Fils du Ciel, né miraculeusement d'une vierge mère. Le roi était responsable à l'égard du Ciel. Son manque de vertu pouvait attirer le courroux du Ciel, manifesté par des calamités telles que sécheresse, inondation, épidémie. Heou-t'ou n'est pas plus la Terre personnifiée que Chang-ti n'est le Ciel personnifié. Il gouverne tout le monde habité, le territoire « au-dessous du ciel », *t'ien-hia*. Ses subordonnés, les dieux du sol régionaux et locaux, étaient aussi des divinités du culte populaire. Ils étaient figurés par une pierre brute, qui servait de tablette dans les sacrifices, et primitivement dressée au nord d'un arbre planté sur un tertre au milieu d'un bois sacré. Un seul parmi les dieux des montagnes, des fleuves, des mers avait vraiment acquis une personnalité à l'époque antique ; c'est le dieu du fleuve Jaune, *Ho-po*, le « Comte du fleuve », chef de toutes les eaux. En plusieurs endroits riverains, jusqu'au IVe s. avant notre ère, on noyait chaque année une jeune fille pour la donner en mariage au dieu, car c'était une divinité des plus redoutées.

● *Le clergé.* Pour entrer en communication avec les dieux, on faisait appel, dans les cours féodales, aux sorciers et sorcières, que l'on appelait souvent les « Possédés », et qui jouaient un rôle considérable dans la vie religieuse populaire. Le manque de formation commune les laissant sans cohésion empêcha toujours tout ce monde de prêtres et de sorciers de constituer un clergé véritable et ils ne semblent pas avoir exercé une influence politique.

● *Les lieux de culte.* Les Chinois anciens ne construisirent pas de temples durables : les dieux aimaient à être servis en plein air, en des lieux de culte consacrés. Dans la Chine antique, les jeunes gens et les jeunes filles se rendaient au lieu saint à l'époque du printemps, et ils s'y affrontaient en de gracieux tournois. Le chœur des garçons et le chœur des filles improvisaient des chansons sur des thèmes traditionnels ; des couples se constituaient et passaient la rivière où flottaient, croyait-on, des âmes d'ancêtres désireuses de se réincarner. C'était l'époque des fiançailles. Une autre grande fête, en automne, était l'occasion d'autres réunions du même genre ; c'était l'époque des entrées en ménage ; à partir de ce moment, la terre était « sacralisée », c'est-à-dire qu'il n'était plus permis de la travailler. Jusqu'au printemps suivant, la terre, les ancêtres, les choses et les hommes étaient voués au repos par un ensemble d'interdictions religieuses.

● *Le culte des ancêtres.* Dans chaque ville seigneuriale s'élevait un temple ancestral. On y nourrissait d'offrandes les âmes d'un nombre déterminé d'ancêtres, qui variait selon le rang de la famille. La continuité des cultes ancestraux des diverses familles seigneuriales était une nécessité pour la société tout entière : un territoire ne pouvait être

Phot. U. F. P., N. Y. T.

privé ni de son dieu du Sol ni des divinités ancestrales qui le hantent. A la mort, les âmes du défunt poursuivaient des destinées différentes : le *houen* (âme spirituelle) allait habiter le monde céleste, et le *p'o* (âme inférieure) était destiné à devenir une sorte de revenant, vivotant auprès du cadavre, dans le monde souterrain. Les anciens Chinois avaient des croyances très confuses au sujet de l'au-delà. Au reste, l'important était moins de savoir où les âmes demeuraient après la mort que de pouvoir les faire passer au rang des ancêtres et de s'en faire ainsi des protecteurs. Le « culte des ancêtres », qui devint commun à toute la population chinoise, était, dans la période archaïque, réservé à la classe noble. Il consistait essentiellement en offrandes quotidiennes ou saisonnières qui alimentaient la substance du houen, permettant ainsi au défunt, représenté par sa tablette funéraire, de continuer à participer à la vie de la famille.

● *La divination.* Les anciens Chinois demandaient à divers procédés de divination un moyen de connaître la volonté du Ciel. C'est ainsi que la tortue, qui, par sa carapace bombée et ronde, figurait le Ciel, et par sa plaque ventrale et carrée la Terre, offrit longtemps un excellent moyen d'interroger l'au-delà, grâce à l'interprétation de craquelures obtenues dans son écaille. Un autre procédé consistait à interpréter les hexagrammes du *Yi king* désignés par le hasard. En effet, composés de lignes continues (symbolisant l'impair, le *yang*, le Ciel) et de lignes brisées (le pair, le *yin**, la Terre), les 64 hexagrammes étaient censés fournir une représentation totale de l'univers.

L'époque classique (V^e^-IIe s. av. J.-C.).

LE CONFUCIANISME CLASSIQUE OU PHILOSOPHIQUE

● *Avant Confucius.* Il serait abusif de classer le confucianisme parmi les religions. Il est plus exact de dire qu'il est un système moral et politique qui a imposé durant de longs siècles à la société et à l'Etat chinois leurs structures propres. Il a marqué de son empreinte les vieilles conceptions chinoises sur l'univers, l'homme, la société, le souverain, le Ciel, mais ce n'est pas lui qui a créé ces valeurs religieuses ; elles remontent à une époque bien plus haute que Confucius. Pour comprendre les idées directrices de sa doctrine, il faut d'abord partir de quelques idées fondamentales sous-jacentes à toute la pensée chinoise, telles que la solidarité de la Nature et de l'Humanité. Il existe un ordre commun à l'univers et à la société des hommes. L'empereur ne doit pas faire régner cet ordre par la force, par la loi pénale. Il doit le faire régner par l'exemple, en réglant sa propre conduite sur celle de l'ordre naturel, sur le Ciel ; en partant de sa personne, la vertu influence alors elle-même successivement les gens de sa famille, ses fonctionnaires, ses sujets. En pratique, cet ordre s'établit par l'enseignement, qui consiste à inculquer une discipline : il s'agit de faire de chaque individu un civilisé, c'est-à-dire un homme qui sait par les rites ajuster ses comportements au rythme de l'univers, à l'ordre céleste. Le Ciel n'est pas le créateur du monde, il n'en est que le régulateur, en tant qu'il se confond avec le *Tao*, principe unique de l'ordre cosmique. Pour les Chinois, la société et la nature ne faisaient qu'un. Tel est le fonds traditionnel d'où se dégagera le positivisme ritualiste et conformiste de la doctrine de Confucius. (Il est également à l'origine du mysticisme esthéticien et libertaire que sera le taoïsme.)

● *Confucius.* Confucius*, en chinois K'ong-tseu (dates traditionnelles : 551-479 av. J.-C.), vécut dans la principauté de Lou, province actuelle du Chan-tong. Ses disciples provenaient, comme lui-même, de la petite noblesse, classe d'intellectuels qui connaissaient les livres, les rituels féodaux, et qui se sentaient alors menacés dans leurs privilèges, à une époque où d'autres idéaux commençaient à se faire jour. Confucius essaya de sauver la situation en réformant la morale féodale. Il veut la rendre plus humaine, plus profonde, moins formaliste. De nombreux textes des classiques et des écrivains orthodoxes mettent sous l'autorité du maître des préceptes rituels et moraux. Parmi eux, une place privilégiée revient au *Louen yu* (nous traduisons ce titre par « Entretiens de Confucius »). Mais de nombreux passages de ce livre, qui est notre source la plus sérieuse pour connaître la pensée du philosophe, ont été rédigés non pas par Confucius lui-même, ni par la première génération de disciples, mais par des confucianistes de générations postérieures, au cours des Ve et IVe s. Nous n'avons donc pas un portrait authentique de Confucius, mais bien l'image que la mémoire ou l'imagination de ses disciples avait élaborée. Les principales vertus confucéennes qui doivent conduire à la perfection sont le *jen*, la compassion ou la sympathie qui nous porte à secourir nos semblables, et le *yi*, l'équité qui fait respecter les biens d'autrui et tient compte des devoirs propres au statut social de chacun. La sagesse, pour Confucius, s'acquiert par l'étude, la réflexion et l'effort. L'idéal confucéen est représenté par l'homme supérieur, le *kiun-tseu*, qui doit *se cultiver lui-même* au contact de ses amis et de ses maîtres. S'il est prince, il doit *gouverner par les rites et la musique.* Les rites, ce ne sont pas seulement des gestes, mais aussi les prestations rituelles par lesquelles on entrait en rapport. Dans une société à structure féodale, où chaque individu représente son groupe, tout contact entre personnalités étrangères l'une à l'autre serait dangereux s'il n'était réglé par des procédés d'approche convenables, qui respectent la hiérarchie. Les rites ont une valeur générale qui permet d'en faire un principe de gouvernement en

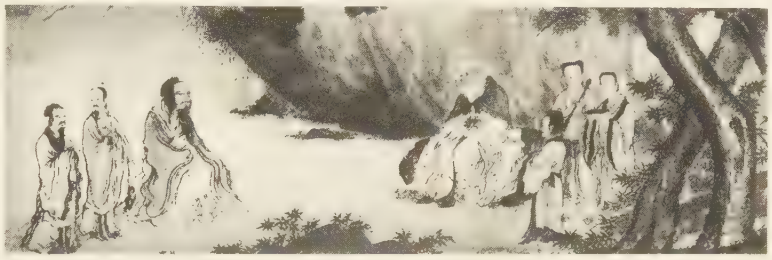

Confucius rencontre Lao-tseu
peinture Ming
v. le XVe s.

intégrant les comportements humains dans le rythme universel, puisque l'ordre de la société ne diffère pas de l'ordre de l'Univers. Les Barbares manifestent leurs sentiments et leurs passions d'une façon instinctive, désordonnée, tandis que chez le civilisé, le Chinois, les mêmes sentiments et les mêmes passions sont disciplinés, endigués par les règles conventionnelles décrites dans les rituels. Les rites apparaissent ainsi comme un *principe de contrainte.* Ils sont complétés par la musique, qui est un principe d'harmonie. Toute cérémonie contient de la musique, qui doit susciter la bonté, l'affection mutuelle.

● *Les premières générations après Confucius.* Après la mort du maître, une partie des disciples restèrent à Lou et ils y maintinrent son école. D'autres allèrent fonder des écoles nouvelles dans d'autres principautés. Il en résulta bientôt des interprétations plus ou moins divergentes de la doctrine. Certaines de ces écoles se laissèrent influencer par d'autres écoles philosophiques. Mais c'est surtout en se laissant entraîner vers un ritualisme purement formel que les successeurs de Confucius s'écartaient de l'humanisme du maître. Ils enseignaient de plus en plus en se contentant de commenter les classiques : savoir livresque qui les éloignait des formes pragmatiques d'enseignement de Confucius. Les deux philosophes qui ont le plus profondément marqué le confucianisme après la disparition du maître sont Mong-tseu et Siun-tseu. Mencius* est le nom latinisé de Mong-tseu (371-289). Le problème de la nature intrinsèquement bonne ou mauvaise de l'homme a préoccupé les moralistes chinois. Mencius, résolument optimiste, la déclare bonne. Il fut un polémiste de valeur. Il fixa le type du lettré, « supérieur au prince ». Le confucianisme doit à Siun-tseu* les solides fondements philosophiques qui lui permettront bientôt de s'imposer comme doctrine officielle de l'Etat. Siun-tseu naquit au début du IIIe s. et dut mourir sous Ts'in Che houang-ti. Rejetant le recours aux lois pénales, il cherche d'autres règles objectives et les trouve dans le vieux ritualisme : son originalité consiste à fonder celui-ci sur la raison, et non plus sur des croyances religieuses. A l'encontre de Mencius, il affirme que la nature humaine est mauvaise. C'est grâce à l'éducation, à la civilisation que l'homme acquiert une seconde nature et devient sociable et bon. Comme tous les confucianistes, il admet que la civilisation a été créée par les anciens souverains de la Chine. Sa description du Fils du Ciel est identique à la représentation traditionnelle du Fils du Ciel légendaire ; mais il ne s'agit plus que d'une image qui prétend montrer l'efficacité rationnelle d'une administration parfaitement organisée ; ce n'est plus la représentation mythique d'un souverain surhumain, dont le « mana » se propage dans l'espace et le temps. De même, le Tao, chez lui, n'est plus que la morale, mais celle-ci, ou plutôt les rites restent le principe suprême de l'ordre.

Confucius
d'après une stèle (1734)

LE TAOÏSME PHILOSOPHIQUE

Parmi les nombreuses écoles philosophiques qui fleurissaient au temps des Royaumes combattants, certaines ont été groupées plus tard, à l'époque Han, sous le nom d' « école taoïste ». Nous pouvons nous faire une idée assez juste de ce qu'elle était grâce à trois ouvrages : le *Tao-tö king*, attribué à Lao-tseu*, le *Tchouang-tseu**, du nom de son auteur supposé, et le *Lie-tseu**, qui lui aussi est plus le nom d'un livre que d'une personne historique. Leur importance littéraire a donné à croire qu'ils étaient tout le taoïsme de leur temps : il n'en est rien. Il y eut beaucoup d'autres auteurs taoïstes, dont les œuvres ont disparu. Eux-mêmes représentent un petit cercle à tendances mystiques et philosophiques. Leurs ouvrages, qui ne sont d'ailleurs pas des exposés doctrinaux, reposent sur une tradition philosophique et religieuse très ancienne. A côté des ritualistes qui élaboraient une religion et une morale confucianistes, les cours féodales entretenaient des spécialistes des arts magiques : devins, astronomes, médecins, apothicaires. Lao-tseu, selon la légende, aurait été « archiviste » à la cour des Tcheou, fonction qui impliquait la connaissance de ces techniques magiques. Ainsi le taoïsme, héritier de vieux procédés mi-positifs, mi-magiques, visant à augmenter la puissance vitale et à atteindre l'immortalité, a rationalisé des croyances religieuses. L'idée sous-jacente de ces pratiques était toujours qu'il est nécessaire d'accorder l'économie du corps humain au rythme de la vie universelle. Pour celle-ci, il n'y a ni mort ni vie, mais une alternance qui n'est pas plus troublante que celle du jour et de la nuit. Il s'agit donc de retrouver l'état de nature, du temps où les hommes n'étaient pas encore pervertis. Aussi Tchouang-tseu condamne-t-il toute science artificielle, tout progrès technique et, surtout, toute intervention des moralistes et des politiciens. Le vrai sage, celui que les taoïstes appellent le « saint », témoigne de son amour du peuple en se bornant à ne pas intervenir : telle est la doctrine du *wou-wei*, du « sans action », dont il est souvent question dans le *Tao-tö king*. De même que les opérations imperceptibles du Tao et du Ciel s'exercent sur le monde sans que celui-ci s'en rende compte, de même le saint, parfaitement désintéressé, laisse les êtres vivre et se développer sans les gêner ou les accaparer, sans leur parler et en les délivrant des entraves de la civilisation. La position des taoïstes est à l'opposé de celle de Siun-tseu. Le Tao conserve chez les taoïstes une valeur proche de celle que lui donne la pensée commune : c'est le principe universel d'ordre et d'unité. Mais ce principe devient chez eux objet de méditation et espoir

Lao-tseu
peinture attribuée
à Mouki

Phot. Larousse.

de salut individuel. Il est immanent à toutes choses et domine l'ensemble des réalités apparentes. Celles-ci sont relatives et contradictoires, mais leurs contradictions se résolvent dans le Tao, réalité première dans laquelle les contraires s'harmonisent. Une paille et une poutre, un laideron et une beauté, tous les contraires sont un. La vraie intelligence nous fait percevoir l'unité primordiale. Il n'y a ni vérité ni erreur, ni oui ni non ; il n'y a que des aspects divers, lesquels dépendent du point de vue. Le Tao devient ainsi la réalité suprême à quoi l'adepte aspire à s'unir par la contemplation et par l'extase. D'où, chez Lao-tseu, Tchouang-tseu et Lie-tseu, des pages fort intéressantes, qui révèlent chez les maîtres du taoïsme une expérience de la vie mystique comparable à celle que l'on rencontre dans les grandes religions. Mais ils font dépendre le salut d'un acte intellectuel : comprendre la loi qui régit la vie universelle. Ils font appel à la raison pour réaliser l'unité, et l'aventure mystique à laquelle ils convient leurs lecteurs est purement mentale.

Kouan-Yin
dans la pose
du délassement royal
bois polychrome
époque Kin (1125-1234)
collection de la Compagnie de la Chine et des Indes

Tha-mo, premier missionnaire
bouddhiste indien
qui soit allé en Chine
bois polychrome
début du VIe s.
musée Guimet

LES AUTRES ÉCOLES PHILOSOPHIQUES

● *L'école de Mo-ti.* Le *Mo tseu** est un recueil d'écrits provenant d'une école rivale de celle de Confucius, et dont le chef, Mo-ti, vivait environ entre 500 et 416 av. J.-C. Comme les confucianistes, Mo-ti est préoccupé de la décadence de la morale traditionnelle, mais les solutions qu'il préconise sont en beaucoup de points à l'opposé de celles de Confucius ou des taoïstes. Il enseigne la soumission au Seigneur d'En-Haut et aux autorités établies. Les biens de ce monde doivent être impartialement distribués entre tous. La guerre n'est qu'un brigandage sans profit réel, qu'on peut éviter par l'amour universel. Curieux mélange d'esprit conservateur et révolutionnaire, il manquait à Mo-ti l'humanisme qui fit la grandeur de Confucius. Son idéal est utopique, sa morale sans joie. Mais son école a joué un rôle important dans la philosophie chinoise ; ses disciples ont, en effet, porté leurs efforts sur la dialectique et la logique. Leur but était d'ailleurs moins de rechercher les lois de la pensée que de trouver des règles pratiques pour soutenir victorieusement des polémiques contre leurs adversaires. Ce faisant, ils ont été amenés à aborder, assez maladroitement, quelques-unes des principales questions touchant la logique formelle. Ils ont quelques rapports avec l'école des Noms.

● *L'école des « Noms ».* Celle-ci groupe des auteurs préoccupés de logique ou, plus exactement, de l'art d'ajuster aux choses les désignations correctes. Cet art remonterait d'ailleurs à Confucius lui-même. Si chacun reçoit, à l'intérieur de la famille, la dénomination exacte qui lui convient, l'ordre domestique est respecté. Il en sera de même dans l'Etat si chacun porte la dénomination de son rang, et l'ordre sera assuré par surcroît dans la nature, parce que le macrocosme et le microcosme, la société et l'univers sont solidaires. Houei Che (IVe s. av. J.-C.) est connu par les paradoxes que lui attribue Tchouang-tseu. De Kong-souen Long († v. 250 av. J.-C.) subsiste en partie un ouvrage qui porte son nom, où l'on trouve des paradoxes qui rappellent ceux des sophistes grecs. L'un et l'autre sont, en effet, plutôt des sophistes que des logiciens. Aussi, ces premiers pas qui auraient pu conduire à une véritable analyse de la pensée n'ont pas été poussés plus loin. Teng Hi-tseu est le plus célèbre des « Logiciens ». Il fut aussi un légiste et l'auteur d'un des premiers codes chinois.

● *L'école des Lois.* Une des écoles les plus intéressantes de la fin de l'époque féodale est l'école des Lois. Alors qu'une partie de l'aristocratie s'attachait encore à sauver ses privilèges en défendant les vieux idéaux, cette école favorisait l'avènement des grands Etats soumis à l'autorité absolue d'un prince. Ses théories sont exposées dans le *Han Fei tseu*. L'auteur de cet ouvrage, Han Fei*, a vécu au IIIe s. av. J.-C. L'importance de ce personnage est considérable dans l'histoire des idées politiques de la Chine. Avec lui, la généralité et le caractère impératif de la loi sont affirmés avec la plus grande netteté. C'était là une idée révolutionnaire, car, dans l'ancienne société, les lois étaient conçues comme de simples modèles de conduite et n'avaient guère de valeur obligatoire : les différends se réglaient par la conciliation sous l'autorité du suzerain. Au gouvernement par les rites que préconisaient les confucianistes, les « Légistes » opposent le gouvernement par les lois. C'est leur système qui triompha pour un temps, à Ts'in, et favorisa dans une certaine mesure la victoire de ce pays. Ts'in Che Houang-ti, en fondant l'Empire, crut établir le règne de la loi. Seuls de tous les philosophes chinois, les Légistes défendaient alors une conception du droit se rapprochant quelque peu de la conception gréco-romaine. S'ils échouèrent, leur influence n'en a pas moins contribué à donner à l'Empire chinois un minimum de base juridique.

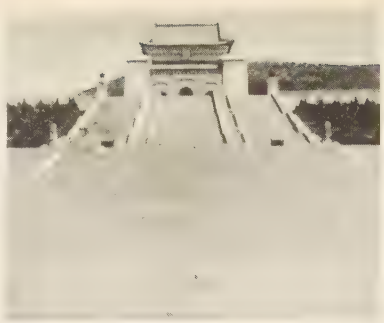

tombeau de Sun Yat-sen à Nanking

Religions et philosophies dans la Chine impériale.

LE BOUDDHISME EN CHINE

On ignore la date exacte de l'introduction du bouddhisme* en Chine : il y avait, au milieu du Ier s. apr. J.-C., une première communauté bouddhique a la cour d'un prince apanagé dans l'actuelle province du Kiang-sou. Pendant longtemps, on ne vit pas les différences profondes qui séparaient le taoïsme de la nouvelle doctrine de salut, et le bouddhisme fut considéré comme une secte taoïste. Au Ve s. de notre ère, un religieux d'Asie centrale, Kumārajīva, fit traduire ou retraduire les livres sacrés, ce qui permit au bouddhisme de prendre un essor vigoureux, et il commença seulement à rivaliser sérieusement avec le taoïsme. A partir de ce moment, et jusque vers le VIIIe s., les traductions se firent de plus en plus nombreuses et de plus en plus précises. Le moine chinois Hiuan-tsang* fit un pèlerinage célèbre dans l'Inde (629-645). Chargé de livres et de reliques, il revint triomphalement à la capitale. Yi-tsing (631-713) fut, à la même époque, un voyageur émérite. Il rapporta des sanctuaires bouddhiques plus de dix mille rouleaux de textes sanskrits, qu'il se mit à traduire. Le bouddhisme, sous la dynastie des T'ang, connut son apogée, mais aussi le commencement du déclin à partir des années 842-845.

Avalokiteçvara — qui était un bodhisattva masculin — subit une curieuse métamorphose en Chine et au Japon. Tout en demeurant le grand bodhisattva miséricordieux du Lotus, idéal de contemplation tout intérieure, il devint la déesse Kouan-yin, la donneuse d'enfants, qui prit place dans le panthéon populaire à côté des sages taoïstes et confucianistes. La piété populaire se porta aussi vers un autre bodhisattva : Amida, étroitement associé à Kouan-yin. L'amidisme, ou « secte de la Terre pure », fit de nombreux adhérents et donna naissance à un véritable piétisme.

A côté du Petit Véhicule qui forme les saints appelés *arhat*, à côté du Grand Véhicule qui groupe les « êtres de Bodhi », ou bodhisattva, une troisième méthode, due à la secte du Dhyana, prit une importance considérable en Chine et au Japon, où elle se teinta de philosophie purement chinoise. Le terme sanskrit qui signifie « méditation » a été transcrit en chinois par le caractère *tch'an* (prononcé *zen* en japonais). La secte *tch'an** a été introduite en Chine par le célèbre moine Bodhidharma, venu de l'Inde au VIe s. Son message se transmit de disciple à disciple, c'est-à-dire d' « esprit à esprit », pendant un siècle. Sous la dynastie Song, le tch'an avait perdu la vigueur de ses origines, mais son champ d'influence s'était accru, et ses monastères attiraient de nombreux convertis de toutes les classes de la société. De nombreux peintres et poètes ont puisé dans cette doctrine anti-intellectualiste et mystique leur source d'inspiration.

LE CONFUCIANISME, DOCTRINE D'ÉTAT (IIe s. av. J.-C.)

Au moment où le confucianisme devenait doctrine d'Etat sous les Han, il n'était plus la pure doctrine de Confucius, ni même celle de ses premiers disciples. Son grand représentant à cette époque, Tong Tchong-chou († v. 105 av. J.-C.), fait appel dans ses écrits à des théories fortement teintées d'idées magiques, sans pour cela offrir de satisfaction à des besoins plus profonds de religiosité. La doctrine perdit peu à peu son prestige et ne trouva plus de grands esprits pour la défendre lorsque, avec la disparition des Han, elle cessa de bénéficier de l'appui des empereurs. L'Etat confucianiste se trouva, pendant le « Moyen Age », c'est-à-dire du IVe au Xe s., en conflit avec l'Eglise bouddhique, devenue puissante et riche.

● *Les commentateurs.* Ma Jong et Tcheng Hiuan, au IIe s. apr. J.-C., composèrent des commentaires de tous les classiques ; ils réussirent ainsi à établir, pour la première fois, une doctrine cohérente — œuvre reprise par K'ong Ying-ta au VIIe s., et qui aboutit à la grande floraison philosophique du confucianisme sous les Song.

● *Le néo-confucianisme.* On doit au philosophe Tcheou Touen-yi* (1017-1073) la notion du Premier Principe, du « Faîte suprême », *t'ai-ki*, conçu, à la manière du Tao de Lao-tseu, comme l'unité primordiale, mais sous un aspect cosmogonique semblable à la matière raréfiée de nos nébuleuses et qui produit par voie d'évolution l'ensemble de l'univers. Il fut le principal précurseur de Tchou Hi, fondateur du néo-confucianisme, système scolastique qui était destiné à faire autorité dans l'enseignement officiel jusqu'à l'aube du XXe s. Tchou Hi* (1130-1200) a laissé une œuvre immense. C'est surtout par ses études sur les classiques qu'il imposa sa pensée. L'idée principale de sa philosophie est d'admettre que la nature est d'essence morale. La loi morale et la loi cosmique sont un même principe, la Raison suprême, *li*, qui constitue le grand axe de l'univers (*t'ai-ki*).

● *Le confucianisme sous les Ming et les Ts'ing.* Le confucianisme produisit encore, sous les Ming, une philosophie qui eut un grand succès jusqu'au Japon : celle de Wang Yang-ming (1472-1528). Celui-ci préconise un effort tendu vers la connaissance intérieure intuitive, alors que Tchou Hi et son école cherchaient la vérité dans l'étude, c'est-à-dire dans le monde extérieur. Vers la fin des Ming, le confucianisme était devenu une doctrine stérile. La situation changea à partir du XVIIe s., avec une série de lettrés de grande classe qui surent étudier l'ancienne littérature avec objectivité. Le résultat de la critique historique et philologique — et cela est important pour l'histoire des idées — fut de prouver le caractère apocryphe de certains textes anciens, en particulier de toute une partie du *Chou king*, ce qui ébranlait considérablement le caractère sacré d'un des textes les plus vénérables du passé. L'étude critique des classiques aboutit assez curieusement, vers la fin de la dynastie, à un essai de réforme du confucianisme en vue d'en faire une religion. Le principal représentant de ce mouvement plus idéologique que scientifique fut K'ang Yeou-wei.

LE TAOÏSME, RELIGION

Né aux derniers siècles avant l'ère chrétienne, quand la religion antique, achevant de se dissoudre avec la société féodale à laquelle elle était étroitement liée, cessait de suffire aux esprits devenus inquiets, le taoïsme se développa avec un succès prodigieux dans l'empire des Han et atteignit son apogée sous les Six Dynasties, quand le monde chinois était en ébullition politique et religieuse. Les sectes se multiplièrent ; Lao-tseu fut déifié : un panthéon était constitué. Au VIe s., la paix des T'ang lui fut fatale, en ramenant l'ordre confucéen dans les esprits comme dans l'ad-

Phot. Giraudon, Popper-Atlas-Photo.

ministration ; la concurrence du bouddhisme l'usa également. Il perdit peu à peu son emprise sur les masses populaires, pour se réduire à n'être qu'une religion de moines et un culte de sorciers ; et, malgré l'éclat que lui valut la renommée de quelques grands religieux des siècles suivants, il commença dès lors la longue décadence qui devait l'amener à son état moribond d'aujourd'hui. Le taoïsme était, au moins depuis les Han, une religion de salut pour tous. L'Eglise était partagée en deux classes : les *Tao che*, adeptes taoïstes travaillant à se sauver eux-mêmes, et le *Tao min*, le peuple taoïste attendant d'autrui son salut. Dès le IIe s. apr. J.-C., l'Eglise taoïste apparaît fortement constituée. Les cadres en sont assez solides pour résister à la répression qui suivit l'écrasement de la révolte des Turbans jaunes. Les fêtes religieuses taoïstes étaient nombreuses et variées dès le temps des Han. Aux époques ultérieures, il y eut des rituels compliqués et variés. Le problème de la conservation du corps en vue de l'immortalité prit une place prépondérante et encombra le taoïsme de pratiques fastidieuses, qui finirent par rebuter les meilleurs esprits. En réalité, la religion populaire a toujours été constituée par un syncrétisme où le taoïsme avait la place prépondérante, mais où les éléments confucianistes étaient nombreux.

AUTRES COURANTS RELIGIEUX

Outre le bouddhisme et avant le catholicisme, la Chine s'ouvrit, à certains moments, à d'autres courants religieux, venus de l'Occident par les routes des steppes : le nestorianisme et le manichéisme. En 781, une inscription syro-chinoise fut érigée dans la capitale des T'ang : elle contient un résumé du christianisme et le récit des faveurs que les empereurs T'ang accordèrent aux communautés nestoriennes. Quant au manichéisme, il fut introduit chez les T'ang par les Turcs Ouïgours, dont les qaghans s'étaient convertis à cette religion. Devenus sectateurs du manichéisme dans leurs royaumes, ils étendirent leur protection aux manichéens de Chine, qui constituèrent des communautés non seulement dans la capitale, mais aussi dans plusieurs villes de province. Mais le manichéisme fut proscrit quand la puissance des Ouïgours s'effondra : en 843, peu avant la grande persécution antibouddhique, un édit impérial ordonna la destruction des temples et la confiscation de leurs propriétés.

La religion populaire moderne.

Les trois grandes religions de Chine : confucianisme, taoïsme et bouddhisme, menèrent pendant des siècles, l'une contre l'autre, une lutte tantôt ouverte, tantôt sournoise, qui les usa peu à peu. Le bouddhisme et le taoïsme durent reculer devant le confucianisme. Ils moururent lentement entre le VIIe et le XIVe s., non sans jeter encore quelque éclat. Leurs cérémonies continuent à s'accomplir aujourd'hui, et souvent avec grand faste, mais, sauf dans certaines régions, ils n'ont plus guère de vie propre ni l'un ni l'autre, du moins en tant que systèmes religieux définis et distincts. Le confucianisme était resté plus vivant, sinon comme système religieux, au moins comme système de direction de vie, mais dans un milieu relativement restreint : celui des lettrés. Cependant, le « Livre de la piété filiale » demeurait toujours le principal fondement de l'éducation morale dans toutes les classes de la société, et comme le catéchisme de la morale privée en Chine. La religion populaire a absorbé les trois religions en prenant quelque chose de chacune d'elles, et rien n'était plus vivant, avant le régime politique actuel, que ce curieux mélange d'idées élevées et de superstitions grossières, extrêmement différent selon les personnes qui les pratiquaient.

La mentalité religieuse des Chinois était marquée par une indifférence foncière à l'égard des doctrines. Ce qui les préoccupait, c'était de pouvoir recourir au service religieux des bonzes bouddhistes ou taoïstes quand le besoin s'en faisait sentir, en particulier à l'occasion des funérailles. Leur vie religieuse consistait en une foule de menues pratiques et en un cycle de fêtes. Les premières avaient surtout pour but de se prémunir contre les mauvais esprits et les démons ; les secondes donnaient lieu à des rites familiers et à des réunions à caractère de foire dans les temples. La plus grande de ces fêtes populaires est assurément celle du Nouvel An lunaire, suivie de la pittoresque fête des Lunaires, le 15e jour de la première lune, au cours de laquelle on promenait en procession des lanternes de papier de couleur et de forme variées. Parmi les autres fêtes chinoises, citons : la fête des Morts (Ts'ing-ming), qui tombe au début d'avril et pendant laquelle on va visiter les tombeaux ; la fête du solstice d'été, le 5e jour du 5e mois ; la fête féminine de la Tisserande, le 7e jour du 7e mois (les femmes invoquent ce jour-là la divinité stellaire de la Tisserande en vue d'avoir des enfants et d'acquérir de l'habileté dans les ouvrages féminins) ; enfin, la fête de la Lune, le 15 du 8e mois, au cours de laquelle on donne aux enfants des lapins et des « gâteaux de la lune ». (→ Biblio.)

LITTÉRATURE

L'histoire littéraire de la Chine est caractérisée par deux tendances qui l'emportent tour à tour, selon les époques, et qui correspondent à deux conceptions de l'existence. L'une peut se rattacher à l'esprit confucianiste (tendance morale, politique, démocratique, souvent terre à terre, qui vise à la simplicité du style), l'autre à l'esprit taoïste (tendance esthéticienne, plus aristocratique, représentant une inspiration orientée vers l'évasion et la poésie pure). Mais, derrière ces deux attitudes fondamentales, se retrouve toujours le sentiment profond d'une race paysanne : la solidarité de la société humaine avec la nature.

Avant le IIIe siècle av. J.-C.

Les Chinois appellent *king* (« classiques » ou « canoniques ») une série d'ouvrages dont le nombre a varié au cours des âges (de cinq jusqu'à treize), et qui ont servi de base à l'enseignement, d'abord dans l'école confucéenne, puis, quand le confucianisme fut devenu la doctrine officielle, dans les écoles impériales. La connaissance des classiques ouvrit, à partir du IIe s. av. J.-C., la voie aux carrières administratives ; elle donnait la qualité de lettré. Les beaux textes canoniques, appris par cœur et ressassés au moyen des « allusions littéraires », inculquaient à tous les esprits les exemples édifiants de l'histoire. Les classiques chinois, durant plus de vingt siècles, ont emprisonné les esprits dans un moule archaïsant, mais ont donné à la civilisation chinoise cette extraordinaire stabilité qui lui a permis de survivre aux pires remous. Les principaux classiques sont au nombre de cinq, auxquels il faut ajouter les Quatre Livres. Les Cinq Classiques sont : le *Chou king*, le *Livre de l'Histoire* (du XIe au VIIe s. av. J.-C.), qui se compose de discours, édits, exhortations, prononcés par le souverain ou par de hauts dignitaires ; le *Che king*, classique de la poésie, qui est un recueil de chansons d'amour et d'hymnes religieuses, choisies, disait-on, par Confucius ; le *Yi king*, manuel de divination, dont la méthode remonte à un temps immémorial ; le *Tch'ouen ts'ieou*, première chronique datée, couvrant la période de 722 à 481 av. J.-C., d'un laconisme poussé à l'extrême, enfin, le *Li ki* (*Mémoires sur les rites*), riche source de renseignements sur la civilisation chinoise, fondée non sur la loi ou sur le dogme, mais sur les rites, véritable « langage » discipliné. Les Quatre Livres sont : le *Louen yu*, brèves sentences recueillies sur le vif ; le *Tchong yong* et le *Ta hio* (*l'Invariable Milieu* et *la Grande Etude*), qui traitent tous deux de la vertu de l'homme supérieur, faite d'équilibre ; le *Mong-tseu* (*Mencius*), dont l'importance réside moins dans la pensée que dans l'art avec lequel il défend les idées confucéennes.

Mais, depuis la dynastie Song, l'édition complète des classiques, avec leurs commentaires, comprend les treize ouvrages suivants : le *Yi king* ; le *Chou king* ; le *Che king* ; le *Tcheou li* (rituel des Tcheou), qui dépeint un gouvernement idéal en tout point conforme à la raison ; le *Yi li* (*le Cérémonial*) ; le *Li ki* ; le *Tch'ouen ts'ieou*, avec les commentaires de Tso (*Tso tchouan*), de Kong-yang (*Kong-yang tchouan*) et de Kou-leang (*Kou-leang tchouan*) ; le *Htao king* (*Livre de la piété filiale*), livre tout à fait insignifiant, mais qui a joui d'une grande considération en raison de la haute valeur que les Chinois accordent à la piété filiale, mère de toutes les vertus ; le *Louen yu* ; le *Mong-tseu*. Il faut y ajouter le *Eul ya* (glossaire), le plus ancien dictionnaire chinois, datant vraisemblablement du IIe s. av. J.-C.

Parmi les autres ouvrages philosophiques de cette époque, c'est le *Tchouang-tseu* qui a le plus de valeur littéraire ; la prose chinoise n'avait jamais atteint avant lui cette aisance et cette perfection. On chercherait en vain, dans cet ouvrage, un exposé systématique de la doctrine : c'est d'une façon toute littéraire et poétique que s'exprime l'auteur.

L'Antiquité chinoise nous a laissé une anthologie poétique, les *Elégies du pays de Tch'ou* (*Tch'ou ts'eu*), qui n'a pas été investie d'un caractère quasi sacré comme le *Che king*, mais qui a toujours été hautement prisée : c'est dans ce recueil qu'ont été incorporées les œuvres de K'iu Yuan, le plus célèbre poète de la Chine antique (v. 343 - v. 290 av. J.-C.). Parmi ces œuvres, le *Li sao* (on peut comprendre « Douleur de l'éloignement » ou « Tomber dans l'infortune ») est d'une longueur exceptionnelle dans la littérature poétique chinoise : les mots y ont encore toute leur force évocatrice et peuvent susciter à eux seuls les images et les émotions que le poète veut exprimer. Plusieurs des neuf poèmes des *Kieou tchang*, du même style que le *Li sao*, relatent les étapes du poète au cours de sa triste existence. Quant aux *Kieou ko* (*Neuf Chants*), attribués aussi à K'iu Yuan, ce sont en réalité des chants religieux du pays de Tch'ou, qui devaient être exécutés au cours de cérémonies chamanistes.

Des Han aux T'ang (206 av. J.-C. - 618 apr. J.-C.).

La prose des Han est généralement considérée comme représentant la perfection du style écrit chinois. Elle se distingue par sa simplicité et son élégance, et par l'absence de recherche esthétique. Elle fut employée surtout par des écrivains philosophes. Le *Che ki* (*Mémoires historiques*), de Sseu-ma Ts'ien*, est la principale source pour l'histoire non seulement de la Chine, mais aussi de l'Extrême-Orient en général, depuis les origines jusqu'à l'empereur Wou (140-87 av. J.-C.). Il est le modèle, tant au point de vue du style que de la composition, de la longue série des vingt-quatre *Histoires dynastiques* qui seront écrites à travers les âges.

La période des Six Dynasties a vu naître les premiers grands théoriciens de la littérature. Lieou Hie, dans son *Wen sin tiao long*, réagit contre la préciosité de son époque et assigne comme but à la littérature de décrire des situations, des sentiments vrais. A l'encontre des autres critiques littéraires de son temps, qui croyaient à l'influence essentielle du génie sur l'évolution de la littérature, il insiste sur l'importance de la société et de l'histoire, et donne des critères objectifs pour juger d'une œuvre. Siao T'ong (501-531), le fils de l'empereur Wou des Leang, montre le même amour des belles-lettres en réunissant, dans son *Wen-siuan*, des textes, prose et poésie, choisis uniquement en raison de leur beauté littéraire. Celui qui exposa, à cette époque, avec le plus de vigueur et de netteté, l'idée d'une littérature indépendante de la morale et du conformisme, fut Ko Hong, qui vécut environ entre les années 250 et 330. Son important ouvrage, le *Pao-p'ou tseu*, traite surtout d'alchimie taoïste.

Tandis que le *Che king* (*che*, poésie lyrique) était annexé par les professeurs de morale confucianiste, le genre poétique qui caractérise le mieux l'époque Han est le *fou* ou *ts'eu-fou*, imité du *Tch'ou ts'eu*. Il s'agit presque d'une prose rythmée, plus propre à la description qu'à l'expression des sentiments. Il reste six *fou* de Sseu-ma Siang-jou, dans lesquels il prête une extrême attention à la forme, aux dépens du fond. Les Chinois considèrent comme un grand progrès de leur poésie l'apparition, à partir de la fin des Han, du vers de cinq syllabes (autrement dit de cinq mots) : on le trouve tout au long d'une petite anthologie de poèmes anonymes, intitulée *Dix-neuf Poèmes antiques*. Un célèbre poème anonyme, « Vers le sud-est un

Confucius
d'après une gravure française
Bibliothèque nationale

Phot. Larousse.

« le Rêve dans le Pavillon rouge »

le poète Li Po (Li T'ai-po)

le poète Sou Che d'après une peinture attribuée à Shokaku-Soga

Lou Siun

paon s'envole », relate un drame, fondé sans doute sur une complainte populaire. Le seigneur de guerre Ts'ao Ts'ao et ses deux fils comptent parmi les plus grands poètes chinois : leur inspiration est également de la même veine, toute populaire. Au milieu du IIIe s., un groupe de poètes, appelés « les Sept Sages de la forêt des bambous », trouve son inspiration dans le taoïsme. Il en est de même pour T'ao Yuan-ming (T'ao Ts'ien) et, en général, pour tous les poètes paysagistes des Six Dynasties (IVe s.). Les empereurs qui règnent dans le Sud favorisent l'art pour l'art.

Les T'ang (618-907).

Cette nouvelle ère de grandeur et d'expansion fut aussi une des plus belles périodes pour les arts et pour la poésie. En revanche, il y a peu de penseurs originaux à cette époque. Grâce à l'invention de l'imprimerie, on diffuse d'abord des textes religieux, puis des textes littéraires à la fin de la dynastie. Au Xe s., on imprimera les classiques pour la première fois. On appelle *kou-wen*, « prose antique », un style nouveau qui apparut alors, en réaction contre le style *p'ien-wen*, « prose parallèle », qui avait le tort de ne pas se prêter à des exposés logiques. Le créateur en est Han Yu (768-824). Dans sa phrase, chaque mot s'insère dans une armature de particules parfaitement logique. Il veut que l'on s'initie à l'art d'écrire à seule fin de mieux propager les idéaux moraux du confucianisme.

Les poètes T'ang n'ont rien de bien neuf à dire : ils savent exprimer des sentiments conventionnels dans une langue très élaborée, qu'ils amènent à sa perfection. Ils créent un nouveau style qui assujettit la poésie à une métrique stricte, alors que la poésie des Han et des Six Dynasties n'obéissait pas à des règles bien déterminées. Après une époque de transition correspondant en gros au VIIe s., c'est sous le règne de Hiuan-tsong que commence la grande époque de la poésie T'ang. Li Po ou Li T'ai-po (701-762) chanta le vin et l'ivresse, les femmes et la musique. Quelques-uns de ses poèmes ont une tournure épique assez rare dans la littérature chinoise. Son ami Tou Fou (712-770) survécut à l'époque heureuse de la dynastie : à l'école de la misère et de la faim, il a condamné avec véhémence la guerre et l'injustice sociale. Au VIIIe s., l'inspiration champêtre de T'ao Yuan-ming se retrouve dans Wang Wei, à la fois poète et peintre, Mong Hao-jan et d'autres émules. Po Kiu-yi (772-846) suit et fait suivre l'exemple de Tou Fou : dans une lettre-manifeste, il déclare que depuis le *Che king* la littérature chinoise s'est écartée de la bonne voie, son but essentiel devant être de faire connaître au gouvernement les pensées du peuple. Il fut un peintre de mœurs ; ses poésies étaient chantées par les gens du peuple.

Les Song (960-1280).

Pour la première fois depuis l'Antiquité, un véritable mouvement philosophique se dessine. On repense les notions héritées du passé ; des problèmes politiques nouveaux préoccupent les lettrés. Au ministre réformateur Wang Ngan-che s'oppose le parti des lettrés conservateurs avec Sseu-ma Kouang (1019-1086), l'auteur d'un ouvrage historique extrêmement important, le *Tseu tche t'ong kien*, « miroir » de l'Histoire, qui devait servir de « guide aux gouvernants ». Les examens redeviennent exclusivement littéraires, mais les vieux commentaires tombent peu à peu en discrédit. La période des Song, qui marque le triomphe définitif du confucianisme, est aussi celle où le style *kou-wen* l'emporte sur les proses plus maniérées.

Les deux grands prosateurs de la dynastie furent aussi les deux plus grands poètes : Ngeou-yang Sieou (1007-1072), grand lettré confucianiste, est également un taoïste épris de la nature ; Sou Che (Sou Tong-p'o) peut être considéré comme l'écrivain le plus représentatif de l'époque Song. Il écrivit des *fou* célèbres et aussi des *ts'eu*. Le *ts'eu* est un poème écrit pour être chanté selon une mélodie déterminée : la technique en est difficile, car on tient compte de tous les tons ; ce nouveau genre, très exploité, fait la richesse de la poésie Song, qui ne présente pas l'extraordinaire floraison de génies de la dynastie précédente, mais qui connaît une inspiration plus variée, une langue plus libre.

Les Yuan (1280-1368).

Au point de vue littéraire, l'époque Yuan n'est intéressante que par le subit développement d'un nouveau genre : le théâtre. Dès l'Antiquité, le théâtre existait en puissance : ses origines doivent être cherchées dans les danses liturgiques, où des exécutants faisaient revivre des personnages historiques ou mythiques. Puis il y eut des « récits chantés », des pantomimes. Peu à peu, les règles du théâtre tel qu'il se présente à l'époque des Yuan se précisèrent. Le drame comprenait neuf rôles traditionnels ; chaque acteur, à son entrée en scène, annonçait au public le personnage qu'il représentait. Des pièces de cette époque racontent, l'une, une histoire d'amour inspirée par un conte T'ang, l'autre, l'histoire de Tchao-kiun, princesse chinoise mariée à un seigneur Hun. *L'Orphelin de la famille Tchao*, traduit en français, inspira à Voltaire son *Orphelin de la Chine*. Une autre pièce a pour sujet l'histoire de l'empereur Hiuan-tsong des T'ang et de sa célèbre favorite Yang Kouei-fei.

Les Ming (1368-1644).

C'est par le théâtre et surtout par les romans que la littérature Ming rachète la médiocrité de ses littérateurs confucéens épris de l'antique. Le *P'i-p'a ki* (*la Guitare*) est le chef-d'œuvre du « théâtre du Sud ». Quant au genre romanesque, ou *siao-chouo*, il avait été jusque-là limité aux contes et aux nouvelles ; puis l'essor de l'imprimerie favorisa la diffusion du roman, que taoïstes et bouddhistes exploitèrent pour les besoins de leur propagande. Le roman historique était le genre favori des conteurs publics. Par le *San Kouo tche yen yi* (*Histoire romancée des Trois Royaumes*), plusieurs fois remanié par la suite, les gens des classes inférieures connaissent Lieou Pei, Tchou-ko Leang, Ts'ao Ts'ao, les figures les plus populaires de l'histoire de Chine. Le *Chouei-hou tcho-wan* (*le Rivage*), plus imaginaire qu'historique, relate les aventures d'une bande de brigands qui, vers la fin des Song, sévirent dans la province du Chantong. Le *Si yeou ki* (*le Voyage en Occident*) s'éloigne encore plus de la réalité historique pour entrer dans le domaine surnaturel. Le *Kin-p'ing-mei* inaugure un genre tout différent, le roman de mœurs réaliste. C'est un des meilleurs romans chinois ; il donne une description extrêmement crue des mœurs de certains fonctionnaires corrompus de l'époque.

Les Mandchous (1644-1912).

Une véritable renaissance se manifeste alors dans le domaine de l'érudition. Au point de vue artistique et littéraire, les lettrés Ts'ing ne firent que continuer les Ming, jusqu'au moment où les Chinois découvrirent la littérature occidentale, dans les dernières années du XIXe s. Les écrivains ne firent preuve de génie inventif que dans le roman. Dans la seconde moitié du XVIIIe s. parut un chef-d'œuvre voué à un succès extraordinaire, le *Hong leou mong* (*le Rêve dans le pavillon rouge*). Ce roman long, diffus, rempli d'allusions inintelligibles, est rédigé dans une langue très pure, avec un talent poétique et un sens psychologique remarquable. A côté du *Hong leou mong* et des autres romans sentimentaux qui l'imitèrent, parurent des romans satiriques et sociaux, tels que le *Jou lin wai che*. Parmi les recueils de petits récits, le plus estimé est le *Leao tchai tche yi* (*Contes fantastiques du studio Leao*). L'auteur vivait en contact direct avec le peuple, auquel il emprunta ces histoires extraordinaires. Son style brillant et concis est très goûté des lettrés les plus délicats.

Le théâtre des Ts'ing est tout d'abord raffiné, élégant, selon la tradition des Ming. Puis il donne peu à peu naissance au répertoire actuel du théâtre traditionnel chinois, qui est tout à fait populaire. La danse ne figure que dans les ballets militaires, dont il existe plusieurs genres bien limités. Le symbolisme des gestes, la stylisation poussée à l'extrême rendent inutile une machinerie encombrante.

La révolution littéraire (XXe s.).

L'Europe pendant longtemps n'avait été connue que par les missionnaires, les marchands et les militaires. A la fin du XIXe s. et au début du XXe s., on commença à traduire les grands auteurs de l'étranger, et ils connurent une grande vogue. La « révolution littéraire » trouva un de ses premiers pionniers dans la personne de Tch'en Tou-sieou, qui lança un mouvement en 1916, dans sa revue intitulée *la Nouvelle Jeunesse*. Pendant plusieurs années, les milieux littéraires et universitaires connurent des polémiques passionnées. En 1917, Hou Che publia son premier manifeste : la première étape de la « révolution littéraire » consiste à « émanciper la langue », c'est-à-dire à faire du *pai-houa*, la langue parlée courante, l'instrument unique de la nouvelle littérature chinoise. Puis un deuxième manifeste demandait la création d'une littérature démocratique, pleine de fraîcheur et de réalisme, et l'abandon de la littérature classique, œuvre d'ermites solitaires. A la même époque (v. 1918) parurent les premiers essais de poésie en *pai-houa* par Hou Che et ses amis. Tous avaient, à vrai dire, une maîtrise de la langue parlée moderne qui s'accompagnait d'une maîtrise non moins grande des tournures classiques. Lou Siun est le plus grand romancier de la littérature révolutionnaire. L'idée principale de sa nouvelle, *le Journal d'un fou*, est que l'avenir sera meilleur si l'on élimine l'effroyable doctrine qu'est le confucianisme ritualiste. L'*Histoire véridique de Ah Q* a été souvent traduite ; cette nouvelle est typique de la manière de Lou Siun : style nerveux et concis, ironie froide qui dissimule une profonde pitié.

Les années qui suivirent la révolution littéraire sont marquées par la création de sociétés littéraires et par de vives mais assez vaines controverses. Les écrivains les plus marquants de cette époque sont tous attirés par les idées anarchistes ou communistes. Les romanciers subissent surtout l'influence des écrivains russes ; les lecteurs s'intéressent aux œuvres à thèses sociales. Seuls les poètes restent sensibles à des influences plus variées (symbolistes français, romantiques anglais, etc.). Outre Lou Siun, les écrivains du XXe s. les plus remarquables sont : Kouo Mo-jo, au génie tumultueux et divers ; Yu Ta-fou (1896-1945), auteur de nouvelles déprimantes ; Mao Touen, romancier réaliste, ainsi que Pa Kin (auteur de *Kia* [*la Famille*], paru en 1931) ; Lao Che, romancier satiriste. Quelques romancières et poétesses jouissent d'une grande notoriété : Lou Yin, Ping-sin et Ting Ling sont les plus connues. Enfin, dans le domaine du théâtre, quelques auteurs écrivent des pièces dialoguées, à la manière du théâtre occidental. Ceux qui ont eu le plus de succès dans ce genre nouveau en Chine sont T'ien Han et Ts'ao Yu. (→ Biblio.)

BEAUX-ARTS

Préhistoire.

Les traces de l'activité humaine remontent en Chine à une très haute époque, ainsi qu'en fit preuve la découverte en 1921, dans la grotte inférieure de Tcheou-k'eou-t'ien ou Choukou-tien (40 km au S.-O. de Pékin), des vestiges du *Sinanthropus Pekinensis, homo faber* connaissant l'usage du feu et utilisant des outils en pierre grossièrement taillée. Il serait le rameau le plus septentrional d'une population dont le rameau le plus méridional est représenté par le pithécanthrope de Java.

On possède peu de renseignements sur l'évolution de la Chine proprement dite au paléolithique supérieur. Sa culture se serait apparentée alors à celles des régions sibériennes, elles-mêmes renouvelées par un apport occidental.

Au début du néolithique, la Chine du Nord subit le rayonnement d'un vaste complexe formé au Baïkal, et qui s'étend sur toute la Sibérie orientale et l'Asie centrale de l'Est. Ces différentes régions donneront naissance, au cours du IIIe millénaire, à des cultures différenciées, qui s'échelonnent en bandes superposées et rayonnent à la fois vers l'O. et vers l'E. : au N., une culture forestière (Mandchourie, Corée, en rapport par le

Phot. X, Larousse, Chine nouvelle.

Baïkal avec l'Ob', l'Oural et la Scandinavie); puis une culture microlithique des sables, couvrant l'Asie centrale, la Mongolie, les Ordos et la Mandchourie occidentale; la culture agricole des plateaux lœssiques de la Chine; enfin, une culture côtière, s'étendant de l'Insulinde aux côtes sibériennes et japonaises. Toutes ces cultures auront leur part dans la formation de la civilisation chinoise.
A la fin du néolithique, dans la région des plateaux lœssiques de la Chine septentrionale, apparaît la culture dite « de Yang-chao » (du nom du site où elle fut décelée par le professeur Andersson en 1920), se caractérisant par la présence de poterie peinte, dont la technique, originaire du Moyen-Orient et sans doute diffusée par le néolithique des sables, se serait adaptée à des formes apparentées au néolithique du Baïkal. On distingue, dans cette culture, deux groupes principaux, les centres intermédiaires du Chan-si et du Chen-si en subissant plus ou moins l'influence sur un fond de néolithique des sables : au Ho-nan, des bols en poterie rouge recouverte d'un engobe blanc s'ornent à l'intérieur de motifs linéaires en rouge et en noir, et s'accompagnent d'une poterie à fond pointu, montée à la main, et d'un matériel en pierre polie et en os; au Kan-sou, où l'évolution de cette culture semble s'être poursuivie jusqu'au milieu du Ier millénaire avant J.-C., on distingue quatre stades :
1° *Stade de Pan-chan* :* jarres globuleuses montées à la main et munies de hauts cols travaillés à la tournette, ornés dans la partie supérieure, jusqu'au milieu de la panse, d'un large décor peint en noir et rouge, où dominent les spirales s'enroulant en sens inverse des aiguilles d'une montre; la terre rosée, souvent revêtue d'un engobe du même ton, est fine et bien travaillée; auprès des vases, quelques ornements en jade ont été retrouvés;
2° *Stade de Ma-tch'ang :* jarres piriformes à col bas, muni d'un rebord évasé; décor peint en rouge et noir de rhombes, damiers, méandres;
3° *Stade de Sin-tien :* hautes jarres à haut col et large embouchure, en terre jaune plus grossière, ornées d'un décor, en brun sombre ou noir, de triangles et de doubles volutes (vestiges de la spirale);
4° *Stade de Kia-tsing :* poterie peinte dégénérée, voisinant avec des bronzes.
Au Ho-nan septentrional, sur le site de Siao-t'ouen (près de Ngan-yang), à la poterie peinte succède une culture de la poterie noire, représentant la culture côtière; elle est dite « de Long-chan », du site du Chan-tong où elle fut découverte pour la première fois. Cette poterie, faite au tour et à surface polie, préfigure dans certaines de ses formes celle des bronzes de la Chine historique, qui, dans le Ho-nan, lui succède sans hiatus.
Au Ho-nan, la poterie peinte comme la poterie noire s'accompagnent d'une poterie grise en rapport avec les vieilles cultures sibériennes, et qui se perpétuera à l'époque historique. Tandis qu'au milieu du IIe millénaire l'usage du bronze apparaît au Ho-nan, marquant le début de la civilisation chinoise, les régions périphériques du Nord (Tcha-har, Jehol) voient naître des complexes mixtes, où l'outillage des agriculteurs se mêle à celui des pasteurs nomades; et le long des côtes, sur un fond de culture similaire, du Leao-tong au Tchö-kiang, se diffusent la poterie noire et la poterie grise.
Au IIe millénaire, la culture de Yang-chao se rencontre au Ho-nan avec celle de Long-chan; de cette rencontre est née la première civilisation chinoise.

Évolution de l'art chinois.

● *Les Chang.* A Ngan-yang* (Ho-nan septentrional), dernière capitale des Chang, se révèle un art rituel d'une remarquable unité dans ses formes et dans son décor : armes et vases en bronze; sculptures en marbre blanc et en jade; poteries blanche et grise. L'invasion des Tcheou, venus du Chen-si, met fin à la civilisation des Chang.

● *Les Tcheou.* Moins évolués, les Tcheou font travailler les artisans des vaincus, mais, bientôt, techniques, formes et décors s'abâtardissent. Cependant, le royaume de Tcheou s'étend, vers le N., en direction de

bas-relief du Lao-K'uin-tong de Longmen (Ho-nan) après 494
musée Guimet

la Mongolie et de la Mandchourie et, vers le S., approche et dépasse le Yang-tseu. La civilisation chinoise trouve dans ces vastes territoires des éléments d'enrichissement. A partir des VIIe et VIe s. av. J. C. s'élabore l'art dit « des Royaumes combattants », dans lequel des réminiscences de l'époque Chang se conjuguent avec des formes et des motifs empruntés aux Barbares du Nord et à la Chine du Sud. A l'art rituel succède un art de parure. On voit apparaître des techniques nouvelles : incrustations

tigre en jade blanc (époque Han)
musée Guimet

d'or et d'argent, verre, laque etc. En 221 avant J.-C., le duc de Ts'in (Chen-si) fonde l'Empire chinois. Il fait ériger aux frontières du Nord la Grande Muraille, destinée à les protéger contre les incursions des nomades de la steppe.

● *Les Han.* Les Han (206 av. J.-C. - 220 apr.) recueillent l'héritage du Premier Auguste Empereur; leur art se distingue par son réalisme et par le rôle prééminent de l'homme dans les figurines funéraires, les reliefs ciselés, les briques estampées, les peintures. Il rayonne au-delà des frontières de la Chine soit par voie commerciale (étoffes de soie trouvées en Asie centrale et jusqu'à Palmyre, laques recueillis dans le trésor d'un roi Kuchān à Begram [Afghānistān]), soit par voie de conquête (important site de Lo-lang en Corée, et tombes du Tanh-hoa au Viet-nam [Nord Viêt-nam]).
La chute des Han plonge l'Empire dans l'anarchie; le Nord est envahi par des populations d'origine turque; le Sud, fidèle aux traditions chinoises, voit naître dans les

chimère
pierre sculptée
époque des
Six Dynasties
musée Guimet

Trois Royaumes de grands calligraphes et de grands peintres.

● *Les Six Dynasties.* La division du Nord et du Sud se perpétue sous les Six Dynasties (420-589). Les ensembles funéraires de la région de Nankin montrent, dans leurs représentations animales, les progrès accomplis par les sculpteurs. Au N., le règne des Wei (d'origine tongous) favorise la floraison de l'art bouddhique. Dans les grands sanctuaires rupestres de Yun-kang et de Long-men sont imitées les formes et l'iconographie transmises de l'Inde par les oasis de l'Asie centrale. Traités par des praticiens chinois, ces éléments étrangers prennent une saveur originale, empreinte de la ferveur des nouveaux convertis.

● *L'époque T'ang.* La sculpture et la peinture bouddhiques trouvent à l'époque T'ang (618-907) un équilibre classique; une architecture grandiose apparaît, ainsi que de nombreux peintres, créateurs des formules fondamentales de l'art pictural chinois. L'empire T'ang étant entré en contact avec ceux de l'Inde et de l'Iran, les arts mineurs prennent un aspect très cosmopolite.

● *Les Song.* Sous les Song (960-1280), dans le Sud morcelé, mais qui reste le refuge de la culture chinoise, s'élaborent des formes qui trouveront leur plein épanouissement, favorisé par le déclin du bouddhisme, le renouveau de la pensée traditionnelle (néo-confucianisme), les progrès des techniques. A l'art cosmopolite des T'ang succède un art purement chinois (peinture, céramique).

● *Les Yuan.* L'invasion mongole entraîne une régression, les souverains Yuan (1280-1368) poussant à l'augmentation de la production artisanale, ce qui aboutira à une détérioration des techniques. C'est pourtant sous les Yuan qu'apparaissent la fabrication des tapis et celle des émaux cloisonnés.

● *Les Ming.* Le retour au pouvoir d'une dynastie chinoise, celle des Ming (1368-1644), donne une nouvelle impulsion aux productions artistiques. L'empereur Hong-wou (1368 - 1398) crée à King-tö-tchen* (Kiang-si) la fabrique impériale de céramiques dont les productions répandront en Europe le renom de la porcelaine de Chine. Son petit-fils, Yong-lo (1403 - 1429), édifie, sur l'emplacement de la capitale Yuan, la grande cité de Pékin, l'un des plus magnifiques ensembles architecturaux du monde. Cependant, les goûts réactionnaires des souverains Ming écartent de la Cour les peintres de valeur, qui se livrent à leur art dans les provinces de la Chine centrale. La fin des Ming provoque à son tour une décadence des techniques.

● *La décadence.* L'essor reprend sous le règne de K'ang-hi (1662 - 1722), premier des grands empereurs mandchous. Mais ses successeurs, s'appuyant sur le confucianisme, facteur d'immobilisme, se montrent incapables de créer un climat favorable à la production artistique. Les peintres de talent travaillent loin de la Cour, épris d'exotisme et de virtuosité technique.
Les importantes commandes européennes du XVIIIe s., puis l'influence croissante de l'Occident, au XIXe s., achèveront la décadence d'un art figé dans des formules ressassées.

Les techniques et les œuvres.

● *Architecture.* Les principales caractéristiques de l'architecture chinoise apparaissent, dès le début de l'ère historique, dans les vestiges découverts à Ngan-yang* (Ho-nan), capitale des Chang de 1300 à 1028 avant J.-C., tant dans le choix des matériaux que dans la forme et la structure des édifices : terrasses quadrangulaires en terre battue, portant, à intervalles réguliers, des semelles de pierre sur lesquelles reposaient des piliers de bois soutenant la toiture. Le mur, aujourd'hui disparu, n'était qu'un simple remplissage. Les accents portent à la fois sur les lignes verticales des piliers et sur les horizontales dessinées par la toiture, partie la plus importante de l'édifice.
Dès les VIIe et VIe s. avant notre ère, les villes sont ceintes de murs en terre battue, et les toitures se couvrent de tuiles en terre cuite à décor estampé. Dans le mobilier funéraire des Han (IIIe s. av.-IIIe apr. J.-C.) se sont conservés quelques modèles réduits d'architecture : tours de guet, pavillons de plaisance, fermes; des piliers funéraires

terre cuite funéraire
époque Han
musée Cernuschi

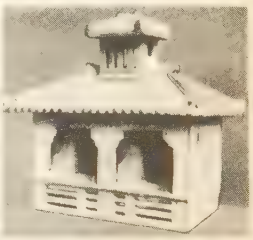

terre cuite funéraire
époque des Han orientaux
musée Cernuschi

semelle de sandale
en tissu brodé
trouvée dans la tombe
d'un chef hun
à Moïn-ula
époque Han
musée Guimet

Phot. Chavannes, musée Guimet, Larousse.

« Cavalier et serviteur » peinture époque T'ang *musée Guimet*

reproduisent dans la pierre des détails de charpente nous montrant que le toit, à large avancée, repose sur les piliers de bois par l'intermédiaire de consoles ; certains éléments portent des ornements peints ou sculptés. Dès ce moment, les édifices sont orientés vers le S., la porte d'accès s'ouvrant dans cette direction au centre d'un des longs côtés du rectangle. Les textes décrivant les palais impériaux nous les montrent ceints de murs, s'ouvrant vers le S. par une porte monumentale flanquée de deux tours, ou *k'iue*. Cette porte donne accès à une première cour, au fond de laquelle se dresse un pavillon à un seul étage, que des galeries couvertes peuvent relier à des pavillons latéraux ; derrière ce premier bâtiment réservé aux fonctions officielles se succèdent d'autres cours, au fond desquelles s'élèvent d'autres pavillons réservés aux appartements privés. L'ensemble s'étend ainsi en profondeur et peut comprendre des jardins et des pièces d'eau. Ce schéma est resté jusqu'à nos jours celui du *ya-men*, bâtiment officiel ou riche résidence. Magnifié, il constitue le plan de la Cité interdite érigée à Pékin par l'empereur Yong-lo au début du XVe s. Ce schéma traditionnel n'a jamais subi que des modifications de détail ; on y note une tendance croissante à la plus stricte symétrie, et l'accentuation, jusqu'à l'époque T'ang, du caractère fonctionnel des consoles et des charpentes. A cette époque, qui semble avoir été le moment classique de l'architecture chinoise, on voit à Tch'ang-ngan et à Lo-yang, capitales bâties sur un plan en damier, s'ériger de somptueux édifices en bois revêtu de laque à décor polychrome, et dont les toits aux tuiles vernissées prennent une grande ampleur. Des pavillons de plans variés, hexagonaux ou octogonaux, apparaissent également ; ils se perpétueront dans l'architecture des jardins.

Sous les Song, hormis une tendance marquée à la verticalité — la capitale, K'ai-fong, était hérissée de tours — et le parti de relever les angles des toits vers le ciel, les architectes semblent plus préoccupés de décoration que de problèmes fonctionnels. L'ornementation sculptée et peinte prend toujours plus d'importance ; les fenêtres ont un profil en arc surbaissé. Cette tendance va croissant aux époques ultérieures ; la richesse de polychromie et d'ornementation de la Cité interdite de Pékin, bâtie au XVe s. et rénovée au cours des XVIIe et XVIIIe s., en reste le plus parfait exemple.

D'innombrables textes s'efforcent de reconstituer les plans des premiers édifices religieux des Tcheou : *miao ;* temples ancestraux, temples du Ciel et du dieu du Sol. Le temple du Ciel de Pékin, dressant sa forme ronde sur une terrasse bordée de balustrades de marbre blanc, conserve le souvenir d'une très ancienne tradition. Religion étrangère, le bouddhisme adapta aux besoins cultuels et conventuels le plan des palais impériaux, mais un bâtiment nouveau, inspiré du *stupa* de l'Inde, y apparut : la pagode, tour en bois de plusieurs étages, que surmonte une aiguille enfilée de plusieurs disques de métal imitant le parasol qui couronne les reliquaires de l'Inde. En elle-même, la pagode, ou *t'a*, s'inspire de la tour de guet chinoise. Aucun exemple ancien ne s'est conservé sur le continent, et c'est au Japon que l'on retrouve les modèles empruntés par ce dernier à la Chine et à la Corée. Il subsiste cependant quelques pagodes en brique, dont la plus ancienne, à Song-chan, près de Lo-yang, est datée de 523 ; son plan à pans coupés s'inspire, plus fidèlement que les édifices en bois, des modèles indiens. Les pagodes en brique, fort massives, des T'ang sont bâties sur un plan carré ; plus élancées, celles des Song sont hexagonales ou octogonales. Sous les Yuan, les lamas tibétains introduisent la pagode en forme de bouteille, originaire du Nepāl. Dès ce moment, l'architecture bouddhique se fige dans des cadres immuables.

● *Peinture.* Dans la longue évolution de la peinture chinoise, deux courants peuvent être discernés. Le plus ancien fait une part prépondérante à la ligne qui cerne les objets d'un contour fin et égal. Il est d'origine artisanale, l'héritage des peintres qui, selon un programme à tendance moralisante, faisant une large place à l'homme, décorèrent les palais impériaux des Han. De ce décor, depuis longtemps disparu, on retrouve l'écho sur les dalles en pierre ciselée, ainsi que dans les peintures murales de quelques tombes. Dans ces dernières, la forme en mouvement est cernée d'une ligne souple, tracée à l' « encre de Chine », les couleurs étant posées en à-plats à l'intérieur du cerne. Aucune recherche de volume ou de modelé dans le traitement des personnages. Peu ou pas de cadre dans ces représentations sur un seul plan ; parfois, l'homme s'y profile sur un fond de montagnes onduleuses.

Cette technique ne subira, au cours des siècles, que peu de modifications ; les personnages seront groupés avec plus de science (Kou K'ai-tche*, IVe s.) ; la ligne gagnera en acuité (Yen Li-pen*, VIIe s.), les vêtements seront traités avec plus de détails au moyen de souples draperies (Li Long-mien*, IXe s.) ; les visages seront plus réalistes (portraits Ming). L'influence de l'art bouddhique, d'origine étrangère, y introduira pour un court laps de temps une tendance au modelé à l'aide d'ombres colorées (fresque du Hōryūji, VIIIe s.) ; mais, en dépit de ces transformations, la peinture de personnages restera toujours fidèle à ses principes d'origine, et, dans son absence de souci des détails, révélera cette puissance généralisatrice, cette faculté de synthèse qui sont les qualités maîtresses de l'art chinois. Les représentations de fleurs, d'oiseaux, d'animaux — l'un des chapitres importants de la peinture extrême-orientale à partir du Xe s. — suivront une évolution parallèle. A peine pourra-t-on y discerner, suivant les époques, des variations dans l'épaisseur du cerne, la transparence des couleurs, la tendance décorative des compositions. Cette dernière tendance ira croissant, à partir des Ming, dans la peinture de Cour et exercera son influence sur les arts mineurs : soieries, céramiques, cloisonnés et laques.

Parallèlement à ce courant traditionnel s'en développait un second, que nous verrons surtout briller dans le paysage. A l'époque Han, la découverte du papier et l'amélioration du pinceau avaient entraîné la formation de la calligraphie, privilège des élites cultivées. Lors de l'écroulement des Han (IIIe s.), l'aristocratie, fuyant les Barbares, se réfugia dans la région du Yang-tseu et y découvrit les beautés de la nature, qu'elle exprima à l'aide du pinceau dans la poésie et la peinture. Là est l'origine du second courant qui fit de la peinture, avec la calligraphie, à laquelle l'unissent des liens étroits, l'art par excellence, l'activité gratuite où s'exprime la spiritualité des élites chinoises. Ainsi naquit le paysage, dont les premières représentations ont disparu, mais dont les écrits contemporains nous révèlent les principes : Sie Ho* (VIe s.). L'homme, devant le spectacle de la nature, communie avec l'univers et transcende sa vision par une opération spirituelle qui l'anime de vie cosmique (*k'i-yun*).

Il ne semble pas que les artistes soient immédiatement parvenus à réaliser cette conception. Longtemps, le paysage ne fut qu'un fond, une vue panoramique permettant de scander les différents épisodes d'un récit (représentation de *jâtaka* dans les peintures de Touen-houang*), qu'une vision féerique et colorée de montagnes superposées (Li Sseu-hiun et Li Tchao-tao, VIIIe s.). Des progrès techniques lui donnèrent plus d'ampleur. Au milieu du VIIIe s., Wou Tao-tseu* assouplissait le cerne et donnait vie au trait, tandis que le poète Wang Wei*, découvrant les virtualités de l' « encre de Chine », s'adonnait au paysage monochrome. La voie était dès lors ouverte à l'évolution qui caractérise le Xe s. et donne naissance au paysage monumental : vaste composition en hauteur, où le trait plus ou moins appuyé remplace le cerne, où l'encre plus ou moins imprégnée d'eau (lavis) permet de rendre les valeurs aériennes au moyen de brumes servant de lien entre les différents plans étagés en hauteur, les lointains se situant dans la partie la plus élevée de la représentation. Ce genre sera illustré au Xe et au XIe s. par Li Tch'eng*, Fan-k'ouan, Tong Yuan*, Kiu-jan*, ainsi que par leurs successeurs Siu Tao-ning et Kouo Hi*. A la fin du XIe s., des amateurs rechercheront une expression plus individuelle (Sou Tong-p'o dans ses bambous, Mi Fei dans ses paysages). Alors naîtra le paysage lyrique, supprimant une partie des plans savamment étagés, évoquant à l'aide de taches plus ou moins encrées une vision intérieure, illuminant de lumière des compositions plus variées. Ce courant sera porté à son plus haut degré d'expression par les moines de la secte Tch'an (Mou-k'i*). La fin du XIIIe s. verra une réaction et la reconstruction du paysage dilué dans la lumière (Tchao Mong-fou*) ; la touche remplacera désormais la tache dans les compositions de Houang Kong-wang, Wou Tchen, Wang Meng* et Ni Ts'an*, grand maître des gris.

L'époque Ming, avec l'école de Wou, dans la région de Sou-tcheou (Chen-tcheou*, Wen Tcheng-ming*), resta fidèle à l'idéal des grands paysagistes Yuan, tandis que l'école de Tchö (Tchö-kiang) se réclamait des lyriques Song.

A la fin du XVIe s., dans leurs écrits esthétiques, Tong K'i-tch'ang et Mo Che-long codifièrent les principes de l'école des lettres (celle de Wou), établissant une distinction entre l'école du Nord, attachée à la couleur et au cerne, et celle du Sud, dominée par la touche et par l'encre. Tenant de cette dernière, Tong K'i-tch'ang sera, aux XVIIe et XVIIIe s., le modèle des quatre paysagistes classiques des Ts'ing (Wang Che-min*, Wang Wou*, Wang Houei* et Wang Yuan-k'i*). Moins attachés à la tradition, des individualistes (Che-t'ao*, Pa ta chan jen*, Kong Hien, K'ouen-ts'an) joueront en virtuoses de l'encre, de la touche et de la tache, et créeront de nouveaux chefs-d'œuvre. Au XIXe s., on cite Tchao Tche-k'ien (1829-1884). Wu Yu, dont on ignore la date de naissance, ainsi que celle de sa mort, assimila, tout en demeurant fidèle à l'esthétique chinoise traditionnelle, les techniques européennes. Depuis l'instauration de la République populaire, la Chine compte un certain nombre de peintres pratiquant le réalisme socialiste.

● *Sculpture.* Les tombes royales des Chang, à Ngan-yang, ont livré de petites sculptures en marbre blanc, où se révèle déjà une des caractéristiques de la plastique chinoise : la faculté d'appréhender la forme dans son ensemble et d'en rendre la masse sans souci du détail. Aucun autre exemple de sculpture archaïque n'a subsisté. Décor de l'architecture, la sculpture, comme cette dernière, devait être taillée dans le bois. Découvertes dans des tombes de Tch'ang-cha (Hou-nan, IVe-IIIe s. av. J.-C.), des effigies animales et humaines en bois rehaussé de laque montrent que la représentation du corps humain est fort en retard sur la sculpture animalière. Il en sera longtemps ainsi, comme le prouvent les statuettes en terre cuite, ou *ming k'i*, très nombreuses dans les sépul-

« Paysage » peinture à l'encre sur papier par Ni Ts'an (1350) *musée Guimet*

Phot. Arch. phot., musée Guimet.

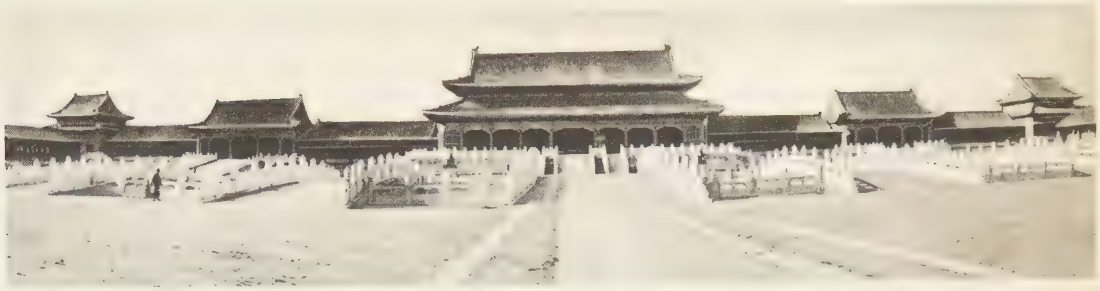

2

1. La plus ancienne pagode chinoise de brique, érigée vers 523, se trouve à Sang-chan, près de Lo-yang (Ho-nan). Le sommet, en forme de cône, est divisé en 15 faux étages par des corniches. Ce procédé de faux éléments architecturaux est caractéristique des édifices de brique chinois; 2. Les bâtiments de la cité interdite de Pékin destinés à la vie publique de l'empereur, orientés...

3

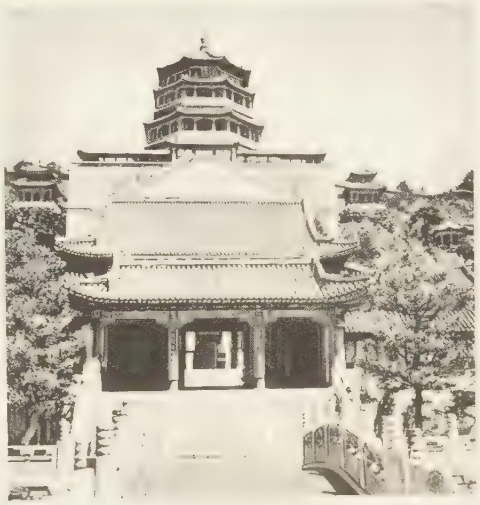

7

4

5

4

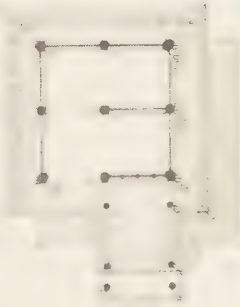

4

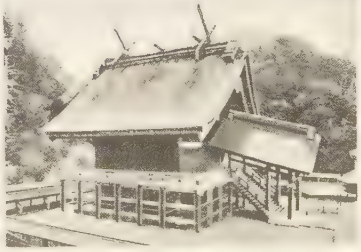

7

6

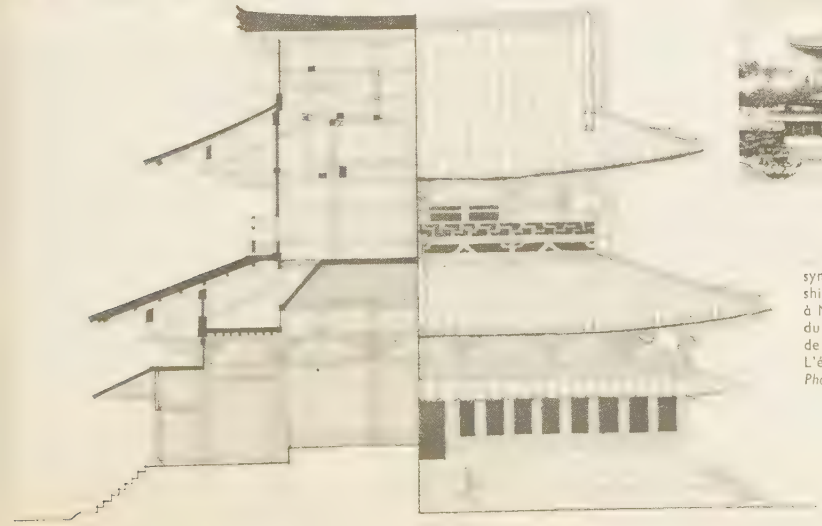

6

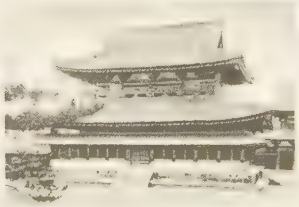

vers le sud, s'ouvrent sur de vastes cours; ce plan obéit aux lois de stricte symétrie qui caractérisent l'urbanisme chinois; 3. Palais d'été à Pékin; 4. Temple shinto à Izumo; 5. Temple de Kinkakuji, à Kyōto (XIVe s.); 6. Temple du Horiuji, à Nara (VIIe s.); 7. Pagode du temple de Yakushi, à Nara (VIIIe s.). La traduction du stupa en pagode est très significative. Le dôme surmonté d'un parasol, symbole de dignité, se transforme en une tour carrée, dont les étages sont en nombre impair. L'édifice est surmonté d'une aiguille ceinte d'anneaux évoquant le parasol indien

Phot. musée Guimet, O'Siren, X, Multiphoto, Pan-Asia-Rapho, Ambassade du Japon.

hache de cérémonie
en bronze
fin époque Chang
British Museum, Londres

vase rituel en bronze
V^e^-VIe s. av. J.-C.

vase rituel en bronze
moyen Tcheou
VIIe-VIIIe s. apr. J.-C.

vase en bronze
dynastie Chang

tures Han (IIIe s. av. J.-C.-IIIe s. apr. J.-C.). Elles sont plates, engoncées dans de longues robes, mais la représentation du mouvement (danseurs) y est remarquable. A cette date, la sculpture sur pierre apparaît dans les ensembles funéraires. Sur les dalles gravées ou ciselées des chambrettes funéraires du Chan-tong et du Ho-nan sont figurés des scènes de la mythologie et de la légende populaire, ainsi que des épisodes de la vie quotidienne. Elles s'organisent en registres superposés, montrant les formes en mouvement, vues en silhouettes. Au Sseu-tch'ouan, des piliers flanquant la voie d'accès au tumulus s'ornent de reliefs figurant les animaux, symboles des Quatre Directions (célèbre oiseau rouge du Sud, du pilier de Tchen). Traités par larges plans dont les passages sont fondus, des animaux en ronde bosse accompagnent les sépultures : cheval foulant aux pieds un Barbare, de la tombe de Houo K'iu-ping (117 av. J.-C.) ; lions accroupis ou passant, du Ho-nan et du Sseu-tch'ouan (musée Guimet). Aux Ve et VIe s., les lions et les chimères des souverains des dynasties du Sud (près de Nankin) montrent les progrès accomplis par les tailleurs de pierre : les animaux arc-boutés semblent prêts à bondir. La tradition des allées d'animaux aux abords des sépultures se poursuivra jusqu'au XVIIe s., mais, en dépit de la renommée des tombeaux des Ming (non loin de Pékin), ces œuvres artisanales n'ont pas de valeur artistique. Seuls, les bas-reliefs figurant les chevaux de l'empereur T'ai-tsong des T'ang (VIIe s.) montrent de belles qualités plastiques et le réalisme que révèlent également les statuettes funéraires de l'époque.

La science des praticiens chinois s'était accrue d'expériences dues à la propagation du bouddhisme. De nouvelles formes, transmises de l'Inde par l'intermédiaire de l'Asie centrale, furent imitées, en Chine, dès le IVe s. L'adoption de la religion du Bouddha par les souverains Wei, au milieu du Ve s., provoqua dans les provinces du Nord une floraison de sculptures. Les fondations pieuses s'inspirent des *ming-oï* (sanctuaires rupestres) de l'Asie centrale. Si le Ts'ien-fo tong de Touen-houang*, poste frontière à la limite du Gobi, reste fidèle aux grottes décorées de peintures et de reliefs en argile, le sanctuaire de Yun-kang (Chen-si) s'orne de sculptures taillées à même le roc ; les plus anciennes grottes de ce site montrent des imitations de l'art kuchăno-gandharien (Bamiyan), mais, bientôt, réalisées par des Chinois, ces figurations étrangères prennent une saveur particulière : frontalité, corps disparaissant sous de lourdes draperies aux plis réguliers, insistance sur les visages des bouddhas et des bodhisattvas, les yeux à demi fermés sur un rêve intérieur, un léger sourire animant les lèvres. A la fin du Ve s., à Yun-kang* comme à Long-men* (après 494), les corps s'allongent, tandis que les plis des robes et des écharpes sont dessinés avec un art savant : celui des ciseleurs sur pierre, qui se révèle aussi dans le décor des grottes et dans les nimbes ornés de flammes. On retrouve le même art élégant et gracile dans de nombreux bronzes dorés.

Vers le milieu du VIe s., les corps prennent plus de poids, les visages s'arrondissent, les vêtements s'ornent de nombreux bijoux (art des Ts'i du Nord, au T'ien-long chan). Cette recherche de volume se poursuit sous les Souei (589-618). Sous les T'ang s'y adjoint la science du modelé. Des modèles de style gupta sont imités au T'ien-long chan. Dans le même temps, les visages aux joues lourdes, au cou épais, prennent un aspect froid et impersonnel ; devenue officielle, la religion bouddhique fonctionnarise les divinités (grand bouddha de Long-men, 645). Dès lors, les formes ne se renouvelleront plus ; on y dénote seulement une tendance accrue au réalisme et à la bouffissure, l'influence de modèles picturaux (époque Song). La sculpture chinoise n'est plus que virtuosité.

● *Bronzes.* La perfection technique et formelle des plus anciens bronzes, découverts à Ngan-yang (1300-1028 av. J.-C.), permet d'imaginer une longue période d'élaboration. La technique du bronze fut, selon toute vraisemblance, empruntée à la Sibérie méridionale, mais rien dans cette région ne fait prévoir la richesse des créations chinoises. A Ngan-yang, le bronze, matière rare et symbole d'opulence, devait être réservé au souverain et à son entourage, qui l'utilisaient sous forme d'armes et de vaisselle rituelle. On distingue plusieurs formes de récipients, servant, les uns à la présentation des viandes et des céréales, les autres aux libations. Tous ces vases sont ornés d'un décor en plus ou moins fort relief, se détachant sur un fond gravé de spirales carrées ou rondes, appelées par les Chinois des époques ultérieures le *leiwen*, ou motif du tonnerre. Ce décor peut couvrir toute la surface du vase, mais est, le plus souvent, disposé en registres superposés, soulignant les différentes parties de ce dernier. Les motifs décoratifs s'inspirent de thèmes animaliers, où l'on distingue principalement un masque aux yeux globuleux, dépourvu de mâchoire inférieure, appelé plus tard *t'ao-t'ie*, ou glouton, un dragon monopode se présentant de profil (*k'ouei*), et dont les formes affrontées peuvent dessiner un masque de *t'ao-t'ie*, des poissons, oiseaux, serpents,

miroir en bronze incrusté de malachite
début de l'époque Han
Freer Gallery of Art, Washington

tigres, éléphants. Certaines combinaisons assemblent des traits variés empruntés à ces divers animaux. Des vases prennent aussi la forme d'un animal : éléphant (musée Guimet), protomes de béliers adossés (British Museum), tigresse enserrant dans ses pattes un petit personnage (musée Cernuschi). La signification de ces symboles nous échappe encore.

Les armes sont des haches-poignards à soie ou à douille, des hallebardes, des couteaux incurvés ; certaines, d'usage cérémoniel, sont ornées d'incrustations de turquoise et pourvues de lames en jade ciselé. Vases et armes portent de courtes inscriptions dédicatoires. Les Tcheou prolongent dans leurs bronzes l'art des Chang ; leurs vases du Xe s. ne se distinguent des précédents que par la disparition de certaines formes et l'emploi d'un nombre plus restreint de motifs. Aux IXe et VIIIe s., les inscriptions dédicatoires s'allongent, fournissant parfois d'utiles indications d'origine et de datation ; la fonte s'abâtardit, tandis que le masque de *t'ao-t'ie* se réduit à deux gros yeux ou disparaît complètement, et que les dragons s'étirent en rubans ondés. A partir des VIe et Ve s., le style des Royaumes combattants voit une renaissance du bronze ; des motifs Chang reparaissent, mêlés à des thèmes inspirés de l'art des Barbares du Nord ou empruntés à la Chine du Sud, au fur et à mesure des progrès de la colonisation chinoise. Le *t'ao-t'ie* s'allie à des motifs animaliers réalistes en ronde bosse, en léger relief ou incisés, se détachant sur le fond gravé de spirales. Tout ce décor, rythmé par un savant système de courbes et de contre-courbes, fourmille de ponctuations, de toute une ornementation adventice. Il est rehaussé de nielles et d'incrustations en métaux précieux, en jade, en malachite, en pâte de verre. Venus du Nord avec l'usage du cheval apparaissent les épées, les miroirs, les agrafes. Leur riche ornementation, la variété de leur décor révèlent le goût du luxe de ceux qui les utilisaient.

L'art impérial des Han met à profit les progrès techniques de l'époque antérieure : bronzes dorés incrustés d'argent, de cuivre rouge, de malachite. On y dénote, d'une part, un raidissement des souples spirales des Royaumes combattants ; de l'autre, l'apparition de motifs empruntés à la nature : nuages, montagnes, arbres, au milieu desquels évoluent des animaux réalistes.

L'usage des bronzes rituels disparut au Moyen Age. Sous les Song, au XIIe s., des découvertes archéologiques remettront à la mode les vases archaïques, qui seront constamment imités jusqu'à nos jours, mais dont le décor, mal lu et mal compris, n'atteindra plus à la perfection des modèles anciens.

● *Arts mineurs.* Créations des artisans, les jades, les porcelaines, les laques ne sont pas considérés en Chine comme des genres mineurs. Une pratique plus que millénaire a permis à ce pays d'être, dans ce domaine, le maître incontesté de l'Asie et de l'Europe. A la patience, à l'ingéniosité de ces humbles créateurs, à leur recherche incessante de perfectionnements techniques, il faut associer, d'une part, un sens aigu de l'objet et de son utilisation matérielle, de l'autre, le goût des belles matières, agréables à la vue et au toucher.

Matière noble par excellence, le jade est l'exemple type de cette tendance. Importé de l'étranger dès les temps préhistoriques, sa sonorité, l'agrément de son contact, sa dureté, prometteuse de pérennité, l'ont dès longtemps désigné pour les usages sacrés. Les Chang l'employèrent pour le culte du Ciel (*pi*, disque repercé en son centre), de la Terre (*tsong*, masse cubique enserrant un cylindre évidé), comme insignes de dignité (imitation des armes préhistoriques et des bronzes plus récents), comme amulettes. Au cours des siècles suivants, le jade s'entoura de toute une symbolique : pureté, vertu du souverain, gage d'immortalité. Une cigale en jade est placée dans la bouche du défunt ; des obturateurs de même matière aux divers orifices du corps doivent préserver ce dernier de la décomposition. L'époque des Royaumes combattants, tout en conservant les formes d'antan, les couvre de fines ciselures. Lors de l'unification de la Chine (IIIe s. av. J.-C.), le jade devient l'attribut de l'empereur, et des ateliers d'Etat le travaillent à son intention. Les pièces Han sont très raffinées. Nous sommes moins renseignés sur les temps qui suivirent ; les jades, ne portant pas d'inscriptions, sont difficiles à dater, et, dans cet art traditionnel, formes et motifs évoluent très lentement. A l'époque Song, des découvertes archéologiques provoqueront un renouveau d'archaïsme. A partir du XVIIIe s., on employa les jades blanc et vert pur de Birmanie pour des statuettes, des vases imitant les formes des bronzes classiques, des bijoux, tous témoignant d'un admirable métier. Mais les formes chargées d'un décor abondant perdent peu à peu leur élégance. L'artisan cède à la tentation de la seule virtuosité. Outre le jade, il travaille les pierres dures qui font, aujourd'hui encore, les délices des amateurs européens.

● *Soieries.* Des fragments de soierie ont laissé leur empreinte dans les patines de bronzes de l'époque Chang et témoignent de l'avance de la culture du ver à soie et des procédés de tissage. Sous les Han, les soieries chinoises font déjà l'objet d'un important commerce avec l'étranger, qu'étonnent les longs fils égaux de la soie cultivée. Le secret de cette réussite, comme plus tard celui de la porcelaine, fut longtemps jalousement gardé. Les fragments de l'époque découverts dans les régions périphériques de la Chine (Corée, Mongolie, Sin-kiang, et jusque dans le Proche-Orient) révèlent la diversité des techniques : sergés, damassés, gaze. Sous les T'ang, l'imitation des décors sassanides renouvelle l'art du textile. Le Shôsôin* de Nara conserve de nombreux spécimens de cette époque, qui montrent divers procédés de teinture. A l'époque Song naissent les brocarts tissés d'or et d'argent, ainsi que les *k'o-sseu* (tapisseries au petit point) introduits au Xe s. par les Ouïgours. Les Yuan firent grand commerce des précieuses soieries chinoises, qui furent à l'origine des premières productions européennes (Pise et Lucques). Les époques ultérieures ne présentent pas d'innovation technique notable.

● *Laques.* Les premiers laques décorés remontent au IVe et au IIIe s. av. J.-C. (tombes de Tch'ang-cha, Hou-nan). Sous les Han, cet

Arch. phot., Larousse, Freer gall. of Art.

CHINE-porcelaine

at famille verte, époque K'ang-hi (1662-1722)
musée Guimet

potiche, décor aux mille daims, époque Ming
musée Guimet

assiette famille rose, époque Yong-tcheng (1723-1735)
musée Guimet

plat famille rose,
époque K'ien-long
(1735-1796)
collection Perret-Vibert

vase mei-p'ing, porcelaine à couverte
bleu de cobalt, époque Ming (XIVe s.)
musée Guimet

vase mei-p'ing, trois couleurs,
époque Ming (1368-1644)
musée Guimet

cavalier (début « compagnie des Indes ») et chimères
blanc de Chine, XVIIe s., *collection Perret-Vibert*

de, décor bleu et blanc, époque Ming
(début XVe s.), *musée Guimet*

divinité chimérique, tuile faîtière,
grès époque Ming (XVe s.)
collection Perret-Vibert

potiches et verseuse à deux becs, famille verte, époque
K' ang-hi (1662-1722), *collection Perret-Vibert*

Phot. Giraudon.

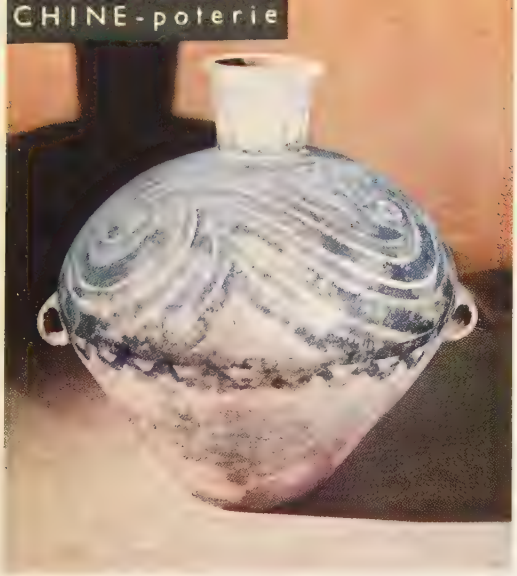

vase à décor style Pan-chan (Kan-sou), 2200-1700 av. J.-C., *musée Cernuschi*

vase, époque Leao, 936-1127, *musée Cernuschi*

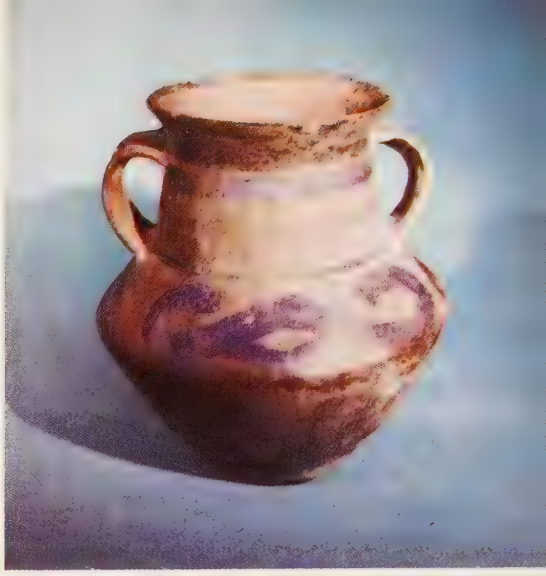

vase style Sin-tien (Kan-sou), 1300-1000 av. J.-C., *musée Cernuschi*

vase Hou, époque Han, 206 av. J.-C.-220 apr. J.-C., *musée Guimet*

plat époque T'ang 618-907, *musée Guimet*

verseuse époque T'ang, 618-907, *musée Guimet*

vase genre Ts'eu-tcheou, époque Song, 960-1280, *musée Guimet*

vase à vin en forme de caractère tcheou (« longévité »), époque K'ang-hi, 1662-1722, *musée Guimet*

bouteille Lang-yao, époque Ts'ing, 1644-1912 *musée Guimet*

Phot. Giraudon

art prend son essor, et des ateliers impériaux créent au Sseu-tch'ouan des coupes, des boîtes à fard, des tables à offrande, portant des inscriptions datées, dont des exemples ont été découverts dans les tombes de Lo-lang (Corée). Le Shôsôin contient de nombreux laques T'ang : tables à jeu, instruments de musique, récipients et coffrets à décor peint ou incrusté de nacre. Les Song emploient les laques d'or et d'argent et produisent des laques sculptés. Sous le nom de « laques de Pékin », cette technique s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Au XVIIe s. apparaissent les paravents en laque dits « de Coromandel* ». L'ébénisterie chinoise se signale par son emploi de bois durs et précieux (teck, bois de rose, camphrier) et par ses procédés d'ajustage au moyen de chevilles, sans colle ni clous. Les lignes sont simples et, longtemps, purement fonctionnelles. Le coffre et la table basse sont les éléments principaux. Le siège apparaît vers les VIIIe-IXe s. sous l'influence étrangère. Certains meubles sont revêtus de laque polychrome ou incrustés de nacre. D'autres, sculptés et laqués rouge, sont d'époque tardive.

● *Céramique.* Dès une haute époque, les Chinois semblent avoir eu deux soucis : pallier la porosité de la terre et obtenir la dureté par une cuisson à haute température. Un processus qui dura plus d'un millénaire — les Chang utilisaient déjà une mince couverte — permit d'aboutir, sous les T'ang, à la création de la porcelaine. Conjointement, dès avant notre ère, les vernis plombifères, introduits de l'Occident avec le verre, furent employés. Leurs couleurs chatoyantes animent les Trois Couleurs T'ang. L'époque Song voit l'âge d'or de la céramique chinoise : beauté des couvertes des céladons*, des temmoku*, des Ting*. L'élégance des formes s'allie à la discrétion du décor incisé ou estampé, plus rarement peint (Ts'eu-tcheou). De nouveaux procédés entraîneront la prépondérance de ce dernier décor : emploi des émaux de feu de moufle au XIIIe s. et des couleurs de grand feu (bleu de cobalt et rouge de cuivre) au XIVe s. Au début des Ming, la création à King-tö tchen (Kiang-si) d'une fabrique impériale donna à la céramique un essor qui ne devait se ralentir qu'au XIXe s. Au XVIIe et au XVIIIe s. se succèdent les gammes de « famille verte » et de « famille rose », les biscuits, les imitations de matière de toute espèce. La commande européenne et le goût de la virtuosité détruiront l'équilibre de ces productions.
Les artisans chinois ont gardé toute leur maîtrise dans l'émail cloisonné, et l'on constate un certain regain de leur activité, mais les modèles choisis sont ceux des époques tardives.

● *Broderie.* La tradition de la broderie en Chine est très ancienne. En dehors de références dans les textes antiques, les premiers documents que nous possédions datent de l'époque des Han. Ce sont des fragments de soie trouvés à Noin-Ula (Mongolie), et portant un décor de nuages et de dragons. La broderie y est exécutée au point de chaînette, en soie de diverses couleurs. Les broderies qui ornaient les vêtements de cérémonie s'étendent, avec l'introduction du bouddhisme, aux bannières et aux robes bouddhiques. Ainsi, sous la dynastie des T'ang, une bannière (British Museum) provenant du monastère de Touen-houang est brodée en rouge, jaune et vert sur fond de soie blanche, en point de chaînette très serré sur toute la surface de l'étoffe. Sous les T'ang, également, apparaît une nouvelle technique : le passé plat, qui, d'abord employé en même temps que le point de chaînette, supplantera celui-ci et sera la base de tous les développements ultérieurs. Un fragment de soie, brodée au passé et provenant de Touen-houang, est conservé au musée Guimet. Les broderies, utilisant ou non les fils d'or, s'enrichirent d'apports techniques nouveaux, comme l'emploi occidental du bourrage avec de la bourre de soie sous le passé. Au XIVe s. et au cours des siècles suivants, cet art connut un grand développement : il fait partie de l'éducation des jeunes filles de la haute société ; son utilisation s'étend aux couvertures de lit et aux tentures, où des pierres précieuses sont parfois serties. Les motifs tels que fleurs, oiseaux, scènes, etc., s'inspirent des peintures contemporaines, ou reproduisent des symboles marquant le rang et la fonction des personnages.

● *Verre.* La fabrication du verre en Chine remonte au IVe ou au IIIe s. avant notre ère, période où apparaissent en même temps les premières glaçures et les premières verreries, techniques peut-être importées du Proche-Orient. Les pièces les plus anciennes sont généralement unies et monochromes, les pièces plus tardives, ornées d'un décor peint, gravé ou en relief.
Il semble que sous la dynastie des Han les objets (billes multicolores, emblèmes) étaient moulés ou taillés dans la matière, la technique du soufflage n'apparaissant qu'à partir des T'ang, avec des bouteilles et des coupes. Le verre chinois est rarement transparent, traité pour lui-même. Il se présente plus souvent sous un aspect opaque ou semi-opaque, imitant les pierres dures, comme le jade, l'onyx ou l'agate. Au XIIIe s., le grand centre de fabrication était Hang-tcheou (Tchö-kiang) ; sous les T'sing, Po-chan Hien (Chan-tong). De cette dernière époque datent de grands vases dont les formes rappellent les porcelaines contemporaines; on note aussi des flacons à tabac, parfois en verre églomisé.

● *Costume.* Les principaux documents sur le costume aux différentes époques de l'histoire chinoise sont apportés par la peinture, la sculpture, la céramique, l'art du textile, les textes concernant le rituel tant religieux que civil. Le costume chinois masculin s'est, de tout temps, composé de deux pièces : une veste et une jupe, celle-ci étant longue pour les vêtements de cérémonie et courte pour le travail. Les deux pièces pouvaient être séparées ou jointes en une seule robe. La robe longue était l'apanage des fonctionnaires et des personnages de la haute société.
Le vêtement féminin différait peu du costume masculin, mais était de couleurs vives. Les vêtements de dessous se composaient pour les hommes d'un petit caleçon court et d'une chemisette sans manches. Les femmes portaient une pièce d'étoffe ovale qui leur couvrait les seins et était nouée au cou et à la taille par des cordons, laissant nus le dos et les côtés. Hommes et femmes portaient de plus un pantalon long ou court suivant les circonstances.
Le costume officiel consistait en une robe longue, que l'on passait par-dessus le vêtement ordinaire. Cette robe pouvait être froncée à la taille ou tombant droite des épaules aux pieds, doublée ou non. Les manches en étaient larges et resserrées au poignet. Les personnages d'une brique peinte du musée des Beaux-Arts de Boston, datant de l'époque Han, portent, par-dessus la robe, une veste dont les revers se croisent sur la poitrine, et une jupe nouée à la taille par une ceinture de soie.
En hiver, le port d'un manteau doublé de fourrure était d'usage dans la classe aisée. La forme en changea avec les époques ; au VIe s., par exemple, lorsque le costume iranien influença la mode chinoise, on adopta une grande houppelande longue.
Les bas de soie ou d'étoffe doublée de coton étaient cousus, avec parfois un filet d'or dans le haut. Si la forme des souliers varia en Chine comme en Occident, ceux-ci étaient communément, pour les hommes, recouverts à la partie supérieure de toile noire avec une bordure blanche, la semelle seule étant en cuir. La toile était remplacée par des tissus de brocart ou par des satins brodés, ou peints pour les souliers de femmes et de grands personnages.
Le vêtement du peuple comportait une culotte plus ou moins courte et une veste ou casaque bouffante. Cependant, dans les familles riches, les domestiques de l'entourage des maîtres portaient, comme ceux-ci, la robe longue.
Les coiffures ont beaucoup changé au cours de l'histoire chinoise. De tout temps, les femmes ont piqué dans leurs cheveux des épingles d'or, d'argent ou de pierres rares. Le port de l'épingle de tête commençait pour la jeune fille à l'âge de quinze ans, avec une cérémonie qui symbolisait le passage de l'enfance à l'existence de femme. Outre des épingles, les femmes avaient des ornements de tête, diadèmes, résilles d'or piquées de fleurs et d'oiseaux ciselés, ou simplement rubans flottants.
Le bonnet des hommes, souvent bordé de satin, de velours ou de fourrure, différait suivant leur rang et suivant les circonstances. Ainsi, un fonctionnaire ne pouvait porter le même bonnet pour une visite de condoléances, en temps d'abstinence, ou s'il se retirait chez lui. Elément le plus noble du costume masculin, le bonnet est conféré au jeune garçon lors d'une cérémonie de majorité correspondant à la prise de l'épingle de tête pour les filles.
La différenciation selon la fonction et le rang ordonna de tout temps le costume officiel. Le blanc était réservé pour le deuil. A la coupe des vêtements, on distinguait le degré de parenté avec le défunt. La couleur jaune fut toujours celle de l'empereur et de ses proches parents.
Les ornements des robes obéissaient également à un rituel immuable. Ainsi, les vêtements de sacrifice de l'empereur et de la noblesse portaient douze ornements symboliques. Seul, l'empereur pouvait les porter tous. Dans les cérémonies officielles, les mandarins civils avaient brodé sur la poitrine un oiseau, les mandarins militaires un quadrupède. Les neuf rangs de mandarin se distinguaient grâce à cette broderie, à la boucle de ceinture, et au bouton placé au sommet du bonnet, qui pouvait être, selon le rang, de corail, de saphir, de lapis, de cristal ou d'or, travaillés ou unis. D'excellents exemples de costumes chinois se trouvent dans le rouleau de Kou K'ai-tche (IVe s.) au British Museum ; citons aussi les statuettes T'ang (musée Guimet et musée Cernuschi) ; au musée Guimet, les bannières de Touen-houang représentant des donateurs (VIIIe-IXe s.), ainsi que le rouleau du P. Castiglione (XVIIIe s.).

● *La musique.* La musique chinoise remonte à la plus haute antiquité. La tradition en attribue l'invention à Fu-hi (2935 av. J.-C.), le premier des cinq législateurs : il aurait introduit en Chine le luth et la lyre. Niu-koua, la reine légendaire qui lui succéda, s'est vu attribuer l'invention du *tcheng*, petit « orgue à bouche », à tuyaux de bambou. L'empereur Houang-ti (2698 av. J.-C.), dit la légende, encouragea la pratique de la musique. Il enseignait qu'elle s'accorde avec les règles des convenances et rend le peuple plus heureux et meilleur. C'est à lui que reviendrait l'honneur d'avoir inventé les six *liu*, série de tuyaux de bambou qui servaient à régler les autres instruments. Pourtant, c'est l'empereur Chouen (2255 av. J.-C.) que les Chinois regardent comme le fondateur de leur philosophie de la musique : il composa lui-même une pièce appelée *Ta-chao*, qui, 1 600 ans plus tard, émut Confucius, et paraît être l'inventeur de la flûte de Pan (*P'ai-siao*), perfectionnement du liu, ainsi que d'un instrument à cinq cordes de soie « pour chanter l'ode du vent du Sud » (*Livre des rites*). On voit que, dès l'an 2255 av. J.-C., la musique chinoise était en pleine floraison. A l'époque de la littérature classique, on trouve mention de beaucoup de chants populaires ou rituels, et de nombre d'instruments considérés comme très anciens. Depuis le XIe s. av. J.-C. jusqu'aux jours de la République chinoise (1911), les Chinois ont beaucoup écrit sur leur musique : sa place dans les cérémonies et les rites, son utilité pour former le caractère, son influence psychologique sur les auditeurs, le symbolisme de la gamme et les instruments en usage. Depuis les temps les plus anciens, la gamme utilisée en Chine était la gamme à cinq notes, ou pentatonique (*do, ré, mi, sol, la*). La légende y voit l'expression des cinq vertus : la bonté, la justice, la bienséance, la sagesse et la loyauté. Au début de la dynastie des Tcheou, on ajouta deux notes (approximativement *fa* dièse et *si*), et on eut ainsi « les sept fondamentales », symbole du ciel, de la terre, de l'homme et des quatre saisons (206 av. J.-C.). Sous le règne des empereurs musiciens de la dynastie des T'ang T'ai-tsong et Ming-houang, de célèbres troupes de musiciens, T'ang-chang et T'ang-hia, s'organisèrent. Depuis l'avènement de la république, en 1912, les notes occidentales *do, ré, mi, fa, sol, la, si* sont devenues familières, ainsi que les instruments occidentaux : piano, violon, orchestre symphonique.
En Chine nationaliste, une « Association de la musique classique chinoise », comptant 160 membres, cherche à préserver et à développer la musique chinoise. Parmi ses membres se trouvent des musiciens célèbres et experts : Leang Tsai-p'ing, Kao Tseu-

vase céladon de Yue

masque de théâtre

joueurs de tcheng
peinture du XVIIIe s.

Phot. Larousse, Fouquet-Atlas-Photo.

ming, Ho Ming-tchong, Tchouang Pen-li, Houang Tö-pa.
Les instruments anciens étaient rangés en huit groupes, selon la matière dont ils étaient faits (métal, pierre, soie, bambou, courge, terre, peau ou bois). Les instruments suivants sont encore en usage dans la Chine d'aujourd'hui : le *k'in*, dont le nom peut se traduire par « luth », est une sorte de psaltérion dont les éléments et les formes avaient chacun une valeur symbolique ; le *sö* et son diminutif le *tcheng*, qui ne diffèrent du *k'in* que par le nombre plus grand des cordes. Les sons du *tcheng* rappellent ceux du piano, de la harpe et de la guitare.
Le *tcheng* est une sorte d' « orgue à bouche », à tuyaux de bambou, qui ressemble un peu à une théière : le musicien porte à sa bouche le bec de la théière et ses doigts jouent sur les trous des tuyaux qui se trouvent groupés le long du bord de la théière. Il est possible que l'introduction du tcheng en Europe soit à l'origine de l'invention de l'accordéon et de l'harmonium.
Le *p'i-p'a* est une guitare d'environ 90 cm de long et 30 de large, munie de quatre cordes ; son origine est antérieure à la dynastie T'ang (600 apr. J.-C.). C'est l'instrument des cérémonies joyeuses, et sa musique garde encore les accents de la musique classique chinoise. Le *san-hien* est une guitare à trois cordes, qui se joue à l'aide des doigts ou d'un plectre. Le *nan-hou*, violon à deux cordes, est un instrument populaire où l'archet passe entre les cordes. Le *yang-k'in*, ou clavecin chinois, a en général 60 cm de long, 30 de large et 10 d'épaisseur. Le *hiao* est une clarinette de bambou, introduite dans la musique rituelle vers 1300 apr. J.-C. Le *ti-tseu* est une flûte comportant huit trous, dont le tube est entouré de soie enduite de cire et parfois orné de glands. Les sons de cette flûte sont particulièrement hauts. (→ Biblio.)

médaille de Chine

Chine (CORPS D'OCCUPATION ALLIÉ EN), nom donné aux contingents étrangers qui, en vertu du protocole Boxer* de 1901, furent chargés, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, de la protection de la vie et des biens des ressortissants étrangers à Pékin, T'ien-tsin et Chang-hai. Ce corps international, commandé en 1902 par le maréchal allemand Waldersee, était composé d'éléments allemands et autrichiens (jusqu'en 1918), russes (jusqu'en 1917), français, anglais, américains, japonais, belges, hollandais, etc. Des formations françaises de ce corps, dont une partie avait été repliée en Indochine en 1940, sont restées en place jusqu'en 1946.

Chine (MÉDAILLE DE), médaille commémorative française des expéditions de 1860 (médaille d'argent à l'effigie de Napoléon III, ruban jaune avec deux caractères chinois signifiant « Pékin ») et de 1900-1901 (effigie de la République, ruban à bande verticale verte et jaune avec agrafe d'argent, « Chine 1900-1901 »).

CHINE (MER DE), mer bordière de l'océan Pacifique, s'étendant le long des côtes de la Chine. On y distingue deux bassins. Au N., la *mer de Chine orientale*, dont l'extrémité N.-O. forme la mer Jaune, est comprise entre la Corée, les Ryū Kyū et T'ai-wan (Formose). Peu accidentée, elle ne dépasse 1 000 m de profondeur que le long des Ryū Kyū. Au S., la *mer de Chine méridionale* est limitée vers l'E. par les Philippines, au S.-E. par Bornéo, et à l'O. par la péninsule indochinoise. Beaucoup plus accidentée que le premier bassin, elle atteint 4 114 m de profondeur au large de la côte du Viêt-nam méridional.

CHINE DU NORD-EST, région de la Chine qui groupe les provinces de Leao-ning*, Ki-lin*, Hei-long-kiang*. C'est l'ancienne Mandchourie ; elle compte 60 millions d'hab., sur une superficie de 767 000 km². La Chine du Nord-Est a la forme d'un quadrilatère, dont la partie centrale est occupée par une plaine longue de 1 000 km, large de 200 à 400 km, et encadrée par le Grand Khingan au N.-O., le Petit Khingan au N.-E., les Tch'ang-pai-chan au S.-E. Du point de vue humain, c'est un des secteurs pilotes de l'économie chinoise.

CHINE n. m. Papier fabriqué avec des pousses de bambou : *Un tirage sur chine.*

CHINE n. f. *Pop.* Monde ou métier des colporteurs : *Marchand à la chine.*

CHINÉ, E adj. Qui a subi le chinage. ‖ Qui est de plusieurs couleurs : *Son costume chiné, presque sport* (Malraux).
◆ N. m. Teinte particulière que l'on imprime sur le papier qui doit recevoir l'empreinte d'une gravure sur bois, pour faire disparaître le blanc cru du papier. (Syn. CHINAGE.)

CHINER v. intr. (peut-être altér. de *s'échiner*). Brocanter : *Remoneucq allait chiner dans la banlieue de Paris* (Balzac).
◆ V. tr. *Dialect.* Porter : *Chiner un fardeau.* ‖ *Pop.* Demander avec insistance : *Chiner des sous à sa mère.* ‖ *Fam.* Critiquer, harceler de moqueries, taquiner : *Chiner un camarade.*

CHINER v. tr. (de *Chine*). Text. Donner des couleurs différentes aux fils d'un tissu, soit par passage dans divers bains de teinture (et par des réactions qui s'appliquent à tel ou tel textile), soit par le tissage de matières différemment teintées en fils, et de façon à obtenir des mélanges variés de dessins et de couleurs.

CHINETTE n. f. Variété de bigarade dont l'écorce est utilisée à la confection de diverses confiseries.

CHINEUR, EUSE n. et adj. *Fam.* Celui qui chine, qui critique de parti pris, qui se plaît à taquiner : *Entre confrères on est chineurs.* ‖ *Pop.* Brocanteur : *Dans le métier de chineur (tel est le nom des chercheurs d'occasions)* [Balzac].
◆ N. m. Text. Ouvrier qui imprime les écheveaux au moyen de rouleaux cannelés chargés de couleur.

CHINEZ (Paul). V. KINISZI.

CHINFRENEAU n. m. *Pop.* Coup à la tête. (On trouve aussi CHANFRENEAU.)

CHING ou **K'ING** n. m. Anc. mesure chinoise de superficie, qui valait 6,132 ha environ. (V. MESURES.)

CHINGFORD, aggl. résidentielle de la banlieue nord-est de Londres (Grande-Bretagne, Essex) ; 45 800 hab.

CHINGPAW(S). V. KACHIN(S).

CHINGUETTI, localité de la république islamique de Mauritanie (cercle de l'Adrar), à l'E. d'Atar. Petite oasis ; centre commercial, jadis réputé comme centre intellectuel. Salines.

CHINHAE, v. de Corée (Corée du Sud), sur le détroit de Corée ; 38 000 hab. Port de pêche et base navale très sûre.

CHINIQUY (Charles), prédicateur canadien-français (Kamouraska 1809 - Montréal 1899). Prêtre catholique, connu comme apôtre de la tempérance, il adhéra au protestantisme et le répandit parmi ses compatriotes.

CHINJU, v. de Corée (Corée du Sud), sur le Naktong ; 77 500 hab. Marché agricole (riz, coton et tabac).

CHINKIANG. V. TCHEN-KIANG.

CHINNAMPO ou **NAMPO,** v. de Corée (Corée du Nord), sur l'estuaire de la rivière Taedong, qui débouche dans la mer Jaune. Centre d'industries métallurgiques (sidérurgie, raffinerie d'or), chimiques (engrais) et alimentaires (minoteries, rizeries et huileries). Le port, qui dessert Pyongyang, exporte du fer, du charbon et du riz.

CHINOANISME n. m. Méd. Trouble de la prononciation, caractérisé par l'omission de l'*r*. (Le nom de ce trouble vient de ce que la lettre *r* n'existe pas dans la langue chinoise.)

CHINOIS, E n. et adj. Qui se rapporte à la Chine ou à ses habitants : *L'art chinois.* ‖ Dans le goût chinois : *Jardin chinois.* ‖ *Chapeau chinois,* v. CHAPEAU. ‖ *Lanterne chinoise,* v. LANTERNE. ‖ *Pavillon chinois,* v. PAVILLON. ‖ *Ombre chinoise,* v. OMBRE. ‖ *A la chinoise,* à la façon, à la mode des Chinois.
— Brod. *Broderie chinoise,* broderie de soie finement colorée, rehaussée d'or. (Elle est exécutée avec des fils de soie de Chine, ou soie ovale ; les points employés sont surtout le point de Boulogne, les graines, le passé simple, le passé repiqué et le point de pierre.)
— Cirq. *Jeux chinois,* toute la gamme des exercices particuliers aux troupes ambulantes chinoises, dans les tours d'adresse et de jonglage, compliqués d'équilibres en dislocation. (Le jonglage aux assiettes tournant sur des baguettes est une spécialité des jeux chinois.)
— Min. *Sondage chinois.* Mode de sondage utilisant un trépan de battage attaché à un câble. (Le curage du trou, discontinu, se fait en descendant un tube fermé à sa partie inférieure par une soupape, appelé « cuiller ».)
◆ Adj. et n. *Par dénigr.* Original, bizarre, incompréhensible : *Il n'est point besoin du vocabulaire bizarre, compliqué, nombreux et chinois qu'on nous impose aujourd'hui* [...] *pour fixer toutes les nuances de la pensée* (Maupassant). *Ce parlement ! disait-il* [Boulanger] *c'est du chinois ! Un jour il faut s'appuyer sur les opportunistes, le lendemain sur les monarchistes* (Barrès).
◆ N. Habitant ou originaire de la Chine.
— Confis. Petite orange verte conservée à l'eau-de-vie.
— Equip. mén. Passoire fine, de forme conique.
— Linguist. Langue parlée en Chine : *Le chinois, tout monosyllabique qu'il est, a servi d'organe à une civilisation très avancée* (Renan). [V. part. *encycl.*]
— ENCYCL. Linguist. Le *chinois* est apparenté à un groupe qui comprend les dialectes thai, ainsi que les langues tibéto-birmanes. Son terroir originel était la grande plaine du bas fleuve Jaune. En vingt siècles, par la conquête et la colonisation, il a gagné son domaine actuel, où subsistent toutefois des îlots de langues antérieures : *miao-tseu* au Kouei-tcheou, *lolo* au Sseu-tch'ouan et au Yun-nan, *thaï* au Yun-nan, au Kouei-tcheou et au Kouang-si. L'unification de la Chine sous les dynasties Souei (589-617) et T'ang (618-906) amena l'extension à tout l'empire de la prononciation des lettrés de Pékin. Ce fut le « chinois moyen », auquel remontent les dialectes modernes, peu nombreux.
Le plus important d'entre eux par le nombre de gens qui le parlent est le *kouan-houa*, ou « langue mandarine ». Les régions côtières du Sud-Est sont les seules qui lui échappent. C'est là qu'on trouve le dialecte de Wou, parlé par environ 34 millions d'individus dans le delta du Yang-tseu ; celui de Min, parlé par environ 30 millions d'individus dans le Fou-kien ; celui de Yue, parlé par environ 38 millions d'individus dans le Kouang-tong, et notamment à Canton (*cantonais*).
La langue parlée n'a d'ailleurs jamais eu en Chine qu'un rôle secondaire. C'est la langue écrite qui a toujours tenu le rôle principal. C'est elle qui a assuré la cohésion de ce monde disparate et a véhiculé dans tout l'Extrême-Orient la civilisation chinoise.
La langue chinoise est caractérisée par le monosyllabisme : chaque mot est formé d'une seule syllabe. Ce monosyllabisme comporte d'ailleurs d'assez nombreuses exceptions, surtout dans le langage courant, où l'on trouve des dissyllabes, mais ces mots de deux syllabes ne sont le plus souvent que des mots composés, c'est-à-dire qui sont formés de deux monosyllabes accouplés (comme en français, des termes tels que « chef-lieu »...). Chaque mot est invariable — et c'est une autre caractéristique du chinois —, de telle sorte que la valeur grammaticale ne dépend en principe que de la position dans la phrase. Toutefois, un certain nombre de particules permettent, au besoin, de préciser et d'articuler les propositions. Mais, sauf le cas des particules, tous les mots peuvent être employés en valeur de nom, d'adjectif ou de verbe, sans changer de forme. Une troisième caractéristique est la pauvreté phonétique de la langue, d'où un très grand nombre d'homophones, souvent difficiles à distinguer, malgré le système des tons. Chaque mot porte en effet un ton, c'est-à-dire que chaque syllabe peut être prononcée de plusieurs façons différentes, ce qui constitue autant de mots différents. Le nombre des tons varie suivant les dialectes : ils sont au nombre de quatre dans le dialecte moderne de Pékin ; ils étaient huit dans le chinois archaïque. Malgré les mots composés (dissyllabes) et les tons, la langue parlée reste marquée d'une certaine pauvreté qui fait contraste avec la richesse de la langue écrite. La langue chinoise s'écrit non pas au moyen d'un alphabet, mais de caractères. Ceux-ci, au moins à l'origine, étaient purement idéographiques, c'est-à-dire que chaque caractère indiquait seulement un sens, et non un son. Grâce à la découverte des inscriptions divinatoires des Yin, datant du IIe millénaire avant J.-C., nous pouvons

caractères chinois

suivre l'évolution de l'écriture chinoise. Les caractères archaïques étaient construits sur les mêmes principes que les modernes : c'est seulement leur forme qui s'est modifiée. Au départ, on a un certain nombre de caractères qui sont des images simplifiées, stylisées. Le caractère qui signifie « être humain » était et continue à être représenté par deux jambes ; celui qui signifie « bouche », par un petit carré, etc. Mais ces pictogrammes ne convenaient bien que pour symboliser un petit nombre de notions concrètes. Le vocabulaire fut enrichi en combinant les graphies existantes pour former de nouveaux caractères plus compliqués : dans certains cas, les deux composantes ont une valeur sémantique ; dans d'autres cas, un des éléments a une valeur phonétique. En effet, chaque caractère, correspondant à un mot de la langue, est associé à un son, un monosyllabe : il peut donc, dans certains cas, être utilisé pour sa valeur phonétique, en faisant abstraction de son sens. C'est ainsi que des caractères ont, au cours de l'histoire, changé de sens, ayant été employés pour représenter un nouveau mot, homophone du mot représenté à l'origine. Mais, pour éviter des confusions, on a souvent, dans ce cas, distingué le nouvel emploi en ajoutant un élément sémantique à la « phonétique ». Par exemple, le caractère *k'eou* (la bouche) ayant été employé pour écrire *k'eou* (battre), on a formé un nouveau caractère *k'eou* (battre), composé de *k'eou* (bouche) et d'une forme simplifiée du caractère *cheou* (la main), qui intervient alors pour signifier que *k'eou* est ici employé dans le sens de « battre » et non de « bouche ». C'est ainsi que se sont constitués la plupart des caractères chinois. L'élément sémantique de ces caractères peut servir de classifique ; c'est le moyen le plus rationnel de classer les caractères dans un dictionnaire que de les ranger selon leurs classifiques ou clefs. Ces clefs sont actuellement 214, mais pourraient être ramenées à un nombre moindre. Certains caractères sont fort compliqués, mais, pratiquement, on les écrit souvent sous une forme abrégée, et, depuis peu, des formes abrégées sont adoptées également en imprimerie.

Les caractères chinois permettent de noter soit la langue parlée (*pai-houa*), soit le style écrit (*wen-yen*). Ces deux formes de la langue chinoise ont chacune leur vocabulaire et leur syntaxe. La langue écrite, longtemps considérée par les lettrés comme la seule élégante, se distingue par une grande concision ; c'est le style des classiques, des philosophes, des historiens. Le style parlé, longtemps réservé aux genres considérés comme mineurs (théâtre et roman), remplace de plus en plus aujourd'hui le style écrit, qui est cependant encore employé dans les ouvrages d'érudition.

S'ils présentent de gros inconvénients pratiques, surtout à notre époque (incommodité pour les machines à écrire, le télégraphe, etc.), les caractères, en revanche, se révèlent être d'incomparables instruments de culture : c'est grâce à eux que le chinois est devenu la langue de civilisation de l'Extrême-Orient. Comme ils possèdent un sens indépendant d'une prononciation, ils ont pu être adoptés pour noter des mots d'autres langues, par exemple le japonais. Ils ont enfin surtout permis à la Chine d'avoir une langue écrite unique, alors que la langue parlée se diversifie en de nombreux dialectes, souvent très éloignés les uns des autres au point de vue de la phonétique. L'écriture idéographique a été un facteur d'unité et d'expansion pour la civilisation chinoise. Le gouvernement de la République populaire de Chine a entrepris d'unifier la langue en donnant la place essentielle au pékinois, dialecte du nord de la Chine, parlé jusqu'ici par 70 p. 100 de la population. Par ailleurs, l'emploi de l'écriture latine pour les transcriptions du chinois a été introduit par décret du 11 janvier 1958 dans l'enseignement et l'édition (journaux et livres). L'alphabet chinois comporte des voyelles, consonnes et diphtongues ; les tons sont notés par les accents : *b, p, m, f, d, t, n, l, g, k, h, j, q, x, zh, ch, sh, r, z, c, s, y, w, a, o, e, i, u, ü, ai, ei, ao, ou, ia, ie, iao, iu, ua, uo, uai, ui, üe, ue, er, an, en, ang, eng, ong, ian, in, iang, ing, iong, nan, un, uang.* Mais il existe parallèlement une écriture chinoise simplifiée, dans la forme comme dans le nombre des idéogrammes (écriture horizontale de gauche à droite). Les deux systèmes, enseignés successivement, doivent coexister pendant un temps indéterminé. (→ Biblio.)

chinois (QUERELLE DES RITES), longue série de discussions entre missionnaires catholiques, sur le point de savoir s'il convenait de permettre ou d'interdire aux Chinois nouvellement convertis toute participation aux rites chinois traditionnels (culte des ancêtres, etc.). La discussion, d'abord limitée aux missionnaires d'Extrême-Orient, débuta à la mort du P. Ricci (1610), qui avait autorisé les rites en question, espérant les christianiser progressivement. D'autres missionnaires (dominicains et franciscains notamment) les jugeaient idolâtriques. Rome se prononça (1645-1646) dans un sens défavorable aux rites, mais on continua à débattre l'interprétation à donner à ses décisions. La discussion se poursuivit jusqu'en 1742, où Benoît XIV interdit strictement les rites aux nouveaux chrétiens. Elle avait mis surtout aux prises les jésuites, défenseurs des rites, et les missionnaires des Missions étrangères de Paris, adversaires. La querelle fut orchestrée en France par les philosophes et les jansénistes : les premiers en firent une machine de guerre contre l'Eglise, les autres s'en servirent pour attaquer la « morale » des jésuites. Il semble bien que les lettrés n'aient accordé

chinoiserie
« Jardins chinois »
par François Boucher
(détail)
musée de Besançon

aux rites qu'une importance civile et politique, tandis que le peuple chinois en faisait un acte religieux. Une partie du malentendu venait de là. Mais il s'agissait aussi de l'opposition entre deux conceptions des méthodes missionnaires : fallait-il conserver tout ce qu'on pouvait des habitudes mentales et des pratiques traditionnelles des Orientaux, ou exiger une conversion tellement absolue qu'elle devenait une sorte d'occidentalisation ? En 1939, le pape Pie XI, constatant que l'évolution des mœurs avait nettement enlevé aux rites tout caractère religieux ou superstitieux, permit aux Chinois chrétiens de les pratiquer.

CHINOISER v. tr. Donner un air chinois : *La graisse qui leur chinoise les yeux* (Goncourt).

◆ V. intr. *Fam.* Discuter en ergotant ; se montrer pointilleux.

CHINOISERIE n. f. Petit objet de luxe et de fantaisie, venu de Chine ou exécuté dans le goût chinois : *Il y avait plusieurs comptoirs d'articles de Paris et de chinoiseries* [...] (Zola). ‖ — *Fig.* et *fam.* Manie du compliqué : *Des règles raffinées jusqu'à la chinoiserie* (Dauzat). ‖ Formalité bizarre, compliquée : *Des titres de succession devaient être vendus. Opération qui prit un long temps, vu les chinoiseries qui l'accompagnèrent* (H. de Montherlant). *Les chinoiseries des diplomates* (G. Duhamel).

— ENCYCL. Le goût des *chinoiseries* fut introduit en Europe par les importations des compagnies des Indes, portugaises, néerlandaises et anglaises. C'est au XVIIe s. qu'il commence à se manifester en France, avec l'afflux des porcelaines, des meubles et des paravents de laque, des soieries d'Extrême-Orient. Ce goût favorisa les imitations : recherche de la fabrication de la porcelaine (Saxe, Saint-Cloud, Chantilly, Vincennes), utilisation et imitation des panneaux de laque dans la décoration intérieure et la fabrication des meubles (vernis Martin), et introduction de motifs inspirés de la Chine (Chinois, paysages) dans la peinture, les cartons de tapisserie (Boucher, Pillement) et la sculpture des lambris. Les décorations de l'hôtel de Rohan à Paris, des châteaux de Champs et de Chantilly en sont des exemples gracieux. Cet engouement cessa vers la fin du XVIIIe s.

CHINON, ch.-l. d'arrond. d'Indre-et-Loire, dans le Chinonais, sur la Vienne ; 7 873 hab. (5 122 aggl.) [*Chinonais*]. La colline qui

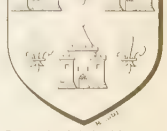

De gueules à trois châteaux à trois tours d'or, accompagnés de trois fleurs de lis du même mal ordonnées.

vestiges de la salle où Jeanne d'Arc rencontra Charles VII

château de CHINON

Phot. Giraudon, René-Jacques, Neurdein.

chionée

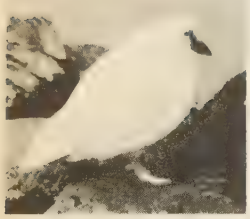

chionis aux îles Kerguelen

domine la ville supporte les ruines de trois châteaux : Saint-Georges (XIIIe s.), dont subsiste l'enceinte; le château du Milieu (XIIe, XIVe et XVe s.), dont il reste les remparts, le pavillon de l'Horloge (XIIe et XIVe s.), la tour du Trésor (XIIe s.) et les ruines du Grand-Logis (XIIe, XIVe et XVe s.), où Charles VII reçut Jeanne d'Arc; enfin, le château du Coudray, dont subsistent la chapelle Saint-Martin et les tours du Moulin (XIIe s.). Chinon possède de nombreuses vieilles maisons (en particulier au Grand Carroi) et trois églises intéressantes : Saint-Mexme, dont la nef date du Xe s., le narthex du XIe s., les tours des XIe et XVe s. (auj. école); Saint-Maurice, dont la nef est du XIIe s. angevin, le chœur à chevet plat du XIIIe s. et les collatéraux sud du XVIe s.; Saint-Etienne, du XVe s. Chinon est environnée de vignobles qui produisent un excellent vin et possède quelques industries : charronnerie, conserveries, confection, fabrique de matériel photographique. (La centrale thermonucléaire dite parfois « de Chinon » est située sur le territoire de la commune d'Avoine*.) A 8 km, domaine de la Devinière, où naquit Rabelais. — L'arrond. a 7 cant., 87 comm. et 76 457 hab.

La *forêt domaniale de Chinon* s'étend entre les vallées de la Vienne et de l'Indre, au N.-E. de Chinon; 5 235 ha. Les essences en sont le chêne, qui entre pour moitié dans la constitution des peuplements, le pin sylvestre et le pin maritime.

— Hist. Habitée antérieurement à la venue des Romains, Chinon fut occupée par les Wisigoths au Ve s., et conquise par Clovis. De 1044 à 1205, elle fit partie des possessions des Plantagenêts. Philippe Auguste la prit après un long siège (1204-1205). Charles VII y tint des états généraux (1428) et y reçut Jeanne d'Arc en 1429.

CHINOOK n. m. Linguist. Langue parlée au XVIIIe s., en Amérique du Nord, sur les côtes du Pacifique, dans les Etats d'Oregon et de Washington. (Il a été la base d'une langue hybride : le *jargon-chinook*, langue commerciale parlée sur toute la côte jusqu'à l'Alaska.)

— Climatol. Vent chaud et relativement sec, qui souffle sur les plateaux du Colorado (Etats-Unis) et qui est caractérisé par sa brusquerie.

CHINOOK(S), Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivaient sur le Columbia inférieur.

CHINS (MONTS DES), chaîne de montagnes de Birmanie, située aux confins de l'Assam (Inde), entre les monts de Manipur au N. et l'Arakan au S.; 3 280 m au *mont Victoria*. Cette région de montagnes plissées, couvertes de jungles difficilement pénétrables, est le domaine des Chins, qui font partie du groupe birman; ils vivent de la cueillette, de la chasse et de la culture itinérante. — Le *territoire autonome des Chins* (env. 36 000 km²; 220 500 hab.) fait partie de l'Union de Birmanie; ch.-l. *Rangoon*.

CHINSURA, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), sur l'Hooghly; 50 000 hab. Ancien comptoir hollandais, fondé au début du XVIIe s. Rizeries.

CHINT [ʃɛ̃t] n. m. ou **CHINTE** n. f. Toile de coton des Indes, de couleur bigarrée.

CHINTREUIL (Antoine), peintre français (Pont-de-Vaux, Ain, 1814 - Septeuil, Seine-et-Oise, 1873). Il débuta au Salon de 1847 et reçut les conseils de Corot. Il a laissé surtout des paysages des environs de Paris. Son art, sincère et fin, annonce l'impressionnisme. Chintreuil est représenté au Louvre par *l'Espace, le Bosquet aux chevreuils, Pluie et Soleil*.

CHINTZ n. m. Toile de coton pour ameublement, généralement assez fine, imprimée, et à laquelle un apprêt spécial a conféré un brillant glacé. (Ce brillant l'a fait parfois dénommer à tort PERCALE GLACÉE.)

CHINURE n. f. Etat, aspect d'une étoffe chinée. || Résultat du chinage.

CHINWANGTAO. V. TS'IN-HOUANG-TAO.

CHINY, v. de Belgique (Luxembourg, arrond. de Virton), dans le massif ardennais, sur la Semois; 661 hab. Anc. place forte et ruines du château comtal. Station touristique en pleine forêt. En aval, grottes de Lacuisine, lieu d'excursion très fréquenté.

CHIO [kjo] n. m. Technol. Pièce que les verriers fixent avec du mortier de ciment à l'ouverture du four de la glacerie.

CHIO, en gr. **Khios** ou **Khió,** en ital. **Scio,** île grecque de la partie occidentale de la mer Egée, en face de la péninsule turque qui ferme le golfe de Smyrne; 858 km²; 64 700 hab. V. pr. *Chio*. L'île est traversée par un massif montagneux qui culmine au mont *Pelinéo* (1 297 m). L'irrigation permet de riches cultures : vigne, oliviers, agrumes; on recueille la résine du térébinthe lentisque, qui fournit un mastic. Chio, qui garde des ruines antiques et des souvenirs de la domination génoise, aurait été l'une des résidences d'Homère. Patrie de Théopompe et du sophiste Théocrite. — L'île forme, avec Psará, un nome de 62 100 hab.

CHIO, v. de Grèce, sur la côte orientale de l'*île de Chio;* 24 400 hab. Ce pittoresque port possède un château qui remonte en partie au IXe s. Musée d'art populaire.

— Hist. Chio, grande cité de l'Ionie et marché d'esclaves important, tombe dans la dépendance perse (546 av. J.-C.), participe à la révolte de l'Ionie (499-493), entre dans la confédération de Délos. Romaine, puis byzantine, convoitée par les musulmans, Chio est prise (1304) par le Génois Benedetto Zaccaria, à qui l'empereur l'inféode et qui s'y assure le monopole du mastic; en 1346, l'Etat génois la fait occuper par des armateurs, qui fondent une « maone » pour l'exploiter; enfin, les Turcs s'en emparent (1566). Ils en massacrent la population en avril 1822 (guerre d'indépendance grecque) [célèbre tableau de Delacroix au musée du Louvre]. Occupée par les Grecs dès 1912 (première guerre balkanique), Chio ne leur est cédée officiellement que par le traité de Lausanne (1923).

CHIOCOCCA [kjɔ] n. m. Bot. Arbuste de l'Amérique tropicale, dont diverses espèces sont médicinales par leur racine ou leur écorce, nommée *caïnca*. (Famille des rubiacées.)

CHIOGGIA, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Venise), au S. de la lagune de Venise; 47 150 hab. Evêché. Construite dans une île, Chioggia possède un port très sûr, déjà utilisé par les Romains (*Claudia Fossa*). Refait en 1935, il a acquis une très grande importance pour la pêche en mer et dans les lagunes. Eglises du XIVe s. Centre de constructions navales.

— Hist. Chioggia fut longtemps disputée entre Venise et Gênes, surtout au cours du XIVe s. (guerre de Chioggia, 1378-1381). Prise en 1379 par les Génois, alliés au roi de Hongrie et à F. de Carrare, seigneur de Padoue, elle fut reprise par la flotte vénitienne en 1380. Elle demeura alors à Venise.

CHIOLITE [kjɔ] n. f. Minér. Fluorure naturel d'aluminium et de sodium, de formule $3\,NaAlF_4$, $2\,NaF$, se présentant en cristaux quadratiques.

CHION ou **KHIÔN,** philosophe grec, disciple de Platon (IVe s. av. J.-C.). Il prit part au meurtre de Cléarque, tyran d'Héraclée, sa patrie, en 352, et fut mis à mort par Satyros, frère et successeur de Cléarque. On lui a attribué treize lettres, écrites avec beaucoup de talent, mais qui sont manifestement l'œuvre de quelque platonicien d'une époque postérieure.

CHIONASPIS [kjɔ] n. m. Insecte végétarien, qui infeste en France le fusain du Japon. (Nom sc. : *Chionaspis evonymi*. Le genre fait partie des homoptères, famille des coccidés.)

CHIONE [kjon] n. f. (gr. *khiôn,* neige). Mollusque bivalve à coquille triangulaire ou ovalaire, plus ou moins épaisse, avec des valves parfois lisses, mais le plus souvent lamelleuses. (Les chiones se trouvent dans presque toutes les mers du globe, et, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires. Famille des vénéridés.)

CHIONÉ ou **KHIONÊ.** Myth. gr. Fille de Borée et d'Orithye, qui eut de Poséidon un fils, Eumolpos, qu'elle jeta à la mer pour cacher sa faute. Mais l'enfant fut sauvé par son père; — Fille de l'Océanide Callirhoé. Elle dut se défendre contre les poursuites d'un paysan. Sur l'ordre de Zeus, Hermès l'enleva et la plaça parmi les nuages. Elle personnifie ainsi la neige, que son nom rappelle; — Fille de Daidalion. Aimée à la fois d'Apollon et d'Hermès, mère de Philammon et d'Autolycos, elle provoqua Artémis, qui la perça d'une flèche.

CHIONÉE [kjo] n. f. (du gr. *khiôn,* neige). Curieuse tipule sans ailes, à longues pattes velues, que l'on trouve parfois en hiver, sur la neige, dans les bois. (Le genre fait partie des insectes diptères nématocères, famille des tipulidés.)

CHIONIS [kjonis] n. m. (du gr. *khiôn,* neige). Oiseau entièrement blanc, à l'allure de pigeon, dont le bec épais est formé de plusieurs pièces cornées juxtaposées. (Les chionis, ou becs-en-fourreau, vivent sur les rochers des côtes antarctiques, parfois en parasites des colonies de manchots. Famille des *chionididés,* de l'ordre des charadriiformes.)

CHIONOPHILE [kjo] adj. et n. (gr. *khiôn,* neige, et *philos,* qui aime). Bot. Se dit de plantes pouvant vivre dans la neige.

CHIOT n. m. Jeune chien de chasse non sevré. (On dit aussi CHEAU; au pl. CHEAUS.) || *Par extens.* Jeune chien.

CHIOTE [kjɔt] adj. et n. Qui se rapporte à Chio ou à ses habitants; habitant ou originaire de l'île ou de la ville de Chio.

CHIOTTES [ʃjɔt] n. f. pl. *Pop.* Cabinets d'aisances : [Maurice] *avait pris la clé sur le tableau, ça pue encore les chiottes, c'est dégueulasse* (J.-P. Sartre). || *Aux chiottes!,* interj. servant à conspuer.

CHIOU CHOUAN. V. YARKAND.

CHIOURME n. f. (ital. *ciurma;* du gr. *keleusma,* proprem. « ordre »). Autref., ensemble des rameurs d'une galère. || Condamnés réunis dans un bagne. || *Garde-chiourme,* v. à l'ordre alphabét.

— ENCYCL. L'emploi des condamnés à la *chiourme* remonterait aux Turcs ou aux chevaliers de Rhodes. A la fin du XVe s., pour pourvoir les galères royales de rameurs, il fallut, afin de suppléer à l'insuffisance des engagements volontaires, envoyer aux galères les criminels condamnés à des peines de plus de dix ans. Dès le règne de Louis XIV, les généraux des galères se plaignaient de la mauvaise qualité de ces rameurs; mais, jusqu'à la fin de la marine à rames, l'essentiel de la chiourme fut fourni par les condamnés. La chiourme d'une galère comptait généralement 270 forçats; mais certaines étaient mieux fournies : la *Réale,* sous Richelieu, en avait 405. Au milieu du XVIIIe s., les galères françaises étant hors d'usage, on transféra les forçats dans les bagnes.

CHIP [tʃip] n. m. et adj. (mot angl. signif. *copeau*). Se dit de pommes de terre frites minces séchées à la vapeur.

— Peint. Petite écaille sous laquelle se présente la nitrocellulose plus ou moins gélatinisée, employée dans l'industrie des vernis : *Nitrocellulose en chips.*

CHIPEAU n. m. V. CANARD.

CHIPER v. tr. (de l'anc. franç. *chipe,* lambeau). *Fam.* Prendre, dérober : *Le garçon partait en maraude pour chiper le rasoir de l'un et le blaireau de l'autre* (G. Duhamel). || *Fam. Etre chipé,* être amoureux, toqué : *J'sais pas si t'es chipée pour un autre* (Carco); être bien saisi (en parlant d'un portrait).

CHIPERIE n. f. Petit vol : [Le gamin de Paris] *a cependant le crime en horreur; un assassin l'épouvante, le vol avec effraction lui paraît contre toutes les règles de la chiperie* (J. Janin).

CHIPETTE n. f. Utilisé dans l'expression populaire *Ça ne vaut pas chipette,* cela ne vaut rien.

CHIPEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui chipe : *Hardi et chipeur, comme un gamin de Paris* (Balzac).

CHIPIE n. f. (origine douteuse). *Fam.* Femme acariâtre, méchante : *Cette chipie de petite Carré-Lamadon avait ri jaune toute la soirée* (Maupassant).

CHIPIEZ (Charles), architecte français (Ecully, Rhône, 1835 - Paris 1901). Il édifia l'Ecole nationale d'Armentières, monument d'architecture polychrome. On lui doit une *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs* (1876), et, en collaboration avec G. Perrot, une *Histoire de l'art dans l'Antiquité* (1881-1893).

Phot. Jeanne.

CHIPIRON n. m. Terme employé dans le sud-ouest de la France pour désigner certains céphalopodes de petite taille (seiche). [On dit aussi CASSERON, SÉPIOLE, SUPION dans le Midi.]

CHIPKA. V. ŠIPKA.

CHIPOLAIN, CHIPOLIN ou **CHIPPOLIN** n. m. Type particulier de peinture à la colle, très employé au XVIIIe s.

— ENCYCL. La technique du *chipolain*, longue et délicate, aboutissait à l'application de deux ou trois couches d'un vernis à l'alcool, qui conférait un éclat particulier à la détrempe sous-jacente, et à la dorure à l'eau que l'on effectuait presque toujours par la suite. On en retrouve quelques applications, parfaitement conservées, sur des moulures d'appartement et des meubles anciens.

CHIPOLATA n. f. (ital. *cipollata ;* de *cipolla*, oignon). Ragoût à l'oignon, aux ciboules, etc., de l'ancienne cuisine italienne. || Petite saucisse de porc dont l'enveloppe est en boyau de mouton. || Garniture culinaire composée de marrons braisés, de petits oignons glacés, de lard de poitrine et de saucisses chipolatas.

CHIPOTAGE n. m. Action de chipoter. || Discussion tatillonne, marchandage : *Les éternels chipotages sur les réparations* (Chauviré). *Ce chipotage bavard des Halles* (Zola).

CHIPOTER v. intr. (de l'anc. franç. *chipe*, lambeau). Manger du bout des dents, lentement et sans appétit : [Désirée] *mangeait à peine, chipotant sur chaque morceau* (Huysmans). || Faire des difficultés pour des riens ; marchander mesquinement.

◆ V. tr. Discuter longtemps sur : *Chipoter des comptes.* || Tâter d'une manière agaçante : *Chipoter des fruits.* || *Fam.* Tracasser : *Ça te chipote que je sois venue* (Gyp).

CHIPOTERIE n. f. Tracasserie, chicane inutile.

CHIPOTEUR, EUSE ou **CHIPOTIER, ÈRE** adj. et n. Qui chipote : *Ils sont piteux, pleurnichards, ergoteurs, fricoteurs, chipoteurs, un rien menaçants dès qu'ils croient saisir chez nous une hésitation* (J. Romains).

CHIPOTTE (COL DE LA), col des Vosges, entre Rambervillers et Raon-l'Etape ; 456 m. Les abords du col furent le théâtre de combats acharnés du 25 août au 7 septembre 1914 ; à l'issue de ces derniers, les Français restèrent maîtres de la position.

CHIPPENDALE (Thomas), ébéniste anglais (Otley, Yorkshire, v. 1718 - Londres 1779). Accompagné de son père, Thomas Chippendale, ébéniste à Otley, il partit pour Londres vers 1727 et y ouvrit un atelier en 1749. En 1760, il devint membre de la Société des arts. On ne connaît que peu de meubles de son atelier : ceux de Nostell Priory, Yorkshire (1766-1770), et de Harewood House (1771). Sa réputation européenne est principalement fondée sur un recueil de modèles pour l'ameublement, le *Guide des gens de qualité et des ébénistes* (1754, 1755, 1762), dont les gravures (exécutées pour le plus grand nombre par Mathias Darly d'après des dessins dont la plupart sont de la main des ébénistes Lock et Copland) proposent des exemples de meubles ou d'objets dans le goût « français » (c'est-à-dire rococo), « gothique » ou « chinois ». Cet ouvrage fut la grammaire du *style Chippendale.*

Chippendale (STYLE), style qui fut pour l'Angleterre, mais avec un retard sensible, l'équivalent du « rococo » européen. Il succéda au style « Queen Anne » et, après une période de formation, s'épanouit entre 1750 et 1770. Il se caractérise par l'emploi fréquent de l'acajou, par des emprunts aux styles hollandais, Louis XV français, gothique et chinois, utilisés d'une manière élégante et originale, avec une extrême fantaisie.

CHIPPEWA(S). V. OJIBWA(S).

CHIPPEWYAN(S), Indiens de l'Amérique du Nord, vivant entre la rivière Churchill, le lac Athabasca et le Grand Lac de l'Esclave. Les voyageurs français les appelaient *Montagnais.*

CHIQUE n. f. (origine douteuse). Morceau de tabac obtenu par l'agglomération de feuilles saucées que l'on mâche : *Retirer sa chique.* || *Fig.* et *pop.* Etat d'ivresse légère : *Avoir une chique.* || — *Fig.* Personne molle, sans énergie : *Il escaladait le Démavent comme une chique* (Audiberti). || *Couper la chique à quelqu'un,* l'interrompre brutalement. || *Avaler sa chique,* mourir. | *Ça ne vaut pas une chique,* cela ne vaut rien. || *Fam. Mou comme une chique* (on dit aussi CHIFFE), être dépourvu d'énergie.

— Entom. Sorte de puce des régions chaudes. (V. part. *encycl.*)

— Numism. Ancienne pièce de monnaie du Dauphiné, d'une très petite valeur, frappée vers 1343.

— Text. Petit cocon mou et peu fourni en soie. || Soie qui provient de ce cocon.

— ENCYCL. Entom. La *chique* femelle s'enfonce dans la peau de l'homme et des animaux, se gonfle, et son abdomen finit par atteindre la grosseur d'un petit pois, alors qu'à l'état libre l'insecte ne mesure guère plus de 1 mm de long. C'est surtout dans les orteils que s'installe cette puce. Aucun soin de propreté n'en préserve, mais elle est facile à extraire, même avec une pointe émoussée. On cautérise ensuite la cavité avec un antiseptique. L'essentiel est de ne pas se laisser envahir, car, lorsque plusieurs individus ont attaqué un même doigt, l'inflammation, la mort ou la destruction accidentelle du parasite peuvent amener le tétanos, parfois la gangrène, et nécessiter l'amputation. Cet insecte tend à devenir cosmopolite.

CHIQUÉ n. m. et adj. *Fam.* Action de feindre, de simuler ; affectation : *Salomon, vous savez, pas de chiqué entre nous* (Colette). || *C'est du chiqué,* c'est mensonger. || *Faire du chiqué,* faire des embarras ; attirer l'attention.

CHIQUEMENT adv. *Fam.* Avec chic ; d'une manière chic.

CHIQUENAUDE n. f. Coup appliqué avec le doigt du milieu, plié et raidi contre le pouce, puis détendu brusquement : *Une chiquenaude fait à un bébé le même mal que te fait à toi une grosse gifle* (H. de Montherlant). || — *Fig.* Atteinte légère. || *Ne pas donner une chiquenaude à quelqu'un,* ne pas lui faire le moindre mal.

CHIQUER v. tr. Mâcher (du tabac) ; et, *absolum.*, mâcher une chique de tabac : *Beaucoup de marins chiquent.* || *Pop. Chiquer le légume,* ou, simplem., *chiquer,* manger : *Nous verrons bien si tu es un artiste à la manière dont tu chiqueras les légumes* (Balzac). [Vieilli.]

◆ V. intr. *Pop.* Truquer, faire illusion.

CHIQUET n. m. Soie commune tirée des cocons de qualité inférieure, appelés *chiques.*

CHIQUETER v. tr. *Chiqueter des pâtisseries,* y tracer au couteau des lignes d'ornement.

— Céram. *Chiqueter une poterie,* fixer des garnitures sur le corps d'une poterie, lors de la gravure des raies croisées sur les surfaces d'application, afin d'en faciliter la réunion.

— Peint. Peindre, en imitation de certains marbres, la fine structure caillouteuse constituant quelques parties de la pierre. || *Par extens.* Décorer une surface à l'aide de plusieurs tons, sans rechercher une imitation de marbre, à seule fin de masquer certaines imperfections de la surface.

CHIQUETTE n. f. Chapell. Parties défectueuses qui se détachaient quand on préparait une *capade.* (Vieilli.)

— Technol. Déchet de bois lors du déroulage.

CHIQUEUR n. m. Celui qui a l'habitude de chiquer. || *Pop.* Gros mangeur : *Un chiqueur insatiable.*

— Arg. d'ateliers. Artiste qui fait de chic.

CHIQUIMULA, v. du Guatemala oriental, ch.-l. de départ. ; 8 850 hab. — Le *département de Chiquimula* a 112 800 hab.

CHIQUINQUIRÁ, v. de Colombie (départ. de Boyacá), dans la Cordillère occidentale ; 10 100 hab. Pèlerinage.

CHIQUITA (MAR), vaste lagune de l'Argentine (prov. de Córdoba), où aboutit le río Saladillo.

CHIQUITO(S), Indiens vivant dans la vallée du haut Paraguay et au pied des Andes boliviennes.

CHIQUITO DE CAMBO (Joseph APESTEGUY, dit), joueur français de pelote basque (Cambo 1881 - Saint-Jean-de-Luz 1950). Pelotari hors série (pendant vingt-huit années, il ne subit pas une seule défaite à main nue), il dut surtout sa renommée à son invincibilité dans le jeu au grand chistera.

CHIR(O)-, élément tiré du gr. *kheir,* main, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CHIRAC, comm. de la Lozère (arrond. de Mende), au N.-O. du causse de Sauveterre ; 868 hab. (486 aggl.). Monument mégalithiques. Eglise médiévale. Fabrique de meubles métalliques.

CHIRAC (Pierre), médecin français (Conques 1650 - Marly 1732). Il enseigna à Montpellier, se distingua par son dévouement pendant la peste de Rochefort (1692), dite *mal de Siam.* Il remplaça Fagon à la surintendance du Jardin des Plantes, obtint des lettres de noblesse, et fut nommé premier médecin de Louis XV en 1731.

CHIRACANTHIUM [kirakãtjɔm] n. m. Araignée rougeâtre, d'assez grande taille, qui vit dans les buissons, les haies, et se tient dans une coque soyeuse ouverte par le bas. (*Chiracanthium punctorium,* commun partout, est redoutable par son venin très actif, qui rend sa morsure douloureuse pour l'homme. Famille des clubionidés.)

chiracanthium

CHIRAGRE n. f. Pathol. Goutte qui se manifeste dans les mains. (S'emploie par opposition à PODAGRE.)

CHIRALGIE [ki] n. f. Neurol. Sensibilité douloureuse de la main à la pression.

CHĪR 'ALĪ ou **SHĪR 'ALĪ,** émir d'Afghānistān, fils de Dūst-Muḥammad († Mazar-i Chārif 1879). A la mort de son père (1863), Chīr 'Alī eut à combattre ses deux frères aînés ; il les vainquit à Ghaznī (1869) et fit Ya'qūb khān, son fils, gouverneur de Hérat ; celui-ci intrigua contre l'émir, qui le remplaça par un autre de ses fils. Chīr 'Alī ayant accepté les avances de la Russie et refusé de recevoir une ambassade anglaise, le vice-roi de l'Inde lui adressa un ultimatum : l'armée anglo-indienne entra à Kandahār et occupa Kaboul. Chīr 'Alī s'enfuit à Mazar-i Chārif.

CHIRAT n. m. Ornement accompagnant les grandes capitales des manuscrits, terminant les lignes, remplissant les encadrements des pages, etc.

CHĪRĀZ, v. de l'Iran (VIIe prov.), dans le Zagros central ; 169 100 hab. Carrefour routier en relation avec Ispahan, le Kermān et les ports du golfe Persique, Chīrāz est le marché d'une riche région agricole, parsemée de jardins, de vignobles, de champs de roses, et un centre du travail artisanal de l'argent et de la laine (tapis renommés). De nombreuses mosquées et le dôme bleu du mausolée de *Chāh Chiragh* témoignent de l'importance historique de Chīrāz, ancienne capitale du Fārsistān, chantée par les poètes persans du XIIIe et du XIVe s., Saadi et Ḥāfiz.

CHĪRĀZ
tombeau de
Seyedmir Ahmed

CHIRAZ [raz] n. m. (de *Chīrāz,* ville de l'Iran). Vitic. Cépage d'origine orientale, plus communément appelé SYRAH. (On appelle aussi « chiraz » le vin récolté aux environs de cette ville.)

CHĪR CHĀH [« le prince Lion »] (Farīd al-Dīn, dit), prince indien d'origine afghane († Kalinjar 1545). Administrateur des fiefs que son père avait reçus dans le Bihār, il se rendit ensuite indépendant du sultan du Bengale. Il vainquit et supplanta l'empereur Hūmayūn (1540) et, en 1543, devint maître de la plus grande partie de l'Hindoustan. Il laissa le trône à son fils Selim, nommé Islām chāh.

CHIRENS, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans les Terres froides du bas Dauphiné ; 801 hab. (407 aggl.). Tissage de la soie. Tour de Clermont, reste d'un château qui fut le berceau de la famille de Clermont-Tonnerre.

CHIRICO (Giorgio de). V. DE CHIRICO (Giorgio).

CHIRIGUANO(S) ou **CHAHUANCO(S),** Indiens de Bolivie, vivant au pied des Andes, au nombre de 20 000 indiv. env. Un certain nombre ont émigré et fournissent la main-d'œuvre aux plantations de canne à sucre de l'Argentine. Jadis guerriers redoutables, ils furent pacifiés par les missions jésuites et franciscaines. En 1880, ils se soulevèrent contre les Boliviens.

CHĪR-I KICHVER (« le Lion du peuple »), en turc **Şir-i Kichver,** surnom iranien d'un prince turc de Sogdiane d'avant l'islām. Sa

chaise de style
chippendale (v. 1760-1770)
Victoria and Albert Museum

Phot. Lane (Rapho), abbé de Vaumas, Vict. and Alb. mus.

chironome

famille conserva l'autorité à côté du gouverneur arabe jusqu'à l'époque d'Ismā'īl le Sāmānide, qui lui enleva le pouvoir en 872.

CHĪRĪN (« la Douce »), nom de la favorite du roi de Perse Khosrô II Abharvêz (VIIe s.), de la dynastie sassanide; elle était chrétienne. On a dit qu'elle était la fille de l'empereur byzantin Maurice, et que son vrai nom était Marie ou Serena. Son histoire est racontée dans le *Chāh-nāmè*.

CHIRIQUÍ, volcan de l'O. de la république de Panama; 3 374 m. — La *province du Chiriquí,* sur le Pacifique (*golfe de Chiriquí*), a 188 350 hab. Ch.-l. *David*.

CHIRIQUÍ(S), peuplade florissante au Panama, du XIIIe au XVe s. Elle a surtout laissé des objets en pierre, sièges et statuettes rituelles, ainsi que des haches de cérémonie et des pendentifs en jade. Les vases tripodes y abondent, décorés d'animaux (alligators, tatous ou singes). On a également trouvé, à Coclé, une très belle orfèvrerie (pendentifs, pectoraux, grelots, etc.), dont la facture rappelle les pièces colombiennes.

CHĪRKŪH (Abū l-Ḥārith Asad al-Dīn) [« le Lion de la religion »], général kurde († Le Caire 1169). Il fut au service de Zangī, atabek de Mossoul et d'Alep, puis de son fils Nūr al-Dīn, atabek d'Alep. Chīrkūh, frère d'Ayyūb, est l'oncle de Saladin. Après avoir conquis Damas en 1154 pour Nūr al-Dīn, il fut chargé par celui-ci d'une opération dans l'Egypte fāṭimide en décadence, que menaçaient les croisés. Il y fit trois expéditions successives de 1163 à 1169, dont les deux dernières avec Saladin. Il fut finalement nommé vizir du calife fāṭimide, mourut peu après, et eut comme successeur Saladin, qui mit fin au califat fāṭimide.

CHIRO-. V. CHIR(O).

CHIROCENTRE [ki] n. m. Poisson voisin des harengs et des sardines, mais ayant une forme plus allongée. (L'espèce type du genre, *Chirocentrus dorab,* est répandue depuis la mer Rouge jusqu'en Australie. Famille des clupéidés.)

CHIROGNOMONIE [kirogno] n. f. Art de connaître le caractère des personnes d'après la forme et l'aspect de leurs mains.

— ENCYCL. La *chirognomonie* est un nom moderne donné à une science remontant à des temps anciens. Le philosophe grec Anaxagore la pratiquait. Contrairement à la chiromancie, elle ne considérait que la forme et l'aspect de la main et particulièrement des doigts.

Les chirognomonistes ont classé les mains en sept catégories principales : 1° main élémentaire ou à grande paume; 2° main nécessaire ou en spatule; 3° main artistique ou conique; 4° main utile ou carrée; 5° main philosophique ou noueuse; 6° main psychique ou pointue; 7° main mixte. Actuellement, la chirognomonie, abandonnée en tant que discipline indépendante, tend à constituer un élément de la biotypologie.

CHIROGRAPHAIRE [ki] adj. Propre au chirographe : *Forme chirographaire.*

— Dr. Se dit des créances et des dettes contractées sans privilège ni hypothèque : *Dette chirographaire. Créance chirographaire.* ‖ Se dit aussi des personnes qui ont des créances ou des dettes de cette nature : *Créancier chirographaire.*

— ENCYCL. En droit romain, le *chirographum* était un écrit signé du débiteur seul. Dans l'ancien droit français, on opposait les créanciers *chirographaires,* c'est-à-dire qui n'avaient pour titre qu'un acte sous seing privé, à ceux qui produisaient un acte authentique; aujourd'hui, cette distinction n'a pas de raison d'être. Mais le nom de « créanciers chirographaires » a été donné, sans distinction de contrat authentique ou sous seing privé, à ceux qui n'ont sur les biens de leurs débiteurs ni privilège ni hypothèque, et en les opposant ainsi aux créanciers dits « privilégiés » ou « hypothécaires ».

CHIROGRAPHE [ki] n. m. Diplom. A l'époque romaine, écrit dont la force probatoire réside dans le fait qu'il est écrit tout entier de la main de l'auteur de l'acte ou de son mandataire. ‖ Au Moyen Age, acte écrit quelconque, puis, à partir du XIIe s., terme réservé aux chartes-parties*. ‖ Bref du pape non promulgué.

CHIROGRAPHIE [ki] n. f. Etude des lignes et des signes palmaires et digitaux de la main.

CHIROGRAPHIER [ki] v. tr. Diplom. Rédiger un chirographe.

CHIROGRAPHIQUE [ki] adj. Qui concerne la chirographie.

CHIROLOGIE [ki] n. f. (gr. *kheir,* main, et *logos,* science). Science qui a pour objet de déterminer les corrélations de la main avec le caractère.

CHIROLOGIQUE [ki] adj. Relatif à la chirologie.

CHIROMANCIE [ki] n. f. Art prétendu de prédire l'avenir d'après les lignes et les signes de la main : *Quelques prêtres égyptiens exerçaient la chiromancie* (Voltaire).

— ENCYCL. La plupart des principes de la *chiromancie* trouvent leur source dans l'astrologie et la cabale. On en attribue la paternité aux Indiens, et si les prêtres égyptiens l'exerçaient, les Chaldéens, les Assyriens, les Chinois, les Hébreux la pratiquèrent aussi. D'après la tradition chinoise, la lecture de la main est le premier degré des sciences occultes et remonte à la plus haute antiquité. On en trouve des traces dans les travaux islamiques, dans le Zohar, dans le livre de Job, dans l'Apocalypse de saint Jean. Des philosophes grecs et latins étudièrent la chiromancie, à laquelle s'intéressèrent Hippocrate, Galien, Sputina, Pline, Jules César. On pense généralement qu'elle parvint d'Orient en Occident à la suite des relations établies entre l'Asie Mineure, l'Egypte et la Grèce. Selon une autre version, sa pénétration en Europe se serait faite par l'intermédiaire des Zingaris ou Bohémiens. De nos jours, ceux-ci prétendent encore lire l'avenir dans les mains, avec un symbolisme plus ou moins marqué. Dans l'Antiquité, la chiromancie était employée à la connaissance de l'homme, mais elle a dégénéré en Occident pour prendre un caractère empirique et divinatoire. L'examen porte d'ordinaire sur la main gauche, moins déformée que la droite par le travail; on y étudie d'abord quatre grandes lignes, qui forment une sorte de M : les *lignes de vie,* de *tête,* de *cœur,* de *fortune* ou de *chance,* ou ligne saturnienne; ensuite, les *monticules* qui se trouvent à la racine des doigts, et dont la plus ou moins grande proéminence marque le degré des qualités : le mont de *Jupiter* indique la religion, l'ambition, la gaieté, le bonheur; celui de *Saturne,* la sagesse, la chance; celui d'*Apollon* ou du *Soleil,* la gloire, l'intelligence, le goût du beau; celui de *Mercure,* l'amour du travail, du commerce, de la science; celui de *Mars,* le courage; celui de la *Lune,* la rêverie, la mélancolie, la chasteté; le mont de *Vénus,* la charité, l'élégance, l'amour. On tient aussi compte des lignes secondaires, des angles, des croix, des étoiles, etc., qu'elles forment.

CHIROMANCIEN, ENNE [ki] n. Personne qui pratique la chiromancie : *Sous les platanes de l'allée* [...] *se sont groupés un tir forain, un pétrisseur de berlingots, une chiromancienne de roulotte* (A. Arnoux).

CHIROMANIE [ki] n. f. Syn. de ONANISME.

CHIROMÉGALIE [ki] n. f. Neurol. Hypertrophie des doigts et des mains présentant beaucoup d'analogie avec celle que l'on observe dans l'acromégalie, mais qui résulte d'une affection médullaire : la syringomyélie.

CHIROMÈLE ou **CHIROMELES** [kiromeles] n. m. Chauve-souris indo-malaise.

CHIROMÈTRE [ki] n. m. Instrument qu'emploient les gantiers pour prendre la mesure de la main.

CHIROMORPHIE [ki] n. f. Etude des formes générales et particulières de la main, par l'examen fragmenté et comparatif des paumes, des doigts et de leurs phalanges.

CHIROMYS ou **CHÉIROMYS** [keiromis] n. m. V. AYE-AYE.

CHIRON, en gr. **Kheirôn,** célèbre centaure, connu déjà du temps d'Homère et d'Hésiode; fils de Cronos et de Philyra, il se distingue des autres centaures par son caractère bienfaisant et son amour de la justice. Il soigne les blessés et les malades, passe pour l'un des inventeurs de la médecine et de la chirurgie. Son nom, dérivé de *kheir,* la main, indique son habileté. Il est l'ami d'Héraclès, de Jason et des Argonautes, de Pélée, qu'il sauve des mains des autres centaures. Dans son antre du Pélion se célèbrent les noces de Thétis et de Pélée, et il y prédit la grandeur d'Achille, dont il dirige lui-même l'éducation. Maître aussi d'Asclépios, de Nestor, de Méléagre, d'Ulysse, etc., il céda son immortalité à Prométhée; ou bien il obtint de Zeus de pouvoir mourir, après qu'Héraclès, combattant les autres centaures, l'eut blessé par mégarde d'une flèche empoisonnée.

CHIRON, ecclésiastique du diocèse de Viviers (Bourg-Saint-Andéol 1797 - Notre-Dame-du-Cros 1852), prêtre saint et pittoresque, fondateur de la Congrégation des sœurs de sainte Marie de l'Assomption* (1825), qui, de 1840 à sa mort, mena la vie d'un ermite nomade.

CHIRONOME [ki] n. m. Moucheron ressemblant à un moustique, mais qui ne pique pas.

— ENCYCL. Les larves des *chironomes* sont aquatiques. Celles de *Chironomus plumosus,* d'un beau rouge sang, sont les *vers de vase* utilisés par les pêcheurs comme appât dans la pêche des petits poissons, surtout du goujon. Le genre fait partie des diptères, famille des *chironomidés*.

CHIRONOMIDÉS [ki] n. m. pl. Famille d'insectes diptères nématocères, composée de moucherons grêles et délicats, ressemblant à des moustiques, et qui volent en essaims nombreux dans les lieux humides, au voisinage des eaux. (Ils sont attirés par la lumière.)

CHIROPRACTEUR [ki] ou **CHIROPRACTOR** n. m. Méd. Médecin qui pratique la chiropractie. (En France, tout chiropracteur doit être docteur en médecine.)

CHIROPRACTIC n. f. Thérap. Forme anglo-saxonne (et originelle) de chiropractie*.

CHIROPRACTIE [ki] ou **CHIROPRAXIE** n. f. Thérap. Méthode thérapeutique qui consiste en manipulations vertébrales, soit par massages, soit par chocs directs ou indirects.

— ENCYCL. On l'utilisa d'abord aux Etats-Unis, où les conditions d'exercice de la médecine (nombreux diplômes différents, études courtes dans certaines écoles) avaient permis, entre les deux guerres mondiales, la pratique de diverses thérapeutiques par des personnes n'ayant pas fait des études médicales complètes.

La tendance d'alors était de considérer que la plupart des affections fonctionnelles des différents organes ou appareils étaient en rapport avec des déplacements plus ou moins importants des vertèbres, qu'on prétendait remettre en place par la chiropractie, en supprimant ainsi la cause du mal.

En France, il n'y eut guère de chiropracteurs jusqu'en 1945. Mais, depuis, plusieurs services de chirurgie orthopédique et de rhumatologie ont fait appel à la chiropractie pour traiter diverses affections, surtout locales, de la colonne vertébrale. L'expérience acquise par les praticiens qui se sont spécialisés dans cette branche après des études médicales complètes, et fondée sur une connaissance approfondie de la pathologie générale et ostéo-articulaire, a permis de fixer les avantages, les limites et les inconvénients de la chiropractie.

Si quelques affections générales ont pu sembler être améliorées par la méthode, ce sont surtout les déformations et anomalies locales légères qui en ont vraiment bénéficié. Mais la chiropractie est inefficace dans les vrais « déplacements » de vertèbres, radiologiquement contrôlés, tels que luxations, scolioses, etc. Elle est dangereuse dans les lésions telles que discite, ostéite, rhumatisme vertébral, tumeur rachidienne ou médullaire, etc. Aussi ne faut-il y recourir qu'après examen radiologique attentif, et en comparant ses avantages et ses inconvénients relatifs à ceux des autres thérapeutiques possibles.

Les succès spectaculaires obtenus dans certaines lombalgies aiguës ne doivent donc pas faire oublier les limites précises de cette forme de mécanothérapie. (→ Biblio.)

CHIROPTÈRES [ki] n. m. pl. Ordre de mammifères comprenant les espèces adaptées à la locomotion aérienne et caractérisées par l'énorme développement des doigts des membres antérieurs, soutenant les membranes alaires. (Syn. CHAUVES-SOURIS.)

« Chiron faisant l'éducation d'Achille » sculpture romaine *palais Riccardi, Florence*

Phot. Alinari-Brogi-Giraudon

— Encycl. Les *chiroptères* se divisent en deux sous-ordres : les *mégachiroptères*, avec la famille des ptéropidés, et les *microchiroptères*, comprenant les mégadermatidés, les rhinolophidés, les phyllostomidés, les rhinopomatidés, les emballonuridés, les vespertilionidés, les natalidés, les myzopodidés, les mollossidés.

Ces animaux ont une denture très complète, aux dents pointues. Leur corps est revêtu de poils très fins. La tête est peu dégagée du corps. Les oreilles ont des formes très variables, et certaines espèces ont une languette interne appelée « tragus ». La face est courte et plate, et le nez souvent surmonté d'un appendice particulier : la feuille nasale, dont le rôle est probablement sensoriel. Ces animaux se reposent en s'accrochant avec leurs griffes aux branches ou aux rochers soit à l'endroit (roussette), soit à l'envers (pipistrelle). Ils ont les yeux peu développés et se dirigent bien la nuit, grâce à leur faculté d'émettre des ultra-sons dont ils peuvent capter les échos pour se diriger. Leur régime est varié, généralement formé d'insectes qu'ils capturent en volant le soir, la bouche largement ouverte, mais le *vampire* suce le sang des dormeurs (à des doses d'ailleurs peu dangereuses), et la roussette de Java se nourrit de fruits.

Les chiroptères fossiles sont rares ; on en a trouvé des débris dans les phosphorites du Quercy et dans le Tertiaire parisien ; mais ils abondent, mêlés aux ossements récents, dans les cavernes quaternaires, où leur guano forme des couches souvent épaisses.

CHIROPTÉROPHILE [ki] adj. V. chéiroptérophile.

CHIROSCOPIE [ki] n. f. (gr. *kheir*, main, et *skopein*, examiner). Détermination scientifique des données biologiques et des facultés conscientes et inconscientes de l'individu d'après les divers signes et formes de la main.

— Encycl. Créée par Henri Mangin, la *chiroscopie* ne saurait être confondue avec ce qu'il est convenu d'appeler la lecture des lignes de la main, ou *chiromancie*. Dans sa pénétration de l'être humain, la chiroscopie conserve surtout, et avant tout, un intérêt pratique par l'importance du réflexe individuel. Elle permet d'apprécier la valeur de l'individu sur les plans biologique, psychologique, professionnel, etc., par deux opérations très distinctes de la pensée : une *analyse* s'attache à l'étude fragmentée des divers signes dans leurs détails, en faisant appel à la chiromorphie*, à la chirographie* et à l'eido-chiroscopie* ; une *synthèse* permet de donner une valeur au terrain individuel, dont les composants fondamentaux constituent une hiérarchisation subtile de précieux éléments d'appréciation. On peut ainsi juger du développement des dons, vertus, qualités ou défauts, chez un individu, en fonction de sa valeur morale qui découle de la puissance de l'instinct, du degré de l'intelligence et de la force de l'affectivité.

CHIROTEUTHIS [kirotœtis] n. m. Mollusque céphalopode remarquable par deux tentacules très longs et grêles, terminés chacun par un gros organe lumineux, et portant des ventouses transformées en filets gluants destinés à la capture de petits êtres planctoniques. (Des organes lumineux sont placés en série longitudinale sur chacun des gros bras. Ces céphalopodes presque transparents vivent dans les mers chaudes ; l'espèce la mieux connue est *Chiroteuthis veranyi* de la Méditerranée et de l'Atlantique. Type de la famille des *chiroteuthidés*.)

CHIROTONIE [ki] n. f. Liturg. Imposition des mains.

— Antiq. gr. Action de voter en levant la main.

Chiroubles, comm. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans le Beaujolais ; 389 hab. (151 aggl.). Vins renommés (cru de *Grille-Midi*).

CHIRURGICAL, E, AUX adj. Relatif à la chirurgie : *Anatomie chirurgicale. Instruments chirurgicaux.* ‖ *Intervention chirurgicale*, syn. de opération. ‖ *Traitement chirurgical*, se dit par opposition à *traitement médical*. (Cette opposition n'est pas fondée, car les deux méthodes ont toujours leurs indications respectives, et se complètent souvent.)

CHIRURGICALEMENT adv. Par la chirurgie ; comme on fait en chirurgie.

CHIRURGIE n. f. (gr. *kheirourgia* ; de *kheir*, *kheiros*, main, et *ergon*, ouvrage). Partie de la thérapeutique qui comporte l'intervention de la main nue ou armée d'instrument. ‖ Ensemble des chirurgiens : *La chirurgie française.* ‖ *Petite chirurgie*, celle qui se borne à de petites opérations. (Il n'y a pas, en fait, de « petite chirurgie », car tout acte chirurgical, quelle que soit son importance, doit être entouré des précautions d'asepsie, d'hémostase, de surveillance de l'état biologique du patient.) ‖ *Chirurgie dentaire*, spécialité qu'exerce le chirurgien-dentiste. (Elle concerne les soins à donner tant aux dents qu'aux tissus muqueux ou osseux de la cavité buccale.) [V. part. *encycl.*]

— Encycl. La *chirurgie* est très ancienne : sur maints crânes préhistoriques, on trouve des traces de trépanation faite sur le vivant. Plutôt que d'un acte chirurgical d'intention thérapeutique, il s'agirait là d'une opération magique, comme on en observe encore chez certaines tribus péruviennes ou australiennes. Les traces de pratiques chirurgicales que nous relevons en Egypte, sur les bas-reliefs de Thèbes, de Louqsor ou de Denderah, en Chaldée et en Chine, avant tout contact avec les Européens, ne méritent pas davantage le nom de « chirurgie » proprement dite. Les Indiens, qui paraissent avoir toujours possédé des qualités d'opérateurs, ont poussé très loin la pratique chirurgicale dès la haute Antiquité. Mais c'est le rôle capital des Grecs qu'il faut souligner dans la création d'une chirurgie rationnelle, et le document princeps pour l'histoire d'une chirurgie qui commence à devenir une science est la collection d'Hippocrate. Ces livres témoignent déjà d'immenses progrès ; les ventouses, la saignée, l'extraction des polypes du nez, la scarification, l'opération de l'empyème par ouverture de la paroi thoracique, et même la paracentèse abdominale par le fer et par le feu, et beaucoup d'autres opérations y sont décrites. On y trouve le mécanisme et le traitement des fractures, l'emploi des bandages et des appareils orthopédiques. La chirurgie grecque se prolonge dans une seconde période, alexandrine et romaine.

L'école alexandrine, où brillaient Hérophile et Erasistrate, fit progresser la chirurgie en même temps que l'anatomie.

A Rome, l'œuvre de Celse paraît fondamentale, et l'analyse des œuvres de Galien impressionne si fort l'Antiquité que ses écrits furent religieusement conservés et transmis jusqu'à nos jours.

Les compilateurs byzantins transmettent les traditions de la chirurgie grecque ; chez les Arabes, où l'on ne doit retenir que le nom d'Albucasis de Cordoue, qui vécut au XIe s., les traditions des Grecs se conservent sans grandes innovations, et l'on note l'importance excessive qu'ils attribuent à la cautérisation.

Dans les pays chrétiens, au Moyen Age, la science de la chirurgie, comme toutes les autres sciences, fut surtout gardée comme un dépôt par le clergé. Elle subit fatalement une décadence en vertu des positions philosophiques de l'Eglise, et la pratique fut laissée entre les mains des subalternes, comme chez les Arabes. Elle échut ainsi aux barbiers, qui se bornèrent, d'ailleurs, à de menues opérations.

Au XIe s., certains médecins commencent à fréquenter les universités maures, et l'on voit briller l'école de Salerne, qui, la première, conféra les titres de « docteur » et de « maître » (*magister*), et dont le plus illustre représentant, pour la chirurgie, fut Guillaume Saliceti, auteur d'une *Cyrurgia*. A l'université de Montpellier s'illustre Henri de Mondeville. Lanfranc, élève de Saliceti, vient à Lyon, où il publie une *Chirurgia parva*, puis à Paris, vers 1295, où il s'associe avec le collège Saint-Côme, que Jean Pitard, chirurgien de Saint Louis et de Philippe le Bel, venait de fonder, probablement à cette époque. Le fameux collège Saint-Côme était une confrérie de chirurgiens-jurés parisiens, placée sous la protection de saint Côme et de saint Damien. Il aura un rôle fondamental, en France, sur les progrès de la chirurgie.

Pendant plus de quatre siècles se perpétuent les querelles incessantes de ces chirurgiens de robe longue avec les barbiers, ou chirurgiens de robe courte. Au XVIe s., Guy de Chauliac fut certainement le chirurgien le plus érudit, avec sa *Chirurgia magna*, compilation savante et méthodique. Les grands perfectionnements de l'anatomie et de la physiologie à l'époque de la Renaissance, grâce à Vésale et à Harvey, sont poursuivis par Ambroise Paré et Franco, sans oublier le chirurgien suisse Wurtzius. L'éclat dont avait brillé la chirurgie en France, grâce à Ambroise Paré et à ses successeurs, fut passager : rejetée de l'Université et réunie à la corporation des barbiers, la chirurgie languit, faute d'émulation, pendant un demi-siècle. Cependant, vers le milieu du XVIIe s., Bienaise et Roberdeau entretinrent à leurs frais des places de démonstrateurs de chirurgie, et Louis XIV réorganisa (1671) l'enseignement de l'anatomie et de la chirurgie au Jardin royal, avec Duverney, Dionis et Winslow, enseignement qui fut suivi non seulement par les initiés français, mais encore par tous les étrangers. A la même époque, l'opération de la fistule royale, en 1686, avec plein succès, par le chirurgien Félix, releva le prestige des chirurgiens et leur acquit la confiance des rois. La voie est ouverte à l'épanouissement chirurgical du XVIIIe s., facilité d'ailleurs par les nouveaux progrès de l'anatomie et de la physiologie. Louis XV sépare définitivement les barbiers des chirurgiens (1743), et la prépondérance de la chirurgie française s'inscrit dans les travaux de l'Académie royale de chirurgie, fondée en 1731. Grâce aux efforts incessants et successifs de Mareschal, de La Peyronie, de La Martinière, et aux *Mémoires* illustres du directeur, Jean-Louis Petit, cette académie prend une importance qui ne decroîtra plus. C'est à la fin de ce siècle que se termine la lutte entre les médecins et les chirurgiens : la chirurgie clinique s'installe, avec Desault ; la chirurgie anatomique et expérimentale commence avec Hunter. Bichat, élève de Desault, fonde l'anatomie générale. Les progrès de la chirurgie pendant la première moitié du XIXe s. seront cliniques, avec Dupuytren, anatomiques et opératoires, avec Larrey, Perry, Lisfranc, Roux, en France. Mais l'influence néfaste des doctrines de Broussais laisse persister l'infection dans les milieux hospitaliers, et le recul de la pratique chirurgicale est manifeste jusqu'à la révolution chirurgicale du XIXe s. (1847-1867) liée à deux grandes découvertes : l'*anesthésie* et la *lutte contre l'infection*.

opération du cerveau
miniature de 1345
musée Condé, Chantilly

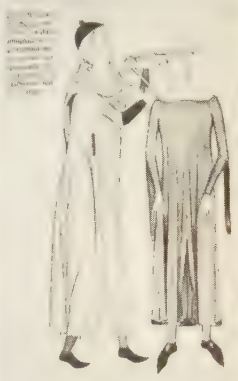

boîte d'instruments
de chirurgie
bas-relief provenant
de l'Asclépieion d'Athènes
musée d'Athènes

opération de la cataracte
au XVIe s.
extrait du « Traité
des maladies des yeux »
de Guillemeau (1585)

Phot. Giraudon, Guégan, Larousse.

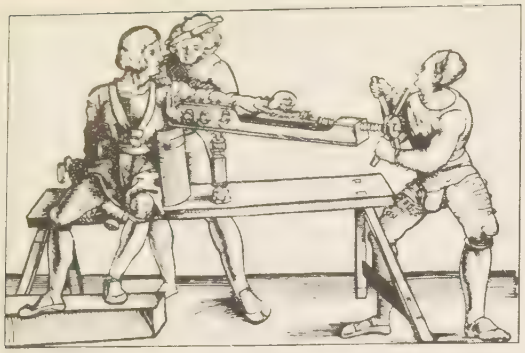

réduction de fracture du bras au XVIe s. gravure du temps

● On doit l'anesthésie à Morton et à Jackson pour l'éther, à Simpson pour le chloroforme, bien que ce soit Horace Welles qui fit le premier essai d'anesthésie générale avec le protoxyde d'azote, gaz hilarant, dont l'action physiologique avait été découverte par le chimiste anglais Humphrey Davy. La diffusion de cette découverte permettait ainsi d'opérer sans douleur, mais la chirurgie restait encore meurtrière : l'infection opératoire n'était pas encore vaincue, malgré les efforts d'inventeurs de procédés et d'instruments, tels Kœberlie, Pean, Spencer Wells, etc. Il y eut certes des résultats heureux dans quelques cas, à cette époque, mais le risque constant était l'infection postopératoire.

● Le deuxième grand progrès fut la création de l'asepsie et de l'antisepsie pressenties par Semmelveis, réalisées par Pasteur, et appliquées par Lister.

En vingt-cinq ans, de 1875 à 1900, grâce à ces deux grands hommes, la chirurgie moderne est désormais créée, véritable œuvre collective à laquelle participent alors tous les pays. La pathologie devient médico-chirurgicale ; la chirurgie connaît, progressivement, toutes les audaces. C'est d'abord l'essor considérable de la chirurgie abdominale, puis la Première Guerre mondiale permet de réaliser dans les techniques opératoires des progrès qui accroissent le champ des possibilités. Entre les deux guerres mondiales apparaît la transfusion de sang, et la neurochirurgie voit le jour. La Seconde Guerre mondiale provoque des études plus poussées des fonctions biologiques et conduit à la réanimation des blessés par perfusion de sang, de plasma et de leurs succédanés. La lutte contre l'infection *in vivo* est possible grâce à l'apparition des antibiotiques*. Le poumon, le cœur et le cerveau supportent des opérations auxquelles on n'aurait pas songé autrefois. La chirurgie est devenue physiologique et, par la qualité de sa technique, par ses soins pré- et postopératoires, cette science se juge à la valeur de ses chiffres statistiques. (→ Biblio.)

— Art vétér. La *chirurgie vétérinaire* a suivi les progrès de la chirurgie humaine, dans tous les domaines cliniques et chez toutes les espèces animales. Bénéficiant de l'asepsie, des méthodes d'anesthésie de plus en plus efficaces, de l'emploi des antibiotiques, les techniques opératoires peuvent désormais entreprendre tout ce qu'il est possible d'envisager pour sauver les grands malades.

opération du cœur en 1960

La nomenclature des interventions réalisables chez les petits animaux correspond exactement à celle qui est préconisée pour les humains, qu'il s'agisse du squelette ou des divers organes. Les équidés, les bovidés bénéficient également de cures opératoires, impossibles autrefois, portant sur toutes les régions du corps.

La *chirurgie expérimentale* se développe de plus en plus pour la précision de techniques nouvelles à entreprendre non seulement pour les animaux, mais aussi pour l'homme, telles la chirurgie pulmonaire et la chirurgie cardiaque.

— Chirurg. dent. L'histoire de la *chirurgie dentaire* a montré l'existence de travaux de prothèse faits par les Etrusques, les Egyptiens, les Romains, etc. (V. BRIDGE.) En fait, nous ne disposons que de peu de documents, et cette spécialité, qui répond sans doute depuis les origines de la civilisation humaine à un besoin essentiel de traitement, s'est bornée probablement pendant des millénaires à des extractions pratiquées par des moyens rudimentaires. On retrouve aujourd'hui encore, chez des peuples primitifs, ces mêmes techniques élémentaires, auxquelles se surajoutent, pour des fins religieuses ou cosmétiques, les mutilations et les colorations. Nous ne connaissons bien les techniques utilisées dans nos pays occidentaux que depuis le Français Fauchard, qui publia en 1738 un ouvrage magistral, *le Chirurgien-Dentiste ;* ce livre contient, en même temps que la somme des connaissances d'alors, l'amorce en bien des points des techniques actuelles. A ce titre, Fauchard est unanimement considéré comme le père de la dentisterie moderne. La chirurgie dentaire moderne, ou odontologie, connaît un développement remarquable. Les études qui permettent d'y accéder sont partout inscrites dans les cycles d'enseignement supérieur et conduisent, suivant les pays, à des doctorats, à des licences ou, comme en France, à un titre spécial dispensé par les facultés de médecine.

La chirurgie dentaire comprend différentes disciplines ; ce sont :

La *dentisterie opératoire*, ou ensemble des thérapeutiques de préservation et de traitement de la carie dentaire. On distingue, en dehors même des traitements dentinaires et des techniques usuelles de reconstitution, les traitements radiculaires et pulpaires, les incrustations (inlays, onlays) et la céramique dentaire ;

La *chirurgie bucco-dentaire*, qui comprend la technique des extractions et la chirurgie des petites tumeurs et des foyers septiques ;

La *parodontologie*, qui comprend l'étude et le traitement de toutes les lésions des tissus de soutien de la dent ;

Les *prothèses fixes* et *mobiles*, qui permettent le remplacement de tout ou partie de la denture ;

Les *implants*, toute nouvelle spécialité, qui consiste à placer dans les tissus périostés des maxillaires des armatures métalliques portant des dispositifs de fixation pour des prothèses, elles-mêmes fixes ou mobiles, véritables replantations de dents ;

L'*orthodontie*, ou *orthopédie dento-faciale*, qui s'adresse particulièrement aux enfants, constitue également une spécialité. Elle vise à assurer le développement harmonieux des massifs osseux maxillaires, à assurer l'évolution correcte des dents et à préparer ou à restaurer une articulation normale.

L'omnipraticien s'intéresse à l'ensemble de ces spécialités, mais il faut noter que, dans les pays les plus évolués, la tendance est de voir le chirurgien-dentiste se limiter à un ou plusieurs de ces domaines. (→ Biblio.)

CHIRURGIEN n. m. et adj. m. Qui exerce la chirurgie.

◆ N. m. *Chirurgien-barbier*, autref., titre des barbiers qui pratiquaient certaines interventions chirurgicales, par exemple les saignées. (Leurs armoiries étaient de deux boîtes à onguents et ils portaient robe courte.) ‖ *Chirurgien de robe longue*, par opposition au précédent, chirurgien qui avait fait une étude spéciale de son art. (Ils appartenaient à la confrérie de Saint-Côme.)

— Mil. *Chirurgien des hôpitaux militaires*, nom donné aux chirurgiens militaires recrutés par concours à l'école du Val-de-Grâce*. ‖ *Chirurgien-major*, ancienne appellation des chirurgiens militaires. (Le cadre permanent des chirurgiens-majors fut créé en 1708.)

— Zool. Nom commun à divers oiseaux et poissons dont les ongles ou les rayons épineux ressemblent à des lancettes, comme chez les oiseaux du genre jacana (*parra*) et les poissons du genre acanthure (*Acanthurus chirurgus*), etc.

— ENCYCL. Les *chirurgiens* formaient, avant la Révolution, une corporation qui était placée sous le patronage de saint Côme et de saint Damien. Le collège fut fondé par des chirurgiens-jurés sous le règne de Saint Louis, et Jean Pitard joua un grand rôle dans cette création. Les armes en étaient d'azur à trois boîtes d'onguents couvertes d'argent. Le livre des métiers d'Etienne Boileau contient les statuts de la corporation des chirurgiens.

Six jurés assuraient la police et la surveillance de la corporation : ils soumettaient à la peine de l'amende et de la prison celui qui exerçait sans licence d'examen. Les élèves y pouvaient obtenir les grades de bachelier, puis de licencié. Entre les médecins, les chirurgiens et les barbiers, les uns toujours méprisés par les autres, de longues querelles s'envenimaient, jusqu'à ce que les chirurgiens de robe longue, grâce à Louis XV, fondent l'Académie royale de chirurgie (1731).

Depuis la Révolution française, la chirurgie ne fut plus exercée que par les docteurs en médecine et les « officiers de santé » ; ces derniers disparurent par extinction à la fin du XIXe s.

Actuellement, la chirurgie est donc exercée en droit par tout docteur en médecine, et il n'existe pas de diplôme spécial de chirurgien. Mais, en pratique, l'exercice régulier de la chirurgie ne peut se concevoir qu'après une spécialisation qu'acquièrent les élèves (externes, internes, etc.) auprès de leurs maîtres en quatre à six années de pratique, qui complètent l'enseignement de la faculté.

CHIRURGIEN-DENTISTE n. m. Celui qui s'occupe spécialement des soins à donner à la bouche. ‖ Pl. *des* CHIRURGIENS-DENTISTES.

— ENCYCL. Le *chirurgien-dentiste* est un spécialiste possesseur du diplôme d'Etat délivré par les facultés de médecine, sanction de cinq années d'études faites dans les écoles ou instituts dentaires, qui, en France, sont privés.

CHIRURGIENNE n. f. Femme qui fait de la chirurgie.

CHIRY-OURSCAMPS, comm. de l'Oise (arrond. de Compiègne), dans la vallée de l'Oise (r. dr.), en amont de Ribécourt ; 680 hab. (435 aggl.). Eglise gothique conservant une relique de sainte Anne. De l'abbaye fondée en 1129 par saint Bernard et Simon de Vermandois, il reste les ruines de l'église abbatiale (XIIe-XIIIe s.) et la belle « salle des morts », de 1260.

CHISHOLM (George Brock), psychiatre canadien (Oakville, Ontario, 1896). Ministre adjoint de la Santé publique et des Affaires sociales du Canada (1944-1946), il est devenu, en 1948, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (O. M. S.).

CHISIMAIO. V. KISMAYOU.

CHISINI (Oscar), mathématicien italien (Bergame 1889). Professeur à Bologne, à Modène, à Cagliari, puis à l'université de Milan, il se consacra à la géométrie algébrique. Il est l'auteur de : *Lezioni di teoria geometrica delle equazioni e delle funzioni algebriche* (1915) et *Lezioni di geometria analitica e proiettiva* (1944).

CHISLEHURST, aggl. de la banlieue sud-est de Londres (Kent), sur la route de Folkestone ; 86 900 hab. (avec l'aggl. de Sidcup). Napoléon III y résida pendant son exil et y mourut.

CHISOCHETON [kizoketon] n. m. Arbre des régions chaudes de l'archipel malais et de l'Inde orientale. (Le bois de certaines espèces est utilisé, notamment en Indochine. Famille des méliacées.)

CHISONE, torrent des Alpes italiennes, né près du mont Genèvre ; 50 km. Il draine le *Val di Chisone*, débouche dans la plaine à Pignerol et rejoint le Pellice, affl. du Pô.

CHISRA. V. CERVETERI.

CHISSAY-EN-TOURAINE, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), sur le Cher ; 846 hab. (595 aggl.). Château (XVe, XVIe et XVIIe s.).

Phot. X, Larousse.

CHISTERA [ʃistera] n. m. (mot basque). A la pelote basque, sorte de gant d'osier, long et étroit, recourbé, affectant la forme d'un grand ongle, dans lequel la main du joueur est maintenue par des lanières de cuir, et qui sert à renvoyer la balle contre le fronton.
— ENCYCL. Les modalités du jeu sont un peu différentes selon qu'on joue au *grand chistera* ou au *petit chistera*. Avec le second, l'atchiki, c'est-à-dire le fait de maintenir la pelote un instant dans le gant, est interdit, alors qu'il est autorisé avec le premier.

CHISWICK. V. BRENTFORD AND CHISWICK.

CHITARRONE [ki] n. m. V. THÉORBE.

CHITE n. f. Toile imprimée en couleurs très solides, à la planche, d'origine indienne, et importée en Europe dès le Moyen Age. (On dit aussi CHINTZ.)

CHITIHA n. m. Mar. Caboteur tunisien à voiles, à trois mâts, remarquable par la grande voile goélette qui constitue à elle seule tout le gréement du grand mât : *Les chitihas jaugent une cinquantaine de tonneaux.*

CHITINE [ki] n. f. Substance de soutien de la carapace des insectes et des crustacés, qu'on rencontre aussi chez divers champignons et lichens. (C'est un polysaccharide aminé.)

CHITINEUX [ki], **EUSE** adj. Qui concerne la chitine. ‖ Qui est formé de chitine.

CHITON [kiton] n. m. (gr. *khitôn*). Tunique, vêtement de dessous et d'intérieur, chez les anciens Grecs.
— ENCYCL. C'était originairement une étoffe de lin (araméen *kitoneth*). Les hommes portaient le *chiton*, long ou court, agrafé seulement à gauche ou sur les deux épaules et serré à la taille. Chez les femmes, il descendait aux talons ; la grande tunique ionienne comportait même une retombée par-dessus la ceinture, et un grand pli des épaules jusqu'à la taille.

CHITON [ki] n. m. (gr. *khitôn*, tunique). Mollusque de la classe des amphineures ou loricates, type de la famille des *chitonidés*. (Les chitons, appelés aussi *oscabrions*, habitent presque toutes les mers du globe, et sont connus, à l'état fossile, depuis l'époque silurienne. [V. CHITONIDÉS.])

CHITONIDES [kitonid] ou **PLACOPHORES** n. m. pl. Ordre de mollusques amphineures comprenant les familles des lépidochitonidés, mopaliidés, cryptoplacidés, ischnochitonidés et *chitonidés**.

CHITONIDÉS [ki] n. m. pl. Famille de mollusques de la classe des amphineures ou loricates.
— ENCYCL. L'animal est de forme ovalaire ; vu par la face dorsale, il présente une série de huit pièces calcaires placées à la file les unes des autres d'avant en arrière et qu'on nomme *coquille*, laquelle, toutefois, n'est pas comparable à la coquille des autres mollusques (les lames calcaires sont seulement des amas de spicules). Vu par la face ventrale, l'animal montre le manteau et un large pied ovale, très musculeux ; la gouttière circulaire qui sépare le manteau du pied est garnie d'une rangée de panaches branchiaux, généralement au nombre de seize. Les *chitonidés*, qui peuvent se rouler en boule comme les cloportes, sont répartis dans toutes les mers, surtout dans les régions chaudes, et se tiennent, à marée basse, appliqués contre les rochers. Les espèces fossiles apparaissent dès le Silurien.

CHITOR, v. de l'Inde (Rājasthān), à l'E. d'Udaipur ; 9 300 hab. Chitor fut la capitale du Méwar, du VIIIe au XVIe s. Elle reste célèbre dans l'histoire de l'Inde pour l'héroïque résistance opposée aux musulmans par la garnison radjpoute au début du XIVe s. : les hommes se firent tous tuer au combat et les femmes se jetèrent dans le feu.

CHITRĀL, région montagneuse du Pākistān, dans la province frontière du Nord-Ouest, occupant la haute vallée du Kunar, affl. de la riv. de Kaboul, sur les pentes méridionales de l'Hindū-Kūch ; 107 900 hab. Capit. *Chitrāl*. — Les *passes de Chitrāl* sont l'une des voies commerciales et stratégiques traditionnelles entre les plateaux de l'Afghānistān et la plaine indo-gangétique.

CHITRÉ, v. de la république de Panama, ch.-l. de la prov. d'Herrera ; 9 200 hab.

CHITTAGONG, v. et principal port du Pākistān oriental, ch.-l. de province, sur le Karnaphuli ; 364 200 hab. Evêché catholique. Commerce d'exportation (jute et thé). L'accroissement du trafic, consécutif à la création du Pākistān oriental, dépasse les possibilités de l'équipement actuel du port. — La *province de Chittagong* a 11 746 000 hab.

CHIURE n. f. (de *chier*). Excréments d'insectes, et surtout de mouches : *Des cadres d'or mouchetés de chiures* (F. Mauriac).

CHIUSI, bourg d'Italie, en Toscane (prov. de Sienne), à l'extrémité S. du Val di Chiana ; 8 850 hab. Evêché. Nœud ferroviaire important. — A proximité, le *lac de Chiusi* est un vestige d'une ancienne zone marécageuse.
— Hist. C'est l'antique *Clusium* (forme étrusque *Clevsia* ou *Chamars*), située sur l'emplacement d'une importante cité de la Confédération étrusque, dont elle conserve encore le plan. Elle semble avoir joué vers la fin du VIe s. av. J.-C. un rôle déterminant, grâce à son roi Porsenna, qui tenta de reprendre Rome, après la révolution de 509, pour remettre Tarquin le Superbe sur le trône. Les nombreuses tombes dispersées aux environs de la ville et tout autour des villages de son territoire (Poggio Renzo, Poggio Gaielle) sont parmi les mieux conservées et les plus caractéristiques de l'Etrurie. Certaines sont encore ornées de peintures, qui constituent de précieux documents sur la vie étrusque (tombes *du Singe, Casuccini :* jeux funèbres, banquets, courses de biges, etc. [Ve s. av. J.-C.]).
Les nécropoles ont été riches d'un très abondant matériel, en grande partie conservé dans les musées de la ville ; citons les vases en *bucchero nero*, les « canopes », ossuaires archaïques à tête humaine, et rappelant d'une manière plus ou moins nette les formes corporelles, et, surtout, les statues de divinités féminines, sphinx, lions, les cippes et les urnes ornés de reliefs, taillés dans la « pierre fétide » (tuf local dégageant une odeur nauséabonde quand on le gratte). Ces œuvres témoignent de la continuité et de l'originalité de l'art de Chiusi pendant toute la durée de la civilisation étrusque, spécialement dans le domaine de la plastique funéraire.

CHIVASSO, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Turin), sur le Pô ; 16 400 hab. Son développement récent est dû à son rôle de nœud de communications. Centrale thermique. Industries métallurgiques. Tanneries.

CHIVIATITE [ki] n. f. Minér. Sulfure naturel de bismuth, contenant du plomb et du cuivre.

CHIVILCOY, v. d'Argentine (prov. de Buenos Aires), à l'O. de Buenos Aires ; 23 400 h. Centre agricole.

CHIXOY (RÍO), riv. du Guatemala, formant l'une des branches mères de l'Usumacinta ; 400 km.

CHIZÉ, comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), dans le sud de la plaine de Niort, sur la Boutonne ; 568 hab. Belle forêt. Ruines d'un château sous les murs duquel Bertrand du Guesclin battit les Anglais (1373). — La *forêt domaniale de Chizé* s'étend sur 4 828 ha ; composée de hêtres (50 à 70 p. 100), de chênes (10 à 20 p. 100) et d'essences diverses (charmes, érables, sorbiers), elle est traitée en futaie et comprend deux séries.

CHKALOV. V. ORENBOURG.

CHLADNI (Ernst), physicien allemand (Wittenberg 1756 - Breslau 1827). Docteur en philosophie et en droit, il a beaucoup voyagé, vivant du produit de ses ouvrages. Il a étudié les mouvements vibratoires des solides, découvrant les vibrations longitudinales des tiges et donnant les lois des oscillations de torsion. Vers 1800, il étudia expérimentalement les vibrations des plaques, en les saupoudrant de sable fin, obtenant des « figures acoustiques » localisant les nœuds et les ventres. Il est aussi le premier à avoir déterminé les vitesses du son dans divers gaz, grâce aux notes rendues par les tuyaux d'orgue. Il a donné la raison des consonances et des dissonances (1798), mesuré la limite des sons audibles et inventé des instruments de musique. Le premier il affirma en 1794 l'origine cosmique des météorites.

CHLADNITE [kla] n. f. (de *Chladni*, n. pr.). Minér. Nom donné par G. Rose à un groupe de météorites achondritiques, composées essentiellement d'enstatite.

CHLÆNACÉES [klé] n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, voisine des malvacées, et qui renferme des arbrisseaux à feuilles alternes habitant Madagascar et l'Afrique centrale.

CHLÆNIE [klé] n. m. Carabe au corps aplati, métallique ou tacheté de jaune, de taille moyenne, vivant au bord des eaux. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

CHLAINA [klaɛ] n. f. (mot gr.). Châle de laine des pâtres et des guerriers de l'époque homérique.

CHLAMYDE [kla] n. f. (gr. *khlamus*). Manteau des anciens Grecs, d'origine thessalienne.
— ENCYCL. La *chlamyde* était une pièce de laine rectangulaire ; elle se fixait au cou par une agrafe, et les pans en tombaient librement. Ce fut le vêtement des chasseurs et des cavaliers, et, à Athènes, celui des éphèbes. A partir d'Alexandre, la chlamyde de pourpre servit de manteau royal.

CHLAMYDÉ [kla], **E** adj. (du gr. *khlamus*, tunique). Bot. Qui a une enveloppe externe distincte : *Une spore ou une conidie est dite chlamydée lorsqu'elle est enveloppée par une membrane distincte.* ‖ Se dit encore d'une fleur munie d'un périanthe simple ou double. (On dit aussi, par opposition, fleur *achlamydée*, c'est-à-dire réduite au gynécée et à l'androcée. En ce sens, les deux termes sont alors synonymes de PÉRIANTHÉ et de APÉRIANTHÉ.)

CHLAMYDÈRE [kla] n. m. Passereau à plumage brun grivelé orné d'une courte huppe rose ou mauve. (Les mâles des chlamydères ou oiseaux-à-berceaux exécutent une construction en forme de tonnelle ou de berceau de jardin, devant laquelle ils rassemblent des objets colorés [coquilles, graines, etc.] et qui leur sert d'emplacement de parade. Le nid est construit ailleurs. Ils habitent la Nouvelle-Guinée et l'Australie. Famille des ptilonorhynchidés.)

CHLAMYDOBACTÉRIALES [kla] n. f. pl. Ordre de bactéries du sous-embranchement des algobactériées.

CHLAMYDOMONADE [kla] ou **CHLAMYDOMONAS** [klamidomonas] n. f. Protiste flagellé chlorophyllien unicellulaire, aquatique, libre, nageur, vivant dans les eaux plus ou moins polluées par des matières

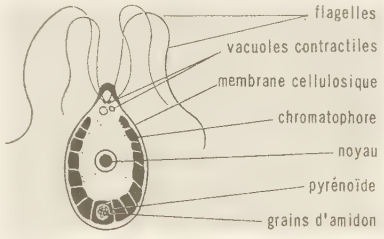

organiques en décomposition. (Les *chlamydomonas* sont maintenant considérées comme des végétaux, en raison de leur membrane cellulosique, de leur gros chromatophore chlorophyllien, de l'amidon contenu dans leur pyrénoïde. Ils ont deux flagelles. On les range parmi les phytomonadines ou volvocales, algues vertes très primitives.)

CHLAMYDOMONADIDÉS n. m. pl. Famille de protistes phytomonadines unicellulaires, aquatiques, libres et nageurs, dont la longueur varie de 5 à 40 μ.

CHLAMYDOPHORE [kla] n. m. Très curieux tatou d'Amérique du Sud, muni d'une carapace dorsale qui n'adhère au corps que le long d'une ligne médiane.

CHLAMYDOSAURE [kla] n. m. Grand lézard australien muni d'une vaste collerette et classé parmi les agames*.

CHLAMYDOSPERMES [kla] n. m. pl. Anc. nom des gnétacées.

CHLAMYDOSPORE [kla] n. f. Bot. Type de spore mycélienne des champignons à paroi épaisse, comparable à un kyste.

chistera

chiton et chlamyde
détail d'un bas-relief villa Albani, Rome

chlamydère

chlamydosaure

Phot. Ray-Delvert, Alinari-Giraudon.

CHLAMYS [klamis] n. m. Mollusque bivalve, dont la coquille ressemble à celle des peignes.

CHLANIS [klanis] ou **CHLANIDION** [klanidjɔ̃] n. m. Antiq. gr. Manteau de laine fine, à l'usage des élégants.

CHŁAPOWSKI (Dezydery, baron), général polonais (en Posnanie 1788 - *id.* 1879). Issu d'une vieille famille posnanienne, il s'engagea en 1807 dans la garde de Napoléon Ier, qui le prit comme officier d'ordonnance et le créa baron. Après avoir fait campagne jusqu'en 1813, il se retira dans ses terres. Il reprit du service dans l'armée polonaise lors de l'insurrection de 1830, et a laissé des mémoires sur la Grande Armée. — Un membre de la famille, ALFRED (Bonikowo 1874 - Kościan 1940), député au Reichstag (1903-1909), député à la Diète de Varsovie (1922), ministre de l'Agriculture (1923), nommé ministre puis ambassadeur de Pologne en France (1924-1936), fut exécuté par la Gestapo.

CHLEBOWSKI (Bronislas), historien littéraire polonais (Varsovie 1846 - *id.* 1918). Il a écrit une *Littérature polonaise de 1795 à 1905* (1923), traduite en français (1933).

CHLEJHAR. V. ŠLEJHAR.

CHLEUH n. m. Linguist. Groupe de dialectes berbères parlés dans l'Atlas, l'Anti-Atlas et le Sous (avec Agadir et Taroudant). ◆ Adj. et n. Arg. mil. S'est dit des Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

CHLEUH(S), population berbère du Maroc (masmouda*), habitant le Haut et l'Anti-Atlas occidentaux. Ce sont des villageois sédentaires arboriculteurs.

CHLOANTHITE [klo] n. f. Minér. Arséniure naturel de nickel, de formule $NiAs_2$.

CHLOASMA ou **CHLOASME** [klo] n. m. (gr. *khloasma,* teinte jaunâtre). Coloration jaune du visage, donnant, en particulier, le « masque de grossesse ».

CHLODION, ou **CHLODIO,** ou **CLODION,** dit **le Chevelu,** chef de la tribu des Francs Saliens († 447). Sa tribu quitta le Rhin et envahit la Gaule vers 425-430. Aetius ne put l'empêcher de s'établir dans le Hainaut, l'Artois et la Picardie (430). Il serait la tige des Mérovingiens.

CHLOÉ [kloe] n. m. Entom. V. CLOÉ.

Chloé. V. DAPHNIS ET CHLOÉ.

CHLOÉIA n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes religieuses célébrées à Eleusis le 6 de thargélion en l'honneur de Déméter Chloé (« la Verdoyante »), déesse de l'Herbe verdissante et du Renouveau printanier.

CHŁOPICKI (Józef baron), général polonais (Viazma 1771 - Cracovie 1854). Il prit part, dans les rangs français sous Poniatowski, aux campagnes de la Révolution et de l'Empire. Dictateur lors de l'insurrection polonaise de 1830 (5 déc.), il démissionna au bout de six semaines, refusant d'entrer en conflit ouvert avec l'armée russe ; cependant, il commande en chef à la bataille de Grochów (févr. 1831), où il est blessé. Il est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, sous le nom de KLOPISKI.

CHLOR- [klɔr] ou **CHLORO-.** Chim. Préfixe indiquant la présence de chlore dans une molécule. (Généralement, ce préfixe est synonyme de *monochloro,* et il indique alors la présence d'un seul atome de chlore. On spécifie pour les dérivés polychlorés le nombre d'atomes par les préfixes : *dichloro, trichloro,* etc.)

CHLORA [klɔ] n. f. (du gr. *khlôros,* vert). Plante glauque à tige grêle, à feuilles soudées deux par deux à leur base, à fleurs jaunes poussant dans les sables humides. (*Chlora perfoliata* est la centaurée jaune. Famille des gentianacées.)

CHLORACÉTAL [klɔ] n. m. Chim. Dérivé monochloré de l'acétal, qui se forme dans l'action du chlore sur l'alcool.

CHLORACÉTALDÉHYDE [klɔ] n. m. Chim. Dérivé monochloré de l'acétaldéhyde, de formule $CH_2Cl—CHO$, obtenu en chauffant le chloracétal avec de l'acide oxalique sec dans un courant de gaz carbonique. (Syn. CHLORALDÉHYDE.)

CHLORACÉTIQUE [klɔ] adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $CH_2Cl—CO_2H$, résultant de la substitution d'un atome de chlore à un atome d'hydrogène dans l'acide acétique. (Syn. MONOCHLORACÉTIQUE, CHLORÉTHANOÏQUE.)

— ENCYCL. L'*acide chloracétique* se prépare industriellement par action directe du chlore sur l'acide acétique à l'ébullition, en présence de soufre. On sépare par distillation l'acide chloracétique formé. Une synthèse, également industrielle, peut être réalisée en hydratant le trichloréthylène, obtenu lui-même par chloruration de l'acétylène, au moyen de la chaux éteinte.

L'acide chloracétique forme des cristaux déliquescents, solubles dans l'eau, fondant à 63 °C. Il présente une odeur forte d'acide acétique. Il est caustique. Il est distillable et bout à 186 °C. Chauffé avec de l'eau, il se transforme en acide *glycolique.* Il est utilisé à la synthèse de l'indigo.

CHLORACÉTONE [klɔ] n. f. Chim. Dérivé monochloré de l'acétone, de formule

$$CH_2Cl—CO—CH_3,$$

constituant un liquide lacrymogène bouillant à 117 °C.

CHLORACÉTYLE [klɔ] n. m. Chim. Radical univalent, de formule $CH_2Cl—CO—$, dérivé de l'acide chloracétique par suppression de l'hydroxyle. (Le *chlorure de chloracétyle* est un liquide de formule $CH_2Cl—COCl$, bouillant à 105 °C, obtenu par action de l'anhydride phosphorique et du chlore sur l'acide chloracétique.)

CHLORACÉTYLÈNE [klɔ] n. m. Chim. Dérivé chloré de substitution de l'acétylène, de formule $CH \equiv CCl$, constituant un gaz spontanément inflammable. (On l'obtient en traitant par la baryte l'acide β-dichloracrylique.)

CHLORAGE [klɔ] n. m. Action de soumettre une matière textile ou un tissu à l'action du chlore gazeux, d'une solution liquide de chlore (eau chlorée) ou d'un composé du chlore (chlorure de chaux, eau de Javel, hypochlorite, etc.).

— ENCYCL. Le *chlorage* est une des opérations pratiquées industriellement en teinture et en impression des étoffes soit afin de donner de l'affinité pour les colorants, soit pour donner (à la laine notamment) un éclat soyeux et un toucher craquant. La laine soumise à l'action du chlore perd de son poids, de son élasticité et de sa ténacité, mais acquiert une facilité plus grande à se mouiller, et elle devient sensiblement irrétrécissable.

Le chlorage de la laine a, en général, l'inconvénient de jaunir le tissu ; mais cela peut disparaître par l'emploi de réducteurs appropriés. Le chlorage pour le blanchiment du linge existe aussi, mais le chlore lui-même n'est pas un décolorant et agit en mettant en liberté l'oxygène contenu dans l'eau en présence de laquelle on opère. (V. BLANCHIMENT.)

CHLORAL [klɔ] n. m. Chim. Nom courant du trichloraldéhyde, de formule $CCl_3—CHO$, employé comme soporifique.

— ENCYCL. Le *chloral* a été découvert par Liebig en 1832. On le prépare industriellement en faisant agir un courant de chlore sur l'alcool aussi concentré que possible, en élevant la température vers la fin de la réaction. On peut utiliser des catalyseurs (iode, soufre, chlorure ferrique, etc.). On obtient ainsi l'*alcoolate de chloral,* qu'on décompose par l'acide sulfurique à chaud. Le chloral est purifié par distillation. L'action du chlore sur l'alcool, qui aboutit à une oxydation et à une chloration, se fait avec formation intermédiaire d'acétal mono- et dichloré, et d'éther di- et trichloré.

Le chloral pur est un liquide huileux d'odeur pénétrante, de densité 1,54, soluble dans l'eau, bouillant à 97 °C. Il tend à se polymériser en *métachloral,* insoluble dans l'eau, régénérant le chloral à 180 °C.

Le chloral donne avec l'eau un produit d'addition stable, l'*hydrate de chloral* $CCl_3—CH(OH)_2$, qui forme de gros cristaux d'odeur caractéristique, solubles dans l'eau, fondant à 57 °C. Le chloral fixe également une molécule d'alcool en donnant l'alcoolate de chloral. Cette propriété le différencie de l'aldéhyde, dont il possède d'autre part les propriétés générales. Il donne en outre des réactions proprement spécifiques : 1° il est dédoublable par les alcalis en chloroforme et en formiate ; 2° il se condense en *chloralide** sous l'influence d'acide sulfurique ; 3° il réagit sur le cyanure de potassium en donnant naissance à l'acide dichloracétique avec formation d'acide cyanhydrique et de chlorure de potassium.

Le chloral est utilisé en thérapeutique comme soporifique sous forme d'hydrate de chloral ou bien de combinaisons avec l'antipyrine, l'uréthane, etc.

CHLORALAMMONIAQUE [klɔ] n. m. Chim. Produit fusible à 62 °C et résultant de l'action de l'ammoniac sur le chloral en solution chloroformique.

CHLORALIDE [klɔ] n. f. Chim. Composé de formule $C_8H_2Cl_6O_2$, formé par action de l'acide sulfurique fumant sur le chloral.

— ENCYCL. La *chloralide* est un solide blanc, fondant à 114 °C, bouillant à 272 °C, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans l'éther. L'alcool, chauffé à 150 °C, dédouble la chloralide en chloral et en acide trichlorolactique.

CHLORALIMINE [klɔ] n. f. Chim. Composé de formule $(CCl_3—CH=NH)_3$, connu sous deux modifications stéréo-isomères (*cis* et *trans*), fondant respectivement à 150 °C et 105 °C, obtenues par action du chloral anhydre sur le chloralammoniaque. (Elle jouit de propriétés hypnotiques et analgésiques.)

CHLORALOSE [klɔ] n. m. Dénomination commune de l'anhydroglucochloral, combinaison du chloral et du glucose.

— ENCYCL. Le *chloralose* est un hypnotique doux à la dose de 0,1 à 0,3 g par jour. Il est sans action sur le cœur, mais il augmente l'excitabilité de la moelle épinière. A plus forte dose, il est anesthésique ; on l'utilise comme tel, en injections intraveineuses, pour l'expérimentation animale en physiologie. Enfin, le chloralose est utilisé sous forme d'appâts empoisonnés pour la destruction des rongeurs et des oiseaux nuisibles.

CHLORALUMINITE [klɔ] n. f. Minér. Chlorure hydraté naturel d'aluminium, de formule $AlCl_3$, $6H_2O$.

CHLORAMINE [klɔ] n. f. Chim. Amine chlorée à l'azote.

— Pharm. *Chloramine T,* sel sodique de l'acide toluène-parasulfamide monochloré. (C'est une poudre qui, en présence d'eau, dégage du chlore à la façon des hypochlorites, d'où son emploi comme antiseptique, en particulier dans la stérilisation des eaux de boisson.)

CHLORAMPHÉNICOL [klɔ] n. m. Dénomination commune d'un antibiotique découvert en 1947 par Burkholder et par Gottlieb, dans les produits du métabolisme de *Streptomyces Venezuelæ* (champignons). [Syn. CHLOROMYCÉTINE.]

— ENCYCL. Le *chloramphénicol* est aujourd'hui préparé par synthèse ; sa formule est caractérisée par la présence d'un groupement chloré et d'un groupement nitré. Le chloramphénicol est antibiotique à l'égard d'un grand nombre de germes, notamment des bacilles à Gram négatif des types coli et typhique (c'est le seul médicament spécifique de la fièvre typhoïde). On l'administre par voie buccale ou rectale, à la dose de 3 à 4 g chez l'adulte. Son action locale est également utilisée en chirurgie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie.

CHLORANILE [klɔ] n. m. Chim. Substance découverte par Erdmann en 1843 dans la chloration des dérivés de l'indigo, et formant la tétrachloroquinone $C_6Cl_4O_2$.

— ENCYCL. Le *chloranile* se forme en traitant un grand nombre de dérivés aromatiques (aniline, phénol, acide salicylique, etc.) par le chlorate de potassium et l'acide chlorhydrique. C'est un corps cristallisé jaune, sublimable, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, plus dans l'éther. On l'emploie dans les laboratoires comme oxydant.

CHLORANILINE [klɔ] n. f. Chim. L'un quelconque des trois dérivés monochlorés isomères de l'aniline.

— ENCYCL. L'*ortho-chloraniline,* bouillant à 207 °C, est obtenue par réduction de l'ortho-chloronitrobenzène ; la *méta-chloraniline* bout à 230 °C. On l'obtient à partir du méta-chloronitrobenzène ; la *para-chloraniline* fondant à 69 °C est le produit de la chloration directe de l'aniline.

CHLORANTHACÉES [klɔ] n. f. pl. Famille de plantes voisine des pipéracées et ayant pour type le genre *chloranthus.* (Les chloran-

thacées habitent les régions tropicales de l'Inde, d'Amérique et d'Océanie.)

CHLORANTHIE [klɔ] n. f. Anomalie végétale qui consiste dans la transformation des organes floraux en feuilles, comme dans la rose verte.

CHLORARGYRITE [klɔ] n. f. Minér. Chlorure naturel d'argent. (Syn. de CÉRARGYRITE.)

CHLORARSÉNIANE [klɔ] n. f. Minér. Arséniate naturel de manganèse.

CHLORARSINE [klɔ] n. f. Chim. Dérivé chloré d'une arsine.

CHLORATE [klɔ] n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide chlorique. (V. CHLORE.)

CHLORATÉ [klɔ], **E** adj. Qui renferme un chlorate : *Désherbant chloraté.* ‖ Qui est à base de chlorate : *Explosif chloraté.*

— ENCYCL. Les *explosifs chloratés* sont fabriqués en mélangeant du chlorate de potassium ou de sodium avec des matières combustibles ; l'idée en est due à Berthollet (1785), mais les premiers essais de fabrication au moyen de pilons aboutirent à l'explosion de la poudrerie d'Essonnes (1788). De nombreux explosifs chloratés furent proposés au XIXe s., mais seuls ceux de Street (1895) se développèrent ; actuellement la poudrerie de Vonges fabrique sous le nom d' « explosif du type 0 n° 5 A », un explosif composé de chlorate de sodium et de dinitrotoluène.

CHLORATION [klɔ] n. f. Traitement de l'eau par le chlore, en vue de la stériliser.

— Chim. Remplacement d'un atome d'hydrogène dans une molécule organique par un atome de chlore.

CHLORAURATE ou **CHLOROAURATE** [klɔ] n. m. Syn. de AURICHLORURE.

CHLORBLEISPATH [klɔr] n. m. Minér. Chlorocarbonate naturel de plomb. (Syn. de PHOSGÉNITE.)

CHLORBUTOL [klɔr] n. m. Dénomination commune de l'alcool trichlorobutylique tertiaire. (C'est un anesthésique local et hypnotique peu toxique.)

CHLORDANE [klɔr] n. m. Insecticide puissant, mis au point aux Etats-Unis.

— ENCYCL. Le *chlordane* (octachloroendométhyltétrahydroïndane) présente les mêmes possibilités que le D. D. T., mais avec une spécificité différente. On l'utilise surtout contre les fourmis, les criquets, et pour la désinfection des sols.

CHLORE [klɔr] n. m. (gr. *khlôros,* jaune verdâtre). Métalloïde gazeux, de la famille des halogènes. ‖ Nom donné improprement au chlorure de chaux.

— ENCYCL. Chim. Le *chlore* est l'élément de nombre atomique 17 et de masse atomique Cl = 35,46. Découvert en 1774 par Scheele, il a d'abord été considéré comme un composé ; Gay-Lussac, Thenard et Davy ont montré en 1809, qu'il s'agissait d'un corps simple.

C'est un gaz jaune verdâtre, d'odeur forte et suffocante, dangereux à respirer. De densité 2,5, il est facile à liquéfier, bouillant à — 35 °C sous la pression atmosphérique. C'est sous forme liquide que le chlore est emmagasiné ou transporté dans des récipients en acier. Le chlore gazeux est assez soluble dans l'eau ; un litre d'eau en dissout 3 litres à 10 °C, température où peut cristalliser un hydrate de chlore ; la solution porte le nom d'*eau de chlore*.

Le chlore possède une très grande activité chimique ; il se combine, souvent à froid, à la plupart des autres corps simples, en jouant le rôle d'un élément électronégatif univalent.

Il se combine directement à l'hydrogène pour donner de l'acide chlorhydrique HCl ; le mélange des deux gaz explose violemment à froid, à la lumière solaire, en dégageant une grande quantité de chaleur. Le chlore détruit, par suite, la plupart des composés hydrogénés, notamment les acides bromhydrique, iodhydrique, sulfhydrique et l'ammoniaque ; il décompose de nombreux hydrocarbures, en particulier l'acétylène, qui s'enflamme à son contact. Avec la vapeur d'eau, il donne, au rouge, une réaction réversible :

$$Cl_2 + H_2O \rightleftarrows 2HCl + 1/2O_2.$$

A froid et sous l'influence de la lumière, il réagit lentement sur l'eau pour donner de l'acide chlorhydrique et de l'acide hypochloreux HClO, qui se décompose à son tour pour fournir de l'oxygène. Ainsi s'expliquent les remarquables propriétés oxydantes de l'eau de chlore, qui agit sur l'acide sulfureux, l'anhydride arsénieux, les sels ferreux, etc., et détruit de nombreuses matières colorantes, comme l'indigo.

Le chlore gazeux attaque la plupart des métaux ; le mercure, par exemple, l'absorbe à froid. L'eau de chlore dissout même les métaux les moins oxydables, comme l'or et le platine. Le chlore agit par suite sur la plupart des composés métalliques. Avec la soude en solution diluée, à froid, il donne un mélange de chlorure et d'hypochlorite de sodium appelé *eau de Javel*.

La plupart des métalloïdes se combinent au chlore, par exemple l'iode, le soufre, le phosphore ; seuls l'oxygène, l'azote et le carbone sont sans action.

En dehors de son action de destruction, le chlore donne, avec les composés organiques saturés, des réactions de substitution, et, avec les composés non saturés, des réactions d'addition.

Le chlore n'existe pas dans la nature à l'état libre, mais sous forme de chlorures métalliques, dont le plus important est le chlorure de sodium NaCl (sel marin et sel gemme) ; on trouve également dans l'eau de mer et dans certains gisements le chlorure de potassium et le chlorure de magnésium.

Pour préparer le chlore au laboratoire, on utilise encore le procédé de Scheele, en oxydant à chaud l'acide chlorhydrique concentré par le bioxyde de manganèse :

$$4HCl + MnO_2 \rightarrow MnCl_2 + 2H_2O + Cl_2.$$

Dans l'industrie, après avoir employé le procédé Deacon, dans lequel on oxyde le gaz chlorhydrique par l'air à 450 °C sur du chlorure cuivreux servant de catalyseur, on utilise presque toujours l'électrolyse de la solution aqueuse de chlorure de sodium. Au contact de l'anode, qui est en charbon inattaquable, il y a dégagement de chlore. A la cathode, le sodium réagit sur l'eau pour donner de l'hydrogène et de la soude. Il faut éviter que cette soude diffuse vers l'anode, car elle absorbe alors le chlore pour donner de l'eau de Javel. On y parvient en séparant les deux électrodes par un diaphragme poreux, en donnant au liquide un mouvement de déplacement de l'anode vers la cathode, ou encore en employant une cathode de mercure, qui dissout le sodium en évitant la formation de la soude dans la cellule à électrolyse.

Le chlore est employé comme désinfectant et comme décolorant ; il sert au blanchiment de matières d'origine végétale (lin, coton, papier) ; on lui préfère souvent pour ces usages le chlorure de chaux ou l'eau de Javel, plus maniables. Il sert également à la préparation de l'acide chlorhydrique de synthèse, de chlorures métalliques comme le chlorure d'étain, et de divers dérivés organiques chlorés, comme le tétrachlorure de carbone.

Composés oxygénés. Il existe un certain nombre de composés oxygénés du chlore, tous obtenus indirectement ; instables, ils sont facilement détruits ; aussi sont-ils des oxydants et des chlorurants énergiques.

L'*anhydride hypochloreux* Cl_2O est un gaz jaune se liquéfiant à 4 °C. Il se décompose au contact des corps avides d'oxygène (hydrogène, phosphore) ou de chlore (métaux). On le prépare en faisant passer un courant de chlore sec sur de l'oxyde jaune de mercure dans un tube refroidi.

Sa solution dans l'eau contient de l'*acide hypochloreux* HClO, que l'on n'a pu isoler, mais dont on connaît certains sels, les *hypochlorites*. L'*eau de Javel* est un mélange de chlorure et d'hypochlorite de sodium, obtenu par action du chlore sur la soude ; oxydant énergique, elle est employée au blanchiment des tissus d'origine végétale. En faisant passer du chlore sur de la chaux éteinte, on obtient un composé dénommé *chlorure de chaux*, auquel on attribue la formule $CaOCl_2$; c'est une poudre blanche qui abandonne facilement son chlore sous l'action des acides faibles, notamment le gaz carbonique de l'air, d'où son emploi comme désinfectant.

L'existence de l'*anhydride chloreux*, de formule Cl_2O_3, est contestée, mais on connaît l'*acide chloreux* $HClO_2$ en solution aqueuse. Ses sels, les *chlorites*, sont des solides cristallisés. Ils se produisent, en même temps que les chlorates correspondants, par action du bioxyde de chlore sur les alcalis.

Le *bioxyde de chlore* ClO_2 est un gaz jaune verdâtre qui détone sitôt qu'on le chauffe vers 60 °C. Beaucoup de corps combustibles le décomposent avec explosion. Au contact des alcalis, il se dédouble en chlorite et chlorate. Il est préparé par décomposition de l'acide chlorique.

L'*acide chlorique* $HClO_3$ est connu en solution, mais se décompose quand on cherche à l'isoler. Ses sels, les *chlorates*, solides cristallisés, sont beaucoup plus stables. Néanmoins, ils sont décomposés par la chaleur, avec production de chlorure, d'oxygène et de perchlorate. Aussi forment-ils avec le soufre, le charbon, des poudres brisantes employées dans les amorces et les pétards. Les *cheddites* sont des explosifs chloratés contenant, outre du chlorate de potassium, un hydrocarbure (vaseline, paraffine) ou un dérivé nitré. Le chlorate de sodium sert à détruire les mauvaises herbes. On obtient les chlorates par action du chlore sur une solution alcaline concentrée et tiède ; cette action se produit en particulier dans l'électrolyse du chlorure de potassium.

L'*anhydride perchlorique* Cl_2O_7 et l'*acide perchlorique* $HClO_4$ sont les composés les plus riches en oxygène. Ce dernier est un liquide incolore qui cristallise vers 15 °C. Les *perchlorates*, plus stables que les chlorates, sont obtenus par calcination ménagée de ceux-ci. Ils ont des propriétés oxydantes analogues à celles des chlorates.

chlore (chim.)

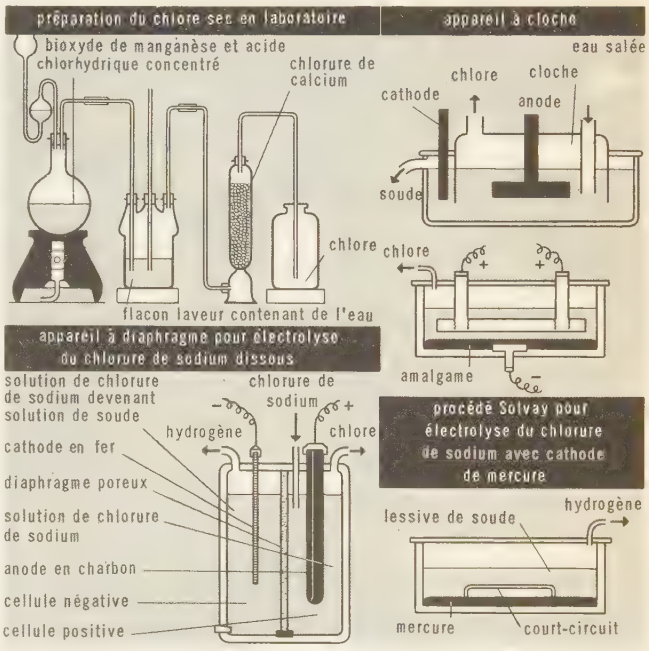

— Pharm. En raison de sa causticité, le *chlore* ne peut être utilisé en thérapeutique à l'état gazeux ; mais ses applications sous forme d'hypochlorites* sont importantes.

CHLORÉ, E adj. Chim. Qui contient du chlore : *Dérivé chloré.*

— Hist. nat. Qui a une couleur verdâtre.

CHLORELLES [klo] n. f. pl. Algues vertes d'eau douce, fréquemment utilisées en laboratoire pour l'étude de la photosynthèse. (On les trouve parfois dans les tissus de certains animaux [hydre verte], avec qui elles semblent vivre en symbiose permanente, l'animal en introduisant quelques-unes dans ses œufs. Leur culture à grande échelle, en vue de l'alimentation humaine, est envisagée avec une faveur grandissante.)

CHLORÉMIE [klo] n. f. Teneur du sang en chlore. (Syn. CHLORURÉMIE.)

— ENCYCL. Le chlore figure dans le sang sous forme de chlorures alcalins, principalement sous forme de chlorure de sodium. La quantité de chlore contenue dans les hématies (chlore globulaire) est de 2 g par litre environ ; celle qui est contenue dans le plasma (chlore plasmatique), de 3,7 g. Ce rapport est lié aux états d'acidose et d'alcalose, l'acidose provoquant une migration du chlore plasmatique vers les globules.

chlorion

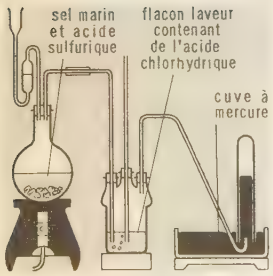

préparation du gaz chlorhydrique au laboratoire

CHLORER [klo] v. tr. Chim. Syn. de CHLORURER.
— Text. Faire subir le chlorage à un textile, à un tissu.

CHLORÉTHANE [klo] n. m. Chim. Syn. de CHLORURE D'ÉTHYLE.

CHLORÉTHYLÈNE [klo] n. m. Dérivé de substitution de l'éthylène, de formule $CH_2 = CHCl$, constituant un gaz liquéfiable à — 18 °C. (Syn. ÉTHYLÈNE CHLORÉ, CHLORURE DE VINYLE.)

CHLOREUX [klo] adj. m. Se dit de l'anhydride Cl_2O_3 et de l'acide $HClO_2$. (V. CHLORE.)

CHLORHYDRATE [klo] n. m. Sel dérivant de l'acide chlorhydrique et d'une base azotée : *Chlorhydrate de morphine.*

CHLORHYDRIE [klo] n. f. Chim. biol. Somme de l'acide chlorhydrique libre et du chlore combiné aux matières organiques que l'on trouve dans le suc gastrique après un repas d'épreuve.

CHLORHYDRINE [klo] n. f. Nom donné aux éthers chlorhydriques de la glycérine, et appliqué ensuite à tous les éthers chlorhydriques des polyalcools. ‖ *Chlorhydrine sulfurique,* v. CHLOROSULFURIQUE.

CHLORHYDRIQUE [klo] adj. Se dit d'une combinaison acide du chlore et de l'hydrogène.
— ENCYCL. L'*acide chlorhydrique* HCl est un gaz incolore, d'odeur piquante et de saveur acide; il a pour densité 1,27; assez facile à liquéfier, il bout sous la pression atmosphérique à — 85 °C. Il est très soluble dans l'eau, un litre d'eau en dissolvant 500 litres dans les conditions normales. La solution concentrée du commerce, qui marque 22° Baumé, contient 37 p. 100 d'acide. Par refroidissement, elle laisse cristalliser divers hydrates. La distillation des solutions donne lieu à la formation d'un mélange azéotrope à point d'ébullition maximal, qui bout à 110 °C et contient 20 p. 100 de gaz chlorhydrique.
L'acide chlorhydrique est un corps très stable, qui ne commence à se dissocier que vers 1 500 °C. Il est toutefois décomposé par le fluor et par l'oxygène, qui donne, au rouge, une réaction réversible utilisée dans le procédé Deacon. (V. CHLORE.) Les oxydants (bioxyde de manganèse, permanganate, chlorure de chaux) en libèrent le chlore. Il attaque, soit à l'état gazeux, soit en solution, la plupart des métaux, avec formation de chlorure et dégagement d'hydrogène; l'action du zinc est la préparation classique de l'hydrogène au laboratoire :

$$2HCl + Zn \rightarrow ZnCl_2 + H_2.$$

L'or et le platine ne sont pas attaqués, mais le mélange d'acide chlorhydrique et d'acide nitrique (*eau régale*) peut dissoudre ces métaux par suite du caractère oxydant de l'acide nitrique, qui fournit du chlore naissant. Enfin, l'acide chlorhydrique est un acide fort, très ionisé en solution, qui agit sur les bases et les alcools.
La préparation industrielle de l'acide chlorhydrique, en même temps que celle du sulfate de sodium, faisait partie du procédé Leblanc pour la fabrication du carbonate. On fait agir à chaud l'acide sulfurique sur le sel marin :

$$2NaCl + H_2SO_4 \rightarrow 2HCl + Na_2SO_4.$$

L'opération s'effectue dans des fours mécaniques à sole tournante; le mélange est brassé par des agitateurs; le gaz chlorhydrique qui s'échappe passe dans une série de bonbonnes en grès contenant de l'eau, où il se dissout. L'acide ainsi préparé, appelé vulgairement « esprit-de-sel », est coloré en jaune par du chlorure ferrique. Depuis le développement du procédé Solvay, l'acide chlorhydrique est aussi obtenu par synthèse à partir de l'hydrogène et du chlore électrolytiques. On fait brûler le chlore dans un excès d'hydrogène à l'intérieur d'un tube en silice fondue. L'acide ainsi obtenu est très pur.
Au laboratoire, on peut employer l'action de l'acide sulfurique sur le chlorure de sodium, ou, plus simplement, chauffer la solution commerciale d'acide chlorhydrique et recueillir le gaz sur la cuve à mercure.
L'acide chlorhydrique servait jadis à préparer le chlore; on l'emploie pour la fabrication du chlorure d'ammonium et de chlorures métalliques; il sert également à décaper les métaux et à extraire l'osséine des os.

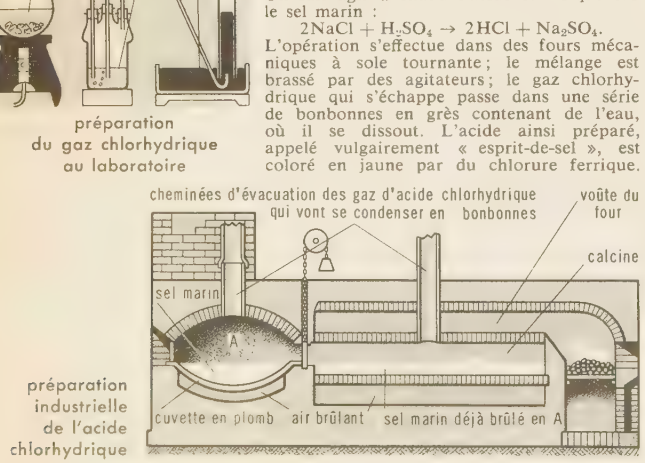

préparation industrielle de l'acide chlorhydrique

CHLORIDE [klo] n. m. Elément analogue au chlore. (Vieilli.) [Syn. HALOGÈNE.]

CHLORINITÉ [klo] n. f. Quantité de chlore contenue dans un kilogramme d'eau de mer.

CHLORION [klo] n. m. Grand sphex bleu ou vert métallique, habitant les régions chaudes du globe.
— ENCYCL. Les *chlorions* approvisionnent leurs nids avec des insectes orthoptères, surtout des blattes, qu'ils engourdissent d'un coup d'aiguillon. Une seule espèce, *Ampulex fasciatus,* dont la taille atteint à peine 1 cm, habite la France. Les espèces tropicales dépassent jusqu'à trois et quatre fois cette taille. *A. compressus,* qui se trouve de l'Indochine à la Réunion, chasse les blattes dans les maisons, c'est la *guêpe ichneumon* de Réaumur. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des sphégidés.

CHLORIQUE [klo] adj. Se dit de l'acide $HClO_3$. (V. CHLORE.)

CHLORIS ou **KHLÔRIS,** déesse des Fleurs, chez les Grecs, identifiée avec la Flora des Romains. Son nom est devenu au XVIIe s. un pseudonyme poétique de la femme aimée. — Fille de Niobé et d'Amphion; avec Amyclas, elle échappa seule au massacre des Niobides par Apollon et Artémis.

CHLORITE [klo] n. m. Sel dérivant de l'acide chloreux. (V. CHLORE.)
— Minér. Genre dans lequel on a classé des aluminosilicates de magnésium hydratés, d'origine métamorphique, se présentant en paillettes de couleur verte, avec un clivage parfait, comme les micas, fournissant des lames flexibles, mais non élastiques, à l'inverse des micas. (Il est difficile de distinguer les membres de cette famille de minéraux, dont les plus importants sont : la pennine, le clinochlore, la prochlorite.)

CHLORITÉ [klo], **E** adj. Minér. Qui contient du chlorite : *Sable chloritè.* ‖ *Craie chloritée,* nom donné jadis à la craie glauconieuse, quand on croyait que les grains verts se trouvant dans cette craie étaient formés de chlorite.

CHLORITISATION [klo] n. f. Transformation des minéraux en chlorite.

CHLORITOÏDE [klo] n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium et de fer, que l'on trouve en lames vertes dans certains calcaires et dans les schistes cristallins. (Syn. OTTRELITE.)

CHLORITOSCHISTE [klo] n. m. Roche métamorphique schisteuse, de couleur généralement verte, constituée essentiellement par des paillettes ou des lamelles de chlorite. (Certains résultent du métamorphisme de roches volcaniques.)

CHLORO- [klo]. Chim. V. CHLOR-.

CHLOROALUMINATE [klo] n. m. Chim. Syn. d'ALUMINOCHLORURE.

CHLOROANÉMIE n. f. Syn. CHLOROSE. (V. ANÉMIE.)

CHLOROANTIMONIATE [klo] n. m. Chim. Sel complexe provenant de la combinaison du chlorure d'antimoine avec un chlorure métallique. (On écrit aussi CHLORANTIMONIATE.) [Syn. STIBIOCHLORURE.]

CHLOROANTIMONITE [klo] n. m. Chim. Combinaison d'un chlorure et d'un antimonite.

CHLOROAURATE [klo] n. m. Chim. V. CHLORAURATE.

CHLOROBENZÈNE [klorobɛ̃zɛn] n. m. Dérivé monochloré du benzène, de formule C_6H_5Cl. (On dit aussi CHLORURE DE PHÉNYLE.)
— ENCYCL. Le *chlorobenzène* s'obtient industriellement par action directe du chlore sur le benzène en présence d'un catalyseur (fer). On arrête la réaction quand la moitié du benzène a réagi, afin de faire peu de dérivés polychlorés. On rectifie ensuite sous pression réduite. Le chlorobenzène est un liquide d'odeur éthérée, bouillant à 131 °C, utilisé comme solvant et pour fabriquer le phénol, l'aniline, l'acide picrique, le paradichlorobenzène $C_6H_4Cl_2$, insecticide connu.

CHLOROBENZIDINE [klorobɛ̃] n. f. Nom courant de l'ortho-dichlorobenzidine

$$NH_2(Cl)C_6H_3—C_6H_3(Cl)NH_2,$$

utilisée dans l'industrie des colorants et obtenue soit par action du chlore sur l'acétylbenzidine, soit par réduction puis transposition de l'ortho-chloronitrobenzène.

CHLOROBROMURE [klo] n. m. Chim. Combinaison d'un chlorure et d'un bromure.

CHLOROCALCITE [klo] n. f. Minér. Chlorure naturel de calcium ($CaCl_2$), avec du sodium et du potassium, observé au Vésuve.

CHLOROCARBONIQUE [klo] adj. Chim. Syn. incorrect de CHLOROFORMIQUE.

CHLOROCHROMIQUE [klorokromik] adj. Se dit de l'acide de formule $HCrO_3Cl$.

CHLOROCRUORINE [klo] n. f. Pigment ferreux vert qui colore le sang de certaines annélides marines et y joue le même rôle que la matière colorante rouge, ou hémoglobine, dans le sang des vertébrés.

CHLOROCUPRATE [klo] n. m. Sel complexe, de formule générale $MCuCl_2$, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. CUPROCHLORURE.)

CHLOROCYANURE [klo] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un cyanure.

CHLOROFLUORURE [klo] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un fluorure.

CHLOROFORMATION [klo] n. f. V. CHLOROFORMISATION.

CHLOROFORME [klo] n. m. Anesth. Composé organique halogéné de formule $CHCl_3$, utilisé en anesthésie générale (Syn. TRICHLOROMÉTHANE.)
— ENCYCL. Le *chloroforme* fut découvert en 1831, simultanément par Liebig, Soubeiran et Guthrie, et ses propriétés anesthésiques mises en lumière sur des animaux par Flourens; peu après il fut appliqué à l'homme, en 1847, par James Young Simpson. Son utilisation s'étend alors rapidement, parallèlement à celle de l'éther; on l'administre à la reine Victoria au cours de ses accouchements, d'où l'expression *donner le chloroforme à la reine.*
C'est un liquide incolore, d'odeur aromatique, de saveur sucrée, dont les émanations ne sont pas irritantes. Il bout à 61 °C, se solidifie à — 70 °C. Sa densité à l'état gazeux par rapport à l'air est 4,12; il est soluble dans l'eau à une partie pour 111. Sa densité par rapport à l'eau est 1,485. Il est miscible aux solvants organiques et très difficilement inflammable.
Sous l'influence de l'air et de la lumière, il se décompose en phosgène et en acide chlorhydrique. L'addition de 0,5 à 1 p. 100 d'alcool empêche cette transformation. On le prépare par action de l'hypochlorite de calcium $Ca(ClO)_2$ sur l'alcool éthylique ou l'acétone. Il est livré en flacons ou en ampoules scellées de verre brun de 30 cm³. On l'emploie en pharmacie, sous forme d'*eau chloroformée,* comme solvant et comme antiseptique.
Son utilisation essentielle fut l'anesthésie générale au même titre que l'éther, jusqu'à la période dite d'anesthésie moderne (1940); elle a aujourd'hui considérablement diminué. Effectivement, son action élective sur deux organes, le cœur et le foie, en fait un agent dangereux. Sur le cœur, pendant la période de mise en train, le danger est celui de mort subite par syncope cardiaque; dans l'anesthésie profonde par une triple action sur le centre vaso-moteur, le myocarde, les vaisseaux, la tension artérielle baisse progressivement et régulièrement. Le chloroforme est en outre un toxique du foie; l'anesthésie prolongée s'accompagne de dégénérescence graisseuse hépatique. Des symptômes d'atrophie jaune aiguë du foie peuvent apparaître très tôt après l'anesthésie, se manifestant par des nausées, des vomissements, un ictère,

des hémorragies cutanées et muqueuses. La mort survient au quatrième ou cinquième jour.
Pour l'anesthésie, son absorption se fait par inhalation. Sa concentration dans l'air inspiré, à raison de 1,5 volume p. 100, suffit à assurer l'anesthésie chirurgicale, mais la concentration de 2 p. 100 est mortelle ; sa marge de sécurité est donc très réduite. On peut l'administrer en méthode ouverte, goutte à goutte à la compresse (chloroforme à la reine), en méthode semi-close et en circuit fermé. (V. ANESTHÉSIE.)
Le chloroforme, dix fois plus puissant que l'éther, est cinq fois plus dangereux. Sa place est aujourd'hui très réduite en anesthésie, où, dans toutes circonstances, on peut, dans la gamme des produits actuels, en trouver d'aussi efficaces.

CHLOROFORMÉ [klo], **E** adj. Qui contient du chloroforme : *Eau chloroformée*.

CHLOROFORMER [klo] v. tr. Additionner de chloroforme : *Chloroformer une pommade*. ‖ Pratiquer l'anesthésie générale avec le chloroforme. ‖ Endormir au chloroforme dans un dessein criminel (rapt, vol, etc.). ‖ *Fig.* Rendre insensible, apathique : *Chloroformer les consciences*.

CHLOROFORMIATE [klo] n. m. Sel ou ester de l'acide chloroformique. (Syn. CHLOROCARBONATE.)
— ENCYCL. Le *chloroformiate de méthyle* $ClCO_2CH_3$ bout à 71 °C. Ses dérivés mono- et trichlorés $ClCO_2CH_2Cl$ et $ClCO_2CCl_3$ constituent la *palite* et la *surpalite*, employées comme produits agressifs pendant la Première Guerre mondiale. — Le *chloroformiate d'éthyle* bout à 92 °C.

CHLOROFORMIQUE [klo] adj. Qui appartient, qui a rapport au chloroforme : *Inhalations chloroformiques*.
— Chim. Se dit d'un acide inconnu à l'état libre, de formule $Cl—CO_2H$, qui peut être regardé comme dérivant de l'acide formique et qui constitue le monochlorure de l'acide carbonique. (Syn. incorrect CHLOROCARBONIQUE.)
— ENCYCL. Chim. L'acide *chloroformique* est stable sous forme d'esters du type $Cl—CO_2R$, qu'on prépare par action des alcools sur l'oxychlorure de carbone à basse température. Ce sont des liquides volatils, à odeur forte, décomposés par l'eau, donnant avec les alcools, à chaud, des carbonates neutres, avec l'ammoniac des uréthannes.

CHLOROFORMISATION [klo] n. f. Méd. Procédé d'anesthésie qui consiste à faire respirer au sujet des vapeurs de chloroforme mélangées d'air. (On dit aussi CHLOROFORMATION.)

CHLOROFORMO-BACILLINE [klo] n. f. Bactériol. Extrait chloroformique de bacilles de Koch, renfermant une toxine sclérosante.

CHLOROGONIUM [klorogonjɔm] n. m. Protozoaire flagellé ayant une forme en fuseau allongé et vivant généralement dans les eaux stagnantes plus ou moins polluées. (Sa culture est facile, ce qui a permis de nombreuses études cytologiques et physiologiques.)

CHLORO-IODURE ou **CHLOROIODURE** [kloroiodyr] n. m. Chim. Combinaison d'un chlorure et d'un iodure.

CHLORO-IRIDATE ou **CHLOROIRIDATE** [kloroiridat] n. m. Sel complexe de formule générale M_2IrCl_6, où M est le symbole d'un métal univalent.

CHLOROLEUCITE [klo] n. m. Biol. Syn. de CHLOROPLASTE.

CHLOROLEUCON [klo] n. m. Petit arbre ou arbuste d'Amérique tropicale. (*Chloroleucon vinhatico* produit le bois connu comme *vinhatico*. Un bois presque identique est produit par des essences d'autres genres, et porte le même nom. Ordre des légumineuses.)

CHLOROMAGNÉSITE [klo] n. f. Minér. Chlorure naturel de magnésium et de fer.

CHLOROME ou **CHLOROMA** [klo] n. m. Pathol. Nom donné à des tumeurs sous-périostées, de coloration verdâtre, associées à un processus de leucose aiguë.

CHLOROMÉLANITE [klo] n. f. Minér. Variété de jadéite, silicate naturel d'aluminium et de sodium, renfermant une petite quantité de fer, de calcium et de magnésium. (Sa couleur est vert foncé.)

CHLOROMERCURATE [klo] n. m. Sel complexe, de formule générale M_2HgCl_4, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. MERCURICHLORURE.)

CHLORO MÉTHANE [klo] n. m. Chim. Syn. de CHLORURE DE MÉTHYLE.

CHLORO MÉTHYLIQUE [klo] adj. Se dit de l'éther-oxyde constitué par l'oxyde de méthyle monochloré $CH_2Cl—O—CH_3$. (Le chlore, très mobile, donne lieu à de nombreuses réactions de substitution.)

CHLOROMÉTRIE [klo] n. f. Détermination de la quantité de chlore actif contenu dans un chlorure décolorant.
— ENCYCL. Le dosage du chlore libre, équivalant à une certaine quantité de chlorure de chaux ou d'eau de Javel, se fait par oxydation d'une quantité connue d'anhydride arsénieux, qui est transformé en acide arsénique ; on emploie comme indicateur de fin de réaction l'indigo, que les hypochlorites décolorent.

CHLOROMÉTRIQUE [klo] adj. Chim. Relatif à la chlorométrie. ‖ *Degré chlorométrique*, nombre de litres de chlore actif contenus dans un litre d'eau de Javel ou un kilogramme de chlorure de chaux.

CHLOROMONADINES ou **CHLOROMONADALES** [klo] n. m. pl. Minuscule classe de protistes flagellés, à plastes chlorophylliens colorés en « vert pré », dont le corps, généralement à convexité dorsale accusée, est dépourvu de cuticule différenciée. (La classe ne renferme qu'une seule famille, comprenant une dizaine d'espèces réparties en quatre genres.)
— ENCYCL. Les *chloromonadines* vivent en milieu acide, dans les eaux de tourbage ; tout changement de la réaction du milieu dans le sens alcalin fait disparaître la simple pellicule de plasma rigide qui les enveloppe, provoquant l'explosion du cytoplasme périphérique et la dispersion des chloroplastes.

CHLORO MYCÉTINE [klo] n. f. Antibiotique extrait d'un champignon du sol, *Streptomyces Venezuelæ*, découvert tout d'abord au Venezuela, puis dans l'Illinois, par Burkholder, Ehrlich et Gottlieb en 1947. (Syn. CHLORAMPHÉNICOL.)

CHLORONAPHTALÈNE [klo] n. m. Dérivé monochloré du naphtalène, de formule $C_{10}H_7Cl$.
— ENCYCL. L'*α-chloronaphtalène*, bouillant à 268 °C, s'obtient par action directe du chlore sur le naphtalène. Le dérivé β, fondant à 56 °C, bouillant à 265 °C, se prépare par action du β-naphtalène sulfonate de sodium sur le pentachlorure de phosphore.

CHLORONITROBENZÈNE [kloronitrobɛ̃zɛn] n. m. L'un quelconque des trois dérivés chlorés du nitrobenzène, de formule
$$O_2N—C_6H_4—Cl.$$
(Les isomères ortho, méta, para fondent respectivement à 32 °C, 48 °C, 83 °C.)

CHLOROPALE [klo] n. f. Minér. Mélange naturel de nontronite et d'opale.

CHLOROPÉNIE [klo] n. f. Baisse des chlorures dans les liquides organiques, notamment dans le sérum sanguin et le liquide céphalo-rachidien.

CHLOROPERLE [klo] n. f. Insecte d'une belle couleur jaune ou verte, dont la larve vit dans l'eau. (Le genre fait partie des plécoptères, famille des perlidés.)

CHLOROPHÆITE [klorofeit] n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de fer, avec un peu de magnésium. (On dit aussi CHLOROPHÆNÉRITE et CHLOROPHAZITE.)

CHLOROPHANE [klo] n. f. Minér. Variété de fluorine CaF_2, de couleur violette, émettant une lumière verte sous l'action de la chaleur.

CHLOROPHANE [klo] n. m. Charançon de couleurs vives, ordinairement recouvert d'une pruinosité verte ou jaune. (*Chlorophanus viridis* vit dans nos régions sur les saules. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

CHLOROPHAZITE [klo] n. f. Minér. Syn. de CHLOROPHÆITE.

CHLOROPHÉNOL [klo] n. m. L'un quelconque des trois dérivés chlorés du phénol, de formule $Cl—C_6H_4—OH$. (Les isomères ortho, méta, para, doués d'une odeur forte, fondent respectivement à 70 °C, 28 °C, 41 °C, et bouillent à 176 °C, 212 °C, 217 °C.)

CHLOROPHORA [klo] n. m. Arbre des régions tropicales, voisin du mûrier. (Le bois de *Chlorophora excelsa* et *regia*, qui croissent en Afrique, est l'*iroko* : il présente un aubier mince, un cœur jaune. On l'utilise en menuiserie, dans les constructions navales, et il peut, dans certains cas, remplacer le teck. C'est un excellent bois. Le *bois jaune* de Guyane française, ou *tatajuba*, est produit par *C. tinctoria*, comparable à l'iroko. Famille des moracées.)

CHLOROPHYCÉES [klo] n. f. pl. Classe d'algues, communément nommées « algues vertes », chez lesquelles la chlorophylle est le pigment prépondérant. (Beaucoup habitent les eaux douces, certaines occupent l'étage supérieur des herbiers marins, quelques-unes sont aériennes [algues des troncs humides des arbres].)
— ENCYCL. On divise ordinairement les *chlorophycées* en cinq ordres : volvocales, protococcales, siphonales, siphonoclodales, ulothricales, qui diffèrent par leur lieu de développement (écorces ou feuilles des arbres, eaux douces, thalle d'autres algues marines, etc.), par leur mode de reproduction (spores, œufs, ou les deux modes alternés ou coexistants), par leur forme (filament, lames ou cellules isolées, fixes ou nageuses). Il est probable que les plantes supérieures d'une part, les champignons d'autre part, descendent directement de certaines chlorophycées, ce qui donne à cette classe une importance capitale dans l'histoire du monde vivant.

CHLOROPHYLLASE [klo] n. f. Diastase qui décompose partiellement la chlorophylle par libération d'un alcool : le phytol.

CHLOROPHYLLE [klo] n. f. Pigment assimilateur vert, contenu dans les feuilles et les tiges jeunes des végétaux.
— ENCYCL. La *chlorophylle* se trouve normalement dans presque tous les organes aériens, en mélange avec d'autres pigments (xanthophylle, carotène) ; la chlorophylle brute est formée elle-même d'un mélange de plusieurs chlorophylles élémentaires. Elle fait défaut aux organes souterrains et aux plantes parasites ou saprophytes. Dans la feuille, elle envahit tout le mésophylle. Elle imprègne des corpuscules protéiques spéciaux, autonomes au sein du protoplasma, et nommés *chloroleucites* ou *chloroplastes** (on dit aussi GRAINS DE CHLOROPHYLLE). Bien que certains organes ou certaines plantes (pin pignon et autres conifères, fougères, etc.) puissent verdir à l'obscurité, l'action de la lumière paraît généralement nécessaire à la formation de la chlorophylle : une plante qui pousse à l'obscurité s'étiole ; elle demeure presque blanche ; ses chloroplastes sont imprégnés d'un pigment jaune (xanthophylle). Diverses conditions chimiques doivent être remplies par le sol pour que la chlorophylle se forme dans la jeune plante : du fer sous une forme soluble, du magnésium, des nitrates sont nécessaires. Le manque de ces éléments entraîne la chlorose*. La chlorophylle est une substance complexe, formée de corps organiques quaternaires et de magnésium ; elle est capable de cristalliser en aiguilles d'un beau vert ; elle est soluble dans l'éther, le chloroforme, etc.
La propriété essentielle de la chlorophylle

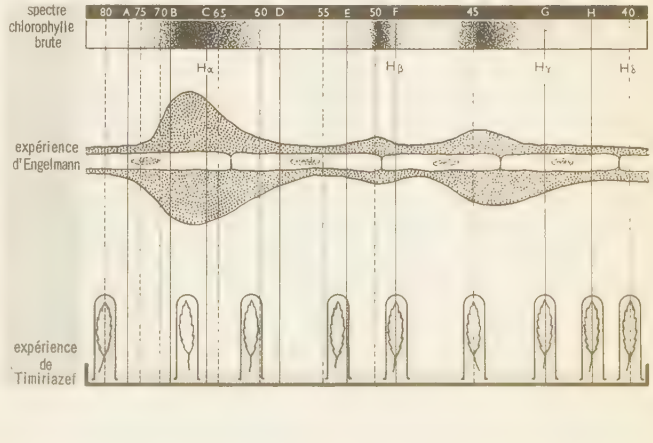

consiste dans l'absorption des rayons lumineux et la transformation de leur énergie. Seules certaines radiations sont absorbées, en particulier les radiations rouges, qui représentent la source d'énergie permettant au protoplasma d'opérer les synthèses endothermiques, édificatrices des aliments carbonés de la plante. (V. PHOTOSYNTHÈSE.)

Priestley a montré le premier, dès la fin du XVIIIe s., qu'une plante verte exposée à la lumière dégage de l'oxygène ; Senebier, Ingenhousz, etc., ont reconnu plus tard que ce dégagement est accompagné d'une absorption d'anhydride carbonique, fourni à la plante par l'atmosphère ou les gaz dissous dans l'eau ; cette assimilation de gaz carbonique a pour résultat la constitution d'hydrates de carbone (cellulose, amidon, sucre, etc.), qui peuvent être mis en évidence dans la cellule.

Pendant que la plante verte assimile le carbone, elle ne cesse pas de respirer, et l'échange gazeux qu'on observe entre elle et l'atmosphère est, à proprement parler, la résultante de deux fonctions qui se contrarient (quotient d'assimilation) : la respiration et l'assimilation chlorophyllienne (à l'obscurité, seule la respiration subsiste). Une plante dépourvue de chlorophylle (champignon, par exemple) est par cela même incapable d'élaborer les substances hydrocarbonées ; elle est condamnée à vivre en parasite ou en saprophyte.

On mesure l'intensité de l'assimilation chlorophyllienne par le volume du gaz carbonique dégagé ou d'oxygène absorbé dans un temps donné. Plusieurs facteurs agissent sur cette intensité : l'intensité lumineuse, la température et la teneur en gaz carbonique de l'air ; nulle pour des intensités lumineuses faibles, la valeur de l'intensité de l'assimilation chlorophyllienne augmente jusqu'à un maximum, spécial à chaque plante, et diminue ensuite. De même, presque nulle à 0 °C, elle augmente en même temps que la température s'élève jusqu'au maximum, qui se place vers 40 °C ; cet optimum est suivi d'une chute brusque de l'intensité de l'assimilation, traduisant l'action nocive des températures élevées sur le cytoplasme. La teneur de l'air en CO_2 joue également un rôle important, la teneur optimale se place très largement au-dessus de la teneur normale en CO_2 de l'air. Les expériences sont faites à la lumière, puis à l'obscurité, pour permettre l'élimination du phénomène respiratoire. (→ Biblio.)

— Pharm. La *chlorophylle* possède des propriétés antianémiques, cicatrisantes et désodorisantes. On l'utilise surtout pour supprimer les odeurs de l'haleine et les odeurs corporelles, sous forme de dentifrices, pilules, pommades, etc.

CHLOROPHYLLIEN [klo], **ENNE** adj. Qui concerne la chlorophylle : *Assimilation chlorophyllienne.*

CHLOROPHYLLITE [klo] n. f. Minér. Silicate hydraté d'aluminium et de magnésium, résultant de l'altération de la cordiérite.

CHLOROPHYTUM [klorofitɔm] n. m. Genre de liliacées comprenant des herbes à racines fasciculées, qui croissent en Australie, dans l'Afrique tropicale et méridionale, en Amérique du Sud. (On en compte un très grand nombre d'espèces, dont une seule, *Chlorophytum elatum*, est couramment cultivée.)

CHLOROPICRINE [klo] n. f. Nom donné au trichloronitrométhane, de formule CCl_3NO_2. (Syn. NITROCHLOROFORME.)

— ENCYCL. La *chloropicrine* s'obtient en traitant l'acide picrique par le chlorure de chaux. C'est un liquide huileux, incolore, de densité 1,69, bouillant à 110 °C. Elle est fortement lacrymogène et suffocante. Elle a été utilisée comme produit agressif pendant la Première Guerre mondiale et, sur les indications de Gabriel Bertrand, à l'étouffage des cocons de vers à soie. L'agriculture l'emploie comme insecticide.

CHLOROPIDÉS [klo] n. m. pl. Famille d'insectes (diptères, brachycères, cyclorhaphes) renfermant de très nombreuses espèces de moucherons phytophages, comprenant entre autres les genres *chlorops* et *oscine*. (Les larves peuvent être nuisibles aux céréales.)

CHLOROPLASTE [klo] n. m. Organite cellulaire de structure complexe qui, chez les végétaux verts, contient les molécules de chlorophylle* et assure ainsi la photosynthèse*. (Syn. CHLOROLEUCITE, GRAIN DE CHLOROPHYLLE.)

— ENCYCL. Il est possible, mais non certain, que les *chloroplastes* résultent de la différenciation de certains chondriosomes*, et qu'ils se transforment parfois eux-mêmes en grains d'amidon ou amyloplastes*. La dimension et la teneur en chlorophylle d'un chloroplaste sont des plus variables selon l'espèce végétale considérée. En revanche, l'activité assimilatrice du chloroplaste semble être à peu près la même dans toutes les espèces, la photosynthèse étant sensiblement proportionnelle au nombre de chloroplastes par unité de surface de la plante. La lumière agit de trois manières sur les chloroplastes : 1° *pour conditionner leur formation ;* à quelques exceptions près, seules les surfaces éclairées des plantes verdissent, et les surfaces vertes placées à l'obscurité (herbe sous une pierre) perdent leur chlorophylle ; 2° *pour déterminer leur position dans la cellule ;* chez les plantes aquatiques par exemple, les chloroplastes se rangent parallèlement à la surface en lumière diffuse, perpendiculairement à celle-ci en lumière solaire directe, et se dispersent dans le cytoplasme à l'obscurité ; 3° *pour leur fournir l'énergie fonctionnelle* nécessaire à la photosynthèse. Les algues ont souvent, dans chacune de leurs cellules, un chloroplaste unique et volumineux, qu'on nomme alors fréquemment *chromatophore*.

CHLOROPLASTIDE [klo] n. f. Bot. Syn. de CHLOROLEUCITE et de CHLOROPLASTE.

CHLOROPLATINATE [klo] n. m. Sel de l'acide chloroplatinique. (Syn. PLATICHLORURE.)

CHLOROPLATINIQUE [klo] adj. Se dit de l'acide H_2PtCl_6, composé d'addition de chlorure platinique et de l'acide chlorhydrique. (Syn. PLATICHLORHYDRIQUE.)

CHLOROPLATINITE [klo] n. m. Sel complexe, de formule générale M_2PtCl_4, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. PLATOCHLORURE.)

CHLOROPLOMBATE [klo] n. m. Sel complexe, de formule générale M_2PbCl_6, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. PLOMBICHLORURE.)

CHLOROPRÈNE [klo] n. m. Dérivé chloré du butadiène $CH_2=CCl-CH=CH_2$, dont la polymérisation donne un caoutchouc synthétique : le *néoprène* ou *duprène*.

CHLOROPRIVE [klo] adj. Dû à un manque de chlorures : *La tétanie chloroprive.*

CHLOROPROPIONIQUE [klo] adj. Se dit de l'un quelconque des deux acides isomères : l'*acide α-chloropropionique*

$$CH_3-CHCl-CO_2H,$$

fondant à 41 °C, bouillant à 186 °C, et l'*acide β-chloropropionique* $CH_2Cl-CH_2-CO_2H$, fondant à 41 °C, bouillant à 203 °C.

CHLOROPS [klo] n. m. Petite mouche jaune, variée de brun ou de noir, dont les yeux sont d'un vert brillant éclatant, d'où son nom.

— ENCYCL. Les *chlorops* vivent dans les tiges des plantes, à l'état de larve ; on en connaît de nombreuses espèces dans nos régions ; certaines attaquent les céréales. Le chlorops à pieds annelés (*Chlorops tæniopus*) cause la *goutte*, ou gonflement des chaumes du froment et de l'orge, qui fait avorter les épis. Le genre fait partie des diptères, famille des *chloropidés*.

CHLOROSAPHIR [klo] n. m. Minér. Variété verte de corindon.

CHLOROSE [klo] n. f. Hématol. Anémie hypochrome primitive, chez la jeune fille.

— Phytopathol. Maladie des plantes dans laquelle les feuilles prennent une teinte jaunâtre.

— ENCYCL. Hématol. La *chlorose* se manifeste par une pâleur des téguments et des muqueuses, une asthénie importante accompagnée d'anorexie, un retard de développement sexuel, avec, le plus souvent, une aménorrhée. La leucorrhée est fréquente. L'anémie présente les caractéristiques habituelles de ce type : abaissement modéré du nombre des globules rouges, diminution importante de l'hémoglobine, aspect en anneau des hématies et normoblastose médullaire. Le médicament spécifique est le fer. La fréquence de la chlorose a notablement diminué depuis l'application de cette thérapeutique martiale (protoxalate, gluconate, glutamate, et autres sels de fer).

— Phytopathol. La *chlorose* des plantes résulte d'une irrégularité dans les fonctions de nutrition : excès d'humidité, carences, parasites du système racinaire, etc. La plus fréquente est la chlorose ferrique, qui se manifeste généralement dans les sols calcaires. Pour les arbres fruitiers et la vigne, certains porte-greffes supportent mieux que d'autres l'excès de calcaire. L'apport de sels de fer, par exemple, dans des trous creusés dans le tronc, peut permettre un reverdissement de l'arbre.

CHLOROSILICATE [klo] n. m. Chim. Combinaison d'un chlorure et d'un silicate.

CHLOROSPINELLE [klo] n. m. Minér. Variété de spinelle de couleur vert pré.

CHLOROSPLENIUM [klorɔsplenjɔm] n. m. Champignon proche des pézizes, qui colore le bois en vert.

CHLOROSTANNATE [klo] n. m. Sel complexe, de formule générale M_2SnCl_6, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. STANNICHLORURE.)

CHLOROSTANNITE [klo] n. m. Sel complexe, de formule générale M_4SnCl_6, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. STANNOCHLORURE.)

CHLOROSUDATION [klo] n. f. Phénomène qui, d'après Van Tieghem, se produit dans les plantes quand la chlorovaporisation se ralentit. (Il consiste dans l'apparition d'eau liquide à la surface des plantes au coucher du soleil.)

CHLOROSULFATE [klo] n. m. Sel ou éther de l'acide chlorosulfurique. (Le chlorosulfate de méthyle $ClSO_2OCH_3$, liquide suffocant, a été employé par les Allemands au cours de la Première Guerre mondiale.)

CHLOROSULFURE [klo] n. m. Chim. Combinaison d'un chlorure et d'un sulfure.

CHLOROSULFURIQUE [klo] adj. Se dit d'un acide HSO_3Cl, bouillant à 158 °C, que l'on obtient par combinaison de l'anhydride sulfurique avec le gaz chlorhydrique sec. (Il s'agit du premier chlorure de l'acide sulfurique, qu'on appelle aussi CHLORHYDRINE SULFURIQUE.)

CHLOROTHIAZIDE [klo] n. m. Pharmacol. Dénomination commune du 6-chloro-7-sulfamyl-1-2-4-benzothiodiazine-1-1-dioxyde, puissant diurétique, actif par voie buccale. (Le chlorothiazide est plus actif que les diurétiques mercuriels, et est employé dans les syndromes œdémateux et dans l'hypertension, même en l'absence d'œdèmes ; il est très peu toxique.)

CHLOROTIQUE [klo] adj. Relatif à la chlorose.

◆ Adj. et n. Atteint de chlorose.

CHLOROTITANATE [klo] n. m. Sel complexe, de formule générale M_2TiCl_6, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. TITANOCHLORURE.)

CHLOROTOLUÈNE [klo] n. m. L'un quelconque des dérivés chlorés du toluène, de formule $Cl-C_6H_4-CH_3$.

CHLOROTRANSPIRATION [klo] n. f. Bot. Syn. de CHLOROVAPORISATION.

CHLOROTRIANISÈNE [klo] n. m. Pharmacol. Dénomination commune du tri-para-anisyl-chloréthylène, œstrogène de synthèse mieux toléré et d'une action plus longue que les œstrogènes de synthèse courants. (Syn. TACE.)

CHLOROVAPORISATION [klo] n. f. Transpiration qui, dans les organes végétaux pourvus de chlorophylle, ajoute ses effets à ceux de la transpiration ordinaire quand ces organes reçoivent l'action de la lumière (Van Tieghem). [On dit aussi CHLOROTRANSPIRATION.]

CHLOROXIPHITE [klo] n. f. Minér. Oxychlorure naturel de plomb et de cuivre.

CHLOROXYLON [klo] n. m. Arbre des Indes orientales, qui fournit un bois désigné en ébénisterie sous le nom de *bois satiné de l'Inde*. (Nom sc. : *Chloroxylon Swietenia*. Famille des méliacées.)

CHLORPROMAZINE [klo] n. f. Pharmacol. Dénomination commune de la chloro-3 (diméthylamino-3'-propyl-10) phénothiazine, puissant modificateur du système neuro-végétatif, qui agit comme ganglioplégique et neuro-

plégique, et utilisée à ces titres dans de nombreuses manifestations pathologiques, dont elle atténue ou supprime les effets.

CHLORPROPIONAMIDE [klor] n. f. Pharmacol. Antiépileptique régulateur de l'électrogenèse cérébrale, surtout utilisé dans le haut mal.

CHLORTÉTRACYCLINE [klor] n. f. Pharmacol. Syn. d'AURÉOMYCINE.

CHLORURAGE [klo] n. m. Action de chlorurer.

CHLORURATION [klo] n. f. Teneur en chlorure, et particul. en chlorure de sodium, des eaux marines. ‖ Action de chlorurer, de transformer en chlorure : *Chloruration des minerais aurifères.*

— Chim. Action de fixer du chlore sur une molécule non saturée.

— ENCYCL. Métall. La *chloruration* s'employait autrefois pour les minerais d'or non directement amalgamables. On obtenait, soit par lavage à l'eau de chlore du minerai préalablement grillé, soit par grillage chlorurant en présence de chlorure de sodium, l'or sous forme de chlorure d'or ($AuCl_3$), d'où on le précipitait par le sulfate ferreux, l'acide oxalique, le charbon de bois ou l'acide sulfhydrique. Le procédé est presque partout remplacé maintenant par la cyanuration.

Mais la chloruration est restée la méthode normale des traitements des minerais d'argent, par voie humide ou sèche. La voie humide est le premier stade de l'amalgamation : on obtient du chlorure d'argent en attaquant le sulfure des minerais par du chlorure cuivreux naissant, obtenu par malaxage avec un mélange de chlorure de sodium et de sulfate de cuivre impur.

Dans la voie sèche, on grille le minerai mélangé à du chlorure de sodium : le soufre donne de l'acide sulfurique, qui, au contact du chlorure de sodium, donne de l'acide chlorhydrique naissant ; en présence du minerai poreux, celui-ci s'oxyde et donne du chlore, qui réagit ainsi sur l'argent et l'or du minerai ; il faut veiller à éviter les élévations de température, et laisser le produit du grillage achever de réagir dans des silos. On passe ensuite à l'amalgamation.

Le grillage chlorurant s'applique aussi parfois pour transformer en chlorure le cuivre des pyrites grillées des fabriques d'acide sulfurique.

CHLORURE [klo] n. m. Combinaison du chlore avec un corps simple ou composé autre que l'oxygène et l'hydrogène. ‖ *Chlorures décolorants*, nom commercial donné au chlorure de chaux et à l'eau de Javel, mélanges de chlorures et d'hypochlorites qui sont utilisés comme décolorants dans le blanchiment ou pour la désinfection.

— ENCYCL. Chim. Les *chlorures métalliques* sont les sels de l'acide chlorhydrique. Solides, à l'exception du chlorure stannique, qui est liquide, ils sont en général solubles dans l'eau. Le chlorure cuivreux, le chlorure mercureux, le chlorure d'argent, insolubles dans l'eau, sont solubles dans l'ammoniaque ; le dernier est aussi soluble dans les hyposulfites alcalins. Ces caractères sont utilisés en analyse, et le chlore est dosé sous forme de chlorure d'argent. Seuls les chlorures des métaux précieux sont décomposés par la chaleur.

Les chlorures de sodium, de potassium et de magnésium sont répandus dans la nature ; ils servent dans l'industrie du chlore et des métaux correspondants. Les autres chlorures peuvent être obtenus par action du chlore ou de l'acide chlorhydrique sur un métal ou sur son oxyde.

Le chlorure de sodium est employé dans l'alimentation, celui de potassium sert comme engrais. Le chlorure de zinc est un désinfectant ; le chlorure mercureux, ou calomel, est un purgatif ; le chlorure mercurique, ou sublimé, un antiseptique. Les chlorures des métaux précieux sont utilisés en photographie.

Les *chlorures de métalloïdes* sont décomposés par l'eau et se comportent comme des chlorures d'acides. On peut mentionner parmi eux le chlorure de soufre S_2Cl_2, liquide huileux qui sert dans la vulcanisation du caoutchouc, et les chlorures de phosphore PCl_3 et PCl_5, chlorurants énergiques, employés à la préparation des chlorures d'acides.

Les *chlorures alcooliques* sont les éthers de l'acide chlorhydrique (ex. : CH_3Cl, C_2H_5Cl, chlorures de méthyle et d'éthyle). Les phénols donnent des chlorures phénoliques (C_6H_5Cl, chlorure de phényle).

Les *chlorures d'acides* sont des dérivés des oxacides, dont la formule est obtenue par substitution d'un ou de plusieurs atomes de chlore à autant de groupements hydroxyle OH. Ainsi le chlorure de nitrosyle NOCl est le chlorure de l'acide nitreux HNO_2 ; le chlorure de sulfuryle SO_2Cl_2 dérive de l'acide sulfurique H_2SO_4 ; le chlorure d'acétyle CH_3COCl, de l'acide acétique.

En chimie organique, les chlorures d'acides de formule générale R — CO — Cl s'obtiennent par action des dérivés chlorés du phosphore ou du chlorure de thionyle sur les acides. On obtient ainsi les chlorures d'*acétyle*, de *benzoyle*, etc. Ce sont des corps généralement liquides, d'odeur âcre, fumant à l'air, libérant l'acide par action de l'eau, avec dégagement d'acide chlorhydrique. Ils donnent des esters avec les alcools, des amides avec l'ammoniac, des anhydrides avec les sels d'acides. Ils sont réductibles en aldéhydes ou en alcools primaires. Ils engendrent des cétones, soit avec les organozinciques, soit avec les carbures benzéniques.

— Pharmacol. et Anesth. Le *chlorure d'éthyle* est un composé halogène de formule $CH_3 — CH_2 — Cl$. Liquide incolore, d'odeur alliacée, non irritant, très inflammable, il bout à 12,5 °C. Son poids spécifique est 0,921 à 20 °C. La densité du gaz par rapport à l'air est 2,28. Sa vaporisation abaisse la température des corps voisins.

La présence de chlore dans la molécule du chlorure d'éthyle en fait un anesthésique général puissant et rapide, mais, comme tous les composés halogénés, il est dangereux. Son action sur le cœur et la tension artérielle est analogue à celle du chloroforme. Son absorption se fait par voie pulmonaire, son élimination de même. Sa marge de sécurité est étroite. On l'administre par inhalations. (V. ANESTHÉSIE.) Il ne procure jamais une anesthésie assez profonde pour relâcher complètement la musculature, aussi sa seule indication consisterait en certaines *anesthésies générales* de courte durée.

Signalons qu'utilisé pour la première fois comme agent réfrigérant en 1891, par Redard, il est à ce titre employé pour réaliser des *anesthésies locales* superficielles, qui restent sa seule indication courante.

CHLORURÉ [klo], **E** adj. Chim. Qui a été transformé en chlorure : *Métal chloruré.* ‖ Qui contient du chlorure de sodium : *Eaux chlorurées.*

CHLORURÉMIE [klo] n. f. Syn. de CHLORÉMIE.

CHLORURER [klo] v. tr. Chim. Combiner avec le chlore ; transformer en chlorure.

CHLORURIE [klo] n. f. Teneur de l'urine en chlore. (Le chlore existe normalement dans l'urine sous forme de chlorures alcalins et alcalino-terreux. La chlorurie normale, exprimée en chlorure de sodium, est d'environ 10 g par vingt-quatre heures. Ce chiffre varie avec la quantité de chlore ingérée, mais il est utile à connaître pour l'établissement des bilans chlorés.)

CHMARINOV (Deménti Alexeïevitch), dessinateur soviétique (Kiev 1907). Membre de l'Académie des beaux-arts d'U. R. S. S., il participe, dès 1930, à la lutte contre le formalisme. On lui doit des illustrations pour les œuvres de Pouchkine, Lermontov, Tolstoï, Dostoïevski et Gorki, ainsi que des dessins inspirés par la Seconde Guerre mondiale. Prix Staline (1943).

CHMIDT (Piotr Petrovitch), officier russe (1867 - île Berezan 1906). Lieutenant de la flotte de la mer Noire, il fut un des dirigeants de l'insurrection révolutionnaire des matelots et des soldats à Sébastopol, en novembre 1905. Condamné à mort et exécuté en 1906.

CHMIELOWSKI (Piotr), historien littéraire polonais (Zawadyńce, Podolie, 1848 - Lwów 1904). Auteur d'éditions des classiques polonais, de recueils d'études, et d'une *Histoire de la littérature polonaise* (1900).

CHMILOVSKY. V. ŠMILOVSKY.

CHNOUBIS. V. KHNOUM.

CHOA (le), prov. de l'Ethiopie, s'étendant sur la partie méridionale du Massif éthiopien ; 2 100 000 hab. Capit. *Addis-Abeba.* Depuis plus de quatre siècles, le Choa constitua un Etat tour à tour vassal, suzerain ou indépendant de l'Ethiopie, avant de devenir le cœur de l'empire des Négus. Le Portugais Covilhã y pénétra le premier.

CHOACHYTE [koakit] n. m. (gr. *choachutês*, verseur de libations). Nom que les Grecs donnaient à des prêtres privés qui, chez les Egyptiens, étaient chargés du culte des morts.

CHOANE [ko] n. m. (gr. *khoanê*, entonnoir). Orifice postérieur des fosses nasales : *Les choanes sont pairs, et font communiquer les fosses nasales avec le rhino-pharynx.*

CHOANO-, élément tiré du gr. *khoanê*, entonnoir, et entrant dans la composition de quelques mots.

CHOANOCYTE [ko] n. m. Chez les éponges, l'une des cellules à collerette et à flagelle qui, au moins à l'origine, tapissent la cavité gastrique, et dont les battements assurent la circulation de l'eau à travers l'animal.

CHOANOFLAGELLÉS [ko] n. m. pl. Ordre de protozoaires flagellés marins ou d'eau douce, de petite taille, libres ou fixés par un pédoncule, isolés ou coloniaux, entourés d'une loge gélatineuse ou s'abritant dans une mince coque siliceuse.

— ENCYCL. Les *choanoflagellés* sont caractérisés par la présence d'une collerette délicate, en entonnoir, qui surmonte le corps cellulaire et entoure l'unique fouet apical. Ils vivent surtout dans les eaux pures. Leur nourriture consiste essentiellement en bactéries de petite taille, qu'ils capturent à l'aide de deux pseudopodes localisés à la base de la collerette. On s'accorde à faire dériver les spongiaires, voire tous les métazoaires, des choanoflagellés. Ceux-ci font partie de la sous-classe des protomonadines, classe des *flagellés*.

CHOANOÏDE [ko] adj. *Muscle choanoïde*, muscle droit postérieur de l'œil des ruminants et de quelques autres mammifères, leur permettant de rentrer l'œil au fond de l'orbite sans en changer l'orientation.

CHOAN(S), habitants du Choa (Ethiopie), qui sont en partie des Amharas, ou Abyssins proprement dits, en partie des métis d'Abyssins et de Gallas (métis eux-mêmes d'Amharas et de Noirs). Ils ont la peau assez foncée et les cheveux assez fortement frisés. Eleveurs et agriculteurs, ils soignent particulièrement leurs plantations.

CHOASPÈS ou **KHOASPÈS**, riv. réputée dans l'Antiquité pour la limpidité de ses eaux. C'est l'antique *Kerkha* ou *Kara-sou* actuel.

CHOAY (Pierre François Eugène), pharmacien français (Alland'Huy, Ardennes, 1861 - Paris 1940). Auteur de nombreux travaux de chimie organique et biologique, de botanique (thèse de doctorat en pharmacie en 1888) et de pharmacologie, il orienta ses recherches sur les glandes animales. Il sut passer du stade expérimental à la phase industrielle : on lui doit la création, en France, de l'industrie des produits opothérapiques.

CHO BO, v. du Viêt-nam (Nord Viêt-nam, prov. d'Hoa Binh), sur la rivière Noire, au point où un barrage rocheux marque la limite de la navigation. Mines de charbon. Commerce de la laque, du benjoin et des cardamomes.

CHOC n. m. (déverbal de *choquer*). Rencontre plus ou moins violente et brusque de deux corps : *Le choc de deux voitures. Le vin versé, tous les convives se levèrent, et parmi le choc des verres, la tragédienne fut acclamée* (Goncourt). *On fit venir des ouvriers* [...] *l'hôtel d'Esparvieu retentit* [...] *du choc des marteaux* (A. France). ‖ — *Fig.* Coup soudain qui frappe quelqu'un dans sa santé, sa fortune, etc. : *Dernier choc qui achève d'ébranler la raison.* | *Choc en retour*, contrecoup d'un choc, d'un événement. | Trouble émotif : *Le choc que l'on reçoit d'abord d'un objet d'art est un choc psychique, ensuite vient l'examen technique* (P. Morand). ‖ Conflit, opposition : *Du choc des opinions jaillit la lumière.*

— LOC. *De choc*, se dit de gens entraînés à une manifestation, ou d'ouvriers chargés d'obtenir un rendement exemplaire, ou de soldats entraînés au combat : *Les Allemands*

[...] *avaient constitué une armée de choc décisif en triant, en écrémant toutes leurs armées* (Barrès).

— Aéron. *Choc à l'ouverture,* brusque ralentissement produit par l'ouverture d'un parachute. (Ce choc correspond au passage de la vitesse de descente en chute* libre du corps humain [soit 50 à 60 m/s] à la vitesse de descente en parachute [soit 6 à 7 m/s].)

— Balist. *Onde de choc,* v. ONDE.

— Ch. de f. *Organes de choc,* organes disposés à chaque extrémité des véhicules, chargés de recevoir et d'amortir les chocs et de maintenir le contact pendant la marche. (On dit aussi TAMPONNEMENT.)

— Mécan. Variation instantanée de la vitesse d'un objet ou d'un mécanisme se traduisant généralement par un bruit, une secousse, etc. (Si l'on utilise parfois leurs effets destructeurs ou les vibrations qu'ils engendrent, les chocs créateurs de bruit doivent être évités le plus possible, car ils accroissent notablement la fatigue et la déformation des organes et peuvent troubler gravement le fonctionnement des machines.)

— Métall. *Essai de choc,* essai utilisé pour étudier la fragilité d'un matériau. (V. part. *encycl.*)

— Mil. Abordage de l'ennemi jusqu'au corps à corps. (V. part. *encycl.*) || *Bataillon de choc,* unité tactique d'infanterie, composée de commandos*, dont les effectifs, spécialement recrutés, entraînés et équipés, conduisent de petites opérations hardies et délicates à objectif limité. (V. GROUPE *franc.*)

— Pathol. *Etat de choc,* ou abrév. *choc,* ensemble des phénomènes dépressifs qui constituent le premier temps de la réponse de l'organisme à une agression, qu'elle soit traumatique, opératoire, obstétricale ou toxi-infectieuse. (On écrit souvent le mot sous son orthographe anglo-saxonne : *shock.*) [V. part. *encycl.*]

— Physiq. Action qu'un corps en mouvement exerce sur un autre corps avec lequel il vient en contact, en raison de sa masse et de sa vitesse. (V. part. *encycl.*) || *Choc en retour,* effet que la foudre produit en un lieu non frappé directement. (V. part. *encycl.*)

— Psychol. *Emotion-choc,* émotion violente et accompagnée de bouleversements physiologiques (nerveux, circulatoires, respiratoires, etc.), par opposition à l'*émotion-sentiment,* plus calme et progressive.

— Thérap. *Chocs thérapeutiques,* ensemble de thérapeutiques d'importance capitale en psychiatrie, comatogènes et souvent épileptogènes (insulinothérapie, électrochocs, etc.), provoquant parfois, telle la pyréthothérapie, des perturbations humorales avec élévation thermique franche.

— ENCYCL. Métall. L'*essai de choc* permet de déterminer la « résilience » d'un matériau, représentée par le nombre de kilogrammètres par centimètre carré nécessaires pour produire la rupture d'un barreau ; la méthode expérimentale doit répondre à certaines conditions standardisées ; pour cet essai, on utilise le plus souvent le pendule Charpy. On emploie également la méthode d'essai *aux chocs répétés,* qui consiste à transmettre à une éprouvette une succession rapide de chocs faibles, et à enregistrer le nombre de coups nécessaires à la rupture. Les résultats sont souvent très différents de ceux que donne l'essai de choc ordinaire.

— Mil. Le *choc* demeure la partie ultime du combat que doit rechercher une infanterie énergiquement commandée. Depuis la plus haute antiquité, les armées ont recherché la destruction de l'adversaire par le choc, en utilisant soit la charge d'unités à pied formées en colonnes denses et profondes, soit la charge de cavaliers, d'animaux (éléphants) ou de chars de guerre. L'apparition du canon sur les champs de bataille, puis de l'arme portative, restreignit ce procédé de combat, devenu occasionnel et s'articulant en trois opérations marquées par la succession du mouvement, du feu et du choc. La naissance d'armes nouvelles (engins blindés, lance-flammes, pistolets mitrailleurs, grenades fumigènes) tend à rendre au choc sa primauté dans la bataille, le feu ne pouvant à lui seul détruire l'adversaire ou le contraindre au repli.

— Pathol. Par un tour elliptique fréquent en médecine, le terme de *choc* ne désigne pas l'agent agressif, mais le résultat de son action, qui est donc en réalité l'*état de choc.*

José Santos CHOCANO

● *Historique.* Les premiers travaux sur le *choc* datent du début du XIXe s. ; on peut retenir, parmi les auteurs qui ont contribué à l'étude de ses différents aspects pathogéniques, les noms de Crile, de Moon, et, plus récemment, ceux de Cournand, de Selye, de Laborit.

● *Mécanisme.* Le choc, quelles que soient sa cause et ses manifestations, déclenche une défaillance circulatoire, c'est-à-dire une rupture entre le contenu (le sang transporté) et le contenant (le lit vasculaire). Dans la grande majorité des cas, cette défaillance est due à une diminution de la masse sanguine circulante. La conséquence capitale en est une anoxie* tissulaire, dont les effets, d'abord périphériques, vont ensuite se manifester au niveau des centres végétatifs de la base du cerveau, entraînant des lésions qui, une fois réalisées, se révéleront incompatibles avec la vie.

Circonstances d'apparition. On distingue le *choc primaire* immédiat, à début brutal, de gravité apparente, mais de pronostic relativement bénin et de thérapeutique simple, du *choc secondaire,* le plus fréquent, et dont le début est latent et retardé.

Le choc secondaire évolue sournoisement, et son diagnostic accompagne souvent celui d'une complication viscérale ; son pronostic est grave et son traitement difficile et décevant. On tend à penser que, malgré l'opposition entre le choc primaire et le choc secondaire, il s'agit de la même manifestation, précoce ou retardée, d'un même processus, la différence provenant de la brutalité de l'agression et des moyens de défense mis en jeu par l'organisme.

En effet, le rôle du terrain apparaît capital comme élément favorisant l'apparition du choc : les facteurs neuro-végétatifs anciennement connus, tels la peur, la douleur, le froid, et ceux plus récemment mis en évidence, tels la faculté d'adaptation de l'appareil circulatoire et le fonctionnement des glandes endocrines, eux-mêmes en relations avec les centres nerveux supérieurs, en constituent un ensemble d'éléments constants. En ce qui concerne le choc opératoire, on doit y ajouter l'existence de lésions viscérales (cœur, foie, poumons, reins) et la possibilité d'un état de dénutrition avancé ou d'une infection ; l'opération chirurgicale elle-même, suivant les territoires qu'elle intéresse, suivant l'hémorragie qui en résulte, et surtout suivant le mode d'anesthésie employé, favorise plus ou moins l'apparition du choc et sa gravité. Une anesthésie judicieusement conduite, avec surveillance de la mécanique respiratoire, de la position du patient, éventuellement avec intubation trachéale, et toujours accompagnée d'une surveillance post-opératoire et d'oxygénothérapie, constitue un ensemble de moyens destinés à éviter l'apparition du choc.

Symptômes du choc. Ils sont nombreux et d'intensité variable, mais on peut les classer en signes *somatiques* et en signes *humoraux.* Les signes somatiques intéressent la plupart des appareils : au niveau du système nerveux, ils se manifestent sous forme d'adynamie avec conservation de la conscience ; la respiration est courte et superficielle ; les urines sont diminuées. Mais c'est au niveau de l'appareil cardio-vasculaire que les signes sont prédominants : refroidissement des extrémités, température rectale basse, pression veineuse diminuée, vitesse circulatoire ralentie, pouls rapide et surtout petit, tension artérielle pincée (peu de différence entre la maximale et la minimale) et ensuite basse. L'ensemble de ces signes somatiques permet de faire le diagnostic et de suivre l'évolution du choc. Les signes humoraux sont néanmoins les plus importants ; ils consistent en une augmentation des éléments figurés du sang, qui entraîne l'hémoconcentration* ; une diminution du métabolisme basal ; la modification des électrolytes plasmatiques avec baisse du chlore et du sodium, augmentation du potassium, des phosphates, et tendance à l'acidose ; la perturbation du métabolisme azoté, avec augmentation de l'urée sanguine, diminution des protides totaux, et, enfin, une hypoglycémie qui s'installe après une phase préalable d'hyperglycémie.

● *Différentes formes du choc.* En dehors du choc opératoire, on reconnaît de nombreuses formes de choc, dont les principales sont : le choc anaphylaxique et protéique ; le choc traumatique ; le choc hémorragique ; le choc des brûlés ; les chocs des maladies pleurales ou pulmonaires, des affections neurologiques aiguës ; ceux d'origine cardiaque, ceux des maladies infectieuses, ceux d'origine surrénale.

● *Anatomie pathologique du choc.* On trouve des lésions banales des reins et du cœur, des lésions plus typiques du foie et du tube digestif, des lésions minimes au niveau de la base du cerveau ; enfin, au niveau des glandes endocrines, on constate : une hypoplasie du pancréas, du thymus et des glandes génitales ; une hyperplasie du lobe antérieur de l'hypophyse, de la thyroïde et de la corticosurrénale.

● *Pathogénie.* De nombreuses théories ont été défendues, successivement ou alternativement : 1° la théorie de l'insuffisance circulatoire (comme *cause* et non comme conséquence du choc) soit par hyperperméabilité capillaire, soit par perte locale de liquide, ou par défaut de répartition de la masse circulante ; 2° la théorie toxique, qui rend responsable principalement l'histamine et le potassium ; 3° la théorie nerveuse, qui met en cause des stimuli « nociceptifs » retentissant sur le système nerveux ; 4° la théorie du cycle de Moon, qui fait une synthèse des théories univoques précédentes et qui a le mérite d'aboutir à la notion probablement vraie d'un *cycle physio-pathologique,* variable avec chaque forme de choc.

Traitement. Il peut être préventif, en cas d'intervention chirurgicale ; dans ce cas, il consiste à s'opposer, dans la mesure du possible, aux causes prédisposantes et déterminantes (v. plus haut). Mais, une fois constitué et reconnu, le choc réclame un traitement d'urgence, comprenant : une mise en position déclive (couché, tête basse) du sujet ; le rétablissement de la circulation normale ; l'oxygénation ; la recherche de la cause déclenchante et une surveillance constante et persévérante. Ces différentes conditions peuvent être réalisées par des interventions appropriées : les perfusions de liquides (sang, plasma, solutions macromoléculaires), injectées surtout par voie intraveineuse ; l'utilisation judicieuse de médicaments vaso-constricteurs, principalement la noradrénaline et la néosynéphrine ; enfin, pour certains cas, la mise en hibernation* artificielle. (→ Biblio.)

— Physiq. Deux corps en mouvement, l'un par rapport à l'autre, qui viennent à se rencontrer réagissent l'un sur l'autre en donnant lieu à ce que l'on appelle un *choc* ou une *percussion.* Pendant la très courte durée du choc, il y a déformation. Si celle-ci persiste totalement, les corps sont dits « parfaitement mous » ; si, au contraire, les corps reviennent exactement à leur forme primitive, ils sont dits « parfaitement élastiques ». En réalité, les corps sont placés entre ces deux cas extrêmes. Le phénomène est complexe et ne peut s'étudier que dans des cas particuliers.

En général, il y a perte d'énergie cinétique dans tous les chocs ; cette perte est due aux déformations persistantes, ainsi qu'aux oscillations des molécules autour de leurs positions d'équilibre ; elle se traduit par une production de son et de chaleur.

Choc en retour. Si l'on met en présence un corps électrisé et un corps neutre, celui-ci s'électrise par influence et il s'établit sur lui un état particulier d'équilibre. S'il y a modification de la charge électrique qui se trouve sur le corps électrisé ou s'il revient à l'état neutre, l'équilibre est brusquement rompu sur le corps influencé et il y a formation d'un nouvel équilibre électrique. Quand cette modification vient à se produire rapidement entre la terre et les nuages, elle donne lieu, dans le corps influencé, au phénomène du *choc en retour,* dont les effets sont semblables à ceux que produit le passage de la foudre elle-même, quoique en général moins graves.

CHOCANO (José SANTOS), poète péruvien (Lima 1875 - assassiné à Santiago du Chili 1934). D'opinion socialiste et révolutionnaire, il exprima son idéal dans son recueil *Colères sacrées* (*Iras santas*) [1894], ce qui lui valut d'être emprisonné à vingt ans et banni. Consacrant son fougueux talent à célébrer les forêts vierges de son pays natal et les paysages des Andes, il devint le grand poète

de la nature sud-américaine. Epique et romantique, disciple de Victor Hugo et rival de Whitman, il a le mérite d'être purement hispano-américain par les sources de son inspiration et par les sujets de ses ouvrages, parmi lesquels il faut citer : *l'Epopée du libérateur* (*la Epopeya del morro*) [1899], *Alma America* (1906), *El Dorado, epopeya selvage* (1908), et *Epopeya de los libertadores* (1924), composé pour le centenaire de la bataille d'Ayacucho.

CHOCARD n. m. Oiseau noir à bec jaune et pattes rouges, voisin des corneilles. (Le chocard [*Coracia graculus*], qui vit en grandes troupes dans les hautes montagnes d'Europe et d'Asie est commun dans les Alpes, où on le nomme souvent à tort *choucas*.)

CHOCARNE-MOREAU (Paul Charles), peintre français (Dijon 1855 - Paris 1931). Il se rendit célèbre par ses sujets de genre : *Farce de collégiens, Ramoneur et Pâtissier, la Partie de billes, Jeux d'enfants de chœur,* etc., souvent cités en tant qu'exemples de peinture anecdotique.

CHOCHOLOUŠEK (Prokop), romancier tchèque (Sedlec 1819 - Nadějkov 1864). Il a écrit des nouvelles et des romans : *les Templiers en Bohême* (1843), *les Monténégrins* (1843), *la Fille d'Otakar* (1844), *Jiřina* (1846), trois volumes de contes sur les Slaves balkaniques, intitulés *le Sud* (1862-1863).

CHOCHONE(S). V. SHOSHONE(S).

CHOCHOTTE n. f. *Pop.* Fausse prude.

CHOCIM. V. KHOTIN.

CHOCNOSOFF adj. (mot inventé par Th. Gautier ou H. de Balzac). Très admirable : *Des tableaux finis, chouettes* [...] *et chocnosoffs* (Balzac).

CHOCÓ, région de Colombie, sur la côte du Pacifique, englobant une partie de la Cordillère occidentale. C'est un pays peu peuplé, très chaud et très humide, où les forêts denses sont devenues des jungles de pénétration difficile. Mines d'or et grandes exploitations de platine. — Le *département du Chocó* a 149 100 hab. Ch.-l. *Quibdó*.

CHOCOLAT n. m. (esp. *chocolate,* emprunté à l'aztèque). Produit composé d'amandes de cacao et de sucre : *Le chocolat est un aliment très substantiel.* ‖ Boisson à l'eau ou au lait, que l'on prépare avec du chocolat (ou avec du cacao) et du sucre : *Une tasse de chocolat.*

◆ Adj. invar. Couleur brun-rouge foncé : [le fleuve] *pénètre sous les cases à pilotis, déblaie le sous-sol, prend cette couleur chocolat et déchire ses berges* (P. Morand). ‖ *Fam. Etre chocolat,* être attrapé, déçu.

— Pyrotechn. *Poudre chocolat,* syn. de POUDRE BRUNE.

— ENCYCL. Le *chocolat* a été importé en Europe par les Espagnols, lors de la conquête du Nouveau Monde. Il est fabriqué avec les amandes du cacaoyer. Triées et nettoyées, ces amandes sont torréfiées, écossées à l'aide de concasseurs, de nouveau triées, puis broyées et réduites en une pâte semi-liquide. On mêle à cette pâte, dans les mélangeurs, le sucre raffiné ; on la broie de nouveau, puis on ajoute la vanille et les autres aromates. Portée ensuite dans une boudineuse qui la réduit en cylindres, elle est mise sous cette forme dans des moules chauffés et placés sur une table, dite *tapoteuse,* dont les trépidations tassent la pâte dans les moules. Refroidies dans des caves, les tablettes sont enveloppées de papier d'étain, qui les soustrait à l'action de l'humidité.

Le chocolat pur est un aliment substantiel, stimulant des organes digestifs, réparateur, convenant aux tempéraments faibles, aux vieillards, etc.

Aujourd'hui, outre les sortes purement alimentaires, les fabricants et les confiseurs préparent des chocolats au lait, aux amandes ou aux noisettes, des bonbons de toutes sortes. Le chocolat joue également un rôle important dans la préparation des desserts (crèmes, mousses, gâteaux, etc.).

En pharmacie, il sert d'excipient pour certains médicaments de la thérapeutique infantile.

CHOCOLATÉ, E adj. Qui contient du chocolat.

CHOCOLATERIE n. f. Fabrique de chocolat.

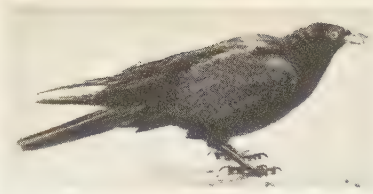

chocard

CHOCOLATIER, ÈRE n. et adj. Personne qui fabrique, vend du chocolat.

CHOCOLATIÈRE n. f. Récipient spécial pour préparer ou pour servir le chocolat liquide. ‖ Machine avec laquelle on prépare le chocolat : *Chocolatière à vapeur.*

— ENCYCL. Ce fut probablement Marie-Thérèse qui introduisit à la cour de Louis XIV l'usage de la *chocolatière.* En 1686, on signale les premières chocolatières en métal précieux, présents des ambassadeurs siamois, et qui étaient importées du Japon. Dans certaines pièces anciennes, en or, en argent, affectant la forme d'un cône tronqué, avec anse, le couvercle est percé par le milieu pour donner passage à un bâton, nommé *moussoir,* qui servait à faire mousser le liquide en ébullition.

CHOCON, site d'Argentine, au-dessus du río Limay, en amont de Neuquén. Projet d'un grand barrage qui formerait un lac de 80 km de longueur et une retenue de 17 milliards de mètres cubes. La production d'énergie électrique de l'Argentine en serait doublée, et 100 000 ha de terres pourraient être irrigués.

CHOCOTTES n. f. pl. *Pop.* Dents. ‖ *Avoir les chocottes,* claquer des dents, avoir peur.

CHOCQUES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller, à l'O. de Béthune ; 3 507 hab. (3 358 aggl.) [*Chocquois*]. Eglise en partie romane. Mines de charbon. Cokeries. Industries chimiques. Centrale thermique.

CHOCQUET (Victor), collectionneur français (Lille 1821 - Paris v. 1898). Il occupait un emploi au ministère des Finances et avait débuté à Dunkerque (1842) dans l'administration des Douanes. Après avoir collectionné les œuvres de Delacroix, il devint un des protecteurs des peintres impressionnistes. Entre 1874 et 1880, Victor Chocquet constitua un ensemble, dispersé en 1899, de 31 tableaux de Cézanne, 5 de Manet, 11 de Monet, 11 de Renoir, etc. Il a inspiré à Emile Zola, dans *l'Œuvre,* le personnage de Monsieur Hué. Renoir et Cézanne (Columbus Gallery of Fine Arts) ont fait son portrait.

CHOCTAW(S) ou **CHACTA(S),** Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivaient jadis entre le Mississippi et la rivière Tombigbee. Au XIXe s., la plus grande partie des Choctaws a été transportée dans l'Oklahoma. Ils se sont américanisés.

CHODERLOS DE LACLOS, écrivain français. V. LACLOS.

CHO DIEN, localité du Viêt-nam (Nord Viêt-nam, prov. de Bac Kan). Mines de zinc.

CHODJA AL-DAWLA (Djalāl al-Dīn Haydar), nabab de l'empire moghol (Delhi 1729 - † 1775). Il succéda en 1754 à son père comme gouverneur de l'Aoudh et, en 1763, déclara la guerre aux Anglais ; un Français, le chevalier Gentil, lui ménagea un traité avec le général Carnac (1765). Allié des Français dans l'Inde, il se préparait à lutter de nouveau contre les Anglais, quand il mourut.

CHODKIEWICZ (Jan Karol), général polonais (Wilno 1560 - Khotin 1621). Il se signala dans la campagne de 1600 contre les Turcs, sous les ordres de Jan Zamoyski. Nommé grand hetman de Lituanie, il gagna, contre les Suédois, la bataille de Kirchholm, sur la Dvina, en 1605. En 1621, il battit les Ottomans à Khotin.

CHODORLAHOMOR, roi d'Elam, mentionné dans la Genèse (XIV), mais dont le nom n'a pas encore été retrouvé dans les textes cunéiformes. L'hypothèse de son identification avec Hammourabi est en défaveur. Etant descendu jusqu'au S. de Canaan, il vainquit ses vassaux révoltés et emmena prisonniers Loth et sa famille ; peu après, Abraham réussissait à délivrer son neveu.

CHODOWIECKI (Daniel), peintre et graveur polonais (Gdańsk 1726 - Berlin 1801). Il grava pour l'*Almanach de l'Académie de Berlin* une série de planches représentant l'histoire de Jésus-Christ et devint un des artistes les plus recherchés de son époque. Sa gravure représentant les *Adieux de Calas à sa famille* (1767) est célèbre. Il a illustré des œuvres de l'Arioste, Cervantès, Lesage, Richardson, Lavater, Klopstock, Gessner, Lessing, et a peint quelques tableaux où l'influence de Watteau est marquée.

CHODŹKO (Leonard), historien polonais (Oborek 1800 - Poitiers 1871). Appartenant à une grande famille polonaise, il vint jeune en France et participa au mouvement libéral ; devenu bibliothécaire à Paris, il est l'auteur d'un important ouvrage de vulgarisation : *la Pologne historique, littéraire, monumentale et pittoresque* (1834-1847).

CHODŹKO (Aleksander), érudit polonais (Krzywicze 1804 - Noisy-le-Sec, près de Paris, 1891). De la même famille que le précédent, il fut consul de Russie en Iran, puis s'établit en France. Il fut professeur de langue et de littérature slaves au Collège de France. Il a publié une *Grammaire persane* (1852), *Chants populaires slaves* (1865).

CHOÉES (en gr. **Khoai,** libations). Fête *des Brocs* ou *des Pintes,* à Athènes, le 12 du mois anthestêriôn (février), en l'honneur de Dionysos. C'était le deuxième jour des anthesteria : des cortèges bouffons parcouraient la ville, on organisait des concours de buveurs, on faisait des libations aux morts, et on célébrait au Lenaion des cérémonies mystérieuses honorant l'union sacrée du dieu avec la *basilissa,* femme de l'archonte-roi.

CHOÉPHORE [koe] n. (gr. *khoé,* libation, et *phoros,* qui porte). Celui, celle qui portait les offrandes destinées aux morts.

Choéphores (LES) [*ai Khoêphoroi*], tragédie d'Eschyle (458). Cette pièce, qui fait partie de *l'Orestie,* vient après *Agamemnon* et précède *les Euménides.* Elle a pour sujet le châtiment des meurtriers d'Agamemnon. Oreste et Electre, depuis longtemps séparés, se retrouvent près du tombeau de leur père. Là se noue et se déroule l'action, qui s'achève par l'annonce du meurtre de Clytemnestre et d'Egisthe. Le titre de la pièce vient des femmes qui portent les offrandes au tombeau d'Agamemnon et qui composent le chœur.

CHŒRADODE [kè] n. f. Grande mante d'Amérique du Sud, remarquable par l'expansion membraneuse des côtés de son prothorax. (Les chœradodes ressemblent à des feuilles et se tiennent dissimulées parmi les rameaux, où elles guettent les insectes. Le genre fait partie des insectes dictyoptères, famille des mantidés.)

CHOERILOS d'Athènes, en gr. **Khoirilos,** poète tragique athénien (commencement du Ve s. av. J.-C.). On n'a de lui aucun fragment certain.

CHOERILOS de Samos, en gr. **Khoirilos,** poète épique grec (Ve s. av. J.-C.). D'après le *Lexique de Suidas,* il fut esclave à Samos puis s'enfuit auprès d'Hérodote. Il mourut à la cour d'Archélaos, roi de Macédoine. Il composa un poème sur les guerres médiques, *la Perséide,* dont on a quelques fragments très courts, assez médiocres.

CHOERILOS d'Iasos, en Carie, en gr. **Khoirilos,** poète épique grec (IVe s. av. J.-C.). Il célébra les exploits d'Alexandre en des vers dont la médiocrité était universellement reconnue.

CHŒROPOTAME [ke] ou **CHŒROPOTAMUS** [keropotamys] n. m. (gr. *khoiros,* cochon, et *potamos,* fleuve). Mammifère fossile voisin du cochon, dont les ossements se rencontrent dans le gypse de Paris.

CHŒSELS n. m. En cuisine belge, ragoût composé de tripes et surtout de *fagoue* (pancréas).

CHŒUR [kœr] n. m. (lat. *chorus ;* gr. *khoros*). Dans certaines cérémonies de l'Antiquité, réunion de personnes exécutant des danses méthodiques ou marchant en cadence : *Les chœurs des fêtes de Délos étaient un mélange de danses, de chants et de symphonies* (Passerat). ‖ Réunion de chanteurs groupés en vue de l'exécution d'une œuvre musicale écrite soit à l'unisson, soit à plusieurs parties. (V. part. *encycl.* Mus.) ‖ *Par extens.* Titre

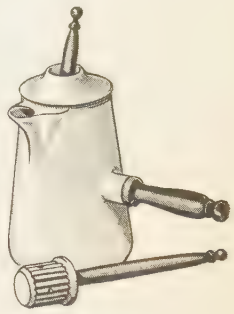

chocolatière

Victor CHOCQUET
par Cézanne, v. 1876
Columbus Gallery of Fine Arts Columbus (Ohio)

chœradode

Phot. Autgaerden, Giraudon.

chœur
de la cathédrale d'Évreux
XIIIe s.

donné aux morceaux de musique composés pour être exécutés par un chœur. ‖ *Fig.* Groupe unanime ou harmonieux : *Le chœur des flatteurs. Le chœur ailé des papillons* (Banville). *Ou si ces fantômes moroses | Vont* [...] *se mêler au chœur des choses* (Verlaine). — ***En chœur*** loc. adv. Ensemble, et, *par extens.*, unanimement : *Chanter en chœur. Rire en chœur.*

— Archit. et Liturg. Partie d'un édifice religieux où se déroulent les cérémonies autour de l'autel, et où se tient le clergé. (V. part. *encycl.*) ‖ Ensemble des voix qui chantent l'office divin. ‖ Dans les couvents, ensemble des religieux profès ou religieuses professes dont l'office est de chanter au chœur. ‖ *Bas chœur,* nom par lequel on distingue du véritable clergé les laïques qui prennent l'habit de chœur. ‖ *Maître de chœur,* chantre ou musicien qui dirige le chant de l'office. ‖ *Habit de chœur,* vêtement ecclésiastique que l'on porte au chœur, pendant la célébration des offices. ‖ *Enfant de chœur,* enfant employé au service du prêtre pendant les diverses cérémonies de l'Eglise catholique.

— Mus. Dans les grandes orgues, ensemble des rangs de tuyaux dont sont composés les jeux de cornets, fournitures et cymbales.

— Théâtr. Fragment lyrique ou poétique, chanté, psalmodié ou déclamé sur un rythme particulier, qui s'intercale dans certaines œuvres, surtout dans des tragédies. (V. part. *encycl.*)

— Théol. Nom donné aux hiérarchies des anges et à certaines catégories de saints : *Les chœurs des anges, des vierges.*

— Encycl. Archit. Dans les basiliques primitives, les sièges des prêtres étaient rangés tout autour de l'abside. Lorsqu'il n'y avait pas de transept, le *chœur* était pris aux dépens de la nef principale et était fermé par une enceinte formée de tables de pierre ou de marbre placées debout et maintenues par des pilastres. Les églises qui avaient deux absides possédaient un second chœur, placé à l'occident.

Dans les églises monastiques romanes, c'est une chorea* séparée, dont la clôture est assez élevée. Les évêques voulurent, au contraire, dans les grandes cités, offrir aux fidèles de larges espaces et firent construire (fin du XIIe et XIIIe s.) des chœurs accessibles de toute part. Puis les chœurs des cathédrales s'entourent, comme ceux des églises monastiques, de clôtures hautes, fermées, protégeant des rangées de stalles ; ce fut par compensation, afin de rendre aux fidèles les espaces perdus, que l'on éleva des chapelles tout autour de l'abside et le long des bas-côtés.

chœur
Théâtre antique
de la Sorbonne
dans « Agamemnon »

— Mus. Le chant choral peut être considéré comme l'une des premières institutions des sociétés primitives. Le *chœur,* à l'unisson ou à l'octave, était pratiqué par la Grèce antique, par le chant grégorien, les mélodies populaires. Le chœur normal, en usage dans la musique polyphonique, est à 4 voix mixtes : soprano, alto, ténor, basse ; l'alto peut n'y pas figurer. Le chœur dit « à voix égales » comprend 2, 3 ou 4 voix d'hommes, de femmes ou d'enfants. Le compositeur peut recourir à de multiples combinaisons : Ockeghem, le maître de chapelle de Charles VII, n'a-t-il pas composé un *Deo gratias* à 36 voix, disposées en 9 canons à 4 voix ?

Au début de la musique polyphonique, les chapelles des rois, des princes, des papes, des abbayes, etc., possédaient des chœurs, peu nombreux, mais de haute qualité. A Leipzig, Bach avait à sa disposition des ensembles vocaux assez réduits, tandis que Händel a pu disposer d'une masse de 80 choristes sélectionnés pour exécuter à Westminster son *funeral anthem.* C'est à la Révolution française que l'on doit la fondation des grands chœurs populaires ; et le XIXe s. fut le siècle de la musique chorale.

Au XXe s., sous le nom de *chœur parlé,* les compositeurs ont employé la déclamation collective, création de l'Antiquité. (→ Biblio.)

— Théâtr. ● *Dans la littérature grecque.* Les *chœurs* remontent aux temps les plus anciens du lyrisme. Les hymnes primitifs qui accompagnaient les cérémonies du culte étaient chantés par des chœurs. Le péan, l'hyporchème, le parthénée, etc., étaient chantés par des chœurs dansants ; le dithyrambe était exécuté par un chœur *cyclique* de cinquante choreutes costumés en satyres. Lorsque, dans le dithyrambe, le prélude narratif qui précédait le chœur se fut développé au point de devenir un véritable rôle, et qu'au personnage qui le récitait Eschyle eut ajouté un second acteur, puis Sophocle un troisième, l'élément dramatique grandit aux dépens du lyrisme choral pour former la *tragédie.* Le rôle du chœur se réduisit encore dans les tragédies d'Euripide ; pour Aristote, le chœur tragique n'est plus qu'une sorte de spectateur bienveillant. La comédie ancienne et le drame satyrique comportaient également la présence d'un chœur.

Dans la tragédie, le chœur se composait, depuis Sophocle, de 15 choreutes placés sous la direction d'un *coryphée.* Le chœur, évoluant dans l'*orchestre* (*orkhestra*), exprimait les passions qui l'animaient par des pas et des gestes dont le rythme était en accord avec le texte lyrique ; le mouvement et la mélodie de celui-ci s'adaptaient à la nature des sentiments exprimés. L'entrée du chœur s'appelait la *parodos ;* les chants du chœur (*stasima*) alternaient avec les *épisodes* parlés (*epeisodia*) ; à certains moments s'instituait entre le coryphée et un des personnages un dialogue au rythme lyrique, nommé *mélodrame ;* la sortie du chœur s'appelait *exodos.* La danse du chœur tragique (*emmeleia*) gardait toujours une certaine gravité. Les personnages qui le composaient représentaient le plus souvent les citoyens de la cité où se déroulait l'action ; ses sentiments reflétaient donc, en général, les réactions d'une opinion publique qui, fidèle au bon sens et aux traditions, donnait des conseils de prudence au héros et s'émouvait de ses audaces ou de ses malheurs.

Dans la comédie ancienne, le chœur se composait de 24 choreutes ; le rythme de ses évolutions et de sa danse (*cordax*) était burlesque et ses attitudes parfois obscènes. Le chœur comique intervenait dans l'action, et le coryphée avait un rôle important au moment de la *parabase.* Le chœur disparut dès la création de la *comédie moyenne.* Dans le drame satyrique, le chœur était composé de 15 satyres, dirigés par Silène ; par la gaieté exubérante de leur danse (*sikinnis*), ils exprimaient une joie naïve et sans contrainte.

● *Dans le théâtre latin.* Le chœur fut loin d'avoir la même importance que chez les Grecs. Dans les comédies, il y eut rarement des chœurs. Il n'en fut pas de même des tragédies. Suivant Horace, le chœur tragique prenait une part active à l'action ; en outre, durant les entractes, il faisait entendre des chants qui se rattachaient d'une façon assez lâche au sujet.

● *Dans la littérature française.* Les poètes humanistes du XVIe s., soucieux d'imiter les Grecs, placèrent un chœur à la fin de chaque acte de leurs tragédies. Jodelle, dans sa *Cléopâtre captive* (1552), en donne le premier l'exemple ; certaines pièces de R. Garnier, comme *les Juives,* laissent aussi une très large part au chœur. Mais l'élément lyrique va disparaître de la tragédie au XVIIe s. : les stances de Rodrigue dans *le Cid* de Corneille et celles de Polyeucte sont les derniers vestiges du lyrisme dans la tragédie. Toutefois, Racine redonnera, dans *Esther* et dans *Athalie,* une large place au chœur : ces tentatives pour revenir à une forme imitée des Grecs n'eurent pas de suite. En fait, dès la fin du XVIIe s. et plus encore au XVIIIe, c'est dans l'opéra, puis dans l'opéra-comique que se réfugiera le lyrisme théâtral.

Dans les œuvres dramatiques du XIXe s. et du XXe s., le chœur a été parfois remplacé par une seule voix symbolisant le sentiment populaire ou commentant l'action (par exemple, chez Musset et, plus récemment, dans l'*Antigone* d'Anouilh). Les jeux dramatiques contemporains (spectacles des Comédiens routiers et certains essais de théâtre de masse, par exemple) ont ressuscité les récitations chorales et les chœurs parlés.

CHOFFARD (Pierre Philippe), graveur français (Paris 1730 - *id.* 1809). Ornemaniste du livre (fleurons, en-têtes, culs-de-lampe) et virtuose de la petite estampe (cartes-adresses, invitations, convocations, programmes, avis, etc.), son œuvre est d'environ six cents pièces gravées à l'eau-forte, et recherchées. Il a publié une *Notice historique sur l'art de la gravure* (1804).

CHOFFAT (Paul), géologue suisse (Porrentruy 1849 - Lisbonne 1919). Directeur du Service géologique du Portugal, il a fait connaître la géologie et la paléontologie de ce pays et de ses colonies.

CHOGRAMME n. m. Technol. Serrure à combinaisons secrètes.

CHOHO(S) ou **SAHOU(S),** population pastorale des bords de la mer Rouge, au N.-E. de l'Éthiopie, parente des Danakils.

CHOIBALSAN. V. Tchoibalsan.

CHOIN n. m. Bot. Nom usuel du genre *schœnus.*

— Constr. *Pierre de choin,* à Lyon, calcaire généralement employé dans les constructions.

CHOIN (Marie Emilie Joly de) [v. 1670 - v. 1732], favorite du Dauphin Louis, fils de Louis XIV. Saint-Simon l'a dépeinte comme une « grosse fille écrasée, brune, laide, camarde, avec de l'esprit ». Son désintéressement fut certain et, à la mort du Dauphin (1711), qui l'avait épousée secrètement vers 1695, elle se retira de la Cour, ne s'occupant plus que d'œuvres charitables.

CHOINE adj. (contract. de *chanoine*). *Pain choine,* se disait pour « pain de chanoine », pain brié très blanc. (Syn. pain de chapitre.)

CHOIR v. intr. (lat. *cadere*). [*Je chois, tu chois, il choit,* les autres personnes manquent. *Je chus, nous chûmes. Je choirai* ou *je cherrai, nous choirons* ou *nous cherrons. Je choirais* ou *je cherrais, nous choirions* ou *nous cherrions. Chu, chue.* — Ne s'emploie — d'ailleurs avec une intention ironique — qu'à l'infinitif et au part. passé, en particulier dans la loc. *laisser choir.* Son emploi était plus étendu en langue classique, du moins en poésie.] Tomber : *Tirez la chevillette et la bobinette cherra* (Perrault). [Un monde] *est chu tout au travers de notre tourbillon* (Molière). [Mme Duveyrier] *leur parla bien d'abord* [aux domestiques] *d'un accident : monsieur venait de choir sur le menton* (Zola). ‖ *Fig.* Echouer ; perdre crédit, influence, pouvoir, etc. : *Ce sont souvent nos meilleurs amis qui nous font choir* (Hugo). *Votre passé pèse sur vous et vous fait choir* (Sainte-Beuve). ‖ *Fam. Laisser choir une personne,* l'abandonner : *Je suis décidément perdu — Londres et Amsterdam me laissent choir. Jerphanion, Bonnet, Buitton et les autres se sont dérobés* (J. Romains).

Phot. Arch. phot., Lipnitzki.

CHOISEUL, comm. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), dans le Bassigny, au-dessus de la Meuse ; 167 hab. Berceau de la famille de Choiseul.

CHOISEUL, une des îles les plus septentrionales de l'archipel britannique des Salomon ; 5 850 km² ; 5 000 hab. Coprah.

CHOISEUL (César, duc DE), comte **du Plessis-Praslin**, maréchal de France (Paris 1598 - *id.* 1675). Mestre de camp d'un régiment d'infanterie dès 1616, il fut nommé maréchal de camp en 1635, lieutenant général en 1642, maréchal de France en 1645. Pendant la Fronde, il battit Turenne et les Espagnols à Rethel en 1650, et fut créé duc et pair en 1665. Ses *Mémoires*, publiés en 1676, sont sans doute de Segrais.

CHOISEUL (Claude, comte DE), marquis **de Francières**, maréchal de France (Langres 1632 - Paris 1711). Volontaire en 1649-1651, mestre de camp en 1653, il commandait un régiment à Sankt-Gotthard (1664). Maréchal de camp en 1669, il participa à la défense de Candie contre les Turcs. Il se distingua à la bataille de Seneffe (1674), devint lieutenant général en 1676, puis maréchal de France en 1693. En 1684, il avait été maréchal général des troupes de l'Electeur de Cologne. A sa mort, il était doyen des maréchaux de France.

CHOISEUL (Etienne François, duc DE), homme d'Etat français (1719 - Paris 1785). Sous le nom de **comte de Stainville**, il suivit d'abord la carrière militaire, s'y distingua et fut promu maréchal de camp en 1748. La protection de Mme de Pompadour — qu'il avertit d'une intrigue ourdie contre sa puissance — lui ouvrit les portes de la diplomatie. Ambassadeur à Rome, il obtint de Benoît XIV la solution pacifique de l'affaire de la bulle *Unigenitus* (1754-1757). Nommé ensuite ambassadeur à Vienne et fait duc (1757), il devint secrétaire d'Etat des Affaires étrangères (1758-1761). Il avait coopéré jusque-là à la politique autrichienne du gouvernement. Par le troisième traité de Versailles (1758), il renforça l'alliance de la France avec l'Autriche. En 1761, il signa le pacte de Famille, et céda les Affaires étrangères à son cousin Praslin pour prendre la Guerre (1761-1770) et la Marine (1761-1766). En 1766, il reprit les Affaires étrangères, garda la Guerre et fit confier la Marine à Praslin. En fait, de 1758 à 1770, date à laquelle Louis XV l'exila dans sa terre de Chanteloup, il dirigea la politique de la France avec l'autorité d'un Premier ministre. Dès le lendemain du traité de Paris, il prépara la revanche contre l'Angleterre. Il a réorganisé la marine et introduit de grandes réformes dans l'armée, abolissant définitivement la vénalité des grades et supprimant dans l'infanterie les noms de gentilshommes pour les régiments. Les soldats ne furent plus retenus sous les drapeaux au-delà de huit ans. L'artillerie de terre et l'artillerie de marine reçurent une meilleure organisation. C'est pendant le ministère de Choiseul que la Lorraine (1766) et la Corse (1768) furent réunies à la France. Ami des Encyclopédistes, il parvint à faire supprimer la Compagnie de Jésus (1764).
Homme de plaisir, grand dépensier, et qui se jugeait par sa naissance au-dessus de toute contrainte morale (son intimité avec sa sœur, la duchesse de Gramont, prêta à des interprétations fâcheuses), résolument irréligieux, Choiseul avait la conscience de ses devoirs d'homme d'Etat. Dans ses divers ministères, il a fourni une somme énorme de travail. Sa politesse exquise désarmait les préventions. Protecteur des parlementaires, il semble avoir souhaité l'établissement d'un régime aristocratique où la part de la royauté eût été très réduite. Telle serait la vraie cause de sa disgrâce. Ses *Mémoires*, publiés en 1790 (2 vol.), sont l'œuvre de Soulavie. (→ Biblio.)

CHOISEUL (César Gabriel DE), duc **de Praslin**. V. PRASLIN.

CHOISEUL (Charles DE), duc **de Praslin**, homme politique français (Paris 1805 - *id.* 1847). Député de Seine-et-Marne en 1839, pair de France en 1845, il fut le héros d'une affaire célèbre dont le mystère n'est pas encore éclairci. Il avait épousé en 1824 la fille du général Sébastiani, dont il eut dix enfants. Mais après dix-sept ans d'union, la discorde se manifesta à propos d'une gouvernante des enfants, Mlle Deluzy-Desportes, qui avait pris dans la maison un grand ascendant. La duchesse semble avoir souhaité la séparation de corps, mais le duc obtint une transaction avec le départ de la gouvernante. En 1847, la duchesse était trouvée, le corps frappé de trente coups de couteau ; le duc, sur lequel se portèrent les soupçons, fut arrêté et s'empoisonna. Si ce suicide sembla démontrer sa culpabilité, il n'en reste pas moins que les ressorts du drame et les mobiles exacts du crime n'ont jamais été clairement définis.

CHOISEUL-GOUFFIER (Marie Gabriel Florent Auguste, comte DE), diplomate et archéologue français (Paris 1752 - Aix-la-Chapelle 1817). A la suite de son mariage avec Marie de Gouffier, il releva ce dernier nom (1771). Il fit, en 1776, un voyage en Grèce et publia le *Voyage pittoresque de la Grèce* (1782), dont le dernier volume parut seulement en 1824. Membre associé de l'Académie des inscriptions depuis 1780, il fut élu à l'Académie française (1784) et nommé la même année ambassadeur à Constantinople, poste qu'il occupa jusqu'en 1792. Emigré, il rentra en France en 1802, mais ne retrouva son siège à l'Académie qu'en 1816.

CHOISEUL-STAINVILLE (Claude, duc DE) [1760 - Paris 1838]. Neveu du ministre de Louis XV, il protégea la fuite du roi en 1791, émigra et servit dans l'armée anglaise. Il fut pair de France sous la Restauration, puis devint aide de camp de Louis-Philippe.

CHOISI, E adj. De choix : *Il émaillait ses propos commerciaux d'expressions choisies, mais à contresens* (Proust). *Ma clientèle est aussi rare qu'elle est choisie. Elle est difficile et inquiète* (P. Morand). ‖ *Morceaux choisis*, recueil des meilleures pièces de vers ou de pages de prose tirées des œuvres d'un ou de plusieurs auteurs.
— Assur. et Statist. *Têtes choisies*, dans les tables de mortalité, personnes qui ont des chances spéciales de survie.
◆ N. m. Ce qui est le meilleur : *C'est du choisi.*

CHOISIR v. tr. (gothique *kausjan*, goûter). Prendre de préférence, adopter de préférence : *Les deux femmes se rendirent ensemble à Goderville pour choisir une étoffe à carreaux verts* (Maupassant). *Si c'est une plaisanterie, l'heure et le lieu me paraissent mal choisis* (A. Dumas). *Choisir un parti, une carrière ;* en parlant de personnes : *La plupart des êtres humains ne se choisissent guère plus que les arbres* (F. Mauriac). ‖ Prendre par préférence le parti, la résolution de (se construit avec *de* ou *si*) : *Choisir de partir ou de rester. Choisissez* [...] *si vous voulez tout perdre ou tout tenir de lui* (Racine). ‖ *Choisir de l'œil*, distinguer d'avance ce qu'on veut prendre.
— SYN. : *adopter, élire, opter, préférer, sélectionner, trier.*

CHOISY (François Timoléon, abbé DE), écrivain français (Paris 1644 - *id.* 1724). Il avait la singularité d'aimer s'habiller en femme. S'étant réfugié quelque temps en province, il y prit le nom de *comtesse des Barres ;* néanmoins, il fut prêtre et abbé de Saint-Seine (1661-1675). En 1685-1686, il fit partie de l'ambassade envoyée au Siam. Le *Journal* qu'il en publia est le meilleur document qu'on possède sur cette aventure diplomatique. L'*Histoire de la comtesse des Barres*, parue en 1736, lui est attribuée : c'est le récit des exploits galants d'un homme déguisé en femme. Les *Mémoires* de Choisy sont souvent cités (1721, 2 vol.). [Acad. fr., 1687.]

CHOISY (Auguste), ingénieur et archéologue français (Vitry-le-François 1841 - *id.* 1909). Professeur d'architecture à l'Ecole des ponts et chaussées, il a publié divers ouvrages sur l'architecture : *l'Art de bâtir chez les Romains* (1873), *l'Art de bâtir chez les Byzantins* (1883), *Etudes géographiques sur l'architecture grecque* (1884), *l'Art de bâtir chez les Egyptiens* (1903), *Vitruve* (1909), et surtout une importante *Histoire de l'architecture* (1899), où les figures sont présentées en projection axonométrique.

CHOISY (Eugène), pasteur et professeur suisse (Genève 1866 - Carra-Presinge, près de Genève, 1949). Professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Genève (1909-1939), il écrivit, notamment, un *Calvin éducateur des consciences* (1926) et créa le musée de la Réformation.

grand château de CHOISY-LE-ROI gravure du XVIIe s.

CHOISY-LE-ROI, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue S. de Paris, sur la Seine ; 41 269 hab. [*Choisyens*]. Centre industriel : fonderies d'aluminium, constructions de machines et de pièces d'automobiles, verreries, produits d'entretien. Une importante fabrique de faïence fine y fut fondée en 1804 (décor imprimé, marque en creux).
Construit pour la Grande Mademoiselle par Jacques Gabriel (1680-1686) au milieu d'un jardin dessiné par Le Nôtre, le *grand château* passa au Grand Dauphin, puis à la princesse de Conti, et fut achevé par Louis XV, qui y fit faire d'importantes modifications par Ange-Jacques Gabriel à partir de 1741, et y rencontra les favorites durant tout son règne ; abandonné sous Louis XVI, le château fut démoli sous la Révolution. Il n'en reste que les pavillons d'entrée, quelques dépendances et une façade du *petit château*, par A.-J. Gabriel (1754-1756), dont la salle à manger était meublée d'une table volante conçue pour éviter la présence de domestiques aux petits soupers du roi.

duc de CHOISEUL par Louis-Michel Van Loo *musée de Tours*

CHOIX n. m. (déverbal de *choisir*). Action de choisir, de prendre de préférence : *Notre culture n'est pas une aveugle poussée en hauteur, mais sélection, refus, choix* (P. Morand). ‖ Pouvoir, possibilité de choisir : *Avoir le choix. Laisser le choix.* ‖ Etalage, ensemble varié : *Présenter un choix de cravates.* ‖ Groupe de personnes qui forment une élite, ou de choses qui sont ce qu'il y a de meilleur : *Un choix de savants, de poésies.* ‖ Catégorie selon la qualité : *Premier choix*, la première, la meilleure qualité ; *second choix*, qualité inférieure.
— LOC. DIV. *De choix*, de qualité, choisi : *Une nourriture de choix.* [Le docteur, dans sa brochure] *n'avait pris que des adjectifs de choix, de luxe, ceux qui font de l'effet sans rien dire* (Maupassant). ‖ *Au choix de*, au gré de, à la volonté de. ‖ *Avancement au choix*, avancement déterminé par une proposition des supérieurs hiérarchiques, sans lien avec l'ancienneté de l'agent. ‖ *Faire choix de*, choisir. ‖ *N'avoir que le choix, que l'embarras du choix*, n'avoir qu'à choisir. ‖ *Sans choix*, sans discernement.
— Statist. Retenue, parmi la totalité des unités d'un ensemble statistique, de quelques-unes d'entre elles pour constituer un échantillon représentatif.
— ★ *motifs, dilemme, décision, classement, discernement, libre arbitre, volonté (psychologie de), détermination/aboulie.*

Armes de la maison de CHOISEUL-STAINVILLE

D'azur à la croix d'or cantonnée de vingt billettes du même, cinq dans chaque canton, posées en sautoir, chargée en cœur d'un écusson d'or à la croix ancrée de gueules

CHOKE-BORE [tʃoukbɔər] n. m. (de l'angl. *to choke*, étrangler, et *the bore*, l'âme d'une arme à feu). Rétrécissement sur quelques centimètres, près de la bouche du canon d'un fusil* de chasse, pour améliorer sa portée et diminuer la dispersion des plombs.

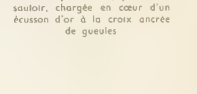

choke-bore

CHOKUSENSHŪ n. m. invar. Nom donné à des anthologies poétiques japonaises compilées sur ordre impérial. (Il y en eut vingt et une entre 905 et 1438.)

CHOL [tʃɔl] n. m. Linguist. Langue du groupe maya-quiché, répandue autrefois depuis le Tabasco jusqu'au Honduras (Amérique centrale). [V. CHOL(S).]

CHOL(O)- ou **CHOLÈ** [kɔ], élément tiré du grec *kholê*, bile, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CHOLA, nom d'une dynastie ayant régné au Deccan (région de Tiruchchirāppalli et de

Phot. Lavedan, Giraudon.

Tanjore) dès une époque ancienne. Les rois Chola entrèrent réellement dans l'histoire vers le VIIe s., lors de leurs luttes avec les Pallava, qu'ils vainquirent en 888-890. Ils conservèrent l'hégémonie jusqu'en 1279, moment où les Pāndya prirent le pouvoir. On leur doit de beaux monuments, dont le plus célèbre est le sanctuaire (*vimāna*) de Tanjore.

CHOLAGOGUE [kɔ] adj. et n. m. Se dit de médicaments qui provoquent l'écoulement de la bile mise en réserve dans la vésicule et les canaux extra-hépatiques. (Les cholagogues les plus utilisés sont la peptone et le sulfate de magnésium seuls ou associés.)

CHOLALÉMIE [kɔ] n. f. Pathol. Présence des sels biliaires dans le sang. (La cholalémie doit être nulle chez l'homme. Elle est positive dans les ictères par obstruction et au cours des cirrhoses même sans ictère.)

CHOLALURIE [kɔ] n. f. Présence de sels biliaires dans les urines.

CHOLANGIOGRAPHIE [kɔ] n. f. Radiographie des voies biliaires extra-hépatiques, et plus particulièrement du canal cholédoque, après injection endoveineuse (ou injection peropératoire locale par ponction des voies biliaires) d'une substance opaque aux rayons X.

CHOLANGIOSTOMIE [kɔ] n. f. Chirurg. Terme servant parfois à désigner l'hépatostomie*.

CHOLANGIOTOMIE [kɔ] n. f. (gr. *kholê*, bile, *aggeion*, vaisseau, et *tomê*, section). Ouverture d'un conduit biliaire dans un dessein chirurgical.

CHOLÉCYSTATONIE [kɔ] n. f. Atonie de la vésicule biliaire, qui se distend et devient douloureuse, pouvant entraîner des crises de coliques hépatiques.

CHOLÉCYSTE [kɔ] n. m. Nom quelquefois donné à la vésicule biliaire, surtout en chirurgie.

CHOLÉCYSTECTASIE [kɔ] n. f. (gr. *kholê*, bile, *kustis*, vésicule, et *ektasis*, dilatation). Distension et tuméfaction de la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTECTOMIE [kɔ] n. f. Ablation chirurgicale de la vésicule biliaire. (Cette intervention, pratiquée couramment comme traitement de diverses affections de la vésicule biliaire, surtout de la lithiase, peut être effectuée selon plusieurs techniques et par de nombreuses voies d'abord. Elle ne sera entreprise qu'après avoir vérifié la perméabilité de la voie biliaire principale.)

CHOLÉCYSTENTÉROSTOMIE [kɔ] n. f. Chirurg. Opération qui consiste à aboucher la vésicule biliaire à un segment de l'intestin grêle en cas d'oblitération du canal cholédoque. (On dit aussi CHOLÉCYSTO-ENTÉROSTOMIE.)

CHOLÉCYSTITE [kɔ] n. f. Inflammation de la vésicule biliaire.
— ENCYCL. La *cholécystite* se déclare soit à la suite des grandes infections, en particulier la fièvre typhoïde, soit surtout pendant le cours de la lithiase biliaire. Des troubles digestifs annoncent le début de l'inflammation; la douleur, spontanée ou provoquée, parfois la présence d'une tuméfaction au niveau de la vésicule, confirment le diagnostic. Le traitement demeure médical tant qu'il n'y a pas suppuration. Dès que celle-ci est établie, la chirurgie intervient, la cholécystectomie étant le traitement radical.

CHOLÉCYSTOCINÉTIQUE [kɔ] adj. (gr. *kholê*, bile, *kustis*, sac, et *kinêsis*, mouvement). Se dit des médicaments favorisant l'expulsion de la bile contenue dans la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTODUODÉNOSTOMIE [kɔ] n. f. Chirurg. Opération qui abouche la vésicule biliaire au duodénum.

CHOLÉCYSTOGASTROSTOMIE [kɔ] n. f. Opération chirurgicale qui abouche la vésicule biliaire à l'estomac.

CHOLÉCYSTOGRAPHIE [kɔ] n. f. Radiographie de la vésicule biliaire, après opacification par voie orale ou endoveineuse, ou encore par ponction et injection de la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTOSTOMIE [kɔ] n. f. (gr. *kholê*, bile, *kustis*, vésicule, et *stoma*, bouche). Intervention chirurgicale consistant à aboucher la vésicule biliaire à la peau, en vue de dériver la bile ou de drainer une infection biliaire.

CHOLÉCYSTOTOMIE [kɔ] n. f. Incision de la vésicule biliaire, le plus souvent destinée à évacuer des calculs. (En règle, la cholécystotomie n'est que le premier temps d'une cholécystectomie.)

CHOLÉDOCHODUODÉNOSTOMIE [kɔ] n. f. Intervention consistant à anastomoser le cholédoque avec la première portion du duodénum. (Cette intervention est surtout pratiquée en cas de tumeur de la tête du pancréas ou de calcul de la partie terminale du cholédoque.)

CHOLÉDOCHOPLASTIE [kɔ] n. f. Intervention chirurgicale destinée à reconstituer le cholédoque, pour permettre le libre écoulement de la bile dans le duodénum. (Cette intervention est pratiquée soit pour une plaie du cholédoque, soit, plus souvent, pour un rétrécissement de ce conduit.)

CHOLÉDOCHOSTOMIE [kɔ] n. f. Intervention chirurgicale ayant pour objet de dériver la bile à l'aide d'un drain introduit dans le cholédoque. (Cette dérivation n'est, le plus souvent, que le premier temps d'une intervention plus complète, telle l'ablation d'un calcul.)

CHOLÉDOCHOTOMIE [kɔ] n. f. Intervention chirurgicale consistant à inciser le cholédoque, le plus souvent afin d'extraire des calculs.

CHOLÉDOCITE [kɔ] n. f. Inflammation du canal cholédoque.

CHOLÉDOGRAPHIE [kɔ] n. f. Radiographie du canal cholédoque après opacification par un produit de contraste.

CHOLÉDOQUE [kɔ] n. m. et adj. (gr. *kholê*, bile, et *dokhos*, qui reçoit). Canal biliaire faisant suite au canal hépatique après l'abouchement du canal cystique dans ce dernier.
— ENCYCL. Le *cholédoque* chemine d'abord dans le bord libre du petit épiploon avec les autres éléments du pédicule hépatique. Il descend ensuite en arrière de la première portion du duodénum, puis de la tête du pancréas, et vient s'ouvrir dans la deuxième portion du duodénum, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'ampoule de Vater où vient s'ouvrir également le canal de Wirsung. La longueur moyenne du cholédoque est de 5 cm. Il constitue la partie inférieure de la voie biliaire principale, dont la partie supérieure est formée par le canal hépatique et ses deux branches d'origine; l'hépatique et le cholédoque sont désignés par un terme commun : l'hépato-cholédoque. La voie biliaire principale ainsi constituée s'oppose à la voie biliaire accessoire formée par la vésicule biliaire et son canal excréteur, le cystique. (V. schéma du FOIE.)
Le canal cholédoque peut être le siège de compressions, surtout pancréatiques, ou de calculs; ces obstacles empêchent le libre écoulement de la bile et provoquent un ictère* par rétention.

CHOLÉLITHE [kɔ] n. m. Calcul biliaire. (Vieilli.)

CHOLÉLITHIASE [kɔ] n. f. Formation de concrétions calculeuses dans la vésicule biliaire.

CHOLEM ALEICHEM (Shalom 'RABINOVITZ, dit), écrivain juif de langue yiddish (Pereyaslav, Ukraine, 1859 - New York 1916). Son pseudonyme littéraire est une salutation juive traditionnelle qui signifie « Paix sur vous ». Il a laissé des récits pleins d'humour sur la vie dans les ghettos d'Europe centrale et sur l'existence des Juifs émigrés en Amérique : *Contes de Tévié le laitier*, *le Déluge*, *Etoiles filantes*.

CHOLÉMÈSE [kɔ] n. f. Vomissement de bile.

CHOLÉMIE [kɔ] n. f. Chim. biol. Présence de bilirubine dans le sérum sanguin.
— ENCYCL. Normalement, la *cholémie* est de 5 mg environ par litre. Elle augmente dans tous les cas d'ictère. La cholalémie augmente parallèlement ou non. La *cholémie familiale* est une prédisposition héréditaire aux ictères et à l'insuffisance hépatique.

CHOLÈPE [kɔ] n. m. (gr. *kholos*, boiteux, et *pous*, *podos*, pied). Nom scientifique de l'unau, paresseux n'ayant que deux doigts aux pattes antérieures et pas de queue.
— ENCYCL. Les *cholèpes* habitent les forêts de l'Amérique du Sud; on en connaît deux espèces : l'unau didactyle (*Cholœpus didactylus*) du Brésil; l'unau d'Hoffmann (*C. Hoffmanni*), répandu de l'Equateur au Costa Rica. Le genre fait partie des mammifères édentés, famille des bradypodidés.

CHOLÉPÉRITOINE [kɔ] n. m. Epanchement de bile dans la cavité péritonéale, consécutif à une rupture des voies biliaires.

CHOLÉPOÏÈSE [kɔ] n. f. Formation de la bile*. (Syn. BILIGENÈSE.)

CHOLÉRA [kɔ] n. m. (gr. *kholera*). Maladie infectieuse et épidémique qui s'accompagne de diarrhée, de vomissements bilieux. (Syn. CHOLÉRA ASIATIQUE, CHOLÉRA MORBUS.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Fig.* et *pop.* Personne ou chose désagréable, nuisible, dangereuse : *Tenez! il y a Boichu [...] c'est mon choléra, cet homme-là [...] avec ça qu'il est laid comme la bête* (Goncourt).
— Art vétér. *Choléra aviaire* ou *choléra des poules*, maladie infectieuse, contagieuse, épizootique, due à une bactérie du genre *pasteurella*, ayant souvent une évolution septicémique rapide, mais pouvant présenter aussi des localisations diverses (abcès, œdème des barbillons...) à marche plus lente. (Le choléra affecte surtout les gallinacés et les palmipèdes domestiques; les colombins et les passereaux sont rarement atteints. La prophylaxie repose sur la vaccination; les autovaccins donnent les meilleurs résultats.)
— ENCYCL. Pathol. Le *choléra* est une maladie infectieuse, endémique dans l'Inde depuis une haute antiquité, épidémique en Europe où il apparut en 1832 : de mars à octobre 1832, il provoqua, à Paris seulement, 18 400 décès. Depuis, il a successivement envahi l'Europe entière : en 1848, 1851, 1865, 1884 et 1892, se propageant d'une façon générale dans le sens des grands courants humains.
L'Afrique n'a été touchée que par les pandémies de 1832, de 1848 et de 1865, et seulement sur les côtes est (Ethiopie, Egypte) et nord (Maghreb).
L'Amérique du Nord et l'Amérique centrale ont été atteintes par les mêmes pandémies que l'Europe occidentale, de 1832 à 1892. Depuis 1923, le choléra a pratiquement disparu d'Europe occidentale, d'Amérique et d'Afrique (sauf dans la vallée du Nil). Le grand foyer endémique reste l'Inde et le Pākistān-Oriental, où l'on voit des cas pratiquement toute l'année et sur presque tout le territoire de ces deux pays. Le Pākistān-Occidental, la Birmanie, le Sud-Est asiatique et la Chine en ont de trois à huit mois par an, selon les régions. La Syrie, l'Iran, l'Afghānistān, le Japon et l'Indonésie ont des cas environ un mois par an. Pour tous ces pays, le minimum du nombre des cas (ou la disparition totale des cas) s'étend sur les mois de janvier à avril, qui sont les plus secs; le maximum des cas s'étend de juin à novembre, mois humides; on voit que ce maximum est proportionnel au taux de l'humidité.
Outre les mesures de prophylaxie urbaine et rurale, dont les conditions sont connues, mais dont la réalisation va de pair avec la solution de tous les autres problèmes de l'hygiène et de la démographie, de nombreux pays imposent la vaccination* contre le choléra à tous les voyageurs qui y viennent ou y transitent.
Le choléra est dû à la pénétration, dans l'intestin, d'un vibrion spécifique, recourbé en forme d'arc et nommé *bacille virgule* par R. Koch, qui le découvrit en 1883. Il se retrouve constamment dans les selles des malades. Dans une région atteinte, les eaux de la localité contiennent toujours le vibrion cholérique. L'absorption de l'eau souillée et le contact direct avec un malade sont les deux principaux modes de propagation de l'épidémie.
Le choléra débute en général chez l'homme par des douleurs abdominales suivies d'une diarrhée banale; les selles deviennent de plus en plus nombreuses (15 à 20 par jour); bientôt, elles contiennent des grumeaux blanchâtres (selles riziformes) et s'accompagnent de vomissements bilieux. Elles renferment en grand nombre les vibrions spécifiques; les urines diminuent, le pouls devient filiforme, la soif ardente, la peau se plisse et se refroidit; la température baisse et le malade tombe en algidité. Cette chute de la température, qui peut aller jusqu'à 36 °C-32 °C, est carac-

téristique de la toxi-infection cholérique. Puis des crampes apparaissent dans les mollets, la peau se cyanose, les yeux s'excavent, une sueur visqueuse inonde le malade, qui meurt en quelques heures ou en quelques jours.
Si le malade ne succombe pas en algidité, la température se relève progressivement, les phénomènes morbides disparaissent peu à peu, et, au bout de huit à dix jours, la convalescence se produit (période de réaction).
Dans les cas dits de « choléra foudroyant », tous les symptômes apparaissent simultanément, mais la diarrhée est ordinairement terminale ; dans le choléra dit « sec », il n'y a pas de diarrhée.
La mortalité du choléra non traité est de 60 p. 100 au-dessous de cinquante ans, de 85 p. 100 au-dessus. L'alcoolisme, les états gastro-intestinaux chroniques créent une réceptivité spéciale.
Le traitement consiste à donner au malade des bains chauds, à lui administrer de l'adrénaline, à faire des injections intraveineuses d'eau salée à 7-13 p. 1 000.
En temps d'épidémie, il faut : 1° ne boire que de l'eau bouillie et n'absorber que des aliments cuits ; 2° désinfecter les linges souillés ; 3° désinfecter *immédiatement* les vases et les déjections ; 4° se laver les mains avec la solution de Van Swieten, après savonnage, toutes les fois qu'on aura été en contact avec un malade.
L'important, au point de vue de la prophylaxie publique, est d'isoler les cas particuliers à mesure qu'ils se produisent.
Il existe aujourd'hui un vaccin préventif contre le choléra, que tous les docteurs en médecine sont habilités à pratiquer.
Le *choléra nostras* présente, sous forme plus ou moins atténuée, la symptomatologie du choléra : il est bénin et évolue en quarante-huit heures. Les selles des malades renferment souvent un vibrion, découvert par Finkler et Prior. Pratiquement, cette affection ne peut être confondue avec le choléra asiatique.
Le *choléra infantile* (syn. TOXICOSE) est une affection intestinale très grave des jeunes enfants, se manifestant de préférence en été et à l'occasion du sevrage. Bien qu'elle soit de tout autre nature que le choléra, ses symptômes rappellent celui-ci. (→ Biblio.)

CHOLÉRÈSE [kɔ] n. f. Excrétion de la bile du foie dans les voies biliaires et dans l'intestin. (Les substances cholagogues déterminent un accroissement de la sécrétion biliaire [cholérétiques] et de son excrétion [cholécystokinétiques].) ‖ Quantité de bile excrétée en un temps donné.

CHOLÉRÉTIQUE [kɔ] adj. et n. m. Se dit d'une substance, le plus souvent médicamenteuse, capable de provoquer une hypersécrétion de bile en activant sa formation dans la cellule hépatique. (Les principaux cholérétiques sont les sels biliaires, l'acide oléique, le boldo.)

CHOLÉRIFORME [kɔ] adj. Pathol. Qui a la forme, l'apparence du choléra : *Diarrhée cholériforme*.

CHOLÉRINE [kɔ] n. f. Pathol. Maladie, ordinairement bénigne, analogue au choléra et non épidémique. (Syn. CHOLÉRA* NOSTRAS.)

CHOLÉRIQUE [kɔ] adj. Pathol. Bilieux ; où la bile prédomine : *Tempérament cholérique*.

CHOLÉRIQUE [kɔ] adj. Pathol. Relatif au choléra.
◆ Adj. et n. Atteint du choléra.

CHOLESTÉATOME [kɔ] n. m. Art vétér. Nom donné à une tumeur caractérisée par sa richesse en cholestérol, observée dans les plexus choroïdes du cerveau du cheval.

CHOLESTÈNE [kɔ] n. m. Chim. Hydrocarbure dérivé du cholestérol.

CHOLESTÉRINE [kɔ] n. f. Syn. incorrect de CHOLESTÉROL.

CHOLESTÉRINÉMIE [kɔ] n. f. Syn. de CHOLESTÉROLÉMIE.

CHOLESTÉRIQUE [kɔ] adj. Se dit d'un acide de formule $C_{12}H_{10}O_7$, obtenu dans l'oxydation nitrique du cholestérol et préparé par action du mélange sulfochromique sur l'acide cholique.

CHOLESTÉROL [kɔ] n. m. Alcool d'origine exclusivement animale, dont la présence dans la plupart des pétroles paraît une preuve de leur origine organique et même animale. (C'est le point de départ de la synthèse partielle de plusieurs vitamines et hormones.) [Syn. incorrect : CHOLESTÉRINE.]
— ENCYCL. Chim. Le *cholestérol* fut isolé de la bile par Poulletier de La Salle vers 1769. Le cholestérol cristallise en lamelles insolubles dans l'eau, fondant à 148 °C. On le rencontre dans tous les tissus des animaux supérieurs, soit libre, soit estérifié par des acides gras, grâce aux fonctions alcool qu'il possède.
En dehors de l'apport exogène (alimentaire), le cholestérol est élaboré par l'organisme à partir de l'acide acétique et des acétates. Son élimination est complexe : elle est réalisée en partie par les fèces, sous forme de coprostérol, en partie par le foie, après sa dégradation en acides biliaires. (V. CHOLESTÉROLÉMIE.) [→ Biblio.]
— Pharm. La présence du *cholestérol*, soit naturel (lanoline), soit artificiel, dans les excipients des pommades, leur confère le pouvoir d'absorber l'eau et les solutions aqueuses, ce qui facilite l'absorption de ces médicaments par la peau.

CHOLESTÉROLÉMIE [kɔ] n. f. Présence de cholestérol dans le sang. (En dehors des périodes digestives, la cholestérolémie est d'environ 1,8 g par litre.) [Syn. CHOLESTÉRINÉMIE.]
— ENCYCL. Dans le sang, le cholestérol se rencontre à la fois à l'état libre et à l'état d'esters d'acides gras, le tout plus ou moins engagé dans les molécules protéiques, à l'état de cénapses : dans les globules, il prédomine à l'état libre ; dans le plasma, à l'état estérifié. Le dosage du cholestérol repose sur ses réactions colorées ou sur la propriété qu'il possède de donner avec certains glucosides des composés insolubles.
Physiologiquement, la *cholestérolémie* est augmentée dans la grossesse. Pathologiquement, la cholestérolémie est augmentée dans les états aigus, les néphrites, la néphrose lipoïdique, le diabète, parfois dans l'artériosclérose ; elle est diminuée dans la cirrhose, les anémies graves, l'ictère hémolytique.

CHOLESTÉROLYTIQUE [kɔ] adj. *Pouvoir cholestérolytique*, propriété que possède le sérum sanguin de fixer *in vivo* et *in vitro* le cholestérol, sous forme de pseudo-solution.
◆ N. m. Nom donné aux substances médicamenteuses qui font baisser le taux du cholestérol sanguin.
— ENCYCL. Lorsque le *pouvoir cholestérolytique* diminue ou devient négatif, le cholestérol tend à se déposer dans les divers tissus de l'organisme : par exemple dans les cellules conjonctives du derme (xanthélasma), dans les bourses séreuses et les tissus périarticulaires (hygromas et arthropathies goutteuses), dans les concrétions tophacées de la goutte, dans la cornée, dans l'athérome artériel et dans la vésicule biliaire enflammée ou infectée.

CHOLESTÉRONE [kɔ] n. f. Chim. Cétone correspondant au cholestérol.

CHOLET, ch.-l. d'arrond. de Maine-et-Loire, dans les Mauges, sur la Moine ; 37 557 hab. (34 543 aggl.) [*Choletais*]. Marché de bétail et centre industriel actif : métallurgie (constructions mécaniques, machines-outils, voitures d'enfants, cycles, fonderie), textiles (tissage du coton, confection, mouchoirs, toiles, tapis, teinturerie, etc.), industries alimentaires (conserves de viandes), imprimerie, fabriques de postes de radio, de chaussures, de cartonnages, d'engrais. — L'arrond. a 8 cant., 80 comm. et 135 521 hab.
— Hist. Cholet est une ville relativement neuve, car elle fut entièrement détruite au cours des guerres de Vendée. Son seul monument ancien est un pont du XVe s. Cathelineau et Stofflet s'en emparèrent le 15 mars 1793, mais, le 17 octobre, Kléber, Marceau, Haxo, avec 22 000 hommes, y livrèrent un furieux combat aux 40 000 vendéens de Bonchamps, d'Elbée, La Rochejaquelein et Lescure. Les vendéens, vaincus, perdirent Bonchamps et d'Elbée. Mal défendue par le général Moulin, Cholet fut reprise par Stofflet (10 mars 1794), un instant reconquise par le général Turreau, et revint à Stofflet le 18 mars. C'est au cours de ces derniers combats qu'elle fut incendiée. Stofflet, chassé par le général Cordellier, revint encore une fois et enleva la ville au général Huchet. Reconstruite après la pacification de la Vendée, Cholet vit son industrie textile se développer au XIXe s. (→ Biblio.)

CHOLET n. m. Tissu qu'on fabrique à Cholet, et qui sert en grande partie à la confection des mouchoirs.

CHOLET (Jean), dit **de Nointel**, prélat français (Nointel, Beauvaisis, v. 1220 - † 1292 ou 1293), élevé au cardinalat par son ami Martin IV en 1281, et chargé par ce pape, ainsi que par Nicolas IV, de missions importantes. Il fut envoyé en 1283 à Paris, auprès du roi, tint un concile à Paris en 1284, et fit conclure, en 1289, un traité entre Philippe le Bel et Sanche IV, roi de Castille. Jean Cholet fonda en 1289, sur la montagne Sainte-Geneviève, à Paris, le *Collège des Cholets*, qui fut réuni à l'Université de Paris en 1763.

CHOLEVA [kɔ] n. f. Petit insecte allongé, agile, vivant dans les détritus, dans les terriers de mammifères, dans les grottes. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des catopidés.)

CHOLÏAMBE [kɔ] n. m. (gr. *khôlos*, boiteux, et *iambos*, ïambe). Métriq. anc. Trimètre ïambique, où la brève qui doit se trouver à l'avant-dernière position est remplacée par une longue, brisant le rythme et produisant un effet de lourdeur. (Ce vers, inventé par Hipponax, est appelé aussi SCAZON.)

CHOLÏAMBIQUE [kɔ] adj. Métriq. anc. Se dit des cholïambes, des poésies composées de cholïambes.

CHOLIÈRES (Nicolas DE), conteur français (1509-1592), avocat au parlement de Grenoble. Imitateur de Rabelais, il écrivit une compilation de facéties, les *Neuf Matinées* (1585) et les *Après-Dînées* (1587), réunies en 1610 sous le titre de *Contes et Discours bigarrés*. Il a laissé aussi des *Mélanges poétiques* (1588).

CHOLINE [kɔ] n. f. (gr. *kholê*, bile). Aminoalcool très répandu dans la nature, à l'état libre ou combiné. (V. ACÉTYLCHOLINE.)
— ENCYCL. On trouve la *choline* dans un grand nombre de végétaux (ergot de seigle, levures, fausse oronge) et de tissus animaux (sauf les muscles, qui en contiennent peu). A l'état pur, c'est un liquide sirupeux et hygroscopique.
— Pharm. Le *chlorure de choline* a été préconisé dans l'anorexie et les états tuberculeux, à la dose de 0,05 g, en injections intramusculaires. La choline, à la dose de 1 à 4 g *per os* et par vingt-quatre heures, par son action lipotropique, diminue les stéatoses alcooliques, celles des tuberculeux et des diabétiques, et joue le rôle de protecteur de la cellule hépatique. On l'associe souvent à l'inositol et à la méthionine.

CHOLINERGIQUE [kɔ] adj. Se dit des nerfs qui agissent par l'intermédiaire de l'acétylcholine (nerfs parasympathiques et fibres préganglionnaires du système sympathique).

CHOLINESTÉRASE [kɔ] n. f. Enzyme détruisant l'acétylcholine par hydrolyse.

CHOLIQUE [kɔ] adj. Se dit d'un acide de formule $C_{24}H_{40}O_5$, préparé à partir de la bile.
— ENCYCL. La bile renferme les acides *glycocholique* et *taurocholique*, qui sont des combinaisons d'acide cholique respectivement avec le glycocolle et la taurine. On prépare l'acide cholique en traitant la bile par une solution de soude ou de baryte et en le mettant en liberté par l'acide chlorhydrique. L'acide cholique cristallise avec une molécule d'eau, qu'il perd à 100 °C. Il fond anhydre à 194 °C. Il donne avec l'iode une coloration bleue.

Blason de CHOLET

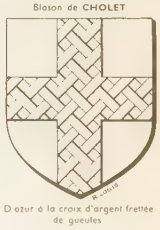

D azur é la croix d'argent frettée de gueules

CHOLLE n. f. Jeu pratiqué autrefois dans le nord de la France et aux Pays-Bas. (V. CHOULE.) [On ne le trouve plus en faveur qu'au Canada. La *cholle* ou *chollette*, qui a donné son nom au jeu, est une grosse bille de bois qui se lance au moyen d'une *crosse* dont l'extrémité est garnie d'une sorte de cuilleron de fer.]

CHOLLEY (André), géographe français (Jasney, Haute-Saône, 1886). Il enseigna à la faculté des lettres de Lyon de 1923 à 1928, puis à la Sorbonne. Directeur de l'Institut de géographie, il a consacré sa thèse de doctorat aux *Préalpes de Savoie* (1925) et publié, avec le général Seive (alors capitaine), un important *Atlas photographique du Rhône*

(1930). Ses recherches sur les surfaces d'érosion et sur la géomorphologie du Bassin parisien font autorité. On lui doit, en outre, un utile *Guide de l'étudiant en géographie* (1942). Son influence personnelle a été très grande sur de nombreux chercheurs.

CHOLOKHOV

CHOLOKHOV (Mikhail Alexandrovitch), romancier soviétique (Kroujiline, gouvern. de Rostov, 1905). Tout jeune encore, il participa à la révolution, puis assura sa réputation en écrivant, de 1928 à 1940, *le Don paisible**, vaste épopée de la vie des cosaques avant et pendant la Première Guerre mondiale, puis pendant la guerre civile, roman conçu sur le modèle de *la Guerre et la Paix* de Tolstoï, hérissé de termes dialectaux, qui connut un immense succès et demeure une des œuvres maîtresses de la littérature soviétique. Il publia ensuite *Terres défrichées* (1932), excellent documentaire sur la collectivisation, mais qui reste inachevé ; quelques chapitres tirés de la suite de cette œuvre ont été publiés en 1956. Enfin, pendant la Seconde Guerre mondiale, il a entrepris un roman, lui aussi inachevé : *Ils se sont battus pour la patrie*.

CHO LON, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), sur la rive gauche de l'arroyo chinois, affl. de la Rivière de Saigon, à 5 km de cette dernière ville ; 230 000 hab. Cho Lon est le centre du commerce et de l'usinage du riz de Cochinchine et du Cambodge. Cette activité est aux mains des Chinois, qui ont fondé la ville en 1778 et sont actuellement au nombre de 120 000. L'abondance de la main-d'œuvre et les relations de Cho Lon avec le port de Saigon par deux canaux et une voie ferrée ont fixé des industries chimiques (fabrication de savon, de glycérine et de stéarine) et métallurgiques (aluminium ; laminoirs et tréfileries de cuivre et de laiton). [→ Biblio.]

CHOLOP ou **KHOLOP** n. m. Mot russe désignant des personnes qui vivaient, dans la Russie du IXe au XIIe s., en un état de dépendance proche de l'esclavage.

— Encycl. On donna d'abord le nom de *cholops* aux prisonniers de guerre, aux condamnés de droit commun, aux débiteurs insolvables et à des travailleurs libres qui n'avaient pas fait de contrat garantissant leur liberté. Les cholops vivaient dans la servitude absolue, la transmettant à leurs enfants. Ils n'avaient pas d'existence juridique, et pouvaient être vendus par leur maître. Pierre le Grand, par l'introduction de la capitation, en 1718 et par d'autres oukazes (1720-1723), abolit l'institution du *cholopstvo* en assimilant les paysans cholops aux serfs. Dans la Russie moderne, le terme est employé à tort à la place de *krestianine* (« paysan libre »), mais surtout au sens péjoratif.

von CHOLTITZ

CHOLORRHÉE [kɔ] n. f. Diarrhée verdâtre, caractéristique d'une sécrétion biliaire exagérée.

CHOLOSTASE [kɔ] n. f. (gr. *kholê*, bile, et *statis*, arrêt). Arrêt de l'écoulement de la bile : *La cholostase provoque souvent une augmentation du volume du foie.*

CHOLOSTATIQUE [kɔ] adj. Relatif à la stase biliaire ou cholostase.

CHOL(S), Indiens d'Amérique centrale, de la famille maya, qui vivent actuellement, au nombre de 25 000 environ, dans l'Etat mexicain de Chiapas.

CHOLTITZ (Dietrich von), général allemand (Schloss Wiese, Silésie, 1894). Issu de l'armée saxonne, il participe aux campagnes de Pologne (1939) et de France (1940), puis commande un corps d'armée devant Stalingrad (1941), en Italie (1943) et en Normandie (1944). Nommé le 9 août 1944 commandant des forces allemandes de Paris, il se rend le 25 août aux troupes françaises de Leclerc, après avoir éludé l'ordre de Hitler de détruire la capitale française.

CHOLTS. V. Šolc.

CHOLULA ou **CHOLULA DE RIVADAVIA**, v. du Mexique (Etat de Puebla), à l'O. de Puebla ; 11 600 hab. La ville compte une centaine d'églises. Centre commercial. Distilleries. Ancienne ville habitée par les Toltèques, puis par les Aztèques au début du XVIe s. Elle est célèbre par sa grande pyramide, haute de 67 m, dont il ne reste que des ruines et quelques surfaces recouvertes de fresques.

CHOLURIE [kɔ] n. f. Présence dans l'urine des éléments de la bile, et notamment des pigments biliaires. (Elle s'observe, en général, dans l'ictère, mais peut se montrer en dehors de toute coloration ictérique de la peau.)

CHOLUTECA, v. du Honduras méridional, ch.-l. de départ., sur le *río Choluteca* ; 23 100 hab. Centre agricole. — Le *département de Choluteca* a 147 000 hab.

CHÔMABLE adj. Que l'on peut ou doit chômer : *Jour chômable.*

CHÔMAGE n. m. Arrêt du travail : *Le chômage des jours fériés est obligatoire pour les femmes et les enfants.* ‖ Non-emploi ou sous-emploi de la main-d'œuvre, du fait de la situation économique générale, professionnelle ou d'entreprise. ‖ Temps, période d'inactivité pour un établissement ou une industrie : *Toute l'industrie est exposée au chômage. Son logis* [...] *se remplissait dans les veillées d'hiver comme dans tous les autres chômages de l'année de la plus gentille jeunesse de la paroisse* (Sand) ; et, au *fig.* : *La politique n'est jamais en chômage.* — Econ. polit. *Chômage accidentel*, chômage consécutif à un événement non économique (cataclysme, par exemple). ‖ *Chômage caché* (de l'angl. *concealed unemployment*), chômage non connu des pouvoirs publics. ‖ *Chômage chronique*, chômage involontaire permanent qui, selon la théorie de Keynes, caractériserait les divers équilibres économiques possibles, en régime libéral, en l'absence de toute intervention de l'Etat, seule susceptible d'assurer le plein emploi de la main-d'œuvre. ‖ *Chômage complet*, situation du travailleur qui ne peut trouver un emploi. ‖ *Chômage frictionnel*, inactivité momentanée du travailleur, qui doit attendre quelques jours entre le moment où son contrat de travail a été résilié et celui où il occupe un nouvel emploi. (La notion de chômage frictionnel peut être étendue à l'ensemble des ressources non employées existant dans une région ou un pays et en instance d'utilisation.) ‖ *Chômage involontaire*, situation des travailleurs qui ne peuvent trouver un emploi, même en acceptant des taux de salaire inférieurs au taux courant. (Il y a chômage involontaire constaté lorsque le chômeur est inscrit comme demandeur d'emploi auprès du service de la main-d'œuvre.) ‖ *Chômage partiel*, situation des travailleurs d'une entreprise, d'une branche industrielle, d'une région ou d'un pays qui, du fait des conditions économiques, ne peuvent être occupés pendant la durée légale du travail. ‖ *Chômage résiduel*, situation de l'ensemble des travailleurs en chômage involontaire qui, à tout moment, sont recensés dans tout pays où le plein-emploi est réalisé : chômeurs frictionnels, chômeurs technologiques (en dehors des périodes de révolution industrielle), inadaptés, etc. ‖ *Chômage saisonnier*, situation des travailleurs de certaines industries lorsqu'ils perdent régulièrement leur emploi à certaines périodes de l'année, du fait du ralentissement ou même de l'interruption périodique de l'activité dans ces industries. ‖ *Chômage structurel*, forme déguisée du chômage, propre aux pays sous-développés dans lesquels la répartition et la qualité de la terre, d'une part, l'insuffisance de l'équipement industriel, d'autre part, ne permettent pas de fournir du travail à une fraction importante de la population. ‖ *Chômage technologique*, chômage imputable au développement du progrès technique, qui conduit à la suppression de certains postes de travail, et parfois même à la disparition de certains métiers (charrons, maréchaux-ferrants, etc.). ‖ *Chômage transféré*, chômage qui, à l'intérieur d'un pays donné, frappe les travailleurs d'un certain sexe, d'un certain âge ou d'une certaine catégorie professionnelle ou sociale, parce que les emplois qu'ils occupaient précédemment sont confiés à des travailleurs d'un autre sexe, d'un autre âge, d'une autre catégorie. (Le chômage peut également être transféré d'un pays à un autre.) ‖ *Chômage volontaire*, situation du travailleur qui refuse volontairement de travailler, soit en raison de convenances personnelles, soit parce que le salaire qui lui est proposé lui paraît insuffisant en contrepartie de l'effort fourni. ‖ *Assistance chômage* et *assurance chômage*, techniques d'aide aux travailleurs en chômage complet ou partiel.

— Encycl. Econ. polit. Le *chômage* est un fait constaté dans la plupart des pays industrialisés et dans la quasi-totalité des pays sous-développés, où il sévit de façon endémique. Son importance et sa fréquence sont variables dans les pays industrialisés. En Italie, dont une importante fraction du territoire est sous-développée et où la pression démographique est forte alors que les capitaux restent encore insuffisants, environ 10 p. 100 de la population active restent sans travail. C'est un chômage presque aussi important qui était constaté dans plusieurs autres pays européens à la veille de la crise mondiale de 1929 (8 p. 100 en Allemagne, en Autriche, dans les pays scandinaves) et, pendant tout l'entre-deux-guerres, en Grande-Bretagne (environ 10 p. 100). Au cours de la crise économique mondiale de 1929, dans presque tous les pays, 20 p. 100 et même, parfois, 30 p. 100 de la population active sont restés de longs mois sans travail (11 millions de chômeurs aux Etats-Unis en 1933). Un tel chômage entraîne la misère dans un nombre considérable de foyers et entrave le progrès technique, notamment en matière de productivité ; le développement du fascisme italien et de l'hitlérisme allemand, ainsi que la Seconde Guerre mondiale qu'ils ont provoquée sont des conséquences directes du chômage. Il en est de même — tout au moins dans une large mesure — des troubles récents dans le Moyen-Orient et en Afrique du Nord. On comprend que les économistes et les gouvernants aient recherché les moyens d'empêcher le retour du chômage dans les pays qui ont atteint depuis au plein-emploi, et d'en réduire l'importance dans les pays qui n'ont pu le réaliser. Le développement de l'économie dirigée dans le monde entier procède de cette préoccupation. Dans l'ensemble, les mesures prises par les gouvernants — généralement inspirées des théories économiques développées par Keynes* et ses disciples — ont permis de contenir dans certaines limites les crises de l'emploi qui se sont produites après la Seconde Guerre mondiale (1949-1950, 1953-1954, 1957-1959). [V. plein-emploi.] Les résultats obtenus par l'économie planifiée ne sont peut-être pas plus concluants : si l'U. R. S. S., la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande manquent de main-d'œuvre, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie ont éprouvé quelques difficultés pour utiliser la leur.

La politique économique des gouvernants ne peut supprimer ni le chômage saisonnier qui atteint certaines industries (sucre, mode, etc.) ni le chômage technologique qui revêt une certaine importance depuis 1945, du fait des progrès de la productivité et de l'automatisation ; il paraît inévitable dans les perspectives actuelles, mais ses conséquences sociales sont atténuées si les services de l'emploi et du reclassement professionnels sont bien organisés, si une propagande bien faite réduit la viscosité de la main-d'œuvre active (répugnance des salariés, des travailleurs indépendants et des employeurs à changer de domicile et de profession) et, surtout, si la construction de logements nouveaux prend l'ampleur nécessaire dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.

Les raisons du chômage qui atteint un pays, en dehors des grandes périodes de crise généralisée, sont variables. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les déplacements de personnes ont provoqué pendant longtemps un grave chômage en Allemagne occidentale. Depuis cette même guerre, les modifications dans la structure de la demande internationale ont atteint l'économie belge. Aux Etats-Unis, le ralentissement des investissements s'accompagne toujours d'un accroissement du chômage.

C'est dans les pays sous-développés que le chômage soulève actuellement les plus graves problèmes. Une importante main-d'œuvre, généralement rurale, n'est pas ou est peu occupée. Le plus souvent, les gouvernements locaux n'ont pas les moyens financiers d'entreprendre les grands travaux susceptibles d'occuper une partie de cette main-d'œuvre et de faciliter une industrialisation future ; ces travaux n'accroîtraient d'ailleurs pas immédiatement la quantité des biens de consommation mis à la disposition d'une population généralement misérable. La classe dirigeante est peu nombreuse et ne dispose que de capitaux fonciers, ou a placé ses capitaux mobiliers à l'étranger. Les capitaux privés étrangers hésitent à s'investir dans les

Phot. X, U. S. I. S.

pays sous-développés, où des remous politiques et sociaux sont toujours à craindre ; lorsque des garanties leur sont données (généralement par leur propre gouvernement), leur efficacité est faible, car les soucis de rentabilité ne permettent pas de fournir du travail à une nombreuse main-d'œuvre. L'apport d'une aide financière des gouvernements étrangers constitue donc le principal facteur d'un développement économique progressif de ces pays. Hors de cette aide, le travail forcé reste sans doute l'unique moyen de combattre le chômage et de mettre en route le développement économique des pays sous-développés. (→ Biblio.)

— Dr. du trav. et Législ. soc. L'action économique des gouvernements en vue du plein-emploi a été précédée d'une action législative et administrative en vue de limiter le nombre des chômeurs et de venir en aide aux travailleurs sans emploi. Cette action s'est développée ces dernières années. (V. PLACEMENT, PROFESSIONNELLE [*formation*], TRAVAIL [*ministère du*].)

● *La sécurité de l'emploi.* En France, le législateur et les tribunaux se sont efforcés, dans une certaine mesure, de réaliser la sécurité de l'emploi. Il s'est tout d'abord essentiellement agi de réduire les inconvénients que présente, pour le travailleur et l'employeur, le caractère juridique des relations de travail telles qu'elles étaient organisées par le Code civil. Dès la fin du XIXe s., juges et législateurs conçurent la notion de *rupture abusive* du contrat de travail ; chaque partie reste libre de mettre fin au contrat de travail à durée indéterminée quand il lui plaît, mais elle peut encourir une condamnation à des dommages-intérêts lorsqu'elle commet un abus de droit. En 1928, le législateur rendit obligatoire le respect par les parties du *délai* ou *préavis de congé* institué par les usages locaux, les coutumes professionnelles, les contrats individuels de travail et les conventions collectives. Depuis 1958, l'employeur qui veut renvoyer un salarié présent dans son entreprise depuis au moins six mois doit respecter un délai-congé minimal d'un mois. Dans certaines professions, la loi et les conventions collectives ont institué une *indemnité de licenciement*. En 1945 a été organisé un *contrôle* par l'administration de la résiliation des contrats de travail ; les résiliations collectives effectuées sans autorisation administrative peuvent être suivies de condamnations pénales. L'administration s'est également vu confier le monopole du placement, sauf dans les professions domestiques et celle du spectacle, où subsistent provisoirement des bureaux de placement privés. (V. TRAVAIL [*contrat de*] et PLACEMENT.)

Dans le même ordre d'idée, il faut signaler la loi de 1951 sur les conventions collectives, qui précise que la grève suspend et ne rompt pas le contrat de travail.

● *La garantie d'emploi ou de salaire.* Dans la plupart des autres pays, notamment dans les pays anglo-saxons, la sécurité de l'emploi n'a pas été organisée. C'est une des raisons pour lesquelles la notion de garantie d'emploi ou de salaire est apparue aux Etats-Unis. Tout d'abord, une entreprise de conserves de légumes, ayant éprouvé des difficultés à recruter régulièrement la main-d'œuvre saisonnière dont elle avait besoin, a consenti à certains de ses ouvriers une garantie d'emploi ou de salaire pendant quarante semaines par an. A la suite d'autres initiatives, le gouvernement fédéral a encouragé une telle pratique en dispensant les employeurs ayant consenti une garantie d'emploi ou de salaire à leur personnel, du paiement des cotisations d'assurance chômage. Les syndicats ouvriers ont également insisté sur leurs revendications en matière de garantie de salaire. Les satisfactions qui leur ont été accordées, notamment dans l'industrie automobile, s'apparentent cependant davantage à l'assurance chômage contractuelle.

En France, quelques conventions collectives (par ex. dans le textile) ont prévu une certaine garantie annuelle de salaire. L'indemnité de garantie des dockers s'apparente à une garantie de salaire : les dockers professionnels ont droit, en cas de chômage, à une indemnité, versée par la *Caisse de garantie des ouvriers dockers*, dans la limite de 100 vacations d'une demi-journée par semestre.

● *L'assurance chômage.* L'assurance chômage a été instituée dans de nombreux pays. En Grande-Bretagne, elle avait été organisée dès 1911 par Winston Churchill et William Beveridge ; aux Etats-Unis, depuis 1935, chaque Etat a dû créer un système d'assurance chômage. En France, le législateur a limité l'assurance chômage légale aux travailleurs du bâtiment et des travaux publics : lorsque les conditions atmosphériques ne permettent pas aux ouvriers d'un chantier de travailler, ils reçoivent de leur employeur une indemnité dite de *chômage intempérie*, qui est ensuite prise en charge, à raison de 90 p. 100, par la Caisse des congés payés du bâtiment. (L'indemnité ne peut être perçue pendant plus de quarante-huit jours ouvrables par an.) En 1939, syndicats et mutuelles avaient été autorisés à créer des caisses de chômage financées par les cotisations de leurs adhérents et par des subventions des pouvoirs publics.

En règle générale, tout système d'assurance chômage est financé par une cotisation versée par les employeurs à un organisme spécial (toutefois, dans certains Etats, une contribution est également demandée aux travailleurs).

Tout travailleur en état de chômage involontaire constaté a droit à l'indemnité, quel que soit le montant de ses ressources (cependant, dans certains pays, notamment en Nouvelle-Zélande, seuls les travailleurs justifiant de ressources insuffisantes peuvent y prétendre) ; souvent le montant de l'indemnité varie en fonction des charges de famille. Dans certains cas, l'indemnité peut être perçue sans limitation de durée ; dans d'autres cas, elle cesse d'être versée à l'expiration d'un délai limite. Aux systèmes légaux d'assurance chômage peuvent se superposer des systèmes conventionnels. Aux Etats-Unis, la garantie de salaire tend à prendre la forme d'un système d'assurance chômage complémentaire ; c'est ainsi que les travailleurs de l'automobile peuvent prétendre à une allocation professionnelle de chômage (pendant une durée variant avec leur temps de présence dans la profession) qui, pendant un certain temps, s'ajoute à l'allocation de chômage légale ; des organismes privés, financés par des cotisations patronales, ont été créés à cet effet.

En France, en 1959, une convention collective, que le Gouvernement a étendue à l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales, a institué un régime privé d'*allocations spéciales aux travailleurs sans emploi*. Les employeurs versent à une *Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce* (A. S. S. E. D. I. C.) une cotisation réduite à 0,25 p. 100 des salaires payés (un cinquième du montant de cette cotisation est précompté sur le salaire des travailleurs) ; la compensation entre les A. S. S. E. D. I. C. est effectuée par l'*Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce* (U. N. E. D. I. C.) ; ces organismes sont gérés paritairement par les employeurs et les salariés. Tout travailleur en chômage involontaire (sauf en cas de chômage saisonnier) peut, s'il justifie de trois mois de travail dans une entreprise assujettie et s'il a moins de quarante ans, prétendre pendant trois cent trente jours consécutifs à une allocation journalière égale à 35 p. 100 du montant de ses salaires d'activité (ces allocations peuvent se cumuler avec les allocations de l'assistance aux chômeurs [v. ci-dessous] dans la limite d'un plafond variant avec le montant des salaires d'activité et les charges de famille).

● *L'assistance au chômage.* L'assistance au chômage se différencie de l'assurance chômage parce qu'elle n'intéresse — en principe — que les travailleurs dont les ressources sont considérées comme insuffisantes et qu'elle est financée par les fonds publics. Elle a été instituée dans la plupart des pays.

En France, on distingue l'assistance au chômage total et l'assistance au chômage partiel. Le montant de l'allocation de chômage total varie en fonction des charges de famille et de la durée de la période de chômage. L'allocataire perd le bénéfice de l'assistance s'il refuse l'emploi qui lui est proposé. Dans certaines industries et dans certaines régions, les travailleurs des entreprises groupant au moins 5 salariés qui travaillent moins de quarante heures par semaine peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une allocation de chômage partiel, qui leur est versée par l'employeur, lequel se fait rembourser par l'Administration.

Les syndicats ouvriers, notamment aux Etats-Unis, versent parfois à ceux de leurs adhérents qui sont en chômage une allocation s'ajoutant éventuellement aux prestations légales ou conventionnelles. (→ Biblio.)

CHOMBOL, région naturelle de Syrie, composée d'un groupe de cuvettes fermées par les chaînons montagneux qui divergent de l'Anti-Liban, à l'E. de Homs et de Hama et au S. d'Alep. Les 'Anaza, grands nomades de la Chamiyé, pénètrent dans le Chombol au terme de leur migration estivale ; mais la région est surtout le principal terrain de parcours des tribus chawiya de Mawālī et de Hadidiy.

CHOMEL (Pierre Jean-Baptiste), botaniste français, médecin du roi (Paris 1671 - *id.* 1740). Il créa, rue de l'Arbalète, un jardin botanique qui devint plus tard le jardin de l'Ecole de pharmacie. On lui doit un ouvrage longtemps classique : *Abrégé de l'histoire des plantes usuelles* (1712). [Acad. des sc., 1720 ; Académie de médecine.]

CHOMER [mɛr] n. m. Mesure de capacité qui fut employée en Asie et en Egypte, et que l'on appelait aussi COR ou COROS.

CHÔMER v. intr. (bas lat. *caumare ;* du gr. *kauma,* chaleur). Ne pas travailler : *Chômons, c'est un métier qu'il* [l'estomac] *veut nous faire apprendre* (La Fontaine). ‖ Ne pas travailler faute d'ouvrage : *Autrefois, pendant trois mois d'été, les pauvres mariniers chômaient* (A. Daudet). ‖ Cesser de fonctionner, en parlant d'une usine, d'une industrie, etc. : *Mais, le dimanche, les usines chôment, le quartier tombe à un silence de mort* (Zola). ‖ Rester improductif : *Champ, argent qui chôme.* ‖ *Fig.* Etre moins actif, se ralentir : *Une fois mis en goût de voyage et cette nouvelle vocation connue et déclarée, Théophile Gautier ne chôma pas* (Sainte-Beuve). *Wilson occupe encore tous les esprits. Les bridges chôment. Même le club de l'adjudant* (R. Martin du Gard). *La conversation ne chômait pas.*

◆ V. tr. Fêter, en cessant de travailler : *Chômer un saint.* ‖ Fêter d'une manière quelconque : *Chômer une fête par un repas frugal* (Sainte-Beuve).

— LOC. *C'est un saint qu'on ne chôme plus,* se dit d'un homme, d'une chose qui a perdu pouvoir, crédit, réputation.

CHOMÉRAC, ch.-l. de cant. de l'Ardèche (arrond. de Privas), dans le Vivarais, au S.-E. de Privas et au pied du Coiron ; 1 748 hab. (919 aggl.). Carrières de marbre à fond gris bleuâtre. Moulinage de la soie et retorderies.

CHÔMEUR, EUSE n. et adj. Personne salariée qui est en chômage involontaire : *L'intermittence de la production* [...] *causait de tels chômages que* [...] *sitôt la grève déclarée, les chômeurs prenaient la place des grévistes* (A. France).

CHOMOMLHARI (« Divine Reine des montagnes »), sommet de l'Himalaya, qui se dresse aux confins du Bhoutan et du Tibet, dans une région où la frontière n'est pas tracée ; 7 315 m. C'est l'une des principales montagnes sacrées des Tibétains. Sa première ascension a été effectuée en 1937 par F. Spencer Chapman, avec le sherpa Pasang Dawa.

CHOMPRÉ (Pierre), érudit français (Narcy, Nivernais, 1698 - Paris 1760). Il dirigea à Paris une maison d'éducation. Deux de ses ouvrages pédagogiques ont été souvent réédités : *Dictionnaire de la fable* (1727), *Dictionnaire abrégé de la Bible* (1755). — Son frère, ETIENNE MAURICE (Paris 1701 - † 1784), fut, comme lui, maître de pension, et publia : *Apologues* (1764), *Recueil de fables* (1779).

CHOMUTOV, v. de Tchécoslovaquie (région de la Bohême-Septentrionale) dans le bassin lignitifère situé en avant des Krušné Hory ; 32 750 hab. Exploitations de lignite. Industries chimiques. Aciéries. Ateliers de chemin de fer et industries diverses.

CHON n. m. Unité monétaire divisionnaire de la Corée, valant 1/100 du won.

CHON n. m. Technol. Planche de sapin à rives souvent flacheuses et non alignées.

CHONA(S), peuple noir de Rhodésie du Nord, parlant une langue bantoue.

CHONDR(O)- [kɔ̃], élément tiré du gr. *khondros*, cartilage, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CHONDRACANTHE ou **CHONDRACANTHUS** [kɔ̃drakɑ̃tys] n. m. Crustacé copépode ovale, vivant sur les branchies ou même dans la bouche de divers poissons marins comme les plies, les soles, etc. (Le dimorphisme sexuel est très marqué chez les chondracanthes. La femelle est grande, insegmentée, pourvue de processus latéraux digités qui lui donnent une forme étrange. Le mâle est très petit et a le thorax segmenté.)

CHONDRE [kɔ̃dr] n. m. Corps globuleux, généralement microscopique, qu'on trouve dans de nombreuses météorites pierreuses, dites « chondrites ». (Les minéraux principaux qui les constituent sont du pyroxène et de l'olivine.)

CHONDRICHTHYENS [kɔ̃driktjɛ̃] n. m. pl. Poissons dont le squelette est entièrement cartilagineux. (Ils s'opposent aux ostéichthyens et se divisent en *sélaciens* et *holocéphales*.)

CHONDRILLA [kɔ̃drja] n. f. Plante herbacée à fruit prolongé en bec, à capitules assez nombreux, à fleurs jaunes. (Famille des composées.)

CHONDRINE [kɔ̃] n. f. Nom donné autrefois à la substance collogène extraite des cartilages et qui n'est qu'un mélange de gélatine avec des combinaisons de l'acide chondroïtine-sulfurique.

CHONDRIOCINÈSE [kɔ̃] n. f. Syn. de CHONDRIODIÉRÈSE.

CHONDRIOCONTE [kɔ̃] n. m. Cytol. Nom donné aux éléments du chondriome se présentant sous forme de petits bâtonnets, de filaments mesurant de 3 à 6 microns de long et même plus.

CHONDRIODIÉRÈSE [kɔ̃] n. f. Cytol. Bipartition, pendant la mitose, des éléments du chondriome, admise par certains auteurs. (Syn. CHONDRIOCINÈSE.)

CHONDRIOME [kɔ̃] n. m. (gr. *khondros*, cartilage). Cytol. Nom donné aux inclusions cytoplasmiques de la cellule, comprenant un ensemble de grains isolés (mitochondries*) ou disposés en file (chondriomites*), de bâtonnets, de filaments (chondriocontes*) qui jouissent de propriétés communes. (Le rôle du chondriome est encore assez discuté : rôle de sécrétion, support de catalyseur, agent de réduction.)

CHONDRIOMITE [kɔ̃] n. m. Cytol. Elément du chondriome se présentant sous forme de chapelet de grains.

CHONDRIOSOME [kɔ̃] n. m. Cytol. Syn. ancien de CHONDRIOME.

CHONDRITE [kɔ̃] n. f. Inflammation des cartilages, qui s'observe notamment dans les arthrites aiguës.

CHONDRITE [kɔ̃] n. f. Minér. Terme générique pour désigner les météorites qui contiennent des chondres.

CHONDRITES [kɔ̃] n. f. pl. Nom générique d'empreintes fossiles attribuées à des thalles d'algues telles que les *chondrus*. (Elles se rencontrent dès le Silurien, mais sont plus nombreuses dans le Crétacé et dans le Tertiaire.)

CHONDROBLASTE n. m. Elément cellulaire du cartilage. (Les chondroblastes sont répartis dans la substance interstitielle du cartilage, où ils forment souvent de petits amas ; au cours de l'ossification enchondrale, ils sont lysés et remplacés par les ostéoblastes.)

CHONDROCOSTAL [kɔ̃], **E, AUX** adj. Relatif à la région où se fait l'union du cartilage costal aux côtes.

CHONDRODITE ou **CONDRODITE** [kɔ̃] n. f. Minér. Silicate de magnésium et de fer appartenant au genre humite, mais contenant toujours une certaine proportion de fluor. (Cette espèce cristallise en prismes monocliniques jaunes, bruns ou verts.)

CHONDRODYSTROPHIE [kɔ̃] n. f. Groupe de maladies caractérisées par une malformation des membres, due à un trouble de la chondrogenèse ou de l'ossification enchondrale. (Cet ensemble d'affections groupe l'*achondroplasie*, la *dyschondroplasie*, la *polystéochondrite*, la *chondromatose*.)

chondrostome

CHONDROGÈNE [kɔ̃] n. m. Histol. Substance fondamentale en cours de transformation chondroïde ou cartilagineuse.

CHONDROGENÈSE [kɔ̃] n. f. Biol. Formation des cartilages.

CHONDROÏDE [kɔ̃] adj. Histol. Qui ressemble au cartilage. (Le tissu chondroïde est une variété de tissu conjonctif qui présente la consistance et l'aspect du cartilage. C'est un tissu pathologique d'aspect voisin, mais non identique à celui du cartilage normal.)

CHONDROLOGIE [kɔ̃] n. f. Partie de l'anatomie qui traite des cartilages.

CHONDROMATOSE [kɔ̃] n. f. Maladie génotypique des os, plus fréquente chez le sexe masculin. (La chondromatose se caractérise par un retard de l'ossification et la formation d'enchondromes et d'ecchondromes au niveau des épiphyses.)

CHONDROME [kɔ̃] n. m. Pathol. Tumeur cartilagineuse, constituée par des chondroplastes et du fibro-cartilage. (Les chondromes ne se voient jamais sur un cartilage normal.)

CHONDROMÈTRE [kɔ̃] n. m. Bascule spéciale pour connaître et vérifier le poids des grains et des farines.

CHONDROMUCOÏDE [kɔ̃] n. m. Biol. Substance appartenant au groupe des glucoprotéides et que l'on trouve dans le cartilage. (Elle donne par hydrolyse des glucides.)

CHONDROMYCES [kɔ̃dromisɛs] n. m. Type de myxobactéries ayant une charpente gélatineuse ramifiée en petit arbre. (A l'intérieur de la gelée, on trouve des bactéries en Y comme celles des légumineuses. Ces organismes curieux sont symbiotiques ; ils contiennent une seconde bactérie associée au chondromyces [microcoque jaune].)

CHONDROPHORES n. m. pl. Sous-ordre de mollusques céphalopodes, comprenant notamment les spirules, seiches et sepioles actuelles, et les bélemnites fossiles, c'est-à-dire les espèces possédant une coquille interne plus ou moins calcaire, improprement nommée « os ». (Ordre des décapodes, de la sous-classe des dibranches. Certains auteurs fragmentent ce groupe pour en faire deux sous-ordres : les *bélemnoïdés* et les *sépioïdés*.)

CHONDROPHYTE [kɔ̃] n. m. Pathol. Végétation cartilagineuse anormale.

CHONDROPLASTE [kɔ̃] n. m. Histol. Cavité limitée par les capsules cartilagineuses. (V. CARTILAGE.)

CHONDROPROTÉIDES [kɔ̃] n. m. pl. Chim. biol. Groupe de substances azotées fournissant, par hydrolyse, un éther acide et des corps réducteurs.

CHONDROPTÉRYGIENS [kɔ̃] n. m. pl. Anc. nom des poissons appelés aujourd'hui chondrichthyens*.

CHONDROSARCOME [kɔ̃] n. m. Pathol. Tumeur maligne du tissu cartilagineux.

CHONDROSTÉENS [kɔ̃] n. m. pl. Ordre de poissons actinoptérygiens, dont le squelette est cartilagineux, bien qu'ils aient dans leur peau un exosquelette de plaques et de scutelles osseuses. (Leur principal représentant actuel est l'esturgeon, de la famille des acipensérídés.)

CHONDRO-STERNAL [kɔ̃], **E, AUX** adj. Qui concerne la région où se fait l'union du cartilage costal au sternum : *Articulation chondro-sternale*.

CHONDROSTIBIANE [kɔ̃] n. f. Minér. Arsénioantimoniate hydraté naturel de fer et de manganèse.

CHONDROSTOME [kɔ̃] n. m. Poisson osseux dont la bouche est située à la face inférieure du museau, et pourvue de lèvres dures et cornées. (Famille des cyprinidés.)
— ENCYCL. Les *chondrostomes* sont des poissons d'eau douce de l'Europe centrale. Cependant, une espèce (*Chondrostoma nasus*) nous est venue d'Allemagne, au cours du XIXe s., par les canaux du Rhin. Actuellement, elle existe dans les bassins de la Meuse, de la Seine, de la Loire, du Rhône ; elle fréquente surtout les grands cours d'eau et les canaux ; longueur : de 20 à 40 cm. Noms usuels : *aloge, alonge, âme noire* (à cause de son péritoine noir), *écrivain, chiffe, hotu, mulet, nase, nez* ; sa chair est très médiocre. Une autre espèce (*C. toxostoma*), dite *seuffe* ou *souffié*, habite le bassin du Rhône et le Sud-Ouest : elle est plus petite que l'espèce principale ; longueur : de 15 à 25 cm.

CHONDROTOMIE [kɔ̃] n. f. Section chirurgicale d'un cartilage, le plus souvent costal.

CHONDRUS [kɔ̃drys] n. m. Bot. Genre d'algues rouges dont une espèce, *Chondrus crispus*, est parfois utilisée, sous le nom de *carragheen* ou *carraguen*, à la préparation de gelées.
— Malacol. Mollusque gastropode pulmoné, voisin du buliminus*, mais dont l'ouverture est garnie de denticulations. (Les chondrus sont terrestres ; ils habitent l'Europe méridionale et les régions circa-méditerranéennes. Famille des énidés.)

CHONG n. m. Boisson que les Tibétains préparent avec du riz.

CHONGJIN ou **CHUNGJIN**, v. de Corée (Corée du Nord), sur la mer du Japon, au S.-O. de Vladivostok ; 184 300 hab. Les industries métallurgiques, qui produisent de la fonte et de l'acier, et les conserveries de poisson entretiennent l'activité du port, qui exporte aussi des tissus de coton et du bois provenant des montagnes de l'arrière-pays.

CHONGJU, v. de Corée (Corée du Sud), dans la vallée du Han, au S.-E. de Séoul ; 64 500 hab. Marché agricole où se sont installées des industries alimentaires. Industrie textile. — V. de Corée (Corée du Nord), au S.-E. de Sinuiju ; 18 600 hab.

CHONIATE (Michel), en gr. **Khôniatês**, archevêque d'Athènes (Khôni [anc. Colosses], Phrygie, 1140 - île de Céos v. 1220). Destiné par ses parents à la vie ecclésiastique, il fit ses études à Constantinople, où il fut l'élève d'Eustathe de Thessalonique. Evêque de Khôni, puis archevêque d'Athènes vers 1175, il s'appliqua à ranimer cette ville dévastée par les Normands, mais dut la livrer à Boniface de Montferrat en 1204 ; plutôt que de voir Athènes sous la domination des Latins, il se réfugia en Eubée, puis dans l'île de Céos, et refusa le patriarcat de Nicée. Il a laissé de nombreuses lettres, des discours religieux et des panégyriques.

CHONIATE (Nicetas), en gr. **Khôniatês**, homme politique et historien byzantin (Khôni, Phrygie, milieu du XIIe s. - Nicée 1216). Frère cadet du précédent, avec lequel il étudia à Constantinople. Il eut une carrière administrative rapide, géra le thème de Philippopolis, et, étroitement mêlé aux affaires publiques, fut le témoin oculaire de la chute des Comnènes, puis des Anges. Après la prise de Constantinople (1204), il se réfugia à la cour de Théodore Lascaris, à Nicée. Il a écrit une histoire en vingt et un livres, très précieuse, depuis Jean Comnène jusqu'à Baudouin de Flandre (1118-1206).

CHONJU ou **CHUNJU**, v. de Corée (Corée du Sud), entre les vallées du Han et du Kum ; 100 600 hab. Industries artisanales utilisant le bambou, le papier et la soie.

CHONOS (ARCHIPEL DES), archipel du Chili méridional, comptant plus de 1 000 îles ou îlots, séparé du continent par le canal de Moraleda. Les îles sont à peu près inhabitées.

CHONOTRICHES [kɔnɔ] ou **CONOTRICHES** n. m. pl. Ordre de protozoaires ciliés holotriches, vivant, fixés par un pédoncule, sur des crustacés, sans qu'il y ait de relations parasitaires avec l'hôte. (Les principaux genres de chonotriches sont *chilodochma* et *spirochma*.)

CHONTALE(S), anciennes tribus indiennes du Mexique. La plus importante vivait dans la prov. de Tabasco. Le *chontal*, de la famille maya-quiché, est parlé par 20 000 personnes.

CHONTALES, départ. du Nicaragua central, en bordure du lac Nicaragua ; 68 600 hab. Ch.-l. *Juigalpa*.

CHO OYU, montagne de l'Himalaya central, à l'O. de l'Everest ; 8 154 m. La première ascension en fut faite le 19 octobre 1954 par les Autrichiens H. Tichy, chef de l'expédition, et Sepp Jöchler, avec le sherpa Pasang Dawa. En 1959, une expédition internationale féminine ne put en effectuer l'ascension. La Française Claude Kogan et la Belge Claudine Van der Stratten trouvèrent la mort, ainsi que deux sherpas, au cours de cette tentative.

CHOOZ, comm. des Ardennes (arrond. de Mézières), dans un méandre de la Meuse; 630 hab. (567 aggl.). On y a procédé à l'implantation d'une centrale thermonucléaire dans le cadre de l'Euratom.

CHOP [tʃɔp] n. m. Au tennis et au ping-pong, coup donné de haut en bas, la balle étant frappée légèrement par-dessous, ce qui lui donne un effet ralentissant sa course et diminuant son rebond.

CHOPART (François), chirurgien français (Paris 1743 - *id.* 1795). Il a laissé son nom à une méthode de désarticulation du tarse. On lui doit notamment : *Traité des maladies chirurgicales,* avec Desault (1789), *Traité des maladies des voies urinaires* (1791).

Chopart (ARTICULATION DE), articulation médiotarsienne, qui comprend en fait deux articulations : en dehors la calcanéo-cuboïdienne, en dedans l'astragalo-scaphoïdienne; ces deux articulations sont réunies par un ligament commun, ou *ligament de Chopart,* appelé encore *ligament en Y.*

CHOPE n. f. (néerl. *schopen*). Grand gobelet à une anse et quelquefois à couvercle, servant à la consommation de la bière et contenant environ un demi-litre. (La chope est très répandue dans les pays anglo-saxons; en Allemagne, elle est depuis le Moyen Age généralement en grès et de forme très élevée. Inusitée au XIXe s., elle réapparaît dans la verrerie et la céramique modernes.) ‖ Son contenu : *Boire une chope.*

CHOPÉ, E adj. Se dit d'une monnaie qui n'a plus son poids et doit être mise au rebut.

CHOPER v. tr. *Pop.* Attraper, en divers sens : *Choper un rhume.* ‖ *Se faire choper,* se faire arrêter, prendre : *C'est au retour de cette randonnée, que je me suis fait choper, comme un imbécile* (R. Martin du Gard). ‖ Voler : *Choper une montre, un portefeuille.*

CHOPIN n. m. (de *choper*). Arg. Larcin; aubaine : *Il s'agissait* [pour les Charny] *de vous tirer d'abord vos cinquante mille francs. C'était le gros chopin* (Bourget). ‖ Conquête amoureuse de choix; personne à qui l'on peut soutirer de l'argent : *Faire un chopin. Eh! eh! quoiqu'il ait croqué pas mal d'argent, papa est encore ce qu'on appelle, dans son monde, un joli chopin* (Colette).

CHOPIN (Frédéric), compositeur polonais (Żelazowa-Wola 1810 - Paris 1849). Il est à demi français, ayant eu pour père Nicolas Chopin, professeur français installé à Varsovie, et dont toute l'ascendance était lorraine. Enfant prodige, il publie dès l'âge de huit ans et donne son premier concert à neuf ans. A dix-neuf ans, il est le premier pianiste polonais. Le 1er novembre 1830, il quitte la Pologne pour un « voyage d'études » à l'étranger, puis se fixe définitivement à Paris en décembre 1831. Là, il a la chance de pénétrer dans la société aristocratique, qui se dispute ses leçons.
Après deux idylles qui tournent court, Chopin, grâce à Liszt, rencontre George Sand en 1837. La liaison va durer dix années. Déjà atteint par la phtisie qui l'emportera, Chopin passe avec Sand l'hiver de 1838 à Majorque, dans la chartreuse de Valdemosa, où il compose la plupart de ses préludes. Rentré à Paris, il sera désormais, l'été, l'hôte de Sand à Nohant, dans l'Indre. Mais la mésentente s'insinue entre Chopin l'aristocrate et Sand la révolutionnaire. La production du musicien, jusque-là régulière, se ralentit dès 1846. La maladie s'aggrave. Après un voyage en Angleterre, il revient à Paris, en janvier 1849; il ne compose plus, ne donne plus de leçons, et meurt finalement en octobre de la même année.
Chopin n'a presque rien écrit pour orchestre, sinon ses deux concertos pour piano, un allegro de concert, et une krakowiak. Sa musique de chambre ne comprend qu'une polonaise pour violon et violoncelle (1829), un trio pour piano, violon et violoncelle (1833), un *Duo concertant* pour piano et violoncelle, un recueil posthume de dix-sept mélodies. C'est au piano que Chopin adresse continûment sa confidence. Les œuvres pour piano se répartissent chronologiquement en quatorze groupes. Les *polonaises,* au nombre de 14, donnent une image presque totale de la personnalité du compositeur : le patriote, l'amoureux, le poète, le virtuose. Les cahiers successifs des *mazurkas* portent leur nombre à 51. Les quatre *variations* sont surtout des exercices de virtuosité. Parmi les cinq *rondos,* l'un, une krakowiak, est accompagné par l'orchestre. Il existe vingt *nocturnes* où Chopin se montre élégiaque, mais jamais morbide. Les deux *concertos* sont des œuvres de jeunesse. La forme fixe de la *sonate* semble moins favorable à l'improvisateur; il en écrit cependant trois, dont l'une est dite *Sonate funèbre* en raison de la célèbre *Marche.* Les *études* forment trois cahiers (1829-1836-1840). Les quatorze *valses* ont un accent de terroir qui les rend différentes de la valse viennoise. Les quatre *ballades* sont conçues selon l'idéal romantique. Parmi les quatre *impromptus,* l'op. 66, *Fantaisie-impromptu,* jouit d'une immense popularité. Les quatre *scherzos* sont des formes poétiques comme les ballades. Les vingt-six *préludes* sont poème et confidence. Dans les pièces diverses se rangent le *Boléro,* la *Tarentelle,* la *Fantaisie en « fa » mineur,* et deux chefs-d'œuvre : la *Berceuse* (1845) et la *Barcarolle* (1846).
Chopin pianiste, dont le succès fut prodigieux, n'était pas différent du Chopin créateur : son style n'était jamais efféminé, et son velouté cristallin voilait une virilité toujours présente, portée par moments jusqu'à la violence. Ce style est un étonnant amalgame de simplicité pure et de raffinement. La simplicité est dans le ton du discours, hostile à tout accès déclamatoire, dans la pureté de la mélodie flexible. L'abondance des ornements dont cette ligne mélodique est constamment chargée n'est jamais surcharge accidentelle : privée d'ornements, la ligne mélodique serait altérée. Comme l'ornement, l'harmonie s'intègre à la mélodie : elle n'existe pas pour elle-même, mais elle fait corps avec cette mélodie. Des modulations imprévues ouvrent des horizons où se profile l'avenir. Par quelques échappées insolites, Chopin annonce Wagner, et surtout l'harmonie moderne : Fauré, Debussy et Ravel.
Mais cette annonciation est solidement axée sur les classiques, et d'abord sur Bach, dont Chopin jouait toujours une page avant chacun de ses concerts, et sur Mozart, son type d'idéal. Beethoven lui paraissait souvent trop rude et « athlétique », Schubert parfois « commun ». Hostile au mélodrame, à la frénésie, il détestait Meyerbeer et n'approuvait pas Berlioz. Sur Schumann, il resta muet, sans doute parce qu'il désapprouvait vivement la fusion de l'esprit musical avec l'esprit littéraire.
S'il se refusait obstinément à laisser l'esprit littéraire envahir son domaine musical, il n'en était pas moins très cultivé et ouvert à tous les arts. Aussi a-t-il joué à la fois comme créateur, comme artiste et comme homme un rôle presque unique à l'époque : il a donné une teinte aristocratique à l'esprit du romantisme, dont l'essence était, au temps des saint-simoniens, la démocratie. (→ Biblio.)
— Iconogr. Delacroix a peint son portrait en 1838 (Louvre); David d'Angers a sculpté son médaillon (musée d'Angers).

CHOPINE n. f. (néerl. *schopen*). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, autrefois usitée en France, et variant de contenance suivant les localités. (Celle de Paris valait 0,466 litre et se divisait en 2 demi-setiers. ‖ *Pop.* Bouteille : *Pour se soutenir, il lui fallait* [à Coupeau] *sa chopine d'eau-de-vie par jour* (Zola).
— Archéol. Au Moyen Age, vase de table, sans pied, à couvercle, et souvent muni d'un biberon.
— Technol. Boîte cylindrique percée de trous, placée sous le piston d'une pompe. (On dit aussi CHOPINETTE.)

CHOPINEL (Jean). V. JEAN DE MEUNG.

CHOPINER v. intr. *Pop.* Boire avec excès : *Sidrac, Gambus, Abdénago chopinent au cabaret* (A. Arnoux).

CHOPINETTE n. f. *Fam.* Petite chopine.

CHOPI(S), tribu d'origine nilotique, habitant en Ouganda.

Choppart (LES MÉSAVENTURES DE JEAN-PAUL). V. MÉSAVENTURES.

CHOPPER v. intr. (origine douteuse, peut-être onomatopée). Faire un faux pas; heurter du pied contre quelque chose : *Choppant rudement sur des pierres invisibles* (M. Elder). ‖ — *Fig.* Se tromper, faire une faute : [Ma mémoire] *est encore de bon service, à la condition toutefois qu'on ne la laisse pas chopper* (G. Duhamel). ‖ Présenter un caractère défectueux : *Il y avait un point où tout choppait.*
— SYN. : *broncher, trébucher.*

CHOPPIN ou **CHOPIN** (René), jurisconsulte français (Le Bailleul, Anjou, 1537 - Cachan 1606). Il publia en 1574 un traité *Du domaine de la couronne de France,* où il défendait le domaine royal, et fut anobli par Henri III. Il devait ensuite embrasser le parti de la Ligue, seul avocat de Paris qui ait été ligueur. On a de lui des *Commentaires sur la coutume d'Anjou* (1581), des *Commentaires sur la coutume de Paris* (1596) et divers autres ouvrages, notamment de droit ecclésiastique.

CHOQUABLE adj. Prompt à se choquer : *Je suis au fond une petite bourgeoise très choquable, pleine de préjugés* (Proust).

CHOQUANT, E adj. Qui étonne, offense : *Il y avait toujours quelque chose de choquant, l'échancrure du corsage, la frisure des cheveux* (A. Daudet).

CHOQUARD ou **CHOQUART** n. m. Ornith. V. CHOCARD.

CHOQUEMENT n. m. Action de choquer; résultat de cette action.

CHOQUER v. tr. (peut-être du néerl. *schokken;* cf. l'angl. *to shock*). Faire éprouver un choc à; heurter avec plus ou moins de violence : *Choquer un meuble, une carafe. Enfin le taureau impatient s'élance* [...] *Sa vigueur est telle qu'il abattrait une muraille en la choquant de ses cornes* (Mérimée). *Oh! dit-il* [le docteur Rude], *beaucoup de travail pour rien. Ce petit imbécile va mourir. Il est bien trop choqué* (G. Duhamel). ‖ — *Fig.* Blesser, offenser : *Choquer les bienséances, la raison. La présence assidue de ce grand*

chope en grès
Allemagne, XVIe s.

CHOPIN par Delacroix
à droite, photographie prise dans les dernières années du musicien

moulage de la main de Frédéric CHOPIN

Phot. Giraudon, Larousse, Bisson, Bulloz.

église de Chora « la Vierge devant les prêtres » mosaïque du XIVe s.

garçon auprès de cette belle jeune fille choquait bien des mères prudentes (A. Daudet). ‖ Contrarier, déplaire : *Il n'est pas permis de dire la vérité quand elle choque leur vanité* (Stendhal). *Je suis choqué. Cette réponse m'a déplu* (Musset). ‖ Faire une impression désagréable : *Cela choque l'esprit, lequel abhorre la répétition* (Valéry).

— Loc. fam. *Choquer les verres*, trinquer : *Il fallut trinquer* [...] *Ils choquèrent leurs verres d'un mouvement nerveux* (Zola).

— Mar. *Choquer un cordage*, le filer ou le mollir avec précaution, en le tenant à retour sur un taquet, un cabillot, une tête de bitte.

CHOQUETAGE n. m. Sylvic. Syn. de SOUCHETAGE.

CHOQUETTE (Robert), écrivain canadien d'expression française (Manchester, New Hampshire, 1905). Secrétaire-bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts de Montréal, il est l'auteur de recueils poétiques (*A travers les vents*, 1925 ; *Metropolitan Museum, Suite marine*, 1953) et de romans radiophoniques.

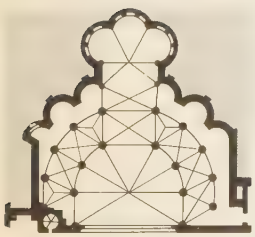

chorea

Chora (ÉGLISE SAINT-SAUVEUR DE), en turc **Kahriye Camii**, église de Constantinople, dont les deux narthex sont décorés de mosaïques exécutées au début du XIVe s. aux frais de Théodore Métochite. Les deux cycles qui s'y déroulent (dans le narthex intérieur, *la Jeunesse de la Vierge* et *l'Enfance de Jésus* ; dans le narthex extérieur, *les Miracles du Christ*) montrent que l'art de cette époque était redevenu narratif, caractérisé par la noblesse des figures, l'élégance et le naturel des attitudes, la vérité des paysages.

choragiques (MONUMENTS). V. CHORÉGIQUES.

CHORAL [kɔ], **E** adj. (lat *chorus*, chœur, emprunté au gr.). Qui forme un chœur, qui chante en chœur : *Société chorale*.

◆ N. m. Chant religieux : *Chanter un choral de Bach* ; et, au *fig.* : *Dès l'aube, c'étaient les flûtes des merles, et puis le choral tumultueux et rythmé des oiseaux* (R. Rolland). ‖ Pl. *des* CHORALS.

◆ N. f. Ensemble de personnes qui exécutent à l'unisson ou à plusieurs voix des œuvres musicales.

— Encycl. Mus. En France, le terme de *choral* évoque un chant de caractère large, majestueux, et plutôt austère, généralement à une voix ou harmonisé à quatre voix, note contre note (en allem., *choralstyl*). C'est pour permettre aux fidèles de prendre part à la célébration du culte que Luther et ses collaborateurs, les musiciens J. Walther, C. Rupff, L. Senfl, adaptèrent à la mélodie grégorienne simplifiée des textes populaires ou des traductions de certaines hymnes latines. Ainsi se forma le répertoire du *choral luthérien*. A cela s'ajouta une partie des chants religieux profanes, sortes de cantiques exécutés pour certaines fêtes. Le plus ancien recueil de chorals est celui de J. Walther, paru en 1524. Le répertoire luthérien ne cessa de s'enrichir jusqu'à Bach, et comprenait alors environ 5 000 chorals. Après Bach, il ne faut plus guère en compter.

Le *choral instrumental* est issu de la chanson populaire, simplifié par la stabilisation des valeurs de ses notes et par la fragmentation de son discours en 4 ou 5 sections. Il passa dès le XVIe s. dans le domaine instrumental. Du XVIe au XVIIIe s., il a été de préférence traité, au clavecin comme à l'orgue, par des artistes appartenant à la religion réformée. Ainsi les Byrd, les J. Bull, les Gibbons, tout comme Sweelinck, obéissent-ils à la discipline d'un thème de choral ou de chanson, fragmenté, assagi quant à la valeur des notes de sa mélodie et enveloppé de nombreux éléments contrapuntiques. Le commentaire de choral se perfectionne avec Scheidt, Reinken, Pachelbel, Buxtehude, puis G. Bœhm et J. G. Walther. L'œuvre de Bach (150 chorals d'orgue) reflète une profusion de formules, de cadres, qui disent son aisance à manier ce langage (choral fugué, figuré, orné, varié). Après lui, la belle époque du choral est close. Le choral se survivra en s'éparpillant, depuis la fin du XVIIIe s., en quantité d'œuvres où l'on n'irait pas le chercher. On le rencontre chez Beethoven (variations de la sonate op. 111), Mendelssohn, Schumann, Liszt, Brahms, Wagner, puis chez C. Franck, Stravinski, V. d'Indy, Honegger, F. Martin, Dutilleux, J. Alain, Tomasi.

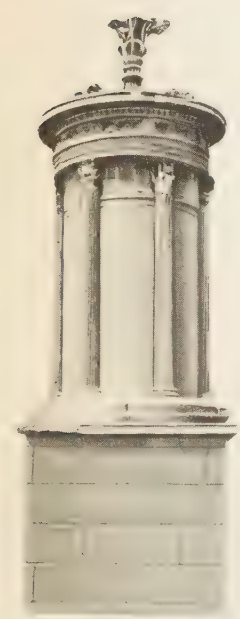

monument chorégique de Lysicrate *Athènes*

CHORASMIEN [kɔ] ou **KHWĀRIZMIEN** n. m. Linguist. Langue iranienne du groupe oriental, localisée en Chorasmie (Khwārizm ou Khārezm*), région de l'actuel Khiva, au S. de la mer d'Aral.

— Encycl. Le *chorasmien* n'est guère connu que par des gloses et des phrases citées dans des ouvrages juridiques arabes du XIIIe s. et dans le dictionnaire de même langue de Zamakhshari (XIIe s.). Découvertes récemment, ces gloses et citations font apparaître que le chorasmien était apparenté d'assez près au sogdien*. Cette langue a été éliminée par l'extension du persan, puis des parlers turcs.

CHORASMIENS, Géogr. anc. Peuple scythe de l'Asie, qui habitait près de l'Oxus.

CHORDA [kɔr] n. m. Genre d'algues marines brunes, formant des cordons de 3 à 4 m de long, qui, séchés, pourraient servir à fabriquer des cordages.

CHORDARIALES [kɔr] n. f. pl. Ordre d'algues brunes caractérisées par une forme et une structure filamenteuses, et dont le genre *chorda* est le type.

CHORDÉS [kɔr] n. m. pl. Zool. V. CORDÉS.

CHORDOME [kɔr] n. m. Pathol. Tumeur développée aux dépens des vestiges de la corde dorsale, de nature généralement maligne, mais d'évolution extrêmement lente, qui siège surtout dans la région sacrée.

CHOREA [kɔ] n. f. (du lat. *chorus*, chœur). Ensemble des chapelles disposées circulairement autour du chevet des églises. (V. CHŒUR.)

— Encycl. C'est à partir du Xe s. que les bâtisseurs d'églises ont imaginé d'isoler le sanctuaire en prolongeant les bas-côtés au-delà des transepts, de manière à permettre aux fidèles de passer d'une nef latérale dans l'autre sans traverser celle du milieu. Ils établirent autour du rond-point, le long de cette galerie *déambulatoire*, une sorte de couronne de chapelles semi-circulaires ou d'absidioles que Guillaume III, abbé de Saint-Germain-des-Prés, nomma *chorea*.

Choreartium, ballet de Léonide Massine, musique de Brahms (IVe Symphonie), chorégraphie de L. Massine, décors et costumes de Terechkovitch et E. Lourie. Première mondiale : Alhambra Theatre de Londres (1933), par la Compagnie des ballets russes de Monte-Carlo. C'est l'une des premières tentatives de ballet abstrait, sans livret, argument ou analyse de programme.

CHORÉDRAME n. m. (gr. *khoreia*, danse, et *drama*, action). Drame dansé.

— Encycl. Formule de ballet lancé par le chorégraphe italien S. Vigano ; au début du XIXe s., le *chorédrame* consiste en une pantomime entièrement réglée sur la musique avec l'accompagnement de groupes de danseurs. Le chorédrame a été repris par certains chorégraphes modernes, dont Serge Lifar dans le *Chevalier errant* (1950).

CHORÉE [kɔ] n. m. Syn. de TROCHÉE.

CHORÉE [kɔ] n. f. (gr. *khoreia*). Antiq. gr. Danse en chœur.

— Neurol. Affection dont le symptôme dominant consiste en des mouvements involontaires, brusques, brefs, rapides, d'amplitude variable, souvent grande, apparaissant spontanément et d'une façon imprévisible.

— Encycl. Neurol. Les mouvements de la *chorée* sont illogiques, sans but, bien qu'ils aient parfois l'apparence d'un geste finalisé. Ils atteignent avec prédilection la face, le cou, les membres supérieurs.

La *chorée de Sydenham* (danse de Saint-Guy) est un exemple du syndrome choréique dans sa forme la plus pure. Maladie de nature probablement infectieuse et ayant des relations avec le rhumatisme articulaire aigu, elle atteint surtout l'enfant.

La *chorée de Huntington* est une maladie héréditaire qui se révèle à l'âge adulte par des mouvements choréiques et un affaiblissement intellectuel.

Il existe des chorées symptomatiques d'une méningite, d'une encéphalite, de lésions vasculaires ou tumorales, ou consécutives à un traumatisme. Le plus souvent, il s'agit alors d'une hémichorée*.

La *chorée fibrillaire* de Morvan est une affection très différente, dont le signe essentiel n'est pas le mouvement choréique, mais des contractions fasciculaires brusques, anarchiques, incessantes, qui se produisent au sein des muscles sans aboutir à un déplacement.

— Art vétér. La *chorée* est rarement observée chez les animaux domestiques. La *chorée du diaphragme* est une affection du cheval, et exceptionnellement de la vache, qui se traduit par des secousses musculaires brusques et rythmiques du thorax et de l'abdomen.

CHORÈGE [kɔ] n. m. (gr. *khorēgos* ; de *khoros*, chœur, et de *agein*, conduire). Citoyen riche qui, en Grèce, devait recruter, équiper et faire instruire à ses frais les chœurs des concours dramatiques ou musicaux.

CHORÉGIE [kɔ] n. f. Fonctions de chorège.

— Encycl. La *chorégie* était une *liturgie*, ou charge honorifique imposée à tour de rôle aux citoyens riches. En Attique, on en dispensait quiconque possédait moins de 3 talents. On désignait des chorèges à l'occasion des dionysies, des thargélies, des panathénées, etc. En principe, chacune des dix tribus avait à fournir un chœur avec son chorège, qui devait recruter ses choreutes, les équiper, les faire instruire par un chorodidascale, et payer tous les frais ; il était responsable de tout. Le jour du concours, la tête couronnée, il conduisait son chœur au théâtre et avait droit à une place d'honneur. Quand les juges avaient classé les chœurs, le premier de la liste était proclamé vainqueur. Son chorège recevait le prix au nom de sa tribu et le consacrait au dieu avec une inscription commémorative. La chorégie était une charge très lourde, mais hautement honorifique. Elle fut supprimée à la fin du IVe s. av. J.-C.

chorégiques ou **choragiques** (MONUMENTS), monuments érigés par les *chorèges* victorieux aux concours dramatiques. Ce sont, au début, des bases modestes, supportant le trépied de bronze, prix de la victoire, dans le sanctuaire de Dionysos ou dans la rue des Trépieds, qui y conduisait ; puis ils deviennent, au IVe s. av. J.-C., de véritables édifices de luxe. Le *monument de Lysicrate* (334 av. J.-C.), encore intact, au S.-E. de l'Acropole d'Athènes, est le plus souvent cité.

CHORÉGRAPHE [kɔ] n. Celui ou celle qui invente et ordonne les pas et les figures — solos, pas de deux, entrées, ensembles — composant le ballet, et comprenant les évolutions, les groupements et les expressions. ‖ Auteur d'ouvrages de chorégraphie.

— Encycl. L'art du *chorégraphe* exige une connaissance complète de la danse et également celle de la musique, le sens du théâtre, une grande mémoire visuelle, enfin un talent créateur. Auprès de la fonction du chorégraphe, celle du maître de ballet consiste à diriger les répétitions d'ouvrages inscrits au répertoire. Il est fréquent qu'une même personne réunisse les deux compétences.

CHORÉGRAPHIE [kɔ] n. f. (gr. *khoros*, chœur, et *graphein*, décrire). Transcription de la danse au moyen d'un système sténographique convenu : figures, déplacements et expressions, individuels et collectifs. ‖ Art de composer des ballets ou des danses. ‖ Ensemble des pas, figures et expressions composant un ballet.

— Encycl. Le premier qui eut l'idée de noter les pas de danse fut un chanoine de Langres, Jehan Tabourot, qui développa son système, en 1588, dans son *Orchésographie*. Mais il se bornait à les décrire sans figures. Cette lacune fut comblée par la *Chorégraphie* de Feuillet (1701), où l'on trouve une véritable sténographie des pas de danse. Mais le premier ouvrage complet, ce sont *les Principes de chorégraphie* de Magny (1765), véri-

table dictionnaire, auquel il faut joindre la *Sténochorégraphie* de Saint-Léon (1852), premier maître de ballet à l'Opéra. Il existe aujourd'hui plusieurs systèmes, dont celui de R. V. Laban (*Notation du mouvement*, 1928), révisé et complété par le danseur français P. Conti (1931), qui utilise les notations musicales sur une portée de 7 lignes.

Noverre contestait déjà l'utilité de la chorégraphie, qui n'a jamais donné de résultats pratiques pour le travail des maîtres de ballet. Le film offre aujourd'hui aux chorégraphes le moyen de garder la transcription exacte d'un ballet pour les répétitions ou pour protéger leurs droits en cas de plagiat. Pour créer une chorégraphie, on décompose la musique en fragments, auxquels on fait correspondre des enchaînements de pas, accordés au mouvement comme au sentiment de la musique. Cette décomposition peut être fort complexe s'il s'agit non d'une partition « mélodique », mais d'une architecture rythmique et symphonique compliquée. Puis ces éléments sont groupés, mis en place et en ordre, les évolutions du corps de ballet encadrant les variations des solistes.

L'élève chorégraphe, après avoir réglé des pas seuls et des pas de deux, doit s'élever vers la composition des ensembles, qui est, pour la plupart, la pierre d'achoppement.

Il n'existe pas de loi ou de formule de composition chorégraphique ; même la règle du contrepoint, sur laquelle on a beaucoup écrit, n'est pas un absolu : le jeu des contrastes, des alternances, des retours, peut être un guide de composition, mais ne peut remplacer l'inspiration. Fokine (lettre au *Times* du 6 juill. 1914) a formulé cinq principes rejoignant et complétant les leçons de Noverre dans ses *Lettres :* c'est encore la règle tutélaire du chorégraphe.

CHORÉGRAPHIQUE [kɔ] adj. Relatif à la chorégraphie : *Notation chorégraphique.*

CHORÉGRAPHIQUEMENT [kɔ] adv. Selon les règles de la chorégraphie.

CHORÉIFORME [kɔ] adj. Neurol. Qui a la forme de la chorée, qui lui ressemble : *Agitation choréiforme.*

CHORÉIQUE [kɔ] adj. Neurol. Relatif à la chorée : *Mouvements choréiques.*

◆ Adj. et n. Qui est atteint de la chorée : *Enfant choréique.*

CHOREUTE [kɔ] n. m. (gr. *khoreutês ;* de *khoros,* chœur de danse). Antiq. gr. Personnage figurant dans un chœur ; choriste.

CHORÉVÊQUE [kɔ] n. m. (gr. *khôrepiskopos ;* de *khôra,* campagne, et *episkopos,* évêque). Nom qu'on donna, jusque vers la fin du XIe s., à certains personnages qui avaient reçu la consécration épiscopale, mais n'avaient pas de diocèse et aidaient les évêques titulaires pour le ministère religieux à la campagne. (Très nombreux en Orient [IVe s.], ils disparurent peu à peu, surtout en Occident, où les derniers se maintinrent en Irlande jusqu'au XIIIe s. Pourtant le titre subsiste dans l'église orientale comportant ou non le caractère épiscopal.)

CHORFAS ou **CHEURFAS** (pl. ar. de *chérif* [charîf]). Importante tribu arabe, aux confins du Sud-Oranais et de la frontière marocaine, pouvant disposer de 8 000 à 10 000 cavaliers armés de fusils modernes. Vivant surtout du pillage des caravanes, les Chorfas, inquiétés par le voisinage des Français, attaquaient fréquemment les postes de la vallée de la Zousfana ; à la fin de l'année 1906, excités par leurs marabouts qui leur prêchaient la guerre sainte, ils razzièrent les tribus fidèles à la France.

CHORGES, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes (arrond. de Gap), au-dessus de la Durance ; 1 141 hab. (658 aggl.). Ruines d'un couvent fondé au XIe s., d'une commanderie du XIIe s. et d'un château. Église (XIIIe, XIVe, XVe s.). Chorges occupe l'emplacement d'une cité gallo-romaine, anc. capit. des Caturiges.

CHORIAL [kɔ], **E, AUX** adj. Relatif au chorion.

CHORÏAMBE [kɔ] n. m. Métriq. anc. Pied de quatre syllabes, formé d'un trochée (ou chorée) et d'un ïambe. (C'est un des pieds les plus fréquemment employés dans la poésie éolienne et dans le lyrisme choral. On en attribuait l'invention à Olympos, poète mythique originaire de Phrygie ou de Mysie, indiquant peut-être ainsi une provenance asiatique de ce rythme.)

CHORÏAMBIQUE [kɔ] adj. Métriq. anc. Se dit de vers où figurent les choriambes. (Les principaux vers choriambiques sont le glyconien et les asclépiades.)

CHORICOS ou **KHORIKOS.** Myth. gr. Roi d'Arcadie, père de Plexippos et d'Enetos, qui inventèrent l'art de la lutte, et de Palaistra, qui révéla cet art à Hermès. Le dieu l'ayant enseigné aux hommes, Choricos excita ses fils à venger cette indiscrétion. Zeus, pour le punir, l'écorcha vif, et de sa peau fit une outre. Hermès donna le nom de son amie au nouveau sport (Palaistra = lutte).

CHORIER (Nicolas), historien et écrivain français (Vienne, Isère, 1612 - Grenoble 1692). Avocat dans sa ville natale, puis venu à Paris en 1641, il écrivit des *Recherches sur les antiquités de Vienne* (1659), une *Histoire générale du Dauphiné* (1661-1672, 3 vol.), un *Nobiliaire du Dauphiné* (1697). Il semble bien aussi être l'auteur d'un ouvrage érotique en dialogues, intitulé : *Aloysiae Sygeae Toletanae satira sotadica de arcanis Amoris et Veneris* (1658), écrit en un latin d'une élégance raffinée et présenté par lui comme une version latine — faite par le savant hollandais Johannes Meursius — d'un texte espagnol dû à Luísa Sigeia, de Tolède.

CHORIKIOS ou **KHORIKIOS,** rhéteur grec de l'école de Gaza (Ve s. apr. J.-C.), auteur de *Déclamations* et de *Discours.*

CHORIN, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Francfort-sur-l'Oder), au N.-E. d'Eberswalde. Ruines d'une abbaye cistercienne. Eglise en brique (XIVe s.).

CHORINE [kɔ] n. m. Crabe de petite taille, ayant les deux premières paires de pattes ambulatoires dissemblables, la carapace longue et étroite, le rostre prolongé en deux cornes pointues horizontales. (Famille des majidés.)

CHORIO-ÉPITHÉLIOME n. m. Obstétr. Tumeur maligne du placenta, développée aux dépens de l'épithélium du chorion ovulaire et envahissant l'organisme maternel. (Syn. DÉCIDUOME.)

CHORION [kɔ] n. m. (gr. *khorion,* cuir, membrane). Embryol. *Chorion ovulaire,* membrane la plus externe de l'œuf fécondé. (Le chorion ovulaire comporte deux parties : celle qui correspond à la zone d'insertion de l'œuf est le *chorion villeux,* qui donne le placenta ; celle qui se trouve en dehors de cette zone est la *membrane choriale,* située entre l'amnios en dedans et la caduque en dehors.)

— Histol. Tissu conjonctif dense et résistant, situé sous la peau et sous les muqueuses malpighiennes. (Syn. DERME.)

CHORIOPTES [tɛs] n. m. Acarien parasite du cheval, du bœuf, du chien et du chat, provoquant des gales*. (Famille des sarcoptidés.)

CHORIOPTIQUE adj. Qui concerne le choriopte.

CHORIO-RÉTINITE [kɔ] n. f. Ophtalmol. Rétinite compliquée de choroïdite.

CHORIS (Louis), peintre russe (Iekaterinoslav [auj. Dniepropetrovsk] 1795 - assassiné à Veracruz 1828). Il accompagna Otto de Kotzebue dans son voyage de circumnavigation (1815-1818), illustra le *Voyage pittoresque autour du monde,* publia *Vues et paysages des régions équinoxiales* (1825), ainsi qu'un *Recueil de fêtes et de costumes des habitants de la Russie.*

CHORISTE [kɔ] n. Chanteur ou chanteuse exécutant une partie dans un chœur, au concert, au théâtre ou à l'église.

CHORIZEMA [kɔ] n. m. Genre de papilionacées de l'Australie, dont on cultive dans les serres froides plusieurs espèces pour la beauté de leurs fleurs panachées.

CHORIZO [tʃoriso] n. m. Saucisse espagnole très pimentée.

CHORLEY, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), en bordure des Pennines ; 31 300 hab. Métallurgie. Rails de chemins de fer. Industries textiles (coton, rayonne).

CHOROGRAPHIE n. f. (gr. *khôra,* pays, et *graphê,* description). Description générale d'un pays. (Vx.)

CHOROGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à la chorographie. ‖ *Carte chorographique,* carte de nomenclature. (Peu us.)

CHOROÏDE [kɔ] adj. et n. f. (gr. *khorion,* chorion, et de *eidos,* forme). Anat. Se dit de la membrane mince qui est située dans l'œil, entre la sclérotique et la rétine. ‖ *Plexus choroïdes,* se dit des plexus vasculaires placés en apparence dans l'intérieur des ventricules cérébraux, mais qui sont, en réalité, une dépendance directe de la pie-mère.

— Encycl. Anat. La *choroïde* joue, à l'égard de la rétine qu'elle enveloppe, le même rôle que la pie-mère à l'égard du cerveau. Trois couches la constituent : une couche fibreuse, une couche vasculaire et une couche pigmentaire ; cette dernière est composée de cellules polyédriques contenant un pigment noir. Ce pigment, qui manque chez les albinos, se raréfie au voisinage de l'entrée du nerf optique, et disparaît sur le bord libre des procès ciliaires. Le pigment choroïdien fait donc de la cavité de l'œil une chambre noire, ce qui favorise la netteté de la vision. Chez certains mammifères, la couche pigmentaire voisine du nerf optique est privée de pigment et prend une teinte irisée d'un bleu verdâtre (membrane du tapis).

CHOROÏDIEN [kɔ], **ENNE** adj. Anat. Relatif à la choroïde. ‖ *Toile choroïdienne,* prolongement de la pie-mère, tendu au-dessus du ventricule moyen du cerveau et recouvrant la commissure postérieure et les tubercules quadrijumeaux.

CHOROÏDITE [kɔ] n. f. Ophtalmol. Inflammation de la choroïde.

— Encycl. On distingue plusieurs formes de *choroïdite :* 1° la choroïdite *congestive,* qu'on rencontre chez les vieillards et chez les personnes dont la vue est fatiguée ; 2° la choroïdite *exsudative,* caractérisée par la présence d'exsudats et que l'on observe, de préférence, dans la goutte et certaines maladies infectieuses comme la syphilis ; 3° la choroïdite *atrophique* ou *pigmentaire,* caractérisée par l'atrophie et la décoloration de la couche pigmentaire ; elle est liée parfois à la rétinite et se rencontre chez les individus menacés ou atteints de cataracte ; 4° la choroïdite *séreuse,* ou *glaucome aigu,* et la choroïdite *suppurative,* qui sont, en général, l'aboutissement des formes les plus accusées des variétés précédentes.

CHOROÏDO-CAPILLAIRE [kɔ] adj. Se dit de la couche vasculaire de la choroïde, ou *membrane de Ruysch.*

CHOROLOGIE [kɔ] n. f. (gr. *khôra,* contrée, et *logos,* science). Biol. Nom donné par Haeckel à la science qui étudie la distribution des organismes à la surface de la Terre.

CHORON (Alexandre), musicologue français (Caen 1771 - Paris 1834). Il commença la série de ses publications par des œuvres de Palestrina, Josquin Des Prés, etc. Puis il édita les *Principes de composition des Ecoles d'Italie* (1808) et, avec Fayolle, le *Dictionnaire des musiciens* (1810). Nommé directeur de l'Opéra en 1816, il fut, en 1817, mis à la tête d'une école de chant qui devint, en 1826, l'Ecole de musique religieuse.

CHOROTEGA(S), ensemble de tribus refoulées du Mexique et du Honduras, et qui vivaient au Nicaragua et au Costa Rica. Elles ont laissé divers objets de pierre, sièges, mortiers, haches, ainsi que de grandes statues représentant des divinités. Leur céramique est surtout composée de vases aux formes assez grossières, mais très richement polychromes. On y retrouve certains motifs mayas, dont le serpent à plumes. Ces peuples ont également laissé nombre d'instruments de musique, en particulier des ocarinas considérés comme les plus musicaux d'Amérique.

CHOROTYPE [kɔ] n. m. Curieux criquet de l'Inde, dont le prothorax se relève en avant par une côte arrondie. (Le genre fait partie des orthoptères, famille des acridiens.)

CHORTATZIS (Georges), en gr. Geóghios **Khortâtsis,** écrivain grec, né en Crète au début du XVIIe s. Il est l'auteur d'un drame mythologique, *Erophile,* qui compte parmi les pièces les plus célèbres du théâtre crétois.

CHORTOPHILE [kɔr] n. f. (gr. *khortos,* herbe, et *philein,* aimer). Petite mouche aux grandes ailes, vivant sur les fleurs, et dont la

chorotype

larve se développe généralement dans les tissus végétaux, comme chez *Chortophila radicum*, qui attaque les radis et les choux. (Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes, famille des muscidés.)

CHORUS [kɔrys] n. m. (mot lat. signif. *chœur*). Partie principale d'un thème de jazz. (L'usage s'étant généralisé de n'improviser que sur le chorus, à l'exception du verse [couplet], l'expression *Prendre un chorus* signifie : « improviser une variation [le plus souvent de 12 ou 32 mesures] sur un thème donné ».) ‖ *Par extens.* Solo improvisé. ‖ *Fig. Faire chorus,* répéter en chœur, ensemble; manifester unanimement son approbation : *La majeure partie des journaux républicains, faisant chorus avec la droite, blâmait le parti socialiste* (R. Martin du Gard).

CHORZÓW, ancienn. **Królewska-Huta,** en allem. **Königshütte,** v. de Pologne, en haute Silésie (voïévodie de Katowice) ; 145 600 hab. Centre minier (charbon). Métallurgie lourde.

CHOSE n. f. (lat. *causa*, qui du sens de « raison » a passé au sens de « chose »). Mot indéterminé dont la signification (matière, objets, biens, paroles, événements, affaires) se précise par ce qui le précède ou le suit : *J'étais assis devant une table chargée de ces bonnes choses que le pays de France produit pour les gourmets* (A. France). [Le baron de Mordiane] *avait fait grandement les choses, donné une belle dot* (Maupassant). *Beaucoup de choses peuvent se dire en peu de mots* (A. Dumas). ‖ *Les choses de,* la matière de, le sujet de : *Mlle Ipoutcha était une fille de quarante ans, tout entière tournée vers les choses de la religion* (G. Duhamel). ‖ *Spécialem.* Etre inanimé, par opposition à l'être animé : *Les personnes et les choses.* ‖ Réalité, par opposition à l'apparence : *Aller au fond des choses. Chaque phrase, chaque affirmation, si on l'examine, témoignera d'une foi inébranlable dans l'existence des choses, dans leur indépendance de la sensation* (E. Meyerson). ‖ Ce qui se fait, ce qui a lieu : *Les grandes choses sont accomplies par des hommes qui ne sentent pas l'impuissance de l'homme* (Valéry). ‖ Ce qui est sous notre dépendance; ce que l'on possède : *Comme elle était sûre de moi! Comme elle me croyait bien son jouet, sa chose* (A. Daudet).

— Loc. DIV. *L'Auteur des choses,* Dieu. ‖ *Les choses humaines,* l'ensemble de ce qui se fait parmi les hommes. ‖ *La chose publique,* l'Etat, la nation : *Ne pas perdre une occasion de causer politique avec n'importe qui, cela n'apprend rien sur la chose publique* (Gide). ‖ *Quelque chose,* expression vague, qui s'applique à tout : *Il y a toujours quelque chose de bon dans une révolution* (Chateaubriand). — Signifie également : 1° Un peu de nourriture ou de boisson : *Avoir besoin de prendre quelque chose* (*Prendre quelque chose,* signifie aussi, dans la langue *fam.,* recevoir des coups); 2° Un personnage, un objet, un événement, etc., d'une certaine importance : *Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose* (Corneille). *C'est quelque chose que cela. Il a dû lui arriver quelque chose.* ‖ *Faire quelque chose,* avoir une profession, un emploi, réussir : *Je pense que nous ferons quelque chose.* ‖ *Etre pour quelque chose dans,* contribuer de quelque façon à. ‖ *Avoir quelque chose avec quelqu'un,* avoir un démêlé. ‖ *Il y a quelque chose comme,* il y a environ. ‖ *Grand-chose,* chose qui a de la valeur (s'emploie ordinairement avec une négation) : *L'argent, ce n'est pas grand-chose, et c'est tout;* et, substantiv. : *Lina me charge de te dire que tu n'es qu'un pas-grand-chose* (Sand). ‖ *Homme, femme de peu de chose,* se disait d'un homme, d'une femme de famille obscure; auj., homme (ou femme) peu intéressant. ‖ *Dire le mot et la chose,* ne pas chercher à adoucir les expressions. ‖ *Dire bien des choses, bien des choses aimables à quelqu'un,* lui faire des civilités, des compliments. ‖ *Faire bien les choses,* les faire de bonne grâce, ou ne pas lésiner sur la dépense. ‖ *La chose parle d'elle-même,* l'affaire est évidente par elle-même.

— Dr. V. part. *encycl.*

— Procéd. *Chose jugée,* décision prise par le juge pour conclure un procès. ‖ *Autorité de la chose jugée,* v. part. *encycl.*

◆ N. m. *Fam.* S'emploie pour désigner quelqu'un dont le nom échappe : *Chose m'a dit... Une robe de chez Chose* (A. Daudet).

◆ Adj. *Etre un peu chose,* être un peu simple, un peu niais. ‖ *Etre tout chose, rester tout chose,* être tout interdit, ou se sentir vaguement souffrant : *Coupeau perdit sa gaîté. Il devenait tout chose. Gervaise, inquiète de certains regards, se barricadait la nuit* (Zola).

— Rem. *Quelque chose, autre chose, grand-chose* sont devenus des expressions à valeur neutre indéfinie, et, comme le neutre se rend en français par le masculin, on dit : *Quelque chose est promis. Autre chose sera fait.* Mais on dit : *Quelque chose qu'il ait faite,* parce que *quelque chose* signifie ici : *Quelle que soit la chose.* — L'adjectif qui suit immédiatement ces expressions doit être précédé de la préposition « de » : *Savez-vous quelque chose de nouveau? Y a-t-il autre chose de nouveau? Il n'y a pas grand-chose de nouveau.*

— Encycl. Dr. Dès lors qu'une *chose* est susceptible de droits, elle constitue un bien* corporel. Ne sont pas susceptibles d'appropriation les *choses communes,* dont l'usage est commun à tous (air, mer, eau courante) et les *choses hors du commerce* (sépultures, biens du domaine public); les *choses sans maître* n'appartiennent à personne, mais sont susceptibles d'appropriation (animaux sauvages, objets mobiliers abandonnés). On distingue également entre les choses suivant qu'elles sont ou non *consomptibles* (une chose est dite « consomptible » lorsqu'on ne peut en faire usage sans la détruire ou l'aliéner : bois à brûler, denrées et boissons, monnaie) ou *fongibles* (une chose est dite « fongible », ou *chose de genre,* lorsqu'elle peut être employée à la place de n'importe quelle autre de la même espèce pour un paiement : un sac de blé ou un tonneau de vin indéterminés; la chose matérielle déterminée est parfois appelée *corps certain :* tel objet, tel sac de maïs).

— Philos. Le mot *chose* a deux sens principaux en philosophie. Au sens *moral,* il s'oppose au mot *personne.* La personne existe et sait qu'elle existe, la chose est inconsciente d'elle-même; la personne est active, la chose est passive; la personne, consistant dans la volonté libre et raisonnable, doit être l'objet d'un respect absolu, être toujours traitée comme une *fin en soi,* et jamais comme un simple moyen. La chose, n'ayant aucun de ces caractères moraux, appartient à la sphère des *moyens.* Cette distinction a été particulièrement mise en relief dans la maxime morale de Kant : « Agis toujours de manière à traiter la personne humaine, en toi comme en autrui, comme une fin et non comme un moyen. »

Au sens *métaphysique,* le mot *chose* est synonyme de *substance.* Descartes appelle l'âme une *chose pensante,* c'est-à-dire une substance dont la nature ou l'attribut essentiel est de penser; la matière, une *chose étendue,* c'est-à-dire une substance dont la nature ou l'attribut essentiel est l'extension. Kant* oppose la *chose en soi* au phénomène. Le *phénomène**, c'est la représentation que le sujet a de l'objet; la *chose en soi,* ou *noumène**, c'est l'objet tel qu'il existe en lui-même, c'est-à-dire indépendamment de la représentation qu'en a le sujet, et des lois que l'intelligence du sujet impose à cette représentation. Par suite, la *chose en soi* nous est, d'après Kant, radicalement inconnaissable; mais il affirme nettement sa réalité comme nécessaire pour mettre en branle la sensibilité du sujet. (V. CRITICISME, IDÉALISME, RÉALISME.)

— Procéd. Lorsqu'un jugement est devenu définitif, il acquiert *force de chose jugée* et devient exécutoire. Il acquiert, en même temps, l'*autorité de la force jugée,* ce qui interdit de le remettre en discussion (en principe, les motifs d'un jugement font corps avec le dispositif de celui-ci et bénéficient de l'autorité de la chose jugée); en matière criminelle, cette autorité ne s'attache qu'aux jugements proprement dits et non aux ordonnances de non-lieu des juges d'instruction ou aux arrêts de non-lieu des chambres d'accusation. Lorsque la présomption de vérité attachée à la chose jugée s'impose à toute personne (jugement de divorce, décision d'ordre répressif), elle est dite *absolue;* lorsqu'elle s'impose aux seules parties ayant figuré à l'instance, on dit qu'elle est *relative* (jugement constatant l'existence d'une dette). On appelle *exception de la chose jugée* le moyen de défense par lequel, au cours d'un procès, un plaideur oppose à la prétention de son adversaire l'autorité de la chose jugée. (→ Biblio.)

CHOSTAKOVITCH

CHOSEN, nom japonais de la Corée.

Choses vues, recueil posthume de Victor Hugo (deux séries : 1887 et 1900). Il s'agit d'une sorte de journal consacré par Hugo à l'enregistrement des principaux événements qui ont jalonné sa vie, de 1838 à 1875. La première série s'ouvre sur un récit de la mort de Talleyrand (1838), particulièrement bien venu; on y trouve également une relation des funérailles de Napoléon (1840); une explication de l'origine de « Fantine », personnage des *Misérables**; de brèves études sur Royer-Collard (1843), Louis-Philippe (1844), Villemain (1845), Béranger (1847); un récit de la mort de Balzac (1850). La seconde série comprend une part importante consacrée aux débuts de Louis Napoléon Bonaparte, à la chute de l'Empire et au siège de Paris.

CHŌSHI, v. du Japon, dans l'île de Honshū (préfect. de Chiba), sur l'océan Pacifique; 82 400 hab. Grand port de pêche.

CHOSISME n. m. Philosophie centrée sur l'existence et la description des choses.

CHOSISTE adj. Qui concerne ou qui soutient le chosisme.

CHOSROÈS, nom de trois rois sassanides de Perse. (V. KHOSRÔ.)

CHOSTAKOVITCH (Dimitri Dimitrievitch), compositeur russe (Saint-Pétersbourg 1906). Il a été l'élève de Steinberg et de Glazounov au Conservatoire de Petrograd. Après une période de création d'œuvres d'avant-garde, où s'inscrivent notamment des pièces pour piano (*Aphorismes,* 1927), des ballets (*l'Age d'or,* 1930), des symphonies (*Symphonie d'octobre,* 1927; *Premier Mai,* 1931), des opéras (*le Nez,* 1928; *Lady Macbeth de Mzensk,* 1934), le compositeur se rallia à une esthétique plus simple, exempte de recherches formelles ou personnelles, et relatant les événements importants, sociaux et historiques de l'U. R. S. S., notamment à la suite du « rapport Jdanov » (1948), aux prescriptions duquel il se soumit. En dehors de quelques pages de musique de piano (24 préludes et fugues, 1951) ou de chambre, il réalisa surtout des œuvres de circonstance, cantates ou grandes fresques pour orchestre (*le Chant des forêts;* 7e symphonie dite « de Leningrad », 1941; 8e et 9e symphonie, 1945, 1946) et de nombreuses musiques de films. (→ Biblio.)

CHOTA NĀGPUR, région de l'Inde, dans le nord-est du Deccan (partie méridionale du Bihār). Elle possède d'importants gisements de minerai de fer, de houille et de bauxite.

CHOTT n. m. (de l'ar. *shāṭ'*). En Afrique du Nord, terre salée qui entoure une sebkha. (Le terme est étendu souvent à toute la dépression où se localise la sebkha.)

— Encycl. Les *chotts* Tigri, Rharbi, Chergui et celui du Hodna sont localisés sur les hautes plaines du Maroc oriental et de l'Algérie occidentale. Dans le sud de la Tunisie et de l'Algérie orientale, la dépression des chotts s'étend sur 350 km, du golfe de Gabès au pied de l'Aurès : de l'O. vers l'E., on distingue les chotts Melrhir, Rharsa et Djérid.

CHOTUSICE, en allem. **Chotusitz,** village de Tchécoslovaquie, dans la Bohême orientale, au N. de Čáslav; 1 050 hab. Victoire de Frédéric II de Prusse sur les Autrichiens le 17 mai 1742 (dite aussi de *Čáslav* [Czaslau]), à la suite de laquelle Marie-Thérèse céda toute la Silésie à la Prusse.

CHOU n. m. (lat. *caulis*). Nom donné à diverses espèces de plantes, de la famille des crucifères, formant un grand nombre de variétés cultivées pour l'alimentation de l'homme et des animaux. ‖ *Par extens.* Plante ou partie de plante ayant l'aspect du chou. ‖ Pâtisserie soufflée très légère : *Un chou à la crème.* ‖ *Fam. Mon chou, Mon petit chou, Mon gros chou,* termes de tendresse familière [au fém. CHOUTE] : *Elle lui prit brusquement la tête à deux mains et la tourna vers la lumière : « Alain, mon chou, tu as quelque chose! »* (F. Mauriac). ‖ Pl. *des* CHOUX.

— Loc. FAM. *Feuille de chou,* écrit, journal sans importance. ‖ *Aller planter des choux* ou *ses choux,* se retirer à la campagne : *Planter mes choux* [...], *végéter doucement,*

indifférent à tout, même à moi-même, voilà maintenant le dernier terme de mon ambition (Chateaubriand). || *Etre dans les choux,* être dans les derniers d'un classement, être évanoui. || *Bout de chou,* enfant. || *Etre bête comme chou,* être fort bête ; être facile à comprendre. || *Faire ses choux gras de,* faire son régal de ou faire des profits. || *Faire chou blanc,* ne pas réussir. || *S'entendre à quelque chose comme à ramer des choux,* ne s'y entendre nullement. || *Ne pas valoir un trognon* ou *un trou de chou,* ne rien valoir du tout. || *Fam. Rentrer dans le chou de quelqu'un, à quelqu'un,* l'attaquer de front.

— Bot. *Chou cabus* ou *pommé,* chou commun à tête ronde et serrée. || *Chou cavalier,* variété de chou vert. || *Chou-colza,* v. COLZA. || *Chou caraïbe,* nom, aux Antilles, d'*Arum esculentum* (*Colocasia esculenta*). || *Chou de chien,* nom de la mercuriale annuelle. || *Chou marin,* nom usuel du crambé maritime. || *Chou palmiste,* nom donné au bourgeon terminal de plusieurs palmiers. || *Chou rouge,* variété de chou cabus dont les feuilles sont de couleur rouge. || *Chou de Kerguelen,* crucifère (*pinglea*) qui a l'apparence d'un chou cavalier, originaire des régions antarctiques. (Cette plante est alimentaire et jouit de propriétés antiscorbutiques.) || *Tête* ou *pomme de chou,* masse arrondie formée par les feuilles des choux pommés. || *Pied de chou* ou *plant de chou,* l'un des individus végétaux d'une plantation de choux.

— Confect. et Cost. Coques de rubans disposées en touffe, ou de tissus, chiffonnées en rond, utilisées, suivant la mode, dans le costume féminin ou les parures d'enfants.

◆ Adj. *Fam.* Joli, gentil : *Sorel avait un chapeau chou* (Vailland). « *Ce que tu es chou, mon petit papa* », *dit Ella Birnenschatz* (J.-P. Sartre).

— ENCYCL. Le *chou commun* (*Brassica oleracea*) est une plante vivace indigène, de la famille des crucifères, que l'on rencontre sur le littoral de la France et de l'Europe septentrionale. Le chou sauvage a des feuilles larges ondulées, épaisses, glabres et pruineuses ; les fleurs sont jaune pâle.

Par la culture et la sélection, le chou sauvage a donné naissance à différents types.

Par développement de la faculté qu'ont les feuilles à nervures coudées de former une pomme, on a obtenu les choux cabus et les choux de Milan. Par développement de la teneur en anthocyane, on a obtenu les choux rouges. Par développement de l'aptitude à former des bourgeons à l'aisselle des feuilles, on a obtenu les choux de Bruxelles. Par développement de l'inflorescence charnue, on a obtenu les choux-fleurs et les brocolis. Par développement de la moelle, on a obtenu les choux moelliers et les choux-raves. Par développement des tiges et des feuilles, on a obtenu les choux fourragers et les choux frisés.

Les *choux pommés* (*B. oleracea,* var. *capitata*) sont à feuilles lisses (choux cabus), mais il en existe à feuilles cloquées (choux de Milan [*B. oleracea, capitata, sabauda*]). Ce groupe comprend des centaines de variétés se caractérisant par leur physiologie (choux de printemps, d'automne et d'hiver), leur précocité, la forme de leur pomme (ronde, pointue ou en cœur), leur couleur (choux rouges), etc.

Ces choux sont les plus cultivés pour l'alimentation humaine. Les semis se font en pépinière, selon les types ou selon les variétés, en septembre, février ou mai. La mise en place se fait à 50 cm en tous sens. La récolte peut s'échelonner toute l'année en combinant semis et variétés. Le chou aime les terres riches, mais l'excès d'acidité provoque la hernie.

Choux de Bruxelles (*B. o.,* var. *gemmifera*). Il en existe de nombreuses variétés, se différenciant par leur taille et leur précocité. Leur culture est facile. Les semis se font de mars à juin, et la récolte a lieu en automne et en hiver.

Choux fourragers (*B. o.,* var. *acephala*). Ils comprennent les choux à tige élevée (choux cavaliers), à tige renflée (choux moelliers), à tiges multiples (chou mille-têtes) ou à larges feuilles (choux fourragers de la Sarthe). Ils sont utilisés pour l'alimentation du bétail.

Les choux frisés ressemblent aux choux fourragers, mais leurs feuilles très épaisses sont fortement frisées. Ce légume riche en protéines est apprécié dans les pays nordiques.

Choux-fleurs (*B. o.,* var. *botrytis*). Les choux-fleurs proprement dits sont hâtifs et cultivés en annuels. Les brocolis sont tardifs et cultivés en bisannuels, car ils ne pomment qu'au printemps suivant l'année du semis. Il existe de nombreuses variétés de choux-fleurs, que l'on classe en différents groupes : les variétés dites « hollandaises » (Erfurt), les variétés parisiennes (Lecerf), les variétés méridionales (Bagnols), les variétés italiennes (géant de Naples) et les variétés d'Alger.

Choux à jets (sous-var. *cymosa*). Ce sont des types de choux-fleurs dont on mange les tiges florales.

Choux-raves (*B. o.,* var. *gongyloïdes*). Dans ces variétés, la tige forme un renflement charnu arrondi sur le sol. Elles se distinguent par leur couleur verte ou violette et leur précocité. Ils sont très consommés dans l'Est et en Europe centrale.

Choux-navets et *rutabagas* (*Brocoli campestris,* var. *napo-brassica*). Ces espèces différentes s'apparentent au colza. Elles n'existent pas à l'état sauvage et seraient issues d'un croisement chou et navet. Les choux-navets sont à chair blanche. Les rutabagas sont à chair jaune.

— Art culin. Tous les *choux* verts et pommés sont riches en vitamines C. Dans ces plantes comestibles, on mange soit la pomme ou les bourgeons : chou vert, chou rouge, chou pommé, chou de Bruxelles ; soit l'inflorescence : chou-fleur ; soit la racine : chou-rave et chou-navet. Dans le Centre et le Sud-Ouest, le chou sert de base à une soupe paysanne.

CHOU ou **CHOUÉ** n. m. Monnaie de compte utilisée en Chine, et qui vaut 1/10 de cache ou sapèque, soit 1/10 000 de taël.

CHOU, dieu égyptien de l'Air ; il forme, avec sa sœur-épouse Tefnout, le premier couple divin créé par le démiurge Atoum. Il se serait glissé entre Geb (la Terre) et Nout (le Ciel) pour les séparer, et il constitue le support de la voûte céleste. En tant que dieu de l'Air, il représente en même temps le souffle vital, selon les textes des sarcophages du Moyen-Empire, et aussi la lumière. Il est adoré à Léontopolis (auj. Tell-Moqdam) ; le lion est son animal sacré.

CHOUAN n. m. (de *chat-huant*). Nom local, dans certains départements, du moyen duc.

CHOUAN n. m. Nom donné aux paysans royalistes du Maine, de Bretagne et de Normandie, qui prirent les armes contre la première République française. (Cette appellation leur vint du sobriquet d'un de leurs premiers chefs, Jean Cottereau, dit Jean *Chouan ;* ce surnom lui aurait été donné parce qu'il avait l'habitude de sortir surtout la nuit et de rallier ses hommes au cri du *chat-huant.*)

Chouans (LES), roman de H. de Balzac (1829), primitivement intitulé *le Dernier des chouans* (1828). Il l'a rangé dans la suite parmi les *Scènes de la vie militaire.* La scène est en Bretagne, en 1799. Chargée par les républicains d'espionner un jeune chef chouan (le marquis de Montauran), l'héroïne du roman (Mlle de Verneuil) s'éprend de lui, lui avoue une mission que désormais elle déteste, et se dévoue pour le sauver. Mais tous les deux sont tués par les bleus. L'imitation de Walter Scott n'enlève rien à la vérité ni à la force de l'œuvre, la première que Balzac ait signée de son nom.

CHOUANNER v. intr. Participer à la chouannerie : *Le chevalier d'Alençon avait guerroyé dans la Vendée et quelque peu chouanné* (Balzac).

CHOUANNERIE n. f. Insurrection, guerre des chouans.

— ENCYCL. Hist. Le mouvement de la *chouannerie,* concomitant à l'insurrection vendéenne, ne doit pas être confondu avec celle-ci. Les chouans, qui opérèrent au nord de la Loire, en Bretagne, en Normandie, dans le Maine, l'Anjou et même en Touraine, ne formèrent jamais de véritables armées comme les Vendéens : ils opérèrent par petits groupes et firent une guerre de partisans qui tourna au brigandage. L'origine de la chouannerie, comme de la révolte vendéenne, était le mécontentement provoqué par la loi du 24 février 1793 ordonnant la levée de 300 000 hommes, qui se greffait sur une hostilité profonde à la politique religieuse des assemblées révolutionnaires. (V. VENDÉE.) Les paysans s'armèrent, se dissimulèrent dans les bois ou le long des chemins creux ; l'un d'eux, Jean Cottereau, dit Jean Chouan, fut un des premiers à faire figure de chef. En liaison avec le marquis de La Rouërie, il rallia à sa cause les nobles de la région, qui fournirent les fonds et organisèrent des cachettes dans leurs châteaux.

Pendant près de dix ans, les chouans tinrent tête aux gouvernements successifs. En 1793, ceux du Maine et de Bretagne, avec Cottereau et Cadoudal, rallièrent l'armée vendéenne marchant sur Granville, et partagèrent le désastre de Savenay ; en 1795, 15 000 d'entre eux, levés par Cadoudal dans le Morbihan, participèrent à la désastreuse tentative des émigrés à Quiberon.

En octobre 1795, le comte Louis de Frotté amplifia le mouvement en basse Normandie et tint la campagne pendant toute une année. Sa soumission, en 1796, fut de courte durée. La chouannerie persista dans l'Ouest sous une forme endémique jusqu'en 1800, et il y eut des séquelles jusque sous l'Empire. Des bandes isolées d'aventuriers, « chauffeurs » et braconniers se livraient à des attentats sur les personnes, à des pillages de voitures publiques, leur activité tenant plus du brigandage que de la conspiration, encore que sa couleur politique se marquât dans le choix des victimes, anciens jacobins, acquéreurs de biens nationaux, prêtres « jureurs », etc. : ainsi l'enlèvement du sénateur Clément de Ris (23 sept. 1800), dont Balzac a fait le sujet de son roman *Une ténébreuse affaire,* ou l'assassinat de l'évêque constitutionnel du Finistère, Audrein (19 nov.). Le mouvement, cependant, reprit parfois l'ampleur d'une guérilla généralisée : à l'automne de 1798 lorsque les bandes de chouans se renforcèrent d'innombrables déserteurs et réfractaires à la conscription instituée par le Directoire ; dans l'été de 1799, où il fallut envoyer deux armées opérer au nord et au sud de la Loire, sous les généraux Hédouville et Travot. Après la soumission de la Vendée et l'exécution de Frotté en Normandie, au début de 1800, la chouannerie s'éteignit. Cadoudal, cherchant à la ranimer, ne put grouper que quelques partisans, qui vinrent à Paris et organisèrent contre le Premier consul l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Le Concordat de 1801 acheva la pacification de l'Ouest. (→ Biblio.)

CHOUART n. m. Nom usuel de l'effraie.

CHOUBERT. V. ŠUBERT.

choux

chou cabus nantais

chou-fleur

chou de Bruxelles

chou-rave blanc

chou fourrager

cavalier

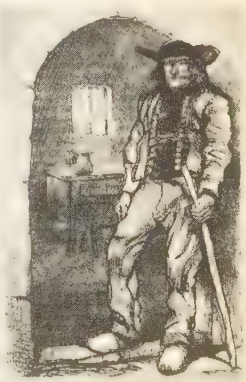

Chouan
illustration de Ch. Huard pour « les Chouans » de Balzac (Conard, édit., 1910)

Phot. Vilmorin-Andrieux, Vincent, Larousse.

CHOUBINE
buste de Catherine II

choucas

chevêche

chouettes

effraie

CHOUBINE (Fiodor Ivanovitch), sculpteur russe (gouvern. d'Arkhangelsk 1740 - Saint-Petersbourg 1805). Après avoir été l'élève de Gillet à l'Académie, il fut envoyé à Paris, où il subit l'influence de Pigalle. De retour en Russie, il mena une vie misérable, en butte à l'hostilité des académiciens, qui lui reprochaient de n'être que portraitiste. C'est un physionomiste, dont les bustes évoquent quelquefois Houdon : *Catherine II* (musée de l'Ermitage), *Potemkine*, *Roumiantsev-Zadounaïski* (musée Roumiantsev, Moscou).

CHOUBRA ou **CHUBRA**, quartier industriel du Caire (Egypte), entre la gare et Rod el-Farag, sur la rive droite du Nil.

CHOUC n. m., **CHOUCETTE** ou **CHOUCHETTE** n. f. Noms usuels du choucas.

CHOUCAS [kɔ(s)] n. m. (origine onomatopéique). Petite corneille noire à nuque grise, à bec faible, d'Europe et d'Asie. (Le choucas [*Corvus monedula*] vit en colonies dans les vieux édifices, les clochers, les grands rochers. Famille des corvidés.) ‖ Dans les Alpes, nom donné à tort au CHOCARD.

CHOUCHA, v. de l'U. R. S. S. (Azerbaïdjan), près du Kour. Anc. capit. du khanat de Karabagh.

CHOUCHEMENT n. m. Cri de la chouette.

CHOUCHOU ou **CHOU-CHOU** n. m. *Fam.* Préféré, favori.

CHOUCHOUTE n. f. V. CHAYOTE.

CHOUCHOUTER v. tr. *Fam.* Choyer, dorloter : *Au lieu de vous chouchouter, elle vous fait aller comme un valet* (Balzac).

CHOUCROUTE n. f. (dialecte allem. d'Alsace *surkrut ;* allem. *sauer,* aigre, et *Kraut,* chou). Plat à base de chou conservé dans la saumure, avec accompagnement de nombreuses charcuteries. (Dans la choucroute de Francfort, les saucisses de Francfort remplacent les saucisses de Strasbourg de la choucroute alsacienne. On peut aussi manger la choucroute en légume, sans charcuterie. On fait encore de la choucroute de navet, mais elle est moins courante.)

CHOUE n. f. Autre nom de la chouette.

Chouei-hou tchouan (*le Rivage*), roman populaire chinois datant de la dynastie Ming. Les retouches importantes qu'il a subies au cours des éditions successives ne permettent pas de déterminer quels en furent les auteurs. C'est une œuvre hardie, qui décrit les mœurs dissolues des mandarins et donne le beau rôle aux brigands. Du point de vue littéraire, elle est supérieure à la plupart des autres romans Ming, en particulier à l'histoire des Trois Royaumes. (V. SAN-KOUO TCHE YEN-YI.)

Choueir (SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-), monastère de basiliens melkites, du diocèse de Beyrouth, chef de la congrégation du même nom fondée en 1697 à Alep. La congrégation, actuellement divisée en deux branches, comprend des couvents de religieux et des couvents de moniales.

CHOUEN, l'un des *Wou Ti* (Cinq Souverains) de la Chine légendaire. Selon la tradition, il aurait succédé à Yao, dont il aurait été le ministre, et aurait eu pour successeur son ministre Yu le Grand ; il est présenté comme un sage et comme un modèle de piété filiale. La plus grande partie des premiers chapitres du *Chou king* se rapporte à la légende de Chouen.

CHOU EN-LAI ou **TCHEOU NGEN-LAI**, général et homme d'Etat chinois (Houai-yin, Kiang-si, 1898). Après des études poursuivies en Chine, au Japon, en France, où il fonde un groupe chinois de jeunesses communistes, en Angleterre et en Allemagne, il revient en Chine. Il est, de 1924 à 1926, instructeur politique à l'académie militaire de Houangpou, à Canton. Après l'écrasement en 1927 du soulèvement ouvrier de Canton, qu'il avait contribué à fomenter, il se consacre à l'organisation d'une armée dans la région tenue par les communistes au Kiang-si et participe à sa retraite, lors de la « Longue Marche » (1934). [V. CHINE.] Vice-président du conseil militaire révolutionnaire, il représente les communistes lors des négociations avec Chang Kai-chek en 1936, réside longtemps à Tchong-k'ing et tente une réconciliation générale avec le Kouo-min-tang en vue de la constitution d'un front commun contre le Japon. Il occupe les fonctions de vice-

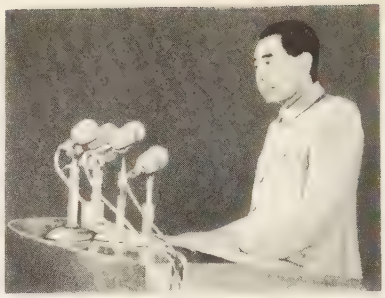

directeur de la section politique du conseil militaire national de 1938 à 1941. Membre du conseil politique du parti communiste en 1945, il est Premier ministre et ministre des Affaires étrangères dès la proclamation de la République populaire en Chine en 1949. A ce titre, il dirige les délégations chinoises lors des conférences de Genève (1954) et de Bandung (1955). Au début de 1958, il abandonne le ministère des Affaires étrangères au maréchal Chen Yi, tout en demeurant président du Conseil.

CHOUEN-TCHE, nom de la période pendant laquelle régna (1644-1661) l'empereur chinois Che-tsou* (1638-1661), premier souverain de la dynastie Ts'ing (mandchoue). Ce règne fut marqué par la lutte contre Koxinga* et les derniers partisans des Ming réfugiés dans la Chine du Sud. Le calendrier chinois fut réformé avec l'aide du missionnaire jésuite Adam Schall. En 1656 avait été reçue à Pékin la première ambassade russe.

CHOUEN-TI, en mongol **Toghan Temour** (1320-1370), dernier empereur chinois de la dynastie mongole (Yuan), qui régna de 1333 à 1368. Il dut lutter contre la secte du Lotus-Blanc (1348) et contre des séditions militaires. La situation politique fut aggravée en 1351 par la rupture des digues du fleuve Jaune. Kouo Tseu-hing, de 1352 à 1355, et Tchou Yuan-tchang, à partir de 1355, dirigèrent une révolte populaire, levèrent une armée et conquirent toute la Chine du Sud (1355-1367). Chouen-Ti fut chassé de Pékin en 1368 et mourut en Mongolie. Il avait été en relation avec le pape Benoît XII qui lui avait envoyé quatre franciscains (1342).

CHOUÉRITE n. et adj. Religieux ou religieuse de la congrégation de Choueir.

CHOUET (Jean Robert), philosophe protestant (Genève 1642 - *id.* 1731). Professeur de philosophie à Saumur et à Genève, il y introduisit le cartésianisme. Il compta Bayle au nombre de ses disciples. On a de lui une *Logique* en latin (1672) et des thèses physiques.

CHOUETTE n. f. (anc. franc. *çuete ;* francique **kawa*). Nom que l'on donne à ceux des rapaces nocturnes dont la tête ne porte pas d'aigrettes. (V. pl. OISEAUX, 2.) ‖ *Chouette épervière,* v. SURNIE. ‖ *Chouette pêcheuse,* nom donné à diverses chouettes à régime piscivore, entre autres aux *scotopélies* d'Afrique. ‖ *Chouette des terriers,* nom commun aux chouettes du genre *speotyto,* espèces brunâtres, à longues jambes, qui vivent dans des terriers, dans diverses régions d'Amérique, souvent en compagnie de rongeurs, spécialement des chiens de prairie (*cynomys*).
— Numism. Dans l'Antiquité, monnaie d'Athènes, qui avait pour type une chouette.
— ENCYCL. Numism. La *chouette* était l'oiseau consacré à Athéna : elles étaient nombreuses autour de l'Acropole, et l'épithète homérique *glaukôpis* pouvait signifier également *aux yeux brillants* ou *au visage de chouette.* Cet oiseau devint donc le symbole de la cité d'Athènes, dont les monnaies portaient au droit une tête d'Athéna, et au revers une chouette. Le fameux décadrachme d'Athènes, qui commémore la victoire de Marathon en 490 av. J.-C., ou celle de Salamine, en 480, a pour type une chouette aux ailes déployées. Le type de la chouette se répandit surtout sur les tétradrachmes frappées depuis l'époque de Pisistrate, en 561. Les chouettes se répandirent dans tout le bassin de la mer Egée depuis la constitution de la ligue attico-délienne, qui établit la suprématie d'Athènes, en 478.

CHOUETTE adj. (emploi fig. de *chouette,* animal, appartenant à la langue des ateliers). *Pop.* Bon : *Un patron chouette.* ‖ Joli, élégant, admirable : *J'entends qu'Asie lui apprête un dîner un peu chouette, je veux le rendre fou cet homme* (Balzac). *Franchement, c'est chouette !* (Flaubert).
— Interj. Quelle chance !

CHOUETTEMENT adv. *Pop.* De façon chouette : *Le type le plus chouettement mis* (P. Morand).

CHOU-FLEUR n. m. V. CHOU. ‖ Pl. *des* CHOUX-FLEURS.

CHOUGUET n. m. Technol. V. CHOUQUET.

CHOUIA n. m. (ar. *chouiya*). Arg. mil. popularisé. Petite quantité. (On dit aussi un CHOUEILLE, également arabe.)

CHOUÏA ou **CHOUYA**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), au N.-E. de Gorki ; 64 000 hab. Elle fait partie de la conurbation d'Ivanovo.

CHOUIA-CHOUIA adv. Arg. mil. Pas trop vite : *Ah, ben, non, en voilà assez, chouia-chouia, enlevez-le* (Courteline).

CHOUÏSKI, branche de la famille des Romanov, originaire du gouvernement de Vladimir, qui joua un grand rôle dans les révolutions de palais des XVIe et XVIIe s. Pendant l'enfance d'Ivan IV, les Chouïski exercèrent une influence prépondérante. Persécutés par Ivan IV, ils reprirent à sa mort leur rôle dans la direction de l'Etat. — Vassili **Chouïski** devint tsar de Russie de 1606 à 1610, à la faveur du « Temps des Troubles ». Il prit le pouvoir le 19 mai 1606, après la chute de l'usurpateur Dimitri, qu'il avait préparée. Simple instrument aux mains des boyards moscovites, il ne put empêcher la dislocation de la Russie, en proie à une crise aux éléments multiples : révoltes paysannes provoquées par les famines et le développement des liens de servitude ; offensive des Cosaques venus des steppes du Dniepr ; hostilité de la petite noblesse provinciale à l'aristocratie de Moscou ; enfin, invasions polonaises. Bientôt l'autorité de Vassili Chouïski, tsar sans terre, s'arrêta aux portes de Moscou. Non loin de là, l'armée polonaise soutint à Touchino un usurpateur, le second faux Dimitri (le Brigand), qui sut grouper autour de lui des éléments venus des classes moyennes russes (juin 1607). Les boyards de Moscou déposèrent Vassili Chouïski le 19 juin 1610.

Chou King (*Livre de l'Histoire*), l'un des cinq « classiques » ou « canoniques » chinois. Il contenait à l'origine un certain nombre de textes historiques et politiques que Confucius aurait choisis dans les anciennes archives de la dynastie Tcheou (XIe-VIIe s. av. J.-C.). Après la destruction des livres ordonnée par l'empereur Ts'in che Houang-ti en 213 av. J.-C., le texte en fut reconstitué au temps des Han. Mais, seule, la partie dite « texte moderne » est authentique. Les fragments dits de « texte antique » sont l'œuvre d'un faussaire du IVe s. av. J.-C.

CHOU-KOU-TIEN ou **CHEOU-K'EOU T'IEN**, village situé à 42 km au S.-O. de Pékin (Chine). Des cavernes siluriennes, riches en fossiles, y furent prospectées à partir de 1921 ; d'importantes découvertes y furent faites par Andersson et Zdansky, par Bohlin, et surtout par le Dr W. C. Pei et F. Weidenreich. Les vestiges trouvés sont de haute importance pour la paléontologie humaine. Ils ont été étudiés, en dehors des savants précédents, par D. Black, Young et le P. Teilhard de Chardin : ce sont les sinanthropes*, présentant à la fois des caractères simiens et humains, mais qui possédaient déjà l'usage du feu et une technique rudimentaire de la taille de la pierre.

CHOULE n. f. (du lat. *solea,* pied ; ou de l'irlandais *sull,* mêlée ; ou du primitif haut allem. *kiulla,* objet arrondi). Jeu autrefois en usage dans toute la France.
— ENCYCL. Attestée dès 1147 en Languedoc, la *choule* était considérée comme un droit seigneurial, ce qui provoqua son déclin à partir de 1789. Le jeu se maintint pourtant durant tout le XIXe s., en Bretagne, Normandie, Ile-de-France, et dans tout le nord de la France. C'est un jeu rustique, brutal et libre, en opposition avec la *paume,* bourgeoise ou noble. La littérature mentionne la

choule ou la décrit, du *Roman de Renart* et du *Jeu de Robin et Marion* (XIIIe s.) au *Germinal* de Zola, en passant par le *Gargantua* de Rabelais et les romans régionalistes. La toponymie et la patronymie l'évoquent (vallée de la Solle ; Chouleur, Le Cholleux) ; l'expression : *chouler* son chien contre un autre ou une personne (l'exciter à mordre) traduit son animosité. Il s'agissait, pour deux clans opposés, de se disputer une vessie de porc ou de bœuf, huilée ou recouverte de cuir, gonflée d'air ou garnie de son ou de chanvre (parfois une boule en bois). Coups de tête, de poing, de pied, de bâton étaient permis, comme de s'enfuir avec la boule, ou *choulet*. L'aire du jeu était illimitée ; on suivait le choulet à travers champs, prés, marécages, bois, rivières, etc. Le but était varié : porte d'église, mur, intérieur de logis, arbre, ou puits et simple seau d'eau quand il fallait « noyer » le choulet. Le jeu durait au besoin jusqu'à la nuit et pouvait être suspendu et repris un autre jour pour conclure, car il n'y avait pas de partie nulle. Chaque camp pouvait comporter de 20 à 200 joueurs, que suivaient la foule des partisans villageois. On jouait de Noël à Pâques, aux Rois, au Mardi gras, à la Quadragésime, à la mi-carême et le lundi de Pâques, et aux fêtes patronales. La choule s'est conservée dans quelques villages des environs de Compiègne.

CHOULE n. f. (mot d'anc. franç. signif. *boule*). *Pêcher à la choule*, pêcher en mer en laissant le bateau dériver dans le courant et sous le vent, comme une boule.

CHOULEUR n. m. (du vieux normand *chouler*, pousser). Manut. Chargeuse de matériaux (sable, pierre, charbon, etc.), se composant

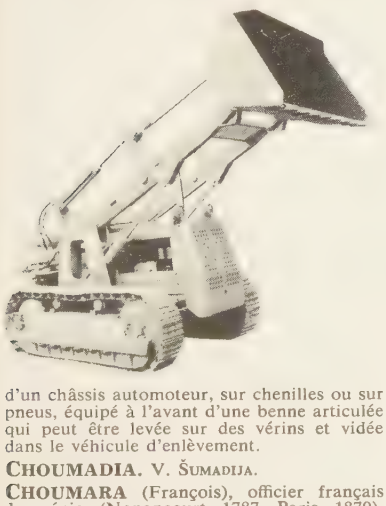

d'un châssis automoteur, sur chenilles ou sur pneus, équipé à l'avant d'une benne articulée qui peut être levée sur des vérins et vidée dans le véhicule d'enlèvement.

CHOUMADIA. V. Šumadija.

CHOUMARA (François), officier français du génie (Nonancourt 1787 - Paris 1870). Ses réformes dans l'art de la fortification, où il affirma notamment l'indépendance des escarpes et des parapets, portent le nom de *système de Choumara*.

CHOUM-CHOUM n. m. Alcool de riz indochinois, plus connu sous le nom d'arak*.

CHOUMEN. V. Kolarovgrad.

CHOUMNOS (Nicéphore), en gr. Nikêphoros **Choumnos**, homme d'Etat et écrivain byzantin († v. 1320). Il joua un grand rôle à la cour des empereurs Michel VIII (1261-1282) et Andronic II (1282-1328), et devint chef de la chancellerie impériale (*garde du Caniclée*). Sa fille Irène épousa même le fils d'Andronic II, Jean. On a de lui des ouvrages de rhétorique, des traités de philosophie, qui offrent quelque intérêt pour les controverses entre le platonisme et l'aristotélisme, et une correspondance. (→ Biblio.)

CHOUMNOS ou **KHOUMNOS**, poète grec, né en Crète vers le milieu du XVe s. Il a écrit une *Genèse du Monde*, en s'inspirant du texte de l'Ancien Testament. L'œuvre est de caractère didactique, et, par le sentiment religieux qu'elle exprime, fait diversion avec le réalisme d'autres productions contemporaines.

CHOU-NAVET n. m. V. chou. ‖ Pl. *des* choux-navets.

CHOUPETTE n. f. *Fam.* Nœud, chou de ruban que l'on met dans les cheveux des enfants.

CHOU-PILLE [pij] n. m. invar. Chien de quête courte.

CHOUPPES (Aimar, marquis de), général français (château de Chouppes, près de Mirebeau, v. 1612 - *id.* 1673). Lieutenant général de l'artillerie (1643), après plusieurs campagnes sous le règne de Louis XIII, il se rangea aux côtés du prince de Condé pendant la Fronde, mais ne tarda pas à faire sa soumission, et devint lieutenant général du roi en Roussillon et Cerdagne. Il a laissé des *Mémoires*, publiés en 1861, qui couvrent la période allant de 1625 à 1660.

CHOUQUE ou **CHOUQUET** n. m. (forme normano-picarde de *souche*). Mar. Pièce en bois ou en fer servant de passage et de point d'appui aux mâts supérieurs. (Le chouque porte un trou carré dans lequel s'engage le ton du mât ; il est percé circulairement pour le mât supérieur.)

CHOUQUET n. m. (de *chouque*). Technol. Billot sur lequel on rabat les filières, dans les tréfileries. (On dit aussi chouguet.)

CHOUQUETTE n. f. Nom usuel du choucas.

CHOU-RAVE n. m. V. chou. ‖ Pl. *des* choux-raves.

CHOURIN n. m. (tsigane *tchouri*), **CHOURINER** v. tr., **CHOURINEUR** n. m. Arg. Variantes de surin (couteau), suriner (tuer à coups de surin), surineur (qui tue avec le surin) : *Quand on se chourine dans ce bouge, c'est entre soi* (Huysmans).

CHOUS [kus] n. m. (mot gr. formé de *khêin*, verser). Mesure de capacité pour les liquides, qui valait 12 cotyles attiques, et qui correspondait au conge des Romains.

Chout, ballet d'après une légende russe, en 6 tableaux, musique de S. Prokofiev, chorégraphie de Slavinski et Larionov. Première mondiale par la Compagnie des ballets russes de Diaghilev à la Gaîté-Lyrique (1921). *Chout* est caractéristique de l'époque où Diaghilev aspirait à dégager son esthétique théâtrale des influences d'un certain romantisme et aussi de celles du folklore russe, pour s'approcher d'une esthétique européenne plus raffinée. L'argument est typiquement russe : le farceur Chout, d'accord avec sa femme, fait semblant, en présence de ses amis, farceurs comme lui, de la tuer et de la ressusciter à l'aide d'un fouet magique. Les farceurs, étonnés, achètent ce fouet et essayent d'éprouver son pouvoir pour faire ressusciter leurs femmes qu'ils ont tuées dans ce dessein. Or, le miracle ne s'accomplit pas, ils vont chez Chout, qui, effrayé, s'habille d'une robe de sa femme, tandis que celle-ci disparaît pour éviter des complications.

CHOUTE n. f. V. chou.

CHOU-TEH ou **TCHOU TÖ**, homme politique et maréchal chinois (Man-chang, Sseutch'ouan, 1886). D'abord destiné par ses parents à une carrière de lettré, il entre en 1909 à l'académie militaire du Yun-nan, adhère bientôt au parti de Sun Yat-sen et participe, lors de la révolution de 1911, à la rébellion des troupes de la Chine du Sud. Son inscription au parti communiste ayant été refusée (1921), il séjourne à Paris et à Berlin, où il rencontre Chou En-lai (1922), mais se fait expulser en 1925 pour son activité communiste. Il revient en Chine en 1926 et contribue, avec Mao Tsö-tong et Chou En-lai, à l'organisation de l'armée rouge, dont il devient commandant en 1931. Il lutte contre les armées de Chang Kai-chek et doit opérer une dure retraite, la « Longue Marche », sous la pression du Kouo-min-tang (1934). Chef de la VIIIe armée, il collabore avec Chang Kai-chek contre les Japonais (1937-1941), puis reprend une guerre indépendante de la stratégie de Chang Kai-chek et des alliés. Il parvient à immobiliser une partie des forces japonaises (1941-1945). De 1946 à 1949, il commande la deuxième zone de guerre au cours de la lutte contre le Kouo-min-tang, conduit à la victoire les armées de Mao Tsö-tong et conquiert toute la Chine continentale. Il est nommé commandant suprême des forces armées chinoises, élu en 1954 vice-président de la République, et nommé maréchal en 1955.

CHOUVALOV, famille russe, dont les membres les plus marquants furent : Piotr Ivanovitch († 1762), homme d'Etat habile, mais peu scrupuleux. Il prit une grande part à l'administration intérieure de la Russie sous Elisabeth, et contribua à stimuler l'activité économique. Il se signala par l'invention d'un obusier qui reçut son nom. — Ivan Ivanovitch (1737-1797), frère du précédent. Il seconda Michel Lomonossov et collabora, en 1755, à la fondation de l'université de Moscou. Il créa l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg (1757), et attira en Russie des peintres français célèbres, comme Lagrenée et Claude le Lorrain. — Andrei, fils de Piotr (*Andrei Petrovitch*) [1743-1789], membre du Conseil de l'Empire. Il fréquenta le salon de Mme du Deffand et fut lié avec les philosophes ; il est l'auteur d'une *Epître à Ninon*, qu'on a attribuée à Voltaire. — Andrei Petrovitch (1817-1876), l'un des hommes de confiance du tsar Alexandre II. Il contribua à préparer l'émancipation des serfs. — Piotr Andreïevitch, diplomate (Saint-Pétersbourg 1827 - † 1889). Il fut gouverneur de la Courlande et ministre de la Police (1866). En 1873, il fut envoyé en mission diplomatique à Londres, prépara les négociations du Congrès de Berlin, et y siégea, pour seconder Gortchakov. — Pavel Andreïevitch (1830 - Yalta 1908), frère du précédent. Il fut ambassadeur à Berlin (1885) et gouverneur général de Varsovie (1895).

CHOUYA. V. Chouïa.

CHOUZÉ-SUR-LOIRE, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), sur la *Loire* ; 2 454 hab. (783 aggl.) [*Chouzéens*]. Château du XVe s., qui appartint à Tallemant des Réaux. Maison du XVIe s. Primeurs. (→ Biblio.)

CHOUZY-SUR-CISSE, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Touraine, au confluent de la *Cisse* et de la Loire ; 1 129 hab. (579 aggl.). Pavillon et manoir du XVe s. Objets en matières plastiques.

CHOWKOW. V. Tcheou-k'eou.

CHOW-CHOW [ʃuʃu] n. m. Race de chiens, d'origine chinoise.

— Encycl. Le *chow-chow*, de taille moyenne, a la fourrure abondante, longue et serrée. Il porte la queue roulée sur le dos et sa tête rappelle celle du lion. En Extrême-Orient, c'est un chien de travail et un chien comestible, engraissé avant d'être abattu. Introduit en Europe vers la fin du XIXe s., il y est devenu un chien de compagnie.

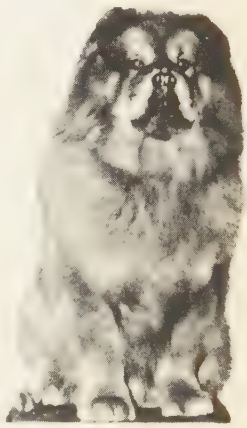

chow-chow

CHOYER v. tr. (origine douteuse, peut-être onomatop.). [Se conj. comme *aboyer*.] Soigner avec tendresse ; combler d'attentions : *Le monde le choya* [Delille], *les femmes l'adorèrent ; ce fut, pour tout ce qui le connut, un jouet charmant et une idole* (Sainte-Beuve) ; et, au *fig.* : *Par crainte de déflorer peut-être un rêve si longtemps choyé* (Gide). ‖ Veiller avec soin sur : *Choyer ses affaires*.

CHRAME [kram] n. m. Etoffe rouge, verte ou blanche, dont on recouvre les couvre-pieds, les édredons, etc.

CHRAMNE, prince franc († entre 558 et 564), fils de Clotaire Ier. Il se révolta contre son père à l'instigation de son oncle Childebert. Après avoir obtenu son pardon, il complota une seconde fois et dut se réfugier chez le comte de Bretagne, Conobre, qui fut vaincu et tué par Clotaire. Chramne, fait prisonnier, fut étranglé et brûlé avec sa famille dans une cabane à laquelle on mit le feu.

CHRÉA, localité d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), dans l'Atlas de Blida, à 1 500 m d'altitude. Station touristique.

CHRÉMATISTIQUE [kre] adj. (du gr. *khrêma, -atos*, richesse). Relatif à la production des richesses.

◆ N. f. Nom donné par certains auteurs du XIXe s. à l'économie politique considérée comme la science de la production des biens, des richesses.

CHRÊME [krɛm] n. m. (gr. *khrisma*, onguent). Liturg. Huile mêlée de baume, employée dans quelques cérémonies catholiques. (V. part. *encycl.*) [On dit ordinairement saint chrême.]

— Encycl. Le *saint chrême* est un mélange d'huile d'olive, symbole de force et de douceur, et de baume, dont le parfum symbolise

maréchal CHOU-TEH

Phot. Deschamp, A. I., Chine nouvelle.

CHRÉTIEN DE TROYES « le Triomphe de l'Amour » miniature du XIIIe s.

chrismes

Henri CHRÉTIEN

la « bonne odeur de la grâce et des vertus ». Le saint chrême est employé en onction, au baptême, à la confirmation, à l'ordination des prêtres pour l'épiscopat, jadis aussi pour le presbytérat, dans la consécration d'un calice, d'une pierre d'autel, d'une église, etc. Il est béni solennellement par l'évêque le jeudi saint.
L'Eglise orthodoxe emploie le saint chrême comme l'Eglise romaine.

CHRÉMEAU [kremo] n. m. Bonnet de toile blanche dont on recouvre la tête de l'enfant qui vient de recevoir l'onction du saint chrême, dans la cérémonie du baptême. (Le chrémeau rappelle la tunique blanche dont on revêtait les nouveaux baptisés, et qu'ils portaient huit jours.) ‖ Linge ou bandelette de lin, parfois de soie, avec lequel l'évêque ceint ou essuie le front de ceux qu'il confirme ; depuis 1946 il peut être remplacé pour essuyer le front par du coton qui est ensuite brûlé. ‖ Toile cirée dont on couvre un autel nouvellement consacré. ‖ Autref., ensemble de récipients cylindriques accolés (d'abord sans pied, puis avec pied) dans lesquels on conservait le saint chrême.

Chrémès, personnage d'une pièce de Térence, l'*Heautontimoroumenos,* père ridicule par l'excès de sa sévérité. Chrémès y fait pendant à Ménédème, le père trop clément.

CHRESMOLOGUE [krɛs] n. m. (gr. *khrêsmos,* oracle, et *logos,* science). Devin qui était attaché à certains temples grecs.

CHRESTIEN (Florent), écrivain français (Orléans 1541 - Vendôme 1596). Disciple de Henri Estienne, il a écrit des poésies et des traductions. Il fut précepteur du futur Henri IV et participa à la rédaction de la *Satire Ménippée*.*

CHRESTIEN (André Jean), médecin français (Sommières 1758 - Montpellier 1840). On lui doit un *Mémoire sur l'épidémie de variole qui sévit à Montpellier en l'an VI,* et un *Traité de médecine iatroleptique* (1811) qui préconise l'emploi de l'or en médecine.

CHRESTOMATHIE [krɛstomasi ou krɛstomati] n. f. (gr. *khrêstomathia ;* de *khrêstos,* utile, et *mathein,* apprendre). Recueil de morceaux choisis de prose ou de vers, propre à l'enseignement : *Chrestomathie grecque.*

CHRÉTIEN [kretjɛ̃], **ENNE** adj. (lat. *christianus ;* de *Christus,* le Christ). Qui professe la religion de Jésus-Christ : *Peuple chrétien.* ‖ Qui est relatif à la religion de Jésus-Christ : *La foi chrétienne.* ‖ Qui est conforme à la doctrine, à la morale de Jésus-Christ : *Une vie, une mort chrétienne.* ‖ *Fam. Parler un langage chrétien,* un langage compréhensible.
— Hist. *Le Roi Très Chrétien, Sa Majesté Très Chrétienne,* titres portés par les rois de France, dans quelques actes pontificaux du XIVe s., et attribués à ces princes exclusivement à partir du XVe s.
◆ N. m. Membre d'une Eglise chrétienne : *Tout chrétien est né grand, parce qu'il est né pour le Ciel* (Massillon). *Les chrétiens englobent catholiques, protestants et orthodoxes.* ‖ *Fam.* Homme ou femme : *C'est un rude chrétien, une terrible chrétienne. Et jamais je ne vis un plus hideux chrétien* (Molière).
— Hist. *Ancien chrétien, Vieux chrétien,* se disait, en Espagne et au Portugal, des chrétiens de pure race, par opposition à *nouveau chrétien* (Maures et Juifs convertis). ‖ *Chrétiens de saint Jean,* nom donné par leur « découvreur », le carme Ignace de Jésus (XVIIe s.), à des sectaires mésopotamiens d'origine inconnue. (Ils honoraient saint Jean-Baptiste comme le Prophète par excellence, admettaient le baptême. On trouve encore des restes de cette secte aux environs de Bassora. Ils sont aussi appelés MANDÉENS, NAZARÉENS et SABÉENS.) ‖ *Chrétiens de saint Thomas,* chrétiens qui font remonter leur conversion à saint Thomas, et qui habitent la côte du Malabar. (On les appelle *nestoriens,* parce qu'ils choisissaient leurs évêques chez les nestoriens de Mésopotamie. Leur langue liturgique est le syriaque. Réunis à l'Eglise romaine en 1559, une partie d'entre eux ont rompu de nouveau avec elle.) ‖ *Chrétiens de la Bible,* groupe de méthodistes américains, fondé en 1795 par le fermier O'Bryan dans le comté de Cornouailles. (Ils ont, depuis, créé des missions au Canada et en Australie.)
— Polit. *Chrétiens sociaux,* chrétiens qui se réclament de la démocratie* chrétienne. ‖ *Chrétiens progressistes,* chrétiens qui entendent mener leur action politique en étroite collaboration avec le parti communiste. (Ils ont été désapprouvés à plusieurs reprises par la hiérarchie catholique.)
— ENCYCL. Les premiers disciples de Jésus-Christ furent appelés, par les Juifs et les païens, Nazaréens et Galiléens ; ils se nommaient eux-mêmes les *frères,* les *fidèles,* les *saints,* les *élus.* Vers l'an 50, les habitants d'Antioche leur donnèrent le nom de *chrétiens.* Cette appellation prévalut dans la suite ; actuellement, elle sert à désigner tous ceux qui ont la foi en Jésus-Christ et la pratique du baptême.

chrétien-démocrate (*Parti*) ou **Union chrétienne démocratique allemande.** V. CHRISTLICH-DEMOKRATISCHE UNION.

Chrétienne (TOMBEAU DE LA) [*Qabr al-rūmiya*], construction antique d'Algérie, à l'E. de Tipasa, dans les collines du Sahel.

Près du monument, une pierre sur laquelle est gravée une sorte de croix lui a valu son nom. Il s'agit, vraisemblablement, du tombeau d'un roi du Ier s. de notre ère.

CHRÉTIEN (*Henri* Jacques), physicien français (Paris 1879 - Washington 1956). Ancien élève de l'Ecole supérieure d'électricité, il consacra la plus grande part de son activité à l'optique et à ses applications à l'astronomie. Il fut astronome à l'observatoire de Meudon (1901), de Nice (1906), et professeur à l'Institut d'optique de Paris. On lui doit l'invention des catadioptres et celle de l'objectif anamorphoseur « Hypergonar » (1925), employé dans le procédé Cinémascope. Cet objectif est formé d'un système anamorphoseur de lentilles cylindriques qui, agissant comme des glaces déformantes, « tasse » ou « dilate » le sujet. En plaçant l'Hypergonar devant une caméra, on obtient le « tassement » des images sur la pellicule ; les images, en passant en sens inverse dans l'Hypergonar du projecteur, se « dilatent » et reprennent leurs formes initiales, mais agrandies, sur un écran étudié à cet effet. En 1928, grâce à cet objectif, Claude Autant-Lara tourna *Construire un feu* (d'après *To build a fire* de Jack London). La formule du professeur Chrétien fut rachetée en 1953 par une compagnie américaine, qui nomma l'ensemble du spectacle qui en dérivait *Cinémascope*.* Cependant, la formule étant dans le domaine public, d'autres procédés ont été lancés : Cinépanoramic, Dyaliscope, Totalvision, etc.

CHRÉTIEN DE TROYES, poète français (v. 1135 - v. 1183). Protégé par Marie, comtesse de Champagne, puis par Philippe, comte de Flandre, ce premier grand romancier français commença par la matière antique (traduction d'Ovide : *Art d'aimer, Métamorphoses*), puis y substitua l'influence celtique ou bretonne avec un *Tristan et Iseut* (perdu) et son *Erec* et Enide* (v. 1170), premier roman arthurien de la littérature française, inspiré du *Brut* de Wace (1155). Chrétien situe à la cour du roi légendaire Arthur, de la reine Guenièvre et des chevaliers de la Table ronde, les amours juvéniles d'*Erec et Enide.* Déjà, il s'y présente non pas seulement comme auteur de romans d'aventures à l'action irréelle, qui mène souvent le héros au royaume « d'où nul n'échappe », c'est-à-dire dans l'au-delà, mais comme le premier des psychologues de romans à thèse : le problème qu'il pose dans son *Erec* est celui de l'amour et de l'aventure, l'amour comblant l'aspiration de la femme, l'aventure étant nécessaire pour combler l'homme. Il le reprendra dans son *Yvain* ou le Chevalier au Lion* (v. 1177). Entre les deux se situe le *Cligès** (v. 1176), dont l'action se déroule en partie en Orient et ressortit donc à un premier exotisme oriental ; ce roman traite du problème de l'amour unique (« Qui a le cœur, il ait le corps »), ce qui en fait un « anti-Tristan », ou un « super-Tristan ». Quant au *Lancelot* ou le Chevalier à la Charrette,* sujet commandé par Marie, il fait du chevalier l'esclave de l'amour et de la femme aimée : « Moult est qui aime obéissant ». Lassé, semble-t-il, Chrétien de Troyes abandonne à son compatriote Geoffroy de Lagny l'achèvement de cette œuvre. Quant à son dernier ouvrage, il reste également inachevé, la mort ayant surpris son auteur avant que l'œuvre soit terminée : il s'agit de *Perceval* ou le Conte du Graal.* Comme les précédents romans de Chrétien de Troyes, *Perceval* est un manuel de courtoisie, une œuvre destinée à l'éducation du chevalier ; mais l'idéal du poète semble s'y élever jusqu'à l'amour mystique. L'influence de Chrétien de Troyes est considérable : c'est à lui que revient le mérite d'avoir été l'initiateur de la littérature courtoise en France. (→ Biblio.)

CHRÉTIENNE ou **CHRISTIANE** (sainte), vierge, apôtre des Ibériens (Géorgiens), au temps de l'empereur Constantin. Fête le 15 décembre.

CHRÉTIENNEMENT [kre] adv. De façon chrétienne : *Il a oublié de demander au parrain d'élever chrétiennement le nouveau converti, leur filleul* (Mérimée).

CHRÉTIENTÉ [kretjɛ̃tɛ] n. f. Ensemble des pays, des peuples chrétiens : *Là s'élevait un monastère célèbre dans toute la chrétienté* (A. France). ‖ Communauté de chrétiens : *La chrétienté d'Orient.*

CHRIE [kri] n. f. (gr. *khreia,* sentence). Rhét. Genre d'exercice usité dans les écoles de l'Antiquité, consistant dans l'adaptation d'un lieu commun à un cas déterminé.

CHRIEMHILD. V. KRIEMHILD.

CHRISMATINE [kris] n. f. (du gr. *khrisma,* onguent). Minér. Cire fossile qui se trouve en petits amas disséminés dans un grès rougeâtre, aux environs de Halle, dans la Saxe prussienne.

CHRISMATION [krismasjõ] n. f. Onction faite avec le saint chrême.

CHRISMATOIRE [kris] n. m. Vase dans lequel on conserve le saint chrême.

CHRISME [krism] n. m. Monogramme du Christ, figuré par les lettres grecques majuscules X (khi) et P (ro) entrelacées, ou P accompagné des lettres α et ω, et dont la hampe est traversée d'une barre horizontale. (Ce sont les deux premières lettres du mot grec χριστός.)
— ENCYCL. La plus ancienne attestation certaine du *chrisme,* ou *chrismon,* date du règne de Constantin, qui l'avait fait représenter sur son *labarum.* Le chrisme se rencontre fréquemment sur les monuments du IVe au Xe s. (sarcophages, en particulier). Le chrisme a été utilisé en diplomatique pour représenter l'invocation verbale par laquelle commencent les actes, dès le Ve s.

CHRIST (lat. *christus,* transcription littérale du gr. *khristos,* qui est la traduction de l'hébreu *māshiāh* [*Messie*], personne consacrée par l'onction), Jésus-Christ, pour les chrétiens. (Les catholiques emploient le mot Christ avec l'article : *le Christ est ressuscité ;* les protestants n'utilisent pas l'article.)
Dans l'Ancien Testament, le grand prêtre et le roi recevaient l'onction sainte qui les consacrait à Dieu et leur infusait l'Esprit de Dieu. Par analogie, dans le Nouveau Testament, Jésus de Nazareth est dit le Messie, c'est-à-dire l'oint (du Seigneur), celui dont l'arrivée rédemptrice a été prédite par les prophètes. Simple épithète à l'origine, le mot « Christ » a été accolé à celui de Jésus, l'oint par excellence (Jésus-Christ) et même est devenu un nom, le *Christ* étant désormais synonyme de Jésus*. L'Eglise catholique fête le dimanche qui précède la Toussaint la fête du *Christ-Roi :* cette solennité, instituée par Pie XI en 1925, célèbre la royauté messianique de Jésus-Christ.
— Iconogr. 1° *Images miraculeuses.* Parmi les images du Christ que la dévotion populaire croit authentiques depuis le Moyen Age, on distingue trois images *acheiropoïètes* (faites sans le recours à la main de l'homme), qui sont le *mandylion,* pan du manteau du Christ

marqué des traits de son visage, et qui aurait été donné aux ambassadeurs du roi Abgar d'Edesse (auj. à San Silvestro *in capite*, à Rome ; la *Sainte Face* de Laon en est une copie russe du XIIe s.), le voile de Véronique (qui disparut de Saint-Pierre de Rome en 1527), le suaire de Turin ; et trois images *cheiropoïètes* (faites de main d'homme par des contemporains), le *Saint Voult* de Lucques (crucifix sculpté par Nicodème), l'*ex-voto* de Panëas en Palestine (détruit par l'empereur Julien), les portraits peints par saint Luc (conservés à Saint-Jean-de-Latran, à la bibliothèque Vaticane, à Tivoli et à Viterbe).

2° *Représentations symboliques.* Les symboles du Christ ont été soit le chrisme*, fréquemment interposé entre un α et un ω, et le trigramme latin J H S, dont l'usage se répandit au XIVe s. ; soit le poisson (le mot grec IKHTHUS est l'acrostiche de « Iésous KHristos THeou Uios Sôter »), qu'on voit dans les catacombes de Saint-Calixte (IIe s.), l'agneau pascal, le cep de vigne, la grappe de raisin ; soit le pêcheur d'âmes (sarcophage au musée des Thermes) ou le bon pasteur, inspiré des thèmes païens du criophore et d'Orphée.

3° *Evolution du type humain.* Excepté ceux qui furent marqués par le réalisme cruel des XIVe et XVe s. (Grünewald ; *le Dévot Christ* de Perpignan), les artistes n'ont pas suivi saint Irénée, Tertullien, Origène, qui, d'après Isaïe, ont proclamé l'apparence médiocre et chétive du Sauveur (les Évangélistes sont d'un silence absolu en cette matière), et cherchèrent au contraire à doter leurs représentations du Christ de beauté et de majesté. Le type aux longs cheveux, imberbe (miniatures carolingiennes), et plus souvent barbu, l'emporte de bonne heure. Ses attributs sont le nimbe crucifère, et parfois la mandorle, auréole en amande qui entoure le corps entier. Giotto, Orcagna, Buffamalco, Simone Memmi conservent à leurs *christs* une certaine raideur majestueuse. Plus d'humanité vient ensuite marquer ceux de Fra Angelico, du Pérugin, de Raphaël. L'influence de l'art antique se fait ensuite sentir par la contamination des types d'Apollon, d'Hercule ou de Jupiter. C'est Jupiter tonnant qui apparaît au *Jugement dernier* de Michel-Ange ; Hercule, dans *le Christ, vainqueur de la mort, sortant du tombeau,* par Mantegna ; Apollon surtout, avec le Guide, l'Albane, Mignard, Baroche, Van Loo. Toute différente, marquée d'une mystérieuse divinité, est la figure du Christ dans *la Cène* de Vinci ou *les Pèlerins d'Emmaüs* de Rembrandt. La nature humaine et souffrante du Christ, mise en valeur à la fin du Moyen Age, réapparaît chez Titien, le Caravage, Alonso Cano, Rubens, Goya, etc. Après l'académisme douceâtre de Flandrin ou de Bonnat, un renouveau de spiritualité s'est manifesté dans les christs de Maurice Denis, Gauguin, George Desvallières, Rouault.

4° *Types de représentation.* L'iconographie du Christ est très abondante ; nous renverrons ci-dessous aux différents titres sous lesquels les œuvres sont habituellement placées. On peut distinguer : le Christ Emmanuel (v. JÉSUS, NATIVITÉ, ADORATION DES BERGERS, DES MAGES, CIRCONCISION) sur les genoux de sa mère, bénissant, jouant, prenant le sein, caressant un animal, portant le globe ou la croix ; le Christ enseignant, qui est le type des « Beaux Dieux », statues de trumeau des portails de Chartres, Amiens ou Reims (v. aussi JÉSUS AU MILIEU DES DOCTEURS) ; le Christ souffrant (v. PASSION, BAISER DE JUDAS, ECCE HOMO, PORTEMENT DE CROIX, CRUCIFIX, CRUCIFIEMENT, CRUCIFIXION, CALVAIRE, DESCENTE DE CROIX, MISE AU TOMBEAU) ; le Christ triomphant, soit dans la scène de la RÉSURRECTION, soit en Christ Pantocrator (buste de majesté ; mosaïques de Daphni ou de Monreale), soit dans la mandorle, entouré des quatre animaux de l'Apocalypse (tympans de Moissac, Autun, portail royal de Chartres, fresque de Saint-Savin) ; le Christ intercesseur montrant ses plaies (K. Witz, au musée de Bâle) ; enfin, le Sacré-Cœur, dont la dévotion fut répandue à la fin du XVIe s. et surtout au XVIIe (v. CÈNE, NOCES DE CANA, NOLI ME TANGERE).

Parmi les titres des œuvres d'art, citons : *le Christ et les anges musiciens,* par Memling (Anvers), *le Christ au denier,* par Titien (Dresde), *le Christ chez Marthe et Marie* par le Tintoret, *le Christ aux outrages,* par

« le Baiser de Judas » *(détail),* par Giotto
Arena, *Padoue*

ci-dessous, « le Christ dépouillé de ses vêtements », par le Greco
musée des Beaux-Arts, Lyon

Fra Angelico (couvent San Marco), par Titien (Munich) ; *le Christ portant sa croix,* par Raphaël (Prado), *le Christ dépouillé de ses vêtements,* par le Greco, *le Christ entre les deux larrons,* par Rubens (Anvers), par Titien (Bologne) ; *le Christ à la paille,* par Rubens (Anvers), *le Christ au tombeau,* par Van Dyck (Anvers), *le Christ mort,* par Mantegna (Milan), Pâris Bordone (Vicence), Bellini (Milan), Holbein (Bâle) ; *le Christ aux limbes,* par Bronzino (Florence) ; les estampes de Rembrandt : *le Christ guérissant les malades, le Christ prêchant au peuple.* En sculpture, outre le *Dévot Christ* (de Perpignan), déjà cité, le *Christ à la colonne* (à Saint-Nicolas de Troyes), *le Christ de la Résurrection,* par G. Pilon (Louvre).

Christ (ORDRE DU), ordre de chevalerie, fondé par Denis, roi du Portugal, en 1318, et approuvé par le pape Jean XXII en 1319. L'ordre du Christ n'était en fait que la reconstitution de l'ordre du Temple : il servit utilement contre les Maures. En 1551, Jean III obtint du pape que la grande maîtrise appartiendrait définitivement au roi du Portugal. Transporté au Brésil, l'ordre du Christ n'y est qu'une simple décoration. Les insignes en sont deux croix superposées, dont la première est rouge et la seconde blanche. Le ruban est rouge. Au Brésil, les croix n'ont pas été modifiées, mais le ruban est bordé d'un liséré bleu.

En confirmant l'institution de l'ordre du Christ, le pape Jean XXII se réserva, pour lui et pour ses successeurs, le droit de nommer un certain nombre de membres. Ce fut l'origine de l'*ordre du Christ romain,* qui n'est plus qu'une marque de distinction, rarement accordée par les papes, et seulement à de grands personnages. (V. hors-texte DÉCORATIONS.)

Christ (RÈGNE DU). V. MILLÉNARISME.

Christ souffrant (LE) [*Khristos paskhôn*], tragédie biblique, attribuée à saint Grégoire de Nazianze, mais qui paraît dater du XIe ou du XIIe s. C'est un centon d'Eschyle, de Lycophron, et surtout d'Euripide ; cette œuvre porte aussi en germe la conception des mystères du Moyen Age. Marie apprend l'arrestation de son Fils et sa condamnation. Accompagnée du chœur, elle monte au Calvaire ; elle y trouve son Fils attaché sur la Croix, et s'agenouille à ses pieds. On assiste à la mort du Christ, à son ensevelissement et à sa résurrection.

CHRIST n. m. Objet de piété représentant Jésus-Christ attaché sur la croix : *Des christs d'ivoire.*

CHRIST (Wilhelm VON), philologue allemand (Geisenheim, Nassau, 1831 - Munich 1906). Professeur de philologie classique, à l'université de Munich, il a publié des ouvrages sur la phonétique et la littérature grecques.

CHRIST (Hermann), avocat et botaniste suisse (Bâle 1833 - *id.* 1933). Il a publié divers ouvrages estimés, ou notes, sur les fougères. Sa *Géographie botanique de la Suisse* (1879) a été fort remarquée du monde scientifique. On en publia une édition française en 1883. Christ passa pour être le botaniste le plus compétent sur les fougères.

« **Christ** bénissant »
mosaïque du XIIe s.
cathédrale de Monreale
(Sicile)

« le Christ au prétoire »
vitrail par Rouault
musée nat. d'Art moderne

CHRISTADELPHE [kris] n. m. et adj. (de *Christ,* et du gr. *adelphos,* frère). Membre d'une secte chrétienne des Etats-Unis.

— ENCYCL. Les *christadelphes,* ou *frères du Christ,* sont les disciples de John Thomas (1805 - 1871), docteur anglais qui émigra en Amérique en 1832. Ils forment aux Etats-Unis une secte peu nombreuse et qui se rapproche des darbystes, des baptistes et des millénaristes.

CHRISTCHURCH, v. de Grande-Bretagne (Hampshire), à l'E. de Bournemouth, près de la mer ; 26 500 hab. Beau prieuré des XIe et XIIe s. Constructions aéronautiques.

CHRISTCHURCH, v. de la Nouvelle-Zélande, sur la côte est de l'île du Sud, ch.-l. de la province de Canterbury ; 218 000 hab. Evêché catholique. Université. Fondée par des colons anglicans en 1850, à l'entrée d'une riche plaine agricole, Christchurch est une ville uniforme avec pour centre une grande place où trône la cathédrale ; ses rues forment un quadrillage monotone. Matières plastiques. Le port de Christchurch, *Lyttelton,* est situé au fond d'une baie étroite et ramifiée.

CHRISTE-MARINE n. f. V. CRISTE-MARINE.

CHRISTENSEN (Jens Christian), homme politique danois (Houen 1856 - Hee 1930). Instituteur, il entra en 1890 au Parlement, où il devint le chef de la gauche modérée et joua un rôle important comme ministre de l'Éducation (1901-1905), puis comme président du

J. C. CHRISTENSEN
par Dorph (1910)
Musée nat., Frederiksborg

Phot. Anderson-Giraudon, Alinari-Giraudon, Arch. phot., musée nat. de Frederiksborg, Giraudon.

CHRISTIAN II
par Cranach
musée de Reims

CHRISTIAN IV
par Muller
cabinet des Estampes

CHRISTIAN V
par Suttermans le Jeune
palais Pitti, Florence

CHRISTIAN VIII
d'après von Grëger
cabinet des Estampes

CHRISTIAN IX

CHRISTIAN X

Conseil de 1905 à 1908. Il fut ensuite ministre de la Défense nationale en 1909, président du Folketing de 1912 à 1913, ministre sans portefeuille de 1916 à 1918, enfin ministre du Travail de 1920 à 1924, date à laquelle il se retira de la vie politique.

CHRISTIAN [kris] n. m. Partisan d'une secte de baptistes, créée par Elias Smith vers 1804, à Portsmouth (Etats-Unis). [Ses membres entendent s'appeler *chrétiens*, tout court. Ils ne baptisent que les adultes et rejettent à peu près tous les dogmes.]

CHRISTIAN n. m. Anc. monnaie d'or du Danemark.

CHRISTIAN Ier (1426 - Copenhague 1481), roi de Danemark (1448), de Norvège (1450) et de Suède (1457). Il fut le premier souverain danois de la lignée des Oldenburg, appelée à régner sur le Danemark jusqu'en 1863. Un nouveau traité d'Union renforça les liens avec la Norvège, tandis que la Suède rompait l'Union en 1448, décision qui fut à l'origine de luttes prolongées. Par un accord signé à Ribe en 1460, Christian Ier devint duc de Slesvig*, fief danois dont la succession était vacante, et comte de Holstein*, territoire de l'Empire germanique.

CHRISTIAN II (Nyborg 1481 - Kalundborg 1559), roi de Danemark, de Norvège (1513-1523) et de Suède (1520-1523). Il succéda à son père Jean, roi de Danemark et de Norvège. Après plusieurs années de guerre, il s'empara de la couronne de Suède et, en dépit de ses promesses, fit exécuter 82 hauts personnages. Le « bain de sang » de Stockholm porta un coup mortel à l'Union et favorisa la révolte de Gustave Vasa. De plus, Christian mécontenta la noblesse et le clergé, notamment par sa liaison avec Dyveke, jeune Hollandaise dont la mère, Sigbrit, était devenue très influente. L'impopularité du roi l'obligea à quitter le pays en 1523 et son oncle Frédéric de Gottorp lui succéda. En 1531, Christian tenta de reprendre la couronne et de négocier avec Frédéric, qui le fit prisonnier.

CHRISTIAN III (Gottorp 1503 - Koldinghus 1559), roi de Danemark et de Norvège (1534-1559), fils de Frédéric Ier. Proclamé roi, il dut, avec l'aide de la noblesse et de l'armée du Holstein, conquérir le Danemark et la Norvège contre les partisans de Christian II et les forces de Lübeck. Il ne put entrer à Copenhague, en 1536, qu'après un siège d'un an. Il fit aussitôt reconnaître la Réforme comme religion officielle, la direction de l'Eglise et la majorité de ses biens revenant à l'Etat. Le pays bénéficia ensuite d'une période de paix et de prospérité.

CHRISTIAN IV (Frederiksborg 1577 - Copenhague 1648), roi de Danemark et de Norvège (1588-1648). Il était encore mineur lorsqu'il succéda à son père, Frédéric II, et fut couronné à sa majorité en 1595. Il engagea en 1611 contre la Suède une courte guerre qui lui valut quelques avantages, puis lança le pays dans la guerre de Trente Ans. Battu par Tilly à Lutter (1626), il dut, devant l'invasion du Jylland, se retirer de la lutte en signant la paix de Lübeck (1629). Par la suite, l'élévation des droits prélevés par le Danemark pour le passage du Sund amena la Suède, aidée par la Hollande, à ouvrir les hostilités (1643), terminées par le traité de Brömsebro (1645), qui l'exemptait de ces droits et lui cédait les îles d'Ösel, de Gotland et une province en Norvège. Bien que ce traité ait marqué la fin de l'hégémonie danoise dans le Nord, Christian IV, cultivé et énergique, est resté populaire. Fondateur de Christiania, il s'était beaucoup intéressé à la Norvège.

CHRISTIAN V (Flensborg 1646 - Copenhague 1699), roi de Danemark et de Norvège (1670-1699). Couronné en 1670, il fut le premier roi héréditaire de Danemark. Il créa une noblesse nouvelle parmi laquelle figuraient des étrangers, surtout des Allemands, dont Griffenfeld, son puissant conseiller, disgracié en 1676. Pour reprendre la Scanie, il déclara en 1675 la guerre à la Suède, alliée de la France. Malgré certains succès, l'intervention de Louis XIV l'obligea à signer à Fontainebleau un traité, confirmé à Lund (1679), par lequel il restituait ses conquêtes.

CHRISTIAN VI (Copenhague 1699 - Hirschholm 1746), roi de Danemark et de Norvège (1730-1746), fils de Frédéric IV. Il eut un règne paisible, appela de nombreux artistes et écrivains étrangers, et encouragea la fondation de compagnies commerciales. Il laissa se développer autour de lui l'influence allemande et favorisa le mouvement piétiste.

CHRISTIAN VII (Copenhague 1749 - Rendsborg 1808), roi de Danemark et de Norvège (1766-1808), fils et successeur de Frédéric V. Il échangea l'Oldenburg contre les duchés de Slesvig et de Holstein. Déséquilibré et inconscient, il laissa la direction du pays à Bernstorff, Struensee* (1770-1772), qui introduisit au Danemark le despotisme* éclairé, Guldberg, et enfin au prince royal Frédéric.

CHRISTIAN VIII (Copenhague 1786 - *id.* 1848), roi de Danemark (1839-1848), petit-fils de Frédéric V et successeur de Frédéric VI. Elu roi de Norvège, sous le nom de Christian-Frédéric, après le traité de Kiel, il avait dû se soumettre à la volonté de l'Europe en renonçant à cette couronne. Son règne, inauguré en 1839, fut une ère de réformes et de prospérité que vinrent seuls troubler les débuts de la question des duchés* de Slesvig et de Holstein.

CHRISTIAN IX (Gottorp 1818 - Copenhague 1906), roi de Danemark (1863-1906). Il appartenait à la branche cadette de la famille de Holstein-Sonderborg-Glücksburg, dont la branche aînée est la famille d'Augustenborg. Grâce aux droits de sa femme, Louise de Hesse, cousine et héritière de Frédéric VII, il fut choisi comme successeur par Frédéric VII, accepté comme tel par les grandes puissances (traité de Londres, 1852) et par le Parlement (1853). Mais, quand Christian de Glücksburg succéda à Frédéric VII (15 nov. 1863), il confirma une décision de Frédéric VII incorporant le Slesvig au Danemark. Les Allemands des Duchés protestèrent et le duc Frédéric d'Augustenborg s'installa à Kiel et réclama les duchés de Slesvig et de Holstein ; il en appela à la Diète de Francfort et provoqua ainsi l'intervention austro-prussienne et la guerre de 1864, qui enleva les Duchés au Danemark. En 1866 fut promulguée la « Constitution révisée » de 1849, suivie d'un long conflit constitutionnel. (V. Estrup.) Les six enfants de Christian IX ont contracté les plus brillantes alliances : son fils Georges (élu roi de Grèce en 1860) épousa la grande-duchesse Olga ; sa fille Alexandra, le prince Albert Edouard de Galles (devenu Edouard VII) ; Dagmar, le tsarévitch Alexandre (futur Alexandre III).

CHRISTIAN-IX (terre du **Roi-**), partie orientale du Groenland, entre le cercle polaire et le Scoresby Sund.

CHRISTIAN X (Charlottenlund 1870 - Amalienborg 1947), roi de Danemark (1912-1947) et d'Islande (1918-1944), fils et successeur de Frédéric VIII. Neutre pendant la Première Guerre mondiale, le Danemark, à la suite d'un plébiscite décidé par le traité de Versailles, obtint la restitution du Slesvig septentrional. En 1918, l'Islande forma un Etat indépendant uni au Danemark par un lien personnel, aboli en juin 1944. Les Allemands ayant envahi le Danemark en avril 1940 le roi se considéra comme prisonnier et observa une attitude de résistance qui s'accentua en 1943, au point qu'il fut gardé à vue dans son palais. Aussitôt après la capitulation de l'Allemagne, il ouvrit le Parlement, le 9 mai 1945, afin de rétablir le régime démocratique.

CHRISTIAN-X (terre du **Roi-**), partie orientale du Groenland, au N. du Scoresby Sund.

CHRISTIAN-AUGUSTE, duc **d'Augustenborg.** V. Augustenborg.

CHRISTIAN Ier VON BUCH, archevêque de Mayence († Tusculum 1183). Conseiller actif et dévoué de Frédéric Barberousse, il fut un ardent défenseur de la thèse impériale contre la papauté, et usa de son autorité en faveur des Hohenstaufen.

CHRISTIANE (sainte). V. Chrétienne.

CHRISTIANIA n. m. (du n. pr. *Christiania*, les skieurs de cette ville ayant été les pre-

miers à pratiquer cet arrêt). Mouvement de virage et d'arrêt par changement de direction brutal des skis, qui restent parallèles.

CHRISTIANIA, nom porté par Oslo, la capitale de la Norvège, entre 1624 et 1924.

CHRISTIANISER [kris] v. tr. (du lat. *christianus*, chrétien). Convertir à la religion chrétienne : *Jamais, depuis les temps lointains où le roi saint Etienne christianisait en masse ses compagnons barbares, il n'y eut autant de conversions en Hongrie* (Tharaud). ‖ Inspirer des sentiments chrétiens à : *Fénelon a christianisé le génie de la France* (Lamartine). ‖ Attribuer un caractère chrétien : *Racine a parfois christianisé ses héros païens.* ‖ Imprégner de christianisme : *Christianiser l'amour* (Bourget).

CHRISTIANISME [kris] n. m. (du lat. *christianus*, chrétien). Religion chrétienne ; loi et doctrine de Jésus-Christ : *Embrasser le christianisme. Les dogmes, la morale du christianisme. Comme le christianisme a pris naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient* (Bossuet). *Toute religion périra dans le monde, ou le christianisme durera* (Cousin). ‖ *Christianisme social*, v. démocratie *chrétienne*.
— ★ *Jésus, Passion, grâce, charité, croisades, religions, Evangile, parabole, croix.*

— ENCYCL. Le *christianisme* est la religion fondée par Jésus de Nazareth. « Christ » est la traduction du mot juif « messie », qui veut dire « oint ». Les premiers fidèles de Jésus furent appelés « chrétiens » par les païens d'Antioche, et ce nom leur est resté. La religion de Jésus se présentait comme le développement de la religion juive ; Jésus se disait le Messie attendu des Juifs, envoyé de Dieu non pour abolir, mais pour accomplir l'œuvre de Moïse et des Prophètes. Jésus apportait un changement d'une telle nouveauté (*Évangile* signifie « Bonne Nouvelle ») que sa doctrine morale et religieuse a supplanté ou achevé toutes les autres et qu'elle agit depuis vingt siècles sur le mouvement de la civilisation, comme la croix dressée partout en témoigne. Le chrétien est celui qui pense, comme saint Paul, que tout doit être réinterprété dans la lumière de Jésus.

De ce point de vue, la religion juive fut une préparation lente, discrète, progressive à la venue de Jésus, qu'annonçaient la foi d'Abraham et la loi de Moïse, et dont les Prophètes avaient dessiné d'avance le visage glorieux et humilié. Et la religion chrétienne continue l'œuvre de Jésus jusqu'à la fin des temps, en adaptant son message à toutes les situations de l'humanité. Le christianisme ne cesse de se fixer sur Jésus lors de son passage dans le temps, qu'il tient pour le plus grand événement de l'histoire. Jésus annonçait l'instauration sur la terre du royaume de Dieu. Il prêchait la conversion du cœur, l'amour du prochain qui ne faisait qu'un avec l'amour de Dieu, Notre Père. Jésus conformait sa vie à sa pensée : il donnait l'exemple de la perfection dans une simplicité sublime. Et il confirmait la vérité de sa parole par des miracles de puissance qui lui étaient arrachés par la pitié. Ce qui faisait la différence entre Jésus et tous les autres fondateurs de religion, c'est qu'il exerçait souverainement les pouvoirs propres à Dieu, comme celui de remettre les péchés, de juger les consciences en dernier ressort. Il s'affirmait un avec Dieu, Fils unique du Père. Il était mystérieusement Dieu et homme : possédant la plénitude de l'humanité jusqu'à la douleur et la plénitude de la divinité jusqu'à la toute-puissance. Jésus enseignait qu'il était venu pour servir et pour donner sa vie afin que tous soient sauvés par son sang. Il souffrit sous Ponce Pilate le supplice de l'esclave cloué au bois. Après sa mort, il se montra vivant à ses disciples, d'une vie immatérielle et glorieuse ; il disparut après leur avoir promis son assistance à jamais et leur avoir enjoint d'enseigner en son nom toutes les nations. C'est ce que firent ses apôtres et saint Paul, qui comprit que le christianisme n'exigeait pas l'agrégation préalable au judaïsme, et qui répandit l'Évangile dans l'Empire romain.

Entre toutes les religions qui se disent révélées, le christianisme est la seule dont la vérité s'incarne dans une personne réelle et vivante. Cette personne est à la fois un être humain soumis à l'histoire et un être divin et transcendant, qui a créé les siècles et en qui l'histoire se déploie.

Le christianisme se répandit dans le monde, malgré la double condamnation du judaïsme de Jérusalem et du paganisme de la Rome impériale. La cause de son succès fut, avec l'inquiétude des consciences, la sublimité de sa doctrine, qui répondait aux angoisses de l'homme éternel en lui révélant le sens de la vie et de la mort, le bonheur des bons et la peine des pervers, le mystère de la vie divine, et l'amour infini de Dieu pour l'homme. A la différence des autres sagesses, le christianisme, par la grâce de Jésus, donnait à l'homme pécheur le moyen d'accomplir les devoirs de justice et d'amour qui lui étaient imposés. Jésus était un modèle, un secours, un vivant éternel toujours présent pour aider les âmes à monter plus haut ou pour les relever dans leurs chutes. Désormais, rien n'était impossible. Les conversions au christianisme vinrent de toutes les classes : l'élite, puis la masse. L'influence du christianisme sur le développement de l'histoire est unique en son genre : par elle, Jésus est toujours le plus grand Existant de la terre.

Si le christianisme a transformé ceux qui l'ont accepté, c'est d'abord parce qu'il était le ferment d'un progrès infini. « Soyez parfaits, disait Jésus, comme le Père est parfait. » Le christianisme a donné au monde moderne

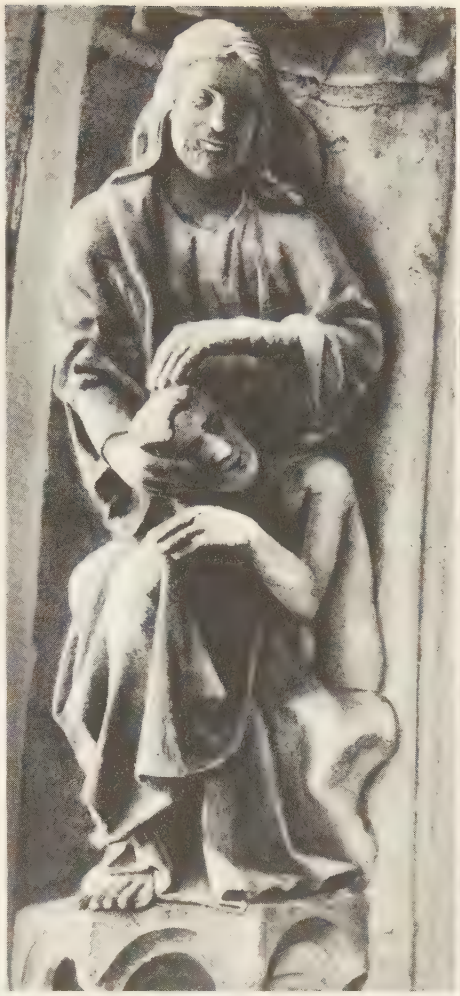

« la Création de l'homme »
cathédrale de Chartres, XIIIe s.

en haut, à droite
« la Présentation au Temple »
marbre, art français, XIVe s.
musée de Cluny

« le Baptême du Christ »
par Verrocchio, XVe s.
musée des Offices, Florence

inscriptions chrétiennes dans les catacombes de Rome

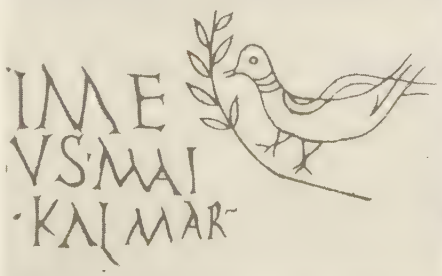

Phot. Arch. phot., X, Alinari-Giraudon, Freuler.

en haut, à gauche
« Fontaine des Apôtres »
par Jean Fouquet
musée Condé, Chantilly

en haut, à droite
« Crucifixion »
par Nicola Pisano
cathédrale de Sienne

ci-contre
« Descente de Croix » *(détail)*
par le Maître de la Passion
de Liversberg, XVe s.
musée de Cologne

« Jésus guérissant
les malades »
ou « Pièce aux cent florins »
par Rembrandt
musée Condé, Chantilly

« la Vie active »
cathédrale de Chartres

cet élan vers le meilleur, cette insatisfaction devant les résultats, cette recherche de l'universel qui a ébranlé l'ordre clos des cités antiques et qui a fait tomber les barrières entre les races, les classes et les peuples. De l'idée de l'égalité des personnes devant le Père des cieux découlèrent lentement des changements radicaux. La pratique de l'esclavage devint anormale et tendit à disparaître. Le sentiment tendre, fidèle et noble qui lie l'homme à la femme n'a jamais été ignoré. Mais, hors du christianisme, la femme était ou la courtisane objet de plaisir, ou la matrone, mère des citoyens. Le christianisme honora la femme comme épouse de l'homme, unie à lui par un lien indissoluble. Il honora aussi la vierge qui, par amour pour l'humanité, renonce au mariage pour se donner davantage. Mais son action la plus visible a été l'œuvre de la charité. Les êtres jusqu'ici méprisés, parfois supprimés, furent l'objet de sa prédilection : les malades incurables, les prisonniers de guerre, les déchus, les repentis ; les êtres encore en germe et en croissance, nouveau-nés exposés, enfants abandonnés, écoliers, étudiants des deux sexes. Les sociétés antiques avaient dévalué le travail manuel. Le christianisme le réhabilita par l'exemple du Christ ouvrier : il fut le principal agent de la promotion du monde du travail. Les sociétés antiques tenaient l'instruction pour un privilège réservé aux hommes libres. Le christianisme, dont l'idée est que tout homme est enseignable, développa les œuvres d'instruction et d'éducation pour les élites et pour le peuple. Il assuma longtemps par des ressources privées les offices de charité et d'instruction publique, dont l'Etat a peu à peu pris la charge. C'est le christianisme qui a fondé les universités du Moyen Age, dont sont issus l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. En même temps, le christianisme transformait la société politique par sa conception du pouvoir. « Je ne suis pas venu, avait dit Jésus, pour être servi mais pour servir. » Désormais, l'autorité apparut comme un service de la communauté, le pouvoir politique comme un office de justice, qui sera jugé. L'Etat ne fut plus conçu comme la source unique du droit. Au-dessus des lois civiles, le christianisme plaça la loi divine, juge suprême des lois. Au-dessus des nations, il plaça « le droit des nations », qui humanisa longtemps la paix et même la guerre. Il considéra la communauté des peuples comme une vaste famille où les plus favorisés doivent faire part de leur surplus aux moins favorisés et les aider à obtenir leur plein développement. Les œuvres d'unité, de paix et d'éducation internationales sont issues de cet esprit, et, de nos jours, l'unification de la planète offre à son expansion des conditions qui ne s'étaient jamais rencontrées. L'action sociale du christianisme s'est accompagnée d'une action sur l'intelligence et la culture. Les mystères de l'enseignement du Christ dépassent la raison sans toutefois la contredire, mais la raison les développe et les pénètre. En propageant l'idée juive de Dieu créateur, le christianisme enseignait que le monde est ordonné, intelligible : à la différence des Anciens, pour qui la nature est habitée par les dieux et l'homme clos sur lui-même, les chrétiens pensent que la nature est finie, transparente à l'intelligence, alors que l'homme est habité par l'Infini. Cela change les perspectives des sciences physiques et des sciences humaines. Les premières sont possibles, puisque toute magie est éliminée. Les secondes sont conçues comme originales, puisque l'homme comprend la nature par la pensée sans être compris par elle. La morale ne sera pas seulement l'art de vivre, mais la science de l'Infini, l'art de nous y soumettre par le sacrifice. Bien que le christianisme n'ait pas apporté une philosophie, il a prononcé certaines affirmations qui ont servi de guide à la pensée philosophique : celles de la distinction de l'âme et du corps, de l'existence de Dieu, de la liberté. De nos jours, plus que jamais, les notions d'existence, d'histoire, de durée, de faute, et même les expériences de l'angoisse ont leur origine dans le christianisme. Claudel disait que le Christ est un second créateur du monde. L'homme ancien, voulant expliquer le mal, oscillait entre deux vues : celle qui nie le mal en le ramenant à une erreur de pensée, car l'homme ne peut pas pécher, et celle qui nie le mal en enseignant que le principe du mal pèche en nous, car l'homme ne peut pas ne pas pécher. Le christianisme, continuant le judaïsme, enseigne que l'homme pèche, qu'il est donc maître de son bonheur et de son destin : d'où le carac-

Phot. Giraudon, Anderson-Giraudon, Larousse, Houvet.

Résurrection », par le Greco
usée du Prado, Madrid

à droite, « Christ en majesté »
fresque, crypte de l'église d'Auxerre

à gauche, « le Sang du Rédempteur »
(détail) par G. Bellini, Nat. Gall., Londres

« le Jugement dernier »
par Fra Angelico
galerie Corsini, Rome

tère pathétique de sa condition et le tragique chrétien. La qualité de l'éternité dépend de l'acte de la liberté. Mais c'est une liberté fragile et vulnérable, car le christianisme a l'expérience du péché. C'est lui qui, surtout depuis saint Augustin, a révélé le monde intérieur : tout se réduit à un dialogue entre deux êtres, uniques et suprêmes, le moi et son créateur. Et la sagesse est de se conduire comme s'il n'existait que Dieu et moi par la médiation du Christ, adorateur et sauveur. L'histoire de chacun des hommes est revêtue d'un prix infini, dans chacun de ses moments lourds d'éternité. Par cette révélation de l'intériorité, de la temporalité et de l'historicité, le christianisme agit dans les profondeurs de la conscience, renouvelant les sentiments, en créant de nouveaux (comme l'espérance, la fidélité, le zèle, le repentir, l'amour, l'humilité généreuse), donnant des dimensions nouvelles à tous les langages : on le voit dans les arts. Poésie, théâtre, roman ont pris pour thème l'intérieur de l'homme. L'architecture s'est transformée. La peinture a regardé l'âme à travers le corps et le visage, elle a donné une valeur humaine même au paysage. Le christianisme a suscité la musique, expression de l'âme seule, art chrétien par excellence.

De tels succès sociaux, intérieurs, intellectuels ont été d'ailleurs obtenus par surcroît ; ils n'étaient pas visés : les fidèles cherchaient d'abord le royaume des cieux. Le christianisme s'est présenté aux hommes comme une initiation à la vie divine, inaugurée sur la Terre : union au Père par le Christ dans l'Esprit. Cet appel à la sainteté est lancé à tous les hommes : nul n'est exclu à aucun moment ; le plus grand pécheur peut se racheter par un acte d'amour qui lui ouvre l'infini, tandis que celui qui a l'orgueil de sa vertu peut être réprouvé. Tout est toujours en suspens jusqu'au jour final où le Christ reviendra plein de gloire juger les vivants et les morts. Mais, si tous les chrétiens sont des saints en puissance, il a paru des personnalités privilégiées en qui le christianisme est porté à son plus haut degré de vérité et d'efficace : ce sont les mystiques et les « saints ». Chacun d'eux réédite tel aspect du Christ d'une manière imprévisible et originale. Le principe de leur vie est le don de soi à l'humanité pour lui communiquer l'amour que Dieu a pour elle, et lui révéler, comme le disait Pascal, « un Dieu qui remplit l'âme de ceux qu'il possède, un Dieu qui leur fait sentir intérieurement leur misère et sa miséricorde infinie ; qui s'unit au fond de leur âme ; qui les remplit d'humilité, de joie, de confiance, d'amour ; qui les rend incapables d'autre fin que de lui-même ».

Certes, le christianisme présente des lacunes, des misères et des ombres, et d'autant plus qu'il vise plus haut. Les chrétiens portent un trésor dans un vase d'argile. Le christianisme historique a longuement souffert de l'infirmité. Le plus grand tribut payé à ces misères a été le mélange de l'esprit du Christ avec l'esprit du monde, la confusion de la foi avec les mentalités (ainsi lors de la condamnation de Galilée), la dégradation des élans spirituels en visées temporelles, de la mystique en politique. D'où une réforme incessante du christianisme dans ses pasteurs, ses docteurs, ses saints, pour revenir à l'esprit de son fondateur. Cette réforme se manifeste de nos jours dans toutes les confessions chrétiennes. Car la blessure la plus vive du christianisme fut et demeure la division entre les chrétiens qui ont interprété de façon différente le message de Jésus. Le principe de ces séparations est différent en chaque cas historique : refus de la suprématie pontificale lorsque Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, rompt avec le pape en 1054, détachant du christianisme romain les Eglises orientales, dites *orthodoxes ;* remise en cause de la doctrine chrétienne telle qu'elle était enseignée par Rome, avec la réforme protestante du XVIe s., qui est un christianisme hors du catholicisme romain. Au XXe s. encore, l'orthodoxie est la religion dominante dans les pays slaves et dans l'Europe balkanique, tandis que la religion réformée, sous des formes diverses, s'est imposée dans les pays anglo-saxons d'Europe et d'Amérique du Nord, en Allemagne septentrionale et dans les pays scandinaves. De nos jours, un mouvement de réunion se dessine entre les confessions séparées. Le catholicisme affirme qu'il est le seul christianisme authentique répondant à la pensée de Jésus et dans lequel toutes les Eglises doivent finalement se retrouver et s'unir. Hors du catholicisme, l'œcuménisme rassemble toutes les Eglises unies dans la foi au Christ Fils-de-Dieu-Sauveur. Tous les

« la Vie contemplative »
cathédrale de Chartres

Phot. Anderson-Giraudon, Alinari-Giraudon, Houvet, Giraudon, Anderson.

Agatha CHRISTIE

CHRISTINE de Suède
gravure anonyme
cabinet des Estampes

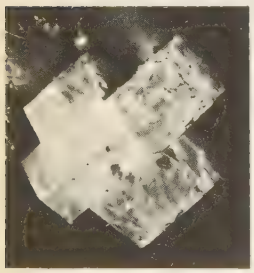

christianite

CHRISTINE de France
par Porbus le Jeune
musée des Offices, Florence

chrétiens, de nos jours plus que jamais, aspirent à l'unité en Jésus-Christ par les moyens qu'il voudra. Le christianisme demeure parmi les hommes, si divisés, la religion de l'unité et de l'amour, celle qui *adore en esprit et en vérité*, qui fait fructifier l'héroïsme et le don de soi, dans l'attente du dernier jour où le Christ offrira l'humanité au Père, afin que *Dieu* enfin *soit tout en tous*. (→ Biblio.)

christianisme (GÉNIE DU). V. GÉNIE DU CHRISTIANISME.

christianisme (HISTOIRE DES ORIGINES DU). V. ORIGINES DU CHRISTIANISME (*Histoire des*).

Christianisme au XXe s. (LE), hebdomadaire, publié depuis 1872 par l'Eglise réformée de France. De tendance calviniste, il se préoccupe beaucoup des problèmes d'évangélisation et des activités charitables, sans négliger les questions générales qui peuvent intéresser le monde protestant.

Christianisme raisonnable (LE) [*On the Reasonableness of Christianity*], ouvrage publié à Londres par Locke en 1695. L'auteur se propose de prouver que l'essence du christianisme est le culte raisonnable de la Divinité, culte enseigné aux hommes par la Révélation. Jésus-Christ est venu faire connaître aux hommes le vrai Dieu et la seule morale digne de lui. Croire au vrai Dieu, observer sa loi, se confier à Jésus-Christ sauveur du genre humain, voilà tout le christianisme, tel que son fondateur l'a enseigné, tel que les Apôtres l'ont prêché, en rendant témoignage à la résurrection de leur Maître. Locke termine en exhortant tous les chrétiens, en dépit des controverses théologiques qui les divisent, à pratiquer les uns pour les autres une large et sincère tolérance.

CHRISTIANITE [kris] n. f. (de *Christiania* n. géogr.). Minér. Variété de zéolite. (C'est un aluminosilicate de calcium et de potassium, appartenant au système orthorhombique et donnant parfois naissance, par pénétration, à une macle en forme de croix.)

CHRISTIAN-JAQUE (Christian MAUDET, dit), cinéaste français (Paris 1904). Après des études d'architecture, il dessine des affiches, puis exécute des maquettes de décors. Il devient assistant, puis metteur en scène en 1930 (*Bidon d'or*). Depuis cette époque, il a tourné de très nombreux films : *les Perles de la Couronne* (comme conseiller technique de Sacha Guitry) en 1937, *les Disparus de Saint-Agil* (1938) et *l'Enfer des anges* (1939), *la Symphonie fantastique* (1942), *Boule de Suif* (1945), *la Chartreuse de Parme* (1948), *Fanfan la Tulipe* (1951), *Lucrèce Borgia* (1952), *Madame Du Barry* (1954), *Nana*, *Si tous les gars du monde* (1955), *Nathalie* (1957), *La loi c'est la loi* (1958), *Babette s'en va-t-en guerre* (1959), *le Repas des fauves* (1964). C'est l'un des meilleurs metteurs en scène de « mouvement » que possède le cinéma français.

Christian Science. V. SCIENCE CHRÉTIENNE.

CHRISTIANSEN (Sigurd), écrivain norvégien (Drammen 1891 - † 1947). Employé des postes à Drammen, il publie des romans psychologiques, consacrés souvent à l'étude des complexes de culpabilité. Avec *Deux Vivants et un mort* (1931), il remporte un grand prix littéraire scandinave. Ses œuvres les plus importantes sont *l'Homme de la station d'essence* (1941), et des romans en partie autobiographiques : *le Rêve et la Vie* (1935), *le Cœur solitaire* et *le Sort des hommes* (1945). Il a également laissé des pièces de théâtre, en particulier *Un voyage dans la nuit* (1930).

CHRISTIANSHAAB, établissement de la côte occidentale du Groenland, sur la baie de Disko. Port de pêche. Conserves de crevettes.

CHRISTIANSTED, v. et port de la côte nord de l'île Sainte-Croix (aux Etats-Unis), sur la mer des Antilles ; 5 100 hab.

CHRISTICOLE [kris] adj. (lat. *Christus*, Christ, et *colere*, adorer). Qui adore le Christ.

CHRISTIE (Wilhelm Frimann Koren), avocat et homme politique norvégien (1778-1849). Ancien membre de la Chancellerie danoise, député de Bergen, secrétaire et, après la convention de Moss (14 août 1814), président de l'Assemblée d'Eisvoll, il dirige les négociations qui aboutissent à l'union de la Norvège et de la Suède et se rend ensuite dans ce dernier pays à la tête d'une délégation chargée de transmettre les lois de la Constitution norvégienne à Charles XIII et de lui prêter serment. Il contribue ensuite à organiser le gouvernement intérieur de la Norvège ; mais, très critiqué en raison de sa bonne entente avec le roi Charles XIV, il doit abandonner son mandat électoral (1821) et la vie politique (1825). Inspecteur des douanes à Bergen jusqu'à sa mort, il fonde le musée de Bergen par goût de l'archéologie et du folklore, et rédige son journal personnel, publié en 1900-1902.

CHRISTIE (sir *William* Henry Mahoney), astronome anglais (Woolwich, Kent, 1845 - en mer, entre Mogador et Gibraltar, 1922). Directeur de l'observatoire de Greenwich de 1881 à 1910, membre de la Royal Society de Londres, il se consacra à l'étude spectroscopique et photographique des astres. On lui doit un *Manual of Elementary Astronomy* (1875) et des mémoires de haute valeur.

CHRISTIE (Agatha), romancière anglaise (Torquay 1891). Elle s'est fait une grande réputation par ses romans policiers ; le principal rôle y est tenu soit par le commissaire belge Hercule Poirot, soit par une vieille demoiselle, miss Marple, qu'elle charge de résoudre les énigmes les plus diverses, toutes adroitement présentées (*le Meurtre de Roger Ackroyd*, *Dix Petits Nègres*, *les Vacances d'Hercule Poirot*, *Rendez-vous avec la mort*, etc.).

CHRISTINE (Stockholm 1626 - Rome 1689), reine de Suède (1632-1654), fille de Gustave II Adolphe. Elle succéda à son père à l'âge de six ans, sous la tutelle du chancelier Oxenstierna. Elle prit la direction des affaires en 1644, signa le traité de Brömsebro avec le Danemark et hâta les négociations des traités de Westphalie (1648). D'une vaste culture, esprit curieux de tout, protectrice des lettres et des arts, elle attira à sa cour de nombreux savants, parmi lesquels Descartes, mais compromit par son luxe l'équilibre des finances. Instable et névrosée, elle refusa de se marier et gouverna avec ses favoris : le médecin français Bourdelot, le comte de La Gardie, Pimentel, Tott, etc., et abdiqua, en 1654, en faveur de son cousin Charles-Gustave. Elle quitta alors la Suède et se rendit aux Pays-Bas : elle fit profession de catholicisme, d'abord en privé, à Bruxelles (1654), puis publiquement à Innsbruck (1655). Elle entra solennellement à Rome, visita la France (1656-1657), où elle scandalisa la Cour par le meurtre de son grand écuyer et, dit-on, son amant, Monaldeschi, à Fontainebleau (10 novembre 1657). Elle acheva sa vie à Rome, où elle fonda l'Académie des Arcades, écrivit des Mémoires restés inachevés, et rassembla de précieuses collections, déposées en grande partie au Vatican. (→ Biblio.)

CHRISTINE DE FRANCE, duchesse de Savoie (Paris 1606 - Turin 1663), fille du roi Henri IV et de Marie de Médicis. Après un projet de mariage avec le prince de Galles, qui devint Charles Ier, elle épousa Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, en 1619. Devenue veuve en 1637, elle prit la régence au nom de son fils aîné, François-Hyacinthe, et, celui-ci étant mort, au nom de son second fils, Charles-Emmanuel (1638). Ce dernier fut déclaré majeur en 1648, mais sa mère poursuivit son rôle. Christine pratiqua une politique de rapprochement avec la France, tout en soutenant avec loyauté les intérêts de la Savoie. Elle dut lutter contre les tentatives d'annexion de la France et contre les intrigues de ses beaux-frères, partisans de l'Espagne, et réussit à maintenir l'indépendance de ses Etats. Mais elle échoua dans ses projets matrimoniaux : elle ne put faire épouser sa fille Marguerite par Louis XIV.

CHRISTINE GYLLENSTIERNA, femme de Sten Sture, régent de Suède (1494 - Hörningsholm 1559). Après la mort de son mari (1520), elle défendit héroïquement Stockholm contre Christian II ; emprisonnée au Danemark, en violation de la capitulation qu'elle avait signée, elle ne put revenir en Suède qu'en 1524.

CHRISTINE DE PISAN, femme de lettres française (Venise v. 1364 - † peu après 1430). Son père, Tommaso di Benvenuto da Pizzano, astrologue et médecin à Venise, fut appelé à Paris par Charles V ; à quinze ans, elle épousa un gentilhomme picard, Etienne Castel, qui mourut en 1389, la laissant dans une situation de fortune précaire. Pour élever ses trois enfants, elle se mit à écrire, puis, la guerre civile l'ayant privée de ses protecteurs, elle dut, pendant dix ans, se réfugier dans un cloître ; elle mourut probablement à l'abbaye de Poissy. Elève d'Eustache Deschamps*, elle a laissé des œuvres poétiques (écrites de 1390 à 1400) ; ce sont des ballades, des épîtres, des débats, d'un style conventionnel, mais où il y a de la grâce et de la sensibilité. Ses œuvres en prose (écrite de 1400 à 1410) sont des opuscules politiques où elle prêche la concorde entre les citoyens (*Lamentations sur la guerre civile*, *Livre de paix*), un ouvrage historique (*Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*), des traités didactiques où elle imite les anciens et les Pères de l'Eglise (*Epîtres sur le Roman de la Rose*, le *Chemin de long estude*, la *Cité des Dames* et le *Trésor de la Cité des Dames*, le *Livre de mutacion de fortune*, la *Vision de Christine*, le *Corps de policie*). Christine de Pisan n'est pas un grand écrivain : son style, souvent prolixe, se ressent de la hâte de la composition ; mais elle a su trouver, pour déplorer la souffrance de son veuvage et les malheurs de sa patrie d'adoption, des accents d'une touchante mélancolie ou d'une sévère éloquence. En 1429

CHRISTINE de Pisan reçoit les trois dames de vertu, miniature du XVe s.

elle reprit la plume pour célébrer la Pucelle d'Orléans dans son remarquable *Ditié* de Jeanne d'Arc*, poème composé peu après le sacre du roi Charles VII à Reims. (→ Biblio.)

CHRISTINÉ (Henri), compositeur français (Genève 1867 - Nice 1941). Venu à Paris en 1896, il composa, pour le répertoire de Fragson, de Polin, de Mayol, un grand nombre de chansons, dont plusieurs devinrent populaires, telles que *Le long du Missouri*, *la Petite Tonkinoise*, etc. Après avoir fait représenter à la Scala trois opérettes médiocrement accueillies, il obtint en 1918 un énorme succès avec *Phi-Phi*. Henri Christiné a fait jouer, depuis, *Dédé*, *Madame*, *J'adore ça*, *P.-L.-M.*, *J'aime*.

CHRISTINO ou **CRISTINO** [kris] n. m. En Espagne, partisan de Marie-Christine, veuve de Ferdinand VII.

christlich-demokratische Union (C. D. U.) en franç. *Union chrétienne démocratique*, nouveau nom et nouvelle forme que prend après la Seconde Guerre mondiale le groupement politique des chrétiens allemands, où désormais catholiques et protestants se trouvent associés, avec une légère prépondérance numérique et une plus importante prépondérance morale pour les premiers. L'initiative, en effet, est venue des leaders survivants soit du complot du 20 juillet, soit de l'ancien *Zentrum* (v. CENTRE), et tout d'abord de celui qui sera, une fois l'Allemagne libre de choisir ses nouvelles institutions, le chancelier fédéral Adenauer. En face de l'idéologie communiste, bien qu'elle ne soit pas réellement menaçante dans les zones occidentales où persiste la liberté de vote, les croyants des deux confessions chrétiennes reconnaissent vite la nécessité de s'unir, après quelques réticences provoquées.

Phot. Lipnitzki, Larousse, Bariand, Alinari-Giraudon.

surtout, chez les catholiques les plus sincèrement démocrates et pacifistes, par la crainte de survivances nationalistes dans les milieux protestants, qui avaient fourni à Hitler la grande majorité de ses adeptes, et chez les protestants par celle de l'autoritarisme romain. Aussi vit-on se former en marge de la C.D.U., durant les premières années de l'après-guerre, en Basse-Saxe (Hanovre, Oldenbourg, Brunswick), un « parti allemand » presque uniquement protestant, proche parent par ses tendances conservatrices de l'ancien parti « national allemand », tandis qu'en Westphalie réapparaissait un parti du « centre » exclusivement catholique, nettement orienté à gauche et en sympathie avec la social-démocratie. Ces tentatives demeurèrent sans lendemain, de même que la formation du « parti des réfugiés » d'Allemagne orientale. Avec le temps, les défiances des uns et des autres se sont atténuées et les oppositions politiques se sont cristallisées entre une C.D.U. fortement appuyée par l'épiscopat, disposant à elle seule de la majorité absolue au Bundestag et au Parlement fédéral, parti de centre droit où l'élément ouvrier ne joue plus qu'un rôle très effacé en face des représentants de la haute et moyenne bourgeoisie, et les sociaux-démocrates, eux-mêmes très opposés au communisme et assez comparables aux travaillistes anglais. L'unité syndicale entre chrétiens et socialistes, qui avait prévalu en 1945, a été en partie brisée par la création, dix ans plus tard, d'une centrale syndicale chrétienne, mais aux effectifs assez faibles, et le chancelier Adenauer a accepté en 1951 la revendication syndicale d'une cogestion ouvrière dans les branches clés des houillères et des aciéries. Cette forte position de la C.D.U. est le résultat, d'une part, de la politique beaucoup plus compréhensive des alliés occidentaux face à l'Allemagne vaincue que celle de leurs prédécesseurs de l'entre-deux-guerres face à la République de Weimar, et, d'autre part, du prestige exceptionnel du chancelier Adenauer.

CHRISTMAS [krisməs] n. m. Nom anglais de Noël.

CHRISTMAS (île), île isolée de l'océan Indien, au S. de la côte méridionale de Java ; 2 450 hab. Annexée par la Grande-Bretagne en 1888, elle dépend aujourd'hui de l'Australie. Montagneuse et très boisée, elle possède d'abondants gisements de phosphates.

CHRISTMAS (île), île du Pacifique (Sporades équatoriales), constituant le plus grand atoll de cet océan ; 258 hab. Découverte par Cook en 1777 et annexée par la Grande-Bretagne en 1888, elle fut incorporée en 1919 dans la colonie des îles Gilbert-et-Ellice ; elle a été revendiquée par les Etats-Unis. Les Anglais y réalisèrent des explosions atomiques et thermonucléaires, notamment en 1957 et 1958.

Christmas Carol. V. Contes de Noël.

CHRISTOFFEL (Elwin Bruno), mathématicien allemand (Montjoie, Rhénanie, 1829 - Strasbourg 1900). Professeur au Polytechnicum de Zurich, puis aux universités de Berlin et de Strasbourg, il étudia surtout les fonctions algébriques et abéliennes, les équations aux dérivées partielles et la géométrie différentielle. Avec Riemann, il introduisit la notion de *tenseur* dans les mathématiques et créa le calcul tensoriel.

CHRISTOFLE (Charles), industriel français (Paris 1805 - Brunoy 1863). Introducteur en France (1841) des procédés anglais de dorure et d'argenture par la pile voltaïque, il créa l'orfèvrerie qui porte son nom.

CHRISTOLOGIE [kris] n. f. Partie de la théologie chrétienne qui traite de la personne du Christ et de ses rapports avec Dieu et l'humanité.

CHRISTOLOGIQUE [kris] adj. Relatif à la christologie.

CHRISTO-PALESTINIEN n. m. Linguist. Langue des chrétiens de Palestine, qui, d'abord dans la dépendance du centre intellectuel d'Edesse, rompent après le concile de Chalcédoine avec les jacobites et les nestoriens de l'Est, et se constituent, à partir du VIe s., une littérature originale dans leur dialecte propre. (On possède comme monuments de cette langue une traduction des Evangiles conservée au Vatican, et divers textes découverts au Sinaï, à Damas et en Egypte, qui attestent la survivance du christo-palestinien comme langue liturgique des communautés chrétiennes.)

CHRISTOPHANIE [kris] n. f. (du gr. *Khristos*, Christ, et *phainein*, apparaître). Apparition, manifestation extérieure du Christ.

CHRISTOPHE (saint), martyr dont la vie est aussi peu connue que sa légende est riche. Suivant cette légende, Christophe eut un jour à porter l'Enfant Jésus sur ses épaules pour lui faire traverser une rivière ; de là serait venu son nom (*Christophoros*). Le culte de saint Christophe était, au Moyen Age, très populaire en Occident. Il fut autrefois, à Paris, le patron des portefaix. Aujourd'hui, il est considéré comme le protecteur des voyageurs et en particulier des automobilistes. — Fête le 25 juillet. (→ Biblio.)
— Iconogr. Les anciennes peintures byzantines représentent saint Christophe avec une tête de chien (icônes des musées de Sofia et de Leningrad). Au Moyen Age, on prit l'habitude de le représenter dans des proportions colossales sur les murs des églises ou des maisons.
Une xylographie représente ce saint portant sur ses épaules l'Enfant Jésus et traversant un fleuve. Le même type a été repris dans un dessin d'A. Dürer (British Museum), dans des peintures de Konrad Witz (Bâle), Patenier (Escurial), Jordaens, une statue d'A. Berruguete. Le saint apparaît au retable de *l'Agneau mystique* de Van Eyck, au triptyque Moreel de Memling (musée communal de Bruges), au retable des *Arquebusiers* de Rubens, dans les fresques de Flandrin à Saint-Vincent-de-Paul, à Paris. Sa vie faisait l'objet de fresques (détruites) aux Eremitani de Padoue. Le martyre du saint a été traité par le Tintoret et L. Spada.

CHRISTOPHE ou **CHRISTOPHORE**, antipape en 903 († 906). Chapelain de Léon V, il le renversa, se fit consacrer à sa place sans élection et fut lui-même chassé par Serge III (mai 904). Enfermé dans un couvent, il y fut mis à mort.

CHRISTOPHE, empereur byzantin (921 - 931). Fils aîné de Romain Ier Lécapène, il fut, après l'avènement de son père, associé à l'Empire. De son mariage avec Sophie, fille du magistros Nicétas, il eut trois enfants : Romain, couronné empereur, Michel et Marie, qui épousa Pierre, roi de Bulgarie. Christophe reçut le pas sur l'empereur légitime, Constantin VII Porphyrogénète, mais il mourut avant son père.

CHRISTOPHE Ier (1219 - Ribe 1259), roi de Danemark (1252-1259), troisième fils de Valdemar II. Elu roi après la mort de ses frères, il passa la plus grande partie de son règne à lutter contre les évêques.

CHRISTOPHE II (1276 - Nyköping 1332), roi de Danemark (1320-1326 et 1330-1332), frère et successeur d'Erik Maenved. Monté sur le trône, il signa une charte par laquelle il s'engageait à respecter les libertés de l'Eglise et de la noblesse. L'ayant presque aussitôt violée, il fut chassé en 1326 par les seigneurs, qui installèrent à sa place le jeune Valdemar III, fils d'un duc de Slesvig. Christophe réussit à reprendre la couronne en 1330, mais en morcelant ses territoires ; il mourut peu après. Sa disparition fut suivie de huit années de confusion.

CHRISTOPHE III (1418 - Helsingborg 1448), roi de Danemark (1440), de Suède (1441) et de Norvège (1442). Neveu d'Erik de Poméranie, il lui succéda sur le trône de Danemark. Il lutta contre les privilèges de la Ligue hanséatique et s'engagea à faire administrer les pays de l'Union par leurs nationaux.

CHRISTOPHE (Joseph), peintre français (Verdun 1662 - Paris 1748). Elève de Bon Boullongne, membre de l'Académie en 1702, recteur en 1744, il décora de peintures de genre la Ménagerie de Versailles et la salle des Machines aux Tuileries. Il a exécuté de nombreuses scènes enfantines. Le musée de Versailles conserve de lui *Baptême de Louis de France, Dauphin, fils de Louis XIV*.

CHRISTOPHE (Henri), roi d'Haïti (la Grenade 1767 - Port-au-Prince 1820). Esclave affranchi, il prit une part active aux premiers soulèvements des Noirs de Saint-Domingue. En 1802, il défendit Cap-Français (auj. Cap-Haïtien) contre l'expédition française que dirigeait le général Leclerc. Général en chef sous Dessalines, il fut l'un de ceux qui provoquèrent son assassinat (1806). En 1807, il fut nommé président d'Haïti. La guerre civile éclata entre lui et Pétion, un mulâtre, nommé président à Port-au-Prince. Mais celui-ci fut vaincu, et Christophe proclamé roi (1811) sous le nom de **Henri Ier**. Les exigences excessives de son gouvernement et sa cruauté finirent par déclencher contre lui une insurrection, et il se tua.

CHRISTOPHE (Ernest), sculpteur français (Loches 1827 - Paris 1892). Elève de Rude, il a signé avec celui-ci le *tombeau de Godefroy Cavaignac*. Citons encore son *Esquisse pour un monument à Rude* (musée de Dijon).

CHRISTOPHE (Georges Colomb, dit), écrivain français (Lure 1856 - Nyons 1945). Sous-directeur du laboratoire de botanique à la Sorbonne, auteur de nombreux ouvrages classiques pour l'enseignement des sciences, il est surtout connu par les livres qu'il a écrits et illustrés à l'intention des enfants, particulièrement : *la Famille Fenouillard* (1895), *le Sapeur Camember* (1896) et *l'Idée fixe du savant Cosinus* (1899).

CHRISTOPHITE [kris] n. f. Minér. Nom d'une blende ferrugineuse trouvée à Breitenbrunn, en Bohême.

CHRISTOPOULOS ou **KHRISTÓPOULOS** (Athanásios), poète et philologue grec (Castoria, Macédoine, 1772 - Bucarest 1847). Il passa de longues années à Bucarest. Il a écrit une grammaire du grec parlé (1804) et des poésies dans le genre anacréontique et bachique (1811).

CHRISTUS ou **CRISTUS** (Petrus), peintre flamand (Baerle 1420 - Bruges 1473). Il obtint le droit de bourgeoisie à Bruges (1444). Formé sous l'influence de J. Van Eyck (*Madone au chartreux*, musée de Berlin), il a subi ensuite l'ascendant de R. Van der Weyden et de Bouts. Ses principales œuvres demeurent : *Saint Eloi* (1449, Metropolitan Museum, New York), *Mort de la Vierge* (Washington), *Pietà* (musée de Bruxelles), *Portrait de jeune femme* (musée de Berlin).

Christus, oratorio de Liszt, écrit de 1856 à 1866, considéré par Wagner comme un véritable résumé de la pensée catholique. Liszt en a établi le texte latin d'après les Evangiles et diverses proses médiévales. L'œuvre se divise en trois parties : *Noël, Après l'Epiphanie, la Passion et la Résurrection*. Elle utilise des thèmes grégoriens comme *Rorate coeli, O filii, Stabat*.

CHRISTYN (Jean-Baptiste), jurisconsulte et historien brabançon (Bruxelles 1622 - *id.* 1690). Il fut membre du conseil suprême des Pays-Bas à Madrid (1673) et plénipotentiaire du roi d'Espagne au congrès de Nimègue (1678). Chargé par Charles II de répondre aux arguments des historiens français, qui cherchaient à justifier la politique d'expansion de Louis XIV en prétendant que l'Espagne n'avait pas rempli les obligations que lui imposait le traité de Nimègue, il publia en 1684 : *la Flandre défendue des fausses prétentions de la France*... Il termina sa carrière comme chancelier de Brabant.

CHROBATIE, nom donné, au Moyen Age, aux régions situées au N. des Carpates : la *Chrobatie Blanche* correspondait à peu près à la Galicie occidentale actuelle, et la *Chrobatie Rouge* à la Galicie orientale. Ce pays fut conquis, à la fin du Xe s., par le prince de Kiev Vladimir le Grand.

CHRODEGANG (saint) [fin du VIIe s.-milieu du VIIIe s.], évêque de Séez (Sées). Frère de sainte Opportune, abbesse de Montreuil, il fut assassiné par son parent Chrodobert, à qui il avait confié son évêché pendant un pèlerinage à Rome. — Fête le 3 septembre.

CHRODEGANG ou **ROTGANG** (saint), évêque de Metz (dans le Brabant 712 - † 766). Parent de Pépin, il fut chancelier sous Charles Martel. Il joua un rôle important dans la réorganisation de l'Eglise franque ; la règle qu'il donna à son clergé servit de modèle pour les chanoines réguliers. Il fonda une école de chant liturgique et plusieurs monastères, notamment celui de Gorze. — Fête le 6 mars.

CHROM(A)-, CHROMAT(O)-, élément tiré du gr. *khrôma*, couleur, et entrant dans la composition de nombreux mots.

saint CHRISTOPHE
par Memling
musée de Bruges

Petrus CHRISTUS
« Portrait de jeune femme »
musée de Berlin

Phot. Hanfstaengl-Giraudon, Larousse.

CHROM(O)- [kro], **-CHROME** [kro] (gr. *khrôma*, couleur). Élément qui entre dans la composition de certains mots pour exprimer l'idée de couleur : CHROMO*lithographie*, CHROMO*some*, CHROMO*gène*, *mono*CHROME, *poly*CHROME, etc.

CHROMACE ou **CHROMATIUS** (saint), évêque d'Aquilée († v. 407). Il était l'ami et le correspondant de saint Jérôme, qu'il engagea à traduire la Bible, de saint Ambroise et de saint Chrysostome, qu'il défendit. — Fête le 2 décembre.

CHROMAFFINE adj. Cytol. Se dit des cellules qui se colorent en brun par les sels de chrome et présentent pour ces corps une affinité élective. (La médullo-surrénale est formée de cellules chromaffines ou phæchromes ; la réaction chromaffine résulte de la présence dans ces cellules de fines granulations de sécrétion qui correspondent à la forme première de l'hormone élaborée par ces cellules.)

CHROMAGE [kro] n. m. Opération de revêtement d'une surface métallique par un dépôt électrolytique de chrome ; résultat de cette opération. ‖ *Chromage thermique*, dépôt de chrome par chauffage de la pièce dans un milieu cémentant riche en chrome, soit en phase solide, soit en phase gazeuse. (V. CHROMISATION.)

— ENCYCL. Métall. Bien que réalisé pour la première fois en 1847 par Junot, le *chromage* électrolytique ne prit un essor industriel qu'à partir de 1920. Il est actuellement couramment utilisé, à la fois dans un dessein décoratif et pour sa résistance à la corrosion atmosphérique. En raison du prix du métal et pour obtenir un meilleur accrochage du dépôt sur le support, généralement ferreux, on effectue souvent un revêtement de faible épaisseur sur un dépôt de nickel plus épais. Ainsi, sur certaines pièces en acier, on pratique d'abord un cuivrage ou un nickelage avant le chromage. Le revêtement obtenu est susceptible de prendre un très beau poli, qui se conserve bien à l'air ambiant grâce à l'inoxydabilité du chrome. Le chromage est utilisé pour la protection de nombreux objets domestiques (couverts, matériel d'alimentation), pièces décoratives d'architecture (tubes, poignées, pièces d'ornementation), éléments de voitures automobiles et de cycles (pare-chocs, baguettes, pédales, guidons, etc.), et pour tous objets auxquels on désire conserver un aspect brillant (appareillage chirurgical, instruments de mesure).

Les bains classiques de chromage sont constitués par des solutions d'acide chromique (250 à 400 g par litre) et de sulfate de chrome (2 à 3 g par litre) chauffées vers 50 °C ; les anodes doivent être en plomb de préférence. Suivant les conditions opératoires et en agissant sur certains facteurs : rapport $\frac{\text{anions chromiques}}{\text{anions sulfuriques}}$, température, densité de courant, agents d'addition, état d'oxydation du chrome, etc., il est possible d'obtenir des dépôts ordinaires de chrome mat ou de chrome brillant.

Dans certaines conditions, on obtient un dépôt de *chrome dur*, caractérisé par sa haute dureté superficielle et particulièrement utilisé pour le rechargement de pièces frottantes usées (arbres, poinçons). [→ Biblio.]

CHROMAGOGUE [kro] adj. Se dit d'une fonction du foie, qui consiste en l'extraction, et en l'excrétion par les voies biliaires, de certaines substances colorantes injectées dans la circulation sanguine. (L'exploration de la fonction chromagogue renseigne sur l'état fonctionnel du foie [diagnostic biologique de l'insuffisance hépatique].)

chromatographie

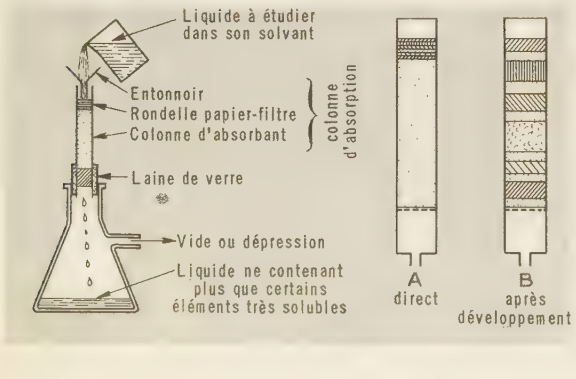

CHROMAMMINE [kro] n. f. Chim. Nom donné aux combinaisons ammoniées du chrome, découvertes par Fremy. (Il en existe de deux types : les *chromoammines*, où le chrome est bivalent, et les *chromiammines*, où le chrome est trivalent.)

CHROMAMMONIQUE [kro] adj. Chim. Se dit des composés ammoniés du chrome.

CHROMATAGE [kro] n. m. Opération consistant à plonger une étoffe dans un bain d'un sel de chrome pour la mordancer, ou pour augmenter, après teinture, la solidité de certains colorants.

CHROMATE [kro] n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide chromique. (V. CHROME.)

CHROMATINE [kro] n. f. Cytol. Substance présentant une grande affinité pour les colorants basiques, et qui se rencontre dans le noyau cellulaire sous la forme de grains, de blocs irréguliers ou de réseau.

— ENCYCL. La *chromatine*, complexe biochimique, est constituée par 96 p. 100 de nucléoprotéides (surtout à désoxyribose, mais aussi à ribose), des holoprotéides, des phosphatides, du calcium et du magnésium fixés sur les holoprotéides et les phosphatides. La diversité des chromatines provient des acides nucléiques et des protéines qui les composent.

On distingue essentiellement deux types de chromatine :

1° L'*hétérochromatine*, formée surtout de ribonucléoprotéides, avec des désoxyribonucléoprotéides et des holoprotéides (histones). Peu abondante, elle est localisée surtout dans les portions de chromosomes qui persistent dans le noyau quiescent. Elle serait génétiquement inactive et aurait un rôle métabolique ;

2° L'*euchromatine*, formée surtout de désoxyribonucléoprotéides, avec des holoprotéides (globulines). Elle se colore moins intensément que l'hétérochromatine. Plus abondante, elle est localisée dans les segments de chromosomes se déchromatisant à la fin des divisions cellulaires, moment où elle devient invisible. Elle serait génétiquement active ; les régions des chromosomes contenant l'euchromatine seraient riches en gènes.

CHROMATIQUE [kro] adj. Opt. Relatif aux couleurs. (Se disait autrefois de la partie de l'optique comprenant l'étude de la dispersion, de la recomposition de la lumière, des raies spectrales, etc.) ‖ *Aberration chromatique*, V. ABERRATION.

— Cytol. *Réduction chromatique*, phénomène par lequel deux cellules filles n'héritent que de la moitié du nombre des chromosomes contenus dans le noyau de la cellule mère. (V. part. *encycl.*)

— Linguist. *Accent chromatique*, accent de hauteur ou mélodique, par opposition à l'*accent d'intensité*.

— Mus. *Intervalle chromatique*, intervalle formé par deux sons voisins appartenant au même degré de l'échelle tonale et différenciés par une altération. (Le demi-ton chromatique placé entre deux notes de même nom, mais dont l'une est altérée, s'oppose au demi-ton diatonique.) ‖ *Gamme chromatique*, gamme formée par une succession de demi-tons diatoniques et chromatiques. (C'est une gamme diatonique dont chaque ton s'est décomposé en deux demi-tons.) ‖ *Genre chromatique*, chez les modernes, genre musical fondé sur l'emploi systématique d'intervalles chromatiques, et qui s'oppose au genre diatonique. ‖ *Système chromatique*, système qui se fonde sur la division de l'octave en douze parties égales. (Les recherches d'A. Schönberg, qui aboutirent au dodécaphonisme sériel, trouvèrent leur origine dans le système chromatique.) ‖ *Instrument chromatique*, instrument qui peut produire les douze demi-tons compris dans une octave du système tempéré.

— ENCYCL. Cytol. Le phénomène capital de la *réduction chromatique* a été découvert en 1883 par le Belge Van Beneden. Il s'effectue pendant la *méiose**, qui donne naissance aux gamètes mâles et femelles. La méiose comporte deux mitoses successives : 1° une mitose *réductionnelle* ou *hétérotypique*, au cours de laquelle le nombre des chromosomes est réduit de moitié (réduction chromatique) ; 2° une mitose *équationnelle* ou *homéotypique*, qui maintient le nombre réduit de chromosomes. Grâce à la réduction chromatique, les gamètes possèdent le nombre haploïde N de chromosomes ; lors de la fécondation, le zygote récupérera le nombre diploïde $2N$ de chromosomes. L'embryon reçoit donc n chromosomes paternels et n chromosomes maternels, d'où le rôle équivalent des deux parents dans la transmission des caractères héréditaires.

CHROMATIQUEMENT [kro] adv. De façon chromatique.

CHROMATISER [kro] v. tr. Donner une teinte irisée à.

— ***Se chromatiser*** v. pr. Prendre une teinte irisée.

CHROMATISME [kro] n. m. Coloration.

CHROMATOCYTE [kro] n. m. Cytol. Cellule renfermant un ou plusieurs pigments.

CHROMATOGÈNE [kro] adj. Qui produit la matière colorante.

CHROMATOGRAPHIE [kro] n. f. Chim. Méthode de séparation de différentes matières colorantes, fondée sur l'adsorption sélective de celles-ci par des solides pulvérulents.

— ENCYCL. Chim. et Biochim. Cette méthode d'analyse immédiate a été imaginée en 1906 par Tswett pour séparer les pigments des végétaux, mais elle a été généralisée et considérablement développée. On utilise un tube de verre contenant une poudre fine (alumine, magnésie, silice, amidon), et l'on fait passer à travers cette poudre une solution du mélange à séparer. Les substances sont adsorbées en zones distinctes (visibles lorsqu'elles sont colorées). En lavant ensuite la colonne avec des solvants appropriés, on peut parfaire la séparation. Cette méthode peut s'appliquer à des doses minimes de substances ; elle est susceptible d'applications importantes en chimie et en biochimie.

— Pharm. La *chromatographie vraie* est employée comme méthode de fractionnement pour séparer soit des pigments (chlorophylle, etc.), soit des corps non colorés (vitamines, stérols, etc.), qui sont ensuite mis en évidence par des réactifs colorés appropriés. La *chromatographie de répartition* fait appel à deux solvants différents, non totalement miscibles et en solutions saturées réciproques ; elle suppose un support solide (en général une colonne de gel de silice), qui n'intervient pas dans le phénomène de séparation, celle-ci se faisant par les deux phases liquides entre lesquelles le mélange étudié peut répartir ses composants.

Enfin, la *chromatographie sur papier* permet, en utilisant de petites quantités du corps à étudier, d'obtenir une séparation dans un ou plusieurs solvants successifs : c'est la chromatographie bidimensionnelle (utilisée notamment pour séparer des acides aminés de poids moléculaires voisins, mais de formules chimiques différentes). [→ Biblio.]

CHROMATOGRAPHIQUE [kro] adj. Chim. Relatif à la chromatographie : *Analyse chromatographique*.

CHROMATOMÈTRE [kro] n. m. Appareil servant à mesurer l'intensité des couleurs, par comparaison avec des teintes types. (On dit aussi CHROMOMÈTRE, et, plus ordinairement, COLORIMÈTRE.)

CHROMATOPHORE [kro] ou **CHROMOPHORE** [kro] n. m. Cytol. Cellule ramifiée du derme, riche en pigment, observée chez des animaux variés (mollusques, crustacés, insectes, poissons, batraciens, reptiles).

— ENCYCL. Le *chromatophore* est une cellule polygonale ou étoilée, munie de prolongements plus ou moins longs et rétractiles : son cytoplasme est rempli de grains de pigment. D'ordinaire, le chromatophore ne renferme qu'une sorte de pigment, blanc, ou rouge, ou jaune, ou noir... En se superposant, les chromatophores donnent d'autres couleurs. Les grains de pigment occupent des places variées dans la cellule (centre ou prolongement). Les chromatophores se contractent ou se dilatent, changements qui modifient encore les couleurs. Ces changements relèvent d'excitations du système nerveux périphérique et de l'action d'hormones. Chez les poissons, par exemple, les sensations visuelles sont importantes : les poissons aveuglés ne changent plus de couleurs. La

« parure de noce » qui apparaît chez certaines espèces (épinoche, vairon) au moment de la reproduction dépend de l'action de la glande interstitielle du testicule.
Chez les crustacés, les variations d'étalement des chromatophores seraient provoquées par une ou plusieurs hormones sécrétées par la glande du sinus.
La lumière, l'humidité, un stimulus partant de l'œil et contrôlé par une sécrétion interne déterminent les variations des chromatophores des insectes.

CHROMATOPSIE [kro] n. f. Perception visuelle des couleurs.
— ENCYCL. La perception des couleurs est un phénomène physiologique normal. La diminution de l'acuité de cette perception est l'*hypochromatopsie*. Le trouble pathologique déterminant les confusions de couleurs est le *daltonisme*.

CHROMATOSCOPIE [kro] n. f. Vision des couleurs.

CHROMCEYLONITE [kromsej] n. f. Minér. Aluminate naturel de magnésium, de couleur noire.

CHROMCHLORITE [krom] ou **CHROMOCHLORITE** n. f. Minér. Chlorite riche en chrome. (Syn. KÄMMERÉRITE.)

CHROMDIOPSIDE [kromdjo] n. m. Minér. Variété chromifère de pyroxène.

CHROME [krom] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, à cause des teintes vives que présentent les minéraux qui le contiennent). Métal blanc, analogue au fer et au manganèse. ‖ Accessoire chromé d'une automobile, d'une bicyclette, etc. : *Faire briller les chromes*.
— ENCYCL. ● *Chimie*. Le *chrome* est l'élément chimique de numéro atomique 24 et de masse atomique Cr = 52,01. Découvert par Vauquelin, en 1797, dans un minerai de Sibérie, il n'a été isolé qu'en 1854 par Bunsen. Le chrome est un métal blanc légèrement bleuté, qui peut prendre un beau poli et brille alors d'un vif éclat. Il a une densité de 7,1 et résiste bien à la chaleur, puisqu'il ne fond que vers 1 600 °C, plus difficilement encore que le fer. Très dur, il n'est pas corrodé par la plupart des agents chimiques ; à l'air en particulier, il demeure inoxydable et conserve son brillant.
A haute température, il peut brûler dans l'oxygène ou dans le chlore, il se combine au carbone pour donner des carbures. Il se dissout dans l'acide chlorhydrique.
Composés du chrome. Le chrome a trois oxydes principaux : l'oxyde chromeux CrO et l'oxyde chromique Cr_2O_3, qui sont des oxydes basiques, auxquels correspondent les sels de chrome ; l'anhydride chromique CrO_3, qui a des propriétés acides et peut donner les chromates et les bichromates.
Sels chromeux. Ce sont les sels du chrome bivalent. L'oxyde CrO est une poudre noire, l'hydroxyde $Cr(OH)_2$ un précipité jaune, l'un et l'autre s'oxydant facilement à l'air. Les sels chromeux, comme le chlorure $CrCl_2$ et le sulfate $CrSO_4$ sont bleus. Très réducteurs, ils se transforment facilement en sels chromiques ; ils ne se conservent qu'à l'abri de l'air.
Sels chromiques. Le chrome y est trivalent, et ils dérivent du sesquioxyde Cr_2O_3. Celui-ci, obtenu par réduction d'un bichromate au moyen du soufre, est une poudre verte insoluble, très dure, ne fondant qu'au-dessus de 2 200 °C ; il peut également jouer le rôle d'anhydride d'acide et donner des chromites. Il est employé pour colorer le verre et la porcelaine.
Quant aux sels, ils sont normalement violets, mais, par suite d'une transformation moléculaire, ils se présentent plus souvent verts. Les principaux sont le chlorure $CrCl_3$ et le sulfate $Cr_2(SO_4)_3$, qui, mélangé au sulfate de potassium, peut donner de beaux cristaux violets d'alun de chrome. L'ammoniaque donne avec les sels chromiques de nombreux complexes, les *chromiammines*.
Chromates et bichromates. L'oxyde CrO_3 est un solide cristallisé en aiguilles prismatiques rouges, obtenu par action de l'acide sulfurique sur le bichromate de potassium. Sa solution, rouge-orangé, a des propriétés acides, d'où le nom d'acide chromique qu'on lui donne. C'est un oxydant très énergique, enflammant par contact l'alcool absolu, libérant à chaud les halogènes à partir de leurs hydracides.
A cet anhydride correspondent deux acides : l'acide de formule H_2CrO_4, non isolé, et l'acide bichromique $H_2Cr_2O_7$.
Les chromates sont les sels du premier ; le plus important est le chromate de potassium K_2CrO_4, solide cristallisé jaune citron, soluble et toxique. On l'obtient en traitant par du carbonate de potassium une solution bouillante de bichromate. Mélangé à un sel de plomb, il donne un précipité de *jaune de chrome* $PbCrO_4$, employé en peinture. Le *rouge de chrome* est un chromate de plomb basique.
La solution de chromate de potassium, additionnée d'un acide, vire au rouge-orangé et laisse déposer, par concentration, des cristaux de bichromate $K_2Cr_2O_7$. Celui-ci, bien plus important que le chromate, est fabriqué dans l'industrie par calcination de la chromite avec de la chaux et un carbonate alcalin. Mélangé à l'acide sulfurique (*mélange sulfochromique*), il est fréquemment employé en chimie organique pour produire des oxydations, par exemple pour préparer les aldéhydes et les cétones. Il sert en teinture comme rongeant ; rendant la gélatine insoluble sous l'action de la lumière, il est utilisé dans la photographie au charbon ; on l'emploie aussi dans le tannage des peaux.
Acide perchromique. En ajoutant de l'eau oxygénée à une solution d'acide chromique, on obtient un liquide bleu, soluble dans l'éther, dit « acide perchromique », qui paraît avoir pour formule H_3CrO_8.
Caractères des sels de chrome. Les sels chromeux, bleus, donnent avec la potasse un précipité brun d'oxyde salin Cr_3O_4, et avec le sulfure d'ammonium un précipité noir. Les sels chromiques, violets ou verts, donnent avec l'ammoniaque un précipité gélatineux verdâtre. Les chromates alcalins sont jaunes ; les bichromates, rouge-orangé ; ceux-ci donnent avec l'hydrogène sulfuré un sel chromique et du soufre.
● *Production mondiale*. La production de chrome a triplé depuis la période qui a précédé la Seconde Guerre mondiale. Quatre pays produisent les trois quarts du minerai : la Turquie, la République sud-africaine, les Philippines et la Rhodésie du Sud. Les autres producteurs notables sont les Etats-Unis, l'U. R. S. S., la Yougoslavie, Cuba et la Nouvelle-Calédonie. Les principaux consommateurs de chrome (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne occidentale, Japon, France) doivent faire appel à l'importation.
● *Métallurgie*. Le minerai, difficilement attaquable, est converti en un mélange d'oxyde ferrique et de chromates de calcium et de sodium par calcination, au contact de l'air, avec un mélange de chaux vive (CaO) et de carbonate de sodium (Na_2CO_3).
Les chromates $CaCrO_4$ ou Na_2CrO_4 sont transformés en bichromate de sodium soluble par l'action du bisulfite de sodium. On passe des cristaux, rouge-orangé, de bichromate à l'oxyde de chrome Cr_2O_3 par l'action d'un réducteur, par exemple le soufre :

$$Na_2Cr_2O_7 + S = Cr_2O_3 + Na_2SO_4,$$

à la température du rouge. On sépare le sulfate (soluble) de l'oxyde (insoluble) par lavage. La réduction de l'oxyde de chrome et l'obtention du chrome sont ensuite réalisées, suivant le procédé de Goldschmidt, par réduction au moyen de l'aluminium en poudre, qui se transforme en alumine par aluminothermie.
Le chrome ductile est obtenu par réduction du chlorure de chrome par le magnésium, dont l'excès est éliminé par distillation sous vide ; le chrome ainsi préparé à l'état de poudre est désoxydé par l'hydrogène à 1 100 °C et fritté. Par électrolyse d'une solution de sulfate de chrome et d'acide chromique avec anodes de plomb, on obtient du chrome généralement pur.
Utilisations. En raison de sa résistance à la corrosion de l'atmosphère et de certains agents chimiques, de sa tenue à l'oxydation (film d'oxyde protecteur), de sa haute dureté et de sa résistance à l'usure, le chrome est couramment utilisé en revêtement pour la protection des aciers et d'autres métaux. Le chromage s'effectue soit par électrolyse, soit par voie thermique (cémentation) ; en plus de ses qualités de protection ou de décoration, le chrome électrolytique présente des qualités de frottement (chrome dur, chrome poreux) qui le font utiliser pour recharger en épaisseur des pièces usées (outils, calibres, poinçons, arbres, etc.).
Alliages de chrome. Les alliages riches en chrome, tels que ferro-chrome et cuprochrome, élaborés par aluminothermie ou au four électrique, servent à l'obtention des aciers, fontes et alliages cuivreux au chrome. Les principaux aciers au chrome et au nickel-chrome sont employés pour résister aux corrosions diverses (aciers* inoxydables), aussi bien à température ambiante qu'à hautes températures (aciers et fontes* réfractaires), pour leur grande dureté (acier à roulement, acier à soupape) et pour l'amélioration des caractéristiques mécaniques par traitements thermiques. Des alliages nickel-chrome (nichromes*) permettent la confection de résistances électriques chauffantes et de fils de couples thermo-électriques, en raison de leur tenue à chaud en présence de gaz corrosifs (oxydants, sulfureux, carburés). [V. CHROMAGE, CHROMISATION.]
Production. Sur 2 millions de tonnes de minerai extrait environ annuellement, un tiers seulement est utilisé pour produire du chrome (ferro-chrome, aciers et fontes spéciaux). La majeure partie du minerai est employée dans l'industrie chimique (jaune de chrome, chromates) et pour le garnissage des fours métalliques.
● *Médecine du travail*. L'intoxication causée par l'acide chromique et les bichromates entraîne des lésions considérées comme maladies professionnelles (loi du 30 octobre 1946). Ces lésions sont caractérisées soit par des ulcérations nasales, soit par des ulcérations cutanées et des dermites eczématiformes chroniques ou récidivantes. Le traitement comporte avant tout la suppression des contacts avec le chrome ou ses sels, et des soins locaux.

CHROMÉ, E [kro] adj. Qui contient du chrome : *Plomb chromé*. ‖ Qui est recouvert de chrome : *Barre chromée*. ‖ *Cuir chromé*, cuir tanné aux sels de chrome. (V. TANNAGE.) ◆ N. m. Métal chromé : *Des couverts en chromé*.

CHROMEL [kro] n. m. Nom commercial d'un alliage de nickel contenant 10 à 20 p. 100 de chrome, utilisé sous forme de fil pour constituer, avec l'alliage Alumel, les couples thermo-électriques couramment employés pour la mesure des températures entre 500 et 1 100 °C.

CHROMER [kro] v. tr. Effectuer un chromage. (On chrome électrolytiquement les alliages ferreux, cuivreux, ainsi que les alliages à base d'aluminium ou de zinc, généralement après un nickelage préalable.)

CHROMEUR [kro] n. m. Ouvrier qui pratique le chromage électrolytique. (Le chromeur doit être correctement protégé de l'action corrosive des vapeurs chromiques se dégageant des bains.)

CHROMEUX [kro] adj. m. Chim. Se dit des composés du chrome* bivalent.

CHROMHIDROSE ou **CHROMIDROSE** [kro] n. f. (gr. *khrôma*, couleur, et *idrôs*, sueur). Méd. Hypersudation colorée en jaune, rouge, noir, bleu ou vert, observée exceptionnellement sur une zone circonscrite de la peau de certains sujets.

CHROMIAMMINE [kro] n. f. Chim. V. CHROMAMMINE.

CHROMICHLORURE [kromiklɔ] n. m. Sel complexe de formule générale M_3CrCl_8, où M est le symbole d'un métal univalent.

CHROMICYANURE [kro] n. m. Sel complexe de formule générale $M_3Cr(CN)_8$, où M est le symbole d'un métal univalent.

CHROMIDES [kro] n. m. pl. Famille de minéraux, ayant pour type le *chrome*.

CHROMIDIE [kro] n. f. Bactériol. Nom donné à des granulations observées chez les bactéries, et qui sont douées de propriétés tinctoriales particulières. (On les a considérées comme les éléments d'un noyau diffus.)

CHROMIDROSE [kro] n. f. V. CHROMHIDROSE.

CHROMIFÈRE [kro] adj. Minér. Qui contient du chrome.

CHROMIFLUORURE [kro] n. m. Sel complexe de formule générale M_3CrF_6, où M est le symbole d'un métal univalent.

CHROMIQUE [kro] adj. Se dit des sels du chrome* trivalent. ‖ Se dit de l'anhydride CrO_3 et des acides correspondants.

CHROMISATION [kro] n. f. Métall. Procédé de cémentation par le chrome. (On dit aussi CHROMAGE THERMIQUE.)
— ENCYCL. Métall. Dans le dessein de conférer aux alliages ferreux, surtout aux aciers, des propriétés superficielles de grande dureté (résistance à l'usure, à la corrosion aussi bien à température ambiante qu'à haute température en milieu oxydant), un revêtement riche en chrome peut être réalisé par action thermique. Depuis les travaux de J. Laissus en 1925, divers procédés brevetés ont été mis au point industriellement (procédé français de Galmiche-Onera ; allemand de Becker, Daeves, Steinberg ; anglais « Dickrom » de Samuel, et américain « Chromalloy »). Ces procédés diffèrent par la température de cémentation, comprise entre 900 et 1 100 °C, et le type de cément, mélange de poudres de chrome, ferro-chrome et halogénures (fluorure, chlorure, iodure d'ammonium). Le temps de maintien en température de *chromisation*, permettant la diffusion du chrome à partir d'halogénure de chrome formé, varie de une heure à huit heures, suivant la température de traitement et la profondeur de chromisation désirée (de 0,02 mm à 1 mm). Suivant la nature de l'acier traité, on peut obtenir soit une chromisation profonde (de quelques dixièmes à 1 mm), soit une chromisation dure (dureté d'environ 1 500 vickers). Le carbone s'opposant à la diffusion du chrome par formation de carbures de chrome, les aciers riches en carbone ne peuvent être chromisés sur une forte épaisseur. Ce procédé, actuellement en plein développement industriel, s'applique à des pièces d'aviation (ailettes, chambres de combustion), éléments de fours, outillages, tubes, pièces ferreuses frittées, tôles, etc. (V. CÉMENTATION.)

CHROMISER [kro] v. tr. Action de traiter une pièce métallique par le procédé de la chromisation.

CHROMISME [kro] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur). Coloration d'ensemble que prend parfois, sous l'effet de la culture, une plante incolore à l'état sauvage.

CHROMISTE [kro] n. m. Ouvrier chargé d'interpréter les coloris d'un tableau, d'une peinture, etc., en vue de l'impression d'une reproduction. ‖ Retoucheur, en photogravure, en héliogravure et en offset, capable de préparer la sélection des couleurs de tous clichés, tramés ou non.

CHROMITE [kro] n. f. Minér. Espèce minérale, répondant à la formule $FeCr_2O_4$, et que l'on exploite comme minerai de chrome.
— ENCYCL. La *chromite*, ou *chromoferrite*, ou encore *fer chromé*, dont le poids spécifique varie de 4,32 à 4,56, et dont la dureté est de 5,5, est un spinelle et appartient au système cubique. On la rencontre, en Union sud-africaine, Turquie, Nouvelle-Calédonie, en petits cristaux octaédriques, avec la serpentine ; elle contient de 44 à 64 p. 100 d'oxyde chromique, de 0 à 18 p. 100 de magnésie, et de 19 à 38 p. 100 d'oxyde ferreux. C'est le principal minerai de chrome. Elle est également utilisée comme matériau réfractaire très peu fusible.

CHROMITE [kro] n. m. Sel dérivant de l'anhydride Cr_2O_3. (V. CHROME.)

chromosomes

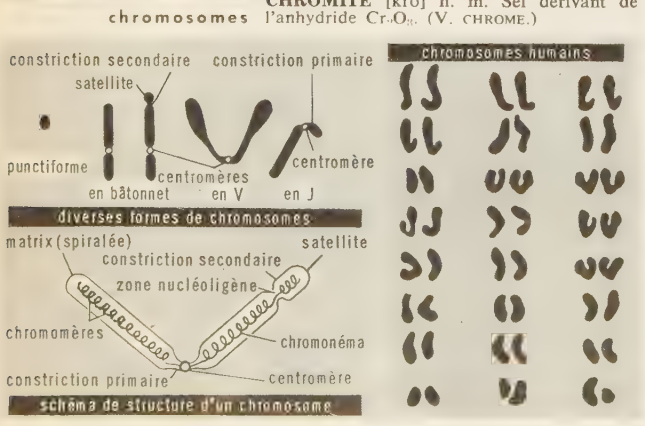

CHROMO [kro] n. m. (abrév. de *chromolithographie*). *Péjor.* Epreuve chromolithographique : *Les meubles étaient des cadres de bois, recouverts d'une sorte de drap militaire verdâtre, et les gravures, des chromos aux sujets les plus ridicules* (A. Maurois). [V. CHROMOLITHOGRAPHIE.]

CHROMOAMMINE [kro] n. f. Chim. V. CHROMAMMINE.

CHROMOCHLORITE [kromoklorit] n. f. Minér. Syn. de CHROMCHLORITE.

CHROMOCRE [kro] n. m. Minér. Oxyde naturel de chrome, plus ou moins mélangé de silicate d'aluminium, que l'on trouve sous forme d'enduits terreux sur la chromite.

CHROMOCYANURE [kro] n. m. Sel complexe de formule générale $M_3Cr(CN)_6$, où M est le symbole d'un métal univalent.

CHROMOCYSTOSCOPIE [kro] n. f. Examen, au moyen de la cystoscopie, des éjaculations de chaque uretère, après l'injection d'une substance qui s'élimine par le rein.

CHROMOCYTE [kro] n. m. Syn. de CHROMATOCYTE.

CHROMODORIS [kro] n. m. V. GLOSSODORIS.

CHROMOFERRITE [kro] n. f. Minér. Syn. de CHROMITE.

CHROMOGÈNE [kro] adj. Biochim. Qui produit des substances colorées. (Ce mot s'applique : 1° à des substances incolores par elles-mêmes, mais capables, sous l'influence de certains réactifs, de donner naissance à des produits colorés : tel est le chromogène de l'urobiline ; 2° aux bactéries qui sécrètent des produits colorés qui teignent leurs colonies : tels sont le staphylocoque doré, dont les colonies sont orangées, et le bacille pyocyanique, dont les colonies sont bleues.) ◆ N. m. et adj. Photogr. *Révélateur chromogène*, bain de développement permettant d'obtenir des images en couleurs par l'emploi de développateurs organiques (aminophénoliques ou à base de phénylène-diamine), sous réserve que l'émulsion ou le révélateur contienne un copulant. ‖ *Renforçateur* et *virage chromogènes*, nom donné à des produits à base de sels métalliques (cobalt, cuivre, uranium, etc.), permettant de renforcer un phototype ou de transformer en image colorée l'argent réduit constituant l'image.

CHROMOIODATE [kromojodat] n. m. Sel complexe de formule générale $MCrIO_8$, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. CHROMATOIODATE.)

CHROMOLEUCITE [kro] n. m. V. CHROMOPLASTE.

CHROMOLITHOGRAPHE [kro] n. m. Ouvrier qui fait de la chromolithographie.

CHROMOLITHOGRAPHIE [kro] et, par abrév., **CHROMO** n. f. Procédé par lequel on obtient, au moyen de la lithographie, des dessins en plusieurs couleurs par impressions successives. ‖ Epreuve obtenue par ce procédé.
— ENCYCL. La *chromolithographie* a été introduite en France, vers 1866, par Jules Chéret, qui s'y était initié en Angleterre. C'est le procédé type d'impression des affiches en couleurs, jusqu'alors tirées en noir, puis coloriées au pochoir. Les contours du dessin, sans ombre ni accentuation des traits, sont tracés sur une pierre lithographique ; on en tire des *reports*, ou faux décalques, sur autant de pierres que le tirage doit comporter de couleurs ; sur chacune de ces planches, le chromiste appose, au crayon ou à l'encre lithographique, des *aplats* ou des *grisés* (pointillés, hachures, etc.) dont la densité doit correspondre à l'intensité de l'encre d'impression pour obtenir l'effet désiré, lors de la superposition des diverses impressions.

CHROMOMÈRE [kro] n. m. Cytol. Renflement du chromonéma dans le chromosome.

CHROMOMÈTRE [kro] n. m. Syn. de CHROMATOMÈTRE.

CHROMOMÉTRIE [kro] n. f. Mesure de la coloration.

CHROMOMYCOSE [kro] n. f. Maladie provoquée par des champignons parasites, caractérisée par des lésions cutanées d'évolution lente.

CHROMONE [kro] n. f. Biochim. Nom donné à des corps dérivés du benzène par adjonction d'un hétérocycle comprenant un O et un C = O, et doués de propriétés antispasmodiques sur la fibre musculaire lisse. (Les deux chromones les plus usitées sont la khelline* et la méthyl-3-chromone.)

CHROMONÉMA [kro] n. m. Cytol. Filament axial spiralé du chromosome.

CHROMOPHAGE [kro] adj. Cytol. Se dit des cellules qui détruisent les pigments.

CHROMOPHILE [kro] adj. et n. Cytol. Se dit de certains organismes ou cellules (normales ou pathologiques) qui possèdent une grande affinité pour les matières colorantes.

CHROMOPHOBE [kro] adj. Cytol. Se dit de cellules ou de tissus qui prennent mal ou qui ne prennent pas les colorants : *Adénome chromophobe*.

CHROMOPHORE adj. et n. m. Chim. Se dit d'un groupe fonctionnel non saturé, qui apporte la couleur dans un composé organique. ‖ Par généralisation, se dit d'un groupe fonctionnel non saturé, caractérisé par une bande d'adsorption dans l'ultraviolet.

CHROMOPHOTOGRAPHIE [kro] n. f. Photographie en couleurs. (Peu us.)

CHROMOPHOTOGRAVURE [kro] n. f. Photogravure polychrome.

CHROMOPICOTITE [kro] n. f. Minér. Variété de chromite, contenant 56,5 p. 100 d'oxyde de chrome et 12 p. 100 d'alumine.

CHROMOPLASTE [kro] n. m. Cytol. Plaste de la cellule élaborant des pigments caroténoïdes. (Syn. CHROMOLEUCITE.)
— ENCYCL. Les pigments élaborés peuvent être de la xanthophylle, du carotène ou du lycopène. Les *chromoplastes* dérivent souvent de la transformation de chloroplastes.

CHROMOPROTÉIDE [kro] n. f. Biochim. Protéide colorée, dont le groupement prosthétique renferme généralement un élément métallique.
— ENCYCL. Les *chromoprotéides* ont une grande importance en biologie, un grand nombre d'entre elles ayant la propriété de fixer l'oxygène (propriété respiratoire). On distingue : les *chromoprotéides à noyau tétrapyrrolique* ou *porphyrinique*, comme les hémoglobines (vertébrés) et les cruorines (invertébrés), et les *chromoprotéides non porphyriniques*, comme l'hémocyanine (pigment respiratoire bleu des mollusques et des crustacés, qui contient du cuivre), les caroténes, etc.

CHROMOPTOMÉTRIE [kro] n. f. Mesure de la vision pour les couleurs.
— ENCYCL. L'œil humain recevant un faisceau lumineux blanc le décompose à la façon d'un prisme. Les rayons violets et bleus convergent en une série de foyers échelonnés en avant de la rétine ; quant aux rayons jaunes et verts, ils convergent sensiblement sur la rétine, cependant que les rayons orangés et rouges vont converger en arrière.

CHROMORADIOMÈTRE [kro] n. m. Instrument destiné à la mesure qualitative des rayons X. (Syn. RADIOCHROMOMÈTRE.)

CHROMOSOME [kro] n. m. Cytol. Elément de la cellule, de forme variée, particulièrement visible dans le noyau au moment de la division cellulaire, et constitué par une substance fondamentale, la chromatine*, très colorable.
— ENCYCL. Les *chromosomes* ont la forme de grains, de bâtonnets, de filaments arqués en V, en J... ; leur longueur varie de 2 à 5 μ et leur diamètre de 0,2 à 2 μ. Les chromosomes géants des cellules salivaires des larves de diptères mesurent jusqu'à 400 μ. Le chromosome présente une zone qui ne prend pas les colorants de la chromatine : c'est le point d'insertion sur le fuseau achromatique*, ou centromère* ; cette région est marquée par une constriction primaire. Parfois, à une extrémité, une constriction secondaire fait apparaître un segment globuleux, ou satellite.
Le chromosome se compose d'un filament axial spiralé, le *chromonéma*, portant des renflements, les *chromomères*, qui renferment les *gènes**. Le chromonéma est entouré d'une substance homogène formant la *matrix** (ou *matrice*). La matrix est également spiralée, et présente une constriction primaire au niveau du centromère et une constriction secondaire au niveau du satellite. Le nombre de chromosomes est fixe pour une espèce donnée. Les cellules somatiques ren-

Phot. J. Rostand.

ferment le nombre diploïde (2 N) de chromosomes; les gamètes renferment le nombre haploïde (N) de chromosomes. Voici quelques exemples de nombre diploïde de chromosomes : drosophile, 8; grenouille, 26; sauterelle, 30; poule, 32; rat, 42; homme, 46; mouton, 54; chien, 78; seigle, 14; maïs, 20; lis, 24; blé, 42; tabac, 48; fougères, plus de 100...

Dans l'ensemble des chromosomes d'une espèce, ou *garniture chromosomique*, chaque chromosome possède une morphologie propre et constante. Dans une cellule somatique, à chaque chromosome d'un type correspond un second chromosome identique : ce sont des *chromosomes homologues**. On note cependant une exception pour le *chromosome sexuel**, qui, chez le sexe hétérogamétique*, n'a pas d'homologue. La garniture chromosomique se compose d'*autosomes** et d'*allosomes** (ou chromosomes sexuels, ou hétérochromosomes). Les allosomes sont absents chez quelques espèces.

Les chromosomes, bien visibles au moment de la division, s'estompent dans le noyau au repos. Mais de nombreux faits font admettre la permanence des chromosomes dans le noyau au repos.

Les chromosomes sont les supports des qualités héréditaires représentées par les gènes. (V. HÉRÉDITÉ, *Théorie chromosomique de l'hérédité.*) [→ Biblio.]

CHROMOSOMIQUE [kro] adj. Cytol. Relatif aux chromosomes. ‖ *Carte chromosomique*, schéma d'un chromosome indiquant l'emplacement relatif de plusieurs gènes.

— ENCYCL. Les *cartes chromosomiques* ont été établies à la suite de croisements méthodiques; leur établissement est fort compliqué. Les cartes chromosomiques de la drosophile sont les plus précises; celles de l'homme sont ébauchées.

CHROMOSPHÈRE [kro] n. f. Astron. Nom donné à la partie d'un astre extérieure à ce que l'on peut considérer comme son contour apparent, lui-même limité par la photosphère*.

— ENCYCL. Astron. La *chromosphère* ne peut être directement observée que sur le Soleil, soit au moment des éclipses totales, soit à l'aide d'instruments spéciaux : spectrohéliographe*, hélioscope*, coronographe*.

La chromosphère solaire est le siège de phénomènes importants, tels que des protubérances* ou des éruptions*, dont l'observation directe est chaque fois complétée par des observations monochromatiques, faites suivant des longueurs d'ondes correspondant à certaines raies du spectre de l'hydrogène ou du calcium ionisé.

CHROMOSPHÉRIQUE [kro] adj. Relatif à la chromosphère.

CHROMOSPINELLE [kro] n. m. Minér. Aluminate naturel de magnésium et de chrome, variété noire de spinelle. (Syn. PICOTITE.)

CHROMOTHÉRAPIE [kro] n. f. Traitement de certaines maladies par les lumières colorées. ‖ Traitement des infections par des substances colorantes.

— ENCYCL. La seconde acception, proposée par Ehrlich, est aujourd'hui abandonnée. Cet auteur admettait, en effet, que les colorants ont un pouvoir conducteur propre, qui facilite l'action des médicaments, comme le bleu de méthylène dans le paludisme et le trypanroth (rouge) dans la maladie du sommeil. En réalité, il s'agit là d'une action chimique et non physique, et la *chromothérapie* doit être uniquement comprise comme l'application des radiations colorées.

Ce procédé de traitement est d'ailleurs fort ancien, puisque, de temps immémorial, les Chinois avaient l'habitude de badigeonner et même de vêtir de rouge les varioleux. Toutefois, les bases scientifiques de la chromothérapie se trouvent dans les expériences de Duclaux, d'Engelmann et Winogradski, qui, exposant de petits organismes (algues, bactéries, anthérozoïdes, protozoaires) à l'action des diverses couleurs du spectre solaire, ont constaté que l'activité vitale s'accroît puis se détruit, à la longue, par son exagération même dans le rouge, s'équilibre et se maintient dans le jaune-vert, se ralentit, puis cesse dans le bleu, le violet et l'ultraviolet. Ces données, d'abord appliquées à la culture de certaines plantes et à la stérilisation des eaux, ont été utilisées en thérapeutique humaine par Bier, Dreyer et surtout Finsen. La lumière rouge rend quelques services dans le traitement des névroses et des psychoses dépressives. Se montrant, au contraire, sédative, la lumière bleu-violet est utile chez les excités, en période d'agitation et de crise maniaque, et chez les enfants coléreux. Ni la lumière jaune ni la lumière verte n'ont été appliquées systématiquement. Cependant, il convient de remarquer que l'emploi des verres jaunes repose la vue, et que les tonalités vertes semblent favorables au sommeil. (V. ULTRAVIOLETS [*rayons*], HÉLIOTHÉRAPIE et PHOTOTHÉRAPIE.)

CHROMOTROPIQUE [kro] adj. Se dit d'un acide sulfonique dérivé du dihydroxynaphtalène-1-8, obtenu par fusion alcaline de l'acide α-naphtoltrisulfonique. (Son importance est considérable dans l'industrie des matières colorantes.)

CHROMOTROPISME [kro] n. m. Mouvement par lequel un être vivant se dirige vers un objet de couleur déterminée.

CHROMOTYPOGRAPHIE [kro] ou **CHROMOTYPIE** [kro] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *tupos*, lettre). Impression typographique en couleurs, d'après des clichés exécutés par les procédés de la photogravure.

CHROMURGIE [kro] n. f. Partie de la chimie traitant des matières colorantes et de leur application aux arts.

CHROMYLE [kro] n. m. Radical bivalent CrO_2 : *Chlorure de chromyle* CrO_2Cl_2.

CHRON(O)-, élément tiré du gr. *khronos*, temps, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CHRONAXIE [kro] n. f. (gr. *khronos*, temps, et *axia*, valeur). Temps pendant lequel un courant électrique, d'intensité double de la rhéobase*, doit parcourir un nerf ou un muscle pour provoquer son excitation.

— ENCYCL. La *chronaxie* est une constante caractéristique de l'état d'un nerf, d'un muscle, d'un centre nerveux, mais variable suivant les organes, les espèces et les états physiologiques ou pathologiques.

Pour mesurer la chronaxie, on détermine d'abord le courant minimal qui, appliqué pendant une longue durée, peut provoquer l'excitation; l'intensité de ce courant est nommée *rhéobase*. Ensuite, on utilise un courant d'intensité double de la rhéobase, et on mesure le temps pendant lequel il faut l'appliquer pour obtenir l'excitation. Ce temps, très court (de quelques dix-millièmes de seconde à une seconde), est la chronaxie; elle est connue depuis les travaux de Lapicque (1909).

CHRONAXIMÉTRIE [kro] n. f. Mesure de la chronaxie.

CHRONAXIQUE [kro] adj. Qui concerne la chronaxie.

CHRONÉMATIQUE [kro] adj. Phonét. Qui caractérise le chronème; qui s'y rapporte : *Durée chronématique*.

CHRONÈME [kro] n. m. Phonét. Unité de temps pour l'émission du groupe voyelle plus consonne.

CHRONICITÉ [kro] n. f. Etat, caractère d'un phénomène chronique.

CHRONIQUE [kronik] adj. (gr. *khronos*, temps). Se dit des maladies de longue durée, par opposition aux *maladies aiguës*. ‖ *Fig.* Relatif à un mal ancien et constant : *Chômage chronique*.

— Psychol. *Délire chronique*, délire comprenant quatre phases : inquiétude, persécution, idées de grandeur, démence.

— ENCYCL. Méd. Tandis que l'évolution des maladies aiguës est rapide et peut être représentée par une courbe courte, présentant une partie ascendante, une partie sensiblement en plateau et une courbe descendante, etc., les *maladies chroniques* ont une évolution qui n'a ni la même régularité, ni la même rapidité, ni la même signification : la fièvre peut manquer; le cœur et la respiration peuvent ne pas être altérés dans leur rythme; la courbe ascendante est souvent imperceptible et la courbe descendante n'existe guère et peut même être remplacée par une courbe ascendante progressive.

Cliniquement, on distingue deux sortes de maladies chroniques : celles qui sont liées à des troubles de la nutrition ou à des affections dyscrasiques, comme le diabète, la goutte, le myxœdème, etc., dont le début est insidieux, la marche lente et progressive, sans tendance marquée à la régression définitive; et celles qui dépendent d'une infection, dont les agents réalisent une sorte de symbiose avec les cellules de l'hôte, et dont l'effet est une atténuation de virulence. C'est précisément pourquoi ces manifestations deviennent chroniques, et n'ont qu'une tendance peu marquée à la guérison, mais les traitements antibiotiques ont permis de transformer le pronostic d'un grand nombre d'entre elles.

CHRONIQUE [kro] n. f. Histoire dans laquelle les faits sont simplement enregistrés dans l'ordre de leur succession : *Les chroniques de Saint-Denis. La correspondance de Mme de Sévigné est, pour l'époque, une chronique de France* (Chateaubriand). ‖ Histoire et généalogie d'une famille noble. ‖ *Par extens.* Récit d'événements d'un ordre particulier : *Le « Décaméron » est la chronique railleuse d'une société mourante* (P. de Saint-Victor). ‖ Ensemble des nouvelles, des bruits qui circulent : *Défrayer la chronique... La chronique scandaleuse.* ‖ Partie d'un journal, d'une revue, etc., consacrée à un ordre particulier de nouvelles ou de choses : *Chronique politique, dramatique, mondaine, financière*, etc. [M. de Charlus] *ne lisait pas les chroniques judiciaires pour ne pas avoir à souffrir dans sa chair des angoisses du condamné* (Proust).

— Statist. Ensemble des valeurs qu'une variable prend à différentes époques successives : *La qualité essentielle de la chronique est l'ordre des observations suivant le temps.*

— ENCYCL. Les *chroniques* sont des récits historiques dont l'auteur est au moins pour partie contemporain. Toutefois, il ne s'astreint pas à distinguer les faits année par année, comme fait l'annaliste. La chronique a été, par excellence, la forme de l'histoire au Moyen Age. La plupart des chroniques furent alors composées dans des monastères. En France, le centre le plus important fut l'abbaye de Saint-Denis; en Angleterre, celle de Saint Alban. Ecrites d'abord exclusivement en latin, les chroniques le furent aussi plus tard en langue vulgaire. En latin, il y a peu de chroniques en vers : on peut citer la *Philippide* de Guillaume le Breton, historien de Philippe Auguste. Les chroniques françaises, nombreuses à partir des XIIe-XIIIe s., sont tantôt en prose, tantôt en vers : les plus célèbres sont celles de Geoffroi de Villehardouin, Joinville, Froissart et Philippe de Commynes. Les chroniques allemandes sont très souvent en forme de poèmes. A l'époque moderne, les œuvres d'histoire écrites par les contemporains des faits prennent plutôt le titre et les allures de Mémoires.

Les chroniques du Moyen Age ont été répertoriées par Potthast (*Bibliotheca historica medii aevi*, Berlin, 1867-1868 et 1895-1896). Les grands pays ont chacun des collections imprimées où les chroniques ont été publiées : en France, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, dit « de dom Bouquet », *Société de l'histoire de France*, collection des *Documents inédits de l'histoire de France, Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, collection *les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age*; en Angleterre, la collection dite « *du Maître des rôles* »; en Belgique, la collection des *Chroniques belges*; en Allemagne, les *Monumenta Germaniae historica*; etc.

Chronique de Cornélius Nepos (*Chronica*), ouvrage perdu de Cornélius Nepos, écrit avant l'année 54 av. J.-C. C'était un aperçu chronologique de l'histoire universelle, comme ceux qu'avaient composés Varron et Atticus. Il était divisé en trois livres et, outre les renseignements historiques, n'était pas inutile pour l'histoire naturelle et la géographie. Il ne nous en reste que de courts fragments. Aulu-Gelle, Ausone, Cicéron, Pline et Lactance ont connu cette œuvre et en ont parlé avec éloges.

Chronique des empereurs (*Kaiserchronik*), chronique allemande du Moyen Age, en vers, racontant l'histoire du monde, de Jules César à Conrad III; continuée jusqu'à Frédéric II, puis jusqu'à Rodolphe de Habsbourg.

Chronique *d'Eusèbe* (ou, plus exactement, *Canons chronologiques et Abrégé de l'histoire universelle des Grecs et des Barbares*),

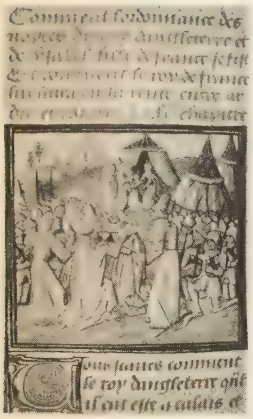

Chroniques de Froissart « Mariage d'Isabelle de France et de Richard II roi d'Angleterre en 1396 » miniature, XIVe s. *bibl. de l'Arsenal*

Chroniques de Saint-Denis « Charles V, roi de France, donne un grand banquet en l'honneur de l'empereur Charles IV » par Jean Fouquet *Bibliothèque nationale*

chronologie publiée par l'évêque Eusèbe (v. 303), qui commençait à Abraham (qu'Eusèbe plaçait en 2016 av. J.-C.) et s'arrêtait à Dioclétien. Sauf quelques fragments, le texte grec est perdu. Nous connaissons la première partie de l'ouvrage par une version arménienne, non littérale, et la seconde par la version de saint Jérôme, qui a complété, sur certains points, le travail d'Eusèbe.

Chronique *d'Enguerrand de Monstrelet*, continuation des *Chroniques* de Froissart. Sa valeur littéraire est bien moindre ; quant aux informations que donne Monstrelet, elles sont souvent à examiner avec critique, car l'auteur est profondément attaché au parti bourguignon, et son impartialité n'est pas entière. La *Chronique* de Monstrelet fut commencée au plus tôt en 1422. Elle comprend deux livres, qui embrassent les événements de 1400 à 1422 et de 1422 à 1444.

Chronique *de Frédégaire*, chronique anonyme, œuvre d'au moins trois auteurs différents, écrite dans le royaume burgonde, sans doute au VIIIe s., placée au XVIe s. sous le nom imaginaire de Frédégaire. Elle expose les événements des années 584 à 642, continuant l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours. L'ouvrage passa ensuite en Austrasie, où il fut remanié et poursuivi jusqu'à l'année 768, par trois continuateurs qui étaient sous l'influence de la famille de Charles Martel. C'est un texte capital pour l'histoire des royaumes francs.

Chronique *de Turpin* (*Historia Karoli magni et Rotholandi*), texte mis sous le nom de l'archevêque Turpin, personnage légendaire. Cette chronique fut considérée pendant tout le Moyen Age comme une véritable histoire de Charlemagne. C'est une pure fiction dont la première partie fut écrite à Saint-Jacques-de-Compostelle à la fin du XIe s., et formait une sorte de livret à l'usage des pèlerins ; la seconde partie, à laquelle est rattaché un livre de *Miracula sancti Jacobi*, fut sans doute réunie à la première dans l'entourage de l'archevêque Guy, à Vienne. L'ensemble est connu dès le XIIe s. sous le nom de *Chronique de Turpin*.

Chronique du mois ou *les Cahiers patriotiques*, de Clavière, Condorcet, Brissot et autres. Sorte de revue de politique et d'économie sociale qui parut de novembre 1791 à juillet 1793, et forme 21 cahiers.

Chronique de Morée, histoire du Péloponnèse depuis l'occupation latine (1204) jusqu'au XVe s. Il existe une version grecque, une version française et une version aragonaise, qui sont des sources précieuses pour l'histoire politique, diplomatique, militaire, sociale et économique de cette période.

Chronique de Paris (LA), un des journaux les plus importants de la Révolution. Il parut du 24 août 1789 au 15 août 1793. Manuel, procureur de la Commune, Condorcet, Anacharsis Cloots, y collaborèrent.

Chronique pascale (*Chronicon paschale*), œuvre byzantine du VIIIe s., d'auteur inconnu, où l'histoire est rattachée à la création biblique.

Chronique des Pasquier, roman de G. Duhamel (1933-1945). Ce cycle romanesque, qui est, chronologiquement, le second de l'auteur, se distingue profondément du premier, *Vie et aventures de Salavin**. Alors que celui-ci retraçait l'histoire d'un individu, une vie qui se désagrégeait, la *Chronique des Pasquier* raconte l'histoire d'une famille et, en ce qui concerne son protagoniste, Laurent, d'une existence qui se construit. Commencée avec *le Notaire du Havre*, cette suite comprend : *le Jardin des Bêtes sauvages, Vue de la Terre promise, la Nuit de la Saint-Jean, le Désert de Bièvres* (où Duhamel a largement utilisé le souvenir de ses expériences à l'abbaye de Créteil), *les Maîtres, Cécile parmi nous, le Combat contre les ombres, Suzanne et les jeunes hommes, la Passion de Joseph Pasquier*. A travers l'affabulation, toute une période de la vie française est évoquée. L'auteur y montre comment la France a renouvelé et formé ses élites, depuis cent cinquante ans, en puisant à même le peuple.

Chronique du règne de Charles IX, roman de P. Mérimée, publié en 1829 sous le titre de *Quinze cent soixante-douze, chronique du temps de Charles IX*. L'action se passe à l'époque des massacres de la Saint-Barthélemy. Les deux principaux personnages, Bernard de Mergy et Diane de Turgis, se trouvent mêlés aux événements de ce temps, que Mérimée, en lecteur de Brantôme et avec une pointe de scepticisme et d'ironie, fait revivre dans sa corruption et son fanatisme. Le roman prit, dans l'édition de 1842, son titre définitif.

Chronique sociale de France, revue mensuelle, fondée à Lyon, en 1922, par Victor Berne et Marius Gonin, adeptes du catholicisme social, qui désiraient étudier et diffuser les moyens capables de promouvoir une rénovation chrétienne de la société. On donne également le nom de la revue au mouvement qui en est issu.

Chroniques, ouvrage de l'Ancien Testament. La Bible grecque et la Vulgate l'appellent *Paralipomènes*, ou compléments. Ecrit en hébreu, il fut par la suite divisé en deux parties. Les deux livres des *Chroniques* constituent, avec ceux d'Esdras et de Néhémie, un ensemble écrit entre 350 et 300 av. J.-C. et ayant un seul auteur, qu'on appelle le Chroniste.
Celui-ci reprend une partie de l'histoire d'Israël, met en valeur la royauté de David et le service lévitique du temple, et montre qu'Israël, choisi spécialement par Dieu, doit lui être fidèle. Il ne nous dit rien de l'histoire politique de la période, mais nous fait entrevoir la mentalité religieuse des rapatriés.

Chroniques *de Froissart*, chronique en français qui relate les événements, surtout les guerres, survenus en Europe entre 1325 et 1400, œuvre de l'écrivain Jean Froissart. L'ouvrage est le fruit de trois rédactions successives. La première rédaction, qui a pour germe un ouvrage du même auteur, achevé avant 1361, fut composée de 1369 à 1373, et Froissart y fait de larges emprunts à l'ouvrage du chroniqueur wallon Jean le Bel, en même temps qu'il utilise les notes que lui-même avait prises pendant son séjour en Angleterre, avant 1369 ; il est alors inspiré par les seigneurs anglais, notamment par Robert de Namur, seigneur de Beaufort. La deuxième rédaction, commencée après 1376, remanie la première dans un sens plus favorable aux Français et fut composée sous l'influence de Gui de Blois, à qui Froissart s'était attaché. La troisième rédaction fut écrite après 1400 ; elle s'arrête à 1350, et Froissart s'y montre hostile aux Anglais. Tout cela n'est d'ailleurs qu'un schéma, car Froissart remaniait continuellement son œuvre. Il écrivit aussi une *Chronique de Flandre*, qui prit place dans le livre II de ses *Chroniques*. La caractéristique de l'ouvrage de Froissart est l'ampleur de l'information, pour laquelle il n'hésitait jamais à faire de longs et coûteux voyages afin d'interroger les seigneurs qui avaient pris part aux guerres qu'il narrait ; c'est aussi un souci du pittoresque qui, allié à un certain manque de critique, rend sa lecture attrayante, mais son utilisation historique sujette à vérification. Froissart est un reporter, et il est plus attentif à recueillir des informations qu'à en peser la véracité. Mais sa connaissance approfondie de la vie de cour et son talent littéraire font de son ouvrage un document inestimable pour l'histoire des mœurs de la haute société au XIVe siècle.

Chroniques italiennes, par Stendhal (Henri Beyle), recueil de nouvelles rassemblées pour la première fois en 1855, après la mort de l'auteur, mais dont les principales avaient paru de 1829 à 1839 : *l'Abbesse de Castro, Vittoria Accoramboni, les Cenci, la Duchesse de Paliano, Vanina Vanini*. Elles sont en général tirées de manuscrits que Beyle avait fait copier dans de vieilles archives italiennes. Il y retrouvait des passions qui lui étaient chères : celles de la Renaissance italienne, dans leur énergie et leur férocité primitives.

Chroniques du Pont-Neuf, pièces et chansons satiriques qui se débitaient, à Paris, sur le Pont-Neuf.

Chroniques de Saint-Denis ou **Grandes Chroniques de France,** histoire officielle des rois de France, qui va des origines à la fin du XVe s. Dès le début du XIIe s., on avait, à l'abbaye de Saint-Denis, réuni et copié un certain nombre de chroniques latines, d'auteurs divers, dans lesquelles on pouvait suivre l'histoire des rois de France. Un nouveau recueil fut fait au XIIIe s., allant jusqu'à l'avènement de Louis VIII ; vers 1286, on lui ajouta les vies de Saint Louis et de Philippe III. L'un des auteurs de ce recueil est le moine Primat. A partir du XIVe s., la rédaction d'une chronique originale en français et la traduction des textes antérieurs finirent par composer le texte des *Grandes Chroniques* en français, qui fut imprimé à la fin du XVe s. Il en existe un manuscrit enluminé par Jean Fouquet (v. 1458) de cinquante et une scènes historiques (Bibl. nat.).

CHRONIQUEMENT [kro] adv. De façon chronique : *Mme Armand ne me tendit pas tout de suite ses doigts chroniquement frémissants* (Colette).

CHRONIQUER [kro] v. intr. Ecrire des chroniques : *A chroniquer au jour le jour, ou même une fois chaque jour, on est forcé de s'occuper de trop de choses* (Gide).

CHRONIQUEUR [kro] n. m. Auteur de chroniques : *Mme d'Epinay* [...], *le chroniqueur authentique des mœurs de son siècle* (Sainte-Beuve). ‖ Celui qui rédige une chronique dans un journal : *André était chroniqueur dans un journal du Boulevard* (Bourget).

CHRONOGRAMME [kro] n. m. (gr. *khronos*, temps, et *gramma*, lettre). Date fournie par les lettres numérales (chiffres romains) d'une phrase ou d'un vers. (Par exemple, dans le vers latin suivant, écrit de cette façon :

franCorVM tVrbIs sICVLVs fert fVnera Vesper,

les lettres numérales additionnées donnent 1282, date des Vêpres siciliennes. Ce genre littéraire a été pratiqué du XIe au XVIIIe s., surtout en Allemagne, en Hollande et en Belgique, mais fort peu en France.)
— Statist. Graphique dont l'axe des abscisses est divisé en fractions de temps (jours, semaines, mois, etc.), de façon que les variations du fait portées en ordonnées soient suivies dans leur ordre de succession. (On dit aussi CHRONODIAGRAMME.)

CHRONOGRAPHE [kro] n. Personne qui écrit sur la chronologie.
— Archéol. *Chronographe de l'an 354*, V. FASTES.

CHRONOGRAPHE [kro] n. m. Montre possédant, outre son mouvement proprement dit, un mécanisme permettant de mesurer des intervalles de temps en minutes, secondes et fractions de seconde. ‖ Appareil permettant de faire constater par des procédés graphiques la durée d'un phénomène.
— Astron. Instrument servant à enregistrer les heures auxquelles ont été faites certaines observations astronomiques ou certaines réceptions de signaux horaires radiotélégraphiques : *Le chronographe est un auxiliaire indispensable de toute observation d'astronomie de position.*
— ENCYCL. Un *chronographe* doit obligatoirement comporter une aiguille (ou plusieurs) indiquant le temps avec une approximation au moins égale au 1/5 de seconde, et pouvant, indépendamment du mouvement de la montre, être mise en marche, arrêtée et ramenée au point initial par un mécanisme à effet persistant pour chacune de ces actions, et un compteur totalisateur de tours de cette ou de ces aiguilles. On distingue les chronographes de poche, les chronographes-bracelets et les chronographes de bord, utilisés sur les navires pour les observations astronomiques. Les chronographes à pointage sont de simples compteurs de temps dont l'aiguille est munie d'un organe qui permet d'inscrire un point à l'encre sur le cadran quand on appuie sur un bouton. Ils manquent de précision. Un bon appareil chronographique doit réunir deux qualités fondamentales : 1° la simultanéité entre l'émission du signal et la production du tracé indicateur ; 2° l'appréciation facile et sûre de l'intervalle de temps entre les tracés indicateurs du commencement et de la fin d'un phénomène.
Les chronographes sont employés en balistique, en astronomie, en physiologie, dans l'industrie et dans les compétitions sportives. Quelle que soit l'application, on peut diviser ces instruments en deux classes : 1° ceux dont le pointage se fait sur des organes (cylindres, disques, plans) se déplaçant d'un mouvement parfaitement uniforme connu, et

alors la mesure du temps se réduit à des mesures linéaires sur le diagramme ; 2° ceux dans lesquels on enregistre en même temps que les pointages un diagramme du temps dont les divisions sont signalées électriquement par un appareil chronométrique. (→ Biblio.)
— Astron. Les *chronographes* utilisés en astronomie sont commandés par l'horloge ou le garde-temps dont se sert l'observateur, et ils permettent d'intercaler le résultat d'une observation de façon précise à l'intérieur du temps débité par l'horloge de référence. On a réalisé récemment des chronographes d'usage courant donnant le millième de seconde. Le même chronographe sert le plus souvent à l'enregistrement des signaux horaires radiotélégraphiques.

CHRONOGRAPHIE [kro] n. f. Syn. de CHRONOLOGIE.

CHRONOGRAPHIQUE [kro] adj. Relatif à la chronographie.

CHRONOLOGIE [kro] n. f. Science des temps et des dates des événements historiques. ‖ Ordre et date des événements historiques : *La chronologie de Moïse. La chronologie de la crise politique.* ‖ *Chronologie théorique, astronomique, uranographique,* science du temps appliquée à l'astronomie, ou déduite de l'astronomie pour être appliquée à l'histoire.
— Encycl. La *chronologie* est la science auxiliaire de l'histoire qui étudie les divers systèmes employés au cours des âges pour déterminer le temps, et qui nous apprend à déterminer les dates des événements suivant notre mode actuel de comput. Les sources narratives ou diplomatiques donnent des dates plus ou moins précises, parfois discordantes de source à source ; les éléments de datation qu'elles renferment sont parfois ou semblent contradictoires, et il faut un travail minutieux pour les contrôler. Les systèmes de computation varient suivant les temps et les pays. Même les répartitions des heures du jour, des jours du mois, des mois de l'année ne sont pas semblables. Les Egyptiens faisaient leurs années de 365 jours, divisées en douze mois de trente jours et complétées par cinq jours *épagomènes,* qui terminaient l'année ; les Grecs avaient une année de douze mois lunaires et, pour combler la lacune, ils recouraient à un treizième mois additif, placé après le mois de *poseideôn,* appelé le *second poseideôn ;* les Juifs avaient aussi un mois intercalaire, etc. (v. CALENDRIER). Le point de départ fixe du compte des années constitue les ères : ère des olympiades pour les Grecs, de la fondation de Rome pour l'Etat romain, de la création du monde, de la naissance du Christ, etc. (v. ÈRE). Les années du règne, du pontificat, etc., sont d'autres éléments de calcul du temps. Au Moyen Age, la chronologie se complique de la diversité des dates choisies pour le commencement de l'année : en France, l'année commençait le jour de Pâques, fête mobile qui varie du 22 mars au 25 avril, en sorte qu'une même année pouvait contenir deux fois les mêmes dates : par exemple, en 1345, Pâques tombe le 27 mars, et en 1346 le 16 avril : le 10 avril 1345 appartient à notre année 1346 s'il est avant Pâques. Les Anglais adoptèrent la date de Noël (25 déc.), puis celle de l'Annonciation (25 mars).
La date du 1er janvier (*style de la Circoncision*), point de départ de l'année civile chez les Romains, l'est devenue pour la France par un édit de Charles IX, de janvier 1564. Pour faciliter la tâche des historiens, des travaux importants ont été faits, dont le plus considérable et le plus usuel est l'*Art de vérifier les dates**, des Bénédictins.
Histoire de l'Orient ancien. Pour les années antérieures au IXe s. av. J.-C., aucune date ne doit être considérée comme absolument certaine. Les calculs auxquels se sont livrés Bérose et Manéthon ont longtemps influencé la chronologie babylonienne ; des observations sur les phases de la planète Vénus, faites sous le règne d'Ammizadouqa, dixième roi de la Ire dynastie babylonienne, ont permis de faire des calculs astronomiques ; mais leurs résultats ont été très diversement interprétés, ce qui a donné lieu à une chronologie « longue » (qui fixait le début de la Ire dynastie de Babylone à 2225) et à une chronologie « courte » (qui ramenait cette date à 2105) ; une chronologie « ultra-courte » a également été proposée (2049). Toutes ces dates se trouvent infirmées par les résultats des fouilles de Mari, qui, en permettant d'établir le règne de Hammourabi à 1792-1750 env., donnent l'année 1900 env. pour le début de la Ire dynastie de Babylone. De ce fait, la Ire dynastie d'Our, qu'on situait jusqu'ici au IVe millénaire, doit maintenant se placer vers le milieu du IIIe millénaire av. J.-C. (→ Biblio.)

CHRONOLOGIQUE [kro] adj. Relatif à la chronologie : *Abrégé chronologique. Avant l'homme et l'animal, Jéhovah avait créé des végétaux, et les conclusions modernes confirment cette vérité chronologique* (A. Arnoux).

CHRONOLOGIQUEMENT [kro] adv. D'après l'ordre chronologique.

CHRONOLOGISTE [kro] adj. et n. Qui s'occupe de chronologie.

CHRONOMÉTRAGE [kro] n. m. Action de chronométrer ; résultat de cette opération.
— Encycl. Dans l'industrie, le *chronométrage* des temps de travail sert à plusieurs fins : *a*) connaître le temps nécessaire pour chaque opération, afin d'équilibrer les charges des postes de travail ; *b*) déceler les phases de travail les plus longues, afin d'étudier des méthodes plus rapides ; *c*) établir une rémunération à base objective, notamment dans le cas de travail aux pièces ; *d*) établir des devis avec une précision suffisante.
Le chronométrage se décompose en plusieurs phases : analyse du travail, mesure du temps passé à chaque opération élémentaire, rectification du temps en fonction de l'activité de l'ouvrier (jugement d'allure), étude du nouveau processus, calcul du temps total strict, majoration d'un coefficient de repos pour obtenir le temps réalisable et, enfin, fixation d'un temps de tâche, ou temps alloué, permettant à l'ouvrier de pouvoir gagner une prime.
Le jugement d'allure a permis d'augmenter la précision du chronométrage, puisque les résultats deviennent indépendants de l'activité de l'ouvrier chronométré.
Actuellement, les méthodes de décomposition en temps élémentaires standards de gestes très décomposés, comme le M. T. M., permettent, dans de nombreux cas, de connaître les temps de tâche de façon assez précise sans chronométrage et avant toute réalisation.

CHRONOMÈTRE [kro] n. m. Montre de précision réglée dans différentes positions et sous des températures variées, et ayant obtenu un bulletin officiel de marche.
— Encycl. Horlog. C'est le célèbre horloger anglais Graham qui, le premier, employa le mot *chronomètre.*
Actuellement, le chronomètre est un appareil portatif horaire de haute précision, qui a obtenu un bulletin de marche délivré par un service officiel de contrôle. La liste des institutions habilitées à délivrer de tels bulletins est arrêtée par la commission internationale de coordination des travaux des observatoires chronométriques. Elle comprend actuellement : pour l'Allemagne, les services de contrôle de Brunswick, Hambourg et Stuttgart ; pour la France, l'observatoire de Besançon, et pour la Suisse, les observatoires de Genève et de Neuchâtel, ainsi que les bureaux officiels de contrôle de la marche des montres instituées dans les villes de Bienne, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Saint-Imier, Le Sentier, Genève et Soleure.
Les chronomètres de marine sont les plus précis des garde-temps employés à la mer. Placés dans une caissette, ils sont, en général, assez volumineux ; ils sont portés par un cardan, pour éviter l'avance ou le retard dus aux mouvements de roulis et de tangage. Les écarts des chronomètres, en vingt-quatre heures, sont de quelques dixièmes de seconde ; ce résultat est obtenu par un soin tout particulier apporté dans l'exécution de la machine et par l'emploi d'organes sur lesquels n'agissent ni la température, ni l'humidité, ni le magnétisme, ni l'usure.
Les chronomètres de marine sont à échappement libre ; l'échappement est à détente et bat la demi-seconde ; le balancier est toujours compensateur, et le spiral est construit le plus souvent avec des alliages qui sont insensibles aux variations de température.
Le cadran des chronomètres de marine porte quatre aiguilles : deux d'entre elles marquent

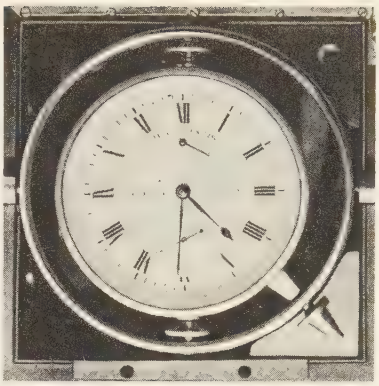

chronomètre de marine Breguet *musée du Conserv. des arts et métiers*

les heures et les minutes ; une troisième, dont l'axe est le même que celui des deux premières, marque les secondes ; la quatrième fait connaître l'état de développement du ressort moteur et indique le nombre de jours qui se sont écoulés depuis le dernier remontage. Les chronomètres de bord ont, en général, un diamètre de 50 mm ; ils peuvent être portés dans la poche ; ils sont réglés dans cinq positions. (→ Biblio.)

CHRONOMÉTRER [kro] v. tr. (Se conj. comme *céder.*) Mesurer à l'aide du chronomètre la durée de... : *Chronométrer une course, un travail.*

CHRONOMÉTREUR [kro] n. m. Technicien du chronométrage. ‖ Personne chargée de mesurer le temps d'une course, d'un match, etc.
— Encycl. Le *chronométreur simple* mesure les temps d'opérations pratiquées dans une branche d'activité déterminée. Le *chronométreur analyseur* est un technicien spécialiste qui doit connaître les divers stades de la fabrication pour pouvoir les analyser et enregistrer les temps nécessaires ; il doit être capable d'apprécier la sûreté de l'exécutant, la qualité du travail, d'évaluer les chutes et les rebuts, et d'assurer le démarrage d'une fabrication en fonction d'une cadence et en vue d'une qualité de produits requise.

CHRONOMÉTRIE [kro] n. f. Partie de la mécanique qui s'occupe de la mesure du temps. ‖ Fabrication de chronomètres.

chronométrie et de micromécanique (INSTITUT DE), institut rattaché à la faculté des sciences de Besançon, destiné à former des ingénieurs spécialisés dans l'horlogerie, la micromécanique, ainsi que dans l'électromécanique et l'appareillage de précision. Créé en 1927 à Besançon, cet organisme jouit d'une assimilation de niveau et d'équivalence de titres avec les écoles nationales supérieures d'ingénieurs. L'admission a lieu par voie de concours, après deux années de préparation assurée dans les écoles nationales d'horlogerie de Besançon et de Cluses, ou sur titre. Au terme d'une scolarité de trois ans, les élèves qui ont obtenu une moyenne générale suffisante reçoivent le diplôme d'ingénieur en micromécanique délivré par l'université de Besançon.

CHRONOMÉTRIQUE [kro] adj. Relatif à la chronométrie : *Mesure chronométrique.*

CHRONOPHOTOGRAPHIE [kro] n. f. Méthode d'analyse du mouvement par la photographie. (V. CINÉMA, *le Cinéma scientifique.*)
— Encycl. En 1874, P. Janssen (1824-1907) imagina le premier appareil chronophotographique, qu'il utilisa pour enregistrer les phases du passage de Vénus devant le Soleil. Ce « revolver photographique » fonctionnait à la façon d'un barillet de revolver, dans lequel un mécanisme approprié faisait tourner de 30°, toutes les 72 secondes, une plaque photographique circulaire placée au foyer de l'objectif, donnant ainsi 12 images sur le pourtour de la plaque. Muybridge, chargé de contrôler une étude chronométrique de E. J. Marey, utilisa en 1878 un alignement d'appareils photographiques devant la piste où se déplaçait le sujet. Reprenant l'idée de Janssen, E. J. Marey réalisa, en 1882, le fusil photographique, pouvant enregistrer

chronophotographie
ci-contre
analyse de la marche
à droite
analyse de la course
sur pellicule chrono-
photographique Marey

12 images par seconde sur une plaque circulaire ; puis il construisit le *chronophotographe à plaque fixe*, et, en 1887, le *chronophotographe à pellicule mobile*.

Chronophotographie à plaque fixe. Si l'on braque un appareil photographique, obturateur ouvert, sur un objet éclairé se déplaçant sur un fond noir, la trajectoire de cet objet s'inscrira sur la plaque sensible. Dans les mêmes conditions, si l'on fait fonctionner l'obturateur à intervalles réguliers pendant le déplacement de l'objet, on enregistre une série d'images qui précisent la forme de la trajectoire et l'espace parcouru entre deux obturations consécutives. On peut, par cette méthode, étudier le mouvement de chute libre des corps pesants.

Chronophotographie sur pellicule mobile. Marey utilisa un appareil comportant une pellicule qui se déroulait par saccades dans le plan focal de l'objectif, découvert pendant chacun des arrêts de la bande. C'est cette disposition qui a été employée par la suite pour la prise des vues cinématographiques.

CHRONOPHOTOGRAPHIQUE [kro] adj. Physiq. Relatif à la chronophotographie.

CHRONORAMA [kro] n. m. Tableau chronologique de l'histoire.

CHRONOS. V. CRONOS.

CHRONOSCOPE [kro] n. m. Balist. Appareil mis au point en Angleterre et qui, fondé sur la rupture de courants électriques, est destiné à étudier le déplacement d'un projectile à l'intérieur de l'âme d'une bouche à feu au moyen d'un *cadre*-cible*.

— Electr. *Chronoscope électronique*, dispositif électronique permettant de lire sur un galvanomètre, gradué directement en millisecondes, la durée de phénomènes électriques, optiques, mécaniques, acoustiques, etc.

CHRONOSTAT n. m. (nom déposé). Chronomètre à entretien électronique du balancier par transistors.

CHRONOTACHYMÈTRE [kronotakimɛtr] n. m. Appareil d'horlogerie permettant d'évaluer la vitesse horaire d'un véhicule (automobile, locomotive, etc.).

— ENCYCL. Il existe différents systèmes de *chronotachymètres*, dus à Hausshalter, Pouget, Flaman, etc. Les uns ont la forme d'une montre ordinaire et peuvent se porter commodément dans la poche ; d'autres, plus volumineux, se fixent sur le véhicule lui-même et indiquent constamment sa vitesse horaire. Quelques-uns, pour permettre un contrôle ultérieur (de la vitesse d'une locomotive, par exemple), sont pourvus d'un dispositif enregistreur. Le Flaman, par exemple, enregistre la vitesse, les signaux fermés et, dans certains cas, ouverts, la vigilance du mécanicien, le chauffage du train, etc.

CHRONOTROPE [kro] adj. Physiol. Qui concerne ou commande la régularité d'un rythme. (C'est une fonction chronotrope qui règle le rythme du cœur.)

CHROOCOCCALES [kroo] n. f. pl. Ordre de cyanophycées*, comprenant des espèces dont les cellules sont isolées au sein d'une gelée. (Genre principal : *aphanothèce*.)

CHROPACZÓW, ancienn., en allem., **Schlesiengrube,** v. de Pologne (haute Silésie, voïévodie de Katowice), appartenant à la conurbation de Katowice. Extraction et fonderie de zinc.

CHROZOPHORA [kro] n. m. Petite plante à fleurs jaunâtres, poussant dans les terrains vagues, parfois cultivée, dont les fleurs et les fruits colorent l'eau en rouge. (Famille des euphorbiacées.) [On dit aussi TOURNESOL.]

CHRUDIM, v. de Tchécoslovaquie (région de la Bohême-Orientale), au S. de Pardubice ; 13 200 hab. Hôtel de ville du XVIIe s.

CHRYS(O)-, élément tiré du gr. *khrusos*, or, et entrant dans la composition de nombreux mots.

Chrysale, personnage des *Femmes savantes;* bourgeois prosaïque dont le bon sens un peu grossier s'oppose à la pédanterie et aux subtilités de sa femme Philaminte, de sa sœur Bélise et de sa fille Armande.

CHRYSALIDAIRE [kri] adj. Relatif aux chrysalides.

CHRYSALIDATION [kri] n. f. Transformation d'une chenille en chrysalide.

CHRYSALIDE [kri] n. f. (gr. *khrusallis*). Forme immobile d'où sort le papillon adulte. (Le mot désigne seulement la nymphe des lépidoptères, bien qu'on l'applique parfois, par extension, à celle d'autres insectes.) ‖ *Par extens.* L'enveloppe elle-même. ‖ *Sortir de sa chrysalide*, sortir de son obscurité.

— ENCYCL. Les *chrysalides* ont été ainsi nommées à cause des tons dorés (du gr. *khrusos*, or) que présentent certaines d'entre elles. Avant de se changer en chrysalide, les chenilles choisissent un abri, s'entourent d'un cocon soyeux, s'enterrent ou se cachent entre deux feuilles, etc., suivant leurs mœurs.

Les chrysalides, que les Anciens appelaient *aurélies* ou *fèves*, sont comme de petites momies emmaillotées ; les pattes, les ailes, la trompe sont étroitement appliquées contre la poitrine ; l'abdomen, de dix anneaux, est seul mobile. La durée de l'état de chrysalide varie de quelques jours à une ou deux années. Malgré les phénomènes de destruction et de prolifération de tissus qui s'accomplissent alors dans son organisme, l'insecte offre sous cet état une grande résistance au froid. Quand le papillon est sur le point d'éclore, il provoque, par pression, la rupture de la cuticule nymphale, qui se fend en long sur le dos, et l'insecte commence à sortir lentement, déplie ses ailes fripées, abandonnant l'enveloppe quand ses forces le lui permettent.

On divise les chrysalides en cinq catégories : 1° celles qui sont *succinctes*, c'est-à-dire maintenues sur leur appui par un lien de soie formant ceinture (*piéride du chou*) ; 2° celles qui sont dites *suspendues*, pendues par la queue, la tête en bas (*vanesses*) ; 3° les *enroulées*, qui sont retenues dans une feuille pliée ou entre deux feuilles unies par de la soie (*hespéries*) ; 4° celles qui sont incluses dans un cocon ; 5° celles qui reposent sur le sol ou dans le sol, comme beaucoup de noctuelles.

CHRYSALIDER [kri] **(SE)** v. pr. Se métamorphoser en chrysalide.

CHRYSAMINE [kri] n. f. Chim. Nom donné à diverses matières colorantes jaunes, qui dérivent par diazotation de la benzidine ou de la tolidine.

CHRYSANDER (Friedrich), musicologue allemand (Lübtheen, Mecklembourg, 1826 - Bergedorf, près de Hambourg, 1901). Il publia une édition monumentale des œuvres de Händel, en 100 volumes, parus de 1859 à 1894, ainsi que les trois premiers tomes d'une biographie du maître saxon, de 1858 à 1867. On lui doit encore une quantité d'études musicologiques de la plus haute valeur, disséminées dans les principaux journaux allemands de cette époque.

CHRYSANILINE [kri] n. f. Chim. Matière colorante, principe constituant de la *phosphine* du commerce.

— ENCYCL. La *chrysaniline* est un colorant acridinique : la diaminophénylacridine. Elle cristallise dans l'alcool en aiguilles jaunes de formule $C_{19}H_{16}N_3,2H_2O$, fondant à 265 °C. Ses sels sont rouges et teignent la soie et la laine en jaune. Chauffée à 180 °C avec un acide, elle se transforme en *chrysophénol* $C_{19}H_{14}N_2O,2H_2O$, avec départ d'ammoniac.

CHRYSANTHÈME [kri] n. m. (gr. *khrusos*, or, et *anthêma*, fleur). Plante ornementale d'automne, de la famille des composées.

— ENCYCL. Flor. Sous le nom de *chrysanthème*, on désigne généralement des variétés horticoles cultivées pour leur floraison automnale, et très utilisées pour fleurir les tombes à la Toussaint. Ce sont les hybrides de deux sous-arbrisseaux vivaces : *Chrysanthemum indicum* et *Chr. morofalium*, dont il existe actuellement de nombreuses races (chrysanthème à fleurs simples, de Corée, des montagnes, en cascade, double à fleurs d'anémone, double pompon, double à fleur de pivoine, etc.). Ces races ont donné naissance, par croisement, à des milliers de variétés, de forme et de couleurs très diverses.

Le chrysanthème a été introduit en France en 1789 par le capitaine Blancard ; mais ce n'est qu'à partir des semis effectués en 1826 par le capitaine Brunet que l'on apprécia ses grandes possibilités ornementales.

La multiplication se fait par boutures ou drageons, car les semis ne reproduisent pas la variété et ne sont utilisés que pour la recherche des nouveautés. Il faut citer : le *chrysanthème des jardins* (*Chr. coronarium*), espèce annuelle du Levant, atteignant 1,50 m de haut, à fleurs blanches ou jaunes, simples ou doubles, et le *chrysanthème à carène* (*Chr. carinatum*), plante annuelle, originaire du Maroc, de 0,40 m de haut, à fleur jaune et disque brun. Appartiennent aussi au genre chrysanthème : l'*anthemis* (*Chr. frutescens*), espèce vivace, originaire des Canaries, à fleurs blanches ou jaunes ; le *pyrèthre de Dalmatie* (*Chr. cinerariæfolium*), originaire des Balkans, très employé dans la préparation des insecticides ; le *pyrèthre* (*Chr. pyrethrum*), qui comprend de nombreuses variétés florales. (→ Biblio.)

— Pharm. La poudre de fleurs de *Chrysanthemum cinerariæfolium*, espèce cultivée en France et dans de nombreux pays, constitue la drogue plus connue sous le nom de *poudre de pyrèthre*. Le principe actif en est le mélange de deux esters appelés *pyréthrines* ou *pyréthrones*.

Chrysanthème (ORDRE DU), ordre japonais, fondé en 1876 par l'empereur Meiji (Mutsu-Hito). Il n'est conféré qu'aux princes ; le ruban est rouge, à liséré violet.

CHRYSANTHÉMISTE [kri] n. m. Horticulteur spécialisé dans la culture du chrysanthème.

CHRYSANTHIN [krizɑ̃tɛ̃] n. m. Sorte de bourre de soie, provenant de l'Inde et de l'Iran.

CHRYSAOR, en gr. **Khrusaoros** (mot gr. signif. *à l'épée d'or*). Surnom de divers dieux : Zeus, Apollon, Artémis, Démèter. — Fils de Poséidon et de Méduse, du sang de laquelle il naquit, comme Pégase. Uni à Callirhoè, fille d'Okéanos, il engendra Géryon, Echidna la vipère, et d'autres monstres, dont un géant à trois têtes.

CHRYSAORA [kri] n. f. (de *Chrysaor*, n. mythol.). Méduse acalèphe, portant trente-deux appendices, dont vingt-quatre tentacules autour de l'ombrelle. (Ces méduses, de grande taille, vivent dans diverses mers. Elles présentent un hermaphrodisme successif : les jeunes sont mâles, les adultes ont les deux sexes, et les plus âgées sont femelles. Famille des pélagidés.)

CHRYSARGYRE [kri] n. m. (gr. *khrusos*, or, et *arguros*, argent). Taxe fiscale du Bas-Empire.

— ENCYCL. Le *chrysargyre*, appelé aussi *auraria functio* ou *lustralis collatio*, était un impôt des patentes. Il atteignait toutes les

chrysalides

vanesse de l'ortie

sphinx du liseron

chrysanthème

chrysanthème à grande fleur

chrysanthème semi-double

Phot. Boyer, Vincent, Noailles, Tendron, X.

opérations de commerce, même tous les métiers. Il était perçu en espèces tous les cinq ans. Il apparaît dès le temps d'Alexandre Sévère, sous le nom de *aurum negotiatorum ;* mais il fut généralisé sous l'empereur Valens. Il fut supprimé en 501, par Anastase, en Orient, mais persista encore quelque temps en Occident.

CHRYSAROBINE [kri] n. f. Produit de réduction de l'acide chrysophanique, de formule $C_{15}H_{12}O_3$, contenu dans la poudre de *goa* et d'*araroba*, sécrétions de bois brésiliens. (On l'utilise en thérapeutique comme vésicant.)

CHRYSAZINE [kri] n. f. Chim. Dihydroxyanthraquinose-1-8, isomère de l'alizarine, et obtenue en traitant par un lait de chaux l'acide anthraquinone-disulfonique-1-8.

CHRYSÉ, en gr. **Khrusê.** Myth. gr. Divinité de Lemnos, qu'on rapproche de Bendis et d'Athéna. C'est près de l'autel de Chrysé, dédaignée par Philoctète, que ce héros fut mordu par un serpent.

CHRYSÉIS ou **ASTYNOMÉ,** en gr. **Khrusêis** ou **Astunomê.** Myth. gr. Fille de Chrysès, prêtre troyen d'Apollon. Prise par Achille, elle devint esclave d'Agamemnon. Son père ne put la racheter ; d'où la colère d'Apollon, et la peste mentionnée au début de *l'Iliade*. Chryséis revint plus tard près de son père, et eut d'Agamemnon un fils nommé Chrysès et une fille, Iphigénie.

CHRYSÉLÉPHANTIN, E [kri] adj. (gr. *khrusos,* or, et *elephas, -antos,* ivoire). Relatif à une statuaire qui employait simultanément l'or et l'ivoire.

— Encycl. *Statuaire chryséléphantine.* Les statues et les bijoux d'ivoire rehaussés d'or sont anciennement connus en Egypte et en Asie (Hittites, Phéniciens), plus tardivement dans l'art crétois et mycénien. L'art géométrique grec adopta la technique, qui se répandit à l'époque archaïque dans toute la Méditerranée, de l'Asie Mineure à l'Etrurie. C'est principalement en Grèce que sont apparues les grandes statues d'or et d'ivoire ; sur un noyau ou un bâti de bois et de bronze, le vêtement est fait de feuilles d'or traitées au repoussé ; les parties nues (tête, pieds, mains et bras) sont en ivoire découpé ; on emploie aussi le cèdre et l'ébène pour certains détails. Pausanias a conservé la description du coffre d'or et d'ivoire sur cèdre offert par Cypselos à Olympie (VIIe s. av. J.-C.) ; on a trouvé en 1939, à Delphes, les restes d'une offrande analogue, en même temps que les fragments de plusieurs statues chryséléphantines plus petites que nature. A l'époque classique, outre le souvenir d'œuvres de Canachos, Calamis, Alcamène, l'*Athéna Parthénos* et le *Zeus d'Olympie,* de Phidias, sont restés célèbres ; les fouilles allemandes d'Olympie, depuis 1955, ont retrouvé certains éléments (fragments de moules, etc.) qui ont dû servir à la confection du Zeus de Phidias. La technique chryséléphantine s'est prolongée à l'époque romaine et byzantine. Ces œuvres précieuses, jamais exposées à l'air libre, demandaient des soins constants (humidité, traitements huileux), confiés parfois à des familles sacerdotales.

CHRYSÈNE [kri] n. m. Carbure d'hydrogène de formule $C_{18}H_{12}$, rencontré dans les portions supérieures de la distillation du goudron de houille.

— Encycl. Le *chrysène* pur fond à 250 °C, bout à 448 °C. Il constitue des feuillets doués d'une fluorescence violette. Il est habituellement coloré en jaune, d'où son nom. On peut l'obtenir synthétiquement par condensation du naphtalène et de la coumarone. On l'obtient aussi par action de la chaleur sur l'indène. L'acide chromique en milieu acétique l'oxyde en chrysoquinone.

CHRYSÈS, en gr. **Khrusês.** Myth. gr. Prêtre d'Apollon en Troade, et père de Chryséis*. — Fils de Chryséis et d'Agamemnon, petit-fils du précédent. Il accueillit Oreste et Iphigénie qui fuyaient la vengeance de Thoas, roi de Tauride, et les aida à le tuer. — Fils de Poséidon et père de Minyas. — Fils de Minos et de Pareia.

CHRYSIDIDÉS [kri] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des formes de moyenne ou de petite taille, pouvant ordinairement se rouler en boule, revêtus de teintes métalliques éclatantes.

— Encycl. Les *chrysididés* sont, à l'état de larve, parasites de divers hyménoptères nidifiants et, plus rarement, de tenthrèdes et de lépidoptères. Ils sont répandus partout.

CHRYSINE [kri] n. f. ou **CHRYSOL** [kri] n. m. Pigment jaune pâle, appartenant au groupe des dioxyflavones, fondant à 275 °C, et rencontré dans les bourgeons de peuplier.

CHRYSIPPE, en gr. **Khrusippos.** Myth. gr. Fils de Pélops et de la nymphe Axioché. Réfugié à la cour de Pélops, le Thébain Laïos s'éprit de Chrysippe et l'enleva. Laïos fut maudit par Pélops, qui est ainsi à l'origine de la malédiction des Labdacides. Chrysippe se suicida. Selon une seconde légende, il fut victime, avec sa mère, d'Hippodamie, première femme de Pélops, qui les fit tuer par Atrée* et Thyeste.

CHRYSIPPE, en gr. **Khrusippos,** médecin grec de Cnide (IVe s. av. J.-C.). Il fut le maître d'Erasistrate, et avait étudié les vertus des plantes.

CHRYSIPPE, en gr. **Khrusippos,** philosophe grec (Soli, Cilicie, 281 av. J.-C. - Athènes 205). Il fut un des chefs de l'école stoïcienne, après Zénon de Cittium et Cléanthe. D'abord disciple de la Nouvelle Académie, il passa bientôt à l'école stoïcienne, où son rôle capital et sa ténacité lui méritèrent le surnom de COLONNE DU PORTIQUE. Il rédigea 705 traités sur des sujets très divers; la plupart ont totalement disparu. (→ Biblio.)

CHRYSIS [krizis] n. f. Insecte brillant de l'éclat des pierres précieuses, d'où son autre nom de *guêpe dorée.* (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des *chrysididés.*)

— Encycl. Les *chrysis* sont ordinairement bleu de saphir, vert émeraude ou rouge rubis. Elles courent au grand soleil sur les vieux murs, les talus des sablonnières, partout où elles peuvent trouver les euméniens, dans le nid desquels elles se développent. L'Europe possède une centaine d'espèces de chrysis, dont plus de la moitié se trouvent en France.

CHRYSITE [kri] n. f. Minér. Nom générique des substances qui renferment quelques particules d'or. ‖ Chez les Anciens, pierre de touche dont la nature vraie n'est pas connue.

Chrysler Corporation, l'une des trois grande sociétés de construction d'automobiles des Etats-Unis. Fondée en 1925 par l'industriel américain Walther Percy Chrysler (1875-1940), grâce à l'acquisition de l'actif industriel de la Maxwell Motor Corporation, la société se spécialise rapidement dans la production de voitures de luxe. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, elle développe considérablement, pour satisfaire les commandes militaires, ses fabrications de camions, de moteurs industriels et marins. Sa production s'est élevée jusqu'à 1 400 000 véhicules par an, dont 1 300 000 voitures particulières, soit environ autant que la France et la Grande-Bretagne réunies. La Chrysler Corporation, dont le chiffre d'affaires est trois fois plus important que celui de l'ensemble de l'industrie automobile française, se classe au cinquième rang des grandes sociétés américaines par l'importance de ses ventes et par le nombre de personnes employées. Elle contrôle directement, ou par l'intermédiaire de filiales, la totalité du capital des sociétés suivantes : De Soto Motor Corporation, Chrysler Export Corp., Fargo Motor Corp. (camions et tracteurs), Plymouth Motor Corp., Dodge Bros Corp., Société anonyme Chrysler-Antwerp (en Belgique), Dodge Bros Limited et Chrysler Motors Limited (en Grande-Bretagne).

CHRYSOBÉRYL [kri] n. m. Minér. Aluminate naturel de béryllium. (Syn. CYMOPHANE.)

CHRYSOBOTHRYS [krisobɔtris] n. m. Bupreste aplati, avec des points d'un brillant métallique sur les élytres. (Le genre, qui compte trois espèces en France, fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

CHRYSOBULLE [kri] n. f. Bulle d'or. ‖ Edit d'un empereur byzantin, scellé de la bulle d'or.

— Encycl. La *chrysobulle* était l'acte solennel par excellence. Jusqu'en 1204, il était écrit en caractères d'aspect décoratif, particuliers à la chancellerie. Le protocole final portait la datation complète : mois, indiction, an du monde. Des vides laissés dans les textes étaient remplis à l'encre rouge par un fonctionnaire de la chancellerie. Les traits essentiels en étaient la souscription impériale au cinabre, marque d'authenticité, et la bulle d'or, attachée par des lacs de soie. A partir du XIIe s. apparut un type plus simple de chrysobulle, le *sigillion,* ne comportant ni protocole solennel, ni écriture de chancellerie, ni souscription impériale, ni datation complète ; les blancs laissés dans le texte portaient en rouge le mot « sigillion » ; il n'était utilisé que pour l'octroi des privilèges peu importants.

CHRYSOCAL, CHRYSOCALE ou **CHRYSOCHALQUE** [kri] n. m. (gr. *khrusos,* or, et *khalkos,* cuivre). Bronze à moins de 8 p. 100 d'étain (avec parfois un peu de zinc), dont la couleur se rapproche de celle de l'or et qui peut être travaillé sous forme de fils, barres, tiges : *Les fils de chrysocal s'utilisent en bijouterie ordinaire.*

CHRYSOCHRAON [krizokraɔ̃] n. m. Criquet de nos pays, qui fréquente les prairies humides. (La ponte s'effectue dans le bois vermoulu ou dans la moelle des tiges de framboisier. Le genre fait partie des orthoptères, famille des acridiens.)

CHRYSOCHROA [krizokr; a] n. m. Magnifique bupreste propre aux régions tropicales de l'Ancien Monde, et répandu surtout en Malaisie et en Indochine. (Certaines espèces sont utilisées pour la parure. Le genre fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

CHRYSOCHUS [krizokys] n. m. Insecte au corps entièrement violet, qui vit sur le dompte-venin, dont sa larve ronge les racines. (Quand on l'inquiète, l'adulte exsude de fines gouttelettes liquides par les pores de ses élytres. Nom sc. : *Chrysochus asclepiadeus.* Le genre fait partie des coléoptères, famille des *chrysomélidés.*)

CHRYSOCLAVE [kri] n. m. (gr. *khrusos,* or, et lat. *clavus,* bande sur une étoffe). Dans la Grèce antique, tissu d'or sur lequel des sujets, le plus souvent religieux, étaient brodés en relief.

CHRYSOCOCCÈS (Georges), en gr. **Khrusokokkês,** médecin et astronome grec, qui vivait à Constantinople vers le milieu du XIVe s. Il écrivit plusieurs livres sur l'astronomie et les mathématiques, restés inédits.

CHRYSOCOLLE ou **CHRYSOCOLE** [kri] n. f. (gr. *khrusokolla ;* de *khrusos,* or, et *kolla,* colle). Minér. Silicate hydraté naturel de cuivre amorphe, de couleur vert bleuâtre, de formule $CuSiO_3, n\,H_2O$.

CHRYSOGÈNE [kri] adj. Né dans l'or, dans les richesses : *Une aristocratie chrysogène* (Chateaubriand).

CHRYSOGRAPHE [kri] n. m. Copiste qui écrivait des manuscrits en lettres d'or. ‖ Ouvrier qui exécutait des damasquinages et des broderies en or.

CHRYSOGRAPHIE [kri] n. f. Ecriture en lettres d'or.

— Encycl. Cette écriture était employée pour la transcription des livres de luxe dans l'Antiquité et au Moyen Age. Les plus beaux exemples se trouvent dans les manuscrits byzantins et carolingiens (Evangéliaire de Godescalc pour Charlemagne, Psautier de Charles le Chauve). On trouve aussi en Italie, en Allemagne et en Angleterre des diplômes écrits en lettres d'or au Xe et au XIe s.

CHRYSOGRAPHIQUE [kri] adj. Qui a rapport, qui appartient à la chrysographie.

CHRYSOÏDINE [kri] n. f. Chim. Nom donné à des matières colorantes obtenues par l'action des dérivés diazoïques de l'aniline ou de l'orthotoluidine sur la métaphénylène ou la métatoluylènediamine.

— Encycl. La *chrysoïdine J* est celle qui dérive de l'aniline et de la métaphénylènediamine. Les chrysoïdines sont des colorants basiques, teignant en conséquence le coton mordancé au tanin ; elles donnent de belles nuances jaune-orangé et sont surtout employées en impression sur étoffes, pour la teinture du cuir et pour la coloration des vernis à l'alcool.
Comme l'indique leur mode de formation, les chrysoïdines sont des dérivés diaminés de l'azobenzène (ou de l'azotoluène).

statue chryséléphantine « Athéna Parthénos » *Musée national, Athènes*

CHRYSOLAMPIS [krizolɑ̃pis] n. m. Nom générique du *rubis-topaze* du Venezuela, l'un des plus jolis oiseaux-mouches, avec ses plumes en écaille sur une tête couleur de rubis et sa gorge dorée aux reflets d'opale. (Famille des trochilidés.)

CHRYSOLITE [kri] n. f. Minér. Silicate naturel de fer et de magnésium, appartenant à la famille et au genre péridot. (Cette espèce se présente avec un éclat vitreux et une couleur vert jaunâtre. Ses cristaux sont quelquefois utilisés comme gemmes.) ‖ *Chrysolite du Cap*, syn. de PREHNITE. ‖ *Chrysolite ordinaire*, syn. de APATITE.

CHRYSOLITIQUE [kri] adj. Minér. Qui appartient, qui a rapport à la chrysolite.

CHRYSOLOGUE [kri] adj. (gr. *khrusos*, or, et *logos*, parole). Epithète donnée à plusieurs Pères de l'Eglise, à cause de leur éloquence : *Saint Pierre Chrysologue*.

CHRYSOLOPHE [kri] n. m. Petit faisan, remarquable par ses teintes vives, en particulier rouges et jaunes, sa longue queue et le camail qui recouvre le cou des mâles. (Cette parure est orange à raies noires chez

le faisan doré [*Chrysolophus pictus*] à ventre rouge ; elle est blanc et noir chez le faisan de lady Amherst [*C. Amherstiae*], à ventre blanc. Originaires des montagnes de Chine, ces espèces sont souvent élevées en captivité.) [Syn. THAUMALÉE.]

chrysotis

CHRYSOLORAS (Manuel), en gr. **Khrusoloras**, humaniste grec (Constantinople v. 1350 - Constance 1415). Envoyé en Occident par l'empereur Manuel Paléologue, il vécut surtout en Italie, où il enseigna le grec à Florence, à Milan, à Venise, et fut grand partisan de l'union avec les latins. Il traduisit en latin *l'Odyssée* et *la République* de Platon.

CHRYSOMÈLE [kri] n. f. Insecte dont la larve vit sur les plantes herbacées.
— ENCYCL. Le genre *chrysomela* est représenté en France par de nombreuses espèces, dont les plus belles sont la chrysomèle de la menthe (*Chrysomela menthastri*), *C. fastuosa*, qui vit sur les labiées du genre galeopsis, etc. Il fait partie des coléoptères et sert de type à l'immense famille des *chrysomélidés*.

chrysomèle

CHRYSOMÉLIDÉS [kri] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères végétariens.
— ENCYCL. Les quelque vingt mille espèces connues de *chrysomélidés* se répartissent en de nombreuses tribus, se différenciant par la présence ou l'absence d'épines saillantes sur la surface du corps, sur la situation de la tête par rapport au corselet ou par la forme des élytres. On y classe les chrysomèles, les altises, le doryphore, etc.
Les larves des chrysomélidés vivent généralement sur les plantes ; il en est qui sont mineuses, et d'autres qui se développent à l'intérieur des tiges ou des racines. Celles des donacies vivent sur les plantes aquatiques submergées.

CHRYSOMONADALES [kri] ou **CHRYSOPHYCÉES** [kri] n. f. pl. Zool. et Bot. Ordre de protistes flagellés, munis d'une membrane cellulosique ou d'une thèque siliceuse ou calcaire, caractérisés avant tout par leur pigment jaune assimilateur, leurs réserves hydrocarbonées de leucosine*, l'absence d'amidon, l'existence de kystes à deux noyaux. (Six familles, cent cinquante genres.)
— ENCYCL. Les *chrysomonadales* sont d'un intérêt considérable, en raison de leurs affinités multiples qui amènent les phylogénistes à voir en elles l'origine de nombreux groupes animaux et végétaux, peut-être même de tous. C'est ainsi que le genre *ochromonas* est peut-être à la base du *phylum cryptomonadales** péridiniens-cnidiés-cnidaires ; le genre *dinobryon* à la base des choanoflagellés* et des éponges ; le genre *rhizochrysis* à l'origine des amibes et de l'ensemble des rhizopodes ; le genre *chrysosphæra* à l'origine des algues vertes ; d'autres genres encore à l'origine des eugléniens. Le rôle géologique des chrysomonadales est lui aussi très important, les écailles calcaires des *coccolites*, par exemple, ayant par leur accumulation innombrable au fond des mers constitué la craie*.
Les chrysomonadales constituent souvent des colonies temporaires, dont chaque cellule reste capable de vivre isolément. Elles pratiquent, selon l'espèce ou les circonstances, tous les modes de nutrition : autotrophie, saprophytisme, ou même capture de proies vivantes à l'aide de pseudopodes. Leur milieu n'est pas moins varié : mers, lacs, tourbières, étangs, mares, torrents, eaux froides ou chaudes. Mais elles ne sont ni terrestres ni parasites.

CHRYSOMPHALUS [krizɔ̃falys] n. m. Cochenille très nuisible aux cultures d'orangers. (Le genre fait partie des insectes homoptères, famille des coccidés.)

CHRYSOMYIA [kri] n. f. Mouche de coloration métallique, qui habite les régions chaudes du globe, et dont la larve est souvent productrice de myiases sur l'homme et les animaux. (Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes, famille des callihoridés.)

CHRYSOPE [kri] n. f. Gracieux insecte vert ou jaunâtre, avec les yeux bronzés ou cuivreux, globuleux, saillants. Le genre fait partie des planipennes et sert de type à la famille des *chrysopidés*.
— ENCYCL. Les *chrysopes* vivent aux dépens des pucerons. La femelle pond, sur les feuilles des plantes, des œufs qui sont fixés chacun au sommet d'un long pédoncule. Ces insectes émettent, lorsqu'on vient à les saisir, un liquide d'une odeur infecte.

CHRYSOPÉE [kri] n. f. (gr. *khrusos*, or, et *poiein*, faire). Art prétendu de faire de l'or. ‖ Pierre philosophale.

CHRYSOPÉLÉ, en gr. **Khrusopeleia**. Myth. gr. Nymphe hamadryade d'Arcadie. Elle habitait un chêne au bord d'un torrent, qui l'aurait emportée si Arcas n'en avait détourné le cours. Reconnaissante, elle s'unit à lui et devint mère de deux fils : Elatos et Aphidias, ancêtres des Arcadiens.

CHRYSOPÉLÉE [kri] n. m. Nom générique du serpent volant (*Chrysopelia ornata*), serpent venimeux opisthoglyphe d'Indo-Malaisie, qui saute d'arbre en arbre et dont le ventre est creusé en gouttière. (Famille des colubridés.)

CHRYSOPHANE [kri] n. m. Entom. V. POLYOMMATE.

CHRYSOPHANIQUE [kri] adj. Se dit d'une dihydroxyméthylanthraquinone, colorant rouge-orangé appelé improprement *acide chrysophanique*. (Principe actif de la rhubarbe et du séné, purgatif énergique, c'est une poudre employée surtout en dermatologie, sous forme de pommades et de vernis.)

CHRYSOPHÉNOL [kri] n. m. Chim. V. CHRYSANILINE.

CHRYSOPHORE [kri] n. m. Magnifique scarabée vert doré, propre à la Colombie et au Pérou, et employé par les Indiens de ces régions pour orner leurs colliers. (Ils enfilent les fémurs postérieurs, qui brillent comme autant de grains en émail bleu, et font des pendeloques avec les élytres. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.)

CHRYSOPHYLLUM [krizofilɔm] n. m. Genre de sapotacées comprenant environ soixante espèces, pour la plupart américaines. (Ce sont de grands arbres, dont certains sont cultivés pour l'ornement ou pour la production de fruits. Une espèce, le caïmitier [*Chrysophyllum caimito*], originaire des Antilles, donne un fruit apprécié comparable à la sapotille.)

CHRYSOPOLIS ou **KHRUSOPOLIS**. Géogr. anc. Ville de Bithynie (Asie Mineure), sur le Bosphore, en face de Byzance. C'est auj. *Üsküdar* (*Scutari* d'Asie). — Surnom de Parme (Italie), au Bas-Empire.

CHRYSOPRASE [kri] n. f. (gr. *khrusos*, or, et *prason*, poireau). Minér. Variété de silice, SiO_2, du genre calcédoine, ayant une couleur vert pomme due à la présence de nickel. ‖ *Chrysoprase d'Orient*, variété de topaze d'un jaune verdâtre.

CHRYSOPS [kri] n. m. Taon de petite taille, bariolé, avec de gros yeux vert doré.
— ENCYCL. Dans les régions tempérées, le *chrysops aveuglant* (*Chrysops cœcutiens*) pique avec obstination, en été, les hommes et les animaux. Le genre fait partie des diptères brachycères orthorhaphes, famille des tabanidés.

CHRYSORINE [kri] n. f. Laiton d'un jaune d'or, obtenu par fusion de cuivre et de zinc, en présence d'un flux de borax protecteur. (V. CHRYSOCAL.)

CHRYSOSPLÉNIUM [krizosplenjɔm] n. m. Plante herbacée à fleurs d'un vert jaunâtre, de 5 à 20 cm de hauteur, poussant dans les lieux humides et ombragés. (Famille des saxifragacées.) [Syn. DORINE, CRESSON DORÉ.]

CHRYSOSTOME [kri] adj. (gr. *khrusos*, or, et *stoma*, bouche). Littéralem., qui a une bouche d'or. (S'est dit de plusieurs orateurs sacrés, pour exprimer leur éloquence.)

CHRYSOSTOME (saint **Jean**). V. JEAN CHRYSOSTOME (saint).

CHRYSOTHÉMIS, en gr. **Khrusothemis**. Myth. gr. Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. — Danaïde, femme de Staphylos ; mère de Molpadie et de Rhéo, aimée d'Apollon. — Fille du Crétois Carmanor, elle inventa les concours musicaux, dont elle remporta le premier prix. Elle fut la mère du musicien Philammôn.

CHRYSOTHÉRAPIE [kri] n. f. Utilisation des sels d'or dans un dessein thérapeutique. (Syn. AUROTHÉRAPIE.)
— ENCYCL. La *chrysothérapie* a été longtemps employée dans le traitement de la tuberculose, où elle aurait donné quelques résultats ; depuis l'utilisation de la streptomycine et de l'isoniazide dans ce domaine, son rôle s'est restreint à la thérapeutique des rhumatismes ; ses inconvénients sont tels que, malgré une certaine activité, on tend à lui substituer les anti-inflammatoires et les thérapeutiques physiques.

CHRYSOTILE [kri] n. m. Minér. Silicate hydraté naturel de magnésium, qui est une variété fibreuse de serpentine.

CHRYSOTIS [krizɔtis] n. m. Genre de perroquets, plus communément appelés *amazones*.

CHRYSOTOXUM [krizotɔksɔm] n. m. Mouche brune, avec plusieurs taches jaunes arquées sur l'abdomen. (Plusieurs espèces sont communes en France. Le genre fait partie des diptères brachycères orthorhaphes, famille des syrphidés.)

CHRYSOUS [krizus] n. m. Nom donné quelquefois au statère d'or, qui valait 20 drachmes et pesait approximativement 8,60 g ; équivalent de la darique perse (8,40 g).

CHRYSULÉE [kri] adj. f. Chim. anc. *Eau chrysulée*, nom donné autrefois à l'eau régale.

CHRZANÓW, v. de Pologne (voïévodie de Cracovie), en bordure du Bassin silésien ; 20 400 hab. Industries métallurgiques diverses.

CHRZANOWSKI (Jean Samuel), guerrier polonais (v. 1640 - v. 1700). Sa résistance désespérée, inspirée par sa femme, Anna Chrzanowska, restée depuis très populaire en Pologne, sauva la place de Trembowla, assiégée par les Turcs vers 1675.

CHRZANOWSKI (Adalbert), général polonais (Cracovie 1788 - Paris 1861). Au service de la France en 1812 et en 1813, il prit part à la guerre contre les Turcs (1829) dans l'état-major général russe et se distingua à Varna. Il participa à l'insurrection polonaise de 1830, où son attitude fut sujette à critique. En 1849, Chrzanowski fut chargé par Charles-Albert de réorganiser les troupes piémontaises. Il séjourna ensuite en Louisiane.

CHTAKENCHNEÏDER (Andreï Ivanovitch), architecte russe, d'origine allemande (1802-1865). Après avoir collaboré à la construction de la cathédrale Saint-Isaak (Saint-Pétersbourg), à partir de 1825, il travailla pour la cour de Nicolas Ier. Académicien (1834), professeur à l'Académie des beaux-arts (1844), il est l'auteur de nombreux palais à Saint-Pétersbourg, et notamment de ceux de Marinski (1839-1844, actuellement Comité exécutif du soviet de Leningrad), de Niko-

Phot. X, Vincent.

laïevski (1853-1861, actuellement Palais du Travail), de Novo-Mikhaïlovski (1858-1862).

CHTCHALIF (Louis), danseur et chorégraphe russe (Odessa 1876 - New York 1948). Élève de l'Ecole impériale, il danse son premier solo en 1893, dans l'opéra *la Vie pour le tsar*, de Glinka. Nommé danseur en cette même année, il est maître assistant à l'Académie de ballet d'Odessa. Il règle des danses et il est aussi soliste dans un divertissement demeuré célèbre, *Un mariage russe au XVIe siècle*. Maître de ballet à la Compagnie russe d'opéra (1897) et membre du ballet « Intime », dirigé par Olga Samarova, il voyage à travers l'Europe. Il ouvre sa propre école de danse à Odessa en 1903 et, au cours des saisons 1904-1905, il est au Metropolitan Opera de New York. A partir de cette date, Chtchalif enseigne dans une école ouverte par lui à New York. Il a publié des livres sur la danse et de nombreux livrets de ballet.

CHTCHAPOV (Afanassi Prokofievitch), historien russe (1830-1876), professeur à l'université de Kazan' (1860-1861). Il fut arrêté et exilé à Irkoutsk pour son discours à la mémoire des morts de la révolte paysanne à Bezdnensk. Il accorda dans ses œuvres une place prépondérante à la classe paysanne. Il fut influencé par les démocrates russes révolutionnaires et par les populistes.

CHTCHEDRINE, écrivain russe. V. SALTYKOV-CHTCHEDRINE.

CHTCHEDRINE (Semion Fiodorovitch), peintre russe (1745 - 1804). Il fut élève à l'Académie de Saint-Pétersbourg, puis vint travailler à Paris avec Casanova, et voyagea en Italie (1769-1776). De retour à Saint-Pétersbourg (1790), il devint professeur à l'Académie, puis peintre officiel de la Cour. On cite de lui : *Paysage des environs de Saint-Pétersbourg, Vue du palais de Peterhof* (Musée russe, Leningrad).

CHTCHEDRINE (Feodossi Fiodorovitch), sculpteur russe (1751 - 1825), frère du précédent. Il fut élève de N. Gillet à l'Académie de Saint-Pétersbourg, puis d'Allegrain à Paris. De retour à Saint-Pétersbourg, il exécuta notamment, pour le grand portail de l'Amirauté (Leningrad), deux groupes de *Caryatides portant la sphère céleste,* qui comptent parmi les meilleures sculptures décoratives de son époque.

CHTCHEDRINE (Silvester Feodossievitch), peintre russe (Saint-Pétersbourg 1791 - Sorrente 1830), fils du précédent. Il fut élève à l'Académie de Saint-Pétersbourg et, à partir de 1818, vécut tantôt à Rome, tantôt à Naples. On le considère comme un des précurseurs du paysage réaliste russe (*la Nouvelle Rome, Clair de lune à Naples, Vue de Sorrente,* au Musée russe, Leningrad).

CHTCHEDROVSKI (Ignati Stepanovitch), peintre et lithographe russe (Lituanie 1815 - † 1870). Son album de lithographies, *Scènes de la vie populaire russe,* est son œuvre la plus connue.

CHTCHERBA (Lev Vladimirovitch), linguiste soviétique (1880 - 1944). Membre de l'Académie soviétique depuis 1943. Spécialiste de linguistique générale des langues slaves et roumaine, on lui doit : *les Voyelles russes au point de vue qualificatif et quantitatif* (1912), *Phonétique française* (1937), *Dictionnaire russe-français,* etc.

CHTCHERBAKOV (Alexandre Sergheïevitch), homme politique soviétique (Rouza, région de Moscou, 1901 - † 1945). Fils d'un ouvrier, il adhéra au parti communiste en 1918. Après avoir fait ses études à l'Université, il entra au Comité central et en devint secrétaire en 1939. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il s'occupa de l'orientation politique de l'armée rouge. Il contribua à l'organisation de la défense de Moscou et fut nommé au grade de « colonel-général ». — Le nom de *Chtcherbakov* a été donné à la ville de Rybinsk de 1948 à 1958.

CHTCHERBAKOV (Dmitri Ivanovitch), géologue soviétique, né en 1893. Auteur de nombreuses expéditions en Asie centrale soviétique, en Sibérie et en Carélie, il est membre de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S.

CHTCHERBATOV (Mikhaïl Mikhaïlovitch, prince), historien russe (1733 - 1790). Hostile à l'esprit du temps, il a écrit une *Histoire de la Russie depuis les temps les plus anciens* et un essai *Sur la corruption des mœurs en Russie,* qui n'a été publié qu'en 1858.

CHTCHOHOLIV, en russe **Chtchiogolev** (Iakov), poète lyrique ukrainien (1824-1898). Il habita Kharkov, où il fréquenta l'université et où il subit notamment l'influence de Kostomarov. La censure et les persécutions du gouvernement russe l'empêchèrent de produire beaucoup. Il a laissé deux volumes de poésies très appréciées : *Vorsklo* (1883) et la *Slobojanchtchina ou l'Ukraine de l'Est* (des *slobojany,* villageois exempts de taille et de corvée) [1898].

CHTCHORS (Nikolaï Alexandrovitch), officier russe (Snovsk, région de Tchernigov, 1895 - Korosten 1919). Il forma d'abord des détachements de partisans, puis un corps de l'armée rouge en Ukraine, pour lutter contre l'occupation allemande. Il fut aussi le chef du « glorieux régiment » Bogounski.

CHTCHOUKINE (Ivan). V. Moscou (*musée d'Art occidental*).

CHTCHOUKINE (Stepan Semionovitch), peintre russe (1758-1828). Après avoir été l'élève de D. G. Levitski à l'Académie de Saint-Pétersbourg (1776-1782), il fréquenta l'atelier de J.-B. Suvée à Paris (1782-1786). Reçu académicien (1797), nommé professeur à l'Académie de Saint-Pétersbourg (1798), il est représenté par des portraits au Musée russe (Leningrad) et à la galerie Tretiakov (Moscou).

CHTCHOUKO (Vladimir Alexeïevitch), architecte soviétique (Tambov 1878 - † 1939). Elève de L. N. Benois à l'Académie de Saint-Pétersbourg, il voyagea en Grèce, en Italie et à Constantinople (1905-1907). Ses premières constructions importantes datent de 1907 à 1910 (Pavillon russe, à l'Exposition internationale de Rome). Après 1916, il travailla en collaboration avec V. G. Gelfreïkh (*Propylées de Smolnyï,* à Leningrad ; bibliothèque Lénine, à Moscou). Il séjourna de nouveau en Italie (1934), puis à Paris et à Londres. Il fut également décorateur de théâtre (*Boris Godounov,* Malyï théâtre, Moscou, 1937).

CHTCHOUSSEV (Alexeï Viktorovitch), architecte soviétique (Kichinev 1873 - Moscou 1949). Académicien (1910), architecte en chef de l'Exposition agricole de Moscou (1922-1923), directeur de la galerie Tretiakov (1926-1929), il prit une large part à la reconstruction de Moscou, de Novgorod et de Pskov. On lui doit, à Moscou, la gare de Kazan' (1913-1926), dans le style vieux-russe, le mausolée de Lénine (1924-1930), l'hôtel Moscou (en collaboration avec L. S. Saveliev, 1935), le pont Moskvoretski (1936-1938) ; à Tbilissi, l'Institut du marxisme-léninisme (1938) ; à Tachkent, l'Opéra (1947).

CHTHÔN ou **KHTHÔN.** Myth. gr. La Terre féconde.

CHTHONIA ou **KHTHONIA.** Myth. gr. Fille de Phoronée. Elle institua à Hermione les fêtes de Déméter Chthonia. — Fille d'Erechthée et femme de Boutès.

CHTHONIEN [ktonjɛ̃], **ENNE** adj. (gr. *khthonios ;* de *khthôn,* terre). Myth. gr. Epithète appliquée aux divinités infernales : Zeus, Hadès, Déméter, Perséphone, Hécate, les Erinyes, etc.

— ENCYCL. En relation avec le monde supérieur, les *divinités chthoniennes* représentaient la vie se manifestant sur la terre ; touchant aux profondeurs, elles étaient regardées comme dieux des Enfers. Les divinités chthoniennes étaient l'objet d'un culte suivi de la part des sectes orphiques, qui croyaient à l'immortalité et à la renaissance.

CHTHONIES [kto] n. f. pl. Antiq. gr. Cérémonies religieuses, parmi les plus anciennes, et au cours desquelles on fêtait les divinités chthoniennes, symbolisant le rythme de la nature qui se réveille au printemps. (Les chthonies furent consacrées à des animaux divinisés, tel le loup ; puis le culte de Déméter Chthonia rassembla ces rites épars.)

CHTHONIUS [ktonjys] n. m. Pseudo-scorpion, caractérisé par la longueur de ses pinces, et qui vit dans les mousses, les détritus, les endroits obscurs. (*Chthonius tetrachelatus* vit sous les pierres humides, près des habitations, et *C. ischnocheles* est commun dans la campagne et les forêts.)

CH'TI adj. (forme patoise de *chétif*). Malingre. ‖ Avare. ‖ Méchant.

CHTOLBA. V. ŠTOLBA.

Chtounda (la), secte russe du XIXe s., dont la doctrine, introduite par des colons allemands vers 1860, conquit de nombreux adeptes en Ukraine. Ses progrès furent considérables entre 1900 et la Première Guerre mondiale, et le gouvernement russe essaya vainement de les enrayer. La Chtounda, à fond de communisme utopique, ne reconnaît que le sacrement de baptême, qui est reçu à l'âge de raison, et elle n'admet d'autre forme du culte que les chants religieux et la lecture de l'Ecriture sainte dans des réunions dites « cercles évangéliques ».

CHTOUNDISTE adj. Qui concerne la Chtounda : *L'hérésie chtoundiste.*

CHU, E part. pass. du verbe *choir.* (V. CHOIR.)

CHÜANCHOW. V. TS'IUAN-TCHEOU.

Chubu sangaku, parc national du Japon (Honshu), autour du mont Hotaka.

CHUBUT, fl. d'Argentine, en Patagonie, qui rejoint l'Atlantique à Rawson ; 850 km. Son cours inférieur est bordé de luzernières irriguées. — Le *territoire de Chubut* a 140 800 hab. ; ch.-l. *Rawson.* En 1946, sa partie méridionale avait été détachée pour former la zone militaire de Comodoro Rivadavia ; aujourd'hui, le territoire de Chubut a recouvré une partie de cette zone.

CHUCHETER v. intr. (onomat.). [Se conj. comme *jeter.*] Gazouiller, en parlant du moineau.

CHUCHOTAGE ou **CHUCHOTIS** n. m. Chuchotement ; conversation à voix basse : *Voici Armand qui ose entrer, dérangeant le chuchotage tendre des deux femmes* (Colette).

CHUCHOTANT, E adj. Qui chuchote. ‖ Qui se fait par chuchotement : *Des causeries chuchotantes* (Goncourt).

CHUCHOTÉ, E adj. Phonét. Se dit d'un son, plus particulièrement d'une voyelle, dénué de sonorité.

CHUCHOTEMENT n. m. Action de chuchoter ; bruit de voix qui chuchotent : *Bientôt un léger murmure de voix éveilla son attention. Il n'avait vu personne dans ce coin de l'église. D'où venait donc ce chuchotement ?* (Maupassant).

CHUCHOTER v. intr. (onomat.). Parler bas à l'oreille de quelqu'un : *Il est de mauvaise éducation de chuchoter.* ‖ Faire entendre un murmure confus de voix : *Il n'y eut pas d'applaudissements, mais on chuchota longtemps* (Hugo). ‖ *Par anal.* Gazouiller tout bas : *Oiseaux qui chuchotent sous la feuillée.* ‖ Produire un bruit confus : *Feuilles qui chuchotent sous un faible vent.*

◆ V. tr. Dire à voix basse : *Je dis ce que tout le monde chuchote, ce que tout le monde colporte, que tu es le fils de l'homme qui t'a laissé sa fortune* (Maupassant).

CHUCHOTERIE n. f. Entretien, le plus souvent médisant, de personnes qui parlent à voix basse : *Je ne racontai donc rien à ma mère ; mais les interminables chuchoteries que ma tante Plantier tenait avec elle* (Gide).

CHUCHOTEUR, EUSE adj. et n. Qui chuchote ; qui aime à chuchoter : *La petite se lassa et dit : « Oh ! pardon, Monsieur » en fausse ingénue, avant d'aller rejoindre une bande chuchoteuse, ricaneuse...* (Colette).

CHUELLES, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), à l'E. de Montargis ; 795 hab. Exploitation pétrolière.

CHUGUETTE n. f. (provenç. *chugueto ;* dimin. de *chugo,* laitue). Un des noms dialectaux de la mâche.

CHUINTANT, E adj. et n. f. Phonét. Se dit d'une catégorie particulière de consonnes, fricatives ou spirantes palatales (leur émission est caractérisée par un recul de la langue, dont la pointe se relève en laissant en arrière des dents un espace libre pour le passage de l'air) : *Le j* [ʒ] *est une chuintante.*

— ENCYCL. On distingue plusieurs sortes de *chuintantes :* pour les unes, la pointe de la langue peut être dirigée vers le bas, comme dans les chuintantes de l'Allemagne du Sud ; pour les autres, et le plus souvent, elle l'est vers le haut (allemand du Nord, anglais, français, etc.).

Le français possède deux chuintantes : une sourde [ʃ], comme dans *cheval,* une sonore

Alexeï Viktorovitch CHTCHOUSSEV
mausolée de Lénine
Moscou

Phot. Brosse-Giraudon.

sir Winston CHURCHILL

CHULALONGKORN

lord Randolph CHURCHILL

[3], comme dans *sage;* outre le recul de la langue, elles sont caractérisées par une projection des lèvres en avant.

CHUINTEMENT n. m. Phonét. Prononciation des consonnes *ch* [ʃ] et *j* [ʒ], comme dans *ch*ien et *j*aune. ‖ Vice de prononciation qui consiste à substituer aux sons [s] et [z] des chuintantes, comme par exemple lorsqu'on prononce *poje* [poʒ], au lieu de *pose* [poz], ou *chac* [ʃak], au lieu de *sac* [sak]. ‖ *Par anal.* Bruit provoqué par le passage d'un gaz ou d'un liquide dans un orifice étroit, une canalisation : *Je pensais au bruit des machines, au chuintement de la vapeur comme à des chansons anciennes* (G. Duhamel).

CHUINTER v. intr. (onomat.). Crier, en parlant de la chouette.
— Phonét. Donner un son chuintant à une sifflante : *Certains Auvergnats chuintent en prononçant « chac » pour « sac ».*

CHUJOY (Anatole), écrivain et critique de la danse russe (Riga 1894), naturalisé américain. Il est l'auteur d'une *Encyclopédie de la danse* et d'un *Dictionnaire des termes de danse.* Il a fondé en Amérique les revues *Dance News* et *Dance Magazine.*

CHUKAR n. m. Nom d'une perdrix, race asiatique de la bartavelle, qui a été introduite dans plusieurs pays pour servir de gibier.

CHULALONGKORN (Paramindr Maha), ou **CULÂLONKLANAM**, ou **RÂMA V** (Bangkok 1853 - *id.* 1910), roi du Siam (1868-1910), fils du roi Mongkut. Très favorable aux innovations venues de l'Occident, il abolit l'esclavage, réorganisa et modernisa son royaume avec l'aide d'Européens, développa le commerce maritime, et pratiqua à l'égard de l'Angleterre et de la France une habile politique d'amitié qui sauvegarda l'indépendance du Siam. Il signa avec la France les traités du 13 février 1904 et du 23 mars 1907; ces actes fixèrent les frontières respectives en Indochine et rendirent au Cambodge Battambang et les ruines d'Angkor (1907). Enfin, il céda la suzeraineté des Etats malais à l'Angleterre (1909).

CHULAN n. m. Thé provenant de Chine.

CHULLPA n. m. (terme aymara signif. *tombeau*). Tour en pierre, au toit arrondi, qui servait de sépulture et, semble-t-il, parfois de logement aux Aymaras (Amérique du Sud).

CHUNCHON, v. de Corée (Corée du Sud), au N.-E. de Séoul; 54 500 hab. Marché et centre d'enseignement et d'expérimentation agricole.

CHUNCHO(S), tribus indiennes, de la famille arawak, qui habitent au Pérou, dans le nord du département de Cuzco.

CHUNGJIN. V. CHONGJIN.

CHUNGKING. V. TCHONG-K'ING.

CHUNIBERT, ou **CUNIBERT**, ou **HUMBERT** (saint), évêque de Cologne (entre 590 et 600 - v. 660). Conseiller de Dagobert Ier en 629, il fut chargé en 634 de gouverner l'Austrasie avec le duc Adalgisile pendant la minorité de Sigebert III, fils de Dagobert. — Fête le 12 novembre.

CHUNJU. V. CHONJU.

CHUNUPI(S), Indiens de l'Argentine et du Paraguay, dans le Chaco.

CHUPEN n. m. Courte veste du costume traditionnel breton.

CHUP-MESSAHITE n. m. (du turc *chibhmessihi*, presque chrétien). Nom donné à des Lazes de Trébizonde, pratiquant extérieurement l'islām (Laz), bien que chrétiens au fond. (On les appelle aussi CRYPTO-CHRÉTIENS.)

CHUQUET (Nicolas), mathématicien français (Paris 1445 - † 1500). On lui doit le plus ancien traité d'algèbre écrit par un Français, *Triparty en la science des nombres* (1484). Dans ce traité se trouvent déjà la notation cartésienne des exposants et les principes de leur calcul, l'emploi de ces mêmes exposants dans la résolution des équations, les signes algébriques, la règle des signes, et même le germe des logarithmes. Le *Triparty* a été publié en 1880, à Rome, dans le *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche fisiche* du prince Baldassarre Boncompagni.

CHUQUET (Arthur), critique et historien français (Rocroi 1853 - Villemomble 1925). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il étudia aux universités de Leipzig et de Berlin et devint professeur au Collège de France en 1892. Il publia des éditions d'auteurs allemands, puis se fit connaître comme historien. Directeur de la *Revue critique d'histoire et de littérature* et collaborateur de grandes revues étrangères, il a publié, sous le titre *les Guerres de la Révolution*, onze volumes, que suivirent *la Guerre de 1870-1871, l'Ecole de Mars (1794)* [1899], *l'Alsace en 1814, Stendhal-Beyle* (1900), *Études de littérature allemande* (1900-1902), *la Légion germanique (1792-1793)* [1904]. (Acad. des sc. morales et politiques, 1900.)

CHUQUICAMATA, v. du Chili septentrional (prov. d'Antofagasta), dans la vallée du río Loa; 25 000 hab. Mines de cuivre comptant parmi les plus importantes du monde. Fonderie et raffinerie de cuivre.

CHUQUISACA, départ. de la Bolivie, sur le versant oriental de la Cordillère; 283 000 hab. Capit. *Sucre.*

CHUR. V. COIRE.

CHURCH (sir Richard), officier anglais (Irlande 1784 - Athènes 1873). Volontaire pour la guerre de l'Indépendance hellénique (1821), il est nommé généralissime des forces grecques (1827). Protégé du roi Othon, il devient sénateur (1844).

CHURCH (Frederick Edwin), peintre américain (Hartford, Connecticut, 1826 - New York 1900). Auteur d'une série de tableaux intitulée *le Cœur de l'Amérique*, représentant des paysages de l'Amérique équinoxiale, il peignit aussi en Orient (Damas, Jérusalem), ainsi qu'à Athènes et au Labrador. Il rappelle tour à tour Turner et la minutie des Primitifs. Ses *Chutes du Niagara* (1857) ont été célèbres.

CHURCHILL, fl. du Canada (Saskatchewan et Manitoba), qui sort du lac La Loche et gagne la baie d'Hudson en s'épanouissant en nappes lacustres séparées par des étranglements et des chutes; 1 600 km. — A son embouchure se trouve le port de *Churchill*, point d'aboutissement du chemin de fer de la baie d'Hudson et centre de ravitaillement des régions arctiques; 400 hab. Base militaire.

CHURCHILL, patronyme d'une grande famille anglaise, rendue célèbre par le général John **Churchill**, 1er duc DE MARLBOROUGH, et, dans une moindre mesure, par sa femme Sarah JENNINGS (v. MARLBOROUGH). — Leur fille, ANNE, épousa en 1700 Charles SPENCER. — L'arrière-petit-fils de ceux-ci, George SPENCER, 5e duc de Marlborough, ajouta à son nom le patronyme de Churchill, conservé par ses descendants.

CHURCHILL (Arabella) [1648-1730], sœur de Marlborough. Elle devint fille d'honneur de la duchesse d'York en 1666. Le duc d'York, plus tard Jacques II, la prit pour maîtresse. Elle eut de lui quatre enfants, dont le duc de Berwick.

CHURCHILL (Charles), poète satirique anglais (Westminster 1731 - Boulogne-sur-Mer 1764). Forcé par sa conduite scandaleuse de renoncer à l'état ecclésiastique, il débuta dans les lettres par *la Rosciade* (1761), violente satire contre les principaux acteurs de son temps, suivie d'autres, écrites avec beaucoup de verve, mais remplies de personnalités et d'attaques contre les hommes politiques : *Apologie, la Prophétie de famine* (1763), *le Duelliste* (1763), *le Fantôme* (1763), *le Candidat* (1764).

CHURCHILL (lord Randolph Henry SPENCER), homme politique britannique (Blenheim Palace, Oxfordshire, 1849 - Londres 1895). Elu député conservateur en 1873, il manifesta bientôt un dynamisme et une indépendance turbulente qui bouleversèrent le parti. Il se fit l'avocat d'un « torysme* progressiste » qui fût devenu le parti des masses, ce que l'on surnommait le « Quatrième Parti ». Son activité présente donc une certaine analogie avec celle que menait à la même époque Joseph Chamberlain à l'intérieur du parti libéral. L'affaire égyptienne suscita ses critiques systématiques contre le gouvernement libéral. Pour le problème irlandais, il fut partisan d'amples concessions jusqu'au moment où l'adoption par Gladstone du Home Rule (1886), considéré comme le présage d'une complète indépendance irlandaise, lui fit abandonner son attitude conciliante. Fondateur de la Primrose League, il régénéra l'organisation du parti et contribua efficacement au triomphe unioniste aux élections de 1886. Il devint leader des Communes et chancelier de l'Echiquier dans le ministère Salisbury. Mais il ne s'entendait pas avec le Premier ministre, à qui il reprochait son refus d'un plan hardi de mesures sociales, et il démissionna. Sa santé défaillante réduisit bientôt son activité.

CHURCHILL (sir Winston Leonard SPENCER), homme d'Etat et écrivain britannique (Blenheim Palace, Oxfordshire, 1874 - Londres 1965), fils aîné du précédent. Après des études peu brillantes, il entra dans l'armée en 1895 et remplit plusieurs fois l'office de correspondant de guerre pour de grands journaux londoniens. En Afrique du Sud, pendant la guerre des Boers, il fut fait prisonnier et réussit une audacieuse évasion (1899).
En 1900, il fut élu député conservateur, mais, farouchement attaché au libre-échange, il ne tarda pas à quitter son parti pour rallier les libéraux. Là, il se lia d'amitié avec Lloyd George, doué comme lui d'un tempérament combatif. Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies (1905-1908) dans le ministère Campbell-Bannermann, il se fit l'avocat de l'autonomie pour les Républiques boers, et du Home Rule irlandais, qu'il osa défendre à Belfast. Le cabinet Asquith le promut au ministère du Commerce (1908-1910), puis à l'Intérieur (1910-1911), où il réalisa ou appuya de nombreuses réformes sociales : assurances ouvrières, protection des travailleurs à domicile, etc. Lorsque la tension internationale se fut brusquement aggravée en 1911, il fut transféré à l'Amirauté, pour y accélérer les réformes nécessaires (création d'un état-major naval) et harmoniser ses plans avec ceux de l'armée. Son énergie fit merveille. Contre certains de ses collègues et Asquith lui-même, il estimait la guerre inéluctable et un soutien total de la France indispensable. Sentant venir le danger, il mobilisa la flotte en juillet 1914 à la faveur de manœuvres.
La déclaration de guerre d'août 1914 trouva donc la flotte britannique prête grâce à lui, et l'énergique défense d'Anvers, à laquelle il participa, puis du littoral flamand, sauva les ports du pas de Calais. Percevant dans l'Empire turc la zone faible du dispositif adverse et aussi l'obstacle opposé à la liaison avec l'Empire russe, allié affaibli, il proposa au début de 1915 une opération combinée contre les Dardanelles, puis, une fois les détroits forcés, contre Constantinople. Sa conception stratégique était brillante et perspicace, mais elle demandait d'assez gros moyens; les chefs militaires ne partageaient pas son audace, et l'expédition, mal engagée, se termina par un grave échec, qui entraîna la chute du ministère. Dans le gouvernement de coalition qui suivit, Lloyd George confia à Churchill le ministère des Munitions (1917), puis celui de la Guerre et de l'Air (1918). A ce poste, qu'il garda jusqu'en 1921, il eut donc la charge des derniers efforts militaires, puis de la démobilisation. Mais sa violente hostilité contre la Russie révolutionnaire inquiéta Lloyd George, et Churchill se trouva quelque peu isolé.
L'éclatement de la « coalition » (1922) lui fit quitter et le pouvoir et le parti libéral, auquel il reprochait sa faiblesse en face du socialisme. En 1924, il rejoignit le parti conservateur, accueilli assez froidement par beaucoup de ses membres. Baldwin, cependant, lui confia le ministère des Finances (1924-1929). Churchill n'avait d'ailleurs pas de connaissances techniques, et sa principale décision, le retour à l'étalon-or, lui fut inspirée par les financiers londoniens. La crise de 1929 le ramena à l'isolement; il était toujours aussi vigoureusement hostile au travaillisme, et il n'avait plus confiance en Baldwin, dont il critiqua l'attitude lors de la crise qui aboutit à l'abdication d'Edouard VIII (1936); d'autre part, ses incessants appels contre une politique de concessions envers les régimes totalitaires suscitaient la méfiance de beaucoup de ses concitoyens, soupçonnant une manœuvre de son ambition.
En septembre 1939, la guerre éclatait; Churchill, auquel les événements avaient donné

Phot. A. F. P., Hautecœur, Nadar

raison, redevenait Premier Lord de l'Amirauté. Lorsque les premières défaites révélèrent les déficiences alliées, son énergie l'imposa, malgré son âge, comme l'homme d'une situation tragique. Le 10 mai 1940, il prenait la place de N. Chamberlain comme Premier ministre. Dans son premier discours, demeuré célèbre, il ne pouvait promettre « que du sang, de la peine, de la sueur et des larmes ». Ses buts de guerre s'énoncèrent simplement : « La victoire à tout prix. » Pour tenir tête, Churchill comptait essentiellement sur l'entente, mieux, sur une association avec les Etats-Unis. En excellents termes avec le président Roosevelt, il signa avec lui la Charte de l'Atlantique et reçut une abondante aide des Etats-Unis bien avant leur entrée en guerre. Il estimait aussi un conflit germano-russe inévitable ; celui-ci éclatait en juin 1941, sauvant définitivement le Royaume-Uni de l'invasion ; immédiatement, Churchill proposa au gouvernement soviétique une coopération militaire. En décembre, les Etats-Unis entraient à leur tour dans la guerre. Jusqu'à l'automne 1942, cependant, les Alliés furent maintenus sur la défensive. Pendant ces années difficiles, Churchill anima et coordonna l'effort britannique avec un entrain et une efficacité remarquables.

A la fin de 1942, les armées alliées avaient pris l'initiative sur tous les fronts. Pour soulager l'U. R. S. S., très éprouvée, les gouvernements alliés avaient admis la nécessité d'ouvrir un « second front ». En 1943, l'effondrement italien ouvrit en Méditerranée un nouveau champ d'action. Churchill favorisait une stratégie méditerranéenne et balkanique. Tout en maintenant avec Staline une coopération nécessaire au succès, il s'opposait souvent aux projets du chef d'Etat soviétique et redoutait une trop grande expansion russe. Les opérations qu'il envisageait en 1944 vers les Balkans et, à partir de l'Italie, vers l'Europe centrale lui auraient permis de soustraire d'importantes régions à une éventuelle sphère d'influence soviétique. Obligé d'abandonner ses projets, il collabora avec l'état-major américain à la réalisation et au succès du débarquement en Normandie (juin 1944), puis des opérations en France et en Allemagne jusqu'à la victoire en mai 1945.

Chef de guerre, Churchill n'avait pas eu le loisir de s'occuper des affaires intérieures. Les élections de 1945 furent un triomphe travailliste. Churchill n'en gardait pas moins, dans le monde entier, un prestige et une influence considérables, qui pesèrent d'un grand poids sur la politique internationale. Son discours à Fulton (Etats-Unis), en mars 1946, relança l'idée d'une association des pays anglo-saxons qui, élargie, contenait le germe du traité de l'Atlantique-Nord ; un autre discours, à Zurich (sept. 1946), plaida la cause d'une coopération européenne, suggestion d'où sortit le Conseil de l'Europe. Puis, devant le développement de la « guerre froide », il proposa plusieurs fois une conférence des chefs de gouvernement pour réduire les incompréhensions. Les élections de 1951 lui redonnèrent le pouvoir. Il continua de s'intéresser principalement aux problèmes internationaux, confiant dans « la paix par la force » alliée à une certaine souplesse. Dans le domaine intérieur, il ne bouleversa pas l'œuvre travailliste, se contentant de diminuer et de libéraliser l'appareil étatique, et laissant à son chancelier de l'Echiquier, R. Butler, le soin de résoudre les problèmes économiques et financiers. Il se déchargea enfin en 1955 de ses fonctions politiques et passa le pouvoir et la direction du parti à son ministre des Affaires étrangères et neveu par alliance, A. Eden.

Sir Winston Churchill s'est affirmé comme un grand chef d'Etat, une personnalité assez forte pour dominer le drame qu'il a vécu avec son peuple ; c'est aussi un maître de la langue anglaise, comme en témoignent ses discours et ses nombreux écrits, parmi lesquels on peut citer : *Life of Lord Randolph Churchill* (*Vie de lord Randolph Churchill*, 1906), *The World Crisis* (*la Crise mondiale*, 4 vol., 1923-1929), *Marlborough* (4 vol., 1933-1938), *War Memoirs* (*Mémoires de guerre*, 6 vol., 1948-1954). Prix Nobel de littérature (1953). [→ Biblio.]

CHURCHILL (Winston), romancier américain (Saint Louis, Missouri, 1871 - Winter Park, Floride, 1947). Il est surtout connu comme auteur de romans historiques : *Richard Carvel* (1899), *la Crise* (1901), *la Traversée* (*The Crossing*) [1904]. En 1908, il publia une œuvre satirique sur les politiciens : *la Carrière de Mr. Crewe*.

CHURCHILLITE n. f. (de *Churchill*, nom de lieu). Minér. Syn. de MENDIPITE.

CHURCHITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de cérium et de calcium.

CHURFIRSTEN, sommet des Préalpes suisses, dominant la rive nord du Walensee ; 2 309 m.

CHURRIGUERA (DE), famille d'architectes espagnols, dont les principaux sont : José, auteur de retables († 1679). L'essentiel de sa carrière se situe à Madrid, où il construisit, en 1674, le retable de l'église de Montserrat, qui servira de modèle à ceux de son fils ; — José (Madrid 1665 - † 1723), fils du précédent. Un dessin permet de connaître sa première œuvre : le catafalque de la reine Marie-Louise d'Orléans (1689). En 1692, il partit pour Salamanque, où il exécuta le retable de l'église de San Esteban. Il est également l'auteur de plusieurs façades d'églises à Madrid et surtout du palais de Goyeneche (Académie San Fernando). La ville de Nuevo Baztán (1722), près de Madrid, a été entièrement conçue et construite par lui ; — JOAQUÍN (1674 - 1724), frère du précédent. Il s'établit en 1706 à Salamanque. Maître d'œuvre de la cathédrale en 1714, il édifia une coupole, détruite par le tremblement de terre en 1755, et fit les stalles. Son œuvre la plus importante est le collège de Calatrava dans la même ville, où il faut citer également l'hôtellerie du collège d'Anaya ; — ALBERTO (Madrid 1676 - Orgaz 1740), frère des précédents. Installé à Salamanque en 1693, il devint maître d'œuvre de la cathédrale (1724). En 1726, il fit le retable de la cathédrale de Plasencia (Cáceres), d'après les plans de son frère et, en 1728, fournit ceux de la Plaza Mayor de Salamanque, souvent considérée comme la plus belle d'Espagne, terminée en 1755 par Andrés García de Quiñones. En 1729, il acheva la façade principale de la cathédrale de Valladolid (commencée par Juan de Herrera) et, en 1731, construisit à Salamanque l'église de San Sebastián.

CHURRIGUERESQUE adj. (du nom de l'architecte José *Churriguera*). Se dit d'un style qui a marqué l'architecture espagnole à la fin du XVIIe s. et au début du XVIIIe.

— ENCYCL. Un baroquisme exaspéré, imputable au tempérament national, aussi bien qu'à l'influence italienne (Garini, Borromini, Bernin), caractérise le style churrigueresque. Ses premières manifestations datent des pompes funèbres de Marie-Louise d'Orléans (1689). Narciso Tomé, Francisco Hurtado, Pedro de Ribera ont pratiqué ce style, dont les meilleurs exemples sont les portes de l'hospice de Madrid, de l'université de Valladolid, le *trascoro* de la cathédrale de Tolède, le palais San Telmo à Séville, le pont de Tolède (terminé en 1732-1734) à Madrid.

CHURWALDEN, station de sports d'hiver, en Suisse (Grisons), sur la Rabiusa, au S. de Coire ; 800 hab. Abbaye de Prémontrés, du XIe s. ; retables sculptés des XVe-XVIe s. Station d'été et de sports d'hiver. Alt. 1 231 m.

CHUS, fils de Cham et père des *Chusites* ou *Couchites*. (V. COUCH.)

Chūshingura (*le Trésor de la loyauté*), abrégé de *Kanadehon-chūshingura*, drame japonais en douze actes de Takeda Izumo (1748), disciple de Chikamatsu* Monzaemon. C'est la version la plus célèbre de la vengeance des quarante-sept rōnins d'Akō. (V. KABUKI.)

CHUSITE n. f. Minerai d'un jaune verdâtre, qui résulte de l'altération du péridot.

CHUSITES, nom biblique des Ethiopiens. (V. COUCHITES.)

Chusonji, temple de la secte Tendai, à Hiraizumi (Japon). Son kondō* devint, au début du XIIe s., le mausolée d'un clan prépondérant dans le Mutsu, et qui se prétendait apparenté aux Fujiwara ; de taille très restreinte, il est richement orné de laque noire rehaussée de nacre et d'or.

CHUSQUEA n. m. Bambou arborescent des régions montagneuses de l'Amérique tropicale. (Famille des graminacées.)

architecture **churrigueresque** l'université de Valladolid

CHUT ! interj. (onomat.). Silence !, ne faites pas de bruit : *Chut ! n'entendez-vous pas comme un galop éloigné ?* (Mérimée).

CHUTE n. f. (de l'anc. part. *chu*, *chute*, de *choir*). Action de choir, de tomber : *Faire une chute. La chute d'une pomme a dévoilé à Newton le système de l'univers* (Chateaubriand). || Déchet d'une matière dans laquelle on a taillé des objets : *Des chutes de tissu, de cuir, de bois.* || *Chute du jour*, moment où le jour diminue, où la nuit commence à se faire. || Action de se détacher des corps organisés : *La chute des feuilles, des dents, des cheveux, des poils.* || *Poét. Chute des feuilles*, automne. || — *Fig.* Action de tomber de telle ou telle position élevée : *La chute d'un ministère. Voyez Gallion et ses amis, ils n'auraient pas osé prévoir* [...] *la chute de l'Empire* (A. France). || Echec, insuccès d'une œuvre : *La chute de « Phèdre » éloigna Racine du théâtre.* || Faute qui fait passer dans un état de déchéance : *Les chutes des honnêtes femmes sont souvent d'une rapidité qui stupéfie* (Feuillet). || Partie où une chose se termine : *La chute des reins.*

— Aéron. *Chute libre*, première partie de la chute d'un parachutiste, entre le moment où il quitte l'avion et celui où il ouvre son parachute. (V. part. *encycl.*) || En astronautique, déplacement à vitesse constante, dans l'espace interplanétaire, d'un astronef dont les propulseurs ont cessé de fonctionner.

— Archit. *Chute de festons, d'ornements*, bouquets pendants de fleurs ou de fruits.

— Balist. *Angle de chute, point de chute*, v. TRAJECTOIRE.

— Constr. *Chute d'un toit*, sa pente.

— Electr. *Chute de tension* ou *de potentiel* (dans une machine), différence entre les tensions aux bornes à vide et à une charge déterminée, la vitesse et les autres conditions de marche restant constantes. || Dans un transformateur, différence entre les tensions secondaires en charge et à vide.

— Hydrogr. Masse d'eau qui tombe d'une certaine hauteur et qui est intermédiaire entre la cascade* et la cataracte*. || *Hauteur de chute*, dénivellation utilisée par une installation hydro-électrique.

— Littér. Pensée, image sur laquelle vient s'achever un court poème : *La chute d'un sonnet doit être noble et ingénieuse* (Saint-Evremond).

— Mar. Hauteur verticale d'une voile quand elle est tendue. || *Hauteur de chute*, guindant d'une voile. || *Ralingue de chute*, ralingue verticale.

— Mécan. Espace parcouru par une roue pendant qu'une de ses dents se dégage du pignon ou des palettes d'un système d'échappement.

— Méd. Déplacement qui amène un organe au-dessous de sa position normale. (On dit mieux PTOSE.)

— Métall. *Chute de lingot*, affranchissement de la tête du lingot, cette région étant celle où se rassemblent les impuretés et où se trouve la retassure. || *Coulée en chute*, coulée* directe.

— Min. *Chute libre*, appareil comportant une coulisse et un dispositif d'accrochage, permettant de désolidariser le trépan du mouvement des tiges de sonde, et de laisser tomber le trépan en chute libre de la hauteur de la coulisse. (Cet appareil n'est utilisé que dans les sondages de très grand diamètre.)

— Pêch. Hauteur d'un filet.

chute (archit.) boiserie

Phot. Direct. générale du tourisme espagnol, Giraudon.

— Physiq. *Chute des corps*, v. part. *encycl.* — Tapiss. Fragment de draperie qui retombe aux extrémités et parfois même à l'intérieur d'un décor drapé : *Chute simple. Chute à plis parallèles ou queue d'écharpe. Chute à godet. Chute sans ampleur.*

— Technol. Dans l'industrie des fleurs artificielles, assemblage de fleurs montées souples pour retomber en chute sur un chapeau ou une robe. ‖ Déchets ou petits fragments de drap qui proviennent de la coupe, et que l'on peut utiliser pour faire des raccords, des stoppages, etc.

— Théâtr. *Chute du rideau*, descente, baisser du rideau ; et, *par extens.*, fin du spectacle.

— Trav. publ. Différence de niveau de deux biefs consécutifs d'une rivière ou d'un canal. ‖ *Mur de chute*, mur en aval des portes d'amont d'une écluse à sas, rachetant la différence de niveau entre le radier de l'écluse et celui du sas.

— Encycl. Aéron. En parachutisme, la durée de la *chute libre* est très variable. Dans le cas du saut à ouverture automatique, il n'y a aucune chute libre. Dans le cas de sauts à ouverture commandée, la chute libre peut être très longue et durer pendant plusieurs kilomètres de descente verticale ; elle demande une forte résistance physique et un grand entraînement. Il ne s'agit pas d'un temps mort pendant lequel il suffit de subir les effets de la force de pesanteur qui entraîne inéluctablement vers le sol : la chute libre est une véritable « nage aérienne ». Dans un concours, aussi bien que pour la bonne utilisation du parachute, ce n'est pas, en effet, seulement la durée de la chute libre qui compte, mais la technique et la maîtrise du parachutiste pour contrôler à chaque instant sa position dans les airs. Par des mouvements de bras et de jambes appropriés, un parachutiste doit savoir se retourner afin, par exemple, de se placer dos au soleil, de rétablir toute position de déséquilibre qui pourrait être gênante au moment de l'ouverture du parachute. Il doit aussi être capable d'amorcer une descente en vrille et de l'arrêter à volonté. Cette technique, qui fait appel à toutes les qualités de l'homme, a assuré le succès mondial de l'école française de parachutisme.

— Bot. La *chute* des feuilles a lieu ordinairement avant la saison néfaste pour la plante (saison froide des pays tempérés ; saison chaude pour les régions chaudes et sèches) ; mais, quoique les feuilles soient mortes, elles ne tombent pas toujours avant la saison néfaste et restent parfois en place jusqu'au moment de la nouvelle pousse : on les appelle alors feuilles *marcescentes*. C'est grâce à une assise génératrice située en travers du pétiole et fabriquant une couche de liège que se fait la rupture.

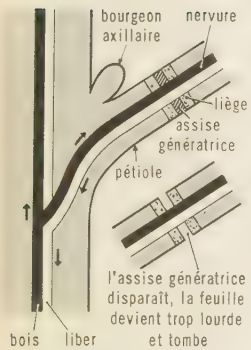

chute (bot.)

— Physiq. *Tous les corps tombent dans le vide avec la même vitesse.* Cette loi, soupçonnée par Galilée, fut démontrée par Newton au moyen de l'appareil appelé *tube de Newton*. C'est un long tube de verre dans lequel on introduit de la grenaille de plomb, des barbes de plume, etc. ; lorsque le tube est plein d'air, la *chute* de tous ces petits corps se fait avec des vitesses différentes, mais ces inégalités de vitesse disparaissent lorsqu'on a fait le vide. Les différences tenaient exclusivement aux inégalités d'action de la résistance de l'air.

En un lieu donné, le poids d'un corps varie peu avec l'altitude. Lorsqu'un corps tombe, il est donc soumis à une force pratiquement constante et, d'après le *principe fondamental de la dynamique*, il prend un mouvement uniformément accéléré, dont l'accélération, g, est l'accélération de la pesanteur en ce lieu. On peut exprimer les lois de ce mouvement par les formules

$$v = gt, \qquad e = \frac{1}{2}gt^2 \qquad \text{et} \quad v^2 = 2ge,$$

où t représente la mesure du temps écoulé depuis le début de la chute, v la vitesse acquise et e la distance parcourue depuis le départ.

On peut vérifier expérimentalement ces lois en se plaçant dans des conditions telles qu'on puisse négliger la résistance de l'air : avec des corps denses, au début de la chute, pour des vitesses restant faibles et parfois en ralentissant le mouvement sans le dénaturer. (V. chronophotographie, Morin [*machine de*] et plan *incliné*.)

Les formules précédentes supposent que le corps était initialement au repos. Si on lui communique, dans le vide, une vitesse initiale verticale v_o, positive lorsqu'elle est dirigée vers le bas et négative dans le cas contraire, les équations du mouvement deviennent

$$v = v_o + gt, \quad e = v_o t + \frac{1}{2}gt^2 \quad \text{et} \quad v^2 = v_o^2 + 2ge.$$

L'étude de ces formules montre qu'*un corps lancé verticalement de bas en haut s'élève à la hauteur d'où il aurait dû tomber pour acquérir la vitesse qu'on lui a communiquée.*

Lorsque le corps est lancé obliquement vers le haut, avec une vitesse v_o, dans une direction faisant un angle α avec l'horizontale, le mouvement dans le vide, projeté sur deux axes perpendiculaires, l'un Oz vertical, dirigé vers le bas, et l'autre Ox, horizontal et dans le sens du mouvement, a pour équations

$$z = \frac{1}{2}gt^2 - v_o t \sin\alpha, \qquad \text{et} \quad x = v_o t \cos\alpha,$$

l'origine O étant au point de départ.

En éliminant le temps t entre ces deux équations, on obtient l'équation de la trajectoire du corps :

$$z = \frac{g}{2v_o^2 \cos^2\alpha}x^2 - x \operatorname{tg}\alpha.$$

C'est une parabole d'axe vertical.

L'étude de l'équation de cette parabole montre que *le mobile montera obliquement à la hauteur où il se serait élevé verticalement s'il eût été animé, de bas en haut, d'une vitesse égale à la composante verticale* $v_o \sin\alpha$ *de sa vitesse initiale.*

On nomme *amplitude du jet* la distance au point de départ du point où le mobile traverse de nouveau l'horizontale de ce point de départ. On montre que : *A égalité de vitesse, l'amplitude croît avec l'inclinaison* α *jusqu'au point où cette inclinaison est de 45 degrés ; au-delà, elle décroît. — Le jet porte le plus loin possible lorsque le mobile est lancé à 45 degrés.*

Si l'on imagine qu'on lance, en même temps, d'un même point, dans toutes les directions, une infinité de projectiles animés d'une même vitesse, leurs trajectoires seront toutes renfermées dans une même enveloppe, qui porte le nom de *surface de sûreté*. Cette surface sera évidemment de révolution autour de la verticale passant par le point de départ ; pour en avoir la *méridienne*, qui est la *parabole de sûreté*, il faudra chercher l'enveloppe des paraboles représentées par l'équation

$$z = \frac{g}{2v_o^2 \cos^2\alpha}x^2 - x \operatorname{tg}\alpha,$$

en y considérant α comme variable.

La résistance de l'air apporte à ce mouvement parabolique de grandes modifications. Le mouvement donné par la chute d'un corps n'est, en réalité, qu'un mouvement relatif, car la Terre n'est pas immobile. On donne en mécanique une formule déterminant la déviation vers l'est qui en résulte pour la chute des corps.

Chute d'un ange (la), épopée de Lamartine (1838), qui se rattache, comme *Jocelyn**, à ce grand poème de l'humanité, les *Visions*, longtemps rêvé par le poète. Sous l'influence des *Amours des anges*, de Thomas Moore, et peut-être d'*Eloa**, de Vigny, Lamartine imagine que Cédar, un ange chargé de veiller sur une fille de la terre, Daïdha, demande à renoncer à sa nature céleste pour partager le sort de celle qu'il aime. Il sera exaucé, mais terriblement puni par les aventures d'une vie tragique qui le jettent, en particulier, dans le peuple des géants, représentants d'une civilisation à la fois très avancée et très féroce, qui disposent de machines volantes. Des quinze « visions » qui composent le poème, la huitième, *Fragments du livre primitif*, énonce le déisme de l'auteur, reflet de *la Profession de foi du vicaire savoyard*. La couleur, l'énergie, le pittoresque des décors empruntés aux paysages du Liban, que Lamartine a visité récemment, sont d'une tonalité exceptionnelle dans son œuvre.

CHUTER v. intr. *Fam.* Tomber, faire une chute : *Le Gave bruisse en chutant* (Jammes). *Elle chuta de sa chaise.* ‖ *Fig.* Ne pas réussir, tomber, en parlant d'une pièce de théâtre mal accueillie du public.

— Jeux. Ne pas réussir à faire le nombre de levées de cartes que l'on aurait dû faire.

CHUTER v. tr. Accueillir par des « chut » : *Il parla dans le bruit* [...] *on le plaisantait, on le chutait* (Zola).

CHUTNEY [tʃœtni] n. m. Art culin. Condiment anglais d'origine indienne, que l'on trouve dans le commerce. (Il est à base de vinaigre, de pommes aigres, de cassonade, de piments, de gingembre, d'ail, de raisins de Smyrne et de Malaga.)

CHUURONJANG, v. de Corée (Corée du Nord), au S.-O. de Chongjin ; 37 100 hab. Station thermale (sources chaudes).

CHVA n. m. Linguist. Nom donné, en grammaire hébraïque, à une voyelle réduite qui correspond à peu près à l'*e* muet du français.

— Encycl. Le *chva* peut être *mobile*, c'est-à-dire vocalique, auquel cas il a la prononciation de l'*e* français dans *tenir ;* ou bien *quiescent*, c'est-à-dire muet, auquel cas il est purement graphique, comme l'*e* du français *sotte*. Ce terme est aussi employé pour désigner, dans la restitution de l'indo-européen, un phonème de nature mal déterminée, généralement noté par un « ə » (*e* renversé).

CHVERNIK (Nikolai Mikhaïlovitch), homme d'Etat soviétique (Saint-Pétersbourg 1888). Ouvrier métallurgiste, il adhéra au parti communiste en 1905, et mena à Saint-Pétersbourg et dans d'autres villes une action clandestine, qui lui valut de fréquentes arrestations. Pendant la guerre civile, dans les rangs de l'armée rouge, il fut commissaire politique sur les fronts de l'Est et du Sud. Plus tard, il assura diverses fonctions : membre du Comité central du parti communiste à partir de 1925, président du Comité central du Syndicat de la métallurgie (1929), membre suppléant du Bureau politique du Comité central du parti communiste (de 1939 à 1952), président du Présidium du Soviet suprême de l'U. R. S. S. (1946-1953), puis président du Conseil central des syndicats (mars 1953).

Chvostek (signe de). Contraction réflexe des muscles de la face, obtenue par percussion de la joue, dans la région zygomatique. Le signe de Chvostek est caractéristique de la tétanie*. Il doit son nom au médecin tchèque František Chvostek (1834-1884).

CHYLAIRE adj. Physiol. Syn. de chyleux.

CHYLE n. m. (gr. *khulos*, suc). Physiol. Lymphe issue de l'intestin et chargée de gouttelettes graisseuses provenant de l'apport lipidique alimentaire.

— Encycl. Le *chyle* est contenu dans la partie axiale de la villosité intestinale qu'on appelle *chylifère*, puis il passe dans la circulation lymphatique (citerne de Pecquet et canal thoracique) et arrive enfin dans la circulation générale (veine sous-clavière gauche).

CHYLEUX, EUSE adj. Physiol. Qui appartient au chyle. ‖ Qui a de l'analogie avec le chyle. (On dit aussi chylaire.)

CHYLIFÈRE adj. et n. m. Se dit des vaisseaux qui portent le chyle de l'intestin grêle au canal thoracique.

— Encycl. Les canaux *chylifères* reçoivent le chyle élaboré. Chacun d'eux occupe la partie centrale d'une villosité, et est entouré d'un réseau artériel et veineux qui fournit, par sa partie artérielle, le sang nécessaire aux éléments de la villosité, et qui contribue, par sa partie veineuse, à un commencement d'absorption du chyle. Le chylifère, après avoir traversé la musculature intestinale, se déverse dans des capillaires variqueux, communiquant avec les vaisseaux lymphatiques. Pendant la période digestive, les chylifères sont gonflés et prennent une teinte laiteuse ; quand la digestion est terminée, ils ne se distinguent pas sensiblement des autres lymphatiques : c'est ce qui permet, en médecine légale, de reconnaître approximativement l'heure du dernier repas pris par la personne qui est morte.

CHYLIFICATION n. f. Physiol. Elaboration du chyle. (V. digestion.)

CHYLIFORME adj. Séméiol. Qui a l'aspect, la coloration du chyle : *Epanchement chyliforme.*

CHYLOPÉRITOINE n. m. Pathol. Epanchement de chyle dans le péritoine.

CHYLOTHORAX n. m. Pathol. Epanchement de chyle dans la cavité pleurale.

CHYLURIE n. f. (de *chyle*, et gr. *ouron*, urine). Pathol. Emission d'urine contenant du chyle.

— Encycl. La *chylurie* est surtout caractérisée par la présence de globules de graisse

émulsionnée, qui donnent à l'urine, comme au chyle, un aspect laiteux. Elle est due principalement à l'action de certains parasites, comme la *filaire* et la *bilharzie*, qui, envahissant la circulation capillaire et lymphatique, produisent la rupture des petits vaisseaux, laquelle permet ainsi l'écoulement de la lymphe et du sang dans l'urine. La chylurie parasitaire est très souvent accompagnée d'hématurie.

CHYME n. m. (gr. *khumos*, humeur). Physiol. Résultat de la transformation des substances alimentaires par le suc gastrique.
— ENCYCL. Lorsque les aliments ont été mastiqués, insalivés, avalés, et ont subi l'action chlorhydropeptique, facilitée par le brassage stomacal, ils forment une bouillie, le *chyme gastrique*, qui ne passe que par portions successives, en franchissant le sphincter pylorique, dans le duodénum. Sous l'influence des sucs pancréatique et entérique et de la bile, le chyme gastrique se transforme en *chyme intestinal*, lequel comprend deux parties : l'une, élaborée et absorbable, devient le *chyle*, et l'autre, représentée par les résidus digestifs, forme les matières excrémentielles, qui sont expulsées.

CHYMIFICATION n. f. Transformation des aliments en chyme. (V. DIGESTION.)

CHYMOSINE n. f. Syn. de LAB FERMENT.

CHYPRE. *De gauche à droite :* la mosquée Aya Sophia (ancienne cathédrale Sainte-Sophie), à Nicosie ; Nicosie (au premier plan, un caravansérail) ; mosquée Aya Sophia (ancienne cathédrale Saint-Nicolas), à Famagouste.

CHYPRE, en angl. **Cyprus,** en gr. **Kypros** ou **Kípro,** en turc **Kipris,** île de la Méditerranée orientale ; 9 282 km² ; 589 000 hab. (dont env. 100 000 Turcs). Capit. *Nicosie*. V. princ. *Limassol, Famagouste*.

● *Géographie*. Cette île est formée de deux chaînes montagneuses séparées par une large dépression centrale. L'extrémité nord-est de Chypre constitue la longue et étroite péninsule gréseuse du Karpas, qui se prolonge vers l'O. par des montagnes calcaires orientées de l'E. à l'O. et atteignant 959 m d'alt. Ces hauteurs septentrionales conservent quelques boisements et abritent des villages vivant de la culture des céréales, de la vigne, des agrumes. Elles dominent la dépression dite de la Mésorée, où certains secteurs sont très arides et où les fonds de vallées ont été souvent ravagés par des inondations brutales ; mais la construction de barrages et des travaux d'irrigation ont commencé la transformation de cette région : au blé et à l'orge s'ajoutent le coton, les oranges, les pamplemousses et, sur les premières pentes, la vigne. Toute la partie méridionale de l'île est occupée par le massif volcanique du Tróghodhos (Troódos), région sauvage et très peu habitée, culminant à 1 953 m, mais où l'on exploite des mines de cuivre (l'île a donné son nom à ce métal), d'amiante et de chromite.

● *Histoire*. Le plus ancien nom connu de Chypre est Alasia (tablettes d'Al-Amarna et de Boğazkale, IIe millénaire av. J.-C.). Un ou plusieurs royaumes d'Alasia se sont alors formés, englobant parfois la côte de Cilicie jusqu'aux abords de l'actuelle Alexandrette. Alasia, découverte sous le site d'Enkomi, en est la capitale. Depuis le IIIe millénaire av. J.-C., Chypre est renommée pour ses richesses minières : le cuivre extrait dans les montagnes est traité sur place et exporté en lingots vers l'Egypte et la Mésopotamie. Ces échanges ouvrent l'île aux influences extérieures. La technique et l'art cypriotes s'enrichissent d'apports phéniciens, et surtout mycéniens, par suite de l'installation dans l'île de colons égéens. Les ressources minières et la position stratégique de Chypre la désignent aux convoitises des Etats les plus puissants de la Méditerranée orientale : conquise par le pharaon Thoutmès III vers 1500 av. J.-C., elle devient ensuite vassale de l'Assyrie sous Sargon (fin du VIIIe s.), de l'Egypte sous Amasis (v. 560 av. J.-C.), de la Perse sous Darios. Néanmoins, les cités grecques et phéniciennes de l'île, gouvernées par des rois, réussirent à conserver leur autonomie sous la suzeraineté étrangère. En 500, puis au cours du IVe s., les cités grecques se dressent plusieurs fois contre les Perses, auxquels les cités phéniciennes restent fidèles. Sous Alexandre, les Grecs établissent pour la première fois leur autorité sur Chypre, mais l'île échoit aux Ptolémées après la mort du conquérant. Une expédition, dirigée par M. Porcius Cato, prend Chypre en 58 av. J.-C., en compensation des prêts non remboursés que Rome avait accordés à Ptolémée Aulète. César la rend aux Ptolémées. En 22, l'île devient province sénatoriale. Vite touchée par le christianisme, Chypre est visitée au Ier s. apr. J.-C., par saint Paul, saint Barnabé, originaire de l'île, et saint Marc. Maintenue dans l'Empire d'Orient jusqu'en 1191, Chypre, au contraire, résiste longtemps à l'expansion de l'islām. Les Arabes débarquent en 649, mais n'y demeurent que quelques années ; ils ravagent l'île en 805 et s'y établissent à partir de 862, mais Nicéphore Phocas les chasse de nouveau en 965. De la fin du XIIe s. au XVe s., Chypre devient l'une des bases d'attaque des croisés. Conquise par Richard Cœur de Lion lors de la 3e croisade, vendue aux Templiers (1191), puis, après une révolte de la population, à Guy de Lusignan* (1192), Chypre devient (1197) un royaume dont la civilisation est fortement marquée par l'influence de la France, du fait de l'installation de nombreux nobles français et des Lusignan. De nos jours encore, plusieurs châteaux et les églises gothiques de Nicosie et de Famagouste, construites par des maîtres champenois, témoignent de cette influence. Chypre devient ainsi, aux XIIIe et XIVe s., un Etat de peuplement, d'économie et de civilisation occidentaux en Orient, et dont l'importance stratégique est soulignée par l'installation dans l'île de l'Ordre Teutonique, dont la présence est attestée du début du XIIIe s. à 1330 environ. Après la perte de Saint-Jean-d'Acre (1291), l'île devient même le principal centre latin d'Orient ; colons et négociants de la côte du Levant y refluent : une période d'une exceptionnelle prospérité commence pour elle. Famagouste, trois fois plus peuplée qu'aujourd'hui, devient une grande place de commerce avec l'islām : dans son port franc s'échangeaient des marchandises de l'Occident, de l'Egypte, de l'Asie musulmane et de l'Inde. Ce commerce enrichit la colonie génoise de Chypre, qui joue un rôle politique dès lors qu'elle prête aux rois de Chypre. En 1383, Jacques Ier doit céder Famagouste aux Génois et accroître sans cesse les impôts pour satisfaire ses créanciers, qui constituent une société par actions, la *Mahone de Chypre*. Pour se dégager de la tutelle génoise, Jacques II (1460-1473) recherche l'alliance de Venise, qui disposait d'un comptoir à Paphos. Il épouse en 1468 une Vénitienne, Catherine Cornaro, qui, après le règne éphémère de son fils Jacques III (1473-1474), gouverne Chypre jusqu'à son abdication (1489) et la cède à Venise. Au contraire des Arabes, les Turcs y établissent solidement leur domination pour trois siècles (1571). En 1878, le sultan accorde à la Grande-Bretagne le droit d'occuper et d'administrer l'île, qui reste néanmoins sous la souveraineté ottomane. Chypre est annexée par la Grande-Bretagne dès que la Turquie entre en guerre aux côtés de l'Allemagne, le 5 novembre 1914, et cette décision est ratifiée par le traité de Lausanne, malgré les protestations grecques (1924). Chypre devient une colonie de la couronne britannique en 1925. A la suite de troubles, le Conseil législatif est supprimé en 1931. La Grande-Bretagne propose en 1947 un statut plus libéral, qui est rejeté par la population, dont la majorité réclame l'union avec la Grèce, l'*Enosis*. La guerre civile, menée depuis par l'*E. O. K. A.*, sous la direction du colonel Grivas, avec l'appui de l'Eglise orthodoxe autocéphale de l'île, représentée par l'archevêque Makarios, n'aboutit pas finalement à l'*Enosis*, mais à l'indépendance, à la suite de l'accord helléno-turc de Zurich (11 févr. 1959) et de l'accord anglo-helléno-turc de Londres (23 févr. 1959). Cette décision, appliquée le 16 août 1960, tient compte des intérêts stratégiques anglais en Méditerranée orientale et de l'existence d'une minorité turque dans l'île : la Grande-Bretagne conservera des bases militaires à Chypre et l'Etat cypriote sera dirigé par un président grec (Mgr Makarios, élu le 14 déc. 1959) et par un vice-président turc (Dr Kutchuk) assistés de ministres, qu'ils choisissent et qui ne sont responsables que devant eux. Le pouvoir législatif est exercé par une Chambre des représentants, sauf dans le domaine réservé aux assemblées élues par chacune des communautés nationales ; les conflits entre ces trois organismes sont soumis à une Cour suprême composée d'un président neutre, d'un Grec et d'un Turc. Chypre ne peut réviser elle-même les points fondamentaux de sa Constitution. La souveraineté externe de la république cypriote est limitée. Chypre a été admise dans le Commonwealth en 1961. Les troubles de Noël 1963, au cours desquels les deux communautés s'opposèrent violemment, pèsent sur l'avenir du nouvel Etat.

● *Beaux-arts*. Les fouilles de Cesnola, Ohnefalsch, Murray, Markides, Gjerstad ont apporté de la lumière sur les origines de l'art cypriote. La période préhistorique, de 3000 env. à la guerre de Troie, conjugue les influences égéennes avec celles de l'Orient ; la deuxième période (XIe-Ve s.) témoigne de la rencontre du courant syro-phénicien et du courant hellénique ; la troisième, gréco-romaine, de l'emprise totale de la Grèce, à partir du IVe s. av. J.-C. Des sites néolithiques ont été mis au jour à Khirokitia et à Erémi. Dès le IIIe millénaire apparaissent une poterie d'un rouge lustré caractéristique, des plaquettes de terre vernissée reproduisant la Grande Déesse, bientôt suivies de figurines de terre cuite et de vases peints à forme humaine. La sculpture, influencée au VIIe s. av. J.-C. par l'Egypte, relève, deux cents ans plus tard, du style ionien. L'industrie du bronze, très florissante, a donné de nombreux objets très appréciés dans le monde antique méditerranéen (en particulier des armes et des

CHYPRE
abbaye de Lapais

carte de CHYPRE

Phot. Viollet, Viollon.

patères). Au Moyen Age, Chypre passe aux croisés, et c'est alors que s'élèvent les monuments gothiques de Nicosie (cathédrale Sainte-Sophie, églises Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Saint-Georges-des-Latins) et de Famagouste (cathédrale Saint-Nicolas, églises Saint-François, Saint-Georges-des-Grecs), ainsi que l'abbaye de Lapais, près de Kerínia. Les Vénitiens rebâtirent les fortifications des deux villes principales; les Turcs convertirent des églises en mosquées. (→ Biblio.)

CHYPRE n. m. Vin fort estimé, que l'on récolte dans l'île de Chypre.

CHYPRIOTE ou **CYPRIOTE** adj. et n. Relatif à Chypre; habitant ou originaire de cette île.

◆ N. m. Appareil employé pour la destruction des criquets ou sauterelles.

— ENCYCL. Le *chypriote* est une bande de toile blanche de 1 m de hauteur environ, sur plusieurs centaines de mètres de longueur, dressée verticalement en arrière d'un fossé à parois droites. Les criquets sont chassés vers le fossé et y tombent, la toile formant obstacle. Quand le fossé est plein d'insectes, on les écrase en jetant de la terre dessus.

CHYTRÄUS (David KOCHHAFE, dit), réformateur allemand (Ingelfingen 1531 - Rostock 1600). Elève de Mélanchthon et professeur dans diverses universités, il organisa l'Eglise protestante d'Autriche et fut l'un des rédacteurs de la *Formule de concorde* (1580).

CHYTRE [kitr] n. m. ou f. (gr. *khutros* ou *khutra*). Dans l'Antiquité grecque, vase d'argile servant à cuire les aliments.

CHYTRIDIALES [ki] n. f. pl. Ordre de champignons inférieurs de la sous-classe des archimycètes*, comprenant surtout des espèces aquatiques parasites des algues, des ciliés, etc. (Le thalle se réduit à un sporange en forme de bouteille, d'où sortent des zoospores flagellées. Il existe une reproduction sexuée à peu près isogame à partir des gamètes de thalles différents [*Polyphagus euglenae, syntrichium* de la pomme de terre] ou du même thalle [*myzocytium*].)

CHYTROMA [ki] n. m. Bot. Syn. de ESCHWEILERA.

C. D. U. Sigle de *Christlich* Demokratische Union*.

Ci, symbole du *curie,* unité d'activité nucléaire.

C. I. Comm. Sigle de CERTIFICAT D'IMPORTATION.

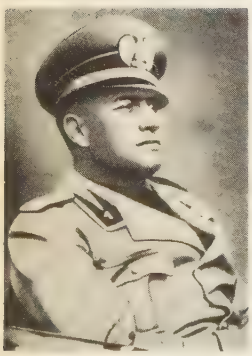

Galeazzo CIANO

CI adv. de lieu (forme parallèle à *ici,* comme autrefois on avait *celui* et *icelui,* etc.). Emploi limité aux formules funéraires *ci-gît, ci-gisent : Ci-gît Piron qui ne fut rien, | Pas même académicien* (Piron); à l'énoncé du total d'un *compte : Ci 20 000 francs.* ‖ Se joint, pour marquer la proximité dans l'espace ou dans le temps, aux adjectifs démonstratifs *ce, cette, ces,* et aux pronoms démonstratifs *celui, celle, ceux.* (Dans le second cas, l'adjonction est directe : *celui-ci, celle-ci;* dans le premier, *ci* se place après le nom auquel l'adjectif se rapporte : *Ce mois-ci, cet homme-ci, cette chose-ci.*) ‖ S'est joint aussi au pronom démonstratif *ce*,* mais de façon à ne faire plus qu'un mot avec lui. ‖ S'oppose souvent à *là,* pour désigner un objet ou un temps plus rapproché ou simplement distinct : *Ce tableau-ci est plus beau que celui-là.* ‖ Se place devant quelques adjectifs ou participes : *Ci-présent* (*présente*) se dit en termes de droit : *Les témoins ci-présents.* ‖ *Ci-joint* (jointe), *ci-inclus* (incluse), v. CI-JOINT, CI-INCLUS.

— LOC. ADV. ***De-ci de-là,*** de côté et d'autre. ‖ ***Par-ci par-là,*** en divers endroits, au hasard : *On trouve par-ci par-là, dans ce livre, des passages bien écrits.*

CI pron. dém. (plutôt emploi de *ci* opposé à *ça* qu'abréviation de *ceci*). *Comme ci comme ça,* ni bien ni mal.

C. I. A., sigle de CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY (dénomination officielle des services secrets des Etats-Unis).

CIALDI (Alessandro), ingénieur et physicien italien (Civitavecchia 1807 - Rome 1882). Officier de la marine pontificale, attaché de la Compagnie du canal de Suez, il s'occupa de la construction de Port Saïd.

CIALDINI (Enrico), duc **de Gaète,** général et homme politique italien (Castelvetro di Modena 1811 - Livourne 1892). Il prit part aux soulèvements de Parme et de Modène (1831), se réfugia à Paris, où il acheva ses études médicales, puis servit successivement dans l'armée espagnole pour la cause de Marie-Christine (1835), et dans l'armée piémontaise pour celle de l'Indépendance (1848 1849). Après Novare, il resta dans les rangs piémontais, commanda une brigade en Crimée, s'illustra à Palestro (1859) et à Gaète (1860), mais fut moins heureux dans la guerre de 1866, qui termina sa carrière militaire. Sénateur en 1864, il accompagna, comme ambassadeur à Madrid (1870-1873), le duc d'Aoste, devenu roi d'Espagne, et fut ambassadeur à Paris (1876-1881).

CIAMICIAN (Giacomo Luigi), chimiste italien (Trieste 1857 - Bologne 1922). Etudiant d'abord à Vienne, il devint à Rome l'assistant de Cannizzaro, fut nommé professeur à l'université de Padoue (1887), puis à celle de Bologne (1889). Il est connu pour ses recherches sur le pyrrole et sur les actions chimiques de la lumière, particulièrement en chimie biologique, dans le domaine de la végétation.

CIAMPI (Vincenzo Legrenzio), compositeur dramatique italien (Plaisance 1719 - Venise 1762). Il était fort jeune lorsqu'il fit représenter ses deux premiers opéras : *L'Arcadia in Brenta* et *Bertoldo in corte.* Ce dernier obtint un énorme succès et fut joué en 1753 à l'Opéra de Paris par une troupe de chanteurs bouffes italiens. Favart s'en empara et écrivit sur cette musique son livret de *Ninette à la cour.* De 1748 à 1754, Ciampi fit représenter à Londres quatre opéras. Il en a écrit environ vingt-six. On connaît de lui de nombreuses compositions polyphoniques, des sonates à 3, des sonates de violon, des concerts, etc. Il était virtuose du clavecin.

Ciampino, aéroport de Rome, à 16 km au S.-E. de cette ville.

CIANO (Galeazzo), comte **de Cortellazzo,** homme politique italien (Livourne 1903 - Vérone 1944). Fils d'un haut dignitaire fasciste, il participe lui-même à la « marche sur Rome ». D'abord rédacteur de journaux fascistes, il entre en 1925 dans la diplomatie, où il est successivement attaché aux ambassades d'Italie à Rio, à Buenos Aires et au Vatican, puis consul général à Chang-hai, chargé d'affaires et, finalement, ministre plénipotentiaire en Chine. En 1933, il est nommé chef du Bureau de presse de Mussolini, dont il devient le gendre, puis sous-secrétaire d'Etat à la Presse et à la Propagande, membre du Grand Conseil fasciste, ambassadeur et, le 9 juin 1936, ministre des Affaires étrangères. Dans ce poste, il seconde docilement au début le Duce dans sa politique et le pousse, en 1939, à occuper l'Albanie. Mais la soudaineté du déclenchement, quelques mois plus tard, de la Seconde Guerre mondiale par Hitler, sans entente préalable avec son allié italien et même en violation des précisions verbales données par Ribbentrop à Ciano, lors de leur rencontre en mai 1939 à Milan, le retourne contre une inféodation trop complète à l'Allemagne, et son action se révèle efficace pour décider Mussolini, dans une première phase de la guerre, à la « non-belligérance » de l'Italie. Il ne peut toutefois s'opposer à l'entrée de son pays dans le conflit après la défaite de la France, mais le *Journal* politique qu'il tient depuis 1936, et qui ne sera publié qu'en 1946-1948, le montre de plus en plus sceptique sur les fruits à attendre d'une guerre mal engagée et mal conduite. Le 5 février 1943, sentant venir la défaite, Mussolini démet d'office tous ses ministres, mais nomme Ciano ambassadeur auprès du Saint-Siège. Celui-ci vote contre les plans de son beau-père dans la séance du Grand Conseil du 25 juillet 1943 et y expose toutes les déloyautés du gouvernement nazi qui autoriseraient une paix séparée. Après l'arrestation du Duce, le lendemain, par ordre du roi, Ciano se réfugie néanmoins en Allemagne, devant l'écroulement du régime fasciste. Il n'en sortira que pratiquement prisonnier, poursuivi par la rancune de Ribbentrop, pour être livré aux autorités républicaines de l'Italie du Nord demeurées liées à Hitler, et sera exécuté avec quatre autres anciens dignitaires fascistes considérés comme traîtres envers Mussolini. (→ Biblio.)

CIANS (le), riv. des Alpes-Maritimes, affl. du Var (rive gauche); 25 km. En partie creusée dans des schistes rouges, sa vallée est suivie par une route très pittoresque.

CI-APRÈS loc. adv. Un peu après; un peu plus loin.

CIARLA (Raffaello), céramiste italien, parent de Raphaël (Urbino 1505 - *id.* 1571). Il fut au service du duc Guidobaldo II, de 1530 à 1560. Elève d'Orazio Fontana, il exécuta, d'après les dessins de F. Zuccari, un service de table pour le roi d'Espagne.

Ciba A. G. (GESELLSCHAFT FÜR CHEMISCHE INDUSTRIE IN BASEL), société de produits chimiques suisse, fondée en 1884 à Bâle. En 1918, elle conclut, avec deux autres grandes firmes chimiques bâloises, Geigy et Sandoz, un accord comportant la mise en commun de leur potentiel industriel et commercial, ainsi que de leurs bénéfices. Pour échapper aux mesures douanières de nombreux pays touchant le marché des colorants chimiques, la Ciba fonde à l'étranger différentes sociétés de production, notamment aux Etats-Unis, en Angleterre et en Italie. Après 1945, le groupe développe son activité dans le domaine des produits pharmaceutiques. Cette évolution entraîne, en 1951, la rupture du contrat de « communauté d'intérêts » de 1918. Depuis, la position industrielle et commerciale de la Ciba s'est considérablement renforcée. Elle a créé aux Etats-Unis un holding, la Ciba States Co., qui contrôle la Ciba Products Corporation et la Ciba Company, dans le domaine des colorants, ainsi que la Ciba Pharmaceutical Products Inc., en ce qui concerne les produits pharmaceutiques. En Angleterre, elle contrôle directement la Clayton Dyestuffs Cy (colorants), la Ciba Laboratories Ltd. (produits pharmaceutiques), l'Aero Research Ltd. (tissus artificiels), et est représentée au Canada, en Argentine, au Brésil, en Allemagne, en Espagne, en Inde et au Japon.

CIBALAE ou **CIBALIS.** Géogr. anc. Ville de la Pannonie inférieure. Patrie des empereurs Valentinien et Valens, et sans doute de leur père Gratien. Licinius y fut battu par Constantin, en 314. Auj. *Vinkovci,* en Yougoslavie.

CIBANITE n. f. (nom déposé). Mat. plast. Matière à mouler à base d'aniline-formaldéhyde.

CIBAO (MONTS), massif montagneux de l'île d'Haïti (Grandes Antilles), d'où sortent les principaux fleuves de l'île (Artibonite, etc.); 2 955 m au *pico de Yaque.*

CIBARRE n. m. Mot usité en Suisse, pour désigner le paleteur (ou marqueur*) dans un champ ou un stand de tir.

CIBBER (Caius Gabriel), sculpteur anglais (Flensburg, Holstein, 1630 - Londres 1700). Fils d'un ébéniste du roi de Danemark, il fit ses études à Rome et arriva en Angleterre peu avant la Restauration. Elève de John Stone, on lui attribue des statues pour la Bourse de Londres, pour les jardins et la chapelle de Chatsworth, pour l'asile de Moorfield, et l'église danoise de Londres (où se trouve son tombeau). Il est représenté au Victoria and Albert Museum.

CIBBER (Colley), acteur et auteur dramatique anglais (Londres 1671 - *id.* 1757). Acteur, puis directeur de Drury Lane, il écrivit aussi des œuvres lyriques, qui le firent nommer poète-lauréat en 1730; mais ses *Odes* sont depuis longtemps oubliées. Sa querelle avec Pope lui valut d'être pris pour héros de la seconde *Dunciade.* Le meilleur de son œuvre consiste en une trentaine de comédies sentimentales, qui font prévoir le drame bourgeois de Lillo : *le Dernier Expédient de l'amour* (*Love's last Shift*) [1696], *Elle voulait et ne voulait pas* (*She wou'd and she wou'd not*) [1702], *le Mari insouciant* (*The Careless Husband*) [1704], *le Non-Jureur* (imité du *Tartuffe,* 1717). Il a laissé une intéressante autobiographie : *Apologie pour la vie de Mr. Colley Cibber, comédien* (1740).

ČIBČA n. m. V. CHIBCHA.

CIBDAREAL. V. GÓMEZ DE CIBDARREAL.

CIBICHE n. f. *Pop.* Cigarette.

CIBLE n. f. (suisse allem. *schîbe,* disque). Objet servant de but pour le tir des armes de jet ou des armes à feu : *Tirer à la cible. Atteindre la cible.* ‖ *Fig.* Point de mire : *Etre la cible des mauvais plaisants.*

Phot. Larousse.

— Hématol. *Cellule en cible*, globule rouge où la répartition particulière de l'hémoglobine donne une image de cible.
— Pêch. *Cible d'Arenberg* (du nom de son inventeur), cible flottante utilisée dans les compétitions de lancer des poids et de la mouche.
— Encycl. Mil. De modèles extrêmement variés avec les armes de jet (arc, arbalète, javelot), la *cible* pour arme à feu s'est standardisée soit en un cadre de bois léger, tendu de toile d'emballage recouverte de papier blanc et porteur de cercles concentriques ou de figuratifs divers (objectifs de combat), soit en silhouettes de bois grandeur nature. Les cibles d'artillerie présentent en général la largeur du front à battre. Les cibles d'aviation sont ou fixées à terre pour le bombardement, ou constituées de manches à air remorquées par avion pour la chasse ou la D.C.A. Les cibles d'artillerie navale représentent des silhouettes de navires ou des panneaux tirés par un remorqueur à des vitesses et distances variables. Pour se rapprocher des conditions du combat moderne et tenir compte du caractère fugitif des objectifs, on a été amené à utiliser, pour les tirs de combat, des cibles de modèles divers, se déplaçant, disparaissant, surgissant inopinément, appelées *cibles oscillantes, mobiles, à éclipses*, etc.

CIBOIRE n. m. (lat. *ciborium*; du gr. *kibôrion*, coupe faite avec le fruit du nénuphar d'Egypte, ou en ayant la forme). Liturg. Vase

Limoges, XIVe s.
musée de Cluny

art italien, XVIe s.
Louvre

sacré, en métal précieux, où l'on conserve les hosties pour la communion : *Le saint ciboire*.
— Encycl. Le nom de *ciboire* a désigné un pavillon sous lequel était abrité le vase qui renfermait l'eucharistie; plus tard, le nom passa au vase lui-même, qui reçut différentes formes selon les époques. La coupe du ciboire doit être en or ou en argent doré à l'intérieur.

CIBORIUM [rjɔm] n. m. (mot lat.). Baldaquin soutenu par des colonnes et qui recouvrait l'autel des basiliques chrétiennes. ‖ Pl. *des* CIBORIA.
— Encycl. L'usage du *ciborium*, destiné à recouvrir l'autel, fut adopté par les chrétiens dès le IVe s. Des voiles, formés de tissus précieux, étaient attachés aux arcades et aux colonnes du ciborium. Au centre de la voûte de l'édicule était suspendue une colombe en métal dans laquelle on renfermait les saintes hosties. Peu à peu, les *ciboria* devinrent des ouvrages très précieux.

CIBOT (le R. P. Pierre Martial), jésuite et missionnaire français (Limoges 1727 - Pékin 1780). Il partit pour la Chine en 1758 et fut mathématicien de la Cour. Astronome, botaniste, linguiste, il a apporté une contribution importante aux *Mémoires concernant l'histoire des Chinois*.

CIBOULE n. f. (lat. *caepulla*, par le provenç. *cebola*). Nom usuel d'une espèce d'ail.
— Encycl. La *ciboule* (*Allium fistulosum*) est une liliacée vivace, originaire de Sibérie, qui peut se propager par division ou par graine. Il en existe deux variétés : la ciboule commune et la ciboule blanche hâtive.
La ciboule vivace, ou ciboule Saint-Jacques (*A. Lusitanicum*), ne donne jamais de graines. Ses feuilles sont plus raides, plus grosses et plus nombreuses que celles de la ciboule commune.
Les ciboules s'emploient comme condiment; elles ont un goût d'oignon très prononcé.

CIBOULETTE n. f. (dimin. de *ciboule*). Nom usuel d'une espèce d'ail. (Syn. CIVE, CIVETTE, APPÉTITS.)
— Encycl. La *ciboulette* (*Allium Schœnoprasum*) est une liliacée vivace indigène, formant des touffes serrées de feuilles fines, vert foncé. La ciboulette se multiplie par semis ou par division de touffe au printemps. Les feuilles s'emploient comme condiment et font partie des fines herbes.

Ciboulette, opérette, musique de Reynaldo Hahn, représentée pour la première fois à Paris, au théâtre des Variétés, en 1923. C'est un des chefs-d'œuvre d'un genre qui, après Lecocq, s'était déjà, avec Messager, affiné et élevé à un niveau de haute distinction. Le succès de *Ciboulette* prouve qu'une œuvre peut connaître une immense popularité sans jamais tomber dans la vulgarité ou la facilité.

CIBOULOT n. m. *Pop.* Tête : *Avoir une idée dans le ciboulot*.

CIBOURE, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), sur la r. g. de la Nielle, en face de Saint-Jean-de-Luz; 5 881 hab. Petite ville pittoresque, gardant une curieuse église du XVIe s. Station balnéaire. Patrie de Maurice Ravel.

CIBRARIO (Luigi, comte), historien et homme politique italien (Turin 1802 - Trebiolo 1870). Il fut appelé à la vie politique par Charles-Albert, qui l'envoya en 1848 proclamer, comme commissaire royal, l'union de la Vénétie au Piémont, et le nomma ensuite sénateur. Plusieurs fois ministre de 1852 à 1856, il soutint la politique d'intervention en Crimée de Cavour. Principaux ouvrages : *Storia di Torino* (1847), *Origine e progresso delle istituzioni della monarchia di Savoia* (1854-1855).

CIBYRA ou **KIBURA**. Géogr. anc. Ville grecque de Phrygie (Asie Mineure). Fondée par les Lydiens et rebâtie par les Pisidiens, elle devint la capitale de la Tétrapole Cibyratique. Elle fut prise par le préteur Murena en 83 av. J.-C. Siège d'un évêché dans les premiers temps du christianisme.

CICADELLE n. f. Genre d'insectes homoptères, famille des jassidés, dont une espèce, *Cicadella viridis*, vit en France sur les plantes les plus diverses, dans les lieux humides. ‖ *Par extens.* Petit homoptère sauteur, de la famille des cercopidés, des membracidés ou des jassidés.

CICADIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes homoptères, du groupe des auchénorhynques, comprenant les cigales et genres voisins.

CICADULE n. f. Cicadelle de petite taille, habitant l'Europe. (*Cicadula senotata* est parfois nuisible aux céréales. Le genre fait partie des homoptères, famille des jassidés.)

CICASSE n. f. *Pop.* (et dialect.). Eau-de-vie.

CICATRICE n. f. (lat. *cicatrix*). Marque d'une blessure, d'une plaie, qui tranche sur la peau avoisinante par sa coloration et l'épaisseur du tégument. ‖ *Fig.* Trace, atteinte : *Et si vous aviez vu la femme* [...] : *sous les yeux, en balafres violettes, les cicatrices d'une vie de plaisirs* (A. Daudet).
— Bot. Marque qui reste après la chute des feuilles et des autres parties articulées d'un végétal, ou après la guérison d'une plaie ou d'un ulcère, sur la tige des arbres.
— Encycl. Pathol. La *cicatrice* résulte des phénomènes de réparation (cicatrisation) qui s'opèrent pour boucher la brèche causée par un traumatisme dans le tégument extérieur ou dans un organe profond; elle est constituée par un tissu conjonctif dense, fibreux et blanchâtre, interposé entre les parties séparées, de telle sorte que la continuité des tissus soit de nouveau solidement assurée. Le tissu cicatriciel est peu innervé et mal irrigué. Quand la cicatrice résulte d'une réunion par première intention, elle finit, si elle n'est pas trop importante, par s'atténuer et même s'effacer définitivement; quand elle succède à une suppuration, elle est parfois indélébile. Certaines cicatrices se rétractent peu à peu et donnent lieu à des déformations notables. Les cicatrices, privées de filets nerveux, peuvent devenir douloureuses quand elles compriment un nerf, et donner ainsi naissance à des névralgies rebelles.
Certaines cicatrices, résultant de brûlures, de radiothérapie, etc., peuvent se cancériser dix, vingt ou cinquante ans après leur apparition.

CICATRICÉ, E adj. Langue class. Couvert de cicatrices : *Son teint cicatricé rend son air furieux* (Boileau).

CICATRICIEL, ELLE adj. Qui appartient à une cicatrice : *Tissu cicatriciel*.

CICATRICULE n. f. Biol. *Cicatricule* ou *disque germinatif*, petit disque qui renferme le noyau femelle et qui, dans les œufs télolécithes*, où le vitellus est très abondant, est formé, au pôle animal, par le cytoplasme refoulé vers la périphérie.
— Bot. Syn. de HILE ou OMBILIC.

CICATRISABLE adj. Qui peut se cicatriser.

CICATRISANT, E adj. et n. Se dit d'un remède qui favorise la cicatrisation.
— Encycl. On a longtemps englobé sous le vocable de *cicatrisant* de nombreuses substances qui favorisent la cicatrisation par des processus indirects : tels sont certains antiseptiques (iodoforme, acide phénique, etc.) ou certains caustiques détruisant les parties malades (nitrate d'argent, etc.); en réalité, seuls les médicaments favorisant la multiplication cellulaire dans des conditions normales ou accélérées peuvent être considérés comme cicatrisants. C'est ainsi que l'action locale ou générale de vitamines (vitamine A, vitamines B, vitamine E) ou d'hormones (insuline, extraits pancréatiques désinsulinés, hormones hypophysaires, etc.) est considérée comme cicatrisante; toutefois, cette action cicatrisante ne peut s'exercer que sur des plaies rendues rigoureusement aseptiques par l'emploi préalable d'antiseptiques, ou d'emblée stériles. Par ailleurs, diverses méthodes, dites « biologiques », ont été préconisées avec des succès variables : telles sont la méthode Bogomoletz* (sérum antiréticulocytotoxique) et la méthode de Filatov (emploi des extraits de placenta*), dont les modes d'action sont encore l'objet d'études physio-pathologiques et cliniques.

CICATRISATION n. f. Biol. Phénomène grâce auquel sont réparées les lésions des tissus et des organes.
— Encycl. Biol. animale. La *cicatrisation* est un procédé de défense contre les ruptures de tissus. La plaie ou blessure donne issue au sang, qui, au contact de l'air, se coagule; le caillot de coagulation bouche la plaie; il empêche le sang de continuer à couler, et pare ainsi au danger d'hémorragie. Mais la plaie demeure, constituant une brèche que l'organisme répare par l'intervention d'un processus qui est la cicatrisation. Elle décrit trois phases : dans la première, la coagulation du caillot fibrineux tend, par sa rétraction, à rapprocher les deux lèvres de la plaie, et établit une charpente provisoire de réparation; dans la deuxième, les leucocytes et les cellules conjonctives consolident cette charpente; enfin, dans la troisième, les cellules conjonctives et épithéliales prolifèrent et forment ainsi, entre les bords de la plaie, un tissu solide et résistant (cicatrice). Quand la cicatrisation s'opère sans suppuration, elle est dite *par première intention*. Ce qui précède s'applique à toutes les réparations tissulaires, qu'elles soient superficielles ou profondes, quelles que soient l'étendue et la profondeur des lésions, qu'elles soient ou non infectées. L'infection, surtout si elle est primitive, entraîne une suppuration, qui peut empêcher ou ralentir la production du tissu de cicatrisation. Les antimicrobiens modernes ont pratiquement fait disparaître ce danger. Ils permettent l'usage de greffes quand la perte de substance est étendue, sans attendre la cicatrisation préalable.
— Biol. végét. La *cicatrisation* chez les végétaux est très lente, à moins que la plaie ne soit limitée à une petite surface. Chez les végétaux ligneux, il se forme autour de la plaie un tissu cicatriciel qui finit par la recouvrir. C'est ainsi que se ferment les plaies occasionnées par le greffage, le bouturage. Chez les plantes résineuses, l'écoulement de résine au niveau de la plaie assure

cible

ciboulette

ciborium
basilique Saint-Laurent-hors-les-Murs, Rome

ciboule

par dessiccation un revêtement protecteur à l'abri duquel s'opère lentement la cicatrisation. Mais chez les essences feuillées, et notamment chez les arbres fruitiers, les plaies étant des portes ouvertes à certains parasites, il faut hâter la cicatrisation, soit en les recouvrant simplement d'un mastic protecteur, soit en faisant précéder cette opération d'un assainissement de la plaie (enlèvement des tissus nécrosés, mise à vif du tissu sain et badigeonnage au moyen d'une solution antiseptique : bouillie cuprique, par exemple).

CICATRISER v. tr. Fermer, dessécher, en parlant d'une plaie : *Cicatriser une blessure.* ‖ *Fig.* Apaiser, guérir : *Le temps cicatrise les douleurs.*

◆ V. intr. : *Blessure qui est longue à cicatriser.*

CICCIONE (Andrea). V. Andrea *da Firenze*.

CICENDIA [cisĕdja] n. f. Plante glabre et glauque, à fleurs jaunes ou jaunâtres solitaires, de 5 à 15 cm de haut, que l'on trouve dans les sentiers ou dans les landes des régions siliceuses. (Famille des gentianacées.)

CICER [sisɛr] n. m. (mot lat.). Nom scientifique du pois* chiche.

CICERBITA n. f. Plante à fleurs d'un bleu violacé, pouvant atteindre 2 m de hauteur, poussant dans les bois ou au bord des ruisseaux. (Famille des composées.)

Cicereia (lex), loi romaine qui obligeait le créancier recevant l'engagement de *sponsores*, ou de *fidepromissores*, à déclarer tout haut, en leur présence, le montant de la créance et le nombre des cautions.

CICERELLE n. f. Ichtyol. Nom usuel de l'ammodyte de la Méditerranée.

CICERI (Pierre Luc Charles), peintre français (Saint-Cloud 1782 - Saint-Chéron 1868). Après avoir étudié l'architecture, il se fit connaître par des aquarelles fantastiques quant à l'inspiration et caractérisées par d'habiles effets de clair-obscur. Ses décors pour l'Opéra, et notamment pour *Robert le Diable*, d'un goût romantique accentué, établirent sa réputation. Il avait épousé la fille d'Isabey. Le musée d'Aix conserve de lui *Falaises de l'Océan* ; le musée de Versailles, *Attaque de Vienne*. — Son fils Eugène (Paris 1813 - *id.* 1890), exécuta lui aussi des décors de théâtre, mais est principalement estimé pour ses vues de la forêt de Fontainebleau (musées de Chartres, du Havre, de Limoges, de Perpignan, de Troyes).

CICERO, v. des Etats-Unis (Illinois), dans la partie orientale de la conurbation de Chicago ; 69 100 hab. Centre industriel (matériel électrique et métallurgie).

CICÉRO n. m. (du nom d'un caractère d'imprimerie qui avait été utilisé pour les *Epîtres* de Cicéron). Imprim. Epaisseur de douze points typographiques (points Didot), qui sert d'unité dans le calcul des blancs à répartir : *Le cicéro mesure environ 4,5 mm.* (On dit surtout douze.)

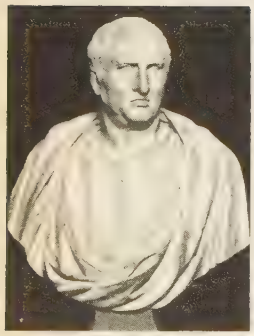

CICÉRON
musée du Capitole
Rome

CICÉRON, en lat. **Marcus Tullius Cicero**, orateur latin (Arpinum 106 - Formies 43 av. J.-C.). Plébéienne, sa famille détenait une fortune accumulée par plusieurs générations de terriens, dont le surnom héréditaire de Cicero dérive probablement de l'habileté acquise dans la culture des pois chiches (*cicer*). Le père de Cicéron, marié à une Helvia apparentée à des nobles et entré dans l'ordre équestre, vint à Rome procurer à ses deux fils, Marcus et Quintus, une éducation d'élite. Il put faire entrer Marcus dans la familiarité des orateurs Antoine et L. Crassus, des Scaevola, les jurisconsultes. Ces maîtres appartenant tous au parti de la noblesse sénatoriale, il se trouva prédestiné à militer dans les rangs des conservateurs ; sa participation à la *guerre sociale*, dans les états-majors de Sulla et du père de Pompée, ne fit que renforcer ses tendances.

Aussi, lorsque les *populares* Marius, puis Cinna, eurent triomphé, Cicéron se fit oublier. Il se consacra à l'étude des Grecs. Dès 87, il avait suivi les conférences d'art oratoire de Molon de Rhodes, de passage en Italie ; il s'enferma ensuite dans sa maison avec le néopythagoricien Diodote, et il attendit que Sulla eût écrasé les démocrates pour aborder la vie publique en simple avocat. Son premier plaidoyer, le *Pro Quinctio*, en 80, ne relevait que du droit civil, mais le second, en janvier 79, le *Pro Roscio Amerino**, le poussa au premier plan de l'actualité. Sa plaidoirie témoignerait d'un grand courage s'il avait été le seul à attaquer le régime de Sulla à travers son affranchi Chrysogonus. Mais, en réalité, Messala, Publius Scipion et, avec eux, la puissante famille des Metelli couvraient son audace de leur assistance : Cicéron, peu après avoir gagné son procès, s'embarqua pour la Grèce. A Athènes, il partagea son temps entre les leçons du chef de l'Académie, Antiochos d'Ascalon, et celles de Zénon, qui professait l'épicurisme. En 78, il se rendit à Smyrne auprès de Rutilius Rufus, un austère conservateur, victime des inimitiés que lui avaient suscitées son rigorisme, puis à Rhodes, où il retrouva Molon et où il écouta Posidonius d'Apamée, que son stoïcisme mitigé et ses tendances pythagorisantes inclinaient, en politique, vers un système d'équilibre des pouvoirs. Lorsque, après la mort de Sulla (78), Cicéron regagna l'Italie, il s'aperçut que sa renommée avait grandi, par le double prestige d'une supériorité intellectuelle nourrie de ses études aux pays d'Orient, et d'un attachement, qui paraissait encore accru par les liens qu'il y avait noués, à la cause de la *nobilitas*. Aussi fut-il élu questeur en 76. Le sort lui attribua une questure de Sicile, dont il s'acquitta à la satisfaction des provinciaux. Après son départ, il accepta des Siciliens (70) de soutenir leurs griefs contre l'ancien magistrat C. Verres, qui les avait pressurés de 73 à 71. Par fidélité au parti sénatorial qui venait de l'élever au consulat, Hortensius assuma la défense d'un accusé dont les abus risquaient d'éclabousser la *nobilitas* ; Cicéron ne s'en laissa imposer ni par le renom ni par la nouvelle dignité de son adversaire. Il présenta au tribunal les témoins à charge qu'il avait cités. Leur nombre et leur assurance intimidèrent Hortensius, et leur défilé n'était point terminé que Verres avait déjà quitté Rome. Cette dérobade coupait court à l'indulgence des juges, qui, le 14 août 70, condamnèrent Verres, par défaut, à rembourser aux Siciliens 60 millions de sesterces. Cicéron se dédommagea du silence qu'il avait habilement observé en publiant les plaidoiries dont sa tactique l'avait dispensé : les *Verrines**.

Pour le récompenser, les Siciliens lui avaient expédié une importante cargaison de blé. Protestant de son respect de la loi Cincia, qui prohibait les rémunérations d'avocat, Cicéron abandonna aux greniers de la plèbe cette aubaine ; ce geste de désintéressement favorisa son élection, en juillet 70, à l'édilité. En outre, son succès sur Hortensius consacra sa réputation d'avocat. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les causes que Cicéron a plaidées (*Pro Caecina*, en 69 ; *Pro Roscio comoedo*, en 68 ; *Pro Cluentio*, en 66 ; *Pro Archia**, en 62 ; *Pro Rabirio Postumo*, en 55). Il ajoutait aux bénéfices de ses plaidoiries ceux des consultations dispensées à des magnats, comme ce Cluvius qui lui laissa, en 44, sa villa de Pouzzoles. Jusqu'à sa mort, Cicéron mènera dans sa maison du Palatin et dans ses nombreuses villas une existence de grand seigneur, et il faut retenir de sa richesse qu'elle a, en quelque sorte, dédouané l'homme nouveau et, du même coup, facilité ses victoires dans les luttes électorales.

Dès 69, il plaida pour Fonteius, qui avait motivé, de la part des Gaulois de la Narbonnaise, une plainte contre ses abus de pouvoir de gouverneur. C'était prendre le contrepied de son attitude de l'année précédente, mais aussi préluder à une réconciliation de la *nobilitas* avec les chevaliers. C'est ce que Cicéron appellera plus tard la *concordia ordinum*, idéal dont la réalisation eût coûté cher aux provinciaux, aux dépens de qui les gouverneurs de l'ordre sénatorial et les publicains de l'ordre équestre eussent scellé leur alliance. Affaiblie par les revers de ses généraux en 68, la noblesse ne put s'opposer à la loi Gabinia, qui, pour anéantir la piraterie, conféra un pouvoir universel à Pompée. Au sénat, Cicéron était resté silencieux et, bénéficiant d'une réserve qui lui valut l'appui moral de Pompée victorieux, il fut élu préteur pour 66.

Il devait, en cette qualité, donner des gages au proconsul vainqueur par son discours en faveur de la *loi Manilia**, qui attribuait à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate. Par là, il fraya les voies à la monarchie militaire, mais renforça sa situation personnelle. Grâce aux incertitudes de ses intentions, il put, aux comices consulaires de 64, évincer Catilina et paraître, en 63, comme le consul du sénat en face de son collègue Antoine, colistier de Catilina et favori de la plèbe. Habilement, et avant même son entrée en charge, il neutralise Antoine lors du tirage au sort des provinces que les consuls de 63 auraient à gérer à l'expiration de leur magistrature. Antoine s'était vu attribuer la Cisalpine ; Cicéron avait reçu la Macédoine, pleine de promesses pour qui saurait l'exploiter. Il proposa à Antoine un échange que celui-ci s'empressa d'accepter. L'offre n'était pas désintéressée, car des lettres de Cicéron prouvent qu'Antoine s'était secrètement engagé à lui ristourner des pourcentages sur les bénéfices subtilisés aux Macédoniens. Mais d'un collègue hostile elle fit un complice et un obligé.

Au début de janvier 63, par ses deux discours *De lege agraria*, il fait échec au projet de réforme agraire de Rullus. Au printemps, il tient tête aux *populares*, dont les leaders étaient Crassus et César. Celui-ci avait accusé de haute trahison le sénateur C. Rabirius, pour avoir, trente-sept ans auparavant, participé à la mise à mort de Saturninus. Cicéron soutint victorieusement, dans son *Pro Rabirio*, l'innocence du vieillard. Mais, lorsque, de nouveau battu aux élections consulaires de septembre 63 pour 62, Catilina, résolu à la violence, ourdit dans Rome une conjuration qu'appuieraient au moment voulu les bandes que Manlius recrutait en Etrurie, Crassus et César s'effrayèrent d'une aventure qui menait à la guerre civile, et, dans la nuit du 20 au 21 octobre, Crassus vint informer Cicéron. Le lendemain, le sénat conférait au consul la puissance illimitée du sénatus-consulte suprême. Muni de cette arme, Cicéron pouvait la brandir contre les conjurés prêts à l'assassiner à l'aube du 8 novembre. Le complot n'ayant pas reçu un commencement d'exécution, il n'osa sévir et convoqua le sénat dans l'espoir que Catilina, présent à la séance, serait contraint de s'exiler de lui-même au milieu de sa troupe d'Etrurie. Tel fut le but, utilement atteint, de la *1re Catilinaire**. Le 9 novembre, Cicéron prononçait devant le peuple la *2e Catilinaire*, où il dénonçait les criminels ; mais les conjurés se sentirent raffermis par le procès de brigue intenté par Caton au consul désigné, Murena* ; et même après l'acquittement de celui-ci, enlevé par la plaidoirie du consul en charge, ils persévérèrent dans leurs intentions subversives. Cicéron les confondit au sénat et, le 3 décembre au soir, il informa le peuple par sa *3e Catilinaire*. Le 5 décembre, il posa aux *Patres* la question qu'il était habilité à résoudre tout seul : que faut-il faire des prisonniers ? César proposa leur emprisonnement perpétuel. Dans sa *4e Catilinaire*, Cicéron inclina vers la peine capitale. Caton se prononça pour la mort, que vota le sénat. Aussitôt après, Cicéron veilla en personne à l'exécution du décret. Devant l'opinion, la responsabilité qu'il avait cherché à transférer au sénat retombait sur ses épaules, et, le 29 décembre 63, à sa sortie de charge, il en accrut encore le poids par son orgueilleux serment d'avoir sauvé la République.

En janvier 61, le retour de Pompée augmenta cette confiance en lui-même au point qu'il intervint en témoin à charge dans le procès intenté à Clodius à cause du scandale dont aurait été troublée la célébration des *damia* (fêtes en l'honneur de Cybèle), et que dénoua un acquittement. Mal lui en prit, car bientôt la formation, en 60, du premier triumvirat, entre Pompée, Crassus et César, favorisa l'élection de Clodius au tribunat de la plèbe pour 58 ; et le premier acte du tribun fut d'assouvir sa vengeance en portant une loi qui punissait capitalement tout citoyen romain convaincu d'en avoir mis un autre à mort sans l'aveu du peuple. Cicéron, effrayé de cette menace, s'expatria (20 mars 58). Clodius vendit ses biens à l'encan et rasa sa maison. Cicéron ne fut rappelé dans la Ville, sur la proposition des consuls, qu'en août 57. Il se prodigua en actions de grâces en plusieurs discours (*De reditu*, *De domo*, *De haruspicum responsis*) et n'effectua sa rentrée politique, par le biais de sa profession d'avocat, qu'avec ses plaidoyers *Pro Sestio* (mars 56) et *Pro Caelio* (avr. 56). Il

Phot. Anderson-Giraudon.

rebâtit sa maison, non sans mal, et, pour plus de sécurité, seconda les triumvirs dans sa plaidoirie *Pro Balbo* (fin 56), dans son réquisitoire *In Pisonem* (été 55), dans la défense d'un ennemi comme Vatinius (juill. 54) et d'un ami de Clodius comme Scaurus (été 54).

Mais, ébranlé en 53 par la mort de Crassus, le triumvirat allait bientôt se disloquer. Le dernier événement à la suite duquel l'entente de César et de Pompée se soit manifestée fut l'assassinat de Clodius par les bandes de Milon, le 1er janvier 52. Pompée (avr. 52) ouvrit le procès *de vi* auquel s'était exposé Milon*. Le *Pro Milone* de Cicéron est un de ses plus beaux discours. Mais le texte que nous possédons fut rédigé après coup et n'a rien de commun avec la plaidoirie réelle, dont la faiblesse n'éveillera chez Milon, exilé à Marseille, qu'une douce ironie à l'égard de l'avocat qui s'était laissé démonter.

Dès lors, Cicéron se tient à l'écart d'une situation scabreuse ; il consacre le meilleur de son temps à écrire des traités sur l'éloquence, dans le *De oratore** (55), et sur la politique, dans le *De legibus** (52), dans le *De republica**, qu'il a gardé sur le métier de 54 à 51. Puis il saisit l'occasion d'échapper à l'atmosphère romaine qui s'alourdissait. Nanti enfin de son proconsulat, il partit en 51 pour la province de Cilicie, qui lui était échue. Il ne rentra à Rome qu'en septembre 50. A son retour, les dés étaient jetés. Retiré dans sa villa de Formies, il observa d'abord une stricte neutralité entre les belligérants. Lorsque Pompée eut quitté l'Italie pour l'Orient (9 févr. 49), il ne se décida que le 7 avril 49 à l'y rejoindre. Après la défaite de Pharsale (29 juin 48), il déclina le commandement que les survivants voulaient lui déférer, et il débarqua à Brindes en novembre 48, comptant sur l'indulgence de César.

A la fin de septembre 47, il obtint son pardon de l'*imperator* et se retira à Tusculum. Le forum retentira encore de belles plaidoiries prononcées en faveur de Pompéiens dont il sollicitait la grâce, remplies de louanges pour la clémence du dictateur, le *Pro Marcello** et le *Pro Ligario*, en 46. Mais c'est à des études désintéressées que, pour se consoler de la perte de son influence et bientôt, en 45, de la mort de sa fille Tullia, il consacra tout son temps. En 46 paraissent ses traités de rhétorique, l'*Orator** et le *Brutus**, et il fait ses débuts de moraliste avec les *Paradoxa*. En 45, en plus de charmants dialogues, le *De amicitia*, le *De senectute**, il publie successivement 4 livres d'*Académiques**, 5 livres du *De finibus*, 5 livres de *Tusculanes*, 3 livres du *De natura* deorum* ; en 44 sortirent les 3 livres du *De officiis**. Grâce à quoi la philosophie grecque, soudain, reçut ses lettres de naturalisation latine. Comme il l'avait merveilleusement assimilée, il la rendit assimilable. Par lui, le latin devint l'instrument d'une culture générale qui était à la fois « élégance d'esprit et moyen d'action » (A. Meillet).

Sa carrière politique semblait finie quand, aux ides de mars 44, l'assassinat de César la relança. Dès le 17 mars, il convainquit le sénat de la nécessité d'un compromis : les meurtriers seraient amnistiés, et ratifiés les actes de leur victime. Mais il n'avait réussi que grâce aux inquiétudes de Marc Antoine, le consul césarien encore incertain de son pouvoir. A peine celui-ci fut-il affermi que Marc Antoine raidit son attitude, et Cicéron envisagea de se soustraire par la fuite à la haine que soufflait au consul sa femme Fulvie, la veuve de Clodius. C'est alors que survint en Italie Octave, le fils adoptif de César. Cicéron crut habile de dresser ce jeune homme, qu'il jugeait insignifiant, en allié du sénat contre le consul césarien ; à cette énorme erreur est due la véhémence des *Philippiques**. Vainqueur d'Antoine dans la guerre de Modène (avr. 43), Octave se réconcilia avec le vaincu, dont les forces s'étaient grossies de l'armée de Lépide, et ces trois hommes, en octobre 43, associés dans le second triumvirat, s'accordèrent les uns aux autres les têtes de leurs ennemis respectifs. Cicéron fut compris dans leur liste de proscription : rejoint à Formies par les tueurs dépêchés à sa poursuite, il tomba, avec une courageuse dignité, sous leurs glaives.

Sa mort ne mit pas un terme à son infortune. Lorsqu'en 34 Octave voulut en découdre avec Antoine, il n'hésita point, pour gagner à sa cause les Pompéiens du sénat encore hésitants, à déshonorer la mémoire de Cicéron. Il obtint du fils de Cicéron, promu consul, et d'Atticus, dont la fille unique épousa Agrippa, que, contrairement à la volonté de Cicéron, ils livrassent sa correspondance à la malignité des contemporains. Mais, si elle témoigne contre le rédacteur, elle dénonce la partialité de l'édition par les coupures des éditeurs ; et cette basse manœuvre s'est finalement retournée contre ses auteurs, en laissant à la postérité le chef-d'œuvre de la littérature épistolaire de tous les temps. (→ Biblio.)

— Iconogr. Les traits de l'écrivain sont connus par quelques bustes (Florence, Rome, Madrid) ou statues (Naples), dont l'identification est parfois contestée. Franciabigio a peint à Florence (Villa Poggio-Cajano) *Cicéron revenant de l'exil* (XVIe s.) ; Valenciennes, *Cicéron au tombeau d'Archimède* (Louvre) ; Delacroix, *Cicéron accusant Verres* (Chambre des députés et pendentif de la bibliothèque du Sénat). Houdon a taillé une statue de Cicéron (Sénat). Enfin, Cicéron apparaît souvent, dans l'iconographie médiévale des arts libéraux, accompagnant la Rhétorique (fresque de la cathédrale du Puy, et d'Andrea da Firenze à Sainte-Marie-Nouvelle de Florence).

Cicéron (Lettres de). Cette correspondance, qui avait été recueillie par Tiron, affranchi et secrétaire de Cicéron, comprend 864 lettres, qui ont été écrites de 68 à 43 av. J.-C. ; elles représentent à peu près la moitié de l'œuvre épistolaire de Cicéron : 16 livres groupent les lettres adressées à son ami Atticus ; 16 livres contiennent la correspondance avec ses parents et amis (*Ad familiares*) ; 3 livres sont constitués par les lettres à son frère Quintus.

CICÉRON (Quintus Tullius) [v. 104-43 av. J.-C.], frère cadet de l'orateur, beau-frère d'Atticus. Préteur, il gouverna l'Asie (61-59) et lutta contre Clodius pour le rappel de son frère. Lieutenant de César en Gaule, il l'accompagna dans son expédition de Bretagne, prit parti pour Pompée, mais se rallia à César après Pharsale, et fut compris dans les proscriptions de 43. C'était un lettré qui avait beaucoup écrit en prose et en vers ; il reste peu de chose de lui.

CICÉRON (Marcus Tullius) [65 - v. 27 av. J.-C.], fils de l'orateur et de Terentia. Il reçut l'éducation la plus soignée, mais il était d'un naturel violent, grossier, et était fort porté à l'ivrognerie. Très brave, il se distingua à Pharsale et à Philippes, et lutta aux côtés de Sextus Pompée. En 30, il fut choisi par Auguste pour collègue dans le consulat, et devint proconsul d'Asie et légat en Syrie.

CICÉRON n. m. (du n. pr. *Cicéron*). Orateur éloquent : *Les cicérons du barreau, de la Chambre.*

CICÉRONE [siseron] ou **CICERONE** [tʃitʃerone] n. m. (mot ital. tiré du nom de *Cicéron* par plaisant. : « qui a la loquacité d'un Cicéron »). Guide des étrangers dans un pays : *Le cicerone du lieu nous montra, dans une ravine noire, la copie d'un temple...* (Chateaubriand). || Pl. *des* cicérones ou *des* ciceroni.

Cicerone (le), ou *Introduction à la jouissance des œuvres d'art en Italie*, par Jacob Burckhardt (1855). Répertoire historique et critique des monuments de l'art en Italie, riche de vues originales et indépendantes sur les monuments anciens avant leur restauration.

CICÉRONIEN, ENNE adj. Qui est dans le genre de Cicéron ; digne de Cicéron : *Eloquence cicéronienne. Période cicéronienne.*

CICÉRONISER v. intr. Imiter le style de Cicéron : *Si je m'accommode pour mes textes sacrés d'un grec moins élégant que celui de Platon et d'un latin qui ne cicéronise guère* [...] (A. France).

CICERUACCHIO (Angelo Brunetti, dit), patriote italien (Rome 1800 - Ca'Tiepolo 1849). Il fut le plus populaire des agitateurs romains entre 1846 et 1848. Après la chute de la République romaine, il s'enfuit, mais, pris par les Autrichiens, il fut fusillé sur les rives du Pô.

CICHLIDÉS [siklide] n. m. pl. Famille de poissons, comprenant environ trois cents espèces des eaux douces de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, de l'Afrique, de Madagascar, de Syrie et de Ceylan.

— Encycl. Les *cichlidés* sont voisins des perches, et surtout des perches américaines ; ils ne dépassent jamais 1 m de longueur et sont revêtus de brillantes couleurs. Beaucoup d'entre eux présentent le remarquable phénomène de l'*incubation buccale ;* la femelle avale ses œufs après la ponte et les garde dans son gosier jusqu'à l'éclosion ; les petits trouvent ensuite un refuge dans la bouche maternelle et ne l'abandonnent qu'au bout de plusieurs semaines. La famille renferme de très nombreux genres et espèces, dont plusieurs sont comestibles ou utilisés comme poissons d'ornement. Principaux genres : *tilapie, géophage.*

CICHORIUM [sikorjɔm] n. m. (gr. *kikora*, chicorée). Plante à fleurs d'un beau bleu, poussant dans les sables, et dont plusieurs variétés sont cultivées sous le nom d'*endive*, d'*escarole*, de *chicorée*, etc. (Famille des composées.)

CICHYROS ou **KIKHUROS.** Myth. gr. Fils d'un roi de Chaonie ; il tua à la chasse Anthippé, jeune fille cachée dans un buisson, qu'il avait prise pour une panthère : l'épouvante le fit tomber de cheval, et il se tua. — Héros dont le nom passa à la ville d'Ephyra, en Epire.

CICINDÈLE n. f. (lat. *cicindela*, ver luisant). Insecte diurne très agile, aux élytres verts ou d'un noir bronzé, marqués de trois taches ivoire.

— Encycl. Les *cicindèles* sont très carnassières et se tiennent généralement par groupes dans les lieux découverts, où elles chassent et volent par les temps chauds et ensoleillés. Leurs larves creusent dans le sol de profonds terriers, à l'entrée desquels elles se tiennent à l'affût, prêtes à détendre leur corps comme un ressort pour happer la proie qui passe à portée. L'espèce la plus commune en France est la *cicindèle champêtre*, verte marquée de jaune. Le genre, très riche en espèces, fait partie des coléoptères, famille des *cicindélidés.*

cicindèle

CICINDÉLIDÉS [sisɛ̃] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnivores, renfermant de nombreux genres, qui comptent parmi les plus féroces à l'égard des autres insectes, ce qui les rend utiles à l'homme.

CICINNOBOLUS [lys] n. m. Genre de champignons imparfaits. (*Cicinnobolus Cesatii* est un hyperparasite qui vit aux dépens de champignons de la famille des érysiphacées.)

CICIS ou **KIKIS**, frère du poète Alcée, un des chefs du parti aristocratique de Mitylène. Avec son frère Antiménide, il tua le tyran Mélanchros. On ne sait s'il fut exilé comme ses frères (fin du VIIe s. av. J.-C.).

CICOGNANI (Bruno), écrivain italien (Florence 1879). Il exerce la profession d'avocat à Florence. En 1927, la compagnie de Pirandello donne à Rome sa pièce *Bellinda e il mostro ;* une autre de ses pièces, *Yo, el Rey*, a été donnée à San Miniato en 1949. Ses meilleures œuvres (nouvelles, récits, romans) sont : *Sei di novo conio* (1917), *Gente di conoscenza* (1918), *La Velia* (1923), *Villa Beatrice* (1931), *Le prose* (1963). Il peint la vie de sa région natale en utilisant souvent les expressions du patois toscan.

CICOGNARA (comte Leopoldo), écrivain et homme politique italien (Ferrare 1767 - Venise 1834). Membre de la Consulte de la république Cisalpine (1800), il tenta vainement de faire élire un Italien à la présidence de la République (1802). Il exerça les fonctions de conseiller d'Etat jusqu'en 1806, puis il renonça à toute action politique. Président de l'Académie des beaux-arts de Venise en 1808, grand ami de Canova, il se fit surtout connaître comme écrivain d'art ; ses principaux ouvrages sont : *Storia della scultura* (3 vol., 1813-1818) et *Le Fabbriche più cospicue di Venezia* (10 vol., 1815-1820).

CICOGNAT, CICOGNEAU ou **CIGONNEAU** n. m. Ornith. Petit de la cigogne.

CICOGNINI (Giacinto Andrea), auteur dramatique italien (Florence 1606 - Venise 1660). Il composa des mélodies, des tragédies et aussi des mélodrames dont les sujets sont tirés de la réalité quotidienne. Il s'inspira aussi du théâtre espagnol, et introduisit le

Phot. Vincent.

tombeau du CID CAMPEADOR et de doña Chimène *cathédrale de Burgos*

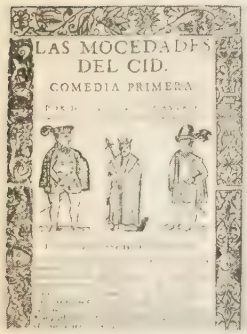

« Las Mocedades del Cid » de Guilhem de Castro page de titre, 1621 *Bibliothèque nationale*

Gérard Philipe dans « le Cid » de Corneille

« le Cid » de Corneille illustration pour l'édition de 1660

personnage de don Juan en Italie : *le Convive de pierre* (*Il Convitato di pietra*).

CICONIA (Johannes), compositeur flamand (Liège v. 1335-1340 - Padoue 1411). Il reçut sa formation musicale à Avignon dès 1350. Ses premières œuvres (madrigaux, *ballate* et *caccie*) datent de 1360. Il jouit, entre 1372 et 1401, d'une prébende à la collégiale Saint-Jean-l'Evangéliste à Liège, et compose des messes et des motets. Dès 1403, il poursuit sa carrière à Padoue comme « custos » et « musicus » de la cathédrale. Il y écrit un traité : *Nova Musica*.

CICONIIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux renfermant les cigognes, les tantales, les jabirus et les marabouts, tous grands volatiles répandus dans les plaines et les marécages des deux mondes, surtout dans les régions tropicales. (Ordre des *ardéiformes* ou *ciconiiformes*.)

CICONIIFORMES n. m. pl. Syn. de ARDÉIFORMES.

CI-CONTRE loc. adv. En regard, sur la page d'un livre : *Approuvé l'écriture ci-contre.* ‖ Sert aussi, dans la comptabilité, à indiquer qu'une somme est portée en addition.

C. I. C. R., sigle de COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE*.

CICUTA n. f. (mot lat.). Nom scientifique de la ciguë aquatique ou persil de marais, très vénéneuse.

CICUTINE n. f. Principal alcaloïde de la grande ciguë. (Syn. CONINE, CONICINE.)

— ENCYCL. Pharm. La *cicutine* est un alcaloïde non oxygéné, liquide et volatil, très toxique. On l'utilise à l'état de bromhydrate, en injections, à la dose de 0,01 à 0,02 g, comme antispasmodique.

CICUTOXINE n. f. Agent actif des poisons contenus dans les ciguës. (C'est une substance ternaire encore mal connue.)

CID n. m. (prononc. et orthogr. esp. de l'ar. *sayyid*, seigneur). Titre donné à Rodrigo Díaz de Bivar. (V. art. suiv.)

CID CAMPEADOR (Rodrigo DÍAZ DE BIVAR, dit **le**), héros espagnol (Bivar, près de Burgos, 1043 - Valence 1099), fils de don Diego Láinez. Elevé avec le roi de Castille Sanche II, il en devint capitaine. Mais Sanche ayant été tué en assiégeant dans Zamora son frère Alphonse VI de León (1072), la couronne de Castille revint à ce dernier et le Cid lui prêta hommage, non sans avoir reçu de lui le serment d'avoir été étranger au meurtre de Sanche. Rodrigue épousa, en 1074, doña Jimena, cousine du roi et fille du comte d'Oviedo ; cela ne l'empêcha pas d'être banni de Castille en 1081. Accompagné de 300 chevaliers fidèles, il offrit ses services au roi maure de Saragosse, Al-Muqtadir, pour lutter contre le roi maure de Valence, soutenu par les Catalans. Il acquit alors une grande réputation parmi les soldats musulmans, qui l'appelaient Sîdi (mon seigneur), de là son surnom. Après des vicissitudes diverses, il s'empara, en 1094, de Valence, où il régna jusqu'à sa mort (1099). Doña Jimena fit front aux Almoravides, mais, en 1102, elle finit par se retirer en Castille, emportant avec elle le corps du grand capitaine, aujourd'hui enterré dans la cathédrale de Burgos. Le Cid n'est pas seulement le symbole de la Reconquête sur les Maures, il est surtout celui de la fidélité vassalique interdisant de porter les armes contre un suzerain même injuste.

— Hist. littér. Le personnage du Cid, devenu vite légendaire, inspira dès 1140 le *Poème du Cid* (*Cantar de mio Cid*), qui rapporte les dernières années de la vie du Campeador. Cette œuvre épique de 4 000 vers reste, par sa grandiose simplicité, un des plus beaux monuments de la littérature espagnole du Moyen Age ; connu par un manuscrit datant de 1307, le *Poème du Cid* a été publié pour la première fois en 1779 par Tomás Antonio Sánchez. Dans une œuvre poétique plus récente, la *Chronique rimée* (début du XVe s.), c'est la jeunesse du Cid qui est évoquée : l'œuvre a sans doute pour original un poème plus ancien. Rodrigue y apparaît comme un héros plus violent que dans le *Poème du Cid* : il tue le comte Gómez Gormaz et doit, en réparation de son crime, épouser Chimène, fille cadette du comte.

Ces deux œuvres sont à l'origine de tous les poèmes lyriques ou *romances* qui, à partir du XVe s., prennent pour thème les aventures du Cid ; ils sont assez nombreux pour former, dans l'ensemble du *Romancero*, un groupe connu sous le nom de *Romancero du Cid*.

Les premières œuvres théâtrales importantes qu'inspire la légende de Rodrigue sont écrites par Guilhem de Castro en 1618 : *les Enfances du Cid* (*Las Mocedades del Cid*) et *les Entreprises de jeunesse du Cid* (*Las Hazañas del Cid*). La première de ces deux pièces est d'autant plus célèbre que Corneille s'en est inspiré dans sa tragi-comédie du *Cid* (1636). [V. art. suiv.] (→ Biblio.)

Cid (LE), tragi-comédie de Pierre Corneille, représentée par la troupe du Marais dans les derniers jours de 1636, ou peut-être même dans les premiers jours de 1637. Si Corneille ne connaissait pas les sources les plus anciennes de la légende du Cid, il a lu certainement le *Romancero*, où le Cid est surtout présenté comme un héros bon et pieux. Mais le véritable précurseur de Corneille est Guilhem de Castro. En imitant son modèle, Corneille sut rester original : il condense en un véritable drame ce qui était, dans *Las Mocedades del Cid* de Guilhem de Castro, une épopée dramatique.

Rodrigue (le Cid) et Chimène s'aiment et doivent s'épouser. Le comte de Gormas, père de Chimène, insulte et soufflette don Diègue, père du Cid. Pour venger son honneur, Rodrigue tue le comte en duel, et Chimène, pour venger son père, demande le châtiment du Cid. Elle n'a pas cessé de l'aimer et pourtant elle croirait indigne d'elle de ne pas poursuivre sa vengeance, même quand Rodrigue, ayant vaincu les Maures, est devenu un héros national ; elle exige qu'il soutienne un combat singulier contre don Sanche, le champion qu'elle a choisi. L'heureuse issue de ce duel, dont Chimène a souhaité de voir Rodrigue sortir vivant, permet aussi un heureux dénouement : à la demande du roi, Chimène consent à épouser Rodrigue.

Corneille a écrit *le Cid* comme tragi-comédie. C'est ce qui explique qu'il ait interprété les unités dans le sens large qui était de tradition dans la tragi-comédie : l'unité d'action admettant des actions secondaires mêlées à la principale, l'unité de lieu englobant divers points d'une même ville, l'unité de temps s'étendant sur vingt-quatre heures réparties en deux demi-journées séparées par une nuit. Il n'y avait donc, quoi qu'on en ait dit, aucune gaucherie dans la technique du *Cid*. Il est au contraire remarquable que Corneille ait, dès lors, si bien compris l'essentiel de l'esprit classique, la concentration, la rigueur, le drame tout intérieur, sans concession à l'épisodique et au pittoresque.

● *La querelle du « Cid »*. La légende a longtemps prétendu que Richelieu avait, par jalousie, persécuté *le Cid* et son auteur. Il tint au contraire à faire jouer plusieurs fois la pièce au Louvre et dans son propre palais. La querelle commença, vers la fin de mars 1637, par de courts écrits de Mairet et de Scudéry. Celui-ci, dans des *Observations*, fit valoir que *le Cid* ne respectait pas les exigences de la doctrine des « réguliers », c'est-à-dire de ceux qui voulaient réformer le théâtre d'après la *Poétique* d'Aristote. Corneille répondit, par une *Lettre apologétique*, sur un ton dur et méprisant, qui blessa ses confrères les auteurs ; ceux-ci, dans l'ensemble, lui devinrent dès lors hostiles. Richelieu vit dans cette affaire une occasion de faire intervenir l'Académie française, qu'il venait de créer. Scudéry demanda l'arbitrage de la Compagnie ; Corneille ne l'accepta qu'avec un déplaisir évident. C'est à ce moment seulement que l'on discerne chez Richelieu un certain parti pris contre l'auteur du *Cid*. Néanmoins, lorsqu'il vit que la querelle s'envenimait, il imposa silence aux partisans comme aux adversaires de Corneille. L'Académie rédigea avec difficulté ses *Sentiments*. Ils parurent enfin (1638), dus à la plume de Chapelain. Ils peuvent nous choquer parce qu'ils méconnaissent toute la part de génie et de profonde humanité du *Cid*, mais ils notent avec exactitude les désaccords entre la doctrine classique et la pièce de Corneille. Celui-ci en tint compte dans les chefs-d'œuvre qu'il écrivit ensuite.

CIDARIA n. f. (gr. *kidaris*, turban). Phalène volant au crépuscule. (Le genre, riche en espèces européennes, et dont les chenilles vivent sur les plantes les plus variées, fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

CIDARIS [ris] n. f. (gr. *kidaris*). Turban élevé, entouré d'un diadème bleu à points blancs, emblème de la royauté chez les Perses, les Parthes et les Arméniens. ‖ Tiare du grand prêtre des Juifs.

CIDARIS [ris] n. m. Grand oursin globuleux, à grands piquants, échinulés ou striés, longs ou globuleux, dépourvu de branchies externes, mais possédant des pseudo-branchies internes très développées. (Ce genre est cosmopolite, littoral et sublittoral ; il est fossile depuis le Carbonifère et sert de type à la famille des *cidaridés*.)

CI-DESSOUS loc. adv. Au bas de quelque chose : *C'est écrit ci-dessous.* ‖ Plus loin (dans une page ou dans un livre) : *Cela sera expliqué ci-dessous.*

CI-DESSUS loc. adv. Au-dessus de ces lignes, en remontant plus haut dans le texte.

CI-DEVANT loc. adv. LANGUE CLASS. Avant ces temps-ci, précédemment.

◆ Loc. adj. Se disait de personnes dépossédées de leur état, de leur qualité, de leur titre : *Le ci-devant roi.*

◆ N. invar. Désignait, pendant la Révolution, les nobles dépossédés de leurs titres : *C'était un de ces ci-devant qui servirent noblement la République* (Balzac).

CIDRE n. m. (lat. ecclés. *sicera*, altéré en *cisera*, boisson enivrante). Boisson obtenue par fermentation du jus de pomme. ‖ *Par extens.* Boisson préparée avec le jus fermenté d'autres fruits : *Cidre de corme, cidre de poires*, etc.

— ENCYCL. Les *pommes à cidre* sont classées en trois groupes selon l'époque de maturité ou de brassage : les pommes de première saison, ou tendres, récoltées en septembre ; les pommes de deuxième saison, ou demi-dures, récoltées en octobre et au début de novembre ; les pommes de troisième saison, ou dures, récoltées en novembre. Chaque saison de maturité comprend des variétés : douces, douces-amères, amères et aigres ou acides. Une fois les pommes récoltées, de préférence par espèce et par maturité, ce qui permet de faire des mélanges appréciés lors du brassage, elles sont stockées dans un endroit sec. Après un triage, destiné à éli-

miner les pommes pourries, elles sont lavées puis broyées ou, mieux, râpées. La pulpe obtenue subit alors un repos, de moins d'une heure à quelques heures : c'est le cuvage. La pulpe, qui a bruni, est mise par lits superposés entre des couches de paille ou, mieux, des toiles et des claies, sur la maie du pressoir. Le jus de pommes est recueilli dans des tonneaux ou des cuves, où il subit parfois la défécation ; on peut favoriser cette défécation en ajoutant un sel de calcium. Le cidre se clarifie entre un chapeau brun, qui est monté à la surface sous l'influence d'un début de fermentation, et les lies. Les marcs du premier pressurage sont en général mis à macérer dans de l'eau, puis pressés à nouveau, ce qui donne les rémiages. Ces rémiages sont soit incorporés au cidre avant la défécation, soit envoyés à la distillation. Le cidre déféqué est soutiré, puis va subir la fermentation alcoolique : si l'on recherche un cidre sec, on laisse la fermentation aller à son terme, c'est-à-dire jusqu'à la transformation complète du sucre en alcool ; sinon, on empêche toute fermentation ou on arrête la fermentation à une densité donnée du cidre, par centrifugation, filtration et stockage à basse température (0 °C ou + 1 °C). Le cidre est stocké dans des récipients convenablement ouillés; on fait des coupages entre différents cidres pour obtenir un produit homogène, et on livre en bouteilles ou en tonneaux. Certains industriels pasteurisent le cidre avant de le mettre en bouteilles, afin d'augmenter sa durée de conservation. Parfois, le cidre est saturé en gaz carbonique afin qu'il présente un léger pétillement lors de sa consommation.

Alors que le cidre fermier est en général complètement fermenté, le cidre industriel est livré sous forme de cidre doux (densité de 1 020 à 1 040).

Pour fabriquer du cidre mousseux, il faut un cidre bien déféqué, que l'on fait fermenter très lentement en le soutirant plusieurs fois et que l'on met en bouteilles dites « champenoises » quand il atteint la densité de 1 018-1 020. La prise de mousse du cidre se fera en bouteilles par une nouvelle fermentation alcoolique.

Le cidre « pur jus » est obtenu par la fermentation du jus de pommes fraîches, sans addition d'eau (il titre de 5 à 9° d'alcool total) ; le cidre dit « cidre marchand » est du jus de pommes fermenté dans lequel on a ajouté les rémiages (5° d'alcool) ; le « petit cidre » contient une plus grande quantité d'eau (3° d'alcool). L'appellation *boisson de cidre* est réservée à du cidre préparé à partir de pommes sèches (3° d'alcool).

Les altérations et maladies du cidre sont assez nombreuses et, en général, dues à un entretien négligé du matériel et des locaux. En règle générale, ce sont les cidres les plus riches en alcool, en tanin et en acide malique qui se conservent le mieux. Les principaux défauts sont l'*acescence*, la *graisse*, l'*amertume* et le *framboisé*, qui sont dus à des bactéries, et différentes *casses*, dues en général à des excès de fer apportés par le matériel (casse noire, verdissements, etc.).

On prépare également des eaux-de-vie de cidre, dont le calvados, fabriqué dans une région bien délimitée.

Le marc de pommes est utilisé comme aliment du bétail, comme source de pectines, ou comme engrais.

L'usage du cidre semble remonter à la plus haute Antiquité. Mais c'est seulement vers le XIVe s. que le cidre a supplanté la cervoise en Normandie. Au XVe s., le cidre y est devenu la boisson commune. La Normandie, la Bretagne et le Maine fournissent actuellement les sept dixièmes de la récolte totale des fruits à pressoir, mais de très nombreux départements cultivent la pomme et fabriquent du cidre. La production du cidre est assurée principalement par la cidrerie paysanne, mais il existe et se développe d'importantes cidreries industrielles. Depuis 1960, la création de vergers de pommiers à cidre est interdite, ainsi que le remplacement, dans les vergers existants, de plus de 20 arbres par an. (→ Biblio.)

CIDRERIE n. f. Usine ou local où l'on fabrique du cidre. ‖ Ensemble des techniques utilisées pour la fabrication du cidre.

CIDRICOLE adj. Qui concerne le cidre, la fabrication du cidre : *Industrie cidricole.*

Cie, abrév. de COMPAGNIE : *Durand et Cie.*

CIECISZOWSKI (Gaspard Casimir), prélat polonais (Ozorkow 1745 - Lutsk 1831). Il se montra l'un des plus chauds partisans de l'insurrection de 1794 et, après le dernier partage de la Pologne, étant archevêque de Kiev puis de Lutsk (1798), il refusa de prêter serment à la Russie.

CIECO (Francesco). V. BELLO.

CIEGO DE ÁVILA, v. de Cuba (prov. de Camagüey) ; 23 900 hab. Centre commercial.

CIEL n. m. (lat. *caelum*). Espace infini dans lequel se meuvent les astres. (V. part. *encycl.*, Astron.) ‖ Les astres eux-mêmes ou leur influence. ‖ Espace qui s'étend au-dessus de nos têtes et forme une sorte de voûte circonscrite par l'horizon : *Voir un avion dans le ciel.* ‖ Atmosphère, climat : *Un ciel étoilé, serein, sombre.* ‖ Séjour de Dieu et des bienheureux : *C'est peu d'aller au ciel, je veux vous y conduire* (Corneille) ; et, au *fig.* : [La femme] *dont les regards nous font un ciel dans la maison* (Banville). ‖ La Divinité, les puissances célestes : *Grâce au ciel. Aide-toi, le ciel t'aidera* (La Fontaine). *Je déclare que j'aurais maudit le ciel* (Maupassant).

— LOC. DIV. *A ciel ouvert*, à découvert, en plein jour ; et, au *fig.*, sans déguisement, d'une manière visible pour tous : *J'aime la politique à ciel ouvert* (Barrès). ‖ *Etre ravi au troisième, au septième ciel*, éprouver un grand ravissement. ‖ *Voir les cieux ouverts*, éprouver une joie céleste. ‖ *Tomber du ciel*, arriver à propos ou inopinément ; être très surpris : *Le malheureux petit Chose, arraché à son rêve, tombé du ciel* (A. Daudet). ‖ *Elever quelqu'un jusqu'au ciel*, le combler d'éloges, l'exalter. ‖ *Entre ciel et terre*, dans l'air : *Rester suspendu entre ciel et terre.* ‖ *Remuer ciel et terre*, employer tous les moyens, mettre tout en œuvre. ‖ *Feu du ciel*, la foudre, le tonnerre ; et, au *fig.*, colère, vengeance céleste : *Le feu du ciel poursuivit Caïn.* ‖ *Enfants du ciel*, les justes, les élus. ‖ *Ciel d'airain*, dans le style biblique, désigne une sécheresse excessive ; et, au *fig.*, un Dieu inexorable. ‖ *Sous le ciel*, sur la terre, ici-bas.

— INTERJ. et LOC. INTERJ. ***Ciel! O ciel! Juste ciel! Cieux! O cieux! Justes cieux!***, exclamations dont on se sert pour exprimer le ravissement ou un étonnement douloureux. ‖ ***Au nom du ciel!***, formule par laquelle on conjure quelqu'un : *Parle! qu'as-tu mangé? Réponds, au nom du ciel!* (Flaubert).

— ***Bleu de ciel*** ou ***bleu ciel*** loc. adj. invar. Couleur bleu clair. *Etoffe bleu de ciel.*

— Archéol. Au Moyen Age et jusque vers le XVIIe s., toute tenture placée horizontalement à certaine hauteur (draperies au-dessus d'une rue, d'un siège, d'un buffet, d'un lit), et, depuis, plus spécialement, au-dessus du lit : *Un lit* [...] *dont le baldaquin, à ciel ovale, est revêtu de lampas rouge* (Nerval). ‖ *Ciel de chambre*, tenture dissimulant le plafond.

— Astrol. Toute la région de l'espace située soit au-dessus, soit au-dessous du plan de l'horizon. (Dans le premier cas, on l'appelle *ciel visible* ; dans le second, *ciel sous terre*. Le *milieu du ciel*, dans toutes les figures schématiques horoscopiques, est la région située dans le voisinage du pôle supérieur de la sphère céleste. La région du pôle inférieur est nommée *fond du ciel*.)

— Hist. et Géogr. *Fils du Ciel* (*T'ien-tseu*), nom que les Chinois donnaient à l'empereur. (Ils appelaient la Chine *T'ien-hia*, « Ce qui est sous le Ciel ».)

— Min. *Ciel de carrière*, voûte d'une carrière : *Ciel crevassé par des infiltrations.* ‖ *Ciel ouvert*, excavation de grandes dimensions, exécutée à la surface du sol pour extraire de la pierre, du minerai ou du charbon. (Syn. de CARRIÈRE, de DÉCOUVERTE.) ‖ *Mine, carrière à ciel ouvert*, exploitation minière faite dans un ciel ouvert. (V. part. *encycl.*)

— Therm. *Ciel de foyer*, dans une chaudière à foyer intérieur, paroi supérieure du foyer.

— REM. *Cieux* est le pluriel ordinaire : *Les mille bruits du jour s'éteignent sous les cieux* (Leconte de Lisle) ; mais on doit dire : *Des ciels de lit, de tableau, de carrière. Les ciels* [les climats] *brûlants des tropiques.*

— ENCYCL. Astron. Le *ciel* est cette apparence de voûte située au-dessus de nous, paraissant bleue pendant le jour, sombre pendant la nuit, et parsemée d'astres : Soleil, Lune, planètes, étoiles.

Les Anciens crurent d'abord à la matérialité de la voûte céleste, à laquelle les astres étaient supposés accrochés. Mais la distinction des divers astres et l'observation de leurs mouvements propres les amenèrent à faire intervenir plusieurs sphères transparentes, concentriques, tournant avec des vitesses différentes ; pour Aristote, les étoiles étaient fixées sur la dernière (*huitième ciel* ou *firmament*), et les planètes sur plusieurs sphères concentriques dites *sphères de cristal*. Jusqu'au Moyen Age, les astronomes conservèrent cette conception un peu simple qui faisait de la Terre le centre du monde. Ce fut seulement Copernic qui, en 1543, exposa le système planétaire actuel dont le Soleil est le centre. Bientôt après, l'invention de la lunette astronomique permit de distinguer entre planètes et étoiles, ces dernières plus éloignées de la Terre.

C'est un pur effet de perspective qui fait paraître tous les astres situés sur une voûte céleste, sur laquelle les étoiles ont été groupées en constellations*. (→ Biblio.)

— Bx-arts. On a parfois donné le nom de *ciel* aux plafonds de certaines églises lorsqu'ils étaient peints, d'où les appellations : Saint-Martin-au-Ciel-d'or (Saint-Apollinaire-le-Neuf à Ravenne), Saint-Pierre-au-Ciel-d'or (Pavie). L'habitude de peindre les voûtes et d'y représenter le ciel servant de cadre à l'apothéose du Créateur, de la religion ou de saints fut répandue plus tard par les artistes de la Contre-Réforme (le Gesú, Saint-Ignace, à Rome ; coupole de l'église des Carmes, du dôme du Val-de-Grâce par Mignard, à Paris ; églises baroques germaniques). Le ciel peut encore être le théâtre de scènes mythologiques, comme au plafond du Salon d'Hercule à Versailles par Lemoine. Passer en revue les représentations du ciel serait faire l'histoire du paysage. Citons seulement les Hollandais, depuis Ruysdaël, Van Goyen, Cuyp, Hobbema, Van de Velde, jusqu'à Jongkind ; les Anglais Gainsborough (le fond de *l'Enfant bleu*), Turner et Bonington ; l'Italien Guardi ; les grands paysagistes chinois ; en France, Claude le Lorrain, Moreau, Hubert Robert, Vernet, Georges Michel, Corot, Boudin (ses célèbres *plages de Trouville*), l'école de Barbizon (Harpignies, Daubigny), les impressionnistes (Monet, Sisley, Pissarro), Cézanne, Van Gogh ; plus près de nous, Vlaminck.

— Min. Les gisements situés à faible profondeur sont généralement exploités *à ciel ouvert*. Le perfectionnement et l'augmentation de puissance des engins de chantier (pelles mécaniques dont les godets ont une capacité de plusieurs mètres cubes, grosses draglines, camions de chantier gros porteurs capables de monter de fortes rampes, bulldozers, sondeuses lourdes pour forer de grands trous de mine verticaux, etc.) permettent de faire, s'il est nécessaire, des ciels ouverts de plus de 100 m de profondeur : l'excavation de la grande mine de cuivre de Bingham, dans l'Utah (Etats-Unis), a 550 m de profondeur. Depuis 1940, les exploitations à ciel ouvert se sont beaucoup développées dans le monde ; les plus grandes mines, dont la production est de l'ordre de 50 000 t de minerai par jour, sont à ciel ouvert.

Une telle exploitation se fait en gradins de 10 à 20 m de haut ; les gradins supérieurs sont au « stérile » et font la « découverture ». L'abattage d'un gradin se fait par de grands trous de mine verticaux, d'environ 200 mm de diamètre, disposés parallèlement au bord du gradin et à quelques mètres de ce bord.

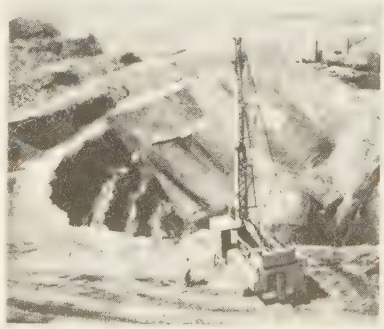

mine à ciel ouvert à Decazeville

CIEL
v. hors-texte en couleurs page suivante

ciel de lit de l'impératrice Eugénie au palais de Saint-Cloud *musée de Compiègne*

ciel de lit de Marie-Antoinette *Petit Trianon, Versailles*

Phot. L. P., Larousse, Craven (Charbonnages de France).

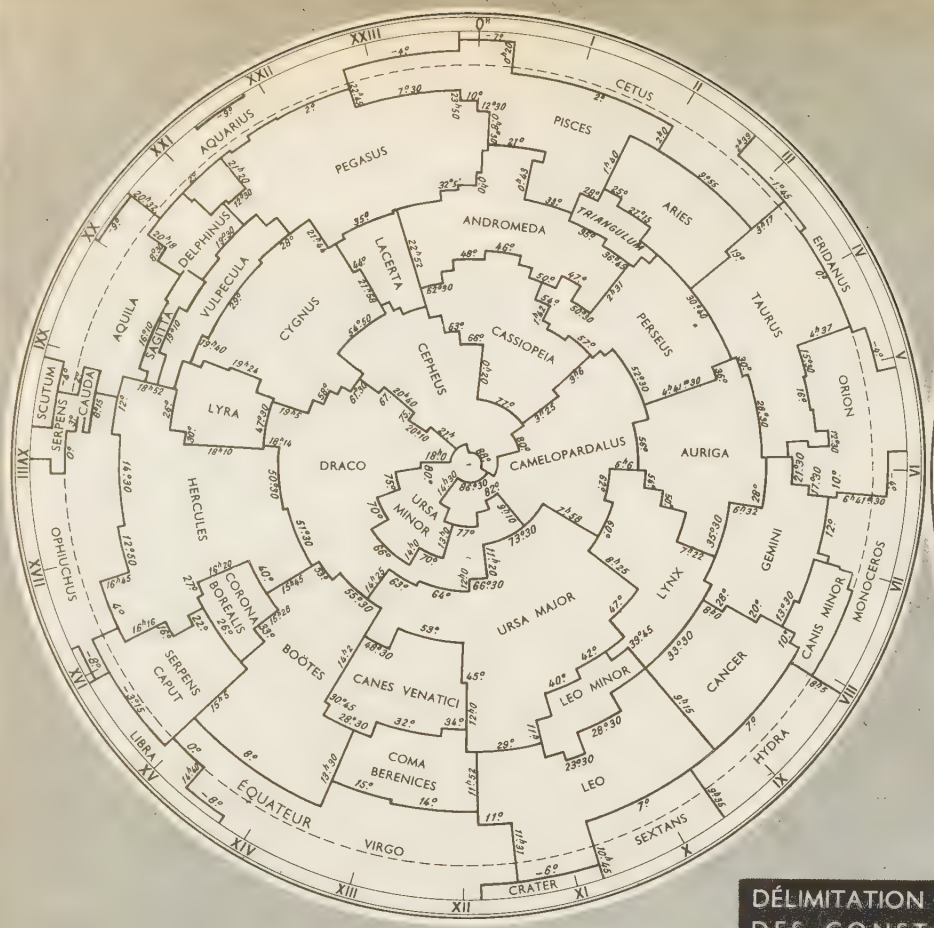

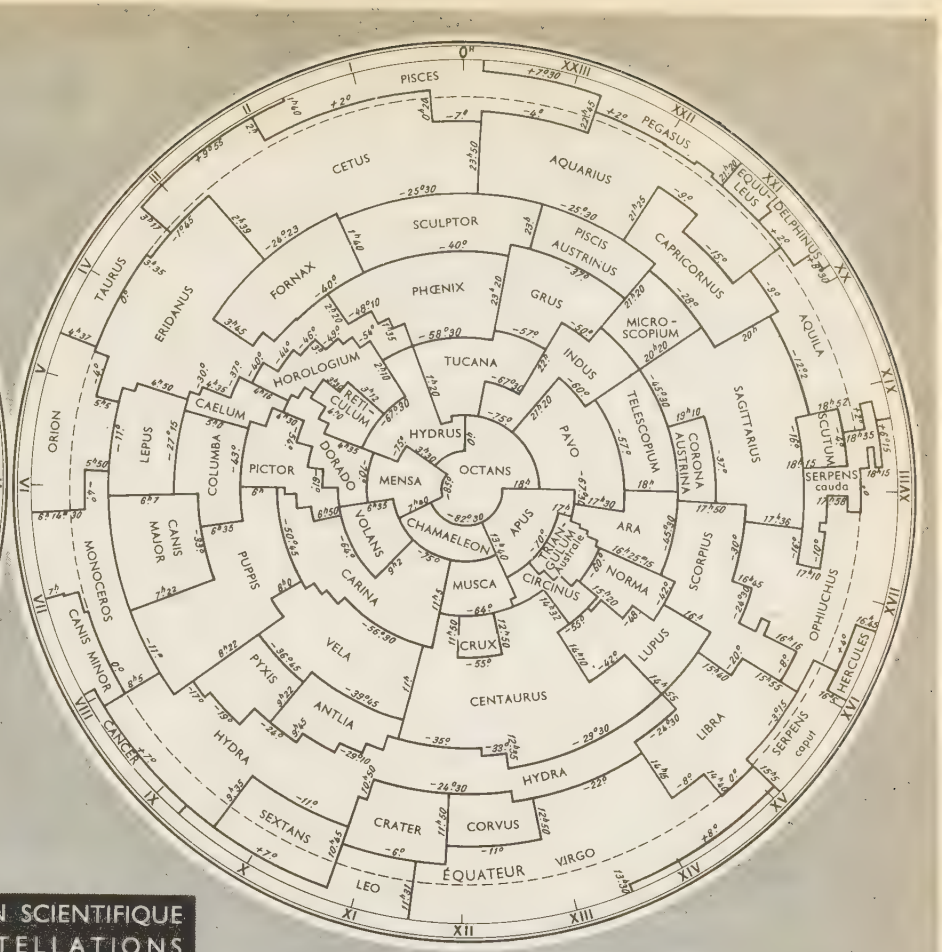

DÉLIMITATION SCIENTIFIQUE DES CONSTELLATIONS

TABLES ALPHABÉTIQUES DES CONSTELLATIONS

HÉMISPHÈRE BORÉAL

LATIN	FRANÇAIS
ANDROMEDA	Andromède
AQUARIUS	Verseau
AQUILA	Aigle
ARIES	Bélier
AURIGA	Cocher
BOÖTES	Bouvier
CAMELOPARDALUS	Girafe
CANCER	Cancer
CANES VENATICI	Chiens de chasse
CANIS MINOR	Petit Chien
CASSIOPEIA	Cassiopée
CEPHEUS	Céphée
CETUS	Baleine
COMA BERENICES	Chevelure de Bérénice
CORONA BOREALIS	Couronne boréale
CRATER	Coupe
CYGNUS	Cygne
DELPHINUS	Dauphin
DRACO	Dragon
EQUULEUS	Petit Cheval
ERIDANUS	Eridan
GEMINI	Gémeaux
HERCULES	Hercule
HYDRA	Hydre femelle
LACERTA	Lézard
LEO	Lion
LEO MINOR	Petit Lion
LIBRA	Balance
LYNX	Lynx
LYRA	Lyre
MONOCEROS	Licorne
OPHIUCHUS	Ophiucus
ORION	Orion
PEGASUS	Pégase
PERSEUS	Persée
PISCES	Poissons
SAGITTA	Flèche
SCUTUM	Écu (de Sobieski)
SERPENS CAPUT	Tête du Serpent
SERPENS CAUDA	Queue du Serpent
SEXTANS	Sextant
TAURUS	Taureau
TRIANGULUM	Triangle
URSA MAJOR	Grande Ourse
URSA MINOR	Petite Ourse
VIRGO	Vierge
VOLANS	Poisson volant
VULPECULA	Renard

HÉMISPHÈRE AUSTRAL

LATIN	FRANÇAIS
ANTLIA	Machine pneumatique
APUS	Oiseau de Paradis
AQUARIUS	Verseau
AQUILA	Aigle
ARA	Autel
CAELUM	Burin
CANCER	Cancer
CANIS MAJOR	Grand Chien
CANIS MINOR	Petit Chien
CAPRICORNUS	Capricorne
CARINA	Carène
CENTAURUS	Centaure
CETUS	Baleine
CHAMAELEON	Caméléon
CIRCINUS	Compas
COLUMBA	Colombe
CORONA AUSTRINA	Couronne australe
CORVUS	Corbeau
CRATER	Coupe
CRUX	Croix du Sud
DELPHINUS	Dauphin
DORADO	Dorade
EQUULEUS	Petit Cheval
ERIDANUS	Eridan
FORNAX	Fourneau
GRUS	Grue
HERCULES	Hercule
HOROLOGIUM	Horloge
HYDRA	Hydre femelle
HYDRUS	Hydre mâle
INDUS	Indien
LEO	Lion
LEPUS	Lièvre
LIBRA	Balance
LUPUS	Loup
MENSA	Table
MICROSCOPIUM	Microscope
MONOCEROS	Licorne
MUSCA	Mouche
NORMA	Équerre
OCTANS	Octant
OPHIUCHUS	Ophiuchus
ORION	Orion
PAVO	Paon
PEGASUS	Pégase
PHŒNIX	Phénix
PICTOR	Chevalet du Peintre
PISCES	Poissons
PISCIS AUSTRINUS	Poisson austral
PUPPIS	Poupe
PYXIS NAUTICUS	Boussole
RETICULUM	Réticule
SAGITTARIUS	Sagittaire
SCORPIUS	Scorpion
SCULPTOR	Atelier du Sculpteur
SCUTUM	Écu (de Sobieski)
SERPENS (caput, cauda)	Serpent (Tête, Queue)
SEXTANS	Sextant
TAURUS	Taureau
TELESCOPIUM	Télescope
TRIANGULUM Australe	Triangle austral
TUCANA	Toucan
VELA	Voiles
VIRGO	Vierge
VOLANS	Poisson volant

HÉMISPHÈRE BORÉAL

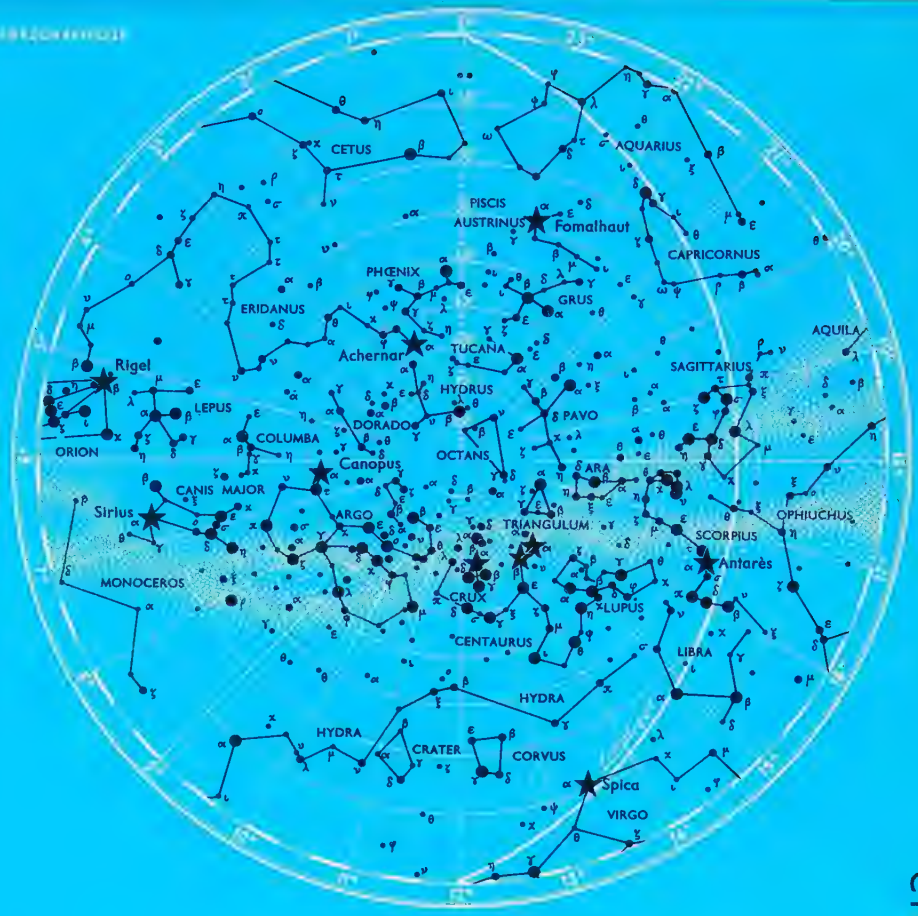

HÉMISPHÈRE AUSTRAL

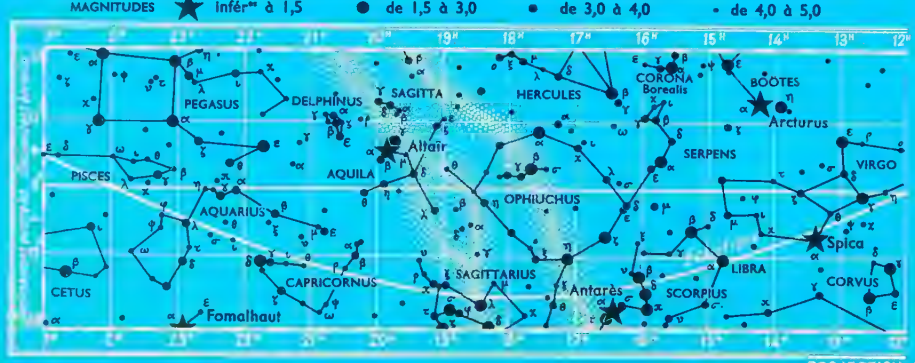

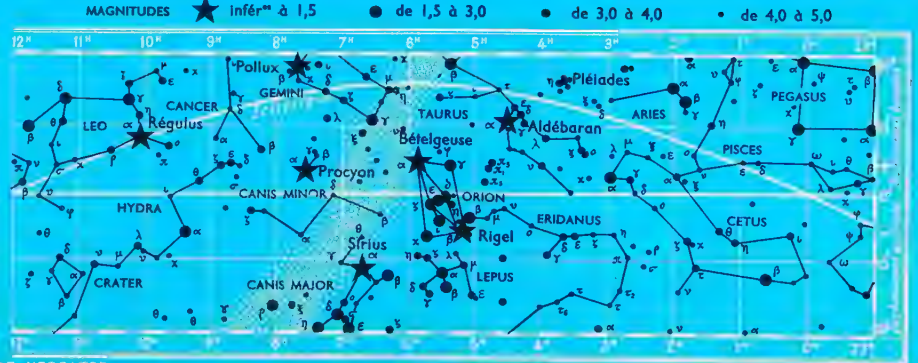

PROJECTION DE MERCATOR

CIRCULATION. GŒUR

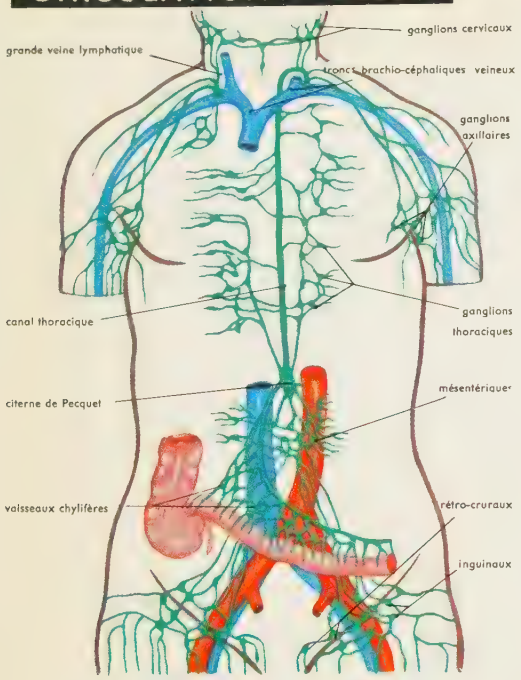

CIRCULATION DE LA LYMPHE

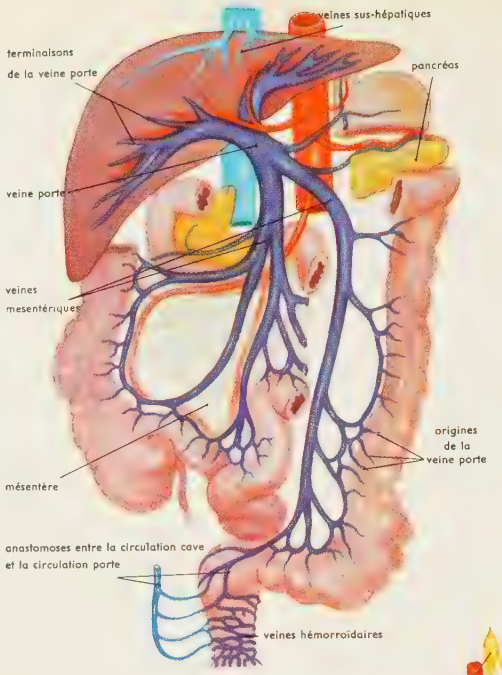

CIRCULATION PORTE

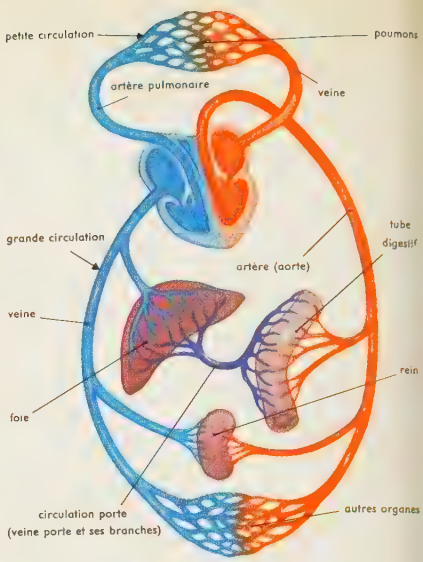

GRANDE ET PETITE CIRCULATION

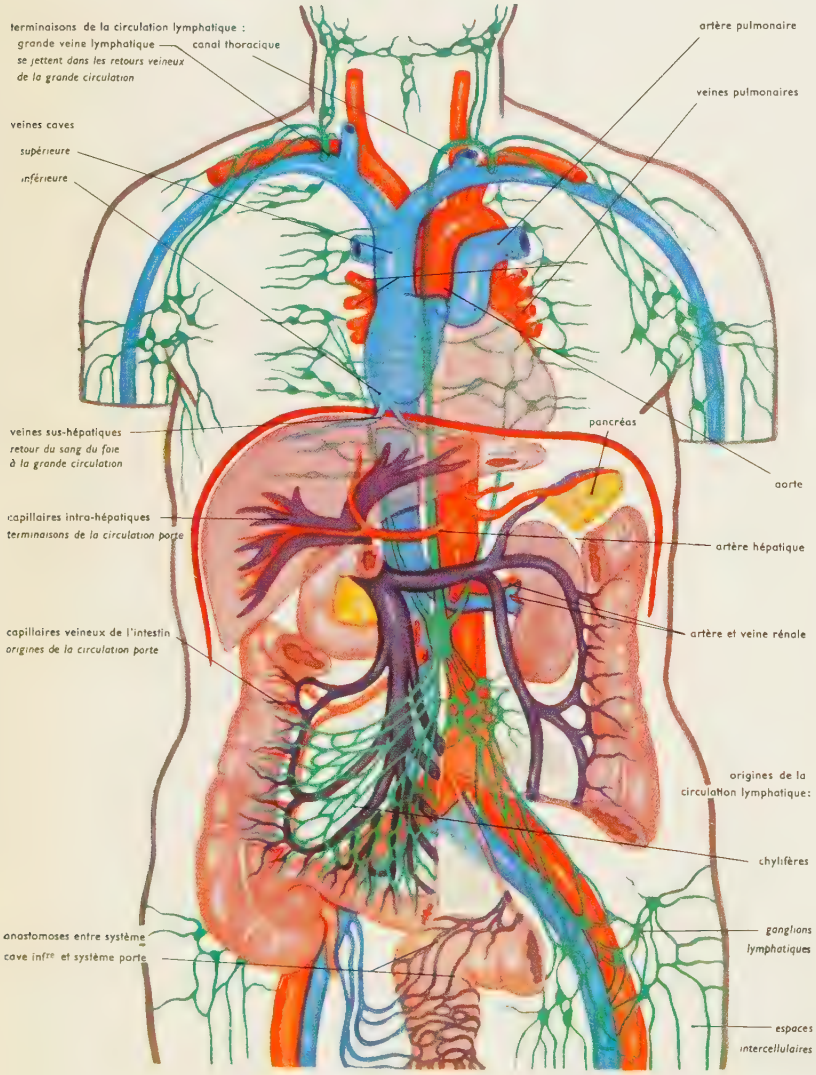

CIRCULATIONS SANGUINE, PORTE, LYMPHATIQUE

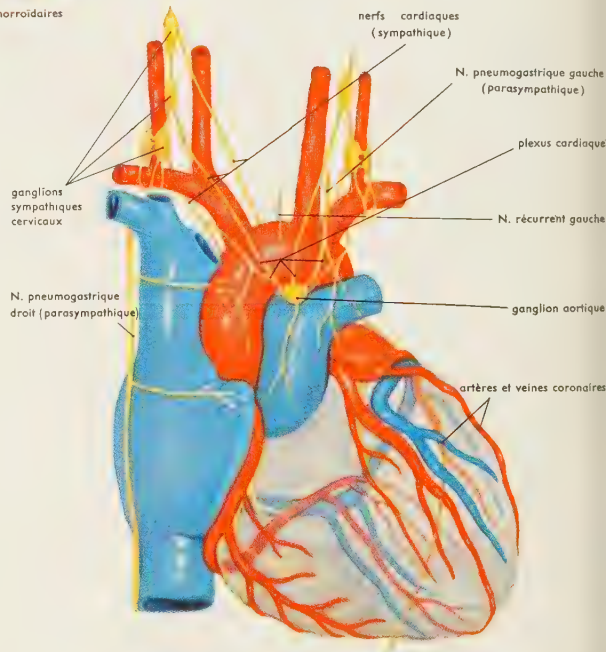

CŒUR: VUE EXTERNE ET INNERVATION EXTRINSÈQUE

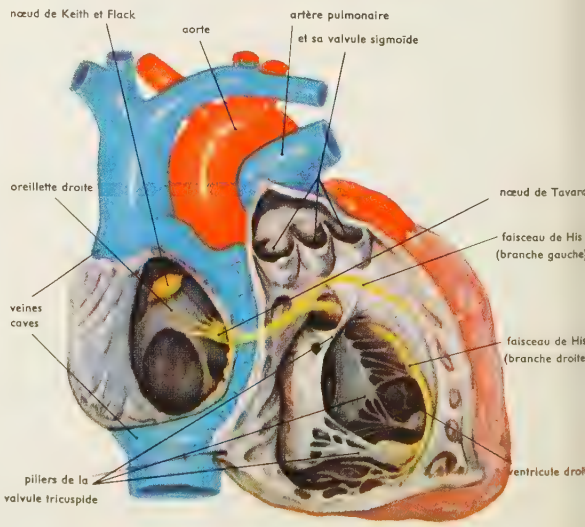

Ces trous sont forés par des sondeuses automotrices sur chenilles, lesquelles se déplacent sur la partie supérieure du gradin et travaillent soit par battage d'un trépan suspendu à un câble, avec curage des débris à la cuiller, soit par rotation d'un « tri-cône », à sec, avec curage par soufflage d'air dans la tige de sonde. Une volée de ces trous de mine, chargés de plusieurs tonnes d'explosif, fait écrouler plusieurs dizaines de milliers de tonnes de terrain. Une grosse pelle mécanique sur chenilles se déplace sur la banquette, large d'une trentaine de mètres, qui est au bas du gradin abattu ; aidée d'un bulldozer, elle charge le produit abattu dans des camions ou dans des wagons, qui remontent au niveau du sol naturel par une rampe en hélice ou avec des épingles à cheveux, ménagée sur le bord de l'excavation. Suivant l'importance de la mine, la contenance usuelle du godet des pelles utilisées est de 1,5 à 6 m^3, et les camions ont de 15 à 35 t de charge utile.

S'il s'agit d'exploiter une couche presque horizontale sous quelques dizaines de mètres de recouvrement, on évite de transporter le déblai en camions, en utilisant pour la découverte une pelle ou une dragline géante (il existe des pelles dont les godets ont une capacité de 40 m^3) dont le très grand bras permet de déverser directement le stérile de l'autre côté de l'excavation, là où la couche a été enlevée par de plus petites pelles. L'excavation a la forme d'une tranchée, longue de plus d'un kilomètre, qui se déplace parallèlement à elle-même ; l'un des bords est constitué par le terrain à décaper, l'autre par les terres remises en place ; la couche mise à nu est exploitée au fond de la tranchée.

Pour une substance tendre et très épaisse, comme la couche de lignite de 30 à 60 m d'épaisseur à l'O. de Cologne, on emploie des dragues géantes à chaîne de godets ou à roue à godets, permettant d'avoir un front de gradin de 50 m de haut et de débiter 50 000 à 100 000 m^3 par jour.

— Myth. Les peuples de l'Orient ancien ont nettement différencié le *ciel atmosphérique* du *ciel stellaire :* les dieux qui réglaient la marche des astres étaient différents et souvent en conflit avec ceux dont dépendaient les intempéries. Ils pouvaient élire domicile sur de hautes montagnes, dans des temples ou même dans des pierres, les *bétyles*. Le monothéisme des juifs opéra la fusion du dieu du Ciel et du dieu de l'Atmosphère, et fit du ciel le séjour de Jahvé. De nombreuses croyances virent les cieux se multiplier et se superposer : on fixa leur nombre à trois, puis à sept, et l'on considéra le ciel bleu comme un voile cachant le ciel or dans lequel Dieu séjournait avec les saints et les justes. La croyance en un paradis — ou « meilleur monde » dans la conception zoroastrienne —, séjour terrestre des défunts, que les Grecs situaient aux îles Fortunées, continua néanmoins à coexister avec celle du séjour céleste des défunts ; toutes deux finirent par fusionner dans les religions modernes.

Le ciel astronomique était conçu comme une voûte circulaire couvrant la Terre plate ; elle se continuait sous la Terre par l'Océan, dans lequel les astres plongeaient après leur coucher. Le ciel atmosphérique, domaine des vents et des nuages, de la foudre destructrice et de la pluie bienfaisante, n'obéissait pas aux lois de la Création. Aussi le dieu de l'Atmosphère (Baal, Hadad, Teshoup, etc.) finit par être considéré comme une divinité néfaste. L'atmosphère est restée le domaine des mauvais génies, des sorcières qui chevauchent sur les nuages.

En Grèce, le Ciel personnifié est *Ouranos*, mari de Gaia, la Terre, père des Titans, de Kronos et de nombreuses divinités. Les relations avec l'Orient, où l'on vénérait de nombreuses divinités sidérales, rendirent populaire à Rome le culte de *Caelum*, ou de *Caelus*, père de Saturne.

— Théol. bouddh. Les *cieux bouddhiques* font partie de toute une cosmologie comprenant aussi les Enfers et le monde des hommes ; ils sont constitués par une série de sept disques (*chakravāda*) enfilés sur une montagne axiale, le Meru. Ils sont habités par les rois gardiens des points cardinaux, par les Trente-Trois Dieux, par les « Satisfaits » (*Tushita*), etc. Au-dessus du Meru, les dieux résident dans des palais aériens (*vimāna*). Les bouddhas et les grands bodhisattvas occupent chacun une « terre » ou un paradis. Ces paradis et les autres cieux ont donné lieu à de belles représentations dans l'art bouddhique, notamment au Sin-kiang et au pays khmer. A l'homme est réservé non pas un lieu de béatitude analogue au ciel ou au paradis, mais un état, celui du *nirvāna**, « évasion de la douleur ».

— Théol. cathol. On entend par le mot *ciel* le séjour des anges et des saints, qui y jouissent d'un bonheur parfait. Cette béatitude comprend : 1° l'exemption de la souffrance et un bonheur naturel complet ; 2° la préservation du péché ; 3° la certitude d'une durée sans fin ; 4° enfin, et surtout, la vision de la Sainte Trinité et la possession de son amour. Les âmes de ceux qui meurent en état de grâce, après avoir été purifiées par le purgatoire, sont admises à jouir de la félicité céleste en attendant la résurrection générale.

ciel (Traité du), ouvrage d'Aristote, exposant le système du monde tel que les Grecs l'entendaient. Selon lui, l'univers, de forme sphérique, a pour centre la Terre, immobile (l'existence de l'élément « terre » entraîne celle de trois autres éléments : feu, eau et air). Les divers astres se meuvent autour de la Terre en suivant les mouvements circulaires de plusieurs « sphères » concentriques, aux axes diversement inclinés.

Cielo d'Alcamo, poète italien du XIIIe s. (Alcamo, Palerme), considéré comme l'auteur d'une poésie naïve, un « débat » (*contrasto*), composé entre 1230 et 1250. Il appartient à l'école poétique sicilienne qui s'épanouit autour de Frédéric II de Sicile.

Cienfuegos, v. de Cuba (prov. de Las Villas), sur la mer des Antilles ; 107 500 hab. Evêché. Port exportateur de sucre. Tabac.

Cienfuegos (Nicasio Álvarez de). V. Álvarez de Cienfuegos.

Cieplak (Jean Félix), prélat polonais (province de Kielce 1857 - Passaic, New Jersey, Etats-Unis, 1926). Evêque coadjuteur de Mohilev en 1908, il devint archevêque lors de la prise du pouvoir en Russie par les Soviets. En 1923, les bolcheviks le condamnèrent à mort. Devant les protestations étrangères, ils le relâchèrent en 1924.

Cieplice Śląskie Zdrój, en allem. **Bad Warmbrunn,** v. de Pologne, en basse Silésie (voïévodie de Wrocław) ; 13.000 hab. Station thermale. Textiles.

cierge n. m. (lat. *cereus ;* de *cera,* cire). Longue chandelle de cire, que l'on brûle dans les églises. (V. part. *encycl.,* Archéol. et Liturg.) || *Cierge pascal,* grand cierge orné de cinq grains d'encens en croix, bénit le samedi saint et que l'on allume tout le temps pascal aux offices solennels. || *Cierge pontifical,* cierge supplémentaire qui brûle au milieu de l'autel où se célèbre la messe pontificale.

— Loc. div. *Etre, se tenir droit comme un cierge,* se tenir droit et raide. || *Devoir un beau cierge à quelqu'un,* lui devoir beaucoup de reconnaissance. || *Brûler un cierge à quelqu'un,* manifester sa reconnaissance à l'égard de quelqu'un qui vous a tiré d'une situation critique.

— Flor. Nom collectif donné aux cactacées à tige cylindrique ou anguleuse, aplatie, charnue, courte ou longue, dressée ou rampante, simple ou ramifiée, portant des bouquets d'aiguillons, et dont les fleurs, grandes et belles, s'ouvrent généralement pendant la nuit. (V. part. *encycl.*) || *Cierge amer* ou *laiteux,* l'euphorbe des Canaries.

— Hydraul. *Cierges d'eau,* jets d'eau grêles placés sur la même ligne.

— Minér. Empreinte végétale étroite et allongée.

— Pyrotechn. *Cierge merveilleux,* artifice constitué par une baguette métallique enduite d'une composition pyrotechnique qui brûle en projetant des particules incandescentes extrêmement brillantes.

— Encycl. Archéol. L'usage, conservé dans certains couvents, pour la Chandeleur notamment, et dans des pèlerinages, de peindre les *cierges* ou de les décorer d'ornements (« monnaies », par exemple) était plus répandu au Moyen Age que de nos jours. Les cierges de la veille de l'Epiphanie (chandelles des Rois) étaient particulièrement ornés.

— Flor. On connaît plus de deux cents espèces de *cierges,* propres aux régions tropicales de l'Amérique, autrefois groupées dans le grand genre *cereus* (maintenant réparties en de nombreux petits genres). Nous citerons, parmi les espèces autrefois classées dans ce genre : *Cereus Peruvianus,* qui peut atteindre 20 m de haut ; *C. giganteus,* originaire des plateaux du sud de la Californie, où il atteint une hauteur de 15 à 16 m (ses fruits sont alimentaires) ; *C. speciosissimus,* du Mexique, qui a des fleurs admirables, larges de 0,12 m et plus, d'un rouge écarlate pourpre, avec des reflets irisés à l'intérieur (cette espèce est grimpante et très rameuse) ; *C. grandiflorus,* qui croît dans l'Amérique du Sud, et exige en France la serre chaude (ses fleurs, très grandes, sont jaunes en dehors et blanches en dedans ; elles s'ouvrent le soir, exhalent dans la nuit une odeur de vanille, et se ferment le matin).

— Liturg. L'usage d'allumer des flambeaux pendant les cérémonies du culte chrétien, même en plein jour, ne se répandit qu'à l'époque du Bas-Empire, prenant alors une signification symbolique. Les *cierges* liturgiques étaient autrefois exclusivement constitués d'une mèche et de cire d'abeille blanchie. Aujourd'hui, ils contiennent un mélange de cires naturelles et de substances minérales ou synthétiques d'aspect cireux, mais de nature chimique différente. Liturgiquement, l'Eglise impose 30 p. 100 de cire d'abeille dans leur composition. Deux cierges au moins doivent brûler sur l'autel pendant toute la messe et il en faut davantage (4, 6 ou 7) pour les messes plus solennelles. Le clergé porte des cierges allumés aux convois solennels, aux processions. Il est d'usage aussi d'entourer de cierges les catafalques aux services funèbres. On en brûle encore autour des châsses et des images des saints. Dans l'Eglise orthodoxe, on n'allume pas de cierges pendant la messe, mais on les emploie fréquemment dans les autres cérémonies. Parmi les protestants, seuls les luthériens allument des cierges pendant l'office.

cierge (flor.)

CIERGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Text. Autref., enduire de cire les bords d'une étoffe pour l'empêcher de s'effiler.

CIERGIER n. m. et adj. Fabricant ou marchand de cierges.

Cierva y Codorníu (Juan de La). V. La Cierva y Codorníu.

Cieszkowski (August, comte), philosophe et économiste polonais (Sucha 1814 - Wierzenica 1894). Sa philosophie de l'histoire, inspirée de l'hégélianisme, apparaît surtout dans son *Ojcze Nasz* (*Notre Père*), dont seul le tome Ier fut publié (1848).

Cieszyn, en allem. **Teschen,** ville frontière du sud de la Pologne ; 20 000 hab. Centre industriel. En 1920, Teschen fut divisée entre la Tchécoslovaquie (Těšin) et la Pologne (Cieszyn) : en octobre 1938, les Polonais annexèrent la ville tchécoslovaque, qu'ils durent donner aux Allemands en 1939. Après la Seconde Guerre mondiale, le statut de 1920 a été rétabli. — Le *traité de Teschen** du 13 mai 1779 mit fin à la guerre de succession bavaroise.

CIEUX n. m. pl. V. ciel.

Cieza, v. d'Espagne (prov. de Murcie), au N.-O. de Murcie, près du Segura ; 22 400 hab. Ruines romaines.

CIF, expression abréviative commerciale anglaise, formée des initiales des mots anglais *cost, insurance* et *freight,* et fréquemment utilisée pour *caf**.

Cifra (Antonio), compositeur italien (Rome 1584 - Loreto 1629). Elève de Palestrina et de Bernardino Nanino, il fut maître de chapelle du collège allemand de Rome, de l'église de Loreto et de Saint-Jean-de-Latran ; il passa en 1622 au service de l'archiduc Charles d'Autriche et, en 1629, retourna à Loreto. Il est l'auteur de messes, psaumes, motets, madrigaux.

CIFRAN n. m. Confect. Sorte de planche étroite, aux extrémités arrondies, plus large d'un côté que de l'autre, sur laquelle on ouvre, repasse et presse les coutures. (Le *cifran double* est composé de deux cifrans superposés, réunis par deux ou trois pieds centraux hauts de 15 cm.)

CIGAIN adj. et n. m. (bas lat. *Ciganus*). Se dit des romanichels vivant en France.

— Encycl. Les *cigains* sont apparus au XVe s. Nomades qui arrivaient de l'Est, d'où

Phot. Goldner.

leur nom populaire de *Bohémiens,* ils se nomment eux-mêmes *rômes* (hommes) et parlent le *romani* et le français ; le français populaire argotique compte une cinquantaine de termes empruntés à la langue des cigains.

CIGALA (Lanfranco), troubadour d'origine génoise († 1278). Il fut ambassadeur de Gênes auprès du comte de Provence Raimond (1241) ; il reste trente-cinq de ses poésies en langue d'oc.

CIGALE n. f. (provenç. *cigala ;* lat. *cicada*). Entom. Gros insecte, buveur de sève, dont le mâle possède un appareil sonore.

— Mar. Anneau placé dans un trou circulaire percé à la partie supérieure de la verge d'une ancre et sur lequel est maillée la manille d'étalingure. (Syn. ORGANEAU.)

— ENCYCL. Entom. Les *cigales* ont un corps court et des ailes entièrement membraneuses. Les organes sonores, situés à la base de l'abdomen, sont protégés par de larges opercules de couleur claire. Les mâles font entendre, aux heures les plus chaudes du jour, un bruit strident et monotone. La larve vit en terre, suçant la sève des racines des plantes.

Les espèces de cigales sont nombreuses dans les régions tropicales. Plusieurs sont communes dans le midi de la France, notamment *Cicada plebeja* et *C. orni,* le *cacau* des Provençaux. En certains districts des Etats-Unis vit une espèce dite *cigale périodique* (*C. septemdecim*), dont le développement dure dix-sept ans. Le genre fait partie des insectes homoptères et sert de type à la famille des cicadidés.

— Littér. Les *cigales* sont souvent confondues par les auteurs avec les sauterelles ; ainsi dans La Fontaine, dont la cigale est la grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*). Très communes dans les régions méridionales, les vraies cigales ont été chantées par les poètes de ces régions, tandis que, dans le Nord, où elles manquent, on a chanté les sauterelles stridulantes.

cigale

cigogne

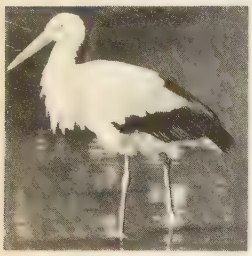

Cigale (LA), société littéraire, artistique, fondée à Paris en 1876 sur l'initiative de Maurice Faure. Son but est de former un trait d'union entre Paris et le pays natal des *cigaliers,* ses membres, qui sont originaires du midi de la France.

CIGALIER n. m. Membre de la société *la Cigale.*

CIGALON ou **CIGALOU** n. m. Nom dialectal de la cigale de l'orme.

CIGARE n. m. (esp. *cigarro,* d'origine inconnue). Petit rouleau de feuilles de tabac, destiné à être fumé. (V. part. *encycl.*)

— Pêch. Leurre en bois peint, en forme de cigare, armé, à une de ses extrémités, d'un hameçon double. (On l'utilise pour pêcher, au lancer ou à la traîne, le bar ou d'autres poissons carnassiers.)

— ENCYCL. Tab. Bien qu'introduit en France en 1793 à Boulogne, le *cigare* ne se répandit vraiment chez nous qu'en 1823, après l'expédition d'Espagne. Vers 1848, la mode l'adopta, et il devint, suivant l'expression de George Sand, le « complément indispensable de toute vie oisive et élégante ».

La Régie française en fabrique dans ses manufactures, en employant des tabacs dont les plus réputés viennent de La Havane, du Brésil, de Haïti, de la république Dominicaine, de Manille et de Java, et, pour les capes, de Sumatra et du Cameroun. Elle achète aussi directement sur les lieux de production les cigares très estimés confectionnés à La Havane et à Manille.

Le cigare est composé de trois parties distinctes : 1° l'intérieur, ou *tripe,* formé de morceaux de feuilles allongées suivant l'axe du cigare, ou, plus souvent maintenant, de petits fragments (picadura) ou de tabacs hachés assez gros ; 2° la *sous-cape,* ou première enveloppe, demi-feuille écotée ou pointe de feuille qui entoure la tripe ; 3° la *cape,* ou *robe,* lanière de tabac fin et élastique, découpée à la forme voulue dans une demi-feuille écotée, enroulée en spirale autour de la « poupée », constituée par les deux premières parties. La confection se fait soit uniquement à la main, soit à l'aide de moules en bois pour la poupée, ce qui donne des produits plus réguliers, soit, de plus en plus, au moyen de machines. Il y en eut d'abord pour la poupée seule, puis pour le cigare entier. Ces machines, longtemps réservées aux cigares inférieurs, sont parvenues, après des perfectionnements successifs, au même fini de travail que les doigts habiles des cigarières de jadis.

La forme la plus classique a une section longitudinale ovoïde allongée, plus pincée vers la tête, que la cape recouvre, contrairement à l'autre bout. On en fait aussi de cylindriques, avec tête hémisphérique. Très souvent, la présentation est complétée par une bague en papier avec dessins de couleurs variées et parfois des dorures. L'usage tend à s'introduire de les préserver individuellement sous cellophane ou sous tube de métal, avant de les mettre en vente en étuis, en coffrets de bois garnis de vignettes multicolores, ou même en bocaux cylindriques transparents.

— Thérap. Les *cigares médicinaux,* servant au traitement des affections des voies respiratoires, sont constitués par des plantes naturelles ou additionnées de médicaments pulvérulents ou dissous, et disposés en cigares analogues à ceux qui sont faits avec du tabac. La chaleur en volatilise les principes actifs sans les décomposer.

CIGARETTE n. f. Cylindre de papier très fin, rempli de tabac coupé en menus brins, considéré à l'origine comme un petit cigare, à la nature de l'enveloppe près, d'où son nom.

— Pâtiss. Gaufrette roulée en forme de cigarette.

— ENCYCL. Les *cigarettes,* apparues vers 1830, ont été d'abord roulées à la main. En France, leur création officielle date de 1843. Des machines furent inventées pour les confectionner vers 1861 et 1875. En 1880, une machine assez perfectionnée, présentée par le constructeur français Decouflé*, fut adoptée par la Régie française. Lui-même et la société qui lui succéda en inventèrent et en construisirent d'autres. Les machines actuelles à enveloppement, et non plus à bourrage de tubes faits à part comme l'étaient les plus anciennes, dérivent d'inventions allemandes et américaines (1880-1881). Certains des plus intéressants perfectionnements sont l'œuvre d'ingénieurs français. De 1910 à 1912 furent lancées sur le marché les premières machines françaises et étrangères de ce type à rendements intéressants (600 à 800 cigarettes par minute). En 1927, une machine anglaise atteignait 1 200 cigarettes, et, depuis 1930, les constructeurs de tous pays livrent des machines produisant de 1 300 à 1 600 cigarettes à la minute, avec un incessant perfectionnement de l'aspect du tube et de la régularité du remplissage en tabac. Le collage, avec de très minimes quantités de colles brûlant sans odeur, a remplacé l'agrafage par molettes sertisseuses, théoriquement séduisant, de réalisation ingénieuse, mais délicat et limitant le rendement.

On appelait autrefois « cigarettes sans papier » les produits obtenus en roulant du tabac coupé dans une enveloppe en tabac. Intermédiaires entre les cigarettes et les cigares, ils sont aujourd'hui dénommés *cigarillos,* par exemple les « niñas » et « señoritas » de la Régie française.

Les cigarettes, qu'on classe, selon la couleur de leur tabac, en noires (brunes) ou blondes (jaunes), le sont aussi par nature de goût, d'après le nom du pays où ce goût prédomine, en françaises, anglaises, américaines, turques, égyptiennes, ce qui est souvent sans rapport avec les pays d'origine, parfois multiples, de leur contenu. Les cigarettes sont empaquetées sur machines, le plus couramment par 10, 20 ou 50. L'une des premières machines fut inventée en France par Boullet, en 1905. Aujourd'hui, on en construit qui débitent couramment 120 paquets par minute. En France, le monopole de l'Etat (Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes [S. E. I. T. A.]) vend, en même temps que les cigarettes produites dans ses manufactures, des cigarettes importées de divers pays étrangers, qu'il frappe de droits élevés avant d'en approvisionner ses bureaux de tabac.

— Thérap. Les *cigarettes médicinales* sont confectionnées avec des plantes médicinales hachées et moulées à la main ou mécaniquement dans du papier (cigarettes de *datura,* de *belladone,* d'*eucalyptus,* etc.).

On désigne aussi sous ce nom des tubes en plume, en verre, en bois ou en ivoire dans lesquels on introduit des substances médicinales très volatiles (cigarettes de camphre). Elles étaient utilisées comme sédatives dans plusieurs affections des voies respiratoires.

CIGARIER n. m. Insecte qui roule en forme de cigare les feuilles de la vigne. (Nom sc. : *rynchite.*) [V. ATTÉLABE, BYCTISCUS, RYNCHITE.]

CIGARIÈRE n. f. Ouvrière travaillant à la confection des cigares. (Le masc. CIGARIER est très rarement usité, car il s'agit d'un travail traditionnellement féminin dans la plupart des pays.)

CIGARILLO [rijo] n. m. (mot esp.). Cigarette dont l'enveloppe est un fragment de feuille de tabac et qui est ainsi un petit cigare cylindrique sans sous-cape.

— ENCYCL. Les *cigarillos,* autrefois roulés à la main avec enveloppes en spirale, sont confectionnés maintenant sur machines avec collage en long comme les cigarettes. En France, on les désigne le plus souvent par leurs noms de marques courantes : « niñas » et « señoritas », pluriels féminins espagnols dont on a fait des singuliers masculins.

CI-GÎT. V. GÉSIR.

CIGNANI (Carlo), peintre italien (Bologne 1628 - Forlì 1719). Élève de l'Albane et imitateur du Corrège, il travailla à Bologne (palais public, église San Michele in Bosco), à Rome (Sant'Andrea della Valle) et à Forlì (*Assomption de la Vierge,* dans la cathédrale, 1681-1706). Son style est un peu mièvre : *Joseph* (Dresde), *Madone* (Offices).

CIGNAROLI (Giambettino), peintre italien (Salo, près de Vérone, 1706 - Vérone 1770). Il eut pour maîtres Santo Prunati et Balestra, et se forma, en Lombardie et dans les Etats vénitiens, par l'étude des œuvres de Véronèse et du Corrège. Il peignit des tableaux mythologiques et religieux, entre autres une *Fuite en Egypte* (église Saint-Antoine-Abbé, à Parme), un *Saint François recevant les stigmates* (Pontremoli), *la Mort de Rachel* (Lille).

CIGOGNE n. f. (lat. *ciconia*). Nom de divers très grands oiseaux à hautes pattes, à

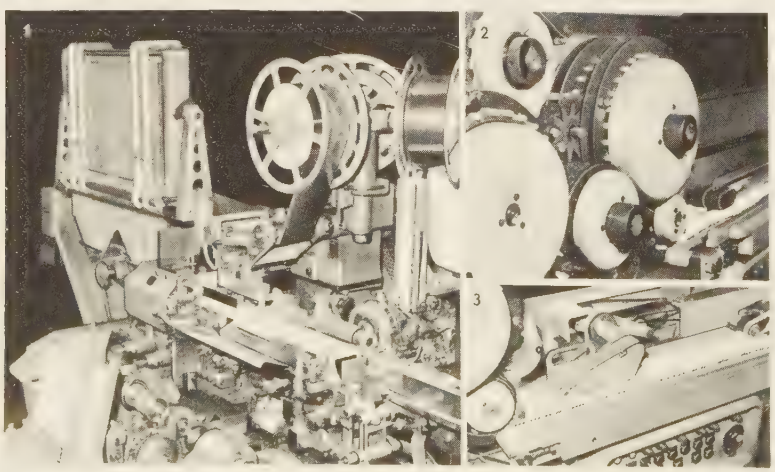

fabrication des cigarettes
1. Machine empaqueteuse
2. Machine à assembler les bouts filtres
3. Assembleuse

bec long et fort. (Famille des ciconiidés.) ‖ *Fam.* Femme grande, maigre, efflanquée. ‖ *Cou de cigogne,* cou long et maigre.
— Arg. Palais de justice, préfecture de police, cour d'assises. ‖ *Dab de cigogne,* procureur général.
— Arm. Machine de guerre du Moyen Age, d'origine romaine, faite d'une longue poutre à bascule oscillant sur un axe vertical. (Au XIVe s., on s'en servait pour franchir les murailles ennemies.)
— Technol. Levier coudé.
— ENCYCL. La *cigogne blanche* (*Ciconia alba*) [v. pl. OISEAUX, 1] possède un plumage blanc avec une partie des ailes noire; les pattes et le bec sont rouges. Elle habite l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique, émigrant en hiver dans l'Afrique tropicale et dans l'Inde. La race d'Extrême-Orient se distingue par un bec noir. Autrefois commune en Europe occidentale, elle est disparue de beaucoup de régions à la suite des défrichements et de l'assèchement des marais, où elle trouvait une grande partie de sa nourriture, composée de petits rongeurs, de reptiles et de batraciens. Il n'y en a presque plus en Alsace, mais on la trouve encore en assez grand nombre en Europe centrale, en Espagne et surtout en Afrique du Nord. Nichant primitivement dans les arbres, elle s'est adaptée à la présence de l'homme et construit presque toujours son nid sur les habitations. Elle est protégée partout.
La *cigogne noire* (*C. nigra*), brun noirâtre à reflets métalliques, qui habite les mêmes régions, moins répandue et très farouche, ne fréquente que les lieux les plus sauvages. La *cigogne maguari* d'Amérique du Sud est très voisine de la cigogne blanche; d'autres espèces exotiques sont placées dans des genres voisins. (→ Biblio.)

CIGOGNEAU n. m. Petit de la cigogne. (On dit aussi CICOGNAT, CICOGNEAU, CICONNEAU, CIGONNEAU.)

CIGOLI (Ludovico CARDI, dit **le**). V. CARDI.

CIGUE n. m. Arg. Louis d'or. ‖ Vingt francs (Variantes vieillies : CIGARD n. m., CIGALE n. f.)

CIGUË n. f. (lat. *cicuta*). Nom de plusieurs plantes vénéneuses, de la famille des ombellifères. ‖ *Par extens.* Poison extrait de la grande ciguë, dont on se servait dans la Grèce antique pour donner la mort à certains condamnés : *Socrate fut condamné à boire la ciguë.*
— ENCYCL. Bot. Les principales espèces sont la *ciguë vireuse,* la *petite* et la *grande ciguë.*
Il existe deux types principaux de ciguë : *a*) La *ciguë aquatique* (*Cicuta virosa*), encore appelée *persil de marais,* qui est extrêmement toxique; sa racine, qui a une odeur désagréable, atteint 7 cm d'épaisseur; sa tige, de la grosseur d'un doigt, est généralement dressée dans l'eau. Haute de 0,50 m à 1,50 m, on la trouve dans les étangs et dans les rivières; *b*) La *ciguë blanche* (*Anthriscus*), dite encore *cerfeuil d'âne,* qui comprend plusieurs espèces : *A. vulgaris* (haut de 20 à 60 cm) se trouve dans les chemins et les décombres; deux variétés beaucoup plus grandes (de 0,30 à 1,50 m) se trouvent en montagne, dans les haies et les bois. Leur toxicité est très variable. La *grande ciguë* (*Conium maculatum*) vit dans les décombres; elle peut atteindre 2,50 m de hauteur.
— Hist. En Grèce, la *ciguë* était d'un emploi très fréquent en thérapeutique, mais connue surtout comme poison mortel. A Athènes, sous les Trente, on commença à accorder aux condamnés la faveur de mourir sans douleur grâce à ce poison. Ainsi périrent Socrate, puis Phocion, Philopœmen.
— Pharm. La drogue officinale est la *grande ciguë* (*Conium maculatum*), dont la partie employée est le fruit, dit *semence.* Ce fruit est utilisé pour la préparation de la cicutine et, sous forme de poudre, d'extrait alcoolique, de teinture, comme antispasmodique. L'extrait s'incorpore également à des pommades, onguents et emplâtres résolutifs. L'usage de la ciguë tombe en désuétude.

CIHAC (Alexandru DE), philologue roumain (Iaşi 1825 - *id.* 1884). Œuvres principales : *Dictionnaire d'étymologie daco-roumaine* (1870), *Eléments slaves, magyars, turcs, grec moderne et albanais dans la langue roumaine* (1879).

CI-INCLUS, E loc. adj. Qui est contenu dans cette lettre, ce paquet : *Vous devinez pour qui est la lettre ci-incluse* (B. Constant).
◆ Adverb. : *Les pièces que vous trouverez ci-inclus. Vous trouverez ci-inclus une lettre de votre père* (Acad.). *Ci-inclus les quittances.*
— REM. Autref., le participe *inclus* devait rester invariable soit au début d'une phrase, soit dans le corps de la phrase quand il précédait un mot déterminé. L'arrêté ministériel du 26 février 1901 autorise, dans les examens, l'accord dans tous les cas. Toutefois, l'ancien usage reste souvent observé. — La même remarque, s'applique à *ci-joint, ci-annexé.*

CI-JOINT, E loc. adj. Qui est joint à cette lettre, à cette pièce : *Ces lettres,* [...] *il les renvoyait ci-jointes* (R. Boylesve).
◆ Adverb. : *Trouvez ci-joint les 20 000 francs que nous vous devons* (H. Bazin). *Ci-joint facture.*
— REM. V. CI-INCLUS.

ÇIKHARA n. m. invar. Dans l'architecture de l'Inde, type de toiture à arêtes curvilignes. (Les temples construits selon ce type apparaissent vers les VIe-VIIe s. et se prolongent jusqu'à l'époque moderne. Bien que le temple à çikhara existe dans le sud [Madras], il est surtout localisé dans le nord de l'Inde, au Népal et en Birmanie.)

CIL [sil] n. m. (lat. *cilium*). Anat. Le poil des paupières : *Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des cils aux deux paupières* (Buffon). [V. part. *encycl.*]
— Cytol. *Cils vibratiles,* expansions cytoplasmiques, petites et nombreuses. (Les expansions longues et peu nombreuses sont des flagelles.) [V. part. *encycl.*]
— Esthét. *Faux cils,* cheveux travaillés à la façon des cils, montés sur une armature légère que l'on colle au bord de la paupière pour donner aux cils naturels un aspect plus fourni.
— ENCYCL. Anat. Les *cils palpébraux* sont des poils durs et raides occupant le pourtour libre des paupières; ils sont plus nombreux en haut qu'en bas et semblent destinés à protéger l'œil contre la lumière trop vive, les courants d'air, la sueur, et surtout les poussières. En effet, la blépharite ciliaire, qui a souvent pour conséquence la chute des cils, rend l'œil très sensible aux agressions venant de l'extérieur. Dans certains cas, les cils, étant mal implantés, ont tendance à se retourner du côté du globe de l'œil : c'est le *trichiasis.*
— Cytol. Chaque cil vibratile s'implante un peu en dedans de la membrane cellulaire sur un petit corpuscule arrondi, le *corpuscule basal* (ou blépharoblaste, ou mastigosome), qui dérive du centrosome. De ces corpuscules basaux partent, vers l'intérieur du cytoplasme, des filaments, les racines ciliaires, qui convergent en une sorte de pinceau vers le noyau.
Les cils recouvrant une cellule libre (ciliés) ou tapissant un épithélium (trachée, filaments branchiaux de la moule...) accomplissent des mouvements dans un plan (mouvements oscillatoires). Leurs mouvements sont coordonnés et se propagent comme de grandes ondes. Les corpuscules basaux seraient les centres moteurs des mouvements ciliaires. Par leurs mouvements, les cils permettent la progression des infusoires ciliés ou le déplacement des particules déposées sur l'épithélium cilié.

CILAOS, station thermale de la Réunion (arrond. de Sous-le-Vent), au N. de Saint-Pierre, à 1 200 m d'alt. Traitement des rhumatismes.

CILENTO, région d'Italie, en Campanie, à l'extrémité méridionale de la prov. de Salerne, entre la mer Tyrrhénienne et le bassin du Sele. C'est un pays de montagnes et de collines, calcaires au N.-E. et à l'E., argileuses au centre et au S.

CILIAIRE adj. Qui appartient ou qui se rapporte aux cils : *Artères ciliaires. Veines ciliaires.* ‖ *Corps* ou *procès ciliaires,* partie antérieure et externe de la choroïde, qui présente d'assez nombreux prolongements. ‖ *Glandes ciliaires,* petites glandes sébacées rudimentaires, annexées aux cils. (Syn. GLANDES DE ZEISS.) ‖ *Muscle ciliaire,* partie de la choroïde qui borde les procès ciliaires. (V. ŒIL.) ‖ *Plexus ciliaire,* ensemble des filets nerveux sympathiques et parasympathiques qui régissent les fonctions des muscles ciliaires et participent à la régulation de la pression intra-oculaire.

CILIAIROTOMIE n. f. Ophtalmol. Opération qui consiste à sectionner le plexus ciliaire dans le dessein de parer à certaines formes de glaucome ayant résisté à l'iridectomie.

CILIATES n. m. pl. Zool. V. CILIÉS.

CILIATURE n. f. Cytol. Ensemble des cils* vibratiles d'une cellule ou d'un épithélium.

CILICE n. m. (lat. *cilicium;* gr. *kilikion,* étoffe de poil de chèvre). Etoffe grossière, qui se faisait jadis en Cilicie pour les vêtements de la basse classe, les tentes, les voiles des navires, etc. ‖ Chemise ou ceinture de crin portée sur la peau par mortification.
— Mil. Sorte de matelas placé devant les murs d'une ville assiégée, pour amortir l'effet des projectiles et machines de l'ennemi.

CILICIE, région de la Turquie d'Asie, située au S.-E. de l'Anatolie. V. princ. : *Adana.*
● *Géographie.* La Cilicie comprend deux parties : à l'O. s'étire la chaîne du Taurus central, dépassant 3 000 m. C'est une région peu habitée, ouverte par des vallées profondes entre des crêtes aiguës; elle se termine sur la Méditerranée par une côte peu accessible. A l'E. s'étend une plaine se terminant dans la mer par le delta commun au Seyhan et au Ceyhan. Marécageuse et malsaine, elle avait été abandonnée pendant un millénaire; mais elle est l'objet, depuis un demi-siècle, de grands travaux d'assainissement liés à la sédentarisation de nomades turcs et kurdes, et à l'arrivée de Circassiens, très habiles agriculteurs. On y développe surtout la culture du blé et du coton, de la canne à sucre. Mines de chrome; puits de pétrole. Cette plaine est jalonnée de villes sur la route des célèbres « Portes de Cilicie », suivie par le chemin de fer de Bagdad.
● *Histoire.* La Cilicie a été habitée dès l'époque paléolithique; les trouvailles énéolithiques semblent indiquer que la région côtière fut envahie par des immigrants venus d'Occident. Dès les débuts de l'histoire hittite, la Cilicie (*Kizwatna*) est périodiquement traversée par les armées qui partent à la conquête de la Syrie; mais le pays, érigé en protectorat, conserve son indépendance comme on le voit par le traité conclu entre son roi Sounassoura et Souppiloulioumа.
Après la fin de l'Empire hittite et l'établissement des Moshkiens derrière le Taurus, la Cilicie tombe au IXe s. sous l'influence assyrienne. Ayant vaincu les principautés de l'Amanus, Salmanasar III envahit la Cilicie (*Qoué*), qui figure parmi les tributaires de Téglath-Phalasar III. Annexée par Sargon II et placée sous l'autorité d'un gouverneur, la Cilicie devient terre de déportation pour les Israélites de Samarie : les inscriptions découvertes à Karatepe comprennent aussi des textes sémitiques. Les armées assyriennes prennent la Cilicie comme point de départ pour se lancer à l'assaut du Taurus, mais elles sont repoussées, et de fréquentes révolutions sont la cause de nouvelles déportations : de nombreux Néo-Hittites et Israélites sont envoyés en Babylonie, et la Cilicie devient la proie des Cimmériens.
Sous la domination perse, elle est réunie à la satrapie de Cappadoce : le défilé du Taurus est traversé par une route qu'empruntent les mercenaires grecs de Cyrus le Jeune. Mais c'est par le nord qu'Alexandre le Grand envahit la Cilicie. (Il faillit périr pour s'être baigné dans les eaux du Cydnos, où se noya Frédéric Barberousse au temps de la troisième croisade.) La Cilicie sert de champ de bataille aux Byzantins et aux Perses, puis aux Byzantins et aux Arabes; Gengis khān et Tīmūr (Tamerlan) la ravagent par la suite, et Ibrāhīm pacha la conquiert avant de vaincre les Turcs à Konya. Aussi subsiste-t-il peu de restes des anciennes villes — Tarse, Adana, Sélinonte, Anazarba — qui s'y élèvent très prospères d'abord sous des rois indigènes, puis sous la domination d'Alexandre, des Séleucides et des Romains (au temps desquels ses côtes sont un grand repaire de pirates que détruit Pompée), enfin des Byzantins, des Arabes et des Turcs. — En 1914 encore, la Cilicie faisait la partie principale du vilayet ottoman d'Adana. Depuis, elle a été occupée de 1919 à 1921 par les Français, qui l'ont, à cette dernière date, rendue à la Turquie.
On rattache souvent à la Cilicie les pays plus orientaux abandonnés par la France à la Turquie en 1921, de l'Amanus à la frontière du pays de Mossoul, entre les pentes méridionales des plateaux du Kurdistān et

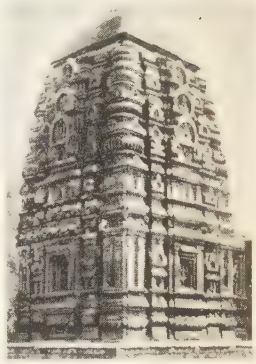

çikhara
temple de Lakshmana
VIe s., à Sîrpur

cils vibratiles
(cytol.)

ciguë

cimarre
art français, XVe s.
musée de Cluny

Domenico CIMAROSA
gravure anonyme

CIMABUE
« Madone aux anges avec saint François »
détail et ensemble
Assise

la voie ferrée de Bagdad. (V. MÉSOPOTAMIE [*Haute-*].)

CILICIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Cilicie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ N. m. Linguist. Langue asianique parlée autrefois en Cilicie et dont on ignore tout.

CILIÉ, E adj. Zool. Garni de cils, ou de soies fines disposées régulièrement : *Aile ciliée. Membrane ciliée. Patte ciliée.*

— Bot. Se dit des feuilles et des autres organes végétaux qui sont bordés de cils.

— ***Ciliés*** ou ***ciliates*** n. m. pl. Sous-embranchement de protozoaires, libres ou parasites, à sexualité comportant la conjugaison, caractérisés par l'existence de cils vibratiles et par la possession de deux catégories de noyaux : un *macronucleus* à fonctions somatiques, un *micronucleus* intervenant dans les phénomènes de reproduction sexuée ou asexuée. (Avec les tentaculifères, ils constituent l'embranchement des ciliophores.)

— ENCYCL. Un grand nombre de microorganismes (bactéries, protozoaires, etc.) sont munis de cils qui jouent un rôle important dans la nutrition et le mouvement. Ces microorganismes sont dits *holotriches* lorsque les cils sont répartis également sur leur surface, *hétérotriches* lorsque les cils sont irrégulièrement répartis. Les cils peuvent aussi recouvrir une seule face, dite « ventrale » (*hypotriches*), ou former des ceintures (*péritriches*).

CILIOPHORES n. m. pl. Embranchement de protozoaires comprenant tous ceux qui ont des cils vibratiles, c'est-à-dire les deux groupes des ciliés* et des tentaculifères*.

CILIX [liks] n. f. Petit papillon grisâtre et fauve, sans trompe, dont la chenille vit dans nos régions sur le prunellier et l'aubépine. (Nom sc. : *Cilix glaucata*. L'espèce fait partie des lépidoptères, famille des drépanidés.)

CILIX ou **KILIX**. Myth. gr. Fils d'Agénor. Envoyé par ses frères à la recherche de leur sœur Europe, il s'établit sur les bords du fleuve Pyramos (Seyhan), et donna son nom à la Cilicie.

CILLA ou **KILLA**. Myth. gr. Fille de Laomédon et sœur de Priam. Elle accoucha le même jour qu'Hécube, mère de Pâris. Un oracle ambigu ordonnait de « faire périr la mère et l'enfant » ; Priam l'appliqua par erreur à Cilla et à son fils, au lieu de sacrifier Hécube et son fils.

CILLAS ou **KILLAS**. Myth. gr. Conducteur du char de Pélops. Eponyme de *Cilla*, ville antique de Troade.

CILLEMENT [sijemã] n. m. Action de ciller, en parlant des yeux et des paupières.

CILLENUS [silenys] n. m. Petit carabe qui vit au bord de la mer, sous les pierres et dans les fentes des rochers, et qui se laisse submerger à marée haute. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

CILLER v. tr. ou intr. (de *cil*). Fermer et rouvrir rapidement les paupières : *Bénazet souriait, son rasoir sur la pomme d'Adam d'un client qui, n'osant ciller de peur d'un accident, se regardait bêtement dans la glace* (Carco). ‖ *Fam. Personne n'ose ciller devant lui*, tout le monde a peur de lui.

— Fauconn. *Ciller l'oiseau*, lui coudre les paupières, pour l'empêcher de voir la lumière et de se débattre.

— SYN. : *cligner, papilloter*.

CILLI. V. CELJE.

CILLI (comtes DE), famille d'Autriche, puissante au Moyen Âge. Elle apparut dès 1129, reçut le titre comtal en 1341, et fut apparentée aux plus grandes maisons et aux souverains de Germanie. Elle s'éteignit en 1456 avec Ulric II (v. plus loin).

CILLI (Barbe DE) [1377 - Graz 1451], fille de Hermann, comte de Cilli en Styrie. Elle épousa en 1408 Sigismond, empereur germanique. A la mort de ce dernier, elle tenta de s'emparer des couronnes de Bohême et de Hongrie pour le jeune Ladislas de Pologne, qu'elle voulait épouser. Ses écarts de conduite l'avaient fait surnommer LA MESSALINE ALLEMANDE.

CILLI (Ulric II, comte DE) [1406-1456], frère de la précédente. Il fut chargé, pendant la minorité de son neveu Ladislas le Posthume, roi de Bohême et de Hongrie, de la régence de Hongrie. Il fut aussi ban de Croatie.

CILL MHANNTAÍN. V. WICKLOW.

ÇILPA n. m. invar. Mot sanskrit désignant la technique de l'œuvre d'art. (Elle est exposée dans des textes canoniques [*sûtra* et *çâstra*] qui énumèrent les mensurations exactes [*pramâna*] et les procédés à employer.)

ÇILPIN n. m. Mot sanskrit désignant celui qui exécute une œuvre d'art. (Sorte d'artisan supérieur, le *çilpin* obéit aux règles contenues dans les textes canoniques du *çilpa*.)

CIMA (Giovanni Battista), dit **Cima da Conegliano**, peintre vénitien (Conegliano v. 1459 - *id.* 1517 ou 1518). Elève de Montagna à Vicence, il se fixe à Venise (1492) et, influencé par Giovanni Bellini, introduira dans ses tableaux des vues de petits villages du Veneto se découpant sur des horizons légers : *Annonciation* (Dresde), *Baptême du Christ* (1494, San Giovanni in Bragora), *Madone à l'oranger* (Académie, Venise). Son chef-d'œuvre, *l'Adoration des bergers* (1510, église du Carmine), rappelle la lumière chaude et vibrante de Giorgione. (→ Biblio.)

CIMABUE (Giovanni), peintre et mosaïste italien (Florence v. 1240 - Pise 1302). Cité par Dante comme le peintre le plus célèbre avant Giotto, dont il fut le maître, sa vie, peu connue, est enveloppée de légende. Il se forma vraisemblablement à Florence, dans l'atelier qui exécutait les mosaïques du Baptistère, et collabora aux *Scènes de la vie de Joseph*. En 1272, il se rendit à Rome et travailla près de Cavallini et de Torriti. Le grand *Crucifix* de Santa Croce, la *Vierge* de Santa Trinità (Offices) à Florence et la mosaïque de *Saint Jean* à la cathédrale de Pise sont les œuvres les plus sûres de Cimabue, en dehors de ses peintures d'Assise, où il commença, en 1277, avec un maître romain, le décor de la basilique San Francesco dans un style qui anime avec gravité et retenue les formes traditionnelles de la peinture byzantine (*Madone aux anges avec saint François*, dans l'église inférieure ; *Scènes de l'Apocalypse* et de la *Vie de la Vierge* dans l'église supérieure). Le Louvre conserve de lui une grande *Vierge aux Anges* qui provient du Campo Santo de Pise. Encore engagé dans l'esthétique byzantine, Cimabue y introduit un élément d'émotion et de vie qui sera repris par les artistes qu'il a côtoyés à Rome ou à Assise, en particulier par Giotto. (→ Biblio.)

CIMAISE ou **CYMAISE** n. f. (lat. *cymatium* ; gr. *kumation*, petite vague). Moulure au haut d'une corniche. ‖ Moulure de boiserie à hauteur d'appui, sur laquelle repose la première rangée des toiles, dans une exposition, et où le tableau est le mieux en vue : *Obtenir les honneurs de la cimaise*. ‖ *Par extens.* Partie d'un mur qui se trouve à hauteur d'œil, même si le mur ne comporte pas de moulure.

CIMAROSA (Domenico), compositeur italien (Aversa, Naples, 1749 - Venise 1801). Il fut admis, en 1761, au conservatoire de Santa Maria di Loreto, à Naples. Il se signale à ses débuts à Naples, au carnaval de 1772, avec la comédie *Le Stravaganze del Conte*, mais c'est l'année suivante qu'il remporte son premier succès avec *La Finta Parigina* (*la Fausse Parisienne*), prélude à une carrière triomphale jalonnée par près de 80 ouvrages dramatiques. En 1787, il part, comme maître de la chambre de Catherine II, pour Saint-Pétersbourg, où il reste trois ans, et donne deux *opere serie*, quelques opéras bouffes et plusieurs cantates. A Vienne, il compose, en 1791, son chef-d'œuvre : *Il Matrimonio segreto*, qui est représenté à Naples, dès son retour, cent dix fois consécutives. A cette époque, il fit aussi applaudir *I Traci Amanti* et *Le Astuzie femminili*. Poursuivi après la chute de la république Parthénopéenne, pendant laquelle il composa un hymne républicain, il se réfugia à Venise, où il mourut, laissant inachevée sa dernière œuvre dramatique, l'*Artemisia*. Il a laissé des oratorios, des cantates, des messes, des sonates pour clavecin, un concerto pour piano, un concerto de hautbois.

CIMARRE, CIMAISE ou **CYMAISE** n. f. (bas lat. *cymara*). Vase en étain ou en argent, usité au Moyen Age, en forme de buire sans bec, avec deux anses : l'une destinée à verser, l'autre à suspendre ou à porter l'objet.

CIMBÉBASIE, ancien nom du Sud-Ouest africain.

CIMBEX n. m. (gr. *kimbex*, guêpe). Grande mouche à scie, à corps massif, à antennes courtes et renflées en massue, dont la larve se nourrit des feuilles de divers arbres et arbustes de nos forêts. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des tenthrédinidés.)

CIMBLOT n. m. Technol. Outil de couvreur.

CIMBORIO n. m. (mot ital.). Nom donné aux tours-lanternes très ouvragées qui surmontent la croisée du transept de certaines églises espagnoles de style roman (cathédrale de Compostelle, San Vicente et San Pedro d'Ávila) ou gothique (cathédrales de Burgos [XIIIe s.], de Valence [XIVe s.]).

CIMBRES, en lat. **Cimbri**, peuple germanique établi sur la rive droite de l'Elbe, vers son embouchure. Les Cimbres apparaissent dans l'histoire vers l'an 115 av. J.-C. Avec les Teutons, ils tentent d'abord de s'établir en Germanie aux dépens des Celtes, qui occupaient alors le centre et le sud de ce pays. Repoussés par les Boïens, ils suivent la vallée du Danube, battent les Taurisques et les Scordisques, et assiègent la ville celtique de Noreia (Neumarkt, Styrie). Près de cette ville, ils infligent une défaite au consul romain Papirius Carbo (113). Ils se dirigent ensuite vers l'ouest et prennent contact avec les Helvètes, dont deux tribus se joignent à eux. Cette masse de barbares se jette alors sur la Gaule, qui, à l'exception de la Belgique, est ravagée. En Narbonnaise, ils se heurtent aux Romains. Ils leur proposent leur alliance, demandant de la terre en échange. Le consul Silanus, qui repousse cette offre, se fait battre (109). Peu après, Cassius Longinus et Aurelius Scaurus, puis Servilius Cépion, subissent le même sort. Les Cimbres, au lieu d'envahir l'Italie, vont piller l'Espagne et se faire battre par les Celtibères, ce qui donne le temps à Marius d'arriver d'Afrique et de se préparer à les affronter. Il écrase les Teutons à Aix (102), puis les Cimbres à Verceil (101), en Cisalpine.

CIMBRIQUE (CHERSONÈSE). Géogr. anc. V. CHERSONÈSE.

CIME n. f. (lat. *cyma*, tendron de chou, extrémité d'un objet ; gr. *kuma*, soulèvement). Extrémité supérieure, et pointue le plus souvent, d'un objet élevé : *On aperçoit la cime seule des arbres, et l'on doit deviner qu'au-dessous est une immense profondeur* (Dumas père). ‖ *Fig.* Ce qu'il y a de plus élevé : *J'ai connu un certain nombre d'hommes qui ne vivaient qu'aux cimes de la pensée* (Maeterlinck). ‖ *Poétiq. Le mont à double cime*, V. DOUBLE.

— Bot. V. CYME.

— Sylvic. Syn. de HOUPPIER.

CIMÉLIARQUE n. m. Gardien du trésor d'une église, sous le Bas-Empire.

CIMENT n. m. (lat. *caementum*, pierre non taillée). Matière pulvérulente formant avec l'eau, ou une solution saline, une pâte plastique liante, susceptible d'agglomérer en durcissant des substances variées. (V. part. *encycl.*, Matér.) ‖ *Fig.* Ce qui relie, rapproche : *Le ciment des nations, c'est une pensée commune* (Hugo).

— LOC. FAM. *Fait à chaux et à ciment*, V. CHAUX.

— Céram. Syn. de CHAMOTTE OU CHARMOT.

— Géol. Matière qui réunit les uns aux autres les minéraux, grains ou autres parties

Phot. Larousse, Anderson-Giraudon.

constitutives des roches : *Ciment calcaire, siliceux, ferrugineux.*
— Joaill. Pâte faite de brique pilée, de résine et d'un acide, qu'emploient les lapidaires pour fixer leur ouvrage, boucher les fissures, etc.
— Matér. *Ciment alumineux,* ciment obtenu en fondant un mélange de bauxite et de calcaire ou de chaux. (Le produit, finement pulvérisé, est utilisé pour son durcissement rapide, en présence d'eau, et pour les hautes résistances mécaniques ou chimiques qu'il permet d'obtenir; il est employé dans les bétons réfractaires.) ‖ *Ciment antiacide,* ciment qui résiste à l'action des acides : *Les ciments antiacides sont des mastics à base de poudres de quartz gâchées avec une solution de silicate de soude, ou des produits organiques à base de résines synthétiques.* ‖ *Ciment artificiel,* ciment hydraulique obtenu en cuisant à haute température un mélange artificiel, parfaitement homogénéisé et dosé, de calcaire et d'argile, et en broyant finement le clinker ainsi obtenu. ‖ *Ciment blanc,* ciment artificiel obtenu à partir de matières premières aussi exemptes que possible d'oxyde de fer, et en évitant à la cuisson l'apport de cendres ferrugineuses. ‖ *Ciment des carriers,* mastic obtenu en gâchant de l'oxyde de zinc avec une solution de chlorure de zinc : *Le ciment des carriers fait prise en quelques minutes et permet de recoller les éclats de pierre.* ‖ *Ciment dentaire,* ensemble de la poudre et du liquide dont la combinaison donne des matières d'obturation ou de scellement dans l'art dentaire. (Les ciments au phosphate de zinc, par exemple, résultent du gâchage d'une poudre à base d'oxyde de zinc avec une solution complexe à base d'acide phosphorique.) ‖ *Ciment expansif,* ciment dont la prise s'accompagne d'une légère augmentation de volume. (Cette expansion est obtenue par l'addition d'une petite quantité d'un ciment aluminosulfaté ou de sulfate de calcium, et le gonflement du mélange, lors de la prise, est supérieur à la diminution de volume qui accompagne la dessiccation ultérieure provoquant le retrait.) ‖ *Ciment à hautes résistances initiales,* ciment artificiel dont la composition et la finesse permettent un durcissement élevé très rapide. (On dit aussi SUPER-CIMENT.) ‖ *Ciment hydraulique,* ciment qui fait prise sous l'action de l'eau et qui donne des mortiers et des bétons résistant parfaitement à l'action de l'eau. ‖ *Ciment à maçonner,* ciment destiné spécialement aux travaux de maçonnerie. ‖ *Ciment magnésien,* encore appelé *ciment Sorel,* ciment résultant du gâchage de l'oxyde de magnésium anhydre avec une solution de chlorure de magnésium : *Le ciment magnésien est employé dans la préparation de parquets sans joints, dans la fabrication des meules abrasives ou des panneaux de fibres de bois.* ‖ *Ciment métallurgique,* ciment obtenu par mélange de clinker de ciment artificiel et de laitier de haut fourneau, basique, avec une petite quantité de sulfate de calcium. (Suivant des proportions croissantes de laitier, on a des *ciments de fer, métallurgiques mixtes,* de *haut fourneau,* de *laitier au clinker.*) ‖ *Ciment naturel,* ciment hydraulique obtenu en cuisant à température modérée un calcaire marneux naturel, ou pierre à ciment, renfermant une proportion convenable et régulièrement répartie de calcaire et d'argile, et en broyant finement ensuite la roche cuite. ‖ *Ciment portland,* ciment artificiel. (Le premier ciment artificiel fabriqué en Angleterre avait la teinte de la pierre de Portland. L'appellation « portland » est acceptée universellement pour le ciment artificiel.) ‖ *Ciment prompt,* ciment naturel dont la prise se fait en quelques minutes. ‖ *Ciment romain,* mélange de chaux éteinte et de pouzzolane, employé dans l'Antiquité. ‖ *Ciment sursulfaté,* ciment obtenu en mélangeant une forte proportion de laitier de haut fourneau, basique et trempé, avec du sulfate de calcium et une petite quantité de chaux ou de portland servant de catalyseur.
— Pathol. *Gale du ciment,* dermatose professionnelle qui atteint les cimentiers. (V. part. *encycl.*)
— Technol. Mélange de résine, suif, goudron et poix de Norvège, que les dinandiers coulent à chaud sur le métal à repousser ou à isoler.
— ENCYCL. Matér. Le *ciment portland artificiel* est le ciment le plus usuel, d'un emploi quasi universel. La cimenterie est, en général, au voisinage de la carrière de calcaire, la fabrication utilisant environ trois fois plus de calcaire que d'argile. L'implantation d'une nouvelle usine est déterminée par la région de consommation, le ciment étant une matière pondéreuse dont le faible prix ne doit pas être grevé de frais de transport élevés. Dans l'exploitation des carrières, les abattages se font en grande masse de 20 000 à 100 000 t; le chargement est fait à la pelle mécanique, et le transport jusqu'au concasseur, dans des camions-bennes tout terrain. Le concassage est le premier stade du broyage : il réduit les blocs de roches, pouvant être de l'ordre de la tonne, en fragments ne dépassant pas une dizaine de centimètres. Comme il est nécessaire d'obtenir un mélange intime et homogène des constituants, calcaire et argile, ceux-ci peuvent être soit broyés à sec, ce qui nécessite un séchage préalable ou simultané — c'est le *procédé sec* —, soit délayés ou broyés, suivant leur dureté, en présence d'eau — c'est le *procédé humide.* De toute manière, la matière est réduite en grains de dimensions inférieures au dixième de millimètre. Le mélange, convenablement dosé et homogénéisé, est cuit jusqu'à une température de l'ordre de 1 450 °C, qui assure la combinaison intégrale de la chaux avec la silice, l'alumine et l'oxyde de fer. La cuisson se fait quelquefois au four droit, mais le plus généralement dans d'immenses fours rotatifs, atteignant et dépassant 150 m de longueur et 4 m de diamètre pour des productions de l'ordre de 1 000 à 1 500 t par jour. La cuisson se fait au charbon pulvérisé, dont ce fut la première application industrielle, ou au mazout. Le produit cuit, ou *clinker,* est refroidi, puis broyé avec une petite quantité de gypse, destiné à régulariser la prise, dans d'énormes broyeurs à boulets, et amené ainsi à une très grande finesse.
Le ciment commercial est ensuite ensaché par des machines automatiques, ou livré en vrac sur les chantiers importants. (→ Biblio.)
— Pathol. La *gale du ciment* est caractérisée par des papules, puis par des pustules aux mains, aux avant-bras et aux bras. L'humidité, par macération des tissus, active l'irritation des poussières sur la peau; elle prend alors l'allure d'eczéma. Le traitement consiste en applications locales de pommades et en une désensibilisation interne. Les dermites provoquées par la fabrication, la manutention et l'emploi des ciments sont reconnues indemnisables par la loi du 30 octobre 1946 sur les maladies présumées d'origine professionnelle (tableau n° 8 annexé à la loi).

CIMENTAGE n. m. Joaill. Opération par laquelle l'ouvrier joaillier ou le lapidaire fixe sur un support la gemme qu'il veut travailler.

CIMENTAIRE adj. Qui appartient au ciment : *Mélange cimentaire.*

CIMENTATION n. f. Technol. Action de cimenter, de fixer dans une pâte ou un ciment.
— Géol. *Zone de cimentation,* zone de l'écorce terrestre où les vides des roches sont remplis par un ciment minéral formé par voie aqueuse (transformation des sables en grès, etc.).
— Min. Procédé d'étanchement de terrains aquifères, consistant à injecter une laitance de ciment qui se répand dans les fissures et les bouche lorsque le ciment fait prise.
— ENCYCL. Min. La *cimentation* est généralement employée dans les cas simples de

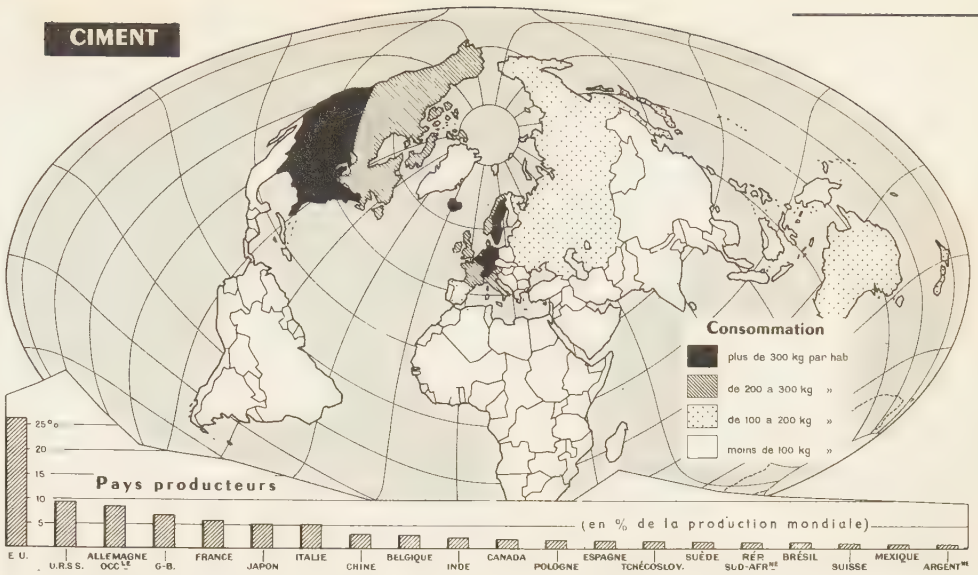

fabrication du ciment

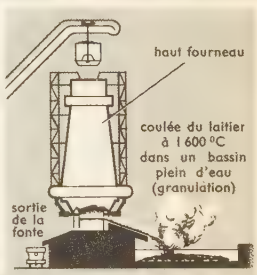

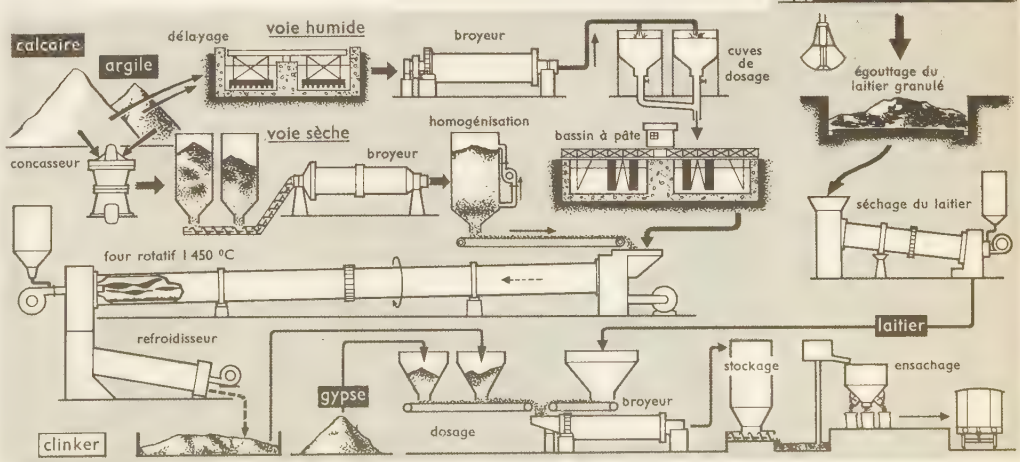

fonçages de puits en terrains aquifères, c'est-à-dire quand l'eau provient de cassures injectables, et non d'une porosité générale des terrains ou de sables. La cimentation se fait, dans les cas les plus simples, à partir de la surface du sol : on fore quelques trous de sonde traversant toute l'épaisseur aquifère, dans lesquels on injecte, sous la pression d'une pompe, la laitance de ciment. Dans les cas les plus difficiles, on fait la cimentation progressivement, par des trous de sonde inclinés et légèrement divergents, exécutés à partir du fond de chaque retraite de fonçage. On fait également appel à la cimentation quand il s'agit d'assurer une étanchéité absolue entre une colonne de tubage et la paroi d'un puits de forage.

CIMENTER v. tr. Lier avec du ciment ou une autre matière qui en tient lieu : *Cimenter des pierres.* || Couvrir d'une couche de ciment : *Cimenter un bassin.* || *Fig.* Affermir, consolider : *Cimenter la paix par des alliances.*
— Min. Effectuer une cimentation.
— Syn. : *affermir, confirmer, raffermir, sceller.*

CIMENTERIE n. f. Fabrique de ciment.

CIMENTIER n. m. et adj. Celui qui fabrique ou emploie du ciment. || Ouvrier procédant au revêtement en mortier des murs, plafonds et de tous ouvrages en ciment. || Ouvrier spécialiste de la confection de tous ouvrages en béton armé, qui exécute le coffrage et le ferraillage, assure leur mise en place, et effectue le coulage ainsi que les retouches après coffrage.

Cimento (Académie del). V. Académie *del Cimento.*

CIMETERRE n. m. (ital. *scimitarra;* du pers. *chimchir*). Large sabre oriental à un seul tranchant (du côté convexe) et à lame courbe, qui va s'élargissant vers son extrémité.
— Encycl. Renommée pour la qualité de sa trempe, cette arme fut maniée par les cavaliers turcs et arabes. Au XVIe s., les stradiots portaient une sorte de cimeterre, le *coutelas.*

cimeterre

CIMETIÈRE n. m. (gr. ecclés. *koimêtêrion,* lieu où l'on dort ; de *koimân,* dormir). Terrain où l'on enterre les morts : *Cimetière de banlieue, de campagne.* || *Par extens.* Lieu quelconque où des cadavres sont abandonnés : *La mer est un cimetière.* || *Par anal.* Lieu où se trouvent rassemblés des objets privés de vie : *Les herbiers sont le cimetière des fleurs. Un cimetière de voitures ;* et, au *fig. : Le passé n'était que le cimetière de nos illusions* (Zola). || *Par exagér.* Lieu où la mort sévit : *L'épidémie fit de la ville un cimetière.*
— Encycl. On connaît, dans l'Antiquité, l'importance des nécropoles* égyptiennes ; en Grèce, dès le VIe s. av. J.-C., et plus tard à Rome, le culte des morts s'entretient hors de la cité ; les sépultures bordent les routes qui y conduisent. La voie des Tombeaux, au cimetière du Céramique d'Athènes, était flanquée de monuments et de stèles funéraires ; la voie Appienne, à Rome, conserve de nombreux caveaux, mausolées, constructions pyramidales ou circulaires, comme le tombeau de Caecilia Metella, réminiscence des sépultures étrusques. En Etrurie, à Cerveteri, en effet, les tombes étaient groupées dans un tumulus élevé sur une base de tuf. Aux premiers temps du christianisme, les fidèles voulurent avoir des *cimetières* distincts de ceux des païens ; à Rome, ils adoptèrent les galeries souterraines des Catacombes, qu'ils ornèrent de fresques symboliques, mais, à partir du IVe s., et dans tout l'Occident, les chrétiens se firent enterrer le plus près possible de la sépulture d'un saint ou de ses reliques. Les Alyscamps, nécropole gallo-romaine d'Arles, se peuplèrent de sépultures chrétiennes lorsque la légende se répandit qu'y reposait la dépouille de saint Trophime. C'est ainsi que les cimetières furent, en général, établis autour des églises. Cependant, le manque de place dans les villes ne permettait pas toujours cet agencement. Paris, au XIIe s., eut au N. de la ville un grand cimetière qui devint celui des Innocents ; au XVe s., il était entouré de galeries décorées d'une Danse macabre et surmontées de charniers ; on y enterra jusqu'au XVIIIe s., époque à laquelle il fut fermé et les ossements transportés dans d'anciennes carrières, dites « catacombes », bien qu'elles n'eussent jamais servi de sépulture. Certains de ces cimetières à galeries ont été conservés, tels ceux d'Orléans, de Montfort-l'Amaury, de Donnemarie-en-Montois, de Saint-Saturnin à Blois, du cloître Saint-Maclou à Rouen. Le Campo Santo de Pise, décoré par Orcagna et Benozzo Gozzoli, en est un exemple célèbre. Les cimetières modernes, dont les allées rectilignes groupent les tombes par « divisions », sont établis à la périphérie des villes ; Paris, cependant, possède plusieurs cimetières à l'intérieur de l'agglomération ; le principal est celui du Père-Lachaise, ouvert en 1803. (→ Biblio.)
— Dr. admin. L'administration et la police des *cimetières* sont réglées par un décret du 31 décembre 1941, qui a codifié une réglementation ancienne et multiple. Toutes les communes doivent avoir un cimetière établi à une distance de 35 à 40 m au moins de leur agglomération principale ; elles en sont propriétaires et ont la charge de son entretien moyennant la perception des revenus de son exploitation : produits spontanés du sol, concessions de terrain divisées en trois classes (perpétuelles, trentenaires renouvelables, temporaires pour quinze ans au plus), et diverses taxes.
La police des cimetières est confiée aux administrations municipales : maires, préfet de police dans le département de la Seine. (V. exhumations.) [→ Biblio.]

« le Cimetière marin »
dessin de Paul Valéry

Cimetière marin (le), poème de P. Valéry, paru dans *Charmes** (1922). Il a pour cadre le décor du cimetière de Sète, qui domine la mer, et il commence par cette strophe où le « toit » désigne la mer :

Ce toit tranquille, où marchent les colombes,
Entre les pins palpite, entre les tombes ;
Midi le Juste y compose de feux
La mer, la mer, toujours recommencée !

Après une méditation sur la mort, le poète conclut :

Le vent se lève !... il faut tenter de vivre !

Le sens général du poème, auquel certains critiques reprochaient son hermétisme, fit l'objet d'une enquête dans un journal. Elle tourna à l'avantage de l'auteur : quoi de plus simple à comprendre au fond que cette promenade pathétique parmi des tombeaux et à laquelle met fin un regard jeté sur la mer heureuse, rendant le vivant à la Vie ? Fatigué par ces discussions, Paul Valéry déclara : « Mes vers ont le sens qu'on leur prête. Celui que je leur donne ne s'ajuste qu'à moi et n'est opposable à personne. »
C'est au « cimetière marin » de Sète que le corps de Paul Valéry a été inhumé en juillet 1945.

CIMETTE, CYMETTE ou **CHIMETTE** n. f. (dimin. du lat. *cyma,* rejeton de chou). Nom donné par les jardiniers à des rejetons qui poussent sur la tige des choux.

CIMEX n. m. (mot lat.). Entom. Nom scientifique de certaines punaises*.

CIMICIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hétéroptères, renfermant les punaises* proprement dites (*cimex* ou *acanthia*).

CIMICIFUGE adj. Qui met en fuite les punaises : *Poudre cimicifuge.*

CIMIER n. m. (de *cime*). Ornement qui forme la partie supérieure d'un casque.
— Arbor. Cime, partie supérieure d'un arbre. (Syn. houppier.)
— Bouch. Maniement pair du bœuf de boucherie pratiqué à la base de la queue. (Syn. abords, couard.)
— Hérald. Ornement extérieur de l'écu, qui surmonte le casque. (V. pl. héraldique, 17, 20.)
— Véner. Croupe du cerf.
— Encycl. Arm. Tandis que les peuples sémitiques ou ayant subi l'influence akkadienne ornaient leurs casques de cornes, symbole de vigueur, la stèle de Naram Sin (IIIe millénaire) nous montre leurs ennemis du Zagros coiffés de casques du sommet desquels part une longue tresse de cheveux. Les Assyriens, comme les Ourartéens, ont porté des casques à pointe ; à Karkémish, en revanche, les guerriers sont figurés avec des casques surmontés d'un *cimier* et d'une longue crinière. Ce détail de l'armement permet de reconnaître les guerriers de Karkémish sur des bas-reliefs de Karatepe, en Cilicie ; on a parfois attribué à l'influence néo-hittite la transformation de l'armement de l'hoplite et son casque à cimier.
C'est au XIIIe s. que le cimier se multiplie ; il prend au XIVe s. une variété infinie de formes, souvent bizarres, surtout quand le heaume n'est plus guère qu'une arme de tournoi. Le cimier devint alors une pièce héraldique, comme le heaume, dominant l'écu et reproduisant une pièce des armoiries (pour les rois de France, la fleur de lis carrée ; pour l'empereur, l'aigle, etc.) ou un objet symbolique (croix, lion, dragon, cygne, etc.). Au XVIe s., les casques légers ont un plumail en guise de cimier. Aux XVIIIe et XIXe s., le cimier redevient à la mode dans les casques de cuirassiers, de dragons ou de chevau-légers. De hauteur réduite, il complète encore le casque jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

casque de parade
avec cimier
à tête d'aigle
XVe s.
Musée national
Florence

CIMIEZ, quartier de Nice. Ville d'origine grecque, *Cemenelum,* oppidum des Ligures *Vediantii,* devint, après la création de la Province romaine, le chef-lieu du gouvernement des Alpes maritimes. Il reste quelques morceaux de l'enceinte de l'oppidum préromain. De la ville gallo-romaine, on voit encore des arènes bien conservées, plusieurs salles de thermes, et une grande ruine dite à tort « temple d'Apollon » et qui n'était qu'une partie des thermes. On a découvert en 1956, contre ceux-ci, les restes d'un baptistère flanquant une basilique paléochrétienne. Cimiez fut évêché au IVe s.

CIMINI (monts), ensemble de volcans éteints d'Italie, dans le Latium, au S.-E. de Viterbe. Le *monte Cimino* (1 053 m) et le monte Vico encadrent le lac de Vico. Leurs sommets sont recouverts de bois, et leurs versants très peuplés. Les Romains ne s'y aventurèrent avec une armée qu'en 310 av. J.-C.

CIMINITE n. f. (du monte *Cimino*). Minér. Variété de trachyte calcico-alcalin avec prédominance de la potasse sur la soude.

CIMMÉRIEN, ENNE adj. Qui appartient, qui a rapport aux Cimmériens : *Le Bosphore cimmérien.*
— Myth. *Antres cimmériens,* demeure du Sommeil. || *Ténèbres cimmériennes,* nuit perpétuelle ; et, au *fig.,* obscurité profonde, manque complet de clarté.

CIMMÉRIENS (monts). Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Chersonèse Taurique,

CIMIEZ, entrée des arènes romaines

Phot. Viollet, Alinari-Giraudon, Larousse.

bordant la côte septentrionale du Pont-Euxin. Ce sont les actuels *monts Yaila*.

CIMMÉRIENS, en gr. **Kimmeroi,** ancien peuple des pays situés au N. de la mer Noire, qui, poussé par les Scythes au VIIe s. av. J.-C., avait envahi l'Asie Mineure, où il s'était heurté aux Assyriens. Il fut repoussé par les Lydiens (VIe s.).

CIMOLITE n. f. (gr. *kimôlia,* terre blanche ou rouge de Kimôlus, une des Cyclades). Minér. Silicate naturel hydraté d'aluminium, du genre argile et appartenant sans doute au groupe de la pyrophyllite.

CIMON, en gr. **Kimôn,** Athénien, père de Miltiade († 524 av. J.-C.). Adversaire acharné de Pisistrate, qui l'exila. En 528, il réussit à rentrer en grâce, mais les Pisistratides le firent assassiner et gardèrent en otage son fils Miltiade. Il devait sa renommée à ses chevaux de course.

CIMON de Cleonae, en gr. **Kimôn,** peintre grec (fin du VIe s. av. J.-C.). Ses œuvres sont perdues, mais il paraît avoir exercé une forte influence sur l'art de son temps, et en particulier sur celui des premiers vases à figures rouges. Les Anciens lui attribuaient divers progrès de la technique de la fresque.

CIMON, en gr. **Kimôn,** stratège athénien (v. 510 - 450), fils de Miltiade et d'une princesse thrace. Lorsque son père perd sa principauté de Chersonèse, il se rend à Athènes, y épouse une Alcméonide et se distingue à Salamine. Cependant, hors d'état de payer l'amende paternelle de 50 talents, il est menacé de prison quand son beau-frère, le riche Callias, le tire d'affaire. Soutenu par Aristide, Cimon est élu stratège de la confédération de Délos (479-478). Il chasse Pausanias de Byzance (477), s'empare, sur les côtes de la Thrace, d'Eion, où se tenait une garnison mède (475), installe une clérouquie à Skyros (475-474), d'où il rapporte à Athènes les ossements de Thésée. En 472-471, il élimine Thémistocle, qui, frappé d'ostracisme, se réfugie à Argos, complote contre Sparte et entre en relation avec Pausanias. Pausanias est exécuté à Sparte, et Thémistocle, accusé d'avoir partie liée avec lui, est proscrit. Le vainqueur de Salamine est définitivement écarté du pouvoir et, quand Aristide meurt à son tour, Cimon reste seul maître à Athènes. Il a dispersé les pirates, fait entrer Carystos dans la ligue de Délos (472-471), et obligé Naxos à y demeurer (470-469). En 468, il enlève aux Perses les côtes d'Asie Mineure et remporte sur eux la grande victoire de l'Eurymédon. De 465 à 462, il lutte contre Thasos et obtient pour Athènes les mines des côtes de Thrace. Chef du parti aristocratique, allié de Sparte, auquel il propose du secours (462), Cimon est en butte aux attaques des démocrates (Ephialtès, Périclès). En 461-460, ceux-ci le font frapper d'ostracisme. Rappelé grâce à Périclès, il négocie une trêve avec Sparte (451), puis reprend la guerre contre les Perses. Il les vainc près de Chypre, mais il meurt devant Citium, peu avant la paix de Callias. Sous la direction de Cimon, Athènes était devenue une cité active : le stratège avait commencé la reconstruction du Parthénon, élevé le mur méridional de l'Acropole, achevé les Longs Murs, embelli l'Agora et l'Académie.

CIMONE (MONTE), cime italienne du versant adriatique, qui est le point culminant de l'Apennin septentrional ; 2 163 m.

CÎMPINA ou **CÂMPINA,** v. de Roumanie, en Munténie (région de Ploeşti), au pied des Carpates méridionales ; 17 000 hab. Bassin pétrolifère de la zone de Ploeşti. Raffinerie de pétrole.

CÎMPINEANU ou **CÂMPINEANU** (Ion), homme politique et publiciste roumain (Focşani 1798 - Bucarest 1863). Elu député en 1833, il refusa de siéger au *divan* qui avait adopté le « Règlement organique » imposé par la Russie. En 1840, il se rendit en France et en Angleterre pour plaider la cause des principautés. Il fut en 1848 membre du gouvernement provisoire.

CÎMPULUNG ou **CÂMPULUNG,** v. de Roumanie, en Munténie (région de Piteşti), en bordure des Carpates méridionales ; 21 500 hab. Carrières. Fabriques de poteries. Textiles (couvertures, tissus de laine et de soie). Constructions mécaniques (motocyclettes). Sources sulfureuses aux environs. D'origine romaine, Cîmpulung fut la première capitale de la Valachie au XIIIe s.

CINABARIN, E adj. Qui a la couleur rouge du cinabre.

CINABRE n. m. (lat. *cinnabaris ;* gr. *kinnabari*). Sulfure rouge naturel de mercure : *Les dames romaines se servaient du cinabre pour donner plus d'éclat à leurs lèvres.* || Ancien nom du minium, ou oxyde rouge de plomb. || *Par extens.* Couleur rouge : *Restaient donc les verts plus pâles* [...], *les cinabres et les laques* (Huysmans).
— ENCYCL. Minér. Le *cinabre* naturel HgS a pour densité 8 à 8,2, et pour dureté 2 à 2,5 ; il est d'un beau rouge de cochenille. Translucide, il a un éclat adamantin, avec une cassure inégale et imparfaitement conchoïdale. Il se présente en petits cristaux groupés en druses et qui dérivent d'un rhomboèdre aigu. On le trouve aussi en masses grenues, quelquefois compactes, et aussi à l'état fibreux ou pulvérulent. Les cristaux de cinabre possèdent l'hémiédrie énantiomorphe du système rhomboédrique ; on en connaît des droits et des gauches, et ils possèdent un pouvoir rotatoire qui est égal à 15 fois celui du quartz.
Il en existe une autre variété, cubique, le *métacinabre,* que l'on obtient par distillation du cinabre.
Le cinabre est le principal minerai de mercure ; ses gisements appartiennent aux terrains schisteux, cristallins, aux terrains de transition, etc. Les gisements importants sont ceux d'Almadén en Espagne, d'Idria en Italie, d'Huancavelica au Pérou, de Nikitovka près de Dniepropetrovsk en U. R. S. S.
— Thérap. Le *cinabre* est parfois prescrit, sous forme de pommade, dans certaines dermatoses.

CINABRIFÈRE adj. Minér. Qui renferme du cinabre : *Minerai cinabrifère.*

CINADON ou **KINADÔN,** chef d'un complot contre l'aristocratie spartiate († 398 av. J.-C.). Il voulut renverser l'oligarchie des *Egaux,* et souleva les classes inférieures. Trahi, il avoua et périt dans les supplices.

CINÆDE ou **CINÈDE** n. m. (gr. *kinaidos*). Dans l'Antiquité, danseur.
— ENCYCL. Chez les Grecs, on désignait sous ce nom tous les baladins professionnels. Chez les Romains, le nom prit un sens défavorable, à cause des danses lascives et des mauvaises mœurs des cinædes. Cependant, on les admettait dans les banquets, et plus d'un enseigna la danse à la jeunesse aristocratique.

CINCA, riv. d'Espagne, en Aragon, née dans les Pyrénées, affl. du Segre (r. dr.) ; 280 km.

CINCHOMÉRONIQUE [ko] adj. Se dit de l'acide 2-3 pyridine-dicarboxylique, de formule $(C_5H_3N)(CO_2H)_2$.
— ENCYCL. L'*acide cinchoméronique* se forme dans l'oxydation nitrique de la cinchonine, de la cinchonidine et de la quinine, et dans l'oxydation permanganique de l'isoquinoléine. Il fond avec décomposition vers 266 °C. L'amalgame de sodium le réduit en *acide cinchonique* $C_7H_{11}O_5$, que la chaleur transforme en *acide pyrocinchonique,* ou anhydride diméthylmaléique, par perte de gaz carbonique.

CINCHONA [ko] n. m. (de la comtesse de *Chinchón**). Rubiacée arbustive dont l'écorce fournit le quinquina*.

CINCHONIDINE [ko] n. f. Alcaloïde isomère de la cinchonine, qui l'accompagne dans les quinquinas.

CINCHONINE [ko] n. f. Alcaloïde accompagnant la quinine dans les écorces de quinquina, principalement dans le quinquina gris (*Cinchona huanaco*).

CINCHONINIQUE [ko] adj. Se dit d'un acide identique à l'acide quinoléine-γ-carboxylique, de formule $(C_9H_6N)(CO_2H)$.
— ENCYCL. L'*acide cinchoninique,* obtenu pour la première fois par oxydation nitrique de la cinchonine, se prépare en condensant l'acide isatique avec l'acétaldoxime en milieu alcalin. Il peut cristalliser avec 1 ou 2 molécules d'eau. Il fond à 254 °C. Le permanganate l'oxyde en *acide pyridine-tricarboxylique.*

CINCHONIQUE [ko] adj. Chim. Se dit des sels à base de cinchonine. || *Acide cinchonique,* v. CINCHOMÉRONIQUE. || *Rouge cinchonique,* substance d'un rouge foncé, fournie par le tanin d'écorce de quinquina.

CINCHONYLE [ko] n. m. Chim. Radical univalent résultant de la suppression de l'hydroxyle dans la cinchonine. || *Chlorure de cinchonyle,* v. CINCHONINE.

CINCHOPHÈNE [ko] n. m. Pharm. Dénomination commune de l'acide phénylquinoléinecarboxylique. (Administré à la dose de 0,5 à 3 g par 24 heures chez l'adulte, il augmente la sécrétion urinaire de l'acide urique. On l'utilise en expérimentation animale pour provoquer l'ulcère gastrique.)

Cincia *de donis et muneribus* (LEX), plébiscite rendu en 204 av. J.-C., sur la proposition d'un tribun du nom de Marcus Cincius Alimentus, restreignant les donations entre vifs. A partir d'un certain taux, elles ne pouvaient être faites qu'à certaines personnes (*personae exceptae*). Faites à d'autres, elles n'étaient pas nulles, mais le donateur pouvait, tant qu'il ne s'était pas dessaisi de la façon la plus absolue de la chose donnée, user de tous les moyens de droit commun lui permettant de revenir sur la donation, la promesse ou la libération consentie par lui au donataire. Il pouvait donc repousser le donataire par l'*exceptio legis Cinciae,* ou par la *replicatio legis Cinciae.*

CINCINNATI, v. des Etats-Unis (Ohio), sur l'Ohio, au confluent avec la rivière Licking ; 502 000 hab. Archevêché catholique. La ville s'est fixée en un point où la vallée de l'Ohio s'élargit et où des terrasses alluviales offraient des sites insubmersibles : ce site ancien abrite les quartiers commerciaux et industriels ; mais Cincinnati a dû se développer sur les bords de l'Ohio. De nombreux faubourgs et des agglomérations satellites sont reliés à la ville basse par des funiculaires (Norwood au N., Bellevue, Newport, Covington et Ludlow au S.) ; ils forment avec la ville même une agglomération de 800 000 hab.
Le rôle commercial de la conurbation est dû au carrefour de voies navigables : l'Ohio et le canal Miami relient la rivière au lac Erié. Cette situation lui a valu une abondante immigration, en majeure partie allemande (un quartier de la ville s'appelle Over the Rhine). Cette position commerciale, qui doit son avantage aux voies d'eau, est renforcée par le rôle du carrefour ferroviaire. Cincinnati est devenu un grand centre industriel où domine la métallurgie : sidérurgie (aciéries) et surtout métallurgie de transformation (machines-outils, automobiles, matériel de chemin de fer, électromécanique). Il s'y ajoute un nombre considérable d'industries de consommation (vêtements, chaussures, meubles, appareils de radio, savons et huiles, conserveries, etc.).

Cincinnati Art Museum, musée d'Art de Cincinnati. Inauguré en 1886, il comprend, outre des collections chinoises, perses, etc., des peintures, parmi lesquelles la *Crucifixion devant Tolède* par le Greco, le *Portrait de Cherubini* par Ingres, ainsi qu'une nature morte de Cézanne, *le Pain et les Œufs.*

CINCINNATUS. V. QUINCTIUS CINCINNATUS.

CINCIUS ALIMENTUS (Lucius), historien romain. Préteur en 210 av. J.-C., il prit part à la seconde guerre punique, et écrivit l'histoire d'Hannibal et celle de Gorgias de Léontium, ainsi qu'un *Art militaire.* Il reste de lui quelques fragments.

CINCLE n. m. (lat. *cinclus*). Passereau aux formes assez épaisses, à la queue très courte, dont l'espèce européenne, le cincle plongeur, ou merle d'eau (*Cinclus cinclus*), est noirâtre et brune, avec la gorge et la poitrine blanches.
— ENCYCL. Les *cincles,* qui sont les plus aquatiques de tous les passereaux, recherchent leur nourriture dans l'eau, plongeant et circulant avec aisance dans les courants les plus rapides. Leur nid, très volumineux, est parfois placé sous une cascade que l'oiseau doit traverser pour l'atteindre. On les trouve surtout le long des torrents des montagnes, dans diverses régions du globe. Type de la famille des *cinclidés.*

CINCLODE n. m. Passereau brunâtre marqué de blanc, qui vit au bord des eaux courantes, en Patagonie et dans les Andes. (Famille des furnariidés.)

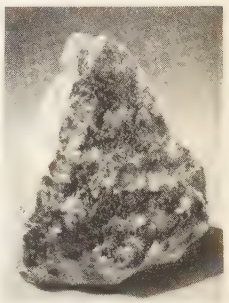

cinabre
cristallisé et massif

cincle

Phot. Larousse, Hosking.

« Arrivée du train en gare de La Ciotat » film Lumière, 1895

« Voyage dans la Lune » de Georges Méliès, 1902

« l'Assommoir » d'après l'œuvre d'Émile Zola d'Albert Capellani (1909)

« Fantomas » de Louis Feuillade, 1913-1914

« Charlot soldat » de Charlie Chaplin, 1918

« Eldorado » de Marcel L'Herbier, 1921

« Nosfératu le Vampire » de Murnau, 1922

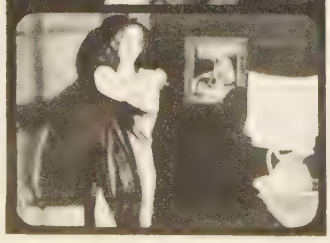

« les Rapaces » d'Eric von Stroheim avec Zazu Pitts, 1923

CINÉ n. m. Syn. fam. de CINÉMA.

CINÉAS ou **KINEAS**, Thessalien, ministre de Pyrrhos († v. 277 av. J.-C.). Diplomate et orateur réputé (ses contemporains le comparaient à Démosthène), il rendit de grands services à Pyrrhos. Envoyé à Rome après la bataille d'Héraclée, il proposa au sénat la paix, si l'on accordait la liberté aux Grecs d'Italie. Il échoua dans sa mission, mais resta populaire à Rome. Ce sage n'approuvait pas toujours les projets ambitieux de Pyrrhos et tenta de le détourner de son expédition d'Italie.

CINÉASTE n. Auteur ou réalisateur de films. ‖ *Par extens.* Personne appartenant à la corporation du cinéma. (→ Biblio.)

CINÉCHROMIE [kro] n. f. Branche de la cinématographie qui traite de la coloration des films.

CINÉ-CLUB n. m. Association privée ayant pour but l'expansion de la culture cinématographique et organisant des séances au cours desquelles sont présentés, projetés et discutés les films les plus marquants dans l'histoire du cinéma. ‖ Pl. *des* CINÉ-CLUBS.
— ENCYCL. Fondés par Louis Delluc et par Canudo vers 1920, alors que les intellectuels découvraient le cinéma comme septième art, les *ciné-clubs* présentèrent d'abord des films inédits ou interdits, puis, après l'avènement du film parlant, des films classiques. Ils furent, à cette époque, nombreux surtout en France, où une fédération fut fondée dès 1928. La Seconde Guerre mondiale interrompit leur activité en France ; mais, après la Libération, ils prirent un rapide et important essor, favorisé par la constitution, en 1945, de la *Fédération française des ciné-clubs*. Depuis, le mouvement s'est développé dans plusieurs pays et, en 1946, la plupart ont adhéré à la *Fédération internationale des ciné-clubs*.

CINÉFLASH n. m. Dispositif lumineux capable de fournir un apport de lumière intense pendant la durée de tournage d'une séquence de film. ‖ Pl. *des* CINÉFLASHES.

CINÉGRAPHE n. m. et f. Celui, celle qui s'occupe de cinégraphie.

CINÉGRAPHIE n. f. Art qui utilise l'image animée.

CINÉGRAPHIQUE adj. Qui a trait à la cinégraphie.

CINELLE n. f. (contract. de *coccinelle*). Galle du chêne coccifère.

CINÉLYSE n. f. Hématol. Mesure de la vitesse d'hémolyse des globules rouges par l'eau distillée.

CINÉM(O)-, élément tiré du gr. *kinêma*, mouvement, et entrant dans la composition de quelques mots.

CINÉMA n. m. Art de composer et de réaliser des films cinématographiques. ‖ Salle de spectacle où l'on assiste à des projections cinématographiques. (V. CINÉMATOGRAPHE.)

Apparition du spectacle cinématographique (1895-1908).

● *Premiers essais en France.* Louis Lumière utilise son invention pour tourner, en plein air, des actualités, des reportages et des documentaires, qui, souvent, montrent un sens étonnant de la composition et du cadrage de l'image, en particulier dans *l'Arrivée du train en gare de La Ciotat* (1895), mais qui ne comportent ni mise en scène ni scénario. Pourtant, l'inventeur ne croit pas en l'avenir de son invention, et c'est Georges Méliès, dont l'imagination s'exerce au théâtre Robert-Houdin, consacré à l'illusionnisme, qui pressent tout ce que la nouvelle technique peut apporter à l'art du spectacle. Avec Lumière et Méliès, le cinéma a donc déjà trouvé les deux pôles d'attraction autour desquels se poursuivra son histoire : la réalité et la féerie, l'observation et l'imagination.

● *La prédominance française.* De 1895 à 1914, Méliès tourne environ 4 000 films, dont plusieurs de 700 m, à une époque où la plupart atteignent au plus 30 m. Le plus célèbre est le *Voyage dans la lune* (1902).
Alors que Méliès n'a jamais dépassé le stade artisanal, Charles Pathé, appuyé par les financiers, fonde en 1900, à Vincennes, une maison de production de films, qui prend rapidement de l'extension. En 1906, Heuzé lance le genre des *cinéromans*, films sentimentaux. Cependant, pour satisfaire tous les goûts du public, les producteurs varient leurs films : les « exécutions capitales » alternent avec les actualités « reconstituées » et se mêlent aux drames réalistes ou aux courses-poursuites tournées par Heuzé, qui inaugure un procédé souvent repris ensuite (*la Course des belles-mères, la Course aux sergents de ville*, etc.). Pathé monopolise tout le cinéma, depuis les pellicules vierges jusqu'à l'exploitation, et, en 1907, la société qu'il dirige accuse 24 millions de bénéfice pour un capital initial de 2 millions. Elle a des agences dans toutes les grandes capitales, des usines à New York, et vend aux Etats-Unis plus du double de films que toutes les firmes américaines réunies. Cet essor inspire Léon Gaumont, qui fait construire un vaste studio aux Buttes-Chaumont et tourne une *Vie du Christ* (1906), destinée à concurrencer *la Passion* de Pathé. Jasset, puis Feuillade sont ses directeurs artistiques. L'autre principale firme rivale de Pathé est la société Eclair, fondée en 1907. Ainsi, cette période est-elle marquée par la prédominance française, mais la firme de Vincennes devra bientôt tenir compte d'autres rivaux qui se préparent à l'étranger.

● *La concurrence anglaise.* En Angleterre, le cinéma forain se développe rapidement, grâce au pionnier William Paul, qui construit un studio dès 1899 et réalise avant Méliès, mais sans finesse, un *Voyage sur l'Arctique*. C'est avec beaucoup plus de talent que Williamson et G. A. Smith, photographes de Brighton, utilisent le montage et la diversité des plans, notamment dans *Attaque d'une mission en Chine*, actualité reconstituée et romancée par le premier en 1900. D'autre part, le fond même des films anglais de cette époque est original, car il comporte parfois un certain réalisme social, inspiré surtout par la guerre du Transvaal. Williamson prétend montrer des « tranches de vie réelle ». Les reportages d'Urban ou de Barker menacent Pathé et l'amènent à fonder le *Pathé-Journal*, premier journal filmé dont les programmes, dès 1908, sont distribués partout. Dès lors, la concurrence anglaise n'est plus à craindre, d'autant que la production, qui est restée artisanale, ne survit pas à la décadence du cinéma forain.

● *L'extension du marché cinématographique.* C'est en Angleterre, d'abord, qu'à partir de 1900 les forains ont transformé leurs établissements en cinémas. Devant leur essor, des salles fixes s'ouvrent en plus grand nombre, puis le mouvement s'étend aux Etats-Unis, où, à partir de 1905, se multiplient les « Nickel Odeons », salles populaires où l'on accède pour un nickel, pièce de 5 cents, et où est présenté un court programme, souvent permanent. Le nombre des salles aux Etats-Unis passe ainsi de 10 en 1905 à 10 000 en 1910, alors qu'à cette époque, malgré les efforts de Pathé, la France n'en possède guère plus de 300 et le reste du monde 3 000. La suprématie française dans le domaine de la production est donc fragile, et, face à elle, de grandes combinaisons financières américaines se constituent. De 1897 à 1908, Edison exerce son emprise sur tout le cinéma américain.

L'essor du cinéma-spectacle (1908-1914).

● *Le théâtre à l'écran.* En Europe, pendant les années 1907-1908, le cinéma subit une crise grave, qu'on attribue surtout au peu de valeur de ses scénarios. Pour conquérir un nouveau public plus raffiné, on se lance alors, dès 1908, dans le film d'art, qui fait défiler sur l'écran tout le théâtre français, pièces et acteurs (Mounet-Sully, Le Bargy, Bartet, Sarah Bernhardt, etc.) et qui marque le début du règne des vedettes. Le plus célèbre de ces films est *l'Assassinat du duc de Guise* (1908). Cette vogue, qui réduit le cinéma au simple théâtre filmé, eut, sans doute, le seul mérite d'attirer l'attention des milieux littéraires et aristocratiques sur le cinéma. Toujours dans le même dessein, Pathé fonde en 1908 la Société cinématographique des auteurs et gens de lettres, et produit des adaptations d'œuvres littéraires.
Après cet apogée, Pathé est dépassé par l'essor de Gaumont, dont le metteur en scène Feuillade est le principal artisan. Il concur-

Phot. Cinémathèque française, X.

rence la Vitagraph et ses *Scènes de la vie réelle* par une série de films intitulés *La vie telle qu'elle est ;* puis il réalise deux séries de films policiers à épisodes : *Fantomas* (1913-1914), *Judex* (1916). C'est la grande vogue des ciné-romans. Feuillade avait été précédé par Jasset, qui réalisa pour la firme Eclair, après la série des *Nick Carter* commencée en 1908, celles des *Zigomar*, puis des *Protéa*. Pathé réplique par *Rocambole*, et achève ainsi la mise au point des mythes qui inspireront désormais tous les films du même genre. Jasset meurt en 1913, après avoir formé une équipe qui continue son œuvre.

● *L'école comique française.* Mais, plus encore que les ciné-romans, ce sont les films comiques qui dominent la production. Dépassant largement les essais de Zecca, l'école française découvre les lois d'un comique typiquement cinématographique, utilisant toutes les ressources de la caméra, et dont s'inspireront tous ses successeurs. Léonce Perret, qui a mis en scène et joué chez Gaumont des comédies à tendances psychologiques, invente un personnage et triomphe avec la série des Léonce. Les premiers enfants prodiges et terribles de l'écran apparaissent : Bébé et surtout Bout de Zan. L'acteur Prince crée le type de l'ahuri Rigadin, qui le fait connaître dans le monde entier. Il est imité par Marcel Lévesque et largement dépassé par Max Linder. Ce dernier crée un personnage original et typiquement français. Accédant rapidement à une renommée universelle, il est la première grande vedette internationale. Son œuvre abondante est inégale, mais elle contient de véritables chefs-d'œuvre comiques, tels que *Max et l'inauguration* (1910), *Max victime du quinquina* (1911), qui annoncent l'art du comique visuel de Chaplin. Sa suprématie cesse en 1914, car il est éloigné des écrans par la guerre et peu à peu remplacé par Chaplin. Il donnera cependant, avant de se suicider en 1925, quelques grands films, dont *Sept Ans de malheur* (1923). Le sens inventif qui caractérise les comiques français se retrouve chez Emile Cohl, qui met au point en 1906, après Emile Reynaud, le genre du dessin animé et, au cours d'une production intense, en révèle toutes les ressources poétiques.

● *Le cinéma, industrie internationale.* Le cinéma se développe maintenant dans toute l'Europe. Il progresse rapidement au Danemark, favorisé par les traditions théâtrales de ce pays et par les débouchés qui lui sont ouverts dans les pays scandinaves et en Europe centrale.

Le cinéma danois rayonne en Allemagne, qui ne possède que de petites firmes dont la production est médiocre.

En Suède, la principale firme, la Svenska, est fondée en 1909 par Charles Magnussen. Son originalité est de s'orienter vers l'adaptation des thèmes nationaux, tels que *Ingeborg Holm* en 1913. A partir de 1912, deux anciens acteurs, devenus réalisateurs, Sjöström et Stiller, forment une troupe avec laquelle ils connaîtront plus tard la gloire.

En Russie, le cinéma, condamné par le clergé et suspect au gouvernement, a des débuts difficiles. Une partie de la production reprend des thèmes danois ou tourne des sujets nihilistes et macabres ; une autre partie s'inspire des traditions et de la littérature nationales. Mais, déjà, la conception slave de la mise en scène théâtrale influence celle du cinéma russe.

C'est en Italie que, pendant cette époque, le cinéma prend brusquement son plus grand essor. Tournée dans des décors naturels et inspirée par les traditions nationales, la production prend rapidement une forme originale et se spécialise dans le film à grande mise en scène. On tourne deux fois *les Derniers Jours de Pompéi* (Ambrosio en 1908, Caserini en 1913). Le film le plus marquant de cette production est *Cabiria*, réalisé en 1913 par Pastrone, et qui, utilisant toutes les possibilités de la mise en scène cinématographique, obtient un succès considérable. En 1914, Martoglio réalise *Perdus dans les ténèbres*, film d'une originalité opposée, sobre et réaliste, qui annonce les maîtres soviétiques et l'école néo-réaliste italienne de 1944. Pendant ce temps, aux Etats-Unis, le cinéma se développe selon une forme particulière. Edison, après avoir mené une véritable guerre des brevets, forme avec des firmes concurrentes un grand trust (1908-1915), contre lequel se liguent les Indépendants, qui adoptent les méthodes européennes : acteurs et sujets célèbres, films de long métrage à grande mise en scène réalisés par les meilleurs cinéastes, tels que Griffith, Ince et Mack Sennett.

Les conséquences de la Première Guerre mondiale.

● *La suprématie américaine.* Le conflit entraîne le déclin du cinéma français et l'extension du cinéma américain. A partir de 1914, les Indépendants s'assurent la maîtrise du marché américain et établissent des firmes dans un faubourg de Los Angeles, nommé Hollywood. Avec Griffith, c'est Thomas Harper Ince qui contribue à l'essor du cinéma américain pendant cette époque. On lui doit surtout la mise au point des « westerns ».

La suprématie du cinéma américain s'impose également dans le domaine du comique. Mack Sennett se spécialise dans des films comiques, utilisant habilement l'accumulation des *gags* et des trucages, et mettant en scène, le plus souvent, des poursuites invraisemblables. Il découvre en outre plusieurs acteurs comiques, notamment Ben Turpin le loucheur, Fatty le gras, l'impassible et mécanique Buster Keaton, Harold Lloyd, dont le comique est fondé sur l'acrobatie et les gags, et, le plus grand de tous, Charlie Chaplin, qui, dans une importante série de courts métrages, crée le type universellement connu de Charlot.

● *L'évolution en Europe.* En France, devant cette extension du cinéma américain, les producteurs estiment que notre industrie est fondée sur des bases trop étroites ; ils désespèrent de son avenir, et la plupart cèdent devant cette production étrangère, dont ils deviennent les importateurs. Pathé vend son usine à Kodak, firme contre laquelle on l'avait montée.

La production italienne persiste dans son genre de films historiques avec vedettes (*les Borgia*, 1919) et périclite peu à peu.

Le cinéma danois, en pleine activité au début de la guerre, est peu à peu absorbé par l'Allemagne, qui, comprenant l'importance du film comme moyen de propagande, fonde, avec l'appui de l'industrie lourde, une puissante société, la U. F. A. ; celle-ci recrute techniciens et vedettes à l'étranger et anéantit l'essor des studios de Copenhague. Ceux de Berlin produisent d'abord des films à prétention historique, dans lesquels se spécialise l'Autrichien Ernst Lubitsch [*Madame Du Barry* 1919].

Avant d'être à son tour absorbé par l'Amérique, le cinéma suédois produit des œuvres de grande valeur, notamment *les Proscrits* (1917), *la Charrette fantôme* (1920), de Sjöström, *le Trésor d'Arne* (1919), *la Légende de Gösta Berling* (1923), de Stiller. Toutes ces œuvres marquent une date importante dans l'évolution du septième art, et exercent une grande influence. C'est en Suède, d'ailleurs, que les metteurs en scène danois qui ont quitté leur pays réalisent des œuvres importantes, telles que *la Sorcellerie à travers les âges* (1920), de Benjamin Christensen, et *la Quatrième Alliance de dame Marguerite* (1921), premier grand film de Carl Dreyer.

Naissance d'un art véritable (1919-1924).

● *L'apparition de la critique cinématographique.* Après la guerre, la tendance qui domine alors la production française est de flatter le goût du public, en lui présentant des films mettant en scène une psychologie conventionnelle et sommaire : *les Trois Mousquetaires* (1921), *la Bataille*. Cependant, à partir de 1919, une réaction a commencé à se manifester sous l'impulsion de Louis Delluc et de Canudo, qui avait été le premier à écrire, dès 1911, un essai sur le cinéma.

● *L'impressionnisme français.* L'école dont Delluc est le théoricien et le chef produit notamment *Ames de fous* (1918), *la Fête espagnole* (1919), *la Souriante Madame Beudet* (1922), de Germaine Dulac ; *Fièvre* (1921), *la Femme de nulle part* (1922), film de Delluc, dont la concision est remarquable ; *l'Homme du large* (1920), *Eldorado* (1922), *l'Inhumaine* (1923), aux décors froids qui sont le pendant de l'expressionnisme allemand, de Marcel

« les Niebelungen »
de Fritz Lang
avec Paul Richter, 1924

« Metropolis »
de Fritz Lang
avec Brigitte Helm, 1926

« la Ligne générale »
de S. Eisenstein, 1929

« Quatorze-Juillet »
de René Clair, 1933

« Drôle de drame »
de Marcel Carné, 1937
avec *de gauche à droite*
Jouvet, Alcover, J.-P. Aumont

« la Règle du jeu »
de Jean Renoir
avec Jean Renoir et Carette, 1939

« Dies irae »
(Jour de colère)
de Carl Dreyer, 1943

« Citizen Kane »
d'Orson Welles, 1941

Phot. Coll. Charles Ford, Ufa, Cinémathèque française, Bureau français de diffusion de Presse, Presse Avenir.

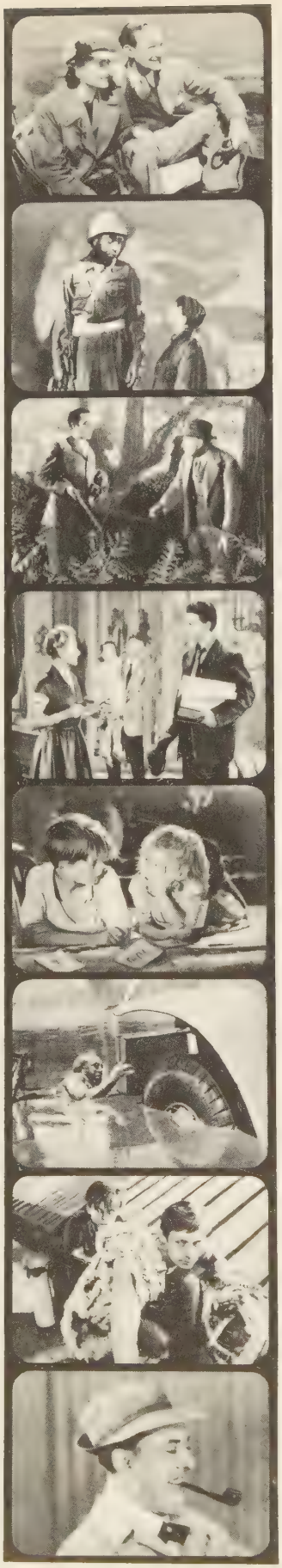

« Brève Rencontre »
de David Lean
avec Celia Johnson
et Trevor Howard, 1945

« Païsa »
de Rossellini, 1946

« Noblesse oblige »
de Robert Hamer, 1952

« les Belles de nuit »
de René Clair
avec Martine Carol
et Gérard Philipe, 1952

« Jeux interdits »
de René Clément
avec Brigitte Fossey
et Georges Poujouly, 1952

« le Salaire de la peur »
de G.-H. Clouzot
avec Charles Vanel
et Yves Montand, 1953

« Un condamné à mort
s'est échappé »
de Bresson, 1956

« Mon oncle »
de Jacques Tati, 1958

L'Herbier ; *J'accuse* (1919), *la Roue* (1922), *Napoléon* (1926), qui portent à leur comble les qualités et les outrances d'Abel Gance ; *Cœur fidèle* (1923), de Jean Epstein ; *Ramuntcho* (1919), *le Père Goriot* (1921), *Pêcheur d'Islande* (1924), de Jacques de Baroncelli.

● *L'expressionnisme allemand.* L'école française est influencée en partie par un autre mouvement artistique, qui, en Allemagne, utilise un nouveau moyen d'expression cinématographique. L'*expressionnisme allemand* se caractérise par une déformation de la réalité du monde extérieur et présente de celui-ci la vision subjective qu'en a le metteur en scène. Le film le plus caractéristique de cette école est le *Cabinet du docteur Caligari* (R. Wiene, 1919).
La crise économique et financière de 1924 a des conséquences graves pour le cinéma allemand : ses studios se ferment et ses meilleurs vedettes ou techniciens, Pola Negri, Emil Jannings, Lubitsch, Murnau, Carl Mayer, vont tourner à Hollywood.

● *L'influence européenne aux Etats-Unis.* Pour tenter de maintenir sa suprématie menacée par la baisse de Griffith et de Mack Sennett et par la mort de Ince, l'Amérique fait appel aux artistes étrangers. Parmi ceux-ci, une des personnalités les plus fortes du cinéma est un Viennois, Eric von Stroheim, ancien assistant de Griffith, qui réalise en 1922 un grand film cynique et réaliste, *Folies de femmes,* puis, en 1923, *les Rapaces,* œuvre d'un réalisme encore plus dur et parfois même outré, aux proportions gigantesques et qui, réduit comme *Intolérance,* devient également inintelligible.
Les Suédois attirés en Amérique échappent difficilement à l'emprise des films commerciaux de série avec *L'homme qui reçoit des gifles* (1924), de Sjöström.
Ainsi, l'Amérique doit-elle à des Européens la plupart de ses films de valeur.
Dans deux domaines, pourtant, elle l'emporte nettement : d'abord dans le documentaire, avec Robert Flaherty, qui, par son *Nanouk* (1921), donne à ce genre un sens nouveau en l'imprégnant d'un caractère social et humain ; dans le domaine comique également, l'Amérique conserve le premier rang, grâce à Buster Keaton (*la Croisière du « Navigator »,* 1924, *le Mécano de la Générale,* 1926), grâce surtout à Charlie Chaplin, qui poursuit l'épanouissement de son talent dans des films de long métrage, dans lesquels la satire sociale accompagne de plus en plus le comique pur : *le Gosse* (1921), *le Pèlerin* (1923) ; mais comme Stroheim, Chaplin devient suspect aux organisations puritaines.

L'âge classique du cinéma muet (1925-1928).

● *Cinéma d'avant-garde en France.* En France se manifeste un nouveau mouvement de recherches qui s'inspire des théories esthétiques du dadaïsme et du surréalisme. Appuyée par le public des ciné-clubs et des salles spécialisées, cette école est en quête des moyens d'expression cinématographiques les plus divers.

● *La jeune école française.* Parmi les nouveaux venus, René Clair réussit le premier à toucher à la fois l'élite et le grand public. Jacques Feyder réalise, après *l'Atlantide* (1921) et *Visages d'enfants* (1923), l'émouvant *Crainquebille* (1922), puis traduit en images *Thérèse Raquin* de Zola. Jean Renoir tourne *Fille de l'eau* (1924), puis *Nana* (1926), et adapte le conte d'Andersen *la Petite Marchande d'allumettes* (1928). Un cinéaste amateur, Marcel Carné, se fait remarquer avec un court métrage, *Nogent, eldorado du dimanche.* Jean Grémillon réalise *Un tour au large,* et Jean Epstein un documentaire romancé sur la Bretagne, *Finis Terrae* (1929). Les documentaires purs donnent lieu, d'ailleurs, à des courts métrages de qualité : *la Zone* de Lacombe, *le Congo* de Marc Allégret, et surtout les films de Jean Painlevé, *la Pieuvre, l'Hippocampe,* etc., dans lesquels la poésie se mêle à l'intérêt scientifique. Il convient de faire une place à part à un film remarquable tourné en France par le Danois Dreyer, *la Passion de Jeanne d'Arc* (1928).

● *Le déclin allemand.* Les quelques réalisateurs allemands restés en Allemagne produisent encore des films qui ont un grand succès et dont certains sont de qualité : *Variétés* (1925), de Dupont ; *la Rue sans joie* (1925), de Pabst, avec Greta Garbo ; *Métropolis* (1926), ambitieux monument dans lequel Fritz Lang reprend des décors colossaux et qui marque la fin du cinéma muet allemand.

● *La prédominance commerciale américaine.* En Amérique, Hollywood continue à affirmer sa prédominance commerciale par des films à succès tels que *Ben-Hur* (1926), mais produit cependant quelques œuvres de qualité. King Vidor, qui travaille depuis 1918, affirme sa maîtrise dans un film de guerre, *la Grande Parade* (1925), et dans un film naturaliste, *la Foule* (1928). Le Hongrois Paul Fejos réalise un film sensible et charmant, *Solitude* (1928). Le Suédois Sjöström retrouve son talent de jadis dans *le Vent* (1928). John Ford donne un de ses premiers films, *The Iron Horse* (1924), histoire d'une locomotive dans le style des westerns. Robert Flaherty confirme sa maîtrise dans le documentaire avec *Moana* (1926) et, plus tard, *Tabou* (1931).
Charlie Chaplin perpétue à peu près seul le comique américain dans des œuvres minutieusement étudiées : *la Ruée vers l'or* (1925), *le Cirque* (1928). D'autre part, de grands artistes du dessin animé se révèlent en Amérique : Pat Sullivan, créateur de *Félix le Chat* (1928), Max Fleischer, Walt Disney, qui lance ses *Mickey* en 1927.

● *L'école soviétique.* L'un des événements les plus marquants de cette époque est la révélation, à partir de 1925, du cinéma soviétique. Depuis la révolution de 1917 jusqu'en 1922, la production russe a été médiocre. Mais, aidée par le gouvernement, une jeune école cinématographique se forme, d'où vont sortir de fortes personnalités. Dziga Vertov est le premier à énoncer une théorie originale, celle du « cinéma-vérité » ou « cinéma-œil », en vertu de laquelle il entend saisir la réalité simple et nue, comme jadis Lumière, mais en utilisant davantage le montage. Eisenstein, s'inspirant de Vertov, révèle sa maîtrise dans son premier film, *la Grève* (1924), et l'affirme dans *le Cuirassé Potemkine* (1925), qui est admiré comme un modèle pour l'habileté du montage et la force d'expression de la composition. Il confirme ses dons dans *Octobre* (1928) et dans *la Ligne générale* (1929). Alors qu'Eisenstein excelle à mettre en scène la foule, Poudovkine met surtout en valeur la personnalité propre de chaque individu, dans *la Mère* (1926), d'après l'œuvre de Gorki, *la Fin de Saint-Pétersbourg* (1927), et dans *Tempête sur l'Asie* (1928). D'un tempérament très différent se montre le metteur en scène Dovjenko, qui compose, sur des thèmes éternels, de grands hymnes lyriques, parmi lesquels *Arsenal* (1929) et, surtout, *la Terre* (1930).

Débuts du cinéma sonore (1929-1934).

● *Les réticences des artistes.* En octobre 1927, un film musical américain, *le Chanteur de jazz,* venu peu après le film chantant *Don Juan* (interprété par John Barrymore), révèle le film sonore qui, après quelques tentatives faites au début du siècle, en particulier par les Français Baron, Joly, Lauste et Gaumont, avait été abandonné après 1910. Devant l'enthousiasme du public, les producteurs s'engagent dans cette voie sans se préoccuper de la qualité des œuvres, et donnent ainsi raison aux maîtres du film muet, René Clair, Chaplin, Eisenstein, Poudovkine, qui condamnent la parole au nom de l'art. Le film parlant semble alors amener la décadence du cinéma, qui retombe, au point de vue de la sonorisation, dans ses erreurs du début : la tendance à faire du théâtre filmé, qui s'était manifestée alors, se renforce avec l'apport de la parole. Pourtant, la généralisation du « parlant » a le mérite de donner un nouvel essor à la production française, qui, de 52 films en 1929, passe à 94 en 1930, 140 en 1931 et 157 en 1932 ; mais beaucoup de ces œuvres sont médiocres. Celles qui sont de qualité sont réalisées par des isolés, dominés par René Clair. Peu après, celui-ci part pour l'étranger. Feyder est aux Etats-Unis, et Jean Renoir, après l'échec de *Nana,* n'échappe aux films commerciaux que dans *la Chienne* (1931). D'autre part, la crise sévit, et l'on peut alors croire le cinéma français perdu.

● *L'essor commercial en Amérique.* En Amérique, d'où elle partit, la nouvelle tech-

Phot. X, Bureau français de diffusion de Presse, Corona, Gaumont.

nique sonore, qui est alors la propriété de deux groupes germano-américains, reçoit également l'accueil enthousiaste du public. Mais la production américaine craint un moment de perdre ses marchés extérieurs, car la parole rend ses films incompréhensibles au public étranger et favorise l'essor des cinémas nationaux. C'est seulement lorsque la technique du doublage en versions étrangères des films muets est mise au point que l'Amérique entreprend la reconquête du marché international.

Ernst Lubitsch, s'adaptant à tous les genres, tourne une opérette, *Parade d'amour*, avec Maurice Chevalier, puis des comédies de boulevard, telles que *Sérénade à trois* (1934). Dans toute une série de films, le son n'est qu'un prétexte à des chansons qui s'intercalent dans des revues de music-hall, telles *Broadway Melody* (1929), *42e Rue* (1932). En revanche, le son et les chants sont employés avec justesse par King Vidor dans un émouvant film de Noirs, *Hallelujah* (1929), qui montre l'importance que le silence peut désormais prendre dans un film. John Ford donne sa pleine mesure dans des genres aussi différents que le drame austère *la Patrouille perdue* (1934), la comédie *Toute la ville en parle* (1935), le film d'action *le Mouchard* (1935). Hollywood continue à montrer sa prédilection et son aptitude pour le film de gangsters, qui apparaît, avec le western, comme spécifiquement américain. Dans ce genre, *Scarface* (1932), de Howard Hawks, et *Je suis un évadé* (1932), de Mervyn Le Roy, sont, par leur style et leur rythme, des réussites totales. Frank Capra, avec *New York-Miami* (1934), révèle ses dons dans un autre genre qui connaîtra un succès mondial : la comédie américaine, qui tient à la fois de la comédie parisienne de boulevard et du vaudeville français.

Dans le domaine comique aussi, l'Amérique manifeste sa vitalité. Chaplin, après avoir hésité pendant quatre ans devant le cinéma parlant, donne *les Lumières de la ville* (1932), film souvent sentimental, presque complètement muet et seulement accompagné de musique, par lequel il manifeste, lui dont le jeu est essentiellement dérivé de la pantomime, sa méfiance pour la parole. Alors que Buster Keaton ne s'adapte pas au son, Harold Lloyd l'utilise assez drôlement dans *Silence, on tourne* (1932). D'autres comiques apparaissent, Laurel et Hardy, qui jouent beaucoup de leur physique, et les trois frères Marx, qui lancent un nouveau comique, fondé sur l'absurde et utilisant souvent les invraisemblances ou les trucs des comiques d'avant guerre. De leur côté, les dessins animés bénéficient largement de l'accompagnement de la musique.

● *La production allemande.* S'il est moins étendu qu'en Amérique, l'essor du cinéma parlant est cependant très net en Allemagne. Pabst réalise en 1930 un courageux film de guerre, *Quatre de l'infanterie*, qu'on peut rapprocher du film américain *A l'ouest rien de nouveau* (1930), que les nazis font interdire en Allemagne, puis *l'Opéra de quat' sous* (1931), film musical d'une forme nouvelle, qui n'est pas une opérette, mais une dure satire sociale. En 1935, Pabst vient en France et ne retournera en Allemagne que lors de la Seconde Guerre mondiale. Fritz Lang emploie également le son avec intelligence dans *M. le Maudit* (1932) ; il gagne, lui aussi, la France, où il réalise *Liliom* (1933), puis va s'établir à Hollywood. La grande réussite du cinéma allemand est alors un film réalisé, avec une sensibilité raffinée, par une femme, Léontine Sagan, *Jeunes Filles en uniforme* (1931). Sternberg, revenu en Allemagne, réalise son chef-d'œuvre, *l'Ange bleu* (1930), avec Marlène Dietrich et Emil Jannings. Des œuvres aussi différentes que *la Lumière bleue*, d'Arnold Fanck (1932), film de montagne aux images admirablement composées, *Emile et les Détectives* (1931), de Lamprecht, film d'enfants, plein de finesse et de rythme, *Mélodie du monde*, de Walter Ruttmann, juxtaposition habile de thèmes différents, prouvent la vitalité du cinéma allemand, laquelle sera bientôt compromise par l'accès de Hitler au pouvoir.

● *Le retard soviétique.* Les Russes ne s'adaptent pas au cinéma parlant, qui n'est d'ailleurs utilisé dans leur pays qu'avec un certain retard. Eisenstein, engagé par Hollywood, part pour le Mexique, où son film monumental *Que viva Mexico!* (1932) est interrompu par des difficultés financières ; il retourne à Moscou, et ce film, qui s'annonçait comme son chef-d'œuvre, est découpé en bandes commerciales : *Tonnerre sur le Mexique*, *Kermesse funèbre*. Poudovkine, de retour dans son pays après avoir été acteur à Berlin, tourne deux films sonores, *Simple Hasard* (1932) et *le Déserteur* (1933), qui sont loin de valoir ses réalisations muettes. En revanche, *le Chemin de la vie* (1931), film sonore de Nicolas Ekk, est une réussite.

Essor du cinéma parlant (1935-1940).

● *Le réveil du cinéma français.* Alors qu'on le croyait perdu, le cinéma français aborde maintenant une des meilleures périodes de son histoire. Jean Renoir produit successivement des œuvres dans lesquelles on retrouve une sensibilité très personnelle et la représentation d'une réalité humaine très simple : *Toni* (1934), *le Crime de Monsieur Lange* (1935), *les Bas-Fonds* (1936), *la Grande Illusion* (1937), *la Bête humaine* (1937), *la Marseillaise* (1938), et *la Règle du jeu* (1939), satire sociale d'une facture très originale. Jean Vigo réalise *Zéro de conduite* (1932) et *l'Atalante* (1934). De retour d'Amérique, Jacques Feyder tourne *le Grand Jeu* (1934), *Pension Mimosa* (1935), *la Kermesse héroïque* (1936), modèle de reconstitution historique, et *la Loi du Nord* (1939).

Un assistant de Feyder, Marcel Carné, aidé par des dialoguistes de talent (J. Prévert, J. Viot, H. Jeanson), devient le chef de la nouvelle école française du « réalisme poétique » : *Drôle de drame* (1937), *Quai des brumes* (1938), *Hôtel du Nord* (1938), *Le jour se lève* (1939).

A côté de ces œuvres, il y eut d'autres films bien faits, notamment ceux de Julien Duvivier, qui satisfont au goût populaire de l'époque (*Pépé le Moko*, 1937).

● *La production américaine.* Pendant ce temps, le cinéma américain produit un assez grand nombre de films de bonne qualité. Frank Capra donne des comédies légères au dénouement optimiste, d'un style très particulier et d'un rythme allègre : *l'Extravagant Monsieur Deeds* (1936), *Vous ne l'emporterez pas avec vous* (1938), *Monsieur Smith au Sénat* (1939). John Ford réalise *Je n'ai pas tué Lincoln* (1936) et une œuvre remarquable mêlant des qualités psychologiques au cadre des westerns, *la Chevauchée fantastique* (1939). William Wyler prouve son talent dans *Rue sans issue* (1937), *l'Insoumise* (1938) et dans *les Hauts de Hurlevent* (1939). Chaplin produit une œuvre digne des précédentes et, comme elles, à peu près dénuée de paroles, *les Temps modernes* (1936), critique du machinisme dans les pays capitalistes, qui ressemble d'ailleurs à *A nous la liberté!* de René Clair. Walt Disney fait des dessins animés une véritable industrie et, tout en continuant la série des *Mickey* et des *Donald*, réalise des films de long métrage, tels que *Blanche-Neige et les Sept Nains* (1938).

● *En Allemagne.* Le nazisme entraîne le départ de certains réalisateurs et restreint la liberté des autres en orientant leurs efforts vers les films de propagande. Seuls se détachent de la production allemande de cette période deux films de Leni Riefensthal, *le Triomphe de la volonté* (1935), film de propagande nazie, et *les Dieux du stade* (1937), beau documentaire sur les jeux Olympiques de 1936 à Berlin.

● *Renouveau en U. R. S. S.* Une tendance au renouveau se manifeste en 1934 avec *Tchapaïev*, de Vassiliev, qui met en scène le héros de la guerre civile, nouveau type appelé à un grand succès, notamment dans la trilogie *Maxime* (1935-1939) de Kozintsev et Trauberg, et dans *le Grand Citoyen* (1938-1939) de Ermler. La guerre civile inspire encore d'autres œuvres, en particulier *les Marins de Cronstadt* (1936), de Dzigan, *le Député de la Baltique* (1937), de Zarkhi et Kheifitz. L'histoire fait l'objet de bons films, tels que *Pierre le Grand* (1937), de Pétrov, *Alexandre Nevski* (1938), d'Eisenstein. D'autre part, l'enfance donne lieu à des films sensibles et charmants : *Au loin, une voile* (1937), de Legotchine, *l'Enfance de Gorki* (1938), de Donskoï.

● *La renaissance anglaise.* Pendant cette période, la production anglaise, qui avait été ruinée par la Première Guerre mondiale, manifeste une nouvelle activité. Sous l'impulsion de Grierson et de Cavalcanti, représentants de l'avant-garde française émigrée à Londres, une école documentariste se forme, qui met au premier plan l'intérêt social du sujet, le retour aux décors naturels et aux acteurs non professionnels.

Le reste de la production britannique s'oppose à cette tendance et est dirigé par un Hongrois, Alexandre Korda, qui apporte à Londres le goût des productions commerciales de Hollywood. Après le premier succès éclatant qu'il remporte avec *la Vie privée de Henri VIII* (1933), des capitaux sont mis à sa disposition, des studios modernes sont construits et des artistes étrangers sont appelés. René Clair réussit *Fantôme à vendre* (1936), mais *le Chevalier sans armure* (1937) de Feyder est un échec. L'Amérique est représentée par King Vidor et Sam Wood, qui réalisent, le premier, *la Citadelle* (1938), d'après le roman de Cronin, le second, *Au revoir Mr. Chips* (1939). Les films les plus originaux sont cependant dus à un Anglais, Alfred Hitchcock, qui donne deux œuvres de valeur : *les 39 Marches* (1935) et *Sabotage* (1936). La Seconde Guerre mondiale interrompt ces efforts, qui ont ramené le cinéma anglais à un honnête niveau artistique.

Le cinéma pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945).

● *L'éclat du cinéma français sous l'Occupation.* La guerre semble devoir tuer le cinéma dans les pays occupés et, en particulier, en France, où la concurrence allemande et italienne est grande, et dont les quatre grands metteurs en scène — Clair, Renoir, Feyder et Duvivier — sont allés à l'étranger. Or, le cinéma français va, au contraire, produire en quatre ans une remarquable série de films de qualité. Sa vitalité se manifeste par la diversité des talents qui apparaissent alors et qui appartiennent à deux courants principaux. Le premier de ceux-ci marque une tendance à l'irréalisme, encouragée en partie par les contraintes de l'Occupation. Le film le plus caractéristique à cet égard est *les Visiteurs du soir* (1942), légende médiévale imaginée par Prévert et Pierre Laroche, mise en scène par Carné. La collaboration de Prévert et de Carné donne ensuite *les Enfants du paradis* (1945). L'irréalité baigne également *la Nuit fantastique* (1942) de Marcel L'Herbier, mais cette œuvre, très formelle, touche peu le public. Celui-ci préfère le climat poétique qui se retrouve dans tous les films auxquels collabore Jean Cocteau, soit comme dialoguiste, dans *l'Eternel Retour*, soit comme réalisateur, dans *le Baron fantôme* (1944). Cette collaboration de grands écrivains à des œuvres spécifiquement cinématographiques, et non plus seulement à du théâtre filmé tel que celui de Sacha Guitry ou de Marcel Pagnol, est, d'ailleurs, un des traits les plus caractéristiques du cinéma français de cette époque. Cocteau écrit encore les dialogues d'un film d'un jeune metteur en scène, Robert Bresson, *les Dames du bois de Boulogne* (1945), dont l'esthétique recherchée et le dépouillement déconcertent un peu les spectateurs. C'est avec ce même réalisateur que collabore Jean Giraudoux, qui écrit les dialogues d'un film, *les Anges du péché* (1943), peignant l'atmosphère particulière des couvents. En 1943, J. Grémillon tourne *Lumière d'été* et *Le ciel est à vous*.

Le deuxième courant important qui se manifeste alors dans la production française est en partie influencé par le naturalisme et les films noirs d'avant guerre. Il est représenté surtout par Henri-Georges Clouzot, qui, après avoir écrit le scénario du film *les Inconnus dans la maison*, réalisé par H. Decoin et magistralement interprété par Raimu, révèle une étonnante maîtrise technique dans *le Corbeau* (1943). C'est également d'une grande habileté que fait preuve, avec un naturalisme moins noir, Jacques Becker, ancien assistant de Renoir, dans un film policier, *Dernier Atout* (1942), puis dans *Goupi Mains-Rouges* (1943), fine et vivante étude de mœurs paysannes, d'un genre très différent.

L'accession du cinéma parlant à sa maturité se voit consacrée par la création de l'Institut des hautes études cinématographiques en 1943.

● *La production américaine.* En Amérique, malgré la perte de marchés extérieurs, l'industrie cinématographique accroît sa prospérité pendant la guerre. Charlie Chaplin réalise en 1940 *le Dictateur,* satire souvent facile de la tyrannie. John Ford continue à produire des œuvres bien faites, caractérisées par la beauté des photographies, toujours très contrastées, et par la grandeur de la mise en scène. Walt Disney produit plusieurs œuvres d'inégale valeur. Wyler demeure un des talents les plus sûrs de Hollywood et réalise *la Lettre* (1940), *la Vipère* (1941) et *Mrs. Minniver* (1942). Alfred Hitchcock enrichit Hollywood de son habileté technique dans *l'Ombre d'un doute* (1942).

En vue d'informer les militaires, le gouvernement demande à Frank Capra de présenter une synthèse des événements qui ont amené le conflit mondial. Ainsi est réalisée une série de sept films, composés surtout de bandes d'actualités, connue sous le titre général de *Pourquoi nous combattons* (1942-1944).

Cependant, dans d'autres domaines, des personnalités originales se font remarquer, tel Billy Wilder, qui réussit *Assurance sur la mort* (1944), type du film policier noir, genre nouveau appelé à un grand succès. Dans le domaine comique, le genre absurde périclite avec les Marx Brothers et ne produit guère qu'une œuvre originale, *Hellzapoppin,* de H. C. Potter. En revanche, la comédie évolue avec l'apport de Preston Sturges, qui tourne des films où se mêlent les effets faciles et un scepticisme léger. La personnalité la plus forte qui se révèle alors est celle d'Orson Welles, qui est à la fois scénariste, metteur en scène et interprète de *Citizen Kane* (1941) et de *la Splendeur des Amberson* (1942).

● *La production anglaise.* En Grande-Bretagne, le cinéma triomphe du danger que la guerre fait peser sur lui, grâce au financement d'un riche minotier, Arthur Rank, qui organise un vaste trust contrôlant la production et l'exploitation des films. La tendance au documentaire, qui s'était manifestée avant 1939, s'accentue pendant la guerre. Elle produit deux principaux genres de films : ceux dans lesquels l'exposé didactique et le montage constituent le principal, tels que *Monde d'abondance* (1943), de Paul Rotha, *la Bataille du désert* (1943), qui se rapproche de la série américaine *Pourquoi nous combattons ;* ceux dans lesquels les sujets sont humanisés, tels que *But pour ce soir* (1941), de Harry Watt, qui, en 1945, tourne en Australie un grand documentaire romancé, *The Overlanders* (*La route est ouverte*).

Michaël Powell tourne *Un de nos avions n'est pas rentré* (1941). Carol Reed évoque les mines galloises dans *Sous le regard des étoiles* (1940). L'auteur et acteur de théâtre Noël Coward collabore avec le metteur en scène, David Lean dans *Brève Rencontre* (1945), une pathétique histoire d'amour présentée avec simplicité. Un autre homme de théâtre, Laurence Olivier, aborde le cinéma et réussit à mettre tous les moyens de celui-ci, la couleur comprise, au service de l'œuvre de Shakespeare dans *Henri V* (1945).

● *Les films soviétiques.* Le cinéma soviétique est durement frappé par l'avance allemande de 1941 sur son territoire. A côté de bandes d'actualités, telles que *Défaite allemande devant Moscou* (1942), des documentaires sont réalisés, notamment *la Bataille d'Orel* (1943) et *Prise de Berlin* (1945). Après la victoire de Stalingrad, un meilleur équipement des studios permet de tourner des films plus soignés au point de vue technique, tel *Arc-en-Ciel,* de Donskoï (1944). Eisenstein termine en 1945 *Ivan le Terrible,* qui marque l'évolution de sa conception esthétique, et dans lequel les recherches formelles étouffent l'humanité. La meilleure œuvre de cette période est *le Tournant décisif* (1945), de Ermler, qui veut intéresser les spectateurs aux problèmes qui se posent aux états-majors.

● *En Europe.* Malgré l'occupation, le Danemark réussit à produire de bons films, notamment *Jours de colère* (Dreyer, 1943), œuvre un peu théâtrale, mais dont la beauté plastique est remarquable, et *La terre sera rouge* (1946), sur la résistance danoise.

De son côté, le cinéma suédois manifeste une certaine renaissance, grâce à Alf Sjöberg, qui réalise avec soin *le Chemin du ciel* (1942), légende folklorique qui rappelle les films suédois de l'époque du muet. Deux documentaristes remarquables se révèlent : Sücksdorff dans *Rythmes de la ville* (1947), Gösta Werner dans *le Sacrifice du sang* (1946) et dans *le Train* (1947).

En Suisse, un Viennois émigré, Léopold Lindtberg, réussit *la Dernière Chance* (1945). En Italie, à partir de 1940, le cinéma manifeste une tendance nouvelle, qui aura une grande importance sur son évolution. Cette tendance était apparue en 1932 avec un film de Camerini, *les Hommes, quels mufles !,* qui, par sa simplicité et son naturel, contrastait avec les traditions du cinéma italien. Pendant l'année 1943 paraissent trois films qui annoncent l'école du néo-réalisme : *Obsession,* de Visconti, *Les enfants nous regardent,* de De Sica, et *Quatre Pas dans les nuages,* de Blasetti.

Le cinéma d'après guerre.

L'essor du cinéma n'a pas été interrompu par la guerre dans la plupart des pays d'Europe et d'Amérique. Seule l'Allemagne, malgré la production de films non dépourvus de qualités (*Les assassins sont parmi nous*) [W. Staudte 1946], n'a pu retrouver son rang dans le monde dans les quelques années qui suivirent.

En France, un grand effort a été fait pour tourner de nombreux films malgré les difficultés de la production. Citons, entre autres : *le Diable au corps* (1947) de Cl. Autant-Lara, *la Belle et la Bête* (1946), *Orphée* (1950) de J. Cocteau, *Manon* (1948), *le Salaire de la peur* (1953), *les Diaboliques* (1954) de H.-G. Clouzot, *Manèges* (1949), *les Orgueilleux* (1952) d'Y. Allégret, *le Fleuve* (1951, tourné en Inde), *French-Cancan* (1955) de J. Renoir, *la Beauté du diable* (1950), *les Belles de nuit* (1952), *les Grandes Manœuvres* (1955), *Porte des Lilas* (1957) de René Clair, *la Ronde* (1950), *le Plaisir* (1952), *Lola Montes* (1955) de Max Ophüls, *Fanfan la Tulipe* (1952) de Christian-Jaque, *Jeux interdits* (1952), *Monsieur Ripois* (1954) de R. Clément, *le Journal d'un curé de campagne* (1951), *Un condamné à mort s'est échappé* (1956) de R. Bresson ; des films à thèse : *Justice est faite* (1950), *Nous sommes tous des assassins* (1952) d'A. Cayatte ; des « série noire » : *Touchez pas au grisbi* (1953) de J. Becker (qui avait tourné en 1952 sa meilleure œuvre, *Casque d'Or*) et *Du rififi chez les hommes* (1954) de J. Dassin ; des films sur la jeunesse désaxée : *les Tricheurs* (1958) de M. Carné ; des œuvres historiques, telles que *Si Versailles m'était conté* (1954) de S. Guitry ; des films d'un humour très particulier : *Jour de fête* (1949), *les Vacances de Monsieur Hulot* (1953), *Mon oncle* (1958) de J. Tati ; des documentaires comme *le Monde du silence* (1955) de J.-Y. Cousteau et L. Malle. Vers 1957, de nouveaux metteurs en scène apparaissent, plus ou moins rattachés au mouvement dit « de la nouvelle vague » : L. Malle (*les Amants,* 1958 ; *le Feu follet,* 1963), A. Resnais (*Hiroshima, mon amour,* 1959 ; *l'Année dernière à Marienbad,* 1960), F. Truffaut (*les 400 Coups,* 1958 ; *Jules et Jim,* 1962), A. Varda (*Cléo de 5 à 7,* 1962). C. Chabrol (*le Beau Serge,* 1958), J.-L. Godard (*A bout de souffle,* 1959), J. Demy (*les Parapluies de Cherbourg,* 1963), C. Marker, J. Rouch, F. Reichenbach, J. Baratier.

En Italie, l'école néo-réaliste a continué à produire des films souvent remarquables. Vittorio De Sica se hausse au premier plan avec *Sciuscia* (1946), *le Voleur de bicyclette* (1948), *Miracle à Milan* (1950). Citons, d'autre part, *Rome, ville ouverte* (1945) et *Païsa* (1946) de R. Rossellini, *Riz amer* (1948) de G. De Santis, *le Moulin du Pô* (1948) et *le Manteau* (1952) d'A. Lattuada, *les Années difficiles* (1947) de L. Zampa, *Deux Sous d'espoir* (1951) de R. Castellani, *les Vitelloni* (1953), *la Strada* (1954), *les Nuits de Cabiria* (1957), *Huit et demi* (1962) de F. Fellini, *Senso* (1953), *Nuits blanches* (1957) et *le Guépard* (1962) de L. Visconti, *Femmes entre elles* (1955), *le Cri* (1957), *L'Avventura* (1959) et *le Désert Rouge* (1964) de M. A. Antonioni, *Salvatore Giuliano* (1962) de F. Rosi, *Il Posto* (1962) d'E. Olmi.

En Angleterre, c'est dans la comédie humoristique que se sont distingués les metteurs en scène depuis la guerre : *Noblesse oblige* (1949) de Robert Hamer, *Passeport pour Pimlico* (1949) de Cornelius, *Whisky à gogo* (1950), *Tueurs de dames* (1956) de Mackendrick illustrent cette tendance.

Dans un autre genre, citons *Au cœur de la nuit* (1946), auquel participèrent quatre metteurs en scène, *Huit Heures de sursis* (1947) de Carol Reed, qui fit aussi *le Troisième Homme* (1948) avec Orson Welles, *le Pont de la rivière Kwaï* (1958) et *Lawrence d'Arabie* (1962) de David Lean, *Tom Jones* (1963) de T. Richardson, le représentant le plus célèbre de la nouvelle école anglaise (« free cinema ») avec L. Anderson et K. Reisz.

Aux Etats-Unis, les films les plus représentatifs des réalisateurs de l'avant-guerre, sont : *Monsieur Verdoux* (1947), *Limelight* (1952), *Un roi à New York* (1957) de Ch. Chaplin, *l'Homme tranquille* (1952) de J. Ford, *les Plus Belles Années de notre vie* (1946) de W. Wyler, *l'Inconnu du Nord-Express* (1951) d'A. Hitchcock, les films de C. B. De Mille, F. Lang, H. Hawks, G. Cukor, K. Vidor, L. Milestone, tandis que d'autres metteurs en scène se révèlent ou confirment leur talent : J. Huston (*le Trésor de la Sierra Madre,* 1946), O. Welles (*la Dame de Shanghaï,* 1947), J. Dassin (*la Cité sans voiles,* 1948), R. Rossen (*les Fous du roi,* 1948), R. Brooks (*Bas les masques,* 1952), B. Wilder (*Boulevard du Crépuscule,* 1950), F. Zinnemann (*Tant qu'il y aura des hommes,* 1953), E. Kazan (*A l'est d'Eden,* 1955), N. Ray (*la Fureur de vivre,* 1955), O. Preminger, A. Mann, S. Donen, J. Mankiewicz, S. Kubrick, R. Aldrich, V. Minnelli, S. Lumet, D. Daves, Delbert Mann, R. Wise (*West Side Story,* 1962).

La Suède revient au premier rang avec les œuvres de A. Mattson (*Elle n'a dansé qu'un seul été,* 1951), d'A. Sjöberg (*Mademoiselle Julie,* 1951), et surtout de Bergman (*la Nuit des forains,* 1953 ; *le Septième Sceau,* 1956 ; *les Fraises sauvages,* 1957 ; *le Silence,* 1963).

En Espagne, on peut citer les œuvres de L. Vadja (*Marcelino, pain et vin,* 1954), de Luis G. Berlanga (*Bienvenue Mr. Marshall,* 1952), de J. Bardem (*Mort d'un cycliste,* 1955), et surtout de L. Buñuel, qui, après avoir réalisé au Mexique *Los Olvidados* (1950), est revenu tourner en Espagne *Viridiana* (1961).

A partir de 1958, le cinéma russe se libère peu à peu des servitudes de la propagande (*le 41e* de G. Tchoukrai, 1956 ; *la Dame au petit chien* de J. Kheifitz, 1960).

D'autres pays européens produisent des films importants, telles la Pologne : *Kanal* (1957) d'A. Wajda, *Eroïca* (1958) d'A. Munk, *Mère Jeanne des Anges* (1959) de J. Kawalerowicz ; la Grèce : *Electre* (1962) de M. Cacoyannis ; la Hongrie : *Un amour du dimanche* (1957) d'I. Feher ; la Tchécoslovaquie avec K. Zeman et les films d'animation de J. Trnka.

Le cinéma japonais trouve en Europe une audience qui lui a été longtemps refusée lorsque certains films comme *Rashômon* (1951) d'A. Kurosawa ou *la Porte de l'Enfer* (1954) de T. Kinugasa sont primés à Cannes ou à Venise. On découvre également les œuvres de K. Kinoshita, K. Ichikawa, Y. Ozu et surtout celles de Mizoguchi.

En 1953, de nouvelles inventions sont apparues dans la technique cinématographique. La concurrence redoutable de la télévision amena les chefs de l'industrie américaine de Hollywood à engager une bataille serrée. La surface sur laquelle est transmise à domicile l'image de télévision étant difficilement extensible, c'est sur la dimension même de l'écran que le cinéma engagea cette bataille. Reprenant, en y apportant certains aménagements, l'invention du professeur français Henri Chrétien, l'Hypergonar*, des ingénieurs américains lancent sur le marché mondial le Cinémascope*, dont la première démonstration publique a lieu à Hollywood le 17 mars 1953. D'autres procédés, ayant tous à leur base l'agrandissement de l'écran, sont également mis au point.

Le cinéma en couleurs est apparu avant la Seconde Guerre mondiale. Dans le domaine professionnel, le Technicolor a été le premier procédé couramment employé ; depuis, de nombreux autres systèmes sont nés, et chaque pays utilise des brevets différents. (V. PHOTOGRAPHIE.) Le cinéma en relief n'a pas encore été exploité industriellement si ce n'est par le Cinérama*, qui n'est probablement pas la solution définitive. D'autres procédés tels que les anaglyphes (par la couleur ou par la polarisation) n'ont donné que des films expérimentaux. (→ Biblio.)

1 directeur de la production
2 metteur en scène
3 opérateur
4 chef électricien
5 aide-opérateur
6 chef machiniste
7 script-girl
8 directeur de la photographie
9 assistant du metteur en scène

10 « perchman »
11 accessoiriste
12 « clackman »
13 ingénieur du son
14 figurant
15 maquilleuse (ici, elle effectue un dernier « raccord » avant de sortir du champ)
16 acteurs de la prise de vues

« Préméditation », mise en scène d'André Berthomieu
interprètes : Pascale Roberts, Jean Desailly, Jean-Claude Pascal

Le cinéma scientifique.

L'application des techniques cinématographiques aux différentes branches de la science peut servir soit la recherche, soit la diffusion des connaissances. Dans le premier cas, il s'agit surtout de documents bruts à interpréter, dans le second cas il s'agit de films réalisés en vue de démontrer ou d'informer. Méthodes et conceptions diffèrent suivant le sujet, le but et le public que l'on veut atteindre. Nous nous occuperons, dans cette rubrique, du cinéma de recherche.

Un des buts de la science est de formuler des lois, tout au moins d'obtenir des mesures permettant une description chiffrée des phénomènes. La comparaison des images successives étudiées une à une, l'analyse du déplacement des points homologues dans chaque image procurent le tracé de diagrammes ou de courbes point par point, travail long et minutieux, devenu facile grâce aux procédés d'extraction moderne. On peut en tout cas mesurer les variations de dimensions, de direction, de vitesse, d'emplacement, de distribution des différents composants du phénomène. Ce procédé s'applique à tout ce qui est filmable, aussi bien au mouvement brownien de particules dans un liquide qu'à la locomotion animale, étudiée dès 1892 par le physiologiste français Marey avec le « chronophotographe ».

Ce n'est pas avec la projection animée que ces résultats quantitatifs sont obtenus. Mais l'aspect qualitatif d'un phénomène, son mode d'évolution sont également importants, le film pouvant être arrêté sur une image, projeté à reculons, accéléré, ralenti. Le cinéma est d'autre part le seul artifice qui permette de revoir identiquement le même phénomène — et cela autant de fois que l'on veut, quand on veut, où l'on veut, et devant autant de spectateurs que l'on veut. C'est un moyen irremplaçable de conservation des phénomènes, et d'autant plus important quand il s'agit de phénomènes rares, difficiles, dangereux ou onéreux à reproduire. La simple répétition de la projection suffit parfois pour susciter un point de vue nouveau ou une hypothèse originale pour des phénomènes que l'on croyait connaître. Lorsque le film ne provoque pas une découverte, il peut cependant apporter une confirmation précieuse pour le chercheur et ses démonstrations. L'enregistrement synchrone de sons ou de bruits liés ou produits par le phénomène étudié est aussi souvent important.

Les qualités photographiques du cinéma sont liées à l'émulsion, dont les grains sont beaucoup plus denses en quantité que les cellules de la rétine humaine. Ces grains jouent le rôle de transformateur d'énergie ; à l'aide du développement et de la projection, ils offrent une amplification de détails et de contraste que la lumière de prise de vues et l'œil ne donneraient pas à l'observation directe. Les renforçateurs, les sensibilisateurs de l'émulsion augmentent les qualités précitées. A la projection, l'incessante substitution et le changement de l'emplacement des grains d'une image à l'autre les empêchent d'être gênants. Des émulsions à grains très fins, ou sans grain (pellicule « inversible »), permettent des agrandissements excellents d'images que l'on peut reproduire dans les ouvrages scientifiques.

● *Emploi des radiations lumineuses non visibles.* Certaines émulsions et les techniques adéquates permettent d'utiliser des radiations lumineuses auxquelles l'œil est insensible : les rayons ultraviolets, de courtes longueurs d'onde, percent les nuages et, au microscope, séparent mieux les détails que la lumière visible. Les émulsions ordinaires sont sensibles aux ultraviolets. La source de lumière devra en émettre suffisamment (lampe à vapeur de mercure, par exemple). Au besoin, les autres radiations seront éliminées par filtre. Sauf l'objet, rien ne devra s'opposer au passage des ultraviolets. La verrerie devra donc être en quartz ; de plus, les objectifs seront rectifiés pour l'ultraviolet, les rayons infrarouges, de grandes longueurs d'onde, percent la brume et certaines matières telles que bakélite, bois, cuirs,... Ils permettent de mettre en évidence les capillaires sous la peau, et, d'autre part, de filmer sans lumière visible certaines scènes animales. Les émulsions doivent être sensibilisées spécialement pour la gamme d'infrarouge utilisée, qu'un filtre adéquat doit seule laisser passer. Ce filtre est porté par l'objectif avec la lumière du jour et par la lampe en lumière artificielle. L'objectif doit être rectifié. L'image sera rendue visible par un transpositeur de longueur d'onde, sinon la mise au point sera faite en lumière visible puis, pour la prise de vues, l'objectif sera éloigné de la pellicule de 1/200 de sa focale (1/4 de millimètre pour un objectif de 50 mm).

● *Accéléré et ralenti.* Ces effets proviennent de la différence entre les vitesses de prises de vues et de projection. Si la projection se fait à 24 images par seconde, vitesse normale, une prise de vues d'une image par minute sera accélérée 1 440 fois et une prise de vues de 1 000 images par seconde sera ralentie 41 fois.

La prise de vues lente utilise les caméras normales et n'est soumise qu'à des questions de minuterie pour donner la cadence, et d'asservisseurs pour déclencher et arrêter l'enregistrement de chaque image, en même temps que l'illumination du sujet, s'il n'est pas lumineux par lui-même. Ces cadences lentes (une image par seconde à une image par heure) s'appliquent à des phénomènes lents (éruptions solaires, cristallisations, croissances végétales ou animales, etc.), dont les composants ont des rythmes divers : un seul sera mis en évidence par la cadence choisie. Le phénomène peut d'ailleurs changer de rythme au cours de son évolution et même brusquement nécessiter la cadence normale de 24 images par seconde. Les difficultés extra-cinématographiques résident surtout dans le maintien du sujet en conditions identiques — notamment d'éclairage — et sans lui apporter de troubles, pendant les heures et les jours que dure la prise de vues.

La prise de vues rapide utilise des caméras spéciales. Pour quelques centaines d'images par seconde, ces caméras utilisent la même solution que les caméras normales ; pour des milliers d'images par seconde, elles utilisent le défilement continu du film, des prismes tournants et des types divers de compensation optique, des batteries d'objectifs..., et pour des millions d'images par seconde, elles utilisent des solutions électroniques. Ces cadences s'appliquent aux phénomènes rapides (courses de chevaux, battements d'ailes d'insectes, explosions, etc.). Il faut que l'éclairage, la prise de vues et le phénomène dans le champ de l'objectif aient lieu d'une manière absolument simultanée. C'est là une grande difficulté pour les cadences ultrarapides ; la question lumière en est une autre. Si le phénomène n'envoie pas suffisamment de lumière, on le fera apparaître en ombre sur un fond très brillant. Aux cadences élevées, le nombre d'images enregistrées est très petit, ces images sont faites pour être analysées une par une, comme au temps des inventeurs de la méthode chronophotographique, et non pour être projetées. Pour tous les genres de prise de vues, le facteur temps est essentiel : des compte-temps seront surimpressionnés dans un coin de l'image ou des signaux lumineux seront enregistrés sur le bord de la pellicule. Ces techniques de contraction ou de dilatation du temps sont les plus fécondes en découvertes. Cependant, la simple prise de vues normale est irremplaçable avec le « cinéma témoin », lorsqu'on substitue la caméra à l'homme en face de phénomènes auxquels il ne peut assister (incendie expérimental dans une mine, fusion à haute température, comportement d'animaux dans une fusée, etc.).

● *Matériel.* La stabilité, l'élimination de vibrations, la facilité d'emploi, la rapidité de manœuvre sont indispensables pour le cinéaste scientifique. Mais le problème est différent suivant que l'appareillage doit servir à un seul genre d'observation (par exemple microscopie à fort grossissement) ou à des genres très différents : l'adaptation doit être alors commodément obtenue pour chaque cas. L'appareil offrant une solution générale devra présenter les caractéristiques suivantes : portable, mais aussi fixable instantanément d'une manière impeccable ; moteur électrique avec résistance variable permettant de 6 à 40 images par seconde et interchangeable avec moteur asservi pour les cadences lentes ; topage lumineux pour marquer le temps ; obturateur réflex permettant de voir l'image même pendant la prise de vues ; lampe de visée d'image avec indication de la vitesse de prise de vues et cellule de 4 mm² déplaçable

cinéma scientifique
étude du vol des oiseaux dans trois dimensions perpendiculaires deux à deux

Phot. Thomart-F. O. G. Publicité. Girard.

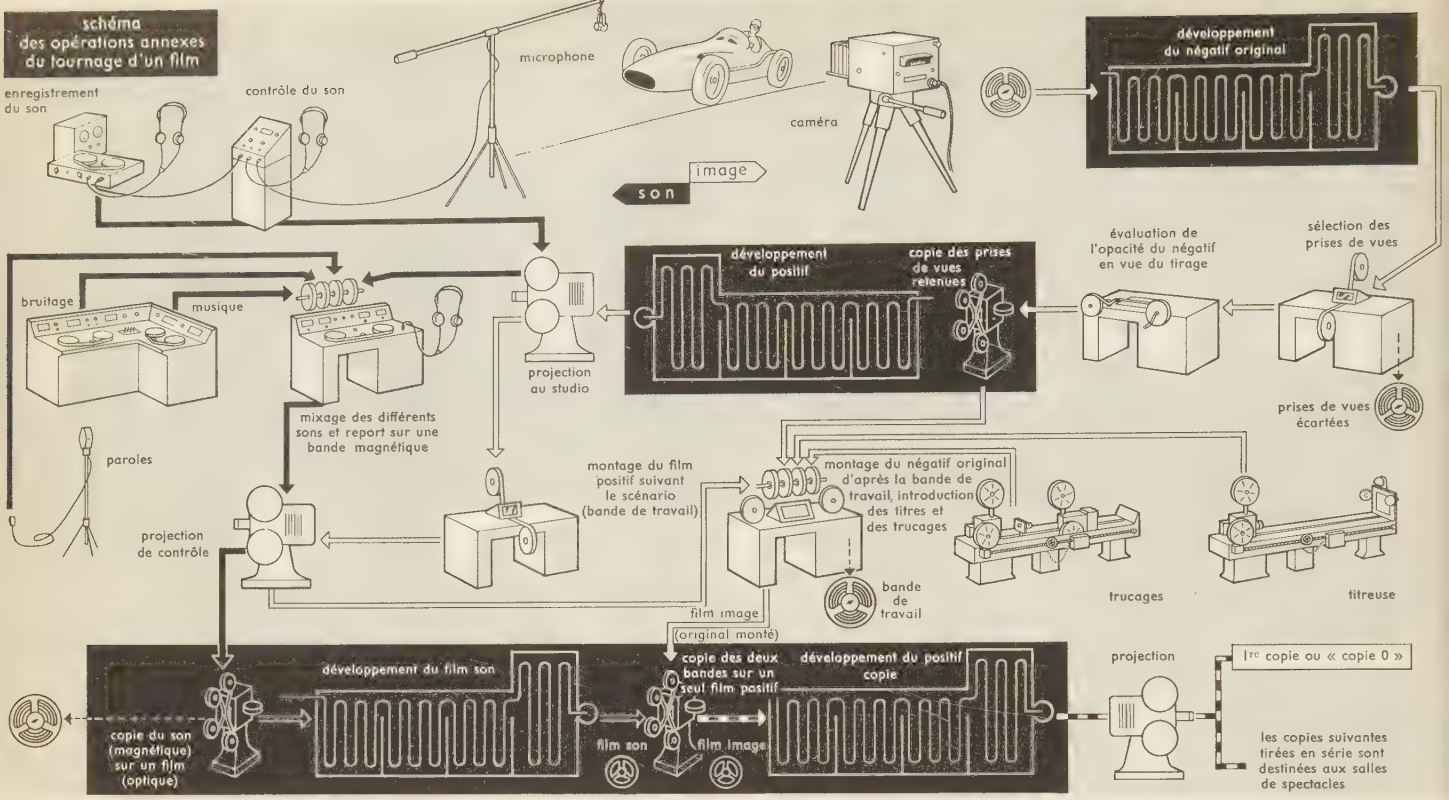

sur l'image, indiquant sur un galvanomètre la quantité de lumière reçue par les différentes parties de l'image.

L'appareil bifilm fonctionnera avec de la pellicule de format 16 ou 35 mm, dont les boîtiers, chargés à l'avance, seront interchangeables instantanément, pour ne pas interrompre la prise de vues.

● *Couleur.* Depuis que les émulsions en couleur d'un emploi facile et d'une sensibilité suffisante sont commercialisées, la couleur joue un rôle important, notamment lorsque le phénomène est plus significatif ou plus lisible qu'en noir, blanc et gris. Le seul système ayant atteint le stade industriel est la « trichromie soustractive ». Les teintes restituées sont incomplètes et inexactes, mais suffisent pour montrer la différence des couleurs et leur variation au cours d'un phénomène (flammes, réactions chimiques, pigments, interférences lumineuses).

La solution photographique parfaite, encore du domaine du laboratoire, a été donnée par le physicien français Lippmann en 1906 : l'émulsion sensible, appliquée jointivement contre une surface de mercure formant miroir plan, est traversée par les rayons directs et réfléchis qui interfèrent et créent dans l'épaisseur de l'émulsion un système ondulatoire conservé par le traitement ultérieur de l'émulsion. Celle-ci, une fois développée et inversée, montre, quand elle est replacée dans les conditions de prise de vues, l'intégralité des teintes qu'elle avait reçues.

● *Relief.* Le cinéma en relief ne s'est pas développé, aucune solution satisfaisante n'étant apparue. Le moins mauvais des procédés binoculaires emploie la lumière polarisée, assurant le tri exclusif pour chaque œil, par extinction de l'image droite pour l'œil gauche et de l'image gauche pour l'œil droit. La différence de plans est utile pour les dissections, l'embryologie, la géométrie descriptive, pour les questions industrielles. La solution photographique parfaite de laboratoire a été donnée également en 1906 par Lippmann : une plaque métallique rigide mince est percée de centaines de petits trous identiques servant de minuscules objectifs. Ils détermineront sur l'émulsion, placée à distance convenable derrière la plaque, des centaines de petites images. Une fois développée et inversée, l'émulsion sera placée derrière la plaque perforée, exactement comme pour la prise de vues, puis éclairée par-derrière. L'observateur placé devant la plaque à une certaine distance verra flottant dans l'espace l'objet reconstitué en volume et pourra en faire le tour jusqu'à plus de 100^0 grâce aux multiples points de vue que l'œil synthétise à travers les centaines d'objectifs.

Quelle que soit la technique employée, mais surtout avec le changement d'échelle de temps qu'impliquent l'accéléré et le ralenti, l'interprétation de tout film exige une connaissance de la grammaire et de la syntaxe cinématographiques, en plus de la connaissance du sujet filmé. On tirera alors le maximum de conséquences de la technique cinématographique, et celle-ci se répandra comme s'est répandue la technique du microscope, plus vite même, car le microscope a mis deux cents ans à prendre la place qui lui revenait ; quand le cinéma sera aussi couramment employé que le microscope, les communications issues de l'observation cinématographique se multiplieront. Jusqu'en 1925, il y avait en France une demi-douzaine de chercheurs utilisant le cinéma, une douzaine en 1939, une quarantaine en 1959. Et les premiers diplômes, les premières thèses appuyés sur des films de recherche ont fait leur apparition. De plus, les amplificateurs électroniques de contraste et de brillance, la télévision, l'enregistrement magnétique des images vont augmenter les possibilités du cinéma scientifique, complété par les enregistrements des bruits et des sons qui représentent une partie importante de certains phénomènes.

● *Principales applications.* 1° *Télécinéma, astronomie, météorologie.* Le télécinéma consiste à rapprocher des sujets éloignés pour en voir les détails ; il emploie des objectifs à longs foyers de 90 cm à 5 m, qui ont un angle de visée minime, dont le poids et l'encombrement nécessitent un support individuel. La caméra sera parfois accrochée aux objectifs.

Pour des sujets moins éloignés et que l'on doit suivre (oiseaux en vol), on emploie des appareils portables, véritables fusils cinématographiques dérivés de celui qu'a inventé Marey. Mais quand il s'agit de fusée, c'est un radar ultra-sonique qui maintient l'appareil automatiquement en ligne avec l'objet. Afin de filmer des ensembles lointains, on se sert d'objectifs « grands angulaires » embrassant le plus grand champ possible ; pour la voûte céleste, on peut filmer son image donnée par un miroir convexe, ou simplement par une boule de jardin, et l'on en suit, à cadence lente, l'évolution pendant plusieurs heures, le temps de pose permis pour chaque image étant assez long. On peut aussi filmer la nuit le déplacement des constellations en plaçant un avant-plan comme repère fixe.

En astronomie, le télescope porte la caméra que l'on substitue à l'œil de l'observateur. En 1935, Bernard Lyot inventa le « coronographe », disque masquant le soleil, sauf la couronne, ce qui lui permit de filmer les éruptions solaires sans attendre les éclipses totales, rares et qui s'observent souvent dans de mauvaises conditions de visibilité. La cadence lente est nécessaire, le phénomène durant plusieurs heures. Lyot filma également la surface solaire, et à l'aide de filtres « monochromateurs » permit de voir l'évolution d'un seul composant, le sodium ou l'hydrogène par exemple.

En météorologie, on a étudié, également à cadence lente, la formation et l'évolution des nuages, avec au besoin l'infrarouge — qui perce la brume, mais non les nuages. On a pu cinématographier également les « nuages argentés » qui existent à 80 km de la Terre. Les détails de la Terre ont été filmés d'avion, et la Terre en entier, vue de la stratosphère, par des fusées portant la caméra.

2° *Macroscopie et microscopie.* Pour la macroscopie, la caméra portera des objectifs reproduisant en grandeur nature des sujets dont la taille va de quelques millimètres à quelques centimètres. Suivant l'objectif employé et son éloignement de la pellicule, on pourra légèrement diminuer ou augmenter les dimensions du petit sujet. Des objectifs sont spécialement construits pour la macroscopie : on peut également employer des objectifs faibles du microscope et des objectifs de cinéma, comme le 75 ou le 100 mm, portés à une certaine distance de la pellicule. En microscopie, l'image donnée par le microscope composé d'un objectif et d'un ocu-

laire sera soit projetée directement sur la pellicule, la caméra étant dépourvue d'objectif, soit reprise par un objectif porté par la caméra. A cause des vibrations de la prise de vues, aucune liaison matérielle ne doit exister entre la caméra et le microscope. Ces deux instruments peuvent être soit en ligne, soit à angle droit ; dans ce cas, un prisme enverra dans la caméra l'image donnée par le microscope. La mise au point se fait dans la caméra à travers la pellicule ou sur le verre dépoli du réflex, ou, si l'on n'en a point l'habitude, à travers un oculaire auxiliaire porté par le microscope et nécessitant un prisme, escamotable ou non, qui dévie une faible partie de la luminosité de l'image envoyée sur la pellicule. Le grossissement total dépendra du grossissement donné par le microscope et de la distance microscope-caméra, si l'image est projetée directement sur la pellicule, ou de l'objectif porté par la caméra.

Tous les grossissements et toute la technique de la microscopie sont utilisables : éclairage par réflexion, par transparence, fond noir, contraste de phase, polarisation, fluorescence, etc. La question de la lumière joue un rôle important par le spectre, le volume, le centrage de la source ; son intensité doit être plus élevée que pour l'observation directe, mais la sensibilité des émulsions est maintenant telle que l'augmentation indispensable est faible ; elle n'est pas nécessaire si l'on passe par un amplificateur électronique de brillance. Dans certains cas, on remplace les lampes à filament par des lampes à décharges puissantes mais brèves, n'influençant pas le sujet. Si celui-ci est sensible à l'action de l'infrarouge ou du proche ultraviolet, qui traverse en partie la verrerie ordinaire, il faut filtrer la lumière en conséquence.

3° *Cinéradiographie et cinéradioscopie.* La cinéradiographie consiste à recevoir directement sur la pellicule les rayons X qui ont traversé le sujet. Aucun objectif n'est employable, puisque les rayons X ne sont pas déviables optiquement. On ne pourra recueillir du sujet qu'une surface de dimensions égales à celle de la pellicule — pointe du cœur par exemple. Seul un sujet de petite taille, comme une mouche, pourra figurer tout entier. Pour augmenter la surface recueillie, on a employé des pellicules cinématographiques de très grandes dimensions, mais ces essais, nécessitant une fabrication spéciale et des caméras énormes, n'ont pas eu de suite.

La cinéradioscopie filme l'écran fluorescent qui émet une lumière suffisante sous le bombardement des rayons X. De 1910 à 1948, des perfectionnements permirent d'abaisser les doses primitivement dangereuses pour le radiologue, le patient et le matériel : augmentation du temps de pose de la caméra, objectif très ouvert (le manque de profondeur de champ n'ayant pas d'importance, puisque l'on cinématographie un plan), rectification de l'objectif pour la couleur émise par l'écran, augmentation de la brillance de l'écran fluorescent et de ses qualités actiniques, perfectionnement des tubes émetteurs de rayons X, etc.

En 1954 sont apparus les premiers « amplificateurs électroniques de brillance », que l'on substitue à l'écran fluorescent. Sous l'impact des rayons X, la surface de l'amplificateur émet vers l'intérieur du tube des électrons que des champs électromagnétiques accélèrent et concentrent, donnant sur la surface opposée une luminosité beaucoup plus grande que celle de l'écran fluorescent primitif. Une dose minime de rayons X permet, même à cadence dépassant 24 images par seconde, d'enregistrer d'excellents résultats. L'inconvénient est que la surface de l'amplificateur couvre seulement 15 cm de diamètre.

4° *Cinéendoscopie.* La cinéendoscopie consiste à filmer l'intérieur du corps ou des organes à l'aide d'un endoscope. L'endoscope est un tube rigide de faible diamètre portant à l'extrémité introduite une lampe minuscule illuminant les parois ; un prisme et une optique, portés par le tube, transmettent l'image jusqu'à l'œilleton externe où se fait l'observation. La crainte d'échauffement, les dimensions minuscules de la lampe limitaient la puissance de celle-ci. Cependant, dès 1935 des « pleuroscopies » avaient été enregistrées, et en 1950 des « bronchoscopies » à l'aide d'un matériel encombrant et d'emploi limité. En 1955, des progrès considérables permirent de généraliser la méthode grâce à l'« endoscope universel », qui porte à l'extérieur, et non plus à l'extrémité introduite, une lampe puissante dont la lumière est intégralement guidée dans le tube par une baguette de quartz-silice.

L'application du cinéma en radiologie et en endoscopie permet de conserver les phénomènes animés, de les étudier à tête reposée, de les comparer, de les communiquer, d'en illustrer des cours. Une association s'est d'ailleurs constituée pour le cinéma radioscopique et endoscopique. Les services rendus par le cinéma sont tels que de nombreux spécialistes d'autres questions, telles que capillaires, globules sanguins, microbes, tissus ont leurs communications illustrées par le cinéma.

Toutes les disciplines des sciences naturelles, y compris le comportement animal, la psychologie, etc., peuvent être tributaires du cinéma. Les sciences physiques également, de l'étude de l'arc électrique à celle de la mécanique des fluides, de la balistique à la strioscopie, qui met en évidence des turbulences dans des milieux transparents à l'observation normale. La spéléologie, la vulcanologie, l'astronautique, le subaquatisme, la cybernétique créent des sections cinéma.

Le premier Institut de cinéma scientifique a été créé en France en 1930, pour servir notamment de lien entre les techniciens et les chercheurs, et faire connaître aux spécialistes comme au public en général l'utilité du cinéma dans les sciences. L'Association internationale du cinéma scientifique, constituée en 1945, groupait en 1959 vingt-cinq pays. Son siège est à Paris. Deux bulletins sont édités (*Science and Film,* à Londres, et le *Bulletin de recherche* à Göttingen). Un Congrès annuel, avec comptes rendus imprimés, se tient chaque année dans un pays différent. La section « Recherche » organise à cette occasion des séances de techniques de cinématographie scientifique, où sont discutés différents sujets relatifs à l'utilisation du cinéma dans la recherche scientifique.

Le film d'art.

Très tôt, le cinéma s'est adressé aux peintres et aux architectes pour créer des décors de films. Mais la collaboration de Fernand Léger à *l'Inhumaine* de Marcel L'Herbier, de Salvador Dali au *Chien andalou* de Buñuel, de Christian Bérard à *la Belle et la Bête* de Jean Cocteau dépasse de beaucoup le rôle d'un simple décorateur. D'autre part, dans tous les pays, le dessin animé a fait appel à des artistes professionnels. Mais ce qu'on nomme « film d'art » est essentiellement consacré à un artiste ou à une œuvre : les plus célèbres monuments ont inspiré des films attachants et, dans ce domaine, Maurice Cloche (*le Mont Saint-Michel*) et André Vigneau (*la Cathédrale de Chartres*) peuvent être considérés comme des précurseurs. Précurseur aussi est Sacha Guitry, qui, dans un film tourné de 1914 à 1916, *Ceux de chez nous,* a montré, à côté d'écrivains, d'acteurs, etc., des peintres (Claude Monet, Auguste Renoir, Edgar Degas) et un sculpteur (Auguste Rodin). A l'œuvre de ce dernier, René Lucot a consacré un film particulièrement soigné, cependant que Jean Lods présentait un autre grand sculpteur, Aristide Maillol, en mettant l'accent sur l'homme plus que sur l'œuvre. Citons encore le *Malfray* de Gaston Diehl et Alain Resnais ; dans le domaine des recherches plastiques, une interprétation que Serge Alexeieff a donnée de *la Nuit sur le mont Chauve* de Moussorgski. Mais c'est surtout après 1945 que le film d'art a pris un très grand développement, sous l'influence du réalisateur italien Luciano Emmer. Celui-ci, avec la collaboration d'Enrico Grass, a présenté des tableaux célèbres non point dans leur ensemble, mais en isolant certaines parties par des cadrages précis et en les juxtaposant soit par le montage, soit par des déplacements de caméra. Ces procédés ont permis de véritables dramatisations, d'abord de l'œuvre de Giotto (*le Drame du Fils de l'Homme*), puis de diverses compositions de Masaccio, Uccello, Gozzoli, etc. (*Guerrieri*), ensuite du *Paradis terrestre* de Jérôme Bosch et de la *Vie de sainte Ursule,* de Carpaccio. Ces tentatives audacieuses ont inspiré les films qui furent consacrés dans tous les pays du monde à des œuvres picturales. Le premier qui, en France, reprit ces procédés fut Alain Resnais, avec son *Van Gogh* (1948), que suivit un *Guernica ;* Picasso a fait ensuite l objet de plusieurs films dont le plus important est *le Mystère Picasso,* de H.-G. Clouzot (1956). Les plus célèbres artistes ont presque tous accepté de paraître à l'écran, en particulier Henri Matisse (François Campeaux, 1953), Georges Braque, Marc Chagall, etc. ; l'abbé Morel a consacré un court métrage aux gravures de Georges Rouault pour le *Miserere.* La Belgique a donné dans ce domaine des essais importants, tels le *Rubens* de Paul Storck et Paul Haessaerts, qui constitue une véritable analyse stylistique, ou *l'Agneau mystique* de Paul Cauvain. Des recueils de miniatures, comme *le Cœur d'amour épris* (Jean Aurel et André Chamson), de sculptures, comme *les Gisants de Saint-Denis* (Jean-François Noël), d'architecture, comme *les Châteaux de la Loire* (Agnès Varda), ainsi que de très nombreuses peintures ont été filmés. Beaucoup de ces films sont en couleurs, et c'est ce procédé qui a permis à Laurence Olivier d'animer les miniatures dont il s'est servi pour plusieurs scènes de *Henry V,* cependant que l'Américain Vincente Minnelli s'est inspiré de peintres contemporains, comme Dufy ou Utrillo, pour les décors d'*Un Américain à Paris* (1951). Les films consacrés à des artistes célèbres sont nombreux, et le plus souvent fortement romancés, tels *Moulin-Rouge,* de John Huston, qui met en scène Toulouse-Lautrec, *la Vie passionnée de Vincent Van Gogh* (Vincente Minnelli, 1956), ou *Montparnasse 19* (Jacques Becker, 1958), consacré à Modigliani.

— Dr. admin. Le *cinéma* dut attendre longtemps une législation qui lui soit propre. Considéré à ses débuts comme un spectacle de curiosité, il fut placé sous la dépendance des maires, dont le pouvoir de police trouva un large champ d'application en la matière. Mais le caractère très spécial de ces spectacles, l'importance des capitaux engagés ne permettaient pas de maintenir durablement un régime dont les aléas étaient évidents, les maires appréciant de façon très diverse la moralité des bandes projetées et ayant parfois tendance à multiplier les entraves à la projection. Dès 1917, une censure nationale avait été superposée à la censure municipale. Cependant, bien qu'il existe maintenant une réglementation nationale de la moralité des films, matérialisée par la délivrance d'un *visa* d'exploitation du Premier ministre, après avis d'une Commission de contrôle des films, les maires peuvent encore, au vu des circonstances locales, interdire la projection des films qui risquent de troubler l'ordre public. L'obtention du visa ne garantit donc pas aux producteurs que leur film pourra être projeté dans toute la France. Le visa peut d'ailleurs être limité à la projection aux adultes, le film étant alors interdit aux moins de dix-huit ans. (V. CENSURE.) [→ Biblio.]

CINÉMA-ŒIL ou **KINO-GLAZ** n. m. Théorie cinématographique soutenant que la caméra devait donner du monde une vue objective.

— ENCYCL. Exposée et soutenue par un opérateur d'actualités russe, Dziga Vertov, en 1922, cette théorie eut de nombreux adeptes et influença notamment le grand metteur en scène Eisenstein, tandis que la combattaient les partisans du *Feks.* Les *kinoks,* comme s'appelaient les disciples de Vertov, supprimaient les décors, les maquillages et même les acteurs professionnels. Vertov mit en application ses théories dans une série de documentaires intéressants, notamment *l'Homme à la caméra,* qui constitue le manifeste du mouvement, mais il faut surtout considérer l'importance historique de cette réaction naturaliste dans une Europe étouffée par les théories de l'*expressionnisme** et du *Kammerspiel**.

CINÉMASCOPE n. m. (nom déposé). Procédé de cinématographie sur grand écran. (V. CHRÉTIEN [Henri].) ‖ *Cinémascope 55 mm,* perfectionnement apporté par Fox au Cinémascope normal, en adoptant une pellicule Kodak quatre fois plus grande

(55,625 mm), pour laquelle il faut une caméra spéciale. (V. ANAMORPHOSE.)

CINÉMATHÈQUE n. f. (de *cinéma*, et suffixe *-thèque*). Local, et, *par extens.*, établissement où l'on centralise et conserve les films cinématographiques, en vue de leur diffusion et de leur projection dans un dessein artistique, documentaire ou pédagogique et, en général, culturel.

— ENCYCL. La *Cinémathèque française* a été fondée en 1936 pour la défense et la sauvegarde des films et documents ayant trait à la cinématographie et à l'histoire du cinéma. Elle conserve nombre de films anciens, assure le contact avec les cinémathèques étrangères. Elle projette des films dans un dessein uniquement artistique et pédagogique. Elle contribue, par l'acquisition de documents anciens, à l'élaboration d'une histoire du cinéma.
Subventionné par l'Etat, cet organisme réunit plusieurs services groupés sous la direction d'un secrétariat général : service de présentation et de projection de films, service technique, service photographique, photothèque contenant plus de 100 000 clichés de films, bibliothèque ouverte quotidiennement au public, et comprenant plus de 4 000 volumes et des collections de revues anciennes.
Dans le cadre de la Cinémathèque française a été fondé le *musée du Cinéma*, exposition permanente d'appareils anciens, de décors et de documents.

CINÉMATIQUE adj. (du gr. *kinêma, -atos*, mouvement). Relatif au mouvement : *Formule cinématique.*
— Ch. de f. *Lacet cinématique*, mouvement louvoyant des véhicules, dû à la forme tronconique des bandages.
— Chirurg. *Amputation cinématique*, amputation pratiquée en vue de la cinématisation.
◆ N. f. Partie de la mécanique qui étudie les mouvements en fonction du temps, sans se préoccuper des causes capables de les provoquer.
— ENCYCL. Ampère est le premier qui ait défini cette science d'une manière précise, et lui ait donné son nom : « La *cinématique*, dit-il, doit renfermer tout ce qu'il y a à dire des différentes sortes de mouvement, indépendamment des forces qui peuvent les produire. Elle doit s'occuper de toutes les considérations relatives aux espaces parcourus dans les divers mouvements, aux temps employés à les parcourir, à la détermination des vitesses d'après les diverses relations qui peuvent exister entre ces espaces et ces temps. Elle doit ensuite étudier les différents instruments à l'aide desquels on peut changer un mouvement en un autre. » De cette définition résulte la subdivision en *cinématique pure* et théorie des *mécanismes*.
En cinématique, les mouvements sont décrits par rapport à un système de référence, à un référentiel : ce peut être les mouvements de points isolés, de corps rigides ou même d'autres référentiels. Comme pour les autres sciences exactes, il faut distinguer entre la cinématique théorique et la cinématique appliquée. La cinématique théorique est une science mathématique qui peut être édifiée axiomatiquement. Jusqu'en 1905, seule la cinématique dite « classique » avait été envisagée. En 1905, Einstein (avec Poincaré et Lorentz comme précurseurs) reconnut qu'elle n'est qu'un cas limite de la cinématique dite « relativiste ». Dans la cinématique classique, toutes les vitesses sont théoriquement admissibles ; dans la cinématique relativiste, les vitesses admissibles sont au plus égales à la vitesse c, c'est-à-dire à la vitesse de propagation de la lumière (300 000 km/s).
Un mouvement est relatif au référentiel dans lequel on le décrit ; il est dit absolu dans un référentiel au repos absolu. La cinématique relativiste n'envisage que des mouvements relatifs. Les référentiels en état mutuel et relatif de translation uniforme forment un ensemble privilégié qui donne lieu à la cinématique dite restreinte (v. RELATIVITÉ). Le problème central de la cinématique est celui du changement du référentiel, spécialement pour ce qui concerne les vitesses relatives. Les formules de transformation ne sont pas les mêmes en cinématique classique et en cinématique relativiste. En cinématique classique, la règle d'addition des vitesses est la suivante : si l'on passe d'un référentiel r à un référentiel r', il faut ajouter vectoriellement à la vitesse relative de tout point mobile dans r celle que celui-ci aurait dans r' s'il était immobile dans r. La règle d'addition des vitesses n'est pas la même en cinématique relativiste. En particulier, un point se mouvant à la vitesse c dans un référentiel conserve la même vitesse pour tout autre référentiel.
Du côté de leurs applications, la différence entre ces deux cinématiques n'est pas sensible pour les vitesses petites par comparaison à c. Pour les vitesses comparables à celle de la lumière, seule la cinématique relativiste convient.
Quant à la théorie des mécanismes, elle fait aujourd'hui partie de la cybernétique.
Si, d'autre part, dans l'étude des mouvements, on fait abstraction du *temps*, on a une science des déplacements intermédiaires entre la géométrie pure et la cinématique, et qu'on appelle la *géométrie cinématique*. (→ Biblio.)

CINÉMATIQUEMENT adv. Au point de vue de la cinématique.

CINÉMATISATION n. f. Procédé d'amputation visant à permettre l'utilisation des muscles de la région opérée pour la mobilisation des appareils de prothèse.

CINÉMATOGRAPHE n. m. (gr. *kinêma, -atos*, mouvement, et *graphein*, écrire). Appareil destiné à projeter sur un écran des vues animées : *Le cinématographe est fondé sur la persistance des impressions lumineuses sur la rétine.* ‖ Etablissement où se donne un spectacle cinématographique. (Vx.) ‖ Art de composer et de représenter des scènes au moyen du cinématographe : *Faire du cinématographe.* (Vx.) [V. CINÉMA.]
— ENCYCL. Le *cinématographe* dérive d'une série de recherches et d'expériences dont quelques-unes assez lointaines.
Le premier, l'abbé Nollet, au XVIIIe s., observa la persistance de l'image sur la rétine. Le professeur belge Joseph Plateau, après des expériences intéressantes, construisit le *phénakistiscope* et précisa certaines lois optiques sans lesquelles le cinématographe n'aurait pu exister. En même temps que Plateau, un professeur viennois, Stampfer, en étudiant l'expérience de la roue de Faraday, avait été appelé à fabriquer un appareil analogue qu'il baptisa *stroboscope*.
Sans prévoir ce qu'il adviendrait de sa trouvaille, et contrairement à ce qu'on a souvent affirmé, Plateau ne songeait nullement à un jouet. Son phénakistiscope était un instrument de travail qui servit surtout à étudier les lois de la vision.
L'apparition du dessin photographique, en 1839, apportait un procédé de copie infaillible, et il semblerait que l'idée d'appliquer la photographie au phénakistiscope eût dû naître aussitôt. Il n'en fut rien cependant, et ce ne fut pas la découverte de la photographie, mais plutôt celle de la stéréoscopie qui ouvrit les yeux aux chercheurs.
Le *stéréofantascope*, ou *bioscope*, imaginé par Duboscq (1851), qui précisément remplaçait les vues peintes ou dessinées par des images photographiques, apportait une solution neuve. Duboscq devait avoir de nombreux imitateurs (Wheatstone, Seguin, etc.), qui imaginèrent à leur tour des appareils plus ou moins ingénieux.
En 1861 Cook et Bonelli, en 1867 Humbert de Molard firent breveter ou construisirent des dispositifs appliquant la stéréoscopie au phénakistiscope. Seuls, Seguin en 1860 et Ducos du Hauron en 1864 n'utilisèrent que l'ordinaire photographie. Perfectionnant ou modifiant le phénakistiscope, Horner en 1834, Lincoln en 1867, Langlois, Augier, Linnet en 1868, Brown, Clerk Maxwell en 1869, etc., cherchèrent à produire la synthèse du mouvement à l'aide de dessins manuels. A noter que l'Autrichien Uchatius tenta le premier, en 1853, la projection d'images animées, reprise en 1870 par Bourbouze, Heyl et quelques autres.
En 1874, l'astronome Janssen eut l'idée de réaliser l'analyse du mouvement à l'aide de la photographie et y réussit ; son objet était très limité. Pour observer le passage de la planète Vénus sur le disque du Soleil, il fit construire un appareil dit *revolver astronomique*. Une plaque circulaire, tournant sur son centre, avançait par saccades et automatiquement toutes les 70 secondes, présentant un nouveau point de son pourtour à l'objectif ; il obtint ainsi une série d'images en couronne donnant à intervalles réguliers les positions successives de la planète par rapport aux bords du Soleil. L'appareil, emporté au Japon, donna des séries de 24 vues qui furent reproduites dans un dessin d'ensemble. En 1878, Marey, en France, et Muybridge, en Amérique, reconstituent les diverses allures du cheval et s'adonnent à l'étude du vol des oiseaux. Ils se servent du *zootrope*, qui n'était qu'un phénakistiscope perfectionné, pour leurs démonstrations. Il faut arriver à 1882 pour voir Marey construire un appareil capable de prendre avec un seul objectif un certain nombre de photographies d'un objet mobile ; puis, au moyen de son *fusil photographique* dérivé du revolver de Janssen, il obtint en une seconde douze images successives prises à intervalles réguliers. Et Marey, qui n'avait jusque-là fait appel qu'au dessin manuel, adoptait maintenant le dessin photographique. L'invention des plaques photographiques sensibles par von Monckhoven devait permettre des progrès intéressants. Mais la synthèse tentait beaucoup moins les deux savants que l'analyse, et Marey, fidèle à ses graphiques simples, produisit à l'aide de dispositions ingénieuses des photographies donnant des dessins schématiques ou, selon sa propre expression, des images cinématiques de mouvements rapides. Sa contribution à la synthèse du mouvement est nulle, et, s'il a établi les lois de l'analyse, c'était au bénéfice d'études très spéciales. Émile Reynaud fait breveter en 1888 le procédé de la *perforation*, trop longtemps attribué à Edison. Son appareil, nommé *praxinoscope*, connut un grand succès dans le public comme jouet. Quant au grand inventeur Thomas Edison, à qui, dit-on, Marey avait, en 1889, montré son *zootrope électrophotographique*, il a fabriqué une théorie d'instruments qui devaient l'amener d'abord au *kinetograph* destiné à la prise de vues (breveté en 1892), puis au *kinétoscope*, appareil propre à reconstituer les scènes enregistrées et permettant de les examiner au fond d'une boîte, mais non de les projeter. Quoi qu'on ait pu dire, le kinétoscope d'Edison est aussi loin des appareils précédents que du cinématographe.
Tous ces chercheurs n'ont pas trouvé le *cinématographe*, ils en ont préparé les voies. Ainsi, Louis Lumière a hérité d'une longue lignée de savants, de novateurs, la plupart des données qu'il a mises en œuvre. Le cinématographe tel qu'il l'a conçu (1895) est chose fort précise, parfaitement distincte de ce qui avait été fait avant lui ; le mérite de l'invention lui en revient donc, et nul ne songe à lui en disputer une antériorité que Marey lui-même a reconnue. Le *cinématographe* de Louis Lumière apportait la solution idéale de ce problème si longuement étudié : analyse et synthèse du mouvement. Sa première démonstration publique eut lieu le 22 mars 1895, devant la Société d'encouragement à l'industrie nationale, sous la présidence de l'astronome Mascart, président de l'Académie des sciences ; mais le premier cinéma proprement dit ne s'ouvrit que le 28 décembre 1895, dans le sous-sol du Grand Café, à Paris.
L'appareil de Louis Lumière servait, au début, à la prise de vues et à la projection sur l'écran ; mais, aujourd'hui, les deux opérations sont distinctes.
Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à l'extrême sensibilité du gélatino-bromure d'argent et à des dispositifs spéciaux réglant le déroulement de la pellicule sensible tant à la prise de vues qu'à la projection. Par le moyen de mécanismes divers, le ruban celluloïd subit des arrêts périodiques pendant lesquels la portion de bande placée derrière l'objectif reçoit l'impression lumineuse ; puis le ruban est entraîné d'une longueur égale à celle d'une image, et un nouvel arrêt se produit ; les mêmes opérations se renouvelant jusqu'à la fin du ruban.
De même que, pour la prise de vues, l'obturateur se ferme entre deux images successives, de même, à la projection de la bande positive sur l'écran, on évite les traînées lumineuses par un dispositif analogue provoquant une éclipse rapide (1/75 de seconde) que le spectateur ne perçoit pas. L'image qui vient de disparaître affecte encore la rétine lorsque se présente la suivante, de sorte que l'œil a la sensation très nette d'un mouvement continu. Scientifique à sa base, le cinéma donne naissance alternativement à une industrie, à un

art, à un commerce. Ces trois modes de réalisation pratique sont naturellement solidaires, mais chacun exige des capacités très particulières. La phase industrielle commence à la fabrication de la pellicule, c'est-à-dire de la matière appelée à servir de véhicule à la pensée cinématographique; la phase artistique réside dans la production du film, le *scénario* étant à la base de l'édifice et le *metteur en scène* l'exécutant; enfin, la phase commerciale embrasse l'édition et la distribution du film, une fois celui-ci tourné dans les conditions prévues au *découpage* du scénario, monté et titré, c'est-à-dire prêt à la projection sur les écrans. La distribution se fait d'après les demandes des clients, qui sont en l'occurrence les directeurs de salles ou les responsables de grands circuits de salles.

Ainsi, le cinéma a ses *producteurs*, ses *réalisateurs*, ses *distributeurs*, ou loueurs, et les *directeurs de salles*. Les théâtres dans lesquels s'opèrent toutes les prises de vues d'intérieurs sont dénommés *studios*. Le maître incontesté du studio est le metteur en scène. Le cinématographe est aujourd'hui concurrencé par la télévision, qui, à la suite d'un accord avec les responsables du cinéma, passe même des films complets sur le petit écran. Il est vrai que ces films ne sont jamais très récents. (→ Biblio.)

— Sports. La *cinématographie* et la *photographie* sous-marines ont été rendues possibles par la mise au point du scaphandre autonome de Cousteau-Gagnan. Elles utilisent des caméras ou des appareils abrités de l'humidité par des boîtiers souples ou rigides, avec commande extérieure des divers organes. L'éclairage est parfois fourni artificiellement par une torpille* lumineuse.

CINÉMATOGRAPHIE n. f. Ensemble des méthodes et procédés mis en œuvre pour obtenir la reproduction du mouvement.

cinématographie (CENTRE NATIONAL DE LA), établissement public, doté de l'autonomie financière, chargé de pourvoir l'industrie cinématographique française d'un statut adapté à ses besoins, de coordonner les diverses activités industrielles et d'arbitrer leurs conflits d'ordre économique, de contrôler le financement et les recettes des films, d'accorder des prêts ou des subventions, d'assurer la diffusion des documentaires et le développement d'un secteur de production non commercial, de contribuer au rayonnement des films français et d'organiser la formation professionnelle ainsi que la coordination des œuvres sociales.

L'intervention de l'Etat dans l'organisation de l'industrie cinématographique avait été rendue inévitable par les conditions économiques de cette industrie à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement de Vichy créa une « Direction du cinéma » et un « Comité d'organisation de l'industrie cinématographique », remplacés, à la Libération, par l' « Office professionnel du cinéma », auquel fut substitué, en 1946, l'actuel « Centre national de la cinématographie », placé, depuis 1959, sous la tutelle du ministre chargé des Affaires culturelles.

Le directeur général du Centre est chargé de veiller à l'application de la règlementation abondante et touffue élaborée depuis 1940, et de sanctionner les infractions. Le « Conseil supérieur de la cinématographie », créé en 1953, a pour tâche de conseiller le ministre de tutelle du cinéma.

Le « Fonds de soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique » a été substitué, en 1959, au « Fonds de développement », qui avait lui-même remplacé le « Fonds d'aide » institué en 1948. Alimenté par une taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacle cinématographique et par une taxe dite « de sortie », proportionnelle à la longueur linéaire des films mis sur le marché français, le Fonds a pour objet de consentir des prêts à la production nationale, de concourir à l'amélioration technique des salles de cinéma appartenant à la « petite exploitation », ainsi qu'à la création de salles nouvelles, d'accorder des subventions à la production nationale, à l'équipement des industries techniques, d'encourager les efforts des producteurs de journaux filmés, de favoriser l'expansion du film français à l'étranger et sa propagande en France, et de récompenser les films français de qualité. Le taux des taxes perçues doit être dégressif jusqu'en 1967, date à laquelle, en application du traité de Rome, toutes les subventions aux industries nationales seront supprimées.

CINÉMATOGRAPHIER v. tr. Photographier une scène en vue de sa reproduction à l'écran. (Syn. FILMER.)

CINÉMATOGRAPHIQUE adj. Relatif au cinématographe.

cinématographique (INDUSTRIE), branche de l'activité économique ayant pour objet la production, la distribution et l'exploitation des films de spectacle cinématographique.

En France, on distingue généralement les quatre types d'activité suivants : les *industries techniques*, qui mettent en œuvre la matière première et procurent les agencements indispensables à la production et à la projection publique des films (fabrication de la pellicule et des divers matériels spécialisés nécessaires à la production et à la projection; laboratoires de développement, de sonorisation et de postsynchronisation, de trucages et de tirage; studios de tournage); la *production*, qui a pour rôle la création intellectuelle, artistique et surtout matérielle des films; la *distribution*, qui fait procéder au tirage des copies positives des films produits et en assure la diffusion auprès des salles de projection; l'*exploitation*, qui groupe les propriétaires de salles de projection. On peut assimiler le producteur au fabricant, le distributeur au grossiste et l'exploitant au commerçant de détail. Mais la comparaison, si elle éclaire *grosso modo* le rôle de chacun, n'est pas très exacte.

Le film est une marchandise de caractère complexe qui tient à la fois du produit et du service. Le négatif d'un film et ses copies positives sont des marchandises; autrefois, les copies positives étaient vendues au mètre aux forains, qui les projetaient au public. Depuis longtemps, la location a succédé à la vente. L'exploitant, c'est-à-dire le directeur de la salle de projection, loue une copie pour une durée déterminée; le prix de location est constitué par un pourcentage sur les recettes réalisées; ce pourcentage varie, en général, suivant la qualité commerciale du film, son stade d'exploitation (un film est projeté d'abord en exclusivité, puis en seconde exclusivité; il passe ensuite dans les salles de quartier en « sortie générale », puis dans des salles de quartier moins bien situées; il peut ensuite faire l'objet de reprises), la situation de la ville ou de la salle. Il arrive cependant que les droits de projection du film dans un pays étranger soient vendus forfaitairement; il se peut également qu'on vende non plus le droit de projeter un film, mais le droit de le détruire, afin d'en limiter la durée d'exploitation et de faciliter ainsi l'exploitation des films nouveaux ou, parfois, de permettre la réalisation d'une nouvelle version (*remake*). C'est au distributeur qu'il appartient d'organiser l'exploitation du film sur un territoire donné. Il s'adresse aux directeurs des salles de projection qui lui paraissent aptes à réaliser les meilleures recettes avec chaque film (un film peut réussir dans une ville, dans une salle, et échouer ou réussir moins bien dans d'autres). Souvent, il subordonne la location d'un film jugé commercialement bon à la location d'un certain nombre de films moins importants; c'est le système du film « locomotive » ou de « location à l'aveugle », qui est, théoriquement, interdit en France comme dans la plupart des pays étrangers —, mais l'interdiction est assez facile à tourner. On rencontre plusieurs types de distributeurs : la Société de distribution, qui couvre le territoire national; le distributeur régional, qui s'intéresse à une ou à plusieurs régions. Les fonctions du distributeur ne s'arrêtent pas seulement à la diffusion des films; il intervient dans leur financement en consentant au producteur d'un film donné des avances sur les contrats de location à venir.

Le rôle de l'exploitant consiste à choisir les films qu'il programme et à effectuer la publicité qui lui permettra de réunir l'audience maximale. Dans le cas des grandes salles, où le film est projeté en exclusivité, c'est le distributeur qui assure le lancement publicitaire. L'exploitation est restée en France individuelle et artisanale. Il s'est cependant constitué quelques circuits, comme ceux des sociétés Gaumont et Pathé, qui exploitent chacun une trentaine de cinémas qui leur appartiennent, ainsi que des salles dont les propriétaires leur confient la « programmation ». D'autres cinémas confient celle-ci à des spécialistes (circuits de programmation), bien que cette pratique soit interdite par la réglementation en vigueur.

Si l'exploitation et la distribution connaissent des difficultés, ce sont les problèmes de la production qui sont les plus complexes et les plus importants. C'est, en effet, de l'activité de la production que dépend la prospérité de l'industrie cinématographique : l'apport des films étrangers peut satisfaire dans une certaine mesure l'exploitation, la distribution et une partie des industries techniques; mais il ne suffirait pas à alimenter les cinémas et à attirer un public suffisant. Il représente, d'autre part, une sortie importante de devises. (On doit noter que, sauf le cas de très grands films étrangers, le public français donne sa préférence à la production nationale, qui réalise environ la moitié des recettes des cinémas français, mettant ainsi la France au premier rang des pays européens de l'Ouest pour le rapport de sa propre production sur le territoire national. En outre, l'exportation de films constitue une bonne opération pour l'économie nationale, puisque la quantité de marchandise exportée est infime (une copie lavande, c'est-à-dire une copie négative) par rapport au bénéfice de l'opération. Le rôle du producteur est essentiellement celui d'un maître d'œuvre : il achète un scénario original ou les droits de reproduction d'une œuvre littéraire ou théâtrale, il engage une équipe de techniciens ayant à sa tête un metteur en scène, ainsi que les artistes auxquels les divers rôles seront confiés, il achète la pellicule et loue les appareils de prise de vues ainsi que les studios, il fait exécuter décors et costumes, il dirige, contrôle et coordonne la réalisation du film (le plus souvent par l'intermédiaire d'un employé : le directeur de la production ou le directeur artistique), il jette les bases de l'exploitation commerciale future. Mais ses principales attributions sont d'ordre financier : il lui faut réunir les capitaux nécessaires à la réalisation du film, et ces capitaux sont considérables (en France, environ 1 200 000 à 2 000 000 de francs anciens avant la Seconde Guerre mondiale, environ 20 à 40 millions de francs anciens après la Libération, autour de 1 million à 1 million et demi de nouveaux francs en 1960). Le coût des films a augmenté en même temps que le franc perdait de sa valeur, mais aussi après chaque nouveau progrès technique (un film muet coûte moins cher qu'un film parlant, qui lui-même coûte moins cher qu'un film en couleurs; le Cinémascope a encore accru le prix de revient des films). Entre les deux guerres mondiales, la production de chaque film donnait fréquemment lieu à la création d'une société — à capital modique — portant le nom du film; les garanties ainsi offertes aux commanditaires étaient inexistantes; beaucoup de ces sociétés faisaient faillite, parfois même lorsque le film connaissait un certain succès. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut procédé — en vue de son assainissement — à la réorganisation de l'industrie cinématographique; une même société devait produire plusieurs films; le nantissement des films fut rendu possible; le Crédit national (aujourd'hui remplacé par le Fonds de développement économique et social) fut chargé de participer au financement de la production; les recettes des salles furent contrôlées par un organisme comptable créé à cet effet. Les résultats obtenus par la réforme ont été d'assainir moralement la profession, mais non de l'établir sur des bases financières stables, c'est-à-dire la réalisation des films nouveaux grâce aux recettes des films déjà produits et non plus seulement à l'aide du crédit. En général, cependant, les producteurs ne furent pas mis en faillite parce qu'ils bénéficièrent de la dépréciation de la monnaie : pour d'assez nombreuses productions, la fraction des recettes réalisées par les exploitants et affectée à la rémunération du producteur avait, en effet, souvent égalé, et même parfois dépassé, tout au moins en valeur nominale, le coût du film. Sur le plan comptable, la réalisation d'un film cessait ainsi d'être une opération déficitaire; mais la production de films nouveaux posait néanmoins de graves problèmes

de financement parce que le coût de leur production était devenu supérieur à celui des films précédents ; il était toujours impossible de financer la production nouvelle avec les seules recettes de la production ancienne. Afin d'empêcher l'asphyxie d'une industrie qui fait vivre de très nombreuses personnes, l'Etat décida d'intervenir. (V. CINÉMATOGRAPHIE [*Centre national de la*].)

A l'heure actuelle, il est rare qu'un producteur réalise seul un film. En général, il se réunit avec un, deux ou même trois autres producteurs, chacun apportant une participation financière et des crédits. De plus, depuis 1949, des accords signés avec certains pays, comme l'Italie, l'Allemagne fédérale et l'Espagne, ont permis la réalisation de coproductions cinématographiques, dont le financement est assuré en commun par des producteurs de deux ou trois pays, permettant ainsi de faire des films au devis plus élevé et qui bénéficient dans chaque pays intéressé du « label » national et des avantages (aide financière, etc.) qui découlent de ce fait.

La concentration est peu développée dans l'industrie cinématographique française (sauf en ce qui concerne certains secteurs des industries techniques : pellicule, studios) ; il existe cependant un petit secteur intégré : studio, laboratoires, production, distribution et exploitation (le nombre des salles dépendant de chaque société intégrée est relativement réduit). Elle est importante dans certains pays étrangers, notamment aux Etats-Unis, où chaque grande société de production dispose de ses studios, de ses laboratoires, d'un important circuit de salles, et se réserve par contrat l'activité de certains metteurs en scène, ainsi que celle de nombreux acteurs.

Il faut cependant noter qu'au cours des dernières années les méthodes de l'industrie cinématographique américaine sont en complète évolution, du fait de la concurrence que constitue la télévision. La production en série tend à faire place à une production moins nombreuse, réalisée par des sociétés indépendantes, distribuée par les grandes compagnies, dont le rôle, en matière de production, s'est réduit à une participation au financement.

Dans tous les pays, la fréquentation des salles de spectacle cinématographique diminue ; le phénomène, qui a pris une certaine ampleur aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, a été constaté également en France à partir de 1957. On dénombrait alors 411 millions de spectateurs ; la fréquentation n'a cessé de baisser depuis lors : elle n'était plus que de 289 millions en 1963. Toutefois, du fait de l'élévation du prix des places, les recettes ont sensiblement augmenté. Cette désaffection du public, qui s'explique au moins en partie par le développement de la télévision, constitue un problème très difficile à résoudre pour l'industrie cinématographique, au moment même où ciné-clubs et cinémathèques réussissent à développer, chez les jeunes notamment, une véritable culture cinématographique.

cinématographiques (INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES) [I. D. H. E. C.], institut fondé à Paris en 1943, ouvert par concours aux étudiants français et étrangers, préparant aux diverses spécialités de la profession (réalisation, montage, son, etc.). Les cours, gratuits, s'échelonnent sur deux années. L'Institut dispose d'un centre de documentation bibliothèque, et d'un fichier international cinématographique.

CINÉMATOGRAPHIQUEMENT adv. A la manière d'une projection cinématographique.

CINÉMITRAILLEUSE n. f. Appareil permettant d'enregistrer les résultats obtenus par le tir d'une arme automatique.

— ENCYCL. Aéron. mil. Dans la *cinémitrailleuse*, montée sur les avions militaires, aux côtés des armes de bord, et destinée à matérialiser le pointage des armes en filmant la cible pendant le tir, les commandes de l'appareil cinématographique sont synchronisées avec celles des armes de bord : chaque fois que le pilote ou le mitrailleur tire, il déclenche la cinémitrailleuse, et une bande de pellicule est impressionnée. Ses renseignements fidèles permettent aux tireurs de corriger leurs défauts et d'améliorer la qualité de leur tir.

CINÉMOGRAPHE n. m. Instrument qui détermine et enregistre les vitesses.

CINÉMOMÈTRE n. m. Indicateur de vitesse.

CINÉOL n. m. Ether-oxyde interne terpénique de formule $C_{10}H_{18}O$, rencontré dans les essences d'*Artemisia cina*, de *cajeput*, d'*eucalyptus*, de *sauge*. (Syn. EUCALYPTOL.)

— ENCYCL. Le *cinéol* s'extrait de l'essence d'*Artemisia cina* ou d'*Eucalyptus globulus*, soit par congélation, soit grâce à sa combinaison d'addition avec l'acide chlorhydrique. C'est un liquide bouillant à 176 °C, de densité 0,930, à odeur d'eucalyptus. Il est congelable, et fond à — 1 °C. Il est inactif sur la lumière polarisée. Il se forme par déshydratation de la terpine et par isomérisation du terpinéol ordinaire. L'action du sulfure de phosphore conduit au *cymène*. Le cinéol est oxydé par le permanganate de potassium en *acide cinéolique*.

CINÉOLIQUE adj. Se dit d'un diacide de formule $C_{10}H_{16}O_5$ obtenu par oxydation du cinéol.

— ENCYCL. L'*acide cinéolique* fond à 197 °C. Chauffé avec de l'eau, il donne l'*acide cinénique* $C_9H_{16}O_3$, fondant à 84 °C par perte d'anhydride carbonique. L'acide cinénique à son tour perd du gaz carbonique et se transforme en *méthylhepténone*.

CINÉORAMA n. m. V. CINÉRAMA.

CINÉPANORAMIC n. m. Procédé cinématographique sur grand écran*. (V. CHRÉTIEN [Henri].)

CINÉPHILE n. et adj. Personne qui aime le cinéma et s'intéresse à son histoire et à son évolution.

CINÉPHOBE n. et adj. Personne qui déteste le cinéma.

CINÉRAIRE adj. (lat. *cinerarius* ; de *cinis, -eris*, cendre). Qui contient les cendres d'un corps brûlé après la mort : *Urne cinéraire*. ◆ N. m. Antiq. Esclave qui faisait chauffer le fer à friser. ‖ Coiffeur.

CINÉRAIRE n. m. (de *cinerarium*). Antiq. Caveau mortuaire où se plaçaient les urnes renfermant les cendres des morts. ‖ Ces urnes elles-mêmes.

— ENCYCL. Les *cinéraires* étaient faits d'argile, de marbre, d'albâtre, de porphyre, de bronze ou même d'or. Les Etrusques ont laissé des cinéraires en forme de maisons, de sarcophages, de canopes ou de statues assises. Les cinéraires romains sont des urnes ou des boîtes quadrangulaires, plus ou moins richement ornées.

CINÉRAIRE n. f. Nom usuel commun à diverses herbes ornementales d'Afrique australe, souvent cultivées en France. (Genre *senecio*, famille des composées.)

— ENCYCL. La plante la plus connue sous cette dénomination est *Senecio cruentus*, ainsi que tous les hybrides qui en découlent et qui sont cultivés par les jardiniers. C'est une plante à fleurs roses, purpurines, violettes ou bleues, à larges feuilles ovales, en cœur, embrassant la tige.

CINÉRAMA n. m. (nom déposé). Procédé de prise de vues et de projection inventé par Fred Waller (1952) et qui utilise trois caméras, puis trois projecteurs, rigoureusement synchronisés, donnant une impression de relief et augmentant considérablement le champ de la prise de vues.

— ENCYCL. L'image a 70,6 mm de large, soit 3,36 fois plus que l'image standard. Les caméras enregistrent tout ce qui se trouve dans un angle de 146° de largeur, tandis qu'en hauteur cet angle se limite à 55° ; chaque caméra a un objectif de 27 mm. La projection s'effectue sur un écran très courbe, avec une zone centrale unie et 1 200 rayures verticales sur les deux côtés. Le son étant stéréophonique, l'ensemble donne une illusion de relief assez impressionnante.

Le *Cinérama* rappelle le *Cinéorama* de Grimoin-Sanson (1896), capable de reconstituer des scènes sur un écran continu complètement circulaire et enveloppant le spectateur. Aux dix appareils de prise de vues parfaitement synchronisés correspondaient dix appareils de projection. Pour son *Napoléon*, Abel Gance utilisa trois projections simultanées sur trois écrans.

Cinérama

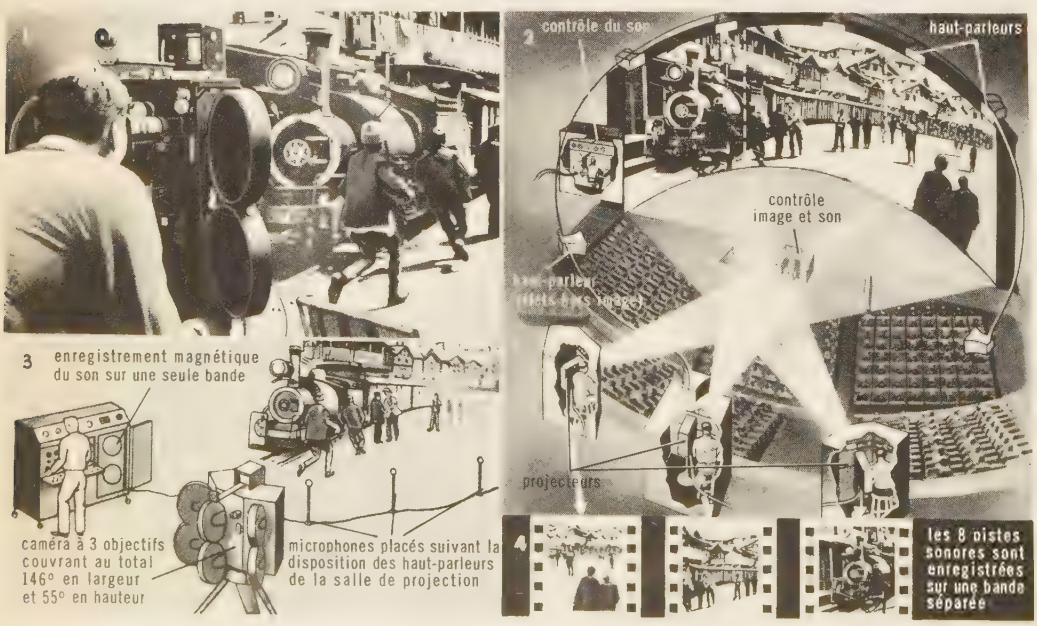

CINÉRITE n. f. Géol. Cendre volcanique consolidée en roche. (C'est un tuf volcanique à grain fin, parfois schisteux, présentant quelquefois des empreintes végétales, et déposé à l'air libre ou dans l'eau.)

CINÉROMAN n. m. Roman écrit spécialement en vue de l'adaptation cinématographique. ‖ Nom donné en France, autour des années 1925-1928, à une série de films en plusieurs épisodes, réalisés par une compagnie portant ce nom et spécialement constituée à cet effet.

CINÉSIALGIE n. f. (gr. *kinêsis*, mouvement, et *algos*, douleur). Douleur provoquée par la rupture des fibres musculaires profondes d'un muscle volumineux et épais. (Ce mot a été employé par Gubler dans le sens de CRAMPE.)

CINÉSIAS, en gr. **Kinêsias**, poète athénien (fin du Ve s. av. J.-C.), auteur de dithyrambes. Il fut souvent raillé par les poètes comiques du temps, surtout par Aristophane.

CINÉSITHÉRAPIE n. f. V. KINÉSITHÉRAPIE.

CINESTHÉSIQUE adj. V. KINESTHÉSIQUE.

CINÉT(O)-, élément tiré du gr. *kinêtos*, mobile, et entrant dans la composition de quelques mots.

CINÉTHON, en gr. **Kinaithôn,** poète épique grec de Lacédémone (VIIIe s. av. J.-C.), auteur d'une *Œdipodie,* entièrement perdue.

CINÉTIDE n. m. Cytol. Appareil moteur des cellules pourvues de cils ou de flagelles. (Le cinétide dérive du centrosome.)

CINÉTIQUE adj. (du gr. *kinêtos,* mobile). Qui a ou à quoi l'on donne le mouvement pour base ou pour principe : *L'énergie cinétique d'une masse est celle qu'elle comporte du fait même du mouvement.*

CINÉTIQUE n. f. Chim. Etude des réactions chimiques en ce qui concerne leurs vitesses. — Philos. *Cinétique pure,* théorie de l'univers, imaginée par Hirn, rendant compte par le mouvement de l'ensemble de tous les phénomènes possibles de la physique à la biologie et à la psychologie.
— Physiq. Théorie expliquant un ensemble de phénomènes en se fondant uniquement sur les mouvements observés ou imaginés, des particules matérielles.
— ENCYCL. Chim. Alors que certaines réactions sont pratiquement instantanées, beaucoup d'autres s'effectuent en un temps plus ou moins long : définir et étudier leur vitesse, tel est l'objet de la *cinétique chimique.* Dans le cas très important d'une réaction s'effectuant entre gaz ou entre substances en solution dans un solvant commun, c'est-à-dire en milieu homogène, la vitesse d'une réaction donnée dépend de nombreux facteurs.
Influence des concentrations. La réaction se produit à la faveur des chocs, entre molécules par exemple ; la vitesse doit être proportionnelle au nombre de chocs par seconde ; dans le cas simple de la réaction : $A + B \rightarrow C + D$, le nombre de chocs est séparément proportionnel aux concentrations C_A et C_B des deux corps A et B, donc à leur produit, et il en est de même de la vitesse de la réaction, $v = k C_A C_B$. On serait tenté de généraliser les résultats de ce processus, dit « bimoléculaire », et d'affirmer, pour la réaction

$$\alpha A + \beta B + \ldots \rightarrow S,$$

une vitesse dont l'expression serait

$$v = k C_A^{\alpha} C_B^{\beta} \ldots$$

En fait, l'expérience ne vérifie pas ce dernier résultat, et si la vitesse est bien de la forme :

$$v = k C_A^{m} C_B^{n}$$

m, n, ... sont différents de α, β, ..., et la somme $m + n + \ldots$, qu'on appelle l'*ordre de la réaction,* est différente de la somme $\alpha + \beta + \ldots$ (molécularité), et généralement inférieure. Cela tient à ce qu'une réaction chimique d'écriture un peu compliquée n'est, en général, que le résultat global d'un certain nombre de réactions plus simples, intéressant rarement plus de deux molécules, donnant naissance à des individualités instables et de courte durée d'existence ; la plus lente de ces réactions impose sa vitesse à l'ensemble des transformations. Les efforts des chimistes tendent justement à découvrir ce mécanisme intime des réactions.
Influence de la température. En règle générale, une élévation de température augmente la vitesse d'une réaction (exception : oxydation de NO en NO_2) ; pour beaucoup de réactions, au voisinage de la température ordinaire, la vitesse double quand la température augmente de 10 °C. Cependant, la loi la plus satisfaisante pour représenter la vitesse d'une réaction en fonction de la température est celle d'Arrhenius :

$$v = A \exp.^{-E/RT}$$

Influence des catalyseurs. V. CATALYSEUR.
Influence des radiations. Celles-ci transportent de l'énergie qui, si elle est absorbée par un atome, peut placer celui-ci dans un état d'activation qui le rend apte à réagir ; un exemple est fourni par la combinaison du chlore et de l'hydrogène, qu'une vive lumière accélère, à température ordinaire, au point de la rendre explosive ; c'est une réaction en chaîne*.
— Philos. Dans la conception des phénomènes naturels, les cinétistes s'opposent aux dynamistes. Selon les dynamistes, les mouvements d'un corps matériel sont produits par des forces et celles-ci ont une existence propre, sinon indépendante, du moins distincte de celle de la matière. Les cinétistes posent, au contraire, que ce qui existe irréductiblement, ce sont les particules matérielles en mouvement et l'énergie qui leur est liée, les forces n'étant que la manifestation des transports et des échanges d'énergie.
— Physiq. La théorie cinétique des gaz inaugurée par Daniel Bernoulli fut ensuite développée, entre autres, par Clausius, Maxwell et Boltzmann. Elle pose que les gaz sont formés de molécules se mouvant à des vitesses assez considérables et désordonnées au sens de la théorie des probabilités, et entrant sans cesse en collision les unes avec les autres et avec les parois du récipient qui les contient. Leur vitesse est de l'ordre de quelques centaines de mètres par seconde, et le nombre moyen de chocs que subit chaque molécule par seconde se monte à un milliard environ dans les conditions normales de température et de pressions. Cette théorie permet d'interpréter la pression sur les parois comme résultant du choc des molécules, la température comme une énergie cinétique moyenne ; elle permet, en outre, d'interpréter l'entropie en se fondant sur des considérations de probabilités.
La théorie cinétique des gaz suggère l'explication d'un grand nombre de phénomènes qui, sans elle, resteraient incompréhensibles, le mouvement brownien en particulier, pour n'en citer qu'un.

CINÉTIQUEMENT adv. D'une manière cinétique.

CINÉTIR ou **CINÉ-TIR** n. m. Mil. Procédé d'instruction du tir sur un objectif mobile.
— ENCYCL. Dans le *cinétir,* les objectifs successifs sont présentés en mouvement sur une bande cinématographique. Grâce à un système électrique qui bloque le déroulement du film et fait apparaître l'impact lors de l'arrivée d'un projectile, le tireur peut contrôler le résultat de son tir.

CINÉTISME n. m. Système qui ramène tous les phénomènes physiques au mouvement.

CINÉTISTE n. Partisan des théories cinétiques.

CINÉTOCHORE [kor] n. m. Cytol. Syn. de CENTROMÈRE.

CINÉTOGENÈSE n. f. Biol. Développement des organes sous l'influence du fonctionnement répété. (On écrit aussi KINÉTOGENÈSE.)
— ENCYCL. Lamarck, le premier, a montré que, chez l'animal qui n'a pas dépassé le terme de sa croissance, l'usage fréquent d'un organe développe et fortifie celui-ci, tandis qu'au contraire la désuétude, ou défaut constant d'usage, l'affaiblit, le diminue et peut finir par le faire disparaître.

CINÉTOSOME n. m. Syn. de CENTROSOME.

CINEY, v. de Belgique (prov. de Namur, arrond. de Dinant), dans le Condroz, dont elle est l'anc. capitale ; 7 000 hab. Forges. Poêleries. Scieries. Imprimerie. Matériaux de construction. Carrosserie. Marché aux chevaux. Eglise avec tour médiévale ; fonts baptismaux du XIIe s.

CINGALAIS, E adj. et n. V. CINGHALAIS.

CINGÉTORIX, chef gaulois des Trévires, gendre et rival d'Indutiomare, qui résistait à l'invasion romaine. Cingétorix fit sa soumission et reçut de César le titre de magistrat suprême de sa nation. Les Trévires se soulevèrent à plusieurs reprises contre lui, notamment en 53 av. J.-C., mais Labienus les battit et rétablit Cingétorix.

CINGHALAIS, E ou **CINGALAIS, E** adj. et n. Relatif à Ceylan ; habitant ou originaire de cette île.
◆ N. m. Langue indo-aryenne étroitement reliée au pālī. (Langue officielle de Ceylan, elle est parlée, dans le centre et le sud de l'île, par environ 4 millions de personnes. Jusqu'au XXe s., les œuvres principales étaient surtout des traductions du pālī.) [On écrit aussi SINGHALAIS.]

CINGLAGE n. m. Action de faire disparaître, soit par compression, soit par chocs, les pores existant dans les loupes de fer sortant des fours à puddler, tout en expulsant les scories. (On utilise dans ce dessein de petits marteaux-pilons ou des machines spéciales appelées *cingleurs.*)

CINGLANT, E adj. Qui cingle ; qui fouette : *La pluie tombait à flots* [...], *une pluie cinglante, éclaboussante* (Maupassant). ‖ *Fig.* Blessant, vexant : [Le chirurgien] *donne un ordre, un conseil, parfois lance un blâme cinglant* (G. Duhamel).

CINGLÉ, E adj. et n. *Pop.* Qui a l'esprit dérangé : *Est-ce que tu es fou? Est-ce l'autre qui est cinglé et qui t'a communiqué sa fêlure?* (J. Romains).

CINGLEMENT n. m. Action de frapper vivement ; effet de ce qui cingle : *Dans les ténèbres épaisses, sous le cinglement de l'averse* (Zola).

CINGLER v. tr. (altér. de *sangler*). Frapper d'un coup enveloppant au moyen d'un objet flexible (lanière, baguette, etc.) : *Cingler un cheval d'un coup de houssine.* ‖ *Par extens.* Frapper vivement et d'une manière continue : *Malgré le vent glacial qui lui cingle la figure* [...], *il ne sent pas qu'il avance* (R. Martin du Gard).
— Charp. Tracer des lignes droites sur une pièce de bois, au moyen d'arcanne*. (On dit aussi BATTRE LA LIGNE.)
— Métall. Forger ou corroyer le fer au sortir des fours de puddlage ou d'affinage.

CINGLER v. intr. (anc. franç. *sigler ;* du scand. *sigla*). Faire voile vers un point déterminé : *Cingler vers le port, vers la haute mer.* ‖ *Par extens.* Nager, s'avancer sur les eaux : *Voyez les cygnes cingler sur l'onde avec majesté* (Buffon).

CINGLEUR n. m. Machine à compression utilisée, autrefois, pour opérer le cinglage des loupes de fer puddlé.

CINGLON n. m. Coup qui cingle.

CINGOLI, v. d'Italie, dans les Marches (prov. de Macerata) ; 15 900 hab. (4 600 aggl.). Evêché. Cathédrale du XVIe s. Poudreries.

CINGRIA (Alexandre), peintre et écrivain suisse (Genève 1879 - Lausanne 1945). Auteur de nombreux vitraux, il a travaillé, dès 1919, avec Maurice Denis et Poncet, à la décoration de Saint-Pierre de Genève et fut l'animateur de la Société de Saint-Luc. Son livre sur *la Décadence de l'art sacré* a été préfacé par Paul Claudel. On le cite parmi les premiers rénovateurs, au XXe s., de l'art religieux. Il a collaboré aux *Cahiers vaudois* et publié *la République de Genève* (1914), *Romandie* (1942).

CINGRIA (Charles Albert), écrivain suisse de langue française (Genève 1883 - *id.* 1954), frère du précédent. Il a publié des écrits d'une forme et d'une pensée très originales, tels que *la Civilisation de Saint-Gall* (1929), *Florides helvètes* (1944), *la Reine Berthe* (1947).

CINGULUM [lɔm] n. m. Chirurg. dent. Partie de la couronne des canines et incisives, constituée par un gros bourrelet d'émail bordant le sillon lingual.

CINHA n. m. Emblème placé sur la poitrine ou le socle des images des tirthamkaras jains.

CINI n. m. Nom usuel d'un petit passereau (*Serinus canaria*) verdâtre et jaune, race européenne du serin des Canaries. (Il n'habitait au siècle dernier que la région méditerranéenne, mais il se répand de plus en plus vers le nord et est commun presque partout en France pendant l'été.)

cini

CINNA (Lucius Cornelius), général romain († Ancône 84 av. J.-C.), partisan de Marius, consul en 87. Pendant que Sulla était en Asie, il demanda la mise en vigueur de la loi Sulpicia pour l'adoption des nouveaux citoyens dans les tribus. Son collègue Octavius s'y opposa, et Cinna fut chassé. Mais il rentra dans Rome à main armée avec Marius, accouru d'Afrique, Sertorius et Carbon. Complice et continuateur des cruautés de Marius, il périt dans une sédition militaire.
— Son fils, L. CORNELIUS, préteur en 44 av. J.-C., beau-frère de César, se rangea du côté des meurtriers de celui-ci. La foule voulut le mettre à mort, mais massacra par erreur Helvius Cinna à sa place.

CINNA (Caius Helvius), tribun de la plèbe en 44 av. J.-C., ami de César, massacré par le peuple, qui, après les funérailles de César, le prit pour L. Cornelius Cinna.

CINNA (Caius Helvius), poète latin, contemporain de Catulle et de Virgile. Auteur d'une courte épopée mythologique, *Zmyrna,* à la manière alexandrine, d'épigrammes et de poésies légères. Virgile rendit hommage à son talent.

CINNA (Cneius Cornelius), fils du préteur de 44, arrière-petit-fils de Pompée. Il prit

parti pour Antoine, contre Octavien, qui lui conféra cependant le pontificat. Sénèque et Dion Cassius rapportent qu'Auguste, ayant découvert un complot tramé contre lui par Cinna, lui pardonna et le nomma consul en 5 apr. J.-C. Ni Tacite ni Suétone ne mentionnent cet acte de clémence, que le génie de Corneille a immortalisé.

Cinna *ou la Clémence d'Auguste*, tragédie de P. Corneille (saison théâtrale 1640-1641). Le sujet en est tiré du *De clementia*, de Sénèque. Emilie, fille d'un proscrit, tué par ordre d'Octave, veut venger son père. Octave, devenu Auguste, a beau être maintenant son bienfaiteur, elle exige de Cinna, qu'elle aime, le meurtre de l'empereur. Cinna forme une conjuration avec Maxime, qui aime aussi Emilie. Or, voici qu'Auguste consulte Cinna et Maxime sur le dessein qu'il a formé d'abdiquer ; Cinna, qui ne veut pas que sa victime lui échappe, lui conseille de rester au pouvoir. Maxime, comprenant alors la passion qui lie Cinna à Emilie, dénonce, par jalousie, la conspiration à l'empereur et annonce son suicide. Auguste songe d'abord à sévir contre les coupables, malgré les conseils d'indulgence donnés par sa femme Livie ; mais, quand il apprend qu'Emilie est l'âme du complot, que le délateur Maxime ne s'est pas donné la mort, il pardonne, non par calcul politique, mais parce que le sentiment de sa « gloire » lui commande de répondre par la générosité à tant de bassesses.

membre du Conseil des Cinq-Cents par Saint-Sauveur et Labrousse
musée Carnavalet

Certains critiques ont prétendu découvrir dans ce chef-d'œuvre une sorte de raideur et d'artifice, des personnages tout d'une pièce, qui, d'un seul mouvement, passent d'une résolution à une résolution contraire. Ils méconnaissent l'admirable humanité, la vérité profonde de ces héros passionnés, qui vivent constamment à l'extrême limite de leur énergie, et se donnent tout entiers non à une idée abstraite, mais à la passion qui les remplit.

CINNAMÈNE n. m. Chim. Syn. de STYROLÈNE.

CINNAMIQUE adj. Se dit d'un acide, d'un aldéhyde, d'un alcool aromatiques dérivés du propénylbenzène.

— ENCYCL. L'*acide cinnamique* ou *β-phényl-acrylique*, a pour formule

$$C_6H_5—CH=CH—CO_2H.$$

C'est un acide éthylénique. Il existe à l'état d'esters dans les baumes de Tolu, du Pérou, dans le styrax. On peut l'en extraire par saponification. On le prépare industriellement en chauffant le chlorure de benzylidène avec l'acétate de sodium. L'acide cinnamique cristallise dans l'eau chaude en paillettes fondant à 133 °C. Il bout vers 300 °C. Les oxydants le transforment en acide *benzoïque* par rupture de la chaîne. Par pyrogénation, il donne le *styrolène*. Il peut fixer deux atomes d'hydrogène, et fournit l'acide *hydrocinnamique*. Il fixe le brome, les hydracides. L'acide cinnamique présente un isomère géométrique, l'acide *allocinnamique*.

Esters cinnamiques. Les cinnamates de *méthyle* et d'*éthyle* possèdent des odeurs puissantes assez agréables. Le cinnamate de *benzyle*, ou *cinnaméine*, fondant à 30 °C, est contenu dans le baume du Pérou ; le cinnamate de cinnamyle, fondant à 14 °C, constitue la *styracine*.

Aldéhyde cinnamique ou *β-phényl-acroléine*, de formule $C_6H_5—CH=CH—CHO$. — C'est une huile d'odeur agréable, bouillant à 247 °C, formant le constituant principal des essences de cannelle et de cassia. On le prépare industriellement par crotonisation entre benzaldéhyde et acétaldéhyde.

Alcool cinnamique ou *β-phénylallylique*. De formule $C_6H_5—CH=CH—CH_2OH$, il est contenu dans le styrax, le baume du Pérou. Il possède une odeur de jacinthe, fond à 33 °C, bout à 257 °C. (On l'appelle encore STYRACONE, STYRONE, PÉRUVINE.)

cinnyris

CINNAMOME n. m. (gr. *kinnamômon*). Genre de lauracées arbustives aromatiques, toujours vertes, originaires des régions chaudes de l'Asie, et renfermant une cinquantaine d'espèces, parmi lesquelles *Cinnamomum zeylanicum*, ou *cannelier de Ceylan*, *C. camphora*, ou *camphrier*, et quelques autres sont utilisées à titre de médicaments ou de condiments. ‖ *Huile de cinnamome*, substance aromatique fort estimée des Anciens. (On dit aussi CINNAME, à l'imitation des Grecs, qui employaient indifféremment *kinnamon* et *kinnamômon*.) ‖ Au XVIIIe s., liqueur faite de cannelle et d'eau-de-vie.

marquis de CINQ-MARS par Lestang
château de Versailles

CINNAMOS (Jean), historien byzantin († apr. 1185). Secrétaire impérial à la cour de Manuel Ier Comnène, il le suivit dans ses campagnes en Europe et en Asie. Son histoire, qui va de 1118 à 1176, est très hostile aux Latins, très élogieuse pour Byzance et pour l'empereur Manuel.

CINNAMOYLE n. m. Radical univalent, de formule $C_6H_5—CH=CH—CO—$, correspondant à l'acide cinnamique par perte de l'hydroxyle. (On le nomme parfois CINNAMYLE, ce qui prête à confusion avec le radical dérivé de l'alcool correspondant.) ‖ *Chlorure de cinnamoyle*, chlorure de l'acide cinnamique, de formule $C_6H_5—CH=CH—COCl$. (C'est un solide fumant à l'air, fondant à 25 °C.)

CINNAMYLE n. m. Radical univalent, de formule $C_6H_5—CH=CH—CH_2—$, correspondant à l'alcool cinnamique par suppression de l'hydroxyle. (Le *chlorure de cinnamyle*, de formule $C_6H_5—CH=CH—CH_2Cl$, est un liquide très toxique.)

CINNOLINE n. f. Base hétérocyclique de formule $C_8H_6N_2$, fondant à 39 °C, toxique. (C'est une benzopyridazine, isomère de la phtalazine.)

CINNOLONE n. f. Chim. Dérivé hydroxylé d'une cinnoline, desmotrope avec une forme carbonylée.

CINNYLE n. m. Chim. Ancien nom du radical cinnamyle.

CINNYRIS [ris] n. m. Petit passereau de couleurs vives à reflets métalliques, souvent vert, rouge et bleu, au bec long et courbé, dont il existe de nombreuses espèces en Afrique et dans la région indo-océanienne. (Il appartient au groupe des souimangas, famille des nectariniidés.)

CINO DA PISTOIA, jurisconsulte et poète italien (Pistoia 1270 - *id.* 1337). Il professa le droit civil à Trévise, à Sienne, à Pérouse, où il compta Bartole parmi ses disciples, et probablement à Florence. Ses deux principaux ouvrages de droit sont : *Lectura in Digestum vetus, Lectura in Codicem Justiniani*. Ami de Dante et de Pétrarque, il a laissé un *canzoniere* comprenant deux cents pièces (canzones et sonnets).

CINOSTERNON n. m. Tortue des marais propre à l'Amérique. (L'espèce la mieux connue est celle des Etats-Unis, *Cinosternum Pensylvanicum*, dont la carapace, aux plaques antérieure et postérieure du plastron mobiles, peut se refermer entièrement sur l'animal. Famille des émydidés.)

CINQ [sɛ̃k et sɛ̃ devant un mot commençant par une consonne] adj. num. cardin. (lat. pop. *cinque* ; lat. class. *quinque*). Quatre plus un : *Les cinq doigts de la main. Trois et deux font cinq.*

◆ Adj. num. ordin. Cinquième : *Tome cinq. Page cinq. Charles V.*

— Mus. *Mesure à cinq temps*, mesure composée alternativement d'une mesure à trois temps et d'une mesure à deux temps. (On l'indique par un 5 ou par la fraction $\frac{5}{4}$; elle a la noire pour unité de temps.)

◆ N. m. invar. : *Le chiffre cinq. Faire de beaux cinq.* ‖ S'emploie seul pour désigner, selon les cas, le jour, l'heure, le numéro d'une maison ou d'une chambre, un pourcentage, etc. : *Le cinq de mai. Venir entre quatre et cinq. Loger au cinq. Acheter du cinq pour cent.*

— LOC. DIV. *Fam. Cinq-à-sept*, v. ce mot. ‖ *Pop. Un cinq et trois font huit*, un boiteux. ‖ *Il est moins cinq*, il a bien juste le temps d'agir. ‖ *Il était moins cinq*, un peu plus, c'était trop tard ; le malheur a été évité de justesse. ‖ *Fam. En cinq sec*, très rapidement. — Jeux. Carte marquée de cinq points : *Le cinq de cœur, de trèfle.* ‖ Dé ou domino marqué de cinq points : *Amener deux et cinq.*

Cinq (GROUPE DES), réunion de musiciens russes autodidactes du XIXe s., associant, autour de son fondateur Balakirev, les noms de Cui, Moussorgski, Borodine et Rimski-Korsakov. Très influencés par Glinka et Dargomijski, mais également par Schumann, Wagner, Berlioz et Liszt, ils furent à la base du renouveau de l'école russe. (→ Biblio.)

Cinq (LES), groupe de résistants d'Afrique du Nord (Lemaigre-Dubreuil, Rigault, Henri d'Astier de La Vigerie, Tarbé de Saint-Hardouin, Van Hecke), qui organisa le putsch d'Alger dans la nuit du 8 novembre 1942, pour faciliter le débarquement américain en Afrique française du Nord ; hostiles aux gaullistes autant qu'aux Britanniques, ils reconnaissaient comme chef le général Giraud*.

Cinq Cités (LES), confédération formée au IXe s. par cinq importantes colonies danoises en Angleterre : Lincoln, Derby, Stamford, Nottingham et Leicester.

CINQ-ARBRES (Jean), en lat. **Quinquarboreus**, orientaliste français (Aurillac ? † Paris 1587). Il professa l'hébreu et le syriaque au Collège de France, et publia à Paris une grammaire de l'hébreu (1546) et des traductions latines d'œuvres hébraïques.

CINQ-À-SEPT n. m. invar. *Fam.* Réception mondaine entre 5 heures et 7 heures de l'après-midi.

CINQ-CENTS [sɛ̃sɑ̃] n. m. invar. Jeu de cartes ressemblant au « bésigue », qu'il a précédé, et ainsi dénommé parce que la partie se joue en 500 points.

Cinq-Cents (CONSEIL DES), l'une des deux assemblées créées par la Constitution de l'an III (1795) et qui formait, avec le Conseil des Anciens, le Corps législatif (V. DIRECTOIRE). Elle se composait de 500 membres âgés d'au moins 30 ans, élus au suffrage censitaire à deux degrés. Le Conseil avait l'initiative des projets de loi, votant des « résolutions » soumises à l'approbation des Anciens. C'est lui aussi qui dressait la liste où les Anciens choisissaient les directeurs, à raison de 10 candidats par poste à pourvoir. Il était enfin chargé de la validation des élections. Le décret des deux tiers assura d'abord aux Cinq-Cents, comme aux Anciens, une majorité thermidorienne, à la fois républicaine et conservatrice. Mais le discrédit croissant du régime favorisait la propagande royaliste, et les élections de l'an V (1797) désavouèrent les anciens Conventionnels. La nouvelle majorité entra en conflit avec le Directoire, demeuré républicain, et celui-ci, avec l'aide de l'armée, fit annuler de nombreuses élections (coup d'Etat de fructidor). Ce coup de barre à gauche renforça le crédit des Jacobins, élus en grand nombre aux élections partielles de 1798 ; une nouvelle épuration des Cinq-Cents (floréal) restaura une solide majorité centriste. La tendance jacobine l'emporta cependant en 1799 et, prenant sa revanche sur le Directoire, imposa le renouvellement de celui-ci (prairial). Cette évolution des Cinq-Cents inquiétait les tenants du régime et renforçait le mouvement en faveur d'une réforme constitutionnelle. Ce dernier l'emporta par le coup d'Etat du 18-Brumaire, mais toute l'habileté de Lucien Bonaparte, président des Cinq-Cents, fut nécessaire pour briser l'opposition tenace de cette assemblée.

CINQ-FEUILLES [sɛ̃f] n. m. invar. Archit. Motif d'ornementation à cinq lobes. (On dit aussi QUINTEFEUILLE.)

CINQ-MARS [sɛ̃mar] (Henri COIFFIER DE RUZÉ, marquis DE), gentilhomme français (1620 - Lyon 1642). Second fils du maréchal d'Effiat, ancien surintendant des Finances, il dut à la protection de Richelieu d'entrer à la Cour à quinze ans comme capitaine aux gardes, et d'être ensuite attaché à la personne de Louis XIII pour le soustraire à l'influence de Mlle de Hautefort. Beau, élégant et spirituel, Cinq-Mars devint le favori du roi, qui eut pour lui une passion violente. Il fut grand maître de la garde-robe, puis grand écuyer de France. Richelieu ne le favorisant plus, Cinq-Mars résolut de se venger, et ne cessa d'aigrir le roi contre son ministre. Avec Gaston d'Orléans et le duc de Bouillon, il complota l'assassinat du cardinal. Par l'entremise du vicomte de Fontrailles, les conjurés signèrent avec l'Espagne un traité par lequel cette puissance promettait de leur fournir de l'aide. Mais Richelieu réussit à se procurer une copie du traité et la mit sous les yeux de Louis XIII. Arrêté à Narbonne, le 13 juin 1642, Cinq-Mars fut transféré à Tarascon avec son ami de Thou. Conduits à Lyon, les deux jeunes gens furent livrés à une commission extraordinaire, composée de membres du parlement de Grenoble. Trahis par les aveux de Gaston d'Orléans, ils furent condamnés à mort le 15 septembre 1642 et

décapités le même jour. Son amour pour Marie de Gonzague semble avoir décuplé l'ambition de Cinq-Mars. (→ Biblio.)

Cinq-Mars *ou Une conjuration sous Louis XIII*, roman d'A. de Vigny (1826). Ce roman de l'école de Walter Scott met en scène la conspiration de Cinq-Mars et de son ami de Thou, puis la vengeance d'un Richelieu présenté sous des couleurs odieuses. Dans une préface ultérieure, *Réflexions sur la vérité dans l'art*, l'auteur revendiquera son droit à l'altération de l'histoire, en faveur d'une *vérité* symbolique, plus vraie que la *réalité*.

CINQ-MARS-LA-PILE, comm. de l'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), sur la Loire ; 2 138 hab. (905 aggl.). Le surnom de la ville provient d'une pyramide de briques de près de 30 m, monument romain. Restes du château de Cinq-Mars (tours des XIe et XIIe s., douves). Eglise romane (flèche du XVe s.). Vins. Produits réfractaires et agglomérés.

CINQ-QUATRE n. m. invar. Mesure composée alternativement d'une mesure à trois temps et d'une mesure à deux temps. (On l'indique par un 5 ou par la fraction 5/4 ; elle a la noire pour unité de temps.)

CINQUAIN n. m. Hist. mil. *Former le cinquain*, aux XVIe et XVIIe s., diviser une armée en cinq masses appelées « bataillons ». (Pour passer d'une formation en ligne à une formation de marche, les 2e et 4e bataillons se portaient en avant et constituaient l'avant-garde ; le 3e, en arrière, formait l'arrière-garde ; le reste était le *corps de bataille*, flanqué à chaque aile d'un escadron de cavalerie.)

CINQUANTAINE n. f. Nombre de cinquante ou environ. || Age d'à peu près cinquante ans. || Fête qu'on célèbre après cinquante ans de mariage, d'exercice dans une fonction, etc. (Vieilli.)
— Hist. mil. Au Moyen Age, unité d'infanterie de cinquante hommes, commandée par un cinquantenier.

CINQUANTE adj. num. cardin. (lat. pop. **cinquanta* ; du lat. class. *quinquaginta*). Cinq fois dix : *Cinquante est la moitié de cent.*
◆ Adj. num. ordin. Cinquantième : *Page cinquante.*
◆ N. m. invar. Le numéro cinquante.
— REM. On dit *cinquante et un*, mais *cinquante-deux, cinquante-trois*, etc.

CINQUANTENAIRE n. m. Anniversaire au bout de cinquante ans.

CINQUANTENIER n. m. Autref., commandant d'une cinquantaine.

CINQUANTIÈME adj. num. ordin. Qui occupe un rang marqué par le nombre *cinquante : Le cinquantième jour.* || Qui est contenu cinquante fois dans un tout : *La cinquantième partie de mille est vingt.*
◆ N. Personne qui occupe la cinquantième place : *Etre le* (ou *la*) *cinquantième sur une liste.*
◆ N. m. Cinquantième partie d'un tout.

CINQUÉCENTISTE ou **CINQCENTISTE** n. m. Ecrivain ou artiste italien du XVIe s. (siècle dont les centaines ont le chiffre *cinq*).

Cinque Ports (les), confédération des ports de Douvres, Sandwich, Romney, Hythe et Hastings, constituée dès le temps de Henri II, et qui s'augmenta de plusieurs autres cités, dont Rye et Winchelsea. Elle était chargée de la police maritime dans la Manche orientale et le pas de Calais. Pour ses services militaires, elle reçut des privilèges importants. La constitution de flottes royales à partir du XIVe s. lui fit perdre son importance.

CINQUIÈME adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre *cinq : Le cinquième jour.* || Qui est contenu cinq fois dans le tout : *La cinquième partie des habitants.*
— Pathol. *Cinquième maladie*, affection éruptive bénigne de l'enfance. (V. MÉGALÉRYTHÈME.)
◆ N. Personne qui occupe la cinquième place : *Etre cinquième à une composition.*
◆ N. m. Cinquième étage : *Loger au cinquième.* || Cinquième partie d'un tout : *Avoir deux cinquièmes dans les bénéfices.*
◆ N. f. Enseign. Classe qui constitue la deuxième année de l'enseignement du premier cycle, après la sixième. || Ensemble des élèves de cette classe.

CINQUIÈMEMENT adv. En cinquième lieu.

CINQUIEN n. m. Variétés de cépage blanc, cultivée dans certains vignobles du Jura.

CINSAUT n. m. Cépage précoce du midi de la France. (Le cinsaut peut fournir des raisins de table.)

CINTEGABELLE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Muret), dans le Terrefort, sur l'Ariège ; 1 796 hab. (599 aggl.). Eglise des XIIIe et XIVe s. — Aux environs, ruines de l'abbaye de Boulbonne.

CINTO (MONTE), sommet culminant de la Corse, dans le nord-ouest de l'île ; 2 707 m.

CINTRA. V. SINTRA.

CINTRAGE n. m. Action de cintrer.
— ENCYCL. Le *cintrage* a pour objet de convertir les feuilles planes de métal en surfaces développables, de courber une barre de fer, ou de couder un tube de métal. Le cintrage se fait à froid pour les tôles minces, et à chaud pour celles qui ont une certaine épaisseur ou pour les barres épaisses telles que les cercles de roues.
Le cintrage des tôles peut s'exécuter à la main (au maillet sur des formes appropriées) ou à l'aide d'une machine à cintrer composée de trois rouleaux à axes horizontaux parallèles, dont les deux inférieurs, écartés, supportent et guident la tôle, et tournent dans des coussinets fixes, tandis que le troisième, à la partie supérieure et disposé entre les deux premiers, peut être déplacé en hauteur, de façon que, en pressant sur la tôle, celle-ci prenne le galbe désiré. Ce troisième rouleau doit, enfin, pouvoir se dégager pour permettre l'enlèvement de la tôle en fin de travail. Le travail exécuté de cette façon n'est pas parfait : il reste un plat aux extrémités de la tôle cintrée. Sur les machines modernes, on dispose de quatre rouleaux, dont trois sont à la partie inférieure et dont les axes sont mobiles de façon à pouvoir « croquer » la tôle, opération qui consiste à cintrer les extrémités.
Le cintrage des tubes peut s'exécuter au moyen d'une machine portative spéciale à vis, ou à vérin à l'huile. Il peut être exécuté à froid pour les petits diamètres. Pour conserver au tube son diamètre intérieur constant, on le remplit au préalable de résine, ou d'un alliage à bas point de fusion, ou de sable. Pour les diamètres plus importants, le cintrage est exécuté à chaud, le tube étant rempli de sable sec et bien tassé.
Le cintrage du *bois* tenait autrefois une grande place dans la construction navale en bois. Les pièces cintrées peuvent être réalisées en bois massif ou en bois lamellé collé. Généralement précédé d'un étuvage à la vapeur, afin d'accroître la flexibilité du bois, le cintrage s'effectue à l'aide de formes sur lesquelles les pièces sont serrées à la main ou mécaniquement. Le cintrage, qui impose au matériau une sorte de fluage, peut être facilité par l'imprégnation de produits chimiques comme l'urée. Les aptitudes au cintrage des essences de bois sont très diverses.

CINTRE n. m. (déverbal de *cintrer*). Surface concave.
— Archit. Courbure intérieure d'un arc ou d'une voûte. (Un arc est dit *plein cintre* s'il décrit un demi-cercle sans brisure. Selon que sa hauteur de flèche est inférieure ou supérieure à la demi-corde de l'arc, il est *surbaissé* ou *surhaussé*.)
— Equip. mén. Support à vêtements, portemanteau.
— Technol. Armature en fer plat qui sert, dans un poêle portatif, à soutenir la garniture. (On dit aussi CAGE.)
— Théâtr. (S'emploie généralement au pluriel.) Partie supérieure de la scène, comprenant la portion qui va du point où le décor disparaît aux yeux du spectateur jusqu'aux combles de l'édifice. (Les cintres sont importants pour la manœuvre des décors, que l'on peut y remonter. Des machinistes y travaillent [cintriers], qui se déplacent sur des passerelles latérales, parfois réunies, du côté cour au côté jardin, par un *pont volant*.)
— Trav. publ. Courbure continue d'une voûte ou d'un arc. || Echafaudage en fer ou en bois permettant de construire les voûtes. (V. part. *encycl.*) || *Cintre marinier*, cintre permettant le passage des bateaux pendant l'exécution des travaux d'un pont.
— ENCYCL. Trav. publ. Les *cintres* se font en bois, en acier ou en béton. Le bois est le matériau le plus employé par suite du rapport élevé entre sa résistance et sa densité, de sa facilité de mise en œuvre et de sa possibilité de récupération. Les cintres s'exécutent en grande partie avec des bois de sapins de pays, les bois en grume étant utilisés sous les appareils d'appui. Un cintre en bois comporte un plancher, ou *paletage*, épousant la forme de l'intrados de l'arc, et constitué par des couchis et des fermes en bois, formées par des vaux, qui supportent ce plancher. On distingue les *cintres fixes*, qui comportent des appuis intermédiaires reportant les charges sur le sol, et les *cintres retroussés*, qui reposent sur des appuis extrêmes situés aux naissances de la voûte. Les cintres comportent tous les types d'assemblages : assemblages boulonnés, assemblages cloués (qui sont en grande faveur), assemblages par frottement. L'emploi de cintres métalliques est indiqué lorsque de nombreux réemplois sont prévus, ou lorsque la place manque pour faire un cintre en bois. Ces cintres sont alors constitués par de la charpente métallique à treillis ordinaire ou sous forme d'arc. Pour les petits ouvrages, jusqu'à 20 m, on peut utiliser de simples poutrelles ou des rails courbés. Le béton est surtout utilisé pour assurer la liaison longitudinale des pièces de bois composant un cintre. C'est le constructeur Harel de La Noë qui utilisa le premier les joints en béton entre bois.

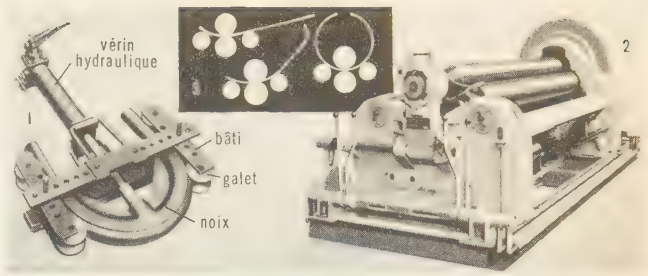

cintrage
1. Cintreuse hydraulique pour tube
2. Cintreuse à quatre rouleaux, pour tôle
3. Schéma de cintrage d'une tôle

CINTRÉ, E adj. Incurvé en forme de cintre : *De hauts murs* [...] *où s'ouvrent de très rares petites fenêtres cintrées* (Loti).
— Hérald. Se dit d'une pièce ordinairement rectiligne, lorsqu'elle se présente sous une forme incurvée, et aussi du monde, lorsque son demi-cercle est d'un émail différent.
◆ Adj. et n. *Pop.* Qui a l'esprit dérangé ; fou.

CINTREMENT n. m. Trav. publ. Action de placer les cintres d'une voûte.

CINTRER v. tr. (lat. pop. **cincturare* ; de *cinctura*, ceinture). Construire en forme de cintre. || Donner la forme d'un cintre : *Cintrer une pièce de bois.*
— Mar. Syn. de CEINTRER.

CINTREUSE n. f. Mécan. Machine employée pour le cintrage des tubes et utilisant l'effort soit d'une vis, soit d'un vérin à huile.

CINTRIER n. m. Machiniste affecté à la manœuvre du décor dans les cintres.

CINYRA n. m. Antiq. hébr. Syn. de KINNOR.

CINYRADES, descendants de Cinyras, roi de Chypre. Ils étaient voués au culte d'Aphrodite à Paphos et Amathonte.

cintre (trav. publ.)

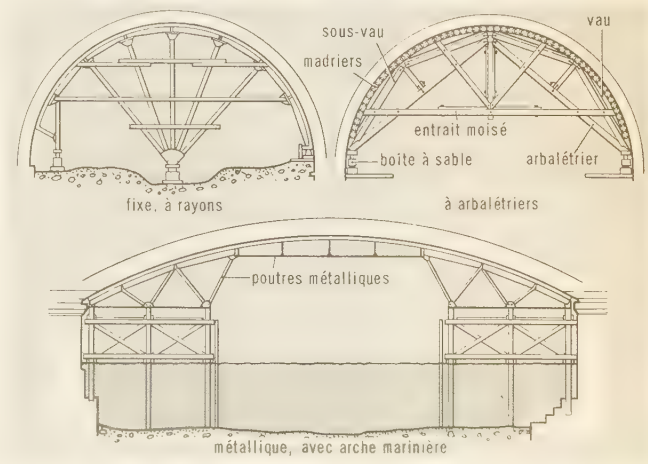

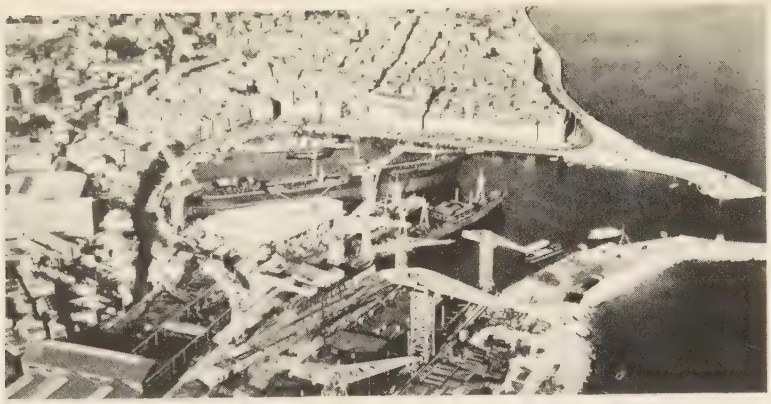

LA CIOTAT

CINYRAS ou **KINURAS**, le premier roi de Chypre, aède et prêtre d'Aphrodite à Paphos. Originaire de Cilicie, d'où venait aussi le culte de l'Astarté phénicienne, il épousa Métharmé, fille de Pygmalion, roi de Chypre, et en eut Oxyporos et Adonis. Son nom évoque la harpe (*cinyra*), dont le son triste accompagnait le récit des amours d'Adonis. On le considérait à Chypre comme l'inventeur des arts, de divers outils, de l'industrie minière et de la flûte, et le fondateur du culte d'Aphrodite dans l'île.

C. I. O., sigle de CONGRESS* OF INDUSTRIAL ORGANIZATIONS.

CIOCIARIA, région d'Italie, dans le Latium méridional, autour des communes de Sora, Frosinone, Anagni et Guarcino. Pays pittoresque dont le nom vient de *ciocie*, chaussures locales, faites de semelles de cuir attachées aux jambes par des lanières.

CIOŁEK (Erazm) [latinisé en **Vitellio** ou **Witeliusz**, qui est la traduction latine de ses armoiries représentant un jeune taureau], mathématicien polonais (v. 1225 - v. 1290). Ses travaux furent publiés, après sa mort, sous le titre : *Vitellionis perspectivae libri decem* (1533). Ciołek compare avec un soin admirable les axiomes, les théorèmes et les hypothèses d'Euclide, de Ptolémée, d'Apollonius, de Théodore, de Ménélaos, de Théon, de Pappus, de Probus, d'Al-Ḥazīn. Il écrivit aussi sur la philosophie, sur la science des mouvements célestes, etc.

cippe de Julia Victorina
Louvre

Ciompi, nom sous lequel les ouvriers étaient connus à Florence, au XIVe s., notamment ceux qui n'appartenaient à aucune corporation ou « art* ».

Durement opprimés par leurs employeurs, exclus de toute fonction publique, soumis à l'autorité d'un officier étranger à leur groupe, les Ciompi souffrirent particulièrement de la crise économique qui sévit à la fin du XIVe s. Entraînés dans les luttes entre factions de la bourgeoisie, ils risquaient d'y être écrasés lorsqu'ils se révoltèrent le 20 juillet 1378 ; ils s'emparèrent de la cité, firent de leur meneur, le cardeur Michele di Lando, le gonfalonier de justice, et imposèrent des réformes sociales ; aux 7 corporations « majeures » et aux 14 « mineures » s'en ajoutèrent 3 nouvelles, 2 pour les petits artisans possédant boutique et 1 pour les ouvriers. Mais Michele di Lando dut composer avec la bourgeoisie, et le 31 août une nouvelle agitation des Ciompi fut complètement écrasée. Les notables ne cessèrent plus de regagner du terrain, jusqu'à la restauration aristocratique de 1382.

Les Ciompi, désorganisés par des condamnations et de nombreux exils, avaient cessé d'être une force politique.

CIONE. V. BENCI DI CIONE.

CIONE (Andrea DI). V. ORCAGNA.

CIONELLA ou **CIONELLE** n. f. Autre nom du *cochlicopa*, mollusque gastropode pulmoné. (L'animal est logé dans une coquille allongée, luisante, à ouverture pyriforme. Les cionellas vivent de préférence dans les endroits frais, au bord des eaux. Famille des férussaciidés.)

CIONITE n. f. (gr. *kion*, luette). Inflammation de la luette. (Syn. UVULITE.)

CIONOTOME n. m. (gr. *kiôn*, luette, et *tomê*, section). Instrument (ciseaux) servant à couper la luette.

CIONUS [nys] n. m. invar. Petit charançon globuleux, à élytres mouchetés de noir velouté.

— ENCYCL. Inféodés aux scrofulariacées, notamment aux *verbascum* et *scrofularia*, les *cionus* sont répandus dans les régions où poussent ces plantes. Leurs larves vivent sur les feuilles et se métamorphosent dans une coque globuleuse et transparente. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.

CIOS ou **KIOS**, cité grecque de Bithynie, colonie de Milet, fondée au VIIe s. av. J.-C. Occupée par les Perses en 499, ensuite membre de la Confédération athénienne, elle fut détruite en 202 av. J.-C. par Philippe V de Macédoine. Actuellement *Gemlik*.

CIOTAT (LA), ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône (arrond. de Marseille), sur la côte de Provence ; 18 827 hab. (17 552 aggl.) [*Ciotadens*]. Port de pêche. Constructions navales. Industries textiles (bonneterie, confection). Tracteurs agricoles. Patrie de l'amiral H. Ganteaume et de G. Ripert. — Station balnéaire à *La Ciotat-Plage*.

— Hist. Bâtie au fond du golfe des Lecques ou de La Ciotat, ce fut d'abord, sous le nom de *Citharista*, une colonie marseillaise ; occupée par les Romains, elle fut ruinée par les invasions, et se releva au Moyen Age ; à dater du règne de François Ier, son port arma longtemps la flotte destinée au cabotage dans les Echelles du Levant.

CIPAL n. m. (abrév. parisienne). *Pop.* Garde municipal. ‖ Pl. *des* CIPAUX.

CIPANGO ou **CIPANGU**, nom donné au Japon, en Occident, à la fin du Moyen Age.

CIPAYE ou **CIPAÏE** n. m. (pers. *sipāhi*, soldat, par le portug.). Nom donné aux soldats indiens engagés au service des Français, des Portugais et des Anglais, aux XVIIIe et XIXe s.

— ENCYCL. Les premières troupes autochtones de Dupleix furent constituées à l'aide de *péons*, qu'il appela *cipahis*. De son côté, lord Clive créa des régiments de *Sepoy* instruits à l'européenne, formés de contingents indiens et musulmans dont l'effectif s'éleva à 190 000 hommes, soldés par la Compagnie des Indes jusqu'en 1857. Mais les sujets de mécontentement des troupes étaient nombreux : spoliation des princes, fréquence d'expéditions militaires hors de l'Inde, exploitation d'un paysannat affamé. Un incident fit éclater la révolte : l'annonce que les cartouches étaient graissées à la graisse de vache ou de porc, ce qui heurtait dans le premier cas les convictions religieuses des hindous et dans le second celles des musulmans. Profitant de la faiblesse des garnisons anglaises depuis la guerre de Crimée, Nana-Sahib souleva le Bengale et Madras. A Delhi, le dernier descendant du grand moghol, Bahādūr chāh, fut proclamé empereur. Lucknow et Cawnpore furent prises, et tous les Européens sauvagement assassinés. Limitée à la vallée moyenne du Gange, la révolte échoua devant les forces britanniques appuyées de contingents sikhs et gurkhas, qui reprirent Delhi (mai 1857), puis Lucknow (mars 1858). Pendant neuf mois encore, les insurgés résistèrent jusqu'à ce qu'ils fussent refoulés avec Nana-Sahib dans le Nepāl par sir Colin Campbell. Bahādūr chāh, fait prisonnier, alla mourir à Rangoon. La Compagnie des Indes fut abolie (1858), les régiments de cipayes reconstitués, et la nouvelle armée des Indes rattachée à l'India Office. Après les traités de Paris de 1814 et de 1815, les cipayes des Indes françaises furent reformés comme troupe de police, mais furent supprimés en 1907. Une compagnie de cipayes, encadrée de gendarmes français, demeura toutefois la « force publique » de Pondichéry jusqu'en 1954. (→ Biblio.)

CIPIKO ou **CIPPICO** (Ivo), écrivain serbe (Kaštel-Novi, Dalmatie, 1867 - *id.* 1923). Il a laissé des recueils de nouvelles, deux romans et une pièce de théâtre, dans lesquels il a chanté la pureté et la beauté de la vie sur le littoral dalmate, loin de la corruption qu'apporte la civilisation. Quelques-unes de ses nouvelles comptent parmi les plus belles pages de la littérature serbe.

CIPOLIN n. m. (ital. *cipollino*, petit oignon, à cause des veines concentriques que montre parfois cette roche). Calcaire cristallin (marbre) qui a subi l'action du métamorphisme général dans l'écorce terrestre. (Il contient fréquemment des minéraux silicatés ou du graphite ; il est à fond jaune-vert avec un veinage gris-vert soutenu.)

CIPOLLA (Antonio), architecte italien (Naples 1822 - Rome 1874). Il fut l'architecte de la Banque d'Italie à Bologne (1862-1864), de la Banque d'Italie (1869) et du Marché central de Florence, dont la structure est métallique.

CIPOLLA (Michele), mathématicien italien (Palerme 1880 - *id.* 1947). Titulaire de la chaire d'analyse algébrique à l'université de Catane, puis à celle de Palerme, il s'intéressa surtout à la théorie des nombres, dans laquelle il introduisit des méthodes de calcul et des concepts particuliers, dont l'intérêt est considérable pour l'étude de la structure des groupes finis non abéliens. On lui doit également de nombreux travaux sur les groupes d'ordre fini et sur la congruence, pour laquelle il proposa une solution formaliste, devenue classique. Son *Analisi algebrica ed Introduzione al calcolo infinitesimale* (1921) témoigne d'un sens esthétique raffiné, malgré sa rigueur mathématique implacable.

CIPPE n. m. (lat. *cippus*). Petite stèle funéraire ou votive, sur laquelle est gravée généralement une inscription. ‖ *Cippe* ou *stèle d'Horus*, catégorie de stèles égyptiennes portant des inscriptions magiques contre les morsures de scorpions et de serpents, et sur la face antérieure desquelles Horus-Harpocrate, représenté en haut relief debout sur deux crocodiles, tient entre ses mains des serpents et des scorpions. (Les cippes étaient placés sur un socle creusé d'une rigole ; celle-ci servait à recueillir une eau qui, imprégnée de force magique par son ruissellement sur eux, était administrée aux malades mordus par les serpents et les scorpions. Les cippes d'Horus, très nombreux à basse époque, sont attestés dès la XVIIIe dynastie. A partir de la XXVIe, les textes magiques peuvent être inscrits sur une statue d'homme appelée « statue guérisseuse ».)

— ENCYCL. Les Romains nommaient *cippus* une colonne courte ou un pilier quadrangulaire marquant une frontière, une limite de champ, une sépulture, etc. Le *cippe* était nu ou orné de sculptures, mais portait toujours quelque inscription : indications de route, épitaphe, etc.

Les mots *in fronte, in agrum*, suivis de chiffres, que l'on remarque souvent sur les cippes funéraires, indiquent l'espace de terrain qui, devant et derrière le monument, appartient à la sépulture. Les lettres S T T L signifient : *Sit tibi terra levis* (Que la terre te soit légère). *Hoc monumentum heredes non sequitur* veut dire que les héritiers n'ont pas le droit d'en disposer et de le vendre.

CIPRIANI (Amilcare), homme politique italien (Anzio 1844 - Paris 1918). Lieutenant de Garibaldi, il participa aux campagnes pour l'indépendance italienne et, proscrit à plusieurs reprises pour son activité révolutionnaire, contribua, avec Karl Marx, à la fondation de l'Internationale (1864). Il fut l'un des chefs de la Commune de 1871, et condamné à la déportation. Libéré, il lutta

Phot. Spirale, Giraudon.

avec les Grecs en 1898. Plusieurs fois élu député, il ne put siéger, en raison de son refus de prêter serment à la dynastie italienne.

CIRAGE n. m. (de *cirer*). Action de cirer : *Le cirage des parquets.* ‖ Composition destinée au nettoyage et au lustrage des chaussures, sacs et objets en cuir. (Les bons cirages sont faits aux cires dures et à l'essence de térébenthine.) ‖ *Fig.* et *pop. Etre dans le cirage*, être en état d'ébriété ; être en déconfiture, dans une situation embarrassée.
— Text. Préparation des toiles cirées. ‖ Opération de filature consistant à enduire de cire un fil. (Cette opération s'exécute généralement à l'aide de machines spéciales qui cirent un à un les fils à l'aide de cire vierge et d'autres ingrédients. Quelquefois aussi, les fils sont cirés en écheveau, la machine leur imprimant un double mouvement de tension et de torsion. Ce traitement s'applique presque exclusivement à la production de certains fils à coudre en lin.)

CIRAN, CYRAN ou **SIGIRAN** (saint), abbé († v. 657). Echanson de Clotaire II, il devint moine et bâtit deux monastères, dont l'un prit le nom de *Saint-Cyran*. — Fête le 4 décembre.

CIRBIED (Jean Chahan), prêtre et historien arménien (en Mésopotamie 1772-Tiflis 1834). Il occupa de 1810 à 1827 la chaire d'arménien créée à la Bibliothèque impériale, puis alla fonder une imprimerie à Tiflis. Il a laissé notamment un *Tableau général de l'Arménie* (1813), et une *Grammaire de la langue arménienne* (1823).

CIRCAÈTE n. m. (gr. *kirkos*, faucon, et *aetos*, aigle). Grand rapace brun ou gris, caractérisé par des pieds faibles, une grosse tête et de grands yeux, qui habite les régions

circaète jean-le-blanc

chaudes de l'Ancien Monde et se nourrit de reptiles. (Le circaète jean-le-blanc, ou aigle des serpents [*Circaetus gallicus*], brun clair à dessous blanchâtre, se trouve en France. C'est un oiseau migrateur qui fait une grande destruction de vipères et qui doit être protégé. Famille des falconidés.)

CIRCASSIE, ancien terme désignant le piémont septentrional du Caucase*.

CIRCASSIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Circassie ; habitant ou originaire de ce pays. (Vx.)
◆ N. m. Cirq. Nom allusif appliqué aux amateurs éclairés ou passionnés qui s'intéressent particulièrement aux arts et au monde du cirque. (Syn. CIRCOMANE.)
◆ N. f. Tissu de laine croisée et de coton.
— Linguist. Nom, aujourd'hui abandonné, du tcherkesse.

CIRCASSIENS. V. TCHERKESSES.

CIRCE n. f. Mollusque bivalve des mers chaudes ou tropicales, connu à l'état fossile depuis le Tertiaire. (Famille des vénéridés.)

CIRCÉ, en gr. **Kirkê.** Myth. gr. Magicienne dont les charmes transformaient les hommes en animaux. Elle les parquait ensuite dans ses étables. Elle habitait l' « île d'Aea » (monte Circeo ?), et vivait dans un palais somptueux. C'est elle qui changea en pourceaux les compagnons d'Ulysse, tandis que celui-ci se faisait aimer d'elle et demeurait un an dans son palais. Elle symbolise, ainsi, l'hostilité du monde naturel vis-à-vis de l'homme. Chaque fois que l'homme, dans *l'Odyssée* ou dans d'autres récits aussi anciens, s'aventure dans cette nature qui lui est interdite, il perd le sentiment de sa patrie ; il perd le « retour » et sa dignité d'homme, jusqu'à la conscience même de son existence.

Circé (CRÂNE DU MONT), crâne humain fossile, appartenant à l'espèce de Neandertal, découvert en 1939, dans une caverne du monte Circeo, près de San Felice.

CIRCÉE ou **CIRCÆA** n. f. Petite plante vivace se multipliant vigoureusement par stolons, à fleurs blanches ou rosées, que l'on trouve dans les forêts humides. (Famille des œnothéracées.)

CIRCEII ou **CIRCEIUM.** Géogr. anc. Ville du Latium, chez les Volsques, sur un promontoire formé par le *monte Circeo*.

CIRCEO (MONTE), en franç. **mont Circé** [le *Circoeum promontorium* des Anciens], éperon rocheux de la côte du Latium (Italie), fermant au N. le golfe de Gaète. Il se dresse brusquement à 541 m au-dessus de la région très basse des marais Pontins. Le rocher est ouvert par des grottes marines, dont la plus célèbre est celle de *Circeo* : la magicienne Circé en aurait fait sa demeure. C'est un lieu de promenade et de villégiature des Romains. Victoires des Français sur les Napolitains les 2 et 9 août 1798.

CIRCINÉ, E adj. (du lat. *circinare*, enrouler). Bot. Se dit des organes roulés sur eux-mêmes de haut en bas (par ex., les jeunes feuilles de fougères).
— Dermatol. Se dit des lésions de la peau groupées en forme de cercle ou de fragments de cercle, dont le centre est intact : *Herpès circiné*.

CIRCINUS, nom lat. de la constellation du Compas* (au génit. : *Circini* ; abrév. : [Cir]).

CIRCIUS [sjys] n. m. Nom que les Romains donnaient aux vents de terre de Narbonnaise. (V. CERS.)

CIRCOMPOLAIRE ou **CIRCUMPOLAIRE** adj. Qui avoisine, qui entoure les pôles : *Mers circompolaires. La Petite Ourse est une constellation circompolaire.*
— Astron. *Etoile circompolaire*, étoile assez voisine du pôle pour rester toujours au-dessus de l'horizon du lieu où l'on se trouve, c'est-à-dire pour n'avoir ni lever ni coucher. (La limite varie nécessairement avec la latitude du lieu d'observation.)
— ENCYCL. Astron. D'une façon générale, on désigne en astronomie sous le nom de *circompolaires* des étoiles situées à moins de 10° du pôle. La faible amplitude et la faible vitesse de leur mouvement diurne apparent obligent à en publier des éphémérides beaucoup plus détaillées, d'autant plus nécessaires que ces étoiles jouent un grand rôle dans les observations méridiennes* de précision.

CIRCONCELLION n. m. (lat. *circumcellio* ; de *circum*, autour, et *cella*, demeure : ceux qui rôdent autour des granges). Nom donné : 1° à des journaliers agricoles libres, d'origine berbère, qui s'engageaient au service des grands propriétaires romains d'Afrique du Nord pour effectuer les travaux saisonniers (IVe s.-début Ve s.) ; 2° à des sectaires de la Souabe apparus en 1248, qui supprimaient toute autorité dans l'Eglise.
— ENCYCL. La misère profonde du prolétariat agricole d'Afrique du Nord, particulièrement en Numidie, entraîna la révolte des *circoncellions*, qui semblent avoir formé une catégorie sociale bien déterminée, celle des ouvriers agricoles saisonniers, en général d'origine berbère, et qui comprenaient sans doute d'anciens colons, des paysans ruinés, d'anciens esclaves, etc. Ayant pris pour chefs Axido et Fasir, qui se nommèrent chefs des saints, ils interdirent aux créanciers d'exiger le remboursement des dettes, occupèrent les marchés et se posèrent en redresseurs de torts, obligeant, par exemple, les maîtres à marcher derrière les chariots, sur lesquels prenaient place leurs esclaves, etc. Bien que s'étant développée parallèlement au mouvement donatiste (début IVe s.), cette rébellion n'eut à l'origine aucun contact avec celui-ci, et les évêques donatistes eux-mêmes demandèrent au comte d'Afrique de rétablir l'ordre sur les marchés, ce qui fut fait avec vigueur au début du règne de Constant. Mais après la prise de Bagaï et le massacre de ses habitants par Constant, les circoncellions se rapprochèrent, à partir de 347, des donatistes, dont le haut clergé les avait jusque-là combattus. Malgré la rigueur de la répression, les troubles sociaux provoqués par les circoncellions, parmi lesquels il devint difficile de distinguer le journalier misérable du simple brigand, se poursuivirent jusqu'à l'arrivée des Vandales en Afrique du Nord (429-439).

CIRCONCIRE v. tr. (lat. ecclés. *circumcidere* ; de *circum*, autour, et *coedere*, couper). [Se conj. comme *suffire*.] Opérer la circoncision. ‖ *Fig.* En langage mystique, retrancher, corriger, amender.

CIRCONCIS, E adj. et n. Qui a subi la circoncision.
— Bot. *Fruits circoncis*, fruits capsulaires qui s'ouvrent transversalement en deux parties, tels ceux de la jusquiame, du mouron des oiseaux, etc. (Syn. PYXIDE.)
— Mycol. Se dit de la volve de certains champignons (amanite citrine, par exemple), lorsque, au lieu d'avoir un bord libre, bien développé, elle est coupée au ras du bulbe.
◆ N. m. *Péjor.* Nom donné par les chrétiens aux juifs : *Rivalités entre les chrétiens et les circoncis.*

CIRCONCISION n. f. (lat. *circumcisio*). Action de circoncire, excision du prépuce (cérémonie particulière aux religions juive et musulmane). ‖ *Circoncision de Jésus-Christ*, fête de l'Eglise (1er janvier).
— ENCYCL. Chirurg. La *circoncision* proprement dite comporte l'excision totale ou partielle du prépuce ; elle se pratique comme traitement du phimosis. Il s'agit d'une intervention chirurgicale bénigne.
— Hist. La coutume de la *circoncision* est pratiquée par les juifs, les musulmans et beaucoup de populations africaines depuis les temps les plus reculés. Les juifs déclarent qu'elle fut instituée par Yahvé comme signe visible de son alliance avec Abraham.
L'explication de ce rite par une prescription hygiénique se trouve déjà dans Hérodote. Mais la circoncision semble avoir été, chez quelques races, un signe d'initiation analogue au tatouage, et qui rendait le jeune garçon apte à participer aux cérémonies tribales ; la circoncision peut avoir été une sorte de rite sacrificiel : l'offrande d'une partie du corps à la place de tout l'individu au dieu qui a donné la vie. D'autres théories expliquent son origine par un moyen d'accroître la jouissance sexuelle ou, au contraire, comme le soutenait Philon, par une renonciation symbolique aux péchés de la chair.
Les Hébreux doivent circoncire tous leurs enfants mâles ; de nos jours encore, ce rite est pratiqué, sur chaque enfant du sexe masculin, le huitième jour après sa naissance. L'apôtre Paul libéra les païens convertis de l'obligation de se faire circoncire, obligation à laquelle les judéo-chrétiens voulaient les astreindre. Chez les chrétiens, la seule Eglise qui la pratique encore est celle d'Ethiopie.
— Ethnogr. La *circoncision* est encore en usage chez la plupart des peuples africains ou sémitiques. Effectuée à un âge variable pour l'enfant musulman (trois, cinq ou sept ans), elle n'est pas prescrite par le Coran, et paraît devoir procéder de rites préislamiques.
Parmi les populations organisées sur la base d'unités sociales restreintes, en particulier en Afrique noire, la circoncision revêt une très

CIRCÉ

« la **Circoncision** »
par Mantegna
détail
Offices, Florence

Phot. Hosking, Anderson-Giraudon.

grande importance. Elle n'est, le plus souvent, que le point culminant de tout un ensemble de rites, alimentaires et vestimentaires, accompagnés de libations, de danses et d'enseignements, qui constituent une initiation*. La cérémonie, publique, dépasse le plan individuel : c'est une fête pour le groupe tout entier, souvent beaucoup plus importante que le mariage. Bien plus qu'une simple opération hygiénique, ce peut être une épreuve de virilité ; le caractère sacré des organes génitaux et l'effusion de sang contribuent à accentuer la gravité de l'opération et en font toute la valeur. La circoncision rend apte à la génération de nouvelles forces du groupe social ; ce rite de passage sanctionne l'accession d'une nouvelle classe d'âge au rang d'hommes.
— Iconogr. La *circoncision* et la présentation de Jésus au Temple sont deux thèmes distincts, mais que la plupart des artistes ont traités simultanément : L. Moralès (Prado), Quentin Matsys (Pinacothèque de Munich), Mantegna (Offices), Fra Bartolommeo (Offices), le Titien (Berlin), Rubens (église Saint-Ambroise, à Gênes).

CIRCONDARIO n. m. Circonscription administrative italienne, subdivision de la province et comparable à l'arrondissement français. ‖ Pl. *des* CIRCONDARI.

CIRCONFÉRENCE n. f. (lat. *circumferentia ;* de *circum,* autour, et *ferre,* porter). Ligne courbe plane, bordant une aire : *La circonférence d'une ellipse.* ‖ Se dit *particul.* et *absol.* du pourtour d'un cercle : *La circonférence fournit la solution d'un certain nombre de difficiles problèmes de maximums ou de minimums, tels que le suivant : quelle est entre toutes les lignes fermées de longueur donnée celle qui entoure l'aire maximum ?* ‖ *Par extens.* Enceinte, pourtour : *Ville enfermant plusieurs jardins dans sa circonférence* (Acad.). ‖ Espace situé autour d'un point considéré comme centre : *Rome faisait sentir sa puissance sans pouvoir l'étendre, et dans une circonférence très petite* (Montesquieu).
— ENCYCL. On démontre que le rapport de la longueur d'une *circonférence* à celle de son diamètre est un nombre constant que l'on désigne par la lettre grecque π. La longueur d'une circonférence est donc représentée par $2\pi R$. Le nombre π est transcendant : on connaît un certain nombre de méthodes rapides au moyen desquelles on peut obtenir des valeurs extrêmement approchées de π. Les plus célèbres sont celles qu'ont employées Archimède et ses successeurs. Elles consistent essentiellement à substituer soit à l'aire du cercle πR^2, soit à la longueur de la circonférence, $2\pi R$, les aires ou les périmètres de polygones réguliers, les uns inscrits, les autres circonscrits. Les aires ou les longueurs calculées étant les unes moindres, les autres plus grandes que l'aire ou la longueur cherchée, on obtient de cette aire ou de cette longueur une valeur d'autant plus approchée qu'on avait multiplié davantage le nombre des côtés des derniers polygones inscrit et circonscrit. On commence par inscrire et circonscrire deux polygones simples semblables, dont tous les éléments peuvent être aisément calculés ; puis, à l'aide de formules générales, faciles à obtenir, on passe des polygones primitifs à ceux qui ont un nombre double de côtés, de ceux-ci à ceux dont les côtés sont encore deux fois plus nombreux, et ainsi de suite. Archimède avait donné, pour première valeur approchée de π, la fraction $\frac{22}{7}$; Pierre Métius, père d'Adrien Métius, mathématicien connu, avait obtenu la fraction $\frac{355}{113}$, qui, réduite en décimales, donne exactement les six premiers chiffres de la valeur de π.
Le rapport de la circonférence au diamètre est : = 3,141 592 653 589 793 238...

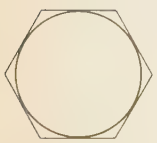
polygone régulier circonscrit à un cercle

CIRCONFÉRENTIEL, ELLE adj. Qui concerne la circonférence.

CIRCONFLEXE adj. (lat. *circunflexus,* fléchi autour ; trad. du gr. *perispômenê*). *Accent circonflexe* ou, *substantiv., Un circonflexe* (^), signe destiné à noter certaines voyelles longues, ou utilisé pour différencier deux homonymes. (V. ACCENT.) [On dit parfois, *par abrév.,* FLEXE.] ‖ Accent grec qui représente une intonation aiguë suivie d'une intonation grave sur la même voyelle, et que l'on figure par une ligne sinueuse (~ ou ^) à laquelle il doit son nom. (V. part. *encycl.*) ‖ *Ironiq.* Tortu, de travers : *Modérez un peu votre pas circonflexe* (Destouches).
— Anat. Se dit de certains vaisseaux ou de certains nerfs, en raison de la forme de leur trajet. (Au membre supérieur, on distingue deux *artères circonflexes,* une postérieure et une antérieure, naissant de l'artère axillaire, et contournant l'extrémité supérieure de l'humérus. Le *nerf circonflexe* provient du plexus brachial, accompagne l'artère circonflexe postérieure et se termine en de nombreux rameaux destinés au muscle deltoïde. Au membre inférieur, il existe également deux artères circonflexes, antérieure et postérieure, branches de l'artère fémorale profonde, qui contournent l'extrémité supérieure du fémur.)
— ENCYCL. Linguist. Dans les langues anciennes comme le sanscrit ou le grec, l'*accent circonflexe* consistait en une montée de la voix, suivie d'une descente sur une même voyelle longue ou diphtongue. Cet accent devait donner à l'audition l'impression d'une modulation musicale. Il combinait en somme l'aigu et le grave ; aussi le représente-t-on par la juxtaposition des signes de ces deux accents (`^).

CIRCONLOCUTION n. f. (lat. *circumlocutio ;* de *circum,* autour, et *loqui,* parler). Détour de paroles, quand le mot propre échappe ou qu'on veut l'éviter : *Monsieur, je n'emploierai ni circonlocutions ni détours, et j'aborderai franchement ce que j'ai à vous dire* (Dumas père).

CIRCONSCRIPTIBLE adj. Qui peut se circonscrire : *Tout polygone régulier est circonscriptible au cercle.*

CIRCONSCRIPTION n. f. Ce qui circonscrit, limite l'étendue d'un corps. ‖ Division administrative, militaire ou religieuse, d'un territoire : *Circonscription électorale.*
— Math. Action de circonscrire une figure à une autre : *Ceux qui sont habitués aux inscriptions et aux circonscriptions de la géométrie...* (Pascal).

CIRCONSCRIRE v. tr. (lat. *circumscribere ;* de *circum,* autour, et *scribere,* écrire). [Se conj. comme *écrire.*] Tracer des limites autour de : *Circonscrire un espace.* ‖ Enfermer entre certaines limites : [Il] *étudia soigneusement la topographie du quartier afin de circonscrire exactement l'îlot de maisons où s'élève l'hôtel d'Esparvieu* (A. France). ‖ *Fig.* Délimiter, réduire à certaines limites, borner : *Circonscrire le mal. Circonscrire un sujet. En s'occupant de la science et en renonçant à la littérature proprement dite, Ramond sentait bien qu'il circonscrivait le cercle de ses lecteurs* (Sainte-Beuve).
— Math. V. part. *encycl.*
— Télécomm. *Circonscrire un dérangement,* limiter, dans le plus petit parcours, le point de la ligne ou de l'appareil où se trouve le dérangement.
— ENCYCL. Math. *Circonscrire* un polygone à une courbe ou un polyèdre à une surface, c'est construire un polygone dont tous les côtés soient tangents à la courbe, ou un polyèdre dont toutes les faces soient tangentes à la surface. Circonscrire un cylindre ou un cône à une surface, c'est construire un cylindre ou un cône dont les génératrices sont toutes tangentes à cette surface. Un polygone est circonscrit à un autre (qui lui est inscrit) lorsque les sommets du second sont sur les côtés du premier.
Une courbe est circonscrite à un polygone lorsque tous les sommets du polygone sont sur la courbe.

CIRCONSPECT [kõspɛ ou kõspɛkt], **E** adj. (lat. *circumspectus ;* de *circumspicere,* regarder autour). Qui agit avec réflexion et réserve : *Le bonhomme circonspect ne s'expliqua pas davantage* (Maupassant). ‖ Qui est fait avec retenue, avec prudence : *Conduite circonspecte.*
— SYN. : *méfiant, précautionneux, prudent, réfléchi, réservé.*

CIRCONSPECTION n. f. (lat. *circumspectio*). Qualité d'une personne circonspecte : *Il vous recommande la plus grande circonspection* [...]. *Une jeune et jolie femme comme vous est entourée de mille dangers* (Dumas père).

CIRCONSTANCE n. f. (lat. *circumstantia ;* de *circumstare,* se tenir autour). Fait particulier qui accompagne un événement : *Enumérer toutes les circonstances d'un accident. Circonstances atténuantes, aggravantes.* ‖ *Par extens.* Occasion, conjoncture, état actuel des choses : *Il y a des circonstances où l'on a besoin de tout son sang-froid* (Dumas père). *Se plier aux circonstances. Il est au foyer, transformé pour la circonstance en salon de jeu* (A. Daudet).
— LOC. *De circonstance,* inspiré par les circonstances et non par un sentiment sincère : *La veuve Dentu se tenait debout au pied du lit avec un visage de circonstance* (Maupassant).
— SYN. : *cas, condition, conjoncture, moment, occasion, occurrence, situation.*
— ***Circonstances*** n. f. pl. Rhét. Accessoires du fait qui est en discussion. (Les anciens rhéteurs les avaient résumées dans ce vers technique : *Quis ? Quid ? Ubi ? Quibus auxiliis ? Cur ? Quomodo ? Quando ?,* c'est-à-dire : *Qui ? Quoi ? Où ? Par quels moyens ? Pourquoi ? Comment ? Quand ?*)
— Dr. *Circonstances et dépendances,* tout ce qui dépend (par nature, par destination, ou par connexité) soit d'un immeuble, soit d'une action légale ou d'un procès : *Château vendu avec ses circonstances et dépendances.* ‖ *Circonstances atténuantes, aggravantes,* v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Dr. pén. *Circonstances aggravantes.* Les circonstances aggravantes sont des éléments accessoires qui s'ajoutent aux éléments constitutifs d'une infraction et entraînent pour son auteur l'application d'une peine plus sévère que la peine normale. Certaines ont un caractère réel : ainsi, en matière de vol, la circonstance d'effraction, celle d'escalade, celle de nuit, celle de violence, celle de maison habitée ; d'autres, un caractère personnel : ainsi, la qualité de domestique de la victime en matière de vol et d'abus de confiance, celle de fonctionnaire quand il s'agit de crimes ou de délits que le fonctionnaire était chargé de surveiller ou de réprimer.
En cour d'assises, chaque circonstance aggravante doit faire l'objet d'une question spéciale au jury.
Circonstances atténuantes. Les circonstances atténuantes, qu'on désigne encore sous le nom de « circonstances atténuantes judiciaires », s'opposent à la fois aux circonstances aggravantes et aux excuses atténuantes. A la différence des circonstances aggravantes, elles entraînent une diminution de la peine. A la différence des excuses atténuantes, qui sont définies par la loi, elles sont laissées à l'appréciation des juges, qui peuvent les découvrir là où il leur plaît.
Les circonstances atténuantes peuvent être accordées en toutes matières criminelle, délictuelle ou contraventionnelle.
En cour d'assises, elles permettent d'abaisser la peine d'un ou de deux degrés.
En matière correctionnelle et contraventionnelle, elles permettent au tribunal de faire descendre la peine jusqu'au minimum de l'amende.
— Just. mil. *Circonstances atténuantes.* Les juges militaires ont, eux aussi, la faculté de les reconnaître et d'en tenir compte.

CIRCONSTANCIÉ, E adj. Détaillé : *Faire un rapport circonstancié.*

CIRCONSTANCIEL, ELLE adj. Qui indique une circonstance de l'action. ‖ En rapport avec les circonstances (rare) : *Brochures circonstancielles* (Goncourt). *Sa manière* [de David] *n'était pas la strophe banale et amplifiée, sans rien de circonstanciel, qui domine dans la plupart des psaumes* (Renan).
— Gramm. *Complément circonstanciel,* mot, ou groupe de mots, qui exprime les conditions, les circonstances dans lesquelles s'accomplit l'action du sujet. ‖ *Proposition circonstancielle,* celle qui indique les circonstances ou les conditions dans lesquelles s'accomplit l'action de la principale ou de la proposition dont elle dépend. (Ex. : L'alouette chante *dès que le soleil se lève* [proposition circonstancielle de temps].)
— ENCYCL. Gramm. Les principaux *compléments circonstanciels* sont ceux de temps, de lieu, de manière, de cause, de but, de prix, d'accompagnement, d'agent, d'instrument, de moyen, etc. : Je viendrai *à cinq heures* (temps). Je suis allé *à la ville* (lieu). Il est mort *de faim* (cause). Chacun travaille *dans son intérêt* (but), etc.

CIRCONSTANCIER v. tr. Exposer, préciser avec ses circonstances : *Circonstancier un fait.* (Vieilli.)

CIRCONVALLATION n. f. (lat. *circumvallare,* entourer d'un retranchement). Ligne de défense établie par l'assiégeant d'une place pour se garder des entreprises d'une armée extérieure se portant au secours de l'assiégé. (V. SIÈGE [*guerre de*].)

CIRCONVENIR v. tr. (lat. *circumvenire,* venir autour). [Se conj. comme *venir.*] Entourer de tous côtés : *Un lierre obscur qui circonvient un tronc* (Rostand). ‖ — *Fig.* Cerner, délimiter : *Je ne m'écarte pas de mon objet et, malgré les apparences, le circonviens petit à petit* (G. Duhamel). ‖ Séduire par des artifices : *Chercher à circonvenir ses juges.* ‖ Exercer une pression morale sur : *Un vieillard honnête et nul,* [...] *fort entouré de carlistes. Fort circonvenu* (Hugo).

CIRCONVOISIN, E adj. Situé tout autour : *Tous les paysans de Médintiltas et lieux circonvoisins viendront chez moi manger quelques bœufs* (Mérimée).

CIRCONVOLUTIF, IVE adj. Relatif aux circonvolutions du cerveau.

CIRCONVOLUTION n. f. (du lat. *circumvolutus,* roulé autour). Enroulement : *La jeune femme descendit l'escalier à double circonvolution* [...] *et la rejoignit dans le vestibule* (F. Mauriac). ‖ Partie sinueuse d'un organe : *Un cerveau aux circonvolutions nombreuses* (A. France). ‖ *Fig.* Détours, circonlocutions : *De longues circonvolutions de paroles* (Lamartine).
— Anat. Nom donné aux saillies sinueuses qu'offrent la surface du cerveau et celle du cervelet.
— Archit. Chacun des tours de la colonne torse et de la volute ionique.
— Math. Syn. de RÉVOLUTION.

CIRCONVOLUTIONNAIRE adj. Relatif aux circonvolutions du cerveau.

CIRCUIT n. m. (lat. *circuitus;* de *circuire,* entourer). Espace à parcourir pour faire le tour d'un lieu, d'une chose : *Le circuit d'une ville.* ‖ Parcours circulaire réservé à une course : *Le circuit du Mans.* ‖ Parcours touristique : *Nous marquions sur la carte routière des circuits ambitieux* (L.-P. Fargue). ‖ Détour, sinuosité : *Faire un long circuit. La route suivait ensuite la rivière* [...]. *Peu à peu elle montait avec de lents circuits* (Zola). ‖ *Fig.* Long détour, manœuvre manquant de franchise : *Sa pensée, après mille circuits, s'arrêta net au point exact, à la façon dont sa femme l'avait dupé* (Huysmans).
— Aéron. Mode d'atterrissage (V. part. *encycl.*)
— Ch. de f. *Circuit de voie,* circuit constitué par les deux files de rails éclissées électriquement sur la longueur d'une section isolée des sections voisines, ainsi que par leurs connexions à une source de courant, et susceptible d'être fermé par un essieu.
— Ciném. Ensemble de salles placées sous la même direction et qui passent, en même temps ou successivement, les mêmes programmes.
— Cybern. *Circuit de commande,* réseau constitué par l'ensemble des chaînes d'action et de réaction situées entre plusieurs comparateurs et des machines ou appareils, dont le travail doit être en permanence soumis à des valeurs de références variables.
— Econ. polit. Double mouvement qui relie le marché des services et le marché des produits — c'est-à-dire les consommateurs, vendeurs de facteurs de production et acheteurs de produits, aux entrepreneurs fournisseurs de produits et acheteurs de facteurs de production. (V. part. *encycl.*)
— Electr. *Circuit électrique,* ensemble d'un système dans lequel peut passer un courant électrique. (Un circuit est dit *fermé* lorsqu'il est entièrement formé d'éléments conducteurs permettant le passage du courant continu. Il est dit *ouvert* lorsqu'une interruption dans la chaîne des conducteurs empêche le courant continu de passer.) ‖ *Circuit de terre,* ensemble de conducteurs réunissant entre eux et aux prises de terre les points qui doivent être normalement au potentiel du sol. ‖ *Mettre en circuit,* intercaler dans un circuit. ‖ *Mettre hors circuit,* supprimer un conducteur d'un circuit.
— Electromagn. *Circuit magnétique,* ensemble des lignes d'induction du champ magnétique associé à un circuit électrique ou à un système de circuits électriques. (V. part. *encycl.*) ‖ *Circuit oscillant,* circuit généralement dépourvu de résistance électrique, ou n'ayant qu'une résistance très faible, mais possédant une inductance et une capacité qui permettent à des oscillations électriques de s'y établir, d'y prendre naissance ou d'y entrer en résonance.
— Electron. *Circuit imprimé,* dépôt métallique conducteur placé sur un support isolant pour réaliser des éléments plans de câblage, en remplacement de conducteurs de section circulaire habituellement utilisés, ou pour créer des éléments plans de circuit dans un schéma général de câblage. (V. part. *encycl.*)
— Math. Ligne continue fermée.
— Télécomm. *Circuit approprié,* dispositif permettant d'utiliser un télégraphe comme circuit téléphonique.
— ENCYCL. Aéron. Lorsque plusieurs avions se présentent au-dessus d'un terrain pour atterrir, la tour de contrôle indique l'ordre dans lequel ceux-ci devront se poser. Le premier appareil désigné effectue les manœuvres d'atterrissage, les autres doivent rester dans le *circuit,* c'est-à-dire tourner autour du terrain à l'altitude qui leur a été assignée par la tour (par ex. : « altitude 1 500 m, circuit »).
— Econ. polit. A travers la notion de *circuit* apparaissent l'unité de la société économique et l'interdépendance des divers flux : *flux réels,* ceux des produits et des facteurs de la production ; *flux monétaires* circulant entre les groupes sociaux et formant les revenus des uns et les dépenses des autres.
L'analyse du circuit s'est précisée au cours de l'évolution même de la pensée économique. Le tableau économique de François Quesnay, en 1758, veut montrer la circulation des biens dans le corps social par analogie à la circulation du sang dans le corps humain. Il nous donne ainsi une première image du circuit. Avec Jean-Baptiste Say, on retrouve l'idée du double circuit entrepreneurs-consommateurs ; A. Cournot précise le principe de l'interdépendance générale en matière économique ; Walras combine ces deux idées et présente la société économique dans son unité tout en faisant apparaître l'interdépendance de ses participants. Mais la vision du circuit, chez Walras, reste microéconomique. Elle fait intervenir une multitude d'individus, entrepreneurs ou consommateurs, et se propose de définir à quelles conditions ces sujets économiques, considérés individuellement, peuvent obtenir le maximum de satisfactions.
La prise en considération des groupes sociaux et de leur comportement, ainsi qu'une meilleure interprétation du rôle propre joué par la monnaie ont permis de dégager une vision macroscopique du circuit. Du même coup, le rôle des divers flux monétaires qui circulent entre les groupes sociaux constituant les revenus des uns et les dépenses des autres est mieux connu. Au cours du circuit, les flux de pouvoir d'achat, en particulier, peuvent se trouver modifiés si un groupe social dépense plus qu'il n'a reçu ; de ce fait, une impulsion est transmise à l'ensemble du circuit, qui sera freiné dans le cas contraire. La conjoncture économique subira le contrecoup de ces variations dans les flux. On s'efforcera de préciser les groupes ou les facteurs responsables de ces ruptures du circuit. Le problème central consiste alors à déterminer les conditions qui permettront de régulariser les flux et, par là, d'assurer un niveau élevé et stable d'activité.
— Electromagn. Le *circuit magnétique* le plus simple est constitué par un tore de fer doux aimanté par une bobine B, de N spires, parcourue par un courant i. Les lignes d'induction sont « canalisées » par le fer, de sorte que le flux Φ qui traverse une section S est constant.
L'équation fondamentale du circuit magnétique est la relation d'Hopkinson :

$$Ni = \mathcal{R}\Phi,$$

expression où Ni est la force magnétomotrice* du circuit (mesurée en At), Φ est le flux d'induction (en Wb), et $\mathcal{R}$ la réluctance*. La formule d'Hopkinson s'applique à tous les circuits magnétiques, quelle que soit leur complexité, et notamment quand ils présentent une ou plusieurs coupures, appelées « entrefers ».
Les machines électriques comprennent un ou plusieurs circuits magnétiques, souvent assez complexes. La nécessité d'un entrefer est évidente, soit pour séparer les parties fixes des organes mobiles (machines rotatives), soit pour étudier un phénomène physique *dans* le circuit même (électro-aimant).
— Electron. Un *circuit imprimé* n'est autre chose que la reproduction d'un schéma électrique sur une surface isolante, généralement un stratifié plastique. Cette reproduction est exécutée par pressage d'un schéma en argent chauffé, ou par emboutissage et découpage à l'emporte-pièce d'un schéma en feuilles métalliques. Actuellement, on utilise de préférence la gravure d'un stratifié plastique revêtu d'une feuille métallique (argent, laiton, aluminium, et, le plus généralement, cuivre), soit par photogravure, soit par gravure sur plaque. Réduisant dans de grandes proportions le volume et le poids des câblages, et très faciles à stocker, les circuits imprimés présentent d'excellentes qualités mécaniques et électriques. Leur fabrication se prête particulièrement bien à une production en série, et leur montage extrêmement aisé réduit encore les frais de main-d'œuvre. Ils sont notamment utilisés dans les postes de radio et de télévision, et dans des appareils électriques ou électroniques, tels que machines à calculer, appareils de mesures, appareils médicaux, appareils téléphoniques, engins spéciaux, etc.

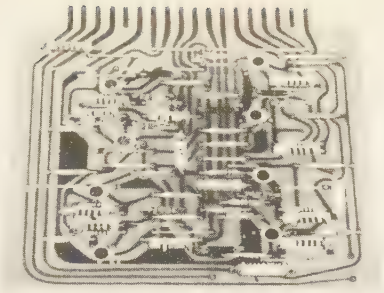

circuit imprimé (électron.)

CIRCUIT-BOUCHON n. m. Circuit employé dans les réceptions radio-électriques pour atténuer les interférences de postes émetteurs travaillant sur des longueurs d'onde rapprochées. ‖ Pl. *des* CIRCUITS-BOUCHONS.
— ENCYCL. Un *circuit-bouchon* se compose d'un bobinage connecté en parallèle avec un condensateur, l'ensemble étant placé sur le trajet des signaux captés par un récepteur. Seuls les signaux de la fréquence correspondant à l'accord du circuit-bouchon feront apparaître à ses bornes une tension notable, ce qui permettra d'éliminer les signaux ayant des fréquences différentes.

CIRCUIT-FILTRE n. m. Radiotechn. Syn. de FILTRE. ‖ Pl. *des* CIRCUITS-FILTRES.

CIRCULAIRE adj. (du lat. *circulus,* cercle). Qui a ou rappelle la forme d'un cercle ou d'un arc de cercle : *Aire circulaire.* | Qui décrit un cercle : *Mouvement circulaire.* | Que l'on expédie sous la même forme à plusieurs personnes : *Lettre circulaire.* ‖ Qui revient à son point de départ : *La jeune femme au pagne couleur jonquille, que je croise à chaque tour de ma promenade circulaire* (Loti).
— Ch. de f. *Voyage circulaire,* voyage à prix réduit sur un itinéraire fixé par la compagnie de chemin de fer, et qui oblige le voyageur à revenir à son point de départ.
— Log. *Raisonnement circulaire,* argumentation illusoire qui prétend démontrer les suppositions ou les présuppositions sur lesquelles elles se fondent. (Syn. CERCLE VICIEUX.)
— Math. *Fonction circulaire,* expression analytique d'une ligne trigonométrique quelconque ou de l'arc correspondant. (V. part. *encycl.*) ; fonction qui donne les valeurs des lignes trigonométriques à partir de celles de l'angle au centre correspondant. ‖ *Nombre circulaire,* nombre d'un seul chiffre, dont le carré et, par conséquent, toutes les puissances ont ce chiffre même aux unités. (Ce sont les nombres 1, 5 et 6, dont les puissances sont 1, 25, 125, etc., 36, 216, etc. Cette dénomination est aujourd'hui inusitée.) ‖ *Ordre circulaire,* ordre dont le modèle est celui d'un groupe de points qui se suivent sur une circonférence. ‖ *Permutation circulaire,*

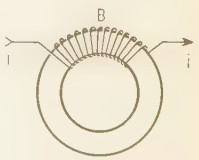

circuit magnétique (électromagn.)

opération consistant à remplacer chaque élément d'un groupe ordonné par l'élément suivant et le dernier par le premier. ‖ *Transformation* ou *substitution circulaire*, transformation du plan en lui-même qui conserve les cercles, les droites faisant figure de cercles dégénérés.

— Mécan. *Mouvement circulaire*, mouvement dans lequel le mobile décrit une circonférence. (V. part. *encycl.*)

— Psychiatr. *Folie circulaire*, variété de la psychose maniaco-dépressive (v. MANIE), où les accès de dépression et d'excitation se succèdent sans intervalle libre. (Ce terme n'est plus guère utilisé.)

◆ N. f. Écrit tiré à un certain nombre d'exemplaires. (Se dit plus particulièrement des avis ou des prospectus commerciaux.) [V. part. *encycl.*, Admin.]

— Arm. Arc de cercle métallique fixé sur la plate-forme des affûts des pièces d'artillerie sous casemate, centré vers l'aplomb de la culasse et permettant le pointage en direction par roulement des galets du châssis.

— Obstétr. *Circulaire du cordon*, enroulement du cordon ombilical autour du cou du fœtus. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Admin. Les *circulaires* proviennent des divers chefs de service, mais surtout des ministres. Elles visent à fournir aux services des règles de conduite, en particulier pour l'interprétation des textes législatifs. Ce sont des mesures d'ordre intérieur qui ne s'adressent qu'à l'Administration et qui, à la différence des décrets et arrêtés, ne sont pas opposables aux administrés. En principe, les circulaires ne peuvent pas faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

— Math. Les *fonctions circulaires* ont été imaginées pour mettre en relation les segments rectilignes et les angles d'une même figure. L'étude de ces relations fait l'objet de la *trigonométrie*, ainsi nommée du fait de ses applications à la résolution de triangles (rectilignes ou sphériques). Les principales fonctions trigonométriques sont le sinus et le cosinus, la tangente et la cotangente, la sécante et la cosécante. Les fonctions circulaires de la variable complexe z peuvent être toutes exprimées simplement à l'aide de la fonction exponentielle.

Les substitutions circulaires ont la forme suivante :

$$Z = \frac{az + b}{cz + d}$$

où Z et z sont des variables complexes.

— Mécan. La loi d'un *mouvement circulaire* peut se définir par une relation entre le temps et l'angle décrit par le rayon qui va du centre au point mobile, à partir de sa position initiale. En désignant cet angle par θ, on représentera une loi de mouvement circulaire par une équation $f(\theta,t) = 0$. La *vitesse* angulaire de rotation est exprimée par $\frac{d\theta}{dt}$. Quand un point matériel se meut d'un mouvement circulaire et uniforme, il est soumis à une force constante (force centripète) qui a pour valeur $\frac{mv^2}{\rho}$, v étant la vitesse du point, m sa masse, ρ le rayon de la circonférence sur lequel il se meut.

— Obstétr. Les *circulaires du cordon* peuvent, lorsqu'elles sont trop serrées, provoquer une souffrance fœtale (gêne de la circulation funiculaire) ; dans d'autres cas, si le cordon est trop court, il peut y avoir décollement du placenta. L'accoucheur y remédie, au cours de la période d'expulsion, par section du cordon entre deux pinces hémostatiques.

CIRCULAIREMENT adv. En cercle : *Se mouvoir circulairement. Le caveau* [...] *s'étendait circulairement dans les flancs du monticule, sous une voûte arrondie* (Feuillet).

CIRCULANT, E adj. Qui est en circulation : *La monnaie circulante.* ‖ Qui circule : *Une foule compacte, massive ou circulante* (P. Margueritte).

CIRCULATEUR n. m. Constr. Syn. de ACCÉLÉRATEUR.

CIRCULATION n. f. (lat. *circulatio*, mouvement circulaire). Mouvement de ce qui est soumis à une marche circulaire ou à une marche continue et successivement renouvelée : *La circulation du sang.* ‖ Action de se transporter ou d'être transporté d'un lieu dans un autre ; passage de véhicules ou de piétons : *La circulation ne pouvant se faire qu'à cheval, dans les montagnes et les rochers* (Nerval). *C'était une circulation ininterrompue de gens descendant vers la ville ou remontant vers l'ancienne barrière* (A. Daudet). ‖ Action de passer de main en main : *La circulation des monnaies.* ‖ *Mettre en circulation*, donner cours à, répandre dans le public, publier : *Le nombre total des Bibles mises en circulation depuis l'origine s'élève à 1 027 000* (Stendhal). ‖ *Fig.* Propagation : *La circulation de fausses nouvelles.*

— Aéron. *Circulation aérienne*, ensemble des mouvements d'aéronefs dans l'espace aérien et sur l'aire de manœuvre des aérodromes. (V. part. *encycl.*)

— Bot. Mouvements de la sève* dans les végétaux et du cytoplasme à l'intérieur des cellules.

— Ch. de f. Tout mouvement de train, de machine, d'autorail, etc., effectué sur une voie ferrée. (V. part. *encycl.*)

— Dr. admin. *Circulation routière*, v. part. *encycl.*

— Dr. fisc. *Droit de circulation*, impôt sur le transport des boissons*.

— Econ. polit. Ensemble des structures et des mécanismes grâce auxquels les facteurs de la production, les produits et les services sont mis à la portée des utilisateurs et se déplacent en fonction des exigences des divers marchés. (Les phénomènes de circulation se situent entre les phénomènes de production, d'une part, et ceux de répartition et de consommation, d'autre part ; ils comprennent, en particulier, les institutions et mécanismes monétaires, bancaires, boursiers, commerciaux internes et internationaux, et les transports.) ‖ *Circulation fiduciaire*, dans un régime de monnaie métallique, masse des titres de crédit existant et servant aux transactions ; dans un régime de papier-monnaie, masse des billets de banque utilisés dans les transactions. ‖ *Circulation monétaire*, quantité de monnaie métallique, fiduciaire et scripturale en circulation au cours d'une période donnée. (V. part. *encycl.*) ‖ *Circulation scripturale*, masse des titres de crédit utilisés dans les transactions.

— Math. *Circulation d'un vecteur le long d'une courbe*, quantité algébrique définie, dans un champ de vecteurs $\vec{V}$, comme la limite de la somme des produits scalaires élémentaires $\vec{V}.\vec{ds}$ correspondant aux différents éléments ds de la courbe considérée, quand la longueur de ces éléments tend vers zéro. (V. part. *encycl.*)

— Mécan. des fl., Therm. Déplacement d'un fluide dans un circuit fermé : *Pompe de circulation.* ‖ *Circulation forcée*, circulation obtenue ou accélérée par l'intervention d'une machine. ‖ *Circulation naturelle*, circulation d'un fluide sous l'effet des variations de volume spécifique qu'il subit, éventuellement des différences de pression entre les extrémités de son parcours, sans intervention de machines telles que pompes, ventilateurs, ni d'appareils d'entraînement tels qu'injecteurs, éjecteurs : *La circulation de l'eau en thermosiphon est une circulation naturelle.* ‖ *Eau de circulation*, eau qui circule dans les faisceaux des condenseurs pour refroidir et condenser la vapeur. (C'est plus généralement celle que l'on fait circuler dans une enveloppe, un serpentin, un faisceau tubulaire, pour enlever de la chaleur.) ‖ *Vapeur de circulation*, vapeur qui, au lieu d'intervenir dans le cycle moteur, circule dans les enveloppes (chemises de vapeur) des cylindres ou autres appareils pour éviter des condensations.

— Météorol. *Circulation atmosphérique*, v. ATMOSPHÈRE.

— Mil. Organisation du fonctionnement des mouvements et transports sur un réseau militaire de communications. ‖ *Compagnie de circulation routière* (sigle *C. C. R.*), unité du train chargée d'assurer la circulation sur les principaux itinéraires routiers.

— Physiol. *Circulation du sang* ou, simplem., *circulation*, mouvement continu du sang qui va du cœur aux extrémités et revient des extrémités vers le cœur. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Aéron. La *circulation aérienne* est soumise au contrôle des organismes d'Etat qui contribuent à la sécurité de la navigation aérienne en assurant l'ordre et l'écoulement rapide du trafic aérien. Le contrôle de la circulation aérienne a pour objet de prévenir les collisions des aéronefs, entre eux et avec des obstacles éventuels, de fournir au commandant de bord de chaque avion des informations pour la conduite et la sécurité du vol, d'apporter aux services de recherches et de sauvetage tous renseignements sur un avion en détresse.

Un certain nombre de règles ont été énoncées, outre les règlements locaux propres à chaque région de contrôle. Ainsi, une altitude minimale de 500 m au-dessus du sol doit être respectée pour tout survol d'agglomération ; elle est portée à 1 000 m pour les avions monomoteurs survolant une ville de 10 000 à 100 000 habitants, et pour les avions multimoteurs survolant une ville de plus de 100 000 habitants. Dans ce dernier cas, un monomoteur doit voler à 2 000 m (qui est également l'altitude minimale, quel que soit le type d'avion, pour le survol de Paris). Des règles très strictes existent également pour déterminer les priorités lors d'un dépassement ou d'un croisement.

Afin de faciliter le contrôle de la navigation aérienne, l'espace aérien a été divisé en zones de catégories différentes :

1° *Zone de circulation d'aérodrome*, espace aérien s'étendant du niveau du sol à l'altitude de 700 m et délimité par un cercle de 9 km de rayon centré sur l'aérodrome ;

2° *Couche inférieure de libre circulation*, espace aérien entre le niveau du sol et l'altitude de 300 m. Cette couche s'étend sur tout le territoire, en épousant le relief ; seulement interrompue par les zones de circulation d'aérodrome, elle est utilisée par les aéronefs de tourisme volant à vue et par les giravions ;

3° *Région d'information de vol*, espace aérien compris entre la limite supérieure de la couche de libre circulation (300 m au-dessus du sol) et l'altitude de 3 000 m au-dessus du niveau de la mer ;

4° *Région supérieure d'information de vol*, espace aérien situé au-delà de 3 000 m au-dessus du niveau de la mer, réservé en principe pour les vols de *long-courriers** ;

5° *Région de contrôle*, enclave géographiquement définie, pratiquée dans les régions d'information de vol et à l'intérieur de laquelle la circulation aérienne est soumise à des règles particulières. Ces régions de contrôle sont créées dans les portions de l'espace aérien où le trafic des aéronefs est particulièrement important : c'est le cas de la région parisienne.

Les organismes de circulation aérienne sont constitués par deux cellules de base, qui sont : le *centre de contrôle régional* et le *centre de contrôle local*.

L'action du *centre de contrôle régional* s'étend sur la région d'information de vol, dans une certaine délimitation géographique (à l'exclusion des zones de circulation d'aérodromes qui peuvent y être « enclavées » et de la couche inférieure de libre circulation). Pour les avions circulant dans l'espace aérien relevant de sa compétence, le centre de contrôle régional joue le rôle de coordinateur du trafic, d'informateur à la disposition de tous les aéronefs pour leur fournir tous renseignements relatifs à la météorologie, à l'infrastructure ou à la navigation. Enfin, le centre de contrôle régional est le service de sécurité qui assure la protection des aéronefs évoluant dans sa région.

Le centre de contrôle régional, placé sous l'autorité d'un chef de centre, se compose : *a*) d'une salle de contrôle où sont réunis tous les documents intéressant la navigation et la position des aéronefs ; *b*) d'un bureau d'informations aéronautiques, chargé de rassembler et de tenir à jour toute documentation intéressant l'infrastructure, la météorologie, la réglementation, les procédures et consignes relatives à la région ; *c*) d'un bureau de télécommunications, responsable des liaisons avec les aéronefs en vol et les autres centres de contrôle, de recherche ou de sauvetage ; *d*) d'un bureau météorologique, qui doit fournir au centre de contrôle tous renseignements météorologiques relatifs aux aérodromes et à l'ensemble de la zone de contrôle.

Le *centre de contrôle local* possède, dans la zone de circulation d'aérodrome, des prérogatives semblables à celles du centre de contrôle régional. En outre, il assure le contrôle d'approche* et s'assure que les règles de vol dans la zone de circulation d'aérodrome sont scrupuleusement respectées par les commandants d'avions. Il est habilité

à relever les infractions et à dresser des procès-verbaux. Le centre de contrôle local comporte : *a*) la *tour de contrôle*, qui assure la liaison avec tous les avions volant dans la zone de circulation d'aérodrome ou circulant sur l'aire de manœuvre ; elle assure le contrôle et la sécurité du trafic aérien dans toute cette zone, ainsi que le contrôle d'approche lorsque les conditions atmosphériques ne permettent pas de réaliser, à vue, les manœuvres d'approche et d'atterrissage ; *b*) un *bureau d'informations aéronautiques*, qui possède pour la zone de circulation d'aérodrome les mêmes prérogatives que le bureau analogue du centre de contrôle régional ; *c*) un *bureau de piste*, chargé de toutes les formalités et opérations de départ et d'arrivée des aéronefs, des contacts à prendre avec les commandants de bord, ainsi qu'avec les agents d'exploitation des compagnies aériennes.

Lorsqu'un avion quitte une région d'information de vol pour entrer dans une autre ou dans une zone de circulation d'aérodrome, le centre de contrôle régional qui avait la charge de l'avion signale ce changement au centre de contrôle régional suivant ou, le cas échéant, au centre de contrôle local.

En cas de conflit armé, la circulation aérienne est automatiquement placée sous l'autorité de l'armée de l'air, qui en assure entièrement le fonctionnement. Dès le retour au temps de paix, les contacts les plus étroits sont établis entre les services civils de circulation aérienne

voie romaine entre la porte Marine et le Forum, à Pompéi

et les services militaires similaires. Un officier de l'armée de l'air ou de l'aéronavale assure la liaison entre les centres de contrôle régionaux et les contrôles locaux des aérodromes militaires.

— Ch. de f. La voie normale de *circulation* des trains sur les lignes à double voie des réseaux de chemin de fer français est la voie *gauche*, quand on regarde du côté où le train se dirige. (V. GRAPHIQUE, SIGNALISATION.)

Les tramways et le Métropolitain de Paris circulent, au contraire, sur la voie *droite*.

La circulation est dite « à contre-voie » lorsqu'elle se fait dans le sens inverse du sens normal.

— Dr. admin. *Circulation routière.* ● *Historique.* Il semble que des règles concernant la circulation des véhicules et des humains aient été édictées très anciennement. A Babylone existait un système complet des règles de circulation. Les Romains avaient classé les chemins en *itinera*, réservés aux seuls piétons, en *actus*, accessibles à un seul chariot, en *viae*, où plusieurs véhicules pouvaient se présenter de front. A Rome même, du temps de Jules César, certaines voies étaient à sens unique, et des emplacements étaient réservés au stationnement, les chariots ne pouvant pénétrer de jour dans la cité. On sait peu de chose sur la réglementation précise appliquée, les textes n'étant pas parvenus jusqu'à nous, mais il est certain que la circulation s'effectuait à droite, que les voies portaient souvent des gorges pour le bon roulement des chars et véhicules militaires, et que les distances étaient indiquées par des colonnes montées sur des socles, les *milliaires*.

Jusqu'au règne de Charlemagne, les routes romaines assurèrent plus ou moins les communications, puis la construction et l'entretien des routes devint du domaine des seigneurs locaux, qui y trouvèrent une source de profit en faisant payer des droits de péage aux usagers. Les croisades et les pèlerinages devaient donner à la circulation une nouvelle impulsion. Les routes qui étaient celles de la chrétienté furent alors prises en charge par l'Eglise, les évêques et les grands ordres religieux, en particulier par l'abbaye de Cluny et les templiers, enfin par les universités. Ce sont les gens de l'Eglise qui réorganisèrent le réseau routier. On consolida le sol, on aménagea des hospices et des auberges. Les villes et les communautés rurales, à leur tour, s'intéressèrent aux chemins et aux routes. La monarchie enfin, à partir du XIIIe s., porta attention à la voirie. Philippe Auguste fit exécuter le pavage de la capitale, Saint Louis obligea les seigneurs à entretenir les routes qui menaient en Terre sainte.

Louis XI, en créant les postes et leurs relais (édit du 19 juin 1464), a, en quelque sorte, donné la préfiguration de ce qui est devenu le réseau routier national : neuf grands chemins jalonnés de relais, dont Paris était le centre, devaient être parcourus par les courriers du roi.

Jusqu'alors, la route n'avait été utilisée que par des piétons, des cavaliers et des chariots rustiques. Sous le règne d'Henri II, l'introduction des carrosses à essieu mobile et à ressorts, et les coches apportés d'Italie vont constituer une véritable révolution.

En outre, l'utilisation pour le transport des marchandises d'appareils roulants à quatre roues et un matériel de guerre de plus en plus lourd vont nécessiter des voies plus larges et des ponts à l'épreuve de poids importants. Henri IV crée en 1599 la charge de grand voyer de France, et la confie à Sully. Dans l'édit de décembre 1607, on trouve déjà des éléments relatifs au dégagement, à l'entretien et à la protection de la chaussée (il est notamment interdit de laisser pâturer les animaux sur la voie publique), ainsi que des consignes relatives au stationnement.

Colbert, qui liait le développement du commerce et de l'industrie à l'amélioration des moyens de communication, créa une administration autonome de la route, les commissaires des Ponts et Chaussées.

Tout le long du XVIIIe s., la circulation augmente parallèlement à un parc de plus en plus fourni de carrosses, diligences, chaises de poste, malles-postes, berlines et limousines. Si diverses prescriptions échelonnées au cours du siècle ne traduisent que des préoccupations assez limitées, la loi du 29 floréal an X — qui, sous réserve de quelques modifications de circonstance, demeure en vigueur jusqu'en 1851 — apporte des rudiments de précisions techniques concernant les véhicules, les largeurs des jantes de roues et les poids maximaux en charge ; les dépassements incorrects sont punis d'amendes, tandis que sont esquissées des instructions pour les transports exceptionnels et pour l'organisation des barrières de dégel. Pendant la première partie du XIXe s., la circulation progresse du simple au quadruple. La voie d'eau n'est plus utilisée que pour les transports très lourds, la route est le domaine préféré des voyageurs.

La loi du 30 mai 1851, sur la « police du roulage et des messageries », réunit les prescriptions routières qui avaient fait leurs preuves précédemment et comporte quelques innovations importantes. Pour la première fois apparaît l'obligation pour les véhicules de laisser libre la moitié de la chaussée. Le 10 août 1852 est édictée l'obligation pour les voituriers d'avoir, la nuit, falot ou lanternes allumés.

Les premiers véhicules automobiles sont soumis à cette réglementation. C'est seulement lorsque leur nombre et leur vitesse créent des problèmes nouveaux que l'on se décide à prendre des mesures complémentaires. Le 10 mars 1899, un décret porte « règlement relatif à la circulation des automobiles » et interdit, entre autres, de dépasser la vitesse de 30 km à l'heure en rase campagne.

Le décret du 27 mai 1921, intitulé « Règlement général sur la police de la circulation et du roulage », que le public appela le « Code de la route », est le premier texte complet en matière de circulation routière (pour la première fois, un chapitre est consacré aux cycles et un autre aux piétons).

De 1922 à 1951, une cascade de textes réglementent les diverses modifications que l'accroissement du nombre des véhicules impose. Un travail de refonte était d'autant plus indispensable que des conventions internationales, et principalement la Convention

les embarras de Paris « le Pont-Neuf » au XVIIe s. par Guérard

de 1949, élaborée sous l'égide de l'O. N. U., à Genève, avaient révélé que le problème de la circulation imposait aux divers pays des notions communes sur le plan administratif et sur le plan technique. L'uniformisation des signaux, l'augmentation constante du trafic, les progrès réalisés dans la construction des véhicules et dans celle des routes appelaient des mesures urgentes. Elles font l'objet du décret du 10 juillet 1954, puis d'une ordonnance et d'un décret du 15 décembre 1958.

● *Technique de la circulation routière.* L'expansion de l'automobile, après avoir radicalement transformé la texture et le tracé des routes et des rues, a modifié l'aspect des villes et toute notre manière de vivre. Le problème de la circulation routière s'est posé d'abord aux Etats-Unis, où a été échafaudée toute une doctrine, qui, constituée en discipline autonome, est devenue le pendant des techniques de tracé et de construction.

C'est le « Trafic Engineering » ou « technique de la circulation », dont la définition souligne les trois aspects principaux des questions de circulation : elle a pour objet l'aménagement des voies et des abords, ainsi que leur exploitation du point de vue de la sécurité, de la commodité et de l'économie de transport.

Cet aspect du problème n'est pas nouveau, et depuis longtemps les caractéristiques des routes étaient adaptées aux véhicules qui les empruntaient, mais on ne considérait que le véhicule isolé. Le conducteur se sentait libre et seul sur la route, alors qu'actuellement il est pris dans un flot de véhicules plus ou moins rapides, qui constitue, sous le nom de « courant de circulation », la notion de base de la technique de la circulation. Ce courant de circulation a été analysé d'un point de vue statistique au moyen de certaines variables caractéristiques : le débit, la composition, la densité, la vitesse.

La donnée de base est le parc total de véhicules en circulation ou susceptibles de circuler dans un pays donné.

En France, le parc automobile est passé de 2 800 véhicules en 1900 à environ 5 millions en 1960.

Phénomène purement européen, il faut y ajouter le parc « deux-roues », composé de 11 millions de bicyclettes, de plus de 4 millions de cyclomoteurs (cylindrée jusqu'à 50 cm³ inclus) et de 2 millions de vélomoteurs, motocyclettes et scooters (cylindrée supérieure à 50 cm³). Ces chiffres indiquent la possibilité de circulation. Il faut les compléter par des études statistiques sur les

pont Saint-Michel à l'entrée de la place Saint-Michel à Paris 1905

Phot. Viollet, Larousse, X.

embouteillage place de la Concorde à Paris

véhicules circulant réellement, sur la composition des courants de circulation et sur les motifs de la circulation.

I. *Densité du trafic.* Le nombre de véhicules en circulation sur une route donnée est calculé à l'aide d'appareils dits « de comptage continu » et munis de compteurs pneumatiques totalisateurs ou enregistreurs, qui enregistrent le nombre de véhicules ou, plus exactement, le nombre d'essieux passant devant eux. Des « comptages manuels », dits « comptages de classification » — entrepris périodiquement par des agents des ponts et chaussées chargés de distinguer les véhicules passant devant eux : bicyclettes sans moteur, bicyclettes avec moteur auxiliaire; vélomoteurs, motocyclettes, scooters; automobiles particulières; camionnettes; camions; camions avec remorque; transports exceptionnels; transports en commun; tracteurs agricoles; matériels divers; véhicules à traction animale — complètent les résultats obtenus par les appareils de comptage.

Sont également effectuées des enquêtes de trafic ou enquêtes origine-destination. Sont étudiés tous les déplacements des véhicules à l'intérieur d'une zone, notamment à l'occasion de la mise au point de certains projets routiers, lorsqu'il s'agit de construire une nouvelle voie et de déterminer le trafic qu'empruntera celle-ci, ou bien encore de prévoir la circulation probable sur une déviation projetée autour d'une localité.

Dans le « comptage directionnel », l'étude ne porte que sur une zone restreinte et vise à déterminer les volumes de courants de circulation passant à une intersection donnée.

L'analyse de la circulation par ces différentes enquêtes statistiques permet de dégager les lois qui s'y appliquent (loi de Poisson), et, en fonction de ces lois, d'aménager l'infrastructure et de modifier la réglementation. L'évolution du trafic routier présente des variations de trois ordres : quotidiennes, hebdomadaires et saisonnières. La circulation automobile est essentiellement une circulation de jour. Elle peut se prolonger quelquefois la nuit dans les grands centres et les régions voisines, mais sur la plupart des chemins de rase campagne, 75 p. 100 de la circulation s'effectue entre 7 et 19 heures. Sur les voies urbaines, le pourcentage tombe à 65 p. 100; pendant les jours ouvrables, la courbe des fluctuations présente deux pointes de trafic : l'une vers 8 h 30, l'autre entre 18 et 20 heures. Enfin, 50 p. 100 de la circulation journalière en rase campagne et 50 p. 100 en ville s'effectuent pendant les huit heures les plus chargées.

Les variations saisonnières sont intéressantes à observer, surtout dans les régions de villégiature et de tourisme. En Ile-de-France, la circulation pendant les mois d'été est deux fois et demie plus intense que pendant l'hiver, et sur le littoral méditerranéen la circulation du mois d'août est quatre fois supérieure à celle du mois de janvier.

Quant aux pulsations hebdomadaires, elles subissent en fin de semaine une première courbe ascendante dans l'après-midi du samedi, pour atteindre le dimanche, et surtout en fin de journée, une montée maximale.

Ces différentes pulsations peuvent être combinées dans une courbe unique (dite « courbe des débits horaires classés »), qui donne pour les 8 760 h de l'année la valeur des volumes horaires classés par ordre décroissant. Cette courbe sera déterminante lorsqu'on établira des projets de travaux routiers. Les enquêtes statistiques ont conduit également à réviser certaines idées sur l'utilisation du réseau routier.

1° Pour les villes de plus de 50 000 habitants, on peut estimer que près de 80 p. 100 du trafic entrant a pour destination la ville même.

2° 40 à 50 p. 100 du trafic entrant a pour destination la partie centrale.

3° En France, en rase campagne, 2/3 de la circulation sont supportés par 1/3 du réseau, et 1/4 de la circulation par 1/20 du réseau.

4° Les trajets des véhicules automobiles sont, en moyenne, courts :

10 p. 100 sont supérieurs à 120 km, 20 p. 100 à 70 km, 30 p. 100 à 40 km et 40 p. 100 sont inférieurs à 10 km. Le problème de la circulation se pose donc autour des grands centres et entre eux. Des économistes américains ont mis en formule l' « attraction de la circulation » qui s'exerce entre les centres de population, et ils ont découvert que la loi d'attraction des masses s'appliquait à ce domaine avec une précision surprenante.

Autre conséquence, les conceptions que l'on se faisait sur les autoroutes doivent être modifiées. Elles ne doivent pas s'arrêter aux portes des villes, mais y pénétrer. Les grandes lignes de trafic étant radiales, il est nécessaire de prévoir une circulation intérieure distribuant le trafic radial autour du centre.

II. *Capacité de circulation.* C'est « le nombre maximal de véhicules que peut écouler une certaine section de route dans certaines conditions » (*Dictionnaire international de la technique de la circulation*). Pour calculer cette capacité, on a été amené à attribuer une valeur à chaque véhicule suivant l'espace qu'il occupe dans la file en mouvement, l'unité étant la voiture particulière (U. V. P.), par exemple, camion 2 U. V. P., tramway 3,5 U. V. P. Certains facteurs modifient les coefficients. En ville, une charrette à bras équivaut non plus à 1,2 U. V. P., mais à 4; la voiture à cheval équivaut à 5 U. V. P. Un camion qui, en terrain plat, correspond à 2 U. V. P., passe en terrain vallonné à 4 U. V. P., et en terrain montagneux à 8 U. V. P.

Le problème de la capacité, c'est-à-dire la possibilité d'écouler le trafic, dépend de deux variables fondamentales : la vitesse et l'espacement. Sur route, il existe une vitesse optimale qui correspond au maximum de débit : 50 km/h. Au-delà, le débit diminue quand la vitesse augmente. Dans les villes, les interdictions sont si nombreuses et si proches que ce sont elles qui commandent le débit. En se fondant sur l'analyse statistique des « créneaux », on a pu évaluer la probabilité pour un véhicule de s'insérer dans une file ou de la couper sans gêne pour cette dernière. On a pu préciser, par l'étude des espacements d'une file de véhicules demeurant au feu vert, les capacités des carrefours équipés de signaux lumineux et déterminer dans quel cas ils sont utiles et efficaces.

Les études dans les grandes villes, et en particulier à Paris, sont évidemment plus difficiles, et les enseignements souvent impossibles à mettre en pratique, du fait de la densité d'occupation du sol, du coût considérable des aménagements et surtout de l'opposition que l'on rencontre dès qu'il s'agit de modifier l'aspect d'un quartier.

Aussi, des mesures de police apportent dans certains cas un remède temporaire :

1° Priorité donnée à certaines grandes artères;

2° Interdiction du virage à gauche : on augmente ainsi le débit de certains carrefours de 30 à 60 p. 100;

3° Mise en sens unique (à Paris, pratiquement toutes les voies de moins de 7 m de large sont à sens unique). Pour les voies moyennes et larges dans certains cas, le débit augmente de 30 p. 100;

autoroute à pistes multiples dans la banlieue de Dallas (Texas)

le « Slussen » à Stockholm

centre de Londres (circulation à gauche)

4° Institution, dans certaines voies, de couloirs de circulation réservés aux autobus, aux véhicules de police, ambulances et taxis :

5° Interdiction du stationnement. Aux U. S. A., dans la plupart des grandes villes, le stationnement est interdit de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h. La suppression du stationnement peut accroître la capacité de 60 à 80 p. 100.

III. *Stationnement.* Le développement du trafic rend de plus en plus nécessaire une solution du problème du stationnement, qui présente plus de difficultés que celui des véhicules en circulation. L'établissement d'un plan pour le stationnement présuppose la connaissance présente d'emplacements dans une ville donnée et l'importance de la demande qu'il faut prévoir. Le volume de stationnement est constitué par le nombre de véhicules qui, à un moment donné, stationnent dans une zone, la demande de stationnement par le nombre de véhicules qui stationneraient dans cette zone si les difficultés de trouver un emplacement n'apparaissaient trop grandes. Le volume de stationnement n'est identique à la demande que si chacun peut stationner à distance raisonnable du lieu de destination. On s'est efforcé de calculer la demande dans divers types d'agglomérations et d'établir les règles correspondantes relatives au nombre d'emplacements nécessaires.

Dans une grande ville, le nombre d'emplacements nécessaires dans le centre est de l'ordre de $P = 0{,}12$ à $0{,}16\ N$ (P étant le nombre d'emplacements nécessaires et N le nombre de véhicules existant dans toute l'agglomération). D'autre part, la durée moyenne du stationnement pour une ville de 100 000 habitants est sensiblement de 46 mn pour les voitures particulières et de 21 mn pour les camions.

Pour répondre à ce besoin du stationnement, divers procédés sont employés. Les « parkings » en surface sont les moins coûteux à établir. Mais, dans les villes anciennes, ils ne peuvent être utilisés que rarement, la place faisant défaut. L'expérience a été faite de construire des garages aériens ou souterrains, avec monte-charge ou avec rampe.

Dans les districts urbains, où il est impossible de fournir suffisamment d'emplacements de stationnement, le problème consiste à répartir les emplacements de telle sorte que la satisfaction des besoins essentiels soit assurée. Il faut donc imposer des restrictions. Deux systèmes sont actuellement en vigueur :

1° Les compteurs de stationnement établis le long des trottoirs, chaque compteur correspondant à un emplacement et étant déclenché

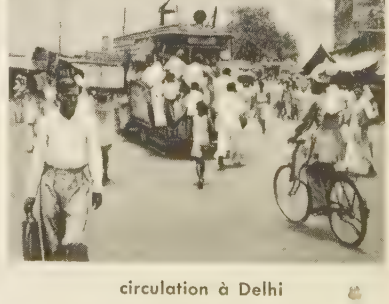

circulation à Delhi

Phot. Keystone, Goldner, U. S. I. S., Off. nat. du tourisme suédois, Serraillier-Rapho.

par le conducteur, qui arrête son véhicule, et cela contre paiement d'une redevance proportionnelle au temps d'arrêt ;
2° Les disques de stationnement. Ce procédé, d'abord employé à Paris, s'est étendu à diverses villes françaises et étrangères. Chaque conducteur, à l'intérieur d'une zone critique (zone bleue), n'a droit qu'à un temps de stationnement limité (1 h 30 par ex.), dont l'heure de début est indiquée par un disque de carton qu'il doit apposer à l'arrêt derrière le pare-brise.
La surveillance demande plus de personnel que dans le cas des compteurs de stationnement, mais le système, outre qu'il ne nécessite aucuns frais d'installation, est également générateur de recettes du fait des amendes. Malgré tous les palliatifs imaginables, les problèmes de circulation et de stationnement sont insolubles dans les grandes villes si une proportion importante des habitants n'utilise pas les transports en commun.

IV. *La sécurité.* V. PRÉVENTION *routière.*

● *Réglementation de la circulation.* Ce sont « toutes les dispositions, à l'exception de celles touchant l'infrastructure, qui servent à commander et guider la circulation et organiser la sécurité ».
Les textes généraux en vigueur sont actuellement l'ordonnance et le décret du 15 décembre 1958. Mais les préfets et les maires ont le droit de prescrire, dans la limite de leurs parcours et lorsque l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public l'exige, des mesures plus rigoureuses que celles qui sont édictées par les textes législatifs ou les décrets.
Les services de la gendarmerie pour les routes en rase campagne et dans les petites agglomérations, et les services de la sécurité nationale pour les centres urbains de province ont la charge de faire respecter et appliquer les textes législatifs et réglementaires en matière de police de la circulation routière, tandis que la Préfecture de police contrôle l'ensemble des routes, voies et rues du département de la Seine.
La police de sécurité publique de la Sûreté nationale comprend également le personnel des Compagnies républicaines de sécurité (C. R. S.), qui relève directement du ministère de l'Intérieur et constitue les réserves générales de la police de sécurité. Leur rôle est de renforcer la police urbaine et municipale, et d'assurer des missions propres de surveillance sur les voies de communication. Aux Compagnies républicaines de sécurité sont intégrées les anciennes brigades routières motocyclistes de la Sécurité nationale, qui, sous la dénomination de « pelotons motocyclistes de C. R. S. », forment un corps spécialisé de police routière permanente.
Le Code de la route est divisé en plusieurs titres, dont les uns sont des dispositions générales relatives à la circulation et applicables à tous les usagers, et dont les autres concernent les différents véhicules employés et les piétons (automobiles, motocyclettes, matériel agricole, matériels de travaux publics, engins spéciaux, etc.).
I. *Permis de conduire.* Nul ne peut conduire un véhicule automobile s'il n'est pas porteur d'un permis délivré par le préfet de sa résidence sur l'avis favorable d'un expert agréé par le ministère des Travaux publics. Les permis sont au nombre de sept :
A, motocyclettes avec ou sans side-car ;
A1, vélomoteurs et véhicules dont le moteur thermique a une cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³. L'examen préalable comporte uniquement des questions concernant le Code de la route ;
B, automobiles transportant des personnes et comprenant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum (les enfants de moins de dix ans comptent pour moitié, mais le nombre maximal de personnes transportées ne doit pas dépasser 10) — ou des marchandises et ayant un poids total à charge d'un maximum de 3 500 kg. Il peut y être adjoint dans l'un et l'autre cas une remorque d'un poids en charge de 750 kg ;
C, véhicules automobiles affectés au transport des marchandises et dont le poids total autorisé excède 3 500 kg ;
D, véhicule automobile transportant plus de huit personnes ;
E, véhicules automobiles des catégories B, C, D attelés de remorques de plus de 750 kg ;
F, véhicules des catégories A, A1, B spécialement aménagés pour tenir compte d'une infirmité.
Les permis A et A1 peuvent être obtenus à seize ans, B, C, F à dix-huit ans et D à vingt et un ans.
Les permis A, A1, B, F sont subordonnés à un examen médical lorsque les candidats sont atteints de la perte de vision totale d'un œil ou lorsque l'examinateur le demande.
Le permis C est précédé d'un examen médical et doit être prorogé tous les cinq ans, puis tous les deux ans lorsque le conducteur dépasse 35 puis 60 ans. Le permis D est accordé pour un maximum de cinq ans sur la vue d'un certificat médical, et il est prorogé automatiquement après examen médical.
Enfin, la validité de tout permis peut être limitée dans sa durée si, lors de sa délivrance, il est constaté que le candidat est atteint d'une affection compatible avec l'obtention du permis, mais susceptible de s'aggraver.
Le ministère des Travaux publics publie des tableaux des différentes affections qui empêchent la délivrance du permis. L'analphabète peut conduire, sauf en cas d'insuffiance mentale trop accusée.
En 1958, en France et dans les territoires d'outre-mer, 1 508 200 personnes ont passé l'examen du permis de conduire. La moyenne générale des ajournements a été de 52,48 p. 100.
Le permis de conduire peut être retiré temporairement ou définitivement, soit à la suite de fautes de conduite caractérisées et graves, soit à la suite d'accidents.
L'enseignement de la conduite des automobiles a été réglementé en 1959 et en 1962. Le conducteur d'un cyclomoteur doit avoir au moins 14 ans et être muni d'une licence de circulation.
II. *Assurance obligatoire.* Depuis 1959, tout véhicule à moteur doit obligatoirement faire l'objet d'une assurance couvrant la responsabilité civile du conducteur en ce qui concerne les dommages qu'il est susceptible d'occasionner aux tiers. La justification que le véhicule est assuré résulte de la production d'une attestation jaune (gratuite) ou verte (payante, mais valable à l'étranger) délivrée par l'assureur.
III. *Règles générales de la circulation.* En France, les véhicules circulent sur la partie droite de la route ; il en est de même dans la plupart des pays étrangers (en Angleterre et en Suède, la circulation s'effectue à gauche). Il est recommandé aux piétons de circuler à gauche, afin de faire face aux véhicules qu'ils rencontrent. Lorsque la chaussée comporte des voies délimitées par des lignes continues, le conducteur ne peut ni franchir ni chevaucher ces lignes ; lorsque la chaussée comporte des voies délimitées par des lignes discontinues, le conducteur ne peut franchir ces lignes qu'en cas de dépassement ; lorsqu'une voie est délimitée par une ligne continue doublée d'une ligne discontinue, le conducteur ne peut franchir ces lignes que si la ligne discontinue se trouve

autoroute de l'Ouest, trèfle de Rocquencourt (S.-et-O.)

autoroute à la sortie de Francfort-sur-le-Main

carrefour tréflé près de New York

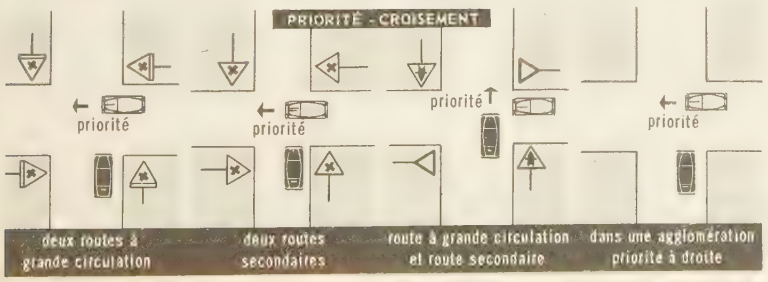

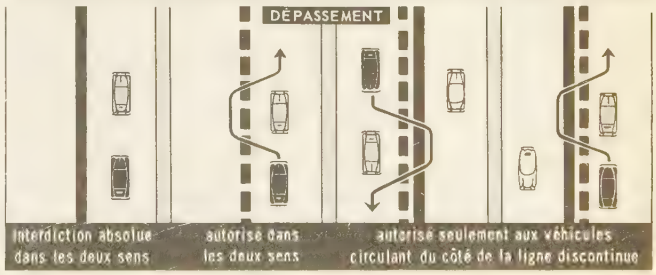

Phot. Durandaud (L. P. V. A.), Office du tourisme allemand, U. S. I. S.

dans une ville américaine des lignes blanches courbes guident les automobilistes

du même côté que lui de la ligne continue. Le conducteur qui s'apprête à déboîter ou à changer de direction doit d'abord vérifier qu'il peut le faire sans danger, ensuite signaler son intention et enfin, seulement, effectuer sa manœuvre.

Les croisements s'effectuent à droite et les dépassements à gauche (sauf lorsque le conducteur du véhicule à dépasser a signalé qu'il s'apprête à tourner à gauche ou s'il s'agit de dépasser un tramway roulant au milieu de la chaussée). Sont interdits les dépassements dans les virages, dans les sommets de côte et, d'une manière générale, lorsque la visibilité vers l'avant est insuffisante, sauf si la manœuvre peut s'effectuer sur la moitié droite de la route ; sont interdits les dépassements aux intersections de deux ou plusieurs routes, sauf pour le conducteur circulant sur une fraction de route à laquelle s'attache une priorité. Le stationnement n'est autorisé que s'il ne gêne pas la circulation, n'entrave pas l'accès des immeubles riverains et si la visibilité est suffisante ; en principe, il doit s'effectuer sur l'accotement afin de dégager le plus possible la chaussée.

agent de la circulation

A chaque intersection de route, le conducteur doit prendre toutes les précautions nécessaires. S'il circule sur une route ordinaire et croise une route classée à grande circulation, il doit laisser la priorité aux véhicules qui circulent sur cette dernière ; la présence du signal « stop » lui impose de marquer l'arrêt, même si aucun autre véhicule ne se présente sur la route prioritaire. A l'intersection de deux voies d'égale importance et dans les agglomérations, en général, la priorité appartient au conducteur qui vient de la droite.

IV. *Vitesse.* Tout conducteur doit constamment rester maître de sa vitesse et régler celle-ci en fonction des difficultés de la circulation, de la visibilité, de la conformation du terrain et des règlements en vigueur.

Les autorités ont toujours la possibilité de limiter la vitesse des véhicules en tout lieu. Dans les agglomérations, la vitesse des véhicules est limitée à 60 km/h, mais les autorités locales peuvent, dans les passages dangereux, imposer une vitesse moins élevée.

V. *Signalisation.* V. ce mot.

VI. *Équipement et éclairage des véhicules.* V. VÉHICULE. (→ Biblio.)

feux tricolores et panneau d' « interdiction de tourner à droite »

— Econ. polit. La *circulation* de la masse monétaire, entendue au sens large, implique des transmissions et du temps ; la *vitesse de circulation* peut donc être plus ou moins grande. On la mesure soit par le nombre de fois qu'une unité de monnaie change de possesseur pendant la période considérée, soit par le temps nécessaire à l'utilisation totale d'une certaine masse de monnaie. Cette vitesse a une incidence sur le niveau général des prix. Elle dépend en grande partie des réactions psychologiques des individus à une situation économique donnée ; ses variations sont particulièrement sensibles en période d'inflation.

salle de contrôle des signaux lumineux à la Préfecture de police Paris

— Géogr. L'étude de la *circulation* est une partie essentielle de la géographie humaine : son objet concerne les déplacements des hommes et des produits. Les faits de circulation sont intimement liés aux conditions économiques, à l'organisation de la production et des échanges.

● *Histoire.* Dans l'Antiquité, la plupart des civilisations limitent les phénomènes de la circulation aux razzias d'esclaves, à la prise de possession d'un territoire et au transport des métaux précieux ; il n'y a pas de commerce* organisé. La diffusion des poteries crétoises n'est généralement pas interprétée comme résultant d'une économie mercantile systématiquement conçue ; elle n'est que l'indice de la variété des lieux visités pour satisfaire les besoins en hommes, et en or et argent. Les Grecs et les Romains ne modifient pas les conceptions profondes des mécanismes réglant la circulation, mais ils joignent aux soucis des approvisionnements précédents celui de ne pas manquer de céréales.

La circulation se développe à mesure que les moyens et les conditions de la production se transforment. Jusqu'au XIXe s., elle reste très réduite : le commerce maritime n'intéresse que des produits précieux, qui peuvent supporter, du fait du transport, une augmentation considérable de leur valeur. Les échanges sur terre portent sur des tonnages limités et ne sont réalisés qu'à faible distance : les produits alimentaires sont consommés le plus souvent par les producteurs eux-mêmes ou leurs voisins immédiats.

Sous la monarchie de Juillet, le trafic global quotidien du roulage sur les plus grandes routes royales françaises ne dépasse encore qu'exceptionnellement la cargaison de trois camions gros porteurs.

L'essor de la production industrielle s'est accompagné d'un bouleversement de la structure des marchés commerciaux : les caractères de la circulation se trouvent modifiés. Autrefois simplement local, le commerce devient régional, national et même international, pour un nombre croissant de produits. La circulation atteint une échelle mondiale ; elle porte sur des volumes de marchandises de beaucoup supérieurs à ceux du passé : la Lorraine, à elle seule, expédie chaque jour plus de cinquante trains de minerai vers l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la région du Nord ; les divers Etats américains exportent annuellement plus de 20 millions de tonnes de blé ; la France reçoit en un an plus de 20 millions de tonnes de pétrole, dont une grande partie a subi des déplacements sur des milliers de kilomètres.

● *La nature des échanges de marchandises.* Les courants d'échanges caractéristiques de notre époque sont à la base de l'activité industrielle ; transports des matières premières vers les centres de transformation, et diffusion des produits de l'industrie sur les marchés de consommation intérieurs ou étrangers. Ils permettent encore l'apport de denrées alimentaires dans les zones urbaines : les transports se font sur de courtes distances, à grande vitesse et avec des précautions particulières (« chaînes du froid ») pour les produits laitiers, les légumes et les fruits des régions tempérées et méditerranéennes ; ils se font sur de longs parcours pour les céréales et parfois la viande (ravitaillement de l'Angleterre par l'Argentine et la Nouvelle-Zélande).

Les mouvements de marchandises en économie de type socialiste sont commandés par des impératifs de même ordre ; mais la direction de l'économie tend à systématiser les échanges et à en limiter l'amplitude dans la mesure où cela paraît compatible avec l'essor de la production (répartition des mines, distribution des productions agricoles soumise partiellement à des données naturelles). La multiplication du nombre des Etats où une économie de ce type est organisée ou en voie d'organisation entraîne la formation de deux marchés à la surface du globe ; entre eux, les échanges sont plus limités par des volontés politiques (restrictions aux fournitures de produits stratégiques) que par des difficultés économiques (problème des moyens de paiement, des cours des monnaies, du choix des éléments du commerce).

● *La nature des mouvements humains.* Les déplacements humains sont commandés avant tout par les nécessités de la subsistance, qui s'imposent différemment suivant les époques. Les premières migrations dont on ait la notion semblent bien liées aux mouvements naturels des troupeaux : le nomadisme à travers le Grand Nord sibérien, à la suite des troupeaux de rennes, pratiqué encore par des tribus kamtchadales ou samoyèdes, représente sans doute un héritage de ces formes archaïques de circulation.

Longtemps, les migrations saisonnières sont restées les plus nombreuses : elles étaient surtout le fait de paysans habitant des régions incapables de nourrir l'ensemble de leur population toute l'année, dans les conditions de production de l'époque. Un exode rural hivernal s'y produisait : tel était le cas des montagnes de l'Europe de l'Ouest entre 1750 et 1880. Aujourd'hui, on voit de nombreuses régions agricoles faire appel, au moins quelques semaines, à des travailleurs temporaires pour accomplir un cycle précis de travaux : vendange, ramassage de fruits, etc.

Les migrations quotidiennes intéressent un nombre infiniment plus grand d'individus : des centaines de milliers d'ouvriers et d'employés gagnent leur travail en train, en autocar, en automobile, à motocyclette ou à vélomoteur, effectuant des trajets atteignant jusqu'à 50 km ; les grandes métropoles ne sont plus seules à connaître ces courants humains ; les villes moyennes deviennent également le centre de tels déplacements ; il s'en produit encore d'innombrables au sein même des grandes zones industrielles.

C'est encore la ville qui est génératrice des autres déplacements caractéristiques du XXe s. : les populations des régions rurales voisines sont attirées vers les centres commerciaux. Les villes sont enfin le point de départ des grandes migrations touristiques, dont la régularité est suffisante pour leur conférer un caractère géographique.

● *Les techniques.* La circulation repose, comme toute activité humaine, sur l'emploi de techniques qui ont évolué au cours de l'histoire ; les inventions de la roue et de la voile sont aussi décisives en leur temps que celles de l'avion et de la locomotive à notre époque ; cependant, on peut affirmer qu'après une longue période de progrès lents, c'est en un demi-siècle (1850-1900) qu'ont été faites les découvertes qui sont à la base de l'emploi de toutes les techniques modernes de transport.

Le portage par l'homme s'est perpétué jusqu'au début du siècle ; il existe encore dans certaines régions africaines, de l'Amérique tropicale, de l'Asie centrale et même dans des zones montagneuses des pays d'économie développée : s'aidant du joug, du coussinet, de la hotte, l'homme porte de 25 à 40 kg.

L'utilisation de l'animal représente un progrès : la bête porte souvent des charges supérieures à celles qui sont confiées à l'homme, et sur des distances plus grandes chaque jour ; à ces avantages s'ajoute la possibilité de confier la conduite de plusieurs bêtes à un seul homme. Les principaux animaux utilisés sont le chien (régions polaires), le renne, le chameau, originaire d'Asie et introduit en Afrique au VIe s. av. J.-C. (jusqu'à 300 kg de charge), le yack, utilisé dans les hautes montagnes d'Asie centrale (jusqu'à 120 kg de charge), le lama, employé dans les Andes (jusqu'à 50 kg de charge), le cheval, employé par la majeure partie des nomades (jusqu'à 150 kg de charge). L'emploi de véhicules auxquels on pouvait atteler les bêtes remonte sans doute au IIIe millénaire avant notre ère : on l'attribue aux Chaldéens. Mais le progrès décisif n'est obtenu qu'avec le perfectionnement de l'attelage, au Moyen Age : la traction est assurée alors par la base de l'omoplate et non plus par la gorge ; on obtient la possibilité de mettre les bêtes en file.

Dans un autre ordre d'idée, la circulation par eau est rénovée grâce à l'utilisation de la voile, et elle bénéficie ultérieurement de nombreuses découvertes.

Malgré des progrès indiscutables au XVIIIe s., les moyens de transport sont totalement incapables de répondre aux besoins économiques de la production qui s'impose au XIXe s., à la suite de la révolution industrielle. Ils présentent en commun des défauts rédhibitoires. Ils sont lents : soixante-dix jours environ d'un port anglais à Melbourne, quatorze jours de Paris à Bordeaux en diligence

Phot. U. S. I. S., Agence intercontinentale, Larousse, Préfecture de Police.

dans le dernier quart du XVIIIe s. Ils sont très irréguliers : beaucoup de routes sont impraticables en hiver ; beaucoup de rivières ou de canaux sont rendus inutilisables par le manque d'eau en été et par le gel en hiver ; sur mer, les voiliers sont soumis assez étroitement au souffle des vents, d'où des variations dans la durée des voyages. Ils sont incapables, au moins sur terre, d'assurer des transports massifs (vers 1830, des bateaux transportent jusqu'à 1 200 t). Toutes ces conditions déterminent un prix élevé du transport. Le chemin de fer et l'utilisation de la vapeur dans les navires renouvellent toutes les données des problèmes de la circulation, permettant avant tout une sensible baisse des prix.

● *La structure de la circulation.* Les moyens de transport formant les réseaux sont soumis à des formes différentes d'organisation. L'ampleur des investissements nécessaires à la construction ferroviaire fait que les entreprises exploitantes sont de très puissantes sociétés. Il en va de même pour la circulation maritime et la circulation aérienne, cette dernière étant en outre très particulièrement appuyée par l'Etat.

La navigation intérieure et le transport sur route présentent des traits similaires de structure : certes, ils ne nécessitent pas l'entretien d'une infrastructure développée comme les chemins de fer, ils n'utilisent pas un matériel onéreux comme la marine marchande, ils n'emploient pas non plus un matériel de très haut prix et de très courte durée d'utilisation, par suite des constantes améliorations techniques, comme l'aviation commerciale. C'est pourquoi de petits industriels peuvent acquérir individuellement la péniche ou le camion permettant d'assurer un transport. Mais, à côté d'eux, de puissants organismes se développent, possédant une grande part des véhicules et assurant une proportion du trafic plus grande encore que ne le laisserait prévoir le volume du parc dont ils disposent ; ainsi, dans la majeure partie des départements français, les véhicules de deux ou trois grandes entreprises à réseaux multiples parcourent entre les deux tiers et les trois quarts de tous les kilomètres accomplis dans la circonscription, le reste étant partagé entre une trentaine ou une quarantaine d'entrepreneurs. De même, plus de la moitié des véhicules destinés au transport des produits pétroliers est propriété des grands trusts distributeurs d'essence.

La circulation ne présente pas les mêmes formes d'organisation dans toutes les régions du globe : un réseau très serré de moyens de communication variés ne se développe que dans quelques régions privilégiées ; des routes et voies ferrées isolées, souvent survolées par des lignes aériennes, desservent de vastes territoires à l'économie encore attardée ; enfin, dans des secteurs limités, la rareté des produits à transporter, dans les conditions actuelles de la mise en valeur, a maintenu jusqu'à nos jours les méthodes les plus archaïques et les moins efficaces de circulation (portage, utilisation des animaux de bât). La répartition de ces formes d'organisation est en rapport direct avec l'inégalité de développement économique des diverses régions du monde. (→ Biblio.)

— Math. Lorsque le point d'application d'un vecteur, constant en grandeur et en direction, décrit un second vecteur donné, la *circulation du vecteur* est le produit scalaire des deux vecteurs. Dans un champ vectoriel, l'élément de circulation en un point P, dans une direction *d*, est le produit scalaire du vecteur (du champ) en ce point par un vecteur infinitésimal de direction *d*. La circulation le long d'une courbe est l'intégrale curviligne sur cette courbe portant sur cet élément de circulation. On voit l'analogie de cette définition avec celle du travail d'une force, qui n'est autre chose que la circulation du vecteur force. Dans un champ newtonien, la circulation du vecteur champ ne dépend que du point de départ et du point d'arrivée, et non du chemin suivi ; elle est égale à la différence de potentiel entre ces deux points.

— Physiol. L'Antiquité ne connut pas la *circulation du sang*, et Aristote croyait que l'air des poumons pénétrait directement dans les artères ; Galien considérait le foie comme le générateur du sang, et plaçait dans le cœur le centre de la respiration. En 1553, Michel Servet distingua le cœur droit du cœur gauche et admit la circulation pulmonaire. En 1555, André Vésale montra que ces deux cœurs ne communiquent pas et distingua les artères et les veines ; en 1629, W. Harvey découvrit la circulation du sang et formula ses principales lois ; ultérieurement, Bartholin indiqua le rôle des vaisseaux lymphatiques. Enfin, au XIXe s., Magendie expliqua la nature et la fonction des capillaires, découverts par Malpighi, et Cl. Bernard reconnut les nerfs vaso-moteurs et leur influence sur la circulation locale.

Chez les animaux pluricellulaires, la circulation, si simple qu'elle soit, a pour fonction d'apporter aux tissus les substances dont ils ont besoin et d'entraîner loin d'eux les déchets de fonctionnement, de manière à maintenir à peu près constante la composition du milieu intérieur dans lequel vivent toutes les cellules de l'organisme. Par suite, le développement progressif de l'appareil circulatoire consiste dans la différenciation d'organes moteurs, le ou les cœurs, chargés de pousser le liquide nourricier, ou sang, dans un système de canaux ou vaisseaux, artères et veines. Chez les animaux inférieurs, même quand il existe des organes pulsatiles et un vaisseau dorsal, comme le montrent les insectes, la circulation demeure *lacunaire*, parce que le sang baigne la cavité viscérale et circule dans des vaisseaux incomplètement fermés. Chez les mollusques, on trouve des organes analogues aux artères et aux veines, mais il y a encore mélange du sang artériel et du sang veineux ; ce mélange a également lieu dans le cœur des vertébrés inférieurs, où le ventricule est unique, mais il n'existe plus chez les oiseaux et les mammifères, où la séparation du cœur droit veineux et du cœur gauche artériel est complète et où le système vasculaire est rigoureusement clos.

● *Circulation de l'embryon.* Au cours de la vie intra-utérine, l'embryon présente deux modes successifs de circulation. Pendant le premier temps, qui dure du 15e au 45e jour environ, le cœur se réduit à un tube contractile et la circulation est dite *omphalomésentérique ;* pendant le second (du 45e jour à la naissance), elle est dite *placentaire ;* le cœur ne possède initialement que trois cavités : la cavité ventriculaire, qui se partage ultérieurement en deux pour donner les ventricules ; la cavité auriculaire, qui constituera les oreillettes, communiquant jusqu'à la naissance par le trou de Botal ; enfin, le bulbe aortique, en rapport avec la cavité ventriculaire et d'où dérive l'aorte. La petite *circulation,* ou *circulation pulmonaire,* n'existe pas, car c'est par le placenta que s'oxygénise le sang fœtal. Quinze jours après la naissance, la circulation du petit enfant est devenue semblable à celle de l'adulte.

● *Circulation sanguine.* L'appareil circulatoire de l'homme est essentiellement composé, comme chez les vertébrés supérieurs, d'un organe moteur central, le cœur*, et de vaisseaux : les artères*, partant du cœur, et les veines*, y aboutissant ; entre les artères, qui conduisent le sang oxygéné aux différents organes, et les veines, qui ramènent au cœur le sang chargé d'acide carbonique et de déchets, existe un système interposé de petits vaisseaux très fins, constitués par une seule couche de cellules endothéliales : c'est le *système capillaire* ;* au niveau de ces capillaires se font les échanges entre le sang, qui apporte l'oxygène et les substances nutritives, et la lymphe intercellulaire, qui y rejette l'acide carbonique et les déchets de fonctionnement.

La circulation sanguine est continue, le rythme cardiaque, alternatif, étant progressivement amorti par l'élasticité des artères. Elle s'accomplit toujours dans le même sens : le sang des veines provenant des divers organes débouche, par la veine cave, dans l'oreillette droite ; il passe dans le ventricule droit et en sort par les artères pulmonaires, qui le conduisent aux poumons, dans lesquels il se transforme en sang artériel, et est ramené, par les veines pulmonaires, à l'oreillette gauche. Ce circuit constitue la *petite circulation,* ou circulation pulmonaire.

Parvenu dans l'oreillette gauche, le sang artériel passe dans le ventricule gauche et en sort par l'aorte ; de là, il parvient enfin aux divers organes en suivant les ramifications successives des vaisseaux en artères, artérioles et

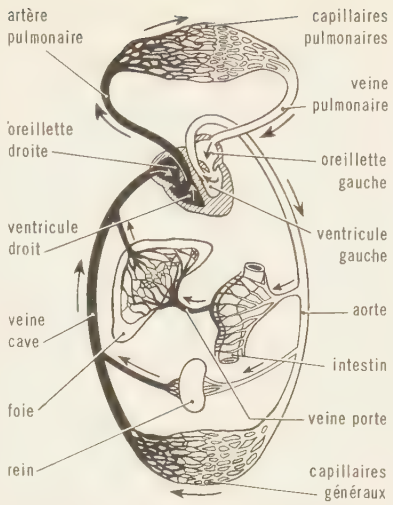

circulation sanguine

capillaires, où son cours se ralentit notablement. Après avoir subi dans les capillaires les modifications d'échanges indiquées plus haut, le sang retombe dans le système veineux, qui, finalement, le conduit à la veine cave et à l'oreillette droite. Et le cycle recommence. Telle est la *grande circulation.* Sur son parcours se rencontre une circulation particulière, dite *système porte,* qui, par la veine porte, conduit le sang veineux provenant des capillaires intestinaux au foie ; là, la veine se résout de nouveau en capillaires que traverse le sang porte, lequel aboutit, par les veines sus-hépatiques, à la veine cave. La circulation est relativement rapide, car on estime que le sang fait, en une heure, plus de 120 fois le tour du corps. Cette circulation se fait avant tout par la force contractile du cœur ; elle est entretenue dans les artères pendant la diastole du cœur grâce à l'élasticité des artères, dont la paroi, distendue au moment de la systole cardiaque, presse ensuite sur le sang avec une force égale à celle qui l'avait distendue, et assure ainsi la continuité de la circulation.

Dite aussi *circulation de retour,* la *circulation veineuse* est assurée par un facteur principal, le reliquat de pression artérielle (cette force se fait sentir à travers les capillaires ; s'exerçant derrière le sang veineux, elle est appelée, pour cette raison, *vis a tergo*), et par des facteurs accessoires : 1° la pesanteur pour les veines situées au-dessus du cœur ; 2° les contractions musculaires, qui, en exerçant des pressions tangentielles sur les parois veineuses, compriment le sang et le forcent à circuler dans un sens unique (retour vers le cœur), grâce à la présence dans les veines de *valvules** qui orientent la direction du sang ; 3° les mouvements respiratoires (aspiration thoracique, compression abdominale par abaissement du diaphragme), qui produisent, au moment de l'inspiration, une pression inférieure à la pression atmosphérique dans les veines caves et les oreillettes.

CIRCULATION SANGUINE
v. hors-texte en couleurs page 117

● *Circulation lymphatique.* Elle ne représente pas une véritable circulation, puisque la lymphe ne revient pas à son point de départ, mais une simple dérivation dans un système spécial de vaisseaux, dits *lymphatiques.* La lymphe des espaces péricellulaires se réunit dans les vaisseaux lymphatiques ; les chylifères, venus de l'intestin, et les vaisseaux lymphatiques de la partie gauche du corps se déversent dans le *canal thoracique,* qui présente à sa partie inférieure une sorte de réservoir : la citerne de Pecquet ; le canal thoracique remonte le long de la colonne vertébrale et vient se jeter dans la veine sous-clavière gauche ; les autres vaisseaux lymphatiques, provenant de la partie droite du corps, aboutissent à la veine sous-clavière droite. Cette progression se fait à peu près sous les mêmes influences que la circulation veineuse : *vis a tergo* surtout, puis aspiration thoracique, poussées abdominales, contractions musculaires et, enfin, présence dans les vaisseaux de valvules en *nid de pigeon,* qui empêchent le reflux de la lymphe. La vitesse de déplacement de celle-ci est notablement

plus faible que celle du sang dans les veines de même grosseur ; en outre, la pression qu'elle subit ne dépasse guère quelques millimètres de mercure. L'action du système nerveux, et, notamment, celle des nerfs mésentériques et des nerfs splanchniques, fait varier l'irrigation lymphatique, mais c'est en somme la production de la lymphe qui, par la *vis a tergo*, règle surtout son déplacement. (→ Biblio.)

CIRCULATOIRE adj. Anat. et Physiol. Relatif à la circulation du sang : *Troubles circulatoires.* ‖ *Appareil circulatoire,* ensemble des artères et des veines.

CIRCULER v. intr. (lat. *circulari*). Se mouvoir de façon à revenir à son point de départ : *Le sang circule dans les veines.* ‖ Aller et venir, se transporter ou être transporté d'un endroit dans un autre : *Toute la journée, des hommes à visage sinistre ont circulé dans le Louvre* (Dumas père). ‖ Passer de main en main : *Faire circuler des capitaux, des effets de commerce.* ‖ *Fig.* Se propager : *Il circulait des histoires abominables, on parlait d'affiches manuscrites* (Zola).
◆ V. tr. Pétr. Assurer la circulation d'un produit dans une installation de raffinage : *Circuler du gas-oil.*

Circulus viciosus (mots lat.). Chirurg. Reflux dans l'estomac du contenu intestinal après gastro-entérostomie, sans passage dans l'intestin.

cire
médaillon par A. Benoist
Louis XIV en 1706
musée de Versailles

CIRCUM- [kɔm], élément tiré du lat. *circum,* autour, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CIRCUMDUCTION [sirkɔm] n. f. Mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point.
— Physiol. Mouvement complexe du maxillaire inférieur qui représente la combinaison de tous les mouvements possibles : ouverture, fermeture à gauche, à droite, en avant, en arrière. (La circumduction permet la mastication des aliments.)

CIRCUMMÉRIDIEN, ENNE [sirkɔm] adj. Qui se trouve à quelques degrés au plus du méridien d'un lieu. ‖ *Hauteur circumméridienne,* valeur, variant lentement avec le temps, de la hauteur d'une étoile peu avant ou peu après son passage au méridien. ‖ *Observation circumméridienne,* observation faite sur un astre lorsqu'il se trouve, au plus, à un petit nombre de degrés avant ou après son passage au méridien.

CIRCUMNAVIGATEUR [sirkɔm] n. m. Celui qui fait un voyage de circumnavigation.

CIRCUMNAVIGATION [sirkɔm] n. f. Voyage maritime autour d'un continent : *Les Phéniciens firent sans doute les premiers la circumnavigation de l'Afrique.* ‖ Voyage maritime autour du globe.
— Encycl. Le plus célèbre des voyages de *circumnavigation* est celui que commença en 1519 Fernand de Magellan. D'autres ont été réalisés par les Français Bougainville et La Pérouse, et par l'Anglais Cook, au XVIIIe s., puis, au siècle suivant, par de nombreuses expéditions scientifiques telles que celles du capitaine Baudin, de l'Américain Wilkes, de Dumont d'Urville, de la *Novara,* du *Challenger,* etc.

CIRCUMNUTATION [sirkɔm] n. f. Mouvement hélicoïdal que décrit l'extrémité de la racine ou de la tige d'un végétal par suite du déplacement progressif sur ses axes de la génératrice de plus grande croissance.

CIRCUMPOLAIRE. V. CIRCOMPOLAIRE.

CIRCUMPOTATION [sirkɔm] n. f. Action de boire à la ronde. (Dans les banquets romains, les convives s'invitaient mutuellement à boire, et faisaient circuler une coupe autour de la table.)

CIRCUMZÉNITHAL, E, AUX [sirkɔm] adj. Qui entoure le zénith ou qui est proche de lui : *Astres circumzénithaux.*

CIRE n. f. (lat. *cera*). Matière jaunâtre molle, devenant dure et cassante au froid, connue surtout comme le produit des abeilles, qui en construisent leurs rayons : *Frotter un parquet avec de la cire.* ‖ Galipot coloré servant à cacheter les bouteilles. ‖ *Cire à cacheter,* composition colorée de gomme laque et de térébenthine, servant à cacheter les lettres. (On dit aussi *cire d'Espagne.*) ‖ *Cire vierge,* cire naturelle qui n'a encore été employée à aucun ouvrage. ‖ *Cire à modeler,* mélange de craie sèche, de poudre, de farine de froment, et de cire blanche fondue, que l'on colore à volonté et qui sert au modelage. ‖ Objet en cire : *Les cires du musée Tussaud.*
— Langue class. Loc. *Cire molle* ou, simplem., *cire,* caractère doux, facile à manier. ‖ *Comme de cire,* fort à propos, très bien : *Approchant la pantoufle de mon pied, il vit qu'elle y était juste comme de cire* (Perrault).
— Apic. *Cire gaufrée,* feuille de cire sur les deux faces de laquelle sont imprimés, en relief, les fonds hexagonaux des alvéoles de rayons d'abeilles. (Les feuilles sont placées dans des cadres de ruches pour permettre aux abeilles de construire plus rapidement leurs rayons.)
— Bx-arts. *Peinture à la cire,* procédé qui consiste dans l'emploi de couleurs détrempées, au moment de l'exécution, dans de la cire liquide mélangée d'essence.
— Bot. Substance analogue à la cire, sécrétée par divers végétaux : *Chou, palmier à cire.*
— Chirurg. dent. *Cire dentaire,* substance à base de cire d'abeille, dont les propriétés sont établies pour couler les maquettes d'appareils de prothèse. ‖ *Cire d'articulé,* maquette établie en cire, qui permet d'enregistrer en bouche la position des arcades, en occlusion.
— Hist. *Droit de cire,* droit de luminaire versé à certains officiers de la maison du roi, de la chancellerie, etc.
— Méd. Cérumen* ou matière jaune qui se forme dans les oreilles. ‖ Chassie, matière gluante qui s'amasse au bord des paupières.
— Métall. *Coulée* ou *moulage* à cire perdue,* coulée d'un métal dans un moule dont l'empreinte est laissée par un modèle de l'objet en cire éliminée par fusion (cire perdue). [La plupart des statues d'art en bronze ont été réalisées par ce procédé.]
— Minér. *Cires minérales,* carbures d'hydrogène solides, en partie oxydés, que l'on rencontre parfois cristallisés dans la nature, et provenant généralement d'arbres résineux. (La plus connue est l'ozocérite.)
— Ornith. Membrane qui recouvre la base du bec de certains oiseaux : *L'aigle a le bec anguleux et la cire un peu poilue.*
— Pétr. V. part *encycl.*
— Technol. Mélange de diverses cires végétales et animales ayant servi de support, sous forme de « cylindres », aux enregistrements destinés au phonographe d'Edison. (Elle sert également pour la gravure initiale, ou « mère », des disques durs commerciaux.)
— Encycl. Hist. nat. La *cire animale* est produite par certains hyménoptères, dont l'espèce la plus connue et la plus productrice est l'abeille* domestique. Cette cire est sécrétée par des glandes hypodermiques au nombre de 4 paires, situées sous les bandes ventrales qui relient les anneaux abdominaux successifs (2 à 5). Elle sort sous forme de petites lamelles qui sont aussitôt saisies par les pattes postérieures pour être portées aux mandibules, où elles sont malaxées avant d'être utilisées pour la construction des rayons. Pour obtenir de la cire pure, on extrait d'abord le miel des rayons qui sont ensuite plongés dans l'eau bouillante. La cire monte à la surface et se solidifie par refroidissement. Dans les ruches* à cadres mobiles, l'apiculteur utilise la cire préparée en feuille gaufrée, en plaçant, dans la partie supérieure des cadres, une amorce de feuille gaufrée, à partir de laquelle les abeilles construisent un nouveau rayon de cire.
La cire est constituée par un mélange d'esters, d'alcools et d'acides aliphatiques de poids moléculaire élevé, saturés ou non. De densité 0,966, elle fond vers 62-63 °C. Elle est de coloration jaunâtre ; on la blanchit en la grêlant, c'est-à-dire en la soumettant à l'action du soleil et de la rosée. La cire peut être falsifiée avec du kaolin, de la craie, de l'amidon, du suif, etc., et ces altérations sont souvent difficiles à déceler.
La cire jaune sert à préparer l'encaustique pour parquets ; elle entre dans la composition des crayons lithographiques, de la cire à cacheter, de la peinture à l'encaustique. Elle est employée pour fabriquer les figures de cire, et surtout les bougies, les cierges, etc. La cire d'abeille, purifiée, blanche, entre dans la composition de cérats, de nombreuses crèmes de beauté, de la cire à épiler. D'autres insectes hyménoptères produisent aussi de la cire, mais on ne la recueille pas.
● *Cire végétale.* Un certain nombre de végétaux produisent une matière plus ou moins analogue à la cire d'abeille ; cette cire, qui apparaît sous la cuticule sous forme de baguettes serrées les unes contre les autres ou de granulés, a, en général, pour rôle, d'augmenter l'imperméabilité des tissus (des feuilles, des fleurs, des fruits). Parfois, elle est assez abondante pour faire l'objet d'une récolte ; c'est le cas chez divers palmiers (appelés *ciriers*) et chez le myrica de la Louisiane. La *cire de carnauba* provient d'un palmier du Brésil. L'industrie utilise la cire végétale à la fabrication des bougies, des savons, etc. (→ Biblio.)
— Bx-arts. Les sculpteurs et les orfèvres se servent parfois de *cire* pour exécuter leurs modèles, qui ont ainsi l'avantage de ne pas se rétrécir en séchant, comme les modèles en terre, qu'on est forcé de mouler en plâtre. Les Grecs modelaient en cire les portraits et les statues de personnages vivants. Dans l'habitation romaine, sous la galerie, autour de l'*impluvium,* figuraient les images en cire des ancêtres du propriétaire. Au Moyen Age, on modela des statues peintes dont le visage était de cire, parfois aussi le personnage entier (v. ENVOÛTEMENT). On fit également des sceaux en cire, ainsi que des flambeaux décorés et des ex-voto. Le XVIe s., en Italie, connut la mode des médaillons de cire ; importée en France, cette mode y dura un siècle et demi. Les médaillons de cire représentent généralement, vus de profil, des personnages en somptueux costumes ; on appliquait ces médaillons sur ardoise, sur verre, sur ivoire, et on les renfermait parfois dans des boîtes de cuir. Verrocchio, Luca Della Robbia, Michel-Ange furent des céroplastes ; en France, Antoine Benoist fit un célèbre portrait de Louis XIV, et on lui doit l'idée de mouler sur nature un certain nombre de bustes et de mains, puis d'exécuter des figures de grandeur naturelle qui, coloriées et habillées, sont l'origine de nos musées céroplastiques. Le même Benoist acclimata chez nous les préparations anatomiques, connues en Italie dès la fin du XVIe s.
Fonte à cire perdue. Ce procédé, qui n'est plus guère employé que pour les œuvres d'art de petite dimension, le fut beaucoup à l'époque de la Renaissance, ainsi qu'aux XVIIe et XVIIIe s. Le moule en sable devant être façonné sur le modèle original enduit d'une couche de cire, l'œuvre est perdue si la fonte ne réussit pas du premier coup.
— Pétr. Les *cires* de pétrole sont des paraffines d'une structure cristalline fine et peu apparente. Elles sont généralement plus opaques et foncées que la paraffine, leur couleur variant du blanc jaunâtre au brun foncé. On les appelle aussi *paraffines microcristallines ;* elles sont obtenues par déparaffinage et recristallisation, et recherchées, lorsqu'on désire une paraffine dont la qualité se rapproche des cires naturelles, pour l'industrie alimentaire, les applications pharmaceutiques, les cosmétiques, l'imprégnation des tissus, du papier, etc.

CIRÉ n. m. Vêtement de toile huilée et rendue imperméable, que les marins portent par mauvais temps, par-dessus leurs vêtements ordinaires.

CIREMENT n. m. Action de cirer.

CIRENCESTER, v. de Grande-Bretagne (Gloucestershire), sur le revers des Costwold Hills, au S.-E. de Gloucester ; 11 200 hab. Située à l'emplacement d'un établissement romain, la ville possède un musée où sont réunis des vestiges antiques. Eglise paroissiale (XIVe et XVe s.). Marché.

CIRER v. tr. Enduire, frotter de cire : *Cirer du fil, un parquet.* ‖ Enduire de cirage : *Cirer des chaussures.* ‖ Chez les feuillagistes, tremper les feuillages dans des bains de cire, pour leur donner de la consistance ou pour les préparer au féculage. ‖ *Toile cirée,* toile de coton couverte d'un enduit à base d'huile de lin cuite, qui la rend imperméable. ‖ *Fig. Cirer les bottes à quelqu'un,* le flatter bassement.

CIRES-LÈS-MELLO, comm. de l'Oise (arrond. de Senlis), à l'O. de Creil, sur le Thérain ; 1 569 hab. (1 319 aggl.). Eglise des XIIe, XIIIe et XIVe s. Filature. Château de Mello (XVIIIe s.).

CIREUR, EUSE n. Personne qui cire : *Cireur de bottes, de parquets.*

CIREUSE n. f. Appareil électrique muni de brosses, permettant de cirer, de lustrer et d'entretenir les parquets et les sols dallés.
— Encycl. Equip. ménag. Il existe deux types de cireuses : les *cireuses à plateaux* (brosses cylindriques à axe vertical) et les *cireuses à rouleaux* (brosses cylindriques à axe horizontal). Les jeux de brosses sont interchangeables, et l'on peut utiliser successivement la brosse à décaper, la brosse à poncer, la brosse à cirer, puis la brosse à polir et les feutres à lustrer.
La cireuse électrique permet l'entretien des sols avec un minimum de fatigue. Certains modèles peuvent se rattacher à l'aspirateur, absorbant ainsi les poussières au fur et à mesure du travail, ce qui est encore plus rapide et plus hygiénique.

CIREUX, EUSE adj. De la nature, de la couleur de la cire : *Il fut frappé par cette figure cireuse, presque grise, qui ne se souleva pas d'entre les oreillers* (F. Mauriac).
— Pathol. *Dégénérescence cireuse*, mode de dégénérescence qui transforme les tissus en une matière ayant l'aspect de la cire.

CIREY-SUR-BLAISE, comm. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), dans le Barrois, au S. de Wassy ; 233 hab. Château de la marquise du Châtelet, habité par Voltaire de 1734 à 1740.

CIREY-SUR-VEZOUZE, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), en bordure des Vosges ; 2 500 hab. [*Ciréens*]. Château du XVIIIe s. Manufacture de glaces. Cartonnages. Ebénisterie. Broderie.

CIRIER n. m. Marchand ou fabricant de cierges. ‖ Industriel ou artisan préparant la cire ou des produits en cire. ‖ Artiste qui exécute des travaux en cire.
— Flor. Nom commun à plusieurs arbres ou arbrisseaux (notamment le myrica) qui produisent de la cire.
— Hist. *Cirier de la grande chancellerie*, bas officier qui fournissait et préparait la cire pour sceller les expéditions de la grande chancellerie. Cette charge fut supprimée en 1632, mais rétablie de 1639 à 1789.

CIRIÈRE adj. et n. f. L'une des abeilles qui sécrètent la cire et en construisent les rayons.

CIRILLO (Domenico), médecin et botaniste italien (Grumo Nevano, près de Naples, 1739 - Naples 1799). Elu député après l'établissement de la république Parthénopéenne (1799), il fut arrêté et exécuté sur l'ordre de Nelson.

CIRON n. m. (francique *seurjo*). Nom donné parfois aux organismes inférieurs et quasi microscopiques, en particulier à un acarien qui vit souvent sur le fromage.

CIRON, riv. du bassin d'Aquitaine, affl. de la Garonne (r. g.) ; 85 km. Elle traverse le pays d'Albret et les petites landes du Bazadais, puis conflue un peu en aval de Langon.

CIRON, comm. de l'Indre (arrond. du Blanc), sur la Creuse ; 735 hab. (237 aggl.). Château de Romefort, du XIVe s. ; lanterne des morts (XIIe s.).

CIRQUE n. m. (lat. *circus*, cercle). Enceinte circulaire, piste sablée destinée aux jeux publics, chez les Romains. ‖ Enceinte circulaire et couverte, où se donnent des spectacles équestres et acrobatiques.
— Géomorphol. Dépression de forme semi-circulaire, à bords raides, entaillée par les glaciers : *Les cirques correspondent toujours à la partie haute des glaciers, à leur zone d'alimentation.* (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Hist. Les *cirques* furent nombreux à Rome : Circus Maximus, Circus Flaminius, Cirque de Caius (de Caligula), Cirque de Maxence. Dans les provinces, les Romains en bâtirent dans la plupart des villes importantes. Ils sont tous construits sur le même plan : piste divisée par une levée de terre (*spina*) ornée de statues et d'obélisques, écuries, loge impériale, arcs, etc.
Le Circus Maximus, le plus ancien, de forme allongée, mesurait 670 m sur 215. Selon les *Régionnaires*, il pouvait contenir 385 000 spectateurs. A l'extrémité occidentale, qui était en forme de demi-cercle, s'ouvraient les *carceres*, édifiés dès 329 av. J.-C., d'où s'élançaient les chars pour la course ; à l'autre extrémité, qui était à peine courbe, s'élevait un arc de triomphe construit par Titus (80 apr. J.-C.). L'*arène* était divisée en deux parties, dans le sens de la longueur, par la *spina*, autour de laquelle les chars devaient effectuer un certain nombre de tours. Cette *spina* se terminait à ses deux extrémités par deux bornes (*metae*) recouvertes de bronze doré ; elle portait en outre un autel, et deux appareils spéciaux, les *septem ovo*, gros œufs de bois (174 av. J.-C.), et les sept dauphins de bronze (33 av. J.-C.), chargés d'indiquer constamment le nombre de tours déjà effectués par les concurrents. Sur les côtés de l'arène se trouvaient les gradins destinés au public ; celui-ci y accédait par une série d'escaliers en communication directe avec les arcades extérieures.
On avait coutume de commencer les jeux du cirque par une procession (*pompa*), apparentée au cérémonial du triomphe, et qui rappelait l'origine religieuse des jeux. Présidée par le magistrat en costume de triomphateur, suivi de cavaliers et de chars, des prêtres et des images des dieux, elle partait, à Rome, du Capitole, et gagnait le cirque par le forum et le *Vicus Tuscus*. Après quoi se déroulaient les courses de chars. Partis des *carceres*, les chars, attelés de deux, quatre chevaux ou plus, effectuaient sept tours complets, virant périlleusement à gauche autour des bornes des extrémités de la *spina*. Les courses se succédaient à longueur de journée, et le public se passionnait pour les succès des diverses factions de cochers*, rouges, blancs, verts et bleus. Les combats de gladiateurs et les chasses, qui avaient lieu d'ordinaire dans l'amphithéâtre, se firent souvent aussi au cirque, de même que toutes sortes de divertissements. A l'époque byzantine, les jeux du cirque passionnèrent plus que jamais les foules.
Les Mérovingiens essayèrent de restaurer les jeux du cirque : Childebert les fit célébrer dans l'amphithéâtre d'Arles, et Chilpéric Ier construisit deux cirques : l'un à Paris, l'autre à Soissons, qui n'eurent point de succès et furent abandonnés, puis démolis.
C'est en Angleterre que le cirque moderne a pris naissance, d'abord sous forme ambulante, puis dans des établissements particuliers. L'Anglais Philip Astley (1742-1814) construisit en 1780 le premier amphithéâtre dans Westminster Road, à Londres, auquel fit aussitôt concurrence le Cirque royal, dans Blackfriars Road. Aux exercices d'équitation se mêlaient, chez Astley, des ombres chinoises, des jeux d'acrobates, etc. Le Cirque royal eut des ascensions de ballons, des pantomimes, etc. Astley vint à Paris, qui avait déjà vu l'écuyer Beates, et y construisit l'Amphithéâtre anglais dans le faubourg du Temple (1783).
Le Vénitien Antonio Franconi, danseur de corde et dresseur d'oiseaux, occupa l'Amphithéâtre d'Astley, repartit en Angleterre sous la Révolution et y donna des représentations pendant l'hiver, tandis qu'il continuait pendant l'été de circuler en France avec une troupe équestre.
En 1802, Antonio Franconi se transporta au théâtre de l'Equitation, situé dans l'enclos du couvent des Capucines, puis au premier Cirque olympique, construit dans le jardin des Capucines de la rue Saint-Honoré par François Delpont, fournisseur aux armées. Le Cirque olympique, ouvert en 1807, connut sous la direction des fils d'Antonio, Laurent (1776-1849) et Henri (1779-1849), des succès croissants, jusqu'à ce qu'ils reprissent, après la mort d'Astley (1814), l'Amphithéâtre du faubourg du Temple, baptisé dès lors Cirque olympique, et incendié en 1826. Les frères Franconi obtinrent alors le privilège d'un nouveau cirque, boulevard du Temple, dont l'inauguration eut lieu le 31 mars 1827, sous la direction de Ferdinand Laloue, Vilassi de Saint-Hilaire et Adolphe Franconi (1802-1855), auxquels les Franconi avaient cédé leur privilège.
Après plusieurs faillites, le privilège du Cirque olympique passa entre les mains de Louis Dejean (1786-1879), qui fit édifier le cirque des Champs-Elysées (cirque d'Eté), ouvert en 1841, puis, après la transformation du Cirque olympique en théâtre lyrique, le cirque Napoléon (cirque d'Hiver), inauguré par l'empereur en 1852. Le cirque d'Eté disparut en 1900.
Jusqu'à la loi sur la liberté des théâtres (1865), il n'exista aucun autre cirque à Paris. Seul l'Hippodrome, spécialisé dans les spectacles équestres à grande vitesse (courses de chars, de haies, etc.), fondé par Ferdinand Laloue, puis repris par Arnault, s'installa à la barrière de l'Etoile, puis sur la place Victor-Hugo actuelle. Cependant, des troupes équestres circulaient en province sous le nom de cirques : Loisset, Lalanne, Plège, Bouthors, Tourniaire, Robba, Rancy, etc., tandis que d'autres écuyers français partaient à l'étranger fonder des cirques à demeure. En 1866, Sébastien Gillet, dit Bastien, ouvrit le Cirque du prince impérial, qui n'eut qu'une existence éphémère.
A la même époque, Barnum*, aux Etats-Unis, donnait au cirque un nouvel essor.
Après la guerre de 1870, Paris vit successivement s'établir le cirque Fernando (1873), aujourd'hui Médrano ; le cirque Oller (1875), plus connu sous le nom de Nouveau-Cirque et qui disparut en 1927 ; le cirque Métropole ou cirque de Paris (1906-1930).
Entre les deux guerres mondiales, les cirques voyageurs annexèrent à leur établissement les ménageries, naguère encore spectacle forain. Trois grands cirques-ménageries circulent en France et dans les pays limitrophes : Amar (directeur : Mustapha Amar), Bouglione (directeur : Joseph Bouglione), Pinder (directeur : Charles Spiessert).
A l'étranger, les cirques Busch, Hagenbeck, Kröne (Allemagne), Bertram Millo (Angleterre), de Jonghe (Belgique), Corzana (Espagne), Strassburger (Hollande), Togni (Italie), Knie (Suisse), Ringling (Etats-Unis) comptent parmi les plus connus.
Les arts du cirque comprennent les spécialités suivantes : l'équilibre, l'acrobatie, le jonglage, le funambulisme, les exercices aériens, l'art équestre, les évolutions sur roues (cycle, motocycle, patins à roulettes), l'art clownesque, les hommes de force, le dressage-domptage. (V. hippodrome.) [→ Biblio.]
— Géomorphol. La formation des *cirques* a fait l'objet d'importantes discussions. On s'accorde aujourd'hui à attribuer un rôle prédominant à la gélivation de la roche sur leurs bords et sous le névé. L'écoulement de la

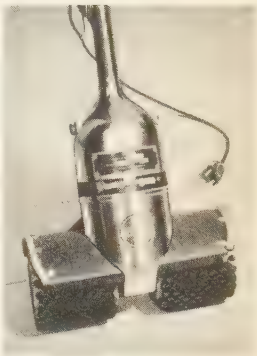

cireuse électrique à brosses à disques

cirque de Lescun (Basses-Pyrénées)

Phot. Weill (Emmanuel-Poirier), Yan-Rapho, Larousse.

« le Cirque »
par Seurat, *Louvre*
musée de l'Impressionnisme

cis

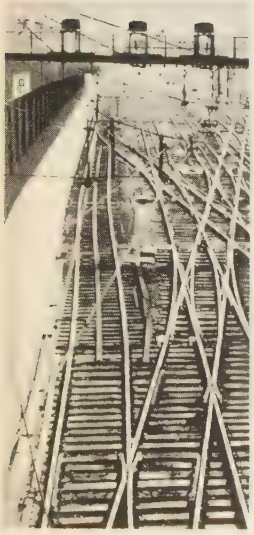

cisailles (ch. de f.)

glace, qui commande la poursuite du creusement du cirque, reste cependant mal connu. Il semble qu'il s'effectue par rotation, les couches profondes remontant vers la surface, à la sortie du cirque, ce qui leur permettrait d'entraîner les quartiers de roche soudés à la glace par l'eau qui a gelé dans les diaclases. Ainsi se *surcreuseraient* les cirques, ce qui donne une contrepente (verrou) à l'extrémité aval du cirque. Lorsque la glace a fondu, il se forme, dans ce cas, un *lac de cirque*. De tels lacs sont très favorables à l'équipement hydro-électrique (centrales de haute chute). Un glacier qui n'est pas assez abondant pour émettre une langue à l'extérieur du cirque qu'il occupe est un *glacier de cirque*. Du fait de la forte décrue glaciaire récente, ce cas est assez fréquent. Il s'agit toujours de glaciers résiduels.

— Iconogr. Les représentations du *cirque* et des jeux du cirque font partie du répertoire habituel de l'iconographie antique, depuis la République romaine jusqu'à l'époque byzantine. On les rencontre sur les mosaïques d'Italica, de Rome, de Lyon, de Barcelone, sur les revers de médailles de Trajan ou de Caracalla, sur les diptyques consulaires de l'époque constantinienne ou sur des coffrets d'ivoire byzantins, sur des intailles et même des lampes, mais surtout sur les bas-reliefs ornant le plus souvent des sarcophages (bas-relief de Foligno, bas-relief Mattei au Vatican). Cette iconographie s'éclipse, puis réapparaît en 1802 avec les deux estampes de Carle Vernet représentant le Cirque Franconi, bientôt suivies d'œuvres similaires de Victor Adam, et d'une série de gravures anglaises et françaises. Les affiches ou les programmes de Franconi, de Fernando, de l'Hippodrome ou du Nouveau-Cirque sont demandés à Chéret ou à Willette, Widhopff, Forain ou Caran d'Ache, cependant que le monde du cirque tente, par son étrangeté et le contraste qui oppose son irréalisme féerique à l'humanité de ses acteurs, bien des grands peintres contemporains : Degas, qui y retrouve l'observation du cheval ; Toulouse-Lautrec, peintre — entre 1886 et 1899 — des écuyères de haute école ; l'Anglais Clifford Hall, Renoir avec ses *Jeunes Filles de cirque* (Chicago), Seurat avec *le Cirque* (Louvre), Edmond Heuzé, Louise Hervieu, Yves Bonnat, Touchagues, Roger Wild, Fernand Léger avec la *Grande Parade*, etc. La mélancolie du clown frappe Rouault (têtes de clowns) et Picasso au cours de sa période rose (*Arlequins transis*).

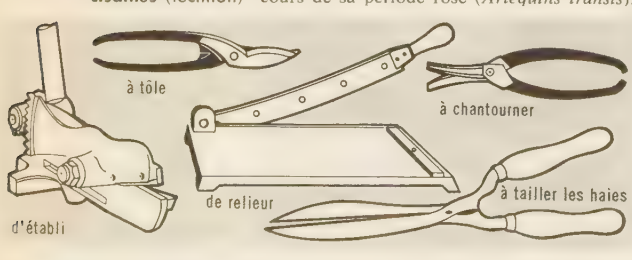

cisailles (technol.)

CIRRAL, E, AUX ou **CIRRHAL, E, AUX** adj. Bot. Qui appartient aux cirres ou vrilles : *Appendices cirraux*.

CIRRATULE n. m. (de *cirre*). Ver marin pourvu de tentacules et de filaments branchiaux, fort nombreux chez certaines espèces. (Sur nos côtes, à marée basse, on en trouve fréquemment beaucoup dans les sables plus ou moins vaseux. Le genre fait partie des annélides polychètes sédentaires.)

CIRRE n. m. (lat. *cirrus*, frange). Bot. Appendice grêle, le plus souvent enroulé en spirale, et communément appelé *vrille*.
— Zool. Filament fin, élément participant à la formation de franges, comme au manteau des mollusques, sur les anneaux de certains vers, etc. (Plusieurs écrivent à tort CIRRHE.) ‖ Appendice articulé, formé de vingt à cinquante articles, porté par la plaque centro-dorsale des crinoïdes. (Les cirres, au nombre de vingt-cinq à soixante, servent à l'animal à se fixer sur les corps étrangers.)

CIRREUX, EUSE adj. Hist. nat. Qui est muni de cirres.

CIRRHA ou **CYRRHA**, v. antique de la Grèce, située tout près de Crissa. Ce fut le port de Crissa, puis de Delphes.

CIRRHO-, élément tiré du grec *kirrhos*, roux, et entrant dans la composition de quelques mots.

CIRRHOGÈNE adj. Qui produit la cirrhose.

CIRRHOGRAPHIQUE adj. Minér. Se dit d'une variété de fer oxydé appelée aussi *terre d'ombre*, et qui fournit une couleur bistrée utilisée dans les arts.

CIRRHOPETALUM [lɔm] n. m. Orchidacée épiphyte de l'Inde, de la Chine, etc. (Quatre-vingt-dix espèces environ.)

CIRRHOSE n. f. Autref., maladie du foie caractérisée par des granulations rousses ; ces granulations elles-mêmes. ‖ Auj., maladie du foie caractérisée par la prolifération de tout le tissu conjonctivo-vasculaire de l'organe (les granulations rousses peuvent manquer).
— ENCYCL. Le mot *cirrhose* (Laennec) désignait initialement des granulations roussâtres et dures qui se rencontrent dans certains foies malades. Il engloba plus tard presque toutes les maladies inflammatoires du foie avec sclérose. La cirrhose est *hypertrophique* quand le volume de l'organe est augmenté, *atrophique* quand il est diminué par suite de l'atrophie des éléments glandulaires. Dans les deux cas, la gêne de la circulation a pour conséquence l'ascite. L'ictère est rare, ou du moins tardif. Il existe plusieurs types de cirrhose : la cirrhose *alcoolique*, la cirrhose *graisseuse tuberculeuse*, la cirrhose *biliaire*, la cirrhose *pigmentaire*, la cirrhose *cardiaque*. L'efficacité du traitement dépend du stade auquel le malade est soustrait à la cause, dans la mesure où cette cause peut être supprimée : la cirrhose alcoolique, la plus fréquente, s'améliore si l'alcool est supprimé dès les premiers signes. (→ Biblio.)

CIRRHOTIQUE adj. Relatif à la cirrhose.
◆ Adj. et n. Atteint de cette maladie.

CIRRIFÈRE adj. Se dit des végétaux qui portent des cirres ou vrilles (vigne, pois, gesse, etc.).

CIRRIPÈDES n. m. pl. Sous-classe de crustacés marins, fixés généralement toute leur vie, ou presque, enveloppés par un repli cutané renfermant le plus souvent des plaques calcaires, à pattes multiarticulées, en panache recourbé (cirres), normalement au nombre de six paires (balane, anatife, etc.). [Ils se nourrissent des proies minuscules portées à leur bouche par le courant d'eau qu'ils entretiennent en agitant leurs pattes.]

CIRRO-CUMULUS. V. CIRRUS.

CIRRO-STRATUS. V. CIRRUS.

CIRROTEUTHIS [tis] n. m. Poulpe pélagique des très grandes profondeurs marines. (Ordre des octopodes.)

CIRRUS [rys] n. m. (mot lat. signif. *filament*). Nuage élevé, d'un blanc soyeux, en forme de filaments parallèles, de boucles de cheveux, de clous ou de rides.
— ENCYCL. La famille des *cirrus* comprend les nuages supérieurs (situés entre 6 000 et 10 000 m aux latitudes tempérées). Formés de particules très fines de glace et résultant de l'ascendance cyclonique jusqu'au niveau de congélation, ils apparaissent à l'avant des fronts, annonçant le mauvais temps. On distingue trois genres : 1° les *cirrus* proprement dits, qui sont des filaments isolés ; 2° les *cirro-stratus*, qui forment un voile blanchâtre dessinant un halo autour de la lune ou du soleil ; 3° les *cirro-cumulus*, qui se disposent en petits flocons, comme des clous, ou en rides très fines (*ciel moutonné*). Tous ces types existent généralement à l'avant d'un cyclone.

CIRSAKA n. m. Ancienne étoffe à rayures, de soie et d'or ou de soie et d'argent, provenant de l'Inde. (On écrit aussi SIRSAKA.)

CIRSIUM [sjɔm] n. m. Nom scientifique d'une sorte de chardon*.

CIRSOÏDE adj. Pathol. Se dit d'anévrismes, caractérisés par la présence d'un réseau artério-veineux largement communicant.

CIRTA. Géogr. anc. Ville de Numidie, sur l'Ampsaga. Masinissa fit prisonnier Syphax à ses abords (203 av. J.-C.) et en fit sa capitale. Son fils, Micipsa, l'embellit et y attira des Grecs cultivés. Le neveu de celui-ci, Jugurtha, y fit prisonnier son fils Adherbal après un long siège terminé par le massacre des marchands romains, défenseurs de la cité (112 av. J.-C.). Marius la lui enleva (siège de l'hiver 107-106) et la donna à Gauda, petit-fils de Masinissa. En s'emparant de Cirta (46 av. J.-C.) et en obligeant Juba Ier à revenir vers l'ouest, un aventurier, Sittius, permit à César de préparer la victoire de Thapsus. Une colonie de droit romain fut alors érigée dans ses murs en faveur des vétérans de Sittius ; avec trois autres colonies, elle forma une véritable fédération dite « cirtéenne », administrée par un seul corps de magistrats et un unique siège de décurion à Cirta. La ville fut mise à sac par le préfet du prétoire de Maxence lorsque celui-ci l'enleva à l'empereur usurpateur Domitius Alexander (311). Constantin la releva et lui donna son nom. (V. CONSTANTINE.)

CIRY-LE-NOBLE, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), dans la dépression du Creusot, sur la Bourbince ; 3 047 hab. (644 aggl.). Mines de houille. Fabrique de grès chimique.

CIS [sis] n. m. (gr. *kis*, ver du bois). Petit insecte vivant dans les champignons du groupe des polypores. (Ce genre de coléoptères sert de type à la famille des *cisidés* ou *ciidés*.)

CIS-ADDITION n. f. V. TRANS-ADDITION.

CISAILLAGE n. m. Découpage d'une feuille de métal suivant un tracé rectiligne ou quelconque.

CISAILLE n. f. (lat. pop. **cisaculum*, de *caedere*, couper). Technol. Machine servant à couper. ‖ *Cisaille circulaire*, cisaille comportant deux disques tranchants, utilisée pour le découpage suivant un tracé quelconque. ‖ *Cisaille à lames*, dite *guillotine*, cisaille pour le découpage suivant un tracé rectiligne.
— Monn. A l'origine, rognure de métal provenant de l'ajustage*. ‖ Auj., dans les ateliers monétaires, lame perforée provenant du découpage des flans.
◆ ***Cisailles*** n. f. pl. Technol. Outil en forme de ciseaux, que l'on emploie pour couper des matières dures (métaux, carton, etc.).
— Ch. de f. Voie qui coupe obliquement un grand nombre de voies d'une gare : *Les grandes cisailles de la gare de Lyon.* ‖ *Voies en cisailles*, voies ferrées qui se croisent à niveau sous un certain angle, dit *angle de cisaillement*.
— ENCYCL. Technol. Les *cisailles* ont diverses formes. Les cisailles des ferblantiers, tôliers, zingueurs, chaudronniers sont manœuvrées à une seule main. Les cisailles de jardinier, utilisées pour rogner les haies, élaguer les

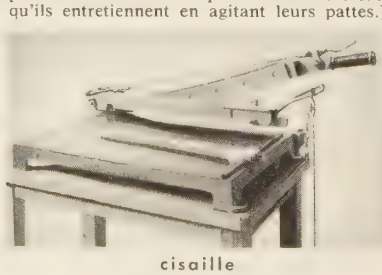

cisaille

Phot. Giraudon, S. N. C. F., Larousse.

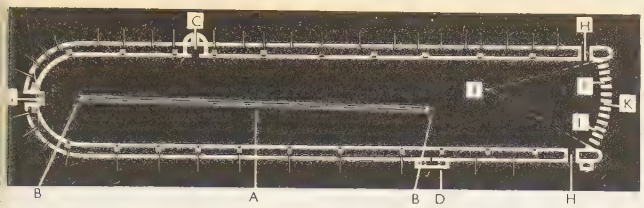

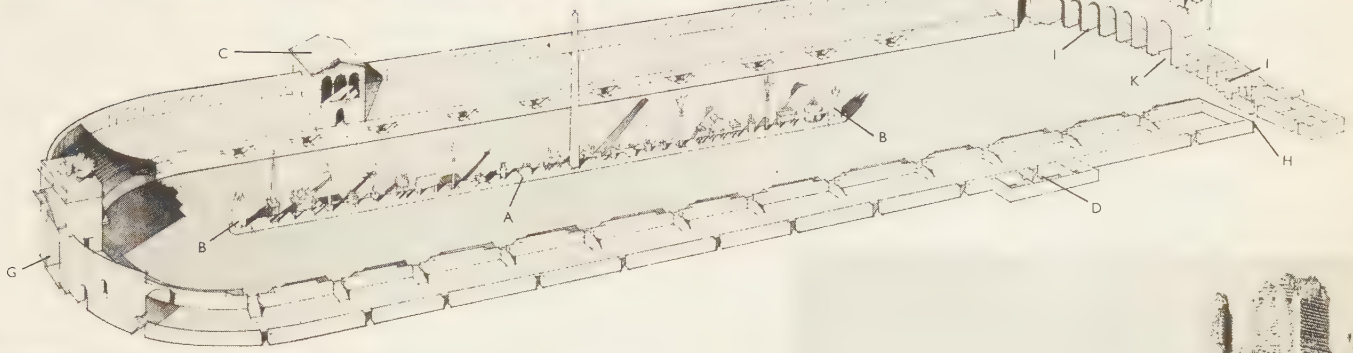

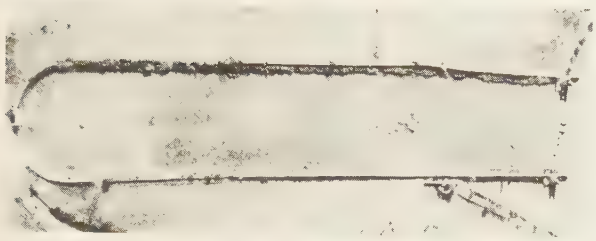

1

2

On donna au plan du cirque romain une forme oblongue, finissant à une des extrémités en demi-cercle et fermé, à l'extrémité opposée, par des bâtiments appelés la ville (*oppidum*), photographies 1 et 2, et sous lesquels étaient les écuries (*ii*) [*carceres*] pour les chevaux et les chars. Un mur bas et étendu (la *spina*) était élevé en long dans l'arène; autour des bornes (*meta*) tournaient les chars. On remarquera que dans le plan et la photographie 1 les deux côtés du cirque ne sont pas tout à fait parallèles, et que la spina n'en est pas également distante; mais quand les chars avaient tourné la borne du bout (*b*), ils étaient plutôt en colonne qu'en ligne. Il suffisait d'un espace moins large dans cette partie de la course. C'est pour une raison analogue que la corne droite du cirque est plus longue que la gauche et que les écuries sont disposées sur un segment de cercle dont le centre tombe exactement au point *j*, également éloigné de la première meta et du côté de l'édifice où la course commençait. On voulait que tous les chars eusseni à franchir la même distance avant d'atteindre l'endroit d'où l'on partait, situé à l'entrée de l'arène; là, une corde blanchie à la craie était fixée en travers à deux petits piliers de marbre et détachée d'un côté aussitôt qu'était donné le signal du départ. L'édifice construit en dehors, au point *c*, est la tribune de l'empereur. Celui qu'on voit du côté opposé (*d*) est, on le présume, destiné au magistrat qui faisait les frais du jeu. Au centre de l'extrémité occupée par les écuries était une entrée, appelée *porta pompae* (*k*), par laquelle passait le cortège avant le commencement des courses; une autre était élevée à l'extrémité circulaire (*g*) par laquelle sortaient les vainqueurs. Un cirque se composait à l'extérieur d'un ou de plusieurs étages d'arcades; l'intérieur était disposé en gradins, partagés en rangées et séparés par des escaliers et des paliers.

Construit à Paris, en 1852, par l'architecte Hittorf, le Cirque d'hiver a la forme d'un polygone régulier à vingt pans, surmonté d'un lanterneau (1).
La salle, de 40 m de diamètre, étage ses fauteuils en gradins : les stalles et les loges (2,3) en bordure de la piste, les premières (4), puis les secondes (5) en haut de l'édifice. Les dégagements sont assurés par des promenoirs (6) et des vomitoires (7). Au-dessus de l'entrée principale (8) se trouvent les cabines de projection et l'emplacement de l'orchestre (9), qui fait face à la scène (10). Celle-ci est reliée par un double escalier (11) à la piste centrale (12) mesurant, selon les normes imposées pour les exercices d'acrobatie et le dressage, 12,50 m de diamètre. Celle-ci peut se transformer en bassin; cet ensemble permet la réalisation de scènes nautiques et de manifestations sportives. Une machinerie, en sous-sol (13), transforme la piste selon les besoins : des treuils actionnent le plateau métallique, des vannes d'alimentation emplissent le bassin, des jeux d'eaux en cascades sont obtenus par des groupes de motopompes; des cabines électriques alimentent des projecteurs aménagés dans des alvéoles. Un plan incliné (14) donne accès, lorsque le plateau est baissé, à la piste nautique.
Au rez-de-chaussée sont les services divers de direction et d'administration (15), le foyer des artistes (16) et les coulisses (17). Dans des bâtiments annexes sont des bars (18), des loges (19), les écuries (20), la sellerie et le zoo. *(Fototeca Unione [Roma]).*

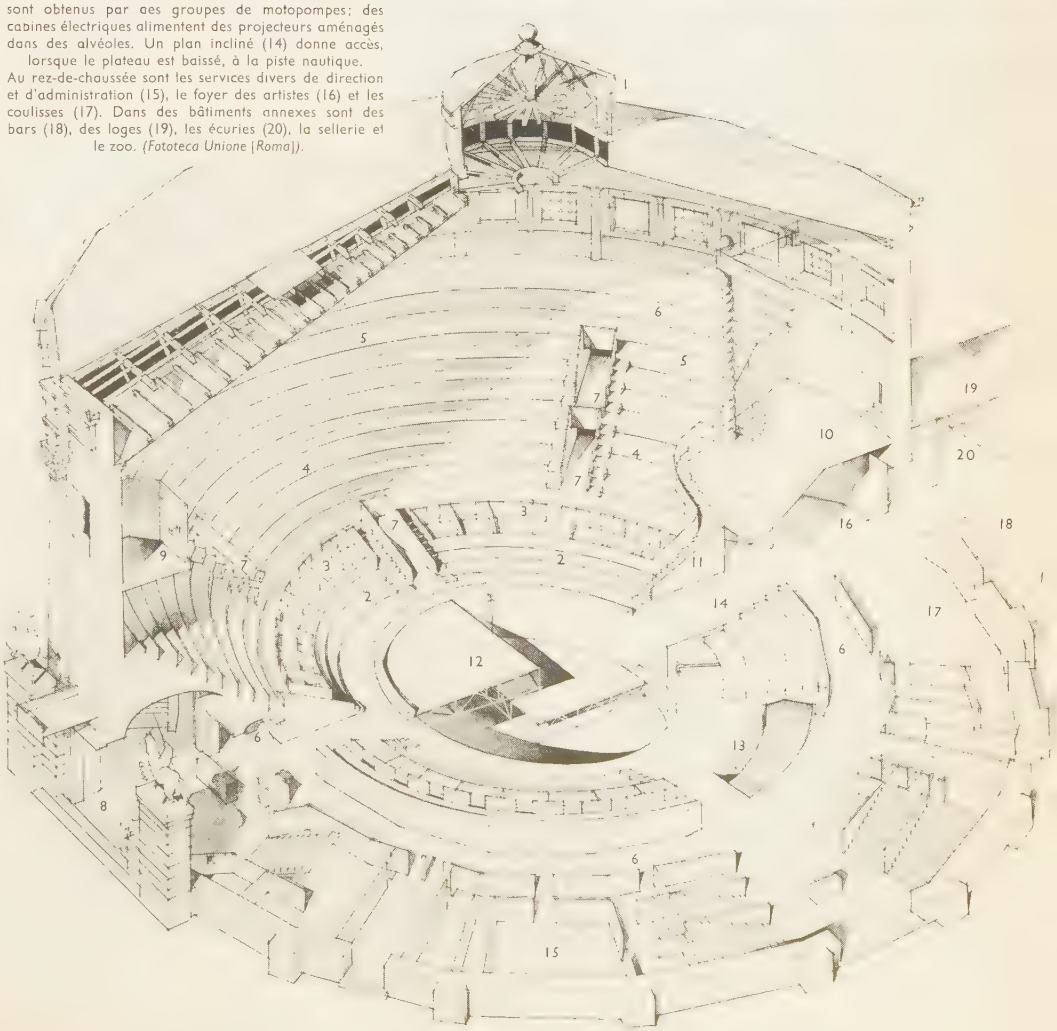

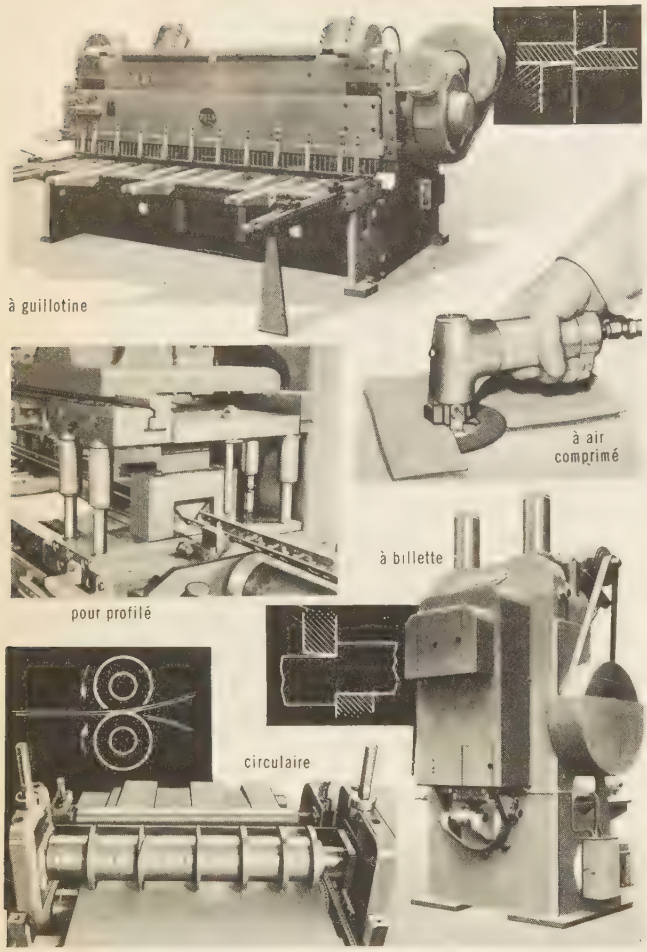

cisailles bordures, et les outils employés pour couper des fils métalliques un peu forts sont manœuvrés à deux mains. Les cisailles sont aussi utilisées dans d'autres corps de métiers, comme les cartonniers et les relieurs ; ce sont alors des coupoirs, ou rognoirs, fixés à un établi.

La grande industrie fait usage de cisailles aux puissantes mâchoires, actionnées mécaniquement le plus souvent. Elles servent au découpage des tôles suivant des lignes droites. La feuille de tôle est placée entre les deux lames de la cisaille ; la lame inférieure est horizontale, et la lame supérieure fait avec la lame inférieure un certain angle, afin de rendre le travail progressif et l'effort de coupe plus faible.

CISAILLEMENT n. m. Action de cisailler : *Le cisaillement des monnaies défectueuses.* ‖ Action destructive qui s'opère sur une pièce métallique réunissant deux autres pièces, par suite d'un glissement périodique de ces deux pièces l'une par rapport à l'autre. (Telle est l'action sur un rivet de tôles assemblées par ce rivet et qui, sous un effort très violent, glissent les unes sur les autres.)
— Ch. de f. *Angle de cisaillement,* angle de deux voies en cisailles ; angle d'attaque d'un essieu dans une position non perpendiculaire à la voie (en général en courbe).

CISAILLER v. tr. Technol. Couper avec des cisailles : *Cisailler une tôle.*
— Ch. de f. Traverser en biais les voies principales, en parlant d'une voie secondaire.
— Numism. *Monnaies cisaillées,* monnaies mutilées par un coup de cisaille. (Cette mutilation, fréquente sur les pièces des satrapies d'Asie Mineure, représente une sorte de contremarque, plutôt qu'un signe de démonétisation.)

CISAILLEUSE n. f. Grande cisaille pour couper les barres ou les plaques de métal.

CISALPIN, E adj. (lat. *cis,* en deçà, et *alpinus,* alpin). Situé en deçà des Alpes, par rapport aux Romains : *Gaule cisalpine.* (V. GAULE.) [Contr. TRANSALPIN.]

CISALPINE (RÉPUBLIQUE), Etat constitué par Bonaparte à l'été 1797, dans l'Italie continentale, et reconnu par l'Autriche au traité de Campoformio (oct. 1797). Formé à l'origine (29 juin) au nord du Pô par la Lombardie (ou Transpadane), il s'agrandit bientôt (9 juill.) des territoires de la Cispadane, de la moitié occidentale de la République de Venise, puis (1800) du pays de Novare. Il avait Milan pour capitale, et, calquant sa Constitution sur celle de la France, était gouverné par un Directoire exécutif de cinq membres, assisté d'un Grand Conseil divisé en deux collèges. Malgré une forte opposition intérieure, la Cisalpine fut reprise en main grâce aux victoires françaises de 1800. A partir de ce noyau, Bonaparte constitua en 1801 une République italienne, qui devint en 1805 royaume d'Italie.

CISAŘSKÝ LES (*Forêt impériale*), petit massif de Tchécoslovaquie, au N.-O. de la Bohême et au S. de Karlovy Vary ; 987 m. Ce massif fait partie des hauteurs de la Teplá (ou Tepelská Plošina).

C. I. S. C., sigle de CONFÉDÉRATION* INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS.

CISEAU n. m. (lat. pop.* *cisellus,* de *caedere,* couper). Instrument plat, de fer ou d'acier, tranchant à un bout, pour travailler les corps durs : *Ciseau de menuisier, de sculpteur.* ‖ Ciseau qui ne tranche pas et qu'on emploie comme un levier pour ouvrir, écarter ce qui est cloué. ‖ *Ciseau à froid,* ciseau servant à sectionner des corps durs. ‖ *Ciseau à querner,* outil à main, à large tranchant, frappé par un maillet et utilisé dans la préparation des ardoises. ‖ — *Fig.* La sculpture : *Le pinceau et le ciseau rivalisent entre eux.* ‖ *Ouvrage du ciseau,* ouvrage de sculpture. ‖ *Par extens.* Manière de travailler du sculpteur : *Avoir un habile ciseau.*
— Arm. Carreau d'arbalète, utilisé surtout à la chasse, au XVe et au XVIe s.
— Sports. En catch, prise spéciale consistant à saisir et à maintenir l'adversaire en croisant les jambes autour de lui.
— ***Ciseaux*** n. m. pl. Instrument formé de deux lames d'acier placées en X, de manière à se mouvoir autour d'un axe, et qu'on rapproche pour couper l'objet placé entre elles. ‖ *Fig.* et *fam. Coup de ciseaux,* coupure effectuée dans un texte.
— Chirurg. *Ciseaux coudés,* ceux dont les lames font un angle avec les branches au-delà de l'entablure. ‖ *Ciseaux à cuillers,* ciseaux à lames courbes.
— Chorégr. Pas de danse au cours duquel les jambes s'ouvrent et se ferment comme des ciseaux.
— Cirq. Saut au cours duquel les jambes de l'acrobate, de la danseuse ou de l'écuyère s'écartent et se rapprochent comme les lames des ciseaux.
— Jeux. *Battre* [les cartes] *en ciseaux,* faire passer les cartes les unes entre les autres, en les croisant, de manière qu'elles ne se mélangent pas et qu'elles conservent leur ordre de classement.
— Mar. *Avoir les voiles en ciseaux,* dans une embarcation à voiles marchant au voisinage du vent arrière, avoir certaines voiles amures à bâbord et les autres amures à tribord, pour que le vent prenne bien dedans et que l'une ne masque pas l'autre.
— Sports. Mouvement des jambes ressemblant à un coup de ciseaux. (Les ciseaux sont utilisés dans le saut en hauteur et le saut en longueur, en gymnastique au cheval-arçons, en lutte et dans certaines nages [marinière, trudgeon, etc.].)
— ENCYCL. Technol. Le *ciseau* de menuisier est fait d'une lame en acier dont la *soie* est fixée dans un manche en bois. Il existe de nombreux types de ciseau, dont le tranchant va de 4 à 55 mm. La lame est toujours plate, ce qui le différencie du bédane*. Le ciseau est normalement poussé à la main pour obtenir des coupes franches, alors que le bédane exige l'emploi d'un maillet.

CISELAGE n. m. Vitic. V. CISÈLEMENT.

CISÈLEMENT ou **CISELAGE** n. m. Action de ciseler.
— Vitic. Opération qui consiste à couper les grains de raisin arrêtés dans leur développement, ou défectueux en quelque manière, pour favoriser la croissance des autres.

CISELER v. tr. (de l'anc. franç. *cisel,* ciseau). [Se conj. comme *geler.*] Travailler, sculpter les métaux, le bois, à l'aide du ciselet : *Une porte qui* [...] *est toute dorée, ciselée, guillochée, autant qu'un joyau* (Loti). ‖ *Fig.* Travailler minutieusement : *Mallarmé qui en quelques mots ciselés comme des joyaux, m'en* [d'un livre] *accuse réception* (Maeterlinck).
— Art culin. Faire des incisions sur certaines pièces avant de les faire cuire, afin que le feu les pénètre mieux ou qu'elles n'éclatent pas : *On cisèle les gros poissons avant de les griller.*
— Technol. *Ciseler du velours,* y découper des fleurs, des ramages, etc., au moyen de ciseaux.
— Vitic. Effectuer le cisellement.
— Zool. Présenter, dans quelque partie de son corps, des creux qui semblent travaillés au ciselet : *Le bucéros ciselé.*

CISELET n. m. Petit ciseau à l'usage des bronziers, des orfèvres et des graveurs. (Les ciselets sont des tiges d'acier de 10 à 12 cm de longueur, de 3 à 10 mm d'épaisseur, dont une extrémité [celle qui agit sur le métal] est fortement trempée, sans jamais être tranchante.
— Monn. Syn. de CISAILLE.

CISELEUR n. m. Artiste ou artisan travaillant le métal à l'aide du ciselet, ainsi que du burin et du poinçon : [Emma] *se limait les ongles avec un soin de ciseleur* (Flaubert). ‖ *Fig.* Ecrivain dont le style est très travaillé : *Il connaît et manie la langue comme n'importe quel ciseleur littéraire* (Sand).

CISELLERIE n. f. Art de fabriquer les ciseaux. ‖ Produits de cette fabrication

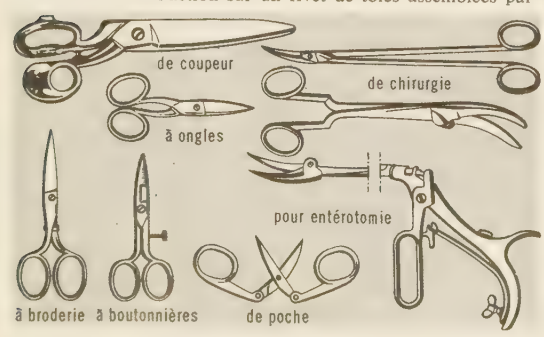

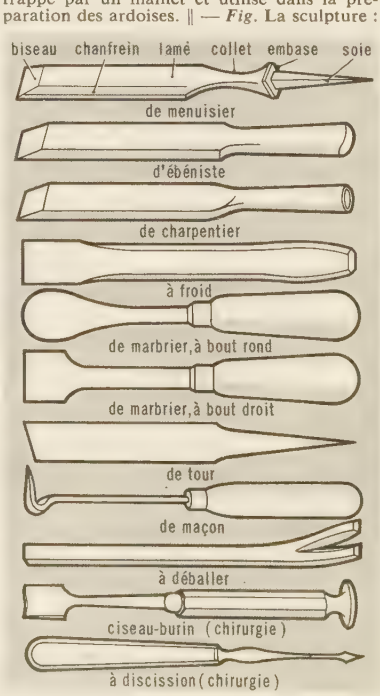

CISELURE n. f. Retouche et finissage du bronze à l'aide du burin, du poinçon, du ciselet. (Cette opération, consécutive à la fonte, a pour objet d'effacer les coutures et les bavures, de donner plus d'accent ou de finesse aux parties mal venues.) ‖ *Par extens.* Art de sculpter délicatement le bois, la pierre, etc. : *L'église* [...] *est un gracieux monument du XVe siècle dont le porche et les fenêtres sont des bijoux de ciselure* (Feuillet). ‖ Ouvrage ciselé : *De fines ciselures.* ‖ *Fig.* Soin minutieux des détails, travail artistique : *Horace porte dans ses descriptions cette ciselure de diction qui ne l'abandonne jamais* (Sainte-Beuve). *On oublie qu'une moitié de la littérature grecque, cette merveille* [...], *n'est que ciselure et imagination* (Renan).

— Constr. Bande plus ou moins rugueuse, taillée au ciseau, éventuellement pour former un bord de face d'un morceau de pierre taillée : *Les fonds des creux d'une ciselure sont sensiblement à la cote spécifiée pour la face dont elle fait partie.*

— Rel. Procédé de décoration utilisant le cuir travaillé en creux et en relief à l'aide d'un burin : *La ciselure se trouve dans les reliures du XVe et du XVIe s. et dans celles de l'époque 1900.*

— Encycl. Bx-arts. Toutes les productions ciselées du Moyen Age, qu'elles viennent d'Italie, de France ou d'Allemagne, sont exécutées d'après les antiques procédés que Benvenuto Cellini prétendit avoir inventés avec Caradosso. L'Italie de la Renaissance porta cet art à la perfection. Les Caradosso, les Carelomo Mondrone, les Bartolomeo Campi, les Negroli de Milan, les Serafino, les Piccinino ont laissé des ouvrages supérieurs aux pièces authentiques de Cellini. Un chef-d'œuvre de ciselure du XVIe s. est l'armure d'Henri II (Louvre). Les productions des Coleman d'Augsbourg sont des modèles d'élégance, de solidité et d'honnête facture. Avec le XVIIe s. s'affirme la supériorité des orfèvres français, tandis que la décadence gagne l'Italie et l'Allemagne. Les productions des Briot, des Ballin, des Gouthière attestent la qualité d'un art dont les principales merveilles ont malheureusement été détruites. Aujourd'hui, les progrès de la fonte, de la galvanoplastie, de l'estampage mécanique ont rendu de plus en plus rare, même chez les sculpteurs, l'usage du ciselet.

— Technol. La *ciselure* exige l'emploi d'outils spéciaux, dont les principaux sont le ciselet et le martelet, et, en outre, les ciseaux tranchants, les gouges, les agnettes, les burins, les resingles, les grattoirs, les rifloirs, les matoirs, les molettes, etc. La ciselure comprend trois genres différents : la *ciselure au fondu*, qui a pour objet de faire disparaître les bavures sur les pièces sortant du moule et dites *venues de fonte ;* la *ciselure prise sur pièce*, qui consiste en une véritable sculpture du métal, que l'artiste coupe de manière à mettre la pièce au point, comme fait le sculpteur avec le marbre ; la *ciselure au repoussé*, à l'aide de laquelle le ciseleur transforme une feuille plane de métal en bas-relief.

CISIUM [zjɔm] n. m. Antiq. rom. Voiture découverte et légère, à un ou deux chevaux et à deux places.

CISJURAN, E adj. Qui est en deçà du Jura : *La Bourgogne cisjurane.*

C. I. S. L., sigle de Confédération* internationale des syndicats libres.

CISLEITHANIE ou **PROVINCES CISLEITHANES**, partie autrichienne de l'Empire austro-hongrois. Outre les pays situés à l'O. de la *Leitha*, la Cisleithanie englobait des dépendances de la couronne d'Autriche situées au N.-E. et au S.-E. de cette rivière. Elle comprenait : la Basse- et la Haute-Autriche, Salzbourg, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Territoire maritime (Istrie), la Dalmatie, le Tyrol et le Vorarlberg, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Galicie et la Bucovine. La Cisleithanie, à laquelle s'opposait la Transleithanie*, a été définie par la loi du 21 décembre 1867, et a existé jusqu'à l'effondrement de l'Empire austro-hongrois en 1918.

CISNĂDIE, en allem. **Heltau**, v. de Roumanie, en Transylvanie (région de Braşov), au S. de Sibiu ; 7 300 hab. Centre de repos.

CISNEROS (Francisco Jiménez de), cardinal espagnol (Torrelaguna, Castille, 1436 - Roa 1517). Grand vicaire du cardinal Mendoza, il entra chez les Franciscains de stricte observance de Tolède (1484). En 1492, il devint confesseur d'Isabelle de Castille et, deux ans après, provincial de son ordre, qu'il tente de réformer. En 1495, il est archevêque de Tolède, primat d'Espagne et chancelier de Castille ; en 1507, il devient cardinal et, à la demande de Ferdinand le Catholique, Grand Inquisiteur. Cisneros usa de son autorité avec une rudesse parfois cruelle (notamment à l'égard des Maures de Grenade, dont il s'efforça de hâter la conversion à la demande de la souveraine, qui l'adjoignit à l'archevêque de la ville, Hernando de Talavera, dès 1499) ; il réduisit les privilèges judiciaires et financiers de la noblesse. En 1508, il envoya une flotte espagnole contre les Barbaresques, et occupa (1509) momentanément Oran, Bougie et Tripoli. En 1516, institué régent par le testament de Ferdinand le Catholique, il facilita l'avènement de Charles d'Autriche (le futur Charles Quint). Mais c'est surtout par son œuvre religieuse et intellectuelle que Jiménez de Cisneros a marqué profondément l'Espagne.

Esprit ouvert et éclairé, il s'efforça de restaurer la discipline et la vie religieuse à la fois dans le clergé régulier (franciscains auxquels il appartint, dominicains, bénédictins, etc.) et dans le clergé séculier, rendant ainsi pratiquement impossible la pénétration de la Réforme dans la péninsule Ibérique, tout en donnant au clergé espagnol une cohésion qui fit sa force pendant tout le XVIe s., même à l'égard de la papauté. Pour former ce clergé, il fonda l'université de Alcalá de Henares (1498), ouverte en fait en 1509, où les méthodes de la scolastique traditionnelle furent abandonnés ; il invita deux fois Erasme à y enseigner et y fit entreprendre par des spécialistes avertis, à partir de textes en grec et en hébreu, la traduction de la célèbre Bible polyglotte (la *Complutensis*), qui ne fut imprimée qu'entre 1514 et 1517 et publiée en 1520. Il contribua ainsi fortement à la diffusion, jusqu'en 1530, de l'humanisme et des idées érasmiennes en Espagne, idées qu'il eût voulu totalement au service de la foi chrétienne et de l'Eglise romaine.

Cisneros (ordre de), ordre espagnol créé en 1944 pour récompenser les services politiques des nationaux et des étrangers. Cinq classes. Insigne : croix anglée de cinq trèfles, portant en médaillon central l'aigle de saint Jean appuyé sur le joug des Rois Catholiques. Ruban pourpre cardinalice.

CISNEROS (Salvador). V. Santa Lucía (Salvador *Cisneros de*).

CISOIR n. m. Petit ciseau d'orfèvre.

CISOIRES n. f. pl. Grosses cisailles de tôlier, de chaudronnier, etc., montées sur pied.

CISOTTI (Umberto), mathématicien italien (Voghera 1882 - Milan 1946). Titulaire, en 1913, de la chaire de physique mathématique à l'université de Padoue, il professa à partir de 1921 la mécanique rationnelle et l'analyse mathématique à l'école polytechnique de Milan. A côté des mathématiques pures, il étudia l'hydraulique et la mécanique des fluides. Citons ses travaux relatifs à la dynamique des fluides visqueux, aux écoulements laminaires et aux mouvements des fluides parfaits ; il en rassembla les résultats dans *Idromeccanica piana* (1922).

CISPADAN, E adj. (préfixe *cis*, et *Padus*, le Pô). Qui est en deçà du Pô, par rapport à Rome : *La Gaule cispadane.* (S'opposait à transpadan.)

CISPADANE (république), Etat constitué par Bonaparte en 1796, au S. du Pô, et qui réunissait les duchés de Modène et de Reggio, les légations de Ferrare et de Bologne. Il fut accru, au traité de Tolentino, de la Romagne (févr. 1797), et uni peu après à la république Cisalpine (juill. 1797).

CISPADANE (Gaule). Géogr. anc. Partie de la Gaule cisalpine située au S. du Pô.

CISRHÉNAN, E adj. Qui est sur la rive gauche du Rhin : *L'Allemagne cisrhénane.*

CISRHÉNANE (république), Etat formé en 1797 par les territoires allemands de la rive gauche du Rhin et placé sous le protectorat de la France, à laquelle il fut réuni par le traité de Campo Formio (oct. 1797).

CISSAC-MÉDOC, comm. de la Gironde (arrond. de Lesparre-Médoc) ; 877 hab. (194 aggl.). Vins du haut Médoc (crus estimés de Château-du-Breuil, Château-la-Rivaux, Château-d'Hanteillan, etc.).

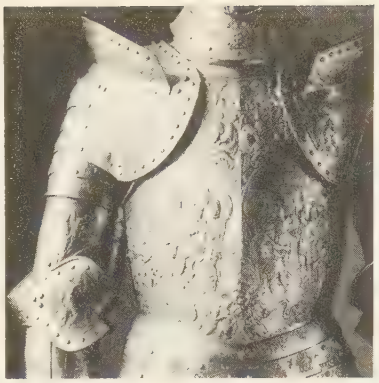

ciselure
armure d'Henri II
Louvre

CISSAMPELOS [ãpelɔs] n. m. (gr. *kissos*, lierre, et *ampelos*, vigne). Arbuste dressé et grimpant, ressemblant à la vigne, qui croît dans les régions tropicales du globe et se caractérise par sa grande richesse en mucilage. (Famille des ménispermacées.)

CISSE (la), riv. du Bassin parisien (Orléanais et Touraine), affl. de dr. de la Loire ; 81 km. Née au N. de Blois, elle coule parallèlement et très près de la Loire, sur 40 km ; elle conflue à Vouvray.

CISSEY (Ernest Courtot de), général et homme politique français (Paris 1810 - *id.* 1882). Il prit part, comme général de division, à la guerre de 1870 et à la répression de la Commune. Elu à l'Assemblée nationale en 1871, il fut quatre fois ministre de la Guerre de 1871 à 1876 et contribua à la réorganisation de l'armée. Il fut président du Conseil lorsque Mac-Mahon forma un cabinet d'affaires après le renversement du second ministère Broglie (22 mai 1874-mars 1875).

CISSITE n. m. Insecte tropical, dont la tête est aussi large que le prothorax, parasite des hyménoptères du genre xylocope. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des méloïdés.)

CISSOÏDAL, E, AUX adj. Relatif à la cissoïde : *Courbe cissoïdale.* ‖ *Fonction cissoïdale*, fonction de la variable x

$$y(x) = e^{i\omega t},$$

ω étant un paramètre et i le symbole des imaginaires.

CISSOÏDE n. f. (gr. *kissos*, lierre, et suffixe *-oïde*, à cause de quelque analogie de forme entre cette courbe et le contour d'une feuille de lierre). Math. Courbe particulière du troisième degré.

— Encycl. La *cissoïde* a été imaginée par Dioclès, pour servir à la solution du fameux problème de la duplication du cube. Cette courbe dérive du cercle de la manière suivante : si l'on imagine que d'un point A de la circonférence d'un cercle de centre O on mène l'ensemble des sécantes terminées à la tangente menée au point B diamétralement opposé à A, et que sur chaque sécante, telle que ACD, on prenne, à partir du point A, une longueur AM égale à la portion CD de la sécante comprise entre le cercle et sa tangente, le lieu du point M est une cissoïde. L'équation de la cissoïde, rapportée au diamètre Ax et à la tangente au point A, est

$$y = \sqrt{\frac{x^3}{2R - x}}.$$

Le point A est un point de *rebroussement*, l'axe des x un *axe de symétrie*, la tangente BD une *asymptote*.

cardinal CISNEROS
gravure d'Edelinck
Bibl. nat. de Madrid

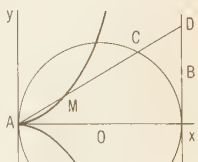

cissoïde

CISSOS, en gr. **Kissos** ou **Kittos**, compagnon de Dionysos ; tué par accident, il fut métamorphosé en lierre, et, depuis, cette plante lui fut consacrée.

CISSUS [sys] n. m. Liane tropicale, voisine de la vigne vierge. (Famille des ampélidacées.)

CISTACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, adaptées aux lieux arides, possédant de grandes fleurs de couleurs vives, à fécondation croisée, comprenant les genres *hélianthème*, *cistus*, etc. (Ordre des pariétales.)

Phot. Giraudon, Bibl. nat. de Madrid.

ARCHITECTURE CISTERCIENNE

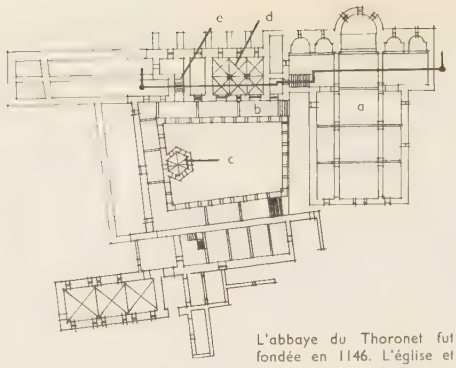

L'abbaye du Thoronet fut fondée en 1146. L'église et les bâtiments, construits entre 1160 et 1175 environ, constituent un émouvant chef-d'œuvre d'architecture. La pureté en est parfaite : *a*) église ; *b*) galerie du cloître; *c*) lavabo; *d*) salle capitulaire; *e*) escalier conduisant au dortoir.

2

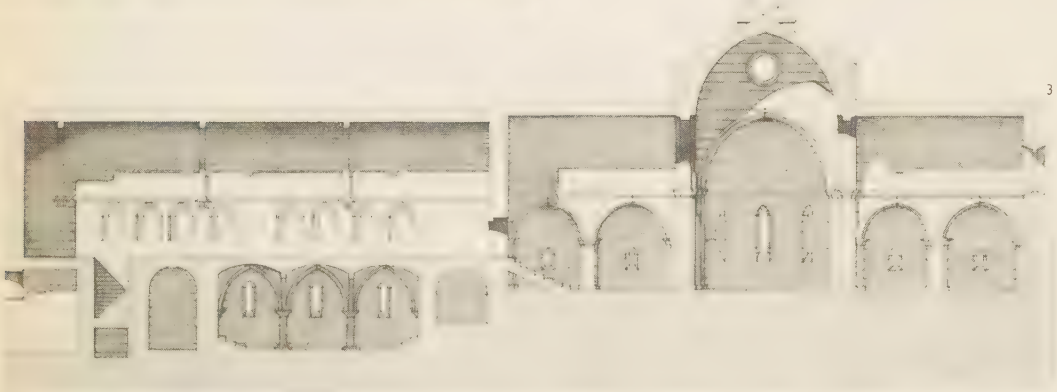

3

Le cloître offre la particularité unique d'étager ses galeries à des niveaux différents. Il a la forme d'un trapèze. Les galeries inférieures, parfaitement conservées, sont percées d'arcades cintrées encadrant deux petites ouvertures à plein cintre. La salle capitulaire est située en contrebas, et les six voûtes d'ogives du style gothique primitif reposent sur les sobres chapiteaux de deux piliers bas et trapus à bases éperonnées. 1. Porte et fenêtres de la salle capitulaire vues de la galerie est du cloître ; 2. La nef ; 3. Coupe de l'église, de la salle capitulaire et du dortoir. La fontaine du lavabo s'abrite dans un édicule hexagonal construit hors œuvre dans la cour intérieure. Le dortoir voûté en berceau brisé est éclairé par vingt fenêtres cintrées. Les bâtiments claustraux, percés d'étroites fenêtres également cintrées ressemblant à des meurtrières, portent bien, comme tout l'édifice, le cachet austère de la fin du XIIe siècle. *Phot. Arch. phot.*

ciste Ficoroni
villa Giulia, Rome

CISTANTHERA n. m. Arbre africain qu. produit le bois du commerce connu sous le nom de *kotibé*. (Syn. NESOGORDONIA.) [Nom sc. : *Cistanthera papaverifera*, famille des tiliacées.]

CISTE n. f. (gr. *kisthos ;* lat. *cista*, corbeille). Dans l'Antiquité, panier, corbeille, d'usage religieux notamment : *La ciste mystique.* ‖ Coffre en bronze. ‖ Panier à livres. ‖ Urne à suffrages.

— ENCYCL. Primitivement, les *cistes* étaient des paniers, par extension des corbeilles, des boîtes ou des cassettes, où l'on conservait principalement les ustensiles de toilette et les menus objets du culte. Une *ciste mystique* était portée dans les cérémonies des mystères, aux fêtes de Dionysos, de Cybèle et de Déméter, et contenait des objets connus seulement des initiés. Les cistes grecques, en osier ou en bois, ne sont connues que par les peintures de vases. En Italie, on a retrouvé des boîtes recouvertes de plaques d'argent et de bronze, et surtout des coffrets de bronze rectangulaires, ovales, le plus souvent cylindriques, avec un couvercle rapporté. Des cistes dites *à cordons*, en métal repoussé en ondulations, datent de l'âge de fer et se trouvent en Europe centrale et dans la vallée du Pô. Les plus belles proviennent de Préneste (IVe-IIIe s. av. J.-C.) ; les pieds et les poignées du couvercle sont sculptés, tandis que dans le développement de la boîte sont incisées des scènes mythologiques. La plus célèbre est la *ciste Ficoroni* (Rome, villa Giulia) : l'arrivée des Argonautes chez les Bébryces y est figurée, avec la lutte de Pollux contre le roi Amycos.

CISTE ou **CISTUS** n. m. (gr. *kistos*). Arbrisseau ou sous-arbrisseau dont la feuille change de forme suivant qu'elle pousse au printemps ou à l'automne. (Famille des *cistacées.*)

— ENCYCL. Les fleurs des *cistes* ont une corolle rosacée, tombant de bonne heure. Une espèce (*Cistus ladaniferus*) fournit une résine aromatique *(ladanum)*, utilisée parfois en parfumerie pour remplacer l'ambre gris.

CISTÉLIDÉS n. m. pl. Syn. d'ALLÉCULIDÉS.

CISTERCIEN, ENNE adj. et n. (de *Cistercium*, n. lat. de *Cîteaux*). Qui appartient à l'ordre de Cîteaux : *Les religieux cisterciens.*

— ENCYCL. *Les monastères cisterciens.* Sous l'impulsion d'Etienne Harding, troisième abbé de Cîteaux*, et plus encore de saint Bernard, qui ne fut pas chef de l'ordre, mais dont la puissante personnalité dominait l'ordre entier, Cîteaux connut une telle prospérité qu'à la mort du grand abbé de Clairvaux 343 abbayes étaient sorties de son sein et de celui de ses quatre premières filles : La Ferté, Clairvaux, Pontigny, Morimond. Le site d'une nouvelle abbaye est toujours choisi dans la plus belle nature, avec de l'eau en abondance, ainsi que le prescrit la règle, et son nom répond toujours à la beauté du site : Beaulieu, Charlieu, Vauluisant, Clairvaux, Aiguevives, Bellebranche, Cour-Dieu, Lieu-Notre-Dame, Val Notre-Dame, Fontenay, Le Thoronet (Var), Silvacane, Sénanque. Le plan des monastères cisterciens ne varie guère d'un pays à l'autre aux XIIe et XIIIe s. Les dispositions générales sont les mêmes ; la construction est identique, toujours aussi soignée, d'une austérité qui est la marque distinctive de l'ordre de Cîteaux. La seule exception à cette simplicité se voit dans les manuscrits exécutés sous la direction d'Etienne Harding pour Cîteaux, et qui sont ornés de miniatures nombreuses, aux riches couleurs et d'une composition remarquable. En 1134, le chapitre général des abbés, tenu chaque année à Cîteaux, insistera sur la nécessité de l'austérité, sous l'influence de saint Bernard, qui s'était élevé avec violence contre le luxe de Cluny dans sa fameuse *Apologie* à Guillaume, abbé bénédictin de Saint-Thierry (1123-1125) : austérité dans la vie, le vêtement (blanc par dévotion particulière à la Vierge et par opposition aux bénédictins de Cluny), la liturgie, le décor de l'église, du cloître et des bâtiments réguliers ; ni peintures, ni sculptures, ni vitraux ou pavements de couleur, rien qui puisse distraire l'attention des moines. Pas de clocher de pierre sur l'église, car le moine est un pénitent qui se cache au fond d'un vallon retiré, loin de toute agglomération humaine, et les populations ne sont pas admises aux offices, réservés aux seuls moines.

Ce règlement rigoureux vaudra au XIIe s. et pendant une partie du XIIIe s. ; au XIVe s., on l'oubliera peu à peu. Autour du cloître s'élèvent les bâtiments réguliers et l'église, grande, simple, puissante, couverte de voûtes en berceau, et de très bonne heure d'ogives ; la nef s'accompagne de bas-côtés, et d'un large transept sur lequel ouvrent des chapelles souvent fermées par un mur plat ; le chœur, peu profond, se termine par un chevet plat ou une abside ; à la fin du XIIe et au XIIIe s., il s'agrandira d'un déambulatoire et de chapelles rayonnantes. L'église est toujours située au point haut ; à l'E. et à l'O., le bâtiment des moines et celui des convers, et, du côté opposé à l'église, le réfectoire. Tout autour, l'infirmerie, l'hôtellerie, les bâtiments de la ferme, les ateliers et la forge, tout ce qui est nécessaire à la communauté. L'eau circule partout en abondance. Elle vient des étangs aménagés dans le fond du vallon au-dessus du monastère; elle arrose les jardins, actionne les roues à aubes des machines de la forge, des moulins, de la brasserie, alimente fontaines et lavabos, puis emporte dans de grands égouts les déchets de l'abbaye. (→ Biblio.)

CISTERNA DI LATINA, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Latina), au N. des marais Pontins ; 16 500 hab. Centre d'une région de bonification.

CISTICOLE n. f. Très petite fauvette à plumage brun rayé, à queue courte, qui habite les régions chaudes de l'Ancien Monde. (Ses espèces sont nombreuses en Afrique, et l'une d'elles. la cisticole des joncs [*Cisticola juncidis*], qui atteint la région méditerranéenne, se

Phot. Arch. phot., Anderson-Giraudon.

trouve dans les marais du midi de la France. Famille des sylviidés.)

CISTOPHORE n. m. (gr. *kistophoros*). Numism. Pièce d'argent d'Asie Mineure, dont les types sont la *ciste*, ou *corbeille de Dionysos*, d'où s'échappe un serpent au centre d'une couronne de lierre, et, au revers, un arc dans son étui, entre deux serpents. (Du poids de 12,50 g environ, ces monnaies furent émises dès la fin du IIIe s. av. J.-C., dans les pays correspondant à l'ancien royaume de Pergame. Après 133 av. J.-C., la frappe en fut poursuivie par les Romains, qui avaient acquis ce royaume par traité passé avec le roi Attalos.)

CIS-TRANS loc. adv. Chim. V. ISOMÉRIE.

CISTRE n. f. Nom usuel du *Meum athamanticum*, ou fenouil des Alpes.

CISTRE n. m. Instrument à cordes pincées, métalliques et doubles, à fond plat et au manche assez allongé, qui fut surtout employé au XVIe et au XVIIe s.

CISTUDE n. f. Nom usuel de la tortue d'eau douce européenne.
— ENCYCL. La *cistude* d'Europe, ou tortue bourbeuse (*Emys orbicularis*), est assez commune en France, dans les régions marécageuses telles que la Brenne. Sa longueur atteint 30 cm. Elle se nourrit d'insectes, de limaces, d'escargots, de vers et de petits poissons; elle est donc essentiellement carnassière, ce qui la distingue de la tortue terrestre, que certaines personnes conservent dans leurs jardins. Elle hiverne dans la terre, d'octobre à mars, se reproduit une fois par an et pond ses œufs dans la terre, en juin ou juillet. Les jeunes éclosent au bout de trois mois environ. La cistude d'Europe peut vivre un siècle et plus, dit-on. Elle s'apprivoise facilement. D'autres espèces habitent l'Amérique et l'Asie, dans l'hémisphère Nord. (Type de la famille des émydidés.)

CITABLE adj. Qui peut, qui doit être cité.

CITADELLE n. f. (ital. *cittadella*; de *citta*, cité). Ancien réduit de la défense d'une ville : *La citadelle de Verdun.* ‖ *Par extens.* Lieu quelconque où l'on peut se défendre : *Les vaisseaux de guerre sont des citadelles flottantes.* ‖ *Fig.* Centre principal où l'on défend, où l'on maintient quelque chose : *Je connais maintes villes d'Europe qui sont de radieuses citadelles de l'esprit* (G. Duhamel). *La franc-maçonnerie est la citadelle où sont enrôlés tous les démolisseurs de divinités* (Maupassant).

CITADIN, E n. (ital. *cittadino*; de *citta*, ville). Personne habitant une ville, par opposition aux habitants de la campagne : *Les citadins regardaient en passant le thermomètre à la porte des opticiens* (A. France).
◆ Adj. Qui appartient à la ville : *Verhaeren est de ceux qui nous ont révélé la grandeur lugubre des paysages citadins, des cités usinières* (G. Duhamel).

CITADINE n. f. (de *citadin*). Ancienne voiture publique, dans les grandes villes.

CITATEUR, TRICE n. Personne qui a l'habitude de citer, de faire des citations : *Vaugelas ne se trouve nullement désarmé en face de ces intrépides et perpétuels citateurs des Anciens* (Sainte-Beuve).

CITATION n. f. (lat. *citatio*). Action d'assigner en justice. ‖ Exploit, acte par lequel on fait cette sommation. (V. ASSIGNATION.)

CITATION n. f. Action de citer, de rapporter les mots ou les phrases de quelqu'un : *Les citations de Montaigne.* ‖ Paroles, passage empruntés à un auteur ou à une personne qui fait autorité.
— Mil. Récompense accordée à un militaire par sa mise à l'ordre du jour d'une unité pour accomplissement d'un acte de courage ou de dévouement. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Littér. La *citation* littéraire a toujours été considérée comme un des ornements du style : une bonne citation doit être correcte, brève, naturellement amenée et, à moins d'intention évidente, ne pas être détournée du sens que lui confère son contexte original. Chez les Anciens, les citations, surtout des vieux poètes, sont fréquentes. Ainsi nous ont été transmis des fragments, parfois importants, d'œuvres aujourd'hui disparues : celles des plus anciens philosophes grecs, les *Satires* de Lucilius, etc. Mais l'Antiquité n'avait pas les mêmes scrupules que nous sur l'exactitude nécessaire de la citation, faite souvent de mémoire en raison de la rareté des textes. Tandis que dans l'ancienne scolastique les citations des auteurs sacrés ou d'Aristote servaient surtout d'arguments d'autorité, les humanistes de la Renaissance se plurent, en multipliant dans leurs ouvrages, parfois jusqu'à l'excès, les citations des auteurs grecs et latins, à répandre les trésors de la sagesse antique (Rabelais, Montaigne). Ce goût gagna l'éloquence du palais et de la chaire : au XVIe et au XVIIe s., et jusqu'à la réaction de l'école de saint Vincent de Paul, les prédicateurs émaillèrent volontiers leurs sermons de citations prises aux auteurs les plus profanes (Ovide, Horace). Par la suite, l'emploi discret de citations bien choisies est resté un des ornements traditionnels de bien des genres littéraires (roman, éloquence judiciaire et politique, conférence). De nos jours, la presse a fait de la citation, par des rapprochements piquants de certains textes avec l'actualité, une arme satirique. (→ Biblio.)
— Mil. Proclamée à haute voix sur le front des troupes, la *citation à l'ordre* était, à l'origine, la récompense décernée à un militaire ou à un marin ayant accompli une action d'éclat. Inscrite ensuite au bulletin des opérations (notamment sous le premier Empire), elle a pris, depuis 1914, la forme particulière d'une récompense individuelle ou collective (régiments, bâtiments, escadrilles, etc.), matérialisée par un texte relevant le fait d'armes et par le port d'une décoration appelée croix de guerre* ou croix de la valeur* militaire. Suivant sa valeur, la citation peut être accordée à l'ordre du régiment, de la brigade, de la division, du corps d'armée ou de l'armée. L'attribution successive à la même unité de plusieurs citations à l'ordre de l'armée donne à son drapeau, à ses cadres et à ses hommes le droit au port de la fourragère*. Les bâtiments de guerre cités à l'ordre de l'armée arborent une flamme aux couleurs de la croix de guerre.

Citations (LOI DES), loi promulguée en 426, sous Théodose II et Valentinien III, et qui donnait une autorité particulière aux écrits des cinq jurisconsultes classiques : Gaius, Papinien, Paul, Ulpien et Modestin. Le juge devait suivre l'opinion adoptée par la majorité de ces jurisconsultes, et, en cas de partage, celle de Papinien. Si ce dernier ne s'était pas prononcé, le juge avait toute liberté d'appréciation.

CITÉ n. f. (lat. *civitas*). Communauté politique dont les membres s'administraient eux-mêmes. (V. part. *encycl.*) ‖ Communauté politique comprenant la collectivité des citoyens. ‖ *Par extens.* Ville : *Paris est une magnifique cité.* ‖ Quartier le plus ancien de quelques villes : *Notre-Dame de Paris est dans la Cité.* ‖ A Paris, agglomération de maisons formant une ou plusieurs rues fermées de grilles : *La cité Bergère. La cité Trévise.* ‖ *Cité ouvrière*, agglomération de logements économiques pour les ouvriers. | *Droit de cité*, titre de citoyen et privilèges qui y étaient attachés; et, au *fig.*, se dit à propos de ce qui est admis à figurer : *Tout a droit de cité en poésie* (Hugo).
— Ecrit. sainte et Relig. *Cité céleste, cité sainte, cité de Dieu*, séjour des bienheureux. ‖ *Cité sainte*, ville honorée par les fidèles d'une religion (Rome et Jérusalem pour les chrétiens, La Mecque pour les musulmans). ‖ *La cité future*, le paradis.
— Géogr. et Préhist. *Cité lacustre*, v. PALAFITTE.
— Hist. *Droit de cité*, v. part. *encycl.*
— Hist. relig. *Pauvres chevaliers de la sainte cité*, nom primitif des templiers.
— Instr. publ. *Cité universitaire*, dans certaines villes, groupe de bâtiments destinés à loger les étudiants.
— Urban. *Cité linéaire*, ville qui se développe en longueur, parallèlement à une route. (Le réseau de voirie de la cité linéaire est constitué par une voie maîtresse, sur laquelle viennent se greffer perpendiculairement les voies secondaires. La première application en fut faite à Madrid.) [Syn. VILLE-RUBAN.]
— ★ *pays, ville, civisme, gouvernement, loi, politique.*
— ENCYCL. Hist. De façon générale, on entend par « cité » un Etat constitué par une ville et son plat pays, de taille modeste, mais susceptible, par voie de conquête ou d'expansion économique, d'englober ou de soumettre des dépendances plus ou moins considérables. Il semble qu'à certains stades de l'évolution des sociétés humaines ce soit le groupement type, antérieur à la constitution de grands ensembles territoriaux ou consécutif à une désagrégation anarchique de ceux-ci. Les hommes tendent alors à s'organiser en un ensemble politique plus en rapport avec l'homme : par le nombre de ses citoyens*, voire de ses habitants, par la concentration de bon nombre d'entre eux entre les murs d'une ville, par le faible éloignement des limites du plat pays et de ceux qui y résident, par les rapports étroits qui se maintiennent aisément entre tous ses composants, la cité réalise les aspirations politiques d'une société dont l'essor économique justifie l'existence d'une ville, mais à laquelle les entraves techniques ou politiques interdisent les vastes ensembles territoriaux : d'ailleurs, du jour où l'expansion de la cité lui assure des dépendances vastes et lointaines, il n'y a plus cité, mais nation ou empire. Rome en est le meilleur exemple.
Ainsi en fut-il des cités du Proche-Orient antique, de Sumer, d'Akkad, de Phénicie, de Syrie, de Chypre, de Crète. Ainsi en fut-il des cités helléniques, des cités étrusques, et même de Rome aux premiers siècles de son histoire. Il en fut de même, pour des raisons et dans des conditions extrêmement différentes, des cités italiennes, flamandes, voire germaniques, qui brillèrent aux derniers siècles du Moyen Age.
Cependant, une fois défini ce phénomène très général, il faut encore restreindre le terme à l'acception que les historiens, depuis un siècle surtout, lui ont réservée : le morcellement géographique de la Grèce, favorable au morcellement politique, et qui maintient mieux qu'ailleurs le système de la cité, l'achèvement dans sa forme et dans ses conceptions de la cité hellénique, l'importance donnée depuis la Renaissance à la civilisation grecque, la place longtemps considérable occupée par cette dernière dans les préoccupations des historiens ont réduit la notion de cité à ce que furent les cités grecques; plus étroitement encore, à ce qu'elles furent à leur apogée classique des Ve et VIe s. av. J.-C.
Dès cette époque, les Grecs eux-mêmes voyaient dans la *polis* le type idéal de la société humaine. Aristote la faisait dériver naturellement de la fusion, du synœcisme de bourgades (*kômai*), elles-mêmes issues de la prolifération spontanée des sociétés familiales primitives (*oikiai*). Fustel de Coulanges devait reprendre cette thèse sous un angle religieux et juridique : faisant de la religion domestique le ciment de la famille antique (au sens large, *genos* = *gens* à Rome), il extrapolait l'une et l'autre au cadre de la tribu, puis de la cité. Une série de conflits internes y faisait triompher tour à tour l'aristocratie et la démocratie, jusqu'à ce que celle-ci fût détruite, avec la cité, par ses propres dissensions, qui l'affaiblissaient face à l'universalisme romain, puis chrétien.
Ce ne sont là que théories, et la réalité ne s'y plie guère. La cité grecque paraît bien provenir de la fixation géographique autour d'un point fortifié des clans ou des tribus préhelléniques, achéens, puis doriens. La citadelle rayonnait sur le plat pays, tandis qu'à ses pieds se développait le bourg (*astu*). L'essor de l'agriculture et du commerce, la disparition de l'insécurité permanente devaient à la fois faire passer l'influence de l'acropole à la ville basse, et étendre à celle-ci le terme de *polis*. Progressivement se délimitait le plat pays qu'elle contrôlait. La cité prenait forme, composée indissolublement de la citadelle, de la ville basse, du territoire et du peuple qui les occupaient.
C'est le groupe des citoyens qui définit la cité dans son cadre territorial. Leur ensemble forme un Etat souverain dont l'égoïsme est sacré, car son intérêt prime tout. Cet égoïsme, aux vues souvent étroites, interdira aux Grecs toute évolution vers un cadre plus large.
La cité ne prit sa forme « idéale » qu'au terme d'une succession de conflits internes marquant chacun une étape de l'évolution. Très tôt, le régime monarchique disparut, ne laissant subsister sous le vocable royal qu'un magistrat aux fonctions religieuses (l'archonte-roi à Athènes). Le régime oligarchique fut alors le plus général; ses chefs se

avers
cistophore
cabinet des Médailles
revers

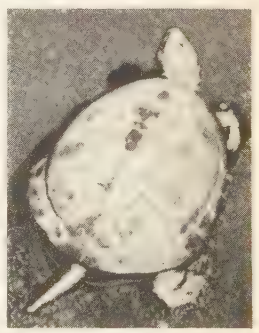

cistude d'Europe

Phot. Larousse, Rollinat.

recrutèrent d'abord selon leur naissance, puis d'après leur fortune... Mais la puissance des oligarques était en soi une entrave à celle de la cité en tant qu'Etat. Et c'est la coalition du « peuple » (*dêmos*) avec les intérêts mêmes de la cité qui établit la démocratie égalitaire, souvent après une période transitoire de « tyrannie ». Il faut pourtant nuancer sur deux points ce raccourci trop systématique : 1° D'une part, la notion de « peuple », comme celle de « citoyen », demeure très étroite et exclut non seulement les esclaves, mais aussi les étrangers (métèques), fussent-ils résidents depuis plusieurs générations... Sans parler des populations soumises, parfois depuis des siècles, qui, en certaines cités, n'accédèrent jamais au pouvoir politique ; 2° D'autre part, cette évolution a connu des heurts, parfois des réactions, souvent des sclérоses avant terme : Sparte conservera des rois héréditaires, même s'ils se distinguent peu des magistrats d'autres cités. Ainsi certaines cités verront des retours de la tyrannie (Syracuse face à la menace carthaginoise, puis romaine). Ainsi certaines autres conserveront jusqu'au IVe s. des régimes oligarchiques.

Quoi qu'il en soit, dans sa forme « achevée », l'organisation de la cité se marque : par l'existence d'une Assemblée du peuple (*ekklêsia*), souveraine en théorie, et où siègent, du moins en droit, tous les citoyens ; par le rôle de guide joué par cette Assemblée, qui est secondée par une véritable commission permanente et exécutive, le Conseil (*boulê*), formé d'un nombre restreint de citoyens représentant le peuple ; par la multiplication des magistratures, le plus souvent annuelles et collégiales, assurant les responsabilités d'exécution.

Dans le domaine judiciaire, il appartient également aux citoyens de fournir les juges du tribunal de la cité (*hêliaia*). Enfin, l'un des traits les plus caractéristiques est la méfiance instinctive de la cité démocratique pour le « tyran », le candidat monarque, et généralement l'homme exceptionnel ; toutes les entraves juridiques s'opposent à ses ambitions, jusqu'à l'ostracisme*, qui permet au peuple de l'éloigner sans même devoir justifier cette mesure.

Il reste qu'un tel schéma correspond à un idéal qui fut rarement atteint et seulement pendant un temps très court. La civilisation de la *polis* eut un vif, mais bref éclat ; incapables de résister à la conquête macédonienne, puis romaine, les cités se sclérosèrent et, dès l'époque hellénistique, elles firent figure d'antiquités exemplaires, mais désuètes. Rome, la seule cité qui ait triomphé des siècles, n'eut jamais tous les caractères de la cité grecque classique, si les traits communs entre leurs institutions sont nombreux : et Rome dut se transformer complètement dès lors qu'elle eut débordé le cadre étroit de ses origines : si l'édit de Caracalla, en 212, pouvait « étendre » la cité romaine aux limites de l'Empire, c'est que depuis longtemps le terme était vidé de son contenu : la fiction juridique qui présentait jusque-là l'Empire romain comme une fédération de cités ne masquait même plus l'absorption de fait, par la cité romaine, de l'ensemble des terres qu'elle dominait. Sa forme même, en exaltant les droits de l'individu, en les poussant à leur extrême, favorisa la prodigieuse explosion intellectuelle et artistique des Ve et IVe s. av. J.-C., mais fit sombrer les cités dans l'anarchie impuissante qui les conduisit à leur perte. (V. CITOYEN.)

● *Droit de cité latine.* Ce droit, reconnu à l'origine aux Latins, leur accordait la jouissance de certains droits civils (*jus commercii*) et politiques (*jus suffragii*), mais leur refusait les autres (*jus connubii* et *jus honorum*). Ceux d'entre eux qui étaient présents à Rome pouvaient voter dans une tribu tirée au sort le jour même par l'Assemblée. Ils pouvaient accéder assez facilement au droit de cité complet, à condition de résider à Rome, de se faire inscrire dans une tribu ou une centurie lors du premier recensement quinquennal, et de laisser un fils au moins dans leur ville d'origine pour en éviter le dépeuplement (cf. charte d'Ariminum, 268 av. J.-C.). En fait, le Latium ayant été intégré très tôt dans l'*Ager Romanus*, les citoyens latins n'étaient pas originaires de cette province, mais simplement les bénéficiaires du droit latin, ce qui était le cas des *socii nominis latini* et surtout des colonies dites « latines », dont les habitants étaient généralement recrutés dans la plèbe romaine et dont les anciens magistrats possédaient souvent le droit de cité complet.

Si, après 177 av. J.-C., Rome ne créa plus de colonies dites latines en Italie péninsulaire, elle continua à concéder le droit latin parfois à des provinces entières, comme le fit Vespasien en faveur de l'Espagne (74 apr. J.-C.). En fait, la citoyenneté de droit latin était devenue une simple étape transitoire dans la marche vers la citoyenneté de droit romain, et elle disparut totalement quand cette dernière eut été accordée à tout l'empire (édit de Caracalla, fin 211-début 212 apr. J.-C.).

● *Droit de cité romaine.* Possédé par les citoyens romains, c'est-à-dire par ceux qui résidaient dans l'*urbs* ou dans l'*Ager Romanus*, ou encore dans une colonie romaine, ce droit se transmettait héréditairement. Il comporte la possession intégrale des droits civils (*jus commercii* [droit de propriété et droit de conclure des contrats] et *jus connubii* [droit de contracter un mariage légitime avec le fils de citoyens romains]) et des droits politiques (*jus suffragii*, ou droit de vote, et *jus honorum*, ou droit d'éligibilité). Il existe une catégorie de citoyens aux droits incomplets, les *cives sine suffragio*, et les *libertini* (affranchis), sans *jus connubii*. Les titulaires du droit de cité sont inscrits par les censeurs dans les tribus et les centuries lors des recensements quinquennaux, et peuvent exercer leurs droits politiques lors de leur passage à Rome. Après avoir accordé jusqu'au IIe s. av. J.-C. ce droit de cité romaine aux nouvelles colonies fondées par elle, Rome l'octroya à de nombreux municipes, puis, dès l'époque impériale, le prodigua plus généreusement, notamment aux membres des curies municipales (octroi aux notables de la Gaule, ainsi qu'à de nombreux pérégrins en Gaule, en Espagne et en Grèce par l'empereur Claude dès 48 apr. J.-C., collation directe et à titre individuel à certains habitants de l'Espagne et de l'Isaurie par Vespasien, concessions analogues et toujours multipliées du droit de cité par Hadrien et ses successeurs, jusqu'à ce qu'il soit reconnu à tous les habitants de l'Empire [édit de Caracalla, fin 211-début 212]).

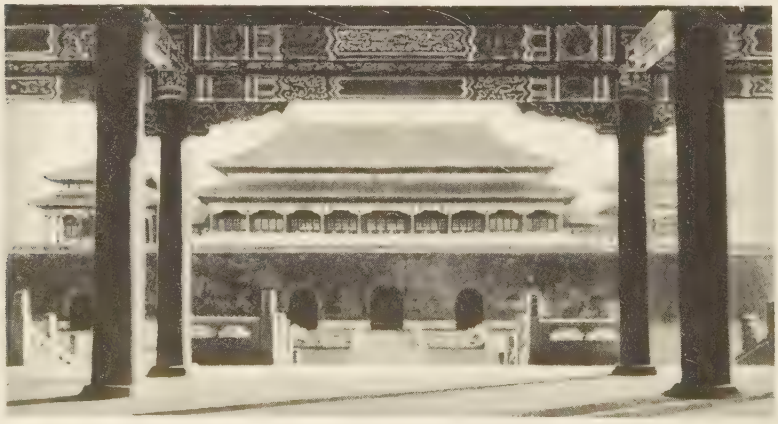

Cité interdite à Pékin vue prise sous le T'ai Ho-Men

Phot. Siren.

— Instr. publ. Les *cités universitaires*, en groupant des pavillons d'habitation, des restaurants, des œuvres sociales, des terrains de sport, des bibliothèques, ont pour but d'assurer aux étudiants des conditions matérielles plus confortables et de créer parmi eux des sentiments de solidarité et de compréhension humaine.

La *Cité universitaire* de Paris, de beaucoup la plus importante en France, a été créée en 1925 sous le rectorat de Paul Appell, grâce à l'initiative d'André Honnorat et à la libéralité d'Emile Deutsch de la Meurthe, donateur de la première fondation. D'autres donateurs, et en particulier John D. Rockefeller, ont contribué à l'extension de la Cité universitaire, qui s'est considérablement agrandie : elle comprend aujourd'hui une trentaine de pavillons ou fondations, français et étrangers. A ce groupe, situé à la lisière sud de Paris, se sont ajoutés, depuis 1955, de nouveaux pavillons, construits en banlieue, à Antony (résidence Jean-Zay). L'administration de la Cité universitaire incombe à un conseil d'administration, qui agit sous le contrôle du recteur et du conseil de l'Université.

Certains pavillons témoignent de l'esthétique contemporaine (pavillon suisse par Le Corbusier) ; d'autres rappellent le style national des pays représentés, comme la maison du Japon par P. Sardou, celle de Cuba par P. Laprade. L'église, construite sur les plans de Pierre Paquet, possède un élégant clocher, décoré de quatre anges de bronze, par Saupique.

Cité antique (LA), par Fustel de Coulanges (1864), étude synthétique du gouvernement et de l'évolution des cités grecques et de Rome. Toutes les institutions anciennes s'expliquent par les croyances religieuses. Celles de la cité furent calquées sur celles de la famille, fondées elles-mêmes sur le culte du foyer et des ancêtres. Cet ouvrage, aujourd'hui vieilli, a connu un long succès.

Cité de Dieu (LA), ouvrage de saint Augustin, écrit de 412 à 426. Alaric, roi des Wisigoths, venait de prendre et de saccager Rome (410) ; les païens attribuaient les malheurs de l'Empire à la colère des dieux, irrités, disaient-ils, des progrès du christianisme. Saint Augustin répond à leurs accusations. Le livre, écrit et publié par morceaux, a peu d'unité. On en a retenu surtout la grandiose théorie de la Cité mystique des âmes prédestinées opposée à la cité temporelle.

Par extrapolation, dans les siècles suivants, on a identifié — contrairement à la pensée clairement exprimée de saint Augustin — la Cité divine avec l'Eglise. D'où l'élaboration de la doctrine théocratique connue sous le nom d'augustinisme* politique.

Cité interdite, domaine jadis réservé de l'empereur, à Pékin. La Cité interdite, sous son aspect actuel, date du règne de l'empereur Yong-Lo (1403-1425), qui la fit construire selon les données géomantiques traditionnelles. Elle a été transformée en un immense et très riche musée.

Cité du Soleil (LA) [*Civitas Solis*], ouvrage de Tommaso Campanella (1623), écrit par lui durant ses années d'emprisonnement. L'auteur y expose un système de communisme utopique, en dressant le plan d'une république imaginaire où règne l'égalité politique et économique, soutenue par des techniques productives perfectionnées. Cette cité est gouvernée par la « caste des sages » et par un pontife qui représente Dieu. L'ouvrage renferme des critiques perspicaces contre la société de son temps. Les traits fondamentaux du système de Campanella se retrouveront plus tard dans la théorie saint simonienne.

CITÉ (ÎLE DE LA), île de la Seine ; elle fut le berceau de Paris, et se trouve enclavée dans le IVe arrondissement. Appelée *Lutèce* par la tribu gauloise des *Parisii*, ce fut au Moyen Age *la Cité*, par opposition à *la Ville*, sur la rive droite, et à *l'Université*, sur la rive gauche. Dès l'époque romaine, elle était le centre d'une importante agglomération, débordant surtout sur la rive gauche et protégée par une enceinte. Sous le chœur de Notre-Dame, on trouva, en 1711, un autel dédié par les *nautes* (navigateurs) parisiens à des divinités païennes. A l'extrémité aval, un château fort servait de résidence au gouverneur romain. A l'époque carolingienne, le Grand-Pont et le Petit-Pont furent fortifiés

pour défendre l'île contre les attaques des Normands. A la fin du Xe s., de nombreux sanctuaires entourent la cathédrale, construite dans la partie orientale de l'île, ainsi que le palais épiscopal et l'Hôtel-Dieu.
Lorsque, à la fin du XIIe s., la cathédrale gothique fut construite, la Cité se couvrit de maisons. A partir du XVIIIe s., et surtout sous le second Empire, les ruelles étroites qui y abondaient ont disparu, ainsi que ses églises (Saint-Jean-le-Rond, Saint-Denis-de-la-Chartre, Saint-Aignan, Saint-Barthélemy, Sainte-Madeleine, Sainte-Geneviève). Elles ont fait place, presque partout, à des voies spacieuses, d'allure géométrique, que bordent la cathédrale, le Palais de justice, le Tribunal de commerce, la Préfecture de police, l'Hôtel-Dieu.

Cité (la) de Londres. V. LONDRES.

CÎTEAUX, hameau de la comm. de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (Côte-d'Or), au centre de la forêt du même nom; 145 hab. (*Cisterciens*). Il occupe l'emplacement de l'abbaye fondée en 1098 par saint Robert. Les bâtiments de l'abbaye, restaurés au XVIIIe s., ont longtemps servi de colonie pénitentiaire. De ce monastère proviennent des manuscrits enluminés, conservés à la bibliothèque de Dijon, qui contiennent de magnifiques exemples de la miniature cistercienne au XIIe s. (*Bible d'Etienne Harding, Commentaires de saint Jérôme, Obituaire de Cîteaux*).
— La *forêt domaniale de Cîteaux* a une superficie de 3 550 ha. Les essences les plus répandues sont les chênes (rouvre et pédonculé), suivis par le hêtre, le charme, le bouleau, le tremble. Elle est partagée entre une futaie de 1 350 ha, à la révolution de 180 ans, et un taillis sous futaie (2 200 ha) dont la conversion en futaie se poursuit. Le chêne, d'excellente qualité, fournit 9 p. 100 de tranchage, 12 p. 100 d'ébénisterie, 35 p. 100 de menuiserie, 44 p. 100 de charpente et divers.
— ENCYCL. *Ordre et abbaye de Cîteaux.* En 1098, Robert, abbé de l'abbaye clunisienne de Molesmes, voulant rendre à la règle de saint Benoît son austérité primitive, se retira à Cîteaux, près de Dijon. Ce n'est que sous le troisième abbé, Etienne Harding (1109), que le monastère, pris dès 1100 sous la protection du Saint-Siège, se développa et put essaimer. De 1113 à 1115, quatre maisons furent fondées, *les quatre filles de Cîteaux :* Clairvaux, dont saint Bernard fut le premier abbé, La Ferté, Pontigny et Morimond. En 1119, l'abbé Etienne écrivit sa règle, la fameuse *Charte de charité,* qui imposait la pauvreté complète, même dans le culte divin, interdisait les études profanes, recommandait la soumission aux évêques et organisait le gouvernement de l'ordre. Moins centralisé que celui de Cluny, l'ordre cistercien laissait à chaque abbé la direction de son monastère, mais prévoyait que les décisions générales seraient prises par la conférence annuelle des abbés (chapitre général). De plus, des visites régulières maintenaient l'unité entre les monastères affiliés, qui, dès 1153, étaient au nombre de 343. Les monastères cisterciens s'établissaient, d'ordinaire, sur des terres incultes, que les moines défrichaient. Les exploitations détachées des monastères s'appelaient des *granges;* elles étaient dirigées par des convers. Enfin, les cisterciens allèrent jusqu'à fonder en Espagne, à la fin du XIIe s., et au Portugal, au début du XIIIe s., des ordres militaires (Calatrava en Espagne, Avis au Portugal, etc.). Assez vite, les monastères cisterciens devinrent très riches, en particulier en Angleterre, où ils se spécialisèrent dans l'élevage des moutons, dont ils vendaient la laine en Flandre. Ce fut le commencement d'une décadence, qui amena les réformes des *feuillants* et des *trappistes.* En 1790, lors de la fermeture des couvents, il y avait encore 228 maisons de l'ordre en France. Celui-ci se reconstitua au XIXe s. En 1947, on comptait 49 monastères (1 480 moines) de cisterciens de la commune observance et 64 monastères (3 700 membres) unis depuis 1892 en un ordre de Cisterciens réformés de N.-D. de la Trappe*. (V. CISTERCIEN, TRAPPE et TRAPPISTE.) [→ Biblio.]

CITÉ-JARDIN n. f. Ville aménagée pour une vie saine, entourée par une ceinture permanente de terres agricoles, la totalité du terrain étant propriété publique ou gardée en fondation pour la communauté. ‖ Pl. *des* CITÉS-JARDINS.

île de la CITÉ

Aéro-photo, Roubier.

— ENCYCL. Suivant une théorie énoncée par E. Howard (1850-1928), la *cité-jardin* est établie selon trois principes fondamentaux : élimination de la spéculation sur les terrains qui appartiennent à la communauté, contrôle de la croissance, limitation de la population. Elle est entourée de terrains agricoles devant atteindre le triple de la surface urbanifiée.

CITER v. tr. (lat. *citare*). Assigner en justice : [Mme Sidonie] *allait sortir pour courir chez le juge de paix, où elle citait une cliente* (Zola). ‖ Invoquer comme preuve, comme garantie ; se couvrir des paroles, de l'exemple de quelqu'un : *Citer la loi. Citer son père, son oncle.* ‖ *Par extens.* Signaler quelqu'un ou quelque chose : *Citer un trait de courage. Si le sort l'avait voulu, il serait cité dans les journaux* (Flaubert). ‖ *Particul.* Produire un texte, rapporter les termes de : *Et aussitôt M. Lerond cita de mémoire les phrases essentielles de cette lettre touchante* (A. France). ‖ Nommer à titre honorifique : *Citer un régiment à l'ordre du jour.*
— LOC. FAM. *Citer son auteur, ses sources, ses références,* nommer la personne de qui l'on tient un renseignement.

CITÉRIEUR, E adj. (lat. *citerior*). Qui est en deçà, du côté de celui qui parle.

CITERNE n. f. (lat. *cisterna,* de *cista,* coffre). Réservoir où l'on recueille et conserve les eaux de pluie.
— Anat. *Citerne de Pecquet,* dilatation de la partie initiale du canal thoracique.
— Constr. Réservoir enterré. (On dit aussi CUVE.) ‖ Petit réservoir pour produit pétrolier : *Citerne à mazout, à essence.* ‖ Syn. de WAGON-CITERNE et CAMION-CITERNE.
— Mar. Chacun des compartiments des pétroliers destinés à recevoir le chargement de pétrole : *Un pétrolier de dix-huit citernes.* ‖ Petit navire ou chaland destiné au transport des liquides (eau douce, mazout, etc.).
— ENCYCL. Constr. Une *citerne* a le plus souvent la forme d'un parallélépipède rectangle, recouvert par une voûte cylindrique dont le sommet est muni de deux orifices, l'un pour le passage du tuyau de la pompe, et l'autre, plus grand, permettant à un homme d'entrer à l'intérieur de la citerne pour la nettoyer. Un trop-plein laisse écouler l'eau lorsque celle-ci atteint une hauteur voulue. L'eau, avant de pénétrer dans la citerne, laisse déposer dans un *citerneau* les matières solides en suspension. On construit aussi des *citernes-filtres,* dans lesquelles l'eau traverse, avant de s'introduire dans la citerne, des couches successives de sable et de charbon de bois contenues dans des réservoirs qui lui sont accolés.

CITERNÉ, E adj. En forme de citerne : *Une fosse citernée.*

CITERNEAU n. m. Petite chambre qui précède une citerne, et où les eaux s'épurent et se filtrent.

CITHAERON, en gr. **Kithairôn.** Myth. gr. Roi de Platée, héros éponyme de la montagne voisine, le Cithéron. Homme sage et habile, il réussit à ramener la paix dans le ménage de Zeus et d'Héra. En souvenir de cette remarquable réussite, il institua des fêtes annuelles où fut célébrée l'Hiérogamie des divinités. D'autres versions font du personnage de Cithaeron un beau jeune homme poursuivi par l'amour d'une Erinnye. Il ne voulut pas céder et fut changé en serpent, à moins qu'il ne soit mort piqué par l'un des nombreux reptiles de la montagne Cithéron.

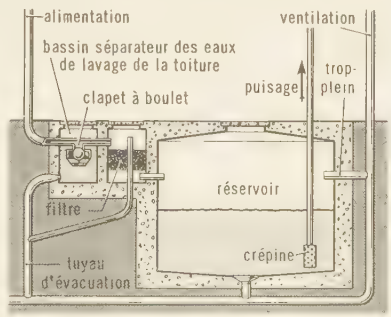

citerne (constr.)

CÎTEAUX
galeries de l'ancien cloître XVe s.
v. illustration art cistercien p. 156

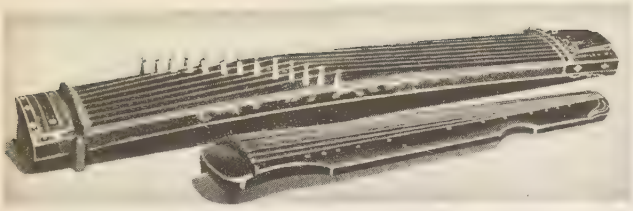

cithare sur caisse oblongue du type koto *(en haut)* du type khin *(au-dessous)* *musée de l'Homme*

CITHARE n. f. (lat. *cithara*). Instrument national de la Grèce antique, forme perfectionnée de la lyre, qui était composé d'une caisse sonore en bois, avec deux montants reliés par une traverse. (Le nombre des cordes, de longueur égale, verticales et vibrant à vide, varia de 5 à 7, puis à 11.) ‖ En ethnomusicologie, tout instrument à cordes dépourvu de manche et composé d'un corps unique (bâton, tuyau, table), au-dessus duquel les cordes sont tendues. ‖ *Particul.* Instrument d'Europe centrale, dont les cordes sont montées sur une caisse trapézoïdale.

CITHARÈDE n. (lat. *citharaedus ;* gr. *kitharôdos*). Personne qui chantait en s'accompagnant de la cithare.

— ENCYCL. Les Grecs nommaient *citharèdes* tous les poètes ou artistes qui chantaient en s'accompagnant de la cithare. Il existait des concours, et plusieurs villes avaient des écoles, où les jeunes gens allaient apprendre à chanter avec accompagnement de cithare. Des citharèdes d'ordre inférieur jouaient dans les rues ou dans les banquets. On trouve des citharèdes sur les monnaies. L'*Apollon Citharède*, représenté par les sculpteurs, a pour attribut la cithare.

Apollon citharède *musée du Vatican*

CITHARÉPHORE n. f. Nom donné aux hémidrachmes d'argent émises de 167 à 43 av. J.-C. par la Ligue lycienne, et qui ont pour type une lyre ou cithare.

CITHAREXYLUM [lɔm] n. m. Arbuste de l'Amérique tropicale, dont le bois est parfois utilisé dans la fabrication des instruments de musique. (Famille des verbénacées.)

CITHARINE n. f. Poisson osseux habitant les eaux douces de l'Afrique et qui, à l'inverse des autres espèces de la famille des characinidés, n'a que de très petites dents et un régime herbivore.

CITHARISTA, nom antique de La Ciotat.

CITHARISTE n. (gr. *kitharistês*). Joueur ou joueuse de cithare.

CITHÉRON, en gr. **Kithairôn**, montagne boisée, aux confins de la Béotie et de la Mégaride. Théâtre de nombreuses légendes mythiques (orgies des bacchantes, mort d'Actéon et de Penthée, exposition d'Œdipe enfant). C'était un lieu de culte dionysiaque. (V. CITHAERON.)

CITION ou **KITION**, Géogr. anc. Ville et colonie phénicienne de l'île de Chypre, sur la côte sud-orientale. Cimon mourut en l'assiégeant. Patrie de Zénon, chef de l'école stoïcienne. C'est l'actuelle *Chiti*.

Citizen Kane (*Citoyen Kane*), film américain écrit, réalisé et interprété par Orson Welles en 1941, et présenté à Paris en 1946. Par sa technique non conforme aux règles de Hollywood, par sa construction dramatique et son montage, il apporta un souffle nouveau au cinéma américain qui s'enlisait dans les routines. Il conte la vie d'un milliardaire américain propriétaire d'un trust de journaux et ses amours avec une jeune actrice qui, finalement, l'abandonne. Ce drame violent, âpre, souvent féroce, dans lequel certains ont cru reconnaître des personnages réels, a révélé la puissante personnalité cinématographique d'Orson Welles.

CITOLE n. f. Instrument de musique, en usage au Moyen Age, à cordes grattées, à corps allongé et à manche très court.

CITORIO (MONTE), en lat. **mons Citorius**, colline de Rome, située près du champ de Mars et du Panthéon. Aujourd'hui s'y élève le palais de la Chambre des députés italienne, dit parfois *Monte Citorio*.

CITOYEN, ENNE n. Personne qui jouit du droit de cité : *Le titre glorieux de citoyen romain* (Corneille). ‖ Membre d'une cité, d'un Etat : *Il serait difficile qu'entre un si grand nombre de citoyens...* (La Bruyère). *En France, les députés sont élus par l'ensemble des citoyens.* ‖ *Fam.* Personne, individu : *Bigre, bigre ! il est temps. Notre citoyen va passer dans dix minutes. Dépêchons-nous* (J. Romains). ‖ *Citoyen du monde, de l'univers*, celui qui met au-dessus de tout les intérêts de l'humanité : *On avait voulu que nous fussions citoyens du monde, on nous avait parlé de fraternité humaine...* (Barrès).

— LANGUE CLASS. Civil, par opposition à soldat : *Le despotisme est inévitable chez les peuples qui ont plus de guerriers que de citoyens* (Boiste). ‖ Concitoyen : *A la vue de ses citoyens* (Bossuet). ‖ *Poétiq.* En parlant d'animaux, habitants : *Les citoyens de l'air, des eaux.*

◆ Adj. Populaire (vieilli) : *Les bals citoyens des Tuileries* (Goncourt). *M. Dupuy, ce bourgeois si emphatique et si plaisant, était en importance citoyenne une sorte de rival subalterne de M. le docteur Gagnon* (Stendhal).

— Hist. *Roi citoyen*, roi qui déclare n'avoir d'autre ambition que celle d'être le premier des citoyens. (Ce fut le surnom de Louis-Philippe Ier, roi des Français : *le Roi-Citoyen.*) ‖ *Soldat citoyen*, citoyen armé faisant partie de la garde civique.

— Instit. polit. *Citoyen actif*, citoyen auquel un régime électoral censitaire reconnaît le droit de vote. ‖ *Citoyen passif*, citoyen auquel un régime électoral censitaire ne reconnaît pas le droit de vote. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Hist. Le *citoyen* est le membre de la communauté politique qu'est la cité. Il s'oppose précisément au simple habitant de la cité, qui n'est pas membre de cette communauté, et, de ce fait, n'y jouit pas des droits politiques. Ainsi le mot en est venu à désigner celui qui, dans quelque Etat que ce soit, jouit de droits politiques plus ou moins étendus, lui permettant de concourir au gouvernement de cet Etat.

Divers critères ont, au cours des temps et selon les lieux, défini le citoyen et l'ont distingué du non-citoyen :

Critère de naissance, et plus encore d'origines familiales d'abord : le citoyen est le fils du citoyen non déchu de ses droits et qui porte, à Rome, les *tria nomina* (*praenomen, nomen* et *cognomen*. Cette définition, sans doute la plus ancienne, permit souvent aux cités antiques d'opposer un faible nombre de citoyens à un grand nombre d'habitants qui ne l'étaient pas. C'est encore elle qui, de nos jours, justifie la citoyenneté de la plupart des individus ;

Critère juridique ensuite : est citoyen quiconque est reconnu tel par la loi. Cette notion est surtout romaine. L'un des modes d'action de Rome est la distribution subtilement différenciée de la citoyenneté romaine complète ou incomplète à ses vaincus, à ses alliés, plus tard à ses provinciaux. Ce critère légal se retrouve actuellement sous les diverses formes des acquisitions de citoyenneté par naturalisation, option ou autres décisions de justice ;

Critère économique, ou plus encore fiscal, enfin : est citoyen celui qui dispose d'un type donné ou d'une quantité donnée de biens, qui participe au budget de l'Etat dans des conditions déterminées. Ce critère sert généralement non pas à opposer le citoyen au non-citoyen, mais à distinguer parmi les citoyens ceux d'entre eux qui le sont pleinement et exercent réellement tous leurs droits politiques. Ainsi apparaît la notion de citoyen « actif » opposé au citoyen « passif », qui, somme toute, n'a que les devoirs de la qualité dont on l'honore. Dès l'Antiquité, les cités grecques oligarchiques connaissent de telles distinctions. Le système des classes, à Rome, en est une expression. La Révolution française, par la Constitution de 1791, donnera une forme juridique à cette notion, dont dérivera tout le système censitaire, tant en faveur au XIXe s.

La citoyenneté ouvre des droits ; elle crée aussi des devoirs, dont les plus fréquents sont le devoir fiscal et le devoir militaire. Toutefois, jusque dans ses devoirs le citoyen conserve le sens de la dignité de son titre, de l'honneur dont il est chargé.

Le citoyen antique s'opposait aux individus de second ordre, plus ou moins méprisés : esclaves, métèques, sujets, quelle que soit leur sujétion. Il en tirait une fierté légitime : ainsi saint Paul proclamant son droit de cité au tribun qui l'arrête (Actes, XXII, 27-29). D'où le scandale lorsqu'un Verres supplicie des citoyens romains... De même, le citoyen actuel s'oppose avec fierté aux inaptes à la citoyenneté : sujets ou protégés lorsque ces catégories existent encore ; indignes exclus par leur casier judiciaire chargé ou par les « crimes contre la patrie » qui ont pu leur être reprochés ; incapables du fait de leur trop jeune âge, ou de leurs infirmités, voire de leur sexe dans les Etats où les femmes n'ont pas encore acquis la pleine citoyenneté. Ce sens de la dignité du citoyen eut ses heures glorieuses, et la terminologie révolutionnaire joignait au tutoiement égalitaire l'appellation de « citoyen », pour remplacer un « monsieur » jugé « ancien Régime » par les sans-culottes.

Le XIXe s. devait conserver l'habitude de ne jamais commencer un discours sinon par ce vocable, qui ouvre encore la plupart des proclamations des pouvoirs publics.

Le mot a perdu son caractère agressif, et prend même parfois un aspect désuet lorsqu'on prétend le lui rendre : c'est le signe d'une civilisation qui ne conteste plus guère à quiconque la qualité de citoyen.

Citoyens actifs et passifs. Cette distinction a été introduite dans le système électoral par la Constitution de 1791, dont le texte sur ce sujet s'inspira très étroitement du projet de Sieyès, qui, liant le manque de moyens économiques et l'absence de capacités intellectuelles, retirait le droit de suffrage aux citoyens passifs âgés de moins de vingt-cinq ans, aux domestiques dont on suspectait la liberté de vote et à tous ceux qui ne versaient pas une contribution directe égale au moins à trois journées de travail ; ainsi plus de trois millions de Français étaient-ils privés du droit de vote. Les citoyens actifs, âgés de vingt-cinq ans et payant une contribution égale au moins à la valeur locale de trois journées de travail, étaient environ 4 300 000 et pouvaient élire en Assemblées primaires les municipalités et les électeurs ; mais rares étaient les citoyens actifs qui pouvaient être « électeurs », ces derniers devant payer une contribution au moins égale à la valeur de dix journées de travail.

Supprimée après le 10 août 1792, la distinction entre citoyens passifs et citoyens actifs ne reparut en fait que dans la Charte constitutionnelle de 1814, qui institua un cens électoral de 300 francs d'impôt direct, réduisant le pays légal à 90 000 électeurs âgés d'au moins vingt-cinq ans, dont le nombre pouvait encore être abaissé grâce à une astucieuse politique de dégrèvement fiscal. Ce nombre fut relevé par la Charte révisée de 1830, qui, confirmée par la loi électorale du 19 août 1831, abaissa le cens électoral à 200 francs et même, pour les membres de l'Institut et les officiers retraités, à 100 francs. L'opposition au régime, en réclamant dès 1847 l'abaissement général du cens à 100 francs et l'adjonction de toutes les capacités (réforme électorale), provoqua l'effondrement de la monarchie de Juillet et la disparition d'un régime censitaire fondé sur la distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs. (→ Biblio.)

citoyen (TRAITÉ DU) [*Elementa philosophica seu Politica de cive*], ouvrage de Thomas Hobbes (1642), traduit en français dès 1649 par Sorbières. Il se divise en trois parties : 1° *De la liberté ;* 2° *De l'empire ;* 3° *De la religion.* « L'intérêt et la crainte sont les principes de la société, dit Hobbes ; et toute la morale consiste à vivre selon notre bon plaisir. La religion n'a pas d'autres fondements que les lois du pays, et toute loi dépend de la volonté du prince ou du peuple. » Ces affirmations, ainsi que celles qui sont contenues dans le *Léviathan* (1651), font de Hobbes l'un des principaux matérialistes anglais après Francis Bacon.

CITOYENNETÉ n. f. Qualité de citoyen.

CITRACONIQUE adj. Se dit d'un diacide éthylénique qui prend naissance dans la distillation de l'acide citrique*. (Syn. MÉTHYLMALÉIQUE.)

— ENCYCL. L'*acide citraconique* a pour formule $CO_2H-C(CH_3)=CH-CO_2H$. Il fond à 91 °C, et est soluble dans l'eau. Il forme, comme l'acide maléique, dont il est l'homologue, un anhydride qui fond à 7 °C et bout à 213 °C. Il possède un isomère cis-trans qui est l'acide méthylfumarique, ou *mésaconique*, fondant à 202 °C, peu soluble dans l'eau, et qui se forme par isomérisation de l'acide citraconique.

Phot. X, Anderson-Giraudon.

CITRAL n. m. Aldéhyde diéthylénique, de formule $(CH_3)_2C=CH—CH_2—CH_2—C(CH_3)=CH—CHO$, formant le principe constituant de l'essence de *lemon-grass*. (Syn. LÉMONAL, GÉRANIAL, NÉRAL.)

— ENCYCL. Le *citral* est un liquide à odeur de citron, bouillant à 120 °C sous une pression de 20 mm de mercure. Il existe sous deux formes stéréo-isomères : le *citral a* (géranial) et le *citral b* (néral), conduisant respectivement, par hydrogénation, au *géraniol* et au *nérol*. Le citral est dédoublé par les carbonates alcalins à l'ébullition en *méthylhepténone* et *acétaldéhyde*. Il se condense avec l'acétone pour donner la *pseudoionone*, qui se cyclise en *ionone*, corps à odeur de violette.

Le citral est utilisé en parfumerie pour renforcer l'odeur des essences de citron et pour préparer les essences de violette synthétiques.

CITRAMALIQUE adj. Se dit d'un diacide homologue de l'acide malique, $HOCO—C(OH)(CH_3)—CH_2—CO_2H$, fondant à 119 °C, obtenu par oxydation nitrique de l'acide isovalérique. (Syn. α-MÉTHYLMALIQUE ; α-HYDROXYPYROTARTRIQUE.)

CITRANGE n. m. Bot. Hybride fertile provenant du croisement de l'oranger avec le *Citrus trifoliata*.

CITRATE n. m. Sel ou ester de l'acide citrique*.

CITRÈNE n. m. Chim. Syn. de d-LIMONÈNE.

CITRIN, E adj. (lat. *citrinus*). De couleur jaune citron.

CITRIN n. m., **CITRINE** n. f. (du lat. *citrus*, citron). Gemme utilisée par les lapidaires du Moyen Age et du XVIe s., et qui est un quartz jaune. (Le citrin, appelé aussi *pierre de citrin* ou *fausse topaze*, fournit par calcination ménagée des pierres d'une belle teinte.)

CITRINE (sir Walter MCLENNAN), baron **Citrine of Wembley**, syndicaliste britannique (Liverpool 1887), directeur du *Daily Herald* et l'une des plus éminentes personnalités du syndicalisme britannique contemporain.

CITRIQUE adj. (du lat. *citrus*, citron). Se dit d'un triacide-alcool de formule $HOCO—CH_2—C(OH)CO_2H—CH_2—CO_2H$, extrait du jus de citron. (Syn. HYDROXYTRICARBALLYLIQUE.)

— ENCYCL. L'*acide citrique* existe dans de nombreux fruits et végétaux à l'état libre ou à l'état de sel, de potassium ou de calcium. On l'extrait du jus de citron légèrement fermenté, par un traitement au carbonate de calcium à l'ébullition. Le citrate tricalcique précipite, et on le décompose par l'acide sulfurique. L'acide citrique se forme dans une fermentation du glucose sous l'influence de champignons dits *citromycètes*. Cette opération n'est pas industrielle. La synthèse a été réalisée à partir du malonate d'éthyle, en passant par l'acide acétone dicarboxylique. L'acide citrique cristallise, avec une molécule d'eau, en gros prismes incolores d'une saveur acide agréable, très solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool. Il se déshydrate à 130 °C et fond alors à 153 °C. L'action de la chaleur le transforme en une série de produits : d'abord l'acide *aconitique*, puis, par perte de gaz carbonique, l'acide *itaconique*, qui se transforme en acide et anhydride *citraconiques*.

L'acide citrique trouve un emploi comme rongeant en teinture et dans l'impression ; il entre dans la composition des limonades.

Citrates. L'acide citrique, triacide, donne trois séries de sels : mono-, di-, trimétalliques. Il en est de même pour les esters.

Le *citrate de sodium* cristallise en gros prismes hydratés. C'est un médicament alcalin. Il est également utilisé *in vitro* comme anticoagulant du sang, dont il précipite le calcium.

Le *citrate de magnésium* est utilisé comme purgatif, à la dose de 40 à 60 g, principalement sous forme de limonade.

Le *citrate d'argent* sert à préparer des papiers photographiques à noircissement direct.

Le *citrate de méthyle* cristallisé bout à 190 °C ; le *citrate d'éthyle*, huileux, bout à 294 °C.

CITROËN (André), ingénieur et industriel français (Paris 1878 - *id.* 1935). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il montre très tôt son sens des affaires et d'organisateur, en fondant à Paris une petite usine pour l'exploitation d'un brevet sur la taille d'engrenages à chevron, acheté en Pologne. Devant le succès de cette affaire, qui décuple ses ventes en quatre ans, les usines Skoda lui demandent de créer des sociétés en Autriche-Hongrie pour l'exploitation de ses brevets. En 1908, la société des automobiles Mors, qui avait réclamé son concours, voit sa production annuelle passer de 125 voitures à 1 200. Frappé, au début de la guerre, par la pénurie de munitions des troupes françaises, Citroën proposa au général Baquet, directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre, de construire une usine de munitions capable de fabriquer 20 000 obus par jour. Dès accord du gouvernement, en 1915, il édifie en six semaines son usine du quai de Javel, et produit 55 000 obus par jour. Il est alors chargé d'organiser le ravitaillement de toutes les usines de guerre, notamment leur approvisionnement en charbon.

Aussitôt après les hostilités, Citroën décide de transformer son usine pour donner corps à son projet le plus cher : fabriquer en grande série une voiture populaire. En 1919, la première 10 CV, type A, est livrée. C'était, en France, la première fabrication de ce type pour les automobiles, y compris la menuiserie, les revêtements en tôle, l'émaillage des ailes, éléments qui, jusqu'alors, étaient fabriqués par des artisans. En 1922, la première 5 CV est lancée. Citroën construit alors de nouvelles usines à Saint-Ouen, à Clichy, à Levallois, et inaugure le travail à la chaîne dans l'usine du quai de Javel. Entre-temps, il renouvelle tout le parc de taxis parisiens, organise en banlieue et dans plusieurs villes de province un réseau de transports rapides par autocars, fonde des filiales en Belgique, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Pologne, crée une compagnie d'assurances à prix réduits pour ses clients, fait poser des panneaux de signalisation routière, illumine sans aucun but publicitaire la place de la Concorde et l'Arc de triomphe, voulant simplement faire un don à la Ville de Paris. En revanche, il utilise la tour Eiffel et en fait la plus grande enseigne lumineuse du monde. Puis il organise les fameuses croisières Citroën : Croisière noire (1924-1925) de Colomb-Béchar à Tananarive, effectuée par 8 autochenilles Citroën ; et Croisière jaune (1931-1932), à travers le continent asiatique, qui, notamment, permet au père Teilhard de Chardin d'étudier la coupe géologique du désert d'Asie centrale. En 1934, Citroën lance sa voiture à traction avant, dont la conception audacieuse lui vaudra la faveur des automobilistes pendant près de vingt-trois ans. Mais des difficultés financières viennent compromettre la situation de son affaire, et la société Michelin doit intervenir. (→ Biblio.)

Citroën, l'une des grandes sociétés françaises de construction automobile, fondée en 1915 par André Citroën*.

En 1934, la société construit la première voiture française dite à « traction avant », mais ses difficultés financières l'obligent, la même année, à déposer son bilan. Parmi les 2 450 créanciers, la maison Michelin, dont la créance s'élève à 59 millions, accepte de réorganiser l'affaire. En 1939, elle fabrique plus de 300 véhicules par jour, et sa capacité de production peut atteindre 400. Amoindri par les bombardements de 1940, le potentiel de production des usines Citroën est rapidement rétabli après la Libération.

En 1951, elle dépasse pour la première fois 100 000 véhicules par an. Outre ses installations situées à Paris et dans la banlieue parisienne, le domaine industriel de la société Citroën s'étend en province (Rennes, Strasbourg, Saint-Étienne) et à l'étranger : Société belge des automobiles Citroën (Belgique), Citroën Cars Ltd. (Grande-Bretagne). Sur le plan commercial, Citroën possède dans le monde de nombreuses filiales de vente et un réseau d'agents et de concessionnaires.

CITRON n. m. (lat. *citrus*, gr. *kitron*). Fruit de forme ovoïde, de couleur jaune pâle, d'une saveur généralement acide, qui est produit par le citronnier. ‖ Huile essentielle, obtenue par expression à froid du zeste des fruits frais de *Citrus limonum*. (Très utilisée en parfumerie, dans les eaux de Cologne et les parfums, cette huile essentielle est également employée dans l'alimentation et dans la fabrication des liqueurs.) ‖ *Fam. Presser quelqu'un comme un citron*, en tirer tout ce qu'on peut. ‖ *Pop.* Tête. ‖ *Se presser le citron*, se torturer l'esprit pour comprendre ou inventer.

— Entom. Papillon jaune clair, aux ailes anguleuses, qui vole en été dans nos jardins et dont la chenille vit sur le nerprun. (Nom sc. : *gonepteryx*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des piéridés.)

— Technol. Bois d'un arbre des Indes et de Ceylan, de la famille des rutacées, *Chloroxylon Swietenia*, appelé par les Anglais *satinwood*.

◆ Adj. invar. De la couleur du citron : *Rubans citron. Soie citron.*

— ENCYCL. On reconnaît les *citrons* de bonne qualité à leur poids, à leur odeur suave, à leur teinte jaune pâle et à leur écorce sans aucune tache. L'écorce, ou zeste, des citrons contient beaucoup d'essence aromatique ; on la retire, comme celle des cédrats, par expression et par distillation ; elle entre dans la composition de l'eau des Carmes, de l'eau de Cologne, de plusieurs liqueurs de table. Plusieurs variétés de citronniers à fruits à écorce épaisse servent à préparer des confitures et des gelées. Ces mêmes écorces, finement coupées en rond, confites au sucre et glacées, sont vendues dans le commerce. Dans le midi de l'Europe, on fait sécher les écorces de toutes les variétés de citrons, qu'on envoie dans le Nord pour servir à différents usages.

Le suc du citron est d'un blanc teinté de verdâtre, plus liquide que celui de l'orange, d'une saveur acide, légèrement piquante, rafraîchissante, très riche en vitamine C. Additionné de sucre et d'eau, il sert à préparer des boissons appelées *citronnades*, de la limonade, du sirop, etc. (V. carte AGRUMES.)

— Technol. Le *citron* est un bois jaune, très durable, à reflets moirés, utilisé en construction dans les pays d'origine, et importé depuis le XVIIIe s. comme bois de placage pour l'ébénisterie, notamment en Angleterre, et pour la marqueterie. Par la suite, le nom de « citron » a été étendu à des bois jaunes d'Amérique centrale, de la même famille, ayant les mêmes usages, notamment à *Zanthophyllum flavum*, dit aussi *espenille* (en angl. : *West indian satinwood*).

CITRONELLAL n. m. Aldéhyde éthylénique rencontré dans l'essence de citronnelle.

— ENCYCL. Le *citronellal* forme la presque totalité de l'essence d'*Eucalyptus maculata*, variété *citriodora*. Il est contenu aussi dans les essences de citron et de mélisse. C'est un liquide à odeur de mélisse, bouillant à 203 °C, de densité 0,85. Il est dextrogyre et se transforme par hydrogénation en d-*citronellol*.

CITRONELLE n. f. Nom usuel de l'armoise* aurone (*Artemisia abrotanum*).

CITRONELLOL n. m. Alcool éthylénique, de formule $C_{10}H_{19}OH$, correspondant au citronellal, et dont la variété dextrogyre existe à côté du géraniol dans l'essence de citronnelle de Java. (Il bout à 117 °C sous une pression de 17 mm de mercure.)

CITRONNADE n. f. Boisson froide ou chaude, préparée avec de l'eau sucrée et du jus de citron.

CITRONNAT n. m. Conserve de citron. ‖ Dragée contenant de l'écorce de citron.

CITRONNÉ, E adj. Où l'on a mis du jus de citron : *Citronner un poisson.*

CITRONNELLE n. f. Liqueur nommée aussi *eau des Barbades*, et qui est une infusion de zestes de citron dans l'eau-de-vie. ‖ Produit dont on se sert pour écarter les moustiques, les aoûtats, etc.

CITRONNER v. tr. Additionner de jus de citron : *Citronner un poisson.*

CITRONNIER n. m. Nom français du genre *citrus*. (Dans le langage courant, on réserve ce nom à l'arbre qui produit le citron.) ‖ Bois de limonier.

— ENCYCL. Le *citronnier* (*Citrus limonum*) est originaire de la Médie et des régions voisines. C'est un arbrisseau dépassant rarement 5 m de hauteur ; il est épineux, surtout à l'état sauvage. Les fleurs sont blanches, teintées de pourpre extérieurement ; le fruit est ovoïde et jaune pâle. Il est cultivé en pleine

André CITROËN

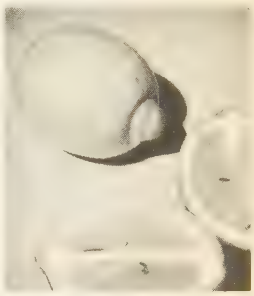
citron

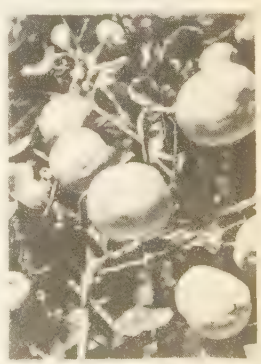
citronnier

citrouille

terre dans tous les pays chauds ; en France, il ne prospère que dans les points abrités de la région méditerranéenne. Son bois, dense, jaune et veiné, est employé en ébénisterie et en tabletterie. Les meubles en acajou d'époque Empire sont le plus souvent garnis intérieurement de citronnier.

CITROPSIS [psis] n. m. (gr. *kitron*, citron, et *opsis*, aspect). Plante d'Afrique tropicale, voisine de l'oranger, mais utilisée seulement comme porte-greffe ou pour l'hybridation, en vue d'améliorer les agrumes.

CITROUILLE [truj] n. f. (ital. *citruolo*). Nom commun à plusieurs espèces de cucurbitacées. ‖ *Pop.* Grosse tête. ‖ Personne lourde et niaise.
— Encycl. La véritable *citrouille* de Touraine est une grosse courge appartenant à l'espèce *Cucurbita pepo*, dont les fruits atteignent 40 à 50 kg et sont employés généralement pour la nourriture des animaux.
On appelle parfois citrouille le fruit du potiron. La *citrouille pastèque* est le melon d'eau, et la *citrouille iroquoise* le giraumon.

CITRULLUS [lys] n. m. Nom générique de la coloquinte* (*Citrullus colocynthis*) et de la pastèque* (*C. vulgaris*). [Famille des cucurbitacées.]

CITRUS [trys] n. m. (mot lat.). Nom scientifique du genre citronnier. (Famille des rutacées.)
— Encycl. Le genre *citrus* renferme des arbres ou des arbrisseaux souvent épineux. Les citrus sont pour la plupart originaires des régions chaudes du globe ; toutefois, la culture de plusieurs espèces s'est étendue dans les zones tempérées ; on les cultive en vergers sur la Côte d'Azur, ou en caisses (que l'on peut abriter l'hiver) dans d'autres régions. Les fruits verts sont amers et servent à préparer des liqueurs ou à assaisonner certains mets. (V. citron.)

CIUDAD TRUJILLO
monument
du président Trujillo

CITTADELLA, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Padoue), dans la vallée de la Brenta ; 13 800 hab. Cette ville forte du Moyen Age a conservé sa superbe enceinte de murailles. Centre commercial.

CITTA DELLA PIEVE, v. d'Italie, en Ombrie (prov. de Pérouse), dans la vallée de la Chiana ; 8 300 hab. Evêché. Patrie du Pérugin.

CITTA DI CASTELLO, v. d'Italie, en Ombrie (prov. de Pérouse), sur le Tibre ; 37 400 hab. Evêché. Cathédrale du XVe s. (devant d'autel en argent repoussé) ; palais communal (XIVe s.). Citta di Castello est l'antique *Tifernum* romain, détruit au VIe s. par le roi lombard Totila et reconstruit par saint Floride. Au XVe s., la ville devint le fief des Vitelli, qui contribuèrent à l'embellir. Piero Della Francesca et Signorelli y travaillèrent.

CITTA NOTABILE. V. Citta Vecchia.

CITTANOVA, comm. d'Italie, en Calabre (prov. de Reggio), au pied septentrional de l'Aspromonte ; 12 900 hab. Terres réfractaires. Machines agricoles.

CITTA VECCHIA, ou **CITTA NOTABILE**, ou **NOTABILE**, en maltais **Mdina**, v. de l'île de Malte, à l'O. de La Valette ; 1 400 hab. Evêché. Catacombes en partie préchrétiennes et vestiges romains. Cathédrale de la fin du XVIIe s. Palais.

ÇIVA Vinadhara
musée Guimet

CIUDAD [sjuda] n. f. (mot esp. signif. *cité*). Nom donné autrefois, en Espagne, aux villes de premier ordre, possédant (ce que n'avaient pas les *villas*) une juridiction particulière, et appliqué aujourd'hui à toutes les villes.

CIUDAD BOLÍVAR, v. du Venezuela, capit. de l'Etat de Bolívar, sur l'Orénoque ; 64 000 hab. Archevêché. Fondée vers 1760, en un point où le fleuve se rétrécit et où des écueils interrompent la grande navigation, la ville, qui porta jusqu'en 1864 le nom d'*Angostura*, fut le débouché des provinces andines et des llanos, en même temps que le point de départ vers les placers des Guyanes. En décadence au XIXe s., elle connaît un nouvel essor avec l'exportation du minerai de fer. Pêche de tortues.

CIUDAD DE VICTORIA, v. du Mexique. (V. Durango.)

CIUDAD JUÁREZ, anc. **Paso del Norte**, v. du Mexique (Etat de Chihuahua), sur le río Bravo, à la frontière des Etats-Unis, en face d'El Paso ; 294 400 hab. Evêché. Ville-frontière en voie de croissance rapide, elle tire son importance du trafic avec les Etats-Unis. Distilleries.

CIUDAD MADERO, anc. **Villa de Cecilia**, v. du Mexique (Etat de Tamaulipas), au N. de Tampico ; 41 100 hab. Production et raffinage du pétrole.

CIUDAD OBREGÓN, v. du Mexique (Etat de Sonora), dans la plaine du Yaqui ; 31 000 hab. Centre agricole. Mines de cuivre dans la région.

CIUDAD REAL, v. d'Espagne, en Nouvelle-Castille, ch.-l. de prov., dans une plaine comprise entre le Guadiana et son affluent, le Jabalón ; 37 100 hab. Evêché. De ses anciennes murailles, la ville garde la Puerta de Toledo, magnifique architecture militaire mudéjare du XIVe s. La cathédrale est gothique (XVIe s.), ainsi que l'église San Pedro (XVe s.). Les Français de Sébastiani y battirent les Espagnols (27 mars 1809).
Aux environs, à *Alarcos*, victoire d'Al-Manşūr sur Alphonse VIII de Castille (1195).
— La *province de Ciudad Real* a 583 900 hab. Très étendue, elle correspond au bassin supérieur du Guadiana. Le peuplement est surtout lié aux exploitations minières, développées principalement dans le sud, où elles commencent à faire naître des industries (mercure d'Almadén, houille de Puertollano). A l'E., la province comprend une bonne partie de la plaine de la Manche ; à la culture des céréales, partout représentées, s'ajoutent quelques spécialisations : viticulture entre Socuéllamos et Valdepeñas, oliviers vers Ciudad Real et Daimiel.

CIUDAD REAL (Álvaro Gómez de). V. Gómez.

CIUDAD RODRIGO, v. d'Espagne (prov. de Salamanque), au N. de la sierra de Gata ; 13 000 hab. Evêché. Entourée de remparts (XIIe s.), la ville conserve un château du XIVe s. et de nombreux monuments religieux et civils : la cathédrale, encore en partie romane (XIIe et XIIIe s.), a une abside centrale gothique du XVIe s. ; église romane de San Andrés ; bel hôtel de ville du XVIe s., malheureusement mal restauré.
— Hist. Prise par les Français en 1810, la ville fut reconquise en 1812 par les Anglo-Portugais que commandait Wellington.

CIUDAD TRUJILLO ou **TRUJILLO**, nom porté de 1936 à 1962 par **Santo Domingo** (*Saint-Domingue*), la capit. de la république Dominicaine, sur la côte méridionale de l'île ; 477 800 hab. Archevêché. Fondée en 1496, elle conserve une cathédrale et des églises du XVIe s. ; mais elle a souffert du cyclone de 1930. Centre administratif et commercial, dont le port effectue les deux tiers des importations de la république et exporte du sucre et du cacao. Industries alimentaires (sucreries, brasseries, distilleries, chocolaterie, etc.).

CIUDAD VICTORIA, v. du Mexique, capit. de l'Etat de Tamaulipas, au pied de la sierra Madre orientale ; 31 800 hab. Evêché. Centre commercial et minier (plomb, argent, or).

CIUDADELA, v. d'Espagne, sur la côte ouest de Minorque ; 12 200 hab. Anc. capit. de l'île. Evêché. Petit port de commerce. Cathédrale gothique des XIVe-XVe s. Près de la ville, la *Naveta*, dite *de Es Tudons*, est la plus grande et la mieux conservée de l'île de Minorque.

CIUFFAGNI (Bernardo), sculpteur italien (Florence 1381 - *id.* 1457). Parmi les nombreuses statues dont il décora la façade du dôme de Florence, citons : *Un ange* (1408), *Saint Matthieu* (1410-1415), *Josué* (1413), *Saint Etienne* (1420), *Isaï* (1427), *David* (1433) [nef droite du dôme]. La recherche de naturalisme et d'individualité caractérise son œuvre. Appelé à Rimini par Sigismond Malatesta (1447), il y exécuta le *Monument de saint Sigismond*, dans le temple des Malatesta.

ÇIVA, troisième personne de la Trinité hindoue, le Destructeur. Son nom figure à peine dans le *Rig-Veda*, mais de bonne heure il prend une place importante dans la forme hindouiste du brahmanisme (v. çivaïsme), en empruntant les fonctions et les attributs de Rudra, le dieu védique du Feu dévorant et, plus tard, l'orage dévastateur. En même temps que destructeur, il est thérapeute et fécondateur ; il détruit pour créer. On le représente alors sous la forme du *linga*. De plus, il est, par excellence, le dieu du Sacrifice. Çiva est le modèle des ascètes. Chez les çivaïtes modernes, Çiva est le dieu suprême. Il est le Paçupati, le « Maître du bétail humain ». Ses énergies génératrices sont personnifiées en de nombreuses déesses, appelées *çakti* : Pārvatī, Prithivī, Umā, Ambikā, Kālī et Durgā. Il a deux fils : Ganeça et Karttikeya, appelé aussi Skanda.
Rencontrées dans les temples dès l'époque gupta, les représentations de Çiva deviennent plus diverses et plus nombreuses à l'époque médiévale, surtout dans l'Inde dravidienne (bronzes, musée Guimet). Il est figuré portant un troisième œil posé verticalement au milieu du front ; ses mains, souvent au nombre de quatre, tiennent ses principaux attributs : le trident, le tambour en forme de sablier, la hache d'armes, la biche. Des serpents lui servent de parure, tandis que sa coiffure est ornée du croissant lunaire et de la déesse Gangā, symbolisant le fleuve Gange. Ses aspects les plus connus sont : Natarāja, le roi de la danse, figuré dansant au centre d'un cercle de flammes, le pied droit reposant sur un nain ; Bhaīrava, le redoutable, figuré nu, paré de guirlandes de crânes et accompagné d'un chien ; Dakshinamūrti, le sage, maître des sciences et des arts, assis entouré d'ascètes, ou debout jouant de la *vinā* (instrument de musique indien) ; Ardhanarī, « le dieu dont la moitié est féminine », symbolisant l'union du dieu et de son énergie féminine. (→ Biblio.)

CIVA (Joanni), mathématicien et économiste italien du XVIIIe s., qui, dans son ouvrage *De renumanci quoad fini potuit geometrice tractata* (Mantoue, 1711), aurait le premier appliqué les mathématiques à l'étude de l'économie politique.

CIVADIERE n. f. (provenç. *civadiera ;* de *civada*, avoine). Voile carrée du mât de beaupré, abandonnée depuis la fin du XVIIIe s.

ÇIVAÏSME n. m. Forme sectaire du brahmanisme, prenant Çiva pour dieu suprême.
— Encycl. Le *çivaïsme* est, avec le vishnuïsme, l'une des deux grandes sectes du brahmanisme. Il semble qu'il se soit constitué plus tardivement que le vishnuïsme et qu'en tant que masse religieuse distincte il ne remonte pas très haut (postérieurement aux Ve-VIe s. de l'ère chrétienne) ; il a pu s'inspirer du vishnuïsme et il s'est divisé en plusieurs sous-sectes. Il s'est surtout localisé dans le sud de l'Inde, au Cachemire et au Bengale. Du point de vue littéraire, il a produit un canon, les *Āgama* (« Tradition »), et des traités auxiliaires, les *Upāgama ;* à partir du XIIIe s., peut-être plus tôt, une énorme littérature théologique a été composée en pays tamoul. Du point de vue philosophique, le çivaïsme est en relation, d'une part, avec le Vedānta (en particulier avec le Yoga, le Nyāya et le Vaiçeshika) et, d'autre part, avec le Sāmkhya, et se présente comme un dualisme assez accentué. Avec le célèbre philosophe Çankara, il s'est élevé à la hauteur d'un panthéisme presque monothéiste. Son rituel est de type tāntrique, mais non sanglant, fondé sur le culte de Çiva (souvent sous la forme du *linga*) et de sa çakti* ; il reflète une quantité de croyances et de superstitions populaires, licencieuses et cruelles.

ÇIVAÏTE n. et adj. Adepte du çivaïsme.

ÇIVAJI ou **SHIVAJI**, fondateur de l'Empire des Mahrattes (1628 - 1680). Révolté contre, puis associé à la régente de Bijāpur (1662), il fit des campagnes heureuses contre les armées de l'empereur Aurangzeb, s'empara par deux fois de Surat, et pilla le Gujerāt (1664-1669). Il obtint d'Aurangzeb une partie du Deccan.

CIVAUX, comm. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), dans les brandes du haut Poitou, près de la Vienne ; 734 hab. (208 aggl.). Eglise du XIIe s. Cimetière en partie d'époque mérovingienne et possédant une chapelle du XIIIe s.

CIVE n. f. (du lat. *caepa*, oignon). Syn. de ciboulette.
— Bx-arts. Petite pièce de verre à vitre employée à la décoration des maisons. (Ces verrières, appelées aussi « culs-de-bouteille », sont des médaillons de verre ronds, de 5 cm de diamètre environ, plus épais au centre

qu'aux bords. On en a produit de toutes les couleurs. On en faisait autrefois les vitres.) || Dans la technique de fabrication du verre à vitrail, plateau de forme ronde, obtenu par la rotation rapide d'une sphère de verre en fusion.

CIVELLE n. f. (du lat. *caecus*, aveugle). Nom donné à la petite anguille qui remonte de la mer dans les rivières, parfois en troupes innombrables.
— ENCYCL. Les *civelles* se nomment aussi *cibales, bouirons, montinettes* sur les côtes de France. Les mots anglais et allemand de *glasaal* et *glasseel* qui servent à les désigner, indiquent leur principal caractère d'être transparentes comme du verre. Les civelles ne tardent pas à se colorer et à devenir opaques après leur arrivée à la côte. Elles donnent lieu, sur notre littoral de l'Ouest et du Sud-Ouest, à une pêche locale active, et sont consommées sur place en fritures, en salade ou en omelettes.

CIVET n. m. (de *cive*, proprem. « sauce aux civettes »). Ragoût de lièvre ou de quelque autre gibier, dans lequel il entre du vin et des oignons, lié en fin de cuisson avec le sang de l'animal : *Civet de lièvre, de chevreuil ;* et, *par extens. : Civet de langouste.*

CIVETTA, une des plus célèbres montagnes des Dolomites (3 220 m), surtout connue par sa paroi N.-O., qui a plus de 1 000 m de hauteur, et dans laquelle ont été tracés l'itinéraire Solleder (1925), qui est considéré comme la première en date des ascensions de 6e degré, et l'itinéraire Comici (E. Comici et G. Benedetti, 1931), encore plus difficile.

CIVETTE n. f. (dimin. de *cive*). Bot. Syn. de CIBOULETTE.

CIVETTE n. f. (ital. *zibetto ;* de l'ar. *zabâd*, musc). Mammifère carnassier africain, au corps allongé. (Nom sc. : *viverra.*) || Liquide onctueux, sécrété par la civette dans une poche glandulaire placée au périnée, et que son odeur pénétrante de musc fait employer en parfumerie pour la fabrication de diverses essences.
— ENCYCL. Les *civettes* ont une taille moyenne ; leur corps est fluet, allongé ; leur robe est sombre, presque noire, marquée de raies blanchâtres en forme de lyre. Elles habitent les régions les plus chaudes de l'Ancien Monde. La seule espèce d'Afrique (*Viverra civetta*) est répandue avec ses nombreuses variétés (*V. Orientalis, V. Portmanni*, etc.) dans tout ce continent au S. du Sahara. Le genre sert de type à la famille des viverridés.

CIVETTONE n. f. Chim. Cétone cyclique et éthylénique retirée de la civette.

CIVIALE (Jean), médecin français (Thiézac, Cantal, 1792 - Paris 1867). Il entreprit de remplacer la dangereuse opération de la taille, en attaquant la pierre dans la vessie par le canal de l'urètre, et imagina son broiement, ou *lithotritie*, qu'il pratiqua sur le vivant en 1823.

CIVIDALE DEL FRIULI, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. d'Udine), sur le Natisone, affl. de l'Isonzo ; 10 800 hab. Centre commercial. Cathédrale du XVIe s. (baptistère du VIIIe s., trésor important).

CIVIÈRE n. f. (lat. *cibaria*, véhicule servant au transport des provisions). Cadre de bois ou de métal, recouvert de tissu ou de caoutchouc, et destiné au transport des blessés, des malades ou des objets fragiles. (Les civières sont munies de bras fixes ou amovibles, les brancards, qui en facilitent le transport.) || Brancard pour le transport du fumier.
— Archéol. *Civière rouleresse*, au XVe s., carriole montée sur deux roues et tirée à bras.
— Arm. *Civière planchette*, support en fer, destiné à soutenir le projectile pendant le chargement. (On dit généralement PLANCHETTE.)
— Liturg. *Civière à col*, brancard à bras recourbés, qui sert à porter le pain bénit ou les statues des saints.

CIVIL, E adj. (lat. *civilis ;* de *civis*, citoyen). Qui a rapport aux citoyens, qui les concerne : *Société, vie civile. Guerre civile.* || Se dit souvent par opposition à militaire, à ecclésiastique, à religieux, à politique : *Il faut que les vertus civiles aient leur part de récompenses comme les vertus militaires* (Napoléon Ier). *Général, on vous sait le courage militaire, mais vous manquez de courage civil* (Barrès). || *Par extens.* Qui observe les convenances en usage chez les hommes qui vivent en société ; courtois, honnête, affable : *L'entrevue fut, de part et d'autre, fort civile, presque amicale* (Sand). || *Guerre civile*, lutte armée, à l'intérieur d'un même pays, entre deux partis organisés, dont l'un détient le pouvoir antérieurement à la crise et l'autre prétend également représenter le pouvoir souverain et légitime.
— SYN. : *affable, courtois, gracieux, honnête, poli.*
— Astron. *Année civile*, année utilisée pour la commodité des usages de la vie courante. (L'année civile commence au 1er janvier à 0 h, temps légal pour un lieu déterminé. Elle comprend 366 ou 365 jours, suivant que l'année est ou n'est pas bissextile. [V. ANNÉE.]) || *Jour civil*, jour égal au jour solaire moyen, compté à partir de minuit, c'est-à-dire à partir du passage inférieur du Soleil moyen par le méridien du lieu d'observation. (Le jour moyen proprement dit commence, au contraire, à midi, c'est-à-dire à partir du passage supérieur du Soleil moyen par le méridien du lieu d'observation.)
— Dr. *Droit civil*, branche du droit qui, au sens large, est synonyme de *droit privé* et, au sens étroit, constitue la partie du droit privé comportant les règles relatives à l'état et à la capacité des personnes, aux relations de famille, au patrimoine et à sa transmission, aux contrats, obligations et sûretés. || *Droits civils* (par opposition aux *droits politiques*), droits conférés à tous les membres d'une société donnée, sans distinction d'âge, de sexe ou de nationalité (droit d'acheter, droit d'échanger, droit de vendre, droit d'être propriétaire, etc.) ; dans un sens restreint, ceux des droits civils qui sont légalement refusés d'une façon formelle aux ressortissants d'un pays étranger. || *Etat civil*, condition des individus en ce qui touche les relations de famille, la naissance, la filiation, le mariage, le décès. || *Mort civile*, peine accessoire de la peine de mort et des peines perpétuelles, instituée par le Code pénal de 1810 et supprimée en 1854, qui reposait sur la fiction de la mort naturelle du condamné le jour de la condamnation. (Sa succession s'ouvrait ; son mariage était dissous ; en outre, son testament éventuel était annulé.) || *Partie civile*, personne qui agit en son nom, dans son intérêt privé, contre un accusé : *Se porter partie civile dans un procès criminel.* (V. CONSTITUTION *de partie civile.*) || *Requête civile*, moyen exceptionnel, ouvert en certains cas pour faire prononcer la cassation d'un arrêt rendu en dernier ressort.
— Instit. polit. *Liste civile*, somme annuelle allouée au chef de l'Etat.
◆ N. m. Qui n'est ni soldat ni prêtre : *Les civils.* || *Fam.* La vie civile : *Je me suis réintégré dans le civil, j'ai pris mon congé définitif* (Dumas père). || *Le civil*, dans le langage des tribunaux, la voie civile (par opposition au *criminel*) : *Etre poursuivi au civil et au criminel. L'affaire se jugera donc au civil* (A. Daudet).
— ENCYCL. Hist. De très nombreuses *guerres civiles* se sont produites en tous lieux et en tous temps, et sont désignées par des appellations diverses. Mais ce terme, sans autre épithète, s'applique plus précisément à quelques-unes d'entre elles :
Une guerre civile divisa la République romaine entre les partisans de César* et ceux de Pompée* (49-45 av. J.-C.). Elle a été décrite par César* dans son *De Bello Civili* (v. ROME).
Les historiens britanniques appellent généralement ainsi la première révolution* anglaise (1642-1649) ;
C'est aussi sous ce nom que la guerre de Sécession* (1861-1865) est connue aux Etats-Unis ;
La guerre civile en Russie, après la seconde révolution* de 1917 (ou révolution d'octobre), opposa bolcheviks et contre-révolutionnaires (1918-1921) ;
La guerre civile espagnole entre républicains et nationalistes (1936-1939) est plus connue sous le nom de guerre d'Espagne*.

civil (CODE), ouvrage réunissant l'ensemble des dispositions législatives relatives à l'état et à la capacité des personnes, à la famille, au patrimoine, à la transmission des biens, aux contrats et obligations.
Jusqu'à la Révolution de 1789, les relations juridiques entre les personnes résidant en France étaient régies par des règles variant de province à province, souvent même de localité à localité. Au S. d'une ligne La Rochelle-Genève, dans les « pays de droit écrit », le droit romain de Justinien constituait une sorte de fonds commun aux coutumes locales. Au N. de cette ligne, dans les « pays de droit coutumier », les coutumes locales avaient pour point commun leur origine germanique ; peu à peu se dégagèrent une soixantaine de grandes coutumes régionales, qui se superposèrent aux coutumes locales ; un certain nombre de dispositions du droit romain — seul enseigné dans les universités avec le droit canonique — vinrent compléter cet ensemble. Cette disparité et cette complexité des règles de droit étaient la conséquence des conditions dans lesquelles s'était réalisée l'unité nationale. Dès l'instauration de la monarchie unitaire, c'est-à-dire dès François Ier, la rédaction d'une coutume nationale fut envisagée ; l'édit de Villers-Cotterêts (1539) marque la première étape d'une œuvre qui devait se révéler de longue haleine. Les Grandes Ordonnances de Colbert et les réformes du chancelier d'Aguesseau marquèrent les étapes suivantes. La disparition des privilèges, en 1789, allait permettre de réaliser la dernière étape. Le 5 octobre 1790, la Constituante décida la rédaction d'un code de lois pour tout le royaume, « simples, claires et appropriées à la Constitution ». L'Assemblée législative reprit le projet sans lui donner davantage une suite. La Convention nationale entreprit de mettre l'ouvrage en chantier, en précisant son ambition de réaliser une œuvre compréhensible par tous. Deux projets de Cambacérès furent successivement rejetés. Deux autres projets furent établis sous le Directoire, l'un par Cambacérès, l'autre par Jacqueminot, qui ne furent pas discutés. Bonaparte fit nommer une commission de quatre juristes de l'Ancien Régime (Tronchet, président du Tribunal de cassation et ancien avocat de Louis XVI ; Portalis, avocat à Aix-en-Provence ; Bigot de Préameneu, ancien avocat au parlement de Paris ; Maleville, juge au Tribunal de cassation). Un avant-projet, largement inspiré de la *Théorie des contrats* de Pothier, élaboré en quatre mois, fut soumis aux observations des cours et des tribunaux avant d'être transmis au Conseil d'Etat, dont Bonaparte présida la plupart des séances, puis communiqué au Tribunat. La résistance qu'il y rencontra de la part des républicains amena le Premier consul à les en exclure et à réduire le nombre des tribuns. Le texte, adopté sous la forme de trente-six lois, fut promulgué le 21 mars 1804, quelques semaines avant la proclamation de l'Empire. Le Code civil, souvent appelé Code Napoléon, comprend trois livres (1° Des personnes ; 2° Des biens et des différentes modifications de la propriété ; 3° Des différentes manières dont on acquiert la propriété), divisés en titres, en chapitres et en articles (2 281).

civette de l'Inde

Il s'agit d'une œuvre remarquable, écrite en une langue juridique où se mêlent à part égale la clarté et la concision que les législateurs n'ont jamais retrouvées depuis. Ses auteurs ont pris pour base les coutumes de Paris et d'Orléans, qu'ils ont complétées par un certain nombre de dispositions empruntées au droit romain et par certaines des lois adoptées par les assemblées révolutionnaires. Il a inspiré la plupart des codes civils étrangers au cours du XIXe s.
Le mérite du Code civil de 1804 est d'avoir défini les règles juridiques traduisant le mieux l'évolution individualiste et libérale de la société française pendant et après la Révolution. La réussite qu'il constitue lui a donné un prestige considérable, tel que, pendant presque un siècle, le législateur a hésité à lui apporter les retouches indispensables. Il s'est ainsi produit un décalage très net entre la société économique connue et décrite par ses auteurs et celle qui s'est construite à travers tout le XIXe s., puis au cours du XXe s. C'est ainsi, par exemple, que le Code civil décrit une société d'individus égaux à base de propriété immobilière, alors que l'expansion économique du XIXe s. s'est réalisée grâce au

développement de la propriété mobilière, qui devait permettre la constitution des grandes unités de production dans lesquelles les rapports entre producteurs ne pouvaient plus être des rapports d'égalité après que la loi Le Chapelier eut interdit toute possibilité d'organisation professionnelle ; pendant tout le XIXe s., les rapports entre le travailleur dépendant et son employeur ont été régis par les règles, bien peu nombreuses d'ailleurs, édictées par le Code pour le contrat de louage de service qui unissait le domestique à son maître.
Au XXe s., les modifications apportées au Code ont été nombreuses ; mais elles n'ont pas touché qu'au fond : la forme — que Stendhal avait jadis donnée pour modèle aux écrivains — en a été très affectée.
Une refonte complète du Code qui tiendrait compte de toutes les transformations subies par notre société depuis plus d'un siècle et demi ne devait plus alors être considérée comme risquant de porter atteinte à un monument national. C'est pourquoi une Commission a été constituée, en 1945, pour préparer un projet de réforme.

civil (ORDRE DU MÉRITE). V. INTÉRIEUR (*ordre du Mérite civil du ministère de l'*).

Civil Service, mots anglais qui désignent l'administration publique et le corps des fonctionnaires, à l'exception des magistrats et des enseignants, dans les pays anglo-saxons. En Angleterre, on peut en retracer l'origine au temps de Charles II, mais il faut attendre l'époque victorienne pour voir apparaître la conception moderne de l'administration publique. En 1855, le recrutement par concours fit son apparition, encore timidement ; il ne fut généralisé (Foreign Office exclu), en tenant compte de l'expérience indienne, qu'en 1870. Le personnel est divisé en quatre catégories : personnel d'administration (c'est-à-dire de direction), d'exécution, de bureau, et assistant aux écritures. Les barrières qui séparaient rigoureusement ces classes ont été abolies en 1920. Comme dans tous les pays, le nombre des fonctionnaires, très faible au XIXe s., a commencé une rapide progression dès les premières années du XXe s., doublant entre 1891 et 1911.

CIVILE (François DE), gentilhomme huguenot normand (Rouen 1537 - † 1614). Au siège de Rouen, en 1562, il fut laissé pour mort sur un tas de fumier pendant trois jours et trois nuits. Son valet, ayant voulu lui donner une sépulture, découvrit son corps et le ramena à la vie. François de Civile demeura « le ressuscité ».

CIVILEMENT adv. Sans cérémonie religieuse : *Mon fils s'est marié civilement l'année dernière* (Sand). ‖ Selon la procédure civile, par opposition au *criminel : Poursuivre civilement.* ‖ En tant que citoyen, *Être mort civilement,* avoir perdu ses droits civils. ‖ Avec civilité, poliment, honnêtement : [Il en a usé] *le plus civilement du monde avecque moi* (Molière). *Il aborda mon bon maître assez civilement et lui dit* [...] (A. France). ‖ *Être civilement responsable,* être responsable du délit ou du quasi-délit commis par quelqu'un sur qui l'on a autorité.

CIVILIS (Claudius), chef batave du Ier s. apr. J.-C.). Citoyen romain commandant un corps auxiliaire, il feignit de prendre parti pour Vespasien (69 apr. J.-C.), rival de Vitellius, souleva sa nation, ainsi que les Frisons et une partie de la Germanie, força le camp romain de *Vetera* (Xanten), enleva la flotte romaine du Rhin et s'empara de toutes les villes et forteresses qui commandaient ce fleuve, à l'exception de Mayence et de Cologne. Il fut proclamé « libérateur de la Gaule et de la Germanie ». Mais Vespasien envoya en Gaule Cerealis, qui contraignit le héros batave à passer le Rhin (70 apr. J.-C.). Les peuples se soumettaient de toutes parts, et Civilis dut se résigner à l'alliance des Bataves avec les Romains.

CIVILISABLE adj. Qui peut être civilisé : *Ce qui me frappe surtout, c'est la faculté civilisable des Grecs* (Mérimée).

CIVILISATEUR, TRICE adj. et n. Qui civilise ; qui aide à civiliser : *Un peuple civilisateur doit rester un peuple mâle* (Hugo). *Son grand rôle* [de la France], *pacificateur et civilisateur, ira se précisant tous les jours davantage* (Jaurès).

CIVILISATION n. f. Action de civiliser ; résultat de cette action : *C'est ainsi qu'ils portèrent la civilisation jusqu'aux extrémités du monde connu* (A. France). ‖ Ensemble des caractères propres à la vie intellectuelle, artistique, morale et matérielle d'un pays ou d'une société : *La civilisation des Incas. Là on voit* [...] *des ustensiles de toutes sortes recueillis dans les nécropoles gardiennes de cette énorme civilisation* [égyptienne] (Gautier). *La civilisation parisienne* (Balzac).
— Linguist. *Mot de civilisation,* mot exprimant une notion caractéristique de la vie sociale d'un groupe humain.
— ★ *culture, technique, humanisme, éducation, politesse, tradition, folklore, élite, mode* (*de vie*).
— ENCYCL. Définir *la civilisation,* c'est tout d'abord faire l'histoire d'un mot jeune dans notre langue : il est né au siècle des Lumières, au milieu du XVIIIe s., et cette date de naissance, qui n'a rien de fortuit, permet d'éclaircir dans une large mesure le sort de cette notion jusqu'à nos jours. Définir *les civilisations,* c'est ensuite explorer les grands systèmes d'explication qui prétendent rendre compte du destin mortel des civilisations, hier et aujourd'hui.
Sans doute, la langue française moderne possédait-elle, avant 1750, la notion confuse de civilisation : le substantif lui-même n'existe que dans la langue juridique, pour désigner la transformation d'une procédure, du criminel au civil ; mais l'adjectif *civilisé* est employé depuis longtemps dans le même sens que *policé,* pour désigner un peuple, une nation qui possèdent et appliquent des lois et coutumes éloignées de toute barbarie. Apparenté à *politesse* et à *civilité,* le nouveau terme a, pour ainsi dire, suppléé la défaillance de *police,* doté dès le XVIIe s. du sens restreint qui est encore le sien de nos jours. Pourtant, le mot *civilisation* garde de ses origines un trait supplémentaire : il ne désigne pas seulement un état, mais un acte ; fils de la philosophie des Lumières, il exprime à sa façon l'idée du progrès humain, la foi des philosophes. Lancé et adopté au moment où paraît l'*Encyclopédie* (en 1756 exactement par le marquis de Mirabeau* dans son traité l'*Ami des hommes*), le mot et la notion expriment leur confiance dans le progrès historique des groupes humains, depuis l'état sauvage jusqu'à la perfection civilisée. En son premier sens, ce substantif n'admet donc pas de pluriel : il exprime la progression de l'humanité tout entière — discontinue sans doute, coupée de stagnations et de régressions fâcheuses — vers un état supérieur, encore jamais atteint, mais entrevu au XVIIIe s., grâce à Voltaire, Diderot, Montesquieu, d'Alembert, d'Holbach, Buffon, etc. Dès le début du siècle suivant, le mot désigne pourtant une notion assez différente : les Encyclopédistes n'étaient pas encore disparus, il est vrai, que des voyageurs comme Bougainville et un révolté comme Jean-Jacques Rousseau ont vanté les vertus incomparables des bons sauvages restés à l'état de nature — vieux thème de la littérature d'évasion hors d'Europe, actualisé aussi par la visite du « bonhomme » Franklin à Paris ; cependant que d'autres ont décrit avec complaisance la haute civilisation des peuples de l'Extrême-Orient. De cette documentation longuement méditée s'est dégagée rapidement la « conception ethnographique » de la civilisation, qui reconnaît à chaque groupe humain, à chaque société, *sa* civilisation, plus ou moins ancienne, plus ou moins riche : les hommes préhistoriques de la pierre ancienne comme les Incas, les Grecs contemporains de Périclès et les peuples barbares, Scythes, Perses, qui ne parlaient pas grec, ont eu leur civilisation. Dès le début du XIXe s., ce pluriel ethnographique est couramment employé.
Ces deux acceptions du mot ont poursuivi parallèlement leur carrière jusqu'à nos jours : nous parlons encore trop souvent de crimes contre la civilisation ; d'autre part, historiens, ethnologues, spécialistes des aires culturelles étudient les civilisations d'hier et d'aujourd'hui. Mais les contaminations sont fréquentes ; nous avons conservé du XVIIIe s. une foi solide, même lorsqu'elle ne s'exprime pas clairement, dans la perfectibilité de l'individu et des sociétés humaines ; nous en avons gardé l'habitude de classer, de qualifier, distinguant les civilisations raffinées de la Chine, du Japon, et celles, frustes, des Fuégiens, des Hottentots...
Ces adjectifs mettent en cause, implicitement, le contenu des civilisations, et plus précisément l'aspect culturel de la notion : quiconque dit civilisation raffinée sous-entend une vie intellectuelle, religieuse, artistique d'une grande richesse. Des écrivains allemands, férus de *Kultur* et de philosophie de l'histoire (Spengler, par exemple), ont beaucoup brodé sur ce thème, voici une trentaine d'années, opposant la culture, vivante et florissante, à la civilisation, état de maturité proche de la décadence. Mais ces jeux assez vains n'ont jamais reçu une grande audience dans la pensée française, et quelques mésaventures politiques les ont discrédités même outre-Rhin. Pour nous, décrire la civilisation d'un peuple, c'est évoquer sa vie culturelle assurément, mais aussi le contexte socio-économique et politique dans lequel se déploie celle-ci. L'histoire des civilisations, c'est par excellence l'histoire totale que revendiquait Michelet au siècle dernier : nous appellerons ainsi civilisation française certaine façon de vivre, qui s'est peu à peu constituée, au cours des temps, sur une aire géographique bien déterminée ; depuis les environs de l'an mille, où ce style de vie français prend conscience de lui, jusqu'à nos jours, les évolutions ont été nombreuses, ce qui autorise à parler de *moments,* d'*états* de cette civilisation : à l'époque de Saint Louis, de Louis XIV, sous le second Empire, par exemple. Et, pour chaque période, il importe de ne pas séparer la vie spirituelle et artistique du substrat matériel, du jeu des institutions, du rôle tenu par les différents groupes sociaux ; il n'est pas possible de faire comprendre les uns sans les autres, tant est juste le vieux dicton : « Il n'y a pas de flamme sur une lampe sans huile. »
Chaque peuple porte donc en lui (et emporte avec lui) son acquis humain, sa civilisation : rayonnante, elle enrichit le patrimoine commun de l'humanité ; repliée sur elle-même, sans donner, ni prêter, ni emprunter, elle végète. Ces contrastes, cet aspect quasi biologique dans l'histoire des sociétés humaines ont frappé depuis longtemps historiens et surtout philosophes : déjà les penseurs de l'Antiquité voyaient un fatal enchaînement entraîner régimes politiques et sociaux de grandeurs en décadences irréversibles. L'idée de cycle s'est imposée ainsi tout naturellement à l'histoire des civilisations : Vico, Auguste Comte, Marx, Toynbee, Valéry, que de grands noms viennent tout de suite sous la plume !
Toute civilisation passerait, prétend l'un, par un âge théologique, puis un âge métaphysique, pour se parfaire raisonnablement dans le stade positiviste. La succession marxiste est plus complexe, à l'échelle de l'humanité, il est vrai, comportant quatre états : primitif, féodal, capitaliste, socialiste ; plus satisfaisante aussi, puisqu'elle met en jeu tous les aspects — infrastructures et superstructures — de nos civilisations ; en revanche, Arnold Toynbee propose une philosophie de cette histoire, très idéaliste : il fait appel au contexte géographique et humain par sa théorie du défi et de la réponse (un groupe humain réussit lorsqu'il relève le défi d'une nature ingrate, d'un milieu humain hostile) ; puis il classe les civilisations en majeures (une vingtaine), qui ont une vie spirituelle cohérente, et dédaigne les autres... Rappelons enfin, car sa formule a rencontré trop d'échos, le mot désabusé du prudent observateur « du monde actuel », Paul Valéry, au lendemain de la Première Guerre mondiale : « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. »
Cet organicisme, qui nourrit l'ambition d'élaborer pour nos sociétés des lois comparables à celles de la nature, ne manque pas de séductions : de tels cycles, mythologies et premières religions ont fourni les premières images fascinantes : *Jam redeunt aurea saecula.* Leurs modernes répondants n'ont pas manqué de séduire par l'attrait de leurs ingénieuses explications, s'efforçant de comprendre sous un seul concept toute l'évolution de l'humanité. Pourtant, ces habiles constructions ne peuvent tenir debout sans coups de pouce bien placés, qui forcent la réalité historique, déforment, pour les besoins de la démonstration, tel aspect d'une civilisation : la Chine ancienne n'entre décidément

pas dans la définition d'une société féodale, telle que le schéma marxiste voudrait l'y intégrer ; la théorie du *challenge* de Toynbee est prise en défaut dix fois pour une...

Ne nous hâtons pas, tout d'abord, de proclamer que les civilisations sont mortelles : au plus le sont-elles devenues très récemment, au soir d'Hiroshima. Pendant des siècles et des millénaires, nous les voyons se survivre, réapparaître, en tout ou en partie, après un long silence, comme les sources résurgentes des pays calcaires. Depuis une cinquantaine d'années, les historiens retrouvent par exemple les survivances des traditions celtes : cultes, techniques du fer, etc., que la romanisation, puis la christianisation n'avaient pas réussi à faire disparaître dans la France médiévale et même moderne.

Jeunesse, maturité, déclin et mort, ce cycle vital appliqué trop légèrement aux sociétés humaines a fait oublier qu'il n'est pas de civilisations sans échanges, emprunts, dons et refus : toute une série d'osmoses, d'actions et de réactions dans l'espace et le temps, qui assure la continuité profonde des civilisations, au-delà des ruptures politiques, des cataclysmes événementiels, au-delà des discontinuités, qui ne signifient pas mort, subite ou non, mais sommeil plus ou moins réparateur : la pensée tragique du XVIIe s., celle de Pascal et de Racine, a cessé au siècle suivant de recevoir le consensus d'une société qui s'est vouée au progrès et au bonheur terrestre ; au milieu du XXe s., elle retrouve une audience de premier plan.

La Renaissance au XVIe s. est, elle aussi — autre exemple classique s'il en est —, un réveil d'une civilisation apparemment morte depuis longtemps... Sans doute ne peut-on parler, au XVIe s., de civilisation gréco-romaine : elle est française, italienne, mais s'inspire, grâce à l'imprimerie et aux savants humanistes, de l'Antiquité. De même pouvons-nous dire que le christianisme des catacombes ne ressemble guère à celui de l'époque janséniste ni à celui d'aujourd'hui. La continuité, la survie en sont pourtant évidentes. Dans l'un et l'autre cas, l'existence ou la conservation de témoins valables l'a permis : ici, c'est la permanence d'une Eglise, société hiérarchisée solidement constituée ; là, c'est la présence de mille monuments, inscriptions, textes, qui permettent non seulement une reconstitution de musée, mais une réelle réanimation : une continuité partielle l'emporte sur l'apparente discontinuité de l'histoire politique.

Sans doute subsiste-t-il quelque objection : la civilisation maya n'est-elle pas totalement morte ? Dans le cas d'une culture couvrant une aire géographique fort limitée — une micro-civilisation —, la destruction physique totale (des hommes et de leurs œuvres) est toujours possible. Encore faut-il être, ici, assez prudent, tant que l'exploration ethnographique du Mexique indien se poursuit : elle peut réserver la surprise d'une rencontre heureuse avec des contaminations, des survivances mayas nettement identifiées. Ce cas reste donc le cas limite.

Ainsi, la complexité des emprunts, des refus et des dons, des discontinuités apparentes et réelles, nous autorise, d'une part, à utiliser la notion d'*états*, de *moments* à l'intérieur d'une même civilisation de très longue durée ; d'autre part, à récuser toute comparaison, toute confrontation globale qui prétendrait prendre en charge la totalité de l'évolution humaine. A mesure que l'histoire, aidée par les autres sciences humaines, perfectionne son investigation du passé, proche ou lointain, elle fait apparaître la vie multiple et profondément solidaire des différentes civilisations ; et, du même coup, la vanité d'une explication linéaire, face à une diversification qui n'a cessé de s'accuser pendant des millénaires, depuis le paléolithique unitaire jusqu'à la révolution industrielle.

Mais, dernier point, l'accélération des transports, la multiplication des moyens de communiquer la pensée et l'art (radio, cinéma...), le progrès technique faisant tache d'huile sur la planète, toutes ces transformations du monde contemporain ont accrédité l'idée d'une uniformisation des civilisations actuelles, à l'échelle de la planète. Une civilisation mondiale paraît bien en train de s'élaborer : déjà certains prennent la mesure de cette unification de façon péremptoire, négligeant la force de résistance que représentent les traditions nationales, les obstacles linguistiques, les différenciations imposées par l'économie, les structures sociales, les sentiments religieux. Les freins subis par la construction de la petite Europe depuis une dizaine d'années, cette tentative d'unification de très anciennes civilisations, ne sont pourtant que la moindre mesure de ceux qui jouent sur toute opération similaire à l'échelle de l'Europe entière et, *a fortiori*, à l'échelle des mondes sous-développés économiquement, qui conservent de vieilles traditions toujours vivantes sous leur vernis européen. Mais qui ne voit réapparaître, sous ce vocable, et cette ambition, de civilisation mondiale, la foi du XVIIIe s. dans la civilisation ? (→ Biblio.)

Civilisation, film américain de Thomas Harper Ince (1915). Cette œuvre, d'esprit pacifiste, produite deux ans avant l'entrée en guerre des Etats-Unis et dans un dessein politique, semble-t-il, n'échappe pas à l'exagération mélodramatique et à l'emphase ; mais les qualités techniques de la mise en scène et un certain souffle lyrique en font une œuvre notable dans l'histoire du cinéma.

CIVILISÉ, E adj. et n. Qui jouit de la civilisation, ou qui vit dans un pays jouissant de la civilisation : *Les peuples civilisés.*

CIVILISER v. tr. Faire sortir de l'état primitif ; améliorer sous le rapport moral, intellectuel, industriel : *Civiliser un peuple, un pays.* || Polir les mœurs de ; rendre affable, courtois : *L'enfant est un petit sauvage qu'il s'agit de civiliser sans qu'il s'en aperçoive* (Sand).

— Dr. Réduire à l'état de procès civil une affaire pénale.

— ***Se civiliser*** v. pr. Devenir plus civil, plus poli : *Jeune homme qui se civilise.*

CIVILISTE n. m. Jurisconsulte dont l'enseignement ou les écrits sont spécialement consacrés au droit civil.

CIVILITÉ n. f. (lat. *civilitas*). Observation des convenances, des égards, en usage chez les gens qui vivent en société : *La politesse flatte les vices des autres, la civilité nous empêche de mettre les nôtres au jour* (Montesquieu). *La civilité de ce temps-là voulait qu'on ne s'expliquât jamais inutilement sur ses propres croyances* (Sand).

— Imprim. *Caractères de civilité,* v. CARACTÈRE.

— ***Civilités*** n. f. pl. Acte de politesse : *Après les premières civilités, le dialogue suivant eut lieu entre nous...* (Musset).

— LOC. DIV. *Présenter à quelqu'un ses civilités,* lui faire des salutations, lui donner des assurances d'estime, de respect, d'amitié. || *Par iron. Civilité puérile et honnête,* politesse, civilité, par allusion au titre d'un vieux livre contenant les règles du savoir-vivre.

Civilta cattolica (LA), revue romaine bimensuelle, fondée à Naples en 1850 par le P. Curci, S. J., avec l'assentiment de Pie IX. Publiée à Rome et uniquement rédigée par des jésuites, elle aborde tous les problèmes religieux du monde moderne et exprime souvent l'avis officieux du Saint-Siège.

CIVIQUE adj. (lat. *civicus;* de *civis,* citoyen). Relatif au citoyen (considéré par rapport à l'organisation politique) : *Les vertus civiques. Devoirs civiques.* || Qui prouve le civisme.

— Antiq. *Couronne civique,* couronne de chêne qu'on décernait, à Rome, à celui qui, dans un combat, avait sauvé la vie à un citoyen au péril de la sienne.

— Dr. civ. *Droits civiques,* droits que la loi confère aux citoyens.

— Dr. fisc. *Taxe civique,* impôt sur les personnes, ou capitation. (La taxe civique a été instituée à titre d'expédient temporaire lors de la crise financière de 1926. Quiconque n'était pas imposable à l'impôt général sur le revenu était soumis à une taxe uniforme de 40 F ; pour les autres, la taxe constituait un supplément à l'impôt sur le revenu, dont le taux était variable. Elle ne fut pas appliquée.)

— Dr. pén. *Dégradation civique,* peine infamante qui prive un citoyen de tous ses droits civiques et politiques.

— Enseign. *Instruction civique,* partie de l'enseignement destinée à donner aux élèves la formation historique, morale et sociale qui les prépare à leur rôle de citoyens. Dans l'enseignement public, l'*instruction civique* fait partie des programmes officiels.

— Hist. *Serment civique,* serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, prescrit par la Constituante en 1789 pour l'armée et les milices nationales.

CIVISME n. m. Vertu du citoyen. || Priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la nation sur ses intérêts particuliers. || *Certificats de civisme,* certificats délivrés aux citoyens dévoués à la Révolution, et dont la création fut décrétée par la Convention.

Civis Romanus sum (*Je suis citoyen romain*), formule par laquelle un Romain rappelait ses prérogatives en tant que citoyen. Saint Paul eut l'occasion de se prévaloir ainsi de sa citoyenneté. (Actes, XXII, 27-29.)

CIVITACASTELLANA, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Viterbe), sur la Treia ; 13 000 hab. Evêché. Citadelle des Etats pontificaux établie sur les ruines de l'antique *Faleriae.* Centre important de civilisation étrusque. On y a découvert de nombreux restes antiques, notamment de précieuses terres cuites à inscriptions falisques.

CIVITALI (Matteo), sculpteur et architecte italien (Lucques 1436 - *id.* 1501). Elève de Desiderio da Settignano, mais surtout influencé par Alberti, il est l'auteur, dans sa ville natale, des statues de la chapelle Saint-Voult ; on lui doit également, dans la cathédrale, le *Tombeau de Pietro da Noceto,* ainsi que d'autres gracieux ouvrages.

CIVITANOVA MARCHE, comm. d'Italie, dans les Marches (prov. de Macerata), près de l'Adriatique ; 25 700 hab. Son quartier maritime, *Porto Civitanova,* est une station balnéaire.

CIVITAVECCHIA, v. d'Italie, dans le Latium (prov. de Viterbe), sur la mer Tyrrhénienne ; 38 100 hab. Détruit pendant la Seconde Guerre mondiale, ce port a dû être reconstruit et transformé. C'est le port du Latium et de l'Ombrie, mais son activité dépend surtout du trafic des voyageurs et du commerce avec la Sardaigne. Industries métallurgiques et chimiques.

— Hist. La ville, construite vers 106 apr. J.-C. autour d'une villa de l'empereur Trajan (*Centum Cellae*), prit de l'importance par suite de l'ensablement du port d'Ostie. Elle fut détruite par les Goths du roi Totila, reprise sur eux par le général byzantin Narsès en 553. Ruinée par les Sarrasins en 828, elle se releva en 854. Port des Etats pontificaux construit sur les plans de Michel-Ange, protégé par une citadelle, agrandi par le pape Clément XIII en 1761, Civitavecchia fut occupée par une garnison française de 1849 à 1870.

CIVITELLA DEL TRONTO, comm. d'Italie, dans les Abruzzes (prov. de Teramo), au N. de Teramo ; 8 300 hab. Victoire de Robert Guiscard sur l'empereur Henri III et les Byzantins ; le pape saint Léon IX y fut fait prisonnier (1053). La ville a soutenu quatre sièges mémorables : en 1557, contre les Français du duc de Guise ; en 1798, contre les Français du général Duchesne ; en 1806, contre les Français de Frigeville ; en 1860-1861, contre les troupes italiennes.

CIVLOT n. m. Arg. mil. Civil.

CIVRAY, ch.-l. de cant. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), sur la Charente ; 3 206 hab. (2 784 aggl.) [*Civraisiens*]. La ville s'est développée autour d'un château féodal aux ruines imposantes. Son église, restaurée, est un des types les plus achevés du style roman poitevin (XIe-XIIe s.). Vieilles maisons. Hôtel de la prévôté, des XVe et XVIe s. Constructions métalliques.

CIVRAY
portail de l'église

CIXIE ou **CIXIUS** [ksjys] n. m. Petit insecte sauteur à ailes transparentes, qui fréquente les terrains chauds et sablonneux. (Le genre fait partie des homoptères et sert de type à la famille des *cixiidés.*)

cixie

CIZE (1a), pays des Pyrénées basques (Basses-Pyrénées), formé par la haute vallée de la Nive ; ch.-l. *Saint-Jean-Pied-de-Port.* La partie basse est un pays agricole (maïs) ; les hautes vallées, tournées vers l'élevage, mènent au col de Roncevaux et au bassin supérieur de l'Irati.

CIZE, comm. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), près des gorges de l'Ain, à l'E.

de Bourg; 137 hab. Viaduc sur l'Ain. Barrage sur l'Ain et usine hydro-électrique dite de *Cize-Bolozon*, alimentée par un lac d'une capacité utile de 4 millions de m³.

cl, symbole de *centilitre*, centième partie du litre.

Cl, symbole chimique du *chlore*.

CLABAUD n. m. (peut-être de *clapper*). Chien courant qui aboie à tout propos, même hors des voies. ‖ *Fam.* Individu qui criaille constamment, sans motif.

CLABAUDAGE n. m. Bruit que font les chiens qui clabaudent. ‖ *Fam.* Médisance mesquine : *Elle se refusa net au clabaudage des petites nouvelles, à cette médisance de bas étage* (Balzac).

CLABAUDER v. intr. Aboyer hors des voies, en parlant du chien courant : *L'homme m'aperçut et rappela le chien, qui clabaudait insolitement* (A. Arnoux). ‖ *Fig.* Criailler pour ameuter contre quelqu'un : *Tout Rocreuse clabauda* (Zola).
◆ V. tr. Débiter avec malveillance : *Les histoires jadis clabaudées dans sa propre maison* (Huysmans).

CLABAUDERIE n. f. *Fig.* Action de clabauder; médisance; criaillerie : *Je me suis bien gardé de les donner* [les détails], *par crainte qu'il n'y eût là matière à clabauderies pour quelques imbéciles* (Loti).
— SYN. : *clameur, cri, criaillerie.*

CLABAUDEUR, EUSE n. et adj. Chien qui clabaude. ‖ *Fig.* Personne qui clabaude, qui tient des propos malveillants : *La foule clabaudeuse* (G. Duhamel).

CLABECQ, en flam. **Klabbeek**, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Nivelles), sur le canal de Bruxelles à Charleroi; 3 100 hab. Papeteries. Sidérurgie.

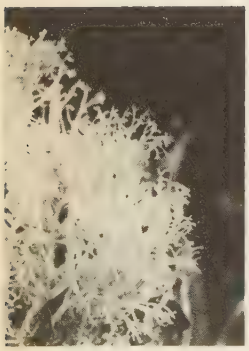

Cladonia imperia

CLABOT n. m. (altér. de *crabot*). Dispositif permettant le clabotage de deux pièces mécaniques.

CLABOTAGE n. m. Accouplement de deux pièces, par l'engagement des dents ou saillies de l'une d'elles dans des logements correspondants portés par l'autre pièce. (Ce principe est utilisé dans l'automobile pour rendre solidaires l'un de l'autre l'arbre du moteur et l'arbre de transmission, sans autre organe intermédiaire, et réaliser ainsi la « prise directe ». [V. EMBRAYAGE.])

CLABOTER v. tr. Mécan. Assembler deux arbres par l'intermédiaire d'un clabot.

CLAC ! interj. Onomatopée qui figure un bruit sec et soudain, comme le claquement d'un fouet, ou qui indique le bruit d'un objet qui se casse, qui éclate.

CLACKMAN n. m. (mot angl.). Ciném. Employé qui fait fonctionner la claquette.

CLACKMANNAN, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse, ch.-l. de comté, sur la rive nord de l'estuaire du Forth; 2 600 hab. Houille.

CLACKMANNANSHIRE, le plus petit des comtés de l'Ecosse, sur la rive nord de l'estuaire du Forth; 41 400 h. Ch.-l. *Clackmannan*.

CLACTONIEN, ENNE adj. et n. m. (de *Clacton-on-Sea*, ville de l'Essex). Se dit de l'industrie préhistorique du paléolithique ancien ou inférieur, essentiellement constituée par des éclats de silex à plan de frappe uni et large, de la facture la plus simple.

château de **Clagny** au XVIIe s.
cabinet des Estampes

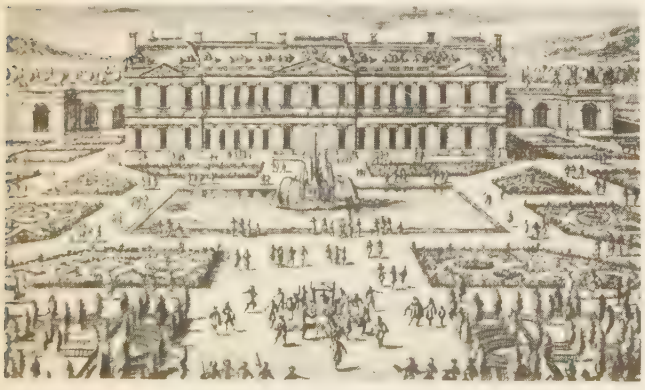

CLACTON-ON-SEA, v. de Grande-Bretagne (Essex), sur la mer du Nord; 27 500 hab. Station balnéaire.

CLADANTHUS [tys] n. m. (gr. *klados*, rameau, et *anthos*, fleur). Composée qui croît dans le nord de l'Afrique et en Espagne méridionale. (*Cladanthus Arabicus* est un ornement des jardins.)

CLADE n. m. (gr. *klados*, rameau). Très grand groupe d'animaux ou de plantes, pouvant être les descendants les uns des autres et manifestant la même « tendance évolutive », la même organisation générale avec des degrés différents de perfectionnement (grades*). [Les trois grands clades sont les invertébrés, les vertébrés et les plantes vertes, ou, plus scientifiquement, les protostomiens, les deutérostomiens et les cormophytes.]

CLADEL (Léon), écrivain français (Montauban 1835 - Sèvres 1892). Il a décrit dans un style vigoureux et coloré les mœurs des paysans du Quercy. Parmi ses œuvres, d'inspiration naturaliste, on peut citer : *la Fête votive de saint Bartholomée-Porte-Glaive* (1867-1870), *le Bouscassié* (1869), *les Va-nu-pieds* (1873), *l'Homme de la Croix-aux-Bœufs* (1878), *Ompdrailles, le tombeau des lutteurs* (1879), *N'a qu'un œil* (1882), *Urbains et ruraux* (1884), *Héros et pantins* (1885), *Gueux de marque* (1887), *Juive errante* (1897), roman posthume.

CLADEL (Judith), femme de lettres française (Paris 1873 - *id.* 1958). Fille de Léon Cladel, elle a écrit des romans, des pièces de théâtre (*le Volant, Valérie Mercier*). On lui doit une *Vie de Léon Cladel* (1905), des ouvrages sur *Rodin* (1908), *le Général Gallieni* (1916), *Aristide Maillol* (1937).

CLADIE n. m. Mouche à scie, au corps allongé, à antennes pectinées chez le mâle. (La larve de *Cladius pectinicornis* ronge les feuilles des rosiers. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des tenthrédinidés.)

CLADION n. m. Plante très robuste, à grosse tige, d'un mètre de hauteur, à feuilles raides et coriaces, que l'on rencontre dans les marais. (Famille des cypéracées.)

CLADO-, élément tiré du gr. *klados*, rameau, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CLADOCÈRES n. m. pl. Ordre de crustacés de la classe des branchiopodes, pourvus généralement d'une carapace bivalve qui enveloppe le corps et laisse la tête libre, d'une paire d'yeux sessiles, coalescents, et d'antennes biramées natatoires. (Ex. : daphnie.)

CLADOCORA n. f. Madrépore ramifié, seul représentant de la grande famille des astrées dans les mers européennes actuelles. (La cladocora vit dans la Méditerranée.)

CLADODE n. m. Rameau aplati ayant la position, la forme et les fonctions d'une feuille, comme chez le fragon, ou petit houx.

CLADONEMA n. m. Hydraire gymnoblastique colonial, se reproduisant par des méduses dont les tentacules ont des branches terminées par des ventouses, qui permettent à l'animal de ramper sur les objets solides au fond de l'eau. (Il fréquente les mers d'Europe.)

CLADONIA n. f. Genre de lichens, d'abord foliacés, puis fruticuleux. (Une espèce commune en France, la *cladonia des rennes*, couvre en Suède et en Norvège d'immenses espaces et sert de nourriture aux rennes, qui savent la trouver même sous la neige.)

CLADOPHORA n. m. Algue verte marine, formant de fins filaments ayant l'aspect de cheveux.
— ENCYCL. L'espèce la plus commune, *Cladophora rupestris*, vit fixée aux rochers. Elle est dioïque, bien que les gamètes des deux sexes ne diffèrent que par leur structure chromosomique (existence d'un chromosome sexuel) et que la reproduction par spores y alterne régulièrement avec la reproduction sexuée. (→ Biblio.)

CLADOSPORIOSE n. f. Nom générique de maladies cryptogamiques des végétaux.
— ENCYCL. Les *cladosporioses* sont causées par des champignons du genre *cladosporium*. Fréquentes chez le pois, la tomate, le melon et les arbres fruitiers à noyau, elles se caractérisent par des taches sur les organes aériens de la plante, avec apparition à leur surface d'une moisissure olivâtre. Les traitements avec des produits soufrés ou certaines substances organiques sont assez efficaces.

CLADOSPORIUM [rjɔm] n. m. Genre de champignons imparfaits, dont certaines espèces s'attaquent aux plantes : *Cladosporium pisi* au pois, *C. fulvum* à la tomate, *C. cucumerinum* au melon, *C. carpophilum* au pêcher, déterminant des maladies appelées cladosporioses*.

CLAES (Ernest), écrivain belge d'expression flamande (Zichem, près de Diest, 1885). Les meilleurs de ses récits, pleins d'humour, sont *Filasse*, histoire d'un jovial Poil-de-Carotte de la Campine, et *Jeunesse*, récit autobiographique.

Claës (Balthazar), personnage principal de *la Recherche de l'absolu*, roman d'H. de Balzac. Bourgeois riche et bon père de famille, il perd toute sensibilité et tout équilibre lorsque s'empare de lui la passion de découvrir la formule qui soit l'absolu de la science. Il est un des personnages balzaciens les plus caractéristiques par la démesure que crée en lui une passion qui l'absorbe tout entier.

CLAESZ (Pieter), peintre hollandais (Burgsteinfurt 1597 - Haarlem 1661). Il travaille à Haarlem dès 1617. Ses natures mortes, formées d'objets familiers sur lesquels joue la lumière, sont composées dans un style dépouillé et dans une tonalité sobre. Il est représenté dans les musées d'Amsterdam, de Berlin, Budapest, Kassel, Dublin, Leningrad, Londres, Nantes.

CLAFOUTIS n. m. (du lat. *clavo figere*, attacher avec des clous). Pâtisserie limousine et berrichonne, composée de cerises noires que l'on fait cuire au four en les incorporant à une pâte à crêpe, dans une tourtière graissée de beurre.

Clagny (CHÂTEAU DE), château qui était situé dans l'ancien domaine de Clagny, à l'E. de Versailles. Louis XIV le fit construire pour Mme de Montespan par J. Hardouin-Mansart, dont ce fut le premier ouvrage important. Terminé en 1680, il fut démoli en 1769.

CLAHNAQUAH(S), tribu indienne de l'île Wappatoo (Colombie britannique).

CLAIE [klɛ] n. f. (gaulois **cleta*). Treillis d'osier ou de fil métallique, à claire-voie : *On fait sécher les fruits sur des claies.* ‖ Treillage en bois ou en fer : *Claie à passer la terre, à trier le sable*, etc. ‖ Clôture : *Claie de parc, de pâturage.*
— Agric. Panneaux à claire-voie ou en ramilles de bruyère, servant à protéger les plantes contre l'ardeur du soleil.
— Hist. *Supplice de la claie*, peine infamante qui consistait à placer sur une claie et à faire traîner par un cheval le corps de certains suppliciés, suicidés, etc.
— Mil. Assemblage de branches entrelacées ayant, en campagne, de nombreuses utilisations (revêtement de talus, abris provisoires, etc.).
— Rel. Bande de toile ou de peau, collée sur le dos d'un livre après couture, entre les ficelles ou les rubans, et se prolongeant sur l'intérieur des plats pour accroître la solidité de la reliure.
— Technol. Plancher mobile et à claire-voie, que l'on utilise dans certains ateliers (orfèvrerie, joaillerie, bijouterie, etc.), afin de recueillir les particules de métaux précieux qui tombent pendant le travail.
— Trav. publ. Fagots d'osier que maintiennent en place des pieux enfoncés dans le lit d'une rivière pour constituer un barrage. (V. CLAYONNAGE.)
— Vitic. Treillage, en général cylindrique, qui maintient la vendange sur la maie d'un pressoir.

CLAIM [klɛm] n. m. (mot angl.). Titre de propriété minière, conférant le droit d'exploiter sur une superficie déterminée. ‖ *Par extens.* Terrain renfermant du minerai. (On emploie ce mot surtout pour les mines d'or, de diamant et d'uranium.)

CLAIN [klɛ̃] ou **CLAM** [klam] n. m. (du lat. *clamare*, réclamer). Action en justice, poursuites; saisie par autorité de justice. ‖ *Clain réel*, saisie des biens d'un débiteur. ‖ *Clain personnel*, emprisonnement pour dettes, saisie de la personne. ‖ *Clain de rétablissement*, acte par lequel un bailleur de fonds

Phot. X, Lavedan.

était réintégré dans son bien lorsque l'emprunteur n'avait pas payé la dette foncière. — ENCYCL. Les mots *clain, clam, clameur* ont servi à désigner l'action en justice, parce qu'au début la procédure était orale et publique et que l'action était introduite par une formule verbale. Mais, dès la fin du XIIIe s., l'usage s'établit d'intenter l'action au moyen d'un document écrit, *plainte* ou *libelle*.

CLAIN, riv. du Poitou, affl. de la Vienne (r. g.), née en Charente, près de Confolens; 125 km. Le Clain passe à Poitiers et finit en amont de Châtellerault.

CLAIR, E adj. (lat. *clarus,* brillant). Qui reçoit beaucoup de lumière : *Salon clair.* || Qui laisse passer la lumière, qui est transparent : *Vitres bien claires;* et, *par extens.,* qui est espacé, peu serré, sans grande consistance : *Etoffe claire. Sauce trop claire.* || *Spécialem.* Se dit d'un tissu rendu presque transparent par l'usure : *Pantalon clair aux genoux.* || Qui brille comme la lumière; qui est luisant, poli, net : *L'acier clair des épées;* et, *par extens.,* qui n'est pas trouble, qui est pur, limpide, serein : *Eau claire. Temps clair. Ciel clair.* || Qui est de couleur non foncée : *Gants clairs. Dans les herbages paissaient des bestiaux à robe claire* (J. Romains). || Se dit d'un son, distinct, sonore, aigu : *Le maréchal* [-ferrant] *laissait à petits coups pesants et clairs retomber son marteau sur l'enclume* (Alain-Fournier). || — *Fig.* Qui est facile à comprendre : *Ce qui n'est pas clair n'est pas français* (Rivarol). || Qui est sans équivoque, manifeste : *Conduite peu claire. Le moyen de résister à ce regard clair* (A. Daudet). || Qui est sûr, certain : *Son affaire est claire* (il n'échappera pas au châtiment). || En parlant des personnes, qui comprend bien et se fait bien comprendre : *C'est un orateur clair. Esprit clair.* || *Feu clair,* feu vif et brillant : *Les côtelettes doivent se faire cuire à un feu clair.*

— LOC. DIV. *C'est de l'eau claire,* ce sont des idées banales, sans profondeur. || *Croyez cela et buvez de l'eau claire,* se dit pour se moquer de la crédulité de quelqu'un. || *Lait clair,* petit-lait.

— REM. *Clair* est invariable s'il précède ou suit un mot indiquant la couleur : *Des cheveux clair-bruns* (vieilli). *Une robe bleu clair.*

— AVIC. *Œuf clair,* celui qui n'a pas été fécondé.

— Log. Se dit de ce qui possède le pouvoir de nous convaincre totalement de sa vérité : *J'appelle claire la connaissance qui est présente et manifeste à un esprit attentif* (Descartes). [V. DISTINCT.]

— Phonét. Se dit plus particulièrement de certaines voyelles fermées, *i, é* [i, e], par exemple, par opposition à des voyelles sombres comme *â, an* [ɑ, ɑ̃].

◆ N. m. Partie claire, plus éclairée que les parties voisines (se dit surtout en peinture, et presque toujours au pl.) : *Les ombres et les clairs.* || Endroit où les objets sont plus rares, plus éparpillés : *Les clairs d'un bois, d'un gazon, d'un champ de blé.* || *En clair,* en langage non chiffré. || *Clair de lune,* clarté de la lune : *Un beau clair de lune.* || — *Fig. Tirer au clair,* éclaircir, obtenir une explication nette sur : *De toute cette fortune, rien* [...] *n'avait paru dans le ménage. Il fallut tirer la chose au clair* (Flaubert). || *Mettre au clair,* présenter sous une forme claire, complète, ce qui était peu intelligible, abrégé : *C'est de ce voyage que je rapportai les notes que j'ai mises au clair* [...] *à mon retour à Cuverville* (Gide). || *Mettre sabre au clair,* tirer le sabre hors du fourreau. || *Le plus clair de,* la plus grande partie de, l'essentiel de : *J'ai passé le plus clair de cette journée dans les bureaux* (G. Duhamel).

— Constr. Ecartement entre voliges.

— Econ. dom. Partie d'une étoffe devenue transparente par l'usure : *Raccommoder les clairs d'un bas.*

— Orfèvr. Partie d'une composition décorative sur laquelle se pose la lumière, ou dont la coloration produit la sensation d'un relief éclairé : *Le clair d'un modelé.*

— Peint. *Clair de lune,* tableau dont la scène est éclairée par la lune : *Peintre qui fait surtout des clairs de lune et des effets de nuit.* (V. LUNE.)

— Text. Dans la fabrication de la bonneterie, défaut d'un tricot par suite de l'absence d'un fil.

— Trav. fém. Espace vide, laissé accidentellement au cours du travail, entre les points de la broderie guipée.

◆ Adv. D'une façon lumineuse, éclairée (n'est usité que dans quelques locutions). || *Voir clair,* voir d'une façon nette, distincte : *Tout homme* [...] *se dit dans sa jeunesse qu'il n'y verra plus clair quand il sera plus âgé* (Maeterlinck); et, au *fig.,* avoir de la perspicacité. || *Parler clair,* avoir la voix aiguë, perçante et distincte; et, au *fig.,* s'exprimer nettement, parler sans ambages : *Parlez clair, si vous voulez être compris.* || *Clair et net,* franchement, sans détours; tous frais payés, sans déduction à faire. || *Clair comme le jour,* d'une manière évidente : *Ce qu'ils disaient me prouva clair comme le jour que le dévouement était leur pain quotidien* (A. France). || *Il fait clair,* le jour brille; on distingue nettement les objets; et, au *fig. : Au printemps, il fait clair dans les âmes tristes* (Hugo). || *Semer* ou *planter clair,* semer avec peu de graines, planter en espaçant.

— ***En clair*** loc. adv. Avec un aspect clair : *Figures qui se détachent en clair.*

CLAIR (saint), figure en tête du catalogue des évêques de Nantes († probablement fin du IIIe s.). Fête le 10 octobre. — Quelques hagiographes le confondent avec saint **Clair,** apôtre des Aquitaines, qui subit le martyre à Lectoure. — Fête le 1er juin.

CLAIR ou **CLER** (saint), né à Vienne, mort vers 660. Abbé de Saint-Marcel à Vienne (Dauphiné). — Fête le 2 janvier.

CLAIR (saint), prêtre dans le Vexin normand, mort assassiné (VIIe - IXe s. [?]). Culte certain à Saint-Clair-sur-Epte depuis le IXe s. C'est le patron des doreurs et des brodeurs. — Fête le 4 novembre.

CLAIR (René CHOMETTE, dit **René**), auteur de films français (Paris 1898). Journaliste, il se destine à la carrière littéraire, mais le hasard le fait débuter au cinéma comme acteur, et il interprète *le Lys de la vie, le Sens de la mort, l'Orpheline, Parisette* (1920-1921). Il devient assistant de Jacques de Baroncelli, puis débute dans la mise en scène avec *Paris qui dort* (1923). Jusqu'à l'avènement du parlant, il réalise huit films, dont deux de court métrage : *Entr'acte** (1924), essai qui se situe aux confins du surréalisme et du cinéma pur, et *la Tour* (1928), poème d'images sur la tour Eiffel. Parmi ses grands films romanesques, citons : *le Voyage imaginaire* (1925), *Un chapeau de paille d'Italie* (1927) et *les Deux Timides* (1928), d'après Labiche. Il tourne ensuite, en « parlant » : *Sous* les toits de Paris* (1930), *le Million** et *A nous la liberté* (1931), *14-Juillet* (1932), *le Dernier Milliardaire* (1934). A Londres, il réalise *Fantôme à vendre* (1935) et *Fausses Nouvelles* (1937). En 1939, il commence à Paris *Air pur,* qui restera inachevé. A Hollywood, où il demeure jusqu'en 1945, il tourne *la Belle Ensorceleuse* (1940), *Ma femme est une sorcière* (1942), *C'est arrivé demain* (1943), *Dix Petits Indiens* (1945). Rentré en France, il donne *Le silence est d'or* (1947), puis va tourner à Rome *la Beauté du diable* (1949). Rentré de nouveau à Paris, ce sont *les Belles de nuit* (1952), *les Grandes Manœuvres* (1955), *Porte des Lilas* (1957), *Tout l'or du monde* (1961). Le style de René Clair, auteur cinématographique complet, est essentiellement français. Ses œuvres sont empreintes de poésie, d'ironie légère, et traduisent parfois le goût du merveilleux, sans rompre avec la réalité. Ses œuvres littéraires sont *Adams* (1926), *la Princesse de Chine* (1951), deux récits romanesques, *Réflexion faite,* ouvrage qui fait le point, en 1951, de ses idées sur le cinéma, et *Comédies et Commentaires* (1959), contenant les scénarios de ses œuvres récentes (1947-1957). [Acad. fr., 1960.] (→ Biblio.)

CLAIRA, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), dans la plaine de la Salanque; 1 439 hab. (1 378 aggl.).

CLAIRAC, comm. de Lot-et-Garonne (arrond. de Marmande), dans l'Agenais, sur le Lot; 2 725 hab. (1 464 aggl.). Château d'Aussinanges (XVIIe s.). Fruits (prunes) et vins; culture du tabac. Conserves.

— Hist. Clairac, une des citadelles du protestantisme en Guyenne, a été plusieurs fois prise et brûlée au cours des guerres de Religion. Patrie de Théophile de Viau.

CLAIRAC (Louis André DE LA MAMIE DE), ingénieur et historien français (1690 - Bergues 1750), brigadier en 1748. On lui doit un bon *Traité de la fortification passagère* (1750).

CLAIRAMBAULT (Pierre DE), érudit français (Asnières-en-Montagne, Bourgogne, 1651 - Paris 1740). En 1698, il devint généalogiste des ordres du roi; il réunit un grand nombre de manuscrits relatifs à l'histoire du royaume et aux familles françaises (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale). — Son neveu, NICOLAS PASCAL (Paris 1698 - Grégy 1762), lui succéda comme généalogiste des ordres du roi.

CLAIRAUT (Alexis), mathématicien français (Paris 1713 - *id.* 1765). En 1726, n'ayant pas encore treize ans, il présente à l'Académie des sciences un mémoire sur les courbes, pour lequel, après un examen oral très sévère, Fontenelle lui délivre, au nom de l'Académie, un certificat attestant que ce travail était entièrement son œuvre personnelle. A seize ans, il publia, sur les courbes à double courbure, son premier ouvrage, dont le succès fut tel que l'Académie sollicita du roi une dispense d'âge — la seule qui ait jamais été accordée — pour l'admettre à dix-huit ans dans son sein (1731). En 1736, il fut envoyé en Laponie avec Maupertuis pour y déterminer la longueur d'un degré du méridien. Peu après son retour (1743), il donna sa *Théorie de la figure de la Terre où il est traité de l'équilibre des fluides.* Sa *Théorie de la Lune déduite du seul principe de l'attraction* fut couronnée à Saint-Pétersbourg en 1752. La seconde édition de cet ouvrage (1765) comprenait les tables de la Lune, qui, comparées à celles qu'elles remplaçaient, réalisaient un progrès immense. Mais le travail qui donna le plus de renommée à Clairaut fut sa *Prédiction du retour de la comète en 1782,* déjà annoncée par Halley pour 1759. Clairaut fixa, à un demi-mois près, l'époque du passage de l'astre au périhélie. Ce fut d'ailleurs l'origine de la longue querelle qui naquit entre d'Alembert et lui. (→ Biblio.)

CLAIRÇAGE n. m. Opération qui consiste à envoyer sur le sucre cristallisé essoré de l'eau ou de la vapeur, afin d'extraire les impuretés.

CLAIRCE n. f. Sucr. Sirop purifié.

CLAIRCER v. tr. Sucr. Procéder au clairçage.

CLAIRCIÈRE n. f. Défaut de fabrication que présentent les étoffes, et qui consiste en un écartement trop prononcé des duites lors du tissage.

CLAIRCIR v. tr. Corps gr. Achever de donner à une huile un aspect brillant, grâce à une filtration sur papier.

CLAIRE n. f. Bassin peu profond, dans lequel se fait l'engraissement (ou le verdissage) des huîtres, principalement dans les Charentes.

CLAIRE (LAC), nappe lacustre du Canada (Alberta), à l'O. du lac Athabaska; 1 411 km².

CLAIRE (RIVIÈRE) ou **SÔNG CA,** riv. du Tonkin (Nord Viêt-nam), affl. du fleuve Rouge. Elle naît en Chine, arrose Hà Giang, Tuyên Quang, point terminal de la navigation, et atteint le fleuve Rouge à Viêt Tri. C'est une voie d'accès vers le Yun-nan.

CLAIRE d'Assise (sainte) [Assise 1193 ou 1194 - *id.* 1253], fondatrice des religieuses de Saint-François dites *clarisses.* D'une famille noble, elle s'enfuit, à l'âge de dix-huit ans, de la maison paternelle pour se placer sous la direction de saint François d'Assise. Celui-ci la consacra à la vie religieuse dans une petite maison (Saint-Damien) qui fut le premier monastère de l'ordre des clarisses : il rédigea pour elle une « Forme de vie » qui insistait sur l'importance de la pauvreté et qui servit de base à la règle composée par sainte Claire entre 1247 et 1252. On rapporte que sainte Claire éloigna par ses prières les Sarrasins qui assiégeaient la ville d'Assise. — Canonisée en 1255; fête le 12 août. (→ Biblio.)

— Iconogr. Au XIVe s., Stefano di Lapo, dit « le Giottin », a retracé les principaux traits de la vie de sainte Claire sur la voûte de l'église élevée à Assise sous sa dénomination. Parmi ses représentations plus récentes, citons les peintures de Fr. Bassan (Belvédère, à Vienne), de B. Vivarini (Académie

René CLAIR

CLAIRAUT
par Carmontelle
cabinet des Estampes

sainte CLAIRE d'Assise
par Vivarini
Venise

Phot. Michaelides-Rapho, Larousse, Alinari-Giraudon.

clairon

Mlle CLAIRON
par Le Clerc
bibliothèque de l'Arsenal

abbaye de CLAIRVAUX

des beaux-arts de Venise), du Parmesan (musée de Naples) et de R. Ghirlandajo (Berlin).

CLAIRE DES GARDES, étoile la plus brillante du carré de la Petite Ourse (β Petite Ourse ou Kochab).

CLAIREMENT adv. De façon claire, évidente ou nette : *Voir clairement la solution. Voulez-vous répondre clairement aux questions que je vais vous adresser?* (A. Dumas).

CLAIRET, ETTE adj. D'une nuance ou d'une consistance un peu claire : *Des yeux clairets* (Huysmans). || Clair et léger, limpide : *Boire de la belle eau clairette* (Sand). || *Eau clairette,* eau-de-vie sucrée. || *Voix clairette,* voix aiguë, perçante : [Mlle Michonneau] *avait la voix clairette d'une cigale criant dans un buisson aux approches de l'hiver* (Balzac).

◆ N. et adj. m. Vin peu foncé, obtenu par vinification spéciale, frais et agréable, mais qui n'est pas de longue conservation : *Ainsi fis-je amitié avec ces trois hommes, autour d'une cruche de clairet* (A. Arnoux). || Autref., mélange de vin, de miel et d'épices.

◆ N. f. Bot. Autre nom de la mâche.

— Œnol. Cépage blanc, cultivé dans le Midi (Aude, Hérault, Gard et Drôme). || Vin blanc mousseux fabriqué avec ce cépage, et que l'on appelle aussi *blanquette : La clairette de Die.*

— Peint. Petite brosse que le peintre en bâtiment utilise, en cours d'application, pour enlever la peinture en excès dans les angles et moulures.

CLAIRETTE (POINTE). V. POINTE-CLAIRETTE.

Clairettes, branche réformée de l'ordre des clarisses, fondée au diocèse de Limoges, en 1659, par Anne-Marie de Meilhac.

CLAIRE-VOIE n. f. Clôture formée de barreaux espacés et laissant du jour entre eux. || Pl. *des* CLAIRES-VOIES.

— Archit. Suite de fenêtres formant l'étage supérieur de la grande nef d'une église. (On dit aussi CLAIR-ÉTAGE.) || Balustrade à jour construite en pierre de taille.

— Mar. Panneau vitré, disposé sur le pont supérieur au-dessus des logements, du carré, de la machine. (Il est incliné pour faciliter l'écoulement des eaux, à charnières pour s'ouvrir et permettre d'aérer, couvert de grillage pour préserver les vitres.)

— ***À claire-voie*** loc. adv. A jour, d'une façon espacée.

— Text. Se dit d'un tissu dont les mailles sont lâches et tamisent le jour entre les fils de la chaîne : *Toile à claire-voie.*

CLAIRFONTAINE, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Bône), sur l'oued Mellègue ; 3 318 hab. (1 957 aggl.). Gisement de pétrole. — L'*arrond. de Clairfontaine* a 22 comm. et 78 029 hab.

CLAIRIÈRE n. f. (de *clair*). Endroit dégarni d'arbres, dans une forêt.

— Text. Endroit d'une étoffe où le tissu est peu serré (En ce sens, on dit aussi CLAIRURE.)

CLAIRIN (Georges), peintre français (Paris 1843 - *id.* 1920). Il débute au Salon de 1864, termine en 1874 la décoration de l'escalier de l'Opéra commencée par Pils, dont il avait été l'élève, et exécute de nombreuses peintures murales (Sorbonne, Bourse de commerce, Hôtel de Ville de Paris, théâtres de Tours, de Cherbourg). Il fut le portraitiste préféré de Sarah Bernhardt. — Son fils, PIERRE-EUGÈNE (Cambrai 1897), a peint surtout des paysages et a été nommé en 1959 professeur de lithographie à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.

CLAIR-OBSCUR n. m. Art de nuancer finement, dans un tableau, une gravure, un dessin, sur un fond d'ombre, un effet de lumière diffuse. || Gravure sur bois tirée en camaïeu. (Vx.) || Pl. *des* CLAIRS-OBSCURS.

— ENCYCL. Le Corrège est considéré comme le créateur de ce procédé de peinture. Giorgione, Titien, le Tintoret, le Caravage y ont eu recours, de même que Vélasquez, Murillo, Rembrandt surtout et, à sa suite, les Flamands et les Hollandais (Van Ostade, Nicolas Maës, Ferdinand Bol, Pieter de Hoog, Terburg, Metzu). Parmi les maîtres de l'école française, citons Georges de La Tour et P.-P. Prud'hon.

CLAIR-OBSCURISTE n. m. Peintre qui a recours au procédé du clair-obscur. (Peu us.)

CLAIROIX, comm. de l'Oise (arrond. de Compiègne), près de l'Oise, en amont de Compiègne ; 1 454 hab. (938 aggl.). Vestiges d'un camp antique sur le mont Ganelon. Eglise en partie romane. Fabrique de pneumatiques.

CLAIRON n. m. (de *clair*). Instrument à vent, en cuivre, de perce conique, utilisé surtout dans l'infanterie. || Soldat qui joue du clairon. || Deuxième registre de la clarinette. || Jeu d'anche de l'orgue de 4 pieds (famille des trompettes). || *Fig.* Ce qui donne l'éveil, ce qui excite : *La presse est le clairon ; elle sonne la diane des peuples* (Hugo). *Tu te taisais, Salpinx, clairon de la pensée* (Renan).

— Entom. V. TRICHODES et CLÉRIDÉS.

— ENCYCL. Le *clairon,* instrument essentiellement militaire, est en cuivre ; c'est une sorte de bugle, sans clef ni piston, dont les notes diverses s'obtiennent par la pression plus ou moins grande des lèvres de l'exécutant. Ces notes, au nombre de quatre, donnent l'accord parfait en *si* bémol, avec redoublement de la quinte au grave. Elles permettent, avec changements de rythme et de mesure, d'établir toutes les sonneries militaires. Le son du clairon est à la fois clair et strident. Le clairon a remplacé en 1822 le cornet, employé jusqu'alors dans l'infanterie.

CLAIRON (Claire Josèphe Hippolyte DE LA TUDE, dite **Mlle**), actrice française (Condé-sur-l'Escaut, Hainaut, 1723 - Paris 1803). D'abord soubrette dans une troupe formée pour le roi d'Angleterre, après un court passage à l'Opéra elle entra à la Comédie-Française et y joua *Phèdre* (1743). Petite, jolie et gracieuse plutôt que belle, elle dut son succès au travail. Sa carrière va de 1743 à 1766. Elle brilla dans *Iphigénie,* de Saurin, *le Siège de Calais,* et les tragédies de Voltaire. Amorçant la réforme du costume de théâtre, elle parut dans *Bajazet* « dans la vérité du costume oriental ». Auteur de *Mémoires.*

CLAIRONNANT, E adj. Qui a le timbre du clairon, clair et retentissant : *D'une voix claironnante, dont l'intonation très particulière avait peut-être la valeur d'un signal...* (J. Romains).

CLAIRONNER v. intr. Produire un bruit semblable à celui du clairon : *Tandis qu'un coq claironne et qu'un bonhomme ouvre, en souriant, sa fenêtre* (Huysmans). || *Fig.* Exulter : *Exalté par ses souvenirs, Méhoul claironnait* (M. Aymé).

◆ V. tr. Publier à haute voix (une nouvelle) : *N'ayant pas besoin de claironner ses succès, Albertine garda le silence* (Proust).

CLAIRSEMÉ, E adj. Semé peu serré : *Le bouquet d'arbres, clairsemé mais très vert* (Hugo). || *Fig.* Peu nombreux : *Des passants, des spectateurs clairsemés.*

CLAIRSEMER v. tr. (de *clair* adv., et *semer*). Semer de façon peu serrée : *Les mélèzes, pareils à des îlots de paysage chinois, clairsemaient cette inondation* (Farrère).

CLAIRURE n. f. Text. Syn. de CLAIRIÈRE.

CLAIRVAL (Jean-Baptiste GUIGNARD, dit), acteur de l'ancienne Comédie-Italienne (Etampes 1737 - Paris 1795). Il débuta en 1758 à l'Opéra-Comique. Lors de la suppression de ce théâtre, en 1762, il fut des six artistes engagés à la Comédie-Italienne, où il continua de briller dans l'emploi d'amoureux. Parmi les rôles qu'il tint, on cite surtout Blondel de *Richard Cœur de Lion.* L'une de ses dernières et plus brillantes créations fut *le Convalescent de qualité,* comédie de Fabre d'Eglantine.

CLAIRVAUX, écart de la comm. de Villesous-la-Ferté (Aube, arrond. de Bar-sur-Aube), sur l'Aube, dans le Barrois. Laminoirs. — La *forêt domaniale de Clairvaux* occupe, sur la rive gauche de l'Aube, entre cette rivière et l'Ource, les versants et les sommets d'un plateau dont l'altitude moyenne est voisine de 320 m. Sa superficie est de 4 250 ha. Elle est peuplée de chênes, de hêtres, de charmes et de feuillus divers.

— Hist. L'*abbaye de Clairvaux* fut fondée en 1115, à la demande de Hugues, comte de Troyes, par Etienne, abbé de Cîteaux, dans un vallon appelé « Val d'absinthe ». Entre 1115 et 1133, deux monastères précédèrent les constructions terminées en 1153 par saint Bernard, premier abbé de Clairvaux. De nombreux essaims monastiques partirent de Clairvaux du vivant de saint Bernard. A sa mort, la communauté comptait 700 religieux (300 moines, 400 convers) et près de 80 couvents en dépendaient. Sa descendance comprit jusqu'à 356 maisons. La Réforme fit disparaître les maisons d'Angleterre, d'Ecosse et des pays scandinaves. Ailleurs, le relâchement et la décadence provoquèrent la réforme du XVIIe s., que Clairvaux fut parmi les premiers couvents à adopter. Mais, en 1790, Clairvaux ne comptait plus que vingt-sept religieux profès.

En 1808, un décret transforma en maison centrale de détention ce qui restait de l'abbaye ; cette maison centrale pouvait contenir près de 1 300 détenus ; parmi ses prisonniers célèbres, on a compté Blanqui, le prince Kropotkine et le duc d'Orléans, fils du comte de Paris.

L'église, détruite en 1819, mesurait 106 m de long sur 25 de large ; précédée d'un porche, elle comportait une nef à collatéraux, un chevet primitivement plat, bientôt remplacé par un chœur à déambulatoire et à chapelles rayonnantes. Consacrée dès 1145, terminée en 1174, atteinte par la foudre en 1706, réparée en 1709, elle fut occupée en 1793 par les fours d'une verrerie. Au S. de l'église s'élevait le grand cloître, avec les dépendances : bibliothèque, sacristie, salle du chapitre, dortoir, réfectoire, bâtiment des convers, dont une partie est actuellement le seul vestige ancien ; un second cloître fut élevé au XIIIe s., à l'E. du premier : il était bordé au N. par les cellules des copistes. Un mur d'enceinte de 2 650 m entourait l'abbaye et les dépendances : hôtellerie, infirmerie, foyer, boulangerie, fours, étables, écuries, ferme ; une dérivation de l'Aube, détournée sur une lieue de son cours, actionnait les roues des moulins et des soufflerie. La bibliothèque, supprimée à la Révolution, est conservée presque entièrement à la bibliothèque municipale de Troyes. Elle avait été fondée par saint Bernard et s'accrut de multiples acquisitions. L'ensemble comprend surtout des ouvrages de théologie, de philosophie, d'histoire. Ainsi subsistent de nombreux et très beaux manuscrits (*Bible* dite *de saint Bernard, Grande Bible de Clairvaux* [XIIe s.], *Bible nationale de Pierre le Mangeur* [XIVe s.]), auxquels s'ajoute une série de précieux incunables (*la Mer des Hystoires,* de Pierre le Rouge, *Heures à l'usage de Troyes,* de Guillaume le Rouge). [→ Biblio.]

CLAIRVAUX-D'AVEYRON, comm. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), en bordure du Causse Comtal, au N.-O. de Rodez ; 1 007 hab. (365 aggl.). Eglise romane.

CLAIRVAUX-LES-LACS, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), sur le Plateau jurassien ; 1 324 hab. (1 227 aggl.) [*Clairvaliens*]. Vestiges d'un château. Eglise en partie romane. Matières plastiques. Tourneries de bois et jouets. Cartonnerie. — Au S. se trouve le *grand lac de Clairvaux.*

CLAIRVILLE (Louis François NICOLAÏE, dit), auteur dramatique français (Lyon 1811 - Paris 1879). Il débuta, dès 1821, comme acteur au Luxembourg, dont son père était directeur. A partir de 1837, il fut exclusivement auteur dramatique. Doué d'une extraordinaire fécondité, plein de verve, il écrivit, soit seul, soit avec de nombreux collaborateurs, plus de six cents pièces (vaudevilles, comédies, féeries), dont : *la Fille de Mme Angot* (1873) et *les Cloches de Corneville* (1877). Clairville, qui fut membre et

président du Caveau, a laissé un volume de *Chansons et Poésies* (1853).

CLAIRVOYANCE n. f. Faculté de voir avec clarté, sagacité, pénétration : *Cette clairvoyance rapide qui accompagne les catastrophes ne lui faisait grâce d'aucun détail* (A. Daudet).
— Magnét. Faculté attribuée aux personnes soumises à une influence magnétique de voir à distance et à travers les corps opaques, de pénétrer la pensée, etc.

CLAIRVOYANT, E adj. Qui montre sa clairvoyance dans les affaires ; perspicace : *Clairvoyante comme elle était, Rosalie s'aperçut vite du changement* (A. Daudet).

CLAISE (la), riv. du S. du Bassin parisien (Berry), affl. de la Creuse (r. dr.) ; 86 km. Elle prend sa source à Luant (Indre), non loin de Châteauroux, draine la vaste région de marécages et d'étangs qui constitue la Brenne, et conflue près d'Ailly.

CLAIX, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), au S. de Grenoble, près du Drac ; 2 407 hab. (691 aggl.). Vins. Tannerie.

CLAM n. m. Nom usuel d'un mollusque bivalve comestible, *Venus mercenaria*, importé d'Amérique, que l'on trouve en abondance enfoncé dans la vase ou le sable de nos plages atlantiques.

CLAMART, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), dans la banlieue S.-O. de Paris, en bordure du bois de Meudon ; 48 290 hab. [*Clamartois* ou *Clamariots*]. Eglise en partie du XVIe s. Cultures maraîchères. Laboratoires pharmaceutiques. Carrières de pierre tendre. (→ Biblio.)

Clamart, nom, dont on ignore l'origine, d'un ancien cimetière de Paris, rue du Fer-à-Moulin (V^e arrond.). Acquis vers la fin du XVIIe s. par l'Hôtel-Dieu, il reçut après 1789 les corps des suppliciés ; on y transféra celui de Mirabeau, enlevé du Panthéon.

CLAMATORES [rès] n. m. pl. (du lat. *clamare*, s'écrier). Nom d'un sous-ordre de passereaux, dont les représentants sont caractérisés par une conformation relativement simple du syrinx, qui leur confère en général des facultés vocales peu développées. (A l'exception des brèves [pittidés], ils sont tous américains. On les appelle aussi MÉSOMYODÉS ou OISEAUX CRIEURS.)

CLAMBIDÉS n. m. pl. (du gr. *klambos*, mutilé). Famille d'insectes coléoptères apparentée aux catopidés, et composée d'espèces de très petite taille vivant parmi les débris végétaux en décomposition, et comprenant les genres *calyptomerus*, *clambus* et *loricaster*. (*Clambus armadillo*, commun en France, n'atteint pas 1 mm de long.)

CLAMEAUX n. m. pl. Crampons à deux pointes coudées, dont on se sert pour l'établissement des charpentes.

CLAMECER v. intr. *Pop.* Mourir. (Variantes : CLAPSER, CRAMECER, CRAMPSER, CRAPSER.)

CLAMECY, ch.-l. d'arrond. de la Nièvre, dans le nord du Nivernais, au confluent de l'Yonne et du Beuvron, sur le canal du Nivernais ; 5 760 hab. (4 995 aggl.) [*Clamecycois*]. Eglise Saint-Martin, des XIIIe et XIVe s., avec clocher du XVe s. Vestiges de la chapelle de l'ancien évêché de Bethléem*. Exploitations forestières. Scieries. Faïencerie d'art. Charronnerie. Autrefois, flottage du bois. Patrie de Jean II de Bourgogne, Claude Tillier, Marié-Davy, Romain Rolland. — L'arrond. a 6 cant., 93 comm. et 34 944 hab.

CLAMER v. tr. (lat. *clamare*). Manifester ses sentiments par des cris, en termes violents : *Clamer son mécontentement, son indignation.*
— Dr. anc. Citer en justice. (V. CLAIN.)

CLAMEUR n. f. (lat. *clamor*). Cris tumultueux de réprobation, de réclamation, de plainte : *Les clameurs d'une foule. Là-dessus, plusieurs personnes ont commencé de pousser des clameurs. On m'a reproché mon « humanitarisme »* (G. Duhamel).
— Dr. anc. V. CLAIN. ‖ Saisie-exécution. ‖ *Clameur féodale*, retrait féodal. ‖ *Clameur lignagère*, retrait lignager. ‖ *Clameur de haro*, v. HARO. ‖ Sommation de comparaître sur-le-champ devant le juge.

CLAM-GALLAS (Eduard, comte VON), général autrichien (Prague 1805 - Vienne 1891). Il se distingua dans les campagnes d'Italie (1848) et de Hongrie (1849), puis commanda un corps d'armée contre l'Italie (1859) et la Prusse (1866).

CLAM-MARTINITZ (Karl Josef, comte VON), général autrichien (Prague 1792 - Vienne 1840). Collaborateur actif de la politique de Metternich, il assista au congrès de Vienne et fut aide de camp du prince de Metternich et de l'empereur François Ier.

CLAM-MARTINITZ (Heinrich Jaroslaw, comte DE), homme politique autrichien d'origine tchèque (Saint-Georges, Hongrie, 1826 - Prague 1887). L'un des chefs de l'aristocratie nationale de Bohême, il s'unit à partir de 1860 à Palacký et à Rieger pour défendre les thèses fédéralistes et les droits traditionnels du royaume.

CLAM-MARTINITZ (Heinrich, comte DE), homme politique autrichien (Vienne 1863 - Clam, Haute-Autriche, 1932). Ami de l'archiduc François Ferdinand, il joue un rôle politique assez important de 1894 à 1914. Nommé chancelier (déc. 1916-juin 1917), il n'ose pas accorder aux nationalités l'autonomie interne qui eût peut-être préservé la double monarchie de l'éclatement ; mis en minorité sur le vote du budget, il doit se retirer.

CLAMORGAN (Jean DE), marin et cartographe français (Saône-Saint-Just, près de Dieppe, 1480 - † 1567). Cartographe renommé, il dressa pour François Ier, dont il fut un des principaux capitaines de mer, l'un des premiers atlas d'origine française.

CLAMP [klɑ̃p] n. m. (du nordique *klamp*, crampon). Chirurg. Pince à forcipressure à longs mors, utilisée pour obturer les gros vaisseaux ou certaines portions du tube digestif, lors des interventions nécessitant la section de ces organes.
— Art vétér. Appareil, en bois ou en métal, composé de deux parties articulées qui, en se rapprochant, forment une pince écrasant les tissus. (Les clamps utilisés pour la castration des animaux mâles portent le nom de *casseaux**.)

CLAMPAGE n. m. Action de clamper.

CLAMPER v. tr. Pratiquer une compression sur un vaisseau, une anse intestinale, un organe, etc., à l'aide d'un clamp.

CLAMPIN n. m. (altér. de *clopin*, boiteux, par *lambin*). *Fam.* Celui qui reste en arrière ; paresseux. ‖ Jeune fanfaron : *Ah ! ça, clampin, vas-tu perdre la tête parce qu'on a tourné un documentaire au ralenti ?* (A. Arnoux). ◆ Adj. Boiteux (vx) : *Le duc du Maine était clampin.*

CLAMPINER v. intr. *Fam.* Paresser.

CLAN n. m. (irland. *clann*, descendant). Groupement social écossais ou irlandais, constitué par un certain nombre de familles. ‖ *Par extens.* Groupement d'unités familiales qui constitue l'une des fractions d'un dispositif tribal. ‖ *Fig.* Parti, coterie : *La méthode de Massis et de son clan est de dénier toute valeur à ceux qu'ils ne peuvent annexer* (Gide).
— ENCYCL. Le *clan* est une unité sociologique désignant un ensemble d'individus consanguins. Cette communauté de sang s'exprime par un nom générique, par une marque ou blason, parfois un tatouage, souvent aussi par un totem qui représente l'ancêtre commun aux différents membres du clan, sous la forme d'une espèce animale ou végétale. Le clan est souvent totémique, mais ce lien n'est pas nécessaire. La consanguinité entre les membres du clan entraîne à peu près généralement l'exogamie, quel que soit le mode de filiation (patrilinéaire ou matrilinéaire). L'importance du clan est variable : il peut grouper un grand nombre de personnes (ancienne Ecosse) ou quelques individus (Australie). Il peut être local (communauté de territoire) ou nominal (communauté de noms). Il peut se subdiviser et aboutir à la constitution d'une hiérarchie de sous-clans. Dans ce cas, lorsque le clan est totémique, une semblable hiérarchie de totems leur correspond, qui peut traduire toute une cosmogonie. La réunion du clan entier réalise alors la représentation figurée du monde (Mexique). Certaines survivances de l'organisation clanique se sont maintenues longtemps en Irlande et surtout en Ecosse du Nord : forte solidarité du groupe ; chef par droit héréditaire ou par tanistry exerçant son autorité, notamment judiciaire, sur ce groupe ; possession d'un blason et port de couleurs distinctives (dessin du kilt). Alors que les autres caractères du clan ont été légalement abolis (en 1747 en Ecosse), ce dernier trait conserve le souvenir des clans ainsi que les patronymes commençant par Mac ou O' (fils de).

CLAN n. m. (nordique *klamp*, crampon). Mortaise pratiquée dans la muraille ou dans un endroit quelconque du navire, pour recevoir un réa et tenir lieu de poulie.
— Tonnell. Inclinaison des bords des douves, permettant leur jointage parfait lors du montage du tonneau.

CLANCHE n. f. Technol. V. CLENCHE.

CLANCULUS [lys] n. m. Mollusque gastropode prosobranche, à la belle coquille richement colorée, commun dans la mer Rouge. (Nom sc. : *Clanculus pharaonius*, famille des trochidés.)

CLANDESTIN, E adj. (lat. *clandestinus* ; de *clam*, secrètement). Qui se fait en secret, en cachette : *Démarches clandestines.* ‖ Dont la présence ou l'activité se dérobe au contrôle d'une autorité : *Mener une existence clandestine. Voilà Rodolphe vendeur de journaux et bookmaker clandestin* (A. Arnoux). ‖ Où il se passe quelque chose de secret : *Maison clandestine.*

CLANDESTINE n. f. Plante parasite sans chlorophylle, vivant sur les racines des arbres ou des arbustes. (Famille des orobanchacées.)

CLANDESTINEMENT adv. De façon clandestine : *Il y avait à Paris des milliers de retraites semblables où le clergé réfractaire réunissait clandestinement de petits troupeaux de fidèles* (A. France).

CLANDESTINITÉ n. f. Caractère de ce qui est clandestin : *Il y a, dans l'assassinat par l'empoisonnement, un caractère de clandestinité qui en fait le crime par excellence de l'hystérie perverse* (Bourget). ‖ Etat de celui qui mène une existence clandestine : *Pendant l'occupation allemande en France de 1940 à 1944, beaucoup de résistants français vécurent dans la clandestinité.*
— Dr. Défaut de publicité qui entache d'irrégularité certains actes et certains droits.
— ENCYCL. Dr. C'est surtout en matière de mariage et de possession que le vice de *clandestinité* a de l'influence.
Nos anciens jurisconsultes appelaient *mariage clandestin* celui qui avait eu lieu sans le consentement du père et de la mère. Depuis le Code civil, il y a clandestinité du mariage quand il y a eu absence de publicité dans la célébration. La clandestinité est une cause de nullité absolue, qui peut être proposée par toute personne intéressée et par le ministère public. Mais toute contravention aux règles sur la publicité ne rend pas nécessairement le mariage nul ; le juge a ici un pouvoir d'appréciation. La clandestinité ne résulte notamment pas de la seule omission des publications.
Il y a clandestinité en matière de *possession* lorsque celle-ci n'est pas exercée au su et au vu de ceux qui auraient intérêt à la connaître ; elle constitue un obstacle à la prescription, mais ne peut être invoquée que par ceux à l'égard desquels la possession a été clandestine.
— Hist. Dans l'Europe occupée par les Allemands au cours de la Seconde Guerre mondiale, une vie clandestine fut imposée à des personnes de plus en plus nombreuses, qu'elles aient été des victimes des « nazis » — les israélites par exemple — ou des opposants à leur domination, les Résistants. Les uns et les autres devaient vivre sous une fausse identité, avec de faux papiers (pour la fabrication desquels des mouvements* de résistance organisèrent de véritables officines disposant d'un arsenal de cachets et de tampons), en changeant fréquemment de domicile et en modifiant les aspects ordinaires de leur physionomie (couleur des cheveux, barbe, costume, etc.). Toute l'activité de la Résistance devait, jusqu'à la Libération, se dissimuler ainsi, qu'il s'agisse de la propagande par la « presse clandestine » ou des opérations de parachutage, d'atterrissage, d'émissions de radio, etc. C'est pourquoi les Anglo-Saxons appelaient la Résistance « Underground » (souterrain). En même temps, la rareté des produits de consommation et les prélèvements par l'occupant amenaient la

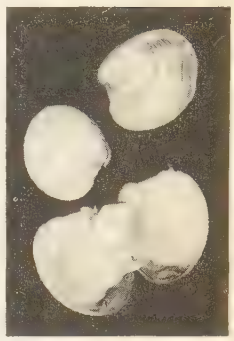
clams

clamp

Phot. Larousse.

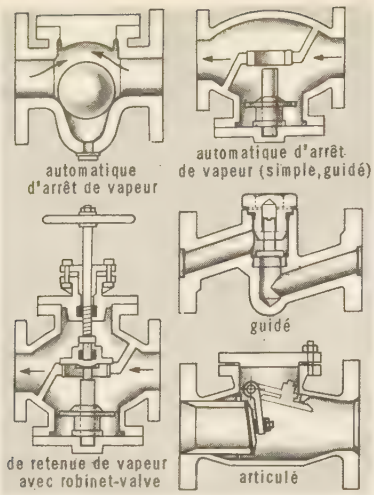

clapets (mécan.)

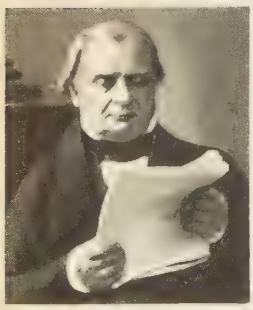

CLAPEYRON

Édouard CLAPARÈDE (1873-1940)

CLAPPERTON

plupart des habitants des régions occupées à une pratique d'échanges commerciaux cachés, et parfois illégaux, connue sous le nom de « marché* noir ».

CLANGOR n. m. (lat. *clangor*, cri perçant). Modification du deuxième bruit du cœur, perçue à l'auscultation, et qui réalise un son éclatant, métallique. (Le clangor témoigne d'une altération de l'origine de l'aorte.)

CLANGOREUX, EUSE adj. Se dit d'un bruit du cœur quand il détermine un clangor.

CLANGUEUR n. f. (lat. *clangor*, cri perçant). Cri retentissant de certains oiseaux, comme le butor, etc.

CLANIQUE adj. Sociol. Relatif au clan : *Filiation clanique.*

CLANQUE n. f. Malacol. V. BEC-DE-JAR.

CLANRICARDE (Ulrick DE BOURKE, marquis DE). V. BOURKE.

CLANVOWE (sir Thomas), poète anglais du XIVe s. Son œuvre principale, *le Coucou et le Rossignol* (*The Cuckoo and the Nightingale*), est, en 300 vers d'une langue légère et pure, un dialogue symbolique entre l'Amour et la Sagesse. Ce poème, longtemps attribué à Chaucer, fut imité par Milton et réécrit en anglais moderne par Wordsworth. Il constitue un lien entre la poésie anglaise du XIVe s. et celle du XVe s.

CLAPARÈDE (David), théologien protestant suisse (Genève 1727 - † 1801). Recteur de l'Académie de Genève, il publia les *Considérations sur les miracles de l'Evangile* (1765), contre la *Troisième Lettre de la Montagne* de Rousseau, et des *Sermons* (1805).

CLAPARÈDE (Edouard), naturaliste suisse (Genève 1832 - Sienne 1871). Il voyagea en Norvège, en Angleterre, en Italie, et devint professeur d'anatomie comparée à Genève. Principaux ouvrages : *Etudes sur les infusoires et les rhizopodes* (1858-1860), *Recherches sur l'évolution des araignées* (1862), *Recherches anatomiques sur les oligochètes* (1862), *les Annélides chétopodes du golfe de Naples* (1868), *Recherches sur la structure des annélides sédentaires* (1873), etc.

CLAPARÈDE (Edouard), psychologue suisse (Genève 1873 - *id.* 1940). Il enseigna la psychologie expérimentale à Genève, et, en 1912, fonda l'institut J.-J.-Rousseau, consacré aux recherches de psychologie infantile. Ses œuvres exposent une théorie proche de celles de Wundt, de Ribot et de James. Principaux ouvrages : *l'Association des idées* (1904), *Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale* (1909), *l'Education fonctionnelle* (1921), *l'Invention dirigée* (1937), *Morale et Politique* (1940).

CLAPEAU n. m. Appareil employé dans les ateliers de blanchiment et de teinture, pour effectuer le dégorgeage des étoffes trop chargées de teinture. (On écrit aussi CLAPOT.)

CLAPÉE n. f. (onomatop.). Action du maçon qui jette du mortier contre le parement d'un mur. ‖ Quantité de mortier qu'il jette en une fois.

CLAPET n. m. (de l'anc. franç. *claper*, frapper). Soupape qui se lève ou se ferme pour permettre ou empêcher le passage d'un fluide dans le jeu d'une pompe, d'un soufflet, d'un moteur, de certains instruments de musique, etc. ‖ *Clapet de retenue*, accessoire de tuyauterie destiné à empêcher le retour en arrière du produit qui y circule, grâce à une bille ou à un battant qui vient se poser sur un siège usiné. ‖ — *Pop.* Langue. ‖ Bouche : *Ferme ton clapet !*

— Electr. Dispositif qui, intercalé dans un circuit, a pour effet de ne laisser passer le courant que dans un sens, et sert ainsi à redresser les courants alternatifs. (S'appelle aussi SOUPAPE ÉLECTRIQUE.)

— ENCYCL. Mécan. Les *clapets* sont de plusieurs types. Ils peuvent être plans ; ils sont alors montés à charnière ou sont à déplacement parallèle normalement à leur siège ; ils peuvent être métalliques ou doublés d'une rondelle de cuir, de caoutchouc, etc. Les clapets coniques, à déplacement parallèle, s'appuient sur un siège de même forme ; ils sont généralement guidés par une tige cylindrique qui les oblige à retomber correctement sur leur siège. Les clapets peuvent être sphériques et constitués par une bille reposant sur un siège, qui est également une portion de sphère. Cette bille est libre, mais l'amplitude de ses déplacements est limitée par une cage, pour assurer son retour sur son siège sous l'action du fluide lui-même.

Suivant leur rôle, on les appelle clapets d'*aspiration*, de *refoulement*, de *retenue*, d'*échappement*, de *sûreté*, etc.

CLAPEYRON (Emile), ingénieur et physicien français (Paris 1799 - *id.* 1864). Elève de l'Ecole polytechnique (1816) et sorti dans le corps des mines, il est envoyé en Russie en 1820, avec Lamé, pour professer à l'Ecole des voies et communications que venait de créer le gouvernement russe. Il revient en France après la révolution de 1830 et est employé dans la construction des chemins de fer, établissant les voies de Paris à Versailles et à Saint-Germain. En 1834, il publie dans le *Journal de l'Ecole polytechnique* un célèbre mémoire sur « la force motrice de la chaleur », qui contribue à la fondation de la thermodynamique. Il y sauve de l'oubli la fameuse brochure de Carnot ; donnant la représentation graphique du théorème de celui-ci, il établit la formule qui porte son nom. On lui doit aussi l'étude de l'équilibre des solides homogènes et le calcul de la poutre continue. Il déposa en 1842 un brevet sur l'excentrique et l'emploi du tiroir dans la machine à vapeur. (Acad. des sc., 1858.)

Clapeyron (FORMULE DE), équation fournissant la chaleur latente dans une transformation univariante (fusion, vaporisation, sublimation, allotropie, etc.). Elle s'écrit

$$L = \frac{T}{J}(u_2 - u_1)\frac{dp}{dT} ;$$

T est la température absolue de transformation, J l'équivalent mécanique de la calorie, u_1 et u_2 les volumes de l'unité de masse du corps dans ses deux états successifs, $\frac{dp}{dT}$ la pente de la tangente à la courbe de transformation.

CLAPHAM, quartier de Londres (Grande-Bretagne), au S. de la Tamise.

CLAPHAM (sir John), historien britannique (Salford, Lancashire, 1873-Cambridge 1946), premier professeur d'histoire économique à l'université de Cambridge (1928-1938). Son principal ouvrage est une *Economic History of Modern Britain* (1926-1938).

CLAPIER n. m. (mot d'anc. provenç.). Endroit préparé pour élever des lapins domestiques. ‖ Pigeonnier de forme particulière. ‖ *Lapin de clapier* ou, simplem., *clapier*, lapin domestique.

— Alp. Amoncellement de débris rocheux à la base des couloirs ou des parois des montagnes. (Appelé « casse » dans les Alpes du Sud, le clapier est un terrain désagréable pour l'alpiniste, en raison de l'instabilité de ses éléments. Lorsque les débris rocheux sont de petites dimensions, le clapier prend le nom d'*éboulis*.)

— Chirurg. dent. *Clapier pyorrhéique*, poche qui se forme entre la gencive et la racine d'une dent, et qui contient du pus. (V. PARODONTOSE.)

— Pathol. Autre nom des culs-de-sac qui se forment le long du trajet principal des fistules.

— ENCYCL. Les échecs dans l'élevage du lapin proviennent presque toujours d'un manque d'hygiène du *clapier*. On doit l'installer dans un endroit abrité, sain et très sec. Les cases auront 0,70 m de hauteur, 0,60 m de profondeur et au moins 0,70 m de largeur ; le plancher sera incliné vers l'arrière, pour accélérer l'écoulement des urines, et recouvert d'un caillebotis, sur lequel sera déposée la litière. On complétera par un râtelier, une augette. Pour les matériaux de construction, il vaut mieux utiliser le bois ou le fibrociment que le ciment lui-même, qui condense la vapeur d'eau.

CLAPIÈS (Jean DE), ingénieur et astronome français (Montpellier 1670 - *id.* 1740). Il appliqua la trigonométrie rectiligne à la construction graphique des cadrans solaires.

CLAPIR v. tr. Crier, en parlant du lapin.

CLAPISSON (Louis), compositeur français (Naples 1808 - Paris 1866). Il fut professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris, où il fonda le musée instrumental. Il a laissé des opéras, des opéras-comiques, dont le célèbre *la Fanchonnette*.

CLAPOT n. m. V. CLAPEAU.

CLAPOTAGE n. m. Syn. rare de CLAPOTIS, CLAPOTEMENT.

— Méd. Nom donné au bruit produit dans l'estomac ou l'intestin quand on pratique à leur niveau de petites secousses brusques et répétées. (Il se manifeste quand l'organe contient simultanément du liquide et des gaz.)

CLAPOTANT, E adj. Qui clapote : *De petits balcons de bois qui surplombaient les vagues clapotantes* (Alain-Fournier).

CLAPOTEMENT n. m. V. CLAPOTIS.

CLAPOTER v. intr. (mot onomatopéique). Se briser en lames courtes et serrées : *Mer qui clapote. Une houle brisée clapotait autour des remorqueurs rangés devant les ateliers de la Compagnie* (Morand).

CLAPOTEUSE n. f. Text. Partie du clapeau (clapot), constituée par un châssis de bois sur lequel passent les tissus.

CLAPOTEUX, EUSE adj. Qui clapote : *Une mer clapoteuse, qui menaçait à chaque instant de les engloutir* (Mérimée).

CLAPOTIS ou **CLAPOTEMENT** n. m. Agitation de la mer qui se produit lorsque deux houles égales et de sens contraire se rencontrent, et qui est caractérisée par des ondes stationnaires : *Dans le phénomène du clapotis, les molécules d'eau oscillent de part et d'autre de leur position d'équilibre, le long d'une droite verticale.* ‖ Bruit léger produit par des vaguelettes : *La vague est courte et violente, le flot est un clapotement* (Hugo). *L'eau ne faisait entendre qu'un clapotis confus* (R. Martin du Gard). ‖ Bruit produit en agitant un liquide.

CLAPPEMENT n. m. Bruit sec que produit la langue quand on la détache brusquement du palais : *Thaulieu avertit sa femme d'un petit clappement de langue* (Colette). ‖ Bruit sec : *Un clappement de savates* (Huysmans).

CLAPPER v. intr. (onomatop.). Produire un clappement : *Il avala coup sur coup deux verres de vin doux en clappant de la langue* (L. Fabre).

◆ V. tr. Aspirer avec un clappement : *Les carpes demi asphyxiées clappant l'air de leurs lèvres blanches et charnues* (M. Donnay).

CLAPPERTON (Hugh), voyageur écossais (Annan, Dumfriesshire, 1788 - près de Sokoto, Nigeria, 1827). Avec Oudney et Denham, il partit de Tripoli en 1822 pour explorer l'Afrique centrale, gagna Mourzouk, puis le Kanem et le lac Tchad, que n'avait encore vu aucun Européen (4 févr. 1823), et enfin Kouka, la capitale du Bornou. De là, Clapperton accompagna Oudney dans l'Ouest et, après la mort de celui-ci, visita Kano et Sokoto. Il revint par Kouka et le Sahara (janv. 1825). Reparti tôt après pour l'Afrique centrale, il gagna, de Ouidah (Dahomey), une branche de la rivière de Lagos et parvint à Kano (juill. 1826), puis à Sokoto ; il mourut de la dysenterie près de cette localité.

CLAPS n. m. En ganterie, bouton-pression.

Phot. Larousse, Boissonnas, X.

CLAQUAGE n. m. Electr. Percement d'une matière isolante produit par une différence de potentiel excessive.
— Hippol. Rupture filamenteuse d'un tendon d'un membre antérieur du cheval. (V. CLAQUER.)
— Meun. Opération qui consiste à produire des gruaux fins à partir des semoules blanches ou peu vêtues.
— Sports. Rupture musculaire incomplète : *Les sprinters sont souvent victimes d'un claquage.*

CLAQUANT, E adj. *Pop.* Fatigant.

CLAQUANTE n. f. Phonét. Consonne sonore inspiratoire, dont certains types sont connus dans des langues africaines.

CLAQUE n. m. (de *claquer*). Chapeau haut de forme, à ressorts, que l'on peut aplatir à volonté pour le tenir sous le bras : *Le claque, une espèce de demi-cercle en feutre qu'on gardait alors sous le bras au lieu de le mettre sur la tête* (Balzac). ‖ Bicorne porté une pointe en avant. (On dit aussi CHAPEAU CLAQUE.)

CLAQUE n. m. (variante de *claquedent*). *Pop.* Maison de tolérance. ‖ Maison de jeux.

CLAQUE n. f. (déverbal de *claquer*). Coup donné avec le plat de la main : *A chaque instant retentissaient les claques vigoureuses que les causeurs s'appliquaient sur les cuisses* (Tharaud) ; et, *par anal. : La claque en pleine figure de la giboulée* (Claudel). ‖ Equipe de spectateurs ou d'auditeurs chargés d'applaudir bruyamment une œuvre ou un artiste, afin d'aider à son succès : *La claque, aux premiers bancs du parterre, tapa furieusement des mains* (Zola). ‖ Papier plié de telle sorte qu'il fait beaucoup de bruit quand on le déplie brusquement. ‖ *Fam. Tête à claques,* visage déplaisant. ‖ *Prendre ses cliques et ses claques,* s'en aller promptement. ‖ *Pop. En avoir sa claque,* en être rassasié, dégoûté, épuisé.
— Cost. Socque plat, que les dames mettaient par-dessus leur soulier, contre la boue et l'humidité. ‖ Partie d'une tige de bottine, confinant à la semelle : *Bottine de drap avec claques vernies.*
— ENCYCL. Théâtr. La *claque* remonterait à Néron, qui, lorsqu'il chantait dans l'amphithéâtre, avait un bataillon de 5 000 jeunes gens robustes pour l'applaudir.
En France, c'est une création moderne qui débuta avec le poète Dorat, au XVIIIe s. Pour opposer des admirateurs à la froideur du public, il acheta des billets de parterre, et les distribua à ses fournisseurs, à ses domestiques, à charge pour eux d'applaudir. Dès lors, les applaudissements rétribués passèrent dans les mœurs théâtrales. Le chef de claque recevait tantôt des appointements fixes, tantôt un certain nombre de billets qu'il revendait. Le personnel claquant se composait d'*intimes,* claqueurs habituels, admis gratis ; de *lavables* (*laver,* en argot, signifie *vendre*), qui payaient à vil prix leur entrée au chef de claque ; de *solitaires,* amateurs qui, pour ne pas faire la queue, pénétraient au parterre avec la claque, en payant la totalité du prix de la place à l' « entrepreneur de succès ». Au temps du romantisme, la claque, bénévole ou payée, riposta aux cabales. Supprimée dans la plupart des théâtres vers la fin du XIXe s., elle subsista encore quelque temps dans des théâtres lyriques et provinciaux, surtout à l'occasion des débuts d'acteurs à l'essai.

CLAQUEDENT n. m. (de *claquer* et *dent*). Gueux, misérable dont le froid fait claquer les dents : *Les pauvres claquedents tout piteux* (Gautier). ‖ *Par assimil.* Cabaret, tripot de bas étage.

CLAQUEMENT n. m. Bruit de ce qui claque : *Les espadrilles* [...] *font entendre des petits claquements mouillés, des « floc, floc » d'eau battue* (Loti).
— Balist. Bruit produit par le choc d'un projectile sur les couches d'air. (V. ONDE *de choc.*)
— Méd. *Claquement valvulaire,* son produit, au cours d'une révolution cardiaque, par la fermeture des valvules auriculo-ventriculaires (1er bruit) et des valvules sigmoïdes (2e bruit). [Ainsi sont déterminés les bruits du cœur entendus à l'auscultation. Le claquement valvulaire peut être accentué, éclatant (éclat du premier bruit dans le rétrécissement mitral, par exemple).]

CLAQUEMURER v. tr. (de l'anc. expression *à claquemur,* dans un endroit si étroit que le mur claque). Tenir étroitement enfermé : *Plus libre que moi* [*j'étais claquemuré par Ariane*], *Pirithoüs avait loisir de s'enquérir des coutumes de la Crète et d'observer* (Gide). ‖ *Fig.* Resserrer étroitement : *Claquemuré dans une humeur rogue* (M. Elder).

CLAQUER v. intr. (onomatop.). Produire un bruit sec par un choc soudain : *Les talons de Lolita claquaient gaiement sur les silex de Bogota* (A. Maurois). *Les marabouts* [...] *claquaient du bec en se pâmant au soleil* (Loti). ‖ Applaudir en battant des mains. ‖ *Pop.* Mourir : [Le chirurgien] *fait cinq opérations, les cinq opérés claquent* (Goncourt). ‖ *Fig.* et *fam. Faire claquer son fouet,* faire l'important : *Et je faisais claquer mon fouet tout comme un autre* (Racine). ‖ — *Pop.* Echouer : *L'affaire lui a claqué dans les mains.* ‖ *Claquer du bec,* avoir faim.
◆ V. tr. Donner une ou plusieurs claques à : *C'est un piège* [...] *à mouches. On attend qu'une mouche vienne dans le piège, on la claque, alors* (Audiberti). ‖ Fermer en faisant un bruit sec : *Il la repousse* [Véronique] *d'une main brutale, s'échappe vers la porte qu'il claque* (Gide). ‖ — *Fam.* Fatiguer à l'excès : *Durville est claqué. Il souffle comme un phoque* (A. France). ‖ Dissiper, gaspiller : *Je n'ai pas le sou : Je viens du cercle, où j'ai tout claqué* (Maupassant).
— Cordonn. *Chaussure claquée,* chaussure dont la partie la plus rapprochée de la semelle a été garnie de cuir ou d'une autre matière destinée à la rendre moins perméable à l'humidité et plus solide.
— Equit. En parlant des tendons des membres antérieurs, être atteint de ruptures filamenteuses plus ou moins superficielles, ou, exceptionnellement, se rompre complètement au cours d'un effort violent, par exemple en course. (Cette lésion, très douloureuse, provoque une forte boiterie. On dit que le cheval a *claqué,* a un *tendon claqué,* s'est *claqué un tendon,* ou encore qu'il est atteint d'un *claquage* ou d'un *effort de tendon.*)
— Sports. *Se claquer un muscle,* se le déchirer au cours d'un effort.

CLAQUET n. m. Technol. Petite latte qui se trouve sur la trémie d'un moulin et qui produit un bruit continuel.

CLAQUETER v. intr. (de *claquet*). [Se conj. comme *jeter.*] Crier, en parlant de la cigogne : *Soudain, une cigogne s'abat* [...] *en claquetant* (A. Arnoux).

CLAQUETTE n. f. Sorte de crécelle ; et, au *fig.,* personne dont le bavardage importune : *Elle jacasse comme une pie, elle ne fait que babiller du matin au soir. Quelle claquette !* (A. France). Syn. de CLAQUOIR. ‖ *Danse à claquettes* ou *claquettes,* style de danse, très en honneur (sous le nom de *tap dancing*) chez les Noirs américains, dans lequel on se sert de la pointe du pied et du talon comme d'instruments à percussion, pour créer des figures rythmiques.
— Ciném. Instrument formé de deux plaquettes de bois réunies par une charnière et surmontées d'un tableau où sont notées les références du plan. (Simultanément enregistrée par le son et par l'image au début de chaque prise de vues, elle permet d'assurer la synchronisation.)
— Equit. S'emploie péjorativement pour désigner un cheval de selle insuffisamment développé dans sa musculature et dans son ossature.
— Text. Lame de bois mince, placée derrière les poignées du battant d'un métier à tisser à main pour y jouer le rôle de ressort.

CLAQUEUR n. m. Applaudisseur à gages : *Nous entrerons avec les claqueurs. La claque à l'Opéra est très bien composée* (Hugo).
— Meun. Broyeur à cylindres lisses, avec lequel s'effectue le claquage.

CLAQUOIR n. m. Réunion de deux planchettes à charnière, que l'on frappe l'une contre l'autre pour donner un signal : *On mangeait encore qu'un coup de claquoir annonçait la récréation* (Zola).

CLARA d'Anduze, poétesse provençale du XIIIe s. On a d'elle une chanson célèbre, publiée par Raynouard dans son *Choix de poésies des troubadours* et reprise dans diverses anthologies.

CLARA (José), sculpteur espagnol (Olot, Catalogne, 1878 - Barcelone 1958). Elève à l'école des beaux-arts de Toulouse (1897), puis à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1900), il travailla chez Rodin, qui fut son véritable maître. On lui doit de nombreux dessins d'après les danseuses Isadora Duncan et Argentina, ainsi que, notamment, la statue d'Alphonse XII à Madrid. Membre des Académies de Madrid et de Barcelone, il est représenté au musée national d'Art moderne (*Torse de jeune fille*).

Clara Gazul (THÉÂTRE DE). V. THÉÂTRE DE CLARA GAZUL.

CLARAC (Charles, comte DE), archéologue français (Paris 1777 - *id.* 1847). Emigré, il servit dans l'armée de Condé, puis dans l'armée russe ; il devint, en 1808, précepteur des enfants de Murat, roi de Naples, et dirigea les fouilles de Pompéi. Conservateur du musée des Antiques du Louvre (1818), il a publié : *Description des antiques du Musée royal* (1820), *Musée de sculpture antique et moderne* (1826-1855), *Manuel de l'histoire de l'art chez les Anciens* (1830-1847).

CLARAIN n. m. Un des macroconstituants de la houille, constitué de lits minces alternés de *vitrain* et de *durain.*

CLARE, en gaélique **an Chláir,** comté de la république d'Irlande (prov. de Munster), sur l'Atlantique ; 73 700 hab. Ch.-l. *Ennis.*

CLARE (FAMILLE DE), famille d'origine normande, installée en Angleterre après la conquête, et qui essaima ensuite dans les Marches galloises et en Irlande. Elle descendait de Richard Ier, duc de Normandie, par son bâtard le comte Geoffroi. Le fondateur de la branche anglaise était un compagnon de Guillaume le Conquérant, RICHARD († v. 1090), fait par lui seigneur de Tunbridge et de Clare, en Suffolk. — Son fils aîné, GILBERT, fut fait seigneur de Cardigan par Henri Ier. — A sa mort (1115 ?), les titres passèrent à son fils aîné RICHARD († 1136) ; son deuxième fils, GILBERT, fut créé comte de Pembroke* par le roi Etienne en 1138, titre qui allait rester dans la branche cadette.

CLARE (John), poète anglais (Helpstone, près de Peterborough, 1793 - Northampton 1864). Fils d'un paysan pauvre, il fit tous les métiers pour payer ses frais d'école. Il publia, en 1820, les *Poèmes descriptifs de la vie des champs,* qui eurent un grand succès, puis *le Ménestrel de village* (1821), *le Calendrier du berger* (1827) et *la Muse rurale* (1836). Poète de la nature, d'une remarquable spontanéité, dont l'expression est parfois maladroite, il excelle dans les scènes morales.

CLARÉ n. m. (lat. *clarus,* clair). Vin épicé, miellé et sucré, que l'on servait jadis au dessert. (Il n'en est plus fait mention après le XVe s.) [Syn. CLAIRET.]

CLARÉE (la), torrent des Alpes du Sud, affl. de la Durance supérieure (r. dr.), qu'elle rejoint en amont de Briançon ; 30 km.

Claremont (CHÂTEAU DE), château d'Angleterre (Surrey), près d'Esher, au S.-O. de Londres. Propriété de lord Clive, ce château du XVIIIe s. fut acheté, en 1816, par la princesse Charlotte et le prince Léopold, plus tard roi des Belges. Après la révolution de février 1848, il devint la résidence de la famille d'Orléans. Louis-Philippe et la reine Amélie y moururent.

CLARENCE (Lionel D'ANVERS, duc DE) [1338-1368], troisième fils d'Edouard III. Le titre de Clarence dérive de celui de Clare, dont Lionel d'Anvers était héritier par sa femme Elisabeth du Bourg*. Sa fille unique, Philippa, épousa en 1368 Edmund Mortimer*, comte de la Marche.

CLARENCE (Thomas, duc DE) [1388 ? - Baugé 1421), deuxième fils de Henri IV d'Angleterre. Il fut lieutenant d'Irlande de 1401 à 1413 ; il intervint en France en faveur du parti Armagnac. Lors de la reprise de la guerre franco-anglaise, il assista son frère Henri V et fut tué à la bataille de Baugé.

CLARENCE (George, duc DE) [Dublin 1449 - Londres 1478], fils de Richard d'York. Il fut entraîné, en 1470, à trahir son frère Edouard IV, par Richard Neville, comte de Warwick, dont il épousa la fille aînée. Vaincu

1er comte de CLARENDON d'après Gérard Soest *National Portrait Gallery Londres*

et déçu dans ses ambitions, il abandonna Warwick. Mais il recommença bientôt à conspirer, ce qui lui valut d'être condamné pour trahison et exécuté.

CLARENDON (Edward HYDE, 1er comte DE), homme politique anglais (Dinton, Wiltshire, 1609 - Rouen 1674). Membre du Long Parlement de 1640, il s'opposa vigoureusement à la politique autoritaire de Strafford et aux abus de la monarchie, mais demeura toujours respectueux des droits traditionnels du roi et de l'épiscopat. Ce fut bientôt l'une des plus éminentes personnalités du parti royaliste modéré. Tout en résistant aux influences extrémistes de la reine et de certains conseillers, il servit loyalement Charles Ier pendant la Guerre civile, et accompagna le jeune prince Charles dans sa fuite (1645). Conservateur aux principes rigides, il désapprouva la politique écossaise de ce prince quand il fut devenu Charles II, mais il continua néanmoins de l'aider. Pendant l'exil de 1651-1660, il devint le principal conseiller du roi ; c'est lui qui s'entendit avec Monk et prépara la déclaration de Bréda*, assurant ainsi la restauration. Celle-ci effectuée (mai 1660), il devint Premier ministre. Il voulut restaurer l'entente et l'équilibre entre le roi et le Parlement, et rétablir l'épiscopat, mais sans mesures de rétorsion contre les puritains. Le zèle anglican du Parlement le déborda, et il ne put faire prévaloir ses vues modérées. Ses conceptions politiques étaient périmées, et sa propre raideur, sa méfiance inquiète et malade aggravèrent les incompréhensions. Mal vu des royalistes comme des puritains, il mécontenta la nation par sa politique pro-française. Aussi, lorsque la guerre contre la Hollande, déclarée en 1665 contre son gré, s'acheva dans le désastre de 1667, servit-il de victime expiatoire. Abandonné de tous, même du roi, il dut s'enfuir en France pour échapper à l'inculpation de trahison présentée contre lui par les Communes. Pendant son exil, il acheva son *History of the Rebellion and Civil Wars in England* (1702-1704).

CLARENDON (Henry HYDE, 2e comte DE), homme politique anglais (1638 - 1709), fils aîné du précédent. Lord-lieutenant d'Irlande de 1685 à 1687, il servit ponctuellement son beau-frère Jacques II, à qui il demeura fidèle après la révolution de 1688.

CLARENDON (George VILLIERS, 4e comte DE), homme politique et diplomate britannique (Londres 1800 - *id.* 1870). Ambassadeur à Madrid de 1833 à 1839, il y négocia le règlement de la succession espagnole. Sa carrière ministérielle débuta dans le cabinet libéral de lord Melbourne (1840-1841). Lord-lieutenant d'Irlande (1847-1852), il administra habilement l'île, ravagée par la Grande Famine* et troublée par le mouvement de la Jeune Irlande*. Il dirigea le Foreign Office en 1853-1858, 1865-1866 et 1868-1870 ; il eut donc la charge de la diplomatie britannique pendant la guerre de Crimée et le Congrès de Paris, puis lors du règlement des litiges anglo-américains après la guerre de Sécession.

CLARENDON PARK, localité de Grande-Bretagne (Wiltshire), à l'E. de Salisbury. En 1164, Henri II y présenta les *Constitutions de Clarendon*, statuts des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Choqué par la grande indépendance de l'Eglise réformiste, le roi, se fondant sur les règlements et coutumes en vigueur sous les rois normands, entreprit de subordonner la justice ecclésiastique à la justice royale et de replacer l'Eglise anglaise sous le contrôle monarchique. Il se heurta à la violente opposition de l'archevêque de Canterbury, Thomas Becket, conflit qui aboutit au meurtre de l'archevêque (1170).

CLARENS, station touristique de la Suisse (cant. de Vaud), sur le lac Léman, dans l'agglomération de Montreux. Vignoble. La tradition y place les « bosquets de Julie », de *la Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau.

CLARENTZA, CLARENCE ou **CHIARENTZA**, localité de Grèce (Morée), bâtie au XIIIe s., près du *cap Clarentza*, sur l'emplacement de l'ancienne Cyllène. Place fortifiée au temps de l'Empire latin de Constantinople, une famille du Hainaut la posséda.

illustration pour Clarisse Harlowe gravure d'après C. Landseer *Archives Hulton*

CLAREQUET n. m. Conserve transparente de fruits.

CLARET [klarɛt] n. m. Nom que les Anglais donnent au vin de Bordeaux rouge.

CLARET, ch.-l. de cant. de l'Hérault (arrond. de Montpellier), dans les garrigues languedociennes ; 468 hab. (364 aggl.).

CLARET. V. ANTOINE-MARIE CLARET (saint).

CLARETIE (Arsène ARNAUD, dit **Jules**), journaliste, romancier et auteur dramatique français (Limoges 1840 - Paris 1913). Chroniqueur spirituel de la vie parisienne, il a publié divers romans : *Une drôlesse* (1862), *les Amours d'un interne* (1881), *Brichanteau comédien* (1896). Pour la scène, il a écrit quelques comédies, comme *les Mirabeau* (1879) et *Monsieur le Ministre* (1883) ; il fut nommé administrateur de la Comédie-Française en 1885. L'histoire lui inspira des ouvrages sur la Révolution française et la guerre de 1870-1871. On lui doit encore d'intéressants témoignages sur *les Contemporains oubliés* (1864), *la Vie moderne au théâtre* (1869-1875), *la Vie à Paris* (1881-1887 et 1896-1914), *Profils de théâtre* (1902). [Acad. fr., 1888.]

CLARETIE (Léo), écrivain français (Paris 1862 - Servon, Ille-et-Vilaine, 1924), cousin du précédent. Il a publié : *J.-J. Rousseau et ses amies* (1896), *les Jouets de France* (1920), et des romans.

Clarétins, congrégation religieuse d'hommes, fondée à Vich (province de Barcelone) en 1849 par saint Antoine*-Marie Claret, en vue de l'œuvre apostolique, notamment des missions. Elle s'est développée surtout à partir du généralat de J. Xifré (1858). Elle compte actuellement environ 2 500 religieux.

CLARETTE n. f. Œnol. Syn. de CLAIRETTE.

CLARETTE de Baulx, protectrice des troubadours (XIIe-XIIIe s.). Nostradamus la fait figurer à la célèbre et légendaire cour d'amour du château de Romanin, près de Saint-Remy, en Provence, sous la présidence d'Estéphanette de Gantelme, tante de Laure de Noves, muse de Pétrarque.

CLARGES (Thomas), homme politique anglais († 1695), beau-frère de Monck ; il dirigea le parti d'opposition à Guillaume III*, qui s'intitulait « nouveau parti du pays » ou « parti des vieux whigs ».

CLARI ou **CLÉRY**, famille noble du comté d'Amiens, dont le représentant le plus célèbre, Robert, fit partie de la quatrième croisade. Sa *Chronique*, qui reflète les idées de la petite noblesse, abonde en détails pittoresques et s'éloigne souvent de l'opinion des chefs de l'expédition, exposée dans l'œuvre de Villehardouin. Son témoignage est donc une source de renseignements très précieuse pour l'histoire de la quatrième croisade et des établissements latins en Romanie et en Grèce.

CLARI (abbé Giovanni Carlo Maria), compositeur italien (Pise 1669 - *id.* 1754). Il fut élève, à Bologne, de Giovan Paolo Colonna, et, après avoir fait représenter en cette ville, en 1695, un opéra intitulé *Il Savio delirante*, devint maître de chapelle à Pistoia. Clari a écrit de nombreuses œuvres de musique religieuse et surtout une collection de duos et de trios pour le chant avec la basse continue, publiée en 1720.

CLARIAS [rjas] n. m. Poisson osseux à tête cuirassée, et dont les branchies sont surmontées par des organes branchus servant à la respiration aérienne. (Il habite les fleuves de l'Afrique et de l'Inde. Le clarias du Nil [*Clarias anguillaris*] a 60 cm de long. Famille des siluridés.)

CLARIFIANT, E adj. Qui clarifie.
◆ N. m. Substance propre à clarifier : *Le charbon est un clarifiant.*

CLARIFICATEUR, TRICE adj. Qui sert à clarifier.

CLARIFICATION n. f. Opération consistant à rendre clair un liquide par filtration, ou par tout autre procédé : *La clarification des eaux de rivière s'opère sur des filtres de gravier.* || *Clarification des boissons*, v. COLLAGE. || *Fig.* Action de rendre clair, intelligible ; action de se clarifier ; état de ce qui est clarifié : *La clarification de la situation.*

CLARIFIER v. tr. (lat. ecclés. *clarificare* ; de *clarus*, clair). Rendre clair, épurer : *L'air tout à coup clarifié, infiniment limpide et profond* (Loti). *Le bruit soudain, à la fois étouffé par les couloirs et clarifié par l'éloignement* (A. Malraux). || — *Fig.* Eclairer : *Clarifier une situation confuse.* || Rendre plus lucide : *La gaieté clarifie l'esprit. Sa pensée est extraordinairement lucide, clarifiée comme l'atmosphère des montagnes après l'orage* (R. Martin du Gard).

CLARIGATIO [sjo] n. f. (mot lat.). Sommation adressée par le peuple romain à un autre peuple, et qui se faisait à haute voix (*clara voce*), par des féciaux.

CLARIN n. m. Sorte de bruyère à fleurs roses des landes et des tourbières. (Nom sc. : *Erica tetralix*, famille des éricacées.)

CLARÍN. V. ALAS Y UREÑA (Leopoldo García DE LAS).

CLARINÉ, E adj. Hérald. Se dit d'un animal qui porte au cou une clochette, ou *clarine*, d'un émail particulier.

CLARINETTE n. f. (de l'anc. franç. *clarin*, clair ; du lat. *clarus*). Instrument à vent de la famille des bois, dont le tube, cylindrique, est muni d'une anche simple, qui met en vibration le souffle de l'exécutant. || *Pop.* Fusil de soldat : *Larose, caporal connu de Hulot, lui dit, en faisant sonner son fusil : « On va leur siffler un air de clarinette, mon commandant »* (Balzac).

— ENCYCL. Grâce au mécanisme précis et souple de ses clés, la *clarinette* permet de réaliser les traits les plus rapides et les plus ardus. Son étendue est de 3 octaves et une quarte. Les trois registres de la clarinette offrent les mêmes possibilités de tenue de son, de *legato* et d'agilité, tout en possédant des caractères différents. On nomme le registre grave *chalumeau*, et le second registre *clairon*.
La clarinette se note en clé de *sol*. Son domaine se trouve déplacé vers le grave ou vers l'aigu, selon les tonalités de ses divers formats. Les clarinettes en *si* bémol, en *la*, en *fa* (clarinette alto, appelée jadis *cor de basset*),

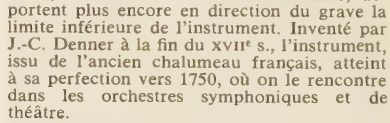

et la clarinette alto en *mi* bémol abaissent leur point de départ de l'intervalle qui sépare ces notes de l'*ut* supérieur, tandis que la petite clarinette en *mi* bémol prend son point de départ une tierce mineure plus haut que la clarinette en *ut*. La clarinette basse, la clarinette contralto, à l'octave de la clarinette alto, et la clarinette contrebasse, à l'octave de la clarinette basse, déportent plus encore en direction du grave la limite inférieure de l'instrument. Inventé par J.-C. Denner à la fin du XVIIe s., l'instrument, issu de l'ancien chalumeau français, atteint à sa perfection vers 1750, où on le rencontre dans les orchestres symphoniques et de théâtre.

CLARINETTISTE n. Musicien qui joue de la clarinette.

CLARISSE n. f. Religieuse de l'ordre de Sainte-Claire.

— ENCYCL. L'ordre des *Clarisses** ou des *Pauvres dames* fut fondé en 1212 par sainte Claire*. Saint François d'Assise rédigea leur règle, qui fut approuvée par le pape Grégoire IX. La nouvelle congrégation se divisa : les *pauvres clarisses* conservèrent la règle primitive ; les *urbanistes* acceptèrent les adoucissements approuvés par Urbain IV. Sainte Colette réforma le monastère de Corbie, et sa réforme fut adoptée par de nombreux couvents. Les Clarisses comptaient cinquante-quatre maisons en France en 1955. (→ Biblio.)

Clarisse Harlowe (*Clarissa or the History of a Young Lady*), roman épistolaire de Richardson (1747-1748). C'est l'histoire d'une jeune fille vertueuse qui, persécutée par sa famille, se confie à un homme dont les vices sont cachés sous les dehors les plus charmants ; ce type de séducteur est devenu classique sous le nom de *Lovelace*. Séduite par ruse, Clarisse meurt, tandis que Lovelace est tué en duel. Ce roman enthousiasma Diderot, et Jean-Jacques Rousseau s'en est souvenu en écrivant *la Nouvelle Héloïse*.

CLARISSIME adj. m. (du lat. *clarissimus*, très illustre). Titre attribué officiellement à partir d'Hadrien aux sénateurs, à leurs femmes et à leurs enfants, qui devaient posséder

Phot. National Portrait Gallery, Hulton Pict. Libr., Larousse.

der un cens d'un million de sesterces au minimum et investir une partie de leurs biens en Italie. (Au Bas-Empire, ce titre fut en outre attribué par l'empereur à des catégories entières de fonctionnaires non assujettis aux charges des sénateurs [ils n'accédaient au sénat que s'ils avaient été questeurs ou préteurs].)

CLARIUS, moine et chroniqueur français, qui résida successivement aux abbayes de Fleury-sur-Loire et de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, et écrivit la *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif,* qui s'étend de la naissance du Christ à 1123, et a été continuée jusqu'en 1184.

CLARK (William), officier et explorateur américain (comté de Caroline, Virginie, 1770 - Saint Louis, Missouri, 1838). Après la cession de la Louisiane par la France, il exécuta de 1804 à 1806, avec le capitaine Lewis, la première grande exploration nationale des contrées arrosées par le Missouri, et gagna, à travers les montagnes Rocheuses, la Columbia, qu'il descendit jusqu'à son embouchure.

CLARK (Alvan), opticien et astronome américain (Ashfield, Massachusetts, 1804 - Cambridgeport 1887). D'abord peintre sur ivoire, il devint polisseur de verres d'optique, et fonda en 1836 une fabrique de lentilles à Cambridgeport. — Son fils ALVAN GRAHAM (Fall River, Massachusetts, 1832 - New York 1897) fournit, après 1850, l'optique des meilleures lunettes astronomiques du monde entier. En 1862, il a découvert le compagnon de Sirius, dont l'existence avait été prévue par Bessel.

CLARK (Latimer), électricien anglais (Great Marlow, Buckinghamshire, 1822 - Londres 1898). Ingénieur de la Compagnie des télégraphes d'Angleterre, il a construit un grand nombre de lignes télégraphiques et fait breveter en 1854 un système pneumatique pour le transport des lettres. On lui doit une pile impolarisable, qui a servi comme étalon de force électromotrice (1874).

CLARK (John Bates), économiste américain (Providence 1847 - New York 1938), représentant de l'école marginaliste américaine. Ses principaux ouvrages sont : *The Philosophy of Wealth* (1885), *Distribution of Wealth* (1901), *Essentials of Economic Theory* (1907), *The Control of Trusts* (1912), *Social Justice without Socialism* (1914). [→ Biblio.]

CLARK (Francis Edward), propagandiste protestant américain (Aylmer, prov. de Québec, 1851 - Boston 1927). Il fonda, en 1881, les Sociétés d'activité chrétienne (Young People's Society of Christian Endeavour).

CLARK (Wallace), ingénieur-conseil américain (Cincinnati 1880 - New York 1948). Disciple de Gantt, il travailla en Europe de 1926 à 1939.

CLARK (John Maurice), économiste américain (Northampton, Massachusetts, 1884), fils de John Bates Clark. Professeur à Columbia University, continuateur de Keynes, il accentue le caractère dirigiste de l'école moderne et préconise des réformes peu compatibles avec un cadre économique libéral, dans *Social Control of Business* (1926-1939), *Strategic Factors in Business Cycles* (1936), *Alternative to Serfdom* (1948), *Economics Institutions and Human Welfare* (1957), ainsi que dans sa participation à l'ouvrage collectif *Economic Reconstruction* (1945). [→ Biblio.]

CLARK (William Mansfield), chimiste américain (Tivoli, New York, 1884). Etudiant à l'université Johns Hopkins, il est, depuis 1927, professeur de chimie organique à cette université. Ses travaux ont porté principalement sur les réactions d'oxydoréduction, au sujet desquelles il a défini le rH. Citons, parmi ses œuvres : *The Determination of Hydrogen Ions* (1920), *Studies on Oxydation-Reduction* (1928), *Metalloporphyrins* (1940).

CLARK (sir George Norman), historien britannique, né en 1890. Ancien rédacteur en chef d'*English Historial Review* (1920-1926 et 1938-1939), il fut professeur d'histoire économique (1931-1943) et titulaire d'une chaire royale d'histoire moderne à l'université de Cambridge (1943-1947). Il écrivit d'importants ouvrages historiques consacrés à l'histoire du XVIIe s. britannique (*The Seventeenth Century,* 1929), étudiant et critiquant avec impartialité à la fois les sources d'archives (*Guide to English Commercial Statistics, 1696-1782,* 1938) et les événements (*The Dutch Alliance and the War against France,* 1923 ; *The latter Stuarts,* 1934), démontrant en particulier que ce sont des mobiles plus politiques qu'économiques qui ont dicté à Guillaume d'Orange sa politique antifrançaise.

CLARK (Mark Wayne), général américain (Madison Barracks, Jefferson County, 1896). Sorti de West Point dans l'infanterie en 1917, il est grièvement blessé sur le front français en 1918. Chef d'état-major adjoint du général Marshall en 1939, commandant le 2e corps d'armée en 1942, il effectue un voyage secret en Algérie, pour prendre contact avec les éléments de la résistance française avant le débarquement du 8 novembre 1942. Peu après, il négocie la convention franco-américaine du 22 novembre de la même année, connue sous le nom d'*Accord Clark-Darlan.* Commandant la Ve armée américaine en Tunisie (1943), il conduit ensuite le débarquement américain en Italie et entre dans Rome (juin 1944), avant de remplacer Alexander dans le commandement du 15e groupe d'armées allié en Italie. Clark reçoit à Caserte (avril 1945) la capitulation des forces allemandes d'Italie et d'Autriche. Haut-commissaire américain en Autriche en 1945, il commande ensuite les forces terrestres américaines en 1947, puis succède, en 1952-1953, à Ridgway comme commandant en chef des forces des Nations unies en Corée et des forces américaines d'Extrême-Orient.

CLARK (Colin Grant), économiste anglais (né en 1905). Professeur en Angleterre (1928-1932) et en Australie (1937-1938), haut fonctionnaire du Queensland (1938-1952), directeur de l'Institute for Research in Agricultural Economics d'Oxford. Ses travaux sur le revenu national ont servi de base aux recherches effectuées dans les pays occidentaux en ce domaine. Principaux ouvrages : *The National Income* (1924-1931), *National Income and Outlay* (1937), *The Conditions of Economic Progress* (1940), *The Economics of 1960* (1942), *Welfare and Taxation* (1954).

CLARKE (John), homme d'Eglise anglais (1609 - Newport, Rhode Island, 1676). Il exerça d'abord la médecine à Londres, puis alla se fixer dans la colonie naissante de Massachusetts, et, en 1638, acheta aux Indiens l'île d'Aquidneck, qui devint la colonie de Rhode Island. Il se rendit en 1663-1664 en Angleterre, et obtint pour Rhode Island une nouvelle charte extrêmement libérale.

CLARKE (George), architecte et mécène anglais (1661 - Oxford 1736). Il collabora avec Hawksmoor aux travaux d'agrandissement de l'université d'Oxford. On lui attribue notamment le plan de Worcester College, la bibliothèque de Christ Church et les tours du quadrangle d'All Souls. Député au Parlement, secrétaire à la Guerre et lord de l'Amirauté pendant le règne de la reine Anne, il constitua à Worcester College une riche bibliothèque d'histoire de l'architecture.

CLARKE (Samuel), philosophe et théologien anglais (Norwich 1675 - Londres 1729). Il étudia à l'université de Cambridge, où régnait la philosophie de Descartes, et entra dans le clergé anglican. Les sermons qu'il prononça en 1704 et en 1705 eurent un succès considérable. Réunis, ils formèrent un *Traité de l'existence et des attributs de Dieu,* qui est une réponse à Hobbes et à Spinoza. Son auteur s'attache à montrer que l'existence de Dieu doit être établie uniquement par des arguments de raison pure; il la déduit *a priori* de l'idée d'un Etre éternel. Il complète sa démonstration en empruntant à Newton sa preuve par le temps et l'espace infinis, conçus comme attributs de Dieu. Il publia en 1705 une *Apologie du christianisme.* En 1715 et en 1716, il eut avec Leibniz une discussion sur l'espace et le temps. Leur correspondance, très remarquable, fut publiée en 1717.

CLARKE (Charles Edward), navigateur anglais (1741 - baie d'Avatcha, Kamtchatka, 1779). Il fit trois fois le tour du monde, sous les ordres du commodore Byron, puis sous ceux de Cook, après la mort de qui il quitta le commandement de la *Découverte* pour diriger l'expédition (1779) sur la *Résolution.* Il tenta sans succès de trouver un passage entre le Pacifique et l'Atlantique à travers l'océan Arctique, et s'avança jusque par 70°35′ de latitude N., où il fut arrêté par les glaces. Il mourut peu après, sur le chemin du retour.

CLARKE (Adam), prédicateur wesleyen et orientaliste (Moybeg, Irlande, v. 1760 - Haydon Hall, Middlesex, 1832). Il est l'auteur d'un *Commentaire biblique.*

CLARKE (Henri), comte **d'Hunebourg,** duc **de Feltre,** maréchal de France (Landrecies 1765 - Neuwiller 1818). D'origine irlandaise, il entra à l'Ecole militaire en 1781. Général de brigade en 1793, il fut destitué comme suspect, puis rétabli. Envoyé en Italie pour négocier avec l'Autriche en dehors de Bonaparte, il se rallia à celui-ci. Gouverneur de Berlin en 1806, il fut ministre de la Guerre de 1807 à 1814. A l'arrivée des Alliés devant Paris, il s'enfuit à Blois avec l'impératrice, et se rallia à Louis XVIII, qu'il accompagna à Gand. Le roi lui rendit le ministère de la Guerre, et lui donna le bâton de maréchal.

CLARKE (Mary Victoria NOVELLO, dame **Cowden**), femme de lettres anglaise (1809-1898). Elle a publié de nombreux articles et romans, une étude sur *les Héroïnes de Shakespeare* (1850), et surtout sa *Concordance de Shakespeare* (1845), travail qui lui prit seize années entières.

CLARKE (James Freeman), théologien et professeur américain (Hanovre, New Hampshire, 1810 - Jamaica Plain, Massachusetts, 1888). Il fonda à Boston une église unitarienne (1844), professa à l'école de théologie de l'université Harvard (1867-1871), et fut pendant neuf ans administrateur de la bibliothèque publique de Boston. Principal ouvrage : *Ten Great Religions* (1867-1871).

CLARKE (Alexander Ross), géodésien anglais (Reading 1828-Reigate 1914). Sorti de l'Académie militaire en 1847, il fit toute sa carrière (1854-1881) à l'Ordnance Survey. Membre de la Royal Society en 1862, il se consacra entièrement à la détermination des constantes de l'ellipsoïde terrestre, pour lequel il donna, en 1866, des valeurs encore admises aux Etats-Unis. En 1880, il publia les constantes de l'ellipsoïde utilisées à l'heure actuelle par la France et l'Empire britannique : demi-grand axe 6 378 249 m, aplatissement 1/293,5. Cet aplatissement est reconnu maintenant trop fort, mais le grand axe a été confirmé par les mesures les plus récentes. De son œuvre scientifique, il faut plus particulièrement citer sa *Geodesy* (1880), ouvrage encore valable de nos jours.

CLARKE (Marcus Andrew Hislop), romancier australien (Londres 1846 - Melbourne 1881). On lui doit *A perpétuité* (*For the Term of his Natural Life*) [1874], sombre et puissante évocation du sort des forçats déportés.

CLARKE (Frank Wigglesworth), géophysicien et géochimiste américain (Boston 1847 - Chevy Chase, Maryland, 1931). Professeur à l'université de Cincinnati, puis chimiste en chef du Service géologique, il est l'auteur de : *Data of Geochemistry* (1912) et *The Composition of the Earth's Crust* (1924 ; en collaboration avec H. S. Washington), où il fournit une évaluation révisée de la composition élémentaire de l'écorce terrestre.

CLARKE (Kenneth Spearman, dit **Kenny**), batteur de jazz noir américain (Pittsburgh 1914). Il fut l'un des musiciens du groupe du « Minton's » qui, vers 1941, renouvela le jazz par la création d'un style nouveau, le *bop.*

CLARKÉITE n. f. (du nom de F. W. *Clarke*). Minér. Oxyde naturel d'uranium, de plomb et de sodium hydraté, de couleur brun foncé, provenant de l'altération de l'uraninite.

CLARKIA n. f. Plante annuelle, originaire de Californie, à fleurs dissymétriques, très décorative par ses tiges et ses rameaux rougeâtres. (Famille des œnothéracées.)

CLARKSBURG, v. des Etats-Unis (Virginie-Occidentale), dans la région du plateau appalachien ; 28 100 hab. Industries chimiques. Exploitation de pétrole.

CLARKSON (Thomas), réformateur britannique (Wisbech, près de Cambridge, 1760 - Ipswich 1846). Il voua son existence à la cause de l'antiesclavagisme. En 1787, il fondait, avec un groupe de quakers, un comité pour l'abolition de l'esclavage. C'est principalement grâce à ses efforts que furent

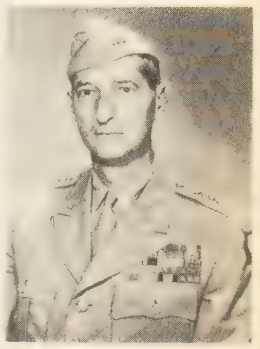

général M. W. CLARK

Phot. U. S. I. S.

obtenues l'abolition de la traite en 1807 et l'émancipation des esclaves en 1833, et que ces problèmes furent posés devant l'opinion internationale.

CLARO (Giulio), en lat. **Julius Clarus**, jurisconsulte italien (Alexandrie, Piémont, 1525 - Saragosse 1575). Il administra la ville de Crémone, puis devint conseiller de Philippe II d'Espagne. Auteur d'une pratique civile et criminelle : *Sententiarum receptarum libri V* (1560).

CLAROS ou **KLAROS**. Géogr. anc. Ville de Lydie, près de Colophon. Son temple, dédié à Apollon, possédait un oracle célèbre et très consulté jusqu'au IIIe s. apr. J.-C., et dont le prêtre était toujours originaire de Milet. Apollon Claros était considéré comme le protecteur de toute l'Ionie. Ruines près de l'actuelle *Değirmendere*. Fouilles en cours, par une mission française (découverte d'un sanctuaire d'Apollon, 1952).

CLARTÉ n. f. (lat. *claritas ;* de *clarus*, clair). Lumière, éclat lumineux : *La clarté du jour, d'un flambeau. Christiane* [...] *se réveilla dès que le soleil jeta dans sa chambre un flot de clarté rouge* [...] (Maupassant). ‖ Eclat de ce qui est brillant, poli, net : *La clarté du teint.* ‖ Etat de ce qui est transparent, limpide : *Clarté du verre, de l'eau.* ‖ *Fig.* Caractère de ce qui est clair, facilement intelligible : *Sévelin, avec* [...] *une clarté d'exposition tout à fait remarquable, entreprend un résumé de l'affaire* (J. Romains).

— Allus. littér. ***Cette obscure clarté qui tombe des étoiles,*** vers célèbre par l'heureuse alliance de mots qui peint la clarté nocturne dans le récit du combat de Rodrigue contre les Maures (Corneille, *le Cid*, IV, sc. III).

— Log. *Clarté et distinction,* qualités requises, selon Descartes, de toute connaissance pour être valable et indubitable.

— Opt. Dans un instrument d'optique, rapport existant entre la quantité de lumière impressionnant l'unité de surface de rétine quand on regarde l'objet au moyen de l'instrument ou quand on le regarde seulement à l'œil nu. (Dans le cas de la lunette astronomique, la clarté est le rapport des flux lumineux qui pénètrent dans l'œil et qui proviennent d'une même étoile : la lunette astronomique agit comme un « entonnoir à lumière » et possède une grande clarté.)

— ***Clartés*** n. f. pl. Lumières de l'esprit, connaissances : *Avoir des clartés.* ‖ Eclaircissements, renseignements : *Il s'interrompt pour me demander si je peux lui donner quelques clartés sur l'enseignement de l'Evangile* (Gide).

— Allus. littér. ***Je consens qu'une femme ait des clartés de tout,*** vers que Molière, dans les *Femmes savantes* (acte I, sc. III), met dans la bouche de Clitandre, opposant aux pédantes la femme de bonne compagnie dont le savoir reste discret. Le vers est souvent cité comme définissant un idéal de culture féminine plus étendue qu'approfondie.

Clarté, groupe intellectuel fondé en mai 1919 ; il avait sa revue, son théâtre. Son but était de provoquer « l'Internationale de la pensée, parallèle à l'Internationale des peuples ». Son parrain fut Anatole France. Ses principaux membres furent : H. Barbusse, R. Rolland, V. Margueritte, Laurent Tailhade, Han Ryner, P. Vaillant-Couturier, V. Basch, J. Richard-Bloch, V. Cyril.

CLARY, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis ; 1 427 hab. (1 386 aggl.) [*Clarysiens*]. Tissage de la laine. Fabriques de chemises et de mouchoirs.

CLARY, nom d'une famille de négociants de Marseille, d'où sont issues deux reines. François **Clary** (1725-1794) eut neuf enfants, dont : Marie Julie (1771-1845), mariée en 1794 à Joseph Bonaparte, roi de Naples puis d'Espagne, et Eugénie Bernardine Désirée (1777-1860), reine de Suède par son mariage avec Bernadotte. (V. Désirée.)

CLASIO. V. Fiacchi (Luigi).

CLASMATOCYTE n. m. (gr. *klasma*, partie, et *kutos*, cellule). Histol. Cellule du tissu conjonctif, ou leucocyte immobilisé qui présente de longs prolongements granuleux et de nombreuses granulations.

CLASSAGE n. m. Séparation des fibres de cellulose en plusieurs catégories, selon leur longueur, leur degré de finesse ou de pureté.

CLASSE n. f. (lat. *classis*, groupement de citoyens, réunion, division). Autrefois, répartition des citoyens romains selon leur fortune ou leur condition sociale : *La classe des patriciens.* ‖ Chacun des groupes d'hommes qui ont même fonction, mêmes intérêts, même condition dans une société ou même situation dans le système de production : *La classe ouvrière. Les classes moyennes.* ‖ *Par extens.* Groupe de personnes ayant des caractères communs : *Ce livre s'adresse à toutes les classes de lecteurs.* ‖ Chacune des catégories dans lesquelles peuvent se ranger les personnes ou les choses selon leur degré d'importance ou leur nature même : *Pharmacien de première classe.* [Il] *deviendrait comte de Marana, grand d'Espagne de première classe* (Dumas père). ‖ *De classe,* d'un mérite supérieur : *Un peintre de classe ;* et, *ironiq. : Un vaurien de première classe.* ‖ *Fam.* Distinction, valeur : « *Génie* » *est un mot à ménager, dit Hervé, mais qu'elle* [une artiste] *ait beaucoup de classe est certain* (A. Maurois). *Il devinait un adversaire de grande classe avec lequel il fallait compter* (M. Aymé). ‖ Catégorie de tarif distinguée d'après le confort accordé et le prix du billet : *Voyageur de première classe.* (Le mot *classe* peut être sous-entendu : *Voyager en première.*) [V. part. *encycl.*, Ch. de f.] ‖ Chacune des catégories d'enfants ou de jeunes gens qui suivent les mêmes cours d'études : *La classe de première ;* et, *par extens.*, l'enseignement, la salle où il est donné, les enfants qui s'y trouvent, l'école même : *Faire la classe. Il se leva : sa casquette tomba. Toute la classe se mit à rire* (Flaubert). ‖ *Faire ses classes,* être élève : *Le Manset, avec qui j'ai fait mes classes au lycée d'Avranches, ne ressemblait à aucun de ses camarades* (A. France).

— Aéron. *Classe volante,* groupe d'élèves dont l'instruction est en partie réalisée à bord d'un aéronef. (Il peut s'agir d'un entraînement aérien, comme pour les radionavigants, ou d'un complément d'enseignement, comme en France pour les classes de géologie volantes de la Sorbonne.)

— Enseign. *Classe nouvelle,* v. nouveau. ‖ *Classe pilote,* v. pilote.

— Hist. nat. Chacune des grandes divisions d'un embranchement. (La classe est parfois divisée en sous-classes, comprenant un certain nombre d'ordres.) [V. part. *encycl.*]

— Linguist. *Classes nominales,* dans les langues négro-africaines, catégories de mots répartis suivant la nature des êtres ou des objets désignés.

— Liturg. Hiérarchie des fêtes ou des jours liturgiques. (Cette hiérarchie, jadis très complexe, a été simplifiée en 1955. Il existe quatre classes : 1re, 2e, rite double, rite simple. D'autre part, certains jours sont privilégiés et passent avant des fêtes de classe supérieure s'il y a rencontre dans le calendrier). ‖ Solennité extérieure de certaines cérémonies, notamment des mariages et des enterrements : *Mariage de première classe.*

— Log. Ensemble d'objets possédant tous un ou plusieurs caractères communs et étant les seuls dans ce cas. ‖ *Logique des classes,* partie de la logique mathématique, qui considère les formes sous l'aspect extensif, par opposition à la *logique des prédicats,* qui les considère sous l'aspect compréhensif.

— Mar. Ancien nom de l'Inscription maritime. ‖ Catégorie particulière de yachts de compétition. ‖ *Marin des classes,* matelot provenant de l'Inscription maritime, par opposition à ceux qui venaient du recrutement ou aux engagés volontaires.

— Math. *Classe d'une courbe algébrique,* nombre des tangentes qu'on peut lui mener d'un point donné. (V. Plücker [*formules de*].) ‖ *Classe d'une surface,* nombre des plans tangents qu'on peut lui mener par une droite donnée. ‖ *Classe d'une surface développable,* nombre de plans tangents qu'on peut lui mener par un point. ‖ *Entiers appartenant à une même classe de module « a »,* entiers dont la division par *a* donne le même reste.

— Mil. Ensemble des jeunes gens atteignant la même année l'âge d'accomplir leur service militaire : *La classe 1960.* (La classe peut être divisée en plusieurs fractions, qui sont ensuite réparties dans les contingents* d'appel.) ‖ Ensemble des recrues confiées à un gradé pour une séance d'instruction. ‖ *Classes creuses,* classes dont le faible effectif correspond à la diminution des naissances pendant un conflit. ‖ *Classe de mobilisation,* classe à laquelle l'homme est rattaché pour les obligations militaires de la disponibilité et des réserves. ‖ *Classe de recrutement, classe d'âge,* classe qui est calculée par rapport à l'année de naissance. ‖ *Etre de la classe,* appartenir à un contingent prochainement libérable. ‖ *Faire ses classes,* recevoir les premiers éléments de l'instruction militaire. ‖ *Première classe,* distinction accordée à certains soldats. (V. part. *encycl.*)

— Radiotechn. *Classes A, B, et C,* régimes d'amplification des tubes électroniques déterminés par leur point de fonctionnement.

— Sociol. *Lutte de classes,* selon les marxistes, opposition inéluctable entre les travailleurs, qui mettent les moyens de production en action, et les capitalistes, qui les détiennent, ces derniers prélevant de ce fait, et à leur profit, une partie de la valeur du travail fourni par les premiers : *Toute l'histoire de la société humaine jusqu'à ce jour est l'histoire de luttes de classes.* (Manifeste communiste.) [V. part. *encycl.*]

— Statist. Groupe d'observations statistiques rangées dans une même catégorie en fonction d'un caractère commun. ‖ *Centre de la classe,* valeur intermédiaire unique par laquelle on remplace l'ensemble des valeurs groupées dans une même classe. ‖ *Limite de classe,* chacun des nombres entre lesquels sont comprises les valeurs rangées dans une classe : *Les limites de classe font généralement partie de la classe.*

— ★ *société, ouvrière* (*classe*), *prolétariat, égalité, Marx, bourgeoisie, moyennes* (*classes*), *aristocratie, hiérarchie.*

— Encycl. Ch. de f. De quatre dans certains pays comme l'Allemagne, le nombre des *classes* sur les chemins de fer européens est passé d'abord rapidement à trois (1850-1870), puis à deux (3 juin 1956). La première classe offre trois places de front, soit six par compartiment ; la seconde, quatre places de front, soit huit par compartiment.

— Hist. nat. Bien que, comme tous les groupes plus vastes que l'espèce, la *classe* soit un concept en partie abstrait, la systématique a réussi à donner à de nombreuses classes une définition tout à fait précise, correspondant au fait que les êtres de cette classe possèdent *tous* un certain caractère et sont seuls à le posséder. Les insectes ont tous un thorax formé de trois anneaux et portant trois paires de pattes articulées ; les oiseaux ont tous des plumes ; les monocotylédones ont toutes un embryon à un seul cotylédon ; les céphalopodes ont tous des tentacules ; les protozoaires ciliés ont tous des cils vibratiles, etc. Le langage courant a d'ailleurs reconnu par avance le caractère « naturel » de certaines classes, en leur attribuant un nom : les oiseaux, les mille-pattes, les fougères, etc.

— Mil. Tous les militaires appelés ou engagés entrent dans l'armée avec le grade de *soldat de 2e classe.* Leur nomination à la 1re classe constitue une distinction destinée à récompenser ceux qui, sans pouvoir suivre à ce moment le peloton d'élèves gradés, donnent particulièrement satisfaction dans le service. Les soldats de 1re classe ont droit de commandement sur ceux de 2e classe.

— Sociol. L'apparition et le développement des *classes sociales* auraient coïncidé, selon les théories marxistes, avec la division du travail et l'apparition de la propriété privée des moyens de production, alors qu'à l'origine la société était sans classes. Les classes sont donc définies par leur place au sein d'un système de production et de propriété. Maîtres et esclaves à Rome, seigneurs et serfs au Moyen Age, capitalistes et prolétaires aujourd'hui, constituent des classes sociales. Tout déséquilibre entre le système de production et le système de propriété engendre une « lutte de classes » destinée à rétablir l'équilibre par une transformation de la société. Selon Marx, toujours, la lutte de classes actuelle doit être la dernière, si elle aboutit à la transformation *socialiste* de la société, puisque le socialisme doit instaurer le *communisme*, c'est-à-dire la société sans classes. (→ Biblio.)

CLASSEMENT n. m. Action de classer : *Classement de candidats, de papiers.* ‖ Ordre établi parmi les objets classés, les candidats : *Un classement logique.* (→ Biblio.)

École de Fontainebleau. « Diane chasseresse » . *Louvre.*

François CLOUET, « Jeanne d'Albret, reine de Navarre ».
Musée Condé, Chantilly.

Antoine CARON. « le Triomphe de l'hiver ». *Collection particulière.*

ART CLASSIQUE XVIIe SIÈCLE

1. Simon VOUET, « Saint Merri priant pour les pauvres », *Église Saint-Merri, Paris.*

2. Charles LEBRUN, « le Chancelier Séguier », *Louvre.*

3. Louis LE NAIN, « Réunion de paysans », *Louvre.*

4. Nicolas POUSSIN, « l'Été », *Louvre.*

Phot. Giraudon 4

ART CLASSIQUE XVIIe SIÈCLE

1. Claude LORRAIN, « le Débarquement de Cléopâtre », *Louvre.*

2. Philippe de CHAMPAIGNE, « Angélique Arnaud » *(à gauche)* et Catherine de Sainte-Suzanne », *Louvre.*

3. Georges de LA TOUR, « le Nouveau-Né », *musée de Rennes.*

4. Pierre MIGNARD, « Louise-Bénédicte de Bourbon faisant des bulles de savon », *musée de Versailles.*

2

3

4

Phot. Giraudon.

Antoine WATTEAU, « l'Embarquement pour l'île de Cythère », *Louvre.*

Jean-Honoré FRAGONARD, « Renaud dans le jardin d'Armide », *collection particulière.*

Jean-Baptiste CHARDIN, « Pipe et vases à boire », *Louvre.*

Jean-Baptiste CHARDIN, « la Pourvoyeuse », *Louvre.*

François BOUCHER, « le Bain de Diane », *Louvre.*

Giraudon

NATTIER
« Madame Adélaïde »,
château de Versailles.

Carle VAN LOO
« Louis XV »,
château de Versailles.

ART CLASSIQUE XVIIIe S.

LES PEINTRES DE LA GRÂCE

LANCRET : « le Déjeuner de jambon », *musée Condé, Chantilly.*

GREUZE : « l'Oiseau mort », *Louvre.*

Louis DAVID : « les Sabines arrêtant le combat entre les Romains et les Sabins », *Louvre.*

ART CLASSIQUE XVIIIe S. *ÉCOLE DE DAVID*

Louis DAVID,
« Madame Récamier »,
Louvre.

INGRES : « Œdipe expliquant l'énigme au Sphinx »,
musée Ingres, Montauban.

Phot. Giraudon

— Dr. adm. Décision administrative faisant pénétrer dans une catégorie juridique soumise à une réglementation particulière : *Classement comme monument historique, site protégé, établissement dangereux,* etc.

— Mil. *Classement des recrues,* répartition des recrues par le conseil* de révision entre les services armé ou auxiliaire, les ajournés, etc. || *Classement des places fortes,* répartition des places en classes suivant leur ancienneté et leur importance dans le plan de défense.

CLASSEN (Johannes), philologue allemand (Hambourg 1805 - *id.* 1891). On lui doit une édition de Thucydide, avec d'abondantes notes (1862-1878), ainsi que : *Symbolae criticae* (1859-1866) et *Observations sur les usages de la langue homérique* (1867).

CLASSER v. tr. Ranger par classes, par catégories : *Classer des plantes.* || Mettre dans un certain ordre : *Un huissier classait la correspondance qui venait d'arriver* (Maupassant). || Assigner la classe à laquelle appartient une personne, une chose : *Dans cette vie de Combray* [...] *chacun est à jamais classé suivant les revenus qu'on lui connaît* (Proust). || Définir : *Bientôt son mal est classé et connu de tous* (Alain). || *Péjor.* Juger définitivement : *C'est un homme classé.* || *Classer une affaire,* en classer, en ranger le dossier, et, par suite, la considérer comme réglée, ne plus s'en occuper : *Soyez tranquille, Monsieur Pontdebois, le ministre de la Justice sera chez moi ce soir et votre affaire sera classée* (M. Aymé).

— Œnol. *Crus classés,* se dit des meilleurs vins du Bordelais, qui sont vendus sous le nom du cru qui les a produits. (V. BORDEAUX.)

CLASSEUR, EUSE n. Personne qui classe des objets, des documents, etc.

◆ N. m. Bur. Objet ou meuble de bureau, divisé en compartiments, servant à classer les papiers, les dessins, etc.

— Papet. Appareil destiné au classage de la cellulose ou de la pâte à papier. (V. part. *encycl.*)

◆ N. f. Bur. *Classeuse totalisatrice,* machine de bureau permettant de classer et d'endosser les chèques, effets ou pièces comptables, et d'en lister et totaliser les montants sur des bandes individuelles correspondant aux cases de classement, d'une part, et sur une bande de contrôle général, d'autre part.

— ENCYCL. Papet. Les *classeurs* utilisés en papeterie ou en cartonnerie peuvent être de plusieurs types selon qu'ils découlent du principe du *vortex* (*classeurs tourbillonnaires*) ou, au contraire, qu'ils utilisent l'action de criblage sélectif d'une toile métallique ou d'une tôle perforée (*classeurs rotatifs* et *classeurs plats vibrants*).

CLASSIARII n. m. pl. (mot lat. ; de *classis,* flotte). Soldats de marine, dans l'antiquité romaine.

— ENCYCL. Sous la République, on recrutait les soldats de marine parmi les citoyens de la dernière classe, les affranchis, au besoin parmi les esclaves, que l'on affranchissait, enfin parmi les alliés. Ils recevaient même part de butin que les légionnaires, et probablement même solde. Sous l'Empire, on les recrutait parmi les provinciaux non citoyens romains, qui le devenaient par ce fait.

CLASSICISME n. m. Doctrine littéraire des écrivains français du XVIIe s. (V. CLASSIQUE [part. *encycl.*].) || Tendance artistique qui se caractérise par le sens des proportions, le goût des compositions équilibrées et stables, la recherche de l'harmonie des formes, une volonté de pudeur dans l'expression. (V. CLASSIQUE [part. *encycl.*].) [S'oppose à ROMANTISME.]

CLASSICUS. V. JULIUS CLASSICUS.

CLASSIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui fait, établit des classifications ; qui sait répartir par classes, catégories, etc. : *C'est une intelligence* [Léon Blum] *merveilleusement organisée, nette, classificatrice* (Gide).

◆ N. m. Min. Appareil séparant dans l'eau boueuse, à la sortie d'un broyeur, les particules trop grosses, qui sont renvoyées dans le broyeur. (Un classificateur se compose d'une auge longue et faiblement inclinée, sur le fond de laquelle des râteaux ou une grande vis sans fin font remonter les particules les plus grosses.)

CLASSIFICATION n. f. Action de distribuer par classes, par catégories : *La classification des routes.* || Système de classement : *Dans quelle classification pourra-t-on jamais faire entrer les ouvrages d'Aristophane?* (Musset).

— Bibliogr. *Classification décimale,* classification bibliographique inventée par l'Américain Melvil Dewey, et qui répartit les connaissances humaines en dix classes, lesquelles se subdivisent à leur tour par dizaine et ainsi de suite. (V. part. *encycl.*)

— Chim. *Classification périodique des éléments,* V. CHIMIE.

— Dr. mar. *Société de classification,* organisme renseignant les compagnies d'assurance maritime sur l'état des navires, certifiant si « le navire est étanche, bien construit et convenant en tous points au voyage ». || *Certificat de classification,* certificat délivré par la société de classification où est coté le navire, et attestant que celui-ci répond en tous points à ses règlements et qu'il possède la première cote de son registre.

— Hist. nat. Répartition des êtres vivants en groupes subordonnés les uns aux autres.

— ENCYCL. Log. La *classification* consiste à ranger dans un même groupe et à désigner du même nom des faits, des objets ou des êtres qui possèdent en commun certains caractères. Elle suppose l'analyse, la comparaison, la faculté de faire abstraction des différences individuelles. Classer est une des fonctions essentielles de l'intelligence humaine. La formation d'une idée générale quelconque est un acte de classification. Dans toute science, il est nécessaire de classer les phénomènes et les objets que l'on veut étudier, mais les classifications ont une importance toute particulière dans les sciences qui ont pour objet les êtres vivants.

Une classification vraiment scientifique des végétaux et des animaux doit être naturelle et non artificielle, c'est-à-dire fondée non sur des caractères arbitrairement choisis pour une raison de commodité ou d'utilité quelconque, mais sur les caractères les plus importants du point de vue de la structure anatomique des êtres et de leurs grandes fonctions physiologiques.

Plus un groupe est général, plus les caractères qui servent à le définir sont importants ; ils sont appelés *dominateurs* par rapport aux caractères particuliers aux groupes moins généraux contenus dans son extension, et ces derniers caractères, par rapport aux caractères dominateurs, sont appelés *subordonnés.* Les caractères subordonnés supposent la présence des caractères dominateurs, sans réciprocité. Les caractères qui servent à définir chaque groupe sont liés entre eux par une loi constante de simultanéité. Le principe qui assure la constance de cette simultanéité a été appelé par Cuvier « principe des corrélations organiques » et par Geoffroy Saint-Hilaire « principe des connexions organiques ». Les classifications de l'histoire naturelle se proposent d'indiquer le degré de ressemblance et de différence *réelle,* et non pas apparente et superficielle, de chaque être avec tous les autres (V. ÉVOLUTION). Certains auteurs affirment, d'autres nient que ces ressemblances sont l'expression d'une *parenté* généalogique entre les espèces et qu'une bonne classification doit tendre à mettre en évidence la *phylogénie* des groupes, c'est-à-dire la suite des formes que l'évolution leur a fait parcourir.

(Pour trouver le mode actuel de classification des êtres vivants, v. VIVANT.)

— Bibliogr. *Classification décimale.* Ce mode de classification fut adopté d'abord, en 1895, par la Conférence bibliographique internationale de Bruxelles, qui décida, d'accord avec le gouvernement belge, de la création d'un Office international de bibliographie. Cet office, subventionné par plusieurs gouvernements, tient un répertoire bibliographique international.

Dans la classification décimale, les connaissances humaines sont réparties en dix classes, lesquelles se subdivisent à leur tour par dizaine, et ainsi de suite : 0, ouvrages généraux ; 1, philosophie ; 2, religion, théologie ; 3, sciences sociales et droit ; 4, philologie, linguistique ; 5, sciences mathématiques et naturelles ; 6, sciences appliquées, technologie ; 7, beaux-arts ; 8, littérature ; 9, histoire et géographie.

Chacune de ces grandes classes est partagée en dix subdivisions : par exemple, la classe 7, beaux-arts, donne : 70, généralités ; 71, paysages et jardins ; 72, architecture ; 73, sculpture, numismatique ; 74, dessin, décoration ; 75, peinture ; 76, gravure ; 77, photographie ; 78, musique ; 79, divertissements, jeux, sports. Chacune de ces subdivisions se répartit elle-même en dix ; par exemple, la subdivision 33, économie politique, donne : 330, généralités ; 331, capital, main-d'œuvre, salaires ; 332, banque, monnaie, crédit, etc.

L'Office international de bibliographie de Bruxelles publie un catalogue des classifications arrêtées. Bien que combattue par de savants bibliographes (Léopold Delisle, Ch.-V. Langlois, H. Le Soudier, G. Fumagalli, etc.), cette classification a été adoptée par de nombreuses bibliothèques et de nombreux index bibliographiques.

— Mar. Les *sociétés de classification* délivrent aux navires qui figurent à leurs registres une *cote,* dont le maintien ou la suppression est la sanction de visites périodiques. Dans beaucoup de pays maritimes, elles remplacent les administrations officielles chargées de ce soin. C'est ainsi qu'en France les navires ayant première cote au Bureau Veritas ou au Lloyd's Register sont exonérés des visites portant sur la coque et l'appareil moteur et évaporatoire. A ces sociétés incombe le soin de calculer le franc-bord des navires qu'elles cotent, et d'apposer sur la coque les marques afférentes. Le Bureau Veritas a été créé en 1828. Le Lloyd's Register *of Shipping* (qu'il ne faut pas confondre avec les Lloyd's, compagnie d'assurances) remonte à 1834, le Germanischer Lloyd à 1867, le Norske Veritas (norvégien) à 1864, l'American Bureau of Shipping à 1862, etc. Après chaque réparation subie, soit à la suite d'un accident, soit pour l'entretien courant, tout navire doit recevoir un certificat dit de *maintien de cote,* constatant qu'il possède toujours sa cote au registre.

CLASSIFIER v. tr. Ranger par classes, par catégories : *Classifier les connaissances humaines.*

CLASSIQUE adj. (lat. *classicus,* qui est au premier rang, de la première classe). Qui est à l'usage des classes : *Auteur classique.* || Qui appartient à l'antiquité gréco-latine ou aux grands auteurs du XVIIe s. : *Les langues classiques. Le théâtre classique. Les maigres Anglais et les Allemands lourds défilaient* [à Rome] *après avoir donné à l'horizon classique les cinq minutes marquées dans le guide* (Zola). || Qui est considéré comme un modèle du genre : *L'ouvrage de ce médecin est devenu classique.* || Qui est conforme à un idéal, aux règles : *Beauté classique.* || Qui est conforme aux usages établis ; traditionnel : *Nous nous félicitons de ne voir dans la rue que des gens vêtus d'une manière classique* (Loti). || Qui a ordinairement lieu en de telles circonstances ; habituel : *Un réflexe classique.*

— Econ. polit. *Ecole classique,* dénomination commune du groupe d'économistes anglais et français, dont l'œuvre s'étend approximativement de 1776 à 1850, et qui sont considérés comme les fondateurs de l'économie politique en tant que science. (V. part. *encycl.*)

— Enseign. Se dit de l'enseignement qui comporte l'étude du latin, par opposition à l'enseignement *moderne* (sans latin).

— Linguist. Se dit de l'état d'une langue servant de base à l'enseignement dans les classes : *Latin classique. Arabe classique.* (S'oppose à *bas* dans *bas latin ;* à *parlé* dans *arabe parlé.*)

— Log. Se dit, en matière scientifique, d'une théorie, d'un point de vue qui, mis en compétition avec des vues nouvelles, en ébranlent ou en restreignent la validité.

◆ Adj. et n. f. Se dit d'une épreuve sportive d'un intérêt consacré par la tradition : *Paris-Roubaix, Bordeaux-Paris, Paris-Tours, le Grand Prix des Nations, Milan-San Remo sont parmi les principales classiques des courses cyclistes sur routes.* || Turf. V. part. *encycl.*

◆ N. m. Auteur de l'Antiquité ou du XVIIe s. (par oppos. à *romantique*). || Partisan de la doctrine classique : *Classiques contre romantiques.* || Ecrivain, artiste ou ouvrage qui fait autorité et peut servir de modèle : *C'est un*

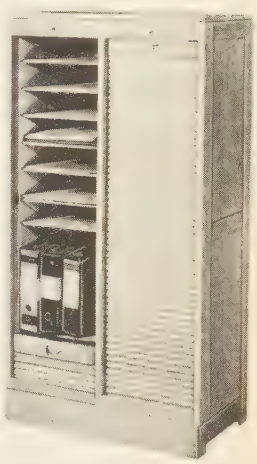

classeur à rideaux en bois

classeur métallique sur chariot double

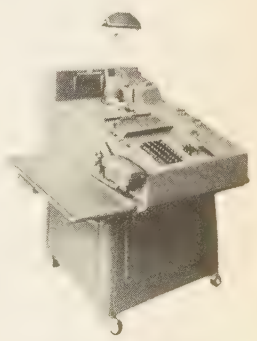

classeuse totalisatrice

ARCHITECTURE CLASSIQUE *FRANCE XVIIe*

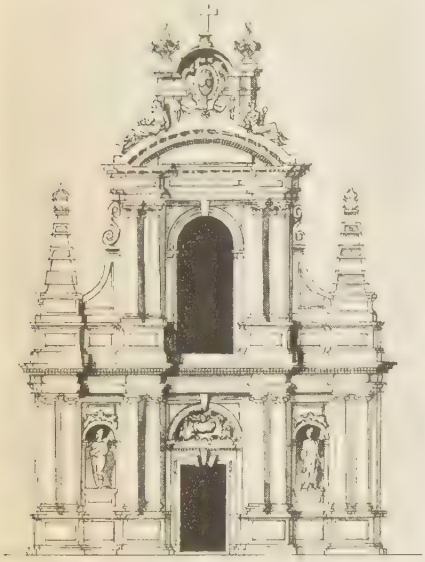

1

— 2 —

1. Projet de Meissonnier pour le portail des Feuillants, rue Saint-Honoré.
2. La chapelle des Invalides, édifiée sur les plans de J. Hardouin-Mansart, terminée par Robert de Cotte, est le plus bel exemple d'architecture religieuse du règne de Louis XIV. Le bâtiment, construit sur un plan en forme de croix grecque, présente un parfait équilibre entre son architecture et son ornementation intérieure et extérieure. La façade, qui se...

3

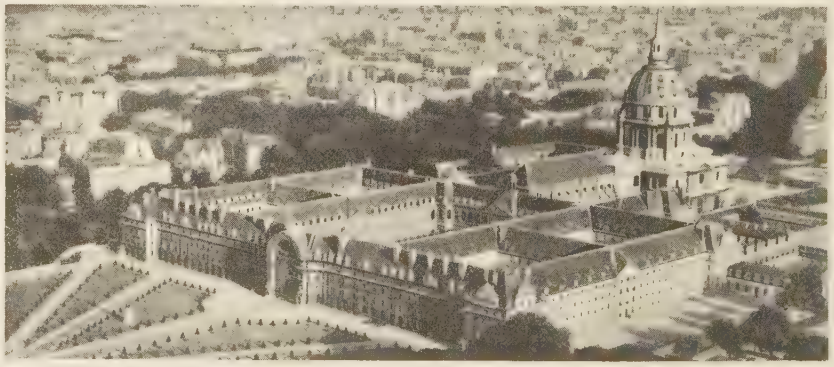

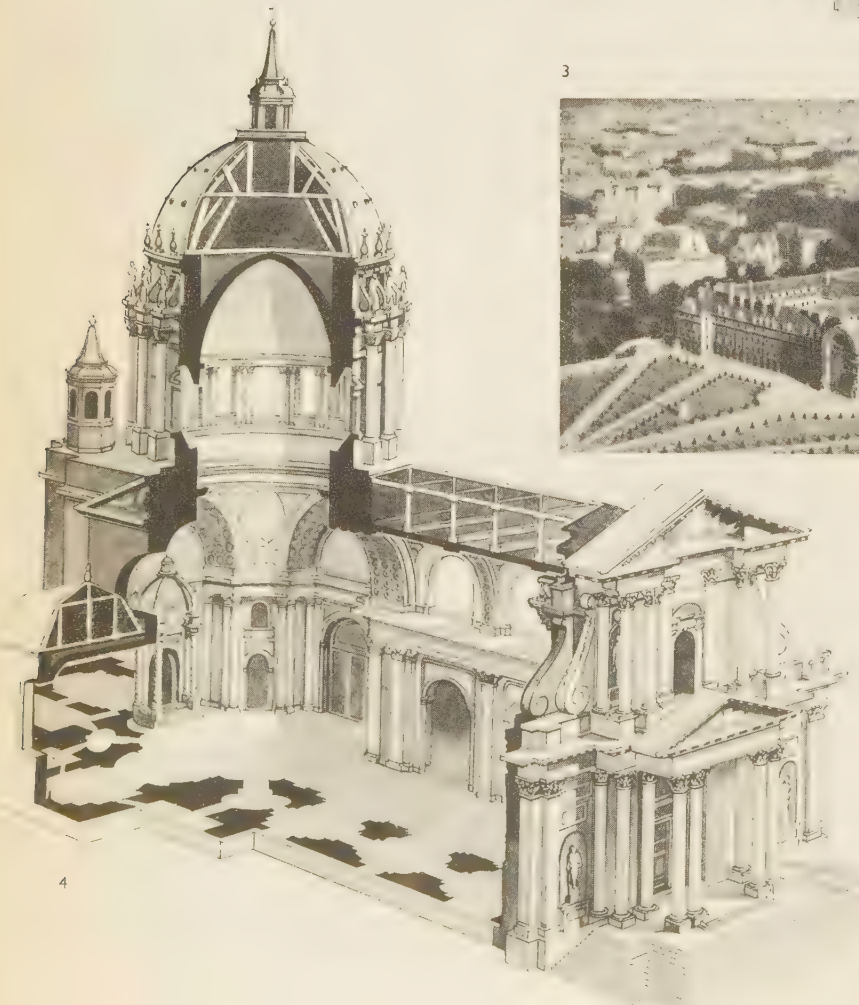

4

... termine par une terrasse, est composée de deux ordres superposés : le dorique et le corinthien. Le dôme, divisé en douze parties décorées de trophées, repose sur un tambour percé de douze fenêtres; il se termine par une lanterne surmontée d'une pyramide. L'hôtel des Invalides (3) est le chef-d'œuvre de Libéral Bruant.
4. L'église du Val-de-Grâce représente, avec les bâtiments qui l'entourent, un ensemble architectural caractéristique du XVIIe s. L'église, construite (1645-1665) sur les plans de François Mansart, est surmontée, à 40,28 m du sol, d'un dôme qui est l'œuvre de Gabriel Le Duc, inspiré par celui de Saint-Pierre de Rome. Il repose sur un tambour rehaussé d'un attique. Dans cette construction, l'architecte a, comme pour les Invalides, recours au plan centré.

Phot. Larousse, Henrard.

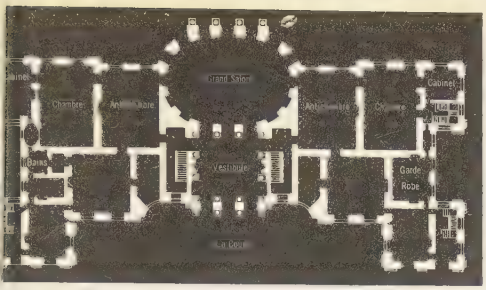

Vaux-le-Vicomte (1, 2, plan et photo). L'architecte Le Vau reste fidèle à l'union des courbes et des droites que Mansart avait si heureusement utilisée. Sur le jardin, coiffée d'une coupole un peu lourde, la saillie arrondie du grand salon sera imitée pendant plus d'un siècle. Sur les côtés, les doubles pavillons reliés par des terrasses sont analogues à ceux du château de Blois. Les fenêtres placées dans des enfoncements sont sommées de bas-reliefs. Les hauts toits d'ardoises sont à la française.

Le pavillon de l'Aurore, à Sceaux (3), chef-d'œuvre de Claude Perrault, lui a été inspiré par le casino de l'Aurore à la villa Ludovisi. Surélevé au-dessus de trois salles voûtées, entouré d'escaliers et de terrasses à balustres, il se compose d'une salle circulaire flanquée de deux petites salles carrées.

3

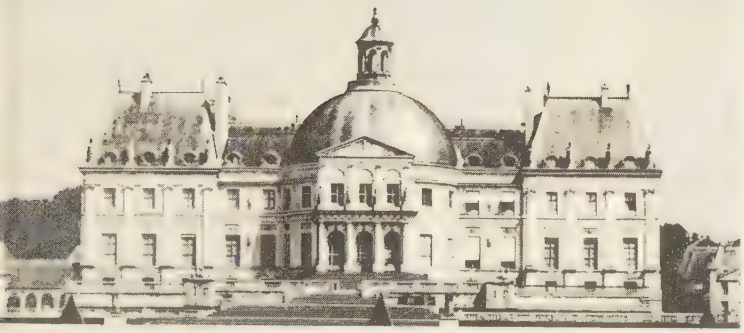

5

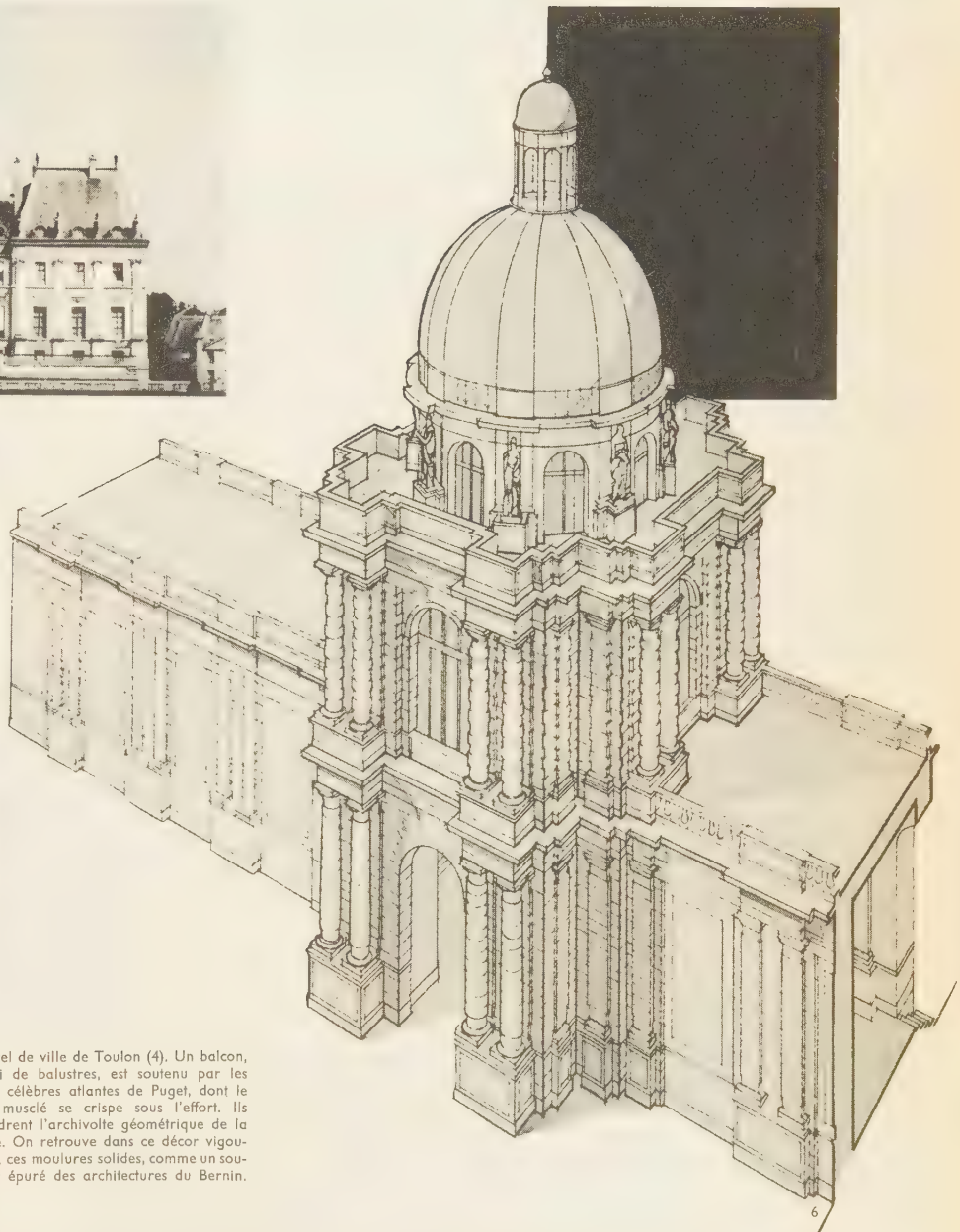
6

L'hôtel de ville de Toulon (4). Un balcon, garni de balustres, est soutenu par les deux célèbres atlantes de Puget, dont le cou musclé se crispe sous l'effort. Ils encadrent l'archivolte géométrique de la porte. On retrouve dans ce décor vigoureux, ces moulures solides, comme un souvenir épuré des architectures du Bernin.

La porte Saint-Denis (5) est percée d'une seule arche, comme les arcs de Titus, des Argentiers à Rome. Des piédestaux supportant des pyramides enrichies de trophées soutiennent l'entablement. Un attique s'étend très bas, délimitant un rectangle central occupé au sommet par un bas-relief et au-dessous par l'archivolte d'une arcade. Blondel insiste sur les proportions qu'il a données à ce monument : la longueur égale la hauteur et est divisée en trois parties : la porte ayant la même largeur que chacun des massifs.

C'est pour Marie de Médicis que fut construit le palais du Luxembourg (6). Il rappelait à la reine son ancienne demeure toscane, le palais Pitti. Pour donner à ses bâtiments un air florentin, Salomon de Brosse a usé de bossages, de colonnes annelées, de chapiteaux toscans. La cour, entourée par un corps central et deux ailes en retour, est fermée par une galerie à arcades, dont les bras aboutissent à une porte monumentale surmontée d'un dôme.

Phot. Gloton, Tel-Marc Foucault, Bougault, Giraudon.

ARCHITECTURE CLASSIQUE ROCAILLE

FRANCE XVIIIE

1

2

3

Les Grandes Écuries de Chantilly (6) furent bâties de 1719 à 1740 par Jean Aubert. Une haute archivolte encadre le tympan, où sont sculptés des chevaux grandeur nature. Sur toute cette façade, des refends accentuent l'horizontalité et relient les arcades où se creusent 29 fenêtres.

Chevotet éleva en bordure des Boulevards le pavillon de Hanovre (7) [1757], transporté dans le parc de Sceaux. Il est couronné à l'italienne de terrasses et de statues.

4

J. Gabriel construisit de 1728 à 1730 son hôtel le plus célèbre, celui de Peyrenc de Moras (1), aujourd'hui musée Rodin, 77, rue de Varenne. Les fenêtres rectangulaires sont bombées en plein cintre. L'avant-corps, avec son décor de mascarons et ses agrafes, son grand balcon sculpté, indique bien, par son importance et sa noblesse, l'emplacement du salon.

Meissonnier exécuta pour l'église Saint-Sulpice un projet (2) auquel fut préféré celui de Servandoni (v. pl. ci-contre). C'est moins une architecture de constructeur que de modeleur.

Place de la Carrière, à Nancy (3), l'hémicycle est entouré d'une colonnade, souvenir peut-être de celle du Bernin, place Saint-Pierre, à Rome. La colonnade s'ouvre sur la Pépinière et la place Saint-Epvre, formant des portes triomphales, et se continue devant le palais de l'Intendance.

(4) Abbaye de Saint-Wandrille. Porte de Jarente.

L'hôtel de ville de Rennes (5) fut édifié par Gabriel. Au centre s'érige la tour qui contenait, au 1er étage, la chapelle. Les bâtiments sont éclairés au rez-de-chaussée par des fenêtres en plein cintre, au 1er étage par des fenêtres rectangulaires, à l'attique par des fenêtres bombées.

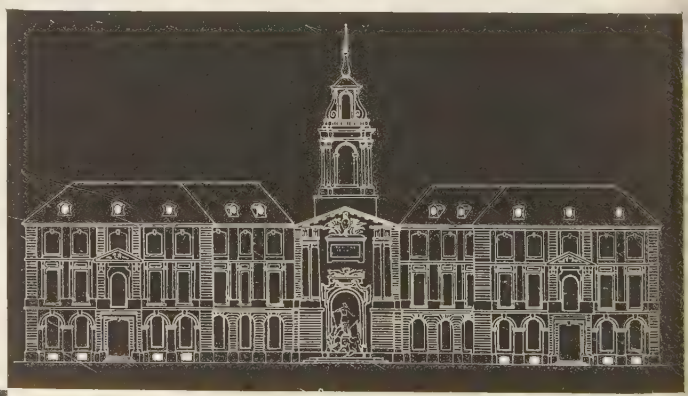

5

6

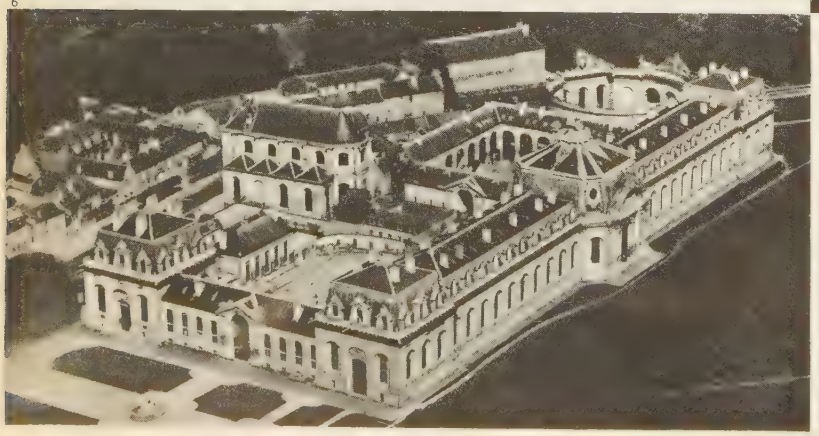

7

ARCHITECTURE NÉO-CLASSIQUE

FRANCE XVIIIe

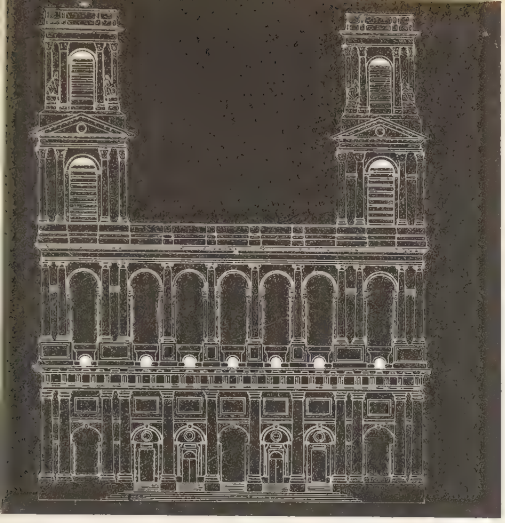

La façade de Saint-Sulpice (8), conforme au projet de Servandoni, est essentiellement composée de deux péristyles. L'ordre supérieur encadre des arcades placées légèrement en retrait et qui devaient constituer les fenêtres de la bibliothèque. Les tours latérales servaient à buter la poussée des péristyles, cachant tout un appareil de voûtes. La double colonnade et l'utilisation des grandes lignes droites qui régissent la façade font de ce bâtiment un manifeste contre l'architecture « rococo ».

Un des pavillons de l'enceinte des Fermiers-Généraux (9), construit à la Villette par l'architecte Claude Nicolas Ledoux (1789).

L'architecture du palais abbatial de Royaumont(10)[1785-1789] est due à Louis Le Masson, ingénieur en chef du Corps royal des ponts et chaussées. L'escalier qui monte entre les colonnes conduit à un palier formant vestibule extérieur; l'ombre projetée détache le péristyle. Les profils sont rectilignes et légers.

Chapelle du couvent de la Reine, actuellement lycée Hoche, à Versailles (11 et 12). L'architecte Mique, se rappelant la Rotonde de Palladio, renonça au plan basilical conçu d'abord, et adopta le plan central; il dessina une croix grecque, dont le bras de la croisée et le chœur se terminent par des arrondis. Il posa sur les colonnes ioniques, cannelées, une coupole, qu'il couvrit d'un dôme appareillé et percé d'un oculus.

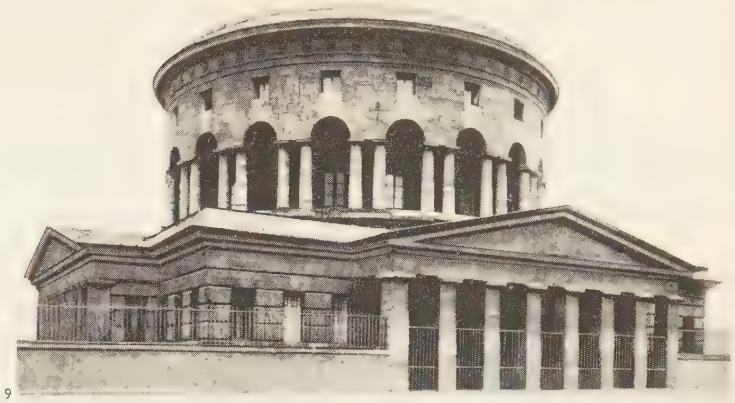

9

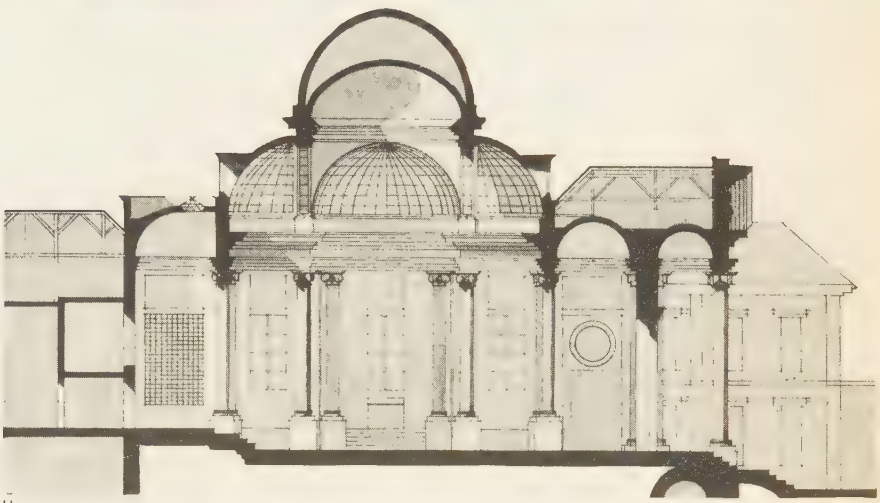

11

12

Chalgrin, pour Saint-Philippe-du-Roule (13), s'inspira des basiliques chrétiennes. Le péristyle extérieur soutient un fronton de style dorique romain, avec bases et fûts sans cannelures.

Le premier étage du Petit Trianon(14), par Ange-Jacques Gabriel, constitue le rez-de-chaussée de la façade occidentale donnant sur le parterre du pavillon français. Deux colonnes corinthiennes détachées au centre, ainsi que deux colonnes aux trois quarts engagées dans les angles, soutiennent un entablement, dont la corniche supporte une balustrade. Des escaliers descendent de la terrasse vers le parterre. A l'intérieur, tant dans les pièces d'habitation que de réception, se retrouve la même tranquillité des lignes, contrastant avec les courbes de l'époque précédente. *(Phot. Archives phot. — Larousse.)*

14

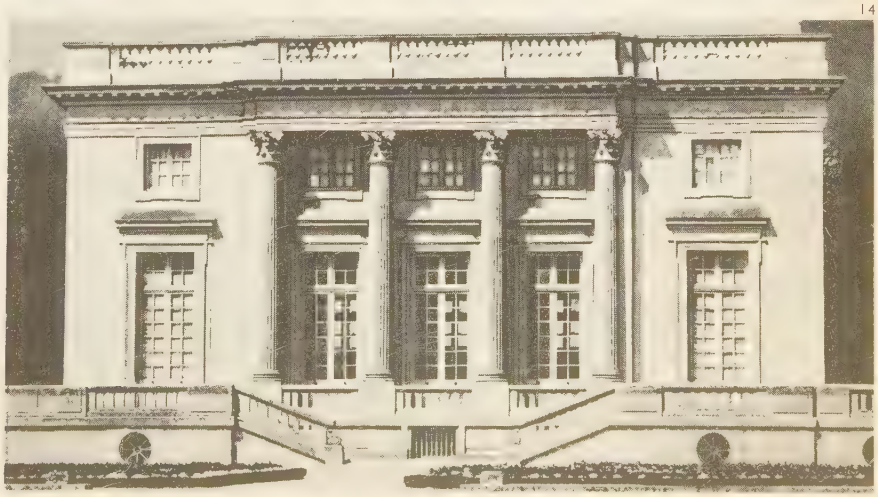

classique. ‖ Auteur ou ouvrage en usage dans les classes : *Les classiques français*.

— Encycl. Bx-arts. Le terme de *classique*, en art, n'a pas la même précision qu'en littérature. Il s'applique, en général, à tout ce qui n'appartient pas au baroque et au baroquisme.

Professant un culte pour l'antiquité gréco-romaine, les artistes classiques se sont efforcés de la faire revivre et y ont cherché leurs principales sources d'inspiration. Apparu en France au XVIe s. avec Pierre Lescot, Philibert Delorme, Jean Goujon et Germain Pilon, le classicisme atteint son apogée au XVIIe avec François Mansart, Jules Hardouin-Mansart, Jacques Sarrazin, François Girardon, Nicolas Poussin et Claude le Lorrain. Après un moment d'éclipse dans la première moitié du XVIIIe s. où triomphe le style rocaille*, il a connu une nouvelle faveur sous la forme du retour à l'antique et du néo-classicisme*, avec Jacques Ange Gabriel, Edme Bouchardon, Jean-Baptiste Pigalle, Jean Antoine Houdon, Louis David. Celui-ci, rompant d'une part avec l'enseignement dit *académique*, se trouva bientôt, d'autre part, aux prises avec l'art naissant du XIXe s., ou art *romantique*. De là une querelle artistique célèbre : celle des *classiques* et des *romantiques*, en tout point analogue à celle qui partagea la littérature sous la Restauration (v. romantisme). L'art classique de David s'inspirait surtout de la statuaire antique : sa composition était moins celle d'un tableau que d'un bas-relief. Ce que l'on a appelé « classique », depuis Ingres, répond plutôt à l'enseignement des maîtres de la Renaissance ou des Temps modernes (Raphaël, Poussin, etc.).

En sculpture, le terme de « classique » désigne les œuvres de la statuaire qui se placent dans le prolongement de l'Antiquité. En architecture, il désigne les constructions dérivées du principe des *ordres*. Une imitation froide et servile des modèles antiques est qualifiée de *pseudo-classique*. (→ Biblio.)

— Econ. polit. D'une manière générale, on considère que l'école *classique* comprend les Anglais Adam Smith, Malthus, Ricardo et Stuart Mill, les Français Bastiat, Dunoyer et J.-B. Say, l'Américain Carey. Les principales œuvres de cette école sont : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), d'Adam Smith ; *les Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817), de David Ricardo ; *Principes de l'économie politique* (1850), de John Stuart Mill. La conception dite « classique » de l'économie, résultat des travaux de ces divers auteurs, peut se synthétiser autour de trois idées essentielles :

1° La vision classique de l'économie s'inspire d'une philosophie de la vie économique. L'école classique croit à un ordre naturel de l'économie, dont il convient de découvrir les *lois* valables pour tous les temps et tous les lieux, quel que soit le type d'organisation de la société. A partir de ces lois générales, l'économie comme science peut être édifiée, autant que possible selon la méthode « déductive ». Elle peut atteindre alors au caractère de généralité sans lequel, selon les classiques, il n'y a pas de science digne de ce nom.

2°L'école classique croit à la liberté et à l'intérêt personnel, qui, grâce aux mécanismes automatiques du marché, permettent d'atteindre un équilibre qui exclut les crises. L'équilibre ainsi réalisé est « statique* ». La propriété privée des moyens de production et la non-intervention de l'Etat donnent au jeu du marché son maximum d'efficacité dans le cadre d'une libre « concurrence », et constituent les fondements d'un système considéré de ce fait comme le meilleur.

3° Les classiques, dans leur analyse des phénomènes économiques, ont fait porter leur attention essentiellement sur la production et la répartition des richesses. La production est considérée comme optimale dans un régime de concurrence. Les déséquilibres qui peuvent être constatés dans la répartition entre les trois groupes de revenus : profits, revenus des propriétaires fonciers et salaires, sont jugés inévitables. Toute intervention de l'Etat ne pourrait qu'aggraver la situation. Les classiques laissent dans l'ombre la consommation et la demande et mènent leur analyse en terme réel, méconnaissant volontairement le rôle spécifique joué par la monnaie, considérée comme un simple voile cachant les phénomènes réels. Leur méthode déductive et leur analyse fondée sur des postulats relatifs au comportement de l'individu type, l'*homo œconomicus*, leur interdisent de traiter des problèmes sur le plan collectif ou global et donnent à l'ensemble de leur construction un caractère contingent.

— Littér. La notion d'auteur *classique* ne s'est précisée en France peu à peu qu'au cours du XVIIIe s., alors que les écrivains du XVIIe apparaissaient à la nouvelle génération littéraire comme des modèles, tant pour la pureté de la langue que pour la perfection de l'art, et que l'on commençait à ce titre à les étudier dans les classes des collèges. Mais ce sont les polémiques romantiques qui ont achevé de dégager avec netteté les traits caractéristiques du classicisme.

Au sens strict, le terme de *classique* s'applique à la génération des écrivains dont les œuvres commencent à paraître autour de 1660 : La Fontaine, Molière, Boileau, Racine. Sans former à proprement parler une école groupée autour d'un manifeste, ils sont unis par une communauté de goûts et de principes : imitation des Anciens, souci de vérité et de naturel, aversion pour le singulier ou l'exceptionnel (d'où élimination du lyrisme personnel), intérêt presque exclusif pour l'analyse morale, discipline de l'imagination et de la sensibilité par la raison, libre soumission aux règles qui régissent les différents genres, recherche de la clarté et de l'harmonie. C'est la doctrine que Boileau finira par exposer dans son *Art poétique* (1674), et qui, peu à peu élaborée depuis Malherbe, a plus ou moins régi toute la littérature du siècle jusqu'à La Bruyère et Fénelon, sauf quelques irréguliers, et compte tenu des nuances introduites par les tempéraments divers. Aussi désigne-t-on souvent aujourd'hui du terme de *classiques* tous nos écrivains du XVIIe s., et aussi ceux des écrivains du XVIIIe s. qui, comme Voltaire, ont affirmé leur attachement à l'idéal littéraire du siècle de Louis XIV, sans parfois égaler les maîtres qu'ils s'étaient donnés comme modèles.

Après la période romantique, l'attrait exercé par la perfection de l'art classique s'est fait de nouveau sentir ; les théories de « l'art pour l'art » soutenues par Th. Gautier, la précision du style poétique de Leconte de Lisle et des parnassiens marquent un retour vers le classicisme. Le symbolisme est également suivi d'une réaction : les *néo-classiques* s'efforcèrent alors de revenir à la clarté et à la discipline du classicisme ; ce mouvement a surtout été illustré par les œuvres de J. Moréas, A. Samain, P. Louÿs, H. de Régnier, A. France, Ch. Maurras. A l'époque contemporaine, où se sont éteintes les querelles autour du classicisme, on continue néanmoins à reconnaître la « tradition classique » chez tout écrivain soucieux de la mesure, du bon goût, de la pureté du style.

Le prestige du classicisme français lui a valu une grande influence dès la fin du XVIIe s. dans les pays étrangers ; mais les œuvres nées de l'imitation du classicisme français sont souvent médiocres parce qu'elles s'harmonisent mal avec les traditions propres au génie national de chaque pays : en Italie et en Espagne, la période où se manifeste l'influence du classicisme français (fin du XVIIe et XVIIIe s.) est pauvre en chefs-d'œuvre. En Angleterre, Addison, Dryden et Pope ont mieux su concilier l'esprit du classicisme français avec les caractères de leur littérature nationale ; en Allemagne, la littérature moderne commence sous le signe du classicisme avec Wieland, mais la réaction antifrançaise se manifeste rapidement avec Lessing, puis avec le mouvement du *Sturm und Drang*. Ainsi, dans les pays étrangers, la période de la littérature « classique » (au sens précis que l'on donne à ce terme dans la littérature française) n'a jamais eu le rayonnement que le classicisme a acquis dans l'histoire de la civilisation française. (→ Biblio.)

— Turf. *Courses classiques*. Le pur-sang moderne court dès sa deuxième année et a accompli en plat une carrière classique à quatre ans. Les deux ans qui débutent en mai disputent à partir de juillet des épreuves classiques de 1 200 m à 2 000 m. En outre, ils sont confrontés avec leurs aînés sur 1 400 m fin octobre. La sélection des trois ans est assurée par la réplique du Derby d'Epsom, le prix du Jockey-Club, sur 2 400 m, à Chantilly, suivi quinze jours après par le Grand Prix de Paris, couru sur 3 000 m, fin juin. Réservée aux chevaux d'âge, la plus longue course plate du monde, le prix Gladiateur, se court sur 4 800 m, à Longchamp, ainsi que la course la plus richement dotée, qui réunit un lot international, le prix de l'Arc de Triomphe, en octobre, sur 2 400 m, et le prix du Conseil municipal, de même distance. En obstacles, les trois ans affrontent à Auteuil les 3 800 m haies du Grand Prix des trois ans en novembre, et le Grand Steeple des quatre ans au mois de juillet suivant.

Pour les chevaux d'âge, les classiques sont la grande course de haies de 5 000 m et le Grand Steeple, 6 500 m, courus tous deux à Auteuil. Au trot, le Critérium des trois ans, attelé, départ pour tous à la même distance, confronte les trois ans, ainsi que le prix de Vincennes, monté. Le prix d'Amérique, attelé, est la grande épreuve internationale.

CLASSIQUEMENT adv. De façon classique. ‖ Selon les usages reçus : *Un poète méridional, classiquement chevelu* (Colette).

CLASSIS, port militaire de Ravenne, creusé par Auguste, et qui communiquait par un canal avec le Pô ; aujourd'hui ensablé, on en ignore l'emplacement exact.

CLAST(O)-, élément tiré du gr. *klastos*, brisé, et entrant dans la composition de quelques mots.

CLASTEROSPORIUM [rjɔm] n. m. Champignon imparfait, qui s'attaque aux arbres fruitiers à noyau. (Il provoque sur les feuilles la formation de perforations multiples, d'où le nom de *criblure* donné à la maladie.)

CLASTIDIUM. Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine (Italie), où Marcellus battit les Insubriens et les Gésates (222 av. J.-C.). Auj. *Casteggio*. Cette victoire permit la première conquête de la plaine du Pô et l'établissement des colonies de Plaisance et de Crémone.

CLASTIQUE adj. Anat. Démontable, en parlant des pièces d'anatomie artificielles.

— Pétrogr. Dû à des cassures. ‖ *Roche clastique*, roche formée de débris de minéraux ou d'autres roches. (Ex. : grès, sable, remplissage des cheminées diamantifères.)

CLASTOMANIE n. f. Psychiatr. Impulsion morbide à détruire.

— Encycl. La *clastomanie* s'observe au cours de certaines débilités et psychoses. Chez le sujet pervers, elle dépend étroitement de la malignité instinctive ; elle peut demeurer désintéressée, mais, lorsque l'individu est suffisamment intelligent, la préméditation des actes délictueux et le raffinement apporté à les accomplir rendent leur auteur éminemment dangereux.

CLATERNA, centre préromain de la vallée du Pô (Ozzano) ; colonisé au IIe s. av. J.-C. (amphithéâtre, pont), disparu au Moyen Age, il a laissé son nom à un torrent voisin.

CLATHRE n. m. Champignon qui, par son étrange aspect de lanterne grillagée et son odeur nauséabonde, fut un des premiers à attirer l'attention des mycologues. (Ordre des gastéromycétales.)

CLATHRUS [trys] n. m. Malacol. V. scalaire.

CLAUBAGE n. m. Min. Syn. de scheidage.

CLAUBER v. tr. (de l'allem. *klauben*, éplucher). Min. Syn. de scheider.

CLAUBERG (Johann), philosophe allemand (Solingen 1622 - Duisburg 1665). Initié, en Hollande, aux principes cartésiens, il essaya de les introduire dans les écoles, notamment à Herborn et à Duisburg. Il exposa le cartésianisme dans plusieurs écrits. Mais il ne se borna point au rôle de vulgarisateur, et, particulièrement dans *Exercitationes centum de cognitione Dei et nostri*, il modifie quelque peu la philosophie de Descartes et se rapproche du panthéisme de Spinoza.

CLAUDE (saint), évêque de Besançon au VIe s. Il figure en 517 au concile d'Epaone et en 529 au concile de Lyon. Le saint Claude qui donna son nom au monastère de Saint-Oyand, dans le Jura (puis à la ville), est un autre personnage, qui a dû mourir vers 696. — Fête le 6 juin. (→ Biblio.)

CLAUDE Ier (Tiberius Claudius Caesar Augustus Germanicus) [Lyon 10 av. J.-C. - Rome 54 apr. J.-C.], empereur romain (41-54). Fils de Drusus, il était petit-neveu d'Au-

CLAUDE Ier
Louvre

Phot. Giraudon.

guste par sa mère, Antonia la Jeune. Epileptique, sujet au bégaiement, gauche et timide, livré dès l'enfance aux affranchis, à quarante-six ans il n'était pas encore sénateur. Il se consola par l'étude, composant en grec des *Antiquités étrusques* et des *Antiquités carthaginoises*. Lorsque Chaerea eut tué Caligula (41), les prétoriens, en quête d'un empereur, trouvèrent dans le palais un prince qui se cachait en tremblant : c'était Claude ; ils le proclamèrent après qu'il leur eut promis un *donativum* de 15 000 sesterces par tête. Puis le sénat lui donna les pouvoirs impériaux. Certes, le nouvel empereur n'était pas attirant ; mais il apparut très vite que son esprit réaliste était capable de décisions originales et heureuses. Son règne commença par une réaction contre les actes de Caligula : une amnistie fut proclamée ; les procès de majesté furent interdits, et les collèges populaires dissous. Claude subit l'influence de ses femmes, en particulier de Messaline, puis d'Agrippine, et surtout celle de ses affranchis, Polybe, Narcisse, Pallas, Calliste. S'il écarta l'absolutisme et affecta de collaborer avec le sénat, il commença du moins, en attirant à lui toutes les tâches administratives essentielles, à constituer une monarchie bureaucratique centralisée. Il organisa la chancellerie en quatre bureaux (correspondance [*ab epistulis*], justice [*a libellis*], archives [*a studiis*], finances [*a rationibus*]) et le *fiscus*, ou caisse impériale, développa la pratique de l'évocation à l'empereur en matière de justice, enleva au sénat et remit au préfet de l'annone les *frumentationes* (distributions de blé), construisit des routes et des aqueducs et assécha le lac Fucin, établit dans les provinces des *procuratores* (intendants). Comme Auguste, il semble avoir voulu maintenir les barrières entre les classes ; mais, en fait, son règne fut celui des affranchis, qui accrurent les pouvoirs de l'ordre équestre. D'autre part, il fut très généreux du droit de cité en faveur des provinciaux, accordant en 48 apr. J.-C. à des notables de la Gaule chevelue le droit de siéger au sénat (Table claudienne). Juriste et législateur appliqué, il s'efforça sur le plan religieux de restaurer les anciens cultes : il célébra les jeux séculaires et combattit les religions étrangères. Toutefois, il introduisit le culte d'Attis dans la religion de Cybèle, et se fit appeler *deus noster* par ses flatteurs. A la suite des troubles d'Alexandrie, il appela Juifs et Grecs à la tolérance, mais, en 49, chassa de Rome les Juifs et un certain nombre de chrétiens.

En politique extérieure, l'acte le plus glorieux du règne fut la conquête, en 43, de l'île de Bretagne, foyer de druidisme. Quatre légions y suffirent, et Claude vint lui-même jusqu'à Camulodunum (Colchester). Sur le Rhin, il interdit à l'armée de Germanie inférieure de faire des conquêtes au-delà du fleuve et fonda, en 50, Cologne (Colonia Claudia Ara Augusta Agrippinensis). Il renforça également la ligne frontière du Danube, construisant des forts et la via Claudia Augusta (de la Rhétie à l'Italie du Nord par le Brenner), annexant la Thrace (46) et envoyant une armée en Crimée. En Orient, il contint non sans peine les Parthes ; en Afrique, il réunit la Maurétanie à l'Empire. Il ne se contenta pas de conquérir ; il fit effort pour romaniser les provinces, où il créa de nombreuses colonies.

Il eut à se défendre contre des conjurations et y répondit par la terreur. Il aurait fait périr 35 sénateurs et 221 chevaliers. La plus illustre de ses victimes fut sa femme Messaline, qu'il fit tuer en 48. Sa seconde femme, Agrippine, l'empoisonna, après lui avoir fait adopter Néron au détriment de Britannicus.

— Iconogr. On connaît d'assez nombreuses effigies antiques sur lesquelles l'empereur est fréquemment ridiculisé par une énorme couronne de lauriers (statue colossale de la rotonde du Vatican, bustes et statues du Vatican, du Capitole, des Offices, du Louvre).

CLAUDE II le Gothique (Marcus Aurelius Claudius Augustus) [v. 214 - 270], empereur romain (268-270). Illyrien de famille illustre, il se distingua par ses talents militaires sous l'empereur Decius et défendit les Thermopyles contre les Barbares. Gouverneur d'Illyrie sous Valérien, il contint les Goths pendant dix ans. Puis il servit sous Gallien. Elu empereur en mars 268 par ses soldats, il fut confirmé par le sénat, et Aureolus, assiégé par Gallien dans Milan, lui remit ses insignes impériaux avant de mourir (juill.-août 268). Il détruisit une importante armée de Goths à Naissus (Niš), en Serbie. Il rétablit son autorité en Espagne et en Narbonnaise, mais échoua en Gaule malgré l'assassinat de Postumus (268), et, surtout, ne put rétablir la paix intérieure en Egypte, ni soumettre Zénobie. Il se préparait à combattre le danger barbare renaissant sur le Danube quand il mourut de la peste à Sirmium.

CLAUDE ou **CLAUDIUS** (Clemens) [en Espagne - † 839]. Il fut chapelain de Louis le Débonnaire, qui le nomma évêque de Turin. Il mena la lutte contre le culte des images.

CLAUDE (maître), surnommé **le Divin**, peintre verrier français (v. 1475 - Rome 1537). Invité par Bramante, il se rendit à Rome, où il exécuta, en collaboration avec Guillaume Marcillat, les vitraux du chœur de Santa Maria del Popolo, ainsi que de grandes verrières pour le Vatican, détruites lors du sac de Rome (1527).

CLAUDE d'Abbeville (Clément FOULLON, dit), capucin et historien français († Paris 1632). Il partit au Brésil en 1612 avec Razilly. Il a publié une *Histoire de la mission des PP. capucins à l'île de Maragnon* (1614).

CLAUDE (Jean), pasteur français (La Sauvetat-du-Dropt, Agenais, 1619 - La Haye 1687). Pasteur à Nîmes, à Montauban, puis à Charenton (1666), il controversa avec Bossuet, Nicole, Arnauld. Le premier expulsé en 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, il se fixa à La Haye. On a de lui : *Traité de l'Eucharistie* (1668), *les Plaintes des protestants, cruellement opprimés dans le royaume de France* (1686), et des *Sermons* (1693).

CLAUDE (Toul 1807 - Vincennes 1880), chef de la police de la Sûreté, sous le second Empire. Les *Mémoires de M. Claude* (1881-1883) semblent apocryphes.

CLAUDE (Henri), médecin français (Paris 1869 - *id.* 1945). Disciple de Bouchard et de Raymond, il fut médecin des hôpitaux en 1901, professeur de clinique des maladies mentales. Neurologue autant que psychiatre, il s'attacha à l'étude de l'influence des toxines microbiennes sur les viscères et sur le système nerveux, de la tuberculose expérimentale du foie, de l'influence des venins, et surtout mit en valeur le facteur humoral des affections nerveuses. Pour lui, toute affection mentale, fût-elle purement psychosensorielle, exige toujours une cause et un substratum organique, théorie organicienne qui oppose son auteur à la tendance psychologique.

CLAUDE (Georges), physicien et industriel français (Paris 1870 - Saint-Cloud 1960). Ancien élève de l'Ecole de physique et chimie (1886), il fut d'abord chef de laboratoire dans une usine d'électricité, puis ingénieur dans diverses sociétés industrielles. Technicien de premier ordre, doué d'une infatigable activité, il est l'auteur d'un grand nombre de travaux, dont les conséquences pratiques se sont révélées considérables. En 1897, il montre qu'en dissolvant l'acétylène dans l'acétone on peut le transporter sans danger, et ce procédé est aussitôt adopté par l'industrie. En 1902, il met au point un procédé industriel de liquéfaction de l'air, par détente avec travail extérieur ; il se sert de l'air liquide pour préparer l'oxygène et l'azote. En 1910, il indique le parti que l'on peut tirer, pour l'éclairage, des tubes luminescents au néon. En 1913, il réalise, avec d'Arsonval, les explosifs à l'air liquide et au noir de fumée. Il découvre la multiplication du pouvoir absorbant du charbon poreux aux basses températures, propriété exploitée pour l'obtention des vides poussés. En 1917, il invente un procédé de synthèse de l'ammoniac utilisant une pression de l'ordre du millier d'atmosphères. Dès 1926, il se préoccupe de la recherche de nouvelles sources d'énergie ; il se livre à des essais sur l'utilisation de la différence de température régnant entre les eaux marines profondes et les couches superficielles. En 1924, il avait été élu membre de l'Académie des sciences, mais il a été exclu de cette compagnie en 1944, en raison de son attitude germanophile.

CLAUDE (André), industriel et physicien français (Alger 1909 - Paris 1955). Après de brillantes études à l'Ecole de physique et chimie industrielles, il devint le secrétaire particulier de son cousin le savant Georges Claude, qui l'associa à ses travaux et recherches sur l'ammoniac synthétique par hyperpression, puis à ses études sur l'énergie thermique des mers. G. Claude lui confia ensuite le développement de la branche éclairage de son entreprise, alors axée surtout sur les tubes à haute tension au néon. André Claude fut à la fois un savant et un réalisateur, participant à la création de produits luminescents destinés aux lampes fluorescentes, puis aux lampes à vapeur de mercure à lumière corrigée, et de lampes à décharge dans le xénon et le krypton.

CLAUDE DE FRANCE (Romorantin 1499 - Blois 1524), fille aînée du roi Louis XII et d'Anne de Bretagne. D'abord promise à l'archiduc Charles (le futur Charles Quint), elle épousa, en 1514, son cousin germain, François, duc d'Angoulême, le futur François Ier. Douce et pieuse, légèrement boiteuse, elle n'eut aucune influence sur l'esprit de son époux ni sur son entourage. Elle s'occupa d'administrer son duché de Bretagne et son comté de Blois. Héritière du Milanais, elle fit cession de ses droits à son mari en 1515.

CLAUDE LA COLOMBIERE (bienheureux P.), jésuite français (Saint-Symphorien-d'Ozon, Dauphiné, 1641 - Paray-le-Monial, 1682). Supérieur de la maison de Paray-le-Monial (1675-1676), il devint le directeur de sainte Marguerite-Marie Alacoque. Aumônier de la duchesse d'York (1676-1679), emprisonné, expulsé, il mourut tuberculeux. Il a puissamment contribué à répandre la dévotion au Sacré-Cœur en vulgarisant les révélations faites à Marguerite-Marie Alacoque. Béatifié en 1929. — Fête le 15 février.

Claude Gueux, œuvre de Victor Hugo (1834). Récit transposé d'un événement authentique et plaidoyer en faveur des déshérités que la misère conduit au crime.

CLAUDEL (Camille), sculpteur français (Fère-en-Tardenois, Aisne, 1856 - Paris 1920). Sœur de Paul Claudel, elle travailla avec Rodin, dont elle fit le buste (1888, musée Rodin). Autres œuvres : *le Jeune Romain* (1885, musée d'Avignon), *Buste de jeune fille* (1887, musée de Lille), *la Vague, la Valse*, plusieurs bustes de son frère (musées de Toulon et de Tourcoing).

CLAUDEL (Paul), écrivain et diplomate français (Villeneuve-sur-Fère, Aisne, 1868 - Paris 1955). Il était le fils d'un conservateur des hypothèques. Sa famille s'étant établie à Paris (1881), il est, au lycée Louis-le-Grand, l'élève du philosophe Burdeau. Son premier essai dramatique, *l'Endormie*, date de 1883. En 1886, il lit les *Illuminations* et *Une saison en enfer*, de Rimbaud, et reçoit alors un choc poétique dont les effets se prolongeront jusqu'à la fin de sa vie. Le 25 décembre 1886, assistant aux vêpres à Notre-Dame, Paul Claudel, qui avait perdu la foi peu après sa première communion (1880), se convertit ; mais il ne reviendra à la pratique des sacrements que le 25 décembre 1890, après une lutte âpre et longue. Pendant cette période douloureuse, il écrit *Une mort prématurée* (1888), drame dont il ne subsiste qu'une seule scène, et la première version de *Tête d'or* (1889). L'année suivante, il est reçu premier au concours des Affaires étrangères, et il opte pour les consulats. De 1890 à 1893, il fréquente les mardis de Mallarmé, dont il subit fortement l'influence. De cette époque datent les premières versions de *la Ville* et de *la Jeune Fille Violaine*.

Son premier poste diplomatique le mène à New York en qualité de consul suppléant (1893) ; il gérera ensuite le consulat de Boston ; c'est là qu'il compose *l'Echange*. Revenu en France (1894), il repart en 1895 pour la Chine ; son séjour à Fou-tcheou et à Hank'eou dure cinq ans (1895-1900). Il y écrit la plupart des poèmes qui constituent *Connaissance de l'Est*, les secondes versions de *la Ville* et de *la Jeune Fille Violaine*, ainsi que *le Repos du Septième jour*. Il commence la traduction de *l'Orestie* d'Eschyle. Au cours d'un nouveau séjour en France (1900-1901), il se retire à l'abbaye bénédictine de Ligugé, où il songe à se faire moine. Mais ce projet ne peut avoir de suite, et il repart pour la Chine (1901) ; c'est alors que se place le grand amour interdit qui dominera

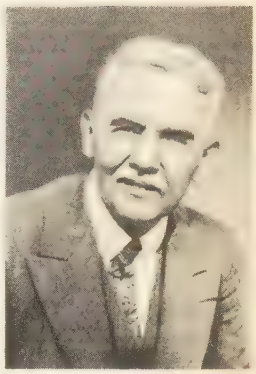

Georges CLAUDE

CLAUDE DE FRANCE
musée de Versailles

Paul CLAUDEL

Phot. W. W., Giraudon, Agip.

Paul CLAUDEL
une scène
du « Soulier de satin »
avec Marie Bell
et Jean Chevrier
à la Comédie-Française
(1949)

désormais toute sa vie poétique et dramatique : *Partage* de midi* (écrit en 1905) est le premier témoignage de cette tragique épreuve. Lors de son retour en France, il se marie (15 mars 1905) avec Reine Sainte-Marie-Perrin, fille de l'architecte de Fourvières, puis repart pour la Chine; les grandes œuvres lyriques qu'il compose alors (*Cinq Grandes Odes, Corona benignitatis Anni Dei*) illustrent les théories de l'*Art poétique* qu'il avait élaboré en 1903-1904. A partir de 1909, ses fonctions diplomatiques vont le retenir en Europe pour de longues années : il est successivement consul à Prague, à Francfort-sur-le-Main, et consul général à Hambourg (1909-1914). C'est à Prague qu'il écrit *l'Otage** (représenté pour la première fois le 5 juin 1914 au théâtre de l'Œuvre) et *l'Annonce* faite à Marie* (représentée le 23 décembre 1912). A cette même période appartiennent *la Cantate à trois voix* (1911), la première version de *Protée* (1913) et *le Pain dur*, commencé à Hambourg en 1914 et terminé à Bordeaux en 1915.

Pendant la Première Guerre mondiale, Claudel, après avoir été chargé d'une mission économique à Rome, où il écrit *le Père humilié* et achève la traduction de *l'Orestie* (1915-1916), est nommé ministre de France à Copenhague (1917). C'est au cours de sa longue ambassade à Tōkyō (1921-1927) qu'il écrit son œuvre la plus considérable, *le Soulier* de satin*. Nommé ambassadeur à Washington (1927-1933), il y compose *le Livre de Christophe Colomb*, mais surtout il commence d'y interroger la Bible, ce qu'il ne cessera de faire jusqu'à la fin de sa vie. Il termine sa carrière diplomatique comme ambassadeur à Bruxelles (1933-1935). Jusqu'à sa mort, son existence se partagera entre Paris et son château de Brangues, dans l'Isère. Candidat à l'Académie française en 1935, il se voit préférer Claude Farrère; il ne sera élu qu'en 1946. Mais, dans l'intervalle, le 27 novembre 1943, *le Soulier de satin* avait été joué à la Comédie-Française avec la musique d'A. Honegger et la mise en scène de J.-L. Barrault; ce fut un succès triomphal.

Vers la fin de sa vie, Claudel a été enfin reconnu comme le plus grand des poètes français vivants. Il a su adapter à l'expression d'un sentiment cosmique qui s'accorde strictement avec le dogme catholique l'instrument poétique qu'avaient forgé Baudelaire, Rimbaud et Mallarmé. Il n'a pas moins renouvelé la langue que le rythme même; son œuvre de prosateur ne le cède pas, en importance et en qualité, à son œuvre poétique. (→ Biblio.)

CLAUDEL (Henri), général français (Saulxures 1871 - Nice 1956). Sorti de Saint-Cyr en 1893 dans l'infanterie de marine, il sert d'abord en Afrique-Occidentale. Après son passage à l'Ecole de guerre (1902-1904), il part en 1908 pour la Mauritanie, puis pour le Maroc, où il ouvre la voie à la pénétration française en pays zaïan (1912). Chef d'état-major du groupe d'armées de l'Est en 1915, puis aide-major général de Joffre en 1916, il termine la campagne à la tête du 2e corps d'armée colonial. Commandant de l'armée française d'Orient en 1919-1920, il succède à Mangin comme inspecteur général des troupes coloniales (1925-1936).

château de Brangues
propriété de Paul CLAUDEL

CLAUDÉTITE n. f. Minér. Variété rhombique d'arsénolite, de formule As_2O_3.

CLAUDIA (Antonia), fille de l'empereur Claude et de Plautia Urgulanilla. Elle épousa d'abord Cn. Pompeius Magnus, que Messaline fit mettre à mort, puis Faustus, à qui Néron fit subir le même sort pour épouser Claudia. Celle-ci paya de sa vie son refus.

CLAUDIA, fille de Néron et de Poppée. Elle mourut à quatre mois. Son père la mit au rang des déesses et lui dédia un temple.

CLAUDIA (GENS), famille patricienne de l'ancienne Rome. Ce nom se trouve aussi chez les plébéiens :

1° *Famille patricienne.* Le Sabin ATTA CLAUSUS REGILLENSIS, étant venu se fixer à Rome après l'expulsion des rois, prit le nom d'**Appius Claudius,** et fut consul. Il eut pour petit-fils le fameux décemvir qui transmit à ses descendants le surnom de *Crassus*. Les empereurs Tibère, Claude, Caligula descendaient d'*Appius Claudius Nero,* fils de Caecus. Avec Caligula s'éteignit cette famille.

2° *Famille plébéienne.* La branche la plus célèbre est celle de Marcellus, qui fut le premier de ses membres accédant au consulat (423); elle s'éteignit avec le jeune Marcellus, neveu et gendre d'Auguste.

Claudia (LEX), loi proposée vers 218 av. J.-C. pour limiter à trois cents amphores le tonnage des bateaux possédés par les sénateurs. — Loi rendue sous Claude et supprimant, pour les femmes, la tutelle agnatique.

CLAUDIA QUINTA, vestale romaine, qui descendait d'Appius Claudius et dont la tradition rapporte la vie. On condamnait ses mœurs; elle répondit par un prodige : l'an 217 av. J.-C., Hannibal ravageait l'Italie; la sibylle de Cumes conseilla aux Romains de faire venir de Pessinonte la Pierre noire, emblème de Cybèle; le vaisseau qui l'apportait s'échoua sur les bords du Tibre, et les augures déclarèrent qu'une fille chaste pourrait seule le mouvoir; Claudia, ayant dénoué sa ceinture, le remorqua sans peine.

CLAUDICANT, E adj. (du lat. *claudicare,* boiter). Qui boite : *Il entrait dans le cabinet de son pas claudicant* (Tharaud).

CLAUDICATION n. f. (du lat. *claudicare,* boiter). Pathol. Action de boiter. ‖ Désigne également certaines altérations fonctionnelles de la marche.

— ENCYCL. Pathol. La *claudication* peut être due à plusieurs causes : cal vicieux, raccourcissement congénital ou acquis d'un membre, luxation congénitale de la hanche, etc.

La *claudication intermittente* est caractérisée par le fait qu'elle survient après quelques instants de marche; elle relève de causes variables, soit médullaires (paraplégie), soit vasculaires (artérite).

CLAUDIEN, ENNE adj. Qui a rapport à l'empereur Claude. ‖ *Papier claudien,* sorte de papier très blanc et très fin, que l'on commença à fabriquer en Egypte sous le règne de Claude. ‖ *Eau claudienne,* eau qu'amenait à Rome un aqueduc terminé sous l'empereur Claude. ‖ *Lettres claudiennes,* lettres ajoutées par Claude à l'ancien alphabet latin, au nombre de trois, pour désigner le *v* consonne, le *bs* ou *ps,* et un son intermédiaire entre *i* et *u*. (Cette réforme ne lui survécut pas.) ‖ *Sénatus-consulte claudien,* sénatus-consulte rendu sous Claude en 52 apr. J.-C., et aux termes duquel la femme libre qui entretenait des relations avec l'esclave d'autrui, malgré la défense du maître, devenait esclave de celui-ci. ‖ *Table claudienne,* discours tenu par l'empereur Claude Ier au sénat et dans lequel il préconisait l'accès aux honneurs pour les notables de la Gaule chevelue. (Elle a été découverte à Lyon en 1528.)

CLAUDIEN, en lat. **Claudius Claudianus,** poète latin (Alexandrie, Egypte, v. 370 apr. J.-C. - Rome v. 404). Il fut le poète officiel d'Honorius et de Stilicon. Païen obstiné, on a pu dire de lui qu'il est le dernier poète national de la vieille Rome. Une partie de ses poésies, purement littéraire : épigrammes, épopées mythologiques (*Enlèvement de Proserpine* [*De raptu Proserpinae*], imité d'Ovide), est en général froide et artificielle. Claudien se montre bien supérieur dans les poésies de caractère politique : il excelle dans le panégyrique et dans l'invective. Il attaque les ministres de l'Empire d'Orient, Rufin, Eutrope; loue, au contraire, ses protecteurs et son « héros », Stilicon, champion de Rome à ses yeux, bien que barbare. Le sentiment national qui l'anime, ainsi que sa perfection formelle élèvent cette poésie d'actualité jusqu'à une grandeur épique (*De bello Gothico, De consulatu Stilichonis*).

CLAUDIEN MAMERT. V. MAMERTUS CLAUDIANUS.

CLAUDIN (Anatole), libraire et écrivain français (Orléans 1833 - Charenton 1906). Il a particulièrement étudié l'histoire de l'imprimerie dans ses *Antiquités typographiques de la France* (1880-1897), son *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle* (1900-1904), et ses études sur les *Origines de l'imprimerie, dans quelques villes ou régions françaises.*

Claudine (les), romans de Colette (1900-1903). Comportant quatre volumes : *Claudine à l'école, Claudine à Paris, Claudine en ménage* et *Claudine s'en va,* cette série fut d'abord publiée sous le nom de Willy. Plus tard, Colette affirma ses droits entiers sur ces quatre récits. Mêlant la fiction à l'autobiographie, Colette y raconte les expériences d'une jeune fille éveillée, de son mariage, de ses déceptions. De nombreux personnages sont croqués dans ces romans, écrits avec beaucoup de sensibilité et non sans humour. Par la suite, Colette évoqua encore le personnage de ses débuts dans *la Maison de Claudine* (1922).

CLAUDIQUER v. intr. (lat. *claudicare*). LANGUE LITTÉR. Boiter : *Ravagé par le rhumatisme, il claudiquait, se traînait sur une canne* (Huysmans).

CLAUDIUS (Appius), consul romain, décemvir en 451 av. J.-C. Prorogé seul en cette qualité, il fit publier par ses nouveaux collègues deux tables de lois iniques. Comme on ne pouvait le destituer légalement, le peuple se révolta à la suite des violences de Claudius contre Virginia, la fille du plébéien Virginius. Celui-ci poignarda Virginia pour sauver son honneur, et souleva le peuple. Les décemvirs durent se démettre, et Appius fut tué (446 av. J.-C.). Cet épisode de l'histoire romaine reste d'une authenticité douteuse.

CLAUDIUS (Appius), patricien romain (IVe-IIIe s. av. J.-C.). Il a parcouru une brillante carrière politique : trois fois tribun militaire, questeur, deux fois édile curule, trois fois préteur, interroi, deux fois consul (307 et 296), dictateur et censeur. Il n'est pas un homme de guerre, mais un grand politique, un remarquable administrateur, et, dans le domaine intellectuel, un esprit très cultivé, très en avance sur son temps et son milieu. Au point de vue politique, c'est un patricien intransigeant, ennemi de la noblesse patricio-plébéienne, au pouvoir depuis cinquante ans. La grande idée d'Appius Claudius fut d'unir contre elle les patriciens intransigeants et les plébéiens prolétaires. Et les circonstances extérieures allaient lui fournir l'occasion de réaliser son programme. Les attaques contre Rome des coalitions italiennes exigeaient d'elle des sacrifices en hommes et en argent : il fallait donc donner à ceux qui s'étaient enrichis dans le commerce et l'industrie des droits politiques qui entraîneraient des devoirs patriotiques. C'est pourquoi, au cours de sa censure (312), il tint compte, pour déterminer le cens, de la fortune mobilière et non plus seulement foncière; il inscrivit au sénat des hommes nouveaux, dont certains étaient fils d'affranchis, et il répartit les affranchis romains dans les tribus rustiques. Désormais, donc, grâce à lui, la fortune mobilière opposera ses intérêts à ceux des paysans et des propriétaires fonciers. La politique d'Appius Claudius portait ainsi un coup terrible à la noblesse gouvernementale. Toutefois, celle-ci se défendit avec une rare vigueur, et Appius Claudius redevint contre elle le chef de l'opposition patricienne intransigeante; mais sa tentative reçut le coup mortel pendant la censure de 304, et

Phot. Bernand, Combier.

le conflit se termina par la victoire définitive de la noblesse patricio-plébéienne. Il attacha son nom à la construction de la *via Appia* (312-310) et du plus ancien aqueduc, dont les ruines existent encore. Il était devenu aveugle à la fin de sa vie, ce qui lui valut le surnom de CAECUS.

CLAUDIUS (Appius), frère du précédent. Consul en 264 av. J.-C., au début de la première guerre punique, il mit dans Messine une garnison, qu'il dut ensuite dégager d'un siège entrepris par Hiéron de Syracuse et les Carthaginois. Il assiégea ensuite vainement Syracuse, et dut se retirer après avoir tenté de négocier avec Hiéron.

CLAUDIUS (Matthias), poète populaire allemand (Reinfeld, Holstein, 1740 - Hambourg 1815). Il passa presque toute sa vie à Wandsbek et publia, sous le titre de *Wandsbecker Bote*, un journal très répandu, qui lui valut à lui-même le surnom de MESSAGER DE WANDSBECK, sous lequel il publia ses œuvres complètes en 1775-1812. Ami de Klopstock, il se donna la mission de faire comprendre au peuple la haute poésie et composa lui-même des poèmes populaires qui eurent grand succès, tels que *le Chant du matin du paysan* et *le Chant du soir du paysan*, dans lesquels il oppose le charme de la nature à l'atmosphère irrespirable des grandes cités.

CLAUDIUS MAMERTINUS, comte des largesses sacrées de Julien (361) qui le nomma consul en 362, préfet du Trésor, puis préfet d'Illyrie. Il fut destitué par Valentinien pour malversation. On a de lui un *Panégyrique* de Julien.

CLAUDIUS MARCELLUS (Marcus), général romain (v. 268-208 av. J.-C.). Il fut cinq fois consul (222, 215, 214, 210, 208). Son premier consulat fut signalé par des succès contre les Gaulois (222), qui occupaient encore une partie de l'Italie, et il soumit la Gaule cisalpine. Préteur, il fut envoyé en Sicile. Après le désastre de Cannes (216), on le rappela pour commander les débris des légions. Il tint Hannibal en échec. Puis, chargé de la guerre contre les Siciliens, alliés des Carthaginois, il mit le siège devant Syracuse, défendue par Archimède. Celui-ci périt lors de la prise de cette ville, et Marcellus lui fit de splendides funérailles (212). Il dirigea ensuite les opérations contre Hannibal, subit un échec à Canossa, mais força son ennemi à se retirer dans le Brutium. Accusé devant le peuple, il rappela ses services, et le peuple le nomma consul pour la cinquième fois. Il périt dans une embuscade.

CLAUDIUS MARCELLUS (Marcus), fils du précédent. Consul en 196 av. J.-C., il vainquit les Insubres en Italie du Nord.

CLAUDIUS MARCELLUS (Marcus), fils du précédent. Consul en 166, en 155 et en 152 av. J.-C., il eut, à l'égard des Celtibères, une attitude modérée, qui fut critiquée au sénat par les partisans des Scipions (152-151 av. J.-C.). Il fonda une colonie romaine à Cordoue.

CLAUDIUS MARCELLUS (Marcus), consul en 51 av. J.-C. († 45 av. J.-C.). Ennemi de César, il suivit le parti de Pompée, et, après la mort de celui-ci, se retira à Mytilène. Cicéron et ses amis obtinrent du dictateur le rappel de Marcellus, et, en remerciement, Cicéron prononça au sénat le magnifique éloge de la clémence de César, intitulé *Pro Marcello*. Marcellus quitta Mytilène, mais, à l'escale du Pirée, fut poignardé par un de ses compagnons, P. Magius Cilo.

CLAUDIUS MARCELLUS (Caius), frère du précédent, consul en 49 av. J.-C. Il suivit le parti de Pompée contre César.

CLAUDIUS MARCELLUS (Caius), cousin du précédent, consul en 50. Il s'opposa à César, qu'il accusa de tyrannie, mais se soumit après la victoire du dictateur.

CLAUDIUS MARCELLUS (Marcus), neveu d'Auguste et son héritier désigné († 23 av. J.-C.). Il avait épousé, en 25, la fille de celui-ci, Julie, et, après avoir obtenu l'édilité curule, mourut à l'âge de dix-huit ans, laissant d'unanimes regrets, dont Virgile s'est fait l'écho (*Enéide*, VI, 882) : Anchise montre à Enée descendu aux Enfers les futurs héros de sa race, et parmi eux le jeune Marcellus. Ces vers touchants se terminent par l'apostrophe fameuse :

Heu! miserande puer! Si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris...

(« Hélas! malheureux enfant, si tu peux vaincre un jour les destinées cruelles, tu seras Marcellus. »)

CLAUDIUS NERO (Caius), général romain. Il fut lieutenant de Marcellus (216 av. J.-C.), préteur en Espagne, consul avec son ennemi Livius Salinator, en 207. Les consuls se réconcilièrent pour le bien de l'Etat. Nero opérait dans le Midi, quand Hasdrubal vint au secours de son frère Hannibal. Il joignit l'armée de Livius et tous deux défirent Hasdrubal au Métaure. Il fit jeter dans le camp d'Hannibal la tête de son frère. Il fut censeur en 204.

CLAUDIUS NERO (Tiberius), premier époux de Livie et père de Tibère. Il commanda la flotte de César qui vainquit les escadres égyptiennes (47 av. J.-C.), suivit Brutus après le meurtre du dictateur, puis se réconcilia avec Octavien. Il répudia sa femme, dont le neveu de César était épris. En épousant Livie, Octavien adopta Tibère, fils de celle-ci, ainsi que Drusus, dont elle était enceinte.

CLAUDIUS PULCHER (Publius), fils d'Appius Claudius (censeur en 312), consul l'an 249 av. J.-C. Battu sur mer à Drepanum (Trapani) par les Carthaginois, il fut accusé d'impiété. Avant le combat, les poulets sacrés refusant de manger : « Qu'ils boivent! », dit-il, et il les fit jeter à la mer. Le sénat le rappela et lui ordonna de désigner un dictateur. Par mépris, il nomma un de ses affranchis, et fut condamné pour ce fait.

CLAUDIUS PULCHER (Appius), fils du précédent. Tribun militaire en 216 av. J.-C., il participa à la bataille de Cannes, fut préteur en 215 et consul en 212. A ce dernier titre, il combattit contre Hannibal et entreprit le siège de Capoue.

CLAUDIUS PULCHER (Appius), petit-fils du précédent, consul en 143 av. J.-C. Il combattit en Italie du Nord contre les Salasses. Beau-père de Tiberius Gracchus, il fut, en 133, l'un des triumvirs chargés de l'application de la loi agraire.

CLAUDIUS PULCHER (Appius), petit-fils du précédent, consul en 54 av. J.-C. Proconsul en Cilicie en 53, il fut poursuivi comme concussionnaire. La protection de Pompée le sauva. Il exerça la censure, en 50, avec une excessive sévérité. Il était bon orateur, jurisconsulte, lettré et amateur d'art.

CLAUDIUS QUADRIGARIUS (Quintus), un des plus anciens annalistes romains. Il vivait au temps de Sulla, et son œuvre fut une des sources de Tite-Live.

CLAUS (Karl), zoologiste allemand (Kassel 1835 - Vienne 1899). Professeur de zoologie et d'anatomie comparée à Würzburg, puis à Göttingen et à Vienne, il a étudié spécialement les animaux invertébrés. On lui doit surtout un important *Traité de zoologie*, traduit en français par G. Moquin-Tandon (1877), et la publication des *Comptes Rendus de l'Institut de zoologie de l'université de Vienne et de la station zoologique de Trieste*. Il fut un sérieux défenseur du darwinisme.

CLAUS (Emile), peintre belge (Vive-Saint-Eloi [Sint-Eloois-Vijve] 1849 - Astene, près de Deinze, 1924). Il travailla sous l'influence des impressionnistes et de Bastien Lepage. Il est représenté dans la plupart des musées de son pays.

CLAUS WISSE, poète strasbourgeois, qui, avec Philippe Colin, autre Strasbourgeois, composa, de 1331 à 1336, un poème de plus de trente-six mille vers, pour compléter le *Parzival* de Wolfram von Eschenbach. Les deux collaborateurs se contentèrent de traduire les continuateurs français de Chrétien de Troyes.

CLAUSE n. f. (lat. médiév. *clausa*, pour *clausula*). Dr. Disposition d'un acte juridique : *Je le relis* [ce contrat] *pour la dixième fois, dans la crainte d'y découvrir, entre ses quinze lignes brèves, le piège caché, la clause louche* (Colette). || *Clause à ordre*, clause dont l'effet est de permettre la transmission d'un droit de créance par endos (elle contient nécessairement les mots « *à ordre* »). || *Clause attributive de juridiction*, clause par laquelle les co-contractants décident que les litiges éventuels relatifs à l'exécution du contrat seront de la compétence exclusive d'un tribunal donné. || *Clause comminatoire*, clause d'un acte juridique selon laquelle perdrait ses droits ou avantages la partie qui omettrait d'exécuter une certaine obligation ou passerait outre à une certaine défense. || *Clause compromissoire*, clause par laquelle les co-contractants s'engagent à faire trancher par des arbitres désignés à l'avance les contestations éventuelles relatives à l'exécution du contrat. (En France, la clause compromissoire n'est autorisée qu'en matière commerciale.) || *Clause de séparation des dettes*, clause d'un contrat de mariage précisant que les époux conserveront la charge personnelle de leurs dettes présentes ou à venir. || *Clause de style*, clause qu'il est d'usage d'introduire dans tous les actes de nature identique. || *Clause léonine*, clause d'un contrat dont l'exécution procurerait à l'une des parties un avantage exorbitant au détriment des autres co-contractants. || *Clause or*, clause d'un contrat qui oblige le débiteur à s'acquitter en monnaie d'or ou à réévaluer sa dette en fonction du cours de l'or ou des devises fortes. (Une telle clause est prohibée en droit français, sauf en ce qui concerne les paiements internationaux.) [V. ÉCHELLE *mobile*.] || *Clause pénale*, clause d'un contrat précisant le montant des dommages et intérêts qui seront dus en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution des obligations souscrites; clause d'une donation-partage ou d'un testament stipulant que sera évincé de la succession (dans les limites éventuelles de sa réserve) tout héritier qui demanderait la nullité d'une disposition quelconque de l'acte. || *Clause résolutoire*, clause prévoyant la résolution automatique de l'acte dans lequel elle figure, si l'une des parties ne remplit pas ses engagements ou si, indépendamment de la volonté des parties, survient tel ou tel événement. (→ Biblio.)

— Diplom. *Clauses finales*, série de formules diverses que l'on trouve à la fin des actes, au Moyen Age, et qui ont pour objet de garantir l'observation de l'acte juridique exprimé dans le texte et d'annoncer l'exécution des formalités requises pour sa réalisation.

— ENCYCL. Diplom. Le nombre des *clauses finales* varie beaucoup selon les documents. Voici les principales : *clauses injonctives*, destinées à ordonner l'exécution de l'acte; *clauses prohibitives*, interdisant tout acte contraire à ladite exécution; *clauses dérogatives*, commandant l'obéissance nonobstant toute ordonnance ou disposition passée ou à venir pouvant y faire obstacle; *clauses réservatives*, réservant le droit de l'auteur ou des tiers, sorte de clause de non-préjudice; *clauses de garantie* ou *obligatives*, par lesquelles les contractants offrent des garanties matérielles, obligeant leur personne, leurs biens et ceux de leurs héritiers; *clauses renonciatives* ou *de renonciation*, formules extrêmement nombreuses, destinées à éviter les oppositions et les retards apportés à l'exécution de l'acte, écartant ainsi les mesures légales, les privilèges, les déclarations de nullité pour vice de forme et les procédés dilatoires si répandus au Moyen Age (on renonçait aussi, en général, à tout secours du droit et de la coutume, à tout esprit de chicane et parfois même au droit de recours aux tribunaux); *clauses comminatoires et pénales*, menaçant d'un châtiment ou d'une peine spirituelle ou temporelle quiconque contreviendrait à l'exécution de l'acte.

CLAUSE (Jean-Pierre) [Dieuze 1757 - Strasbourg 1827]. Cuisinier du maréchal de Contades, il imagina le « pâté à la Contades » (pâté de foie gras en croûte). En 1784, il s'établit à Strasbourg et se fit une renommée par ses fameux pâtés. Mais c'est seulement en 1792 qu'un autre pâtissier, Nicolas François Doyen (Paris 1760 - Strasbourg 1846), eut l'idée d'ajouter au pâté de foie gras des truffes du Périgord, et de fabriquer les pâtés dits « de Strasbourg ». A vrai dire, on trouve une recette de pâté de foie gras aux truffes dans un ouvrage intitulé *le Cuisinier gascon*, paru à Amsterdam en 1747.

CLAUSEL ou **CLAUZEL** (Bertrand, comte), maréchal de France (Mirepoix, Languedoc, 1772 - Secourrieu, Haute-Garonne, 1842). Volontaire en 1791, général en 1802, il se distingua notamment au Portugal, puis en

Allemagne (1809-1813). Exilé en 1815, il revint en France en 1820, reprit du service en 1830 et fut nommé gouverneur de l'Algérie, puis maréchal de France (1831). A la tête de l'armée d'Afrique en 1835, il fut rappelé à la suite de son échec devant Constantine (1836).

CLAUSEL DE COUSSERGUES (Jean-Claude), homme politique français (Coussergues, Aveyron, 1759 - *id.* 1846). Il fit les campagnes de l'armée de Condé, puis entra au Corps législatif en 1807. Il se signala, dès 1814, par ses opinions ultra-royalistes et fut député en 1815. Après la révolution de 1830, il vécut dans l'obscurité.

CLAUSEL DE MONTALS (Claude Hippolyte), prélat français, frère du précédent (Coussergues 1769 - Chartres 1857). Originaire du Rouergue, il fait ses études à Saint-Sulpice, qu'il doit quitter en 1789. Professeur à l'Ecole centrale de l'Aveyron (1796), il démissionne, reprend ses études religieuses et est ordonné prêtre. Il exerce à Amiens (1805), dont il devient l'inspecteur d'Académie (1809). Evêque de Chartres (1824), il se révèle brutal à l'égard de son clergé, partisan ardent des ultras et du gallicanisme, polémiquant avec Lamennais, défendant la liberté de l'enseignement et trouvant insuffisante la loi Falloux. Après un ultime débat avec Mgr Sibour, il doit démissionner (1853).

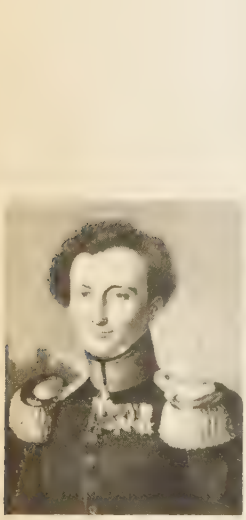

Karl von CLAUSEWITZ
Bibliothèque nationale

Clausen (LIGNE), frontière germano-danoise approuvée lors du plébiscite de 1920 et qui reçut le nom de l'homme politique et historien danois auquel son pays fit appel lors des conférences de la paix à Paris, en 1919, pour la dessiner.

CLAUSEWITZ (Karl VON), général et théoricien militaire prussien (Burg, près de Magdeburg, 1780 - Breslau 1831). Fils d'un officier de Frédéric II, il se bat à Fleurus et est promu officier en 1796. Appelé en 1801 à l'Ecole de guerre de Berlin, il s'y lie d'amitié avec Scharnhorst, qui exerce une grande influence sur sa formation militaire et politique. Fait prisonnier à Iéna, il est interné en France, puis, libéré, est appelé par Scharnhorst, avec Boyen et Gneisenau, à la Commission de réorganisation de l'armée. Pour pouvoir mieux lutter contre la France, il passe en 1809 dans l'armée autrichienne, puis, après l'alliance de Napoléon avec Vienne, s'engage en 1811 au service du tsar. C'est en tant que plénipotentiaire du commandement russe qu'il négocie avec York, commandant le corps prussien de la Grande Armée, la célèbre convention de Tauroggen* (1812). En 1813, encore sous l'uniforme russe, il sert à l'état-major de Blücher, puis devient chef d'état-major de la légion allemande qui se bat dans l'armée du tsar. En 1814, Clausewitz rentre comme colonel dans l'armée prussienne et se bat à Wavre, en 1815, comme chef d'état-major du 3e corps. En 1818, promu général, il prend la direction de l'Ecole de guerre générale de Berlin, qu'il conserve jusqu'à sa mort.

Penseur militaire et politique de grande classe, il y développe un enseignement fondé sur l'étude des campagnes frédériciennes et napoléoniennes, et qui aborde les problèmes les plus profonds posés par la stratégie, la conduite et l'essence même de la guerre. Sa pensée se retrouve dans ses nombreuses lettres, ainsi que dans son ouvrage *De la guerre* (*Vom Kriege*), publié par sa femme après sa mort. Cette œuvre, inachevée, se présente comme une longue méditation philosophique sur les diverses formes de la guerre et du combat, par lesquelles il vise à éveiller chez ses contemporains et ses élèves le goût de la réflexion et le sens du jugement qui font les chefs. Si les passages de son livre relatifs à la tactique ne présentent qu'un intérêt historique, il n'en est pas de même de sa conception de la guerre, dont il souligne à la fois le caractère intrinsèquement violent (« Le but de la guerre est l'anéantissement de l'adversaire... il ne peut y avoir de limites à l'emploi de la violence ») et la variété des formes, qui ne fait que refléter sa subordination totale à la politique, dont elle ne constitue qu'un moyen d'action particulier (« La guerre est la continuation de la politique avec l'emploi d'autres moyens »). Ainsi, Clausewitz, rompant définitivement avec les techniciens de cabinet du XVIIIe s., demeure-t-il le véritable créateur de la conception totale et unitaire de la guerre : « La guerre est un tout organique dont les divers éléments sont inséparables et où toutes les actions isolées doivent concourir au même but et être dirigées par une même pensée... qui ne peut être que la politique. » Il ne peut donc plus s'agir d'une direction militaire de la guerre, mais d'une direction politique, à laquelle le commandement est étroitement subordonné et associé. Cette poussée vers la guerre d'anéantissement, aussi bien que cette étroite imbrication du commandement militaire et de la direction politique ont constitué jusqu'à nos jours le fondement de la pensée militaire allemande, tant dans ses formes excessives pangermaniques et nazies (Schlieffen, Bernhardi, Ludendorff, Keitel, etc.) que dans son aspect prudent et calculateur (Moltke, Seeckt). Si la pensée militaire de Clausewitz ne fut que tardivement répandue en France (la première traduction française date de 1887), elle exerça, comme toute la philosophie allemande contemporaine, une influence déterminante sur la conception de la guerre des théoriciens du marxisme. Engels et Marx sont conquis par le pragmatisme dynamique de sa pensée, par l'absence totale de « moralisme bourgeois » de ses conceptions et par la forme hégélienne de son langage; Lénine, surtout, le considère comme le plus remarquable philosophe de la guerre. Il fait de son œuvre une analyse systématique, et quand, vers 1920-1930, se cherche autour de Chapochnikov la nouvelle doctrine militaire soviétique, c'est à Clausewitz qu'il se réfère (comme le fera plus tard Mao Tsö-tong) pour asseoir les fondements de la stratégie et de la guerre révolutionnaires. Cette actualité de Clausewitz explique le nombre et l'importance des études qui lui ont été consacrées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. (Une nouvelle traduction française en a été publiée en 1955.)

CLAUSILIA n. f. Mollusque gastropode très grêle, muni de quatre tentacules, enfermé dans une coquille fusiforme allongée, vivant dans la mousse, les troncs d'arbres, les fentes de rochers. (Le genre, riche de plus de 700 espèces dans le monde entier, fait partie de la sous-classe des pulmonés et sert de type à la famille des *clausiliidés*.)

CLAUSILIUM [ljɔm] n. m. Pièce spatuliforme, entière ou échancrée, insérée par un pédicule grêle sur la columelle de la coquille, jouant le rôle d'opercule, chez les mollusques du genre *clausilia*.

CLAUSIUS (Rudolf Emanuel), physicien allemand (Köslin, Poméranie, 1822 - Bonn 1888). Il fut d'abord professeur de physique à l'Ecole d'artillerie de Berlin, puis à l'Ecole polytechnique de Zurich (1855). Plus tard, il professa à Würzburg (1867) et à Bonn (1869). Il a consacré sa première activité à la théorie mathématique de l'élasticité. Puis il orienta ses recherches vers la thermodynamique, donnant en 1850 un nouvel énoncé du deuxième principe et introduisant la notion d'*entropie*. Il utilisa en 1852 le dégagement de chaleur produit par les courants électriques pour mesurer l'équivalent mécanique de la calorie. Il s'occupa aussi de développer la théorie cinétique des gaz (1857), après avoir été l'un de ses créateurs. Il a notamment publié : *Über die bewegende Kraft der Wärme* (1850), *Abhandlungen über die mechanische Wärmetheorie* (1864), *Die Potentialfunktion und das Potential* (1885).

CLAUSIUS n. m. (de *Clausius* n. pr.). Nom donné à l'unité C. G. S. d'entropie, qui vaut une calorie par degré K.

CLAUSOIR n. m. Dernière pièce d'une assise ou d'une voûte. (On écrit aussi CLOSOIR.)

CLAUSSEN (Sophus), poète danois (Langeland 1865 - Gentofte, Copenhague, 1931). D'origine aisée, il put se consacrer entièrement à son art et collabora avec assiduité à la revue *la Tour*, de Jørgensen. Admirateur de Mallarmé, de Baudelaire, de Heine et de Shelley, il est le plus purement symboliste et le plus hermétique des poètes danois. Il débute en 1887 avec *Enfants de la nature* et deux nouvelles érotiques. Il chante la femme, la beauté et l'amour, aussi bien que l'héroïsme et tout ce qui donne à la vie un caractère exaltant. On peut, parmi ses recueils, citer : *Flûtes de saule* (1899), *Diableries* (1904), *Poèmes danois* (1912), *Fables* (1917), *Heroica* (1925), *Gerbes de blé* (1930).

CLAUSTHALITE n. f. Minér. Séléniure naturel de plomb (PbSe).

CLAUSTHAL-ZELLERFELD, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), dans le Harz; 14 900 hab. Ecole des mines. Centre touristique au milieu des forêts. — Aux environs, mines de cuivre, de plomb, d'argent, de zinc; autrefois très riches, elles sont maintenant presque épuisées.

CLAUSTRAL, E, AUX adj. (du lat. *claustrum*, cloître). Qui appartient, qui a rapport au cloître : *Discipline claustrale.* ‖ *Bâtiments claustraux* (ou, substantiv., *claustraux*), bâtiments dépendant d'un cloître, en y comprenant le cloître lui-même.
— Hist. ecclés. *Offices claustraux*, offices intérieurs (dans le cloître) des anciennes abbayes. (C'étaient, notamment, ceux de chambrier, d'aumônier, d'infirmier, de cellérier et de sacristain.) [V. PRIEUR.] ‖ *Bénéfices claustraux*, bénéfices attachés aux offices claustraux.

CLAUSTRATION n. f. Action d'enfermer quelqu'un dans un cloître : *Les claustrations ont fait leur temps* (Hugo). ‖ *Par extens.* Séjour prolongé dans un lieu : *Je profiterai des loisirs que me vaut cette claustration forcée pour* [...] *raconter comment je fus amené à m'occuper de Gertrude* (Gide).

CLAUSTRE ou **CLOSTRE** n. m. (du lat. *claustrum*, clôture). Demi-cylindre creux en poterie, employé par superposition et par chevauchement pour garnir les balustrades.

CLAUSTRER v. tr. (proprem. *enfermer dans un cloître*). Clore, fermer : *Tel fut le monde auquel j'accédais en mai 1915, sortant de cet autre monde confus et frénétique, claustré et démesuré — le monde de mon âme* (H. de Montherlant).
— ***Se claustrer*** v. pr. S'enfermer : *Je me claustre dans mon jardin* (Goncourt).

CLAUSTROPHOBIE n. f. (lat. *claustra*, endroit fermé, et gr. *phobos*, peur). Psychiatr. Crainte morbide des espaces fermés. (Relativement fréquente, la claustrophobie est moins souvent dirigée contre l'ensemble des lieux fermés que contre certains d'entre eux [wagons, voitures, cabinets, etc.].)

CLAUSTRUM [klostrɔm] n. m. (mot lat.). Fenêtre en pierre ajourée, d'un emploi fréquent dans les édifices du Moyen Age. ‖ Pl. *des* CLAUSTRA.
— ***Claustra*** n. m. pl. Paroi ajourée en béton ou en terre cuite, employée dans l'architecture moderne pour éclairer des locaux utilitaires : séchoirs, escaliers, etc.

CLAUSULE n. f. (lat. *clausula*; de *claudere*, fermer). Dernier membre d'une strophe, d'une période oratoire.
— ENCYCL. Métriq. anc. On entend par *clausules* métriques, rythmiques ou mixtes certains agencements de syllabes que beaucoup de prosateurs grecs et latins employaient à la fin des phrases ou même des membres de phrase. Les clausules sont *métriques* si elles sont fondées sur la quantité, *rythmiques* si elles sont fondées sur l'accent, *mixtes* si elles sont fondées en partie sur la quantité et en partie sur l'accent. Le grec et le latin, à l'époque classique, étant dépourvus d'accent d'intensité, les clausules rythmiques et mixtes n'apparurent que tardivement.

CLAUSUS ou **CLAUDIUS** (Atta), roi sabin qui dirigea un mouvement d'émigration vers Rome, à la fin du VIe s. av. J.-C. (v. 504), et dégagea la ville de la domination étrusque. Il fut, selon Virgile, la tige de la famille des Claudius.

CLAVA-, élément tiré du lat. *clava*, massue, et entrant dans la composition de quelques mots.

CLAVAGE n. m. Technol. Action de mettre en place la clef d'une voûte. ‖ Etat de ce qui est clavé.

CLAVAGELLE n. f. Mollusque bivalve qui perfore les roches calcaires, le test des coquilles, les coraux. (Il habite la mer Méditerranée, les mers d'Australie et l'océan Pacifique. Type de la famille des *clavagellidés*.)

CLAVAGELLIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques bivalves, comprenant les genres *clavagelle* et *brechite*. (Tous les clavagellidés sont marins; leur coquille, bivalve, se compose d'un tube calcaire terminé en avant par

une calotte, qui peut être percée comme la pomme d'un arrosoir.)

CLAVAIN n. m. (du lat. *clavus,* clou). Collet garni d'écailles de fer ou d'acier, porté depuis l'époque carolingienne jusqu'au XIIIe s. (On en fit également de mailles cousues sur toile ou sur peau.)

CLAVAIRE n. f. (du lat. *clava,* massue). Champignon basidiomycète, caractérisé par ses fructifications, qui ont généralement la forme d'arbuscules rameux, d'où le nom de *chou-fleur* qui lui est communément donné. (Les clavaires sont comestibles ; la *clavaire élégante* cause cependant de légères indigestions.)

CLAVAIRE n. m. (du lat. *clavis,* clef). Nom donné, surtout dans le Midi et en Dauphiné (XIIIe-XVIe s.), à des receveurs particuliers, qui avaient généralement la garde des archives. ‖ Autref., à Paris, gardien des titres de la Chambre des comptes.

CLAVALIER n. m. V. XANTHOXYLUM.

CLAVATELLA n. f. Hydraire gymnoblastique vivant en colonies, fixé sur un corps étranger sous-marin. (Sur un réseau de tubes de communication s'élèvent des polypes à tentacules terminés par un bouton de cellules urticantes. La reproduction se fait par l'intermédiaire de méduses à tentacules peu nombreux et courts, qui leur servent à ramper, d'où leur nom de méduses *ambulantes,* ou méduses *marcheuses* [qui ne nagent pas], à l'inverse des autres méduses. On les rencontre sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée.)

CLAVATULE ou **CLAVATULA** n. f. Mollusque gastropode à coquille fusiforme, dont on connaît une trentaine d'espèces, habitant, pour la plupart, les côtes occidentales d'Afrique. (Famille des conidés, de la sous-classe des prosobranches.)

Clavaux (Les), écart de la comm. de Livet-et-Gavet (Isère, arrond. de Grenoble), sur la Romanche. Centrale hydro-électrique du type « fil de l'eau ». Industrie de l'aluminium.

CLAVE n. m. (du lat. *clavus,* clou, raie). Raie de couleur tissée dans une étoffe.
— Encycl. Associé aux mots *angustus* et *latus,* le mot *clave* désigne deux raies pourpres verticales de la tunique romaine ; l'un à droite et l'autre à gauche, l'*angusticlave* ne différait du *laticlave,* réservé aux personnes de rang sénatorial, puis aux jeunes nobles, que par une moindre largeur.

Clavé (Antoni), peintre espagnol (Barcelone 1913). Il fut dessinateur dans les journaux, exécuta des affiches de cinéma, puis vint se fixer à Paris (1939). Ses peintures ont été comparées à celles de Soutine pour la matière, à celles de Rouault pour la richesse sombre des couleurs et l'intensité poétique de l'expression. Il est représenté au musée national d'Art moderne, a illustré de lithographies en noir et en couleurs : *Carmen* de Mérimée (1946), *la Dame de pique* de Pouchkine (1946), *Gargantua* (1953), etc., et a exécuté des décors et des costumes pour le théâtre (*Revanche, la Maison de Bernarda* [1951], *les Noces de Figaro*), et pour le cinéma (*Hans Christian Andersen, le Deuil en 24 heures,* etc.).

CLAVEAU n. m. (lat. *clavellus,* petit clou, petit bouton). Matière purulente, qui se forme dans les boutons qu'engendre la clavelée, et que l'on emploie comme vaccin. ‖ *Par extens.* La clavelée elle-même.

CLAVEAU n. m. (bas lat. *clavellus ;* de *clavis,* clef). Archit. Pierre « appareillée », taillée en forme de coin, qui sert à fermer une plate-bande, à former le dessus d'une fenêtre, d'une porte carrée, d'une corniche, d'une voûte en arc de cercle. ‖ Voussoir formant saillie sur le plan d'une arcade, ou au milieu d'une plate-bande.
— Encycl. Archit. Un *claveau* a six faces : la face supérieure s'appelle *extrados ;* l'inférieure, *intrados ;* les faces obliques latérales s'appuyant sur les claveaux voisins sont les *lits ;* les autres faces verticales se nomment *têtes.* Les principaux types de claveaux sont : les *claveaux droits,* les *claveaux à crossettes,* les *claveaux engrenés* et les *claveaux dérobés* ou *perdus.* Les premiers sont établis en coins, et celui qui occupe le centre de la voûte est dit la *clef ;* ceux qui l'avoisinent sont les *contre-clefs ;* ceux qui reposent sur les pieds-droits sont dits *sommiers.* Les *claveaux à crossettes* ont une ligne de joints ou de lits brisés. Les *claveaux engrenés,* placés sur deux rangs, s'enchevêtrent les uns dans les autres. Les *claveaux dérobés* ont des joints extérieurs verticaux, et changent de direction dans l'intérieur du mur.

CLAVECIN n. m. (lat. médiév. *clavicymbalum,* cymbale à clavier). Instrument à cordes et à clavier, de la même famille que l'épinette, et qui a connu son apogée entre 1650 et 1750.
— Encycl. Dérivé sans doute du psaltérion et du tympanon, le *clavecin* se différencie du clavicorde en ce sens que la corde est griffée latéralement par un bec de plume faisant office de plectre, en ce sens également qu'à chaque touche correspond une corde, voire une paire de cordes, et que la forme extérieure de l'instrument affecte l'aspect d'une harpe ou d'une aile couchée. Apparenté peut-être, dès le XIVe s., au *dulce melos,* à l'échiquier, le clavecin, qui connaît en Allemagne, sous le nom de *clavicitherium,* une variété verticale, possède dès lors une étendue de plus de quatre octaves. Cité par A. de Zwolle (v. 1440), par Virdung (1511), cet instrument, au dire de Praetorius et de Mersenne (1636), peut comporter plusieurs cordes par note, accordées les unes à l'unisson, les autres à l'octave supérieure (4 pieds), suivant le dispositif adopté à l'orgue. A l'imitation de l'orgue encore, le clavecin est pourvu d'un second clavier, riche d'un jeu de quatre pieds ou de huit pieds, et pouvant s'accoupler au clavier inférieur pour augmenter la sonorité de l'instrument. Au XVIIe s., riche de quarante-cinq touches, muni sans doute d'une corde de seize pieds, le clavecin connaît une ère de gloire grâce à l'habileté de ses facteurs (les Rückers et J. Couchet, à Anvers ; à Paris, les Denis et, au XVIIIe s., les Blanchet et Taskin). Doté bientôt de cinquante-cinq touches et de perfectionnements nouveaux, il jette un dernier éclat vers 1750-1760 : le piano-forte va lui apporter une concurrence fatale. Depuis le début du XXe s., il a reconquis des lettres de noblesse, construit par les grandes firmes Gaveau, Pleyel, Neupert. (→ Biblio.)

Clavecin bien tempéré (*Wohltemperierte Klavier*), nom donné aux deux recueils de J.-S. Bach, qu'il termina, semble-t-il, l'un en 1722, l'autre en 1744, et qui groupent chacun 24 préludes et fugues disposés suivant l'ordre des demi-tons de la gamme. Ces deux recueils ne furent pas publiés du vivant de Bach. En les soumettant à ses élèves, Bach voulait développer leur virtuosité et les introduire dans le domaine de la composition. La fugue est écrite à 2, 3 ou 4 voix ; elle obéit à une organisation interne à laquelle n'est pas astreint le prélude, œuvre souvent de grande liberté.

CLAVECINISTE n. Personne qui joue du clavecin.

CLAVELADE n. f. (du lat. *clavus,* clou). Art vétér. Syn. de CLAVELÉE.

CLAVELÉ, E adj. V. CLAVELEUX, EUSE.

CLAVELÉE n. f. (du lat. *clavus,* clou). Maladie contagieuse des bêtes à laine, qui ressemble à la variole.
— Encycl. La *clavelée,* encore appelée *clavelade, claveau, clavin, rougeole, picote, variole du mouton,* etc., est une maladie contagieuse, inoculable, due à un ultravirus, caractérisée par une éruption, sur la peau et les muqueuses, de vésicules comparables à des clous. Elle est spéciale au mouton. C'est une maladie exceptionnelle en France, mais qui règne en permanence en Espagne et dans le nord de l'Afrique, où elle est d'ailleurs beaucoup moins grave. Les propriétaires d'animaux atteints de clavelée sont tenus de faire les déclarations et de prendre les mesures ordonnées par les lois sur les maladies contagieuses des animaux domestiques.

CLAVELEUX, EUSE adj. Qui a rapport, qui appartient à la clavelée : *Éruption claveleuse.* ‖ Atteint de la clavelée : *Moutons claveleux.* (En ce sens, on dit aussi CLAVELÉ, E.)

CLAVELINA n. f. (du lat. *clavus,* clou). Genre d'ascidies dont les colonies sont constituées par un petit nombre d'individus séparés les uns des autres, sans autre contact qu'un stolon en forme de racine ramifiée sur lequel ils sont implantés verticalement. (La clavelina vit dans l'Atlantique nord-européen et dans la Méditerranée.)

clavecin de Rückers

CLAVELISATEUR n. m. Personne qui inocule la clavelée.

CLAVELISATION n. f. Inoculation du virus claveleux à des moutons sains, pour leur donner une clavelée bénigne qui les préservera dans l'avenir.

CLAVELISER v. tr. Art vétér. Inoculer le virus claveleux : *Claveliser des moutons.*

CLAVELLAIRE n. f. Insecte aux antennes en massue, dont la larve vit sur les saules et projette un liquide verdâtre par des orifices latéraux quand on l'inquiète. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des tenthrédinidés.)

CLAVELLE n. f. V. ANCHORELLE.

CLAVENDIER n. m. (du lat. *clavis,* clef). Au XVIIe s., anneau brisé auquel les femmes suspendaient leurs clefs, et qu'on appelait auparavant PORTANT OU PENDANT À CLEFS. (On dit aussi CLERCELIÈRE n. f.) ‖ Religieux qui tient les clefs et fait fonction d'économe et de régisseur. (Vx.)

CLAVER v. tr. Min. Mettre en serrage un soutènement ou un remblai contre le toit. ‖ *Remblai bien clavé,* remblai bien bourré.

CLAVETAGE ou **CLAVETTAGE** n. m. Opération consistant à rendre deux pièces de machine solidaires au moyen de clavettes. ‖ L'assemblage lui-même.
— Chirurg. Procédé d'arthrodèse de l'articulation tibio-tarsienne réalisée par introduction d'un greffon osseux formant clavette entre le tibia et l'astragale.

CLAVETÉ, E adj. Muni d'une ou de plusieurs clavettes.

CLAVETER ou **CLAVETTER** v. tr. Fixer par le moyen d'une clavette.

CLAVETTAGE n. m. V. CLAVETAGE.

CLAVETTE n. f. (dimin. de *clef*). Cheville de bois ou de métal, conique ou prismatique, que l'on chasse à force dans une mortaise pratiquée dans une pièce pour l'appuyer contre une autre, ou entre deux pièces qui doivent être solidaires en translation ou en rotation. (Les clavettes métalliques se font le plus souvent en acier. Leurs dimensions sont normalisées. La clavette Woodruff est une clavette d'ajustage très économique fréquemment utilisée dans la construction des automobiles et des machines-outils. Dans certaines applications, les clavettes subissent des chocs et des trépidations. Pour éviter leur desserrage, on leur adjoint une contre-clavette de sécurité avec serrage par goupille, vis, etc.)
— Constr. Coin de fer passé dans l'œil du panneton, destiné à la fixation des panneaux de vitrail entre les barlotières.
— Rel. Pièce de métal servant à fixer les rubans sous le templet d'un cousoir.

clavaire

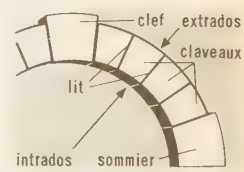

claveau

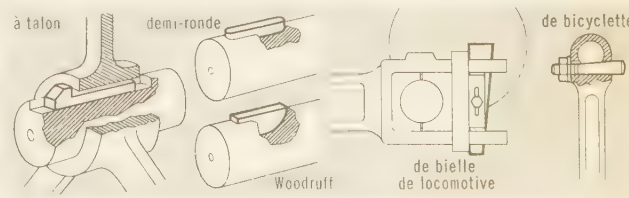

clavettes

Phot. Musée instr. de La Haye, Larousse.

CLAVETTER v. tr. V. CLAVETER.

CLAVI-, préfixe employé en anatomie pour désigner la clavicule : *L'aponévrose clavi-coraco-axillaire.*

CLAVIATURE n. f. Pétr. Jeu de raccordements et de vannes permettant diverses combinaisons de branchement de tuyauteries. (Syn. MANIFOLD.)

CLAVICEPS n. m. Genre de champignons de l'ordre des hypocréales. (*Claviceps purpurea* cause la maladie de l'ergot* du seigle.)

CLAVICORDE n. m. Instrument de musique qui doit être tenu pour l'ancêtre du pianoforte.
— ENCYCL. Le terme apparaît pour la première fois en 1404 (Cersne), mais l'instrument existait probablement sous le nom d'*échiquier* dès 1360. C'est une boîte rectangulaire posée sur une table et tendue intérieurement de cordes que frappent des lames de laiton (« tangentes ») commandées par des touches alignées en un clavier analogue à celui de l'orgue.

CLAVICORNES n. m. pl. (du lat. *clava,* massue). Sous-ordre des insectes coléoptères diversicornes, comprenant beaucoup de ceux dont les antennes sont terminées en massue. (Ils se subdivisent en nombreuses familles : *nitidulidés, cucujidés, cryptophagidés, coccinellidés,* etc.)

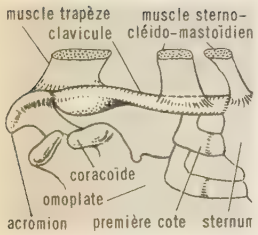

clavicule

CLAVICULAIRE adj. Anat. Relatif à la clavicule.

CLAVICULE n. f. (lat. *clavicula,* petite clef). Anat. Os long, situé à la partie antéro-supérieure du thorax, étendu de l'acromion au sternum, constituant la partie antérieure de la ceinture scapulaire. (On l'a comparée à une clé de voûte.)
— Antiq. rom. Ouvrage de défense que l'on établissait en avant de la porte d'un camp.
— Hist. *Clavicule* (Petite clef) *de Salomon,* titre d'un livre de magie attribué faussement à Salomon.
— ENCYCL. Anat. La *clavicule* est contournée en *S* italique allongé, et aplatie de haut en bas. Elle est située directement sous la peau, ce qui explique la fréquence de ses fractures par choc direct. Sa face supérieure donne insertion aux muscles sterno-cléido-mastoïdien en dedans, deltoïde et trapèze en dehors. Sa face inférieure répond à la coracoïde, à laquelle elle est unie par de puissants ligaments. Son bord antérieur donne insertion au grand pectoral. Son extrémité interne, renflée, s'articule avec le sternum. Son extrémité externe, aplatie de haut en bas, repose sur l'acromion.
— Anat. compar. La *clavicule* se trouve chez tous les mammifères dont les membres supérieurs ont des mouvements étendus (organes de préhension ou organes de vol) : primates, chiroptères, insectivores, la plupart des rongeurs. Chez quelques rongeurs et la plupart des carnivores, elle se réduit à un ligament. Chez tous les autres mammifères, elle fait absolument défaut. Bien développées chez les oiseaux voiliers, chez qui elles forment ensemble la *fourchette,* les clavicules sont, au contraire, peu développées chez les oiseaux coureurs. Les clavicules manquent chez les serpents, mais existent chez les sauriens ; elles se réunissent en avant à un os distinct du sternum, dit *épisternum* ou *interclaviculaire.*

Henry CLAY
cabinet des Estampes

CLAVIER n. m. (du lat. *clavis,* clef). Ensemble formé par la réunion des touches, primitivement appelées « clefs », destinées à produire le son sous la pression des mains ou des pieds, dans certains instruments dits « à clavier », tels l'orgue, le clavicorde, l'harmonium, le carillon, le célesta, le clavecin, le piano, la vielle, l'accordéon. || *Fig.* Ressources d'un art ou d'un artiste ; variété et étendue du talent : *Poète qui a un riche clavier.*
— Technol. Anneau ou chaîne de métal servant à tenir réunies plusieurs clefs : *Autrefois, les femmes pendaient le clavier à leur ceinture.* (V. CLAVENDIER.) || Chaîne simple ou double pour attacher les ciseaux. || Ensemble de leviers pouvant, sous l'impulsion que leur communiquent des touches manœuvrées par les doigts, basculer autour d'axes fixes pour actionner certains mécanismes qui produisent des effets voulus : *Clavier d'une machine à écrire.* || Appareil sur lequel sont groupés des leviers qui commandent la manœuvre de dispositifs ou d'organes appartenant à l'équipement d'une installation : *Les leviers d'un clavier peuvent être actionnés automatiquement par un système mécanique ou électrique.*
— ENCYCL. Mus. On admet l'existence du *clavier* dans les orgues primitifs hydrauliques les plus anciens. La touche n'est qu'une simple tirette, qui fait office de soupape. Elle sera bientôt remplacée par une sorte de bouton, puis par une baguette, qui est à l'origine de la touche moderne. Cette dernière est un levier, le plus souvent en bois de tilleul, et qui, basculant sur une pointe de métal, provoque, par l'intermédiaire d'un mécanisme plus ou moins compliqué, l'ouverture d'une soupape ou le heurt d'un marteau sur un corps sonore. Le bruit que ferait sa retombée est amorti par des rondelles de feutre appelées « mouches ». Le clavier est appliqué aux instruments à cordes dès le XIe s. Comme celui des *régales,* il se présente tout d'abord sous la forme diatonique, et ne comporte que de 9 à 12 touches. Le XIVe s. connaît le clavier chromatique de 12 touches par octave, disposées sur deux rangs. On distinguait aussi les notes non seulement par leur rang, mais par leur couleur : blanche ou noire, suivant leur correspondance avec la gamme diatonique, ou avec les demi-tons intercalés. Selon la dimension des touches, la largeur d'une octave varia de 0,144 m à 0,180 m. Au début du XVIIe s., l'étendue du clavier de clavecin n'était que de quatre octaves ; le Français Nicolas Dumont l'étendit d'une quinte « en aval », c'est-à-dire vers le grave ; puis il atteignit cinq octaves complètes, et on l'appela clavecin « à grand ravalement ». Au début du XIXe s., le piano-forte possédait déjà un clavier de six octaves ; l'étendue du clavier actuel est de sept octaves. A l'orgue, du primitif clavier de régales, on est passé à la superposition de deux, trois, quatre et cinq claviers manuels, comportant chacun 67 touches. Dès le XVe s. apparaît le clavier de pédales, fonctionnant par un système de tirasses et qui, au XVIIe s., devient indépendant des claviers manuels.

CLAVIER (Etienne), magistrat et helléniste français (Lyon 1762 - Paris 1817). En 1804, juge au tribunal criminel de la Seine, il refusa de condamner à mort le général Moreau. Il fut professeur au Collège de France et publia des traductions d'auteurs grecs. Sa fille épousa Paul-Louis Courier.

CLAVIÈRE (Etienne), financier d'origine helvétique (Genève 1735 - Paris 1793). D'abord banquier à Genève, il s'expatria à la suite de la révolution aristocratique de 1782, et alla se fixer à Paris, où il s'occupa de finance. Lié avec Mirabeau, il attaqua vivement Necker, fut élu à l'Assemblée législative, puis appelé au ministère des Finances dans le premier ministère girondin (mars-juin 1792). Réintégré après le 10-Août, il fut décrété d'accusation le 2 juin 1793 avec les Girondins, et n'échappa à la guillotine que par le suicide.

CLAVIÈRES, en ital. **Claviere,** comm. d'Italie (Piémont, prov. de Turin), au pied du col du Mont-Genèvre ; 100 hab. Centre touristique. Sports d'hiver (alt. 1 760 m).

Clavierübung, nom donné par J.-S. Bach aux quatre parties d'un ensemble de pièces ou d'exercices pour clavier (clavecin, orgue), qui sont une somme monumentale de technique, de science musicale et de poésie. La première partie groupe les six *partite* écrites de 1726 à 1731. La deuxième comprend le *Concert écrit dans le style italien* et l'ouverture à la française (*Septième Partita*). La troisième partie (1739) réunit les vingt et un chorals du dogme pour orgue, encadrés par le triple prélude et fugue en *mi* bémol, et quatre duettos. La quatrième partie est consacrée à l'*Aria* et aux *30 Variations Goldberg.*

CLAVIGER (mot lat. ; de *clavis,* clef, et *gero,* je porte). Surnom de Janus, dieu des Portes. || Surnom de l'Amour, gardien de la chambre de Vénus.

CLAVIGER (mot lat. ; de *clava,* massue, et *gero,* je porte). Epithète désignant Hercule, porteur d'une massue.

clavigère

CLAVIGÈRE n. m. (du lat. *clava,* massue, et suff. *-gère*). Petit insecte roussâtre ou jaune, à corps trapu, à élytres très courts.
— ENCYCL. Les *clavigères,* qui sont aveugles et ont les pièces buccales atrophiées, vivent avec les fourmis du genre *lasius,* et en reçoivent les mêmes soins que les pucerons. Les fourmis les nourrissent en leur dégorgeant dans la bouche un liquide sucré, mais elles lèchent la substance qui humecte certaines touffes de poils de la face dorsale du corps de leurs hôtes. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *clavigéridés.*

Clavigo, drame de Gœthe. V. CLAVIJO Y FAJARDO.

CLAVIJERO (Francisco), historien mexicain (Veracruz 1731 - Bologne 1787). Après la suppression de la Compagnie de Jésus, dont il faisait partie (1767), il se retira en Italie, où il écrivit une *Histoire ancienne du Mexique* (1780-1781, 4 vol.) et une *Histoire de la Californie* (1789).

CLAVIJO. V. GONZÁLEZ CLAVIJO (Ruy).

CLAVIJO DEL CASTILLO (Bernardo), compositeur espagnol (1545 - Madrid 1626). Organiste de la chapelle royale de Palerme en 1588, il publia cette année-là, à Rome, un livre de motets de 4 à 8 voix. Il fut, à Madrid, organiste et maître de la chapelle royale.

CLAVIJO Y FAJARDO (José), écrivain et naturaliste espagnol (Puerto Arrecife, Lanzarote, Canaries, 1730 - Madrid 1806). Beaumarchais, dont il avait refusé d'épouser la sœur après l'avoir demandée en mariage, a flétri sa conduite indélicate dans sa pièce *Eugénie* et dans ses célèbres *Mémoires,* qui ont inspiré à Gœthe *Clavigo* (1774), drame plein de vie et de sensibilité.

CLAVIMANE adj. (lat. *clava,* massue, et *manus,* main). Anthropol. Qui a la main renflée, grosse et courte.

CLAVIN n. m. (du lat. *clavus,* clou). Autre nom de la clavelée.

CLAVISTE n. Ouvrier ou ouvrière qui compose en utilisant le clavier d'une machine.

CLAVIUS (le P. Christoph KLAU, latinisé en **Christophorus**), jésuite et mathématicien allemand (Bamberg 1537 - Rome 1612). Le pape Grégoire XIII l'employa à la réforme du calendrier, dont il précisa les principales caractéristiques. Professeur de mathématiques à Rome, il fut surnommé, avec un peu d'exagération, L'EUCLIDE DU XVIe S.

CLAVUS [vys] n. m. (mot lat. signif. *barre*). Partie des élytres, chez les insectes hétéroptères.
— ENCYCL. Le *clavus* est une pièce qui est séparée du reste de la partie coriace de l'élytre par un sillon oblique allant de l'épaule à la base interne de la partie membraneuse terminale. Le clavus borde l'écusson, ou scutellum, lorsque l'élytre est reployé.

CLAY (Henry), homme d'Etat américain (Hanover County, Virginie, 1777 - Washington 1852). D'abord membre de la législature du Kentucky, de 1804 à 1809, il fut ensuite envoyé au Sénat de Washington en 1806 et en 1809, puis à la Chambre des représentants en 1810. Lors de la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, Clay, qui avait été l'un des plus ardents partisans du conflit, négocia la paix de Gand (24 déc. 1814). Président du Congrès à plusieurs reprises, il fut le promoteur du protectionnisme et se préoccupa de doter les Etats-Unis de moyens efficaces de développement économique. Auteur du compromis du Missouri*, il devint LE GRAND PACIFICATEUR. Hostile à la démocratie jacksonienne, il fut avec J. Q. Adams et Welster l'un des principaux chefs du parti national républicain ou parti whig. Plusieurs fois candidat à la présidence des Etats-Unis, en particulier contre Jackson en 1832, il ne put jamais se faire élire, malgré sa popularité. C'était un grand orateur et un magnifique chef de parti.

CLAY (Edmund R.), philosophe et autodidacte américain, d'origine irlandaise († v. 1890). Il devint philosophe vers l'âge de cinquante ans, sans avoir appris le langage ni les doctrines philosophiques. Victime d'une dégénérescence héréditaire, il s'efforça de trouver dans sa propre vie la preuve de l'existence d'une force naturelle capable d'accomplir des prodiges au point de vue moral et intellectuel. Son principal ouvrage est *l'Alternative* (1882), traduit en français par A. Burdeau en 1886, dont le traducteur a pu dire qu'il est une tentative de reconstruction « d'une sorte de christia-

nisme libre ». L'alternative est celle dans laquelle se trouve placé tout homme qui sait qu'il peut continuer à être le jouet de forces inconscientes ou devenir une personne véritable, un agent libre. Il y a des actions volontaires, profondément distinctes des actions instinctives, et qui conduisent à la sanctification par la réforme des penchants et l'abnégation. La volition nous conduit à notre libération par la piété et la charité telles que le christianisme les a enseignées.

CLAY (Jacob), physicien hollandais (Berkhout 1882 - Amsterdam 1955). Après avoir été l'élève de Kamerlingh Onnes à l'université de Leyde, il fut nommé professeur au lycée de Delft, puis à l'université d'Amsterdam (1929). Pionnier de l'étude des rayons cosmiques, il a mis en évidence, en même temps que l'Américain Compton, une variation de leur intensité avec la latitude. Œuvre principale : *History of Law of Nature in Philosophy* (1915).

CLAY (Lucius DU BIGNON), général américain (Marietta, Georgie, États-Unis, 1897). Ancien élève de l'école militaire de West Point, il participe comme officier du génie à la construction de barrages sur la rivière Alleghany (entre 1928 et 1933) et sur la Red River (1938). Chargé d'établir un programme de défense aérienne (1940-1941), il est promu brigadier général en 1942 et devint le chef d'état-major adjoint au matériel jusqu'en 1944. Responsable dès 1945 des affaires civiles dans la zone américaine d'occupation en Allemagne aux côtés du général Eisenhower, il organise le pont aérien lors du blocus de Berlin par l'U. R. S. S. en 1948-1949, puis quitte le service. Pendant la crise de Berlin de 1961-1962, il est rappelé et à nouveau envoyé en Allemagne comme représentant personnel du président Kennedy.

CLAYA ou **CLAYAT** n. m. Min. Rognon dur de carbonate de fer, que l'on trouve dans certaines veines de charbon, ou dans les schistes avoisinant le charbon.

CLAYER [klɛje] n. m. Claie épaisse, utilisée jadis par l'artillerie hippomobile pour le franchissement des bourbiers.

CLAYÈRE [klɛjɛr] n. f. Parc à huîtres, fermé par des claies.

CLAYE-SOUILLY, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), sur le canal de l'Ourcq, à l'O. de Meaux; 3 220 hab. (2 233 aggl.). Appareillage électrique. Fabrique de plâtre.

CLAYES-SOUS-BOIS, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), à l'O. de Versailles; 6 079 hab. Lotissements.

CLAYETTE [klɛjɛt] n. f. (du gaulois **cleta*). Emball. Syn. de CAGEOT.
— Technol. Petite claie amovible, généralement en métal inoxydable, utilisée dans les appareils ménagers. || Ensemble de bâtonnets de verre utilisés en pisciculture, qui forment un clayonnage sur lequel reposent les œufs de poissons pendant leur incubation. || Dans l'industrie des fleurs artificielles, grillage rectangulaire, encadré de bois ou de fer, où les pétales teints sont étalés pour être mis au séchoir.

CLAYETTE (La), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), dans le sud du Charolais; 2 255 hab. (2 089 aggl.) [*Clayettois*]. Château du XIVe s. Centre d'élevage hippique. Appareils de levage.

CLAYMORE n. f. (celt. *claid-heamh-mor*, grande épée). Grande épée à deux mains, en usage en Ecosse du XIVe au XVIe s. (Ce mot servait de cri de guerre aux anciens habitants de l'Ecosse.) || *Par extens.* Estramaçon avec garde en lanterne, en usage dans la cavalerie anglaise aux XVIIe et XVIIIe s.

CLAYON [klɛjɔ̃] n. m. Petite claie en paille pour faire égoutter les fromages ou pour conserver les fruits. || Panier demi-cylindrique, en osier, utilisé pour transporter les pains longs. || Petit treillis en fil de fer, dont usent les confiseurs. || Carré d'osier dont se servent les arçonneurs. || Brin de bois flexible, qui sert à la construction des clayonnages. || Treillage pour protéger les vitres.

CLAYONNAGE n. m. Trav. publ. Claie de pieux et de branchages, pour soutenir des terres, fermer un passage, etc. || Action, manière de préparer cet ouvrage.

CLAYONNER v. tr. Trav. publ. Garnir de clayonnage le talus d'un canal, d'un fossé, d'une route, etc.

CLAYTONIA [klɛ] n. f. Petite plante, de 10 à 20 cm de hauteur, dont l'inflorescence a l'air de sortir d'un cornet. (Famille des portulacacées.)

CLAZOMÈNES, en gr. **Klazomenai.** Géogr. anc. Ville d'Ionie, sur la côte sud du golfe Hermaïque, sur la mer Egée. Fondée lors de l'invasion dorienne par des colons de Cléonai et de Phlionte, elle fit partie de la Confédération ionienne. Elle participa activement aux deux phases de la colonisation, en fondant Abdère, vers 654 av. J.-C., et Phanagoréia sur le Pont-Euxin, puis en contribuant à la fondation de Cardia et de Tanaïs. Avec Milet et Ephèse, Clazomènes fut l'une des premières villes ioniennes à émettre sa propre monnaie. En se spécialisant dans la poterie grise au style orientalisant, elle accrut son commerce, qui s'étendit jusqu'en Egypte, où elle participa à la fondation de l'*Hellenion* de Naucratis. Sa richesse, vers la fin du VIIe s. et au début du VIe s., est attestée par de nombreux sarcophages en terre cuite ornés de magnifiques peintures.

CLÉ. V. CLEF.

Clé du Caveau (La), recueil d'airs anciens, élégiaques, héroïques, bachiques, bouffons ou burlesques, formant le répertoire de la Société du Caveau, fondée en 1733 par Piron, Crébillon fils, Collé, qui se réunissait dans un cabaret portant ce nom, près du carrefour de « Bussy ». En 1847, un éditeur nommé P. Capelle classa et publia, sous le titre *la Clé du Caveau*, par ordre de timbres, ces airs que l'usage et le goût avaient consacrés. Augmentée, au cours de sept éditions successives, de nombreux airs favoris, cette « somme » continue de rendre de grands services aux auteurs, acteurs, revuistes et amateurs du vaudeville et de la chanson.

Clé des chansonniers, recueil imprimé par J. B. C. Ballard en 1717, avec le sous-titre *Recueil des vaudevilles depuis cent ans et plus*, contenant un choix de chansons anecdotiques ou à boire, d'airs tirés de ballets, à une seule voix, dont beaucoup servaient de timbres.

CLÉANDRE, en gr. **Kleandros,** un des généraux d'Alexandre le Grand († 325 av. J.-C.). Il tua Parménion sur l'ordre de ce prince, et fut lui-même exécuté pour ses brigandages.

CLÉANDRIDAS ou **KLEANDRIDAS,** général spartiate (Ve s. av. J.-C.). Il fut chargé par les éphores d'accompagner le jeune roi Pleistoanax, qui envahissait l'Attique en 446. Périclès les vainquit tous deux. Condamné à mort à la suite de cette défaite, Cléandridas partit pour l'Italie avec la colonie athénienne qui fonda Thourioi (444) et combattit Tarente. Il fut le père de Gylippos.

CLÉANOR ou **KLEANÔR,** un des chefs de la retraite des Dix Mille.

CLÉANTHE, en gr. **Kleanthês,** peintre grec (époque archaïque). D'origine corinthienne, il passe pour avoir inventé le dessin au trait. Il a peint pour le sanctuaire d'Artémis Alpheionia, en Elide, une *Prise de Troie*.

CLÉANTHE, en gr. **Kleanthês,** philosophe grec (Assos, Troade, v. 331 av. J.-C. - † v. 232). Il fut d'abord athlète, puis vint à Athènes, et s'attacha au philosophe Zénon de Cittium, fondateur de l'école stoïcienne. Pour pouvoir s'adonner à la philosophie, il dut employer ses nuits à puiser de l'eau ou à tourner une meule. Il succéda à Zénon dans la direction de l'école et apporta quelques modifications à la doctrine de son maître. De ses assez nombreux ouvrages, il ne nous est parvenu que de rares fragments, entre autres celui d'un *Hymne à Zeus*, remarquable par l'élévation de la pensée.

CLEARANCE [kli] n. f. (mot angl. signif. *débarras*). Physiol. Coefficient d'épuration rénale, exprimé par le nombre de centimètres cubes de plasma sanguin que le rein peut totalement débarrasser d'un corps donné en une minute : *La clearance de l'urée*.
— ENCYCL. C'est depuis les travaux de Van Slyke, en 1921, que le terme de *clearance* est employé pour désigner un coefficient d'épuration rénale pouvant être mesuré rapidement, et par suite applicable à l'étude isolée de chaque rein par cathétérismes des uretères. La clearance de l'urée est la plus couramment employée, mais on détermine aussi facilement celles de tous les corps qui peuvent passer du plasma dans les urines : chlorures, acide hippurique, certains glucides, etc. Il en résulte la possibilité de connaître le fonctionnement du rein, et même d'apprécier la valeur fonctionnelle de ses différents éléments histologiques, certains corps étant plus spécialement éliminés par le glomérule, d'autres l'étant par le tube contourné. Pratiquement, l'étude des clearances s'est substituée à la mesure de la constante d'Ambard, de réalisation plus complexe, et qui ne concernait que l'urée et les corps voisins.

CLEARING [kliriŋ] n. m. (mot angl. signif. *compensation*). *Accord de clearing*, convention bilatérale conclue en vue du règlement, sans transfert d'or ou de devises, des dettes existant entre deux pays où il existe un contrôle des changes rigide, ou entre un tel pays et un autre pays à change libre ou pratiquant un contrôle des changes souple. (→ Biblio.)

CLEARING-HOUSE n. m. (mot angl.). Chambre* de compensation, dans les pays anglo-saxons. || Pl. *des* CLEARING-HOUSES.

CLÉARQUE de Rhegion, en gr. **Klearkhos,** sculpteur grec (Reggio de Calabre VIe s. av. J.-C.). Il est l'auteur d'une statue de *Zeus*, en bronze, que Pausanias vit à Sparte dans le temple d'Athéna Chalcioecos. Il fut sans doute le maître de Pythagoras de Rhegion.

CLÉARQUE, en gr. **Klearkhos,** général spartiate (2e moitié du Ve s. av. J.-C.). Envoyé en 409, avec le titre d'harmoste, pour organiser la défense de Byzance révoltée contre Athènes, il soutint un long siège, mais la population affamée ouvrit les portes de la ville aux assiégeants. Il redevint harmoste de Byzance en 403, après la disgrâce de Lysandre, avec mission de surveiller les Thraces. Mais il établit un gouvernement tyrannique et Sparte dut le révoquer. A cette date, il avait déjà partie liée avec le prétendant perse, Cyrus le Jeune, et, à la tête de ses mercenaires péloponnésiens, l'accompagna dans son expédition contre Artaxerxès II. A Counaxa, ses vigoureuses attaques laissent les Grecs maîtres du champ de bataille. Obligé à la retraite par la mort de Cyrus, il prend le commandement des Grecs (les Dix Mille), mais bientôt le satrape Tissapherne s'empare de lui traîtreusement et il est mis à mort (401).

CLÉARQUE, en gr. **Klearkhos** († Héraclée du Pont 352 av. J.-C.), tyran d'Héraclée du Pont (364-352 av. J.-C.). Il prit le pouvoir à la demande du conseil de la cité, qui résistait aux revendications populaires et à la menace perse. Il sut se concilier Artaxerxès, soutint la politique athénienne et étendit le long de la côte pontique le territoire dominé par Héraclée. Ancien disciple de Platon et d'Isocrate, il fut le premier Grec qui ait fondé une bibliothèque. Il exila un grand nombre de citoyens et fut tué par un groupe de conjurés qui avait à sa tête l'un de ses parents, Chiôn.

CLÉARQUE de Soles, en gr. **Klearkhos,** philosophe péripatéticien (IIIe s. av. J.-C.). Des nombreux ouvrages qu'il composa ou compila (entre autres, un traité sur la flatterie), il ne nous est parvenu que des fragments dépareillés.

CLÉARQUE et **OXATHRÈS,** en gr. **Klearkhos** et **Oxathrês,** tyrans d'Héraclée du Pont (306-288 av. J.-C.), petits-fils du précédent. Ils eurent pour tutrice leur mère Amastris, qui épousa en secondes noces Lysimaque, roi de Thrace. Au retour d'une expédition, ils la firent mettre à mort. Lysimaque fit exécuter les deux frères. La cité d'Héraclée perdit alors sa liberté, et devint une principauté autonome dans le cadre du royaume de Thrace.

CLEARWATER ou **EAU-CLAIRE,** lac du Canada (Québec), qui se déverse dans la baie d'Hudson; 1 238 km². — Riv. de l'Alberta, affl. de la Saskatchewan du Nord (r. dr.), dans le parc national de Banff; 140 km. — Riv. de la Saskatchewan et de l'Alberta, affl. de l'Athabaska (r. dr.); 180 km.

CLEAVELANDITE [kli] n. f. Minér. Variété d'albite.

CLÉBARD n. m. *Pop.* Chien.

croix cléchée

clef (charp. et menuis.)

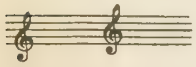

Clefs de *sol* : 1re et 2e ligne.

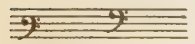

Clefs de *fa* : 3e et 4e ligne.

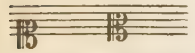

Clefs d'*ut* : 1re, 2e 3e et 4e ligne.

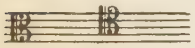

clefs (musique)

CLEBS, CLEPS ou **CLEB** n. m. (ar. *kalb*, au pl. *kilāb*). Arg. Chien : *On aurait dit un cleb échappé de la fourrière* (Rosny).
— Arg. mil. Caporal. (Syn. CABOT.)

CLEBURNE (Patrick Ronayne), général sudiste américain (Queenstown, Irlande, 1828 - Franklin 1864). Avocat à Helena (Arkansas), il s'engagea dans l'armée confédérée lorsque éclata la guerre de Sécession et, un an après, fut promu général. Il se distingua à Shiloh (1862), à Richmond et à Perryville, où il fut blessé. Couvrant la retraite après l'échec de Chattanooga, il repoussa Sherman à Missionary Ridge et périt à la tête de ses troupes.

CLÉCHÉ, E adj. (de *clef*). Hérald. Se dit de tout meuble ou pièce, et en particulier de la croix, quand ses extrémités sont en forme de clef antique.

CLÉCY, comm. du Calvados (arrond. de Caen), dans le Bocage normand, près de l'Orne ; 1 275 hab. Effilochage du coton. Centre d'excursions pour la région accidentée de la *Suisse normande*.

CLÉDAT (Léon), linguiste français (Le Change, près de Périgueux, 1851 - Lyon 1930). Auteur de divers ouvrages sur la langue et la littérature du Moyen Age, d'un *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1912). Fondateur (1887) de la *Revue des patois*, devenue ensuite *Revue de philologie française*, il y avait adopté une orthographe simplifiée.

CLÉDEN-CAP-SIZUN, comm. du Finistère (arrond. de Quimper), en Cornouaille, près de la côte sud de la baie de Douarnenez ; 2 082 hab. (302 aggl.). Belle église du XVIe s.

CLÉDEN-POHER, comm. du Finistère (arrond. de Châteaulin), dans le bassin de Châteaulin, au S.-O. de Carhaix ; 1 125 hab. (149 aggl.). Eglise de la fin du XVe s. ; retables sculptés. Calvaire du XVIe s.

CLÉDER, comm. du Finistère (arrond. de Morlaix), dans le Léon, à l'E. de Plouescat ; 4 590 hab. (1 343 aggl.) [*Cléderois*]. Eglise du XVIIe s. Cultures maraîchères. — Aux environs, château de Tronjoli, de la Renaissance.

CLÉDONISME n. m. (gr. *klêdonismos* ; de *klêdôn*, bruit). Divination tirée de paroles ou de bruits regardés comme des présages. (Le terme, employé dans la Bible des Septante, s'applique à l'interprétation des mots « *Mané, Thécel, Pharès* » par Daniel, devant Balthazar.

CLEEF ou **CLEVE** (Joas VAN). V. VAN CLEVE.

CLEETHORPES, v. de Grande-Bretagne (Lincolnshire), sur la mer du Nord, au S.-E. de Grimsby ; 29 600 hab. Station balnéaire.

CLEF [kle] ou **CLÉ** n. f. (lat. *clavis*). [Le *f* ne se prononce jamais.] Pièce métallique plate ou comportant une tige pleine ou creuse, qui porte, à une extrémité, le panneton ou des encoches en tenant lieu pour actionner le pène de la serrure, et, à l'autre extrémité, un anneau ou une tête pour permettre la manœuvre : *La clef d'une porte.* || *Sous clef*, en un lieu fermé avec une clef ; *Tenir des papiers sous clef* ; en prison : *Mettre des voleurs sous clef.* || *Fermer à clef*, fermer à l'aide d'une clef. || *Fausse clef*, clef dont on se sert pour ouvrir des serrures dont on n'a pas la véritable clef. || *Clefs d'une ville*, clefs qui servaient à ouvrir et à fermer les portes d'une ville. (Elles sont, le plus souvent, le symbole qui représente la possession de la ville, la faculté d'en disposer.) || *Par extens.* Position, point stratégique qui commande l'accès à : *Gibraltar est la clef de la Méditerranée.* || — *Fig.* Moyen d'accéder à : *A Paris, le succès est tout ; c'est la clef du pouvoir* (Balzac). *Il croit avoir les clefs du Paradis.* || Convention qu'il faut connaître pour comprendre la portée d'un texte ou d'un ouvrage, ou pour découvrir l'identité des personnages qu'il met en scène : *Ecrire un roman à clef. Les clefs des « Caractères » de La Bruyère.* || Moyen de résoudre : *J'ai pensé souvent à cette énigme* [...], *j'en eus la clef il y a huit ans* (Renan). || Point capital d'une affaire. || *Clef d'or*, l'argent considéré comme moyen de corruption : *La clef d'or ouvre toutes les portes.*

— LOC. DIV. *Mettre la clef sous la porte*, déménager furtivement. || *Clef des champs*, faculté ou action de sortir librement : *Donner la clef des champs à des écoliers. Prendre la clef des champs.*

— REM. On dit : *La clef est à la porte, sur la porte, après la porte* (cette dernière locution est condamnée par quelques puristes).

— Archit. *Clef de voûte*, pierre ou claveau qui occupe la partie centrale d'une voûte en arc de cercle, d'une plate-bande, etc. || Dans les édifices gothiques, rosace placée à la croisée de voûtes. (V. part. *encycl.*)

— Charp. et Menuis. Coin en bois de petites dimensions, servant à réunir et à serrer les moises. || Petite cheville en bois dur de section rectangulaire, que l'on emploie pour assurer le serrage de certains assemblages. || *Clef de scie* ou *garrot*, petite lame de bois dur servant à tendre par torsion la corde d'une scie.

— Ch. de f. *Clef de Berne*, clef à tiges carrées, mâle et femelle, dont l'utilisation a été prescrite par la conférence de Berne du 10 mai 1886, et qui sert à la manœuvre de différents accessoires des voitures à voyageurs (serrures, couchettes, chauffage, etc.). || *Clef de manœuvre d'un combinateur*, manette dont la manœuvre permet d'actionner tout ou partie des appareils d'un itinéraire de voie dans une cabine d'aiguillage pourvue d'un combinateur.

— Constr. *Clef de barrage*, clef composée d'une tige à évidement carré et d'une traverse mobile : *La clef de barrage est utilisée pour les bouches d'incendie, les plaques de regard d'égout.* || *Clef bénarde*, clef à tige pleine, pouvant ouvrir des deux côtés de la serrure, comportant par conséquent un panneton de forme symétrique. || *Clef forée*, clef dont la tige est creuse pour lui permettre de s'engager sur la broche : *La clef forée ne peut ouvrir que du côté canon.* || *Clef de groupe* (ou *passe partiel*), clef capable d'ouvrir un groupe déterminé de serrures parmi tout un ensemble de serrures ouvertes toutes par la même clef maîtresse et chacune par une clef individuelle différente d'une serrure ou d'un jeu de serrures à l'autre : *Une même serrure peut être ouverte par plusieurs clefs de groupe ouvrant des groupes différents.* || *Clef individuelle*, clef capable d'ouvrir une seule serrure ou un jeu de serrures identiques. || *Clef maîtresse* (ou *passe général*), clef capable d'ouvrir tout un ensemble de serrures, ouvertes en outre au moins par une clef individuelle, différente d'une serrure ou d'un jeu de serrures à l'autre. || *Clef de tuyau de poêle*, disque placé à l'intérieur du tuyau d'un poêle et qui sert à régler le tirage par le moyen d'une poignée extérieure.

— Cordonn. *Clef de forme*, petit coin de bois pour élargir la forme d'une chaussure. || *Clef d'embauchoir*, partie centrale de la tige des embauchoirs de bottine ou de botte.

— Dr. pén. *Fausses clefs*, selon le Code pénal, « tous crochets, rossignols, passe-partout, clefs imitées, contrefaites, altérées ou qui n'ont pas été destinées par le propriétaire, locataire, aubergiste ou logeur aux serrures, cadenas ou autres fermetures quelconques auxquelles le coupable les aura employées ». (L'usage de fausses clefs constitue, dans certains cas, une circonstance aggravante du vol qu'il a servi à perpétrer. La contrefaçon ou altération de clefs est punie comme délit spécial, avec aggravation de peine au cas où le coupable est un serrurier de profession.)

— Fauconn. Chacun des ongles de derrière, chez un oiseau de proie.

— Hérald. Meuble très fréquent en héraldique. (La position du panneton doit être indiquée. Les clefs de saint Pierre sont croisées derrière l'écu pontifical.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 179 et 192.]

— Hist. *Clef de chambellan*, marque distinctive de la dignité de chambellan. || *Gentilshommes à la clef d'or*, nom donné, à la cour impériale et dans les cours princières germaniques, aux chambellans admis à pénétrer dans la chambre du prince, à cause de la clef d'or qu'ils portaient à leur ceinture.

— Jeux. *Jeu de clefs* ou *d'esse*, v. ESSE.

— Liturg. *Clef des fêtes mobiles*, tableau qui permet de connaître les dates des fêtes mobiles. (V. part. *encycl.*)

— Mar. Tige de fer carrée destinée à tenir le mât de hune à son poste. || *Double clef, demi-clef*, nœuds employés pour attacher les hameçons aux empiles, les lignes aux cannes, les cordages entre eux ou sur les manœuvres, etc., et qu'on peut défaire sans effort.

— Mécan. Nom donné à divers outils au moyen desquels on serre ou desserre des écrous ou des vis, on tend ou détend le ressort d'un mécanisme, les cordes d'un instrument de musique, etc. (V. part. *encycl.*)

— Mil. Convention (ou ensemble de conventions), orale ou écrite, nécessaire pour effectuer les opérations de chiffrement et de déchiffrement. (V. CRYPTOGRAPHIE.)

— Mus. Signe placé au commencement de la portée et qui détermine le nom des sons, ainsi que leur hauteur précise dans l'échelle musicale. (Il y a trois figures de clefs : clefs de *fa*, de *sol* et d'*ut*, dont chacune donne son nom à la note placée sur la ligne même qu'elle occupe et sert ainsi à désigner les autres sons. De nos jours, les plus employées sont les clefs de *sol* 2e ligne, de *fa* 4e ligne, d'*ut* 3e et 4e ligne. On a conservé l'usage d'écrire chaque voix d'un exercice d'harmonie ou de contrepoint dans une clef différente.) || Mécanisme qui, dans les instruments en bois ou en cuivre, sert à ouvrir ou à fermer à volonté les trous qui varient le volume de la colonne d'air.

— Prestidig. Convention ou mot servant à transmettre au sujet, sans attirer l'attention du public, une phrase, une date, un air, etc., à énoncer à haute voix.

— Technol. *Clef de cuvelage*, platine en plomb ou en cuivre plombé, recouvrant entièrement le puisard d'un cuvelage et débordant de l'arase tout autour. || *Clef de pression*, grosse vis en bois ou en métal pour presser sur le plateau supérieur d'un pressoir.

— Télécomm. *Clef d'appel, clef d'écoute*, nom de commutateurs à ressort utilisés dans les appareils standards et multiples des bureaux centraux téléphoniques.

— Théol. *Pouvoir des clefs*, droit d'absoudre et de condamner dans l'Eglise, confié par Jésus à ses apôtres. || *Clefs de saint Pierre*, pouvoir spirituel du Saint-Siège. || *Clef des trésors de l'Eglise*, pouvoir d'accorder des indulgences.

— ***Clefs*** n. f. pl. Cirq. Attitudes et réactions des bêtes, selon la position du dompteur dans la cage.

◆ Adj. Capital, essentiel, dont tout dépend : *Industrie clef, mot clef, position clef.*

— ENCYCL. Les Grecs attribuaient l'invention de la *clef* à Théodore de Samos, et l'usage semble en remonter aux temps homériques. Elle était connue des Egyptiens, et, dans les monuments de l'Egypte ancienne, Osiris et Isis sont représentés une clef à la main. Elle est d'un usage courant chez les Romains, dont les clefs ne diffèrent guère des nôtres.

Les clefs sont le plus souvent en acier, quelquefois en fonte aciérée ou en fonte malléable. On en fabrique également en métal précieux, à titre exceptionnel.

Toute clef se compose de quatre parties distinctes : l'anneau, la boucle, ou embase, la tige et le panneton. Bien que le panneton et la tige soient destinés à disparaître dans le corps de la serrure, on les trouve parfois ajourés et même ciselés ; mais c'est sur les parties destinées à rester visibles, c'est-à-dire la boucle et l'anneau, que s'est concentrée l'ingéniosité des artistes.

clefs
musée de Cluny

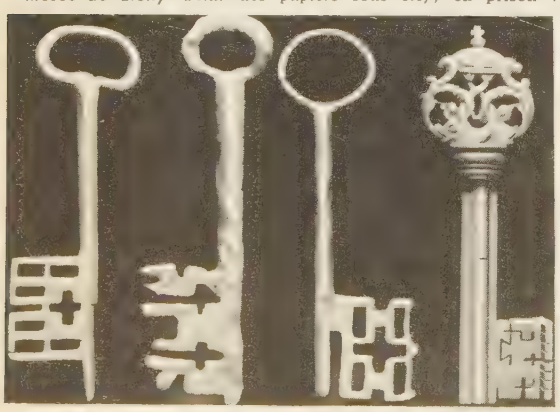

XIVe s. XVe s. XVIe s. XVIIe s.

Phot. Arch. phot.

Les clefs des XIVe et XVe s. sont moins finement travaillées que celles du XVIe s., très richement ornées : sirènes, dauphins, oiseaux fantastiques, chimères s'associent pour former des motifs très variés, évidés, burinés ou ciselés.
Au musée du Louvre, comme au musée de Cluny, on peut admirer des clefs du XVIIe s. qui sont remarquables, inspirées par Du Cerceau ou par Mathurin Jousse. Ces dispositions si riches disparaissent peu à peu à partir de 1650. Les formes se simplifient ; les sphinx et les chimères, les dragons ailés et les oiseaux cèdent le pas aux rinceaux ou aux chiffres entrelacés.
Les grands ébénistes du XVIIIe s., Boulle en particulier, demandèrent à des serruriers étrangers leurs clefs de meubles. Toutefois, des artistes français, comme Védy, Gérard ou Gamain en ont signé qui égalent en beauté et en originalité celles des époques précédentes.
— Archit. Les arcs à cintre plein, outrepassé ou surbaissé, ont seuls des clefs ; les arcs en tiers-point, qui sont formés de deux segments de cercle, n'ont que des sommiers ou des claveaux : la *clef*, dans ce cas, est remplacée

clef de voûte *cathédrale de Noyon*

par un joint. On appelle *clef à bossage* celle qui forme une saillie uniforme sur le nu de l'archivolte ou de la plate-bande, et *clef à crossettes* celle dont les joints sont interrompus par des redans symétriques qui donnent aux blocs ainsi taillés l'apparence d'un T. Les Romains ont laissé de beaux modèles de clefs richement décorées. Dans les monuments de la période ogivale, on rencontre parfois des arcs en tiers-point terminés par une clef, ou plutôt par deux contre-clefs taillées dans une seule pierre, et offrant une figure sculptée en relief. Les architectes de la Renaissance et des époques suivantes ont remis en honneur les clefs d'arcs sculptées et ornementées.
Dans les voûtes en berceau, la clef comprend une série de pierres disposées sur toute la longueur du berceau. Dans les voûtes en arc de cloître et dans les voûtes sphériques ou sphéroïdes, chaque voussoir forme clef, et le sommet vers lequel convergent les divers rangs de voussoirs est tantôt à jour, comme dans beaucoup de coupoles, tantôt occupé par une clef principale composée d'un ou de plusieurs claveaux dont la disposition rappelle ordinairement le plan de la voûte. Enfin, dans les voûtes d'arête, la clef forme une croix ou une étoile, suivant le nombre des sections de voûtes qui viennent aboutir à ce point. Les architectes de l'ère ogivale firent de la clef de voûte un motif de décoration des plus intéressants. Vers la fin du XVe s., on voit apparaître les *clefs pendantes* dans des spécimens remarquables par leur volume ou leur décoration.
— Liturg. Les *clefs* de la Confession de saint Pierre devinrent de bonne heure, à cause de leur symbolisme, un objet de vénération. Des pèlerins avaient la dévotion de remplacer par une clef d'or celle qu'on leur donnait. Des clefs votives furent également envoyées comme cadeaux par les papes aux souverains ou à de grands personnages à l'occasion de certaines fêtes.
— Mécan. Les *clefs* sont des leviers du premier ou du second genre. La longueur du bras de levier doit donc être proportionnée au diamètre de l'écrou et à son pas. Elles revêtent des formes multiples, mais se ramènent à deux types : *clefs à ouverture fixe*, qui ne peuvent serrer qu'un écrou (à ce type appartiennent les clefs de montres et de pendules, les accordoirs, les clefs à tirefonner, qui sont formées d'une douille à section carrée ou hexagonale, puis les clefs à boulons ou à fourches simples, droites ou en S), et *clefs à ouverture variable* (clefs anglaises, clefs à molette, etc.) ; suivant leur forme, on distingue les clefs à douille, à béquille, à ergot, etc.

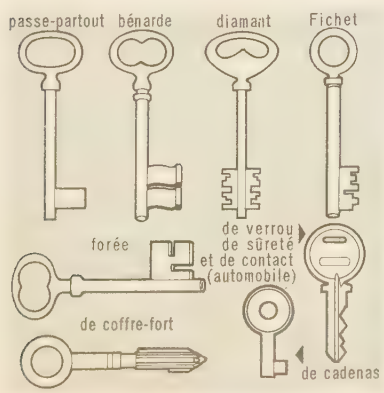

Clef d'amour (LA), poème anonyme du XIIIe s., inspiré de *l'Art d'aimer* d'Ovide, mais où l'auteur introduit de nombreux traits de mœurs du Moyen Age. Le succès de cette œuvre fut très grand et préluda à celui du *Roman de la Rose*.

CLEFMONT [klemõ], ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), dans le Bassigny ; 258 hab. Vestiges d'un château qui appartint aux Choiseul.

CLÉGUÉREC, ch.-l. de cant. du Morbihan (arrond. de Pontivy), au S. de la forêt de Quénécan ; 3 017 hab. (726 aggl.).

CLÉID(O)-, préfixe dérivé du mot grec *kleidion,* employé en anatomie pour désigner la clavicule : *Le muscle sterno-cléido-mastoïdien.*

CLÉIDECTOMIE n. f. (gr. *kleidion,* clavicule, et *ektômê,* ablation). Ablation chirurgicale de la clavicule.

CLÉIDÉMOS ou **KLEIDÊMOS,** historien grec qui a vécu au milieu du IVe s. av. J.-C. Il fut le premier à recueillir les vieilles légendes et traditions de l'Attique. Son *Atthis* fut couronnée par les Athéniens (v. 375-360).

CLÉIDORRHEXIE n. f. Chirurg. et Obstétr. Fracture des clavicules, se produisant parfois dans l'accouchement par le siège, à la suite de fausses manœuvres.

CLÉIDOTOMIE n. f. Variété d'embryotomie*, consistant à sectionner les clavicules d'un fœtus mort pour permettre le passage des épaules, quand l'importance du diamètre bisacromial est une gêne à l'expulsion.

CLEIRAC (Etienne), jurisconsulte français (Bordeaux 1583 - † 1657). Il rédigea les *Us et coutumes de la mer* (1647), ouvrage qui a servi de base aux ordonnances du commerce (1673) et de la marine (1681). Après sa mort a été publiée l'*Usance du négoce* (1659).

CLÉIST(O)-, élément tiré du gr. *kleistos,* fermé, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CLÉISTOCARPE ou **CLÉISTOCARPIQUE** adj. Se dit d'une mousse dont les capsules, dépourvues d'opercule, s'ouvrent par simple déchirement de la paroi. (S'oppose à STÉGOCARPE.)

CLÉISTOGAME adj. Se dit d'une fleur qui est toujours close, et où la fécondation s'accomplit sans qu'elle s'ouvre par autogamie directe.

CLEITOS ou **KLEITOS,** prince d'Illyrie, fils de Bardylis. Il profita d'une absence d'Alexandre pour se révolter victorieusement contre la Macédoine (335 av. J.-C.). Alexandre le vainquit, et Cleitos se réfugia chez les Taulantiens, après avoir incendié la place forte de Pélion.

CLEITOS ou **KLEITOS,** surnommé **Leucos** (*le Blanc*), amiral macédonien († près de Byzance 318 av. J.-C.). Il suivit Alexandre le Grand en Asie, mais fut renvoyé en Macédoine avec Cratère et les vétérans licenciés (324). Il commanda la flotte macédonienne dans la guerre lamiaque (322), se fit appeler

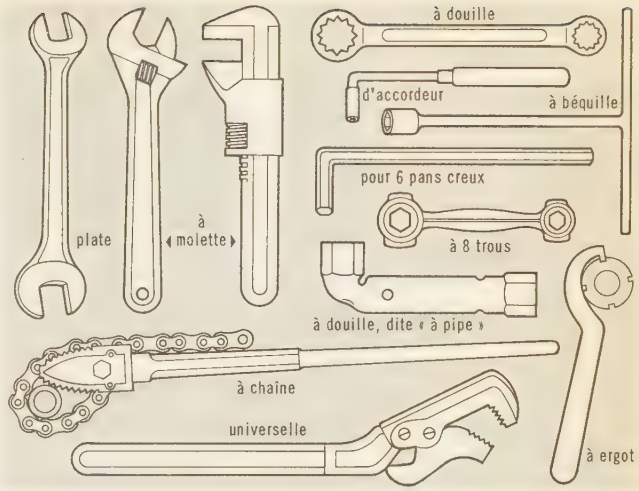

clefs (mécan.)

Poséidon et prit pour attribut le trident. Au partage de 321, il obtint la Lydie, qu'Antigonos lui enleva en 319. Il revint alors en Macédoine, se mit au service de Polyperchon, et livra Phocion aux Athéniens. En 318, il battit Nicanor devant Byzance ; mais, le lendemain, sa flotte, surprise par Antigonos, fut détruite ; il fut tué peu après, alors qu'il essayait de rejoindre la Macédoine par voie de terre.

CLEITOS ou **KLEITOS,** en lat. **Clitus,** surnommé **Mélas** (*le Noir*), lieutenant d'Alexandre († Maracanda, auj. Samarkand, 328 av. J.-C.). Il était le frère de la nourrice du roi, dont le mari, Andronicos, commandait les mercenaires grecs. Il sauva la vie d'Alexandre au passage du Granique (334). A Arbèles, il commandait l'escadron royal des hétaires. En 330, il fut mis à la tête d'une des deux hipparchies récemment créées et, en 328, remplaça Artabaze, satrape de Bactriane. Mais, dans un banquet, il critiqua le roi, en exaltant la simplicité et les exploits de Philippe. Alexandre le tua et en eut aussitôt un violent désespoir.

CLÉLIE, en lat. **Cloelia,** héroïne légendaire de Rome. Livrée avec d'autres comme otage par les Romains à Porsenna (507 av. J.-C.), elle s'évada dans des conditions très risquées, traversa le Tibre et rentra à Rome. Les Romains durent la renvoyer à Porsenna, qui lui accorda de grands égards. On l'honora d'une statue équestre sur la voie Sacrée.

Clélie, roman de Mlle de Scudéry (1654-1660). Il a pour sujet la guerre de Tarquin contre Rome, après son expulsion. On y voit Horatius Coclès, Mucius Scaevola, Lucrèce, Brutus, tous très amoureux, se proposant des énigmes galantes et traçant la carte du pays du *Tendre**. Il est facile de tourner en ridicule les conventions romanesques de cette œuvre. Mais elles ne doivent pas faire méconnaître les qualités de psychologue et de moraliste qui apparaissent dans les nombreux portraits et dans les conversations où sont discutés des problèmes de la vie sentimentale.

CLELLES, ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans le Trièves, au pied du mont Aiguille ; 361 hab. (222 aggl.).

CLÉMANGES (Nicolas DE), théologien français (Clémanges, Champagne, v. 1363 - Paris 1437). Recteur de l'université de Paris (1393), puis secrétaire de Benoît XIII à Avignon (1407), il se retira ensuite (1408) chez les Chartreux, où il écrivit des lettres réputées : *l'Utilité de la solitude, l'Utilité de l'adversité, l'Etude de la théologie,* et divers traités relatifs au concile de Bâle.

CLÉMATITE n. f. Sorte de liane grimpante à fleurs blanches, bleues ou violettes, poussant dans les bois et les haies. (Famille des renonculacées.)
— ENCYCL. Les feuilles de ces arbrisseaux ont, en général, leurs pétioles contournés en vrilles. Leurs fleurs sont dépourvues de corolle. Le fruit est une réunion d'akènes nombreux, ordinairement terminés par une longue aigrette plumeuse. Beaucoup de *clématites* sont cultivées dans les jardins.

clef pendante, XVIe s. *abbaye de Solesmes*

clématite laineuse

Phot. Arch. phot., Boudot-Lamotte, Faideau.

En U. R. S. S. et en Italie, on mange les jeunes pousses cuites à l'eau ou confites dans le vinaigre, comme les câpres ; on doit avoir soin de les faire blanchir. Les tiges de la clématite, qui sont très flexibles, surtout pendant l'hiver, servent à faire des liens, des ruches et des ouvrages de vannerie ; on en fabrique aussi des tuyaux de pipe.

CLÉMENCE n. f. (lat. *clementia*). Vertu qui porte à épargner aux coupables les châtiments mérités, ou à les atténuer : LE ROI : [...] *le roi a pardonné à tout le monde.* — NELLY : *La clémence est vertu royale* (Dumas père). ‖ *Fig.* En parlant des choses, douceur favorable : *Il a profité de la clémence du temps pour faire un voyage.*
— SYN. : *compassion, douceur, indulgence, mansuétude.*
— Hist. *Roi par la clémence de Dieu,* titre pris par Pépin et Charlemagne dans leurs ordonnances.

CLÉMENCE DE HONGRIE, princesse capétienne de la première maison d'Anjou (1293 - Paris 1328), seconde fille de Charles Martel, roi couronné de Hongrie. Elle épousa en 1315 Louis X, roi de France, qui mourut l'année suivante, et elle accoucha d'un fils posthume, Jean Ier, qui ne vécut que trois jours. Clémence se retira ensuite au couvent.

CLEMENCE (Gerald Maurice), astronome américain (Greenville 1908). Astronome en chef à l'U. S. Naval Observatory de Washington et directeur du *Nautical Almanac.* On lui doit d'importants travaux d'astronomie de position et d'astronomie planétaire, concernant, en particulier, l'avance du périhélie de Mercure, l'amélioration des tables de la Lune de E. Brown* et la définition précise d'un temps uniforme.

CLÉMENCE ISAURE. V. ISAURE.

CLEMENCEAU (Georges), homme politique français (Mouilleron-en-Pareds, Vendée, 1841 - Paris 1929). Etudiant en médecine à Paris sous le second Empire, militant républicain, il collabora aux journaux d'avant-garde et fut plusieurs fois arrêté. Docteur en médecine (1869), il fit un voyage d'études en Amérique. Rentré en France, maire de Montmartre après le 4 septembre 1870, il fut élu député de la Seine à l'Assemblée nationale, participa aux vaines tentatives de conciliation lors de la Commune, et démissionna peu après de l'Assemblée. Président du conseil municipal de Paris en 1875, il redevint député de la Seine, puis du Var. Chef de l'extrême-gauche radicale, il attaqua violemment la politique des opportunistes à la Chambre et dans son journal *la Justice,* fondé en 1881. Surnommé « le tombeur des ministères », il fut notamment le plus redoutable adversaire de Jules Ferry et de sa politique coloniale. Après avoir mis en avant le général Boulanger, il combattit le boulangisme ; mais, très vivement attaqué à l'occasion de l'affaire de Panamá, il fut battu aux élections (1893) et dut se tenir quelque temps à l'écart de la vie publique. Après avoir fondé une gazette hebdomadaire, *le Bloc,* il devint le principal collaborateur du journal *l'Aurore* (1898), où il mena en faveur de la révision du procès Dreyfus une campagne vigoureuse et incisive (1898-1901), dont le succès assura sa rentrée politique. Élu sénateur du Var (1902), il entra au gouvernement comme ministre de l'Intérieur du cabinet Sarrien (1906), puis fut président du Conseil d'octobre 1906 à juillet 1909. Il créa un ministère du Travail, mais de nombreux troubles sociaux (grèves ouvrières, de fonctionnaires, manifestations viticoles), parfois sanglants (Draveil, 1907), marquèrent son ministère et provoquèrent la rupture avec les socialistes, qui lui reprochaient ses méthodes autoritaires et la non-réalisation des réformes annoncées. Le vote par la Chambre du projet de loi instituant l'impôt sur le revenu ne suffisant pas à la réconciliation et, d'autre part, lui aliénant les modérés, un incident provoqua la chute du ministère. Retourné à l'opposition, il fonda le journal *l'Homme libre* (1913), qui devint, après août 1914 et l'institution de la censure, *l'Homme enchaîné.* Membre de la Commission sénatoriale de l'armée, il mena une vive campagne contre les diverses carences ou incuries qu'il avait pu déceler dans l'organisation de la Défense nationale. En novembre 1917, à une période particulièrement critique de la Première Guerre mondiale, il fut appelé à la présidence du Conseil. Soutenu par l'opinion, à laquelle son énergie inspirait confiance, il sut triompher de certaines hostilités parlementaires. Se consacrant uniquement à la conduite de la guerre (« *Je fais la guerre* »), il n'admit aucune velléité de compromis, pourchassa les abandons et les découragements, fit traduire en justice un certain nombre de défaitistes et n'hésita pas à traduire en Haute Cour Caillaux* et Malvy*. Soutenant énergiquement les plans et les initiatives de Foch, Clemenceau contribua largement à la victoire, et une loi devait consacrer ses services en proclamant qu'il avait « bien mérité de la patrie ». Après l'armistice, partisan des alliances comme système de sécurité, il accepta de sacrifier la frontière du Rhin au maintien de l'Entente. Beaucoup plus que sa politique, son esprit acéré, son autorité parfois brutale, son anticléricalisme volontiers agressif lui avaient valu de nombreux ennemis. Battu aux élections présidentielles en 1920, il se retira dans une retraite hautaine. Son tempérament de combattant, ses boutades mordantes autant que son masque l'avaient fait surnommer *le Tigre.* Elu à l'Académie française en 1918, il a écrit plusieurs volumes : *le Voile du bonheur* (1901), *Démosthène* (1925), *Au soir de la pensée* (1926). [→ Biblio.]
— Iconogr. Un chef-d'œuvre de Manet (Louvre) représente Clemenceau vers l'âge de quarante ans ; un autre portrait a été exécuté par Carrière. Clemenceau apparaît comme personnage principal dans la *Réunion publique au cirque Fernando,* de Raffaëlli, dans la *Proclamation de l'armistice à la Chambre des députés,* par Rousseau-Decelle. Un *Clemenceau à dix ans* a été peint par son père, Benjamin Clemenceau. A la fin de sa vie, différentes aquarelles de Gilbert Bellan le représentent chez lui, dans l'intimité, travaillant la nuit dans sa maison vendéenne. Sem a donné un vigoureux dessin du *Père la Victoire ;* de nombreuses caricatures ont paru dans les journaux de l'époque : *le Rire, le Tank, le Cri de Paris, la Baïonnette.* Parmi les sculptures, citons un buste de Rodin, un autre de Sicard, la statue élevée aux Champs-Elysées, due à François Cogné, une statuette de plâtre dont Bouchard est l'auteur.

Georges CLEMENCEAU en 1917

CLÉMENCET (dom Charles), historien bénédictin français (Painblanc, Bourgogne, 1703 - Paris 1778). Son principal ouvrage est *l'Art de vérifier les dates,* conçu par dom Maure Dantine, mais exécuté par lui (1750). Outre des œuvres polémiques écrites contre les Jésuites, on lui doit notamment une *Histoire générale de Port-Royal* (1755-1757 ; 10 vol.) et une *Histoire littéraire de saint Bernard* (1773).

CLEMENS (Samuel Langhorne). V. TWAIN (Mark).

CLEMENS non Papa (Jacques CLÉMENT, dit), compositeur flamand (v. 1510 - Dixmude v. 1556-1558). Son surnom *non Papa* paraît destiné à le distinguer du poète Jacobus Papa. On le trouve en 1544 prêtre et maître de chant à Saint-Donatien de Bruges, puis à Bois-le-Duc. Célèbre par ses chansons et ses messes, il pratiquait une polyphonie aisée, non exempte de formules. Ses œuvres furent éditées par Susato à Anvers, Phalèse à Louvain, et ses chansons figurent dans de nombreux recueils de l'époque, en France, en Allemagne, en Italie.

CLÉMENT, E adj. (lat. *clemens*). Porté à la clémence ; qui agit avec clémence : *Dieux ! Elle a pardonné, clémente autant que belle* (Verlaine). ‖ Qui est dicté par la clémence : *Des paroles clémentes.* ‖ Doux, favorable, peu rigoureux (en parlant des choses) : *Une petite vérole assez clémente pour n'y point laisser de traces* [sur le visage], *mais qui avait détruit le velouté de la peau* (Balzac). ‖ *Ciel clément,* climat favorable, et, au *fig.*, destin propice.

CLÉMENT Ier (saint), pape de 88 à 97 env. Ordonné par saint Pierre, il mourut sous Domitien. Il est l'auteur de la *Première Epître aux Corinthiens,* écrite pour rétablir la paix dans l'Eglise de Corinthe. C'est le premier monument de l'action pontificale dans le gouvernement ecclésiastique. Beaucoup d'autres écrits lui ont été traditionnellement, et à tort, attribués. On les désigne du nom de littérature pseudo-clémentine.

CLÉMENT II (SUIDGER DE MORSLEBEN ET HORNBURG), pape d'origine saxonne, élu le 24 décembre 1046 († Pesaro 1047). Benoît IX, Silvestre III et Grégoire VI se disputaient le trône pontifical. Un concile, réuni à Sutri, déposa Grégoire et choisit Suidger, évêque de Bamberg. Benoît IX et Silvestre III furent déclarés *antipapes.* Le nouveau pontife sacra l'empereur Henri III et l'impératrice Agnès, et mourut, peut-être empoisonné, en revenant d'un voyage en Allemagne.

CLÉMENT III (GUIBERT DE RAVENNE), antipape. V. GUIBERT de Ravenne.

CLÉMENT III (Paolo SCOLARI) [† 1191], pape élu en 1187. Les troubles dont Rome était le théâtre (rébellion de la Commune romaine) ayant pris fin, Clément III s'occupa des préparatifs de la troisième croisade et imposa au clergé d'y participer financièrement. (V. DÎME *saladine.*)

CLÉMENT IV (Gui FOULQUES) [Saint-Gilles, Languedoc, fin du XIIe s. - Viterbe 1268], élu pape en 1265. Gui Foulques fut évêque du Puy (1257), archevêque de Narbonne (1259) et cardinal (1262). Comme pape, il confirma la donation du royaume de Naples faite à Charles d'Anjou par son prédécesseur.

CLÉMENT V (Bertrand DE GOT) [Villandraut, Gascogne - † Roquemaure 1314], évêque de Comminges (1295), archevêque de Bordeaux (1299), élu pape en 1305. Il présida le concile de Vienne (1311-1312), où il abolit l'ordre des Templiers. Il fut le premier des papes d'Avignon, où il se fixa provisoirement en 1309. Il fit achever le *Corpus juris canonici.* (→ Biblio.)

CLÉMENT VI (Pierre ROGER) [Maumont, Limousin, 1291 - Avignon 1352), élu pape en

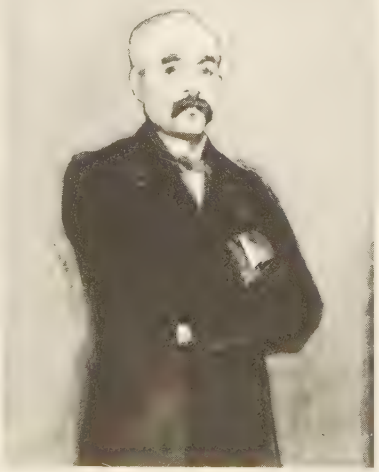

▲ par Rodin
par Manet ▶
Louvre
à droite, dessin de Sem
« le Tigre »
Bibliothèque nationale

Phot. Monde et Caméra, Bulloz, Giraudon, Larousse.

1342. Bénédictin, prédicateur, abbé de Fécamp, évêque d'Arras (1328), archevêque de Sens (1329), puis de Rouen (1330), il résida à Avignon, dont il acquit la souveraineté (1348), protégea Pétrarque et Villani, et favorisa les arts avec magnificence. (→ Biblio.)

CLÉMENT VII (Robert DE GENÈVE) [1342-1394], évêque de Thérouanne (1361), archevêque de Cambrai (1368), cardinal (1371). Il fut élu pape le 20 septembre 1378 par les cardinaux qui avaient cessé de reconnaître Urbain VI. Il fut le premier des papes d'Avignon du temps du Grand Schisme. (→ Biblio.)

CLÉMENT VII (Jules de MÉDICIS) [Florence 1478 - Rome 1534), élu pape en 1523. Il était fils naturel de Jules de Médicis. Il prit parti pour François Ier contre Charles Quint, vit Rome prise et pillée par les troupes de Colonna, puis par les Impériaux (1526-1527) et dut subir désormais l'alliance impériale. Il couronna l'empereur à Bologne en 1530 et fut surtout un prince magnifique, dans la tradition des Médicis. Il assista aux progrès du protestantisme, et vit Henri VIII se séparer de l'Eglise romaine.

CLÉMENT VIII (Gil MUÑOZ), antipape. V. MUÑOZ.

CLÉMENT VIII (Ippolito ALDOBRANDINI), [Fano 1536 - Rome 1605], élu pape en 1592. Il donna l'absolution à Henri IV (1595), fit éditer la *Vulgate* (1592) et marqua son estime pour le travail intellectuel en donnant la pourpre à Bellarmin, Baronius, du Perron, Tolet. Il fit d'infructueux efforts pour rétablir le catholicisme en Angleterre.

CLÉMENT IX (Giulio ROSPIGLIOSI) [Pistoia 1600 - Rome 1669], secrétaire d'État d'Alexandre VII, élu pape en 1667. Il chercha à apaiser la querelle janséniste en promulguant la paix dite « clémentine » (1668), et aida Venise contre les Turcs.

CLÉMENT X (Emilio ALTIERI) [Rome 1590 - *id.* 1676), élu pape en 1670. Sous son règne commença le conflit de la régale. Il laissa pratiquement gouverner son neveu adoptif, le cardinal Paluzzo Paluzzi.

CLÉMENT XI (Gianfrancesco ALBANI) [Urbino 1649 - Rome 1721], élu pape en 1700. Il publia contre les Jansénistes les bulles *Vineam Domini* (1705) et *Unigenitus* (1713), lutta contre Amédée de Savoie et condamna les rites chinois (1704, 1715).

CLÉMENT XII (Lorenzo CORSINI) [Florence 1652 - Rome 1740], élu pape en 1730. Il diminua les impôts, favorisa les missions, et condamna les convulsionnaires français (1734) et la franc-maçonnerie (1738).

CLÉMENT XIII (Carlo REZZONICO) [Venise 1693 - Rome 1769), cardinal (1737), évêque de Padoue (1743), élu pape en 1758. Il soutint les Jésuites et fit de leur ordre un éloge solennel dans la bulle *Apostolicum* (1765). Il eut à lutter contre le régalisme et le fébronianisme.

CLÉMENT XIV (Giovanni Vincenzo GANGANELLI) [Sant'Arcangelo di Romagna 1705 - Rome 1774), cordelier, cardinal (1759), élu pape en 1769. Il se trouva forcé de supprimer la Compagnie de Jésus (par le bref *Dominus ac Redemptor*, 21 juill. 1773).

CLÉMENT, métropolite de Tărnovo. V. DRUMEV (Vasil).

CLÉMENT d'Alexandrie (Titus Flavius Clemens), écrivain et docteur chrétien (Athènes v. 150 - † entre 211 et 216). Disciple de Pantène, chef de l'école des catéchètes d'Alexandrie, il lui succéda dans sa chaire, après être devenu chrétien. Il composa de nombreux ouvrages : *Exhortation aux gentils, le Pédagogue, Quel riche sera sauvé?* Il se montre bon moraliste, et, comme apologiste de la religion, il déploie une vaste érudition contre le paganisme. Mais, en intellectualiste impénitent, il fait de la connaissance (*gnose*) l'idéal du chrétien et émet l'idée que le péché naît de l'ignorance. Il fut le maître d'Origène. (→ Biblio.)

CLÉMENT de Chartres, peintre verrier (XIIIe s.) dont la signature — la plus ancienne qui soit conservée en France sur un vitrail — se lit au bas d'une fenêtre de la cathédrale de Rouen. L'activité de Clément dans cette ville prouve l'expansion de l'art chartrain dès le deuxième quart du XIIIe s.

CLÉMENT d'Ohrid, évêque d'Ohrid et écrivain du premier royaume bulgare († 916).

CLÉMENT V

CLÉMENT VI

CLÉMENT VII (Médicis)

Chassé de Moravie par le clergé franc avec les autres disciples de Cyrille et de Méthode, il fut accueilli par Boris de Bulgarie, et, sous le règne de ce prince et de son fils, Siméon le Grand, s'illustra par son activité d'éducateur, de prédicateur et d'écrivain en Macédoine, où il mourut très âgé. Esprit pratique, Clément eut le mérite d'adapter aux Slaves, encore peu civilisés, les écrits théologiques des Grecs, et fit ainsi pénétrer le christianisme dans les masses populaires. On lui a attribué, mais sans fondement suffisamment sérieux, les biographies de Cyrille et de Méthode, connues sous le nom de *Légendes pannoniennes*, et, même, l'invention de l'alphabet cyrillique.

CLÉMENT le Scot ou **l'Hibernien**, moine et grammairien du début du IXe s., né en Irlande. Appelé par Charlemagne, il enseigna à l'Ecole palatine, où il fut le disciple, puis le successeur d'Alcuin.

CLÉMENT (Jacques), moine jacobin ou dominicain, assassin de Henri III (Serbonnes, Champagne, v. 1567 - Saint-Cloud 1589). Fanatisé par les prédications des prêtres ligueurs, encouragé par son prieur, le P. Bourgoing, armé par la duchesse de Montpensier, sœur de Henri de Guise, il se crut appelé à une mission providentielle en assassinant Henri III, qui s'était allié avec Henri de Navarre. Il se rendit à Saint-Cloud, où se trouvait le roi, et, ayant obtenu audience, il le frappa d'un coup de poignard au bas-ventre (1er août 1589). Deux gentilshommes de la Maison du roi le tuèrent aussitôt. Henri III ne lui survécut que quelques heures. Henri IV fut immédiatement abandonné par la plus grande partie de l'armée royale. Les ligueurs regardèrent Jacques Clément comme un martyr et Sixte Quint loua publiquement son action.

CLÉMENT (dom François), bénédictin de Saint-Maur, savant historien (Bèze, Bourgogne, 1713 - Paris 1793). Collaborateur de *l'Art de vérifier les dates*, de *l'Histoire littéraire de la France* et du *Recueil des historiens de France* de dom Bouquet ; sa correspondance est un document digne d'intérêt pour l'histoire de la congrégation de Saint-Maur et du XVIIIe s.

CLÉMENT (Jean Marie Bernard), écrivain français (Dijon 1742 - Paris 1812). Auteur d'une tragédie, *Médée*, qui échoua, il attaqua avec une extrême violence dans ses *Satires* les écrivains en vue, rédigea le *Journal littéraire* (1796), le *Journal français*, écrivit de nombreux ouvrages : *Lettres à M. de Voltaire* (1773-1776), *De la tragédie* (1784), *Petit Dictionnaire de la Cour et de la ville* (1788), et traduisit une partie de Cicéron. Voltaire l'avait surnommé L'INCLÉMENT.

CLÉMENT (Pierre), historien français (Draguignan 1809 - Paris 1870). Doué d'un sens critique très sûr, il étudia particulièrement les problèmes économiques et financiers. Il a édité les *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert* (1861-1882), et publié de nombreuses études sur le règne de Louis XIV : *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert* (1846), *la Police de Louis XIV* (1867), *Mme de Montespan et Louis XIV* (1868), etc. (Acad. des sc. mor. et polit., 1865.)

CLÉMENT (Charles), écrivain d'art français (Rouen 1821 - Paris 1887). Il a publié : *Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël* (1861), *Etudes sur les beaux-arts en France* (1865), *Géricault, étude biographique et critique* (1868), *Prud'hon, sa vie, ses œuvres et sa correspondance* (1872), *Léopold Robert, d'après sa correspondance inédite* (1874).

CLÉMENT (Félix), compositeur et musicographe français (Paris 1822 - *id.* 1885). Maître de chapelle de l'église de la Sorbonne, un des fondateurs de l'Ecole Niedermeyer, il a laissé de nombreux écrits : *les Musiciens célèbres depuis le XVIe s.*, un *Dictionnaire des opéras* (avec P. Larousse, 1869), des méthodes d'orgue, de plain-chant.

CLÉMENT (Jean-Baptiste), socialiste et chansonnier français (Boulogne-sur-Seine 1837 - Paris 1903). Monteur en bronze, il fut élu en 1871 membre de la Commune de Paris. Il acquit une assez grande notoriété par ses chansons sentimentales, comme *le Temps des cerises, Connais-tu l'amour*, etc., ou sociales, comme : *Paysans, les Gueux, le Semeur.* (→ Biblio.)

CLÉMENT (Adolphe), industriel et ingénieur français (Pierrefonds 1855 - Paris 1928). Après s'être interessé à la fabrication des bicyclettes, notamment de modèles de course, qui lui permit de réaliser une très importante fortune, il commandita la société des établissements Panhard et Levassor. En 1901, il réalisa une voiturette sur les plans du commandant Krebs, alors l'un des directeurs de Panhard et Levassor. Ses premières voitures furent appelées « Bayard », car il avait cédé son patronyme de Clément avec la propriété de ses usines de construction de bicyclettes. Plus tard, il obtint l'autorisation d'utiliser à nouveau son nom, et ce furent les voitures Clément-Bayard qui firent leur apparition en France en 1903, lorsqu'il se fut associé en Angleterre avec Talbot. En 1909, il construisit un dirigeable qui effectua en 6 h 15 mn le trajet Compiègne-Londres (340 km).

CLÉMENT (René), metteur en scène français (Bordeaux 1913). Il fait d'abord ses études d'architecture, puis s'intéresse au cinéma et réalise, dès 1931, des films d'amateur, de dessins animés et des documentaires. En 1938, il tourne trois films archéologiques en Arabie, puis, en 1942, *la Grande Pastorale*. Il connaît la notoriété avec son premier grand film, *la Bataille* du rail*, en 1944 ; il devient le collaborateur technique de Jean Cocteau pour *la Belle et la Bête* (1946), et de Noël-Noël pour *le Père Tranquille* (1946). Il réalise ensuite *les Maudits* (1946), *Jeux interdits* (1951), *Monsieur Ripois* (1953), *Gervaise*, d'après *l'Assommoir*, d'Emile Zola (1956), *Barrage contre le Pacifique* (1958), *Plein Soleil* (1959), *les Félins* (1964).

CLÉMENT DE BIZON (Augustin Jean Charles), ecclésiastique français (Créteil 1717 - Livry 1804), un des principaux propagateurs des doctrines jansénistes au XVIIIe s. D'abord chanoine trésorier d'Auxerre par la faveur de Mgr de Caylus, il fit au milieu du siècle un voyage en Espagne et deux en Italie, pour y nouer des rapports avec les membres du clergé séculier et régulier partageant ses sentiments, ainsi que ses sympathies pour l'Eglise janséniste d'Utrecht. Rentré en France, il entretint avec eux une volumineuse correspondance, qui est une des sources les plus importantes pour l'histoire du second jansénisme. Favorable à la Constitution civile du clergé, il fut élu le 25 février 1796 évêque constitutionnel de Versailles, mais vécut en médiocre intelligence avec ses collègues, spécialement avec l'évêque de Paris, Royer, qu'il ne se faisait pas faute de morigéner. Il démissionna après le Concordat de 1801.

CLÉMENT IX

CLÉMENT XIII

CLÉMENT XIV
monument funéraire
par Canova *(détail)*
église des Saints-Apôtres
Rome

Phot. Bibl. nat., X, Anderson-Giraudon.

CLÉMENT DE RIS (Dominique, comte), homme politique français (Paris 1750 - † 1827). Avocat, il devint en 1791 administrateur du département d'Indre-et-Loire, fut emprisonné un moment sous la Terreur comme modérantiste et fut nommé sénateur sous le Consulat. En septembre 1800, il fut enlevé de son château de Beauvais, en Touraine, par des chouans, qui le retinrent dix-neuf jours dans un souterrain, puis le remirent en liberté. Cette aventure, qui n'a jamais été expliquée, fait le sujet du roman de Balzac *Une ténébreuse affaire*. Clément de Ris devint questeur du Sénat, comte de Mauny (1808), pair de France en 1814 et pendant les Cent-Jours. Exclu au retour de Louis XVIII, il revint à la Chambre des pairs en 1819 et soutint la politique des constitutionnels modérés.

CLÉMENT DE RIS (Athanase Louis TORTERAT, comte), écrivain d'art français (Paris 1820 - Versailles 1882). Il a publié *les Musées de province* (1859), *la Curiosité* (1863), *les Amateurs d'autrefois* (1876).

CLÉMENT-DESORMES (Nicolas), physicien et chimiste français (Dijon 1779 - Paris 1842). Professeur de chimie appliquée au Conservatoire des arts et métiers, il est l'auteur, avec son beau-père Desormes, d'une mesure du rapport des chaleurs spécifiques des gaz (1819). Tous deux précisèrent, en 1793, l'action catalytique des oxydes de l'azote dans la fabrication de l'acide sulfurique.

CLÉMENTEL (Etienne), homme politique français (près de Clermont-Ferrand 1864 - Prompsat, Puy-de-Dôme, 1936). Député du Puy-de-Dôme (1900) et sénateur en 1920, il fut plusieurs fois ministre de 1905 à 1924 et, en particulier, ministre du Commerce de 1916 à 1920. Il fut le président fondateur de la Chambre de commerce internationale.

Muzio CLEMENTI
par Ch. Nicolas Cochin
collection particulière

CLEMENTI (Muzio), compositeur italien (Rome 1752 - Evesham 1832). Organiste titulaire dès l'âge de neuf ans, il compose à douze ans une messe à double chœur dans la tradition vénitienne. Antonio Boroni et Gaetano Carpani sont ses maîtres. En 1766, il est emmené en Angleterre et y acquiert une culture générale assez rare, à côté d'une surprenante culture musicale : il connaît à fond l'œuvre de J.-S. Bach et de ses fils, celles aussi de Händel, de Scarlatti, et prend contact avec l'école des clavecinistes parisiens. Transcendant virtuose du piano, chef d'orchestre à l'Opéra italien, il mène la vie d'un concertiste international, et joue à Vienne, en compétition avec Mozart, devant l'empereur, qui ne l'apprécie pas. Fixé pendant deux ans à Lyon par une aventure sentimentale malheureuse, il revient à Londres en 1784. En 1785 paraissent ses cinq premières symphonies. Il termine sa carrière de soliste, mais continue à diriger, composer, éditer, et à s'occuper de la facture du piano, auquel il apporte de nombreux perfectionnements techniques. Il contribue à la fondation de la Philharmonic Society, applaudit à Vienne les débuts du jeune Liszt, et meurt, dans son cottage du Worcestershire, riche et considéré. On connaît une centaine de sonates, fantaisies et caprices de Clementi, pour piano seul ou avec accompagnement, six symphonies, un concerto pour piano, des ouvrages de pédagogie pianistique (*Gradus ad Parnassum*). Un des grands maîtres de la musique classique, trait d'union entre les fils de Bach et l'école de Liszt, il fixe et achève la forme sonate classique. Ses sonatines pour débutants sont d'une grande poésie, et sa symphonie en *ré* majeur devrait figurer à côté des chefs-d'œuvre de Mozart et de Haydn.

clementia (DE) [*De la clémence*], traité philosophique en deux livres, ouvrage de Sénèque le Philosophe, composé au début du règne de Néron. Il doit sa célébrité en France au passage qui raconte la clémence d'Auguste; cet épisode, traduit par Montaigne, inspira à Corneille sa tragédie de *Cinna*.

CLÉMENTIN, E adj. Relatif à l'un des papes du nom de Clément. ‖ *Collège clémentin*, collège fondé à Rome par Clément VIII, en faveur des Esclavons. ‖ *Musée Clémentin*, musée d'antiques, au Vatican, fondé par Clément XIV. ‖ *Paix clémentine*, compromis accepté par le pape Clément IX, en 1668, pour apaiser les querelles et les refus d'obéissance nés du jansénisme. (Le pape consentit à ne pas inquiéter les évêques qui avaient refusé de signer le formulaire imposé en 1665 s'ils condamnaient les Cinq Propositions [question du droit] et s'engageaient à garder le silence sur le point de savoir si elles se trouvaient effectivement dans l'*Augustinus* [question du fait].)

◆ N. m. Nom donné aux partisans de Clément VII (Robert de Genève), par opposition aux *urbanistes*, partisans d'Urbain VI.

◆ N. f. Bonnet de soie noire, qui couvre toute la tête et descend sur les oreilles.

— Hist. ecclés. Bulle de Clément IV relative à l'ordre de Cîteaux.

CLÉOBIS et BITON

CLÉMENTINE n. f. (du *P. Clément*, qui créa le fruit en 1902). Variété de mandarine.

Clémentines, collection de décrétales de Clément V, recueillies par Jean XXII. C'est la quatrième partie du *Corpus juris canonici*. Ce recueil contient également les canons du concile de Vienne (1311). Il fut publié en 1314.

Clémentines ou **Pseudo-Clémentines**, nom donné à un recueil de deux ouvrages, les *Homélies clémentines* et les *Recognitions*, qui racontent les voyages d'un chrétien de la famille impériale, nommé Clément, à la recherche de ses parents. Saint Pierre y est représenté luttant contre Simon le Magicien. On a faussement attribué au pape Clément Ier cette œuvre, dont l'origine reste imprécise; la doctrine semble trahir une plume ébionite. On classe également parmi les apocryphes clémentins une encyclique constituée de deux lettres adressées aux ascètes.

CLÉMENTINE, princesse d'Orléans (Paris 1817 - Vienne 1907). Fille de Louis-Philippe et de Marie-Amélie, elle épousa en 1843 Auguste, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, et en eut quatre enfants, dont le roi Ferdinand de Bulgarie.

CLEMENTIS (Vladimir), avocat et homme politique slovaque (Tišoveč, Slovaquie, 1902 - Prague 1952). Elu député communiste en 1935, il fit partie, pendant la Seconde Guerre mondiale, du Conseil législatif du gouvernement tchécoslovaque en exil à Londres. Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat (1945), puis ministre des Affaires étrangères (1948). Relevé de ses fonctions en 1950, il fut arrêté (1951), condamné à mort avec Slansky, et pendu.

CLÉMENT-MARIE Hofbauer (saint), rédemptoriste d'origine tchèque (Tasswitz, près de Znaim, 1750 - Vienne 1820). Il organisa de nombreuses missions, installa et développa sa congrégation en Pologne (1787-1808), puis en Autriche (1813-1820) et dans divers pays de langue germanique. Il combattit les influences rationalistes et joséphistes, et fut à l'origine d'un renouveau catholique à Vienne. Canonisé en 1909. — Fête le 15 mars.

CLÉMENT-SERVEAU (Clément SERVEAU, dit), peintre et graveur français (Paris 1886). Professeur de fresque à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1913), il est notamment l'auteur, pour la Banque de France, du billet de 5 000 F dit « de l'Empire ». On lui doit des illustrations pour des livres de Colette, Anatole France, Georges Duhamel, etc. Il est représenté au musée national d'Art moderne, ainsi qu'au musée Carnavalet (*Plan des anciennes enceintes de Paris*).

Clemenza di Tito (LA), opéra italien, dont le livret, dû à Métastase, réduit par Mazzola et déjà mis en musique par Caldara, Leo, Hasse, Gluck, Jomelli, Giuseppe Scarlatti, Anfossi, Sarti, Holzbauer, etc., avait été imposé à Mozart malade, et représenté à Prague, trois mois avant sa mort, au cours des fêtes du couronnement de l'empereur Léopold II comme roi de Bohême.

CLÉMONT, comm. du Cher (arrond. de Bourges), en Sologne, sur la Grande-Sauldre; 730 hab. (377 aggl.). Eglise (XIVe-XVe s.). Vieilles maisons. Château de Lauroy.

CLENCHE [klɑ̃ʃ] n. f. (allem. *Klinke*). Technol. Levier oscillant autour de l'axe d'un loquet, placé sur l'ouvrant et venant s'engager dans un mentonnet fixé sur le dormant.

— Text. Pièce d'un métier à tisser commandant sa mise en marche et son arrêt.

CLENCHETTE n. f. Technol. Syn. de CLENCHE.

CLÉOBIS et **BITON**, ou **KLEOBIS** et **BITÔN**. Myth. gr. Fils de Cydippe, prêtresse d'Héra à Argos. Leur mère attendant vainement deux taureaux blancs qui devaient la conduire au temple, ils s'attelèrent au char et le traînèrent jusqu'à l'édifice sacré. Cydippe demanda à la déesse d'accorder à ses fils le plus grand des bonheurs. Ils s'endormirent alors tous deux du sommeil éternel. Les Argiens élevèrent des statues aux deux frères; on en a retrouvé à Delphes.

CLÉOBULE, en gr. **Kleoboulos**, un des personnages un peu mystérieux que les Anciens appelaient les Sept Sages de la Grèce. On lui attribua des chants, des questions énigmatiques posées en vers, au nombre de trois mille. Rien de précis ne peut être affirmé à son sujet.

CLÉOBULINE, en gr. **Kleoboulunê**, fille de Cléobule. Elle était réputée comme lui par ses énigmes, dont quelques-unes ont été conservées. Cratinos ayant composé une comédie intitulée *les Cléobulines*, on s'est demandé si elle n'était pas seulement une figure allégorique, symbole de l'Enigme, et, en quelque sorte, fille spirituelle de Cléobule. Plutarque, qui lui donne aussi le nom d'« Eumétis », la Raisonnable, en a fait un personnage de son *Banquet des Sept Sages*.

CLÉOCRITE ou **KLEOKRITOS**, héraut des mystères d'Eleusis, exilé d'Athènes par les Trente. Il s'unit aux conjurés de Mounychia, et rejoignit en 404 Thrasybule; il participa à la restauration du régime démocratique à Athènes.

CLÉODAME, en gr. **Kleodêmos**, ingénieur grec, du IIIe s. apr. J.-C. Avec Athénée, il reçut sous Gallien la mission de mettre en état de défense les places de l'Empire ravagées par les Goths, qu'il vainquit sur mer en 267, au large de l'Attique.

CLÉOMBROTOS ou **KLEOMBROTOS**, général spartiate, frère de Léonidas, et père de Pausanias, qui commanda les Grecs dans la deuxième guerre médique (Ve s. av. J.-C.).

CLÉOMBROTOS Ier ou **KLEOMBROTOS**, roi de Sparte de 380 à 371 av. J.-C. Il était le fils du roi Pausanias et succéda à son frère Agésipolis Ier; il fut vaincu et tué à la bataille de Leuctres.

CLÉOMBROTOS II ou **KLEOMBROTOS**, roi de Sparte de 242 à 240 av. J.-C. Il avait chassé et remplacé son beau-père Léonidas; déposé lors du retour de celui-ci, il échappa à la mort grâce à l'intercession de sa femme Chilonis.

CLÉOMBROTOS ou **KLEOMBROTOS**, disciple de Socrate, né à Ambracie (IVe s. av. J.-C.). D'après une épigramme de Callimaque, Cléombrotos, qui n'était pas aux côtés du maître le jour de sa mort, se précipita dans la mer, après la lecture du *Phédon* de Platon, afin de jouir plus tôt des félicités de l'autre vie.

CLÉOME n. m. Sous-arbrisseau parfois épineux, à feuilles alternes souvent palmées, à fleurs en grappes, longuement pédonculées, aux pièces allongées, rappelant celles des crucifères (ornemental en massifs dans les jardins). [L'espèce *C. pentaphylla* a des feuilles comestibles nommées *brides*. Le genre fait partie de la famille des capparidacées.]

CLÉOMÈDE, en gr. **Kleomêdês**, athlète grec, célèbre pugiliste. Aux jeux Olympiques de 496 av. J.-C., il tua son adversaire, et ainsi se vit refuser le prix. De retour à Astypalée, sa patrie, il eut un accès de démence dans un gymnase, dont il renversa les colonnes. Soixante enfants périrent. Cléomède se réfugia dans un temple d'Athéna. L'oracle de Delphes le désigna comme le dernier des héros : sa folie faisant de lui un homme « habité par le dieu ».

CLÉOMÈDE, en gr. **Kleomêdês**, astronome grec (Ier s. av. J.-C.). Auteur d'un traité en deux livres, intitulé *Théorie des mouvements circulaires des corps célestes*, dans lequel il résume la science astronomique des stoïciens.

CLÉOMÈNE Ier, en gr. **Kleomenês Ier**, († Sparte 487 av. J.-C.), roi de Sparte (520-490). Ayant une haute idée du rôle de Sparte, il intervint sans cesse pour étendre son influence en Grèce. Il combattit les Argiens, mais échoua devant Argos, que défendait l'héroïne Telesilla avec les femmes de la cité. Après avoir aidé Athènes à chasser les Pisistratides (510), il soutint en 507 le parti aristocratique contre Clisthène, mais fut chassé de la citadelle. En 500, il refusa de défendre les Ioniens contre les Perses. Il atta-

qua cependant, en 491, Egine, qui s'était soumise aux Perses, et l'obligea à livrer des otages. Il noua des intrigues avec la Pythie pour obtenir la déposition de son collègue et adversaire Démarate. Découvert, il s'enfuit en Thessalie. Il fut rappelé à Sparte, mais se tua dans un accès de folie.

CLÉOMÈNE II, en gr. **Kleomenês** (370-309 av. J.-C.), roi obscur de Sparte. Il était fils de Cléombrotos Ier et frère d'Agésipolis II, à qui il succéda.

CLÉOMÈNE III, en gr. **Kleomenês** († hiver 220-219 av. J.-C.), roi de Sparte, de 235 à 222, dernier des Agides. Poussé par sa femme Agiatis, veuve d'Agis IV, il reprit le plan d'Agis de restaurer l'ancienne Sparte. Il voulut gagner d'abord l'armée par de glorieuses expéditions et remporta nombre de succès sur la ligue Achéenne. Il voulait détenir l'autorité suprême sur tout le Péloponnèse. Puis il revint pour abattre l'oligarchie spartiate, fit massacrer les éphores, remplaça le sénat par des magistrats appelés « patronomes », rétablit la royauté dans ses droits primitifs, compléta la cité en y incorporant des Laconiens, procéda à un nouveau partage des terres en 4 000 lots (227), sur les conseils du stoïcien Sphaeros, élève de Zénon, et remit en vigueur les lois qu'il croyait être de Lycurgue. Mais la guerre éclata de nouveau avec les Achéens. Cléomène les battit plusieurs fois; alors Aratos appela à son secours Antigonos Doson, roi de Macédoine, et Cléomène fut vaincu à Sellasie (222). Il renonça à la lutte et s'enfuit en Egypte, auprès de Ptolémée Evergète. Il se brouilla avec son successeur, Ptolémée Philopator, fut emprisonné, s'évada, chercha vainement à soulever le peuple d'Alexandrie, et finit par se tuer.

CLÉOMÈNE de Naucratis, en gr. **Kleomenês** († v. 323 av. J.-C.), l'un des quatre directeurs régionaux des finances, chargé par Alexandre de diriger la construction d'Alexandrie, d'administrer le district d'Arabie, et de percevoir les impôts au bord de la mer Rouge. Enrichi par la vente en Grèce du blé d'Egypte, il fut mis à mort par ordre de Ptolémée, fils de Lagos, qui l'accusait d'être à la solde de Perdiccas, et s'empara de sa fortune (8 000 talents), dont il se servit pour lever une armée.

CLÉON, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans un méandre de la Seine, sur la rive droite, au N. d'Elbeuf; 1 336 hab. (931 aggl.). Importante usine de boîtes de vitesses d'automobiles.

CLÉON, en gr. **Kleôn**, homme politique athénien († Amphipolis 422 av. J.-C.). Orateur de grand talent, il devient, après la mort de son adversaire Périclès (429), le chef du parti populaire. Il fait passer, contre les Mityléniens révoltés (428), le décret de mort, qui, grâce à Diodotos, ne fut pas suivi d'exécution. Ferme partisan de la guerre, il relève le défi de ses ennemis, s'empare de Sphactérie en 425 et devient ainsi maître de la situation politique à Athènes. Stratège en 424, il fait voter différentes mesures démocratiques. En 423, il est envoyé contre le général spartiate Brasidas, en Chalcidique; après de premiers succès, il est vaincu à Amphipolis et meurt en même temps que son adversaire. Cléon a été jugé sévèrement par le parti aristocratique, par Thucydide, qu'il avait fait exiler, et par Aristophane, qu'il avait poursuivi en justice.

CLÉON ou **KLEÔN de Sicyone**, bronzier grec (Ire moitié du IVe s. av. J.-C.). Il est l'auteur de deux statues de Zeus en bronze à Olympie et d'une statue d'Agésipolis de Sparte (base retrouvée à Delphes).

CLÉONAI ou **KLEÔNAI**, Géogr. anc. Ville d'Argolide, dans le Péloponnèse. D'origine très ancienne, elle possédait une caste de prêtres, les *Khalazophylakes*, dont le sacerdoce consistait à apaiser les vents et les autres éléments, se rattachant ainsi à de très anciennes coutumes magiques. A mi-chemin de Cléonai et de Phlionte s'ouvrait le vallon de Némée, où, tous les quatre ans, à partir de 581 av. J.-C., se tenaient les jeux Néméens. Ce sont des colons émigrés de Cléonai qui fondèrent Clazomènes.

CLÉONICE, en gr. **Kleonikê**, jeune fille de Byzance (Ve s. av. J.-C.). Elle fut aimée de Pausanias, à l'époque où il cherchait à devenir le tyran de sa patrie. Il venait de s'emparer de Byzance; il se fit amener une nuit la belle Cléonice, la tua par méprise, et en éprouva une grande douleur.

CLÉONINES n. m. pl. Grands charançons répandus dans les régions tempérées et désertiques de l'Ancien Monde.

— Encycl. Les *cléonines* vivent à l'état de larve dans la racine de diverses composées, borraginacées et chénopodiacées, etc. *Conorhynchus mendicus* se développe dans la betterave et se montre nuisible dans le midi de la France. *Mecaspis alternans* attaque la carotte. Ce groupe fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.

CLÉONYMOS, en gr. **Kleonumos**, deuxième fils de Cléomène II, roi de Sparte. N'ayant pu obtenir le trône (309 av. J.-C.), il tenta de se créer une souveraineté dans la Grande-Grèce (303). Expulsé en 275, il proposa à Pyrrhos, roi d'Epire, de conquérir la Laconie, mais il échoua une fois de plus.

CLÉOPAS ou **CLÉOPHAS**, un des deux disciples auxquels Jésus apparut sur le chemin d'Emmaüs après sa résurrection.

CLÉOPÂTRE, en gr. **Kleopatra**, Myth. gr. Fille de Borée et d'Orithye. Femme de Phinée, elle fut la mère de Plexippos et de Pandion. Son mari l'emprisonna pour épouser Idaea, fille de Dardanos, mais les Argonautes la délivrèrent et tuèrent Phinée. — Fille d'Idas et femme de Méléagre; elle se pendit de désespoir à la mort de son époux. — Fille de Tros et de Callirhoé. — Danaïde, fiancée d'Agénor.

CLÉOPÂTRE, en gr. **Kleopatra**, deuxième femme de Philippe II de Macédoine. Celui-ci, ayant répudié Olympias, l'épousa en 337 av. J.-C. Mais après la mort du roi, Olympias se vengea en faisant mourir Cléopâtre et sa fille (336).

CLÉOPÂTRE, en gr. **Kleopatra**, fille de Philippe II de Macédoine et d'Olympias († 309 av. J.-C.). Elle épousa en 336 Alexandre, roi d'Epire; c'est pendant ses noces que Philippe fut assassiné. Devenue veuve, elle se retira à Sardes. Après la mort d'Alexandre le Grand, son frère, elle fut recherchée en mariage par tous ses capitaines, avides de ses droits à la couronne. Elle s'était décidée pour Perdiccas, lorsque Antigonos la fit assassiner.

CLÉOPÂTRE Ire, reine d'Egypte († 173 av. J.-C.), fille d'Antiochos III Mégas. Elle épousa, en 193, Ptolémée V Epiphane, et apporta en dot la Cœlésyrie. Veuve en 181, elle gouverna l'Egypte, comme tutrice de son jeune fils Ptolémée Philométor, en pratiquant une politique pacifique à l'égard de Rome et des Séleucides.

CLÉOPÂTRE II, reine d'Egypte († v. 115 av. J.-C.), fille de la précédente et de Ptolémée V. Elle fut mariée en 173 à son frère Ptolémée VI Philométor. Veuve en 145, elle épousa son autre frère Ptolémée VII Evergète II. Bientôt répudiée, elle se retira près de son gendre Démétrios Nicator, roi séleucide. A la suite de troubles en sa faveur, elle se réconcilia avec son frère (v. 124) et retourna à Alexandrie.

CLÉOPÂTRE Théa, reine séleucide († v. 121 av. J.-C.), fille de la précédente. Mariée v. 150 à Alexandre Balas, usurpateur du trône de Syrie, elle épousa ensuite Démétrios II Nikatôr, qui, captif chez les Parthes, épousa la princesse parthe Rodogune. Cléopâtre se vengea en se remariant avec son beau-frère Antiochos VII. Elle fit tuer son propre fils Séleucos, et s'associa à son autre fils Antiochos VIII Gryphos, qu'elle tenta ensuite d'empoisonner; mais Antiochos la força à se donner la mort de cette manière. Corneille en a fait l'héroïne de sa tragédie *Rodogune*.

CLÉOPÂTRE III Evergétis, reine d'Egypte († 101 av. J.-C.), sœur de la précédente. Elle épousa son oncle Ptolémée VII Evergète II; après la mort de celui-ci, elle excita contre son fils aîné Ptolémée Lathyros la populace d'Alexandrie, et appela à lui succéder son cadet Ptolémée X Alexandre. Elle mourut peut-être assassinée par ce dernier. Elle avait eu trois filles : Cléopâtre IV, Cléopâtre *Tryphèna* et Cléopâtre *Séléné*.

CLÉOPÂTRE IV, reine d'Egypte († Antioche 116 av. J.-C.), fille de la précédente. D'abord femme de son frère Ptolémée IX Lathyros, et répudiée, elle épousa, en 117. Antiochos IX Kyzikènos, qui disputait la Syrie à son frère Antiochos VIII Gryphos. Sa sœur Cléopâtre Tryphèna, femme de Gryphos, la fit tuer dans le temple d'Apollon.

CLÉOPÂTRE Tryphèna, reine séleucide, († v. 115 av. J.-C.), sœur de la précédente. Elle épousa Antiochos VIII Gryphos, et fit tuer sa sœur, femme d'Antiochos IX Kyzikènos. En 116, elle tombait aux mains de celui-ci, qui l'immola aux mânes de sa femme.

CLÉOPÂTRE V Séléné, reine d'Egypte, puis de Syrie († v. 69 av. J.-C.), sœur des deux précédentes. Elle épousa successivement, sur l'ordre de sa mère, son frère Ptolémée IX Lathyros, Antiochos VIII Gryphos, Antiochos IX Kyzikènos, et Antiochos X Eusébès. Elle fut longtemps le seul représentant légitime de la maison royale des Lagides, et fut mise à mort par Tigrane, roi d'Arménie, qui venait de s'emparer de la Syrie.

CLÉOPÂTRE VI, sœur et épouse de Ptolémée XII Dionysos Ier Aulète.

CLÉOPÂTRE VII (Alexandrie 69 av. J.-C. - *id.* 30 av. J.-C.), reine d'Egypte de 51 à 30 av. J.-C., fille de Ptolémée XII Aulète, qui l'avait instituée son héritière à condition qu'elle épouse son frère Ptolémée XIII Cléopâtre, fort instruite et qui comprenait de nombreuses langues, fut sans doute l'un des personnages les plus remarquables de la dynastie lagide. Mettant ses capacités intellectuelles et sa puissance de séduction au service du relèvement de la monarchie ptolémaïque, elle dut d'abord lutter contre les favoris de son frère, l'eunuque Pothin, le précepteur Théodotos et le stratège Achillas; ils l'accusèrent de comploter et Cléopâtre dut quitter Alexandrie. Elle leva une armée, et marchait sur Alexandrie lorsque César, vainqueur à Pharsale, y entra (48 av. J.-C.), s'installa au palais royal et se posa en arbitre entre le roi et la sœur, selon Plutarque; celle-ci se serait alors introduite en fraude auprès de César, roulée dans une couverture de voyage, et l'aurait ainsi séduit. César associa au trône les deux souverains, mais Ptolémée XIII s'étant révolté, il le vainquit grâce à Mithridate de Pergame (« guerre alexandrine »). César revint à Alexandrie (47) et remonta en grande pompe le Nil jusqu'en Ethiopie, aux côtés de Cléopâtre. Il rentra à Rome, y triompha en 45 et appela auprès de lui Cléopâtre et leur fils, Césarion. Il plaça dans le sanctuaire de Vénus Génitrix, protectrice des Julii, une statue d'or de la reine. Après la mort de César, Cléopâtre regagna son pays et s'allia à Antoine, qui s'était chargé de l'Orient. Bien qu'elle se fût gardée de prendre parti dans la guerre civile, elle alla à sa rencontre en Syrie. Antoine ayant été acclamé à Ephèse comme un dieu, incarnation de Dionysos, elle imagina une fastueuse mise en scène où, Aphrodite, elle était entourée de Cupidons et de Grâces. Ebloui, Antoine, l'homme le plus puissant du monde, lui offrit son pouvoir, tandis qu'il goûtait près d'elle la revanche d'un mariage malheureux. Alors commença la « vie inimitable », toute hellénique d'inspiration, mais d'un faste oriental où les fantaisies les plus luxueuses étaient poussées jusqu'à l'excès. Devant la situation intérieure, Antoine dut rentrer en Italie au printemps de 40. Mais, quatre ans plus tard, montant une expédition contre les Parthes, il retrouvait à Alexandrie

CLÉOPÂTRE V Séléné
monnaie d'argent
cabinet des Médailles

CLÉOPÂTRE VII
réplique de la statue en or que César avait placée dans le temple de Vénus Génitrix
ensemble et détail musée du Vatican

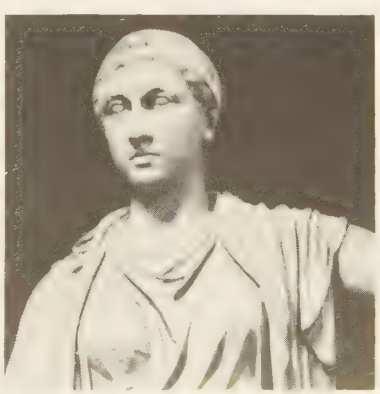

Phot. Larousse, Alinari-Giraudon.

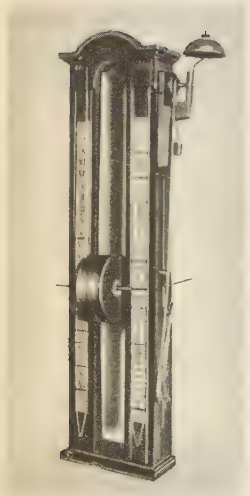

clepsydre, XVIIIe s. *conservatoire national des Arts et Métiers*

sa maîtresse et ses trois enfants, Alexandre, Cléopâtre Séléné et Ptolémée, auxquels il reconnaissait le titre de roi (37-36). Il incorpora au royaume de Cléopâtre la Phénicie, la Cœlésyrie, Chypre, ainsi qu'une partie de la Cilicie, de la Judée et de l'Arabie, redonnant à l'Egypte une extension territoriale qu'elle n'avait jamais connue sous les Lagides, puis après une expédition malheureuse il célébra à Alexandrie son triomphe sur l'Arménie, et déifia Cléopâtre, qui devint la « Nouvelle Isis » (34).
Cependant, Octave résolut d'en finir avec son rival. Il déclara la guerre à la reine d'Egypte, qui rassembla une flotte considérable. Vaincus à Actium, le 2 septembre 31, Cléopâtre puis Antoine s'enfuirent en Egypte où ils se suicidèrent pour échapper au vainqueur. La légende la plus accréditée veut que Cléopâtre, revêtue de ses habits royaux, se soit fait mordre par un aspic. Elle fut ensevelie avec son amant ; son fils Césarion fut tué, mais les enfants qu'elle avait eus d'Antoine furent élevés à Rome. (→ Biblio.)
— ALLUS. LITTÉR. **Le nez de Cléopâtre.** Pascal, dans ses *Pensées,* voulant montrer combien le destin des hommes est lié aux passions, souvent dépendantes des causes les plus futiles, cite en exemple un cas illustre : « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé. » (Ed. Brunschvicg, 162.)
— Iconogr. La reine d'Egypte figure sur les monnaies ptolémaïques d'Ascalon, des tétradrachmes d'Antioche et des deniers romains. Le seul portrait ressemblant a été découvert à Cherchell (musée de Cherchell). Le style égyptien de la tête colossale du musée de Mariemont adoucit les traits caractéristiques de la dernière reine d'Egypte. Certains épisodes de son histoire furent fréquemment représentés aux XVIIe et XVIIIe s. : *Débarquement de Cléopâtre à Tarse,* par Claude Lorrain (1646, Louvre), même sujet par Natoire (musée de Marseille), fresques du grand escalier du palais de Würzburg et du palais Labbia (*l'Embarquement, le Banquet*) par G. B. Tiepolo, *Mort de Cléopâtre* par Luca Cambiaso (palais Imperiali, à Gênes).
— Littér. L'histoire de Cléopâtre a inspiré de nombreuses œuvres dramatiques, parmi lesquelles on peut citer : *Cléopâtre captive,* de Jodelle (1553), la première tragédie française ; *Antoine et Cléopâtre,* de Shakespeare (1606) ; *Cléopâtre,* de Mairet (1630) ; *la Mort de Cléopâtre,* par Chapelle (1680), qui offre des scènes pathétiques ; *Cléopâtre,* par Marmontel (1750), où figurait un aspic automate de Vaucanson ; *Cléopâtre,* de Soumet (1824) ; *César et Cléopâtre,* de G. B. Shaw (1901).

Cléopâtre captive, tragédie avec chœurs de Jodelle (1553). Ecrite en décasyllabes, cette pièce, qui paraît aujourd'hui médiocre par sa composition et par la lenteur de l'action, fut saluée avec enthousiasme par Ronsard et ses amis, qui y voyaient à juste titre la première œuvre dramatique imitée de l'antique ; de fait, *Cléopâtre* marque le début d'une orientation toute nouvelle, qui aboutira à la tragédie classique du XVIIe s.

CLÉOPÂTRE Séléné, reine de Mauritanie (40 av. J.-C.), fille d'Antoine et de la grande Cléopâtre. Elle fut emmenée par Octavien à Rome avec son frère Alexandre Hélios (29), adoptée et élevée par Octavie. Mariée à Juba II, roi de Mauritanie, en 20 av. J.-C., elle transporta à la cour du roi le goût des arts de la Grèce.

CLÉOPÂTRE (AIGUILLE DE). V. OBÉLISQUE DE LONDRES.

CLÉOPHANE n. f. Papillon de nuit dont la chenille vit à découvert sur les plantes basses, et sa chrysalide dans des coques, dont le tissu ressemble à du papier, qu'elle file contre les tiges. (*Cleophana antirrhini* habite la France méridionale. Sa chenille vit sur les scabieuses, la linaire et les mufliers. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

CLÉOPHIS ou **KLEOPHIS,** reine des Assacènes (IVe s. av. J.-C.), peuple du bassin de l'Indus. Assiégée par Alexandre le Grand dans Massaga (Chadkara), elle dut finalement se rendre (327 av. J.-C.). Elle fut bien traitée, devint la favorite du conquérant, et eut de lui un fils, appelé aussi Alexandre, qui succéda à Cléophis.

CLÉOPHON ou **KLEOPHÔN,** orateur athénien, d'origine thrace, successeur de Cléon comme chef des démagogues. Partisan de la résistance à outrance, il fut condamné à mort et exécuté pendant le siège d'Athènes par Lysandre (405 av. J.-C.).

CLÉOSTRATE, en gr. **Kleostratos,** astronome grec, né à Ténédos (Ve s. av. notre ère). Il passe pour l'inventeur de l'octaétéris, ou cycle de huit ans, dont on a également attribué la découverte à Eudoxe. D'après Pline, il imagina le système des signes du zodiaque.

CLÉOTHÉRA ou **KLEOTHÉRA.** Myth. gr. Une des filles de Pandaréos. Elevée avec ses sœurs par Aphrodite, elle devint l'une des servantes des Erinyes.

CLEPHTE n. m. V. KLEPHTE.

CLEPSYDRE n. f. (gr. *klepsudra ;* de *kleptein,* dérober, et *udôr,* eau). Horloge qui, chez les Anciens, mesurait le temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau.
— ENCYCL. A côté du gnomon, utilisable seulement de jour, les Egyptiens se servaient pour mesurer le temps, surtout pendant la nuit, d'horloges à eau : les *clepsydres.* L'eau remplissait une cuve munie à l'intérieur d'une échelle horaire, s'écoulait au cours des heures par un orifice ménagé à la base du récipient. Le nom d'un certain Amenemhat, contemporain d'Aménophis Ier, est attaché à la mise au point, sinon à l'invention de cet appareil. La difficulté de la mise au point était double ; il fallait tout d'abord assurer un écoulement constant, malgré la variation du niveau d'eau à l'intérieur de la cuve ; c'est la raison pour laquelle celle-ci avait une forme évasée vers le haut. Les Anciens n'ont cependant pas réalisé la forme qui aurait pu complètement éliminer cette source d'erreur. La seconde difficulté provenait de la division du jour « civil » en 24 heures inégales entre elles : 12 heures de jour entre le lever et le coucher du soleil et 12 heures de nuit allant du coucher au lever du soleil. Les heures de jour et les heures de nuit n'étaient égales entre elles qu'aux équinoxes, et leur différence variait avec les saisons. Les échelles horaires devaient donc varier en conséquence. Les ingénieurs de l'Antiquité déployèrent beaucoup d'ingéniosité pour surmonter cette seconde difficulté. L'échelle horaire fut ensuite reportée du récipient dont l'eau s'écoulait sur un récipient qui la recueillait. Celui-ci pouvait prendre, sans inconvénient, la forme d'un cylindre. Des flotteurs permettaient alors de mesurer la hauteur du plan d'eau et les heures correspondantes. L'emploi des clepsydres se répandit en Grèce, dans l'Empire romain et dans tout l'Occident, où elles restèrent longtemps en usage, avec des modifications de détail.

Clepsydre, source qui alimentait en eau l'Acropole d'Athènes, au N.-O. de l'entrée, protégée par l'enceinte archaïque. Elle devait actionner l'horloge à eau d'*Andronicos**.

CLEPTE n. m. (gr. *klepton,* voleur). Petit insecte élégant et vif, orné de brillantes couleurs, à abdomen ovale, pointu, terminé chez la femelle par une tarière. (Les cleptes sont parasites. Certaines espèces d'Europe attaquent les larves de tenthrèdes. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des chrysididés.)

CLEPTOMANE n. Personne qui a la manie de voler.

CLEPTOMANIE n. f. (gr. *kleptein,* voler, et de *manie*). Manie du vol.

CLEPTOPARASITE n. m. et adj. Zool. Se dit d'un commensal qui consomme les provisions de ses hôtes.

CLÉRAMBAULT, nom d'une dynastie de musiciens français, comprenant entre autres : DOMINIQUE († 1704), qui entra, en 1670, aux « 24 violons » ; — LOUIS NICOLAS (Paris 1676 - *id.* 1749), fils du précédent, élève de J.-B. Moreau et d'A. Raison. Il se fit connaître par plusieurs livres de cantates françaises, entre autres celle qu'il dédia à Louis XIV : *le Soleil vainqueur des Nuages,* allégorie sur le rétablissement de la santé du roi. Il fut le successeur de Nivers à Saint-Cyr comme à l'orgue de Saint-Sulpice. Auteur des intermèdes de la tragédie *Aquilius et Florus,* d'un oratorio (*Histoire de la femme adultère*), on lui doit encore des *Chants et Motets à l'usage des dames de Saint-Cyr,* des pièces d'orgue et de clavecin. Il naturalisa en France la cantate et la sonate italienne, et s'efforça d'atteindre à la musique parfaite par l'union des goûts italien et français. — Parmi ses fils, CÉSAR FRANÇOIS NICOLAS (Paris v. 1705 - *id.* 1760) lui succéda à Saint-Sulpice, et EVRARD DOMINIQUE (Paris 1710 - *id.* 1790) à Saint-Cyr.

CLÉRAMBAULT (Georges GATIAN DE), médecin de l'infirmerie spéciale de la Préfecture de police de Paris (1872 - Paris 1934). Il a précisé la symptomatologie des délires dus au chloral, à l'éther, au hachisch, analysé et introduit en psychiatrie le syndrome d'automatisme mental.

CLERC [klɛr] n. m. (lat. ecclés. *clericus ;* du gr. *klêrikos ;* de *klêros,* lot, fonction). Celui qui a reçu la tonsure. (Le clerc jouissait jadis de certains privilèges, dont les plus importants consistaient à ne relever que des tribunaux d'Eglise et à pouvoir être doté de bénéfices ecclésiastiques.) ‖ *Par extens.* Lettré, savant : *Plusieurs rois ont été de grands clercs et ont fait de bons livres* (Voltaire). ‖ *Par anal.* Employé d'une étude d'officier public ou d'officier ministériel.
— LOC. FAM. *Un pas de clerc,* une faute, une bévue. ‖ *Je ne suis pas clerc en la matière,* ce n'est pas de ma compétence.
— ALLUS. LITTÉR. ***La trahison des clercs,*** v. TRAHISON DES CLERCS (*la*), œuvre de J. Benda.
— Ardois. Contremaître qui, dans les ardoisières d'Angers, dirige les travaux du fond.
— Dr. *Compte de clerc à maître,* v. COMPTE.
— Hist. *Clercs du secret,* au XIIIe s., titre donné à certains clercs de la chancellerie royale, qui acquirent un rôle important. (Ce fut l'origine des secrétaires d'Etat de la monarchie absolue.) ‖ *Clercs de la chapelle du roi,* clercs particulièrement attachés au service de la chapelle royale. ‖ *Clerc d'office,* officier chargé de veiller sur tout ce qu'on livrait pour la bouche du roi ou d'un prince. ‖ *Clerc d'eau,* clerc chargé de tenir registre des droits dus au roi pour les marchandises passant sur les rivières.
— Mil. *Clerc d'armes,* jeune fils de chevalier qui faisait son noviciat dans le métier des armes.
— Procéd. Stagiaire se préparant à l'exercice de certaines professions libérales (avoué, commissaire-priseur, huissier, notaire, etc.) et employé de ces professions. (Les clercs des notaires, avoués ou huissiers instrumentent au lieu et place de leur patron, mais aucune loi n'autorise cette façon de procéder. Les clercs de notaire ne peuvent servir de témoins dans les actes passés par leur patron.) ‖ *Maître clerc, Petit clerc,* premier, dernier clerc d'une étude. ‖ *Vice de clerc,* faute involontaire d'un clerc dans la rédaction d'un acte et qui, pouvant se corriger par le contexte, n'est pas imputable à l'auteur de l'acte.
— Relig. *Clercs acéphales,* clercs qui cessèrent de vivre en commun avec l'évêque, comme le faisaient les *clercs chanoines.* ‖ *Clercs réguliers,* congrégations d'ecclésiastiques qui pratiquent en commun les exercices de la vie religieuse, et font, les uns des vœux solennels, les autres des vœux simples.

CLERC (Barthélemy DE), peintre d'origine néerlandaise (XVe s.). Il travailla pour le roi René d'Anjou de 1447 à 1470. On lui attribue parfois le *Retable de l'Annonciation* d'Aix-en-Provence.

CLERCELIÈRE n. f. Archéol. Anneau ou crochet pour suspendre les clefs.

CLERCQ (René DE). V. DE CLERCQ.

CLÉREMBAULT (Jules DE), abbé de Saint-Taurin d'Evreux († 1714). Il remplaça La Fontaine à l'Académie française (1695).

CLÈRES, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans le pays de Caux ; 1 006 hab. (621 aggl.) [*Clérois*]. Château du XVe s., restauré au XIXe s., incendié en 1939. Ruines du château féodal. Beau parc zoologique.

CLERFAYT ou **CLAIRFAYT** (François DE CROIX, comte DE), maréchal autrichien (Bruille, Hainaut, 1733 - Vienne 1798). Après avoir participé à la guerre de Sept Ans, et s'être battu contre les Turcs, il fut mis en 1792 à la tête d'un corps d'armée qui combattit à Valmy, à Jemmapes et à Neerwinden. Il prit Le Quesnoy, mais Jourdan le vainquit à Wattignies (1793).

CLERGÉ n. m. (lat. ecclés. *clericatus*). Corps des clercs ou des ecclésiastiques d'un culte, d'un pays, etc. : *Le clergé catholique, angli-*

Phot. conservatoire nat. des Arts et Métiers.

can, Le clergé de France. ‖ Corps des ecclésiastiques qui procèdent ou assistent en habit de chœur à une cérémonie religieuse. ‖ *Clergé séculier* (par opposition à *clergé régulier*), ecclésiastiques qui ne vivent pas sous une « règle » monastique, n'appartiennent généralement pas à un ordre religieux, mais vivent dans le « siècle », le monde.

— Hist. *Clergé de France,* nom que l'on réservait autrefois aux ecclésiastiques des provinces qui appartenaient à la France en 1561. ‖ *Clergé étranger* ou *des pays conquis,* se disait des ecclésiastiques appartenant aux provinces annexées depuis 1561. ‖ *Clergé constitutionnel* ou *assermenté,* se dit des ecclésiastiques qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, établie en 1790. ‖ *Clergé réfractaire* ou *insermenté,* ecclésiastiques qui avaient refusé le même serment.

— Encycl. Chez le peuple hébreu, la tribu de Lévi, spécialement consacrée au culte de Dieu, était appelée le « partage » ou l' « héritage » du Seigneur : en grec *klêros*. Dès la fin du Ier siècle chrétien, les ministres de la foi nouvelle furent nommés *klêrikoi* en grec, *clerici* en latin, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à Dieu. En même temps, les simples fidèles étaient désignés en grec par le mot de *laikoi* (de *laos,* peuple) et par celui de *laici* en latin. Ainsi s'établit, dès les premiers temps, la division des chrétiens en deux classes : le clergé et le laïcat.

Dans le clergé lui-même, on distinguait dès le Ier s. les évêques, les prêtres et les diacres. Plus tard, on adjoignit aux diacres des ministres inférieurs, dont les classes varièrent selon les époques. Finalement, la hiérarchie se fixa en Occident, avec les sous-diacres, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs et les portiers. Au VIe s., en Occident, les sous-diacres furent rangés dans les ordres majeurs, tandis que les autres fonctions constituaient les ordres mineurs. La tonsure, qui n'est pas un ordre, est le rite et le signe de l'incorporation d'un laïc au clergé.

Cette première hiérarchie, fondée sur le pouvoir d'ordre, fut complétée par une seconde, établie d'après les différents degrés de juridiction ou les privilèges d'honneur. Au sommet, l'évêque de Rome (le pape), puis les cardinaux, les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques, les curés.

Quand les moines furent admis au sacerdoce, il se forma un *clergé régulier.*

La législation impériale (après 313) et celle des Etats chrétiens du Moyen Age concédaient au clergé, soit en corps, soit individuellement, des privilèges qui en faisaient une communauté de droit public (on disait en France un *ordre*) : droit de posséder (avec mainmorte), exemption de charges militaires et fiscales, législation et tribunaux particuliers. Au point de vue social, le clergé assurait des fonctions complexes : souvent conseil des princes, éducation publique, assistance, protection des faibles.

A la fin de l'Ancien Régime, le clergé jouissait en France d'une grande considération et possédait d'immenses richesses. En 1789, il y avait en France au total 130 000 clercs groupés en 135 évêchés, 655 chapitres d'églises cathédrales ou collégiales, 35 918 paroisses et 5 287 annexes, environ 2 500 monastères ou couvents de religieux et 1 500 de religieuses. Quant aux biens du clergé à la même date, les évaluations varient entre 2 et 3 milliards de livres. Les revenus et les charges honorables étaient fort inégalement répartis : on distinguait un *haut clergé* (évêques, abbés, chanoines de certains chapitres) et un *bas clergé* (prêtres du ministère, petits bénéficiers, professeurs) dont les intérêts et souvent la mentalité s'opposaient. La Constituante supprima l'ordre du clergé (nuit du 4-Août), mit les biens d'Eglise à la disposition de la nation (2 nov. 1789), et abolit les vœux monastiques. Puis elle édicta une *Constitution civile du clergé* (24 août 1790), à laquelle les évêques et les curés devaient prêter serment, ce qui provoqua la division en clergé insermenté ou réfractaire et clergé assermenté ou constitutionnel.

Le Concordat, conclu le 15 juillet 1801 et demeuré en vigueur jusqu'en 1905, date à laquelle l'Eglise fut séparée de l'Etat, donna au clergé en France un statut hybride : pleine dépendance spirituelle de Rome, assimilation aux fonctionnaires par rapport à l'Etat. La séparation a supprimé ce statut (sauf dans l'ancienne Alsace-Lorraine) et l'Etat français ne distingue pas un clerc d'un autre citoyen. Certaines atténuations ont été apportées au régime de la séparation par les accords passés entre le gouvernement français et le Vatican : statut des associations diocésaines, nomination des évêques, reconnaissance légale de certaines congrégations...

Canoniquement, le clergé de France n'existe pas : il y a des diocèses français, sans plus. Depuis 1906-1907, Rome s'étant montrée nettement hostile à des réunions plénières de l'épiscopat, il n'y eut aucun échange de vues généralisé entre les chefs des diocèses. A partir de 1919, il se tint chaque année une réunion des cardinaux et archevêques, sans qu'aucun organisme permanent assurât une liaison entre les évêques. Il existait simplement un secrétaire chargé d'élaborer l'ordre du jour. Une première ébauche d'organisation nationale apparut avec la création du secrétariat de l'*Action* catholique.* Puis apparurent un secrétariat général de l'épiscopat (1946) et un comité national (devenu comité général) de l'enseignement libre. Ces organismes sont chargés d'une mission de liaison et d'information, sans pouvoir de décision. En 1951 se tint une assemblée générale de l'épiscopat. Elle décida, à l'imitation de ce qui se faisait en d'autres pays, notamment aux Etats-Unis, de créer des commissions épiscopales, dont le nombre peut varier, et qui se répartissent l'étude des problèmes religieux de portée nationale. L'une de ces commissions, celle de la *Mission de France,* a un statut et des pouvoirs canoniques.

Dans l'*Eglise grecque* séparée, le clergé se compose de patriarches, de métropolites, d'archevêques, d'évêques, de prêtres et de diacres ; les moines, dans les monastères, sont gouvernés par des supérieurs appelés *archimandrites* ou bien *higoumènes.* Jadis, tous les chrétiens d'Orient dépendaient du patriarche de Constantinople. Aujourd'hui, chaque nation a son patriarche.

Chez les *protestants,* l'organisation du clergé varie suivant les Etats et les communions. Les luthériens ont une hiérarchie qui comporte trois degrés : les simples pasteurs, les doyens et les inspecteurs ecclésiastiques. L'église luthérienne de Suède comporte une hiérarchie de 12 évêques, l'archevêque d'Uppsala étant primat ; celle de Norvège a 7 évêques ; celle de Danemark a également 7 évêques. Chez les calvinistes, il n'y a pas de distinction de rang entre les ministres. L'Eglise établie d'Angleterre et les Eglises épiscopaliennes ont conservé les degrés et les titres de la hiérarchie catholique.

Le clergé *israélite* est organisé, en France et en Algérie, de la manière suivante : 1° le grand rabbin de France ; 2° les grands rabbins ; 3° les simples rabbins. Les communautés juives des autres pays ont des régimes analogues. (→ Biblio.)

CLERGEON n. m. Petit clerc de procureur. ‖ *Fam.* Enfant de chœur.

CLERGERIE (Jean-Baptiste, dit **Louis**), général français (Pouyaud, près de Périgueux, 1854 - *id.* 1927). Après avoir professé à Saint-Cyr et à l'Ecole de guerre, il est chef d'état-major de Gallieni en 1914 et prend une part active aux opérations de la bataille de la Marne.

CLERGESSE adj. ou n. f. (fém. de *clerc*). Se disait d'une femme savante ou pédante.

CLERGET (Pierre), ingénieur français (1875-1943). Il fut l'un des premiers constructeurs de moteurs légers spéciaux pour l'aviation. Sa première invention date de 1895, mais l'une de ses plus connues est le moteur léger rotatif de 1912. Il réalisa également le premier moteur français à huile lourde qui réussit des performances officielles.

CLERGIE n. f. Langue class. et littér. Instruction, science, savoir : *Lorsque sa clergie était en défaut, les lucides explications qu'il offrait de mon ignorance paraissaient plus profitables* (L. Bloy). ‖ Condition d'homme d'église.

— Admin. anc. *Clergie de la ville de Paris,* prévôté des marchands et échevinage.

— Dr. anc. *Bénéfice de clergie,* privilège coutumier en vertu duquel un condamné à mort qui avait une certaine instruction pouvait, hors le cas de haute trahison, obtenir grâce de la vie. ‖ Se disait aussi d'un privilège par lequel les membres des universités, maîtres et écoliers, étaient assimilés aux clercs et ne pouvaient être traduits que devant les tribunaux ecclésiastiques. ‖ Greffe d'une juridiction.

CLERGYMAN [prononç. angl. klœrdʒiman] n. m. (mot angl.). Ministre protestant. ‖ Pl. *des* clergymen.

CLÉRICAL, E, AUX adj. Qui appartient au clergé, aux clercs, à l'état ecclésiastique : *L'éducation cléricale a une supériorité sur l'éducation universitaire, c'est sa liberté en tout ce qui ne touche pas à la religion* (Renan). *Je ne sais quelle onction cléricale de son geste et de sa voix* (Gide).

— Hist. *Titre clérical,* autref., revenu dont chaque clerc devait faire preuve, avant d'être ordonné.

◆ Adj. et n. Dévoué aux intérêts du clergé : *Journaux cléricaux ;* à l'influence du clergé (en mauv. part) : *Mais je crains un retour offensif des cléricaux. Les circonstances favorisent la réaction* (A. France).

CLÉRICALEMENT adv. A la façon des clercs.

CLÉRICALISATION n. f. Action de cléricaliser, d'inspirer l'esprit clérical.

CLÉRICALISER v. tr. Inspirer l'esprit de cléricalisme.

CLÉRICALISME n. m. (rad. *clérical*). Péjor. Système ou tendance en vertu desquels le clergé, sortant du domaine religieux, se mêlerait indûment des affaires publiques ou privées et tendrait à y faire prédominer son influence.

— Allus. hist. ***Le cléricalisme, voilà l'ennemi !...,*** mot, devenu fameux, prononcé par Gambetta à la tribune de la Chambre, dans la séance du 4 mai 1877, et qu'il citait d'après son ami Peyrat.

— Encycl. Le mot est apparu en France, dans le langage courant, au cours de la seconde moitié du XIXe s. pour stigmatiser les initiatives du clergé dans des domaines (politiques, économiques, sociaux ou culturels) où son action n'est pas directement justifiée par ses tâches proprement religieuses. Il tend à définir, dans un sens péjoratif, toute tentative d'ingérence du clergé dans les affaires de l'Etat. Le mot a fait fortune dès la fin du second Empire, la hiérarchie s'étant prononcée trop nettement en faveur du régime du 2 décembre 1851, et il est devenu sous la IIIe République, dans la bouche de Gambetta (« le cléricalisme, voilà l'ennemi ») et des chefs du parti républicain, un terme de combat pour définir l'attitude de tous les adversaires réels ou supposés du nouveau régime, en raison d'une assimilation volontairement maintenue, entre l'attitude politique des membres de certaines classes sociales et leur comportement religieux. (V. anticléricalisme.)

CLÉRICAT n. m. Office de clerc de la chambre apostolique.

CLÉRICATURE n. f. Etat, condition des clercs ou ecclésiastiques. ‖ Etat, condition des clercs de notaire, etc. : *Les dossiers sont si vieux qu'ils ont de la barbe, en style de cléricature* (Balzac).

CLERICI (Giovanni Leonardo), peintre italien et décorateur de théâtre (Parme 1637 - *id.* 1708). Il est connu pour avoir peint, en 1692, de remarquables décors pour *l'Ingresso alla gioventu di Claudio Nerone,* de Néry, dont les représentations eurent lieu au théâtre Fontelli, à Modène. On cite encore ses décors pour *Oreste à Sparte,* au théâtre de Reggio.

CLERICI (Felice), faïencier italien (Florence 1719 - Milan 1774). Il introduisit à Milan l'art de la majolique fine. Sa fabrique disparut avec lui. Ses faïences imitent la porcelaine « rouge de rose » de Chine, ainsi que les porcelaines japonaises peintes en bleu, rouge et or. Ses productions portent toutes la marque *Milano,* avec son nom ou ses initiales (musées de Hambourg, de Bordeaux ; Victoria and Albert Museum).

Clericis laicos, premiers mots d'une bulle célèbre publiée le 25 février 1296 par le pape Boniface VIII. Elle interdisait, sous peine d'excommunication, toute levée de taxes sur le clergé sans autorisation pontificale. Elle est à l'origine d'un conflit célèbre entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

CLÉRIDÉS n. m. pl. (gr. *klêros*). Famille d'insectes coléoptères composée d'espèces

Pierre CLERGET

Phot. Chaumont.

CLERMONT-FERRAND
au premier plan
la place de Jaude
au second plan
la cathédrale

chapiteau de l'église N.-D.-du-Port

élégantes, au corps allongé, velu, orné souvent de couleurs vives.
— ENCYCL. Les *cléridés*, ou *clairons*, comptent de très nombreuses espèces répandues sur tout le globe. Ce sont des carnassiers aussi bien à l'état de larve qu'à l'état adulte. Beaucoup d'entre eux poursuivent dans leurs galeries les insectes du bois et en font leur proie. D'autres se développent dans les nids d'hyménoptères, dans les pontes d'orthoptères, ou encore sous les charognes.

CLÉRIEUX, comm. de la Drôme (arrond. de Valence), à l'O. de Romans, sur l'Herbasse ; 1 404 hab. (664 aggl.). Chaussures.

CLÉRION (Charles Jacques), sculpteur français (Trets, Provence, 1639 - Paris 1714). Il exécuta pour les jardins de Versailles *Jupiter, Junon, Vénus Callipyge*, mais est cité surtout en raison de sa rivalité avec Puget.

CLÉRISSEAU (Charles Louis), architecte, peintre et décorateur français (Paris 1722 - Auteuil 1820). Grand prix d'architecture en 1746, reçu à l'Académie d'architecture en 1777, il parcourt, durant plusieurs années, l'Italie. Avec l'architecte anglais Robert Adam, il mesure et dessine les ruines du palais de Dioclétien à Spalato (Split). De retour en France en 1765, il fait l'éloge des monuments antiques du Languedoc et de la Provence. Mêlé au mouvement de rénovation qui a suivi les fouilles d'Herculanum, il se montre féru d'Antiquité. Mais il parvient à moderniser son classicisme, à Marseille par son *château Borély* (1766-1778), à Metz par l'*hôtel du Gouvernement des Trois-Évêchés*. A Paris, il décore le salon pompéien de l'hôtel de La Reynière. Son style, très personnel, se propage jusque dans les pays scandinaves, jusqu'en Pologne et en Russie. En 1779, Catherine II lui achète huit gros portefeuilles « in-foliossimo » contenant 1 150 grands dessins aquarellés d'après les monuments antiques. De ces dessins, qui l'émerveillaient, l'architecte écossais Cameron s'inspirera quand il décorera, dans le style pompéien, les appartements de Catherine II à Tsarskoïe Selo et qu'il construira (1782-1785), pour le grand-duc Paul, le charmant palais de Pavlovsk. Clérisseau a écrit et illustré les *Antiquités de la France, Monuments de Nîmes* (1772).

Blason de CLERMONT-FERRAND

D'azur à la croix de gueules bordée d'or, cantonnée de quatre fleurs de lis aussi d'or.

CLÉRISSY (Antoine), verrier et potier français (Provence 1569 - Paris 1650). Logé aux Tuileries dès 1620, il obtient d'y installer à proximité des jardins une fabrique et, de 1640 à 1643, exploite un autre four à Monceau, près de Fontainebleau.

CLÉRISSY, patronyme d'une célèbre famille de faïenciers provençaux du XVIIe s. Le plus célèbre est PIERRE, dit *Pierre II* (Moustiers 1678 - *id.* 1748). On lui doit, décorés d'après Bérain et Tempesta, les plus beaux travaux de Moustiers ; il fut nommé baron de Roumoules par Louis XV.

Charles-Louis CLÉRISSEAU
château Borély
Marseille

CLERMONT, ch.-l. d'arrond. de l'Oise, au S. de la Picardie ; 7 689 hab. (5 942 aggl.). [*Clermontois*]. Ville ancienne, dont les monuments ont été très remaniés. L'église Saint-Samson (XIVe s.) renferme quelques belles verrières, des orgues du XVe s., un saint-sépulcre du XVIe s. Un grand donjon quadrangulaire fit jadis partie du château des comtes de Clermont. L'hôtel de ville, édifié au XIVe s., a été complètement restauré et agrandi à la fin du siècle dernier. Important hôpital psychiatrique. Confection ; contre-plaqués. Patrie de Charles le Simple et de Charles IV le Bel. — L'arrond. a 7 cant., 148 comm., 75 128 hab. — Hist. Le premier comte de Clermont paraît en 1023. La ville, chef-lieu du comté de Clermont-en-Beauvaisis, s'érigea en commune (1197). Le comté fit retour à la couronne (1218) et servit d'apanage, notamment pour Robert, sixième fils de Saint Louis, tige de la maison de Bourbon. La jacquerie fit beaucoup souffrir la cité (1356-1358). La ville fut prise par les Anglais en 1420. Confisqué sur Charles III, duc de Bourbon (1523), le comté de Clermont fut rendu à la branche de Bourbon-Condé. Prise par Henri IV en 1589, Clermont subit les invasions allemandes de 1814, 1871, 1914. La réforme administrative de 1926 a supprimé l'arrondissement de Clermont ; judiciairement, il a été rattaché au tribunal de Beauvais.

Clermont (COLLÈGE DE). V. LOUIS-LE-GRAND (*lycée*).

CLERMONT (Robert DE FRANCE, comte DE), sixième fils de Saint Louis (1256-1317). Il reçut en apanage Clermont-en-Beauvaisis, épousa Béatrice de Bourbon, qui, à sa mort en 1310, transmit le titre de sire de Bourbon à son fils aîné Louis Ier. Il fut aussi le chef de la branche ducale des Bourbons*.

CLERMONT (Louis DE BOURBON-CONDÉ, comte DE), prince capétien (1709 - Versailles 1771), fils de Louis III, prince de Condé. Il entra dans les ordres, puis obtint de Clément XII l'autorisation de porter les armes, et participa aux campagnes d'Allemagne et des Pays-Bas. Il remplaça, en 1758, le maréchal de Richelieu, mais se fit battre à Krefeld. Il fut élu à l'Académie française, en 1754, événement qui donna lieu à beaucoup d'épigrammes. Il se montra favorable à la lutte du parlement de Paris contre la Cour.

CLERMONT (Emile), écrivain français (La Combelle, Puy-de-Dôme, 1880 - tué au front à Maisons-en-Champagne 1916). Élève de l'Ecole normale supérieure (1902), il fit paraître, en 1910, *Amour promis* et, en 1911, *Laure*, romans psychologiques d'un grand mérite.

CLERMONT-CRÉANS, comm. de la Sarthe (arrond. de La Flèche), dans la vallée du Loir ; 844 hab. (206 aggl.). Château des XVe et XVIIIe s. Eglise en partie romane. Fromagerie.

CLERMONT-DE-BEAUREGARD, comm. de la Dordogne (arrond. de Bergerac), dans le Périgord ; 109 hab. Ruines de fortifications et d'un château du XIIe s. Château des Montclar-Montastruc (XIIIe et XVIIe s.). Eglise en croix grecque du XIIe s.

CLERMONT-EN-ARGONNE, ch.-l. de cant. de la Meuse (arrond. de Verdun), sur la lisière orientale de l'Argonne ; 1 222 hab. (708 aggl.). Ancienne capitale du Clermontois, le bourg conserve une église du XVIe s., restaurée après son incendie en 1914. — Aux environs, la chapelle Sainte-Anne (XVIe s.) possède un saint-sépulcre du XVIe s.
— Hist. C'était la capitale du Clermontois, fief de l'évêché de Verdun, dont les comtes de Bar s'emparèrent au XIIe s. Le comte Henri II, au début du XIIIe s., en fit l'une des principales forteresses du comté contre la Champagne. Cédée par Charles IV, duc de Lorraine et de Bar à Louis XIII, en 1632, Clermont devint l'apanage des princes de Condé, qui la gardèrent jusqu'en 1789.

CLERMONT-EN-DAUPHINÉ, écart de la commune de Chirens (Isère, arrond. de Grenoble), où s'élevait le château qui fut le berceau de la famille des Clermont-Tonnerre.

CLERMONT-FERRAND, ch.-l. du Puy-de-Dôme, en Auvergne, aux confins de la Limagne et du massif des Monts-Dôme, à 382 km de Paris ; 134 263 hab. (124 531 aggl.) [*Clermontois*]. Université. Evêché. Clermont-Ferrand, la *Nemossos* des Arvernes, l'*Augustonemetum* de l'époque gallo-romaine, est situé au contact de la plaine et de la montagne, sur l'une des grandes routes qui joignent le Nord de la France au Midi. Elle partageait le privilège de cette situation avec d'autres cités, mais peu à peu sa suprématie s'est affirmée, surtout aux dépens de Riom et de Montferrand. Le site primitif de Clermont-Ferrand est une butte de tufs volcaniques ; c'est ici qu'est établie la cathédrale Notre-Dame, magnifique édifice gothique construit avec les pierres sombres de Volvic. Entreprise en 1248 par Jean Deschamps sur le modèle des cathédrales du Nord, elle connut de nombreuses vicissitudes et ne fut achevée qu'au XIXe s., par Viollet-le-Duc, qui a lancé les deux flèches à 108 m du sol. Le transept fut édifié au cours du XIVe s. ; de magnifiques vitraux du XIIIe s. garnissent les chapelles rayonnantes. En contrebas, Notre-Dame-du-Port est un monument également remarquable, de style roman auvergnat ; sa décoration intérieure est très riche (chapiteaux). Il faut encore citer d'autres édifices : l'église romane Saint-Laurent ; la chapelle des Cordeliers et la chapelle des Dominicains, qui forment la transition avec le style gothique ; d'anciens hôtels gothiques (hôtel Savaron) et Renaissance (musée du Ranquet) ; de nombreuses maisons anciennes, enfin. Toutes ces richesses artistiques font de la métropole de l'Auvergne un grand centre touristique. Siège d'une université, Clermont est un centre intellectuel et artistique (musées d'art local et d'archéologie). Mais la ville est devenue surtout un grand centre industriel au XIXe s., à la suite de l'introduction de l'industrie du caoutchouc. Le développement de l'automobile a provoqué une extension considérable de cette industrie et, aujourd'hui, la plus grande manufacture de pneumatiques de France s'étale dans les faubourgs. D'autres industries complètent l'activité de Clermont-Ferrand et contribuent à faire de cette ville la métropole du centre de la France : industries métallurgiques (mécanique générale, machines, chaudronnerie, fourneaux, etc.), constructions aéronautiques, tracteurs agricoles, armes et explosifs, confection et chapeaux, maroquinerie, industries alimentaires (pâtes, confitures, confiserie, etc.). Patrie de G. Durant, Pascal, J. Domat, du comte F. D. de Montlosier, de F. Forest. — L'arrond. a 14 cant., 120 comm. et 250 366 hab. (→ Biblio.)
— Hist. L'origine de Clermont-Ferrand est double. *Clermont*, fondé par les Romains après la conquête sous le nom d'*Augustonemetum* pour être la capitale de la cité des Arvernes, a pris son nom actuel au VIIIe s. ; il fut à plusieurs reprises pillé et brûlé au cours des guerres qui dévastèrent l'Auvergne à la fin des temps carolingiens, et, plus tard, ne tarda pas à faire partie du temporel de l'évêque du lieu. Clermont était en effet un évêché dont la tradition attribue la fondation à saint Austremoine et dont Sidoine Apollinaire fut titulaire au Ve s. ; de nombreux conciles s'y tinrent au Moyen Age, et le pape Urbain II y prêcha la première croisade en 1095. Le bourg de *Montferrand* fut fondé à proximité au XIe s. Clermont et Montferrand obtinrent des chartes de leurs seigneurs res-

Phot. Lapie, Arch. phot.

pectifs au XIIe s. La première de ces villes fut rattachée en 1551 au domaine royal, et réunie en 1630 à Montferrand. Siège d'une cour des aides, Clermont-Ferrand devint sous Louis XIV (1665) le centre de la cour de justice extraordinaire dite des « Grands Jours d'Auvergne », chargée de châtier les nombreux crimes demeurés impunis dans la province. (→ Biblio.)

Clermont-Ferrand (CONCILES DE). Plusieurs conciles furent tenus à Clermont-Ferrand (en 535, 549, 588, 1095, 1109, 1125, 1130, 1264, 1268). Le plus célèbre est celui de 1095, qui fut présidé par Urbain II. Après avoir excommunié le roi de France Philippe Ier, qui refusait de se séparer de son épouse illégitime, Bertrade, le pape y proclama la première croisade et accorda de nombreux privilèges à ceux qui feraient le vœu de prendre la croix.

CLERMONT - GALLERANDE (Charles Georges, marquis DE), général français (Paris 1744 - *id.* 1823). Maréchal de camp, il défendit les Tuileries au 10-Août, fut incarcéré jusqu'au 9-Thermidor, puis devint l'un des agents les plus actifs de la cause royaliste. Il porta à Bonaparte la lettre dans laquelle Louis XVIII essayait de se concilier ce dernier. Pair de France en 1814, il a laissé des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution* (1825).

CLERMONT-GANNEAU (Charles), orientaliste français (Paris 1846 - *id.* 1923). Entré de bonne heure dans la carrière consulaire, il se passionna pour les antiquités sémitiques, découvrit et interpréta la célèbre stèle moabite de Mésa. Il abandonna en fait les Affaires étrangères quand ses travaux lui eurent ouvert l'Académie des inscriptions, puis le Collège de France (1890). Il dénonça la supercherie de la prétendue tiare de Saïtapharnès, et laissa un *Recueil d'archéologie orientale* (1885-1924 ; 8 vol.).

CLERMONT - L'HÉRAULT, ancienn. **CLERMONT-DE-LODÈVE,** ch.-l. de cant. de l'Hérault (arrond. de Lodève), dans la plaine de l'Hérault ; 5 767 hab. (5 128 aggl.) [*Clermontais*]. Ancien bourg à l'époque romaine, occupé par les Goths et les Sarrasins, Clermont fut érigé en baronnie au IXe s. et devint au XVIe s. un des centres du protestantisme languedocien. Château médiéval. Eglise gothique fortifiée (XIVe s.). Centre viticole. Produits barytiques. Confection.

CLERMONT-TONNERRE, famille originaire du Dauphiné, qui ajouta à son patronyme, *Clermont*, le nom de *Tonnerre*, quand elle eut hérité de ce comté. (→ Biblio.)

CLERMONT-TONNERRE (Claude Catherine DE), baronne, puis comtesse, puis duchesse de Retz (Paris 1543 - *id.* 1603). Instruite et spirituelle, elle fut l'un des membres de l'Académie du palais fondée par Charles IX et restaurée par Henri III. Elle se maria deux fois : en 1561, à Jean d'Annebault, mort des suites d'une blessure reçue à la bataille de Dreux (1562) ; en 1565, à Albert de Gondi, seigneur du Perron, à qui elle apporta en dot la terre de Retz. Elle fut la grand-mère du cardinal de Retz.

CLERMONT-TONNERRE (François DE) [1629-1701], évêque et comte de Noyon, pair de France et membre de l'Académie française (1694), surtout célèbre par son incroyable vanité.

CLERMONT-TONNERRE (Gaspard, marquis, puis duc DE), maréchal de France (1688-1781). Il servit fort honorablement à l'armée de Bohême en 1741, aux batailles de Fontenoy (1745) et de Lawfeld (1747).

CLERMONT-TONNERRE (Anne Antoine Jules DE), prélat français (Paris 1749 - Toulouse 1830). Il était évêque de Châlons depuis 1782, lorsqu'il fut élu député aux Etats généraux. Il protesta contre la Constitution civile du clergé, se démit de son siège épiscopal en 1801, sur la demande de Pie VII. Il fut nommé en 1814 pair de France, en 1820 archevêque de Toulouse, en 1822 cardinal. En 1828, il protesta contre les lois sur l'enseignement et se vit retirer son traitement par le ministère Martignac.

CLERMONT-TONNERRE (Stanislas Marie Adélaïde, comte DE) [Pont-à-Mousson 1757 - Paris 1792]. Colonel en 1789, il fut élu, à Paris, député de la Noblesse aux Etats généraux. Il se prononça pour la réunion des trois ordres, appuya, dans la nuit du 4-Août, la suppression des privilèges. Mais, effrayé des progrès de la Révolution, il demanda l'établissement de deux Chambres, vota pour le *veto* absolu, et proposa d'investir le roi de la dictature. Il fut assassiné le 10-Août par un groupe d'émeutiers.

CLERMONT-TONNERRE (Gaspard, duc DE), général français (Paris 1779 - Glisolles, Eure, 1865), neveu du précédent. Aide de camp de Joseph Bonaparte, il fut nommé maréchal de camp sous la Restauration et pair de France en 1815. Il fut ministre de la Marine en 1821 et ministre de la Guerre dans le ministère Villèle, de 1823 à 1827.

CLÉROMANCIE n. f. (gr. *klêros*, sort, et *manteia*, divination). Moyen de prédire l'avenir par une sorte de tirage au sort.

CLÉROUQUE n. m. (gr. *klêroukhos* ; de *klêros*, lot, et *ekhein*, avoir). Colon grec qui restait citoyen de la mère patrie. (La métropole réservait à un groupe de citoyens un territoire lointain, soumis ou conquis, partagé en domaines que les clérouques tiraient au sort. On connaît surtout les clérouques athéniens.)

CLÉROUQUIE ou **CLÉROUCHIE** n. f. (gr. *klêroukheia*). Colonie de clérouques. (Athènes en créa un grand nombre, au Ve s., dans les îles de l'Egée et sur les côtes de Thrace, aux points stratégiques, et pour surveiller les alliés qui participaient à la confédération de Délos, et qui, d'ailleurs, n'apprécièrent guère cette institution.)

CLERSELIER (Claude), philosophe français (1614-1684), admirateur et ami de Descartes, dont il fut le principal correspondant en France, après la mort du P. Mersenne. Ce fut lui qui recueillit et publia les écrits posthumes de Descartes : trois volumes de *Lettres* (1667) du plus haut intérêt, le *Traité de l'homme*, le *Traité de la formation du fœtus*, le *Traité de la lumière* et le *Traité du monde* (1677).

CLÉRUS [rys] n. m. Insecte vivant sous les écorces d'arbres, où sa larve détruit celles de divers xylophages, notamment des scolytidés. (*Clerus* [ou *Pseudoclerops*] *mutillarius* n'est pas rare en France dans les forêts. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *cléridés*.)

CLERVAL, ch.-l. de cant. du Doubs (arrond. de Montbéliard), en bordure du Jura, sur le Doubs ; 1 183 hab. Château des XIIIe et XVIIIe s. Ruines du château de Montfort. Matériel agricole.

CLERVAUX, ch.-l. de cant. du grand-duché du Luxembourg, dans le massif ardennais, sur la Clerf ; 1 000 hab. Château (XIIe-XVIIe s.). Abbaye de bénédictines. La ville fut occupée par les Allemands le 11 mai 1940 et libérée par les Américains le 28 janvier 1945.

CLÉRY (Jean-Baptiste HANET, dit), valet de chambre de Louis XVI (Les Jardies, auj. Seine-et-Oise, 1759 - Hitzing, Autriche, 1809). Valet de chambre de Mme de Guéménée, puis du Dauphin, il s'offrit en 1792 pour servir Louis XVI au Temple avec F. Hue. Il y fit preuve d'un dévouement sublime. Le *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI*, publié par lui à Londres en 1798, a été composé avec la collaboration d'un certain Mariala, qui a fait beaucoup d'emprunts au *Journal* de Hue. Les *Mémoires* publiés sous le nom de Cléry (Londres, 1799) sont apocryphes.

CLÉRY-PETIT, comm. de la Meuse (arrond. de Verdun), sur la rive gauche de la Meuse, en amont de Dun ; 184 hab. Fromagerie et beurrerie importante.

CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. d'Orléans), dans la vallée de la Loire ; 1 835 hab. (1 468 aggl.). Basilique Notre-Dame, reconstruite et enrichie par Louis XI, qui voulut y être enterré. Dunois, François d'Orléans, Charlotte de Savoie et Tanguy du Châtel y furent également ensevelis. L'édifice, endommagé pendant les guerres de Religion, fut restauré par Henri IV. — Aux environs, tumulus de Mézières. (→ Biblio.)

CLÉSINGER (Georges), sculpteur français (Besançon 1788 - *id.* 1852). Ses principaux ouvrages ornent sa ville natale (bustes du cardinal de Granvelle, de l'archevêque de Pressigny, à la bibliothèque ; six groupes représentant des scènes de la Passion, dans l'église Sainte-Madeleine). Il avait ouvert dans son atelier, à Besançon, une école gratuite de sculpture. Jean Gigoux l'accusa de mouler sur des statues antiques les éléments de ses propres ouvrages.

CLÉSINGER (Jean-Baptiste, dit **Auguste**), sculpteur français, fils du précédent (Besançon 1814 - Paris 1883). Elève de son père, il entra à Rome dans l'atelier de Thorvaldsen, puis séjourna en Suisse, à Besançon, à Florence, avant de s'établir à Paris. Après quelques bustes (le *Vicomte de Valdahon*, 1843), il remporta au Salon de 1847 un vif succès pour sa *Femme piquée par un serpent* (modelée d'après Mme Sabatier, l'amie de Baudelaire), et devint l'un des sculpteurs académiques les plus en vogue sous le second Empire. Il fit campagne en 1870 avec une troupe de francs-tireurs équipés à ses frais. Son style froid et scolaire apparaît dans des allégories, comme *la Tragédie* (vestibule de l'Odéon), *la Littérature* (sous les traits de sa belle-mère George Sand, au Théâtre-Français), *Cléopâtre et le sphinx* (Montréal). Il est l'auteur de grandes figures historiques : *Louise de Savoie* (jardin du Luxembourg), *Charlotte Corday* (musée du Puy), et de bustes, qui sont la meilleure partie de son œuvre : *Alexandre Dumas* (Dieppe), le *Duc de Nemours* (Besançon), *Madame Sabatier* (Louvre).

Auguste CLÉSINGER
« Madame Sabatier »
Louvre

CLÉSONYMOS ou **KLESONUMOS.** Myth. gr. Fils d'Amphidamas ; tué en jouant par Patrocle, qui fut alors confié à Pélée.

CLET (saint). V. ANACLET.

CLÈTHRE n. m. (gr. *klêthra*, aulne). Arbrisseau ornemental dont les feuilles rappellent celles de l'aulne. (Nom sc. : *Clethra alnifolia*, famille des éricacées.)

CLEVE (Corneille VAN). V. VAN CLEVE (Corneille).

CLEVE (Per Teodor), chimiste suédois (Stockholm 1840 - Uppsala 1905), professeur de chimie à l'université d'Uppsala en 1874. On lui doit des recherches sur les dérivés du naphtalène et les complexes métalliques ammoniacaux. Il a découvert en 1878 l'holmium et le thulium, et, avec Ramsay, retiré l'hélium de la clévéite.

CLEVEDON, v. de Grande-Bretagne (Somersetshire), sur le canal de Bristol, près de Bristol ; 10 600 hab. Station balnéaire. Chaussures. Industries alimentaires.

CLÉVÉITE n. f. (de P. T. *Cleve*). Minéral apparenté à la pechblende, renfermant, avec l'uranium, de l'yttrium, de l'erbium, du cérium, du thorium.

CLEVELAND, district de Grande-Bretagne (Yorkshire, North Riding), en bordure de la Tees. Minerai de fer, auj. à peu près épuisé.

CLEVELAND, v. des Etats-Unis (Ohio), sur le lac Erié, à l'embouchure du Cuyahoga ; 876 000 hab. Université. Evêché catholique. Ce grand port de commerce reçoit du minerai de fer et du cuivre, des céréales, du bois ; il exporte de la houille et des produits sidérurgiques. C'est un très important centre industriel : sidérurgie, industries mécaniques et constructions aéronautiques, automobiles, produits chimiques et alimentaires. (→ Biblio.)

Cleveland Museum of Art, musée fondé en 1916, agrandi en 1958, et qui conserve, notamment, une importante collection de peintures de Corot, Manet, Toulouse-Lautrec, Goya, Georges de la Tour, le Tintoret.

CLEVELAND (John), poète anglais (Loughborough 1613 - Londres 1658). Partisan de Charles Ier contre Cromwell, il écrivit pour

clérus

CLEVELAND
à gauche le lac Erié

Phot. Giraudon, Vincent, U. S. I. S.

président CLEVELAND

Marie de CLÈVES (1426-1487) *détail d'une tapisserie du XVe s.* *musée des Arts décoratifs*

Marie de CLÈVES (1553-1574) gravure anonyme *cabinet des Estampes*

défendre la cause royale des satires, dont l'une, *l'Ecossais rebelle* (*The Rebel Scot*), eut un grand succès. Cromwell le traita pourtant avec beaucoup d'égards. Dans ses poésies lyriques, il se révèle un disciple de J. Donne, dont il imite les subtilités métaphysiques.

Cleveland (Histoire de Monsieur), **fils naturel de Cromwell, ou le Philosophe anglais** (1732-1739), par l'abbé Prévost. Dans ce roman copieux, présenté comme une traduction, on trouve une histoire de l'Angleterre sous Cromwell et Charles II, une peinture de l'amour fatal, des récits de voyages en Amérique, des idées sociales et religieuses qui annoncent respectivement le romantisme, Rousseau et Chateaubriand.

CLEVELAND (Stephen Grover), homme d'Etat américain (Caldwell, New Jersey, 1837 - Princeton 1908). Au terme d'une jeunesse rendue difficile par la mort de son père, il devint avocat en 1859. Sa carrière publique commença en 1863, quand il fut élu attorney à Buffalo. Présenté par le parti démocrate, il devint shériff (1869), puis maire de Buffalo (1881), enfin gouverneur de l'Etat de New York (1882). Bon administrateur, honnête, il acquit une grande popularité pour son indépendance et sa défense scrupuleuse de l'équilibre budgétaire. Aussi fut-il élu à la présidence en 1884, ramenant au pouvoir le parti démocrate. Mais il ne voulait pas pour autant servir une politique partisane. Tout en s'attaquant à la corruption, il dégagea progressivement l'Administration du « système des dépouilles ». Proscrivant vigoureusement toute dépense inutile, en usant au besoin de son droit de veto, il assura au trésor de larges excédents de recettes. Aussi jugea-t-il possible, en même temps qu'utile, de réduire les droits de douane. Mais sa tentative contre le protectionnisme traditionnel, s'ajoutant à des mesures d'apaisement envers les Etats du Sud et à une grande indifférence à l'égard des « machines » politiques, lui aliéna nombre de personnalités des deux partis, et il ne fut pas réélu en 1888.

Les maladresses de ses adversaires républicains, qui mirent le désordre dans les finances publiques, le ramenèrent à la présidence en 1892. Il restaura l'orthodoxie financière et fit abroger, en 1893, la loi autorisant des achats illimités d'argent, bravant la colère de l'Ouest. Ces mesures ne pouvaient arrêter la crise économique qui éclatait au même moment et provoquait des troubles sociaux. Cleveland utilisa les troupes fédérales pour briser la grande grève de Chicago en 1894, achevant ainsi de se couper de la majorité des démocrates. Sa politique extérieure mécontenait également les républicains impérialistes. S'il tenait à la doctrine de Monroe, imposant son arbitrage à la Grande-Bretagne dans des contestations de frontière avec le Venezuela (1895), il refusait d'aller au-delà, retirant un projet de traité annexant les îles Hawaii (1893), refusant de prendre parti en faveur des insurgés cubains. Aussi le candidat des républicains impérialistes, McKinley, lui succéda-t-il en 1896.

CLÈVES, en allem. **Kleve**, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), près du Rhin et de la frontière hollandaise ; 21 500 hab. Ruines d'un ancien château. Centre industriel : fabrique de margarine, tanneries, constructions mécaniques. Sources thermales. Patrie de Berghaus.
— Hist. *Duché de Clèves*, v. Juliers.

CLÈVES (Marie de), princesse de la maison de La Marck (1426 - Chauny 1487), fille d'Adolphe IV, duc de Clèves, et de Marie de Bourgogne. Troisième femme de Charles Ier, duc d'Orléans (1440), elle fut mère du roi Louis XII et se remaria vers 1480 avec un jeune gentilhomme artésien, Jean de Rabodanges. Elle avait de grandes qualités intellectuelles et morales, une profonde piété, un culte pour les arts, qu'elle protégea, et même un très réel talent poétique.

CLÈVES (Sibylle de), femme de l'Electeur de Saxe Jean-Frédéric (Düsseldorf 1512 - Weimar 1554). Elle embrassa les doctrines de Luther en entrant par son mariage dans la maison de Saxe. Un amour touchant, admirable de dévouement, l'unit à son époux.

CLÈVES (Marie de), princesse de Nevers (Paris 1553 - *id.* 1574), fille du duc de Nevers François Ier. Elle fit sensation à la cour de Charles IX par sa merveilleuse beauté, et fut passionnément aimée du duc d'Anjou, qui devint Henri III. Mariée, en 1572, à son cousin Henri Ier, prince de Condé, Marie de Clèves mourut en couches, au grand désespoir du roi.

Clèves (la Princesse de). V. Princesse de Clèves.

CLEWS (John), faïencier anglais (1681 - 1746). Il fonda en 1710, à Hollane (auj. Cobridge), une manufacture de faïence « terre de pipe », qui exista jusqu'en 1829. Le nom de J. Clews, surmonté d'une couronne, est la marque de cette fabrique.

CLEYN (Francis), peintre et décorateur anglais (Rostock, Mecklembourg - Schwerin, 1582 - Londres 1657). Après avoir fait ses études à Rome et à Venise, il devint peintre à la cour de Christian IV de Danemark, puis, appelé par le futur Charles Ier, s'établit en Angleterre (1625), où il fut chef dessinateur de la manufacture des tapisseries de Mortlake. Il exécuta des décorations à Somerset House, Holland House, etc., et est probablement l'auteur de l'*Histoire de Persée* (plafond de la Double Cube Room, à Wilton, apr. 1654).

CLIBANION n. m. (bas gr. *klibanion*, armure de plaques). Armure du Bas-Empire, formée d'écailles d'acier rivées sur une jaque de toile.

CLIBANUS n. m. (gr. *klibanos*). Antiq. Four en terre cuite, criblé de trous, qui servait à cuire le pain.

CLIC ! interj. Onomatopée exprimant un claquement sec.

CLIC n. m. (onomatop.). Acoust. Son ou bruit d'une durée très brève. ‖ Sensation auditive n'ayant pas de durée apparente, engendrée par des sons ou des phénomènes transitoires très brefs.
— Phonét. Claquement de langue employé comme consonne dans certaines langues africaines. (Il en existe de plusieurs sortes.)
— Encycl. Phonét. Le *clic* se caractérise par l'absence d'émission d'air des poumons, par une double occlusion, l'une vélaire et l'autre variable, par une raréfaction de l'air dans la cavité ainsi faite, par explosion de l'air vers l'extérieur et par un relâchement de l'occlusion vélaire. On comparera les clics aux claquements de langue ou aux bruits des baisers.

CLIC-CLAC n. m. invar. (onomatop.). Claquement répété : *Les bourrades de la servante* [...] *son tutoiement et le clic-clac de ses gifles* (Huysmans).

CLICHAGE n. m. Arts graph. Action de clicher.
— Min. Dans le Pas-de-Calais, recette de puits. ‖ Plus spécialem., recette du fond. (Syn. accrochage. — Contr. moulinage.)
— Encycl. Arts graph. Le *clichage* typographique consiste à obtenir, en partant d'une composition ou d'un cliché type, des duplicata, qui serviront à l'impression : clichés plans pour presses à marbre plan, clichés cintrés pour rotatives, en utilisant les procédés de la *stéréotypie*, de la *galvanotypie* ou de la *plastotypie*.

CLICHE n. f. *Pop.* Diarrhée.

CLICHE n. m. (de *clicher*). Grav. Se dit, chez les graveurs en médailles, d'une empreinte prise dans de l'étain fondu, de manière à pouvoir juger du degré d'avancement de leur œuvre.

CLICHÉ n. m. Arts graph. Planche métallique sur laquelle a été reproduite en relief une composition ou une image en vue de l'impression typographique : *Clichés de cuivre, de zinc.* ‖ *Cliché monté*, cliché typographique fixé sur un bloc en bois ou en métal par clouage, collage ou serrage. ‖ *Cliché type*, cliché de photogravure, par opposition aux galvanos ou stéréos obtenus par clichage. (*Par extens.*, suivant les progrès des procédés photomécaniques, le nom de *cliché* est donné, en photogravure et en héliogravure, aux négatifs et positifs photographiques ; en photogravure et en clicherie, il s'applique à toutes les gravures et empreintes destinées directement et indirectement à l'impression : clichés simili, cliché trait, cliché caoutchouc, cliché plastique.) ‖ *Fig.* Lieu commun, banalité qu'on redit souvent et dans les mêmes termes.
— Grav. Planche de métal, de bois, de pierre, destinée au tirage d'une estampe.
— Métall. Plaque modèle réversible utilisée en fonderie pour le moulage mécanique des pièces. (Dans la fabrication du cliché, la face comportant le modèle proprement dit est coulée en sable, tandis que l'autre face est coulée contre une coquille*.)
— Photogr. Phototype négatif servant au tirage des épreuves par contact ou par agrandissement : *Un cliché contrasté.*
— Sculpt. Empreinte prise sur une feuille de métal de faible épaisseur, en faisant usage de la presse.

CLICHEMENT n. m. Méd. Vice de prononciation qui consiste dans l'interposition du son deux *ll* mouillés, après certaines consonnes, et notamment *s* et *ch* (ex. : *chillanter* au lieu de *chanter*).

CLICHER v. tr. (variante de l'anc. franç. *cliquer*, parce que le procédé primitif de l'opération d'imprimerie que ce mot désigne amenait un bruit sec). Préparer un cliché, et, *spécialem.*, couler un alliage métallique dans l'empreinte prise sur une ou plusieurs pages composées.

CLICHERIE n. f. Arts graph. Atelier où se font les travaux de clichage, et spécialement de stéréotypie.

CLICHETTE n. f. Min. Dans le Pas-de-Calais, taquet maintenant une berline dans la cage.

CLICHEUR, EUSE adj. et n. Qui cliche : *Ouvriers clicheurs.*

CLICHTHOVE, CLICHTOUE ou **CLICHTOU** (Josse), théologien et mathématicien flamand (Nieuport 1472 ou 1473 - Chartres 1543). Il professa la philosophie à Paris, fut un disciple de Lefèvre d'Etaples, mais un vigoureux adversaire du luthéranisme.

CLICHY, ch.-l. de cant. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), dans la banlieue nord-ouest de Paris, entre l'ancienne enceinte de la capitale et la Seine ; 56 495 hab. [*Clichiens*]. Eglise Saint-Vincent-de-Paul, du XVIIe s. Imposant édifice du nouvel hôpital Beaujon. Clichy est un grand centre industriel : forges ; pièces d'automobiles ; machines pour les matières plastiques ; appareils de chauffage ; câbles métalliques ; fabriques d'emballages métalliques, de produits pharmaceutiques, de jouets, etc.
— Hist. Domaine des rois mérovingiens, ce fut le séjour favori de Dagobert. Au XVIIe s., saint Vincent de Paul fut curé de Clichy et fit construire l'église actuelle. Le 30 mars 1814, la garde nationale, conduite par le maréchal Moncey, soutint à la barrière de Clichy un combat acharné contre les Alliés.

Clichy (conciles de). Conciles en 626 ou 627, 636, 653. Celui de 626 s'occupa de la réforme ecclésiastique ; celui de 653 accorda à l'abbaye de Saint-Denis le droit d'avoir ses biens propres.

Clichy (prison de), prison pour dettes, située, de 1834 à 1867, sur l'emplacement actuel des n°s 54 à 68 de la rue de Clichy ; les créanciers y faisaient incarcérer, à leurs frais, leurs débiteurs, jusqu'à la suppression de la contrainte par corps en matière civile et commerciale.

Clichyens, nom donné, sous le Directoire, à un parti de députés modérés, parmi lesquels beaucoup étaient en fait royalistes, dont les chefs se réunissaient rue de Clichy, chez Gibert-Desmolières, membre des Cinq-Cents. Il disparut de la scène politique après le coup d'Etat du 18-Fructidor (4 septembre 1797).

CLICHY-SOUS-BOIS, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), agglomération de la banlieue nord-est de Paris ; 11 606 hab.

clichés (arts graph.)

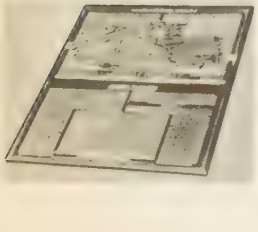

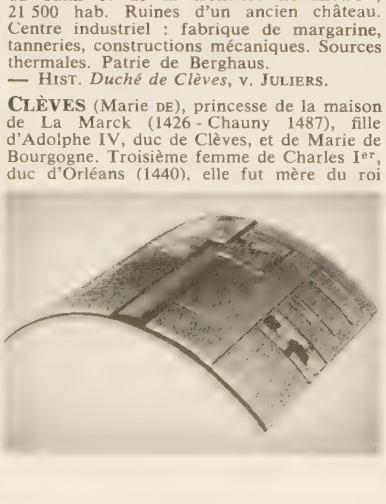

Phot. Larousse, Giraudon.

[*Clichois*]. Importants lotissements. Pèlerinage à la chapelle Notre-Dame-des-Anges.

CLICQUART n. m. Carr. V. CLIQUART.

CLICQUOT, famille française de facteurs d'orgues, d'origine rémoise, issue d'ANTOINE, à la fin du XVIe s., et apparentée aux Clicquot-Blervache (les économistes) et aux Clicquot-Ponsardin (les producteurs de vin de Champagne). — NICOLAS († av. 1672) eut pour gendre Etienne Enocq, facteur d'orgues, et pour fils ROBERT (Reims v. 1645 - Paris 1719), époux de Marie Colbert (apparentée au ministre), qui fut le plus grand facteur d'orgues français. Installé à Reims, puis à Paris, il construit d'admirables instruments à deux, trois et quatre claviers, à la chapelle de Versailles (1679-1711), à Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, Saint-Quentin, aux cathédrales de Rouen, Blois, Laon. A partir de 1679, il jouit du titre de « facteur d'orgues du roi ». — Ses fils, JEAN-BAPTISTE SIMON (1678 - 1744) et surtout LOUIS-ALEXANDRE († 1760), son petit-fils, FRANÇOIS HENRI (Paris 1732 - *id.* 1790), puis le fils de celui-ci, FRANÇOIS (1762 - 1801), terminent les instruments commencés par lui, les restaurent et en construisent de nouveaux à Mitry-Mory, Chevreuse, Houdan, Saint-Paul et Saint-Roch de Paris, aux Jacobins, à Saint-Nicolas-des-Champs, à Saint-Louis de Versailles, à Souvigny, à Poitiers, etc. François Henri adjoignit aux orgues des jeux de flûte, de hautbois, supprima quelques mutations, augmenta taille et pression des anches et laissa en manuscrit une *Théorie pratique de la facture de l'orgue* (1789).

CLIE n. f. Barrière tournante qui ferme les champs, les enclos, les vergers, dans certaines contrées.

CLIENT, E n. (lat. *cliens, -entis*). Personnage ou famille qui, à Rome, se trouvait sous le patronage d'une « gens » patricienne (ou, plus tard, d'un personnage de haut rang). [Le mot est utilisé pour désigner des rapports analogues chez d'autres peuples.] ‖ Toute personne qui se met sous une protection, protégé (vieilli) ; et au *fig.* : *Il s'agissait* [d'y porter] *un ami et un client de la France* (Bainville). ‖ Personne qui se fournit habituellement ou accidentellement chez un même marchand, qui fréquente un même établissement, qui recourt au même médecin, au même avocat, etc. : *Les clients d'un tailleur. Les clients de chez Maxim's. Les clients du Dr X. Je ne suis pas client dans cette maison. Un client de passage. Les clients, noble terme alors appliqué par les détaillants à leurs pratiques* (Balzac).

— ENCYCL. Hist. rom. ● *Dès les origines romaines*, et avant la formation de la plèbe, les *gentes* patriciennes comprenaient, outre les diverses familles gentilices (*domus gentiles*) censées descendre de l'ancêtre commun, des familles clientes liées à elles par un lien juridique, le *jus patronatus*. L'origine de cette clientèle est douteuse (étrangers domiciliés ?), car elle ne coïncide aucunement avec la plèbe. Les clients étaient associés au culte gentilice et protégés par le droit religieux. Le patron (*patronus*) violant ses devoirs envers quelque client était maudit... Mais les clients n'avaient pas de droit politique et se trouvaient en quelque sorte dans la dépendance de la *gens* et de ses *gentiles*.

Ils devaient à leur patron respect et dévouement, certaines prestations et l'assistance militaire (les clients fournissaient le gros des troupes patriciennes avant que la plèbe fût appelée à porter les armes).

En échange, le patron protégeait ses clients, les défendait, leur faisait divers dons et pouvait leur attribuer à titre précaire (mais rarement repris) quelques arpents de terre.

Cette clientèle se grossit d'éléments nouveaux constitués par les affranchis ; encore que ceux-ci fussent liés à leurs anciens maîtres par un *obsequium* (hommage) spécial, les deux catégories tendirent vite à fusionner.

● *A l'époque républicaine*, la notion de client changea de caractère ; des *gentes* plébéiennes se constituèrent et eurent leurs clients. La prolifération des familles et des individus puissants et ambitieux à la recherche de « troupes », comme celle des intrigants mineurs en quête d'appui et des nécessiteux, victimes des temps, en quête de moyens de subsister, entraîna l'essor considérable d'une clientèle nouvelle.

Il s'agissait désormais d'*individus* qui se « commendaient dans la foi » d'un patron (*commendere in fidem*), lequel les y recevait (*suscipere in fidem*) ; lien beaucoup plus lâche que jadis et qui pouvait être dissous. Tant qu'existait ce lien, le patron protégeait ses clients (spécialement en face des pouvoirs publics) et les aidait à vivre (chaque matin il les recevait et leur distribuait la *sportula* [petit panier-repas], qui devint bientôt une somme de monnaie). Pour leur part, ces clients lui formaient une cour toujours prête à la flagornerie, susceptible de veiller sur sa sécurité ou d'exécuter ses ordres, et surtout chargée de ses intérêts politiques et électoraux.

● Une véritable hiérarchie de clients s'établit alors progressivement, qui prit toute son ampleur *sous l'Empire* : chacun tendit à être tout à la fois patron d'une clientèle inférieure et client d'un personnage plus haut placé. Ainsi l'empereur se trouva-t-il au sommet d'une pyramide de liens personnels, qui descendait jusqu'aux limites extrêmes et inférieures de l'Empire.

D'un autre côté, les clients furent bientôt si nombreux que les patrons durent distinguer parmi eux divers degrés d'intimité : *amici* (clients les plus proches), puis *comites, convivae, familiares, salutares*...

Ainsi l'empereur eut-il pour clients directs, tout en bas de l'échelle, les 150 000 prolétaires bénéficiaires des distributions de l'annone (leur sportule, en quelque sorte), tandis qu'à l'autre extrémité ses *amici* et ses *comites* (amis et compagnons) se trouvaient être les plus hauts personnages de l'Empire. La sclérose du Bas-Empire figea formules et titulatures, qui furent ainsi transmises au Moyen Age, chargées d'un *contenu bien différent*. Tout un vocabulaire féodal (aussi bien comte que commende) est ainsi directement issu des formes lointaines de la clientèle romaine.

CLIENTÈLE n. f. (lat. *clientela* ; de *cliens, -entis*, client). Ensemble des clients d'un avocat, d'un médecin, d'un commerçant, d'un établissement : *Avoir une belle clientèle.* (V. part. *encycl.* Dr.) ‖ *Faire de la clientèle*, donner des consultations médicales (par opposition aux médecins qui font des recherches scientifiques ou travaillent pour des services sociaux). ‖ *Avoir la clientèle de*, compter au nombre de ses clients. ‖ *Par extens.* Ensemble des disciples : *Celles-là n'iront jamais à M. Renan* [...] *Je ne lui cacherai point que son article sur Amiel lui a fait perdre* [...] *une partie de sa clientèle spirituelle* (A. France). ‖ A Rome, ensemble des « clients » placés sous le patronage d'un patricien : *Scipion avait une nombreuse clientèle.* (V. part. *encycl.* Hist.). ‖ *Par anal.* Ensemble des protégés d'un homme puissant, d'un parti, d'un gouvernement : *La féodalité n'est pas morte ; chaque puissant a sa clientèle qu'il domestique et qu'il défend* (Barrès). ‖ Protection accordée par le patron : *Être sous la clientèle de Marc-Antoine.* ‖ Relation entre le patron et le client, le protégé et le protecteur : *De bons rapports de clientèle.*

— Dr. du trav. *Indemnité de clientèle*, indemnité qu'un employeur doit verser au représentant dont il ne renouvelle pas le contrat ou dont il résilie le contrat, sans que ce dernier ait commis une faute grave, et qui est proportionnelle à l'importance de la fraction de la clientèle dont l'entreprise est redevable au représentant.

— ENCYCL. Dr. comm. La *clientèle* est le plus essentiel des éléments du *fonds* de commerce*. Elle est toujours vendue ou donnée en gage avec lui. En dehors du commerce, les clientèles des professions libérales sont souvent aussi l'objet d'une *cession* dont les tribunaux apprécient la validité dans chaque cas d'espèce.

— Hist. rom. En dehors des rapports primitifs fondés par des services réciproques entre patron et client, la clientèle a constitué à la fin de la République une véritable suite, saluant le patron le matin, l'escortant partout, et montrant la puissance du personnage par l'importance de la troupe. La clientèle finissait par représenter l'ensemble des partisans politiques. Elle s'élargissait immensément par suite du triomphe d'un *imperator*, comprenant alors les soldats sauvés qui ont prêté le *sacramentum* et les prisonniers libérés, et même, plus largement, les proscrits amnistiés, les vaincus épargnés, tous les ralliés volontaires et les provinciaux liés au triomphateur par le *jusjurandum*. Un des derniers patrons fut Auguste, dont les pouvoirs s'édifièrent en partie grâce à la clientèle multiple qui le soutenait, et se maintinrent dans l'esprit des rapports personnels, ce qu'expriment les titres de *princeps* (premier) et de *pater patriae*.

CLIEU (Gabriel DE), officier et planteur français (Dieppe 1687 - Paris 1774). Capitaine d'infanterie, puis lieutenant du roi à la Martinique, il réussit en 1723 à y acclimater un plant de caféier du Jardin royal. En trois ans, cette culture se répandit dans la colonie, dont elle devait devenir l'une des richesses, le café de la Martinique ayant vite acquis une excellente réputation. Clieu fut en 1730 nommé gouverneur de la Guadeloupe.

CLIFF-DWELLERS [klifdwelər] (*creuseurs de falaises*) n. m. pl. Préhist. Populations précolombiennes d'Amérique, qui creusaient des refuges dans les falaises de certains plateaux (Arizona et Nouveau-Mexique, en particulier)

CLIFFE-LESLIE (Thomas Edward), économiste anglais. (V. LESLIE [Thomas Edward CLIFFE-].)

CLIFFORD (George), 3e comte de **Cumberland**, officier de marine britannique (Brougham Castle, Westmorland, 1558 - Londres 1605). Il combattit contre l'Invincible Armada (1588) et organisa contre les terres espagnoles de nombreuses expéditions de piraterie, avec très grand profit.

CLIFFORD OF CHUDLEIGH (Thomas Plifford, 1er baron), homme politique anglais (Ugbrook, Devonshire, 1630-*id.* 1673). Royaliste ardent converti au catholicisme, il fit partie du « ministère de la Cabal* », poussant le roi à résister au Parlement et à faire la guerre aux Provinces-Unies.

CLIFFORD (Gerard George), botaniste hollandais (Amsterdam 1685 - *id.* 1760). Il avait établi à Hartenkamp un jardin botanique, une ménagerie et un muséum, dont il confia la direction à Linné. Celui-ci publia l'*Hortus Cliffortianus* (Amsterdam, 1737), et lui dédia un genre de rosacées sous le nom de *cliffortie*.

CLIFFORD (John), pasteur baptiste anglais (Sawley, Derbyshire, 1836 - Londres 1923). Personnalité du « non-conformisme », il fut un vigoureux tribun politique et social.

CLIFFORD (William Kingdon), mathématicien anglais (Exeter 1845 - Madère 1879). Il enseigna à Londres. On lui doit des études sur les géométries non euclidiennes et des ouvrages de psychologie et de philosophie, où il expose ses idées positivistes et sa théorie de la *matière mentale*, sorte de vie humaine englobant celle des individus particuliers, et à laquelle tous participent.

CLIFOIRE n. f. (origine douteuse). Jouet en forme de seringue que font les enfants avec du sureau. (Dialect.)

CLIFTON, v. de Grande-Bretagne (Gloucester), près de Bristol ; 17 100 hab. Station thermale.

CLIFTON, v. des Etats-Unis (New Jersey), dans la banlieue nord-ouest de New York ; 82 000 hab. Industries textiles et chimiques.

CLIFTON. V. NIAGARA FALLS.

Cligès, le second en date des grands romans arthuriens de Chrétien de Troyes, écrit vers 1176 ; c'est un curieux mélange de thèmes puisés dans la tradition gréco-latine et dans la « matière de Bretagne ». Dans une première partie, le jeune Alexandre, prince de Constantinople, vient à la cour d'Arthur et épouse la belle Soredamors, nièce du roi de Bretagne ; ils ont un fils, Cligès, dont la deuxième partie raconte les amours. Fénice, fille de l'empereur d'Allemagne, s'est éprise de Cligès ; elle est donnée contre son gré comme épouse à Alis, empereur de Constantinople ; elle leurrera son mari par un philtre chaque nuit pour se garder à Cligès. Celui-ci, qui aime Fénice en silence, apprend le stratagème et se déclare. Fénice feint d'être morte, on l'emporte ; et les deux amants réunis s'épousent au grand jour après la mort d'Alis. Les aventures de Cligès ne sont pas sans ressemblance avec celles de Tristan, mais la thèse est différente : aux amours furtives et au partage douloureux s'opposent ici la fidélité absolue de la femme à celui qu'elle a élu, et le triomphe d'un amour total où s'accordent la chair et l'esprit.

CLIGNANCOURT, quartier du nord de Paris (XVIIIe arrond.). Localité gallo-romaine, puis seigneurie dépendant des abbayes

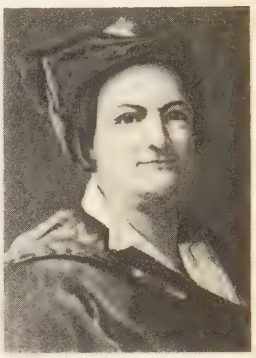

François Henri CLICQUOT
coll. part.

Phot. doc. Dufouroq.

de Saint-Denis et de Montmartre, enfin commune réunie à Paris en 1860. Fabrique de porcelaine réputée au XVIIIe s.

CLIGNEMENT n. m. Action de cligner. ‖ *Clignement d'œil,* signe de l'œil pour avertir quelqu'un ou attirer son attention : [Rachel] *lui avait dit « Bonjour » tout bas avec un clignement d'œil qui signifiait « je comprends »* (Maupassant).

CLIGNE-MUSETTE n. f. Anc. nom du jeu de cache-cache.

CLIGNER v. tr. (lat. pop. *cludinare ;* de *cludere,* fermer). Fermer à demi les yeux pour mieux distinguer en diminuant le champ visuel : *Il* [le jaguar] *cligne ses yeux d'or hébétés de sommeil* (Leconte de Lisle). ‖ *Par extens.* Rapprocher brusquement les paupières : *Zéphyrin ne parlait pas, se contentait de cligner les paupières d'un air malin* (Zola). ◆ V. intr. : *Dans sa face d'aveugle, ses longs cils incolores clignaient nerveusement* (R. Martin du Gard). ‖ *Cligner de l'œil,* faire signe de l'œil à quelqu'un. ‖ Scintiller : *Ils virent une, puis deux, puis trois petites lumières cligner au même point de l'horizon* (J. Romains).

CLIGNOTANT, E adj. Qui clignote : *Les yeux devenus clignotants sous les coups de vent et de grêle* (Maupassant).
— Cytol. *Membrane clignotante,* v. NICTITANTE.
◆ N. m. Dispositif qui allume et éteint alternativement une lampe pour avertir, attirer l'attention, etc. : *L'automobiliste fait fonctionner son clignotant avant de changer de direction.* (On dit aussi CLIGNOTEUR et, dans les chemins de fer, ainsi que dans la signalisation routière, FEU CLIGNOTANT.)

CLIGNOTEMENT n. m. Ophtalmol. Mouvement convulsif et rapide des paupières. ‖ *Par extens.* Suite ininterrompue d'apparitions et de disparitions dans la lumière de certains appareils de signalisation.

CLIGNOTER v. intr. (de *cligner*). Se fermer vivement et involontairement (en parlant des yeux, des paupières) : *Il essuyait les verres de ses lunettes. Ses yeux clignotaient dans sa figure creuse, rongée* (F. Mauriac). ‖ *Fig.* S'allumer et s'éteindre alternativement, éclairer d'une manière irrégulière : *De loin en loin un réverbère, clignotant dans le brouillard du Rhône* [...] (A. Daudet). *Une première étoile scintillait, clignotait* (Carco).

CLIGNOTEUR n. m. V. CLIGNOTANT.

CLIMA n. m. Mesure agraire romaine, qui valait le huitième d'un *jugerum,* ou arpent, et qui se divisait en 36 *decempedae quadratae.*

CLIMACIQUE adj. Qui concerne le climax.

CLIMACORHIZE n. f. et adj. (gr. *climax,* escalier, et *rhiza,* racine). Nom donné aux racines dont la surface n'est pas lisse (dicotylédones). [Contr. LIORHIZE.]

CLIMALYSE n. f. Electr. méd. Méthode de mesure de l'excitabilité des nerfs par des courants électriques à intensité progressive.
— ENCYCL. Si l'on applique brusquement un courant à un nerf, l'intensité minimale nécessaire à l'excitation est la rhéobase* ; si, au contraire, on applique un courant d'intensité lentement progressive, on constate qu'il faut atteindre une intensité plus forte que la rhéobase pour obtenir l'excitation : la différence entre les deux s'appelle *seuil de climalyse.* La mesure de ce seuil complète celle de la chronaxie* dans le diagnostic et le pronostic des affections des nerfs.

CLIMAQUE (saint JEAN). V. JEAN CLIMAQUE.

CLIMAT n. m. (lat. *clima,* inclinaison, emprunté au gr.). Ensemble des phénomènes météorologiques qui caractérisent pendant une longue période l'état moyen de l'atmosphère et son évolution en un lieu donné : *Moi-même, né à Rome, de parents romains, je supporte mal le climat de Rome* (A. France). [V. part. *encycl.*] ‖ *Fig.* Ensemble des circonstances, milieu, ambiance morale : *Une sorte de langage convenu donne le climat moral de toute l'œuvre de Giraudoux* (B. Crémieux). *Chez les Malet, je n'étais pas heureux, le climat n'étant pas le mien* (A. Maurois).
— Sylvic. Canton de forêt ou de bois.
— Technol. Ensemble des conditions physiques régnant dans un local. ‖ *Climat artificiel,* climat obtenu dans un local par des procédés techniques de conditionnement, par climatisation.
— Vitic. Syn. de CRU, dans le langage des vignerons de la Bourgogne.
— ENCYCL. Météorol. et Climatol. Le *climat* d'une région résulte d'une certaine combinaison des propriétés de l'atmosphère (intensité des diverses radiations, température, humidité, composition chimique, vent, état électrique, etc.) pendant une longue période. En cela, le climat diffère du *temps,* qui représente une combinaison éphémère et quelquefois exceptionnelle de ces mêmes éléments. Ainsi, le temps peut être très froid à Paris pendant quelques journées d'un hiver particulièrement sévère. Mais le climat de Paris se caractérise pourtant par la douceur des hivers, parce que les hivers tièdes y prédominent largement pendant une période de trente ou cinquante ans. De même, le climat méditerranéen est remarquable par la chaleur et la sécheresse des étés (combinaison dominante). Mais il arrive que le temps de certains jours d'été (et quelquefois de tout un été) y soit frais et pluvieux (combinaison exceptionnelle).
Suivant l'échelle, on distingue des climats zonaux, régionaux, locaux, et des microclimats.
1° Les *climats zonaux* affectent des espaces très vastes correspondant aux grandes zones de la circulation générale planétaire. (V. ATMOSPHÈRE.) Par exemple, la bande de hautes pressions subtropicales détermine sur toute la planète, aux latitudes voisines du 30e parallèle (sur les deux hémisphères), un climat zonal de chaleur et de sécheresse en toute saison. Au contraire, les contrées voisines du 60e parallèle (basses pressions subpolaires) ont un climat zonal frais et pluvieux en raison du passage fréquent des cyclones.
2° Les *climats régionaux* affectent des espaces couvrant une fraction plus ou moins importante d'un continent. Ils résultent de différenciations *géographiques* à l'intérieur d'une zone planétaire. Par exemple, à l'intérieur du climat zonal cyclonique (60e parallèle), l'Amérique du Nord possède un climat régional rude (très froid l'hiver) parce que les Rocheuses arrêtent les courants d'ouest tièdes du Pacifique, tandis qu'elles canalisent vers le sud les coulées froides arctiques. Au contraire, l'Europe du Nord-Ouest, située à la même latitude, subit surtout les invasions tièdes de sud-ouest, aucun relief méridien élevé ne provoquant les deux effets précités. En somme, les climats régionaux sont des *faciès géographiques* nuançant un même climat zonal.
3° A une échelle encore plus petite, les climats régionaux comportent à leur tour des faciès qui sont les *climats locaux.* Chacun résulte d'un facteur géographique *local :* une forêt, une agglomération urbaine, un secteur déterminé d'un littoral, etc. (ex. : le climat forestier de Fontainebleau, le climat urbain de Paris, le climat littoral de Berck, etc.).
4° Enfin, les *microclimats** résultent de facteurs qui soustraient une couche météorologique très restreinte aux conditions générales. Pendant longtemps, les météorologistes (et à leur exemple les géographes) ont défini les climats par un ensemble de valeurs moyennes concernant les principaux « éléments » de l'atmosphère : température, tranche de pluies, durée d'insolation, etc. Ce procédé présente un grave inconvénient, parce qu'il ne tient pas compte des combinaisons véritables, c'est-à-dire de la collection complète des temps qui composent habituellement le climat. Il ne tient pas compte non plus de la durée des divers temps, c'est-à-dire du rythme qui règle leur succession. La *climatologie dynamique,* qui veut compléter (et non remplacer) la climatologie traditionnelle, se propose de décrire les climats en dressant des statistiques de fréquence des différents types de temps élémentaires. Il s'agit en somme de restituer le film vivant du temps. D'autre part, l'analyse détaillée des types de temps permet de connaître les mécanismes d'un climat, puisque chaque type correspond à un état bien spécifique de la circulation atmosphérique sur une région donnée. La climatologie dynamique est donc à la fois descriptive et explicative, tandis que la climatologie traditionnelle était incapable de découvrir les causes physiques d'un climat. La climatologie traditionnelle reste cependant utile, parce qu'elle permet de poser les problèmes en fournissant une répartition géographique des moyennes des divers éléments.
La science climatologique se limite pour le moment à des connaissances physiques. Encore ne sait-on pas toujours avec certitude quels mécanismes planétaires, régionaux ou locaux sont responsables d'un climat donné. En ce qui concerne la *climatologie biologique* et la *climatologie médicale,* les inconnues sont encore plus nombreuses. On ignore quels sont les éléments du climat qui exercent les effets les plus importants sur les organismes vivants (chaleur ? lumière ? radiations invisibles? électricité ? composition chimique ? etc.). D'ailleurs, un élément agit-il par lui-même ou à travers les autres ? En d'autres termes, y a-t-il effet d'éléments séparés ou bien effet du *complexe seul,* ou effet des deux séries de facteurs ? On ne répondra à toutes ces questions qu'après de nombreuses expériences. Les biologistes et les cliniciens ne possèdent pas encore de *séries* suffisantes pour qu'on puisse formuler des lois vraiment scientifiques.
Variations de climat. V. OSCILLATION et ATMOSPHÈRE. (→ Biblio.)

Climats, roman d'A. Maurois (1928). Ce livre, à propos duquel on a pu rappeler *Adolphe* et *Dominique,* est composé de deux parties qui se font écho. Dans la première, le héros, Philippe, évoque ses malheurs auprès de sa première femme, l'étrange et fascinante Odile ; dans l'autre, c'est sa seconde femme, la patiente Isabelle, qui dit à son tour les souffrances qu'elle subit auprès de lui. Ecrit avec beaucoup d'émotion et de délicatesse, ce roman, d'une très fine psychologie, a répandu l'acception de « climat » dans le sens d' « atmosphère sentimentale ».

CLIMATÉRIE n. f. (gr. *klimax,* échelle, degré). Méd. anc. Echelle des âges ou périodes : *Les climatéries comprenaient neuf genres : maladies de la vie fœtale, de la transition de cette vie à la vie propre, du sevrage, de la dentition, de la puberté, de la croissance, de la menstruation, de l'état puerpéral et de l'allaitement, enfin de la vieillesse.*

CLIMATÉRIQUE adj. (lat. *climactericus* altéré par *climat ;* du gr. *klimaktêrikos ;* de *klimaktêr, -êros,* échelon). Se dit de l'année de la vie dont le chiffre est multiple de 7 selon les uns, de 9 selon les autres. (Selon une ancienne croyance, la totalité des cellules du corps mettait sept ou neuf ans pour se renouveler, et le complet changement passait pour être fort critique. Les plus remarquables des années climatériques étaient : la quarante-neuvième, produit de 7 par 7 ; la quatre-vingt-unième, produit de 9 par 9, et surtout la soixante-troisième, produit des deux nombres cabalistiques 7 et 9 : c'était la « grande » année climatérique.) ‖ Se dit des degrés, des époques de la vie difficiles à franchir : *Ce glorieux seizième siècle, époque climatérique du monde* (Gautier). ‖ Relatif au climat. (Vieilli.)

CLIMATIQUE adj. Relatif au climat : *Influence climatique.* ‖ *Oscillation climatique,* v. OSCILLATION. ‖ *Station climatique,* station réputée pour les bienfaits de son climat.

CLIMATISATION n. f. Technol. Ensemble d'opérations créant et maintenant des conditions déterminées de température, d'humidité relative, de vitesse et de pureté de l'air. (Syn. CONDITIONNEMENT CLIMATIQUE D'AMBIANCE.) ‖ Etude ou préparation d'un matériau ou d'un matériel, dit « climatisé », qui est insensible ou peu sensible à l'action d'un climat et, en particulier, aux moisissures. (Syn. TROPICALISATION.)

CLIMATISER v. tr. Créer ou maintenir dans un local ou un véhicule un ensemble de conditions déterminées de température, d'humidité, etc.

CLIMATISME n. m. Ensemble des problèmes touchant les stations climatiques (hygiène, organisation, thérapeutique).

CLIMATOLOGIE n. f. Science des climats*.
— Hyg. Etude des climats et de leurs divers éléments constituants (physiques, chimiques et biologiques) par rapport à l'influence qu'ils peuvent exercer sur l'organisme sain ou malade.

CLIMATOLOGIQUE adj. Qui concerne la climatologie.

CLIMATOLOGUE n. Spécialiste de climatologie.

CLIMATOPATHOLOGIE n. f. Partie de la pathologie qui étudie les influences pathogènes des climats sur l'organisme. (La climatopathologie comprend la météoropathologie, la cosmopathologie, la telluropathologie, etc.)

CLIMATOTHÉRAPEUTIQUE adj. Relatif à la climatothérapie. (On dit aussi CLIMATOTHÉRAPIQUE.)

CLIMATOTHÉRAPIE n. f. Thérap. Utilisation des propriétés des divers climats en vue de maintenir ou de rétablir la santé.
— ENCYCL. L'ensemble des conditions physiques d'une région ou d'un pays, et principalement de ses conditions telluriques, atmosphériques et actiniques, dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont d'ordre physique (pression atmosphérique, luminosité, température, vents, humidité, degré des radiations solaires, etc.), d'ordre chimique (composition de l'air, de l'eau et du sol), d'ordre biologique (richesse microbienne du milieu, cultures, forêts, nature de l'alimentation), et même d'ordre psychique, le changement d'air, la nature des paysages et du ciel, le milieu mental lui-même ayant une influence thérapeutique manifeste.
Chaque climat a nécessairement ses indications particulières. D'une manière générale, on peut dire cependant que la luminosité, la pureté de l'air, le froid, la sécheresse de l'atmosphère, le vent agissent dans un sens stimulant et conviennent en conséquence aux organismes déprimés ou atones ; au contraire, la constance de température (diurne et nocturne), la chaleur, l'humidité, l'absence de vent, etc., conviennent aux organismes excités.
Les stations de cure climatique sont extrêmement nombreuses et, suivant leur nature, s'appliquent à toutes sortes de maladies chroniques, dyscrasiques ou infectieuses. C'est ainsi que les cures d'altitude, dans un milieu lumineux, clair et sec, ont été particulièrement recommandées contre la tuberculose (V. SANATORIUM), de même que la région ensoleillée de la Méditerranée a été préconisée, en raison de son insolation et de la douceur de sa température, contre d'autres formes de la même maladie. Il convient de noter que, dans une cure climatothérapeutique, le climat n'agit généralement pas tout seul et par lui-même ; il faut y ajouter une accentuation de certains de ses éléments, tels que la cure d'air prolongée et le repos associés, le bain de soleil et l'héliothérapie, les cures d'exercices, les bains de mer et l'hydrothérapie, le régime alimentaire, et enfin le mode d'existence par rapport aux distractions, aux exercices physiques et aux relations humaines.

CLIMATOTHÉRAPIQUE adj. Syn. de CLIMATOTHÉRAPEUTIQUE.

CLIMAX n. m. (gr. *klimax*, échelle). Terme final évolutif d'une série progressive de formations végétales. (C'est un échelon stable qui correspond à un maximum d'utilisation biologique du terrain. Dans la région méditerranéenne française, les garrigues et le maquis évoluent vers le bois de chêne-liège considéré comme le climax.)
— Styl. Terme désignant une gradation ascendante.

CLIMOGRAMME n. m. (de *climat*, et du gr. *gramma*, écriture). Graphique représentant la marche annuelle des températures et des pluies moyennes d'une station, sur un même système de coordonnées.

CLIN [klɛ̃] n. m. (déverbal de *cligner*). [N'est usité aujourd'hui que dans l'expression *clin d'œil*, mouvement rapide de la paupière qu'on abaisse ou relève subitement : *Faire des clins d'œil pour avertir quelqu'un.*] ‖ *En* ou *dans un clin d'œil*, rapidement. ‖ *D'un clin d'œil*, sans peine, facilement.

CLIN n. m. (du lat. *clinare*, pencher). Constr. *Recouvrement à clin*, type de revêtement de panneaux extérieurs de maisons en bois ou de côtés de wagons en bois, tel que les planches se recouvrent partiellement de façon à réaliser l'étanchéité contre la pluie battant la paroi. (On écrit aussi, mais à tort, CLAIN.)
— Mar. *Construction à clin*, construction dans laquelle les bordages se recouvrent l'un l'autre, comme les ardoises d'un toit.
— Tonnell. Biseau formé par le tonnelier à l'extrémité de chacune des douves d'un tonneau. (On dit aussi PAS-D'ASSE. Ne pas confondre avec CLAN.)

CLIN(O)-, élément tiré du grec *klinê*, lit, ou *klinein*, incliner, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CLINAMEN [mɛn] n. m. (mot lat. signif. *déclinaison*). Pouvoir de déclinaison des atomes dans le système d'Epicure.
— ENCYCL. Philos. Chez Epicure et chez Lucrèce, ce faible pouvoir de déviation des atomes, outre qu'il permet leurs rencontres et leurs diverses combinaisons, c'est-à-dire la formation de l'univers, permet aussi d'introduire la contingence au sein de cet univers en principe rigoureusement déterminé. Le *clinamen* est donc aussi l'amorce du libre arbitre. Lucrèce écrit : « Si l'esprit lui-même n'obéit pas à une nécessité intérieure en tous ses actes, s'il n'est pas soumis à une contrainte qui le rendrait purement passif, c'est le résultat de cette petite « déclinaison » des atomes qui échappe à toute détermination dans l'espace ou dans le temps. » (V. LIBERTÉ.)

CLINANDRE n. m. (gr. *klinê*, lit, et *anêr, andros*, organe mâle). Cavité située au sommet du gynostème de certaines orchidées, et formant une fossette où se loge l'anthère.

CLINCAR ou **CLINCART** n. m. Navire à fond plat, en usage sur la Baltique.

CLINCH [klɛ̃tʃ] n. m. Sports. Mot anglais signif. *corps à corps*.

CLINCH, riv. des Etats-Unis, dans les Appalaches, qui longe la crête des *Clinch Mountains* (région de la Grande Vallée) et rejoint le Tennessee ; 480 km. Elle a été régularisée par les travaux de la Tennessee Valley Authority.

CLINCHANT (Justin), général français (Thiaucourt 1820 - Paris 1881). Général en 1870, il s'évade de Metz et commande, après Héricourt, l'armée de l'Est, dont il négocie le passage en Suisse.

CLINCHE n. f. Technol. Syn. de CLENCHE.

CLINE n. m. Biol. Série graduée de sous-espèces différant légèrement par la taille, la couleur, l'habitat.

CLINE n. f. Autre nom de la bavecca de Nice (*Clinus argentatus*), poisson osseux marin argenté, de coloration très variable, ne dépassant pas 10 cm de long, fréquent sur les côtes méditerranéennes. (Famille des bléniidés.)

CLINFOC n. m. (allem. *klein*, petit, et *Fock*, foc). Foc très léger, amuré sur un bout-dehors poussé à l'extrémité du bout-dehors de grand foc.

CLINIAS, en gr. **Kleinias**, fils d'Alcibiade l'Ancien, il équipa une trière et se battit vaillamment à l'Artémision (480 av. J.-C.). — Un autre **Clinias**, père d'Alcibiade, fut fait prisonnier à la bataille de Coronée et emmené en captivité en Béotie en 447 av. J.-C.

CLINIAS, en gr. **Kleinias**, philosophe pythagoricien (Tarente, début du IVe s. av. J.-C.), ami de Platon. On raconte que Clinias, lorsqu'il allait se mettre en colère, prenait sa lyre et en jouait pour se calmer.

CLINICAT n. m. Fonctions du chef de clinique. (Elles s'exercent dans un service de clinique soit chirurgicale, soit médicale, et durent deux ans.)

CLINICIEN n. m. Praticien qui se consacre à la médecine de soins soit à l'hôpital, soit en clientèle particulière. (Ne sont pas des cliniciens les docteurs en médecine qui ne sont pas en contact direct avec les malades : médecins fonctionnaires, hommes de laboratoire, etc.)

CLINIQUE adj. (du gr. *klinê*, lit). Qui appartient, qui a rapport au lit du malade ; qui se fait près du lit des malades, sur le sujet même, et non dans les livres et par la théorie : *Leçons cliniques. Médecine clinique.* ‖ *Signes cliniques*, signes ou symptômes que le médecin peut percevoir par le seul usage des sens (vue, ouïe, toucher, goût, odorat), par opposition aux signes biologiques (biochimiques, bactériologiques, sérologiques, etc.) ou radiologiques.
◆ N. f. Etablissement de soins privé, le plus souvent réservé à la chirurgie ou à l'obstétrique. (Les cliniques sont agréées par la Sécurité sociale lorsqu'elles remplissent certaines conditions d'ordre technique ; les frais de séjour engagés par des assurés sociaux dans les cliniques ainsi agréées sont — tout au moins en partie — pris en charge par les caisses de Sécurité sociale. Lorsque les tarifs de la clinique ont été établis d'un commun accord avec ces caisses, on dit que la clinique est « conventionnée ». Une « clinique ouverte » peut — sous certaines conditions — fonctionner en annexe d'un hôpital public ; le malade y est traité par le médecin et le chirurgien de son choix.) ‖ *Chef de clinique*, médecin qui, à l'issue de l'internat, est désigné par concours, pour assurer l'instruction des stagiaires inscrits dans les services de clinique. (Le chef de clinique dépend de la faculté de médecine et enseigne sous l'autorité du professeur de clinique.) ‖ *Service de clinique*, service d'hôpital dirigé par un professeur nommé par la faculté de médecine. (Les étudiants y font, soit en médecine, soit en chirurgie, un stage obligatoire pendant un semestre. Il existe, à Paris, plusieurs chaires de clinique médicale et de clinique chirurgicale. On compte, en outre, des chaires consacrées à toutes les spécialités.) [→ Biblio.]
◆ N. m. Hist. relig. Nom donné à des chrétiens qui, par précaution, ne recevaient le baptême qu'au lit de mort, ou au moins à un âge avancé. (Ce fut le cas de Constantin. Cette pratique fut condamnée au concile de Néocésarée [314-326].)

CLINKER [klinkər] n. m. (mot angl. signif. *scorie*). Céram. Brique vitrifiée utilisée généralement pour les carrelages.
— Matér. Produit de la cuisson des constituants du ciment, à la sortie du four, mais avant broyage : *Le clinker se présente sous forme de granules très durs.* ‖ *Clinker asphalt*, mélange asphaltique dans lequel l'agrégat minéral est constitué principalement par des scories ou des cendres à demi vitrifiées.

CLINOCÉPHALIE n. f. Tératol. Déformation de la voûte du crâne, aplatie ou incurvée en selle.

CLINOCHLORE [klɔr] n. m. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium appartenant au genre chlorite.

CLINOCLASE ou **CLINOCLASITE** n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

CLINODACTYLIE n. f. Chirurg. Déviation des orteils.

CLINODE n. m. Bot. Corps analogue à une baside, mais composé de cellules très petites, allongées, simples ou rameuses. (Chaque clinode porte une spore nue à ses extrémités, et se présente sous forme de filaments plus ou moins longs, naissant des cellules qui constituent le parenchyme du réceptacle.)

CLINOÉDRIQUE adj. Cristallogr. Se dit des formes cristallines, dans lesquelles les plans du prisme primitif sont obliques entre eux.

CLINOÉDRITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de zinc et de calcium.

CLINOENSTATITE n. f. Minéral monoclinique chimiquement identique à l'enstatite (métasilicate de magnésium pauvre en fer ferreux), assez fréquent dans les météorites et les produits de synthèse minéralogique.

CLINOHUMITE n. f. Minér. Silicate naturel de magnésium et de fer, contenant une petite quantité de fluor.

CLINOÏDE adj. Anat. Se dit de six apophyses, deux antérieures, deux moyennes, deux postérieures, que présente la face endocrânienne de l'os sphénoïde.

CLINOMANIE n. f. Psychiatr. Obsession consistant en la recherche insistante de la position couchée. (La clinomanie s'observe surtout chez les obsédés hypocondriaques.)

CLINOMAQUE, en gr. **Kleinomakhos**, philosophe grec de l'école de Mégare (Thurium, Lucanie, IVe s. av. J.-C.). Disciple d'Euclide ou d'Eubulide, il écrivit le premier, dit-on, sur certaines parties de la logique.

CLINOMÈTRE n. m. Aéron. Appareil employé en aviation pour vérifier l'horizontalité d'un aéronef ou mesurer sa pente, spécialement dans les nuages ou la brume, quand la ligne d'horizon a disparu.
— Anthropol. Appareil destiné à des mesures d'angles sur le vivant ou sur le squelette.
— Géol. Appareil qui permet de mesurer la pente du terrain, ou le pendage d'une couche ou d'une cassure.
— Mar. Instrument destiné à mesurer l'inclinaison sur l'horizontale, de la quille d'un navire. (On dit aussi CLINOSCOPE.)

CLINOPODE n. f. Plante à fleurs roses ou purpurines, de 25 à 80 cm de hauteur, se

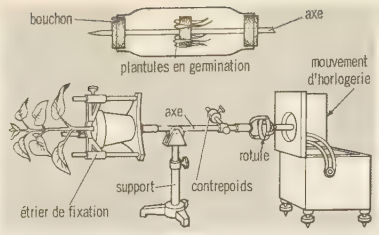

clinostat

trouvant dans les haies et les endroits incultes. (Famille des labiacées.)

CLINORHOMBIQUE adj. Cristallogr. Se dit d'un prisme oblique à base rhombique. (Syn. MONOCLINIQUE.)

CLINOSTAT n. m. Appareil formé d'un plateau vertical tournant destiné à soustraire une plante en expérience à l'action fléchissante de la pesanteur. (Tout se passe comme si la pesanteur était supprimée : elle est en réalité compensée.)

CLINOSTATIQUE adj. Se dit des modifications physiologiques produites par la position couchée. (Contr. ORTHOSTATIQUE.)

CLINOSTATISME n. m. Physiol. Modifications physiologiques résultant de la position couchée.

CLINOZOÏSITE n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium et de calcium qui est une zoïsite monoclinique.

CLINQUANT, E adj. (part. prés. de l'anc. verbe *clinquer*, faire du bruit, et, *par extens.*, briller). Qui brille d'un éclat excessif ; qui a plus de brillant que de valeur.

◆ N. m. Lamelle d'or, d'argent, etc., brillante et légère, employée pour rehausser une parure : *Point de clinquant, jupe simple et modeste* (La Fontaine). ‖ *Par extens.* Lames de cuivre doré ou argenté qui imitent le vrai clinquant : *Comme cela chatoyait de vives couleurs et de modeste clinquant* (Nerval). ‖ *Fig.* Faux brillant, éclat trompeur : *Les faïences dorées* [...] *le clinquant des étalages, miroitaient à la lumière crue des quinquets* (Zola).

— Electr. Feuille très mince de laiton, pouvant constituer un revêtement bon conducteur, notamment dans les condensateurs.

— Technol. Gros filé d'or passé plusieurs fois au cylindre, luisant et poli.

clipeus
bronze étrusque
musée archéologique
Florence

CLINQUE n. f. Arm. Bandes de fer servant de nasal, d'oreillette ou de couvre-nuque, dans un casque. (Vieilli.)

CLINTON n. m. Cépage américain, hybride de riparia et labrusca.

CLINTON, v. des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississippi, à l'O. de Chicago ; 33 600 hab. Carrefour ferroviaire et routier. Industries métallurgiques et mécaniques. Collèges.

CLINTON (Henry), duc **de Newcastle under Lyme.** V. NEWCASTLE.

CLINTON (James), général américain (Little Britain, New York, 1733 - *id.* 1812). Il combattit au Canada en 1756, puis pendant la guerre de l'Indépendance. En 1776, il était promu brigadier général ; il défendit Fort Clinton contre le général anglais sir Henry Clinton (1777), et prit part au siège et à la capitulation de Yorktown (1781). Après la paix, il fut membre de la convention qui adopta la Constitution.

CLIO
musée du Vatican

CLINTON (sir Henry), général britannique (New York v. 1738 - Gibraltar 1795). Il combattit contre les Insurgents américains et succéda à Howe comme commandant en chef en Amérique du Nord (1778). Bien que tenant fortement la région de New York, il ne put empêcher les Américains, aidés du contingent français, de se renforcer ; s'entendant mal avec Cornwallis, il démissionna en 1781. Il mourut gouverneur de Gibraltar.

CLINTON (George), homme d'Etat américain (Little Britain, New York, 1739 - Washington 1812). Il combattit au Canada contre les Français (1756), puis lutta contre l'Angleterre et fut gouverneur de New York, de 1777 à 1795. Il s'opposa vainement à la Constitution de 1788, et, le parti républicain ayant battu les fédéralistes en 1800, Clinton redevint gouverneur de New York pour la septième fois (1801), puis fut élu vice-président des Etats-Unis en 1804 et en 1808.

CLINTON (DEWITT), homme politique américain (Little Britain 1769 - Albany 1828). Neveu du précédent, qui l'initia à la vie politique, fils de James Clinton, il fut, de 1803 à 1815, maire de New York, sénateur, puis gouverneur de l'Etat. Il a fait beaucoup pour la prospérité de New York. Il peut être considéré comme le créateur du grand canal de l'Erié, qu'il inaugura en 1825.

CLINTON-COLDEN, lac du Canada (Territoires du Nord-Ouest), qui reçoit les eaux du lac Aylmer et se déverse dans le Grand Lac de l'Esclave par un chapelet de lacs et de torrents ; 1 745 km².

CLINTONITE n. f. (de De Witt *Clinton*). Minéral de la famille des micas calciques.

CLIO (de *Clio*, nom mythol.). Mollusque ptéropode pélagique, vivant dans la mer Méditerranée, les océans Atlantique et Indien. (L'espèce la plus commune, *Clio borealis*, vit en essaims énormes dans les mers du Nord.)

CLIO, en gr. **Kleiô.** Mythol. gr. La première des neuf Muses, fille de Mnémosyne et de Zeus. Son nom, en grec, signifie *célébrer ;* aussi est-elle, par excellence, la Muse de la Poésie épique et de l'Histoire. De nombreuses statues la représentent assise ou debout, couronnée de lauriers, en général tenant d'une main un rouleau. Son nom sert de titre au premier livre d'Hérodote. Clio ayant osé un jour blâmer Aphrodite de son amour pour Adonis, la déesse, irritée, lui inspira une passion violente pour Piéros, qui la rendit mère d'Hyacinthe. On lui donnait aussi pour fils Linos et Hyménée.

CLION, comm. de l'Indre (arrond. de Châteauroux), aux confins du Berry et de la Touraine, sur l'Indre ; 1 680 hab. (925 aggl.). Confection.

CLIONA ou **CLIONE** n. f. Nom générique d'une éponge perforante. (Famille des hadromérides.)

— ENCYCL. Cette singulière éponge vit à l'intérieur des objets calcaires, coquilles, cailloux. On n'en voit à l'extérieur que des papilles cylindriques portant les orifices de communication avec le dehors. La partie cachée de l'éponge forme un réseau contenu dans des galeries creusées par l'animal, qui est parcouru par un système compliqué de canaux, avec corbeilles vibratiles. On ne sait pas comment l'éponge fait pour creuser ses galeries dans le calcaire ; elle n'a pas d'appareil spécial, ne se sert pas de spicules, n'a pas de sécrétion acide. Elle arrache de tout petits fragments à la pointe des galeries. Les *cliones* font des dégâts dans les huîtres, dont elles perforent en tous sens les coquilles, et occasionnent chez ces mollusques une maladie dite « du pain d'épice » ; on y remédie en lavant les huîtres à l'eau douce, qui fait périr les cliones. Celles-ci ne s'attaquent d'ailleurs qu'aux huîtres ayant au moins deux ans et demi.

CLION-SUR-MER (LE), comm. de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), dans le pays de Retz, près de la côte de la baie de Bourgneuf ; 2 644 hab. (125 aggl.) [*Clionnais*]. Station balnéaire (10 000 hab. en été). Conserverie de poissons.

CLIP n. m. (angl. *clip*, pince). Agrafe, broche ou boucle d'oreille à ressort.

CLIPEUS [peys] n. m. (mot lat.). Ant. rom. Bouclier romain de forme circulaire et concave. (C'était l'arme défensive de l'infanterie [semblable à l'*aspis*, en usage chez les Grecs] au début de l'histoire de Rome. Il fut bientôt remplacé par le *scutum*, bouclier rectangulaire, allongé en hauteur.)

CLIPOT n. m. Pêch. Tige métallique (laiton ou corde à piano) fixée sur un corps de ligne pour maintenir l'empile écartée. (Le clipot est utilisé surtout pour la pêche en mer.)

CLIPPER [klipər] n. m. (origine douteuse). Mar. Voilier rapide, très employé dans le courant du XIXe s. ‖ Canot de plaisance, de formes effilées.

— ENCYCL. Les anciens navires de commerce à voiles avaient des formes très pleines et étaient peu rapides. Mais, au début du siècle dernier, certains trafics considérés jusqu'alors comme légaux, telle la traite des Noirs, furent déclarés illicites. On construisit alors des navires aux coques allongées, aux extrémités affinées, pourvus de mâtures élevées, et généralement gréés en goélettes ou en bricks, qui atteignirent de grandes vitesses. Ce furent les *Baltimore clippers*, du nom de la ville où furent construits les plus rapides. Vers 1850, ils furent remplacés par des navires plus grands, mais aussi rapides, gréés en trois-mâts carrés, et qui firent les voyages de San Francisco, d'Australie et de Chine (transport du thé). Le *Lightning* aurait atteint la vitesse de 21 nœuds. Les clippers disparurent devant la progression de la marine à vapeur.

CLIPPERTON, navigateur anglais du début du XVIIIe s. Sur une barque, avec 21 hommes d'équipage, il parcourut les côtes de la Nouvelle-Espagne, puis traversa l'océan Pacifique jusqu'à Macao.

CLIPPERTON (ÎLOT), atoll isolé de l'océan Pacifique, à 1 300 km du Mexique. Gisements de guano aujourd'hui épuisés. Cet îlot, inhabité, appartient à la France. (→ Biblio.)

— Hist. Découvert en 1715, cet îlot avait été annexé dès 1858 par la France, grâce à un industriel qui projetait d'y exploiter le guano. Mais, en 1907, des Mexicains en prirent possession au nom de leur pays. La France protesta et le différend fut porté devant la Cour internationale de La Haye : l'arbitrage du roi d'Italie ne fut rendu qu'en 1931, c'est-à-dire lorsque les Mexicains eurent épuisé les réserves de guano. En 1933, puis en 1951, la *Jeanne-d'Arc* vint réaffirmer officiellement les droits de la France sur l'île. Utilisée comme base d'aviation par les U. S. A. pendant la Seconde Guerre mondiale.

CLIQUART ou **CLICQUART** n. m. Carr. Banc de bonne pierre compacte qui, sous le choc du métal, rend un bruit clair. (Près de Paris, le mot s'applique à un banc de calcaire lutétien et aussi à un banc de gypse ludien.) ‖ Grès à grain très fin, fragile et cassant, utilisé pour faire du pavé mosaïque.

CLIQUE n. f. (de l'anc. franç. *cliquer*, pour *claquer*). *Fam.* Coterie de gens qui s'unissent pour intriguer, cabaler, nuire aux autres : *Il* [le prince] *est environné d'une clique d'intrigants et d'imposteurs audacieux* (Sand).

— Arg. mil. Batterie d'une musique militaire (clairons et tambours). [Lorsque la clique joue seule, elle peut utiliser des clairons-pistons donnant l'échelle chromatique.]

clipper
l' « Océan Hérald »
1855
aquarelle
de Roux

— Technol. Loquet avec cache-pouce ou palette.

CLIQUES n. f. pl. V. CLAQUE.

CLIQUET n. m. Technol. Petite came ou petit levier s'engageant entre les dents d'une roue dite « roue à rochet », et empêchant celle-ci de tourner dans un certain sens. ‖ Outil que l'on emploie comme porte-foret, et qui permet de forer des trous dans une pièce métallique, quand on ne peut faire usage du vilebrequin ou de la machine à percer.

— Bijout. Petit levier transmettant la pression à la pièce compilée formant ressort, appelée *lance*, qui se loge dans la *boîte* de fermeture d'un joyau et n'en peut sortir qu'à sa commande.

— Télécomm. *Cliquet d'échappement*, cliquet qui réunit l'axe imprimeur et l'axe du volant dans l'appareil télégraphique Hughes. ‖ *Cliquet de frottement*, cliquet adapté sur le côté de la roue correctrice de l'appareil télégraphique Hughes, et qui, en s'abaissant, rend cette roue solidaire de la roue de frottement.

CLIQUETANT, E adj. Qui cliquette : *La cliquetante mécanique qui décapite les secondes* (Pagnol).

CLIQUETER v. intr. (de l'anc. franç. *cliquer*, claquer). [Se conj. comme *jeter*.] Faire entendre un cliquetis : *Les sabots cliquettent sur les dalles* (R. Escholier). *Le piano vibre, cliquette* (P. Morand).

CLIQUETIS n. m. Bruit produit par des corps sonores entrechoqués : *Le cliquetis d'une seule machine à écrire donnait un sens à ce silence, sans le combler* (Saint-Exupéry); et, au *fig.* : *Notre professeur, deux fois par semaine, nous reçoit chez lui. On cause sans cliquetis de mots* (Barrès).

— Autom. *Cliquetis du moteur*, bruit anormal qui se produit dans la chambre de combustion au temps d'explosion, et que l'on peut faire généralement disparaître en réduisant l'avance à l'allumage et en utilisant un supercarburant.

CLIQUETTE n. f. (de l'anc. fr. *cliquer*, claquer). Petit instrument fait de deux ou trois lamelles d'os, de bois, d'ardoise, libres ou attachées ensemble à une seule extrémité, parfois fixées à un manche, et entrechoquées par des mouvements saccadés : *Elle* [la marchande d'oublies] *montait tous les jours aux Champs-Elysées, agitant sa cliquette en criant : « Voilà le plaisir, Mesdames ! »* (A. France).

— ENCYCL. Mœurs et cout. Les *cliquettes* étaient autrefois obligatoires pour les lépreux; elles étaient à trois ou quatre feuilles, et ils devaient s'en servir pour avertir de leur présence quand ils passaient par les lieux habités.

La *cliquette ecclésiastique* est à deux feuilles; elle sert, à l'église, pour avertir les assistants quand il convient de se lever ou de s'asseoir. On appela aussi *cliquette*, dans les couvents, la cloche qui sonnait les matines.

Au XVIIe s., on entendait par « cliquettes » des boucles d'oreilles à multiples battants. Ce mot s'est employé aussi comme synonyme de « heurtoir de porte ».

CLIQUETTEMENT ou **CLIQUÈTEMENT** n. m. Syn. de CLIQUETIS : *Sa voix était prompte, pétulante, d'une articulation fort nette, presque avec des cliquètements de métal* (J. Romains).

CLISIADE adj. (du gr. *klisias, -ados*, battant de porte). Se disait des portes qui donnaient passage aux chars, dans les hippodromes.

◆ N. f. Trav. publ. Porte d'écluse.

CLISIMÈTRE n. m. (du gr. *klisis, -êôs*, inclinaison, et *metron*, mesure). Topogr. Petit appareil de reconnaissance servant à apprécier les pentes du terrain.

— ENCYCL. Topogr. Le *clisimètre* est constitué par un très petit collimateur horizontal suspendu à un anneau tenu à la main. Les pentes sont lues sur une graduation contenue dans la lunette collimatrice.

CLISSE n. f. (altérat. du mot *éclisse*). Petite claie d'osier, de jonc ou de métal, employée pour faire égoutter les fromages. (Syn. CLAYON, CLAYETTE.) ‖ Enveloppe d'osier tressé dont on entoure certaines bouteilles pour les empêcher de se casser.

CLISSÉ, E adj. Recouvert ou muni d'une clisse : *Bouteille clissée*.

CLISSER v. tr. Garnir de clisses; mettre une clisse : *Clisser une bouteille*.

CLISSON, ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Nantes), aux confins du Bocage vendéen, sur la Sèvre Nantaise; 3 719 hab. (3 260 aggl.) [*Clissonnais*]. Cette ancienne seigneurie conserve les ruines d'un imposant château fort édifié à la fin du XIIIe s. par Olivier le Vieux et complété par la suite. Pont du XIVe s. sur la Sèvre. Eglise de la Trinité, romane et gothique, restaurée. Industries textiles (confections, lainages). Fabriques de pantoufles. Bougies. Patrie de O. de Clisson. — Minerai d'uranium dans la région.

— Hist. Située dans le comté de Nantes, sur la frontière dite des *Marches franches du Poitou et de Bretagne*, Clisson (en lat. *Clissonium* ou *Clichia*) fut pillée par les Normands en 844. Le château appartenait, au XVIIIe s., aux Rohan-Soubise. Kléber le brûla en 1793, pour empêcher les Vendéens de s'y retrancher, et, l'année suivante, il incendia la ville. De 1800 à 1805, le diplomate Cacault et le sculpteur Lemot rebâtirent, dans le goût italien, la ville, qui fut alors appelée le *Tivoli français*.

CLISSON (Olivier IV, sire DE), gentilhomme breton, connétable de France (Clisson 1336 - Josselin 1407). Fils d'Olivier III de Clisson, exécuté en 1343 pour avoir abandonné Nantes aux Anglais, il fut élevé en Angleterre. Pendant la guerre de Succession de Bretagne, il prit d'abord le parti de Jean IV de Montfort, pour qui il combattit à Auray (1364). Mais il se brouilla bientôt avec le duc et se rallia au parti de Blois. Il se joignit en 1370 à Bertrand du Guesclin, et participa aux campagnes de son compatriote contre les Anglais, prouvant sa valeur militaire (prise de Brest, 1377). Aussi devint-il connétable après la mort de du Guesclin (1380). Sa victoire sur les révoltés flamands, à Rozebeke (1382), consolida l'autorité royale et fut suivie d'une sévère répression de tous les troubles populaires et bourgeois. Très influent auprès de Charles VI, il contribua à ramener au pouvoir, en 1388, l'équipe des Marmousets, à laquelle il était très lié. Les difficultés persistant avec l'Angleterre, il forma le projet, jamais réalisé, de débarquement dans ce pays. Le poursuivant de sa haine, le duc de Bretagne tenta de le faire assassiner en 1392 par Pierre de Craon. Mais en route pour châtier les coupables, Charles VI fut frappé de folie, et le crédit du connétable se trouva vite ruiné. Mis en accusation par les oncles du roi, il se réfugia en Bretagne. Il se réconcilia d'ailleurs avec Jean IV de Montfort et, à la mort de ce dernier en 1399, devint tuteur des enfants du duc et protecteur de son fief.

Clisson (HÔTEL). V. SOUBISE (*hôtel*).

CLISTHÈNE, en gr. **Kleisthenês**, dernier tyran de Sicyone (601 - 570 ?). D'abord associé à son frère Isodêmos, il s'appuya sur les classes inférieures de la population pour réaliser, au détriment de l'aristocratie dorienne, une réforme démocratique. Très belliqueux, il n'hésita pas à défendre Delphes contre Crissa : avec le butin de la guerre sacrée, il éleva un splendide portique. Son règne marque l'apogée économique et artistique de Sicyone. Il mourut sans héritier mâle, et sa ville retomba dans l'obscurité.

CLISTHÈNE, en gr. **Kleisthenês**, homme d'Etat athénien (2e moitié du VIe s. av. J.-C.), petit-fils du précédent. Fils de Mégaclès, chef de la famille des Alcméonides, que les Pisistratides avaient exilée, il participa à la révolution de 510 qui renversa la tyrannie d'Hippias. Il se prononça alors en faveur de la Constitution de Solon et défendit les droits populaires contre la réaction aristocratique menée par Isagoras et appuyée par les Lacédémoniens (Cléomène). D'abord vaincu (508), il fut porté au pouvoir par un soulèvement de caractère populaire et national. Il se consacra dès lors à la réforme complète de la cité, y faisant triompher la démocratie, œuvre consolidée par les victoires de 506 sur les cités voisines. Il brisa la puissance traditionnelle des Eupatrides en divisant le territoire de l'Attique en une centaine de communes autonomes, les *dèmes*, chargées de dresser les listes de citoyens, inscrits selon leur domicile; aux quatre vieilles tribus (*phylai*) gentilices, il en substitua dix nouvelles, au territoire discontinu : chacune, en effet, comprenait trois *trittyes*, ou groupements de dèmes, prises dans les trois divisions fondamentales de la cité, la Ville (*Asty*), la Côte (*Paralie*), l'Intérieur (*Mésogée*). Toutes les institutions furent adaptées au système décimal des tribus. Le nombre des *bouleutes* fut porté à 500 (50 par tribu). Le commandement de l'armée fut réparti entre les dix tribus, et bientôt concentré entre les mains de dix stratèges. La Boulê fut divisée en dix sections (*prytanies*), correspondant aux tribus et siégeant à tour de rôle pendant un dixième de l'année. La rigueur numérale du système entraîna Clisthène à réformer le calendrier. L'homme d'Etat accrut aussi et régla des attributions de l'assemblée (*ecclesia*) des citoyens, dont le nombre augmenta considérablement par l'inscription d'une foule de *métèques* et d'affranchis. C'est sans doute lui aussi qui créa l'*ostracisme*, arme efficace pour éloigner de la démocratie triomphante les dangers d'une réaction tyrannique ou aristocratique. Les réformes de Clisthène constituent la troisième étape, après celles de Solon et de Pisistrate, dans l'édification du régime démocratique athénien, qu'Ephialtès et Périclès parachèveront.

château de CLISSON
lithographie de Dauzats
cabinet des Estampes

sire de CLISSON

Clitandre *ou l'Innocence délivrée*, tragi-comédie de P. Corneille (1630). Cette pièce est la deuxième de l'auteur. Elle donne une excellente et curieuse idée de la tragi-comédie telle qu'elle était alors conçue, pleine de péripéties, de rebondissements, de scènes dramatiques et violentes.

CLITARQUE d'Alexandrie, en gr. **Kleitarkhos**, historien grec de la fin du IVe s. av. J.-C. Esprit imaginatif et enthousiaste, il s'inspira fortement de Callisthènès pour écrire vers 280-270 une *Histoire d'Alexandre*, qui demeura la principale source des études alexandrines durant quatre siècles. Elle était lue comme un roman, à quoi elle ressemblait par l'abondance des détails (plus pittoresques qu'exacts), des créations imaginaires et des bavardages polémiques colportés par les mercenaires.

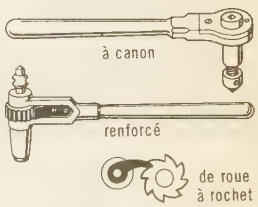

cliquet (technol.)

CLITÉ, en gr. **Kleitê**. Myth. gr. Fille du devin de Mysie, Mérops, et femme du roi de Cyzique, Cyzicos. Elle se pendit de désespoir à la mort de son mari, tué par Jason; elle donna son nom à une fontaine, formée par les larmes des nymphes.

CLITELLUM [lɔm] n. m. Ceinture saillante sur le corps des lombrics ou vers de terre, en relation étroite avec la fonction de reproduction. (Sa position varie de genre à genre et même parfois d'espèce à espèce; elle est fixe pour une espèce déterminée et importe pour la classification.)

CLITIAS, en gr. **Kleitias**, peintre et céramiste grec (VIe s. av. J.-C.), qui décora et signa le plus ancien cratère attique à anses en volutes qui ait été conservé (musée de Florence). Modelé par le potier Ergotimos, ce grand vase, trouvé au XIXe s. dans une tombe de Chiusi, est entièrement décoré de zones à multiples personnages identifiés par des inscriptions. La scène principale représente les noces de Thétis et de Pélée en présence des Immortels. D'un dessin magnifique, précis et spirituel, le vase renseigne sur maintes légendes tirées de la mythologie et de l'épopée : Chasse de Calydon, Achille et Troïlos, Retour

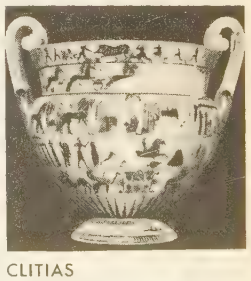

CLITIAS
cratère attique
musée archéologique
Florence

Phot. Arch. phot., Viollet, Alinari.

clitocybe
en entonnoir

Cloaca maxima

baron CLIVE DE PLASSEY
gravure signée W. B., 1760
cabinet des Estampes

d'Héphaïstos dans l'Olympe, Thésée et Ariane, Jeux en l'honneur de Patrocle, Persée et les Gorgones, Combat des pygmées et des grues. Le style de Clitias se retrouve sur quelques fragments de vases moins bien conservés.

CLITOCYBE n. m. Genre de champignons basidiomycètes à lames décurrentes.
— ENCYCL. Quelques espèces (*clitocybe*, dit *du bord des routes*), de couleur blanchâtre, sont dangereuses au même titre que l'amanite tue-mouches (syndrome muscarinien), mais la plupart des clitocybes sont des comestibles estimés : *clitocybe odorant*, petite espèce au chapeau vert et à forte odeur d'anis ; *clitocybe en entonnoir*, commun sous les conifères ; *chanterelle orangée* ou *fausse girole*, aussi bonne que la vraie, malgré sa réputation ; *clitocybe nébuleux*, grand champignon à chapeau gris clair, très fréquent dans les bois, etc. Une substance antibiotique, la clitocybine, a été extraite de *Clitocybe candida*.

CLITOCYBINE n. f. Substance antibiotique extraite, en 1945, par le professeur Hollande, d'un champignon basidiomycète du genre *clitocybe*.

CLITOMACHOS, en gr. **Kleitomakhos,** philosophe (Carthage, v. 180 av. J.-C. - mort, croit-on, de mort volontaire v. 110). D'abord nommé Hasdrubal, curieux de philosophie, il vint à Athènes, s'initia à toutes les doctrines philosophiques, et devint un adepte de la nouvelle Académie, qu'il dirigea après la mort de Carnéade en 129. Diogène Laërce lui attribue plus de quatre cents traités, dont certains furent une source des écrits philosophiques de Cicéron.

CLITOR, en gr. **Kleitôr.** Myth. gr. Fils de Lycaon ou d'Azan, le premier roi d'Arcadie ; éponyme de la ville de ce nom.

CLITORIDECTOMIE n. f. (gr. *kleitoris, -idos*, clitoris, et *ektomê*, section). Ablation chirurgicale du clitoris.

CLITORIDIEN, ENNE adj. Anat. Relatif au clitoris.

CLITORIS [ris] n. m. (gr. *kleitoris*). Anat. Petit organe érectile, situé à la partie supérieure de la vulve.
— ENCYCL. Le *clitoris* est, chez la femme et les femelles de mammifères, l'homologue, dans une certaine mesure, de la verge des mâles. Il est constitué par deux corps caverneux sans corps spongieux, et bridé par un repli des petites lèvres appelé *frein du clitoris*. Il est le siège d'une partie des sensations voluptueuses.

CLITORISME n. m. Gynécol. Erection maladive du clitoris, analogue au priapisme du mâle.

CLITOS, en gr. **Kleitos.** Myth. gr. Un des Egyptides, tué par la Danaïde Clité. — Troyen, fils de Pisénor, et compagnon de Polydamas ; tué par Teucer. — Fils de Mantios qu'Eos enleva à cause de sa beauté. Il fut mis au nombre des immortels. — Amant de Pallène, fille de Sithon, roi de Thrace ; il lutta contre Dryas pour obtenir Pallène. Celle-ci avait gagné à sa cause le conducteur du char de Dryas ; Sithon, ayant découvert la ruse, voulut faire périr sa fille sur le bûcher ; mais Aphrodite éteignit le feu sous la pluie ; Sithon pardonna et unit les deux amants.

CLITUMNE (SOURCES DES), en Ombrie, résurgence qui fut, à l'époque romaine, l'objet d'un culte, dans un cadre chanté par les poètes (Virgile et Properce notamment). Temple paléo-chrétien (Ve s.).

sources des CLITUMNE

CLIVABLE adj. Qui peut être clivé : *Cristaux clivables.*

CLIVAGE n. m. Action ou manière de cliver des minéraux : *Le clivage de l'ardoise s'opère avec une grande facilité.* (V. part. *encycl.*)
— Chirurg. *Plan de clivage*, interstice emprunté par le chirurgien pour libérer certains organes ou certaines tumeurs.
— Géol. Surface suivant laquelle une roche se fend. (Presque toujours, les clivages sont disposés par plans parallèles, souvent suivant trois directions dominantes. Dans les carrières, ils facilitent l'abattage. Ils existent même dans les granites. Dans les roches sédimentaires, l'un d'eux est, en général, parallèle à la stratification. L'origine des autres clivages est discutée : compression, torsion, dessèchement, refroidissement.)
— Joaill. Taille initiale des gemmes, consistant à fixer leur forme générale en fonction de leur structure cristallographique.
— ENCYCL. Minér. En admettant qu'un cristal résulte de la superposition de couches planes composées chacune de files parallèles d'atomes ou de molécules, on est conduit à pressentir qu'il existe dans tout cristal des systèmes de fissures planes, parallèles, qui se croisent dans une multitude de directions, et dont chacune sépare deux lames voisines. Or, dans beaucoup de cristaux naturels, un effort relativement faible suffit pour séparer ces lames voisines. Les micas, le gypse, le talc se divisent ainsi dans des directions déterminées avec une très grande facilité ; on dit, dans ce cas, qu'il y a *clivage*. Souvent, la cassure qu'on obtient, au lieu d'être plane, paraît au premier abord irrégulièrement raboteuse. Cependant, elle est formée en grande partie de faces de clivage.
Les cristallographes tirent un grand parti de la recherche des clivages pour l'étude de cristaux irréguliers dont la forme, trop imparfaite, ne permettrait pas de dire à quel système cristallin ils appartiennent.
L'existence des plans de clivage est l'une des caractéristiques de l'état cristallisé. On trouve les plans de clivage dans la plupart des cristaux.

CLIVE DE PLASSEY (Robert, baron), soldat et administrateur britannique (Styche, Shropshire, 1725 - Londres 1774). Il entra en 1743 à la Compagnie des Indes orientales à Madras. Sa première action d'éclat fut son coup de main sur Arcot (1751), qui permit de substituer l'influence britannique à celle des Français sur le Carnatic. Après deux ans en Angleterre, il revint aux Indes en 1755 comme gouverneur du fort Saint-David (Madras). Le désastre de Calcutta le fit accourir au Bengale (1757), où il reprit cette ville, détruisit le poste français de Chandernagor et dispersa à Plassey l'armée du nabab Sirādj al-Dawla, qui fut tué et remplacé par Mīr Djac Far, « client » de Clive. Celui-ci était alors pratiquement maître du Bengale. Il rentra en Angleterre en 1760, pourvu d'une immense fortune qui lui permit d'acheter la moitié des sièges électoraux du Shropshire. Les désordres qui avaient éclaté au Bengale le firent renvoyer dans cette province en 1764 avec le titre de gouverneur et commandant en chef. Il rétablit l'ordre et, en 1765, obtenait de l'empereur moghol Chāh-Alem un traité accordant à la Compagnie anglaise la perception de l'impôt, soit la souveraineté de fait dans le Bengale, le Bihār et l'Orissa. Clive réforma l'administration civile et militaire, développant considérablement les forces indigènes (cipayes) et améliorant le sort de ses subordonnés. Quand il quitta définitivement l'Inde en 1767, il avait fondé un empire. Mais sa puissance, autant que les moyens peu scrupuleux par lesquels il l'avait acquise, lui avait valu de nombreux ennemis, et il dut subir, avec exaspération, de multiples enquêtes. Mécontent et rongé par la toxicomanie, il s'est probablement suicidé.

CLIVER v. tr. (angl. *to cleave ;* allem. *klieben*, fendre). Séparer par couches, par lames parallèles, en parlant d'un cristal : *Le mica peut se cliver en lames de 0,006 millimètre d'épaisseur, appelées « clivures ».*
— Chirurg. Libérer des couches voisines un organe ou une tumeur : *Les tumeurs infectées se laissent difficilement cliver.*
— Joaill. Tailler une pierre, un diamant, dans le sens naturel des couches.

CLIVIE n. f. ou **CLIVIA** n. m. Plante ornementale à rosette de feuilles rubanées et ombelle de fleurs rouge-orangé, originaire du Cap. (Famille des amaryllidacées.)

CLIVURE n. f. Electr. Paillette mince de mica, obtenue par clivage et utilisée comme matériau de base dans la fabrication de la micanite* : *Les clivures entrent dans la fabrication d'isolants divers.* (Syn. SPLITTING.)

CLIVUS n. m. (mot lat.). Rue en pente de la Rome antique. (Le *clivus argentarius* unissait le Forum au champ de Mars ; le *clivus capitolinus*, le Forum au Capitole.)

Cloaca maxima (« le Grand Egout »). Antiq. rom. Grand égout collecteur de Rome, destiné à assécher la région du Forum. La Cloaca maxima fut commencée sous Tarquin l'Ancien, terminée par Tarquin le Superbe, remaniée et achevée sous l'Empire. Elle partait de l'Argilète, traversait le Forum et aboutissait en aval du pont Aemilius. On en voit encore, sur la rive du Tibre, l'embouchure, qui découvre la voûte en plein cintre, composée d'un triple rang de voussoirs juxtaposés à joints croisés. Le tout est en pierre de taille, sans ciment, et mesure 5 m de diamètre. On y circulait en barque. Cette œuvre faisait l'admiration des Anciens.

CLOACAL, E, AUX adj. Qui appartient au cloaque : *Poche cloacale.*

CLOANTHITE n. f. Minér. Arséniure naturel de nickel appartenant au système cubique.

CLOAQUE n. m. (lat. *cloaca*, égout). Réceptacle des eaux sales, des eaux ménagères, et, *par extens.*, amas d'eau croupie et infecte, endroit très sale : *Chaque petite rue bien étroite, bien tortueuse, est un cloaque, un ruisseau immonde où notre passage remue des puanteurs* (Loti). ‖ *Fig.* Région immonde : *Son âme est un cloaque de vices.*
— Zool. Orifice commun dans lequel débouchent les voies urinaires et génitales, ainsi que l'anus, chez certains vertébrés, et notamment chez les mammifères marsupiaux et chez les oiseaux.

CLOCHAGE n. m. Action de mettre une plante sous une cloche pour l'abriter du froid ou en hâter la végétation.

CLOCHARD, E n. *Pop.* Homme, femme sans domicile.

CLOCHE n. f. (de *clocher*, boiter). *Pop.* Ensemble et condition des clochards (sans domicile).

CLOCHE n. f. (bas lat. *clocca*, d'origine celtique). Instrument de percussion en métal sonore, affectant la forme d'une coupe renversée, qu'on met en vibration soit en frappant sa surface extérieure avec un marteau, soit en frappant sa surface interne avec un battant suspendu au cerveau (calotte) à l'aide d'une bélière. (V. part. *encycl.*)
— LOC. DIV. *Son de cloche*, opinion d'une ou de plusieurs personnes : *Voici un autre son de cloche.* ‖ *Coup de cloche*, son que produit une cloche frappée par le battant. ‖ *Fam. Déménager à la cloche de bois* (qui ne résonne pas), déménager clandestinement. ‖ *Se taper la cloche* (c'est-à-dire la tête), bien manger. ‖ *Pop. Sonner les cloches à quelqu'un*, le réprimander vertement. ‖ *Pop.* Personne incompétente, maladroite.
— Aéron. Partie supérieure d'une manche à vent.
— Archit. Forme générale de certains chapiteaux, depuis le tailloir jusqu'à l'astragale. (Syn. plus usité, CORBEILLE.)
— Arm. et Fortif. Cuirassement protégeant, dans la fortification moderne, un organe d'observation ou l'emplacement de tir d'une arme d'infanterie. (On distinguait, dans le système

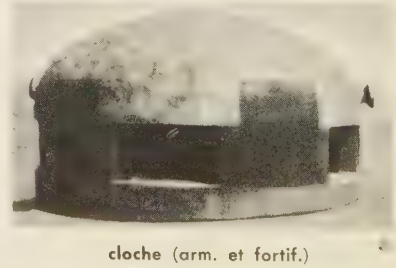

cloche (arm. et fortif.)

Phot. Larousse, Viollet, Chevalier, X.

fortifié français de 1939, des cloches de guetteur, de fusilier mitrailleur, de mitrailleur, équipées d'épiscopes et de diascopes.) ‖ *Cloche d'observation,* petite tourelle placée sur certains chars de combat, pour permettre d'observer sans déplacer la tourelle principale. (V. TOURELLEAU.)

— Bot. *Fleurs en cloche,* ou simplem. *cloches,* fleurs monopétales, à bord uni et évasé. (Les botanistes disent *fleurs campanulées.*)

— Chapell. Forme sous laquelle se présentent certains matériaux utilisés en chapellerie et en modes, tels que les cloches de feutre, les cloches de paille exotique.

— Ch. de f. *Cloche d'alarme du tender,* cloche à battant, autrefois placée sur le tender, et qui pouvait être actionnée à l'aide d'une corde par le chef de train placé dans le fourgon de tête, pour prescrire l'arrêt immédiat au mécanicien. ‖ *Cloche d'avertissement,* appareil sonore destiné à avertir les gares, postes d'aiguillages, passages à niveau, etc., du départ et du passage prochain d'un train, ou bien à appeler l'attention du personnel de garde et de surveillance sur un incident d'exploitation : dérive de wagons, etc. ‖ *Cloche de fondation,* pièce métallique en forme de tronc de cône ajouré, que l'on scelle dans le sol et sur laquelle on fixe les poulies ou articulations des transmissions pour la commande des appareils de voie ou de signalisation d'une voie ferrée.

— Chim. Appareil de verre, de formes diverses, servant à recueillir les gaz sur une cuve à eau ou à mercure, à isoler un corps dans une atmosphère gazeuse, pour lui faire subir certains traitements, etc.

— Cost. De la fin du XIIIe s. à celle du XVe, manteau de voyage, pour les deux sexes, doublé de cendal en été et de fourrure en hiver, avec parfois un chaperon mobile, fendu par-devant et parfois sur le dos et sur les côtés. (Dans le costume ecclésiastique, la cloche subsista jusqu'au XVIIe s. Au XVIe, on donna parfois ce nom aux vêtements à la reître. Au XVIIe, on appelait « cloche » le capot des femmes de Paris, couvrant la tête et ne dépassant pas la ceinture.)

— Electr. *Cloche à suspension,* élément d'une chaîne articulée composée d'isolateurs, en nombre variable avec la tension. ‖ *Double cloche,* système d'isolateur composé de deux cylindres creux en porcelaine, de diamètres différents, placés l'un dans l'autre et scellés par l'une des bases pleines. (V. part. *encycl.*)

— Equip. mén. Ustensile métallique ayant la forme d'un réchaud couvert et dont on se sert pour tenir les mets au chaud. ‖ Couvercle de verre, de forme bombée, sous lequel on met le fromage pour l'empêcher de sécher. ‖ Couvre-plat en toile métallique, destiné à préserver les mets du contact des mouches. ‖ Petit poêle en forme de cloche, et *spécialem.,* le poêle porte-fers des repasseuses.

— For. Sorte de chapeau conique en acier, permettant à l'instrument de repêchage de saisir le « poisson ». (V. REPÊCHAGE.)

— Hist. *Gentilshommes de la cloche, Noblesse* de la cloche,* descendants des maires et échevins, dans les villes où ces charges anoblissaient. (Ils étaient ainsi appelés parce que les assemblées municipales étaient convoquées au son de la cloche du beffroi.)

— Hortic. Abri en verre, en forme de cloche, destiné à concentrer la chaleur solaire sur les plantes à forcer ou à protéger du froid (salades, melons, etc.).

— Industr. du gaz. Organe mobile constituant la capacité supérieure d'un gazomètre à cuve d'eau. (V. part. *encycl.*)

— Liturg. *Baptême d'une cloche,* cérémonie par laquelle l'Eglise bénit une cloche destinée à annoncer le service divin.

— Mar. Partie centrale d'un cabestan. ‖ *Cloche sous-marine,* signal sous-marin consistant en une cloche plongée dans l'eau, suspendue sous une bouée, une balise ou un bateau-feu, et dont le battant est actionné mécaniquement. (Les sons émis peuvent être entendus à une grande distance [20 kilomètres et plus]. Depuis l'invention des *radiophares* et du *radar,* elles sont de moins en moins utilisées.)

— Math. *Courbe en cloche,* courbe représentant en théorie des probabilités la distribution dite normale des erreurs dans une série d'épreuves répétées.

— Min. Vide existant au-dessus du soutènement d'une galerie ou d'un chantier, provenant soit d'une défectuosité du soutènement, soit d'un éboulement local des terrains surmontants. (Dans ce dernier cas, on dit aussi CLOCHE D'ÉBOULEMENT.) ‖ *Exploitation en cloche* ou *Aérage en cloche,* aménagement de l'exploitation, anormal au point de vue de l'aérage en mine grisouteuse, obligeant l'air qui a parcouru les chantiers à redescendre, parce qu'il n'existe pas de galerie à l'amont de ces chantiers.

— Mod. Forme à bords rabattus, ombrant le visage.

— Mœurs et cout. V. part. *encycl.* ‖ *Cloche de bois,* nom donné aux instruments de bois qui remplacent les sonneries des cloches du jeudi saint au samedi saint.

— Pêch. Partie supérieure de l'épervier.

— Sports. Sonnerie annonçant le dernier tour, dans une course sur piste ou en circuit fermé.

— Technol. Réservoir métallique rempli d'air comprimé, et que l'on installe sur la conduite de refoulement d'une pompe à piston, afin d'en régulariser le débit grâce à l'élasticité de l'air. (Un réservoir d'eau et d'air sous pression est parfois relié à la conduite de refoulement d'une pompe centrifuge commandée par un moteur électrique, afin d'atténuer le coup de bélier* qui se produit en cas d'arrêt de la circulation.) ‖ Accessoire de colonne à plateaux.

— Télécomm. *Cloche isolante,* isolateur en porcelaine, qui a la forme d'une clochette.

— Trav. publ. *Cloche à plongeur,* appareil en forme de cloche, au moyen duquel on pouvait descendre travailler sous l'eau.

— Turf. Demi-sphère en caoutchouc, protégeant les boulets des chevaux.

◆ Adj. *Pop.* De mauvaise qualité ; stupide. ‖ *Jupe cloche,* jupe dont l'ampleur va en s'évasant.

— ENCYCL. La *cloche* est un instrument de musique dont l'origine remonte aux temps préhistoriques, et que l'on trouve dans les sépultures de Samthavre, Jasbeck, Koban et bien d'autres. Autrefois désignée sous les noms de *clocca, signum, campana, nola,* la cloche, frappée par le battant lors de sa mise en branle, émet une série de sons qui se suffisent par eux-mêmes. Elle fait entendre une note fondamentale à laquelle s'adjoignent les harmoniques habituels (octave 1, quinte, tierce mineure, octave basse ou « hum »). Le « tracé » de la cloche (contour extérieur et intérieur) conditionne la justesse de ces harmoniques. On accorde une cloche en l'allégeant d'une plus ou moins grande quantité de métal, extrait de certains endroits très précis du tracé, qui sont les endroits générateurs de chaque harmonique. Le métal des cloches se compose de 78 p. 100 de cuivre et de 22 p. 100 d'étain. Pour fabriquer une cloche, on commence par réaliser son *tracé.* On constitue ensuite le *moule,* se composant du *noyau,* de la *fausse cloche* et de la *chape.* On coule le métal en fusion dans l'espace laissé libre par la fausse cloche, une fois celle-ci enlevée. De nos jours, la mise en branle est obtenue par un moteur électrique attaquant la poulie, dans la gorge de laquelle s'enroulait primitivement une corde. Si la cloche est fixe, le battant est actionné par une corde, un moteur ou un électro-aimant. La meilleure sonorité est obtenue par le battant frappant intérieurement ; la frappe par marteau extérieur donne une sonorité de ferraille. (→ Biblio.)

— Dr. admin. Les maires règlent par voie d'arrêté les sonneries de *cloches.* Ils ne peuvent pas en interdire l'usage pour l'annonce des offices religieux, mais seulement le limiter dans l'intérêt de la tranquillité publique. Inversement, les ministres des cultes ne doivent pas s'opposer à des sonneries civiles en cas de péril commun (incendie, inondation), ou lorsque les usages locaux le prévoient (fêtes nationales).

— Electr. Dans une *cloche à suspension,* chaque élément est constitué par un bloc de porcelaine ou de verre en forme de cloche, et comporte un dispositif de fixation à chacun des deux éléments entre lesquels il est placé dans la chaîne. Ces isolateurs sont employés pour des tensions supérieures à 30 kV.

La disposition des isolateurs *en double cloche* est destinée à protéger contre la pluie le condensateur formé par le conducteur et la ferrure du support, séparés par un diélectrique, à savoir le corps de l'isolateur lui-même. Ce condensateur présente sur sa périphérie des lignes de contournement qu'il importe d'allonger lorsque l'isolateur est soumis à la pluie, pour éviter une trop grande réduction de la résistance électrique et la décharge qui pourrait en résulter.

— Industr. du gaz. La *cloche* d'un gazomètre, qui contient un volume variable de gaz, flotte sur l'eau de la cuve : la cloche se déplace verticalement à l'intérieur d'un système de guidage. Fermée en haut par la calotte, la partie inférieure, de forme cylindrique, comporte parfois la présence d'une gorge dont le crochet soulève la première levée du télescope. Ce dispositif est utilisé dans les gazomètres* télescopiques.

— Mœurs et cout. Les *cloches* « s'envolent vers Rome » le jeudi saint et reviennent le samedi saint en déposant des friandises sur leur parcours, dans les jardins des enfants sages (croyance française).

Elles chassent les tempêtes, écartent la grêle, neutralisent les maléfices, ce sont presque des êtres vivants qu'on baptise, qui ont une voix, pleurent le glas des morts, chantent le carillon des baptisés, jettent les appels angoissés du tocsin. Les inscriptions campanaires rappellent parfois le rôle et le pouvoir de la cloche.

CLOCHE. V. KOLOKOL.

Cloche engloutie (LA) [*Die versunkene Glocke*], conte dramatique en cinq actes, de G. Hauptmann (1896). Le maître fondeur Heinrich veut faire monter une cloche, son chef-d'œuvre, jusqu'à une chapelle placée au sommet de la montagne ; mais les lutins, vieilles divinités de la nature païenne, font rouler la cloche au fond du lac qui est dans la vallée. Heinrich trouve sa consolation auprès de Rautendelein, nymphe capricieuse, qui, après avoir aimé Heinrich, l'abandonne pour épouser le roi des Grenouilles ; Heinrich, délaissé, accepte de mourir pour revoir une dernière fois Rautendelein. Ce drame, plein de symboles, où l'idéal chrétien se heurte à la nature païenne, parut surprenant dans l'œuvre naturaliste de G. Hauptmann.

Cloches de Corneville (LES), opérette en 3 actes, de Planquette, sur un livret de Clairville et Gabet, représentée pour la première fois à Paris, au théâtre des Folies-Dramatiques, en 1877. Malgré l'inconsistance du livret, la gentillesse de cette musique sans apprêts lui assure, de nos jours encore, une audience très populaire.

CLOCHEMENT n. m. Action de clocher, de boiter : *Un clochement douloureux* (rare). ‖ — *Fig.* Défectuosité, mauvais fonctionnement.

CLOCHE-PIED n. m. Jeu d'enfant, qui consiste à sauter sur un seul pied.

— ***A cloche-pied*** loc. adv. Sur un seul pied : *En reprenant une balle, Micheline se donna un coup de raquette sur la cheville. Elle serra les lèvres et se mit à sauter à cloche-pied* (M. Aymé).

— Text. Organsin qui n'a que trois brins de soie.

CLOCHER n. m. (de *cloche*). Construction élevée au-dessus ou dans le voisinage d'une église, pour soutenir et abriter les cloches. (Syn. TOUR.) ‖ *La cloche engendra le clocher* (L. Veuillot). ‖ *Par extens.* Pays natal ; village, ville où l'on demeure : *Beaucoup d'hommes meurent sans avoir perdu leur clocher de vue* (Chateaubriand). *Tous ces étudiants passaient leur vie chez Malmus, se groupant par provinces, par clochers...* (A. Daudet). ‖ Intérêts particuliers : *Chacun prêche pour son saint et pour son clocher* (Sainte-Beuve).

— LOC. DIV. *Querelles, rivalités de clocher,* disputes, compétitions d'un intérêt tout local. ‖ *Esprit de clocher,* attachement étroit, particulariste, à tout ce qui concerne le cercle des gens parmi lesquels on vit habituellement : *L'esprit de clocher, mon ami, n'est pas autre chose que le patriotisme naturel. J'aime ma maison, ma ville et ma province par extension, parce que j'y trouve encore les habitudes de mon village* (Maupassant).

— ALLUS. HIST. ***Aigle volant de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.*** Image terminant la proclamation de Napoléon Ier à l'armée, au retour de l'île d'Elbe. (On la rappelle pour présager la certitude et la rapidité d'un succès.)

— ENCYCL. Les *clochers* se sont multipliés dès les VIIIe et IXe s. Aucune règle n'en fixait le nombre pour une même église, ni la place occupée par eux dans l'édifice. Un

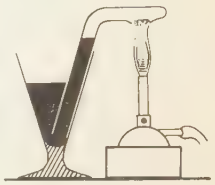

cloche courbe (chim.)

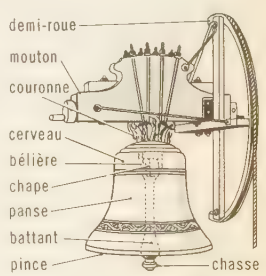

cloche

Notre-Dame-la-Grande à Poitiers

abbaye de Jumièges (Seine-Maritime)

Saintes-Maries-de-la-Mer

Saint-Sernin à Toulouse

Saint-Michel à Dijon

la Trinité, à Vendôme

type de construction très simple fut le clocher-arcades : dans un mur monté sur la façade, on pratiquait des baies où l'on suspendait les cloches (Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Genéroux). Les clochers ronds (Uzès) restent exceptionnels ; les clochers romans sont carrés, édifiés sur un des côtés de la façade ou dans l'axe de celle-ci, le rez-de-chaussée formant porche. Nombre d'églises ont deux ou trois clochers, particulièrement en Normandie, où la tour-lanterne de la croisée s'ajoute aux tours de la façade (Jumièges, Saint-Etienne de Caen). Ces clochers, percés de baies diversement distribuées, se terminent par une simple terrasse, par une toiture en bâtière, par une pyramide de pierre ou par une flèche, le plus souvent octogonale et flanquée de clochetons d'angle (la Trinité de Vendôme, Saint-Savin-sur-Gartempe, clocher vieux de Chartres). En Saintonge et en Poitou, une courte flèche conique couronne le clocher (Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers), dans le Centre et le Sud-Ouest s'élève, sur le carré du transept, une tour octogonale (Saint-Sernin de Toulouse). L'époque gothique ne rompt pas avec les traditions : l'emplacement et le nombre des clochers restent aussi variés ; les grandes églises en ont généralement deux, flanquant la façade occidentale (Notre-Dame de Paris) ; pour certaines cathédrales (Laon, Rouen), sept clochers étaient prévus, dont la construction fut arrêtée par le manque de ressources. Les modes de couverture restent également les mêmes : terrasse, bâtière, pyramide et flèche à plusieurs pans flanquée de clochetons (Notre-Dame d'Etampes). De manière générale, le clocher gothique, de plus en plus ajouré, devient très élancé (cathédrale de Senlis) ; les arêtes des flèches se garnissent de crochets, et des lucarnes s'ouvrent dans chacun de ses pans (église de Vernouillet), une riche décoration orne les tours flamboyantes (Notre-Dame-de-l'Epine, église de Caudebec-en-Caux). Avec la Renaissance et l'époque classique, dôme et lanternons se substitueront aux flèches des clochers (Saint-Michel de Dijon).

CLODION
« Satyre couronnant une bacchante »
terre cuite
Louvre

CLOCHER v. intr. (lat. pop. **cloppicare* ; de *cloppus*, boiteux). Boiter : *Des dix chaises de la salle à manger, il n'y en avait qu'une, paraît-il, qui ne clochât pas du tout* (H. de Montherlant). ‖ *Fig.* Présenter un caractère défectueux ; aller mal : *Ma mère prenait garde que rien ne clochât dans ma tenue, puis on partait pour l'église* (Proust).

CLOCHER v. tr. (de *cloche*). Mettre sous une cloche : *Clocher des melons.*
— Ch. de f. *Clocher un train,* annoncer l'arrivée ou le départ d'un train par signaux à cloche.
— Mod. Donner un aspect fermé à une passe de chapeau, en diminuant son contour : *Clocher un feutre ou une paille.*

CLOCHETON n. m. (dimin. de *clocher*). Petit clocher ou ornement pyramidal en forme de clocher.
— ENCYCL. Les *clochetons* sont de petites tourelles, plus ou moins ornées, chargeant la base des flèches et le sommet des contreforts. Ils furent extrêmement rares dans la période romane et ne paraissent pas avoir été employés avant le XIe s. Au XIIIe s., les clochetons, devenus très nombreux, prennent des formes sveltes et sont couronnés d'ordinaire par une flèche à quatre ou à huit pans. Au XVe s., les clochetons affectent souvent la forme octogonale ; leurs faces sont décorées d'ornements en application, et leurs arêtes se couvrent de crochets, de fleurons. A la même époque, les stalles et les grilles en fer forgé disposées dans l'intérieur des églises présentent fréquemment des clochetons sculptés, ciselés avec une extrême délicatesse.

Notre-Dame de Chartres

CLOCHETTE n. f. Petite cloche. ‖ *Par anal.* Corolle de certaines petites fleurs : *Les clochettes de la campanule, du muguet. Les clochettes tachetées des rouges digitales* (Bourget).
— Archit. Ornement de forme conique, qui se trouve au-dessous des triglyphes dans l'ordre dorique. (On dit aussi GOUTTE.) ‖ Ornement quelconque d'architecture, affectant la forme d'une clochette.
— Bot. Nom commun à toutes les fleurs (liseron, campanule, etc.) dont la corolle a la forme d'une petite cloche.
— ENCYCL. La *clochette* est en usage dès 1380 (*Inventaire de Charles V*) pour l'appel des domestiques, et son emploi est courant au XVe et au XVIe s.
La clochette liturgique, de cuivre, de bronze, d'argent, parfois d'or, souvent décorée d'armoiries ou de sujets pieux, sert pendant la messe à appeler l'attention des fidèles, notamment au *Sanctus* et à l'élévation.
Jadis, les *crieurs de corps*, agents de funérailles, portaient chacun leur clochette, qu'ils agitaient au-devant du corps. La nuit qui précédait la Toussaint, la Noël et autres grandes fêtes, ils parcouraient les rues en l'agitant et en demandant des prières pour les trépassés. *Religion de l'Asie orientale.* La clochette à manche (*ghantā*) est utilisée depuis l'Antiquité, dans l'Inde, la Chine, le Tibet et les pays d'Extrême-Orient, aussi bien dans le rituel du brahmanisme que dans celui du bouddhisme. Elle figure comme attribut dans l'iconographie de plusieurs divinités.

CLOCTER v. tr. Tailler aux dimensions voulues les pierres destinées à la fabrication des meules.

CLOCTEUR n. m. Tailleur de pierre à meules.

CLODIA, sœur du tribun de la plèbe P. Clodius, née v. 94 av. J.-C. Intelligente, d'un esprit hardi, de mœurs dissolues, elle ouvrit sa maison aux lettrés, aux artistes, et fut célébrée par Catulle sous le nom de *Lesbie.* Mais elle abandonna le poète, qui chanta d'abord sa tristesse en beaux vers, puis accabla l'infidèle d'épigrammes cruelles. Elle distingua alors le jeune Caelius, qui ne lui fut point fidèle. Pour se venger, elle l'accusa de plusieurs crimes et, en particulier, d'avoir tenté de l'empoisonner. Cicéron défendit spirituellement Caelius, qui fut acquitté.

CLODION. V. CHLODION.

CLODION (Claude MICHEL, dit), sculpteur français (Nancy 1738 - Paris 1814). Elève de son oncle Lambert-Sigisbert Adam et de Pigalle, il épousa la fille de Pajou. Prix de Rome en 1759, sa grande statuaire, un peu froide, dénote une nette imitation de l'Antiquité : statue assise de *Montesquieu* (Versailles), *Sainte Cécile* (jubé de la cathédrale de Rouen). Ses satyres, faunes et bacchantes, en terre cuite, pleins de mouvement et de vie, eurent un immense succès. Il les multiplia pendant une trentaine d'années avec une verve charmante et libre, une grâce aisée et spirituelle (Louvre, musées de La Rochelle, Montpellier, Orléans).

CLODIUS MACER (Lucius), propréteur d'Afrique sous Néron, qui se fit proclamer empereur en 68 apr. J.-C., et fut tué la même année, par ordre de Galba.

CLODIUS (Publius Appius), démagogue romain (93 - 52 av. J.-C.). Issu de la gens patricienne Claudia, il se signala de bonne heure comme un agitateur forcené. Il paraît avoir été le premier de la famille à avoir modifié son nom pour lui donner une orthographe — et une prononciation — d'apparence plébéienne. En 62, s'étant introduit dans la maison de César pendant la célébration des mystères de la Bonne Déesse, il tenta de séduire sa femme, acheta ses juges et fut acquitté, malgré Cicéron. Mais, pour se venger de ses adversaires, il se fit adopter par une famille plébéienne, devint tribun de la plèbe (58) et se lança dans la démagogie. Il promulgua un bon nombre de lois démocratiques et organisa une bande de gens mal famés, qui fit régner la terreur à Rome. Il en profita pour faire exiler Cicéron, qui avait fait étrangler, sans le consentement du peuple, les complices de Catilina. A ses violences, le sénat opposa un autre agitateur, Annius Milon. Celui-ci, ayant rencontré Clodius sur la via Appia, le

fit tuer par ses gens, ce qui fut, à Rome, l'occasion d'une grave émeute. Milon fut défendu par Cicéron.

CLODOALD. V. CLOUD.

CLODOCHE, nom de guerre d'un danseur (DUTILLEUL) qui, sous le second Empire, se rendit fameux au bal masqué de l'Opéra comme coryphée d'un quadrille grotesque, et, outre son accoutrement bizarre, se distinguait encore par ses déhanchements et ses trépignements frénétiques.

CLODOMIR (495 - 524), roi franc d'Orléans (511-524), deuxième fils de Clovis et de Clotilde. Il obtint, après la mort de son père, le pays situé entre la Loire et la Garonne, avec Orléans pour capitale. Il s'unit à ses frères pour faire la guerre aux rois des Burgondes, Godomar et Sigismond. S'étant emparé de ce dernier, il le fit jeter dans un puits avec sa femme et ses enfants (523). Il fut battu et tué l'année suivante par Gondemar à Vézeronce en Viennois.

CLOÉ ou **CLOÉON** n. m. Insecte voisin des éphémères, remarquable par l'atrophie complète des ailes postérieures. (*Cloeon dipterum* se rencontre souvent dans les maisons habitées. Le genre fait partie des éphéméroptères, famille des siphlonuridés.)

CLOELIA, famille patricienne de Rome, originaire d'Albe-la-Longue.

CLOELIUS ou **CLUILIUS,** nom de trois légendaires roitelets italiotes (des Volsques, des Eques, et d'Albe-la-Longue) qui furent vaincus par Rome au Ve s. av. J.-C.

CLOETE (Stuart), romancier sud-africain d'expression anglaise (Paris 1897). Après une jeunesse européenne, il a vécu en Angleterre, en Afrique du Sud et aux Etats-Unis. Dans *le Grand Trek*, il a dépeint l'exode des Boers (1937).

CLOHARS-CARNOËT, comm. du Finistère (arrond. de Quimper), en Cornouaille, près de la côte; 3 927 hab. (934 aggl.) [*Cloharsiens*]. Conserverie. — Au S. de la *forêt de Carnoët*, vestiges de l'abbaye de Saint-Maurice, fondée en 1177.

CLOISON n. f. (lat. pop. **clausio ;* de *claudere*, fermer). Paroi verticale non portante, de faible épaisseur, destinée à compartimenter l'intérieur d'une construction : *Cette loge* [...], *fermée* [...] *par de larges cloisons vitrées, était une grande lanterne transparente* (Zola). [V. part. *encycl.*] || Mince paroi établissant, dans un objet, des divisions intérieures : *La cloison d'une giberne. Les cloisons d'un casier.* || *Cloison étanche,* cloison ayant pour objet de diviser un navire en compartiments étanches pour localiser une voie d'eau ; et, au *fig.*, séparation absolue : *Il existe des cloisons étanches séparant et isolant chaque catégorie sociale* (A. Theuriet). || — *Fig.* Séparation, barrière.
— Anat. Terme employé pour désigner des séparations entre divers organes : *La cloison des fosses nasales. La cloison recto-vaginale. La cloison interventriculaire du cœur,* etc.
— Arm. Portion de l'intérieur du canon d'une arme à feu séparant deux rayures*.
— Bx-arts. Lamelle soudée sur une plaque de cuivre pour former de petits compartiments dans lesquels on coule l'émail dit « cloisonné ».
— Bot. Lame qui partage l'intérieur de certains fruits en plusieurs loges.
— Constr. *Cloison d'ais,* cloison en planches lambrissée. || *Cloison pleine,* cloison dont la charpente est apparente et hourdée de plâtre ou maçonnée. || *Cloison sèche,* type de cloison n'exigeant pas de maçonnerie, donc l'emploi de liants hydrauliques tels que le plâtre, et susceptible d'être posé à sec à partir d'éléments préfabriqués.
— Mar. *Cloison blindée,* cloison cuirassée transversale, qu'on trouve sur les navires de guerre comme protection contre le tir d'enfilade. || *Cloison étanche,* v. plus haut et part. *encycl.*
— Min. *Cloison d'aérage,* cloison établie dans une galerie de mine pour diriger le courant d'air. (V. AÉRAGE.)
— Mœurs et cout. *Cloison d'Angers,* subside que payaient, dans l'Anjou, les marchands qui fréquentaient la Loire.
— Technol. Côté rapporté du coffre d'une serrure. || Chacune des parties latérales du coffre d'une serrure autres que la têtière.
— ENCYCL. Constr. Les *cloisons* doivent être légères, isothermes et insonores. Les cloisons traditionnelles sont en briques de terre cuite, pleines ou creuses, recouvertes d'un enduit de plâtre, en briques de verre, en blocs de béton léger pleins ou creux, en carreaux de plâtre, en remplissage de plâtre. (V. COLOMBAGE.) Toutefois, afin de supprimer les enduits de plâtre, les architectes s'orientent vers l'emploi de cloisons préfabriquées, dites *cloisons sèches,* permettant de réaliser, en outre, des parois démontables. Tous les panneaux à base de bois (contre-plaqués, panneaux de fibres, d'agglomérés, Fibragglo), de paille de lin, de paille de céréales, de papier gaufré, peuvent être utilisés à cet effet. Les techniques de fabrication sont analogues à celles des portes* planes. La pose exige des dispositifs spéciaux tendant à assurer un parfait jointoiement avec les murs, sols et plafonds, sans établir pour autant de liaisons rigides, favorables à la transmission des vibrations. Les cloisons sèches peuvent présenter de remarquables qualités d'insonorisation. Leur préfabrication va dans le sens des tendances modernes en construction. Elles ont l'avantage de ne pas réintroduire dans une pièce où le parquet est posé un facteur d'humidité, comme les cloisons en maçonnerie. Les matériaux constitutifs peuvent être ignifuges (Fibragglo) ou ignifugés.
— Mar. Les navires de charge doivent avoir au moins quatre *cloisons étanches :* la cloison d'abordage, placée à l'avant ; celle du presse-étoupe arrière, située à l'endroit où l'arbre porte-hélice sort de la coque ; une cloison sur l'avant du compartiment des machines, et une autre sur son arrière. En outre, des cloisons doivent diviser les cales à marchandises, suivant des règles fixées par les sociétés de classification. Sur les navires à passagers, le compartimentage est beaucoup plus poussé et dépend de nombreux facteurs.

CLOISONNAGE ou **CLOISONNEMENT** n. m. Constr. Tout ouvrage de cloison. || Dispositif en cloisons.

CLOISONNAIRES n. f. pl. Nom donné à un groupe de tarets* (mollusques perforants) dont le tube atteint parfois 1 m de longueur. (Nom sc. : *kuphus.*)

CLOISONNÉ, E adj. Bx-arts. Se dit des émaux dans lesquels les motifs sont circonscrits par de minces cloisons, dressées verticalement sur la surface, et qui retiennent la matière vitrifiée. (V. part. *encycl.*)
— Hist. nat. Qui est pourvu d'une ou plusieurs cloisons : *Fruits cloisonnés. Coquilles cloisonnées.*
— ENCYCL. Bx-arts. Le fond de l'*émail cloisonné* est constitué par une plaque de métal dont on rehausse les bords ; sur ce fond sont soudées de petites bandes du même ou d'un autre métal formant le dessin. Dans les creux ainsi produits, on verse les émaux en poudre mêlés d'oxydes colorants. La pièce est alors mise au four. Le polissage amène l'arasement de l'émail et des cloisons.
Orientale d'origine, l'émaillerie cloisonnée est généralement sur or. Jusque vers les XIIe et XIIIe s., l'orfèvrerie byzantine fut presque seule à en produire. Les Egyptiens avaient connu et pratiqué le cloisonnage, mais ils y sertissaient des pâtes de verre ne faisant pas corps, comme l'émail, avec le fond (musées du Caire, de Boulacq, du Louvre). La période de l'émaillerie cloisonnée précède celle des champlevés ; elle va du Ve s. environ jusqu'au XIVe. Dès le XIIe s'affirme la concurrence des émaux champlevés occidentaux, de Limoges et de Trèves. Le calice de saint Remi (cathédrale de Reims), la châsse des Rois mages à Cologne, les vases provenant de l'abbaye de Saint-Denis (Louvre) sont parmi les plus beaux émaux cloisonnés. Parfois, le cloisonnage se mêle au champlevé, ou bien encore la plaque de fond est supprimée par usure à la pierre, et l'on obtient une sorte de vitrail.

CLOISONNEMENT n. m. Séparation.
— Constr. Syn. de CLOISONNAGE. || *Cloisonnement de sécurité,* disposition réglementaire adoptée dans la construction, en vue de localiser un incendie à son début.
— Gynécol. *Cloisonnement du vagin,* intervention chirurgicale ayant pour but d'accoler, après avivement, les parois vaginales antérieure et postérieure, de manière à éviter le prolapsus utéro-vaginal.
— Hist. nat. Etat d'un organe creux qui est partagé en deux parties par une cloison.

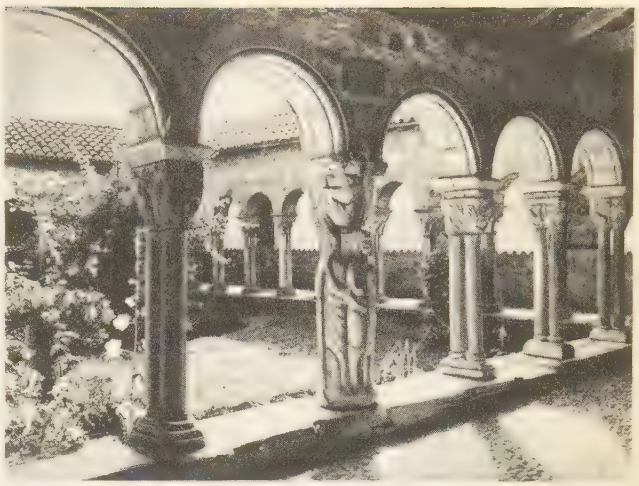

cloître de Saint-Bertrand-de-Comminges *au centre,* pilier des Quatre Évangélistes

CLOISONNER v. tr. Séparer par des cloisons.

CLOISTRE (Martin), sculpteur français (Grenoble 1480 - *id.* 1524). Il vint s'installer à Blois vers 1517. De ses nombreux tombeaux princiers, il ne reste que celui de *Charlotte d'Albret,* duchesse de Valentinois, femme de César Borgia (1521, église de La Motte-Feuilly, Indre), celui des *Bastarnay* à Montrésor (1523) et celui de *Guillaume de Montmorency,* exécuté en collaboration avec Benoît Bomberault.

CLOÎTRE n. m. (du lat. *claustrum,* clôture). Primitivement, enclos des religieux ou des religieuses. || Préau-galerie couvert, encadrant la cour centrale du monastère et servant de passage pour aller de l'un à l'autre des bâtiments conventuels (église, chapitre, réfectoire, dortoir). || Enceinte à l'intérieur de laquelle des chanoines, ou même le clergé d'une paroisse, avaient leur habitation, et qui ne relevait que d'eux : *Cloîtres Notre-Dame, Saint-Merri.* || *Par extens.* Couvent, monastère : *Les hommes lassés de leur sort se confinaient autrefois dans un cloître* (Balzac). || Vie, règle monastique : *Dès les premiers temps de sa liaison avec le roi, Mme de La Vallière avait déjà songé au cloître* (Sainte-Beuve).
— Archit. *Edifice en cloître,* édifice dont les bâtiments entourent complètement une cour. || *Voûte en arc de cloître,* voûte formée de plusieurs portions de voûtes qui se coupent de manière à former des angles rentrants.
— Jard. Carré entouré d'allées d'arbres taillés de façon à former des voûtes.
— ENCYCL. Toutes les abbayes et la plupart des monastères ont comporté un *cloître,* autour duquel s'agençaient des bâtiments divers, tels que salle capitulaire, réfectoire, cuisines, dortoir. Le cloître, de plan carré, s'élevait à l'intersection de la nef et du transept de l'église, au nord aussi bien qu'au sud ; nombre de cathédrales eurent également un cloître ; les couvents de chartreux en avaient deux. Les quatre galeries du cloître ont d'abord été couvertes d'une charpente dont le toit s'adossait au mur du fond ; des arcades, portées par des colonnes, s'ouvraient sur le préau ; bientôt, ces galeries furent voûtées en berceau ou en demi-berceau à Fontenay, à Montmajour, à Saint-Trophime

détail d'un vase **cloisonné** provenant de l'abbaye de Saint-Denis, XIIe s. *Louvre*

Phot. Arch. phot.

d'Arles, au Thoronet; des chapiteaux richement sculptés surmontent des colonnettes isolées ou géminées à Moissac, à Elne, à Saint-Bertrand-de-Comminges; parfois, le cloître comporte deux étages, comme à Saint-Lizier. Au Mont-Saint-Michel (premier tiers du XIIIe s.), les arcs très aigus retombent sur de minces colonnettes alternées sur une double file. La voûte d'ogives est employée dans les cloîtres gothiques : chaque travée des galeries s'ouvre sur le préau par une grande baie munie d'un remplage, à Noyon, à Saint-Wandrille, à Noirlac, à Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.
Le cloître reste partie intégrante du monastère de l'époque classique et suit l'évolution générale du style.

Cloître-Saint-Merri ou **Merry** (RUE DU), à Paris. Elle doit son nom à un cloître, disparu au XVIe s., et où les chanoines réguliers de l'église voisine Saint-Merri avaient leur demeure (Saint-Merri était en même temps le siège d'une paroisse et d'une collégiale de chanoines).
Cette rue est restée célèbre par l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832, déclenchée à l'occasion des funérailles du général Lamarque. Elle fut le théâtre des derniers combats menés avec acharnement par les insurgés encerclés. Dans *les Misérables*, Victor Hugo a immortalisé cet épisode.

CLOÎTRÉ, E adj. Enfermé dans un cloître. ‖ *Couvent cloîtré*, dont les religieux ne sortent jamais. ‖ *Fig.* Retiré, séparé du monde : [Elle] *préférait la vie libre et remuante de la campagne à la vie cloîtrée de la ville* (Maupassant).

CLOÎTRER v. tr. Enfermer dans un cloître; condamner à la vie du cloître : *Les Matignon étaient cinq frères, et force filles dont ils cloîtrèrent la plupart* (Saint-Simon). ‖ *Par extens.* Tenir enfermé : *Le marquis et la marquise, cloîtrés depuis quinze ans au fond du grand hôtel vide, crurent devoir rouvrir leur salon* (Zola). *Se cloîtrer dans sa chambre;* et, au *fig. : Mais chacun de nous se trouvait trop étroitement cloîtré dans son rôle...* (A. Arnoux).

CLONARD (le chevalier SUTTON DE), marin français (v. 1745 - Botany Bay, Australie, 1788). Il fut le second de La Pérouse dans son voyage autour du monde.

CLONE n. m. (gr. *klôn*, jeune pousse). Biol. Ensemble des individus descendus d'un individu unique, par voie végétative ou asexuelle. — ENCYCL. La descendance parthénogénétique d'une daphnie, les boutures prélevées sur une même plante, une population d'infusoires dérivée d'un seul infusoire sont des *clones*. Le clone diffère de la lignée pure par le mode de multiplication et par le fait que l'être point de départ peut être hétérozygote*.

CLONES, en gaélique **Cluain Eois**, v. de la république d'Irlande (prov. de l'Ulster, comté de Monaghan), près de la frontière de l'Irlande du Nord; 2 100 hab. Vestiges d'une abbaye du XIIe s. Centre ferroviaire.

cloporte

CLONIQUE adj. (gr. *klonos*, agitation). Neurol. Se dit de convulsions, caractérisées par des contractions et des relâchements des muscles des membres, se succédant sans interruption, d'une manière régulière, et pouvant aboutir à la production de mouvements étendus.

CLONISME n. m. (gr. *klonos*, agitation). Etat pathologique caractérisé par l'existence de convulsions cloniques.

CLONMEL, en gaélique **Cluain Meala**, v. de la république d'Irlande (prov. de Munster), ch.-l. du comté de Tipperary, sur le Suir, en bordure des monts Comeragh; 10 500 hab. Maisons anciennes. Centre d'excursions. Haras.

CLONTARF, faubourg nord-est de Dublin (Irlande). Victoire remportée le 23 avril 1014 par les Irlandais de Brian Boru sur les Scandinaves et leurs alliés. Les Scandinaves gardèrent leurs établissements, mais, n'étant plus en mesure de chercher à dominer l'île, ils furent bientôt complètement assimilés.

CLONUS [nys] n. m. (gr. *klonos*, agitation). Neurol. Phénomène résultant de l'exagération des réflexes, et que l'on peut provoquer lorsqu'on fléchit brusquement le pied sur la jambe. (Les contractions successives des extenseurs et des fléchisseurs déterminent une trépidation rapide du pied, qui constitue le clonus. Ce phénomène s'observe aussi à la rotule, plus rarement à la main.)

CLOOS (Hans), géologue allemand (Magdeburg 1885 - Bonn 1951). Professeur à l'université de Bonn, il a étudié la tectonique et la structure des granites intrusifs en Europe, en Indonésie, en Afrique du Sud et en Amérique. Chef d'école sage et juste, il a inspiré de nombreux élèves. On lui doit : *Gespräch mit der Erde* (*Conversation avec la terre*, 1947).

CLOOTS (Jean-Baptiste DU VAL-DE-GRÂCE, baron DE), surnommé **Anacharsis Cloots**, homme politique prussien (château de Gnadenthal, près de Clèves, 1755 - Paris 1794). Fils d'un conseiller privé du roi de Prusse, il vint à Paris dès 1776, prit part au mouvement de l'*Encyclopédie*, et publia en 1785 les *Vœux d'un gallophile*, réclamant pour la France les « frontières naturelles ». Dès 1789, il se fit remarquer au club des Jacobins par son ardeur révolutionnaire; s'intitulant « citoyen de l'humanité » et « orateur du genre humain », il brilla au premier rang des réfugiés étrangers qui poussèrent en 1792 à la guerre de croisade, rêvant d'une république universelle. Naturalisé français par un vote de l'Assemblée législative, il fut élu à la Convention député de l'Oise, et fut un des chefs des hébertistes. Se proclamant « l'ennemi personnel de Jésus-Christ », il se montra un zélateur actif du mouvement de déchristianisation. Englobé par Robespierre dans le complot hébertiste, il fut guillotiné.

CLOPAS ou **CLÉOPHAS** (saint). D'après saint Jean, l'époux de Marie, sœur de la mère de Jésus.

CLOPE n. m. Arg. Mégot.

CLOPÉE n. f. ou **CLOPIN** n. m. Art vétér. Nom dialectal du *piétin*.

CLOPIN-CLOPANT loc. adv. (anc. adj. *clopin*, boiteux, et *cloper*, boiter). En clopinant : *Les pensionnaires valides commençaient à sortir de la chapelle, et, clopin-clopant, se groupaient de chaque côté du portail* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* D'un train irrégulier; tantôt mieux, tantôt moins bien : *Commerce qui va clopin-clopant.*

CLOPINEL (Jean), dit **Jean de Meung**, poète français. V. JEAN DE MEUNG.

CLOPINER v. intr. (de l'anc. franç. *clopin*, boiteux; lat. *cloppus*, boiteux). Marcher avec peine, en clochant un peu : *Quoi ! vous boitez, dit Julius, surpris de le voir de nouveau clopiner* (Gide).

CLOPINETTES n. f. pl. Mot usité dans l'expression populaire *Des clopinettes*, rien, absolument rien; et exclamativ. *Des clopinettes !*, vous pouvez toujours chercher, toujours attendre, etc.

CLOPORTE n. m. (origine incertaine). Zool. Crustacé isopode vivant dans les lieux sombres et humides. (Sous ce nom, on entend d'une façon générale les crustacés isopodes de la famille des oniscidés, que ce soient les cloportes des murs ou les porcellios, dont une espèce [*Porcellio officinalis*] servait jadis en pharmacopée à préparer le fameux « sirop de cloportes », que l'on considérait comme un tonique diurétique, à cause des sels de nitre dont ces animaux possèdent une petite quantité.) ‖ *Chaleur de cloporte*, chaleur étouffante : *Moi je passais mes nuits dans les salles de rédaction. Il faisait toujours une chaleur de cloporte* (J.-P. Sartre).
◆ N. Arg. Concierge.

CLOQUAGE n. m. Peint. Apparition de cloques superficielles ou profondes dans l'épaisseur d'un film de peinture ou de vernis, ou dans seulement une fraction de son épaisseur.
— Savonn. Défaut de fabrication du pain de savon, dont la surface est irrégulièrement gonflée.

CLOQUE n. f. (anc. forme du mot *cloche*). *Fam.* Ampoule sur la peau. ‖ Boursouflure de la peau, surtout causée par une brûlure. (Pour évacuer le sérum contenu dans les cloques, il faut les percer avec une aiguille flambée de façon aseptique.)
— Papet. Défaut du papier se produisant quand la feuille, au cours de sa fabrication, est appliquée sur un cylindre sécheur trop chaud, ou bien au moment de la reprise à l'air d'un papier trop sec.
— Phytopathol. Maladie du pêcher, causée par un champignon du groupe des ascomycètes, *Taphrina deformans*.
— ENCYCL. Phytopathol. La *cloque* apparaît de bonne heure au printemps. Les feuilles atteintes montrent des portions de limbe fortement épaissies, recroquevillées, cassantes, de coloration jaune, puis rougeâtre. Les jeunes rameaux et les fruits peuvent aussi être attaqués et présenter des parties boursouflées. Comme traitement préventif, on conseille de pulvériser une bouillie bordelaise à 2 p. 100 sur les arbres, juste avant le débourrement.
Des espèces voisines de ce champignon déterminent les cloques du poirier, du peuplier, de l'aulne, etc.

CLOQUÉ, E adj. Se dit d'une peinture qui cloque.
— Phytopathol. Se dit de la feuille du pêcher atteinte par la cloque.
— Text. *Etoffe cloquée*, étoffe de coton ou de soie, gaufrée en dessins symétriques ou asymétriques, obtenus par l'emploi d'armures appropriées.

CLOQUER v. intr. Se bomber, se boursouffler, en parlant des couches de peinture. ‖ En parlant de l'épiderme, se gonfler à l'endroit d'une brûlure, etc.

CLOQUET (Hippolyte), médecin et anatomiste français (Paris 1787 - *id.* 1840). Professeur libre d'anatomie, il a notamment écrit un *Traité d'anatomie descriptive* (1815), un *Traité d'anatomie comparée* (1821).

CLOQUET (Jules), chirurgien et anatomiste français (Paris 1790 - *id.* 1883), frère du précédent. Devenu professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris (1826), il se consacra à la pratique et à l'enseignement de son art et au perfectionnement de l'outillage. Ouvrages principaux : *Anatomie de l'homme* (1821-1831), *Pathologie chirurgicale* (1831). [Acad. de médecine, 1855; Acad. des sc., 1860.]

CLOQUET (Ernest), médecin français (Paris 1818 - Téhéran 1856), fils d'Hippolyte Cloquet. Il fut appelé, en qualité de médecin particulier, par le chāh de Perse Muhammad (1846). Nommé en même temps ministre de France en Perse, il montra autant de tact comme diplomate que de science comme médecin.

Cloquet (LIGAMENT DE), formation fibreuse située dans le cordon spermatique, résultant de l'oblitération du canal péritonéo-vaginal*.

CLOQUETIER n. m. Morceau de bois auquel le briquetier attache l'archet avec lequel il coupe la terre qui déborde le moule.

CLORE v. tr. (lat. *claudere*, fermer). [Usité seulement à l'infinitif et aux formes suivantes, d'ailleurs rares : *Je clos, tu clos, il clôt. Je clorai. Je clorais. Que je close. Clos, close. Closant*, et aux temps composés.] Entourer d'une clôture : *Clore une ville, un parc.* ‖ Fermer : *Et la servante a clos les portes de la cour* (Samain). *Au rez-de-chaussée les volets de l'unique fenêtre sont clos comme les paupières de quelqu'un qui se recueille* (Gide). ‖ — *Fig.* Arrêter, terminer, marquer la fin de : *Clore un marché, une ère, un testament, un inventaire, un chapitre. Elle* [cette lettre] *va clore cette correspondance qui n'a pas manqué un seul courrier* (Chateaubriand). ‖ Mettre un terme à, déclarer terminé : *Clore une discussion, une séance.*
◆ V. intr. Pouvoir être fermé : *Appartement dans lequel aucune porte ne clôt bien.*
— LOC. DIV. *Clore la bouche, le bec à quelqu'un*, v. BOUCHE, BEC. ‖ *Clore la marche*, être le dernier dans une marche. ‖ *Nuit close*, v. NUIT. ‖ *Bouche close*, v. BOUCHE. ‖ *Maison close*, lupanar. ‖ *En vase clos*, à l'abri de tout contact extérieur (au pr. et au fig.) : *La Diète reproduisait toutes les divisions territoriales, politiques et religieuses de l'Allemagne et les échauffait en vase clos* (Bainville).
— SYN. : *barricader, boucher, clôturer, fermer, obstruer.*
— Chev. *Clore le pas*, terminer le tournoi.

Clorinde, une des héroïnes de *la Jérusalem délivrée*, du Tasse. C'est l'amazone des Sarrasins, aimée de Tancrède, qui, sans la connaître, la tue dans un combat singulier.

CLORIVIÈRE (le P. Pierre Joseph PICOT DE LA), jésuite français (Saint-Malo 1735 - Paris 1820). Il fonda à Paris pendant la Révolu-

tion la Société du Cœur de Jésus, préfiguration des actuels Instituts* séculiers. Il fut chargé de la réorganisation de la province de France (1814-1818).

CLORPROMAZINE n. f. V. CHLORPROMAZINE.

CLOS, E adj. Chorégr. Se dit d'un danseur qui, par sa conformation physique, ne peut tourner suffisamment les jambes en dehors.
— Diplom. *Lettre close,* ordre du roi, qui était signé de son sceau et contresigné par son secrétaire d'Etat.
— Hippol. *Cheval clos du derrière,* cheval dont les jarrets sont trop rapprochés (par leurs pointes). [On dit aussi JARRETS CROCHUS, JARRETS CLOS.]
— Liturg. *Pâques closes,* dimanche qui suit celui de Pâques, et où se terminent, avec l'octave, les fêtes pascales. (On l'appelle aussi DIMANCHE DE QUASIMODO.)
— Procéd. *Huis clos,* proprem., porte fermée, et, *par extens.*, exclusion du public de la salle où se juge une affaire lorsque la discussion publique est de nature à provoquer un scandale ou présente des inconvénients graves : *Prononcer un huis clos.*

CLOS n. m. (de *clos,* part. pass. du verbe *clore*). Terrain cultivé et fermé de murs, haies ou fossés. (Se dit en particulier en parlant des vignobles.)
— LOC. *Le clos et le couvert,* la clôture et la couverture de l'habitation : *Le propriétaire doit assurer le clos et le couvert au locataire.*
— Mar. *Clos de galées* (galères), arsenal maritime installé à Rouen par Charles V en janvier 1373 et qui était formé de bassins destinés à servir d'abris aux galéasses du roi et aux navires de transport d'un certain tonnage, ainsi que de magasins pour contenir les agrès et apparaux. (C'est là la modeste origine des arsenaux maritimes français.)

CLOS (Dominique), botaniste français (Sorèze, Tarn, 1821 - *id.* 1908). Professeur de botanique à la faculté de Toulouse et directeur du jardin des plantes de cette ville en 1853, il a publié, outre de nombreux mémoires de botanique théorique : *Essai de tératologie taxinomique* (1871), *Nouvel Aperçu sur la théorie des inflorescences,* etc.

CLOSAGE n. m. Dans l'ouest de la France, verger entouré de haies vives.

CLOSEAU n. m. Petit clos.

CLOSERIE n. f. (de *clos*). Agric. Petite propriété foncière entourée de murs ou de haies, et possédant une maison d'habitation. ‖ En Bretagne, exploitation rurale qui ne possède pas de bœufs de labour. ‖ *Par extens.* Nom donné, à Paris, au XIXe s., à des jardins consacrés à des bals et autres amusements publics.

Closerie des lilas, ancien bal public, situé avenue de l'Observatoire, acheté en 1847 par Bullier, qui le réaménagea et y planta mille pieds de lilas. Ce nom est rappelé par celui d'un café où, peu après 1900, le poète Paul Fort, directeur de la revue *Vers et Prose,* présidait chaque mardi une réunion comprenant notamment Jean Moréas, André Salmon, Carco, Apollinaire, Cros, Louis Mandin, Max Jacob, Jarry, Vildrac, ainsi que les peintres Picasso, Naudin et Braque.

CLOSET ou **CLOZET** n. m. Parc entouré de filets verticaux, et qui retient le poisson lorsque la mer se retire.

CLOSIER, ÈRE n. Fermier, fermière d'une closerie. ‖ Ouvrier chargé de l'entretien d'un clos.

CLOSOIR n. m. Moule de planches, pour la construction en pisé.

CLOSSON (Ernest), musicologue belge (Saint-Josse-ten-Noode 1870 - Saint-Gilles 1950). Conservateur en chef (1924) du musée instrumental du Conservatoire royal de musique, il y professe, de 1912 à 1935, le cours d'histoire de la musique. Parmi ses travaux, on peut citer : *Chansons populaires des provinces belges* (1905), *le Manuscrit des basses-danses de la bibliothèque de Bourgogne* (1912), *Esthétique musicale* (1921), *l'Elément flamand dans Beethoven* (1928), *Histoire du piano* (1944), *le Dix-Neuvième Siècle et l'époque contemporaine, le folklore et la facture instrumentale,* dans la « Musique en Belgique du Moyen Age à nos jours » (1950). Il assura la critique musicale au journal *l'Indépendance belge* de 1920 à 1940.

CLOSTERCAMP, en allem. **Klosterkamp** ou **Kamp,** v. d'Allemagne, aux environs de Düsseldorf. Un combat, où s'illustrèrent le chevalier d'Assas et le sergent Dubois, y fut livré dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760 par le corps français du marquis de Castries contre l'armée hanovrienne du prince Ferdinand de Brunswick. Les deux partis s'attribuèrent la victoire.

CLOSTERMAN (John), peintre anglais (Osnabrück v. 1660 - Londres 1713). Élève de François de Troy, à Paris (1679), il travailla à Londres (1681-1691) dans l'atelier de John Riley, puis pour le duc de Somerset et le duc de Marlborough. Les musées de Londres possèdent un grand nombre de ses portraits (*Henry Purcell; John Churchill, 1er duc de Marlborough;* la *reine Anne*).

CLOSTERMANN (Pierre), officier d'aviation, écrivain et homme politique français (Curitiba, Brésil, 1921). Engagé en 1940 dans les Forces aériennes françaises libres, il devient le premier as français de la Seconde Guerre mondiale, avec 33 victoires homologuées et 5 probables. Il siège à l'Assemblée nationale comme député apparenté R. P. F. (1946-1955), puis avec le groupe radical (1956-1958). Son ouvrage *le Grand Cirque* (1948) relate sobrement ses combats.

CLOSTERSEVEN. V. KLOSTER ZEVEN.

CLOSTRIDIALES n. f. pl. Ordre de bactéries sporulées anaérobies, dont le genre *clostridium** est le type.

CLOSTRIDIUM [djɔm] n. m. invar. ou **CLOSTRIDION** n. m. (gr. *klostridion,* petit fuseau). Bactérie en forme de bâtonnet, anaérobie, capable de produire des spores.
— ENCYCL. Le genre *clostridium* est caractérisé par la présence d'une spore centrale, ce qui donne aux bâtonnets sporulés l'aspect d'un fuseau.
Au point de vue industriel, *Clostridium butyricum* est responsable de la fermentation butyrique; *C. acetonobutylicum* est utilisé pour la production d'alcool butylique; des clostridium sont responsables du rouissage, d'autres sont capables de fixer l'azote de l'air et d'enrichir le sol en cet élément. *C. botulinum,* que l'on rencontre dans certaines conserves insuffisamment stérilisées, cause le botulisme; enfin, certains clostridium sont rencontrés dans des cas de tétanos, gangrènes et œdèmes.

Clos-Vougeot, vignoble de la Bourgogne, dans la côte de Nuits, arrond. de Beaune (Côte-d'Or), et qui produit des vins rouges renommés. (V. VOUGEOT.)
◆ N. m. *Par métonym.* Vin de ce vignoble : *Boire du clos-vougeot.*

CLOTAIRE Ier (497 - Compiègne 561), roi franc (511-561), dernier fils de Clovis. Lors du partage du royaume en 511, il obtint le Nord, avec Soissons comme capitale. Il fit la guerre contre les Burgondes avec ses frères en 523-526, et à la mort de Clodomir, il fit, d'accord avec son frère Childebert, assassiner ses fils, à l'exception du troisième, Clodoald, ou Cloud*, qui fonda le monastère de Novientum, appelé plus tard Saint-Cloud. Il aida son frère Thierry en 530 dans sa campagne de Thuringe et conquit en 532, avec Childebert, la Bourgogne, qu'ils se partagèrent. A la mort de ce dernier, survenue en 558, il devint seul maître du royaume des Francs. Il réprima vigoureusement la révolte de son fils Chramne, qu'il fit brûler avec sa femme et ses enfants. A sa mort, son royaume fut partagé entre ses quatre fils, Charibert, Gontran, Sigebert et Chilpéric.

CLOTAIRE II [584-629], roi franc (584-629), fils de Chilpéric Ier et de Frédégonde. Il était âgé de quatre mois lorsqu'il succéda à son père sous la tutelle de sa mère et la protection de son oncle, le roi de Bourgogne Gontran. A la mort de celui-ci, en 592, Frédégonde devint la maîtresse de Paris et vainquit les Austrasiens à Latofao. Ceux-ci prirent leur revanche à la mort de Frédégonde et, par les victoires de Dormelles (600) et d'Etampes (604), contraignirent le roi à l'onéreuse paix de Compiègne. La mort de Thierry II, survenue en 613, fut suivie de la trahison des grands d'Austrasie, qui lui livrèrent Brunehaut. Après le meurtre de celle-ci, Clotaire devint seul maître du royaume franc, mais dut faire de grandes concessions aux nobles par l'édit de 614, et reconnaître l'hérédité des maires du palais. Il proclama son fils Dagobert roi d'Austrasie.

CLOTAIRE III († 673), roi de Neustrie (657-673), fils aîné de Clovis II et de Bathilde. Il régna tout d'abord sous la tutelle de sa mère et demeura ensuite assujetti à son maire du palais, l'ambitieux Ebroïn.

CLOTAIRE IV († 719), roi de Neustrie (718-720), intronisé par Charles Martel, qui l'opposa à Chilpéric II en 718.

CLOT BEY (Antoine CLOT, dit), médecin français (Grenoble 1793 - Marseille 1868). Médecin adjoint à l'hôpital de la Charité de Marseille (1822), il devint médecin du pacha d'Egypte en 1825. Promoteur d'un conseil de santé et du service sanitaire, il fit construire le magnifique hôpital d'Abū-Zabel, à 16 km du Caire, et y installa une école médicale qu'il transféra au Caire en 1833. Il se distingua dans les épidémies de peste et de choléra, conquit une immense réputation et intervint dans l'organisation de l'instruction publique en Egypte. A la mort de Méhémet Ali, Clot bey revint à Marseille. Il céda à l'Etat sa collection d'antiquités égyptiennes.

CLOTET n. m. Sorte de paravent en forme de cabinet, généralement de tapisserie, utilisé au Moyen Age dans les châteaux et les églises.

CLOTHO, une des trois Parques. Elle filait la destinée des hommes.

CLOTILDE (sainte), princesse burgonde (v. 475 - Tours 545), femme de Clovis Ier, roi des Francs. Fille de Chilpéric et nièce de Gondebaud et de Godegisèle, rois des Burgondes, elle convertit son époux au catholicisme et se retira, à la mort de ce dernier, dans un monastère de Tours. Son corps fut enseveli plus tard à côté de celui de Clovis, dans la basilique des Saints-Apôtres, sur l'emplacement de laquelle fut bâtie l'église Sainte-Geneviève, devenue le Panthéon. Sainte Clotilde fut canonisée par le pape Pélage. — Fête le 3 juin.

CLOTILDE, princesse de Savoie (Turin 1843 - Moncalieri 1911). Fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel II, elle épousa, en 1859, le prince Jérôme Napoléon, à la demande de Napoléon III et de Cavour, pour sceller l'alliance entre la France et le royaume de Piémont-Sardaigne. Très pieuse, la princesse Clotilde vécut éloignée des Tuileries. En 1872, elle suivit le prince Napoléon en exil; mais, lorsqu'il rentra en France, elle passa le reste de sa vie au château de Moncalieri.

CLÔTURE n. f. Enceinte qui ferme un terrain : *Regardant, sans entrer, par-dessus les clôtures...* (Hugo). [V. part. *encycl.*] ‖ Enceinte à l'intérieur de laquelle se déroule la vie d'un couvent cloîtré (les religieux ne peuvent en sortir; les étrangers au monastère n'y peuvent pénétrer, sauf privilège ou permission) : *Une mondaine abbesse d'un de ces couvents d'Italie, dont la clôture n'était pas si stricte que l'art n'y pût entrer* (Gautier). [V. part. *encycl.*] | Loi canonique interdisant ou limitant l'entrée et la sortie de cette enceinte. (On distingue la *clôture papale,* la plus rigoureuse, qui est imposée aux religieuses à vœux solennels, et la *clôture épiscopale,* des congrégations religieuses à vœux simples, dont la garde est confiée simplement à l'évêque). [V. part *encycl.*] | Vie claustrale : *Vie de clôture.* ‖ *Fig.* Action d'arrêter, de terminer une chose : *Clôture d'un compte, d'un exercice, d'une saison théâtrale. A la clôture des débats, l'ombre emplissait la salle* (A. France).
— Archit. Enceinte de bois, de maçonnerie ou de serrurerie, qui, dans une église, sépare le chœur de la nef. (V. part. *encycl.*)

la reine Anne
par John CLOSTERMAN
National Portrait Gallery

Closerie des lilas
(jardin Bullier)
vers 1850
cabinet des Estampes

Phot. National Portrait Gallery, Larousse.

clôture électrique avec électriseur

électriseur

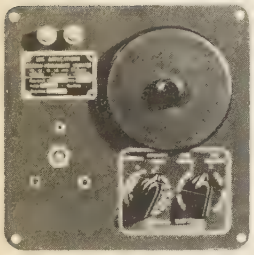

— Ch. de f. *Signal de clôture,* signal porté par un train, présentant, de jour, un disque vert, de nuit, un feu vert, indiquant aux agents des gares que ce train est la dernière circulation de la journée sur la ligne.

— Dr. et Instit. polit. *Clôture des assises,* fin d'une session de cour d'assises, lorsque cette dernière a statué sur toutes les affaires inscrites à son rôle. ‖ *Clôture de compte,* jugement qui termine une instance de compte. ‖ *Clôture des débats,* déclaration par laquelle un tribunal met fin aux explications des parties, parce qu'il s'estime suffisamment renseigné ; décision par laquelle une assemblée délibérante arrête une discussion et passe au vote. ‖ *Clôture des délais de production à ordre ou à contribution,* date à partir de laquelle les créanciers ne peuvent plus faire valoir leurs droits sur l'actif à répartir par voie d'ordre ou par voie de contribution. ‖ *Clôture de faillite,* fin des opérations de faillite résultant soit de l'homologation d'un concordat ordinaire, soit de la liquidation d'actif lorsqu'il y a concordat par abandon d'actif, soit de la dissolution de l'union des créanciers. ‖ *Clôture forcée,* mur qu'un propriétaire peut, dans une ville ou dans ses faubourgs, obliger son voisin à édifier à frais communs entre maisons, cours et jardins. ‖ *Clôture d'inventaire,* partie finale d'un procès-verbal d'inventaire. ‖ *Clôture d'un ordre judiciaire,* ordonnance ou jugement qui détermine les droits respectifs des créanciers sur les sommes à distribuer dans l'ordre. ‖ *Clôture pour insuffisance d'actif,* arrêt des opérations de faillite par le tribunal de commerce, lorsque le manque d'actif interdit de faire face aux frais qu'elles entraînent. ‖ *Clôture de la session,* décision qui interdit aux membres d'une assemblée délibérante de se réunir avant la date d'ouverture de la prochaine session ordinaire ou sa convocation en session extraordinaire. (V. SESSION.) ‖ *Clôture des séances, des scrutins,* v. part. *encycl.* ‖ *Demander la clôture, Prononcer la clôture,* dans une assemblée délibérante, demander ou décider la fin de la discussion, afin de passer au vote. ‖ *Bris de clôture,* délit consistant à détruire volontairement tout obstacle visant à défendre l'accès d'une propriété ou à la délimiter. (V. part. *encycl.*)

— Dr. féod. *Droit de clôture* ou *de closage,* droit qu'avait le seigneur de faire clore ses vignes et de faire entretenir leur clôture par ses vassaux.

— Joaill. Etroite facette en forme de triangle qui, dans une pierre précieuse taillée, constitue le dernier rang et se relie aux losanges ou plats. (Les doubles clôtures sont les mêmes facettes partagées en deux.)

— Vann. Entrelaçage de brins d'osier, constituant le fond et les parois d'un panier, ou des filés de rotin dans la confection des sièges.

— ENCYCL. Les *clôtures* artificielles peuvent être fixes ou mobiles. Fixes, elles sont souvent constituées par des piliers de bois ou de ciment maintenant des fils de fer barbelés ; les clôtures mobiles sont formées de claies ou de fils électriques. Les clôtures électriques, alimentées soit par le secteur, soit par un accumulateur ou une pile, sont parcourues périodiquement par un courant à haute tension, sans danger pour les animaux, mais qui les oblige à s'éloigner.

— Archit. Destinées à cacher le revers des stalles, les *clôtures* de chœur semblent avoir fait leur apparition au XIIIe s. Les principales qui subsistent se trouvent dans nos grandes cathédrales. La plus ancienne est celle de Notre-Dame de Paris, commencée par Jean Ravy et terminée par Jean Le Bouteiller (1351). Les épisodes sculptés qu'elle représente sont empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament. La clôture de la cathédrale d'Amiens a été entreprise en 1490 : elle relie les trois premiers piliers nord et sud du chœur, sans jamais avoir entouré celui-ci, comme jadis la clôture de Paris. De grandes niches ajourées abritent d'un côté des scènes de la vie de saint Jean-Baptiste, de l'autre celles de la vie de saint Firmin. La cathédrale d'Albi possède un ensemble enveloppant complètement le chœur ; c'est un composé de travées où l'art flamboyant se déploie avec exubérance. Enfin, à la cathédrale de Chartres, l'exécution de la clôture, commencée en 1514 par Jean Texier, s'échelonna jusqu'au XVIIIe s. : des scènes de la vie du Christ et de la Vierge, souvent exécutées en ronde bosse, reposent sur un soubassement et sont surmontées d'une arcature largement ajourée.

— Dr. adm. Aux termes de la loi du 15 juillet 1845, tout chemin de fer doit être clos des deux côtés et sur toute l'étendue de la voie. Bien qu'il ne s'agisse, en droit, que de *clôtures limitatives,* la loi du 27 décembre 1880 permet au ministre des Travaux publics de dispenser de clôtures tout ou partie d'un certain nombre de voies ferrées.

— Dr. civ. Tout propriétaire peut clore, s'il le désire, son héritage. Cependant, ce droit peut être limité par certaines servitudes grevant le fonds. Notamment, il faut laisser dans la *clôture* des ouvertures suffisantes pour le libre écoulement des eaux provenant naturellement des fonds supérieurs, et pour l'exercice des servitudes de passage.
Dans les villes et les faubourgs, chacun peut être obligé par son voisin à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation entre maison, cour et jardin, obligation à laquelle on peut se soustraire en abandonnant la moitié du terrain nécessaire à la construction du mur.

— Dr. pén. La destruction de clôture est réprimée par le Code pénal et constitue une circonstance aggravante au délit de vol, le mot « clôture » devant être entendu dans un sens large.

— Hist. La transformation à diverses époques d'une partie des campagnes européennes par clôture de champs, auparavant ouverts, non seulement a radicalement changé certains paysages, mais encore a été le signe sensible d'un bouleversement social et économique considérable, le passage d'une organisation agraire communautaire à une formule individualiste. Ce phénomène historique ayant acquis une importance particulière et précoce en Grande-Bretagne, on emploie souvent pour le désigner le mot anglais équivalent d'*enclosure**.

— Instit. polit. On distingue : 1° la *clôture d'une discussion,* prononcée d'office par le président d'une assemblée délibérante lorsque personne ne réclame la parole, ou éventuellement par l'assemblée elle-même lorsqu'il reste des orateurs inscrits qui ne renoncent pas à la parole ; 2° la *clôture des scrutins,* prononcée par le président, qui prend les convenances de l'assemblée ; 3° la *clôture des séances,* dont le prononcé appartient au président seul ; 4° la *clôture de la session parlementaire.* (V. SESSION.)

— Relig. La vie cénobitique contraignit très tôt les moines à admettre, sinon en droit, tout au moins en fait, l'existence d'une *clôture* qui, seule, leur permettait de respecter toutes les obligations de leur règle, sans en être détournés par le contact avec le siècle.
Son utilité étant manifeste et permettant en particulier de pallier le désordre des mœurs et de renforcer l'autorité des supérieurs, de nombreux ordres prescrivirent dans leur règle même le respect de la clôture, qui fut renforcée au XVIe s. par le concile de Trente, interdisant, sous peine d'excommunication, aux religieux d'en sortir et aux étrangers d'y pénétrer, sauf privilège (chefs d'Etat, confesseurs ordinaires du lieu, cardinaux) ou permission (médecins dans certains cas). Le rétablissement de la clôture fut alors considéré comme la condition du rétablissement de la discipline : il en fut ainsi à Port-Royal-des-Champs, sous l'impulsion d'Angélique Arnauld, en 1609.
Elle est devenue depuis obligatoire pratiquement pour tous les ordres, sauf les ordres missionnaires, hospitaliers et enseignants. Elle est plus stricte pour les religieuses soumises à la clôture papale majeure ou mineure que pour les moines. Pourtant, des instructions émanées de la Congrégation des religieux (26 juill. 1956) précisent le double type de clôture papale majeure ou mineure et leurs modalités, afin de faciliter aux moniales l'exercice d'une certaine activité apostolique extérieure.

CLÔTURER v. tr. Clore, entourer de clôtures : *Clôturer un chantier, un jardin.* ‖ *Fig.* Arrêter ; mettre fin à : *Clôturer un compte. Clôturer les débats. La première partie* [du spectacle] *fut clôturée par une fort belle passe d'armes entre Jacques Rival et le fameux professeur belge Lebègue* (Maupassant).
◆ V. intr. Fermer, ne plus recevoir le public : *Les restaurants chics clôturaient* (V. Margueritte).

CLOU n. m. (lat. *clavus*). Morceau de métal, à pointe et à tête, qui sert à fixer ou à suspendre quelque chose : *Clou de fer, d'acier, de cuivre. Clou à crochet. Mettre, fixer, enfoncer, rabattre, river un clou.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Pop.* Mont-de-piété : *Demander cela à l'Elysée, à ce grand bohème qui connaissait tous les monts-de-piété parisiens...! S'il connaissait le clou!* (A. Daudet). ‖ Prison, salle de police : *Se faire mettre au clou.* ‖ Vieil instrument, et *spécialem.,* bicyclette, voiture usagée, mal entretenue : *J'ai décidé ma mère à bazarder mon vélo, qui est vraiment trop clou* (R. Martin du Gard). ‖ Outil, chez les ouvriers : *Emporter tous ses clous.* ‖ — *Fig.* Au théâtre, scène à effet, attraction, qui assure le succès. ‖ *Par extens.* Partie la plus réussie : *Le clou d'une fête. Le vrai clou de l'Exposition, pour moi, c'était derrière ce décor, le wagon du Transsibérien* (P. Morand).
— LOC. FAM. *Cela ne vaut pas un clou,* cela ne vaut rien. ‖ *Etre maigre comme un clou, Etre gras comme un cent de clous,* être fort maigre. ‖ *Compter les clous de la porte,* attendre longtemps. ‖ *River son clou à quelqu'un,* v. RIVER. ‖ *Planter son clou,* v. PLANTER. ‖ *Pop. Des clous!,* pas du tout ; absolument rien ; vous pouvez toujours attendre, chercher, etc.
— Art culin. *Clou de girofle,* bouton à fleur du giroflier, employé dans un grand nombre de préparations culinaires.
— Carr. Fragment dur et informe rencontré dans la texture du marbre.
— Chirurg. Sorte de broche en acier inoxydable, utilisée en chirurgie osseuse pour fixer ou consolider un os fracturé, une articulation (col fémoral, arthrodèse de la hanche). [Selon l'usage auquel le clou est destiné, il est lisse ou à ailettes, plein ou creux, long ou court, droit ou contre-coudé.]
— Hérald. *Clou de la Passion,* figure représentant un clou de forme triangulaire.
— Hippol. *Clou de rue,* blessure du pied du cheval, déterminée par des corps aigus ou tranchants.

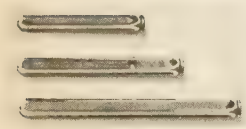

clous (chirurg.) à ailettes pour fractures du col du fémur

clôture du chœur de Notre-Dame de Paris, côté nord *(détail)*
« apparitions du Christ ressuscité »

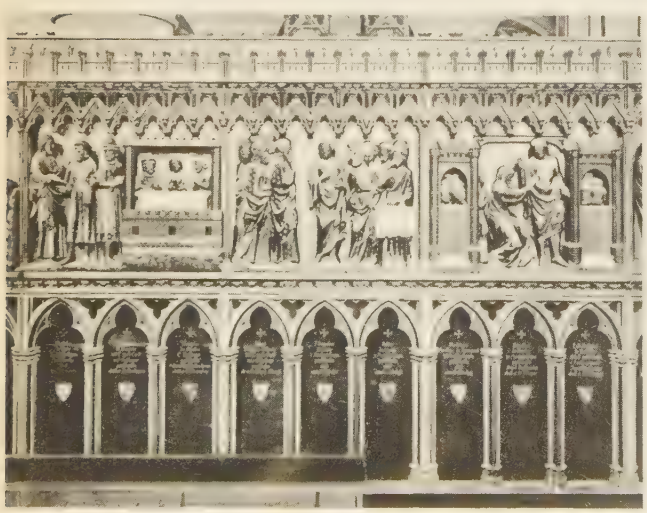

Phot. Electro-clôture Vannier, Larousse, Neurdein.

— Hist. rom. *Clou annal,* clou que le premier magistrat de Rome plantait chaque année dans le temple de Jupiter, pour former ainsi une sorte de calendrier. (La plantation du clou était un moyen de conjurer le sort.)
— Imprim. *Tête de clou,* caractère d'imprimerie usé, écrasé.
— Joaill. Taille particulière du diamant, que l'on appelle aussi TABLE PROFONDE.
— Pathol. Nom usuel du furoncle. ‖ *Clou de Biskra,* leishmaniose de forme généralement bénigne, donnant lieu à une dermatose localisée. (On dit aussi BOUTON D'ORIENT.)
— Pharm. *Clou fumant,* syn. de TROCHISQUE.
— Technol. *Clou d'ameublement, Clou de tapisserie,* clou à tige en fer et dont la tête estampée, très large et d'ordinaire en laiton, porte des ornements divers. (V. POINTE.) ‖ *Clou garni,* clou recouvert de passementerie.
— Text. Cheville ou pince de fer dont les tapissiers de basse lice se servent pour faire tourner les ensouples.

— ***Clous*** n. m. pl. Syn. fam. de PASSAGE CLOUTÉ : *Traverser aux clous. Piéton renversé dans les clous.*

— ENCYCL. Bx-arts. L'origine des *clous* remonte à une très haute Antiquité. Dans l'Antiquité mésopotamienne, le clou a joué un rôle important soit pour sa valeur décorative (clous de terre cuite polychromes décorant les murs à l'époque archaïque : Warka), soit pour la valeur prophylactique que les Assyro-Babyloniens attribuaient à la pointe : des clous de cuivre ou de bronze étaient fichés dans les fondations des bâtiments religieux ou royaux pour chasser les mauvais esprits. Suivant les époques, ces clous, d'une vingtaine de centimètres environ, se présentaient sous la forme d'une figurine de personnage portant une corbeille sur la tête, et dont le corps se terminait en pointe. D'autres représentaient un dieu, genou en terre, enfonçant un clou. Certains étaient surmontés d'un taureau couché. Une inscription cunéiforme indiquant les noms de la divinité et du dédicant était gravée sur le clou lui-même ou sur une tablette qui l'accompagnait (IIIe-IIe millénaire avant notre ère). L'usage de ciseler les clous s'est perpétué. La péninsule Ibérique y a déployé un art particulier.
— Technol. Les *clous* sont de différentes sortes. La *pointe* est une petite tige métallique, d'ordinaire en acier, très souvent ronde, parfois carrée ou rectangulaire, et de section identique à celle du fil d'origine ; elle a une extrémité pointue, à coupe ronde ou carrée, et, à l'autre bout, une tête plate, fraisée, bâtarde, ronde, etc. La longueur des pointes d'acier varie de 3 à 280 mm, et le diamètre de leur tige de 0,5 à 7,6 mm. On appelle *pointes fines* celles dont la tige a un diamètre inférieur à 2 mm, et *grosses pointes* celles dont la tige a un diamètre égal ou supérieur à 2 mm. Les pointes se caractérisent par la forme de leur tête, la longueur de leur tige en millimètres et le diamètre de cette dernière en numéros de la « jauge de Paris ». On nomme *goujons* les pointes sans tête, à une ou deux extrémités pointues, *conduits* les goujons recourbés en forme d'U aux extrémités pointues, et *crampillons* les pointes qui sont coupées en biseau. Les pointes à tige relativement courte, à tête conique ou fraisée, et utilisées spécialement dans l'industrie de la chaussure portent le nom de *chevilles.* La catégorie dont la tige est régulièrement amincie de la tête à la pointe s'appelle *semence.* Sa section diffère de celle du fil initial. On distingue les *semences de tapissiers,* utilisées par les fabricants de literie, les carrossiers, les bourreliers, etc., pour fixer les tissus, le carton, les sangles, pour confectionner les sommiers de lits, les garnitures de sièges, les tentures, etc. ; les semences dites *à chaussures* s'emploient pour le montage de ces dernières à la main ou à la machine, ainsi que pour leur ressemelage, l'assemblage de la cambrure ou la fixation des patins. Les *clous d'ameublement* étaient, à l'origine, fondus d'une seule pièce, en laiton. Mais, vers 1850, naquit leur fabrication en deux pièces, une pointe en acier sertie dans une calotte en laiton. Maintenant, grâce à des machines perfectionnées, on exécute des sortes de clous à pointe d'acier et solidement assemblés avec une tête en acier ou en laiton. La tête estampée se présente alors sous la forme d'une calotte unie, ou bien sous celle d'un motif artistique de style. Enfin, les *clous à chaussures* proprement dits comportent une tige relativement fine et courte que surmonte une tête volumineuse. Ils protègent contre l'usure les semelles et les talons des brodequins de travail, de chasse ou de montagne.

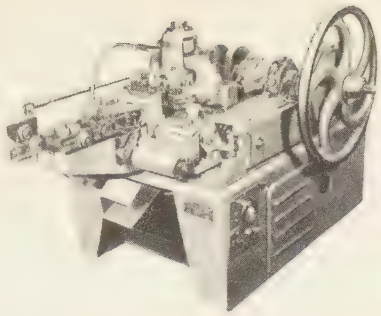

machine Weber à fabriquer des clous
650 pointes par minute

Le forgeron d'autrefois martelait le fer rouge pour fabriquer les clous. Aujourd'hui, des machines coupent à froid le fil d'acier qui sert à les réaliser aux longueurs voulues, tandis qu'elles forment leur tête et leur pointe.
Comme matière première pour fabriquer les *clous ordinaires,* on emploie surtout l'acier tréfilé. Le fil arrive à l'usine par couronnes de 30 à 250 kg chacune. On le dresse d'abord entre les galets d'une machine automatique, puis on l'immobilise entre des griffes durant la frappe de la tête à l'aide d'un poinçon dont le profil varie selon la forme désirée. Après l'avancement d'une longueur de fil suffisante pour réaliser la pointe suivante, une paire de couteaux en V sectionne le fil en formant la pointe. Ces opérations se répètent à une cadence variant de 60 à 600 fois par minute, selon les modèles. Les semences, dont la tige s'obtient en réduisant par tréfilage la section du fil, se fabriquent d'une façon à peu près analogue.

CLOUABILITÉ n. f. Technol. Possibilité d'enfoncement des clous.

CLOUAGE n. m. Technol. Action ou manière de clouer. (V. part. *encycl.*)
— Pellet. Opération qui donne à la peau une surface unie, ou, si elle est pratiquée après la coupe, lui donne la forme définitive.
— ENCYCL. Technol. Le *clouage* est surtout pratiqué en caisserie. Dans cette industrie, la fabrication en série a permis l'introduction de machines spéciales, dites *cloueuses.* La résistance d'une caisse dépend notamment de la résistance des clous à l'arrachage, elle-même fonction de la forme du clou et de la nature du bois. Le clouage a pris une importance marquée en charpente* moderne et, au même titre que la technique du collage, permet de réaliser des assemblages résistants en utilisant des pièces de petits équarrissages.

CLOUANGE, comm. de la Moselle (arrond. de Thionville-Ouest), sur l'Orne, en aval de Moyeuvre-Grande ; 3 454 hab. (*Clouangeois*). Sablières. Tiges et boulons d'ancrage.

CLOU-BOULE n. m. Sell.-maroq. Clou spécial, à tête bombée, employé pour la protection des fonds de malle, mallette ou sac de voyage. ‖ Pl. *des* CLOUS-BOULES.

CLOUCOURDE n. f. Nom usuel donné à l'héliotrope du Pérou, à une variété d'anémone appelée encore *coquelourde,* et à l'hépatique cultivée.

CLOUD ou **CLODOALD** (saint), prince mérovingien (v. 522 - Novientum, auj. Saint-Cloud, v. 560), troisième fils de Clodomir, roi d'Orléans. Alors que ses frères étaient massacrés après la mort de leur père par leurs oncles Childebert et Clotaire, désireux de se partager le royaume d'Orléans, Clodoald fut sauvé par de fidèles serviteurs. Il se consacra de son plein gré à la vie religieuse et fonda un monastère à Novientum. — Fête le 7 septembre.

CLOUD, CLODULPHE ou **FLONDULPHE** (saint), fils de saint Arnoul de Metz ; il fut évêque de Metz (apr. 645 - apr. 659). — Fête le 8 juin.

CLOUÉ, E adj. Hérald. Se dit du collier d'un chien, des fers d'un cheval, du treillissé et de toute autre pièce où il y a des clous d'un émail particulier.
— Charp. Se dit d'un type de charpente* moderne dont les assemblages sont cloués.
— Jeux. Se dit, au jeu d'échecs, d'une pièce qui ne peut être bougée sans mettre son propre roi en échec.

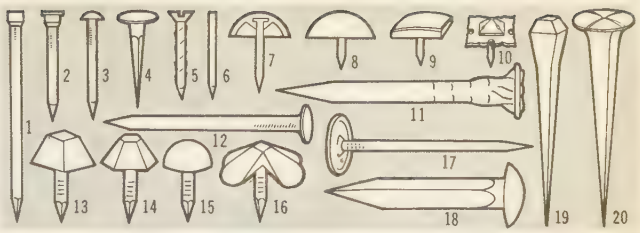

Clous : 1. A tête homme ; 2. A tête plate ; 3. A tête ronde ; 4. Semence ; 5. Fausse vis ; 6. De vitrier ; 7, 8, 9, 10. D'ameublement et de décoration ; 11. De maçon ; 12. Pointe de Paris ; 13. Cabochon ; 14. A bouton couronné ; 15. Bombé ; 16. Ailes-de-mouche ; 17. Calotin ; 18. A penture tête ronde ; 19. De fer à cheval ; 20. A bateau.

CLOUÉ (Georges Charles), amiral français (Paris 1817 - *id.* 1889). Après une brillante carrière, il fut ministre de la Marine dans le premier cabinet Jules Ferry (1880-1881).

CLOUER v. tr. Fixer avec des clous : *Clouer une planche, des ardoises, des tapisseries.* ‖ Fermer à l'aide de clous : *Clouer une caisse.* ‖ *Par extens.* Fixer, immobiliser comme avec un clou : *Clouer son adversaire d'un coup d'épée.* ‖ — *Fig.* Réduire à l'immobilité, au silence : *Depuis que cette rechute terrible de sa maladie de poitrine* [...] *le tenait cloué dans son lit* (A. Daudet). *Elle vit le baron cloué sur place par l'admiration* (Balzac). ‖ *Clouer les regards,* regarder ou faire regarder fixement : *Le riche Voltaire se plaît à clouer nos regards sur la vue des malheurs inévitables de la pauvre nature humaine* (Stendhal). ‖ *Fam. Clouer le bec à quelqu'un,* v. BEC.
— Mar. *Clouer son pavillon,* le fixer à demeure au mât pour qu'il ne puisse ni tomber ni être amené. (Cela indique la résolution de combattre jusqu'à la mort.)

CLOUÈRE n. f. Technol. Syn. de CLOUTIÈRE.

CLOUET (les), peintres et dessinateurs probablement d'origine flamande, mais qui, par leur œuvre et son rayonnement, occupent une place très importante dans l'histoire de l'art français.
JEAN, dit *Johannet* ou *Janet* (Bruxelles, Gand, Bruges ou Valenciennes, v. 1475 - Paris 1541), était, selon certains, fils de Jean Cloët, peintre à Bruxelles en 1475, mais on l'a dit aussi fils de Michel Clauwet, peintre à Valenciennes dans le même temps. Jean Clouet épousa la fille d'un orfèvre de Tours et, vraisemblablement, résida dans cette ville. L'influence des miniaturistes français du Moyen Age se conjugue dans son œuvre avec celle des primitifs flamands. Peintre à la cour

clou votif
au nom de Goudéa
IIIe dynastie
art sumérien
Louvre

Jean CLOUET
portrait de François Ier
Louvre

Phot. doc. C. A. F. L., Vigneau-éd. Tel, Larousse.

Renée de Rieux

Louis de Béranger

Marguerite de Valois

François CLOUET
portraits de
cabinet des Estampes

de France (1516), il devint en 1523 premier peintre du roi. En 1519, il illustra de miniatures représentant les compagnons de François Ier à Marignan le manuscrit de *la Guerre gallique* (Bibliothèque nationale), et est l'auteur de portraits soit entièrement dessinés à la pierre noire, soit rehaussés de sanguine (musée Condé, à Chantilly ; Cabinet des dessins ; British Museum) ; on lui doit également des portraits peints, extrêmement précis et fins quant à l'exécution, encore que construits par plans larges et simples : *François Ier après Marignan* (v. 1518, musée Condé) ; *le Dauphin François* (v. 1522, musée d'Anvers) ; *François Ier* (v. 1524, Louvre) ; *Portrait équestre de François Ier* (gouache, v. 1539, Louvre). L'ensemble de ses portraits dessinés constitue un admirable répertoire, tant sous le rapport de l'art que sous celui de l'histoire (la famille royale et la Cour ; les grands personnages de l'époque, de Guillaume de Montmorency à Guillaume Budé, à Erasme).

Jean Clouet eut un frère, POLET (?), dit *Clouet de Navarre*, dont l'existence est attestée, en 1527, par une lettre de Marguerite de Valois, qui l'attacha à sa maison ; on lui attribue une peinture, le portrait de *Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lanzac* (Louvre), et il est vraisemblablement l'auteur d'un certain nombre d'autres peintures ou dessins catalogués comme sortis de l'atelier des Clouet.

FRANÇOIS, dit, lui aussi, *Janet* (Tours, av. 1520 - Paris 1572), fils de Jean. Il participa aux travaux de son père et lui succéda dans sa charge ; sa réputation fut tout de suite immense ; on l'appela « le dieu Janet », et Ronsard l'a célébré dans un sonnet du *Livre des Amours*. Les portraits dessinés par Jean l'ont été entièrement d'après nature, et peuvent être considérés souvent comme des études préludant à des tableaux ; ceux de François, repris à l'atelier, hors de la présence du modèle, sont des compositions achevées, se suffisant à elles-mêmes ; le recours au procédé du clair-obscur y fournit des effets délicats de modelé ; ce que le style risque d'y perdre parfois sous le rapport de la grandeur, il le regagne sous celui de l'expression individualisée ; les personnages représentés s'imposent par l'intensité pathétique de leur regard ; Jean ne s'intéressait qu'au visage, François considère avec une égale attention le buste et le costume. Ses peintures, moins riches, quant à la matière, que celles de Jean, ont pu être comparées à des miniatures agrandies ; on lui doit quand même, à cet égard, un des plus purs chefs-d'œuvre de l'art français : le portrait d'*Elisabeth d'Autriche* (Louvre) ; citons aussi *Henri II* (Offices), *Charles IX à seize ans* (musée de Vienne), l'*Apothicaire Quth* (Louvre) ; et parmi ses plus admirables dessins, *Marguerite de Valois, fille de François Ier*, *Catherine de Médicis en veuve* (Cabinet des estampes), *Philippe de Maillé, vicomte de Brézé*, *Marguerite de France* (musée Condé, à Chantilly). [→ Biblio.]

Henri Georges CLOUZOT

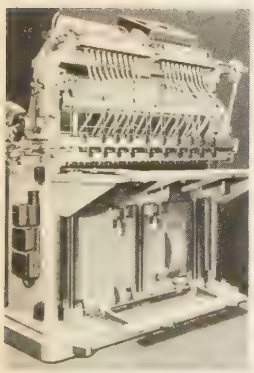

clouseuse, modèle 20 clous

CLOUET (Jean François), chimiste et métallurgiste français (Singly, près de Mézières, 1751 - Cayenne 1801), membre associé de l'Académie des sciences (1796). Il imagina un mode de production d'acier qui, employé à la manufacture de Daigny, dont il devint directeur, permit de fournir les armes nécessaires à la Défense nationale. Il réalisa avec Monge la liquéfaction du gaz sulfureux.

CLOUEUR, EUSE n. et adj. Peauss. Ouvrier, ouvrière chargés de clouer les peaux sur une planche pour leur donner leur forme définitive.

CLOUEUSE n. f. Machine automatique à clouer les caisses, permettant l'enfoncement simultané de 8, 12 ou 16 clous et l'assemblage à angle droit des côtés d'une caisse.

— ENCYCL. Une *clouseuse* comprend à sa partie supérieure une rigole métallique disposée horizontalement, et dans laquelle on insère, au préalable, des poignées de clous. Au fond de ce réservoir débouchent des goulottes inclinées qui permettront aux clous de descendre au fur et à mesure de leur emploi. Vers le centre de l'appareil se trouve un plateau horizontal en fonte, sur lequel se met l'objet à clouer. Grâce à un système ingénieux d'engrenages et de commandes, l'ouvrier provoque la descente de chaque pointe au fur et à mesure, tandis qu'avec son pied il appuie sur un levier qui détermine l'enfoncement du clou arrivé à l'endroit voulu pour sa frappe.

CLOUGH (Arthur Hugh), poète anglais (Liverpool 1819 - Florence 1861). Il fit ses études à Oxford, où il subit l'influence des chefs du mouvement néo-catholique, puis évolua vers une foi libre. Après avoir visité la France et l'Italie avec le philosophe Emerson, il devint, en 1849, directeur d'University Hall, à Londres. Il a publié : *The Bothie of Tober-na-Vuolich* (1848), poème humoristique sur Oxford ; *Amours de voyage* (1849), roman en vers ; *Dipsychus* (1850), poème méditatif, suivi d'un épilogue en prose. Sa poésie, souvent gauche et rugueuse dans son expression, est rachetée par une grande élévation de sentiments et un sincère amour de la nature.

CLOUIÈRE n. f. Technol. Syn. de CLOUTIÈRE.

CLOUP n. m. (mot d'origine celt.). Dans le Quercy, dépression fermée d'origine karstique.

CLOUTAGE n. m. Action de clouter. ‖ *Cloutage à glace*, ensemble de clous, en forme de crampons, intercalés dans les autres, pour empêcher les chevaux de glisser, par temps de verglas.

CLOUTÉ, E adj. Garni de clous : *Les femmes* [...] *flairaient, tâtaient les lainages, soupesaient les brodequins cloutés* (R. Martin du Gard). ‖ *Passage clouté*, passage limité par une double rangée de gros clous placés en travers de la chaussée et destiné aux piétons.

CLOUTER v. tr. Garnir de clous : *Clouter un coffret*.

CLOUTÈRE n. f. Syn. de CLOUTIÈRE.

CLOUTERIE n. f. Usine où l'on fabrique des clous. ‖ Industrie de la fabrication des clous.

— ENCYCL. La *clouterie* se rattache directement au tréfilage*. En France, il existe, à l'heure actuelle, une cinquantaine d'usines fabriquant les *pointes*. La plupart d'entre elles sont, du reste, des annexes plus ou moins importantes de tréfileries. Elles se trouvent réparties dans diverses régions (Ardennes, Vosges, Doubs, Côte-d'Or, Orne, Seine-Maritime, et à Creil, dans l'Oise). En outre, une vingtaine d'établissements similaires se sont spécialisés dans la fabrication des *semences* et des *clous à chaussures*, dont ils produisent environ 8 000 tonnes par an. Les clouteries françaises suffisent aux besoins de la consommation nationale et exportent même une très notable quantité de leur production.

CLOUTIER n. m. Celui qui fait ou vend des clous.

CLOUTIÈRE n. f. Boîte à compartiments dans laquelle on distribue les clous par catégories de grosseur. ‖ Pièce métallique percée de trous et dont on se sert pour faire, à la main, les têtes des clous et des vis. (Dans ce dernier sens, on dit aussi CLOUÈRE, CLOUIÈRE, CLOUTÈRE et CLOUVIÈRE.)

CLOUVIÈRE n. f. Syn. de CLOUTIÈRE.

CLOUZOT (Henri), écrivain et critique d'art français (Niort 1865 - Paris 1941). Fils du libraire Léon Clouzot, il se livra d'abord à l'étude des auteurs du XVIe s., et en particulier de Rabelais. Conservateur à la bibliothèque Forney (1908), puis au musée Galliera (1920), il s'est consacré à l'histoire des arts appliqués et a favorisé par des expositions et des campagnes la renaissance des métiers d'art. Il a publié : *Philibert Delorme* (1910), *Rabelais en orthographe moderne* (1913), *le Métier de la soie en France* (1914), *l'Art nègre et l'art océanien* (avec A. Level, 1919), *les Métiers d'art* (1920), *le Travail du métal* (1921), *les Meubles du XVIIIe siècle* (1922), *Dictionnaire des miniaturistes sur émail* (1924), *Des Tuileries à Saint-Cloud* (1925), *la Miniature sur émail en France* (1928), *la Manufacture de Jouy* (1928), *l'Histoire du papier peint en France* (1935), *le Style Louis-Philippe* (1939).

CLOUZOT (Henri Georges), cinéaste français (Niort 1907). Journaliste, il débute au cinéma en 1931 comme scénariste et adaptateur, puis devient à Berlin l'assistant d'E. A. Dupont et d'Anatole Litvak. Il met en scène en 1942 *L'assassin habite au 21*, puis réalise *le Corbeau** en 1943, l'un des meilleurs films français tournés sous l'Occupation, *Quai des Orfèvres* (1946), *Manon* (1948), *Miquette et sa mère* (1950), *le Salaire de la peur* (1953), *les Diaboliques* (1954), *le Mystère Picasso* (1956), tentative curieuse pour fixer sur la pellicule le mystère de la création artistique, *les Espions* (1958), *la Vérité* (1960). Il a donné au théâtre *Comédie en trois actes* et publié en 1951 *le Cheval des dieux*, ouvrage d'ethnographie sur les sorciers de Baía. Son style de metteur en scène cinématographique est l'un des plus vigoureux qui se soient affirmés en France depuis la Seconde Guerre mondiale. Exempt de tout lyrisme, il se caractérise par une violence et une efficacité peu communes, non dépourvues, parfois, de surcharge. (→ Biblio.)

CLOVELLY, village de Grande-Bretagne (Devonshire), sur la côte nord du Devon ; 650 hab. Port de pêche. Centre touristique.

CLOVIO (Jurai GLOVICICH, dit **Giulio**), miniaturiste italien (Grižane, Croatie, 1498 - Rome 1578). Il eut le talent de réduire à des formats minuscules les œuvres de ses grands contemporains (Raphaël, Michel-Ange, Dürer, etc.). La Bibliothèque nationale conserve de lui un psautier (1542) ; son *Bréviaire Farnèse*, auquel il travailla neuf ans, est à la bibliothèque de Naples.

CLOVIS Ier ou **CHLODOVECHUS** (c'est-à-dire *Louis*) [465 - Paris 511], roi des Francs (481-511). Son règne n'est guère connu que par l'*Histoire* de Grégoire de Tours, écrite près d'un siècle plus tard, et sa chronologie reste très imprécise. Fils de Childéric Ier, il succède, en 481, à son père comme roi salien de Tournai. En 486, il conquiert le pays qui s'étend de la Somme à la Seine, grâce à la victoire remportée à Soissons sur le général romain Syagrius, qui, réfugié chez les Wisigoths, est livré par leur roi Alaric II et mis à mort. Clovis se tourne ensuite vers l'est. Il soumet les Thuringiens du bas Rhin, et plus tard (vers la fin de son règne ?) les Francs Ripuaires. Mais surtout, après de longues luttes, il l'emporte sur les Alamans : ceux-ci, après avoir combattu sans résultats décisifs les Francs Ripuaires à Zülpich, près de

Phot. Giraudon, X, Brihat-Rapho, doc. Bohm et Kruse.

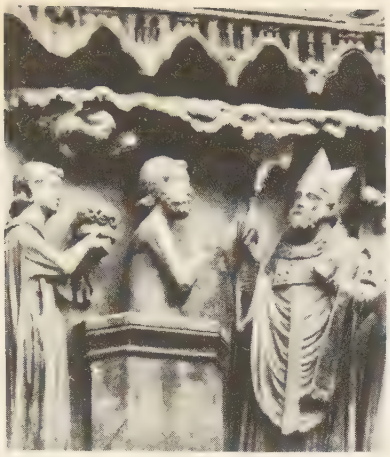

baptême de CLOVIS Ier, *détail*
haut-relief du portail nord
de la cathédrale de Reims

Cologne (bataille dite « de Tolbiac »), sont vaincus quelques années plus tard par Clovis. Selon Grégoire de Tours, il aurait fait le vœu de se faire catholique si la victoire lui était donnée. Si la légende est suspecte, toujours est-il que Clovis se convertit, sous l'influence de sa femme Clotilde, princesse burgonde, elle-même catholique : Grégoire de Tours nous a fait le récit du baptême que reçurent à Reims, de l'évêque saint Remi, le roi et trois mille de ses soldats. Cette conversion, que l'on situe vers 496, est de la plus haute importance. Nouveau Constantin, seul monarque barbare orthodoxe (les autres sont ariens), Clovis voit son pouvoir légitimé et obtient du clergé gallo-romain un soutien essentiel pour sa domination : c'est probablement grâce aux évêques qu'il occupe pacifiquement le pays situé entre la Seine et la Loire. Il conduit une expédition contre Gondebaud, roi des Burgondes, mais, après l'avoir emporté, il ménage son ennemi, n'exigeant de lui qu'un tribut annuel. Puis, avec l'accord de Gondebaud, il fait campagne contre les Wisigoths, ariens, dont le roi Alaric II est vaincu et tué en 507, à Vouillé : les Francs occupent Toulouse et l'Aquitaine, tandis que les Burgondes font main basse sur Marseille et la Provence. Clovis aurait alors reçu à Tours, des ambassadeurs de l'empereur d'Orient Anastase, les insignes de consul ; il fixe sa résidence à Paris, où il meurt après avoir fait réorganiser l'Eglise des Gaules par le concile d'Orléans (511) et s'être assuré le pouvoir sur l'ensemble des tribus franques (annexion du royaume des Francs Ripuaires vers 509). Ses quatre fils, Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire, se partagèrent le royaume. (→ Biblio.)

— Iconogr. Au XIIe s. un sculpteur représente le roi au portail de Chartres ; un autre, au XIIIe s., exécute d'imagination son gisant (Saint-Denis). Son baptême est représenté dans un haut-relief de la cathédrale de Reims, ainsi que dans une suite de tapisseries qui y est conservée (XVe s.). Citons encore les peintures de Pellegrino Tibaldi à l'église Saint-Louis-des-Français (Rome), la tenture du *Baptême de Clovis* d'après un carton de Vouet, et la toile de Puget sur le même sujet (musée de Marseille) ; les épisodes de la vie du roi franc inspirèrent l'art officiel du XIXe s. : les bas-reliefs de Guillaume (église Sainte-Clotilde), un groupe de Maindron (Panthéon), les peintures de Gigoux (Salon de 1844), Abel de Pujol (cathédrale de Reims), Ary Scheffer (Versailles), J. Blanc (Panthéon), Pils et Delaborde (Sainte-Clotilde).

CLOVIS II (635-657), roi des Francs de Neustrie et de Bourgogne (639-657), deuxième fils de Dagobert Ier. Il commença son règne en Neustrie et en Bourgogne sous la tutelle de sa mère Nanthilde, son père ayant contraint l'Austrasie dès 635 à reconnaître ses droits sur la Neustrie et la Bourgogne. Malgré la politique conciliante des maires du palais Aega et Erchinoald, l'Austrasie profita de la faiblesse de la royauté pour reconquérir l'autonomie dont elle bénéficiait avant le règne de Dagobert.

CLOVIS III, roi d'Austrasie (675), fils réel ou prétendu de Clotaire III. A la suite de la révolte de 675 et du meurtre de Childéric II, Thierry III avait été de nouveau reconnu comme roi par les Neustriens et les Bourguignons, mais l'ancien maire du palais Ebroïn s'entendit avec les Austrasiens, chassa Thierry III et plaça Clovis III sur le trône. Peu après, Clovis III disparut, abandonné par Ebroïn, qui, redevenu tout-puissant, avait reconnu Thierry III.

CLOVIS IV ou parfois **CLOVIS III** (682-695), roi des Francs (691-695), fils de Thierry III. Ce fut le maire du palais Pépin de Herstal qui, sous son règne, exerça en fait le pouvoir.

CLOVISSE n. f. (provenç. *clauvisso*). Nom générique des *Tapes virgineus, aureus, geographicus* et *pullastra*, qui sont des coquillages comestibles estimés et abondamment répandus. (Mollusques bivalves, de la famille des vénéridés.) [Syn. PALOURDE.]

CLOWN [klun] n. m. (mot angl.). Cirq. Personnage bouffon qui, d'abord acrobate, jongleur, écuyer, etc., se spécialisa avec l'*auguste* dans l'interprétation de la farce à deux personnages, dite « entrée clownesque ». ‖ *Clown de reprise*, bouffon qui, au cirque, amuse les spectateurs pendant la reprise ou entre deux numéros. (On l'appelle aussi *auguste de soirée*.) ‖ *Fig.* Personnage ridicule.

— Théâtr. Personnage grotesque du théâtre anglais ; acteur qui joue ce personnage.

— ENCYCL. Cirq. Parmi les clowns les plus fameux, on peut citer : Joé Grimaldi, J. B. Auriol, J. Boswell, T. Kemp, les Hanlon-Lee, Tony Grice, Billy Hayden, Foottit et Chocolat, les Fratellini, les Dario, Béby, Porto, Rhum, A. Zavatta. (V. EXCENTRIQUE.)

CLOWNERIE [klu] n. f. Tour, facétie, farce de clown.

CLOWNESQUE [klu] adj. Relatif à un clown ou à son répertoire : *La farce clownesque.* ‖ *Entrée clownesque*, v. ENTRÉE. ‖ *Par extens.* Ridicule.

CLOYÈRE [klwajɛr] n. f. (de *claie*). Panier pour mettre du poisson, et surtout des huîtres. ‖ Contenu de ce panier (vingt-cinq douzaines).

CLOYES-SUR-LE-LOIR, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Châteaudun), à la limite de la Beauce et du Perche vendômois, sur le *Loir* ; 2 322 hab. (1 983 aggl.) [*Cloysiens*]. Vieilles maisons du XVIe s. Clocher du XVe s. Chapelle avec peintures du XIIe s.

CLOZOT n. m. Matér. Elément de brique.

CLUAIN MEALA. V. CLONMEL.

CLUB [klœb] n. m. (mot angl.). Association politique : *Club des Jacobins. Les clubs qui s'étaient formés à Londres, pour soutenir les principes de notre Révolution, furent en grande partie dissous* (Michelet). ‖ Cercle aristocratique où l'on se réunit pour causer, jouer, etc. : *Aller au club.* ‖ Réunion de gens associés pour un but commun : *Club littéraire ;* et, *spécialem.*, société sportive : *Club alpin, Touring-Club, Racing-Club. Club bouliste. Jacques Peyrony, quinze ans, capitaine d'une équipe « junior » de football dans un grand club de Paris* (H. de Montherlant). ‖ *Club house*, maison où se réunissent les membres d'une société sportive.

— Mil. *Club tactique*, v. TACTIC-CLUB.

— ENCYCL. Ce qu'on entend, en anglais, par *club* correspond à peu près, et d'une manière générale, à ce qu'on appelle en français un cercle*. C'est une association payante, aux conditions d'admission très variables, de personnes que rapprochent de communes préoccupations politiques, professionnelles, des affinités sociales, artistiques, etc. Par son étymologie, le mot semble désigner d'abord la cotisation, puis l'association elle-même.

Si le mot anglais a connu une telle fortune, c'est que la seule chose qu'il désigne a eu en Angleterre un développement précoce et considérable. Le plus ancien mentionné, *la Court de bone compaignie*, remonte au début du XVe s. A la fin du XVIe s., c'est déjà une institution bien établie ; le club tient alors généralement ses réunions dans une taverne, telle celle de *la Sirène* (*Mermaid*), fréquentée par sir W. Raleigh et Shakespeare. Les progrès continuent au XVIIe s., parallèlement à ceux des cafés*, mais ils prennent une ampleur considérable au cours du XVIIIe s. Les clubs deviennent alors de véritables salons, exclusivement masculins toutefois, de caractère nettement défini, et dont les cotisations, souvent très élevées, limitent l'accès ; le XIXe s. en augmente le nombre et la diversité, tout en accentuant leur côté exclusif. On distingue ainsi des clubs mondains, réunissant des personnalités de la haute société, autrefois consacrés surtout au jeu, à la table, etc. (ex. : le *Je ne sçai quoi*, l'*Union club*) ; des clubs politiques comme celui de *Brooks* (whig) ou celui de *White* (tory), puis le *Carlton Club* conservateur ou le *Reform Club* libéral ; des clubs littéraires comme *The Society* ou le *Kit Cat Club* au XVIIIe s., l'*Athenaeum* au XIXe s., etc. ; des clubs sportifs, dont l'ancêtre paraît être *The Sons of the Thames*, tel le *Sports Club* fondé en 1893. Ce n'est guère qu'au XIXe s. que se développent les clubs universitaires, comme l'*United University* ou l'*Oxford and Cambridge*, et les clubs militaires (*Army and Navy Club*) ou de caractère professionnel, ainsi que les clubs féminins. La formule britannique des clubs a eu un succès considérable dans d'autres pays, et un club mondain d'origine britannique, le très exclusif *Jockey Club*, a essaimé partout, acquérant un caractère international.

La vogue des usages anglais dans la France du XVIIIe s. y a suscité, dès 1724, la fondation d'un club célèbre sous le nom de *Club de l'Entresol*, où l'on s'entretenait de philosophie politique. Sous Louis XVI, la vie politique française se développe, à côté des sociétés de pensée et des loges maçonniques, dans les clubs existant soit sous ce nom (*Club des Américains*, fondé en 1785), soit sous celui de société (*Société des amis des Noirs*, 1788). La floraison des clubs en 1788 est un des prodromes de la Révolution. Les clubs résumant alors presque toute l'expérience politique française, c'est tout naturellement selon cette formule que s'ébauchent les partis politiques de la Révolution, et certains d'entre eux jouent un rôle considérable (*Feuillants, Cordeliers, Jacobins*, etc.). La révolution de 1848 les fit renaître en grand nombre en France : non seulement des républicains socialistes, mais même des monarchistes s'organisèrent de cette manière. Aujourd'hui, les clubs politiques ont pratiquement disparu en France ; les clubs-cercles diminuent en nombre et en importance, même mondaine. Au contraire, les clubs sportifs continuent de progresser (*Touring-Club, Club alpin*, aéro-clubs, clubs automobiles, etc.) ; leurs membres se recrutent dans des milieux d'autant plus étroits que le taux des cotisations est plus élevé, opposant les sports aristocratiques aux sports populaires.

CLUB [klœb] n. m. (mot angl. signif. *masse*). Au golf, instrument en forme de crosse employé pour lancer la balle. (On divise les clubs de golf* en *bois** ou en *fer** selon la nature de leur tête. Depuis cinquante ans, l'évolution de ces instruments, parallèle à celle de la balle, leur confère aujourd'hui une puissance et une résistance accrues.)

— Cirq. Massue légère utilisée par les jongleurs.

CLUBIONE n. f. Petite araignée fauve ou roussâtre, toujours claire, vivant dans des

club
« Ruine à une table de jeu »
gravure de Hogarth
cabinet des Estampes

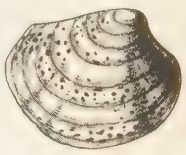

clovisse

clubs de golf

Phot. Arch. phot., Larousse.

abbaye de CLUNY
dessin du XVIIe s.
cabinet des Estampes

abbaye de CLUNY
chapiteau du Paradis
musée Ochier, Cluny

coques de soie blanche, dans les herbes, sur les arbres ou sous les écorces, les pierres, etc. (On en connaît une centaine d'espèces, dont vingt-six habitent la France. Type de la famille des *clubionidés*.)

CLUBISTE n. m. Membre d'un club. ‖ Personne qui fréquente les clubs (politiques) : *Dès le 12 juillet, il* [Camille Desmoulins] *était populaire, et depuis, journaliste et clubiste* [...] (Sainte-Beuve). [Vieilli.]

CLUBMAN n. m. Syn. de CLUBISTE : *Les élèves* [...] *courent au boulevard Magenta, rempli de coupés et de victorias d'où descendent des clubmen, l'œillet blanc à la boutonnière* (P. Morand). ‖ Pl. *des* CLUBMEN.

CLUENTIUS AVITUS (Aulus), né à Larinum, au Ier s. av. J.-C. Il accusa, en 74, son beau-père Oppianicus d'avoir tenté de l'empoisonner, et obtint une condamnation en corrompant les juges. En 66, il fut accusé par le fils d'Oppianicus d'avoir empoisonné ce dernier. Cicéron le fit acquitter.

CLUGNY DE NUITS (Jean Etienne Bernard DE), administrateur français (Dijon 1729 - Paris 1776). D'abord conseiller au parlement de Dijon, puis maître des requêtes, il fut ensuite intendant de Saint-Domingue (1760-1763), où, par la suppression des milices, il entreprit de saper à la base le pouvoir excessif des officiers militaires. Intendant de la Marine à Brest (1764), intendant de Guyenne (1775), il finit par être appelé au Contrôle général en remplacement de Turgot (mai-oct. 1776), mais il mourut six mois après avoir créé la Loterie royale et la Caisse d'escompte ; il avait pris le contrepied de certaines mesures décidées par Turgot.

CLUIS, comm. de l'Indre (arrond. de La Châtre), dans le Boischaut ; 1 666 hab. (891 aggl.). Marché agricole. Hôtel de ville établi dans les restes d'un château du XIIIe s. Eglise des XIIe et XIIIe s. Lingerie.

CLUJ, en hongr. **Kolozsvár**, en allem. **Klausenburg**, v. de Roumanie, en Transylvanie, ch.-l. de région ; 162 400 hab. Evêché catholique. Principal centre régional de la Transylvanie, la ville est située au pied du massif du Bihor, sur le Petit Someş, affl. de la Tisa, dans un paysage de collines où les vergers, les vignobles, les champs de tabac partagent le sol avec les champs de blé et les prairies. Cluj conserve de son passé une enceinte aux tours carrées et une cathédrale du XIVe s. Son université a un grand rayonnement. Musées et bibliothèques. Institut de spéléologie. L'industrie y prend une importance croissante : meubles, papier, arts graphiques, industries du cuir et de la chaussure, confection, industries chimiques différenciées, fabriques de cigarettes. Patrie de Mathias Corvin. Au voisinage s'étend le grand bassin de gaz naturel (méthane) de Transylvanie. — La *région de Cluj* a 1 207 000 hab.

cathédrale de CLUJ
(XIVe s.)

CLUMBER [klœmbər] n. m. (mot angl.). Nom donné à une race de chiens d'arrêt anglais. (Bien que portant un nom anglais, celui du château du duc de Newcastle, le clumber est d'origine française; il a beaucoup de nez et sert de rabatteur dans les équipes de battue.)

CLUNET (Edouard), avocat français (Grenoble 1845 - Strasbourg 1922). Il fonda en 1873 le *Journal de droit international privé*.

CLUNIO n. m. Moucheron dont les ailes sont avortées chez la femelle, et qui vit sur nos côtes dans la zone de balancement des marées. (Nom sc. : *Clunio marinus*. Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des chironomidés.)

CLUNISIEN, ENNE adj. Relatif à l'ordre de Cluny, à ses monuments.

CLUNISTE n. m. Religieux de l'ordre de Cluny.

CLUNY, en lat. **Cluniacum**, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Mâcon), en bordure des monts du Mâconnais ; 4 412 hab. (3 293 aggl.) [*Clusinois*]. Situé au milieu de riches pâturages, où paissent les bœufs du Charolais, Cluny est un important marché de bétail. La ville doit son origine à la célèbre abbaye bénédictine fondée au Xe s. Elle possède des vestiges de l'église abbatiale et quelques bâtiments monastiques : porte monumentale de l'abbaye, farinier ou grenier du XIIIe s., palais dit « du pape Gélase » (occupé par une école nationale d'arts et métiers), les deux hôtels abbatiaux de Jean de Bourbon et de Jacques d'Amboise (XVe s.), les corps de logis du XVIIIe s. Cluny est riche, en outre, de deux églises (Saint-Marcel, surmontée d'un clocher roman, et Notre-Dame, édifice gothique), ainsi que de nombreuses maisons romanes. Mausolée du cardinal de Bouillon, à l'hôpital. Patrie de P.-P. Prud'hon. — Hist. ● *Fondation et organisation de l'ordre de Cluny.* Cluny, villa sous les rois francs, donnée par Charlemagne à l'église de Mâcon en 802, achetée par le duc de Bourgogne, vient, en 893, dans l'héritage du duc Guillaume d'Aquitaine, comte d'Auvergne, Velay, Berry, Mâconnais et Lyonnais. Grand chasseur, celui-ci en fait un pavillon de chasse, puis, vieillissant, il donne en 910 (909 pour certains historiens) sa villa de Cluny avec ses serfs, bois, vignes, champs, prés, eaux, métairies, moulins, fermiers, pour qu'un monastère y soit construit en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, et que s'y établissent des moines bénédictins (vêtus de noir) de la réforme de saint Benoît d'Aniane, sous la direction de l'abbé Bernon, moine de Saint-Martin d'Autun, puis fondateur de Gigny et réformateur de Baume. Grâce au privilège d'exemption exigé par le fondateur, Cluny ne dépend ni d'un évêque ni d'un seigneur féodal, mais directement de la papauté, dont l'ordre sera le plus ferme soutien dans la réforme du clergé de France : Grégoire VII (Hildebrand), un des plus grands papes du Moyen Age, venait de Cluny.

En 931, le pape Jean XI permit à l'abbé Odon de mettre sous son autorité les abbayes dont il entreprendrait la réforme.

Les coutumes de Cluny, interprétatives de la règle de saint Benoît, innovèrent sur deux points : collation du sacerdoce à tous les moines qui en seraient capables ; quasi-suppression du travail en faveur de l'office divin, qui prenait pratiquement toute la journée, ou des travaux de l'esprit.

La permission de 931 fut utilisée au maximum : tous les monastères unis — de gré ou de force — à Cluny perdaient leur personnalité (sauf des cas d'espèce, très rares) et devenaient de simples dépendances de la grande abbaye, gouvernées par l'unique abbé de Cluny, représenté dans chaque monastère par un prieur qu'il désignait.

● *L'action de Cluny.* A l'origine de la fondation, il y a une volonté de réforme, par la restitution à l'abbaye de sa pleine autonomie. C'est cette idée de réforme qui inspire l'action des grands abbés clunisiens : Odon (927-942), Aymard (942-965), Maïeul, d'abord adjoint (948-994), Odilon (994-1049), Hugues (1049-1109), Pons de Melgueil (1109-1122). Puis ce sera Pierre le Vénérable (1122-1156), noble et grande figure : il recueille Abélard dans sa vieillesse désolée, le réconcilie avec saint Bernard et l'abrite, assagi dans la paix et le calme, jusqu'à sa mort en 1142. Lui-même meurt le jour de Noël 1156.

Les moyens d'action de Cluny étaient considérables : diffusion dans toute la chrétienté, richesse, recrutement dans la noblesse, centralisation, indépendance.

L'action réformatrice a été multiforme : restauration de la régularité dans l'ordre monastique ; d'innombrables évêques réformateurs choisis parmi les moines clunisiens ; action vigoureuse en faveur des institutions de paix ; organisation des pèlerinages ; préparation des croisades qui commencent la *Reconquista** en Espagne ; développement de l'enseignement (écoles clunisiennes) ; pratique régulière de l'hospitalité et de l'aumône ; intense mouvement artistique.

Mais Cluny demeure attaché à la conception d'une chrétienté dont les deux têtes sont le pape et l'empereur. Cluny ne joue presque aucun rôle dans ce qu'on appelle la réforme grégorienne ; Cluny reste neutre dans la série de querelles qui opposent le pape et l'empereur. Sa puissance même limite son action : l'abbé ne peut risquer de trop graves dommages pour les innombrables monastères de son obédience et il se sait assez fort pour arbitrer au lieu de servir, simplement.

Avec Pierre le Vénérable, l'action de l'ordre favorise davantage la monarchie française : la conception impérialiste décline.

● *L'âge d'or de Cluny.* A son apogée (fin du XIIe s.), la confédération clunisienne compte 1038 (ou 1043) maisons, dont 815 pour les provinces françaises (France, Auvergne, Poitou, Gascogne, Lyon ou Cluny, Provence), 99 pour l'Allemagne (ou Lorraine), 44 pour l'Angleterre, 54 pour la Lombardie, 31 pour l'Espagne.

● *Stagnation et décadence.* Malgré d'assez nombreuses tentatives de réforme (1310, 1458-1470), la congrégation clunisienne commença à se désagréger à partir de 1340. La commende accéléra la décadence. En 1622, un projet de réforme dû à l'abbé Jacques de Veny d'Arbouze ne put prendre effet. L'abbaye n'abritait que 40 religieux au moment de sa suppression (1790), et l'ordre de Cluny n'avait que 280 religieux pour 36 maisons.

● *Le rôle de Cluny dans l'évolution de l'art.* Le domaine considérable, mais dispersé de l'abbaye, ses nombreuses fondations, les donations faites par le duc de Bourgogne et le roi de France, les rois de Castille et d'Angleterre, par les seigneurs et par les évêques, avaient enrichi considérablement l'abbaye de Cluny, qui appliquait toutes ces richesses — ce que lui reprochait vivement saint Bernard en 1125 — à la construction et à la décoration de grandes églises, de chapelles, de cloîtres, et à l' « office divin », au « luxe pour Dieu ». D'où l'influence de Cluny sur l'art du XIe et du XIIe s., non seulement en Bourgogne, mais parfois bien loin, jusqu'en Italie, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, en Espagne et au Portugal.

Une église importante, que l'on appelle Cluny II, avait été construite sur l'emplacement de la première chapelle. Entre 950 et 963 avait été élevé un chœur profond, flanqué de collatéraux plantés en échelon, suivant un type dit « bénédictin », ouvrant sur un large transept ; de 963 à 981 furent construits la nef et ses bas-côtés, précédés d'un vaste narthex et d'un atrium ; mais cette église devint vite insuffisante pour le nombre des moines et l'importance des cérémonies qui s'y déroulaient. Une nouvelle église fut alors commencée au N. de celle-ci, Cluny III, sur un plan magnifique, qui devait en faire l'église la plus considérable de la chrétienté. Le chœur, commencé le 30 septembre 1088, fut consacré le 25 octobre 1095 par le pape Urbain II, alors que les voûtes, les chapiteaux, les peintures murales n'étaient pas encore achevés. A la mort de saint Hugues, le 29 avril 1109, il ne restait plus à dresser que les six premières travées de la nef, qui furent terminées en 1113. Malheureusement, elles étaient moins solidement construites

Phot. Bibl. nat., Giraudon, Légation de Roumanie.

que le reste, et les voûtes s'effondrèrent en 1125. Pierre le Vénérable les releva. La Révolution ne put réussir à tout anéantir ; la façade disparut en 1810, l'abside et les chapelles rayonnantes en 1823. De cette église, qui mesurait 181,62 m de long avec le narthex — la nef avait 10 m de large et 30 m de haut —, il ne reste que le bras sud des deux transepts et les fondations qu'a retrouvées et relevées Kenneth John Conant. (→ Biblio.)

Cluny (COLLÈGE DE), collège fondé à Paris en 1269 par Yves de Vergy, abbé de Cluny, près de la Sorbonne. Les jeunes religieux de l'ordre y venaient achever leurs études de théologie. Supprimé par la Révolution, il servit pendant quelques années d'atelier à divers artistes, dont David.

Cluny (DENTELLE DE), nom sous lequel on désigne la jolie guipure aux fuseaux, en fil crème ou blanc, qui se fait généralement en Auvergne, et que l'on utilise pour les ornements d'église, ainsi que dans l'ameublement. Le nom de Cluny, où aucune dentelle n'a jamais été exécutée, lui est venu d'avoir eu la préférence des moines clunisiens.

Cluny (HÔTEL ET MUSÉE DE), ancienne résidence parisienne des abbés de Cluny (rue Du-Sommerard), qui fut la propriété de l'abbé Pierre de Chalus (1330). Les constructions actuelles (en particulier la belle tourelle d'escalier et la chapelle, de style flamboyant) furent élevées par Jacques d'Amboise, frère du ministre de Louis XII (entre 1485 et 1498), auprès des ruines des thermes* gallo-romains.
Bien national en 1790, l'hôtel fut vendu à des particuliers ; il appartenait en 1836 au conseiller à la Cour des comptes Alexandre Du Sommerard, qui y avait installé sa collection d'objets du Moyen Age et de la Renaissance. A sa mort, en 1842, la ville de Paris acheta l'hôtel et les collections, et les céda à l'Etat avec les ruines des thermes.
Le musée, ouvert en 1844, et dont le premier conservateur fut Edmond Du Sommerard, devint en 1927 section du département des objets d'art du Louvre. Il est essentiellement consacré à l'évocation de la vie en France au Moyen Age ; d'importants remaniements, exécutés après 1945, ont permis une présentation nouvelle, plus didactique, des objets (costume, vie seigneuriale, corps de métiers), et, notamment, de l'un des joyaux du musée, les tapisseries de *la Dame* à la licorne*. On a placé dans la grande salle des thermes quelques reliefs gallo-romains des collections municipales (*Autel des nautes parisiens*) ; dans le jardin ont été reconstitués certains fragments de monuments détruits (portails de Saint-Benoît, de la chapelle de la Vierge de Saint-Germain-des-Prés).

CLUPE n. f. (lat. *clupea*, alose). Terme général par lequel on désigne les poissons de la famille des *clupéidés*.

CLUPEA. Géogr. anc. Ville libre de la province d'Afrique, puis colonie césarienne, sur la côte nord-est de la péninsule du cap Bon. Auj. *Kelibia**.

CLUPEA n. f. Genre de poissons marins, type de la famille des *clupéidés*, comprenant le hareng (*Clupea harengus*) et le sprat (*Clupea sprattus*).

CLUPÉIDÉS n. m. pl. Importante famille de poissons marins ou d'eau douce, comprenant les harengs, les sardines et les aloses.
— ENCYCL. Les *clupéidés* comptent parmi les téléostéens les plus primitifs. Principaux caractères : nageoires à rayons mous, nageoires pelviennes abdominales, écailles cycloïdes et très brillantes, vessie natatoire communiquant avec l'œsophage par un conduit, lignes latérales invisibles, dorsale et anale non opposées l'une à l'autre, absence de nageoire adipeuse.

CLUSAZ (LA), comm. de Haute-Savoie (arrond. d'Annecy), dans le massif des Aravis ; 1 237 hab. (624 aggl.) [*Clusassiens*]. Station d'altitude (1 040 m) et de sports d'hiver (4 000 hab. en hiver, 5 000 en été).

CLUSE n. f. (mot jurassien ; du lat. *clusa*, autre forme de *clausa*, fermée). Vallée étroite, en gorge, faisant communiquer deux dépressions. ‖ Gorge par laquelle une rivière traverse un mont. ‖ *Cluse morte*, cluse qui n'est plus parcourue par une rivière. ‖ *Cluse appalachienne*, gorge par laquelle une rivière traverse, dans un relief appalachien, une barre de roches dures.

CLUSE-ET-MIJOUX (LA), comm. du Doubs (arrond. de Pontarlier), dans le Jura plissé, au S.-E. de Pontarlier ; 623 hab. (609 aggl.). Le village est situé sur le Doubs, dans la célèbre cluse dominée par les forts de Joux et de Larmont, qui permet les communications (routières et ferroviaire) avec la Suisse. Articles ménagers.

CLUSERET (Gustave Paul), officier et homme politique français (Paris 1823 - près d'Hyères 1900). Il prit part aux campagnes d'Afrique, de Crimée et d'Italie. Il participa, en 1860, à l'expédition de Garibaldi dans les Deux-Siciles et, en 1862, comme général des armées du Nord, à la guerre de Sécession. Membre de la Commune de 1871 et commissaire à la Guerre le 3 avril, le commandement des troupes lui est confié le 30, mais il est écarté au profit de son adjoint Rossel et arrêté pour incapacité. Exilé après la défaite de la Commune, il revint en France en 1884, et fut élu député de Toulon en 1888.

CLUSES, ch.-l. de cant. de Haute-Savoie (arrond. de Bonneville), dans la cluse de l'Arve ; 9 005 hab. (3 782 aggl.) [*Clusiens*]. Ecole nationale d'horlogerie et centre d'apprentissage de décolletage. Eglise (XVe-XVIIe s.). Importante industrie de l'horlogerie. Mécanique de précision.

CLUSIA n. m. (de *Lécluse*, botaniste franç.). Genre type de la famille des *clusiacées*, renfermant des végétaux laticifères, des régions tropicales des deux Amériques, au nombre d'environ 200 espèces. (Plusieurs clusias vivent en parasites sur d'autres arbres.)

CLUSIACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs ayant pour type le genre *clusia*.
— ENCYCL. La famille des *clusiacées*, dite aussi des *guttiféracées*, qui compte près de trente-cinq genres et quatre cents espèces, est de peu d'importance économique. Cependant, certaines espèces, comme *Garcinia mangostana* ou mangoustanier, *Mammea Americana*, *Rheedia Brasiliensis*, sont utilisées pour leurs fruits. Un garcinia (*G. hanburyi*) produit la gomme-gutte.

CLUSIUM, nom antique de Chiusi*.

CLUSIUS, surnom de Janus, à Rome, lorsque son temple était fermé, c'est-à-dire en temps de paix.

CLUSTINE (Yvan), danseur et maître de ballet russe (Moscou 1860 - Nice 1941). Premier danseur au Théâtre-Impérial à l'âge de dix-huit ans, il y danse jusqu'en 1903, puis compose des ballets à l'Opéra de Paris, de 1911 à 1914 : *la Roussalka* (1911), *Suite de danses* (1913, mus. de Chopin), *Hansi*, *le Bossu* (1914). En 1914, maître de ballet attitré d'Anna Pavlova, il l'accompagna dans ses tournées.

CLUVER (Philipp) ou **CLUWER**, en lat. **Cluverius**, géographe et archéologue allemand (Dantzig 1580 - Leyde 1622). Sur le conseil de Scaliger, il étudia systématiquement l'histoire et la géographie antiques, et, une fois fixé en Hollande (1616), publia *Germania antiqua* (Leyde, 1616-1630, 3 vol.). On lui doit aussi une *Introduction à la géographie générale, ancienne et moderne*, premier essai d'un traité systématique de la géographie historique et politique, publié en 1629 par Daniel Heinse.

CLUYT (Dirk Outgaerts), en lat. Theodorus Augerius **Clutius**, botaniste hollandais du XVIe s. Il devint directeur du jardin botanique de Leyde, dont il fit un des plus beaux d'Europe. — Son fils, le botaniste Outgaerts **Cluyt**, fit de longs voyages en Europe et en Afrique, et devint également directeur du jardin botanique de Leyde.

CLUYTENS (André), chef d'orchestre d'origine belge, naturalisé français (Anvers 1905). Sa carrière est internationale. Après avoir travaillé avec E. Bosquet au Conservatoire royal d'Anvers, il devint chef de chant, puis chef d'orchestre au Théâtre-Royal de la même ville. Chef d'orchestre au Capitole de Toulouse et à l'Opéra de Lyon (1932-1935), il est nommé ensuite à l'Opéra-Comique (1947), puis à l'Opéra de Paris (1949) et à la Société des concerts du Conservatoire (1952).

CLWYD, fl. côtier de Grande-Bretagne, dans le nord du pays de Galles (Denbighshire) ; 55 km. Il rejoint la mer d'Irlande.

CLYDE, fl. d'Ecosse, qui draine l'ouest des Lowlands, arrose Glasgow et rejoint le canal du Nord ; 170 km. — Le grand *estuaire de la Clyde* (ou *firth*) s'étend sur plus de 100 km, entre Dumbarton et l'îlot d'Ailsa Craig.

CLYDEBANK, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Dunbartonshire), sur la rive N. de la *Clyde*, près de Glasgow ; 49 800 hab. Métallurgie. Machines à coudre. Grand centre de constructions navales (les paquebots *Queen Mary* et *Queen Elizabeth* y furent construits).

CLYDESDALE n. m. Race de chevaux anglais. (Le clydesdale est un cheval de gros trait, originaire de la vallée de la Clyde en Ecosse, et qui est caractérisé par la présence sur les canons de longs crins blancs pendant jusque sur les sabots, larges et un peu plats.)

CLYMÈNE n. f. (de *Clymène*, n. myth.). Annélide polychète sédentaire, caractérisée par sa tête déprimée, ses parapodes peu saillants armés de crochets de forme caractéristique. (La clymène et les autres maldanidés vivent dans des tubes recouverts de sable ; on en trouve plusieurs espèces sur les côtes de France.)

CLYMÉNÉ, en gr. **Klumenê**. Myth. gr. Nymphe qui, avec Dictys, recueillit Persée et Danaé poussés par les flots. Elle avait un autel à Athènes. — Fille de Catrée, femme de Nauplios, mère de Palamède et d'Oeax. — Une des trois Minyades changées en oiseaux, suivant Ovide. — Océanide, épouse de Japet et mère d'Atlas, de Ménœtios, de Prométhée et d'Epiméthée. — Néréide. — Confidente d'Hélène, qu'elle suivit à Troie.

CLYMÉNIDÉS n. m. pl. Paléont. Ordre de céphalopodes fossiles, se distinguant par la position interne du siphon, et n'ayant vécu que pendant le Dévonien.

CLYMÉNIE ou **CLYMENIA** n. f. Mollusque céphalopode fossile, formant à lui seul l'ordre des *clyménidés*. (Dévonien supérieur.)

CLYMÉNOS, en gr. **Klumenos**. Myth. gr. Roi d'Arcadie, fils de Télée, qui devint amoureux de sa propre fille Harpalycé. Il eut un fils d'elle et l'enleva à son mari. Pour se venger, la fille tua son fils et le fit manger à son père. Clyménos la tua et se suicida. — Roi d'Orchomène, en Béotie, fils de Cardys et descendant d'Héraclès. Après le déluge de Deucalion, il se fixa à Olympie, où il fonda les jeux et éleva des autels aux Courètes. Mais il fut détrôné par Endymion. — Héros béotien, lapidé par les Thébains dans un bois sacré. Pour le venger, son fils imposa aux Thébains un tribut qu'Héraclès abolit. (V. ERGINOS.)

CLYPEASTER [peastɛr] n. m. (lat. *clipeus*, bouclier, et gr. *astêr*, astre). Oursin à test aplati ou légèrement bombé, de grande taille, à pétalodes grands, bien nets, fermés ou à peine ouverts au bout. (Type de la famille des *clypéastridés*.)
— ENCYCL. Chez les *clypeasters*, le pôle apical est formé par une seule grande plaque, avec cinq pores génitaux et cinq pores terminaux, et criblée de trous hydrophores. La lanterne est très développée et basse ; le test est recouvert de très fins piquants. On les trouve vivants dans l'Atlantique, la mer Rouge, l'océan Indien, et fossiles dans le Tertiaire.

CLYPÉASTROÏDES n. m. pl. (lat. *clipeus*, bouclier, et gr. *astêr*, astre). Ordre d'oursins comprenant les clypéastridés, c'est-à-dire les formes plates, bilatérales, dont le *clypeaster* est le type.

CLYPEOLA n. f. (lat. *clipeolum*, petit bouclier). Plante méditerranéenne à feuilles velues, entières, à fleurs très petites, jaunes, poussant dans les rocailles et sur les murs ensoleillés. (Famille des crucifères.)

CLYPEUS [peys] n. m. (mot lat. signif. *bouclier*). Entom. Chez les insectes, région antérieure de la tête située en dessous du front. (Syn. ÉPISTOME.)
— Mycol. Formation feutrée qui entoure, comme un bouclier, le col du périthèce de certains champignons ascomycètes.
— Paléont. Oursin bilatéral fossile dans le Jurassique.

CLYSTÈRE n. m. (gr. *klustêr*, seringue). Méd. anc. Lavement, injection pratiqués par le fondement : *Prendre un clystère*.

dentelle de Cluny

La CLUSAZ

Phot. X, Boucher-Multiphoto.

petit palais de CNOSSOS
plan isométrique
d'après Evans

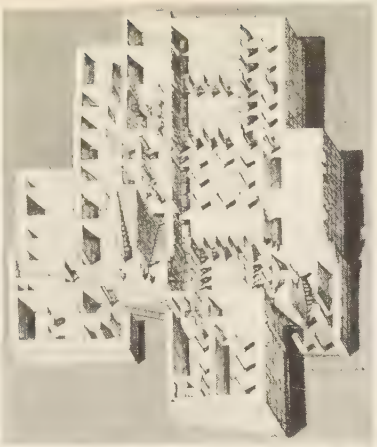

« le Prince aux fleurs de lis »
XVIe s. av. J.-C.
fresque du palais de Cnossos
musée de Candie

les magasins du palais

CNIDE
Aphrodite
musée du Vatican, Rome

CLYTE n. m. (gr. *klutos,* célèbre). Joli capricorne allongé, à livrée sombre, veloutée, marquée de bandes claires.
— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *clytes* sont réparties sur tout le globe. Courant sur les pièces de bois ou sur les ombellifères, les clytes se trouvent parfois dans les maisons, où ils sortent des bois ouvrés dans lesquels se sont nourries leurs larves. Le clyte arqué (*Plagionotus arcuatus*) creuse ses galeries sous l'écorce du tronc des chênes abattus. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.

CLYTEMNESTRE, en gr. **Klutaimnêstra** ou **Klutaimêstra,** fille de Tyndare, roi de Sparte, et de Léda ; sœur d'Hélène, de Castor et de Pollux ; elle épousa Agamemnon, dont elle eut Oreste, Electre, Iphigénie, Chrysothémis. Irritée du sacrifice d'Iphigénie, elle noua, pendant la guerre de Troie, une liaison adultère avec Egisthe. Quand Agamemnon revint, Clytemnestre et Egisthe l'égorgèrent ; ils furent tués, plus tard, par Oreste.

CLYTIA, en gr. **Klutia.** Myth. gr. Nymphe, fille d'Okéanos et de Téthys. Abandonnée d'Apollon, qui l'avait séduite, elle se laissa mourir de faim. Le dieu la métamorphosa en héliotrope. Elle avait dénoncé sa rivale Leucothoé, également aimée d'Apollon, et que son père fit enterrer vive.

CLYTRE n. m. (gr. *kleithron,* clôture). Insecte cylindrique, ordinairement jaune ou rougeâtre, avec les élytres tachetés de bleu ou de noir.
— ENCYCL. Les larves des *clytres* vivent dans des fourreaux portatifs, construits, au moins en partie, avec leurs excréments. La larve du *clytre à quatre points* habite les nids de la fourmi rousse à titre d'hôte inoffensif. Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.

cm, symbole du *centimètre.* ‖ Symbole de *centimilli.* ‖ **cm²,** symbole du *centimètre carré.* ‖ **cm³,** symbole du *centimètre cube.* ‖ **cm/s,** symbole de *centimètre par seconde.* ‖ **cm/s/s,** symbole de *centimètre par seconde par seconde.*

Cm, symbole chimique du *curium.*

C/N. Pédol. Rapport de la masse de carbone à celle d'azote.
La connaissance de ce rapport a un intérêt particulier pour le pédologue, car elle permet généralement, et moyennant certaines précautions d'interprétation, de caractériser l'humus. Le rapport C/N est d'autant plus faible que la richesse de l'humus en azote est plus grande, et, donc, que la décomposition en surface est plus rapide. Dans le sol, les valeurs caractéristiques du rapport C/N s'échelonnent entre 6 et 35. Il décroît avec la richesse de la roche mère en calcium, avec la profondeur, et croît avec l'humidité du climat ; mais la couverture végétale joue un rôle essentiel (sol sous charme, 8 à 10 ; sol sous pin sylvestre, 22). A l'analyse de l'horizon* A 1, un C/N de 8 dénoncera un humus de type « mull », tandis qu'un C/N de l'ordre de 15 et plus pourra indiquer un humus brut de type « mor ». Dans les sols forestiers comme dans les sols de culture, les valeurs optimales de C/N s'établissent entre 8 et 12.

CNAGÉE, en gr. **Knageus.** Myth. gr. Compagnon de Castor et de Pollux au siège d'Aphidna. Fait prisonnier, vendu comme esclave et transporté en Crète, il servit dans le temple d'Artémis. De là, il s'enfuit avec la prêtresse, une jeune fille, et enleva la statue de la déesse et la porta à Sparte, où Artémis reçut le nom de *Cnagia.*

C. N. A. M., sigle de CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS* ET MÉTIERS.

CNÉMIDE n. f. (gr. *knêmis, -idos ;* de *knêmê,* jambe). Antiq. Jambière des soldats grecs.
— ENCYCL. Les *cnémides,* en usage depuis les temps héroïques, protégeaient le devant de la jambe jusqu'au genou. Faites de bronze doublé de drap ou de cuir, elles se fixaient avec des courroies et des boucles. Iphicrate leur substitua, au IVe s. av. J.-C., des jambières de cuir (*iphicratides*).

CNEORUM [rɔm] n. m. Sous-arbrisseau, dont les feuilles à bords roulés, luisantes, beaucoup plus longues que larges, ressemblent à celles de l'olivier. (Les fleurs sont jaunes et petites. Le cneorum, qui est le type de la famille des *cnéoracées,* se trouve dans les lieux arides, surtout calcaires.)

CNÉTHOCAMPE n. m. V. THAUMETOPŒA.

CNICUS [kys] n. m. (gr. *knêkos,* chardon). Plante velue, à très grandes feuilles à grosses nervures blanches en dessous, à fleurs jaunes, poussant dans les terrains secs. (Famille des composées.) [Syn. CHARDON BÉNIT.]

CNID(O)-, élément tiré du gr. *knidê,* ortie, et entrant dans la composition de quelques mots.

CNIDAIRES n. m. pl. Sous-embranchement le plus considérable des cœlentérés*.
— ENCYCL. Les *cnidaires* sont des animaux à symétrie axiale de type 4 ou 6, dépourvus de cœlome (v. ACŒLOMATES), et constitués par deux tissus : un tissu externe ou épiderme, muni d'organes urticants (nématocystes) caractéristiques, et un tissu interne ou endoderme, formant un *sac* digestif sans anus, séparés par une gelée non cellulaire, la *mésoglée.* Munis de tentacules, les cnidaires présentent souvent une alternance de formes sexuées libres (méduses) et de formes asexuées fixées (polypes), ces dernières pouvant former d'importantes colonies, parfois capables de fixer d'énormes quantités de calcaire pour édifier leur squelette (v. RÉCIFS). Les cnidaires sont presque tous marins.

CNIDE, en gr. **Knidos.** Géogr. anc. Colonie dorienne, fondée sur un îlot de la mer Egée, presque à l'extrémité de la péninsule de Chersonèse, près du cap Triopion. Gouvernée par une oligarchie de soixante familles, Cnide ne tarde pas à s'enrichir grâce au commerce des céramiques qu'elle vendait jusqu'en Egypte : elle participe ainsi à la construction de l'*Hellenion* de Naucratis. Au cap Triopion, dans le sanctuaire d'Apollon, se trouvait le siège de l'amphictyonie dorienne, groupant Cnide, Cos, trois villes rhodiennes et Halicarnasse, qui en fut exclue du fait de ses origines ioniennes. (V. DORIDE.) Le culte d'Apollon explique les très bonnes relations que Cnide entretint avec Delphes, où elle édifia un trésor* de marbre vers 560 av. J.-C. On a retrouvé les éléments essentiels de son élévation et de sa fondation, au bord de la voie Sacrée, un peu au-dessus du trésor des Athéniens. C'est un petit édifice *in antis,* décoré de deux caryatides dont les corps sont en partie conservés. Une inscription en alphabet cnidien dédie à Apollon « le trésor et les statues ». Dans la seconde moitié du Ve s., les Asclépiades de Cnide connurent une grande vogue, principalement Euryphon et Ctésias. Vers 364-363, Cnide s'orna du chef-d'œuvre de Praxitèle, une Aphrodite, dont l'original est perdu. En août 394, Conon y détruisit les escadres de Sparte.

CNIDICUM [kɔm] n. m. Plante vert sombre, de 50 cm à 1 m de haut, que l'on rencontre sur les rochers ou dans les bois. (Ses fleurs sont jaunâtres. Famille des ombellifères.)

CNIDOBLASTE n. m. Cellule urticante des cœlentérés cnidaires. (V. NÉMATOBLASTE.)

CNIDOCIL n. m. Cytol. Appendice tactile sensible au contact de certains corps étrangers, porté par le nématoblaste* des cnidaires.

CNIDOCYSTE. V. NÉMATOCYSTE.

CNIDOSPORIDIES n. f. pl. Zool. Sous-classe de protozoaires parasites, dont le cycle débute par un germe *amiboïde* et se termine par une spore pluricellulaire à une ou plusieurs capsules polaires rappelant le *cnidocyste* ou *nématocyste* des cnidaires.

CNOSSOS ou **KNÔSOS.** Géogr. anc. Ville de Crète, dans la plaine du Kairatos, sur la route qui traverse l'île en son milieu, du S. au N., à 5 km de la mer et du port d'Amnisos. Le palais de Cnossos, résidence princière de la dynastie des Minos, s'éleva à partir de 2200 av. J.-C., sur un site déjà habité depuis la fin du néolithique (3000). A l'âge du bronze moyen (2200-1600), la colline basse de la vallée du Kairatos reçut un complexe de bâtiments, autour d'une grande cour centrale et de cours secondaires : salles de réception, appartements pour hommes et femmes, escaliers, magasins, quartiers domestiques. Dans la grande cour, on donnait, croit-on, des courses de taureaux à certaines fêtes : le taureau sacré est le symbole du Minos qui règne à Cnossos. Vers 1700, le palais fut endommagé par un tremblement de terre, et reconstruit sur un plan plus large et plus compliqué, aussi bien en plan qu'en élévation (jusqu'à cinq étages par endroits). Une « aire théâtrale » avec gradins est aménagée au nord, de riches fresques décorent les salles et les passages. Vers 1600, un autre tremblement de terre est l'occasion de remaniements étendus ; on construit une grande tombe royale, mi-tombeau, mi-chapelle ; de vastes maisons privées s'accolent au palais ; une véritable ville, riche et populeuse, s'établit tout autour. Au bronze récent (1600-1400), on construit la salle du trône (le trône se voit encore, devant un mur peint de griffons et de grands lis) ; on décore le palais de nouvelles fresques. Vers 1400, alors que depuis un demi-siècle le palais est occupé par des Achéens parlant le grec, dont les scribes utilisaient un système d'écriture emprunté aux autochtones, un retour offensif des Crétois semble avoir causé de grands dommages. On discute encore, pourtant, sur l'interprétation à donner à ces événements assez obscurs. Le palais fut partiellement réoccupé ; de cette époque datent la chapelle des Doubles Haches (autre symbole religieux et politique), ainsi qu'un vaste cimetière. Le site fut abandonné au début de l'âge du fer, et plus tard un temple grec fut bâti sur les ruines. A l'époque proprement grecque, la ville de Cnossos est une des principales cités crétoises, rivale de Gortyne ; elle dura jusqu'au IVe s. de notre ère.
Les fouilles britanniques (sir Arthur Evans, Pendlebury) ont exhumé et restauré, depuis la fin du XIXe s., le palais et les tombes avoisinantes. Elles ont livré une extraordinaire moisson de documents, fresques, statuettes d'ivoire et de bronze, bijoux, objets d'orfèvrerie, décors de faïence colorée, vases de métal, de pierre et de terre cuite peinte, archives domestiques des Achéens de Cnossos. (Les documents écrits en « linéaire B », écriture syllabique d'environ 88 signes, précisés par des idéogrammes, ont été déchiffrés par Ventris et Chadwick depuis 1952.) En rapports étroits avec l'Egypte, l'Asie Mineure et les îles, Cnossos a fourni une très abondante documentation pour l'histoire, l'art et la religion de la Crète. La puissance de son souverain, jamais oubliée, a été plus tard exprimée pour les Grecs de l'âge classique, par la personne de Minos, habitant le palais de la Double Hache (« Labyrinthe »), et confondu avec le Taureau sacré dans la légende du Minotaure. Ses rapports avec les Achéens sont symbolisés par la légende de Thésée tuant le Minotaure et enlevant Ariane et Phèdre.

Phot. X, Boissonnas, Giraudon.

C. N. P. F., sigle du CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT* FRANÇAIS.

C. N. R., sigle du CANADIAN* NATIONAL RAILWAY.

C. N. R., sigle du CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE*.

C. N. R. S., sigle du CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE* SCIENTIFIQUE.

C. N. T., sigle de la CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL.

CNUT. V. KNUD.

C. O., abrév. commerciale de *compte ouvert*.

C/O, abrév. de l'expression angl. *care of*, signifiant *aux bons soins de* et figurant parfois dans une adresse libellée sur une enveloppe ou un paquet.

Co., abrév. du mot angl. *company*, compagnie.

Co, symbole chimique du *cobalt*.

CO-, COL-, COM-, CON-, COR- (du lat. *cum*, avec), formes différentes d'un même préfixe, qui indique réunion ou adjonction. (La forme *co-* se rencontre devant les voyelles : *coaccusé, coefficient, coïncider, coopérer*, ainsi que devant des consonnes, dans certains mots de formation récente : *copropriétaire*. On a *com-* devant les consonnes *b, p, m* : *combat, compère, commettre* ; *col-* devant les radicaux commençant par *l* ; *collaborer, collationner* ; *cor-* devant *r* : *correspondre* ; *con-* devant les autres consonnes : *concourir, condamner, conquête, contact*, etc.)

COACCUSATION n. f. Etat de personnes coaccusées.

COACCUSÉ, E n. Personne accusée avec une ou plusieurs autres.

COACERVAT n. m. Biol. Système liquide à plusieurs phases, constitué par des couches superposées de solutions colloïdales de concentrations différentes. (On admet que le protoplasme de la cellule vivante est un coacervat de substances à grosses molécules.)
— Chim. Substance gonflée d'un solvant, en équilibre avec une solution diluée de cette substance dans le solvant : *Le caoutchouc donne un coacervat avec le mélange benzène-alcool.* (Ce mot s'applique surtout aux hauts polymères.)

COACERVATION n. f. Chim. Formation d'un coacervat*.
— ENCYCL. La *coacervation* est obtenue soit en mettant la substance au contact d'un solvant imparfait, soit en ajoutant un mauvais solvant à une solution vraie de la substance : le caoutchouc donne un coacervat en présence du mélange benzène-alcool, ou quand on ajoute de l'alcool à une solution de caoutchouc dans le benzène. La coacervation s'observe surtout dans le cas des composés macromoléculaires.

COACH [kotʃ] n. m. (mot angl. signif. *voiture*). Carrosserie automobile fermée, à deux portes et à quatre glaces, et dont le dossier avant se rabat pour permettre l'accès aux places arrière.

COACHER n. m. Feuille de papier employée parfois par le batteur d'or en guise de parchemin.

COACQUÉREUR n. m. Qui fait une acquisition avec une ou plusieurs personnes : *Les coacquéreurs d'un fonds.*

COACQUISITION n. f. Acquisition faite en commun.

COACTEUR n. m. (lat. *coactor*). Ant. rom. Caissier des ventes publiques. ‖ Collecteur d'impôts ; receveur des taxes.

COACTIF, IVE adj. et n. m. (du lat. *coactus*, forcé). Linguist. Se dit d'un verbe propre à exprimer une action comportant un effort. (V. DÉSIDÉRATIF.)

COADJUTEUR n. m. Evêque adjoint à un autre évêque pour l'aider, avec ou sans future succession. (Depuis 1298, la nomination de cet auxiliaire est réservée au pape. Les fonctions du coadjuteur cessent à la mort du titulaire, s'il n'est pas désigné avec future succession.) ‖ Ecclésiastique, religieux qui aidait un bénéficier titulaire dans ses fonctions, le titulaire pouvant assurer la succession (*expectative*) à son coadjuteur. ‖ *Par extens.* Personne quelconque qui en aide une autre dans son emploi. ‖ *Coadjuteur temporel*, simple frère jésuite. ‖ *Coadjuteur spirituel*, jésuite qui a fait les trois vœux de religion, mais non le quatrième, qui est d'accepter toute mission que le pape lui donnera. ◆ Adj. m. *Père coadjuteur, frère coadjuteur*, religieux adjoints au supérieur.

COADJUTORERIE n. f. Dignité, charge de coadjuteur.

COADJUTRICE n. f. Religieuse adjointe à l'abbesse ou à la supérieure, et désignée pour leur succéder.

COADMINISTRATEUR n. m. Celui qui administre avec un ou plusieurs autres.

COADNATION n. f. Bot. Etat des feuilles coadnées.

COADNÉ, E adj. (de *co, ad*, et *né*). Bot. Se dit des parties adhérentes entre elles et qui se sont développées ensemble.

COAGGLUTINATION n. f. Biol. Propriété que possède le sérum de certains malades d'agglutiner non seulement le microbe spécifique de la maladie en cause, mais encore certains microbes différents, quoique voisins. (Cette propriété est due à l'existence d'un antigène commun à des bactéries d'espèces ou de genres voisins.)

COAGULABILITÉ n. f. Propriété de certaines substances de se coaguler : *La coagulabilité du sang.*

COAGULABLE adj. Qui peut se coaguler : *L'albumine est coagulable.*

COAGULANT, E adj. Qui a la propriété de coaguler : *La présure est une substance coagulante.*
◆ N. m. Substance capable de coaguler d'autres substances : *Le tanin est le coagulant de la gélatine.*

COAGULATION n. f. Passage de l'état liquide à l'état coagulé, ou caillot.
— Biochim. Phénomène provoqué par un agent physique (chaleur) ou chimique (acide, alcool, sel minéral) sur une substance en solution colloïdale, et qui provoque la solidification et l'agrégation de cette substance : *La chaleur provoque la coagulation des protéides en milieu acide.*
— ENCYCL. Biochim. Les matières colloïdales peuvent être extraites par la *coagulation* du liquide dans lequel elles sont dispersées. Celle-ci peut se produire par la chaleur, par le froid, par évaporation du liquide, par addition de matières étrangères, etc. (La coagulation semble être un phénomène de déshydratation. Elle diffère de la floculation en ce qu'elle n'est pas réversible.)
Les solutions de colloïdes lyophiles sont coagulées par addition au solvant d'un liquide soluble dans celui-ci, mais incapable de gonfler le colloïde. Par exemple, une solution de gélatine ou de gomme arabique dans l'eau est coagulée par addition d'alcool ; une solution de caoutchouc dans le benzène est coagulée par addition d'acétone, etc.
Les solutions aqueuses des colloïdes lyophobes sont coagulées par addition de faibles quantités de sels minéraux, alors qu'il en faut beaucoup plus pour les colloïdes lyophiles. On a remarqué que les sels minéraux employés sont d'autant plus actifs que les ions qu'ils donnent ont une valence plus élevée. Le calcium ou le baryum agissent beaucoup plus que le sodium ou le potassium ; l'aluminium ou le fer, beaucoup plus que le calcium ; l'or et le platine, beaucoup plus que l'aluminium, etc.
Quand la coagulation se produit lentement, par exemple lorsque la dose d'électrolyte nécessaire pour la provoquer n'est que faiblement dépassée, elle est généralement précédée de la *floculation*.
— Physiol. *Coagulation du sang*. En dehors des vaisseaux, au contact d'une plaie ou de toute autre surface étrangère, le sang se coagule. La coagulation du sang résulte de la transformation en fibrine d'une protéine plasmatique, le fibrinogène. Le caillot se rétracte au bout d'une heure environ ; il expulse le sérum, qui surnage ; le caillot est constitué par une trame de fibrine dont les mailles retiennent globules rouges et globules blancs. Le sérum représente le plasma du sang, moins le fibrinogène.
Théorie de la coagulation (formulée par Morawitz en 1905). Le plasma sanguin contient une protéine particulière, la *prothrombine*, précurseur inactif de la thrombine. En présence de calcium ionisé et d'un facteur cellulaire appelé *thrombokinase*, la prothrombine est convertie en thrombine. Sous l'action de la thrombine, le fibrinogène se transforme en fibrine. La théorie de Morawitz est généralement admise. Les divergences portent sur le mode d'action de la thrombine et surtout sur le mode d'action de la prothrombine. La conversion du fibrinogène en fibrine échappe à l'analyse.
Il existe pour la coagulation du sang une concentration calcique optimale, le sang pouvant être incoagulable par défaut ou par excès de calcium. La synthèse de la prothrombine au niveau du foie est conditionnée par la présence de la vitamine K. Il a été démontré que le plasma de poulet carencé en vitamine K ne contient pas de prothrombine et que, lorsque le taux de la prothrombine s'abaisse au-dessous d'une valeur seuil, des hémorragies apparaissent.
Certaines substances s'opposent à la coagulation du sang ou la retardent. On les appelle anticoagulants, et leur chef de file, l'*héparine*, a pu être extrait à partir de tous les organes, en particulier des poumons et du foie.
Le *temps de coagulation* est le temps nécessaire à la formation d'une quantité de fibrine suffisante pour coaguler le sang dans des conditions déterminées (récipient, température, etc.).
Il existe dans le sang des facteurs (antithromboplastine et antithrombine) qui permettent de réaliser l'équilibre entre la fluidité totale et la coagulabilité. L'excès de coagulabilité (temps de coagulation raccourci) entraîne la thrombose ; il est réalisé dans les phlébites et les artérites.
L'insuffisance de coagulabilité (temps de coagulation allongé) peut être provoqué soit par une insuffisance en prothrombine due à une

coagulation du sang

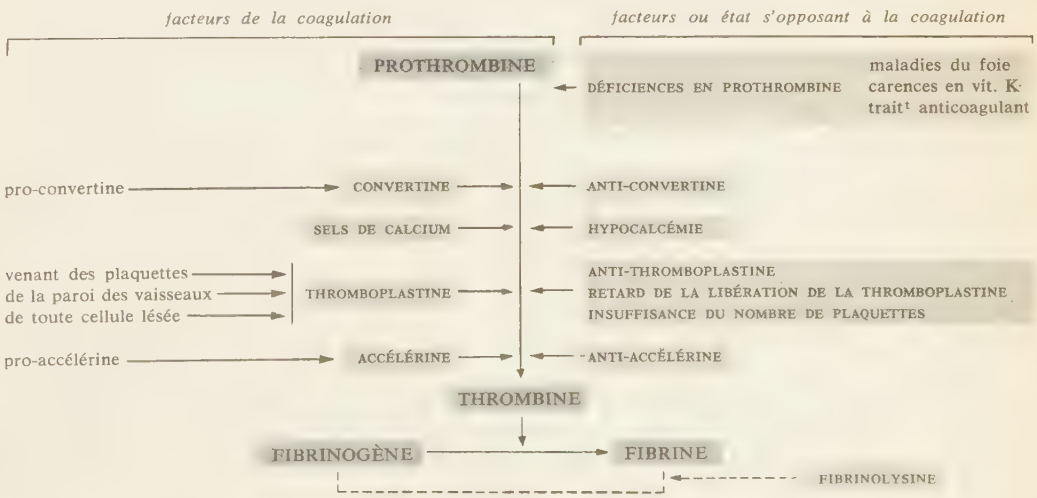

carence en vitamine K ou à une maladie du foie, soit par un défaut de libération de la thromboplastine, qui est le substratum physiopathologique de l'hémophilie*. (→ Biblio.)

COAGULER v. tr. (lat. *coagulare*, réunir). Se former en caillot ou coagulum. ‖ Agir sur une solution colloïdale de manière à obtenir la coagulation : *Coaguler une solution d'albumine par la chaleur.*

COAGULUM [lɔm] n. m. (mot lat.). Masse de substance coagulée.
— Biochim. Nom donné au précipité gélatineux qui se forme dans la coagulation des solutions colloïdales. (La caséine contenue dans le lait donne un coagulum sous l'action des acides et en particulier sous celle de l'acide lactique qui se produit quand le lait commence à fermenter.) [On dit aussi CAILLOT.]

COAHUILA, État du nord du Mexique, s'étendant sur de hautes plaines, arides au N., plus humides au S. (production de coton et de céréales), et sur les chaînons qui forment l'extrémité de la sierra Madre orientale ; 150 395 km² ; 867 400 hab. Capit. *Saltillo*.

COAILLER [koaje] v. tr. En parlant des chiens, crier hors de propos, en quêtant. (Dialect.)

COAL-CAR [kolkar] n. m. (mot angl.). Véhicule desservant les fours à coke. (Il comporte une trémie qui se déplace sur des rails situés à l'aplomb des fours et qui, reprenant le charbon pulvérisé dans une tour, opère la distribution successive dans les fours.) ‖ Pl. *des* COAL-CARS.

COALESCENCE [lɛsɑ̃s] n. f. (du lat. *coalescere*, croître ensemble). Biol. et Pathol. Soudure entre deux pièces d'un organisme, voisines mais d'origines distinctes. (La coalescence se distingue de la simple *adhérence* en ce que la rupture par déchirement ne coïncide pas avec la ligne de séparation des deux organes.)
— Chim. Action par laquelle les granules d'une suspension colloïdale ou les gouttelettes d'une émulsion s'unissent pour former des granules ou des gouttelettes plus volumineux.
— Phonét. Fusion de deux phonèmes voisins, donnant naissance à une voyelle nouvelle (par ex. *ae* [a e], devenant *é* [e]).

COALESCENT [lɛsɑ̃], **E** adj. Qui ne forme pratiquement qu'une seule pièce, bien que formé de plusieurs pièces d'origines distinctes.

COALISÉ, E adj. et n. Se dit de ceux qui sont engagés dans une coalition : *Puissances coalisées.*

COALISER v. tr. (de *coali*[*tion*], avec le suffixe *-iser*). Liguer, engager dans une coalition.
— ***Se coaliser*** v. pr. Se grouper, s'unir en vue d'une lutte : *Les ouvriers se coalisent pour obtenir une augmentation de salaire* (Blanqui). ‖ Faire une coalition (en parlant d'Etats).

COALISEUR, EUSE adj. Qui tend à former une coalition, à grouper des efforts individuels : *L'instinct coaliseur des êtres de même espèce, de même faiblesse* (Frapié).

COALITION n. f. (angl. *coalition ;* du lat. *coalescere*, se souder). Ligue de puissances ou de partis qui s'unissent pour agir en commun contre quelqu'un : *Presque toutes les coalitions ont eu pour objet l'iniquité et la guerre* (Guizot). ‖ Groupement de personnes, visant à fausser les lois du marché en tirant profit de leur entente. ‖ *Fig.* Association morale : *Une coalition monstrueuse entre l'intrigue et la probité* (Mirabeau).
— SYN. : *alliance, association, collusion, conjonction, groupement, ligue, syndicat.*
— Instit. polit. *Ministère de coalition*, ministère formé par une coalition de partis. ‖ *Coalition électorale*, entente conclue entre divers partis en vue des élections.
— ENCYCL. Dr. pén., Dr. du trav. et Econ. polit. Les juristes individualistes de la fin du XVIIIe s. et du XIXe s. entendent par *coalition* des groupements temporaires, constitués en vue de la défense ou de l'organisation d'intérêts économiques communs. La loi Le Chapelier (14-17 juin 1791) interdit les assemblées de « citoyens d'un même état ou profession », réunies en vue de « former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs ». Le Code pénal de 1810 sanctionna les *coalitions de fonctionnaires* (art. 123 et suivants), c'est-à-dire « tout concert de mesures contraires aux lois, pratiqué soit par la réunion d'individus ou de corps dépositaires de quelque partie de l'autorité publique, soit par députation ou correspondance entre eux » ; les *coalitions patronales* (art. 414), « tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires » ; les *coalitions ouvrières* (art. 415 et 416), tendant à la cessation collective du travail ou à la mise à l'index de telle ou telle entreprise ; les *coalitions économiques* (art. 419 et 420) de ceux qui « par des faits faux ou calomnieux, semés à dessein dans le public..., par des voies ou moyens frauduleux quelconques auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce ». (V. ACCAPAREMENT.) La loi du 24 mai 1864 rendit licites grève et lock-out, mais institua un nouveau délit, celui *d'atteinte* ou *d'entrave à la liberté du travail*. La loi du 21 mars 1884, relative à la liberté syndicale, supprima le délit de mise à l'index prévu par l'art. 416. Les coalitions économiques n'étaient qu'assez peu réprimées par l'application des art. 419 et 420 du Code pénal, les tribunaux n'acceptant de sévir que si l'entente poursuivait un but délictueux en faussant le cours normal des prix ; le législateur substitua, en 1926, une nouvelle rédaction à la précédente, qui frappe le délit d'altération de prix et non plus la coalition, mais sans parvenir à davantage d'efficacité. (V. ENTENTE, SYNDICAT.)
— Hist. ● On a, en particulier, donné le nom de *coalitions* aux ligues conclues par des puissances européennes contre la France de Louis XIV, de la Révolution et de l'Empire. Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, fut l'organisateur des trois coalitions dirigées contre Louis XIV. Il constitua la première en 1673-1674 (Provinces-Unies, Brandebourg, Empire, Espagne) pour s'opposer à l'offensive française de la guerre de Hollande (1672-1678). La France, victorieuse, imposa aux coalisés la paix de Nimègue, particulièrement modérée à l'égard des Provinces-Unies, mais qui contraignit l'Empire, et surtout l'Espagne, à d'importantes concessions territoriales en faveur de la France (traités de 1678-1679). La politique des « réunions » (1679-1684) provoqua la formation d'une deuxième coalition antifrançaise (ligue d'Augsbourg, juill. 1686), unissant l'Espagne, l'Empire et plusieurs princes allemands ; à la suite du bombardement de Gênes (1685), de la déclaration de guerre de la France aux Provinces-Unies (1688) et de l'invasion du Palatinat (1689), l'Angleterre, la Bavière (1689), la Savoie (1690) se joignirent à la coalition, dont Louis XIV vint à bout au prix de lourds sacrifices et grâce à la division de ses membres (paix de Ryswick, 1697). Enfin, pour contraindre Louis XIV à renoncer à la succession d'Espagne, Guillaume d'Orange constitua une nouvelle coalition, la Grande Alliance de La Haye (sept. 1701), unissant l'Angleterre, les Provinces-Unies, l'Empire, la Prusse, ainsi que les électorats de Palatinat, de Saxe, de Mayence et de Trèves. La signature des traités d'Utrecht avec l'Angleterre (1713) et de Rastatt avec l'Empire (1714) disloqua cette coalition, en permettant à la France de sauvegarder l'essentiel des acquisitions réalisées par elle depuis 1648 et de conserver à Philippe V l'héritage espagnol. ● A l'époque de la Révolution et du premier Empire, sept coalitions se formèrent contre la France et sous l'impulsion de l'Angleterre. La *première* se constitua à la suite de la déclaration de guerre de Louis XVI au roi de Bohême et de Hongrie (20 avr. 1792), auquel le roi de Prusse offrit aussitôt l'appui de son armée, en vertu de la déclaration de Pillnitz (27 août 1791). La guerre ayant été déclarée par la Convention à l'Angleterre (1er févr. 1793), celle-ci regroupa tous les belligérants en une vaste coalition antifrançaise, comprenant la Russie, la Sardaigne, l'Espagne, Naples, la Prusse, l'Autriche, l'Empire, Bade, les deux Hesses, la Toscane et, bien entendu, le Hanovre. D'abord vaincue (Neerwinden, 18 mars 1793 ; occupation de la Belgique et de la rive gauche du Rhin), la France arrêta les coalisés sur ses frontières à la fin de 1793 (Hondschoote, 6 et 8 sept.), Wattignies (16 oct.), Wissembourg (26 déc.), puis disloqua leurs forces à Fleurus (26 juin 1794), occupant la Belgique, la rive gauche du Rhin, puis les Provinces-Unies (prise de la flotte batave dans les glaces du Helder, 23 janv. 1795). La signature des traités de Paris avec la Toscane (9 févr.), de Bâle avec la Prusse (14 avr.) et avec l'Espagne (4 juill.), de La Haye avec les Provinces-Unies (16 mai), disloqua la coalition, qui s'effondra définitivement lorsque Bonaparte, après la campagne d'Italie de 1796 et la chute de Mantoue (2 févr. 1797), eut contraint l'Autriche à signer le traité de Campoformio (18 oct. 1797) : l'Angleterre seule poursuivit la lutte. La formation de la *deuxième coalition*, provoquée par la politique d'expansion et de propagande du Directoire (républiques sœurs), groupa autour de l'Angleterre les Deux-Siciles, la Turquie, la Russie et l'Autriche (début 1799). Vaincue sur tous les points, la France fut sauvée par Masséna, dont la victoire de Zurich (sept. 1799) entraîna la défection de la Russie. Les victoires de Bonaparte à Marengo (14 juin 1800) et de Moreau à Hohenlinden (3 déc.) contraignirent l'Autriche à signer la paix de Lunéville (9 févr. 1801) et l'Angleterre celle d'Amiens (26 mars 1802), qui, pour la première fois depuis 1792, rétablissaient l'état de paix entre la France et toutes les puissances européennes.
La *troisième coalition*, formée en 1805 à la suite de la signature du traité anglo-russe de Saint-Pétersbourg (18 avr. 1805), auquel adhéra l'Autriche (9 août), avait été recherchée par l'Angleterre, qui avait rompu avec la France dès mai 1803 (affaire de Malte). Elle s'acheva par les victoires françaises d'Ulm (20 oct. 1805) et d'Austerlitz (2 déc.), qui aboutirent à la paix de Presbourg avec l'Autriche (26 déc.).
La *quatrième coalition* (1806-1807) comprit la Russie et l'Angleterre, qui n'avait pas pris les armes en 1805, ainsi que la Prusse, alliée du tsar dès le 12 juillet 1806. La Prusse ayant été vaincue à Iéna et Auerstedt (14 oct.), et la Russie à Eylau (8 févr. 1807) et à Friedland (14 juin), les puissances durent signer les traités de Tilsit (7 et 9 juill.) : une fois de plus l'Angleterre restait seule en lutte contre la France.
La *cinquième coalition* (avr.-oct. 1809), qui groupa l'Angleterre et l'Autriche, fut vaincue à Wagram (5-6 juill.). Le gouvernement autrichien dut signer la paix de Vienne (14 oct.), qui mit fin à la guerre.
Les défaites de Napoléon Ier en Russie (1812) entraînèrent, en 1813, la formation d'une *sixième coalition*, qui groupa, autour de l'Angleterre et de la Russie, déjà belligérantes, la Prusse (traité russo-prussien de Kalisz, 28 févr.), l'Autriche (accord de Reichenbach avec la Prusse et la Russie, 27 juin) et la Suède. Vaincu en Allemagne (Leipzig, 16-19 oct.), puis en France (1814), Napoléon Ier dut abdiquer (11 avr. 1814), et la France signer le traité de Paris (30 mai), qui lui reconnaissait les limites de 1792.
Mais, en vertu du pacte de Chaumont (9 mars 1814), qui liait l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse pour vingt ans contre la France, la coalition victorieuse ne se disloqua pas ; dès le 13 mars 1815, à la suite du retour de l'île d'Elbe, les alliés, réunis à Vienne, constituaient la *septième coalition*, qui n'était, en fait, que la continuation de la précédente : elle aboutit à la défaite de Napoléon Ier à Waterloo (18 juin), à la seconde abdication (22 juin), et au second traité de Paris (20 nov.), qui ramenait la France aux frontières de 1789.

COALTAR [koltar] n. m. (mot angl. ; de *coal*, charbon, et *tar*, goudron). Ancienne appellation du goudron de houille.

COALTARER [koltare] v. tr. Imprégner (par injection ou badigeonnage) de coaltar.

COALVILLE, v. de Grande-Bretagne (Leicestershire), au N.-O. de Leicester ; 26 200 hab. Mines de houille. Fonderies. Industries du caoutchouc.

COAPTATION n. f. (préf. *co*, et lat. *aptare*, ajuster). Biol. Nom donné aux dispositifs composés de deux parties indépendantes, ajustées, comme les deux moitiés d'un bouton-pression ou d'une lame de couteau pliant dans son manche.
— Chirurg. Action de remettre en place les os luxés ou les fragments d'os fracturés.

— Encycl. Biol. Le premier, L. Cuénot a attiré l'attention sur ces dispositifs, qui existent dans tous les groupes, des protozoaires aux mammifères. Les appareils d'accrochage des ailes chez les hyménoptères et les lépidoptères, l'engrenage des élytres chez les coléoptères, l'appareil musical des grillons, des sauterelles, le bouton-pression du crabe, de la nèpe, de la seiche, la patte ravisseuse de la nèpe sont des *coaptations* d'une grande précision. Dans toutes les coaptations, les deux parties se développent indépendamment l'une de l'autre, sans aucun contact, sans aucun moulage réciproque. Souvent, les coaptations ne présentent qu'une importance secondaire ; mais, en général, les coaptations anatomo-physiologiques rendent possible un fonctionnement physiologique ou permettent un certain comportement. La genèse des coaptations pose un problème difficile.

COAPTEUR n. m. Chirurg. Instrument destiné à maintenir en place, après réduction,

des fragments d'os fracturés. (Syn. FIXATEUR* EXTERNE POUR OSTÉOSYNTHÈSE.)

COARCTATION n. f. (lat. *coarctatio*, resserrement). Pathol. Rétrécissement : *Coarctation du canal de l'urètre.* || *Coarctation de l'aorte*, sténose congénitale de la région de la crosse aortique, en aval de l'origine de la sous-clavière gauche. (Cette affection se traduit par l'abolition du pouls au niveau des vaisseaux fémoraux.) [Syn. STÉNOSE ISTHMIQUE.]

COARCTURE n. f. (du lat. *coarctare*, resserrer). Bot. Nom donné par les anciens auteurs au collet de la racine, à cause du rétrécissement qu'on observe en cet endroit de la plante.

COARRAZE, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Pau), dans le Béarn, sur le gave de Pau ; 1 753 hab. (1 559 aggl.). Ancienne baronnie du Béarn. Château gardant une tour médiévale. Henri IV y passa une partie de son enfance. Tissages. Fabriques de meubles. Constructions mécaniques.

COARTÉ, E adj. *Psychol.* Se dit d'un type caractérisé par la faiblesse des énergies instinctuelles et par l'absence d'orientation vers les objets ou vers la vie intérieure. (S'oppose à la fois à *introversif* et à *extratensif.*)

COASSEMENT n. m. Cri de la grenouille, du crapaud.

COASSER v. intr. (lat. *coaxare ;* gr. *koax*, onomatop.). Pousser des coassements.

COASSOCIÉ, E n. Personne associée avec une ou plusieurs autres.

COASSURANCE n. f. (du préfixe *co,* et de *assurance*). Assurance assumée en commun et divisément par plusieurs assureurs.

COAST RANGE (*Chaîne côtière*), bourrelet montagneux d'Amérique du Nord, dans le système des Rocheuses, qui borde l'océan Pacifique depuis la Colombie canadienne jusqu'à la Californie, sur une longueur de 3 700 km. On y distingue plusieurs sections. 1° Au Canada, la chaîne est formée par l'affleurement d'une masse granitique orientée du N.-O. au S.-E., s'élevant de 2 800 m à 3 000 m d'alt. au N. et jusqu'à 4 000 m au S. Les glaciers y ont aménagé un relief de type alpin. La côte est ouverte par de longs fjords. 2° Au sud de Vancouver, la Coast Range canadienne se prolonge dans la chaîne des Cascades. En dehors des monts Olympiques, qui atteignent 2 424 m, la chaîne côtière proprement dite se réduit à une bande de collines orientée du N. au S. ; ces hauteurs sont découpées dans une pénéplaine qui a nivelé des marnes et des grès éocènes. Plus au S., les monts Klamath, morceau du socle cristallin soulevé jusqu'à 1 200-1 500 m, forment la soudure avec la chaîne des Cascades. La chaîne côtière est bordée par une étroite plaine littorale, de tracé presque rectiligne. 3° Au S. des monts Klamath, la chaîne côtière est formée de môles soulevés (1 600-2 000 m) et de fossés tectoniques orientés du N.-O. au S.-E. ; les mouvements verticaux pliocènes et quaternaires ont bousculé ce domaine, qui fut plissé à plusieurs reprises au Secondaire et au Miocène ; les fractures, dont certaines se suivent sur des centaines de kilomètres, sont encore en partie actives (destruction de San Francisco en 1906). La chaîne est percée par une cluse qui unit la Vallée californienne à l'Océan. Bien que l'on rencontre des plages quaternaires soulevées à 300 et 400 m d'alt., le dessin de la côte résulte d'une submersion récente. Sauf dans la baie de San Francisco, témoin de ce mouvement marin positif, la côte est peu découpée et inhospitalière.

COATBRIDGE, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Lanarkshire), à l'E. de Glasgow ; 53 900 hab. Houille. Laminoirs.

COATI n. m. (mot indigène du Brésil). Mammifère carnassier, à museau allongé mobile, à longue queue, grimpeur, vivant dans les forêts des deux Amériques.

— Encycl. Les *coatis* ne dépassent pas 1 m de long ; leur fourrure épaisse est rousse ; omnivores, ils sont très communs dans les ménageries. (Famille des procyonidés.)

COATICOOK, v. du Canada (Québec), sur la rivière *Coaticook*, affl. du Saint-François ; 6 900 hab. Industries du bois, des métaux et des textiles. Marché des produits laitiers.

COATING [kotiŋ] n. m. Etoffe de laine cardée, sorte de flanelle, d'origine anglaise.

Coatlicue, statue aztèque, monolithe de 12 t (musée de Mexico), figurant la mère des dieux. Elle présente un corps de serpent à deux têtes affrontées, des mains humaines, un crâne de mort, des pattes griffues, et porte une jupe de serpents entrelacés.

COATZACOALCOS, anc. **Puerto México,** v. et port du Mexique (Etat de Veracruz), sur la rive nord de l'isthme de Tehuantepec ; 19 500 hab. Exportation de pétrole.

COAUTEUR n. m. Auteur qui travaille ou a travaillé avec un autre (ou d'autres) à une même œuvre littéraire.

— Dr. pén. Un des individus qui participent à une même infraction à titre principal, c'est-à-dire en coopérant aux actes constitutifs de l'infraction. (A la différence des complices, les *coauteurs* ont une criminalité propre, ce qui permet de les punir même dans les cas où la loi ne punit pas la complicité : ainsi en matière de contraventions ; la jurisprudence a sensiblement réduit la portée de cette distinction en décidant que les coauteurs sont en même temps complices les uns des autres.)

COAXIAL, E, AUX adj. Qui a le même axe qu'un autre corps : *Cylindres coaxiaux.* || Qui est monté sur des arbres concentriques.

— Aéron. *Hélices coaxiales,* hélices montées sur des arbres moteurs concentriques, entraînées ou non par le même moteur, et tournant généralement en sens inverse l'une de l'autre. (L'arbre moteur de l'hélice avant passe au centre de l'arbre de la seconde hélice, qui est constitué par un manchon creux cylindrique.)

— Télécomm. *Câble coaxial,* câble comprenant un conducteur central en cuivre, placé dans l'axe d'un tube métallique constituant le conducteur extérieur et isolé du premier par des moyens appropriés : *Le câble coaxial permet de transmettre des signaux de fréquences élevées en raison de la faible capacité entre ses deux conducteurs.*

— Encycl. Télécomm. Dans un *câble coaxial,* le conducteur extérieur joue le rôle d'écran à l'égard du conducteur intérieur. Les deux conducteurs sont séparés par un isolant tel que le polyéthylène. Quelquefois, l'isolant est l'air, et des rondelles de polyéthylène sont alors moulées sur le conducteur central et espacées d'environ 30 mm, pour maintenir les deux conducteurs concentriques.

Les liaisons téléphoniques souterraines à grande distance utilisent les câbles coaxiaux. On réserve un circuit coaxial à chacun des deux sens de transmission.

Une réglementation internationale a normalisé les caractéristiques des câbles coaxiaux. La bande de fréquence utilisable pour les courants porteurs va de 60 à 4 000 kHz, correspondant, pour chaque câble, à 960 voies de conversation espacées de 4 000 Hz. Les amplificateurs de ligne sont alimentés en énergie par les circuits coaxiaux eux-mêmes, de distance en distance (8 à 16 km).

Le câble téléphonique souterrain Lyon-Nice comporte quatre circuits coaxiaux et une couche périphérique de quartes*. Il assure 2 000 conversations simultanées.

Le câble téléphonique sous-marin Audresselles-Douvres, du type coaxial isolé au polyéthylène, est exploité en 60 + 60 voies de conversation sans répéteur immergé, la distance n'étant pas trop grande. En revanche, le câble téléphonique sous-marin France-Algérie, du même type que le précédent, comprend environ 24 répéteurs immergés.

En télévision, le programme fourni par la station principale, où sont réalisées les prises d'images et de son, doit être acheminé vers les diverses stations-relais et satellites. Parmi les moyens utilisés pour réaliser l'interconnexion entre les stations de télévision figurent les câbles coaxiaux. Toutefois, les câbles coaxiaux ne sont, en général, utilisés que pour de courtes liaisons ne dépassant pas quelques kilomètres. En effet, la transmission des composantes à basse fréquence du signal vidéo est mauvaise (v. VIDÉO-FRÉQUENCE). On doit employer un système de courants porteurs. Un câble coaxial exige un grand nombre de stations amplificatrices très rapprochées, et son établissement est coûteux. On préfère, dans le cas général, employer une liaison hertzienne.

La liaison entre l'antenne réceptrice de télévision et le téléviseur est assurée par un câble coaxial souple, dont le conducteur central de cuivre peut être massif ou divisé. Le conducteur extérieur est constitué par une tresse cylindrique en cuivre, l'isolant étant réalisé en polyéthylène. L'ensemble est protégé par une gaine en matière thermoplastique. Le conducteur extérieur sert à la fois de conducteur et d'écran. Les courants utiles transmis se concentrent sur la face interne, et les courants parasites induits sur la face externe.

COB n. m. V. KOB.

COB n. m. (mot angl.). Type de cheval demi-sang dont la queue est coupée. Le cob normand ou irlandais est un cheval à deux fins : selle et trait léger.)

COBALT n. m. (de l'allem. *Kobalt*, nom d'un diable dans les légendes minières germaniques). Métal blanc, voisin du fer et du nickel. (On disait autref. COBOLT.) || Bleu en général : *L'ardent cobalt de l'éther* (Balzac).

— Mil. *Bombe au cobalt,* bombe thermonucléaire* dont le corps est constitué par du cobalt ou par un métal susceptible de radioactivité indirecte. (V. part. *encycl.*)

— Minér. *Cobalt arséniaté,* syn. de ÉRYTHRINE. || *Cobalt arsenical,* syn. de SMALTINE. || *Cobalt gris,* syn. de COBALTINE, ou ARSÉNIOSULFURE DE COBALT. || *Cobalt oxydé noir,* variété d'asbolane, contenant une forte quantité d'oxyde de cobalt. || *Cobalt tricoté,* variété de smaltine.

— Radiol. *Bombe au cobalt,* récipient contenant le cobalt radio-actif Co^{60} utilisé pour la cobaltothérapie*. (La bombe au cobalt a une épaisse paroi de plomb et un orifice réglable qui permet de limiter et de régler le faisceau de rayons ; la précision du réglage est telle qu'on obtient un champ irradié de 5 cm de côté à 1 m de distance, précision supérieure à celle obtenue en radiothérapie*.)

— Encycl. Chim. et Technol. Le *cobalt* est l'élément chimique de numéro atomique 27 et de masse atomique Co = 58,94. Son oxyde était employé comme colorant dès le XVIe s., mais le métal ne fut isolé qu'en 1735, par le Suédois Brandt.

C'est un solide blanc d'argent, malléable. Il a pour densité 8,8 et fond vers 1 490 °C. Ferromagnétique à la température ordinaire, il perd cette propriété à 1 150 °C. Inaltérable à l'air froid, il s'oxyde vers 300 °C, se combine au chlore et au soufre, et se dissout dans les acides forts. Il est bivalent dans ses principaux composés.

Les minerais de cobalt sont des arséniures riches en argent (smaltines) et des sulfures doubles de nickel et cobalt, ou arséniosulfures (cobaltines) ; les minerais oxydés (asbolanes) sont moins fréquents.

● *Composés du cobalt.* On connaît trois oxydes : le protoxyde CoO est un solide vert-gris, obtenu par calcination du carbonate. L'hydroxyde correspondant $Co(OH)_2$ est un précipité rose. Le sesquioxyde Co_2O_3, que l'on prépare en calcinant le nitrate, est un solide noir. L'oxyde salin Co_3O_4 résulte de l'action de la chaleur sur le précédent.

coati

Coatlicue
musée d'Anthropologie Mexico

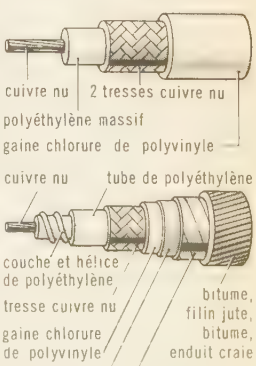

câbles coaxiaux

Phot. Baufle, Larousse, Photothèque musée d'anthropologie de Mexico.

appareil pour cobaltothérapie

Les sels principaux sont le chlorure $CoCl_2$, obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur le protoxyde ; sa solution froide est rose, mais elle devient bleue sous l'influence de la chaleur ; le sulfure CoS, noir, résulte du traitement d'un sel soluble par l'hydrogène sulfuré ; le sulfate $CoSO_4$ fournit des cristaux rouges hydratés, isomorphes du sulfate ferreux ; un silicate de potassium et de cobalt, le *smalt* ou *azur*, masse vitreuse bleue.

Le cobalt forme un très grand nombre de complexes ammoniacaux ; les plus importants sont les *cobaltiammines*, dans lesquelles le métal est trivalent.

Le cobalt est un oligo-élément nécessaire à la vie cellulaire, et spécialement à l'hématopoïèse ; il entre dans la composition de la vitamine B_{12}, ou cyanocobalamine*.

● *Caractères des sels de cobalt.* Ayant des solutions roses ou rouges, devenant bleues par chauffage, les sels de cobalt donnent avec la potasse un précipité bleu de sel basique, qui devient rose en présence d'un excès d'alcali ; avec les sulfures alcalins, ils précipitent en noir. Au chalumeau, ils fournissent avec le borax une perle bleue.

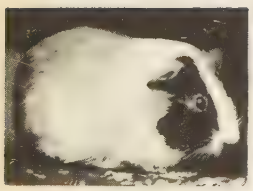

cobaye

● *Préparation.* Les minerais arséniés complexes subissent une fusion, puis le speiss* ainsi formé est grillé ; les oxydes dissous par l'acide sulfurique donnent une solution d'où l'on précipite le nickel par un hypochlorite alcalin, et d'autres impuretés sont éliminées par purifications et traitements successifs ; le *cobalt* est enfin précipité sous forme de sesquioxyde.

Les minerais de cuivre du Congo belge constituent une source importante de cobalt, de même que les minerais de nickel cobaltifères ; après des traitements complexes de réduction, scorification, élimination du fer, du cuivre ou du nickel, on obtient l'oxyde de cobalt.

Le cobalt métallique est obtenu par réduction de l'oxyde en présence de carbone (ou d'aluminium) ; dans certaines préparations de métallurgie fine (métallurgie des poudres), il s'obtient par calcination, puis réduction par l'hydrogène d'un sel (nitrate, chlorure, oxalate) ; une méthode électrolytique permet d'obtenir une haute pureté, de l'ordre de 99,5 p. 100.

● *Utilisations.* A l'état métallique, le cobalt pur a peu d'applications ; le dépôt électrolytique de cobalt (*cobaltage*), bien qu'ayant des qualités analogues au nickelage, n'a pas reçu un grand développement en raison de son prix de revient. C'est sous forme d'alliages que le cobalt est couramment utilisé. Dans les aciers* et alliages* pour outils de coupe, le cobalt est employé jusqu'à de fortes teneurs atteignant 60 p. 100 ; de même, ce métal est largement utilisé pour obtenir des aciers et alliages devant résister à l'usure et à la corrosion, surtout oxydante à haute température. Ainsi les aciers à coupe rapide sont améliorés avec 10 p. 100 de cobalt (aciers à coupe extra-rapide) ; les alliages de type stellite* possèdent de 40 à 50 p. 100 de cobalt, en plus du carbone, du chrome, du tungstène. Le développement des avions à turbines a nécessité la fabrication de nombreux alliages à base de cobalt : vitallium*, stellites spéciaux, pour ailettes de turboréacteurs ou chambres de combustion de turbines à gaz. Dans les alliages durs frittés, le cobalt, présent dans la proportion de 3 à 13 p. 100, sert de liant aux carbures de tungstène, de titane ou de molybdène constituant les éléments durs widia*.

Dans les aciers à aimants permanents, la teneur en cobalt est comprise entre 5 et 40 p. 100 ; depuis les travaux, à partir de 1920, de Köster, Mishima et Honda, des aciers et alliages de fer, cobalt, chrome, tungstène et éventuellement titane, molybdène, ont été obtenus avec des propriétés magnétiques très intéressantes, supérieures à celles des aciers classiques au tungstène-chrome. Le cobalt est encore utilisé pour la confection de fils de résistances électriques (alliage Kanthal de fer, chrome, aluminium, cobalt) et d'alliages inoxydables à faible coefficient de dilatation. Il sert également à la préparation des peintures et émaux : les industries de la céramique et de la verrerie consomment ainsi de grandes quantités de *smalt*, silicate bleu de potassium et de cobalt ; le bleu Thenard est un aluminate de cobalt, et le vert de Riemann un mélange d'oxydes de zinc et de cobalt ; de nombreux sels de cobalt sont utilisés comme siccatifs pour les peintures ; l'oxyde est employé pour améliorer l'adhérence de la couverte en émaillage.

● *Production.* La production mondiale de cobalt est de l'ordre de 8 500 t, dont la moitié provient de l'Etat du Congo ; les autres producteurs importants sont le Canada et les Etats-Unis, la Finlande, le Maroc et la Rhodésie du Nord. 75 p. 100 de cette quantité sont utilisés en métallurgie, tandis que le reste s'emploie surtout en céramique et en verrerie sous forme de composés. (V. carte MÉTAUX.) [→ Biblio.]

— Mil. *Bombe au cobalt.* Dans la bombe au cobalt, expérimentée en 1953 et mise au point en 1955, l'acier qui constitue habituellement le corps des bombes atomiques est remplacé par le cobalt. Ce métal peut en effet absorber une grande partie des neutrons issus de la réaction nucléaire et se transformer en isotope radio-actif de longue période (jusqu'à cinq ans). Ce type de bombe, dont l'effet *nocif* (v. ATOMIQUE) est poussé à l'extrême, rentre plutôt dans les moyens de guerre radiologique. Le problème posé par l'emploi stratégique de ce genre d'engin consiste à limiter à une altitude moyenne l'ascension du champignon chargé des produits résiduels de l'explosion, afin que le nuage puisse se déplacer au-dessus de vastes étendues. Son effet radio-actif doit demeurer valable pendant une longue période, à moins qu'il ne soit dispersé dans la stratosphère ou ne tombe à terre ou en mer. Cette nouvelle arme est considérée comme pouvant servir à interdire de vastes territoires sans avoir à les survoler. Son emploi tactique, particulièrement dans la défensive, a été également envisagé.

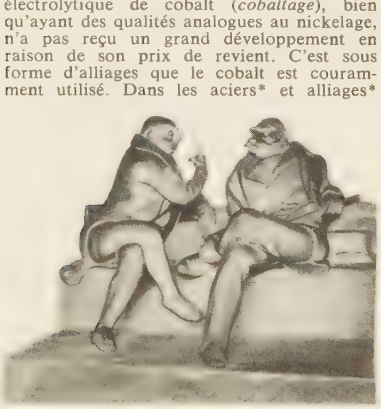

William COBBETT *(à gauche)* et O'Connell, par Dantan
musée Carnavalet

COBALT, v. et centre minier du Canada, dans le nord-ouest de l'Ontario ; 2 230 hab. De cette région venait, avant 1930, la moitié de la production mondiale de cobalt. Cette proportion est réduite aujourd'hui.

COBALTAGE n. m. Action de recouvrir un métal d'une mince couche de cobalt pour le préserver de l'oxydation.

COBALTEUX adj. m. Se dit des composés du cobalt* bivalent.

COBALTIAMMINE n. f. Nom générique des dérivés complexes ammoniacaux du cobalt trivalent.

COBALTICARBONATE n. m. Sel complexe, de formule générale $M_3Co(CO_3)_3$, où M est le symbole d'un métal univalent.

COBALTICYANURE n. m. Sel complexe, de formule générale $M_3Co(CN)_6$, où M est le symbole d'un métal univalent.

COBALTIDES n. m. pl. Famille de minéraux, comprenant le cobalt et ses combinaisons.

COBALTIFÈRE adj. Minér. Qui contient du cobalt.

COBALTINE n. f. Arséniosulfure naturel de cobalt, de formule CoAsS, surtout abondant en Suède et en Norvège, exploité comme minerai du cobalt.

COBALTINITRITE n. m. Sel complexe, de formule générale $M_3Co(NO_2)_6$, où M est le symbole d'un métal univalent.

COBALTIQUE adj. Se dit des composés du cobalt trivalent.

COBALTITE n. m. Sel de formule générale M_2CoO_3, où M est le symbole d'un métal univalent.

COBALTITE n. f. Minér. Carbonate naturel de cobalt.

COBALTOAMMINE n. f. Nom générique des dérivés complexes ammoniacaux du cobalt bivalent.

COBALTOCRE n. m. Minér. Syn. de ÉRYTHRINE.

COBALTOCYANURE n. m. Sel complexe, de formule générale $M_4Co(CN)_8$, où M est le symbole d'un métal univalent.

COBALTOMÉNITE n. f. Minér. Sélénite naturel de cobalt.

COBALTOTHÉRAPIE ou **COBALTHÉRAPIE** n. f. Radiol. Utilisation en thérapeutique du rayonnement émis par le cobalt radio-actif (bombe au cobalt). [Le métal employé ici est un isotope radio-actif, le radiocobalt 60, obtenu artificiellement par l'emploi du cyclotron ou du bêtatron. Sa durée de radio-activité est de cinq ans et trois mois. Les principales indications de la cobaltothérapie sont les traitements de certaines tumeurs malignes (cancers).]

COBÁN, v. du Guatemala, ch.-l. du départ. de l'Alta Verapaz ; 29 200 hab. Evêché. Centre commercial (café).

COBAYE [kɔbaj] n. m. (autre forme de *cabiai*, mot indigène d'Amérique). Petit rongeur trapu, à pattes courtes, ayant quatre doigts aux pattes de devant, trois à celles de derrière, et habitant l'Amérique du Sud. ‖ *Fig.* et *fam.* Sujet d'expérience.

— ENCYCL. Il existe plusieurs espèces de *cobayes* (*cavia*). La plus connue est le cobaye domestique ou cochon d'Inde (*Cavia cobaya*), espèce domestiquée de tout temps au Pérou, acclimatée en Europe depuis le milieu du XVIe s., et dont la souche sauvage n'est pas exactement connue. Le cobaye aperea (*C. aperea* ou *porcellus*) vit au Brésil, en Bolivie, au Paraguay, etc.

L'élevage des cobayes est pratiqué surtout afin de fournir aux laboratoires de biologie des sujets pour l'essai des préparations microbiennes, leurs réactions aux agents infectieux et aux médicaments étant en général suffisamment semblables à celles de l'homme pour permettre d'apprécier la sécurité d'un traitement, d'une vaccination, etc. (→ Biblio.)

COBB (Howell), homme d'Etat américain (Cherry Hill, Georgie, 1815 - New York 1868). Avocat au barreau de Georgie (1836), il est élu député (1843-1851) à la Chambre des représentants, où il dirige les élus du parti démocrate. Partisan de l'extension de l'esclavage, bien qu'il ait accepté le compromis de 1850, il se déclare pour la sécession de 1860 et est nommé président de l'Assemblée des sept Etats sudistes qui, le 8 février 1861, décident à Alabama de constituer un gouvernement provisoire des Etats confédérés* d'Amérique.

COBBE (Frances Power), femme de lettres et réformatrice anglaise (Newbridge, près de Dublin, 1822 - pays de Galles 1904). Elle subit l'influence de T. Parker et devint unitarienne. Théiste, féministe, hostile à la vivisection, elle a publié : *Essai sur la théorie morale intuitive* (1855), *le Darwinisme en morale* (1871), *les Espoirs de la race humaine* (1874), *l'Esprit scientifique de notre siècle* (1888).

COBBETT (William), homme politique et publiciste britannique (Farnham 1762 - Guildford 1835). Son tempérament volcanique ne s'accommodait d'aucune injustice. Après avoir passé huit ans dans l'armée, il attaqua en justice, en 1791, des officiers concussion-

Phot. Compagnie générale de radiologie, Baufle, Larousse.

naires ; le cours du procès l'engagea à quitter l'île, et il s'établit en 1792 aux Etats-Unis. C'est là qu'il fit ses débuts dans le journalisme, rendu tory belliqueux par la Révolution française et les incertitudes de la démocratie américaine. Rentré en Angleterre en 1800, il fonda en 1802 son *Weekly Political Register*, organe d'abord vigoureusement tory et antijacobin.

La politique financière de Pitt et la misère des ouvriers agricoles (Cobbett s'intéressait de très près à l'agriculture) le poussèrent bientôt vers le radicalisme. Sa conversion était achevée en 1806 et, dès lors, il se fit l'apôtre des réformes politiques et sociales ; son hebdomadaire devint rapidement l'organe radical le plus influent. Sa violence d'expression lui attira de fréquents ennuis, et il passa deux ans en prison (1810-1812). A la fin de la guerre (1815), il devint incontestablement le chef de file du radicalisme dans les provinces britanniques, F. Place tenant ce rôle à Londres. En 1816, il lança une édition à deux pence de son journal, dont le tirage passa à 60 000 exemplaires, nombre considérable pour l'époque. Le gouvernement s'inquiéta de cet élargissement continu de l'auditoire radical, et Cobbett dut à nouveau s'enfuir aux Etats-Unis (1817-1819). Dès son retour en Angleterre, il relança ses campagnes politiques malgré la législation répressive, et, en 1820, prit fougueusement parti pour la reine Caroline. Il accueillit la réforme électorale de 1832 comme un minimum nécessaire, et fut enfin élu au Parlement.

Outre ses articles, ses écrits les plus célèbres sont une grammaire anglaise (*English Grammar*, 1818), ses *Avis aux jeunes gens* (*Advice to Young Men*, 1829) et ses *Chevauchées campagnardes* (*Rural Rides*, 1830).

COBBOLD (Thomas Spencer), naturaliste anglais (Ipswich 1828 - Londres 1886). Après avoir professé l'anatomie comparée à Edimbourg, il se rendit à Londres, où il enseigna la botanique, puis l'anatomie comparée, et devint, en 1868, conservateur et professeur au British Museum. Citons ses cours de géologie, ses travaux sur l'helminthologie et son *Traité d'helminthologie* (1870).

COBDEN (Richard), industriel, économiste et homme politique britannique (Dunford Farm, Heyshott, Sussex, 1804 - Londres 1865). Il avait acquis une filature de coton dans le Lancashire, quand il décida de se consacrer principalement à la croisade pour le libre-échange. L'un des fondateurs (1838) et bientôt la personnalité dirigeante de l'Anti-Corn-Law League, il fit campagne contre le protectionnisme en compagnie de J. Bright, mettant ses compétences économiques au service de l'éloquence de celui-ci. Entré au Parlement en 1841, il finit par convaincre Peel et fut le principal artisan de l'abolition des lois protectionnistes en 1846-1851. Son opposition à la guerre de Crimée, puis à la politique de Palmerston lui coûta son siège parlementaire en 1857, mais il le regagna en 1859. Décidé à mettre fin à la méfiance franco-britannique, il négocia avec Michel Chevallier le célèbre traité de commerce de 1860, aidé par la bonne volonté de Napoléon III.

Sa foi dans le libéralisme, qui lui mérita le surnom d'APÔTRE DU LIBRE-ÉCHANGE, le poussait à voir dans le commerce international le plus sûr chemin vers la paix universelle. Profondément individualiste et pacifiste, il prêcha inlassablement une politique de non-intervention de l'Etat dans les affaires économiques de la nation et dans les affaires intérieures des autres pays.

COBÉA n. m. ou **COBÉE** n. f. (de *Cobo*, nom d'un botaniste). Plante grimpante à feuilles composées, à fleurs en cloche, d'abord vertes, puis d'un bleu violacé. (Ses tiges peuvent avoir une vingtaine de mètres de longueur. Famille des polémoniacées.)

COBELLIGÉRANT, E adj. et n. Se dit d'un pays qui est en guerre en même temps qu'un autre contre un ennemi commun.

COBENZL (Ludwig), homme d'Etat autrichien (Bruxelles 1753 - Vienne 1809). Il fut ambassadeur à Saint-Pétersbourg de 1779 à 1797, négociant l'alliance austro-russe, puis les deux derniers partages de la Pologne, et de 1798 à 1800, pendant la deuxième coalition. Ce fut lui que Vienne chargea de traiter avec les Français en 1797 (Campoformio), puis en 1801 (Lunéville). Devenu vice-chancelier (1801-1805), il représenta l'Autriche au congrès de Rastatt (recez de 1803) et mena une politique prudente, assortie de précautions contre la France. Mais la proclamation de l'Empire par Napoléon Ier (1804) et les nouveaux empiétements français, en Italie notamment, l'inclinèrent à accepter l'alliance russe et à entrer dans la troisième coalition. Le désastre d'Austerlitz (1805) le contraignit à démissionner.

COBERGHER (Wenzel), architecte et peintre flamand (Anvers 1561 - Bruxelles 1634). Il séjourna à Paris, à Rome (1598) et à Naples. Il construisit l'église à coupole de Montaigu (premier exemple, aux Pays-Bas, d'un sanctuaire surmonté d'un dôme), celle des Augustins d'Anvers et le mont-de-piété de Bergues-Saint-Winoc (1629). Elève du peintre Marten de Vos (1573), il a travaillé à Santa Maria in Vallicella (Rome). De retour en Belgique, il exécuta des œuvres religieuses italianisantes : *Inhumation du Christ* (Bruxelles), *Martyre de saint Sébastien* (Nancy), *Christ montré au peuple* (Toulouse).

COBET (Carel Gabriël), helléniste hollandais (Paris 1813 - Leyde 1889). Outre des ouvrages de critique philologique, il a publié des éditions de Diogène Laërce, de Philostrate, d'Hypéride et de Lysias.

CÓBH, anc. **Queenstown**, v. de la république d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork), sur le Cork Harbour ; 5 700 hab. Evêché. Port d'escale des transatlantiques. Station balnéaire. Fonderies.

COBHAM (Richard TEMPLE, vicomte), soldat et homme politique anglais (1669 ? - 1749). Ancien général de Marlborough, il forma le groupe whig dissident surnommé parti des « Patriotes », ou des « Gamins », à cause de la jeunesse de ses principaux membres, dont faisaient partie ses neveux les Grenville et son beau-frère Pitt. Son programme comprenait surtout la lutte contre la corruption et l'adoption d'une politique « nationale ». Il entra en 1744 dans le ministère élargi de Pelham.

COBIER n. m. Dans les marais salants, bassin de première concentration, à plusieurs compartiments.

COBIJA, v. de Bolivie, capit. du départ. du Pando, sur l'Acre, à la frontière brésilienne ; 1 700 hab. Centre commercial (caoutchouc).

COBIOSE n. f. (préf. *co*, et gr. *bios*, vie). Ecol. Notion moderne qui exprime les lois régissant la vie simultanée de colonies diverses, animales ou végétales, dans des conditions écologiques favorables.

COBITIDÉS n. m. pl. Famille de poissons osseux d'eau douce, voisins des cyprinidés, et comme eux dépourvus de dents maxillaires. (Leur forme allongée et leurs nombreux barbillons les font facilement reconnaître. Ce sont les loches*, de l'ordre des ostariophysaires*.)

COBITIS [tis] n. m. (mot lat.). Nom scientifique de la loche.

COBLE [koubl] n. m. Barque de pêche de la côte est de l'Angleterre. (Munie de trois quilles, elle se hale à terre avec facilité.)

COBLENCE, en allem. **Koblenz**, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), au confluent de la Moselle et du Rhin ; 100 600 hab. Centre administratif et commercial important. Industries du verre et du cuir ; mécanique. Les vignobles de la région donnent lieu à la fabrication d'un vin champagnisé. Sur la rive droite du Rhin, forteresse d'Ehrenbreitstein. — Le *district de Coblence* a 899 800 hab.

— Hist. Coblence fut le site d'un camp retranché romain fondé par Drusus en l'an 9 av. J.-C. (*Confluentes*). Une diète impériale se réunit dans une église de la ville en 843, pour préparer le traité de Verdun, qui fixa les conditions du partage de l'empire carolingien. Attribuée à la Lotharingie, Coblence fut réunie à l'Empire romain germanique en 978. Elle fut l'une des métropoles ecclésiastiques rhénanes. Principal lieu de ralliement des émigrés français autour de Condé en 1792, elle devint le chef-lieu du département français de Rhin-et-Moselle de 1798 à 1813. Elle fit partie de la Prusse après 1815 et fut puissamment fortifiée. Occupée par les troupes alliées en 1918, centre de la Haute-Commission interalliée de 1919 à 1929, elle fut en partie détruite en 1944, puis conquise par les Alliés le 9 mars 1945, mais elle se releva assez rapidement de ses ruines.

COBLENTZIEN ou **COBLENCIEN** adj. et n. m. Géol. Se dit de l'étage supérieur de l'éodévonien. (Il est compris entre le gédinnien et l'eifélien. Près de Coblence, il est à l'état de schistes et de grauwackes.)

COBOLT n. m. Chim. Arsenic métallique réduit en poudre, qui, par son contact avec l'air, a subi un commencement d'oxydation.

COBOURG n. m. Etoffe croisée d'un seul côté, à trame de laine mérinos peignée et à chaîne en soie grège ou en coton. (On appelle aussi ce tissu CACHEMIRE D'ECOSSE.)

COBOURG, en allem. **Coburg**, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), au pied du Thüringerwald ; 43 850 hab. Travail du bois. Industries mécaniques. Porcelaine. Riche en monuments, Cobourg est un centre intellectuel et artistique ; la bibliothèque et la collection des princes sont conservées dans l'ancien château ducal ; l'église Saint-Maurice date du XVe s.

COBOURG (PRINCIPAUTÉ DE). V. SAXE-COBOURG.

COBOURG (Frédéric **de Saxe-**). V. SAXE-COBOURG.

Cobourg (PITT ET). V. PITT ET COBOURG.

COBRA n. m. (mot portug. ; lat. *colobra*). Autre nom du naja.

COCA n. m. (mot emprunté à une langue indigène de l'Amérique du Sud). Nom spécifique d'un arbuste des Andes dont on retire la cocaïne*. (Famille des érythroxylacées.)

◆ N. f. Substance extraite des feuilles de cette plante.

— ENCYCL. L'arbuste connu sous le nom de *coca*, ou *cocaïer* (*Erythroxylon coca*), peut atteindre de 1 à 3 m de haut. Ses fleurs sont petites et jaunâtres ; ses fruits sont des drupes rouges. Le cocaïer croît à l'état sauvage dans les Andes (Pérou, Bolivie, Nouvelle-Grenade), mais on le cultive de plus en plus pour ses feuilles, qui possèdent, grâce à un alcaloïde, la *cocaïne*, entre autres, une action anesthésiante générale sur le système nerveux central. Les indigènes en mâchent les feuilles pour ressentir moins vivement les effets de la sous-alimentation.

Richard COBDEN
par Daumier
cabinet des Estampes

coca

COBLENCE
confluent de la Moselle et du Rhin

Phot. Larousse, Office du tourisme allemand.

COCA, bourg d'Espagne (prov. de Ségovie) ; 2 000 hab. Restes de l'ancienne enceinte ; tour mudéjare de San Nicolas ; château mudéjar en brique, construit au XVe s. pour la famille de Fonseca ; église, avec les tombeaux des Fonseca, par Bartolomé Ordóñez.

COCA (PIZZO DI), point culminant des Préalpes Bergamasques, dominant la Valteline ; 3 052 m.

COCA-COLA n. m. ou f. (nom déposé). Soda composé de substances végétales, d'extraits de feuilles de coca décocaïnisées et de noix de cola, de sucre, de caramel, d'eau purifiée et de gaz carbonique. (L'origine de sa fabrication, à Atlanta [Etats-Unis], remonte à 1886.)

Coca-Cola Company, société américaine fondée en 1892 pour la fabrication, la mise en bouteilles et la vente d'une boisson gazeuse appelée « Coca-Cola ». Initialement limitée au marché américain, la consommation de ce produit s'est étendue à l'étranger depuis 1919. Les usines de fabrication du sirop, réparties à travers le monde, appartiennent à Coca-Cola Company ou à ses filiales, dont les principales sont : Coca-Cola Limited (Canada), Coca-Cola Bottling Co., Coca-Cola Export Corporation et Western Coca-Cola Bottling Co. Les centres d'embouteillage sont dans l'ensemble la propriété de sociétés nationales indépendantes, qui forment un réseau très dense, grâce auquel le marché de « Coca-Cola » s'étend à presque toutes les parties du globe.

COCAFLAVINE n. f. Chim. Hétéroside des feuilles de coca, dédoublable en *cocaflavétine*, glucose et galactose.

COCAGNE n. f. (origine douteuse). Ne s'emploie plus que dans les expressions : *Pays de cocagne*, pays imaginaire où l'on a tout en abondance et sans peine ; pays heureux où la vie est facile et agréable : *Paris est pour le riche un pays de cocagne* (Boileau). || *Vie de cocagne*, pleine d'agrément : *Etendu sous l'édredon bossu, Denis organisait une vie de cocagne. Son travail serait d'aller à l'affût des grives, de tendre des nasses* (F. Mauriac). || *Mât de cocagne*, v. MÂT.

— ENCYCL. Aux XVIe et XVIIe s., dans les occasions de réjouissance publique, on élevait sur une place de Naples une montagne qui représentait l'Etna ou le Vésuve, et d'où jaillissait une éruption de saucisses, de viandes cuites, de macaronis, qui, en tombant, se couvraient de fromage râpé, dont les flancs de la montagne étaient revêtus en guise de cendres. Le peuple se battait pour en attraper ; cela s'appelait une *cocagne*.

COCAÏER [kaje] n. m. Bot. Syn. de COCA (arbuste).

COCAÏNE n. f. Alcaloïde des feuilles de coca.

— ENCYCL. Pharmacol. et Thérap. La *cocaïne* est la méthylbenzoylecgonine gauche. On la prépare par synthèse partielle à partir de l'ecgonine, retirée elle-même des alcaloïdes totaux de différents cocas. La cocaïne supprime la sensibilité des régions où elle est appliquée ; en outre, elle provoque la mydriase, de la vaso-constriction, à la façon de l'adrénaline, dont elle paraît renforcer l'action, et, à haute dose, de l'hypertension artérielle. La cocaïne base est peu employée, sauf sous forme de solution huileuse, en chirurgie oculaire. En revanche, le chlorhydrate, très soluble dans l'eau, est utilisé comme anesthésique local, principalement en oto-rhino-laryngologie. Toutefois, sa toxicité et l'accoutumance qu'elle provoque lui font préférer des substances synthétiques moins dangereuses, du type de la procaïne, dont la constitution chimique rappelle d'ailleurs la sienne.

cocardes

COCAÏNISATION n. f. Thérap. Injection de cocaïne pour produire l'anesthésie.

COCAÏNISME ou **COCAÏSME** n. m. Etat pathologique qui résulte de l'abus de la coca et de son alcaloïde, la cocaïne.

— ENCYCL. L'usage continu et exagéré de la coca et de la cocaïne entraîne certains troubles qui résultent de leur action élective sur le système nerveux. Il faut noter que l'abus de la coca amène la dilatation pupillaire, que la cocaïne ne produit pas. (V. COCAÏNOMANIE.)

COCAÏNOMANE n. Toxicol. Personne atteinte de cocaïnomanie : *La police fait la chasse aux fournisseurs des cocaïnomanes.*

COCAÏNOMANIE n. f. Abus de la cocaïne, aboutissant à l'intoxication.

— ENCYCL. La *cocaïnomanie* est une des toxicomanies les plus dangereuses et, dans certains milieux, une des plus communes. Après une courte période d'excitation nerveuse agréable, elle aboutit à des désordres profonds : insomnie, tachycardie, inappétence, hallucinations, délire, démence, disparition du sens moral, sans compter l' « état de besoin », qui rend le toxicomane esclave de sa passion. Le cocaïnomane est dangereux pour lui-même et pour les autres (idées de suicide et d'homicide). Il ne guérit, en général, que par l'isolement et la privation forcée. Les cocaïnomanes s'intoxiquent habituellement en prisant du chlorhydrate de cocaïne et, exceptionnellement, par injections.

COCALIDES. Myth. gr. Filles de Cocalos.

COCALOS ou **KÔKALOS**. Myth. gr. Roi de Camicos, en Sicile, hôte de Dédale*, qui fuyait la Crète et Minos. Ce dernier essaya de se le faire livrer, mais Cocalos fit tuer Minos par ses filles.

COCANÂDA ou **KAKINÂDA**, v. de l'Inde (Andhra Pradesh), sur la branche septentrionale de l'estuaire de la Godâvârî ; 122 900 hab. Le port, naguère très actif, est menacé d'ensablement.

COCANGE n. f. Sorte de jeu de hasard. (La cocange paraît être l'aïeule du bonneteau. Ce jeu était tenu par un habile escamoteur. Il fallait deviner sous quelle coquille de noix [il y en avait trois en jeu] se trouvait une petite boule de liège.)

COCARBOXYLASE n. f. Co-enzyme de la carboxylase, qui assure la décarboxylation de l'acide pyruvique.

— ENCYCL. Biochim. La *cocarboxylase* est un ester pyrophosphorique de l'aneurine (vitamine B_1), qui joue un rôle essentiel dans le métabolisme des glucides, intervenant à la fois dans la reconstitution du glycogène dans le foie et dans la dégradation des glucides et leur transformation en lipides.

— Pharm. Ses propriétés font que la *cocarboxylase* est indiquée pour traiter les maladies de la nutrition dans lesquelles le métabolisme des glucides est troublé : diabète, coma diabétique, acidose, acétonémie, éclampsie. Injectée à la dose de 0,05 à 0,15 g par vingt-quatre heures, elle se comporte comme un adjuvant de l'insuline, dont elle permet de réduire les doses.

COCARDE n. f. (de *coq*, par assimilation avec la crête du coq). Insigne circulaire, le plus souvent aux couleurs nationales, ordinairement plissé et porté à la coiffure par les militaires ou par certains corps de fonctionnaires. || Enseigne aux couleurs nationales, reproduite sous les ailes et sur le fuselage des avions militaires pour distinguer leur nationalité. || — *Fig.* Eclat, panache, gloriole. || *Changer de cocarde*, changer de parti, d'opinion. || *Prendre la cocarde*, se faire soldat. || *Pop.* Tête. || *Avoir sa cocarde*, être ivre.

— Bourrell. Ornement rond en cuivre, placé de chaque côté du frontal d'une bride.

— Ch. de f. Partie plane, en tôle, d'un signal mécanique, dont la forme et la couleur donnent aux agents de conduite les indications utiles.

— Cost. Rosace de ruban, de perles ou de plumes, qu'on pose en garniture sur les chapeaux et vêtements féminins.

— ENCYCL. L'usage de la *cocarde* date de la fin du XVIIe s. et se généralisa pendant la guerre de la Succession d'Espagne. Elle était alors blanc et bleu ou blanc et vert. Elle devint ensuite un insigne de fonction, rouge pour les commis à la viande, blanche pour ceux au pain. C'était alors une petite bande d'étoffe plissée, maintenue par la ganse du chapeau. Le règlement de 1767 permettait à chaque homme d'acheter une cocarde blanche, mais celle des gendarmes du roi continua à être noire. Le port de cet attribut, essentiellement militaire, était alors interdit aux civils. Après la prise de la Bastille, la garde nationale, avide de jouer au soldat, voulut une cocarde, qui ne pouvait être la cocarde blanche, réservée à l'armée régulière. Le 27 juillet 1789, La Fayette fit adopter par le comité militaire de la Commune de Paris la cocarde faite d'un ruban blanc liséré de bleu et de rouge, couleurs de la ville. Jusqu'en 1814, elles furent disposées dans l'ordre : bleu (au centre), rouge et blanc ; à partir de 1830, dans l'ordre : bleu, blanc, rouge, qui n'a pas varié depuis.

— Ch. de f. La *cocarde* est carrée (arrêt absolu), ronde (arrêt différé), triangulaire (ralentissement) ou en forme de losange sur pointe (avertissement). Les signaux carrés sont à damier rouge et blanc (voies principales) ou à cocarde violette (voies de service). Le disque est rouge, les autres signaux sont jaunes.

COCARDEAU n. m. Nom d'une espèce de giroflée (*Matthiola incana*), à feuilles rouges, violettes ou bleues, très odorantes.

COCARDER (SE) v. pr. *Pop.* Se griser.

COCARDIER, ÈRE adj. Inspiré par l'amour de la cocarde, du prestige : *Ardeur cocardière. Patriotisme cocardier.* || Qui aime le métier des armes, les décorations, les galons : *Par-dessus le marché, je suis cocardier. Je crois à la tradition militaire de la France* (J. Romains).

COCASSE adj. (variante de *coquard*). Plaisant, drôle, d'un comique qui surprend : *Homme cocasse. Elle disait étourdiment les choses les plus inattendues, les plus cocasses, les plus stupéfiantes* (Maupassant).

COCASSE n. f. (du lat. *coccum*, coquille). Autref., pot de cuivre, sorte de coquemar.

COCASSERIE n. f. Caractère de ce qui est cocasse, d'une drôlerie peu ordinaire. || Caractère cocasse : *La cocasserie spirituelle de Forain* (Goncourt).

COCASSIER n. m. Paysan qui va dans les fermes acheter volailles et œufs, pour les revendre à la ville. (On dit plus ordinairement COQUETIER.)

COCATRIS n. m. (bas lat. *cocatrix*, crocodile). Nom donné à toutes sortes d'animaux fabuleux, dont les dépouilles présumées se voyaient suspendues dans les églises. (Le mythe du cocatris se retrouve, renouvelé d'Andromède, dans l'épisode de Renaud et Angélique.)

COCCACÉES n. f. pl. (du lat. *coccus*, petit grain). Famille de bactéries, comprenant les plus simples, représentées par un petit grain de protoplasma recouvert d'une paroi cellulosique, ayant une forme arrondie et comportant un seul noyau. (Les coccacées peuvent être isolées ou bien groupées en forme de grappes de raisin [*staphylocoques*], en chaînettes [*streptocoques*], ou accolées par deux [*diplocoques*], par quatre [*tétracoques* ou *tétragènes*], etc.)

COCCAIE. V. FOLENGO.

COCCEIUS ou **COCCEJUS** (Johannes KOCH ou KOKEN, dit), théologien réformé (Brême 1603 - Leyde 1669). Il professa à Brême (1630), puis à Leyde (1650). Son système, exposé dans sa *Summa doctrinae de foedere et testamento Dei* (1648) et vivement attaqué par Voetius au nom de l'orthodoxie calviniste, se distingue de celle-ci par l'accent plus fortement mis sur l'ancienne distinction entre l' « Alliance des œuvres ou de la nature » et l' « Alliance de grâce » du Christ et, formellement, par le rejet du rationalisme scolastique où donnait alors le calvinisme au profit de l'étude de la Bible, interprétée volontiers symboliquement. Par ce dernier aspect, le « cocceianisme » favorisa l'exégèse biblique et l'apparition, aux Pays-Bas, d'une spiritualité comparable à celle du piétisme luthérien.

COCCEIUS NERVA (Marcus), jurisconsulte romain de l'école proculienne († Caprée [auj. Capri] 33 apr. J.-C.). Consul en l'an 22, il fut nommé en 26 *curator aquarum*. Il accompagna Tibère, quand celui-ci quitta Rome pour vivre dans la solitude à Capri, puis se laissa mourir de faim.

COCCI- ou **COCCO-**, élément tiré du grec *kokkos*, graine ou insecte, et entrant dans la composition de quelques mots.

COCCIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes homoptères phytophtires, du groupe des sternorhynques, renfermant les *cochenilles* et formes voisines, réparties dans les genres : *aspidiote, lécanie, kermès, coccus, dorthesia, monophlebus, diaspide, icérie, tachardie*, etc.

— ENCYCL. Les *coccidés* sont remarquables par leur dimorphisme sexuel ; les mâles, très petits et munis d'une paire d'ailes, diffèrent en tout des femelles, globuleuses et aptères.

qui ressemblent à des graines et vivent immobiles sur les plantes, avec leurs larves, en suçant la sève au moyen de leur rostre. Quand la femelle a pondu, elle meurt, et son corps, desséché, sert d'abri aux œufs; les métamorphoses et les phénomènes du développement et de la reproduction sont complexes et variés. Beaucoup de coccidés sont devenus cosmopolites. De nombreuses espèces sont nuisibles, en épuisant les plantes par leurs piqûres; quelques-unes sont utiles, en produisant des mannes et des laques, ou en fournissant des matières colorantes.
La cochenille du nopal (*Coccus cacti*), originaire du Mexique, où elle vit sur les raquettes du nopal, est acclimatée aujourd'hui aux Indes, aux Canaries et en Espagne. Elle fournit une teinture rouge, le *carmin*, que l'on emploie en teinture et pour colorer les bonbons, les liqueurs, les encres, etc.
D'autres espèces : *cochenille blanche des serres, cochenille de l'olivier, du figuier, pou de San José, cochenille de l'oranger*, etc. (v. LÉPIDOSAPHES), sont des insectes nuisibles. On a pu arrêter les dégâts d'une cochenille australienne, l'icérie, introduite en France avec des plantes exotiques, en acclimatant auprès d'elle son ennemi naturel, une coccinelle (*Novius cardinalis*), qui lui a fait une guerre acharnée. (→ Biblio.)

COCCIDIE n. f. Bot. Organe reproducteur de certaines algues.
— ***Coccidies*** n. f. pl. Ordre de protozoaires, parasites des cellules épithéliales de l'intestin, du foie et des reins des arthropodes, des annélides, des entéropneustes, des mollusques et des vertébrés. (Elles n'ont pas de formes bien définies et sont généralement de petite taille.)
— ENCYCL. L'être est immobile pendant toute sa croissance, les seules formes mobiles étant le sporozoïte, le schizozoïte et le gamète mâle, qui nage à l'aide de ses deux fouets. Les coccidies, à spécificité parasitaire généralement stricte, vivent dans les cellules mêmes de leurs hôtes, sur lesquels elles ont une action complexe, souvent pathogène, au point d'être mortelle (v. COCCIDIOSE). Mais, dans beaucoup de cas, une première atteinte de coccidiose confère à l'animal une certaine immunité à l'égard d'une réinfection par la même espèce de coccidie.

COCCIDIEN, ENNE adj. Relatif aux coccidies : *Affection coccidienne.*

COCCIDIOÏDES [idɛs] n. m. Champignon parasite, agent de la *coccidioïdomycose**.

COCCIDIOÏDOMYCOSE n. f. Maladie provoquée par un champignon parasite de l'homme et des bovidés (*Coccidioides immitis*).
— ENCYCL. Les coccidioïdes se trouvent dans les terres de certaines régions semi-désertiques, habitées par des rongeurs parasités. Par temps sec, le vent entraîne fort loin ces champignons, qui sont inhalés et provoquent des affections pulmonaires ou générales, de formes et de gravités diverses. La forme généralisée, granulomateuse, est mortelle dans 50 p. 100 des cas. D'abord localisée à la Californie, la *coccidioïdomycose* a été transportée sur tout le globe, mais l'Europe est peu contaminée. L'identification des spores dans les crachats ou dans le pus et une intradermo-réaction spécifique permettent de faire le diagnostic. Le traitement peut être médical (iodures, sels de cuivre) ou chirurgical.

COCCIDIOSE n. f. Affection hépatique, déterminée par la présence des coccidies*.
— ENCYCL. Les *coccidioses* sont des maladies très graves, en raison de leur évolution souvent mortelle et de leur extension à de nombreux sujets d'un élevage. On les observe surtout chez les ruminants, le porc, le lapin et les oiseaux. Les jeunes sont plus fréquemment et plus sévèrement atteints que les adultes. Une diarrhée abondante, séreuse, parfois hémorragique (bovins) est le symptôme le plus constant; des troubles nerveux ne sont pas exceptionnels. Chez le lapin, l'augmentation de volume de l'abdomen (*gros ventre*) attire généralement l'attention des éleveurs.
Une bonne hygiène de l'habitat et de l'alimentation est à la base de la prophylaxie des coccidioses. La chimiothérapie donne de bons résultats, à la condition d'être associée à un régime alimentaire convenable.
Rare chez l'homme, la coccidiose peut prendre une forme intestinale (*Eimeria perforans*) ou une forme hépatique (*Eimeria Stredai*); certains auteurs confondent les deux espèces.

COCCIDOTROPHUS [fys] n. m. Insecte de la Guyane, remarquable par ses mœurs semi-sociales. (Il habite les cavités du pétiole de certaines plantes, en compagnie d'une cochenille dont le miellat sert de nourriture à sa larve. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cucujidés.)

COCCINELLE n. f. (du lat. *coccinus*, écarlate). Petit insecte aux élytres en coupole, très commun dans les jardins, appelé aussi *bête à bon Dieu*.
— ENCYCL. Les *coccinelles* proprement dites (*coccinella*) sont représentées par de nombreuses espèces. Elles sont globuleuses, ordinairement noires avec les élytres rouges ou jaunes marqués de points noirs. Larves et adultes se nourrissent de pucerons, et rendent ainsi de grands services. L'une des espèces les plus communes est la coccinelle à sept points (*Coccinella septempunctata*), qui atteint 9 mm de long; *Coccinella bipunctata* hiverne souvent dans les maisons. Les coccinelles exsudent, quand on les tourmente, un liquide âcre (v. HÉMORHÉE). Le genre, riche en espèces, fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *coccinellidés*.

COCCINELLIDÉS n. m. pl. Famille de coléoptères, comprenant un grand nombre d'espèces carnassières vivant, à l'état de larve et d'adulte, aux dépens des pucerons et des cochenilles, et jouant un rôle économique important. (Quelques-unes sont végétariennes et nuisibles aux cultures. Genres principaux : *coccinella, chilocorus, novius, scymnus*, etc.)

COCCININE n. f. Composé $C_{16}H_{14}O_6$, extrait du rouge de carmin traité par la potasse fondue.

COCCINITE n. f. Minéral rouge, que l'on trouve au Mexique, et qui est un iodure de mercure.

COCCIOLI (Carlo), écrivain italien (Livourne 1920). Officier pendant la Seconde Guerre mondiale, il a participé aux mouvements de résistance. Son premier roman, *Il Migliore e l'ultimo* (1946), exprime l'angoisse des nouvelles générations. Le même pessimisme s'exprime dans *la Difficile Espérance* (*La Difficile Speranza*) [1947], *la Petite Vallée du bon Dieu* (*La Piccola Valle di Dio*) [1948], *le Jeu* (*Il Giuoco*) [1950]. Dans *le Ciel et la Terre* (*Il Cielo e la Terra*) [1950], son inquiétude fait place à une solide foi en l'homme. Il a encore publié *Fabrizio Lupo* (1952), *l'Image et les Saisons* (1954), *la Ville et le Sang* (1955), *Manuel le Mexicain* (1956), *Il Giuoco* (1961), et il a écrit directement en français *le Caillou blanc* (1958).

COCCOBACILLE n. m. Petit bacille court, de forme ovalaire. (Les bacilles typhique et paratyphique, le colibacille sont des coccobacilles.)

COCCOLITE n. f. Minér. Variété d'un diopside ferrifère, que l'on trouve en masses granulaires de couleur vert olive.
— ***Coccolites*** n. f. pl. Océanogr. et Géol. Nom donné à des pièces calcaires revêtant des algues pélagiques excessivement petites (5 à 20 millièmes de millimètre), et dont l'accumulation constitue certains dépôts sédimentaires marins.
— ENCYCL. Océanogr. et Géol. On distingue les *coccolites* proprement dites, qui sont de petites plaquettes perforées, et les *rhabdolites*, au centre desquelles s'élève un petit piquant en forme de massue. Ces débris, bien que très petits, en s'accumulant sur le sol sous-marin jouent un rôle important dans la formation des sédiments calcaires; on les trouve, mélangés aux foraminifères, ptéropodes, radiolaires et autres carapaces, dans les vases pélagiques actuelles; surtout, ce sont eux qui, s'amassant par milliards sur les mêmes fonds du plateau continental pendant des dizaines de millions d'années, ont constitué les énormes masses rocheuses de la craie*, à l'époque dite, pour cette raison, *crétacée**.

COCCOLITHOPHORES n. f. pl. Algues unicellulaires pélagiques, munies de deux flagelles nageurs et revêtues d'une carapace sphérique de coccolites, d'où leur nom. (Ordre des chrysomonadales.)

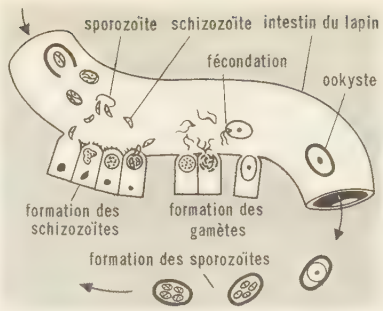

coccidie

— ENCYCL. En raison de leur taille microscopique, les *coccolithophores* sont difficiles à capturer vivantes. C'est donc surtout d'après la forme de leurs coccolites, recueillies sur le fond, qu'on distingue les espèces.

COCCOLITHOPHORIDÉS n. m. pl. Sous-ordre de protozoaires flagellés de très petite taille, caractérisés par une coque complexe formée d'éléments calcaires hautement différenciés et par l'absence de kystes siliceux endogènes.
— ENCYCL. Les *coccolithophoridés* se rencontrent généralement dans les couches aquatiques superficielles, mais on en a trouvé jusqu'à 4 000 m de profondeur dans l'Atlantique. Ils constituent un des éléments les plus importants du nannoplancton; on a pu compter, à l'embouchure du Sénégal, jusqu'à 30 millions d'une espèce, *Coccolithus fragilis*, par litre d'eau. Fossiles, les coccolithophoridés sont connus dès le Primaire; la plupart des roches dites crayeuses, et plus spécialement la craie blanche sénonienne, doivent leur existence à l'accumulation prodigieuse des coccolites détachées, les coques intactes étant assez rares.

coccinelle

COCCOLOBA n. m. Genre de polygonacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique tropicale et subtropicale, au nombre de cent vingt-cinq espèces. (Nous citerons *Coccoloba pubescens* des Antilles, qui atteint 20 à 30 m de haut, et dont le bois très dur, rouge, presque imputrescible, a reçu le nom de *bois de fer, bois à baguettes*. Du bois de *C. uvifera* on retire un extrait rouge-brun, astringent, connu sous le nom de kino d'Amérique ou extrait de *faux ratanhia*. Plusieurs espèces font l'ornement de nos serres chaudes.)

COCCOSTEUS n. m. Paléozool. Poisson cuirassé fossile dans le dévonien d'Ecosse. (Sous-classe des placodermes.)

COCCULUS [lys] n. m. Arbrisseau grimpant des régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique. (Famille des ménispermacées.)

COCCUS [kys] n. m. Entom. V. COCCIDÉS et LECANIUM.
— Microbiol. Bactérie de forme ronde, qui a donné son nom à l'ordre des *micrococcales*. (Syn. COQUES.)

coccidés
cochenilles

COCCYGIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au coccyx : *Vertèbre coccygienne.*

COCCYGODYNIE n. f. Douleur au niveau du coccyx, observée surtout dans la grossesse et les affections utérines.
— ENCYCL. La *coccygodynie* relève soit d'un traumastisme (accouchement, coup, chute de ski), soit d'une irritation réflexe secondaire à une lésion du voisinage (affection utéro-annexielle, paramétrite, douglassite).

COCCYSTE n. m. Ornith. Syn. OXYLOPHE.

COCCYX [kɔksis] n. m. (gr. *kokkux*). Pièce osseuse, aplatie d'avant en arrière, triangulaire, constituant la partie terminale de la colonne vertébrale et s'articulant avec la partie inférieure du sacrum.
— ENCYCL. Le *coccyx* est constitué par la réunion des quatre à six dernières vertèbres atrophiées. La base du coccyx, qui s'articule avec le sacrum, émet de chaque côté deux prolongements : l'un vertical, ou *petite corne* du coccyx, l'autre transversal, désigné sous le nom de *corne latérale*.

COCHABAMBA, v. de Bolivie, ch.-l. de départ., située dans un bassin intérieur de la Cordillère orientale; 90 000 hab. Evêché. La ville comporte un vieux noyau espagnol aux rues orthogonales, avec une belle place

Phot. Bisserot, Vincent.

coche
gravure de Pontenier
XVIIe s.
Bibliothèque nationale

à arcades, des quartiers modernes résidentiels aux élégantes villas et des faubourgs industriels (produits alimentaires, textiles, raffineries de pétrole, métallurgie du plomb). Le climat est semi-aride, mais très doux, avec un ciel pur. Les eaux abondantes qui descendent des chaînes voisines (Tunari et Corani) sont mises en réserve par le barrage d'Angostura ; elles assurent l'irrigation de terres fertiles dans le *valle de Cochabamba* et sur les terroirs des villages voisins (blé, maïs, avoine, pommes de terre, pommiers, pêchers, vigne, luzernières et élevage laitier). Des boisements modernes d'eucalyptus sont mêlés aux faux poivriers. — Le *département de Cochabamba* a 490 500 hab.

Henri COCHET

COCHART (Etienne), relieur français. Il fit partie de l' « atelier de Bois » (v. 1516) et travailla pour François Ier. Ses reliures étaient sans doute recouvertes d'étoffe.

COCHE n. m. (allem. *Kutsche*, qui vient du nom de lieu *Koszi* [en Hongrie]). Grande voiture qui faisait le service des voyageurs. ‖ Sorte de chaland pour voyageurs et qu'un ou deux chevaux remorquaient sur le chemin de halage. (On disait aussi COCHE D'EAU.)
— LOC. FAM. *Fig. Manquer, rater, louper le coche*, perdre une occasion favorable. ‖ *Mouche du coche*, personne qui montre un zèle excessif et inutile.

COCHE n. f. (lat. pop. **cocca*, d'origine obscure). Entaille, marque destinée à servir de repère : *Marquant les sous qu'il prêtait avec des coches dans du bois* [...] *jamais il ne s'embrouillait dans ses comptes* (A. Daudet).
— Arm. *Coche de flèche*, entaille faite à la partie inférieure de la flèche, pour qu'elle tienne sur la corde de l'arc bandé ou de l'arbalète.

COCHE n. f. Femelle de l'espèce porcine. (Syn. TRUIE.)

COCHELET n. m. Repas des moissonneurs, en Champagne.

COCHELIVIER n. m. Alouette des bois.

COCHEM, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), sur la Moselle ; 5 700 hab. Centre d'un important vignoble. Ancien cloître de Capucins ; château (restauré) du Reichsburg.

COCHENILLAGE n. m. Text. Bain de cochenille pour teindre en écarlate.

COCHENILLE n. m. (esp. *cochinilla*, cloporte qui vit sur le nopal du Mexique). Bois commercial d'origine américaine et provenant de diverses essences (*Libidibia* et *Caesalpinia*). [Il fait partie du groupe des palissandres et rappelle l'ébène, notamment par sa dureté et sa couleur. Il est utilisé en tabletterie, en lutherie.]

COCHENILLE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). V. COCCIDÉS. ‖ *Cochenille de la laque*, V. TACHARDIA. ‖ *Cochenille de la manne*, V. GOSSYPARIE. ‖ *Cochenille de Pologne*, V. PORPHYROPHORE. ‖ *Cochenille des teinturiers*, V. KERMÈS.

COCHENILLIER n. m. Nom usuel du *Nopalea coccinellifera* (cactacées), sur lequel vit souvent la cochenille.

COCHENILLINE n. f. Chim. Glucoside constituant le principe colorant de la cochenille. (Syn. CARMINE, COCCINE, ACIDE CARMINIQUE.)
— ENCYCL. Par hydrolyse, la *cochenilline* se scinde en un sucre et en *rouge de carmin* ; oxydée, elle fournit deux acides-phénols : l'acide *cochenillique*

$$CH_3—C_6H(OH)(CO_2H)_3$$

et l'acide *coccinique*

$$CH_3—C_6H_2(OH)(CO_2H)_2.$$

COCHER n. m. (de *coche*). Conducteur d'une voiture hippomobile destinée au transport des personnes : *Cocher de maître. Cocher de fiacre.* ‖ *Fig.* et *fam. Fouette cocher !*, hardi donc !, en avant !, que rien ne nous arrête.
— ENCYCL. Les premiers *cochers*, chez les peuples anciens, conduisaient le char des guerriers. Un tel cocher, capable de combattre lui-même ou d'emporter le combattant blessé ou mort, était un compagnon d'armes (tel Automédon, conducteur du char d'Achille et de Pyrrhos) ; puis la Grèce savante et policée célébra les cochers des jeux Olympiques. Honorés à Athènes, les cochers furent ordinairement notés d'infamie à Rome : c'étaient des esclaves, des affranchis ou des étrangers. La vogue des jeux du cirque rendit la profession très lucrative et valut une grande popularité aux cochers habiles.

COCHER (en lat. *Auriga, -æ*), constellation de l'hémisphère boréal, dont la plus brillante

étoile est Capella* ; les autres étoiles visibles à l'œil nu sont au nombre d'une trentaine, parmi lesquelles on compte quelques étoiles doubles facilement observables. On y voit également trois beaux amas stellaires : M 36, M 37 et M 38. Le Cocher affecte la forme générale d'un pentagone dont l'étoile la plus méridionale, *El Nath*, appartient à la constellation du Taureau (β *Tauri*). [V. CIEL.] L'étoile ε *Aurigæ*, variable (3,3 à 4,1) et binaire spectroscopique, est une supergéante exceptionnelle, dont le diamètre est égal à 2 000 fois celui du Soleil.

COCHER v. tr. Marquer d'une entaille. (Vx.) ‖ Marquer d'un trait : *Dans les journaux les secrétaires avaient coché bleu le récit d'un tumulte syndical* (P. Hamp). ‖ *Cocher une flèche*, poser sur la corde de l'arc la coche ou entaille de la flèche.

CÔCHER v. tr. (lat. *calcare*, fouler) ou **COCHER** v. tr. (par influence de *coq*). En parlant des oiseaux de basse-cour, couvrir la femelle.

COCHÈRE adj. f. (de *coche*). *Porte cochère*, grande porte permettant le passage des voitures.

COCHEREL, hameau de l'Ile-de-France (Eure, arrond. d'Evreux, comm. d'Houlbec-Cocherel), à l'O. de Vernon.
— Hist. Du Guesclin y battit les Anglais et les Navarrais commandés par Jean de Grailly, captal de Buch, lieutenant de Charles le Mauvais. Le captal de Buch fut fait prisonnier (16 mai 1364).

COCHERY (Louis Adolphe), homme politique français (Paris 1819 - *id.* 1900). Avocat, il fut, en 1869, élu député du Loiret, et siégea au centre gauche. Il accompagna Thiers à Paris et à Versailles lorsque ce dernier fut chargé de négocier un armistice, et il réclama la convocation d'une Assemblée nationale. Elu, en 1871, député du Loiret, il appuya la politique de Thiers, fut sous-secrétaire d'Etat aux Finances (1876), puis ministre des Postes et Télégraphes (1879) ; il conserva ces fonctions sans interruption jusqu'en 1885 ; il fut nommé sénateur du Loiret en 1888.

COCHET n. m. Jeune coq.

COCHET (Gabriel), général français (Saumur 1888). Artilleur devenu aviateur en 1915, il commande une escadrille sur la Somme en 1916, puis est envoyé en Roumanie (1917) et en Italie (1918). Attaché de l'Air à Prague de 1927 à 1932, chef du 2e Bureau de l'Air en 1933-1934, il commande en 1939-1940 les forces aériennes de la Ve armée. Résistant de la première heure, il tient des réunions d'information dès après l'armistice et diffuse publiquement des « Appels à la Résistance », qu'il signe. Arrêté et emprisonné par Vichy en 1941, puis en 1942, il s'évade et gagne Londres, où il constitue et dirige l'état-major (dit « F ») de la France libre, puis Alger, où il est chargé de fusionner et de diriger les Services spéciaux. Nommé en 1944 « délégué militaire pour le théâtre d'opérations Sud », commandant en chef des F. F. I. de la zone Sud, il participe à la Libération. Fondateur et premier président du « Comité d'action de la Résistance » en 1948.

COCHET (Henri), joueur français de tennis (Villeurbanne 1901). Il est classé premier joueur du monde de 1926 à 1931. Deux fois vainqueur à Wimbledon, il fait partie de l'équipe dite « des mousquetaires », qui, pour la première fois, gagna la coupe Davis (1927) ; il remporte sept victoires sur neuf matches contre Bill Tilden. Passé professionnel en 1933, il est requalifié amateur en 1942. Il possède au plus haut point le sens de l'anticipation et le génie du tennis.

COCHETIER n. m. Ouvrier qui construisait les coches, au Moyen Age.

COCHETTE n. f. Jeune coche.

COCHEVIS n. m. Genre d'alouette, caractérisé par une huppe pointue. (Le cochevis huppé [*Galerida cristata*], commun en France, ne se distingue guère de l'alouette des champs que par sa huppe et des formes plus lourdes. Son chant est moins varié.)

COCHIN, v. de l'Inde (Kerala), principal port de la côte de Malabār ; 80 000 hab. Evêché catholique. La ville est divisée en deux secteurs : Mattāncheri, la ville indienne (53 000 hab.), et la ville édifiée par les Anglais. C'est un centre de communautés chrétiennes. Le port, installé sur la lagune, est relié à la mer, depuis 1923, par un chenal creusé dans le cordon littoral ; il importe du riz et exporte du thé et du coprah. Industrie textile (coton).
— Hist. Cochin fut visitée en 1502 par Vasco de Gama, qui y établit un comptoir portugais et y mourut en 1524. Albuquerque, en 1503, y éleva un fort et saint François Xavier y établit sa mission en 1530. En 1635, les Anglais y fondèrent une nouvelle factorerie. La ville et le fort furent enlevés par les Hollandais en 1663. A partir de 1795, Cochin fut gouvernée par un rajā tributaire des Anglais.

COCHIN, graveurs français (XVIIe et XVIIIe s.) : NICOLAS, dit *le Vieux* (Troyes 1610 - Paris 1686), fut un imitateur de Jacques Callot, dont il compléta de cinq planches *la Grande Passion* ; on lui doit de nombreuses estampes d'actualité, ainsi que des illustrations d'almanachs ; — Son frère, NOËL, dit *Cochin de Venise* (Troyes 1622 - Venise 1695), travailla dans le même goût ; — CHARLES NICOLAS, dit *le Père* (Paris 1688 - *id.* 1754), aquafortiste et buriniste, est considéré comme le plus admirable graveur de reproductions du XVIIIe s. (500 planches d'après Chardin, Watteau, Lancret, Coypel, de Troy, etc.) ; — Son fils et élève, CHARLES NICOLAS, dit *le Fils* (Paris 1715 - *id.* 1790), reçut également les leçons de Le Bas. Très habile dès son jeune âge, il devint, à vingt-quatre ans, dessinateur des Menus-Plaisirs.

Charles Nicolas COCHIN le Fils, « le Bal masqué », gravure, *Louvre*

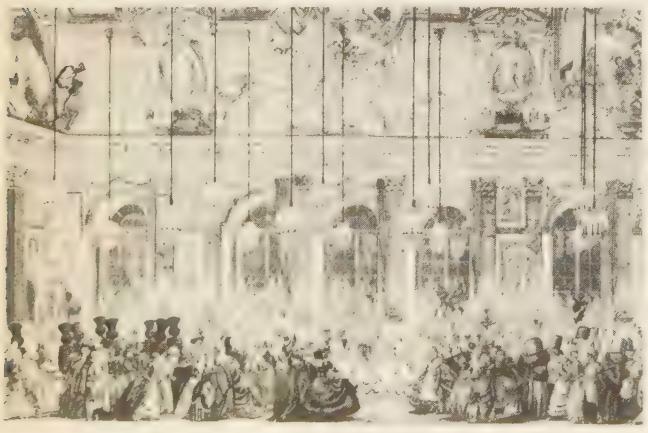

Phot. X, Monde et Caméra, Giraudon.

Ce fut alors (1739-1749) qu'il accomplit le meilleur de ce qu'il a laissé : représentations des fêtes royales, des cérémonies de la Cour, parmi lesquelles les chefs-d'œuvre les plus souvent cités sont *le Bal masqué* et *le Jeu du roi et de la reine*. Maître à dessiner de Mme de Pompadour, il accompagne en Italie (1749-1751) le marquis de Vandières, frère de la favorite ; celui-ci, devenu marquis de Marigny et directeur général des Bâtiments du roi, charge Cochin de « tout le détail de l'administration des arts » et fait ainsi de lui un personnage très influent. Secrétaire de l'Académie, il préconise le retour à l'antique, publie *Observations sur les fouilles d'Herculanum et la sculpture des Anciens* (1754), prend vigoureusement parti sur toutes sortes de problèmes et, dans sa *Lettre aux orfèvres*, rappelle les ornemanistes à la rationalité des compositions. Le passage du goût de la rocaille à celui des formes droites, dans les arts du mobilier, lui est dû pour une grande part. Son œuvre est d'environ 1 500 pièces (frontispice de l'*Encyclopédie*, vignettes, portraits-médaillons, illustrations), gravées d'après ses dessins, soit par lui-même ou Cochin le Père, soit par plus de quatre-vingts autres graveurs.

COCHIN, vieille famille de la bourgeoisie parisienne, connue dès le début du XVIIIe s. et qui joua un rôle important dans les domaines politique, économique et intellectuel, en particulier pendant la monarchie de Juillet.

COCHIN (Henri), avocat au parlement de Paris (Paris 1687 - *id.* 1747). Il fut l'un des avocats les plus estimés du barreau de Paris. Ses *Œuvres*, contenant ses plaidoyers, ont été publiées à Paris en 1751, puis en 1821-1822.

COCHIN (Denis Claude), botaniste français, doyen des échevins de Paris (1698-1786). Il réunit à Châtillon, près de Paris, un grand nombre de plantes rares.

COCHIN (Jacques Denis), curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Paris, en 1766 (Paris 1726 - *id.* 1783). Fils du précédent, il fonda, en 1780-1782, l'hôpital qui porte son nom.

COCHIN (Jacques Denis), homme politique français (1757-1837), petit-fils de Denis Claude. Avocat, maire du XIIe arrondissement de Paris (1816-1830), il reçut le titre de baron en 1820 et fut élu député (1826-1827).

Cochin (HÔPITAL), hôpital, situé rue du Faubourg-Saint-Jacques, à Paris. Il a été fondé en 1780, grâce aux libéralités de l'abbé Cochin, dont il porte le nom depuis 1801, au lieu de ceux d'hospice Saint-Jacques-du-Haut-Pas ou d'hospice du Sud qui, primitivement, le désignaient. Lors de sa reconstruction en pavillons séparés, il absorba l'hospice du Midi ou hôpital Ricord. (950 lits.)

COCHIN (Jean-Marie Denis), homme politique français (Paris 1789 - *id.* 1841), fils du précédent. Avocat, il se consacra surtout à la fondation de salles d'asile à partir de 1827. Député (1837-1841), il soutint la majorité gouvernementale.

COCHIN (Augustin), publiciste et administrateur français (Paris 1823 - Versailles 1872). Il épousa la fille du financier Benoist d'Azy, grâce auquel il siégea très jeune dans les conseils d'administration des compagnies du chemin de fer d'Orléans et des glaces de Saint-Gobain. Adjoint au maire du Xe arrondissement de Paris sous la IIe République, il est écarté de la vie politique par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, mais est nommé préfet de Seine-et-Oise (1871). Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1864), il s'occupa particulièrement des questions qui touchent au paupérisme. Principaux ouvrages : *les Ouvriers européens* (1856), *Abolition de l'esclavage* (1861), *De la condition des ouvriers français* (1862), etc.

COCHIN (Denys), homme politique et écrivain français (Paris 1851 - *id.* 1922), fils du précédent. Député de droite de Paris de 1893 à 1919 sans interruption, il s'occupa surtout de politique étrangère. Il fut, pendant la Première Guerre mondiale, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le ministère Briand (1916-1917), puis du Blocus dans le cabinet Ribot (1917). Principaux ouvrages : *le Monde extérieur* (1895), *l'Esprit nouveau* (1900), *Ententes et Ruptures* (1905). [Acad. fr., 1911.]

COCHIN (Augustin), historien français (Paris 1876 - Hardécourt 1916), fils de Denys. Elève de l'Ecole des chartes, il se spécialisa dans l'histoire de la Révolution et de ses origines intellectuelles. Il a montré l'importance des « sociétés de pensée » dans la formation de l'esprit révolutionnaire et démocratique. Dans une polémique célèbre, qui l'opposa à A. Aulard, il prit le parti de Taine historien. Son plus important ouvrage est *les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne* (1926, posthume). Il a laissé inachevé un *Recueil des actes du Gouvernement révolutionnaire*.

COCHINCHINE, région méridionale de la république du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), située à l'est du Cambodge, sur le golfe du Siam et la mer de Chine méridionale (64 100 km²). V. princ. : *Saigon, Cho Lon.* (V. carte VIÊT-NAM.)

● *Géographie.* La Cochinchine comprend les premiers plateaux moïs* et surtout la plus grande partie de la basse plaine et le delta du Mékong. La plaine des Joncs et la péninsule de Ca Mau, domaine de la mangrove, sont les seules régions de la Cochinchine qui ne soient pas fortement peuplées et intensément cultivées. Partout ailleurs, les rizières couvrent la plaine, immense damier de levées de terre et de digues sur lesquelles sont installés les villages et les jardins, où sont cultivés le poivrier, divers arbres fruitiers, le cocotier, le mûrier et le coton, qui ont donné naissance à une active industrie textile. Mais le riz est, de loin, la principale culture ; il est à l'origine des principaux mouvements commerciaux d'une importante industrie qui s'est fixée à Cho Lon. La Cochinchine est l'une des grandes régions d'exportation de riz du monde.

● *Histoire.* La Cochinchine fut d'abord, pour les Européens, le pays gouverné par la famille des Nguyên*, avec la ville de Huê pour capitale. Au XVIIe et au XVIIIe s., l'autorité des Nguyên s'étend le long de la côte, vers le S., jusque dans les territoires cambodgiens du delta du Mékong, dont les forêts, les savanes et les marais sont défrichés et colonisés progressivement par les riziculteurs vietnamiens. Les Nguyên aident néanmoins le Cambodge contre le Siam et obtiennent officiellement Saigon en 1698, puis, peu à peu, la plus grande partie des plaines du bas Mékong. Le nom de Cochinchine ne désigne plus alors que cette dernière région. De 1771 à 1785, une révolte qui s'étend jusqu'au Tonkin détruit la monarchie des Nguyên, mais Nguyên Anh, héritier des seigneurs de Huê, restaure leur pouvoir sur la Cochinchine en 1789 et donne une vive impulsion à la mise en valeur de la région. Un missionnaire français, Mgr Pigneau de Béhaine, l'aide dans sa lutte contre les rebelles. Nguyên Anh reprend Huê en 1801 et, sous Gia-long, la Cochinchine fait de nouveau partie du royaume des Nguyên reconstitué. L'action des missionnaires français est plus tard gênée par les souverains de Huê, qui tentent de s'opposer à la pénétration des influences européennes. En 1859, l'amiral Rigault de Genouilly, envoyé sur les côtes indochinoises pour arrêter les persécutions contre les chrétiens, prend Saigon. Après un premier traité (1862), la politique d'expansion du ministre français des Colonies, Chasseloup-Laubat, n'est pas suivie finalement par le gouvernement impérial, qui est engagé à la même époque au Mexique. Par le traité de Huê (1863), la France abandonne le protectorat de l'Annam, mais conserve en Cochinchine Saigon, Cho Lon, le cap Saint-Jacques et My Tho. A l'issue d'une rapide campagne en 1867, le territoire soumis à la France est étendu aux provinces occidentales de la Cochinchine, extension entérinée en 1874. Une économie commerciale se développe très vite dans la nouvelle colonie, sous la direction d'officiers de marine actifs : le riz, le sucre de canne, l'indigo, la soie sont bientôt exportés jusqu'en Europe, et quelques éléments d'une industrie moderne sont fondés. Les frères des écoles chrétiennes propagent la langue française. La Cochinchine est placée en 1879 sous un régime civil qui lui procure des avantages administratifs spéciaux, auxquels elle renonce difficilement lors de la constitution de l'Union indochinoise (1887). Dotée d'un Conseil général, la Cochinchine, qui envoie un député au Parlement français, entretient avec la métropole des rapports un peu différents de ceux des pays de protectorat voisins. A la fin de l'occupation japonaise et de la Seconde Guerre mondiale, le Vietminh* s'assure le pouvoir à Saigon, mais la Cochinchine est occupée par des troupes anglaises, qui laissent les Français reprendre l'autorité à Saigon dès le mois de septembre 1945, tandis que les campagnes restent peu sûres. La Cochinchine a été jusqu'en 1949 un territoire français d'outre-mer, avant d'être incluse dans le Viêt-nam*.

COCHINCHINOIS, E adj. et n. Qui se rapporte à la Cochinchine ; habitant ou originaire de cette région.

— Zootechn. *Poule cochinchinoise*, race de poules originaire de la Chine. (Volaille de grosse taille, fortement emplumée, la poule cochinchinoise est une remarquable couveuse, mais une éleveuse médiocre ; cette race, dont il existe différentes variétés quant au plumage, n'a de réelle valeur qu'en croisement, où on l'utilise parfois pour l'ampleur de ses formes.)

coq cochinchinois

COCHL(I)- ou **COCHLIO-**, élément tiré du gr. *kokhlis*, coquille, limaçon, et entrant dans la composition de quelques mots.

COCHLÆUS ou **COCHLÄUS** (Johannes), théologien catholique allemand (Wendelstein, près de Schwabach, 1479 - Breslau 1552), un des plus ardents adversaires de Luther. Parmi ses ouvrages de controverse, citons *Commentaria de actis et scriptis M. Lutheri* (1549).

COCHLÉAIRE [kleɛr] adj. (du lat. *cochlear*, cuiller). En forme de cuiller : *Préfloraison cochléaire*.

— Anat. Contourné comme la coquille d'un limaçon : *Agaric cochléaire.* ‖ *Organe cochléaire* ou *labyrinthe antérieur*, siège de l'organe de Corti. (Syn. LIMAÇON.) ‖ *Nerf cochléaire*, ensemble des fibres du nerf auditif servant à l'audition (les autres servant à l'équilibration).

COCHLÉAR [klear] n. m. Liturg. anc. Cuiller qui servait à donner aux fidèles la communion sous l'espèce du vin.

COCHLÉARIA [kle] n. m. Plante glabre, d'un joli vert, à fleurs blanches qui s'épanouissent de mars à juillet. (Famille des crucifères.)

— ENCYCL. Le *cochléaria officinal* (*Cochlearia officinalis*), habituellement nommé « cranson officinal », est une plante à odeur piquante, à saveur chaude et un peu âcre. On le regarde comme un des meilleurs antiscorbutiques ; on en fait un sirop et un alcoolat.

COCHLÉE [kle] n. f. Anat. Organe de l'oreille interne, formé d'un tube enroulé comme la coquille d'un escargot, et divisé par la *lame spirale* en deux grandes rampes. (Syn. LIMAÇON.)

COCHLÉÉ [klee] n. et adj. m. Travail d'orfèvrerie en repoussé, présentant des bossages en forme de cuiller, dits *en bouillons* ou *bouillons à queue*.

COCHLIARION [kli] n. m. (mot gr.). Antiq. Mesure pour les liquides, qui valait un quart de *cyathos*.

COCHLICELLA [kli] n. m. Mollusque gastropode pulmoné, à coquille très allongée, blanche et souvent ornée de bandes colorées. (Les cochlicellas habitent les régions circaméditerranéennes et ne s'éloignent guère du rivage. L'espèce la plus connue, *Cochlicella acuta*, remonte le long des côtes de l'Atlantique et de la Manche. Famille des hélicidés.)

COCHLICOPA n. f. Malacol. V. CIONELLA.

COCHLIDION [kli] n. m. Petit papillon d'un jaune fauve, taché de jaune clair et de brun. (*Cochlidion limacodes* vit en France sur le chêne et le hêtre. Le genre fait partie des lépidoptères et sert de type à la famille des *cochlidiidés*.)

COCHOIR n. m. Outil de bois, en forme de tronc de cône, creusé de cannelures longitudinales, et que les cordiers emploient pour recevoir les torons du filin, au moment du commettage. (Syn. TOUPIN.)

COCHOIS (Claude Charles), orfèvre français (Troyes 1716 - *id.* 1773). Il est l'auteur du reliquaire de la sainte Croix à la cathédrale de Troyes (1771-1773).

COCHON, ONNE adj. et n. (origine inconnue). Malpropre, sale, dégoûtant : *Enfant cochon.* ‖ Egrillard, licencieux, obscène : [...] *je leur enverrais des grossièretés et des trucs cochons en pleine table* (M. Aymé).

Claude Charles COCHOIS
croix du reliquaire
de la sainte Croix
cathédrale de Troyes

Phot. Stella-Presse, Arch. phot.

cochylis

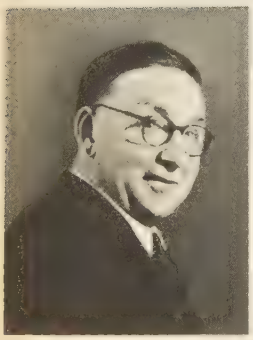

sir John COCKCROFT

cocker

COCHRANE
gravure d'après Jaw
cabinet des Estampes

— Loc. pop. *Ce n'est pas cochon,* ce n'est pas si mal que ça (marque l'admiration) : *Cent mille francs pour ce travail, ce n'est pas cochon!,* c'est très beau, très bon, etc.

◆ N. m. Syn. de porc. ‖ *Cochon de lait,* jeune porc de moins de six mois.

— Loc. fam. *Yeux de cochon,* très petits yeux. ‖ *Sale comme un cochon,* très sale. ‖ *Tour de cochon,* action méchante commise au préjudice de quelqu'un. ‖ *Ne pas savoir si c'est du lard ou du cochon,* ne pas trop savoir ce que l'on doit penser de l'attitude de quelqu'un; hésiter à croire qu'on soit victime d'un mauvais tour. ‖ *N'avoir pas gardé les cochons avec quelqu'un,* être par rapport à lui dans une situation qui n'autorise pas les familiarités. ‖ *C'est donner des confitures à un cochon,* c'est faire un cadeau à quelqu'un qui ne sait pas l'apprécier à sa valeur. ‖ *Un cochon* (ou *une truie*) *n'y retrouverait pas ses petits,* c'est le plus grand désordre. ‖ *Camarades, amis comme cochons,* personnes qui vivent dans une extrême familiarité.

— Art culin. *Fromage de cochon,* se dit pour fromage de couenne.

— Zool. Nom donné improprement à divers animaux qui offrent quelque analogie (souvent éloignée) avec le cochon domestique. ‖ *Cochon d'Amérique, cochon noir,* pécari. ‖ *Cochon cuirassé,* tatou. ‖ *Cochon de fer,* porc-épic. ‖ *Cochon d'Inde, de Guinée* ou *de mer,* cobaye. ‖ *Cochon de terre,* oryctérope du Cap, pangolin. ‖ *Cochon de mer,* marsouin. ‖ *Cochon marin,* espèce de phoque.

◆ N. f. Entom. Nom usuel commun à diverses chenilles.

COCHON (Pierre), clerc et chroniqueur français (Fontaine-le-Dun 1390 - † v. 1456). Sa *Chronique* est précieuse pour l'étude de la domination anglaise en Normandie au xve s.

COCHON DE LAPPARENT (Charles, comte), homme politique français (Champdeniers 1750 - Poitiers 1825). Magistrat en 1789, il siégea à la Constituante, à la Convention, entra au Comité de salut public après le 9-Thermidor. En 1796, il succéda à Merlin comme ministre de la Police générale. Proscrit le 18-Fructidor, il resta prisonnier à l'île d'Oléron jusqu'au 18-Brumaire; sous le Consulat et l'Empire, il fut préfet et sénateur.

COCHONCETÉ n. f. *Pop.* Saleté.

COCHONNAILLE n. f. *Fam.* Viande de cochon diversement apprêtée.

COCHONNÉE n. f. Portée d'une truie.

COCHONNER v. tr. *Fam.* Faire salement, grossièrement : *Elle faisait deux ou trois jours dans chaque atelier, puis elle recevait son paquet, tellement elle cochonnait l'ouvrage* (Zola). ‖ Salir, causer une dégradation : *Le client a voulu gommer lui-même* [les traits du fusain]. *Il a cochonné tout* (J. Romains).

◆ V. intr. Mettre bas, en parlant de la truie.

COCHONNERIE n. f. Malpropreté digne du cochon : *Etre d'une cochonnerie incroyable.* ‖ *Par extens.* Objet ou mets sale, désagréable, dégoûtant, mauvais; objet sans valeur : *Se nourrir de cochonneries* (Goncourt). *Ah! le gouvernement aurait bien dû empêcher la fabrication de ces cochonneries* [les alcools] (Zola). *Cette cochonnerie de brume* (P. Benoit). ‖ — *Fig.* et *pop.* Parole, action obscène : *Pour que les femmes le prennent encore pour un godelureau et lui disent des cochonneries dans l'oreille* (Maupassant). ‖ Action déloyale : *Faire une cochonnerie à un ami.*

COCHONNET n. m. *Fam.* Petit cochon.

— Constr. Saillie des montants et de la traverse du haut d'une fenêtre, pratiquée dans le dessein d'éviter que les irrégularités de la maçonnerie débordent le dormant.

— Jeux. Boule plus petite que les autres, et qui sert de but dans le jeu de boules. ‖ Jeu de boules : *Jouer au cochonnet.* ‖ Dé à douze faces, marquées de un à douze.

— Technol. Calibre employé pour de petits travaux.

COCHOUAN ou **COCHUAN** n. m. Râle d'eau.

COCHRANE (Thomas), 10e comte **de Dundonald,** amiral britannique (Annsfield, Lanarkshire, 1775 - Kensington 1860). Entré dans la marine en 1793, il s'y distingua aussitôt; en 1809, il ne manqua la destruction complète de l'escadre française, bloquée à l'île d'Aix, que par la faute de son chef, lord Gambier*. Elu au Parlement en 1807, il y mena campagne contre les abus dans la marine et se fit beaucoup d'ennemis. Ceux-ci prirent leur revanche en 1814, lord Cochrane s'étant engagé dans des spéculations boursières douteuses; quelque temps emprisonné, il fut rayé des cadres de la marine. Il partit en 1817 au Chili, alors en lutte contre l'Espagne pour son indépendance. Prenant en main les faibles forces navales de ce pays, il se rendit maître de tout le littoral chilien et péruvien (1819-1822). Il passa ensuite au service du Brésil (1823-1825), dont il défendit l'indépendance. Rentré en Europe, il prit le commandement de la flotte des insurgés grecs (1827-1828), sans pouvoir aider efficacement la cause hellénique. Il revint en Grande-Bretagne en 1828, absous et réintégré dans ses fonctions, terminant sa carrière avec le grade d'amiral. D'un esprit inventif, il préconisa sans grand succès l'emploi de nouvelles techniques, comme la propulsion à vapeur et l'hélice.

COCHYLIS ou **CONCHYLIS** [kilis] n. f. (gr. *konkhulion,* coquille). Entom. Petite tordeuse à ailes supérieures ordinairement bandées de brun.

— Encycl. De nombreuses espèces de ce genre se trouvent en France. L'une d'elles, *Cochylis ambiguella,* ou teigne de la grappe, est très nuisible à la vigne. Les chenilles d'une première génération vivent sous une tente soyeuse qui enveloppe les fleurs et les jeunes grains de raisin, qu'elles dévorent; celles de la seconde génération, dites *vers rouge, vers coquin, vers de la vendange,* attaquent, en septembre, les grains formés. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tortricidés.

COCK (César de), peintre belge (Gand 1823 - *id.* 1904). Il a surtout travaillé en France, sous l'influence de Daubigny et de Français; le musée du Louvre conserve de lui *le Chemin de la Garenne.* — Son frère, Xavier (Gand 1818 - Deurle, Belgique, 1896), a peint des paysages et des études d'animaux.

COCKATOO (île), île des côtes d'Australie, à proximité de Sydney. Gisement d'hématite à haute teneur. Constructions aéronautiques et navales.

COCKCROFT (sir John Douglas), physicien anglais (Todmorden, Yorkshire, 1897). Il fit ses premières études à l'université de Manchester et à Saint John's College (Cambridge). Après la Première Guerre mondiale, il étudia l'électrotechnique et entra comme ingénieur au service de la Metropolitan Vickers, qu'il quitta pour terminer ses études à Cambridge. Sous la direction de Rutherford, il y travailla avec Kapitza à la production de très basses températures et de champs magnétiques intenses. Il se fit alors connaître pour avoir, avec E. T. S. Walton, utilisé pour la première fois des particules artificiellement accélérées en vue de la transmutation des atomes (1932); ainsi furent découvertes les actions des protons sur le lithium et le bore. En 1939, il obtint une chaire à Cambridge. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il prit une part active au développement du radar et aux travaux de réalisation de l'explosif nucléaire. C'est à cet effet qu'il prit, en 1944, la direction des laboratoires de Montréal. Rentré en Angleterre, il fut, en 1946, nommé directeur du centre des recherches atomiques de Harwell, où furent construites les premières piles anglaises. Il a reçu avec Walton le prix Nobel de physique pour 1951.

COCKER [kɛr] n. m. (angl. *cocker;* de *woodcock,* bécasse). Petit chien de chasse, d'origine anglaise.

— Encycl. Le *cocker* est un chien* de petite taille, à la fourrure longue et soyeuse, aux grandes oreilles pendantes, à la queue coupée court. Il existe une grande variété dans la couleur de la robe : noire, noir et blanc, roux doré. Primitivement chasseur de bécasses, le cocker est maintenant utilisé pour la chasse en tous terrains. A la maison, c'est un compagnon agréable. (→ Biblio.)

COCKER (Edward), mathématicien anglais (1631-1675). Graveur et maître d'écriture, il devint populaire en Angleterre par son *Arithmétique,* publiée, après sa mort, par J. Hawkins (Londres, 1677).

COCKERELL (Charles), architecte anglais (Londres 1788 - *id.* 1863). Il construisit la bibliothèque de l'université de Cambridge, le Fitzwilliam Museum et l'Institut Taylor à Oxford (1840); son style allie à des éléments grecs et romains des détails empruntés à Palladio. Il fit d'intéressantes découvertes à Egine (frontons du temple d'Athéna), à Phigalie, et a publié plusieurs études d'archéologie. Reçu à l'Académie en 1836, il y devint professeur d'architecture en 1840.

COCKERILL (John), ingénieur et industriel belge, d'origine anglaise (Haslington, Lancashire, 1790 - Varsovie 1840). Il fonda à Seraing (Belgique), en 1817, une des plus vastes usines d'Europe pour la construction des machines à vapeur.

Cockerill-Ougrée (Société anonyme), société minière et métallurgique belge, résultant de la fusion, en 1955, des sociétés John Cockerill, Ougrée-Marihaye et Ferblatil. Produisant annuellement plus de 2 millions de tonnes d'acier, elle emploie plus de 40 000 personnes, forme le plus vaste complexe sidérurgique belge et se classe parmi les premières entreprises de la C. E. C. A. Chez elle furent réalisés, pour la première fois en Europe continentale, le laminage des rails, la construction des locomotives et des navires à coque métallique. A côté de sa production d'acier, son activité principale, elle possède de puissants ateliers de construction, qui fabriquent notamment tous les organes des moteurs Diesel, des locomotives Diesel de toutes puissances, du matériel d'armement, des engins de levage, etc. Elle exploite d'importants chantiers navals, fondés à Hoboken, près d'Anvers, en 1872, et une ligne de navigation maritime — la John Cockerill Line — qui, depuis 1896, assure un service de liaisons rapides entre la Belgique et l'Angleterre. Avec ses charbonnages des « Liégeois », à Zwartberg, les Charbonnages belges et d'Hornu et Wasmes, dans le Borinage, et le Charbonnage Colard, à Seraing, elle couvre par ses propres moyens la majeure partie de ses besoins en fines à coke. Ses approvisionnements en minerai de fer sont assurés principalement par le bassin de Briey, grâce à l'importante participation qu'elle possède dans plusieurs sociétés minières françaises, par les gisements suédois et par ses propres minières luxembourgeoises.

COCKERMOUTH, v. de Grande-Bretagne (Cumberland), dans le Lake District; 5 800 hab. Fabriques de machines agricoles. Brasseries. Patrie de Wordsworth.

COCKNEY [kɔkni] n. m. (mot angl.; serait une altération de *cock egg,* œuf de coq; nom donné aux œufs sans jaune). Celui qui est né à Londres. ‖ *Par extens.* Gavroche londonien. ‖ Pl. *des* cockneys.

COCKPIT [kɔkpit] n. m. Réduit étanche, ménagé à l'arrière de certains yachts, et dans lequel se tiennent le barreur et, au besoin, l'équipage : *L'eau qui peut embarquer dans le cockpit ne pénètre pas dans l'intérieur du bateau.* ‖ Emplacement réservé au pilote d'un avion.

COCKSCOMB (monts), massif cristallin du Honduras britannique; 1 122 m.

COCKTAIL [tɛl] n. m. (mot anglo-américain). Boisson stimulante, très capiteuse, réimportée des Etats-Unis en Europe, après avoir été importée d'Italie en France, puis de France aux Etats-Unis. ‖ *Par extens.* Réception en fin de journée.

— Anesth. *Cocktail lytique,* association médicamenteuse pour réaliser les déconnexions neuro-végétatives nécessaires aux hibernations artificielles et à certaines opérations chirurgicales graves (Laborit et Huguenard). [Les médicaments les plus employés sont la chlorpromazine, la prométhazine et la procaïne.]

— Encycl. Les formules de *cocktails* sont fort nombreuses, et presque toujours à base de mélanges d'alcools et de liqueurs; cependant, quelques cocktails à base de lait ou de jus de fruits, servis glacés, sont fort appréciés.

COCLÉ, prov. de la république de Panama, sur la rive nord-ouest du golfe de Panama; 93 200 hab. Ch.-l. *Penonomé.*

COCLES (Horatius). V. Horatius Cocles.

COCLICO (Adrien Petit, dit), compositeur et théoricien de la musique (en Flandre 1499 ou 1500 - Copenhague 1562). Personnage bizarre, dont la carrière s'est déroulée en Allemagne à partir de 1545, on le trouve à Wittenberg, Francfort-sur-l'Oder, Stettin,

Phot. Bureau de presse britannique, Colyann, Larousse.

Königsberg, où il sert le roi de Prusse, Nuremberg, où il publie des motets (*Musica reservata*) et un traité (*Compendium musices*), à Wismar, et finalement au service du roi Christian III. Il se vante, à tort semble-t-il, d'avoir été l'élève de Josquin.

COCO adj. (abrév. de *rococo*). *Fam.* Démodé : *Et l'abat-jour, est-il coco!* (M. Donnay).

COCO n. m. (mot portug.) Fruit du cocotier (*Cocos nucifera*) : *Le coco fournit un beurre excellent.* (On dit plus souvent NOIX DE COCO.) ‖ *Lait de coco,* lait contenu dans ce fruit. ‖ Par assimilation avec le lait de coco, boisson populaire (réglisse, citron, eau) : *Un verre de coco.*

— ENCYCL. Bot. Les *noix de coco* atteignent la grosseur d'une tête d'homme. Avant leur maturité, elles renferment un liquide blanc laiteux, sucré, appelé *lait de coco*. Plus tard, ce liquide forme l'amande (coprah), dont le goût rappelle celui de la noisette. On retire de ces fruits de l'huile, du beurre (végétaline, cocose), utilisés dans les préparations culinaires et dans la fabrication des savons. Le péricarpe de la noix de coco sert à faire des vases, des boutons. Au Moyen Age, on en formait des coupes à monture d'or ou d'argent; et cet usage se retrouve dans l'orfèvrerie allemande au XVIIe s. Les fibres ligneuses (coir) qui entourent la noix de coco sont utilisées pour la fabrication de balais, brosses, tapis, cordes, etc. (V. COCOTIER.)

COCO n. m. (onomatop.). Œuf, dans le langage enfantin : *Manger un coco bien frais.* ‖ *Fam.* Individu, le plus souvent étrange ou de mauvaise conduite : *Voilà un joli coco!* [...] *Il m'a l'air d'être l'ambassadeur de gens qui s'apprêtent à parlementer à coups de fusil* (Balzac). ‖ Nom amical que l'on donne à un petit enfant. ‖ — *Pop.* Tête. ‖ *Coco déplumé,* tête chauve. ‖ *Monter le coco,* chauffer la tête, l'imagination. ‖ *Avoir le coco fêlé,* être fou. ‖ *Dévisser le coco,* étrangler. ‖ Estomac : *Se garnir le coco,* manger. — Agric. Variété de haricot dont le grain est ovoïde. (Il existe des cocos à rames, des nains, à grain blanc ou coloré.)

COCO n. f. *Pop.* Cocaïne : *Priser de la coco.*

COCO (RÍO), ancienn. **Segovia,** fl. de l'Amérique centrale, tributaire de la mer des Antilles, formant une frontière contestée entre le Nicaragua et le Honduras. La pointe de son delta forme le cap Gracias a Dios.

COCOBOLO n. m. Bois commercial d'origine américaine, produit par certaines espèces de *dalbergia* (légumineuse). ‖ Bois du groupe palissandre, appelé aussi *granadillo,* utilisé en tabletterie, en coutellerie.

COCOCHET n. m. Jeu d'enfants, dans lequel les joueurs remplissent à tour de rôle les fonctions de cheval et de cavalier.

COCODÈS n. m. Mot créé vers 1860 pour désigner un jeune homme d'une élégance outrée et ridicule. (Vieilli.)

COCON n. m. (ital. *coccone;* de *coque*). Enveloppe soyeuse que se filent les chenilles des lépidoptères, et dans laquelle s'opère leur dernière mue. (Désigne surtout l'enveloppe du ver à soie.) ‖ *Fig. S'enfermer dans son cocon,* vivre à l'écart.

— Text. Canette formée sans aucun support, contrairement à toutes les autres canettes, qui ont toujours un support en bois ou en carton pour recevoir le fil.

— ENCYCL. Entom. Dans la plupart des cas, les *cocons* sont faits d'une matière soyeuse fournie par les glandes séricigènes et passant par les filières; le ver à soie en fournit le meilleur exemple. Mais toutes les chenilles ne filent pas de cocons; beaucoup s'entourent d'une coque terreuse, faite d'un mortier en terre gâchée avec la salive, ou d'une coque ligneuse, où le gravier est remplacé par des particules de bois. Beaucoup de larves d'autres insectes font un travail semblable. Chez les sphégiens, la larve dégorge un liquide épais, sorte de vernis qui forme autour d'elle une coque résistante et presque transparente.

On entend aussi par « cocon » le sac soyeux dans lequel les araignées enferment leurs œufs et que les lycoses portent attaché à leur ventre, et divers autres sacs, tel celui qu'un poisson des lacs temporaires d'Afrique tropicale, le *protoptère,* se constitue à la saison sèche.

— Séricic. Un *cocon* est normalement formé de plusieurs couches successives, appelées *vestes.* Dans les magnaneries, on distingue deux catégories principales de cocons : le *cocon parfait,* de forme légèrement elliptique et un peu étranglé vers le centre, et les *cocons défectueux.* Ceux-ci se subdivisent en : *cocon céladon,* dont la couleur est quelque peu verdâtre; *cocon double,* formé par deux vers travaillant ensemble; *cocon dur à battre,* dont le brin de soie se dévide difficilement; *cocon faible,* filé par un ver à soie débile; *cocon faible de pointe,* dont l'étranglement central est trop prononcé et occasionne souvent la séparation en deux de la coque; *cocon non fil,* ou *magnaude,* qui se dévide avant que le ver se soit entièrement transformé en chrysalide; *cocon fondu,* abîmé par le liquide que laisse échapper le corps en décomposition d'un ver mort; *cocon multiple,* ou *douppion,* formé par plusieurs vers travaillant ensemble; *cocon ouvert,* qui a des épaisseurs très variables; *cocon satiné,* à la coque molle et manquant d'adhérence. En général, les cocons défectueux ne peuvent se dévider correctement, et ils sont utilisés dans l'industrie de la schappe.

COCONNAGE n. m. Travail du ver à soie qui file son cocon. (Celui-ci est ordinairement achevé en trois jours.)

COCONNAT ou **COCONAS** (Annibal, comte DE), capitaine piémontais († 1574). Venu en France, il fut un des plus abominables tueurs de la Saint-Barthélemy. Entré au service du duc d'Alençon, frère cadet de Charles IX, en même temps que dans les bonnes grâces de la duchesse de Nevers, il fut l'un des comparses d'un complot ayant pour but de se débarrasser de la personne du roi et d'assurer le pouvoir au duc d'Alençon. La conspiration fut découverte le 30 avril 1574; Coconnat et son complice La Mole furent arrêtés et décapités. La duchesse de Nevers et Marguerite de France firent embaumer la tête de leurs bien-aimés. Leur mémoire fut réhabilitée, en vertu de la « paix de Monsieur » (1576). Dumas père les a mis en scène l'un et l'autre dans *la Reine Margot.* Stendhal s'est souvenu, dans les derniers chapitres de son roman *le Rouge et le Noir,* de l'épisode de l'embaumement des têtes.

COCONNER v. intr. Faire un cocon.

COCONNIÈRE n. f. Local de stockage des cocons, au lieu d'étouffage ou à l'usine de filature.

COCONTRACTANT, E n. et adj. (du préf. *co,* et de *contractant*). Personne qui est partie à un contrat.

COCOON n. m. Revêtement plastique de protection anticorrosion, à base de résines vinyliques, imperméable à la vapeur d'eau et permettant la conservation des matériels pendant le stockage et le transport : *Le cocoon est projeté au pistolet à froid.*

COCORICO n. m. Onomatopée imitant le chant du coq.

COCORLI n. m. Nom usuel d'un bécasseau (*Calidris ferruginea*), qui fréquente les côtes de France au moment des passages. (Il a deux plumages : celui du printemps est roux en dessous, brun en dessus; dans celui d'automne, le roux se remplace par du blanc.)

COCOS [kos] n. m. Nom générique du cocotier.

COCOS (ÎLES) ou **KEELING,** petit archipel situé à 800 km au S.-O. de l'île de Java; 1 800 hab. Base aérienne. Coprah. Découverte en 1609 par William Keeling, cette ancienne colonie de la couronne britannique a été transférée à l'Australie en 1951. Ces îles sont une importante base aérienne pour la ligne Australie-Afrique du Sud. C'est après les avoir visitées (1836) que Darwin élabora sa théorie sur la formation des atolls*.

COCOSATES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, qui était établi dans la région des landes de Gascogne.

COCOTER v. intr. *Pop.* Puer.

COCOTERAIE n. f. Lieu planté de cocotiers.

COCOTERIE ou **COCOTTERIE** n. f. *Fam.* Milieu où vivent les femmes légères; ensemble des cocottes : *La cocoterie d'élite* (Maupassant).

COCOTIER n. m. Palmier des régions tropicales, au fruit comestible. ‖ *Fam. Faire monter au cocotier,* enlever les moyens de vivre aux vieillards, notamment par la dépréciation monétaire continue.

— ENCYCL. Le *cocotier* commun (*Cocos nucifera*), arbre caractéristique des atolls polynésiens, est un palmier à tronc relativement grêle, pouvant atteindre 25 m de haut. Les feuilles qui terminent sa tige sont au nombre de douze à quinze, pouvant avoir 6 m de long sur 1 m de large. Cet arbre, qui vit dans le voisinage de la mer de tous les pays tropicaux, est probablement originaire des îles océaniennes et de la Malaisie. Il est utilisé dans toutes ses parties. Le fruit, connu sous le nom de *noix de coco**, est comestible et ses enveloppes (mésocarpe) sont employées à divers usages. Le tronc du cocotier est utilisé comme bois de charpente; on en fait des conduites d'eau, des ponts, des barrières. Le bourgeon terminal est, comme celui d'autres palmiers, un aliment recherché, connu sous le nom de *chou-palmiste.* Les feuilles servent à couvrir les cases, à faire des nattes, des paniers, des éventails, des chapeaux. Lorsqu'on coupe l'extrémité des enveloppes des fleurs, ou spathes, il s'en échappe un suc doux qui produit, en entrant en fermentation, une sorte de vin de palme, dont la distillation donne de l'alcool; en s'aigrissant, le suc de palme se convertit en une sorte de vinaigre.

Quelques espèces voisines vivent dans le midi de la France ou de l'Europe.

cocon de ver à soie

COCOTTE n. f. (onomatop.). Nom que les enfants donnent aux poules : *Donner des miettes aux cocottes.* ‖ Carré de papier plié de façon à lui donner quelque ressemblance avec une poule : *M. Rambaud l'émerveillait par son adresse à tirer d'une feuille de papier toutes sortes de joujoux. Il faisait des cocottes, des bateaux* (Zola). ‖ Terme d'amitié familier : *Bonsoir mon chat, bonsoir ma cocotte, dit-il, en la baisant de son air passionné de bon mari* (Zola). ‖ *Fam.* Femme galante : *Une petite Parisienne, mi-cocotte, mi-bourgeoise* (Maupassant). *Sa sœur voulait donc devenir une cocotte, qu'elle se laissait embobiner par des aristos* (Huysmans).

— Art vétér. Nom vulgaire de la stomatite aphteuse ou fièvre aphteuse*.

— Equip. ménag. Sorte de casserole en fonte ou en verre culinaire, sans queue, avec deux anses et munie d'un couvercle.

— ***Cocottes*** n. f. pl. Mod. Apprêt obtenu par pliage d'un ruban en forme de crête de coq. (S'emploie en bordure ou en cocarde.)

cocotier

COCOURRIER n. m. Papier que les enfants enfilent sur la corde d'un cerf-volant et qui monte vers lui, poussé par le vent. (On dit aussi POSTILLON.)

COCQUARD n. m. (de *coq*). Avic. Métis provenant du croisement du faisan mâle avec la poule, ou réciproquement.

COCRÉANCIER, ÈRE n. Personne qui a, avec d'autres, une créance sur un débiteur.

COCTEAU (Jean), écrivain français (Maisons-Laffitte 1889 - Milly-la-Forêt 1963). Il débuta par des volumes de vers, d'un tour classique : *la Lampe d'Aladin* (1909), *le Prince frivole* (1910) et *la Danse de Sophocle* (1912). Puis, se mêlant activement à tous les mouvements d'avant-garde, collaborant avec des musiciens comme Erik Satie ou Darius Milhaud, des peintres comme Picasso, il donna des poèmes d'une inspiration tour à tour futuriste, cubiste, voire dadaïste (*le Cap de Bonne-Espérance,* 1919; *Poésies,* 1920), mais revint à une forme plus classique avec *Plain-Chant* (1923). Entre-temps, Cocteau s'était fait romancier avec *le Potomak* (1919), mais il voulait, dans le roman, demeurer fidèle à la poésie, comme d'ailleurs en toutes ses autres activités : de belles imaginations, d'apparents paradoxes, une langue brillante caractérisent *le Grand Ecart* (1923), *Thomas l'Imposteur* (1923), *les Enfants* terribles* (1929), *la Fin du Potomak* (1940). Cocteau aborda la scène dans le même esprit : *les Mariés* de la tour Eiffel* (1924), *la Voix humaine* (1930), *la Machine infernale* (1934), *les Parents* terribles* (1938), *les Monstres sacrés* (1940), *la Machine à écrire* (1941), *Bacchus* (1952) sont quelques-unes de ses réussites théâtrales, avec des pièces où il s'essaya au renouvellement de certains grands thèmes de la mythologie, de la littérature ou de l'histoire : *Roméo et Juliette* (1926), *Orphée* (1927), *Œdipe roi* (1928),

Jean COCTEAU
autoportrait, 1958

Phot. Noailles, Goldner, X.

v. hors-texte en couleurs **COSTUMES DE BALLET** *tome Ier, entre pp. 868-869*

Jean COCTEAU

Renaud et Armide (1943), *l'Aigle à deux têtes* (1946). Cocteau trouva dans le cinéma un moyen éminemment propre à satisfaire son goût pour la féerie; il y a notamment donné : *le Sang* d'un poète* (1931), *le Baron fantôme* (1942), *l'Eternel Retour* (1943), *la Belle et la Bête* (1946), *l'Aigle à deux têtes* (1947), *Ruy Blas* (1947), *les Parents terribles* (1949), *Orphée* (1950), *le Testament d'Orphée* (1960). Il a également écrit une abondante œuvre de critique et de mémorialiste : *Visites à Maurice Barrès* (1921), *le Secret professionnel* (1922), *Essai de critique indirecte* (1932), *Portraits-souvenirs* (1935), *le Foyer des artistes* (1947). Il est revenu à la poésie avec *Clair-Obscur* (1955) et *Requiem* (1962). Il a publié plusieurs albums, illustré ses propres ouvrages, donné des maquettes de décors et de costumes de ballets, décoré des chapelles à Villefranche-sur-Mer, Fréjus et Milly-la-Forêt. (Acad. fr., 1955). [→ Biblio.]

COCTION n. f. (lat. *coctio;* de *coquere,* cuire). Cuisson : *Le sel facilite la coction des légumes.*

— Pathol. Modification des humeurs qui les rend propres à être expulsées. (C'est une expression de l'ancienne médecine.) ‖ *Période de coction,* période d'une inflammation où les humeurs peuvent être expulsées : *Bronchite à la période de coction.*

— Savonn. Addition chaude de lessives alcalino-salines dans la pâte qui doit constituer le savon.

COCU, E n. et adj. (variante de *coucou,* la femelle de cet oiseau aimant à changer de compagnon). *Fam.* Se dit du mari trompé. ‖ *Par extens.* Se dit de la femme dont le mari est infidèle. ‖ *Avoir une chance, une veine de cocu, être cocu,* être très chanceux.

— Loc. div. *Cocu, battu et content,* allusion à un conte de Boccace où il s'agit d'un mari représentant le comble de la jobarderie.

— Encycl. Mœurs et cout. Les lendemains de fêtes patronales sont parfois burlesques, et la région parisienne compte plusieurs fêtes consacrées aux malheureux en ménage : à Vaux, près de Coulommiers, au début d'août; à Servon (Seine-et-Marne), le 3e jour de la Saint-Louis (avec « bal des cocus »); à Saint-Sulpice-de-Favières (Seine-et-Oise), le 1er mardi de septembre (avec confrérie des cocus et bannière décorée d'une paire de cornes de cerf); à Etrechy (Seine-et-Oise), le 3e dimanche d'août (avec défilé des cocus, noce-chienlit et bannière portant : « Honny soit qui mal y pense »).

Cocu magnifique (le), comédie en 3 actes de F. Crommelynck (1920). Passionnément épris de sa femme, Stella, dont il vante à tout venant les charmes, Bruno sent la jalousie naître en lui à la suite de ses propres imprudences. Une logique absurde l'incite à jeter son épouse, qui le chérit, dans les bras de tous les garçons du pays, pour s'ôter au moins les tourments du doute. Quand la jeune femme, qui espérait guérir son mari par sa soumission, est devenue un objet de scandale pour tout le village, Bruno cesse de croire à son dévergondage — mais Stella s'est détachée de lui, et part avec un bouvier qui l'aimait depuis longtemps en silence.
Sous ses allures de farce robuste où se mêlent, à la manière flamande, la truculence, le lyrisme, la sensualité et la violence, cette pièce trouve des accents pathétiques pour montrer les ravages de la jalousie.

COCUAGE n. m. *Fam.* Etat de celui qui est cocu : *Le cocuage faisait partie des mondanités; aujourd'hui il fait partie du mouvement social* (Flers et Caillavet). ‖ *Droit de cocuage,* redevance que le seigneur exigeait de l'homme convaincu d'adultère, et qu'il partageait avec le mari trompé, à moins que celui-ci ne fût complice.

COCUFIER v. tr. *Fam.* Faire cocu : *Dont le coupable feu* [...] *nous a cocufié* (Molière).

COCUSWOOD [kɔkyswud] n. m. (mot angl.). Bois commercial d'origine américaine, produit par deux espèces de *brya* (légumineuses), rappelant l'ébène.

COCYTE, en gr. **Kôkutos** (« gémissement »). Géogr. anc. Rivière de l'Epire, affluent de l'Achéron; le *Vouvos* actuel.

— Myth. Fleuve des Enfers, décrit tantôt comme un affluent de l'Achéron, tantôt comme un bras du Styx. Virgile en fait le fleuve principal des Enfers, qu'il entoure de ses replis.

COCYTIE n. f. (de *Cocyte* n. pr.) Beau papillon de Nouvelle-Guinée, à ailes encadrées de noir foncé. (Nom sc. : *Cocytia Urvillei.* Le genre fait partie des lépidoptères, famille incertaine, voisine des sphingidés.)

COD (presqu'île du Cap), longue et étroite langue de terre des Etats-Unis (Massachusetts), s'avançant dans l'Atlantique vers l'E., puis vers le N., et résultant de l'ennoyage par la mer d'une topographie de remblaiement glaciaire. Elle est terminée par le *cap Cod,* ainsi appelé à cause du nombre considérable de morues (angl. *cod*) rencontrées dans ces parages par le marin qui le découvrit, en 1602. Stations balnéaires et ports de pêche.

CODA n. f. (lat. *cauda,* queue). Fragment libre qui sert de terminaison à un canon. ‖ Dans une fugue, prolongation donnée au sujet quand la réponse ne peut faire son entrée immédiatement après la terminaison de celui-ci. (La *coda* prend parfois, en particulier chez J.-S. Bach, une grande importance au cours de la fugue.) ‖ *Par extens.* Dans un mouvement de symphonie, de sonate, etc., nom donné à la section conclusive.

— Chorégr. La troisième partie du pas de deux classique, après la variation. (Dans la coda, danseuses et danseurs alternent leurs danses seuls, mais ils les finissent ensemble.) ‖ Final d'un ballet classique, dans lequel les principaux interprètes apparaissent séparément, ou bien avec leurs partenaires, devant les spectateurs, comme il arrive souvent dans l' « apothéose ». (La mazurka, dans le ballet *la Princesse Aurore,* est un exemple de coda.)

CODAGE n. m. Transcription d'un texte en langage clair, en une suite de signes (lettres, chiffres, etc.) ou de signaux sous impulsions électriques, suivant des équivalences convenues, l'ensemble de celles-ci formant le code correspondant. (V. chiffrement.)

CODALET, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Prades), dans le massif du Canigou; 296 hab. (250 aggl.). Abbaye de Saint-Martin-du-Canigou*.

CODAN n. m. (mot formé par les initiales de l'expression *Carrier Operated Device Anti-Noise,* dispositif antibruit commandé par la porteuse). Radiotechn. Circuit permettant de distinguer si l'énergie sortant d'un récepteur est due uniquement au bruit de fond ou à la présence d'une onde porteuse. (Initialement, le dispositif était conçu pour bloquer la sortie du récepteur en l'absence d'onde porteuse.)

CODAZZI (Agostino), ingénieur géographe italien (Lugo, près de Ferrare, 1793 - Espíritu Santo, Colombie, 1859). Il entra en 1817 au service de la Colombie, et il exécuta par la suite des travaux cartographiques, tant en Colombie qu'au Venezuela. Il a publié : *Atlas físico y político de la Republica de Venezuela* (1840) et *Geografía física y política de los Estados Unidos de Colombia* (1862-1863).

CODDE (Pieter), peintre hollandais (Amsterdam 1599 - *id.* 1678). Il se spécialisa dans les petites scènes d'intérieur, réunissant en groupes animés soldats et jeunes femmes élégantes. Il est représenté dans les musées d'Amsterdam, de Copenhague, Florence, Londres, Nottingham, Vienne.

CODE n. m. (lat. *codex*). Recueil de lois et de constitutions régissant un pays : *Le code Théodosien. Le code Napoléon.* ‖ Ensemble des lois qui régissent une matière spéciale : *Code forestier. Code rural.* (V. les divers codes à leur ordre alphab. : civil, commerce, etc.) ‖ Le volume qui contient ces lois : *Acheter un code.* ‖ *Par extens.* Recueil d'ordonnances, ou simple ordonnance. ‖ Système de symboles permettant de représenter une information. ‖ Ensemble de règles permettant de transcrire une information exprimée au moyen d'un système de symboles dans un autre système de symboles. ‖ Document contenant une ou plusieurs listes d'équivalences servant au codage. (V. chiffre.) ‖ — *Fig.* Ce qui fait loi dans une matière quelconque : *Tartarin savait à fond le code du chasseur* (A. Daudet). *Le code de la politesse.* ‖ *Eclairage code, phare code,* ou, simplem., *code,* éclairage des phares d'une voiture réglé, conformément au Code de la route, de façon que le faisceau lumineux soit projeté sur le sol à une distance et avec une intensité limitées : *Pierre s'occupa avec application à fumer, à faire jouer les phares, le code, les lanternes* (P. Morand).

— Loc. fam. *Avoir toujours le code en main,* user rigoureusement de tous les droits que donne la loi.

— Aéron. *Code Q,* code aéronautique international de communication en télégraphie Morse. (V. part. *encycl.*)

— Ch. de f. *Code des signaux,* recueil des signaux conventionnels utilisés sur les chemins de fer.

— Econ. polit. et Dr. du trav. *Codes industriels,* v. New Deal, Roosevelt.

— Mar. *Code de signaux* ou *code international,* catalogue de signaux faits au moyen de pavillons spéciaux et destinés à permettre aux navires de communiquer entre eux et avec les sémaphores.

— Télécomm. *Code bivalent,* code formé par la combinaison de *signaux de travail* et de *signaux de repos,* classés en modulation en double courant : *a*) courant positif (repos) et négatif (travail); *b*) modulation en simple courant (travail) par émission d'une polarité donnée et (repos) par absence de courant en ligne, ou inversement; *c*) émissions de courant alternatif à fréquence vocale, l'émission étant considérée comme signal de repos ou de travail suivant le système adopté : *Le code Morse-Wheatstone et les codes à cinq moments* (*Baudot, télétypes*) *sont bivalents.* ‖ *Code Morse,* ensemble de combinaisons de points, de traits, ou des deux, chaque lettre, chiffre, signe de ponctuation étant constitué par une suite de signaux en nombre variable. ‖ *Code télégraphique,* ensemble de signaux utilisés en télégraphie et classés soit d'après leur nature électrique, soit d'après la règle suivant laquelle les signaux se succèdent dans le temps. ‖ *Code trivalent,* code utilisant à la fois des courants positif, négatif et l'absence de courant : *Le code Morse-Recorder est trivalent.* ‖ *Télégramme en code,* télégramme dont le texte a été *codé* (chiffré) au départ et devra être décodé (traduit) à l'arrivée pour devenir compréhensible. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Aéron. Le *code Q* se présente sous la forme de groupes de trois lettres, dont la première est toujours un Q. Chaque groupe de lettres caractérise une question ou une réponse, selon qu'il est ou non suivi d'un point d'interrogation : QAO ? = Quel est le vent au sol à...? QBG? = Volez-vous au-dessus des nuages? (QBG suivi d'un chiffre indique au pilote qu'il doit maintenir une hauteur déterminée au-dessus des nuages.) QBI ? = Les règles de vol aux instruments (I. F. R.) sont-elles en vigueur ? QTE ? = Quel est mon relèvement vrai par rapport à vous? QFO ? = Puis-je atterrir immédiatement ?

— Télécomm. L'utilisation d'un *code* permet de condenser un texte (un mot représentant généralement une phrase), de conserver le secret des correspondances et de faire des économies importantes de taxes. Tous les pays n'acceptent pas les télégrammes en code; d'autres n'acceptent que certains codes. En France, l'Administration se réserve toujours la possibilité d'exiger la traduction en clair d'un télégramme codé.

Code de la Nature, ouvrage de Morelly, paru en 1755 et longtemps attribué à tort à Diderot. Cet ouvrage expose l' « ordre naturel » dont les sociétés existantes ont méconnu les lois. Il trace les traits d'une société idéale, où n'existerait pas la propriété privée (sauf celle de ses propres instruments de travail), où le « droit de vivre » et le « droit de travail » seraient assurés par l'Etat, et où l'enfant recevrait à partir de cinq ans une « éducation commune », à la fois civique et professionnelle, intellectuelle et manuelle. Il a exercé une grande influence sur les divers penseurs socialistes et communistes, en particulier sur Babeuf et Cabet.

CODÉBITEUR, TRICE n. Personne qui a contracté une dette conjointement avec une ou plusieurs personnes.

CODÉCIMATEUR n. m. Celui qui partageait les dîmes avec un autre.

CODÉINE n. f. (du gr. *kodeia,* pavot). Alcaloïde de l'opium, voisin de la morphine. (Syn. méthylmorphine.)

— Encycl. La *codéine* se rencontre en proportion variable (0,3 à 3 p. 100) dans l'opium, d'où on peut l'extraire; mais elle est surtout préparée par méthylation de la morphine (synthèse partielle). C'est une base cristallisée, soluble dans l'alcool faible, qu'on utilise par

Phot. Larousse.

la voie buccale ou rectale, en potions, pilules, suppositoires, etc., à la dose de 0,02 à 0,06 g par 24 heures chez l'adulte, comme sédatif de la toux. Les sels solubles (bromure, phosphate) sont parfois employés en injections pour les mêmes usages. La codéine est toxique, mais, à l'inverse de la morphine, elle ne provoque pas de phénomènes d'accoutumance.

CODÉINOMANIE n. f. Toxicol. Habitude morbide de la codéine, alcaloïde de l'opium.

CODEMANDEUR, ERESSE n. Personne qui forme une demande en justice conjointement avec une ou plusieurs autres.

CODER v. tr. Transformer par codage.
— Linguist. Masquer un mot en le déformant par l'introduction, l'interversion ou la substitution de lettres. (Par ex., *largonji* est une forme codée de *jargon* par substitution de la consonne *l* à *j* à l'initiale, cette consonne *j* étant rejetée à la fin sans adjonction de suffixe.)

CODET (Louis), écrivain français (Perpignan 1876 - mort de ses blessures de guerre, Saint-Junien, 1914). Auteur de romans qui ont pour décor son Roussillon natal : *la Petite Chiquette* (1906), *César Capéran* (1918).

CODÉTENTEUR, TRICE n. Personne qui détient un bien avec une autre personne : *Les codétenteurs d'un héritage.*

CODÉTENU, E n. Personne détenue en même temps que d'autres, dans un même lieu.

CODÉTHYLINE n. f. Dénomination commune de l'éthylmorphine, homologue de la codéine.
— Encycl. La *codéthyline* n'existe pas naturellement dans l'opium comme la codéine, dont elle dérive par méthylation. On la prépare par synthèse partielle à partir de la morphine, par éthylation ; on l'utilise en médecine sous forme de chlorhydrate soluble. C'est un sédatif de la toux comme la codéine, à la dose de 0,02 à 0,05 g par 24 heures chez l'adulte. On l'emploie aussi comme anesthésique local en ophtalmologie (collyre). La codéthyline possède en outre des propriétés hypnotiques qui la font utiliser comme adjuvant de la morphine, en particulier dans les cures de désintoxication du morphinisme.

CODEX n. m. (mot lat.). Antiq. Nom que les Romains donnaient à des tablettes de bois enduit de cire, sur lesquelles ils écrivaient et qui étaient reliées comme des livres. ‖ *Par extens.* Livre fait de feuilles cousues ensemble de la même façon. (Le codex s'opposait au *volumen*, qui était un rouleau.) ‖ Pièce de bois fort lourde, qui servait d'entrave pour attacher les pieds des esclaves.

CODEX n. m. (mot lat., abrév. de *codex medicamentarius gallicus*). Nom donné jusqu'en 1963 au recueil officiel français qui contenait la nomenclature des drogues, des médicaments, des articles officinaux. (La dénomination légale actuelle est PHARMACOPÉE.)
— Encycl. A l'origine, la publication du *codex* a eu pour but la codification de diverses formules éparses dans un grand nombre d'ouvrages. La première édition (1748) fut suivie d'éditions revues et corrigées, en 1818, 1837, 1884, 1908, 1937, 1947. La publication du codex est faite par le conseil de l'Ordre des pharmaciens, qui en assure la distribution aux divers membres de la profession. La rédaction du codex est confiée à une commission comprenant des membres des académies des sciences, de médecine et de pharmacie, des professeurs de facultés ou d'écoles de médecine et de pharmacie, des praticiens des professions médico-pharmaceutiques. Cette commission rédige les articles décrivant les médicaments nouveaux consacrés par l'usage et leurs essais, modifie au besoin les articles existants, supprime ceux qui sont relatifs à des médicaments devenus désuets. En raison des progrès rapides de la thérapeutique, le codex est fréquemment complété par des suppléments, et une nouvelle édition doit paraître, en principe, tous les ans.
Constitué à l'origine par un recueil de recettes médicamenteuses, le codex perd peu à peu, au cours de ses éditions successives, ce caractère de formulaire, et se borne, le plus souvent, à une description extrêmement précise des normes et des caractères de pureté des médicaments, ainsi que des méthodes physiques, chimiques, biologiques, physiologiques qu'on doit appliquer pour les essais. Le mode de préparation n'est imposé que dans le cas où il détermine la composition du produit fini : remèdes galéniques, sels complexes, etc.
Outre la description des médicaments, le codex comporte un important chapitre relatif à l'exercice de la pharmacie et à la législation des substances vénéneuses, un exposé des méthodes générales d'analyse utilisées pour les essais, des tableaux de posologie, de dénominations communes. Enfin, le codex est complété par un recueil de formules de prescription courante.
Une *Commission permanente de la pharmacopée*, constituée en 1943, est chargée d'étudier les ressources nouvelles des sciences chimiques, pharmaceutiques et médicales ; cette Commission s'occupe également de l'unification avec les nomenclatures étrangères.

CODIÆUM [djeɔm] n. m. Arbre ou arbuste des régions chaudes de l'Asie et de l'Océanie. (Sous le nom impropre de *croton*, on cultive en serre chaude *Codiæum variegatum*, bizarrement multicolore. Famille des euphorbiacées.)

CODICILLAIRE adj. Dr. Contenu dans, établi par un codicille. ‖ *Clause codicillaire*, clause par laquelle le testateur déclare que, si son testament ne peut valoir comme tel, il entend qu'il vaille comme codicille.

CODICILLANT, E adj. Dr. Qui fait un codicille : *Testateur codicillant.* ‖ En forme de codicille : *Disposition codicillante.*

CODICILLE n. m. (lat. *codicillus* ; de *codex, -icis*, loi). Dr. Disposition ajoutée à un testament pour le modifier ou le compléter.
— Antiq. rom. Petite tablette à écrire. ‖ Patente par laquelle l'empereur conférait une dignité.
— Encycl. Dr. On pouvait, en droit romain, adjoindre aux *tabulae testamenti* un petit écrit, *codicillus*, qui ne liait pas l'héritier, et pour l'exécution duquel on se fiait seulement à sa bonne foi. Mais lorsque, sous Auguste, la validité des fidéicommis fut admise, on reconnut valables par là même les *codicilles*. En France, dans les pays de droit écrit, était maintenue une distinction entre le testament et le codicille, alors que dans les pays de droit coutumier aucune distinction n'était faite entre ces deux actes. Le Code civil, qui les soumet aux mêmes règles, donne le nom de « codicille » à un testament postérieur modifiant ou complétant les dispositions d'un testament précédent, qui, d'ailleurs, continue de subsister.

CODICOLOGIE n. f. (lat. *codex*, livre, et gr. *logos*, science). Science détachée de la paléographie et s'appliquant à l'étude des manuscrits, non pas en tant que porteurs d'un texte, mais en tant qu'ayant une vie propre, objet de nos recherches : histoire des collections, site actuel des manuscrits, catalogues, nomenclature, reproduction, répertoires de copistes, reliure, etc.

CODIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui codifie.

CODIFICATION n. f. Action de codifier.
— Encycl. A l'origine, les codifications marquaient le souci du législateur d'unifier les coutumes de régions différentes (code d'Our Nammou au IIIe millénaire av. J.-C., code de Bilalama et code de Lipit-Ishtar). Le code d'Hammourabi, postérieur de deux siècles) vise à unifier deux législations différentes, la sémitique et la sumérienne. Les autres codifications anciennes (hittites, assyriennes, hébraïques ou néo-babyloniennes), ainsi que les codifications romaines, constituent essentiellement des compilations. Il en est de même des recueils du temps des invasions barbares (bréviaire d'Alaric, par exemple), mais à un degré plus rudimentaire.
En France, l'ordonnance de Montils-lès-Tours (1454) vise à faire codifier les diverses coutumes. C'est avec Colbert et d'Aguesseau qu'apparaît la première codification à l'échelle nationale (code Louis sur la procédure civile, 1667 ; Code sur la procédure criminelle, 1670 ; Code marchand, 1673). La codification apparaît dès lors comme une œuvre destinée à rassembler, unifier, systématiser et simplifier tout un ensemble de textes importants pour en faciliter la connaissance et l'application. Cette tendance est plus nettement marquée pendant la Révolution française. La Constituante considère la codification comme un moyen d'accélération du processus d'unification nationale ; elle effectue une première tentative avec le *Code rural* (1791). Napoléon réalise l'objectif des constituants : *Code civil* (1803-1804), *Code de procédure civile* (1806), *Code de commerce* (1807), *Code d'instruction criminelle* (1808), *Code pénal* (1810). L'œuvre de codification est continuée, au ralenti, pendant tout le XIXe s. et au début du XXe, avec le *Code forestier* (1827), le *Code de justice militaire pour l'armée de terre* (1857), le *Code de justice militaire de l'armée de mer* (1858), l'achèvement du *Code rural* (1864), le *Code du travail et de la prévoyance sociale* (1910-1924), le *Code disciplinaire et pénal de la marine marchande* (1926), le *Code du travail d'Outre-mer* (1952).
Dans la période contemporaine, la prolifération des textes législatifs et réglementaires est telle que le Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics insiste sur la nécessité d'une codification généralisée en vue d'améliorer la productivité de ces services. Cette codification est entreprise en 1948 ; elle s'effectue en dehors des cadres habituels des grandes branches du droit, car il n'est désormais plus question de publier quelques grands codes, mais de codifier toute une série de matières très précises : droit rural, coopération, mutualité, sécurité sociale, aviation civile, administration communale, pharmacie, etc. En principe, chacune de ces matières doit donner lieu à l'élaboration de deux codes : un code des textes législatifs, un code des textes réglementaires. Pour distinguer les deux textes, on fait précéder le numéro de chaque article de la lettre majuscule L lorsqu'il s'agit du code législatif et de la lettre R lorsqu'il s'agit du code réglementaire.
En ce qui concerne les grands codes classiques, ils ont subi diverses modifications. Les *Codes de justice militaire* ont été refondus en 1928 et en 1938 ; le *Code d'instruction criminelle*, remanié en 1935 et en 1938, a été remplacé, en 1959, par un *Code de procédure pénale*, publié en 1957 et en 1958. La révision du *Code civil* a été décidée à diverses reprises, mais il semble que, dans l'immédiat, seules doivent être réalisées des réformes partielles, telle celle qui concerne les régimes matrimoniaux, qui a été opérée en 1960. Le *Code de commerce* a fait l'objet d'assez nombreuses transformations en 1838, 1863, 1938 et 1955, qu'un titre ou même un livre entier ait été ajouté, révisé ou supprimé.

CODIFIER v. tr. (de *code*). Rassembler en un seul corps des textes législatifs ou réglementaires, des coutumes, etc. ‖ *Par extens.* Ériger en système organisé. ‖ *Codifier le langage*, en établir des règles.

CODIGORO, v. d'Italie, en Émilie (prov. de Ferrare), sur le Po di Volano, près de l'Adriatique ; 16 300 hab. Le territoire de la commune de Codigoro, en grande partie lagunaire, est soumis à un plan de bonification intense.

CODILLE [dij] n. m. (esp. *codillo* ; de *codo*, coude). Jeux. *Faire codille*, au jeu de l'hombre, faire plus de levées que chacun des autres joueurs.

CODILLER [dije] v. intr. Faire codille.

CODIOPSIS [psis] n. m. (gr. *kôdion*, toison, et *opsis*, aspect). Oursin régulier en forme de pentagone arrondi. (Les codiopsis sont fossiles dans la craie. Famille des arbacidés.)

CODIRECTEUR, TRICE n. Personne qui dirige avec une ou plusieurs autres.

CODIRECTION n. f. Direction exercée avec d'autres personnes.

CODIUM [djɔm] ou **CODION** n. m. (gr. *kôdion*, toison). Algue verte marine, à thalle irrégulièrement ramifié. (Aux îles Hawaii, le codium est utilisé comme aliment.)

CODJA n. m. (ar. *khōdja*). En Algérie, tout secrétaire arabe d'un personnage ou d'une administration.

CODOGNO, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Milan), entre l'Adda et le Pô ; 13 000 hab. Centre commercial. Nœud ferroviaire important et grand marché agricole. Fromage parmesan.

CODONATAIRE n. et adj. (du préf. *co*, et de *donataire*). Qui reçoit une donation conjointement avec d'autres.

Paul CODOS

CODONATEUR, TRICE adj. et n. Qui fait une donation conjointement avec d'autres.

CODOS (Paul), aviateur français (Iviers, Aisne, 1896 - Paris 1960). Grand pilote de raid et pilote de ligne, il détint le record du monde en circuit fermé, avec Costes, en 1929, ainsi que plusieurs records du monde de distance et de durée avec charge utile de 500 et 1 000 kg. En 1932, il réussit une liaison rapide Hanoï-Paris (11 000 km) en 76 heures, et il reprit en 1933 le record du monde de distance sans escale en ligne droite, sur 9 100 km, de New York à Rayaq (Liban).

CODREANU (Corneliu), homme politique roumain (Iaşi 1899 - forêt de Jilava 1938). Jeune avocat, il assassina le préfet de police de Iaşi. Jugé et acquitté, il se livra ensuite à une propagande violemment fasciste et antisémite. Il fonda en 1927 un parti ultranationaliste (Légion de l'archange Michel), puis la Garde* de Fer (1931). Les violences de ses partisans entraînèrent son arrestation, après que le roi Charles eut transformé son gouvernement en dictature personnelle. Condamné à dix ans de prison, Codreanu fut abattu, avec treize de ses partisans, lors d'un transfert d'une prison à une autre.

CODRIDES, descendants de Codros, dernier roi d'Athènes.

CODRINGTON (sir Edward), amiral britannique (Dodington, Gloucestershire, 1770 - Londres 1851). Après avoir pris part, comme commandant de l'*Orion*, à la bataille de Trafalgar (1805), il fut mis en 1827 à la tête de la flotte combinée anglaise, française et russe, qui livra la bataille de Navarin*. Son commandement ayant été critiqué, il fut rappelé en Angleterre.

CODRINGTON (sir William John), général britannique (1804 - Londres 1884), fils du précédent. Il succéda à lord Raglan à la tête des forces britanniques en Crimée.

CODROIPO, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. d'Udine), près du Tagliamento ; 11 800 hab. Centre commercial. Industrie très active de la soie.

CODROS, KODROS ou **CODRUS.** Myth. gr. Fils de Mélanthos et roi d'Athènes après sa victoire sur Xanthos, roi de Béotie. Il eut à repousser l'invasion dorienne de l'Attique et se sacrifia pour sauver son peuple : les Athéniens conservaient sa tombe, sur la rive droite de l'Ilissos, près d'une porte de la ville.

CODUCCI (Mauro), architecte italien (Val Brembana v. 1430 - Venise 1504). Auteur, à Venise, de l'église San Michele in Isola (1468-1480), du palais Corner, du palais Vendramin Calergi, de la façade de San Zaccaria, il y a adapté les principes d'Alberti à la tradition vénitienne.

CODY (William Frederick). V. BUFFALO BILL.

COÉCHANGISTE n. Personne qui fait un échange avec une autre. (Syn. COPERMUTANT, E.)

CŒCILIIDÉS n. m. pl. Famille d'amphibiens aveugles et sans pattes, réduite à quelques genres des régions équatoriales. (Citons les genres *typhlonecte* [cécilie], *ichthyophis* et *siphonops*.)

COECKE (Pieter), dit **Van Aelst,** peintre, sculpteur, architecte, décorateur flamand (Aalst 1502 - Bruxelles 1550). Elève de B. Van Orley, il séjourne à Rome et visite Constantinople. A la tête d'une équipe de 235 artistes, il décore Anvers (1549) pour la réception de Charles Quint et de son fils. Considéré comme l'un des premiers esprits « universels » de la Renaissance flamande, il traduisit en néerlandais les traités d'architecture de Vitruve et de Serlio. Il peignit une série de *Saintes Cènes* (1527-1550, Belvoir Castle), inspirées de celle de Léonard de Vinci. Il est également l'auteur de cartons de tapisseries, *Histoire de Vertumne et Pomone* (Coll. nationale autrichienne). Il fut le maître de P. Bruegel, qui épousa sa fille Marie.

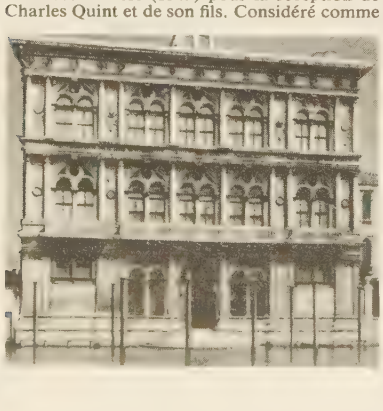

Mauro CODUCCI
palais Vendramin Calergi
Venise

CŒDÈS (George), historien et orientaliste français (Paris 1886). Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient en 1929, il a rassemblé de nombreux documents inédits sur l'histoire de l'Asie du Sud-Est (*Recueil des inscriptions du Siam*, 1924-1929 ; *Inscriptions du Cambodge*, 1937-1954) et a publié dans l'*Histoire du monde* de Cavaignac une étude d'ensemble sur *les Etats hindouisés d'Indochine et d'Indonésie* (1948), dont il résume le passé de la préhistoire à l'arrivée des Portugais (1511). [Acad. des inscript. et belles-lettres, 1958.]

COÉDUCATION n. f. Education en commun.

COEF n. m. Conduit d'écoulement des marais salants. (Syn. CUY.)

COËFFETEAU (Nicolas), théologien et dominicain français (Saint-Calais 1574 - Paris 1623). Prédicateur ordinaire d'Henri IV en 1602, il prononça son oraison funèbre en 1610. Evêque de Marseille en 1621. Son *Histoire romaine* (1621), médiocre compilation, passait au XVIIe s. pour un modèle de style et faisait l'admiration de Vaugelas.

COËFFETTE n. f. *Coëffette* ou *coiffette de mailles*, petite coiffe de mailles.

COEFFICIENT n. m. Math. Nombre ou paramètre littéral multipliant une expression algébrique en forme de monôme. (On l'écrit toujours comme premier facteur.) ‖ *Coefficient angulaire d'une droite*, en géométrie analytique plane, pente de cette droite par rapport à l'axe des x. (En coordonnées cartésiennes, le coefficient angulaire d'une droite est égal au coefficient a, lorsque l'équation est mise sous la forme $y = ax + b$.) ‖ *Coefficient différentiel*, syn. de DÉRIVÉE.
— Aéron. *Coefficient acrobatique*, v. ACROBATIQUE. ‖ *Coefficient de moment* C_m, v. MOMENT. ‖ *Coefficient de portance* C_z, v. PORTANCE. ‖ *Coefficient de traînée* C_x, v. TRAÎNÉE.
— Balist. *Coefficient balistique*, v. RÉSISTANCE *de l'air aux projectiles*.
— Ch. de f. *Coefficient d'adhérence*, rapport de l'effort possible à la jante au poids appliqué aux essieux moteurs. (Il est en moyenne de 22 p. 100, avec des valeurs extrêmes atteignant, d'une part, 10 p. 100 et, d'autre part, 49 p. 100.) ‖ *Coefficient d'exploitation*, rapport entre les dépenses et les recettes d'exploitation d'un réseau de chemins de fer. ‖ *Coefficient d'utilisation du matériel*, rapport du nombre moyen des places occupées par les voyageurs dans un train à celui des places disponibles. (Il varie, en Europe, de 50 à 85 p. 100.)
— Chim. Facteur numérique indiquant, dans une équation chimique, le nombre de molécules-grammes de chaque espèce qui disparaissent ou apparaissent au cours de la réaction.
— Dr. admin. *Adjudication sur coefficient*, variété d'adjudication* dans laquelle le choix du contractant est fait non seulement d'après le prix, mais d'après un ensemble d'éléments (qualité, références, prix) affectés de coefficients, dont la combinaison détermine automatiquement l'attribution du marché.
— Electr. *Coefficient d'armement*, dans une usine génératrice d'électricité, rapport entre la puissance totale des groupes installés et la puissance moyenne fournie par l'usine. ‖ *Coefficient de charge*, inverse du coefficient d'armement. ‖ *Coefficient d'efficacité d'une lampe électrique*, rapport d'un flux lumineux à la puissance électrique absorbée. (Ce coefficient s'exprime en lumens par watt.) ‖ *Coefficient de fuite*, facteur exprimant la grandeur des fuites magnétiques d'une machine électrique par rapport au flux utile de cette machine. ‖ *Coefficient de réduction*, nombre par lequel il faut multiplier une grandeur exprimée dans un système d'unités pour passer dans un autre système. ‖ *Coefficient de stabilité d'un moteur électrique*, rapport du couple moteur maximal au couple moteur normal. ‖ *Coefficient de température*, coefficient de variation d'une propriété électrique (résistance, perméabilité, etc.) en fonction de la température.
— Enseign. Nombre qui fixe la valeur relative attachée à chacune des épreuves d'un examen.
— Mar. *Coefficient d'arrimage*, espace effectivement occupé dans les cales par une tonne de marchandise donnée. (V. part. *encycl.*)
— Mécan. *Coefficient de frottement*, v. FROTTEMENT. ‖ *Coefficient d'effet utile*, syn. de RENDEMENT.
— Océanogr. *Coefficients d'une marée*, chiffres donnant la hauteur de la mer au-dessus du zéro des cartes au moment des étales de pleine et de basse mer.
— Photogr. *Coefficient de Watkins*, v. WATKINS (*coefficient de*).
— Physiq. Constante figurant dans l'écriture d'une formule exprimant une loi. ‖ Valeur numérique caractérisant diverses propriétés d'une substance déterminée. ‖ *Coefficient d'absorption*, v. ABSORPTION. ‖ *Coefficient de dilatation*, v. DILATATION. ‖ *Coefficient d'élasticité*, v. ÉLASTICITÉ ; etc.
— Pyrotechn. *Coefficient de self-excitation*, v. SELF-EXCITATION. ‖ *Coefficient d'utilisation pratique*, v. PUISSANCE.
— ENCYCL. Mar. Le *coefficient d'arrimage*, appelé également *coefficient d'encombrement*, ou *facteur d'arrimage*, s'exprime généralement en pieds cubes anglais. Il varie suivant le type de marchandise. On part généralement d'un coefficient d'encombrement maximal de 40 pieds cubes. Les marchandises qui ont un coefficient d'encombrement supérieur sont classées comme *chargement au cubage* et les autres comme *chargement en lourd*, le fret étant taxé en conséquence.

COÉGAL, E, AUX adj. Se dit des trois personnes de la Trinité, parfaitement égales entre elles.

COÉGALITÉ n. f. Qualité des personnes coégales de la Trinité.

COEHOORN (Menno, baron DE), ingénieur et général hollandais (Britsum, près de Leeuwarden, 1641 - La Haye 1704). Surnommé LE VAUBAN HOLLANDAIS, il dessina les fortifications de Nimègue, Breda et surtout Bergen op Zoom, longtemps regardées comme impénétrables. Auteur de traités sur la fortification, il fondait la défense des places sur la puissance de leurs ouvrages extérieurs.

CŒL(O)-, élément tiré du gr. *koilos*, creux, et entrant dans la composition de quelques mots.

CŒLACANTHE [se] n. m. Nom usuel d'un poisson crossoptérygien, *Latimeria chalumnae*, très voisin du *cœlacanthus* fossile du Dévonien.
— ENCYCL. L'intérêt suscité par la pêche, en 1935, dans le canal de Mozambique, puis, plus récemment, au large des Comores, de représentants vivants du groupe des crossoptérygiens est dû à deux causes : il est toujours

intéressant de trouver vivant un animal que l'on croyait depuis longtemps disparu ; les crossoptérygiens sont les seuls poissons qui puissent être tenus pour les ancêtres de tous les vertébrés terrestres, donc de l'homme lui-même. Le *latimeria*, long de 1,15 m à 1,75 m, pesant de 30 à 80 kg, se caractérise par sa bouche aux mâchoires sinueuses, puissamment armées de dents aiguës et espacées, par une paire de grandes plaques dures sous le museau, par des narines à trois orifices externes, par des écailles cténoïdes rappelant celles des téléostéens, enfin par la forte teneur en huile de ses tissus, en particulier de la chorde. (Pour les autres caractères, v. CROSSOPTÉRYGIENS.)

CŒLACANTHIDÉS [se] n. m. pl. Famille de poissons crossoptérygiens* que l'on croyait tous fossiles (disparus depuis le Crétacé), jusqu'à la découverte, en 1935, d'un cœlacanthe* vivant (*latimeria*) dans les eaux des côtes africaines de l'océan Indien.

CŒLAMBUS [selɔ̃bys] n. m. Petit dytique qui vit dans les eaux dormantes, douces ou saumâtres. (*Cœlambus confluens* est commun

Phot. N. Y. T., Alinari.

en France dans les mares. Le genre fait partie des coléoptères, famille des dytiscidés.)

COÉLECTEUR n. m. Electeur qui partage avec d'autres ses fonctions ou son titre.

CŒLENTÉRÉS [se] n. m. pl. Embranchement du règne animal, comprenant des animaux aquatiques (presque tous marins) à symétrie axiale, dépourvus de cœlome* et dont l'appareil digestif est un simple sac.
— ENCYCL. Les *cœlentérés* dérivent tous, quelle que soit leur complexité, d'un type fondamental très simple de la forme larvaire dite *gastrula*. Le feuillet externe sensitif est doublé en dedans par un feuillet digestif, en continuité l'un avec l'autre, de l'orifice unique (bouche) qui sert à la fois à introduire les aliments, à rejeter les déchets et les produits génitaux. La symétrie est radiaire, autrement dit les organes se répètent autour de l'axe passant par la bouche ; le nombre des secteurs semblables ainsi déterminés varie de quelques unités à plusieurs centaines.
Les deux feuillets épithéliaux, celui qui joue le rôle de peau et celui qui joue le rôle d'intestin au-dedans, sont séparés par une lame de substance transparente, la *mésoglée*, qui, le plus souvent, est fort mince, mais quelquefois, chez les méduses par exemple, prend un grand développement.
Dans la peau des cœlentérés se trouve un élément caractéristique, des cellules dites *cnidoblastes*, renfermant une vésicule venimeuse pleine d'un fil enroulé, le *nématocyste*, organe venimeux très compliqué de défense et d'attaque.
Les cœlentérés se reproduisent par des œufs et des larves ciliées qui nagent et se transforment en adultes mobiles ou fixés. Mais la plupart d'entre eux sont aptes à bourgeonner et à former des colonies : l'individu initial, né d'un œuf, est l'*oozoïte* ; sur lui bourgeonnent d'autres individus, les blastozoïtes, qui peuvent devenir libres ou bien rester en communication avec l'initial et former ainsi des colonies très nombreuses : tels sont les coraux, les hydroïdes, les gorgones, etc.
Les cœlentérés se divisent en deux sous-embranchements : les *cnidaires*, qui ont des nématocystes ; les *cténaires*, qui n'en ont pas. Ces derniers se divisent en micropharyngiens et macropharyngiens, tandis que les premiers comprennent les hydrozoaires (hydre verte), les anthozoaires (corail, anémone de mer, madrépore) et les scyphozoaires (méduses). Ils remontent à la plus haute antiquité zoologique ; on trouve leurs débris dans tous les terrains sédimentaires marins ; on les recueille actuellement dans toutes les mers, de la surface aux abîmes, fixés ou en pleine eau.

Cœlésyrie, en gr. **Koilê Suria** (« *Syrie creuse* »). Géogr. anc. Région déprimée et fertile de la Syrie, s'étendant entre le Liban et l'Anti-Liban. Le nom fut donné, au Bas-Empire, à une province romaine qui comprenait en outre quelques régions adjacentes au N. Auj. *Bekaa*.

COELHO (Joaquim Guilherme Gomes), romancier et médecin portugais, connu en littérature sous le nom de **Júlio Dinis** (Porto 1839 - *id.* 1871). La province portugaise trouva en lui un observateur aussi spirituel que pénétrant, dans : *les Pupilles de Monsieur le curé* (1866), *Une famille anglaise* (1868) et *l'Héritière de la Cannaie* (1868).

COELHO NETO (Henrique Maximiano), romancier et conteur brésilien (Caxias, Maranhão, 1864 - Río de Janeiro 1934). Ses livres : *Miragem* (1895), *O Sertão* (1897), *Rei Negro* (1914), sont pleins d'imagination et de coloris.

CŒLIA [selja] n. m. Orchidacée épiphyte de l'Amérique centrale et méridionale.

CŒLIALGIE [se] n. f. (gr. *koilia*, ventre, et *algos*, douleur). Nom général des douleurs abdominales profondes, d'origine sympathique.

CŒLIAQUE [seljak] adj. (gr. *koilia*, entrailles). Se dit de la région médiane de la cavité abdominale située au-dessus du côlon transverse et qui répond, en gros, à l'estomac. || *Tronc cœliaque*, se dit d'une branche importante de l'aorte.
— Pédiatr. *Maladie cœliaque*, trouble de l'absorption intestinale, survenant chez les enfants et provoquant, entre autres symptômes, une anémie hyperchrome.
— ENCYCL. Anat. Le *tronc cœliaque* est une grosse branche de l'aorte, naissant un peu au-dessous du diaphragme, à peu près au niveau du bord supérieur du pancréas. Long de 1 à 3 cm, il se divise en trois branches, l'artère coronaire stomachique, l'artère hépatique, l'artère splénique. Par leur intermédiaire, le tronc cœliaque fournit tout le sang artériel du foie et de la rate, et contribue, pour une très grande part, à la vascularisation du pancréas, de l'estomac et du grand épiploon.
Le tronc cœliaque est entouré par le *plexus cœliaque*, constitué par des fibres du sympathique abdominal, provenant du plexus solaire.

CŒLIOSCOPIE n. f. (gr. *koilia*, ventre, et *skopein*, examiner). Technique d'endoscopie appliquée aux organes du petit bassin, trouvant surtout son indication dans le diagnostic de la grossesse extra-utérine et, à titre préopératoire, dans le traitement de la stérilité.

CŒLIOTOMIE n. f. Chirurg. Ouverture chirurgicale de la cavité abdominale. (On emploie plutôt le terme de LAPAROTOMIE.)

CŒLIOXYDE ou **CŒLIOXYS** [se] n. f. Abeille parasite qui dépose ses œufs dans les nids des mégachiles et des anthophores. (Plusieurs espèces habitent la France. Elles ont, en général, le corps noir orné de bandes blanches. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

COELIUS. V. CAELIUS.

COELLO (Alonso Sánchez), peintre espagnol (près de Valence 1532 - Madrid 1588). Il fit son apprentissage à Rome dans l'atelier de Raphaël, qu'il quitta pour entrer dans celui d'Antonio Moro, et fut appelé par Jean de Portugal à Lisbonne. Il passa ensuite à Madrid, où il succéda à Antonio Moro comme portraitiste de la cour de Philippe II, et collabora à la décoration de l'Escurial. Il a laissé nombre de portraits des membres de la famille de Philippe II, de don Carlos, de l'infante Isabelle (Madrid), d'Alexandre Farnèse (Dublin).

COELLO (Claudio), peintre espagnol d'origine portugaise (Madrid 1624 - *id.* 1693). Élève de Francisco Rizi, peintre royal en 1684, *pintor de cámara* en 1686, il a laissé des tableaux religieux, parmi lesquels on cite : *Sainte Famille* (Budapest), *Madeleine pénitente* (Cherbourg), *Apothéose de saint Augustin* (Madrid), *Saint Pierre d'Alcántara* (Munich). Portraitiste, il a figuré Charles II avec sincérité (Francfort-sur-le-Main). On lui doit également le *Retable de la Sainte Forme* (sacristie de l'Escurial).

COELLO DE PORTUGAL Y QUESADA (Francisco), géographe espagnol (Jaén 1822 - Madrid 1898). Cet officier du génie fut chargé en 1858 de dresser le cadastre parcellaire espagnol, puis, en 1866, de diriger tous les travaux officiels géographiques, géodésiques et géologiques. Il a fondé la Société de géographie de Madrid (1876) et fut le promoteur de plusieurs expéditions espagnoles au Río de Oro et dans l'Adrar ; il est l'auteur d'un atlas géographique d'Espagne (*Atlas geográfico de España*).

CŒLO-. V. CŒL(O)-.

CŒLOBLASTULA [se] n. f. Embryol. Blastula creuse, avec une cavité de segmentation. (La blastula des échinodermes est une cœloblastula.)

CŒLODENDRIDÉS [selodẽ] n. m. pl. Famille d'actinopodes radiolaires, dont le genre *cœlodendrum* est le type, comprenant des formes à squelette en coque treillagée sphérique, d'où partent des rayons ramifiés qui traversent la capsule extérieure, ne formant pas de coque buissonnante secondaire bivalve, ou qui s'enchevêtrent les uns dans les autres. (Le genre type habite les mers d'Europe.)

CŒLOGENYS [seloʒenis] n. m. Mammifère rongeur qui vit dans l'Amérique centrale et méridionale.
— ENCYCL. Les *cœlogenys*, usuellement appelés *pacas*, atteignent la taille d'un grand lièvre ; leurs formes sont lourdes et ramassées, mais ils sont hauts sur pattes. Ils creusent des terriers. Le genre fait partie de la famille des subongulés.

CŒLOGLOSSUM [seloglɔsɔm] n. m. Genre d'orchidacées, plantes grêles de 10 à 30 cm de hauteur, que l'on trouve dans les pâturages.

CŒLOGYNE [se] n. m. Genre d'orchidacées comprenant environ une centaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale, sur les rochers et les troncs d'arbres. (Une vingtaine d'espèces peuvent être cultivées en serre chaude pour leurs fleurs grandes et brillantes : tel est *Cœlogyne cristata*.)

CŒLOMATES [se] n. m. pl. Animaux pourvus d'un cœlome et possédant, de ce fait, des tissus de type conjonctif et des organes différenciés d'origine mésodermique, ce qui leur permet d'atteindre un haut degré de complexité. (A l'exception des spongiaires, des cœlentérés et de quelques platodes, tous les animaux pluricellulaires [métazoaires] sont des cœlomates. Ils ont généralement un tube digestif à deux orifices, parcouru en sens unique par les aliments et les déchets.)

CŒLOME [se] n. m. Embryol. Cavité comprise entre les deux feuillets du mésoderme, et qui constitue la cavité générale du corps de l'embryon.
— ENCYCL. Le *cœlome*, ou cavité générale, est la formation entérocœlienne du mésoderme. Le mésoderme se comporte de deux façons : ou bien il se creuse de cavités formant le cœlome (annélides polychètes, mollusques, vertébrés), ou bien ses éléments, se dissociant, forment un mésoderme diffus (plathelminthes). Souvent, le cœlome a une existence transitoire, mais des portions du cœlome embryonnaire persistent (cœlome génital, cœlome rénal). Le cœlome est une formation paire. Son feuillet sous-ectodermique, ou pariétal, est la *somatopleure* ; son feuillet péri-endodermique, ou viscéral, est la *splanchnopleure*. L'existence d'un cœlome permet la formation d'organes mésodermiques complexes et caractérise tous les embranchements supérieurs d'animaux pluricellulaires, dits, pour cette raison, *cœlomates*.

CŒLOPE [se] n. f. Moucheron vivant sur nos plages, sous les laisses de goémon. (Le genre fait partie des diptères, famille des cordylurés.)

CŒLOPELTIS [se] n. m. Nom générique de la couleuvre de Montpellier (*Cœlopeltis Monspessulanus*), qui vit dans les régions arides de la zone méditerranéenne, où elle atteint 2,50 m de long. (Cette couleuvre, très agressive, est venimeuse, mais ne peut guère mordre l'homme, ses crochets étant situés au fond de la bouche. Famille des colubridés.)

CŒLOSTAT [se] n. m. V. CÆLOSTAT.

CŒLOSTÈLE [se] n. f. Mollusque pulmoné terrestre, possédant une très petite coquille allongée cylindrique, avec une ouverture ovalaire et un bord columellaire épaissi muni d'un pli spiral oblique, vivant au bord des eaux, de l'Europe méridionale (Espagne) à l'Inde. (Famille des ferussaciidés.)

CŒLOSTOMIE [se] n. f. Altération d'une voix qui est devenue caverneuse. (On écrit aussi CÉLOSTOMIE.) [Vx.]

COEMPEREUR n. m. (du préf. *co*, et de *empereur*). Empereur qui règne conjointement avec un ou plusieurs autres : *Michel VIII Paléologue donna à son fils le titre de coempereur*.

COEMPTION [koɑ̃] n. f. (lat. *coemptio* ; du préf. *co*, et de *emere*, acheter). Dr. rom. Achat réciproque. || Forme de mariage *cum manu** sans caractère religieux, probablement introduite à l'usage des plébéiens. (La femme était vendue fictivement à son époux. Le cérémonial ne différait guère de celui de la *mancipatio*.)

CŒN(O)-, élément tiré du gr. *koinos*, commun, et entrant dans la composition de quelques mots.

COEN (Jan Pieterszoon), homme politique hollandais (Hoorn 1587 - Batavia 1629), agent de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. Il contribua à chasser Espagnols et Portugais de l'Asie du Sud-Est, fonda Batavia en 1619, chassa les Anglais des Moluques. Gouverneur énergique, même cruel, opprimant les indigènes (répression de Banda en 1621), il commença la mise en valeur de Java.

COËN [kɔẽ] n. m. (hébr. *khn*, prêtre). Fr.-maçonn. Titre des membres d'un rite, dit des *élus coëns*, fondé par saint Martin.

Claudio COELLO
« la Sainte Forme »
Escurial

Phot. Vernacci.

Coëtquidan
prise d'armes
des saint-cyriens

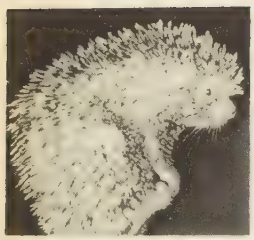

coendou

COENDOU [koẽdu] n. m. Mammifère rongeur, couvert de piquants, à longue queue prenante.
— Encycl. On connaît treize espèces de *coendous* (ou *cynéthères*), propres aux régions chaudes des deux Amériques. Ils vivent dans les arbres, se dissimulant en restant immobiles le long des troncs. L'espèce type, *Coendou prehensile*, mesure 1 m environ de longueur, du museau à l'extrémité de la queue. Famille des hystricidés.

COENE (Jakob), peintre brabançon (XIVe s.). Venu de Bruges à Paris (1398), il fit ensuite un séjour à Milan, où le Dôme conserve des fresques de sa main. Il travailla pour les ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Pour le premier, il illustra une *Bible moralisée* (1404) et le *Livre des merveilles du monde* (Bibliothèque nationale). On lui attribue, d'une façon problématique, les fameuses *Heures du maréchal Boucicaut*.

CŒNENCHYME [senãʃim] n. m. Dépôt de calcaire qui, dans une colonie de polypiers, comble les espaces séparant les individus. (Le cœnenchyme peut être compact ou spongieux. Le polypier perd alors sa forme rameuse et prend un aspect massif : les individus n'apparaissent plus que par leurs calices ouverts au niveau de la surface commune de la colonie.)

CŒNESTHÉSIE [se] n. f. V. cénesthésie.

CŒNOBE [se] n. m. Ensemble pluricellulaire, numériquement et morphologiquement défini, chez les protozoaires de l'ordre des phytomonadines ou volvocales. (Le nombre de cellules d'un cœnobe est généralement égal à une puissance de deux [16 ou 32, par exemple], car ces cellules proviennent des bipartitions successives d'une même cellule initiale.)

CŒNOCYTE [se] n. m. Biol. Organisme en tissu ne présentant pas la structure cellulaire. (Syn. plasmode, syncitium.)
— Encycl. Certains champignons inférieurs, des algues siphonées, les fibres musculaires striées, le myocarde du cœur humain sont constitués par une masse de cytoplasme non cloisonnée et renfermant de nombreux noyaux. Chacun des noyaux, avec le cytoplasme qui l'entoure, est regardé comme une unité physiologique, l'énergide, capable de s'isoler pour devenir une véritable cellule.

CŒNOGAMÈTE [se] n. m. Bot. Gamète contenant plusieurs noyaux.

CŒNOMYIE [se] n. f. Grosse mouche rousse, à ailes jaunes, que l'on trouve en France et dont la larve vit dans le bois pourri, parfois dans les nids de fourmis. (Le genre fait partie des diptères brachycères et sert de type à la famille des *cœnomyidés*.)

CŒNONYMPHA [se] n. m. Papillon remarquable par l'épaississement des nervures des ailes antérieures à leur base. (Les espèces de nos contrées volent dans les lieux herbus des bois et des champs. Les chenilles vivent sur diverses graminées. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des satyridés.)

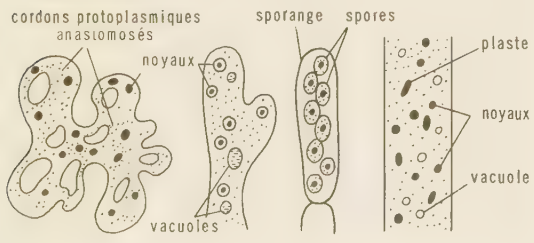

cœnocyte

CŒNOS ou **KOINOS**, fils du général macédonien Polémokratès (IVe s. av. J.-C.). Il se distingua dans l'expédition d'Alexandre. Aux bords de l'Hyphase, il prit la parole pour engager le conquérant à revenir sur ses pas en lui dépeignant le désir de toute l'armée de retourner en Macédoine.

CŒNOSARQUE [se] ou **CŒNOSARC** n. m. Tissu vivant qui, chez beaucoup de coralliaires, réunit les individus d'une même colonie, sécrète le calcaire du cœnenchyme et donne naissance, par bourgeonnement, à de nouveaux individus.

CŒNOZYGOTE [se] n. m. Bot. Œuf contenant plusieurs noyaux provenant chacun d'une fusion nucléaire.

CŒNURE ou **CÉNURE** [se] n. m. (gr. *koinos*, commun, et *oura*, queue). Larve vésiculaire d'une espèce de ténia* qui vit dans le cerveau des moutons et détermine chez ces animaux un ensemble de troubles dénommé *cœnurose* et, familièrement, *tournis*.

CŒNUROSE [se] ou **CÉNUROSE** n. f. Affection parasitaire due à la présence de cœnures dans l'organisme des animaux.
— Encycl. La *cœnurose du mouton* est due à la présence dans la substance de l'encéphale et de la moelle épinière de la larve du *ténia cénure* du chien. On l'appelle communément *tournis*. Si l'abattage ne prévient pas la mort naturelle, celle-ci survient au bout de trois à six semaines. La *cœnurose du lapin* est due à la présence dans le tissu conjonctif de cet animal de la larve de *Tenia serialis* du chien ; elle produit des troubles peu importants, se traduisant par des vésicules allant du volume d'une noix à celui d'un œuf.

COENZYME A ou **Co A** n. m. Biochim. Substance complexe, de nature enzymatique, constituée par du magnésium et par des groupements appartenant à la vitamine B_1 et à la cocarboxylase. (Le coenzyme A intervient dans le catabolisme des lipides et dans la régulation de l'acidose.)
— Encycl. Pharm. Associé ou non à l'héparine, le *coenzyme A* est utilisé dans le traitement des artérites, de l'acrocyanose, des migraines rebelles, de la maladie de Raynaud.

CŒOS ou **KOIOS**. Myth. gr. Un des Titans ; il fut le père de Léto et d'Astéria.

COÉQUATION n. f. Répartition réglant ce que chaque contribuable doit payer. (Vx.)

COÉQUIPIER n. m. Sports. Qui fait partie d'une équipe avec d'autres (course, football, etc.).

COERCIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui coercible.

COERCIBLE adj. (du lat. *coercere*, contraindre). Qui peut être comprimé, réduit : *Les gaz sont très coercibles ;* et, au *fig.* : *Envie de rire difficilement coercible.*

COERCITIF, IVE adj. Qui a le pouvoir de coercition : *Puissance coercitive. Quiconque s'imagine arrêter un mouvement religieux ou social par des mesures coercitives fait* [...] *preuve d'une complète ignorance du cœur humain* (Renan).
— Magnét. *Champ coercitif*, valeur minimale du champ magnétique dans lequel on doit placer un barreau d'acier préalablement aimanté pour annuler son aimantation. (Le champ coercitif doit être de sens contraire à l'aimantation.) [V. aimant.]

COERCITION n. f. Action, pouvoir de contraindre, de retenir. (Ce n'est pas une peine, mais un moyen légal de contrainte qui peut être exercé dans les cas prévus par la loi, soit contre les biens, soit contre les personnes par la contrainte par corps.)

COERCITIVITÉ n. f. Magnét. Faculté conservatrice de l'aimantation dans un aimant, notamment envers l'action d'un champ magnétique contraire.

CŒRÉBIDÉS n. m. pl. Famille de très petits passereaux d'Amérique tropicale, comprenant les sucriers (*cocreta*), les guits-guits et quelques genres voisins.

COESRE [kuɛr] n. m. Arg. Autref., gueux à qui d'autres obéissaient.

CŒSTHÉSIE n. f. Physiol. Synthèse des sensations provenant des diverses sensibilités (sensitive, sensorielle et neurovégétative) et donnant à l'individu l'impression d'exister en tant qu'être global, physique et psychique.

COËTE ou **COÈTE** n. f. Sorte de cadre rembourré sur lequel, dans les fabriques de glaces, les ouvriers posent les glaces de chant, au sortir du four à recuire.

COÉTERNEL, ELLE adj. Qui existe de toute éternité avec un autre : *Le fils de Dieu, nécessairement, est coéternel à son père* (Bossuet).

COÉTERNITÉ n. f. Etat de ce qui est coéternel.

COETIVI, île corallienne de l'archipel des Seychelles, dans l'océan Indien. Coprah. Pêche.

COÉTIVY (Prégent IV, sire de), gentilhomme breton (v. 1400 - Cherbourg 1450), amiral de France. Il servit sous les ordres du connétable de Richemont contre les Anglais. Il fut gouverneur de La Rochelle (1436) et, après la bataille de Formigny, de Granville et de Talmont (1450), il fut tué au siège de Cherbourg.

COËTLOGON, faubourg de Rennes (Ille-et-Vilaine). Ecole nationale d'enseignement ménager.

COËTLOGON (Alain Emmanuel, marquis de), vice-amiral et maréchal de France (1646 - Paris 1730). Il servit d'abord dans l'infanterie comme enseigne au régiment Dauphin (1668), puis entra dans la marine (1670). Il fit toutes les campagnes maritimes du règne de Louis XIV, avec les grades successifs de lieutenant (1672), capitaine de vaisseau (1675), chef d'escadre (1689), puis lieutenant général (1701). Vice-amiral du Levant en 1716, il fut élevé au maréchalat six jours avant sa mort. En 1701, Philippe V l'avait fait capitaine général dans la marine espagnole. Son fait d'armes le plus célèbre a été sa contribution à la défense de Saint-Malo, en 1693.

COËTLOSQUET (Jean Gilles de), prélat français (Saint-Pol-de-Léon, Bretagne, 1700 - Paris 1784). Il fut évêque de Limoges, puis précepteur des enfants de France (1758). [Acad. fr., 1761.]

Coëtquidan (camp de), camp militaire de Bretagne (Morbihan, comm. de Guer), à 45 km au S.-O. de Rennes, à proximité de la forêt de Paimpont. Le camp (5 300 ha) offre à l'instruction des terrains variés, mouvementés, souvent marécageux et parfois de parcours difficile. Bon camp d'entraînement pour l'infanterie et l'artillerie. L'Ecole spéciale militaire, dont les bâtiments avaient été détruits à Saint-Cyr-l'Ecole en 1944, y fut transférée en 1946. (V. Saint-Cyr.)

CŒUR n. m. (lat. *cor*). Organe creux, qui constitue l'élément moteur central de la circulation du sang : *Les battements, les pulsations du cœur. Le cœur a cessé de battre.* (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Partie antérieure de la poitrine où se font sentir les battements du cœur : *Elle s'assit en prenant son fils entre ses deux genoux, et le pressant avec force sur son cœur, elle l'embrassa* (Balzac). || L'estomac, dans les locutions *Avoir mal au cœur, Avoir le cœur barbouillé.* || *Par anal.* Ce qui a la forme idéalisée du cœur : *Cœur en or servant de reliquaire.* || Figure en forme de cœur dans les jeux de cartes : *La dame de cœur.* || La partie centrale, la partie essentielle d'une chose : *Le cœur d'un fruit. Les salades, les laitues* [...] *montraient leurs cœurs éclatants* (Zola). *Le cœur de la ville. Des stalles au cœur de chêne. En attendant, les deux femmes, au cœur d'août, étaient à Paris* (H. de Montherlant). || Siège des sentiments, de la sensibilité ; ensemble des facultés affectives et morales : *Mon cœur saigne. Avoir du cœur. Toucher les cœurs.* || *Particul.* Siège de la joie ou de la tristesse : *N'avoir pas le cœur à rire. Avoir le cœur gai, triste, léger. Il avait le cœur gros, et l'on voyait sans peine combien le sacrifice lui avait coûté* (Mérimée). || Siège de la tendresse, de l'affection ; amour, personne qui aime : *Le cœur d'une mère. Gagner le cœur de quelqu'un. Il possédait mon cœur* (Corneille). *Leurs conversations prenaient une allure intime, et les choses du cœur y tenaient une grande place* (Maupassant). || Siège des sentiments altruistes ; bonté, bienveillance ; personne compatissante : *Avoir bon cœur, mauvais*

cœur. Un cœur dur. Un homme sans cœur. Vous êtes deux cœurs généreux et dévoués (A. Daudet). ‖ Courage, énergie, zèle, ardeur : *Vous n'auriez pas le cœur de me dénoncer faussement* (J. Romains). *Avoir du cœur à l'ouvrage.* ‖ Sens moral, conscience : *Avoir le cœur pur. La noirceur de son cœur.* ‖ Désir intime, pensée secrète : *Ouvrir son cœur à quelqu'un. David que Dieu trouva selon son cœur* (Bossuet).

— Loc. div. *Avoir mal au cœur, avoir le cœur barbouillé, avoir le cœur sur les lèvres,* avoir envie de vomir ; la dernière loc. signifie aussi : être franc, loyal, sincère. ‖ *Ironiq. Mettre le cœur sur le carreau,* vomir. ‖ *Avoir le cœur sur la main,* être bon et généreux. ‖ *Cela fait mal au cœur, soulève le cœur,* se dit d'une chose qui excite le dégoût, l'aversion. ‖ *De bon cœur, de grand cœur, de tout cœur,* très volontiers. ‖ *De gaieté de cœur,* volontairement, de propos délibéré. ‖ *A contrecœur,* v. contrecœur. ‖ *Avoir, prendre quelque chose à cœur,* s'appliquer à quelque chose avec ardeur ; y tenir ; s'en affecter. ‖ *Tenir au cœur,* faire l'objet d'une poursuite obstinée, d'une pensée constante. ‖ *Se prendre de cœur pour quelque chose,* s'appliquer à une chose, la poursuivre avec ardeur. ‖ *A cœur joie,* v. joie. ‖ *Selon le cœur de...,* selon les désirs, la pensée de... ‖ *Mon cœur, mon cher cœur, mon petit cœur,* expressions de tendresse familière ou de badinage. ‖ *Joli cœur,* v. joli. ‖ *Beau, joli comme un cœur,* très beau, très joli. ‖ *Bouche en cœur,* v. bouche. ‖ *Langue, Langage du cœur,* expression naïve et sincère des plus tendres sentiments. ‖ *Cri du cœur,* exclamation qui traduit spontanément les sentiments les plus intimes. ‖ *Cœur d'or,* caractère affectueux, dévoué, généreux. ‖ *Cœur de tigre,* caractère dur, farouche, insensible. ‖ *Cœur de lion,* grand courage. ‖ *Cœur de pierre, de marbre, de bronze, d'airain, etc.,* caractère dur, complète insensibilité. ‖ *Cœur d'artichaut,* cœur ou personne volage. ‖ *Trouver le chemin du cœur,* ou *parler, aller au cœur,* trouver le moyen de plaire, de se faire aimer, d'émouvoir. ‖ *Affaire de cœur,* intrigue amoureuse. ‖ *Amant de cœur,* v. amant. ‖ *Allumer le cœur,* inspirer une tendre affection. ‖ *Vouloir manger* ou *arracher le cœur de quelqu'un,* montrer une haine implacable. ‖ *Arracher, déchirer, fendre, briser le cœur à quelqu'un, blesser quelqu'un au cœur,* lui causer une grande douleur. ‖ *Serrer le cœur,* causer une peine poignante. ‖ *Se ronger le cœur,* se consumer d'un chagrin secret ou d'une passion dévorante. ‖ *Parler d'abondance* ou *avec abondance de cœur,* v. abondance. ‖ *Le cœur me le dit,* j'en ai le pressentiment. ‖ *Si le cœur vous en dit,* si vous êtes disposé à faire cela. ‖ *Son cœur a parlé, commence à parler,* se dit d'une personne qui commence à éprouver de la tendresse pour quelqu'un. ‖ *Décharger son cœur,* v. décharger. ‖ *A cœur ouvert, cœur à cœur,* sans rien cacher, en toute sincérité : *Je me déclare à vous à cœur ouvert ; je ne vous cèle rien de ma vie* (A. Arnoux). ‖ *En avoir le cœur net,* s'éclairer, arriver à savoir à quoi s'en tenir. ‖ *N'être qu'un cœur, n'avoir qu'un cœur,* se dit de personnes qui s'aiment tendrement. ‖ *Sans cœur,* dépourvu de sensibilité : *Ce voyou, sans cœur et sans honneur, ce bandit, ce débauché cynique adonné aux vices les plus honteux* (M. Aymé). [S'emploie substantiv. : *Un sans-cœur.*] ‖ *Fam. Mettre, remettre le cœur* (*ou du cœur*) *au ventre à quelqu'un,* lui donner, lui rendre du courage. ‖ *Faire contre mauvaise fortune bon cœur,* v. fortune. ‖ *Par cœur,* de mémoire : *Connaître un homme, une chose par cœur,* les connaître parfaitement. ‖ *Dîner par cœur,* être réduit à se passer de dîner : *En décembre, un soir, on dîna par cœur. Il n'y avait plus un radis* (Zola).

— Allus. littér. ***Rodrigue, as-tu du cœur ?,*** hémistiche de Corneille dans *le Cid,* acte Ier, scène v. C'est Don Diègue qui pose cette question à son fils pour éprouver sa fierté avant de lui remettre le soin de sa vengeance. ‖ ***Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point,*** phrase de Pascal (*Pensées,* éd. Brunschvig, 277) signifiant que le cœur est touché par des moyens, des arguments différents de ceux qui peuvent convaincre la raison. ‖ ***Les grandes pensées viennent du cœur,*** maxime de Vauvenargues, marquant la place éminente du sentiment dans l'activité morale et intellectuelle de l'homme. ‖ ***Ah! frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le génie,*** vers de Musset dans le poème « A mon ami Edouard B. » (*Premières Poésies*), exprimant l'idée que l'art est d'abord sentiment. Ce vers est souvent cité comme la formule du lyrisme romantique. A. Chénier avait déjà dit (*Elégies,* I, 22) : *L'art ne fait que des vers ; le cœur seul est poète.*

— Allus. hist. ***Le cœur léger,*** mots empruntés à une phrase prononcée par Emile Ollivier au Corps législatif, le 15 juillet 1870. Ayant fait voter la déclaration de guerre à l'Allemagne, il ajouta : « De ce jour commence, pour les ministres mes collègues et pour moi, une grande responsabilité ; nous l'acceptons *le cœur léger.* » (E. Ollivier a protesté contre l'interprétation donnée à ces paroles, qui ne signifiaient pas, disait-il, « avec joie », mais « d'un cœur que le remords n'alourdit pas ».)

— Archit. *Cœur allongé,* ouverture en forme de cœur pratiquée dans une baie de style ogival flamboyant.

— Ardois. Masse ayant la forme d'un prisme triangulaire, due à la rencontre de deux délits.

— Bot. Nom usuel du fruit de l'anone. ‖ *Cœur-de-bœuf,* variété de chou pommé. ‖ *Cœur-parfumé,* nom donné à un champignon cultivé sur les arbres, objet d'un grand commerce en Chine, cité déjà par les jésuites au XVIIIe s.

— Bouch. Chez les bovins, maniement pair, pratiqué en arrière de l'épaule et répondant à peu près à la place du cœur dans le thorax.

— Cardiol. *Chirurgie à cœur fermé,* intervention chirurgicale dans laquelle on agit sans arrêter l'action physiologique du cœur. ‖ *Chirurgie à cœur ouvert,* intervention chirurgicale dans laquelle on dévie préalablement la circulation dans un appareil dit « cœur artificiel », avant d'ouvrir les cavités cardiaques. ‖ *Cœur artificiel,* appareil destiné, en principe, à assurer la circulation du sang en lieu et place du cœur naturel, pour permettre d'isoler ce dernier du circuit sanguin quand il est nécessaire de le soumettre à une intervention chirurgicale. (Pratiquement, le cœur artificiel doit être combiné avec un dispositif physicochimique et mécanique, qui assure l'oxygénation du sang veineux avant de le renvoyer dans les artères.) ‖ *Cœur-poumon artificiel,* v. part. *encycl.*

— Ch. de f. *Pointe-de-cœur,* dans un branchement ou un croisement* de voies, pièce constituée par deux bouts de rails soudés en angle aigu. (On distingue dans une traversée, les *cœurs de croisement,* correspondant à deux files de rails de même parité, et les *cœurs de traversée,* correspondant à deux files de rails de parité différente.)

— Conchyl. Nom commun à un grand nombre de mollusques à coquille cordiforme.

— Equit. *Manquer de cœur,* en parlant d'un cheval, être indolent et mou.

— Gant. Petit morceau de cuir cousu en bas de la fente du gant, dans la main.

— Hérald. Meuble représentant un cœur, qui peut être enflammé. ‖ Centre de l'écu, nommé aussi abîme.

— Horlog. Pièce qui dégage la détente de la sonnerie. ‖ Pièce en forme de cœur, servant de came, habituellement utilisée sous plusieurs formes dans les chronographes et compteurs : *Axe de rattrapante avec deux cœurs.*

— Hortic. *Cœur-de-pigeon,* variété de cerise. (Syn. bigarreau gros-cœuret.)

— Iconogr. Figure de cœur, souvent surmontée d'une flamme, qui symbolise l'amour de Dieu, et que l'on donne comme attribut à saint Augustin, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse. (Le cœur enflammé est aussi l'attribut de la foi et le symbole du Sacré Cœur de Jésus.)

— Jeux. Une des quatre couleurs d'un jeu de cartes. ‖ Cartes de cette couleur : *Avoir un beau jeu à cœur.*

— Mar. Plaque de plomb, de forme variable, que le plongeur, revêtu du scaphandre, suspend sur sa poitrine et sur son dos, pour se lester.

— Mécan. *Courbe en cœur,* excentrique à mouvement uniforme, ayant pour objet de transformer un mouvement circulaire continu en mouvement rectiligne alternatif de vitesse constante. (Sa continuité permet qu'avec des angles égaux décrits par l'arbre tournant la pièce avance ou recule de quantités égales.)

— Relig. *Sacré Cœur de Jésus,* ou simplem. *Sacré Cœur,* v. Cœur (*Sacré*).

— Sylvic. *Cœur de l'arbre,* partie centrale du tronc. (Cette expression ne doit pas être confondue avec celle de *bois de cœur,* souvent employée, mais incorrecte, pour désigner le bois parfait, ou duramen.) ‖ *Cœur étoilé,* partie centrale d'une grume présentant une ou plusieurs fentes rayonnantes à partir de la moelle. ‖ *A cœur excentré,* se dit d'un bois dont le cœur n'est pas au centre de la section. ‖ *Cœur noir du frêne,* coloration anormale du cœur du frêne. ‖ *Cœur rouge du hêtre,* coloration rougeâtre anormale de la partie centrale du bois de hêtre, qui le rend impropre à certains usages. (V. part. *encycl.*)

— Technol. Ensemble formé par le pistil et les étamines d'une fleur artificielle.

— ★ *affectivité, générosité, virilité, courage, amour, tendre (carte du), sentiment, inspiration.*

— Encycl. Anat. et Méd. ● **Anatomie humaine.** Dans l'espèce humaine, le *cœur* est un muscle creux, à peu près du volume du poing. Sa forme est celle d'un cône aplati d'avant en arrière, dont la base regarde vers le haut, et dont la pointe est dirigée en bas, en avant et à gauche.

Le cœur occupe la partie moyenne de la cavité thoracique dans l'espace qui sépare les deux poumons. Il se trouve ainsi en avant de la colonne vertébrale, de l'œsophage et de la portion descendante de l'aorte. Il est situé derrière la paroi thoracique, sur laquelle il se projette selon l'*espace précordial.* Ainsi, la pointe du cœur bat au bord supérieur du cinquième cartilage costal gauche, à 8 cm du milieu du sternum, c'est-à-dire un peu au-dessous et en dedans du mamelon gauche. La surface extérieure du cœur est parcourue par des sillons qui dessinent à peu près les séparations des cavités intérieures.

En effet, le cœur est constitué de deux organes presque semblables et étroitement soudés entre eux : le cœur droit, qui contient du sang non oxygéné, et le cœur gauche, contenant du sang oxygéné. Ceux-ci ne présentent aucune communication l'un avec l'autre ; mais l'un et l'autre sont divisés en deux cavités : une supérieure, ou oreillette, et une inférieure, ou ventricule.

Les deux *ventricules* ont des parois épaisses ; ils ont la forme de cônes à pointe inférieure ;

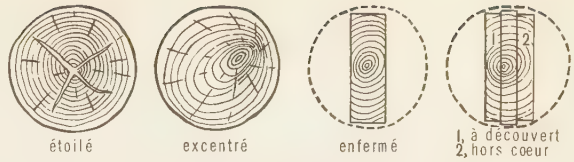

cœur (sylvic.)

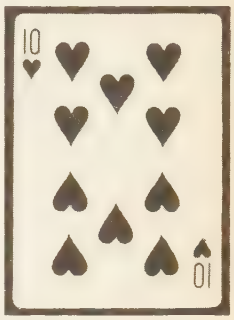

cœur (jeux)

pointe-de-cœur (ch. de f.)

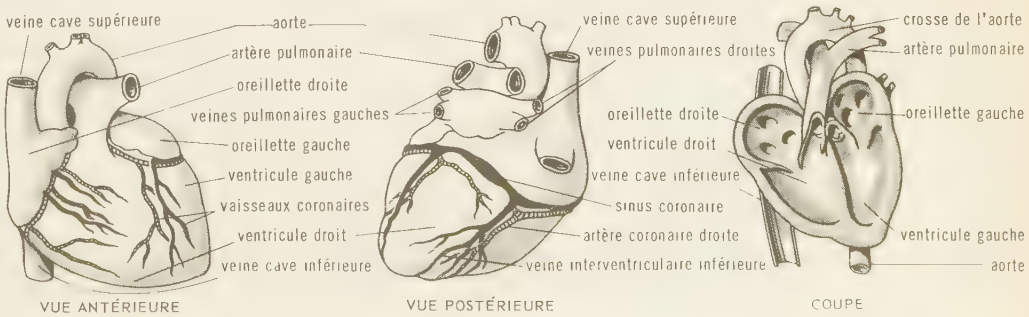

cœur (anat.)

Phot. Larousse, Dubruille-« Vie du rail ».

leurs bases sont percées de deux ouvertures. La plus grande de ces ouvertures, ou orifice auriculo-ventriculaire, fait communiquer le ventricule avec l'oreillette. Cet orifice est muni d'une *valvule* qui empêche le sang de refluer du ventricule dans l'oreillette ; cette valvule s'appelle *mitrale* pour le cœur gauche et *tricuspide* pour le cœur droit. L'autre ouverture de la base du ventricule est un orifice artériel (aorte pour le ventricule gauche, artère pulmonaire pour le ventricule droit) ; cet orifice artériel possède trois petits replis membraneux semi-lunaires, en nid de pigeon, dits *valvules sigmoïdes ;* elles empêchent le sang de refluer dans le ventricule après la contraction cardiaque. La surface intérieure des ventricules présente des saillies, dénommées « colonnes charnues » et « piliers du cœur », sur lesquelles s'attachent de petits cordages tendineux qui règlent le jeu des valvules mitrale et tricuspide.

Les *oreillettes,* à parois minces, ont une forme cubique ; à leur face inférieure se trouve l'orifice auriculo-ventriculaire, et sur les autres faces, les orifices des veines (veines pulmonaires pour l'oreillette gauche, veines caves supérieure et inférieure pour l'oreillette droite). Les oreillettes présentent encore chacune un petit prolongement appelé *auricule.* Pendant l'état embryonnaire, les deux oreillettes communiquent entre elles, ainsi que les ventricules.

Le cœur est entouré d'une enveloppe fibro-séreuse, le *péricarde.* Sa surface interne est recouverte d'une membrane mince lisse, l'*endocarde.* La tunique musculaire elle-même porte le nom de *myocarde.*

Le cœur est vascularisé par deux artères, dites *coronaires droite* et *gauche,* naissant de l'aorte. Les veines dites également « coronaires » ne sont pas homologues des artères ; elles aboutissent directement dans l'oreillette droite. Les nerfs du cœur viennent tous du plexus cardiaque, formé par des rameaux des nerfs pneumogastriques et du sympathique.

v. hors-texte
CIRCULATION
en regard p. 119

● **Physiologie humaine.** Le cœur est l'organe propulseur du sang ; il agit grâce à des pressions créées dans ses cavités et telles que le liquide s'écoule de manière irréversible de la forte pression vers la plus faible. Ces pressions sont dues aux contractions du cœur. Les contractions sont appelées *systoles ;* les périodes de relâchement ou repos, *diastoles.* La contraction débute là où les veines caves débouchent dans le cœur ; elle se propage aux oreillettes, puis aux ventricules. On appelle *révolution cardiaque* l'ensemble des actes synergiques dans le sens transversal, successifs dans le sens longitudinal, qui se produisent au niveau du cœur depuis un phénomène donné, pris comme origine, jusqu'à la première répétition de ce phénomène.

C'est ainsi que les deux oreillettes se contractent ensemble et les deux ventricules également, mais que les oreillettes se contractent d'abord, les ventricules ensuite. Outre l'action de ces contractions dirigées, le sens de déplacement du sang dans les cavités cardiaques est essentiellement déterminé par les valvules.

Les contractions du cœur sont commandées par son système nerveux intrinsèque (nœud de Keith et Flack, nœud de Tawara, faisceau de His), qui lui assure une autonomie de contraction, et régularisées par son système nerveux extrinsèque (plexus cardiaque), qui lui transmet les incitations venues des centres nerveux supérieurs (bulbe), et dont le rôle est de proportionner l'amplitude et la fréquence des contractions du cœur aux besoins de l'organisme.

La fréquence des révolutions cardiaques est fort variable ; elle augmente dans les maladies fébriles, après les repas, la marche, les émotions, etc. Chez le nouveau-né, il y a 115-120 révolutions par minute ; chez l'homme adulte normal, de 70 à 80 environ.

Si l'on applique l'oreille sur la paroi thoracique d'un homme sain, au niveau du cœur, on entend, à chaque révolution cardiaque : 1° un bruit long ; 2° un intervalle très court (*petit silence*) et un deuxième bruit clair ; 3° un intervalle (*grand silence*). Le premier bruit, qui coïncide avec le début de la contraction ventriculaire, est produit par le claquement des valvules auriculo-ventriculaires. Le deuxième bruit, qui succède à la systole, est produit par les sigmoïdes qui se tendent brusquement.

● **Anatomie comparée.** Chez les animaux comme chez l'homme, le cœur sert à la fois de moteur et de régulateur de la circulation sanguine. Il est divisé en cavités et muni de valvules ne permettant qu'une circulation en sens unique. Chez les animaux inférieurs, le cœur n'est souvent qu'une dilatation pulsatile d'un vaisseau, qui peut posséder aussi plusieurs renflements inertes. De pareils cœurs existent déjà chez les échinodermes. Chez les vers, le cœur est représenté par un ou deux vaisseaux longitudinaux. Chez quelques crustacés, comme l'écrevisse, il y a un vaisseau dorsal faisant fonction de cœur, bien que le système circulatoire ne soit jamais complètement clos. Tous les mollusques possèdent un cœur muni d'un ventricule, qui chasse le sang dans les organes, et d'une oreillette (parfois de deux). Celui des céphalopodes rappelle celui des vertébrés, avec ses oreillettes veineuses et son ventricule en rapport avec une aorte. Les tuniciers possèdent tous un cœur enveloppé dans un péricarde, mais sans vaisseaux, et envoyant le sang tantôt dans un sens, tantôt en sens inverse. Chez les poissons, le cœur, formé de quatre cavités disposées en une seule file (sinus veineux, oreillette, ventricule, bulbe artériel), est placé très près de la tête, presque sous les mâchoires, au-dessous de l'appareil branchial. Chez les ganoïdes et les dipneustes seuls, il existe une cloison partageant l'oreillette et le bulbe, et rendant incomplet le mélange de sang « rouge » et de sang « noir ». Le cœur des reptiles appartient à un type supérieur ; il présente, en effet, deux oreillettes et deux ventricules ; la cloison ventriculaire est ordinairement percée de cette ouverture (*foramen Panizzae*) dont on observe des traces chez l'embryon humain (trou de Botal) ; chez les crocodiles, ce trou est complètement bouché. Le cœur des amphibiens ressemble à celui des poissons pendant la période larvaire, et à celui des reptiles à l'état adulte, et présente la particularité d'envoyer le sang vicié non seulement aux poumons, mais à la peau, qui joue un rôle plus important que les poumons dans l'hématose. Chez les vertébrés à sang chaud, le cœur est à quatre cavités. Chez les oiseaux, son activité est toujours plus grande que chez les mammifères, mais il est, chez les uns comme chez les autres, divisé en deux parties : celle de droite contenant du sang vicié, celle de gauche du sang oxygéné.

● **Pathologie humaine.** Les maladies du cœur, fort nombreuses et de gravités diverses, peuvent se diviser en :

1° Altérations de la séreuse externe (v. PÉRICARDITE) ;

2° Altérations des artères coronaires, dues presque toujours à l'athérosclérose, génératrices d'ischémie et d'infarctus du myocarde* ;

3° Altérations du muscle, dues à une inflammation ou à une dégénérescence de ses fibres (v. MYOCARDE et MYOCARDITE) ;

4° Maladies de la séreuse interne (v. ENDOCARDITE) ;

5° Lésions de l'orifice valvulaire. Ces lésions peuvent siéger soit au niveau des orifices sigmoïdiens, aortique ou pulmonaire, soit au niveau des orifices interauriculo-ventriculaires. Elles aboutissent soit à un *rétrécissement* (rétrécissement mitral), soit à une *insuffisance,* lorsque les valvules ne sont plus capables de se fermer complètement (insuffisance mitrale, où le sang reflue du ventricule dans l'oreillette gauche), soit aux deux associés (maladie mitrale). Elles se traduisent par des souffles qui occupent la diastole ou la systole selon la localisation de la lésion. Elles sont dues au rhumatisme, à la syphilis, plus rarement aux endocardites aiguës ;

6° Malformations congénitales, dont les principales sont : la communication interventriculaire avec rétrécissement de l'artère pulmonaire, aorte située à cheval sur la cloison du cœur et hypertrophie ventriculaire droite (tétrade de Fallot : *maladie bleue* la plus courante) ; la communication interauriculaire et la persistance du canal artériel. (V. CYANOSE.)

● **Thérapeutique des maladies du cœur.** Le mode de vie, le régime, les cures thermales, les médicaments (digitaline* strophantus*, quinine, aminophylline, anticoagulants*, diurétiques) interviennent à des degrés divers dans le traitement des affections du cœur, et permettent, dans bien des cas, aux malades de mener une vie pratiquement normale. Cependant, ces médicaments ne permettent généralement pas de guérir radicalement les lésions congénitales ou acquises des cloisons ou des valvules du cœur, ainsi

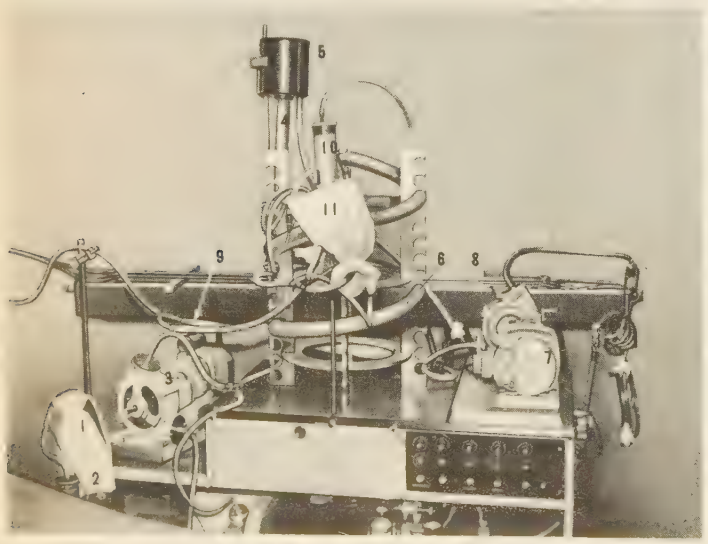

dispositif combinant un cœur-poumon artificiel et un appareil de réfrigération et de réchauffement

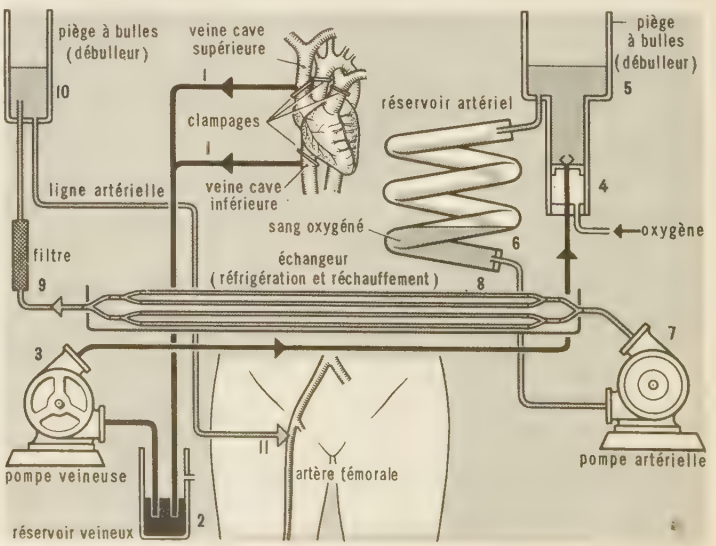

Phot. Larousse.

que des gros vaisseaux. Ce résultat idéal peut être aujourd'hui obtenu par la technique chirurgicale.

La *chirurgie du cœur et des gros vaisseaux* a fait des progrès considérables dans ces vingt dernières années, grâce, avant tout, aux améliorations des techniques d'anesthésie* et de réanimation. Ce sont surtout les procédés d'hibernation* et de *circulation extracorporelle* qui sont à l'origine de cette transformation. L'hibernation permet, en ralentissant les combustions organiques, de réduire ou même d'arrêter pendant un certain temps la circulation sanguine. La circulation extracorporelle est assurée par un appareil de propulsion du sang (cœur artificiel), muni généralement d'un oxygénateur qui remplace le poumon (cœur-poumon artificiel). L'appareillage aspire le sang veineux qui arrive au cœur et le renvoie, après oxygénation, dans l'aorte ; il « court-circuite » ainsi la circulation normale et permet d'opérer un cœur exsangue (cœur ouvert). Mieux encore, des dispositifs de refroidissement et de réchauffement, associés au cœur-poumon artificiel, permettent de combiner à la circulation extracorporelle l'*hibernation profonde*. Cette dernière technique, au cours de laquelle la température du corps descend au-dessous de 10 °C, permet d'opérer sur un cœur non seulement exsangue, mais encore *immobile*, car les battements cardiaques s'arrêtent au-dessous d'une certaine température. Il suffit ensuite de le réchauffer à l'aide de la circulation extracorporelle, pour que les battements reprennent. Grâce à ces procédés, quasi inimaginables à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la chirurgie peut aujourd'hui s'attaquer avec succès non seulement aux maladies des artères et des veines, mais encore aux malformations congénitales du cœur, aux oblitérations acquises de son appareil valvulaire, voire aux artères coronaires.

La chirurgie des *gros vaisseaux* trouve son champ d'application : 1° Dans deux malformations congénitales : la persistance du *canal artériel* et la coarctation de l'aorte (sténose isthmique) ; 2° Dans de nombreuses altérations acquises (artérite des membres inférieurs ; thrombose du carrefour aortique), qui justifient des interventions sur le système nerveux sympathique ou sur l'artère elle-même. La chirurgie des *cardiopathies congénitales* trouve ses principales indications dans le traitement de la *maladie bleue* par les anastomoses entre l'artère pulmonaire et les artères de la grande circulation, ou même par la réfection des cloisons interventriculaires, interauriculaires, et des orifices valvulaires, grâce au *cœur artificiel*, qui permet d'opérer maintenant à « cœur ouvert ». La chirurgie des *cardiopathies acquises* trouve ses principales applications dans les cardiopathies rhumatismales, et en particulier dans le rétrécissement mitral et le rétrécissement tricuspidien.

● **Maladies du cœur chez les animaux.** Chez les animaux, le péricarde, le myocarde et l'endocarde peuvent être le siège d'affections localisées ou généralisées. On distingue donc des péricardites, des myocardites et des endocardites. Les *péricardites* se rencontrent chez tous les animaux domestiques ; chez le chien, elles sont souvent d'origine tuberculeuse. Sur les ruminants, on observe assez souvent des blessures du péricarde faites par des corps étrangers venant de l'estomac (péricardites traumatiques). Les *myocardites* sont dues presque exclusivement à la localisation des maladies infectieuses sur le myocarde (gourme, typhose, fièvre aphteuse, etc.). Les *endocardites*, toujours de nature microbienne, sont déterminées par les divers microbes qui peuvent circuler dans le sang. (→ Biblio.)

— Math. Pour tracer un *cœur*, on divise une droite AB en quatre parties égales. Des points C et D comme centres, on trace deux demi-circonférences d'un même côté de la ligne. On construit les triangles équilatéraux égaux ASB et ORT, ayant même hauteur OS ; puis, du point O comme centre, on trace les arcs AM et BN ; du point T, l'arc NS, et du point R, l'arc MS.

— Sylvic. Le *cœur*, au sens propre du mot, est une médiocre partie du bois, et on cherche trop souvent, lors du sciage, à l'éliminer des débits. On dit qu'on a alors affaire à des pièces *hors cœur ;* à défaut, on dit que la pièce a des *traces de cœur*, ou a le *cœur à découvert*, ou le *cœur enfermé*.

Cœur (Sacré) ou **Sacré Cœur de Jésus**, cœur de Jésus, à qui l'Eglise catholique rend un culte de latrie. Ce culte a pour but d'honorer : 1° le cœur de Jésus-Christ, l'un des organes de son humanité, qui, par son union intime avec la Divinité, a droit à l'adoration ; 2° l'amour du Sauveur pour les hommes, dont son cœur est le symbole.

Déjà connue dans l'Antiquité chrétienne et au Moyen Age, cette dévotion se répandit au XVIIe s. grâce à saint Jean Eudes et à Marguerite-Marie Alacoque ; et la fête du Sacré-Cœur* fut célébrée pour la première fois à Paray-le-Monial, en 1685. Elle est actuellement fixée au vendredi après l'octave de la fête du Saint-Sacrement.

Cœur innombrable (le), recueil poétique de la comtesse de Noailles (1901). Ce livre, par lequel la comtesse de Noailles fit ses débuts dans les lettres, est aussi celui qui la représente le mieux. Elle y exprime ses ivresses et ses mélancolies, les ardeurs de son âme panthéiste, avec beaucoup de force et de fraîcheur et un ample lyrisme, en des vers harmonieux, noblement cadencés.

cœur simple (Un), titre d'un des *Trois Contes** de Gustave Flaubert, histoire d'une pauvre servante de province.

cœur d'amour épris (Livre du), manuscrit du XVe s. (bibliothèque de Vienne) ; le texte est l'œuvre du roi René. Les miniatures sont d'un artiste anonyme ; on y remarque un sens exceptionnel des volumes et de la lumière diurne ou nocturne. On a rapproché cette œuvre d'art du triptyque de l'*Annonciation* d'Aix. On a aussi supposé que le roi René était lui-même l'auteur de ces illustrations. André Chamson a consacré à ce manuscrit un film documentaire (1952).

Cœur (Jacques), homme d'affaires français (Bourges v. 1395 - Chio 1456). Fils d'un marchand de Bourges, il réussit, dans sa ville devenue capitale de Charles VII, à s'associer au groupe chargé de battre monnaie. La spéculation sur les métaux précieux lui valut une fortune considérable, qu'il investit dans le commerce méditerranéen, surtout levantin ; lui-même fit un voyage à Damas en 1433. La Cour était pour lui un excellent client. Sa principale base était alors Montpellier, et son port Aigues-Mortes, mais il reconnut bientôt l'intérêt de Marseille, située hors du royaume. Son audace spéculative, exprimée dans sa devise : « A vaillans cuers, riens impossible », fit prospérer ses entreprises, malgré les risques d'une époque troublée, au détriment de nombreux marchands, ce qui multiplia ses ennemis. Il mit sa richesse au service du roi et finança une partie de ses campagnes contre les Anglais, notamment en Normandie. En récompense, il reçut des privilèges qui accrurent sa puissance commerciale ; aussi son ascension politique et ses progrès économiques sont-ils difficiles à dissocier. En 1435, il devint maître des monnaies à Bourges, puis à Paris (1436). Nommé commis à l'argenterie royale (1438), puis argentier (ministre des Finances) en 1440, il contribua à un assainissement monétaire bien nécessaire (frappe du « gros de Jacques Cœur » en 1447). Anobli en 1441, entré au Conseil royal en 1442 (premier bourgeois à obtenir cet honneur), il cumula diverses fonctions officielles (il fut commissaire auprès des états du Languedoc en 1444), fut chargé de missions diplomatiques (dont une auprès du pape en 1448), et se fit de lui-même médiateur dans des négociations entre puissances orientales. Toutes ces activités politiques profitèrent à ses activités économiques, accrues par la concession de mines de plomb argentifère dans le Lyonnais, par l'achat de grands domaines en Berry, Bourbonnais et Beaujolais, et par un contrôle étendu sur le commerce du sel languedocien. Il eut de très nombreuses factoreries réparties à travers l'Europe et le Bassin méditerranéen, de Naples à Londres, de Bruges à Florence. Mais, créancier du roi et de maints grands seigneurs, sa puissance et son luxe suscitaient crainte et jalousie. Il fut arrêté en 1451, condamné à une amende de 400 000 écus (1453) ; ses biens furent confisqués. Il réussit à s'échapper en 1454 et se réfugia à Rome, où il fut bien accueilli. Le pape lui confia le commandement d'une flotte pour soutenir Rhodes contre les Turcs, mais il mourut au cours de l'expédition. (→ Biblio.)

« Livre du **cœur d'amour épris** »
Bibl. de Vienne

Cœur (hôtel **Jacques-**), belle demeure gothique, bâtie à Bourges pour l'argentier de Charles VII (entre 1443 et 1453), acquise par l'Etat (1920). La construction s'appuie, à l'O., sur l'enceinte gallo-romaine et englobe deux anciennes tours. Du côté opposé, un pavillon d'entrée, flanqué d'une élégante tourelle, donne accès à la cour intérieure, grand rectangle irrégulier, bordé de galeries à arcades et où s'élève le logis principal. Celui-ci, flanqué de trois escaliers, offre un décor sculpté ou ajouré où se retrouvent fréquemment des banderoles portant la devise de Jacques Cœur : *A vaillans cuers, riens impossible*, ou ses armes parlantes : coquilles et cœurs. Parmi les nombreuses pièces de l'intérieur, on remarque la « grant salle » du rez-de-chaussée, répétée à l'étage ; les chambres voûtées du donjon, dont l'une contient une scène sculptée inspirée du roman de Tristan et Iseut. La chapelle, flanquée de deux oratoires, s'élève sur le porche d'entrée ; elle est précédée de galeries voûtées en carène de vaisseau renversé. A la voûte de la chapelle, peintures attribuées à Jacob de Littemont et à Henri Mellein.

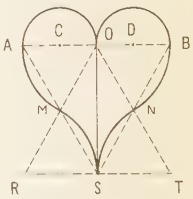

cœur (math.)

COEUR D'ALENE, v. des Etats-Unis (Idaho), à l'E. de Spokane, sur le lac *Coeur d'Alene* ; 14 300 hab. Centre touristique.

CŒURCE [kœrs] n. f. Technol. Syn. de cœurse.

CŒUR-DEHORS n. m. Bois commercial d'origine américaine (Guyane, Brésil), produit par diverses essences (diplotropis, bowdichia), rappelant le teck.

Cœuroy (Jean Louis Marie Belime, dit **André**), musicologue français (Dijon 1891). Elève de Max Reger à Leipzig, pour l'harmonie, agrégé d'allemand au sortir de l'Ecole normale supérieure (1919), il fonde avec H. Prunières la *Revue musicale*, qu'il dirige jusqu'en 1937. A l'Institut de coopération intellectuelle (1929-1939), où il est chargé du département musical, il s'entoure d'experts comme Ravel, Bartók, Falla. Ses travaux portent sur la musique romantique (*Lieder de Schubert*, 1948 ; *Schumann*, 1950 ; *Chopin*, 1951 ; *Weber*, 2e éd., 1953), la musique contemporaine (*Panorama*, 1928), la musique populaire (*la Musique et le peuple en France*, 1950) et la musique enregistrée (*Histoire de la musique par le disque*, 1931).

Jacques Cœur
peinture anonyme
mairie de Bourges

CŒURSAGE [kœrsaʒ] n. m. Technol. Travail des peaux consistant à en éliminer, avant le tannage, les résidus épidermiques qui subsistent après l'ébourrage, et qui sont désignés sous le nom de « crasse ». (Le cœursage s'effectue sur le chevalet de rivière au moyen d'un couteau à deux manches à lame mousse ou à lame d'ardoise.)

CŒURSE [kœrs] n. f. Technol. Couteau à lame (de métal ou d'ardoise) épaisse et émoussée, que l'on emploie pour le travail des peaux (cœursage, mise au vent). [On écrit aussi cœurce et cuerse.] ‖ Etire dont la lame est d'ardoise.

COÉVÊQUE n. m. Coadjuteur sans future succession (titre que l'on donnait autrefois aux évêques). ‖ Collègue dans l'épiscopat ; *Il*

hôtel **Jacques-Cœur**
à Bourges

devise
façade côté rue

Phot. Arch. phot., Larousse, Giraudon.

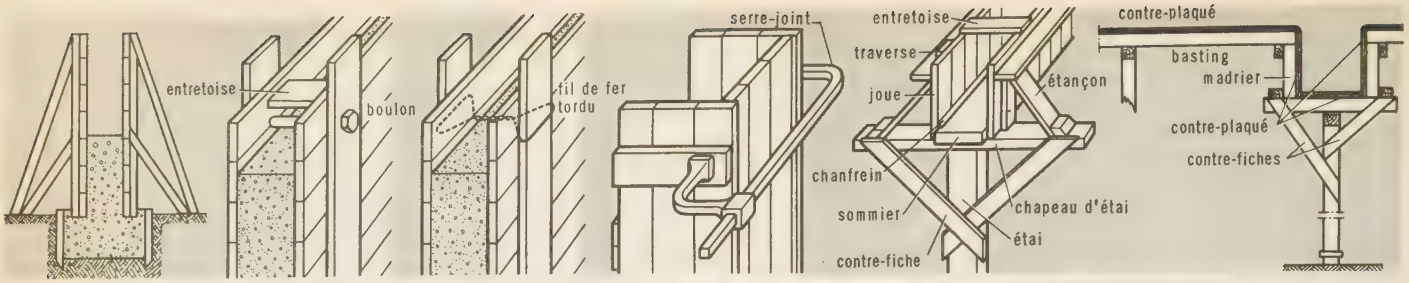

coffrage (trav. publ.)

y a schisme entre moi et vos coévêques (Bossuet).

COËVRONS ou **ALPES MANCELLES,** hautes collines gréseuses et boisées du bas Maine (Sarthe et Mayenne), à l'extrémité du Massif armoricain, au-dessus de Sillé-le-Guillaume ; 330 m.

COEXISTANT, E adj. Qui existe en même temps qu'un autre : *Et comme ils avaient été dans mon cœur des mouvements coexistants et simultanés, ils cessaient* [...] *d'être isolés pour composer un ensemble régulier* (Barrès).

COEXISTENCE n. f. Action de coexister ; existence simultanée : *La coexistence de mondes indépendants* (Valéry). ‖ *Coexistence pacifique,* principe selon lequel chacun des deux pays ou blocs de pays de régimes politiques ou économiques antagonistes (particulièrement le capitalisme et le communisme) accepte de collaborer à une organisation du monde qui admet l'existence de l'adversaire. (→ Biblio.)

— Encycl. Psychol. Une des discussions de la philosophie moderne porte sur cette question : avons-nous la perception directe et immédiate du rapport de *coexistence?* Herbert Spencer répond négativement. Pour lui, la conscience forme une seule ligne continue, où un état succède à un autre et où deux états différents ne peuvent se trouver simultanément. Le rapport de coexistence peut être une réalité objective ; mais nous ne l'inférons que par une série d'expériences, à la suite de sensations qui sont *successives.* Contrairement à cette théorie, la plupart des psychologues reconnaissent que la vue peut donner à l'esprit plusieurs perceptions à la fois, qu'il en est de même du toucher, et qu'enfin nous pouvons percevoir en même temps des sensations d'espèce différente, comme un son, une odeur, une saveur.

— ★ *association, société, adaptation, tolérance, fédération, paix.*

COEXISTER v. intr. Exister en même temps, simultanément : *Il y a en M. de Girardin l'homme positif, pratique* [...], *il y a l'homme de théorie et de système : les deux coexistent sans se confondre et sans se nuire* (Sainte-Beuve). ‖ Etablir entre soi des rapports pacifiques malgré l'opposition irréductible des régimes politiques respectifs.

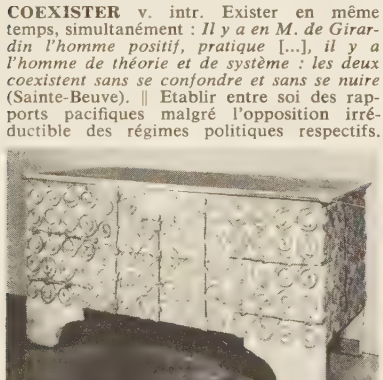

coffre à pentures
France, XIIIe s.
musée des Arts décoratifs

coffre en bois sculpté à décor de chevaliers
France, XVe s.
coll. Blair, Chicago

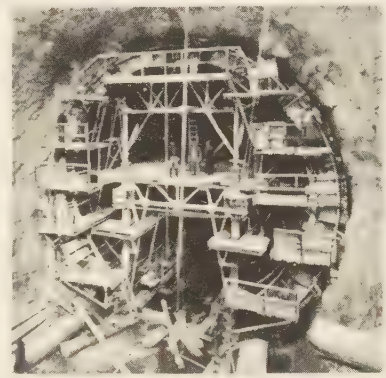

coffrage d'un tunnel

COEXTENSIF, IVE adj. Log. Susceptible d'avoir la même *extension**.

COFACTEUR n. m. Math. *Cofacteur de l'élément a_i^j d'un déterminant,* mineur A_i^j obtenu par suppression de la ligne *i* et de la colonne *j*, multiplié par la quantité $(-1)^{i+j}$.

COFFEA n. m. Flor. V. caféier.

COFFERDAM [dam] n. m. (mot angl. signif. *batardeau*). Mar. Compartiment formé par deux cloisons étanches transversales, séparées par un intervalle fixé par les règles des sociétés de classification, et qui, à bord d'un pétrolier, isole les citernes de chargement des autres parties du navire.

Coffey (opération de), opération chirurgicale qui a pour but d'anastomoser l'uretère au côlon sigmoïde. (V. urétéro-sigmoïdostomie.)

COFFIN n. m. (lat. *cophinus ;* gr. *kophinos,* panier). A l'origine, étui d'argent ou de cuir bouilli destiné à contenir des oublies (pâtisseries). ‖ A partir du XVIe s., panier ou coffret haut, de forme circulaire.

— Agric. Etui contenant de l'eau ou de l'herbe mouillée, dans lequel le faucheur met la pierre à aiguiser, et qu'il porte attaché à sa ceinture.

COFFINE n. f. Ardoise à surface courbe, réservée à des usages spéciaux, tels que la confection d'un dôme. (On écrit aussi cofine.)

COFFINET n. m. Petit coffin.

COFFINHAL-DUBAIL (Jean-Baptiste), homme politique français (Aurillac 1754 - Paris 1794). Médecin, puis homme de loi, il devint procureur au Châtelet. Il combattit avec les insurgés à la prise des Tuileries, le 10 août 1792, fut nommé, le 17, président du tribunal révolutionnaire qui condamna Lavoisier et les suspects que lui envoya la Convention. Au 9-Thermidor, il tenta de sauver Robespierre et fut exécuté huit jours plus tard.

COFFINIÈRES (Antoine Siméon Gabriel), écrivain et jurisconsulte français (Castelnaudary 1786 - † 1862). Attaché au parti libéral, il plaida plusieurs procès politiques, entre autres l'affaire des quatre sergents de La Rochelle.

COFFINIÈRES DE NORDECK (Grégoire), général français (Castelnaudary 1811 - Paris 1887). Commandant la place de Metz en 1870, il poussa Bazaine à y rassembler ses troupes (26 août), mais tenta en vain, lors de la capitulation, de séparer le sort de la place de celui de l'armée.

COFFRAGE n. m. Constr. Garnissage en planches destiné à maintenir les terres ébouleuses d'une tranchée. ‖ Forme de bois, de métal ou de toute autre matière, servant de moule au béton. ‖ Pose de coffres pour maintenir des matériaux jusqu'à leur prise.

— Encycl. Constr. Dans la construction en béton et en béton armé, les *coffrages* ont pour objet de maintenir le béton jusqu'à sa prise complète. Un peu plus de la moitié des heures de travail est consacrée, en France, aux seuls travaux de coffrage et de décoffrage. Les premiers moules ont été réalisés en bois. L'irrégularité de la surface obtenue a conduit à protéger le bois par une tôle mince, ou à employer soit des planches rabotées et graissées, soit des feuilles de contreplaqué. En 1925, on remplaça les coffrages en bois par des coffrages métalliques constitués par des panneaux en tôle raidie à arêtes vives. Le raidissage des banches est assuré par des cornières rectilignes ou cintrées, suivant la surface à réaliser.

Pour les grandes surfaces de béton, on emploie les *coffrages grimpants* et les *coffrages glissants.* Le coffrage grimpant est composé d'une rangée de panneaux montés sur des poutres verticales. On bétonne *par paliers,* et les poutres et les panneaux sont soulevés alternativement, une partie s'appuyant sur l'autre en cours d'opération.

Les coffrages glissants sont différents. Il s'agit d'un mode de construction continue qui progresse comme un travail à la chaîne et qui convient, en général, aux formes prismatiques seulement. Le dispositif de coffrage doit être associé à une plate-forme de travail susceptible d'en assurer le raidissement. Après un premier remplissage du moule et dès que la prise en surface se fait sentir, on soulève le coffrage et la plate-forme de travail à l'aide de vérins, à une cadence de 10 à 15 cm par heure ; cette cadence doit être la même que celle de la pose des aciers et de la mise en place du béton. Les coffrages glissants présentent l'avantage de faciliter la mise en œuvre d'un béton peu mouillé, de réduire les risques de ségrégation et de réaliser une certaine économie de main-d'œuvre. Ils sont surtout utilisés dans la construction de cheminées d'usines, de châteaux d'eau, de réservoirs, etc. (→ Biblio.)

COFFRE n. m. (bas lat. *cophinus ;* gr. *kophinos,* corbeille). Caisse à couvercle, dans laquelle on range, on amasse des objets de diverse nature : *Coffre de bois, de fer.* ‖ Coffre-fort : *Votre maîtresse a un coffre à la banque* (J. Romains). ‖ Trésor public, épargne : *Les coffres de l'Etat.* ‖ *Fam. Avoir du coffre,* avoir une forte poitrine, une voix puissante ; avoir du souffle ; et, au *fig.,* avoir du courage : *Ah ! on ne cachait pas son jeu, en ce temps-là ! On avait du coffre, on disait...* (A. Camus).

— Arg. Estomac : *N'avoir rien dans le coffre depuis deux jours.*

— Arm. Caisses fixées sur les avant-trains et les caissons* des unités d'artillerie hippomobile, et servant au transport des munitions et accessoires.

— Bouch. Moitié antérieure de la carcasse de mouton. (Le coffre comprend le carré de côtelettes, l'épaule, le collier et la poitrine.)

— Céram. Sorte de grande caisse rectangulaire avec une seule ouverture à la partie supérieure pour le passage des pilons opérant la trituration des matières premières. ‖ Caisse en bois, doublée en plâtre tenu constamment humide, et dans laquelle on dépose les poteries ébauchées dont la dessiccation menace d'être trop prompte.

— Constr. Partie de conduit de fumée en saillie dans une pièce, ou espace compris entre le jambage et le contrecœur d'une che-

Phot. Et[s] Boyer, Larousse, Giraudon.

minée. || Assemblage de pièces de bois et de madriers formant une caisse sans fond. || Ensemble des coffrages destinés à maintenir le béton pendant la prise.
— Fortif. Nom donné parfois à l'épaulement d'une batterie de siège. || *Coffre de contrescarpe* ou *coffre flanquant*, abri actif construit dans le talus de la contrescarpe et assurant le flanquement des fossés. (V. CAPONNIÈRE et PSEUDOBASTIONNE.)
— Hippol. *Coffre à avoine*, cheval de forte taille, consommant une grande quantité d'avoine. || *Cheval ayant un grand coffre*, cheval ayant les flancs développés.
— Hortic. Cadre formé de quatre planches, destiné à supporter les châssis ou panneaux.
— Liturg. Partie d'un autel située au-dessous de la table, et dans laquelle on mettait jadis des reliques.
— Mar. A bord d'un navire de commerce, espace compris entre le gaillard et le château central, et entre celui-ci et la dunette. (Les navires qui ont un coffre à l'avant et un autre à l'arrière sont appelés *navires à trois îles*, parce que, par grosse mer, celle-ci embarque dans les coffres, et les trois superstructures [gaillard, château, dunette] paraissent alors, vues de loin, émerger seules de la mer. Sur certains navires, dits *à longue dunette*, il n'y a qu'un coffre à l'avant.) || *Coffre à air*, caisson étanche d'une embarcation de sauvetage. || *Coffre d'amarrage*, caisson étanche cylindrique, amarré fortement sur des chaînes allant au fond de l'eau et portant une boucle d'amarrage pour les chaînes des navires.
— Technol. Boîtier abritant le mécanisme d'une serrure. (Il est formé par le palastre*, le rebord* ou la têtière*, le foncet* et les cloisons.)
— Text. *Toile de coffres*, au XVIIIe s., fine toile de lin, fabriquée à Evreux et à Louviers, et qui servait à la confection des chemises.
— Vén. Ce qui reste de l'animal quand, à la curée, on en a enlevé la nappe, la tête, les cuissots et les filets.
— ENCYCL. Mobil. Le *coffre* est à l'origine du mobilier; les Grecs en possédaient de deux dimensions : le *libanôtris*, destiné à contenir l'encens et les parfums de libations, et le *kibôtos*, d'usage courant, où l'on serrait les objets précieux; les Romains utilisèrent les mêmes modèles, qu'ils nommèrent *acerra* et *arca*. Au Moyen Age, répondant aux nécessités de la vie nomade, le coffre eut un rôle très important, servant à la fois d'armoire, de siège et de malle dans les déplacements; on y rangeait étoffes, archives, vaisselle, bijoux et armes. En tant que meuble, d'abord composé de lourdes planches de chêne réunies par des pentures en fer forgé (musée Carnavalet, musée des Arts décoratifs), il suivit ensuite l'évolution de l'architecture. Les coffres italiens du XIIIe au XVIe s. étaient remarquables par l'importance donnée au décor sculpté, incrusté ou peint; les plus grands artistes du Quattrocento et de la Renaissance y contribuèrent (Victoria and Albert Museum). La faveur du coffre subsista au XVIIe s., alors que les armoires étaient encore rares; il fut définitivement remplacé par la commode au XVIIIe s. Il continue à être en faveur dans certaines provinces : Normandie, Bretagne, Savoie. (V. BAHUT.) En tant qu'objet, le coffre de dimensions restreintes utilise le cuir, l'ivoire, les pierreries, et, au XVIIIe s., les marqueteries de bois exotiques.
Les coffres furent souvent l'objet de cadeaux, principalement à l'occasion des mariages, où ils contenaient le trousseau des jeunes époux.

COFFRE n. m. Poisson osseux à carapace rigide faite de plaques polygonales. (Les nageoires et la queue sont seules mobiles; les dents sont plus ou moins soudées en bec. Les coffres vivent dans les mers chaudes, et dépassent rarement 50 cm de long. Quelques espèces [*Ostracion nasus* et *trigonus*] apparaissent quelquefois dans la Méditerranée. Ordre des plectognathes.)

COFFRE ou **LE COFFRE** (Benoît), peintre danois (Copenhague 1671 - *id.* 1722). Fils d'un stucateur français employé à la cour de Copenhague, il fut envoyé à Paris pour y faire ses études à l'Académie, et remporta le premier prix de peinture (1692). Revenu au Danemark vers 1695, il y fut très employé comme portraitiste et décorateur par le roi et par la duchesse von Reventlow (Rosenborg, Ermitage, Frederiksborg).

COFFRE-FORT n. m. Armoire de métal blindée, munie de serrures de sûreté ou de dispositifs d'ouverture à combinaison, utilisée pour renfermer des sommes importantes ou des objets de valeur, et les protéger du vol et de l'incendie. || *Fig.* Fortune, richesses : *Le coffre-fort est tout-puissant en civilisation* (Fourier). || Pl. *des coffres-forts*.
— ENCYCL. Le *coffre-fort* s'appelait autrefois *secret-coffre*. Il avait une serrure renforcée, et était construit de façon à résister autant que possible aux tentatives des voleurs; au XVe s., on en fit en fer et treillissés; au XVIe s., ils sont de taille plus imposante et en tôle pleine; à partir du XVIIe s., le mot *coffre-fort* remplace définitivement l'appellation ancienne; au XVIIIe s., on associa les coffres-forts à d'autres meubles, et, quand la chose était possible, on les dissimula. En 1825, Fichet inventa les coffres-forts garnis de matières incombustibles, composés de deux caisses formées chacune d'un seul morceau de tôle, placées l'une dans l'autre et blindées d'acier, avec fermetures à secret.

COFFRER v. tr. Trav. publ. et Constr. Poser un coffrage : *Coffrer un pilier.* || *Fam.* Emprisonner, enfermer : *Coffrer un ivrogne. Je me serais plutôt laissé porter déserteur que de rentrer en France pour être coffré dans leurs casernes!* (R. Martin du Gard).
— Géol. *Pli coffré*, plissement formé par un anticlinal dont le sommet est plat et les flancs formés par deux flexures accentuées.

COFFRET n. m. Petit coffre, petit meuble fermé à clef, destiné à serrer les bijoux et objets précieux : *Coffret d'or, d'ivoire, etc.*
— ENCYCL. Archéol. On a trouvé près des sarcophages égyptiens de la région thébaine des *coffrets* funéraires en forme de pylônes et qui contiennent des figurines, dites *oushebti* (répondants), chargées de s'acquitter pour le défunt des corvées exigées dans le monde infernal. L'Antiquité fit notamment usage de la *pyxis*, boîte à bijoux. Au Moyen Age, les coffrets prirent une grande importance : on les emportait en voyage; dans les églises, ils renfermaient les vases sacrés et les reliques. On y gravait des scènes profanes ou religieuses; on émaillait les ferrures, on frappait artistement le cuir. A la Renaissance, il se fit en ce genre des merveilles de ciselure. On cite un coffret conservé au musée de Naples et dont les plaques de cristal ont été gravées d'après le Caravage, le coffret offert par Mazarin à Anne d'Autriche (Louvre), couvert de rinceaux d'or.

COFFRETIER n. m. Autref., fabricant ou marchand de coffres. || *Coffretier-malletier*, celui qui fabriquait des coffres, malles, armoires.
— ENCYCL. Les *coffretiers-malletiers* (ou bahutiers), jadis rattachés aux selliers, formèrent à Paris, en 1596, à Lyon en 1630, une corporation particulière.

COFIDÉJUSSEUR n. m. Dr. rom. Nom donné à chacun de ceux qui avaient cautionné un même débiteur pour une même dette, dans la forme de la fidéjussion.

COFINE n. f. Ardois. V. COFFINE.

COFONDATEUR, TRICE n. Personne qui fonde avec d'autres.

COG n. f. Mar. V. COGGHE.

COGĂLNICEANU. V. KOGĂLNICEANU.

COGÉRANCE n. f. Gérance exercée avec une ou plusieurs personnes.

COGÉRANT, E n. Qui est chargé d'une cogérance.

COGESTION n. f. Gestion en commun.

COGGHE [kɔg] n. f. (transcription et forme picarde du lat. *cogga*, coque de navire). Navire de forme haute, courte et ronde, qui était en usage au Moyen Age. (On disait aussi COG et COQUE.)

COGHINAS, fl. d'Italie, en Sardaigne septentrionale; 123 km. Sur le territoire de la commune d'Ozieri, un barrage de 56 m de hauteur retient un lac artificiel de 20 km² et alimente une centrale hydro-électrique.

COGITATION n. f. (lat. *cogitatio*). Réflexion, action de réfléchir (XVIe s., repris au XXe s., souvent ironique) : *Vous semblez pressé de me quitter, de me laisser à mes cogitations* (A. Arnoux).

COGITER v. intr. (lat. *cogitare*). Penser, réfléchir (XVIe s., repris avec un sens ironique au XXe s.).

coffret d'Anne d'Autriche
or ciselé et repoussé
Louvre

Cogito, ergo sum (« Je pense, donc je suis »), formule célèbre par laquelle Descartes*, dans les *Méditations métaphysiques* et dans le *Discours de la méthode*, exprime la certitude à laquelle il est parvenu après son *doute* méthodique*. Ce doute porte en effet sur toutes choses, à l'exception d'une seule, qui est le doute lui-même, car, « douterais-je de tout, il est certain que je doute ». Or, douter, c'est penser, donc il est certain que « je pense, donc je suis ». Ce raisonnement a été diversement interprété par les disciples de Descartes. (V. CARTÉSIANISME.)

COGLIANS (MONTE), en allem. **Kellerwand**, sommet des Alpes Carniques, à la frontière de l'Italie et de l'Autriche; 2 781 m.

COGNAC, ch.-l. d'arrond. de la Charente, sur la rive gauche de la Charente; 21 081 hab. (20 033 aggl.) [*Cognaçais*]. Ecole de pilotage. Au centre d'un vignoble réputé, la ville est universellement connue par ses distilleries de « cognac » ou « fine champagne ». Des industries diverses y sont installées (emballages, bouteilles, capsules). L'église Saint-Léger (parties romanes et gothiques), le château des Valois (où naquit François Ier), la porte Saint-Jacques, la fontaine François-Ier et les maisons des XVe et XVIe s. sont les témoins d'un brillant passé. Ecole de pilotage. Patrie de F. Lecoq de Boisbaudran. — L'arrond. a 7 cant., 100 comm. et 83 004 hab.
— Hist. Cognac (*Compiniacum*) a probablement pour origine le prieuré bénédictin de Saint-Liguaire, dont l'église est aujourd'hui paroissiale. Ce fut très tôt un port saunier important. Louise de Savoie, comtesse, puis duchesse d'Angoulême, fit du château (XVe s.) sa résidence favorite. Elle y mit au monde François Ier, et y convoqua, en 1526, les notables qui dénoncèrent le traité de Madrid; le roi lui-même y signa le traité d'alliance avec le pape Clément VII, le duc de Milan et les Vénitiens. Cette ville, qui fut l'une des quatre « places de sûreté » données aux protestants par la paix de Saint-Germain (1570), fut ruinée par la révocation de l'édit de Nantes et relevée — depuis 1787 — grâce à l'industrie des eaux-de-vie. (→ Biblio.)

Blason de COGNAC

De gueules au cavalier, le casque en tête, d'argent, monté sur un cheval du même contourné, le cavalier portant une fleur de lis d'or au bout d'un bâton d'argent; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Cognac (MUSÉE DE), établissement municipal dans l'hôtel Dupuy-d'Angeac (début du XIXe s.). Il abrite des collections importantes d'archéologie préhistorique et gallo-romaine régionale, des peintures des écoles française, allemande, flamande, hollandaise et italienne, des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. (Frans Floris, Jan Matsys, Lucas Cranach, Frans Francken), et de l'école de Fontainebleau, ainsi qu'une collection d'ethnographie régionale consacrée surtout au cognac.

COGNAC n. m. Eau-de-vie qui est le produit naturel des vins récoltés et distillés dans la région de Cognac.
— ENCYCL. La région productrice du *cognac* correspond sensiblement au territoire géographique des départements de la Charente et

coffre

coffre-fort

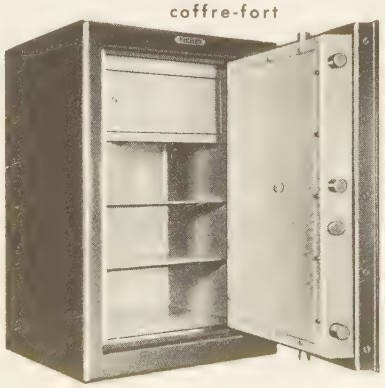

coffre-fort
provenant de la Bastille
musée Carnavalet

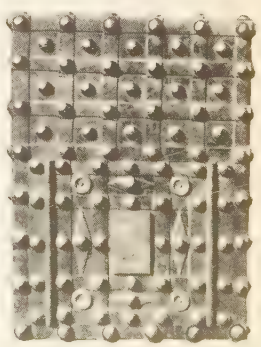

Phot. Giraudon, Arch. phot., Ets Fichet.

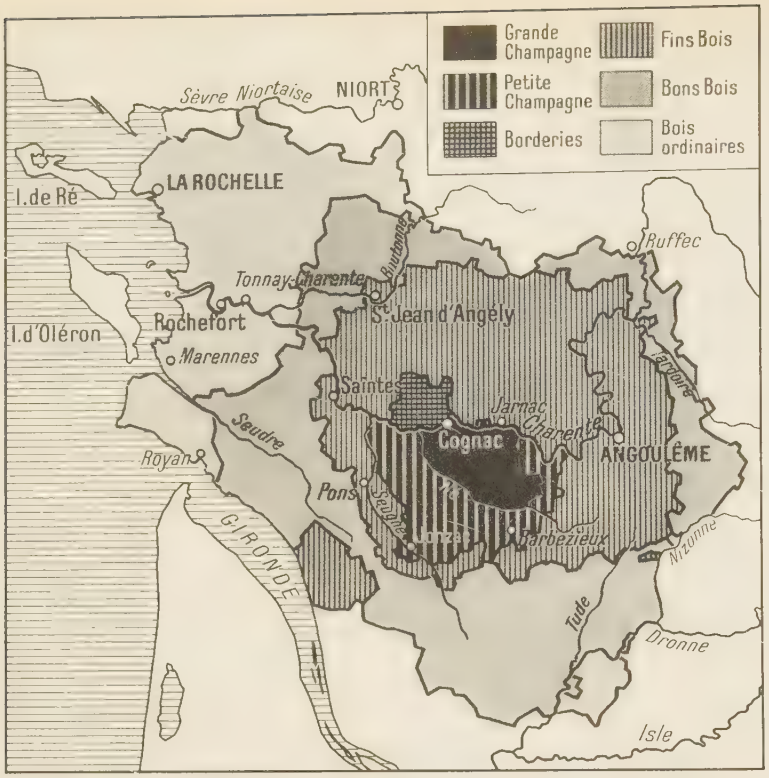

les vignobles de COGNAC

Ernest COGNACQ

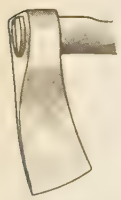

cognée

COGNAC
les chais

de la Charente-Maritime. Elle se divise en : *Grande Champagne*, renfermée tout entière dans la région de Cognac ; l'eau-de-vie qui en provient possède un bouquet très prononcé et que le temps ne fait que développer ; *Petite Champagne*, représentée par une bande au S. de la Grande Champagne et formant une sorte de croissant ; *Borderies*, groupant un petit nombre de communes sur la rive droite de la Charente, au N.-O. de Cognac ; *Fins bois* ou *Premiers bois*, qui forment une ceinture continue autour des régions précédentes, avec un petit îlot sur les bords de la Gironde.
Puis viennent des régions qui fournissent des produits de qualité plus ordinaire : bons bois, bois ordinaires, bois à terroir.
Grande et Petite Champagne donnent seules la fine champagne.
Les vignes sont plantées en majeure partie de folle blanche, saint-émilion et colombard, cépages dont le produit est un vin médiocre, mais c'est précisément ce vin qui, distillé, donne les excellentes eaux-de-vie.
La méthode de distillation utilisée est dite « par brouillis et repasses ». On distille le vin à feu nu et doux, et cette première chauffe donne un alcool impur qu'on appelle « brouillis » ; elle laisse dans la chaudière la vinasse, qu'on rejette et de laquelle on extrait l'acide tartrique. Après avoir rempli la chaudière de brouillis, on procède alors à la bonne chauffe ; le premier alcool recueilli (produit de tête) est mis de côté, puis on reçoit l'eau-de-vie de cœur dans des fûts en chêne, où elle séjournera plus ou moins longtemps pour acquérir la couleur que lui communique le bois et les qualités qui font sa renommée. Enfin, les produits de queue, ou seconde, recueillis à part, puis mélangés à ceux de tête, constituent les repasses, qui sont ajoutées au vin que l'on va distiller pour obtenir du nouveau brouillis. Les bons cognacs sont généralement obtenus par des assemblages harmonieux de cognacs d'âge et de crus différents. L'authenticité du cognac est garantie et son appellation protégée par tout un ensemble de lois et de règlements. (→ Biblio.)

COGNAÇAIS, région de la Charente, plus réduite que la région productrice de cognac, s'étendant au N. de Cognac et, au S., sur la Grande Champagne.

COGNAC-LE-FROID, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Rochechouart), dans le Limousin, à l'O. de Limoges ; 1 043 hab. (335 aggl.). Lanterne des morts du XIIe s.

COGNACQ (Ernest), négociant et philanthrope français (Saint-Martin-de-Ré 1839 - Paris 1928). D'abord marchand ambulant, puis vendeur dans divers magasins, il s'établit à son compte, et fonda en 1870 le magasin « A la Samaritaine ». Il se signala par de nombreuses œuvres d'assistance en faveur de ses employés et par l'institution de prix décernés annuellement aux familles nombreuses par les soins de l'Académie (fondation Cognacq-Jay). — Sa femme, Marie-Louise **Jay** (Samoëns 1838 - Paris 1925), le seconda dans ses activités.

Cognacq-Jay (FONDATION). En 1920, les époux Cognacq firent don à l'Académie française d'une somme de 100 millions de francs, dont les arrérages sont répartis chaque année entre des familles nombreuses, sous forme de : 1° 90 prix (un par département) attribués à des familles comptant au moins 9 enfants vivants, sans que le père et la mère aient chacun plus de 45 ans d'âge ; 2° 200 prix attribués à des parents âgés de moins de 35 ans et ayant 5 enfants vivants.

Cognacq-Jay (MUSÉE), musée de la Ville de Paris, aménagé, selon le vœu testamentaire d'Ernest Cognacq, 25, boulevard des Capucines, à Paris ; collections d'objets d'art du XVIIIe s. (meubles, porcelaines, sculptures, tableaux, pastels, dessins, miniatures, etc., dans un cadre de boiseries d'époque).

COGNASSIER [gnasje] n. m. (de *coing*). Arbre fruitier de la famille des rosacées, qui produit le coing. (On écrit aussi COIGNASSIER.)
— ENCYCL. Le genre *cognassier* renferme un petit nombre d'espèces qui sont des arbrisseaux des régions moyennes de l'Europe orientale et centrale, de l'Asie, et dont la plus connue est le cognassier commun (*Cydonia vulgaris*), cultivé dans les jardins pour ses fruits. Les fleurs sont tantôt grandes et solitaires, tantôt petites et groupées en corymbes ; le fruit (coing*) est une mélonide (pomme à cinq loges renfermant chacune un assez grand nombre de graines recouvertes d'une pulpe mucilagineuse). Le cognassier commun, arbrisseau tortueux, haut de 4 à 5 m, à grandes et belles fleurs d'un blanc rosé, croît spontanément en Asie Mineure, d'où il s'est répandu et naturalisé en Europe. Plusieurs auteurs le regardent comme originaire de l'île de Crète, notamment des environs de la ville de Cydon, d'où viendrait le nom scientifique du genre, *cydonia*, et, par corruption, les mots *coing*, *cognassier*, *cognier*, etc.
Le cognassier peut croître dans presque toute l'Europe, sauf dans les régions trop froides. Il préfère un terrain léger et frais et une exposition chaude. On le propage de graines en haute tige. La principale variété cultivée est le *cognassier de Portugal*. Le *cognassier de la Chine* (*C. Sinensis*) et celui *du Japon* (*C. Japonica*), dont on a fait le genre *chænomeles*, sont deux charmants arbrisseaux à fleurs rouges, aux branches très enchevêtrées, cultivés dans les jardins d'agrément.

COGNAT [gna] n. m. (lat. *cognatus*). Dr. rom. Celui qui est uni à d'autres par des liens de parenté naturelle, et, particulièrement, celui qui est parent par les femmes. (V. AGNAT, COGNATION.)

COGNATION [gnasjɔ̃] n. f. (de *cognat*). Dr. rom. Lien de parenté entre tous les parents du même sang ; parenté des cognats.
— ENCYCL. La *cognation* était la parenté naturelle (par opposition à l'*agnation*), et les cognats étaient les parents par le sang, sans distinction, c'est-à-dire tous les agnats, tous les parents par le sang qui n'étaient pas agnats (descendants par les mâles ayant fait l'objet d'une *capitis diminutio*) et les descendants par les femmes. Les seuls effets civils de la cognation n'étaient guère, à l'origine, que des empêchements au mariage. Le droit prétorien commença à faire produire des effets importants à la cognation, en matière de succession, en donnant la *bonorum possessio unde liberi* aux enfants émancipés ou donnés en adoption, et aux mêmes personnes la *bonorum possessio contra tabulas*, si elles n'avaient pas été instituées ou exhérédées ; puis il déféra aux cognats, par la *bonorum possessio unde cognati*, la succession des personnes décédées sans laisser d'agnats. Sous Justinien, l'agnation disparut, et le système de succession créé par les *Novelles* fut fondé sur la cognation.

COGNATIQUE adj. Dr. *Succession cognatique*, succession dévolue aux cognats.

COGNE n. m. (de *cogner*). *Pop.* Agent de police, gendarme : *Préserver des malfaiteurs [...] des rafles des cognes* (Huysmans).

COGNE, comm. d'Italie (région du Val d'Aoste), au pied du Grand Paradis ; 1 900 hab. Exploitation de gisements de fer.

COGNÉE n. f. (lat. pop. *cuneata* ; de *cuneatus*, en forme de coin). Sorte de hache à fer étroit, à long manche, qui sert à abattre les arbres, à dégrossir les pièces de charpente, etc. : *Cognée de bûcheron*. (Au Moyen Age, les menuisiers s'appelaient *charpentiers de petite cognée*, et les charpentiers proprement dits, *charpentiers de grande cognée*.) ‖ *Fig. Jeter le manche après la cognée*, tout abandonner.

COGNEMENT n. m. Action de cogner, de frapper à coups répétés.
— Mécan. Série de bruits sourds caractéristiques, qui proviennent soit du déréglage de l'allumage, soit d'un jeu exagéré dans la tête ou dans le pied d'une bielle : *Un coulage de bielle produit un cognement très violent.*

COGNER v. tr. (du lat. *cuneare*, fendre en frappant sur un coin). Enfoncer en frappant : *Cogner un clou* ; et *fam.*, au *fig.* : *Cogner une idée dans la tête de quelqu'un.* ‖ Heurter par accident, choquer : *Octave expliqua une fois de plus qu'il venait de cogner maladroi-*

Phot. X, Boucher-Multiphoto.

tement le volume, lorsque Marie entra (Zola). ‖ *Pop.* Battre : *Oscar aurait voulu être assez fort pour cogner Mistigris* (Balzac).
◆ V. intr. Frapper brutalement, vigoureusement : *En s'engageant dans le corridor, il aperçut des gens groupés au fond, devant sa porte, cognant, appelant : « Hé Tartarin... »* (A. Daudet). ‖ Faire entendre un battement : *Un silence, pendant lequel j'entends la respiration de Marcel, et mon cœur qui cogne* (Colette). ‖ En parlant d'un mécanisme, faire entendre un bruit sourd par suite d'un fonctionnement défectueux.
— ***Se cogner*** v. pr. Se donner involontairement une contusion. ‖ *Fig.* et *fam. Se cogner la tête contre les murs,* se heurter désespérément à quelque chose d'impossible.
— SYN. : *battre, frapper, heurter, tambouriner, taper.*

COGNET, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), au S. de La Mure; 61 hab. Centrale hydro-électrique sur le Drac.

COGNEUR, EUSE adj. Se dit d'un chien courant qui, en chassant, a le récri court, répété et régulier.
◆ N. m. Homme qui porte de rudes coups à son adversaire (surtout en boxe).

COGNEUX ou **COIGNEUX** n. m. Métall. Batte* du fondeur, pour frapper le sable à moule.

COGNIARD (Théodore), auteur dramatique français (Paris 1806 - *id.* 1872). Il écrivit avec son frère HIPPOLYTE (Paris 1807 - *id.* 1882) près de deux cents pièces pour le théâtre du Boulevard; leur plus grand succès fut *Pauvre Jacques* (1835). Théodore dirigea la Porte-Saint-Martin et Hippolyte le Vaudeville, puis les Variétés.

COGNIET (Léon), peintre français (Paris 1794 - *id* 1880). Prix de Rome (1817), membre de l'Académie des beaux-arts (1849), il eut pour élèves, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, Léon Bonnat, Meissonier, Jean-Paul Laurens, Jules Lefebvre, Robert-Fleury, etc. Son influence fut considérable. Il a peint plusieurs décorations au Louvre et à Versailles, ainsi que des tableaux d'histoire et des portraits. Il rechercha la correction et non pas l'originalité du style. Il est représenté au Louvre (*Portrait de Champollion,* 1831; *l'Expédition d'Egypte,* 1839).

COGNIN, comm. de la Savoie (arrond. de Chambéry), faubourg de Chambéry; 3 416 hab. (2 762 aggl.).

COGNITIF, IVE [kɔgni] adj. (du lat. *cognitus,* connu). Capable de connaître : *Faculté cognitive.* (Vx.)

COGNITIO [kɔgnisjo] n. f. (mot lat. signif. *action de connaître*). Dr. rom. Examen par le magistrat de l'affaire qui lui était soumise. ‖ Compétence en matière judiciaire. (Dans l'instance dénommée *cognitio praetoria,* le préteur tranchait lui-même le litige, sans faire appel à un juge. La *cognitio extraordinaria* concernait : 1° les cas sur lesquels le droit était muet; 2° la juridiction de l'empereur. Ce dernier se faisait assister dans ses fonctions par le bureau *a cognitionibus.*)

COGNITION [kɔgnisjɔ̃] n. f. (lat. *cognitio,* connaissance). Faculté de connaître.

COGNITOR [kɔgnitɔr] n. m. Dr. rom. Mot latin désignant une personne à laquelle on faisait appel pour être représenté en justice. (Ce ne fut possible qu'une fois supprimé le système de la *legis actio,* qui interdisait cette pratique. La constitution d'un cognitor exigeait l'emploi de formules solennelles.)

COGNOMEN [kɔgnomɛn] n. m. (mot lat. signif. *surnom*). Chez les Romains, surnom donné à un individu, soit en souvenir d'une action d'éclat, comme *Africanus, Numidicus, Corvinus,* etc., soit à cause d'une particularité généralement physique, pour distinguer les branches d'une *gens,* comme *Cicero, Scipio.*
— ENCYCL. Le *cognomen* était le troisième élément constitutif du nom officiel d'un citoyen, après le *praenomen* (prénom) et le *nomen* (nom). Il désignait apparemment une caractéristique personnelle (*Lepidus,* l'élégant), mais s'était en fait attaché héréditairement à une branche de la *gens.* Il pouvait exister un second cognomen, appelé parfois *agnomen,* et qui désignait l'ancienne famille d'un adopté (*Aemilianus,* originaire de la gens Aemilia) ou un exploit militaire (*Africanus,* le vainqueur d'Afrique). [V. NOM.]

COGNOSCIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui peut être connu : *La cognoscibilité du monde.*

COGNOSCIBLE [kɔgnɔ] adj. (du lat. *cognoscere,* connaître). Qui est accessible à l'intelligence humaine; qui peut être connu.

COGOLIN, comm. du Var (arrond. de Draguignan), dans le massif des Maures, à l'O. de Saint-Tropez; 2 665 hab. (2 253 aggl.) [*Cogolinois*]. Eglise en partie romane. Fabriques de tapis, de bouchons et de pipes de bruyère; artisanat utilisant le roseau. Des mines, inexploitées depuis 1923, ont été rouvertes (plomb, zinc, argent, spathfluor). Centre de séjour (7 000 hab. en août).

COGOLLUDO, localité d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Guadalajara), au N. de Guadalajara; 76 hab. Palais des XVᵉ-XVIᵉ s. en style mudéjar et Renaissance, une des œuvres capitales dans l'introduction de la Renaissance en Espagne.

COGULL, localité d'Espagne (Catalogne, prov. de Lérida); 366 hab. Abri sous roche préhistorique, avec de remarquables peintures rupestres représentant des femmes portant des jupes, entourant un homme nu.

COHABITANT, E adj. et n. Qui a une habitation commune avec d'autres personnes.

COHABITATION n. f. Dr. Etat de deux personnes qui habitent ensemble. ‖ Vie commune des époux.
— ENCYCL. Dr. civ. La femme est obligée d'habiter avec son mari, qui est tenu de la recevoir. Le refus de *cohabitation* est considéré comme une injure grave, justifiant le divorce. L'impossibilité physique de cohabitation est une cause de désaveu des enfants légitimes. (Pour cohabitation entre personnes non mariées, v. CONCUBINAGE.)

COHABITER v. intr. Habiter ensemble; habiter avec : *Deux amis qui cohabitent. J'ai cohabité trois fois avec des femmes. Avec les trois je me suis brouillé rapidement, du jour de la cohabitation* (H. de Montherlant); et, au *fig. : Qui dira combien de passions et combien de pensées ennemies peuvent cohabiter en l'homme?* (Gide).

COHEN (Henry), numismate français (Amsterdam 1808 - Bry-sur-Marne 1880). Attaché au cabinet des Médailles de la Bibliothèque impériale, bibliophile, compositeur de musique. Sa *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain,* en huit volumes, est encore l'ouvrage de référence des numismates (2ᵉ éd., 1880-1892).

COHEN (Hermann), philosophe allemand (Coswig 1842 - Berlin 1918). Il enseigna à l'université de Marburg (1873-1912) et fonda l'école néo-kantienne dite *de Marburg**, où il eut pour disciples Cassirer, Hartmann, Heidegger. Il cherche dans ses œuvres à dégager la pure logique kantienne des considérations psychologiques, métaphysiques ou autres, et s'intéresse à la logistique, dans laquelle il voit un progrès de la pensée rationnelle. Ses principaux ouvrages sont : *Kants Theorie der reinen Erfahrung* (1871), *Von Kants Einfluss auf der deutschen Kultur* (1883), *Logik der reinen Erkenntnis* (1902), *Ethik des reinen Willens* (1904), *Ästhetik des reinen Gefühls* (1912).

COHEN (Gustave), professeur français (Saint-Josse-Ten-Noode, près de Bruxelles, 1879 - Paris 1958). Professeur à la Sorbonne (1922-1948). Ses travaux sont consacrés aux romans du Moyen Age (*Chrétien de Troyes,* 1931) et au théâtre, dont il s'est efforcé de faire revivre l'intérêt et la beauté : *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du Moyen Age* (1906), adaptations en français moderne du *Miracle de Théophile,* du *Jeu de Robin et de Marion,* du *Jeu d'Adam et Eve.* Il fonda, avec ses étudiants, le groupe théâtral des Théophiliens. Ses derniers travaux sont des études plus générales : *la Grande Clarté du Moyen Age* (1943), *la Poésie en France au Moyen Age* (1952).

COHEN (Yacov), poète israélien (près de Minsk 1881). Il vit depuis 1934 en Israël. D'inspiration romantique, il est un des poètes les plus marquants de la littérature hébraïque, chantant la nature et la renaissance nationale. Il a traduit en hébreu *Iphigénie en Tauride* et *Faust* de Goethe.

COHEN (Marcel), linguiste français (Paris 1884). Professeur à l'Ecole des langues orientales de 1911 à 1950, à l'Ecole des hautes études depuis 1919 et à l'Institut d'ethnologie de 1926 à 1959, spécialiste des langues sémitiques, et en particulier de l'amharique, il s'est aussi intéressé au français : *Histoire d'une langue, le français* (1950), *Grammaire et style* (1954). On lui doit des études de linguistique générale, d'ethnographie et de sociologie : *Instructions d'enquête linguistique* (1928, 2ᵉ éd. 1950), *le Langage : structure et évolution* (1953), *Pour une sociologie du langage* (1956), *la Grande Invention de l'écriture et son évolution* (1959), *le Subjonctif en français contemporain* (1960). Directeur, avec A. Meillet, de l'ouvrage *les Langues du monde* (1924; nouv. éd. 1952).

COHEN (Robert), historien français (Paris 1888 - *id.* 1939). Il fut pendant près de vingt-cinq ans l'élève et le collaborateur de Gustave Glotz, avec qui il rédigea les deux premiers volumes de l'*Histoire générale* consacrée à la Grèce (des origines à 404 av. J.-C.). Après la mort de son maître, il publia deux autres volumes couvrant le IVᵉ s. jusqu'en 301 av. J.-C. (1925-1938). On lui doit également le tome II de la collection « Clio », *la Grèce et l'hellénisation du monde antique* (1934).

COHÉNITE n. f. Minér. Carbure météorique de fer, nickel et cobalt.

COHÉRENCE n. f. Adhérence réciproque, connexion d'une chose avec une autre : *Dans le bois, la cohérence longitudinale est bien plus considérable que l'union transversale* (Buffon). ‖ *Fig.* Liaison, union harmonieuse d'un ensemble d'idées, de faits : *Washington a voulu ce qu'il devait vouloir; de là, la cohérence et la perpétuité de son ouvrage* (Chateaubriand).
— Bot. Soudure d'organes semblables, par opposition à *adhérence,* qui signifie soudure d'organes différents.

COHÉRENT, E adj. (lat. *cohaerens,* qui est attaché avec). Séméiol. Qui s'unit, qui s'applique, qui s'adapte à un autre : *Les fausses membranes de l'angine diphtérique sont cohérentes.* ‖ *Fig.* Qui se compose de parties unies et présentant entre elles des rapports logiques : *Il essaye, sous sa véranda, de rassembler en un tout cohérent les renseignements contradictoires qu'il a recueillis dans la journée* (Tharaud).
— Bot. Se dit des organes semblables qui sont soudés ou simplement collés entre eux par une matière visqueuse : *Etamines cohérentes.*
— Opt. Se dit de deux vibrations lumineuses lorsqu'elles présentent entre elles une différence de phase constante. (Elles peuvent alors donner lieu à des phénomènes d'interférences. Les vibrations cohérentes ne peuvent provenir que d'une source unique.)

COHÉREUR n. m. Détecteur fondé sur la variation de résistance de contact imparfait entre certains corps conducteurs, sous l'action des ondes électromagnétiques.
— ENCYCL. Premier en date des détecteurs d'ondes hertziennes, le *cohéreur* fut inventé, en 1890, par Edouard Branly. Il était constitué par de la limaille métallique contenue dans un tube de verre fermé par deux électrodes. Au passage des ondes, une sorte de cohésion semble s'établir entre les grains de limaille, réduisant ainsi leur résistance de contact et permettant à un courant électrique de traverser le cohéreur. Le phénomène de cohésion persiste après l'arrêt de l'émission ayant engendré les ondes. Aussi est-on conduit à rétablir l'état initial de la poudre en lui imprimant un choc à l'aide d'un petit marteau, appelé décohéreur*.

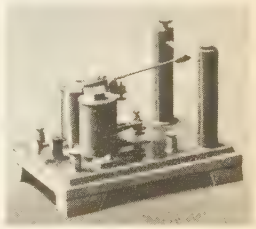
cohéreur métallique
laboratoire de la Sorbonne

COHÉRITER v. intr. Hériter avec d'autres.

COHÉRITIER, ÈRE n. Personne qui est, en même temps que d'autres héritiers, appelée à recueillir une succession.

COHÉSIMÈTRE n. m. Appareil servant aux essais de cohésivité.

COHÉSION n. f. (lat. *cohaesio*). Adhérence, force qui unit entre elles les molécules des corps : *L'immersion augmente la cohésion du ciment hydraulique.* ‖ Résistance qu'une pellicule lubrifiante présente à l'écrasement, sous l'influence de la pression qu'elle supporte. ‖ — *Fig.* Union : *La cohésion des différentes parties d'un Etat.* ‖ Caractère d'une pensée, d'un exposé, etc., dont toutes les parties sont liées logiquement les unes aux autres : *La cohésion d'un récit.*

COHESIVITÉ n. f. Propriété que possède une matière de conserver sa stabilité par le jeu des forces intérieures.

Phot. Larousse.

Alsace

Arcachon

Arles

Auvergne

Avranches

Bayeux

Émile COHL

croquis dessiné par E. COHL en 1907 pour sa première bande de dessins animés

COHIER n. m. Variété de chêne à grandes feuilles, à glands courts, appelée aussi, mais à tort, CHÊNE FEMELLE.

COHL (Emile COURTET, dit **Emile**), dessinateur et caricaturiste français (Paris 1857 - *id.* 1938). D'abord élève d'André Gill, il a repris en 1907 la méthode d'Emile Reynaud* : décomposition du mouvement par l'œil et élaboration d'une série de dessins constituant chacun une étape d'un mouvement. Il fut le premier à photographier ses dessins un à un sur pellicule, industrialisant ainsi ce qui devait s'appeler le « dessin animé ». Il réalisa un très grand nombre de petites bandes dessinées, dont la première, parue en août 1908, a pour titre *Fantasmagorie*. En 1912, il se rendit aux Etats-Unis, où il tourna la série des *Snookum*. En 1918, il réalisa en France, en collaboration avec Benjamin Rabier, *les Pieds nickelés*.

COHN (Ferdinand), naturaliste allemand (Breslau 1828 - *id.* 1898). Il considérait l'étude de la cellule et de son développement comme la base de toute la science botanique. Ses travaux de biologie et de physiologie végétales sont très estimés.

COHN (Clara). V. VIEBIG (Clara).

COHN (Edwin), biologiste américain (New York 1892 - Harvard 1953). Ses travaux sur les protéines ont permis d'étudier leur mode de liaison avec l'eau, leur poids moléculaire, leur composition, les conditions de leur stabilité. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, après avoir préparé le plasma sanguin sous forme transportable, il en réussit certains fractionnements qui sont désignés sous le nom de *fractions de Cohn* et qui permettent la préparation de fibrinogène, d'albumines, d'isohémagglutinines.

COHNHEIM (Julius), médecin allemand (Demmin, Poméranie, 1839 - Leipzig 1884). Il a démontré la nature du pus et est l'auteur d'une théorie, dite « embryonnaire », du cancer.

COHOBATION n. f. Opération pharmaceutique qui consiste à distiller la même eau sur de nouvelles plantes, afin d'obtenir un produit plus chargé. (Cette manipulation permet d'obtenir non seulement des eaux distillées concentrées, mais encore les essences, qui se séparent d'elles-mêmes au moment de la condensation.)

COHOBER v. tr. (lat. des alchimistes *cohobare ;* de l'ar. *cohbé*, couleur foncée). Distiller à plusieurs reprises, pour obtenir une plus grande concentration.

COHOL n. m. (mot ar.). Collyre pulvérulent des médecins de l'école d'Avicenne.

COHORTATIF n. m. (du lat. *cohortari*, exhorter). Mode du verbe propre à exprimer l'exhortation : *En français, le subjonctif est un cohortatif.*

COHORTE n. f. (lat. *cohors, -ortis*). Une des divisions de la légion romaine. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Troupe de gens armés ; armée : *Quoi ! des cohortes étrangères | Feraient la loi dans nos foyers?* (Rouget de Lisle). ‖ *Fam.* Troupe de gens quelconques : *Voir se ruer la cohorte des invités* (Gautier).
— Démogr. Ensemble des individus ou des couples ayant vécu un même événement démographique au cours d'une même période : *La cohorte des femmes nées en 1930. La cohorte des mariages de 1943.* (La cohorte se confond avec la génération, lorsqu'il s'agit des individus nés la même année ; on emploie également le mot PROMOTION comme synonyme de cohorte.)
— Hist. mil. *Cohorte de la Légion d'honneur,* ancienne circonscription territoriale destinée, de 1802 à 1814, à gérer les personnes et les biens de l'ordre de la Légion d'honneur. (Chacune des seize cohortes comprenait un hospice, une ferme modèle et des biens ; elle gérait, à l'origine, 400 légionnaires.)
— Relig. cathol. *Saintes, vaillantes cohortes,* les saints, les élus.
— ENCYCL. La *cohorte* est, à partir de Marius (107 av. J.-C.), l'unité tactique de base de la légion romaine. Elle n'avait existé jusque-là qu'à titre exceptionnel. Avant Marius, l'armée romaine était composée de citoyens ; il enrôla aussi les prolétaires. Le nivellement social s'accompagna de l'unification de l'armement, avec l'adoption d'un javelot (*pilum*) perfectionné. Marius réunit donc les diverses armes (un manipule de *hastati*, un manipule de *principes* et un manipule de *triarii*) pour en faire la cohorte. Dès lors, la légion ne comprit plus que 10 unités tactiques au lieu de 30, et peu à peu les distinctions entre *hastati, principes* et *triarii* disparurent, ne laissant d'autres traces que les titres portés par les centurions. La légion comprit donc 10 cohortes de 600 hommes chacune, quand l'effectif était au complet, à l'exception de la première (*cohors prima*), qui, sous l'Empire, était réduite à 5 centuries. Chaque cohorte était divisée en 6 centuries. Outre les cohortes légionnaires, il y eut, formées d'éléments recrutés dans les provinces, des *cohortes auxiliaires,* qui prirent toute leur importance sous l'Empire. Mais alors que les premières étaient commandées par des tribuns militaires, les secondes l'étaient par des préfets (*praefecti cohortis*). Les *cohortes civium Romanorum,* ou cohortes italiques, étaient également en dehors du cadre des légions, et les conditions du service étaient légèrement différentes. Les cohortes étaient désignées parfois par le nom de l'empereur qui les avait créées ; d'autres fois par les armes dont les soldats faisaient spécialement usage : *cohortes funditorum, cohortes sagittariorum ;* souvent par le nom de la nationalité de ceux qui en faisaient partie. Les *cohortes* dites *expeditae* étaient celles à qui l'on faisait momentanément déposer leurs bagages pour effectuer des opérations rapides, et la dénomination de *cohortes subsidiariae* désignait les réserves. Il y eut, enfin, des cohortes organisées pour des services spéciaux : *cohortes prétoriennes* (v. PRÉTORIEN), *cohortes urbaines* (*cohortes urbanae*), *cohortes des vigiles** (*cohortes vigilum*), etc.

COHUAGE n. m. (de *cohue*). Droit féodal qui se levait, en certains lieux, sur les marchandises portées au marché.

COHUE n. f. (moyen breton *cochug*). Autref., lieu public où se tenaient les petites justices. ‖ Réunion confuse et bruyante de personnes, d'animaux, de choses : *Sur la place de Goderville, c'était une foule, une cohue d'humains et de bêtes mélangés* (Maupassant).

COI, COITE adj. (lat. *quietus*). N'est plus usité que dans les locutions : *Rester, demeurer coi, Se tenir coi,* rester, demeurer calme, tranquille, muet : *Demoiselle Abeille ouvrit une grande bouche et resta coite* (A. France).
— Chass. *Chien coi,* chien qui, tout en suivant la voie, ne crie pas. (Syn. SECRET.)

COIBA, île de la république de Panama, au large de la province de Veraguas ; 224 hab. Pénitencier.

COICTIER (Jacques). V. COITIER.

COIFFAGE n. m. Chirurg. dent. *Coiffage pulpaire,* intervention qui consiste à recouvrir d'un revêtement protecteur la pulpe dentaire accidentellement lésée par l'évolution d'une carie. (La guérison peut être obtenue par apposition de dentine secondaire [ivoire], et on conserve ainsi l'entière vitalité de la dent, sans recourir à la pulpectomie*.)

COIFFANT, E adj. et n. m. Se dit de la manière dont un chapeau sied au visage : *Avoir un bon coiffant.*

COIFFE n. f. (bas lat. *cofia ;* du germ. *kufia*). Coiffure de tête en toile ou en tissu léger, que portaient autrefois toutes les femmes, et qui comprenait le bonnet, le voile et toutes les pièces de la coiffure. ‖ Partie de la coiffure, qui, faite de lingerie, se mettait directement sur les cheveux. (Souvent, par-dessus la coiffe, on mettait un chapeau.) ‖ Se dit de la doublure d'une coiffure quelconque : chapeau, casquette ou béret. ‖ *Coiffe de nuit,* bonnet avec brides. (Vx.)
— Anat. Portion de membrane fœtale, que quelques enfants ont sur la tête en venant au monde.
— Archit. Voûte d'une abside, au XVIe et au XVIIe s.
— Arm. Partie de la cotte de mailles habillant autrefois le crâne sous le casque. (Séparée ou non du haubert*, elle fut progressivement rembourrée, surtout au XVIe s.) ‖ *Coiffe de fusée,* enveloppe protégeant la mèche qui enflamme la composition fusante des fusées. (La coiffe des anciennes fusées en bois était faite de papier gommé arraché à l'aide d'un fil au moment du tir [*décoiffer la fusée*]. Les fusées modernes métalliques disposent d'une coiffe en étain perforée mécaniquement.)
— Art culin. Péritoine (de porc, de veau) que l'on emploie à divers usages, notamment à envelopper certaines préparations culinaires (crépinettes, chou farci, etc.).
— Bot. Partie qui recouvre l'extrémité de la racine des végétaux. (Elle aurait un rôle protecteur ; la coiffe n'existe ordinairement pas chez les racines aériennes.)
— Mar. Enveloppe en toile goudronnée ou en cuir, protégeant certains objets des chocs ou de l'humidité.
— Mil. *Coiffe de manœuvres,* v. MANCHON.
— Rel. Rebord qui surmonte le dos des volumes reliés en tête et en queue. ‖ *Coiffe lyonnaise,* coiffe formée d'une cordelette recouverte de peau sur une reliure ne comportant pas de tranchefile. ‖ *Coiffe plate,* coiffe dans laquelle la peau est rembordée sur elle-même et couvre la tranchefile. ‖ *Nerf de coiffe,* coiffe formée par la peau recouvrant une bande de carton comme les nerfs du dos. (V. RELIURE.)
— Technol. *Coiffe d'une chèvre,* partie supérieure de cette machine.
— Végét. inf. Organe qui recouvre fréquemment la capsule d'une mousse sans y être soudé, et qui tombe lors de la dispersion des spores.
— ENCYCL. Cost. A la fin du XIIIe s., la *coiffe* coulissée enserre les cheveux, et s'enveloppe

coiffe (bot.)

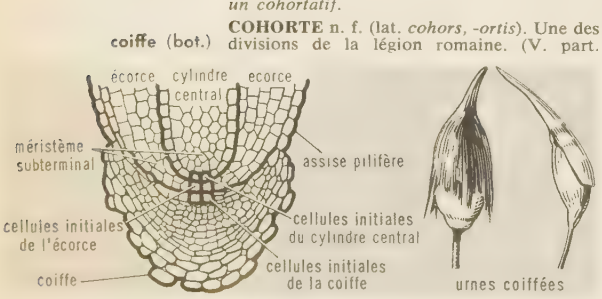

Phot. Gadreau-Multiphoto, Ciccione-Rapho, Limot-Rapho, Boucher-Multiphoto, Dubosq, X, Larousse, Manuel.

Boulogne-sur-Mer

Bourgogne

Carhaix

Champagne

Concarneau

Haute Maurienne

Lorraine

d'une résille. La coiffe à cornes, modelée sur les cheveux nattés en deux touffes, fut à la mode de 1360 à 1425. Au XIVe s., la coulisse disparaît, la coiffe se charge de broderies, de perles, d'orfèvrerie, comme le *fronteau* qui l'accompagne. Au XVe s., elle ne couvre parfois qu'une partie du crâne. La reine Anne met à la mode, sous Charles VIII et Louis XII, un petit béguin peu orné.

Les coiffes portées par les femmes du peuple ont longtemps été composées d'un simple fond emboîtant la tête et d'un bandeau, ou bavolet, auréolant le front et retombant parfois de chaque côté des joues. Elles étaient taillées dans la toile blanchie, et complètement dépourvues de broderies, dentelles, tuyautage et autres ornements. Si le *barbichet* limousin semble apparaître dès le XVIe s., ce n'est qu'une exception ; il faut attendre 1789 pour noter des différenciations d'une province à l'autre, voire d'une commune à l'autre (Bretagne), suivant les impératifs d'un climat, le caprice d'une mode ou la pure imagination d'un artisan local. Les coiffes populaires copièrent les modes bourgeoises des villes ou celles de la Cour, parfois avec des siècles de décalage (hennins poitevins ou normands), mais en les transformant, en les adaptant, en les recréant (le diairi du pays de Montbéliard est particulièrement coquet). Elles deviennent des *coiffes à clefs* (Champagne), c'est-à-dire une sorte de blason parlant, car, suivant leur grandeur, leur forme, leur couleur, leurs détails, on peut souvent connaître la profession (coiffes de pêcheuses), l'état civil (coiffes de mariées ou de veuves), la confession religieuse (coiffes protestantes d'Alsace), la condition sociale et la dot (coiffes somptueuses), le climat (coiffes conçues pour le vent ou le soleil), etc. Leur constante transformation est surtout sensible dans la coiffe *bigouden* (Bretagne), dont l'édifice s'accroît, en hauteur, d'un centimètre par an depuis près d'un demi-siècle ; de même, le large ruban alsacien ne formait, au début du XIXe s., qu'un nœud minuscule serrant le calot de velours brodé de perles, que dissimulèrent bientôt les deux grandes ailes, noires ou rouges. (V. COSTUME.) [→ Biblio.]

COIFFÉ (Alphonse), général français (Thorigné, Deux-Sèvres, 1833 - château d'Exireuil, près de Saint-Maixent, 1908). Fantassin, il se distingue à Malakoff, prend part aux campagnes d'Italie et du Mexique, et est blessé à Frœschwiller en 1870 à la tête d'un bataillon de zouaves. Commandant du 10e corps à Rouen en 1890, il devient inspecteur de l'armée des Alpes en 1894.

COIFFER v. tr. Mettre une coiffe, une coiffure sur la tête de : *Coiffer un enfant d'une casquette.* || Couvrir la tête : *Ce chapeau vous coiffe bien. Il est coiffé d'un béret.* || Prendre ou porter pour coiffure : *Coiffer un chapeau.* || Avoir comme mesure de coiffure, comme tour de tête : *Coiffer du 50.* || Disposer artistiquement la chevelure de ; la soumettre à tel ou tel traitement : *Il est difficile de coiffer cette cliente. La belle lady, coiffée en pouf avec des plumes blanches et roses* (Gautier). || *Par anal.* Placer au-dessus de : *Une ancienne bâtisse, couleur de pierre ponce, coiffée de tuiles brunes* (Huysmans). || Etre placé au-dessus de : *Elle* [l'église de la Métropole] *coiffe le plus beau site de Bucarest* (P. Morand). || — *Fig.* Etre à la tête de ; exercer une autorité suprême sur : *Organisme qui coiffe plusieurs départements administratifs.* || *Pop.* Enivrer : *Ce petit vin blanc de Bourgogne coiffe proprement.*
— LOC. DIV. *Fam. Coiffer son mari,* le tromper. || *Coiffer sainte Catherine,* v. CATHERINE *d'Alexandrie.* || *Etre né coiffé,* avoir une chance persévérante (se dit par allusion à la coiffe, ou membrane graisseuse, qui couvre la tête de certains nouveau-nés, et que l'on a considérée comme un présage de bonheur) ; *On enviait* [...] *Désiré Lecoq. Il était né coiffé, disait-on avec un sourire malin* (Maupassant). || *Pop. Le premier chien coiffé,* le premier venu, n'importe qui : [Luce] *fait de l'œil, inconsciente et généreuse, à tous les chiens coiffés que nous croisons* (Colette). || *Chèvre coiffée,* femme très laide.
— Art vétér. *Crottins coiffés,* crottins couverts de mucosités provenant des intestins.
— Equit. *Cheval bien coiffé,* cheval qui a les oreilles petites et bien placées.
— Jeux. *Pion coiffé,* au jeu d'échecs, pion désigné d'avance, qui doit faire l'échec et le mat.
— Mar. *Etre coiffée,* en parlant d'une voile, être frappée par le vent sur sa face antérieure et être appliquée contre les mâts.
— Pêch. Prendre un poisson en se servant d'une épuisette ou d'un filet.
— Rel. Effectuer la confection de la coiffe.
— Technol. *Coiffer la chèvre,* fixer sur la coiffe d'une chèvre le câble qui doit servir à soulever les fardeaux.
— Turf et Sports. *Coiffer au poteau,* dépasser un concurrent au moment où il va franchir la ligne d'arrivée.
— Vèner. En parlant des chiens, saisir le sanglier par les oreilles et le porter à terre. || *Chien bien coiffé,* chien qui a les oreilles longues et pendantes.
— ***Se coiffer*** v. pr. Se peigner, arranger sa chevelure. || Couvrir sa tête d'un chapeau : *Elle se coiffa d'une toque.* || *Fam. Se coiffer de quelqu'un, de quelque chose,* s'en éprendre, s'en enticher : *C'est un bonheur de n'être point sujette à se coiffer d'un de ces oisons-là* (Sévigné).

COIFFETTE n. f. Petite coiffe.

COIFFEUR, EUSE n. Professionnel procédant aux soins esthétiques et hygiéniques de la chevelure, de la barbe et des moustaches.
— ENCYCL. Dès 1301, on trouve la corporation des *barbiers-chirurgiens,* à qui il est interdit d'exercer le métier de chirurgie ; et c'est au XIVe s. que les barbiers se séparèrent des chirurgiens. Cependant, ce n'est qu'au XVIIe s. qu'on appela *coiffeur* celui qui arrangeait les cheveux ; les barbiers ne s'occupaient que des hommes, et les dames se faisaient coiffer par leurs chambrières. C'est un nommé Champagne qui, dans le deuxième quart du XVIe s., fut le premier coiffeur pour dames. Au XVIIIe s., les « coiffeuses » furent un moment préférées. Mais, bientôt, on en revint aux hommes : Legros ouvrit une académie et son *Art de la coiffure des dames françaises* répandit en Europe les modes françaises. Le succès des coiffeurs excita la jalousie des barbiers-perruquiers, qui leur intentèrent des procès ; la conclusion fut qu'ils se firent agréger sous Louis XVI à la corporation des barbiers-perruquiers ; et, dans l'état de la maison de la reine, Léonard, le fameux coiffeur de Marie-Antoinette, est dit « barbier-perruquier-baigneur-étuviste ».

COIFFEUSE n. f. Table munie de tiroirs et d'un miroir, parfois garnie de volants, utilisée pour se coiffer, se farder. || Autref., table* à coiffer.

COIFFURE n. f. (de *coiffer*). Couverture, ajustement de la tête : *Coiffure militaire. Coiffure de dentelles et de fleurs.* || Coupe ou arrangement particulier des cheveux : *Coiffure à la Capoul, coiffure haute, coiffure à la garçonne.* || Art ou action de se coiffer : *La mode gouverne l'art de la coiffure.*
— ENCYCL. Cost. *Coiffure masculine.* Malgré l'existence des chapeaux de paille et de feutre dans l'Antiquité, la bandelette nouée sur la nuque fut la coiffure le plus généralement adoptée par l'homme. Elle survit au Moyen Age dans le frontal, le chapel de fleurs ou de plumes de paon, et dans le tressoir d'orfèvrerie. Le bonnet, également connu de l'Antiquité, est à l'origine de calottes variées ; au XVe s., il s'élèvera en tronc de cône de façon exagérée. L'aumusse, mantelet garni d'un capuchon, est commune aux deux sexes et adoptée par les chanoines dès le XIe s. Le chapeau proprement dit apparaît à la fin de l'époque romane, en feutre, en paille ou en jonc ; les bords en sont plats (portrait de Charles VII par Fouquet) ou forment, à partir de 1340, une pointe en avant (chapeau à bec de Louis XI) ; on le pose sur le capuchon de l'aumusse, sur la « coyfe », petit bonnet de toile ou de laine, ou même sur le chaperon, sorte de bonnet dont la « cornette » retombe sur l'épaule. Au XVIe s., la toque à bords retroussés, venue de Florence, se porte directement sur la chevelure. Vers 1560, le chapeau a de larges bords, qui se garnissent de deux longues plumes sous le règne de Louis XIII et, un peu plus tard, d'un flot de rubans. Sous Louis XV, ce chapeau est triangulaire, avec des bords relevés, et est souvent porté sous le bras à cause du volume des perruques ; vers 1780 apparaissent le chapeau à la suisse, le chapeau à la quaker, le jockey, petit et rond. La Révolution voit le triomphe du bonnet de la liberté, le bicorne des Incroyables restera une fantaisie passagère. Sous le Consulat et l'Empire, les formes sont très variées : chapeaux ronds, à trois cornes, en demi-pain de sucre ou chapeau claque. La Restauration voit se généraliser le haut-de-forme, en soie noire, en peluche beige, ou même en paille d'Italie, comme le chapeau à larges bords de 1840-1850 ; vers la même époque apparaît la casquette, de campagne ou de chasse. Pas de changements importants sous le second Empire, après lequel la cape dite « melon », le chapeau de feutre mou, le canotier de paille évincent peu à peu et définitivement le haut-de-forme.
Coiffure féminine. Au Moyen Age, la femme porte, comme l'homme, tressoirs, frontaux et chapels de fleurs. Coiffée d'abord de deux longues nattes — bientôt réservées aux jeunes filles —, elle dispose sur ses cheveux relevés en chignon un voile d'étoffe fine, dit « couvre-chef », qui passe sous le menton, alors qu'un bandeau plus rigide surmonte la tête. Cette coiffure à mentonnière reste en

Quimperlé

Les Sables-d'Olonne

Vendée

coiffeuse, 1780
musée des Arts décoratifs

Phot. X, Schall, Lenglet-Multiphoto, Roubier-Rapho, J. de Beaupré, W. W., Muller, Larousse, Refot-Rapho.

COIFFURES

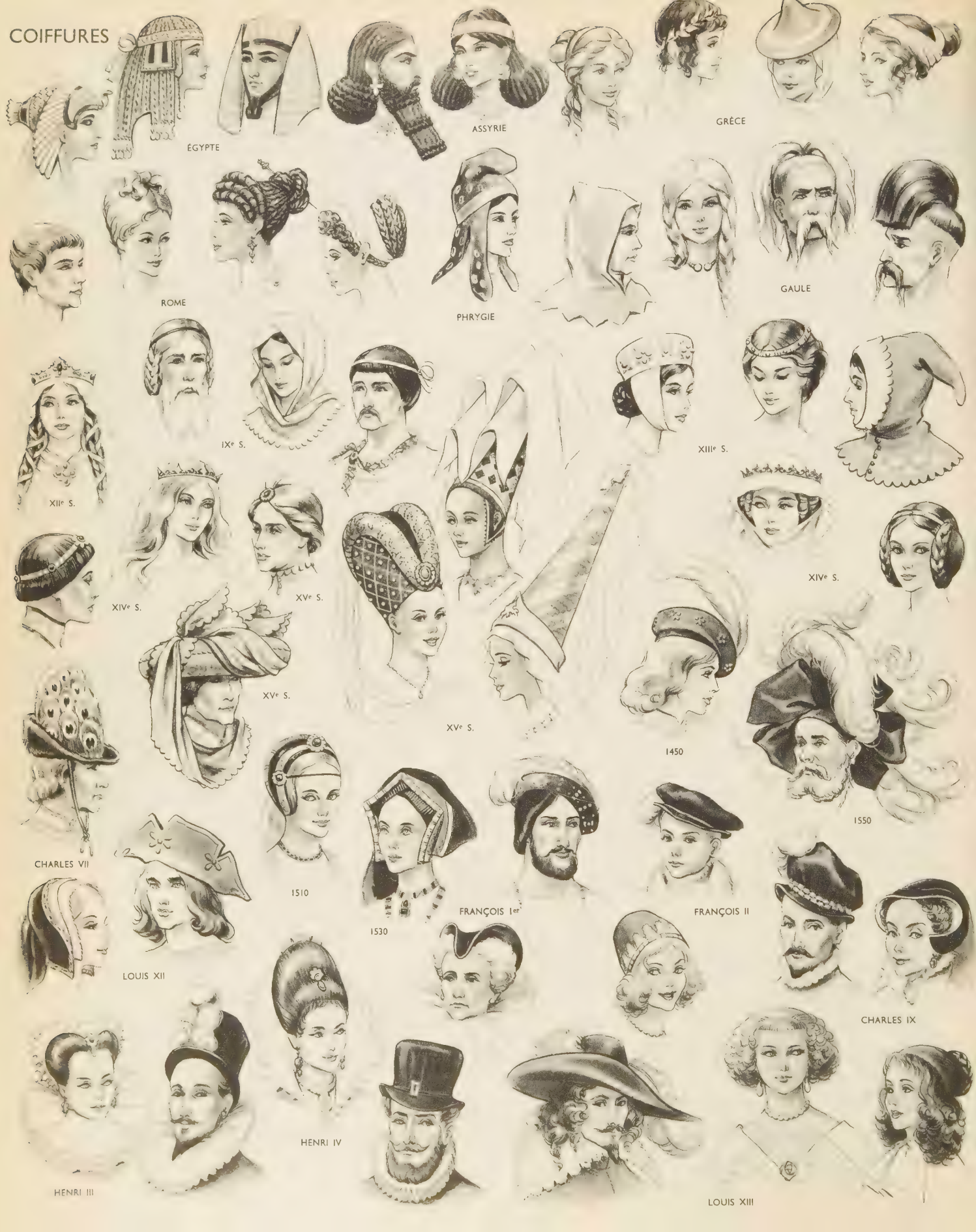
ÉGYPTE
ASSYRIE
GRÈCE
ROME
PHRYGIE
GAULE
IXe S.
XIIe S.
XIIIe S.
XIVe S.
XVe S.
XIVe S.
XVe S.
XVe S.
1450
1550
CHARLES VII
1510
1530
FRANÇOIS Ier
FRANÇOIS II
LOUIS XII
CHARLES IX
HENRI III
HENRI IV
LOUIS XIII

LOUIS XIV
LOUIS XIV
LOUIS XV
LOUIS XVI
LOUIS XVI
1789
RÉVOLUTION
DIRECTOIRE
EMPIRE
EMPIRE
CHARLES X
LOUIS-PHILIPPE
1848
SECOND EMPIRE
1875
1890
1900
1908
1918
1925
1942
1950
1960

usage jusqu'à la fin du XIIIe s.; l'aumusse, le chaperon, la coiffe appartiennent également à la mode féminine et précèdent les extravagances des XIVe et XVe s. : « atours » à cornes et à bourrelet, et hennin; ce dernier est une sorte de cornet recouvert de drap de velours, de satin, et agrémenté d'un voile flottant; sa vogue s'étend de 1395 à 1470. Avec Anne de Bretagne se marque un retour à la simplicité : la coiffe subsiste, surmontée d'un chaperon de velours ou de soie; le chapeau à bords n'est utilisé que pour chevaucher; peu à peu, on laisse voir les cheveux sous une toque ronde, comme celle de l'homme, ou à travers un réseau de rubans dorés, l'escoffion, ou encore, vers 1560, relevés en rouleaux sur les arcelets que recouvre l'attifet. Au XVIIe s., la femme est souvent nu-tête, les coiffures, hurluberlu ou fontange, atteignant une hauteur exagérée; parfois, on porte un simple mouchoir de dentelle empesée ou une coiffe à peine visible, qui subsiste sous Louis XV et qu'on appelle alors mantelle, bognolette ou cornette. On connaît les coiffures compliquées et démesurément hautes dues à Léonard Autier, le coiffeur de Marie-Antoinette; certaines sont surmontées de bonnets variés, dits « à la Figaro, à la laitière, à la turque, à la Jeannette »; ils sont suivis par des chapeaux de paille ou de jonc à l'anglaise ou à la maltaise. La Révolution assure le succès des bonnets à la citoyenne, aux Trois Ordres réunis, à la Bastille, tandis que les Merveilleuses inaugurent pour un temps une capote à large visière. Sous le Consulat et l'Empire sont portés simultanément résille, voile de tête, chapeau-bonnet, capote, très surchargés de rubans et de plumes; cette complication ne fera qu'augmenter sous la Restauration. Entre 1840 et 1870 règne la capote, de plus en plus petite, en soie, en paille d'Italie, en toile, en crin; les années qui suivent et celles qui avoisinent 1900 voient les formes les plus variées : toques, cloches; capelines de dentelle, bérets, turbans, béguins et charlottes de broderie.

— Ethnogr. L'agencement des cheveux, variable chez les différents peuples, est rarement absent, même chez les populations les plus primitives. Il atteint souvent une extrême complication et n'est guère, alors, effectué par l'intéressé lui-même : c'est le cas des coiffures africaines élaborées sur cheveux crépus et assez courts, à partir de coupes partielles et périodiques, de façon à obtenir des niveaux différents auxquels s'ajoute tout un système de décoration. Les plus volumineuses coiffures sont élaborées chez les Papous lors de cérémonies; elles peuvent s'élever à plus d'un mètre au-dessus de la tête. Les cheveux longs et flottants se portent en Inde, dans certaines parties de l'Indonésie et chez les hommes esquimaux. L'usage de la tresse est surtout répandu en Asie, pour les femmes comme pour les hommes; il paraît issu de la Chine du Nord-Est.

— Hist. mil. Les militaires portèrent diverses *coiffures*, depuis les casques anciens (bourguignotte, salade, etc.) et modernes jusqu'aux chapeaux*. La forme de ces derniers varia suivant les époques et les armes : tricorne, bonnet à poil, shako, colback, chapska, képi, bonnet de police, turban, chéchia, etc. (V. ces mots.)

— Mœurs et cout. De tout temps, de grands soins ont été apportés à la *coiffure*. Babyloniens, Assyriens, Elamites, Egyptiens ont dû, dans certains cas, porter des perruques. Chez les Israélites, la loi défendait de couper les cheveux autour des tempes; elle est encore respectée dans les communautés juives d'Orient et même d'Europe orientale.

Les Grecs, à l'origine, s'inspirèrent des modes orientales. Aux temps archaïques, la coiffure était la même chez les deux sexes : nattes et boucles s'étendaient avec une rigidité telle qu'on avait dû y mêler des spirales métalliques, comme il s'en est trouvé dans les tombeaux. Après les guerres médiques, les jeunes hommes portèrent les cheveux courts, mieux appropriés aux exercices du gymnase; les femmes les relevèrent sur le front et les laissèrent descendre sur le cou.

On retrouve chez les Etrusques et les Romains la même évolution que chez les Grecs. Sous l'Empire, ce fut une véritable orgie de postiches. Après la conquête des Gaules, les dames romaines s'enthousiasmèrent pour les cheveux roux des Gaulois, et se teignirent de cette couleur quand elles n'achetaient pas à grands frais les cheveux blonds des Gauloises. Un concile de 672 défendit les faux cheveux, comme une offense au Créateur.

La coiffure des femmes, depuis la période romaine, a subi bien des variations. Jusque vers le XVIIe s., les cheveux flottants, soit épars, soit en tresses, sont un apanage de la jeune fille. La femme mariée les dissimule sous la coiffe. Les tresses, d'abord relevées sur la nuque et formant de petits chignons, sont massées, après 1340, en petits paquets devant les oreilles; plus tard, les cheveux sont tirés sur des cercles de métal, pour donner au front plus d'ampleur.

Au XVIe s., les coiffures montées, frisées, étagées sur des arcelets, où les cheveux ondulés ou relevés en racines droites foisonnaient autour des bonnets, des escoffions et des atours ou attifets, prévalurent. Au XVIIe s., on se coupa les mèches de la face sur le front et l'on fit retomber les autres en boudins frisés, sur les côtés, le reste relevé, massé au fer, perdu dans un semis de poudre rousse. Les coiffures sous Louis XIV, d'abord écrasées et plates, se montent vers les formes pyramidales qui caractérisent la Régence. Ces hautes coiffures entraînent l'usage des faux cheveux, usités d'ailleurs dès le XIVe s., et celui des perruques comme pour les hommes. Sous Louis XV, on voit disparaître ces édifices insensés, qui reparaissent sous Louis XVI et s'agrémentent de plumes, de petites architectures, voire de navires; la poudre blanche remplace la poudre rousse. Les modes françaises se répandent en Europe. La Révolution ramena les coiffures à l'antique, à la Titus. Les modes, toujours variables, restent plus simples au XIXe et au XXe s.

capitaine J. R. COIGNET

COIGNARD, famille de libraires et imprimeurs parisiens. JEAN-BAPTISTE (1637-1686), reçu imprimeur du roi en 1678, fut syndic de la communauté, puis imprimeur de l'Académie française. — ELIE JEAN-BAPTISTE (1667-1735), fils du précédent, lui succéda comme imprimeur du roi (1689). Il publia notamment les deux premières éditions du *Dictionnaire* de l'Académie (1694 et 1718), la *Gallia christiana* et la suite de l'*Histoire byzantine*. — JEAN-BAPTISTE III (1693-1768), fils du précédent, imprimeur du roi (1717), imprima de nombreux ouvrages, dont le *Dictionnaire des arts et des sciences*, de Thomas Corneille, fonda une pension pour les ouvriers imprimeurs parisiens et un prix pour les étudiants pauvres.

COIGNASSIER n. m. V. COGNASSIER.

COIGNET (Jean Roch), officier français (Druyes-les-Belles-Fontaines, Yonne, 1776 - Auxerre 1860). Ancien sous-officier des grenadiers de la Garde impériale, il prit sa retraite comme capitaine et, selon lui, comme « premier chevalier de la Légion d'honneur ». Ses souvenirs, publiés en 1851 sous le titre *Cahiers du capitaine Coignet*, ont été maintes fois réédités.

COIGNET, famille d'industriels de Lyon, pionniers de la fabrication des colles d'os (1818), puis de divers produits chimiques, et enfin des allumettes. Au fondateur de la maison, JEAN-FRANÇOIS (1797-1846), succédèrent ses quatre fils, deux à deux associés dans des sociétés distinctes. — L'un d'eux, STÉPHANE (Lyon 1820 - *id.* 1866), acheta en 1856 la licence, pour la France, du brevet suédois Lundström pour les allumettes de sûreté. Après la monopolisation des allumettes, le 2 août 1872, la maison Coignet de Lyon, qui dut abandonner leur fabrication, continua la préparation des phosphores blanc et rouge, ainsi que celle du sesquisulfure de phosphore, dont la Régie française demeure l'un des principaux clients.

COIGNET DE LA THUILLERIE (Mathieu), diplomate français (1514 ou 1515 - 1586). Ancien avocat au parlement de Paris, il fut surtout employé en Suisse, de 1550 à 1554, comme agent officieux, et, de 1558 à 1562, comme ambassadeur ordinaire à Lucerne. L'objet de sa mission était d'obtenir des levées de troupes et la diminution des dettes de la France.

COIGNET DE LA THUILLERIE (Gaspard), comte **de Courson,** diplomate français (1597 - Paris 1653), petit-fils du précédent. Conseiller au parlement de Paris (1618), maître des requêtes (1624), intendant de La Rochelle (1628). Nommé conseiller d'Etat, il continua sa carrière dans les ambassades : à Venise (1632-1637), à Mantoue (1637-1639), en Hollande (1640), dans les pays scandinaves (1645-1646). Son plus grand succès fut, en 1645, la conclusion du traité de paix de Brömsebro entre la Suède et le Danemark. En 1648, il avait fait ériger en comté sa terre de Courson.

COIGNEUX n. m. Métall. V. COGNEUX.

COIGNY (FRANQUETOT DE), famille normande. La terre qui lui a donné son nom a été érigée en comté en 1650, et en duché en 1747. MARIE FRANÇOIS HENRI, maréchal de France (Paris 1737 - *id.* 1821), qui se distingua dans la conquête du Hanovre sous les ordres de Richelieu, fut lieutenant général en 1780, député aux Etats généraux en 1789; il émigra, combattit dans l'armée de Condé, et revint en France en 1814. — Sa nièce AIMÉE, duchesse *de Fleury* (Paris 1769 - *id.* 1820) inspira à André Chénier l'élégie de *la Jeune Captive*. Elle épousa, à quinze ans, le duc de Fleury, et divorça peu de temps après. Arrêtée en 1794, elle connut en prison André Chénier et Montrond, qu'elle épousa quand elle eut été remise en liberté après le 9-Thermidor. Elle divorça de nouveau, et devint la maîtresse d'un frère de Garat.

COIGUË n. m. Bois commercial d'origine américaine produit par un nothofagus (*Nothofagus Dombeyi*). [Il est utilisé comme succédané du hêtre.]

COILLARD (François), missionnaire protestant français (Asnières-lez-Bourges 1834 - Séfula 1904). Il arriva en Afrique du Sud en 1859. Il fonda une mission chez les Barotsés, sur les bords du Zambèze, où il mena une vie admirable de consécration et de sacrifice.

COIMBATORE, v. de l'Inde (Madras), dans le Deccan; 285 000 hab. Evêché catholique. Centre industriel : filatures de coton, cimenteries, tanneries, huileries.

— Hist. Située à l'entrée de la passe de Palghât, Coimbatore fut prise trois fois par les Anglais, à qui elle fut cédée en 1799, à la mort de Tippoo-Sahib. Près de la ville s'élève le célèbre temple de Perur (début du XVIIIe s.).

COIMBRA ou **COÏMBRE**, v. du Portugal, dans la Beira, ch.-l. de district, sur le Mondego, à son débouché dans la plaine côtière (Beira Litoral); 42 600 hab. Evêché. Capitale jusqu'au XIIIe s., Coimbra fut très tôt le siège d'une université, qui demeura jusqu'en 1911 la seule du Portugal. La ville haute, ancienne forteresse perchée sur deux buttes, forme le quartier épiscopal et le centre universitaire. La ville basse a vu se développer des industries : textiles (lainages, bonneteries), tanne-

COIMBRA : *à gauche*, l'université *ci-dessus*, le musée Machado de Castro

Phot. Larousse, Yan (Casa de Portugal).

ries et faïenceries. Coimbra est une ville riche en souvenirs et monuments anciens : la cathédrale romane (Sé Velha), du XIIe s., a été remaniée au XVIe s. Dans l'ancien palais épiscopal (XVIe s.) est installé le musée Machado de Castro. Le monastère de Santa Cruz a été reconstruit au XVIe s. — Le *district de Coimbra* compte 438 700 hab.

COIN [kwɛ̃] n. m. (lat. *cuneus*, coin à fendre). Solide, en fer, parfois en bois dur, sensiblement en forme de prisme dont la base est un triangle isocèle à angle au sommet très aigu, et servant dans l'exploitation forestière. (V. part. *encycl.*) ‖ Pièce de même forme d'un outil à fût (varlope, rabot, etc.), servant à maintenir le fer dans la lumière. ‖ Petite pièce de bois, enfoncée dans la tête des tenons apparents pour forcer le tenon dans sa mortaise, ou pour serrer un manche dans l'œil de l'outil. ‖ Objet en forme de coin : *La table du milieu, chargée de pots, de cigares et de quelques coins de fromage* (Nerval). ‖ *Par anal.* Angle formé par deux lignes, deux plans qui se coupent : *Les coins d'un livre, d'un mouchoir, d'une chambre.* ‖ Angle formé par une rue qui en coupe une autre : *La vilaine couleur du vin pris au litre chez le marchand de vin du coin* (Balzac). ‖ Petite étendue de terrain : *Un coin de terre.* ‖ Lieu écarté, endroit retiré : *Il pensa que la nuit allait tomber et qu'il lui faudrait reprendre sa marche au hasard* [...] *et chercher interminablement un coin pour croquer et un autre pour dormir* (J.-P. Sartre). ‖ — *Fig.* Cachet, marque, empreinte caractéristiques : *Vers marqués au coin du bon sens, du bon goût, au bon coin.*

— Loc. DIV. *Coin du feu, de la cheminée*, chacun des deux côtés de la cheminée, et, au *fig.*, intimité de la vie domestique : *Louis XVIII était le roi du coin du feu* (Lamartine). ‖ *Coins de la bouche, de l'œil*, angles formés par les lèvres, par les paupières : *Elle parlait à peine. Il lui suffisait d'un sourire imperceptible au coin de la bouche* (R. Rolland). ‖ *Regarder du coin de l'œil, Faire signe du coin de l'œil*, regarder, faire signe à la dérobée. ‖ *Regard en coin*, regard oblique, dérobé. ‖ *Fam. Mourir au coin d'un bois, d'une haie*, mourir sans assistance. ‖ *Je n'aimerais pas le rencontrer au coin d'un bois*, il a une mine peu rassurante, je ne me fierais pas à lui. ‖ *Les quatre coins de...*, les extrémités opposées de..., et, *par extens.*, partout : *Son mari se trouvait sans cesse aux quatre coins de la France, et toute la maison retombait sur elle* (Zola). ‖ *Fam. Connaître une chose dans les coins*, la connaître parfaitement : *L'histoire fripouillarde de la Ngoko s'il y en a une, il la connaît dans les coins* (J. Romains). ‖ *Fam. En boucher un coin à quelqu'un*, lui apprendre une nouvelle qui le laisse stupéfait ; le rendre muet d'étonnement. ‖ *Tenir son coin*, v. rubrique *jeux.*

— Archit. *Coin émoussé*, moulure qui a ordinairement la forme d'un listel dont les angles sont abattus.

— Arm. *Coin de mire*, masse de bois employée, avant la vis de pointage, pour donner au canon l'angle de pointage voulu. ‖ *Coin de recul* ou *d'arrêt*, masse de bois placée sous les roues d'une pièce pour limiter le recul. ‖ *Fermeture à coin*, système de fermeture de la culasse* des canons.

— Bur. Sorte d'attache métallique permettant de réunir plusieurs feuillets.

— Ch. de f. Pièce de calage en bois ou constituée par une lame métallique repliée et formant ressort (*coin David*), que l'on interpose entre l'âme du rail et l'une des mâchoires du coussinet : *Le coin maintient le rail dans une position invariable correspondant à l'écartement de la voie.* ‖ *Coin Barberot*, pièce de bois en biseau, prenant appui sur la traverse légèrement entaillée à cet effet, et sous le champignon du rail, pour s'opposer à son renversement ou à son déplacement latéral. ‖ *Coin de rattrapage de jeu*, pièce à section triangulaire, poussée par vis ou par ressort, interposée entre la boîte à huile et la cage de boîte d'un essieu de locomotive à vapeur, pour annuler les jeux provoqués par l'usure due à l'effort des bielles sur les glissières de boîte.

— Coiff. Faux cheveux que l'on ajoute sur les côtés de la tête. (Sous Louis XIII, on désignait ainsi les cheveux postiches destinés à faire paraître les cheveux naturels plus fournis.)

— Cost. Autref., pièce en pointe de bas-de-chausses.

— Fauconn. Nom donné aux plumes extérieures de la queue.

— Géomorphol. *Coin de glace*, v. FENTE *en coin.*

— Hist. mil. Formation d'infanterie des armées anciennes, en triangle, la pointe vers l'ennemi.

— Jeux. Morceau de drap qui couvre l'espace compris entre les barrures d'une balle de paume. ‖ *Tenir son coin*, à la paume, en parlant de deux joueurs associés, défendre chacun son côté ; et, au *fig.*, tenir sa place et s'y faire remarquer, faire quelque chose habilement : *Il sait tenir son coin parmi les beaux esprits* (Molière). ‖ *Les quatre coins*, jeu dans lequel quatre personnes vont d'un coin à un autre d'un espace carré, tandis qu'une cinquième, placée au milieu, s'efforce de s'emparer de l'un des coins lorsqu'il reste inoccupé. ‖ *Fig. Jouer aux quatre coins*, se poursuivre sans se joindre.

— Joaill. *Coin de table, de culasse*, chacune des quatre facettes obtenues au cours de la mise en croix, sur le dessus et le dessous d'une pierre de bijouterie.

— Mar. *Coin d'arrimage*, petit morceau de bois prismatique, servant à l'arrimage des fûts. ‖ *Coin d'emplanture*, chacune des pièces de bois qui servent à caler les pieds des mâts. ‖ *Coin d'étambrai*, chacun des coins à deux faces cylindriques, qui jouent le même rôle dans chaque étambrai.

— Mat. plast. Elément de la cavité d'un type de moule d'injection, dans lequel les coins, au nombre de deux et de forme conique, sont contenus dans un support : *L'intérêt d'un moule à coins réside essentiellement dans la faible puissance mise en jeu pour sa fermeture.*

— Mécan. *Coin d'huile*, volume d'huile ayant la forme d'un coin, compris entre deux surfaces frottantes légèrement convergentes, qui, en se déplaçant, mettent cette huile sous pression. (V. GRAISSAGE.)

— Mobil. Petit meuble à trois côtés, se plaçant dans l'angle d'une pièce. (V. ENCOIGNURE, ÉTAGÈRE.)

— Monn. Morceau d'acier gravé dont on se sert pour frapper les médailles et les monnaies. (On dit d'une monnaie qu'elle est à *fleur de coin* quand son empreinte est aussi nette que si elle venait d'être frappée.) ‖ Terme dont on se sert pour désigner le lieu de fabrication d'une monnaie : *Monnaies au coin de France.* (V. part. *encycl.*)

— Mus. En termes de lutherie, angle formé par les échancrures dans le tracé du violon, ainsi que chacun des petits tasseaux qui le renforcent.

— Opt. Pièce optique en forme de prisme d'angle très faible. (En faisant glisser un coin, on peut obtenir une variation continue de son épaisseur. Ce principe est utilisé en photométrie [coin absorbant qui permet d'équilibrer les flux lumineux transportés par deux faisceaux] ou en polarisation [compensateurs].)

— Photogr. *Coin sensitométrique* ou *Coin gris neutre*, instrument utilisé en sensitométrie pour réduire l'intensité d'un faisceau lumineux suivant une progression connue. (Le coin sensitométrique est un prisme très effilé, en verre teinté dans la masse ou constitué par une couche de gélatine teintée dans la masse et moulée entre deux glaces séparées d'un côté seulement par une cale mince.) | *Coins gommés*, languettes de papier collant, permettant de fixer les épreuves photographiques par les coins sur les feuillets d'un album.

— Rel. Triangle de peau ou de toile, garnissant les deux angles d'un plat de reliure* du côté opposé au mors.

— Sports. Angle du ring où le boxeur se tient pendant la minute de repos. ‖ *Etre renvoyé dans son coin*, être battu.

— Zootechn. Nom donné à l'incisive la plus proche des molaires chez le cheval, le bœuf et le mouton. (L'état d'usure des coins est pris en considération pour apprécier l'âge* des animaux.)

— ENCYCL. Monn. Les *coins* sont les instruments d'acier qui portent en creux les gravures nécessaires et qui, par effort statique ou par choc, font apparaître en relief les effigies et autres motifs des pièces de monnaie ou des médailles sur le flan interposé entre eux. Au temps de la frappe au marteau, un des deux coins, dit *pile*, était fixé sur un billot, dit *cépeau* ; l'autre, appelé *trousseau*, était tenu à la main ou maintenu d'autre façon. Aujourd'hui, les coins sont montés sur des machines : balanciers ou presses. Les coins, qui, autrefois, étaient gravés directement sur l'acier, sont aujourd'hui obtenus par enfonçage au moyen de contreparties, appelées *poinçons**.

— Technol. Introduit dans la section d'abattage d'un arbre, le *coin* empêche le rapprochement des bords et le coincement de la scie passe-partout. En fin d'opération, il facilite la chute de l'arbre dans la direction souhaitée. Il sert aussi à fendre les billes en quartiers. Utilisé avec des cales, il sert à faire éclater les roches à extraire. Dans l'extraction du marbre, on utilise parfois simultanément un grand nombre de coins, disposés dans le plan selon lequel on veut couper le bloc. On met la pierre progressivement et régulièrement en tension en serrant tous les coins de la même manière.

COÍN, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Málaga), au pied de la sierra de Mijas ; 20 600 hab. Carrières de marbre. Mines de cuivre et d'amiante.

COINÇAGE n. m. Action de coincer. ‖ Action de retenir dans un coin.

COINCEMENT n. m. Etat d'une pièce de machine coincée, immobilisée.

COINCER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Fixer, assujettir avec des coins : *Coincer des rails.* ‖ *Fam.* Prendre, retenir dans un coin : *Coincer son adversaire derrière la porte.* ‖ Serrer contre un obstacle : *De petites vagues précipitées, qui, coincées entre les baleinières et le bateau, jaillissaient en geyser* (Gide). ‖ Engager, faire pénétrer de force, immobiliser : *Coincer un paquet entre deux valises.* ‖ *Fig.* et *fam.* Réduire à l'impuissance, ôter tout recours à : *Ah ! cette fois, tu es coincé. Qu'est-ce que tu trouves à répondre ?* (G. Duhamel).

— Mar. Syn. de ACCORER : *Coincer une caisse à eau, des barriques dans la cale.*

— ***Se coincer*** v. pr. En parlant de parties de machines, forcer l'une contre l'autre au point d'empêcher tout fonctionnement.

COINCHER v. intr. A la manille, syn. de CONTRER.

COÏNCIDENCE [koĕ] n. f. Math. Etat de deux figures géométriques qu'on pourrait imaginer séparées, mais qui sont exactement confondues, par exemple par superposition : *La coïncidence de deux figures démontre leur égalité.* ‖ *Fig.* Rencontre fortuite : *Une heureuse coïncidence. Ils comptèrent que le malade en guérirait pendant qu'ils le soigneraient et que cette coïncidence serait notée à leur avantage* (A. France).

— Physiq. *Méthode des coïncidences*, v. PENDULE.

COÏNCIDENT, E [koĕ] adj. Math. Qui coïncide : *Figures coïncidentes.*

COÏNCIDER [koĕ] v. intr. (préf. *co*, et lat. *incidere*, tomber sur). Math. Etre identique de forme et de dimensions, de façon à se confondre dans toutes les parties par la superposition : *Les figures qui coïncident sont égales.* ‖ — *Fig.* Arriver en même temps : *La découverte de la boussole coïncide avec celle de la poudre* (Chateaubriand). ‖ S'accorder en tout point : *Opinions qui coïncident exactement. Votre désir coïncide avec le mien.*

COÏNCULPÉ, E [koĕ] n. Personne qui est inculpée avec une ou plusieurs autres.

COINCY ou **COINSI** (Gautier DE). V. GAUTIER DE COINCY.

COIN-DE-FEU n. m. Cost. Sorte de vêtement chaud, pour la chambre.

— Mobil. Petit siège carré à dossier. ‖ Pl. *des* COINS-DE-FEU.

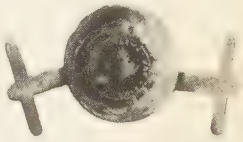

coin monétaire
époque de Néron

COINDRE, centrale hydro-électrique sur la Rhue (Cantal), affluent de gauche de la Dordogne supérieure, alimentée par un lac d'une capacité utile de 2,43 millions de mètres cubes.

COING [kwɛ̃] n. m. (lat. *cotoneum*). Bot. Fruit du cognassier, de couleur jaune, ayant la forme d'une grosse poire, un goût âpre, la peau veloutée. ‖ *Ratafia de coing*, liqueur tonique composée de jus de coing dans lequel on a mis infuser, pendant un mois, cannelle, girofle, macis et amandes amères.

coing

Phot Larousse, Vincent.

— Loc. fam. *Etre jaune comme un coing*, v. JAUNE.

— Encycl. Bot. Le *coing* ne se mange guère au naturel ; son odeur, bien qu'agréable, est trop prononcée ; sa chair, cotonneuse, légèrement coriace, conserve toujours un peu d'âpreté ; mais on en fait des compotes, des confitures diverses, des pâtes sèches, etc. On en prépare aussi un excellent ratafia, et une sorte de cidre assez agréable, dont on peut extraire une bonne eau-de-vie.

On fait aussi du coing un sirop, et il entre dans la composition de divers électuaires ; sa chair est astringente et stomachique. Les graines fournissent, par décoction, une eau mucilagineuse, ou collyre, employée contre les ophtalmies inflammatoires. C'est encore le mucilage de ces graines qui sert à préparer la bandoline.

Cointrin, aéroport de Genève (Suisse), à 4 km au N.-O. de la ville. Il a une piste de 2 000 m.

COIPASA (Salar de), vaste lagune salée de la haute plaine de Bolivie, au pied de la Cordillère occidentale.

COIR n. m. Brou filamenteux entourant les noix de coco.

— Encycl. Le *coir* comporte des fibres rudes, grossières et fortement colorées, mais très résistantes aux agents de putréfaction. Les fils tirés de cette matière sont utilisés soit en corderie et en sparterie, soit pour le tissage d'étoffes grossières destinées à des usages spéciaux où la résistance aux agents de décomposition (humidité, bactéries et champignons divers) est capitale. On désigne également cette matière sous le nom de *fibre de coco**.

COIRAULT (Patrice), ethnographe et musicologue français (Surin, Deux-Sèvres, 1875 - *id.* 1959). Il a étudié les origines, la formation et l'évolution des chants populaires français. On lui doit plusieurs ouvrages d'analyse et de doctrine, dont *Notre chanson folklorique* (1942).

COIRE, en allem. **Chur**, v. de Suisse, ch.-l. du cant. des Grisons, dans la vallée du Rhin, au débouché de la Plessur ; 24 800 hab. Evêché catholique. Grand centre touristique et carrefour de voies de communication desservant l'ensemble des Grisons (terminus du réseau à voie étroite des Alpes Rhétiques). La ville haute, ou « Cour épiscopale », entourée de murailles, avec la porte « Am Burg », est située sur l'emplacement d'une ancienne cité romaine. On y trouve la cathédrale, de style roman, dont la nef est voûtée de croisées d'ogives primitives, et le palais épiscopal (1730). Filatures de laine. Broderies. Fabriques de chocolat.

— Hist. Déjà habité à l'âge du bronze, le site de Coire fut choisi par les Romains, en raison de sa valeur stratégique, pour y établir une station militaire, la *Curia Rhaetorum*, contrôlant sans doute depuis la fin du Ier s. av. J.-C. les communications entre le lac de Constance et l'Italie. L'évêché, fondé au moins dès le milieu du Ve s., eut un ressort très vaste, dont Dagobert fixa les limites dès 633-634 et qui comprit jusqu'au début du XIXe s. les actuels cantons des Grisons, de Schwyz, le sud du canton de Saint-Gall, la principauté de Lichtenstein et la majeure partie du Vorarlberg.

Souverains temporels du pays avec le titre de « praesides » de Rhétie (seconde moitié du IXe s.-1526), les évêques, largement dotés par Otton Ier (Xe s.), reçurent la dignité princière dès 1160 et l'avouerie impériale en 1300. La montée de la bourgeoisie, liée au développement du commerce et de l'industrie, provoque des troubles : formation de la Ligue de la maison de Dieu (XIVe s.), pillage du château épiscopal (1418), incendie de la ville (1464). Transformée à cette date en ville libre impériale par Frédéric III, Coire adhéra à la Réforme (1526), mais fut reconquise au catholicisme grâce à saint Charles Borromée et aux agents de la Contre-Réforme (1570-1643). Victime de nombreux désordres aux XVIe et XVIIe s., la ville, devenue chef-lieu de canton des Grisons (1803), est administrée par un Petit et un Grand Conseil, élus et placés sous la direction d'un bourgmestre (1840) et, depuis 1874, d'un président. Son expansion économique a été ralentie par l'ouverture du tunnel du Saint-Gothard (1880).

COIREAU n. m. Gâteau de farine de maïs, confectionné en diverses régions.

COIRON, plateau volcanique de la bordure orientale du Massif central, dans les monts du Vivarais (Ardèche) ; 1 061 m au *Roc de Gourdon*. Le Coiron correspond à une coulée basaltique mise en relief par l'érosion.

COISLIN, titre de la famille bretonne **du Cambout**, connue dès le XIIe s. Pierre César **du Cambout**, marquis **de Coislin** (1613 - Aire 1641), lieutenant général des armées, eut de Marie Séguier, fille du chancelier, Pierre Armand (Paris 1636 - 1706), évêque d'Orléans et cardinal, tolérant pour les protestants, favorable aux Jansénistes, membre de l'Académie française (1702), et Armand (1635-1702), lieutenant général des armées, membre de l'Académie française (1652), pour qui le marquisat de Coislin fut érigé en duché (1669). Il eut deux fils, successivement ducs **de Coislin**. Le plus jeune, Henri Charles (Paris 1664 - † 1732), évêque de Metz, fut de l'Académie française (1710) et de celle des inscriptions. Il fit faire le catalogue de la bibliothèque qui lui était venue du chancelier Séguier et qu'il légua à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Une partie de cette collection se retrouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, l'autre partie ayant brûlé en 1793. Appartenait à la même famille Sébastien Joseph **du Cambout**, abbé de Pontchâteau (1624-1690), qui passa une vingtaine d'années, jusqu'à sa mort, à Port-Royal-des-Champs, dont il voulut être le jardinier. On lui doit de nombreux ouvrages de piété et une manière de cultiver les arbres fruitiers (1652).

COÏT [kɔit] n. m. (lat. *coitus* ; de *coire*, aller ensemble). Accouplement du mâle avec la femelle.

— Art vétér. *Maladie du coït*, v. DOURINE.

COÏTER v. intr. S'accoupler.

COITER (Volcher), médecin hollandais (Groningen 1534 - † 1590). Il fut médecin dans l'armée française. On le regarde comme un des créateurs de l'anatomie pathologique, et on lui doit, entre autres découvertes, celle des deux muscles supérieurs du nez.

COITIER ou **COICTIER** (Jacques), médecin de Louis XI (Poligny, Franche-Comté, début du XVe s. - Paris v. 1505). Il exerça sur l'esprit du roi une influence extraordinaire et se fit donner des places lucratives, des terres et des sommes considérables. Président de la Chambre des comptes (1482), concierge et bailli du palais, il conserva sous Charles VIII et Louis XII ses dignités, à l'exception de la présidence de la Chambre des comptes.

COÎTRE n. m. Maladie de la vigne, appelée aussi rot blanc, causée par le champignon *Coniothyrium diplodiella*. (Le coître se manifeste surtout après une chute de grêle. La grappe se dessèche et brunit, les grains prennent alors une couleur grisâtre et se couvrent de nombreuses petites pustules blanchâtres.)

COITTE n. f. Mar. V. couette.

COIX [koiks] n. m. Nom scientifique de la larmille ou larme-de-Job (*Coix lacryma Jobi*), cultivée dans les pays tempérés comme ornement. (Famille des graminacées.)

— Encycl. C'est une plante à feuilles larges de 2 cm, dont les fleurs mâles et femelles se trouvent dans le même épi ; les fruits sont enfermés à la base de la plante dans une enveloppe très dure, brillante, d'un blanc bleuâtre ; on les utilise pour faire des chapelets.

COJEDES, Etat du Venezuela ; 54 000 hab. Capit. *San Carlos*.

COJOUISSANCE n. f. Dr. Jouissance commune à deux ou plusieurs personnes : *Avoir la cojouissance d'un immeuble.* (Peu us.)

COJURATEUR ou **COJUREUR** n. m. Anc. dr. franç. Nom donné, aux époques mérovingienne et féodale, à des personnes qui venaient affirmer en justice, sous serment, un fait relatif à une autre personne, et dont le juge faisait dépendre sa décision. (Ils n'étaient pas de simples témoins, car ils corroboraient les affirmations d'une partie, et s'exposaient comme elle aux peines du parjure. Ce furent d'abord des parents, puis des voisins ou hommes libres quelconques.)

COJUSTICIER n. m. Dr. féod. Celui qui avait droit de justice sur les mêmes terres qu'un autre justicier.

COJUTEPEQUE, v. du Salvador, ch.-l. du départ. de Cuscatlán ; 16 200 hab. Ce fut la capit. du Salvador de 1834 à 1854.

COKE n. m. (angl. *coke*). Combustible provenant de la distillation de la houille et ne renfermant plus qu'une très faible fraction des matières volatiles qu'elle contenait. || *Coke métallurgique*, coke en morceaux relativement gros et surtout très résistants à la compression, obtenu à partir de charbon de qualité, et utilisé dans les fours métallurgiques : *Le coke métallurgique sort des fours à coke en saumon ou en gâteau.* || *Coke de pétrole*, substance solide très chargée en carbone, de densité voisine de 1,2, de couleur brun foncé à gris-noir, de structure cellulaire ou granulaire. (Sous-produit des procédés de cracking, il sert à la fabrication d'électrodes, de graphite artificiel, d'abrasifs, de pigments, et comme combustible.)

— Encycl. Le *coke* s'emploie en métallurgie pour la fabrication de la fonte au haut fourneau, et comme combustible, en particulier dans les foyers à feu continu. Il présente l'avantage de ne dégager qu'une très faible quantité de matières volatiles, et, par suite, de ne pas encrasser les cheminées.

Le coke destiné à la métallurgie doit posséder une résistance mécanique suffisante pour ne pas s'écraser sous le poids de la charge du haut fourneau. Celui qui provient de la fabrication du gaz de ville est plus léger et plus poreux.

Production mondiale. Deux grands producteurs se détachent nettement et assurent à eux seuls près de la moitié de la production mondiale : les Etats-Unis et l'U. R. S. S. Ils sont suivis par l'Allemagne (République fédérale), la Grande-Bretagne et la France. Les autres producteurs notables sont la Belgique, la Pologne, la Tchécoslovaquie et le Japon. (→ Biblio.)

COKE (sir Edward), quelquefois appelé **lord Coke**, juriste et magistrat anglais (Mileham, Norfolk, 1552 - Stoke Poges 1634). Ses talents juridiques lui avaient déjà acquis une grande réputation quand il fut élu au Parlement (1589). Speaker de la Chambre des communes (1593). Préféré à Bacon pour la fonction d'attorney général (1594), il conduisit l'instruction des procès d'Essex* (1600), de Raleigh* (1603) et de la « conspiration* des Poudres » (1605). Nommé en 1606 juge principal des plaids communs, il défendit irréductiblement la « common law » menacée par les empiétements royaux et ecclésiastiques. Jacques Ier, mécontent, lui retira ses charges en 1616. Il rentra au Parlement en 1620, et il se distingua parmi le « parti populaire », hostile aux mariages espagnols et à Buckingham. Continuant son opposition sous Charles Ier, ce fut lui le principal rédacteur de la Pétition* du droit (1628). Il a laissé d'importants ouvrages juridiques, ses *Rapports*, rédigés de 1600 à 1615 (*Reports*, 6 vol. traduits et publiés en 1826) et ses *Institutes* (4 vol., 1628 - 1644), recueils de jurisprudence.

COKE (Thomas), comte **de Leicester**. V. Leicester.

COKE (William), comte **de Leicester**. V. Leicester.

COKE-CAR n. m. (mot angl.). Wagon de construction très particulière, utilisé dans l'exploitation des fours à coke.

— Encycl. Le *coke-car* est prévu pour recevoir plusieurs tonnes de coke en pleine combustion. Actionné par un tracteur électrique, il se rend d'abord dans la chambre d'extinction, où le coke est abondamment arrosé, puis sur les aires de déversement, où le coke éteint est repris à destination des hauts fourneaux.

COKÉFACTION n. f. Transformation, en vase clos et à haute température, de la houille en coke par action de la chaleur. || *Chaleur de cokéfaction*, chaleur de réaction correspondant à la transformation de la houille en coke.

COKÉFIABLE adj. Qui peut être converti en coke.

COKÉFIANT, E adj. Se dit de l'aptitude des houilles à donner, sous l'action de la chaleur, un coke de caractéristiques déter-

minées et à former dans un foyer une masse en ignition consistante, mais facilement traversée par l'air comburant.

COKÉFIER v. tr. Transformer en coke.

COKERIE n. f. Usine qui comporte des fours à chambres de grande capacité, dans lesquels on fabrique du coke particulièrement résistant destiné à l'industrie, notamment aux hauts fourneaux.
— Encycl. Les *cokeries* qui carbonisent de grandes quantités de charbon (entre 500 tonnes et 4 000 tonnes par jour) sont également de grosses productrices de goudron, de sulfate d'ammonium et de benzol.

COKING [kiŋ] n. m. Transformation d'une fraction pétrolière, d'une part en coke aux multiples applications, d'autre part en une huile plus légère. (Le produit à traiter est chauffé à environ 600 °C dans un four, et passe ensuite dans une chambre verticale où se dépose le coke.)

COL n. m. (lat. *collum*). Partie étroite du corps comprise entre l'origine des épaules et celle de la tête. (En ce sens, col n'est plus guère employé que par euphonie.) || *Par extens.* Goulot, partie étroite et allongée d'une bouteille, d'un vase, etc. : *Depuis le haut chandelier kabyle* [...] *jusqu'aux aiguières à long col* (A. Daudet). || *Fam. Un bock, un verre sans faux col,* sans trop de mousse, plein jusqu'au bord. || *Se pousser du col,* faire des embarras, prendre des airs importants.
— Aéron. *Col sonique,* rétrécissement, dans une veine de fluide s'écoulant à une vitesse transsonique, faisant apparaître une vitesse locale égale à celle du son.
— Anat. Portion rétrécie de certains os : *Le col de l'astragale sépare le corps et la tête de cet os.* (Le *col du fémur** est un cylindre osseux unissant la tête fémorale à la diaphyse ; il est le siège fréquent de fractures. Quant à l'humérus, son extrémité supérieure présente le *col anatomique,* qui entoure la surface articulaire, et le *col chirurgical,* portion rétrécie qui unit l'épiphyse supérieure au corps de l'os.) || *Col de l'utérus,* partie inférieure et rétrécie de cet organe, qui s'ouvre dans le vagin. || *Col de la vessie,* partie de la vessie en forme de goulot, où s'abouche l'urètre.
— Bot. Partie supérieure et rétrécie d'un archégone. (A maturité, le col se creuse d'un canal rempli d'une substance gélatineuse permettant le passage de l'anthérozoïde jusqu'à l'oosphère.)
— Cost. et Confect. Partie d'un vêtement, qui entoure le cou : *Un col de chemise, d'habit, de manteau.* || Parure de lingerie, ou complément de toilette, chez les femmes : *Col de dentelle, de fourrure.* || *Faux col,* col mobile de chemise d'homme.
— Géogr. Partie déprimée d'un relief, d'une arête montagneuse, souvent utilisée pour passer d'un versant à l'autre.
— Math. *Méthode du col,* méthode de recherche de la partie principale d'intégrales du type

$$\int_a^b e^{nf(u)}\,du,$$

pour les grandes valeurs de *n*.
— Mécan. *Presse à col de cygne,* presse à découper et à emboutir de petite et moyenne puissance, dont le bâti a la forme d'un col de cygne.
— Min. *Travail à col tordu,* autref. travail d'abattage à la main dans une veine très mince, où le mineur maniait son pic, étant couché sur le mur.
— Zool. *Canard à col vert,* ou, substantiv., *col-vert,* espèce de canard* sauvage très commune en France.
— Encycl. Cost. C'est sous Henri II qu'apparaît, dans le costume masculin, le *col* de chemise, brodé, orné de perles, rabattu sur le haut du pourpoint ; remplacé, vers 1557, par la *collerette fraisée,* il reparut un moment sous Henri III, puis céda la place à la *fraise godronnée.* Pendant la jeunesse de Louis XIII, la *rotonde,* ou col monté sur carton, fit concurrence à la *fraise à confusion,* à plusieurs rangs de fronces inégales. De 1620 à 1643, on porta de larges cols rabattus jusqu'aux épaules, ornés de broderies et de dentelles ; l'usage de la cravate, sous Louis XIV, leur fit perdre leur importance. Depuis la Révolution, le col a reparu, varié et de plus en plus simple. Le *faux col* est une innovation datant de 1840.

col, coll', contraction des mots italiens *con il, con la, con lo,* avec le, avec la. || *Col arco,* avec l'archet. || *Col basso,* avec la basse. || *Col canto,* avec le chant. || *Col legno* indique, pour les instruments à archet, que l'exécutant doit jouer avec le bois de l'archet.

COLA n. m. Bot. Noix du kolatier, comprenant plusieurs alcaloïdes [caféine, théobromine, etc.]. (La noix de cola est consommée comme masticatoire chez les Noirs et sous forme de préparations solides ou liquides.)

COLACHON n. m. (ital. *calascione*). Sorte de petit luth à très long manche, muni de deux ou trois cordes accordées par quinte et touchées avec un plectre. (Son usage fut répandu en Italie méridionale.)

COLACRÈTE n. m. (gr. *kôlakretês*). Magistrat athénien, qui prélevait les frais de justice et les appliquait au culte public.
— Encycl. Les *colacrètes,* à l'origine, jouaient sans doute un rôle dans les sacrifices (leur nom signifie « celui qui dépèce les victimes »). A l'époque classique, ce sont des trésoriers, fournissant les fonds pour les banquets du Prytanée, les travaux publics, la solde des héliastes. Ils furent supprimés par l'oligarchie en 411 av. J.-C.

COLAINOS ou **KOLAINOS.** Myth. gr. Fils d'Hermès et premier roi de l'Attique, selon la légende. Il construisit dans le dème de Myrrhina un temple à Artémis *Colainis.*

COLANI (Timothée), théologien et publiciste protestant français (Lemé, Aisne, 1824 - Grindelwald, Suisse, 1888). L'un des chefs de la tendance « libérale », il fonda avec Ed. Schérer la *Revue de théologie et de philosophie* (1850) et fut nommé, en 1864, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg. On lui doit notamment : *l'Individualisme chrétien* (1856) et *Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps* (1864). Il fonda à Paris, en 1870, le *Courrier littéraire* et fut l'un des principaux rédacteurs politiques de *la République française.*

COLANTONIO, peintre italien (actif à Naples entre 1440 et 1470). Son rôle fut d'acclimater en Italie méridionale une culture artistique en rapport avec les nouveautés flamandes, provençales et aragonaises. De son œuvre, il subsiste à Naples un *Saint François* et un *Saint Jérôme,* fragment d'un retable exécuté pour Saint-Laurent. Colantonio fut le maître d'Antonello de Messine.

COLAPTE n. m. Pic au plumage à dominance brune, barré transversalement, nommé aussi *pic-coucou.* (Il habite l'Amérique et a des mœurs plus terrestres que les autres pics, certaines espèces habitant des régions dépourvues d'arbres. Famille des picidés.)

COLARD (Joseph), fondeur-ciseleur (actif à Dinant entre 1341 et 1410). Philippe le Hardi lui commanda, pour l'abbaye de Champmol, la croix de la tour, les colonnes de bronze de l'autel, ainsi qu'une cloche (1386), un pupitre (1387) et le coq du clocher (1389-1390).

COLARDEAU (Charles Pierre), poète français (Janville, Orléanais, 1732 - Paris 1776). Auteur de médiocres tragédies, *Astarté, Caliste,* d'une comédie, *les Perfidies à la mode,* il eut plus de succès par sa *Lettre d'Héloïse à Abailard* et par son héroïde *D'Armide à Renaud.* (Acad. fr., 1776.)

COLARES, bourg du Portugal (distr. de Lisbonne), au milieu des dunes de la côte atlantique ; 5 000 hab. Crus réputés.

COLAS n. m. (abrév. de *Nicolas*). Homme niais, stupide (vieilli) : *Quel grand colas !*
— Ornith. Nom du corbeau, du geai et du canard de Barbarie.

COLAS (Jacques), capitaine français (Montélimar, milieu du XVIe s. - Ostende peu après 1600). Il fut député aux états généraux de Blois de 1577, où il se montra l'agent actif des Guise. Puis il fit la guerre aux protestants du Dauphiné, fut anobli et obtint la charge de grand prévôt de France. Il défendit La Fère contre Henri IV, et, la ville prise, passa au service de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas espagnols. Il fut capturé à la bataille de Nieuport (1600).

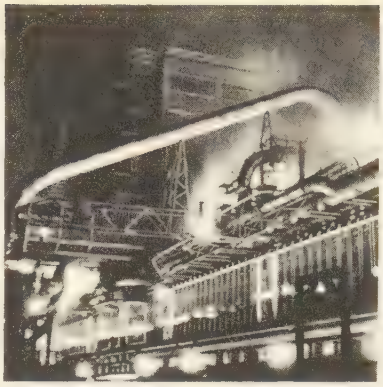

cokerie
four à distiller la houille

Colas (la vache à), locution proverbiale dont l'origine la plus probable est celle que l'on trouve dans le *Journal* de l'Estoile. — Une vache appartenant à un certain Colas, étant entrée dans un temple protestant pendant le sermon, fut tuée par les huguenots, croyant à une insulte des catholiques. Ils durent ensuite indemniser le propriétaire, et leurs adversaires en firent une chanson qui connut une grande vogue. L'expression « *Il est de la vache à Colas* » subsista pour dire « Il est huguenot ».

Colas Breugnon, de Romain Rolland (1920). L'auteur met en scène un Bourguignon du règne de Louis XIII, un vieillard bon vivant et quelque peu railleur, admirable conteur. L'ouvrage, qui tire le principal de sa substance du folklore local, et qui reproduit maintes légendes et chroniques de Bourgogne, est écrit dans une langue savoureuse, truculente, aux nombreux archaïsmes. Beaucoup de critiques tiennent cette œuvre pour l'une des meilleures réussites de l'auteur.

COLASPIDÈME n. f. (gr. *kolos,* tronqué, et *aspis,* bouclier). Petit insecte ovale de la région méditerranéenne. (La colaspidème noire, *négril* ou *babotte* [*Colaspidema atrum*] est un des principaux ravageurs de la luzerne dans le midi de la France ; elle attaque aussi, et occasionnellement, les haricots, la pomme de terre, le trèfle, le persil. Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

COLASSE (Pascal). V. Collasse.

COLATEUR n. m. (du lat. *colare,* filtrer). Trav. publ. Canal servant à l'écoulement des eaux d'irrigation.

COLATIER n. m. Bot. V. kolatier.

COLATITUDE n. f. Complément de la latitude du lieu, c'est-à-dire distance angulaire du pôle de l'hémisphère du lieu considéré, au zénith de ce même lieu.

COLATURE n. f. (du lat. *colare,* filtrer). Liquide extractif, obtenu au cours d'une préparation galénique, par un procédé quelconque, tel que infusion, décoction, lixiviation, etc., suivi de filtration et, au besoin, de clarification.
— Agric. Superflu des irrigations, recueilli dans les colateurs.

COLAYRAC-SAINT-CIRQ, comm. de Lot-et-Garonne (arrond. d'Agen), à l'O. d'Agen ; 1 924 hab. (501 aggl.). Ruines du château fort de Madaillan.

COLBACK ou **KALPACK** n. m. (turc *qalpack*). Sorte de bonnet à poil surmonté d'un plumet, évasé du haut et fermé par une poche conique en drap appelée « flamme ». (Le colback, coiffure turque, fut rapporté d'Egypte par les guides à cheval de Bonaparte, et fut adopté par les chasseurs à cheval de la garde consulaire, puis par divers corps de troupes du premier et du second Empire.)

colback

COLBERG. Géogr. V. Kolberg.

COLBERT, comm. d'Algérie (départ. de Sétif, arrond. d'El-Eulma [Saint-Arnaud]), au N. des monts du Hodna ; 11 358 hab. (3 798 aggl.). Centre commercial.

COLBERT, famille champenoise, connue à Reims depuis 1489. La plupart des Colbert y étaient marchands au XVIe s. Anoblis au XVIIe s., les Colbert ont alors prétendu à des origines écossaises. Les diverses branches

descendent d'Oudard Ier **Colbert**, époux de Marie Coquebert, par ses deux fils JEAN et OUDARD II.

De Jean, sieur *du Terron*, contrôleur des gabelles en Bourgogne et Picardie, sont issues les branches du Terron, de Saint-Marc et de Vandières. Cette dernière fut fondée par Nicolas **Colbert**, fils de Jean, marchand à Reims et père de JEAN-BAPTISTE (le grand Colbert), CHARLES, marquis *de Croissy**, et EDOUARD FRANÇOIS, comte *de Maulevrier**.

D'Oudard II, seigneur *de Villacerf*, anobli en 1603 et qui le fut de nouveau pour l'office de secrétaire du roi, qu'il exerça de 1612 à 1638, sont issues les branches de Villacerf, de Chabanais, de Saint-Pouange (ou Saint-Pouenge) et de Turgis.

Dès le début du XVIIe s., avec les offices d'Oudard II, se dessine l'avenir de la famille au service de la monarchie. C'est probablement Saint-Pouenge, fils d'Oudard II et beau-frère de Michel Le Tellier, alors conseiller au Grand Conseil, qui fit entrer son cousin Jean-Baptiste au service de Michel Le Tellier, puis à celui de Mazarin.

Jean-Baptiste fit la fortune de sa famille, en même temps que la sienne : son frère Charles, marquis de Croissy*, fut secrétaire d'Etat ; son frère Edouard François fut lieutenant général. Une de ses sœurs épousa Jean Desmarets. Son fils aîné, Seignelay*, fut secrétaire d'Etat et épousa une Orléans-Longueville. Les quatre autres furent respectivement archevêque de Rouen, conservateur de la Bibliothèque nationale et officiers. Ses trois filles devinrent duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart. Les fils de Croissy furent l'un, le marquis de Torcy*, gendre d'Arnaud de Pomponne et secrétaire d'Etat, l'autre, Joachim, évêque de Montpellier. Le fils de Jean Desmarets fut contrôleur général et son petit-fils devint le maréchal de Maillebois*.

Les autres branches et les familles alliées eurent aussi de hautes charges : le beau-frère de Jean-Baptiste fut président au parlement et surintendant de la Maison de la reine. Son oncle maternel siégea au conseil des Finances. La branche du Terron compta un évêque, un président de parlement, un intendant de Marine.

J.-B. COLBERT
par Philippe de Champaigne
Metropolitan Museum
New York

COLBERT (Jean-Baptiste), homme d'Etat français (Reims 1619 - Paris 1683). D'une famille de marchands drapiers, il réussit à entrer comme commis dans les services de Michel Le Tellier, qui le présenta à Mazarin. Celui-ci en fit l'intendant de sa fortune personnelle et l'utilisa, pendant la Fronde notamment, comme intermédiaire entre la régente et lui, lorsqu'il fut exilé. A sa mort (1661), Mazarin le recommanda à Louis XIV, auquel il s'imposa très vite par l'étendue de ses compétences, et aussi par la façon dont il monta l'affaire Fouquet, dont il connaissait fort bien les malversations. Entré au conseil d'En-Haut dès 1661, Colbert accumula en huit ans les titres et les charges. Responsable des Finances (1661), il était promu contrôleur général des Finances (1665), secrétaire d'Etat à la Maison du roi (1668) et à la Marine (1669). En 1664, il avait acheté la surintendance des Bâtiments. A l'exception de la Maison du roi, il conserva toutes ces fonctions jusqu'en 1683. Il administrait tout, sauf les Affaires étrangères et la Guerre, et marqua ainsi de son activité l'ensemble du règne de Louis XIV.

point **Colbert**
musée des Arts décoratifs

● Colbert commença par diminuer la dette publique en faisant restituer par un tribunal spécial, la *Chambre de justice*, près de 110 millions de livres à quelques centaines de financiers concussionnaires. Il s'attacha en même temps à améliorer le rendement des impôts par une administration plus simple et plus ferme et par une modification de l'assiette. La taille fut réduite de 20 p. 100, mais les impôts indirects, gabelle et aides, furent augmentés. En outre, dès la guerre de Hollande (1672), Colbert dut revenir à certains expédients, comme la création d'offices ou la refonte des monnaies (1674), et créa des impositions nouvelles, comme le monopole du tabac et l'impôt sur le timbre. Celui-ci fut très impopulaire et provoqua même, en Bretagne, une révolte paysanne qui se tourna contre la noblesse. Il avait échoué d'ailleurs dans une enquête destinée à déceler les faux nobles (1666) et à supprimer des exemptions fiscales. Toutefois, il fut le créateur de la

J.-B. COLBERT, par Coysevox *(Louvre)*

comptabilité publique moderne en exigeant la tenue de trois livres (recettes, dépenses, fonds), en préconisant la préparation régulière d'un état des dépenses prévues (état de prévoyance) et effectuées (état au vrai). Au prix de grosses difficultés, Colbert parvint à parer aux considérables dépenses de la guerre de Hollande. Mais, dans l'ensemble, sa politique financière fut essentiellement celle d'un homme que préoccupaient d'abord les problèmes économiques, considérés comme moteurs de la puissance politique.

● On a donné le nom de *colbertisme** à son système économique, qui repose sur un enchaînement logique, parfois un peu schématique, de principes issus du mercantilisme général de l'époque. Pour développer l'industrie, il s'efforça d'intéresser les nobles à cette activité en luttant, comme Richelieu, contre le préjugé de la dérogeance, et il créa des entreprises nouvelles, les *manufactures*, échappant à la réglementation des corporations, bénéficiant de subventions et de privilèges fiscaux et commerciaux. Il favorisa les inventeurs comme l'abbé Mariotte ou Denis Papin, et s'appuya sur une élite dirigeante d'administrateurs, les inspecteurs généraux des Manufactures, chargés de veiller à l'application des règlements et édits de fabrication, qui, très minutieux, furent à la longue une entrave au progrès, mais qui, dans l'immédiat, assurèrent la qualité de la production. Les résultats les plus considérables furent obtenus dans les textiles et dans les industries de luxe (Abbeville, Sedan, Lyon, faubourg Saint-Antoine, les Gobelins). Ce développement de la production industrielle réduisit considérablement les importations, d'autant plus que Colbert fit instituer une série de tarifs douaniers protecteurs. Pour étendre les moyens d'action du commerce français, Colbert encouragea le développement de la marine marchande par un système de primes à la construction, et favorisa la fondation et l'activité

tombeau de J.-B. COLBERT
Paris, église Saint-Eustache

de compagnies privilégiées et royales de colonisation (Compagnies des Indes orientales, des Indes occidentales, du Levant, du Sénégal). Pour protéger la flotte de commerce, assurer les expéditions de conquête et maintenir les relations avec les colonies, Colbert organisa la flotte de guerre, qui, de 18 vaisseaux en 1661, passa à 276 vaisseaux en 1683. Tout en aidant au développement du système de la *course*, il organisa l'Inscription maritime (1668), réglementa la hiérarchie des grades et le travail des arsenaux. Sa politique maritime ne lui permit pas de conquérir le marché des épices, mais lui assura le ravitaillement en sucre par la présence française aux Antilles. Le colbertisme survécut à son auteur, mais se heurta vite à de nombreuses difficultés intérieures et extérieures : il devait rencontrer l'hostilité croissante de la bourgeoisie marchande et susciter de dangereux conflits internationaux.

● Dans le cadre de sa politique économique et financière, Colbert a fait publier une série d'ordonnances destinées à transformer les diverses procédures et à uniformiser la législation, selon les principes de la centralisation monarchique renforcée par la généralisation des intendants, représentants directs du roi dans les provinces. Il a attaché son nom à une ordonnance civile (1667), criminelle (1670), commerciale (1673), à une ordonnance des Eaux et Forêts (1669), enfin à plusieurs ordonnances de la Marine (1672, 1681). Incontestablement, son œuvre législative contribua à définir les caractères de la monarchie absolue et centralisée d'Ancien Régime, et la mainmise de la royauté sur la vie économique et sociale du pays.

● Colbert, conformément aux intentions du roi et selon sa propre inclination, entendit que l'ordre et la règle soient assurés dans les lettres et les arts comme dans le gouvernement ou l'industrie, par le moyen des Académies, placées sous le patronage royal. C'est à lui que l'on doit l'Académie des inscriptions (1663), l'Académie des sciences (1666), l'Observatoire de Paris (1667), et il réorganisa le Jardin des Plantes (1671). Véritable directeur des Beaux-Arts, s'appuyant sur le goût du premier peintre Lebrun et le zèle du premier commis Charles Perrault, il reconstitua l'Académie de peinture (1663) et créa les Académies d'architecture (1671) et de musique (1669). L'académie de France à Rome fut fondée en 1666, les écoles académiques de peinture et sculpture de Lyon, Reims et Bordeaux en 1676. Il autorisa la fondation du *Journal des savants* (1665), accrut les collections de la Bibliothèque royale et créa le cabinet des Médailles. Il n'est guère de grandes institutions littéraires, artistiques ou scientifiques où l'on ne trouve trace de son action. Il était lui-même membre de l'Académie française depuis 1667. Colbert fut un travailleur acharné, doué d'un esprit clair et méthodique. Peu soucieux de plaire, d'un abord renfrogné, il ne fut pas aimé à la Cour, et le roi lui-même, sensible à l'influence de Louvois, ne le regretta pas. Le peuple détestait en lui l'homme des impôts et des règlements. Il mourut épuisé de travail, laissant Louis XIV au faîte d'une puissance qu'il avait contribué à établir, mais conscient des dangers de la politique belliqueuse et des goûts de magnificence du monarque. Sa famille, titrée et en place, hérita de la fortune colossale qu'il avait amassée. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le ministre fut représenté par les peintres Ph. de Champaigne (Metropolitan Museum de New York), Claude Lefebvre (Versailles), le pastelliste et graveur Robert Nanteuil (à six reprises), les sculpteurs Coysevox (en 1676 et 1680, Louvre) et N. Coustou (Versailles), le médailleur Thomas Bernard (1683). Son tombeau (1686), à l'église Saint-Eustache (Paris), le représente agenouillé ; *le Priant* et *la Fidélité* comptent parmi les meilleurs ouvrages de Coysevox, *la Foi* est de Tubi. La statue de Colbert qui s'élève à Reims est de Guillaume (1858).

Colbert (GUIPURE ou POINT), dentelle à l'aiguille. La *dentelle* ou *point Colbert* porte le nom du ministre de Louis XIV qui, en 1665, favorisa l'ouverture de nombreuses manufactures de cette dentelle à gros reliefs, dont le dessin est inspiré des rinceaux Renaissance, ornés de guirlandes de fleurs. Ce genre de guipures, de même facture que les dentelles de Venise, a connu un renouveau à la fin du XIXe s. et au début du XXe s.

Phot. Bulloz, Larousse, Giraudon.

COLBERT (Charles), marquis DE **Croissy.** V. CROISSY (Charles COLBERT, marquis DE).

COLBERT (Jean-Baptiste), marquis DE **Torcy.** V. TORCY (Jean-Baptiste COLBERT, marquis DE).

COLBERT (Jacques Nicolas) [Paris 1655 - *id.* 1707], second fils du grand Colbert. Archevêque de Rouen, il se fit remarquer par sa tolérance envers les protestants. (Acad. fr., 1678.)

COLBERT (Pierre, dit **Edouard**), comte **de Colbert-Chabanais,** général français (Paris 1774 - *id.* 1853). Il participa brillamment aux campagnes de 1793 à 1815, et fut promu général en 1809. Inspecteur de la cavalerie sous la Restauration, il fut nommé pair de France en 1832. Aide de camp du duc de Nemours en Algérie (1834), il fut blessé lors de l'attentat de Fieschi (1835).

COLBERTISME n. m. Système économique dont Colbert fut, en France, le théoricien et le généralisateur.
— ENCYCL. Le *colbertisme*, dont le nom est dû à Menzotti (*Mémoire à l'Académie des sciences*, 1797), est la version française et systématique du mercantilisme*, dont l'application fut quasi générale dans l'Europe du XVIIe s. Les principaux aspects du colbertisme apparaissent en France dès le début du siècle, et, parmi leurs promoteurs, avant Colbert, il faut compter Barthélemy de Laffemas, Montchrestien et Richelieu.
Il s'agit d'une doctrine économique étroitement nationaliste, dont le postulat est que la puissance tant politique et militaire qu'économique du pays comme la prospérité de ses habitants sont étroitement liées à la masse de métaux précieux dont ils disposent. Le devoir de l'Etat est, dès lors, de tout mettre en œuvre pour accroître le stock. Faute de ressources minières, un tel accroissement ne peut provenir que d'une entrée intensive et d'une sortie réduite au minimum de ces métaux, opération d'autant plus difficile à réaliser que le stock monétaire mondial est réputé stable. Seuls, les échanges extérieurs permettent donc d'accroître la prospérité et la puissance de l'Etat, qui, de ce fait, doit tout faire pour que sa balance commerciale soit positive; un échec dans ce domaine a pour conséquence inéluctable la ruine, à laquelle l'Etat ne peut plus échapper que par une guerre victorieuse lui permettant de gagner par la force ce que le commerce ne lui a pas permis d'obtenir pacifiquement.
Des mesures de strict protectionnisme en découlent : réduction des importations (exception faite des matières premières nécessaires, et des denrées alimentaires assurant un bas coût de la vie, donc de la main-d'œuvre); tarifs douaniers élevés, freinant ces importations et compensant celles qui demeurent; encouragement à l'exportation et réduction des taxes sur la sortie des produits non alimentaires; développement de la flotte nationale et interdiction de certains transports sous pavillon étranger. (L'un des éléments déterminants de la pensée de Colbert fut la fortune tirée par les Provinces-Unies de leur quasi-monopole des transports maritimes); exclusif colonial réservant à la métropole tout le profit pouvant provenir de ses possessions. Le commerce devient dès lors une véritable « guerre d'argent » permanente.
Cette doctrine commerciale a son prolongement industriel, puisqu'il appartient à l'industrie de produire ce qui n'est plus importé, comme ce qui doit être exporté. Selon l'ambassadeur de Venise, il s'agit de « rendre le pays entier abondant en marchandises, n'ayant besoin de rien et dispensateur de toutes choses aux autres Etats ». C'est dans cette vue essentiellement commerciale que l'Etat développe les manufactures et prend en charge la production et le travail. Celui-ci, producteur d'articles commercialisables, devient « source de tous biens » et ressortit donc au domaine de l'Etat.
L'agriculture n'a qu'une importance seconde : son rapport ne paraît pas spéculatif. Elle se trouve défavorisée par les mesures qui permettent l'entrée des denrées étrangères concurrentes comme par celles qui lui interdisent l'exportation. Son rôle est de produire en abondance et à bas prix des denrées alimentaires et, spécialement, des grains, afin de maintenir le régime des bas salaires et de réduire le plus possible les prix de revient et de vente des produits industriels français à l'étranger. Le seul secteur agricole favorisé est celui qui fournit des matières premières à l'industrie : textiles (lin, chanvre, soie, laine), teintures (garance, pastel)...
Dans tous les domaines, le colbertisme est donc un étatisme. L'Etat subventionne, protège, contrôle, oriente la grande entreprise et sa production. Interventionnisme, dirigisme, réglementation sont les caractéristiques propres du colbertisme par rapport aux autres formes du mercantilisme. L'Etat établit les tarifs douaniers. Il dirige la construction de la flotte; il crée lui-même ou inspire la création de compagnies de commerce et de colonisation, de compagnies d'assurances, de manufactures. Il en possède certaines. Il distribue privilèges et monopoles aux compagnies et aux manufactures et, par là même, oriente leurs activités. Il débauche à grands frais et installe en France les spécialistes et techniciens étrangers qui lui font défaut (Van Robais à Abbeville). Il fonde et encourage les écoles et institutions chargées de recruter et de former ces spécialistes à l'avenir. Hors des manufactures, il généralise corporations et jurandes, et impose à toutes les professions une réglementation stricte, minutieuse, rigoureuse, fixant avec soin la durée et les procédés de travail, la qualité des articles produits. Même dans l'agriculture, par ses encouragements comme par ses mesures négatives, il oriente en fait la production. Un tel système correspond à une période où l'économie générale, après la « flambée » du siècle précédent, se fait stagnante, sinon en repli : les arrivées de numéraires frais se raréfient en Europe, et le postulat initial du colbertisme ne fait que traduire la « famine monétaire » du siècle.
Le colbertisme a eu le mérite de permettre l'essor et le rayonnement de la puissance française au XVIIe s. Mais son étroitesse a été génératrice de guerres : d'abord purement économiques (guerres de tarifs), puis sanglantes (guerre de Hollande, et aussi guerre de la Succession d'Espagne, où le commerce d'Amérique espagnole tint une place capitale). Ces guerres engendrèrent les difficultés de la fin du règne de Louis XIV, difficultés qui menacèrent de ruiner l'œuvre de Colbert.
La grande reprise économique du XVIIIe s. devait entraîner le déclin du colbertisme et, plus généralement, du mercantilisme, d'abord dans les faits, souvent aussi dans la doctrine. Cependant, les carcans qu'ils avaient imposés à l'économie ne disparurent qu'avec la Révolution, certains même au XIXe s. (→ Biblio.)

COLBERTISTE adj. Relatif au colbertisme.
◆ N. Partisan du colbertisme.

COLBJÖRNSDATTER (Anna), héroïne norvégienne (v. 1665 - 1737), fille et épouse de pasteurs qui, lors de la campagne de Norvège de Charles XII, accueillirent dans leur presbytère de Nordenhov (prov. de Ringerike) 600 dragons suédois et les firent surprendre par 200 dragons norvégiens. 40 Suédois furent tués et 30 faits prisonniers, dont leur chef, le colonel Löwen.

COLBORNE (John), 1er baron **Seaton,** maréchal britannique (Lyndhurst, Hampshire, 1778 - Torquay 1863). Ancien combattant des guerres napoléoniennes (Egypte, Sicile, Espagne, Waterloo), il fut nommé gouverneur du Haut-Canada en 1830. D'esprit ouvert, il ne put néanmoins empêcher la révolte de 1838, qu'il écrasa. Il gouverna ensuite les îles Ioniennes (1843-1849).

COLCHAGUA, prov. du Chili central, au S. de Santiago; 178 200 hab. Ch.-l. *San Fernando*.

COLCHESTER, v. de Grande-Bretagne (Essex), sur la Colne; 65 400 hab. On a retrouvé des vestiges de l'antique *Camulodunum*, importante ville à l'époque romaine. Colchester était encore au Moyen Age un port considérable; c'est aujourd'hui un marché actif. Ruines d'un prieuré du XIIe s. Parcs à huîtres à l'embouchure de la Colne. Confection. Constructions mécaniques.

COLCHICINE n. f. Principal alcaloïde du colchique.
— ENCYCL. Très toxique, la *colchicine* est employée dans le traitement de la goutte à la dose de 1 mg par vingt-quatre heures, comme anti-inflammatoire et comme antialgique.
La colchicine intervient dans le phénomène de la reproduction cellulaire (mitose), en provoquant la formation de chromosomes aberrants pouvant donner naissance à des formes monstrueuses, ou en modifiant le nombre des chromosomes. Cette propriété est utilisée en chimie végétale pour l'amélioration des espèces (solanées). La colchicine entrave également le développement et la multiplication des cellules animales et a été indiquée dans le traitement de certaines leucémies et de certaines tumeurs malignes.

COLCHICOSIDE n. f. Pharm. Hétéroside rencontré dans le colchique, donnant, par dédoublement, du glucose et un alcaloïde voisin de la colchicine. (Il est moins toxique et mieux toléré que cette dernière.)

COLCHIDE, en gr. **Kolkhis.** Géogr. anc. Région de l'Asie antérieure, située à l'E. du Pont-Euxin et au S. du Caucase, drainée par le Phasis. Depuis le Xe s. av. J.-C., les marins cariens y exploitaient secrètement des mines de fer et d'or, mais contribuaient à en rendre les abords difficiles en répandant des légendes terrifiantes. Les Milésiens s'y établirent vers 630, en fondant Dioscourias et Phasis. La Colchide, au climat favorable et aux mines abondantes, ne cessa dans tout le monde grec de passer pour un pays de rêve et de richesse. C'est là que les Argonautes, selon la légende, allèrent chercher la Toison d'or. Patrie de Médée.

COLCHIPLOÏDE n. m. Biol. Polyploïde obtenu en traitant une plante diploïde par la colchicine.
— ENCYCL. La colchicine empêche la formation du fuseau achromatique; cette inhibition arrête la mitose après le clivage longitudinal des chromosomes. Ces derniers restent groupés, mais en nombre double dans une cellule, réalisant le *colchiploïde*.

COLCHIQUE adj. Qui appartient à la Colchide ou à ses habitants. || *Dragon colchique*, dragon qui veillait sur la Toison d'or, et que tua Jason.

COLCHIQUE n. m. (lat. *colchicum*, plante de Colchide; emprunté au gr.). Plante herbacée, bulbeuse, à feuille engainante à la base, à fleurs roses, violettes, blanches, parfois jaunes. (Famille des liliacées.)
— ENCYCL. Le genre *colchique* est connu surtout par une espèce très répandue dans les prairies en automne, le *colchique d'automne* (*Colchicum autumnale*), communément appelé *safran des prés* à cause de la forme de sa fleur, *tue-chien* en raison des propriétés vénéneuses de son bulbe, *veilleuse*, etc. C'est une plante bulbeuse, dont les longues fleurs rose violacé sortent immédiatement de terre et s'épanouissent dès la fin de l'été et à l'automne, tandis que ses feuilles et ses fruits ne paraissent qu'au printemps suivant. Les graines et le bulbe contiennent un poison violent, la colchicine, alcaloïde utilisé maintenant en biologie.

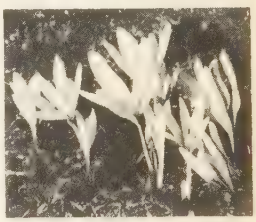
colchique d'automne

COLCOTAR n. m. (ar. *qolqotar*). Oxyde ferrique obtenu par calcination du sulfate de fer : *Le colcotar sert à polir les verres d'optique.* (Syn. ROUGE D'ANGLETERRE.)
— Minér. Oxyde naturel de fer, de couleur rouge.

COLCRETE n. et adj. m. Béton composé de gros agrégats dans lesquels on a injecté le mortier colloïdal colgrout, composé uniquement de ciment et d'eau.
— ENCYCL. Le *colcrete* ne diffère du béton ordinaire que par le traitement mécanique spécial auquel sont soumis dans l'appareil le ciment, le sable et l'eau qui, à la sortie de l'appareil, constituent le mortier colgrout.
Le colcrete est surtout employé pour les pistes d'atterrissage d'avions et les routes, pour le coulage du béton sous l'eau, pour la consolidation de terrains fissurés devant servir d'assise aux fondations de barrages, et pour le revêtement bétonné des galeries de chutes hydro-électriques.

COLD-CREAM [kɔldkrim] n. m. (mot angl. signif. *crème froide*). Cérat obtenu par l'incorporation d'eau de rose distillée à un mélange de cire, de blanc de baleine et d'huile d'amande, employé comme crème dermique ou en excipient pour pommades.

COL-DE-CYGNE n. m. Technol. Tuyauterie doublement coudée pour absorber la dilatation due aux produits chauds : vapeur, fuel, bitume, etc. (Syn. LYRE DE DILATATION.) || Support formé d'une tige cintrée sur platine, se fixant sur la traverse haute du châssis d'un

Phot. Faideau.

col-de-cygne
fauteuil de Joséphine de Beauharnais
château de Malmaison

vasistas. (Un cordon fixé à un œil porté par la tige permet la manœuvre.) || Robinet dont l'extrémité est recourbée comme le col d'un cygne. (On dit aussi ROBINET À COL DE CYGNE.) || Tuyau recourbé débouchant à l'air libre dans le haut des mâts d'un pétrolier et servant à évacuer les gaz de pétrole qui prennent naissance dans une citerne.
— Mobil. Motif décoratif que l'on retrouve fréquemment dans les styles Empire et Restauration. (On dit aussi COL-D'OIE.)

COLDING (Ludvig August), physicien danois (Holbaek 1815 - Copenhague 1888). Ingénieur de la ville de Copenhague (1858) et professeur à l'Institut polytechnique de cette ville (1865), il est l'un des fondateurs de la thermodynamique. En même temps que Joule et que Hirn, il a mesuré l'équivalent mécanique de la calorie à l'aide d'expériences sur le frottement (1843).

COLDITZ ou **KOLDITZ**, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Leipzig), au N.-O. de Karl Marx Stadt; 7 000 hab. Hôpital psychiatrique dans un château du XVIe s. où les Allemands installèrent, pendant la Seconde Guerre mondiale, un camp de représailles pour prisonniers de guerre.

COLDORÉ (Olivier), tailleur de gemmes (Paris, fin du XVIe s.). On lui attribue une série de remarquables portraits, au cabinet des Médailles, en collaboration peut-être avec Guillaume Dupré et Julien de Fontenay. Parfois mise en doute, l'existence de Coldoré est démontrée par le privilège que lui accorda Charles IX le 9 février 1571, pour la *Relation de l'entrée du roi à Paris*, qui parut en 1572 chez Denis-Dupré. En 1582, il brigua sans succès le poste de « tailleur général des monnaies ».

coléoptère
Lucanus cervus mâle

COLDSTREAM, v. de Grande-Bretagne, dans le S.-E. de l'Ecosse (Berwickshire), sur la Tweed, à la frontière de l'Angleterre; 1 200 hab. Le régiment des *Coldstream Guards* fut recruté par le général Monk dans la région, en 1650.

COLE (Thomas), peintre américain (Bolton-le-Moors, Lancashire, 1801 - Catskill, New York, 1848). Fils d'un tapissier d'origine anglaise, il ne reçut les conseils d'aucun maître, séjourna à Philadelphie, puis se fit remarquer à New York, où il obtint les subsides qui lui permirent de faire un voyage d'études en Italie, en France et en Angleterre. De retour aux Etats-Unis (1832), il abandonna bientôt la peinture de paysage (vues des monts Catskill, de la plaine du Connecticut) pour se consacrer à des compositions moralisatrices ou mystiques (1836-1848) : *la Voie de l'Empire*, où il résume en cinq tableaux l'histoire de la civilisation des Romains (Historical Society, New York); *le Voyage de la Vie; la Croix et le Monde; le Paradis perdu*. Il s'y attache surtout à exprimer la poésie des ruines. Volney l'influença, et l'on a estimé qu'à son tour il impressionna Edgar Poe (*le Domaine d'Arnheim*).

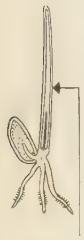

coléoptile

COLE (George Douglas Howard), économiste socialiste anglais (Cambridge 1889 - Londres 1959). Professeur à l'université de Durham (1913-1914), puis à celle d'Oxford, il a présidé la Société des Fabiens (1939-1946). Auteur de *The World of Labour* (1913), *History of the British Working Class Movement* (1927), *Essays in Social and Political Theory* (1950), de divers ouvrages sur le socialisme, et de romans policiers.

COLEANTHUS [tys] n. m. (gr. *kolcos*, gaine, et *anthos*, fleur). Plante naine (de 2 à 8 cm) poussant dans la vase des étangs. (Famille des graminacées.)

coléorhize

COLEBROOKE (Henry Thomas), orientaliste anglais (Londres 1765 - *id.* 1837). Secrétaire de la Compagnie des Indes orientales, il séjourna longtemps aux Indes, où il étudia le sanskrit. Il fonda la Société asiatique de Londres, et légua à la Compagnie des Indes sa riche collection de manuscrits orientaux.

COLECTASIE n. f. (gr. *kôlon*, côlon, et *ektasis*, dilatation). Dilatation du côlon.

COLECTOMIE n. f. (de *côlon*, et du gr. *ektomê*, ablation). Chirurg. Ablation partielle ou totale du côlon. (Cette intervention est pratiquée en particulier pour les tumeurs du côlon. Elle nécessite parfois un anus artificiel, tantôt temporaire, tantôt définitif.)

COLÉE n. f. (de *col*). Coup que l'on donnait du plat de la main, sur la nuque, à celui que l'on faisait chevalier. (A la colée manuelle on substitua, au XIIIe s., trois coups de plat d'épée sur les épaules ou sur le *col*.)[V. ACCOLADE.]

COLÉGATAIRE n. Personne qui est légataire avec d'autres personnes.

COLEMAN ou **COLMAN** (Edward), homme politique anglais, exécuté en 1678. Secrétaire de la duchesse d'York, il entretenait avec la France une correspondance qui trahissait la politique anglaise. Dénoncé par Oates, il fut arrêté et ses lettres saisies, donnant ainsi une apparence de fondement au « complot papiste » imaginé par Oates.

COLÉMANITE n. f. Minér. Borate hydraté naturel de calcium.

CÖLEMERIK ou **HAKKÂRI**, v. de Turquie, ch.-l. de la prov. d'Hakkâri, près de la frontière de l'Iraq; 2 650 hab.

COLENSO (John William), prélat britannique (Saint Austell, Cornouailles, 1814 - Bishopstown, Natal, 1883), évêque anglican du Natal. Il développa l'action missionnaire auprès des Zoulous, dont il connaissait parfaitement la langue et la civilisation. L'attitude très conciliante qu'il adopta par rapport à la polygamie indigène et surtout l'orientation de ses exégèses bibliques (il s'attaquait à la notion d'enfer et niait l'authenticité du Pentateuque) le mirent en conflit avec l'évêque du Cap, qui l'excommunia et le déposa en 1864. Mais il fit appel devant le Conseil privé, qui le restaura dans son siège en 1865, à l'indignation de l'Eglise anglicane sud-africaine. Pendant le reste de sa vie, il défendit énergiquement les populations noires contre la rude domination boer.

COLENSO, v. de la République sud-africaine (Natal), au S. de Ladysmith; 2 200 hab. En décembre 1899, les Anglais de Buller y furent battus par les Boers commandés par Botha.

COLÉO-, élément tiré du grec *koleos*, étui, et entrant dans la composition de quelques mots.

COLÉOPHORE n. f. Petite teigne dont la chenille vit dans un fourreau (*teigne à falbalas* de Réaumur). [Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tinéidés.]
— ENCYCL. Les *coléophores* ont des ailes étroites garnies de larges franges. Leurs chenilles vivent dans l'épaisseur du parenchyme des feuilles. Plusieurs (*Coleophora hemerobiella*, notamment) sont nuisibles aux arbres fruitiers (pommiers, poiriers).

COLÉOPTÈRES n. m. pl. (gr. *koleos*, gaine, et *pteron*, aile). Ordre d'insectes comprenant les espèces dont les ailes de la première paire, ou élytres, sont en forme d'étuis cornés. (Cet ordre contient un plus grand nombre d'espèces que tout le reste de la classe des insectes.)
— ENCYCL. Les insectes de l'ordre des *coléoptères* sont caractérisés non seulement par leurs élytres cornés recouvrant les ailes de la seconde paire, mais aussi par leurs pièces buccales conformées pour broyer, par leur prothorax, ou corselet, articulé sur l'arrière-corps et non soudé au mésothorax, et par leurs métamorphoses complètes. L'œuf donne naissance à une larve plus ou moins vermiforme, tantôt à six pattes, tantôt sans pattes. La nymphe repose dans un réduit ou dans une coque préparée par la larve.
La bouche des coléoptères comporte un labre, ou lèvre supérieure, une paire de mandibules, une paire de mâchoires, munies chacune d'un palpe maxillaire, et une lèvre inférieure armée de palpes labiaux. La tête porte en outre les antennes, qui sont, en règle générale, composées de onze articles, et deux yeux à facettes. Les ocelles font généralement défaut. Le mésothorax, qui porte les élytres et la seconde paire de pattes, et le métathorax, qui porte les ailes et la troisième paire de pattes, sont soudés avec l'abdomen en une masse commune. Les ailes membraneuses sont les seuls organes du vol. Les pattes sont de formes variables, coureuses, fouisseuses, sauteuses, nageuses, etc., suivant les types. Le nombre des articles des tarses varie de cinq à trois.
Les coléoptères renferment des formes relativement grandes : si notre cerf-volant atteint 7 à 8 cm de long, il existe des espèces plus grandes encore, comme les énormes *goliaths* de l'Afrique chaude, les *megasoma* de l'Amérique tropicale, *Titanus giganteus* des forêts de la Guyane, qui atteint 15 cm de longueur. Toutefois, la taille d'assez nombreux staphylinidés, corylophidés et trichoptérygidés ne dépasse pas 5 mm.
Les téguments des coléoptères sont généralement très résistants. Cette particularité n'a pas été sans doute étrangère à la situation prépondérante qu'ils occupent dans la nature par le nombre de leurs espèces, vraisemblablement supérieur à 500 000. Ces insectes se sont adaptés aux modes de vie les plus divers et ont envahi à peu près tous les milieux capables d'héberger des êtres vivants. Leurs mœurs sont extrêmement variées. Beaucoup sont nuisibles à l'homme en attaquant les cultures ou les produits de son industrie.
Souvent remarquables par l'élégance de leurs formes ou par la richesse de leur coloration, ce sont, de tous les insectes, ceux que l'on collectionne le plus par suite de la facilité de leur conservation.
Les coléoptères fossiles apparaissent dans le Trias, ils sont déjà nombreux à l'époque liasique et sont en plein épanouissement à l'époque tertiaire.
On divise les coléoptères en deux sous-ordres : 1° les *caraboïdes* (ou *adéphages*), pentamères à nervation particulière, prédateurs et carnivores, à larves campodéiformes (cicindélidés, carabidés, paussidés, dytiscidés, gyrinidés); 2° les *polyphages*, beaucoup plus nombreux et plus variés que les précédents, et caractérisés notamment par une nervation de l'aile différente. Les polyphages se subdivisent en six grandes séries de famille, savoir : les staphylinoïdes (staphylinidés, psélaphidés, histéridés, silphidés, trichoptérygidés); les diversicornes, comprenant les clavicornes et serricornes des anciens auteurs (trogositidés, nitidulidés, cucujidés, érotylidés, colydiidés, coccinellidés, dermestidés, hydrophilidés, malacodermes, cléridés, anobiidés, buprestidés, élatéridés); les hétéromères (ténébrionidés, cictélidés, œdéméridés, mordellidés, méloïdés); les phytophages (bruchidés, chrysomélidés, cérambycidés); les rynchophores (brenthidés, curculionidés, scolytidés); et, enfin, les lamellicornes (scarabéidés, lucanidés, passalidés). [→ Biblio.]

COLÉOPTÉRISTE n. Entom. Naturaliste qui s'occupe de l'étude des coléoptères.

COLÉOPTILE n. m. Bot. Gaine, membraneuse ou charnue, qui enveloppe en particulier la plumule chez les graminées. (Les hormones du coléoptile d'avoine ont été particulièrement étudiées.) [V. AUXINES.]

COLÉORHIZE n. f. Sorte de gaine qui enveloppe étroitement à leur origine les radicules de certaines plantes phanérogames.

COLEPEPER (John COLEPEPER ou CULPEPPER, 1er baron), homme politique anglais († 1660). Membre du Long Parlement de 1640, il était alors dans le « parti populaire » contre Strafford. Mais les intentions religieuses des puritains le rapprochèrent du roi et, en 1642, il comptait avec Hyde parmi les principales personnalités du parti royaliste modéré. Il poussa Charles II, en 1649, à accepter les conditions religieuses des Ecossais.

COLEPS n. m. Genre de protozoaires ciliés holotriches d'eau douce, en forme de fourreau, à carapace hyaline fort compliquée, formée de plaques très caractéristiques.

COLERAINE, v. et port de l'Irlande du Nord (comté de Londonderry), sur l'estuaire du Bann; 9 200 hab. Industries textiles (lin). Distillerie de whisky. Pêcheries de saumon.

COLÈRE n. f. (lat. *cholera*, choléra, qui a pris le sens de « bile » par contamination du gr. *kholê*). Mouvement violent de l'âme irritée, blessée : *Bordier s'arrêta et cogna du poing sur la table. La colère le faisait suffoquer* (M. Aymé). *Enfant qui fait beaucoup de colères.* || Se dit aussi des animaux : *L'éléphant a de rares mais terribles colères.* || *En colère*, irrité. || *Fig.* Déchaînement, fureur : *Joyeux de la colère Ecumante ou du rire éblouissant des flots* (Heredia).
— Ecrit. sainte. *Enfants de colère*, race maudite ou déshéritée, qui ne mérite que des châtiments.
— SYN. : *emportement, fureur, irritation, rage, rogne.*

◆ Adj. Qui se laisse aller à la colère : *Les rages d'enfants colères qu'ont les vieux impotents* (Goncourt). *J'étais rouge comme le feu, et pardieu si colère qu'il fallut la présence des deux femmes pour me contenir* (E. Sue). ‖ Qui marque la colère : *Le vieux venait de se relever, me criant d'une voix colère cette éternelle phrase* (Zola). [Vieilli.]

COLÉREUX, EUSE adj. et n. Prompt à se mettre en colère : *Cette politesse excessive par quoi les gens coléreux* [...] *donnent le change* (F. Mauriac).
◆ Adj. Qui marque la colère : *Une amertume coléreuse* (J. Romains).

COLERIDGE (Samuel Taylor), poète, critique et philosophe anglais (Ottery Saint Mary, Devonshire, 1772 - Londres 1834). Fils d'un pasteur, mais orphelin de bonne heure, il fait ses études au Christ's Hospital de Londres, où il se lie avec Charles Lamb, puis à Jesus College, Cambridge (1791). Il s'y montre plein d'enthousiasme pour la Révolution française. En 1794, il quitte brusquement Cambridge pour s'engager dans les dragons, mais n'y demeure pas longtemps. Gagnant Oxford, il y rencontre Robert Southey. Les deux jeunes gens devaient épouser les deux sœurs, Sarah et Edith Fricker, et écrire un drame en collaboration : *la Chute de Robespierre* (1794). Puis Coleridge va s'établir à Nether Stowey (Somerset), où le poète William Wordsworth, qu'il admirait depuis l'époque de Cambridge, devient son voisin. En 1796, il publie à Bristol ses *Poèmes sur divers sujets*, écrit en 1797 *Christabel* et *Kubla Khan*, poèmes demeurés inachevés et qui ne seront imprimés qu'en 1816. Le voisinage avec Wordsworth ne va pas tarder à porter ses fruits : les deux poètes précisent leurs projets de rénovation poétique, d'où date l'avènement du romantisme, et, en 1798, ils publient en collaboration un volume de *Ballades* lyriques*, où se trouve le chef-d'œuvre poétique de Coleridge : *la Complainte du vieux marinier* (*The Rime of the Ancient Mariner*). La même année, le poète devient ministre d'une chapelle à Shrewsbury, mais, grâce à une bourse que lui accordent les frères Wedgewood, il peut continuer ses travaux personnels. Il part pour l'Allemagne, où il voyage en compagnie de Wordsworth. A son retour à Londres, en 1799, il traduit le *Wallenstein* de Schiller (1800) et devient journaliste au *Morning Post*, puis écrit en 1802 sa grande *Ode au découragement* (*Ode to Dejection*). Malheureusement, il a peu après des troubles de santé et contracte la funeste habitude de l'opium. Sa carrière poétique est dès lors pratiquement terminée. Poète du fantastique et de l'étrange, il n'avait écrit qu'une œuvre assez courte, mais, ainsi que l'a dit Stopford Brooke, « tout ce qui de lui mérite de rester tiendrait en vingt pages, mais ces vingt pages doivent être reliées en or fin ».
Pour essayer de rétablir sa santé, Coleridge part pour Malte en 1804. A son retour, il passe par l'Italie, où il rencontre Tieck, Humboldt, Bunsen. Rentré en Angleterre en 1806, il va vivre à Grasmere auprès de Wordsworth, et fonde en 1809 un journal philosophico-théologique : *l'Ami*. Il devait encore écrire un certain nombre d'ouvrages, notamment ses *Biographia literaria* (1817), qui constituent un exposé tout à fait remarquable des doctrines de l'école romantique anglaise, des *Aides pour la réflexion* et une *Constitution de l'Eglise et de l'Etat* (1825). On a publié après sa mort *Propos de table* (1835), *Confessions d'un esprit curieux* (1840), *Lettres* et *Anima Poetae* (1895). [→ Biblio.]

COLERIDGE (Hartley), poète et critique anglais (Clevedon, Somersetshire, 1796 - Rydal, Westmorland, 1849), fils aîné du précédent. On lui doit une *Biographia borealis* (1833-1836 et 1852), consacrée aux personnages illustres des pays septentrionaux, et des *Sonnets*.

COLERIDGE (Sara), femme de lettres anglaise (Keswick, Cumberland, 1802 - Londres 1852), fille de Samuel Taylor Coleridge. Elle a écrit des ouvrages pour enfants, mais son talent se manifesta surtout dans l'essai *Sur le rationalisme*, qu'elle ajouta en 1843 aux *Aides pour la réflexion* de son père, et dans son *Introduction* à la *Biographia literaria* (1847).

COLÉRIQUE adj. Disposé à la colère : *Vous étiez colérique, indocile, têtu* (Leconte de Lisle). ‖ Qui dénote la colère : *Hein? dit le percepteur au maître de poste et aux femmes stupéfaites de la colérique allocution de Bongrand* (Balzac). [Vx.]

COLET (John), théologien anglais (Londres 1467 - *id.* 1519). Lié avec les hommes les plus distingués du temps, Erasme, Budé, il fut accusé d'hérésie et faillit être condamné au feu. Il fonda à Londres l'école de Saint-Paul. On a de lui des ouvrages de théologie, des sermons, des *Epîtres* à Erasme.

COLET (Louise Revoil, dame), femme de lettres française (Aix-en-Provence 1810 - Paris 1876). Fille d'un négociant, elle épouse en 1834 le musicien Hippolyte Colet. Elle débute par un recueil de vers : *Fleurs du Midi* (1836); elle est plusieurs fois lauréate de l'Académie française. Critiquée par Alphonse Karr, elle essaya de le frapper d'un coup de couteau. Belle et intelligente, elle fut liée intimement avec V. Cousin, Villemain, Musset, Flaubert, Alfred de Vigny. Citons parmi ses ouvrages en vers : *Penserosa* (1840), *Ce qui est dans le cœur des femmes* (1852), *Ce qu'on rêve en aimant* (1854), *le Poème de la femme*, comprenant : *la Paysanne* (1853), *la Servante* (1854), *la Religieuse* (1856); et, parmi ses ouvrages en prose : *la Jeunesse de Mirabeau* (1841), *les Cœurs brisés* (1843), *Lui* (1860), roman qui met en scène Flaubert et Musset, *l'Italie des Italiens* (1862-1864), *les Dévotes du grand monde* (1873).

COLETTE n. f. Religieuse non cloîtrée de Sainte-Claire.

COLETTE (sainte) [Corbie 1381 - Gand 1447]. Elle vécut en recluse (1402-1406), puis entra chez les Clarisses, dont elle entreprit la réforme. — Fête le 6 mars. (→ Biblio.)

COLETTE (Sidonie Gabrielle), femme de lettres française (Saint-Sauveur-en-Puisaye, Yonne, 1873 - Paris 1954). Ayant passé son enfance à la campagne, pour laquelle elle devait garder un amour durable, elle épouse en 1893 l'écrivain Willy (Henri Gauthier-Villars), qui publie sous son seul nom les premiers livres qu'elle écrit, la série devenue vite fameuse des *Claudine** (1900-1903). En 1906, elle divorce, monte sur la scène, mais elle ne cesse pas d'écrire. Après avoir composé *la Retraite sentimentale* (1907), *les Vrilles de la vigne* (1908), *l'Ingénue libertine* (1909), elle donne en 1910 *la Vagabonde**, un roman d'inspiration plus ou moins autobiographique, à côté duquel on peut ranger *l'Envers du music-hall* (1913). Remariée avec Henri de Jouvenel, Colette devient journaliste pendant la Première Guerre mondiale. Elle n'abandonne pas son œuvre d'écrivain. Après *l'Entrave* (1913), elle publie *Mitsou, ou Comment l'esprit vient aux filles* (1919), *Chéri* (1920), puis *la Maison de Claudine* (1922), *le Blé* en herbe* (1923), *la Fin de Chéri* (1926), *la Naissance du jour* (1928), *la Seconde* (1929), *Sido** (1930), où s'affirment avec éclat ses dons de romancière. Se montrant, comme l'a dit le poète Francis Jammes, « une femme vivante, une femme pour tout de bon, qui a osé être naturelle », Colette sait merveilleusement exploiter les grands thèmes de l'amour et de la sensualité, de la jalousie et du renoncement. Mais si elle est experte à dépeindre l'âme subtile et voluptueuse de la femme, elle sait tout autant évoquer les beautés de la nature et exprimer l'âme simple des bêtes. Dans *la Chatte* (1933), elle met du reste en scène un homme qui quitte sa jeune femme parce qu'il préfère sa chatte. En 1934, elle donne *Duo*, roman où l'on voit un homme se tuer par jalousie charnelle. En 1935, elle épouse son troisième mari, Maurice Goudeket, et elle est élue à l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique. Peu à peu, de nouveaux aspects du talent de Colette se révèlent. Dans *Mes apprentissages* (1936), elle se fait mémorialiste, racontant avec beaucoup de charme et de pittoresque des souvenirs de l'époque 1900. Critique dramatique, elle réunit ses chroniques en une suite de volumes, sous le titre de *la Jumelle noire*, à partir de 1934. Après avoir composé les nouvelles de *Bellavista* (1937), elle écrit une suite à *Duo : le Toutounier* (1939), *Chambre d'hôtel* et *Journal à rebours* (1940), *Julie de Carneilhan* (1941), *le Képi* (1943). A mesure que les années passent, l'œuvre de Colette se nuance et s'approfondit. L'écrivain, prenant un ton de confidence, fait de plus en plus pénétrer le lecteur dans son univers intime et familier. *Trois-six-neuf* (1944), *l'Etoile Vesper* (1947), *le Fanal bleu* (1949) sont parmi ses derniers ouvrages. En 1945, elle est appelée à siéger à l'Académie Goncourt. On a publié après sa mort une partie de sa correspondance : *Lettres de la vagabonde* (1961), *Lettres au petit corsaire* (1963). Par son style, aussi précis que musical, par son art souple et sensible, par sa psychologie, l'œuvre de Colette n'a cessé de séduire un vaste public. Plusieurs de ses romans ont été adaptés à la scène et à l'écran : *la Vagabonde, Chéri, la Seconde, Gigi, l'Ingénue libertine, le Blé en herbe, Mitsou.* (→ Biblio.)

Colette Baudoche, roman de M. Barrès (1909). Un jeune professeur prussien se polit peu à peu sous l'influence française de deux femmes de Metz, Mme Baudoche et sa petite-fille Colette, dont il demande la main. Colette, sensible à cet amour, sent qu'une frontière les sépare, et elle refuse par patriotisme.

COLETTINE n. f. Religieuse clarisse de la réforme de sainte Colette.

COLETTIS ou **KOLETTIS** (Joannis), homme politique grec (près de Ioannina 1788 - Athènes 1847). Il fut l'un des premiers Grecs à se révolter, dès 1821, contre la domination turque. Député au congrès d'Epidaure, il devint ministre de l'Intérieur. Après avoir favorisé la désignation de Capo d'Istria à la présidence, il fit partie du gouvernement provisoire (1831) à la mort de celui-ci et fut plusieurs fois ministre sous le roi Othon. Il passait pour favorable à la France et fut représentant de la Grèce à Paris en 1835.

COLEUS [leys] n. m. (gr. *koleos*, gaine). Genre de labiacées, comprenant environ cent cinquante espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'ancien continent et de l'Australie.
— Encycl. La plus ancienne espèce (*Coleus Blumei*) connue dans ce genre habite Java et les autres îles de l'archipel Indien. C'est une

Samuel Taylor COLERIDGE
par Peter Vandyke (1795)
National Galery, Londres

COLETTE
eau-forte de Dunoyer
de Segonzac

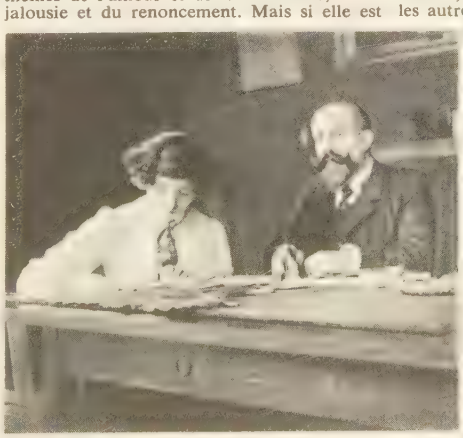

COLETTE et Willy

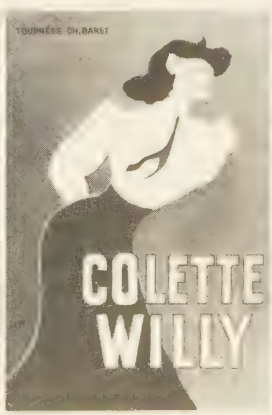

affiche de Sem

en 1952

Phot. Dornac, X, Pierre Jahan, National Portrait Gallery, Larousse.

François COLI

colichemarde

l'amiral de COLIGNY
par François Clouet (1570)
cabinet des Estampes

Armes de la maison de COLIGNY

De gueules à l'aigle d'argent becquée membrée et couronnée d'azur

plante médicinale, aromatique et antispasmodique, comme la plupart des labiacées; les Indiens s'en servent aussi pour assaisonner les mets ou pour parfumer le linge. Citons encore *C. Verschaffelti*, dont on tire une matière colorante rouge. Ces deux espèces sont cultivées pour la beauté de leur feuillage bigarré de pourpre. *C. rotundifolius* et *C. esculentus* donnent des tubercules utilisés comme aliment en Afrique.

Colgate-Palmolive, second producteur de savons et de produits de beauté des Etats-Unis, après Procter et Gamble. Fondée en 1923, l'actuelle société résulte de la réunion des sociétés Colgate Cy et Palmolive. La gamme de ses produits est variée : savons ménagers, savons à barbe, crème à raser, parfums, cosmétiques, shampooings, dentifrices, glycérine, etc., complétée par les produits de beauté de la Kay Daumit Inc., contrôlée par Colgate depuis 1946. Outre ses cinq usines aux Etats-Unis, la société possède des installations industrielles dans plusieurs pays étrangers.

COLGROUT n. m. Mélange composé de ciment et d'eau, brassé énergiquement, et auquel on ajoute du sable en fin d'opération. — ENCYCL. Le *colgrout* se fabrique dans deux barattes. Dans l'une, on malaxe fortement ensemble le ciment et l'eau; l'émulsion produite est ensuite transférée dans l'autre, où elle est brassée avec du sable fin. Le colgrout est facilement transportable à la pompe à béton jusqu'à 1 km. Une de ses principales applications est le revêtement des galeries. (V. COLCRETE.)

COLI (François), aviateur français (Marseille 1881 - Atlantique Nord 1927). Après avoir réussi, en 1919, la première traversée aller et retour de la Méditerranée en moins de vingt-quatre heures, il disparut le 8 mai 1927, avec Nungesser, au cours de la première tentative de liaison sans escale Paris-New York.

COLIADE n. f. ou **COLIAS** [ljas] n. m. Joli papillon de jour, répandu dans les régions tempérées, de coloration ordinairement jaune soufre varié d'orangé. (Sa chenille vit sur diverses légumineuses herbacées. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des piéridés.)

COLIAS ou **KOLIAS.** Myth. gr. Surnom d'Aphrodite, qui avait un temple sur le *cap Colias,* en Attique.

COLIBACILLE n. m. Bactériol. Petite bactérie, en forme de bâtonnet, à l'extrémité arrondie, appartenant à la subdivision des coccobacilles.
— ENCYCL. Découvert par Escherich en 1884, le *colibacille* ou *Bacterium coli commune* est un microbe polymorphe, mobile, et présentant des flagellums à ses deux extrémités; il se colore facilement, mais ne prend pas le gram et se cultive surtout en aérobie, dans les milieux ordinaires, à la température de 20 à 37 °C. Le colibacille est très répandu et présente un grand nombre de variétés; il vit la plupart du temps à l'état de saprophyte, dans l'intestin de l'homme, mais, sous certaines influences, peut devenir pathogène et entraîner des maladies diverses groupées sous le nom de *colibacilloses.*

COLIBACILLOSE n. f. Maladie causée par le colibacille pathogène.
— ENCYCL. Le colibacille, quand il devient pathogène, provoque divers accidents, dont les principaux sont la diarrhée et la cholérine; mais il peut, par les voies digestives, gagner d'autres organes, comme, par exemple, les voies biliaires, où il détermine de la cholécystite, les voies génito-urinaires, où il peut provoquer des métrites et des salpingites d'une part, des cystites et des pyonéphrites de l'autre.
La *colibacillose* urinaire a une très grande tendance à la récidive, surtout dans les cas où existe une anomalie des voies urinaires. Le passage à la chronicité doit faire craindre le développement parfois rapide d'une insuffisance rénale. Le traitement, inspiré de ces données, tend à lutter contre le germe par la chimiothérapie (nitrofuranes) et les antibiotiques d'une part, mais aussi à traiter dans toute la mesure du possible les causes de récidives. (→ Biblio.)

COLIBACILLURIE n. f. Pathol. Présence de colibacilles dans les urines.

COLIBET n. m. Nom que les pêcheurs dits « islandais » donnent à une partie de la langue de la morue. (Ce morceau est réputé très délicat.)

COLIBRI n. m. (mot caraïbe). Autre nom des oiseaux-mouches, quelquefois employé à tort pour désigner divers autres petits oiseaux brillamment colorés.
— ENCYCL. Les *colibris* sont de très petits oiseaux, les plus petits de tous, au plumage généralement très coloré. Celui-ci est le plus souvent à dominante vert bronzé, mais il existe, principalement sur la gorge, des plaques de plumes écailleuses dont les barbules ont une constitution particulière produisant des reflets très intenses et vivement colorés sous certains éclairages. Le bec, très fin, de longueur variable, est presque toujours droit. Les pattes sont courtes et faibles. Les ailes, dont le bras et l'avant-bras sont très réduits, sont adaptées à un type de vol rappelant celui de certains insectes (sphinx) et qui leur permet de voler dans tous les sens, y compris à reculons, ou de voler sans changer de place. La queue a souvent des

formes très ornementales et des parures variées; huppes, collerettes, manchons de duvet aux pattes ne sont pas rares.
La nourriture des colibris se compose de nectar et de petits insectes. Les sexes vivent toujours séparés, et la femelle seule construit le nid et élève les jeunes.
Les colibris sont propres à l'Amérique, où ils vivent dans les milieux les plus divers, de l'Alaska à la Patagonie et jusqu'à la limite de la végétation sur les montagnes des Andes. Les espèces des régions froides sont migratrices. (Famille des trochilidés, ordre des apodiformes.)

COLICHEMARDE n. f. Sorte de lame d'épée d'origine allemande, en usage au XVIIe s., qui, large dans la première moitié, va en s'effilant brusquement en carrelet.

COLICITANT, E adj. Se dit de deux ou de plusieurs cohéritiers ou copropriétaires, au nom desquels se fait une vente par licitation : *Héritiers colicitants.* (V. LICITATION.)

COLIFICHET n. m. (origine incertaine). Autref., nom donné à des ornements en papier découpé et collé, à des ouvrages de broderie sur un fond de papier. ‖ Objet de fantaisie de peu de valeur, bagatelle : *Le luxe amène nécessairement le goût de la recherche et des colifichets* (Mirabeau). *Il y avait là non pas des colifichets à la mode* [...], *mais des objets d'art* [...] *d'une grande beauté* (Sand). ‖ Tout ornement puéril, peu naturel, bon marché : *Elles ont effrontément ajouté sur les blessures de l'architecture gothique, leurs misérables colifichets d'un jour* (Hugo). *Voilà, pour être franc, ce que j'aime en M. de Musset* [« *Souvenir* »], *et non pas du tout les petits vers « Sur trois marches de marbre rose », et autres colifichets qui sentent leur Régence* (Sainte-Beuve).
— SYN. : *babiole, bagatelle, breloque, brimborion.*
— Céram. Support en terre cuite, appelé aussi « pernette », servant à soutenir, dans les casettes, les poteries dont la glaçure se ramollit pendant la cuisson. ‖ Support à arêtes vives, destiné à empêcher le contact des pièces émaillées pendant leur cuisson.

COLIGNY, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), sur les pentes du Revermont; 1 053 hab. (706 aggl.) [*Colignois*]. Eglise en partie du XVe s. Restes d'un ancien château, originaire de la seigneurie de Coligny, qui tomba au XVIIe s. entre les mains de la maison de Châtillon-sur-Loing, et dont le titulaire le plus célèbre fut Gaspard de Châtillon, amiral de Coligny. Volailles. Lignite.

COLIGNY (Gaspard Ier DE), dit **le maréchal de Châtillon** (Châtillon-sur-Loing v. 1470 - Dax 1522), maréchal en 1516. Il avait épousé, en 1514, Louise de Montmorency, sœur du futur connétable; il en eut quatre fils : Pierre, né en 1515, mort jeune; Odet, Gaspard et François.

COLIGNY (Odet DE), dit **le cardinal de Châtillon,** deuxième fils du maréchal de Châtillon (Châtillon-sur-Loing 1517 - Hampton Court, Angleterre, 1571). Destiné, comme cadet, à l'état ecclésiastique, il fut cardinal archevêque de Toulouse en 1534, puis évêque-comte de Beauvais. Gagné au calvinisme, il n'abjura publiquement qu'en 1561. Il se fit appeler comte de Beauvais et épousa Elisabeth de Hauteville. Réfugié en Angleterre en 1568, il y mourut, empoisonné, dit-on, par un de ses domestiques.

COLIGNY (Gaspard II DE), dit **l'amiral de Coligny** (Châtillon-sur-Loing 1519 - Paris 1572), troisième fils du maréchal de Châtillon. Déjà colonel général de l'infanterie en 1547, il fut nommé amiral en 1552 et dirigea de France d'infructueuses entreprises de colonisation au Brésil (1555) [celle de Villegagnon] et en Floride (1562). En 1557, contre les Espagnols, il se distingua par sa valeureuse défense de Saint-Quentin, qui permit de gagner le temps nécessaire à la concentration des troupes françaises. Contraint de se rendre, il fut prisonnier jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis (avril 1559). C'est pendant sa captivité qu'il se convertit à la Réforme, et, dès son retour en France, il fut un des chefs du parti protestant. Vaincu à Dreux en 1562, réconcilié avec la Cour en 1563, après l'assassinat de François de Guise, auquel il n'eut personnellement aucune part, il reprit les armes en 1567. Défait à Saint-Denis et à Jarnac, il fut vainqueur à Arnay-le-Duc (1569). Souhaitant la réconciliation française, il fut un des artisans de la paix de Saint-Germain (juill. 1570), après laquelle il prit un grand ascendant sur Charles IX. Il semblait sur le point de l'amener à une guerre nationale contre l'Espagne, qui aurait pu faciliter la réconciliation des deux partis, lorsque la reine mère Catherine, dont l'influence était compromise par le crédit de l'amiral, réussit à éveiller les inquiétudes du roi à son sujet. Le 22 août 1572, Coligny échappa à un premier attentat et ne fut que blessé par l'arquebuse de Maurevert. Mais le 24 août, à la Saint-Barthélemy, il fut une des premières victimes, assassiné par l'Allemand Besme, homme de main de Henri de Guise, et son cadavre fut porté au gibet de Montfaucon. Homme austère, respecté plus qu'aimé de ses partisans, Coligny semble avoir préfiguré la politique de Richelieu contre la maison d'Autriche. (→ Biblio.)

COLIGNY (François DE), seigneur **d'Andelot** (Châtillon-sur-Loing 1521 - Saintes 1569), quatrième fils du maréchal de Châtillon, colonel général de l'infanterie en remplacement de son frère Gaspard de Coligny. Le premier de la famille à avoir embrassé le calvinisme, il fut général habile, et parut avec honneur aux batailles de Dreux (1562), de Saint-Denis (1567) et de Jarnac (1569).

COLIGNY (Louise DE) [Châtillon-sur-Loing 1555 - Fontainebleau 1620], fille de l'amiral et de Charlotte de Laval. Mariée, en 1571, à Charles de Téligny, elle vit périr son père et son mari, l'année suivante, dans la nuit de la Saint-Barthélemy (24 août). Réfugiée en Suisse jusqu'en 1576, elle épousa le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne (1583). Elle le perdit en 1584, assassiné comme son premier mari, sous ses yeux. Elle réconcilia le duc de Bouillon avec Henri IV (1606), contribua puissamment à la signature de la « Trêve de douze ans » entre l'Espagne et les Provinces-Unies (1608).

COLIGNY (Jean DE), comte **de Saligny** (Saligny, Franche-Comté, 1617 - La Motte-Saint-Jean, Bourgogne, 1686). Ami et compagnon d'armes du prince de Condé, il a jeté un nouveau lustre sur son nom en commandant le corps de 6 000 volontaires français qui prirent part, en 1664, à la bataille de Saint-Gotthard (c'est parmi eux que Louis XIV recruta la plupart de ses généraux). Jean de Coligny, à son décès, est dit lieutenant général des armées. Il a laissé des *Mémoires,* publiés — de façon incomplète — en 1844.

COLIMA, v. du Mexique, capit. d'Etat, en bordure de la sierra Madre occidentale; 28 650 hab. Evêché. Centre commercial. — L'*Etat de Colima,* qui s'étend le long du Pacifique, a 164 450 hab.

Phot. Rol, Atlas-Photo, Giraudon.

COLIMAÇON n. m. (pour *calimaçon ;* de la particule *ca,* dont la signification est obscure, et de *limaçon*). Autre nom usuel de l'escargot.
— Technol. Ensemble des spires tracées sur un disque phonographique dont le pas est supérieur au pas normal, et qui sont utilisées pour passer d'une plage à la suivante.
— ***En colimaçon*** loc. adv. En spirale.

COLIMORPHE adj. Bactériol. Se dit des germes ayant la forme et les affinités tinctoriales du colibacille, et qui ne peuvent en être différenciés que par cultures sur milieux spéciaux.

COLIMYCINE ou **COLISTINE** n. f. Pharm. Antibiotique extrait des cultures de *aérobacillus colistinus* par le Japonais Yasuo Koyama. Il est actif contre de nombreux germes, notamment le colibacille, les bacilles pyocyanique et aérogènes, etc.

COLIN n. m. *Fam.* Pot de chambre.

COLIN n. m. Gallinacé de petite taille, voisin des cailles et des perdrix, qu'il remplace en Amérique. (On en connaît de nombreuses espèces. Le colin de Californie [*Lophortyx California*] est varié de gris et de brun, avec des dessins noirs et blancs et une huppe retombant en avant. Il est souvent élevé en volière. Famille des phasianidés.)
— Ichtyol. Nom usuel d'une espèce de merlan (*Merlangus virens*). [Le colin vendu sur les marchés et qu'on débite en tranches est en réalité du merlu.]

COLIN (Jacques), poète et humaniste français (Auxerre v. 1490 - † 1547). Il fut lecteur et conseiller de François Ier. Il a traduit certains passages des *Métamorphoses* d'Ovide et *le Courtisan* de Castiglione, son titre de gloire (1528). Il a écrit aussi quelques pièces latines et françaises.

COLIN ou **COLYNS** (Alexander), sculpteur flamand (Malines 1526 - Innsbruck v. 1612). Il décora de statues une des façades du palais de Heidelberg, puis fut chargé par l'empereur Ferdinand Ier d'achever, dans la Hofkirche d'Innsbruck, le mausolée de Maximilien Ier, commencé par les frères Abel, de Cologne. On lui doit d'autres tombeaux à Innsbruck, à Augsbourg, et le mausolée de Ferdinand Ier (cathédrale de Prague). Remarquable dans le bas-relief pittoresque, il fut surnommé *le Ghiberti flamand*.

COLIN (Jean Claude), ecclésiastique français (Saint-Bonnet-le-Troncy, Rhône, 1790 - La Neylière, Rhône, 1875), prêtre du diocèse de Lyon, puis de Belley, fondateur de la Société de Marie (maristes) [1836], il fit commencer les missions d'Océanie.

COLIN (Léon), médecin militaire français (Saint-Quérin, Meurthe, 1830 - Paris 1906). Il succéda à Laveran, en 1867, au Val-de-Grâce, dans la chaire d'épidémiologie des armées. Membre (1880), puis président (1905) de l'Académie de médecine, il a publié sur des questions d'hygiène et d'épidémiologie : *Traité des fièvres intermittentes* (1870), *la Fièvre typhoïde dans l'armée* (1878), *Traité des maladies épidémiques* (1882), *Paris : sa topographie, son hygiène, ses maladies* (1885).

COLIN (Elie), jésuite et savant français (Lavaur 1852 - Tananarive 1923). Envoyé à Madagascar en 1888, ce missionnaire construisit un observatoire à Tananarive, installa dans l'île treize stations, et put ainsi, entre autres observations, tracer la trajectoire des cyclones. Il a publié des observations météorologiques et astronomiques, et exécuté sur Madagascar des levers magnétiques.

COLIN (Jean Alphonse), général français (Chatou 1864 - Salonique 1917). Artilleur spécialisé dans les études d'histoire militaire, il a laissé des ouvrages remarqués : *les Transformations de la guerre, les Grandes Batailles de l'histoire, l'Education militaire de Napoléon, la Campagne de 1805 en Allemagne,* etc.

COLIN (Rémy), médecin français (Frouard, Meurthe-et-Moselle, 1879 - Nancy 1957). Histologiste et neurologue, il a montré les relations qui existent entre la substance nerveuse et les sécrétions hormonales.

COLIN (abbé Henri), botaniste français (Bains-les-Bains 1880 - Paris 1943). Professeur à l'Institut catholique, il étudia d'abord le mécanisme de l'action diastasique, puis rapidement il orienta ses travaux vers les glucides et leur synthèse (betterave, topinambour, algues, etc.). [Acad. des sc., 1937.]

COLIN (Paul), peintre et affichiste français (Nancy 1892). Il est l'auteur de maquettes de décors et de costumes de théâtre (*Maya, Amphitryon 38, Siegfried et le Limousin*), et de plus de 1 200 affiches (*la Revue nègre, Exposition de 1937, Guerre de 1939, Libération de la France,* 1944, *Ballets de Katherine Dunham*), d'un style tout à la fois populaire et savant.

Colin (LIBRAIRIE **Armand**), maison d'édition française, fondée en 1869 par Armand Colin (1842-1900), fils d'un libraire bourguignon qui débuta à Paris comme représentant de la maison Delagrave. Il commença l'édition d'ouvrages scolaires par une grammaire (Larive et Fleury) dont le succès fut très grand. Il eut pour successeur son gendre Max Leclerc (1864-1932), aux descendants duquel la maison appartient toujours. On y édite, à côté de livres scolaires, des ouvrages de littérature, d'art, d'histoire, de géographie, d'économie politique, et une collection de vulgarisation de haute tenue (collection Armand Colin). En dehors d'E. Lavisse et de P. Bert, qui dirigèrent sa production scolaire, la maison a eu comme collaborateurs A. Rambaud, E. Durkheim, Ch. Andler, J. Bédier, V. Bérard, Ch. Seignobos, Vidal de La Blache, Lucien Febvre, Max. Sorre, A. Michel, E. Mâle, etc. Elle a édité de grands ouvrages collectifs : *Histoire générale du IVe siècle à nos jours* (Lavisse et Rambaud), *Atlas historique et géographique, Géographie universelle* (Vidal de La Blache et Gallois), *Histoire de l'art* (A. Michel).

COLIN DE BLAMONT (François), compositeur français (Versailles 1690 - *id.* 1760). Elève de son père et de Delalande, il se fit connaître par des cantates. Parmi la dizaine de ballets qu'il écrivit, *les Festes grecques et romaines,* où il introduit pour la première fois en France les événements de l'histoire (1723), fut un triomphe. Il laissa plusieurs opéras, des motets et airs, un *Essai sur les goûts anciens et modernes de la musique française,* s'opposant aux prétentions de J.-J. Rousseau, et dirigea une grande édition des motets de Delalande, à la demande de Louis XV (1729).

COLINDĂ [kolinde] n. f. (mot roumain). Nom donné aux noëls roumains chantés aux fêtes de la Nativité et du jour de l'An. ‖ Sous des formes diverses (*koleda* en tchèque, *kolenda* en polonais), le même mot désigne, dans les pays slaves, des types analogues de poésie populaire. ‖ Pl. *des* COLINDE.

COLINES (Simon DE), imprimeur français (Gentilly-lès-Paris ou Pont-de-Colines 1480 - † 1546). Il épousa, vers 1521, la veuve d'Henri Estienne, dont il fut le collaborateur et le continuateur. Il imprima plus de sept cents ouvrages. A sa mort, son atelier passa à Regnauld-Chaudière. Colines, un des premiers, suivit l'exemple des Alde, en produisant des ouvrages bon marché et portatifs. Le premier, il employa l'italique comme caractère de texte ; il en fit graver des spécimens charmants, très différents de ceux, lourds et défectueux, qu'on employait alors. Il améliora le caractère romain. En 1522, il fonda une imprimerie à Meaux.

COLINETTE n. f. Coiffe de nuit. (Vx.)

COLIN-MAILLARD n. m. Jeu dans lequel un des joueurs, ayant les yeux bandés, essaye à tâtons d'attraper un des autres, et, lorsqu'il y a réussi, doit deviner le nom de celui qu'il a saisi.
— ENCYCL. Une légende liégeoise conte qu'un guerrier de Liège, Colin, fait chevalier en 999 par le roi Robert le Pieux, fut surnommé Maillard à cause du maillet dont il s'armait. Ayant eu les yeux crevés au combat, il continua à frapper sans y voir : telle serait l'origine du jeu dit de *colin-maillard*.

COLIN MUSET, ménestrel français du XIIIe s. Il a laissé une douzaine de pièces, d'un style pittoresque, où il décrit avec grâce et bonhomie sa vie de jongleur ambulant.

COLINOT n. m. En poissonnerie, petit colin.

COLINS (Jean Guillaume César Alexandre Hippolyte, baron DE), économiste français (Bruxelles 1783 - Paris 1859). Officier au service de la France, médecin à La Havane, il revint à Paris en 1830 et se fit naturaliser français. Colins, précurseur de Henri George, partisan d'un socialisme rationnel, voulait l'extinction du paupérisme, qu'il jugeait possible en vingt-cinq ans grâce à la propriété collective des terres. Le premier, en 1850, il aurait utilisé le terme « collectivisme ». Ses deux grands ouvrages sont : *l'Economie politique, source des révolutions et des utopies prétendues socialistes,* et *Science sociale.*

COLIN-TAMPON n. m. (de *colin* et *tampon*). Nom plaisant donné à une ancienne batterie de tambour des Suisses au service de la France, et dont les autres troupes se moquaient par esprit de corps.
— LOC. FAM. *Se soucier de quelque chose comme de colin-tampon,* n'en faire aucun cas.

COLIOU n. m. Petit oiseau africain de teintes grises ou rousses, à bec fort, tête huppée, queue longue et fine, que sa forme générale et sa course rapide sur les branches d'arbres font nommer « oiseau-souris ». (Les colious [*colius*] vivent en troupes et se nourrissent de bourgeons et de fruits. Les particularités de leur organisation ont fait créer pour eux l'ordre des coliiformes, avec la seule famille des coliidés.)

coliou

COLIQUE adj. (gr. *kôlikos ;* de *kôlon,* gros intestin). Qui appartient ou se rapporte au côlon : *Artère colique.*
— ENCYCL. On distingue les *artères coliques droites,* supérieure, moyenne et inférieure, provenant de la mésentérique supérieure, et les *artères coliques gauches,* supérieure et inférieure, provenant de la mésentérique inférieure. Les premières sont destinées au côlon droit, les secondes au côlon gauche et au sigmoïde.

COLIQUE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Douleur du côlon et, en général, de la cavité abdominale, survenant par accès. (V. part. *encycl.*) ‖ Nom donné à toutes les douleurs abdominales paroxystiques, dues habituellement à la contraction d'un organe creux. ‖ *Colique hépatique,* colique due à la migration d'un calcul dans les voies biliaires ou à une simple mais violente contraction de la vésicule biliaire. (Survenant subitement, elle a son siège dans le côté droit, et s'irradie vers l'épaule.) [V. HÉPATIQUE.] ‖ *Colique de miserere,* nom donné autrefois à l'obstruction intestinale, par suite des vives douleurs qu'elle détermine. (V. ILEUS.) ‖ *Colique néphrétique,* douleur provoquée par un spasme de l'uretère, le plus souvent en rapport avec un calcul intra-urétéral. (Douleur très violente, évoluant par paroxysmes, ce genre de colique naît dans la fosse lombaire pour irradier vers le bas jusque vers la racine des cuisses et les organes génitaux. Sa durée varie avec l'affection causale, qui devra toujours être recherchée, en particulier par des examens radiologiques, car la fin de la crise douloureuse n'implique pas forcément la disparition de l'obstacle.) ‖ *Colique utérine,* contraction douloureuse de l'utérus, survenant soit au moment des règles, soit après l'accouchement. ‖ *Colique vésiculaire,* douleur de l'hypocondre droit, due à la contraction de la vésicule biliaire : *La colique vésiculaire est une variété de colique hépatique.*
— LOC. FAM. *Avoir la colique,* avoir peur. (Se dit par allusion à un effet assez ordinaire de la peur.) ‖ *Quelle colique !,* comme c'est ennuyeux, contrariant, etc.
— ENCYCL. Pathol. La *colique* est une douleur généralement torsive, aiguë ou sourde, se produisant de façon non continue, et qui s'accompagne parfois d'anxiété, de pâleur, de refroidissement des extrémités, de vomissements, de diarrhée. En dehors des cas particuliers envisagés plus haut, elle est commune dans les intoxications, les entérites, les obstacles à la défécation.
Le vrai traitement des coliques est celui de leur cause. Comme palliatifs, on utilise surtout les cataplasmes, la chaleur, les opiacés.
— Art vétér. Les *coliques* sont la manifestation extérieure d'altérations diverses du tube digestif : indigestion, surcharge de l'estomac, obstruction intestinale par des pelotes stercorales, des calculs intestinaux, des volvulus, des invaginations, des hernies inguinales ou diaphragmatiques ; enfin, congestion intestinale.
Le cheval est celui des animaux domestiques qui est le plus sujet aux coliques ; elles sont rares chez le chien et chez les ruminants.
Le traitement est malaisé, parce qu'il est très difficile d'en diagnostiquer exactement la cause : saignée, révulsion externe, lavements, breuvages calmants, injections hypodermiques

affiche (1925)
Paul COLIN

affiche (1945)

Paul COLIN
v. hors-texte en couleurs AFFICHE, tome Ier

de médicaments calmant la douleur et régularisant les contractions de l'intestin et la sécrétion des sucs digestifs.
Les coliques causées par les hernies diaphragmatiques, par les calculs intestinaux, par les volvulus ou les invaginations constituent les formes graves et toujours mortelles. Les ruptures d'estomac se produisent dans le cours des coliques provoquées par les chutes brusques, et sont toujours mortelles après une accalmie trompeuse.

COLIQUIDATEUR n. m. Personne qui procède avec une ou plusieurs autres à une liquidation.

COLIS n. m. (ital. *collí*, charges sur le cou). Ballot, paquet, caisse de marchandises diverses, qui est l'objet d'un transport, d'un envoi : *Recevoir, expédier un colis.*
— Post. *Colis postal*, colis transporté par une compagnie de chemin de fer sous le contrôle de l'Administration des postes.

colise

COLISAGE n. m. Ch. de f. Opération consistant à grouper, pour en faire des colis de manutention facile, des objets difficiles à charger ou à décharger par leur forme, leurs dimensions, tels que planches, tubes, fers ronds, profilés, etc.

COLISE n. m. (mot bengali). Poisson habitant les étangs d'eau douce ou salée de l'Inde. (Les mâles construisent un nid de plantes, où ils couvent les œufs.)

Colisée ou **amphithéâtre Flavien,** amphithéâtre romain, dont le nom vient de la statue colossale de Néron qui se trouvait à proximité. Commencé par Vespasien, achevé par Titus en 80 apr. J.-C., il pouvait contenir jusqu'à 100 000 spectateurs. C'est une ellipse de 524 m de tour, dont la façade extérieure comporte quatre ordres d'étages. A l'intérieur (*cavea*), le plus bas des quatre étages dominait l'arène de 4 m; tous les étages étaient desservis par des galeries concentriques et rayonnantes (*vomitoria*) et par des escaliers.
Le Colisée, utilisé pour les jeux du cirque, a, d'après la tradition, servi de théâtre au martyre de nombreux chrétiens. Endommagé, ruiné et servant de carrière de pierres au cours des âges, il ne fut respecté qu'après le règne de Benoît XIV et restauré par ses successeurs jusqu'à Pie IX. Le Colisée a inspiré à Piranèse une admirable gravure et à Corot un de ses plus célèbres tableaux (Louvre).

Colisée (le), vaste établissement construit à Paris en 1770, sous la direction de Le Camus, sur la surface comprise aujourd'hui entre les Champs-Elysées, l'avenue Matignon, les rues du Colisée et Rabelais, pour les fêtes du mariage du dauphin, futur Louis XVI. Ouvert en mai 1771, il eut une courte vogue sous la direction de l'artificier Torré. On y donnait des concerts, des feux d'artifice, des joutes nautiques, des courses de chevaux et, dans la rotonde centrale de 78 m de diamètre, des bals masqués. En 1776, le salon des Grâces servit à une exposition de peinture. En 1776 et 1777, Marie-Antoinette y vint. Dès 1778 l'état des bâtiments et la désaffection du public le firent fermer : il fut démoli vers 1780, laissant son nom à une rue.

COLISTIER n. m. Chacune des personnes inscrites sur une même liste de candidats à une fonction élective.

COLITE n. f. Inflammation du côlon.

COLITIGANT, E adj. Se dit des parties qui plaident l'une contre l'autre.

COLLABER v. intr. (du lat. *collabi*, tomber). Pneumol. Provoquer la rétraction ou l'affaissement du poumon par injection d'air dans la plèvre (pneumothorax) ou affaissement du gril costal (thoracoplastie).

COLLABO n. Abrév. fam. de *collaborateur*, au sens politique.

COLLABORATEUR, TRICE n. Personne qui travaille avec quelqu'un : *Complétez donc votre idée avec la mienne, si vous ne me jugez pas trop indigne d'être votre collaborateur* (A. Dumas). ‖ Personne qui contribue à une œuvre : *Selon nous, tous les collaborateurs d'une légende sont à la fois trompés et trompeurs* (Renan). ‖ *Fig.* Ce qui aide à obtenir un résultat, etc. : *Le temps est un collaborateur puissant.*
— Hist. Français qui collaborait avec les Allemands pendant l'Occupation (1940-1944): *J'ai vu les pacifistes devenir bellicistes, les anti-Allemands devenir collaborateurs* (G. Duhamel). [Abrév. COLLABO.]

COLLABORATION n. f. Action de collaborer : *Il est certain que la poésie de Baudelaire* [...] *sait quêter du lecteur une sorte de connivence, qu'elle l'invite à la collaboration* (Gide). *Je suis de ceux qui acceptent sans impatience la collaboration du temps* (Hugo). [Syn. COOPÉRATION, PARTICIPATION.]
— Hist. Nom par lequel, à la suite de Pierre Laval (juill. 1940) et du maréchal Pétain (message du 11 oct. 1940), on désigna l'attitude de coopération prise par certains Français à l'égard de l'Allemagne et du nazisme sous l'Occupation (1940-1944).
— ENCYCL. Hist. La *collaboration* avec l'occupant allemand prit des aspects divers : économiques, politiques ou doctrinaux. Elle représentait un certain nombre de nuances de pensée et se manifesta sous des formes variées, allant de la simple entente politique entre un gouvernement vainqueur et un gouvernement vaincu à un engagement idéologique total de la France aux côtés du Reich hitlérien. D'ailleurs, même ceux pour lesquels, à l'origine, cette attitude n'avait été qu'une contrainte ou qu'une manœuvre furent entraînés progressivement à l'engagement total aux côtés de l'Allemagne et à l'adhésion aux principes d'une Europe nationale-socialiste. C'est en zone occupée, et plus particulièrement à Paris, que la collaboration prit d'abord ses aspects les plus nets. L'occupation de la zone sud, après le débarquement allié en Afrique du Nord (nov. 1942), développa l'influence de ses partisans dans le gouvernement et l'administration. Au premier rang des collaborateurs se retrouvèrent ceux qui, avant 1940, avaient affirmé leurs sympathies fascistes : les fondateurs du comité France-Allemagne en 1935 (Scapini et Fernand de Brinon), les intellectuels d'extrême droite du journal *Je suis partout* (Robert Brasillach) et de *Gringoire* (Henri Béraud), le P. P. F. (Parti populaire français) de Jacques Doriot, le francisme de Marcel Bucard, le M. S. R. (Mouvement social révolutionnaire) d'Eugène Deloncle; la fraction collaboratrice venue de la gauche fut représentée par Marcel Déat et le R. N. P. (Rassemblement national populaire), fondé à Paris le 1er février 1941 par d'anciens dissidents de la S. F. I. O. Le groupe « Collaboration » rassembla plusieurs personnalités du monde scientifique, littéraire et économique comme Alphonse de Châteaubriant, Drieu La Rochelle, Georges Claude, etc. La presse et la radio, sous contrôle allemand, mais utilisant les services de polémistes français, le speaker Jean Hérold-Paquis ou l'éditorialiste Philippe Henriot, répandaient informations et conceptions favorables à l'Allemagne et au nazisme, et développaient les thèmes de l'anticommunisme, de l'antisémitisme, de l'hostilité à l'Angleterre, et même d'un certain pacifisme, qui avaient été parfois à la source de l'adhésion à l'idée de collaboration : la propagande des collaborationnistes cherchait également à assimiler les résistants à des terroristes. Les éléments les plus décidés de la collaboration s'engagèrent dans deux organismes de combat : la L. V. F. (Légion des volontaires français contre le bolchevisme) et la Milice française. Fondée le 11 juillet 1941, la L. V. F. alla combattre sur le front russe sous l'uniforme allemand. Quant à la Milice française, créée le 30 janvier 1943 par Joseph Darnand, ce fut une organisation paramilitaire qui joua le rôle d'une police politique de répression, particulièrement détestée. Tous ces mouvements et organisations, souvent rivaux par l'ambition de leurs chefs, firent taire, au moins extérieurement, leurs divergences et utilisèrent les mêmes thèmes de propagande après le retour au pouvoir de Pierre Laval (18 avr. 1942), l'occupation par les Allemands de la France méridionale (nov. 1942) et l'entrée dans le gouvernement de Vichy des propagandistes parisiens de la collaboration : Fernand de Brinon (d'abord délégué du gouvernement de Vichy à Paris auprès des autorités d'Occupation dès juillet 1940), Darnand, Déat, etc.
La politique de collaboration atteignit alors son point culminant avec la mise en place du Service du travail obligatoire (S. T. O.), le 16 février 1943. Mais cette mesure, mal vue de l'ensemble de la population, aboutit uniquement à renforcer la résistance française des réfractaires au service obligatoire en Allemagne. Finalement, les groupements collaborateurs se désagrégèrent lors de la Libération. Un certain nombre de leurs membres partirent pour l'Allemagne, où leurs chefs tentèrent de constituer à Sigmaringen une Commission gouvernementale française; beaucoup furent capturés ultérieurement et condamnés. (→ Biblio.)

COLLABORATIONNISTE adj. et n. Qui était partisan de la collaboration avec les Allemands pendant l'occupation de la France (1940-1944). [V. COLLABORATEUR.] ‖ *Par extens.* Qui collabore avec un ennemi occupant le territoire national.

COLLABORER v. intr. et tr. ind. [à] (lat. *cum*, avec, et *laborare*, travailler). Travailler de concert avec un autre, l'aider dans ses fonctions. ‖ *Particul.* Travailler de concert avec un ou plusieurs autres à un ouvrage littéraire, artistique, scientifique. (Syn. COOPÉRER, PARTICIPER.)

COLLADO (Diego), dominicain espagnol (Estremadure - † 1638). Envoyé au Japon en 1619 et rappelé en Espagne par ses supérieurs pour avoir publié des écrits hostiles aux Jésuites, il mourut dans le naufrage du navire qui le ramenait. Auteur d'ouvrages sur les langues chinoise et japonaise.

COLLADON (Daniel), physicien et ingénieur suisse (Genève 1802 - *id.* 1893). Professeur de mécanique à l'Ecole centrale de Paris (1829), puis à l'université de Genève (1834), il est l'auteur d'une mesure de la vitesse du son dans l'eau, effectuée avec Sturm en 1827 sur le lac Léman. Il étudia la compressibilité des liquides, la propulsion des bateaux à aubes par la machine à vapeur, et imagina d'utiliser l'air comprimé pour le percement des longs tunnels.

COLLAGE n. m. Action de coller. ‖ Opération qui consiste à imprégner de colle le papier pour qu'il ne boive pas. (On dit aussi ENCOLLAGE, en ce dernier cas.) ‖ Etat des objets collés. ‖ *Fam.* Situation d'un homme et d'une femme qui vivent conjugalement sans être mariés : *S'entêter à faire régulariser par le maire et le curé des collages* (Bernanos).
— Bx-arts. Composition faite de diverses matières et principalement de papiers collés. (On dit plus souvent papiers* collés.)
— Céram. Fixation de deux pièces crues au moyen de barbotine épaisse. (V. APPLICAGE.)
— Mod. Dans la fabrication des fantaisies de plumes pour modes, travail qui consiste à coller les plumes une à une sur un moule choisi (carcasse ou tissu), avec une dissolution de gutta-percha.
— Œnol. Méthode de clarification des boissons. (V. part. *encycl.*)

Colisée
ci-dessous, par Corot
Louvre
à droite, vue aérienne

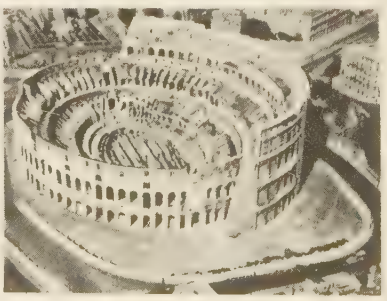

Phot. Le Cuziat-Rapho, Giraudon, E. N. I. T.

— Encycl. Œnol. Le *collage* est l'opération qui consiste à ajouter aux boissons une substance appelée *colle*, capable de se déposer en entraînant les particules en suspension. On peut utiliser soit des colles minérales, telles que le kieselguhr ou la bentonite, soit des colles organiques qui ont la propriété de coaguler en présence de certains éléments du vin (tanin, acides); parmi ces dernières, les plus utilisées sont le blanc d'œuf battu, le sang frais, le lait écrémé ou la caséine, la gélatine, la colle de poisson ou ichtyocolle.
— Technol. Le *collage* des matériaux, en particulier celui des métaux sous forme de feuilles minces, a pris une extension considérable au cours de la Seconde Guerre mondiale, en raison des avantages qu'il présente sur tous les autres modes d'assemblage. En aucune façon, il ne saurait altérer la structure des métaux comme le font la soudure et le brasage, qui, nécessitant un chauffage local des pièces à réunir, entraînent pour certains alliages la perte d'une grande partie de leurs qualités, donc du rendement attendu. En supprimant totalement les têtes de vis ou de rivets, il permet l'assemblage de surfaces d'accès difficile et la réalisation de corps absolument lisses. L'interposition de la colle, à base de résines synthétiques ou de caoutchouc, entre les pièces à réunir confère à l'ensemble une plus grande résistance au choc et répartit sur une plus grande zone certains efforts mécaniques, qui risqueraient de se trouver concentrés en quelques points de soudure ou de rivetage. Enfin, cette même couche de colle joue un rôle important dans l'absorption des bruits et des vibrations. Le collage des métaux est une technique principalement employée dans la construction aéronautique. En papeterie, le collage consiste à fixer sur les fibres de cellulose une colle, à base de colophane, à l'aide d'un alun, de sulfate d'alumine ou d'un acide. Des collages spéciaux permettent d'obtenir toute une gamme de propriétés particulières, telles que la résistance des papiers à l'état humide, l'imperméabilité aux huiles, graisses ou vapeur d'eau, la souplesse et l'élasticité, etc. (→ Biblio.)

COLLAGÈNE n. m. Biochim. Protéine fibreuse, de nature muco-polysaccharique, qui constitue l'essentiel de la substance intercellulaire du tissu conjonctif. (Le collagène, extrait de la peau, des tendons, des os et autres parties des animaux, est propre à faire des colles.) [Syn. élastoïdine, ichtyocolle.]

COLLAGÉNOSE n. f. Pathol. Vocable sous lequel on englobe diverses affections où se retrouve une formation anormale de collagène dans les tissus conjonctifs, les articulations, les artères, etc.
— Encycl. On a réuni primitivement sous ce nom des affections telles que le lupus érythémateux, la périartérite noueuse, la sclérodermie (où la nécrose fibrinoïde est mise en évidence à l'examen histologique), et on y rattache actuellement des affections telles que le rhumatisme articulaire aigu et diverses manifestations de l'arthritisme, mais ces généralisations sont fondées plutôt sur des ressemblances chimiques et biochimiques que sur des constatations histologiques.

COLLAMARINI (René), sculpteur français (Paris 1904). D'abord ouvrier d'usine, puis élève de Jean Boucher à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, il obtint en 1930 une bourse Blumenthal; représenté au musée national d'Art moderne, il est l'auteur de divers monuments énergiquement architecturés : *François Villon* (Paris, square Monge, 1931), *Maternité* (Gagny), *Saint Vincent de Paul* (Dax), *Athlète* (stade du Bourget), *Barbey d'Aurevilly* (Valognes), *Jeunesse* (Amiens), *Jeanne d'Arc* (Saint-Dié, 1953). On lui doit également un buste monumental du maréchal de Lattre de Tassigny. Il a été nommé, en 1954, professeur chef d'atelier à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts.

COLLANT n. m. Maillot de danseuse : *Cette danseuse* [...] *est représentée* [...] *ses gracieuses et sveltes formes modelées avec amour dans un collant* (Goncourt). ‖ Pantalon à jambes étroites.

COLLANT, E adj. Qui colle : *Point de pierres dans ce pays; ils n'avaient qu'une terre collante, bonne pour empêtrer les pieds des hommes et des chevaux* (Taine). ‖ *Papier collant*, papier enduit de colle sèche sur une de ses faces, de façon à être collé aisément quand on le mouille. ‖ *Par extens.* Qui s'applique exactement sur le corps : *Les deux Parisiennes, leurs petits chapeaux de voyage, leurs robes collantes* (A. Daudet). ‖ *Fig.* et *fam.* Importun, ennuyeux, dont on ne peut se débarrasser : *Il s'imagine* [...] *qu'il exécute une suite d'acrobaties pour échapper à une maîtresse collante* (J. Romains).

COLLANTE n. f. Arg. scol. Convocation à un examen, particul. au baccalauréat.

COLLANTES (Francisco), peintre espagnol (Madrid 1599 - *id.* 1656). Il fut l'élève de Bartolomeo Carducci. Célèbre surtout par ses paysages pittoresques et vigoureux, il a peint aussi des scènes religieuses et mythologiques. Parmi ses tableaux les plus connus, il faut citer *le Buisson ardent* (Louvre), *Saint Onufre* (université de Madrid), *Saint Jean-Baptiste* (Ermitage), *Saint Jérôme* (musée de Copenhague), la *Vision d'Ezéchiel* (Prado).

COLLAPSE n. m. (mot angl. signif. *affaissement*). Dommage susceptible de survenir au cours du séchage artificiel du bois, se traduisant par des décollements internes et la formation de véritables alvéoles.

COLLAPSOTHÉRAPIE n. f. Ensemble des méthodes thérapeutiques médicales (pneumothorax intrapleural, pneumo-péritoine) ou chirurgicales (pneumothorax extrapleural, thoracoplastie, phrénicectomie) destinées à mettre le poumon au repos en facilitant sa rétraction spontanée ou en provoquant son affaissement total ou partiel.

COLLAPSUS [sys] n. m. (mot lat. signif. *affaissement*). Diminution rapide des forces, sans syncope : *Collapsus cardiaque.* ‖ *Collapsus algide*, syndrome caractérisé par le ralentissement du pouls et de la respiration, l'affaiblissement du cœur et l'abaissement de la pression sanguine, la prostration et le refroidissement périphérique. ‖ *Collapsus pulmonaire*, refoulement et compression du parenchyme pulmonaire sous l'influence d'un épanchement pleural ou d'une tumeur, ou dans un dessein thérapeutique, par le pneumothorax.
— Encycl. Le *collapsus pulmonaire* est dû soit au refoulement par un épanchement pleural liquidien, soit à la détente provoquée par une insufflation d'air extra- ou intrapleurale; le collapsus de détente est dit *collapsus thérapeutique* et est le propre du pneumothorax artificiel. Le collapsus pulmonaire chirurgical est réalisé par l'affaissement de la paroi ostéo-musculaire (par thoracoplastie). La phrénicectomie, le pneumo-péritoine donnent un collapsus par paralysie ou refoulement du diaphragme.

COLLARGOL n. m. Argent colloïdal obtenu en précipitant le nitrate d'argent par le sulfate ferreux ammoniacal en présence du citrate d'ammoniaque, et dessiccation dans le vide, en présence d'acide sulfurique, du précipité rouge-brun ainsi obtenu.
— Encycl. Le *collargol* se présente sous forme de petits grains ou de lamelles d'un gris métallique plus ou moins foncé, solubles dans 25 parties d'eau froide. La solution est limpide par transparence, trouble par réflexion; précipitable par les acides, les chlorures et la plupart des sels; stabilisée, au contraire, par l'albumine; précipitable également par la chaleur, les solutions de collargol doivent être préparées à froid.
C'est un antiseptique local et général, employé contre les maladies infectieuses, les septicémies, l'infection puerpérale, l'érysipèle, la méningite cérébro-spinale; abaisse la température et améliore l'état général. On l'utilise surtout en frictions cutanées.

COLLART (Paul), papyrologue français (Conflans 1878 - Neuilly-sur-Seine 1946). Elève de Pierre Jouguet, il lui succéda à la Sorbonne. Outre de précieuses études sur les papyrus littéraires et une contribution aux *Papyrus grecs de Lille*, on lui doit les *Papyrus d'Achmîm*, les *Papyrus Bouriant* et le tome II des *Papyrus Reinach*. (Acad. des inscr., 1942.)

COLLA(S), nom appliqué par les Incas, lors de leur arrivée au N. du lac Titicaca, à toutes les tribus péruviennes de la contrée.

COLLAS (Achille), mécanicien français (Paris 1795 - † 1859). Il inventa un *réducteur* permettant à la sculpture de reproduire à plus petite échelle, avec une exactitude absolue, des œuvres d'art. On lui doit également une machine à graver les médailles.

Francisco COLLANTES
« le Buisson ardent »
détail
Louvre

COLLASSE ou **COLASSE** (Pascal), compositeur français (Reims 1649 - Versailles 1709). Enfant de chœur à l'église Saint-Paul de Paris, où ses parents, bourgeois, s'installèrent, il est élève du collège de Navarre et travaille la musique avec Lully, qui se fait aider par lui. En 1677, il succède à Lalouette comme batteur de mesure à l'Opéra. Sous-maître à la chapelle royale (1683), puis maître et compositeur de musique de la chambre (1696), il ne conserve, en 1708, que ses fonctions de la chambre. Après avoir achevé *Achille et Polyxène* (1690) de Lully, il compose lui-même de très nombreux opéras : *Thétis et Pélée* (1689), *Astrée et Céladon* (1692), *les Saisons* (comprenant des fragments de Lully), *Télémaque, ou les Fragmens des modernes* (avec fragments empruntés à Campra, Charpentier, Rebel fils, etc.). De sa musique religieuse ne subsistent que des *Motets et élévations pour la chapelle du roy, quartiers d'avril, mai et juin 1686*, des *Cantiques spirituels* de Jean Racine, des motets manuscrits (bibliothèque Sainte-Geneviève). Il composa de nombreux recueils d'airs : sérieux, à boire, italiens, etc. Accusé de plagiat par les fils de Lully, sa carrière en souffrit, et il échoua dans son projet de fonder un Opéra à Lille. La critique moderne lui rend la place qui lui est due à la suite de Lully, qu'il surpassa dans l'art de l'orchestration ainsi que dans le charme mélodique.

COLLATÉRAL, E, AUX adj. et n. (lat. médiév. *collateralis;* de *latus, lateris*, côté). Qui est placé de chaque côté : *Un boulevard et les rues collatérales.* ‖ Hors de la ligne de parenté directe : *Les parents collatéraux. Les collatéraux.*
◆ Adj. Anat. Se dit d'un vaisseau ou d'un filet nerveux naissant du tronc principal au cours de son trajet, par opposition aux branches terminales.
— Bot. Se dit des bourgeons qui naissent de part et d'autre du bourgeon axillaire principal. ‖ Se dit aussi des faisceaux libéro-ligneux symétriques par rapport à un plan. (On dit aussi bicollatéral.)
— Dr. *Succession collatérale*, succession recueillie comme parent collatéral.
— Géogr. *Points collatéraux*, points situés à égale distance de deux points cardinaux et dénommés N.-E., N.-O., S.-E., S.-O.
— Encycl. Dr. Les *collatéraux* sont les frères et sœurs (*germains, consanguins* ou *utérins*), les oncles et tantes, les neveux et nièces, et les cousins. (V. parenté.)
Les parents collatéraux sont *reprochables* comme témoins. — Au criminel, les frères et sœurs des inculpés ne peuvent être entendus comme témoins.

COLLATÉRAL n. et adj. m. ou f. Bas-côté d'une église; nef parallèle à la nef principale : *La nef et les collatéraux.*

COLLATEUR n. m. (du lat. *collatus*, conféré). Dr. canon. Celui qui avait le droit de conférer un bénéfice ecclésiastique.

COLLATIF, IVE adj. Dr. canon. *Bénéfice collatif*, susceptible d'être conféré.

COLLATION [kola] n. f. (lat. *collatio*, au sens de rapprochement). Repas léger les jours de jeûne. ‖ Léger repas pris dans l'après-midi ou la soirée.
— Liturg. Nom par lequel, au ve s., on désignait les sermons prononcés aux offices du soir et que suivait un léger repas. (Le recueil des conférences du moine Cassien s'appelle *Collationes*.)

COLLATION [kolla] n. f. (lat. médiév. *collatio*, union, rapprochement). Action, pouvoir

Phot. Giraudon.

de conférer à quelqu'un un bénéfice ecclésiastique, un titre universitaire, etc. ‖ Provision du collateur. ‖ Confrontation d'exemplaires manuscrits ou imprimés pour s'assurer de leur parfaite conformité : *Les clercs s'occupaient de la collation des originaux* (Chateaubriand).

COLLATIONNEMENT n. m. Action de collationner, de vérifier. (On dit aussi COLLATION.)
— Rel. Syn. de COLLATIONNURE.
— Télécomm. Répétition intégrale d'un télégramme, faite de bureau à bureau, en vue de diminuer les chances d'erreurs.

COLLATIONNER v. tr. Comparer entre eux des exemplaires manuscrits ou imprimés. ‖ *Par extens.* Vérifier (des textes) : *Collationner un acte. Après avoir collationné le grand-livre* [...], *il reconnut la vérité* (Flaubert).
— Imprim. Vérifier si les cahiers, les planches et les gravures hors texte d'un volume assemblé sont bien placés dans l'ordre des signatures et des tables, et que le texte est conforme à la copie originale.

COLLATIONNER v. intr. Faire le repas appelé « collation ».

COLLATIONNURE n. f. Rel. Action de collationner un livre assemblé.

COLLE n. f. Préparation destinée à unir, après durcissement, deux pièces appliquées l'une contre l'autre. ‖ Produit solide utilisé pour faire cette préparation. (On emploie, pour préparer les colles, des résines synthétiques, des dérivés du caoutchouc, des produits d'origine animale, comme la gélatine, des produits d'origine végétale tels que les dextrines, et, enfin, des produits minéraux, notamment le silicate de soude.) ‖ *Colle de pâte,* colle que l'on obtient en délayant dans l'eau de la farine ou de l'amidon, et en chauffant jusqu'à l'ébullition. ‖ — *Fig.* et *pop.* Bourde, mensonge, attrape (vieilli) : *Moi, je ne donne pas dans la colle de ses malheurs* (Balzac). ‖ Chose ennuyeuse, contrariante : *Quelle colle !*
— Arg. scol. Retenue, privation de sortie. ‖ Question plutôt difficile, posée à un candidat dans un examen, pour l'embarrasser. ‖ *Fam.* Question posée pour embarrasser, en général. ‖ Examen préparatoire, interrogation préparant à un concours.
— Papet. Substance introduite dans la pâte à papier, au cours de son raffinage, ou bien déposée à la surface de la feuille de papier. (V. COLLAGE et ENCOLLAGE.)
— Peint. Adhésif organique, pâteux ou liquide, utilisable à chaud, après chauffage modéré, ou à froid : *Certains vernis, mastics et enduits sont assimilables à des colles.* ‖ *Peinture à la colle,* syn. de DÉTREMPE.
— Rel. *Point de colle,* v. POINT.

COLLÉ (Charles), chansonnier et auteur dramatique français (Paris 1709 - *id.* 1783), l'un des fondateurs du « Caveau » (1737) ; il a laissé des *Chansons* fort gaies. Outre des parades pour le théâtre de la foire, il a donné un *Théâtre de société,* spirituel et fort libre, écrit pour le duc d'Orléans, dont il était le lecteur et le secrétaire. Il fit aussi jouer à la Comédie-Française quelques comédies charmantes, entre autres : *la Vérité dans le vin* (1747), *la Partie de chasse de Henri IV* (1774). Auteur d'un intéressant *Journal historique* (1748-1772).

COLLECTAGE n. m. Action de collecter, de réunir.

COLLECTAIRE n. m. Livre de prières qui renferme les collectes des offices de l'année et d'autres parties de l'office, qu'on ajouta par la suite. (Les collectaires furent surtout en usage au Moyen Age.)

COLLECTE n. f. (lat. *collecta ;* de *colligere,* réunir). Action de réunir des dons, de quêter au profit d'une œuvre, d'une personne : *On avait fait une collecte dans la salle Saint-Charles et l'on avait réuni vingt-cinq francs* (H. Malot).
— Dr. fisc. Sous l'Ancien Régime, levée des deniers de la taille ou d'une taxe. ‖ Exercice des fonctions d'un collecteur. ‖ Temps pendant lequel un collecteur était en fonctions. (V. part. *encycl.*)
— Hist. Assemblée des chevaliers de Malte, propre à chaque langue.
— Liturg. Oraison que le prêtre dit à la messe, avant l'Epître. (C'est la première oraison dite dès que les fidèles sont rassemblés.) ‖ Assemblée des fidèles de la primitive Eglise.
— Statist. Réunion des informations nécessaires à l'établissement d'une série statistique.
— ENCYCL. Dr. fisc. Le système de la *collecte* utilisé sous l'Ancien Régime pour la taille* suppose que les contribuables élisent des délégués qui recouvrent l'impôt pour le compte du Trésor : ce sont les collecteurs. Les dangers du système sont évidents : les collecteurs risquent d'être partiaux dans l'exercice de leur autorité à l'égard des contribuables de leur département. Ils ont tendance à protéger ces contribuables : d'où le faible rendement, à moins qu'il ne s'agisse d'un impôt de répartition. (En pratique, répartition* et collecte sont souvent liées.)

COLLECTER v. tr. Réunir en collection. (On dit aussi COLLIGER.) ‖ Faire une collecte de ; recueillir : *Collecter des fonds.*
— SYN. : *quêter, rassembler, recueillir, réunir.*
— ***Se collecter*** v. pr. Pathol. Se rassembler en une accumulation purulente (ou collection).

COLLECTEUR, TRICE adj. (bas lat. *collector*). Qui recueille ce qui était précédemment épars : *Egout collecteur.*
— Bot. *Poils collecteurs,* se dit des poils qui existent sur le stigmate et qui récoltent le pollen.
— Electr. *Barre collectrice,* chacune des barres de métal conducteur auxquelles on relie les machines électriques pour en diriger le courant sur les réseaux de distribution.
◆ N. m. Celui qui, jadis, percevait les impôts : *Les collecteurs des tailles.* ‖ Qui fait une collecte ou qui reçoit des cotisations.
— Aéron. Partie d'une soufflerie qui précède la chambre d'expérience, dans le sens de l'écoulement de l'air. (Syn. CONVERGENT.)
— Autom. *Collecteur d'admission* ou *d'échappement,* tuyauterie qui amène les gaz carburés provenant du carburateur aux orifices d'admission des cylindres d'un moteur, ou qui recueille les gaz brûlés aux sorties d'échappement pour les conduire au pot d'échappement.
— Ch. de f. *Collecteur distributeur,* wagon affecté, sur une section de ligne, au ramassage et à la distribution des colis de détail. ‖ *Collecteur d'escarbilles,* dispositif placé sur la cheminée d'une chaudière ou d'une locomotive pour recueillir les escarbilles entraînées par le tirage. ‖ *Collecteur de vapeur,* capacité double reliée aux deux extrémités des tubes surchauffeurs, alimentée en vapeur saturée par le tuyau de prise de vapeur dans la chaudière, et alimentant les cylindres en vapeur surchauffée.
— Electr. Dans une machine électrique à courant continu (générateur ou moteur), ensemble des lames conductrices, isolées les unes des autres, mais reliées aux sections d'un enroulement, et sur lesquelles frottent les balais. (V. part. *encycl.*)
— Ostréic. Nom des engins (fascines, claies, tuiles, etc.) qui servent à recueillir le naissain des huîtres.
— Technol. Conduit ou tuyau dans lequel se rassemble un fluide amené par plusieurs conduits ou tuyaux de moindre section. ‖ Conduit ou tuyau dans lequel un fluide sort pour se répartir entre plusieurs conduits.
— Télécomm. *Collecteur d'ondes,* conducteur parfaitement isolé (antenne, cadre) dont le rôle est de capter les ondes hertziennes. ‖ *Collecteur de terre,* toron de fils de cuivre assurant la liaison entre les appareils télégraphiques et la terre. (Dans les bureaux télégraphiques, le collecteur de terre aboutit à une plaque de cuivre ou de fer galvanisé à large surface, reposant soit sur le fond d'un puits, soit dans un terrain humide ; ce collecteur est dénommé *prise de terre* dans les installations radiotélégraphiques.) ‖ Dans un transistor*, électrode servant à recueillir le courant amplifié.
— Trav. publ. et Constr. Conduite principale qui, dans les adductions d'eau, de vapeur, les égouts, etc., reçoit les ramifications d'autres conduites secondaires.
— ENCYCL. Electr. Le *collecteur* est constitué par un certain nombre de lames en cuivre dur — isolées, d'une part, les unes des autres, d'autre part de l'arbre de l'induit — et serrées de façon à constituer un bloc cylindrique. Sa construction est délicate. Les lames sont soudées à des points équidistants de l'enroulement d'induit. L'enroulement d'induit est divisé en tranches égales de spires appelées *sections,* et chaque lame est soudée au fil qui établit la liaison entre la fin d'une section et le commencement de la suivante. Les frotteurs, qui étaient autrefois de véritables balais (assemblage de fils de laiton), sont constitués aujourd'hui par des blocs graphitiques en forme de parallélépipède ou de cylindre. Le collecteur a été inventé par le physicien Gramme en 1869 ; il permet de redresser le courant alternatif induit dans les dynamos, pour le transformer en courant continu. Il reste le point faible des machines à courant continu.

COLLECTIF, IVE adj. (du lat. *collectus,* réuni). Qui comprend, qui embrasse, qui est le fait de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : *Une célébrité, une responsabilité collective. Une démarche collective.* ‖ Qui ne tient compte que de l'ensemble ; global : *Les hommes considérés d'une manière collective.* ‖ Qui convient uniformément à tous les éléments d'un ensemble : *Sens collectif. Leur visage collectif et informe* [celui des passants] *échappant à son imagination ne nourrissait pas sa jalousie* (Proust).
— Biol. *Espèce collective,* v. ESPÈCE.
— Ch. de f. *Billet collectif,* billet à prix réduit, délivré à un groupe d'au moins dix personnes voyageant ensemble.
— Dr. *Responsabilité collective,* conception de la responsabilité qui condamne et frappe tout un groupe, alors que seul un membre de ce groupe a mal agi. (Cette conception, existant chez bien des peuples primitifs et, dans certaines circonstances [guerre, solidarité], chez les peuples modernes, fait l'objet de multiples discussions juridiques et morales.)
— Gramm. Se dit de la formation propre à exprimer l'idée d'un groupe, d'une réunion de personnes ou de choses. ‖ *Nom collectif,* nom qui exprime une idée de groupe, de réunion, comme « foule », « troupe », « armée », etc. ‖ *Noms de nombres collectifs,* ceux qui, formés avec le suffixe *-aine,* indiquent une réunion de plusieurs unités, comme dizaine, centaine, etc.
— Sociol. V. part. *encycl.*
◆ N. m. Nom qui, quoique au sing., désigne une collection, un ensemble de personnes ou de choses, comme *foule, peuple, armée, assemblée, essaim, tas,* etc.
— Législ. fin. Ensemble des dispositions comprises dans un projet de loi de finances rectificative.
— Math. En théorie des probabilités, série d'épreuves qu'on imagine indéfiniment répétées.
— ENCYCL. Gramm. *Accord du verbe après un collectif singulier suivi d'un complément au pluriel.* Le verbe demeure au singulier si l'on considère que la totalité des êtres ou des choses envisagés forme un tout dont on ne distingue aucune partie : *La foule des curieux nous empêche de passer.* Le verbe s'accorde avec le complément et se met au pluriel si l'on envisage la pluralité des êtres ou des choses, pris alors individuellement : *Une foule de citoyens ruinés remplissaient les rues* (Voltaire). L'accord dépend donc essentiellement de l'intention de celui qui écrit. Toutefois, après *la plupart* et les adverbes *beaucoup, combien, moins, peu, assez, trop, tant, force de, nombre de, quantité de,* etc., le verbe est au pluriel : *La plupart des gens ignorent que... Assez de gens méprisent le bien, mais peu savent le donner* (La Bruyère). Après *plus d'un,* le verbe se met au singulier : *Plus d'un aime la vie.* Le participe passé après un collectif suivi d'un complément au pluriel s'accorde selon les intentions de l'auteur : *Quelle quantité de pommes de terre a-t-on livrée ? Quelle quantité de sottises il a dites !*
— Sociol. La *psychologie collective* étudie le comportement des foules par opposition à celui de l'individu isolé (paniques, hallucinations collectives, enthousiasmes collectifs, colères et vengeances collectives, etc.).
La *conscience collective* fait également l'objet d'études sociologiques nombreuses, en particulier chez Durkheim et ses disciples. Des remarques concernant la psychologie collective, ils tirent diverses conclusions métaphysiques en affirmant, par exemple, l'existence d'une *âme collective* qui, chez les peuples primitifs, absorbe entièrement l'âme individuelle, et, même dans les sociétés évoluées, occupe en nous une certaine place, soit dans

notre conscience, soit dans notre *subconscient*, et qui, sous la pression des circonstances, peut se réveiller en nous et nous pousser à des actes qui nous dépassent.

COLLECTION n. f. (lat. *collectio*). Réunion d'objets rassemblés et classés pour l'instruction, le plaisir, l'utilité : *Collection de livres, d'estampes, de médailles, de timbres. L'on vit miroiter* [...] *tous les précieux trésors d'une collection qui n'était pas étiquetée et soignée comme celle de Mme de Spalato, mais d'un luxe plus abondant* (A. Daudet). ‖ *Particul.* Recueil de plusieurs ouvrages qui traitent de la même matière : *Collection des conciles. Collection de mémoires.* ‖ Recueil d'une série de numéros d'une publication : *La collection du « Journal officiel ».* ‖ Nom donné par les professionnels de l'habillement féminin à l'ensemble des modèles nouveaux présentés à chaque saison à leur clientèle : *Collection de haute couture, de modes* (chapeaux), *de bonneterie et de lingerie, de fourrures* (d'hiver ou d'été suivant la saison), *de chaussures et de ganterie*, etc. (V. part. *encycl.*, Mod.) ‖ *Par extens.* Réunion de personnes ayant chacune un type curieux : *Nous avions une collection d'attachés d'ambassades, en habits bleus à boutons d'or* (Nerval). ‖ *Ironiq. Ne pas déparer la collection*, être aussi laid, aussi ridicule, etc., que les autres.

— Log. Réunion de parties : *Dieu est l'Etre infini par intention, comme dit l'école, et non par collection* (Fénelon).

— Méd. Accumulation, amas : *Collection de pus.*

— Mil. *Collection d'effets*, réunion des effets de toute nature nécessaires à un soldat dans les différentes circonstances de la vie militaire : *Collection de guerre. Collection d'instruction*, etc.

— Encycl. Bx-arts. Dans l'Antiquité grecque, les œuvres d'art, propriété de la collectivité, étaient destinées à orner les temples et les places publiques. Les premiers amateurs à se constituer une *collection* particulière furent probablement les riches Romains, qui profitèrent de l'invasion de la Grèce. Une description de Philostrate nous renseigne sur les galeries privées du IIe s. de notre ère. Nous connaissons au XIIe s. le nom d'un bourgeois de Paris, Jacques Duchié, qui collectionnait les œuvres d'art. Mais c'est surtout avec l'avènement des Valois que la France connaîtra l'âge d'or des grands amateurs : Louis d'Anjou, Jean de Berry, Charles V, les ducs de Bourgogne, le roi René. Au XVIe s., l'exemple vient d'Italie, des Médicis, des papes Jules II ou Léon X. La liste des amateurs, aux XVIe et XVIIe s., comprend surtout des souverains ou de très grands personnages : François Ier, Charles Quint, Philippe II, Philippe IV, Louis XIV, Charles Ier d'Angleterre, les cardinaux Granvelle, Pacheco, Mazarin, Don Diego Hurtado de Mendoza, le duc d'Albe, Olivares, le comte d'Arundel. On peut pourtant citer des collectionneurs bourgeois : en Allemagne, Pirckheimer, amateur de tableaux de Dürer ; en France, Ambroise De Thou, Grolier, l'ébéniste Boulle, le banquier Jabach ; aux Pays-Bas, Nicolas Rockox et Gaspar Gevaerts, amis de Rubens ; l'astronome Huygens, ami de Rembrandt. La recherche passionnée de la pièce de collection inspire à La Bruyère son personnage de *Damocède*, qui est peut-être le portrait de l'abbé de Marolles. Au XVIIIe s., la vogue des collections particulières se répand encore ; citons celles de Crozat, de Julienne, Blondel de Cagny, Chanteloup, du comte de Verrue, de Caylus, Quentin de Lorangère, Angrand, Antoine de La Roque, du duc Albert de Saxe-Teschen, de la tsarine Catherine II, de Teyler Van der Hubst. Au XIXe s. et de nos jours, les amateurs sont nombreux. Le « Paris-Guide » de W. Bürger en dénombrait trois cents à Paris en 1867. Les plus grands noms sont ceux du duc d'Aumale, de Barnes, Carlos de Beistegui, Bonaffé, Caillebotte, Camondo, Campana, Carle Dreyfus, Cernuschi, Chauchard, Chocquet, Denys Cochin, Gabriel Cognacq, Courtauld, David-Weil, Davillier, du Sommerard, Dutuit, Fesch, Fould, Galliera, Jean Gigoux, le Dr Girardin, les Goncourt, Guimet, John Quinn, His de La Salle, Jacquemart-André, La Caze, Lehman, Luynes, Marcille, Moreau-Nélaton, Péreire, Georges Renand, Rockefeller, les Rothschild, le Dr Rudinesco, Olivier Sainsère, Sauvageot, Schneider, Seillière, Soult, Spitzer, Stein, Timbal, Tuck, Walferdin, Wallace.

— Mod. C'est Charles Frédéric Worth qui eut l'idée, en 1858, de créer chaque saison une collection de modèles et de les présenter sur des mannequins vivants. Dans la couture, ce sont les modélistes des maisons de couture-création et de haute couture qui décident et préparent les modes nouvelles des robes, manteaux et tailleurs. Tous les modèles sont conçus et exécutés dans les maisons mêmes et, suivant leur importance, les collections comprennent de 30 à 50 et jusqu'à 300 modèles.
Dans la *confection, couture en gros* ou *prêt à porter*, les confectionneurs doivent présenter au moins 36 modèles à leurs acheteurs des maisons spécialisées et aux boutiquiers du « prêt à porter ».

COLLECTIONNEMENT n. m. Action de collectionner.

COLLECTIONNER v. tr. Réunir en collection : *Andermatt aimait d'ailleurs les bibelots d'art* [...], *les connaissait à merveille et les collectionnait habilement* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Rassembler : *Colette semblait prendre plaisir à collectionner autour d'elle tous les petits jeunes gens qui pouvaient le plus exaspérer Christophe* (R. Rolland). ‖ Etre accablé de : *Avalant les affronts, gobant les camouflets et collectionnant les avanies* [...] (L. Daudet).

COLLECTIONNEUR, EUSE n. Personne qui collectionne, qui a la passion de collectionner : *Les affiches devinrent si originales qu'un de ces maniaques appelés collectionneurs possède un recueil complet des affiches parisiennes* (Balzac). [V. COLLECTION.]

COLLECTIONNISME n. m. Psychiatr. Tendance excessive à accumuler des objets de toute sorte en l'absence d'un but utilitaire.
— Encycl. Il s'associe au *collectionnisme* une hypertrophie ou une déviation de l'instinct de propriété. Le choix des objets dépend, avant tout, de l'affection en cause. Il peut porter sur un seul ou sur plusieurs objets. Le débile ou le dément accumulent des objets hétéroclites et sans valeur. L'avare entasse de l'or, qu'il élève au rang de symbole. Le vaniteux recherche les objets de grande valeur ou originaux, afin de satisfaire son besoin d'être admiré et envié. Le fétichiste et le cleptomane s'intéressent volontiers à un seul objet, le premier est poussé par des préoccupations sexuelles, le second est entraîné par son impulsion obsédante.

COLLECTIVEMENT adv. De façon collective.

COLLECTIVISATION n. f. Action de mettre en commun au profit de la collectivité : *La collectivisation des terres.* ‖ Son résultat.

COLLECTIVISER v. tr. Mettre les moyens de production et d'échanges au service de la collectivité par l'expropriation ou la nationalisation. ‖ Appliquer la doctrine ou les doctrines collectivistes.

COLLECTIVISME n. m. Système économique ayant pour objet la mise en commun des moyens de production à l'échelle locale, régionale, nationale ou mondiale.
— Encycl. Econ. polit. et Sociol. Les premiers collectivistes furent des socialistes, conscients de l'inefficacité des associations de producteurs pour résoudre la question sociale ; le congrès ouvrier de Marseille (1879) réclama « la collectivité du sol, du sous-sol, des instruments de travail, des matières premières donnés à tous et rendus inaliénables par la société à qui ils doivent retourner ». La collectivisation des moyens de production et d'échanges doit permettre à chaque travailleur d'obtenir « le produit intégral de son travail », en supprimant la plus-value capitaliste ; en régime collectiviste, la répartition des biens de consommation disponibles pour les particuliers doit s'effectuer entre les travailleurs, en fonction de la quantité et de la qualité du travail fourni, le travail devant constituer le point de départ de toute répartition. (V. COMMUNISME, SOCIALISME, etc.) [→ Biblio.]

COLLECTIVISTE adj. Relatif au collectivisme.
◆ N. m. Partisan du collectivisme.

COLLECTIVITÉ n. f. Groupe, généralement assez étendu, d'individus que réunit un intérêt commun : *Chacun est à l'ensemble et à personne, à la collectivité et à soi seul* (Barrès).

— Dr. admin. *Collectivités locales*, nom donné aux circonscriptions administratives quand elles sont dotées de la personnalité morale. ‖ *Collectivités publiques*, nom générique recouvrant l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics.

COLLE DI VAL D'ELSA, v. d'Italie, en Toscane (prov. de Sienne) ; 12 900 hab. Evêché. Palais Campana (XVIe s.) ; cathédrale du XVIIe s. Industries métallurgiques.

COLLE-ÉMAIL n. f. Arts graph. *Procédé à la colle-émail*, procédé de copie sur métal, utilisant comme couche sensible de la colle de poisson bichromatée.

COLLEFERRO, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Rome), sur le haut Liri ; 15 000 hab. Centre commercial. Industries textiles et mécaniques.

COLLÈGE n. m. (lat. *collegium* ; de *colligere*, réunir). Etablissement de l'enseignement du second degré : *Collège classique, moderne, technique.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Collège universitaire*, centre d'études supérieures scientifiques ou littéraires constitué comme un institut* de faculté, dans certaines villes importantes. ‖ Chacune des divisions d'un collège, relativement à l'âge, au degré d'instruction des élèves : *Le petit, le moyen, le grand collège.* Elèves d'un collège. ‖ Corps de personnes revêtues de la même dignité ou ayant les mêmes droits : *L'âme d'une nation ne se conserve pas sans un collège officiellement chargé de la garder* (Renan). *Des députés parfaitement libéraux ont été nommés dans tous les collèges environnants* (Sand). *Le collège électoral.*

— Loc. *Sentir le collège*, avoir les habitudes des collégiens ou de leurs maîtres, la gaucherie ou les autres défauts qu'on leur reproche.

— Dr. admin. *Collège de gérance*, ensemble des gérants d'une société qui en compte plusieurs.

— Hist. mil. *Collège d'amirauté*, appellation ancienne des amirautés* anglaise et hollandaise, à forme collégiale.

— Hist. rom. Association légale qui pouvait être corporative, religieuse ou sportive.

— Relig. cathol. *Sacré Collège*, corps des cardinaux. (V. CARDINAL.)

— Encycl. Enseign. Au Moyen Age, les *collèges* ne sont que des maisons destinées à accueillir les étudiants pauvres qui fréquentent l'Université. Un des plus anciens et des plus célèbres collèges est celui que créa Robert de Sorbon en 1257 ; peu après, Yves de Vergy, abbé de Cluny, fonde le collège de Cluny (1269) pour les jeunes religieux de son ordre ; le collège d'Harcourt est créé en 1280,

Collège d'Harcourt sous Charles V, d'après une gravure reproduisant la tapisserie détruite à l'Hôtel de Ville (1871). *Au premier plan*, l'enceinte de Philippe Auguste et les fossés creusés sous le roi Jean, achevés en 1360.
Bibl. des Arts décoratifs.

de gauche à droite façade et ancienne bibliothèque du **collège** de Navarre **Collège de France**

chapelle du **collège** d'Harcourt au Moyen Age

puis on voit naître le collège du Cardinal-Lemoine (fondé par Jean Lemoine en 1302), le collège de Navarre (1304), le collège de Bayeux (1306), le collège d'Arras (1332), le collège des Cholets (1389), le collège Sainte-Barbe (1460). Toutes ces fondations se trouvaient dans le « quartier des Ecoles ».

L'Université ne possédant à l'origine aucun établissement qui lui soit propre, ses maîtres viennent donner leurs cours dans les collèges, qui se transforment ainsi très tôt en maisons d'enseignement. Dès le XIIIe s., le collège de Sorbon, devenu la Sorbonne, abritait la faculté de théologie. Les autres collèges, toujours alors tenus par des clercs, relevaient pour la plupart de la faculté des arts.

Le déclin de l'Université, au XVIe s., ne fait que donner plus d'importance aux collèges, qui deviennent, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les grands centres d'enseignement. Les Jésuites, au XVIe s., fondent de nombreux collèges, en province et à Paris ; dans cette ville, le plus important est le collège de Clermont (1561), qui deviendra le collège Louis-le-Grand (1682). Le XVIIe s. verra se multiplier ces établissements, fondés soit par les Jésuites, soit par d'autres ordres (collège de Juilly, fondé par les Oratoriens), soit par le clergé séculier. Au XVIIIe s., les collèges de Jésuites sont de plus en plus nombreux ; leur importance s'accroît, et ils absorbent souvent d'anciens établissements ; les programmes pédagogiques, la discipline, le régime de l'internat y sont solidement organisés. A l'expulsion des Jésuites (1763), leurs collèges ont été en général rattachés à l'Université

La Révolution supprima un certain nombre de collèges (1793) et entreprit de créer un enseignement secondaire public, où, à côté des écoles centrales de l'Etat, seraient instituées des écoles secondaires tenues par les communes et destinées à remplacer les anciens collèges. Le décret impérial de 1808 reprend cette idée, en réservant le nom de « collèges » à des établissements d'enseignement secondaire public, qui ont un régime administratif différent de celui des lycées et sont installés dans les villes de moindre importance.

La structure de cette organisation reste la même de 1815 à 1848, à la seule différence qu'on appela *collèges de première classe* ou *collèges royaux* les lycées créés par Napoléon, pour les distinguer des collèges proprement dits.

Quand la IIIe République donna un élan nouveau à l'enseignement secondaire public, les collèges se multiplièrent à côtés des lycées. Le programme de l'enseignement était le même dans les deux catégories d'établissements. Quand les collèges, dirigés par un *principal*, avaient toutes les classes (de la sixième aux classes terminales), on les appelait *collèges de plein exercice*.

L'unification de l'enseignement du second degré (1945), par suppression de l'enseignement primaire supérieur, a eu pour résultats : 1° de réserver aux anciens collèges la dénomination de *collèges classiques* ; 2° de transformer toutes les écoles primaires supérieures en *collèges modernes*, qui ne comportent quelquefois que les classes du premier cycle (enseignement moderne court) ; 3° de créer des *collèges techniques*, qui préparent au brevet d'enseignement professionnel et au baccalauréat technique. Cette réforme de 1945 prévoit également que les professeurs de collèges doivent être désormais pourvus d'un *certificat* d'aptitude à l'enseignement secondaire* (C. A. P. E. S.) ou *technique* (C. A. P. E. T.).

Le décret du 6 janvier 1959 prévoit que la dénomination de « collège » sera appliquée : 1° à tous les établissements qui donnent l'enseignement général court (*collèges d'enseignement général*) ; les anciens cours complémentaires doivent donc être assimilés à ces établissements ; 2° à tous les établissements d'enseignement technique qui préparent au certificat d'aptitude professionnelle (*collèges d'enseignement techniques*) ; certains centres d'apprentissage seront donc assimilés à ces collèges. Tous les établissements dispensant l'enseignement long (classique, moderne, technique) seront appelés *lycées*. (V. ENSEIGNEMENT.)

Aux termes de la loi de 1850, les collèges étaient fondés et entretenus par les communes. Les lois de 1925 et de 1945 ont modifié ces dispositions, en donnant à l'Etat la plus grande part de l'administration des collèges, qui sont aujourd'hui le plus souvent des *collèges nationaux*.

● *Collèges universitaires*. Dans les villes de province ne possédant pas de faculté ont été institués des *collèges scientifiques universitaires* (1957) et des *collèges littéraires universitaires* (1960), qui dispensent l'enseignement de la propédeutique et peuvent être autorisés à préparer les étudiants aux certificats d'études supérieures.

Collège de France, établissement d'enseignement, fondé à Paris et dont l'origine remonte à François Ier. En 1530, le roi, sur les conseils de G. Budé, nomma en dehors de l'Université plusieurs *lecteurs royaux* (hébreu, grec, mathématiques). L'Université, se jugeant lésée dans ses privilèges, incita la faculté de théologie à poursuivre les lecteurs du roi devant le parlement, sous l'accusation d'hérésie. Le roi empêcha la sentence d'avoir effet, et, en 1534, pour mieux marquer ses intentions, il créa une chaire d'éloquence latine. Le groupe de lecteurs prit dès lors le nom de *Collège des trois langues*. En 1545, le nombre des chaires fut porté à sept ; il augmenta sous les règnes suivants. Le collège devint alors le *Collège royal*. Il n'a jamais cessé de dispenser son enseignement, en changeant seulement d'appellation avec les différents régimes, devenant *Collège national* sous la Révolution, *Collège impérial* sous Napoléon, pour prendre définitivement le titre de *Collège de France* sous la Restauration. Les cours y sont ouverts à tous ; ils sont confiés aux maîtres les plus éminents — universitaires ou non —, qui y donnent un enseignement de haute valeur, relatif aux résultats qu'ils ont obtenus dans les recherches où ils se sont spécialisés. Le programme des cours, que ne sanctionne aucun examen, est fixé par les professeurs ; les disciplines enseignées comportent, à côté des humanités traditionnelles (latin, grec), les aspects les plus modernes de toutes les sciences, qu'il s'agisse de l'histoire, de la géographie, de la philologie, de l'archéologie, de la médecine, de la physique, etc. ; le nombre de chaires est actuellement d'une cinquantaine. Des laboratoires sont également rattachés au Collège de France.

Le Collège de France dépend du ministère de l'Education nationale ; les professeurs sont nommés par le chef de l'Etat, d'après une liste de candidats présentés par l'Institut de France et par le corps des professeurs du Collège de France. Un des professeurs exerce les fonctions d'*administrateur*.

L'enseignement du Collège de France a acquis le plus grand des prestiges. Les cours qu'y professèrent Michelet, Renan, Bergson et Valéry sont restés célèbres.

L'emplacement du Collège de France a varié à diverses reprises. Il ne devint définitif que sous Louis XIII (1610), à l'endroit où il est encore, près de la Sorbonne ; le bâtiment fut reconstruit en 1774, sur le plan de l'architecte Chalgrin, et agrandi plusieurs fois au cours du XIXe et du XXe s. (→ Biblio.)

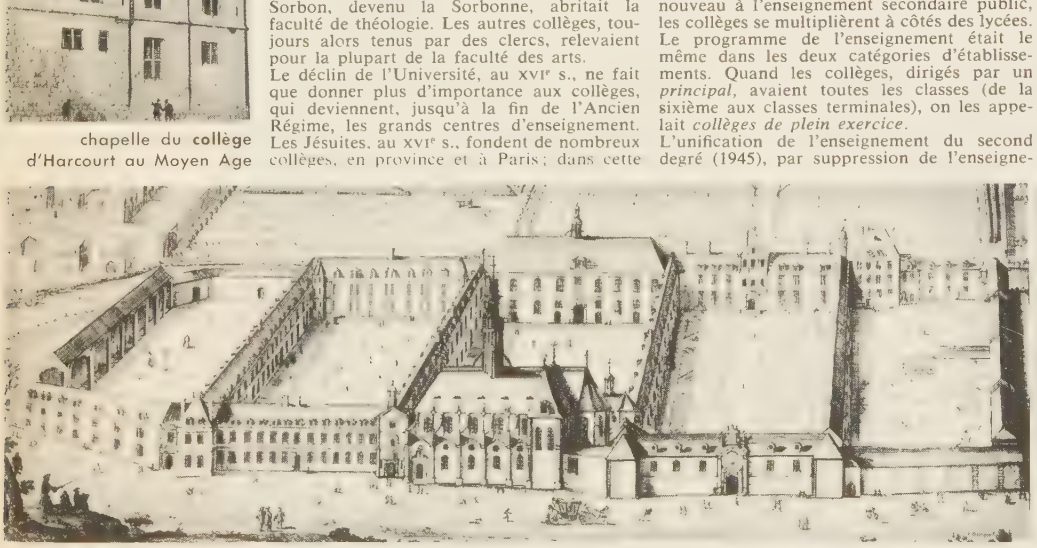

collège de La Flèche (Sarthe) au XVIIe s.

entrée actuelle du collège de La Flèche (Prytanée militaire)

collège de Montaigu et entrée du **collège** d'Harcourt au XVIIe s.

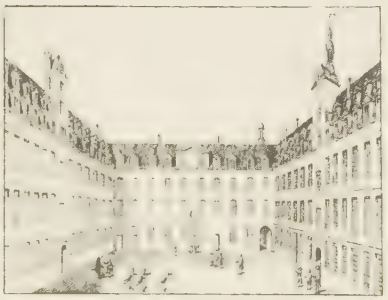

cour du **collège** Louis-le-Grand au XVIIIe s.

Phot. Larousse, Roubier, X.

COLLÉGIAL, E, AUX adj. Relatif à un collège : *Discipline collégiale. Assemblée collégiale. Tribunaux collégiaux.* || *Direction collégiale,* organe dirigeant d'une société organisée, composé de plusieurs membres disposant de pouvoirs égaux.
— Relig. *Chapitre collégial,* chapitre de chanoines établi dans une église qui n'a pas de siège épiscopal. || *Eglise collégiale,* église qui possède un chapitre collégial. (En ce sens, on dit substantiv., *une collégiale : La collégiale de Saint-Quentin.*)

COLLÉGIALITÉ n. f. Caractère de ce qui est organisé en collège : *La collégialité de la direction de certains partis politiques.*

COLLÉGIEN, ENNE adj. Relatif aux collèges, aux collégiens : *Les habitudes collégiennes.*
◆ N. Elève d'un collège. || *Péjor.* Personne naïve : *Vous me prenez pour un collégien !*

COLLÈGUE n. (lat. *collega*). Personne qui remplit la même fonction publique civile ou militaire ; qui a reçu la même mission qu'un ou plusieurs autres : *Il est mon collègue au Conseil d'Etat.*
— Rem. *Collègue* se dit de ceux qui ont reçu une même charge (fonctionnaire) ; *confrère* se dit de ceux qui font partie d'un même groupement (médecin, avocat, etc.).

COLLEMA n. m. Lichen dont le thalle a une consistance gélatineuse.

COLLEMBOLES n. m. pl. Ordre d'insectes sans ailes, à caractères très primitifs.
— Encycl. Les *collemboles* sont caractérisés par leurs antennes de quatre articles, l'absence d'yeux composés, l'abdomen formé seulement de six segments, dont le quatrième porte un appendice fourchu qui leur sert généralement à sauter (type protomorphe). Ils sont d'ordinaire privés de trachée et n'ont pas de tubes de Malpighi. Ils ne subissent pas de métamorphoses. Les types principaux, très répandus dans nos régions, sont les podures et les sminthures.

COLLENCHYME [lã] n. m. (gr. *kolla,* colle, et *enkhuma,* épanchement, substance). Bot. Nom créé par Link pour désigner un tissu de soutien vivant, à parois cellulosiques inégalement épaissies.
— Encycl. Le *collenchyme* est formé de cellules vivantes, ordinairement juxtaposées, sans méats, et dont les membranes cellulosiques ont pris un état physique particulier qui unit la flexibilité à la solidité, de manière à soutenir l'organe sans gêner sa croissance. On observe du collenchyme dans les angles des tiges de labiacées par exemple.

COLLENUCCIO (Pandolfo), humaniste italien (Pesaro 1444 - *id.* 1504). Il fut podestat à Florence sous Laurent le Magnifique et ambassadeur auprès du Vatican sous Hercule d'Este. Jean Sforza le fit emprisonner et tuer pour avoir favorisé César Borgia. Outre des ouvrages latins, il a laissé des traductions de Plaute, un *Abrégé de l'histoire de Naples* (1539), des poésies latines et italiennes ; la plus célèbre de celles-ci est un poème *A la mort.*

COLLEONI (Bartolomeo), condottiere italien (Solza, Bergame, 1400 - Malpaga 1475). Il jouissait héréditairement d'une quasi-souveraineté sur Bergame. Il fut le type du condottiere, passant constamment d'un camp à l'autre. Ayant appris l'art de la guerre dans le royaume de Naples, sous Sforza et Braccio da Montone, il s'engagea avec la république de Venise, en guerre contre le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, et battit les Milanais à Brescia, à Vérone et au lac de Garde. Passé au service de Philippe-Marie Visconti en 1442, il fut emprisonné sur l'ordre de ce dernier et ne fut libéré qu'en 1447. L'année suivante, il passa aux Vénitiens, les abandonna pour les Milanais, revint finalement aux Vénitiens, qui le nommèrent capitaine général à vie (1454). En 1468, le pape Paul II voulut lui donner le commandement d'une croisade, qui n'eut pas lieu. Il mourut dans son château de Malpaga, entouré d'artistes et d'hommes de guerre, et légua à la république de Venise une partie de ses biens. La seigneurie lui fit sculpter par Verrocchio une statue équestre de bronze fondue et édifiée par Leopardi sur la place Saint-Jean-et-Saint-Paul.

COLLER v. tr. Fixer, faire adhérer au moyen de la colle : *Un afficheur vint coller sur un mur* [...] *un avis de la commune rationnant la viande de boucherie* (A. France). || Faire adhérer au moyen d'un corps gluant quelconque : *Il avait vu des soldats la baïonnette rouge de sang, avec des cheveux collés à la crosse de leur fusil* (Flaubert). || Appliquer exactement : [L'enfant] *colle une bouche avide au beau sein qui se penche* (Samain). || — *Fig.* et *pop.* Placer : *Colle-moi ça dans le coin. Colle-toi là.* || *Pop.* Appliquer, donner : *Coller une gifle.* || *Fam.* Mettre dans l'impossibilité de répondre à une question : *Personne difficile à coller en géographie.* || Refuser à un examen : *Vous m'avez fait coller mon fils au baccalauréat* (J. Romains). || Punir d'une consigne : *Coller un élève.* || *Pop.* Importuner par sa présence continuelle : *Je ferai venir avec lui le petit de Beauvaison, pour qu'il n'ait pas la tentation de nous coller* (J. Romains). || *Coller au mur,* fusiller.
— Jeux. Au billard, placer une bille contre une bande. || *Etre collé,* avoir sa bille tout contre la bande. (On dit que deux billes *collent* lorsqu'elles se touchent exactement.)
— Œnol. *Coller du vin, des liqueurs,* les clarifier par le collage*.
— Papet. Pratiquer l'opération du collage* de la pâte à papier*. || *Eau collée,* eau d'égouttage d'une toile de machine à papier. (On dit aussi EAU BLANCHE.) || *Papier collé,* papier ayant subi l'opération du collage ou de l'encollage*. (On dit plutôt, dans ce cas, PAPIER ENCOLLÉ.)
— Technol. Imprégner de colle. (V. ENCOLLER.) | Réunir avec de la colle.
◆ V. intr. et tr. ind. [à]. Etre adhérent, appliqué exactement : *Pantalon qui colle parfaitement.* || — *Fig.* et *fam.* S'adapter, convenir, être fidèle : *Roman qui colle au réel. Valéry, lui, colle étroitement à la vie* (Gide). *Ça ne pouvait pas coller entre eux, songea-t-il* (F. Mauriac). || *Pop. Ça colle,* ça va bien, entendu.
— Sports. Suivre de très près son entraîneur, en parlant d'un coureur cycliste. || Suivre dans sa foulée un coureur à pied.
— Véner. *Coller à la voie,* serrer de près.
— ***Se coller*** v. pr. *Pop.* Se mettre en ménage sans être marié : *Tu m'as souvent entendu blaguer les gens qui se collaient* (Huysmans). *Ma concierge* [...] *s'est collée, un mois plus tard, avec un faraud à belle voix* (A. Camus). || *S'y coller,* au jeu de cache-cache, se placer au but, les yeux fermés ou bandés, pendant que les autres vont se cacher.

COLLERET, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans la région de Maubeuge, près de la frontière belge ; 1 610 hab. (1 289 aggl.). Eglise (XVIe-XVIIe s.).

COLLERETTE n. f. Volant plissé ou froncé, placé en garniture au bord d'une encolure ou d'un décolleté de robe. || *Par anal.* Objet en forme de collerette : *Mettre une collerette de papier à un manche de gigot.*
— Arm. *Collerette à armer,* pèlerine de mailles, complétant, du XIVe au XVIe s., la défense du cou et de la gorge. (On disait aussi FAUX CAMAIL.)
— Bot. Nom donné à l'involucre, quand il se compose d'un seul rang (ou verticille) de bractées étalées, comme dans la carotte et les autres ombellifères, dans les euphorbes, etc. | Syn. d'ANNEAU, chez les champignons.

COLLEONI
par Verrocchio
Venise

— Technol. Couronne terminant un tuyau et permettant la jonction avec un autre. (On dit aussi BRIDE.) || Bord rabattu d'une pièce mécanique ou de chaudronnerie, servant à son assemblage avec une autre.
— Encycl. Cost. Dès le XIIe s., on trouve trace, dans la toilette des femmes, d'une sorte de *collerette ;* au XVe s., le mot et la chose existent ; sous Charles IX, une fine collerette, terminée par une fraise sous le menton, couvre le large décolleté féminin. Sous Henri IV, la collerette s'arrondit et se relève, soutenue sur les épaules par un fil d'archal : c'est le *collet montant.* Presque disparue sous Louis XIV, elle reparaît sous Louis XV ; on l'appelle alors *tour de gorge ;* sous Louis XVI, elle est en dentelle ou en gaze, fort plissée ; on l'appelle *archiduchesse, collet Médicis, collet monté* (soutenu par de la carte ou du fil de fer).

COLLERYE (Roger DE), poète français (Paris v. 1470 - † v. 1540). Secrétaire de l'évêque d'Auxerre, il a l'humeur vagabonde et fait partie d'une société de bons vivants, « la Société des fous ». Béranger l'a popularisé par son surnom de ROGER BONTEMPS, qui désigne aujourd'hui un homme de caractère jovial et insouciant. Ses *Œuvres... contenant diverses matières pleines de grant récréation et passe temps* ont été publiées en 1536.

COLLE-SUR-LOUP (LA), comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Grasse), au S. de Vence ; 2 121 hab. (1 160 aggl.). [*Collois*]. Eglise du XVIIe s. Cultures florales (roses). Studios de cinéma et de télévision.

COLLET n. m. (dimin. de *col*). Petite pèlerine courte, couvrant les épaules. || Morceau d'étoffe arrondi, qui, du cou, retombe sur les épaules et la poitrine : *Manteau à plusieurs collets.* || Vêtement d'étoffe, de fourrure, de dentelle, etc., dont les dames couvrent leurs épaules : *Un collet d'astrakan.* || *Collet-manteau,* rotonde ou pèlerine de drap bleu foncé, sans capuchon, portée par les gendarmes. || Ornement en linge, qu'on mettait autrefois sur le collet du pourpoint, pour le préserver (appelé aussi RABAT).
— Loc. fam. *Prendre, saisir quelqu'un au collet, mettre la main sur le collet* ou *au collet de quelqu'un,* l'arrêter de force, se rendre maître de sa personne.
— Anat. Limite de la couronne d'une dent. (C'est en fait la zone de jonction entre les prismes de l'émail et le cément dentaire.)
— Arm. Partie renflée de la face postérieure du canon, servant à réunir le bouton de culasse (ou de canon) à la culasse.
— Bot. Limite entre la tige et la racine principales, chez les plantes vasculaires. | *Par anal.* Limite entre la couronne et la racine d'une dent, chez les mammifères.
— Bouch. Syn. de COLLIER, pour le veau et le mouton.
— Chass. Sorte de lacs, en crin ou en laiton, destiné à prendre les oiseaux et les quadrupèdes. || *Collet traînant,* celui qui est attaché par terre à une ficelle. (Usité pour prendre les alouettes en temps de neige.)
— Constr. Partie la plus étroite d'une marche tournante, la reliant au noyau, dans un escalier à vis. || Extrémité du tuyau d'écoulement d'un évier, qui est rabattue sur la pierre.
— Hist. mil. *Collet de buffle,* pourpoint en peau de buffle, à grandes basques et sans manches, usité jadis dans la cavalerie française. || *Collet de mailles,* partie d'armure, du XIVe au XVe s., enveloppant le cou, la poitrine, le dos et les épaules. (Il était utilisé par les arbalétriers à pied, les coutiliers et les archers.)
— Mar. *Collet d'un aviron,* partie arrondie entre la pelle et la poignée.
— Mécan. *Collet du palier de butée**, couronne en saillie sur un arbre, venant s'engager dans des logements semblables du palier, et servant de point d'appui aux efforts s'exerçant dans la direction de l'axe de l'arbre.
— Peauss. Partie de la peau de bœuf ou de vache qui recouvrait les épaules et le cou de l'animal : *Le collet est séparé au crouponnage**.
— Relig. *Petit collet,* rabat moins ample que celui des laïques, dont les gens d'Eglise faisaient usage. || *Prendre le petit collet,* entrer dans l'état ecclésiastique. (On appelait « petits collets », au XVIIIe s., les abbés mondains, qui n'avaient guère du clerc que l'habit.)

collerette
début du XVIIe s.

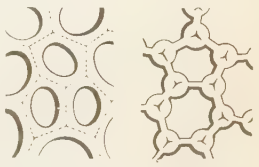
collenchyme

collet

Phot. Anderson-Giraudon, Alinari-Giraudon.

Camilla COLLETT
détail d'une statue
par Vigeland (1909)

colley à poil long

— Sigill. Rebord épais des sceaux, formé avec l'excès de cire débordant sous la pression de la matrice, et destiné à protéger et à consolider les empreintes de cire.
— Text. Petite pièce métallique, servant de support aux broches des métiers à filer. ‖ Boucle de ficelle suspendue aux crochets de la mécanique Jacquard, et supportant un mousqueton dans lequel sont engagées les arcades de la tire.
◆ Adj. *Fig. Collet monté,* se dit des personnes prudes, guindées, affectées : *Les femmes les plus collet monté vont chez elle* [Mme d'Espard] *et l'accueillent avec respect* (Balzac).
— Encycl. Cost. On appelait *collet,* au XVIe s., un pourpoint droit, à l'origine sans manches ; depuis, on a donné ce nom à toutes sortes de manteaux. Le *collet de buffle* ou *collet à armer* se faisait aussi en cuir de cerf, en maroquin, et, au XVIIe s., en mouflon de Sardaigne.
Au Moyen Age, la dalmatique et la chasuble avaient un collet, soit droit, soit rabattu, appelé aussi *collier,* surtout quand il était indépendant. L'aumusse et la mozette sont des sortes de collets.

COLLETAGE n. m. Action d'accrocher les arcades aux collets, dans le tissage Jacquard.

COLLÈTE n. m. Petite abeille solitaire, qui tapisse son terrier avec une sorte de vernis laqué luisant. (Les collètes, dont près de 30 espèces habitent la France, établissent leurs nids dans les sols sablonneux. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

COLLETÉ, E adj. Hérald. Se dit de tout animal muni d'un collier d'émail particulier.

COLLETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) Saisir violemment au collet.
— Agric. *Colleter les ceps,* syn. de ACCOLER.
— ***Se colleter*** v. pr. Lutter ensemble.

COLLÉTÈRE n. m. (du gr. *kollêtês,* colleur). Bot. Poil glandulifère, produisant une matière poisseuse ou mucilagineuse.

COLLETET (Guillaume), poète français (Paris 1598 - *id.* 1659). Son respect des lois données par Malherbe se conciliait avec une juste fidélité à Ronsard. Il a publié plusieurs recueils de poésies, où apparaissent les plus hautes qualités de force, d'éclat, d'harmonie, de pittoresque. Il avait composé des *Vies des poètes français,* dont le manuscrit a été brûlé en 1871, mais il en subsiste des copies partielles. (Acad. fr., 1634.) — Son fils, FRANÇOIS, écrivain (Paris 1628 - † v. 1680). On a de lui : *Noëls nouveaux* (1660) et *le Tracas de Paris,* avec une *Description de Paris* en vers burlesques (1665). Il commença la publication d'une gazette, qui fut interdite par la police royale.

COLLETEUSE n. f. Ouvrière poseuse de cols, dans un atelier de bonneterie.

COLLÉTIE [si] n. f. Arbuste épineux, d'origine sud-américaine, souvent dépourvu de feuilles, à fleurs en clochettes, et dont le bois fournit une teinture purgative. (Nom sc. : *Colletia spinosa,* famille des rhamnacées.)

COLLETIN n. m. Collet de mailles ou de plates, qui protégeait les épaules et le cou. (Remplaçant le camail à la fin du XIVe s., le colletin se laçait au bassinet et se prolongeait, au XVe s., par la bavière*.)

COLLET-MEYGRET (Antoine), général français (La Burbanche, Ain, 1834 - Paris 1910). Il créa en 1884 l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie, à Versailles.

COLLETOTRICHUM [trikɔm] n. m. Champignon imparfait, de l'ordre des mélanconiales.
— Encycl. *Colletotrichum Lindemuthianum* est l'agent de l'anthracnose du haricot. Cette maladie est caractérisée par l'apparition, sur les tiges, les feuilles et les gousses, de taches arrondies, d'abord décolorées, puis brun-noir, entourées d'une marge saillante brun rougeâtre.

COLLETT (Jonas), homme d'Etat norvégien (1772-1851). Membre de l'Assemblée d'Eidsvoll (1814), conseiller d'Etat de Christian-Frédéric, il participa à la conclusion de la Convention de Moss. Successivement responsable des ministères de l'Intérieur, puis, à partir de 1826, des Finances, du Commerce et des Douanes, il eut une politique financière habile et populaire, et tenta de favoriser le développement économique de son pays (achat pour le compte de l'Etat des deux premiers bateaux à vapeur norvégiens ; empêchement de la vente des mines d'argent de Kongsberg). Mais le roi Charles-Jean XIV le contraignit à démissionner pour avoir annoncé prématurément au Parlement sa dissolution prochaine (1836).

COLLETT (Camilla), femme de lettres norvégienne (Kristiansand 1813 - Christiania 1895), sœur du poète Wergeland. Ses romans et récits ont pour pensée maîtresse la revendication des droits de la femme. Le plus connu, *les Filles du préfet* (1855), fut le premier roman psychologique norvégien et eut une grande importance pour la discussion littéraire des problèmes sociaux. En 1877, son livre *Au camp des muettes* reprend les problèmes du féminisme sur un ton plus polémique encore : Ibsen lui-même n'échappa pas à ses critiques et, sous son influence, modifia par la suite les figures féminines qu'il créa dans ses drames.

COLLETTA (Pietro), général et historien napolitain (Naples 1775 - Florence 1831). Il fit, sous Mack, la campagne de 1798 contre les Français. Rallié à la république Parthénopéenne, il servit plus tard dans l'armée de Joseph et de Murat, rois de Naples. En 1817, Ferdinand de Bourbon le nomma commandant de la division de Salerne. Mais, rallié à la révolution de 1820, il fut, l'année suivante, exilé à Florence, où il écrivit une *Storia del reame di Napoli dal 1734 al 1825,* publiée en 1834.

COLLETT-VOGT (Nils). V. VOGT.

COLLEUR, EUSE n. Celui, celle dont la profession est de coller.
◆ N. m. Arg. scol. Interrogateur.
◆ N. f. Instrument utilisé pour réunir bout à bout les éléments de films.

COLLEY [kɔlɛ] ou **COLLIE** n. m. Chien de berger écossais.
— Encycl. Il existe différentes variétés de *colleys,* mais la variété à poil long est la plus répandue. C'est un chien très élégant, à la fourrure abondante, dure au toucher, avec un sous-poil doux et serré. La couleur est variable ; la tête est fine, le museau long, la queue portée basse. En France, le colley est surtout un chien d'agrément, calme, patient, très intelligent, qui peut être utilisé comme chien de garde.

COLLEY ou **COWLEY,** nom d'une famille sans doute anglaise, établie en Irlande au XVIe s. Une branche de cette famille abandonna ce patronyme, au début du XVIIIe s., pour celui de WESLEY, attaché à d'importants domaines hérités de cousins ; ce nom fut modifié en 1790 en WELLESLEY*, sous lequel s'illustrèrent plusieurs membres de cette famille.

COLLEY (sir George Pomeroy), général britannique (1835 - Majuba Hill 1881). Gouverneur et commandant en chef du Natal en 1880, il fut vaincu et tué par les Boers.

COLLIBERT n. m. Nom donné, au Moyen Age, à une catégorie de personnes de condition inférieure, dont le statut exact et la condition variaient à l'infini. (Ce mot de *collibert,* ou *culvert,* ou *cuvert* [*cum libertus*] semble désigner une situation sociale intermédiaire entre la liberté et la servitude. L'affranchissement indiqué par l'étymologie du mot semble être à l'origine, fort discutée, de cette catégorie des colliberts.

COLLIDINE n. f. Chim. Dénomination empirique de certaines pyridines de formule $C_8H_{11}N$. (Elles sont tirées de l'huile de Dippel, de la distillation des os, de la pyrogénation de la nicotine. On y rencontre principalement des triméthylpyridines et des méthyléthylpyridines.)

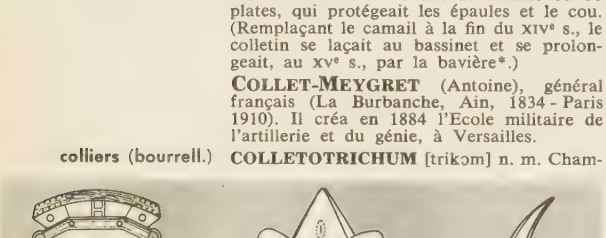

colliers (bourrell.)
région du Nord — région du Centre — région du Midi

COLLIER n. m. (lat. *collarium*). Ornement de cou, formé de petits objets enfilés ou de chaînons accrochés l'un à l'autre : *Collier d'or, de perles, de corail.* ‖ — *Fig.* Symbole de l'obligation où est l'homme de travailler. ‖ *Reprendre le collier, le collier de misère,* se remettre à des occupations obligatoires, momentanément abandonnées. ‖ *Coup de collier,* action d'une bête de trait qui tire vivement sur le collier, pour dégager ou faire avancer le véhicule ; et, au *fig.,* vigoureux effort d'une personne. ‖ *A plein collier,* en tirant vivement sur le collier : *Cheval qui tire à plein collier ;* et, au *fig.,* sans retenue, tête baissée, sans ménager ses efforts : *Il retournait à plein collier vers l'ancienne tyrannie des hobereaux* (Sand). ‖ *Collier de barbe,* ou simplem. *collier,* barbe étroite, taillée court.
— Arbor. *Collier d'arbre,* cercle métallique, garni généralement de paille, d'étoupe, de chiffons, de caoutchouc, etc., qui sert à relier un jeune arbre à son tuteur.
— Archit. Astragale d'une colonne.
— Art vétér. *Collier à chapelet,* collier formé de baguettes de bois percées de trous, pour le passage de courroies ou de cordes. (On met ce collier au cheval auquel on a fait un pansement ou une opération, pour l'empêcher de se lécher ou de se mordre.)
— Bouch. Cou des animaux de boucherie. ‖ Maniement pair, pratiqué chez les bovins de boucherie au bord antéro-supérieur de l'épaule, entre les masses musculaires de l'épaule et celles qui prolongent l'encolure.
— Bourrell. Pièce principale du harnais, qui sert à l'attelage du cheval. (Composé d'un corps, de deux attelles, des renfonçures et de la housse, il est en fer ou en bois. Sa forme diffère suivant les régions ou les travaux à exécuter.) ‖ Cercle de cuir ou de métal, courroie, qu'on met au cou de quelques animaux pour les attacher, les aider à travailler, etc. : *Collier de chien. Le collier d'une vache.* ‖ *Faux collier,* collier souple, sans attelle, qui se place à l'intérieur d'un collier trop large pour empêcher le cheval de se blesser.
— Chass. *Collier de force,* collier garni de pointes en dedans, dont on se sert pour dresser certains chiens d'arrêt peu obéissants.
— Cost. Fourrure d'été exécutée en plumes, en forme de rouleau, et qui se portait en collier.
— Décor. Chaîne ouvragée supportant les insignes des hauts dignitaires de certains ordres de chevalerie : *Le collier de l'ordre du Saint-Esprit.* ‖ *Grand collier de la Légion d'honneur,* v. LÉGION *d'honneur.*
— Dr. crim. Instrument de supplice employé autrefois pour obtenir des aveux d'un accusé. (Il était généralement armé de pointes, qui portaient, quelquefois pendant plusieurs heures, sur le cou et les épaules.)
— Entom. Partie du corselet des lépidoptères qui est contiguë à la tête. ‖ Partie antérieure du prothorax, chez certains diptères (tipules, diopsis). ‖ *Collier argenté,* nom usuel de l'argynne.
— Hippol. *Cheval de collier,* ou simplem. *collier,* cheval de trait. ‖ *Franc de collier, du collier,* se dit d'une bête de trait qui tire énergiquement sur le collier : *Cheval franc du collier.*
— Mobil. *Collier de table,* cercle de métal monté sur pieds, protégeant la table du contact des assiettes chaudes. (Il s'est appelé, au XVIIe s., COLLIER DE MORE.)
— Pêch. Corde reliée au bout du verveux, et s'attachant à un pieu fiché en terre. ‖ Bague pour fixer le moulinet sur une canne.
— Technol. Bande plate en fer, en fonte, en cuivre, etc., de forme circulaire, entourant, pour le maintenir droit ou le fixer à un appui, un tuyau, une conduite, un arbre de transmission, etc., et composée de deux pièces réunies par boulons ou par charnière et targette. ‖ Pièce métallique de formes variées, percée d'un trou, dans lequel se place un axe, une tige, etc. ‖ *Collier de serrage,* bague métallique.
— Encycl. Archéol. Les premiers *colliers* étaient rudimentaires, formés de coquillages enfilés. Le collier fut et demeure (dans les ordres de chevalerie) un insigne de pouvoir,

Phot. X, Thompson.

de haute dignité. Les colliers des Egyptiens, où la décoration symbolique domine, témoignent d'une grande perfection. Les fils d'or tressés et noués, l'ambre, l'émeraude, les grenats, les pâtes de verre, les coquilles de métal ciselé ou estampé figurent dans l'ornementation des colliers grecs. Le collier étrusque est plus austère. Les Gaulois commencèrent par porter des colliers de coquillages, de dents ou de pierres dures perforées, puis de grands colliers faits de gros fils de métal tordus que l'on appela *torques*, et qui furent en bronze, en fer, en or ou en argent. Les colliers des premiers chrétiens s'adornèrent de petits reliquaires, à formes symboliques. Grande fut la vogue des colliers au Moyen Age ; l'émaillerie y joue un rôle très important. Au XVe puis au XVIe s., les orfèvres en font des objets de grand prix. Le romantisme produisit de nombreux pastiches des colliers du Moyen Age et de la Renaissance.

Collier (AFFAIRE DU), procès retentissant de la fin de l'Ancien Régime (1785-1786). Désireux de se réconcilier avec la reine Marie-Antoinette, Louis de Rohan, archevêque de Strasbourg, grand aumônier de France et cardinal, se laissa duper par une intrigante, la comtesse de La Motte, aidée par Cagliostro. On lui ménagea une entrevue nocturne avec une comparse, Mlle d'Oliva, qu'il prit pour la reine, et Mme de La Motte le persuada qu'il consoliderait sa rentrée en grâce en servant d'intermédiaire pour l'achat d'un collier de diamants de 1 600 000 livres, prétendument désiré par la reine. Le cardinal l'acheta à crédit aux joailliers Bassenge et Boehmer, et le remit dans l'appartement de Mme de La Motte à un soi-disant officier de la reine, qui n'était qu'un amant de la comtesse. Celle-ci défit aussitôt le collier et le vendit en détail. Mais Rohan n'ayant pu honorer une échéance inattendue, les bijoutiers réclamèrent leur dû à la reine. Louis XVI, mis au courant, au lieu d'accepter l'offre du cardinal de les indemniser, le fit incarcérer, et l'affaire fut portée devant le parlement de Paris. Le procès eut tout de suite un énorme retentissement, et l'opinion presque unanime prit le parti du cardinal contre la reine. Le jugement, rendu le 31 mai 1786, condamnait Mme de La Motte, enfermée à la Salpêtrière, et acquittait le cardinal, Cagliostro et Mlle d'Oliva.
La signification profonde de ce scandale n'a pas échappé à certains contemporains, et Gœthe a dit : « Le procès du collier forme la préface de la Révolution. » (→ Biblio.)

Collier (ORDRE DU), ou *des Lacs d'amour*, ordre fondé vers 1362 par Amédée VI, comte de Savoie, appelé en 1518 *collier de l'Annonciade*, quand Charles III ajouta la figure de l'Annonciation dans le cercle formé par les trois lacs. — Un autre ORDRE DU COLLIER, vénitien, était dit aussi *de Saint-Marc*, à cause de la médaille portant la devise : *Pax tibi Marce*, qui en formait l'insigne.

COLLIER (Arthur), philosophe et théologien anglais (Steeple Langford, Wiltshire, 1680 - *id.* 1732). Pénétré des idées de Malebranche, il publia, en 1713, sa *Clavis universalis*, où il s'efforçait de démontrer qu'il n'existe pas de monde matériel. En 1730 parut le *Spécimen de la vraie philosophie* ; Collier combinait avec son idéalisme absolu une métaphysique rappelant un peu l'école d'Alexandrie. Il publia en 1732 un traité intitulé *Logologie*, qui contenait une théorie hardie de la Trinité. Son nom et ses ouvrages ont été découverts par Reid.

COLLIER-DOUCHE n. m. Cercle de métal percé de trous, relié par un tuyau de caoutchouc à une alimentation d'eau, et qui permet de se doucher sans se mouiller la tête. ‖ Pl. *des* COLLIERS-DOUCHES.

COLLIGATIF, IVE adj. Chim. Se dit des propriétés d'une substance qui ne dépendent que de sa concentration moléculaire et non de la nature même de la substance : *La pression osmotique, l'abaissement cryométrique sont des propriétés colligatives.*

COLLIGATION n. f. Log. Action de relier plusieurs observations en une notion synthétique : *La colligation joue un rôle dans l'induction scientifique, mais n'est pas l'induction.*

COLLIGER v. tr. (lat. *colligere*). [Se conj. comme *manger*.] Réunir en recueil. ‖ Faire des extraits de. ‖ Réunir, faire collection de : *Colliger les livres rares.*

collier en or émaillé, art allemand, XVe s., *Louvre; au centre*, en or et pierres précieuses, art français, fin du XIXe s., *musée des Arts décoratifs; ci-dessous*, le collier de la reine (affaire du Collier).

COLLIGNON n. m. (du nom d'un cocher assassin [1855]). *Pop.* Nom injurieux qui était donné, à Paris, aux cochers de fiacre.

COLLIGNON (Maxime), archéologue français (Verdun 1849 - Paris 1917). Membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, puis à la Sorbonne (1883), il a publié notamment : *Manuel d'archéologie grecque* (1881), *Mythologie figurée de la Grèce antique* (1883), *Histoire de la sculpture grecque* (1892-1896), son ouvrage capital, *le Parthénon* (1914). [Acad. des inscr. et belles-lettres, 1894.]

COLLIMATEUR, TRICE adj. Opt. Se dit d'un instrument d'optique servant à faire des visées : *Lunette collimatrice.* (V. COLLIMATION.)

◆ N. m. Arm. Appareil lenticulaire de visée, portant deux lignes de foi perpendiculaires, et qui permet le pointage (ou le repérage) d'un canon ou d'un mortier. ‖ Elément du viseur* de tir aérien.

— Opt. Instrument d'optique formé d'une lentille convergente achromatique et d'une fente éclairée, située dans le plan focal de cette lentille et dont celle-ci donne une image à l'infini.

COLLIMATION n. f. (du lat. *collimare*, pour *collineare*, viser). Action de viser, d'orienter une lunette dans une direction déterminée.

— Géod. *Erreur de collimation*, erreur due au non-parallélisme de l'axe optique et de l'axe géométrique de la lunette d'un théodolite : *L'erreur de collimation se corrige par le retournement de la lunette.* ‖ *Ligne de collimation*, ligne de visée, axe optique d'une lunette.

— ENCYCL. Opt. Un point lumineux étant placé au foyer d'une lentille convergente, le faisceau de rayons qui émane de ce point est transformé en un faisceau cylindrique. Si l'on place une seconde lentille convergente dans le faisceau cylindrique, une image du point lumineux vient se former au foyer de cette seconde lentille. Le point lumineux placé au foyer de la première lentille est ordinairement le point de croisement des fils d'un réticule. L'ensemble de la lentille et du réticule placé en son foyer est ce que l'on nomme un *collimateur*. Les collimateurs sont employés à ramener l'axe optique d'une lunette plusieurs fois dans la même direction. L'objectif de la lunette joue le rôle de la seconde lentille que nous considérions ci-dessus. On amène donc l'image du réticule du collimateur en coïncidence avec le réticule de la lunette.

COLLIN (Heinrich Josef VON), auteur dramatique autrichien (Vienne 1771 - *id.* 1811). Sa première tragédie, *Regulus* (1801), le fit comparer à Schiller. Il a subi aussi l'influence de Corneille dans *les Horaces et les Curiaces* (1809) et celle de Racine et de Gœthe dans *Polyxena* (1804). C'est pour son *Coriolan* (1804) que Beethoven composa une ouverture. Il est aussi l'auteur de *Lieder* patriotiques antinapoléoniens (1809).

COLLIN (Raphaël), peintre français (Paris 1850 - Brionne, Eure, 1916). Il a exécuté notamment un plafond pour le foyer de l'Odéon (1891), des compositions décoratives pour l'Hôtel de Ville de Paris et pour le petit foyer de l'Opéra-Comique, ainsi que nombre de portraits, principalement de femmes et d'enfants. Professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. (Acad. des beaux-arts, 1909.)

COLLIN D'HARLEVILLE (Jean-François), auteur dramatique français (Maintenon 1755 - Paris 1806). Médiocre avocat à Chartres, il vint à Paris, où il fit jouer avec succès, au Théâtre-Français : *l'Inconstant* (1786), *l'Optimiste* (1788), *M. de Crac* dans son petit castel* (1791), *le Vieux Célibataire* (1793), *les Mœurs du jour* (1800), *les Châteaux en Espagne* (1803), *le Vieillard et les Jeunes Hommes* (1804). Ces comédies, pauvres d'invention et de mètre, plurent par leur bonhomie et leur moralité. (Acad. fr., 1803).

COLLIN DE VERMONT (Hyacinthe), peintre français (Versailles 1695 - Paris 1761). Il suivit les leçons de Jouvenet et de Rigaud, et entra à l'Académie en 1725. Ses œuvres valent surtout par l'élégance du dessin.

COLLINE n. f. (lat. [*loca*] *collina*, colline qui s'étend assez loin). Relief d'altitude modérée, caractérisé par la forme convexe de sa partie culminante : *Les collines de l'Armagnac ont été façonnées par les cours d'eau issus du plateau de Lannemezan.*

— Poét. *La double colline*, le Parnasse, qui avait un double sommet. Séjour d'Apollon et des Muses pour les Anciens. ‖ *La ville aux sept collines*, Rome.

Colline, roman de J. Giono (1929). Accueilli avec chaleur, ce premier livre fonda la renommée de son auteur. C'est la courte et simple histoire d'une source tarie qui ne recommence à couler que lorsque l'amitié revient aux cœurs des habitants d'un village provençal. Tout le livre est baigné d'un lyrisme champêtre très expressif.

Colline inspirée (LA), roman de M. Barrès (1913), peinture d'âmes d'illuminés, reposant sur l'histoire réelle des frères Baillard, trois

colliers
torques en bronze
art gaulois
musée des Antiquités nationales
Saint-Germain-en-Laye

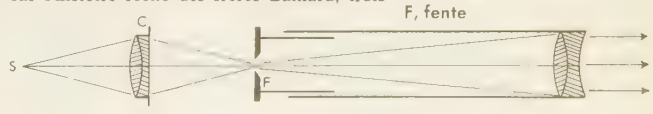

Phot. Giraudon, X.

prêtres du XIXe s. qui avaient fait de la colline de Sion-Vaudémont un centre religieux, mais étaient tombés dans l'hérésie de Vintras. Le récit des faits (empruntés au journal inédit de Léopold Baillard, mais altérés ou transposés) est mêlé de méditations sur le paysage spirituel, sur les « lieux où souffle l'esprit », sur l'accord secret des formes les plus diverses du divin, sur le dialogue de la « prairie », source des inspirations déréglées, et de la « chapelle », symbole de la discipline religieuse.

COLLINE adj. f. (du lat. *collis*, colline). Hist. rom. *Porte Colline*, l'une des portes de Rome, voisine des monts Quirinal, Viminal et Esquilin. (Sulla y fut victorieux des Samnites révoltés [82 av. J.-C.].) ‖ *Tribu Colline*, une des anciennes tribus de Rome.

Michael COLLINS
(« *l'Illustration* », 1922)

COLLINÉE, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Dinan), au pied des monts du Méné ; 552 hab. (375 aggl.). Vieilles maisons.

COLLINGWOOD (Cuthbert, 1er baron), amiral britannique (Newcastle-upon-Tyne 1750 - devant Minorque 1810). L'un des meilleurs lieutenants de Nelson, il prit une part active aux batailles du cap Saint-Vincent (1797) et de Trafalgar (1805) ; il succéda à son chef après la mort de celui-ci.

COLLINS (John), mathématicien anglais (Wood-Eaton, près d'Oxford, 1625 - Malmesbury, Wiltshire, 1683). La correspondance active qu'il entretint avec les savants contemporains le fit surnommer LE MERSENNE ANGLAIS. Outre des dissertations et des ouvrages, on lui doit : *Commercium epistolicum* (1712), recueil de ses lettres relatives à la discussion entre Leibniz et Newton sur l'invention du calcul différentiel et intégral.

COLLINS (Anthony), philosophe anglais (Heston, Middlesex, 1676 - Londres 1729). Elève et ami de Locke, dont il ne se borna point à professer l'empirisme, il fut, par des attaques de plus en plus hardies contre le christianisme et les théories spiritualistes, l'un des premiers représentants de la libre pensée anglaise, et il exerça une influence directe sur les philosophes français du XVIIIe s. Principaux ouvrages : *Essai sur l'usage de la raison dans les propositions dont l'évidence dépend du témoignage humain* (1707) ; *Lettre à Henri Dodwell* (1707), contre l'immatérialité et l'immortalité de l'âme ; *Explication des attributs de Dieu* (1710) ; *Discours sur la liberté de penser* (1713), son ouvrage capital, dans lequel il défend le déterminisme et l'athéisme.

COLLINS (William), poète lyrique anglais (Chichester 1721 - *id.* 1759). Il publia en 1742 ses *Eglogues persanes* (intitulées plus tard : *Orientales*). Son œuvre principale est un recueil d'*Odes sur des sujets descriptifs et allégoriques* (1747), parmi lesquelles figurent l' « Ode au soir », l' « Ode aux passions » et l' « Ode sur les superstitions des hautes terres d'Ecosse ». L'indifférence avec laquelle le public accueillit ses poèmes détermina chez lui une dépression nerveuse, qui s'accentua jusqu'à la folie. Il mourut ignoré. Aujourd'hui, Collins apparaît, avec Gray, comme le seul poète lyrique anglais du XVIIIe s. ; il ouvre la voie au mouvement romantique

COLLINS (William), peintre anglais (Londres 1788 - *id.* 1847). Il fut membre de la Royal Academy (1820). On lui doit des scènes de la vie des pêcheurs (Cambridge, Edimbourg, Victoria and Albert Museum, Londres, Nottingham).

COLLIOURE

COLLINS (William *Wilkie*), romancier anglais (Londres 1824 - *id.* 1889), fils du précédent. Il écrivit un roman historique, *Antonia* (1850). Sur le conseil de Dickens, dont il devint l'ami et le collaborateur, il composa ensuite des romans de mœurs : *Cache-cache* (*Hide and Seek*) [1854], *le Secret mort* (*The Dead Secret*) [1857], *la Femme en blanc* (*The Woman in White*) [1860], son chef-d'œuvre. Il fut aussi un des précurseurs du roman policier en écrivant *Sans nom* (*No Name*) [1862], *la Pierre de lune* (*The Moonstone*) [1868].

COLLINS (Joseph FURPHY, dit **Tom**), écrivain australien (Yarra Glen, Victoria, 1843 - Claremont, Queensland, 1912). Son livre *Such is Life* (1903) est un singulier mélange de réflexions personnelles, de scènes décrites, de dialogues, de culture livresque et d'amour violent de la patrie.

COLLINS (Michael), homme politique et chef militaire irlandais (Clonakilty, Cork, 1890 - Bandon, Cork, 1922). Membre du mouvement Sinn* Fein et de l'armée des Volontaires, il participa à la révolte de Pâques 1916. Après quelques mois d'internement, il devint bientôt l'une des principales personnalités du mouvement nationaliste, ce qui lui valut un nouvel emprisonnement. Elu en 1918, il fut l'un des 29 Sinn Feiners réunis à Dublin qui proclamèrent la République et fondèrent la Dáil* Eireann, et il reçut le ministère des Finances. Les chefs du nouveau gouvernement étant pour la plupart en prison, il acquit une influence déterminante, d'autant plus qu'il dirigeait aussi les services secrets de l'I.R.A.*. Il organisa l'évasion de De Valera en 1919. Dans les négociations de 1920-1921, il joua un rôle décisif, son sens du possible lui faisant accepter une solution de compromis. Président du gouvernement provisoire de l'Etat libre, il eut à faire face à une situation délicate : désordre administratif, révolte des républicains extrémistes qui ne lui pardonnaient pas son acceptation du traité de Londres*, échec des négociations avec l'Irlande du Nord. En 1922, la guerre civile éclata, et Collins, qui dirigeait l'armée chargée de rétablir l'ordre, fut tué dans une embuscade.

Collins (William Sons et Co. Ltd.), maison d'édition anglaise, fondée à Londres en 1819 par William Collins (1789 - 1853). Ses principales spécialités sont les livres religieux, les classiques, les romans, l'histoire, les livres pour l'enseignement, l'histoire naturelle. Rose Macaulay, Rosamond Lehmann, Agatha Christie, Arthur Kœstler, A. Bryant figurent à son catalogue.

COLLINSIE n. f. Plante à fleurs du nord-ouest de l'Amérique. (La collinsie bicolore est utilisée parfois à la constitution de bordures ou de massifs dans nos jardins. Famille des scrofulariacées.)

COLLINSON (sir Richard), amiral anglais (Gateshead, Durham, 1811 - Ealing 1883). Entré dans la marine à l'âge de douze ans, il accompagne en 1828 Forster dans les mers australes d'Amérique, et Belcher sur les côtes de l'Afrique en 1831. De 1850 à 1854, il navigue au nord de l'Amérique, sur l'*Enterprise*, à la recherche de Franklin. Il explore le détroit du Prince-de-Galles, la terre du Prince-Albert et l'île de Melville en particulier. On a de lui : *Nine Weeks in Canada* (1862), *The Three Voyages of Martin Frobisher* (1867), etc.

COLLIOURE, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), à l'embouchure du Douy ; 2 774 hab. (2 502 aggl.). Château des Templiers, fondé au XIIe s. Port de pêche et station balnéaire. Musée d'art moderne.

COLLIQUATION n. f. (lat. *colliquescere*, se résoudre en eau). Pathol. Production anormale d'excrétions liquides.

COLLISION n. f. (lat. *collisio*, choc). Choc de deux corps : *Collision de trains.* ‖ *Par extens.* Lutte, rixe : *Depuis longtemps, Mme Olivier avait pris son parti dans le cas d'une collision entre ses deux bienfaiteurs* (Balzac). ‖ *Fig.* Rivalité, heurt : *Collision d'intérêts. Collision de doctrines, de partis.*

— SYN. : *choc, échauffourée, heurt, rencontre.*

COLLO, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Constantine), sur la côte orientale de la *Kabylie de Collo*, au S. du cap Bougaroun ; 12 184 hab. (10 144 aggl.). Ancien comptoir punique, puis romain (*Chullu*), occupé au Moyen Age par les Siciliens et les Aragonais, Collo fut, au XVIIe s., le siège d'un établissement de la Compagnie française d'Afrique. C'est un petit port de pêche. Traitement et exportation de liège. — Aux environs, exploitation intermittente de minerais de fer. — L'*arrond. de Collo* a 19 comm. et 93 840 hab.

COLLOBLASTE n. m. (de *colle*, et du gr. *blastos*, cellule). Zool. Nom donné à des cellules agglutinantes en forme de cupules, à convexité tournée vers le dehors, et formées de petites saillies réfringentes qui se collent aux objets qu'elles touchent.

— ENCYCL. Sous la cupule des *colloblastes* descendent un filament axial et un filament spiral musculaire, destiné, en se contractant, à ramener à sa place la cupule collante attachée à une proie. Seuls, les cœlentérés de la classe des cténaires possèdent des colloblastes.

COLLOBRIÈRES, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Toulon), dans le massif des Maures ; 1 169 hab. (1 073 aggl.). Eglise des XIIe et XVIe s. Vieilles maisons. Centre d'excursions. Fabrique de bouchons. — A l'E., dans le massif, bâtiments délabrés de la chartreuse de la Verne (XVIIIe s.).

COLLOCATION n. f. (lat. *collocatio*, arrangement). Dr. Action ou manière d'inscrire des créanciers dans l'ordre que la loi assigne au paiement de leur créance : *Bordereau de collocation.* ‖ Somme que doit recevoir un créancier d'après l'ordre qu'il occupe. ‖ *Collocation utile*, collocation pour laquelle il y a des fonds suffisants. ‖ *Collocation définitive*, celle par laquelle les droits des créanciers sont définitivement arrêtés. ‖ *Collocation éventuelle*, celle qui ne donne droit à être payé que si tel événement prévu se produit. (La collocation faite par le juge commissaire chargé de distribuer une somme entre des créanciers peut être attaquée devant le tribunal par voie de contredit.) [V. ORDRE et CONTRIBUTION.]

— Log. Position d'un objet par rapport à d'autres.

COLLODI (Carlo LORENZINI, dit), écrivain et journaliste italien (Florence 1826 - *id.* 1890). Il fonda en 1848 *le Lampion*, journal satirique, et, en 1853, *le Scaramouche*. Il doit surtout sa notoriété à ses ouvrages de littérature enfantine : *Giannettino* (1876) et *Pinocchio** (1883), où sont contées avec verve les aventures d'une marionnette en bois.

COLLODION n. m. (du gr. *kollôdês*, collant). Solution, dans un mélange d'alcool et d'éther, d'un coton-poudre ayant la composition de tétra- et de pentanitrocelluloses. ‖ *Par extens.* Solution d'un produit cellulosique dans un solvant organique (collodion d'acétate de cellulose).

— ENCYCL. Le *collodion* est un liquide sirupeux, incolore, légèrement opalescent ; il fait prise lorsqu'on l'étend sur une large surface, par suite de l'évaporation de l'alcool et de l'éther. Il fut utilisé, grâce à un filage suivi d'une dénitration du fil, à préparer un textile artificiel (procédé de Chardonnet) ; il est employé dans la préparation de poudres colloïdales et de divers explosifs.

Les membranes de collodion constituent des ultra-filtres.

— Pharm. Utilisé autrefois pour la protection des petites plaies, le *collodion* est remplacé dans cet usage par les sparadraps caoutchoutés. Le collodion dit « élastique » (additionné de 5 p. 100 d'huile de ricin), ainsi que le collodion à l'acétone sont utilisés pour la préparation des topiques salicylés (corricides).

— Photogr. Le *collodion* alcool-éther à 4 p. 1 000 de nitrate de cellulose, additionné de bromures, iodures ou chlorures de potassium, cadmium ou lithium, est étendu sur verre en couche mince. Après évaporation de l'éther, mais non de l'alcool, la plaque est trempée dans un bain de nitrate d'argent qui rend la couche sensible à la lumière par formation d'halosels d'argent. La plaque est utilisée immédiatement, car elle doit être

Phot. Larousse, Air France.

développée avant séchage de la couche. Le *procédé au collodion humide*, seul pratiqué de 1850 à 1870, est encore utilisé pour les travaux photomécaniques nécessitant des clichés très purs à grand contraste et d'une grande finesse d'image (cartographie notamment). La couche sensible, traitée par une solution de tanin, suivant un mode opératoire délicat, puis séchée, constitue le *procédé au collodion sec*, encore utilisé aujourd'hui pour la fabrication des graticules et micromètres photographiques.

COLLOI n. m. Expl. sal. Dans l'île de Noirmoutier, charroi du sel en sacs, du marais salant au magasin de stockage. (On dit CONDUIT dans la presqu'île guérandaise.)

COLLOÏDAL, E, AUX adj. De la nature de la colle, de la gélatine : *L'albumine fournit des solutions colloïdales.* || *Etat colloïdal*, état d'un corps qui prend l'apparence de la colle de gélatine.

— Pyrotechn. *Poudres colloïdales*, poudres* à la nitrocellulose, obtenues par la gélatinisation de la nitrocellulose. (Elles sont maintenant plutôt appelées *poudres sans fumée*, car elles brûlent sans laisser de résidu solide, n'émettant que des gaz presque incolores.)

— ENCYCL. Chim. Certaines matières, comme les gommes, les résines, la cellulose, etc., ne sont connues que sous la forme *colloïdale*, de même que de nombreux sels n'existent à l'état solide que sous la forme cristalloïdale. D'autres composés, comme la plupart des matières colorantes, sont cristallisés normalement, mais se transforment par dissolution dans l'eau et passent à l'état colloïdal. (V. COLLOÏDE.)

— Thérap. Les métaux et les métalloïdes *colloïdaux* sont utilisés en thérapeutique pour leur facilité de diffusion à travers les tissus vivants. Ils sont préparés par voie chimique ou par voie électrique. Par voie chimique, on les obtient par précipitation au sein d'une solution colloïdale organique (sol) ; ils sont alors impurs et mêlés de substances protéiques (colloïdes argentiques). Par voie électrique, on les obtient en faisant éclater sous l'eau un arc entre deux électrodes de la substance qu'on veut obtenir à l'état colloïdal. L'état colloïdal exalte les propriétés antiseptiques des sels d'argent. En injections, les métaux colloïdaux sont des médicaments de choc.

COLLOÏDE adj. et n. m. (gr. *kolla*, colle, et *eidos*, forme). Chim. Se dit d'un système dans lequel des particules de substances diverses se trouvent suspendues dans un liquide, grâce à une sorte d'équilibre dynamique, dit *état colloïdal*.

— Histol. *Dégénérescence colloïde*, transformation du stroma conjonctif en une substance albuminoïde ressemblant à la mucine, mais qui s'en distingue par sa résistance aux acides et aux alcalis. (Il en résulte un aspect macroscopique analogue à celui de la colle. Au microscope, il s'agit d'une substance colorable par les colorants du mucus [muci-carmin de Mayer], distendant les mailles du tissu conjonctif, et dans laquelle les cellules, privées de connections vasculaires, dégénèrent et se nécrosent. Cet aspect s'observe dans certaines tumeurs, en particulier digestives, dont l'évolutivité est moins rapide que celle des épithéliomas.)

— ENCYCL. Chim. On appelle *colloïdes* des substances appartenant aux groupes les plus divers : protides, glucides, résines, métaux, métalloïdes, oxydes, sels, etc., qui possèdent en commun un certain nombre de propriétés physiques, en particulier d'être constituées par des particules chargées électriquement et qui ne peuvent traverser les membranes de collodion, au contraire des sels en solution simple, ou cristalloïdes, qui traversent ces mêmes membranes (dialyse).

Les particules colloïdales sont émulsionnées au sein d'un fluide, le plus souvent l'eau, pour donner une pseudo-solution, ou sol, dont la stabilité est fonction de la tension superficielle du solvant, de sa viscosité, de la charge électrique des particules. Ces particules sont appelées *micelles*.

Les micelles sont de dimensions variables ; chez les colloïdes dits *moléculaires*, elles sont constituées par une molécule d'un protide, par exemple, qui retient à sa surface une grande quantité d'eau : l'ensemble de ces micelles accolées entre elles forme un sol opalescent et visqueux, dont l'aspect justifie le nom de « colloïde » (analogue à la colle). Chez les colloïdes dits *micellaires*, la taille des micelles est de l'ordre de 5 à 80 μ (millièmes de millimètre) ; ces micelles retiennent peu d'eau à leur surface et donnent avec l'eau des sols dichroïques.

Les colloïdes moléculaires sont très sensibles aux sels neutres, qui modifient leur équilibre avec l'eau, tendant à les transformer en colloïdes micellaires, voire à les coaguler (floculation).

Les micelles possèdent une charge électrique, positive ou négative, selon les substances, mais toujours de même signe pour une substance donnée : elles se repoussent donc mutuellement au sein des liquides, étant animées d'un mouvement dit « brownien », qu'on peut observer à l'ultramicroscope pour les plus grosses d'entre elles. Les colloïdes tant minéraux qu'organiques sont très nombreux dans la nature. Certains d'entre eux peuvent être préparés artificiellement. Les substances solides constitutives des organismes vivants, végétaux et animaux, sont presque exclusivement des colloïdes et sont toujours des systèmes colloïdaux, c'est-à-dire dans lesquels la matière colloïdale joue le rôle principal.

L'étude de ces corps a, pour cette raison, permis la découverte d'une série de plus en plus grande de faits importants dans le domaine de la biologie, de la physiologie et de la thérapeutique.

Les qualités d'élasticité, de souplesse et de plasticité de ces matières et de leurs gelées sont la base de beaucoup d'industries, dont quelques-unes de grande importance (celluloïd, galalithe, soie artificielle, caoutchouc, etc.). [→ Biblio.]

COLLOÏDOCLASIE n. f. Biochim. Rupture de l'équilibre des colloïdes sanguins au cours de phénomènes pathologiques tels que le choc, la crise d'asthme, d'urticaire, etc. (Trop général, ce terme tend à devenir désuet depuis qu'on connaît mieux les phénomènes en cause : augmentation ou diminution de certaines fractions des protéines plasmatiques, et notamment des globulines.)

COLLOÏDOCLASIQUE adj. Physiopathol. Relatif à la colloïdoclasie.

COLLOÏDOPEXIE n. f. Cytol. Fixation de colorants colloïdaux par les histiocytes*.

COLLOÏDOTHÉRAPIE n. f. Traitement de certaines maladies par des substances à l'état colloïdal.

— ENCYCL. A la suite des recherches de Bredig, Albert Robin et G. Bardet furent les premiers à employer, en thérapeutique, les métaux rendus colloïdaux par l'arc électrique. Les métaux colloïdaux possèdent une double propriété : celle de produire, quand on les introduit sous la peau, des réactions plus ou moins violentes, caractérisées par le frisson, puis la fièvre, des malaises, de la diarrhée, etc. Ces diverses réactions s'apaisent rapidement et ont pour effet d'augmenter la leucocytose et, d'une manière générale, de réveiller les défenses de l'organisme. On a appliqué, en conséquence, les métaux colloïdaux à un grand nombre de maladies et particulièrement aux infections. La seconde propriété des métaux colloïdaux paraît tenir à leur nature propre. C'est ainsi que l'argent colloïdal réussit mieux que l'or colloïdal contre certaines infections, tandis que le fer colloïdal s'applique mieux aux maladies anémiantes, le mercure et l'arsenic colloïdaux à la syphilis, etc.

Mais ce qui domine, dans l'action thérapeutique des métaux colloïdaux, c'est l'action diaphylactique qu'ils déterminent. Pénétrant dans le milieu intérieur par la voie intratissulaire, ils provoquent une espèce de choc (colloïdoclasie), qui mobilise toutes les défenses de l'organisme. Le rôle chimique des métaux à l'état colloïdal paraît en somme assez secondaire, et c'est pourquoi, sans négliger totalement l'emploi des métaux colloïdaux, on a recours à des substances colloïdales variées. C'est ainsi que sont maintenant utilisées un grand nombre de substances organiques colloïdales, telles que la peptone, le sérum normal de cheval, le lait, etc.

COLLOMB (Edouard), géologue français (1796 - Paris 1875). Auteur de la première carte géologique de l'Espagne.

COLLOMB (Gaston), dit **Derys**, homme de lettres et gastronome français (Beaumont-sur-Oise 1875 - Paris 1945). Conservateur adjoint du musée Galliera et conservateur honoraire des musées de la Ville de Paris, il est l'auteur de : *Dictionnaire de gastronomie joviale* (en collab. avec Robert Burnand), *l'Art d'être gourmand, les Plats au vin*, etc.

COLLOMBAT (Jacques), imprimeur, libraire et fondeur de caractères français (Grenoble 1668 - † 1744). Il s'établit comme libraire à Paris (1695), devint l'imprimeur de la duchesse de Bourgogne (1700) et entreprit la publication du *Calendrier de la Cour*. Il fut chargé d'organiser au château des Tuileries l'imprimerie du Cabinet du roi, où Louis XV enfant publia le *Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe* (1718). Il était spécialisé dans l'impression des livres d'heures, et publia le premier volume de l'*Armorial général de France*, de d'Hozier. — JACQUES-FRANÇOIS, fils du précédent (1701-1751). Il se spécialisa dans les impressions hébraïques.

COLLOMIA n. f. Plante à fleurs jaunes, puis rougeâtres, dont les graines deviennent gélatineuses à l'humidité, poussant dans le sable ou au bord des rivières. (Famille des polémoniacées.)

COLLONGES, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Gex), dans le pays de Gex, au pied du Grand Credo, près du fort de l'Ecluse ; 879 hab. (645 aggl.) [*Collongeois*]. Ecole de fromagerie.

COLLONGES, comm. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), dans le pays de Brive ; 401 hab. (155 aggl.). Avec ses vieilles maisons de grès rouge, Collonges est un des villages les plus pittoresques du Limousin. Eglise romane remaniée.

COLLONGES-AU-MONT-D'OR, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), au flanc du mont Ceindre, dans le massif du Mont-d'Or lyonnais, près de la Saône ; 2 600 hab. (2 489 aggl.). Industries chimiques.

COLLONGITE n. f. (de *Descollonges* n. pr.). Oxychlorure de carbone, employé comme gaz de combat.

COLLOPHANE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de calcium, microcristallin.

COLLOQUE n. m. (lat. *colloquium* ; de *colloqui*, converser). Entretien de deux ou de plusieurs personnes : *Il y eut un court colloque entre les nouvelles venues.* || Dans les anciennes Eglises calvinistes, assemblée et juridiction intermédiaires entre les consistoires et les synodes provinciaux. || Réunion visant à l'étude d'une question scientifique ou à la discussion de problèmes diplomatiques, économiques, politiques, etc.

— SYN. : *débat, dialogue, discussion, échange, entretien, rencontre.*

Colloque de Poissy. V. POISSY (*colloque de*).

Colloques (*Colloquia familiaria*), œuvre d'Erasme (1518). Paru en pleine crise religieuse, cet ouvrage, qui ne ménageait ni les partisans de la Réforme ni les ordres religieux, eut un grand succès. La verve des dialogues en fait une des meilleures œuvres d'Erasme. Il faut citer, en particulier : *le Repas religieux*, *le Repas profane*, *le Repas poétique*, précieuses peintures des mœurs du XVIe s. ; *les Auberges*, piquante satire des hôtelleries d'Allemagne comparées à celles de France ; *les Franciscains*, plaidoyer pour et contre les moines mendiants ; *Ichtyophagie*, dispute du gras et du maigre, des mangeurs de viande et des mangeurs de poisson ; *l'Exorcisme* ou *le Spectre*, *l'Alchimiste*, où Erasme se moque des impostures et des superstitions ; *l'Amoureux et la Jeune Fille*.

COLLOQUER v. tr. (lat. *collocare*). *Fam.* Placer (rare) : *Président du Conseil après la retraite de Sarrien, Clemenceau colloqua son factotum Pichon aux Affaires étrangères* (L. Daudet).

— Dr. *Colloquer des créanciers*, les inscrire dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés.

COLLOREDO (VON), famille noble d'Autriche, tirant son nom du château de Colloredo, en Frioul. Les membres les plus notoires sont : RUDOLF **von Colloredo** (Prague 1585 - *id.* 1657), conseiller intime de Ferdinand II ; il reçut le commandement de l'armée bohémienne de Wallenstein, après l'assassinat de celui-ci, et défendit Prague contre les Suédois ; — FRANZ DE PAULA, comte **von Colloredo-Wallsee** (Vienne 1736 - *id.* 1806), précepteur de l'archiduc François (futur

Marie-Anne COLLOT
buste de Falconet
bibl. de l'École nationale supérieure des beaux-arts

COLLOT D'HERBOIS
musée Carnavalet

COLMAR
la maison Pfister

François II) et collaborateur de Cobenzl aux Affaires étrangères de 1801 à 1805 ; — Franz de Paula, comte **von Colloredo-Wallsee** (1799-1859), ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, Londres et Rome, plénipotentiaire à Zurich après l'armistice de Villafranca (1859).

COLLOSPHÈRE ou **COLLOSPHÆRA** n. f. Genre de radiolaires à coque ajourée, lisse, plus ou moins sphéroïdale, dont les espèces vivent dans les mers d'Europe, surtout dans la Méditerranée. (Ce sont des animaux microscopiques et gélatineux, présentant l'aspect de petites boules.)

COLLOT (Marie-Anne), sculpteur français (Paris 1748 - Nancy 1821). Élève de Falconet, dont elle épousa le fils, Pierre-Etienne, qui était peintre, elle suivit son maître en Russie (1766) et fut chargée de modeler le masque du tsar Pierre le Grand pour la statue équestre commandée à Falconet ; on lui doit aussi les bustes de Catherine II, du prince Galitsyne, du prince Orlov, de Diderot et de Voltaire, de Falconet. Après son retour en France (1778), elle fit un séjour en Hollande et sculpta le buste de Guillaume V de Nassau (La Haye).

COLLOT D'HERBOIS (Jean-Marie), homme politique français (Paris 1750 - Sinnamary, Guyane, 1796). Acteur et auteur de comédies, il acquit quelque notoriété dès 1791, en publiant l'*Almanach du père Gérard*, qui exposait un plan de monarchie constitutionnelle. L'année suivante, il joua un rôle actif au 10-Août, devint membre de la Commune insurrectionnelle, puis fut élu à la Convention, où il se signala par son ardeur révolutionnaire, réclamant et appuyant les mesures de terreur. En septembre 1793, il entra au Comité de Salut public, où il fut chargé, avec Billaud-Varenne, de la politique intérieure. Envoyé en mission avec Fouché à Lyon, il y noya dans le sang l'insurrection royaliste, ordonnant des fusillades massives, faisant massacrer des prisonniers. Entré en conflit avec Robespierre, il joua, comme président de la Convention, un rôle décisif au 9-Thermidor. En avril 1795, il fut déporté en Guyane avec plusieurs Montagnards, et y mourut.

COLLOTHÉCIDES n. m. pl. Classe de rotifères en forme de trompette, ayant un long pied dépourvu de doigt. (Ce sont des animaux sédentaires et fixés, quelques-uns seulement pouvant se déplacer en rampant par le jeu des contractions musculaires : ils sont capables d'ingérer des proies relativement volumineuses. Principaux genres : *collotheca, acyclus*.)

COLLOXYLINE n. f. Chim. Mélange, en proportions variables, de cellulose tétranitrée et de cellulose pentanitrée, formant un composé peu explosif, que l'on utilise pour la préparation du collodion commercial.

COLLOYEUR n. m. Expl. sal. Dans l'île de Noirmoutier, celui qui pratique le colloi* : *Le colloyeur doit fournir la main-d'œuvre, l'attelage et la sacherie.*

COLLUDER v. intr. (lat. *colludere*, tromper ensemble). Dr. S'entendre avec la partie adverse pour tromper un tiers. (Peu us.)

COLLURE n. f. Mat. plast. Joint entre deux surfaces, réalisé par l'opération du collage. (La collure est effectuée à chaud ou à froid, et généralement sous pression, en appliquant en couche mince une dissolution ou une émulsion, qui perd ensuite, par évaporation, son constituant liquide.)

COLLUSION [zjɔ̃] n. f. (lat. *collusio*). Dr. Entente secrète entre deux ou plusieurs personnes pour agir en fraude des droits d'un tiers. ‖ *Par extens.* Toute entente secrète visant à tromper quelqu'un.
— Encycl. Les moyens de réprimer la *collusion* sont l'action en dommages-intérêts, la révocation ou la nullité des actes qui en sont entachés. Les créanciers peuvent user de l'action paulienne et de la tierce-opposition.

COLLUSOIRE adj. Qui est fait par ou pour collusion : *Acte collusoire.*

COLLUTOIRE n. m. (lat. *colluere*, laver). Médicament à action locale, destiné à être appliqué sur les muqueuses de la cavité buccale.
— Encycl. Les *collutoires liquides* sont de consistance sirupeuse ; on les applique sur les lésions au moyen d'un tampon de coton. Les *collutoires secs* sont des pâtes médicamenteuses destinées à être mâchées. Les collutoires sont les véhicules des médicaments les plus divers : alcalins (borate de soude), anesthésiques locaux (cocaïne, procaïne), antiseptiques (iode), sulfamides, antibiotiques (pénicilline, tyrothricine).

COLLUVIAIRE n. f. (lat. *colluviarium ;* de *colluere*, laver). Trav. publ. Ouverture ménagée dans la voûte d'un aqueduc, pour permettre de le visiter ou de le réparer.

COLLUVION n. f. (préf. *co-* et *alluvion*). Géomorphol. Dépôt résultant d'un remaniement diffus à faible distance. (Une colluvion peut être formée par de l'eau de pluie coulant au travers d'une herbe clairsemée, lorsqu'elle déplace du limon, des grains de sable fin, et les accumule dans les creux ou au pied des pentes.) [V. colluvionnement.]

COLLUVIONNEMENT n. m. Géomorphol. Formation de colluvions.
— Encycl. Le *colluvionnement* est important dans les formations végétales ouvertes (steppes, savanes claires) et sur les terres cultivées, où bien des pieds de versants ont été adoucis par l'accumulation de colluvions. On peut étendre le terme de colluvionnement aux déplacements de la terre dus aux façons culturales : les rideaux* résultent en grande partie d'un phénomène de colluvionnement « anthropique » (ou artificiel). Du fait de leur transport par un écoulement diffus, donc peu puissant, les colluvions sont toujours fines : ce sont des limons plus ou moins sableux.
Le colluvionnement naturel joue un très grand rôle dans la réalisation des aplanissements en régions de savanes claires et de steppes. Portant sur du limon, il a également une certaine importance sous forêt, lorsque les arbres sont trop serrés pour permettre le développement d'une strate herbacée dense.

COLLYBIE n. f. (gr. *kollubos*, petite pièce). Champignon basidiomycète à pied dur. (Les collybies à pied en fuseau croissent en touffes sur les souches de chêne, de tremble, etc., d'où leur nom commun de *souchettes*. La collybie butyracée, à chapeau brun-roux, mamelonné d'aspect et de toucher gras, au pied spongieux, comestible peu estimé, est particulièrement fréquente dans les bois.)

COLLYRE n. m. (gr. *kollurion*, onguent). Médicament à action locale, destiné au traitement des maladies des yeux ou des paupières.
— Cosmétol. Solution destinée à donner du brillant aux yeux.
— Encycl. Les *collyres aqueux*, qu'on emploie en lavages ou, le plus souvent, en gouttes, sont constitués par des solutions médicamenteuses de divers principes actifs : antiseptiques (sulfate de zinc), vasoconstricteurs (adrénaline), anesthésiques locaux (cocaïne, procaïne), sulfamides, antibiotiques (pénicilline, chloramphénicol), sels d'alcaloïdes (atropine, pilocarpine). Les *collyres gras* sont constitués soit par des solutions huileuses, soit, le plus souvent, par des pommades dites ophtalmiques chargées des mêmes principes médicamenteux. Les *collyres secs*, en poudre ou en crayons, ne sont plus utilisés aujourd'hui. Les collyres doivent être stériles ; les collyres aqueux sont le plus souvent isotoniques aux larmes.

COLLYRION n. m. (gr. *kollurion*, onguent). Argile happante, d'un gris cendré, que les Anciens employaient dans leur pharmacie.

COLLYRIS [ris] n. m. (gr. *kolluris*, petit pain). Insecte allongé, cylindrique, à élytres élargis en arrière, à pattes longues.
— Encycl. Les *collyris*, généralement bleus, sont propres à la région indo-malaise ; ils volent lentement parmi les hautes herbes et les buissons, dans les lieux découverts. Leurs larves se tiennent dans une galerie qu'elles creusent dans le bois altéré des rameaux des arbres. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cicindélidés.

COLLYRITE n. f. Minér. Hydrosilicate naturel d'aluminium, ainsi appelé parce qu'il a une apparence gommeuse ou gélatineuse. (Syn. allophane.)

COLLYRITES [tɛs] n. m. Paléont. Oursin irrégulier, fossile dans le Jurassique.

COLMAN (saint), nom très répandu dans l'hagiographie irlandaise. On compte au moins 120 saints de ce nom. Le plus connu est un moine d'Iona, ensuite évêque de Lindisfarne, célèbre pour son attachement au comput pascal irlandais († Inishbofin 676). — Fête le 18 février.

COLMAN (George), **l'Aîné**, auteur dramatique anglais (Florence 1732 - Londres 1794). Il attira longtemps la foule par des comédies : *Polly Honeycomb* (1760), *la Femme jalouse* (*The Jealous Wife*) [1761], qui fut imitée par Desforges, *le Mariage clandestin* (1766), en collaboration avec Garrick. En 1754, il avait fondé, à Oxford, *The Connoisseur*, périodique dont il publia 140 numéros jusqu'en 1756. De 1777 à 1789, il dirigea le théâtre de Haymarket.

COLMAN (George), **le Jeune**, auteur dramatique anglais (Londres 1762 - *id.* 1836), fils du précédent. Il succéda à son père à la direction du théâtre de Haymarket, et fit représenter nombre de comédies et de farces. Sa pièce *John Bull* (1803) est restée au répertoire. Son *Héritier légal* (*The Heir at Law*) [1808] est une satire du fameux Dr Pangloss.

COLMAR, ch.-l. du départ. du Haut-Rhin, à 442 km de Paris, sur la bordure ouest de la plaine de haute Alsace ; 54 264 hab. (51 624 aggl.) [*Colmariens*]. Cour d'appel. Située aux confins des Vosges et de la riche plaine d'Alsace, Colmar est une cité pittoresque, qui possède d'intéressants monuments : l'église des Dominicains (du XIIIe au XVe s.), avec une nef du XVe s., des stalles du XVIIIe, des vitraux du XIVe s. ; l'église Saint-Martin (XIIIe et XIVe s.). L'hôtel de l'ancienne douane remonte à la fin du XVe s. De nombreuses maisons anciennes (XIVe, XVe et XVIe s.), le musée Bartholdi et surtout le musée d'Unterlinden, installé dans l'ancien couvent des Dominicaines, complètent l'intérêt artistique de cette ville. Colmar est par ailleurs un grand centre industriel : textiles (filatures du coton, de schappe, soie artificielle, tissages de la laine et du jute, confection) ; maroquinerie, horlogerie, manufacture de tabac, constructions de hauts fourneaux et de machines agricoles, roulements à billes, pistons, industries alimentaires (brasserie, minoterie, pâtes alimentaires, conserves, etc.). Patrie de T. C. Pfeffel, du général Rapp, de l'amiral Bruat, de F. A. Bartholdi et de Hansi.
— L'arrond. a 6 cant., 63 comm. et 101 473 hab.
— Hist. La ville a pour origine une *villa* carolingienne. Charles le Gros y tint une diète contre les Normands (887). Fortifiée au XIIIe s., ville impériale en 1226, Colmar défendit son indépendance contre les évêques de Strasbourg et les nobles alsaciens. Au XIVe s., elle se donna une constitution communale qui est un modèle de république ; elle fit alors partie de la « Décapole* » alsacienne (1354). C'était un gros marché agricole, enrichi par le commerce des vins. Colmar fut prise par les Suédois pendant la guerre de Trente Ans (1632), et cédée par eux à Louis XIII. Louis XIV en rasa les fortifications, mais il en fit, en 1698, la capitale judiciaire de l'Alsace, à la place de Brisach. (→ Biblio.)

Colmar (bataille de), nom donné aux opérations menées du 20 janvier au 7 février 1945 par la Ire armée française, tant pour dégager Strasbourg que pour libérer la haute Alsace. Par un froid intense, une manœuvre

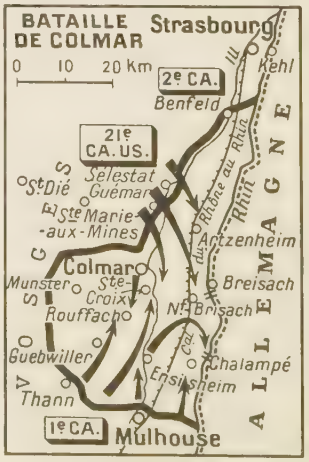

Phot. Giraudon, Bulloz.

d'encerclement fut déclenchée, avec Colmar pour objectif : au N., le 2e corps français (Béthouart) et le 21e corps américain, au total 6 divisions (dont 2 blindées), au S. le 1er corps français (de Monsabert), avec 3 divisions (dont une blindée), enlevèrent de haute lutte Colmar (2 févr.). Les forces engagées firent leur liaison à Rouffach et nettoyèrent la haute Alsace du 2 au 7 février, capturant 27 000 Allemands, 70 chars et 50 canons.

Colmar (MUSÉE D'UNTERLINDEN, à), musée classé, dans l'ancien couvent des Dominicaines d'Unterlinden. Il possède un important ensemble de tableaux de Schongauer et de son école, ainsi que le célèbre *Polyptyque d'Issenheim*, par Matthias Grünewald, des collections de meubles alsaciens et d'armes, un ensemble de peintures chinoises et d'objets japonais.

COLMARS ou **COLMARS-LES-ALPES**, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes (arrond. de Castellane), dans la haute vallée du Verdon ; 311 hab. (203 aggl.) [*Colmarsiens*]. Remarquable enceinte du XVIIe s. Eglise (XVIe s.). Centre de séjour (2 000 hab. en été).

COLMATAGE n. m. (de *colmate*). Agric. Opération qui consiste à faire déposer sur un terrain les matériaux charriés par un cours d'eau. ‖ Obturation progressive de tuyaux, drains, filtres, etc., produite par les dépôts des liquides qui les traversent.
— For. Bouchage complet d'une formation perméable.
— Géomorphol. Accumulation de matériel par les eaux courantes. (Ce terme est réservé au matériel fin déposé en grande partie par décantation, tandis que celui d'*alluvionnement* est plus général. A l'origine, le mot s'appliquait aux accumulations anthropiques : colmatage d'un réservoir, colmatage par les eaux d'irrigation limoneuses.)
— Mil. Opération visant à réduire progressivement, puis à fermer une brèche ouverte par l'ennemi dans un dispositif de bataille. (Le colmatage est effectué par des unités très mobiles, dotées de puissants moyens de feu : cavalerie, divisions motorisées, blindés, etc.)
— ENCYCL. Agric. Le *colmatage* est la création sur place d'une couche arable suffisamment épaisse, par l'accumulation progressive, artificiellement provoquée, de toute espèce de limons ou d'alluvions. L'espace à colmater est isolé au moyen d'un fossé et d'une digue, puis il est divisé intérieurement en compartiments successifs, au moyen de digues secondaires de moins en moins hautes. Dans le premier, l'eau abandonne ses matériaux les plus lourds, puis elle passe successivement dans les suivants, où elle dépose des matériaux de plus en plus légers.

COLMATE n. f. (ital. *colmata*, comblement). Terrement, résultat du colmatage.

COLMATER v. tr. Exhausser et fertiliser artificiellement les terrains bas ou stériles, au moyen des dépôts vaseux formés par les fleuves ou les mers. ‖ *Fig.* Réparer, arranger : *Nous aurions tous été là pour ouater, pour colmater la situation* (Bernstein).
— Mil. Rétablir un front continu, après une percée ennemie, dans un dispositif de bataille.
— ***Se colmater*** v. pr. S'obturer progressivement (en parlant d'un conduit, d'un filtre, d'un puisard, etc.) par le fait de dépôts.

Colme (CANAL DE LA), canal partant de l'Aa, près de Watten (Nord), qui passe à Bergues et rejoint, à Furnes, le canal du même nom ; 49,5 km, dont 36 en France. De Bergues à la frontière, le *canal de la basse Colme* n'est qu'une voie secondaire à faible gabarit.

COLMENAR VIEJO, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Madrid) ; 8 200 hab. Elevage de taureaux de course. Eglise du XIVe s.

COLMIANE (PIC DE LA), sommet des Alpes-Maritimes, à l'O. de Saint-Martin-Vésubie ; 1 795 m. Station de sports d'hiver en contrebas, à 1 500 m d'alt.

COLNE, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), en bordure des Pennines, au N.-E. de Burnley ; 20 800 hab. Centre d'industries textiles (coton, rayonne).

COLOBE n. m. (gr. *kolobos*, tronqué). Singe de forme svelte, dépourvu de pouce aux membres antérieurs, et habitant l'Afrique centrale et moyenne.
— ENCYCL. Les *colobes* ont la queue très longue, le dos souvent garni de longs poils retombant des deux côtés comme un manteau. On en connaît quatorze espèces. Citons le *colobe Satan*, complètement noir, de la côte occidentale ; le *colobe à camail*, ou *roi des singes*, de Sierra Leone. Leur fourrure est recherchée pour garnir les vêtements féminins. Le genre fait partie de la famille des cercopithécidés, sous-ordre des catarhiniens.

COLOBIUM [bjɔm] n. m. (gr. *kolobos*, tronqué). Antiq. Tunique sans manches ou à manches très courtes, que portaient les Romains de la république, et qui, adoptée par les évêques et surtout par les premiers moines, est devenue la dalmatique.

COLOBOME n. m. (gr. *kolobôma*, mutilation). Ophtalmol. Vice de conformation de l'œil, consistant en une fissure de cet organe. (On dit aussi COLOBOMA.)
— ENCYCL. Le *colobome* est une difformité congénitale, caractérisée par une séparation plus ou moins complète des deux moitiés de l'œil. Il peut affecter la paupière supérieure, la choroïde, l'iris, le cristallin, et même la rétine et le nerf optique. Borné à l'iris ou même à la choroïde, il n'empêche pas la vision, mais rend difficile l'accommodation visuelle.

COLOCASIA n. m. (mot gr.). Nom scientifique du *taro*, plante alimentaire de l'Inde et de l'Indochine (*Colocasia antiquorum*), cultivée en plein air sous le climat de Paris. (Cette plante herbacée, à rhizome tubéreux, constituant cinq espèces tropicales, fait partie de la famille des aracées.)

COLOCATAIRE n. Personne qui est locataire avec d'autres dans une maison.

COLOCOLO n. m. (nom d'une langue indigène de l'Amérique du Sud). Chat sauvage propre à l'Amérique du Sud.
— ENCYCL. Le *colocolo* (*Felis colocolo*) est de taille un peu plus grande que le chat domestique, gris clair en dessus, avec des bandes interrompues, noires sur le dos et les flancs. La queue, grise, est régulièrement annelée de noir.

COLOCOTRONIS (Théodore), en gr. **Théodhoros Kolokotrónis**, homme politique grec (Ramavoúni, Messénie, 1770 - Athènes 1843). Fils d'un chef clephte redouté, il fut proscrit par les Turcs en 1806. Accouru en Morée dès les débuts de la révolution grecque (1821), il s'illustra pendant la guerre de l'Indépendance et appuya la candidature de Capo d'Istria à la présidence (1827). Après l'assassinat de celui-ci, il fut membre du conseil du gouvernement (1831). Condamné à mort (1834) pour complot contre la régence, il vit sa peine commuée en dix années de réclusion, sous la pression de l'opinion publique. Otton Ier, montant sur le trône (1835), le gracia, le nomma général et conseiller d'Etat. Auteur d'une *Histoire de la Grèce contemporaine*.

COLOGARITHME n. m. Math. V. LOGARITHME.

COLOGNE, en allem. **Köln**, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), anc. capit. de la Prusse-Rhénane, sur la rive gauche du Rhin ; 801 750 hab. Archevêché. Université. Le croisement de voies ferrées maîtresses (lignes de Paris-Berlin et des bords du Rhin) dans la gare de Cologne, la plus grande de l'Allemagne, et la renaissance de la navigation, grâce aux travaux de correction et d'aménagement du lit du Rhin, ont fait de cette ville un centre commercial et industriel important. Son carnaval et ses foires de printemps et d'automne attirent de nombreux visiteurs. De petits bateaux de mer atteignent son port.

La proximité de la houille de la Ruhr et des lignites du *bassin de Cologne*, les facilités de la navigation rhénane font de l'agglomération un grand centre industriel : aciéries, industries chimiques et mécaniques (automobiles, tracteurs agricoles), produits alimentaires, imprimeries, travail du cuir.

En outre, Cologne est un centre intellectuel considérable, avec ses écoles et son université, son conservatoire de musique, etc. La cathédrale, qui domine toute la ville, fut commencée en 1248, sous la direction de maître Gérard, et consacrée en 1322. Sa nef et une partie du transept n'ont été édifiées qu'au début du XIXe s. : les travaux, commencés en 1824, furent clos par l'inauguration de l'édifice par Guillaume Ier (1880) ; l'ensemble, couronné par des tours de 160 m, donne une impression de froideur, malgré une importante série de vitraux du XIVe et du XVIe s. L'église romane de Saint-Martin, celle de Sainte-Marie, du Capitole (1049), l'église Saint-Cunibert (vitraux du XIIIe s.), l'hôtel de ville (XIIIe s.) et le charmant Gürzenich étaient les plus remarquables monuments de Cologne jusqu'aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale. La ville est aujourd'hui presque entièrement moderne.

— Hist. Camp militaire fondé probablement sous Auguste et Tibère, chez les Ubiens, qu'Agrippa avait transplantés sur la rive gauche du Rhin, Cologne doit son nom à la colonie de vétérans fondée sous Claude, en 50 apr. J.-C., en l'honneur d'Agrippine, mère de l'empereur : la *Colonia Claudia Augusta Agrippinensium*, auprès de laquelle s'élevait l'autel du culte de Rome et d'Auguste. La ville déborda rapidement les limites du camp et devint la capitale de la province de Germanie inférieure et la plus grande cité de la vallée du Rhin. Les portions d'enceinte retrouvées, avec une tour, appartiennent probablement à la fin du Ier s. apr. J.-C. On a pu reconstituer en partie le quadrillage des rues antiques, exhumer les vestiges du quartier des temples à l'E., des sanctuaires de Mercure et de Jupiter Dolichenus, de Jupiter Capitolin. Cologne était le bastion et la porte de la Gaule face à la Germanie. De très belles mosaïques y ont été retrouvées, notamment à la suite des destructions de la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'une nécropole paléochrétienne. Cologne fut également le siège d'une école de sculpteurs et d'ateliers de verriers, à qui l'on doit de très beaux vases dorés et gravés. Sur la rive opposée, Constantin construisit la forteresse de Dentz ; sur la rive gauche, à 3 km au S., se trouvait le port fortifié d'Alteburg. Cologne se réduisit, au Bas-Empire, probablement dans les murs de l'ancien camp légionnaire. Prise définitivement par les Francs en 462, elle fut la capitale des Francs Ripuaires. Evêché dès le IVe s., archevêché en 785, dominée un temps par les archevêques, elle acquit au XIIIe s. les droits de ville libre impériale. Centre commercial actif, membre de la Hanse, Cologne eut un rôle économique considérable durant tout le Moyen Age. Sa prospérité déclina avec le déplacement vers l'O. des routes commerciales au XVe s., et avec les guerres de Religion au XVIe et au XVIIe s. Mais l'archevêque-électeur de Cologne avait le titre

COLMAR
musée d'Unterlinden

Blason de COLMAR

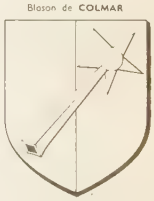

Parti de gueules et de sinople, à la molette d'éperon d'or attachée à sa branche posée en barre (*alias* masse d'armes d'or en barre) brochant sur la partition

COLOGNE
la cathédrale
et les bords du Rhin

Phot. Giraudon, Hartzenbush (Office du tourisme allemand).

école de Cologne
« Sainte Véronique »
début du XVe s.
Pinacothèque de Munich

Christophe COLOMB
miniature espagnole
XVIe s.
musée de Cluny

d'archichancelier d'Empire pour l'Italie (v. BULLE D'OR) et il joua longtemps un rôle déterminant dans la vie politique du Saint Empire. En 1531 se tint à Cologne la diète qui conféra le titre de roi des Romains à Ferdinand, frère de Charles Quint. La ville fut occupée par les Français en 1794, et l'archevêché fut sécularisé par le recez de 1803. Cologne fit partie du département napoléonien de la Roër jusqu'en 1813. Le Congrès de Vienne (1815) attribua la ville à la Prusse. Après la Première Guerre mondiale, elle fut occupée par les troupes alliées de 1918 à 1926.

Fréquemment attaquée par les bombardiers britanniques dès 1940, Cologne fut l'objet, le 30 mai 1942, du premier grand raid exécuté par les escadres du maréchal Harris : 1 046 avions, comprenant toutes les forces disponibles et même des groupes d'entraînement, prirent part à cette attaque. La défense se trouva débordée par le nombre des attaquants, dont les pertes n'atteignirent pas 4 p. 100 ; les installations industrielles de Cologne furent paralysées pendant plusieurs mois. La ville fut occupée par les Américains de Hodges le 6 mars 1945.

— Cologne fut très réputée pour les grès, fabriqués depuis le XVe s. dans ses environs, notamment à Frechen et à Siegburg. Au XIIe s., l'orfèvrerie de Cologne était déjà célèbre.

Cologne (CONCILES DE), nom donné à plusieurs conciles provinciaux qui se tinrent dans la ville de Cologne. Le plus important est celui de 1536, qui amorça la réforme qu'allait systématiser le concile de Trente.

Cologne (EAU DE), eau cosmétique ou de toilette, consistant en une solution alcoolique d'huiles essentielles (bergamote, citron, lavande, romarin, néroli, etc.).

L'origine de l'*eau de Cologne* est liée au nom de Giovanni Maria Farina (Santa Maria Maggiore, Novare, 1685 - Cologne 1766), qui, établi à Cologne (Allemagne), exerça, entre autres activités, exclusivement la vente de l' « eau admirable ». On ne sait si Farina inventa la recette ou s'il la reçut d'autres sources. Des documents anciens admettent comme inventeur Jean-Paul Feminis, marchand ambulant établi à Cologne vers 1690, lequel laissa la recette à Giovanni Antonio Farina. Celui-ci la remit à Giovanni Maria Farina, auquel succéda son neveu Johann Maria, dont descendent les Farina actuels, *gegenüber dem Julichs Platz*. En 1794, près de quinze maisons fabriquaient l'eau de Cologne ; parmi celles-ci, quatre portaient le nom de Farina, et, en 1839, les Farina étaient 39 ! Un descendant de Giovanni Maria (Jean-Marie) s'établit en 1806 à Paris, et y fabriqua une eau de Cologne qu'il exportait surtout en Russie. Il existe aujourd'hui de très nombreuses eaux de toilette composées, allant des imitations de la véritable eau de Cologne aux plus audacieuses fantaisies d'odeurs, et toutes portent le nom d'eau de Cologne, eau de Cologne aux fleurs, etc.

Cologne (ÉCOLE DE), l'une des plus anciennes écoles locales de peinture en Allemagne, qui se manifeste dès le début du XIVe s. Ses premières œuvres sur panneaux, *Vierge sur un trône* et *Crucifixion* (diptyque des musées d'Etat de Berlin), ou *Annonciation* et *Présentation* (musée de Cologne), autrefois attribuées à maître Wilhelm, sont encore très proches de la miniature par leurs fonds d'or guillochés, par la naïveté des attitudes et l'interprétation originale de l'Ecriture. Avec le Maître de la Véronique apparaît (v. 1440) un sentiment de mysticisme qui restera l'apanage des artistes colonais : les Madones à la fleur de pois ou la *Sainte Véronique* ont la même expression pensive et sereine ; *l'Arrivée de sainte Ursule à Cologne* a le mérite de représenter, à l'arrière-plan, la vue la plus ancienne de la ville (v. 1414) ; le Maître du *Calvaire Wasservass* ajoute à l'expression sentimentale le goût du détail pittoresque. Mais le principal représentant de la peinture colonaise est Stefan Lochner (v. 1400-1451), fixé à Cologne à partir de 1440 ; auteur de la *Vierge au buisson de roses*, de l'*Adoration des Mages*, de la *Présentation au Temple*, il ajoute à l'idéalisme de sa patrie d'adoption le souci du réalisme ; il aime les étoffes somptueuses, les riches orfèvreries, les armures, et manifeste une prédilection pour le bleu profond, que l'on retrouve dans tous ses tableaux. Son influence n'est pas niable sur les artistes qui le suivent : Maître de la Vie de Marie, Maître de la Sainte Parenté, Maître du retable de saint Barthélemy, Maître de la Passion de Lyversberg. Ceux-ci découvrent peu à peu la richesse de la nature, la variété des paysages, à moins qu'elles ne leur aient été révélées par la peinture flamande, dont l'école de Cologne devient un reflet plus ou moins lointain à la fin du XVe s.

Cologne (GAZETTE DE). V. KÖLNISCHE ZEITUNG.

COLOGNE (BASSIN DE), région de l'Allemagne occidentale (Rhénanie-Westphalie), traversée dans sa longueur par le Rhin inférieur. Les géographes allemands la désignent souvent du nom de « Rhin inférieur » (*Niederrhein*).

C'est un fossé d'effondrement tertiaire, qui s'avance entre le Massif schisteux rhénan et l'extrémité de l'Ardenne. Rempli par plus de 2 000 m de sables et d'argiles tertiaires, il contient un riche gisement de lignite. Ces dépôts sont surmontés par des alluvions du Rhin et de la Roër, largement étalées ; elles ont été déformées, et les plus anciennes, soulevées par endroits en petits *horsts*, donnent des massifs de collines comme les *ville*.

Le bassin de Cologne est une région industrielle associée à la Ruhr en un puissant complexe régional. Ses lignites alimentent une importante industrie chimique et, surtout, sont vendus sous forme de briquettes ; utilisées pour le chauffage, elles permettent de vendre la houille de la Ruhr à l'étranger ou aux usines. On s'en sert aussi pour une production massive d'électricité, qui alimente largement l'industrie. Les usines se localisent surtout à l'aval du bassin, dans les grandes agglomérations de München-Gladbach, Krefeld, Rheydt. Les industries légères dominent : textiles, constructions de machines, papeteries, verreries.

Dans la partie septentrionale du bassin, moins affaissée, les houilles de la Ruhr se continuent en profondeur, à l'O. du Rhin. L'exploitation a commencé à Mörs.

COLOGNE, ch.-l. de cant. du Gers (arrond. d'Auch), en Gascogne ; 456 hab. (364 aggl.). Anc. bastide fondée au XIIIe s. Vieilles maisons ; halles.

COLOGNE (François DE). V. FRANÇOIS DE COLOGNE.

COLOGNE (Jean DE). V. JEAN DE COLOGNE.

COLOGNE (Simon DE). V. SIMON DE COLOGNE.

COLOMA (Carlos), général et historien espagnol (Alicante 1573 - Madrid 1637). Il a laissé un récit de *la Guerre des Pays-Bas* (1625).

COLOMA (le P. Luis), écrivain et jésuite espagnol (Jerez de la Frontera 1851 - Madrid 1914). Auteur du roman satirique *Pequeñeces* (*Bagatelles*) [1890], contenant, sous des pseudonymes plus ou moins transparents, une satire très vive de la société espagnole contemporaine.

COLOMB (Christophe), navigateur, découvreur du Nouveau Monde, né, selon la tradition, dans l'Etat de Gênes (probablement à Gênes ou à Savone) à la fin de 1450 ou en 1451, mort à Valladolid en 1506. L'histoire des débuts de Colomb est encore fort mal connue. Les uns veulent que ce fils de tisserand se soit fait marin dès l'âge de quatorze ans, qu'il ait navigué pendant plus de vingt ans, qu'il soit de bonne heure entré en relation avec l'astronome florentin Toscanelli, et qu'après s'être marié, vers 1480, avec la fille du navigateur portugais Perestrello, il ait hérité des papiers, des cartes et des observations de son beau-père. Un voyage dans les mers du Nord et en Islande, un autre en Guinée l'amenèrent (v. 1483-1485) à former, en utilisant d'autre part des notions puisées à des sources multiples et peut-être même dans l'œuvre de Marco Polo (éd. 1485 ?), le projet du grand voyage qu'il a réalisé par la suite et qui s'est terminé par la découverte du Nouveau Monde. Tels sont les commencements de Colomb pour ceux qui suivent le récit de son fils Fernando, dont nous possédons une traduction italienne établie en 1571. Ceux qui suspectent ce récit et recourent surtout aux documents d'archives veulent que le futur navigateur ait encore été tisserand à Savone à l'âge de vingt-deux ans, donc en

« Christophe COLOMB reçoit des présents à Haïti », gravure de Th. de Bry
cabinet des Estampes

1472-1473. Il serait arrivé au Portugal en 1476, s'y serait marié après 1477, aurait acquis alors quelque instruction scientifique et fait quelques voyages sur mer ; mais il n'a nullement conçu le projet du voyage qui l'a immortalisé. Las Casas le dit expressément : Colomb a hérité des cartes et des secrets d'un navigateur dont il a tu le nom et qu'il avait recueilli presque mourant, chez lui, à l'île Madère ; il a simplement, par la suite, vérifié l'exactitude des assertions et des cartes de ce navigateur, et Toscanelli n'est pour rien dans la genèse du voyage de 1492. D'autres hypothèses ont été émises, dans d'innombrables publications, sur les origines et la jeunesse de Colomb. On a fait du grand navigateur un juif galicien ou catalan ; on a estimé que le découvreur du Nouveau Monde n'était pas un tisserand, marin d'occasion, mais un corsaire expérimenté, apparenté à l'amiral de Casenove, dit Coulon, vraisemblablement d'origine catalane, avec lequel il aurait longtemps navigué, au service de René d'Anjou.

Il est certain, dans tous les cas, que, pendant une dizaine d'années, Colomb tenta sans succès d'intéresser à ses projets les souverains, d'abord du Portugal (Jean II aurait essayé, dit-on, de lui ravir son secret), puis de l'Espagne. Après la prise de Grenade (en 1492), Isabelle de Castille y porte enfin intérêt. Les Souverains Catholiques l'autorisent à former, avec les frères Pinzón, armateurs à Palos, une flottille de trois caravelles, la *Santa María*, la *Pinta* et la *Niña*, et le font vice-roi et gouverneur général de toutes les terres qu'il découvrira. Colomb, parti de Palos le 3 août 1492, touche aux Canaries, traverse la mer des Sargasses, puis, poussant toujours vers l'O. sur les flots de l'Atlantique, finit par arriver, dans la nuit du 11 au 12 octobre, à une terre qu'il appelle *San Salvador* et qu'on identifie avec la Guanahani des Bahamas (auj. île Watling). S'enfonçant plus à l'O. encore, il arrive aux Grandes Antilles et découvre Cuba et Haïti ; il laisse alors une garnison sur le rivage de cette dernière, qu'il nomme *Hispaniola*, et revient en Espagne.

A son retour à Palos (15 mars 1493), Colomb est reçu avec enthousiasme par les Espagnols, car il « donne un monde à la Castille et au León », et est confirmé par les Rois Catholiques dans ses titres d'amiral et de vice-roi, et dans ses privilèges. Peu après, il repart pour le Nouveau Monde avec dix-sept navires et, au cours d'un voyage de près de trois ans (sept. 1493 - juin 1496), découvre la Dominique, la Guadeloupe, Porto Rico, la Jamaïque et la côte sud-ouest de Cuba. Mais, déjà, Espagnols et Indiens sont entrés en lutte ; l'hostilité s'accroît encore au cours du troisième voyage du grand *descubridor*, tandis qu'il longe la côte du continent même jusqu'au delta de l'Orénoque et visite pour la première fois les îles de la Trinité, de Tobago et de Grenade (1498-1500). Colomb, qui essayait de défendre les indigènes contre les mauvais traitements des Espagnols, subit les conséquences de son attitude : il est destitué par Francisco de Bobadilla, mis aux fers, et ne trouve plus, à son retour en Espagne, aucun crédit auprès du roi Ferdinand. En 1502, il repart cependant une quatrième fois sur le théâtre de sa découverte, et complète jusqu'en 1504 la reconnaissance des Antilles,

Phot. Bruckmann, Boyer.

puis explore les rivages de l'Amérique centrale, du Honduras au golfe de Darién. Deux ans plus tard, il mourait pauvre et délaissé, croyant être arrivé aux Indes d'Asie à travers l'océan Atlantique.
L'a-t-il cru dès le premier jour ? C'est encore une question controversée. Selon les uns, il savait, lors de son premier voyage, qu'il se dirigeait vers des terres nouvelles, et c'est plus tard seulement que, trompé par de fausses apparences, il vit dans les Antilles les « Indes occidentales » ; pour d'autres, il a cru dès le premier jour, par suite des dimensions réduites qu'il donnait au globe terrestre, être arrivé aux rivages extrêmes de l'Asie... Quoi qu'il en soit, cette idée n'a pas survécu bien longtemps à Colomb, qui, à sa mort, laissa deux fils : Diego et Fernando. (→ Biblio.)
— ALLUS. HIST. ***L'œuf de Colomb.*** Un jour, à la table d'un grand d'Espagne, on contestait devant Colomb le mérite de sa découverte, en disant qu'*il suffisait d'y penser* pour la concevoir. Colomb, prenant alors un œuf, demanda aux convives de le faire tenir debout sur l'une de ses extrémités. Ceux-ci l'ayant tenté vainement, Colomb prit l'œuf, le frappa légèrement sur son assiette et le maintint ainsi en équilibre. « Ce n'est pas difficile, s'exclama-t-on. — Sans doute, répondit Colomb, mais *il fallait y penser...* » Le mot est devenu proverbial, et l'on fait allusion à *l'œuf de Colomb* à propos de la solution ingénieuse et simple d'une difficulté jugée après coup aisée à résoudre.
— Iconogr. Si les portraits contemporains du navigateur restent fort incertains (Musée naval de Madrid), sculpteurs et peintres de la fin du XVIIIe s. à la fin du XIXe s. l'ont fréquemment représenté dans les deux mondes : Colomb à l'université de Salamanque, peint par I. Merino (Lima), le débarquement de Colomb peint par Vanderlyn (1843, Capitole de Washington), les monuments élevés à Gênes par P. Feccia, à Buenos Aires par Arn. Zocchi, à la Castellana de Madrid (1881) par Suñol et Melida, à Barcelone (1882) par C. Buhigas, la statue de P. Bartlett au Capitole de Washington, le cénotaphe de la cathédrale de Séville, dessiné par Melida.

COLOMB ou **COLÓN** (Barthélemy ou Bartolomé), colonisateur espagnol (Etat de Gênes v. 1461 - Saint-Domingue 1514). Arrivé aux Antilles en 1494, il y devint lieutenant de son frère aîné Christophe et lui rendit de grands services, réprimant plusieurs révoltes des Espagnols et des Indiens, et fondant la ville de Saint-Domingue (1496).

COLOMB ou **COLÓN** (Diego), colonisateur espagnol (Porto Santo v. 1478 - La Puebla de Montalbán 1526). Fils aîné de Christophe Colomb, il hérita de ses titres et dignités, mais n'entra qu'en 1509 en possession du gouvernement des Indes, et encore sans le titre de « vice-roi » ; il fut accusé, en 1515, d'avoir outrepassé ses pouvoirs et revint en Espagne. Réintégré dans sa vice-royauté en 1520, il en fut de nouveau retiré en 1523, après de continuels conflits avec ses administrés. Avec son petit-fils Diego Colomb, quatrième amiral des Indes († 1578), s'éteignit la descendance mâle légitime de Christophe Colomb.

COLOMB ou **COLÓN** (Fernando), historien espagnol (Cordoue 1488 - Séville 1539). Fils naturel de Christophe Colomb, il accompagna son père lors de sa quatrième expédition, puis, grâce à d'incessants voyages, il constitua à Séville la précieuse bibliothèque dite *Colombine*. Il écrivit en espagnol une biographie de son père, dont on possède une traduction italienne publiée en 1571, à Venise, par Alfonso Ulloa.

COLOMB (Georges). V. CHRISTOPHE.

Colomb (CHEVALIERS DE) [*Knights of Columbus*], vaste association catholique, fondée en 1882 au Connecticut, par le P. McGivney, et qui s'étendit considérablement par la suite. Son objet primitif était l'assurance mutuelle de ses membres, mais bientôt elle chercha, d'une manière générale, à développer l'esprit catholique chez ses affiliés et à assurer l'exécution de leurs obligations envers l'Eglise. Cette société, qui compte 763 000 membres pour le seul Connecticut, possède 2 800 filiales aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique, à Cuba, à Porto Rico, en Alaska, aux Philippines. Elle a son siège à New Haven (Connecticut).

tombeau de Christophe COLOMB
cathédrale de Séville

COLOMBA ou **COLUMBA** (saint), en irlandais **Columkill,** religieux irlandais (Galtan, comté de Donegal, 521 ? - Iona 597), le plus célèbre des saints irlandais après Patrick. Prince de la famille royale de Tirconaill, il entra dans les ordres et fonda le monastère de Derry. Il ne renonça pas pour autant aux activités politiques, et son rôle dans les luttes entre O'Neill du Nord et O'Neill du Sud lui valut d'être exilé. Il reçut alors (563) l'île d'Iona du roi de Dalriada, son parent, et y fonda un nouveau monastère, qui devint le grand foyer missionnaire et culturel de la chrétienté irlandaise.

Colomba, nouvelle de P. Mérimée (1840). Une jeune fille corse, Colomba, veut se venger des Barricini, qui ont assassiné son père. Elle compte sur son frère Orso Antonio, qui revient d'une longue absence. Celui-ci est d'abord détourné de la vendetta par les prières de miss Nevil, jeune Anglaise qu'il aime. Mais l'influence de Colomba réveille en lui les farouches instincts de la race ; attaqué par les frères Barricini dans un guet-apens, il les tue. Mérimée, qui avait déjà mis en scène l'honneur corse dans la nouvelle de *Mateo* Falcone,* s'est, entretemps, enrichi d'une plus authentique couleur locale, recueillie au cours d'un voyage en Corse.

COLOMBAGE n. m. (de *colombe*). Construction en pans de bois, dont les vides sont remplis par une maçonnerie de plâtre ou de brique (*hourdis*). ‖ Rang de colonnes, dans une muraille.

COLOMBAIRE adj. (du lat. *columba,* colombe). Ornith. Relatif aux pigeons.

COLOMBAN ou **COLUMBAN** (saint) [prov. de Leinster, Irlande, v. 540 - Bobbio, Italie, 615]. Moine à Bangor, il passa en Gaule en 590 et fonda le monastère de Luxeuil, qui donna naissance aux célèbres couvents de Remiremont, Jumièges, Saint-Omer, Fontaines, etc. Sa règle eut un grand succès. Moins humaine que la règle bénédictine, qui ne tardera pas à la supplanter, elle insiste sur les pratiques ascétiques et les pénitences. Malgré sa sainteté, Colomban, qui ne tenait aucun compte de l'autorité épiscopale, était gênant. Expulsé par Brunehaut (610), il passa en Suisse, où il fonda un monastère sur le lac de Constance, puis descendit en Italie, où il fonda Bobbio (v. 612), qui allait être le centre de prédications pour les Lombards et avoir un rayonnement intellectuel. — Fête le 21 novembre. (→ Biblio.)

COLOMBAR n. m. (de *colombe*). Nom donné à des pigeons dont la teinte dominante du plumage est un vert assez vif, souvent mélangé de jaune, caractérisés par des pieds courts très emplumés, à sole plantaire large. (Ce sont des oiseaux frugivores des régions tropicales de l'Ancien Monde, que l'on nomme aussi *pigeons verts.* Principaux genres : *treron, sphenurus, vinago,* etc.)

COLOMBARD n. m. Vitic. V. COLOMBAUD.

COLOMBAT (Marc), médecin français (Vienne, Isère, 1797 - Paris 1851). Il s'occupa des organes de la voix et de la guérison du bégaiement. Il créa la méthode orthophonique et fonda à Paris, en 1829, un *Institut orthophonique.* — Son fils EMILE (Paris 1839 - Vanves 1891) continua l'œuvre de son père, et fut, en 1867, chargé d'un cours d'orthophonie à l'usage des bègues, annexé à l'Institution nationale des sourds-muets, et, en 1871, pourvu au Conservatoire de musique d'une chaire d'orthophonie.

COLOMBAUD ou **COLOMBARD** n. m. Vitic. Variété de cépage à fruits blancs, que l'on cultive en Provence et dans les Charentes.

COLOMB-BÉCHAR, v. du Sahara algérien, ch.-l. du départ. de la Saoura, à la rencontre du chemin de fer du Maroc oriental (Méditerranée-Niger) et du chemin de fer de Colomb-Béchar à Perrégaux ; 7 000 hab. Située à proximité de mines de charbon (Kenadsa, Ksiksou, Sfaïa, Abadla), de gisements de fer, de cuivre et de manganèse, la ville doit devenir le centre d'une région minière et industrielle (industries métallurgiques et chimiques). C'est un important centre administratif. En 1947 a été installé à 110 km au S. de Colomb-Béchar un centre militaire pour l'expérimentation de certains projectiles autopropulsés et téléguidés, où ont été regroupés en 1955, sous le nom de « Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux », les organismes d'études français traitant de ces problèmes. Ce centre dispose d'un aérodrome, de deux bases de lancement pour les engins à petite et moyenne portée, et d'une aire de lancement à grande portée, (1 000 à 2 000 km). Les accords d'Evian (1962) ont maintenu les installations de Colomb-Béchar à la disposition de l'armée française jusqu'en 1967.

« Colomba »
aquarelle de Mérimée

COLOMBE n. f. (lat. *columba*). Genre d'oiseaux, type de la famille des *columbidés,* et comprenant environ quatre-vingts espèces habitant toutes les parties du monde, que l'on désigne plus communément sous le nom de *pigeons.* ‖ Nom que, dans le langage courant et dans le langage poétique, on applique à divers pigeons, particulièrement à des pigeons blancs, mais qu'en ornithologie on réserve aux oiseaux d'un genre bien défini, dont le pigeon ramier (*Columba palumbus*) est le type, et qui comprend un grand nombre d'espèces grises ou brunes marquées de blanc et de noir, avec des taches irisées au cou ou à la poitrine, vivant dans toutes les parties du monde. (On nomme aussi *colombes terrestres* diverses espèces exotiques vivant sur le sol, et dont les teintes délicates s'ornent souvent de taches à reflets métalliques très colorées.) [V. RAMIER, BISET, COLOMBIN.] ‖ *Colombe poignardée,* espèce de pigeon originaire des Philippines et qui présente une tache sanguine sur la poitrine, analogue à une blessure. ‖ *Fig.* Jeune fille pure.
— ALLUS. HIST. ***La colombe apportant le rameau d'olivier,*** allusion à l'histoire du Déluge (Genèse, VIII, 6-12). La pluie ayant cessé, Noé lâcha un corbeau, qui ne trouva aucun lieu pour se poser, puis une colombe, qui revint avec un rameau d'olivier vert, témoignant du recul des eaux et de l'apaisement de la colère de Dieu. La colombe et le rameau d'olivier sont ainsi devenus des symboles de réconciliation et de paix. — On dit

colombage

COLOMB-BÉCHAR

Phot. Boyer, Larousse, Arch. phot., Séruzier Rapho.

aussi quelquefois, d'une personne impatiemment attendue : « Vous arrivez comme la colombe de l'arche. »
— Constr. Poteau vertical, dans une cloison ou dans un pan de bois.
— Liturg. *Colombe eucharistique*, vase en forme de colombe, dans lequel, au Moyen Age, on gardait l'eucharistie pour les malades. (V. CIBORIUM.)
— Technol. Grande varlope renversée et montée sur pieds, à l'usage des emballeurs et des tonneliers : *La colombe sert à faire les joints des douves et des fonds de tonneau.*
— ENCYCL. Iconogr. La *colombe*, par la douceur de ses mœurs, la blancheur de son plumage, a attiré la sympathie de tous les peuples, qui l'ont introduite dans leurs fables et leurs symboles. Des colombes nourrirent Jupiter ; la colombe était l'oiseau favori de Vénus. Les plus anciennes images de saint Grégoire le Grand le font voir avec une colombe sur la tête ou sur l'épaule ; c'est *la colombe inspiratrice*. C'est aussi comme symbole de l'Esprit-Saint, et conformément à un antique usage, commun à tous les baptistères, qu'une colombe dite *eucharistique* fut suspendue dans la basilique de Reims lors du baptême de Clovis. Cette représentation du Saint-Esprit sous forme de colombe remonte à une époque très éloignée. Aussi la *colombe rayonnante* est-elle la figure sous laquelle les artistes ont représenté le plus souvent la troisième personne de la Trinité.
Des colombes, au nombre de six ou sept, représentent les dons du Saint-Esprit. Douze colombes placées au-dessus d'une croix désignent les douze apôtres. Des colombes se désaltérant dans une fontaine figurent les fidèles régénérés par l'eau du baptême, sur une mosaïque du Ve s. découverte à Ravenne. Sur le fameux sarcophage de saint Ambroise, à Milan, deux colombes buvant dans un calice désignent le sacrement de l'eucharistie.

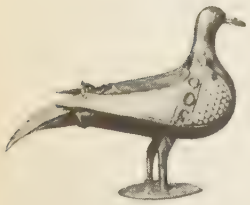

colombe eucharistique en émail *musée de Cluny*

COLOMBE (en lat. *Columba, -ae*), petite constellation de l'hémisphère austral, voisine du *Grand Chien*. Elle est composée d'un assez grand nombre d'étoiles assez brillantes, dont la plus brillante est de magnitude 2,8. (V. CIEL.)

COLOMBE (sainte), vierge et martyre, mise à mort à Sens en 274 ou peut-être en 287. — Fête le 31 décembre. (→ Biblio.)

COLOMBE (sainte), moniale, martyre, née à Cordoue, décapitée par les Maures en 583. — Fête le 17 septembre.

COLOMBE (Michel), sculpteur français (Bourgogne ? v. 1430 - Berry ? v. 1513). Sur la première partie de sa vie, on en est réduit aux conjectures. On suppose qu'il a étudié sur place les maîtres de la chartreuse de Dijon, et plus vraisemblablement ceux de la cathédrale de Bourges. En 1462, il est à Baugy (Cher) et sculpte six statues pour Jean de Baz ; en 1472, pour l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, Louis XI lui commande un relief d'albâtre représentant saint Michel perçant le sanglier de sa lance, à côté d'un roi en prière. En 1480, il est chargé d'exécuter le modèle de la sépulture de Louis de Rohault, évêque de Maillezais. Fixé à Tours en 1501, il sculpte le Retable de Saint-Saturnin, puis le sépulcre de Saint-Sauveur de La Rochelle (1507-1510), le tombeau de Guillaume Guéguen, évêque de Nantes (1508-1511), puis fournit des projets pour l'érection, à Brou, du monument de Philibert de Savoie. En fait, trois œuvres, mais d'une importance extrême, témoignent aujourd'hui du grand talent de Michel Colombe : la médaille commandée par la ville de Tours à l'occasion de l'entrée de Louis XII dans cette cité, effigie d'un réalisme puissant ; le tombeau (très justement célèbre) du duc de Bretagne François II, avec ses quatre belles figures allégoriques : la Justice, la Force, la Tempérance, la Prudence, exécuté sur les dessins de Jehan Perréal, de 1502 à 1507, et édifié dans l'église des Carmes de Nantes, avant de trouver place, en 1817, dans la cathédrale de la ville ; enfin, le beau *Saint Georges combattant le dragon*, commandé par Georges d'Amboise pour le château de Gaillon et exécuté durant les années 1508-1509. Michel Colombe est considéré comme l'un des maîtres de l'école de la Loire, si brillante durant le Moyen Age et la Renaissance. (→ Biblio.)

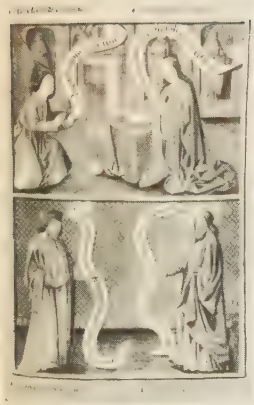

Jean COLOMBE Heures de Laval « l'Annonciation, Isaïe et saint Luc » *Bibliothèque nationale*

Michel COLOMBE tombeau de François II duc de Bretagne *cathédrale de Nantes*

COLOMBIE plantation de tabac à Bucaramanga

COLOMBE (Jean), peintre français († Bourges apr. 1529), frère du précédent. Il est, en 1467, à Bourges ; il travaille ensuite pour la reine Charlotte de Savoie (1470). Il achève (1485) les *Très Riches Heures du duc de Berry*, laissées inachevées par les frères Limbourg, illustre le *Livre des douze périls d'Enfer*, et les *Heures de Laval* (Bibl. nat.). Il se place dans la suite de Jean Fouquet, dont il est loin d'avoir la maîtrise.

COLOMBELLE n. f. Petite colombe.

COLOMBELLES, comm. du Calvados (arrond. de Caen), sur la rive droite de l'Orne, en aval de Caen ; 5 122 hab. (3 370 aggl.) [*Colombellois*]. Centre métallurgique. Importante cimenterie.

COLOMBES, ch.-l. de cant. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), agglomération de la banlieue nord-ouest de Paris, sur la rive gauche de la Seine, dans la boucle d'Asnières ; 77 090 hab. Lotissements. Le stade Yves-du-Manoir, dit *de Colombes*, est le plus important de la région parisienne. Centre industriel : métallurgie (tubes d'acier), fabriques de compteurs, de pneumatiques, de moteurs d'avions et de moteurs électriques ; isolants, appareils de levage et bennes, outillage, parfumerie, etc. (→ Biblio.)

COLOMBEY-LES-BELLES, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Toul), en Lorraine, au S. de Toul ; 685 hab. Carrières de gypse.

COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES, comm. de la Haute-Marne (arr. de Chaumont), dans le Barrois, à l'E. de Bar-sur-Aube ; 399 hab. Résidence privée du général de Gaulle.

COLOMBICULTEUR n. m. Eleveur de pigeons.

COLOMBICULTURE n. f. Elevage de pigeons.

COLOMBIE, en esp. **Colombia**, Etat situé à l'extrémité nord-ouest de l'Amérique du Sud ; 1 138 355 km² ; 15 098 000 hab. Capit. *Bogotá*. V. princ. *Medellín, Cali, Barranquilla*.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● *Le relief.* Un tiers de la Colombie appartient à la zone andine ; le reste, à l'E., se rattache structuralement aux Guyanes et à l'Amazonie.
1° Les *pays de l'Est* sont formés de grandes plaines drainées par des fleuves descendus des Andes et disposés en éventail. Au N., les ríos Meta et Guaviare coulent dans la région des *llanos* et rejoignent l'Orénoque. Au S., dans la région drainée par le Yapurá et le Putumayo, la zone de piémont est davantage développée ; on y trouve des plateaux et des pitons gréseux atteignant 900 m d'alt., bordés d'escarpements puissants, et dominant une pénéplaine cristalline hérissée d'inselbergs.
2° La *Colombie andine* est une zone mal consolidée de l'écorce terrestre ; des rives du Pacifique, à l'O., jusqu'aux plaines orientales se succèdent des unités régionales grossièrement parallèles et orientées approximativement du N. au S.
Au-dessus du Pacifique, l'étroite serrania de Baudó (1 810 m) se poursuit en Amérique centrale. Elle domine la dépression parcourue au N. par l'Atrato, au S. par le San Juan. Au S. de Buenaventura, la région littorale s'élargit beaucoup dans le delta du Patia.
La Cordillère occidentale (4 250 m) est formée de roches cristallines, avec des lambeaux de couverture sédimentaire (grès) et des appareils volcaniques, surtout au S. ; elle est coupée par la cluse du río Patia et le Cauca s'élargit en plusieurs bassins d'ampleur inégale. Le plus important est le « Valle del Cauca » entre Cali et Cartago, large de 25 km et long de 200 km.
La Cordillère centrale, qui s'allonge sur 800 km, est large d'une centaine de kilomètres. C'est la chaîne la plus haute de la Colombie. Sur un socle cristallin aux formes massives se dressent des volcans enneigés : Nevado de Tolima (5 620 m), Nevado del Ruiz (5 400 m), Huila (5 750 m). Au-delà de 5° de lat. N., les formes de plateaux l'emportent (plateau d'Antioquia et zone de Hautes Terres coupées par le sillon du río Porce) ; l'altitude diminue et la chaîne disparaît rapidement entre le Cauca et le Magdalena.
Le Magdalena occupe une fosse d'effondrement longue de 600 km et large de 30 à 60 km, entre la masse cristalline de la Cordillère centrale et les plissements de la Cordillère orientale. La pente moyenne est faible, mais le cours du Magdalena est coupé de rapides à Honda, Girardot et en amont de Neiva.
La Cordillère orientale, ou Cordillère de Bogotá, est une chaîne plissée qui fait place, dans la partie nord, à quelques hauts plateaux cristallins, dépassant 4 000 m. On y observe trois types de paysages : les crêtes, correspondant aux axes des plis, sont orientées généralement du S.-O. au N.-E. et portent quelques formes glaciaires, de petits lacs, et parfois des lambeaux de neiges éternelles ; de hauts bassins de comblement ont des tourbières et des marais dans leurs parties centrales (hautes plaines de Cundinamarca ou de Bogotá, de Chiquinquirá, de Sogamoso et de Tunja) ; enfin, les cours d'eau s'échappent de ces bassins par des gorges sauvages.
Les pays bordant la mer des Antilles, sans être étrangers à la zone andine, s'en différencient sensiblement. Au N.-E. du triangle des terres alluviales bordant le Magdalena et le Cauca, la sierra de Santa Marta possède le plus haut sommet de Colombie (5 774 m au pic Cristóbal Colón) ; c'est un massif triangulaire, isolé, formé de roches cristallines comme la péninsule de Guajira, basse plateforme dominée par des collines volcaniques (853 m).

● *Le climat et la végétation.* La Colombie possède des climats variés et originaux. Située aux environs de l'équateur, elle ne connaît pas des saisons différenciées par des variations thermiques appréciables : la moyenne annuelle de Bogotá est de 14,4 °C, celle du mois le plus chaud de 14,8 °C. A l'exception de la partie nord du pays, en particulier dans la sierra de Santa Marta et dans la péninsule de Guajira, les précipitations sont abondantes. Les plus fortes se localisent sur la frange littorale du Paci-

l'Arauca à la frontière du Venezuela ; centre sidérurgique de Paz del Río (2 600 m d'alt.)

fique; elles prennent souvent l'allure de pluies fines et prolongées. Le régime des pluies le plus répandu comporte deux maximums, de mars à mai et de septembre à novembre ; mais, vers le N. et sur le versant oriental des Andes, on n'observe plus qu'une seule saison pluvieuse, de mai à octobre. Le morcellement du relief est responsable de la variété des climats locaux, mais l'altitude est le facteur essentiel des grandes différenciations climatiques : les *tierras calientes* (terres chaudes), jusqu'à 900 m ; les *tierras templadas* (terres tempérées), domaine des caféiers, jusqu'à près de 2 000 m ; les *tierras frías* (terres froides), domaine de l'élevage et des céréales, jusqu'à plus de 3 000 m ; les *páramos*, dépourvus d'arbres, jusqu'à 4 500 m et parfois davantage ; enfin, l'étage des neiges éternelles, dont la limite inférieure est presque stationnaire tout au long de l'année. Ces limites d'altitude varient suivant les chaînes et leurs versants ; l'étagement de la végétation et des cultures ne correspond pas partout aux mêmes cotes.

La forêt tropicale toujours verte occupe la majeure partie du territoire ; particulièrement dense sur la côte occidentale, elle atteint 2 800 m d'alt. dans la Cordillère centrale, avec des formations de fougères et de quinquinas ; elle passe plus haut à une forêt à feuilles caduques. De très beaux palmiers à cire (*Ceroxylon andicola*) forment des peuplements compacts jusqu'à 3 200 m, et la forêt humide renferme le bois de balsa, léger, utilisable pour les embarcations. Le fossé du Magdalena et la péninsule de Guajira sont occupés par des formations plus adaptées à une certaine aridité, avec des mimosées et des cactus. Les bassins intra-andins (Valle del Cauca, de Bogotá, par ex.) et les llanos orientaux ont des savanes où seul le palmier rompt l'uniformité de la végétation. L'étage des páramos, qui commence vers 3 000 m avec des buissons de myrtacées et de rhododendrons, se transforme plus haut en une prairie de graminées vivaces en touffes serrées, parsemées de *frailejón* (Espoletia).

MER DES ANTILLES
PACIFIQUE
COLOMBIE
VENEZUELA
PANAMA
ÉQUATEUR
PÉROU
BRÉSIL
Santa Marta
Barranquilla
Cartagena
Maracaibo
Barquisimeto
Valencia
Caracas
Cúcuta
Bucaramanga
Medellín
Manizales
Pereira
Armenia
Ibagué
Bogotá
Cali
Palmira
Buenaventura
Popayán
Pasto
Florencia
Neiva
Villavicencio
Quito
Guayaquil
Cuenca
Iquitos
Loja
Arauca
Valera
Mérida
San Cristobal
Maracay
Puerto Carreño
Yopal
Tunja
Girardot
Honda
Armenia
Pamplona
Barrancabermeja
Sierra Nevada de Santa Marta
Sierra de Perijá
Cordillère Orientale
Cordillère Centrale
Cordillère Occidentale
Cordillère de la Costa
Llanos
Amazonas
Vaupés
Vichada
Meta
Guajira
Península de la Guajira
Lago de Maracaibo
Golfe de Venezuela
Golfe de Morrosquillo
Golfe de Urabá
Golfe de Guayaquil
Puerto Colombia
Puerto Cabello
Curaçao
Coro
Riohacha
Ciénaga
Mamonal
Calamar
Magangué
Monteria
Turbo
Covenas
Plato
Mompos
El Banco
Ayapel
Nudo del Paramillo
Quibdó
Chiquinquirá
Tunja
Sogamoso
Duitama
Socorro
Barbosa
Girardot
Honda
Villavicencio
Puerto Carreño
Yopal
Aguachica
Ocaña
Cúcuta
San Cristobal
Mérida
Valera
Barinas
Acarigua
Valencia
Maracay
Caracas
La Guaira
Barcelona
Cumaná
Maturín
Ciudad Bolívar
Tucupita
Puerto Ayacucho
Tumaco
Ipiales
Puracé
Sotará
Huila
Tolima
Cayambe
Antisana
Cotopaxi
Chimborazo
Tungurahua
Sangay
Pichincha
Cotacachi
Imbabura
Putumayo
Caquetá
Vaupés
Guainía
Amazonie
Japurá
Içá
Solimões
Javari
Ucayali
Marañon
Huallaga
Huallaga
Huallaga

les bananes de la plaine alluviale du Magdalena, en recul par suite de maladies, et surtout le café, produit clé de la Colombie, qui est le deuxième producteur mondial : les centres producteurs se localisent surtout dans les pays des Antioqueños (départ. d'Antioquia) et partout où l'étage des *tierras templadas* est assez développé. Il s'agit d'une culture soignée, produisant des cafés de bonne qualité (café « suave »), qui est souvent le fait de grands domaines appartenant à de riches *cafeteros*, mais qui est également pratiquée par de petits propriétaires méticuleux. La forêt, autrefois exploitée pour la cueillette du quinquina et pour le caoutchouc en Amazonie, pourrait fournir, outre le bois de balsa, des bois précieux et la matière première d'une industrie du papier.

● *Les mines.* L'or et les émeraudes ne constituent plus que des exploitations modestes. Mais le minerai de fer de la région de Paz del Río aurait des réserves exploitables à ciel ouvert qui atteindraient 50 milliards de tonnes. Les principaux gisements exploités sont ceux des provinces de Cundinamarca et de Boyacá. Des espoirs solides sont fondés sur les charbonnages de Cali, en liaison avec l'équipement hydro-électrique du río Cauca. La Colombie développe enfin sa production pétrolière : le Français De Mares effectua la première recherche au début du siècle dans la zone de Barranca Bermeja, aujourd'hui la plus importante, avec celle du département du Norte de Santander (Cúcuta) et celle des environs de Ibagué. L'exploitation est l'œuvre d'une compagnie d'Etat et de sociétés étrangères. Des prospections sont en cours dans les llanos.

● *L'industrie.* L'industrie a connu un développement rapide depuis la Seconde Guerre mondiale. A côté des vieilles activités artisanales est apparu un secteur industriel moderne, tant pour les biens de consommation que pour les industries de base. Les principales branches sont les textiles, souvent concentrés en grandes unités, avec un équipement moderne (Medellín), et la sidérurgie, avec le complexe métallurgique de Paz del Río, entré en service en 1954.

Les transports sont handicapés par le relief, les rapides sur les fleuves, l'envasement des ports. Les fleuves Cauca et Magdalena constituent les axes de circulation, et les 3 000 km de voies ferrées correspondent à des lignes raccordant les foyers urbains aux ports fluviaux ou à des tronçons doublant les secteurs fluviaux impraticables. La circulation routière est en progrès, malgré les déficiences des routes existantes (24 700 km). La circulation aérienne s'efforce de combler les lacunes de la circulation terrestre. On compte soixante aérodromes, dont quatre internationaux (Barranquilla, Bogotá, Cali et Medellín). Les principaux ports sont : Cartagena, avec ses annexes pétrolières ; Barranquilla, associé à Bogotá et au port bananier de Santa Marta, sur la mer des Antilles ; Buenaventura, sur le Pacifique.

● *Le commerce extérieur.* L'économie colombienne conserve son allure coloniale. A l'exportation, le commerce repose sur le café (environ 85 p. 100), destiné essentiellement aux Etats-Unis, le pétrole et les bananes. Les importations comportent surtout des produits industriels : l'industrialisation a suscité des achats onéreux de biens d'équipement, alors que la situation du marché du café diminuait les rentrées de devises. Les Etats-Unis achètent environ 71 p. 100 des exportations, et fournissent 62 p. 100 des importations, ainsi que la plus grande partie des investissements. Cette dépendance a longtemps renforcé le caractère archaïque de l'économie colombienne, mais une évolution se dessine qui contribuera à la mise en valeur du potentiel naturel colombien. Avec l'établissement d'un meilleur équilibre régional, l'atténuation du déficit commercial reste le problème délicat d'un pays en cours de mutation. (→ Biblio.)

armoiries de la COLOMBIE

général Santander par David d'Angers

Simon Bolívar

carte économique de la COLOMBIE

HISTOIRE

● *La période coloniale.* A leur arrivée en Colombie, les Espagnols ne trouvèrent pas de grands foyers de civilisation : seuls les Chibchas* des hauts plateaux orientaux semblent avoir eu un niveau de culture assez élevé.

Darién, fondé en 1510 dans l'isthme, fut le premier établissement espagnol permanent du continent. On doit à Rodrigo de Bastidas la fondation de Santa Marta, bientôt suivie de celle de Cartagena par Pedro de Heredia. L'Eldorado attira ensuite les colons vers l'intérieur : tandis que Nicolas Federmann pénétrait en 1535 dans les plaines orientales, venant du Venezuela, Gonzalo Jiménez de Quesada remontait le cours de la Magdalena et fondait, le 6 août 1538, la Ciudad Nueva de Granada, près de l'actuelle Bogotá. Jusqu'en 1541, l'occupation se développa ; les villes se multiplièrent, mais les difficultés des communications firent que, jusqu'au début du XIXe s., les centres de peuplement furent plus ou moins isolés les uns des autres, favorisant ainsi l'autonomie municipale.

Jusqu'en 1718, la Nouvelle-Grenade fut rattachée à la vice-royauté de Lima. Après cette date, elle forma avec le Venezuela la vice-royauté de Terre-Ferme, dont Bogotá, déjà siège d'une *audiencia* depuis 1550, devint la capitale.

Les Espagnols ne trouvèrent pas en Nouvelle-Grenade les métaux précieux qu'ils espéraient : ils y exploitèrent cependant le sel gemme et les émeraudes. Deux ressources assurèrent la prospérité de la colonie. D'une part, les grands domaines furent mis en valeur grâce au travail forcé des Indiens, bientôt relayés sur la côte nord par les esclaves noirs. D'autre part, la présence de l'isthme assura aux ports de Nouvelle-Grenade une richesse qui attira souvent les corsaires. A Cartagena, à Nombre de Dios, les produits du Pérou, du Mexique et même des Philippines transitaient, et les galions espagnols alimentaient chaque année la foire de Nombre de Dios. L'Eglise catholique s'implanta très tôt en Nouvelle-Grenade : Cartagena eut un évêque dès 1534, Bogotá un archevêque en 1563, et l'évangélisation fut très active. Dotée de domaines importants, l'Eglise assura d'autre part, pour des siècles, l'enseignement (une université fonctionna dès le XVIe s. à Bogotá). Grâce à cette œuvre, les langues indigènes reculèrent rapidement devant l'espagnol. La vie intellectuelle fut florissante et la société créole produisit, au XVIIIe s., de grands savants, tels les naturalistes Mutis et Caldas.

● *L'indépendance.* Dès la fin du XVIIIe s., le régime du pacte colonial fut mal supporté par les élites créoles. A partir de 1768, la vice-royauté de Bogotá commerça librement avec celle de Lima. L'occupation napoléonienne en Espagne stimula le désir d'indépendance. Une junte fut constituée à Bogotá le 20 juillet 1810 : elle aboutit, un an plus tard, à la proclamation d'une fédération des provinces de la Nouvelle-Grenade, qui rompirent avec la métropole. La répression espagnole, conduite par le général Morillo, fut particulièrement sanglante : Cartagena fut reprise en 1816 et toute résistance disparut en 1817. Cette violence même, l'action de Bolívar et de son lieutenant Santander relancèrent l'insurrection, qui triompha grâce aux victoires de Boyacá (1819), Carabobo (1821) et Pichincha (1822).

Le 10 août 1819, Bolívar proclama l'union du Venezuela et de la Nouvelle-Grenade. Le congrès d'Angostura (17 déc. 1819) aboutit ainsi à la constitution d'une république de Grande-Colombie, à laquelle s'intégra l'Equateur en 1822. Cette union ne survécut pas à Bolívar : en 1830, le Venezuela, puis l'Equateur firent sécession.

Dès cette époque apparaissent les deux grands partis qui vont dominer la politique

Phot. Larousse.

du pays jusqu'à nos jours : celui des conservateurs centralistes, qui s'appuient sur l'Eglise catholique, le catholicisme étant religion d'Etat, et celui des libéraux fédéralistes, qui veulent réduire l'influence aussi bien économique que spirituelle de celle-ci.

Les conservateurs dotent d'abord la république de Nouvelle-Grenade d'une Constitution unitaire. Mais, à partir de 1845, les libéraux, avec les présidents Mosquera, López (1849) et surtout Obando (1853), tentent de faire triompher leurs conceptions fédéralistes : ils provoquent la guerre civile et, en 1854, s'installe la dictature de Melo. Mais des conservateurs modérés reviennent au pouvoir et l'un d'eux, le président Ospina Rodríguez (1857) fait adopter, en mai 1858, une Constitution semi-fédérale pour la « Confédération grenadine ». En 1860, le libéral Tomás de Mosquera s'en prit à l'Eglise (expulsion des Jésuites, saisie des biens). Une nouvelle Constitution, nettement fédérale, réalise les « Etats-Unis de Colombie » (1863). Elu en 1863, réélu en 1866, Mosquera est renversé en 1867.

La vie politique est relativement calme jusqu'en 1880. A cette date, les conservateurs reviennent au pouvoir avec Rafael Núñez, qui, s'appuyant sur le clergé et les grands propriétaires, gouverne en dictateur jusqu'à sa mort (1894) : l'Etat prend alors le nom de république de Colombie, avec une Constitution centraliste (1886), qui subsiste jusqu'en 1958. Malheureusement, la mort de Rafael Núñez ouvre une ère de guerres civiles, qui ne se termine qu'en 1902.

Cette instabilité, durant tout le XIXe s., est due en grande partie à l'insuffisance des voies de communication, qui favorise le maintien des particularismes locaux et freine l'évolution d'une économie encore coloniale, fondée essentiellement sur le café. Pourtant, la signature par Aquiles Parra, en 1876, du contrat de construction du canal de Panama avec Ferdinand de Lesseps aurait pu contribuer à la prospérité du pays en lui donnant le contrôle du commerce interocéanique. La faillite de la Compagnie du canal de Panama, la reprise et l'achèvement de cette œuvre par les Etats-Unis n'aboutissent qu'à diminuer territorialement et économiquement la Colombie, le gouvernement de Washington ayant favorisé la sécession de la région de l'isthme, qui se constitue en république indépendante de Panama en 1903. Les difficultés qui en résultent entre les Etats-Unis et la Colombie ne sont aplanies que par les accords Thompson-Urrutia, ratifiés seulement en 1921 par le Sénat de Colombie.

La relative stabilité politique entre 1904 et 1930 fait passer au premier plan les problèmes économiques. Sous les présidences des conservateurs Nel Ospina (1922) et Abadía Méndez (1926), des emprunts américains permettent la construction de routes, tandis que, dès 1919, apparaît l'aviation commerciale. Il en résulte un renforcement de la conscience nationale colombienne, renforcement qui est accentué en particulier grâce à la diffusion de journaux, dont le *Tiempo* libéral est le plus connu.

En contrepartie, cependant, l'influence économique des Etats-Unis ne cesse de grandir. Ils contrôlent le marché du café, l'exploitation (depuis 1925) du pétrole et les plantations de bananiers.

De ce fait, la crise mondiale de 1929 est durement ressentie en Colombie, où elle provoque le retour des libéraux au pouvoir avec Herrera, qui intervient dans le domaine social et attaque l'Eglise. Le président Alfonso López Pumarejo (1934) va plus loin encore (loi de 8 heures, projet de réforme agraire). Il effraya par là l'aile droite libérale, qui fait élire Santos en 1938. De retour en 1942, López doit démissionner en 1945.

Alberto Lleras Camargo tente alors une politique d'union nationale groupant libéraux et conservateurs, mais provoque l'opposition de l'aile gauche libérale (Gaitán). L'élection, en 1946, du président conservateur Ospina n'empêche pas une poussée libérale de plus en plus forte : l'assassinat, le 9 avril 1948, du chef libéral Gaitán provoque de violentes émeutes à Bogotá. Ospina, ayant échoué dans son essai d'union nationale, ne se maintient que par la loi martiale. Sous ses successeurs, Laureano Gómez (1950), puis Roberto Urdaneta Arbeláez (1951), les désordres se multiplient. Aussi le coup d'Etat militaire du général Rojas Pinilla (15 juin 1953) est-il bien accueilli au début. Mais la suppression progressive des libertés suscite chez les libéraux comme chez les conservateurs une forte opposition. Lorsque le général veut se faire réélire, des grèves éclatent et il doit remettre, le 13 mai 1957, ses pouvoirs à une junte militaire.

Celle-ci soumet, en décembre 1957, à un plébiscite une réforme constitutionnelle préparée en accord avec les deux grands partis. Pour consolider l'union nationale, les deux partis auront obligatoirement, jusqu'en 1968, chacun la moitié des élus du Congrès et des assemblées locales. Le président partagera de la même façon son ministère. Cette Constitution, approuvée à une écrasante majorité, permit au nouveau président, Alberto Lleras Camargo (août 1958), puis à Guillermo León Valencia (mai 1962), son successeur, de reprendre la politique d'union nationale déjà tentée en 1945.

D'autre part, la Colombie cherche, depuis quelques années, à se libérer d'une dépendance économique trop étroite à l'égard des Etats-Unis. C'est pourquoi elle tend, depuis la conférence de Quito (juill. 1948), à créer avec le Venezuela et l'Équateur une union économique, dont la première réalisation est la flotte marchande de Grande-Colombie. Elargissant son champ d'action, elle cherche également à développer ses échanges avec les pays européens, tout en utilisant leur expérience technique pour devenir une puissance industrielle (édification par la France du centre sidérurgique de Paz del Río). [→ Biblio.]

● *Constitution.* La Colombie est une république. Le pouvoir législatif appartient à une Chambre des députés comprenant 184 membres, élus pour deux ans, et à un Sénat de 98 membres, élus pour quatre ans au suffrage direct, depuis la réforme de 1945. Le président de la République est aussi élu pour quatre ans au suffrage direct.

LITTÉRATURE

Pour le mouvement intellectuel pendant la période coloniale, v. HISPANO-AMÉRICAINE (*littérature*).

● *La poésie.* Elle débute avec la poétesse Josefa Acevedo de Gómez (1803-1861) et a pour principaux représentants à l'époque romantique : José Eusobio Caro (1817-1854), au lyrisme abondant ; Julio Arboleda (1817-1861), aux vers héroïques et prophétiques, qui finit assassiné alors qu'il venait d'être élu président de la République ; José Joaquín Ortiz (1814-1892), poète religieux, et Gregorio Gutiérrez y González (1814-1872). Ricardo Carrasquilla (1827-1886) publia des *coplas* et des poésies fugitives, Rafael Pombo (1833-1912) des poèmes philosophiques. Plus tard, Julio Flores (1865-1923) reste encore lamartinien, tandis que José Asunción Silva (1865-1896) lance le mouvement moderniste dans son pays : ce poète délicat, qui se donna la mort, fait penser à Shelley. Guillermo Valencia (1873-1943), nourri de culture grecque, est d'inspiration parnassienne.

Après ces deux grands noms, la poésie colombienne du XXe s. est représentée par de nombreux talents, parmi lesquels se détachent surtout Luis P. López, Ricardo Arenales et Luis Vidales.

● *Le roman.* Le premier roman colombien, *María*, de Jorge Isaacs (1837-1895), est une touchante histoire d'amour qu'on a comparée à *Paul et Virginie*. Eugenio Díaz (1804-1865) est plus réaliste dans *Manuela*.

Le roman de mœurs est représenté par Juan de Dios Restrepo (1827-1894), José Manuel Marroquín (1827-1908), José María Samper (1828-1888), José María Vergara y Vergara (1831-1872), Felipe Pérez (1836-1891), Ricardo Silva (1837-1887), Tomás Carrasquilla (1858-1941), tandis que le roman historique est cultivé par José Caicedo Rojas (1816-1898). Après eux, il faut citer Emilio Cuervo Márquez (1873-1937), qui a laissé un roman autobiographique, *De sobre mesa*, une évocation de l'époque du Christ, *Phinées*, ainsi que des romans consacrés à la haute société de Bogotá ; José María Vargas Vila (1860-1933), ardent anarchisant dans *Fleur de la fange*, *Aura ou les Violettes*, *Ibis*, *Roses du soir* et *Aube rouge* ; Lorenzo Marroquín (1856-1918), auteur de *Pax* ; Clímaco Soto Borda (1870-1919), réaliste dans *Diane chasseresse* et *Poussière et Cendre* ; Eduardo Zulueta (1862-1940), auteur de *Terre vierge* ; Daniel Samper Ortega (né en 1895), Francisco Giraldo (1884-1926), Luis López de Mesa (né en 1884). Mais le chef-d'œuvre du roman colombien est *la Vorágine* (1924), de José Eustasio Rivera (1889-1928), qui y décrit les forêts de caoutchouc et l'atroce existence des hommes condamnés à vivre dans l' « enfer vert ».

Parmi les romanciers plus jeunes, Eduardo Caballero Calderón (né en 1910) est l'auteur d'un roman remarquable, mettant un jeune prêtre aux prises avec la population fruste d'un village des hauts plateaux : *le Christ de dos*.

● *Les essais et l'histoire.* Le poète Carlos Arturo Torres (1867-1912) publia de remarquables essais philosophiques réunis sous le titre *Idola Fori*. Le romancier Vargas Vila fut aussi un pamphlétaire, un essayiste et un philosophe dans *l'Archipel sonore* et *le Rosier pensant*. L'histoire littéraire est le domaine de Miguel Antonio Caro (1843-1909). Luis López de Mesa (né en 1884) est un brillant essayiste. Parmi les historiens se distinguent Cornelio Hispano et Max Grillo ; l'histoire de la littérature colombienne a été écrite par José María Vergara y Vergara (1831-1872) et par Antonio Gómez Restrepo (1869-1946).

BEAUX-ARTS

La Colombie a été à l'époque précolombienne, le siège de la brillante civilisation des Chibchas. Pendant la période dite coloniale, elle a connu un développement florissant de l'art chrétien, comme les pays voisins. Le premier atelier de peinture fut fondé par Gaspar de Figueroa († 1658) et ses fils Baltazar et Nicolás. Le plus connu des disciples de Figueroa, Gregorio Vasquez de Arce y Ceballos, a laissé des compositions harmonieuses dans plusieurs églises de Bogotá. La sculpture produisit d'intéressantes pièces de bois taillé qui ornent les anciennes églises de Colombie et dont la tradition a été poursuivie jusqu'au XIXe s. par Bernabé Martínez. Au XIXe et au XXe s., la peinture et la sculpture ont subi l'influence de l'Europe et notamment de l'école française.

COLOMBIE BRITANNIQUE, prov. de l'ouest du Canada, en bordure de l'océan Pacifique ; 948 500 km² ; 1 629 000 hab. Capit. *Victoria*.

● *Géographie.* La Colombie britannique est divisée en plusieurs compartiments élevés, séparés par des sillons fluviaux. Les montagnes Rocheuses dressent leurs hautes crêtes découpées en falaises et en pics au-dessus de la Prairie. Elles possèdent des sommets de près de 4 000 m (monts Robson, Columbia, Assiniboine) et de nombreux glaciers ; elles sont ouvertes par des cols qu'empruntent aujourd'hui les voies ferrées (Yellowhead, Crowsnest, Kicking Horse). A l'O., un sillon les sépare de chaînes moins élevées, mais couvertes de forêts et difficilement pénétrables : le système Columbia (monts Cariboo, Monashee, Selkirk, Purcell) au S., et le système Cassiar-Omineca au N. Plus à l'O. s'étendent les plateaux intérieurs, d'origine volcanique

général Obando

v. *hors-texte en couleurs art PRÉCOLOMBIEN*

président G. L. Valencia

COLOMBIE BRITANNIQUE
flottage du bois
sur la rivière Harrison

Phot. Larousse, Keystone, Nat. Film Board of Canada

(Fraser, Nechako, Skeena-Hazelton, Stikine, etc.), arides et entaillés de vallées abruptes. Puis s'élèvent les hautes chaînes côtières (mont Waddington, 4 044 m), pénétrées par des fjords profonds et, au-delà d'une vaste dépression ennoyée, la chaîne insulaire, en grande partie submergée (îles de Vancouver et de la Reine-Charlotte).
Grâce aux vents d'ouest, le climat est maritime dans son ensemble (fortes précipitations, faibles différences de température entre les saisons), sauf dans la zone aride des plateaux du Fraser, isolés derrière un écran montagneux.
La Colombie britannique possède un sous-sol très riche : or, argent, cuivre, zinc, plomb, charbon, fer, tungstène, amiante, etc. Ses forêts, qui couvrent les deux cinquièmes de son territoire, fournissent en matières premières d'importantes industries : scieries (Vancouver, New Westminster), usines de pulpe et de papier (Ocean Falls, Powel River, Vancouver, New Westminster). L'industrie hydro-électrique est très développée, grâce aux particularités du relief, remanié par l'érosion glaciaire, et du climat, de type océanique. Elle a permis la production de l'aluminium le long de la côte nord. L'irrigation a favorisé l'établissement de cultures maraîchères et fruitières dans les vallées du Fraser, d'Okanagan et de West Kootenay ; l'élevage laitier et l'aviculture complètent les ressources agricoles. Quant aux pêcheries, elles représentent la moitié de celles du Canada : saumon, flétan, hareng et morue. La beauté des paysages montagneux, où abondent les lacs, attire de nombreux touristes dans les parcs nationaux (glacier Kootenay, Yoho, mont Revelstoke). Grâce au port de Vancouver, la Colombie britannique exporte ses produits et ceux de la Prairie vers l'Ouest.

● *Histoire.* Si la côte de la Colombie britannique fut reconnue très tôt par des navigateurs espagnols (Juan de Luca, 1592 ; Perez, 1774) ou britanniques (Cook, 1778, et surtout Vancouver, 1792-1794), l'intérieur du continent ne fut reconnu que tardivement par Mackenzie (1793) et par les trafiquants de la Compagnie du Nord-Ouest, qui fusionna (1821) avec celle de la baie d'Hudson. Deux colonies britanniques furent alors fondées sous les noms d' « île de Vancouver » (1849) et, pour les territoires continentaux, de « Colombie britannique » (1858) ; elles furent regroupées sous ce dernier nom en une seule colonie en 1866.
La nouvelle Colombie britannique adhéra au dominion du Canada (1871) à la condition expresse qu'elle serait reliée à la côte atlantique par une voie ferrée (C. P. R.). Son achèvement (1885), la construction de Vancouver (1886), l'ouverture du canal de Panama (1914), les deux guerres mondiales favorisèrent son expansion économique, bien que l'immigration japonaise (pratiquement interdite dès 1908) et la crise économique de 1929 aient à deux reprises menacé sa prospérité. (→ Biblio.)

Colombine
par Chéret
cabinet des Estampes

colombier
manoir d'Ango
(Seine-Maritime)

COLOMBIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Colombie ; habitant ou originaire de ce pays.

COLOMBIER n. m. (de *colombe*). Bâtiment où l'on élève des pigeons. ‖ *Colombier de pied*, colombier en forme de tour isolée (se dit par opposition aux *fuies* ou *volets*, construits sur un pilier de bois ou de maçonnerie, ou aux *fuies militaires*) : *Autrefois, les gentilshommes seuls pouvaient avoir des colombiers de pied.* ‖ *Par anal.* Toit paternel, demeure habituelle : *Revenir au colombier.* ‖ *Pop.* Places de théâtre, situées tout en haut, sous le comble. (On dit auj. POULAILLER.)
— Imprim. Intervalle trop considérable que le typographe laisse entre deux mots. (Vx.)
— Papet. Format de papier existant en plusieurs dimensions. (Le colombier pour journal fait 0,60 m × 0,80 m, le colombier pour affiche 0,62 m × 0,85 m et le colombier pour édition 0,63 m × 0,90 m.)
— ENCYCL. Econ. rur. Le *colombier* doit être placé de manière que ses habitants ne soient inquiétés par aucun bruit et aient toute liberté d'action. Il doit être entretenu avec une grande propreté, dressé sur un terrain sec, à l'abri des vents dominants, et exposé au levant et au midi. Une corniche saillante doit, à l'extérieur, empêcher les putois, les rats, les fouines de pénétrer. Les nids, petits paniers plats appendus aux murs, doivent être facilement accessibles.
— Mil. L'emploi militaire des pigeons voyageurs comme agents de transmission repose sur leur faculté de retour au colombier. Les colombiers militaires, gérés par les transmissions*, sont soit fixes, soit mobiles. Les premiers desservent en général les échelons supérieurs du commandement. Les seconds (remorques-colombiers de 40 à 80 couples) sont mis à la disposition des divisions. Toutefois, les pigeons des colombiers mobiles ne deviennent disponibles qu'après avoir été *aduits*, c'est-à-dire accoutumés au nouvel emplacement de leur voiture. Alors, ils peuvent être distribués par postes aux petites unités. Leur emploi, de l'avant vers l'arrière, fut intense au cours de la Première Guerre mondiale, notamment pendant la bataille de Verdun, où ils constituèrent souvent le seul moyen de liaison possible entre la première ligne et le commandement.

COLOMBIER (MONTAGNE DU **Grand**), massif du Jura méridional (Ain), dominant le Rhône ; 1 534 m.

COLOMBIER (Pierre-Louis POINÇON DE LA BLANCHARDIÈRE, dit **Pierre du**), écrivain d'art français (Coulommiers 1889). Il a été ingénieur agronome, avant de se faire connaître comme critique et historien d'art. On lui doit : *Albert Dürer* (1927), *l'Art français dans les cours rhénanes* (1930), *le Style Henri IV-Louis XIII* (1941), *Histoire de l'art* (1942), *Jean Goujon* (1950), *les Chantiers des cathédrales* (1953), *le Château de France* (1959). Il a donné diverses traductions de Gœthe.

COLOMBIÈRE (COL DE LA), col des Préalpes (Haute-Savoie), dans le massif des Bornes ; 1 606 m. Il est utilisé par la route de Cluses à Saint-Jean-de-Sixt.

COLOMBIÈRE (Claude DE LA). V. CLAUDE DE LA COLOMBIÈRE (*bienheureux*).

COLOMBIÈRES (François DE BRICQUEVILLE, seigneur DE), capitaine français. Il prit part aux guerres de Religion dans les rangs des protestants. Assiégé dans Saint-Lô, il fut blessé mortellement sur la brèche ouverte par les troupes royales, qui entrèrent aussitôt après dans la place (1574).

COLOMBIER-FONTAINE, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), en bordure du Jura, près du Doubs ; 1 172 hab. Fonderie et aciérie. Constructions mécaniques. Fabrique de meubles. Industries textiles (tissages du coton).

COLOMBIN, E adj. D'une couleur mélangée, entre le rouge et le violet.
◆ N. m. *Pop.* Etron.
— Ornith. Pigeon gris-bleu à taches noires, avec des taches vertes irisées sur le cou et sans aucune marque blanche, commun en Europe. (Le colombin [*Columba oenas*], plus petit que le ramier, vit surtout en forêt et fait son nid dans les trous des arbres. Localement, il niche aussi dans les terriers de lapins, les fentes des rochers ou les cavités des murailles des édifices.)

COLOMBIN n. m. Céram. Petit rouleau de pâte molle, servant à luter les casettes ou à confectionner de grands vases sans l'emploi du tour. (V. BOUDIN.)
— Minér. Un des minerais d'où l'on tire le plomb.

COLOMBIN (saint) ou **COLOMBAN le Jeune**, abbé de Lure (Franche-Comté) [† 620], d'origine irlandaise. Il succéda vers 610 à saint Déicole ou Deil, fondateur du monastère de Lure. — Fête le 13 septembre.

COLOMBINAGE n. m. Céram. Procédé de fabrication consistant à façonner des pièces au moyen de colombins posés les uns sur les autres, puis à les réunir.

COLOMBINE n. f. Agric. Engrais composé d'excréments des oiseaux de basse-cour.
— ENCYCL. Agric. La *colombine*, ou fiente des pigeons et des oiseaux de basse-cour (la fiente des poules est quelquefois nommée *pouline* ou *poulaitte*), constitue un engrais actif, mais moins riche en azote que le *guano*. La colombine des pigeonniers (mélangée plus ou moins de matières terreuses ou sableuses) renferme en moyenne, outre 20 à 25 p. 100 de matière organique, de 1 à 2 p. 100 d'azote et de 0,50 à 1,50 p. 100 d'acide phosphorique.

Colombine (la), bibliothèque de Séville, fondée au XVIe s. par l'un des fils de Christophe Colomb, Fernando.

Colombine, personnage de la comédie italienne et des théâtres de la Foire. Tantôt fille de Cassandre ou de Pantalon, tantôt courtisée par ces vieillards amoureux, tour à tour maîtresse ou femme d'Arlequin ou de Pierrot, Colombine est surtout une vive et frétillante soubrette, la Célimène de la farce.

COLOMBINER v. intr. Céram. Placer les colombins sur le chant des parois supérieures des casettes.

COLOMBINI (Jean). V. JEAN COLOMBINI (*bienheureux*).

COLOMBINS n. m. pl. Syn. ancien de COLUMBIDÉS*.

COLOMBITE ou **COLUMBITE** n. f. Minér. Niobotantalate naturel de fer et de manganèse, utilisé comme minerai de niobium (ou colombium). [Syn. NIOBITE.]

COLOMBIUM ou **COLUMBIUM** [bjɔm] n. m. Chim. Syn. de NIOBIUM.

COLOMBKILL (saint). V. COLOMBA.

COLOMBO n. m. Nom usuel de la racine amère et jaunâtre de *Chasmantera** *palmata* (ménispermacées), qu'on emploie en médecine comme astringent et comme stomachique.

COLOMBO, capit. de Ceylan, sur la côte occidentale de l'île, au S. de l'embouchure de la Kelani ; 510 900 hab. Archevêché catholique. Le port de Colombo est une escale fréquentée par toutes les lignes de navigation de l'Europe vers l'Extrême-Orient et l'Australie, et par la plupart de celles qui assurent les relations entre l'Asie et l'Afrique orientale. Il exporte du graphite et les produits agricoles de l'île : thé, coprah, caoutchouc, cacao et plantes médicinales. L'industrialisation, peu avancée, est réduite à une petite unité de métallurgie lourde, à une corderie qui utilise les fibres de noix de coco, à des tanneries et à des huileries qui traitent les foies de requin. La citadelle est le centre administratif et commercial de la ville ; elle est limitée à l'E. par un canal,

colombier
élevage de pigeons

COLOMBO
le port

Phot. Larousse, Gaveau, Palmetto Pigeon Plant (Sumter, U. S. A.), Hunting Aerosurveys.

au-delà duquel s'est établi le quartier indigène, le *pettah*. Les pêcheurs, catholiques, se groupent au N., à Mutwal ; à l'E. du *pettah* et au S. du lac Beira s'étendent de très vastes quartiers de résidence, aérés et parsemés de très beaux jardins.

— Hist. Les Portugais édifièrent un fort à Colombo en 1507, avec l'autorisation du roi de Kotte, et le poste devint aussitôt un centre du commerce des épices, particulièrement de la cannelle. Les Hollandais, appuyés par le roi de Kandy, prirent Colombo en 1656 et conservèrent la ville jusqu'à l'installation des Anglais, en 1796.

Colombo (PLAN DE), projet pour la mise en valeur de l'Asie du Sud-Est. Il est apparu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que le meilleur moyen de préserver la paix consistait à élever le niveau de vie des populations et à mettre en valeur les régions arriérées. Dès 1950 (première conférence de Colombo), les pays du Commonwealth ont examiné la situation de leurs membres asiatiques, mais ils ont constaté que ces derniers ne pouvaient financer eux-mêmes leur équipement. Une nouvelle conférence de Colombo (12-28 févr. 1951) élargit les débats à d'autres pays intéressés au progrès économique du Sud-Est asiatique ainsi qu'aux Etats-Unis. Après la conférence de Londres de 1951, l'effort a porté surtout sur la production et la distribution des matières premières : 600 millions d'Asiatiques vivent médiocrement nourris et mal vêtus sur des terres mal cultivées. C'est pour les aider qu'a été dressé le plan de Colombo, après les trois conférences préliminaires de Ceylan, de Sydney et de Londres. On envisage la mise en culture de terres en friche, l'irrigation de nouvelles terres, un accroissement de la production de céréales, de la production d'énergie électrique, la construction de routes, de chemins de fer, de ports, d'usines, d'écoles, etc.
Le financement de ce plan fait appel aux capitaux privés, à la Banque internationale de reconstruction et à l'appui de divers pays étrangers, notamment des Etats-Unis.

COLOMBO ou **COLUMBUS** (Realdo), anatomiste italien (Crémone v. 1520 - † 1560). Elève de Vésale, il le remplaça dans sa chaire de Padoue (1544), puis professa à Pise et à Rome. Il a, le premier, mentionné le repliement du péritoine, donné une description exacte du médiastin, et fait de notables découvertes en physiologie circulatoire.

COLOMBOPHILE adj. et n. (lat. *columba*, pigeon, et gr. *philos*, ami). Qui aime les pigeons, se plaît à les élever : *Société colombophile*.

— Mil. *Sapeur colombophile*, soldat de l'arme du génie chargé de l'emploi des pigeons voyageurs, avant que les transmissions soient détachées du génie (1942). [V. COLOMBIER.]

COLOMBOPHILIE n. f. Science de l'élevage des pigeons voyageurs.

— ENCYCL. Dr. admin. Une loi du 27 juin 1957 réglemente la *colombophilie* et l'utilisation des pigeons voyageurs. Tout Français qui veut créer un colombier de pigeons voyageurs, recevoir, expédier, colporter ou vendre ces volatiles, doit se munir d'une autorisation du préfet et faire partie d'une société colombophile. Toute réception de pigeons voyageurs fait l'objet d'une déclaration. Un carnet est tenu pour constater dans chaque colombier les achats, ventes, dons, entrées ou sorties de pigeons. Ceux-ci sont recensés chaque année par la municipalité ; ils sont munis d'une bague matricule. Les colombiers mixtes sont interdits. Les lâchers de pigeons voyageurs, français ou étrangers, sont réglés par décret, ainsi que l'organisation de la colombophilie civile et sa collaboration avec les services de l'Etat. (→ Biblio.)

COLOMBY (François CHAUVIGNY, sieur DE), écrivain français (Caen v. 1588 - † 1648). On a de lui des ouvrages en prose, diverses poésies et un poème : *Plainte de la belle Caliston au grand Aristarque durant sa captivité* (1616). Il appartenait au groupe des disciples de Malherbe. (Acad. fr., 1634.)

COLOMBY DE GEX, sommet du Jura français (Ain), au-dessus du pays de Gex ; 1 691 m. Panorama.

COLOMIERS, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), à l'O. de Toulouse ; 4 749 hab. (3 170 aggl.). Constructions aéronautiques. Briqueterie. Cartonnerie.

COLOMIÈS (Paul), érudit français (La Rochelle 1638 - Londres 1692). Protestant, il suivit Vossius en Hollande, puis en Angleterre (1681), et devint bibliothécaire de l'archevêque de Canterbury. Ses travaux philologiques ont une réelle valeur.

COLOMINE n. f. Minér. Variété talqueuse d'argile à poterie.

COLON n. m. (lat. *colonus*). Cultivateur, habitant immigré d'une colonie : *Les colons du Congo*. ‖ Enfant envoyé dans une colonie de vacances.

— Dr. *Colon partiaire*, métayer. (V. COLONAGE.)

— Hist. Aux derniers siècles de l'Empire romain et au Moyen Age, personne de condition libre, mais attachée héréditairement au sol qu'elle cultive : *La condition du colon était supérieure à celle du serf*. (V. COLONAT.)

— ENCYCL. Etymologiquement, un *colon* est un agriculteur, qu'il s'installe sur une terre vierge ou dépossède un vaincu. Pour survivre et permettre leur accroissement, les hommes doivent défricher de nouvelles terres. Les progrès des techniques font reculer de plus en plus les limites du monde habité et celles des densités possibles. Selon l'usage courant, le colon est un homme établi loin de son pays d'origine, en un lieu où ses compatriotes exercent une tutelle politique ou morale, ou les deux ; mais ce n'est plus nécessairement un agriculteur. Le même mot recouvre donc une grande diversité de types sociaux.
Le colon ou ses ancêtres, à l'encontre des autres émigrants, s'est fixé dans un pays relativement neuf, où il peut espérer créer ou recréer une société conforme à ses aspirations. Devant une terre profondément marquée par son œuvre, il ne peut que s'identifier à elle ; il n'y a pas de colon sans enracinement.
Le choix est délibéré le plus souvent, mais de tout temps la *déportation*, collective ou individuelle, a été pratiquée : captivité des Juifs à Babylone (587-538 av. J.-C.), déportation des mercenaires grecs de Sparte en Bactriane par Alexandre (apr. 331 av. J.-C.), de 30 000 Slaves balkaniques en Asie Mineure par Justinien II (690 apr. J.-C.), colonies pénitentiaires modernes depuis la fin du XVIIIe s. (les forçats forment la majorité des premiers colons français en Guyane, puis en Nouvelle-Calédonie, et tiennent aussi une place non négligeable dans la mise en valeur de la Sibérie orientale, et les déportés politiques [4 000 en 1848 ; 10 000 en 1851-1852] ont également contribué au peuplement de l'Algérie).
D'autres contraintes aussi poussent au départ. La colonisation débarrasse Carthage et Rome de nombreux miséreux. Les groupes germaniques qui colonisent l'Empire romain au IVe et au Ve s. apr. J.-C. sont d'abord des réfugiés poussés par l'invasion des Huns. Au XVIe et au XVIIe s., les persécutions religieuses suscitent de nouveaux colons : puritains anglais sous les premiers Stuarts, ou « marranes » portugais fuyant la soupçonneuse Inquisition espagnole.
Pourtant, c'est souvent au goût de la liberté et de l'action qu'a obéi le colon pour échapper aux contraintes d'une société bien organisée, qui étouffe son génie propre. Il reste à expliquer les motifs d'un départ qui est un arrachement : *difficulté avec l'ordre établi* (délit, persécution politique ou religieuse : ainsi, les révolutions dans les cités grecques antiques, les mesures contre les minorités religieuses au XVIe et au XVIIe s., les révolutions de 1848 sont suivies de nombreux départs dont profite la colonisation) ; *pression de la misère* (la surpopulation est pourvoyeuse de colons aussi bien dans les cités de la Grèce antique [Mégare] que dans l'Europe occidentale au XIXe s. [famine de 1846 en Irlande], dans l'Europe orientale et méridionale à la fin du XIXe s. et au début du XXe s.) ; enfin, *goût de l'aventure*, sous ses formes les plus nobles (prosélytisme ou instinct créateur) ou les plus basses (simple cupidité). Bien sûr, plusieurs motifs peuvent se mêler : le « conquistador » espagnol du XVIe s. combine le désir de la gloire, celui de faire fortune, avec un esprit missionnaire sincère.
Les fonctions du colon dans le pays où il s'établit permettent de retrouver certains types dans les milieux les plus divers : l'agriculteur (ou l'éleveur), le soldat et le fonctionnaire, le commerçant. Souvent, ces divers types sont associés, parfois dans la même personne : tels les paysans-soldats, des clérouques grecs aux cosaques russes. Ces derniers ont, d'ailleurs, été plutôt des éleveurs semi-nomades, laissant à leurs serfs le soin de cultiver la terre ; mais ils ont été aussi des pionniers grâce auxquels le front de la colonisation agricole a pu progresser en Sibérie, au nord du Caucase, aux confins du Kazakhstan. Ils demeurent toutefois une exception dans l'histoire moderne, du moins par leur réussite. Les tentatives de Bugeaud en Algérie, par exemple, pour former des villages de militaires n'ont pas donné grand résultat. En revanche, l'Antiquité et le haut Moyen Age ont largement employé ce système, et avec succès, pour la défense et le maintien de l'exploitation de régions frontières. Outre les clérouques, on peut citer les colonies de fédérés barbares installées par les empereurs romains ; encore s'agit-il ici plutôt d'une recolonisation intérieure, l'embrigadement de la paysannerie par le système du colonat* n'enrayant pas une dangereuse régression humaine depuis la crise du IIIe s. ; c'est encore le cas des *akritai* byzantins du VIIIe au XIe s., véritables gardes-frontières qui empêchent en outre les marches de devenir des déserts.
Lorsque le besoin de défense se fait moins sentir, le colon se consacre entièrement à ses fonctions économiques, qui offrent des nuances sensibles selon qu'il est un exploitant stable ou un pionnier, faisant avancer les limites du système économique et social auquel il appartient. Le pionnier peut être aussi bien un trappeur qu'un commerçant, un chercheur d'or ou même un pirate, mais c'est en tant qu'agriculteur qu'il assure pleinement la conquête du sol.
L'avance du front pionnier, notamment dans la zone « tempérée » (Amérique du Nord, Sibérie) et en Extrême-Orient, est le plus souvent le fait de paysans petits exploitants, qui acquièrent la propriété de leurs terres en les mettant en valeur. Le petit propriétaire paysan prospère d'ailleurs aussi bien en arrière du front pionnier (maraîchers de l'Oranie), et même peut débuter comme travailleur salarié (l' « engagé* » des XVIIe et XVIIIe s.). L'exploitant agricole de Nouvelle-Angleterre, par exemple, qui, après avoir, au XVIIIe s., complété son emprise sur son terroir, fournit, au siècle suivant, beaucoup d'éléments pionniers à la conquête de l'Ouest. Mais dans ce milieu si différent de celui de l'Europe atlantique, le colon d'origine britannique doit s'adapter et élaborer une nouvelle société et une nouvelle nation.
Il n'est pas nécessaire qu'il y ait discontinuité géographique pour obliger le colon à modifier ses habitudes. Les colons sémites partis du « Croissant fertile » aux IVe et IIIe millénaires av. J.-C., et qui se sédentarisent sur les terres irrigables de la moyenne Mésopotamie, où ils fondent le puissant royaume d'Akkad, adoptent l'essentiel de la civilisation sumérienne voisine. Le colon paysan chinois, au contraire, dont la spectaculaire expansion, du IVe s. av. J.-C. au IIIe s. apr. J.-C., crée l'espace national, non seulement conserve sa civilisation propre dans des milieux différents, mais encore assimile plus qu'il ne refoule l'indigène moins évolué. Sa faculté d'adaptation est remarquable. Issu des pays du blé, il élabore en pays plus chaud et plus humide un système agricole fondé sur la riziculture. Cependant, trois domaines lui résistent : la steppe aride, dont il grignote périodiquement les marges irrigables, la haute montagne, refuge des peuples refoulés, et la forêt tropicale (Indochine), où son influence culturelle et politique a pu pénétrer profondément, mais où le peuple vietnamien a conservé son individualité.
Plus fréquemment, le colon agriculteur est un grand propriétaire, dont le type le plus classique, en pays tropical, est celui du planteur, qui, d'ailleurs, revêt plusieurs aspects. Le planteur antillais du XVIIIe s., par exemple, laisse à des intendants la direction des nombreuses troupes d'esclaves noirs cultivant ses champs de canne à sucre ; malgré les contraintes de l' « exclusif » (mais il a souvent des intérêts dans des maisons de commerce métropolitaines), il dispose de revenus qui lui assurent une vie fastueuse,

mais trop souvent oisive et amollissante. Tantôt c'est un gros brasseur d'affaires très lié à la métropole (« nabab* » anglais du XVIIIe s.), tantôt il s'enracine totalement dans son nouveau milieu (planteur virginien). Le planteur du XXe s., en Afrique notamment, gère son exploitation plus directement, en homme d'affaires. passe les contrats avec la main-d'œuvre salariée, dirige la vente de ses produits, que la monoculture expose particulièrement aux risques de la concurrence ; mais il peut être aussi le fondé de pouvoir d'une grande société. Malgré certaines différences, le grand exploitant forestier moderne des régions tropicales partage les responsabilités et le genre de vie des planteurs.

Dans les régions subtropicales ou tempérées sèches, le style de vie du colon est différent. Encore bien caractérisé est le grand éleveur du XIXe s. (néerlandais sur les hauts plateaux du Veldt sud-africain, anglo-saxon dans les ranches de l'Ouest américain, portugais ou espagnol dans les estancias de l'Amérique latine) ; partout il pratique un élevage extensif, qui nécessite des espaces immenses, qu'il s'est au besoin appropriés sans titre légal, comme l'ont fait les premiers squatters australiens ; il mène une vie que l'isolement rend souvent austère, patriarcale, mais d'une fierté aristocratique, stimulant les énergies aventureuses, et règne sur une clientèle de serviteurs.

Sur les marges plus humides de ces régions, quand elles sont économiquement plus évoluées, d'autres colons grands propriétaires pratiquent une culture extensive, et de plus en plus mécanisée, des céréales, afin de les vendre à bas prix. La lutte contre un milieu naturel médiocre les oblige à être très ouverts aux techniques nouvelles ; tel nous apparaît le céréaliculteur français en Afrique du Nord, plus proche de son homologue nord-américain que du paysan du Midi métropolitain. Au contraire, sur les marges pionnières de l'U. R. S. S. (Kazakhstan en particulier), le colon, ouvrier ou technicien agricole des *sovkhozes*, est un salarié.

A l'action pionnière de l'agriculteur s'associe très tôt celle du commerçant. Celui-ci a dû longtemps se faire prospecteur ; tel est le cas des Phéniciens dans l'Antiquité ou des marchands explorateurs du XIXe s. Les dangers inhérents à leur activité pionnière les ont très tôt incités à se grouper, sans quoi ils n'auraient pu réussir à fonder ces comptoirs où commence leur rôle de colons. La réussite de certains donne naissance à une aristocratie de gros négociants qui dirigent par la suite l'œuvre colonisatrice, comme dans l'antique Carthage. Mais, à l'ombre des puissants, de petits commerçants poursuivent la pénétration en terre étrangère, où ils vont offrir leur pacotille, comme le font encore boutiquiers et colporteurs syriens et libanais en Afrique occidentale. Tel est aussi l'aspect le plus caractéristique du colon chinois ou indien contemporain, qui, par sa réussite, facilite souvent l'élargissement de cette colonisation sous des formes plus variées.

Depuis plusieurs siècles, de petits groupes de colons chinois sont allés s'établir au-delà des frontières de l'Empire, dans toutes les terres riveraines du Pacifique, mais surtout dans le Sud-Est asiatique (Viêt-nam, Malaisie, Indonésie). Plus que paysans ou artisans, ils sont commerçants ; leur solidarité, leur sens des affaires et leur nombre leur assurent un succès tel qu'ils acquièrent souvent une influence déterminante dans l'économie de ces pays, d'où parfois des réactions violentes de leurs partenaires (tel le grand massacre de Batavia en 1740, le pullulement chinois ayant épouvanté les Hollandais).

Le sud de l'Inde, également, a une longue tradition d'expansion maritime en direction de l'Indonésie et de l'Indochine (colonies marchandes dès le début de l'ère chrétienne : thalassocratie tchola au XIe s.) ; loin de lui être défavorable, la domination britannique sur l'Inde stimule cette émigration colonisatrice au XIXe s. Le commerçant indien, usurier habile comme son homologue chinois, devient alors propriétaire d'une grande partie des rizières birmanes ; le domaine du colon indien s'étend en même temps largement vers l'ouest, le flux migrateur se déverse sur les côtes de l'Afrique orientale et australe, et atteint l'Amérique (Guyane). Là, les immigrants s'organisent en communautés complètes, avec leurs propres cadres, et, en Guyane britannique, sont même parvenus à assumer la direction politique du pays.

En même temps que le commerçant apparaît le pirate ou le corsaire, parasite vivant du trafic d'autrui, mais qui peut aussi, en éliminant des concurrents, favoriser l'activité des siens (tels les marins arabes du haut Moyen Age). Outre son rôle destructeur, le seul habituellement retenu, il contribua parfois à la mise en valeur : le flibustier de la mer des Antilles, au XVIIe s., doit aménager des bases terrestres et se transforme en boucanier qui prépare la voie à des colons plus réguliers et plus stables. Mais l'exemple le plus probant est celui des Vikings scandinaves, qui, au IXe et au Xe s., mettent l'Europe atlantique en coupe réglée. Très vite, le pillard se mue en colon ; même si, comme en Normandie ou en Angleterre, il s'assimile assez vite, son apport à la civilisation de l'Europe féodale est important : il fonde des villes, infuse au peuple envahi son esprit d'entreprise, parfois même l'organise en État (Russie) ; il recule les limites du monde connu et habité, comme en Islande et en Groenland, où il introduit sa société paysanne ; surtout, il rénove le commerce et la vie maritime, auxquels il ouvre la mer du Nord et la Baltique.

Il existe encore bien d'autres formes de colons pionniers : les trappeurs des forêts nord-américaines, du XVIIe au XIXe s. ; plus encore les chercheurs d'or, hommes de toutes provenances, souvent hauts en couleur, qui, malgré une fréquente instabilité, ont pourtant amorcé de façon décisive le peuplement de la Californie en 1848, de l'Etat australien de Victoria en 1851 ; de nos jours, enfin, le prospecteur-géologue, qui se fixe rarement sur la terre explorée, mais dont les découvertes attirent d'autres hommes.

Les progrès de l'organisation coloniale s'accompagnent d'une division du travail et d'une diversification parallèle des types humains.

L'aménagement de l'espace conquis fait apparaître les fonctionnaires et les techniciens. Connus dès l'Antiquité égyptienne, les fonctionnaires militaires et civils prennent toute leur importance aux Temps modernes, avec l'officier royal, ancêtre du gouverneur colonial et de ses subordonnés civils, et le soldat, dont le rôle déborde parfois sa simple fonction protectrice : établissement définitif au Canada, comme colons, des soldats du régiment de Carignan en 1668, rôle administratif et judiciaire des militaires des Bureaux des affaires indigènes au XIXe et au XXe s. Leur fonction est avant tout de « services » (au sens économique du mot), comme l'est aussi celle du médecin ou celle du missionnaire (rôle culturel).

Le technicien, qui succède à l'artisan, présente aussi une extrême diversité : ingénieur conseillant et dirigeant une main-d'œuvre indigène (colonies d'encadrement) ; ouvrier spécialisé ou simple manœuvre dans les colonies de peuplement, où le dernier constitue un élément essentiel de la masse des « pauvres Blancs ».

Mais, partout, la présence de colons, quels qu'ils soient, pose un problème : celui de leurs relations avec les indigènes. Tout d'abord, ils doivent obtenir la terre nécessaire à leur établissement, soit par l'appropriation des terres vacantes, comme en Islande (mais le cas est rare, du moins depuis le début de l'ère chrétienne), soit par achat, soit par droit de conquête (par exemple, la cession d'un tiers des terres [tertio] aux tribus germaniques établies au Ve s. dans l'Empire romain). L'ampleur du phénomène varie selon la densité du peuplement indigène. Il est possible de disposer des terrains de parcours pour les groupes nomades ou semi-nomades, surtout lorsque ceux-ci sont très clairsemés (Amérique du Nord) ; les terres collectives non cultivées, réputées alors terres vacantes, sont l'objet, entre colons et indigènes, d'un partage qui dresse une séparation rigoureuse entre les deux domaines. Selon les modalités et le rapport entre les parts, on distingue la politique du cantonnement et celle des réserves.

Outre les rapports matériels, il s'exerce entre colons et indigènes des influences psychologiques qui peuvent être réciproques. Le colon songe d'abord à préserver sa personnalité originale par des mesures parfois rigoureuses : ségrégation raciale, proscription des mariages mixtes, comme l'ont fait les Vandales, puis les Ostrogoths campés en terre romanisée (Ve s. apr. J.-C.).

Le colon hellénistique, établi en Orient depuis la fin du IVe s. av. J.-C., est très attaché à son style de vie, qu'il a transplanté (création de gymnases, par exemple) dans un milieu fort différent et lui-même hautement civilisé, ce qui n'a pas empêché un ample et fructueux courant d'influences réciproques, où l'hellénisme, fort de son prestige de vainqueur, conserve l'avantage.

Au contraire de son ancêtre du haut Moyen Age, le colon allemand conserve davantage son originalité à partir du XIe s. Le défrichement* intérieur ne suffisant pas pour atténuer une forte pression démographique, les paysans des pays rhénans s'installent dans les marches nouvellement fondées, au fur et à mesure du refoulement vers l'est des tribus slaves. Cette expansion germanique en pays slave revêt aussi, à partir du XIIIe s., une autre forme. Elle comprend moins de paysans, plus de commerçants et, surtout, d'artisans, qui, parfois loin vers l'est (confins polono-lituaniens), s'installent dans les villes récemment fondées, appelés souvent par les souverains étrangers eux-mêmes, désireux de stimuler l'économie de leurs États par un apport de main-d'œuvre exercée ; cette immigration allemande n'élimine plus le Slave, mais joue, au contraire, un rôle éducateur fructueux pour les deux peuples.

Malgré un décalage culturel plus grand, on retrouve chez le colon ibérique, du XVIe au XVIIIe s., en Amérique du Sud certains traits analogues à ceux des précédents. Fréquemment métissé, il diffuse avec lui une civilisation ibérique et chrétienne qui refoule ou absorbe les traditions indigènes ; cependant, son genre de vie s'adapte parfois, à son insu, à son nouveau milieu.

Au fur et à mesure que l'on se rapproche des temps contemporains, les possibilités de fusion tendent à diminuer, comme si les aires de civilisation se figeaient progressivement. Le colon français ou britannique a, certes, exercé une forte influence culturelle sur les peuples au milieu ou à côté desquels il s'est établi ; il a accéléré la diffusion des techniques et aussi de certaines idées. Mais le passage de la juxtaposition à la compénétration des civilisations et des mentalités s'opère plus lentement. Ainsi, non seulement le colon, mais aussi l'indigène, qu'il soit africain ou asiatique, conservent plus facilement leurs caractères propres. (V. COLONIE, COLONISATION, EMPIRE.)

COLON n. m. Arg. mil. Colonel. ‖ *Pop. Vieux colon,* ami, copain. ‖ *Ben, mon colon !,* exclamation traduisant la surprise, l'admiration, etc.

CÔLON n. m. (gr. *kôlon,* plur. *kôla,* membre de phrase métrique ou musicale). Métriq. anc. Groupement d'éléments métriques, pieds ou syzygies, dont l'ensemble ne forme pas un tout indépendant. (Il diffère par là du vers, qui constitue une unité rythmique.)

CÔLON n. m. (gr. *kôlon*). Anat. Nom donné à la totalité du gros intestin, excepté sa dernière portion, le rectum.

— ENCYCL. Le *côlon* commence au cæcum ; il monte d'abord verticalement jusqu'à la face inférieure du foie (*côlon ascendant*) ; là, il se coude (*angle droit* ou *hépatique*), et se porte à peu près transversalement de droite à gauche jusqu'à la rate (*côlon transverse*) ; il se coude une deuxième fois au-dessous de la rate (*angle gauche* ou *splénique*) et descend verticalement jusqu'à la fosse iliaque gauche (*côlon descendant*) ; ensuite le côlon se porte vers le petit bassin, en décrivant des flexuosités (*côlon ilio-pelvien* ou *sigmoïde*). A l'heure actuelle, on a tendance à distinguer, d'une part, le côlon droit, et, d'autre part, le côlon gauche, en raison de leur vascularisation différente : le premier est vascularisé par les trois artères coliques droites supérieure, moyenne et inférieure, provenant de la mésentérique supérieure ; le second est vascularisé par les deux artères coliques gauches supérieure et inférieure (ou tronc des artères sigmoïdes), provenant de la mésentérique inférieure.

La longueur du gros intestin de l'homme est en moyenne de 1,50 m. Son calibre, beaucoup plus grand que celui de l'intestin grêle, diminue du cæcum à l'anus. Il est parcouru

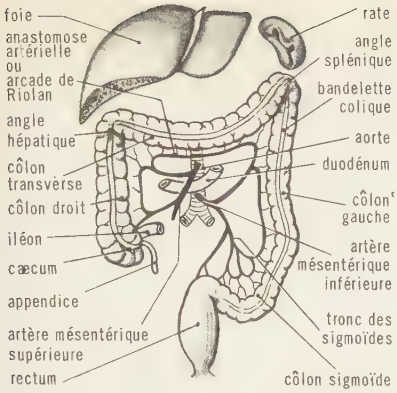

dans toute sa longueur par trois bandelettes musculaires longitudinales, sauf au niveau du côlon pelvien, où elles ne sont plus que deux. Dans l'intervalle des bandelettes, le côlon présente des bosselures séparées par des sillons transversaux.

C'est au niveau du côlon que se fait l'absorption la plus importante de l'eau et des électrolytes.

Le côlon peut être le siège d'infections (colites), de dilatation congénitale (mégacôlon), de polypes, de cancer, d'occlusion, de volvulus.

COLÓN (Cristóbal), nom esp. de *Christophe Colomb**.

COLÓN n. m. Unité monétaire du Salvador et de Costa Rica, divisée en 100 centavos. ‖ Pl. *des* COLONES.

COLÓN, anc. **Aspinwall,** v. et port de la république de Panamá, ch.-l. de prov., sur la mer des Antilles, à l'entrée du canal interocéanique ; 59 600 hab. Grand centre commercial, dans une enclave située à l'intérieur de la zone du canal. — La *province de Colón,* de part et d'autre de la zone du canal, a 105 400 hab.

COLÓN, départ. du Honduras, sur la côte de la mer des Antilles ; 45 000 hab. Capit. *Trujillo.*

COLONAGE n. m. Dr. *Bail à colonage partiaire,* contrat par lequel le propriétaire d'une exploitation agricole la loue, pour une certaine durée (le colonage perpétuel est interdit par la loi), à un preneur — appelé *colon partiaire* ou *métayer* —, moyennant une fraction convenue des fruits de la propriété (en principe, deux tiers au colon). Le colon assure la direction de l'exploitation, le propriétaire pouvant toutefois participer à cette direction. (V. FERMAGE et MÉTAYAGE.)

COLONAT n. m. Etat de colon. (Se dit surtout des colons de l'ancienne Rome, qui subissaient un sort analogue au servage, au Bas-Empire.) ‖ *Colonat partiaire,* condition de métayer, chez les Romains.

— Dr. rur. Système d'exploitation agricole. (V. COLONAGE.)

— ENCYCL. Hist. ● *Pays grecs.* Il y eut en Grèce une forme de servage analogue à ce que fut plus tard le *colonat* romain. L'invasion dorienne transforma en serfs de la glèbe beaucoup des anciens habitants. En Attique, le servage fut aboli par Solon ; ailleurs, il se conserva. Le *péneste* de Thessalie, le *mnôitês* de Crète étaient de vrais serfs, fixés à la terre et vendus avec elle. Telle était aussi, en Laconie, la condition des hilotes ruraux : ils appartenaient à l'Etat, qui les prêtait aux particuliers. Une organisation semblable existait sur les domaines de certains grands sanctuaires (Olympie, Delphes). Mais elle fut surtout répandue dans les monarchies hellénistiques.

● *Rome.* Le *colonat,* situation intermédiaire entre la liberté et l'esclavage, s'est développé à Rome surtout au Bas-Empire. Le colon est, d'après le sens de ce mot, un fermier, mais il se rapproche de l'esclave en ce qu'il est un fermier héréditaire, attaché à perpétuité, lui et sa descendance, au sol qu'il cultive, moyennant une redevance en argent ou en fruits d'un montant fixé de façon immuable. Il est, en outre, assujetti à un impôt personnel. Le colonat n'apparaît nettement dans les lois qu'à partir de Constantin. On peut y voir une des formes de l'établissement des Barbares vaincus sur des terres de l'Empire. A l'origine, les cultivateurs (*circoncellions*) des grands domaines impériaux (*saltus*) n'avaient pas le droit de quitter librement le fonds. Les particuliers ont imité l'empereur et attaché leurs esclaves à la glèbe. Enfin, un grand nombre d'hommes libres réduits à la misère se sont attachés à la terre pour assurer leur existence.

Le colonat romain, une fois organisé, puis sanctionné par des lois dès le début du IVe s., devint la condition générale des cultivateurs, et se perpétua en fait surtout par la naissance. Le colonat s'établissait aussi par prescription ; lorsqu'un homme libre avait travaillé comme colon pendant trente ans, on présumait qu'il avait volontairement accepté cette situation. L'affranchissement ne pouvait s'appliquer au colon, puisque juridiquement il était déjà un homme libre ; à ce titre, il devait le service militaire et pouvait avoir une propriété foncière. La condition du colon s'aggrava ; la généralisation de ce statut sur l'initiative de l'Etat semble due à des raisons fiscales, qui exigeaient qu'il soit mis fin à la désertion des campagnes, si profonde aux époques troublées du IIIe s. Le colonat, organisé par les Codes Théodosien et Justinien, a subsisté à l'époque franque, et l'on peut en déceler la survivance jusqu'au IXe s. dans les formules, les chartes et les polyptyques.

COLONE, en gr. **Kolônai,** bourg de l'Attique, patrie de Sophocle.

COLONEL n. m. (ital. *colonnello* ; de *colonna,* troupe en colonne). Grade le plus élevé des officiers supérieurs des armées de terre et de l'air : *Dans l'armée de terre, le colonel commande un régiment.* ‖ *Colonel général,* ancienne dignité militaire française (v. part. *encycl.*) ; dans les armées allemande et autrichienne, grade le plus élevé de la hiérarchie des officiers généraux (*Generaloberst* correspond à général d'armée).

— ENCYCL. La fonction de commandant de régiment fut créée en France par Henri II, sous le nom de *mestre de camp.* Le terme *colonel* était alors lié à la puissante dignité de colonel général jusqu'à la suppression de cette fonction par Louis XIV. A partir de cette époque, l'appellation de « colonel » évoque le commandement, et d'abord la propriété d'un régiment ; il n'était pas nécessaire d'avoir gravi les échelons inférieurs de la hiérarchie pour être promu colonel (sur 27 colonels nommés en 1684, aucun n'avait eu le grade de major ou de lieutenant-colonel). Souvent, on achetait un régiment pour un nouveau-né (*colonel à la bavette*). Le commandement effectif des régiments était souvent exercé par les lieutenants-colonels, en général officiers chevronnés trop pauvres pour s'acheter un régiment. L'ordonnance de 1758 et surtout celle de 1776 exigèrent 23, puis 25 ans d'âge, 7 puis 14 ans de service pour être nommé colonel. En 1793, les colonels devinrent les chefs de demi-brigades et, depuis 1803, ont repris leurs fonctions, désormais inchangées, de commandants de régiments (ou, dans la gendarmerie, de légions). Le colonel est par essence le chef de corps, exerçant en tous les domaines (tactique, instruction, administration, etc.) son autorité et sa responsabilité. Si son rôle reste entier en temps de paix, le colonel doit souvent, au combat (et spécialement depuis la Seconde Guerre mondiale), répartir son régiment* dans divers groupements* de toutes armes, qu'il sera, lui aussi, appelé à commander. En temps de paix, les colonels exercent fréquemment des commandements territoriaux (subdivisions, territoires) et assument des responsabilités importantes dans les états-majors.

Colonel général. La charge de *colonel général de l'infanterie* remonte à François Ier, celle de *colonel général de la cavalerie* à Charles IX. Leurs titulaires exerçaient à l'origine le commandement suprême de leur arme (discipline, personnel, emploi). Le colonel général de l'infanterie était en outre propriétaire de la 1re compagnie de tous les régiments de l'arme, dite *compagnie colonelle.* Dans la *cavalerie,* le colonel général n'était propriétaire que du régiment à son titre. Louis XIV et Louvois en prirent ombrage et supprimèrent ces charges respectivement en 1661 et 1675, après en avoir ramené les prérogatives (dont le drapeau* blanc, insigne de commandement du colonel général de l'infanterie) à la Couronne. Les dignités de colonels généraux créées ensuite, notamment dans les dragons, les hussards et les Suisses, furent des titres et non des fonctions. Napoléon créa, lui aussi, des colonels généraux, dont la dignité suivait immédiatement celle des maréchaux (Marmont fut colonel général de chasseurs, Suchet le fut de la Garde impériale, etc.). Rétablie encore sous la Restauration et la monarchie de Juillet (le duc d'Orléans fut colonel général des hussards), cette dignité disparut définitivement en 1848.

Colonel Chabert (LE), roman d'H. de Balzac (1832) [*Scènes de la vie privée*]. Passé pour mort après la bataille d'Eylau, le colonel Chabert peut, après maintes aventures, regagner la France en 1815. Mais sa femme, qui s'est remariée, refuse, par intérêt, de le reconnaître. Ruiné et désespéré, le malheureux finit à l'hospice de Bicêtre.

Colonel Ramollot, personnage humoristique, dû au caricaturiste Charles Leroy (1883) et qui symbolise le vieux militaire borné.

COLONELLE adj. f. *Compagnie colonelle,* première compagnie d'un régiment, sous l'Ancien Régime. (V. COLONEL, part. *encycl.,* et COMPAGNIE.)

◆ N. f. *Fam.* Femme d'un colonel.

COLONGE n. f. (du lat. *colonica*). Organisation rurale particulière à l'Alsace et à quelques pays rhénans, au Moyen Age.

— ENCYCL. La *colonge,* véritable communauté rurale, comprenait un certain nombre d'habitations, granges, écuries, avec des terres, concédées à des preneurs (*huber*), moyennant un cens ou des prestations annuelles ; les différends nés du pacte colonger étaient soumis à un tribunal (cour colongère, *dinghof* ou *selhof*), composé du propriétaire de la colonge (président) et des autres colongers (assesseurs). Les droits du propriétaire, des colongers, les noms de ceux-ci, les redevances, etc., étaient inscrits sur les *rôles colongers.*

Il aurait existé également des colonges, dans le Maine, que les exploitants, même quand ils n'étaient pas alleutiers, auraient pu transmettre à leurs enfants (région de Jublains dès le VIIe s.). En fait, les colonges étaient des tenures rurales analogues ou presque aux *manses* des autres régions.

COLONGER, ÈRE adj. Relatif à une colonge.

◆ N. m. Propriétaire ou exploitant d'une colonge.

COLONIA. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes antiques, où des colonies romaines avaient été établies : *Colonia Agrippinensium* (Cologne), *Colonia Senensis* (Sienne), *Colonia Romulea* (Séville), *Colonia Augusta Nemausus* (Nîmes), *Colonia Julia Paterna Narbo Martius* (Narbonne), etc. (*Colonia* et le mot équivalent *colonica* ont donné à la toponymie française des noms comme *Collonge, Collonges, Coulanges.*)

COLONIA, ancienn. **Colonia del Sacramento,** v. et port de l'Uruguay, sur le río de la Plata ; 8 000 hab. Ancienne place forte portugaise, face à Buenos Aires. Monuments de l'époque coloniale.

COLONIA (Juan DE). V. JEAN DE COLOGNE.

COLONIA (Francisco DE). V. FRANÇOIS DE COLOGNE.

COLONIA (Simón DE). V. SIMON DE COLOGNE.

COLONIAL, E, AUX adj. Relatif aux colonies ; qui vient des colonies : *Régime colonial. Cultures coloniales.*

— Décor. *Ordres coloniaux,* ancienne appellation des ordres de la France d'outre-mer.

— Econ. polit. *Système colonial,* système qui impose des règles limitatives au commerce des colonies, en faveur de la métropole, et, souvent, par retour, au commerce de la métropole, en faveur des colonies. *Pacte colonial,* ensemble de règles, avant tout économiques, imposées par une métropole à sa colonie.

— Mil. *Troupes coloniales,* appellation donnée de 1900 à 1958 à certaines formations spécialisées de l'armée de terre, chargées de la sécurité et de la défense des territoires français d'outre-mer : *Les troupes coloniales,*

appelées de 1958 à 1961 troupes d'outre-mer, ont repris en 1961 leur dénomination de troupes de marine. ‖ *Infanterie, artillerie coloniale,* appellation donnée, en 1900, aux unités d'infanterie et d'artillerie des troupes coloniales, qui ont repris, en 1958, leur nom traditionnel d'*infanterie* et d'*artillerie de marine*. (V. OUTRE-MER [*troupes d'*].)

— Numism. *Monnaie coloniale,* monnaie frappée par une colonie ou pour le service spécial d'une colonie. (On connaît des monnaies coloniales chez les Romains. Il en a été frappé en France sous Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, et, sous la IIIe République, pour l'Indochine. Au XVIIIe s., les agents de la Compagnie des Indes faisaient frapper des monnaies suivant les besoins des établissements commerciaux en ce pays.)

◆ N. m. Habitant des colonies. ‖ Fonctionnaire des colonies. ‖ Soldat appartenant aux unités coloniales.

— ENCYCL. Econ. polit. *Pacte colonial.* Le pacte colonial répond à la conception *mercantiliste* de la colonisation. Pour assurer l'enrichissement de la métropole, il stipule habituellement : 1° interdiction totale ou partielle du marché colonial aux produits étrangers ; 2° obligation d'exporter les produits coloniaux exclusivement ou principalement vers la métropole ; 3° concession des transports maritimes à la seule marine métropolitaine, en vertu de l'axiome que la marchandise suit le pavillon ; 4° interdiction totale ou partielle, pour la colonie, de produire les objets manufacturés dont elle aurait besoin, son rôle économique se bornant à celui de productrice de matières premières et de débouché commercial ; 5° traitement de faveur accordé par la métropole aux produits coloniaux, accompagné d'une aide politique, militaire, culturelle et, souvent, économique ou financière fournie par la métropole. Cette notion de monopole s'exprime dans le terme d'*exclusif** qui est souvent employé aussi. Les difficultés rencontrées par son application rigoureuse expliquent l'assouplissement de ses règles au XVIIIe s. dans presque tous les pays (*exclusif mitigé*), sans empêcher toujours des crises graves comme la révolte des colonies américaines contre la Grande-Bretagne en 1775, puis celle des colonies espagnoles en 1810 et 1817. Aussi, sous l'influence du libéralisme, les empires coloniaux lui substituent au XIXe s. un système plus souple de préférences économiques, appuyées par les liens monétaires.

coloniale (ECOLE). V. OUTRE-MER (*Institut des hautes études d'*).

coloniale (MÉDAILLE), décoration française instituée par la loi du 26 juillet 1893, et accordée aux militaires français ayant fait campagne outre-mer. Ruban bleu à raies blanches traversées par une ou plusieurs agrafes au nom du territoire. Elle prit en 1962 le nom de « médaille d'outre-mer ».

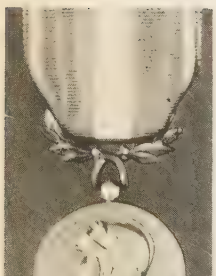

médaille **coloniale**

COLONIALISME n. m. *Péjor.* Doctrine ou attitude favorable à la colonisation.

— ENCYCL. Alors que le mot *colonisation* désigne un état de fait, le terme de *colonialisme* s'applique à une doctrine ou, tout au moins, à une attitude intellectuelle et sentimentale. Doctrine et état d'esprit, le colonialisme s'attache à justifier par des raisons raciales, ethniques, économiques, politiques et morales le fait de la colonisation et les situations qui en découlent. (→ Biblio.)

COLONIALISTE adj. Relatif au colonialisme.

◆ Adj. et n. Partisan du colonialisme.

COLONIE n. f. (lat. *colonia*). Territoire occupé et administré par une nation en dehors de ses frontières, et demeurant attaché à la métropole par des liens étroits : *Les colonies grecques, romaines. Les anciennes colonies françaises ; et, absol. : Aller vivre aux colonies.* ‖ Réunion de personnes quittant leur pays pour aller en peupler un autre : *Une colonie de Phéniciens fonda Carthage.* ‖ Individus d'un même pays résidant dans une ville étrangère : *La colonie anglaise de Paris.* ‖ Agglomération d'individus vivant en commun : *Une colonie de peintres. Nous formions une petite colonie à laquelle, au milieu de l'hiver, Montroger demanda la permission de s'adjoindre* (G. Sand). ‖ *Par anal.* Réunion d'animaux qui s'établissent et se multiplient dans une contrée : *Ces colonies de madrépores sont comparables à des populations anéanties par les gaz asphyxiants des guerres futures* (Gide).

— ALLUS. HIST. ***Périssent les colonies plutôt qu'un principe,*** phrase attribuée à la fois à Robespierre et à Dupont de Nemours, et qu'ils auraient prononcée lorsqu'en mai 1791 il fut question de revenir sur l'émancipation des esclaves dans les colonies. On rappelle ces mots pour faire entendre qu'un principe doit l'emporter sur toute autre considération.

— Apic. Ensemble des abeilles habitant une ruche, et comprenant une femelle féconde ou reine, des ouvrières en très grand nombre (de 10 000 à 60 000 environ) et, en saison chaude, des mâles ou faux bourdons (de quelques centaines à quelques milliers au plus).

— Bactériol. Groupe de microbes issus d'un seul germe et qui constitue une masse reconnaissable par son aspect, sa consistance et sa coloration : *La colonie peut être le résultat d'une culture naturelle ou d'une culture artificielle.*

— Dr. pén. *Colonies pénitentiaires,* v. part. *encycl.*

— Mil. *Colonie militaire,* communauté militaire dont les membres sont chargés de mettre en culture des territoires nationaux ou conquis, tout en assurant leur garde. (On citera les clérouquies athéniennes d'Imbros, de Skyros et de Lemnos [Ve s. av. J.-C.], les colonies militaires de Trajan en Dacie [105], les régiments de chasseurs illyriens installés en Croatie par Napoléon [1809], les kibboutzim en Israël [1954].)

— Pédag. et Législ. soc. *Colonies de vacances,* œuvres dont l'objet est d'envoyer les enfants au grand air pendant les vacances. (V. part. *encycl.*)

— Zool. *Colonies animales,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Dr. On désignait quelquefois sous le nom de *colonies pénitentiaires* les colonies affectées à l'exécution des peines coloniales (déportation, transportation, relégation). Mais, beaucoup plus souvent, par cette expression on entendait les colonies pénitentiaires de jeunes détenus, établissements spéciaux pour mineurs condamnés à l'emprisonnement ou même acquittés comme ayant agi sans discernement, dont l'institution remonte à la loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus.

La législation moderne sur l'enfance* délinquante a supprimé ces colonies et les a remplacées par des institutions publiques d'éducation surveillée, où le mineur subit un régime de rééducation intellectuelle et morale.

— Pédag. et Législ. soc. Les *colonies de vacances,* succédant aux *caravanes** scolaires et aux voyages de vacances, furent créées à Paris en 1883 ; une société formée en 1887, sur l'initiative de F. Buisson, en développa l'organisation. L'*Union des colonies de vacances* fut constituée en 1907. Depuis, leur nombre et leur importance n'ont fait que s'accroître : fondées par les municipalités, les collectivités publiques ou privées (établissements d'enseignement, syndicat, etc.), les entreprises privées, ces œuvres permettent d'envoyer, pour un prix modique, parfois même gratuitement, les enfants à la campagne, à la mer ou à la montagne pendant les vacances scolaires. Des *moniteurs* sont spécialement formés pour la surveillance des colonies de vacances.

— Hist. Le sens du mot *colonie* a évolué au cours des temps, le seul élément constant étant l'idée d'une discontinuité géographique entre le pays d'où partent les hommes ou les ordres et celui qui les reçoit. Buts et méthodes de la colonisation* ont en effet considérablement varié, ce qui s'exprime dans une foule de statuts différents, dont on ne peut donner ici que quelques exemples.

Dans l'Antiquité classique, une colonie correspond toujours à l'appropriation d'une terre plus ou moins lointaine par un groupe cohérent d'émigrants ; c'est essentiellement un essaimage d'hommes qui, en dehors des autres préoccupations politiques ou militaires, contribue à éloigner la menace de la surpopulation, toujours à redouter dans ces pays méditerranéens où les bonnes terres sont rares.

Le groupe d'émigrants, dirigé par l'*oikiste* (fondateur), peut se détacher complètement de la « cité-mère » et fonder une nouvelle cité, selon des rites religieux très précis et après avoir consulté en particulier l'oracle de Delphes, qui fut l'inspirateur de cette colonisation ; la cité ainsi créée est alors pleinement souveraine et indépendante ; c'est le cas habituel des colonies grecques du Xe s. (îles de l'Egée ; côtes de l'Asie Mineure) ou de celles qui ont été créées du VIIIe s. au Ve s. av. J.-C. Entre les deux Etats ne subsistent que les liens sentimentaux dus à la filiation naturelle, à la communauté des traditions religieuses et de la langue, suffisants bien souvent pour engendrer une certaine solidarité commerciale et même politique. Telle est aussi l'évolution de certaines colonies phéniciennes comme Carthage, que des Tyriens ont fondée vers 814 av. J.-C.

Dans d'autres cas, les émigrants restent membres de leur communauté d'origine. La colonie est alors un simple « avant-poste » du territoire national, destinée à la surveillance militaire de régions turbulentes ou présentant un intérêt stratégique particulier, en même temps qu'à la mise en valeur de la région où elle est située. On peut rattacher à ce type l'organisation des territoires nubiens acquis par l'ancienne Egypte, dont l'expansion vers l'amont du Nil commence à s'affirmer dès le Moyen-Empire, au début du IIe millénaire av. J.-C. La Nubie conquise lui fournit des esclaves, de l'or et des troupeaux, et reçoit d'elle de petites colonies de soldats et de fonctionnaires, de marchands aussi et de paysans jusque vers Semneh, en amont de la deuxième cataracte. De là, l'influence civilisatrice égyptienne sur la population indigène continuera de progresser jusqu'au-delà de la cinquième cataracte, dans ce pays de Couch qui fournira, au VIIIe s. av. J.-C., une dynastie à l'Egypte.

Les exemples qu'offrent l'histoire grecque et l'histoire romaine sont les plus connus : clérouquies* grecques et colonies de droit romain (environ 300 citoyens à l'origine), chargées d'abord de défendre les frontières maritimes et qui seront plus tard transformées en municipes*. Dans les deux cas, les colons qui y sont installés sur des terres confisquées, à charge de service militaire (au moins local), conservent l'entier exercice de leur citoyenneté dans leur cité d'origine. Ainsi les colons de droit romain possèdent à l'époque républicaine, malgré leur relative autonomie administrative (gouvernement local par les duumvirs assistés d'un conseil de décemvirs), tous les droits civils et publics du citoyen de Rome : *jus connubii* ou droit d'épouser une Romaine ; *jus commercii* ou droit de procéder à toutes les transactions mobilières et immobilières et droit d'utiliser la *legis actio* pour faire valoir ces droits civils en justice ; *jus suffragii* ou droit de vote et *jus honorum* ou éligibilité à toutes les magistratures, c'est-à-dire l'essentiel des droits publics et politiques du citoyen romain.

D'autres colonies, cependant, tout en étant soumises à l'autorité supérieure d'une métropole, ne bénéficient pas de l'égalité des droits. Rome, en plus des colonies romaines, crée des colonies de droit latin pour défendre ses frontières terrestres ; elles sont, à l'origine, peuplées de 1500 à 6000 Latins et Alliés. Ces colonies « latines », dotées elles aussi de l'autonomie administrative (elles sont même considérées comme territoires alliés), donnent à leurs membres un droit de cité incomplet ; celui-ci comprend, au IIe s. av. J.-C., les divers droits du citoyen romain, moins le *jus connubii* (retiré en 268 av. J.-C.) et le *jus honorum*. Au total, on connaît 46 colonies latines et plus de 200 colonies romaines dont la mise en place est pratiquement achevée avec celles de caractère militaire fondées par Marius, César et Auguste. Pourtant, l'appellation et le statut de colonie romaine, très recherchés, seront encore conférés à titre honorifique. L'absence à la fois de souveraineté et de droits civiques dans une métropole se retrouve dans les colonies de Carthage et, naturellement, dans les colonies gréco-macédoniennes (colonies militaires ou fondations urbaines) des royaumes hellénistiques, où le mot « cité » est vidé de tout son sens.

La féodalité du haut Moyen Age, avec sa tendance au repliement autarcique, n'a pas été favorable à la création de colonies — mise à part l'importante exception de l'expansion scandinave. Mais la reprise démographique du XIe s. et la renaissance commer-

ciale font apparaître de nouvelles formes de colonies. Les plus caractéristiques de cette période (fin XIIe-XVe s.) s'apparentent aux comptoirs commerciaux. Les commerçants italiens (pisans, génois, vénitiens) en Méditerranée, ceux de la Hanse germanique dans les pays de la Baltique et de la mer du Nord obtiennent des souverains avec lesquels ils commercent le droit d'établissement dans une ville concédée tout entière (comme les Génois à Caffa, en Crimée) ou seulement dans un quartier réservé (comme Péra et Galata, faubourgs de Constantinople, ou le petit quartier hanséate du Steelyard à Londres). Ces concessions urbaines sont accordées soit à une seule « nation » (comme Famagouste aux Génois ou Bergen aux Lübeckois), soit à plusieurs (comme Tana, sur le Don) ; elles jouissent habituellement d'une large autonomie judiciaire sous la responsabilité d'un chef de la colonie (podestat génois, baile vénitien). La juridiction de ces « consuls » s'étend bien souvent à des marchands d'origine différente, mais qui se mettent sous leur protection par une naturalisation fictive. Fait curieux, une organisation analogue reparaît à la fin du XIXe s. dans l'Empire chinois, où les Européens puis les Américains et les Japonais se font céder à bail soit une ville entière et ses environs, soit un quartier jouissant de l'exterritorialité (concessions française et internationale de Chang-hai), les privilèges de leurs ressortissants s'étendant aussi à leurs protégés.

La puissance acquise par les anciennes colonies marchandes leur permet souvent d'exercer sur un souverain faible une influence qui transforme le suzerain théorique en protégé : la colonisation économique ouvre la voie à une véritable colonisation politique, telle la pénétration génoise à Chypre à la fin du XIVe s. Où bien les deux avancent de pair : l'effondrement de l'Empire byzantin en 1204, provoqué par les intrigues intéressées des Vénitiens, ouvre la voie aux grandes entreprises génoises et vénitiennes. Les territoires acquis en fiefs ou en pleine souveraineté soit lors du partage initial, soit par des marchandages au cours de la reconquête byzantine, constituent des bases commerciales et stratégiques (le commerce maritime réclame une protection navale efficace) où les Italiens bénéficient d'une plus grande liberté d'action. Aux simples colonies urbaines initiales succèdent ou s'ajoutent de véritables « empires » coloniaux à but mercantile : empire génois de l'Egée orientale, géré par des associations financières (les « Mahones »), et surtout vaste empire vénitien, qui progresse jusqu'à la fin du XVe s., où il s'étend de l'Istrie à Chypre (v. VENISE). Cette puissante chaîne de bases navales comprend des territoires dépendant directement du gouvernement vénitien (ports péloponnésiens comme Modon et Coron, îles petites comme Corfou, ou grandes comme la Crète), des fiefs détenus par des patriciens vénitiens (les Cyclades) ou par d'obscurs protégés (« terciers » d'Eubée-Négrepont) ; la Crète y tient une place particulière par son importance stratégique et par l'ampleur relative de l'immigration vénitienne, qui déborde hors des ports par l'attribution de fiefs militaires. Une telle extension et l'étroitesse des liens politiques et économiques avec la métropole confèrent à la colonisation vénitienne son originalité ; en fait, elle annonce déjà les entreprises coloniales postérieures.

Les colonies européennes, qui vont se multipliant du début du XVIe s. au début du XXe s., sont toutes des territoires politiquement dépendants et dont la mise en valeur est organisée par la métropole, au profit de celle-ci. Mais leur ubiquité nécessite des formes d'exploitation de plus en plus variées et complexes, dont les différences, en même temps que les circonstances de l'acquisition, expliquent les nombreux types de statuts. Les premières entreprises coloniales (XVIe s.-début du XVIIe s.) sont toutes cependant animées d'un même esprit ; désir de gloire pour les individus et pour le souverain, prosélytisme religieux tiennent peut-être autant de place que la recherche des richesses. Aussi les colonies sont-elles d'abord regardées comme un prolongement du territoire métropolitain, auquel elles doivent être assimilées.

En fait, cette conception théorique se heurte à d'insurmontables difficultés, et tout d'abord à la distance. Les monarchies européennes doivent se décharger sur des particuliers des initiatives aventureuses ; mais celles-ci ne pouvant être réussies par des individus isolés, les souverains encouragent leur groupement, soit sous forme de « clientèle » féodale, soit en association cimentée par l'octroi de privilèges, du type « compagnie à charte ».

Portugais et Espagnols, qui sont ici les précurseurs, emploient largement, au début du XVIe s., la formule féodale dans leurs colonies américaines : capitaines héréditaires portugais, « encomienderos » espagnols. De cette manière seulement une poignée de conquérants peut exercer sur de vastes territoires l'emprise nécessaire à l'exploitation des mines et à la culture des plantations. Contre la turbulence féodale, les monarchies pensent se prémunir en encadrant la hiérarchie des conquérants par une solide administration calquée sur le modèle métropolitain et confiée à des officiers royaux (vice-rois et capitaines généraux, corregimientos, alcades, magistrats des « audiencias ») soumis au contrôle sourcilleux du Conseil des Indes. Tout le commerce colonial espagnol est — en principe — obligé de passer par Séville, puis par Cadix, siège de la *Casa* de Contratación*, ce qui dépasse sensiblement les servitudes normales d'une époque férue de privilèges et de monopoles. Cet assujettissement étroit et discriminatoire comme l'inévitable ségrégation pratiquée par la caste conquérante à l'encontre de l'indigène méprisé rendent donc illusoire l'assimilation rêvée par les rois catholiques, et la centralisation n'empêche pas la féodalisation de l'Amérique espagnole.

Français, Anglais et Hollandais recourent plus volontiers aux services des *compagnies à charte*. Celles-ci, moyennant l'octroi de privilèges commerciaux, assument les frais de l'établissement colonial (installation de colons, mise en valeur, défense, et même, sous le contrôle du gouvernement, administration). Maintes fois les frais l'emportent sur les bénéfices pendant une période initiale qui semble longue aux souscripteurs ; les Français ne se départent que très lentement de leur méfiance, ce qui explique les déboires de la plupart de leurs compagnies et le retour, en Amérique du moins, à l'administration directe (1674).

L'application de règles, en principe uniformes, varie en fait selon la nature de la colonie. Les colonies tropicales (Antilles principalement), domaine par excellence des riches plantations (canne à sucre, tabac, indigo, café, coton), sont strictement soumises aux obligations du pacte colonial*, suscitant chez l'aristocratie des planteurs des réactions rarement efficaces. Les colonies non tropicales de l'Amérique du Nord, de fonction économique et de société différentes, ne suivent pas la même évolution. Servant de bases stratégiques et alimentaires, de réserves humaines pour la protection des richesses antillaises, elles sont d'autant mieux destinées à l'immigration blanche que la population indigène est clairsemée et inassimilable, et que leur éloignement en fait un exutoire commode pour les mécontents et les indésirables. Au Canada, pour y fixer l'indispensable paysannerie, les Français procèdent à la transplantation du système seigneurial, les nobles devenant des « entrepreneurs de colonisation ». Certaines colonies anglaises procèdent de façon analogue, encore que la seigneurie y soit moins vivante ; mais les plus dynamiques, comme celles de la Nouvelle-Angleterre ou de la Pennsylvanie quaker, se peuplent de communautés plus individualistes, non seulement attachées aux libertés fondamentales de la coutume anglaise, mais même de tendance démocratique. Aussi ces colonies reçoivent-elles, conformément à la tradition métropolitaine, les franchises permettant aux colons d'organiser leur administration locale sous le contrôle du représentant de la compagnie ou du roi. Ce sont elles qui, au XVIIIe s., s'insurgent contre les prérogatives impériales de Londres et déclenchent le mouvement pour l'indépendance (1774).

Le système des compagnies à charte survit au déclin du pacte colonial, amendé ou abandonné au cours du XIXe s., mais doit s'adapter aux nouvelles conceptions d'un libéralisme en progrès, hostile aux monopoles. Aussi ne bénéficient-elles généralement plus de privilèges aussi étendus ni de droits régaliens. Encore les restrictions politiques sont-elles parfois assez théoriques, comme pour les diverses sociétés allemandes de colonisation, pour la Société de commerce néerlandaise en Insulinde, au début de son existence, ou, surtout, pour l'Association internationale africaine au Congo, qui, dès 1885, est érigée en Etat souverain. Les limitations libérales sont appliquées plus tôt par les Britanniques, restés fidèles à cette formule jusqu'à la fin du siècle (compagnies du Niger, d'Afrique du Sud, IBEA, etc.), malgré la faillite politique de la Compagnie des Indes (1858).

Cependant, les Etats colonisateurs interviennent plus souvent directement au XIXe s., tantôt annexant les pays conquis, tantôt faisant accepter par les souverains locaux des accords de protectorat. Les vieilles colonies évoluent le plus souvent vers l'*assimilation ;* c'est dans cette voie que s'engagent les Portugais à partir de 1852, les Espagnols, plus timidement, après 1870. Les Français hésitent longtemps ; si les débris de leur ancien empire colonial possèdent des institutions administratives et judiciaires analogues à celles de la métropole, ainsi que l'Algérie depuis 1870 (sous réserve du maintien de certains droits coraniques), les habitants de ces territoires obtiennent seulement des droits politiques inégaux ou beaucoup plus limités que ceux des métropolitains ; il faut attendre les réformes du milieu du XXe s. pour établir une complète égalité des droits, donnant enfin son sens au mot « assimilation ». (V. EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS.)

Les nouvelles acquisitions sont naturellement assujetties à une tutelle de caractère plus autoritaire ; le principe de la sujétion est également maintenu dans leurs vieilles possessions par les Hollandais, et par les Britanniques dans certains territoires insuffisamment évolués pour sortir du statut de « colonie de la Couronne ». Dans ce cas, les pouvoirs sont tous détenus par le gouverneur et ses représentants, fonctionnaires métropolitains responsables seulement devant leur administration (« Colonial Office », ministère des Colonies créé en France en 1897, etc.) ; c'est l'*administration directe*. Toutefois, là où préexiste une armature administrative indigène, celle-ci peut être conservée aux échelons inférieurs (Cochinchine française, partie annexée de l'Inde britannique).

Mais la puissance coloniale peut se contenter de faire reconnaître son « protectorat ». Dans ce cas, elle pratique l'*administration indirecte* et conserve à tous les échelons l'appareil administratif et judiciaire indigène, mais lui superpose ses représentants, qui relèvent des Affaires étrangères. Ceux-ci peuvent se borner à contrôler les relations extérieures de l'Etat protégé ; le plus souvent, leurs conseils — impératifs — orientent aussi l'évolution intérieure, au point que la distinction entre administrations directe et indirecte n'est pas toujours claire (comme au Tonkin).

Les formules autoritaires sont beaucoup moins applicables dans les colonies où la population d'origine européenne est importante au XIXe s. ; celle-ci veut exercer les droits politiques que ses compatriotes métropolitains possèdent. Telle est la raison du statut particulier de l'Algérie, où le principe de l'assimilation est adopté en 1870 pour les colons européens. C'est dans l'Empire britannique que se situent les principales communautés blanches d'outre-mer ; pour elles, Londres s'oriente vers des formules d'autonomie (« self-government ») conformes à sa tradition parlementaire. Dès le milieu du XIXe s., les colonies canadiennes, sud-africaines, australiennes, néo-zélandaises sont dotées d'institutions *représentatives*, c'est-à-dire de conseils élus assistant le gouverneur, encore seul maître. Puis, progressivement, apparaissent des gouvernements *responsables* devant les assemblées, le gouverneur n'étant plus que le représentant d'un monarque constitutionnel. Ces institutions parlementaires sont accordées à des fédérations de colonies capables de constituer un Etat cohérent, digne de l'autonomie, le premier étant la Confédération du Canada, créée par l'Acte d'Amérique britannique du Nord (1867).

L'évolution juridique souligne donc, à la fin du XIXe s. et au début du XXe, la différenciation croissante entre *colonies de peuplement* et *colonies d'encadrement* ou d'exploitation. Non seulement leurs statuts, mais aussi le

degré et la nature de l'emprise humaine de la métropole, l'évolution sociale et l'organisation de la mise en valeur les distinguent. Les premières s'engagent peu à peu vers une diversification de leur économie, appuyée sur une structure sociale comparable à celle de l'Europe ; les secondes continuent de se confiner dans la production de matières premières minérales ou végétales complémentaires des ressources métropolitaines, ce secteur commercialisé étant juxtaposé à une économie indigène de subsistance.

Le succès inattendu obtenu par le système d'autonomie tenté par les Britanniques a permis de l'assouplir et de l'élargir, jusqu'à le transformer en une indépendance complète : on ne peut plus parler alors de « colonie », mais seulement d'Etat associé ou allié. Des anciennes colonies « blanches », la formule s'étend à des colonies « de couleur », et d'autres pays, comme la France, s'en inspirent. Actuellement, le statut de colonie, en voie de disparition, laisse place à diverses formes d'indépendance ou de large autonomie (Commonwealth, anciens territoires français) ; l'idée d'association et d'aide aux pays en voie de développement se substitue à celle de colonisation. (→ Biblio.)

— Zool. *Colonies animales.* On rencontre fréquemment, surtout parmi les êtres aquatiques, des animaux qui, au lieu d'être constitués par un seul individu, sont formés par l'association d'un nombre quelconque, souvent immense, d'individus tous semblables, ou à peu près, entre eux ; ils sont unis les uns aux autres soit par un squelette commun, soit même par leurs parties molles. Ils constituent ce qu'on appelle des *colonies animales*.

Le point de départ, dans la naissance d'une de ces colonies, est un individu né d'un œuf, qui se fixe en un point favorable : c'est l'*oozoïde*, d'origine sexuée. Puis cet individu initial en produit un second (et d'autres ensuite), par bourgeonnement : c'est un *blastozoïde*, d'origine asexuée. Le corps de ce blastozoïde peut rester en continuité plus ou moins complète avec son parent, ou bien s'en séparer complètement anatomiquement, tout en lui restant adhérent. Ils sont voisins dans une gaine commune de gélatine, de chitine, de calcaire, etc., mais ils peuvent être voisins sans avoir conservé de relations entre eux, ou, au contraire, communiquer par des moyens plus ou moins étroits, complexes ou éloignés. Il peut se faire que le parent primitif émette des sortes de racines creuses, ou *stolons*, sur lesquelles se produisent des bourgeons, dont chacun devient un individu secondaire ; ils sont tous en communication par ce réseau de tubes grâce auxquels ils échangent du sang et des filets nerveux. Tout cela donne des colonies extrêmement variées selon les espèces d'animaux. Il faut aussi noter qu'il n'est pas nécessaire qu'une colonie soit fixée sur un corps solide ; il en est qui sont flottantes, forment une partie du plancton, ayant les caractères de transparence, de fragilité, etc., des êtres pélagiques. Tel est le cas du *pyrosome*, ascidie flottante coloniale, pouvant atteindre 1 m, ayant la forme d'un cylindre creux, cartilagineux, transluciде ou de couleur rouge vif, dans la paroi duquel sont enfouis des milliers d'individus lumineux. De telles colonies existent chez beaucoup d'animaux : protozoaires, coralliaires, hydroïdes, bryozoaires, ascidies, etc.

On appelle souvent, par extension, *colonies* les groupes d'animaux d'une même espèce : oiseaux, insectes, etc., rassemblés en grand nombre. Le terme de *sociétés* est alors préférable.

COLONISABLE adj. Qui peut être colonisé.

COLONISATEUR, TRICE adj. et n. Qui colonise ; qui a la colonisation pour but ou pour résultat : *Peuple colonisateur. Emigration colonisatrice. Garder le souvenir des grands colonisateurs.*

— Biol. *Pouvoir colonisateur,* ensemble des actions de dissémination soit actives, soit passives, qui permettent à un être vivant de se répandre à la surface du globe.

COLONISATION n. f. Action de coloniser. || Etat de fait qui résulte de cette action. || *Colonisation intérieure,* peuplement et mise en valeur agricoles d'un territoire situé à l'intérieur des limites d'un Etat souverain : *La colonisation dans un département français du Sud-Ouest.*

— Encycl. La *colonisation* est une modalité particulière des relations internationales. Elle suppose une action d'influence et d'autorité exercée par un peuple, le *colonisateur*, sur un autre peuple, le *colonisé*. Elle résulte d'une conquête, opérée soit par la force, soit par le prestige, soit, le plus souvent, par l'action combinée de ces deux facteurs. Elle s'exerce dans toutes les zones de l'activité humaine : économique, sociale, culturelle, politique. Elle comporte des situations d'inégalité d'un type particulier : les situations coloniales. Elle ne se confond pas avec la simple conquête, en raison des conditions qui la provoquent. Elle prend, en effet, ses origines dans un « décalage » historique entre le peuple colonisateur et le colonisé, le premier se trouvant mieux adapté que le second aux nécessités d'une époque, par suite de sa supériorité technique et de ses avantages culturels, liés de coutume à l'avance technique (le terme de « technique » se rapporte non seulement aux procédés de production agricole et industrielle ou d'échanges monétaires, mais aux moyens d'administration et de gouvernement). Par suite, alors qu'une simple conquête peut ne produire que des effets politiques, la colonisation porte ses effets dans tous les domaines. Elle tend, quelquefois malgré l'intention même du colonisateur, à supprimer ou à réduire le décalage qui lui a donné lieu. Elle n'apparaît donc pas comme une pure domination, mais comme une domination qui comporte à peu près inévitablement des aspects éducatifs ; aussi a-t-on souvent comparé la colonisation à une tutelle ou à une curatelle, le peuple colonisateur étant considéré comme adulte et le colonisé comme mineur. Cette comparaison ne saurait, bien entendu, se prendre au pied de la lettre et n'a qu'une portée analogique.

La colonisation comporte donc, en général, une action technique et économique : mise en valeur des richesses naturelles qu'abrite le territoire colonisé ; une action administrative et politique (organisation d'une population colonisée sous l'autorité plus ou moins directe du colonisateur) ; une action culturelle (communication de connaissances et de moyens de les acquérir faite par les colonisateurs aux colonisés) ; influence du genre, du style et de la conception de la vie propres aux colonisateurs sur le peuple colonisé.

Les diverses formes de la colonisation se différencient selon le point de vue :

— *ethnique,* si le peuple colonisateur et le colonisé sont de races différentes ; dans ce cas, les relations peuvent s'échelonner depuis la ségrégation raciale jusqu'à la fusion des races par le métissage ;

— *politique :* depuis la domination totale des colonisateurs jusqu'à des formes très libérales de protectorat, voire jusqu'aux tutelles, contrôlées par des organismes internationaux. Il y a même des relations semi-coloniales, où le peuple dominant se contente d'une influence effective, mais restreinte et indirecte, sur le peuple dominé ;

— *démographique :* depuis la colonisation de peuplement, accompagnée quelquefois d'une extermination des colonisés, jusqu'à la colonisation d'encadrement, où le nombre des colonisateurs se réduit au strict minimum ;

— *administratif :* administration directe par le colonisateur, ou administration indirecte par l'intermédiaire d'autorités indigènes ;

— *économique :* depuis le comptoir, simple centre d'échanges commerciaux, jusqu'à la mainmise totale sur l'économie, et depuis le pacte colonial dans toute sa rigueur jusqu'au simple jeu d'aides et de préférences réciproques ;

— *culturel :* depuis l'assimilation aussi complète que possible des colonisés aux colonisateurs jusqu'à l'autonomie culturelle.

La combinaison de ces divers facteurs donne à chaque colonisation son originalité.

De même, les relations d'une métropole avec l'ensemble de ses colonies peuvent varier profondément selon les temps et les lieux, depuis la domination absolue jusqu'à l'égalité totale ou à des organisations fédérales ou confédérales.

— Hist. Le mot *colonisation* a des acceptions nombreuses et différentes ; la conception même du fait qu'il recouvre a varié dans le temps. Ainsi, la colonisation antique est avant tout un essaimage transplantant une même organisation sociale en terre lointaine ; la colonisation moderne représente d'abord la domination politique d'un pays dont les ressources sont mises en valeur, avec l'aide et sous la direction du colonisateur, en vue des besoins métropolitains. Ces deux types principaux ont d'ailleurs présenté de nombreuses variantes.

L'Antiquité a connu bien des formes d'impérialisme*, dont l'Empire perse présente un des aspects les plus féconds. Mais on réserve généralement le terme de « colonisation » aux vastes transferts d'hommes opérés par divers peuples méditerranéens, parmi lesquels les Grecs tiennent de loin la première place. Les modalités de l'émigration sont, d'ailleurs, fort diverses ; on peut, schématiquement, les ramener à trois types principaux.

L'émigration peut être la *migration forcée* de tout un peuple sous la pression d'envahisseurs. Tel est le cas de nombreux Achéens, qui, fuyant devant les Doriens victorieux, vont reconstituer leurs cités sur la côte asiatique de la mer Egée (Eolide, Ionie). Puis prédomine une *émigration* plus *volontaire* et plus nettement maritime. Grands commerçants et grands marins, les Phéniciens fondent ainsi, dans la première moitié du Ier millénaire av. J.-C., des comptoirs de traite, non seulement en Méditerranée orientale (Chypre), mais aussi et surtout en Méditerranée occidentale (Afrique du Nord, Sicile, Sardaigne, Espagne). Certains de ces comptoirs, bien situés, se transforment en véritables villes, où une population commerçante se fixe, fait souche, et dont l'influence rayonne sur l'arrière-pays. Ainsi Carthage, colonie tyrienne fondée vers 814 av. J.-C., principale base phénicienne en Méditerranée occidentale, qui devient une cité indépendante, contrôlant elle-même des comptoirs et des colonies dont le nombre et la prospérité vont croissant, jusqu'à ce que les conflits du IIIe s. av. J.-C. avec les Romains viennent briser cette expansion.

Encore plus dynamique est la colonisation grecque du VIIIe au Ve s. av. J.-C., essaimage de groupes chassés de leur cité par la surpopulation (la terre grecque est ingrate) ou par une révolution politique, ou bien individualités cherchant fortune et aventures ; ainsi sont fondées de nouvelles cités à l'image de la métropole. Ces colonies, égrenées tout au long des côtes méditerranéennes ou de celles du Pont-Euxin, forment de nouveaux Etats souverains, gardant avec la cité mère un lien seulement religieux et sentimental ainsi que des relations commerciales favorisées par la mer.

Cependant, certaines cités ne tardent pas à organiser une *émigration contrôlée* de citoyens conservant tous leurs droits dans la métropole dont ils dépendent, installés sur des terres prises par la cité, véritables colonies militaires destinées à surveiller une région stratégique : les « clérouquies* ». La politique impérialiste d'Athènes, au Ve s. av. J.-C., utilise naturellement ce système plus que toute autre cité.

Une forme comparable de fondations dues à l'Etat suit les conquêtes d'Alexandre (fin du IVe s. av. J.-C.), qui raniment la colonisation grecque et lui donnent une nouvelle orientation, continentale. L'organisation de l'Empire s'accompagne de la création de colonies militaires aux frontières et de la fondation de villes qui constituent des centres de peuplement gréco-macédonien et des foyers d'hellénisme. L'influence de la colonisation hellénistique survit à l'éclatement politique de l'Empire d'Alexandre et aux rivalités mesquines des royaumes successeurs. Non seulement elle parvient à assimiler complètement l'Asie Mineure, mais encore elle se maintient trois siècles dans cet avant-poste isolé qu'est le royaume de Bactriane, d'où les canons de l'art grec pénètrent en Inde et jusqu'en Chine.

Rome, la plus grande puissance impériale de l'Antiquité, utilise aussi méthodiquement le système des colonies militaires. Dès le début de l'expansion, des citoyens romains sont installés dans des villes créées en des lieux stratégiques, parmi les terres confisquées, véritables garnisons assurant la domination et l'exploitation des pays vaincus (fin du IVe s. av. J.-C. : Antium, Terracina). La puissance croissante de Rome fait bientôt passer le problème militaire après les problèmes sociaux, et, dès la fin du IIe s. av.

OLONIES DES GRANDES PUISSANCES 'EUROPE OCCIDENTALE

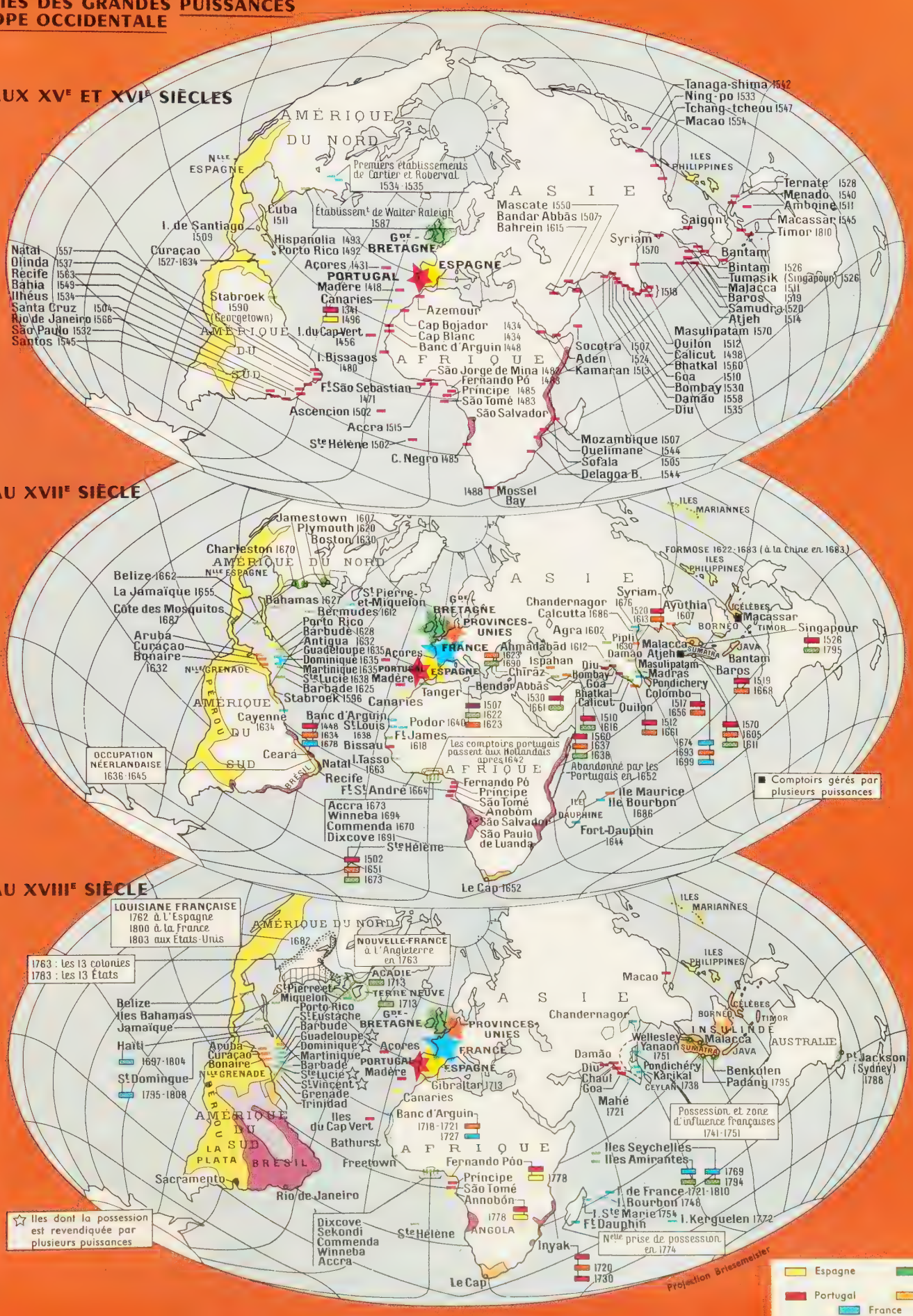

COLONIES DES GRANDES PUISSANCES D'EUROPE OCCIDENTALE

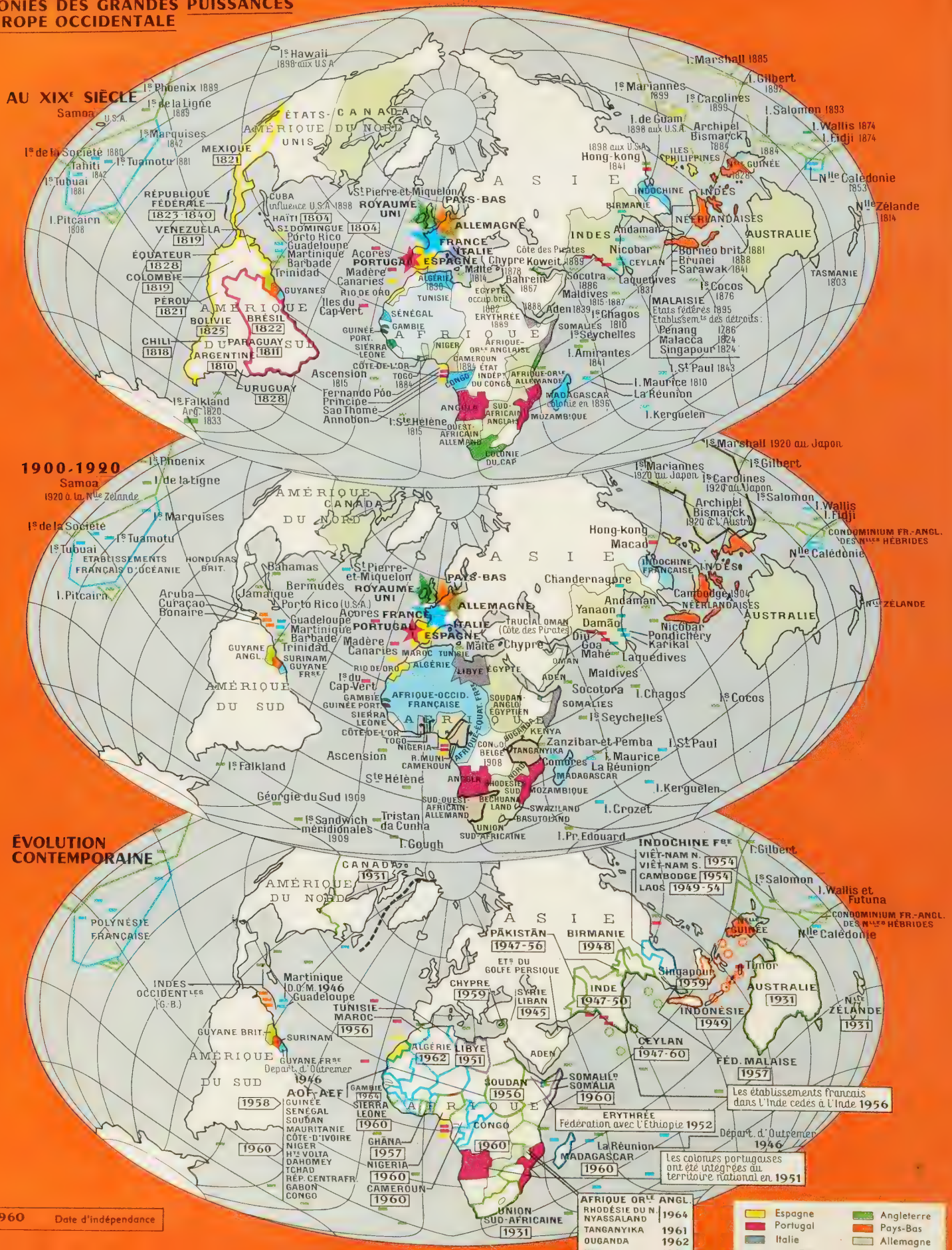

J.-C., une colonisation essentiellement paysanne s'ajoute à la colonisation de caractère militaire : établissement de plébéiens pauvres sur des lots de l'*ager publicus* (fondations politiques et sociales des Gracques), puis colonies de vétérans sous César et sous l'Empire, débouché nécessaire d'une armée de métier en même temps que moyen de romanisation.

La destruction progressive de l'Empire romain s'accompagne et est suivie de vastes déplacements de populations, mais, par leurs caractères politiques et sociaux, ces migrations peuvent difficilement être qualifiées de « colonisation ». Se situant entre la fin de la colonisation antique et le début de la colonisation moderne, les nombreuses formes d'expansion humaine qu'offre le Moyen Âge européen et méditerranéen (invasions, empires, défrichements*, immigration urbaine, etc.) s'accordent mal avec le concept colonial. Ce serait sans doute en forcer le sens que de l'appliquer à l'Empire arabe, le plus grand qui se soit formé au Moyen Age. Le développement de cet empire, musulman plutôt qu'arabe, d'ailleurs, est un phénomène complexe, échappant à toute définition simple. Il s'est accompagné, cependant, d'un essaimage d'émigrants arabes, colonies militaires installées en des points stratégiques (comme Koufa en Mésopotamie) ou tribus bédouines errant à la recherche de meilleurs pâturages ou de fructueux pillages (comme les Banou Hilal en Afrique du Nord) ; et, surtout, son apport culturel (la religion musulmane) a exercé une influence profonde sur le développement de la civilisation.

Peut-être les croisades menées par les Occidentaux en Orient musulman, de la fin du XIe à la fin du XIIIe s., se rapprochent-elles davantage du fait colonial. Cette expansion politique, alimentée par un excédent démographique, suscite une exploitation commerciale des positions acquises.

Elle se prolonge, par l'intermédiaire de ses complications — ou déviations — byzantines, par la création d'un Empire vénitien (XIIe-XVIIIe s.) dont la mise en valeur pourrait évoquer certaines formes coloniales. Mais il n'y a pas encore de différenciation politique nette. Dans ces quelques exemples médiévaux, par ailleurs, la supériorité du colonisateur n'est pas culturelle (le rapport serait plutôt inverse), mais due à l'organisation politique, l'unité d'action réalisée un moment triomphant facilement du morcellement anarchique.

Hors d'Europe, le seul exemple de colonisation vraiment important et systématique est, mis à part celui du Japon contemporain, celui de la Chine. L'expansion chinoise se manifeste sous deux aspects distincts. D'abord, elle comprend une œuvre gigantesque et ancienne de colonisation intérieure, qui fixe progressivement l'espace de la nation chinoise. Originaire, semble-t-il, du bassin inférieur du Hoang-ho, celle-ci déborde rapidement, aux IVe-IIIe s. av. J.-C., hors de ses anciennes limites, refoulant ou, plus souvent, assimilant les autochtones. Grâce aux conquêtes des Ts'in, la vallée du Yang-tseu est dépassée, le royaume cantonais (Nan-haï) vaincu ; l'absorption de la Chine méridionale est achevée et consolidée par les Han (IIIe s. av. J.-C.-IIIe s. apr. J.-C.). La sinisation suit assez vite la conquête, quand elle ne la précède pas. Depuis lors, l'espace chinois s'agrandit encore, mais plus lentement : au Yun-nan (après la destruction du Nan-tchao, XIIIe s.) et, tout récemment (XXe s.), en Mandchourie, où continue de progresser un véritable front pionnier.

Mais les conquêtes chinoises s'étendent aussi à des régions où le paysannat chinois ne peut s'enraciner, territoires marginaux dont l'intérêt est avant tout politique, stratégique et commercial. Dès l'époque Han, la domination chinoise s'étend sur le Daï-Viêt (Tonkin et Nord Annam) — momentanément — et, surtout, sur l'Asie centrale. Occupation avant tout militaire, elle ne donne lieu qu'à une sinisation superficielle, mais le contrôle de la « route de la soie » est d'un intérêt considérable pour l'Empire. Périodiquement ébranlé, maintes fois disloqué, cet empire colonial chinois est complètement reconstitué (sauf au Viêt-nam), et augmenté du Tibet par la dynastie mandchoue (fin du XVIIe s.-début du XVIIIe s.).

baptême donné par les Portugais aux indigènes du Congo (1597)

C'est d'Europe, cependant, que partent, dans les dernières années du XVe s., les plus gigantesques entreprises de colonisation, au point que l'on tend couramment à confondre le concept même de colonisation avec la suprématie mondiale à laquelle l'Europe est parvenue au début du XXe s. Mais, jusqu'au XVe s. ce continent reçoit davantage de l'Asie et de l'Afrique qu'il ne leur donne ; après, le dynamisme européen l'emporte. Tout un enchevêtrement de causes concourt à ce brusque renversement des tendances ; dès la fin du XVe s., de profondes transformations de la vie européenne s'amorcent dans tous les domaines. Progrès techniques (navigation, armement, etc.), scientifiques, politiques aussi s'accélèrent, conférant pour un temps une indiscutable supériorité aux peuples européens que les grandes monarchies disciplinent peu à peu. L'avantage se confirme au XVIIIe s., une vigoureuse poussée démographique, contemporaine des premiers grands succès dans l'utilisation de l'énergie mécanique (machine à vapeur), soutenant l'expansion. Les conquêtes coloniales revêtent d'ailleurs des aspects bien différents, de la colonisation mercantiliste des XVIIe et XVIIIe s. à l'impérialisme de la fin du XIXe s. Mais, toujours, elles cherchent à mettre en valeur les territoires soumis, selon les besoins de la métropole, ce qui, à côté de la domination politique, et quelquefois même sans elle, donne une importance particulière à la colonisation économique. Dans bien des cas, la mise en valeur occasionne de vastes transferts de population.

L'impulsion de ce gigantesque mouvement est donnée par les deux peuples ibériques, Portugais d'abord, découvreurs des côtes africaines dans la seconde moitié du XVe s., puis Espagnols, lancés dans l'aventure américaine par Christophe Colomb en 1492. Ces pionniers sont poussés par les motifs les plus divers, alliant la cupidité et le prosélytisme religieux. N'ayant en commun que l'attrait pour l'or, Espagnols et Portugais n'ont ni les mêmes méthodes ni les mêmes domaines d'activité. L'Empire portugais, esquissé dans les trente premières années du XVIe s., est avant tout un ensemble de comptoirs littoraux, échelonnés autour de l'océan Indien (où Aden et Ormuz bloquent les voies d'accès du commerce musulman) et sur la côte atlantique de l'Afrique ; le Brésil ne constitue encore qu'une annexe médiocre. Son rayonnement commercial est considérable et fait quelque temps de Lisbonne le grand marché européen des épices. L'Empire espagnol, dont les limites sont pratiquement atteintes vers 1570, est axé sur le Nouveau Monde ; seules, les Philippines lui donnent une part — modeste — des riches îles à épices de l'Insulinde. Etendu de la Californie et de la Floride au Chili et aux plaines de la Plata, il a une consistance territoriale qui exige une organisation administrative solide, inspirée des traditions métropolitaines. Sous la tutelle du Conseil des Indes, c'est bien une « Nouvelle Espagne » qui s'implante en Amérique, fournissant à la monarchie espagnole d'énormes quantités d'argent.

Mais le partage du monde entre les deux monarchies ibériques, prévu par la bulle pontificale de 1493 et codifié par le traité de Tordesillas (1494), n'est pas reconnu par les autres puissances, et des compétiteurs ne tardent pas à apparaître au cours du XVIe s. : Français et Anglais, puis Hollandais. Les deux premiers peuples ne font d'abord guère

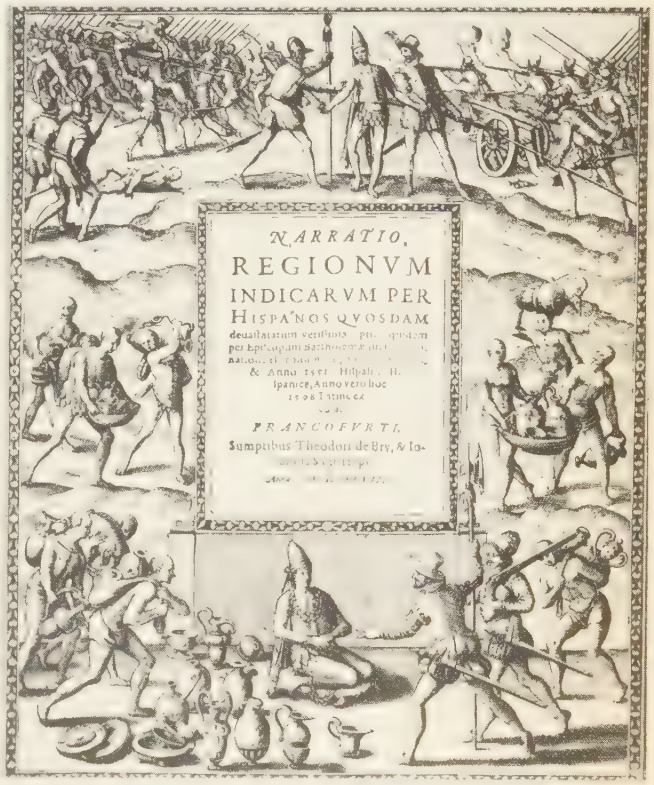

« Barthélemy de Las Casas (1474-1566) stigmatise les cruautés commises par les conquistadors », gravure datée de 1598

que reconnaître les côtes nord-américaines, délaissées par les Espagnols, et lancer des expéditions de piraterie aux dépens des colonies espagnoles (Drake), notamment dans la mer des Antilles. Les Hollandais, en guerre contre la monarchie espagnole depuis leur révolte, profitent de l'union hispano-portugaise réalisée de 1580 à 1640 pour conquérir, surtout aux dépens des Portugais, un riche empire colonial, notamment en Insulinde. Au début du XVIIe s., ils ont pris une grande avance sur les Français et les Anglais, auxquels ils interdisent l'accès aux îles de la Sonde. La colonisation française se borne alors à la vallée du Saint-Laurent (Canada), et celle des Anglais à la côte de Virginie. Mais ces deux derniers peuples développent rapidement leurs entreprises à partir du milieu du XVIIe s. L'un et l'autre prennent pied aux Antilles, îles précieuses pour les cultures de plantation ; ils étendent leurs colonies nord-américaines respectives, fondent des comptoirs en Afrique et en Inde. Dans la première moitié du XVIIIe s., ils accélèrent leurs progrès, aux dépens des autres peuples, et aggravent du même coup leur rivalité. Les

indigènes employés dans les mines d'or d'Hispaniola (Haïti) au XVIe s.

Phot. Larousse.

Britanniques l'emportent en 1763, faisant reculer les positions françaises en Inde et en Amérique du Nord, mais ils subissent bientôt à leur tour une crise grave : la révolte victorieuse des colonies américaines (1776-1783). Une phase importante de l'histoire coloniale s'achève alors.

Au cours de cette période, l'exploitation coloniale est régie par les principes du mercantilisme*, qui s'expriment notamment dans le « pacte colonial* ». Les grandes plantations se multiplient (canne à sucre, plantes à épices, tabac, plantes tinctoriales, puis café, coton) et leur culture exige une main-d'œuvre abondante. Ici, l'apport européen (« engagés ») est loin de compenser l'insuffisance de la population indigène, et l'on complète par une immigration forcée d'esclaves (Noirs africains en quasi-totalité). Ainsi la colonisation provoque des bouleversements démographiques en même temps que culturels (implantation outre-mer des formes européennes de civilisation) et économiques (accumulation de capitaux en Europe, qui vont aider à financer la « révolution industrielle »).

Du fait de cette conception mercantiliste, où l'économie des colonies doit être strictement complémentaire de celle de la métropole, les colonies par excellence, celles qui dispensent la richesse, sont des territoires tropicaux ; au XVIIIe s., il apparaît encore que l'immense Canada ne vaut pas une seule Antille. Pourtant, différentes circonstances amènent plusieurs peuples européens (Français, Britanniques, Russes) à entreprendre une œuvre colonisatrice importante en zone « tempérée ». Les uns en Amérique du Nord, les autres en Sibérie s'avancent sur des territoires peu peuplés et où leurs colons peuvent s'acclimater assez facilement. Ce sont donc nécessairement, d'emblée, des « colonies de peuplement », où les immigrants, même peu nombreux, sont destinés à refouler et à faire régresser une population indigène déjà fort médiocre. Le même phénomène se produit à la fin du XVIIIe et au XIXe s., quand les Britanniques occupent l'Australie — dont les marges méridionales sont tempérées — puis en Nouvelle-Zélande. C'est non seulement une civilisation analogue à celle de la métropole qui s'enracine dans les terres nouvelles, mais aussi une population originaire de la métropole en majorité ou en totalité ; cette population est socialement mêlée, mais l'élément paysan y est beaucoup plus important que dans les colonies tropicales, tandis que l'élément aristocratique l'est relativement moins. Le moindre intérêt économique de ces territoires leur vaut en outre un relatif isolement, qui peut favoriser certaines tendances à l'autonomie. C'est donc un milieu original, dont l'évolution tant politique qu'humaine est un peu en marge de celle de la colonisation « classique » des XVIIe et XVIIIe s.

Mais déjà à la fin du XVIIIe s. l'esprit du pacte colonial, avec sa domination étroite et centralisatrice, paraît dépassé. Faute de l'avoir compris à temps, le gouvernement britannique perd, en 1783, ses 13 vieilles colonies américaines, puis le gouvernement espagnol toutes ses possessions du continent américain en 1826. Dans les années suivantes, les plantations sucrières des Antilles (espagnoles, britanniques ou françaises) entrent dans une longue période de dépression, par suite du recul de l'esclavage. Ces déboires, survenant alors que le libéralisme gagne du terrain en Europe, accélèrent l'évolution. Quand l'expansion coloniale, après le ralentissement que les difficultés européennes lui ont imposé, se ranime vers le milieu du XIXe s., elle a quelque peu modifié ses aspects. Le développement de l'économie industrielle en Europe fait que les colonies intéressent désormais davantage comme acheteuses que comme vendeuses. L'inspiration politique et spirituelle des premières conquêtes renaît sous de nouvelles formes : soif accrue de prestige, intérêt stratégique renouvelé des bases navales nécessaires aux fréquents charbonnages des navires à vapeur, idée d'une « mission civilisatrice », d'inspiration humanitaire (lutte contre l'esclavage) plutôt que religieuse, et appuyée sur la conviction d'une supériorité non plus sociale, mais nationale. Tels sont quelques-uns des caractères de ce nouvel impérialisme*.

Les Britanniques sont incontestablement en tête du mouvement. Omniprésents par un remarquable réseau de bases navales, qu'ils ont complété jusqu'au début du XXe s., ils s'attachent particulièrement au vaste marché indien, dont la conquête est achevée au milieu du XIXe s. et qu'ils réorganisent après la terrible révolte de 1857, y faisant l'expérience d'une administration régulière. Là et dans les autres colonies tropicales, ils se contentent d'un solide encadrement militaire et administratif métropolitain, qui laisse tous les échelons inférieurs aux cadres indigènes. Toutefois, cette hiérarchie à la fois raciale et sociale ne s'applique pas aux territoires où il existe un peuplement européen important (Afrique du Sud), sinon majoritaire (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). Pour résoudre les problèmes particuliers de ces pays, la Grande-Bretagne s'oriente vers une autonomie transférant progressivement les responsabilités de la métropole aux colons ; ainsi prend naissance le Dominion canadien en 1867.

En France, le renouveau colonial commence en 1830 avec la prise d'Alger. L'expansion se poursuit, assez modestement sous la monarchie de Juillet, très dynamique sous le second Empire et la IIIe République, principalement en Afrique. Elle ne s'accompagne d'un peuplement français substantiel (et encore minoritaire) qu'en Algérie. La diversité des situations engendre la multiplicité des statuts, mais la tendance au gouvernement direct l'emporte le plus souvent, tandis que l'assimilation est généralement considérée comme le terme idéal de la colonisation.

Parmi les grandes puissances, l'Empire russe, absorbé par sa gigantesque expansion continentale, est l'un des rares qui se désintéressent complètement de l'expansion outremer ; il abandonne même ses comptoirs sur la côte américaine du Pacifique (vente de l'Alaska aux Etats-Unis en 1867). Si le peuplement et la mise en valeur de la Sibérie relèvent plutôt de la colonisation intérieure, la conquête des pays caucasiens et centre-asiatiques (en majorité musulmans), au cours du XIXe s., a un caractère incontestablement colonial. L'originalité de ces populations, pourtant évoluées et assez nombreuses, est menacée par une politique de russification ; sans doute l'organisation fédérale de l'U. R. S. S. en 1922 relâche-t-elle cette pression, mais d'une façon que rendent illusoire l'influence prépondérante du parti communiste russe au sein de l'Union et une importante immigration russe.

C'est à la fin du XIXe s. que l'expansion « occidentale » atteint son plus grand dynamisme. Depuis 1880 environ, toutes les nations européennes ressentent fiévreusement l'appel colonial, et les Etats-Unis eux-mêmes, ayant achevé leur processus de formation interne, ne se contentent plus de la simple pénétration commerciale. Toutes les régions en état de moindre résistance ou que ne protège pas l'équilibre entre convoitises rivales doivent se soumettre aux lois des principales nations « blanches ». Au début du XXe s., le partage de l'Afrique est pratiquement achevé, mais l'Extrême-Orient a manifesté une capacité de résistance inattendue (stabilisation en Chine après la révolte des Boxers [1901], victoire japonaise sur les Russes [1905]). A ce moment, l'espace encore disponible est extrêmement réduit, et les nouvelles relations de voisinage outre-mer entre Etats européens suscitent d'innombrables difficultés. Des efforts pour introduire de l'ordre dans une expansion tumultueuse ont bien été réalisés, en particulier à la Conférence de Berlin (1885) où les puissances codifient les règles de leur pénétration en Afrique, mais ils se révèlent bientôt impuissants à limiter les rivalités qui s'exaspèrent dans une ambiance de renouveau nationaliste et de volonté de puissance. La guerre de 1914-1918, issue des contradictions d'une Europe prise de vertige, porte un coup brutal au dynamisme européen.

Sans doute les deux principaux Empires — britannique et français —, sortis victorieux de l'épreuve, y gagnent-ils de nouveaux territoires et la création de « zones d'influence » dans les pays arabes issus du démembrement de l'Empire ottoman. A certains égards, « l'entre-deux-guerres » peut apparaître comme le moment culminant de l'âge impérial ; des manifestations comme l'Exposition coloniale internationale de 1931, à Paris, témoignent d'un optimisme apaisé ; c'est en 1936 qu'une puissance européenne — l'Italie — effectue la dernière conquête coloniale, celle de l'Abyssinie ; peut-être même peut-on retrouver le même état d'esprit dans les entreprises japonaises en Chine en 1931-1932, puis à partir de 1937.

Pourtant, dès cette époque, des difficultés apparaissent, une évolution s'amorce. L'impact européen fait naître le concept de « nation » dans les milieux cultivés des sociétés colonisées, d'où il gagne peu à peu les classes populaires. Le nationalisme se manifeste en Asie dès le début du XXe s., exalté par la victoire japonaise de 1905, puis dans les pays musulmans, où l'idée panarabe surgit des universités. Les pays de peuplement européen, eux-mêmes, prennent une conscience plus exigeante de leur originalité acquise et, tenant compte de ces nouvelles susceptibilités, l'Empire* britannique s'engage dans la voie d'une émancipation progressive ; les statuts de 1931 substituent au vieil Empire une nouvelle communauté (Commonwealth*). Celle-ci est établie d'abord au bénéfice des Etats à direction blanche, mais déjà la possibilité d'un élargissement éventuel est envisagée (accords sur l'Inde de 1931).

La Seconde Guerre mondiale achève de disloquer l'ordre social et international antérieur, fondé sur la suprématie européenne. Aussi l'évolution s'accélère-t-elle au point de ressembler parfois à une révolution ; pour caractériser la nouvelle période, au cours de laquelle la plupart des statuts coloniaux traditionnels ont été révisés ou liquidés, on a créé le terme « décolonisation ». Cette émancipation progressive des pays colonisés, amorcée en 1946 en Syrie-Liban et en 1947 en Inde, est devenue plus ample encore et plus rapide depuis 1954. Depuis cette date, l'Empire britannique a achevé de se transformer en une confédération très lâche d'Etats souverains, les « colonies de la Couronne » ne comptant plus guère, en 1960, que des territoires peu peuplés et trop isolés pour pouvoir matériellement être érigés en Etats ; l'Empire* français s'est mué en une Union* française, puis en une Communauté*, à laquelle il est fait, d'ailleurs, de plus en plus rarement référence. Les autres territoires coloniaux (américains, belges, néerlandais, portugais) subissent à des rythmes divers les mêmes tendances, sauf ceux qui ont été intégrés aux territoires métropolitains. Ainsi deux solutions seulement semblent s'offrir pour remplacer les statuts périmés : intégration (par ex. Hawaii aux Etats-Unis, Antilles néerlandaises aux Pays-Bas, Angola, Mozambique, Macao au Portugal) ou « autodétermination », cette dernière étant la plus fréquente. Mais l'émancipation pose à son tour des problèmes aux pays « décolonisés », non seulement dans les rapports avec l'ancienne métropole, mais aussi dans les relations avec les autres territoires ex-coloniaux. Deux tendances s'affrontent, conduisant au morcellement ou, au contraire, au regroupement. Les difficultés contemporaines offrent beaucoup de possibilités d'intrigues — ou de tentations — dans des régions qui, sortant d'une véritable « crise de croissance », n'ont pu encore trouver complètement leur équilibre ; cette situation est parfois exploitée par d'autres grandes puissances. Et comme l'économie de la plupart de ces jeunes pays est vulnérable aux fluctuations de la conjoncture mondiale, on peut se demander si, à la place des Empires, ne se généralisera pas un système de « zones d'influence ». Les jeunes Etats essaient d'y échapper en pratiquant une politique de bascule ou en constituant une « troisième force » moralement solidaire (conférence de Bandung, 1955). [V. COLONIE et EMPIRE.] (→ Biblio.)

COLONISER v. tr. Transformer en colonie. ‖ Peupler de colons : *Les Anglais ont colonisé l'Australie.* ‖ *Fig.* Occuper, envahir : *Les lieux que les mondains de Paris colonisent en hiver* (M. Prévost).

Colonization Society, société britannique d'études coloniales, fondée en 1830 par Wakefield, pour mettre au point de nouvelles méthodes de colonisation, fondées principalement sur la substitution de la location des terres à la distribution gratuite, afin de favoriser la formation de capitaux dans les territoires d'outre-mer.

COLONNA, famille romaine, qui joua un rôle capital dans l'histoire de l'Eglise et eut des démêlés célèbres avec une autre grande famille, celle des Orsini. Elle tirerait son nom de la colonne Trajane, auprès de laquelle était primitivement sa demeure. Au milieu du XIIIe s., elle possédait notamment le mausolée d'Auguste, le Monte Citorio, Palestrina et diverses bourgades italiennes. — PIETRO, souche de la famille, vivait vers 1100. — GIOVANNI († Rome v. 1290), archevêque de Messine (1255), vicaire de Rome (1262); il accompagna l'armée de Saint Louis en Egypte comme légat, fut fait prisonnier, puis relâché par les Sarrasins, étonnés de son courage, et fonda, par reconnaissance, l'hôpital de Latran. — EGIDIO (1247-1316), v. GILLES DE ROME. — GIACOMO († Avignon 1318), cardinal de Nicolas III (1278), et ses six neveux, dont Sciarra (v. *infra*), combattirent Boniface VIII; forcés dans Palestrina après un siège terrible, ils se réfugièrent en France, d'où ils organisèrent, de concert avec Philippe le Bel, le complot d'Anagni. — SCIARRA, sénateur romain († 1329), dirigea l'attentat d'Anagni (1303) et couronna Louis de Bavière à Rome (1328). — ODDONE fut pape sous le nom de Martin* V. — PROSPERO (1452 - † Milan 1523), petit-neveu de Martin V, remarquable condottiere, servit successivement Charles VIII et Ferdinand II d'Aragon, s'illustra, en 1513, par la victoire de Vicence sur les Vénitiens, et en 1522 par celle de la Bicoque sur le maréchal de Lautrec. — FABRIZIO († 1520), cousin du précédent, fut aussi condottiere; il combattit les Turcs en 1481, servit Charles VIII, Ferdinand le Catholique, puis Jules II, et fut fait prisonnier à Ravenne. Lieutenant général des forces espagnoles en Italie, il finit sa carrière comme connétable de Ferdinand II. — POMPEO (Rome 1479 - Naples 1532), neveu de Prospero, cardinal en 1517, évêque de Rieti, combattit Jules II et Clément VII; mais il délivra ce dernier pape des mains du connétable de Bourbon. Il défendit Naples contre les Français. — VITTORIA, marquise **de Pescara** (Marino, Rome, 1492 - *id.* 1547), fille de Fabrizio, fut fiancée dès l'âge de quatre ans au marquis de Pescara, qu'elle épousa à dix-sept ans; il mourut à trente-cinq ans, en 1525, et elle resta inconsolable. Sa beauté, ses relations suivies avec les grands esprits de son temps, surtout avec Michel-Ange, qui éprouva pour elle une ardente passion platonique, et plus encore le talent dont elle fit preuve dans les vers consacrés par elle au souvenir de son époux, exercèrent sur tout le XVIe s. un prestige incomparable. On la surnomma LA DIVINE. Ses vers, souvent réédités, ont paru sous le titre de *Rime della Vittoria Colonna*. — MARCANTONIO (Civita Lavinia 1535 - Medinaceli, Espagne, 1584) se couvrit de gloire à Lépante (1571), comme amiral du pape Pie V. — LORENZO ONOFRIO, prince de **Paliano** et **de Castiglione** († Rome 1689), épousa la nièce de Mazarin, Marie Mancini (1661), qui avait failli épouser Louis XIV. Il se sépara d'elle, et mourut chevalier de Malte. Il est le fondateur de la galerie **Colonna**, à Rome.

Colonna (PALAIS), palais de Rome, commencé en 1417 pour le pape Martin V Colonna, puis agrandi et transformé aux XVIIe et XVIIIe s. Il contient une galerie de peintures. Dans le jardin, fragments d'un temple de Sérapis.

COLONNA (Francesco), écrivain et dominicain italien (Trévise? 1433 - Venise 1527). Il écrivit en 1499 un livre fort curieux : *Hypnerotomachia Poliphili* (traduit en français sous le titre *Discours du songe de Poliphile*), dont les allégories étranges semblent bien avoir inspiré à Rabelais certains passages de son *Cinquième Livre*.

COLONNA (Angelo Michele), peintre et décorateur italien (Rovenna, près de Côme, v. 1600 - Bologne 1687). Il composa avec Mitelli les grands décors en trompe-l'œil du palais ducal de Sassuolo, près de Modène (1646), puis décora le palais Pitti de Florence. Colonna travailla aussi à l'étranger, en Espagne pour Philippe IV, à Paris pour Hugues de Lionne.

COLONNA (Giovan Paolo), compositeur italien (Bologne 1637 - *id.* 1695). Elève de Carissimi et Benevoli à Rome, il revint à Bologne comme organiste, puis fut maître de chapelle de l'église San Petronio. L'un des fondateurs de l'Académie philharmonique, il publia dix livres de musique religieuse à plusieurs voix et instruments, et fit représenter au moins treize oratorios et deux opéras. Il fut l'un des musiciens les plus cultivés de l'école bolonaise de la seconde moitié du XVIIe s.

colonnade du Louvre

COLONNA D'ISTRIA (Ignace), magistrat français (Ajaccio 1782 - † 1859). Il était procureur général lorsque les Anglais occupèrent la Corse (1814). Sur les conclusions d'un de ses réquisitoires, la cour d'Ajaccio refusa de rendre la justice au nom de George III, roi d'Angleterre.

COLONNADE n. f. (ital. *colonnato*). Rangée de colonnes sur le devant ou autour d'un grand édifice.

— Géol. *Colonnades basaltiques*, v. BASALTE.

— ENCYCL. Archit. Le groupement des colonnes était variable et se traduisait dans la Grèce classique par certains termes techniques. Un temple dont seule la façade principale comportait des colonnes était dit *prostyle*; il était *péripière* ou *diptère* s'il était entouré d'un ou de deux rangs de colonnes. Le mot *colonnade* désigne également des édifices des Temps modernes, et tel est le nom donné, par exemple, au portique de Saint-Pierre de Rome. A Paris, la colonnade du Louvre décore la façade orientale de ce palais. Colbert, qui en assura la construction, fit d'abord appel à des architectes italiens. Un projet du Bernin, venu à Paris, reçut un commencement d'exécution, puis fut abandonné. De nouveaux plans furent dressés par Le Vau, Lebrun, Claude Perrault; ce dernier semble être l'auteur de l'œuvre entreprise en 1668 : un rez-de-chaussée, dominant des fossés aujourd'hui dégagés, porte une haute galerie soutenue par des colonnes corinthiennes et surmontée d'un fronton.

COLONNAIRE adj. *Pin colonnaire*, v. ARAUCARIA.

COLONNAIRE n. m. Antiq. Carrière où l'on taillait le marbre en colonnes.

COLONNE n. f. (lat. *columna*). Support vertical de matière quelconque, de forme cylindrique, surmonté d'une partie qui déborde et qu'on appelle « chapiteau », appuyé le plus souvent sur une base, mais pouvant porter directement sur le sol. ‖ *Absol. La Colonne*, la colonne Vendôme. ‖ *Par extens.* Support de forme cylindrique : *Les colonnes d'un lit. Madame de Pompadour voulut que le ciel des boudoirs fût soutenu par des colonnes corinthiennes* (A. France). ‖ — *Fig.* Appui, soutien : *Le cardinal de Fleury appelait les fermiers généraux les colonnes de l'Etat* (Grimm). *Tout ce latin allait faire de moi une colonne de l'Eglise* (Renan). ‖ *Par anal.* Ce qui s'élève à une grande hauteur, selon une forme vaguement cylindrique : *Au-dessus des cheminées du village, des colonnes de fumée jaune s'élevèrent droit en l'air* (Malot). ‖ Suite d'objets placés verticalement, superposés les uns aux autres : *Une colonne de chiffres.* ‖ Section verticale d'une page, marquée au moyen de deux lignes parallèles : *La colonne des observations. Cette liste est divisée en deux colonnes...* ‖ Assemblage de lignes occupant une section verticale de page : *Les colonnes d'un journal, d'un dictionnaire.* ‖ Article d'un journal; le journal lui-même : *Une de ces impudences qu'on rencontre sans émoi dans la basse presse nationaliste* [...] *dans les colonnes du « Temps »* (Jaurès). ‖ Rang de personnes et, *spécialem.*, de soldats; troupe qui s'étend en profondeur : *Ce fut un lamentable retour, lui marchant en queue de la colonne, devant son gardien, qui ne le quittait plus* (Bourget). ‖ *Cinquième colonne*, v. rubr. Mil. ‖ *Colonne Morris*, colonne qui, à Paris, sert pour apposer les affiches publicitaires des spectacles.

— ALLUS. HIST. ***Colonne conduisant les Hébreux dans le désert,*** colonne de nuée le jour, ou de feu la nuit, qui dirigeait les Hébreux dans le désert (Exode, XIII, 21). [V. MOÏSE.] Dans l'application, cette colonne figure toute vision idéale qui guide un homme à travers les difficultés de la vie.

— Anat. *Colonne vertébrale*, ensemble des vertèbres qui, articulées entre elles, forment un axe osseux étendu du crâne au bassin. (La colonne vertébrale comprend trois portions,

Vittoria COLONNA
marquise de Pescara
par Pontormo
musée Buonarrotti
Florence

palais **Colonna**
galerie de peintures

Phot. Neurdein, Alinari-Giraudon, Anderson-Giraudon.

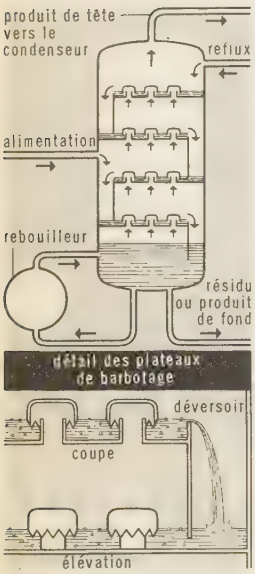

colonne à plateaux (technol.)

appelées *colonne cervicale, colonne dorsale, colonne lombaire.*) [V. part. *encycl.*] ‖ *Colonnes de Bertin,* prolongement de la substance corticale du rein entre les pyramides. ‖ *Colonnes du vagin,* plis longitudinaux, antérieur et postérieur, auxquels aboutissent les plis transversaux. ‖ *Colonnes charnues du cœur,* faisceaux de fibres musculaires situés dans les ventricules du cœur.

— Archit. *Colonnes accouplées,* colonnes posées deux à deux et très près l'une de l'autre. ‖ *Colonne adossée, engagée* ou *liée,* ou *demi-colonne,* colonne encastrée en partie dans l'épaisseur d'un mur ou d'un pilier. ‖ *Colonne astronomique,* colonne dont le tailloir est disposé en plate-forme, sur laquelle on peut se placer pour faire des observations astronomiques. ‖ *Colonne cannelée,* colonne dont le fût est marqué de sillons longitudinaux. ‖ *Colonne cantonnée,* colonne accompagnée de colonnettes engagées dans les angles d'un pilier, pour soutenir les retombées d'une voûte. ‖ *Colonne cochlide,* colonne dont le fût contient un escalier à vis, comme la plupart des grandes colonnes monumentales. ‖ *Colonne flanquée,* colonne qui a le tiers ou la moitié de son fût engagé entre deux demi-pilastres. ‖ *Colonne fuselée,* colonne renflée vers le milieu. ‖ *Colonnes groupées,* colonnes qui sont réunies au nombre de plus de deux sur un même socle. ‖ *Colonne rostrale,* colonne dont le fût est chargé de proues de navire, à l'imitation de celles qu'élevaient les Romains en souvenir d'une victoire navale. ‖ *Colonne rustique,* colonne dont le fût est relevé de bossages. ‖ *Colonne torse,* colonne dont le fût est tourné en vis. ‖ *Colonne toscane, dorique, ionique, corinthienne, composite,* v. part. *encycl.,* et ORDRE.

— Autom. *Colonne de direction,* arbre de commande de la direction* d'une voiture, qui reçoit son mouvement à partir du volant.

— Bot. *Colonne stylaire,* ensemble de styles soudés, chez les plantes pluricarpellaires. (Chez les orchidées, la colonne, ou *gynostème,* est le résultat de la soudure du style et de l'androcée.)

— Cirq. *Colonne humaine,* figure d'équilibre dans laquelle des acrobates se placent les uns sur les autres, pour accomplir, en quittant leur position, des sauts périlleux divers.

— Constr. *Colonne montante,* canalisation principale d'un immeuble à plusieurs étages, sur laquelle viennent se raccorder les tuyaux ou câbles amenant l'eau, le gaz ou l'électricité chez chaque abonné.

— For. Assemblage de tubes d'acier vissés les uns aux autres pour le tubage d'un puits.

— Hist. *Colonne du Châtelet,* chacune des divisions que l'on avait formées, pour les besoins du service, parmi les conseillers du tribunal du Châtelet.

— Math. Dans un tableau à double entrée (déterminant, matrice, etc.), ensemble des éléments se trouvant sur une même verticale.

— Mil. Formation militaire dans laquelle les hommes sont placés les uns derrière les autres : *Colonne par un, par deux, par trois.* ‖ Ancienne formation de combat de l'ordre* profond, dans laquelle les unités étaient placées les unes derrière les autres : *Colonne de compagnie, de bataillon, colonne double* (formée de deux colonnes de section ou de compagnie accolées). [Ces formations, réglementaires au combat jusqu'en 1914, ne sont plus utilisées aujourd'hui que pour l'instruction et les déplacements en ordre serré qui s'exécutent colonne par trois ou par quatre.] ‖ Dans la marine, formation tactique d'escadre ou de convoi, dans laquelle les bâtiments sont rangés en plusieurs lignes de file parallèles. (On dit la *colonne de droite, du centre,* etc.) ‖ *Par extens.* Troupe en formation profonde, marchant vers un objectif ou pourvue d'une mission particulière : *Envoyer une colonne de secours.* (Le terme fut fréquemment employé dans ce sens au cours des expéditions militaires outre-mer.) ‖ *Colonne infernale,* nom donné par les Espagnols, en 1793, à une division d'avant-garde de l'armée des Pyrénées orientales, commandée par La Tour d'Auvergne et formée de 8 000 grenadiers ; appellation donnée par les Vendéens aux détachements organisés par les bleus de Turreau de Garambouville, en 1793, pour anéantir l'armée vendéenne, qu'elle devait, sans exception, passer au fil de l'épée (ses excès ne firent que rallumer la guerre civile, plus terrible que jamais, en 1794). ‖ *Colonne mobile,* formation légère (3 ou 4 bataillons, 2 escadrons) organisée par Bugeaud en Algérie en 1841. (Commandées par le duc d'Aumale, les colonnes mobiles avaient pour mission de protéger les populations contre les fauteurs de troubles et de faire progresser la pacification.) ‖ *Cinquième colonne,* nom donné, par le général Mola, pendant la guerre civile espagnole de 1936-1939, aux éléments nationalistes demeurés dans Madrid pendant le siège de la capitale (l'attaque de Madrid fut entreprise par quatre colonnes franquistes, la cinquième étant figurée par ces partisans agissant à l'intérieur de la ville) ; *par extens.,* élément de toute nature travaillant sur un territoire au profit ou aux ordres d'un adversaire. (C'est sous ce nom que furent désignés en 1940 les agents des services secrets allemands qui facilitèrent la pénétration des troupes hitlériennes en France.)

— Min. *Colonne minéralisée,* dans un filon, accumulation de minerai allongée comme une colonne irrégulière. (Si le filon est assimilé à un plan, la colonne forme un angle, appelé *inclinaison relative* ou *angle de chute,* avec les lignes de niveau du filon. Un filon n'est minéralisé de façon exploitable que dans les colonnes, en dehors desquelles il ne contient qu'un remplissage de gangue stérile.)

— Pathol. *Colonne vésicale, vessie à colonnes,* v. CELLULE *vésicale.*

— Physiq. Liquide contenu dans un tube ou dans un autre récipient vertical : *La colonne barométrique.*

— Pomp. *Colonne sèche,* canalisation verticale disposée dans un immeuble, prête à être raccordée à une bouche d'incendie par son extrémité inférieure et disposant de prises à chaque étage, pour mettre les lances en batterie : *Les colonnes sèches font gagner un temps précieux lors d'un sinistre.* (Lorsque la conduite est disposée horizontalement pour couvrir une grande surface, elle est dite *canalisation sèche.*)

— Procéd. *Réunion de colonne,* subdivision d'un barreau auquel sont inscrits plus de vingt avocats ; formation groupant tout ou partie des avocats stagiaires d'un barreau en vue de leur instruction professionnelle. (V. part. *encycl.*)

— Technol. *Colonne à distiller,* organe essentiel d'un appareil de distillation* à fonctionnement continu. ‖ *Colonne de lavage,* v. TOUR. ‖ *Colonne à plateaux,* appareil utilisé dans le raffinage du pétrole, et dans d'autres industries, pour la distillation fractionnée. (Syn. TOUR, FRACTIONNATEUR.)

— ENCYCL. Anat. La *colonne vertébrale* est composée de segments (vertèbres) placés bout à bout et dont la forme, les dimensions et le nombre, dans chaque partie du corps, varient suivant les espèces. A la colonne vertébrale s'attachent les côtes, les os du bassin, les épaules ; elle supporte la boîte crânienne. Plus ou moins rigide suivant les groupes (reptiles, poissons, mammifères), elle se termine, chez la plupart des espèces, par un prolongement mobile effilé, la queue. (V. VERTÈBRE et SQUELETTE.)

— Archit. Support de section cylindrique, par opposition au *pilier,* de section carrée, la *colonne* tire probablement son origine de la poutre, dressée pour supporter un toit ou un couronnement quelconque. Son emploi est général dans l'architecture de tous les peuples. Taillée dans la pierre, on la dit *appareillée* si elle est composée d'une juxtaposition de tambours reliés par des goujons de bois ou de bronze, sinon elle est — plus rarement — *monolithe* : elle est dite *en délit,* quand, dressée, elle est perpendiculaire à la position qu'elle occupait dans le lit de la carrière.

Une colonne se compose de trois parties principales : la *base,* empattement qui donne de la stabilité à l'ensemble ; le *fût,* dont les dimensions limitent la résistance de l'ensemble ; le *chapiteau,* qui sert à la fois d'assiette à la construction élevée au-dessus de la colonne et de transition entre la forme horizontale ou cintrée de la plate-bande ou de l'arc et de la direction verticale du fût. Le fût peut être lisse, cannelé avec ou sans rudentures, chargé de bossages, d'anneaux, de congélations, de cubes de pierre interrompant le cylindre. Il peut être orné de bas-reliefs (colonnes triomphales), d'inscriptions, de proues de galère (colonnes rostrales). Les colonnes peuvent être isolées, accouplées, adossées, engagées, cantonnées. (V. ci-dessus.)

Les colonnes égyptiennes, généralement monolithes, sont de types très variés. La colonne campaniforme (Sakkarah) a le fût lisse, souvent décoré d'inscriptions, surmonté d'un chapiteau en forme de fleur de papyrus ouverte ; la base affecte l'apparence d'une couronne de feuilles d'eau. La colonne dactyliforme (temple d'Ounes, à Sakkarah), au fût lisse reposant sur une base circulaire, se termine en bouquet de palmes dressées. La colonne monostyle a le fût lisse surmonté d'un chapiteau papyriforme fermé. Les colonnes lotiforme et papyriforme ont des fûts fasciculés ; la première (Abousis) est formée de 4 ou 6 tiges de lotus de section demi-circulaire, terminées, au-dessus d'un lien quintuple, par leurs fleurs entrouvertes qui forment le chapiteau ; la seconde (Louqsor) est formée de tiges de papyrus à section triangulaire s'évasant sur leur base, et terminée par leurs efflorescences. La colonne hathorique, ou colonne-sistre (Deir el-Bahari), a le fût lisse, la base circulaire, et le chapiteau formé d'un dé de pierre décoré reposant sur la tête de la déesse Hathor, ce qui lui donne la silhouette générale du sistre. La colonne-piquet (Karnak), issue de l'architecture de bois, a un fût cylindrique terminé par un chapiteau en cloche. La colonne protodorique (Sakkarah) annonce les formes de l'ordre dorique : fût cannelé ou polygonal, reposant sur une base circulaire et portant directement un abaque.

Peu employée en Mésopotamie en tant que support, mais connue de fort bonne heure (Ourouk), la colonne y a surtout un caractère ornemental (demi-colonnes engagées) ; son fût, de brique ou de bois de palmier, était orné de mosaïques ou de plaques de métal (Khursabād). En Assyrie, le fût de bois était placé sur une base de pierre en forme d'oignon ; les colonnes étaient souvent groupées par quatre, formant piliers (Lagash). Chez les Hittites, la base de pierre où pénétrait le fût de bois était sculptée de rinceaux ou d'animaux (Zendjirli). La même colonne de bois sur base de pierre existait en Palestine (colonnade d'Aï).

Dans la Perse achéménide, un véritable ordre*, au sens classique, avait été créé : socle carré ou campaniforme, fût cannelé pouvant atteindre 20 m, chapiteau superposant des protomes de taureaux ou de griffons à un bloc cruciforme orné d'enroulements (colonne de Suse, au Louvre). A Chypre, le chapiteau à palmettes est — lui aussi — caractéristique.

C'est l'architecture grecque qui donna progressivement à la colonne un véritable code de formes et de mesures. Elle a pourtant varié à l'infini, dans le rapport entre la hauteur et le diamètre, la courbure des génératrices (*entasis*), l'inclinaison de l'axe, la profondeur et le nombre des cannelures, la mouluration des ornements, ainsi que dans l'espacement des colonnes elles-mêmes, compte tenu du rapport entre leur diamètre et la largeur de la façade.

colonne (arch.)

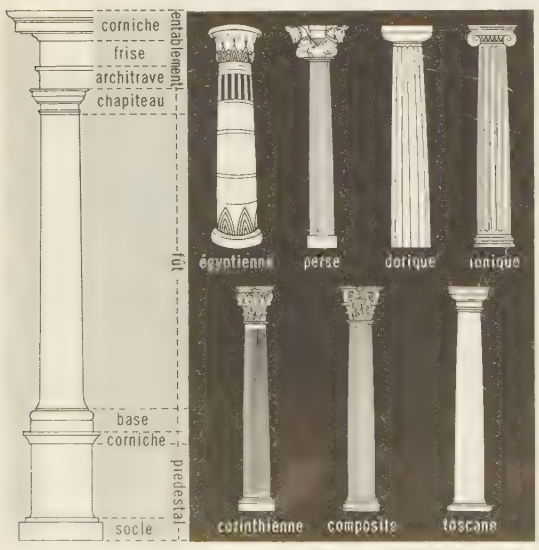

L'architecture romaine, modifiant quelque peu les ordres grecs, en tira l'ordre toscan et l'ordre composite, dont l'usage, codifié par Vitruve, fut surtout répandu en Occident par Palladio, à partir de la Renaissance. Les architectes de l'époque classique agrémentèrent parfois les fûts de décorations (anneaux, congélations, cubes de pierre, bossages divers, colonnes torses).

La colonne, habituelle dans l'architecture byzantine, l'est également en Islam, en Perse, en Inde. Elle joue un grand rôle dans l'architecture du Moyen Age. Le fût est toujours lisse, sauf à l'époque flamboyante (colonnes torses de l'église Saint-Etienne-du-Mont). Il est placé entre une base, dont les moulurations sont un élément de datation (depuis la base à griffes du XIIe s. jusqu'aux bases prismatiques du XVe s.), et un chapiteau qui varie, quant à la forme et au décor, selon le lieu et l'époque.

— Arts décor. Depuis la Renaissance, la *colonne* fait partie du répertoire ornemental. Dans le mobilier, elle joue un rôle de support (pieds de table, de chaise, quenouilles des baldaquins de lit) ou purement décoratif (façades de cabinet ou d'armoire, de miroir, etc.). La colonne est employée, dans les miniatures des manuscrits carolingiens, pour séparer les « canons » des Evangiles ; elle apparaît aussi sur les encadrements de gravures, ainsi que sur les panneaux de broderie qui servaient à séparer les tapisseries.

— Hist. *Colonnes triomphales.* On prit de bonne heure l'habitude, à Rome, de commémorer les grands événements nationaux par l'érection de colonnes, dont l'origine doit probablement être cherchée dans les piliers votifs que les Grecs surmontaient de statues. Les colonnes élevées sous la République gardaient des dimensions modestes : colonnes de C. Maenius (guerres du Latium), de C. Duilius (1re guerre punique), ou colonne rostrale, située au *comitium*, ornée d'éperons de navire (rostres), pour célébrer la première victoire navale romaine, colonnes de Minucius, de César. L'Empire en éleva dont les dimensions sont colossales.

La *colonne Trajane*, érigée en 113, au forum de Trajan, pour commémorer les victoires de l'empereur sur les Daces, est formée, sur une hauteur de 29 m, de dix-huit tambours de marbre blanc de 2,50 m de diamètre (hauteur totale avec le chapiteau et la statue, 42,40 m). Une inscription et des trophées ornent le piédestal, qui renfermait les cendres de Trajan ; autour du fût se déroulent les vingt-quatre tours d'un immense bas-relief continu disposé en spirale (2 500 figures, 200 m de long). Inspiré des reliefs pergaméniens, il constitue un document iconographique de première importance. Un escalier intérieur conduit au chapiteau dorique, où la statue de saint Pierre a remplacé, en 1587, celle de l'empereur.

La *colonne Antonine*, élevée sur le champ de Mars en souvenir d'Antonin le Pieux, mesurait 23 m et fut retrouvée en 1705 dans le Monte Citorio. Son fût de granite lisse, surmonté de la statue d'Antonin, reposait sur un piédestal cubique de marbre blanc garni d'une inscription et de trois bas-reliefs (*Apothéose* d'Antonin et de Faustine*). La base subsiste au Vatican.

La *colonne de Marc Aurèle* (sur la piazza Colonna) avait été élevée vers 180, par le sénat, sur le forum d'Antonin, en souvenir des victoires de Marc Aurèle sur les Germains et les Sarmates (28 blocs de marbre blanc ; près de 30 m). Des scènes militaires, inspirées de celles de la colonne Trajane, en garnissent le fût, autrefois surmonté de la statue de Marc Aurèle, aujourd'hui de celle de saint Paul (depuis 1589).

La *colonne de Phocas*, élevée en l'honneur de l'empereur byzantin de ce nom en 608, est le dernier monument antique du Forum.

Hors de Rome, il faut signaler la *colonne Théodosienne* ou d'*Arcadius*, renversée en 1719 par un tremblement de terre, et la *colonne de Pompée*, érigée à Alexandrie par Pompeius en l'honneur de Dioclétien (monolithe de granite rose de 28 m).

A l'époque moderne, l'usage des colonnes commémoratives a été souvent repris. Citons, parmi les principales :

La *colonne Vendôme*, appelée d'abord *colonne d'Austerlitz* ou *de la Grande Armée*, a été érigée à Paris, en vertu d'un décret du 8 vendémiaire an XII (1er oct. 1803), et inaugurée en 1810, au centre de la place Vendôme. Elle se compose de 98 assises de pierre, entourées d'un revêtement de bronze, en vue duquel ont été fondus 1 200 canons pris à l'ennemi pendant la campagne de 1805. Reposant sur le piédestal de la statue de Louis XIV renversée en 1792, sa hauteur totale est de 44 m et son diamètre de 3,60 m. Imitation de la colonne Trajane, elle est entourée d'une spirale de 76 bas-reliefs représentant les principaux faits d'armes de la campagne. Une porte de bronze donne entrée sur un escalier intérieur de 180 marches. La statue du sommet a été plusieurs fois changée. La première, œuvre de Chaudet, représentait Napoléon Ier en empereur romain, tenant à la main une victoire ailée. Enlevée en 1814, elle fut remplacée par une énorme fleur de lis à laquelle Louis-Philippe substitua en 1833 une statue de Seurre figurant Napoléon Ier avec la redingote et le petit chapeau. Sous le second Empire, cette statue fut transportée aux Invalides, et remplacée, en 1863, par une nouvelle statue de Napoléon Ier en césar romain, œuvre de Dumont. En 1871, sur l'initiative du peintre Courbet, la Commune fit renverser la colonne Vendôme, qui fut rétablie en 1873.

La *colonne de Juillet*, à Paris, fut élevée sur la place de la Bastille en commémoration de la révolution de juillet 1830. Commencée en 1833 par Alavoine, continuée après 1834 et modifiée par Duc, elle fut terminée en 1840. Haute de 50 m, elle est en bronze, cannelée, corinthienne, avec un chapiteau composite. Sur le fût sont gravés les noms des 504 combattants tués en juillet 1830. Au sommet se dresse le génie de la Liberté, œuvre de Dumont. Un escalier intérieur conduit au sommet, et la base renferme les caveaux où reposent les corps des victimes des journées de Juillet.

Rappelons encore la *colonne du Camp de Boulogne* ou *de la Grande Armée*, à Boulogne, celle *du Palmier* ou *du Châtelet* ; et, à l'étranger, la colonne dite *le Monument*, élevée à Londres en 1671, en souvenir du grand incendie de 1667 (61 m de hauteur), œuvre de sir Christopher Wren ; celle de *Blenheim Park* (Angleterre), élevée à la mémoire de Marlborough ; celle d'*Alexandre*, à Leningrad, consacrée au souvenir d'Alexandre Ier, surmontée d'une statue d'ange due au sculpteur Orlovski.

La *colonne de Catherine de Médicis*, adossée aujourd'hui à la Bourse de commerce de Paris, seul reste d'un palais construit par Bullant (30 m de hauteur), devait servir à la reine pour ses observations des astres.

— Procéd. Dans les barreaux de plus de vingt membres, les avocats se réunissent au moins deux fois par an, aux mois de décembre et de mai, en *colonne*, sous la présidence d'un membre du conseil de l'ordre, pour délibérer sur des questions professionnelles. Les colonnes émettent des vœux qui sont transmis au conseil de l'ordre. Le nombre des colonnes varie de deux à vingt, suivant l'importance numérique du barreau.

— Technol. Dans une *colonne à plateaux*, chaque plateau établit un contact intime entre le liquide descendant, retenu par un déversoir, et les vapeurs ascendantes, qui, en traversant les calottes de barbotage, sont obligées de se séparer en bulles. Le nombre de plateaux varie de 10 à 30 et même 50, suivant le fractionnement désiré, tandis que le diamètre de la colonne dépend de la capacité de traitement et peut atteindre plusieurs mètres.

COLONNE (CAP). V. SOUNION.

COLONNE (Judas COLONNA, dit **Edouard**), chef d'orchestre français (Bordeaux 1838 - Paris 1910). Elève de Girard et Sauzay au Conservatoire de Paris, premier violon à l'Opéra, il fonda, en 1871, le Concert national, qui devint plus tard l'Association des concerts Colonne, qu'il dirigea jusqu'en 1909. Grand chef, il avait une ardeur et une force de vie qu'il communiquait à son orchestre et à son auditoire. On lui doit la glorification de Berlioz et de César Franck.

COLONNES D'HERCULE. Géogr. anc. Caps montagneux marquant à l'E., c'est-à-dire du côté de la Méditerranée, l'entrée du détroit de Gibraltar, et appelés le *mont Calpé*, au N., et le *rocher Abyla*, au S. C'était là le terme prétendu des travaux d'Hercule, le point où il avait posé les bornes du monde. Outre ce sens étroit, l'expression de « Colonnes d'Hercule » désigne, d'après Strabon, soit l'île de Gadès, soit même des lieux plus éloignés que cette île.

COLONNETTE n. f. Petite colonne qui, d'ordinaire, a le fût plus allongé que les colonnes des ordres classiques. (Des colonnettes sont souvent adossées, dans les cathédrales gothiques, aux murs ou aux piliers, pour recevoir les retombées des arcs de la voûte.)

COLOPATHIE n. f. Affection du côlon.

COLOPEXIE n. f. Chirurg. Fixation du côlon à la paroi abdominale.

COLOPHANE n. f. (de *Colophon*, ville de l'Asie Mineure, d'où l'on tirait cette substance). Résine jaune, solide, transparente, résidu de la distillation de la gemme. || *Colophane bâtarde*, nom usuel d'une sorte de gomme-résine provenant d'un burséra.

— ENCYCL. La *colophane* se présente sous forme d'une masse résineuse transparente, plus ou moins ambrée. Elle renferme cependant plus de 90 p. 100 d'*acides résiniques*, dont l'acide *abiétique*, mais ces acides sont isomorphes, et leur mélange est difficilement cristallisable. Elle se dissout facilement dans l'alcool et dans l'éther. On s'en sert pour la fabrication de vernis, de poix de calfatage, de poix de brasserie et d'isolants électriques. Les musiciens l'utilisent pour faciliter l'attaque des cordes par l'archet. Mais les usages principaux la transforment d'abord en dérivés : sels alcalins des acides résiniques incorporés aux savons, sels de manganèse employés comme siccatifs ; esters formant les *copals synthétiques*, et que l'on peut incorporer aux *bakélites* et aux *glyptals* ; *huiles de résine*, obtenues par pyrogénation et résistant bien à la chaleur.

COLOPHON n. m. (gr. *kolophôn*, fin). Note finale d'un livre reproduisant et complétant les indications du titre.

COLOPHON, en gr. **Kolophôn.** Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, en Ionie, sur la mer Egée. Sa prospérité fut grande malgré des vicissitudes politiques. Elle développa l'arrière-pays, établit une colonie à Smyrne (VIIIe s. av. J.-C.), mais dut se défendre contre les rois de Lydie. Prise par Gygès, puis par Alyattès, Colophon n'en continua pas moins à mener cette vie opulente, luxueuse, dont le poète Mimnerme vanta les délices, mais que le philosophe Xénophane blâmait au nom d'un nationalisme que peu de ses concitoyens partagèrent. L'oracle d'Apollon Clarios se trouvait sur son territoire. Lysimaque déporta les habitants à Ephèse (299 av. J.-C.).

COLOQUINELLE n. f. Variété ornementale d'une courge (*Cucurbita pepo*). [Il en existe de nombreuses formes, de taille et de couleur différentes. On les utilise pour la garniture des treillages.]

COLOQUINTE n. f. (lat. *colocynthis* ; gr. *kolokunthis*). Plante grimpante donnant des fruits très amers, mais décoratifs. (Nom sc. : *Citrullus colocynthis* ; famille des cucurbitacées.) || *Pop.* Tête humaine ; cervelle : *Mettez-vous dans la coloquinte de ne toucher à rien d'abord* (Balzac).

COLORABLE adj. Qui peut être coloré.

COLORADO n. m. (mot esp. signif. *coloré*). Dans l'ancienne Amérique espagnole, minerai de fer hydraté, qui contient des composés d'argent, et quelquefois de l'argent natif.

COLORADO (RÍO), appellation espagnole de plusieurs fleuves, aux flots rougeâtres ou jaunes, de la péninsule Ibérique et de l'Amérique.

colonne Trajane (Rome)

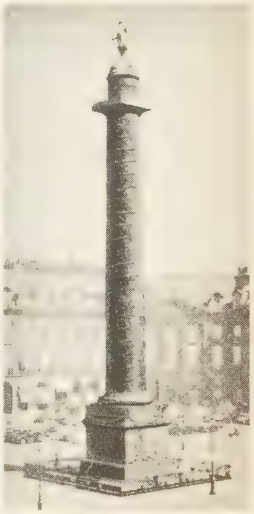

colonne Vendôme (Paris)

colonnettes (XIIe s.)

coloquintes

Phot. Viollon, J. de Beaupré, Arch. phot., Vincent.

« le Désert peint » (en raison des couleurs vives et variées), le long du Little Colorado

le rio Colorado

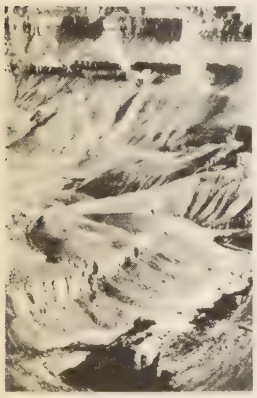

le grand cañon du Colorado (Arizona)

COLORADO (RÍO), fl. de l'Amérique centrale, qui sépare, sur une bonne partie de son cours, le Costa Rica du Nicaragua.

COLORADO (RÍO), fl. d'Argentine qui marque la limite N. de la Patagonie; 1 300 km. Il est utilisé pour l'irrigation et pour la production d'hydro-électricité.

COLORADO (RIO), fl. de l'O. des Etats-Unis; 2 250 km. Né dans le N.-O. de l'Etat auquel il a donné son nom, le fleuve se dirige vers l'O., puis, dans l'Utah, vers le S.-O. Dans l'Arizona, il forme plusieurs coudes et s'enfonce dans les célèbres cañons qui entaillent les *plateaux du Colorado*. Barré par le Hoover Dam, il forme un vaste lac entre le Nevada et l'Arizona. La dernière partie du Colorado, dirigée du N. au S., aboutit au fond du golfe de Californie. Ce fleuve joue un grand rôle pour l'irrigation des régions qu'il traverse, en particulier dans son cours inférieur, mais il est de plus en plus utilisé pour la fourniture de l'électricité produite à partir de très grands barrages (barrages Hoover, Imperial, Parker, Davis, etc.).

COLORADO (RIO), fleuve des Etats-Unis (Texas), né sur le Llano Estacado, et qui rejoint le golfe du Mexique; 1 560 km. Il est navigable jusqu'à Austin.

COLORADO, Etat du S.-O. des Etats-Unis; 269 000 km²; 1 754 000 hab. Capit. *Denver*. Les éléments du relief de l'Etat, qui appartiennent aux Rocheuses, sont orientés du N. au S. A l'O., des plateaux de 2 000 à 3 000 m d'alt. sont découpés par les vallées profondes du Colorado et de ses affluents. Au centre, les Rocheuses orientales sont disposées en chaînons parallèles, qui s'élèvent à plus de 4 000 m d'alt. (Park Range et Front Range au N., monts Sangre de Cristo au S.). Au S.-O., la masse volcanique des monts San Juan dépasse 4 000 m d'alt. Enfin, à l'E., un glacis incliné d'O. en E. (2 000 à 1 000 m) est parcouru par la South Platte, la Republican, l'Arkansas et leurs affluents. L'aridité rend l'agriculture aléatoire : la culture sèche du blé, sur les plateaux orientaux, est extensive; elle a provoqué un dangereux appauvrissement des sols. L'irrigation a nécessité d'énormes travaux, mais elle permet des cultures fourragères, celle de la betterave à sucre, des légumes, des arbres fruitiers.

Les richesses minérales de l'Etat sont variées : charbon, pétrole et métaux non ferreux, minerai d'uranium; il possède enfin la plus grande mine du monde de molybdène.

La majeure partie de la population se rassemble au pied oriental des Rocheuses, où les villes concentrent l'activité industrielle (sucreries, conserveries, minoteries et laiteries; aciéries, fonderies du cuivre, du plomb, du zinc, etc., raffinage du pétrole).

— Hist. En 1706, Juan de Uribarri annexe la région à l'Espagne. Dès 1803, la partie au N. de la rivière Arkansas est acquise par la Louisiane, mais la frontière n'est fixée qu'en 1819; en 1845 la frontière est reportée vers l'ouest. Enfin, le traité de Guadalupe Hidalgo de 1848 permet d'annexer la région, jusque-là mexicaine, à l'ouest du rio Grande. L'ensemble forme, en 1861, un territoire autonome, où la soumission de nombreux Indiens rebelles permet finalement le peuplement blanc et la transformation en Etat en 1876. L'Etat envoie au Congrès fédéral 2 sénateurs et 4 représentants. Le Parlement local comprend 35 sénateurs élus pour quatre ans et 65 représentants élus pour deux ans.

carte de l'État du COLORADO

COLORADO (PLATEAUX DU), hauts plateaux de l'O. des Etats-Unis, entre les Rocheuses à l'E. et le Grand Bassin à l'O.; ils sont entaillés de cañons profonds et étroits (celui du rio Colorado, par ex.), et surmontés de chaînons montagneux isolés. Le climat continental y est aride. C'est une région d'élevage du mouton, mais d'importants travaux d'équipement hydro-électrique (Hoover Dam, etc.) permettent de développer l'irrigation près du rio Colorado. Minerai d'uranium.

Colorado (*bête du*). V. DORYPHORE.

Colorado (PARTI), nom du parti libéral d'Uruguay qui resta au pouvoir de 1865 à 1958 et ne fut battu par son rival, le parti conservateur, dit « Blanco », que lors des élections de décembre 1958.

COLORADOÏTE n. f. (de *Colorado*). Minér. Tellurure naturel de mercure.

COLORADO SPRINGS, v. des Etats-Unis (Colorado), au pied du Pikes Peak, sur la bordure des Rocheuses; 70 200 hab. Centre touristique et militaire.

COLORAGE n. m. Travail du confiseur qui colore les bonbons.

COLORANT, E adj. Qui colore.

◆ N. m. Substance colorée, naturelle ou artificielle, soluble dans les milieux de suspension associés, auxquels elle communique une couleur déterminée.

— Biol. *Colorants vitaux,* substances colorantes capables de faire apparaître sélectivement certaines parties des cellules (noyau, vacuoles) sans léser la cellule, ni amener sa mort, du moins dans l'immédiat. (De tels colorants permettent l'observation sur le vivant. Le rouge neutre est un colorant vital, à condition qu'on l'utilise peu concentré.)

— Peint. *Colorant insoluble,* substance à l'état sec, généralement en poudre fine, pratiquement insoluble dans les milieux et suspensions usuels, utilisée en raison de ses caractéristiques : pouvoir couvrant, pouvoir opacifiant et couleur.

— ENCYCL. Chim. Une matière est dite *colorante* lorsqu'elle est susceptible de « teindre » une matière incolore, c'est-à-dire de lui donner la propriété d'être durablement

Phot. U. S. I. S.

colorée, par une opération telle que les deux produits primitifs ne peuvent plus être séparés par un simple triage ; cette définition conduit à réserver le nom de « couleurs » aux pigments minéraux, et celle de « colorants » aux produits servant à la teinture des fibres animales ou végétales. Dans le langage courant, les termes « couleur » et « colorant » sont souvent confondus.

La formation de pigments insolubles sur les fibres (teinture au bleu de Prusse, kaki au manganèse) représente la formation de « couleurs » sur ces fibres. En revanche, la cochenille, l'indigo, les matières colorantes synthétiques sont des colorants.

Les premières matières colorantes étaient d'origine végétale (garance, indigo, gaude, campêche) ou même animale (cochenille) ; à l'heure actuelle, la presque totalité des matières colorantes employées sont des dérivés des hydrocarbures contenus dans le goudron de houille ; la plupart des matières colorantes naturelles ont du reste été reproduites artificiellement et rentrent dans le cadre des matières colorantes synthétiques.

Matières colorantes organiques. Chromophores et auxochromes. Les matières organiques *colorées* ne sont pas obligatoirement des *colorants*. Au sens usuel du mot, une substance organique est colorée lorsqu'elle absorbe la lumière visible. Or, en toute rigueur, la structure de toute la molécule intervient dans les phénomènes d'absorption. Pourtant, en première approximation, on peut attribuer la couleur de la molécule à une structure locale de celle-ci. Quelques groupes fonctionnels très rares suffisent à rendre la molécule colorée ; ce sont les *chromophores*, dans le sens étroit du mot. Mais, dans la majorité des cas, la coloration est due non à un *chromophore énergique* unique, mais à l'accumulation de groupes fonctionnels non saturés, absorbant individuellement dans le proche ultraviolet, que l'on considère actuellement comme des *chromophores faibles*.

Autrefois, Witt réservait le nom de chromophores à des groupes tels que —N=N— (*chromophore azoïque*), que l'on ne trouve guère qu'associé à deux noyaux benzéniques, et appelait *chromogène* cette association, soit : $C_6H_5—N=N—C_6H_5$ (*azobenzène*). Cette distinction ne peut se justifier, car les noyaux benzéniques sont eux-mêmes des chromophores faibles, et, en tant que tels, ils participent au déplacement des bandes d'absorption ; il vaut donc mieux considérer les chromogènes de Witt comme des *chromophores complexes*.

L'*azobenzène* est un corps orangé, mais, ne portant aucun groupe fonctionnel doué d'affinité pour les fibres textiles, il est incapable de teindre. Ce n'est pas un colorant ; si l'on plonge un tissu incolore dans ses solutions, la couleur s'élimine intégralement par lavage prolongé.

Pour transformer l'azobenzène en un colorant, il est indispensable d'introduire sur l'un des noyaux benzéniques un *groupe salifiable*, appelé *auxochrome*. C'est ainsi que l'*aminoazobenzène* $C_6H_5—N=N—C_6H_4—NH_2$ (*jaune d'aniline*) est un colorant (médiocre d'ailleurs, car trop simple et trop soluble). En dehors de leur rôle de fixateur du colorant sur la fibre, certains auxochromes modifient profondément la couleur, alors que d'autres la laissent pratiquement inaltérée. Les colorants organiques sembleraient pouvoir être classés d'abord par la nature du chromophore complexe, puis, secondairement, par celle de l'auxochrome (ou des auxochromes). En ce qui concerne les *chromophores complexes*, on constate que l'intensité de l'absorption et son déplacement vers les grandes longueurs d'onde dépendent moins du nombre total des chromophores élémentaires dans la molécule que de leurs positions relatives et de leur concentration dans un domaine étroit de la molécule.

Le dispositif chromophorique le plus économique est le *système de doubles liaisons conjuguées croisées*, d'ailleurs peu accessible, et la fusion de deux tels systèmes constituant le *noyau quinonique*, d'accès plus aisé. Mais ces systèmes sont *mésomères*, ce qui rend leur écriture très arbitraire.

La classification chimique des chromophores complexes est donc très délicate ; certains auteurs voient des noyaux quinoniques dans les *colorants nitrés*, comme l'acide picrique ; dans les *colorants azoïques*, comme le jaune d'aniline ; dans les *colorants thiaziniques*, comme le bleu de méthylène ; dans les *colorants d'acridine*, comme l'orangé d'acridine ; dans les *phtaléines* et *rhodamines*, dans le *noir d'aniline*, etc. D'autres réservent cette constitution aux *colorants* du *triphénylméthane*, comme la fuchsine, et aux *colorants anthraquinoniques*, comme l'alizarine. D'autre part, si les *colorants indigoïdes* ne peuvent être écrits avec de véritables noyaux quinoniques, le chromophore de l'indigo n'a pas une constitution foncièrement différente de celle du noyau quinonique. Enfin, la structure des *colorants au soufre* est mal élucidée.

Au contraire, il est facile de classer les auxochromes. Ils peuvent être *acides* :

$$—SO_3H, —CO_2H, —OH,$$

ou *basiques* :

$$—NH_2, —NHR, —NR_2.$$

Les deux premiers ont peu d'effet sur la couleur ; les quatre derniers l'approfondissent le plus souvent, c'est-à-dire déplacent le spectre d'absorption vers les grandes longueurs d'onde.

Au point de vue pratique, les colorants peuvent être classés comme suit :

1° *Colorants basiques*, qui teignent la laine au bain neutre, mais ne se fixent sur le coton que s'il est mordancé au tanin ;

2° *Colorants acides*, qui teignent la laine au bain acide, mais sont sans effet sur le coton ;

3° *Colorants substantifs* (ou *directs*), qui teignent toutes fibres au bain salin. Ce sont presque tous des *polyazoïques ;*

4° *Colorants pour mordants*, qui teignent le coton et la laine après mordançage par un hydroxyde métallique ; la teinte dépend de la nature de l'hydroxyde (*alizarine*) ;

5° *Colorants de cuve*, en général très insolubles dans l'eau, qui doivent être réduits en substances incolores ou peu colorées, appelées *leucodérivés*. Ces derniers sont solubles dans les alcalis dilués. Le tissu, imbibé de cette solution, est abandonné à l'air, dont le gaz carbonique neutralise l'alcali, et dont l'oxygène réoxyde le leucodérivé, régénérant le colorant sur la fibre (*indigo*) ;

6° *Colorants au soufre*, qui deviennent substantifs après solubilisation par le sulfure de sodium (→ Biblio.)

COLORATION n. f. Action de colorer. ‖ Aspect d'un corps coloré. ‖ Nuance de la couleur : *Toutes les colorations de sa chair* (Maupassant).

— Bot. Technique qui permet l'imprégnation sélective de divers colorants sur les différentes parties d'un végétal. (On colore soit des cellules vivantes, soit, le plus souvent, des cellules* mortes préalablement fixées. Une des techniques les plus utilisées en botanique anatomique consiste à employer, sur des coupes minces, le carmin aluné et le vert à l'iode qui teintent, le premier, en rose, les membranes cellulosiques, et le second, en vert, les membranes lignifiées. Il existe d'autres colorants utilisés dans des cas particuliers.)

COLORATUR adj. et n. f. (du lat. *color*, couleur). Se dit d'une virtuose du chant d'opéra à grandes vocalises.

— Encycl. Le terme *coloratur* a servi, au XIIIe s., à désigner l'ornementation de la ligne mélodique, instrumentale ou vocale. En Italie, à partir de la fin du XVIe s., les acrobaties vocales ajoutées par les artistes aux *airs* qu'ils interprètent prennent le nom de *coloratur*, ainsi que la voix et l'artiste qui les pratiquent.

COLORÉ, E adj. Qui a une certaine couleur. ‖ Qui a de vives couleurs : *Teint coloré. Jaffa a quelque chose, dans son ciel et dans son sol, de plus grandiose, de plus solennel, de plus coloré qu'aucun des sites que j'ai parcourus* (Lamartine). ‖ *Fig.* Qui a du brillant, de l'éclat : *Style coloré. Une agglomération de bateleurs de toute espèce* [...] *chantant leurs airs les plus colorés et dansant leurs danses les plus originales* (J. Verne).

COLORECTITE n. f. Inflammation du côlon et du rectum.

COLORER v. tr. (lat. *colorare*). Donner une certaine couleur à : *Le tiède regard du soleil | Le colore* [le vallon] *dès son réveil | De ses lueurs les plus dorées* (Lamartine). ‖ — *Fig.* Embellir, présenter sous un jour favorable ; donner de l'éclat à : *Son rayonnement ne colorait plus les propos, l'humeur des gens* (J. Romains). ‖ Teinter, nuancer : *Une curiosité colorée d'inquiétude* (G. Duhamel).

COLORIAGE n. m. Action de colorier, le plus souvent sans art ; résultat de cette action : *Le coloriage d'un schéma.* [La *Sainte Anne* de Devéria], *c'est plutôt* [...] *un coloriage qu'une peinture* (Baudelaire).

COLORIER v. tr. (du lat. *color*, couleur). Appliquer des couleurs sur un dessin, un objet, etc. : *Colorier une carte, un album, une poterie.* ‖ *Absol.* Employer des couleurs : *Enfant qui a passé sa matinée à colorier.*

COLORIEUR adj. m. Text. Se dit, en impression, du rouleau qui applique les couleurs sur les étoffes.

COLORIMÈTRE n. m. Appareil destiné à déterminer les composantes d'une couleur. (Pour cela, un artifice optique permet de reproduire la couleur étudiée par superposition de trois flux monochromatiques fondamentaux [rouge, jaune et bleu], dont les intensités peuvent être contrôlées par des coins absorbants. On peut ainsi placer une couleur dans le triangle des couleurs de Maxwell.) ‖ Simple photomètre photo-électrique permettant la détermination de la concentration en substance absorbante (sels de fer, de nickel, etc.).

COLORIMÉTRIE n. f. Mesure de l'intensité de coloration des liquides, des surfaces diffusantes, des verres teintés, etc. ‖ Méthode de détermination du pH* des solutions. (→ Biblio.)

COLORIMÉTRIQUE adj. Qui concerne la colorimétrie.

COLORIS n. m. (ital. *colorito*). Art de colorier : *Il faut étudier* [...] *le coloris dans le Titien et les peintres français* (Stendhal). ‖ Effet qui résulte de l'emploi et de la distribution des couleurs : *Raphaël a montré une profonde science du coloris.* ‖ Eclat du visage, des fleurs, des fruits : *Le bourgeois de campagne est toujours, dès l'âge de quarante ans, affligé d'un gros ventre, d'une démarche pesante et d'un coloris vineux* (G. Sand). ‖ Nuance agréable ou délicate de la couleur : *Tissus aux riches coloris, aux coloris variés.* ‖ *Fig.* Eclat d'un style expressif, imagé.

COLORISATION n. f. Technol. Action d'appliquer des couleurs par un procédé quelconque sur un corps : *Colorisation électromagnétique.* (Quand la colorisation s'opère sur le papier, on lui donne plus couramment le nom de COLORIAGE ; quand cette application a lieu sur étoffe, on dit COLORATION.)

COLORISTE n. Peintre qui excelle par le coloris, ou qui recherche les effets de coloris : *Rubens est un des plus grands coloristes.* ‖ *Fig.* Qui donne de l'éclat à son style : *Théophile Gautier est un excellent coloriste.*

COLORISTIQUE n. f. Etude de la couleur et des phénomènes colorés : *L'étude d'une aurore boréale, comme celle de la lumière d'une lampe à décharge, est un problème de coloristique.*

— Encycl. La *coloristique* comprend à la fois la colorimétrie, ou mesure physique des couleurs, et l'étude ou l'observation subjective des couleurs, qui fait intervenir les sens psychologique et physiologique.

COLORRAPHIE n. f. Chirurg. Suture du côlon.

COLOSSAL, E, AUX adj. Qui a des dimensions considérables : *Les belles pierres de la colonnade du Vatican, les ombres majestueuses et colossales de Saint-Pierre de Rome* (Lamartine). ‖ Qui a des dimensions exagérées : *Taille colossale. Un mulâtre colossal, à cou de taureau, qui tient en main une énorme trique de mauvais aloi* (Loti) ; et, au *fig.* : *Entreprise colossale. Prétention, erreur colossale. Cet être minable qui, dans une dizaine d'années, se trouvera à la tête d'une fortune colossale* (M. Aymé).

◆ N. m. : *Le colossal est aussi loin du grand, que le joli est loin du beau* (L. Veuillot).

COLOSSALEMENT adv. De façon colossale : *Homme colossalement riche.*

COLOSSE n. m. (lat. *colossus ;* gr. *kolossos*). Statue d'une hauteur extraordinaire : *Joséphine lui répondit obligeamment que c'était les fondations du colosse de Domitien nouvellement mises au jour* (A. France). ‖ *Par anal.* Homme, animal ou objet très grand, très fort : *C'était un colosse. De larges pieds,*

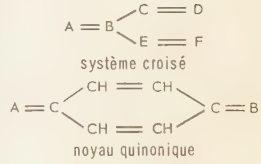

colorant

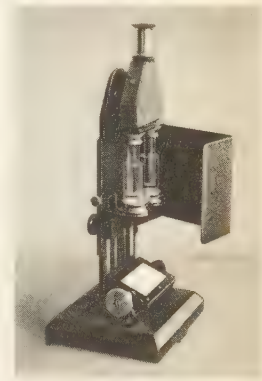
colorimètre de Duboscq

Phot. Larousse (doc. Prolabo).

de grosses mains toujours moites (G. Duhamel). *La baleine et l'éléphant sont les colosses de la création.*

— ENCYCL. Parmi les *colosses* antiques, le *Sphinx* de Gizèh, le plus grand qu'aient sculpté les Egyptiens, mesurait 39 m de long sur 17 de haut et abritait un sanctuaire. Les plus célèbres colosses égyptiens sont ceux dits de Memnon. (V. MEMNON.) Le plus ancien des colosses grecs fut celui d'*Apollon* à Amyclée, ouvrage de Bathyclès. Citons encore le *Zeus* d'Olympie et l'*Athéna* protectrice d'Athènes, statues chryséléphantines de Phidias; l'*Héra* d'Argos, de Polyclète; l'*Apollon Capitolin*, transporté d'Apollonie (Pont) à Rome par Lucullus; l'*Apollon* de Tarente, ouvrage de Lysippe, et surtout le *colosse d'Apollon*, à Rhodes. (V. RHODES [*colosse de*].)

Chez les Romains, le *Jupiter toscan*, l'*Apollon* de bois, haut de 14 m, le *Jupiter Pompéien*, furent, selon Pline, surpassés par le *Mercure* que le Grec Zénodore exécuta pour la cité des Arvernes, en Gaule.

Au Moyen Age, on érigea, à l'entrée ou dans l'intérieur de beaucoup d'églises, des statues colossales de saint Christophe, qui protégeait de la mauvaise mort (cathédrale d'Amiens). La plus célèbre des statues colossales modernes est *la Liberté éclairant le Monde*, œuvre de Bartholdi (1878); placée à l'entrée du port de New York, elle mesure 46 m sur un piédestal de 25.

COLOSSES, en gr. **Kolossai**. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Phrygie, sur le Lycos. Colonie des Grecs d'Asie, elle appartint aux rois séleucides, puis aux rois de Pergame. Elle fit ensuite partie de la province romaine d'Asie et fut convertie au christianisme par saint Paul. Son importance déclina très rapidement dès la fin de l'Antiquité. Prise par les Turcs Seldjoukides en 1070, puis reprise par les Grecs de Constantinople, elle devint définitivement turque en 1294.

COLOSSIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à Colosses; habitant ou originaire de cette ville.

Colossiens (EPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

COLOSTOMIE n. f. Chirurg. Abouchement du côlon à la peau, en vue de créer un anus artificiel. (Cet abouchement peut porter sur les différents segments du côlon : *caeco-, transverso-, sigmoïdostomie;* cette dernière localisation est la plus fréquemment employée. La colostomie est employée soit à titre définitif [après ablation du rectum, par exemple], soit à titre transitoire [comme dans certains cas d'occlusion intestinale].)

COLOSTRUM [trɔm] n. m. (mot lat.). Sécrétion mammaire de la femme et des femelles de mammifères qui viennent d'accoucher.

— ENCYCL. Pendant les derniers mois de la grossesse, les glandes mammaires sécrètent un liquide jaunâtre et opaque, le *colostrum*. La sécrétion du colostrum précède donc la sécrétion du lait, dont il diffère d'abord beaucoup, mais dont il se rapproche ensuite de plus en plus. Il est caractérisé au début par sa richesse en albumine et en sels minéraux, par sa pauvreté relative en beurre et par l'absence à peu près complète de caséine.

— Zootechn. Chez les mammifères, le *colostrum*, sécrété dans les premiers jours qui suivent le part, possède des caractères très particuliers qui le distinguent du lait normal. Il est très dense, jaunâtre, visqueux. Chez la vache, il est quatre fois plus riche en matières azotées et trois fois plus riche en sels minéraux que le lait normal. En revanche, il est moins riche en lactose et en matière grasse. Il est doué de propriétés laxatives qui déterminent l'expulsion des produits de déchet accumulés dans l'intestin du fœtus pendant la gestation. Il renferme, d'autre part, des anticorps qui assurent au jeune une immunisation contre diverses infections. Par suite, le colostrum est un aliment utile pour le nouveau-né; dans certains cas, cependant, le colostrum lui est nocif (v. ICTÈRE *des nouveau-nés*).

Dans le cas de la vache laitière, ce lait (qui coagule à l'ébullition) est impropre à la consommation humaine, et sa vente ou son mélange à du lait normal sont interdits. Seule peut être commercialisée la production laitière obtenue à partir du cinquième jour qui suit le vêlage.

COLOT, famille de chirurgiens français qui garda pendant plus d'un siècle le secret de l'opération de la *taille* par la méthode dite de *haut appareil*. Le premier fut GERMAIN, qui, en 1470, tenta la première opération de la pierre, sur un archer condamné à mort pour vol, et qu'il guérit. — Le plus célèbre, LAURENT, fut chirurgien de Henri II (1556) et *lithotomiste* de l'Hôtel-Dieu. Cette charge, créée pour lui, passa à ses descendants. Un de ceux-ci, FRANÇOIS, dernier du nom, auteur d'un *Traité de l'opération de la taille*, est mort en 1706.

COLOTÈS, en gr. **Kolôtês**, philosophe grec du IIIe s. av. J.-C. Disciple enthousiaste d'Epicure, il écrivit un traité dont le titre résume la thèse : *Suivre les maximes des philosophes autres qu'Epicure, ce n'est pas vivre*. Plutarque a composé contre lui deux traités, le *Contre Colotès* et *Qu'il n'y a même pas de plaisir à vivre selon Epicure*.

COLOTOMIE n. f. Ouverture chirurgicale du côlon.

COLOTTE (André), verrier français (Baccarat 1885). Formé à l'école de dessin des cristalleries de Baccarat, il s'est appliqué à la sculpture, taillant directement ses figures dans des blocs de cristal. Citons sa *Tête de Christ* (Vatican).

COLP(O)-, élément tiré du gr. *kolpos*, vagin, et entrant dans la composition de termes scientifiques.

COLPECTOMIE n. f. Gynécol. Ablation de la muqueuse vaginale. (La colpectomie peut être partielle ou totale. Elle trouve habituellement son indication dans le traitement des prolapsus.)

COLPOCÈLE n. f. Nom donné à tout prolapsus du vagin.

— ENCYCL. Gynécol. La *colpocèle* peut être isolée, par exemple dans le prolapsus du dôme vaginal après hystérectomie.

Elle est dite *associée* quand elle a lieu aux dépens de la paroi antérieure du vagin, entraînant la vessie (cystocèle), ou aux dépens de la paroi postérieure, entraînant le rectum (rectocèle).

COLPOCLÉISIS n. m. Intervention chirurgicale qui consiste à fermer le vagin.

COLPODE n. m. Petit protozoaire cilié holotriche des eaux douces, très fréquent dans l'eau ayant contenu des fleurs coupées, très voisin de la paramécie, mais d'une taille cinq fois plus petite environ.

— Entom. Carabe allongé des régions chaudes du globe. (Le genre, riche en espèces, fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

COLPO-HYSTÉRECTOMIE n. f. Gynécol. Hystérectomie totale associée à une colpectomie. (La colpo-hystérectomie peut être effectuée par voie vaginale, abdominale ou mixte.)

COLPOPÉRINÉOPLASTIE n. f. Gynécol. Opération ayant pour but de diminuer l'orifice vulvaire pour remédier au prolapsus utérin.

COLPOPÉRINÉORRAPHIE n. f. Réfection chirurgicale du périnée, employée dans la cure du prolapsus des organes génitaux.

COLPOPLASTIE n. f. Création d'un vagin artificiel quand le canal naturel fait défaut.

COLPORRAPHIE ou **COLPORAPHIE** [fi] n. f. (gr. *kolpos*, vagin, et *raphê*, suture). Gynécol. Suture de la muqueuse vaginale doublée de ses fascia, après résection de la partie en excès.

COLPORTAGE n. m. Action de colporter. ‖ Métier de colporteur : *Le colportage des journaux*.

— ENCYCL. Dr. admin. Le *colportage* des livres et autres publications est réglementé : le colporteur professionnel a l'obligation d'une déclaration préalable à la préfecture du département de son domicile.

— Mœurs et cout. Dès les premiers développements de l'édition imprimée, les colporteurs, marchands forains, dits merciers vagabonds, mercelots ou porte-balles, adjoignirent à leur commerce de pacotille celui de divers articles de librairie. Ils devinrent ainsi les diffuseurs de toute une littérature, dans les châteaux et dans les rues, sur la place publique et sur les marchés, à la ville et à la campagne. Ils étaient, pour la plupart, vêtus de biset, grossière étoffe de laine bise, d'où le nom de *bizouarts* qu'on leur donna aussi. Le livre de *colportage* est ordinairement une petite brochure, sur papier de médiocre qualité; lorsqu'il est illustré, c'est d'une ou de plusieurs gravures sur bois; il était vendu à bas prix. La multiplication des foires a été à l'origine de son succès, vif encore au XIXe s. Les colporteurs ont eu souvent affaire à la police; outre leurs chapardages et leurs mœurs violentes, on leur reprochait de se livrer à une propagande subversive (du protestantisme au socialisme) et de porter atteinte aux intérêts des libraires réguliers. Il est d'ailleurs très exact de voir dans le colporteur l'un des agents essentiels de diffusion des idées réformées au XVIe s.; rédigeant de petites plaquettes faciles à transporter et à dissimuler, les réformateurs les confiaient à des colporteurs, qui répandirent ainsi la religion nouvelle au rythme de leurs déplacements. De 1852 à 1880, les imprimés destinés au colportage ont été obligatoirement soumis à l'agrément des préfets, qui leur délivraient une estampille; on en vendit quand même à travers la France, en 1853, neuf millions d'exemplaires. Les périodiques illustrés, les publications par livraisons, le cinéma, la radio et la télévision ont précipité la décadence, puis la fin de ce pittoresque négoce.

Le plus populaire des livres de colportage fut édité à Lyon en 1480 et constamment réédité : celui des *Quatre Fils Aymon. Robert le Diable*, dont la première édition remonte à 1496, connut également une vogue de plusieurs siècles. La collection le plus généralement estimée fut celle de la *Bibliothèque bleue*. Les colporteurs vendaient des livres de piété (*Psautier, Vie de Jésus-Christ, Cantiques, Vies de saints*), des livres d'enseignement (*Traité de l'orthographe, Traité d'arithmétique, Alphabets, la Civilité puérile et honnête*), des livres de magie (*la Fabuleuse Explication des songes, le Miroir d'astrologie*), des ouvrages techniques (*le Cuisinier françois, le Calendrier des bergers, l'Histoire générale des plantes et des herbes, le Jardinier françois, le Maréchal expert, le Secrétaire françois, le Secrétaire des dames, les Fleurs du bien-dire, le Piquet comme on le joue actuellement*); la série des « misères de ce temps » comprenait notamment *le Bonhomme Misère, la Grande Danse macabre, la Misère des garçons boulangers de la ville et des faubourgs de Paris, Comment vaincre la misère, le Bonhomme Richard*, de Franklin, imprimé pour la première fois en 1786, et dont on compte, de 1825 à 1895, une cinquantaine de rééditions. Citons encore les albums de chansons populaires (*Recueil des conquêtes de sa majesté Louis XIV, le Trésor des chansons anciennes, la Bible des noëls*), les actualités (v. CANARD), les pièces de théâtre (*Jodelet ou le Maître valet, l'Amour divin, Tragédie française des amours d'Angélique et de Médor, la Rodomontade*), les facéties, de *Till l'espiègle* au *Frondeur de tabac, satyre pour et contre*, au *Fameux Gargantua*, les romans, etc.

COLPORTER v. tr. (altér. de *comporter*, porter ensemble, par l'expression *porter à col*). Porter çà et là des marchandises, dans les villes ou les campagnes, pour les vendre : *Colporter des livres, de la mercerie.* ‖ *Fig.* Propager, raconter en tous lieux : *Colporter une nouvelle, une histoire.*

COLPORTEUR, EUSE n. et adj. Marchand ambulant qui vend des livres, brochures, almanachs, etc. ‖ *Fig. Colporteur de nouvelles*, celui qui les propage.

COLPOSCOPIE n. f. Gynécol. Examen du col utérin au moyen d'une loupe à fort grossissement, permettant de faire le diagnostic précoce du cancer du col. (La colposcopie peut également se pratiquer avec des microscopes spéciaux.)

COLPOTOMIE n. f. Gynécol. Incision du vagin, faite généralement pour évacuer une collection purulente du petit bassin.

— ENCYCL. On pratique le plus habituellement la *colpotomie* dans le cul-de-sac vaginal postérieur, pour évacuer un abcès du Douglas.

COLRAVE n. m. Syn. de CHOU-RAVE.

COLSON (Clément), économiste et administrateur français (Versailles 1853 - Paris 1939). Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics, profes-

seur d'économie politique à l'Ecole libre des sciences politiques, à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des ponts et chaussées, vice-président du Conseil d'Etat, il contribua à la formation de nombreuses générations de juristes et d'ingénieurs. Son *Traité d'économie politique* (1912-1933) marque une étape importante dans la pensée libérale française. (Acad. des sc. mor. et polit., 1910.)

COLT (Samuel), ingénieur américain (Hartford, Connecticut, 1814 - *id.* 1862). Il inventa un pistolet à barillet dit « revolver » (1835) et, après plusieurs tentatives infructueuses, organisa la fabrication de cette arme. Ses usines d'armement, qui conservèrent son nom, se spécialisèrent dans la fabrication d'armes portatives.

COLT n. m. Pistolet automatique américain, d'une grande puissance d'arrêt, mis en service en 1911, d'un calibre de 11,4 mm, à chargement automatique, pesant 1,100 kg et doté d'un chargeur de sept cartouches.

COLTIN n. m. (de *col*). Large chapeau de cuir à l'usage des portefaix, ou *coltineurs*, protégeant la tête, le cou et les épaules.

COLTINAGE n. m. Action de coltiner.

COLTINER v. tr. (de *cou*). Porter en s'aidant du « coltin ». || *Fam.* Porter avec effort : *Coltiner les paquets. Baptiste sait bien qu'il n'a qu'à coltiner le meuble* (J. Romains).
— ***Se coltiner*** v. pr. *Fam.* Se charger d'un travail pénible ou désagréable : *Alors, c'est moi qui vais me coltiner toute cette vaisselle ?*

COLTINEUR n. m. Homme qui transporte sur la tête, les épaules, de pesants fardeaux.

COLUBER [bɛr] n. m. (mot lat.). Nom générique donné autrefois à toutes les couleuvres, et restreint aujourd'hui à une quarantaine d'espèces des divers continents. (Le type est le serpent noir commun [*Coluber constrictor*] des Etats-Unis.)

COLUBRIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant la plupart des serpents, hormis les constricteurs (boas, pythons) et ceux qui ont des crochets venimeux percés d'un canal (vipères, crotales). [On leur donne le nom général de COULEUVRES.]
— ENCYCL. Les espèces de *colubridés*, au nombre d'un millier, sont réparties en 250 genres, répartis eux-mêmes en 3 groupes, suivant qu'ils n'ont pas de crochets venimeux (*colubridés aglyphes*) ou qu'ils ont des crochets en avant (*protéroglyphes*) ou au fond (*opisthoglyphes*) de la bouche. Seuls les protéroglyphes peuvent injecter leur venin par morsure et sont des serpents redoutables (najas). Genres principaux : *acanthophis, bongare, bucéphale, chrysopélée, cœlopeltis, coluber, coronelle, dasypeltis, dendraspis, doliophis, élaphe, élaps, herpéton, himantode, hydrophis, hétérodon, langaha, liohétérodon, lycodon, naja, nasique, natrix, oxybèle, pélamide, psammophis, spilote, tantille, uromacer, zaménis.*

COLUBRIFORME adj. Qui a la forme de la couleuvre commune : *Reptile colubriforme.*

COLUBRINE n. f. Argile plastique servant à fabriquer des poteries fines. (Vx.)

COLUCCIO SALUTATI. V. SALUTATI (Coluccio).

COLUCHE (Jean), soldat français (Gastins, près de Nangis, 1780 - † 1867). Il fit toutes les campagnes de l'Empire, et était, après la bataille d'Ebersberg (3 mai 1809), en faction devant la maison occupée par Napoléon. Ayant reçu consigne de ne laisser entrer personne, il opposa un « On ne passe pas ! » péremptoire à l'Empereur, qu'il ne connaissait pas, et le menaça de sa baïonnette. Des officiers intervinrent, mais Napoléon le félicita et lui donna l'étoile d'argent de la Légion d'honneur. Son souvenir reste, dans l'armée, comme symbole du caractère impératif de la consigne.

COLUM [lɔm] n. m. Antiq. Passoire romaine.
— ENCYCL. Le mot *colum* désignait soit les paniers de jonc ou de sparterie pour passer le vin et l'huile, soit d'autres passoires plus délicates, en métal ou en toile, comme celles qu'on remplissait de neige pour y rafraîchir à table le vin en le passant, soit, enfin, des nasses à prendre le poisson.

COLUMBA, nom lat. de la constellation de la Colombe* (au génit. : *Columbæ ;* abrév. : [Col]).

COLUMBANO. V. BORDALLO PINHEIRO.

COLUMBARIUM [rjɔm] n. m. (mot lat. signif. *colombier*). Bâtiment pourvu de niches où sont conservées les cendres des personnes incinérées.
— Liturg. Baldaquin sous lequel était suspendue la colombe qui contenait l'eucharistie.
— ENCYCL. Les nécropoles romaines comprenaient souvent des tombeaux collectifs, avec des cases pour les urnes contenant les restes d'un mort, d'où leur nom de *columbarium*, par analogie avec la disposition des colombiers. Les environs de Rome en offrent un grand nombre : les plus connus sont ceux que l'on rencontre, au nombre de trois, au commencement de la *via Appia*, et celui des affranchis d'Octavie, femme de Néron, sur la même route. Le columbarium était ordinairement réservé à la sépulture des esclaves et des affranchis. Il appartenait soit à des spéculateurs, soit à des collèges funéraires, dont les membres s'assuraient réciproquement une sépulture honorable.

columbarium
des affranchis de César
à Rome

COLUMBIA (la), fl. de l'Amérique du Nord ; 1 953 km. Né dans les Rocheuses canadiennes, le fleuve se dirige d'abord vers le N.-O., en longeant les Selkirk Mountains, puis il fait un coude brusque et gagne le territoire des Etats-Unis (Etat de Washington). Il franchit la chaîne des Cascades par des gorges pittoresques, puis la Coast Range (Chaîne côtière) et gagne le Pacifique. De très grands barrages ont été construits sur la Columbia (Bonneville Dam, Grand Coulee Dam, McNary Dam) ; ils constituent d'immenses réserves d'hydro-électricité et permettent l'irrigation. Flottage du bois.

COLUMBIA, v. des Etats-Unis, capit. de la Caroline du Sud, en bordure du Piedmont appalachien ; 97 400 hab. Grand carrefour ferroviaire et routier. Industries textiles. Universités. — V. des Etats-Unis (Missouri), à l'O. de Saint Louis, près du Missouri ; 36 650 hab. Centre universitaire.

COLUMBIA (DISTRICT DE), district fédéral des Etats-Unis, entre le Maryland et la Virginie, où se trouve Washington, la capitale de la Fédération ; 865 000 hab. Depuis 1878, il est directement administré par le Congrès, au moyen d'une commission.

COLUMBIA (MONT), sommet des montagnes Rocheuses canadiennes, à la frontière de l'Alberta et de la Colombie britannique, au S. du parc national Jasper ; 3 749 m.

Columbia (UNIVERSITÉ), université américaine située à New York. Elle provient de la fusion du King's College, fondé en 1754 par charte de George Ier et de l'université de l'Etat de New York (1784). D'abord nommée « College », elle a pris le titre d'université en 1912. Ses 30 000 étudiants se répartissent surtout dans l'enseignement secondaire (Columbia College pour les jeunes gens, Barnard College pour les jeunes filles) et dans des écoles supérieures ou facultés très variées.

COLUMBIDÉS ou **COLOMBIDÉS** n. m. pl. (du lat. *columba*, pigeon). Famille d'oiseaux comprenant les espèces connues sous le nom de *pigeons, tourterelles, colombes,* etc., qui sont caractérisées par des formes assez épaisses, des pieds courts, des ailes fortes, un bec mou dont les narines s'ouvrent sous un opercule membraneux. (Leur taille varie de celle d'un moineau à celle d'une forte volaille [gouras]. Leur régime est essentiellement végétal. Les jeunes naissent à un stade de développement peu avancé. Ils vivent sur presque tout le globe, manquant seulement aux régions polaires. Ordre des *columbiformes.*)

COLUMBIFORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux qui comprend les familles des *columbidés* (pigeons, tourterelles, gouras), des *raphidés* (dronte) et des *pteroclididés* (gangas), ayant en commun un plumage abondant, épais et doux, des ailes larges et pointues (sauf chez les raphidés) et, surtout, de nombreux caractères anatomiques.

COLUMBITE n. f. Minér. V. COLOMBITE.

COLUMBO n. m. Bot. V. COLOMBO.

COLUMBUS, v. des Etats-Unis, capit. de l'Ohio, sur la Scioto River, affluent de l'Ohio ; 471 300 hab. Evêché catholique. Université de l'Etat d'Ohio. Desservie par un canal et de nombreuses voies ferrées, à proximité du bassin houiller du Centre-Est et d'un gisement de gaz naturel, la ville est un centre industriel : sidérurgie, constructions mécaniques, automobiles, matériel agricole et ferroviaire, constructions aéronautiques, etc.

Columbus Gallery of fine Arts, musée de Columbus (Ohio). Ses principales collections groupent des peintures et des sculptures de la Renaissance italienne, ainsi que des peintures hollandaises du XVIIe s. L'art français y est largement représenté, de Mignard à Fragonard et de Corot à Cézanne, Derain, Matisse, Gleizes. Plusieurs salles y sont consacrées à l'art moderne américain.

COLUMBUS, v. des Etats-Unis (Géorgie), au S.-E. du Piedmont, sur la rive gauche de la Chattahoochee River ; 116 800 hab. La croissance rapide de la ville, qui a doublé en trente ans, s'explique par l'expansion de l'industrie cotonnière et des industries métallurgiques (fonderies et machines pour les textiles).

COLUMBUS (Samuel), poète suédois (Husby 1642 - Stockholm 1679). Disciple de Stiernhielm, il est l'auteur de poèmes gracieux et d'un ouvrage sur la langue suédoise.

COLUMELLAIRE adj. Relatif à la columelle ; qui en fait partie : *Pli columellaire.*

COLUMELLE n. f. (lat. *columella*). Archéol. Petite colonne tumulaire.
— Anat. Axe conique du limaçon de l'oreille interne.
— Biol. Axe réel entouré de toutes parts par des cavités vides ou pleines dans un organe allongé. (Ce terme désigne, en particulier : 1° le prolongement du pédoncule du sporange, chez les moisissures mucorales ; 2° le tissu axial stérile de la capsule des mousses, entouré (bryales) ou coiffé (andréales) par les spores ; 3° l'axe calcaire des polypiers coloniaux constructeurs ; 4° l'axe plein ou creux des coquilles spirales de gastropodes.)
— ENCYCL. Biol. Chez un grand nombre de coraux, le centre du calice est occupé par une *columelle* calcaire, verticale, qui peut être cylindrique et compacte, ou poreuse, lamelliforme, chicoracée, etc., toutes formes utilisées pour la distinction des espèces. Elle manque complètement dans certains genres. Il arrive aussi que les cloisons, ou septes, qui partent de la muraille, se regroupent au centre, où leur fusion constitue une pseudo-columelle.
Chez les mollusques gastropodes, la coquille s'enroule en spirale autour de la columelle,

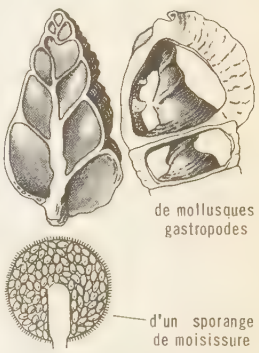

columelle

COLUMBUS
stade de l'université
de l'Ohio

Phot. Alinari-Giraudon, U. S. I. S.

qui peut être pleine ou creuse. Quand elle est creuse, son orifice se trouve au milieu du grand tour de base de la coquille, qui est dite *ombiliquée ;* quand la columelle est pleine, la coquille est dite *imperforée.*

COLUMELLE, en lat. **Lucius Junius Moderatus Columella,** écrivain latin du Ier s. apr. J.-C., originaire de Cadix (Espagne). Il est l'auteur d'un traité d'agronomie très précis et très complet en 12 livres (*De re rustica*). Le 10e livre, écrit en vers à l'imitation de Virgile, traite de l'art des jardins, oublié par l'auteur des *Géorgiques.* (→ Biblio.)

COLUMELLÉ, E adj. Muni d'une columelle.

COLUMÉRIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Coulommiers ; habitant ou originaire de cette ville.

COLUMKILL (saint). V. COLOMBA.

COLUMNAIRE adj. (du lat. *columna,* colonne). Se dit d'un arbre des hautes altitudes ou des régions boréales, dont les branches, ayant, pendant de longs hivers, à supporter le poids de la neige, restent ensuite appliquées contre le fût, donnant ainsi à l'ensemble l'aspect d'une colonne : *Un épicéa columnaire.*

COLUMNANTHÉRÉ, E adj. Se dit des plantes dont les étamines sont réunies et forment une sorte de colonne.

COLUMNISATION n. f. Tamponnement serré du vagin dans un dessein de thérapeutique utéro-annexielle.

COLUNGA, v. d'Espagne (prov. d'Oviedo), sur l'Atlantique ; 7 500 hab. Mines d'anthracite, de fer et de manganèse. Pêcheries. Plage.

COLURE n. m. (lat. *colurus ;* gr. *kolouros*). Chacun des deux méridiens de la sphère céleste, qui contiennent, le premier, les deux solstices, le second, les deux équinoxes.
— ENCYCL. Si, parmi les méridiens de la sphère céleste, on considère celui qui coupe l'écliptique aux points solsticiaux et celui qui le coupe aux points équinoxiaux, on a les deux grands cercles que les anciens astronomes appelaient *colures.* Les plans de ces deux cercles sont perpendiculaires l'un à l'autre. C'est à partir du *demi-colure* passant par l'équinoxe* de printemps que l'on compte (d'occident en orient, et sur l'équateur) les ascensions droites des astres. (V. SOLSTICE.)

COLUTEA n. m. Flor. Nom scientifique du baguenaudier.

COL-VERT n. m. Zool. V. COL.

COLWYN BAY, v. de Grande-Bretagne, sur la côte N. du pays de Galles (Denbighshire) ; 22 300 hab. Station balnéaire.

COLYBE ou **COLLYBE** n. m. (du gr. *kollubos,* petit gâteau). Gâteau de légumes et de grains, qu'on donne en offrande, dans l'Eglise orthodoxe, en l'honneur des saints ou en mémoire des morts.

colydium

COLYDIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, dont le genre *colydium* est le type. (Cette famille comprend les genres *botrydère, ditome, endophlée, sarrotrie,* etc.)

COLYDIUM [djɔm] n. m. Petit insecte très allongé, cylindrique, roux ou brun, vivant sous les écorces ou dans les galeries des insectes xylophages. (Les larves dévorent celles des platypes et autres scolytidés. Le genre fait partie des coléoptères clavicornes et sert de type à la famille des *colydiidés.*)

COLYMBÈTE n. m. (gr. *kolumbêtês,* plongeur). Dytique ovale, à élytres couverts de strioles transversales, et qui vit dans les étangs de l'hémisphère boréal. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des dytiscidés.)

COLYMBIDÉS n. m. pl. (gr. *kolumbos,* plongeon). Famille d'oiseaux comprenant les plongeons (*colymbus*) [Syn. GAVIIDÉS.]

COLYMBIFORMES n. m. pl. Petit ordre d'oiseaux comprenant la seule famille des *colymbidés.* (Syn. GAVIIFORMES, PYGOPODES.)

COLZA n. m. (néerl. *coolzaad,* semence de chou). Plante annuelle à graines oléagineuses, cultivée soit pour son huile, soit comme fourrage. (Famille des crucifères.)
— ENCYCL. Le *colza* est une plante à racine pivotante, renflée, à nombreuses ramifications s'enfonçant profondément dans le sol. Les variétés d'hiver, de beaucoup les plus productives, se sèment dans la seconde quinzaine d'août ou les premiers jours de septembre. Le rendement et l'époque de la récolte dépendent de nombreuses conditions climatiques ; avec la moissonneuse-batteuse, on peut attendre maintenant le complet mûrissement de la graine. La phase « rosette », c'est-à-dire le moment où la plante commence à s'enraciner, est de la plus grande importance pour le rendement ; cette période est beaucoup plus courte chez le colza de printemps, et la plante se ramifie beaucoup moins. (On sème du 15 mars au 15 avril dans la région parisienne.)
La culture, longtemps aléatoire en raison de sa sensibilité aux parasites, connaît, grâce aux insecticides modernes et aux progrès de la sélection, une faveur grandissante. Les plus hauts rendements en huile, utilisée dans l'alimentation, ont été atteints en France. La France, l'Allemagne, la Suède en Europe, le Canada et la Chine sont les plus grands producteurs. (V. carte HUILES VÉGÉTALES.)

colza en fleur

COM-. V. CO-.

COMA n. m. (gr. *kôma,* sommeil profond). Méd. Etat morbide caractérisé par l'assoupissement profond, la perte totale ou partielle de l'intelligence, de la sensibilité et de la motilité volontaire, avec conservation des fonctions respiratoires et circulatoires. ‖ *Coma vigil* (lat. *vigilia,* veille), variété de coma dans laquelle le patient s'agite, parle et délire en dormant, mais ouvre néanmoins les yeux quand on l'appelle. ‖ *Coma carus,* coma extrême.
— Bot. Réunion de feuilles florales ou de bractées qui surmontent certaines inflorescences.
— ENCYCL. Méd. Le *coma* peut être la conséquence d'une lésion organique des centres nerveux, de nature vasculaire (hémorragie cérébrale ou méningée, ramollissement), infectieuse (méningite, encéphalite), tumorale ou traumatique. Il peut aussi résulter d'un trouble du fonctionnement des cellules nerveuses en rapport avec une anoxie (coma par insuffisance circulatoire, par asphyxie, par intoxication oxycarbonée...), une intoxication (par barbituriques...), une carence ou une perturbation humorale (acido-cétose diabétique, excès d'ammoniaque de l'insuffisance hépatique...).
Le *coma diabétique* est la manifestation la plus grave de l'acidose des diabétiques, trouble humoral résultant de l'accumulation dans l'organisme d'acides cétoniques. Cette acido-cétose doit être redoutée chaque fois qu'un diabétique est soumis à un changement de régime, une fatigue, une intoxication, un traumatisme, une intervention, mais la cause la plus fréquente est l'arrêt intempestif d'un traitement insulinique. Elle est dépistée par la découverte des corps cétoniques dans les urines et de l'abaissement de la réserve alcaline. Elle nécessite un traitement d'extrême urgence par l'administration d'insuline, de cocarboxylase, et par la réhydratation.

COMA n. f. (gr. *komê,* chevelure). Opt. Aberration géométrique des systèmes centrés pour un point objet situé hors de l'axe optique. (Lorsque l'aberration de sphéricité est corrigée, la coma se présente comme une petite tache brillante, prolongée par une aigrette lui donnant l'apparence d'une comète. Le miroir parabolique fournit de telles images.)

COMA BERENICES, nom lat. de la constellation Chevelure de Bérénice* (au génit. : *Comæ Berenices ;* abrév. : [Com]).

Comac, sigle de COMMISSION D'ACTION, organisme du Conseil* national de la Résistance, chargé d'unifier et de diriger l'activité des combattants clandestins. Composée de trois membres, assistée de « conseillers techniques », dont les généraux Malleret-Joinville, de Jussieu-Pontcarral et Revers, elle fut vite dirigée par les communistes. Ayant le pouvoir de transmettre des « consignes d'action immédiate », le Comac s'opposa parfois, à la Libération, au général Kœnig*, désigné par le général de Gaulle pour commander les Forces Françaises de l'Intérieur*.

COMACCHIO, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Ferrare), bâtie sur treize îles d'une lagune, à 5 km de la mer Adriatique, au S. du delta du Pô ; 16 400 hab. Evêché. Ponts pittoresques sur les canaux. Anguilles renommées. Centre commercial. Les marais salants de Comacchio (600 ha) envoient leur production aux industries de l'Italie du Nord (Bologne et Milan).
— Au S. de Comacchio, la *lagune (valli) de Comacchio et de Mezzano,* qui couvre 45 000 ha, constitue un lieu de pêche fort riche. Un projet d'assèchement et de bonification est en cours de réalisation sur les deux tiers de sa surface.

COMACCHIO, village de la comm. italienne de Cuvio, en Lombardie (prov. de Varèse). Fabrication traditionnelle des orgues d'église.

COMAITHO, en gr. **Komaitho.** Myth. gr. Fille de Ptérélaos, roi de Taphos. Devenue amoureuse d'Amphitryon, qui assiégeait la ville, elle trahit Ptérélaos en lui coupant le cheveu d'or d'où dépendait sa destinée. Amphitryon, indigné, la tua. — Prêtresse d'Artémis, à Patras. Elle s'était unie à Mélanippos*, une femme même. Une effroyable épidémie s'ensuivit ; sur l'ordre de l'oracle, on sacrifia les deux coupables, puis, chaque année, un jeune homme et une jeune fille. Cet usage barbare fut aboli par Eurypylos.

COMANA ou **KOMANA.** Géogr. anc. Ville de Commagène, sur le Saros, au célèbre temple d'une Bellone qui semble bien avoir été plutôt une Astarté. Le grand sacrificateur, ou *comane,* en était le maître absolu. Théâtre des luttes entre Moshkiens et Assyriens, la ville de Comana (*Kounnanou*) fut annexée à l'Assyrie par Sargon II.

COMANCHE(S), tribu d'Amérindiens originaires de l'actuel Wyoming, qui ont été repoussés vers le Sud et habitent actuellement une réserve de l'Oklahoma. Chasseurs et guerriers, ces Indiens vivaient dans des tentes coniques en cuir de bison, décorées de peintures. Leurs vêtements, ornés de frange, étaient également en cuir, comme leurs boucliers. Ils se servaient de flèches armées de pointes en pierre. Braves, cruels, excellents cavaliers, ils étaient très redoutés. Décimés par les guerres et les épidémies, ils sont actuellement moins de 2 000. Ils ont conservé un langage mimé, qu'ils utilisent lors de certaines cérémonies.

COMANDANT, E n. Personne qui donne un mandat, avec une ou plusieurs autres.

COMANDATAIRE n. Personne qui est chargée d'un mandat, avec une ou plusieurs autres.

COMĂNEȘTI, v. de Roumanie, en Moldavie (région de Bacău). Importantes mines de lignite et de houille dans la vallée du Trotuș. La région est également productrice de pétrole.

COMANIQUE adj. Se dit d'un acide pyronecarboxylique de formule $C_6H_4O_4$, obtenu en chauffant dans le vide l'acide chélidonique.

COMANS. V. COUMANS.

COMARUM [rɔm] ou **COMARET** n. m. Plante herbacée à fleurs pourpre foncé, à feuilles fortement dentées, que l'on trouve dans les prairies marécageuses. (Famille des rosacées.)

CÔMASQUE adj. et n. Qui se rapporte à Côme ; habitant ou originaire de cette ville.

COMATEUX, EUSE adj. Pathol. Qui appartient, qui a rapport au coma : *Etat comateux.*

COMATIQUE adj. Opt. Qui présente l'aberration de coma : *Les miroirs paraboliques donnent une image comatique.*

COMATOGÈNE adj. Méd. Se dit des affections ou des traitements qui provoquent un coma : *L'injection massive d'insuline est comatogène.*

COMATULE n. f. Nom usuel de l'antédon.

COMATULIDÉS n. m. pl. Famille de crinoïdes, comprenant des formes, telles que la *comatule* (*antédon*), qui nagent librement à l'état adulte et ressemblent à des ophiures, mais qui, pendant le jeune âge, sont fixées à une longue tige. (Les comatulidés habitent les côtes de France, mais surtout les mers chaudes, ou vivent dans les grandes profondeurs ; les formes fossiles apparaissent dans les terrains jurassiques.)

COMAYAGUA, v. du Honduras, ch.-l. de départ., dans la dépression centrale ; 13 100 hab. Cathédrale du XVIIIe s. Centre commercial. Industries diverses. — Le *département de Comayagua* a 99 200 hab.

COMAYAGÜELA, v. du Honduras, en face de Tegucigalpa, cité à laquelle elle est rattachée administrativement. Centre commercial.

COMBABOS ou **KOMBABOS,** héros de légende, dont on faisait le favori d'Antiochos Ier, roi séleucide de Syrie (IIe s. av. J.-C.). Son histoire est racontée par Lucien dans son ouvrage *De la déesse syrienne.* Chargé par Antiochos d'accompagner la reine Stratoniké et craignant de devenir amoureux d'elle, il se mutila. Il fut comblé d'honneurs par Antiochos ; on lui éleva une statue. Cette légende tardive, imaginée pour expliquer l'origine des *galles,* rappelle celle d'Atys et celle de Khumbaba de l'épopée babylonienne d'Istoubar.

COMBALOT (Théodore), prédicateur français (Châtenay, Isère, 1798 - Paris 1873), disciple de Lamennais. Il se sépara de son maître quand ce dernier refusa de se soumettre au pape. Tribun de la chaire, ultramontain, adversaire du monopole universitaire, c'est lui qui eut l'idée de la statue colossale de la Vierge au Puy-en-Velay.

COMBARELLES (les), site du Périgord (comm. des Eyzies, Dordogne). Connue depuis 1897, la *grotte des Combarelles* contient plusieurs centaines de gravures préhistoriques, pour la plupart magdaléniennes, exécutées sur les parois d'un long couloir. Elles comportent, outre des chevaux et des bisons, des représentations d'ours et d'hommes, ainsi que de mammouths et de lions.

COMBARIEU (Jules), musicologue français (Cahors 1859 - Paris 1915). Élève de Spitta à Berlin, professeur d'histoire de la musique au Collège de France (1904), il rédigea la *Revue musicale* de 1901 à 1912. On lui doit une *Histoire de la musique* en 3 volumes, rééditée en 1955 par R. Dumesnil et portée à 5 tomes.

COMBAT n. m. (déverbal de *combattre*). Lutte engagée pour attaquer ou se défendre par les armes : *Livrer, donner un combat. Soutenir le combat.* ‖ Lutte pour attaquer ou se défendre dans des exercices : *Combats de gladiateurs. Combat de boxe.* ‖ Lutte d'animaux : *Dresser des coqs au combat.* ‖ *Combat singulier,* duel. ‖ — *Fig.* Opposition, lutte de forces contraires : *Le combat des éléments.* ‖ Opposition, lutte de forces morales : *Le combat de la vérité contre l'erreur. Ensuite le grand combat, la rupture avec la famille qui, sauf la mère, la considère comme un apostat, comme un traître* (A. Arnoux). ‖ Assaut, émulation : *Combat de générosité, de galanterie.* ‖ Discussion, rivalité : *Ces jeux et ces combats de l'esprit l'occupèrent tout l'hiver* (R. Rolland). ‖ *Hors de combat,* dans l'impossibilité de continuer la lutte ; dans la situation de vaincu.

— Syn. : *action, bagarre, bataille, conflit, engagement, guerre, lutte, mêlée.*

— Allus. littér. ***Et le combat cessa faute de combattants,*** vers de Corneille figurant à la fin du récit du combat de Rodrigue contre les Maures (*le Cid,* IV, III). Le vers est appliqué plaisamment aux situations les plus diverses. ‖ ***C'est ici le combat du jour et de la nuit.*** Ces mots, formant un magnifique alexandrin, furent les derniers prononcés par V. Hugo pendant son agonie, lorsqu'il se sentit envahi par les ténèbres de la mort.

— Dr. anc. *Combat judiciaire,* lutte armée entre les partis ou leurs représentants, pour vider leur contestation. (V. duel.)

— Féod. *Combat de fief,* procès entre deux suzerains qui prétendent à l'hommage d'un fief. (Le vassal doit prêter l'hommage dans les quarante jours qui suivent la signification de la sentence à celui en faveur de qui elle a été rendue.)

— Hist. mil. Au Moyen Age, engagement entre chevaliers. ‖ Auj., action militaire offensive ou défensive limitée dans l'espace et dans le temps : *Un combat aérien, naval. Le combat des cadets de Saumur en 1940.* | *Combat à la barrière,* lutte à pied, à armes courtoises. ‖ *Combat à outrance,* avec l'épée tranchante. ‖ *Combat à plaisance,* combat suivi de danses. ‖ *Combat en champ clos,* combat singulier soumis à des règles, à une police, à un jugement.

— Zootechn. *Coq et poule de combat,* v. combattant. ‖ *Taureau de combat,* taureau utilisé dans les courses de taureaux.

— ★ *guerre, rivalité, violence, stratégie, agressivité, sport.*

— Encycl. Mil. Par opposition à la *bataille,* qui, ordonnée à un plan de guerre, obéit à la stratégie, le *combat* revêt souvent un caractère spontané et s'attache à un point particulier de l'espace où se déroule une phase d'un engagement tactique. On peut cependant dire que la bataille est faite d'une juxtaposition de combats particuliers, dont la nature et les procédés sont souvent différents. Cette diversité justifie la classification systématique adoptée par les règlements militaires, qui distinguent : le *combat d'infanterie, de blindés, d'avant-garde, de sous-bois, de rue,* etc. — Iconogr. Les représentations des *combats* sont l'un des thèmes iconographiques les plus fréquents dans l'art de tous les siècles et de tous les pays : épisodes guerriers, combats d'animaux, hommes maîtrisant des animaux (Gilgamesh, Thésée, Héraklès, Persée, Jacob et l'Ange, saint Georges, saint Michel, etc.). Mentionnons les combats célèbres de la mythologie grecque : Centaures et Lapithes, Thésée et les Amazones, les Géants et les Dieux. Parmi les combats d'animaux, on peut citer les groupes sculptés par Coysevox (château de Sceaux) ou Barye (Louvre), le *Combat d'ours et de chiens* peint par Snyders (Berlin), le *Combat d'un tigre et d'un éléphant,* par Decamps, le *Combat de cerfs,* par Courbet (Louvre), le *Combat de coqs,* estampe de Hogarth et toile de Gérome (Louvre) ; parmi les grands faits d'armes, le *Combat de Nazareth* par Gérard (musée de Nantes), le *Combat sur une voie ferrée,* d'Alphonse de Neuville. Parmi les épisodes guerriers d'imagination, les combats de cavalerie de Salvator Rosa, Polydore de Caravage, Wouwerman, Van de Velde, le Bourguignon, Van der Meulen, Parrocel, Casanova. Parmi les combats navals, ceux de Michel de Toulon, J. F. Hue, Van de Velde... Dans la ligne du thème du « Combat des Vices et des Vertus », fréquemment représenté au Moyen Age, on peut placer l'œuvre du Pérugin, le *Combat de l'Amour et de la Chasteté* (Louvre). [V. bataille.]

Combat de l'Amour et de la Chasteté, tableau du Pérugin (musée du Louvre, 1,56 × 1,92). Isabelle d'Este commanda ce tableau pour son « studiolo », que décoraient déjà *le Triomphe de la Vertu* et *le Parnasse,* de Mantegna. L'ensemble fut complété, après 1506, par deux œuvres de Costa (*Comus, le Jardin d'harmonie*) et par *la Bacchanale,* de Giovanni Bellini (1516).

Combat, mouvement de Résistance de zone Sud, créé par la fusion de « Liberté » et de « Vérités » (fin 1941), et dirigé par Henri Frenay et un comité comprenant notamment G. Bidault, Cl. Bourdet, F. de Menthon, P.-H. Teitgen, etc. Son antenne en zone Nord fut détruite par des arrestations au début de 1942 (plusieurs de ses membres furent décapités à la hache à Cologne). « Combat » diffusa le journal clandestin du même nom et s'établit solidement dans toutes les régions, constituant une administration clandestine, adaptée à ses tâches, que toute la Résistance adopta par la suite, comprenant : des services de propagande, de logement et de faux papiers, une « armée secrète » et des « groupes francs » d' « action immédiate », le « sabotage-fer » et le « noyautage des administrations publiques ». Rallié à de Gaulle dans le courant de 1942, « Combat » établit en Algérie, avec « Combat d'Outre-Mer », qui diffusa le journal du même nom, le seul groupe gaulliste d'Afrique du Nord. Le mouvement recruta surtout dans les classes moyennes et les « cadres techniques ». Il fusionna avec « Franc-Tireur » et « Libération-Sud » pour former les « Mouvements unis de Résistance » au printemps de 1943. (→ Biblio.)

Combat, journal quotidien publié à Paris depuis 1944, mais créé dans la clandestinité. Il a compté parmi ses collaborateurs P. Pia, A. Camus, Raymond Aron, A. Ollivier, Cl. Bourdet (qui le quitta en 1950 pour fonder *l'Observateur*). Il est dirigé depuis 1953 par H. Smadja, et s'adresse surtout aux milieux intellectuels.

COMBATIF, IVE adj. Porté à la lutte, agressif : *Esprit combatif.* ‖ Qui témoigne d'un esprit agressif : *Elle se tenait droite en secouant ses boucles brunes d'un air combatif et ses yeux lançaient des éclairs* (J.-P. Sartre). [On écrit aussi combattif.]

— Syn. : *agressif, bagarreur, batailleur, belliqueux, guerrier.*

grotte des COMBARELLES
« félin » gravé

COMBATIVITÉ n. f. Penchant à la lutte ; goût du combat : *Alonzo bondit, ainsi qu'un tigre honoraire, qui retrouve une étincelle de forme et de combativité, sur la proie allongée au point d'eau* (A. Arnoux).

COMBATTANT, E adj. Qui combat : *Unité combattante.*

◆ N. m. Soldat qui prend part à un combat. ‖ Soldat actif, par opposition au *non-combattant.* ‖ Homme armé pour la guerre : *Nommons des combattants pour la cause commune* (Corneille). ‖ Celui qui dispute la victoire dans un exercice quelconque, qui se bat dans une rixe. ‖ *Ancien combattant,* celui qui a combattu dans les dernières guerres.

— Dr. *Retraite du combattant,* pension d'un montant modique, instituée en 1930 au profit des anciens combattants, sous le nom d' « allocations », la dénomination de « retraite » lui ayant été donnée en 1932. (Supprimée pendant l'année 1959, elle a été partiellement rétablie en 1960.)

— Ichtyol. Poisson osseux des rizières d'Indo-Malaisie, célèbre par les combats violents que se livrent les mâles en période nuptiale et sur lesquels les indigènes ouvrent des paris. (Le combattant [*Betta splendens*] est un magnifique poisson d'aquarium ; la parure de noces du mâle est superbe. Ce poisson peut faire des réserves d'air dans ses chambres branchiales, ce qui lui permet non seulement de vivre dans des eaux peu oxygénées, mais encore de bâtir un nid de mucus et de bulles d'air sous lequel il invite la femelle à pondre ses œufs, dont il surveille l'éclosion.)

— Ornith. Oiseau de rivage, voisin des chevaliers et des bécasseaux, brun varié de noir et de gris, caractérisé par la collerette et les oreillons qui ornent la tête et le cou des mâles à la saison de reproduction, et dont les teintes, très variables individuellement, présentent toutes les combinaisons possibles de brun, noir, blanc et roux. Il mesure de 20 à 30 cm de longueur. (Son nom vient des cérémonies collectives, à allure de combats, que les mâles exécutent en présence des femelles au moment des pariades, sur des emplacements occupés régulièrement tous les ans. Il niche rarement en France, mais on le voit communément lors des passages. Famille des charadriidés.)

— Zootechn. Nom donné à différentes races de volailles, de taille élevée, caractérisées par une forte musculature et une humeur belliqueuse envers leurs congénères. (Cette agressivité a été développée par les amateurs de combats de coqs*. Parmi les races de combattants, citons les combattants indien, maltais, anglais et les combattants belges.)

« **Combat** de Centaure et de Lapithe »
métope du Parthénon
British museum, Londres

combattant

combattant
poisson mâle

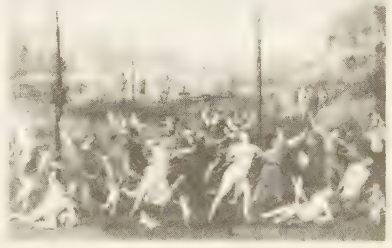

« **Combat de l'Amour et de la Chasteté** »
par le Pérugin
Louvre

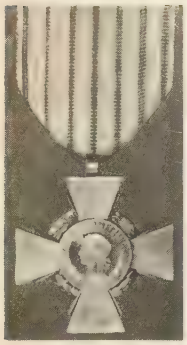

croix du **Combattant**

ordre du Mérite **combattant**

Émile COMBES
« l'Illustration » (1904)

— Encycl. Mil. Dans le vocabulaire militaire, les *combattants* sont les hommes armés qui peuvent prendre une part effective, agissante, au combat. Les *unités combattantes* se distinguent des *services**, formés de non-combattants. En raison de la complexité et du nombre sans cesse croissant des matériels en service dans les armées modernes, la proportion des combattants a constamment diminué par rapport à l'ensemble des effectifs engagés. Cette évolution a été particulièrement sensible dans les armes techniques de l'armée de Terre, et a atteint son amplitude maximale dans l'armée de l'Air, où le personnel combattant (navigant) ne représente que 1 à 2 p. 100 des effectifs.
Au point de vue du droit international, la distinction des *non-combattants* est consacrée par les articles 3 des règlements de La Haye des 29 juillet 1899 et 18 octobre 1907. Les combattants comprennent les divers contingents de l'armée régulière ; les corps auxiliaires (corps francs, francs-tireurs, etc.), s'ils sont autorisés par leur gouvernement, organisés hiérarchiquement, porteurs d'un costume ou insigne distinctif, et s'ils respectent les lois de la guerre* ; les hommes provenant de la levée en masse, sous certaines conditions. Il existe également des non-combattants faisant ou non partie des armées belligérantes (conventions de Genève du 22 août 1864 et du 6 juillet 1906 ; art. 13 des règlements de La Haye de 1899 et de 1907).

Combattant (croix du), décoration française créée en 1930 en faveur des titulaires de la carte du combattant de la Première Guerre mondiale. Ruban bleu horizon à sept raies verticales, garance. A l'occasion des deux guerres mondiales furent, en outre, créées des *croix du combattant volontaire* : en 1925, en faveur des engagés volontaires de la Première Guerre mondiale (insigne : croix de bronze supportant une épée ; ruban vert à bande médiane rouge et deux bandes latérales jaunes), et en 1953 pour les engagés volontaires de la Seconde Guerre mondiale (insigne : croix de bronze du modèle précédent ; ruban rouge à bande médiane verte et deux bandes latérales jaunes). Enfin, une croix du *combattant volontaire de la Résistance* a été créée en 1955 en faveur des combattants de la Résistance française (insigne : croix en bronze doré supportant à l'avers une croix de Lorraine en relief, au revers les mots « Combattant volontaire résistance » ; ruban noir bordé de rouge à quatre rayures verticales vertes).

combattant (ordre du Mérite), ordre français créé en 1953 pour récompenser les services rendus dans la défense et la gestion des intérêts moraux et matériels des anciens combattants et victimes de la guerre. En 1964, cet ordre a cessé d'être décerné, mais il a été remplacé par le nouvel ordre national du Mérite*.

Combattants et Victimes de la guerre (ministère des Anciens), département ministériel institué, en 1920, sous la dénomination de « ministère des Pensions, des Primes et des Allocations de guerre ». Il comporte trois directions (administration générale, pensions, statuts et services médicaux) et une inspection générale.
En relève l'*Office national des anciens combattants et victimes de la guerre*, établissement public dont l'objet est de veiller sur les intérêts matériels et moraux des pensionnés de guerre (invalides, veuves et ascendants), des pupilles de la Nation, des anciens combattants, des prisonniers, déportés et internés et des victimes de la guerre (réfugiés, sinistrés et spoliés). Cet Office gère des centres de rééducation professionnelle, des foyers d'invalides, des maisons de retraite, des maisons d'éducation et des sanatoriums.

COMBATTRE v. tr. (bas lat. *combattuere*). [Se conj. comme *battre*.] Soutenir un combat contre ; lutter avec : *Combattre les bêtes féroces.* ‖ *Poétiq. Combattre le bon combat*, lutter pour une grande cause, une cause juste. ‖ — *Fig.* Lutter contre ; chercher à triompher de : *Combattre l'insurrection. Combattre ses passions, les préjugés, l'erreur. Je l'attends, dans une heure, ici, pour la rassurer sur toutes ses craintes, pour combattre tous ses scrupules* (A. Dumas). ‖ Manifester son opposition à : *Combattre le ministère. Il ne se sentait point encouragé, et même, à n'en point douter, il était combattu* (A. France).
◆ V. intr. Livrer combat : *Combattre avec l'épée, à l'épée.* ‖ *Fig.* Rivaliser, lutter, dépenser des efforts : *Combattre de générosité, d'amabilité avec quelqu'un. Rose eut à combattre pour que toute la famille fût du cortège qui se rendrait à la gare au-devant des fiancés* (Zola).
— Syn. : *affronter, se bagarrer, batailler, se battre, guerroyer, lutter, rivaliser.*

COMBE n. f. (gaulois **cumba*). Dans l'est et le sud-est de la France, vallée sèche. ‖ En Bourgogne, entaille du versant de la côte d'Or.
— Bot. *Combe à neige*, petite station montagnarde particulièrement fraîche, orientée face au N. et qui, de ce fait, reçoit peu les rayons du soleil. (La neige y séjourne beaucoup plus longtemps que dans les stations avoisinantes de même altitude, et il en résulte des groupements de plantes très particuliers [petites renoncules, saules nains, etc.].)
— Géomorphol. Dépression évidée dans la voûte d'un anticlinal, formée par des couches tendres surmontées de couches dures.
— Mil. Petite esplanade. ‖ Pli de terrain.
— Encycl. Géomorphol. Les couches dures dominant la *combe* forment des corniches regardant la dépression. La combe est de forme oblongue, comme le mont dont elle dérive. Lorsqu'une nouvelle couche dure se trouve sous la couche tendre évidée, elle se traduit par l'apparition d'un mont « dérivé », qui forme un relief au milieu de la combe : on parle alors de *combe annulaire*.

COMBE DE SAVOIE, région des Alpes françaises du Nord (Isère), s'étendant sur la vallée de l'Isère, entre la cluse de Chambéry et la région d'Albertville, au pied du massif des Bauges. Cette partie du sillon alpin, plus étroite que le Graisivaudan, constitue une région essentiellement agricole : le fond alluvial de la vallée est couvert de prairies, et les premières pentes portent de riches cultures (maïs, tabac) et surtout des vignes, sur le versant occidental, le mieux exposé.

COMBE (William), écrivain anglais (Bristol 1741 - Londres 1823). Des quatre-vingt-six ouvrages qu'il publia, de 1774 à sa mort, on ne cite plus guère que ses *Trois Tournées du docteur Syntaxe* (*Tour of Dr Syntax in search of the Picturesque, in search of Consolation, in search of a Wife*) [1812-1821], satire humoristique de l'esprit romantique.

COMBE (Abraham), philosophe écossais (Edimbourg 1785 - † 1827). Il embrassa les idées socialistes de Robert Owen, et fonda, sans succès, des sociétés coopératives. — Son frère, George (Edimbourg 1788 - Moor Park, Farnham, Surrey, 1858), adepte convaincu des idées de Gall, écrivit des ouvrages sur la phrénologie et l'éthique. On lui doit, en particulier : *Système de phrénologie* (1819), *la Constitution de l'homme* (1828), *Philosophie morale* (1840).

COMBÉ (Marie-Madeleine de Cyz de), calviniste convertie, fondatrice de la communauté des Filles du Bon Pasteur (Leyde 1656 - Paris 1692). Son institut, créé en 1680, essaima en province, après sa réussite à Paris.

COMBEAUFONTAINE, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône (arrond. de Vesoul), au N.-O. de Vesoul ; 412 hab. Carrefour routier.

COMBE CAPELLE, site de la comm. de Montferrand (Dordogne, arrond. de Bergerac), près de la Couze. En 1909, l'Allemand Hauser y a exhumé, à la base de couches aurignaciennes, le squelette d'un homme qui gardait une parure de coquillages. Il est apparenté à la race de Cro-Magnon, mais certains avaient voulu en faire le type d'une espèce spéciale, *Homo Aurignacensis*.

COMBE LAVAL (cirque de), site du Vercors (Drôme), formé de grandes falaises calcaires entourant la haute vallée du Cholet. Une route très hardie a été construite sur les flancs du cirque.

COMBERMERE (Stapleton Cotton, Ier vicomte), général anglais (Llewenny Hall, Denbighshire, 1773 - Clifton 1865). Il fut l'un des conquérants des Indes, puis devint commandant de la cavalerie coalisée en France, à la fin des guerres contre l'Empire. Il fut nommé en 1817 gouverneur de la Barbade et fut commandant en chef des Leeward Islands (1817-1820). Il commanda en Irlande de 1822 à 1825 et fut de nouveau envoyé dans l'Inde comme commandant en chef de 1825 à 1830. Il participa à la conquête de l'Assam et prit Bhurtpore, la forteresse des Jāt.

COMBEROUSSE (Charles de), ingénieur et mathématicien français (Paris 1826 - *id.* 1897). Sorti de l'Ecole centrale des arts et manufactures, il fut ingénieur aux chemins de fer de Saint-Germain et de l'Est, et, plus tard, professeur de mécanique appliquée à l'Ecole centrale et professeur de génie rural au Conservatoire national des arts et métiers. On lui doit de nombreux ouvrages techniques et classiques, notamment un *Traité de géométrie élémentaire* (1865), en collaboration avec Eug. Rouché.

COMBES (Charles), ingénieur et savant français (Cahors 1802 - Paris 1872). Inspecteur général des Mines, il donna à l'Ecole des mines de Saint-Etienne, puis à l'Ecole des mines de Paris, un brillant enseignement. L'art des mines lui est, en outre, redevable de nombreux progrès. (Acad. des sc., 1847.)

COMBES (Emile), homme politique français (Roquecourbe, Tarn, 1835 - Pons, Charente-Maritime, 1921). De famille modeste, il avait fait ses études au séminaire. Destiné à l'état ecclésiastique, reçu docteur en théologie avec une thèse sur saint Thomas d'Aquin (1860), il rompit avec le catholicisme à l'issue d'une crise de conscience, et, à plus de 30 ans, entreprit à Paris des études de médecine. Installé à Pons, il fut élu maire en 1875 et devint sénateur radical en 1885. Vice-président du Sénat (1894-1895), il entra comme ministre de l'Instruction publique dans le cabinet de Léon Bourgeois (nov. 1895-avr. 1896). Après les élections de 1902, qui firent des radicaux le groupe le plus important de la majorité dite du Bloc républicain, il fut appelé à la tête du gouvernement à près de soixante-dix ans (mai 1902). Encore peu connu du grand public à cette date, sa vigoureuse politique anticléricale le rendit très vite célèbre, salué avec enthousiasme par les uns, vilipendé sans réserve par les autres. Il appliqua strictement la loi de 1901 sur les congrégations* : il fit fermer par décret les écoles non autorisées, fit refuser pratiquement toutes les autorisations demandées et, sans pouvoir obtenir l'abrogation pure et simple de la loi Falloux, fit voter, en mars 1904, une loi interdisant à tous les congréganistes d'enseigner. Cette politique consécutive à l'imbrication des problèmes religieux et politiques au cours de l'affaire Dreyfus souleva de nombreux incidents et conduisit à la rupture de la République avec le Saint-Siège (30 juill. 1904). Combes, dont l'anticléricalisme militant s'associait à une philosophie spiritualiste, n'avait peut-être nullement prévu la séparation de l'Eglise et de l'Etat, voyant au contraire, semble-t-il, dans le Concordat un moyen de contrôler l'Eglise. Il fut néanmoins conduit par la logique interne de sa politique à déposer le 10 novembre 1904 un projet de loi dans ce sens. Mais, à la suite de l'incident Camille Pelletan et du scandale « des fiches* » le ministère se trouva très affaibli. Après l'élection d'un de ses adversaires, Paul Doumer, à la présidence de la Chambre, Combes démissionna, sans avoir été personnellement mis en minorité (19 janvier 1905). L'œuvre de son gouvernement a marqué de façon durable les structures politiques et sociales du régime républicain en France, difficilement dissociable après lui de la notion de laïcité de l'Etat. (→ Biblio.)

COMBES (Raoul), naturaliste français (Castelfranc, Lot, 1883). Professeur de physiologie végétale à la Sorbonne, il a étudié le métabolisme de l'azote et du phosphore chez les végétaux. (Acad. des sc., 1948.)

COMBES-DOUNOUS (Jean-Jacques), philosophe et homme politique français (Montauban 1758 - *id.* 1820). Avocat au parlement de Paris, il adopta les principes de la Révolution, fut élu juge au tribunal du district de Montauban et occupa ensuite divers postes judiciaires dans le Lot. Il fut député du Tarn-et-Garonne en l'an VII au Conseil des Cinq-Cents, puis, en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, à la Chambre des représentants.

COMBIEN adv. (anc. franç. *com*, comme, et de *bien*). Interrogatif ou exclamatif, modifiant un verbe, un adjectif, un adverbe, il signifie « à quel point », « quel prix », « quel

degré » : *Combien il m'aime ! Combien cela coûte-t-il ? Combien le soleil est pâle ! Combien il est préférable d'agir ainsi ! Combien peu de temps nous donnons au travail !* ‖ Suivi de la préposition « de » et d'un nom, il signifie « quelle quantité », « quel nombre » : *Combien de temps resterez-vous ? Combien de charme dans ses entretiens ! Combien de choses en peu de mots ! Combien de personnes êtes-vous ?* ‖ *Absol.*, pour *Combien de... : Combien sont-ils ?* (combien d'hommes). *Combien vous doit-il ?* (combien d'argent). *A combien s'élève cette dette ?* ‖ *Combien*, pour « combien d'hommes », ne peut s'employer ainsi que comme sujet ; quand il est complément, il faut le compléter par le pronom *en : Combien en a-t-on vus,* | *Qui du soir au matin sont pauvres devenus ?* (La Fontaine). ‖ *Ô combien !*, très, extrêmement, de beaucoup (s'intercale souvent dans la proposition, tantôt avant, tantôt après le verbe, l'adjectif ou l'adverbe) : *J'ai regretté, ô combien ! votre absence. Il eût été, ô combien ! préférable d'attendre un jour de plus.*

◆ N. m. invar. *Fam.* Précédé de l'article, indique le quantième du mois : *Le combien sommes-nous ?* ; le rang : *Le combien es-tu à ta composition ?* ; la fréquence : *L'autobus passe tous les combien ?*

— Rem. Après *combien de* suivi d'un nom pluriel, et jouant le rôle de sujet, c'est avec ce nom pluriel que s'accorde le verbe, etc. : *Combien de personnes ont été victimes de leur confiance ! Combien d'exploits célèbres sont demeurés sans gloire !* (Corneille). Quand *combien* est employé absolument pour représenter un pluriel, l'accord se fait tout de même avec le nom : *Combien ont péri !* Après *combien de* suivi d'un nom pluriel, et jouant le rôle de régime, le participe passé ne s'accorde avec le nom que quand celui-ci précède le verbe : *Combien de larmes a-t-il données à une telle perte ! Combien a-t-il reçu de coups ?*

COMBIENTIÈME adj. *Très fam.* A quel rang : *Le combientième es-tu dans ta classe ?*

COMBIN. V. Grand Combin.

COMBINABLE adj. Qui peut se combiner.

COMBINAISON n. f. Résultat de l'action de combiner, d'arranger dans un certain ordre ; manière dont sont combinés les éléments d'un tout : *Le soleil* [...], *par des losanges en verre de couleur, vient faire de joyeuses combinaisons, oranges, violettes, sur l'assistance* (P. Morand). ‖ — *Fig.* Mesures prises, calculs pour assurer le succès d'une entreprise : *Les combinaisons d'un homme politique aboutissent souvent à un échec.* ‖ Arrangement, intrigue : *Le roman rendra-t-il jamais l'effet des combinaisons bizarres de la vie ?* (Nerval). ‖ *Combinaison ministérielle*, ensemble d'hommes politiques composant un ministère.

— Aéron. *Combinaison de vol*, tenue spéciale que revêtent les pilotes, et, d'une façon générale, les différents membres de l'équipage d'un avion. (V. anti-*g*.)

— Chim. Action d'unir chimiquement plusieurs corps pour en former un nouveau. ‖ Résultat de cette action : *Combinaison chimique.* ‖ *Lois des combinaisons*, v. chimie.

— Cost. Vêtement de travail qui enveloppe le corps et les membres. (Elle est portée par les hommes et par les femmes.) ‖ Sous-vêtement de lingerie à l'usage des femmes. (Suivant sa forme, il prend le nom de *combinaison-culotte* ou *maillot-pantin, combinaison droite* ou *princesse*.)

— Econ. polit. V. innovation.

— Math. Chacune des façons de choisir *n* fois de suite l'un ou l'autre de *m* objets donnés : *La combinaison ne change pas si seul l'ordre de ces choix varie.* ‖ *Combinaisons complètes* ou *combinaisons avec répétition, de* m *objets pris* n *à* n, dispositions que l'on peut former en groupant ces objets par nombre *n*, chaque objet pouvant être pris jusqu'à *n* fois, de telle sorte que deux dispositions diffèrent par la nature et non par l'ordre des objets. ‖ *Combinaisons simples de* m *objets pris* n *à* n, n *étant inférieur à* m, dispositions que l'on peut former avec *n* de ces objets, de façon que deux dispositions diffèrent par la nature d'un objet au moins.

— Pêch. *Canne combinaison*, canne pour la pêche au coup, dont les éléments interchangeables permettent d'obtenir des longueurs diverses.

— Technol. Agencement mécanique intérieur d'un coffre, devant être mis dans une position déterminée, prévue à l'avance, pour permettre l'ouverture de la serrure. ‖ Agencement d'encoches, de crans ou de divisions susceptible d'être réalisé sur une clef de sûreté de précision.

— Télécomm. Nombre de lettres que l'on transmet dans un même tour de chariot avec l'appareil Hughes.

— Syn. : *arrangement, assemblage, composé.*

— Encycl. Math. Les *combinaisons simples* des quatre lettres *a, b, c, d* prises deux à deux sont : *ab, ac, ad, bc, bd, cd*. Les combinaisons qu'il faut leur ajouter pour avoir l'ensemble des *combinaisons complètes* ou *combinaisons avec répétition* sont : *aa, bb, cc, dd*. Le nombre des combinaisons simples de *m* objets pris *n* à *n* est donné par la formule

$$C_m^n = \frac{m(m-1).....(m-n+1)}{n!}$$

Ainsi, le nombre de jeux différents qu'un joueur d'écarté peut avoir dans la main est égal au nombre des combinaisons des 32 cartes prises cinq à cinq ; c'est :

$$\frac{32 \times 31 \times 30 \times 29 \times 28}{1 \times 2 \times 3 \times 4 \times 5} = 201\,376,$$

Le nombre des combinaisons complètes de *m* objets pris *n* à *n* est égal à

$$C^{*n}_m = \frac{m(m+1).....(m+n-1)}{n!}$$

D'après cela, un jeu de dominos dont les dés présentent les combinaisons complètes des sept chiffres 0,1,2,3,4,5,6, pris deux à deux, doit comprendre $\frac{7 \times 8}{1 \times 2} = 28$ dés.

— Technol. On distingue le nombre théorique de *combinaisons*, fourni par le calcul (t^n pour un système admettant *n* ensembles et *t* tailles), et le nombre effectif de combinaisons (combinaisons valables), obtenu en conservant, parmi les combinaisons réalisables, celles qui ne donnent pratiquement pas de risque d'entrouverture avec des clés de taille voisine, et en réservant un certain nombre de combinaisons pour les réalisations à clef maîtresse et à clefs de groupe.

COMBINARD, E n. et adj. *Pop.* Celui, celle qui emploie des moyens souvent plus ingénieux qu'honnêtes, pour parvenir à ses fins : *Un Legourbin complètement inconnu, opportuniste et combinard, mais agressif dans l'opportunisme et cynique dans la combinaison* (G. Duhamel).

COMBINAT n. m. En U. R. S. S., groupement, dans une même région économique et en une organisation administrative unique, de plusieurs établissements industriels aux activités solidaires. (Le combinat réalise une concentration verticale ; le combinat Oural-Kouznetsk, par exemple, réunissait le fer de l'Oural et la houille du Kouznetsk ; il est aujourd'hui remplacé par un combinat unissant à moindres frais le bassin houiller de Karaganda à l'Oural. Les combinats forment, avec les trusts, les éléments de base de l'organisation industrielle soviétique. On emploie souvent le terme de *combinat*, avec un sens voisin, pour d'autres pays que l'U. R. S. S.)

COMBINATEUR n. m. Ch. de f. Dispositif au moyen duquel on réalise mécaniquement les opérations nécessaires pour commander à distance les appareils de signalisation et d'aiguillage sur un itinéraire déterminé de voie ferrée. ‖ Manipulateur destiné à régler la marche des véhicules électriques en combinant les circuits du ou des moteurs.

— Electr. Appareil destiné à réaliser différentes combinaisons de connexions entre des machines et des appareils électriques (combinateur à tambour, à cames, etc.).

— Télécomm. Organe qui, dans l'appareil téléimprimeur Creed, est chargé de traduire la combinaison enregistrée. (Il est composé de cinq disques correspondant chacun à un élément de code de rang déterminé, et pouvant prendre chacun une position de travail et une position de repos.)

— Encycl. Ch. de f. ● Le *combinateur* est un dispositif de leviers et d'enclenchements qui règle électriquement, par des connexions électriques disposées sur les voies, le passage

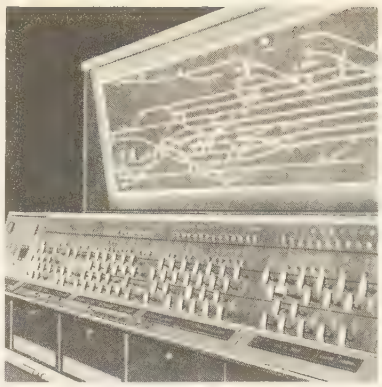

combinateur (ch. de f.)

d'un train sur un itinéraire déterminé. Par la manœuvre d'un levier, l'agent de service dans la cabine d'aiguillage commande non seulement l'ouverture ou la fermeture des aiguilles, mais le fonctionnement de tous les appareils successifs de protection et de contrôle. La cabine comporte, outre les différents leviers du combinateur, un tableau, reproduction fidèle du secteur commandé par le poste, avec tous ses changements de voie, appareils de signalisation, etc., de telle sorte que, grâce aux contacts qui allument de petites ampoules, l'aiguilleur peut suivre des yeux le cheminement d'un convoi d'un bout à l'autre du secteur.

A l'aide de ce dispositif, l'aiguilleur n'a ordinairement à manier qu'un seul levier par itinéraire : l'appareil réalisant automatiquement toutes les opérations de commande et de contrôle nécessaires.

● Le combinateur employé sur les véhicules s'appelle aussi *contrôleur* (du mot anglais *controller*), *règle-marche*, etc. On l'emploie surtout avec des moteurs à courant continu excités en série.

Sur un bloc isolant fixe sont adaptés des balais en cuivre ou en charbon, qui sont réunis électriquement aux bornes du moteur, des résistances et de l'arrivée du courant.

Un cylindre tournant isolant porte des plaques de cuivre convenablement découpées, qui peuvent venir se placer sous les balais. La rotation du cylindre modifie les connexions entre les balais et, par suite, le schéma d'alimentation du moteur.

Sur les machines puissantes, le principe du combinateur est conservé, mais les contacts à basse tension qu'il commande actionnent des relais ou des contacteurs qui ouvrent ou ferment les circuits à haute tension des moteurs.

Combination Act (« loi sur les associations »), loi britannique de 1799, qui, sous la double influence des doctrines libérales et de l'inquiétude politique, interdit les « coalitions » d'intérêts, c'est-à-dire les associations ouvrières. Cette loi, de moins en moins respectée à partir de 1816, fut rapportée en 1824-1825.

COMBINATOIRE adj. Relatif aux combinaisons.

— Log. *Art combinatoire*, méthode de Raymond Lulle, qui consisterait à combiner les idées humaines de façon à résoudre toutes les questions possibles.

— Math. *Analyse combinatoire*, domaine des mathématiques où l'on traite des groupes finis d'éléments engendrés par certaines opérations ou par la combinaison de certaines opérations.

— Phonét. et Linguist. Se dit d'un changement phonétique résultant de la présence près d'un phonème (dans le mot ou la phrase) d'un autre son qui l'affecte (par ex., la dissimilation consonantique dans *peregrinum*, pèlerin). [On dit aussi conditionné.]

— Encycl. Math. Déterminer le nombre des *permutations*, des *arrangements* et des *combinaisons* de *m* objets donnés est un problème classique de l'analyse *combinatoire*.

Les permutations de *m* objets numérotés s'obtiennent en échangeant leur numéro, de *m* objets ordonnés en échangeant leur place. Leur nombre P_m vaut :

$$P_m = 1.2.3.....m = m!$$

Les arrangements s'obtiennent à partir des

combinaisons en soumettant ces dernières à toutes les permutations qu'elles comportent. Le nombre A_m^n des arrangements simples (sans répétitions) de m objets, pris n à n, vaut :

$$A_m^n = m(m-1)(m-2)\ldots\ldots(m-n+1)$$

Le nombre des combinaisons C_m^n est enfin égal au nombre des arrangements correspondants A_m^n divisé par celui des permutations P_n.

COMBINE n. f. *Pop.* Combinaison ; moyen parfois peu scrupuleux utilisé pour parvenir à ses fins.
— Syn. : *astuce, expédient, truc.*

COMBINÉ, E adj. Mil. Se dit de tout organisme ou de toute opération dans lesquels deux au moins des armées de terre, de mer et de l'air sont représentées et participent à l'exécution d'une mission commune : *Un état-major combiné.* (Syn. INTERARMÉES.)
— Minér. Se dit des cristaux composés de plusieurs ordres de facettes : *Chaux carbonatée combinée.*
— Télécomm. *Circuits combinés,* circuits associés à deux ou à plusieurs pour en former un ou plusieurs autres, appelés *circuits fantômes.*
◆ Adj. et n. f. Technol. Se dit d'une machine-outil à bois groupant sur le même bâti les machines les plus courantes : scie circulaire, dégauchisseuse, raboteuse, toupie, mortaiseuse. (Plusieurs outils ne peuvent pas travailler simultanément et la combinée est avant tout une machine d'artisan.)
◆ N. m. Assemblage, mélange d'éléments divers ; combinaison.
— Aéron. Aéronef de conception intermédiaire entre l'aéroplane et le giroplane.
— Cost. Sous-vêtement composé d'un corset et d'un soutien-gorge, réalisé en une seule pièce. (Très peu baleiné, il se ferme sur le côté ou dans le dos, avec des agrafes ou une fermeture à glissière.)
— Sports. Compétition comportant des épreuves de nature différente, et dont le classement est établi par addition des résultats obtenus par chaque concurrent : *En athlétisme, les combinés les plus fréquents sont le pentathlon pour les femmes et le décathlon pour les hommes.* ‖ *Combiné alpin,* en ski, classement par addition des résultats obtenus dans les épreuves de descente et de slalom. ‖ *Combiné nordique,* en ski, classement par addition des résultats obtenus dans la course de 15 km et dans l'épreuve de saut.
— Télécomm. Appareil téléphonique dont le microphone et l'écouteur sont réunis en un même dispositif au moyen d'une seule poignée. (V. TÉLÉPHONE.)
— Encycl. Aéron. Le *combiné* possède un moteur à hélice ou à réaction pour la propulsion horizontale. Pour la sustentation, il dispose à la fois d'une aile fixe et d'un rotor. Selon les cas de vol, le rotor, qui est entraîné par un moteur, assure la totalité ou seulement une faible partie de la sustentation. Dans ce dernier cas, c'est l'aile fixe qui sustente l'appareil.
A la différence du *convertible**, le combiné vole sans qu'il y ait une modification quelconque de l'orientation des éléments moteurs ou de l'ensemble de la cellule.

COMBINER v. tr. (bas lat. *combinare,* unir deux choses ensemble). Joindre plusieurs choses en vue d'un certain résultat : *Quand on se marie, il faut unir les convenances, combiner les fortunes* (Maupassant). ‖ Arranger ensemble, disposer dans un certain ordre : *La maison des Habsbourg parvint à combiner l'hérédité avec l'élection* (Bainville). *Tandis que mon père peinait à son tableau noir, en train de combiner des formules, la foudre serait tombée sur la maison sans qu'il y prît garde* (Bourget). ‖ *Fig.* Disposer dans l'esprit, organiser en vue d'une réussite : *Oh ! tout ce qu'elle avait rêvé, combiné, préparé, pendant des mois, pour ce retour* (Maupassant). *Ce qui vous mine, c'est d'être toujours à réfléchir, c'est de prévoir et de combiner les affaires du gouvernement* (M. Aymé).
— Chim. Produire la combinaison de : *Combiner de l'hydrogène et de l'oxygène.*
— ***Se combiner*** v. pr. Se joindre, s'adapter harmonieusement ; former un composé stable. ‖ *Fig.* S'arranger, s'accommoder : *Tout se combinait avec ma rêverie* (Hugo).

COMBISME n. m. Ensemble des opinions et tendances politiques du ministre E. Combes et de ses partisans.

COMBLAIN-AU-PONT, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), sur l'Ourthe : 3 400 hab. Grès et petit granite. Matériaux de construction. Région touristique (grottes).

COMBLANCHIEN, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Beaune), au flanc de la côte viticole ; 586 hab. (506 aggl.). Le bourg a été en partie détruit par les Allemands en 1944. Vignobles de la côte de Nuits. Pierres de taille, qui ont servi à bâtir de nombreux monuments à Paris et à l'étranger.

COMBLANCHIEN n. m. Carr. Calcaire très dur et résistant, prenant le poli, utilisé pour faire des revêtements et des dallages. (Le comblanchien présente un aspect compact gris jaunâtre avec des taches rosées.)

COMBLE adj. (de *combler*). Très ou trop plein : *Dans le train comble, surchauffé, il regretta d'avoir mis sa jaquette et, transpirant, eut peur d'avoir la figure sale* (F. Mauriac). ‖ *Faire salle comble,* en parlant d'une représentation, d'un artiste, attirer un nombreux public remplissant la salle. ‖ *Fig. La mesure est comble,* impossible d'en endurer plus.
— Art vétér. *Pied comble,* sabot dont la sole est fortement convexe et dépasse ainsi le bord inférieur de la paroi. (Elle porte alors sur le sol, et la marche est tellement difficile que l'animal est incapable d'un service réellement utile. Une ferrure spéciale peut atténuer la boiterie qui en résulte.)

COMBLE n. m. (lat. *cumulus,* monceau). **1.** Ce qui peut tenir au-dessus d'une mesure déjà pleine : *Le comble d'un boisseau d'avoine.* (Vieilli.) ‖ *Fig.* Ce qui dépasse la mesure ; surcroît, surabondance : *Cela mit le comble à ses malheurs.* ‖ **2.** Faîte, couronnement d'un édifice : *La cigogne blanche s'établit sur les combles des édifices* (Buffon). ‖ Partie d'un édifice sur laquelle repose immédiatement la couverture. (V. CHARPENTE.) ‖ Ensemble constitué par la charpente et la couverture. (V. part. *encycl.,* Archit.) ‖ *Fig.* Point culminant, degré le plus haut : *Peut-être éprouvé-je un peu moins que naguère, pour pousser mon émotion à son comble, le besoin de la dépayser* (Gide).
— Loc. div. *Pour comble,* comme excès de malheur. ‖ *C'est un comble,* cela dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer : *Vous m'avouerez que si un des nôtres était refusé au Jockey et surtout Robert dont le père y a été pendant dix ans président, ce serait un comble* (Proust).
— ***De fond en comble*** loc. adv. Du fondement au faîte : *Les enfants auraient à ce moment démoli le gymnase de fond en comble que je ne m'en fusse pas aperçu* (A. Daudet). ‖ *Fig.* Complètement : *Se ruiner de fond en comble.*
— Hérald. Chef diminué d'épaisseur.
— ***Combles*** n. m. pl. Logements situés immédiatement sous le toit d'un édifice : *Etre logé dans les combles.*
— Encycl. Archit. Un *comble* protège un bâtiment contre le ruissellement et l'infiltration des eaux de pluie. Il constitue, dans les pays humides, le système traditionnel pour réaliser l'étanchéité des édifices. Dans les mêmes pays, la suppression des combles et le développement corrélatif des terrasses analogues à celles des pays secs n'ont pu se réaliser que récemment avec les progrès des techniques d'étanchéité. On a établi des relations entre la forme des combles et le climat, mais aussi avec l'esprit des populations : le dynamisme des Japonais s'exprimait par une sorte d'ascension des toitures, l'esprit contemplatif de l'ancienne Russie par des bulbes suspendus d'une façon quasi immatérielle. La mode, d'ailleurs, intervient, ainsi que le développement des techniques : au Moyen Age, en France, prédominaient les toitures hautes à forte pente et de volumes coniques ; la forme trapézoïdale caractérise les combles à la Mansart, et, au XVIIIe s., les toitures sont souvent basses, parfois dissimulées derrière une balustrade.
Les combles se divisent en deux catégories : *combles à surfaces planes* et *combles à surfaces courbes.* Les premiers sont couramment employés ; ils se classent en *appentis* ou en *combles simples,* ne présentant qu'un seul plan incliné ; *combles à bât d'âne,* dépassés des deux côtés par les pignons ; *combles brisés,* composés de deux pans à inclinaisons différentes sur le même versant, et qui portent encore les noms de *combles à la Mansart* ou *combles à la française ; combles en croupe,* se terminant à une de leurs extrémités par une surface circulaire, conique ou plane, reliant les deux pentes longitudinales ; *combles à deux égouts, deux pentes* ou *deux ressauts,* formés par deux plans inclinés en sens inverse à partir du faîtage ; *combles en pavillon* ou *pyramidaux,* en forme de pyramide quadrangulaire ou polygonale, que l'on appelle aussi *flèches* ou *aiguilles* si la hauteur du comble est plus considérable que sa base ; *combles retroussés,* dans lesquels le tirant est surélevé au-dessus des retombées de la ferme ; *combles en sheds,* pour les bâtiments industriels. Il existe encore un grand nombre de types de combles, peu employés, parmi lesquels les *combles à la Philibert Delorme, combles sphériques, dômes, combles coniques,* etc.

COMBLÉ, E adj. Qui a reçu en abondance les biens de ce monde : *Qui de vous, parmi les plus comblés, n'a subi l'ennui ?* (Sainte-Beuve). *Il faut pardonner aux femmes... Même les plus comblées, en apparence, méritent notre pitié* (F. Mauriac).

COMBLEMENT n. m. Action de combler.

COMBLER v. tr. (lat. *cumulare*). Remplir jusqu'aux bords : *Il était minuit. On avait plusieurs fois comblé le poêle. Pierre prenait racine* (P. Morand). ‖ Remplir un creux, une dépression : *On a comblé les fossés pour élargir la route.* ‖ — *Fig.* Remplir un vide : *Seuls les apostrophes et les monologues de la Méhoul comblaient les lourds silences des autres convives* (M. Aymé). ‖ Satisfaire, exaucer : *Il a comblé mes désirs.* ‖ *Vous me comblez,* cela dépasse tout ce que je pouvais espérer. ‖ Charger ; gâter : *Ses amis le comblèrent de cadeaux.*

COMBLES, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. de Péronne), dans le Vermandois ; 707 hab. (*Comblois*). Théâtre d'une lutte acharnée pendant la bataille de la Somme*, en 1916, Combles fut repris par les Franco-Britanniques le 26 septembre. Réoccupée par les Allemands en mars 1918, la ville, en ruine, fut libérée par les Anglais de Rawlinson le 29 août suivant.

COMBLETTE n. f. (dimin. de *combe*). Dépression qui sépare les talons d'une bête fauve ou d'une bête noire, et qui est comblée par la terre molle pendant l'appui du pied sur le sol.

COMBLOUX, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Bonneville), au-dessus de la vallée de l'Arve ; 1 158 hab. (360 aggl.). Centre de séjour (2 500 hab. en été) et de sports d'hiver, à 986 m d'alt. Panorama sur le massif du Mont-Blanc. Carrières de granite.

COMBORN, fief, avec titre de vicomté, situé en Limousin, possédé dès la fin du Xe s. par une famille issue des premiers comtes de Rouergue et de Quercy. La vicomté de Com-

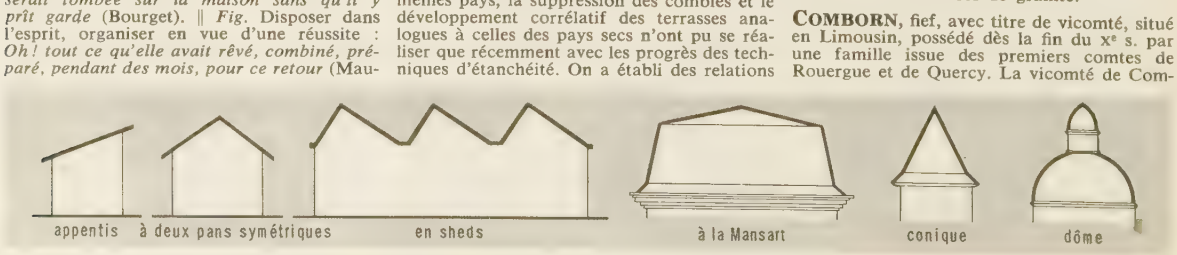

comble

born passa au XVIe s. dans la maison de Pompadour, et, depuis, successivement dans celles de Pierre-Buffière et de Lasteyrie.

COMBOURG, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Saint-Malo), au S. de Dol-de-Bretagne ; 4 502 hab. (1 967 aggl.) [*Combourgeois*]. Le château, construit au XIe s. pour l'évêque de Dol, passa aux Du Guesclin, puis à Geoffroy de Châteaugiron, capitaine de Rennes, qui l'agrandirent (XIVe et XVe s.). Il fut acquis au XVIIIe s. par le père de René de Chateaubriand. L'écrivain y passa une partie de son enfance, qu'il a racontée dans des pages célèbres des *Mémoires d'outre-tombe*. Sa chambre a été convertie en musée. (→ Biblio.)

COMBOURGEOISIE n. f. Droit réciproque de bourgeoisie, attribué aux citoyens de deux ou plusieurs villes associées par traité : *La combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne (1526-1532).*

COMBRAILLE ou **COMBRAILLES** (LA), région du Massif central s'étendant sur l'extrémité nord-ouest de l'Auvergne (*Combraille d'Auvergne*), au-delà des monts Dôme, et sur une partie du Bourbonnais (*Combraille bourbonnaise*), à l'O. de l'Allier. C'est une région de plateaux cristallins dominés vers le S. par des tables basaltiques et des cônes volcaniques. La Combraille est un pays verdoyant vivant de l'élevage des bovins.

COMBRAY. V. ILLIERS.

COMBRÉE, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Segré), dans le Segréen ; 3 365 hab. (701 aggl.). Importantes carrières d'ardoise.

COMBRÉTACÉES n. f. pl. Famille tropicale de plantes à fleurs, composée de dix-huit genres et cinq cents espèces, classée dans l'ordre des myrtales. (C'est une combrétacée africaine, *Terminalia ivorensis,* qui produit le bois du commerce connu sous le nom de *framiré ;* une autre, *Terminalia superba,* produit le *limba.*)

COMBRETODENDRON [dĕdron] n. m. Plante qui produit le bois commercial dénommé « essia ». (Famille des lécythidacées.)

COMBRETUM [tɔm] n. m. Genre de plantes de la famille des *combrétacées,* comprenant plus de trois cent cinquante espèces, qui croissent dans les régions tropicales.

COMBRIÈRE n. f. (provenç. *coumbriero*). Filet pour prendre le thon et d'autres gros poissons.

COMBRONDE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. de Riom), aux confins de la Limagne et de la Combraille d'Auvergne ; 1 559 hab. (1 398 aggl.) [*Combrondères*]. Eglise romane. Château du XVIIe s. abritant la mairie. Foires. Produits chimiques.

COMBROUSE (Guillaume), numismate français (Paris 1808 - † 1873). On lui doit : *Description des monnaies de la seconde race,* avec Fougères (1837), *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France* (1839-1841), *920 Monétaires mérovingiens* (1843), etc.

COMBS-LA-VILLE, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), dans la Brie, au N.-E. de Corbeil, sur l'Yerres ; 4 692 hab. (*Comblavillais*). Verrerie. Meubles métalliques.

COMBURANT, E adj. (du lat. *comburere,* brûler). Se dit d'un corps qui, en se combinant avec un autre, donne lieu à la combustion de ce dernier : *L'oxygène est comburant, mais non combustible.*

◆ N. m. Produit qui fournit l'oxygène nécessaire à la combustion dans un propulseur anaérobie, c'est-à-dire n'ayant pas besoin de l'air pour fonctionner.

— ENCYCL. Dans les propulseurs à réaction tels que le turboréacteur ou le statoréacteur, l'oxygène nécessaire à la combustion du carburant est fourni par l'air qui circule dans le moteur. Pour la propulsion d'engins en dehors de l'atmosphère, le propulseur doit, afin d'assurer la combustion du carburant, disposer d'une autre source d'oxygène, que fournit alors le comburant. Le comburant peut revêtir diverses formes : il peut être solide ou liquide, séparé ou intégré au carburant. Sur les fusées chimiques actuelles à combustibles liquides, les comburants les plus employés sont l'oxygène liquide, l'eau oxygénée et l'acide nitrique.

COMBURIVORE adj. *Pouvoir comburivore,* quantité d'air nécessaire à la combustion d'une quantité de combustible égale à l'unité. (Pour les combustibles solides ou liquides, les quantités considérées sont les poids ; pour les combustibles gazeux, ce sont les volumes mesurés à 0 °C, sous 760 mm de mercure.)

COMBUSTIBILITÉ n. f. Propriété des corps combustibles : *La combustibilité du charbon de bois varie avec sa densité.*

COMBUSTIBLE adj. Qui subit la combustion : *L'hydrogène est combustible.*

◆ N. m. Matière capable de brûler au contact de l'air, de l'oxygène ou d'un mélange gazeux contenant de l'oxygène, en produisant une quantité de chaleur utilisable : *Les combustibles végétaux, minéraux.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Matière capable de dégager de l'énergie par fission ou fusion nucléaires (uranium, etc.).

— Minér. *Combustibles minéraux,* nom donné par les minéralogistes à toute une série de substances naturelles à base de carbone. (Outre la houille, l'anthracite, le lignite, la tourbe, rentrent également sous cette appellation le jais, la doplérite, puis les huiles minérales et bitumes [naphte ou pétrole, élatérite, malthe, asphalte], les cires fossiles [ozocérite, idrialite, etc.] et les résines fossiles [ambre, ambrite, hartite, copaline, etc.].)

— ENCYCL. Chim. Le *combustible* le plus anciennement connu est le *bois.*

Les *combustibles minéraux* (anthracites, houilles, lignites) proviennent de la transformation lente de végétaux enfouis dans le sein de la terre. La houille donne, par distillation, le *coke,* employé en métallurgie et pour le chauffage domestique. Les briquettes et boulets sont constitués par du poussier de houille aggloméré à l'aide de brai.

Les *combustibles liquides* les plus importants sont le gas-oil, le pétrole, l'essence et l'alcool. Les *combustibles gazeux* les plus répandus sont le gaz d'éclairage, produit par la distillation de la houille, et le gaz des cokeries. On peut aussi signaler le butane et le propane, extraits des gaz de pétrole et de cracking, que l'on vend à l'état liquide dans des bouteilles métalliques, ainsi que le gaz naturel.

— Therm. Les produits pour l'alimentation des moteurs Diesel étant indifféremment classés dans les carburants ou dans les combustibles liquides, ces derniers comprennent le gas-oil, le diesel-oil, le fuel-oil domestique et les fuel-oils légers et lourds, ou mazouts, tous obtenus par raffinage du pétrole brut. La combustion se réalise sous la forme de gouttelettes de produit dispersées soit mécaniquement, soit par l'action de la vapeur, dans un dispositif de pulvérisation appelé *brûleur* ou, pour les moteurs Diesel, *injecteur.*

La substitution progressive des combustibles liquides au charbon est l'une des caractéristiques de l'évolution de l'industrie au cours de la première moitié du XXe s. : elle débute avant 1914 dans la marine de guerre, et s'étend successivement à la marine marchande et aux chemins de fer, puis au chauffage industriel et domestique, aux fours de boulangerie, de verrerie, et, plus récemment, de sidérurgie, aux centrales thermiques enfin. Aussi les besoins en combustibles liquides des pays industrialisés croissent-ils au moins aussi rapidement que la demande en carburant. (V. PÉTROLE.)

Dans les propulseurs aérobies, le combustible est uniquement constitué par un carburant destiné à être brûlé dans les chambres de combustion avec l'oxygène de l'air atmosphérique. Au contraire, dans les propulseurs anaérobies, le combustible est constitué à la fois par un carburant* et par un comburant*, en attendant l'utilisation du combustible nucléaire.

COMBUSTION n. f. (bas lat. *combustio ;* de *comburere,* brûler). Action de brûler, de livrer au feu : *La combustion des morts était pratiquée chez les Anciens.* ‖ Action d'un corps qui se consume par le feu : *Quelques tourbes ne laissent qu'un faible résidu après la combustion.*

— Autom. Troisième temps du fonctionnement d'un moteur suivant le cycle de Beau de Rochas, ou cycle à quatre temps. (V. part. *encycl.*)

— Chim. Ensemble des phénomènes qui accompagnent la combinaison d'un corps avec l'oxygène. (V. part. *encycl.*)

— Physiol. *Combustion organique,* ensemble des oxydations qui s'accomplissent dans l'organisme, et qui ont leur siège dans l'intimité même des tissus, au sein des cellules. (Ces réactions, qui, *in vitro,* demanderaient pour se réaliser une température élevée, s'accomplissent à la température du corps, grâce à l'intervention de catalyseurs biologiques appelés enzymes*.)

— Therm. *Combustion étagée,* mode de chauffage où le combustible est brûlé complètement en plusieurs étapes en commençant par ses matières volatiles. ‖ *Indice de combustion,* rapport des volumes d'oxyde de carbone et de gaz carbonique qui existent dans les produits de la combustion.

— ENCYCL. Autom. L'extrême rapidité du phénomène de la *combustion* le fait communément appeler *explosion.* En réalité, il s'agit bien d'une combustion se propageant par ondes successives dans la chambre de combustion et dont la naissance n'est pas instantanée. Il s'écoule un certain temps entre le moment où l'étincelle éclate entre les électrodes de la bougie et l'instant où l'inflammation est transmise au mélange carburé gazeux, préalablement comprimé, dans le cylindre. C'est la raison pour laquelle on donne toujours une certaine avance à l'allumage.

— Chim. et Therm. Le terme de *combustion* s'applique à l'ensemble des phénomènes qui se manifestent quand un corps s'unit à l'oxygène en dégageant de la chaleur. Si la réaction est assez rapide, le dégagement de chaleur est suffisant pour que le corps combustible soit porté à l'incandescence ; on dit qu'il y a *combustion vive ;* tel est le cas de l'hydrogène, du phosphore, du carbone, des hydrocarbures, que l'on enflamme au contact de l'air. Si l'oxydation est assez lente pour que la chaleur dégagée se dissipe sans échauffer notablement le corps combustible, on dit qu'il y a *combustion lente ;* ce phénomène se produit pour le phosphore blanc à froid, ou pour le fer abandonné à l'air humide.

Le feu et la lumière produits n'avaient pas été sans attirer l'attention des alchimistes. Dès 1630, Jean Rey avait constaté l'augmentation de poids subie par le plomb ou l'étain calcinés en vase ouvert ; en 1674, l'Anglais Mayow avait avancé que l'air renferme une matière propre à entretenir les combustions, et une autre impropre à produire le même effet. A cette hypothèse qui, cent ans plus tard, devait être reprise et établie définitivement par Lavoisier, on opposa, pendant tout le cours du XVIIIe s., la théorie du *phlogistique,* due à l'Allemand Stahl : on considérait tous les corps combustibles comme contenant un principe impondérable, nommé « phlogistique » ; la combustion consistait simplement en la sortie du phlogistique contenu dans ces corps. Lavoisier combattit et ruina cette théorie dans un mémoire *Sur la combustion en général,* inséré dans le *Recueil de l'Académie* pour l'année 1777.

On étend parfois le nom de « combustion » à des réactions accompagnées de chaleur et de lumière, mais auxquelles l'oxygène reste étranger ; ainsi l'hydrogène, le phosphore ou l'arsenic, mis au contact de chlore, s'unissent à ce gaz en devenant incandescents ; on dit que ces éléments brûlent dans le chlore.

Les combustions les plus courantes sont celles des composés du carbone et de l'hydrogène au contact de l'air. Pour qu'une telle combustion soit complète, il faut que la quantité d'air admise donne au moins l'oxygène suffisant pour transformer tout l'hydrogène en eau et tout le carbone en gaz carbonique. Pratiquement, il est nécessaire d'utiliser un léger excès d'air, plus ou moins élevé par rapport au débit théorique, correspondant au pouvoir comburivore ; mais cet excès doit être le plus faible possible, car la chaleur nécessaire à son échauffement diminue la température atteinte par les gaz de la combustion, ce qui abaisse le rendement de celle-ci. La combustion incomplète se manifeste par la présence d'imbrûlés, dont l'oxyde de carbone, dans les produits de la combustion et par la réduction qui en résulte de la teneur de ces produits en gaz carbonique. En donnant le degré de la combustion complète, l'*indice de combustion* permet de chiffrer la quantité relative d'oxyde de carbone qui se trouve dans les fumées. La combustion théorique sans excès d'air est dite *combustion neutre.* La *vitesse de combustion* dépend de la température.

On appelle souvent air *primaire* celui qui est introduit avec le combustible, ou directement

COMBOURG, le château

Phot. Multiphoto.

le lac et la ville

CÔME

la cathédrale

à travers lui (dans le cas d'une grille), et air *secondaire* celui qui est introduit dans les gaz produits par la première combustion pour achever de les brûler ; cet air secondaire est souvent réchauffé, pour élever la température de combustion, et ce chauffage est fait d'une façon économique en utilisant les calories emportées par les gaz chauds sortant des appareils de chauffage : ces deux mesures s'ajoutent pour améliorer le rendement de la combustion. (→ Biblio.)

COMBY (Jules), médecin français (Pompadour, Corrèze, 1853 - Paris 1947). Spécialisé en médecine infantile, il a créé le dispensaire de la Villette et a été chef de service à l'hôpital Trousseau et aux Enfants-Malades. Il a dirigé un *Traité des maladies de l'enfance*, écrit des volumes de pratique pédiatrique et fondé les *Archives de médecine des enfants*.

CÔME, en ital. **Como**, v. d'Italie, en Lombardie, ch.-l. de prov., au fond de la branche S.-O. du lac de *Côme* ; 82 000 hab. Evêché. Construite sur une petite plaine alluviale, Côme est entourée de montagnes et s'est développée autour d'un noyau ancien à plan rectangulaire ; au milieu d'un quartier médiéval se dresse la très belle cathédrale en marbre élevée du XIVe au XVIe s. (sculptures). Eglises romanes. Palais communal (Broletto) avec beffroi. Le rôle économique de Côme vient de l'importance de son industrie textile, de renommée mondiale. Patrie de Pline l'Ancien et de Pline le Jeune, de Paul Jove, du physicien Volta et du pape Innocent XI. — La *province de Côme* a 622 100 hab. Elle s'étend le long des rives du lac de Côme et entre ses deux branches méridionales.

— Hist. Etablie sur un site occupé depuis l'âge du bronze, Côme devint une colonie romaine à partir de 89 av. J.-C. (vestiges de l'enceinte) et fut plus tard la capitale de la Transpadane. Après avoir vivement souffert des invasions barbares, la ville se releva, devint une république gibeline aux XIe et XIIe s., et fut détruite par les Milanais (1127) avant d'être reconstruite par Frédéric Barberousse et de suivre le sort de Milan (1402).

CÔME (LAC DE) [*Larius lacus* des Romains], lac de la bordure des Alpes italiennes (Lombardie) ; 146 km². D'origine glaciaire, il s'allonge du N. au S. et se termine par deux branches dites « de Côme » et « de Lecco » que sépare la péninsule de Bellaggio. Situé à 199 m d'alt., il est profond de 406 m. Comme le lac Majeur, plus occidental, il se comble rapidement grâce aux apports des soixante torrents alpestres qui s'y jettent ; déjà les alluvions de l'Adda en ont isolé le petit lac de Mezzola. La région du lac de Côme, qui envoie ses eaux au Pô par l'Adda, jouit d'un climat dont la douceur remarquable favorise la culture de la vigne, du mûrier, etc., et retient sur ses bords, hiver comme été, de nombreux touristes.

CÔME (ou **COSME**) et **DAMIEN** (saints), martyrs sous Dioclétien († Tyr d'Euphrate, Syrie, v. 295 ?). Ils étaient frères et d'origine arabe. Médecins tous les deux, leur désintéressement leur avait fait donner le surnom d'*anargyres* (ennemis de l'argent). Cités devant le proconsul Lysias, ils eurent la tête tranchée. Ils sont nommés au canon de la messe et sont les patrons des chirurgiens. — Fête le 27 septembre. (→ Biblio.)

C. O. M. E. C. O. N., sigle du CONSEIL DE L'AIDE ÉCONOMIQUE MUTUELLE (Council for Mutual Economic Assistance), créé à Moscou, en 1949. Il comprend : l'Allemagne orientale, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'U. R. S. S.

COMÉDIATEUR, TRICE n. Personne qui agit comme médiateur dans une affaire avec une ou plusieurs autres.

COMÉDIE n. f. (lat. *comoedia* ; gr. *kômôidia*, proprem., chanson de fête ; de *ôdê*, ode, et *kômos*, banquet). Pièce de théâtre, en vers ou en prose, destinée en général à exciter le rire, soit par le choc des situations et des personnages, soit par la peinture satirique des mœurs contemporaines, ou par la représentation des travers et ridicules de l'humanité. ‖ Ensemble des pièces de théâtre de ce genre ; genre littéraire qu'elles constituent : *L'affaire de la comédie est de représenter en général tous les défauts des hommes* (Molière). ‖ Au XVIIe s., toute pièce de théâtre : *Racine a fait une comédie qui s'appelle « Bajazet »* (Mme de Sévigné). [De nos jours, le mot tend à revenir à ce sens très général : *Une comédie dramatique.*] ‖ Représentation d'une pièce : *Il y eut bal et comédie.* ‖ — *Fig.* Parade d'un sentiment ; feinte, dissimulation : *Je ne suis point dupe de vos comédies* (Alain). ‖ Fait ou ensemble de faits qui excitent le rire : *Ma vie est là pourtant..., | Comédie et roman, faux rires, faux sanglots* (Samain). ‖ *Fam.* Manœuvre compliquée ou ennuyeuse nécessitée par certaines circonstances : *C'est toujours la même comédie pour garer sa voiture dans ce quartier.* ‖ Attitude désagréable, insupportable, surtout en parlant des enfants : *Cessez votre comédie.*

— LOC. *Jouer la comédie*, prendre part à la représentation d'une pièce de théâtre, et, au *fig.*, afficher des sentiments que l'on n'éprouve pas : *Les femmes ne sont pas plus dupes des comédies que jouent les hommes que des leurs* (Balzac).

— Littér. *Comédie ancienne, comédie moyenne, comédie nouvelle*, v. part. *encycl.*, Hist. littér. ‖ *Comédie-ballet*, comédie entremêlée de divertissements musicaux et de danse. (V. part. *encycl.*, Mus.) ‖ *Comédie de caractère*, celle qui a pour objet principal l'analyse psychologique d'un caractère. ‖ *Comédie à ariettes* ou *à couplets*, v. part. *encycl.*, Mus. ‖ *Comédie épisodique* ou *à tiroirs*, celle dont les scènes se succèdent sans être bien liées les unes aux autres, ni former une action solidement construite (comme *les Fâcheux*, de Molière). ‖ *Comédie-féerie* ou *comédie à machines*, pièce où l'on admet le surnaturel sur la scène et qui utilise la machinerie du théâtre pour le produire. (On dit aujourd'hui FÉERIE tout court.) ‖ *Comédie de genre*, celle qui met en scène les ridicules de certaines classes. ‖ *Comédie héroïque*, celle qui met en scène des rois, des princes et d'autres grands personnages engagés dans une action pleine d'aventures glorieuses ou romanesques. ‖ *Comédie historique*, celle qui emprunte à l'histoire ses principaux personnages. ‖ *Comédie d'intrigue*, celle qui tire ses effets de la complication des événements. ‖ *Comédie italienne*, pièce bouffonne d'origine italienne, mettant en scène des personnages traditionnels (Arlequin, Pierrot, etc.). [V. COMMEDIA DELL'ARTE.] ‖ *Comédie larmoyante*, celle dans laquelle le pathétique domine plus ou moins le comique. (V. part. *encycl.*, Littér.) ‖ *Comédie lyrique*, v. part. *encycl.*, Mus. ‖ *Comédie de mœurs*, celle qui peint les mœurs d'une époque ou d'une classe de la société. ‖ *Comédie pastorale*, celle qui peint des amours de bergers et de bergères. ‖ *Comédie sérieuse*, v. part. *encycl.*, Littér. ‖ *Comédie-vaudeville*, comédie mêlée de couplets. (V. VAUDEVILLE.) ‖ *Haute comédie*, celle qui se consacre à la peinture des mœurs et à l'analyse des caractères sans utiliser les procédés faciles ou grossiers de la farce.

— ENCYCL. Hist. littér. *Grèce ancienne.* Les origines de la *comédie grecque* se rattachent au culte de Dionysos. La comédie apparut d'abord chez les Doriens : dans le Péloponnèse, à Mégare, avec Susarion, d'où elle passa en Attique, et surtout en Sicile, avec Epicharme. Mais c'est à Athènes, surtout, que le genre se développa. On distingue trois périodes dans l'histoire de la comédie attique : 1° La *comédie ancienne*, qui commence vers 480 av. J.-C. et qui a pour principaux représentants : Chionidès, Cratès, Cratinos, Eupolis et surtout Aristophane. Tour à tour violente et grossière jusqu'à l'obscénité, pleine de fantaisie et de grâce, elle comporte toujours une satire de la réalité contemporaine ; 2° La *comédie moyenne*. Elle supprime le chœur, c'est-à-dire l'élément lyrique, et traite des sujets de mœurs ou des sujets mythologiques. Elle fut cultivée par Aristophane dans certaines de ses pièces (entre autres *Plutus* et *l'Assemblée des femmes*), Eubule, Alexis ;
3° La *comédie nouvelle*, qui correspond aux règnes d'Alexandre et de ses successeurs. Elle peint avec finesse et vérité les mœurs contemporaines ; elle crée des types : le fils de famille, la courtisane, l'esclave rusé, le parasite, etc. La comédie nouvelle, dont les principaux représentants furent Ménandre, Philémon, Diphile, nous est connue par des fragments importants et par les imitations qu'en ont faites les Latins Plaute et Térence.

● *Rome ancienne.* La comédie romaine proprement dite fut peu originale. La *comoedia palliata* (jouée par des acteurs revêtus du *pallium*, vêtement grec) constitue le principal fonds du théâtre comique latin, et elle est toute imitée du grec, surtout de la comédie nouvelle, chez Plaute, Caecilius Statius et Térence. Après eux, cette comédie cède la place à la comédie romaine, la *comoedia togata* (que les acteurs jouaient en portant la toge romaine). Traitée surtout par Atta et par Afranius, elle n'eut qu'un succès relatif ; elle différait trop peu de la *palliata*, bien qu'elle parût consacrée plus spécialement à la peinture des mœurs romaines. Le succès passa ensuite à un genre de farce, à l'*atellane*, qui, à l'époque de Cicéron, fut à son tour supplantée par le mime. Ce dernier genre garda toute sa faveur à l'époque impériale ; l'essai tenté au temps d'Auguste pour créer une comédie bourgeoise (*comoedia trabeata*) un peu différente de la *togata* n'eut pas de suite.

● *Italie.* Les premières comédies régulières apparaissent en Italie au début du XVIe s. avec les pièces *l'Arioste* et *la Calandria*, du cardinal Dovizi de Bibbiena, pièces imitées ou inspirées de Plaute et de Térence. Cette influence classique tend à diminuer avec certaines pièces de Cecchi, les comédies de l'Arétin, pleines de verve, mais très licencieuses, et surtout *la Mandragore* de Machiavel. Dans la seconde moitié du siècle, au contraire, le classicisme devient tout à fait tyrannique avec les pièces de Trissino, de G. B. Gelli, L. Dolce. Seuls G. B. Della Porta et Giordano Bruno (*le Chandelier*, 1582) échappent à cette emprise ainsi que quelques auteurs, Strascino, Ruzzante, A. Calmo, qui écrivent des pièces populaires et dialectales. De ce théâtre populaire va sortir la comédie improvisée. (V. COMMEDIA DELL'ARTE.)
Cette comédie improvisée a eu, au XVIIe s. et dans une partie du XVIIIe, un succès considérable, qui exclut presque toute autre forme de comédie. Goldoni, au XVIIIe s., remet en honneur la comédie écrite. Il donne un grand nombre de pièces qui charment par la vivacité du dialogue, le mouvement, la peinture exacte des mœurs, surtout vénitiennes. Pourtant, il se heurte à une opposition : Carlo Gozzi, avec ses fantaisistes *fiabe*, arrive à faire revivre sur la scène les types consacrés de la comédie improvisée.
Au XIXe et au XXe s., il faut citer P. Ferrari, F. Martini, F. Cavalotti, G. Giacosa, G. Rovetta, R. Bracco, M. Praga. Pirandello créa une comédie souvent ironique, qui rejoint parfois le drame et dont l'originalité profonde a trouvé un retentissement universel. Ugo Betti a écrit des œuvres saisissantes, également sur les confins de plusieurs genres théâtraux. De Filippo, caricaturiste au dialogue mordant, tout moderne qu'il soit et lié au cinéma, n'oublie pas les leçons de la vieille comédie italienne, alerte et riche de mouvement comme de verve.

● *Espagne.* En Espagne, pour rester populaire, amusante et passionnée, la comédie a tout sacrifié : la peinture des mœurs, l'étude des caractères, la vraisemblance même. Cependant, dès le commencement du XVIe s., Villalobos traduisait *l'Amphitryon* de Plaute ; Simón Abril, tout Térence ; Timoneda, *les Ménechmes* ; et les Argensolas, pendant le règne de Philippe II, essayèrent de tourner le théâtre espagnol vers la copie du théâtre antique. Mais, tandis que leurs productions étaient à peine appréciées de quelques let-

Phot. Office du tourisme italien, Brunner.

trés, la vogue populaire soutenait les farces de Castillejo, les essais de comédie sérieuse de Lope de Rueda et de Juan de La Cueva. Des troupes ambulantes jouaient leurs pièces dans des cours, des *corrales* ou des *patios*, sans aucun appareil scénique.

Au XVIIe s. règnent Cervantès, Lope de Vega, Calderón, Moreto, Rojas, aussi ingénieux, aussi fertiles d'imagination dans leurs comédies de cape et d'épée qu'ils sont terribles et sombres dans leurs drames. Alarcón, leur contemporain, inaugure la comédie de caractère avec sa *Verdad sospechosa*, dont Corneille a tiré *le Menteur*. La plupart des poètes comiques français, de Thomas Corneille à Scarron, s'inspirent alors du théâtre espagnol. Au XVIIIe s., c'est tout le contraire, et l'imitation de la scène française sévit en Espagne. Des esprits ingénieux, des écrivains élégants, Zamora, Cañizares, Yriarte, Moratín, Jovellanos, Meléndez, méritent pourtant d'être cités. L'originalité de la comédie espagnole d'alors se réfugie dans les *saynètes* de Ramón de la Cruz, pièces populaires et bouffonnes, où les mœurs des bas quartiers de Madrid, le fourmillement étrange et le langage imagé des bouges et des carrefours sont retracés à merveille. Au XIXe s., Martínez de la Rosa et toute une pléiade de poètes et d'écrivains, à la tête desquels se placent Mariano de Larra, Bretón de los Herreros, Hartzenbusch, Eguílaz, Tamayo y Baus, Echegaray, ont maintenu ou revivifié la tradition. Au XXe s., la comédie est cultivée par Benavente, Marquina, les frères Quintero, Martínez Sierra, Federico García Lorca, Valle-Inclán.

● *France.* Les pièces comiques du Moyen Age s'appelaient *farces, soties, moralités*. Les écrivains de la Renaissance (Jodelle, Larivey), méprisant la littérature du Moyen Age, voulurent créer une comédie semblable à celle des Anciens. Ils ne réussirent qu'à les traduire et à imiter assez gauchement soit les comédies latines, soit des comédies italiennes. Ces pièces sans vie sont supplantées par l'ancienne farce et par des comédies fantastiques et burlesques, imitées le plus souvent du théâtre espagnol. Les comédies de Rotrou, Scarron, Boisrobert, Cyrano de Bergerac, Quinault se proposent d'intéresser le spectateur non par la peinture exacte et vivante des caractères et des mœurs, mais par une intrigue surprenante et un extraordinaire enchevêtrement d'aventures, par l'ingéniosité des décors et des jeux de scènes, par un comique outré, par du « burlesque », reliant constamment ces comédies aux farces populaires, qui n'ont pas cessé d'avoir le plus grand succès. Seul, P. Corneille, sans renoncer aux complications de l'intrigue, réussit à mettre dans la comédie plus de vérité et use d'un comique discret et de bon ton; il ouvre ainsi la voie à Molière. Celui-ci crée la comédie moderne : il entreprend de « peindre les hommes au naturel » en écrivant des comédies de caractère et de mœurs. Après lui, Regnard revient, dans une certaine mesure, à la comédie d'intrigue, amusante et joyeuse. Lesage écrit une comédie vigoureuse sur les mœurs des financiers (*Turcaret*). Dancourt fait une place plus grande à l'actualité; Dufresny cherche à renouveler les sujets. D'une façon générale, la comédie s'achemine vers la peinture des mœurs et des conditions sociales. Cependant, on peut noter, vers 1730, un retour à la formule moliéresque, avec Destouches, Piron, Gresset. Mais des tendances nouvelles se font jour avec Marivaux, qui s'attache à l'étude de l'amour, et dont la curiosité psychologique est infiniment subtile. En créant la « comédie larmoyante », Nivelle de La Chaussée rompt nettement avec la tradition moliéresque; malgré ses imperfections, on peut voir en lui le précurseur de la « comédie sérieuse » que propose Diderot et dont Sedaine donne le meilleur spécimen avec *le Philosophe sans le savoir*. A la fin du siècle, Beaumarchais fait jouer une comédie d'intrigue alerte, *le Barbier de Séville*, et une comédie d'intrigue où la satire sociale prend sa place, *le Mariage de Figaro*.

A partir du romantisme, le principe de la séparation des genres disparaît au profit du drame. A. de Musset crée pourtant des comédies où domine surtout la fantaisie poétique. De plus en plus, on écrira des « pièces », intermédiaires entre la comédie gaie et le drame triste (Dumas fils, E. Augier, Sardou, Pailleron). Le théâtre gai se maintient avec Scribe, Labiche, Meilhac et Halévy. A partir de 1880, Becque et ses imitateurs défendent une comédie réaliste qui essaye d'être une image plus fidèle de la vie. Mais la veine comique se poursuit avec les vaudevilles des Bisson, Feydeau, Gandillot, et les comédies des Donnay, Capus, de Flers et Caillavet, Croisset, Courteline, Tristan Bernard, Sacha Guitry.

Entre les deux guerres s'impose une génération dont les chefs de file sont Edouard Bourdet, au comique souvent âpre et cinglant, le fantaisiste et poétique Marcel Achard, Jules Romains, dont *Knock* s'inscrit dans la grande lignée classique, A. Salacrou, qui oscille de la verve à l'amertume, Roger-Ferdinand, dont l'esprit d'observation ne dédaigne pas les formes vaudevillesques, Marcel Pagnol (*Topaze* et ses comédies marseillaises). A ces auteurs s'ajoutent, après 1945, Jean Anouilh pour ses « pièces roses », André Roussin, maître du Boulevard, l'original Jacques Audiberti (*Le mal court*), etc.

● *Angleterre.* De courts dialogues indépendants, nommés « interludes », furent intercalés dans les *miracles*, dès le XIIIe s., en manière d'intermèdes comiques. Ces interludes prirent peu à peu une forme littéraire propre qui s'épanouit chez John Heywood. Sous le règne de Henri VIII fut jouée *Calisto et Meliboea*, adaptation (très remaniée) de la *Célestine* espagnole. Mais l'évolution s'accélère à partir de 1550. La première comédie anglaise régulière est le *Ralph Roister Doister* de Nicholas Udall (vers 1558), pièce en 5 actes sur le modèle de Plaute.

Classique encore par sa technique, mais tout anglaise d'inspiration, est la joyeuse comédie jouée à Cambridge vers la même époque : *l'Aiguille de la commère Gurton* (imprimée en 1575), œuvre d'un gradué de l'université, nommé (croit-on) W. Stevenson. Ces premières comédies, représentées à la Cour ou dans les universités, se trouvèrent naturellement soumises aux traditions et aux formes classiques. Les comédies romanesques et populaires qui suivirent se libérèrent des règles du théâtre latin. Shakespeare se montre aussi grand comique dans *la Mégère apprivoisée* ou *les Joyeuses Commères de Windsor*, que puissant auteur tragique dans ses drames. Son contemporain Ben Jonson, auteur de *Volpone*, puis Beaumont et Fletcher rivalisent d'esprit et d'imagination dans la comédie d'intrigue et de caractère; mais les deux derniers empruntent beaucoup à l'Espagne. Un siècle plus tard, Congreve suit les traces de Molière et, dès cette époque, la comédie anglaise perd une grande partie de l'originalité qui l'avait caractérisée dans la période élisabéthaine. La comédie de la Restauration, avec Wicherley et Vanbrugh, a de la verve et de l'ingéniosité, mais elle est souvent licencieuse. Au XVIIIe s., Cumberland et, surtout, Sheridan (*l'Ecole de la médisance*) méritent d'être cités. Après O. Wilde, A. Pinero, G. B. Shaw, J. Galsworthy, il faut, parmi les contemporains, mentionner Somerset Maugham, J. B. Priestley et Noël Coward.

● *Allemagne.* Hans Sachs, le cordonnier de Nuremberg, est, au XVe s., le premier auteur comique dont le nom soit connu : parmi ses œuvres innombrables se trouvent un grand nombre de farces, qui restent dans la tradition bouffonne et satirique du Moyen Age. Au XVIIe s., c'est encore le réalisme populaire qui inspire les comédies d'A. Gryphius. L'influence française qui se manifeste au XVIIIe s. va permettre à Gottsched et à Gellert de donner au théâtre allemand des comédies plus littéraires : le modèle dont il s'inspire est Molière. Mais J. E. Schlegel réagit déjà contre cette influence venue de l'étranger; c'est Lessing qui apparaît comme le restaurateur du théâtre national, avec *Minna von Barnhelm*, comédie sentimentale et romanesque. Si Gœthe et Schiller se tournent surtout vers le drame, on trouve, parmi les œuvres théâtrales des romantiques, des comédies où se mêlent la sentimentalité, la satire et l'ironie; *la Cruche cassée*, de H. von Kleist, et *Malheur à qui ment*, de Grillparzer, sont les comédies les plus célèbres de cette époque. Au cours du XIXe s., la comédie revient à des conceptions plus classiques chez P. Lindau et L. Fulda, ou plus réalistes chez P. Wilbrandt, G. Hauptmann, H. Sudermann et F. Wedekind. Tous ces auteurs sont toutefois plus connus pour leurs drames que pour leurs comédies; et, d'une manière générale, c'est le drame plutôt que le théâtre comique qui caractérise le climat de la littérature dramatique allemande au XIXe s. Le mouvement expressionniste, qui fut si florissant dans le théâtre allemand, suscita des recherches et des œuvres qui ne pouvaient qu'accentuer cette tendance.

Dans la littérature de langue allemande aux XIXe et XXe s., c'est plutôt en Autriche qu'il faut chercher les agréments de la comédie. A. Schnitzler est le plus connu parmi les auteurs viennois d'œuvres fines et légères.

● *Russie.* C'est par l'imitation de Molière que débute la comédie russe avec l'œuvre de Soumarokov (1718-1777); mais, dès le règne de Catherine II, une réaction se dessine contre l'influence française, et, dans les comédies de Fonvizine, *le Brigadier* et *le Mineur*, la satire des mœurs se nourrit de l'actualité. A l'époque romantique, il y a encore un souvenir du *Misanthrope* de Molière dans la pièce de Griboïedov *Le malheur d'avoir trop d'esprit*. Mais la comédie russe va acquérir sa véritable originalité avec les œuvres de Gogol, dont le *Revizor* (1836) est le chef-d'œuvre. Alexandre Ostrovski, en écrivant une cinquantaine de comédies de mœurs, étudie tous les milieux sociaux de son temps : marchands moscovites, fonctionnaires, nobles propriétaires terriens; le vrai réalisme pénètre avec lui dans la comédie. L'œuvre comique de Tchékhov se teinte de l'humour un peu triste qui caractérise toute son inspiration (*l'Ours*, *le Mariage*). La littérature soviétique a adapté aux circonstances nouvelles la tradition de la comédie satirique, comme le prouvent les pièces de Kataïev (*la Quadrature du cercle*).

— Littér. ● *Comédie larmoyante.* La comédie larmoyante est apparue en France dans la première moitié du XVIIIe s. Déjà esquissée par Destouches, elle est surtout cultivée par Nivelle de La Chaussée (*le Préjugé à la mode*, 1735; *Mélanide*, 1741; *l'Ecole des mères*, 1744). Les personnages de ces pièces appartiennent, selon la tradition de la comédie classique, à la bourgeoisie, mais les situations dans lesquelles ils se trouvent suscitent l'émotion et l'attendrissement. Cette tentative révèle non seulement les tendances à la sentimentalité et le goût de moraliser, qui se développeront au cours du XVIIIe s., mais également le désir d'échapper à la discipline trop stricte de la séparation des genres, qu'avaient imposée les classiques de 1660. Voltaire lui-même, bien qu'il se moquât de la comédie larmoyante, écrivit des comédies attendrissantes (*l'Enfant prodigue*, *Nanine*, *l'Ecossaise*). La comédie larmoyante annonce les théories que Diderot exposera après 1750, lorsqu'il créera la théorie de la *comédie sérieuse*. En Italie, l'abbé Chiari, à l'imitation des Français, créa la *commedia flebile*.

● La *comédie sérieuse* a été définie par Diderot dans ses *Entretiens avec Dorval* (1757). Elle doit constituer, avec le drame bourgeois, un des genres intermédiaires entre les genres traditionnels, comédie et tragédie. Non seulement elle peut prendre, par instants, un ton grave et pathétique, mais encore elle doit soutenir une thèse qui ait une valeur morale. Beaucoup plus que les œuvres de Diderot lui-même, c'est *le Philosophe sans le savoir*, de Sedaine (1765), qui en constitue le meilleur exemple; *l'Eugénie* de Beaumarchais (1767) se rattache aussi à ce genre, qui marque, après la comédie larmoyante, une étape dans le renouvellement du théâtre. En fait, c'est seulement après 1850, avec E. Augier et A. Dumas fils, que la comédie sérieuse connaîtra un large succès.

— Mus. ● *Comédie-ballet.* La comédie-ballet était une comédie entremêlée d'intermèdes et de divertissements de danse. Molière a été le créateur du genre : *les Fâcheux*, *Monsieur de Pourceaugnac*, *les Amants magnifiques*, *l'Amour médecin*, *le Bourgeois gentilhomme*, *la Princesse d'Elide*, *le Sicilien*, *Psyché*, *le Malade imaginaire*. Certains ouvrages de l'ancien répertoire de l'Opéra, comme *le Carnaval et la Folie*, de Destouches, prenaient cette qualification, qui indiquait qu'ils procédaient du genre comique et que la danse y occupait une place importante.

● *Comédie à ariettes.* On appelait « comédies à ariettes », à l'origine, tous les ouvrages entremêlés de dialogue parlé et de musique nouvelle, auxquels on donne aujourd'hui le nom d'*opéras-comiques*. Tous les ouvrages dont Philidor, Monsigny, Grétry, entre autres, ont écrit la musique, parurent devant

Comédie-Française
vue extérieure

le public sous la qualification de « comédies à ariettes ».

● *Comédie lyrique.* Au XVIIIe s., on a donné parfois la qualification de « comédie lyrique » à des pièces « à ariettes » du genre de celles qui sont désignées moins heureusement, aujourd'hui, sous le nom d' « opéras-comiques ». Il arriva aussi qu'à l'Opéra même, pour distinguer certains ouvrages qui s'écartaient du genre dramatique habituel à ce théâtre, on leur donnât cette qualification de comédie lyrique. On peut citer, sous ce rapport, *les Amours de Ragonde*, de Mouret, *Colinette à la cour*, *Panurge dans l'île des Lanternes* et *l'Embarras des richesses*, de Grétry.

— Iconogr. Dans l'Antiquité, la comédie était personnifiée par Thalie, l'une des muses, représentée sous les traits d'une jeune fille souriante, couronnée de lierre, chaussée de

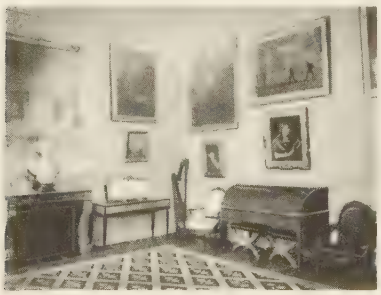

foyer des artistes

brodequins, et tenant un masque scénique à la main. Ce dernier attribut n'a pas été omis par Lesueur (*Clio, Euterpe et Thalie*). Un bas-relief en pierre, d'Edme Dumont, dans la cour du Louvre, montre la Comédie couronnée de lierre. On connaît *la Comédie sérieuse* et *la Comédie enjouée*, figures de marbre dont Pradier a décoré les angles de la fontaine Molière, à Paris. Rappelons encore une statue de *la Comédie* sous les traits de Rachel, exécutée en marbre par Duret pour le Théâtre-Français (1857), et le bas-relief de Bourdelle pour le théâtre des Champs-Elysées. Deux tableaux de Watteau (musée de Berlin) représentent, l'un la comédie française, l'autre la comédie italienne.

Comédie-Française, Société des comédiens-français (on disait autrefois *les Français*, par contraste avec *les Italiens*) et, par extension, du Théâtre-Français (appelé souvent aussi *le Français*) géré par cette société. Après la mort de Molière, sa troupe, s'étant regroupée sous la direction de sa veuve, Armande Béjart, et de son compagnon La Grange, parvint, en quelques années, à se débarrasser de ses deux rivaux en annexant d'abord la troupe du théâtre du Marais*, puis celle de l'Hôtel de Bourgogne*. En 1680, le roi Louis XIV ordonna la fusion de tous leurs

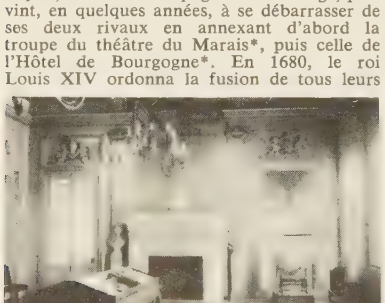

foyer du public

comédiens en une troupe unique, qui, demeurée seule en face des Comédiens-Italiens, prit le nom de Comédie-Française. C'est parce que cette fusion réalisait la victoire posthume de Molière, que l'on appelle aussi « Maison de Molière » la Comédie-Française.

● *Organisation de la Comédie-Française.* La Société a survécu jusqu'à nos jours sans autre interruption que celle qui fut imposée par sa dissolution, en 1792, par le Comité de salut public. Reconstituée en 1804, elle est toujours régie par l'acte de société que signèrent alors les comédiens regroupés et que signent encore aujourd'hui les nouveaux sociétaires. D'innombrables décrets, dont le plus célèbre est celui que signa Napoléon Ier à Moscou* le 15 octobre 1812, ont précisé ou modifié les rapports entre la Société et l'Etat, qui l'utilise et la subventionne.

La Société des comédiens-français a pour mission de sauvegarder l'héritage dramatique français, et, si possible, d'augmenter ce répertoire par de nouveaux chefs-d'œuvre. Elle comprend une trentaine de sociétaires, recrutés par cooptation et rémunérés, en principe, sur les bénéfices et, en fait (car l'Etat couvre les deux tiers environ des dépenses), sur la portion des recettes qui dépasse la moitié du maximum. Cette somme est divisée en 24 parts (chiffre fixé par Louis XIV au moment de la création de la Société) et chacune de ces parts est elle-même subdivisée en douze douzièmes. Au moment de son élection, le nouveau sociétaire reçoit trois douzièmes, puis, un an après, un douzième et demi. Ces quatre douzièmes et demi constituent sa part statutaire, mais, selon son utilité, il peut recevoir, en fin de chaque année, un demi, un ou même plusieurs douzièmes supplémentaires, et, après quelques années, atteindre ainsi à la part entière. Les sociétaires peuvent quitter la Comédie-Française au bout de quinze ans, mais l'engagement régulier est pour eux de vingt ans ; après ce temps, ils peuvent s'engager pour deux nouvelles périodes de cinq ans, le comité d'administration gardant toutefois le droit de mettre fin à leur activité au cours d'une de ces périodes, s'il le juge utile. La Comédie-Française comprend, outre une trentaine de sociétaires, un nombre variable d'artistes de complément, engagés à l'année, et nommés « pensionnaires ».

La Société se réunit chaque année en assemblée générale pour voter le budget et élire les nouveaux sociétaires que l'administrateur lui propose, en accord avec le comité d'administration. Ce comité comprend quatre sociétaires (dont un suppléant) élus par l'assemblée générale et quatre autres sociétaires (dont un suppléant) nommés par le ministre des Affaires culturelles (avant 1959, par le ministre de l'Education nationale). Le rôle traditionnellement important de ce comité, qui partage avec l'administrateur la responsabilité de la direction, avait été réduit par le décret du 18 novembre 1959 ; il a été rétabli par le décret du 19 juin 1960. Quant à l'administrateur général, il est nommé pour six ans par le ministre et révocable par lui ; il préside le comité et, d'accord avec lui, fixe les programmes, engage les pensionnaires, distribue les rôles, choisit les metteurs en scène. Un comité de lecture, comprenant six sociétaires et quatre hommes de lettres, reçoit les pièces nouvelles, préalablement soumises à l'examen de deux lecteurs. L'administrateur dispose d'un droit de veto.

Depuis la Révolution, les administrateurs de la Comédie-Française ont été Mahérault, Bernard, Papillon de La Ferté, Chéron, le baron Taylor, Buloz, Lockroy, Edm. Séveste, A. Houssaye, Empis, Ed. Thierry, E. Perrin, J. Claretie, A. Carré, E. Fabre, Ed. Bourdet, J. Copeau, J.-L. Vaudoyer, J. Sarment, A. Obey, P. A. Touchard, Pierre Descaves, Bréart de Boisanger, M. Escande.

● *Histoire de la Comédie-Française.* Cette histoire se confond avec celle de la littérature dramatique française. La fusion de 1680 était aussi celle des trois répertoires de Corneille, de Molière et de Racine.

Les acteurs et actrices étaient alors au nombre de vingt-sept, parmi lesquels la Champmeslé, Baron, Hauteroche et Poisson ; la subvention royale était de 12 000 livres. La Comédie-Française s'établit rue Mazarine, dans la salle du théâtre Guénégaud. De là, elle se transporta, en 1687, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (actuellement rue de l'Ancienne-Comédie), où elle resta jusqu'en 1770. C'est pendant cette période que Lekain et Mlle Clairon, interprètes des tragédies de Voltaire, s'attachèrent à rendre la diction plus naturelle et les costumes plus conformes à la vérité historique. Les rivalités avec les comédiens-italiens et avec le théâtre de la Foire sont alors très vives : la Comédie-Française leur dispute les pièces de Lesage, de Dancourt ou de Marivaux, qui préférait souvent les grâces de Silvia au talent trop conscient d'Adrienne Lecouvreur. En 1771, la Comédie-Française se transporta aux Tuileries, dans la salle du théâtre qui devint plus tard la salle de la Convention. En 1782, elle s'installait dans la salle construite pour elle, sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, et qui, rebâtie, est devenue l'Odéon*. C'est la représentation du *Mariage de Figaro* (1784), de Beaumarchais, qui introduisit chez les comédiens-français les divisions politiques qui devaient provoquer le départ de Talma, puis la dissolution de la Société sous la Terreur. Lorsque la Comédie-Française fut reconstituée (1804), elle s'installa dans le local qu'elle occupe actuellement au Palais-Royal, salle qui avait été construite pour les Variétés-Amusantes, par l'architecte Victor Louis.

Au XIXe s., malgré le succès accidentel d'*Hernani* au Français, la Comédie combat le romantisme et Rachel la sauve en rétablissant le prestige du classicisme, qui continuera à y triompher, désormais, avec Mounet-Sully, Paul Mounet, Albert Lambert, Mme Segond-Weber ou Julia Bartet. De nos jours, sans prendre part directement aux rivalités d'école, la Comédie-Française en consacre les vainqueurs en inscrivant leurs œuvres à son répertoire.

A partir de 1945, la Comédie-Française a disposé de deux salles. Elle présentait des spectacles classiques à la salle Richelieu (l'ancienne salle, qu'elle occupe depuis la fin de la Révolution) et les œuvres contemporaines à la salle Luxembourg, plus connue sous le nom d'Odéon (et où la Comédie-Française s'était déjà installée entre 1782 et 1792). En 1959, les deux théâtres ont été de nouveau dissociés : la Comédie-Française conservant seulement la salle du Palais-Royal, tandis que le théâtre de l'Odéon retrouve son autonomie (Théâtre de France). [→ Biblio.]

Comédie-Française (THÉÂTRE DE LA). Le théâtre de la Comédie-Française, à Paris, entrepris en 1787 par l'architecte Victor Louis, faisait partie du Palais-Royal, auquel il devait servir d'Opéra. Il ne fut terminé qu'en 1790. Sur une colonnade dorique au rez-de-chaussée se superposent plusieurs étages couronnés d'un attique et d'un toit. La salle, qui contient environ 1 200 places, est couverte d'une coupole. Les vestibules, les foyers du public et des artistes, les cabinets de l'administrateur et du comité contiennent des œuvres d'art : bustes d'écrivains et d'artistes par Lemoyne (*Mlle Dangeville*), Caffieri (*Corneille*), Pajou (*Carlin*), Houdon (*Molière*), également auteur du *Voltaire assis*. Des dessins de Boilly, de Coypel, un portrait de *Molière* par Mignard, de *Mlle Raucourt* par Trinquesse, de *Jeanne Samary* par Renoir s'ajoutent aux sculptures. Outre ces collections, existe une importante bibliothèque contenant d'intéressants manuscrits.

Comédie-Italienne, nom sous lequel on désigne les diverses troupes venues d'Italie en France du XVIe au XVIIe s. Alors que l'art de la comédie avait pris, dans la seconde moitié du XVIe s., un grand développement en Italie et qu'y régnait la *commedia dell' arte*, des troupes vinrent jouer en France (en 1548 à Lyon, en 1570, 1576-1577, 1585, 1600, 1613, etc.). Parfois, elles furent appelées par Henri III, Marie de Médicis, Mazarin. Henri III manda de Venise à Blois la célèbre troupe de Flaminio Scala, dit Flavio ; mais on vit aussi les *comici confidenti* (confiants dans l'indulgence du public), les *comici gelosi** (jaloux de plaire au public), les *comici fideli* (comiques fidèles, dirigés par J. B. Andreini). Les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne n'en furent pas sans jalousie, mais tirèrent profit de cette forme comique d'une grande originalité, où l'imagination, la verve et le jeu tenaient plus de place que la mémoire. En 1639 vint la troupe de Tiberio Fiorelli, le fameux Scaramouche. En 1645, Mazarin installa à demeure les Italiens au Petit-Bourbon, puis au Palais-Royal, en alternance avec les Français.

Phot. Larousse.

Cette seconde moitié du XVIIe s. fut la grande époque parisienne des Italiens, avec des acteurs comme l'« Arlequin » Dominique Biancolelli, et le « Pulcinella » Argieri, surnommé le « Polichinelle romain », et avec le célèbre machiniste-décorateur Giacomo Torelli.
Lors de la réunion des troupes françaises en une seule Comédie-Française (1680), les Italiens devinrent seuls exploitants de l'Hôtel de Bourgogne, mais ils furent expulsés de France en 1697, pour une pièce qui attaquait Mme de Maintenon. Ils ne furent autorisés à revenir à l'Hôtel de Bourgogne qu'en 1716. A cette nouvelle Comédie-Italienne brillèrent Luigi Riccoboni, dit Lélio, Rosa Giovanna (Zanetta) Benozzi, dite Silvia, dont le frère, Bonaventura Benozzi, jouait les « docteurs », et Carlo Bertinazzi, dit Carlin, qui fut le dernier Arlequin. Après s'être acheminée, au cours du XVIIe s., vers des compromis intercalant des « scènes tout à l'italienne » dans des pièces en français, faute de quoi elle n'aurait pas eu assez de public, la Comédie-Italienne joua à peu près exclusivement en français, et des auteurs comme Marivaux (dont Silvia fut l'interprète) et Lesage lui confièrent nombre de pièces, en concurrence directe avec la Comédie-Française. En 1762, la Comédie-Italienne fusionne avec l'Opéra-Comique, né à la Foire ; ces comédiens libres sont constamment en conflit avec les « officiels » : Comédie-Française et Opéra. En 1779, tous les acteurs italiens furent renvoyés, sauf Carlo Bertinazzi (qui mourut à Paris en 1783). La troupe française inaugura sur le Boulevard, en 1783, une nouvelle salle, qui devint le théâtre Favart*, avant de reprendre le nom d'Opéra-Comique.

Comédie (LA DIVINE). V. DIVINE COMÉDIE (*la*).

Comédie des erreurs (LA) [*Comedy of Errors*], pièce de Shakespeare, dont le sujet rappelle les *Ménechmes* de Plaute. Composée vers 1592 (éditée en 1623), c'est une comédie assez factice, mais fort gaie, fondée sur la ressemblance de deux jumeaux qui ont des esclaves jumeaux comme eux.

Comédie humaine (LA), titre général sous lequel H. de Balzac groupa l'ensemble de ses romans, à partir de l'édition de 1842. Ce titre ne fut donc pas conçu par l'écrivain à l'origine de son œuvre. Il avait d'abord intitulé *Scènes de la vie privée* les deux volumes des romans de mœurs, publiés en 1830. Puis, en 1834, il élargit son projet, regroupant les autres romans déjà écrits en plusieurs scènes : *Scènes de la vie de province, Scènes de la vie parisienne, Scènes de la vie politique, Scènes de la vie militaire, Scènes de la vie de campagne ;* l'ensemble de ces séries avait pour titre général : *Etudes de mœurs*. Cette même année, il prévoit, à côté des *Etudes de mœurs*, un groupe d'*Etudes philosophiques* et un autre appelé *Etudes analytiques*.
En 1837, Balzac imagine déjà une édition collective des œuvres déjà publiées : elle réunirait, sous le titre général d'*Etudes sociales*, les trois séries d'*Etudes*. En fait, ce n'est que quatre ans plus tard que le projet se réalise, mais sous le titre plus expressif : *la Comédie humaine*. Le contrat de librairie est signé en octobre 1841, et dès 1842 commence l'édition collective, qui se poursuivra jusqu'en 1848, et qui comporte dix-sept volumes. Balzac, encouragé par cette réussite (qui, sur le plan financier, fut pourtant déficitaire), élargit alors son projet : pour compléter l'architecture de son œuvre, pour en équilibrer les différentes parties, il conçoit le dessein d'ajouter aux quatre-vingt-cinq romans déjà écrits cinquante-deux nouveaux ouvrages. Il ne put en écrire que six.

Comédies et proverbes, par Alfred de Musset. Titre général sous lequel sont réunies les pièces publiées à différentes dates, notamment dans *Un spectacle* dans un fauteuil* et dans la *Revue des Deux Mondes*. Les principales d'entre elles sont : *André del Sarto, les Caprices* de Marianne* (1833) ; *Fantasio*, On ne badine pas avec l'amour, Lorenzaccio** (1834) ; *la Quenouille* de Barberine, le Chandelier** (1835) ; *Il* ne faut jurer de rien* (1836) ; *Un caprice** (1837) ; *Il* faut qu'une porte soit ouverte ou fermée* (1845) ; *On ne saurait penser à tout* (1849) ; *Carmosine* (1850) ; *Bettine* (1851). Ces pièces n'ont pas été écrites pour être jouées. Cependant, grâce à une actrice, Mme Allan Despréaux, qui avait constaté, en Russie, l'accueil que leur faisait le public de théâtre, on monta en 1847 *Un caprice* à la Comédie-Française, et, par la suite, la plupart des autres œuvres dramatiques de Musset connurent une brillante carrière sur la scène.

COMÉDIEN, ENNE n. Acteur, actrice, personne dont la profession est de jouer au théâtre, au cinéma, à la radio ou à la télévision. ‖ *Fig.* Personne qui sait prendre tous les masques, jouer tous les rôles, feindre tel ou tel sentiment : *Louis XIV n'était à aucun degré comédien. Il n'avait point de masque à ôter* (Sainte-Beuve). *Il est rare qu'un homme soit lancé dans la bataille des idées sans vite devenir le comédien de ses premières sincérités* (Bourget).
— Hist. littér. *Comédiens du roi*, troupe du premier Théâtre-Français. ‖ *Comédiens-français*, troupe de la Comédie-Française. ‖ *Comédiens-italiens*, acteurs du Théâtre-Italien. ◆ Adj. Simulateur, apte à feindre : *Cette femme est une comédienne.*
— ENCYCL. Pris dans son acception moderne, le mot *comédien* désigne l'acteur dramatique sans distinction de genre. Toutefois, l'acteur tragique est encore désigné sous le nom de *tragédien*, et ce terme conserve quelque chose de la noblesse traditionnelle de la tragédie. Le langage courant emploie indifféremment les mots « comédien », « acteur » ou encore « artiste dramatique ». La nuance entre ces différents termes demeure subtile. « Il y a des acteurs qui sont comédiens et des comédiens qui sont acteurs » (Louis Jouvet). Faut-il entendre par là que la part du génie et celle du métier peuvent l'emporter tour à tour ? Cela reviendrait à dire que l'on naît comédien, mais que l'on devient acteur.
Au XVIIe s., aussi bien dans les lettres royales que dans les écrits des théologiens et des théoriciens, c'est le mot *comédien* au sens large qui est employé. La troupe de l'Hôtel de Bourgogne, spécialisée dans l'interprétation de la tragédie, prend, sous Louis XIII, le nom de *Troupe royale des comédiens*. La troupe de Molière prend, à l'automne 1658, le titre de *Comédiens de Monsieur*. Lorsque Louis XIV réunit, en 1680, l'Hôtel de Bourgogne et la troupe de la veuve de Molière, cette réunion prend le nom de *Société des comédiens du roi*, puis *des comédiens-français*. Les frères Parfaict emploient le mot *comédien* au sens général. L'Eglise, sévère pour la profession, range les comédiens à côté des « concubinaires, usuriers, magiciens, sorciers, blasphémateurs, et autres semblables pécheurs » (Rituel de Paris, 1654). Le janséniste Nicole écrit : « Le métier de comédien est un emploi indigne d'un chrétien » (*Traité de la Comédie*, 1659). Le prince de Conti, devenu dévôt et janséniste, écrit, dans son *Traité de la comédie et des spectacles* (1666) : « La troupe des comédiens est une troupe diabolique, et se divertir à la comédie, c'est se réjouir au démon. » Dans la querelle célèbre qui oppose, en 1694, le P. Caffaro à Bossuet, tous deux emploient les mots *comédie* et *comédien* sans restriction de sens, encore que ce soit surtout le théâtre comique et, particulièrement, celui de Molière, « poète comédien », qui soit l'objet du débat. Au XVIIIe s., Diderot, dans *l'Encyclopédie*, à l'article « comédien », écrit que l'art du comédien exige « un grand nombre de qualités que la nature réunit si rarement dans une même personne, qu'on compte plus de grands auteurs que de grands comédiens ». Et, dans son célèbre *Paradoxe sur le comédien*, il emploie *acteur* et *comédien* en valeur de synonymes. Jean-Jacques Rousseau définit la profession de comédien « un métier par lequel il se donne en représentation pour de l'argent, se soumet à l'ignominie, à l'affront qu'on achète le droit de lui faire et met publiquement sa personne en vente » (*Lettre à d'Alembert*, 1758). Il répondait ainsi à d'Alembert qui, dans l'article « Genève » de *l'Encyclopédie*, s'élevait contre le « préjugé barbare » qui tient les comédiens dans une « espèce d'avilissement ». De nos jours, malgré l'emploi familier du mot, sous l'influence italienne (*tragediante ! comediante !*), il s'attache au titre de comédien plus de noblesse qu'à celui d'acteur.
Aux origines, le comédien n'est pas un artiste professionnel ; c'est un amateur et, dans une certaine mesure, un célébrant et un initié. La femme est exclue, et elle le sera longtemps, de cette fonction sociale et sacrée. Quand la représentation cesse d'être un rite religieux, le comédien tend à devenir lui-même un interprète profane, un homme de métier rémunéré. En France, les troupes professionnelles apparaissent au milieu du XVIe s. Elles garderont longtemps un caractère familial. Le comédien occupe alors une place à part dans la société. Celle-ci, profondément religieuse dans ses préjugés, sinon dans ses mœurs, le ravale, comme les Anciens, au rang d'esclave et, à la rigueur, d'affranchi. Les Pères de l'Eglise le considèrent avec plus ou moins d'indulgence, mais tiennent généralement qu'il a commerce avec le diable. Traditionnellement, l'Eglise le tient à l'écart de la communauté des fidèles. Les amateurs n'échappent pas à cette méfiance. Cependant, les jésuites humanistes feront une large place au théâtre dans leurs collèges, et l'exemple de Mme de Maintenon est significatif d'une certaine évolution. Après Néron, Louis XIV ne dédaigne pas de se produire sur le théâtre. Aujourd'hui, l'art du comédien est utilisé méthodiquement par les pédagogues et les psychiatres, et le théâtre amateur demeure très vivant.
Laïcisée, la société bourgeoise occidentale partagera longtemps encore une certaine suspicion à l'égard des comédiens, même après que les lois canoniques (concile de Soissons, 1849) et les lois civiles leur eurent reconnu leurs droits de chrétien et de citoyen (débats de l'Assemblée nationale, en décembre 1789, où le comte de Clermont-Tonnerre, Robespierre et Mirabeau intervinrent avec éloquence en faveur des comédiens). De nos jours, le comédien appartient à une profession organisée (syndicats, sécurité sociale, maisons de retraite) et jouit d'une considération parfois excessive. Le cinéma a exacerbé le culte de la vedette que le théâtre vouait, au début du siècle, aux « monstres sacrés ». La sociologie et la psychanalyse se sont efforcées d'expliquer cette situation paradoxale. Les psychologues, d'autre part, ont étudié méthodiquement le comportement de l'acteur dans l'élaboration et l'exécution de ses interprétations.
Homme de métier, le comédien est formé dans des cours et des conservatoires, dont les méthodes reflètent des préoccupations esthétiques parfois divergentes. Les hommes de théâtre contemporains, Antoine, Stanislavski, Craig, Copeau, Dullin, Jouvet, ont élaboré des méthodes nouvelles. Elles s'inspirent d'une pédagogie à la fois souple et rigoureuse, qui accorde de moins en moins d'importance aux « emplois* ». Dans tous les cas, il s'agit de réduire la marge que Diderot constatait entre « le comédien d'âme » et « le comédien d'imitation », et de donner au comédien le sens de sa dignité d'artiste, l'esprit de compagnie et une culture générale qui lui permettent d'être plus qu'un instrument ou qu'un ensemble stylé de réflexes conditionnés. « Si l'acteur est un artiste, il est de tous les artistes celui qui sacrifie le plus de sa personne au ministère qu'il exerce. Il ne peut rien donner qu'il ne se donne soi-même, non en effigie, mais corps et âme, et sans intermédiaire. A la fois sujet et objet, cause et fin, matière et instrument, sa création c'est lui-même. » (Jacques Copeau.) [→ Biblio.]

comédien (PARADOXE SUR LE), œuvre de Diderot. (V. PARADOXE.)

COMÉDON n. m. (du lat. *comedere*, manger). Bouchon graisseux obturant l'orifice d'une glande sébacée, noircissant à l'air et constituant les « points noirs » du visage. (Le canal excréteur de la glande est rempli par un cylindre graisseux que fait sortir l'expression entre les doigts ou à l'aide d'un *tire-comédons*. Le comédon est un des signes de la séborrhée.)

COMELLA Y VILLAMITJANA (Luciano Francisco), auteur dramatique espagnol (Vich 1751 - Madrid 1812). Il a écrit des drames historiques d'une médiocre valeur ; ses comédies sont plus appréciées, en particulier *La Familia indigente*.

COMÉNIQUE adj. (anagramme de *méconique*). Se dit d'un acide hydroxycomanique de formule $C_6H_4O_5$, obtenu par décomposition de l'acide méconique vers 150 °C avec perte de gaz carbonique. (Il se décompose vers 280 °C en acide hydroméconique $C_5H_4O_3$.)

COMENIUS, nom latinisé de l'humaniste tchèque Jan Amos **Komenský** (Uherský

COMENIUS
cabinet des Estampes

comète (hérald.)

Brod, Moravie, 1592 - Amsterdam 1670). Sa famille appartenait à l'Union des Frères moraves ; orphelin de bonne heure, il continue pourtant ses études d'abord dans son pays, puis à Herborn (Nassau). Reçu docteur, il rentre à Přerov, dans sa province natale ; il y dirige une école. Ordonné prêtre (1616), il reçoit la cure de Fulnek, important centre des Frères moraves. L'invasion des troupes espagnoles, puis la persécution ordonnée par Ferdinand II contre les réformés l'obligent à l'exil ; en 1628, il se réfugie à Leszno (Pologne) avec ses paroissiens. C'est là qu'il publie sa *Janua linguarum reservata* (*Porte ouverte sur les langues*) [1631], méthode nouvelle pour une étude facile des langues. Il compose aussi sa *Didactica magna*, dont la traduction latine (1640) répand dans toute l'Europe sa réputation d'humaniste et de pédagogue. Invité en Suède (1642-1648), il revient à Leszno (1648-1650), puis accepte en 1650 de réformer les écoles de Transylvanie. Ayant perdu en 1656 ses biens et ses manuscrits lors de l'incendie de Leszno, il alla finir sa vie aux Pays-Bas ; le sénat d'Amsterdam assura la publication de ses œuvres (1657). Si Comenius ne publia jamais la grande œuvre qu'il avait prévue, *la Pansophia*, il a laissé, outre sa *Didactica magna*, de nombreux opuscules qui permettent de juger la profonde originalité de sa pensée. Il fut le premier à ériger la pédagogie en science autonome, et à voir dans l'enseignant « le serviteur de la nature ». Il imagine déjà une coopération intellectuelle et politique entre les États, qui aboutirait à une fédération des peuples. Il apparaît dans ces domaines comme un précurseur de la pensée moderne.

COMÉPHORE n. m. (gr. *komê*, chevelure, et *phoros*, qui porte). Poisson du lac Baïkal. (On ne le pêche jamais vivant, mais les rivages en sont quelquefois couverts par places après les tempêtes. Cet habitant des grands fonds est tellement huileux qu'on ne peut manger sa chair ; les indigènes le font bouillir, et en tirent une huile.)

COMERAGH (MONTS), massif montagneux du S. de la république d'Irlande (prov. de Munster, comté de Waterford) ; 857 m.

COMES [mɛs] n. m. (mot lat.). V. COMTE.

COMESTIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est comestible.

COMESTIBLE adj. (du lat. *comestus ;* de *comedere*, manger). Propre à la nourriture de l'homme : *Champignon comestible.*
— ***Comestibles*** n. m. pl. Aliments : *Pendant sa grossesse, ma femme a eu des envies ruineuses... Bref, je dois quinze cents francs à un marchand de comestibles qui me poursuit* (Labiche).

COMESTOR (Pierre) ou LE MANGEUR (ainsi nommé par suite de sa prodigieuse avidité de lecture), théologien français († Paris v. 1179). Doyen de Troyes, puis chanoine de Saint-Victor, il écrivit un abrégé de l'Histoire sainte, *Scholastica historia*, qui a été traduit en français en 1494 par Guyard des Moulins, sous le titre de *la Bible historiée*.

COMÉTAIRE adj. Qui concerne les comètes : *Système cométaire. Ellipse cométaire.*

COMÈTE n. f. (lat. *cometa ;* gr. *komêtês ;* de *komê*, chevelure). Astre nébuleux décrivant autour du Soleil une ellipse très allongée, pouvant parfois être confondue au voisinage du Soleil avec une parabole, et qui est, le plus souvent, accompagné d'un appendice lumineux, appelé « queue ». ‖ *Fam.* Individu considéré par les joueurs comme portant la malchance. (Vx.) ‖ *Tirer des plans sur la comète*, s'ingénier à atteindre un résultat, malgré le peu de moyens dont on dispose.
— Autom. Obturateur fait d'une pochette en caoutchouc garnie d'une bille de métal et servant à remédier aux perforations des chambres à air.
— Hérald. Étoile dont l'un des rais inférieurs, beaucoup plus long que les autres, forme une queue ondulée.
— Jeux. Jeu de cartes, inventé sous Louis XV et qui a joui longtemps d'une grande vogue. (Il a été remplacé par le nain jaune.)
— Mod. Ruban étroit ayant 3 ou 5 mm et qui n'existe qu'en velours ou en satin.
— Œnol. *Vin de la comète*, vin de la récolte de 1811, année remarquable par l'excellence des vins, aussi bien que par l'apparition d'une célèbre comète.
— Pyrotechn. Fusée à traînée lumineuse.

LA COMÉDIE HUMAINE DE BALZAC

ÉTUDES DE MŒURS

	SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE	SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE	SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE	SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE	SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE
1829					Les Chouans
1830	Gobseck La Maison du chat-qui-pelote La Bal de Sceaux			Un épisode sous la Terreur	Une passion dans le désert
1831	La Femme de trente ans, I		Sarrasine		
1832	Le Colonel Chabert	Le Curé de Tours			
1833		Eugénie Grandet L'Illustre Gaudissart			
1834	Le Père Goriot, I La Femme de trente ans, II		Ferragus La Duchesse de Langeais		
1835	Le Père Goriot, II Le Contrat de mariage		La Fille aux yeux d'or		
1836	La Messe de l'athée	Le Cabinet des Antiques, I	Facino Cane		
1837		Les Illusions perdues, I La Vieille Fille	Grandeur et décadence de César Birotteau Les Employés		
1838		Le Cabinet des Antiques, II	La Maison Nucingen		
1839	Béatrix	Le Cabinet des Antiques, III Les Illusions perdues, II	Splendeurs et misères des courtisanes, I		
1840		Pierrette		Z. Marcas	
1841	La Fausse Maîtresse	Ursule Mirouët		Une ténébreuse affaire	
1842	Mémoires de deux jeunes mariées Albert Savarus	La Rabouilleuse	L'Envers de l'histoire contemporaine, I		
1843	Honorine	Les Illusions perdues, III			
1844	Modeste Mignon		Gaudissart II		
1845			Un homme d'affaires		
1846			La Cousine Bette		
1847			Le Cousin Pons Splendeurs et misères des courtisanes, II	Le Député d'Arcis	
posthumes			Splendeurs et misères des courtisanes, III L'Envers de l'histoire contemporaine, II Les Petits Bourgeois		

— Rel. Tranchefile ne comportant qu'un seul bourrelet. (Autrefois, la comète était formée d'une bande d'étoffe de coton, portant des rayures de couleur, dont on entourait une ficelle ou une bande de carton pour servir de tranchefile*.)

— Encycl. Astron. Les *comètes,* ou *astres chevelus,* qui sont visibles à l'œil nu, sont très rares. Celles que l'on peut observer dans les instruments d'observatoires apparaissent avec une fréquence moyenne de l'ordre de quatre à six par an.

Leur *aspect,* schématisé à l'extrême, fait apparaître une *tête,* comprenant un *noyau,* toujours très petit, parfois indiscernable, et une *chevelure,* le tout prolongé par une *queue* qui s'étend parfois sur une très grande distance. Chevelure et queue peuvent présenter des irrégularités considérables de forme.

La *queue,* en particulier, est toujours dirigée à partir du Soleil : elle suit la comète qui approche et précède la comète qui repart. Elle ne se développe d'ailleurs qu'aux approches du Soleil. Elle provient indiscutablement de la désintégration des matériaux constituant la tête de la comète, chassés par une force répulsive que la *pression de radiation** ne suffit pas à expliquer ; il s'agit, en fait, de molécules et de particules fines fortement ionisées*, mobiles dans un champ magnétique élevé. La queue a une forme presque toujours incurvée. Lorsqu'elle semble droite pour un observateur terrestre, c'est que ce dernier se trouve dans le plan de l'orbite cométaire et que cette queue est vue de profil. La forme incurvée de la queue résulte de la composition de deux vitesses différentes, celle de la comète sur son orbite et celle des particules au moment de leur expulsion. Une remarque analogue peut être faite concernant leur amplitude angulaire apparente, où l'effet de perspective joue également.

Les *orbites* des comètes sont en principe elliptiques, mais leur excentricité* peut atteindre quelquefois l'unité : l'orbite devient alors quasi parabolique ou franchement parabolique, voire hyperbolique. La *période* du mouvement orbital de la comète autour du Soleil s'accroît en ce cas et peut devenir infinie. Etant donné la très faible amplitude de l'arc décrit par la comète aux environs du Soleil (périhélie*), il est d'ailleurs extrêmement difficile de distinguer nettement par l'observation les orbites quasi paraboliques des orbites franchement paraboliques.

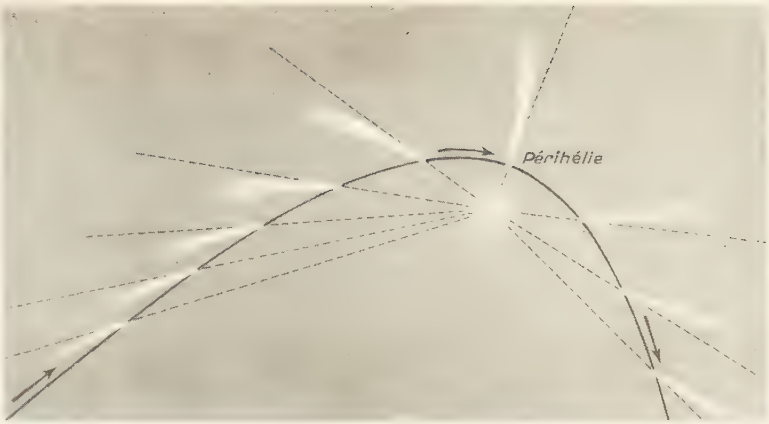

les queues des **comètes** sont toujours dirigées à l'opposé du Soleil

Le problème de la *nature* des comètes n'est pas encore entièrement résolu. Mais les hypothèses ci-après rendent assez bien compte de l'ensemble des phénomènes observés. De même que toutes les étoiles de la Galaxie, le Soleil baigne dans un milieu de matière cosmique de densité extrêmement faible, mais présentant des condensations locales susceptibles de prendre des mouvements orbitaux sous des effets de gravitation. La sphère d'action du Soleil a été évaluée par Laplace à 100 000 fois le rayon de l'orbite terrestre, cependant que la sphère de visibilité de telles condensations pour un observateur terrestre ne dépasse pas deux fois sa propre distance au Soleil, car ces condensations ne sont pas lumineuses par elles-mêmes.

Sous des influences encore mal connues (parmi lesquelles celle des étoiles les plus proches pourrait ne pas être étrangère, d'après Oort), certaines de ces comètes acquièrent des distances-périhélies plus faibles, ce qui les amène dans la zone des grosses planètes, où certaines d'entre elles peuvent être vues par des observateurs terrestres.

Mais ces comètes sont alors soumises aux *perturbations* de ces planètes, et surtout de la plus massive de toutes, qui est Jupiter*. Il peut y avoir « capture », qui transforme une comète quasi parabolique en une comète elliptique à période beaucoup plus courte. Inversement, le même phénomène pourrait renvoyer dans le nuage général des comètes certaines d'entre elles à courte période, qui peuvent même alors adopter une orbite hyperbolique. Mais ces comètes à courte période, passant chaque fois très près du Soleil, sont soumises, comme il a été dit plus haut, à des forces répulsives très puissantes, qui les vident progressivement de leurs matériaux les plus volatils et peuvent finir par les désagréger. Tel a été le cas de la comète de Biela*, observée en 1846 et 1852, dont la désagrégation a donné naissance à une pluie de météores observée avec la même période que la comète qui lui a donné naissance.

Le *nombre des comètes* observées par les hommes depuis 2316 av. J.-C. est de 1 694, y compris les retours des comètes périodiques. Le nombre des comètes nouvelles observées au cours des cent dernières années est de 400 environ. Il existe actuellement 564 comètes, à l'orbite bien connue, dont 215 sont nettement elliptiques : parmi ces dernières, 67 ont des périodes inférieures à dix ans, mais des retours réguliers n'ont été observés que pour 31 d'entre elles.

Les plus célèbres des comètes périodiques sont celles d'Encke*, de Halley*, de Biela* et de Brooks*. (→ Biblio.)

Comète, le premier et l'un des plus importants des réseaux d'évasion organisés pendant

ÉTUDES DE MŒURS SCÈNES DE LA VIE DE CAMPAGNE	ÉTUDES PHILOSOPHIQUES	ÉTUDES ANALYTIQUES
		La Physiologie du mariage
	Adieu L'Elixir de longue vie	
	La Peau de chagrin Jésus-Christ en Flandre Le Chef-d'œuvre inconnu L'Auberge rouge Les Proscrits Les Marana, I Louis Lambert	
Le Médecin de campagne	Séraphita Les Marana, II	
	La Recherche de l'absolu	
Le Lys dans la vallée	Un drame au bord de la mer Melmoth réconcilié	
	L'Enfant maudit	
Le Curé de village, I		
Le Curé de village, II	Massimilla Doni	
	Sur Catherine de Médicis	
Les Paysans, I		
		Petites Misères de la vie conjugale
Les Paysans, II		

de Morehouse, le 8 sept. 1908

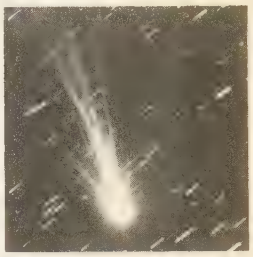
le 19 septembre 1908

le 30 septembre 1908

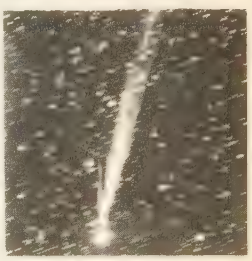
le 15 octobre 1908

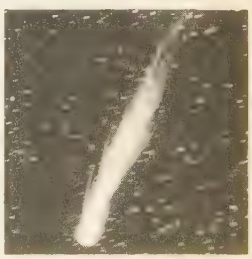
le 27 octobre 1908

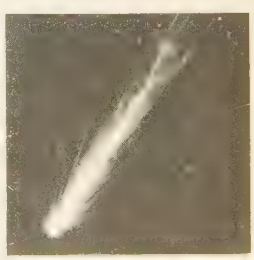
le 25 novembre 1908

Phot. Barnard-Quénisset-doc. palais de la Découverte de Paris

la Seconde Guerre mondiale. Né en Belgique dès 1941, il s'étendit à la France du Nord. En trois ans, « Comète » recueillit et hébergea près de 803 soldats alliés, dont 275 aviateurs rejoignirent la Grande-Bretagne en franchissant clandestinement les Pyrénées.

Comète (Pensées sur la). V. Pensées.

COMGALL (saint), moine irlandais (Mourne, auj. comté d'Antrim, 516 ou 517 - Bangor v. 601). Il fonda en 559 le célèbre monastère de Bangor et eut pour élève saint Colomban. — Fête le 10 mai.

COMICES n. m. pl. (lat. *comitia;* de *cum*, avec, et *ire*, aller). Antiq. rom. Assemblées du peuple disposant du pouvoir législatif, de diverses prérogatives en matière religieuse et judiciaire, et du droit d'élire les magistrats. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par anal.* Au XIXe s., réunion des électeurs pour nommer les membres des assemblées délibérantes, etc. ‖ *Par extens.* (au plur. et au sing.). Réunion dans laquelle des personnes exerçant une même activité commerciale, industrielle, etc., délibèrent ensemble sur des questions relatives à cette activité, ou délivrent des récompenses.

— Econ. rur. *Comices agricoles*, associations privées formées par des propriétaires ruraux ou des cultivateurs, pour favoriser le développement de l'agriculture par l'organisation de concours et la distribution de récompenses.

— Encycl. Antiq. rom. Différents types de *comices* sont apparus successivement au cours des premiers siècles de l'histoire romaine et ont ensuite coexisté, les compétences étant alors réparties entre eux : les comices curiates*, les comices centuriates* et les comices tributes*. Datant en partie de l'époque des rois — les comices curiates détenaient alors le pouvoir législatif et jouaient le rôle d'un tribunal suprême — ces assemblées, fondées sur la division de la société en des cadres militaires et fiscaux, jouèrent un rôle essentiel durant la période républicaine. Leur composition et la savante répartition des citoyens en centuries et tribus leur donnaient une apparence démocratique qui se précisa progressivement. Sous l'Empire, les comices curiates votèrent la *lex de imperio** jusqu'au IIIe s. Quant aux comices tributes et centuriates, Auguste affecta de leur laisser leurs prérogatives et leur importance : il se contenta de leur enlever leurs attributions judiciaires. Mais ils continuèrent à élire les magistrats et à voter les lois. Tibère transféra les attributions électorales des comices au sénat, et les choses ne changèrent plus, sauf passagèrement sous Caligula. Cependant, les pouvoirs législatifs des comices subsistèrent en théorie, et quelques lois furent ainsi votées au Ier s. Mais ce processus finit par disparaître, au bénéfice des sénatus-consultes ; les comices disparurent alors en fait.

La tenue des comices, quels qu'ils soient, suit un rituel fixe : ils sont convoqués 24 ou au moins 17 jours à l'avance par le magistrat qui les présidera (consul ou grand pontife). Le jour dit, au lever du soleil, ils se réunissent soit au forum (comices tributes et curiates), soit au champ de Mars (comices centuriates). La réunion a lieu au jour « comitial », en un endroit préalablement « inauguré ». Elle peut être remise par l'augure si les auspices sont défavorables. Après une prière viennent le débat puis la lecture du projet de loi (qui peut être empêchée par le veto tribunicien). C'est alors que l'on vote. Le vote est à deux degrés, chaque individu votant au sein de sa section (curie, centurie, tribu), et chaque section ayant une voix. Les citoyens sont enfermés dans des enclos (*saepta*) rappelant ceux où l'on parque les moutons (*ovilia*). Autant d'enclos que de sections de vote. On vote en en sortant par une sorte de pont (*pons suffragiorum*), ce qui interdit le double vote. Jusqu'au IIIe s. on vote oralement. Le vote devient ensuite écrit et secret. On dépose alors dans une urne une tablette sur laquelle (s'il s'agit d'une élection) on a porté le nom de son candidat, ou (s'il s'agit d'un vote) on a rayé soit la mention VR (*Uti Rogas* = oui), soit la mention A (*Antiquo* = non), ou encore (s'il s'agit d'un jugement) on a rayé soit la lettre D (*Damno*, je condamne), soit la lettre L (*Libero*, j'acquitte). Le vote est arrêté dès que la majorité absolue est atteinte, les sections votant les unes après les autres. Ainsi, aux comices centuriates, où l'on vote dans l'ordre des classes, les dernières classes et les centuries hors classes ne votent jamais. Auguste institue le vote par correspondance pour les décurions de ses colonies militaires d'Italie. Le président proclame alors les résultats (*renuntiatio*) et dissout les comices avant le coucher du soleil.

Divers moyens permettent d'influer sur les comices : le président peut, en principe, dresser la liste des candidats qu'il accepte, et écarter qui il veut sans justification. En fait, il ne le fait guère, de peur de créer des incidents. Par contre, il est toujours possible de découvrir quelque irrégularité, eu égard aux rites religieux ou aux exigences des augures. Les comices ne sont alors plus *justa*, et leurs élus sont *vitio creati*. Leur élection est alors transmise au Sénat, qui tranche et peut inviter les magistrats à abdiquer. Rares sont ceux qui s'obstinent.

Si l'on tient compte de ces éléments et des diverses conditions économiques (cens), sociales (clientèle), juridiques (découpage des centuries et des tribus, système de vote par section), psychologiques (influence du vote de la centurie prérogative), on conçoit facilement que les comices, quels qu'ils fussent, aient pu pendant plusieurs siècles fonctionner avec toutes les apparences de la démocratie sans jamais parvenir à imposer celle-ci ni à se défaire de la tutelle de l'aristocratie, qu'elle fût de naissance d'abord, ou plus tard de fortune et de fonctions.

COMICI (Emilio), alpiniste italien (Trieste 1901 - près de Selva di Val Gardena 1940). Ce fut l'un des fondateurs de l'école moderne d'alpinisme. Grimpeur aux qualités exceptionnelles, les itinéraires qu'il créa restent encore aujourd'hui parmi les plus beaux et les plus difficiles qui aient été parcourus, tout particulièrement dans les murailles verticales des Dolomites : paroi N.-O. des Tre Sorelle du Sorapis, « directissime » à la paroi N.-O. de la Civetta, paroi N. de la Cima Grande du Lavaredo, arête jaune de la Piccola. Il se tua lors d'une descente en rappel.

COMICIAL, E, AUX adj. V. comitial.

COMICS n. m. pl. (mot angl.). Journal destiné à la jeunesse et aux adultes, et comportant des histoires présentées sous la forme de dessins légendés. ‖ Les bandes dessinées elles-mêmes.

COMILLA, v. du Pākistān-Oriental (prov. de Chittagong), à l'E.-S.-E. de Dacca ; 48 500 hab. Marché agricole. Manufactures de coton. Outillage mécanique et électrique.

COMILLAS, v. d'Espagne (prov. de Santander), sur l'Atlantique ; 3 200 hab. Station balnéaire.

COMINES, comm. du Nord (arrond. de Lille), dans la région lilloise, sur la Lys, à la frontière belge ; 9 040 hab. (8 034 aggl.) [*Cominois*]. Industries textiles (filature et tissage du coton, grande fabrique de rubans, teinturerie, teillage du lin, etc.). Fonderies et constructions mécaniques. Importante centrale thermique. Tissage de lin. Patrie de Philippe de Commynes.

COMINES (Philippe de). V. Commynes (Philippe *de*).

COMINES, en flam. **Komen**, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mouscron), sur la rive gauche de la Lys, à la frontière française ; 8 400 hab. Cultures maraîchères ; tabac. Centre commercial. Industries textiles. Matériaux de construction.

COMINO, en maltais **Kemmuna**, îlot britannique du groupe de Malte (Méditerranée), entre cette île et celle de Gozzo.

COMIQUE adj. (lat. *comicus ;* gr. *kômikos*). Propre à la comédie ; qui appartient à la comédie ou aux comédiens : *Auteur comique. Verve comique.* ‖ Plaisant, qui fait rire : *Un récit comique. Un chanteur comique.* ‖ Ridicule, qui prête à rire : *Un gendarme pontifical monte la garde à l'une des portes, avec cet air comique que donne toujours le tricorne sur quelque tête qu'il se pose* (Tharaud).

— Syn. : *amusant, cocasse, désopilant, drolatique, drôle, hilarant, plaisant, risible.*

◆ N. m. Caractère propre de la comédie, des divers genres de comédies : *Les poètes tragiques trouvent quelquefois le comique* (Chateaubriand). ‖ *Comique de caractère*, celui qui est produit par le développement d'un caractère. ‖ *Comique de situation*, celui qui résulte des situations dans lesquelles se trouvent les personnages. ‖ *Comique de gestes*, celui qui résulte des gestes ou des attitudes des personnages. ‖ *Comique de mots*, celui qui est dû à la rencontre imprévue des mots, à leur choix, ou à leur emploi bizarre et inattendu. ‖ Manière d'exprimer ce qui est plaisant ou ridicule : *Daumier avait un comique cruel.* ‖ Chose comique, côté plaisant : *Le comique d'une aventure. L'histoire de leurs rapports est piquante et le comique n'y fait pas défaut* (F. Mauriac). ‖ Auteur comique : *L'auteur [...] s'est étudié à imiter les anciens comiques espagnols* (Mérimée). ‖ Acteur ou chanteur comique : *C'était le directeur du Casino [...] qui faisait sa partie ordinaire avec le comique de sa troupe* (Maupassant). ‖ Rôle d'acteur comique : *Jouer les seconds comiques.*

— ★ *théâtre, rire, poésie, bizarre, bouffon, humour, Molière.*

— Encycl. Théâtr. Dans la comédie classique, on distinguait deux catégories de *comiques :* les *premiers comiques*, parmi lesquels on comptait, comme principaux types, Sganarelle, de *Dom Juan* (Molière), Mascarille, de *l'Etourdi* (Molière), Hector, du *Joueur* (Regnard) ; et les *seconds comiques*, tels que Covielle, du *Bourgeois gentilhomme*, La Flèche, de *l'Avare* (Molière), le marquis, du *Joueur* (Regnard), puis toute la catégorie des Crispins. Il y avait, de plus, les financiers et les grimes, tels que Orgon, Argan, Turcaret, Bartholo, Basile, etc. Toutes ces distinctions sont démodées.

COMIQUEMENT adv. De façon comique : *Une petite fille arabe, de cinq ou six ans, seule, l'air comiquement grave* (Loti).

COMISCO, dénomination courante du Committee of the International Socialist Conference, qui, de 1948 à 1951, a tenu lieu d'Internationale socialiste.

COMISO, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Raguse), au pied des monts Iblei ; 25 900 hab. Château normand du XVe s.

COMISSO (Giovanni), écrivain italien (Trévise, Vénétie, 1895). Il participe avec D'Annunzio à l'occupation de Fiume en 1919. Journaliste et voyageur, il a écrit quelques romans, notamment *Fausto Diamante* (1933), *Storia di un patrimonio* (1935) et *La Donna del lago* (1962), mais surtout des croquis, des récits de voyages, des souvenirs, tels que : *Al Vento dell'Adriatico* (1928), *Gente di mare* (1929), *Questa è Parigi* (1931) et *Capricci italiani* (1952).

COMITADJI ou **KOMITADŽI** ou **KOMITACI** n. m. Membre des comités d'agitateurs macédoniens, généralement d'origine bulgare, qui, au début du XXe s., luttaient contre la domination turque en faveur de leur cause nationale.

COMITAT n. m. (bas lat. *comitatus*, dignité de comte). Anc. subdivision administrative de la Hongrie.

COMITÉ n. m. (angl. *committee ;* de *to commit*, confier). Réunion de personnes déléguées par une assemblée quelconque, une autorité quelconque, ou même réunion de particuliers pour l'étude de certaines questions, l'exercice d'un certain pouvoir, l'examen d'un projet, d'une idée, etc. : *L'assemblée a nommé un comité. Comité de Croix-Rouge. Comités électoraux.* ‖ *En comité secret*, en séance privée, le public exclu. ‖ *Petit comité*, petit cercle d'intimes. ‖ *En petit comité*, en petit nombre, dans l'intimité : *Mme Swann m'avait écrit quelques jours auparavant de venir déjeuner « en petit comité »* (Proust). ‖ *Comité de lecture*, réunion d'écrivains et d'acteurs chargés d'admettre ou de rejeter des pièces de théâtre, des écrits.

— Dr. admin. *Comité technique départemental*, organisme composé de représentants des transporteurs routiers et ferroviaires, des usagers et de l'Administration, chargé d'élaborer, dans chaque département, un plan de coordination des transports*. ‖ *Comité technique paritaire*, organisme institué à l'intérieur de chaque service administratif, composé de représentants de l'Administration et de délégués du personnel élus, et chargé d'étudier les problèmes concernant l'aménagement et la marche des services.

— Dr. du trav. *Comité d'entreprise*, v. entreprise.

— Econ. polit. *Comités d'organisation*, organismes créés en 1940, dans les divers secteurs de l'activité industrielle et commerciale, en

vue d'assurer la direction d'une branche professionnelle donnée, sous le contrôle de l'Etat. (Ils ont été supprimés à la Libération et remplacés par des *offices professionnels*, qui ont été supprimés, eux-mêmes, en 1956, sans avoir joué un rôle important.)
— Hist. *Comité autrichien*, nom donné, pendant la Révolution, à l'entourage de Marie-Antoinette, qui permettait à la reine de rester en rapport avec l'empereur son frère, ou avec son neveu, même après que la guerre eut été déclarée entre la France et l'Autriche. (Mercy-Argenteau, qui fut ambassadeur d'Autriche près de Louis XVI, et Fersen étaient les membres les plus en vue de ce groupe.)
— Instit. polit. *Comité secret*, réunion à huis clos des Assemblées parlementaires.

Comité des bourses de valeurs, organisme créé en 1942 (réorganisé en 1945) et qui exerce son autorité sur les agents de change* et leurs auxiliaires.

Comité central de la Garde nationale, organisme républicain créé après la capitulation du 28 janvier 1871. Les gardes nationaux formèrent, pour protéger « la République menacée », une fédération, comprenant une Assemblée générale et un comité central. Ce dernier, groupant les délégués de chaque arrondissement de Paris, devait relier les bataillons de la garde nationale et les maintenir en armes. Ses principaux membres étaient alors Arnould, Bergeret, Chauvière, Varlin. Après la journée du 18 mars, le Comité central se substitua dans Paris au gouvernement de Thiers, retiré à Versailles, tout en limitant officiellement ses activités à la préparation des élections. Il s'installa à l'Hôtel de Ville, fixa au 22, puis au 26, la date des élections municipales et déposa ensuite ses pouvoirs entre les mains des membres de la Commune*. En réalité, il ne cessa d'exercer sur elle une pression occulte, et reparut officiellement pour diriger la suprême résistance de l'insurrection.

Comité des chefs d'état-major, organe suprême du commandement des forces armées françaises, institué par le décret du 1er avril 1950. Il comprend les trois chefs d'état-major généraux des armées de terre, de mer et de l'air ; son président est le ministre des Armées. Organe responsable du commandement des forces armées, il prépare les décisions et traite toutes les questions relatives à la constitution et à l'emploi coordonné des forces et des armements mis à sa disposition par les états-majors respectifs des trois armées. Réorganisé en 1959 et en 1961, il a cédé au secrétariat général de la Défense* nationale son rôle de conseiller militaire du gouvernement et ne relève plus que du ministre des Armées.

Comité constitutionnel, organisme institué par la Constitution de 1946 en vue de vérifier « si les lois votées supposent une révision de la Constitution ». (V. CONSTITUTION et CONSTITUTIONNALITÉ.) La Constitution de 1958 lui a substitué le Conseil* constitutionnel.

Comité de défense nationale. V. DÉFENSE NATIONALE (*Comité de*).

Comités départementaux de libération (C. D. L.), organismes créés par le Comité français de libération nationale, en accord avec le Conseil national de la Résistance, pour coordonner toutes les activités de la Résistance et formuler leur avis sur les mesures à prendre à la Libération. Ils sont organisés par Closon et ses adjoints F. Leehardt et Mons, à partir de 1943, et formés, dans chaque département, à l'image du C. N. R., de représentants des principaux mouvements de résistance, partis politiques et centrales syndicales reconstitués. Les C. D. L. ont rarement joué un rôle important dans les combats de la Libération, sauf toutefois le Comité parisien de libération, mais ils ont préparé la réorganisation et le fonctionnement de l'Administration. Après la Libération, grossis de nouveaux membres, dont beaucoup appartenaient à des filiales du parti communiste, ils remplacent les conseils généraux jusqu'au renouvellement de ceux-ci, et ils ont la charge de l'épuration*. Ils essaient de se perpétuer au congrès d'Avignon (oct. 1944), mais se soumettent peu à peu au Gouvernement provisoire, et disparaissent. Au chef-lieu des régions s'étaient parfois constitués des « Comités de libération régionaux », et dans les communes, ainsi que dans les quartiers des grandes villes, des comités locaux, dont l'importance et le rôle furent très variables.

Comité européen, association formée à Londres, en 1850, entre les hommes politiques de tous les pays, exilés à la suite des événements de 1848 et 1849. Elle avait pour but l'affranchissement des nationalités opprimées et l'établissement de la république universelle. Les chefs de cette association étaient le Hongrois Kossuth, l'Allemand Struve, l'Italien Mazzini et le Français Ledru-Rollin.

Comité des forges, organisme créé en 1864 par les maîtres de forges français pour l'étude et la défense des intérêts économiques de l'industrie sidérurgique. Il fut présidé à l'origine par Eugène Schneider, et joua un rôle déterminant dans la vie de la France, en particulier pendant l'entre-deux-guerres (1919-1939). Il fut supprimé en 1940, lors de la dissolution des syndicats.

Comité français de libération nationale (C. F. L. N.), organisme constitué à Alger le 3 juin 1943 en vue de « diriger l'effort français dans la guerre sous toutes ses formes ». Il était placé sous la présidence commune des généraux Giraud et de Gaulle, représentant chacun à cette époque une tendance différente : de Gaulle, la Résistance et la France libre ; Giraud, l'Administration et la politique intérieure de Vichy. Giraud fut amené à céder progressivement le pas à de Gaulle, dut quitter le Comité pour le commandement en chef de l'armée (1er oct. 1943), puis ensuite démissionner de ce dernier poste (8 avr. 1944). Le Comité devint rapidement un véritable gouvernement. La plupart des territoires français non métropolitains se trouvèrent placés sous son autorité. Il prépara la participation des armées françaises de l'intérieur et du dehors aux combats de la Libération, et l'installation d'une administration provisoire issue de la Résistance. Il fut assisté d'une Assemblée consultative formée de représentants désignés par tous les mouvements et partis de la Résistance. Sa représentation diplomatique s'étendit aux Etats neutres, et, en mai 1944, il prit le nom de *gouvernement* provisoire de la République française ;* mais il ne fut reconnu qu'en juillet 1944 par les gouvernements anglo-saxons.

comités révolutionnaires, organismes révolutionnaires créés en 1793. Légalisant et généralisant une institution formée spontanément à Paris et dans diverses villes de province au lendemain du 10 août 1792, la Convention créait le 21 mars 1793 les *comités de surveillance*, appelés plus tard *comités révolutionnaires*, chargés, dans chaque commune — et dans chaque section pour les villes de plus de 25 000 habitants — de surveiller les étrangers. Composés de 12 membres désignés par les représentants en mission, ils virent leurs pouvoirs peu à peu élargis : ils furent chargés de délivrer les certificats de civisme, de dresser la liste des suspects et de procéder à leur arrestation, et, enfin, investis de la mission générale d'appliquer les lois révolutionnaires. Placés sous l'autorité du Comité de sûreté générale, ces comités, au nombre de plus de 20 000, furent, sur le plan local, les instruments efficaces de la Terreur. A ce titre, ils furent supprimés après le 9-Thermidor et nombre de leurs membres poursuivis.

Comité de salut public, organisme institué par la Convention le 6 avril 1793. Succédant au Comité de défense générale créé en janvier 1793 et qui s'était montré inefficace, il devait surveiller et accélérer l'action des ministres et « prendre dans les circonstances urgentes des mesures de défense générale extérieure et intérieure » ; doté peu à peu de pouvoirs de plus en plus étendus, il finit par devenir un véritable gouvernement dictatorial, agissant au nom de l'Assemblée; celle-ci, toujours souveraine en droit, se borna le plus souvent à entériner ses décisions. Les membres du Comité — d'abord 9, puis 12 — étaient élus par la Convention pour un mois, et rééligibles.
D'avril à juillet 1793, le Comité, où figuraient notamment Cambon et Barère, fut dominé par Danton, mais sa politique d'atermoiement et de compromis à l'intérieur et à l'extérieur échoua ; lors du renouvellement de juillet, Danton et ses amis furent éliminés et remplacés par des hommes plus décidés, dont Robespierre fut la personnalité politique la plus marquante. De septembre 1793 à juillet 1794, les mêmes Conventionnels furent constamment réélus : ce fut le « Grand Comité de salut public », qui dirigea avec énergie et autorité la lutte de la Révolution contre ses ennemis du dedans et du dehors. Ses membres s'étaient réparti les tâches : Robespierre, Couthon et Saint-Just — le « triumvirat » — s'occupaient de la politique générale ; Billaud-Varenne et Collot d'Herbois de la politique intérieure, entretenant la correspondance avec les départements ; Barère était chargé de la diplomatie, Carnot de la conduite de la guerre, Prieur (de la Côte-d'Or) des fabrications, Robert Lindet des subsistances, Prieur (de la Marne) et Jean Bon Saint-André de la marine. Les décisions importantes étaient prises en commun. Robespierre, Saint-Just et Billaud-Varenne défendaient la politique du Comité à la Convention et aux Jacobins. Les six ministres qui formaient le Conseil exécutif n'étaient plus que des commis : en avril 1794, ils furent supprimés.
Au printemps de 1794, le Comité, jusqu'alors uni par le péril, se divisa ; la majorité, sous l'impulsion de Carnot, se fit de plus en plus hostile à Robespierre et, d'accord avec le Comité de sûreté générale, prépara sa chute. Après le 9-Thermidor, par réaction contre la dictature terroriste, la Convention limita les pouvoirs du Comité : il ne dirigea plus que la diplomatie et les affaires militaires. Emanation de la Convention, il disparut avec elle en 1795. (→ Biblio.)

Comités de salut public, organismes composés de membres civils et militaires, qui se

comité révolutionnaire
gravure anonyme
cabinet des Estampes

sont constitués dans la soirée du 13 mai 1958 à Alger et dans les principales villes d'Algérie, et dont l'objet était le maintien de la présence française en Algérie. Ils se consacrèrent surtout à assurer le succès du référendum de septembre 1958. Lorsque le général de Gaulle eut ordonné à leurs membres militaires de s'en retirer (octobre 1958), ils se transformèrent en organisations politiques.

Comité de sûreté générale, organisme institué par la Convention le 2 octobre 1792. Successeur du *Comité des recherches* de l'Assemblée constituante (1789-1791) et du *Comité de surveillance* de l'Assemblée législative créé le 25 novembre 1791, il comprit d'abord 30 membres, puis 18, enfin 12, élus par la Convention. De septembre 1793 à juillet 1794, les mêmes membres furent réélus ; les principaux furent Vadier, Amar et Le Bas. Le peintre David en fit également partie. Ayant dans ses attributions « tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure », il dirigeait la justice et la police révolutionnaires : il fut en quelque sorte le « ministère de la Terreur ». A ce titre, il eut des conflits d'attributions de plus en plus fréquents avec le Comité de salut public, et il joua un rôle actif dans l'opposition à Robespierre, qui aboutit au 9-Thermidor. Après cette date, sa composition fut modifiée et ses pouvoirs diminués, mais, jusqu'à la fin de la Convention, il conserva un rôle important.

comités de surveillance. V. COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES.

Comité de surveillance de la Commune de Paris, organisme de police et de répression constitué par la Commune insurrectionnelle après le 10 août 1792, et dont les principaux membres furent Marat, Panis et Sergent ; il inspira et provoqua les massacres de septembre à Paris et essaya de les étendre aux départements.

Phot. Larousse.

poste en doubles commandes de l'avion CM 170 R « Magister »

COMITIAL, E, AUX adj. (lat. *comitialis*). Relatif aux comices. (On écrit aussi COMICIAL.)

— Méd. *Mal comitial*, épilepsie, ainsi nommée par les Romains parce qu'un accident d'épilepsie survenu au cours des comices faisait séparer l'assemblée.

COMITIALITÉ n. f. Méd. Ensemble des troubles du mal comitial. (Syn. ÉPILEPSIE.)

Comitium, place située au N. du Forum romain. C'est là que, d'après la tradition, Romulus, roi des Romains, et Tatius, roi des Sabins, se rencontrèrent pour traiter (*coire*), d'où serait venu le mot *comitium*. Mais, en réalité, le nom fut donné à cette place parce que s'y tenaient les comices curiates. Le Comitium perdit de son importance politique à mesure que croissait celle du Forum, dont il n'était séparé que par la tribune aux harangues (*rostres*). Les orateurs parlèrent tournés vers le Comitium jusqu'en 145 av. J.-C., puis ensuite vers le Forum. Tullius Hostilius entoura le Comitium d'une enceinte. On voyait à l'intérieur de cette enceinte la louve de bronze, le figuier *Ruminal*, la tombe de Romulus (*lapis niger*), la colonne Moenia, où se faisaient les exécutions, des cippes et puits rituels, de nombreuses bases de statues, des inscriptions ; la *Curia hostilia*, construite pour abriter le sénat, clôt l'aire du Comitium vers le sud-est. Peu à peu le Forum l'englobe.

COMM, chef gaulois, d'abord attaché aux Romains, qui l'imposèrent comme roi aux Atrébates (54 av. J.-C.) et aux Morins, mais qui reprit son indépendance en 52. Il représenta les Belges au conseil suprême qui prépara la levée d'une armée de 300 000 hommes, avec laquelle il tenta, mais en vain, de secourir Vercingétorix assiégé dans Alésia (sept. 52). En 51, il dirigea un soulèvement chez les Bellovaques, immobilisant quatre légions romaines pendant cinq mois ; il fut l'un des derniers à déposer les armes, lors de la soumission de la Gaule.

COMMA n. m. (gr. *komma*, coupure). Mus. Chez les Grecs, le plus petit intervalle de deux sons inégaux perceptible par l'ouïe.

— Styl. Chez les Grecs, partie d'un membre de période.

— ENCYCL. Mus. On distingue : 1° le *comma pythagoricien*, par lequel le ton dépasse deux demi-tons mineurs ; 2° le *comma didymique*, ou *syntonique*, par quoi le grand ton entier diffère du petit ton entier.

Depuis plus d'un siècle, les théories musicales indiquent ordinairement que *le comma est la neuvième partie du ton*. Mais R. Dussaut a démontré la fausseté de ce précepte, puisqu'il y a des tons de grandeurs différentes. Dans le système tempéré (employé par les pianistes et les organistes), il n'y a *aucun comma*, puisque ce système, qui divise l'octave en 12 demi-tons égaux, a été créé précisément *pour supprimer les commas*. La règle du *comma neuvième partie du ton* n'est applicable qu'au système de Holder, purement théorique, qui divise l'octave en 53 commas-degrés égaux.

Le système de Zarlino fait état du *comma syntonique* et du *comma magne*, ou *diesis*. Les différences entre ces commas, impossibles à distinguer à l'oreille, restent de l'ordre théorique.

COMMAGÈNE ou **COMAGÈNE**, en gr. **Kommagênê**. Géogr. anc. Province du royaume séleucide de Syrie (Asie Antérieure), s'étendant au pied du Taurus entre la Cilicie et l'Euphrate ; capit. *Samosate*. Intégrée à l'empire séleucide, elle fut érigée en royaume par son gouverneur révolté Ptolémée (162 av. J.-C.). Sous les rois sames et Mithridate Ier, elle subit l'influence arménienne. Son importance militaire attira les Romains (64). Annexée une première fois sous Tibère (17), mais restaurée par Caligula (38), elle fut réduite en province romaine attachée à la Syrie en 72 apr. J.-C.

COMMAGER (Henry Steele), historien et professeur américain (Pittsburgh 1902). Il a enseigné dans de nombreuses universités américaines (New York, 1925-1939 ; Columbia, depuis 1939) et étrangères (Cambridge, 1942-1943 et 1947-1948 ; Oxford, 1952-1953, et Uppsala, 1953). Connu pour avoir édité *la Démocratie en Amérique* de Tocqueville (1947) et des *Documents d'histoire américaine* (1934, 1940 et 1950), il est également l'auteur d'ouvrages importants consacrés à l'étude des questions sociales et à celle de la politique étrangère des Etats-Unis ; les plus importants sont *The Growth of the American Republic* (en coll. avec S. E. Morison, 1930) et *The Rise of the American Nation* (40 vol. en cours de publication).

COMMANA, comm. du Finistère (arrond. de Morlaix), sur le versant N. des monts d'Arrée ; 1 467 hab. (404 aggl.). Eglise des XVIe et XVIIe s. ; beau porche de la Renaissance bretonne ; retables polychromes. Ossuaire du XVIIe s.

COMMAND [kɔmɑ̃] n. m. (de *commander*). La personne au nom de laquelle on se porte acquéreur ou adjudicataire. ‖ *Déclaration de command*, celle par laquelle on fait connaître le nom de cette personne.

— ENCYCL. Un acheteur peut se réserver, par une clause expresse du contrat, la faculté de désigner après coup au vendeur la personne pour laquelle il a fait l'acquisition, cette personne lui ayant *commandé* d'acheter. L'indication de cette personne, ou *déclaration de command*, doit être enregistrée dans les vingt-quatre heures. Elle n'entraîne qu'un seul droit de mutation. On appelle improprement « déclaration de command » celle qui est spéciale à l'avoué dernier enchérisseur, dans une vente judiciaire d'immeubles ; il doit déclarer le nom de l'adjudicataire au greffe dans les trois jours.

COMMANDANT, E adj. *Fig.* Altier, impérieux : *Socrate ne dicte rien en maître, d'une voix commandante* (Taine).

COMMANDANT n. m. Chef, personne qui commande : *Le commandant du poste, du navire*, etc.

— Dr. admin. Officier de la police en uniforme, chargé du commandement d'une compagnie de gardiens de la paix ou de C. R. S.

— Hist. Sous le premier Empire, commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur.

— Mar. mil. Officier, quel que soit son grade, qui commande une force navale, une escadrille d'aviation, un navire de guerre : *Un commandant d'escadre. Le commandant d'un torpilleur.* ‖ Titre que l'on donne à tout officier supérieur de marine (capitaine* de corvette, de frégate ou de vaisseau).

— Mil. Dans les armées de terre et de l'air, appellation donnée au premier grade de la hiérarchie des officiers supérieurs (*chef de bataillon* dans l'infanterie, le génie et les transmissions, *chef d'escadron* dans l'artillerie, le train et la gendarmerie, *chef d'escadrons* dans l'arme blindée et la cavalerie, *commandant* dans le matériel, le recrutement, etc.) ‖ *Commandant d'armes*, dans une garnison, officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. (Le commandant d'armes dirige le service de garnison*, représente l'autorité militaire auprès de l'autorité civile, avec laquelle il règle toutes questions, notamment celles de police et de maintien de l'ordre.) ‖ *Commandant d'armes délégué*, officier ayant reçu délégation des fonctions de commandant d'armes dans le cas, notamment, où celui qui devrait l'exercer en est empêché par l'exercice de fonctions plus importantes (à Paris et dans les grosses garnisons). ‖ *Commandant de compagnie, de régiment, de division, de détachement, de corps d'armée, de région* ou *de subdivision militaires*, etc., appellations de l'officier qui exerce un de ces commandements, quel que soit son grade. ‖ *Commandant en chef*, officier général exerçant le commandement d'un groupement de forces nationales ou alliées, relevant directement du commandement suprême : *Chaque théâtre d'opérations est généralement aux ordres d'un commandant en chef.* ‖ *Commandant militaire*, officier général ou supérieur responsable de la sécurité d'une assemblée parlementaire. ‖ *Commandant supérieur*, nom donné au général commandant les forces des trois armées stationnées sur un territoire extérieur.

Commandant de cavalerie (LE), traité de Xénophon. V. HIPPARQUE.

COMMANDANTE n. f. *Fam.* Femme d'un commandant.

COMMANDE n. f. (déverbal de *commander*). Action de donner l'ordre de faire ou de livrer telle ou telle chose : *Passez une commande au fabricant. Ils réjouissent les armateurs, constructeurs, fournisseurs militaires qu'ils comblent de commandes* (A. France). ‖ Marchandise correspondant à la commande : *Livrer une commande. Porter des commandes en ville.* ‖ *Fig. De commande*, obligatoire, indispensable : *La vigilance est de commande à la guerre ;* contraint, imposé, ou feint, non sincère : *Rire, sourire de commande. Oubliant son chagrin de commande, elle se précipita sur eux, la main levée* (Maupassant). ‖ *Sur commande*, sur ordre : *Travailler sur commande.*

— LOC. *Fig. Prendre les commandes, passer les commandes à quelqu'un*, assumer, passer à quelqu'un la direction d'une affaire, d'une entreprise.

— Aéron. *Avion à doubles commandes*, avion d'école, dont tous les organes de direction et de stabilité sont doubles, pour permettre le pilotage simultané par le moniteur et l'élève. (Les avions de transport sont pourvus également de *doubles commandes* pour permettre au pilote et au copilote de se relayer au cours d'un long voyage.) ‖ *Commandes croisées*, position des commandes sollicitant l'avion dans deux directions de virage opposées. (Lorsque le manche à balai est à droite et que le pied gauche est appuyé sur le palonnier, ou inversement, les commandes se trouvent croisées, et l'avion risque de partir en vrille ou de devenir incontrôlable.) ‖ *Commande de profondeur, de direction*, organe de manœuvre des gouvernails de profondeur et de direction d'un avion. ‖ *Conjuguer les commandes*, agir, avec un dosage convenable, à la fois sur le palonnier et le manche, pour obtenir un virage correct.

— Cybern. *Commande automatique*, commande assurée grâce à des chaînes dont le fonctionnement est opérant dans tous les cas. ‖ *Commande chronométrique*, mode de commande dans lequel le fonctionnement ne dépend que du temps. ‖ *Commande à distance*, commande d'un appareil à partir d'un poste qui peut être plus ou moins éloigné, les transmissions purement mécaniques pouvant être rendues difficiles en raison du mouvement de certaines pièces : *Les commandes à distance se font par courants électriques ou par ondes électromagnétiques.* (On dit aussi TÉLÉCOMMANDE.) ‖ *Commande directe*, commande excluant tout intermédiaire entre l'organe de décision et l'appareil. ‖ *Commande à programme*, processus selon lequel la valeur de consigne peut être modifiée automatiquement en fonction du temps, ou d'un paramètre donné, de manière à prendre une série de valeurs proposées à l'exécution d'un programme déterminé. ‖ *Commande de référence*, organe qui permet de choisir la valeur de référence.

— Mar. Fils de caret, tordus ensemble, servant aux amarrages ou à la confection de divers objets de manœuvre. ‖ *Poste de commande*, emplacement des engins de commande mécanique du gouvernail.

— Mécan. *Commande d'un mouvement*, ensemble des organes d'une machine transmettant un mouvement. — Procédé de mise en marche de certains mécanismes : *L'air comprimé sert à la commande des freins.* (V. part. *encycl.*)

— Pêch. Morceau de corde maintenant en place un filet tendu.

— ENCYCL. Mécan. La *commande* des machines d'un atelier peut être faite soit en groupe par une transmission, soit par commande individuelle ou directe.

La transmission a l'avantage d'être peu coûteuse, mais elle encombre l'atelier d'organes

Phot. Air-Fouga.

accessoires (poulies, courroies, chaises, etc.), qui nuisent à la clarté et sont des causes permanentes d'accident. La marche d'une seule machine exige la rotation de toute la transmission, et une avarie au moteur entraîne un arrêt de toutes les machines.

La commande directe, de plus en plus répandue depuis la diffusion des petits moteurs électriques, supprime les arbres de transmission et tous leurs accessoires. Les frais d'installation, supérieurs aux précédents, sont largement compensés par les économies réalisées sur la force motrice et l'entretien.

La commande électrique peut être divisée, et une machine peut comporter plusieurs moteurs commandant chacun un groupe de mouvements. La commande des machines utilise généralement, comme fluide moteur, de l'huile ou de l'air comprimé, et convient surtout à des mouvements rectilignes alternatifs, avec des inversions de sens fréquentes et rapides, comme cela se produit dans une raboteuse, un étau-limeur ou une presse. Chaque type de commande présente ses avantages et ses inconvénients. La commande électrique, régulée* souvent par des dispositifs électroniques, est surtout utilisée pour les mouvements rotatifs, alors que la commande hydraulique très souple est principalement adoptée au mouvement rectiligne alternatif, comme le déplacement d'une table de rectifieuse*, des plateaux d'une presse, etc. (→ Biblio.)

COMMANDEMENT n. m. Action de commander, injonction, ordre : *Que le commandement du supérieur soit juste!* (Pascal). || Pouvoir de commander : *Le principe d'autorité d'où sortent les deux forces sociales : le commandement et l'obéissance* (A. France). || Manière d'exercer l'autorité : *Il a le commandement ferme.* || Ordre bref pour faire exécuter les mouvements militaires. || *Bâton de commandement,* bâton qui sert de signe de commandement à certains officiers. || Loi, précepte : *Les commandements de Dieu. Pour les chrétiens de stricte obédience, ces règles* (de la morale) *s'expriment sous forme de commandements* (G. Duhamel).

— Langue class. *Avoir une chose à commandement* ou *à son commandement,* l'avoir à sa disposition : *J'ai dix langues, Cliton, à mon commandement* (Corneille). || *Particul.* Jussion royale : *Commandement du roi au parlement.*

— Fortif. Possibilité d'action conférée à un ouvrage, un fort, etc., implanté à une altitude telle qu'il offre les meilleurs vues et champs de tir sur les environs : *Ce fort a un beau commandement.*

— Hist. *Secrétaire des commandements,* premier secrétaire d'un prince ou d'une princesse. || *Secrétaire d'État et des commandements,* chacun des quatre secrétaires d'Etat ou ministres sous Henri II. || *Signé en commandement,* signé par un secrétaire d'Etat.

— Instit. polit. Droit de disposer de la force armée que la Constitution de 1958 partage entre le président de la République et le Premier ministre.

— Jeux. Droit qu'ont les joueurs, lorsque l'un d'eux a laissé voir une carte, d'indiquer, dans le cours du jeu, à quel moment cette carte doit être acceptée ou refusée.

— Mar. *Commandement à la barre,* ordre donné à l'homme de barre (appelé jadis timonier) pour faire évoluer le navire d'un bord ou de l'autre.

— Mil. Art, pouvoir ou action de commander suivant les normes propres à la discipline* et à la hiérarchie militaires : *Avoir du commandement. Recevoir, exercer le commandement d'un régiment, d'un bâtiment de guerre. Dans l'armée, on distingue le commandement du territoire et le commandement des troupes.* || *Commandement de l'air, de la marine,* fonction de l'officier général commandant l'ensemble des formations aériennes ou maritimes affectées à un territoire : *Le commandement de l'air à Madagascar.* (On dit, dans un sens analogue : *le commandement de l'artillerie, du génie, de la chasse, d'une escadre,* etc.) || *Par extens.* Ensemble anonyme des autorités supérieures (officiers généraux) de l'armée : *Recevoir les directives du commandement. Les responsabilités du commandement s'exercent dans tous les domaines de l'art militaire.* || *Haut commandement,* celui qui assume des responsabilités intéressant l'ensemble d'une armée ou des forces armées. (Appartiennent au haut commandement les membres des conseils supérieurs des forces armées, de la guerre, de la marine ou de l'air, les chefs d'état-major et inspecteurs généraux, et en temps de guerre les commandants d'armée ou de groupes d'armées.) || *Commandement préparatoire,* ordre qui, dans les exercices de rang serré ou de maniement d'arme, annonce le mouvement à exécuter. || *Commandement d'exécution,* celui qui déclenche l'exécution des mouvements annoncés par le commandement préparatoire. (*Présentez!* [commandement préparatoire] *armes!* [commandement d'exécution].) || *Commandement suprême,* autorité la plus haute du commandement militaire dans un pays, une coalition ou sur un territoire, qui ne reçoit d'ordres ou d'instructions que du pouvoir politique (commandants en chef, commandants de théâtres d'opérations, etc.). [V. part. *encycl.*] || Circonscription territoriale où s'exerce l'autorité d'un chef déterminé : *Commandement de région, de subdivision, de division territoriale.*

— Procéd. Acte par lequel un huissier enjoint à un débiteur d'exécuter les obligations découlant d'un titre exécutoire, avant de procéder aux voies d'exécution forcée. (V. part. *encycl.*)

— Sports. *Etre au commandement,* être en tête d'un peloton et donner le train de la course.

— Encycl. Mil. Le *commandement suprême* et, plus généralement, le *haut commandement* ont la responsabilité complète, vis-à-vis du gouvernement, de la *direction des opérations militaires.* Leur action sur les échelons militaires subordonnés s'exerce par des directives*, des instructions* et des ordres*. Elle s'inscrit cependant dans le cadre de la *direction de la guerre,* qui appartient exclusivement au pouvoir politique. La frontière entre ces deux domaines est souvent difficile à déterminer en raison de la complexité des buts de guerre, définis par les gouvernements, et des considérations d'ordre politique qui interviennent dans la conduite des forces armées en opérations. Il en est résulté, notamment au cours de la Seconde Guerre mondiale, une certaine osmose entre les organes civils et militaires des échelons suprêmes de commandement. C'est ainsi que les chefs de gouvernement (Roosevelt, Staline, Churchill) se sont adjoints, à leur échelon de chefs de guerre, des conseillers militaires distincts du haut commandement, auprès duquel ils ont inversement détaché des conseillers politiques, diplomatiques ou économiques. Les états-majors supérieurs de la Wehrmacht comportaient fréquemment des sections politiques et économiques. D'une manière générale cependant, le *théâtre d'opérations,* placé sous les ordres d'un commandant en chef, a tendance à être considéré comme l'échelon le plus haut auquel s'exerce le commandement militaire. Celui-ci relève alors à la fois du commandement suprême pour la conduite des opérations et de l'organisme politique de la direction de guerre pour tout ce qui regarde l'influence d'un théâtre d'opérations sur l'évolution d'ensemble de la guerre.

Si, à cet échelon, le haut commandement conserve un caractère individuel, il n'en est pas toujours de même à celui du commandement suprême. La nécessité d'une action commune des trois armées a conduit, en effet, certains gouvernements à l'organiser souvent (Grande-Bretagne) sous la forme *collégiale* d'un comité des chefs d'état-major de terre, de mer et de l'air, à l'image du conseil des Lords de la mer, placé depuis le XVIe s. à la tête de la flotte britannique. Cet exemple a été partiellement suivi en France : si un comité des chefs d'état-major a été institué en 1950, la création, en 1953, d'un poste de chef d'état-major général des forces armées et, en 1959, d'un chef d'état-major de la défense nationale a maintenu le caractère personnel du commandement suprême. (→ Biblio.)

— Procéd. Le commandement est soumis aux mêmes conditions que tous les exploits*. Il doit, en outre, contenir : 1° la copie intégrale du titre en vertu duquel agit le créancier ; 2° l'avis formel que, faute de paiement, il y aura saisie ; 3° une élection de domicile par le créancier dans le lieu où la saisie sera pratiquée. Le débiteur peut faire opposition au commandement, mais cette opposition n'arrête pas les poursuites. Le commandement interrompt la prescription, mais il ne fait pas courir les intérêts des sommes réclamées.

Commandements de Dieu. D'après l'Ancien Testament, les Commandements de Dieu furent donnés à Moïse sur le mont Sinaï. Dieu lui-même les avait écrits de sa main sur deux tables de pierre, qui furent appelées les tables de la Loi. Il y en a dix, ce qui leur a valu le nom de *Décalogue.* Les voici tels que les rapporte le livre de l'Exode (XX, 2-12) : « Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai tirés de l'Egypte, de la maison de servitude. Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi.

Vous ne ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel, et en bas sur la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux sous la terre. Vous ne les adorerez point et vous ne leur rendrez point de culte, car je suis le Seigneur, votre Dieu, un Dieu jaloux qui punit l'iniquité des pères sur les enfants, sur la troisième et sur la quatrième génération pour ceux qui me haïssent, mais faisant miséricorde jusqu'à la millième à ceux qui m'aiment et gardent mes commandements.

Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu, car le Seigneur ne laisse pas impuni celui qui prend son nom en vain.

Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. Vous travaillerez pendant six jours et vous ferez tout ce que vous aurez à faire, mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur votre Dieu ; vous ne ferez aucun travail, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre bétail, ni l'étranger qui est dans vos portes. Car pendant six jours le Seigneur a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent ; mais il s'est reposé le septième jour ; c'est pourquoi le Seigneur a béni le septième jour et l'a sanctifié.

Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

Vous ne tuerez point.

Vous ne commettrez point d'adultère.

Vous ne déroberez point.

Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.

Vous ne désirerez point la maison de votre prochain ; vous ne désirerez point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son âne, ni son bœuf, ni aucune des choses qui lui appartiennent. »

Ce Décalogue, qui renferme les devoirs de l'israélite à l'égard de Dieu et de son prochain, a été analysé abondamment par les théologiens chrétiens à partir de saint Augustin. Au XVIe s. on prit l'habitude de l'incorporer à la catéchèse populaire sous forme versifiée.

Pour la commodité de l'enseignement, ces Commandements ont été traduits en des espèces de vers français, qui figuraient avec quelques variantes dans les divers catéchismes catholiques diocésains. En 1948, un catéchisme nouveau et unique fut proposé.

Commandements de Dieu.

1. Tu adoreras Dieu seul et tu l'aimeras plus que tout.
2. Tu ne prononceras le nom de Dieu qu'avec respect.
3. Tu sanctifieras le jour du Seigneur.
4. Tu honoreras ton père et ta mère.
5. Tu ne tueras pas.
6. Tu ne feras pas d'impureté.
7. Tu ne voleras pas.
8. Tu ne mentiras pas.
9. Tu n'auras pas de désir impur volontaire.
10. Tu ne désireras pas injustement le bien des autres.

Commandements de l'Eglise. La théologie catholique enseigne que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ l'autorité nécessaire pour diriger les hommes vers leur salut éternel. Aussi a-t-elle le droit de faire des lois dans le domaine religieux et d'imposer des commandements à ses fidèles. Les papes, les conciles, les évêques dans leur diocèse ont souvent donné de telles lois. Parmi ces lois, quelques-unes, plus générales et plus importantes,

méritent spécialement le nom de « Commandements de l'Eglise », bien que leur choix soit tardif et d'origine coutumière et que leur liste ne soit pas immuable. Les *commandements* n'ont été rédigés sous leur forme *actuelle* qu'au XVIIe s. Depuis 1945, leur texte a été simplifié :

Commandements de l'Église.

1. **Tu sanctifieras les fêtes d'obligation.**
2. **Tu assisteras à la messe les dimanches et fêtes d'obligation.**
3. **Tu te confesseras au moins une fois l'an.**
4. **Tu communieras chaque année au temps pascal.**
5. **Tu jeûneras aux Quatre-Temps, Vigiles et pendant le Carême.**
6. **Tu ne mangeras pas de viande les vendredis et les jours fixés par l'Église.**

COMMANDER v. tr. (lat. pop. **commandare ;* de *mandare*, donner en main, faire remettre un ordre). Ordonner, prescrire : *Il commande de reculer, qu'on recule. Le soleil commande aux moissons de croître et de mûrir* (Baudelaire). || Avoir sous son commandement, être le chef de : *L'ancien capitaine au long cours qui commande les « Trois Sœurs » ou les « Deux Amis »* (Maupassant). || Diriger, régler la marche de : *Commander une expédition, une reconnaissance.* || Faire fonctionner, agir sur : *Levier qui commande le frein. Ayant oublié, au retour d'un vol, de commander son train d'atterrissage, il avait posé l'avion sur le ventre* (Saint-Exupéry). || Gouverner, dominer : *Malheur à la nation qui se croit née pour commander l'univers !* || *Absol.* Exercer l'autorité : *Garçon qui veut toujours commander. Qui est-ce qui commande ici ?* || Faire la commande de : *Comme le petit tailleur-concierge n'avait pas d'argent pour acheter des médicaments, ma mère imagina de lui commander une tunique à mon usage* (A. France). || — *Fig.* Assujettir, avoir action sur : *La raison nous commande bien plus impérieusement qu'un maître* (Pascal). *Car l'heure nous commande et ne veut nul répit* (Leconte de Lisle) ; et, *absol. : Impossible d'arrêter : le travail commande.* || Imposer, nécessiter : *Ainsi certains tableaux de Raphaël* [...] *ne commanderont pas soudain l'admiration* (Balzac). *La situation commande une extrême prudence.* || Maintenir sous le contrôle de sa volonté ; manifester volontairement : *Ce maintien calme et superbe que les personnes vertueuses ne perdent que rarement et qu'elles commandent au besoin* (Mérimée). || *Par extens.* Dominer par sa position : *Lieu qui commande une vue immense* (Chateaubriand). || Permettre ou interdire l'accès de, contrôler, régler : *Château fort qui commandait la vallée. Un robinet commande le débit d'eau. Pour avoir le droit de descendre dans ce ravin, il faut au préalable faire quelque emplette dans un bazar qui en commande l'accès* (Bourget).
— Jeux. Indiquer, dans le cours du jeu, quand une carte, qui a été vue, doit être acceptée au jeu ou refusée.
◆ V. tr. ind. **(à, sur).** Exercer le pouvoir : *Sur cent peuples nouveaux Bérénice commande* (Racine). || *Fig.* Maîtriser, réprimer : *Commander à ses passions, à ses désirs.*
— ***Se commander*** v. pr. En parlant de pièces, de chambres, être disposées de telle sorte que, pour aller dans l'une, il faut obligatoirement passer par l'autre : *Dans l'appartement de ma grand-mère, toutes les pièces se commandaient ; de sorte que, pour gagner leur chambre, mes parents devaient traverser la salle à manger* (Gide).

insigne des **commandos** d'Afrique (1944)

COMMANDERIE n. f. Hist. relig. Bénéfice dont étaient pourvus les dignitaires de certains ordres religieux (ordres de Saint-Jean de Jérusalem, du Temple, de Saint-Lazare, de la Trinité, ordre Teutonique). || Résidence du commandeur d'un de ces ordres.
— ENCYCL. Hist. relig. Outre la « tête » de la *commanderie*, il y avait un certain nombre de domaines qui s'y rattachaient et en étaient les « membres ». Les commanderies étaient généralement attribuées aux frères qui ne pouvaient prendre part à la vie militaire, en raison de l'âge ou d'infirmités. Elles ont duré en France jusqu'à la Révolution. Dans l'ordre de Malte, on appelait *commanderies de justice* celles qui revenaient de plein droit aux plus anciens membres de l'ordre ; *commanderies de grâce*, celles qui étaient données par faveur aux grands dignitaires ; *commanderies magistrales*, celles qui étaient données aux grands maîtres des différents prieurés.

COMMANDEUR n. m. (de *commander*). Chevalier pourvu d'une commanderie.
— Décorat. Un des grades supérieurs des ordres de chevalerie. || Celui qui en est titulaire : *Commandeur de la Légion d'honneur.* || *Grand commandeur*, premier dignitaire de l'ordre de Malte, après le grand maître ; dignitaire d'un grade plus élevé que celui de commandeur, dans certains ordres de chevalerie.
— Hist. *Commandeur des croyants*, traduction du titre de *amīr al-mu'minīn* donné aux califes, qu'on traduit plus volontiers aujourd'hui par *émir des croyants*.

Commandeur (BAUME DU), médicament dont l'invention est attribuée au commandeur de Permes, et qui est une teinture résineuse à base de tolu et de benjoin, qui laisse en s'évaporant une pellicule antiseptique.

Commandeur (STATUE DU). V. STATUE.

COMMANDEUR (ÎLES DU), archipel soviétique du sud de la mer de Béring, entre le Kamtchatka et les îles Aléoutiennes. L'île de Béring, où mourut le navigateur de ce nom, en est la terre principale.

COMMANDINO (Federico), mathématicien italien (Urbino 1509 - *id.* 1575). Auteur de traductions d'anciens mathématiciens et géomètres : Archimède, Apollonius, Euclide, etc. Les commentateurs postérieurs ont presque tous puisé dans ses travaux.

COMMANDITAIRE n. et adj. Associé d'une société en commandite, qui n'est tenu des dettes de celle-ci qu'à concurrence de ses apports. || Bailleur de fonds d'une entreprise ou d'un groupement.

COMMANDITE n. f. (du lat. *cum*, et *mandare*, donner en main). Fraction du capital d'une société en commandite apportée par un ou plusieurs commanditaires. || *Société en commandite*, société commerciale qui comporte deux catégories d'associés, les uns étant solidairement tenus des dettes de la société sur leur fortune personnelle, les autres (dits *commanditaires*) ne l'étant qu'à concurrence de leurs apports.
— Imprim. Association d'ouvriers typographes qui vendent à un patron imprimeur des travaux composés en commun.

COMMANDITÉ, E n. Personne commanditée.

COMMANDITER v. tr. (de *commandite*). Fournir les fonds pour une entreprise : *Commanditer un journal.*

COMMANDO n. m. (mot portug.). Formation militaire de faible effectif, chargée de missions spéciales et opérant isolément.
— ENCYCL. Pendant la guerre des Boers (1899-1902), on appelait *commandos* des détachements autonomes, en général montés, menant la guérilla contre les troupes britanniques. Pendant la Seconde Guerre mondiale, cette expression fut employée dans des sens différents par les Allemands, puis par les Anglo-Saxons, qui la firent passer dans le vocabulaire militaire français. En Allemagne, on appela *Arbeitskommando* (commando de travail) ou Kommando un petit détachement de prisonniers de guerre ou de travailleurs relevant d'un *stalag**, ou camp d'origine. Certains commandos étaient stables et formaient de véritables petits camps d'effectifs variables (10 à 500 hommes), affectés à des travaux d'usine ou à l'agriculture. D'autres étaient mobiles, comme ceux qui sont chargés de la réfection des voies de communication ou du déblayage des villes bombardées. Le terme de commando ou *kommando* était également employé pour désigner les annexes des camps de concentration* (Birkenau était un commando d'Auschwitz). Chez les Anglo-Saxons, au contraire, on appelait *commando* une troupe de faible effectif (d'une dizaine à une centaine d'hommes) dont les membres avaient été soigneusement choisis, équipés et instruits en vue de mener des actions périlleuses ou délicates, terrestres, aéroportées ou amphibies, mais dont l'objectif était toujours limité dans le temps et dans l'espace (coups de main, débarquements, etc.). En 1943, des unités de commandos furent formées dans l'armée française d'Afrique ; elles se distinguèrent lors des débarquements de l'île d'Elbe, de Corse et de Provence, et font partie depuis 1945 des *bataillons de choc**.

COMME conj. ou adv. (lat. *quomodo*, réduit à *quomo*, de quelle façon).
◆ Conj. **1.** Présente une action (à l'imparfait de l'indicatif) en train de s'accomplir au moment où une autre action (au passé simple ou composé ou au présent historique) survient : *Comme le soir tombait, l'homme sombre arriva* (Hugo).
2. Présente un rapport causal ; la proposition commençant par *comme* est alors en tête et exprime la cause qui justifie l'énonciation qui suit : *Comme nous sommes grands amis, il me fit aussitôt confidence de son amour* (Molière). || Par un sens peut-être issu du précédent, *comme* devant un nom ou un adjectif signif. « en qualité de » : *Comme le plus vaillant je prétends la troisième* [part] (La Fontaine).
◆ Adv. ou conj. (selon les divers grammairiens). *Comme* marque la ressemblance, la similitude : *Il pense comme moi. Crois-tu donc que je sois comme le vent d'automne | Qui se nourrit de pleurs jusque sur un tombeau ?* (Musset). || Sert à introduire des comparaisons stéréotypées à valeur intensive : *Gai comme un pinson. Hardi comme un page, etc.* || *Comme tout* peut s'employer avec cette valeur avec beaucoup d'adjectifs : *Il est aimable comme tout.* || Sert à présenter une opinion, une citation : *S'il revient, comme je le crois. Comme le dit M. de Toqueville* (Pailleron). || S'emploie pour introduire un exemple : *Les métaux, comme le fer ou le plomb, sont fusibles à une certaine température.* || S'emploie pour atténuer une affirmation : *Le ciel en sa faveur produit comme un miracle* (Molière). *Il était comme mort. L'homme s'effrayera de se voir comme suspendu entre ces deux abîmes de l'infini et du néant* (Pascal).
— Loc. *Comme... ainsi...*, de même que... de même... : *Comme les lois sont au-dessus des magistrats, ainsi les magistrats sont au-dessus du peuple.* || *Comme si*, de façon analogue à une situation supposée : *L'homme doit agir comme s'il pouvait tout, et se résigner comme s'il ne pouvait rien* (J. de Maistre). || *Tout comme, tout à fait comme*, renforcements de *comme : Flamber tout comme une allumette ;* et, *absol.*, pareillement, sans différence : *Je n'ai pas encore donné ma parole, mais c'est tout comme.* || *Comme de raison*, comme il est juste : *Payer son écot comme de raison.* || *Comme il faut*, comme il convient : *Ma foi, mon grand Monsieur, je le prends comme il faut* (Molière). [*Comme il faut*, s'emploie comme un véritable adjectif au sens de « distingué », « de bonne société » : *Il n'y a que la femme comme il faut pour être à l'aise dans sa voilette* (Balzac).] || *En un mot comme en cent* s'emploie pour maintenir son point de vue. || *Comme cela* ou *comme ça*, ainsi, de cette façon : *Moi, je suis comme cela ; tant pis si je vous déplais ;* ni bien ni mal : *Comment vous portez-vous ? — Comme ça.* || — *Fam. Comme ci, comme ça*, ni bien ni mal, entre les deux : *Il va comme ci, comme ça.* || *Tantôt comme ci, tantôt comme ça*, tantôt d'une façon, tantôt de l'autre ; tantôt bien, tantôt mal. || *Comme qui dirait* (c'est-à-dire comme si l'on disait), à peu près : *Il y avait là comme qui dirait deux ou trois cents personnes ;* exprime aussi une ressemblance, une apparence : *Une fine poudre grise, comme qui dirait de la cendre.*
◆ Adv. interr. et exclam. *Comme* ne s'emploie pour ainsi dire plus qu'au sens exclamatif pour marquer : 1° la manière : *Comme il vous a traité ! ;* 2° l'intensité : *Comme il est gros !* || Ne s'emploie en subordonnée que lorsque la phrase a une valeur exclamative : *Voyez comme il est beau. Voilà comme l'amour succède à la colère* (Corneille). || *Dieu sait comme*, Dieu sait comment, on ne sait comment (le plus souvent avec une valeur défavorable) : *Certaines gens réussissent, Dieu sait comme !* || *Fam. Comme quoi*, ce qui montre, ce qui prouve bien que (formule conclusive) : *Nous sommes en avance : comme quoi ce n'était pas la peine de tant nous presser ;* comment : *Vous savez comme quoi je vous suis tout acquise* (Corneille) ; dans la langue populaire, sert à introduire le développement d'une idée implicite

dans un mot : *Il m'a écrit une lettre comme quoi il viendrait demain.*

— ***Comme ça*** loc. adj. et adv. *Pop.* Enorme, énormément, ou remarquable, fameux. (Variantes : *Comme aco, Comme ac,* du provenç. *aco,* cela.)

— LANGUE CLASS. *Comme* s'emploie devant le second terme des comparaisons d'égalité (énoncées par *aussi* ou *autant*) [cf. *as* en angl., *wie* en allem.] : *Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui* (Corneille). ‖ S'emploie au sens de « comment », aussi bien dans les principales interrogatives que dans les subordonnées interrogatives : *Albin, comme est-il mort ?* (Corneille). *Comme est-ce que chez moi s'est introduit cet homme ?* (Molière). *A peine pouvez-vous dire comme il se nomme* (Molière). ‖ S'emploie pour expliciter un mot par un développement, au sens de « comme quoi » : *Obtenez un arrêt comme il faut que je dorme* (Racine).

Comme il vous plaira (*As you like it*), comédie en cinq actes de W. Shakespeare (1599). Cette pièce, d'inspiration pastorale, met en scène l'une des plus belles figures de femme du théâtre shakespearien, Rosalinde, fille d'un duc qui, banni par son frère, a dû prendre asile dans la forêt d'Arden. Tout finira le plus heureusement : le duc rentrera en possession de ses biens, et plusieurs mariages seront conclus, dont celui de Rosalinde. Parmi les personnages secondaires, il faut citer le bouffon Touchstone. C'est dans cette pièce que se trouve la célèbre tirade : *Tout ce monde est un théâtre* [...]

commedia dell'arte (mots ital. utilisés en tous pays), forme théâtrale née en Italie, mais qui eut ensuite une influence considérable sur le théâtre de tous les pays, et particulièrement sur l'évolution de la comédie en France. La *comédie de l'art*, c'est-à-dire de « métier scénique », de technique d'acteurs et de jeu, s'opposait primitivement à la « comédie soutenue » (*commedia sostenuta*), qui était écrite, apprise et récitée, et qui représentait un art « littéraire » du théâtre. La *commedia dell'arte* comportait, surtout en ses premières époques, de longues parties improvisées par les *commedianti dell'arte* sur des canevas traditionnels fixés à l'avance.

La *commedia dell'arte* peut être considérée comme une lointaine descendance des *atellanes* antiques, en passant par une longue suite de pantomimes et de parades. Mais le génie théâtral des Italiens, leur instinct et leur imagination scéniques, la souplesse de leur langue et leur facilité d'improvisation, permirent à ce genre, qui aurait pu rester primitif et mineur, de devenir une source vivante où puisent encore des hommes de théâtre d'aujourd'hui. Elle prit son essor au XVIe s. et subsista jusqu'au XVIIIe, quand Carlo Gozzi entreprit de lui donner un nouvel éclat en réaction contre Goldoni qui restituait la comédie régulière et littéraire.

Outre le jeu impromptu et les parties de dialogue improvisé (car on disait aussi « comédie improvisée ») sur des canevas, généralement affichés en coulisses et qui amenaient des *lazzi* traditionnels, la *commedia dell'arte* avait plusieurs autres caractères distinctifs. Elle exigeait du comédien un jeu plastique très alerte, très souple et très expressif, presque dansant et souvent acrobatique. Elle comportait des personnages conventionnels, des types humains dont le caractère et le costume étaient fixés de manière permanente, et dont chacun restait la spécialisation d'un comédien. Enfin, ces types étaient souvent accusés par un masque très expressif sous lequel jouaient l'interprète du personnage. Les principaux de ces personnages types étaient Arlequin (Arlecchino), duquel dérivèrent les valets Trivelin* et Truffaldin* ; Pedrolino, qui devint le Pierrot* français ; Scaramouche* (Scaramuccia) et son émule Pasquariel ; le vieux Pantalone*, qui engendra sur la scène française les Gorgibus et les Géronte ; le Docteur* (il Dottore), dont n'est pas éloigné le bredouilleur Tartaglia ; Brighella*, à la famille de qui appartiennent Beltrame*, Mezzetin* et les types francisés de Scapin, Pasquin et Turlupin ; le fanfaron Capitan* en ses diverses incarnations de Spavento*, Rinoceronte, Spezzafer*, Fracassa*, Rodomont*, Giangurgolo, tous frères du capitan espagnol Matamoros ; Pulcinella*, polichinelle napolitain et héritier du Maccus antique, dont les deux répliques romaines, Meo Patacca* et Marco Pepe*, constituent une équipe d'adversaires burlesques. Certains de ces types représentent au surplus un caractère de leur ville d'origine ; comme Pulcinella et Tartaglia viennent de Naples, Giangurgolo est de Calabre, Zacometo de Venise, Arlequin de Bergame. Les personnages féminins portaient des costumes non de caractère, mais de fantaisie, et les comédiennes jouaient sans masque (Colombine*, Isabelle*, Flaminia, Silvia, Fiorinetta, etc.). Certains acteurs gardent leur nom associé à leur personnage : tels Dominique Biancolelli, J. B. Andreini et Carlo Bertinazzi pour Arlequin ; ou Tiberio Fiorelli pour Scaramouche.

Des « comédiens de l'art » vinrent à plusieurs reprises à Paris et y travaillèrent longtemps. (V. COMÉDIE-ITALIENNE.) Ils eurent une grande influence sur les farceurs français du Pont-Neuf et de l'Hôtel de Bourgogne, sur Molière acteur et auteur, et sur Marivaux, qui écrivit pour eux une partie de son œuvre. Le recueil de l'un d'eux, Gherardi (1691-1697), contient un grand nombre de leurs pièces françaises inspirées de canevas italiens. On peut considérer comme leurs lointains disciples, au XIXe et au XXe s., Deburau et les grands acteurs de pantomime, des clowns célèbres comme Grock ou les Fratellini, Charlie Chaplin pour une part de son art, et certains chansonniers. Mais leurs leçons furent méditées aussi par des metteurs en scène et des esthéticiens de tous pays comme Reinhardt*, Meyerhold*, Evreinov*, Copeau*, Georges Vitaly et Jacques Fabbri.

Commediante! tragediante! (mots ital. signif. *Comédien ! tragédien !*). Ces mots auraient été prononcés à Fontainebleau par le pape Pie VII, que Napoléon Ier voulait contraindre à signer le Concordat de 1813. L'anecdote est apocryphe ; elle fut mise en circulation par un pamphlétaire royaliste, et propagée par Alfred de Vigny dans *Servitude et Grandeur militaires.*

COMMELIN (Johannes), botaniste hollandais (Leyde 1629 - Amsterdam 1692). Il fut directeur du jardin botanique d'Amsterdam. Principaux ouvrages : *les Hespérides des Pays-Bas* (Amsterdam, 1676), *Catalogus plantarum indigenarum Hollandiae* (1689).

COMMELIN (Caspar), botaniste hollandais (Amsterdam 1667 - *id.* 1731), neveu du précédent. Il professa au jardin botanique d'Amsterdam et fut membre de l'Académie des curieux de la nature. Ses principaux écrits sont : *Flora Malabarica* (1696), *Horti medici Amstelodamensis plantarum usualium catalogus* (1697-1724).

COMMÉLYNE n. f. Plante herbacée, à fleurs d'un bleu éclatant, originaire des régions tropicales, cultivée dans les serres et les jardins. (Type de la famille des *commélynacées.*)

COMMÉMORABLE adj. Qui mérite d'être commémoré.

COMMÉMORAISON n. f. Mémoire qu'on fait d'un saint le jour de sa fête, lorsqu'elle se trouve en concurrence avec une fête plus solennelle : *La commémoraison se fait à laudes, à la messe, à vêpres.* (V. COMMÉMORATION.)

COMMÉMORATIF, IVE adj. Qui rappelle le souvenir : *Cette Tellsplatte est une chapelle commémorative en l'honneur de Guillaume Tell* (A. Daudet).

— Séméiol. Qui se rapporte au passé du malade et qui peut renseigner sur sa maladie.

COMMÉMORATION n. f. (lat. *commemoratio*). Action ou cérémonie consacrée à commémorer : *Saint-Sylvain se rappelait la médaille frappée en commémoration de la bataille d'Elbrüz* (A. France).

— Liturg. Commémoraison. ‖ *Commémoration de tous les défunts,* fête des morts. ‖ Mention que le prêtre fait, au canon de la messe, des vivants et des morts.

— ENCYCL. Le 2 novembre, lendemain de la fête de tous les saints, l'Eglise célèbre la *commémoration* de tous les fidèles défunts et prie pour les âmes qui subissent les peines du purgatoire. Cette fête est d'origine clunisienne. Elle remonte à saint Odilon, qui l'a fixée au 2 novembre pour ses moines. L'Eglise d'Occident a adopté cette date. C'est le *jour des Morts.*

COMMÉMORER v. tr. (lat. *commemorare*). Rappeler le souvenir de : *Le 11 novembre, on commémore l'armistice de 1918.*

COMMENÇANT, E n. Qui commence, qui débute : *Cette grammaire a été conçue à l'usage des commençants.* ‖ *Grand commençant,* celui qui débute tardivement dans l'étude d'une matière.

COMMENCEMENT n. m. La première partie d'une chose, d'une action, d'une période, d'une vie, etc. : *Le commencement d'une rue, d'un ouvrage, d'un volume, etc. Eprouver un commencement de fatigue. La mélancolie et la tristesse sont déjà le commencement du doute ; le doute est le commencement du désespoir* (Lautréamont). *La façade de San Pablo est couverte de haut en bas de sculptures merveilleuses du commencement de la Renaissance* (Gautier). ‖ *Par anal.* Cause première, principe : *Dieu est le commencement et la fin de toutes choses.* ‖ *Au commencement,* au début, dans les premiers moments. ‖ Dans les temps les plus anciens : *Au commencement, il y avait autant de dialectes que de familles* (Renan).

— LANGUE CLASS. *Prendre son commencement, prendre commencement,* commencer.

— LOC. PROV. *Il y a un commencement à tout,* il faut en tout un apprentissage ; il faut du temps pour réussir.

— ALLUS. LITTÉR. ***Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement,*** vers prononcé par Petit-Jean au cours de sa plaidoirie burlesque dans *les Plaideurs* de Racine (acte III, sc. III).

— Dr. *Commencement de preuve par écrit,* élément partiel de preuve figurant dans un acte écrit du défendeur ou de ceux qu'il représente, qui permet au demandeur de compléter sa preuve par témoins ou indices quelconques, ce qui ne serait pas admis autrement.

— Dr. pén. *Commencement d'exécution,* acte commis par celui qui avait projeté une infraction et qui est considéré comme suffisant pour caractériser la tentative punissable.

— Philos. *Problème* ou *paradoxe du commencement,* problème qui surgit lorsqu'on se propose de justifier par le discours, la fonction, le pouvoir qu'on prétend conférer au discours dans la recherche philosophique. (Toute solution de ce problème équivaut à une option philosophique.)

— Procéd. *Commencement d'exécution,* première mesure d'exécution suivant un jugement de séparation de biens.

— Relig. Au commencement de tout, avant que les êtres créés existassent : *Au commencement était le Verbe* (saint Jean).

— SYN. : *début, naissance, origine, préliminaire, source.*

COMMENCER v. tr. (lat. *cum,* avec, et *initiare,* commencer). [Se conj. comme *placer.*] Faire la première partie d'une chose, entreprendre : *Commencer des travaux. Il a commencé ses études très tard.* ‖ Donner les premières notions à, former : *Commencer un élève.* ‖ Inaugurer : *Commencer l'année par une bonne action.* ‖ Entamer : *Commencer un pain.* ‖ Etre au commencement de, en tête de : *La fête de la Circoncision commence l'année.*

◆ V. intr. Etre à son commencement : *Tu me parles de finir, et c'est juste quand le bonheur commence* (M. Aymé). ‖ Apparaître pour la première fois, avoir son commencement : *A partir de cette seconde enceinte commencent les gradins destinés aux spectateurs* (Gautier). ‖ Débuter ; avoir pour commencement : *Repas qui commence par des huîtres. Les hommes commencent par*

commedia dell'arte

Fracassa

Mezzetin

Pantalone

Scaramouche

Truffaldin

« Comédie-Italienne », par Lancret
musée de Strasbourg

Phot. Bulloz, Giraudon, Larousse, X.

l'amour et finissent par l'ambition (La Bruyère). *Commencer par crier.* ‖ Passer dans un état; entreprendre une action : *Il commençait à travailler quand nous arrivâmes. Elle commençait de me vouloir du bien* (A. France). ‖ Débuter dans une carrière : *L'important c'est de bien commencer* (Mérimée).

— Rem. En principe, *commencer de* marque le début d'une action entreprise, sans considération de durée; *commencer à* marque le début d'une action ou d'un état qui doit se prolonger, se développer; *commencer par* indique une action préalable à d'autres actions : *L'orateur commençait de parler. Ce lait commence à sentir l'aigre. Il commença par l'emporter* (A. Daudet).

COMMENDATAIRE adj. Qui est pourvu d'une commende : *Abbé commendataire.* ‖ Tenu en commende : *Abbayes commendataires.*

COMMENDE n. f. (du lat. *commendare*, confier). Collation d'un bénéfice ecclésiastique (abbaye, prieuré) à un clerc, ou parfois à un laïque : *Recevoir un bénéfice en commende.* ‖ Ce bénéfice lui-même.

— Encycl. Dr. canon. Dès le ve s. l'usage s'établit dans l'Eglise de confier, à titre de compensation, un évêché vacant ou une abbaye vacante à un prélat privé des revenus de la charge dont il était titulaire. Cette concession a été faite *in commendam*, c'est-à-dire provisoirement, d'où le nom de *commende*. Mais de bonne heure les rois ou les seigneurs se mirent à distribuer en commende les bénéfices ecclésiastiques dont ils avaient le patronage, à de simples clercs ou même à des laïcs qu'ils voulaient récompenser, et dès le XIIIe s. elle tend à devenir perpétuelle. Les abbés commendataires se contentaient de toucher les revenus de leur monastère et n'y résidaient pas. La commende subit de nombreuses vicissitudes au cours des siècles; condamnée, ou tout au moins réglementée par l'Eglise, qui ne pouvait la supprimer (le concile de Trente dut se contenter d'imposer des conditions à remplir aux candidats à une commende), elle dura jusqu'à la Révolution et même au-delà. Aujourd'hui, elle n'est plus qu'un souvenir, sauf dans de très rares cas (le pape pourrait en conférer à titre perpétuel à des clercs).

COMMENDONE (Francesco Giovanni), cardinal et diplomate italien (Venise 1524 - Padoue 1584). Il fut chargé d'importantes négociations en Angleterre, en Allemagne et en Pologne. Nonce en Pologne, il favorisa l'élection au trône du duc d'Anjou (1573); il fut alors disgracié pour couvrir les maladresses du secrétaire d'Etat Galli.

COMMENSAL, E, AUX n. (lat. *commensalis*; de *mensa*, table). Qui mange à la même table. ‖ Hôte en général : *Du pensionnat ombragé d'une paix si suave, Félicia retomba dans l'atelier paternel que hantaient toujours les mêmes commensaux* (A. Daudet.)

— Parasitol. Se dit d'un animal qui partage la nourriture de son hôte. (V. commensalisme.)

— Encycl. Hist. On appela *commensaux*, sous les premières dynasties, les familiers qui accompagnaient le souverain et partageaient ses repas, puis, sous l'Ancien Régime, les officiers et domestiques des Maisons du roi, de la reine et des enfants et petits-enfants de France. Ces officiers bénéficiaient du privilège de *committimus*.

COMMENSALISME n. m. Etat des animaux qui vivent à côté d'autres êtres en profitant de leurs aliments, de leur chasse ou de leur pêche, des produits de leur industrie, mais sans se nourrir, comme les parasites, de leur matière organique, de leurs sécrétions, etc.

— Encycl. La limite exacte entre le *parasitisme* et le *commensalisme* est difficile à fixer; ainsi, les animaux qui vivent des déjections d'un hôte en se tenant sur son passage participent de deux natures. Beaucoup de crustacés vivent en commensalisme avec des mollusques ou des holothuries qui leur fournissent à la fois le vivre et le couvert. Il en est de même pour les poissons : *fierasfer*, dans les holothuries; *premnas*, dans les actinies; *caranx*, dans les méduses du genre *chrysaora*; etc.

COMMENSALITÉ n. f. Qualité de commensal.

— Dr. canon. Communauté de table.

— Encycl. Dr. canon. Avant l'institution des séminaires, un clerc qui se présentait pour l'ordination devait être examiné sur son comportement moral. Pour ce faire, il venait passer quelque temps dans la communauté groupée autour de l'évêque. Cette obligation, la *commensalité*, est tombée en désuétude.

COMMENSURABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est commensurable.

COMMENSURABLE adj. (du préfixe *com*, et du lat. *mensurabilis*, qui peut être mesuré). Se dit de deux ou plusieurs grandeurs qui sont chacune des multiples entiers d'une autre grandeur : *Le cercle et son diamètre ne sont pas commensurables.* ‖ *Par extens.* Se dit des choses que l'on peut évaluer au moyen d'une même unité : *C'est par la monnaie que les biens d'espèces diverses deviennent commensurables* (Rousseau).

COMMENT adv. interr. (de *com*, anc. forme de *comme*, et du suffixe adverb. *ment*). Sert à interroger : 1° sur la manière : *Comment allez-vous?*; 2° sur le moyen : *Comment peut-il vivre? Comment se sont-ils vus? depuis quand? dans quels lieux?* (Racine). ‖ Il a souvent une valeur affective et exprime de façon interrogative ou exclamative l'étonnement, la surprise, l'indignation : *Vous ne sauriez croire comment l'erreur s'est répandue* (Molière). *Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?* (Racine). *Comment ne m'a-t-on pas prévenu?* ‖ *Comment*, avec cette valeur affective, peut s'employer seul : *Comment! on plaisante et vous vous fâchez!* ‖ — *Pop. Comment que* sert à exprimer une interrogation ou une exclamation : *Comment qu'il a fait? Comment qu'on l'a eu!* ‖ *Et comment!*, certes, assurément, fameusement. ◆ N. m. invar. : *Emmelina ne cherchait en aucune façon à se rendre compte du comment et du pourquoi de ce qui se passait en elle* (Gobineau).

— Langue class. *Comment que*, de quelque façon que : *Toutes ces gardes, comment qu'elles soient établies, ne sont pas difficiles à passer* (P.-L. Courier). ‖ *Comment... que?*, de quelle autre façon... que : *Comment réparerez-vous vos plaisirs illicites qu'en vous abstenant?* (Massillon).

COMMENTAIRE n. m. (lat. *commentarius*). Notes et éclaircissements destinés à faciliter l'intelligence d'un écrit : *Commentaire littéraire, juridique.* ‖ Explication en général : *La biographie est un utile commentaire de l'histoire.* ‖ *Commentaire critique*, commentaire qui a pour objet d'établir le meilleur texte d'un auteur, qui confronte les leçons et donne les variantes. ‖ *Fig.* Interprétation plutôt malveillante des paroles ou des actes d'autrui; propos médisants : *Quoi que nous fassions, notre conduite provoquera toujours les commentaires du voisin. Ce pavillon isolé qui donne lieu à tant de mystérieux commentaires* (A. Daudet). ‖ — *Fam. Cela n'a pas besoin, se passe de commentaire*, cela n'a pas besoin d'être expliqué, c'est assez clair. ‖ *Pas de commentaire!...*, taisez-vous.

— ***Sans commentaire!*** interj. Vous avez compris, je vous laisse juger!

— ***Commentaires*** n. m. pl. Mémoires historiques. (En ce sens, le mot, pris dans une des acceptions du mot latin *commentarii*, ne s'emploie guère qu'à propos des *Commentaires* de J. César.)

— Encycl. Littér. Les plus anciens textes, sacrés ou profanes, ont été de bonne heure l'objet de commentaires, dus tantôt aux grammairiens et philologues, tantôt à des exégètes (philosophes, théologiens, etc.). C'est ainsi que l'Antiquité elle-même nous a transmis bien des commentaires sur les auteurs anciens, tels ceux des critiques alexandrins sur Homère, d'Asconius sur Cicéron, de Servius sur Virgile, etc. Aristote fut surtout connu du Moyen Age à travers le commentaire d'Averroès (XIIe s.), en attendant celui de saint Thomas d'Aquin (XIIIe s.), qui devint le fondement de la scolastique. Bien entendu, les Saintes Ecritures donnèrent lieu à d'innombrables commentaires, tels ceux de saint Jérôme et ceux d'Origène; ce sont les *Commentaires sur les épîtres de saint Paul*, de Pelage, au ve s., qui furent à l'origine de l'hérésie du pélagianisme. Depuis les humanistes (Budé, Casaubon, Lambin, etc.), la philologie moderne a multiplié les commentaires des œuvres classiques, non parfois sans excès dans la vaine érudition, excès souvent raillés par la satire, de Rabelais jusqu'à Anatole France, en passant par La Bruyère, Fontenelle, Voltaire, etc. Certains commentaires ont eu, dans notre littérature, l'importance de véritables œuvres de critique : rappelons le commentaire de M. A. Muret sur les *Odes* de Ronsard (1553), qui incita le poète à plus de simplicité; le *Commentaire sur Desportes* (manuscrit), dans lequel Malherbe précisa sa doctrine littéraire; le *Commentaire sur Corneille* de Voltaire (1764), d'un goût classique souvent étroit. De nos jours, citons le commentaire de *Charmes*, de P. Valéry, par Alain (1930).

Commentaires, mémoires de Jules César sur la *Guerre des Gaules* (*De bello gallico*) et sur la *Guerre civile* (*De bello civili*). Le premier de ces ouvrages est divisé en huit livres, dont le dernier est l'œuvre de Hirtius, lieutenant de César. La *Guerre civile* est inachevée et comprend trois livres. Tacite appelle César le plus grand des écrivains (*summus auctorum divus Julius*). On a attaqué la bonne foi de César dans ses *Commentaires*. Dans la *Guerre des Gaules*, César a pensé que les faits parleraient assez d'eux-mêmes aux contemporains et à la postérité. Tout au plus présente-t-il ces faits de la manière la plus avantageuse pour lui. Sa *Guerre civile*, au contraire, peut être considérée comme un livre de polémique. Les *Commentaires* de César sont la source de renseignements la plus précieuse sur l'histoire primitive de la Gaule.

Commentaires sur la langue grecque (*Commentarii linguae graecae*), par G. Budé (1529). Cet ouvrage est un monument de la science philologique du XVIe s. Précurseur de la méthode comparative, l'auteur rend sensible le charme des mots grecs en les rapprochant du latin. Il fixe le sens de la langue.

Commentaires de Napoléon Ier. V. Napoléon.

COMMENTATEUR, TRICE n. Personne qui fait des commentaires : *Les commentateurs sont d'ordinaire chargés d'une vaine et fastueuse érudition* (La Bruyère). *M. de Lerne, qui était instruit et lettré, était pour elle un guide et un commentateur plein de goût* (Feuillet). ‖ Personne qui commente une émission à la radio, à la télévision.

COMMENTER v. tr. (lat. *commentari*, appliquer son esprit à). Expliquer par un commentaire : *Commenter la Bible, le Code.* ‖ Faire le commentaire des œuvres de : *Commenter Homère, Dante.* ‖ *Par extens.* Interpréter en développant : *Chacun ici commente à sa manière le discours royal* (P.-L. Courier). ‖ Interpréter d'une manière critique, malveillante; gloser : *Cette camaraderie inattendue sera observée, commentée* [...] *Je jurerais qu'elle l'est déjà* (F. Mauriac).

COMMENTRY, ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Montluçon), dans le Bourbonnais; 9 711 hab. (7 794 aggl.) [*Commentryens*]. Le bassin houiller de Commentry est exploité depuis le Moyen Age. Il est à l'origine d'importantes industries (sidérurgie, aciers spéciaux, laminage, construction de matériel de chemin de fer, boulonnerie). En outre, se sont établies des usines textiles (confection), d'appareils orthopédiques et de produits pharmaceutiques. Patrie d'E. Mâle.

COMMEQUIERS, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), à la limite du Bocage vendéen et du Marais breton; 1 832 hab. (475 aggl.). Château en ruine.

COMMER (Franz), organiste, compositeur et musicologue allemand (Cologne 1813 - Berlin 1887). Directeur de la musique du roi et bibliothécaire de l'Institut royal de musique religieuse à Berlin, il s'intéressa à l'édition de la musique ancienne (*Musica sacra*, 38 vol.; *Cantica sacra, Collectio operum musicorum Batavorum*, 12 vol.). Il fut, avec Kullak, le fondateur du *Berliner Tonkünstverein*, et, avec Eitner, de la *Gesellschaft für Musikforschung* (1868).

COMMÉRAGE n. m. Propos de commère, bavardage : *Les petits faits et gestes quotidiens d'une personne avaient toujours paru sans valeur à Swann; si on lui en faisait le commérage, il le trouvait insignifiant* (Proust).

COMMERÇANT, E adj. et n. Qui fait du commerce : *Les Phéniciens sont un peuple commerçant. Nous verrons peut-être le petit cultivateur disparaître de la campagne,*

comme déjà le petit commerçant tend à disparaître des grandes villes (A. France). || Où il se fait du commerce : *Le Paris commerçant et ouvrier* (Balzac).

— Encycl. Dr. comm. Le fait d'accomplir habituellement des actes de commerce caractérise la profession du *commerçant*. Cette activité lui impose des obligations particulières : inscription au Registre du commerce* et publicité y afférente, tenue des livres de commerce, affiliation obligatoire à un régime d'assurance vieillesse, paiement de la patente. Il bénéficie de la propriété* commerciale. Il est justiciable des tribunaux* de commerce et est soumis, en cas de cessation de paiement, aux rigueurs du règlement judiciaire ou de la faillite.

Le mineur émancipé de dix-huit ans, autorisé par celui qui exerce l'autorité paternelle, de même que la femme mariée, avec l'autorisation de son mari, peuvent être commerçants. Ils ont pleine capacité pour l'exercice de leur commerce.

Il y a incompatibilité entre certaines professions (avocat, avoué, notaire, huissier, la plupart des fonctions publiques non électives) et la qualité de commerçant.

COMMERCE n. m. (lat. *commercium ;* de *merx, mercis,* marchandises). Achat et vente, échange de marchandises, de denrées ou d'espèces : *Le commerce des vins. La maison est à moitié remplie par des paquets de ces baguettes d'encens dont il* [le bonze] *fait aussi commerce avec les pèlerins* (Loti). || La science de cet échange : *L'étude du commerce.* || *Etre dans le commerce,* en parlant des personnes, faire le commerce, un commerce, et, en parlant des choses, pouvoir être négocié, être en vente. || Profession, corps des commerçants, ou un corps de commerçants : *Le marié distribue des poignées de main à tout le haut commerce parisien venu là pour lui faire honneur* (A. Daudet). || Fonds* de commerce (magasin, marchandises et clientèle) : *Acheter un commerce.* || *Par anal.* Communication, échange de pensées, de sentiments, etc. : *Le commerce honteux de semblants d'amitié* (Molière). *Le professeur lui proposa un commerce épistolaire* (Flaubert). || Echange : *Il y aurait à rechercher le profit d'un commerce réciproque entre des activités qui sont loin de s'exclure* (Valéry). || Relations, rapports de société et, *spécialem.,* rapports intimes entre un homme et une femme : [Le] *Minotaure, le monstrueux enfant que Pasiphaë, l'épouse de Minos, avait eu de son commerce avec un taureau* (Gide). *Et pourquoi cet effroi de rester solitaire | Qui pique le troupeau des hommes d'à présent | Comme si leur commerce était bien suffisant ?* (Verlaine). || Manière de se comporter : *Un homme d'un commerce agréable.* || Occupation habituelle : *Le commerce des lettres.* || Entreprise suspecte : *Faire un vilain commerce.* || *Poétiq. Commerce des Muses,* travaux poétiques, habitude de faire des vers.

— Dr. comm. *Acte de commerce,* acte juridique donnant lieu à application des dispositions du Code de commerce, soit pour toutes les parties en cause, soit pour certaines d'entre elles seulement. (V. part. *encycl.*) || *Bulletin officiel du Registre du commerce et du Registre des métiers,* bulletin créé par la loi du 3 avril 1949. (Toute déclaration aux fins d'immatriculation ou de radiation, qui doit, aux termes de la loi, être effectuée au Registre du commerce ou au Registre des métiers, y est publiée par extrait, avec les références de son inscription.) [V. part. *encycl.*] || *Bourse de commerce,* v. Bourse. || *Chambre de commerce,* v. chambre. || *Code de commerce,* ensemble des dispositions législatives qui régissent le droit commercial, terrestre et maritime, codifiées en 1807. || *Effets de commerce,* dénomination générique des principaux titres négociables donnant droit au paiement, à vue ou à une échéance assez proche, d'une somme d'argent : lettre de change ou traite, billet à ordre, chèque, warrant, etc., qu'utilisent fréquemment les commerçants pour leurs règlements. || *Fonds de commerce,* v. fonds. || *Livres de commerce,* registres comptables que tiennent, et même parfois sont obligés de tenir, les commerçants : livre journal, livre des inventaires et des bilans, grand livre, brouillard, livre de caisse, livre de factures, etc. || *Registre du commerce,* registre tenu au greffe des tribunaux de commerce et qui rend publics les éléments juridiques de la situation des commerçants. (V. part. *encycl.*) || *Représentant de commerce,* mandataire professionnel, salarié d'un commerçant et chargé de rechercher et de conclure pour lui des affaires. || *Tribunal de commerce,* v. tribunal. || *Voyageur de commerce,* représentant d'une maison de commerce, qui voyage (appointé ou à la commission) afin de traiter des affaires pour sa maison.

— Econ. polit. *Commerce extérieur,* v. part. *encycl.* || *Commerce intérieur,* v. distribution.

— Jeux. Jeu de hasard où l'on emploie trente-deux ou cinquante-deux cartes, suivant le nombre des joueurs, et qui se joue de plusieurs façons. (Voici la plus simple : les enjeux faits, le donneur distribue à chacun trois cartes, une par une, n'en prenant que deux pour lui-même. Les cartes restant couvertes, avant de prendre sa troisième carte, le donneur propose de la vendre. Les joueurs peuvent refuser, accepter ou surenchérir : c'est le *commerce*. La carte retournée indique l'atout. Elle appartient au joueur qui l'a achetée, ou au donneur si aucun des joueurs ne l'a payée. Les cartes retournées, le joueur qui possède le plus gros atout ramasse les enjeux. La plus forte carte est l'as ; puis viennent le roi, la dame, etc.)

— Mar. *Capitaine du commerce,* appellation employée souvent au lieu de capitaine au long cours ou au cabotage. || *Marin du commerce,* marin engagé au compte d'une compagnie privée. || *Navire de commerce,* bâtiment se livrant exclusivement au commerce et appartenant à des particuliers. || *Port de commerce,* endroit d'une ville maritime réservé aux navires ayant à faire des opérations commerciales.

— Encycl. Econ. polit. Le *commerce extérieur,* au sens littéral du terme, est l'ensemble des transactions sur marchandises que les résidents d'un pays font avec le dehors. Les ventes de marchandises sont des exportations, qui ont comme contrepartie une entrée de monnaie étrangère versée en paiement. Les achats de marchandises sont des importations, qu'il faut payer généralement en monnaie du pays vendeur (v. change). La différence entre le montant des exportations (recettes) et celui des importations (dépenses) constitue le solde (positif ou négatif) de la balance commerciale. Dans le cas de la France, on doit distinguer le commerce avec les pays de la Communauté et le *commerce avec l'étranger*. Le plus souvent, quand on parle de « commerce extérieur », on se réfère au commerce avec l'étranger. Pour éviter toute équivoque, les économistes parlent de *commerce international*.

Tandis que le commerce intérieur s'opère dans un espace économique relativement homogène, soumis à un même gouvernement, régi par les mêmes lois, utilisant la même unité monétaire, le commerce extérieur s'effectue entre des « milieux » caractérisés par des institutions différentes au point de vue monétaire, juridique, social, fiscal. De nos jours, la plus importante caractéristique qui distingue le commerce international est la nécessité d'un règlement en une monnaie étrangère. Ce fait explique pourquoi les opérations avec des territoires de la « zone franc », c'est-à-dire placés sous la souveraineté monétaire de la France, ne devraient pas être considérées comme appartenant au commerce extérieur. La création du Marché commun, en vertu du traité de Rome du 25 mars 1957, va nécessiter de considérer séparément le commerce avec les membres de la Communauté économique européenne, qui tendra à se rapprocher du commerce intérieur.

Le commerce extérieur a trois avantages. Il permet d'obtenir de l'étranger des matières premières ou des objets que le pays ne produit pas du tout ou pas en quantité suffisante (habituellement ou occasionnellement). Il permet d'obtenir des biens à moindre coût, grâce aux avantages que procurent la division internationale du travail et la spécialisation. Enfin, comme l'a remarqué Leroy-Beaulieu, il accroît la concurrence et, rendant précaires les ententes entre producteurs, empêche ceux-ci de rançonner les consommateurs nationaux.

Autrefois, selon les doctrines mercantilistes, le but du commerce extérieur était d'acquérir des métaux précieux, grâce à un excédent des exportations sur les importations, le solde créditeur étant payé en or ou en argent. Bien que cette préoccupation « métalliste » n'ait pas complètement disparu, la plupart des économistes considèrent que le véritable but du commerce extérieur est d'obtenir un meilleur approvisionnement à un moindre prix, et que le gain de l'opération consiste à recevoir plus qu'on ne fournit.

Le commerce extérieur, conçu comme un ensemble de transactions sur marchandises faites avec l'étranger, doit être situé dans la notion plus large de *relations économiques internationales et financières.*

Les transactions portent aussi sur des services immatériels. Les frets payés en francs suisses par une société genevoise à une compagnie de navigation française pour le transport de marchandises de Marseille à New York constituent, pour la France, une recette en monnaie étrangère, qui est la contrepartie du « service » fourni en transportant les marchandises. Cette opération est l'équivalent d'une exportation. Il en est de même des services fournis par les compagnies d'assurances, par les avocats, par les inventeurs, par les artistes, etc. De même, il est clair que les fournitures de biens et services faites aux voyageurs étrangers et payées (directement ou indirectement) en monnaie étrangère (chambres d'hôtel, repas, souvenirs, etc.) constituent une exportation sur place (appelée quelquefois « exportation invisible »).

La *balance des paiements* récapitule toutes les transactions avec des zones monétaires autres que la « zone franc français » (transactions sur marchandises, fournitures de services) ; elle englobe aussi les opérations financières qui peuvent ne pas avoir de contrepartie (placements de capitaux et retraits de fonds placés à l'étranger, dons, envois de fonds par des émigrants à leurs parents, etc.).

Pour porter un jugement sur le commerce d'un pays avec l'étranger, il convient de ne pas s'en tenir à la notion étroite de balance commerciale, qui enregistre seulement les opérations sur marchandises, mais bien plutôt d'examiner attentivement l'ensemble de la balance des paiements.

L'enregistrement des faits.

Les importations de marchandises sont enregistrées par la Direction générale des douanes, sur la base des déclarations faites au moment du passage de la frontière. Les résultats sont publiés dans la *Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France*. L'Institut national de la statistique et des études économiques reproduit une partie des chiffres dans le *Bulletin mensuel de statistique* et dans l'*Annuaire statistique,* en y ajoutant un certain nombre d'indices et de pourcentages qui facilitent l'interprétation.

A l'importation, la douane distingue : le *commerce général,* qui comprend l'ensemble des marchandises en provenance de l'extérieur (pays de la Communauté et étranger), et le *commerce spécial,* qui comprend seulement les marchandises destinées à la consommation intérieure (donc excluant les marchandises en transit ou en « admission temporaire »). La même distinction existe pour l'exportation. Il va de soi que seul le commerce spécial est significatif.

Les statistiques sont données en poids et en valeurs (en francs). Les valeurs sont celles qui sont déclarées par les importateurs et les exportateurs : pour les importations, sur la base dite « C. A. F. », c'est-à-dire comprenant le coût (prix d'achat), l'assurance et le fret ; pour les exportations, sur la base « F. O. B. » (*franco on board*), c'est-à-dire que la valeur est celle de la marchandise au point de sortie.

Les statistiques douanières sont nécessairement approximatives. Une partie des marchandises leur échappe, soit à cause de la fraude, soit à cause de la tolérance (spécialement pour les voyageurs). Quant aux valeurs, elles sont difficiles à vérifier. On observera que la valeur déclarée des importations ne correspond pas exactement à la somme à payer (ou payée) en monnaie étrangère, notamment parce que la valeur en douane inclut l'assurance et le fret, qui peuvent avoir été payés à des sociétés françaises. Il ne faut donc pas s'étonner s'il existe des discordances entre les statistiques des douanes et celles des services des changes, qui, elles, enregistrent les sommes effectivement payées à l'étranger ou reçues de l'étranger.

Des statistiques très détaillées présentent les importations et les exportations par produits et par pays de provenance ou de destination. On y trouve aussi des regroupements par catégories de produits (textiles, etc.), par sous-catégories (matières premières textiles, filés, fils, etc.) et aussi par « groupements d'utilisation » (alimentation, boissons, tabacs, produits bruts, énergie, lubrifiants, produits manufacturés, etc.). On y trouve également une répartition par zones monétaires.

L'I. N. S. E. E. calcule des *indices du volume*, qui sont établis en appliquant des prix constants aux quantités importées et exportées. On a ainsi des résultats qui ne sont pas affectés par les mouvements de prix. Ces indices permettent de suivre l'évolution de la masse échangée, mais ne renseignent pas sur les débits et les crédits qui dépendent des prix. Parmi les indications utiles, signalons le *pourcentage de couverture*, qui fait connaître dans quelle proportion la valeur déclarée des exportations permet de payer — de « couvrir » — les importations. La valeur des importations étant donnée « caf » et celle des exportations « fob », la couverture est effectivement assurée lorsque les exportations représentent 92 p. 100 des importations.

La plupart des pays étrangers publient d'abondantes statistiques sur les échanges extérieurs. On en trouve un résumé succinct dans le *Bulletin mensuel de statistique* de l'I. N. S. E. E. et plus d'informations dans le *Bulletin mensuel de statistique* des Nations unies, dans l'*Annuaire statistique* des Nations unies, dans l'*International financial statistics* (mensuel), dans *Balance of Payements Yearbook* (ces deux derniers publiés par le Fonds monétaire international). Les comparaisons internationales sont toujours délicates, à cause de l'absence d'une nomenclature uniforme et, surtout, d'une commune mesure des valeurs. La conversion des valeurs déclarées en dollars au cours du change n'est pas une méthode entièrement satisfaisante. Pour avoir une idée de l'importance du commerce extérieur d'un pays, on utilise volontiers le montant en dollars par tête d'habitant, ou encore le rapport entre les exportations (ou les importations) et le produit national brut.

La *balance des paiements* est publiée deux fois par an par le ministère des Finances. Elle se réfère à l'ensemble des transactions *réglées* (et non conclues ou effectuées) pendant la période considérée. On distingue :

a) La *balance des paiements courants*, qui englobe des opérations régulières à contrepartie simultanée ; cette balance, qui ressemble à un compte d'exploitation, reflète des opérations commerciales normales de vente et d'achat ; lorsque le solde est négatif, cela révèle que nos fournitures de biens et services n'ont pas suffi à payer ce que nous avons reçu ; c'est à ce solde négatif que l'on fait allusion lorsqu'on parle du déficit de notre balance des paiements (sous-entendu : « courants »), et c'est celui-là qui est significatif ;

b) La *balance des opérations en capital*, qui enregistre des mouvements de capitaux privés ou publics, évoquant plutôt un compte de trésorerie. Il s'agit de mouvements de fonds qui ont bien le caractère d'une recette (par exemple, quand on liquide et rapatrie un placement fait antérieurement à l'étranger) ou d'une dépense (quand on envoie de l'argent à l'étranger pour le placer) ; mais la recette, loin d'être un « revenu », est un prélèvement sur le capital ; de même, la dépense, loin d'être une consommation, sert à constituer un capital. Lorsque la recette provient d'un apport de capitaux étrangers dans le pays, celui-ci contracte une dette pour l'avenir.

Ainsi, les recettes, dans la balance des capitaux, représentent soit la liquidation d'un actif antérieurement constitué à l'étranger, soit la création d'un passif à l'égard de l'étranger (c'est-à-dire un engagement pour l'avenir) ; les dépenses, de leur côté, représentent la formation d'un actif ou une diminution de passif ; il en résulte que, pour la balance des capitaux, on ne peut pas considérer les recettes comme un élément favorable et les dépenses comme un élément défavorable ; les opérations sur capitaux forment une contrepartie aux opérations courantes ; par exemple, lorsque ces dernières laissent un déficit, ce déficit peut être « financé » par un excédent des recettes en capital, comme un particulier finance le déficit de son budget mensuel en retirant de l'argent de la Caisse d'épargne ;

c) Le *règlement du solde général*, qui comprend les opérations d'*appoint*, permettant d'équilibrer complètement la balance générale lorsque les opérations sur capitaux ne suffisent pas ; dans cette rubrique figurent notamment les envois d'or et l'aide extérieure.

La balance générale des paiements est toujours en équilibre. La vraie question est de savoir comment cet équilibre a été réalisé. Si les opérations commerciales (balance des paiements courants) ont laissé un déficit et s'il a fallu soit liquider les réserves à l'étranger, soit s'endetter, soit exporter de l'or, le pays s'est appauvri. Et encore, pour une appréciation complète, faudrait-il tenir compte de l'utilisation de l'excédent d'importations : si celui-ci a permis d'accroître l'outillage national et de préparer une expansion économique, on considérera que l'emploi des réserves a été un bon placement.

Quelques problèmes de théorie économique.

Depuis deux siècles au moins, les spécialistes — et parfois l'opinion publique — se sont divisés sur deux questions connexes. D'abord, un pays doit-il s'efforcer de produire sur son territoire tout ce qui lui est nécessaire, de manière à ne pas dépendre de l'étranger ? Ou bien doit-il se spécialiser dans les branches pour lesquelles il est le plus doué et obtenir les autres produits par l'échange international, de manière à s'approvisionner au total à moindre coût ? La première doctrine tend vers l'*autarcie*, la seconde vers la *division internationale du travail*.

Cette dernière s'est développée surtout à partir de la fin du XVIIIe s., sous l'influence d'Adam Smith. Elle a été renforcée par le progrès des transports. L'Angleterre en a fait le fondement de sa politique économique pendant une grande partie du XIXe s. et au début du XXe s.

Bien que le terme d' « autarcie » soit récent, des pays comme la France, l'Allemagne, les Etats-Unis ont eu la préoccupation — sans aller jusqu'à la complète *self sufficiency* — de produire, sur leur territoire, la plus grande partie des biens nécessaires, et spécialement les denrées agricoles indispensables à l'alimentation de la population en tout temps. Depuis la grande dépression des années 1930 et suivantes, la tendance à l'autarcie s'est accentuée, surtout pendant la Seconde Guerre mondiale.

La période récente — depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale — a été caractérisée par un retour vers la division internationale du travail.

On s'est également demandé s'il fallait *laisser faire*, c'est-à-dire laisser entrer librement les produits étrangers, ou bien si l'on devait « protéger » l'industrie nationale, c'est-à-dire frapper de droits de douane les produits étrangers à leur entrée dans le pays.

Naturellement, les partisans de l'autarcie sont, en même temps, protectionnistes, mais les droits de douane ne suffisent pas à rendre un pays indépendant ; il faut bien d'autres mesures, par exemple des encouragements à certaines industries.

Les partisans de la division internationale du travail ont généralement admis que la liberté était le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Mais on commence à penser, de nos jours, que l'intensification des échanges internationaux exige plus que l'abstention ; il faut toute une politique économique tendant à neutraliser les conséquences fâcheuses entraînées par la disparition des entreprises nationales victorieusement concurrencées par les industries étrangères ; il convient également de préparer les reconversions indispensables.

Non sans relation avec les controverses précédentes, une troisième querelle sépare les économistes : la *querelle de l'automatisme*.

Selon les classiques, l'équilibre des relations économiques internationales se maintiendrait de lui-même spontanément ou, du moins, se rétablirait automatiquement s'il était rompu, grâce au jeu de « forces naturelles ». L'exemple le plus célèbre est celui du rétablissement automatique de la balance commerciale. Ricardo raisonnait de la manière suivante. Supposons, disait-il, que la balance commerciale de l'Angleterre soit en déficit. Cela entraînera des sorties d'or, puisque l'envoi de métal est le moyen de régler le solde déficitaire. A son tour, l'envoi d'or provoquera une contraction de la masse monétaire en Angleterre et, bientôt après, une baisse des prix. Au bout du mécanisme régulateur, la baisse des prix stimulera les exportations, freinera les importations et rétablira l'équilibre. D'autres analyses invoquaient de semblables mécanismes régulateurs en ce qui concerne l'égalisation internationale des niveaux de prix, la répartition équitable de l'or entre les nations, etc.

On a reproché à ces théories un *optimisme* qui n'est pas confirmé par les faits. Les partisans de l'automatisme rétorquent que l'on a artificiellement détruit les conditions indispensables au fonctionnement des mécanismes régulateurs (étalon-or, liberté des prix, etc.). Mais la vraie question est de savoir si l'organisme économique et politique peut tolérer les conditions qui seraient nécessaires (et pas forcément suffisantes) au fonctionnement des mécanismes prétendus régulateurs.

La théorie des *coûts comparés* occupe une place considérable dans la théorie du commerce extérieur. Due à Ricardo, elle soutient qu'un pays peut trouver avantage au commerce extérieur même s'il est inférieur aux autres dans toutes les branches, pourvu qu'il se spécialise dans celles où son infériorité est la moins forte. Ce qui importe, ce n'est pas de comparer le coût du blé en Angleterre et en France, c'est de comparer le rapport entre le coût du blé et le coût du drap en France avec le rapport entre le coût du blé et le coût du drap en Angleterre. On a démontré que si le rapport français

$$\frac{\text{coût du drap}}{\text{coût du blé}} \text{ (par ex. } \frac{90}{30}\text{)}$$

est supérieur au rapport anglais (par ex. $\frac{30}{15}$), la France et l'Angleterre ont toutes deux intérêt à ce que la France se spécialise dans la production du blé et la seconde dans la production du drap, *bien que l'Angleterre produise les deux articles à moindre coût que la France*.

Cette analyse a été modernisée par la substitution de la notion de valeur, d'utilité et de prix à celle de coût. Elle reste valable sur le plan théorique. Mais les conditions de sa réalisation pratique sont plus complexes que ne le croyait Ricardo. Peut-être faut-il un certain degré de direction économique pour que l'on puisse obtenir réellement les avantages théoriques que révèle l'analyse.

Ces dernières années, on a longuement étudié le problème des *termes de l'échange* (angl. *terms of trade ;* on utilise aussi les expressions « rapport d'échange » et « rapport de troc »). Etymologiquement, c'est le rapport dans lequel s'échangent deux produits l'un contre l'autre. La notion est immédiatement comprise quand il s'agit d'un troc entre deux individus qui, par exemple, se remettent réciproquement du café et des cigarettes. Le rapport de troc, c'est la quantité de cigarettes que l'on remet contre une demi-livre de café (ou, inversement, la quantité de café que l'on donne pour un paquet de cigarettes). La notion est beaucoup plus difficile à préciser quand il s'agit, entre deux Etats, d'un commerce portant sur des milliers d'articles. C'est pourtant la même idée fondamentale qui fournit un critère général, permettant de déterminer si l'échange est plus ou moins avantageux. Il est évident que, pour celui qui remet le café, le troc est d'autant plus avantageux qu'il reçoit plus de cigarettes. Cela conduirait à penser que l'échange est d'autant plus avantageux à un pays qu'il reçoit plus d'importations en contrepartie de ses exportations. Malheureusement, diverses complications rendent difficile l'application de ce critère. Faute de bons instruments de mesure, on dit que les termes de l'échange s'améliorent lorsque les prix des produits vendus par un pays montent plus (ou baissent moins) que les prix des produits qu'il achète. Ils se détériorent dans le cas contraire. Par exemple, les pays exportateurs de produits de base (blé, laine, caoutchouc, etc.) voient leurs *terms of trade* se détériorer lorsque les prix de ces produits de base baissent et que les prix des produits manufacturés qu'ils achètent se maintiennent. Ces disparités dans les mouvements de prix, favorables ou défavorables, jouent un rôle considérable dans l'échange

international et dans l'équilibre de la balance des paiements courants.
Une autre question très importante est celle de l'*influence du change sur le commerce extérieur* et plus spécialement le problème de savoir si une *dévaluation* est favorable aux exportations et plus largement aux relations économiques avec l'étranger. Dans l'état actuel de la science économique, il n'est pas possible de donner une réponse générale. Une analyse très complète est nécessaire dans chaque cas particulier, et cette analyse doit embrasser les aspects sociaux et politiques, aussi bien que les aspects purement économiques.

La réglementation nationale et internationale du commerce extérieur.

Les Etats ont pris l'habitude de réglementer le commerce extérieur.
La méthode traditionnelle consiste à frapper les produits importés d'un droit d'entrée plus ou moins élevé, qui peut être *spécifique* (fixé en chiffres absolus) ou *ad valorem* (en pourcentage de la valeur déclarée). Cette méthode écarte certaines importations et d'autant plus que le droit est plus élevé.
Inspirés par des idées mercantilistes, les Etats frappent rarement les exportations de droits de sortie.
Une deuxième méthode consiste à fixer des *contingents*, c'est-à-dire des quantités maximales à importer dans une période donnée. On peut ainsi déterminer directement la quantité qui sera importée (ou exportée), tandis que le droit de douane agit seulement indirectement. Cette méthode pose des problèmes très difficiles en ce qui concerne la répartition des contingents entre les importateurs. En pratique, un service *ad hoc* délivre des licences d'importation en se fondant sur les quantités importées au cours d'une période antérieure « de référence ». Ce système a l'inconvénient d'écarter les nouveaux venus et de conférer de véritables privilèges aux importateurs. Certains ont proposé que les licences soient vendues aux enchères.
Une troisième méthode consiste à établir un *monopole d'Etat du commerce extérieur* (temps de guerre, Etats totalitaires). On crée alors une société nationale, qui est seule habilitée à faire du commerce avec l'étranger, parfois conformément à un plan (cas de l'U. R. S. S.). L'apparition des monopoles du commerce extérieur modifie complètement les problèmes et appelle de nouvelles analyses.
Les Etats ont été amenés à conclure entre eux des *accords commerciaux* ou *traités de commerce*, de façon à se prémunir contre les inconvénients d'une action unilatérale. Il est d'usage, par accords internationaux, de consolider les droits de douane pour une période déterminée. Les droits de douane font l'objet de véritables marchandages, donnant lieu à des concessions réciproques. Pour éviter certains inconvénients, on introduit dans chaque traité la clause de la nation la plus favorisée ; en vertu de cette clause, conclue entre le pays A et le pays B, les réductions de droits ultérieurement consenties par l'un ou l'autre à un pays C deviennent automatiquement applicables au partenaire originaire.
Citons également les *accords bilatéraux de « clearings »*, qui concernent le règlement financier des opérations par compensation, sans mouvements de fonds.
Depuis 1944, de grands efforts ont été tentés pour instituer une réglementation *internationale* du commerce et pour créer des organismes chargés de la faire respecter. Les *accords de Bretton Woods* (1944) posent des règles concernant le change, la monnaie, les contingentements ; le Fonds monétaire international est chargé de les faire appliquer. La *Charte de La Havane* (1948), non ratifiée, avait pour but de poser des règles concernant le commerce international ; en pratique, une grande partie de ces règles sont incorporées dans le *General Agreement on Tariffs and Trade* (G. A. T. T.), comportant des services et conférences chargés de veiller à l'application. Le but général du G. A. T. T. est d'orienter les Etats vers des pratiques de concurrence loyale, avec le minimum de discriminations et d'interventions. Le 25 mars 1957, le traité de Rome a créé la *Communauté économique européenne* (Marché commun), qui doit devenir une sorte d'*Union douanière*, à l'intérieur de laquelle les marchandises, les travailleurs et les capitaux circuleront sans entraves. Les promoteurs, s'étant rendu compte que la liberté ne suffisait pas, ont prévu diverses institutions destinées à faire fonctionner le Marché commun.

— Dr. comm. ● *Actes de commerce.* La loi répute *acte de commerce ;* tout achat de denrées et marchandises pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en œuvre, ou même pour en louer simplement l'usage ; toute entreprise de manufactures, de commission, de transport par terre ou par eau ; toute entreprise de fournitures, d'agences, bureaux d'affaires, établissements de ventes à l'encan, de spectacles publics ; toute opération de change, banque et courtage ; toutes les opérations des banques publiques ; toutes obligations entre négociants, marchands et banquiers ; entre toutes personnes, les lettres de change ou remises d'argent faites de place à place ; toute entreprise de construction et tous achats, ventes et reventes de bâtiments pour la navigation intérieure et extérieure ; toutes expéditions maritimes ; tout affrètement ou nolisement, emprunt ou prêt à la grosse ; toutes assurances et autres contrats concernant le commerce de mer ; tous accords et conventions pour salaires et loyers d'équipages ; tous engagements de gens de mer pour le service de bâtiments de commerce.
Enfin, la jurisprudence considère comme actes de commerce les actes mobiliers quelconques faits par un commerçant à l'occasion de son commerce. La distinction entre les actes de commerce et les *actes civils* est importante, non seulement parce qu'elle détermine la compétence du tribunal de commerce, mais encore parce que la preuve des actes de commerce est libre, sauf en matière maritime, tandis que celle des actes civils exige un écrit au-dessus de 5 000 francs.
● *Registre du commerce.* Le registre du commerce a été créé par une loi du 18 mars 1919. Conçu à l'origine comme un instrument de publicité et un moyen de constater officiellement l'existence des commerçants, tels qu'ils sont définis par le Code de commerce, et des sociétés commerciales, il a été modifié profondément en 1953 pour en faire le principal instrument de vérification de la situation régulière des assujettis et un moyen d'enquête permanente sur l'activité commerciale et industrielle du pays. Toute personne physique ou morale, française ou étrangère, ayant qualité de commerçant au regard de la loi française et exerçant son activité commerciale sur le territoire français doit s'inscrire au registre du commerce tenu au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance en tenant lieu, dans le ressort duquel se trouve son exploitation principale ou, s'il s'agit d'une société, dans le ressort duquel se trouve son siège social.
L'inscription a un caractère personnel, et nul ne peut être immatriculé dans plusieurs greffes ou dans un même greffe sous plusieurs numéros. En cas de pluralité d'établissements exploités par une même personne physique ou morale, il y aura lieu à une seule immatriculation à titre principal et à une immatriculation sommaire au greffe du tribunal dans le ressort duquel ces établissements sont situés. Immatriculations principales ou sommaires doivent être demandées dans les deux mois de la date à partir de laquelle l'assujetti a commencé à exercer effectivement son activité commerciale dans le ressort. La demande d'inscription est adressée au greffier, par écrit, sur des formules spéciales, énonçant tous les renseignements sur l'identité, la nationalité, l'état, la capacité, le régime matrimonial, le nom commercial, les fonds exploités et tous les autres éléments de la situation juridique et de l'activité commerciale de l'assujetti dont les tiers ont besoin pour traiter avec lui en pleine sécurité, ou dont la publicité est utile à l'intérêt général. Toute modification dans la situation du commerçant inscrit exigeant rectification ou complément des énonciations portées au registre doit être notifiée au greffier dans les deux mois. En cas de cessation de l'activité de commerçant, la radiation du registre doit être demandée également dans les deux mois.
Les greffiers sont responsables personnellement de la tenue du registre et doivent, en conséquence, procéder à un examen particulièrement attentif et à la vérification des mentions, ainsi que des pièces produites à l'appui des demandes.
Le registre du commerce est constitué :
1° Par le registre local (registre d'arrivée, collection des dossiers individuels, fichier), tenu par les greffiers des tribunaux de commerce ;
2° Par le registre central, tenu par l'Institut national de la propriété industrielle et synthétisant les renseignements donnés par les divers registres locaux.
Les inscriptions, mentions, modifications et radiations au registre du commerce sont publiées au *Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers*, à la diligence des greffiers qui les reçoivent.
Toute personne peut se faire délivrer, à ses frais, copie, extrait ou certificat des inscriptions portées au Registre du commerce ou, s'il y a lieu, un certificat qu'il n'existe pas d'inscription audit registre pour une référence déterminée.
L'inscription au registre du commerce fait désormais présumer la qualité de commerçant et, réciproquement, la qualité de commerçant n'est opposable aux tiers et aux administrations publiques que si l'inscription a été effectuée.

— Hist. L'histoire du *commerce* se confond dans une large mesure avec celle du progrès humain. Du troc épisodique pratiqué par quelques primitifs à la société commerciale d'aujourd'hui, englobant le monde entier et utilisant les moyens les plus rapides, la conquête du monde se poursuit et se diversifie par l'expansion et le rythme des échanges. Les éléments essentiels de l'activité commerciale, ceux qui permirent de dépasser le stade du troc, se retrouvent d'abord dans le Proche-Orient. La monnaie, l'écriture, le droit codifié ont été donnés par les premières civilisations connues, celles des grands fleuves. Les Phéniciens y ajoutent l'esprit d'aventure et l'inlassable curiosité sans lesquels il n'est pas de grand commerce. Les navires athéniens redistribuent dans les colonies les produits de la cité. Mais, malgré les expéditions lointaines en mer du Nord, le long des côtes de l'Afrique, et l'essor d'Alexandrie à la fin du IVe s., l'aire du commerce organisé reste confinée dans les limites étroites du monde connu ; la piraterie, sœur dénaturée du négoce, en compromet l'expansion. Dans les cadres politiques fournis par l'Etat romain, les éléments techniques découverts par l'Orient chaldéen, enrichis par la Grèce, sont communiqués à tous les peuples vivant sous la *Pax romana ;* les juristes donnent à la vie commerciale ses garanties indispensables.
Au Ve s., cet ensemble économique connaît en Occident une période de dislocation et de repli. Sillonnées par les Arabes et les Normands, les mers sont inhospitalières. L'économie domaniale tend à vivre sur elle-même. A partir du XIe s., la renaissance du commerce s'affirme ; elle se localise. Les marchands des villes italiennes mettent au point des techniques nouvelles avec les premières apparitions du crédit et des sociétés en commande ; des inventions (collier d'attelage et gouvernail d'étambot) accroissent le volume et le rayon des échanges. La voie fluviale demeure privilégiée. Les courants du gros négoce restent simples, rattachant, par l'intermédiaire des foires de Champagne et des villes flamandes, le monde nordique — celui de la fourrure, du bois et du chanvre — au monde italien et oriental des tissus fins et des épices.
Au XVIe s., les grandes découvertes détournent en partie l'Europe de la Méditerranée. Les vaisseaux portugais et espagnols explorent les océans. Lisbonne devient la capitale des épices, Anvers supplante Bruges. Des courants commerciaux nouveaux s'organisent : fleuve d'argent d'une seule coulée, des Amériques à Séville, qui ruisselle en mille filets sur toute l'Europe, triangle plantant ses pointes au flanc de trois continents, puisant en Europe la camelote, en Afrique le bois d'ébène, en Amérique le sucre et le café. D'Italie, la primauté financière passe aux banquiers allemands : les Fugger, créanciers de l'Empereur, s'affirment comme le symbole du capitalisme commercial.
Au XVIIe s., le commerce colonial devient l'enjeu des luttes politiques. La Hollande, l'Angleterre et la France aspirent à se partager l'héritage du Portugal et de l'Espagne. Avec la révolution industrielle se développe une autre forme de commerce qui repose

un grand magasin à Paris

« Maison du Bon Marché » à Paris en 1852

chargement de locomotives sur un cargo dans le port de New York

chargement à Orly

sur l'achat des matières premières et la vente des produits fabriqués; il exige la transformation de l'équipement portuaire et intérieur; le XVIIIe s. est le siècle des routes, notamment en France, et des canaux en Angleterre. Il entraîne également une évolution dans les doctrines. Au mercantilisme protectionniste traditionnel s'oppose la doctrine de la liberté commerciale, défendue en 1776 par Adam Smith dans son *Traité de la richesse des nations*, en France par les économistes. En 1786, le second Pitt signe avec la France un traité conçu sur les bases d'une très grande liberté. La Révolution et la guerre avec l'Angleterre en interrompent les effets. Le Blocus continental, qui veut fermer le continent à l'Angleterre, voit le triomphe de la contrebande et aboutit à un échec.

Mais la lutte des doctrines mercantilisme-libre-échange continue au XIXe s. Le développement du commerce profite essentiellement à deux classes : celle des gens de finances et celle des négociants. Ces derniers s'élèvent dans la hiérarchie sociale, s'emparent souvent du pouvoir politique et constituent un élément dynamique de la bourgeoisie européenne à la veille de la révolution des échanges du milieu du XIXe s. La révolution commerciale transforme les conditions de l'activité humaine, le rythme des échanges, la forme des sociétés et les mentalités; transformation progressive dont les prodromes apparaissent dès le XVIIIe s. en Angleterre, avant d'atteindre l'Europe puis l'ensemble du monde. Transformation encore inachevée, car les progrès des techniques sont ininterrompus, mais dont il est dès maintenant possible de dresser un bilan provisoire. Les techniques nouvelles imposent au commerce un rythme de plus en plus trépidant. Depuis deux millénaires, le circuit des marchandises s'était toujours accompli sensiblement à la même allure, celle des bateaux à voiles et des caravanes. En quelques décades s'installe le règne de la vitesse. La vapeur d'abord fait irruption dans le monde du négoce et se généralise au début du XIXe s. : le chemin de fer brise la distance, et la locomotive, depuis 1824, traîne de lourds convois; le réseau ferroviaire s'allonge et ceinture le globe. Le steamer libère les cargaisons du caprice des vents, supprime les longues attentes au port et les louvoiements interminables. L'Atlantique se rétrécit : au lieu de quarante jours, six suffisent pour le franchir. A la fin du siècle, de nouvelles inventions et l'utilisation du pétrole vivifient la route. Une rivalité aiguë met aux prises camion et locomotive, concurrents avant d'être complémentaires. Après 1919, l'avion prend son essor. Le développement des moyens de transmission de la pensée suit le même rythme. En 1832, l'alphabet Morse est inventé, en 1866 est posé le premier câble transatlantique, en 1878 est ouvert le premier bureau téléphonique. Le globe est enserré par un réseau de plus en plus ténu de moyens de communication variés, terrestres, maritimes, aériens : le creusement des canaux interocéaniques, le percement des tunnels des Alpes, la construction des grandes autoroutes abrègent les distances, réalisant le rêve des saint-simoniens. On enregistre en même temps un développement parallèle du volume des échanges. Les produits dont le poids interdisait le transport avant le début du XIXe s. entrent dans les circuits internationaux. Les phénomènes de concentration verticale et de concentration horizontale entraînent la formation d'énormes organismes vers lesquels affluent les matières premières et d'où partent les demi-produits et les produits fabriqués. Des groupes humains de plus en plus denses s'agglomèrent dans les régions privilégiées où se trouve le combustible. Pour nourrir ces masses humaines, les équiper, satisfaire à leurs besoins sans cesse renouvelés et sans cesse plus complexes, des transports multiples se révèlent nécessaires. Il faut recreuser les ports, multiplier les gares et les voies, agrandir les entrepôts. Le mouvement commercial, accéléré et amplifié, s'étend à des régions qui, jusqu'alors, ont vécu repliées sur elles-mêmes. A l'intérieur des Etats européens, on enregistre des modifications, liées au progrès des voies de communication, entre la campagne et la ville. La tendance à la spécialisation agricole ou industrielle réduit les domaines de la polyculture et de l'artisanat, brise les unités fermées, diminue le rôle des marchés et des foires, menacés par la vente directe et le porte-à-porte du marchand urbain, forme renouvelée de l'ancien colportage. Hors de l'Europe, la fièvre du négoce saisit les continents. Au Moyen Age, les Européens ont cherché par-delà les mers épices, soieries, métaux précieux; plus tard, des produits complémentaires, comme le sucre de canne, source de richesse des Antilles; au XIXe s., les matières premières pour faire tourner leurs usines (laine, coton) et pour nourrir leurs populations industrielles. L'ère coloniale est liée étroitement aux besoins du commerce. L'Afrique, restée jusqu'au début du XIXe s. le continent mystérieux, effleuré sur les côtes pour les besoins du commerce triangulaire, s'ouvre aux techniques modernes. Les Amériques, domaine classique du pacte colonial, doivent à leur peuplement, en majorité d'origine européenne, une émancipation politique et économique précoce. L'Asie reste longtemps une terre de choix pour le grand commerce : le percement du canal de Suez lui donne une impulsion nouvelle. Aux Indes, la ruine de l'industrie indigène facilite l'entrée massive des cotonnades anglaises; en Chine et au Japon, les Etats-Unis et l'Europe s'efforcent de briser la résistance indigène pour y lancer les voies ferrées, y ouvrir les ports et faire entrer ces pays, à la civilisation millénaire, dans le circuit des échanges mondiaux. La réussite est totale pour le Japon. Mais on assiste bientôt à un renversement des valeurs, favorisé par les deux grandes guerres mondiales, qui voient s'effondrer la suprématie politique et économique de l'Europe. Celle-ci se retrouve débitrice des Etats-Unis et des pays neufs. Au schéma du XIXe s., qui faisait confluer vers l'Europe les courants de matières premières du monde entier en échange des produits finis, succède une carte plus nuancée, plus équilibrée. Des économies évoluées tendent à prendre place sur tous les continents, le pacte colonial a fait son temps. Mais l'indépendance économique est plus difficile à conquérir que l'indépendance politique; la loi du commerce est moins celle du besoin impératif de populations nombreuses que celle de l'offre et de la demande. Le réseau commercial a modifié ses pôles d'attraction, a transformé sa structure en fonction de quelques produits essentiels (houille, pétrole ou matières premières), mais

Douala, au Cameroun

ses exigences sont restées les mêmes, sa mobilité extrême et son équilibre fragile. Sous la triple loi de la concentration, de la rationalisation, de la spécialisation progressive, les caractères de la profession et des techniques commerciales sont aussi profondément modifiés que les courants d'échanges. La concentration se révèle nécessaire pour faire face aux obligations d'un négoce portant sur des denrées plus nombreuses, embrassant des espaces plus lointains. Les dimensions des entreprises s'accroissent. Le caractère familial des firmes s'estompe pour faire place aux sociétés anonymes. Favorisés par l'essor des moyens monétaires et du crédit, de puissants organismes accaparent les circuits de distribution. Les grands magasins dont Balzac a fait connaître la vie ardente apparaissent dès la seconde moitié du XIXe s. : en France, le Bon Marché (1852), le Louvre (1855); en Grande-Bretagne, les magasins Whiteley et Peter Robinson; aux Etats-Unis, le Magasin Wanker à Philadelphie, Marshall Field and Co. à Chicago. Avec le XXe s. surgissent les magasins à succursales multiples, d'abord dans l'alimentation, puis dans les différentes branches commerciales. Les magasins à prix unique passent d'Amérique (1879) en Angleterre (1909), en France (1927). Les entreprises adoptent des méthodes rationnelles qui laissent loin derrière elles l'époque des secrets familiaux. L'ingénieur commercial, le technicien règnent sur des bureaux où travaille un personnel spécialisé, du comptable au psychologue, ventilés par des escouades de représentants, commis voyageurs et commissionnaires, à la subtile hiérarchie, éclairés par les graphiques où les courbes traduisent en équations l'évolution de la conjoncture. Du haut en bas de la profession commerciale règne l'anonymat. La publicité par le néon, le journal ou la radio — ces serviteurs-nés du commerce — prend ses lettres de noblesse. Un nouveau type d'homme naît, une classe sociale aux multiples étages s'édifie. Elle attire l'attention des pouvoirs publics, quand, d'une façon aiguë, se pose la question des marges bénéficiaires. Le terrain reste prêt pour une emprise — autre que fiscale — de l'Etat sur le commerce. Dans certains pays, les régimes socialistes l'ont réalisée; partout la guerre et ses sé-

le spectacle quotidien d'embarquement des marchandises africaines à bord des cargos de l'air attire toujours des curieux

Phot. doc. « Au Printemps », « Bon Marché », Martin-Atlas-Photo, Popper-Atlas-Photo, Perrin-Atlas-Photo, Air France.

quelles l'ont partiellement mise en œuvre. Toutes ces transformations touchant à la nature, à l'amplitude et au rythme des opérations commerciales ne s'opèrent pas en effet sans à-coups. Les premiers témoins du bouleversement des habitudes commerciales, saisis d'enthousiasme et forts d'ailleurs de l'avance industrielle de leur pays, revendiquent d'abord pour les échanges une absolue liberté. Peel et Cobden font de l'Angleterre la terre d'élection du libre-échange, pour le plus grand profit de leur nation. L'Allemagne, dont le Zollverein forge l'unité commerciale et facilite l'unité politique, est séduite à son tour. La France, enfin, surmonte les répugnances de ses industriels, qui avaient redouté en 1815 un Waterloo économique avec la fin du Blocus continental, et, en 1861, signe un traité de commerce et de libre-échange avec l'Angleterre. Mais la politique commerciale n'est pas une question de théorie ou de doctrine : elle reste une question de circonstance et de fait. Elle épouse les sinuosités des conditions économiques générales ou particulières, universelles ou nationales. Elle est liée à la constitution, à la structure et aux besoins permanents des Etats. Par là même, elle prend la valeur d'un test par l'ensemble des valeurs qu'elle exprime : prédominance politique d'une classe sociale, d'un parti ou d'un groupe de producteurs : landlords ou manufacturiers en Angleterre, paysans en France dont le suffrage universel fait

embarquement d'une automobile à bord d'un avion

une force politique ; degré de développement technique, économique ou financier d'un pays passant par les phases diverses, de l'équipement au plein développement qui permet d'affronter victorieusement la concurrence internationale ; situation idéologique générale et rapports avec les autres puissances. Toutes ces données expliquent le retour au protectionnisme qui envahit l'Europe et le monde après 1880, et se maintient après la guerre. Par le jeu des coefficients, la France réalise de 1919 à 1925 l'ajustement tarifaire ; une phase libérale, marquée par le traité franco-allemand de 1927, précédent et modèle pour d'autres conventions avec la Belgique, la Suisse, l'Italie, suit jusqu'en 1931 ; à cette date, après la grande crise de 1929, s'ouvre une nouvelle période protectionniste ; on retrouve les procédés classiques : élévation des droits, déclin de la clause de la nation la plus favorisée, contingentements. L'intervention de l'Etat dans tous les domaines marque ainsi l'évolution contemporaine des échanges. A la même époque, la société soviétique franchit une étape décisive : le commerce que la N. E. P. avait reconstitué est arraché pour sa plus grande partie au secteur privé, l'Etat s'attribue le monopole des échanges comme il a accaparé celui des moyens de production. Sans atteindre dans les autres pays le même degré de nationalisation, l'emprise des pouvoirs politiques sur le commerce se fait partout plus pesante au cours de la Seconde Guerre mondiale et survit en partie à la guerre. La vigilance de l'Etat se fait d'autant plus stricte que la rivalité des idéologies divise le monde en deux blocs, à l'intérieur desquels des accords prescrivent au commerce son rythme et ses procédés de règlements. L'organisation de l'Europe voit renaître le conflit traditionnel : protectionnisme ou libre-échange. La balance du commerce devient le baromètre de la santé économique et, par là même, politique et sociale des Etats. Le commerce, qui, suivant le mot de Montesquieu, « guérit des préjugés destructeurs », et qui a déjà tant fait pour l'avancement des relations internationales, réussira-t-il à réaliser cette unité économique du monde, au seuil d'une ère nouvelle ouverte par la conquête de l'espace ? (→ Biblio.)

commerce (ÉCOLES SUPÉRIEURES DE). V. COMMERCIAL (*enseignement*).

Commerce (MINISTÈRE DU), département ministériel dont la fortune a été diverse. Jusqu'en 1882, il était rattaché à un autre ministère (Agriculture, Colonies). Après l'armistice de 1940, il a été intégré au ministère de la Production industrielle, devenu, après la Libération, le ministère de l'Industrie et du Commerce. Parfois érigé en Secrétariat d'Etat, il est devenu, en 1959, un secrétariat d'Etat au *Commerce intérieur*, rattaché au ministère des Finances et de l'Economie nationale. Il comporte deux directions : les *affaires commerciales* et les *prix* ; l'*Institut national des statistiques et des Etudes économiques* dépend de ce ministère.

commerce extérieur (CENTRE NATIONAL DU), organisme financé par l'Etat et chargé de documenter les commerçants et les industriels sur les possibilités économiques des pays étrangers.

COMMERCER v. intr. (Se conj. comme *placer*.) Faire du commerce : *Les Portugais, ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, allèrent commercer à Macao* (A. France). ‖ Etre en commerce, en relations de société avec les autres hommes.

COMMERCIAL, E, AUX adj. Qui est relatif au commerce : *La compagnie des paquebots était mise en faillite et le directeur poursuivi pour irrégularités dans les écritures commerciales* (Maupassant). *La fortune de ma famille, toute considérable qu'elle est, fut puisée à une source commerciale* (A. Dumas). ‖ *Attaché commercial, conseiller commercial*, agents de l'expansion économique à l'étranger. (Ils préparent les traités et accords commerciaux par des études et enquêtes menées au siège des missions diplomatiques ou des postes consulaires dont ils dépendent ; ils défendent les intérêts économiques généraux de la France et secondent, sur les marchés extérieurs, l'activité des commerçants, industriels et agriculteurs français.) ‖ *Bail commercial, loyer commercial*, v. PROPRIÉTÉ *commerciale*. ‖ *Vente commerciale*, v. VENTE.

commercial (ENSEIGNEMENT). En France, l'enseignement commercial constitue une des branches de l'enseignement technique ; il a pour objet la formation générale et professionnelle des employés, des cadres subalternes et des cadres supérieurs des entreprises commerciales. Il comporte un réseau d'établissements publics, un réseau d'établissements privés reconnus par l'Etat et un réseau d'enseignement privé ordinaire. On peut distinguer quatre types d'enseignement commercial : un enseignement du premier degré, un enseignement du second degré, un enseignement supérieur et un enseignement de perfectionnement.

Le personnel subalterne et les cadres moyens des entreprises commerciales peuvent recevoir une formation pratique complétée ou non par une formation générale complémentaire.

En principe, la formation pratique complétée par une formation générale est sanctionnée par les diplômes suivants : d'abord le C. A. P. (certificat d'aptitude professionnelle), puis, après deux années de cours professionnels, le brevet* professionnel (B. P.). Dans le domaine du commerce et de l'administration privée des entreprises, on compte huit C. A. P. (employé de bureau, aide-comptable, sténodactylographe, employé de banque, employé de Bourse, employé d'assurance, mécanographe, vendeur), neuf B. P. (secrétaire, comptable, employé de banque, employé de Bourse, agent du commerce extérieur, vendeur, publicitaire, employé non spécialisé, chef mécanographe) et deux brevets particuliers, l'un de technicien du secrétariat — ouvert aux titulaires du B. P. de secrétaire ou du brevet d'enseignement commercial (v. plus loin). — auquel peut être adjoint une mention spéciale de secrétariat de direction après trois années de pratique ; l'autre de représentation, auquel peut être adjoint une mention complémentaire de spécialisation et de qualification pratique après trois années d'expérience commerciale.

La formation générale complémentaire est essentiellement fournie par les cours professionnels de la loi Astier (v. APPRENTISSAGE), mais de nombreux établissements d'enseignement assurent une préparation complète aux enfants ayant achevé leur cycle d'enseignement primaire obligatoire. Les uns sont des établissements d'enseignement public et gratuit [notamment les collèges d'enseignement technique (C. E. T.)] ; ces établissements forment un peu moins de la moitié des employés de bureau et moins de 10 p. 100 des employés de commerce, titulaires des certificats et brevets professionnels. Les autres sont des établissements privés : ateliers d'apprentissage des chambres de commerce ou des entreprises, écoles privées reconnues ou non par l'Etat.

Ce type de formation intéressait, en 1959, environ 70 000 personnes, dont quelques adultes soucieux d'acquérir une formation professionnelle plus poussée en vue d'assurer leur promotion ou mis dans l'obligation de se reclasser.

Souvent, les cadres moyens des entreprises commerciales sont formés par des établissements d'enseignement, publics ou privés. Cet enseignement, qui, en 1959, intéressait environ 15 000 jeunes gens et 55 000 jeunes filles, a pour sanction le brevet d'enseignement commercial (B. E. C.), qui comporte quatre options : comptable, employé de commerce, secrétaire d'entreprise, mécanographe-comptable. Cet examen se passe en deux fois : des épreuves d'enseignement général, puis, après quelques mois de stage dans une entreprise, un rapport de stage. Les titulaires du B. E. C. peuvent se présenter, ultérieurement, au brevet supérieur d'études commerciales (B. S. E. C.), qui comporte deux options : comptable et secrétaire. Ces établissements préparent également aux brevets de technicien supérieur (B. T. S.), de comptabilité et de gestion d'entreprise.

Outre les collèges d'enseignement général et les lycées techniques, préparent à ces examens les écoles de la Ville de Paris ou des chambres de commerce, ainsi que de très nombreux établissements privés, parmi lesquels il faut citer l'*Ecole technique de publicité*, fondée par le syndicat des chefs de publicité. Citons également les cours par correspondance, tant publics (*Centre national d'enseignement* par correspondance*) que privés.

Les cadres dirigeants des entreprises commerciales sont formés par les établissements d'enseignement supérieur. Les uns donnent un enseignement général, d'autres un enseignement plus particulier ; la plupart exigent un niveau de culture supérieur au niveau du baccalauréat. Les besoins des entreprises en cadres commerciaux et administratifs supérieurs sont beaucoup plus importants que le nombre des étudiants formés dans les établissements publics et privés qui dispensent l'enseignement commercial supérieur. La transformation des méthodes et des programmes de certains de ces établissements, la création d'instituts spécialisés tendent à améliorer la qualité des cadres fournis, mais l'insuffisance est telle que beaucoup d'entreprises continuent à faire appel — pour des fonctions purement commerciales ou administratives — à des ingénieurs, alors que le nombre de ces derniers est lui-même très insuffisant au regard des besoins industriels.

1° Parmi les établissements d'enseignement général, nous citerons :

Les instituts fonctionnant auprès des facultés de droit et des sciences économiques : l'*Institut d'études commerciales* de Grenoble et l'*Institut commercial* de Nancy, qui délivrent un diplôme d'ingénieur commercial après deux années d'études ; l'*Institut commercial de Normandie*, qui délivre un diplôme d'études commerciales ; l'*Institut d'enseignement commercial supérieur* de Strasbourg, qui délivre divers certificats. Les *instituts des techniques économiques* de Bordeaux, Lille, Lyon et Toulouse préparent au diplôme d'expert-comptable et délivrent un certificat d'études supérieures économiques et comptables. Le *Cours supérieur de comptabilité et commerce* (Strasbourg), *l'Institut des*

Phot. Air France.

Blason de COMMERCY

De gueules à trois demoiselles d'argent mises en pal rangées en fasce, au chef d'azur semé de croix pommetées au pied fiché d'argent.

sciences juridiques et financières appliquées aux affaires (Paris) et l'*Ecole régionale des sciences administratives, économiques et financières de Bretagne* (Rennes) délivrent des certificats de fin d'études. Les étudiants de la section économique des *Instituts d'études politiques* (Alger, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy, Paris, Strasbourg et Toulouse) reçoivent un enseignement destiné aux futurs dirigeants des entreprises et peuvent, sous certaines conditions, postuler le certificat de vie des affaires, en sus du diplôme d'études politiques. Les *Instituts d'administration des entreprises*, créés en 1955, assurent la préparation des étudiants diplômés des facultés de droit et de lettres au certificat d'aptitude à l'administration des entreprises, après une année de cours théoriques et de travaux pratiques. L'*Ecole des hautes* études commerciales de Paris* (H. E. C.), fondée par la Chambre de commerce de Paris, et l'*Ecole supérieure des sciences* économiques et commerciales* (E. S. S. E. C.), qui fonctionne dans le cadre de l'Institut catholique de Paris, délivrent à leurs étudiants (recrutés par concours exigeant en général de une à trois années d'études après le baccalauréat) leur propre diplôme, reconnu par l'Etat, après trois années d'études. L'*Ecole de haut enseignement commercial pour les jeunes filles* (H. E. C. J. F.), fondée par la Chambre de commerce de Paris, délivre un diplôme de fin d'études, également reconnu par l'Etat, après trois années d'enseignement. L'*Ecole des hautes études commerciales du Nord* (E. D. H. E. C.) et l'*Ecole supérieure des sciences commerciales d'Angers* (E.S.S.C.A.), qui fonctionnent au sein des Instituts catholiques de Lille et d'Angers, délivrent leur diplôme après trois années d'études. L'*Ecole nouvelle d'organisation économique et sociale* (E. N. O. E. S.) délivre à ses élèves, recrutés sur titres, un diplôme particulier pour chacune de ses sections : Centre d'études supérieures d'économie appliquée aux affaires, Ecole supérieure des transports, Centre d'études comptables supérieures (ce dernier reconnu par l'Etat), après deux à quatre années d'études (suivant la section); l'enseignement est donné oralement aux élèves résidant dans la région parisienne et par correspondance aux autres.

Depuis 1964, les facultés de droit et des sciences économiques préparent à une nouvelle agrégation des lycées, l'agrégation des techniques économiques de gestion créée en 1962.

Les *Ecoles supérieures de commerce* (E. S. C.), dont neuf ont été fondées par une Chambre de commerce (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Le Havre, Marseille, Montpellier, Paris, Rouen, Toulouse) et quatre par une municipalité ou une association privée (Lille, Lyon, Nantes, Reims), délivrent un diplôme d'Etat (diplôme supérieur d'enseignement commercial) après trois années d'études. Une Ecole supérieure de commerce fonctionne également à Alger.

2° Parmi les établissements qui donnent un enseignement plus particulier, nous citerons : l'*Institut de technique comptable*, l'*Institut de technique de banque*, l'*Institut d'études supérieures des techniques de l'organisation* et l'*Institut national des techniques économiques et comptables*, qui, dans le cadre du Conservatoire national des arts et métiers, donnent un enseignement économique, financier et comptable sanctionné par divers diplômes et brevets; les *Instituts d'économie régionale*, qui fonctionnent dans le cadre des facultés de droit et des sciences économiques de Bordeaux et de Dijon; l'*Institut de statistique* (Sorbonne), qui prépare des statisticiens diplômés; l'*Ecole d'application de l'Institut national des statistiques et des études économiques*, qui assure la formation de statisticiens tant pour les entreprises privées que pour les administrations; l'*Institut supérieur d'interprétariat* (Sorbonne) [quatre années d'études]; l'*Ecole d'interprètes et de traducteurs* (Paris) [une ou deux années d'études]; l'*Institut des hautes études d'interprétariat* (Paris) [une à trois années d'études] et l'*Institut supérieur d'interprétariat et de traduction de l'Institut catholique* (Paris), qui préparent aux diplômes d'Etat d'interprète de conférence ou de traducteur; l'*Ecole supérieure d'approvisionnement* (Paris, une année d'études); l'*Ecole nationale d'assurance* (Paris, huit mois d'études dans les sections « administrative » et « production »; deux années dans le cycle supérieur); l'*Institut de biométrie humaine et d'orientation professionnelle* (Paris), qui, en deux années d'études, prépare aux diplômes d'Etat de conseiller d'orientation ou de psychotechnicien; l'*Institut national du travail et d'orientation professionnelle* (Paris), qui, en deux années d'études, prépare au diplôme d'Etat de conseiller en orientation professionnelle. Le *Centre de préparation supérieure du secrétariat*, fondé par la Chambre de commerce de Paris, et les sections spécialisées qui fonctionnent dans quelques collèges techniques et écoles nationales professionnelles (où ne sont reçus que des bacheliers) forment des secrétaires de direction. La formation des représentants et des directeurs commerciaux est assurée par l'*Institut national des cadres supérieurs de la vente*, qui fonctionne au Conservatoire national des arts et métiers, le *Centre d'études techniques de la vente*, le *Centre d'études des techniques de vente*, l'*Institut technique de la vente*, le *Centre de formation et de perfectionnement des vendeurs*.

● Le *perfectionnement des cadres supérieurs et des dirigeants d'entreprise* s'est beaucoup développé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il est assuré par certains des organismes d'enseignement commercial supérieur cités ci-dessus, ainsi que par de nombreux organismes publics et surtout privés. Des techniques de perfectionnement professionnel ont été mises au point par la *Compagnie générale d'organisation scientifique* (C. E. G. O. S.) ainsi que par le *Centre d'études du commerce* (C. E. C.), qui tiennent chaque année de courtes sessions. Nous ne citerons que quelques-uns de ces organismes : le *Centre de perfectionnement dans l'administration des affaires* (C. P. A.), créé par la Chambre de commerce de Paris; le *Centre de recherches et d'études des chefs d'entreprises*, créé par le Conseil national du patronat français; l'*Association nationale interprofessionnelle pour la formation de la main-d'œuvre* (A. N. I. F. R. A. M. O.); l'*Ecole d'organisation scientifique du travail*, fondée par le Comité national de l'Organisation française; l'*Institut pour la formation pratique des chefs dans l'entreprise*; l'*Ecole des chefs d'entreprises et des cadres supérieurs*, fondée par la Confédération française des professions; le *Centre économique et social de perfectionnement des cadres*, organisé par la Fédération nationale des syndicats d'ingénieurs et de cadres; le *Centre d'orientation technique pour la progression des petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales*, créé par la Confédération générale des moyennes et petites entreprises; l'*Institut de perfectionnement dans les méthodes de contrôle de gestion*; etc.

● Le *perfectionnement des employés* est assuré par de nombreuses écoles techniques, qui ouvrent à cet effet des cours du soir, par certaines grandes entreprises, notamment les grands magasins de Paris et de province, qui ont organisé à cet effet de véritables écoles de vente, ainsi que par des écoles par correspondance.

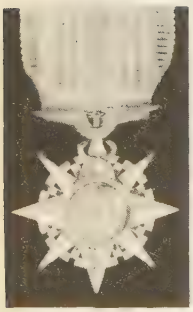

ordre du Mérite commercial

commercial (ORDRE DU MÉRITE), ordre français, créé en 1939 pour récompenser les services rendus à l'activité économique et au commerce extérieur de la France. Insigne : étoile à huit branches. Ruban gris argent bordé d'un filet or. Cet ordre a cessé d'être décerné en 1964 et a été remplacé par l'ordre national du Mérite*.

COMMERCIALEMENT adv. Au point de vue du commerce : *Plus une marchandise abonde, plus elle se déprécie commercialement*.

COMMERCIALISATION n. f. Action de commercialiser : [...] *nous avons assisté à ce que les gens d'affaires appelèrent, dans leur jargon, la « commercialisation » de toutes les valeurs* (G. Duhamel).

COMMERCIALISER v. tr. Faire devenir l'objet d'un commerce; répandre dans le commerce : *Un produit obtenu en laboratoire, mais non encore commercialisé.* ‖ Soumettre aux stipulations du droit commercial : *Commercialiser une dette.*

COMMERCIALITÉ n. f. Qualité de ce qui est régi par le droit commercial : *La commercialité d'une dette.*

COMMERCII (JUS). V. CITÉ.

COMMERCIUM [sjɔm] n. m. (mot lat.). Dr. rom. Aptitude d'une personne à faire tous les actes juridiques intéressant son patrimoine, d'après les procédés mis par la loi civile à la disposition des citoyens.

COMMERCY, ch.-l. d'arrond. de la Meuse, sur la Meuse; 7 918 hab. (7 008 aggl.) [*Commerciens*]. Remarquable château du XVIIIe s., occupé par l'armée; il a été endommagé en 1944. Eglise en partie du XVIe s. Forges et aciéries. Carrières. Fabrique de lingerie. Spécialité de pâtisseries, les « madeleines ». — L'arrond. a 7 cant., 175 comm. et 50 812 hab. — Hist. La ville tire son nom de *commarchia*, qui signifie « marche frontière ». Point de passage sur le bord de la Meuse, Commercy est restée ville frontière jusqu'à sa réunion à la France. Elle fut la capitale d'une principauté souveraine et indépendante aux limites de la Lorraine, du Toulois, du Barrois, du Verdunois, de la France et même de la Champagne, sans faire partie d'aucune de ces provinces. Elle constitua une seigneurie mentionnée pour la première fois en 828 et qui eut pour maîtres les empereurs d'Allemagne, puis les évêques de Metz. Jean Ier de Sarrebruck lui accorda une charte communale en 1324. Il habitait le château, ainsi que ses fils, qui lui succédèrent. En 1334, un partage de la seigneurie fit que Jean IV, l'un des descendants, éleva un autre château, le château « bas ». Les deux seigneuries vécurent en paix jusqu'en 1444, occupées par leurs descendants. Après avoir appartenu à plusieurs familles (celle de Lorraine pour le château « bas », celles de Silly, de Gondi [1640], etc., pour le château « haut »), elles furent enfin réunies en 1722. Commercy partagea dès lors le sort de la Lorraine. Stanislas Leszczyński y habita le château « haut », qui avait été reconstruit par le prince de Vaudémont. A sa mort, la ville appartint à la France (1766).

COMMÈRE n. f. (lat. ecclés. *commater*; de *cum*, avec, et *mater*, mère). La marraine, par rapport au parrain ou par rapport au père : *Mme Portal, très fière d'avoir servi de commère au premier président, leurs deux noms accolés sur le registre paroissial* (A. Daudet). [Vieilli et dialect.] ‖ Comparse (en comédie) : [Le pitre], *badin,* | *Baise au cou sa commère énorme, et fait la roue* (Verlaine). ‖ Femme rusée, curieuse, bavarde : *Méfiez-vous des commères. Je n'avais pas fait cent mètres que déjà plusieurs commères se disputaient l'honneur de me loger* (Tharaud). ‖ Autrefois, appellation familière entre voisins et amis : *Bonjour, ma commère. Ma commère, la carpe* (La Fontaine).

— Music-h. Actrice qui était chargée de faire les enchaînements et les annonces des tableaux dans les revues. (Cet emploi fut supprimé vers 1930.)

◆ Adj. Curieux et bavard (se dit même d'un homme) : *Commère comme il était, il entama l'histoire* (Barbey d'Aurevilly).

COMMÉRER v. intr. (Se conj. comme *céder*.) Faire des commérages : *Plus tard, j'ai eu Chauvin pour camarade dans une administration... Que d'heures passées à commérer!* (Zola).

COMMERSON (Philibert), naturaliste français (Châtillon-les-Dombes 1727 - île de France 1773). Reçu docteur à Montpellier, il s'occupa surtout d'histoire naturelle, et, sur la demande de Linné, il lui envoya un travail remarquable sur les poissons de la Méditerranée. Choisi, en 1766, pour faire partie de l'expédition de Bougainville, il fit une moisson d'observations, de dessins et de collections, que la mort ne lui laissa pas le temps de mettre en ordre.

COMMERSON (Jean), publiciste et écrivain français (Paris 1802 - *id.* 1879). Il fonda *le Tam-Tam*, devenu ensuite *le Tintamarre*. Sa verve satirique se retrouve dans ses deux ouvrages : *les Binettes contemporaines* (1854-1858), avec la collaboration de Nadar, et *Encyclopédie bouffonne* (1853).

COMMETTAGE n. m. Technol. Opération qui consiste à réunir des fils de caret et à les tordre pour en former des torons.

COMMETTANT n. m. Celui qui charge un autre du soin de ses intérêts : *Les mandataires du peuple, lorsqu'ils ont provoqué une loi pénale et inquisitoriale contre la presse, ont été infidèles à leurs devoirs et traîtres aux droits de leurs commettants* (Laclos).

— Comm. Client du commissionnaire, qu'il

charge d'acheter ou de vendre des marchandises pour son compte, à titre onéreux.
— Dr. civ. Toute personne ayant sous sa direction des préposés, des délits desquels elle est civilement responsable, en application de l'article 1384 du Code civil.

COMMETTEUR, EUSE n. Personne qui procède au commettage du filin.

COMMETTRE v. tr. (lat. *committere*, mettre ensemble). [Se conj. comme *mettre*.] Accomplir une action blâmable : *Vous avez commis une imprudence. Chaque cerise avalée lui donnait la sensation d'une faute commise* (Maupassant).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Mettre à la tête de, préposer : *Je vous commets au soin de nettoyer partout* (Molière). *Mon ami m'a commis à la garde de sa femme ; il faut répondre à cette confiance* (Nerval). || Confier aux soins, à la garde de : *Je vous rends le dépôt que vous m'avez commis* (Racine).
— Dr. *Commettre un rapporteur*, charger quelqu'un d'un rapport.
— Technol. Tordre ensemble plusieurs fils de caret pour former un toron.
— ***Se commettre*** v. pr. S'afficher, entretenir des relations compromettantes, déshonorantes : *Ils approchaient trop la noblesse de cour pour se commettre avec les niaiseries de la province* (Balzac).

COMMINATION n. f. (lat. *comminatio ;* de *minari*, menacer). Dénonciation de la colère céleste.

COMMINATOIRE adj. (lat. médiév. *comminatorius ;* de *minari*, menacer). Dr. Qui contient une menace : *Sentence, arrêt comminatoire.* || *Par extens.* Qui tient de la menace : *Je répugne au style comminatoire, parce qu'il engage. Je préfère le style doucereux* (H. de Montherlant). || Destiné seulement à intimider : *La justice du Tout-Puissant, par rapport à l'homme, n'est souvent que comminatoire* (Chateaubriand).

COMMINES. V. COMMYNES.

COMMINGES, petit pays pyrénéen, dont le nom vient de l'ancienne cité gallo-romaine des *Convenae* (*Civitas Convenarum*), dont la capitale, *Lugdunum Convenarum*, devint Saint-Bertrand-de-Comminges, siège d'un évêché qui a subsisté du VIe s. à 1789. Le comté de Comminges apparaît au Xe s. ; ses limites ont varié et il couvrait, au XIVe s., outre les hautes vallées de la Garonne et de ses affluents (la Pique, la Neste, le Salat), un territoire qui s'avançait, au N., jusqu'à Muret sur le fleuve, jusqu'à Samatan sur la Save. Rattaché à la Couronne en 1454, il est aujourd'hui partagé entre les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées. (Hab. : *Commingeois, oises.*)

COMMINUTIF, IVE adj. (du lat. *comminuere*, briser). Qui réduit en petits fragments.
— Pathol. chirurg. *Fracture comminutive*, fracture comportant de nombreux fragments.

COMMIOS. V. COMM.

COMMIPHORA n. m. (gr. *kommi*, gomme, et *phoros*, qui porte). Genre d'arbres de l'Asie et de l'Afrique tropicales, dont une espèce, *Commiphora simplicifolia*, du Yémen, fournit la myrrhe*. (Famille des burséracées.)

COMMIS n. m. et adj. (de *commettre*). Personne chargée de la vente dans une maison de commerce ou des écritures dans une administration (sa dénomination officielle est adjoint administratif), une banque : *Commis de magasin.* (Au fém., on dit COMMISE.) || *Commis voyageur*, représentant, voyageur de commerce. || Valet de ferme.
— Hist. *Premier commis*, fonctionnaire supérieur, attaché à chaque ministère, et dont le rôle fut considérable sous l'ancienne monarchie.
— Mar. *Commis aux vivres*, celui qui est chargé des approvisionnements sur un navire. || *Commis de marine*, v. part. *encycl.*
— Mil. *Commis et ouvriers militaires d'administration*, v. OUVRIER.
— Procéd. *Avocat commis* ou *commis d'office*, avocat désigné par son bâtonnier pour assister, devant une juridiction civile ou commerciale, un inculpé ou un plaideur bénéficiant de l'assistance judiciaire. || *Avoué commis* ou *commis d'office*, avoué désigné par le président d'une cour ou d'un tribunal, ou bien encore par la Chambre des avoués, pour représenter en justice un plaideur qui n'a pu obtenir le concours amiable d'un avoué ou qui bénéficie de l'assistance judiciaire. || *Commis greffier*, mandataire assermenté du greffier, assurant le service du greffe sous sa direction. || *Juge commis*, magistrat d'un tribunal désigné par celui-ci pour suivre personnellement le déroulement de certaines procédures et statuer sur les difficultés qui s'y peuvent présenter.
— ENCYCL. Mar. Les *commis de marine* étaient autrefois confondus avec les commissaires* de la marine. En 1863, le commissariat a été érigé en un corps militaire séparé, chargé de l'administration et du ravitaillement des navires. Les commis sont restés un corps civil chargé des écritures dans certains services des arsenaux (direction de travaux, magasins, intendance et santé). Il y a également des commis dans l'administration de l'Inscription maritime.

COMMISE n. f. (de *commettre*). V. COMMIS.
— Dr. anc. Confiscation des fiefs d'un vassal par le suzerain. || Confiscation de marchandises prohibées ou introduites en fraude.
— ENCYCL. Dr. anc. *Commise emphytéotique.* Le Code *de jure emphyteutico* permettait au bailleur de reprendre le fonds donné en emphytéose quand le canon, ou redevance, n'avait pas été payé pendant trois ans, ou quand l'emphytéote avait vendu le fonds sans y être autorisé.
Commise féodale. Les *libri feudorum* avaient, pour protéger les vassaux contre l'arbitraire des seigneurs, précisé les cas justifiant la commise. Celle-ci était prononcée d'emblée en cas de félonie (absence d'hommage, trahison ou abandon à la guerre, etc.). Dans le droit féodal tardif, la commise est une action pénale qui intervient normalement à la suite d'une action judiciaire.
Commise roturière. Elle existait dans quelques coutumes et consistait en confiscations analogues. On avait admis aussi une *commise censuelle*, pour omission de droits ou de biens dans la déclaration censuelle ; une *commise bordelière*, en cas de bordelage, pour faute de paiement de la redevance pendant trois ans ; une *commise taillablière*, pour vente, sans le consentement du seigneur, de biens soumis à la taille.

COMMISÉRATION n. f. (lat. *commiseratio ;* de *misereri*, avoir pitié). Sentiment de pitié, de compassion, en présence des malheurs de quelqu'un : *Pourquoi « pauvre Louis » ? Je n'aime pas qu'on me prenne en commisération, surtout quand je ne mérite pas autre chose* (G. Duhamel).

COMMISSAIRE n. m. (lat. médiév. *commissarius ;* de *commissus*, délégué). Personne chargée d'une fonction temporaire : *Les députés du peuple ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires* (Rousseau). || Ordonnateur : *Les commissaires d'une fête.*
— Ch. de f. *Commissaire spécial*, agent du ministère de l'Intérieur (direction de la Sûreté générale), installé dans certaines gares frontières et à Paris, et chargé de la surveillance répressive. (Il veille plus particulièrement à ce qui intéresse la sûreté de l'Etat.)
— Dr. admin. *Commissaire de police*, magistrat de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, chargé, sous l'autorité des parquets et des préfets, de l'application des lois et règlements. (Sur le plan judiciaire, il est officier de police judiciaire, auxiliaire du procureur de la République, et chargé des fonctions du ministère public devant le tribunal de police ; sur le plan administratif, il assure l'exécution des règlements de police générale et de police municipale.) [V. POLICE.] || *Commissaire du gouvernement*, magistrat du Conseil d'Etat ou d'un tribunal administratif qui étudie les affaires contentieuses soumises à ces juridictions en vue d'exposer le droit et non de défendre le point de vue de l'administration.
— Dr. comm. *Commissaire aux comptes*, personne nommée par les actionnaires d'une société anonyme pour contrôler la gestion et les comptes des administrateurs. (Les commissaires aux comptes font à l'assemblée générale un rapport sur les pièces que les administrateurs sont tenus de mettre à leur disposition pendant tout le trimestre précédent.) [On les appelle aussi CENSEURS.] (→ Biblio.)
— Hist. *Commissaire départi*, v. part. *encycl.*
— Instit. polit. Membre d'une commission nommée par une assemblée délibérante pour l'examen d'un projet ou d'une proposition, ou pour une enquête. || *Commissaire du gouvernement*, fonctionnaire nommé par décret, et chargé d'assister le ministre lors d'une discussion devant les Chambres. || *Commissaire régional de la République*, haut fonctionnaire chargé, après la Libération, de l'administration de l'ensemble d'une région, et dont l'importance fut considérable dans la réorganisation du territoire. (Les commissaires régionaux de la République furent chargés de rétablir la légalité républicaine de 1944 à 1946. Créés et constitués en un corps administratif provisoire [ordonnance du 3 juin 1944], substitués aux préfets régionaux de Vichy, ils durent finalement transférer leurs fonctions aux préfets [loi du 26 mars 1946 et décret d'application du 30 avril 1946].)
— Mil. Officier ou fonctionnaire militaire chargé de missions d'ordre administratif ou judiciaire. || *Commissaire de gare*, ancienne appellation de l'officier du service militaire des chemins de fer, détaché dans une gare. || *Commissaire des guerres, commissaire aux montres et revues*, v. part. *encycl.* || *Commissaire du gouvernement*, magistrat militaire qui remplit les fonctions du ministère public près les tribunaux des forces armées (v. part. *encycl.*) ; dans la marine, officier chargé de représenter les intérêts de l'Etat sur un navire marchand. || *Commissaire ordonnateur de l'armée de l'air, commissaire de la marine*, officiers des Commissariats* de l'armée de l'air et de la marine.
— Sports. Personnage officiellement chargé de faire respecter les règlements dans certaines épreuves sportives.
— Turf. Technicien nommé par le comité des courses, dont la nomination est approuvée par le ministre. (Au nombre de trois au moins par société, les commissaires sont chargés de faire appliquer toutes les prescriptions du Code et jugent souverainement toutes les questions de fait. Seules leurs décisions portant sur une interprétation du Code sont susceptibles d'appel devant le comité. Celui-ci agit comme un conseil d'administration, auquel appartient la gestion technique et financière de la société.)
— ENCYCL. Hist. *Commissaire départi.* Au XIIe s., devant l'insuffisance des prévôts, la monarchie avait créé les baillis et les sénéchaux. Elle chargea postérieurement des officiers, et spécialement des maîtres des requêtes de l'hôtel, du contrôle de cette administration provinciale. Ce fut une des tendances les plus curieuses de la monarchie capétienne : faire surveiller par des *commissaires* exceptionnels les officiers ordinaires, enclins parfois à la somnolence ou à des négligences coupables dans l'exercice de leur charge. A partir de 1553, la nouvelle institution se régularisa et s'établit. Elle devait donner naissance aux intendants dès le siècle suivant.
— Mil. Les *commissaires du gouvernement* près les tribunaux des forces armées peuvent être assistés de substituts. Leurs attributions présentent une certaine analogie avec celles des procureurs de la République, mais ils n'ont pas l'initiative des poursuites et doivent attendre l'*ordre d'informer*, délivré par le général ou l'amiral compétent. Ils interviennent dans la marche de l'instruction et, à l'audience, soutiennent l'accusation.
Les *commissaires des guerres* succédèrent, au XVIIe s., aux *commissaires aux montres et revues** dans la mission de vérifier la présence régulière des troupes et des équipements payés par le Trésor public, et de dépister les passe-volants. Leurs attributions administratives furent accrues par Richelieu et Louvois. En 1788, on distinguait parmi eux les *commissaires ordonnateurs*, chargés du contrôle de l'administration et de l'ordonnancement des dépenses, et les *commissaires ordinaires*, spécialisés dans la vérification des effectifs. Cette mission, ainsi que tout ce qui concerne le contrôle administratif du personnel militaire, passa en 1800 aux *inspecteurs aux revues*, tandis que les commissaires des guerres restaient chargés de l'ordonnancement général des dépenses et des questions intéressant le matériel et l'équipement. Commissaires des guerres et inspecteurs aux revues furent supprimés en 1817 ; leurs attributions passèrent au service de l'Intendance.

COMMISSAIRE-PRISEUR n. m. Officier ministériel chargé de procéder à l'estimation et à la vente publique aux enchères des meubles et effets mobiliers corporels. || Pl. *des* COMMISSAIRES-PRISEURS.

Blason du COMMINGES

De gueules à quatre aiselles d'argent adossées, posées en sautoir

— ENCYCL. Le statut des *commissaires-priseurs* est fixé par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Ils ne peuvent se livrer à aucun commerce en leur nom ou pour le compte d'autrui. Pour être commissaire-priseur, il faut avoir subi un examen professionnel, avoir fait un stage de trois ans, avoir acquis une étude, et être admis par le tribunal. Les commissaires-priseurs sont groupés en *compagnies*, réunies en une Chambre nationale représentant la profession auprès des pouvoirs publics. Les commissaires-priseurs sont responsables envers les acquéreurs de leur énonciation sur la qualité des objets vendus. Cette responsabilité est garantie par l'existence de *bourses communes*.

COMMISSARIAT n. m. Bureau d'un commissaire (de police, de marine, etc.) : *Ils allèrent d'abord au commissariat chercher trois agents en bourgeois* (Maupassant). ‖ Corps administratif de la marine.

Commissariat de l'air, service chargé de pourvoir à l'administration générale de l'armée de l'air et à l'ordonnancement de son budget. Il a été créé par la loi du 17 février 1942 et correspond au Service de l'intendance dans l'armée de terre. Ses membres, appelés *commissaires ordonnateurs de l'air*, sont assimilés aux différents grades d'officiers (commissaire sous-lieutenant, commissaire général). Ils ont pour mission essentielle de gérer et d'ordonnancer les crédits affectés à l'armée de l'air (Service de la solde, etc.). Ces officiers sont formés à l'*Ecole du Commissariat de l'air*, réorganisée en 1953 et installée à Salon-de-Provence (1re année) et à Aix-en-Provence (2e année). Ils proviennent soit d'un concours ouvert aux licenciés en droit de moins de vingt-cinq ans, soit de stagiaires venant des corps de sous-officiers de l'armée de l'air. En outre, rejoignent directement en seconde année certains officiers de l'armée de l'air ou des élèves sortant de l'Ecole supérieure de l'aéronautique, de Polytechnique et de Centrale.

Commissariat à l'énergie atomique. V. ATOMIQUE.

Commissariat de la marine, corps chargé de l'administration des navires et de certains services dans la marine militaire. C'est l'héritier du corps des commissaires de Richelieu et des intendants de marine de Colbert. Appelé *Commissariat colonial* jusqu'à la fin du XIXe s., il administrait les vaisseaux de la flotte et les colonies. Dénommé Commissariat de la marine depuis qu'en 1900 ses attributions coloniales ont échu à l'*Intendance militaire des troupes d'outre-mer*, il reste chargé essentiellement de l'administration des ports et bâtiments de guerre, notamment du service de la solde et de tout ce qui concerne le ravitaillement en vivres, combustibles et matériel courant non spécialisé. Ses membres se recrutent au concours parmi les licenciés en droit de moins de vingt-cinq ans et parmi les élèves sortant de Polytechnique et de Centrale, qui effectuent un stage de deux ans à l'*Ecole du Commissariat de la marine* de Toulon, puis une croisière d'un an sur le bâtiment-école d'application des officiers. Les grades de ce corps sont : commissaire de 1re ou de 2e classe (3 ou 2 galons), commissaire principal (4 galons), commissaire en chef de 1re ou de 2e classe (5 galons dorés ou panachés), commissaire général de 2e ou de 1re classe (assimilés contre-amiral et vice-amiral). Le corps relève d'une direction centrale de l'Intendance maritime à Paris.

Commissariat général du plan de modernisation et d'équipement. V. PLAN.

COMMISSION n. f. (lat. *commissio ;* de *commissus*, confié). Charge donnée à quelqu'un de faire quelque chose : *Prendre au départ les commissions de ses amis. L'enfant* [...] *reçut un sou et la commission de courir chez l'épicier* (Tharaud). ‖ *Faire les commissions*, faire les courses journalières d'approvisionnement. ‖ *Fam.* Provisions que l'on vient d'acheter : *Votre fils rapportera les commissions à la maison.* ‖ Gratification, pourcentage qu'on laisse à quelqu'un qui s'est entremis dans une affaire : *Travailler à la commission. Quinze cents francs ?... Le marchand ne doit pas donner le bronze à moins, car il lui faut une commission* (Balzac). ‖ Réunion de personnes chargées de procéder à l'étude d'une question ou d'une proposition, de donner des avis, d'assurer un service : *Encore aujourd'hui, il n'y a pas à la Chambre une commission artistique* [...] *où le nom de Roumestan ne figure en première ligne* (A. Daudet).

— LOC. FAM. *Faire la petite, la grosse commission* (en parlant des enfants), uriner, aller à la selle.

— LANGUE CLASS. Action de confier ; mission.

— Dr. admin. Attribution d'une fonction, d'une charge, par l'autorité ou par une administration. ‖ Délégation de pouvoirs conférée par cette administration à son agent. ‖ Titre constatant cette délégation. ‖ Charge ainsi conférée. ‖ *Commission départementale*, V. DÉPARTEMENT. ‖ *Commission consultative ou juridictionnelle*, v. part. *encycl.*

— Dr. comm. Pouvoir conféré à quelqu'un d'agir au nom de celui qui le délègue. ‖ Achats faits pour le compte d'autrui : *Maison qui fait la vente et la commission.* ‖ Rétribution demandée par le commissionnaire à son commettant, ou par le banquier à son client, et, d'une manière générale, par tous les intermédiaires à titre onéreux. (V. COMMISSIONNAIRE.) [On appelle aussi *commission* le tant pour cent qu'on accorde à un courtier, à un voyageur ou à un représentant de commerce, sur les affaires qu'ils traitent.]

— Dr. intern. *Commissions internationales d'enquête*, organismes destinés à faciliter le règlement des conflits internationaux, et créés par accords à dessein de contrôler des faits discutés. (Leurs rapports, qui n'ont pas le caractère d'une sentence arbitrale, se bornent à fournir des éléments de solutions amiables. L'affaire des pêcheurs de Hull, survenue durant la guerre russo-japonaise [1904], constitue le cas le plus connu de leur intervention.)

— Dr. pén. *Commission rogatoire*, acte d'instruction par lequel un juge ou un tribunal charge un autre juge ou un officier de police judiciaire de procéder à certaines opérations de l'instruction.

— Hist. *Commissions mixtes*, organismes institués par la circulaire du 3 février 1852, et composés du préfet, du général commandant la division ou le département, et du procureur général ou du procureur de la République. (V. part. *encycl.*)

— Instit. polit. *Commission parlementaire*, organisme de travail créé par les assemblées pour assurer la préparation des débats. (V. part. *encycl.*)

— Instr. publ. *Commission d'examen*, ensemble des examinateurs chargés de faire subir les diverses épreuves aux candidats. (L'expression s'emploie surtout quand il s'agit des examens de l'enseignement primaire : certificat d'études, etc. Pour les examens de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, on utilise plus volontiers le terme de *jury*.) [V. part. *encycl.*]

— Mar. Lettres de marque. ‖ *Bâtiment en commission*, bâtiment en armement dont la destination est déterminée, et dont on s'occupe de compléter l'équipage. ‖ *Commission de visite*, commission composée de fonctionnaires de la marine marchande, et chargée de visiter les navires de commerce pour s'assurer qu'ils sont en bon état de navigabilité : *Commission de visite annuelle.*

— Mil. Dans l'armée de l'Ancien Régime, titre ou brevet délivré par le roi et conférant un grade ou un emploi militaire : *Accorder une commission de major.* (Ce terme est encore employé dans ce sens pour désigner les commissions de vaguemestre* accordées par les chefs de corps, les commissions d'officiers des équipages de la flotte, etc.) ‖ Acte analogue au rengagement*, prévu par la loi de recrutement du 31 mars 1928 et qui a pour effet de maintenir en activité, selon certaines modalités particulières, un militaire ayant terminé son service actif ou étant parvenu au terme de son engagement : *Le régime de la commission était appliqué aux cantiniers.* (V. COMMISSIONNÉ.) ‖ En Angleterre, brevet d'officier (les sous-officiers y sont parfois appelés OFFICIERS NON COMMISSIONNÉS). ‖ *Commission consultative médicale*, organe technique autonome, créé par décret du 5 mars 1916 et composé de médecins militaires détachés au ministère des Anciens Combattants et chargés d'émettre un avis sur l'imputabilité au service militaire des infirmités entraînant la concession d'une pension d'invalidité. ‖ *Commission consultative des marchés*, organisme créé au sein des départements militaires pour préparer la passation des marchés entre les administrations militaires et le secteur civil. (Il existe encore de nombreuses commissions temporaires ou permanentes dans les forces armées, parmi lesquelles on citera : les *commissions de casernement*, chargées de répartir les casernements d'une même garnison ; les *commissions d'expérimentation* des matériels et armements nouveaux ; les *commissions d'examen ;* les *commissions de rédaction des règlements*, etc.) ‖ *Commission des ordinaires*, V. ORDINAIRE. ‖ *Commission de réforme*, V. RÉFORME.

— Procéd. Fonctions temporaires et provisoires, dans l'ordre judiciaire. ‖ Tribunal d'exception.

— Théol. Acte coupable, dit péché de commission ou péché d'action, et qui consiste dans la transgression d'une loi défendant le mal : *Manquer la messe dominicale est une omission, manger gras une commission.*

— ENCYCL. Dr. admin. *Commissions consultatives* ou *juridictionnelles.* Un nombre sans cesse croissant de commissions statuent sur des questions administratives, soit à titre consultatif, soit à titre définitif. Il est souvent très difficile de savoir si les décisions qu'elles rendent ont un caractère juridictionnel ou non, et quels sont les recours ouverts (recours par excès de pouvoir ou recours en cassation).

— Hist. *Commissions mixtes.* Ces commissions, instituées le 3 février 1852, après le coup d'Etat de Louis-Napoléon, devaient centraliser à la préfecture les dossiers de tous les individus signalés comme dangereux pour la sûreté du nouveau régime. Les peines prononcées étaient la déportation à Cayenne ou en Algérie, le bannissement à temps ou perpétuel, le renvoi devant le tribunal correctionnel ou le conseil de guerre, la mise sous la surveillance du ministère de la Police générale.

— Instit. polit. On distingue les *commissions spéciales et temporaires*, destinées à étudier un projet déterminé ou à effectuer une enquête*, qui cessent leur activité une fois leur tâche accomplie, et les *commissions permanentes*, spécialisées dans une matière (v. ASSEMBLÉE *nationale* et CHAMBRE *des députés*), qui examinent tous les projets relatifs à cette matière. Les commissions élisent leur bureau, un rapporteur pour chaque projet ; elles disposent d'un local et d'un personnel parfois important. Les commissions permanentes se réunissent régulièrement et élaborent des *rapports* sur toutes les questions qui leur sont renvoyées. Sous la IVe République, divers projets de modification des méthodes de travail parlementaire avaient envisagé de transférer aux commissions permanentes un pouvoir législatif direct plus ou moins étendu, mais, par ailleurs, dès avant la Seconde Guerre mondiale, il était souvent reproché à ces mêmes commissions permanentes de constituer une entrave au bon fonctionnement du Parlement ; c'est pourquoi la Constitution de 1958 a limité leur nombre à six dans chaque Chambre.

— Instr. publ. Une *commission municipale scolaire* surveille, dans chaque commune, la fréquentation des écoles. Elle dresse, de concert avec le maire, la liste des enfants d'âge scolaire ; elle applique les pénalités pour absence sans motif légitime.

Commission économique pour l'Europe (C. E. E.). V. EUROPÉENNES (*Communautés*).

Commission exécutive, organisme nommé par la Constituante de 1848, pour remplacer le Gouvernement provisoire en attendant la promulgation de la Constitution (10 mai 1848). Elle était formée de quatre républicains modérés (Arago, Garnier-Pagès, Lamartine, Marie) et d'un républicain radical (Ledru-Rollin), et se réunissait en conseil de gouvernement sans les ministres, qui, néanmoins, étaient seuls responsables. Cette décision permit à la majorité modérée de l'Assemblée d'éliminer les socialistes Louis Blanc et Albert. La Commission exécutive s'effaça, aux journées de Juin, devant le général Cavaignac, investi de pouvoirs dictatoriaux.

Commission du Luxembourg ou **Commission des travailleurs,** organe administratif créé le 28 février 1848, à la suite d'une manifestation ouvrière, et qui fut chargé « d'aviser à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail ». Réunie au palais du Luxembourg sous la présidence de Louis Blanc, elle fit décréter — dès le 2 mars — la journée de dix heures à Paris et de douze heures en province. Louis Blanc, qui voulut

en faire un véritable « Parlement du travail », y convia des délégués ouvriers, des chefs d'industrie et des économistes de toutes tendances, qui se livrèrent à de nombreuses études sociales. La Commission prononça quelques arbitrages dans des conflits professionnels qui lui étaient soumis et créa des bureaux de placement gratuits pour les ouvriers. Louis Blanc aurait voulu s'en servir pour créer de véritables ateliers sociaux conformes à son projet, dénaturé par le gouvernement lors de la constitution des ateliers nationaux, mais l'Assemblée constituante, de majorité modérée après l'échec de l'émeute parisienne du 15 mai, prononça sa dissolution (16 mai 1848).

COMMISSIONNAIRE n. Personne dont la profession est de faire les commissions d'autrui : *Puis ils s'entretinrent* [...] *d'une lettre qu'ils venaient d'envoyer par un commissionnaire* (A. France). ‖ Personne qui, par obligeance, se charge d'une commission. ‖ Commerçant grossiste ayant boutique dans le périmètre des Halles de Paris. (Il se distingue du *mandataire,* installé sous les pavillons.) ‖ Négociant qui fait des opérations pour le compte d'autrui. ‖ *Commissionnaire de roulage, de transport, de voiture, commissionnaire chargeur,* entrepreneur de transport de marchandises par voiture, par bateau ; entrepreneur de roulage. (V. TRANSPORT.) ‖ *Commissionnaire en douane,* personne ou société dont l'activité consiste à accomplir pour autrui les formalités de douane, et dont la liste est tenue à jour à la Direction générale des douanes et droits indirects.
— Ch. de f. *Commissionnaire messager,* intermédiaire chargé, moyennant un abonnement spécial, du transport de colis comme bagages.
— ENCYCL. Dr. comm. Le *commissionnaire* est un intermédiaire commercial qui fait des affaires pour le compte d'un *commettant.* Il peut agir ouvertement au nom de celui-ci, comme simple mandataire. Il peut aussi être *ducroire,* c'est-à-dire contracter en son nom et sous sa responsabilité, quoique pour le compte du commerçant. Sa rétribution, généralement appelée *commission,* prend alors elle-même le nom de *ducroire.*

COMMISSIONNÉ, E adj. et n. Qui a reçu un mandat, une mission.
— Mil. Militaire qui est maintenu dans les cadres en vertu d'une commission : *Jusqu'en 1940, la charge de cantinier était confiée à des commissionnés.*
— ENCYCL. Mil. La loi du 31 mars 1928, ramenant à un an la durée du service militaire, prévoyait en compensation le renforcement de l'effectif des militaires de carrière. Celui-ci fut obtenu par la création du corps des sous-officiers* de carrière et le recrutement par rengagements et commissions de quelques emplois. Certaines catégories de militaires ayant au moins cinq ans de service peuvent désormais être commissionnés et se lier ainsi à nouveau au service par périodes successives de cinq ans, sans jouir pour autant de tous les avantages statutaires garantis au personnel de carrière. Les commissionnés peuvent atteindre quinze et vingt-cinq ans de service grâce à des limites d'âge, portées dans certains emplois à soixante ans. Par différence avec les rengagés, les commissionnés peuvent quitter le service par simple démission, sauf en temps de guerre. Ils bénéficient d'une retraite. Dans la pratique, les commissions furent réservées surtout aux caporaux-chefs, caporaux et soldats, ainsi qu'aux maîtres* ouvriers et aux sapeurs-pompiers. Depuis 1945, seuls sont encore commissionnés les maîtres ouvriers et, dans certains cas, les personnels* féminins de l'armée.

COMMISSIONNEMENT n. m. Action de commissionner.

COMMISSIONNER v. tr. Déléguer un pouvoir, attribuer une fonction à. ‖ Donner commission d'acheter ou de vendre des marchandises.
— Ch. de f. *Commissionner un agent* ou *un employé,* lui notifier par écrit sa nomination dans les cadres du personnel de la Compagnie, et le faire participer aux charges et avantages de sa fonction (traitement, allocations, fournitures, etc.).
— Mil. Maintenir dans les cadres en vertu d'une commission. (V. COMMISSIONNÉ.)

COMMISSOIRE adj. (du lat. *commissus,* commis). Se dit de la clause d'un contrat par laquelle les parties stipulent qu'il sera résolu si l'une d'elles ne tient pas l'engagement pris : *Pacte* commissoire.*

COMMISSURAL, E, AUX adj. Anat. Relatif à une commissure : *Soudure commissurale.*

COMMISSURANT, E adj. Anat. Qui procure l'union par commissure : *Fibres commissurantes du cerveau.*

COMMISSURE n. f. (lat. *commissura,* jointure). Anat. Point de jonction des bords d'une ouverture en forme de fente : *Commissure des lèvres. Commissure des paupières. Commissures de la valvule mitrale.* ‖ Faisceau ou masse de substance nerveuse faisant communiquer directement deux parties symétriques des centres nerveux encéphaliques : *Commissure cérébrale.*
— Archit. Joint entre les pierres de taille, dans un mur.
— Bot. Ligne de jonction des deux carpelles des ombellifères.

COMMISSUROTOMIE n. f. Opération de chirurgie cardiaque qui consiste à rendre la liberté aux valves des valvules soudées près de leurs commissures. (Cette intervention vise donc à guérir des rétrécissements orificiels. La commissurotomie mitrale est de loin la plus pratiquée. Elle s'applique au rétrécissement mitral : le doigt ou un instrument sont introduits par l'oreillette gauche, généralement en passant par l'auricule.)

COMMITTIMUS [mys] n. m. (mot lat. signif. *nous commettons*). Dr. anc. Privilège accordé à quelqu'un par *lettres royaux* commençant par le mot *Committimus...,* et qui consistait à pouvoir faire évoquer devant une haute juridiction les causes dans lesquelles on était intéressé, tant en demandant qu'en défendant. (V. LETTRE.)

COMMODANT n. m. Dr. rom. Prêteur par commodat.

COMMODAT n. m. (du lat. *commodatus,* prêté). Contrat — d'origine romaine — par lequel une personne livre une chose à une autre pour qu'elle s'en serve, à charge pour le preneur de la rendre après s'en être servi. (Les biens meubles, excepté ceux qui se consomment par l'usage, peuvent en faire l'objet. Ce prêt est essentiellement gratuit. L'emprunteur est tenu de veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation de la chose prêtée. On emploie aujourd'hui presque exclusivement l'expression PRÊT À USAGE.)

COMMODATAIRE n. Personne à qui l'on prête par commodat.

COMMODE adj. (lat. *commodus*). En parlant des choses, qui se prête bien à l'usage requis ; approprié à, favorable : *C'est une occasion commode pour le voir.* ‖ Facile, relâché : *Morale commode.* ‖ En parlant des personnes, d'un caractère facile : *Je parle surtout de ton frère Joseph qui se manifeste comme un gaillard assez redoutable, assez vorace et peu commode* (G. Duhamel). ‖ Trop complaisant, trop indulgent : *Mari commode. Mère commode.*
— SYN. : *aisé, facile, pratique.*

COMMODE n. f. Meuble bas, à plateau de bois ou de marbre, muni de tiroirs.
— Mod. Ancienne coiffure de femme.
— ENCYCL. Mobil. La *commode* apparaît dans le mobilier au XVIIe s. Elle est alors dite « en tombeau », et basse sur pieds. Sous Louis XIV, elle est souvent ornée de marqueterie de métal ; les commodes d'André Charles Boulle sont les plus célèbres. Au début du XVIIIe s., Charles Cressent donne à ce meuble une allure nouvelle : haute sur pieds, elle comporte une ceinture à profil en arbalète. Les commodes Louis XV sont galbées, décorées de placages et de marqueteries, de laque et de bronzes ciselés. De lignes plus sobres sous Louis XVI, elles sont parfois en placage d'acajou à décor ; les arêtes sont abattues, parfois creusées de cannelures, et les bronzes remplacés par des filets de cuivre. Les commodes Empire, en acajou orné de bronzes dorés ou mats, reposent à même le sol ou sur des pieds courts, en forme de griffes de lion ; elles sont souvent accostées de cariatides ou de figures égyptiennes en gaine. Sous la Restauration se répand l'emploi du bois clair incrusté de filets ou marqueté d'amarante. En dehors des pastiches des styles antérieurs, la commode typique du XIXe s. est en acajou ou en palissandre, à plateau de marbre. Au XXe s., le meuble d'appui combiné la remplace.

COMMODE, en lat. Marcus Aurelius **Commodus** (Lanuvium 161 - Rome 192), empereur romain (180-192), fils de Marc Aurèle, qui le fit proclamer imperator (176) et Auguste (177). Son père à peine mort, Commode, pressé de rentrer à Rome, conclut hâtivement avec les Marcomans, les Quades et les Bures une paix boiteuse, qui rendait vain l'immense effort de Marc Aurèle. Il a souvent paru étonnant que Marc Aurèle n'ait jamais sérieusement songé à écarter de sa succession ce fils corrompu et indigne du pouvoir. Il s'efforça au contraire de le préparer à ses fonctions futures, et en 176 l'associa à l'Empire. Dès le début de son règne personnel (180), Commode fut ivre de puissance. Tout à ses passions, il abandonna les affaires de l'Etat non aux anciens conseillers de Marc Aurèle, mais à des favoris indignes, d'abord à Tigidius Perennis, aussi cupide que cruel, puis à un Phrygien d'origine servile,

commodes

style de Boulle, XVIIe s.
marqueterie d'ébène et d'écaille
Louvre

par Cressent
début XVIIIe s.
Coll. Kraemer

époque Louis XVI
coll. part.

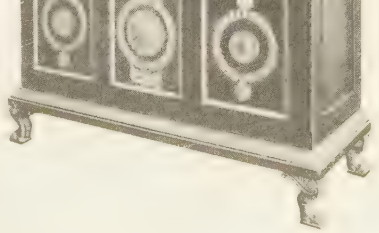

époque Empire
palais de Fontainebleau

empereur COMMODE
art romain
Louvre

Cleander, plus néfaste que son prédécesseur et avec qui triomphèrent les influences orientales. Il accorda à l'un et à l'autre le titre de préfet du prétoire. Le trait caractéristique du règne fut une réaction complète contre la politique générale des Antonins : ce fut un régime de despotisme féroce, appuyé sur l'armée et dirigé surtout contre l'aristocratie sénatoriale, qui, malgré sa faiblesse coutumière, ourdit quelques complots (Claudius Pompeianus en 182), ce qui provoqua de nombreuses exécutions. A la fin de son règne, Commode se prit pour Hercule et se fit appeler Fils de Jupiter. Il donna à Rome le nom de *Colonia Commodiana*. Sa concubine, Marcia, l'empoisonna, et Commode ayant rejeté le poison, elle le fit étrangler par un athlète (192). Son règne fut une période de crise économique et financière : les prodigalités, les fêtes et les jeux ruinaient le trésor. Les expédients — souvent scandaleux — utilisés pour redresser les finances ne parvenaient pas à faire face aux dépenses.

COMMODÉMENT adv. D'une manière commode : *Ces deux dames* [...] *se postèrent commodément pour apercevoir tout l'intérieur de Binet* (Flaubert).

COMMODIEN de Gaza (en lat. **Commodianus Gazeus**), poète chrétien d'époque incertaine (probablement du IVe s. apr. J.-C.). D'origine sans doute africaine, malgré le surnom qu'il s'attribue, il se convertit au judaïsme, puis au christianisme. Ses deux livres d'*Instructiones* et son *Carmen apologeticum* cherchent à convaincre païens et juifs de leurs erreurs : le style de ces œuvres, rugueux et maladroit, ne manque pourtant pas de vigueur.

COMMODITÉ n. f. (lat. *commoditas*). Qualité de ce qui est commode : *La commodité d'un logement.* ‖ Libre disposition; faculté d'user d'une chose : *Avoir quelque chose à sa commodité.* ‖ Occasion favorable; temps opportun : *Il les mangeait à sa commodité, Aujourd'hui l'une et demain l'autre* (La Fontaine). *Pour ne pas rogner la journée* [...] *il tintait l'Angélus selon sa commodité* (Flaubert).

— ***Commodités*** n. f. pl. Aises, agréments, éléments de confort : *Les damas vénitiens, les velours génois, les armes allemandes, les bijoux et orfèvreries français, toutes les commodités que les Orientaux achetaient à prix d'or à l'Occident ont disparu* (P. Morand). ‖ *Les commodités de la conversation,* en langage précieux du XVIIe s., un fauteuil. ‖ Lieux d'aisances : *Au bout de l'appartement, la cuisine voisinait avec les commodités* [...] (A. Camus).

COMMODO n. m. (nom déposé). Commutateur permettant de mettre en œuvre, suivant les besoins, les principaux appareils d'éclairage et d'avertissement dans une voiture automobile.

COMMODORE n. m. (mot angl. venant de *commandeur*). Titre donné, dans les marines britannique, américaine et néerlandaise, aux capitaines de vaisseau commandant une division navale et, par extension, à tout officier supérieur commandant un groupe de bâtiments.

Common Law [kɔmənlɔ] (mots angl. signif. *loi commune*), ensemble des règles de droit non écrit, sanctionnées par la coutume et la jurisprudence constante des tribunaux, qui constitue la base du droit dans les pays de civilisation britannique, à l'exception de la Louisiane et du Canada français.

Law signifie tout ensemble le droit et la loi. Le droit britannique a trois sources : la « Common Law », la jurisprudence et les statuts votés par le Parlement. D'origine très ancienne, mais obscure, la Common Law résulte de la fusion d'éléments divers : droit normand, droit danois, droit saxon. Elle fut rendue commune à tout le royaume d'Angleterre, au XIIIe s., par le pouvoir royal. D'où son nom, qui l'opposait aux dispositions juridiques alors applicables à certaines catégories de personnes. Les décisions rendues à partir de cette époque par les cours de justice dites « de loi commune » ont été conservées dans des recueils ou *records*. La Common Law est ainsi d'application très stricte, puisqu'il faut toujours se rapporter à un précédent et qu'aucune modification ne peut être apportée à la coutume pour tenir compte d'un cas d'espèce ou d'obligations morales. C'est pourquoi apparaît au XIVe s. un nouveau système de droit (*Equity*), qui se développe parallèlement après la création d'une cour de chancellerie. Pendant longtemps, les deux systèmes : Common Law et Equity ont été appliqués par des tribunaux différents. Un troisième système de droit s'est développé plus récemment (notamment en matière de droit criminel et de droit commercial), ce sont les *Statuts,* votés par le Parlement; cependant, pour interpréter ces statuts, les tribunaux continuent à se référer aux principes de la Common Law.

COMMONER [nər] n. m. Mot anglais qui désigne toute personne n'appartenant pas à la pairie, c'est-à-dire les roturiers et aussi la petite noblesse (*gentry*) : baronets, chevaliers, écuyers. (Il peut aussi désigner les députés de la Chambre des communes.)

COMMONITOIRE n. m. (lat. *commonitus,* averti). Instruction donnée à un légat ou à un ambassadeur. ‖ Mandement de comparution que le métropolitain adressait à un évêque élu, pour l'engager à venir se faire consacrer. ‖ Ajournement personnel qui était expédié par un tribunal séculier ou ecclésiastique.

Commonwealth, gouvernement établi en Angleterre, en 1649, par l'armée victorieuse, et dont le pouvoir s'étendit ensuite à l'Irlande et à l'Ecosse. Ce terme, qui désigne une association en vue du bien commun, est souvent traduit par « république »; cette traduction est discutable, à moins de donner au mot son sens antique. La monarchie abattue par la première révolution* anglaise (exécution de Charles Ier, janv. 1649), le Parlement sérieusement amputé (Parlement croupion*), il fallait à la fois construire un nouveau régime et le défendre contre ses nombreux ennemis intérieurs et extérieurs. Seules deux autorités demi-légales subsistaient : le Parlement croupion et le Conseil de l'armée; Cromwell*, membre des deux organismes et personnalité la plus forte, devint nécessairement le véritable maître.

L'existence du Commonwealth fut pénible, menacée sans cesse par ses équivoques et ses contradictions. L'opinion anglaise, dans sa majorité, souhaitait la stabilisation par le retour à une monarchie, d'ailleurs dûment limitée, et à une Eglise d'Etat, presbytérienne sinon anglicane. Par ailleurs, un fort mouvement démocratique, autant social que politique, travaillait la petite paysannerie et surtout l'armée, où s'organisa le parti des « niveleurs ». D'autre part, l'Irlande catholique et royaliste et l'Ecosse presbytérienne s'opposèrent au régime de Cromwell; aussi celui-ci dut-il briser leur opposition (1649-1651) et contraindre l'Ecosse à s'unir au Commonwealth. Malgré l'essor économique, favorisé par le vote de l'Acte de navigation (1651), et celui de la puissance maritime anglaise, lié à la guerre avec les Provinces-Unies (1652-1654), l'hostilité du Parlement se maintint et Cromwell dut le dissoudre (avr. 1653). Après avoir tenté de réorganiser l'Etat avec l'aide d'un Parlement choisi par les communautés d'habitants (Parlement Barebone, juill.-déc. 1653), Cromwell donna au Commonwealth de nouvelles institutions par l' « Instrument of Government » (16 déc. 1653), inaugurant un régime de dictature militaire, le Protectorat, qui ne disparut que du fait de l'incapacité de Richard Cromwell, contraint d'abdiquer (25 mai 1659), ce qui rendit possible la Restauration*.

COMMONWEALTH OF AUSTRALIA, union des Etats australiens, officiellement proclamée le 1er janvier 1901. (V. AUSTRALIE.)

COMMONWEALTH OF NATIONS (*Communauté de nations*), ensemble des Etats et territoires issus de l'Empire* britannique et reconnaissant entre eux une certaine solidarité, désormais plus morale que juridique.

Depuis le milieu du XIXe s., l'Empire britannique évolue dans le sens d'une libéralisation croissante des relations entre le Royaume-Uni et ses colonies. Celles où la population blanche domine ont reçu, entre 1867 et 1908, avec le statut de dominion*, une large autonomie. La guerre de 1914-1918 a fortement accéléré cette évolution. Lors des négociations de paix de 1918-1920, la complète souveraineté des dominions est implicitement reconnue. Le terme de « Communauté » (*Commonwealth*), à la place de celui d' « Empire », apparaît pour la première fois en 1922 dans le traité de Londres, qui reconnaît l'existence d'un nouveau dominion, l'Etat libre d'Irlande. Mais c'est le statut de Westminster* de 1931 qui, juridiquement, substitue à l'Empire une Communauté de nations britanniques (*British Commonwealth of Nations,* ou, plus brièvement, *British Commonwealth*), comprenant le Royaume-Uni, ses colonies, ses protectorats et un groupe d'Etats indépendants liés seulement par un commun serment d'allégeance à la couronne britannique et par leur libre volonté d'association. En même temps que, politiquement, l'Empire se métamorphose, une tentative est faite pour ressusciter une solidarité économique capable de faire face à la grande dépression : en 1932, les accords d'Ottawa* établissent le principe d'une « préférence impériale »; tentative médiocrement réussie, d'ailleurs, et qui n'empêche pas les intérêts de continuer à diverger. La Seconde Guerre mondiale fait disparaître les dernières survivances de l'ancien système impérial. En 1947, l'Empire des Indes se disloque. Trois nouveaux Etats issus de sa division, Inde, Pākistān et Ceylan, accèdent à l'indépendance complète dans le cadre du Commonwealth, tandis qu'en 1948 la Birmanie et la république d'Eire quittent celui-ci, usant du droit de sécession reconnu en 1931. La création de ces nouveaux dominions constitue une situation nouvelle, à laquelle répond la suppression du mot « britannique » dans le titre officiel de la Communauté. La complexité paradoxale de celle-ci s'accroît avec l'adoption du régime républicain par l'Union indienne et le Pākistān, exemple que semble devoir suivre l'Union sud-africaine. Le mouvement d'émancipation qui agite le monde africain (révolte mau-mau du Kenya, 1952) et asiatique conduit à accorder l'indépendance à la plupart des autres colonies « de couleur » : Ghāna (ex-Côte-de-l'Or) et fédération de Malaisie en 1957, Nigeria en 1960, Tanganyika et Sierra Leone en 1961, Ouganda en 1962, Kenya et Zanzibar en 1963, Gambie, Malawi (anc. Nyassaland) et Zambie (anc. Rhodésie du Nord) en 1964; il atteint même les bases navales : le statut de Malte est remis en question (1959) et l'île obtient son indépendance en 1964; Chypre, secouée par des révoltes (1956), est érigée en Etat par les accords de 1959. (→ Biblio.)

commorientes, mot latin dont use encore parfois la langue juridique. (V. COMOURANTS.)

COMMOS [kɔmmɔs] n. m. (gr. *kommos,* lamentation). Antiq. gr. Chant de deuil, chanté tour à tour par un ou plusieurs acteurs et par le chœur, dans la tragédie grecque.

COMMOTION n. f. (lat. *commotio;* de *commovere,* mouvoir). Secousse, ébranlement physique : *Frappé à la tête d'une rude commotion, il tombait* [...] *privé de tout sentiment, à quelques pas du grenadier* (O. Feuillet). *Une commotion électrique.* ‖ — *Fig.* Emotion violente; ébranlement psychique : *Quand elle marchait à travers ma chambre, le bruit de ses pas faisait une commotion dans mon cœur* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Grand mouvement populaire (vieilli) : *Mirabeau fait un grand bruit pour préparer les esprits aux grandes commotions* (Lamartine).

— Pathol. Ebranlement d'un organe, consécutif à un choc porté sur lui, ou produit à distance et qui retentit jusqu'à lui.

— ENCYCL. Pathol. La *commotion* abolit ordinairement les fonctions de l'organe touché, d'une façon transitoire ou permanente; dans le premier cas, les lésions sont peu apparentes; dans le second, elles déterminent des compressions nerveuses ou des ruptures vasculaires.

COMMOTIONNÉ, E n. Personne qui présente des troubles consécutifs à une commotion : *Un commotionné de guerre.*

COMMOTIONNER v. tr. Atteindre d'une soudaine et violente excitation nerveuse, qui s'accompagne de brusques contractions musculaires réflexes : *Une décharge électrique l'avait commotionné.* ‖ *Fig.* Causer un choc psychique, une émotion violente à : *Cette nouvelle me commotionne.*

COMMUABILITÉ n. f. Etat de ce qui peut être commué : *La commuabilité d'une peine.*

COMMUABLE adj. Qui peut être commué : *Peine commuable.*

Phot. Giraudon.

COMMUER v. tr. (lat. *commutare*). Changer (une peine) en une peine moindre : *Enfin le premier président proposa de commuer la peine de mort en celle de prison perpétuelle* (Maupassant).

COMMUN, E adj. (lat. *communis*). Qui appartient à tous ; à quoi tous ont droit ou part : *La mort est une loi commune. L'opération consiste à découvrir* [...] *les traits communs qui appartiennent à toutes les œuvres d'art, en même temps que les traits distinctifs...* (Taine). ‖ Qui est propre au plus grand nombre ; général, public : *L'opinion commune. Un puits commun. Le sens commun. L'intérêt commun.* ‖ Que l'on fait conjointement : *Le travail commun resserre l'union.* ‖ Que l'on a en partage avec d'autres : *Point commun à deux lignes. Il n'y a pas de commune mesure entre les raisons pour lesquelles deux esprits goûtent ou repoussent un même écrivain* (Bourget). *Qu'est-il de commun de cette belle reine, à toi ?* (Maurras). ‖ Qui a de l'analogie avec : *Raphaël* [...] *la place* [la Vierge] *dans des paysages ornés de villes et de fabriques qui n'ont rien de commun avec la Judée* (Gautier). ‖ Qui se rencontre fréquemment, abondant, répandu : *Elles excellaient à rétablir les membres brisés par des chutes ou des accidents si communs chez les paysans* (Chateaubriand). *Il était en réalité d'une force peu commune. Il ployait facilement une pièce de cent sous entre l'index et le pouce* (A. France). ‖ Ordinaire, médiocre : *Je respire autour d'elle ce parfum commun qu'on achète ici chez Maumond, le coupeur de cheveux* (Colette). ‖ *Fig.* Vulgaire, sans distinction : *Manières communes. Une fille* [...], *la figure épaisse et commune* (Zola). *Écrire sur les murs, c'est excessivement commun* (Labiche).

— Loc. div. *Maison commune,* autref., lieu de réunion des échevins ou autres officiers de la ville ; auj., maison appartenant à la commune, qui renferme la mairie, l'école, les logements de l'instituteur et de l'institutrice. ‖ *Droit commun,* droit le plus généralement appliqué, qui n'est pas l'objet de lois spéciales. ‖ *Vie commune,* vie de communauté : *La vie commune est lourde pour l'esprit d'indépendance ;* vie à frais communs : *La vie commune produit l'économie.* ‖ *Sens commun,* bon sens, droite raison. ‖ *D'une commune voix,* unanimement. ‖ *D'un commun accord,* après s'être tous entendus. ‖ *Faire cause commune,* agir ensemble et pour un même but. ‖ *Faire bourse commune,* se dit de personnes qui réunissent leurs ressources et leur gestion. ‖ *Lieux communs,* source générale d'où un orateur, un avocat, etc., tire ses arguments ; traits généraux, vérités générales pouvant s'appliquer à tout : *Les orateurs anciens usaient beaucoup des lieux communs ;* dans le langage ordinaire, idées banales, rebattues : *Cette spirituelle personne prit plaisir à jeter le rude Montriveau dans une conversation pleine de bêtises, de lieux communs et de non-sens* (Balzac).

— Chronol. *Année commune,* année ordinaire de 365 jours, par opposition à l'année *bissextile,* qui comporte 366 jours. ‖ Dans le langage ordinaire, année moyenne.

— Dr. *Auteur commun,* père commun des deux parties. ‖ *Époux communs en biens,* époux mariés sous le régime de la communauté. ‖ *Preuve par la commune renommée,* v. RENOMMÉE.

— Gramm. *Nom commun,* nom qui, par opposition à *nom propre,* s'applique à un être ou à un objet appartenant à toute une catégorie, à toute une espèce : HOMME, LIVRE, TABLE *sont des noms communs.*

— Hist. nat. Se dit des espèces ou des variétés qui sont les plus connues, les plus répandues : *Le chêne commun. Le serin commun.*

— Linguist. Se dit de l'état d'une langue antérieur aux différenciations en langues ou dialectes : *L'indo-européen commun.* ‖ Se dit aussi d'une langue unifiée, écrite ou parlée par des groupes qui utilisaient auparavant des dialectes distincts. (C'est le cas de la *koinê** du grec.)

— Log. *Notions communes,* principes rationnels. (Ce mot est parfois employé également pour désigner les concepts.)

— Math. *Commun diviseur,* v. DIVISEUR. ‖ *Commune mesure,* grandeur qui se trouve contenue un nombre entier de fois dans deux ou plusieurs quantités données : *Le cercle et son diamètre n'ont pas de commune mesure.* (V. COMMENSURABLE.) ‖ *Dénominateur commun,* v. DÉNOMINATEUR, FRACTION.

— Métriq. anc. *Syllabe commune,* syllabe qui n'a pas par elle-même de quantité fixe, et que l'on peut faire longue ou brève à volonté. ‖ *Vers commun,* vers français de dix syllabes, par opposition au vers de douze syllabes et au vers de huit.

◆ N. m. *Le commun,* ce qui appartient à plusieurs ou à tous : *L'homme oisif vit sur le commun.* ‖ Le plus grand nombre : *Je n'ai que faire des privilèges et ne prétends me distinguer du commun que par ma valeur* (Gide). *Le commun des mortels.* ‖ Les gens de basse condition : *La noble société s'étonne qu'il y ait tant de braves gens dans le commun* (A. Daudet). ‖ Caractère de ce qui est vulgaire, banal : *Le commun est le défaut des poètes à courte vue et à courte haleine* (Hugo).

— ***En commun*** loc. adv. Ensemble, sans exception personnelle : *Mettre ses ressources en commun.*

— Cout. anc. Communauté, association de gens ayant des droits et des obligations en commun, sans former ce qu'on appelle une *commune.*

— Hist. Ensemble des personnes qui forment le service des grandes maisons. ‖ *Grand commun,* partie de la maison du roi de France chargée de la nourriture de la plupart des officiers de la maison royale ; logement des officiers de sa cuisine ; édifice érigé à Versailles, non loin du château, et qui servait de logement à certains officiers de la maison du roi (auj., l'hôpital de Versailles). ‖ *Petit commun,* service composé d'officiers du grand commun, pour la nourriture d'un petit nombre de privilégiés.

— Liturg. Office qui sert pour plusieurs saints de même catégorie : *Le commun des martyrs.* ‖ *Fam. Etre du commun des martyrs,* ne pas se distinguer des autres.

— ***Communs*** n. m. pl. Ensemble des logements du service, comme cuisine, écuries, habitations des domestiques : *Il sortit de nouveau, alla vers les communs où Dussol, le mètre à la main, accroupi, mesurait l'écartement des roues d'un tilbury* (F. Mauriac).

COMMUNAL, E, AUX adj. Qui appartient à la commune, la concerne : *Ecole communale. Fête communale.*

◆ N. m. sing. ou **communaux** n. m. pl. Biens de la commune (pré, bois, en particulier) : [Cette forêt] *constitue d'ailleurs toute la richesse du pays, car elle est plantée sur le communal* (Maupassant).

— Dr. admin. *Biens communaux,* v. BIEN (*biens communaux* [part. *encycl.*]).

communale (MÉDAILLE D'HONNEUR). V. DÉPARTEMENTALE (*Médaille d'honneur départementale et communale*).

COMMUNALEMENT adv. Au point de vue communal.

COMMUNALISATION n. f. Exploitation, par une commune, de certains droits : *La communalisation du droit de chasse.*

COMMUNALISER v. tr. Mettre sous la dépendance de la commune : *Communaliser un terrain.*

COMMUNALISTE adj. Relatif aux communes : *Mouvement communaliste.*

◆ N. m. Nom donné, dans certaines sociétés religieuses, aux membres de la communauté, et, dans quelques diocèses, aux prêtres habitués d'une paroisse. (Dans cette dernière acception, on disait aussi les *filleuls,* parce que ces prêtres, originaires de la paroisse, vivant maigrement de fondations, de messes, sans faire de ministère, étaient les « filleuls » de la paroisse. Ils étaient nombreux, avant la Révolution, en Bretagne, dans les diocèses du Massif central et des Pyrénées.)

COMMUNARD, E n. et adj. Partisan de la Commune de Paris, en 1871.

COMMUNAUTAIRE adj. et n. Qui se rapporte à une communauté : *Vie communautaire.* ‖ Qui appartient au système économique de la communauté des biens, ou qui en est partisan.

COMMUNAUTÉ n. f. Caractère de ce qui est commun : *La communauté des biens, des intérêts.* ‖ *Par extens.* Similitude, identité : *Ils avaient établi entre eux une familiarité, une communauté de pensée et de vie qui tout à coup gêna Frédérique* (A. Daudet). ‖ *Communauté de vues,* manière identique de considérer une situation. ‖ Ensemble des citoyens d'un Etat, des habitants d'une ville ou d'un village : *Il se sacrifie aux intérêts de la communauté.* ‖ Réunion de personnes vivant ensemble, et, spécialem., de religieux soumis à une règle commune : *La petite communauté, composée d'une centaine de moines, s'accrut en peu d'années d'une façon prodigieuse* (A. France). ‖ Association, réunion de personnes ayant des intérêts communs.

— Dr. Usage commun d'une chose indivise. ‖ Régime d'association conjugale, en vertu duquel certains biens des époux sont communs entre eux. (V. MATRIMONIAL [*régimes matrimoniaux*].) ‖ Ensemble des biens communs entre les époux.

— Dr. admin. *Communauté d'habitants,* fraction des habitants d'une commune qui disposent de droits particuliers, soit du fait des immeubles qu'ils habitent, soit en raison des familles dont ils sont issus.

— Dr. anc. *Communauté taisible,* société de biens qui se formait entre vilains, parents ou non, par le seul fait de l'habitation commune pendant un an et un jour.

— Econ. polit. Système de la jouissance en commun des biens matériels. ‖ *Communauté négative,* communauté des biens préexistante à l'établissement de la propriété. ‖ *Communauté de travail,* société coopérative ouvrière de production qui applique les règles des coopératives ouvrières, avec des particularités propres. (V. COOPÉRATIVE.)

— Hérald. *Armes de communauté,* armes appartenant à une association, corporation, ville, université, etc.

— Hist. ecclés. Réunion de personnes soumises à une règle, dans un dessein religieux. ‖ Lieu qu'elles habitent en commun. ‖ Salle où elles se livrent ensemble à quelque exercice : *Dîner à la communauté.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Communauté de draps,* chez les capucins, vestiaire. ‖ *Communautés séculières,* congrégations dont les membres ne sont pas liés par des vœux solennels. ‖ *Communautés régulières,* celles dont les membres prononcent des vœux de ce genre.

— ENCYCL. Hist. ecclés. Les premières *communautés religieuses* furent constituées par les ecclésiastiques qui habitaient dans la maison de l'évêque et formaient le *presbyterium.* Prises dans leur acception actuelle, les communautés religieuses doivent leur origine aux groupements de cénobites*.

Passé la période héroïque, les communautés furent soumises à des règlements qui avaient besoin de l'approbation des autorités ecclésiastiques. Certains ont été adoptés comme « types » par des groupes nombreux de communautés. Ce sont, pour l'Orient, la règle dite « de saint Basile » (v. BASILIENS) ; pour l'Occident, celle dite « de saint Augustin* » ou la règle bénédictine. Puis vinrent, au XIIIe s., les règles des ordres mendiants*. Plus tard, celle de la Compagnie de Jésus. Enfin, les constitutions des compagnies de prêtres français (sulpiciens, missions étrangères, eudistes) ou italiens (oratoriens).

Toute communauté qui se fonde doit être approuvée par l'évêque diocésain ou, à l'instance supérieure, par la Congrégation (romaine) des religieux. Deux problèmes se posent dans les relations des communautés avec les Etats : celui des biens qui, par le jeu de la mainmorte, risquent de s'accumuler ; celui des relations de ressortissants nationaux, membres d'une communauté dont le chef est un étranger, avec leur supérieur. En France, de ce double point de vue, la tendance des divers régimes politiques a toujours été assez restrictive : depuis le XIIIe s., la législation vise à limiter la capacité d'acquérir des communautés ; l'ordonnance de Blois fixe à seize ans l'âge minimal pour l'émission des vœux, en application, d'ailleurs, d'une décision du concile de Trente ; un édit de 1768 le reporte à vingt et un ans pour les hommes ; la Constituante (13-19 févr. 1790) supprime les vœux religieux et confisque pratiquement les biens des communautés. La loi du 1er juillet 1901 décide qu'aucune congrégation ne peut être reconnue en France si elle n'a pas été autorisée par une loi spéciale.

Communauté, association d'Etats souverains constituée par la République française, la République malgache et plusieurs des républiques africaines ayant été membres de l'ancienne Union* française.

La fin de la Seconde Guerre mondiale s'est accompagnée d'une revendication générale d'indépendance des peuples colonisés par les puissances européennes. La conférence de Brazzaville (1944) avait jeté les bases d'une transformation de l'Empire colonial français, en vue d'associer les peuples coloniaux à la métropole dans le cadre d'une politique d'assimilation. Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 — approuvée par les seuls citoyens des départements français — comportait l'engagement de la France de donner aux peuples constituant l'ancien empire colonial français la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. La loi-cadre de 1956 réalisa, dans une assez large mesure, cette promesse. Mais le processus de décolonisation dans lequel s'était engagé l'Empire britannique, les opérations militaires d'Indochine — terminées en 1954 par la sortie de l'Union française du Viêt-nam, du Laos et du Cambodge —, l'indépendance reconnue, en 1956, à la Tunisie et au Maroc, puis, en 1960, au Cameroun et au Togo, ainsi que les opérations militaires nécessitées en Algérie par la rébellion de 1954, ne pouvaient manquer de stimuler les aspirations à l'indépendance des anciennes colonies françaises d'Afrique. C'est pourquoi les Constituants de 1958 décidèrent de substituer à l'Union française de 1946 une nouvelle institution : la Communauté.

Des représentants des Etats et territoires de l'Union française furent invités à participer à l'élaboration du projet du titre XII de la nouvelle Constitution. Un référendum fut organisé dans chaque Etat et territoire d'outre-mer en vue d'approuver ou de rejeter le texte de ce titre XII. La Guinée, où une forte majorité s'était prononcée contre ce texte, devint indépendante ; à Madagascar et dans les autres anciennes colonies d'Afrique (à l'exception de la Somalie française, qui a gardé le statut de territoire d'outre-mer), une majorité fut recueillie en faveur du texte constitutionnel ; ces Etats ou territoires entrèrent donc dans la Communauté.

La Communauté — dans sa forme institutionnelle — apparaissait alors comme une association entre un Etat indépendant pleinement souverain : la République française (y compris les neuf départements algériens ; les deux départements sahariens ; les quatre départements de Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion ; les territoires d'outre-mer : Côte des Somalis, Comores, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna) et douze Etats ex-coloniaux jouissant de l'autonomie interne (c'est-à-dire s'administrant eux-mêmes et gérant démocratiquement et librement leurs affaires intérieures) :

- La République centrafricaine, proclamée le 1er décembre 1958 ;
- La république du Congo, proclamée le 28 novembre 1958 ;
- La république de la Côte-d'Ivoire, proclamée le 4 décembre 1958 ;
- La république du Dahomey, proclamée le 4 décembre 1958 ;
- La République gabonaise, proclamée le 28 novembre 1958 ;
- La République malgache, proclamée le 14 octobre 1958 ;
- La République islamique de Mauritanie, proclamée le 28 novembre 1958 ;
- La république du Niger, proclamée le 18 décembre 1958 ;
- La république du Sénégal, proclamée le 25 novembre 1958 ;
- La République soudanaise, proclamée le 24 novembre 1958 ;
- La république du Tchad, proclamée le 28 novembre 1958 ;
- La république de Haute-Volta, proclamée le 11 décembre 1958.

Cette association disposait d'institutions communes, auxquelles certaines attributions avaient été confiées. La création de la Communauté avait conduit la République française à abdiquer, au profit des institutions communes, une fraction de sa souveraineté, tout comme elle en abdique une fraction chaque fois qu'elle adhère à une organisation internationale (Organisation des Nations unies, Organisation internationale du travail, Communauté européenne du charbon et de l'acier, Euratom, Marché commun, etc.) ; l'amputation de souveraineté consentie au bénéfice de l'organisation internationale varie suivant les statuts de l'organisation et, surtout, suivant le domaine de compétence attribué aux institutions communes ; en ce qui concerne la Communauté, l'amputation de la souveraineté française était réduite dans la mesure où, au premier stade du fonctionnement de cette dernière, la plupart des charges devaient lui incomber. Pour la République malgache et les Etats africains membres de la Communauté, il y avait, dans l'immédiat, léger accroissement de la souveraineté interne et participation importante à l'élaboration de la politique commune. Mais, la Constitution de 1958 ayant donné un cadre très souple à la Communauté, l'évolution vers un accroissement de la souveraineté interne et même externe de chacun des Etats africains membres était facilement prévisible.

La Communauté se présentait ainsi comme un ensemble assez complexe comprenant : 1° des institutions communes disposant de plusieurs domaines de compétence (la *présidence de la Communauté*, constitutionnellement confiée au président de la République française, à l'élection duquel des représentants de tous les Etats membres participaient ; le *Conseil exécutif*, organe suprême de la coopération des Etats membres sur le plan gouvernemental et administratif, composé du Premier ministre français, des chefs de gouvernement des Etats membres et de divers ministres français, malgaches ou africains chargés de gérer les affaires de la Communauté ; le *Sénat de la Communauté*, composé de représentants des Parlements de chacun des Etats membres, dont le rôle était essentiellement consultatif, mais auquel un pouvoir délibératif avait été accordé en ce qui concerne la révision du titre XII de la Constitution française, considéré comme constituant la charte de la Communauté ; la *Cour arbitrale de la Communauté*, qui devait statuer sur les litiges survenus entre les membres de la Communauté) ; 2° la République française ; 3° les autres Etats membres, dont le statut pouvait, à tout moment, être modifié au moyen d'accords particuliers conclus avec la Communauté et ratifiés par le Parlement de la République française et l'assemblée législative intéressée ; 4° éventuellement, les Etats associés (dans l'esprit des auteurs de la Constitution, il s'agissait là d'une porte ouverte aux anciens protectorats [Tunisie, Maroc, Laos, Cambodge et Viêt-nam] et aux anciens territoires sous tutelle devenus indépendants [Togo, Cameroun]).

Les institutions communes disposaient d'un domaine de compétence générale (politique étrangère, défense, monnaie, politique économique et financière commune et politique des matières premières stratégiques) et de divers domaines de compétence particulière. A l'origine, ces divers domaines se confondaient avec le domaine de compétence générale (ainsi accrue du contrôle de la justice, de l'enseignement supérieur, de l'organisation générale des transports extérieurs et communs et des télécommunications), mais la possibilité était donnée à chaque Etat d'accroître le domaine de la compétence commune, et aux institutions communes d'effectuer, au bénéfice de tel ou tel Etat, un transfert partiel du domaine particulier et du domaine général de compétence.

Dès sa naissance, la Communauté eut à faire face à trois catégories de problèmes d'ordre structurel. Il s'agissait d'abord de savoir si les liens établis par la France entre les territoires constituant anciennement l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale devaient subsister ; les nouveaux Etats s'y refusèrent ; certains d'entre eux cherchèrent néanmoins à reconstituer des liens d'ordre différent. Le Sénégal et le Soudan tentèrent de regrouper les Etats de l'ancienne Afrique occidentale ; la tentative échoua du fait de l'opposition entre les tendances fédératrices des promoteurs du regroupement et la volonté des dirigeants des autres Etats intéressés de limiter l'opération à la création d'une simple confédération ; cependant, le Sénégal et le Soudan décidèrent de constituer entre eux un Etat de type fédéral, qui prit la dénomination de « Mali ». Cette création était sans doute prématurée, puisque le Mali s'est dissocié, en août 1960, du fait de la sécession du Sénégal. Quatre autres des Etats membres de l'ancienne Afrique-Occidentale française (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Niger, Haute-Volta) ont constitué un Comité d'entente dont les attributions paraissent aller vers un élargissement de l'économique et du politique (un modèle unique de Constitution ; un système de représentation diplomatique mutuelle dans les pays étrangers). De leur côté, trois des Etats membres de l'ancienne Afrique-Equatoriale française se sont regroupés dans une Union des républiques de l'Afrique centrale, qui ne constitue pas un Etat (Congo, Oubangui-Chari, devenu la République centrafricaine, Tchad). Le Gabon et la Mauritanie sont restés isolés de ces diverses tentatives de regroupement.

Un deuxième problème se posait : quels devaient être les rapports entre la République française, d'une part, et les Républiques malgache et africaines, d'autre part ? Ces dernières considéraient que la présence sur leur territoire, en qualité de représentant du président de la Communauté, d'un haut-commissaire constituait un vestige du colonialisme ; le même grief était fait au fonctionnement du secrétariat général de la Communauté institué pour diriger les services administratifs du nouvel ensemble. La nomination par le président de la Communauté de ministres conseillers choisis parmi les hommes d'Etat malgaches et africains ne pouvait apparaître comme une solution au problème qui n'était pas encore résolu, lorsqu'en 1960 la Communauté institutionnelle fit place à une Communauté contractuelle.

Le troisième problème était d'ordre plus fondamental. Deux conceptions de la Communauté opposaient entre eux les dirigeants des nouveaux Etats, comme elles les avaient opposés lorsqu'il s'était agi de regroupement à l'intérieur de l'ensemble. Les dirigeants du Sénégal (notamment Mamadou Dia et Senghor), du Soudan (Modibo Keita) et de Madagascar (Tsiranana) concevaient la Communauté comme une confédération d'Etats indépendants rigoureusement égaux. Les dirigeants de la plupart des autres Etats (notamment Houphouet-Boigny, de la Côte-d'Ivoire) estimaient que la Communauté devait continuer d'être une fédération assez étroite d'Etats égaux en droit autour de la République française, étant, toutefois, entendu que, dans un avenir assez proche, ces divers Etats passeraient d'un statut de souveraineté interne au statut de souveraineté interne et externe. Cette dernière conception était assez proche de celle qui avait présidé à la rédaction du titre XII de la Constitution française, à laquelle Houphouet-Boigny avait largement participé ; il n'est pas impossible que le refus de la Guinée d'adhérer à la Communauté, en 1958, ait été motivé, pour une large part, par l'aspect fédéral adopté pour le nouvel ensemble. En décembre 1959, lors de la réunion, à Saint-Louis du Sénégal, du Conseil exécutif de la Communauté, le président Charles de Gaulle s'est rallié à la solution confédérale. Des négociations furent alors engagées entre la République française et, d'une part, le Mali, d'autre part, la République malgache. L'heureux aboutissement de ces négociations a conduit à la modification du titre XII de la Constitution (au moyen du vote d'un texte commun par les assemblées parlementaires françaises et par le Sénat de la Communauté, comme il était prévu par la Constitution de 1958 en ce qui concerne la révision de ce titre), à la proclamation de l'indépendance du Mali (devenue effective le 19 juin 1960) et de la République malgache (devenue effective le 26 juin 1960), à la signature et à la ratification d'accords particuliers de coopération entre chacun de ces deux Etats et la République française, ainsi que d'un accord multilatéral entre les trois parties. Les négociations engagées ultérieurement avec la République centrafricaine, la République gabonaise, la république du Congo (qu'il faut distinguer de la république du Congo dont la capitale est Léopoldville, en précisant que sa propre capitale est Brazzaville) et la république du Tchad se sont déroulées d'une façon analogue et ont abouti à des résultats identiques. Il en a été un peu différemment en ce qui concerne les quatre Etats membres du Conseil de l'entente et la République islamique de Mauritanie qui sont sortis de la Communauté lorsque la souveraineté externe leur a été accordée, et qui ont attendu, pour conclure des accords de coopération avec la République française, d'avoir été admis à l'Organisation des Nations unies (14 sept. 1960).

La Constitution permet désormais à des Etats indépendants d'adhérer à la Communauté sans perdre leur indépendance, ainsi qu'à des Etats membres de la Communauté de devenir indépendants sans cesser d'appartenir à celle-ci.

La Communauté se présente actuellement sous des aspects assez complexes.

Les Républiques française, centrafricaine, gabonaise, malgache, du Congo et du Sénégal font expressément partie de la Communauté. Les Républiques du Cameroun, de Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de Haute-Volta, de Mauritanie, du Niger et du Togo sont liées à la République française par des accords de coopération. Le Soudan, qui a pris le nom de république du Mali, n'est plus lié à la France par aucun accord particulier. Tous les Etats unis à la France par un accord de coopération, qu'ils soient ou non membres de la Communauté, peuvent faire appel au Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.), chargé de réaliser les projets d'investissements déposés par eux et mis au point par un Comité interministériel pour l'aide et la coopération qui fonctionne au sein du gouvernement français. Les fonds sont fournis par la France, qui, pour chaque opération, signe un accord spécial avec l'Etat intéressé.

En ce qui concerne la Communauté proprement dite, son statut n'est plus celui qui avait été prévu par la Constitution du 4 octobre 1958; il est constitué par un réseau de conventions bilatérales et multilatérales entre les Etats participants.

Dans une première série d'accords bilatéraux, la France opérait le transfert des compétences communes de la Communauté à chacun des Etats intéressés (ces accords avaient reçu l'approbation du Parlement). Une seconde série d'accords précisaient les modalités de la coopération de chaque nouvel Etat indépendant avec la République française, d'une part, et avec la Communauté, d'autre part. Ces modalités sont variables d'un accord bilatéral à un autre. C'est ainsi, par exemple, que la France est simplement autorisée à disposer de bases militaires à Madagascar, alors qu'elle participe à une véritable communauté de défense avec les Etats issus de l'ancienne Afrique-Equatoriale française. Les principaux points communs entre les divers accords de coopération sont les suivants : le président de la République française est de droit président de la Communauté (les Etats membres de cette dernière ne participent plus en aucune façon à son élection). Il accrédite auprès du chef de chacun des autres Etats membres un haut représentant, ayant qualité de doyen du corps diplomatique; ces Etats accréditent auprès de lui un haut représentant, auquel une place privilégiée est promise parmi les envoyés diplomatiques accrédités à Paris; les hauts représentants ont tous rang et prérogatives d'ambassadeurs; des postes consulaires sont créés en France par les autres Etats membres, dans ces derniers par la France. Chaque Etat peut demander à la France de le représenter dans les pays étrangers où il n'a pas d'agents diplomatiques ou consulaires propres. Tous les Etats de la Communauté restent dans la « zone franc ». La plupart des Etats donnent compétence à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat français pour recevoir les recours en cassation contre les décisions de leurs propres juridictions. Tout national d'un Etat de la Communauté jouit des libertés publiques sur le territoire de chacun des autres Etats membres, conformément à la législation en vigueur sur ce territoire; il bénéficie des mêmes garanties judiciaires et est soumis au même statut économique ou fiscal que les nationaux; ses biens ne peuvent être l'objet d'expropriation ou de nationalisation sans versement d'une juste et préalable indemnisation; ses droits civiques et politiques sont déterminés par la législation nationale; il conserve son statut personnel, qui reste régi par les lois de son pays. Les nationaux de chaque Etat membre sont assimilés aux Français en ce qui concerne l'accès aux emplois publics et le droit d'établissement dans les professions industrielles, commerciales et libérales; les mêmes droits sont reconnus aux Français dans chaque Etat membre, certaines réserves pouvant toutefois être faites en matière de professions libérales, en vue de permettre la promotion sociale des nationaux. Certaines personnes sont même admises à bénéficier de la double nationalité. Les nationaux des divers Etats peuvent contracter des engagements dans les forces armées françaises et sont admis dans les écoles et établissements militaires français dans les mêmes conditions que les Français. La France s'engage à fournir une assistance technique aux Etats membres dans les domaines militaire, judiciaire, éducatif, économique, monétaire et financier. Les marchandises circulent librement et en franchise de douane dans tous les pays de la Communauté.

Les institutions de cette Communauté réduite sont les suivantes : la présidence, la Conférence intergouvernementale et la Conférence périodique des chefs d'Etat, qui ne s'étaient pas encore réunies au seuil de l'hiver 1963; un Sénat de la Communauté, au rôle indéfini, et une cour d'arbitrage. A Paris fonctionnent un secrétariat de la Communauté (présidence), une direction des Affaires africaines et malgaches (ministère des Affaires étrangères) et un ministère de la Coopération. [→ Biblio.]

Communauté économique européenne ou **Marché commun.** V. EUROPÉENNES (*communautés*).

Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.). V. EUROPÉENNES (*communautés*).

Communauté européenne de défense (C. E. D.). V. EUROPÉENNES (*communautés*).

Communauté européenne de l'énergie atomique ou **Euratom.** V. EUROPÉENNES (*communautés*).

COMMUNAUTIER n. m. Celui qui, chez les Capucins, est chargé de faire les habits.

COMMUNE n. f. Dr. admin. Circonscription administrative française de base, dirigée par un maire et un conseil municipal. ‖ Ensemble des citoyens représentés par la municipalité. ‖ Circonscription administrative de base dans divers pays, en particulier en Belgique et en Italie.

— Econ. polit. *Commune populaire,* en Chine, organisme regroupant plusieurs villages en vue d'améliorer l'agriculture, de développer l'industrie, d'entreprendre des travaux d'intérêt général. (V. part. *encycl.*)

— Hist. Peuple et bourgeoisie, par opposition à la noblesse. ‖ Association des bourgeois d'une même ville, d'un même bourg, jouissant de privilèges conférant une certaine autonomie. ‖ Milices communales ou levées fournies par les communes.

— Mœurs et cout. *Commune libre,* groupe, costumé à la mode de la fin du XIXe s. ou du début du XXe s., parodiant l'administration municipale et comportant les personnages traditionnels du village : maire, adjoints, garde champêtre, curé, instituteur, pharmacien, docteur, etc. (Montmartre a comporté jusqu'à trois communes libres, dont une à son ancienne mairie, place du Tertre.)

— Sociol. *Commune primitive,* stade primitif et originel du développement social, caractérisé par la propriété collective des moyens de production (terre, habitations, instruments), et antérieur à la division du travail et à la formation des classes sociales. ‖ *Commune agricole,* dernier stade de l'évolution de la commune primitive, caractérisé par l'apparition des cellules familiales et de la propriété privée (la terre seule restant propriété collective).

— ***Les Communes,*** se dit, en Grande-Bretagne, de la Chambre des communes*.

— ENCYCL. Dr. admin. La *commune* française a une origine historique très ancienne, car elle correspond à un groupement naturel des individus conservé à travers les législations successives. Jusqu'à la Révolution, les communes avaient des régimes très divers, selon leur charte constitutive. La Révolution uniformisa le régime communal, auquel l'Empire devait donner des traits généraux qui subsistent encore, les lois de la IIIe République ayant légèrement tempéré ce que le système napoléonien avait de trop autoritaire et centralisateur. La loi du 5 avril 1884 sur l'organisation de la commune reste encore le texte de base, auquel les réformes ultérieures n'ont apporté que des modifications de détail. Un régime juridique uniforme s'applique à toutes les communes rurales et urbaines, sans distinction d'importance, à l'exception de Paris* et, à un moindre degré, de Lyon*, pour qui ont été édictées des règles spéciales.

La commune constitue à la fois un cadre géographique pour les services administratifs de l'Etat et une collectivité autonome dotée de la personnalité morale, ayant ses autorités, ses biens et ses services propres.

Les *services de l'Etat,* dans la commune, sont dirigés par le maire*, aidé du personnel administratif, qui se réduit dans les petites communes à un secrétaire de mairie, alors qu'il se compose d'un nombre important de fonctionnaires municipaux, dirigés par un secrétaire général, dans les villes. Il s'agit essentiellement, pour ces services, d'assurer la publication des lois, la révision des listes électorales, la confection des multiples certificats administratifs, la tenue des registres de l'état civil, la célébration des mariages, la poursuite de certaines infractions.

En tant que *collectivité territoriale* autonome, la commune est administrée par un organe délibérant élu, le *conseil municipal,* et un organe exécutif, le maire. Suivant l'importance de la commune, le conseil municipal se compose d'un nombre de membres variant entre 9 (moins de 100 habitants) et 37 (plus de 60 000 habitants). Lyon*, Marseille* et Paris* obéissent à des règles spéciales. Tout électeur âgé de vingt-trois ans peut devenir conseiller s'il est domicilié dans la commune ou y paie des contributions directes. Sont inéligibles, dans les communes où ils exercent leurs fonctions, les préfets, sous-préfets, commissaires et agents de police, les magistrats des cours d'appel et des tribunaux de grande instance, les comptables des deniers communaux, etc. On ne peut être membre de plusieurs conseils municipaux.

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste. Dans les communes de moins de 120 000 habitants, il n'est pas nécessaire de déposer les candidatures; l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours, la majorité absolue étant exigée au premier tour; le panachage est autorisé dans les seules communes de moins de 9 000 habitants; il peut être procédé à des élections partielles dans les cas prévus par la loi (insuffisance du nombre des élus en exercice, élection du maire, etc.). Dans les communes d'au moins 120 000 habitants, les candidatures doivent être déposées sous forme de listes complètes; le panachage et le vote préférentiel sont interdits; Paris est divisé en neuf secteurs et les élections y ont lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste; dans les autres grandes villes de la métropole, l'élection a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne; les sièges vacants en cours de mandat sont attribués au candidat le mieux placé de la liste du conseiller à remplacer.

La durée du mandat des conseillers municipaux est de six ans; toutefois, les conseils municipaux sont tous intégralement renouvelés à une même date, même ceux qui ont été élus dans l'intervalle de deux renouvellements généraux. Le conseil tient quatre sessions ordinaires par an et des sessions extraordinaires sur convocation du maire ou à la demande du tiers des conseillers. Les séances sont publiques. Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Sa compétence est déterminée par la loi du 5 avril 1884; elle comporte une large autonomie, limitée seulement par l'existence de la tutelle* de l'autorité supérieure. Le conseil établit le budget de la commune, gère le domaine, décide de la création et de la suppression des services publics locaux. Le conseil élit le maire, chargé de l'exécution de ses décisions, qui entrent en vigueur quinze jours après leur dépôt à la sous-préfecture. Les délibérations les plus importantes (budget) sont toutefois soumises à l'approbation préalable. La dissolution des conseils municipaux peut être décidée par décret; une *délégation spéciale* expédie alors les affaires courantes, des élections devant être faites dans les deux mois.

Le maire et le conseil municipal sont des dirigeants issus de la collectivité elle-même qui s'emploient à régler les affaires locales et à satisfaire, au moyen de services publics locaux, les besoins qui sont propres au groupement

humain qu'ils représentent. Leur indépendance est cependant limitée : en fait, par les disponibilités financières (très variables d'une commune à l'autre, et pour l'égalisation partielle desquelles il a fallu envisager un système de péréquation) et, en droit, par l'existence d'une tutelle de l'autorité supérieure (sous-préfet ou préfet), qui soumet toutes les décisions importantes soit à une autorisation préalable, soit à un veto. Les communes sont obligées d'organiser un certain nombre de services (pompes funèbres, locaux pour l'enseignement), mais, pour les autres, elles sont en principe libres de les créer ou non. Une tendance se manifesta dans l'entre-deux-guerres à la multiplication des services municipaux. Ce « socialisme municipal » conduisit parfois à quelques excès, qui furent sanctionnés par le Conseil d'Etat. De telles créations ne sont en principe possibles qu'en dehors de tout but lucratif, et seulement en présence d'une carence ou d'une insuffisance de l'initiative privée à satisfaire un besoin de la population (distribution d'eau, transports en commun, piscines, théâtres). Ces services sont soit gérés directement par la commune (régie), soit concédés à un particulier. Autrefois, toutes les communes entretenaient un corps plus ou moins important de police municipale, mais, depuis la loi du 23 avril 1941, ces corps ont été étatisés dans les villes de plus de 10 000 habitants. Seules les petites et moyennes communes continuent donc à avoir une police, réduite, le plus souvent, au maire et, quand il existe, au garde champêtre.

Les communes peuvent se grouper en *syndicats*, pour faciliter l'accomplissement de leurs tâches (l'adduction d'eau, par exemple). Il suffit de délibérations concordantes des conseils municipaux intéressés et de l'approbation préfectorale pour que naisse le syndicat intercommunal, établissement public qui sera doté de la personnalité morale et assurera lui-même la marche du service ; il est administré par un comité composé de représentants des conseils municipaux.

Plusieurs communes peuvent — soit d'office par le gouvernement, soit sur la demande d'au moins les deux tiers d'entre elles — être regroupées en un district* urbain administré par un conseil composé de délégués des communes.

Les communes possèdent des biens de diverses sortes, dont les uns font partie du domaine* public communal (chemins* vicinaux, chemins ruraux reconnus, rues, églises, etc.) et sont soumis au régime spécial régissant cette catégorie de biens, et les autres constituent le domaine privé patrimonial de la commune, dont elle peut tirer des revenus comme le ferait un particulier (bois, salles de spectacles, etc.). Enfin, il existe parfois des biens communaux dont tous les habitants ont la jouissance en nature (affouages*).

Les communes peuvent, soit en raison de la gestion de leurs biens, soit par suite du fonctionnement de leurs services, être créancières ou débitrices : par exemple, être responsables envers les particuliers à qui elles ont causé un dommage. On leur applique les règles générales de la responsabilité* de la puissance publique. Il existe, cependant, à leur charge une responsabilité spéciale, résultant des dommages causés aux personnes et aux biens par des émeutes. L'Etat prend maintenant à sa charge une partie de l'indemnité, variable selon que la commune a plus ou moins bien rempli ses devoirs.

La commune peut plaider en justice ; le conseil municipal décide s'il y a lieu ou non d'intenter l'action, et c'est le maire qui la représente. Tout contribuable de la commune peut attaquer, devant les tribunaux administratifs, les actes des autorités communales qu'il estime illégaux, par la voie du recours pour excès de pouvoir, après en avoir préalablement demandé l'annulation au préfet. Il existe ainsi, au profit des membres de la collectivité, un droit de contrôle sur les actes de ceux qui l'administrent, garantie de la légalité de leurs décisions.

— Econ. polit. *Commune populaire.* En Chine populaire, la réforme agraire de 1950 avait donné la terre aux paysans. Mais dès 1953 commence un grand mouvement de collectivisation qui crée d'abord 700 000 « coopératives de production agricole », où la propriété privée est abolie, et qui lance, à partir de 1958, les communes populaires. Au nombre de 26 000 environ, elles regroupent les paysans dans des organisations plus vastes et de caractère socialiste plus accentué. Cellule de base de la société rurale, la commune doit supplanter la famille, le village et la coopérative.

La commune type, telle que la présente la propagande, groupe 50 000 paysans ou davantage. La vie familiale y est réduite au minimum, les repas sont pris dans des réfectoires publics, les enfants sont confiés à la communauté et les femmes vont au travail. Les derniers vestiges de propriété privée sont abolis. Les paysans, soumis à une discipline militaire, sont nourris et vêtus par la commune. Groupés par milliers en « armées du travail », ils font de grands travaux ou créent des industries locales : ils font de l'acier dans des hauts fourneaux de village, creusent et exploitent des mines. Des communes urbaines apparaissent en 1960. Le système se propose une accélération de la production au service du « bond en avant » de l'économie chinoise. En fait, beaucoup de communes ne sont jamais allées aussi loin dans les innovations que le disait la propagande, et leur développement a été très inégal selon les lieux. Assez vite, d'ailleurs, les résultats, sur le plan économique et politique, se sont montrés décevants ou même désastreux. Les autorités amorcent dès 1959 une retraite générale, encore accentuée par les conditions climatiques, qui donnent une série de récoltes très mauvaises depuis 1960.

La commune n'est plus qu'un organe administratif de contrôle. Ses attributions sont exercées par deux échelons inférieurs : la « grande équipe de production », qui est en fait l'ancienne coopérative, et l'équipe simple, ou brigade : on est revenu à l'unité naturelle de la société rurale, le village. Les communes elles-mêmes sont plus petites : au lieu de 26 000, on en compte 74 000.

A l'équipe et au paysan individuel, on rend un certain nombre de « petites libertés » et de rémunérations, en particulier le droit de cultiver un lopin privé et d'en vendre les produits sur des marchés partiellement libres. Ces mesures atténuent l'inertie paysanne, forme de résistance passive, et contribuent à un redressement de la production agricole.

Les dirigants, cependant, n'ont pas renoncé au système communal et paraissent chercher à y parvenir par un nouveau chemin, celui d'une modernisation de leur agriculture par l'utilisation massive des machines et des engrais. Ils semblent garder l'espoir de trouver dans l'expérience des communes la « voie chinoise » vers le communisme, où la Chine serait la première, parmi les pays du monde communiste, à découvrir une formule satisfaisante d'agriculture socialiste.

— Hist. du Moyen Age. La *commune médiévale* est une collectivité urbaine issue d'une véritable conjuration des citadins contre le seigneur, laïque ou ecclésiastique, de leur ville ; « conspiration d'aide mutuelle », ayant pour objectif la conquête de l'autonomie municipale. Le terme même traduit cette notion et, de ce fait, ne peuvent valablement être considérées comme des communes que les villes ayant obtenu, à la suite d'une telle conjuration, une autonomie pleine et entière sur les plans judiciaire, économique, fiscal et politique. Celles-ci sont à la vérité fort peu nombreuses et géographiquement assez localisées. Mais le mouvement qu'elles ont ainsi déclenché s'est répercuté à bien d'autres villes, qui ont obtenu de leurs seigneurs une autonomie plus ou moins complète sous forme de chartes*, de franchises*, etc.

● *Origine.* L'origine du mouvement communal fut longtemps attribuée aux exactions de « mauvais » seigneurs à l'encontre des villes de leur seigneurie. Il s'agit en fait d'un processus beaucoup plus large et lié à l'évolution même de l'Europe occidentale à partir du XIe s. : la reprise des affaires et d'un commerce débordant le modeste cadre local ou régional, l'essor de l'artisanat qui lui est corrélatif, la réapparition d'agglomérations urbaines relativement vastes où fermente un monde d'artisans et de commerçants déracinés des tenures rurales de leurs ancêtres, et dont les problèmes ou la situation n'ont plus le moindre rapport avec le statut personnel hérité de ceux-ci, peuvent seuls expliquer ce processus.

La société féodale, essentiellement rurale, n'accordait qu'une place très réduite aux cités et aux bourgs, trop au large dans leurs enceintes antiques ou tassés autour des cathédrales et des abbayes, sans grande importance dans la vie économique de leur monde. Le développement des nouvelles agglomérations, quel que fût son dynamisme, ne modifiait pas leur condition juridique. Elles demeuraient donc bridées par les contraintes et servitudes seigneuriales, alors même que leur essor était conditionné par la disparition de ces carcans : les « bourgeois » étaient donc naturellement portés à exiger non des libertés d'ordre général au nom des droits de l'individu (notion dépourvue de sens à leur époque), mais des droits, privilèges, « libertés » bien précises pour eux-mêmes, et par opposition à la masse des non-bourgeois : liberté de se déplacer, de vendre, d'acheter, de prêter et d'emprunter ; liberté de juger leurs propres affaires selon un droit qui leur soit adapté ; liberté de s'administrer eux-mêmes, d'établir eux-mêmes les rapports de leur choix avec leurs collègues ou leurs concurrents des autres villes, d'assurer personnellement la défense de leurs biens et de leurs personnes, de lever directement les taxes nécessaires à l'entretien et à la défense de leur cité.

La résistance des seigneurs allait de soi, du moins au début : ceux-ci, étrangers aux formes nouvelles de vie qui présidaient à l'essor des villes, n'en comprenaient pas les besoins. Ils ne voyaient dans les revendications en cause que révolte contre le « maître » et insoumission à la tradition et aux coutumes jugées sacrées, d'une part, menace de frustration de revenus et prérogatives, d'autre part. De tels « crimes » ne pouvaient qu'être combattus. Ce fut donc par une épreuve de force que débuta le mouvement communal : les communes « jurées », unies par le serment de leurs membres de triompher à tout prix, furent insurrectionnelles et souvent sanglantes. Elles le furent surtout dans les seigneuries ecclésiastiques, où la notion de sacrilège, se superposant à celle de violation du droit, poussait les évêques à la résistance.

● *Evolution.* Les mêmes événements violents se répétèrent ainsi successivement d'une région à une autre, au fur et à mesure de leur évolution économique : l'Italie fut la première touchée (Crémone vers 1030, Parme, Milan, Mantoue). Ensuite vint le tour de l'Allemagne rhénane, de la France du Nord, des Pays-Bas : Cologne, Huy (1066), Le Mans (1069), Cambrai (1077), Beauvais (1099), Noyon (1108-1109), Laon (1112-1115). Les événements de Laon sont les plus célèbres, moins sans doute par leur importance propre que par le récit que nous en a laissé Guibert de Nogent.

● *Les affranchissements.* Mais, au XIIe s., à quelques exceptions près, les choses évoluèrent vite : les seigneurs laïques, rois de France en tête, et bientôt les seigneurs ecclésiastiques comprirent le parti qu'ils pouvaient tirer d'un mouvement que, par ailleurs, on ne parvenait guère à freiner. Les uns (tel Louis VI le Gros) cherchèrent chez les bourgeois des alliés. D'autres comprirent que l'enrichissement des villes profitait à toute la seigneurie voisine, même si ces villes s'en séparaient plus ou moins ; tous sentirent qu'il valait mieux concéder spontanément des franchises et des libertés judicieusement choisies et limitées que se les faire arracher par la force. Tous virent aussi le profit à retirer de la vente de ces franchises, au point qu'au XIVe s. Louis X ou Philippe V provoquèrent et même imposèrent de telles ventes ! On comprend ainsi que les véritables communes aient cessé de se multiplier, alors même que le « mouvement communal » prenait toute son extension, et que leur nombre ne se soit élevé qu'à 39, en France, au début du XIIIe s. Toute une hiérarchie de villes avaient, à cette époque, acquis ce qu'elles jugeaient essentiel, sans pour autant être vraiment des communes. Il est assez vain de prétendre délimiter des catégories rigoureuses. L'acte essentiel qui les définit est l'« affranchissement », la « charte de franchise » concédée par le seigneur et dont les termes varient de l'une à l'autre. D'une part, la commune jurée impose elle-même une charte qui assure juridiquement ses droits tout en sauvant la face de son ancien seigneur et en lui laissant en général quelques prérogatives. D'autre part, certaines villes s'intitulent « communes de franchises », qui n'ont pas la souveraineté politique carac-

téristique de la « commune ». La plupart se contentent d'un terme vague : « ville de franchises », « ville de bourgeoisie », « bonne ville ». A toutes celles-ci s'ajoutent les agglomérations de type nouveau, généralement pourvues de franchises : « villes neuves », « bastides », et, bien entendu « villes franches ».

Il faut noter que dans les régions où l'essor urbain fut plus intense et la prospérité urbaine plus grande qu'en France, tandis que l'autorité seigneuriale y était souvent moins solidement établie, le pourcentage des communes totalement émancipées fut nettement plus élevé : cela aussi bien aux Pays-Bas que dans l'Italie du Nord et du Centre.

● *Caractéristiques de la commune.* La commune se définit par sa charte*, symbole et garant de son émancipation. Celle-ci peut être de types divers. Il en existe de véritables « familles », qui ont chacune leur archétype (on dira ainsi de telle ou telle commune qu'elle a la « charte de Beauvais » ou celle « de Mantes »). La charte précise exactement les limites des libertés acquises par la commune. L'essentiel est la liberté de s'administrer et de légiférer à son propre endroit. Telle quelle, la commune devient une véritable seigneurie (elle en prendra le titre en Italie). Elle possède son sceau, ses armoiries, sa monnaie parfois, ses impôts. Elle dispose du droit de paix et de guerre, organise une milice et s'entoure de fortifications. Enfin, le beffroi ou le campanile qui la domine est le symbole visible de son autonomie, et sa fierté est de l'élever le plus haut possible.

Par une curieuse contradiction, les communes, nées d'une réaction contre la seigneurie féodale, n'ont d'autre préoccupation que de s'y réintroduire dès leur liberté acquise (ce qui marque bien que les bourgeois ne se réclament nullement de quelque bouleversement de la société). Elles ont, en effet, leurs suzerains et leurs vassaux, leurs domaines et leurs serfs, et apparaissent ainsi véritablement comme des seigneuries d'un nouveau type, collectives et bourgeoises, à côté des seigneuries traditionnelles, nobiliaires ou ecclésiastiques. C'est paradoxalement là que se trouve l'origine du « tiers état ». Les bourgeois constituent dès lors la troisième catégorie d'individus disposant juridiquement d'un statut propre et d'une place originale dans la société. L'administration de ces nouvelles seigneuries se fait de façons fort diverses, mais dans un cadre assez similaire de l'une à l'autre et à partir d'un principe général bien net : seuls les bourgeois y participent, et en sont exclus aussi bien clercs et nobles que serfs ou ruraux, même libres. Il s'agit bien ici encore de « nouveaux privilégiés », dont les avantages s'altéreront par suite de l'extension indéfinie et massive du statut de « bourgeois » qui les rapprochera bien plus tard de la condition de non-privilégiés.

Deux grandes catégories de systèmes communaux peuvent être distinguées. En Italie, la ville est gouvernée par un groupe de consuls (une dizaine le plus souvent), élus pour un an en général et détenant le pouvoir exécutif. Ils sont conseillés et contrôlés par un conseil (ou sénat) dont les membres, élus par les quartiers ou les métiers de la ville, peuvent leur imposer leur avis. Enfin, l'assemblée générale des bourgeois, parfois appelée *parlement*, se réunit au moins une fois par an pour contrôler la gestion du sénat et des consuls. En France, aux Pays-Bas et en Angleterre, le sénat n'existe pas. Les membres du « corps de ville », qui portent des noms variés (consuls, capitouls, jurés, jurats, pairs, échevins, aldermen), sont à la fois juges et administrateurs ; ils sont soumis à l'autorité de leur président, le maire ou mayeur (de *major* en latin), ou le bourgmestre. L'assemblée de la ville se réunit à intervalles très espacés.

On ne peut définir les prérogatives et institutions des divers types de villes de franchises aux statuts communaux incomplets que par soustraction : elles n'ont pas d'autonomie politique. Leur charte se contente de leur concéder des libertés personnelles, des suppressions de taxes et péages, des exemptions de service militaire (sauf la défense de la ville, qui reste à leur charge), souvent aussi le droit de juger, qui est accordé à un tribunal bourgeois. Toutefois, ce tribunal se trouve souvent confié à un corps d'échevins ou de jurés, et ceux-ci prennent à charge une part souvent importante de l'administration de leur ville. Même Paris, ville du roi, non affranchie, a un conseil des échevins disposant d'une véritable administration, et on sait l'importance, à défaut de maire, de son prévôt des marchands.

Une certaine évolution se fera d'ailleurs selon les régions et selon leur tendance générale, soit à la montée d'un pouvoir central fort, soit, au contraire, à sa disparition : ainsi, en Italie, les principales cités se transformeront en véritables Etats, absorbant successivement les moins puissantes d'entre elles. En France, au contraire, dès le XIIIe s. Saint Louis imposera aux communes son autorité par son ordonnance de 1256 : le maire devra présenter les comptes au roi, et les deniers de la commune devront être enfermés dans un coffre, tandis que le trésorier ne pourra porter plus de 20 livres sur lui (mesures permettant aux représentants du roi de contrôler à tout moment la fortune de la commune). Mais, sous des formes diverses, ces évolutions d'aspect opposé font ressortir le fait que le phénomène communal n'a jamais été isolé du monde où il s'est développé ni en opposition avec lui : lorsque ce monde, à partir du XIVe et surtout du XVe s., a tendu aux grands ensembles politiques, les communes ont participé à ce mouvement : les unes se sont fondues dans les ensembles nationaux français ou anglais ; d'autres ont dû subir la domination d'Etats forts (Bourgogne des Valois, puis monarchie habsbourgeoise) ; d'autres se sont groupées, comme celles de la Hanse germanique ; d'autres, enfin, sont devenues elles-mêmes capitales d'Etat, comme Venise, Florence ou Milan, et sont parfois, comme ces deux dernières, retournées à un système monarchique.

Le stade communal a été essentiellement celui, nécessaire, de la transition entre l'économie domaniale du haut Moyen Age et l'économie d'échanges des Temps modernes. La commune n'a été révolutionnaire que le temps d'obtenir pour la ville les moyens juridiques de son essor harmonieux. Elle s'est fondue dans un cadre plus large dès que cet essor a pu gagner encore à s'effectuer ainsi. (→ Biblio.)

— Hist. contemporaine. *Communes révolutionnaires.* A la suite de la formation, entre le 13 et le 16 juillet 1789, de la Commune de Paris et de la propagation de la révolution municipale en province (fin juill. 1789), l'Assemblée constituante, par la loi du 14 décembre 1789, décida de transformer toutes les municipalités, quel que fût leur nom, en communes organisées d'une manière uniforme, leur administration étant toujours confiée à un Conseil général de la commune, constitué d'*officiers municipaux* (trois jusqu'à 500 habitants, six de 500 à 3 000, etc.) et de *notables* (deux fois plus nombreux), les uns et les autres étant élus par les citoyens actifs pour deux ans et renouvelables par moitié chaque année. Parmi eux étaient choisis le maire et le procureur-syndic, ce dernier doublé d'un substitut dans les grandes villes. En août-septembre 1792, des comités de surveillance s'adjoignirent spontanément à eux ou sous l'impulsion des commissaires de la Commune de Paris. Le décret du 21 mars 1793 décida qu'ils seraient élus et composés de 12 membres et chargés, dans chaque commune, de rechercher les ennemis du régime, de surveiller les étrangers et de distribuer les cartes civiques.

Commune de Paris (1789-1795), nom donné au gouvernement municipal de Paris de 1789 à 1795. Le 13 juillet 1789, quelques électeurs du tiers (13 le matin, 23 le soir) s'adjoignirent d'eux-mêmes à la municipalité régulière — c'est-à-dire au « Bureau de ville », composé de 10 membres — pour former illégalement un *Comité permanent*, qui, après le 14 juillet, prit le nom de *Commune de Paris* et désigna Bailly comme maire (16 juill.), mesures qui furent approuvées par le roi le 17. A cette première Commune succéda l'année suivante un organisme régulier, élu par les citoyens actifs des 48 sections de Paris, en vertu de la loi du 21 mai 1790 : ce fut le *Conseil général de la Commune*, ayant à sa tête un *corps municipal*, dont le maire et seize administrateurs formaient l'élément dirigeant, tandis qu'un procureur-syndic et ses substituts étaient chargés de défendre les droits et intérêts des administrés. Les Cordeliers reprochant à Bailly d'avoir fait tirer sur la foule le 17 juillet 1791 (fusillade du Champ-de-Mars), celui-ci fut remplacé comme maire de Paris, le 16 novembre, par Pétion, un Jacobin de nuance girondine, dont la candidature fut soutenue par la Cour, contre celle de La Fayette, dans le cadre de la « politique du pire ». A cette Commune légale se substitua, dans la nuit du 9 au 10 août 1792, une *Commune insurrectionnelle*, formée par 82 commissaires, désignés, avec la participation des citoyens passifs, par les sections les plus révolutionnaires de la capitale et qui prit l'initiative de la journée du 10-Août, au cours de laquelle fut renversée la royauté. Epurée (exclusion de tous les Girondins, sauf un, Pétion), la Commune comprit bientôt 288 membres, presque exclusivement jacobins, tels Chaumette, Robespierre, et surtout Danton, dont le rôle fut capital, car il était à la fois substitut du procureur-syndic de la Commune et ministre de la Justice dans le Conseil exécutif provisoire, élu par la Législative. La Commune insurrectionnelle de Paris est dès lors l'organe essentiel du gouvernement, instaurant une véritable dictature à la fois à Paris, où elle fait emprisonner au Temple la famille royale (13 août), et en province, où elle envoie de nombreux commissaires chargés de galvaniser les énergies contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur ; ces commissaires sont en partie responsables de la création des Comités de surveillance chargés, aux côtés des municipalités, d'appliquer les premières mesures terroristes (suppression des journaux royalistes, arrestation des suspects). Dans la capitale même, la Commune, qui a imposé à l'Assemblée la création d'un Tribunal criminel extraordinaire (17 août), est dissoute, puis rétablie le même jour (1er sept.) par cette dernière, désemparée ; c'est elle qui fait sonner le tocsin à l'annonce de la capitulation de Verdun (2 sept.) et préparer par son Comité de surveillance (Marat, Panis et Sergent) les massacres de Septembre et les élections à la Convention en publiant des listes d'électeurs royalistes à écarter des urnes. Après la

Commune de Paris : la journée du 10 août 1792
gravure d'Helman d'après Ch. Monnet, *cabinet des Estampes*

Commune de Paris : massacre des pétitionnaires au Champ-de-Mars (17 juill. 1791), par Louis Laffitte, *musée Carnavalet, Paris*

Phot. Goldner, Bulloz.

mise en place de la nouvelle assemblée, la Commune fit procéder à l'élection d'un nouveau maire; Pétion, ayant refusé sa réélection (4 nov. 1792), fut remplacé le 30 par un médecin, Chambon, soutenu par Brissot. Le jour même ou le lendemain, 1er décembre, la municipalité elle-même, réduite à 22 membres, était renouvelée; 98 membres de la Commune insurrectionnelle seulement furent élus; néanmoins, les Montagnards, détenant la majorité, dominèrent cette quatrième Commune, constituée le 2 décembre, avec Chaumette pour procureur et Real et Hébert pour substituts. Le 14 février 1793, Chambon, jugé trop modéré, fut remplacé par Pache à la mairie. De tendance toujours plus avancée que l'Assemblée — robespierriste sous la Législative, hébertiste sous la Convention —, s'appuyant sur les éléments les plus révolutionnaires de la population, disposant de la force — avec la garde nationale et les sectionnaires armés —, la Commune joua un rôle moteur dans l'orientation de la Révolution.

Sous la Convention, la Commune de 1793, par l'envoi de pétitions et de délégations à l'Assemblée et par l'émeute, mit en application une doctrine révolutionnaire propre : le droit à l'insurrection, la prééminence de Paris, guide de la nation et tuteur de l'Assemblée, l'intervention directe du peuple, au besoin contre ses représentants. Animée par Chaumette, Hébert et Réal et leurs amis hébertistes, elle imposa la proscription des Girondins (31 mai et 2 juin), la loi du maximum des grains (5 mai), demandée dès le 18 avril, l'institution officielle de la Terreur (5 sept.), la loi du maximum général (29 sept.) et entreprit à Paris la déchristianisation par la fermeture générale des églises et des temples (23 nov.). Sa puissance tenait, en outre, aux pouvoirs de police générale que la loi lui conférait pour l'application des mesures terroristes.

A l'automne 1793, lorsque le Comité de salut public, affermi, eut pris réellement en main la direction du pays, la Commune tomba sous sa dépendance, et, en mars 1794, la condamnation des hébertistes, suivie le 11 mai de l'arrestation du maire Pache, remplacé aussitôt par Lescot-Fleuriot, l'affaiblit au point que, le 9-Thermidor, elle fut impuissante à sauver Robespierre. Quatre-vingt-trois de ses membres, dont son nouveau maire, furent exécutés les jours suivants. Sous la Convention thermidorienne, la Commune fut remplacée par deux commissions, administrative et financière, et la plupart de ses pouvoirs furent confiés à l'autorité départementale, tandis que la garde nationale était placée sous les ordres du général en chef de l'armée de l'intérieur. Dans l'organisation administrative créée par la Constitution de l'an III, des précautions analogues furent prises pour éviter la résurrection de la puissante Commune révolutionnaire : Paris fut doté de douze *municipalités* distinctes, n'ayant pour organe de coordination qu'un *bureau central*, nommé par l'administration départementale sous le contrôle étroit du Directoire. (→ Biblio.)

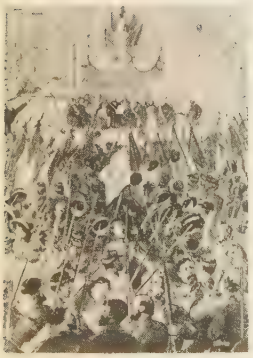

proclamation de la Commune à l'Hôtel de Ville 26 mars 1871

Commune de Paris (1871), gouvernement insurrectionnel français, formé après la révolution du 18 mars 1871 et renversé le 27 mai suivant. La Commune de Paris est une tentative à implications révolutionnaires, faite par les milieux ouvriers pour assurer, dans un cadre municipal et sans recours à l'Etat, la gestion des affaires publiques. Ses origines sont multiples : déception des Parisiens sous-alimentés et énervés par le siège; espoir de revanche d'une cité qui n'a pas été vaincue et garde ses armes (227 canons à Belleville et à Montmartre); maladresses, enfin, de l'Assemblée nationale, qui, méfiante, s'installe à Versailles, supprime la solde de 1,50 F des gardes nationaux, seul salaire des ouvriers

barricade rue de Charonne

du fait du chômage, et suspend le moratoire des loyers et des effets de commerce (10 mars 1871), ce qui provoque, du 13 au 17 mars, 150 000 protestations. Aussi, au sein de la population parisienne, déjà habituée aux coups de main populaires, très nombreux depuis octobre 1870, se crée un état d'esprit insurrectionnel, fait de méfiance et d'hostilité à l'égard du régime de Versailles.

Un dernier incident : la décision prise par Thiers, dans la nuit du 17 au 18 mars, de s'emparer des 227 canons regroupés à Montmartre et à Belleville et qui avaient été achetés par souscription par les Parisiens pendant le siège, suffit pour faire éclater la révolution. Le 88e de ligne ne peut s'emparer, à Montmartre, que de 70 pièces d'artillerie; arrivé à Belleville, il fraternise avec le peuple, arrête le général Lecomte, qui avait ordonné de tirer sur les Parisiens, et le fusille, ainsi que le général Thomas.

Aussitôt, afin de reprendre les troupes en main et de ne pas être prisonnier de l'émeute comme les gouvernants l'avaient été en 1830 et en 1848, Thiers ordonne l'évacuation de la capitale et, après l'échec d'une tentative de médiation des maires de la capitale, la rupture est complète. Paris s'organise pour faire face à la situation. Un Comité central de la garde nationale avait été élu dès le

Incendie des Tuileries *(à gauche)*, de l'Hôtel de Ville *(au centre)* et de divers monuments. *Au premier plan*, ruines du palais de la Légion d'honneur, 23 mai 1871, d'après « l'Illustration ».

15 février 1871 : constitué de délégués de chaque arrondissement, il est soutenu par l'Association internationale des travailleurs et la Fédération des chambres syndicales. D'autre part est mis en place un Conseil général de la Commune de Paris (élections des 26 mars et 16 avril).

Mais cette organisation ne fut pas pleinement efficace, du fait de la dualité des pouvoirs existant entre le Comité central de la garde nationale et le Conseil général de la Commune de Paris, du fait, surtout, de la composition de ce dernier : sur 90 membres, 19, qui étaient modérés, dont Tirard et Méline, ne siégèrent pas; les 71 autres, révolutionnaires sincères, mais idéologiquement opposés, se répartissent en quatre groupes au minimum : les blanquistes, partisans de l'action directe (Ferré, Rigault); les jacobins, qui, comme en 1792, veulent faire de la Commune de Paris l'organe moteur du gouvernement de la France (Delescluze); des politiciens ambitieux, tel Félix Pyat; et, surtout, le groupe de l'Internationale (17 membres, dont Varlin, Malon, le Hongrois Frankel, etc.), qui constitue l'élément constructeur et modérateur de l'Assemblée; enfin, en dehors des groupes, il faut noter quelques personnalités plus nuancées, tels le peintre G. Courbet, Camélinat, Flourens, etc. Le programme (déclaration du 18 avr. 1871) reste imprécis, car, si ses membres veulent tous consolider la république et consacrer l'autonomie absolue de la Commune de Paris, les uns veulent que cette dernière dirige dictatorialement la France comme en 1793, les autres qu'elle s'intègre à cette fédération des communes de France dans laquelle doit se dissoudre l'Etat (ce qui explique le nom de « fédérés » donné à ses membres), et c'est cet idéal qui semble devoir l'emporter avec l'extension rapide du mouvement communaliste en province, notamment à Lyon (mouvement des 23 mars et 30 avr.), à Saint-Etienne (24-28 mars), et surtout à Marseille, sous l'impulsion de G. Crémieux (fin mars-début avr. 1871). Mais si, dans ces différentes villes, la révolution ne dura que quelques heures, quelques jours au plus du fait de la rapidité de la répression, il n'en fut pas de même à Paris, où le gouvernement de Thiers laissa le temps à la Commune de s'organiser politiquement et militairement. Celle-ci constitua d'abord dix commissions, véritables ministères (29 mars), parmi lesquelles la Commission exécutive devait, surtout à partir du 21 avril, jouer le rôle d'un véritable gouvernement, l'un de ses membres la représentant au sein de chacune des neuf autres commissions. Son activité politique se situa sur le triple plan des principes de 1793 (adoption du drapeau rouge et du calendrier révolutionnaire, création de comités de gouvernement, dits « Comité de sûreté générale » et « Comité de salut public »), de l'anticléricalisme (suppression du budget des cultes [2 avr.], séparation de l'Eglise et de l'Etat) et de l'action sociale, sous l'impulsion de Frankel, président de la Commission du travail, de l'industrie et des échanges (prorogation du moratoire des effets de commerce et des loyers, suppression du travail de nuit dans les boulangeries, abolition des amendes et des retenues sur les salaires, adoption de la journée de dix heures, restitution des objets déposés en gage au Mont-de-Piété, proclamation du principe socialiste « la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier, le travail pour tous », etc.). Sur le plan économique et financier, Jourde aux Finances et Camélinat à la Monnaie respectèrent la Banque de France et refusèrent de saisir le numéraire, prélevant seulement 7 millions sur ses réserves. Les innovations vraiment révolutionnaires furent, au total, peu nombreuses.

D'ailleurs, très rapidement, l'effort de la Commune fut absorbé par la lutte contre les forces de Thiers, qui, regroupées du 10 au 25 mai au camp de Satory, renforcées de soldats et d'officiers de l'armée de Mac-Mahon libérés par les Allemands, et dotées d'une bonne artillerie, comptaient 130 000 hommes. Bien que la Commune eût à sa disposition 500 000 fusils et 200 canons, elle était, en réalité, en état d'infériorité, du fait de l'indiscipline et de l'insuffisance des troupes, de l'incapacité de leurs chefs (Bergeret jusqu'au 30 avr.) ou de la suspicion pesant sur eux (Cluseret et Rossel, 30 avr.-10 mai, et Delescluze, du 10 au 25 mai); enfin, malgré l'action menée par les clubs, une grande partie de la population parisienne ne s'associa pas à l'effort de la Commune, dont elle souhaitait l'échec. L'âpreté de la lutte, qui se déroula sous les yeux des Allemands, cantonnés dans les forts du nord et de l'est, contribua peu à peu à faire passer l'essentiel du pouvoir aux mains de la tendance jacobine. Le général de Galliffet ayant proclamé « une guerre sans trêve ni pitié... à ces assassins », la Commune riposta par le décret des otages (5 avr.), prévoyant, pour chaque fédéré fusillé, l'exécu-

Phot. X, Illustrated London News, Larousse.

exécution sommaire
d'agents de la **Commune**, 25 mai 1871
d'après « l'Illustration »

tion de trois otages pris parmi les complices de Versailles arrêtés immédiatement.
Après une première offensive des troupes de Galliffet sur le pont de Neuilly et une contre-attaque infructueuse en direction de Versailles (30 mars-10 avr.), Mac-Mahon, qui a reçu le commandement des troupes à son retour de captivité (6 avr.), soumit les forts aux mains des Parisiens à un violent bombardement (11-24 avr.), puis les occupa (24 avr.-20 mai).
Le 21 mai commença alors la semaine sanglante : des « versaillais » entrèrent dans Paris par le Point-du-Jour, gagnèrent le centre de la capitale, où, malgré l'absence de directives générales, les rues se couvrirent de barricades, défendues, quartier par quartier, sous la direction d'un membre du Comité central, tandis que les obus et les bouteilles de pétrole incendiaient les Tuileries, l'Hôtel de Ville, la Cour des comptes, et que se multipliaient, de part et d'autre, les exécutions de communards aux mains couvertes de poudre, ou d'otages, tels Mgr Darboy, archevêque de Paris, Deguerry, curé de la Madeleine, Bonjean, président de la Cour de cassation. Les derniers combats se déroulèrent au Père-Lachaise, où les communards furent fusillés au pied du « mur des Fédérés ». La Commune avait coûté cher en vies humaines : du 3 avril au 28 mai 1871, 877 versaillais, 20 000 fédérés avaient été tués ou fusillés. Le gouvernement fit procéder à 38 000 arrestations, et les poursuites durèrent jusqu'en 1874, mais les conseils de guerre se firent plus cléments, et, pour 23 condamnations à mort et 7 500 déportations en Nouvelle-Calédonie, ils prononcèrent environ 25 000 non-lieux et 11 000 acquittements ou refus d'informer. Surtout, le vote d'une loi d'amnistie, promulguée le 11 juillet 1880, permit à de nombreux fédérés émigrés en Belgique, en Suisse, en Angleterre, etc., de rentrer en France, tel Jules Vallès, mais, malgré tout, le parti révolutionnaire fut décimé pour vingt ans.
Le rôle de la Commune devait être postérieurement considérable, du fait de son exaltation par les sections de l'Internationale et par Karl Marx, qui en fit le symbole du soulèvement du prolétariat ouvrier contre la bourgeoisie capitaliste, et du fait, également, des enseignements très pratiques qu'en tirèrent Lénine et le parti bolchevique. (→ Biblio.)
— Bx-Arts. Membre de la Commune, Gustave Courbet promut et anima un mouvement « fédéraliste artistique » dont il devint le président. Une commission fédérale fut élue au cours d'une assemblée de 400 artistes. Composée de 46 membres, parmi lesquels on note des peintres comme Bonvin, Corot, Daumier, Lançon, Manet, Millet, des sculpteurs comme Dalou et Moreau-Vauthier, des graveurs comme Bracquemond, Flameng, André Gill, elle retira du palais de l'Industrie, où elles étaient entreposées, les œuvres d'art appartenant à l'Etat, pour les transférer au Louvre, dont plusieurs salles furent rouvertes au public. André Gill devint conservateur du musée du Luxembourg, Oudinot conservateur du Louvre. La commission fédérale présenta en outre à Edouard Vaillant, délégué à l'Instruction publique, un rapport dans lequel elle revendiquait le droit, pour les artistes, de gérer eux-mêmes leurs intérêts et, en général, de se substituer à l'ancienne administration pour la sauvegarde des monuments du passé et le service de l'enseignement ; elle préconisait la suppression des commandes, des achats, des secours officiels, ainsi que de l'Ecole des beaux-arts, de l'Académie, et envisageait la création d'écoles communales d'art professionnel gratuites.

Commune générale des arts, organisme constitué par la Convention, en 1793. Il se substitua aux Académies royales, groupa indistinctement tous les artistes et fit place, la même année, à la Société populaire et républicaine des arts ; celle-ci, qui siégea au Louvre, organisa des lectures publiques, rédigea des pétitions et s'occupa spécialement d'interpréter les décrets relatifs aux intérêts de ses membres.

communes (Chambre des), Chambre des représentants élus du peuple d'Angleterre. Organe législatif, elle contrôle la gestion des finances et l'action du gouvernement, auquel elle a cédé l'initiative des lois.

Historique.

Les origines de la Chambre des communes sont aussi modestes que lointaines. Le Parlement médiéval est essentiellement une cour féodale, mais, dès le début du XIIIe s., les rois convoquent souvent, en plus des barons, quelques représentants de la petite noblesse, puis aussi des « bourgs » ; ceux-ci prennent ainsi connaissance de façon plus directe des décisions prises par le roi en son Conseil et peuvent remettre des pétitions au souverain ; leur rôle est donc bien effacé.
C'est à la faveur de la guerre de Cent Ans que les représentants des « communautés » (d'où le nom de *Communes*) enregistrent les premiers progrès politiques importants. La guerre consomme énormément d'argent, et cet argent est fourni principalement par les propriétaires fonciers, les commerçants et les artisans des villes. Pour obtenir plus facilement les impôts, le roi a intérêt à multiplier les contacts avec les représentants que *yeomen**, bourgeois et chevaliers prennent l'habitude d'élire au Parlement. Ceux-ci ont d'ailleurs une certaine expérience des affaires publiques, acquise dans les cours locales. Vers le milieu du XIVe s., ils sont organisés, tenant des séances à part, et bientôt disposent d'un porte-parole particulier, le *speaker**. On peut dire, dès lors, que la Chambre des communes est née, exerçant déjà le contrôle des finances. A la faveur des troubles de la fin du XIVe s., les Communes prennent des initiatives politiques de plus en plus hardies : ainsi, dans le « Bon Parlement » de 1376, les Communes obligent les pairs à juger des conseillers concussionnaires : c'est l'origine de l'*impeachment* (mise en accusation). La place acquise par les Communes dans le gouvernement du royaume est reconnue par les Tudors, qui cherchent à mettre cette force au service de leur autorité par un habile « noyautage » de l'assemblée au moyen de membres importants du conseil privé.
La deuxième phase décisive de leur évolution se situe au XVIIe et au XVIIIe s. Les insuffisances des premiers Stuarts, conjuguées avec une violente fermentation religieuse, donnent une agressivité nouvelle aux Communes, qui revendiquent la première place dans le Parlement et des droits politiques étendus pour les deux Chambres. La guerre civile de 1642-1648 fait triompher ces prétentions ; ce succès est sans doute bientôt escamoté par l'armée, mais la Restauration de 1660 rétablit un Parlement plus puissant que jamais, où le rôle éminent des Communes est tacitement admis, même si roi et ministres cherchent dans la mesure du possible à en éluder les conséquences. En même temps apparaissent des partis, ce qui donne une vie nouvelle aux Communes, que vient encore stimuler la révolution de 1688. La succession hanovrienne et le ministère Walpole affirment cette évolution. Tandis que les luttes politiques se concentrent aux Communes, Walpole reconnaît officiellement en celles-ci le partenaire principal. Cette consécration comporte une rançon : l'*influence*, c'est-à-dire l'achat de majorités, que facilite la composition de la Chambre, issue de familles et clientèles aristocratiques. Du moins, cet acharnement à gagner une majorité de députés fait-il passer dans l'usage la nécessité pour un ministère d'avoir un tel appui, c'est-à-dire déjà la notion de responsabilité parlementaire. Les troubles du règne de George III, la crise américaine, puis la longue période de guerre de 1793 à 1815 provoquent l'éclatement des vieux partis, refondus sur des bases nouvelles, et aussi une tendance « réactionnaire » qui, après 1815 surtout, suscite un violent mécontentement des classes populaires et des classes moyennes. A cette date, les règles parlementaires, la primauté des Communes et leur pouvoir législatif sont solidement établis ; mais cette Chambre a achevé de perdre son caractère représentatif, aucune des transformations géographiques, sociales, économiques du Royaume-Uni ne s'étant traduite dans la répartition des sièges. Sous la poussée des classes moyennes d'abord, des classes populaires ensuite, une série de réformes élargit progressivement la base du Parlement et l'adapte aux rapides transformations du pays. La réforme de juin 1832 élargit et uniformise les franchises, tout en modifiant les circonscriptions électorales : la franchise* électorale était étendue à toute propriété d'un revenu annuel supérieur à £ 10 et aux baux d'une valeur supérieure à £ 50 ; 143 sièges étaient retirés aux « bourgs » déchus pour être redistribués entre les villes nouvelles et certains comtés ; le corps électoral passa de 500 000 à un peu plus de 800 000, mais cet accroissement fut suffisant pour faire entrer dans la vie politique une appréciable partie des classes moyennes d'alors. D'autres réformes sont effectuées dans la seconde moitié du XIXe s., visant à une répartition des sièges plus conforme à l'évolution démographique et économique du pays, ainsi qu'à un abaissement des conditions de cens. La loi de 1867 fait passer l'électorat de 1 350 000 à près de 2 500 000 personnes, celle de 1884-1885 le porte à plus de 5 millions et introduit un nouveau découpage électoral, étranger à la vieille distinction bourgs-comtés, les circonscriptions visant seulement à l'égalité numérique de leur population. Entre-temps, la loi de 1872 (« Ballot Act ») avait institué le vote secret. La loi de 1918 établit enfin le suffrage universel, les femmes recevant en 1928 des conditions de franchise rigoureusement égales à celles des hommes. Ainsi la vieille notion de représentation des groupes fait place à celle de représentation des individus. Cette conception confirme la primauté de la Chambre des communes, pratiquement seule détentrice de l'autorité souveraine depuis l'effacement de la Chambre des lords (loi de 1911, renforcée par celle de 1948).

chef de bataillon
de la garde nationale

Fonctionnement actuel.

Le nombre des députés, de 707 en 1918, où la représentation irlandaise était encore présente, est passé à 626, puis, à la suite de la suppression des 12 représentants des universités, en 1948, par le gouvernement Attlee, au chiffre actuel de 614, représentant chacun une circonscription ou *constituency*, groupant en moyenne 59 000 électeurs.
Les élections ont lieu à un seul tour, au suffrage universel. Sont cependant exclus du droit de vote : la famille royale, les pairs du royaume, les hauts fonctionnaires, les condamnés, les faillis et les fous. Quinze jours avant l'élection (*polling day*), chaque candidat remet son acte de candidature, signé par 10 électeurs, plus une caution de £ 150 au sheriff du comté ou au maire du bourg, selon

Chambre des **communes**
salle des séances

Phot. Larousse, X, W. W.

la circonscription. S'il n'y a pas d'autre candidat, il sera proclamé élu d'office. En cas normal de scrutin, si le candidat n'obtient pas 12,5 p. 100 des voix, il perd sa caution. Après l'élection, il doit fournir une justification des dépenses engagées. Celles-ci ne doivent pas excéder un montant fixé par la loi. Le candidat élu devient M.P. (*Member of Parliament*), au traitement annuel de £ 1 000, pour cinq ans, à moins que la chambre ne soit dissoute, avant la fin de son mandat, par le gouvernement.

● *Organisation.* La Chambre a un président élu, appelé *speaker*. Chaque parti a un chef ou *leader*; le *leader de l'opposition de Sa Majesté* reçoit un traitement de £ 2 000. Chaque parti a également des chefs de file, ou *whips*, dont la fonction est de diffuser l'ordre du jour (*whip*) et de faire observer les consignes du parti par les députés, dont ils battent le rappel au moment des votes. Au début de chaque séance, le speaker entre accompagné par le chapelain de la Chambre. Nez au mur, debout, les députés écoutent un psaume et quelques courtes prières. Après *Question Time*, heure pendant laquelle les ministres doivent répondre rapidement à un grand nombre de brèves questions orales, la discussion est engagée sur les projets de loi ou *bills*. Elle est rarement passionnée. On passe ensuite au vote ou *division*. Il est annoncé par une sonnerie. Les députés en faveur du projet sortent, un à un, par le couloir dit des Oui ou *Ayes*, sur la droite du speaker; les autres sortent par le couloir des *Noes*, sur sa gauche. Le speaker ne prend part au vote que dans les seuls cas où les *Ayes* et les *Noes* sont à égalité.

● *Rôle.* Il consiste en un contrôle constant de l'action gouvernementale au moyen des questions quotidiennes et, en cas de désaccord, du dépôt d'une motion de censure. Il contrôle également la gestion des finances et discute le budget en avril, chaque année. Sauf sur des points mineurs, comme une simple modification dans le détail d'une loi existante, que les députés peuvent proposer, pendant la séance du vendredi (*private members bills*), le gouvernement a, seul, l'initiative des projets de loi que le Parlement accepte, rejette ou amende. Les lois de finances et tous les projets importants sont toujours présentés, en premier lieu, aux Communes.

● *Procédure parlementaire.* Elle est identique dans les deux Chambres. Elle consiste en trois lectures ou *readings*. La première est une formalité. Les députés sont informés du projet. La deuxième entraîne un débat sur le fond, suivi d'un vote par lequel les députés acceptent ou rejettent le projet. En cas d'acceptation, celui-ci est envoyé en commission, où il peut être amendé. On procède ensuite à la troisième lecture. Seules quelques modifications de forme peuvent alors être acceptées. Une fois voté, le *bill* est envoyé aux Lords. Il y a navette. Après avoir, eux aussi, procédé aux trois lectures, les Lords retournent le projet aux Communes, qui, la plupart du temps, acceptent leurs amendements. En cas de désaccord, si l'on n'a pu aboutir dans une réunion officieuse à une solution de compromis, les Lords exercent leur droit de veto, mais celui-ci n'est suspensif que pour un an et est inopérant en matière financière. Une fois définitivement accepté, le *bill* reçoit la sanction royale, ou *Royal Assent*. Il est devenu loi ou *Act of Parliament*, et est inscrit dans le code ou *Statute Book*, avec le nom du souverain et l'année de son règne.

« Communion de saint Jérôme » par le Dominiquin ensemble et détail musée du Vatican

COMMUNÉMENT adv. Ordinairement, généralement, suivant l'usage commun : *Il n'arrive pas communément qu'un haut baron financier amène à Paris une esclave arménienne dont il fait sa légitime épouse* (A. Daudet).

COMMUNIANT, E n. Personne qui communie. ‖ Personne en âge de communier : *Paroisse qui compte beaucoup de communiants.* ‖ *Premier communiant, première communiante*, celui, celle qui fait sa première communion.

COMMUNICABILITÉ n. f. Qualité ou état de ce qui est communicable.

COMMUNICABLE adj. Qui peut ou doit être communiqué. ‖ Qui peut être mis en communication.

COMMUNICANT, E adj. Qui communique : *Vases communicants.*
— Anat. *Artères communicantes postérieures*, nom donné à deux artères de l'encéphale, branches terminales du tronc basilaire, et entrant dans la constitution de l'hexagone de Willis. ‖ *Rameaux communicants* ou *rami communicantes*, filets nerveux reliant les ganglions de la chaîne sympathique au système nerveux cérébro-spinal. (Pour chaque ganglion, il existe un ou plusieurs de ces filets nerveux.)

COMMUNICATEUR n. m. Mécan. Appareil transmettant le mouvement.
— Encycl. Mécan. Les *communicateurs* du mouvement sont les organes qui, interposés entre les récepteurs et les opérateurs, établissent la communication, les transformations du mouvement initial, transformations s'opérant par contact, avec roulement ou glissement, à l'aide d'intermédiaires rigides ou flexibles, au moyen de rouleaux, de roues dentées, de crémaillères, d'une vis et de son écrou, de bielles, d'excentriques, de balanciers, de cordes, de courroies, etc. Leur étude constitue l'essentiel de la cinématique.

COMMUNICATIF, IVE adj. Qui se communique, se gagne : *Le rire est communicatif.* ‖ Expansif, porté à exprimer ses idées, ses sentiments : *Les Yankees n'étaient pas communicatifs et ne répondaient que par « yes » et « no » à toutes ses avances* (A. Daudet).

COMMUNICATION n. f. (lat. *communicatio*). Action de communiquer, de transmettre, de faire participer à : *La communication d'un projet. Je pensai que le nouvel acquéreur de la « Légende dorée » [...] me donnerait communication du manuscrit* (A. France). ‖ Avis, renseignement, information : [Bézuquet] *demanda la parole pour une communication pressante* (A. Daudet). ‖ Exposé oral ou écrit, fait à l'adresse d'une société savante sur telle ou telle question : *Une communication faite à l'Académie de médecine.* ‖ Action de communiquer avec (en parlant des personnes); rapports, correspondance, entretien : *Il entretient des communications secrètes avec l'ennemi. Mettez-vous en communication avec lui. Communication téléphonique.* ‖ Moyen de jonction (en parlant des choses) : *Voies de communication. Ce mouvement interceptait les communications du roi avec l'Andalousie* (Mérimée). ‖ Accès, passage : *Une porte donnait communication avec l'antichambre* (P. Hervieu).
— Dr. *Communication d'instance*, communication faite par le rapporteur sur la demande d'une partie. ‖ *Communication de pièces*, acte par lequel chaque partie remet à son adversaire les pièces et titres dont elle entend se servir contre lui. ‖ *Communication au ministère public*, acte par lequel on met sous les yeux du ministère public les pièces d'un procès. (Cette communication est nécessaire toutes les fois que le procès intéresse un incapable, l'Etat ou l'ordre public.)
— Electr. et Télécomm. Liaison entre deux ou plusieurs points par dispositif électrique, téléphonique, télégraphique, radio-électrique ou pneumatique. ‖ *Communication collective* ou *conférence téléphonique*, utilisation d'un réseau téléphonique permettant à plusieurs postes téléphoniques de communiquer entre eux simultanément. ‖ *Communication pneumatique*, réseau de tuyaux étanches dans lesquels s'effectue, par l'air comprimé, la transmission de boîtes cylindriques contenant des dépêches.
— Mar. Service de va-et-vient, par embarcations, des navires avec la terre ou entre eux.
— Mil. Ensemble de l'infrastructure routière, fluviale, ferroviaire, portuaire et aérienne, permettant d'assurer les mouvements et les transports des troupes en opération. ‖ *Ligne de communication*, v. LIGNE et part. *encycl.* ‖ *Communication enterrée*, fossé aménagé pour assurer à la circulation la protection contre les vues et les coups de l'ennemi.
— Encycl. Mil. Le maintien de la sécurité des *communications* entre les bases d'opérations et les troupes en campagne a toujours constitué un impératif inéluctable de la stratégie et ressortit au domaine de la sûreté. Napoléon couvrit ses communications routières par une succession de places fortes aménagées en dépôts. Depuis la fin du XIXe s., l'importance militaire prise par les chemins de fer étend la couverture des communications à l'ensemble du réseau ferré : certaines voies ferrées (Paris-Nancy) ont constitué l'objectif stratégique des offensives de la Première Guerre mondiale. Ce conflit a fait, en outre, apparaître l'importance capitale des communications maritimes essentielles pour l'arrivée des renforts et des ravitaillements de toute nature (transfert des troupes d'Afrique et de l'armée américaine sur le front français). Leur sécurité, notamment contre les attaques des sous-marins*, constitue depuis lors une des missions essentielles des marines de guerre (v. CONVOI). La victoire des Alliés au cours de la Seconde Guerre mondiale fut le résultat de leur maîtrise de la mer, qui leur permit de maintenir la liberté de leurs communications. Ce conflit a, enfin, étendu au domaine aérien, devenu lui aussi facteur de transport, le réseau des lignes de communication dont l'organisation, de plus en plus complexe, a conféré une valeur encore inégalée à la logistique. L'arrière de la zone des armées porte, depuis 1945, le nom de *zone* des communications*.
Sur le plan terrestre, c'est le génie qui est chargé d'assurer les travaux nécessaires à l'établissement ou au rétablissement des communications : ceux-ci portent aussi bien sur les routes que sur les voies ferrées, les ponts, les canaux, les terrains d'aviation, les installations portuaires ou d'aconage. Ils sont facilités par l'importance et l'efficacité de son matériel moderne (v. GÉNIE et PONT). Le génie est également chargé d'interdire à l'ennemi l'usage des communications terrestres par des obstructions (barricades, abattis, inondations, fossés antichars), des destructions* et surtout par l'emploi généralisé des mines*. L'interdiction des communications à l'ennemi est recherchée soit pour couvrir une manœuvre défensive ou une manœuvre en retraite, soit pour préparer une offensive en privant l'ennemi de toute possibilité de manœuvre de ses réserves. Dans ce dernier cas, cette mission incombe à l'aviation de bombardement, ainsi qu'aux détachements de partisans ou de guérillas agissant sur les arrières de l'ennemi (préparation du débarquement allié en France en 1944). [V. LIBÉRATION (*campagne de la*).]

COMMUNICATIVEMENT adv. De façon communicative.

COMMUNIER v. intr. (du lat. *communicare*, communiquer). Recevoir la communion : [Ils] *communiaient avec des ferveurs de novice* (Verlaine). ‖ *Fig.* Etre en communion intellectuelle et morale : *Désiré venait me rejoindre. Nous passions là des heures à communier dans la tristesse* (G. Duhamel).
◆ V. tr. Donner la communion à : [Le moine] *descendit les marches et communia deux femmes* (Huysmans). *Communier les fidèles* (F. Jammes).

COMMUNIER n. m. Celui qui possède une chose en commun avec d'autres.

COMMUNION n. f. (lat. ecclés. *communio*). Union de plusieurs personnes dans une même croyance : [...] *les chrétiens orthodoxes, c'est ainsi que les Russes désignent leur communion* (Mérimée). ‖ *Par anal.* Parfait accord d'idées, de sentiments : *Il peut y avoir une immense joie à se sentir en communion parfaite avec les autres, communion de pensée, d'émotion, de sensation, d'action* (Gide).
— Dr. canon. *Communion laïque*, condition des clercs qui ont été privés de leurs

privilèges. ‖ *Lettres de communion*, syn. de LETTRES* DE PAIX.

— Liturg. Partie de la messe où le prêtre reçoit et administre le sacrement de l'eucharistie : *De l'évangile à la communion.* ‖ Antienne que l'on chante au moment de la communion.

— Théol. Le sacrement de l'eucharistie. ‖ Participation à ce sacrement. ‖ Eglise considérée du point de vue des dogmes professés : *Les catholiques voulaient un homme de leur communion* (Fléchier). ‖ *Communion ecclésiastique*, communauté de foi et de sentiments qui doit unir entre eux tous les membres de l'Eglise. ‖ *Communion des natures*, union de la nature divine et de la nature humaine, dans la personne du Verbe fait chair. (Elle a été définie par le concile de Chalcédoine [451] : « Les deux natures ne sont pas mêlées, ne sont pas changées, et cependant elles sont indivises, inséparables... ; dans la plénitude de leurs propriétés, elles constituent une personne unique, le Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu..., vrai homme. ») ‖ *Communion des saints*, v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Relig. La *communion* semble avoir été donnée, primitivement, à la fin d'un repas religieux rappelant la Cène (v. AGAPE). Les fidèles recevaient dans leurs mains le pain consacré et buvaient au calice. De très bonne heure, la communion fut reçue en dehors de tout repas. L'usage permettait aux fidèles d'emporter chez eux des parties de pain consacré et de se communier eux-mêmes. Les petits enfants étaient admis à communier aussitôt après leur baptême. Les Latins paraissent avoir de bonne heure adopté l'usage du pain *azyme*, c'est-à-dire sans levain. Les Grecs, au contraire, se sont toujours servis de pain levé. L'Eglise romaine, depuis le XIIIe s., ne donne la communion aux fidèles que sous l'espèce du pain. Les conciles de Constance et de Trente maintinrent cet usage malgré la réclamation des hussites et des protestants.

● *Communion eucharistique chez les catholiques.* La communion est, selon la doctrine de l'Eglise catholique, l'acte par lequel les chrétiens reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie. Le prêtre se donne à lui-même la communion en célébrant la messe. Il communie sous les deux espèces. Dans le rite latin, contrairement aux rites orientaux, le fidèle n'est pas admis à participer au calice ; il reçoit simplement une hostie*. L'Eglise impose au fidèle qui communie, sauf s'il communie en viatique, le jeûne* eucharistique. La communion peut être donnée en dehors de la messe. Elle doit être reçue en état de grâce : c'est pourquoi elle est ordinairement précédée de la confession et de l'absolution. Elle augmente la grâce sanctifiante, affaiblit les passions et est un gage de la résurrection glorieuse. La communion d'un fidèle en état de péché mortel est un sacrilège.

La communion doit être donnée à quiconque peut distinguer l'hostie d'un pain ordinaire. Le quatrième concile de Latran, en 1215, a imposé comme un devoir rigoureux aux fidèles de l'un et de l'autre sexe la *communion pascale*. Tout chrétien est encore tenu de communier en cas de maladie grave. La pratique de l'Eglise a beaucoup varié en ce qui concerne la fréquence de la communion : dans les premiers temps, les fidèles communiaient chaque fois qu'ils assistaient à la messe ; au Moyen Age, on se contentait de quelques communions par an ; les jansénistes (v. ARNAULD, *De la fréquente communion*) insistèrent sur la pureté nécessaire à qui veut s'approcher de la sainte table ; aujourd'hui, depuis les décrets de Pie X, la communion fréquente, ou même quotidienne, est remise en honneur.

● *Communion des protestants.* Les protestants, tout en rejetant la messe, ont conservé la communion sous les deux espèces et la nomment « sainte cène ». Cette cérémonie, chez les calvinistes, est précédée d'une allocution, de prières et d'un chant religieux. Chez les luthériens, elle est accompagnée de prières plus étendues.

● *Communion des saints.* Selon la doctrine catholique, tous les biens spirituels de l'Eglise sont communs à tous ses membres, qui forment un corps mystique dont Jésus-Christ est la tête. Ces biens spirituels sont les mérites de Jésus-Christ et des saints, les prières et les bonnes œuvres des fidèles. Une solidarité étroite unit entre eux les chrétiens du ciel, qui composent l'Eglise triomphante, du purgatoire, qui forment l'Eglise souffrante, de la terre, qui sont l'Eglise militante.

— Iconogr. La *communion des Apôtres* a fréquemment inspiré les artistes : mosaïques de Sainte-Sophie de Constantinople ou de Serrès en Macédoine, miniatures du *Psautier du Pantocrator* (Mont-Athos), des *Evangiles de Rossano*, broderies de la dalmatique de Charlemagne (Vatican) ou de Salonique, fresque de Fra Angelico à San Marco de Florence, peinture de Ribera (musée de Naples). La communion figure dans la série des *Sept Sacrements* de Poussin.

La dernière communion de saint Jérôme a été peinte par Carpaccio (Venise), le Dominiquin (Vatican), Agostino Carrache (Bologne) ; celle de saint François, par Rubens (Anvers) ; celle de saint Joseph Calasanz, enfin, après Maulbertech et Valdès Léal, par Goya (San Antonio de Madrid).

COMMUNIQUÉ n. m. Information, avis transmis officiellement : *La présidence de la République a fait passer un communiqué dans la presse.*

— Mil. Résumé officiel d'une opération militaire, d'une réunion, destiné à la presse d'information. (Jusqu'en 1914, les communiqués militaires portaient le nom de BULLETINS.)

COMMUNIQUER v. tr. (lat. *communicare*). Transmettre, faire passer à ou dans : *Le piston communique son mouvement à la bielle. L'aimant communique au fer la vertu magnétique.* [...] *il* [l'abbé Coignard] *se félicita d'avoir tenu un langage propre à communiquer à une âme souffrante le repos et la paix* (A. France). ‖ Révéler, faire part de : *Il m'a communiqué ses projets. Son regard élevé* [...] | *Semble à chaque coup d'œil communiquer son âme* (Lamartine). ‖ Faire connaître par une communication : *Je lui ai communiqué le dossier. Un bibliophile sérieux ne communique pas ses livres, lui-même ne les lit pas, de crainte de les fatiguer* (Nerval). ◆ V. tr. ind. (**à** ou **avec**). Atteindre, être attenant : *Cela communique aux abîmes* (Hugo). *La salle à manger communique avec le salon ;* et, intransitiv. : *Chambres qui communiquent.* ‖ Etre en relations privées ou officielles : *Communiquer par lettres, par le téléphone. Les autres députés communiquaient entre eux, riaient, se faisaient des signes* (A. Daudet).

— ***Se communiquer*** v. pr. Etre propagé, répandu, transmis : *L'incendie se communique de proche en proche. On se demande comment il se fait que bâiller se communique comme une maladie* (Alain).

COMMUNISANT, E adj. et n. Qui sympathise avec le communisme, sans y être affilié.

COMMUNISME n. m. (du lat. *communis*, commun). Régime social caractérisé par la mise en commun de tous les biens et l'absence de la propriété privée : *Le communisme agraire primitif.* ‖ Doctrine politique, économique et sociale, tendant à l'instauration d'un tel régime : *Le communisme de Platon, de Babeuf, de Marx.* ‖ Ensemble des partisans de cette doctrine : *Le communisme a mis au point une technique éprouvée du pouvoir là où il règne, et de conquête du pouvoir ailleurs* (J. Fauvet).

— ★ *parti, politique, collectivisme, nationalisation, Marx, marxisme, Babeuf, socialisme.*

— ENCYCL. *Mor.* et *Sociol.* 1° En tant que régime, le communisme, mise en commun de tous les biens (moyens de production et biens de consommation), est à distinguer du *collectivisme** (mise en commun des moyens de production seulement), du *socialisme* agraire* (mise en commun des terres) et du *socialisme* d'Etat* (qui ne réclame la propriété collective que lorsque l'intérêt général l'exige). Il est même à distinguer du *socialisme** né de la dictature du prolétariat (U. R. S. S.), ce socialisme n'étant, dans la théorie marxiste, que l'étape transitoire destinée à préparer l'avènement du communisme proprement dit. 2° En tant que théorie sociale, le communisme apparaît dès le IVe siècle av. J.-C., chez les philosophes cyniques Antisthène et Diogène (qui préconisent le retour intégral à la nature et la communauté de tous les biens, y compris les femmes et les enfants), puis dans la *République** de Platon. Il fait partie, dans une certaine mesure, de l'organisation des communautés chrétiennes primitives. Sous la Renaissance, il reparaît, à la fois comme idéal et comme système, dans les écrits de Thomas Morus (*Utopie**) et de Campanella (*la Cité* du Soleil*).

Au XVIIIe siècle, il inspire les écrits de Meslier, Mably, et surtout Morelly (*Code* de la nature*), qui influencera la pensée et l'action politique du révolutionnaire Gracchus Babeuf, qui réclamait la mise en commun de tous les biens (« Société des égaux »).

Au XIXe siècle, les idées communistes inspirent un grand nombre de théoriciens et de réformateurs. Owen en Angleterre, Cabet en France, fondent les « associationnistes », régénérateurs de la société, et la colonie communiste des « Icariens », organisée en Amérique. Saint-Simon, Fourier procèdent à des tentatives analogues, essais de communautés reposant sur leurs principes, celui de Saint-Simon : « A chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses œuvres », celui de Fourier : « A chacun selon ses besoins ». Blanqui et Barbès sont plus directement influencés par Babeuf.

Ce courant d'idées sera englobé sous le vocable de « socialisme utopique » par Engels, qui représente avec Marx une nouvelle forme du communisme, préconisant la mise en commun des biens de consommation selon la formule : « De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins. »

3° Enfin, en tant que théorie philosophique, le communisme a pour contenu le *matérialisme* dialectique.*

— Hist. La Première Guerre mondiale, en ébranlant les structures traditionnelles de la société, a permis au communisme d'entrer dans la voie des réalisations concrètes. Se situant dans la perspective marxiste, des socialistes révolutionnaires réfugiés en Suisse, les Russes Lénine et Trotski envisagent déjà l'instauration d'une nouvelle Internationale quand la révolution éclate dans l'empire des tsars (févr. 1917). Le parti bolcheviste exploite activement la situation ; dirigé par Lénine, il s'empare du pouvoir après la Révolution dite « d'Octobre » (nov. 1917), et en mars 1918 prend le nom de « parti communiste russe ». Pour la première fois, des socialistes révolutionnaires partisans de la dictature du prolétariat accèdent au pouvoir. Leur premier objectif est de transformer cette révolution russe en une révolution mondiale : Lénine réunit et préside à Moscou un congrès où les délégués de l'aile gauche (souvent majoritaire) des partis socialistes étrangers décident de créer la IIIe Internationale, dont l'organe exécutif s'intitulera *Komintern* (2 mars 1919). La coopération ainsi établie entre tous les communistes doit leur faciliter une collaboration avec les autres tendances socialistes pour hâter la révolution mondiale. Cet objectif semble accessible, car déjà des mouvements révolutionnaires, dont la tendance communiste constitue l'aile marchante, ont éclaté dans les empires centraux lorsque ceux-ci se sont effondrés fin 1918. Si, en Autriche, le dynamisme de la social-démocratie fait avorter sans révolution sanglante toute tentative d'instaurer un régime de type soviétique, en Allemagne le groupe Spartakus, constitué dès 1917 et noyau du parti communiste allemand (créé en 1918 sous la présidence de W. Pieck), tente, avec K. Liebknecht et Rosa Luxemburg, de s'emparer du pouvoir à Berlin, mais échoue du fait de l'énergique répression menée par Noske (semaine rouge du 6 au 11 janv. 1919) ; il en est de même en Hongrie, où, du 21 mars au 1er août 1919, Béla Kun impose la dictature

Lénine
au cours d'un meeting
en octobre 1917

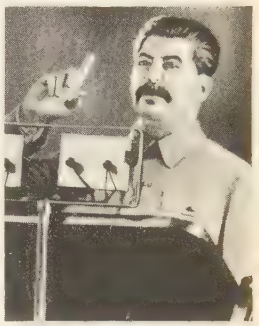

maréchal Staline

W. Pieck

Thälmann

Phot. Agence intercontinentale, U. F. P.

Dimitrov

Gramsci

Togliatti

maréchal Tito

du prolétariat, mais doit finalement s'enfuir devant les troupes roumaines.

Ces échecs obligent les communistes à changer de tactique. La conquête immédiate du pouvoir par la force étant devenue impossible, ils vont tenter de la réaliser de l'intérieur et par des voies légales, grâce à la constitution de partis communistes nationaux formés par les éléments souvent majoritaires de l'aile gauche des partis socialistes : il en est ainsi en Bulgarie, où, lors des élections d'août 1919 au Sobranié, 45 députés communistes sont élus, en France (Congrès socialiste de Tours, déc. 1920), en Italie (congrès de Livourne, janv. 1921), en Chine (mai 1921), au Japon (1921), en Norvège même, où dès 1919 le parti travailliste a adhéré à la IIIe Internationale.

Mais le fait que cette dernière ait les mêmes chefs que l'État russe contribue à susciter la méfiance sinon l'hostilité des démocraties libérales (Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Pays scandinaves, Etats-Unis), tandis qu'ailleurs, en partie par voie de réaction, naissent le fascisme (en Italie) ou des idéologies politiques analogues, à base de nationalisme et d'anticommunisme.

Les manifestations concrètes de cette hostilité se multiplient d'ailleurs très tôt : soutien (surtout franco-britannique) accordé aux armées de Russes Blancs ; « cordon sanitaire » d'Etats « bourgeois » (Pologne de Piłsudski, Finlande, Pays baltes, etc.), qui contient le communisme jusque dans la périphérie de l'U. R. S. S., formé en 1922 ; mesures de rétorsion prises à l'encontre des partis communistes (ainsi ceux de Yougoslavie [août 1921], de Finlande [1923], de Bulgarie [oct. 1923] sont-ils dissous ou mis hors la loi, en général à la suite d'attentats [Yougoslavie] ou de soulèvements [Bulgarie]).

Si en Europe et dans les pays les plus évolués d'Asie le communisme exploite l'hostilité de classe, c'est en développant les thèmes de l'anticolonialisme et du nationalisme qu'il compte s'imposer dans les territoires d'outremer, en particulier en Algérie et dans les Indes néerlandaises, où, dès 1921-1922, sa propagande tente paradoxalement de canaliser à son profit les forces du panislamisme, mais sans résultat tangible immédiat du fait de la promptitude de la réaction des gouvernements en place.

Ainsi, dans le monde entier, les tentatives de subversion directe (1919-1920) ou indirecte (1920-1923) ont échoué ; même en Chine, où Sun Yat-sen a pourtant admis dès 1923 dans le Kouo-min-tang des représentants du parti communiste, ceux-ci sont impitoyablement éliminés lorsqu'ils tentent un coup de force à Canton (1927) et doivent se réfugier dans la clandestinité. D'ailleurs, l'ère de prospérité que connaissent les démocraties occidentales contribue à diminuer l'efficacité de l'invitation faite aux masses prolétariennes à participer à une révolution mondiale : l'échéance de cette dernière doit être reculée, et Trotski est éliminé par Staline, partisan de la « révolution dans un seul pays » (1927).

Dès lors, la cause du communisme et celle de l'U. R. S. S. vont se confondre : la discipline imposée par le Komintern aux partis nationaux devint plus exigeante, ces derniers devant utiliser le parlementarisme pour mieux le détruire après avoir acquis le pouvoir ; leurs députés sont considérés comme responsables non pas envers leurs électeurs, mais envers leur parti, qui est celui d'un prolétariat dont la véritable patrie est l'U.R. S. S. (programme de 1928). Parallèlement, les partis communistes nationaux durcissent leurs positions, se repliant sur eux-mêmes ; la rupture avec la social-démocratie tourne à la lutte virulente, en particulier en Allemagne, où le parti communiste, du fait du ralliement de la moitié des socialistes indépendants dès octobre 1920, a acquis une position exceptionnelle (il groupe deux millions de voix sur son chef, Thälmann, lors des élections présidentielles de 1924). Cet antagonisme favorisera l'avènement de la dictature nationale-socialiste en Allemagne en 1933.

La poussée fasciste, dirigée au début contre le communisme (Pacte antikomintern, signé d'abord par l'Allemagne et le Japon en 1936), comme l'expérience subie en Allemagne, oblige l'U. R. S. S. et, à sa suite, le Komintern à reconsidérer leur politique. L'U.R.S.S. se rapproche des Etats « bourgeois » (entrée à la S. D. N., 1934), et les partis communistes, exploitant le malaise social résultant de la crise économique de 1929, adoptent la tactique des « Fronts populaires », en particulier en France (élections de mai 1936), en Chine où en mai 1936 Mao Tsö-tong propose à Chang Kai-chek la formation d'un Front national, et en Espagne où dès février 1936 les communistes ont été intégrés à une majorité de Front populaire. Mais des divergences de vue existant, communistes et socialistes ne permettent pas à cette collaboration de s'éterniser ; elle cesse en France dès juin 1937, et en Espagne lorsque, dans Madrid pourtant assiégée par le général Franco, le général Miaja s'empare du pouvoir (6 mars 1939) et contraint Negrín à s'exiler, tandis qu'anarchistes, républicains et communistes se livrent des combats de rue. Les accords de Munich en 1938 sont interprétés en U. R. S. S. comme l'échec de cette politique de Front populaire. Alors s'ouvre pour le Komintern une période d'incertitudes et d'expectatives. Le pacte germano-soviétique d'août 1939 impose aux partis communistes un revirement parfois difficile. L'attaque allemande contre l'U. R. S. S., en juin 1941, détermine la réconciliation de l'idéal patriotique et des exigences tactiques de la politique communiste. On en revient à l'alliance avec les Etats ou les partis « bourgeois » : alliance de l'U. R. S. S. et des Occidentaux, alliance des partis communistes avec les autres mouvements de résistance. Pour la faciliter, le Komintern est dissous en 1943, afin de prouver que les partis communistes nationaux ne sont pas soumis à celui de l'U. R. S. S. et que celle-ci ne veut pas bolcheviser les autres Etats.

Le rôle joué par l'U. R. S. S. dans la guerre, le déchaînement de la propagande allemande contre le bolchevisme, la participation des communistes à la Résistance contribuent à la rapide expansion du communisme pendant et aussitôt après la guerre. La tactique souple de collaboration avec d'autres partis au sein des « Fronts nationaux » est, quelque temps, poursuivie. La perspective d'une révolution étendue se rapproche une nouvelle fois, préparée par un noyautage prudent autant qu'actif. En Europe orientale, la présence de l'armée rouge occupante accélère l'évolution et permet l'instauration au pouvoir de « Fronts nationaux » à direction communiste. Cette expansion prend une allure violente en Grèce et en Chine, déchirées par la guerre civile.

Mais déjà des difficultés apparaissent malgré les succès remportés en Europe orientale, où les Fronts nationaux se disloquent par l'absorption des partis socialistes au sein des partis communistes (Allemagne orientale, août 1946, Roumanie, nov. 1946 ; Pologne, janv. 1947 ; Tchécoslovaquie, avr. 1948) et par l'élimination définitive des partis paysans, notamment en Pologne et en Hongrie (fin mai 1947) ; en Europe occidentale, cette rupture se fait au profit des partis libéraux, qui chassent les communistes des gouvernements belge, français et italien. D'autre part, l'acceptation primitive de l'aide Marshall par Clement Gottwald, la déclaration de Maurice Thorez reconnaissant l'existence de plusieurs voies pour aller au socialisme (nov. 1946), et des initiatives analogues d'autres partis communistes dues aux habitudes d'indépendance prises pendant la guerre prouvent que l'unité du communisme est menacée. Aussi Jdanov, qui, dès 1946, avait entrepris de reprendre en main les intellectuels soviétiques, décide-t-il de créer un nouvel organisme de liaison : le *Kominform* (5 oct. 1947), dont le bureau politique siège à Belgrade. Il a pour but de maintenir une stricte solidarité, sous contrôle soviétique, entre les partis communistes des démocraties populaires de Yougoslavie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Pologne, U. R. S. S., Tchécoslovaquie, et les deux partis frères occidentaux de France et d'Italie, qui ont conservé, sous la direction de Maurice Thorez, de Jacques Duclos et de Palmiro Togliatti, disciple de Gramsci, de fortes positions électorales et parlementaires, et qui entament alors une ardente campagne de propagande et, en France, de grèves (mai 1947). C'est donc un retour à la ligne « dure », à un moment où la rupture entre l'U. R. S. S. et ses anciens alliés divise le monde en deux blocs. Cependant, la Yougoslavie, qui songe avec la Bulgarie à une vaste fédération des démocraties populaires, se heurte dès janvier 1948 à l'opposition de l'U. R. S. S. ; les méthodes yougoslaves de « construction du socialisme » sont condamnées (alors que l'originalité chinoise, par contre, sera admise). Tito refuse de s'incliner, et est exclu en juin 1948 par le Kominform unanime. Cette rupture, survenant à l'intérieur même du camp socialiste, est suivie de grandes purges antititistes dans toutes les démocraties populaires. Le Bulgare Dimitrov se rend à Moscou pour se faire soigner, mais y meurt en juin 1949 ; le Hongrois Rajk est exécuté en octobre 1949 ; Gomułka est chassé du parti polonais en novembre 1949 ; Slansky, secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, est arrêté pour trahison en 1951. La révolution cninoise, triomphante en 1949, compense partiellement ces événements, mais la « guerre froide », qui culmine en 1950-1953 (guerres de Corée et d'Indochine), n'apporte guère de succès au communisme, qui n'a pas pu résorber l'abcès yougoslave.

C'est dans cette conjoncture que Staline meurt en 1953. Très vite, l'U. R. S. S. et le Kominform modifient leur ligne politique. Un « nouveau cours » s'amorce, marqué par un souci de détente. A l'intérieur du camp socialiste, ce sont des mesures en faveur de l'agriculture et des industries légères, une révision des rapports entre l'U. R. S. S. et les démocraties populaires (dissolution des sociétés mixtes soviétiques, élimination des staliniens [tel Rakosi, qui quitte la présidence du Conseil hongrois en 1953]). A l'extérieur, les rapports avec les Occidentaux s'améliorent (armistice en Corée [1953] et en Indochine [1954]), permettant la conférence des Quatre à Genève en 1955 et la reconnaissance officielle d'une nouvelle république populaire, celle du Nord Viêt-nam. Cet assouplissement n'exclut pas les mesures de consolidation du bloc oriental : signature du pacte militaire de Varsovie en 1955 et renforcement du Comité d'aide mutuelle économique.

Surtout, l'effort d'expansion du communisme s'exerce désormais essentiellement en direction des pays sous-développés, où la misère, l'existence de nationalismes jeunes et agressifs dirigés contre les puissances occidentales lui permettent d'exploiter le thème de l'anticolonialisme. Dans cette poussée, qui s'exerce en particulier dans le Proche-Orient, où les intérêts idéologiques du communisme international et stratégiques de l'U. R. S. S. se confondent, une collaboration se révèle indispensable avec le panislamisme et le neutralisme. Cette pénétration est d'ailleurs favorisée par l'existence dans les pays arabes de partis communistes locaux souvent clandestins. Deux d'entre eux jouent d'ailleurs un rôle important : le parti communiste du Liban et de Syrie, officiellement scindé en deux en 1945, mais qui reste en fait sous la direction de Khalid Begdash ; le parti communiste d'Iraq, fondé en 1934, idéologiquement très sûr, et qui, tout en restant dans la clandestinité, a su d'autant plus jouer un rôle politique important qu'il a communisé le parti national-démocrate, bénéficiant toujours de sa clientèle électorale. Par ailleurs, le parti Tudeh, créé en Iran le 20 octobre 1941, commence, en s'appuyant sur un nationalisme assez étroit, à gagner les masses malgré une répression très violente menée depuis 1953 et qui l'a rendu pratiquement dépendant de ses éléments purement communistes.

Une politique analogue est menée en Afrique du Nord, où, depuis 1935, a été constitué un parti communiste algérien, réduit maintenant à la clandestinité ; et dans le Sud-Est asiatique, notamment en Indonésie et dans l'Inde, où l'idéologie marxiste se heurte pourtant à la résistance des structures traditionnelles, des hommes au pouvoir ou des partis socialistes. (Dans l'Inde, le parti communiste réussit à s'emparer temporairement du pouvoir dans l'Etat de Kerala [1958-1959].)

L'U. R. S. S. s'efforce également de créer de nouveaux foyers en Amérique latine, où des partis constitués avant la guerre de 1939 avaient déjà adhéré au Komintern (Mexique, Cuba, Argentine, Chili, Colombie, Uruguay et même Canada).

L'U. R. S. S. essaie d'autre part d'obtenir la réconciliation avec Tito. Le XXe Congrès du parti communiste de l'U. R. S. S. (févr. 1956), admettant le passage au socialisme par la voie légale et parlementaire, ainsi que la col-

Phot. U. F. P., X, Comet photo AG.-Rapho.

laboration avec les autres partis ouvriers ou socialistes, consacre et organise le nouveau cours et entraîne bientôt la dissolution du Kominform (avril).
Mais ce nouveau cours risque d'être débordé par les revendications des non-communistes et des partisans d'un « nouveau cours », dont le nombre et l'audience augmentent avec la détente. Contre ce danger, les staliniens s'opposent à toute modification, faisant état du précédent de la révolte des ouvriers berlinois en 1953. De fait, des crises révisionnistes éclatent en octobre-novembre 1956 en Pologne et en Hongrie. La révolte hongroise est écrasée sans merci par les troupes soviétiques, mais la Pologne obtient de tenter une expérience originale qui ne répudie pas la solidarité communiste. Mais c'est à partir de 1960 que le mouvement communiste commence à connaître une crise qui mettra en cause son unité : la Chine, en s'appuyant sur divers partis asiatiques et sur celui d'Albanie, s'oppose de plus en plus ouvertement, puis avec violence, à la politique extérieure de l'U. R. S. S. : son initiateur, N. Khrouchtchev, est accusé de sacrifier au principe de la coexistence pacifique la lutte nécessaire entre pays socialistes et pays capitalistes.
Par ailleurs, en réaction contre le « stalinisme », certains partis, et en particulier celui d'Italie, demanderont de plus en plus souvent que la proclamation de l'unité du mouvement soit accompagnée d'une autonomie accrue dans la définition de la ligne propre à chaque pays : la grande variété des conditions économiques et sociales justifie, en effet, la recherche de voies originales vers le communisme.
Les difficultés rencontrées par le mouvement communiste seront mises en relief par le parti de l'U. R. S. S. avec l'éviction de Khrouchtchev et son remplacement par Kossyguine et Brejnev (1964).

Communisme de guerre. On a donné ce nom à la politique de coercition rigoureuse appliquée en Russie de 1918 à mars 1921 et destinée à consolider la révolution et à lui donner les moyens de triompher de ses ennemis de l'intérieur (Russes Blancs) et de l'extérieur. Mobilisant les hommes (proclamation du travail obligatoire) et les ressources (réquisition des biens meubles et des récoltes, nationalisation de toutes les industries érigées en administrations de l'Etat), le communisme de guerre permit à la révolution de triompher dans le cadre national de la Russie. Mais les sacrifices considérables que durent consentir les classes travailleuses pour aboutir à un tel succès provoquèrent parmi elles un violent mécontentement, particulièrement grave dans les milieux paysans, mais qui gagna bientôt les ouvriers et l'armée. La révolte de la flotte de Cronstadt, provoquée par la famine régnant à Saint-Pétersbourg (févr. 1921), fut sans doute écrasée par Trotski (7 à 17 mars 1921) ; elle n'en marqua pas moins la fin du c mmunisme de guerre. Lénine comprit la nécessité de pratiquer une politique plus souple, la N. E. P.*, contrairement à l'avis de ceux qui auraient voulu poursuivre l'expérience communiste dans toute sa rigueur, sans tenir compte des réalités temporaires, attitude que le chef de la révolution soviétique qualifia de « maladie infantile du communisme ». (→ Biblio.)

COMMUNISTE adj. Relatif au communisme.
◆ N. Membre du parti communiste.
— Dr. Copropriétaire, copossesseur d'un bien indivis : *Chaque communiste peut aliéner sa part sans le consentement des autres.*
communiste français (PARTI), nom porté depuis 1943 par l'ancienne section française de l'nternationale communiste. En décembre 1920, lors du congrès socialiste de Tours, 70 p. 100 des délégués décidèrent de constituer le parti communiste, section française de l'Internationale communiste, ou S. F. I. C., à la suite de la fondation de la IIIe Internationale, ou Komintern, par Lénine, à Moscou, le 2 mars 1919. Cette décision avait été dictée par l'opposition de l'aile gauche de la S. F. I. O. à l'opportunisme des partis socialistes pendant la guerre et au ralliement de cette même aile au principe de la dictature du prolétariat et à l'ensemble des thèses du marxisme-léninisme après la révolution bolchevique d'octobre 1917, à laquelle elle se sentait liée idéologiquement. L'intervention de Marcel Cachin, qui avait assisté au IIe Congrès de la IIIe Internationale à Moscou (juill. 1920), et celle de Frossard avaient été décisives.
Le parti communiste, dans une première période, prit un certain nombre de mesures ayant pour but d'assurer son avenir politique : organisation de cellules de 3 à 30 membres, destinées à former des militants et à diffuser, par l'intermédiaire des sections et des fédérations départementales, les mots d'ordre du bureau politique, organe exécutif du comité central, élu par un congrès national rarement réuni ; encadrement de la jeunesse par la formation des jeunesses communistes et des masses ouvrières par la constitution d'un syndicat d'obédience communiste, la C. G. T. U., détachée de la C. G. T. (scission de déc. 1921) ; effort de propagande pour élargir l'audience du parti, en particulier par la constitution d'une presse communiste, avec pour organe principal *l'Humanité*, ancien journal de Jaurès, dont le parti s'assura le contrôle grâce à son directeur, Marcel Cachin, et, surtout, grâce aux actions détenues par un ancien membre de la Commune, Camélinat.
Dès 1924, après une première crise qui avait opposé les centristes (Cachin, etc.) aux gauchistes (Souvarine, Vaillant-Couturier, etc.), crise qui avait été résolue directement par le IVe Congrès de la IIIe Internationale imposant la coexistence de deux secrétaires généraux, Frossard et Treint (nov. 1922), le parti avait obtenu au congrès de 1924 l'exclusion de Souvarine, et renforcé ainsi son unité. Ces efforts portaient rapidement leurs premiers fruits, car le parti enlevait 26 sièges de députés lors des élections législatives, et élargissait assez vite son implantation en milieu ouvrier pour que la multiplication des cellules d'entreprise soit dénoncée publiquement. Aussi, lors des élections de 1928, les modérés allaient-ils au second tour bloquer leurs voix sur le candidat de droite le plus favorisé face au candidat communiste. De ce fait, bien que ses suffrages dépassassent 1 million, le parti communiste n'eut que 12 élus. Les difficultés intérieures du parti, contrecoup des luttes de tendances opposant, en U. R. S. S. et au sein même du Komintern, Trotski (exilé en 1929), Rykov et Boukharine (éliminés la même année) à Staline, le départ de la C. G. T. U. de certains militants ouvriers qui refusaient de confondre politique et syndicalisme, le fait, aussi, que la France était restée relativement à l'écart de la crise mondiale de 1929 firent qu'aux élections de 1932 les candidats communistes ne groupèrent que 790 000 suffrages et n'eurent que 11 élus. Pourtant, en contraignant ses candidats à se désister en faveur des radicaux ou des socialistes mieux placés, le parti communiste avait préparé son entrée dans la vie parlementaire du pays, entrée qui fut définitive lorsque, au lendemain du 6 février 1934, il renonça à son attitude d'opposition systématique pour s'associer aux deux autres partis de gauche dans le gouvernement de Front populaire ; il lui fut possible, en profitant d'ailleurs de l'inquiétude des milieux de gauche à la suite des événements de février 1934 et des difficultés sociales consécutives au développement de la crise économique en France, de rallier, lors des élections de 1936, 1 502 000 suffrages sur ses candidats, et de faire entrer 72 députés à la Chambre, où ceux-ci pratiquèrent une politique de soutien sans participation en faveur du gouvernement Léon Blum ; aidés par la réunification de la C. G. T. (mars 1936), qu'ils avaient d'ailleurs facilitée, ils contribuèrent, en déclenchant une série de grèves (1936), à assurer le succès rapide d'une partie de leurs revendications sociales.
La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) devait marquer une coupure profonde dans l'évolution politique du parti communiste : son internationalisme déterminé et les liens qui l'unissaient au parti communiste de l'U. R. S. S. entraînèrent, à la suite de la conclusion du pacte germano-soviétique (23 août 1939), la dissolution de ses groupements (sept. 1939) et l'exclusion de ses députés du Parlement. Après des difficultés inhérentes à ces mesures de rétorsion et à la polémique suscitée par le départ de Maurice Thorez pour l'U. R. S. S. et par son attitude au début de l'Occupation (juin 1940), le parti devait, à la suite de l'exécution de Gabriel Péri par les Allemands (18 mai 1941),

défilé des dirigeants du parti communiste français (Ier mai 1948) : Cachin, Duclos, Thorez, Marty

de l'entrée en guerre de l'U. R. S. S. (22 juin 1941) et de son ralliement au général de Gaulle en 1943, prendre une part de plus en plus importante à la Résistance par sa presse clandestine (*l'Humanité* et de nombreux autres journaux) et par les organismes de lutte qu'il crée et dirige : politiques (Front national), militaires (Organisation spéciale et Francs-tireurs et partisans) ou syndicaux (C. G. T. reconstituée). Il préconise alors la plus large union et une action immédiate incessante par les sabotages, les attentats, les revendications populaires et les manifestations de masses, les grèves, la guerilla. Représenté au Conseil national de la Résistance, il joue un rôle prédominant dans le Comac et les Comités départementaux de libération, tandis que deux de ses membres entrent au Gouvernement provisoire à Alger. A la libération, le parti communiste exige une rigoureuse épuration et de larges réformes sociales, mais demeure représenté au Gouvernement provisoire. Il dissout ses groupes de combat — les Milices patriotiques — et, installé dans divers ministères économiques, il incite la classe ouvrière à reconstruire le pays. Il s'assure la première place au Parlement avec 152 sièges, 28 p. 100 des électeurs lui ayant fait confiance en octobre 1945. Le parti communiste était devenu l'un des trois plus importants partis du pays. Pourtant, en mai 1947, ses ministres devaient être écartés par le président du Conseil Paul Ramadier, à la suite de la condamnation par l'U. R. S. S. du plan Marshall, condamnation à laquelle ils s'étaient ralliés. Malgré des grèves multiples soutenues par la C. G. T., dont il avait réussi à exclure les éléments les plus modérés (déc. 1947), le parti ne put reconquérir ses positions gouvernementales et, sur le plan électoral son audience se restreignit assez régulièrement (28,6 p. 100 en nov. 1946 ; 25,6 p. 100 en juin 1956; 25,6 p. 100 en janv. 1956; 18,9 p. 100 en nov. 1958). Sa représentation parlementaire fut proportionnellement encore plus restreinte, du fait des apparentements en 1951 (103 sièges), et du scrutin uninominal en 1958 (10 sièges). Il retrouvait cependant 38 sièges en 1962. Dirigé pratiquement par Maurice Thorez de 1930 à 1964, le parti est donc resté électoralement puissant, malgré les crises intérieures (exclusions de Marty et de Lecœur), malgré les discussions doctrinales qui se sont élevées à la suite de la politique de déstalinisation entreprise par Khrouchtchev, et malgré les répercussions des événements de Pologne (oct. 1956), de la sanglante répression de la révolte hongroise (nov. 1956) et de la question algérienne. (→ Biblio.)

Mao Tsö-tong

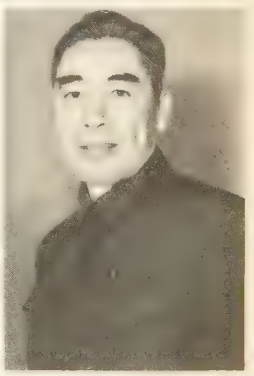

Chou En-laï

Mikoian et Khrouchtchev

COMMUTABLE adj. Qui peut être commué. (Syn. COMMUABLE.)

COMMUTATEUR n. m. (du lat. *commutare*, échanger). Electr. Appareil destiné à substituer une portion de circuit à une autre, ou encore à modifier successivement les connexions de plusieurs circuits. ‖ *Commutateur de commande*, commutateur dont les contacts modifient uniquement les circuits auxiliaires d'une installation. ‖ *Commutateur de couplage*, commutateur qui réalise différents couplages d'appareils ou de machines, d'éléments d'appareils ou de machines souvent identiques. ‖ *Commutateur à courant*

Phot A. F. P., U. F. P., Guillumette-C. N. S. Photos, Comet photo AG Rapho.

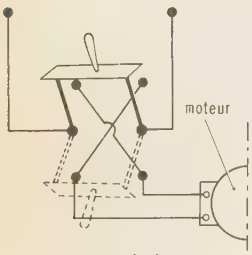

commutateur

école française
début XVIe s.
Louvre

COMMYNES
d'après le « Recueil d'Arras »

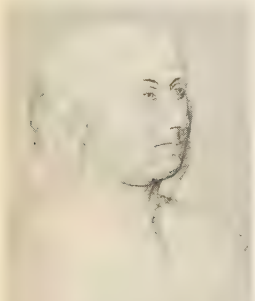

total, commutateur dont les contacts ou une partie des contacts modifient les circuits principaux d'une installation. ‖ *Commutateur à couteaux*, commutateur dont le ou les contacts mobiles sont en forme de lames de couteau. ‖ *Commutateur cyclique à tambour*, appareil destiné, associé ou incorporé à un équipement à contacteurs, à provoquer, sur un ordre unique, le déroulement d'une série d'opérations selon un programme déterminé. ‖ *Commutateur étoile-triangle*, commutateur destiné à coupler, soit en étoile, soit en triangle, trois circuits d'un système triphasé. ‖ *Commutateur à fiches*, commutateur dont les contacts mobiles sont constitués par des fiches. ‖ *Commutateur inverseur* commutateur destiné à inverser les deux connexions d'extrémité d'une portion de circuit ; commutateur à deux directions qui n'inversent pas une portion de circuit. ‖ *Commutateur de résistance* ou *rhéostatique*, commutateur qui met en ou hors service des éléments de résistance. ‖ *Commutateur de shuntage*, commutateur qui assure des connexions en dérivation entre plusieurs éléments de circuits (résistances, impédances, etc.).

— Télécomm. Dispositif permettant d'établir soit manuellement — par jacks et fiches —, soit automatiquement — par chercheurs, enregistreurs, sélecteurs et connecteurs de l'autocommutateur —, une liaison entre deux postes télégraphiques ou entre deux abonnés au téléphone.

COMMUTATEUR-SECTIONNEUR n. m. Electr. Commutateur assurant, dans ses différentes positions d'ouverture, l'isolement relatif des tronçons de circuit dans les mêmes conditions de sécurité qu'un sectionneur. ‖ Appareil capable d'interrompre seulement des courants très faibles. ‖ Pl. *des* COMMUTATEURS-SECTIONNEURS.

COMMUTATIF, IVE adj. (du lat. *commutatus*, échangé). Qui a trait à une commutation.

— Dr. *Contrat commutatif*, convention à titre onéreux, par laquelle chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle. (C'est l'opposé du CONTRAT ALÉATOIRE.) ‖ *Justice commutative*, justice qui règle l'équité de l'échange.

— Log. Dont le résultat reste le même, quel que soit l'ordre des termes : *Propriété commutative.*

— Math. Se dit d'une opération portant sur deux ou plusieurs termes et dont le résultat ne change pas si l'on change l'ordre de ces termes : *En algèbre élémentaire, l'addition et la multiplication sont des opérations commutatives.*

— Mor. *Justice commutative*, échange de droits et de devoirs fondé sur l'égalité entre individus et la réciprocité. (S'oppose à *justice distributive*, répartition exercée par une autorité.) [V. JUSTICE.]

COMMUTATION n. f. (lat. *commutatio*). Remplacement, substitution d'une chose à une autre.

— Dr. *Commutation de peine*, substitution — par le président de la République usant de son droit de grâce — d'une peine plus faible à la peine capitale prononcée par justice.

— Electr. Modification de la configuration d'un ou de plusieurs circuits en établissant ou en rompant certains contacts. ‖ Ensemble des phénomènes qui, dans les machines électriques tournantes, accompagnent le renversement du sens du courant dans la ou les sections court-circuitées par les balais, pendant la durée du court-circuit. ‖ *Enroulement de commutation*, dans une machine à collecteur, enroulement destiné à la neutralisation des forces électromotrices mises en jeu dans les conducteurs en commutation. ‖ *Pôle de commutation* (ou *pôle auxiliaire*), pôle magnétique supplémentaire, muni ou dépourvu d'enroulement, destiné à améliorer la commutation.

— Télécomm. Ensemble des opérations (manuelles ou automatiques) nécessaires pour mettre en liaison deux abonnés au téléphone.

COMMUTATRICE n. f. Electr. Convertisseur à inducteur fixe et à un seul enroulement induit tournant, comportant un collecteur et des bagues, et servant à transformer du courant alternatif en courant continu ou inversement.

— ENCYCL. La *commutatrice* peut être considérée comme la combinaison, en une seule machine, des deux éléments d'un groupe convertisseur formé d'un moteur synchrone à pôles saillants et d'une machine à courant continu ; les deux inducteurs des deux machines sont réunis en un seul dans la commutatrice, et les deux enroulements des induits se ramènent à un enroulement unique relié d'une part aux bagues, et d'autre part au collecteur.

COMMUTER v. tr. Syn. de COMMUER.

COMMYNES, ou **COMINES** (Philippe DE), sire **d'Argenton,** chroniqueur français (Renescure, près Hazebrouck ?, 1447 - Argenton 1511). Il entra au service de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire en 1464 ; mais, en 1468, à la fameuse entrevue de Péronne, Commynes découvrit en Louis XI le maître qui convenait à son esprit, et, dès ce moment, il commença à se détacher de son maître bourguignon. En 1472 il s'enfuit de Bourgogne, gagnant ainsi la haine irrémédiable du Téméraire. Le roi de France eut en lui le conseiller qu'il avait souhaité et en fit en quelque sorte son chef de cabinet. Il le combla de faveurs et de dons, le fit sénéchal de Poitou en 1476. A la mort de Louis XI (1483), il fut nommé membre du conseil de régence durant la minorité de Charles VIII ; mais, ayant pris le parti des princes ligués contre les Beaujeu, il fut chassé, puis arrêté en 1486 et emprisonné d'abord à Loches, puis à Paris. Charles VIII le rappela, lui fit prendre part aux négociations qui préparèrent le traité de Senlis (1493), l'envoya à Venise pour préparer l'expédition d'Italie ; avant la bataille de Fornoue, il servit, durant les négociations préliminaires, d'intermédiaire d'un camp à l'autre. Puis il accompagna Louis XII en Italie et se retira au château d'Argenton.

Ses *Mémoires* (8 livres) furent rédigés de 1489 à 1498. Ils embrassent les années 1464-1498 et contiennent les règnes de Louis XI et de Charles VIII. La partie consacrée à Louis XI est très supérieure à la suivante : Commynes nous a laissé un portrait profondément fouillé de Louis XI. Sainte-Beuve l'a appelé « le premier écrivain vraiment moderne ». Et, de fait, n'ayant pas eu la formation d'un clerc, il écrit comme il parle, avec une spontanéité qui n'exclut pas la pénétration de l'analyse. (→ Biblio.)

COMNÈNE, en gr. **Komnênos,** grande famille byzantine, qui a donné un nombre important de personnages remarquables. MANUEL, surnommé *Erotikos*, fut préfet d'Orient, protospathaire et conseiller de l'empereur Basile II ; ISAAC Ier*, son fils aîné, fut empereur de 1057 à 1059 ; JEAN, son second fils, curopalate et grand domestique. De son mariage avec Anne Dalassène, celui-ci eut huit enfants : MANUEL, curopalate ; ISAAC, sébastocrator ; ALEXIS Ier*, empereur (1081-1118) ; ADRIEN, grand domestique d'Occident ; NICÉPHORE, grand drongaire ; MARIE, femme de Michel Taronite ; EUDOCIE, femme de Nicéphore Mélissène ; THÉODORA, femme de Léon Diogène. De son second mariage avec Irène Doukas, l'empereur Alexis Ier eut sept enfants : ANNE*, auteur de *l'Alexiade**, femme de Nicéphore Bryenne ; MARIE, femme de Grégoire Gabras ; JEAN II*, empereur (1118-1143) ; ANDRONIC, sébastocrator ; ISAAC, sébastocrator ; EUDOCIE, femme de Constantin Jasitas ; THÉODORA, femme de Constantin Ange. De son mariage avec Pyrisca de Hongrie, dite *Irène*, Jean II eut aussi pour enfants : ALEXIS, co-empereur ; ANDRONIC, sébastocrator ; ISAAC, sébastocrator ; MARIE, épouse du césar Jean Roger ; deux filles, dont l'une épousa Théodore Vatatzès ; et MANUEL Ier*, empereur (1143-1180).

Le sébastocrator ANDRONIC, deuxième fils de l'empereur Jean II, épousa Irène Manassès, dont il eut cinq enfants : JEAN, protosébaste ; ALEXIS, protovestiaire ; MARIE, femme de Théodore Dasiota, puis de Jean Cantacuzène ; THÉODORA, maîtresse de son oncle, l'empereur Manuel Ier, puis femme de Henri II de Bamberg, duc d'Autriche ; et EUDOCIE, qui, veuve d'un premier mari, fut la maîtresse du futur empereur Andronic Ier, son cousin, puis la femme de Michel Gabras. Le protosébaste Jean eut quatre enfants, dont ALEXIS et MARIE, qui épousa successivement Amaury Ier, roi de Jérusalem (1163-1174), puis Balian II, seigneur d'Ibelin.

Le sébastocrator ISAAC, troisième fils de l'empereur Jean II, fut le père de cinq filles : l'aînée, THÉODORA, épousa Baudouin III, roi de Jérusalem, puis devint la maîtresse de son cousin, le futur empereur Andronic Ier ; la cadette, EUDOCIE, épousa Guillaume VIII, seigneur de Montpellier.

Le sébastocrator ISAAC, troisième fils de l'empereur Alexis Ier, eut trois enfants : JEAN, l'aîné, s'enfuit chez les Turcs ; le deuxième fut l'empereur ANDRONIC Ier* (1183-1185).

Le sébastocrator MANUEL*, fils aîné d'Andronic Ier, fut l'ancêtre des empereurs de Trébizonde*.

Après la chute de l'Empire byzantin, une branche des Comnènes s'établit en Savoie ; une autre, réfugiée dans la région du Maïna (Péloponnèse), puis en Corse, se perpétua jusqu'à nos jours. (V. BYZANTIN [*Empire*].)

COMNÈNE (Démétrios Stéphanos), général français (Ajaccio 1749 - Paris 1821). Lors de la conquête française, il devint capitaine dans la légion corse. Pendant la Révolution, il émigra. Il rentra en France en 1802 ; la Restauration le nomma maréchal de camp. Il a publié un *Précis historique de la maison impériale des Comnènes* (1784).

COMODORO RIVADAVIA, v. d'Argentine (territoire de Chubut), sur la côte de Patagonie (golfe de San Jorge) ; 25 700 hab. C'est le plus ancien centre pétrolier d'Argentine (1907). Le pétrole se trouve dans le Crétacé inférieur ; des poches de gaz sec sont aussi incluses dans des lentilles de sables et de grès. Un pipe-line de 1 600 km relie la région à Buenos Aires. Métallurgie du zinc. — L'ancien *territoire de Comodoro Rivadavia* avait été constitué en 1948 aux dépens du territoire de Chubut.

COMOÉ (PARC NATIONAL DE LA), parc national situé à l'intérieur de la réserve de Bouna (Côte-d'Ivoire).

COMONFORT (Ignacio), général et homme d'Etat mexicain (Puebla 1812 - près de Celaya 1863). Capitaine de cavalerie, puis préfet du Mexique occidental, il sacrifia ces fonctions pour servir dans la guerre contre les Etats-Unis. Lorsque Santa Anna revint au pouvoir, il se joignit à Alvarez contre le dictateur, et força son adversaire, qui voulait s'emparer d'Ayutla, à battre en retraite. Il devint en 1855 président de la République mexicaine, mais il fut déchu en 1858, remplacé par Juárez et obligé de se réfugier aux Etats-Unis. Au cours de la guerre du Mexique, il prit la tête d'un corps d'armée, mais fut vaincu près de Cholula par le général Bazaine (1863) et tué peu après.

COMORE (GRANDE), île française de l'archipel des COMORES* ; 1 148 km² ; 90 600 hab. Ch.-l. *Moroni*.

COMORES (ARCHIPEL DES), îles françaises de l'océan Indien, à mi-chemin entre l'Afrique et Madagascar, à l'entrée du canal de Mozambique, entre 11° et 13° de latitude S. ; 2 171 km² ; 183 000 hab. Capit. *Dzaoudzi*, dans un îlot près de Mayotte. Les principales sont, du S.-E. au N.-O., *Mayotte*, avec les deux îlots de Bouzi et de Pamanzi, *Anjouan*, *Mohéli* et la *Grande Comore*.

● *Géographie physique.* Le relief, volcanique, est tourmenté. L'activité éruptive se manifeste encore dans la Grande Comore (Karthala : 2 400 m). Les plaines sont limitées à quelques bassins intérieurs exigus. Les côtes sont frangées de récifs coralliens.

Le climat est tropical. La saison chaude et humide dure de novembre à avril. La mousson, qui souffle du N., correspond au maximum thermique (27 °C en décembre) et aux maximums de précipitations (296 mm à Dzaoudzi, 338 mm à Mayotte, 387 mm à Anjouan, 243 mm à Mohéli, 254 mm à la Grande Comore). C'est aussi l'époque des cyclones. La saison sèche dure de mai à octobre ; elle correspond à l'époque où l'alizé souffle du S.-E. La température n'est jamais très basse (minimum : 23 °C en juillet). Ce climat n'est pas uniforme : les régions « sous le vent » sont beaucoup moins humides que les régions « au vent ». La quantité de précipitations est d'ailleurs fort variable : Dzaoudzi reçoit 1 096 mm de pluie, Boboni, dans la Grande Comore occidentale, 5 434 mm.

La végétation reflète les contrastes climatiques. Les versants sous le vent ont une végétation d'épineux et de baobabs ; les versants au vent sont le domaine de la forêt humide. Mais la végétation se différencie

Phot. Larousse, Giraudon.

aussi en altitude : sur la côte, on trouve des palétuviers ; les cocotiers et les arbres fruitiers montent jusqu'à 400 m ; puis vient la forêt, à laquelle fait suite, dans les régions élevées comme le Karthala, un étage de bruyères et de genêts.

Le régime des eaux courantes dépend des conditions locales et surtout de la nature des sols. A Anjouan et à Mohéli, les coulées basaltiques ont été décomposées en couches argileuses sur lesquelles les rivières sont permanentes. Des nappes alimentent de nombreux puits. Dans la Grande Comore, les coulées plus récentes sont perméables, et l'eau de pluie s'infiltre sans ruisseler. Il n'y a pas de sources, et l'eau ne provient que des citernes reliées aux terrasses.

● *Géographie humaine et économique.* Mayotte compte 20 500 hab., Anjouan 63 400, Mohéli 6 200, la Grande Comore 90 600 ; soit, au total, 180 700 hab., dont 665 Européens et des Indiens. La densité kilométrique est de 74, mais elle est inégale : 20 à Mohéli, où la population diminue, 58 à Mayotte, 74 à la Grande Comore, 157 à Anjouan. Si la population, dans l'ensemble, est musulmane et parle l'arabe, elle n'en est pas moins composée d'éléments disparates (Noirs, Malais, Sakalaves, Arabes et Persans).

L'exploitation agricole est familiale, généralement indivise ; les grosses propriétés féodales subsistent dans la Grande Comore. La culture porte sur le cocotier (jusqu'à 400 m d'altitude), qui fournit bois, fibre, palmes, fruits, huile, et sert aussi à protéger les autres cultures (maïs, manioc, patates) et à confectionner des récipients. Plus haut s'établissent des rizières, par défrichements progressifs. Ces défrichements et l'élevage des chèvres provoquent le recul de la forêt et s'accompagnent malheureusement de l'érosion des sols. Dans l'intérieur, la population est groupée en villages, jadis fortifiés. Les villes ne se trouvent que sur les côtes ; ce sont d'anciens comptoirs (Moroni, Fomboni, Mutsamudu, Mamoutzou).

La colonisation européenne ou réunionnaise couvre 78 211 ha des meilleures terres (35 p. 100 de la superficie totale). Une cinquantaine de colons possèdent des moyennes propriétés, souvent exploitées en métayage et qui rapportent peu. Mais les plus grandes superficies appartiennent à des sociétés (*Société coloniale de Bambao* [7 718 ha], *Société de Nioumakélé* [9 244 ha]). Elles produisent, transforment et commercialisent les produits d'exportation (bananes ; huiles essentielles [lemon-grass, ylang-ylang, basilio] ; épices [vanille en premier lieu, cannelle, girofle] ; coprah ; cacao).

La production indigène ne porte que sur la vanille et le café. Mais la médiocrité des techniques et la difficulté de trouver des débouchés font que la population est souvent misérable. Il a fallu créer des « réserves » pour assurer ses besoins. La croissance de la population (2 p. 100) amène un surpeuplement, surtout à Anjouan ; aussi beaucoup de Comoriens émigrent-ils, en majorité vers Madagascar (Majunga).

● *Histoire.* Découvertes dès le début du XVIe s., les Comores sont entrées dans l'orbite de la France en 1841, et Mayotte commença à être colonisée en 1843. La Grande Comore, Anjouan et Mohéli furent placées sous le protectorat français en 1886, puis devinrent colonies entre 1891 et 1898 sous la juridiction du gouverneur de Mayotte, et dépendances jusqu'en 1912. Elles furent alors rattachées à Madagascar. L'archipel a acquis l'autonomie administrative totale en 1947 et a choisi au référendum de 1958 le statut de territoire d'outre-mer. (→ Biblio.)

Comores (ÉTOILE DES), ordre de chevalerie fondé par le sultan des Comores et confondu, depuis 1896, avec l'ordre de l'*étoile d'Anjouan**.

COMORIN (CAP), promontoire de l'Inde formant l'extrémité du Deccan. Des récifs et des rochers en rendent l'approche dangereuse.

CÔMOS [mɔs] n. m. (gr. *kômos*). Antiq. gr. Fête dorienne antérieure au VIe s. av. J.-C., accompagnée de danses et de chants phalliques, en l'honneur de Dionysos. ‖ Banquet donné à la même occasion. ‖ Chant du banquet. (Vers la fin du VIe s., le cômos figure dans les grandes dionysies : purement choral, il est à l'origine de la comédie.)

COMOTINI, en gr. **Komotênê** ou **Komotini**, v. de Grèce, en Thrace, ch.-l. du nome du Rhodope ; 29 800 hab. Marché de tabac.

COMOURANTS n. m. pl. Dr. Personnes décédées dans un même accident et qui sont appelées à se succéder réciproquement.

— ENCYCL. Le Code civil a établi des présomptions relatives à l'ordre respectif des délais qui, à défaut de toute autre indication de fait, permettent de régler la dévolution de leur succession. Lorsque les *comourants* avaient tous moins de quinze ans, le plus âgé est présumé avoir survécu ; s'ils avaient tous plus de soixante ans, c'est le plus jeune. S'ils avaient les uns moins de quinze ans, les autres plus de soixante, les plus jeunes sont censés avoir survécu. S'ils avaient de quinze à soixante ans, le plus jeune est présumé le dernier mourant ; à égalité d'âge (ou si la différence d'âge est inférieure à un an), celui qui était du sexe masculin est considéré comme étant mort le dernier.

COMPACITÉ n. f. Etat de ce qui est compact.

— Matér. *Compacité du béton,* rapport du volume absolu des éléments solides d'un béton au volume apparent total.

COMPACT, E [kɔ̃pakt] adj. (lat. *compactus,* resserré). Se dit d'un objet dont les parties sont étroitement liées ensemble : *Du pain compact.* ‖ *Par extens.* Ramassé, trapu : [Claudel] *était de taille médiocre, massif et même compact* (G. Duhamel). ‖ *Par extens.* Dense, serré : *De grands lustres* [...] *éclairaient la foule sombre et compacte* (Tharaud). ‖ *Fig.* Qui ne se divise pas, uni : *De la foule s'élève par degrés la masse compacte d'un grondement* (Morand).

— Agric. *Terrain compact,* terrain lourd, tenace (caractère qui est dû le plus souvent à la présence de l'argile).

— Imprim. *Caractères compacts,* caractères dont l'œil est fort, et les queues très courtes.

— Papet. *Carton compact,* v. CARTON.

— Pétrogr. *Roche compacte,* sans vides.

— SYN. : *dense, massif, serré, tassé.*

COMPACT [kɔ̃pakt] n. m. Hist. Nom de certaines conventions faites avec le pape, et de certains actes émanés de lui (tels que la collation de bénéfices).

COMPACTAGE n. m. (de *compact*). Opération de terrassement qui a pour but d'augmenter la densité sèche d'un sol, en chassant l'air qu'il contient, par pressage des molécules solides et liquides.

— ENCYCL. Le *compactage* peut s'effectuer, avec ou sans apport de matériaux, par pilonnage du sol à l'aide d'outils capables de vaincre le frottement des particules entre elles et d'écraser ces dernières à la façon d'un pétrissage. Il permet de réduire le tassement des remblais et d'obtenir pour le sous-sol et pour la fondation une résistance beaucoup plus élevée. L'énergie de compactage est déterminée par l'essai Proctor. L'appareil de compactage de base est le rouleau à pieds de mouton*.

compactata d'Iihlava (ou d'**Iglau**), pacte du 5 juillet 1436, qui, grâce à la médiation de l'empereur Sigismond, rétablit la paix entre la Bohême et l'Eglise catholique, grâce aux concessions des deux partis : le concile de Bâle relevait l'anathème prononcé contre les hussites, acceptait les quatre articles de l'université de Prague de 1420 : liberté de prédication, communion sous les deux espèces et usage du calice rendu aux laïcs ; suppression du pouvoir temporel de l'Eglise et des biens du clergé, afin de rétablir la pauvreté apostolique ; châtiment de tous les péchés mortels ; enfin, l'Eglise leur reconnaissait le droit de faire élire par leurs Etats un archevêque et deux évêques utraquistes.

Mais le pape, n'ayant pas confirmé cette décision du concile, se réservait le droit de désavouer l'accord, ce que firent Nicolas V, puis, en 1462, Pie II, qui, devant le refus de George Podiébrad d'admettre cette décision, confia une croisade contre la Bohême au roi de Hongrie Mathias Corvin (1467) : ce fut un échec.

Finalement, après une nouvelle et vaine tentative de Sixte IV pour obtenir leur abolition, les *Compactata* furent érigés en loi organique du royaume (diète de Kutná Hora, 1485).

COMPACTEUR adj. (de *compact*). Trav. publ. Se dit d'un engin de terrassement utilisé pour le compactage du terrain : *Rouleau compacteur.*

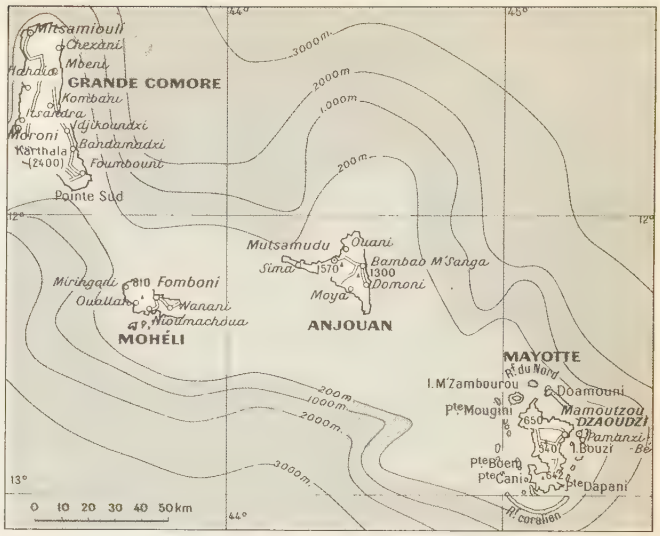

archipel des COMORES

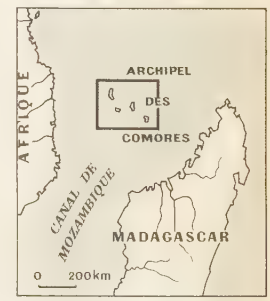

COMPAGNE n. f. (de l'anc. franç. *compain,* qui partage le même pain, compagnon). Celle qui accompagne quelqu'un. ‖ Femme qui vit ordinairement soit avec une personne, soit avec plusieurs : *Les compagnes d'Esther s'avancent vers ce lieu* (Racine). ‖ Femme qui est en relation étroite avec d'autres personnes : *Compagne d'études, de vacances.* ‖ Femme qui participe à la vie morale des autres : *La mère est la meilleure compagne de nos joies et de nos douleurs.* ‖ Epouse. ‖ *Par extens.* Femelle d'un animal. ‖ *Fig.* Se dit de choses qui vont de pair avec, et dont le nom est féminin : *De 1601 à 1603, la famine et la peste, sa compagne ordinaire, firent d'effroyables ravages* (Mérimée).

— Hist. *Notre chère épouse et compagne,* titre officiel que le roi de France donnait à la reine dans les actes publics.

— SYN. : *amie, associée, camarade.*

COMPAGNI (Dino), historien italien (Florence v. 1260 - *id.* 1324). Il participe activement à la vie politique de Florence ; ami de Dante, il appartient comme lui au parti des Guelfes blancs ; ennemi du pape Boniface VIII, et prieur de la République, il est condamné au bannissement dès que le parti adverse des Noirs prend le pouvoir, mais il obtient la remise de cette sentence et vit désormais dans la retraite. On lui attribue comme œuvre de jeunesse le poème allégorique *l'Intelligenza.* Sa *Cronica delle cose occorrenti ne' tempi suoi* brosse un tableau dramatique et concis de la vie florentine à partir de 1280. Compagni n'est jamais un historien impartial ; c'est un chroniqueur passionné et un patriote ardent.

COMPAGNIE n. f. Action d'accompagner quelqu'un, présence auprès de lui : *Personne d'une agréable compagnie.* | Société d'une ou plusieurs personnes ; les personnes avec qui l'on se trouve : *Le brave Risler, lui non plus, n'était pas une compagnie égayante* (A. Daudet). ‖ Réunion de personnes : *C'était la première fois qu'elle se voyait au milieu d'une compagnie si nombreuse* (Flaubert) ; et, *fam. : Bonsoir, la compagnie.* ‖ *Particul.* Société de gens se réunissant pour leur agrément mutuel : *Les jeunes filles se promenaient par compagnies dans la ville, ou se tenaient devant les maisons en souriant et caquetant* (Nerval). ‖ Corps constitué, association littéraire ou savante : *Réception d'un académicien dans la compagnie.* ‖ *Absol. La Compagnie* désigne parfois la *compagnie de Jésus.* ‖ *La noble, l'illustre Compagnie,* l'Académie française. ‖ Association commerciale, industrielle : *Compagnie d'assurances.* ‖ *Par extens.* Animal, objet qui accompagne quelqu'un : *Le chien est la compagnie naturelle du chasseur ;* et, au *fig. : Un bon livre est une agréable compagnie.* ‖ *En compagnie* ou *de compagnie, de compagnie avec,* avec un autre ou d'autres : *Dîner en compagnie. A cinq lieues de Paris il fut accosté par un vieillard* [...] *Ils marchèrent quelque temps*

de compagnie (Restif de La Bretonne). *Capitaine Renard allait de compagnie | Avec son ami bouc* [...] (La Fontaine).

— Loc. div. *Bonne compagnie,* société de gens bien élevés; genre adopté parmi les personnes qui passent pour bien élevées : *Paraître indifférent à tout, c'est bonne compagnie.* || *Etre en galante compagnie,* être accompagné d'une femme. || *De bonne compagnie,* distingué par les manières : *Les gens qu'on dit être de bonne compagnie ne sont souvent que ceux dont les vices sont plus raffinés* (Montesquieu). || *Mauvaise* ou *méchante compagnie,* société de gens sots, grossiers ou méchants. || *De mauvaise compagnie,* grossier, désagréable en société. || *Dame* ou *demoiselle de compagnie,* dame ou demoiselle spécialement chargée de tenir compagnie à une autre personne. || *Tenir compagnie à quelqu'un,* l'occuper par sa présence. || *Fausser compagnie,* v. FAUSSER. || *Fam. Et compagnie,* tous autant qu'ils sont : *C'est voleur et compagnie. Les femmes* [...] *toutes noceuses et compagnie* (Zola).

— Bx-arts. *Compagnie des Indes,* catégorie tardive de porcelaine de Chine (en particulier, des services de table de « famille rose ») exportée en grande quantité vers l'Europe aux XVIIe et XVIIIe s. par les soins des compagnies occidentales de navigation.

— Chass. et Vén. Bande d'animaux, à poils ou à plumes, de même espèce : *Une compagnie de perdreaux.* || *Bêtes de compagnie,* jeunes sangliers d'un an à deux ans, et qui vont en troupe. (En vénerie, on dit *sonner « la compagnie »* lorsqu'il s'agit de sangliers. Toutefois, la même fanfare indiquant la harde de cerfs, on dit alors *sonner « l'accompagnée ».*)

— Dr. Syn. de SOCIÉTÉ, qui s'emploie souvent pour désigner une société spécialisée dans certaines opérations (*une compagnie d'assurances*) ou une entreprise privée ou publique assurant un service public (*une compagnie de chemin de fer*). || *Et compagnie* (ou *et Cie*), expression qui s'ajoute au nom d'un ou de plusieurs associés en nom collectif pour indiquer qu'il existe d'autres associés dont le nom ne figure pas dans la raison sociale de la société; s'emploie parfois pour éviter une énumération. || *Compagnies d'officiers ministériels,* association légalement constituée entre des auxiliaires de justice de même profession dans un ressort déterminé en vue d'organiser la profession : *Compagnies d'avoués, de notaires,* etc. (Ces groupements sont soumis à l'action disciplinaire des membres de leur chambre qu'ils élisent, ainsi qu'à la surveillance du pouvoir judiciaire.)

— Dr. admin. *Compagnie républicaine de sécurité* (sigle : C. R. S.), unité mobile de police placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et créée en 1948. (Les compagnies républicaines de sécurité [au nombre de soixante environ], dont la mission fondamentale est le maintien et le rétablissement de l'ordre public, participent aussi à la police des ports, aérodromes et frontières, à la police de la circulation, à la lutte contre les grandes calamités publiques. Elles se distinguent des formations de gendarmerie mobile, dépendant du ministère de la Guerre, par leur rattachement au ministère de l'Intérieur; elles sont constituées par un personnel de police*.)

— Dr. anc. Grands corps de magistrature : *Les compagnies souveraines. Les compagnies supérieures. Les remontrances des compagnies.*

Compagnie des Indes
plat aux armes d'Angleterre
porcelaine de Chine
XVIIIe s.
musée Guimet

gendarme d'une **compagnie** d'ordonnance

compagnie de sangliers (chass.)

— Dr. mar. *Compagnie de navigation,* société assurant, sous le contrôle de l'Etat, l'exploitation des lignes maritimes. (Les deux plus importantes compagnies de navigation, la Compagnie générale transatlantique* et la Compagnie des messageries* maritimes, ont reçu, par la loi du 28 février 1948, la qualité de sociétés d'économie mixte. Soumises, en principe, au même régime que les sociétés anonymes, elles ont pour principal actionnaire l'Etat, qui détient la majorité des parts et nomme par décret les président, directeur général et administrateurs.)

— Hist. *Compagnies de commerce et de navigation,* v. part. *encycl.* || *Compagnie française, Compagnie normande,* associations de mariniers qui avaient le monopole du commerce par eau entre Paris et Rouen.

— Mar. Fraction de l'équipage : *Les navires ont leur équipage divisé en deux ou quatre compagnies.* || *Compagnie de débarquement,* fraction de l'équipage d'un navire de guerre, destinée à opérer militairement à terre.

— Mil. Réunion de compagnons, c'est-à-dire d'hommes assemblés et, *par extens.,* de militaires groupés en vue de leur emploi. || Unité administrative et de combat de l'infanterie et des armes anciennement à pied. || *Compagnie colonelle, d'élite, de discipline, d'ordonnance,* v. part. *encycl.,* Hist. mil. || *Compagnie de l'air,* v. BATAILLON *de l'air.* || *Compagnie franche,* v. GROUPE *franc.* || *Compagnie saharienne,* v. SAHARIEN.

— Relig. Institut religieux : *La compagnie de l'Oratoire, la compagnie de Jésus.*

— ENCYCL. Hist. *Compagnies de commerce et de navigation.* L'extension des aires commerciales et la création des empires coloniaux imposèrent dès le XVIe s. le recours à des organismes collectifs de trafic et de colonisation*. L'Etat se chargea de ces activités en Espagne, au Portugal; ailleurs — principalement en Angleterre, aux Provinces-Unies, en France, en Suède, au Danemark, dans les Pays-Bas autrichiens —, il les confia, sous différentes modalités, à des compagnies privées.

Les premières d'entre elles se présentèrent au XVIe s. comme l'association de plusieurs commerçants, limitée dans le temps et les moyens financiers, à la réalisation d'un objectif déterminé (voyage, trafic); à ce type se rattachent les « regulated Companies » ou compagnies ouvertes en Angleterre du type Marchands aventuriers (1556), Compagnies de la Baltique, Compagnie de Moscovie.

Au XVIIe s., la conception mercantiliste du commerce et de l'expansion prévaut à des degrés variables, en Europe; elle implique la constitution d'organismes permanents, liés à l'Etat par une charte et qui reçoivent une série d'avantages (privilèges) pour réaliser un programme de vaste envergure (commerce, peuplement, mise en valeur), à l'abri, le plus souvent, d'un monopole qui correspond à la fois aux intérêts des Compagnies et au souci dirigiste des Etats; ainsi se forment, en Angleterre, les « Joint Stock Companies », du type Compagnie des Indes orientales, puis sur le continent les grandes compagnies du XVIIe s.

Les brèches ouvertes dans ce système dès la seconde moitié du XVIIe s. sous les coups des intérêts particuliers évincés par les monopoles, puis au XVIIIe s. au nom du libéralisme économique jettent le discrédit sur les compagnies, qui disparaissent pour la plupart à la charnière des XVIIIe et XIXe s.

Réapparaissant dans le dernier quart du XIXe s., elles se présentent comme les outils éphémères de l'expansion coloniale contemporaine des Etats européens (Compagnies anglaises du Niger, de l'Afrique méridionale, de l'Afrique orientale; compagnies allemandes de la Nouvelle-Guinée, du Sud-Ouest africain, de l'Afrique orientale).

— Hist. mil. La *compagnie* désigne, dans l'infanterie depuis le XIIe s., dans la cavalerie depuis le XIVe s., une bande ou un corps de troupe dont la force varie de 50 à 100 hommes commandés par un capitaine. Remplacées par les légions* sous François Ier, elles reparaissent ensuite, mais leur effectif tombe à 40 hommes environ. A partir du règne de Charles IX, les compagnies furent groupées en régiments, puis au XVIIe s. en bataillons. Elles étaient elles-mêmes articulées en brigades, escouades et terses. Achetées ou non par leur capitaine, diminuées en temps de paix, renforcées en temps de guerre, elles formèrent progressivement l'élément tactique et administratif de base des régiments. Leur encadrement, d'abord faible, s'est renforcé peu à peu et comprenait cinq officiers, dont deux capitaines (pour 160 hommes) à la veille de la Révolution. Depuis l'Empire jusqu'en 1914, la compagnie ne comprend plus qu'un capitaine assisté de deux lieutenants ou sous-lieutenants. Si toutes les compagnies des régiments d'infanterie étaient homogènes en 1914 (250 hommes), la Première Guerre mondiale amena la constitution d'unités spécialisées dans le service des armes lourdes. Ce furent d'abord les *compagnies de mitrailleuses**, devenues *compagnies d'accompagnement,* lorsque leurs moyens s'augmentèrent de mortiers, puis d'armes antichars, également souvent réunis dans des *compagnies d'engins.* La Seconde Guerre mondiale vit apparaître les *compagnies de canons d'infanterie* et les *compagnies de commandement,* groupant les organes de commandement des bataillons, tandis que les compagnies ne comprenant en principe que des fantassins dotés d'armes légères prenaient le nom de *compagnies de voltigeurs* ou de *compagnies de combat.* Ces diverses unités ont évidemment des effectifs variables avec leurs missions, mais généralement compris entre 100 et 200 hommes. Par analogie avec l'infanterie, l'appellation de « compagnie » a été donnée à des unités des autres armes et services (chars de combat, génie, matériel, transmissions). Elle est l'équivalent de l'escadron des armes montées et de celles qui en sont dérivées; toutefois, on remarquera que, jusqu'en 1815 dans la cavalerie et jusqu'en 1829 dans l'artillerie, la compagnie a également désigné les unités de base de ces armes. (Elle était, dans la cavalerie, l'unité inférieure à l'escadron, dans l'artillerie l'équivalent de la batterie.) On appelle enfin *compagnie hors rang* l'unité administrative groupant les services (ravitaillement, approvisionnement, etc.) d'une unité (régiment ou bataillon) formant corps. (→ Biblio.)

Compagnies de discipline. Créées en 1875, elles recevaient les insoumis et les militaires punis en une année de plus de cent jours de prison. Elles ont été remplacées en 1910 par les sections spéciales.

Compagnie d'ordonnance. Au début du XIVe s., il existait des ordonnances, c'est-à-dire des gens d'armes associés. En 1439, les états généraux, réunis à Orléans, étudièrent une nouvelle organisation militaire du royaume, qui amena la création, par Charles VII, des compagnies de gendarmes d'ordonnance. Premier essai de troupes permanentes, embryon de force publique, noyau de la cavalerie française, ces unités remplacèrent la gendarmerie féodale, en même temps que les archers à pied succédèrent à l'infanterie des communes. La compagnie, formée de cent lances de six cavaliers, presque tous gentilshommes, porte les couleurs du capitaine général qui la commande. Les officiers se distinguent par une écharpe; la cornette apparaît, la solde est régulièrement payée et la nourriture distribuée. Quatre fois par an, les gendarmes étaient passés en revue par le maréchal de France. Assurant la sécurité des routes, les compagnies d ordonnance provoquèrent l'extinction du brigandage des Grandes Compagnies et devinrent le modèle des « gens d'armes » d'Europe. Peu à peu, elles se transformèrent en régiments de cavalerie, mais leur tradition se perpétua dans la cavalerie de la Maison du roi, formée par Louis XV.

Compagnie colonelle. Avant la création des régiments d'infanterie, on appelait ainsi les

fondation de la **Compagnie** des Indes, avril 1717
commerce des Indiens du Mexique avec les Français au port du Mississippi

Phot. Larousse, Rödle.

compagnies dont le capitaine général de l'infanterie avait la propriété et le commandement. Il déléguait ses pouvoirs à un capitaine appelé lieutenant du colonel, puis lieutenant-colonel. Après la création des régiments, le colonel* général eut dans chacun d'eux une compagnie qui prit le numéro 1, le nom de compagnie colonelle et le drapeau blanc, emblème du chef suprême. Après la suppression de la charge de colonel général, la première compagnie du régiment devint celle du chef de corps et conserva le nom de compagnie colonelle, sauf dans les gardes suisses où elle s'appelait compagnie générale. Dans la cavalerie, le colonel général n'étant propriétaire que du régiment à son titre, seule de l'arme, la première compagnie de ce régiment portait le nom de compagnie colonelle. Ces dénominations ont disparu avec la monarchie. *Compagnie d'élite.* Ces unités furent formées en 1670, 1776 et 1788 avec des grenadiers, chasseurs et carabiniers choisis pour leur valeur militaire. Elles jouissaient d'une solde plus élevée et d'avantages particuliers. Supprimées à la Révolution, elles reparaissent en Italie avec Bonaparte dans l'infanterie légère, puis dans toute l'infanterie en 1804, où elles se perpétuèrent jusqu'en 1872. Les compagnies d'élite de chaque bataillon (grenadiers à gauche, voltigeurs à droite) encadraient au combat les compagnies de fusiliers, dites *compagnies du centre.*

Compagnie de Jésus. V. JÉSUS.

Compagnies (GRANDES), bandes de mercenaires qui, au Moyen Age, combattaient à la solde des princes en temps de guerre. La guerre terminée, les troupes n'avaient plus de moyens d'existence et, souvent, sous la conduite de leurs chefs, se transformaient en véritables bandes de brigands.
Les Compagnies se sont surtout manifestées à partir de 1360, lorsque, licenciées après la paix de Brétigny, elles se trouvèrent sans activité guerrière. La Bretagne avait été, dès 1344, leur terre de prédilection. Formées d'abord d'Anglais, elles comprirent ensuite des gens de toute origine et de toute condition, s'organisèrent à l'égal des armées régulières, et, grâce à leur mobilité, devinrent la terreur de l'Europe occidentale. Tous les Etats payèrent les routiers pour les faire partir ou les détourner vers les pays voisins. Ainsi Charles V imagina, avec l'aide de Du Guesclin, de les faire passer en Espagne. Ces Grandes Compagnies y ont sévi jusqu'au milieu du XVe s.

COMPAGNON n. m. (lat. pop. *companio ;* de *cum,* avec, et *panis,* pain ; anc. franç. *compain,* qui partage le même pain). Celui qui accompagne quelqu'un : *Compagnon de route.* ‖ Celui qui vit dans la compagnie intime de quelqu'un, participe à sa vie : *Compagnon d'études, de jeux.* ‖ Membre d'une association de compagnonnage*. ‖ Ouvrier qui a fini son apprentissage, mais qui travaille pour le compte d'un industriel ou d'un entrepreneur (s'emploie souvent par opposition à « patron ») : *Compagnon charpentier* [...] *il était resté pendant deux mois à la charge de sa famille* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Animal qui vit avec l'homme : *Saint Roch et son compagnon.* ‖ *Fig.* Désigne les choses qui vont de pair avec, et dont le nom est masculin : *L'orgueil est le compagnon de l'ignorance. Je vis en société avec un corps, compagnon muet, exigeant et éternel* (Delacroix). ‖ *Fam.* Joyeux compère : *Le chevalier, qui était connu dans le pays pour un bon compagnon, ne pouvait paraître dans aucun lieu sans éveiller des idées joviales* (Feuillet).
— Bot. *Compagnon blanc,* nom usuel de *Melandryum album.* ‖ *Compagnon rouge,* nom usuel du *Melandryum sylvestre.*
— Fr.-maçonn. Franc-maçon d'un grade immédiatement supérieur à celui des apprentis.
— Hist. *Compagnons du prince,* institution des anciens Germains, où il faut voir l'une des origines de la féodalité. ‖ Nom donné, à l'époque franque, aux guerriers qui entouraient le roi. (V. COMTE.)
— Numism. Gros de Flandre, dont la valeur était d'un denier tournois, au XIVe s.

compagnons de Jésus ou **de Jéhu.** V. JÉHU.

COMPAGNON (P.), explorateur français († Paris v. 1750). Facteur de la Compagnie française du Sénégal, il explora le premier le pays de Bambouk, remontant en particulier le Falémé (1716-1717), à la demande de Brüe, gouverneur général de cette compagnie, qu'il renseigna sur les ressources minières (surtout aurifères) de la région.

COMPAGNONNAGE n. m. Durée obligatoire du travail des anciens apprentis devenus compagnons chez leur patron, avant qu'ils pussent travailler pour leur compte. ‖ Qualité de compagnon. ‖ Association entre ouvriers d'un même corps d'état à des fins d'instruction professionnelle et d'assistance mutuelle.
— ENCYCL. C'est au XVe s. que le *compagnonnage* commença à s'installer dans les cadres de son organisation. Se distinguant alors mal des confréries, mais indépendant des corporations, il était divisé en deux familles, qui se manifestèrent surtout à partir des guerres de Religion : les « Enfants de maître Jacques » et les « Enfants du père Soubise » réunis dans le *Devoir,* et les « Enfants de Salomon », dont l'appellation actuelle, *Devoir de liberté,* ne semble avoir existé qu'après la Révolution. Chacune se référait à des traditions lointaines et mystérieuses, et se présentait sous la forme de groupes rituels, rivaux et en état d'hostilité permanente. Le Devoir de liberté prétendait remonter à la construction du temple de Jérusalem ; certains de ses membres portaient les sobriquets de « gavots » ou de « loups » (ces derniers se reconnurent longtemps entre eux en hurlant). Le rite du Devoir groupait les siens sous le nom de « dévorants » (altération de « Devoirants »), surnommés « chiens ». Sous ces étiquettes pittoresques, usant d'un vocabulaire fort original, les compagnons s'unissaient par divers métiers, qui débordèrent bientôt la souche initiale du bâtiment. Ils se donnaient des noms évoquant leur origine et quelque qualité qui leur était chère : *Avignonnais la Vertu,* surnom du plus illustre des compagnons, Agricol Perdiguier, *Bourguignon la Fidélité, Parisien Aimé des dames,* etc. Ils n'étaient admis à pénétrer au sein de l'organisation qu'après un temps de probation et devaient subir une initiation, souvent inspirée du cérémonial catholique et non sans parenté d'allure avec celui de la franc-maçonnerie, qui lui emprunta ultérieurement une partie de sa terminologie. Au XVIIe s., un certain nombre d'« Enfants de Salomon », de souche protestante, quittèrent la France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. On trouve dans le compagnonnage allemand des traces de rites analogues, dues sans doute à ces transfuges. Incontestablement à l'écart de la religion, les compagnonnages se tenaient aussi en dehors de l'organisation, toute locale, de l'économie et du système corporatif. Ils constituaient des associations interurbaines, nationales, centrées sur la pratique du tour de France et sur l'entraide mutuelle la plus large. Le compagnon allait de ville en ville, muni d'un bâton symbolique, sachant à l'avance que d'autres compagnons l'accueilleraient, la « mère » l'hébergeant et le « rôleur » lui trouvant du travail. Ainsi s'établit un vaste mouvement de solidarité professionnelle, en dehors du patronat et quelquefois contre lui, solidarité non exempte de failles. En effet, l'histoire des compagnonnages est pleine de luttes, plus souvent entre organisations rivales que contre les maîtres. S'ils furent à l'origine de grèves nombreuses, mais fragmentaires et sans coordination, les compagnons se querellaient entre eux : gavots et dévorants s'entretuaient sur les routes (première moitié du XIXe s.), et leurs associations se disputaient le monopole du travail en pratiquant le « jeu des villes », selon une forme de concours réglée minutieusement entre les organisations. Les autorités ne manquèrent pas de surveiller de très près les compagnonnages, d'autant plus qu'il était malaisé de les distinguer de certaines formes caractérisées de coalitions ouvrières et de sociétés secrètes. Interdits en 1781, les compagnonnages obtinrent dès 1783 la garantie d'une tolérance limitée. Ils se maintinrent ainsi jusqu'à la Révolution, et retrouvèrent une très grande vigueur sous la Restauration et la monarchie de Juillet, du fait de la suppression des corporations, qui laissait les jeunes ouvriers sans cadres professionnels. Les compagnonnages furent longtemps les seuls tuteurs d'un monde ouvrier qui cherchait les moyens de s'organiser. Mais ils étaient davantage faits pour aider le développement individuel de leurs membres que pour les réalisations de masse. Leur développement subit provoqua de nombreuses scissions, dues à des influences diverses. Ainsi, en 1804, une scission des compagnons charpentiers du Devoir fut à l'origine du compagnonnage des *Charpentiers du Devoir de liberté.* Après quoi la naissance de la grande industrie, ainsi que le développement du syndicalisme, né de la défaillance des compagnonnages, les firent s'effriter peu à peu. A la fin du XIXe s., un troisième groupe se forma, l'Union compagnonnique des Devoirs unis (1889), dans le dessein de réunir le Devoir et le Devoir de liberté, mais n'y parvint pas. Après la Première Guerre mondiale, des fédérations unirent régionalement le Devoir et le Devoir de liberté. Mais l'Union compagnonnique n'y fut pas admise. En 1940, l'*Association ouvrière des compagnons du Devoir* tenta de réunir tous les compagnonnages. Mais, en 1947, le Devoir de liberté entraîna une partie des compagnons charpentiers du Devoir dans une nouvelle association : la *Fédération compagnonnique du bâtiment,* ou *Compagnons des Devoirs* (1946), et l'Union compagnonnique fut encore laissée à l'écart. Néanmoins, de l'action de l'Association ouvrière des compagnons du Devoir, groupant tous les anciens corps d'état du compagnonnage du Devoir, devaient sortir une recrudescence d'activité, la construction de « maisons du compagnonnage », où sont reçus les jeunes ouvriers voyageurs dans toutes les grandes villes, le développement d'écoles de perfectionnement, la recherche d'une culture ouvrière authentique, et une augmentation sensible des effectifs, qui s'étaient amenuisés jusqu'alors. (→ Biblio.)

chef-d'œuvre d'un **compagnon** charpentier du « Devoir de liberté »

COMPAGNONNE n. f. Femme hardie, vigoureuse : *Une duègne, horrible compagnonne | Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne* (Hugo).

COMPAGNONNIQUE adj. Relatif au compagnonnage.

COMPAIR n. m. (lat. *compar ;* de *cum,* avec, et *par,* égal). Féod. Egal, pair avec un autre.

COMPAL n. f. Arg. scol. Composition.

COMPANS (Jean Dominique, comte), général français (Salies-du-Salat 1769 - Blagnac 1845). Chef d'état-major de Lannes, il fut blessé à Austerlitz et devint pair de France sous la Restauration.

COMPANYS JOVER (Luis), avocat et homme politique catalan (Tarrós, prov. de Lérida, Espagne, 1883 - Barcelone 1940). Elu député en 1920, il devint deuxième président de la généralité de Catalogne en 1934. La même année, il se souleva contre le pouvoir central et proclama, le 6 octobre, la Catalogne Etat souverain au sein de la République fédérale espagnole : vaincu par les troupes gouvernementales, condamné à trente ans de réclusion, il fut amnistié en 1936 et retrouva ses fonctions de président, qu'il conserva pendant toute la guerre civile.

chant de conduite d'un **compagnon** à Bordeaux

Phot. X.

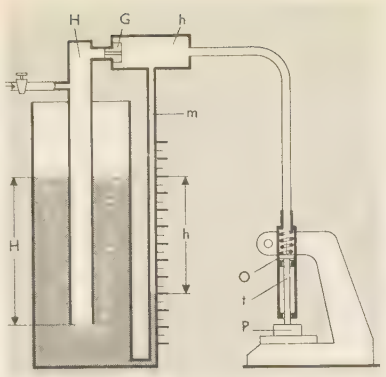

comparateur (métrol.) La tige (*t*) de la soupape (O) repose sur la pièce à mesurer (P). L'air venant du générateur de pression constante (H) et passant par l'orifice calibré (G) s'écoule entre la soupape (O) et son siège. Le débit varie en fonction de la levée, correspondant aux variations de dimensions des pièces. Le manomètre (*m*) enregistre les différences de pression (*h*) issues des variations de débit.

Réfugié en France en 1939, il fut livré par le gouvernement de Vichy en 1940 et fusillé à la forteresse de Montjuich.

COMPARABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est comparable : *Degré de comparabilité.*

COMPARABLE adj. Qui peut être mis en comparaison. ‖ Qui est égal : *Comparable aux premiers orateurs.*
— Math. *Grandeurs comparables,* grandeurs de même espèce que l'on peut comparer, pour arriver à établir leur rapport.

COMPARABLEMENT adv. De façon comparable.

COMPARAISON n. f. (lat. *comparatio*). Action de comparer, de rapprocher des personnes ou des choses pour examiner leurs ressemblances ou leurs différences : *Établir une comparaison entre deux niveaux de vie.*
— Loc. div. *En comparaison de, en comparaison,* relativement à, eu égard à : *Ce n'est rien en comparaison de ce que j'ai pour vous* (Sévigné). [On a dit dans le même sens : *A comparaison de* ou, absol., *à comparaison.*] ‖ *Par comparaison,* comparativement ; d'une manière relative : *La plupart des choses ne sont bonnes ou mauvaises que par comparaison.* ‖ *Sans comparaison,* de beaucoup, infiniment, incomparablement : *Valoir, sans comparaison, mieux que tous les autres.* (C'est aussi une simple formule de politesse : Sans vouloir faire de rapprochement désobligeant.) ‖ *Hors de comparaison,* au-dessus de tous. ‖ *Point, terme de comparaison,* objet choisi pour être comparé à d'autres que l'on veut apprécier par rapport à lui ; critère. ‖ *Entrer en comparaison avec,* être comparable à : *On ne peut pas faire entrer en comparaison les rudes mystères du Moyen Age avec les pièces classiques.*
— Dr. *Pièces, signatures, écritures de comparaison,* pièces, signatures, écritures authentiques et servant, par comparaison, à juger l'authenticité d'autres écritures contestées.
— Gramm. *Degrés de comparaison,* v. degré.
— Styl. Procédé qui consiste à mettre en rapport deux termes comparés dans une intention de clarté ou de poésie (ex. : *Tu penses à lui, et au milieu de toutes nos misères te voilà comme entourée d'une buée de bonheur* [H. de Montherlant]). [La comparaison se distingue de la métaphore ou de l'image par le fait qu'elle consiste non pas en une substitution d'un terme à un autre, mais en une juxtaposition des deux termes comparés, dont le rapport est exprimé par un lien grammatical : comme, ainsi que, tel, etc.]
— Encycl. Log. Dans la *comparaison,* l'esprit cherche à saisir les ressemblances, les différences et, plus généralement, les rapports pouvant exister entre deux ou plusieurs objets. Elle implique un acte d'attention, qui se porte soit alternativement, soit simultanément sur ces divers objets. (La comparaison est une double attention [Condillac].) Il faut la distinguer de la perception même du rapport, laquelle parfois précède l'application volontaire de l'esprit et, d'autres fois, lui résiste et reste cachée. Elle joue un rôle essentiel dans la connaissance, notamment dans la formation des idées générales, dans les jugements mathématiques, dans le raisonnement expérimental, dans la conception et la discussion des grandes hypothèses.

COMPARAÎTRE v. intr. (réfection de *comparoir,* d'après *paraître*). [Se conj. comme *paraître.*] Se présenter sur ordre : *C'était une notification* [...] *d'avoir à comparaître le lendemain dans le cabinet du juge d'instruction* (A. Daudet).

COMPARANT, E adj. (de *comparoir*). Procéd. Qui comparaît devant un tribunal ou devant un officier public : *Le sieur comparant a déclaré... La dame comparante allègue...*

COMPARATEUR, TRICE adj. Qui aime, qui est apte à comparer : *Esprit comparateur.*

COMPARATEUR n. m. Métrol. Instrument amplificateur utilisé pour comparer une dimension d'une pièce à celle d'un étalon.
— Télécomm. Jauge servant à mesurer le diamètre des fils télégraphiques.
— Encycl. Métrol. Un *comparateur* permet de mesurer une différence entre deux dimensions, avec une précision pouvant aller au 1/100 et même au 1/1 000 de millimètre (1 micron). Un comparateur de précision est surtout utilisé pour comparer la dimension d'une cale*-étalon avec celle d'un calibre* devant servir au contrôle des fabrications. On distingue différents types de comparateurs.
Le *comparateur mécanique* se compose essentiellement d'un palpeur en contact avec la pièce à contrôler, et qui fait se déplacer une aiguille devant un cadran. On peut ainsi faire des lectures à 1/100 de millimètre près. Le *comparateur pneumatique* Solex utilise, comme agent de mesure, de l'air à pression constante, issu d'un générateur spécial, d'où il est conduit par un orifice de dimension fixe vers un mesureur et un manomètre à eau. Les écarts de dimension des pièces comparées font varier le débit de l'air lors de son passage soit entre un orifice de sortie et la partie à mesurer, soit entre le siège et la soupape d'un palpeur, ces variations de débit, traduites en variations de pression, indiquent des écarts inférieurs à 0,001 mm, avec des amplifications pouvant atteindre 200 000 fois. Le *comparateur optique* comprend un palpeur, qui commande, par amplification mécanique et optique, un spot lumineux sur une graduation de grandes dimensions. La précision obtenue est de l'ordre de 1/1 000 de millimètre. Grâce au *projecteur de profil* le contour des pièces est très agrandi (100 fois) sur un écran, et peut être comparé à un profil étalon.
Dans le *comparateur électronique,* l'extrémité du palpeur opposée à celle qui ausculte la pièce à mesurer se déplace à l'intérieur d'une bobine. La variation du champ électrique créé par le déplacement de ce noyau est amplifiée et entraîne les déviations d'une aiguille de galvanomètre sur un cadran gradué.

COMPARATIF, IVE adj. Qui sert à comparer ; qui recourt à la comparaison : *Méthode comparative.* ‖ Qui met en comparaison : *Tableau comparatif.* ‖ Qui exprime une comparaison : « *Plus* », « *moins* », « *autant* » *sont des adverbes comparatifs.* ‖ Relatif, proportionnel, respectif : *Forces comparatives de deux armées.*
— Anat. *Anatomie comparative,* se dit de préférence pour « anatomie* comparée ».
— Gramm. *Proposition comparative* ou *comparative* n. f., proposition subordonnée qui exprime une idée de comparaison avec une autre idée exprimée dans la principale ou dans la proposition dont la première dépend (ex. : *Il est plus habile que je ne croyais* [que je ne croyais, prop. subord. comparative]). ‖ *Proposition comparative conditionnelle* ou *comparative conditionnelle* n. f., proposition subordonnée exprimant une comparaison soumise à une condition (comme *si*) [ex. : *Il me regardait et souriait comme s'il avait compris*].

COMPARATIF n. m. Gramm. Degré de signification de l'adjectif ou de l'adverbe qui exprime une qualité (ou modalité) égale (*comparatif d'égalité*), supérieure (*comparatif de supériorité*) ou inférieure (*comparatif d'infériorité*) à une autre qualité ou à la même qualité considérée chez un autre : *Plus fidèle, moins fidèle, aussi fidèle sont des comparatifs de l'adjectif « fidèle ».* ‖ *Complément du comparatif,* se dit du second terme de la comparaison, introduit en français par la conjonction « que » : *Il est plus aimable que son père.*
— Encycl. Le *comparatif* est formé en français à l'aide d'adverbes de quantité : *aussi, plus, moins,* placés devant l'adjectif ou l'adverbe : *aussi grand, plus grand, moins grand.* Toutefois, le comparatif de supériorité ou d'infériorité peut être renforcé par *beaucoup, bien,* etc., ou atténué par *un peu : Un peu plus grand que je ne pensais.* Les adjectifs *meilleur, moindre, pire,* et les adverbes *mieux, moins, pis* sont des formes de comparatifs dont l'origine remonte au latin. En grec, en latin et dans d'autres langues, le comparatif était plus souvent formé à l'aide d'un suffixe : en latin, *doctus,* savant, *doctior,* plus savant ; en grec, *presbus,* âgé, *presbuteros,* plus âgé.

COMPARATISTE n. Personne spécialisée dans la littérature comparée, dans la grammaire comparée, dans toute connaissance étudiée du point de vue comparatif.

COMPARATIVEMENT adv. Par comparaison : *Une espèce de matelas comparativement moelleux* (Gautier). ‖ *Comparativement à,* en comparaison de : *Le millionnaire est pauvre, comparativement au milliardaire.*
— Syn. : *proportionnellement, relativement.*

COMPARER v. tr. (lat. *comparare,* mettre de pair). Mettre en parallèle, pour faire apparaître des similitudes ou des différences : *Et si je compare ma vie à la tienne, je ne saurais dire laquelle est préférable en soi* (A. France). ‖ Rapprocher avec la pensée d'établir un rapport d'égalité ; apprécier les mérites respectifs de : *On ne peut comparer aucun poète à Racine ;* et *absolum. : Comparer, c'est juger* (V. Cousin). ‖ Établir un rapprochement entre (pour rendre sa pensée plus sensible) : *Homère compare Diomède au milieu des Troyens à un lion au milieu d'une bergerie.*
— Anat. *Anatomie comparée,* v. anatomie.
— Dr. Confronter (en parlant des écritures).
— Littér. *Littérature comparée,* branche de l'histoire littéraire qui étudie les rapports entre littératures de différents pays.
— Encycl. Littér. La *littérature comparée,* en tant que discipline particulière, est une science récente, née en Angleterre et en Allemagne vers 1895, mais qui s'est développée en Italie (B. Croce) et surtout en France sous l'impulsion, dès le début du siècle, de F. Baldensperger. S'attachant non à la simple comparaison entre écrivains, mais à l'analyse des relations spirituelles entre différents pays, les comparatistes français ont de préférence orienté leurs travaux vers l'étude de l'influence d'écrivains étrangers hors de leur nation (F. Baldensperger : *Gœthe en France,* 1904 ; G. Bianquis : *Nietzsche en France,* 1929 ; J.-M. Carré : *Gœthe en Angleterre,* 1920) ou d'écrivains français sur l'étranger (Ch. Dédéyan : *Montaigne chez ses amis anglo-saxons,* 1947), ou encore vers les grands mouvements d'idées européens (F. Baldensperger : *le Mouvement des idées dans l'émigration française,* 1925 ; P. Van Tieghem : *le Préromantisme,* 1924-1947 ; P. Hazard : *la Crise de la conscience européenne,* 1935 ; *la Pensée européenne au XVIIIe siècle,* 1946). Si d'autres aspects des rapports littéraires entre nations ont été jusqu'ici moins explorés (étude des genres ou des thèmes, compréhension des peuples étrangers), cette science ne cesse d'attirer bien des chercheurs, groupés autour de la *Revue de littérature comparée,* fondée en 1921 par F. Baldensperger et P. Hazard, et dirigée ensuite par J.-M. Carré, puis par M. Bataillon.

COMPAROIR v. intr. (lat. *comparere ;* de *cum,* avec, et *parere,* paraître). [Usité seulement à l'infinitif et au participe présent : *comparant ;* les autres temps sont suppléés par ceux du verbe *comparaître.*] Dr. Comparaître en justice : *Etre sommé de comparoir.*

COMPARSE n. (ital. *comparsa,* apparition ; du lat. *comparere,* apparaître). Figurant qui joue un personnage muet ou un rôle d'infime importance dans une représentation théâtrale. ‖ *Par extens.* Personne qui joue un rôle secondaire dans une affaire ; personne qui accompagne silencieusement.

COMPARTIMENT n. m. (ital. *compartimento ;* du lat. *campartiri,* partager). Division d'une surface par la disposition régulière et symétrique de lignes : *Les compartiments d'un damier, d'un parterre.* ‖ Divisions et subdivisions d'une chose qui résultent de cloisons : *A l'un des murs est appliqué un casier à compartiments, où se placent, roulées dans leurs ronds numérotés, les serviettes des habitués* (Bourget). ‖ *Fig.* Partie : *Les compartiments secrets du cœur, de l'esprit, des passions. Il ne s'agit pas de diviser sa vie en deux parts, en compartiments tantôt politique tantôt littéraire* [...] (Barrès).

— Arts décor. Ensemble de lignes (droites ou courbes) formant un motif répété ou alterné, de façon à décorer une surface : plafond, dallage, panneau de meuble.
— Ch. de f. Partie de la caisse d'une voiture que l'on a divisé par des cloisons, et comportant portières, banquettes, filets, etc., pour l'accès et l'installation des voyageurs.
— Constr. *Parquet à compartiments,* parquet dont l'unité de pose est un carreau, constitué par un cadre à l'intérieur duquel des lames de bois variés, parfois précieux, dessinent des motifs géométriques. (Ainsi les célèbres parquets* de Versailles. La préfabrication en usine a donné un renouveau à ce type de parquet.)
— Mil. *Compartiment de terrain,* zone de terrain nettement délimitée par des obstacles naturels ou artificiels (forêt, cours d'eau, crête, rideau d'obus fumigènes, etc.) et offrant des vues dans toute sa profondeur : *Les zones d'action des unités militaires sont en général adaptées aux compartiments de terrain à l'intérieur desquels s'exerce normalement la liberté de manœuvre d'un seul chef.*
— Rel. *Dorure à compartiment,* dorure présentant un décor de petits fers groupés dans des compartiments formés par des jeux de filets.

COMPARTIMENTAGE n. m. Action de diviser par compartiments. ‖ Etat de ce qui est divisé par compartiments. ‖ Division en parties distinctes, en catégories : *Au compartimentage européen qui caractérise la deuxième partie du XIXe siècle va succéder une ère de vastes et tendres curiosités, de haines attentives* (P. Morand).

COMPARTIMENTER v. tr. Diviser en compartiments, en cases (au *pr.* et au *fig.*) : [...] *Alexandre le Grand avait fait sauter toutes les cloisons qui compartimentaient l'Orient* (P. Morand).

COMPARTITEUR n. m. (lat. *cum,* avec, et *partiri,* partager). Dr. anc. Juge dont l'avis, contraire à celui du rapporteur, produisait un partage d'opinion.

COMPARUIT [ryit] n. m. invar. (mot lat. signif. *il a comparu*). Dr. Acte de comparution.

COMPARUTION n. f. (de *comparu*). Dr. Action de comparoir : *Un mandat de comparution.* ‖ *Comparution personnelle,* mesure d'instruction ordonnée par un tribunal à l'effet de faire venir les parties, ou l'une d'elles, à l'audience, pour obtenir des explications ou des aveux. (La comparution a lieu devant le tribunal tout entier, soit en chambre du conseil, soit à l'audience ; les questions ne sont pas indiquées à l'avance ; les deux parties sont interrogées tour à tour, en présence l'une de l'autre.)
— Encycl. *Mandat de comparution,* v. INSTRUCTION (*en matière criminelle*) et MANDAT.

COMPAS n. m. (de *compasser*). Instrument de tracé ou de mesure composé de deux branches articulées à une extrémité. ‖ *Par extens.* Mesure, dimension : *Une géométrie trop vaste et trop compliquée pour le compas humain* (Baudelaire). ‖ *Fam. Au compas,* avec une exactitude méticuleuse. ‖ *Avoir le compas dans l'œil,* apprécier, avec rapidité et justesse, les dimensions des objets. ‖ *Pop.* Paire de jambes. ‖ *Ouvrir le compas,* marcher. ‖ *Allonger le compas,* hâter le pas : *L'Anglais avait devancé la compagnie, en allongeant le compas de ses maigres jambes de grand échassier* (Bourget).
— Aéron. et Mar. Instrument servant à comparer toutes les directions à la direction du nord magnétique, qui fait avec le nord vrai, ou géographique, un angle appelé *déclinaison,* indiqué sur les cartes et permettant ainsi à un navigateur de connaître le cap de son avion ou de son navire. (V. part. *encycl.*) ‖ *Compas azimutal,* compas servant au relèvement du Soleil ou d'un astre quelconque, afin de déterminer l'azimut magnétique. (On dit aussi COMPAS DE RELÈVEMENT.) ‖ *Compas électronique,* dispositif électronique servant de relais entre un compas magnétique et un pilote automatique. ‖ *Compas d'embarcation,* compas suspendu à la Cardan dans une boîte mobile et destiné à équiper les embarcations d'un navire. ‖ *Compas gyroscopique,* compas établi d'après la stabilité mécanique du gyroscope, et, de ce fait, insensible aux influences magnétiques. ‖ *Compas liquide,* compas dont la cuvette est remplie d'un mélange d'eau et d'alcool, pour amortir les oscillations de la rose des vents. ‖ *Compas à main,* compas muni d'un manche et utilisé en navigation de plaisance pour prendre des relèvements. ‖ *Compas de relèvement,* compas placé en un endroit dégagé de la passerelle, pour relever des points en vue. ‖ *Compas renversé,* compas suspendu au plafond de la chambre du capitaine pour lui permettre de contrôler la route de son navire, simplement en levant les yeux.
— Bx-arts. *Compas à trois branches,* instrument possédant trois branches articulées, qu'emploient les sculpteurs pour prendre et reporter des mesures, notamment pour le travail de la mise au point.
— Bur. *Compas à balustre,* petit compas que l'on manœuvre au moyen d'une tige tenue entre le pouce et l'index, et qui sert à tracer de très petits cercles. ‖ *Compas d'ellipse* ou *Compas elliptique,* instrument qui sert à tracer des ellipses. ‖ *Compas à pointes sèches,* compas dont les deux branches se terminent par une simple pointe, et qui sert presque toujours à transporter des longueurs plutôt qu'à tracer des cercles. ‖ *Compas à pompe,* compas à balustre dont la pointe est montée sur ressort. ‖ *Compas de proportion,* instrument fait comme un compas ordinaire, mais dont les branches sont remplacées par des règles plates divisées. ‖ *Compas de réduction,* compas à quatre pointes, dans lequel la charnière est remplacée par un bouton mobile le long des branches. (On peut ainsi prendre des distances qui soient dans un rapport voulu avec des distances données, en faisant varier dans la même proportion la longueur relative des branches.) ‖ *Compas de trisection,* instrument au moyen duquel on peut diviser un angle en trois parties égales.
— Chapell. *Compas de chapelier,* coulisse graduée avec laquelle les chapeliers prennent la mesure d'un chapeau.
— Charp. Ouverture d'angle de deux arbalétriers opposés l'un à l'autre.
— Constr. *Compas de sécurité,* organe de sécurité limitant le degré d'ouverture d'une fenêtre à soufflet.
— Joaill. Instrument de joaillier pour mesurer les pierres fines taillées.
— Math. *Géométrie du compas,* partie de la géométrie qui s'occupe des problèmes susceptibles d'être résolus au moyen du compas seulement. ‖ *Géométrie de la règle et du compas,* partie de la géométrie qui englobe les problèmes susceptibles d'être résolus au moyen de la règle et du compas seulement : *Les géomètres de l'Antiquité s'efforcèrent en vain d'intégrer dans la géométrie de la règle et du compas des problèmes tels que ceux de la duplication du cube, de la trisection de l'angle et de la quadrature du cercle.*
— Métrol. Instrument employé pour procéder à des mesurages par plusieurs catégories d'ouvriers. ‖ *Compas d'appareilleur,* instrument formé par deux règles articulées à l'une de leurs extrémités, et terminées aux autres bouts par des pointes en fer. (Les appareilleurs en font usage pour élever des perpendiculaires, tracer des épures, etc.) ‖ *Compas de cordonnier,* règle divisée, portant un index mobile, et servant à mesurer la longueur du pied. (On dit aussi PIED À COULISSE.) ‖ *Compas à coulisse,* instrument analogue au précédent, mais plus perfectionné, employé pour mesurer les cylindres, les sphères, etc. ‖ *Compas d'épaisseur,* compas à branches recourbées de telle manière qu'il permette, suivant le cas, de mesurer le diamètre extérieur d'un corps ou le diamètre intérieur d'un tube, d'un cylindre, du canon d'une arme. (On dit aussi COMPAS DE CALIBRE ou COMPAS SPHÉRIQUE.) ‖ *Compas* dit *maître-à-danser,* instrument servant à prendre les mesures intérieures entre les parois de certains ouvrages. ‖ *Compas quart-de-cercle,* compas avec arc, permettant le blocage des branches. ‖ *Compas à ressort,* instrument formé de deux branches qu'une lame de ressort réunit. (L'écartement entre ces deux branches est maintenu fixe par une vis de rappel.) ‖ *Compas à verge,* compas dont la pointe et le traceur glissent sur une verge horizontale.
— Sell.-garn. Pièce métallique placée à l'intérieur ou à l'extérieur d'un capotage pour assurer sa tension.
— Technol. *Compas fixe,* outil dont on se sert pour mesurer les bois en grume et autres, et qui est formé de deux branches à pointes fixes.
— Encycl. Aéron. et Mar. L'origine du *compas* remonte aux Chinois, qui en tirèrent parti pour se diriger dans les mers de l'Inde. C'est probablement pendant leurs incursions dans ces mers qu'ils en apprirent l'usage aux Arabes, qui, à leur tour, le communiquèrent aux navigateurs européens des bords de la Méditerranée au XIIe s. (V. BOUSSOLE.)
Le compas comprend une cuvette fermée par une glace et suspendue à la Cardan à l'intérieur d'un socle de bois. Cette cuvette est munie en son centre d'un pivot vertical terminé par une pointe, sur laquelle est posée une chape. Cette chape supporte une couronne mobile d'aluminium, sur laquelle est collée une rose* des vents, et à laquelle est suspendu par des fils de soie un équipage magnétique constitué par plusieurs aiguilles aimantées parallèles. Le roulis et les embardées du navire provoquent des oscillations de la rose, longues à amortir.
Le *compas liquide* permet d'éviter cet inconvénient. Son équipage magnétique est constitué par deux gros aimants fixés à un disque d'aluminium sur lequel est collée la rose des vents. Ce disque est muni de flotteurs et repose, par une chape, comme le compas ordinaire, sur un axe vertical placé au centre de la cuvette ; mais celle-ci est remplie d'un mélange d'eau et d'alcool qui provoque un amortissement rapide des oscillations de la rose. Le rôle des flotteurs est de réduire le poids apparent de l'ensemble afin de diminuer le frottement de la chape sur le pivot. Sur un navire en bois, de tels compas indiquent le nord magnétique. Les navires en acier modifient fortement le champ magnétique terrestre en intensité et en direction, provoquant ainsi des déviations importantes qui rendent parfois le compas inutilisable à certains caps. Aussi cherche-t-on à annuler l'influence des fers du navire à l'aide de compensateurs*, placés judicieusement dans le voisinage du compas par une opération appelée « compensation ».
Le *compas gyroscopique* est constitué par un gyroscope, suspendu par son centre de gravité, et animé électriquement d'une très grande

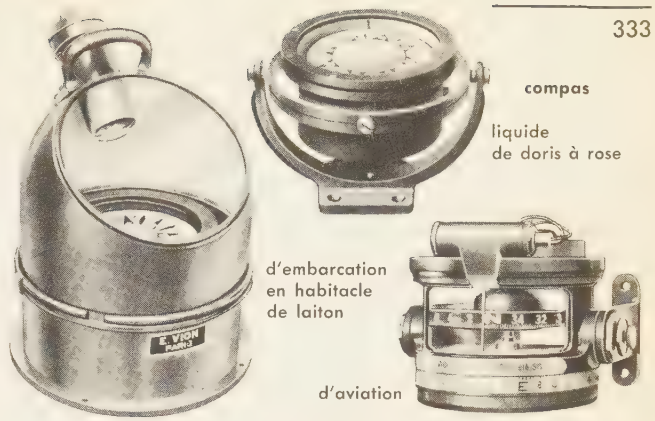

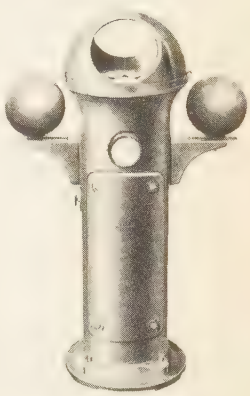
étalon et route

pour relèvement
à la main

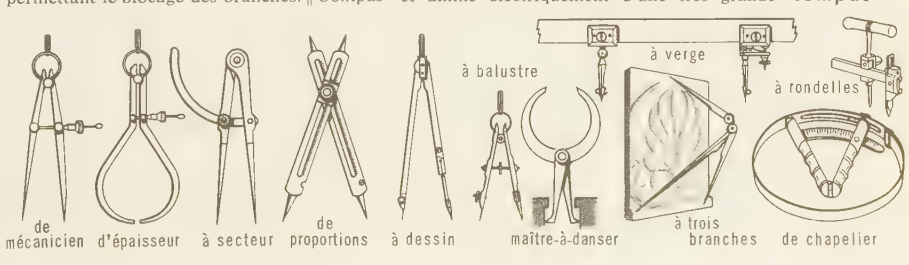

Phot. doc. Etablissements Vion.

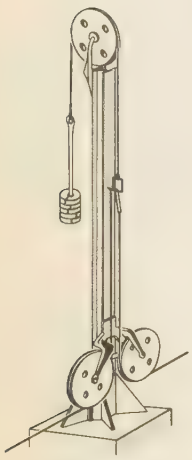

compensateur (ch. de f.)

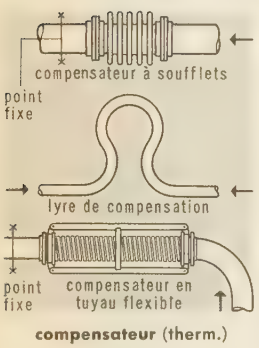

compensateur (therm.)

vitesse de rotation. Sans autre dispositif, son axe suivrait le mouvement d'une étoile vers laquelle il aurait été dirigé lors de son lancement. Un système de contrepoids maintient cet axe horizontal, et un système d'amortissement conserve sa direction vers le nord géographique. Des correcteurs permettent de tenir compte de la latitude du navire, de sa vitesse, et des accélérations dues à ses différents mouvements. Des répétiteurs sont installés dans la chambre à gouverner, sur les ailes de la passerelle, et équipent le radiogoniomètre, le radar, etc. (→ Biblio.)

COMPAS (en lat. *Circinus, -i*), constellation australe située entre le Centaure et le Triangle. La plus brillante étoile de cette constellation n'est que de magnitude 3,4.

COMPASCUITÉ n. f. (du lat. *cum*, avec, et *pascuum*, pâturage). Dr. anc. Droit de pacage en commun.

COMPAS-ÉTALON n. m. Mar. Compas d'une exécution très soignée, pouvant être réglé facilement à toute occasion favorable en changeant la position des différents aimants contenus dans la colonne d'habitacle. ‖ Pl. *des* COMPAS-ÉTALONS.

COMPASSAGE n. m. Action de compasser. ‖ Division ou mesurage au compas.

COMPASSÉ, E adj. Affecté, d'une raideur exagérée : *Autant l'accueil du duc de Guermantes était, quand il le voulait, aimable, empreint de camaraderie, cordial et familier, autant je trouvai celui du prince compassé, solennel, hautain* (Proust).

COMPASSEMENT n. m. Action de compasser ; résultat de cette action : *Le compassement d'une carte, des fourneaux d'une mine.* ‖ *Fig.* Régularité excessive, affectation, froideur : *Compassement dans les discours.*

COMPASSER v. tr. (lat. pop. *compassare ;* de *passus*, pas, mesure). Mesurer, tracer avec exactitude, avec symétrie : *Les jardins monarchiques et compassés de Le Nôtre* (Taine). ‖ Mesurer au compas : *Compasser un dessin, une carte.* ‖ *Fig.* Mesurer, régler minutieusement, sans rien laisser de spontané : *Compasser ses phrases, son style.*
— Rel. Marquer au dos d'un volume assemblé l'emplacement des nerfs ou des grecques.

COMPASSIER n. m. Mécanicien en instruments de précision, chargé d'assurer la réalisation et la réparation des compas.

COMPASSION n. f. (lat. *compassio ;* de *cum*, avec, et *pati*, souffrir). Sentiment qui nous porte à partager les malheurs d'autrui : *Lulu repoussa du geste toute compassion* (J.-P. Sartre).
— Liturg. *Compassion de la Sainte Vierge* ou *Compassion de Marie*, fête célébrée en l'honneur des souffrances de Marie, le vendredi de la Passion.
— SYN. : *apitoiement, commisération, pitié, sympathie.*

COMPATERNITÉ n. f. Dr. canon. Alliance, parenté spirituelle que le parrain et la marraine contractent avec l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts baptismaux. (Elle constitue [sauf dispense] un empêchement prohibitif du mariage avec le baptisé.) [On dit aussi COPATERNITÉ.]

COMPATIBILITÉ n. f. Caractère, état d'une chose compatible avec une autre : *Compatibilité d'humeur. Compatibilité de deux fonctions.*
— Hist. *Lettres de compatibilité*, lettres royaux qui autorisaient le cumul de deux charges reconnues incompatibles.

COMPATIBLE adj. (de *compatir*). Qui peut exister, s'accorder avec quelqu'un ou quelque chose : *Fonctions compatibles. Paul Visire fit une déclaration rassurante, promit de maintenir une paix compatible avec la dignité d'une grande nation* (A. France).
— Ch. de f. *Itinéraires compatibles*, itinéraires qui, dans une gare, peuvent être réalisés simultanément sans risque d'accident.
— Log. et Math. *Conditions compatibles*, conditions qu'il est possible de satisfaire l'une et l'autre. ‖ *Énoncés compatibles*, énoncés qui ne sont pas contradictoires ou qui, par leurs conséquences communes, n'engendrent pas de contradiction.

COMPATIR v. tr. ind. [à, avec] (du bas lat. *cumpati*, souffrir avec). Prendre part (aux maux d'autrui) : *Il n'avait point souffert et ne savait point compatir aux souffrances* (A. France).

COMPATISSANT, E adj. Qui est porté à la compassion : *Elle était compatissante et [...] elle plaignait ceux qui avaient le malheur d'être mauvais* (A. France).

COMPATRIOTE n. (bas lat. *cumpatriota ;* de *cum*, avec, et *patria*, patrie). Qui a la même patrie. ‖ Habitant ou originaire de la même contrée, de la même ville ou du même village. ‖ *Fig.* Qui est uni avec d'autres par un lien moral comparable à celui de la patrie commune : *Les gens de génie sont toujours compatriotes entre eux* (Staël).

COMPATRIOTISME n. m. Etat de ceux qui habitent le même pays, qui sont originaires de la même région : *En voyant Lucien courtisé par la marquise d'Espard, Rastignac vint se recommander de leur compatriotisme* (Balzac).

COMPAYRÉ n. m. Dans le sud du Massif central, amas de blocs de granite.

COMPAYRÉ (Gabriel), universitaire et homme politique français (Albi 1843 - Paris 1913). Professeur de philosophie à la faculté de Toulouse, député du Tarn (1881-1889), recteur à Lyon, puis inspecteur général de l'Instruction publique, professeur à l'école normale de Fontenay-aux-Roses, il se consacra à la pédagogie. Auteur d'une *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle* (1879). Il a publié aussi pour les écoles normales primaires une *Histoire de la pédagogie* (1885) et un *Cours de pédagogie théorique et pratique* (1886). [Acad. des sc. mor. et polit., 1907.]

Compelle intrare, mots lat. signif. *Presse-les d'entrer*, verset de la parabole du festin (Luc, XIV, 23), dans laquelle le maître ordonne au serviteur de faire venir les pauvres au banquet délaissé par ses invités. L'expression a été employée dans le passé pour désigner l'emploi de méthodes coercitives à des fins de conversion religieuse.

COMPENDIEUSEMENT adv. Brièvement, succinctement : *Vous vous serez trompée, ma fille, répondit Barbe, compendieusement* (Barbey d'Aurevilly).
— REM. Sa longueur a parfois fait donner, à tort, à ce mot, un sens contraire : *Il se livre longuement et compendieusement à la confection d'un de ces lavements* (Goncourt).

COMPENDIEUX, EUSE adj. (lat. *compendiosus*, abrégé, raccourci). Qui s'exprime brièvement : *Peu parleur et compendieux quand il se mettait à parler* (Barbey d'Aurevilly). ‖ Abrégé, dit en peu de mots : *Les formules algébriques ne sont pas la vérité, mais une expression compendieuse de la vérité* (Bossuet).

COMPENDIUM [kɔ̃pɛ̃djɔm] n. m. (mot lat.). Abrégé : *La médecine étant un compendium des erreurs successives et contradictoires des médecins...* (Proust).

COMPÉNÉTRATION n. f. Pénétration mutuelle (au *pr.* et au *fig.*).

COMPÉNÉTRER (SE) v. pr. Se pénétrer mutuellement ; être imbriqué l'un dans l'autre, influencé l'un par l'autre : *L'astronomie, la mathématique et la physique s'assistent en se compénétrant* (G. Duhamel).

COMPENSABLE adj. Qui peut être compensé.

COMPENSATEUR, TRICE adj. Qui fournit une compensation : *Moyens compensateurs.*
— Electr. *Enroulement compensateur* ou *de compensation*, enroulement auxiliaire disposé sur une machine électrique, et qui atténue les effets de certaines réactions dues au courant circulant dans d'autres enroulements.
— Géol. *Faille à rejet compensateur*, dans un escalier de failles, faille dont le rejet est en sens inverse de celui des autres. (Elle compense en partie l'effet de ces derniers.)
— Horlog. *Balancier compensateur*, v. BALANCIER. ‖ *Pendule compensateur* ou *compensé*, pendule construit pour corriger les effets des variations de la température sur la marche des horloges.
— Photogr. *Filtre compensateur*, feuille de verre ou de gélatine colorée, permettant de ramener la composition d'une lumière déterminée à être semblable à celle d'une autre lumière. (Le verre bleuté de certaines lampes à incandescence ramène la lumière à une composition voisine de celle du Soleil. Des filtres compensateurs spéciaux sont utilisés dans la photographie en couleurs.)
◆ N. m. Ce qui procure une compensation : *Le contrôle universel est le seul et puissant compensateur de toute Constitution vicieuse* (Mirabeau). ‖ Appareil destiné à compenser une différence ou, plus couramment, une variation (de longueur, d'effort, etc.).
— Aéron. Dispositif de nature mécanique ou aérodynamique qui diminue les réactions des gouvernes sur les commandes. (Les compensateurs peuvent également être automatiques ; dans tous les cas, ils réduisent la fatigue du pilote et augmentent la sécurité.)
— Ch. de fer. *Compensateur de dilatation*, appareil absorbant la variation de longueur dans les transmissions d'aiguillage.
— Électr. Lame de cuivre à courbure variable, destinée à prévenir les effets de la dilatation dans les différentes parties du paratonnerre. ‖ *Compensateur asynchrone*, machine asynchrone fonctionnant sans charge active, et destinée à fournir ou à absorber de la puissance réactive. ‖ *Compensateur de dilatation*, sur une ligne de transport de force ou un fil de trolley aérien, appareil tendeur destiné à absorber la variation de longueur des câbles, résultant des variations de température. ‖ *Compensateur synchrone*, machine synchrone fonctionnant sans charge active, et destinée à fournir ou à absorber de la puissance réactive.
— Magnét. *Compensateur magnétique*, appareil qui corrige les déviations produites dans la direction de l'aiguille de la boussole par le fer employé dans la construction d'un navire ou, éventuellement, par le chargement.
— Opt. Appareil destiné à équilibrer une biréfringence inconnue par une biréfringence connue et variable à volonté (obtenue par utilisation d'une épaisseur variable de cristaux biréfringents taillés en coins).
— Radiotechn. Condensateur variable utilisé pour équilibrer la capacité propre d'un cadre par rapport à celle du sol, et permettant d'éliminer l' « effet d'antenne ».
— Therm. *Compensateur de dilatation*, appareil ou dispositif absorbant la variation de longueur d'une tuyauterie dans laquelle circule un fluide à température variable ou différente de la température ambiante.

COMPENSATIF, IVE adj. Syn. de COMPENSATOIRE.

COMPENSATION n. f. (lat. *compensatio*). Action de compenser, de contrebalancer : *Quelque différence qui paraisse entre les fortunes, il y a néanmoins une certaine compensation de biens et de maux qui les rend égales* (La Rochefoucauld). ‖ Avantage qui compense un inconvénient, un mal ; dédommagement : *Décidément, la vie réserve des haltes, des reposoirs, des compensations, des dédommagements* (G. Duhamel).
— Aéron. Phénomène qui permet d'atténuer les efforts sur les commandes lors du braquage d'un volet.
— Banq. et Bours. Opération par laquelle les achats et les ventes se règlent au moyen de virements réciproques, sans déplacement de titres ni d'argent. (V. part. *encycl.*) ‖ *Cours de compensation*, cours conventionnel fixé à chaque liquidation par les agents de change, et auquel les acheteurs et vendeurs d'une valeur pendant le mois précédent restent acheteurs et vendeurs de la même valeur pendant le mois suivant.
— Dr. Procédé qui, né d'une réforme de Marc Aurèle, permet d'éteindre une dette lorsque deux personnes se doivent réciproquement une somme d'argent ou des choses fongibles de la même espèce. (V. part. *encycl.*) ‖ Dédommagement que reçoit le créancier d'une obligation non exécutée.
— Géod. Opération de calcul numérique qui consiste à corriger des mesures pour obtenir des résultats mathématiquement définis. (V. part. *encycl.*) ‖ *Compensation isostatique*, ensemble des conséquences géodésiques des théories de l'isostasie.
— Horlog. Correction de la variation de la durée d'oscillation d'un pendule ou d'un balancier, due à une variation de température. (Le balancier est généralement constitué par des métaux de natures différentes, et disposés de telle sorte que les dilatations ou les contractions aient lieu en sens contraire.) [V. part. *encycl.*]

— Législ. soc. *Caisse de compensation,* v. PRESTATIONS *familiales.*

— Mar. *Tables de compensation* ou *de déviation,* tables indiquant pour tous les rhumbs de vent les déviations correspondantes des compas du bord.

— Mécan. Action du régulateur, qui a pour objet de ramener progressivement la vitesse à sa valeur de régime après l'action temporaire de l'asservissement. (V. part. *encycl.*)

— Pathol. Suppression des effets d'une lésion par des modifications secondaires tendant à rétablir l'équilibre. (La compensation est la réaction normale de défense de l'organisme ; elle se réalise au niveau de nombreux organes ou appareils : ainsi des lésions des valvules du cœur sont compensées par un travail accru du muscle cardiaque, etc.)

— Philos. *Principe de compensation,* loi de compensation selon laquelle le hasard compenserait fatalement certains écarts ou certaines erreurs, par des écarts ou des erreurs de sens contraires.

— Physiol. *Compensation de croissance,* loi d'après laquelle le développement organique, au cours de la croissance, se fait de telle sorte que certains organes ne profitent pas au détriment des autres et que les périodes d'accroissement des divers segments morphologiques se succèdent régulièrement.

— Procéd. *Compensation des dépens,* décision du tribunal qui condamne chacune des deux parties à payer les frais qu'elle a faits personnellement.

— Télécomm. *Courants de compensation,* courants mis en jeu dans les transmissions télégraphiques sur les longues lignes, afin d'éviter la déformation des signaux d'une inégale durée.

— ENCYCL. Banq. et Bours. Dès le Moyen Age, banquiers et commerçants se sont efforcés d'éviter les transferts d'espèces de ville à ville, en pratiquant la *compensation* au cours des grandes foires. Mais c'est au XVIIIe s. que s'est institué à Londres un système de compensation des créances et des dettes réciproques des banquiers d'une même ville. L'initiative en reviendrait aux commis des banques londoniennes, qui auraient pris l'habitude de se réunir quotidiennement pour se présenter leurs créances réciproques au lieu de faire le tour des banques. Quoi qu'il en soit, le « clearing house » de Londres est l'ancêtre des chambres de compensation qui existent aujourd'hui sur les places financières du monde.

Chaque jour, les banquiers, participants ou sous-participants, se présentent réciproquement tous les effets sujets à paiement à leurs guichets : chèques, lettres de change, etc. Chacun fait l'addition de ses créances sur l'ensemble de ses collègues de la même place, ainsi que l'addition de ses dettes à leur égard ; il ressort un solde créditeur ou débiteur qui se règle par virement. La Chambre de compensation et chaque banquier ont un compte ouvert auprès de la banque centrale (la Banque de France à Paris et dans les principales villes de province) ; les banquiers débiteurs se libèrent par un virement de leur compte à celui de la Chambre de compensation, les banquiers créditeurs bénéficient d'un virement du compte de la Chambre de compensation à leur propre compte ; le total des soldes créditeurs compense exactement le total des soldes débiteurs ; le compte de la Chambre de compensation joue seulement un rôle d'intermédiaire et se solde lui-même quotidiennement par zéro.

— Dr. On distingue la *compensation légale,* qui s'opère de plein droit en vertu de la loi, de la *compensation judiciaire,* opérée par décision de justice, et de la *compensation conventionnelle,* décidée d'un commun accord par les cocontractants.

— Géod. Pour appliquer la méthode des moindres carrés à la géodésie, il faut tenir compte du fait que dans une triangulation*, comprenant en général plus d'un triangle, il doit exister des relations géométriques exactes entre les éléments de ces triangles, et que ces relations doivent être remplies une fois les erreurs compensées. La méthode des moindres carrés ne fournit pas seulement des valeurs bien déterminées, mais aussi des valeurs mieux assurées.

— Horlog. Parmi les perturbations dans la marche des horloges et des montres qu'il convient de compenser, la principale est due aux variations de la température. Dans le cas d'une horloge à balancier, la *compensation thermique* est obtenue par l'emploi du pendule* de compensation. Les variations de la température perturbent également la marche des montres et des chronomètres par leur action sur la viscosité des huiles de graissage et sur le module d'élasticité du spiral : il est possible de les atténuer par le choix de l'huile et du métal du spiral. Dans les montres de précision et dans les chronomètres, il faut également compenser les perturbations dues à leurs différents mouvements. Abraham Breguet a inventé dans ce dessein l'échappement* à tourbillon. Une autre perturbation à compenser est due à la variation de la force du ressort moteur : on y parvient par l'emploi de fusées et de stackfreed*.

— Mécan. La *compensation* détruit peu à peu l'action de l'asservissement qui, dès le début d'une perturbation, intervient immédiatement pour améliorer la stabilité en permettant une variation de la vitesse. Cette variation provisoire peut atteindre 15 à 20 p. 100 entre la marche à pleine charge et la marche à vide. La compensation ramène progressivement la vitesse à sa valeur normale, avec le seul écart correspondant au statisme. (V. RÉGULATEUR.)

— Métrol. Pour déterminer une grandeur observable, on ne se contente pas de la mesurer une seule fois aussi correctement que possible. Si les circonstances le permettent, on effectue une série de mesures. Celles-ci sont plus ou moins entachées d'erreur. La *compensation* consiste à corriger ces erreurs les unes par les autres. L'un des moyens les plus simples est d'adopter comme valeur plausible la moyenne des valeurs mesurées. Le calcul des probabilités a développé à ces fins la méthode des moindres carrés. Cette méthode est tout spécialement utilisée en géodésie.

COMPENSATIVEMENT adv. D'une manière qui établit une compensation.

COMPENSATOIRE ou, plus rarem., **COMPENSATIF, IVE** adj. Qui compense, qui établit une compensation : *A tous les déshérités* [...] *l'assurance d'une survie compensatoire !* (Gide). *Toute place qui ne serait qu'un simple préceptorat élémentaire ne me semble guère pouvoir être acceptée, à moins d'avantages compensatifs...* (Renan).

— Phonét. *Allongement compensatoire,* accroissement de la durée d'un phonème, ou d'un groupe de phonèmes, réalisé généralement pour des raisons d'euphonie.

COMPENSÉ, E adj. Se dit des semelles de bois ou de liège formant, avec le talon, un seul bloc à base plate.

— Ch. de f. *Caténaire compensée,* ligne à suspension caténaire dont la tension est réglée une fois pour toutes, les variations thermiques de longueur étant absorbées par les déplacements verticaux ou latéraux.

— Horlog. Se dit d'un organe construit pour obtenir une compensation thermique.

— Mar. Se dit d'un gouvernail dont l'axe d'articulation est placé non pas au bord du safran, mais plus ou moins près du centre de poussée de celui-ci.

— Pathol. Se dit d'une lésion dont les effets nuisibles ont été neutralisés soit par réaction de défense de l'organisme, soit par le traitement : *Un diabète compensé n'entraîne pas d'amaigrissement.*

— Radiotechn. *Cadre compensé,* cadre récepteur muni d'un compensateur*.

COMPENSER v. tr. (lat. *compensare ;* de *pensare,* peser). Contrebalancer, équilibrer un effet par un autre, neutraliser (un mal par un bien) ; dédommager de : *Le gain compense la perte. Un grand mérite compense tant de défauts : le Pérugin et ses contemporains imitaient la nature avec respect* (Stendhal).

— Banq. et Bours. En parlant d'un agent de change, lever des titres contre espèces chez un autre agent, ou faire livraison de titres contre espèces.

— Dr. *Compenser une dette,* la solder au moyen d'une créance. || *Compenser les dépens,* mettre à la charge de chaque partie les frais qui lui sont propres.

— Mar. *Compenser un compas,* réduire sa déviation aux différents caps.

— ENCYCL. Mar. Un compas est très bien *compensé* lorsque la déviation est nulle à tous les caps : la variation est alors égale à la déclinaison magnétique du lieu. Pour compenser un compas, il faut opposer à l'action perturbatrice des fers du navire des actions égales, opposées et de même nature. Le magnétisme permanent sera donc annulé par des aimants, et le magnétisme passager par des fers doux verticaux et horizontaux. Un compas compensé présente l'avantage de ne pas dormir à certains caps particuliers et d'indiquer tous les changements de route avec la même rapidité.

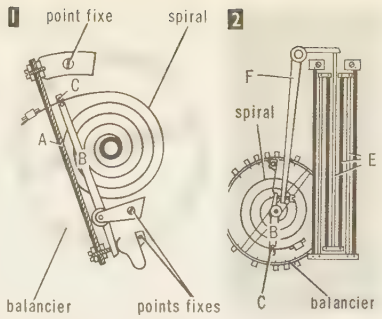

compensation (horlog.)

1. Sous l'effet des variations de température, la bilame A agit sur le levier B, dont les goupilles C modifient la longueur d'amplitude du spiral ; 2. La bilame est remplacée par des barres opposées E ne compensant qu'en partie les fluctuations de longueur et entraînant par les leviers F et B le déplacement des goupilles C.

COMPÉRAGE n. m. Qualité de compère. || Relation de compère à compère, ou de compère à commère. || Intelligence secrète d'un spectateur avec un charlatan, et, au *fig.,* intelligence secrète de deux personnes qui s'entendent pour en tromper d'autres : *Il y avait entre les gouvernements, donc entre les états-majors des deux côtés, non seulement entente tacite mais compérage discret* (J. Romains).

COMPÈRE n. m. (lat. ecclés. *compater,* parrain). Le parrain par rapport à la marraine (vx et dialect.). || Spectateur qui est d'intelligence avec un charlatan, un escamoteur : *Je suis un vieux polichinelle qui a besoin d'un compère* (Voltaire). || Complice en supercheries : *Les deux compères s'étaient réfugiés dans la vaste remise aux murs blancs* (A. Daudet). || Nom d'amitié familier appliqué à quelqu'un dont on connaît bien le caractère, les intentions : *Bonjour, compère. Un rusé compère.*

— Théâtr. et Music-h. Partenaire et complice en astuces et plaisanteries d'un acteur comique ou d'un clown. || Partenaire, plus ou moins inavoué aux yeux du public, pour des scènes dans la salle ou pour certains tours d'illusionnisme. || *Spécialem.* Dans les revues de formule traditionnelle, meneur de jeu qui fait les présentations de personnages et les enchaînements de scènes, souvent en formant couple avec la commère.

COMPÈRE (Loyset), compositeur français (v. 1450 - Saint-Quentin 1518). Au service du duc de Milan sous le nom d'Aloyseto (1474-1475), puis chantre ordinaire du roi de France (1486) et chanoine de la collégiale de Saint-Quentin, il composa un grand nombre de messes, motets, magnificat, chansons françaises et italiennes. Contemporain de Josquin Des Prés, il compte parmi les représentants les plus originaux de la brillante constellation qui environne le maître. Son style, d'archaïque et quasi médiéval, se modernise jusqu'à atteindre, à la fin de sa carrière, une fluidité et une élégance très caractéristiques, et à substituer une tendance popularisante aux minuties factices de l'art décadent des derniers rhétoriqueurs.

COMPÈRE-LORIOT n. m. Nom usuel de l'orgelet (petit furoncle des paupières). || Pl. *des* COMPÈRES-LORIOTS.

COMPÉRENDINATION n. f. (lat. *cum,* avec, et *perendinatio,* remise au surlendemain). Dr. rom. Promesse réciproque des parties de se retrouver le surlendemain devant le juge.

COMPERSONNIER n. m. (altération de l'anc. franç. *comparçonnier ;* du lat. *cum,* avec, et *parçon,* part, dérivé du lat. *partitio ;* la forme actuelle est due à une confusion avec le mot *personne*). Dr. anc. Associé solidaire pour la tenure d'une terre, avec redevance au seigneur. || Cohéritier. (On disait aussi COMPARSONNIER.)

COMPÉTENCE n. f. (de *compéter*). Aptitude d'une autorité publique à effectuer certains actes : *La compétence du maire, du préfet.* || Aptitude d'une juridiction à instruire et à juger un procès (v. part. *encycl.,* Dr.

château de COMPIÈGNE

escalier d'Apollon par Gabriel

admin. et Procéd.). ‖ *Par extens.* Capacité reconnue en telle ou telle matière et qui donne le droit d'en juger : *Mon frère Raymond a trouvé en vous un second, que dis-je? un associé d'une qualité rare, d'une compétence, d'un dévouement...* (A. Arnoux). ‖ *Fam.* Personne qualifiée : *C'était une compétence : il avait la rosette* (J.-P. Sartre).

— Géomorphol. Aptitude d'un fluide (eau ou vent) à déplacer des éléments d'une taille donnée. (V. part. *encycl.*).

— Encycl. Dr. admin. *Compétence administrative.* Ce mot désigne l'étendue des pouvoirs de juridiction conférés aux tribunaux administratifs. Les règles de cette compétence reposent sur le principe de la séparation des fonctions administratives et judiciaires, qui a entraîné la formation d'un *contentieux* administratif* autonome. C'est le *tribunal des conflits* qui est chargé de déterminer, en cas de litige, les limites de la compétence administrative et de la compétence judiciaire. Les règles qui régissent les attributions respectives des deux ordres de juridiction sont d'une complexité telle qu'elles soulèvent de grandes difficultés d'application. Il ne suffit pas, en effet, que l'Administration soit partie à un procès pour qu'il relève de la compétence des tribunaux administratifs. Il faut encore qu'elle ait fait usage de ses prérogatives, qu'elle apparaisse sous son aspect autoritaire et non comme un simple particulier. Il est donc nécessaire de déterminer quel est le droit applicable pour connaître le tribunal compétent : si c'est le droit administratif, la compétence sera administrative; si c'est le droit privé, la compétence sera judiciaire.

— Géomorphol. Dans la mesure où le façonnement des versants fournit le matériel nécessaire, la granulométrie des alluvions d'un cours d'eau est d'autant plus grossière que sa *compétence* est plus élevée : la compétence est fonction du débit, de la pente, de la densité du fluide. Les eaux boueuses, plus denses, ont une compétence beaucoup plus grande que les eaux claires. C'est ce qui explique le transport de blocs énormes par les laves torrentielles, blocs que les eaux claires, même en crue, ne peuvent déplacer dans le lit du même torrent.

La compétence, beaucoup plus que les variations de la charge limite, intervient pour expliquer la dynamique fluviatile. Ce sont généralement des abaissements de la compétence, par diminution de pente ou baisse de débit due à une diffluence, qui expliquent les accumulations. Or, la compétence est très difficile à étudier expérimentalement, du fait des exigences de similitude. Elle ne peut guère se déterminer que sur le terrain, principalement par les méthodes géomorphologiques. C'est sa méconnaissance qui explique souvent les mécomptes auxquels aboutissent parfois les calculs théoriques d'hydraulique.

— Procéd. On entend par *compétence* l'aptitude d'un tribunal à connaître d'une action ou d'une défense. On distingue : 1° la compétence *ratione materiae*, ou absolue, qui est l'aptitude, pour les tribunaux d'un certain ordre, de connaître de certaines catégories d'affaires; 2° la compétence *ratione personae*, ou relative, qui est l'aptitude, pour l'un des tribunaux d'un certain ordre, de connaître d'une affaire, à l'exclusion des autres tribunaux du même ordre. Lorsque les règles de compétence n'ont pas été observées, on dit que le tribunal saisi est « incompétent ». Les règles de la compétence *ratione materiae* sont d'ordre public; celles de la compétence *ratione personae* n'ont été établies qu'en vue d'intérêts privés.

Blason de COMPIÈGNE

D'argent au lion d'azur semé de fleurs de lis d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules.

COMPIÈGNE hôtel de ville

COMPÉTENT, E adj. (du lat. *cumpetere*, revenir à). Qui a la compétence voulue pour connaître d'une cause : *Tribunal compétent.* ‖ Légal, requis, suffisant : *Age compétent pour tester.* ‖ *Par anal.* Qui a l'aptitude voulue pour décider de quelque chose; qui connaît bien une question : [Les académiciens] *commencèrent par se déclarer compétents à l'unanimité pour juger les romantiques* (Stendhal).

— Dr. Qui doit être attribué à quelqu'un, de par un droit : *Partie compétente.*

◆ N. m. Nom que l'on donnait aux néophytes chrétiens d'un certain degré.

COMPÉTER [à] v. tr. ind. (lat. *competere*, revenir à). Dr. Être de la compétence de : *Cette affaire compète à un tribunal de grande instance.*

COMPÉTITEUR, TRICE n. et adj. (lat. *competitor, -trix*). Personne qui revendique une charge, une dignité, un emploi, un avantage, également revendiqués par une autre : *Mais les compétiteurs étaient nombreux à la succession de Monseigneur Duclou* (A. France). ‖ Personne qui dispute un prix, un rang; concurrent dans une épreuve.

COMPÉTITIF, IVE adj. Susceptible de supporter la concurrence : *Le prix de l'acier français est compétitif sur le marché international.* ‖ Dans le langage des économistes, se dit seulement d'un secteur d'activité dans lequel les fluctuations du profit des entreprises influencent l'apparition ou la disparition de celles-ci : *La concurrence ne peut exister dans un secteur donné que s'il est compétitif.*

COMPÉTITION n. f. (angl. *competition*; bas lat. *competitio*). Revendication simultanée du même titre, de la même dignité, etc. : *La maison d'Autriche, exposée à perdre l'Empire par la compétition de la maison de Brandebourg* (Bainville). ‖ Épreuve qui met plusieurs personnes en concurrence : *Il s'agissait d'une compétition, mais sportive, à laquelle se préparaient les deux équipes de rameurs* (M. Aymé).

COMPIÈGNE, ch.-l. d'arrond. de l'Oise, sur l'Oise, au N. de la *forêt de Compiègne*; 28 415 hab. (23 833 aggl.) [*Compiégnois*]. Anc. station romaine (*Compendium*), la ville fut une demeure royale dès les Mérovingiens; puis, jusqu'à Louis XV, les rois de France apprécièrent pour la chasse ce séjour entouré de bois. C'est aujourd'hui un centre résidentiel dont les monuments attirent de nombreux visiteurs : château du XVIIIe s. (v. art. plus bas), églises Saint-Jacques (XIIIe et XVe s.) et Saint-Antoine (XVIe s.), hôtel de ville (XVIe s.). Mais Compiègne est aussi un centre industriel : mécanique générale, confection, savonneries, ébénisterie, industries alimentaires (biscuiterie). Patrie de Louis le Bègue, P. d'Ailly et A. E. Baudrimont. — L'arrond. a 8 cant., 157 comm. et 114 366 hab.

— Hist. Compiègne fut le siège de plusieurs assemblées ou conciles. Louis le Pieux y fut déposé par ses fils en 832. Charles V, encore dauphin, fuyant Paris soulevé par Etienne Marcel, tint à Compiègne des états généraux en 1358. Jeanne d'Arc y fut prise en 1430, alors qu'elle dirigeait une sortie pour défendre la place. En 1764 y fut conclu avec Gênes le traité qui préparait la réunion de la Corse à la France. Napoléon III fit de Compiègne sa résidence préférée. Occupée par les Allemands au début de septembre 1914, la ville devint le siège du Grand Quartier général français du printemps 1917 au printemps 1918. Compiègne fut occupée par les Allemands le 9 juin 1940 et libérée par les Alliés le 30 août 1944. Quatre camps de prisonniers de plusieurs nations avaient été installés par les Allemands sur un plateau proche de Compiègne, à Royallieu. C'est de là que partirent par trains, en convois, des milliers de Français envoyés dans les camps de concentration. Le convoi du 2 juillet 1944 comportait 2 521 partants; 1 589 seulement parvinrent au terme du voyage, et d'autres périrent par la suite dans les chambres à gaz; en 1949, on ne comptait plus que 181 survivants. C'est dans la forêt de Compiègne, non loin de la gare de Rethondes*, que furent signés les armistices de 1918 et de 1940. (→ Biblio.)

Compiègne (bienheureuses carmélites de). V. Carmélites *de Compiègne*.

Compiègne (château de). L'emplacement du palais de Charles le Chauve est indiqué par le cloître conservé de l'abbaye Saint-Corneille qu'il a créée, et celui du château capétien par les ruines de son donjon. Charles V transporta la résidence à l'endroit actuel. Sa complète reconstruction, décidée par Louis XV, fut réalisée par Jacques III Gabriel (1742), puis par le fils de celui-ci, Jacques IV Ange Gabriel; il fut achevé par Le Dreux de La Châtre (1786). Sa forme est celle d'un triangle dont le principal côté — la façade — ne mesure pas moins de 293 m de long. On admire surtout le grand escalier, la chapelle, la salle des gardes, la bibliothèque, le théâtre et la grande galerie (45 m). Napoléon fit somptueusement décorer et meubler les pièces les plus importantes; il y accueillit l'archiduchesse Marie-Louise, comme Louis XVI y avait reçu l'archiduchesse Marie-Antoinette. Louis-Philippe y maria sa fille Louise au premier roi des Belges (1832). Napoléon III, avec ses « séries » d'invités, y réunit chaque automne la cour la plus brillante. En 1901, le président Loubet y reçut le tsar Nicolas II. Aujourd'hui, le palais renferme, outre les anciens appartements royaux et impériaux, un musée national (mobilier des premier et second Empire, tapisseries du XVIIIe s., peintures du XVIIe et du XIXe s., esquisses de Desportes commandées par Louis XV pour Sèvres). Une aile du château et la cour des cuisines abritent le Musée national de la voiture et du tourisme.

Compiègne (forêt domaniale de), forêt de l'Ile-de-France (Oise), au S. et à l'E. de Compiègne, entre les vallées de l'Aisne, de l'Oise et au S. de l'Authonne; 14 450 ha.

Les essences qui forment les peuplements sont le hêtre (40 p. 100), le chêne (rouvre et pédonculé, 30 p. 100), le charme (15 p. 100), les résineux et les divers (15 p. 100). Parmi ces derniers, il faut citer le frêne, le sycomore, l'aune, le peuplier; parmi les résineux, le pin sylvestre, le laricio et le sapin de Douglas. L'aménagement de 1900, toujours en vigueur, répartit la forêt comme suit : 10 séries traitées en futaies, à la révolution de 150 ans; 2 séries traitées en taillis-sous-futaie, à la révolution de 35 ans; enfin, la série artistique de 700 ha, située dans les massifs du Grand Parc, de la Faisanderie et des Beaux-Monts, où l'on trouve des arbres remarquables : le « chêne de l'Entente », le « chêne Couttolenc ».

Cette forêt, accidentée et très pittoresque, constitue l'un des grands buts de promenade de la région parisienne (Champlieu*, Rethondes*).

COMPIÈGNE (Louis Eugène Henri Dupont, marquis de), voyageur français (Fuligny, Aube, 1846 - Le Caire 1877). Il explora les parties occidentales de l'Afrique équatoriale entre le Gabon et l'estuaire du Congo. Il a publié le récit de son voyage (1875).

COMPILATEUR, TRICE n. Personne qui compile (en bonne ou en mauvaise part) : *Cette variété matérielle qui réduit la tâche de l'écrivain à celle d'un compilateur* (Baudelaire).

COMPILATION n. f. (lat. *compilatio*). Action de compiler. ‖ Résultat de cette action; recueil d'ouvrages ou de morceaux de divers auteurs sur un sujet déterminé : *Il aimait [...] Scipion l'Africain, auquel, à l'âge de onze ans, il avait consacré une petite compilation* (H. de Montherlant). ‖ *Péjor.* Ouvrage fait d'emprunts et ne présentant aucune originalité : *Ce code n'est qu'une compilation des ordonnances concernant les armées de Louis XIV et de Louis XV* (A. France).

— Encycl. Les *compilations* rassemblent sur un sujet les connaissances éparses dans des ouvrages antérieurs. Ce sont des œuvres de pure érudition, ordinairement sans originalité, et parfois composées sans esprit critique. Dans l'Antiquité, les compilations existent déjà, par exemple les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle. Certaines compilations mo-

Phot. Lapie, Arch. phot., René-Jacques.

dernes demeurent estimables (les *Annales ecclésiastiques* de Baronius [1607], le *Glossaire* de Du Cange [1678]); les compilations des Bénédictins (Recueil des historiens de la France, etc.) ont contribué à préparer le renouveau des études historiques au XIXe s. Il arrive que, sous leur aspect impersonnel, certaines compilations soient destinées à servir une doctrine particulière : comme le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle (1697), qui fut un des instruments de la lutte philosophique au XVIIIe s.

COMPILER v. tr. (lat. *compilare*, piller). Réunir en un ouvrage des morceaux de divers auteurs, des documents, etc. : [Il] *vivait modestement dans sa petite ville, compilant de vieux ouvrages sur l'histoire du Maroc* (Tharaud). ‖ Piller (un ou plusieurs auteurs); et, *absol.*, écrire un ouvrage fait d'un assemblage d'idées empruntées à d'autres : *Cet Africain, contemporain des Antonins* [...], *n'était pas au fond très original; il improvisait et compilait* (A. France).
— ALLUS. LITTÉR. ***Il compilait, compilait, compilait,*** vers de Voltaire, dans la satire du *Pauvre Diable*, contre l'abbé Trublet.

COMPISSER v. tr. Arroser de son urine (en style burlesque).

COMPITALES [lɛs] n. m. pl. (lat. *compitalia*). Antiq. rom. Fêtes des *lares compitales*, protecteurs des carrefours et des rues qui y aboutissaient.

COMPLAIGNANT, E adj. Qui se plaint en justice : *Etre complaignant.*

COMPLAINTE n. f. (de l'anc. franç. *se complaindre*). Chanson populaire racontant les malheurs d'un personnage légendaire (pauvre soldat, juif errant), qui prend son origine dans les chansons narratives et les chansons de toile du XIIIe s., et s'apparente à la romance larmoyante du XVIIIe s. (Le genre a été renouvelé par J. Laforgue dans ses *Complaintes* [1885].) ‖ Chant fait de lamentations.
— Dr. Action possessoire tendant à faire cesser un trouble de droit ou de fait. (Le demandeur doit avoir possédé depuis un an au moins, paisiblement, publiquement et à titre non précaire, l'immeuble ou le droit réel immobilier [usufruit, servitude] dans la possession duquel il est troublé. Il agit alors devant le tribunal d'instance dans l'année qui suit le trouble.)

Complaintes (LES), recueil de poèmes de J. Laforgue (1885). Effort pour rejoindre, par le vers libre, la naïveté fruste de la poésie populaire, cette tentative esthétique fut inspirée au poète par les complaintes des chanteurs des rues, lors de l'inauguration du *Lion de Belfort* (20 sept. 1880).

Complaintes du désert, chansons populaires, composées au XVIIIe s., sur la capture et l'exécution de ministres protestants tels que Roussel (1728), Desubas (1746), Benezet (1752), Lafage (1754). Elles ont une naïveté rude et un profond sentiment religieux.

COMPLAIRE v. tr. ind. [à] (lat. *complacere*, plaire beaucoup). [Se conj. comme *plaire.*] S'accommoder au goût, aux sentiments de; se rendre agréable : *C'était moins pour complaire à son mari que pour son propre agrément qu'elle recherchait maintenant l'amitié des deux fillettes* (Maupassant).
— ***Se complaire*** v. pr. Trouver son plaisir, sa satisfaction dans : *Je me suis complu dans le spectacle des grandes choses* (Sand).

COMPLAISAMMENT adv. Par ou avec complaisance : *Le baron détaille complaisamment les deux contraventions dont Fabrice est accusé* (Stendhal).

COMPLAISANCE n. f. Caractère de celui qui cherche à faire plaisir : *La complaisance est nécessaire dans la société, mais elle doit avoir des bornes* (La Rochefoucauld). ‖ Acte inspiré par cette disposition : *Des complaisances mutuelles. Avoir des complaisances pour quelqu'un. Elle dit à l'usurier : — Voulez-vous avoir la complaisance de sonner?* (Maupassant). ‖ Acte inspiré par une indulgence excessive et blâmable : *Sait-il que sa femme couche avec le patron?... Moi, qui suis malveillante, je crois à la complaisance consciente et organisée du sieur Verrier* (A. Maurois). ‖ Action de se complaire en quelqu'un, en quelque chose; satisfaction d'amour-propre : *Ne savez-vous pas que* [...] *la complaisance qu'on a pour ses ouvrages est un des péchés les plus dangereux?* (Pascal). *Par grande crainte de complaisance envers moi-même, j'accueille très volontiers les critiques* (Gide). ‖ Absence de retenue : *Je n'étais pas inquiet et ne fis rien pour provoquer tes aveux. Mais tu me les prodigues avec une complaisance dont je fus d'abord gêné* (F. Mauriac). ‖ Dans le style biblique, amour, affection : *C'est ici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances* (Evangile).
— SYN. : *amabilité, indulgence, obligeance, serviabilité.*

COMPLAISANT, E adj. Qui cherche à faire plaisir, à être agréable. ‖ Qui montre une indulgence coupable : *Cet homme à la conscience mobile et complaisante s'était déjà pardonné* (Bourget). ‖ *Mari complaisant*, qui tolère, voire qui favorise les infidélités de sa femme. ‖ Qui dénote la complaisance : *Regarder quelqu'un, quelque chose, d'un œil complaisant.*

COMPLANT n. m. Redevance versée par le bénéficiaire d'un bail à complant. ‖ *Bail à complant*, contrat par lequel le propriétaire de champs les loue à une personne qui s'engage à les complanter — c'est-à-dire à les planter — s'ils sont en friche, ou à les cultiver s'ils sont déjà plantés (le plus souvent de vignes), moyennant une certaine quantité de fruits. (Le bail à complant peut être résolu sans intervention de la justice si le preneur ne tient pas rigoureusement tous ses engagements.)

COMPLANTER v. tr. Planter; couvrir de plantations : *Complanter une terre d'arbres fruitiers.*

COMPLANTEUR ou **COMPLANTIER** n. m. Dr. Preneur à complant.

COMPLECTIF, IVE adj. (du lat. *complecti*, embrasser). Bot. Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel les feuilles se recouvrent par les côtés et par le sommet.

COMPLÉMENT n. m. (lat. *complementum*; de *complere*, remplir). Ce qui s'ajoute à une chose pour la compléter : *Irais-je chercher à Athènes un complément de ma culture?* (Barrès).
— Gramm. Mot ou groupe de mots qui, dépendant d'un autre mot ou d'un autre groupe de mots, en complète le sens. (V. part. *encycl.*) ‖ *Complément direct*, complément relié directement, sans l'intermédiaire d'une préposition, au verbe dont il dépend. ‖ *Complément indirect*, tout complément d'un verbe relié par une préposition à ce verbe. ‖ *Complément d'objet*, celui qui indique sur quel objet (personne ou chose) s'exerce l'action exprimée par le verbe. (Ce complément est dit *complément d'objet direct* ou *complément d'objet indirect* selon qu'il complète directement ou non la signification du verbe, selon qu'il est construit sans préposition ou avec une préposition : *Les parents aiment leurs enfants* [c. o. d.]. *La paresse nuit à tous* [c. o. i.].) ‖ *Complément d'objet secondaire*, nom donné par quelques grammairiens au complément d'attribution des verbes « donner », « accorder », « attribuer », etc. ‖ *Complément d'attribution, Complément d'agent, d'accompagnement, de but*, etc., v. ces mots. ‖ *Complément déterminatif*, v. ce mot.
— Math. *Complément algébrique*, mineur d'un déterminant précédé de son signe. ‖ *Complément d'un angle*, angle qu'il faut lui ajouter pour avoir un angle droit, ou angle de 90°. ‖ *Complément d'un arc*, arc qu'il faut lui ajouter pour obtenir un quart de circonférence. ‖ *Complément arithmétique*, nombre entier qu'il faut ajouter à un nombre entier pour obtenir une puissance de 10 qui lui est immédiatement supérieure. (Ainsi, le complément arithmétique de 39 est 61, nombre qu'il faut ajouter à 39 pour avoir 100, deuxième puissance de 10, etc.)
— Mil. *Officier de complément*, appellation donnée jusqu'à la Première Guerre mondiale aux officiers de réserve.
— Sérol. Substance complexe dont la présence est indispensable à la réaction d'un anticorps sur un antigène et à la lyse de ce dernier. (V. part. *encycl.*) [Syn. ALEXINE.]
— ENCYCL. Gramm. *Place du complément d'objet.* Celui-ci se place en général après le verbe dont il dépend : *Je lis un livre.* Toutefois, il peut y avoir inversion pour des raisons d'harmonie ou de style : *Ce livre, je l'ai déjà lu;* pour des raisons grammaticales (phrases interrogatives ou exclamatives) : *A quoi pensez-vous?*
— Sérol. On trouve le *complément* dans la plupart des liquides organiques : sérum, lymphe, liquide céphalo-rachidien, pus, etc., mais son origine biologique est inconnue. Le complément est de nature protidique, formé de cinq substances dénommées C1, C2, C3, C4, C5, les corps C1 et C3 étant respectivement une globuline et un phospholipide.
Les caractères essentiels du complément sont la non-spécificité et la fragilité. En effet, il semble n'exister qu'un seul complément, alors que les systèmes anticorps-antigènes sont innombrables. La fragilité du complément fait qu'il est détruit par le vieillissement, l'agitation, les rayons ultraviolets, les ferments protéolytiques, et en particulier par la chaleur (thermolabilité) : le complément est pratiquement détruit en quelques minutes par chauffage à + 56 °C.
● *Réaction de fixation ou de déviation du complément.* Ces réactions utilisent les propriétés du complément pour déceler un anticorps dans un liquide organique suspect, tel que sérum, liquide céphalo-rachidien, etc., en présence d'un antigène connu. Elles sont particulièrement utilisées pour le dépistage et le contrôle du traitement de la syphilis (v. BORDET-GENGOU, BORDET-WASSERMANN). Le complément employé comme réactif est le plus souvent fourni par le sérum de cobaye, frais ou conservé par lyophillisation, et convenablement titré.

COMPLÉMENTAIRE adj. Qui sert de complément : *Des sommes complémentaires.*
— Chronol. *Jours complémentaires*, jours, au nombre de cinq ou six, qu'on ajoutait aux douze mois de l'année républicaine, pour compléter le nombre de 365 ou 366, les mois n'étant que de trente jours.
— Dr. du trav. et législ. soc. *Régime complémentaire de prévoyance*, v. SÉCURITÉ SOCIALE.
— Econ. polit. V. COMPLÉMENTARITÉ.
— Instr. publ. *Cours complémentaire*, v. COURS.
— Math. *Angles complémentaires*, v. ANGLE. ‖ *Nombre complémentaire*, nombre qui est le complément d'un autre nombre.
— Pétrogr. *Filons complémentaires*, filons de composition chimique et minéralogique très différente, qui se trouvent dans une même région et peuvent être considérés chacun comme un faciès de différenciation d'un même magma de composition intermédiaire. (Ex. : *aplite* et *lamprophyre.*)
— Physiq. *Couleurs complémentaires*, v. COULEUR.
◆ N. m. Math. *Complémentaire d'un ensemble E*, nouvel ensemble obtenu en ne conservant dans la catégorie* de base que les éléments étrangers à E. (On dit aussi COMPLÉMENT D'UN ENSEMBLE.)

COMPLÉMENTARITÉ n. f. Caractère de ce qui est complémentaire; action de se compléter mutuellement : *Leibniz définit Dieu « l'harmonie universelle », c'est-à-dire la complémentarité réciproque des monades* (Bergson). *La complémentarité des économies européennes.*
— Econ. polit. V. part. *encycl.*
— Physiq. *Principe de complémentarité*, principe énoncé par le Danois Bohr, selon lequel les deux aspects, corpusculaire et ondulatoire, de la lumière et des particules matérielles en mouvement sont des formes « complémentaires » d'une même réalité.
— ENCYCL. Econ. polit. Deux biens A et B sont complémentaires si le fait d'utiliser une unité de A entraîne l'utilisation d'une certaine quantité de B; ainsi lorsqu'il y a *complémentarité*, la demande et l'utilité d'un bien A varie dans le même sens que la demande et l'utilité d'un autre bien B.
La complémentarité est dite *technique* lorsque l'utilisation conjointe de plusieurs biens est nécessaire pour satisfaire un besoin. Elle peut être *étroite :* exemple, la demande de pneus par le fabricant d'automobiles dépend directement du nombre des véhicules produits

et varie dans le même sens que lui. Elle peut être *souple* et *complexe* : c'est le cas des relations entre la demande de main-d'œuvre et d'outillage par l'entrepreneur. Dans les rapports entre les facteurs de la production — capital, travail, matière première — il y a à la fois complémentarité et concurrence. La complémentarité *psychique* ou *psychologique* découle de la complémentarité entre les besoins des consommateurs, par ex. : le besoin de boire est complémentaire du besoin de manger, celui de se distraire de celui de travailler, etc. La notion de complémentarité comme celle de substitution* joue un grand rôle dans la théorie de la production et des prix en particulier.

COMPLET, ÈTE adj. (lat. *completus*, rempli). A quoi rien ne manque ou ne manque plus ; qui a toutes les parties nécessaires : *Habillement complet.* ‖ Total : *Cette influence amena dans mon être une complète transformation* (Renan). ‖ Plein, ne pouvant plus rien tenir : *Autobus complet.* ‖ — *Fig.* Qui a toutes les qualités désirables : *Ce peuple* [parisien] *a ses phénomènes de vertu, ses hommes complets* (Balzac). ‖ Qui ne laisse rien à désirer : *La fête fut complète. Les trois lignes que vous m'avez écrites me donnent l'achèvement d'une joie complète* (Sévigné). ‖ *Fam. C'est complet !*, se dit quand un dernier ennui vient s'ajouter à une série d'autres.

— ***Au complet, Au grand complet*** loc. adv. Sans que rien manque ou puisse s'ajouter : *Les tables des petits cafés où des familles au grand complet, père, mère, enfants, s'asseyaient devant des bocks* (A. Daudet).

— Hist. nat. Qui a tous ses organes ; qui a acquis tout le développement qu'atteignent ordinairement les individus appartenant à la même catégorie : *Fleur complète.*

— Math. *Corps ordonné complet*, en algèbre moderne, corps dans lequel toute suite fondamentale est convergente. ‖ *Intégrale complète*, intégrale d'un système d'équations aux différentielles totales du premier ordre, renfermant autant de constantes arbitraires que de fonctions inconnues. (V. INTÉGRATION.) ‖ *Quotient complet*, v. FRACTION *continue*.

— SYN. : *absolu, accompli, achevé, comble, entier, plein, total.*

◆ N. m. Cost. Vêtement d'homme, dont les diverses pièces sont de la même étoffe. (Syn. COSTUME.)

COMPLÈTEMENT adv. De façon complète.

COMPLÈTEMENT n. m. Action de mettre au complet : *Le complètement d'une collection.*

— Topogr. Opération exécutée sur le terrain qui permet de reporter sur une mappe, obtenue par photogrammétrie, les renseignements que la photographie d'aviation ne peut fournir : noms des localités, viabilité des routes, lignes de transport de force, etc.

COMPLÉTER v. tr. (Se conj. comme *accélérer*.) Rendre complet ; ajouter ce qui manque à : *Compléter un ouvrage. C'était une superbe pipe en écume* [...] *familière à sa main, et complétant sa physionomie* (Maupassant) ; et, au *fig. : L'éclair qui révèle à chacun* | *L'être qui le complète et de deux n'en fait qu'un* (Lamartine).

— Topogr. Procéder au complétement.

COMPLÉTIF, IVE adj. et n. f. Gramm. Se dit de la proposition subordonnée complément d'objet ou sujet qui fournit à la principale son complément nécessaire. (Ex. : *Je crois qu'il est parti. Il est probable que vous vous êtes trompés.*)

COMPLÉTION n. f. Pétr. Ensemble des opérations d'achèvement d'un puits qui précèdent sa mise en production.

COMPLEXE adj. (lat. *complexus ;* de *complecti*, embrasser). Qui contient plusieurs parties ou plusieurs éléments combinés d'une manière qui n'est pas immédiatement claire pour l'esprit : *Question complexe. Les actes les plus simples lui paraissent complexes et hasardeux* (G. Duhamel). ‖ *Homme complexe*, homme dont le caractère présente des aspects très différents.

— Acoust. *Son complexe*, son créé par un mouvement vibratoire périodique qui n'est pas un mouvement sinusoïdal pur.

— Dr. pén. *Question complexe*, question posée de telle manière qu'elle oblige le jury à donner une solution unique à plusieurs problèmes distincts.

— Géol. *Faille complexe*, grande faille formée d'une série de petites failles déterminant chacune un rejet particulier.

— Gramm. Se dit d'une phrase formée de plusieurs propositions. ‖ Se dit d'un suffixe formé de plusieurs éléments : *Le suffixe* OT-ER *dans* GRIGNOTER *est complexe.*

— Math. *Nombre complexe*, nombre non soumis à la numération décimale, comme 6 heures 20 minutes 12 secondes, ou 30 degrés 14 minutes 35 secondes. ‖ *Quantité complexe*, quantité imaginaire*.

— Versific. *Rime complexe*, syn. de RIME ÉQUIVOQUÉE.

— SYN. : *compliqué, embrouillé, emmêlé.*

◆ N. m. *Le complexe*, ce qui est complexe, composé de plusieurs parties ou de plusieurs éléments : *L'homme procède toujours du simple au complexe* (E. Pelletan). ‖ Groupe d'éléments associés et interdépendants.

— Chim. Combinaison dans laquelle plusieurs molécules ou ions, saturés en apparence, sont unis les uns aux autres, et dans laquelle les propriétés chimiques de ces molécules ou de ces ions ont disparu. (V. part. *encycl.*)

— Constr. Revêtement d'étanchéité composé de feuilles d'étanchéité de natures différentes, avec interposition d'un produit de collage ou d'un produit pâteux.

— Econ. polit. Ensemble d'industries concourant à une production particulière : *Complexe sidérurgique.* (→ Biblio.)

— Math. Système de lignes droites satisfaisant à une condition donnée. (V. part. *encycl.*) ‖ En algèbre moderne, partie non vide d'un ensemble.

— Pédol. *Complexe absorbant*, ensemble des colloïdes électronégatifs ayant dans le sol le pouvoir absorbant*.

— Psychol. et Psychiatr. Conflit inconscient qui oppose les pulsions instinctives sexuelles et agressives aux interdictions morales d'origine sociale. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Chim. Le platichlorure de potassium K_2PtCl_6 est un *complexe* que l'on a d'abord considéré comme ayant la constitution d'un sel double : $PtCl_4, 2KCl$; en fait, c'est un électrolyte, et sa solution aqueuse (il est effectivement très peu soluble, le sel de sodium l'est bien davantage) est ionisée en ions K^+ et $[PtCl_6]^{2-}$; ce dernier (ion platihexachlorure) est un ion complexe, formant un bloc analogue à une molécule, mais chargé, et à l'intérieur duquel les atomes de chlore sont unis à l'atome de platine par des liaisons dites de coordinence*. Du fait de l'existence de cet ion complexe, le platine et le chlore sont, dans la solution, dissimulés à leurs réactifs habituels. Dans la pratique, suivant le sel complexe considéré, cette dissimulation des éléments est plus ou moins complète, ce qui conduit à considérer des complexes parfaits et des complexes imparfaits. Il existe en chimie un très grand nombre de sels complexes, en particulier des composés du cobalt, du chrome, etc. La constitution des composés complexes a été établie par le chimiste suisse A. Werner.

— Math. On donne le nom de *complexe de droites* à tout système de droites de l'espace :

$$x = az + p$$
$$y = bz + q ;$$

les paramètres a, b, p, q étant liés par une seule relation, ou, plus généralement, ces paramètres dépendant de trois paramètres arbitraires. Par chaque point de l'espace passent une infinité de droites du complexe, qui forment un cône appelé *cône du complexe*. Les droites du complexe situées dans un plan enveloppent une courbe que l'on appelle *courbe du complexe*. La géométrie projective des complexes se fait plus aisément à l'aide de six coordonnées (plückériennes, homogènes et surabondantes). Un complexe du n^e degré est alors déterminé par une équation homogène du n^e degré entre ses coordonnées.

— Psychol. et Psychiatr. Le terme de *complexe*, introduit par Bleuler, est utilisé par Freud et les psychanalystes pour désigner un ensemble d'idées et d'images étroitement unies et douées d'un potentiel affectif particulier. Les complexes peuvent exister chez tous les individus, à partir de la plus tendre enfance ; s'ils sont soumis, sous la pression de la morale et des « tabous sociaux », au *refoulement*, ils peuvent poursuivre leur développement de manière latente, sous-jacente, puis reparaître sous forme de lapsus, d'actes manqués, de névroses ou même parfois de processus démentiels (hallucinations, délires de persécution, manies, etc.). Ils seraient, selon la psychanalyse, à la source de la plupart des désordres mentaux. Les complexes sont de diverses sortes : *complexe de castration, complexe d'Œdipe, de Jocaste, complexe d'infériorité*, etc. Ils se sont généralement formés sous le coup d'une intense émotion, d'un choc affectif de nature sexuelle.

COMPLEXION n. f. (lat. *complexio*). Agencement des parties qui concourent à former le tout : *La véritable complexion de ce monde* (Baudelaire). ‖ Constitution du corps, tempérament : *Complexion robuste. L'homme a beau faire : il est d'un climat. Il a son tempérament d'origine. Il a sa complexion ethnique* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* Humeur, inclination, caractère : *Charles n'était pas de complexion facétieuse* (Flaubert).

— Log. *Complexion des termes*, étendue de leur signification. (On dit plus ordinairement EXTENSION.)

— Statist. Distribution de n objets dans diverses cases.

COMPLEXITÉ n. f. Caractère de ce qui est complexe : *La complexité de mon amour, de ma personne, multipliait, diversifiait mes souffrances* (Proust).

COMPLEXUS [ksys] n. m. (mot lat. signif. *entrelacement*). Anat. Nom de deux muscles pairs de la nuque. (Le *grand complexus*, en dedans, et le *petit complexus*, en dehors, sont étendus de la partie postérieure du crâne à la colonne vertébrale, depuis la 6e vertèbre dorsale jusqu'à la 4e vertèbre cervicale. Ils sont tous deux extenseurs de la tête.)

COMPLICATION n. f. (lat. *complicatio*). Etat de ce qui est compliqué : *La complication d'une machine, d'un calcul.* ‖ Concours de circonstances de caractère différent : *Les complications de la politique européenne. Complications sentimentales, chichis, coupage de cheveux en quatre, soliloques psychologiques... Dieu ! que je suis ridicule !* (Colette). ‖ Embarras, difficultés : *Je n'irai pas chez le juge. Je te dis que j'ai horreur des complications* (J.-P. Sartre).

— Pathol. Phénomène morbide apparaissant au cours d'une maladie, provoqué par elle, mais distinct de ses manifestations habituelles et pouvant évoluer pour son propre compte.

— ENCYCL. Pathol. Le terme de *complication* peut désigner soit une manifestation inhabituelle de la maladie, mais de même cause qu'elle, soit une manifestation due à une cause différente de la maladie primitive et pouvant évoluer pour son propre compte, soit, enfin, l'atteinte d'un organe vital ne dépendant pas d'une cause précise, si ce n'est de la modification du terrain, consécutive à la première maladie.

Les complications des maladies infectieuses peuvent consister en : *localisation anormale ou inhabituelle du germe* (ainsi dans les oreillons, maladie des glandes salivaires, on appelle complication l'atteinte du pancréas, des organes génitaux, du rein, des méninges ; la phlébite est une complication de la fièvre typhoïde, causée comme celle-ci par le bacille d'Eberth) ; *apparition d'une infection due à un autre germe* (la pneumonie qui suit une grippe est due à un pneumocoque et non au virus grippal [c'est ce dernier qui a diminué la résistance du terrain et favorisé la multiplication du pneumocoque]) ; *atteinte d'un organe ou d'un appareil par le germe ou par ses toxines* (telle la néphrite de la scarlatine, où le rein est lésé par les toxines et par les déchets de l'infection, tels les hémorragies [fragilité des capillaires] ou le syndrome malin* qui sont communs aux atteintes graves des maladies infectieuses).

Les *maladies des organes ou des fonctions* peuvent inversement se compliquer d'infection : une lésion valvulaire du cœur peut faciliter l'apparition d'une septicémie ; un calcul urinaire entraînera une infection urinaire ; le diabète a de nombreuses complications infectieuses : tuberculose, furoncles, etc. En dehors de toute infection, on considère comme complications les grandes *insuffisances fonctionnelles* dues aux lésions des

organes (l'anasarque* est une complication des cardiopathies, l'urémie est une complication des maladies du rein), ou, inversement, les *lésions organiques* provoquées par les insuffisances fonctionnelles sont encore des complications (l'insuffisance des artères coronaires entraîne l'infarctus du myocarde; l'insuffisance du ventricule gauche du cœur provoque l'œdème aigu du poumon).
En pathologie chirurgicale, notamment en ce qui concerne les traumatismes, on appelle complications les lésions accessoires accompagnant une lésion principale bien définie : une fracture est compliquée si elle est accompagnée de plaie (fracture ouverte), de contusion musculaire, de rupture vasculaire ou nerveuse, etc.
Les complications des interventions chirurgicales (infections, hémorragies, thromboses ou embolies, atteintes pulmonaires, etc.) ont été réduites grâce à l'apparition des antibiotiques, des anticoagulants et des méthodes modernes d'anesthésie et de réanimation. (V. CHIRURGIE.)

COMPLICE adj. et n. (bas lat. *complex, -icis*, plié avec, uni). Qui participe au crime, au délit, à la faute d'un autre : *Le complice d'un vol, d'un voleur.* ‖ *Par extens.* Qui participe à une action répréhensible, secrète ou qui la favorise : *Se faire le complice d'une plaisanterie. Schwartz demeurait à l'écart avec Nippert; ils se parlaient en alsacien, ils avaient déjà l'air de deux complices* (J.-P. Sartre). ‖ *Fig.* Qui aide, qui favorise : *Un silence complice. Le lent éveil de leurs tendresses au milieu de la nature complice* (Zola).
— ENCYCL. Le Code pénal punit comme *complices* de crime ou de délit et, en principe, de la peine même édictée contre les auteurs du crime ou du délit : 1° « ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, auront provoqué » à l'action qualifiée crime ou délit; 2° « ceux qui auront donné des instructions pour la commettre »; 3° « ceux qui auront procuré des armes, des instruments, ou tout autre moyen qui aura servi à l'action, sachant qu'ils devaient y servir »; 4° « ceux qui auront avec connaissance aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action, dans les faits qui l'auront consommée »; 5° « ceux qui, connaissant la conduite criminelle des malfaiteurs exerçant des brigandages ou des violences contre la sûreté de l'Etat, la paix publique, les personnes ou les propriétés, leur fournissent habituellement logement, lieu de retraite ou de réunion ». Le recel des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit, autrefois considéré comme un autre cas de complicité, a été érigé en délit distinct en 1915.

COMPLICITÉ n. f. Qualité de complice; coopération à un crime, à un délit, etc. : *Faire acte de complicité. Etre de complicité avec quelqu'un.* ‖ *Par extens.* Participation à une action : *Pour bien réussir une convalescence, il y faut la complicité du printemps* (Gide).

COMPLIÉ, E adj. Bot. Replié sur lui-même : *Feuilles compliées.*

COMPLIES n. f. pl. (lat. médiév. *completa* [*hora*]). Liturg. cathol. Heure canoniale complémentaire du « cursus » diurne de l'Office divin. (Les complies suivent régulièrement le repas du soir, au cloître [anciennement] ou à l'oratoire. Saint Basile de Césarée en parle au milieu du IVe s.; la règle de saint Benoît [VIe s.] a grandement contribué à leur diffusion.)

COMPLIMENT n. m. (esp. *complimiento*). Action de féliciter quelqu'un sur un mérite quelconque; paroles louangeuses, flatterie : *M. Bergeret se promettait de vivre agréablement avec sa fille* [...] *qui flattait son amour-propre, parce qu'on lui en faisait des compliments* (A. France). ‖ Paroles de politesse, civilités (vieilli) : *Après les premiers compliments de bienvenue et les politesses de voisinage* (Maupassant). ‖ Rappel de souvenir adressé à des personnes absentes : *Mes compliments chez vous.* ‖ Petit discours qu'on adresse à une personne dans une circonstance solennelle ou heureuse de sa vie : *Enfant récitant un compliment à sa mère.*
— LOC. DIV. *Sans compliment*, sans vouloir faire de compliment, franchement, sincèrement. ‖ *Ironiq. Mes compliments!*, je ne vous félicite pas.
— Théâtr. Autref., harangue qu'un acteur (l' « orateur » de la troupe, ou l'annonceur) faisait au public, à la clôture et à la réouverture du théâtre, et dans laquelle il rendait compte de la situation de la troupe, passait en revue les pièces données dans l'année, vantait les œuvres en préparation, faisait l'éloge des comédiens morts ou retirés, etc. (Cet usage prit fin sous la Révolution.)

COMPLIMENTER v. tr. Adresser des félicitations ou des éloges à : *M. Joseph Gamelin* [...] *n'avait pas cessé de le complimenter sur son teint, sa coiffure et sa taille* (A. France). ‖ *Absol.* Faire des civilités : *Perdre le temps à complimenter.*

COMPLIMENTEUR, EUSE adj. et n. Qui fait trop de compliments : *Cet homme d'une éloquence si violente et si âpre était, dans un salon, obséquieux, complimenteur, modeste jusqu'à être humble* (Hugo). ‖ Qui contient, qui exprime un compliment : *Regards complimenteurs.*

COMPLIQUÉ, E adj. Difficile à comprendre ou à exécuter par suite du grand nombre et de la diversité des éléments composants ou des opérations nécessaires : *Affaire compliquée. Chez les marchands d'oiseaux, les perroquets parlent des langues compliquées, apprises autrefois chez des savants à bonnets de mage* (A. Malraux). ‖ Composé d'un grand nombre de pièces : *Machine compliquée.* ‖ Rendu plus difficile, plus grave : *Un voyage compliqué d'arrêts. Une réputation morale compliquée d'un changement total dans le régime* (Renan). *Une hypertension compliquée d'œdème aigu du poumon.* ‖ *Fig.* Qui cherche la difficulté : *Esprit compliqué.*
— SYN. : *ardu, confus, difficile, embrouillé.* ◆ N. m. Ce qui est compliqué : *Plus l'homme est barbare, plus le compliqué lui plaît* (Hugo).

COMPLIQUER v. tr. (lat. *complicare*, plier ensemble). Rendre une chose moins simple qu'elle n'était : *Et qu'est-ce que le langage humain, sinon le cri de la bête des forêts et des montagnes, compliqué et corrompu par des primates orgueilleux?* (A. France). ‖ *Fig.* Rendre confus à l'esprit; embrouiller : *C'est notre ignorance qui complique toutes choses* (Lamennais).
— ***Se compliquer*** v. pr. Devenir compliqué : *L'affaire se complique.* ‖ *Fam.* Prendre un caractère accessoire aggravant : *La sobriété est une vertu méridionale qui se complique aisément de paresse* (Gautier).

COMPLOT n. m. (origine dout.). Résolution concertée en commun et secrètement contre quelqu'un, contre une institution : *Il sentit qu'on le trompait, qu'il y avait déjà quelque complot organisé contre lui* (A. Daudet). ‖ *Par extens.* Projet quelconque mené en commun et secrètement : *Mettre quelqu'un dans le complot*, l'instruire de ce qui se trame en secret.
— ENCYCL. Dr. pén. Le *complot*, crime politique, est la résolution « concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes » de commettre un crime contre la sûreté intérieure de l'Etat. A la différence de l'attentat et par dérogation aux principes du droit criminel moderne, il ne suppose pas commencement d'exécution. Mais il est puni plus ou moins sévèrement de la déportation ou de la détention, suivant qu'il a été ou non suivi d'actes préparatoires.
La loi va même jusqu'à frapper d'emprisonnement la « proposition faite et non agréée de former un complot », et de détention la résolution formée par un individu isolé de commettre un crime contre la sûreté intérieure de l'Etat si un acte pour en préparer l'exécution a été commis ou commencé par lui seul et sans assistance.

COMPLOTER v. tr. Faire le complot de; préparer secrètement : *Comploter la ruine de quelqu'un. Comploter d'assassiner un souverain.* ‖ *Par extens.* Former un projet secret : *L'appartement de la rue du Doyenné déplaisait, le comte complota d'en meubler un magnifiquement, rue Vaneau* (Balzac). ‖ *Absol.* Faire des complots; entourer de mystère des projets : *Ils ne cessent de comploter ensemble.*

COMPLOTEUR, EUSE adj. et n. Qui complote.

COMPLUVIUM [vjɔm] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Ouverture carrée, ménagée au milieu du toit de l'atrium et dans laquelle les égouts des combles déversaient les eaux de pluie qui tombaient dans un bassin central (*impluvium*).

COMPOIX ou **COMPOIDS** n. m. (du préfixe *com*, et de *poids*). Autref., dans certaines provinces, registres publics servant à établir l'assiette de la taille réelle et autres impositions.
— ENCYCL. Le *compoix terrien* servait à constater la valeur des immeubles roturiers, en vue de la perception de la taille réelle. Le *compoix cabaliste* était dressé dans les pays où une partie de l'imposition devait être supportée par les habitants, à raison de biens d'une autre nature que des fonds et à raison de leur industrie.

COMPON n. m. Hérald. Division de forme carrée, partie du *componé*.

COMPONCTION n. f. (lat. *compunctio*, piqûre). Tristesse produite par les effets du repentir, le regret d'avoir offensé Dieu : *On vit ce grand roi porter au pied des autels la componction et l'humilité d'un pénitent* (Massillon). ‖ *Par extens.* Gravité, recueillement (s'emploie souvent *ironiq.*) : *Cette vieille demoiselle paraît* [...] *pleine d'onction et de componction* (Musset).

COMPONÉ, E ou **COMPONNÉ, E** adj. et n. m. (de *compon*). Hérald. Se dit des pièces héraldiques divisées en compartiments carrés d'émaux alternés. (V. pl. HÉRALDIQUE, 107.)

COMPONENDE n. f. (lat. *componendus*). Offrande à remettre au pape ou à l'évêque en retour de certaines grâces. ‖ Bureau qui reçoit ces offrandes.

COMPORTE n. f. (du lat. *comportare*, porter ensemble). Cuve de bois servant au transport de l'eau ou de la vendange.

COMPORTEMENT n. m. Manière dont on se comporte; attitude, conduite : *Elle gardait la bouche ouverte à demi, ce qui n'était pas de son comportement ordinaire* (G. Duhamel).
— Biol. Manière d'être d'un organisme dans un milieu. (V. part. *encycl.*)
— Psychol. *Psychologie du comportement*, étude des réactions des êtres dans un milieu et des circonstances donnés.
— SYN. : *allure, attitude, tenue.*
— ★ *conduite, réaction, tempérament, milieu, behaviorisme.*
— ENCYCL. Biol. Le *comportement* fait l'objet d'études expérimentales nombreuses et précises. A côté du comportement individuel se placent les comportements innés, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucun rapport avec les acquisitions individuelles (réflexes, tropismes, ou taxies, instincts). [→ Biblio.]

COMPORTER v. tr. (lat. *comportare*, transporter). Contenir, comprendre par nature, essentiellement : *La maison comportait un rez-de-chaussée, un étage et un premier spacieux* (G. Duhamel). ‖ Admettre, souffrir (vieilli) : *Aucune situation ne comporte l'orgueil ni l'insolence* (Napoléon Ier).
— ***Se comporter*** v. pr. Se conduire de telle ou telle façon : *Se comporter en honnête homme. Il faut que notre marquis se confesse d'avoir été au siège de Sancerre et de s'y être vaillamment comporté* (Sand). ‖ Etre, marcher, fonctionner (en parlant des choses) : *Voiture qui se comporte bien sur la route. Tout se comporte-t-il là-bas comme il te plaît?* (Verlaine).

COMPOSANT, E adj. Qui entre en composition; qui sert à composer : *Les corps composants d'un sel.*
◆ Adj. et n. m. Linguist. et Gramm. Qui entre dans la formation d'un mot par le procédé de composition : *« Manteau » est un composant dans « portemanteau ».*
◆ N. m. Objet qui sert à composer : *Les composants de l'eau, de l'air.*
◆ Adj. et n. f. Mécan. *Forces, vitesses composantes* ou *Composantes*, forces, vitesses dont l'action simultanée produit une force, une vitesse finale, qui est dite leur « résultante ». ‖ *Par extens.* et au *fig.* Donnée, élément constituant : *La tentation de considérer l'être et le non-être comme deux composantes complémentaires du réel, à la façon de l'ombre et de la lumière* (J.-P. Sartre).
◆ N. f. Math. Projection d'un vecteur sur l'un des axes ou l'un des plans d'un système de coordonnées.

COMPOSÉ, E adj. Qui affecte la gravité, la retenue, etc. : *Miguel Ladron l'accueillit avec le maintien composé et le visage grave des porteurs de mauvaises nouvelles* (P. Morand). ‖ Disposé suivant un plan bien établi : *Ce roman n'est pas composé.*

— Archit. *Chapiteau composé,* chapiteau réunissant divers ordres.

— Bot. Se dit d'un organe formé par la réunion de plusieurs organes similaires, dont chacun peut être considéré comme un tout complet. ‖ *Feuille composée,* feuille formée de folioles (marronnier, robinier). ‖ *Fleur composée,* inflorescence en capitule des *composées* (pâquerette, artichaut, etc.). ‖ *Inflorescence composée,* inflorescence formée de plusieurs inflorescences simples (ex. : ombelles composées, épis composés). ‖ *Ovaires composés,* ovaires formés de plusieurs carpelles soudés.

— Gramm. *Mot composé,* mot formé de la réunion de plusieurs mots appelés *composants* : « *Hôtel-Dieu* », « *maintenant* », « *contrefaire* », « *bienveillant* » *sont des mots composés.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Temps composés,* temps formés à l'aide d'un auxiliaire (*avoir* ou *être*) et du participe passé du verbe. (Ex. : *Nous avons aimé. Je suis arrivé.*)

— Log. *Sens composé,* sens de la proposition considérée dans son ensemble. (Se dit par opposition au *sens divisé.*)

— Math. *Fonction composée,* fonction d'une ou plusieurs variables, elles-mêmes fonctions d'autres variables. ‖ *Intérêts composés,* intérêts qui s'ajoutent périodiquement au capital pour fructifier avec lui. ‖ *Nombre composé,* nombre qui contient des entiers et des fractions. (On dit plutôt NOMBRE FRACTIONNAIRE.) ‖ *Probabilités composées,* v. PROBABILITÉ.

— Mécan. *Machine composée,* machine formée d'un assemblage de pièces, par opposition aux *machines simples,* qui, comme le levier et le coin, ne sont formées que d'une seule pièce.

— Mus. Se dit d'une mesure quand les temps de cette mesure sont divisibles par 3. (Ces temps sont dits *temps ternaires.*)

— Phonét. *Voyelle composée,* voyelle dont l'articulation participe en même temps d'une voyelle antérieure et d'une voyelle postérieure : « *u* [y] » *est une voyelle composée.*

— Physiq. *Pendule composé,* nom donné parfois au pendule pesant réel, composé de plusieurs parties pesantes, par opposition au *pendule simple,* ou *idéal,* constitué par un fil rigide, inextensible et sans masse, supportant un point pesant.

◆ N. m. Un tout formé de plusieurs parties ou éléments : *Je n'entreprends point de justifier un composé si bizarre* (Fontenelle). ‖ Espèce chimique dans la constitution de laquelle entrent deux ou plusieurs éléments différents : *L'eau est un composé d'hydrogène et d'oxygène ;* et, au *fig. : Ce je ne sais quoi des étés bretons* [...], *c'est un composé où entrent mille choses* (Loti).

— Math. Dans un ensemble muni d'une loi de composition, élément de cet ensemble qui résulte de la composition de deux éléments de ce dernier.

— ENCYCL. Gramm. Les mots *composés* peuvent être formés : 1° par la combinaison de mots simples juxtaposés ou reliés par une préposition : *coffre-fort, pomme de terre* (on distingue donc, parmi ces mots composés, ceux qui le sont par *coordination,* quand le second mot est l'explication du premier : *chef-lieu, chou-fleur,* et les composés par *subordination,* où le second terme est complément du premier : *timbre-poste* [timbre de la poste], *arc-en-ciel, pot-au-feu*) ; 2° par l'adjonction de particules (préposition, adverbe, simple syllabe) qui se placent devant un mot : *adjoint, admettre.*

On distingue aussi les mots composés *progressifs,* où le second terme dépend du premier (*porte-plume*), et les mots composés *régressifs,* où le premier terme dépend du second (lat. *artifex,* qui exerce un travail).

● *Emploi du trait d'union dans les mots composés français.* V. TRAIT *d'union.*

● *Pluriel des noms composés.* 1° Les noms composés écrits en un seul mot forment leur pluriel suivant la règle générale (*entresols*), sauf *gentilshommes, bonshommes, messieurs, mesdames, messeigneurs ;* 2° Dans les noms composés par coordination, les deux composants prennent la marque du pluriel (*choux-fleurs*) ; 3° Dans les noms composés d'un adjectif et d'un nom, les deux mots prennent la marque du pluriel (*coffres-forts*) ; 4° Dans les noms composés de deux adjectifs, les deux mots prennent la marque du pluriel (les *derniers-nés*) ; 5° Dans les noms composés d'un mot invariable et d'un nom, le nom prend la marque du pluriel (des *arrière-boutiques*) ; 6° Dans les noms composés d'un verbe et d'un complément, l'usage est variable (*chasse-neige* invariable, mais on écrit des *chasse-pointes*).

● *Pluriel des adjectifs composés.* V. ADJECTIF.

COMPOSÉES n. f. pl. Très importante famille de plantes formant à elle seule l'ordre des synanthérales, et caractérisée par des fleurs groupées en capitules. (On devrait théoriquement écrire COMPOSACÉES.)

— ENCYCL. Les fleurs des *composées* sont les unes (ou parfois toutes) en *tube,* d'autres sont prolongées d'un côté en *ligule ;* enfin, le réceptacle peut porter des *écailles.* La fécondation est généralement croisée et assurée par des insectes. Les fruits (akènes) sont souvent surmontés d'une aigrette facilitant la dissémination. La famille des composées comprend des arbres, des arbrisseaux et surtout des plantes herbacées. Un certain nombre sont alimentaires et une grande partie de ces plantes sont cultivées comme ornementales ; beaucoup d'entre elles renferment des principes amers ou des essences aromatiques. Principales espèces : bardane, artichaut, chicorée, pissenlit, laitue, salsifis, topinambour, tournesol, dahlia, edelweiss, camomille, absinthe, souci, marguerite, pâquerette, chrysanthème, chardon.

COMPOSER v. tr. (lat. *componere,* refait d'après *poser*). Former en assemblant des parties, en combinant des éléments : *Composer un remède. Pour composer l'être idéal que j'entrevoyais, il aurait fallu leur prendre quelque chose à chacune* (Maupassant). ‖ Faire avec un seul élément : [Dieu] *compose de bonté le penseur fraternel* (Hugo). ‖ Faire, créer, en parlant d'une œuvre littéraire, artistique, etc. : *Composer un drame. Elle chante, elle joue du clavecin, elle a même composé six valses* (A. France) ; et, *absol. : Se mettre au piano pour composer.* ‖ Grouper, disposer en un tout d'une façon habile, harmonieuse : *Composer des fleurs en gerbe. La bonne humeur disparut* [...] *à mesure que se déroula le récit d'ailleurs très habilement composé de Dorsenne* (Bourget). ‖ Entrer dans la composition de, constituer, former : *Les moules, la friture et les volailles composent le souper ordinaire des habitués* (Nerval). ‖ *Fig.* Adopter une attitude, une expression qui ne correspond pas aux sentiments qu'on éprouve : *Composer son maintien, ses paroles. Il ne composait point son personnage* (Vigny).

— Imprim. Former un mot, une ligne, en assemblant des caractères dans le compositeur, ou au moyen d'une machine. ‖ *Machine à composer,* machine servant à la composition* typographique.

— Mécan. En parlant des vitesses, des forces et des accélérations, chercher leur résultante.

◆ V. intr. Concourir, faire une composition : *Composer en thème latin.* ‖ S'accommoder, s'accorder par transaction : *Il faut composer avec les sots, comme avec un ennemi supérieur en nombre* (A. Karr). *Je compris tout de suite que Daria ne composait que si le débat ne l'intéressait point* (G. Duhamel). ‖ *Fig.* Biaiser, transiger : *Composer avec sa conscience.*

COMPOSEUSE n. f. Machine à composer.

COMPOSITE adj. (du lat. *compositus,* composé). Archit. Se dit de ce que l'on appelle improprement le cinquième ordre* d'architecture, qui se compose de l'ionique et du corinthien : *Ordre, chapiteau composite. Les vastes bâtiments de style composite se profilaient dans l'air bleu* (Bourget). ‖ *Fig.* Mêlé, formé d'éléments divers : *De face, l'expression était plus trouble, incertaine, composite ; les yeux et les joues étaient inégaux* (R. Rolland).

— Aéron. *Avion composite,* v. AVION.

— Mar. S'est dit d'un genre de construction dans laquelle la membrure était en fer ou en acier, et dont les pièces de la charpente médiane ainsi que les bordages étaient en bois.

— Photogr. Se dit d'une image photographique moyenne résultant d'une suite de poses partielles sur le même papier, en utilisant plusieurs clichés identiques convenablement repérés pour assurer la coïncidence des images. (Ce procédé permet, avec dix clichés de petit format pris simultanément, le sujet étant immobile, de faire un agrandissement de 1 m, sans grain apparent. On désigne parfois sous ce nom la photographie moyenne des individus d'une famille, d'une race, obtenue suivant ce procédé.)

— Pyrotechn. Se dit d'une poudre constituée par juxtaposition de grains de matières différentes. ‖ Se dit d'un chargement constitué par deux ou plusieurs poudres différentes.

◆ N. m. L'ordre, le genre composite.

COMPOSITEUR, TRICE n. Celui ou celle qui compose de la musique.

— Dr. *Amiable compositeur,* celui qui est chargé (en décidant en équité et non en droit) de terminer à l'amiable un différend entre deux personnes, de les amener à *composer* ensemble. (V. ARBITRAGE.)

— Imprim. Typographe qui travaille à la casse, qui « lève la lettre ».

COMPOSITIFLORE adj. Qui a des fleurs composées.

COMPOSITION n. f. (lat. *compositio*). Action de composer, de constituer un tout : *La correspondance de Flaubert nous permet de suivre la composition de « Madame Bovary ». Vers le milieu du XVIIe siècle les orchestres prirent la composition que nous leur voyons aujourd'hui* (Stendhal). ‖ Fabrication : *C'était une sorte de pièce de leur composition* (Nerval). ‖ Manière dont les parties sont assemblées : *Il y a, dans une œuvre, deux sortes d'intérêt : celui du sujet et celui de la composition.* ‖ *Par extens.* Ouvrage composé : *La tragédie fut d'abord une composition religieuse* (B. Constant). ‖ Nature des personnes ou des choses qui composent un tout ; constitution : *La composition des tribunaux a été modifiée en 1958. Il entre dans la composition d'un « puchero » confortable un quartier de vache, un morceau de mouton, un poulet* (Gautier). ‖ Action de composer, de s'accommoder avec : *Etre de bonne composition* (être arrangeant, facile). ‖ *Amener à composition, entrer en composition, venir à composition,* se prêter à un accord, à un compromis : *Il y a des blessés allemands que les bons traitements, la souffrance ou d'autres mobiles amènent à composition* (G. Duhamel). ‖ Exercice littéraire destiné à apprendre aux élèves l'art d'ordonner et d'exprimer leurs idées : *Une composition française.* ‖ Concours ouvert entre des élèves, des candidats, sur un sujet donné, en vue d'un classement : *Une composition de version latine.*

— Art culin. Syn. de APPAREIL.

— Bx-arts. V. part. *encycl.*

— Chim. Proportion des éléments qui entrent dans un corps composé : *La composition de l'eau.*

— Dr. anc. Compensation pécuniaire, pour un outrage personnel, donnée à la personne outragée ou à sa famille et qui éteignait le droit de vengeance. (Cette coutume était pratiquée surtout par les Barbares du haut Moyen Age [Wergeld*].) [V. SALIQUE (*loi*).]

— Imprim. Arrangement des caractères d'imprimerie pour en former des mots, des lignes, des pages : *Composition à la main. Composition mécanique.* (V. part. *encycl.*) ‖ Atelier où travaillent les compositeurs. ‖ *Composition interlinéaire* ou *juxtalinéaire,* mode de composition nécessité par une traduction placée en regard du texte original. ‖ *Composition lardée,* composition où se rencontrent beaucoup de caractères étrangers à la casse adoptée. ‖ *Composition en plein,* composition non interlignée.

— Linguist. et Gramm. Manière dont les mots sont formés par combinaison de mots simples (appelés *composants*) ou addition de préfixes à des mots déjà existants. (V. part. *encycl.*)

— Log. Synthèse : *Dans toutes les sciences, comme en arithmétique, la vérité ne se découvre que par des compositions et des décompositions* (Condillac). ‖ Art de disposer les idées dans l'ordre que leur assigne leur nature ou leur importance. ‖ *Sophisme de composition,* sophisme qui consiste à affirmer en général ce qui n'est vrai qu'en particulier.

— Math. *Loi de composition d'un ensemble*, loi qui, à tout couple d'éléments x et y d'un ensemble, pris dans un certain ordre, fait correspondre un élément z de cet ensemble, dit *composé* des deux premiers.
— Mécan. *Composition des forces, des mouvements, des vitesses*, etc., opération ou calcul servant à déterminer la résultante des forces, des mouvements, des vitesses, etc.
— Mus. Art qui a pour objet la création d'œuvres musicales. (Une composition musicale est la synthèse de plusieurs disciplines : harmonie, contrepoint et fugue, étude de la rythmique et de la dynamique sonore, de l'instrumentation, de l'orchestration, des formes musicales, toutes connaissances qui s'appuient sur l'analyse musicale.)
— Orfèvr. Alliage de métaux imitant l'argent : *Des couverts en composition*.
— Papet. Choix et mélange des différentes matières fibreuses (celluloses, vieux papiers) et autres ingrédients (charge, colle, colorant, etc.) entrant dans la composition d'un papier ou d'un carton déterminés.
— Pyrotechn. Mélange de corps en proportions déterminées et répondant à des spécifications déterminées : *Composition fumigène*.
— Encycl. Bx-arts. En peinture, on appelle *composition* une œuvre comportant, dans une disposition raisonnée, les diverses représentations que le tableau de paysage, de nature morte ou de figure constitue isolément. Le paysage, la nature morte ou la figure sont dits eux-mêmes « composés » lorsque l'artiste a voulu donner des choses une image plus ou moins éloignée de leur copie littérale, la composition étant l'art d'imprimer aux aspects accidentels de la réalité sensible des rythmes accordés avec ceux de l'ordre universel, tel que le conçoit l'esprit humain et que la géométrie l'exprime. C'est ainsi que la verticale tombant sur l'horizontale pour former un angle droit donne le signe idéal de la stabilité, la diagonale étant celui du mouvement. Les artistes dits « abstraits » se sont inspirés de ce principe pour exécuter des compositions non figuratives, c'est-à-dire où tout le sujet, sans rapport direct avec les apparences du monde tangible, tient dans la combinaison d'éléments plastiques.
— Imprim. *Composition manuelle*. Placé devant sa casse, le compositeur prend successivement chaque lettre dans son cassetin et la place dans le composteur.
Les lignes devant être rigoureusement de la même longueur, il augmente ou diminue, au moyen d'*espaces* de différentes épaisseurs, les blancs qui séparent les mots. C'est la *justification*.
Quand le composteur est plein, le compositeur enlève la composition et la place sur une *galée*. Puis il continue jusqu'à ce qu'il ait sur sa galée le nombre de lignes convenu pour faire une page ou un paquet, qu'il serre avec une ficelle et place sur un morceau de papier fort, appelé *porte-page*.
Le metteur en pages groupe les éléments des paquets pour en faire des pages, qui seront rangées à l'*imposition* dans un châssis pour constituer la forme d'impression.
Composition mécanique. Pour tous les travaux courants de quelque importance, on fait appel à la composition mécanique. Les machines utilisées possèdent un clavier analogue à celui de la machine à écrire. Dans les unes (machines Linotype, Intertype, Typograph, etc.), les touches appellent les matrices des lettres, qui s'assemblent automatiquement et fournissent une composition fondue par lignes entières. Dans les autres (Monotype), les touches du clavier perforent une bande de papier qui, passée ensuite dans une fondeuse, commande la fonte un à un des caractères dans l'ordre voulu. Le principe de composition appliqué sur la Monotype, où clavier et fondeuse sont deux machines séparées, s'applique aussi aux Linotypes et Intertypes à grande vitesse, où le clavier est remplacé par un lecteur de la bande perforée. Il s'applique également à la composition à distance (Teletypesetter) : la bande est perforée d'après des impulsions électriques reçues télégraphiquement. Des machines spéciales fondent les titres (Lüdlow) ou les filets (Elrod).
Composition photographique. Dans les procédés photomécaniques d'impression, offset, héliogravure, les machines à composer photographiques fournissent des films positifs ou négatifs, que le monteur groupera en les assemblant pour la mise en pages. Certaines (Fotosetter, Monophoto) ressemblent à des machines de composition mécanique, où l'ensemble de coulée du métal a été remplacé par un appareil photographique de projection. D'autres, d'une conception entièrement nouvelle (Lumitype), utilisent des relais électriques et électroniques. Dans les *titreuses* (Hadego), l'opérateur assemble les matrices photographiques dans un composteur et obtient, par projection, des titres en gros caractères.
On tire les épreuves par copie sur papier sensible (papier ozalid).
Composition planographique. Pour la confection directe de planches d'impression en offset, des machines à écrire spécialement adaptées écrivent avec une encre grasse sur de minces feuilles de métal ou de papier plastifié.
— Linguist. et Gramm. On distingue en français la *composition* par groupement de mots simples et la composition par préfixes. Les éléments qui composent un mot peuvent, dans le premier cas, être coordonnés (unis ou non par la conjonction *et*) ou subordonnés (il faut alors suppléer parfois la préposition). Dans le cas de composition par préfixes, on distingue la composition populaire, qui se fait à partir de préfixes d'origine latine ayant subi une certaine évolution : ainsi *en* (lat. *in*) sert à former les mots composés *enfouir, ensacher, enrouler*, etc. ; et la composition savante, qui utilise des éléments grecs et latins pris directement dans ces langues : le préfixe *télé* (gr. *têle*, au loin) a servi à former les mots composés *télévision, télémètre, télégraphe*, etc.

COMPOSSIBILITÉ n. f. Philos. Caractère de choses compossibles*.

COMPOSSIBLE adj. (lat. *cum*, et de *possible*). Philos. Dont l'existence n'est pas exclue par l'existence d'autre chose : *Selon Leibniz, Dieu a choisi de créer le meilleur des mondes possibles, c'est-à-dire celui où se trouvent réunis le plus grand nombre de biens compossibles*.

COMPOST [kɔ̃pɔst] n. m. (vx mot signif. *recueil*). Agric. Mélange de terre, de résidus organiques et de chaux ou de matière calcaire.
— Encycl. En préparant des *composts*, on favorise la décomposition de résidus divers et on rend plus efficace leur emploi comme fertilisants. Le mélange des diverses substances est maintenu dans un état constant d'humidité, et, afin de lui assurer une aération et une homogénéité, on le recoupe et on le remue à la bêche. De cette manière, le mélange se transforme peu à peu en terreau, sous l'effet de certaines réactions chimiques et de fermentations.
De préférence, on doit jeter au compost les débris organiques hors d'usage dont la décomposition est difficile (cuirs, chiffons de laine, rognures de corne), ainsi que ceux qui peuvent renfermer des germes vivants (curures de mares et de fosses). On mélange le tout de chaux, et l'on arrose de temps à autre. La chaux réagit d'abord sur la matière organique, qu'elle transforme partiellement en humus, puis la chaux se trouve neutralisée sous forme de carbonate de calcium. Il se produit alors dans le compost une abondante nitrification de l'azote organique ; les principes utiles que renferme la matière organique deviennent assimilables par les plantes.

COMPOSTAGE n. m. Action de composter.

COMPOSTELA (Santiago de) ou **SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE**, v. d'Espagne. V. Saint-Jacques-de-Compostelle.

COMPOSTER v. tr. Agric. Amender les terres à l'aide de compost.

COMPOSTER v. tr. Imprimer à l'encre ou à sec à l'aide d'un composteur mécanique. ‖ Marquer, numéroter avec un composteur.

COMPOSTEUR n. m. (ital. *compostore ;* de *composto*, composé). Bur. Appareil à numéroter, dont le dispositif d'impression est formé par des roues analogues à des roues de compteur, dont l'avancement est commandé par la frappe.
— Imprim. Règle à coulisse sur laquelle le typographe assemble et range les caractères au fur et à mesure de la composition.
— Encycl. Imprim. Le *composteur* est formé de quatre pièces : le corps, le talon, ou justificateur, le collier à angle droit, qui maintient le talon, et la vis ou le levier qui immobilise celui-ci. On faisait usage, autrefois, du *composteur à la française* ne contenant qu'une ligne. Depuis longtemps, on se sert du *composteur à la flamande*, qui permet de former plusieurs lignes.

COMPOSTO n. m. (mot ital.). Constr. Enduit composé de fragments de marbre ou d'autres pierres, que l'on amalgame avec des mortiers de ciment ou de pouzzolane pour former une aire.

COMPOTE n. f. (lat. pop. **composita ;* du lat. *compositus*, composé). Fruits que l'on fait cuire, entiers ou en quartiers, dans un sirop de sucre : *Compote de pommes*. ‖ *Fig.* et *fam. En compote*, tout meurtri, en marmelade : *Visage en compote*.

COMPOTIER n. m. Coupe montée sur un pied élevé, pour servir des compotes, des fruits, etc. (Le compotier ne fait partie du service de table que depuis le XVIIIe s. A cette époque, on en fit en argent, en porcelaine du Japon et de Chine.)

COMPOUND [pund] adj. invar. (mot angl. signif. *composé*). Se dit de certains organes ou appareils associés.
— Aéron. *Moteur compound*, moteur classique à pistons, où l'énergie des gaz d'échappement est en partie récupérée sur les aubes d'une turbine. (V. part. *encycl.*)

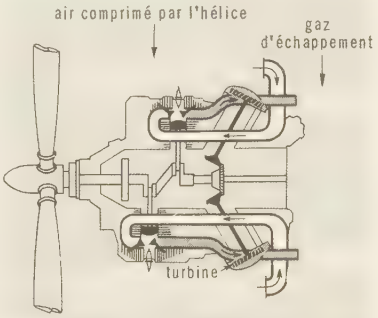

— Electr. *Excitation compound* ou *composée*, excitation d'une machine électrique dont les inducteurs sont alimentés par deux circuits, l'un en série avec l'induit, l'autre en dérivation aux bornes du moteur. ‖ *Excitation compound additive*, excitation composée dont les deux enroulements produisent des ampèretours de même sens. ‖ *Excitation soustractive*, excitation composée dont les deux enroulements produisent des ampèretours de sens contraire. (V. part. *encycl.*) ‖ *Enroulement compound*, dans une machine électrique, combinaison d'un enroulement en série et d'un enroulement shunt.
— Mécan. *Locomotive, machine compound*, locomotive, machine à vapeur dans lesquelles la vapeur se détend successivement dans deux étages de cylindres, un étage à haute pression et un à basse pression. (V. part. *encycl.*)
◆ N. m. Composition isolante employée dans la construction des machines électriques.
— Encycl. Aéron. Dans un *moteur compound*, la turbine sert, par l'intermédiaire d'un réducteur à engrenage démultiplicateur, à apporter un complément de puissance sur l'arbre porte-hélice. Un moteur compound comporte, par rapport à un moteur classique, un supplément de puissance de 15 à 20 p. 100 pour une même consommation.
— Electr. Dans une *dynamo compound*, la différence de potentiel en charge est égale à la différence de potentiel à vide. Les génératrices hypocompound sont très employées dans la soudure électrique à l'arc ; la force électromotrice à vide est de l'ordre de 50 V pour l'amorçage de l'arc, et la différence de potentiel en charge est d'environ 24 V pendant l'exécution de la soudure.
— Mécan. Dans une *machine compound*, la vapeur exerce d'abord son travail utile sur le piston d'un cylindre, puis se détend sur le

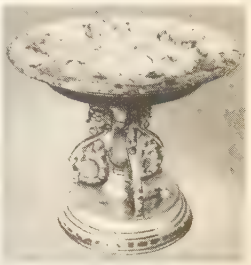

compotier
époque Napoléon III
par Jacob Petit
musée des Arts décoratifs

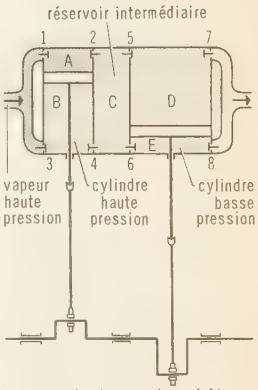

la vapeur haute pression pénètre en A par 1.Le piston descend, refoule la vapeur du cycle précédent de B par 4 dans C. 6 s'ouvre,la vapeur de C passe en E,le piston basse pression monte et refoule par 7 la vapeur de D. Pendant ce temps,3 s'ouvre,pénètre en B, le piston monte et chasse la vapeur de A par 2 en C.Par 5 ouvert,C passe en D, le piston refoule E par 8,et le cycle recommence.

composteur (imprim.)

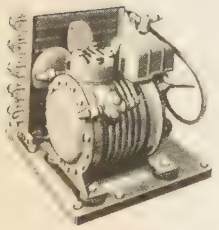

compresseur de réfrigérateur domestique

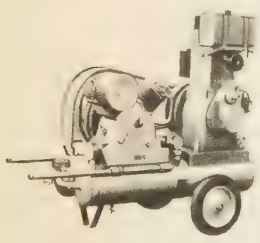

compresseur à pistons (groupe mobile)

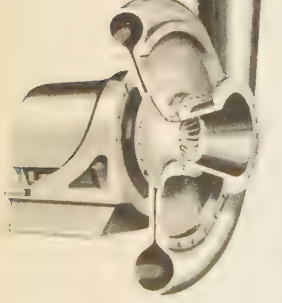

turbocompresseur

compresseur à pistons libres

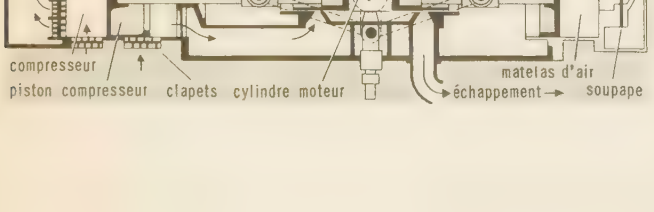

piston d'un cylindre plus grand. Ces machines sont dites « à triple » ou « à quadruple expansion » lorsqu'elles possèdent trois ou quatre cylindres, dans chacun desquels agit successivement la vapeur. Une machine à plusieurs cylindres dont les manivelles sont décalées — généralement de 90° pour deux cylindres — évite les points morts, pour lesquels le départ est impossible. Ce fractionnement de la détente permet sur les locomotives une certaine amélioration, de l'ordre de 10 p. 100, mais au prix d'une complication de mécanisme qui l'a fait repousser par les ingénieurs anglo-saxons.

COMPOUNDAGE n. m. Action de compounder une machine à vapeur, c'est-à-dire de l'équiper de plusieurs étages de détente. || Résultat de cette action. || *Servo-moteur de compoundage, lanterneau de compoundage,* appareils servant, sur certaines locomotives, à mettre en ou hors service les cylindres à basse pression.
— Industr. Addition d'un produit gras à une huile lubrifiante minérale.

COMPOUNDÉ, E adj. Technol. Syn. de COMPOSÉ. || *Transformateur de courant compoundé,* transformateur de courant comportant un enroulement auxiliaire, alimenté indépendamment et destiné à réduire le déphasage entre les courants primaire et secondaire.

COMPOUNDER v. tr. (de l'angl. *compound,* composé). Equiper une machine à vapeur avec plusieurs étages de détente.
— Industr. Incorporer à une huile de graissage minérale un corps gras végétal ou animal (oléagineux, huile de ricin, huile de baleine, etc.) : *Les machines à vapeur utilisent des huiles compoundées.*

COMPRADOR n. m. (mot esp. signif. *acheteur*). Indigène par l'intermédiaire duquel se faisait obligatoirement le commerce entre les compagnies coloniales et les populations auxquelles leur gouvernement interdisait tout rapport avec les étrangers. || Pl. *des* COMPRADORES.

COMPRÉHENSIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est compréhensible.

COMPRÉHENSIBLE adj. (lat. *comprehensibilis*). Qui peut être compris : *Proposition compréhensible.* || Dont on comprend aisément les raisons ; excusable : *Ce peintre était orfèvre et signait ses pièces d'orfèvrerie « Francia pictor » par une bien compréhensible coquetterie d'artiste* (Gautier).

COMPRÉHENSIF, IVE adj. (du lat. *comprehensus,* saisi). Qui saisit, qui comprend (vieilli) : *L'esprit critique est, de sa nature, facile, insinuant, mobile et compréhensif* (Sainte-Beuve). || Qui comprend et excuse volontiers ; indulgent.
— Log. Qui embrasse, enferme dans sa signification un nombre plus ou moins grand d'êtres, de choses, d'idées : *Le mot « tiers état » est évidemment plus étendu, plus compréhensif que celui de « commune »* (Guizot).

COMPRÉHENSION n. f. (lat. *comprehensio*). Faculté de comprendre : *Point d'esprit, une certaine rapidité de compréhension* [...], *voilà mon amoureux* (Colette). || Sympathie, indulgence, esprit de conciliation qui procède d'une connaissance des problèmes, des difficultés rencontrés par une personne, une nation, etc. : *Compréhension internationale. Faire preuve de compréhension dans une discussion.*
— Log. Ensemble des caractères contenus dans un concept*.
— ★ *connaissance, intelligence, intuition, sympathie, finesse (esprit de), intériorité, tolérance, sagesse, explication / intolérance.*
— ENCYCL. Log. On considère les concepts du point de vue de la *compréhension,* qui désigne l'ensemble des caractères exprimés par le mot, et du point de vue de l'*extension,* qui désigne l'ensemble des individus auxquels le mot s'applique. Ainsi, *vertébré* a comme compréhension : animal qui a des vertèbres ; et comme extension : mammifères, oiseaux, batraciens, reptiles, poissons. On remarque qu'un concept s'étend à d'autant plus d'êtres qu'il réunit moins de caractères : ainsi, la compréhension et l'extension sont en raison inverse l'une de l'autre. *Animal* a moins d'extension et plus de compréhension que *vivant ; vertébré* a plus de compréhension qu'*animal,* et *mammifère* plus que *vertébré.*

COMPREIGNAC, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Bellac), dans la Marche limousine, au N. des monts d'Ambazac ; 1 333 hab. (276 aggl.). Belle église fortifiée des XIIe et XVe s. ; souterrain-refuge.

COMPRENDRE v. tr. (lat. *comprehendere,* saisir, prendre). Contenir, renfermer en soi, englober : *La France métropolitaine comprend 89 départements et le Territoire de Belfort. Programme qui comprend de l'histoire et du droit. Le prix comprend le service.* || Faire entrer quelque chose dans un ensemble, dans une catégorie : *Vous persistez toujours à ne pas comprendre vos honoraires dans vos totaux* (Mérimée). || *Par extens.* Saisir par l'esprit, la raison d'être, la signification de quelque chose : *Comprendre c'est embrasser par la pensée* (Descartes). *J'admirai Gobseck, qui, quatre ans plus tôt, avait compris la destinée de ces deux êtres sur une première lettre de change* (Balzac). || Interpréter : *Nous parlons ici de la Madone telle que le peintre d'Urbin la comprenait* (Gautier). || Se représenter avec plus ou moins d'indulgence les mobiles de ; approuver : *Je le comprends sans l'excuser totalement. Comme je vous comprends !* || Se représenter, connaître la nature de quelque chose : *Comprendre la vie. Comprenez-vous bien la situation dans laquelle je me trouve ?* || *Comprendre les choses,* avoir l'esprit large ; être tolérant, indulgent. || *Comprendre la plaisanterie,* ne pas s'en irriter ; savoir plaisanter. || *Faire comprendre,* faire que les autres comprennent ; expliquer, montrer. || *Fam. Je comprends !,* syn. de CERTES, dans un dialogue. || *Fam.* et *ellipt. Compris !,* c'est compris. (S'emploie parfois pour souligner un ordre ou une défense : *Tâchez de filer d'ici un peu vite. Compris ?*) || *Bien compris,* judicieusement conçu : *La prison de notre ville est quelque chose d'admirable avec ses cellules blanches* [...] *rayonnant toutes d'un observatoire central* [...]. *C'est bien compris, c'est moderne* (A. France). || *Y compris, non compris,* en y comprenant, sans y comprendre (invar. quand ils précèdent le nom) : *Trois cents personnes, y compris dix petites filles.*
— SYN. : *compter, contenir, englober, renfermer ; réaliser, se représenter, saisir, voir.*
— ALLUS. LITTÉR. ***On se lasse de tout, excepté de comprendre,*** parole prêtée à Virgile par le commentateur Servius.

COMPRENETTE n. f. ou **COMPRENOIR** n. m. *Fam.* Faculté de comprendre ; intelligence : *Raoul Brénugat n'avait pas la comprenette fort prompte* (G. Duhamel). || *N'avoir pas la comprenette facile,* comprendre difficilement.

COMPRESSE n. f. (lat. *compressus,* comprimé). Chirurg. Linge plié en plusieurs épaisseurs, que l'on emploie dans le pansement des plaies et au cours des opérations.
— ENCYCL. Les *compresses* simples sont faites le plus souvent avec de la gaze, et elles peuvent être stérilisées. Les *compresses médicamenteuses* sont imprégnées de substances ayant une action thérapeutique. Leur emploi devient de plus en plus rare. En revanche, les substances lubrifiantes (vaseline) sont fréquemment utilisées pour éviter l'adhérence des compresses aux surfaces cruentées.

COMPRESSER v. tr. Serrer, presser. (Mot d'anc. franç., courant jusqu'au XVIe s. et repris de nos jours.)

COMPRESSEUR adj. et n. m. (du lat. *compressus,* comprimé). Qui comprime. || Qui sert à comprimer : *Appareil compresseur.*
— Trav. publ. *Rouleau compresseur,* v. ROULEAU.
◆ N. m. Anat. *Compresseur des lèvres,* muscle dont les faisceaux sont étendus autour de l'orifice buccal. (Il est particulièrement développé chez les nouveau-nés et prend une part importante à l'acte de la succion.)
— Chirurg. Instrument servant à comprimer.
— Mécan. Appareil servant à comprimer un fluide, l'air notamment, à une pression voulue. || *Compresseur frigorifique,* appareil d'une installation frigorifique aspirant les vapeurs formées dans l'évaporateur et les refoulant à une pression telle que le fluide peut se liquéfier à la température du condenseur.
— ENCYCL. Mécan. Les *compresseurs* sont surtout utilisés pour fournir de l'air comprimé. Ils sont de divers types.
● Le *compresseur à pistons,* le plus ancien et le plus répandu, est exclusivement employé pour les fortes pressions. Dans une première course du piston, l'air est aspiré à une pression p_1 et le volume aspiré varie de O à V_1. Dans la course de retour, cet air est tout d'abord comprimé de la pression p_1 à la pression p_2, et son volume varie de V_1 à V_2. Puis, dans une deuxième partie de cette course, l'air est refoulé sous la pression p_2. Le travail de compression dégage une grande quantité de chaleur, qui nécessite un refroidissement énergique, par circulation d'eau. D'autre part, l'irrégularité cyclique d'un compresseur à pistons conduit à l'installation d'un volant lourd et encombrant.
La pression d'air le plus couramment utilisée, de l'ordre de 7 kg/cm², est obtenue en une seule compression. Pour des pressions plus élevées, on procède en plusieurs phases, réalisant chacune un taux de compression de l'ordre de 6 à 7.
● Le *compresseur à pistons libres du système Pescara* comprend un moteur Diesel à deux temps, à deux pistons opposés, chacun de ces pistons étant lié rigidement à un piston compresseur. Par une face, ce dernier refoule l'air comprimé utile. Le volume d'air comprimé restant dans le cylindre, en fin de course, forme matelas pneumatique et provoque la course de retour. Par son autre face, le piston compresseur aspire, pendant la course motrice, de l'air atmosphérique, que, pendant la course de retour, et sous la poussée du matelas pneumatique ci-dessus, il refoule dans le moteur ; c'est l'air de balayage et l'air comburant du moteur. Les deux équipages mobiles, constitués chacun par un piston moteur et un piston compresseur, ont une course variable ; leurs mouvements sont synchronisés au moyen de liaisons biellesmanivelles. Ces dernières oscillent d'un angle, variable avec la course, d'environ 120°.
● Le *compresseur rotatif volumétrique* peut être à palettes ou à engrenages.
Le *compresseur à palettes* se compose d'un cylindre dans lequel, autour d'un axe excentré, tourne un tambour pourvu de palettes radiales coulissant librement dans leur logement et constamment appliquées sur la paroi cylindrique par la force centrifuge.
Les compresseurs à palettes présentent de nombreux avantages : faible poids au cheval (de l'ordre de 20 kg) ; absence de clapets d'aspiration et de clapets de refoulement ; espace mort pratiquement nul permettant d'obtenir en un seul étage (abstraction faite du rendement affecté par les fuites) un taux de compression élevé ; vitesse de rotation, à puissance égale, supérieure à celle des compresseurs à pistons. En revanche, les inconvénients ne sont pas négligeables : fuites inévitables, à cause du jeu longitudinal nécessaire pour permettre la dilatation du rotor et des palettes ; frottement des palettes sur le cylindre représentant une perte d'énergie importante ; dissymétrie des poussées sur le rotor, qui provoque de fortes charges sur les paliers, dès que la différence de pression entre aspiration et refoulement est importante.
Le *compresseur à engrenages* comprend deux engrenages : l'un transmettant le mouvement, l'autre chargé du transport du fluide. Il fonctionne comme une pompe à huile à engrenages.
● Les *turbocompresseurs,* ou *turbosoufflantes,* sont conçus pour que l'air entraîné par une roue mobile y prenne une certaine vitesse, qui se transforme en augmentation de pression dans la roue et dans le diffuseur de sortie.
Un compresseur est commandé soit par un moteur thermique, soit par un moteur électrique. La vitesse d'un moteur électrique, rigoureusement constante dans le cas d'un

Phot. Bonnet, Luchard, doc. S. I. G. M. A.

moteur synchrone, ne varie que très peu avec la charge dans le cas d'un moteur asynchrone. Les compresseurs sont munis de systèmes de régulation qui limitent aux besoins les débits d'air comprimé. Sur les automobiles de course, le compresseur augmente la puissance du moteur en permettant un remplissage plus complet des cylindres à l'admission. Parmi les défauts inhérents à cette conception particulière du compresseur considéré comme un *gaveur*, le plus grave est l'accroissement considérable de la consommation en carburant. D'autre part, le rendement de l'appareil dépendant directement de la vitesse de rotation du moteur, la suralimentation est la plus énergique pour les hauts régimes. En aéronautique, le compresseur est destiné à augmenter la pression de l'air pénétrant dans un propulseur avant la chambre de combustion, et fait partie intégrante du propulseur. Il est dit *centrifuge* lorsqu'il est constitué par un seul élément en rotation augmentant la pression de l'air, par le seul fait de la force centrifuge. Il est dit *axial* lorsqu'il est constitué de plusieurs séries d'ailettes alternativement fixes et mobiles, qui augmentent progressivement la pression de l'air. L'industrie frigorifique utilise des compresseurs alternatifs à simple ou à double effet, et des compresseurs rotatifs à grande vitesse, commandés directement par moteur électrique. Dans de nombreuses armoires frigorifiques, compresseur et moteur sont enfermés dans un carter étanche. (→ Biblio.)

COMPRESSIBILITÉ n. f. Propriété que possèdent tous les corps de céder à la pression en diminuant de volume. ‖ Caractère de ce qui est compressible : *Il avait vu nombre de gens gros et gras entrer dans un parterre déjà plein et parvenir cependant à s'y asseoir, en vertu de la compressibilité des corps humains* (Mérimée).

— Encycl. Physiq. *Solides.* Uniformément pressé sur toute sa surface, un solide isotrope reste semblable à lui-même et subit une diminution de volume proportionnelle à la pression et qui disparaît avec la pression si celle-ci n'a pas dépassé une certaine limite. On appelle *coefficient de compressibilité* la diminution de l'unité de volume pour un accroissement de pression unité. Entre ce coefficient K, la pression P et les volumes V et V′ initial et final, on a la relation

$$V' = V\,(1 - KP).$$

Pressé sur l'une de ses faces, un parallélépipède finit par se briser si la pression dépasse une certaine limite, dont la connaissance est, on le comprend, indispensable pour les matériaux de construction. La compressibilité des solides est d'ailleurs très faible.

Liquides. Faible encore, la compressibilité des liquides a été mise en évidence et mesurée pour la première fois par John Canton (1761). Le volume reprend *toujours* sa valeur initiale. Le *coefficient de compressibilité*, défini comme pour les solides, est d'autant plus faible que la pression initiale est plus forte. Pour une même pression, il croît avec la température, sauf pour l'eau : il décroît d'abord jusqu'à un minimum. Toujours supérieure à celle des solides, la compressibilité est très différente suivant les liquides. Elle est trois fois plus faible pour l'eau que pour l'éther ; celle du mercure est environ trois fois plus petite.

Gaz. Les gaz sont très compressibles. A température constante, les volumes occupés par une masse gazeuse varient en raison inverse de la pression. C'est la loi de Boyle (1661), donnée en France par Mariotte (1676), qu'on peut énoncer encore : *Le produit des nombres mesurant la pression et le volume d'une masse gazeuse, à température constante, est constant.*

Ce n'est qu'une *loi limite*, applicable à l'*état gazeux parfait*, état dont les gaz connus se rapprochent d'autant plus qu'ils sont plus éloignés de leur *point critique*. (V. liquéfaction.)

Elle n'est à peu près exacte que pour les gaz difficilement liquéfiables et au voisinage de la pression atmosphérique. Tous les gaz, sauf l'hydrogène et l'hélium, se compriment plus que ne l'indique la loi, entre 1 et 27 atmosphères.

Ajoutons que, très fortement comprimés, les gaz acquièrent des propriétés voisines de celles des liquides. Ainsi, sous 3 000 atmosphères, la compressibilité de l'oxygène est à peu près celle de l'alcool, et sa densité un peu supérieure à celle de l'eau.

En mécanique des fluides, on considère l'*air* comme un fluide incompressible tant que la vitesse ne dépasse pas 600 km/h. Dès que l'on atteint les vitesses *transsoniques**, c'est-à-dire entre 900 et 1 000 km/h, il n'est plus possible de considérer l'air comme un fluide incompressible : toutes les lois de la mécanique des fluides et de l'aérodynamique doivent être modifiées en conséquence. L'entrée en compressibilité se manifeste par de petites ondes de choc locales, dont le rôle va croissant à mesure que la vitesse augmente.

COMPRESSIBLE adj. (du lat. *compressus*, comprimé). Qui peut être comprimé : *Les gaz sont très compressibles.* ‖ *Fig.* Susceptible d'être restreint, diminué : *Des dépenses compressibles.*

COMPRESSIF, IVE adj. (de *compression*). Qui sert à comprimer : *Bandage, appareil compressif.* ‖ *Fig.* Qui comprime, empêche d'agir librement : *Des mesures compressives. Une éducation compressive avait pesé sur moi sans me briser* (Barbey d'Aurevilly).

COMPRESSIMÈTRE n. m. Trav. publ. Appareil servant à déterminer la résistance des sols destinés à supporter des fondations.

— Encycl. Le *compressimètre* est une aiguille, sur laquelle frappe un poids tombant d'une hauteur déterminée. De son enfoncement dans le sol, on déduit, à l'aide d'une table de référence, la résistance superficielle du terrain.

COMPRESSION n. f. (lat. *compressio* ; de *comprimere*, comprimer). Physiq. Action mécanique qui réduit un corps à un moindre volume, en rapprochant les unes des autres les particules qui le composent. ‖ Etat qui résulte de cette action : *Toute explosion produit une compression de l'air ambiant* (Raspail). ‖ *Pompe de compression*, pompe à l'aide de laquelle on peut comprimer les gaz. ‖ — *Fig.* Contrainte, tyrannie : *Dans les villes, la classe des travailleurs, façonnée au joug des longues années de compression et de misère* (Blanqui). ‖ Diminution, réduction : *Compression de personnel.*

— Autom. Premier temps du cycle* d'un moteur à deux temps et deuxième temps du cycle d'un moteur à quatre temps : *La compression s'exprime par un rapport volumétrique.* (V. part. *encycl.*)

— Chirurg. Moyen chirurgical fréquemment employé, en particulier pour lutter contre l'œdème, les varices, les épanchements articulaires. (La compression par des mèches de gaze est utilisée, au cours des interventions chirurgicales, pour combattre les hémorragies en nappe. La compression digitale, avec les doigts seuls, peut rendre de grands services pour arrêter temporairement une hémorragie, le plus souvent artérielle, que cette hémorragie soit traumatique ou chirurgicale.)

— Frigor. *Machine à compression*, installation frigorifique dans laquelle le froid* est produit par l'évaporation d'un fluide préalablement liquéfié, cette liquéfaction étant obtenue par compression du fluide à une pression telle qu'il puisse se condenser à une température voisine de la température ambiante.

— Métall. Dans la métallurgie des poudres, agglomération de poudre placée dans un moule, ou matrice, par application de la pression d'un ou de plusieurs poinçons : *Le moulage par compression des poudres métalliques s'effectue à l'aide de presses hydrauliques ou de presses à action mécanique.* ‖ *Compression à chaud*, ou *frittage à chaud*, moulage réalisé par compression durant le chauffage de frittage. (Ce procédé ne s'emploie que pour la compression de produits particuliers : alliages diamantés, alliages durs, matériaux de frottement ; il nécessite des installations spéciales de presse associée au four de frittage.) ‖ *Compression à froid*, ou *briquetage*, moulage par compression à température ambiante, le plus couramment utilisé. (Les pressions de compression sont généralement comprises, suivant les métaux et les caractéristiques désirées, entre 1 et 15 t/cm² ; le frittage de la poudre s'effectue après l'opération de compression.)

— Mil. *Globe de compression*, dans la guerre de mines, volume dans lequel se fait sentir l'effet destructeur d'un camouflet*.

— Pathol. *Troubles de compression*, troubles causés par une constriction plus ou moins prolongée d'un membre ou d'une portion de membre. (Ces troubles consistent en de l'œdème, une cyanose, des fourmillements ; ils peuvent aller jusqu'à la gangrène si la compression est trop prolongée et très complète ; en pratique, les troubles de compression apparaissent surtout après l'application d'un garrot ou d'un plâtre ; on en voit au niveau des membres inférieures, en cas de tumeurs du bassin [kystes, fibromes cancers, etc.])

— Technol. *Bois de compression*, bois* de structure anormale, se rencontrant chez les conifères. (Syn. veine rouge.)

— Encycl. Autom. Dans un moteur à huile du type à injection directe, la *compression* assure l'inflammation du mélange. Dans un moteur à carburation préalable, elle élève la température des gaz contenus dans la chambre d'explosion, en même temps qu'elle modifie les conditions chimiques de la combustion. Des mélanges non explosifs à la température ambiante le deviennent lorsqu'ils sont comprimés. D'autre part, la combustion est accélérée et la température augmentée, ce qui implique un meilleur rendement thermique. Enfin, une compression plus élevée permet de prévoir des vitesses du piston plus grandes, donc d'accroître la vitesse de régime du moteur, condition nécessaire pour obtenir de fortes puissances massiques.

La valeur de la compression est limitée par le phénomène de détonation, qui dépend, en majeure partie, de l'indice d'octane du carburant employé.

— Mécan. On dit qu'une pièce mécanique travaille *à la compression* lorsque les sections faites dans la pièce perpendiculairement au sens où elle travaille sont comprimées. Une section peut travailler à la compression sur la totalité ou sur une partie seulement de sa surface. La ligne qui sépare les surfaces travaillant à l'extension et à la compression est nommée *axe neutre*. On démontre qu'une section travaille tout entière à la compression lorsque la résultante des forces qui agissent sur elle la coupe dans la région du noyau central.

— Physiq. Pour les *effets de la compression*, v. compressibilité, fusion.

Pompe de compression. On a construit pendant longtemps des machines à deux pistons, comme la machine pneumatique ordinaire ; on ne se sert plus, aujourd'hui, que de machines à un seul cylindre. La plus simple est la pompe à main dont se servent les cyclistes.

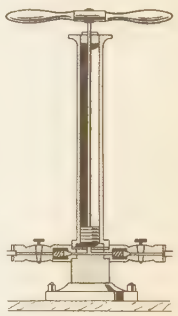

compression statique des gaz

COMPRIMABLE adj. Qui peut être comprimé. (On dit plutôt compressible.)

COMPRIMÉ, E adj. Diminué de volume : *Air comprimé.* ‖ Aplati sur les côtés : *Front comprimé.*

— Métall. *Acier comprimé*, acier dont le lingot initial a subi, aussitôt après la coulée, une compression à la presse, qui améliore ses propriétés.

— Pyrotechn. *Poudre comprimée*, poudre noire, comprimée à la presse en cartouches cylindriques avec canal axial.

— Zool. Se dit d'un poisson, et plus généralement de tout animal, aplati de droite à gauche, comme un scalaire, une sole, une crevette. (S'oppose à *déprimé.*)

◆ N. m. Pharm. Préparation médicamenteuse de consistance solide, de forme variable, mais le plus souvent cylindrique et aplatie, obtenue par granulation, suivie de compression de substances sèches, mêlées ou non d'un adjuvant ou excipient. (V. part. *encycl.*)

— Métall. Pièce obtenue brute par compression de poudre, et destinée à être frittée. (Un comprimé de poudre métallique se manipule facilement, mais présente une grande fragilité et une faible résistance, les grains de poudre étant seulement agglomérés.) [On dit aussi compact à vert ou briquette.]

— Encycl. Pharm. Les *comprimés* sont destinés à être avalés, ou absorbés, délités ou dissous dans un liquide. Ils peuvent être dragéifiés ou enrobés à la façon des pilules. Certains comprimés sont utilisés pour la préparation de solutions destinées à l'usage externe : il est alors recommandé de leur donner une forme particulière, par exemple polyédrique, pour diminuer les risques d'intoxications accidentelles. La faveur dont jouissent les comprimés est justifiée par la facilité de leur préparation industrielle, la rigueur de leur dosage et la commodité de leur emploi.

COMPRIMER v. tr. (lat. *comprimere*). Presser avec force ; augmenter la pression d'un gaz ; réduire, par la pression, le volume

de : *On les avait comprimées* [les cordes] *de façon à en former plusieurs paquets* [...] (Stendhal). ‖ *Fig.* Contenir, empêcher de se manifester ; réduire à l'impuissance : *Les hommes mêmes semblaient comprimer avec peine un sourire moqueur* (Mérimée).

COMPRIS. V. COMPRENDRE.

COMPROMETTANT, E adj. Qui peut exposer à un danger ; qui peut causer un préjudice : *Il brûla des lettres compromettantes* (Maupassant). *Ce qui me piquait surtout, c'est qu'elle avait l'air de me regarder comme un enfant peu compromettant sans doute* (Nerval).

COMPROMETTRE v. tr. (lat. *compromittere,* prendre l'engagement de). [Se conj. comme *mettre.*] Avec un nom de chose comme complément d'objet, exposer à quelque atteinte : *Compromettre sa santé, sa fortune. Compromettre la réputation de quelqu'un.* ‖ Avec un nom de personne, exposer à un danger, à un préjudice : *Compromettre un de ses associés. Le vieux Marestang* [...] *gravement compromis dans l'affaire des Tourteaux de Malte* (A. Daudet). ‖ *Spécialem. Compromettre une femme,* agir ou parler de façon à la faire mal juger : *Tu fais une chose très imprudente et très dangereuse sans y penser. Tu compromets cette petite* (Maupassant).

◆ V. intr. Faire un compromis, s'en remettre à un arbitrage : *Compromettre sur tous les chefs du procès.*

— Dr. Stipuler qu'on soumettra une contestation donnée à des arbitres : *Les mineurs n'ont pas capacité pour compromettre.*

— ***Se compromettre*** v. pr. Engager sa réputation, prendre des risques : *Les sots ne méritent pas que les sages se compromettent pour les éclairer* (Cherbuliez). *Les autorités ne doivent pas se compromettre* (Balzac). ‖ *Se compromettre avec quelqu'un,* avoir avec lui des relations qui peuvent faire du tort : *Se compromettre avec la canaille.*

COMPROMIS n. m. (de *compromettre*). Acte par lequel on promet de s'en rapporter à des arbitres : *Accepter un compromis.* ‖ *Par extens.* Accord après concessions réciproques, transaction : *La vie n'est presque faite que de compromis.* ‖ Moyen terme, état intermédiaire : *Cet archange, dont le costume est un compromis entre le costume moyen-âgeux et le costume romain* (Goncourt).

— Dr. Contrat par lequel deux parties conviennent de soumettre un différend à des arbitres choisis par elles. (Ce contrat, considéré comme grave et dangereux pour les intéressés, est interdit aux incapables et n'est pas possible dans les procès où l'ordre public interdit de transiger [actions d'Etat, demandes d'aliments].) [V. ARBITRAGE, COMPROMISSOIRE.]

— Dr. intern. Convention par laquelle des Etats consentent, à l'occasion d'un différend, à recourir à un arbitrage amiable, déterminant l'objet du litige en question et choisissant des arbitres dont ils fixent la compétence.

— Dr. mar. *Compromis d'avarie,* compromis établi en cas d'avarie commune pendant le voyage, et par lequel les propriétaires de la cargaison prennent l'engagement de payer leur part « contributive » des pertes de l'avarie commune.

COMPROMISSION n. f. Action de compromettre quelqu'un ou de se compromettre soi-même : *La politique offrait, à mon avis, trop d'aléa. Elle m'eût obligé à des compromissions qui eussent incliné ma ligne de conduite* (Gide). ‖ Accommodement coupable, fait par lâcheté ou par intérêt : *Les puissants veulent continuer d'exister, et au prix de n'importe quelle compromission ; périssent les principes plutôt que leur puissance* (H. de Montherlant).

COMPROMISSOIRE adj. (de *compromis*). Dr. *Clause compromissoire,* clause par laquelle des contractants stipulent que les difficultés qui pourront surgir dans l'exécution de leur contrat seront tranchées par des arbitres qu'ils se réservent de nommer. (Elle n'est valable que pour les litiges commerciaux, les conflits collectifs de travail et les différends internationaux.)

COMPSOCÈRE ou **COMPSOCERUS** [serys] n. m. (gr. *kompsos,* élégant, et *keras,* corne). Longicorne sud-américain, à élytres métalliques, dont les antennes sont ornées d'une houppe de poils noirs. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

COMPSOGNATHUS [gnatys] n. m. Reptile fossile du Jurassique de Bavière, sauteur à tendance avienne par ses os pneumatiques.

COMPS-SUR-ARTUBY, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Draguignan), en haute Provence, au N. de Draguignan ; 282 hab. (153 aggl.). Eglise gothique (XIIIe s.). Centre touristique près des gorges du Verdon.

COMPTABILISER v. tr. Faire entrer en comptabilité.

COMPTABILISME [kõta] n. m. Système de comptabilité individuelle, authentiqué par les banques nationales ou leurs représentants, et dont l'industriel belge Ernest Solvay préconisait la substitution au système monétaire actuel. (La monnaie scripturale subsisterait seule, tous les paiements s'effectuant au moyen de virements bancaires.)

COMPTABILITÉ [kõta] n. f. Science des comptes. ‖ Ensemble des comptes d'un établissement, d'une entreprise, d'une association, d'une collectivité publique : *Comptabilité en règle.* ‖ Service chargé de tenir les comptes. (V. part. *encycl.*)

— Econ. d'expl. *Comptabilité deniers,* celle qui concerne le mouvement des fonds. ‖ *Comptabilité matières,* celle qui se rapporte au mouvement des marchandises (matières premières, produits semi-finis, produits finis).

— Econ. polit. *Comptabilité économique* ou *comptabilité nationale,* enregistrement et mesure quantitative des échanges qui s'établissent dans la nation et avec l'étranger, au cours d'une période donnée, généralement une année, entre les participants à la vie économique : familles, exploitations, collectivités. (Ces échanges sont appelés par les statisticiens flux : flux de produits, flux de services, flux monétaires.) [V. part. *encycl.*]

— Législ. fin. *Comptabilité publique,* ensemble des règles applicables à la gestion des deniers publics ou, plus spécialem., service préposé à cette gestion. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Econ. d'expl. La plupart des civilisations anciennes ont laissé des traces de *comptabilité :* il a toujours été nécessaire de garder un souvenir des recettes et des dépenses, puis de classer ces recettes et ces dépenses en plusieurs catégories, enfin de vérifier la concordance entre ces comptes et les espèces disponibles en caisse, qui en constituent le solde. La comptabilité moderne continue à fournir des données précises sur ce qui a été fait, mais, désormais, elle permet en outre de prévoir les résultats futurs et de modifier au besoin, l'orientation de l'entreprise en vue d'obtenir un meilleur rendement. La fonction comptable est devenue une des plus importantes de l'entreprise.

Les premières formes connues de comptabilité sont assez simples. Sur un même registre sont relevées chronologiquement les recettes et les dépenses ; un progrès est réalisé lorsque recettes et dépenses sont enregistrées dans deux colonnes différentes. C'est ce type de *comptabilité simple* que tiennent encore les ménagères et qui est resté à la base de la comptabilité publique. (Cette dernière comporte cependant un perfectionnement : il est tenu deux comptes généraux, recettes et dépenses, mais ce sont des opérations groupées par catégories qu'on fait figurer sur chacun de ces comptes ; il est donc nécessaire de tenir un compte de ventilation pour chaque catégorie de recettes ou de dépenses ; chaque inscription conduit donc à une double écriture, l'une sur le compte détaillé, l'autre sur le compte général.)

Certaines civilisations anciennes ont, sans doute, possédé des techniques comptables assez poussées, que nous connaissons mal. En Europe, au Moyen Age, la comptabilité simple est seule pratiquée ; mais, avec le développement des opérations commerciales, l'enregistrement des entrées et des sorties de valeurs apparaît comme insuffisant. D'une part, l'extension du commerce maritime s'accompagne d'un développement du crédit ; d'autre part, le commerçant éprouve le besoin de mesurer les mouvements de son patrimoine. Dès la fin du XIIIe s., les comptables vénitiens commencent à pratiquer une comptabilité plus complexe ; ils tiennent un compte par client et par fournisseur, sur lequel ils enregistrent le doit et l'avoir de chacun d'eux ; chaque opération exige ainsi deux écritures, l'une sur le compte du tiers, l'autre sur le compte de caisse ; il devient vite nécessaire de tenir des livres différents pour les comptes de tiers et le compte de caisse. La Renaissance voit apparaître un nouveau compte, tenu sur le modèle des comptes de tiers : c'est le compte du patrimoine du commerçant lui-même, qui ne mesure plus seulement ses revenus et leur usage, mais également sa fortune. Un compte supplémentaire permet ensuite de mesurer et d'expliquer les variations du patrimoine : c'est le compte de profits et pertes, qui, selon certains auteurs, aurait déjà été employé par les Templiers. La comptabilité à partie double prend ainsi son aspect définitif, qui se généralise grâce à l'imprimerie.

Pendant longtemps, la *comptabilité à partie double* a constitué pour le commerçant un instrument de contrôle *a posteriori* de son activité. Mais les pouvoirs publics lui ont donné un rôle plus général : en France, depuis l'ordonnance de 1673, elle constitue une preuve en matière commerciale. La loi sur les sociétés anonymes de 1867 et la loi fiscale de 1917, qui institue l'impôt sur le revenu, donnent à la technique comptable un objectif supplémentaire : déterminer les bénéfices. C'est seulement au cours des années 1930 que le droit français assigne à la comptabilité le rôle de « faire connaître la véritable situation » des entreprises. C'est que la comptabilité moderne n'a plus seulement une fonction financière statique : décrire aussi exactement que possible la valeur d'un patrimoine, faire savoir si l'entreprise s'est appauvrie ou enrichie. Elle a un objectif dynamique, et renseigne, au jour le jour, sur la marche de l'affaire, sur les opérations présentes et à venir, sur l'évolution des prix de revient, des prix de vente, etc.

On distingue la comptabilité financière ou comptabilité générale, et la comptabilité des prix de revient ou comptabilité industrielle.

L'objet de la *comptabilité générale* est d'enregistrer toutes les opérations de l'entreprise, c'est-à-dire, en définitive, les diverses transformations que subissent les capitaux, notamment les variations de l'actif et du passif. Elle aboutit à l'établissement du *compte d'exploitation générale,* du *compte de pertes et profits* et du *bilan.*

La loi impose aux commerçants la tenue du livre journal et du livre d'inventaires.

La *comptabilité industrielle* (dite, parfois, *comptabilité analytique d'exploitation*) est une comptabilité autonome ou semi-autonome, établie sur la base des données de la comptabilité générale (grâce aux *comptes réfléchis,* qui reçoivent la contrepartie des écritures de la comptabilité générale). Ses objectifs sont le calcul — à tout moment en cours d'exercice — des prix de revient, la tenue de l'inventaire permanent et la détermination des résultats anlytiques d'exploitation. Du fait des informations qu'elle leur fournit, les dirigeants de l'entreprise sont à même d'assurer le contrôle des divers ateliers et services. (→ Biblio.)

— Econ. polit. La *comptabilité économique* — ou *comptabilité nationale* — est une adaptation aux phénomènes économiques d'ensemble — souvent dits *macroéconomiques* — des méthodes d'assemblage des résultats qui constituent la comptabilité des entreprises. Mais les comptes nationaux ne sont pas des bilans. Ils ne font pas l'inventaire d'une situation à un moment donné, mais décrivent les modifications qui ont affecté cette situation au cours de la période considérée. Ils sont établis en monnaie et à la date du paiement (sauf pour les importations et les exportations, comptabilisées à la livraison).

La première tentative faite pour donner une vue d'ensemble sur les activités économiques de la nation remonte à 1758 : c'est le *Tableau économique* de Quesnay. Dans les principaux pays du monde se sont multipliées, au début du XXe s., les estimations du revenu national. Pour que ces tentatives prennent un caractère scientifique systématique, il a été nécessaire, d'une part, que se développe l'équipement statistique des grands Etats et, d'autre part, que se répandent — au lendemain de la crise mondiale de 1929 — les théories de Keynes*. L'importance donnée dans tous les pays aux travaux de comptabilité économique tient essentiellement aux besoins actuels de représentations globales des pouvoirs publics, qui — à des degrés divers — tendent à diriger, tout au moins à orienter, le développement de l'économie nationale.

A l'origine des travaux de comptabilité économique se situe la coïncidence production-consommation. Sur le plan national, on constate *grosso modo* que, pendant une période déterminée, il y a identité physique entre ce qui est produit, d'une part, et ce qui est consommé, d'autre part. Les évaluations du revenu national se présentent ainsi sous deux formes :

D'un côté, l'*ensemble des biens et des services produits dans le pays* au cours de l'année, augmenté ou réduit de la marge entre les exportations et les importations, le tout évalué en francs courants et aux prix du marché. Des précautions sont prises pour éviter les doubles emplois, l'activité de chaque branche productrice n'étant décomptée que pour la valeur qu'elle ajoute aux produits traités ;

De l'autre côté, l'*ensemble des revenus des agents de la production* : apporteurs de capitaux, salariés, producteurs mixtes, sociétés (pour la part des revenus qu'elles ne distribuent pas à leurs actionnaires ou à leur personnel).

Certains auteurs appellent *revenu national* le produit national net (produit national brut dont ont été déduits les amortissements) ; d'autres réservent cette expression pour la masse des revenus distribués aux particuliers. Aux Etats-Unis, les principaux travaux sur le revenu national sont l'œuvre de Simon Kuznets et Robert Nathan. L'équipement statistique du pays permet l'élaboration de résultats rapides et précis. Dès janvier 1945, le président Roosevelt joignait au projet de budget un bilan des ressources nationales et de leur emploi.

En Suède, Lindhall et ses collaborateurs avaient, dès 1937, mis au point une méthode de calcul efficace.

Aux Pays-Bas, Tinbergen et Derksen commençaient vers 1936 des études qui permettaient, en 1939, la première publication officielle du budget économique du pays.

En U. R. S. S., il faut citer les travaux de S. N. Prokopovicz, antérieurs à 1914, qui sont à l'origine des évaluations de 1926-1927.

En Grande-Bretagne, les travaux de Colin Clark (1932) font date. Chaque année, l'Office central des statistiques de Londres publie un volume fournissant les estimations du produit national et de ses emplois, destiné à montrer les changements dans la distribution des ressources du pays entre les différents usages.

En France, la première étude notable est entreprise en 1936, par Dugé de Bernonville. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Rivet corrige les évaluations de Dugé de Bernonville ; Froment et A. Vincent tentent des évaluations nouvelles par une application partielle de la méthode des produits nets. Depuis, des études théoriques ont été publiées par F. Perroux et ses collaborateurs de l'Institut de science économique appliquée.

Les premières évaluations officielles françaises ont été l'œuvre de la Commission du bilan national. En 1952 a été instituée une *Commission des comptes et du budget économique de la nation*, chargée de présenter un rapport annuel au Parlement sur les comptes économiques de la nation pour l'année précédente (comptes rétrospectifs) et sur les comptes prévisionnels de l'année en cours et de l'année suivante (comptes prospectifs).

— Législ. fin. *Comptabilité publique.* Deux sortes de comptabilités sont tenues en France : une comptabilité administrative, tenue par les administrateurs, et une comptabilité deniers, tenue par les comptables.

La *comptabilité administrative,* dont les comptes sont tenus dans chaque ministère par les services ordonnateurs, retrace les ordres de recettes et de dépenses qui sont le fait des administrateurs.

En matière de recettes, elle aboutit au compte définitif des recettes de l'exercice, publié par le ministère des Finances, et qui mentionne : les évaluations, les droits constatés, les recouvrements et les restes à recouvrer.

En matière de dépenses, elle aboutit à la situation définitive des dépenses de l'exercice et mentionne, par chapitre : le total des crédits accordés, le montant des droits constatés, le montant des paiements et des restes à payer. Ce document, complété par un compte d'apurement des exercices clos et un état comparatif, par chapitre, des dépenses avec celles de l'exercice précédent, constitue le compte définitif des dépenses. La publication des comptes définitifs des dépenses a été momentanément suspendue.

Chaque ministère établit des comptes définitifs des recettes et des dépenses, qui sont centralisés au ministère des Finances et communiqués à la Cour des comptes.

La comptabilité des comptables, ou *comptabilité deniers,* dont la tenue est obligatoire, fournit la base du contrôle du budget.

La comptabilité des percepteurs est relativement élémentaire : elle est tenue en partie simple. En revanche, celle des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs des Finances est tenue en partie double.

Les percepteurs adressent périodiquement aux receveurs généraux des documents retraçant leur gestion ; les trésoriers-payeurs généraux adressent à la Direction de la comptabilité publique du ministère des Finances les documents qui permettent à ce service : de connaître au jour le jour la situation de la trésorerie de l'Etat, tant au point de vue de ses disponibilités qu'en ce qui concerne le recouvrement des recettes et l'exécution des dépenses, et de contrôler la gestion des comptables supérieurs du Trésor.

Le ministère des Finances peut, au moyen de ces divers documents, vérifier la comptabilité et les pièces justificatives qui lui sont soumises avant de les transmettre à la Cour des comptes. Il peut ensuite établir le compte général de l'administration des Finances, qui regroupe toutes les opérations financières de l'Etat au cours d'une année (y compris les opérations de Trésorerie, les mouvements de fonds et l'exécution des services spéciaux hors budget). [C'est le résumé général de tous les comptes particuliers, centralisés et confondus dans l'unité du Trésor public. Il est publié avec retard, ce qui lui fait perdre une grande partie de son importance pratique.]

COMPTABLE [kɔ̃tabl] adj. Qui a des comptes à tenir ou à rendre : *Agent, officier comptable. Comptable des deniers publics.* ‖ Qui a rapport aux agents comptables, à la comptabilité : *Les bénéfices réalisés sont difficiles à estimer, car ils ne laissent que peu de traces comptables* (M. Aymé). ‖ *Par extens.* Responsable : *Il préférait que ces pages demeurassent inédites ; mais il sentait qu'il était comptable de ce dépôt à son pays* (A. France).

— Bur. *Machine comptable,* machine destinée à établir des documents comptables ou commerciaux comportant un ou plusieurs calculs. (V. part. *encycl.*)

— Dr. admin. *Agent comptable,* v. AGENT.

— Econ. d'expl. *Plan comptable,* v. PLAN. ‖ *Expert-comptable,* v. EXPERT. ‖ *Pièce comptable,* document justifiant une écriture comptable.

◆ N. Personne qui tient les comptes d'un commerçant, d'une entreprise : *Elle prit la plume, fit l'opération très vite sur un coin de buvard, aussi sûrement qu'un comptable* (A. Daudet).

— Législ. fin. *Comptable de fait,* toute personne qui s'ingère dans des opérations de recettes ou de dépenses ou de maniement de valeurs, et qui, bien que n'ayant pas le titre de comptable public, exécute des opérations réservées à ce dernier. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Bur. On peut distinguer quatre catégories de *machines comptables :* machine numérique (simple additionneuse imprimante à chariot mobile) ; machine numérique à libellés abrégés ; machine alphanumérique, combinant les fonctions d'une machine numérique et d'une machine à écrire ; facturière, qui est une machine comptable alphanumérique munie d'un dispositif de multiplication. Ces machines se composent :

1° D'un dispositif d'enregistrement et d'impression : *a*) numérique, à *clavier complet* (autant de fois 9 touches de 1 à 9 que de chiffres enregistrables) ou à *clavier réduit* (10 touches) ; dans les deux cas, l'impression est différée ; elle s'effectue en bloc lorsque l'enregistrement du nombre global est commandé en plus, en moins ou en multiplication, par la touche de fonction correspondante ; *b*) numérique à libellés abrégés, de deux, trois ou quatre lettres ; *c*) alphanumérique, se composant d'un clavier de machine à écrire à frappe immédiate et d'un clavier numérique à frappe différée ;

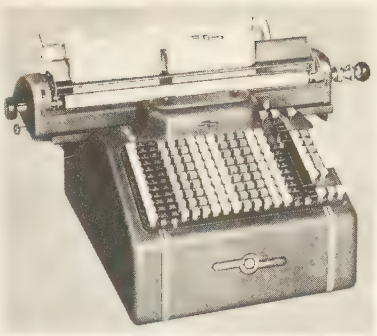

machine **comptable**

2° De touches de commande des différentes fonctions et d'une réglette mobile permettant d'effectuer de façon automatique certaines fonctions, telles que déplacement du chariot, affectation des compteurs, etc. ;

3° De compteurs, qui peuvent être de trois sortes : *a*) totalisateurs ou compteurs *verticaux,* effectuant l'addition ou la soustraction des nombres d'une même colonne d'un document ; *b*) *cross** ou compteurs *horizontaux,* effectuant l'addition ligne par ligne des nombres de chacune des colonnes ; *c*) compteurs de multiplication soit directe (système Bollée), soit par additions successives ;

4° D'un chariot d'impression mobile, à introduction frontale du papier dans les machines comptables, à introduction arrière dans les facturières.

Aux machines comptables se rattachent certaines machines spéciales, telles que la Logabax, machine numérique pour statistiques disposant de 198 compteurs de 14 positions, et toutes les connexions et synchronisations de machines à écrire et de machines à calculer, ou de machines comptables et de calculatrices, tenant lieu de machines comptables ou de facturières.

Les machines comptables rendent de grands services lorsque la complexité et le nombre des documents à établir interdisent l'emploi de méthodes manuelles. Elles ont toutefois le grave inconvénient de nécessiter un nouvel enregistrement manuel d'une même écriture chaque fois que celle-ci vient à être reprise en comptabilité. D'autre part, leur vitesse est tributaire de celle de l'opératrice et reste faible par rapport à celle des machines à cartes perforées.

Pour faciliter l'exploitation des documents établis par les machines comptables et intégrer celles-ci dans un système de machines à cartes perforées ou d'ordinateurs, des connexions sont réalisées, soit avec des perforateurs de bande, soit avec des perforatrices de cartes. Pour accélérer leur cadence de calcul, certaines machines comptables sont munies de compteurs électroniques.

— Législ. fin. *Comptable occulte ou de fait.* Toute personne autre que le comptable qui, sans autorisation légale, s'ingère dans le maniement des deniers publics, est, de ce seul fait, constituée comptable. Ainsi, l'ordonnateur qui opère lui-même une recette au nom de l'Etat ou d'une collectivité publique, qu'il en conserve le montant ou en fasse emploi, est constitué *comptable occulte.* Il en est de même de toute personne qui, au moyen de mandats fictifs, se rend maîtresse d'une somme supérieure à celle qui est réellement due. Pour qu'il y ait comptabilité occulte, il faut un *maniement* réel de deniers publics. L'existence de comptables de fait peut avoir diverses causes, notamment des faits exceptionnels (en temps de guerre, les organes réguliers de l'administration s'étant repliés, un simple citoyen se trouve détenteur de deniers publics laissés sur place ou qui lui ont été confiés, ou qui résultent de la gestion de fait à laquelle il est amené à se livrer) ou de pratiques irrégulières (tenue d'une caisse noire par un administrateur qui encaisse des recettes occultes en vue d'une utilisation irrégulière, quoique souvent louable ; encaissement direct d'honoraires par un chirurgien des hôpitaux, etc.). Le comptable occulte est tenu aux mêmes obligations que le comptable régulier ; il est appelé à rendre compte devant la juridiction financière (Cour des comptes, tribunal administratif), qui le déclare quitte ou en débet et peut le condamner à une

Phot. Salter.

amende (au plus égale au montant des sommes irrégulièrement maniées) ; hypothèque légale peut être prise sur ses biens. Son compte est soumis à l'approbation de l'Assemblée qui vote le budget et à celle de l'autorité administrative ; l'une ou l'autre peuvent rejeter la dépense.

COMPTAGE [kõtaʒ] n. m. Action de compter : *Le comptage des voitures sur une route à grande circulation.* || Exercice scolaire consistant à donner la suite des nombres de deux en deux, ou de trois en trois, etc.
— Sylvic. Action de compter et d'estimer les arbres.

COMPTANT [kõtã] adj. m. Qui est compté sur-le-champ (en ce sens, il est le plus souvent invariable) : *Quatre-vingt mille francs comptant, et vous me laisserez les diamants, ajouta-t-il* (Balzac). || — *Fig. Argent comptant,* chose assurée, valable : *Une promesse de lui, c'est de l'argent comptant.* || *Prendre pour de l'argent comptant* ou *pour argent comptant,* tenir pour assuré, certain, croire ce qui est dit ou promis.
◆ N. m. Argent comptant : *La voilà seule, avec un comptant des plus minces* (Sainte-Beuve). || Paiement immédiat en espèces.
— Banq. et Bours. *Comptant différé,* opération dans laquelle l'acheteur a la jouissance immédiate des titres, bien que leur délivrance et leur paiement soient différés. || *Marché au comptant,* v. BOURSE, MARCHÉ.
— Hist. *Acquits* et *ordonnances de comptant,* ordonnances pour les dépenses dont le motif n'était pas connu de la Chambre des comptes. || *Petit comptant,* bureau du trésor royal où l'on ne payait que les sommes au-dessous de 1 000 livres ; *grand comptant,* celui où l'on payait les sommes de 1 000 livres et au-dessus.
◆ Adv. Se dit d'un mode de paiement consistant à remettre au vendeur le prix de la marchandise à sa délivrance ou dans un délai très rapproché : *Payer comptant.* || *Fig.* Immédiatement : *Le plaisir de faire du bien nous paye comptant de notre bienfait* (Massillon).
— CONTR. : *à crédit, à terme.*

COMPTE [kõt] n. m. (déverbal de *compter*). Action de compter, calcul : *Faire le compte de sa fortune.* || Somme totale trouvée en comptant : *Le compte est exact. Le compte n'y est pas.* || Etat de ce qui est dû ; ce qui appartient ou revient à quelqu'un : *Mon ami, je te lègue mes dettes ; trois cent vingt livres dont tu trouveras le compte* [...] *dans le cahier rouge* (A. France). *Donner à quelqu'un son compte, plus que son compte.* || Compte rendu récapitulatif : *Je me propose d'écrire dans ce carnet le compte de mes journées ; c'est mon livre de bord* (Gide).
— LOC. DIV. *Compte d'apothicaire,* v. APOTHICAIRE. || *Faire bon compte,* donner largement la marchandise vendue. || *A bon compte,* à un prix avantageux ; au *fig.,* sans beaucoup de mal ; sans dommage : *S'enrichir à bon compte. S'en tirer à bon compte.* || *Etre de bon compte,* payer exactement ce qu'on doit ; être franc, sincère. || *Prendre à son compte,* assumer la charge, la responsabilité de : *Je prends l'appartement à mon compte et je vais l'habiter tout à fait* (Maupassant). || *Laisser une marchandise pour compte,* la refuser sans indemnité. || *Demander son compte,* faire régler son salaire. || *Recevoir son compte,* être congédié. || *Donner son compte à quelqu'un,* le congédier, et, au *fig.,* le maltraiter. || *Avoir son compte, en avoir pour son compte,* avoir été fort maltraité ; et *fam.,* être ivre. || *Son compte est bon, son compte sera bientôt réglé,* il peut s'attendre à être châtié, maltraité. || *Ouvrir un compte à quelqu'un,* lui faire une place sur le livre de comptes. || *Etre en compte avec quelqu'un,* être à son égard dans la situation de débiteur ou de créancier. || *Avoir en compte,* avoir à sa charge, pour rendre compte à réquisition. || *Passer en compte,* inscrire au crédit ou au débit de quelqu'un. || *Arrêter un compte,* le solder complètement. || *Régler un compte,* s'acquitter ; au *fig.,* mettre au net une situation ; *fam.,* se venger. || *Régler ses comptes,* mettre ordre à ses affaires ; et, au *fig.,* rendre raison de ses actions : *Régler ses comptes avec la justice divine.* || *Rendre ses comptes,* présenter ses comptes à la vérification de qui de droit. || *De compte à demi, à compte à demi,* en partageant les bénéfices. || *A compte* (vieilli), sur un compte qui nous est ouvert ; d'où, à crédit : *Prendre des marchandises à compte.* (On dit auj. EN ACOMPTE.) || *A ce compte, à ce compte-là,* d'après ce raisonnement. || *Au compte de,* suivant l'opinion, le dire de : *A votre compte. Je suis donc bien coupable, Alceste, à votre compte* (Molière). || *Mettre sur le compte de,* imputer à : *Mettre une faute sur le compte de son camarade.* || *Sur le compte de quelqu'un,* à son sujet : *Cela ne m'en a guère appris sur votre compte* (Mérimée). || *Pour le compte de,* aux profits et dépens de : *Faire le commerce pour le compte d'autrui.* || *Travailler à son compte, pour son compte,* travailler pour soi ; être autonome. || *Etre loin de compte* ou *du compte,* être en désaccord de beaucoup sur un compte ou sur un sujet quelconque, et, au *fig.,* être éloigné de la vérité. || *Trouver son compte à,* trouver avantage à : [La réaction] *trouve son compte à pousser à l'extrême l'instinct belliqueux des races* (Jaurès). || *Compte à rendre,* ou, simplem., *compte,* justification de sa conduite, de sa gestion. || *Rendre compte de,* exposer, analyser ; *Rendre compte d'une pièce de théâtre ;* rapporter, raconter : *Rendre compte de ce qui s'est passé ;* expliquer, justifier : *Rendre compte de ses actions.* || *Compte rendu,* relation, rapport, exposé fait sur une question, un événement : *Le compte rendu des séances de la Chambre, d'une représentation théâtrale, d'un livre.* (On écrit parfois COMPTE-RENDU.) || *Se rendre compte,* apprécier par soi-même ; d'où, comprendre ; *absol.,* prend une nuance familière : *Tu te rends compte !* || *Demander compte de,* demander l'explication, la justification de. || *Faire son compte,* faire le bilan, comparer les avantages et les inconvénients. || *Faire le compte de,* être à l'avantage de : *Le désordre fait le compte de bien des gens.* || *Tenir compte de,* prendre en considération ; savoir gré, être reconnaissant : *Tenir compte de l'intention.* || *Ne pas tenir compte de,* faire peu de cas de : *Le proviseur lui demanda de venir moins souvent. Elle ne tint pas compte de cette recommandation* (Maupassant). || *Faire entrer en ligne de compte,* prendre en considération. || *En fin de compte,* au total, à la fin : *En fin de compte, Tartarin ne partit pas* (A. Daudet). || *Tout compte fait, au bout du compte,* tout bien considéré.
— LANGUE CLASS. *A bon compte,* pour tout de bon : *Notre sang coulait à bon compte, et nous nous affaiblissions à vue d'œil* (Lesage). || *Pour le compte de,* quant à, pour ce qui est de : *Pour le compte de Corneille, il est fort inégal.* || *Par compte,* successivement, à mesure qu'on en a besoin. || *Etre de compte,* mériter d'être compté. || *Faire son compte,* compter, former des prévisions ou des espérances : *En tout ce qui est douteux, le seul moyen d'agir avec assurance est de faire son compte sur le pis* (Louis XIV). || *Faire son compte que,* faire état que, avoir la pensée que : *Ils font leur compte qu'ils seront lundi à dîner à Rouvroy* (Mme de Sévigné). || *Faire compte, faire son compte de,* se proposer de, se décider à, trouver du profit à.
— Banq. et Bours. *Comptes de dépôt et comptes de chèques,* comptes qui sont ouverts par un banquier à ses clients, alimentés par les dépôts de chaque titulaire (et éventuellement par une avance consentie par le banquier) et dont les retraits s'effectuent généralement par le tirage de chèques.
— Boxe. Temps de dix secondes, compté alors qu'un boxeur est au tapis et passé lequel il est déclaré battu (*knock-out*). || *Etre envoyé au sol pour le compte,* être mis hors de combat.
— Comptab. Etat numérique. || *Comptes de bilan,* comptes dont le solde figure au bilan (à l'exception du compte de profits et pertes) : comptes de patrimoine (capital social, réserves, comptes de valeurs, comptes de tiers, provisions, compte d'ordre) et comptes budgétaires. || *Comptes de classement,* ceux des comptes de gestion qui n'enregistrent que des recettes ou que des dépenses. || *Comptes de résultats,* ceux qui donnent les profits et pertes d'un exercice pour chaque branche de l'activité de l'entreprise. || *Compte courant,* compte représentant les rapports entre deux personnes qui, effectuant certaines opérations régulières, conviennent que seul sera exigible à sa clôture le solde. (On distingue le compte courant simple, quand seul le mouvement des capitaux est envisagé, et le compte courant et d'intérêts, lorsque les intérêts réciproques sont également calculés.) || *Comptes d'ordre,* comptes fonctionnant à côté d'un autre compte, pour enregistrer des opérations qui n'ont pas encore été liquidées. (Ces comptes figurent pour un montant égal, tant à l'actif qu'au passif.) || *Compte de profits et pertes,* compte qui, dressé à la suite du bilan, fait ressortir les résultats positifs ou négatifs de l'exercice.
— Dr. admin. *Compte administratif,* compte des recettes et des dépenses d'un exercice, présenté : au conseil général, par le préfet, ordonnateur des dépenses départementales ; au conseil municipal, par le maire, ordonnateur des dépenses communales ; par le président de la commission administrative des établissements de bienfaisance, ordonnateur hospitalier ; par les proviseurs des lycées, les doyens des facultés et les recteurs, ordonnateurs des lycées, facultés et universités.
— Dr. civ. *Compte de tutelle,* compte rendu de sa gestion par le tuteur d'un mineur ou d'un interdit à sa sortie de charge. || *Reddition de comptes,* production, aux fins de vérification, d'un état de la recette et de la dépense des biens que l'on a administrés pour autrui. (Le *rendant* est celui qui rend compte, et l'on appelle *oyant* celui à qui le compte est rendu.)
— Dr. comm. *Compte de retour,* compte institué par le Code de commerce, qui devrait être joint à la retraite lors du protêt d'une lettre de change, mais qui, depuis 1848, est, à titre provisoire, remplacé par un bordereau inscrit au dos de la retraite.
— Econ. polit. *Comptes de la nation,* récapitulation des éléments du revenu national, de sa formation, de ses circuits, de sa répartition, pour une période de temps écoulée (comptes rétrospectifs des entreprises, des particuliers, du secteur public et de l'étranger). || *Comptes prospectifs* ou *prévisionnels,* prévisions sur les résultats de l'activité économique de la nation dans une période à venir, élaborées à partir de la comptabilité nationale. (V. part. *encycl.*) || *Comptes respectifs,* comptes établis sur la base des comptes rétrospectifs, et servant, moyennant divers ajustements, à tirer des éléments de prévision. || *Monnaie de compte,* unité conventionnelle qui sert à exprimer le montant d'une obligation, mais qui n'est pas nécessairement représentée par une monnaie circulant effectivement. (Il peut y avoir en circulation des multiples ou sous-multiples de la monnaie de compte : le franc Poincaré, défini par la loi du 25 juin 1928 par son poids, 65,5 milligrammes d'or au titre de 9/10, n'a jamais réellement circulé, il n'était qu'une monnaie de compte. L'A. M. E., défini dans l'accord monétaire européen annexé aux traités de Rome de 1957 par son poids d'or fin [0,888 670 88 g], est actuellement la monnaie de compte utilisée entre les six Etats membres des Communautés européennes.)
— Instit. polit. *Compte rendu des débats parlementaires,* publication des séances des assemblées parlementaires. (V. part. *encycl.*)
— Législ. fin. *Compte de gestion,* compte des opérations, en recettes et en dépenses, faites pendant un exercice : par le trésorier-payeur général, comptable du département ; par les receveurs municipaux et hospitaliers, comptables des communes et des établissements de bienfaisance ; par les économes des lycées et les agents comptables des facultés et universités. || *Cour des comptes,* juridiction administrative chargée de juger les comptes publics. (V. COUR.) || *Comptes courants du Trésor,* moyens de trésorerie permettant au Trésor public d'obtenir des fonds en s'adressant à certaines institutions ou à certains fonctionnaires. || *Comptes spéciaux du Trésor,* comptes retraçant dans les écritures, généralement d'une manière corrélative, des opérations de recettes et des opérations de dépenses accomplies par le Trésor en dehors du budget. || *Ligne de compte,* forme réglementaire selon laquelle les résultats généraux des comptes de gestion des comptables publics doivent être disposés. || *Loi de comptes,* v. RÈGLEMENT.
— Sylvic. *Bois de compte, bûche de compte,* bois coupé d'une longueur et d'une grosseur à peu près régulières, et dont les bûches se comptent au lieu d'être mesurées.
— Text. Nombre de fils de chaîne d'un tissu compris dans une unité de mesure : *Actuelle-*

ment, le compte d'un tissu se mesure toujours sur 1 cm ; anciennement, on utilisait le quart de pouce français.

— ***Comptes*** n. m. pl. Relevé comparatif des recettes et des dépenses : *Tenir ses comptes en règle.*

— ENCYCL. Econ. polit. *Comptes prospectifs.* Ils permettent de définir divers équilibres globaux possibles et les tensions inflationnistes ou déflationnistes inhérentes à chacun, d'établir une politique économique cohérente et d'en mesurer les répercussions sur les comportements socio-économiques. Les expressions « comptes prospectifs de la nation », « comptes prévisionnels de la nation » ou « budget économique de la nation » sont synonymes.

— Instit. polit. Le *compte rendu des débats parlementaires,* établi sous le contrôle des Chambres, fut sommaire de 1789 à 1814 ; analytique jusqu'en 1848 ; sténographique et *in extenso* à partir de cette date. Sous le second Empire, la reproduction du compte rendu officiel fut obligatoire.

Le Parlement fait établir trois comptes rendus : 1° le *bulletin de séance,* sommaire, rédigé au fur et à mesure des débats et affiché dans la salle des pas perdus de chaque Assemblée, transmis à leurs présidents individuellement, aux ministres, au président de la République et au syndicat de la presse de Paris ; 2° le *compte rendu analytique,* mis le soir à la disposition des journaux, après avoir été établi par les secrétaires-rédacteurs des Chambres ; 3° un *compte rendu sténographique « in extenso »,* publié au *Journal officiel* du lendemain.

— Législ. fin. *Comptes courants du Trésor.* Ils ont diverses origines : versements obligatoires de personnes administratives (communes, départements) ou d'établissements publics (caisses de Crédit municipal, chambres de commerce, Caisse d'épargne, Caisse des dépôts et consignations) ; versements facultatifs des trésoriers-payeurs généraux (avances d'un montant très limité) et des particuliers ayant ouvert un compte courant chez le trésorier (fonctionnaires, entrepreneurs).

Comptes spéciaux du Trésor. Leur création a des motifs divers : il peut s'agir de comptes destinés à présenter les résultats de certaines opérations isolées, devant se solder, en définitive, par un équilibre dans un cadre qui peut excéder l'année ; dans d'autres cas, de comptes retraçant des opérations qui ne peuvent être rangées parmi les opérations budgétaires normales ; enfin, de comptes délaissant tout souci d'équilibre : moyens de placement de dépenses extra-budgétaires (frais d'occupation 1940-1944, par exemple) ou moyens de recettes (échange des billets en 1945, par exemple).

Les comptes spéciaux ayant donné lieu à de multiples abus (on en comptait jusqu'à 400 à la fin de 1947), une réforme, réalisée en 1948, en a clôturé un grand nombre, a groupé méthodiquement ceux qui subsistaient (moins de 70) en plusieurs catégories, d'après la matière de leurs opérations, et a prescrit que les opérations de ces comptes seraient dorénavant prévues, exécutées et réglées dans les mêmes conditions que celles du budget de l'Etat. Il existe donc aujourd'hui un véritable budget des comptes spéciaux.

COMPTE-FILS n. m. invar. Loupe soutenue par deux montants de métal, à une distance convenable d'un disque percé d'un trou carré, à travers lequel on examine une étoffe, un détail de dessin, etc. : *Le compte-fils permet de compter le nombre de fils de chaîne et de trame d'un tissu.*

COMPTE-GOUTTES n. m. invar. Petit appareil permettant de compter goutte à goutte une quantité déterminée d'une solution, médicamenteuse ou autre. ‖ *Fig. Au compte-gouttes,* avec parcimonie : *Des laissez-passer délivrés au compte-gouttes.*

COMPTE-POSE n. m. Photogr. Mouvement d'horlogerie réglable, actionnant une sonnerie ou agissant sur un coupe-circuit pour limiter le temps de pose dans les opérations de tirage photographique ou de développement. ‖ Pl. *des* COMPTE-POSES.

COMPTER [kɔ̃te] v. tr. (lat. *computare*). Dénombrer, faire le compte : *Compter de l'argent.* ‖ Mettre en compte ; facturer : *On lui compta trois francs la bouteille.* ‖ Comprendre dans un calcul : *L'Egypte nourrissait autrefois vingt millions d'habitants, sans compter les Romains* (Thiers) ; et, au *fig.,* tenir compte de : *Vous n'oubliez pas le pauvre monde. Ça vous sera compté* (Zola). ‖ Evaluer, estimer, juger : *Compter pour rien la fortune.* ‖ Tenir pour assuré : *Je compte bien que vous viendrez.* ‖ Avoir l'intention de, se proposer de : *Je comptais te laisser mon cabinet, ma clientèle...* (A. Daudet). ‖ Ranger, mettre au nombre de : *Compter parmi les biens la sagesse. Compter quelqu'un parmi ses ennemis.* ‖ *Par extens.* Payer : *Compter cent mille francs à quelqu'un.* ‖ Donner avec parcimonie : *Compter les morceaux à quelqu'un.* ‖ Donner avec peine, impatience : *Tu comptes les moments que tu perds avec moi* (Racine). ‖ Mesurer : *Songe que nous n'avons pas une minute à perdre ; mes instants sont comptés* (A. Dumas). ‖ Avoir, pouvoir justifier de : *Compter d'illustres ancêtres. La muraille était parfaitement verticale, mais elle comptait, à distances régulières, des encoches pour le pied* (Audiberti). ‖ *Compter dix, vingt années de service,* avoir servi l'Etat pendant dix, vingt années. ‖ Contenir, posséder : *Ville qui compte deux millions d'habitants.*

— LOC. *A pas comptés,* lentement, avec gravité ; et, au *fig.,* avec une lente régularité, d'un pas lent et sûr : *La vertu ne marche qu'à pas comptés* (Bossuet).

◆ V. intr. et tr. ind. Faire un calcul. ‖ Enoncer la suite des chiffres : *Enfant qui sait compter jusqu'à dix.* ‖ Arrêter un compte : *Compter avec quelqu'un.* ‖ Calculer étroitement ses dépenses : *Vous serez obligé de compter pour mener une vie décemment bourgeoise* (J. Romains). ‖ — *Fig.* Faire fond sur, se fier à : *Ne compter que sur soi.* ‖ Entrer en ligne de compte : *Les événements ne comptent que pour ceux qui en pâtissent ou qui en profitent* (Chateaubriand). ‖ Etre estimé, pris en considération ; avoir quelque valeur : *Je compte dans le pays ; on me salue très bas quand je passe* (Becque). *Il compte parmi les grands avocats.* ‖ Tenir lieu de, avoir la valeur de : *A table, un gros mangeur compte pour deux. Année qui compte double.*

— LOC. DIV. *Compter de,* dater de, commencer à, compter en commençant à : *L'accession au trône est une seconde naissance : on ne compte que de ce moment* (J. de Maistre). ‖ *A compter de,* à dater de, à partir de. ‖ *Compter pour rien quelque chose ou quelqu'un,* n'en pas faire cas. ‖ *Compter avec,* tenir compte de : *Il faut compter avec les lenteurs administratives.* ‖ *Compter sans,* ne pas tenir compte de. ‖ *Sans compter,* largement : *Donner, dépenser sans compter.* ‖ *Compter tous les pas de quelqu'un,* exercer une surveillance excessive sur quelqu'un.

— Sports. *Etre compté,* à la boxe, être momentanément hors de combat.

— ***Sans compter que*** loc. conj. Outre que, notons en passant que, au reste : *Vous avez sagement agi, sans compter que vous lui avez fait un rude plaisir.*

— SYN. : *calculer, dénombrer, énumérer, estimer, évaluer, juger, recenser, supputer.*

COMPTE-RENDU n. m. V. COMPTE *rendu.*

COMPTE-SECONDES n. m. invar. V. COMPTEUR.

COMPTE-TOURS n. m. invar. Appareil servant à compter le nombre de tours faits par un arbre mobile dans un temps donné. (On dit aussi COMPTEUR DE TOURS.)

COMPTEUR [kɔ̃tœr], **EUSE** n. et adj. Celui, celle qui compte : *Ce sont les compteurs d'argent, les scribes, les maîtres d'école* (Fromentin).

◆ N. m. Mécan. Appareil destiné à mesurer, à compter et à enregistrer certaines grandeurs ou certains effets mécaniques. (V. part. *encycl.*) ‖ *Compteur divisionnaire,* compteur placé sur un des branchements desservant une partie d'une installation et indiquant la consommation des appareils situés sur ce branchement. ‖ *Compteur général,* compteur placé sur le branchement général et commandant tout le bâtiment desservi.

— Ardois. Ouvrier qui charge l'ardoise pour l'expédier.

— Horlog. Montre ayant en général un balancier dont la fréquence est élevée, ce qui permet de mesurer des durées très courtes, mais aussi, au moyen de totalisateurs, d'indiquer des minutes ou même des heures. (Le compteur peut être associé à un chronographe, souvent appelé COMPTE-SECONDES.)

— Physiq. nucl. *Compteur de particules,* v. GEIGER-MÜLLER (*compteur de*).

— Pomp. *Compteur d'incendie,* appareil permettant l'enregistrement de la quantité d'eau consommée lors de l'utilisation de bouches d'incendie privées, ne ralentissant pas le débit et n'affectant pas la pression.

◆ N. f. Ouvrière qui assemble en mains les feuilles de papier.

— ENCYCL. Mécan. ● Les *compteurs d'eau* sont de deux types : les compteurs volumétriques et les compteurs de vitesse.

a) Un *compteur volumétrique* se compose essentiellement d'un piston qui, sous l'effet de la pression, est entraîné et chasse l'eau mesurée vers la tubulure de sortie. Ce piston peut être cylindrique à mouvement alternatif, ou bien rotatif à mouvement continu. Ce dernier dispositif est le plus employé, parce que beaucoup moins encombrant et ne présentant pas de point mort. Chaque coup de piston cylindrique ou chaque rotation com-

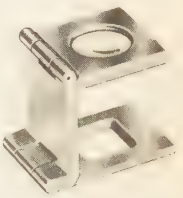

compte-fils

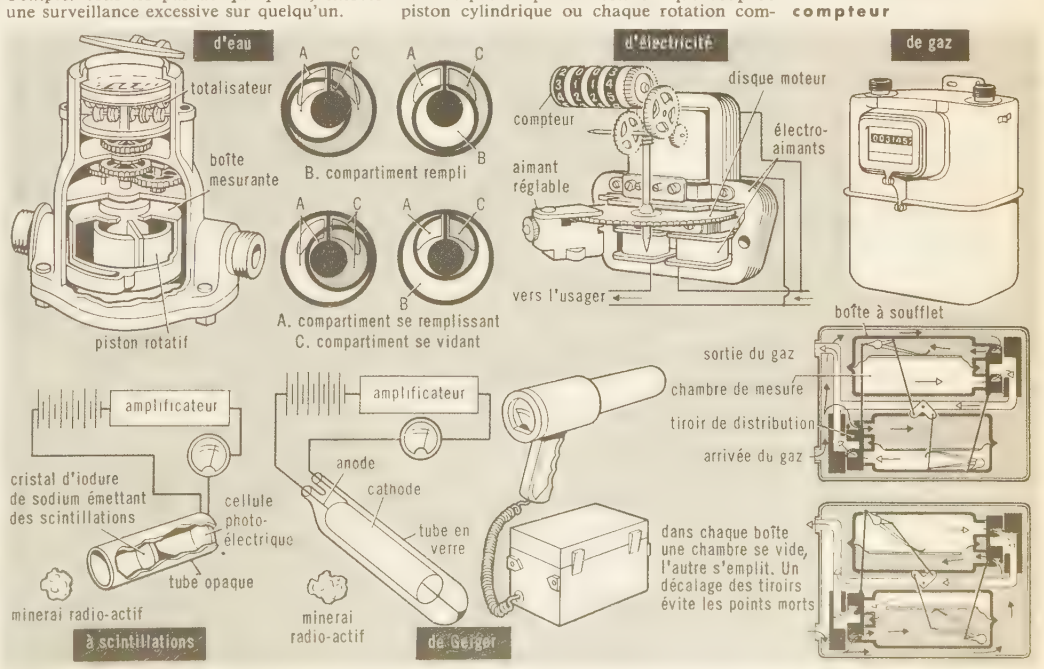

compteur

plète du piston rotatif correspond à l'écoulement d'une quantité d'eau définie volumétriquement.

b) Dans le *compteur de vitesse*, l'eau imprime à une petite turbine un mouvement de rotation dont la vitesse est proportionnelle à celle du liquide, donc au débit.

Le piston du compteur volumétrique, ou la turbine du compteur de vitesse, entraîne un appareil indicateur, constitué par divers cadrans et les aiguilles correspondantes. Cet indicateur peut être immergé ou à sec. Dans les compteurs du *type humide*, tout l'appareillage est immergé, y compris les cadrans indicateurs. L'étanchéité du compteur est assurée par un verre épais, placé entre deux joints serrés par un couvercle. Dans les compteurs du *type sec*, l'axe du dernier mobile, solidaire de l'organe d'entraînement (turbine), traverse une platine dans un presse-étoupe et attaque le premier mobile de l'indicateur. Celui-ci est donc isolé de l'eau. Les compteurs « humides » sont un peu plus sensibles que ceux du type « sec », mais ils ne peuvent être utilisés qu'avec des eaux très limpides. Les eaux chargées provoquent, en effet, des dépôts qui rendent les lectures difficiles et compromettent le fonctionnement.

Un compteur volumétrique commence à enregistrer pour un débit plus faible qu'un compteur de vitesse, et son exactitude est plus grande aux petits débits. En revanche, un compteur volumétrique est plus encombrant et plus lourd qu'un compteur de vitesse.

COMPTEURS
v. illustration p. 347

Comptoir national d'escompte de Paris

● Les *compteurs de chaleur* sont destinés à mesurer les quantités de chaleur consommées dans les installations de chauffage par l'eau chaude. L'appareil comprend essentiellement : un compteur d'eau chaude ; deux thermomètres à dilatation de liquide, dont les bulbes soudés, placés respectivement à l'entrée et à la sortie de l'installation, sont raccordés par des tubes capillaires à leurs éléments récepteurs ; un mécanisme donnant la différence des températures mesurées ; un mécanisme multiplicateur effectuant, d'une manière cyclique, le produit des volumes d'eau par les différences de température ; un totalisateur enregistrant directement en thermies* les quantités de chaleur consommées.

● Les *compteurs de gaz* sont soit du type humide, soit du type sec. Dans un compteur du type humide, on enferme le gaz dans des compartiments de volume bien déterminé, à fermeture hydraulique, mis successivement en communication avec l'entrée, puis avec la sortie de l'appareil. Les fentes d'entrée et de sortie de chaque compartiment sont disposées de telle façon qu'une seule d'entre elles émerge à la fois de l'eau. L'exactitude de ce type de compteur suppose celle du niveau d'eau ; c'est pourquoi des ouvriers appelés « niveleurs » remplacent périodiquement, chez les abonnés, l'eau qui s'est évaporée.

Le compteur du type sec, de plus en plus employé, a pour organe de mesure élémentaire une caisse indéformable divisée en deux capacités, ou chambres de mesure, par un soufflet mobile, étanche au gaz. Par un tiroir de distribution, l'une des chambres est mise en communication avec le gaz entrant dans le compteur, et l'autre avec la tubulure de sortie. Sous l'effet de la pression du gaz, le soufflet se déplace, en sorte qu'une des chambres de mesure se vide pendant que l'autre se remplit. En fin de course, par le jeu du tiroir de distribution, le mouvement est inversé.

● Les *compteurs électriques* tournent avec une vitesse proportionnelle à la puissance ($UI\cos\varphi$) et enregistrent l'énergie consommée (kWh). Leur fonctionnement est le suivant : deux bobines du compteur sont, l'une soumise à la tension U, l'autre parcourue par le courant I. Les champs alternatifs créés par ces deux bobines induisent dans un disque en aluminium des courants de Foucault. L'action des deux champs sur ces courants crée un couple moteur (C_m), proportionnel à la puissance ($UI\cos\varphi$), qui fait tourner le disque. Celui-ci se déplace entre les branches d'un aimant permanent qui, lui aussi, induit dans le disque en mouvement des courants de Foucault, d'où un couple résistant C_r, proportionnel à la vitesse de rotation. Le disque tourne finalement à une vitesse telle que $C_m = C_r$, c'est-à-dire à une vitesse proportionnelle à la puissance. Le nombre de tours du disque, lu sur un cadran, indique l'énergie consommée (kWh). Le réglage du compteur se fait en rapprochant ou en éloignant l'aimant permanent de l'axe de rotation.

Les *compteurs à double et à triple tarif* enregistrent séparément les énergies consommées pendant différentes périodes de la journée : de jour, de nuit, en pointe, et qui sont parfois facturées à des tarifs différents.

Les *compteurs à dépassement* mesurent, d'une part, l'énergie totale consommée, et, d'autre part, celle qui est consommée au-delà d'une certaine puissance forfaitaire déterminée (énergie de dépassement), qui peut être facturée à un tarif plus élevé.

● Les *compteurs de vapeur* installés sur les chaudières d'une chaufferie ont l'avantage de donner une indication du débit, et facilitent ainsi le réglage de l'allure des diverses unités. Ces compteurs sont fondés sur la mesure de la chute de pression entre les deux faces d'un diaphragme ou d'une tuyère intercalée dans la tuyauterie. Le poids de fluide Q qui, par unité de temps, traverse un ajutage, soit en mince paroi, soit convergent-divergent, est

$$Q = KS\sqrt{d(P - p)},$$

où K est une constante qui dépend de la nature du fluide et de la forme de l'ajutage, S la section de l'ajutage, d le poids spécifique du fluide au point où se fait la mesure, P et p les pressions en amont et en aval de l'ajutage.

Des dispositifs, les uns mécaniques, les autres électriques, ont été imaginés pour totaliser les indications de ces manomètres différentiels et les transmettre à distance.

● Les *compteurs kilométriques* sont solidaires d'un axe entraîné par la rotation des roues du véhicule. Ils indiquent le nombre d'hectomètres et de kilomètres parcourus. Sur ces compteurs est souvent monté un « tachymètre » indiquant à chaque instant la vitesse du véhicule. Le taximètre est un compteur monté sur les voitures de place et qui enregistre le prix à payer par l'usager en fonction des temps d'arrêt et du parcours effectué.

● Les *compteurs kilométriques* sont solisont des appareils employés pour enregistrer le nombre de tours que fait l'arbre moteur d'une machine à vapeur, ou de toute autre machine, pendant un laps de temps fixé. Tous, ou presque tous, comprennent un nombre plus ou moins grand de cadrans, qui représentent les unités, les dizaines, les centaines, les mille, et ainsi de suite.

● Les *compteurs pour entrées* sont des sortes de tourniquets* d'un usage fréquent dans les expositions publiques, sur les champs de courses, etc. Ils sont munis d'un déclic comptant les visiteurs, dont un seul peut passer à la fois.

Certaines machines à débit rapide, comme les presses rotatives d'imprimerie, sont pourvues d'un compteur totalisateur qui indique à chaque instant le nombre d'objets (feuilles imprimées, etc.) sortis de la machine.

COMPTINE [kɔ̃tin] n. f. Chanson que récitent les enfants pour déterminer, par le compte des syllabes, celui ou ceux à qui un rôle spécial sera dévolu dans leurs jeux.

— Encycl. On a pu voir dans les *comptines* une survivance de la crainte ancestrale du péché du cens, qui se traduit par l'adage : « Brebis comptées, le loup les mange. » Aussi convient-il d'éviter l'énoncé de chiffres supérieurs à 3 ; la suite de la formule à l'aide de laquelle on compte comprend un texte magique : elle finit tantôt par une répétition des trois premiers chiffres, tantôt par une phrase dont le sens général est « sauve-toi ».

Il semble que les Germains se servaient de comptines pour décimer leurs prisonniers : les formules magiques de Merseburg, en vieil allemand, sont des comptines. On connaît aussi des contre-comptines, permettant de disposer les personnes à compter de manière que le sort désigne les unes et épargne les autres, bien que l'arrangement donne l'impression d'être le fait du hasard.

Les comptines se sont déformées par l'usage, au point de devenir souvent incompréhensibles. Toutefois, il est souvent possible de retrouver la formule ancienne, comme dans le cas de la comptine célèbre : *Am, stram, gram — pîké, pîké kollégram — bourré, bourré rattatam — am, stram, gram*, qui n'est qu'une vieille comptine germanique, déformée dans la bouche des enfants. On peut encore facilement la traduire : « Une, deux, trois — vole, vole hanneton — cours, cours cavalier — une, deux, trois » ; elle correspond à la formule classique de la comptine : « ...et puis s'en va ».

COMPTOIR n. m. Table massive et élevée, sur laquelle les marchands étalent leurs marchandises, les débitants de boissons servent leurs consommations, etc. ‖ Etablissement de commerce, de banque, etc., fondé, par une nation ou par des particuliers, dans les pays d'outre-mer : *Les anciens comptoirs d'Afrique*. ‖ Nom donné à divers établissements de crédit : *Le Comptoir national d'escompte de Paris*. ‖ Succursale de la Banque de France : *La Banque a des comptoirs dans les principales villes*. ‖ *Demoiselle, dame de comptoir* (vieilli), femme chargée de la caisse et de la vente dans certaines maisons de commerce.

— Econ. polit. Cartel de vente qui a son existence propre et qui se substitue à ses adhérents dans les rapports avec la clientèle.

— Text. Partie d'une fabrique de tissus où sont déposées les matières premières, et où l'on en fait la distribution aux ouvriers.

— Encycl. Mob. Du XIVe au XVIe s., le *comptoir*, ou meuble à compter, sur lequel on comptait l'argent, avait sa place dans les habitations seigneuriales ou hospitalières. Par extension, on appela ainsi la pièce où se tenait l'argentier ou receveur des finances. Depuis le XVIIe s., le comptoir est réservé aux magasins, aux cafés, aux halls de réception d'hôtels, etc. D'abord en bois sculpté, le comptoir, au XXe s., est en métal, en verre, en matière plastique.

Comptoir des entrepreneurs, dénomination, depuis 1964, du Sous-Comptoir* des entrepreneurs.

Comptoir national d'escompte de Paris, établissement de crédit fondé en 1848 par le Gouvernement provisoire de la République. Quarante comptoirs d'escompte avaient été créés pour remédier à la crise du crédit consécutive à la Révolution ; un seul a survécu. Echappant rapidement à l'emprise gouvernementale, il se transforme en banque privée sous le nom de *Comptoir d'escompte de Paris*. A partir de 1860, il dirige son activité vers les pays d'Orient, où il soutient, notamment, les banques d'émission des comptoirs français des Indes, et participe à la fondation de la Banque d'Indochine. En 1889, engagé dans une spéculation malheureuse sur les cuivres, il est menacé de faire faillite. Alerté par le suicide de son directeur Denfert-Rochereau, le ministre des Finances, Maurice Rouvier, avec l'aide de banquiers privés, de grandes sociétés de crédit et de la Banque de France, réunit 140 millions pour permettre au Comptoir de faire face aux remboursements. Réorganisé sous sa dénomination actuelle, il concentre la majeure partie de son activité sur la métropole, ainsi qu'en différents points de l'Afrique. En 1919, il lance en France la formule du crédit à moyen terme. Depuis 1945, il fait partie des quatre grands établissements de crédit du secteur nationalisé. Il dispose d'un réseau d'agences et de bureaux en France, en Europe, en Asie, en Australie et en Afrique. Il possède, en outre, une filiale à New York.

COMPTON, comté du Canada (Québec), dans les cantons de l'Est, à la frontière des Etats-Unis ; 24 400 hab. Ch.-l. *Cookshire*.

COMPTON, v. des Etats-Unis (Californie), agglomération de la banlieue sud de Los Angeles ; 71 800 hab.

COMPTON (Henry), prélat anglais (Compton Wynyates, Warwickshire, 1632 - Fulham 1713). Evêque de Londres à partir de 1675, membre du Conseil privé, il fut chargé de l'éducation religieuse des princesses et futures reines, Marie et Anne. Ses sympathies puritaines l'opposèrent violemment à Jacques II et lui firent jouer un rôle de premier plan dans la révolution de 1688. Ce fut lui qui couronna Marie II et Guillaume III en 1689.

COMPTON (Arthur Holly), physicien américain (Wooster, Ohio, 1892 - Berkeley 1962). Il fit ses études à l'université de Princeton, puis à celle du Minnesota, fut nommé en 1920 professeur de physique à l'université de Saint Louis et, en 1923, à celle de Chicago. Il est l'auteur de recherches sur la rotation de

Phot. Larousse.

la Terre, les chaleurs spécifiques des solides, et surtout les rayons X. Etudiant, en 1923, l'action de ceux-ci sur le graphite, il a découvert le phénomène qui porte son nom : l'*effet Compton* est l'accroissement de longueur d'onde que subissent les rayons X lorsqu'ils sont diffusés par les atomes légers. Ce phénomène ne peut s'expliquer que par la théorie corpusculaire de la lumière, qu'il a conduit à remettre en faveur. Par la suite, Compton s'adonna à l'étude des rayons cosmiques; il remarqua, en 1934, l'existence de deux groupes, aux pouvoirs de pénétration très différents. Il partagea avec C. Th. R. Wilson le prix Nobel de physique pour 1927. Principaux ouvrages : *The Intensity of X-ray Reflection and the Distribution of Electrons* (1922), *X-Rays in Theory and Experiment* (1935).

COMPTONITE n. f. Minér. Silicate naturel, zéolite sodico-calcique, qui est une variété de thomsonite, et se présente en petits sphéroïdes groupés ou en cristaux courts.

COMPULSATION n. f. Action de compulser.

COMPULSER v. tr. (lat. *compulsare*, contraindre). Obtenir d'un notaire ou autre officier public, en vertu de lettres délivrées en chancellerie, communication des actes dont il garde les minutes. || Se faire montrer une pièce chez un officier public. || Faire des recherches dans, consulter, feuilleter : *Je quittai Rome, et je n'eus pas le temps de compulser les documents* (Chateaubriand).

COMPULSEUR adj. et n. m. Personne qui compulse : *Un compulseur de dossiers.*

COMPULSOIRE n. m. Décision de justice autorisant à prendre communication d'une pièce chez un dépositaire public, tel qu'un notaire, etc. || La prise de communication. || Vérification des livres de commerce.
— Dr. anc. *Lettres de compulsoire*, autorisation de compulser un dossier ou un acte. || Ordre donné au dépositaire de titres de les laisser compulser.

COMPUT [kɔ̃pyt] n. m. (du lat. *computare*, compter). Supputation qui sert à régler le temps pour les usages ecclésiastiques et dont l'objet essentiel est la détermination de la date de Pâques. (On dit aussi *comput pascal.*)
— Encycl. Les éléments du *comput* sont la *lettre dominicale*, le *cycle solaire*, l'*indiction romaine*, le *nombre d'or* et l'*épacte*. La détermination de la date de Pâques exige la connaissance de la lettre dominicale et du nombre d'or dans le calendrier julien, de la lettre dominicale et de l'épacte dans le calendrier grégorien. L'introduction de l'épacte à la place du nombre d'or est l'un des points fondamentaux de la réforme grégorienne instituée en vue de mettre perpétuellement d'accord les règles du comput avec les conditions astronomiques qui régissent la détermination de Pâques.

COMPUTATION n. f. Manière de supputer le temps.
— Dr. *Computation d'un délai*, fixation de ce délai.
— Encycl. Dr. rom. Les « romanistes » appelaient *computatio civilis* le mode de calcul des délais qui consistait à compter simplement les jours *de die ad diem*, et non *de momento ad momentum* (*computatio naturalis*).

COMPUTISTE n. m. (du lat. *computare*, compter). Celui qui dresse le calendrier ecclésiastique. || A Rome, officier qui perçoit les revenus de la Chambre apostolique.

COMTADIN, E adj. et n. Qui se rapporte au comtat Venaissin; habitant ou originaire de cette région.

COMTAL, E, AUX adj. Qui appartient aux comtes ou à un comte : *Couronne comtale.*

COMTAL (CAUSSE) ou **CAUSSE DE RODEZ**, plateau calcaire de l'ouest du Massif central (Aveyron), entre l'Aubrac et le Ségala, au N. de Rodez.

COMTAT n. m. Comté, dans certaines expressions géographiques : *Comtat d'Avignon.*

COMTAT (le) ou **COMTAT VENAISSIN** (de *Venasque*), pays de l'ancienne France, entre le Rhône, la Durance et le mont Ventoux, qui demeura sous l'autorité pontificale de 1274 à 1791. Il avait été cédé par Philippe III le Hardi au pape Grégoire X et pendant de nombreux siècles les rois de France tentèrent d'y réduire l'autorité pontificale. A la demande de ses habitants (12 juin 1790), il fut réuni à la France en même temps que le terroir d'Avignon (*comtat d'Avignon*), par le décret tardif du 14 septembre 1791 : l'Assemblée constituante avait redouté très longtemps une rupture avec l'Europe, le pape ayant opposé son veto à l'annexion qu'il n'accepta qu'au traité de Tolentino (9 février 1797).
Du point de vue géographique, le Comtat correspond aux plaines fertiles du Vaucluse (basse Durance, Ouvèze, Sorgue). Ce dernier secteur, parcouru par de nombreux canaux d'irrigation, est devenu un grand centre de cultures maraîchères et fruitières (choux-fleurs, pommes de terre, tomates, artichauts, asperges, pêches, abricots, etc.). [→ Biblio.]

COMTE [kɔ̃t] n. m. (lat. *comes, -itis*, compagnon). Haut personnage de l'entourage de l'empereur romain, choisi par celui-ci pour le conseiller. || Dignitaire du Bas-Empire. || Personnalité liée aux monarques barbares du haut Moyen Age et chargée par eux de missions civiles et militaires. || Dans le système des dépendances personnelles et dans le régime domanial, seigneur féodal. || Titre de noblesse.
— Encycl. ● *Histoire romaine.* Le principat d'Auguste donna une importance spéciale aux membres de son entourage : les *amici Caesaris* ou *amici Augusti*, qui lorsque le prince voyageait étaient ses compagnons, *comites Caesaris* ou *Augusti*. Ceux-ci recevaient parfois des fonctions précises ou des magistratures traditionnelles, plus souvent ils étaient simplement appelés à conseiller leur maître : ainsi apparaît le Conseil* du prince. Les *comites* se multiplient, Tibère les répartit en classes, Marc Aurèle fit de la qualité honorifique de *comes* un titre régulier, qui disparut à partir d'Alexandre Sévère. Constantin le ressuscita, mais en modifiant profondément son caractère : les comtes furent désormais les « fidèles » de l'empereur, et furent d'abord substitués aux fonctionnaires réguliers, dont ils finirent par former une nouvelle catégorie. Leur prolifération amena Constantin à distinguer, après 330, les *comites primi, secundi, tertii ordinis.*
Au Bas-Empire, certains comtes eurent des fonctions très précises, alors que d'autres n'avaient reçu cette dignité qu'à titre honorifique et individuel. Ils furent tous classés dans les catégories les plus élevées du personnel impérial : *clarissimi*, puis, après l'apparition de ces catégories, *spectabiles* et *illustres* (à partir de Théodose, tous les *comites primi ordinis* furent *illustres*). L'ensemble des comtes formait le *comitatus*. Les plus importants siégeaient au *consistorium* (nouveau nom du Conseil du prince).
Parmi les comtes chargés de fonctions précises, il faut citer :
le *comes sacrarum largitionum* (comte des largesses sacrées), chargé des dépenses de l'Etat; véritable ministre des Finances, il était représenté dans chaque diocèse par un *comes largitionum* ou *comes thesaurorum;*
le *comes rei privatae* ou *rerum privatarum* (comte des affaires privées), chargé de gérer les terres et fabriques impériales; il fut une sorte de second ministre des Finances; il possédait dans chaque province, et souvent dans chaque diocèse, un représentant, le *rationalis privatae*, probablement comte. Les domaines impériaux (*domus divinae*), particulièrement considérables, de Cappadoce et d'Afrique étaient pour leur part gérés par des comtes particuliers, les *comites domorum;*
le *comes sacrae vestis*, préposé à la Garde-Robe impériale;
le *comes domesticorum*, commandant la garde impériale des *protectores domestici*, qui remplaça sous Constantin les cohortes prétoriennes, et qui était divisée en *scholae*, que commandaient des *comites scholarum;*
le *comes orientis*, comte d'Orient, créé vers 334 et qui tenait lieu de vicaire dans ce diocèse particulièrement important;
les *comites commerciorum*, chargés du contrôle du commerce extérieur, spécialement des importations sur les frontières.
Les comtes à titre honorifique étaient infiniment plus nombreux. Ils allaient des maîtres des milices (*magistri militum*), comtes du premier ordre et *illustres*, jusqu'à une foule de fonctionnaires de second ordre.
● *Histoire du Moyen Age.* Les comtes (au sens romain du terme) disparurent en Occident avec l'Empire; en Orient, leur recul fut progressif, par modification ou disposition d'attributions et par changement de nom.
Le comte d'Orient ne fut plus, à partir de Justinien, que le gouverneur de Syrie première; ailleurs, le titre ne fut plus donné à mesure que s'étendait l'organisation des thèmes* (exception faite du stratège du thème de l'Opsikion, qui conserva le nom de comte de l'Opsikion). A l'échelon central, le comte des largesses sacrées fut remplacé par le *logothète* tou genikou*, tandis que le comte des affaires privées fit place au logothète des troupeaux et au comte de l'étable, chef des écuries impériales, auquel fut substitué au XIIIe s. le Grand Chartulaire.
L'existence d'un entourage de fidèles autour des rois barbares avait peut-être influencé Constantin lorsqu'il avait recréé les comtes. Il fut donc facile aux envahisseurs de reprendre ce titre aux Romains pour en orner une institution qui leur était familière. Les comtes furent à nouveau les membres immédiats de l'entourage du monarque, liés à lui par un serment de fidélité. Le roi choisit parmi eux ses conseillers, ses officiers du palais, ses « ducs », ses « marquis »; il n'y avait alors ni distinction hiérarchique ni incompatibilité entre ces titres : le *dux* était le chef militaire, choisi parmi les *comites*, et le marquis n'était qu'un *dux* particulier mis à la tête d'une Marche. Le roi envoyait les comtes juger ou surveiller et agir à sa place dans une ou plusieurs *civitates*. Ceux qui étaient attachés à sa cour portaient le titre de *comites palatii*, comtes palatins, et jouissaient d'une influence accrue. Les uns recevaient les offices les plus importants de la Cour (ainsi le *comes stabuli*, qui deviendra le « connétable ») et les autres se chargeaient de juger au palais royal les affaires les plus importantes en première instance, les affaires moindres en appel.
Dès la période mérovingienne, les comtes, profitant de l'affaiblissement du pouvoir royal, tendirent à se fixer au sol là où quelque mission les avait installés. Une aristocratie seigneuriale, fondée sur le domaine qui entourait la villa du comte, naquit alors.
Sous les premiers Carolingiens, spécialement Charlemagne, les comtes, repris en main, redevinrent des agents du souverain, chargés d'une mission précise et temporaire, jamais viagère ni héréditaire (commandements militaires, administration locale). Les *missi dominici* allaient toujours par deux, un comte et un évêque. Quant aux comtes palatins, leur nombre fut accru, et certains furent envoyés dans les provinces éloignées pour y rendre la justice ou y décider des affaires.
Mais dès le milieu du IXe s. (décadence carolingienne), les comtes se transformèrent de nouveau en une aristocratie terrienne, militaire et héréditaire qui se situait au centre même de l'évolution féodale. Usurpant la propriété, l'hérédité et les droits régaliens sur les terres qu'ils gouvernaient, entrant dans la pyramide de biens personnels, d'hommages*, de commendes*, de bénéfices*, de fiefs*, qui s'édifiait, ils devinrent en quelques décades des seigneurs féodaux (v. FÉODALITÉ). Pendant longtemps, le même personnage s'intitula tantôt comte et tantôt duc. Le titre se fixa progressivement, non la hiérarchie : les comtes palatins, établis dans les provinces où on les avait jadis envoyés, furent parmi les plus grands vassaux directs de l'Empereur (comtes palatins du Rhin ou de Bourgogne) ou du roi de France (comte palatin de Champagne, pair de France). D'autres très grands fiefs (Flandre, Toulouse) demeurèrent des comtés-pairies. Inversement, il y eut des marquisats, voire des duchés de modeste importance. L'empereur Louis V érigea même en comté le marquisat de Juliers (1329). Enfin, le régime féodal entraîna une mutation du titre de l'homme à la terre. Le comte fut celui qui tenait un comté. Ainsi apparurent des comtés ecclésiastiques, dont le maître se trouvait évêque ou archevêque-comte...
Dans l'Empire germanique, on distinguait trois degrés de comtes selon qu'ils relevaient de l'Empereur immédiatement pour l'ensemble de leurs biens et de leur personne, ou pour une part seulement de leurs biens, ou qu'ils n'en relevaient pas immédiatement. Les premiers, « comtes d'Empire », étaient

De gueules à deux clés d'or posées en sautoir, les anneaux liés par un cordon d'azur

Auguste COMTE
par Etex (1852)
maison d'Auguste COMTE
rue Monsieur-le-Prince
Paris

souverains; plusieurs faisaient battre monnaie. Leur indépendance à l'égard de l'Empereur était presque totale.

En France, le pouvoir royal reprit progressivement sa puissance, et la centralisation se fit aux dépens des comtes, qui perdirent les droits régaliens usurpés et durent se soumettre, qu'ils dépendissent du roi immédiatement ou non. Celui-ci travailla à absorber les comtés par force, rachat ou héritage. Le caractère nobiliaire de la dignité comtale ne fut donc plus assis sur la possession effective d'un comté : une terre comtale, même de très petites dimensions, suffit désormais.

L'extension de la féodalité, et plus généralement de la civilisation née dans l'Europe occidentale anciennement carolingienne, répandit la notion et le titre de comte : les Normands l'exportèrent en Sicile, puis en Angleterre; les Navarrais et les Aragonais l'étendirent à l'Espagne avec la Reconquête (plusieurs comtes furent plus tard « Grands d'Espagne »); les croisés firent de même en Orient latin. Les Allemands les répandirent dans leurs conquêtes orientales.

Toutefois, le Danemark n'eut pas de comtes (exception faite des comtes de Rantzau en Holstein, terre d'Empire, et du titre de comte de Guldenlew que porta un fils naturel de Frédéric III); quant à la Pologne, à la Lituanie et à la Moscovie, elles eurent des palatins, mais pas de comtes : lorsque le tsar à la période moderne créa des comtes, il leur donna un nom allemand : *Graf*.

● *Période moderne.* La puissance des comtes disparut partout où un pouvoir central put s'élever qui leur retira avec les droits régaliens toute possibilité d'action autonome. Seuls sauvegardèrent longtemps leur indépendance des comtés situés dans les limites de l'Empire (comte palatin du Rhin).

Ailleurs, le comte ne posséda bientôt plus qu'un titre et quelque terre « noble ». *A fortiori*, lorsque se développa comme en France une noblesse de robe ou d'office, dont les comtés n'avaient pour origine qu'une lettre patente jointe à l'octroi ou à l'achat d'une terre noble.

Supprimé par la Révolution, le titre de comte reparut sous Napoléon Ier, qui le situa entre ceux de marquis et de baron, « position » qui n'est applicable qu'à la noblesse du premier et du second Empire. Il fut supprimé avec les autres titres nobiliaires par la IIIe République, bien qu'il soit encore porté par les héritiers des anciens titulaires.

De nombreux autres pays également ont supprimé la hiérarchie nobiliaire. L'un des derniers à y rester fidèlement attaché est le Royaume-Uni, où se maintient la traditionnelle distinction entre deux sortes de comtes, les *Earls*, ou comtes du Royaume, et les comtes proprement dits. Les *Earls* sont tous pairs du Royaume, et le roi (ou la reine) les traite en cousins. Ils sont nommés d'après leurs fiefs, sauf deux : le comte maréchal d'Angleterre et l'aîné de la maison de Rivers; on les appelle Mylord, c'est-à-dire Monseigneur. Au XXe s., la Grande-Bretagne s'efforce de vitaliser la dignité comtale en la distribuant à ses grands hommes, maréchaux, savants, explorateurs ou artistes.

● *Héraldique.* L'insigne de comte est une couronne d'or rehaussée de perles; vue de profil, c'est-à-dire telle qu'elle est figurée en art héraldique, cette couronne montre neuf

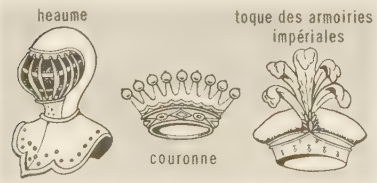

grosses perles. Quand les armes des comtes ont pour cimier un heaume. celui-ci est d'argent taré de profil et clos par une grille à sept barreaux.

Dans les armoiries de l'Empire français. l'insigne des comtes est une toque de velours noir retroussée de contre-hermine avec porte-aigrette d'or supportant cinq plumes.

Comte de Monte-Cristo (LE), roman d'A. Dumas père (1846). [A. Dumas a adopté l'orthographe *Monte-Christo* dans les premières éditions.] Un jeune marin, Edmond Dantès, est sur le point de passer capitaine et d'épouser la belle Mercédès. Brusquement, on l'arrête et on le jette dans un cachot du château d'If. Dantès reste quatorze ans en captivité. Mais un autre prisonnier a trouvé le moyen de communiquer avec lui : c'est l'abbé Faria, que l'on croit fou parce qu'il offre au gouvernement des millions qu'il sait enfouis dans l'île de Monte-Cristo; en mourant, il lègue à Dantès ces immenses richesses. Dantès s'évade en se substituant au cadavre de l'abbé. Il consacrera la puissance incalculable que lui donne l'argent à se venger de ceux dont les machinations l'ont perdu : Danglars, son rival en affaires, qui le jalousait; le pêcheur Fernand, qui convoitait sa fiancée Mercédès et l'a effectivement épousée pendant sa captivité; le juge Villefort, qui a satisfait ses ambitions en se faisant le complice des ennemis de Dantès. Dumas déploie dans ce roman-feuilleton, qui eut un immense succès, son extraordinaire imagination.

Comte d'Essex (LE), tragédie de Th. Corneille. V. ESSEX.

COMTE (François), publiciste français (Sainte-Enimie, Gévaudan, 1782 - Paris 1837). Avocat, il fonda en 1814, avec Dunoyer, un périodique, *le Censeur*, qui devint quotidien en 1819, et où il défendit les idées libérales. Il fut député de la Sarthe (1831-1837) et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales (1832).

COMTE (Auguste), philosophe français (Montpellier 1798 - Paris 1857). A sa sortie de l'Ecole polytechnique, où il était entré à seize ans, il enseigne les mathématiques. En 1817, il devient disciple de Saint-Simon, avec qui il se brouille en 1824. En 1826, il entreprend de développer dans un cours sa doctrine personnelle, le *positivisme;* mais il est frappé, après les premières leçons, d'une attaque d'aliénation mentale. Il peut reprendre, en 1828, ses travaux et son cours. De 1831 à 1848, il fait un cours gratuit d'astronomie dans une mairie de Paris. Séparé de sa femme, ayant perdu sa situation, Comte, de 1848 à sa mort, vit surtout des contributions de ses amis, lesquels s'éloignent de lui les uns après les autres à cause de son caractère de plus en plus difficile.

Il publia de 1830 à 1842 les six volumes de son *Cours de philosophie positive*. « Il n'y a qu'une maxime absolue, dit-il, c'est qu'il n'y a rien d'absolu. » Sa méthode consiste à ne s'occuper que des faits et de leurs relations; les faits sont les phénomènes* qu'on peut constater par l'expérience; la seule expérience est celle des sens, la psychologie est impossible, et la connaissance de l'homme se réduit à la physiologie. Les seules relations entre les faits dont l'étude soit légitime sont celles de succession et de simultanéité; Comte rejette l'étude des relations de cause à effet et de moyen à fin. Il nie l'existence de lois objectives, et la possibilité pour la pensée humaine de rien connaître avec certitude en ce qui concerne l'être même des choses. Il se rattache donc, comme Kant, au courant *agnosticiste**, qui déclare la « chose en soi » inaccessible et inconnaissable. Il pose la *loi des trois états* des sociétés d'Occident : théologique, métaphysique, positif, ce dernier, qui rejette la notion de *cause* au profit de celle de *loi*, étant, selon lui, l'aboutissement du progrès; il donne sa fameuse classification des sciences en sciences abstraites et sciences concrètes, dont la généralité et la complexité croissent en raison inverse l'une de l'autre — la dernière étant la sociologie ou « physique sociale »; il réduit la morale à l'altruisme, et nie l'idée du droit.

En 1844, Comte avait rencontré Clotilde de Vaux : il aima d'un amour romanesque cette jeune femme malheureuse et malade, qui devait mourir en 1846. C'est cette rencontre et cet amour qui, semble-t-il, menèrent Comte au mysticisme. A partir de 1845, en effet, il tenta de tirer de sa philosophie une religion. Il émit successivement les idées de la *viergemère*, de l'adoration de l'humanité, de l'organisation de la société par la science. Il s'institua grand prêtre de l'humanité et décréta que « sainte Clotilde » serait désormais la patronne de l'humanité.

Parmi ses principaux ouvrages, il faut citer : *Cours* de philosophie positive* (1830-1842), *Discours* sur l'esprit positif* (1844), *Calendrier positiviste* (1849), *le Système de politique* positive* (1852-1854), *Catéchisme* positiviste* (1852), *Appel aux conservateurs* (1855), *Synthèse subjective* (1856). [→ Biblio.]

COMTE (Jules), administrateur et écrivain français (Paris 1846 - *id.* 1912). En 1886, il fut appelé à la direction des Bâtiments civils et Palais nationaux, et présida à l'établissement du programme d'agrandissement de la Bibliothèque nationale. Il est l'auteur d'un volume sur *la Tapisserie de Bayeux* et d'études sur *les Musées et les écoles d'art en France*. Il fonda la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, la *Revue de l'art ancien et moderne*, et fut membre de l'Institut (1911).

COMTÉ [kõte] n. m. (Le mot *comté* était féminin autrefois; il l'est resté dans *Franche-Comté*.) Domaine conférant le titre de comte. ‖ Territoire possédé par un comte.

— ENCYCL. Le *comté* fut d'abord, à l'époque mérovingienne et carolingienne, le cadre territorial dans lequel un comte était chargé par le souverain d'exercer son autorité. Ce cadre, très variable en importance, correspondait généralement aux limites d'une *civitas* ou de plusieurs *civitates* romaines. Bien que la *civitas* ait été divisée en *pagi*, le nom de *pagus* fut alors parfois (et plus tard par tradition) appliqué au comté. Dans l'ensemble, la tendance fut de restreindre progressivement la superficie des comtés, dont le nombre aurait, de ce fait, augmenté (120 à l'époque mérovingienne, environ 800 sous les carolingiens). Lorsque les comtes profitèrent de la décadence carolingienne pour usurper les droits régaliens, ils s'assurèrent la propriété et l'hérédité même des terres où ils exerçaient leurs fonctions : ainsi, la dignité comtale s'enracina au territoire correspondant, à tel point que la transmission de celui-ci devint gage et symbole de la transmission du titre. Cela n'empêcha pas les comtés de varier dans leurs limites comme dans leur contenu : par conquêtes ou cessions onéreuses d'une part; par usurpations, au deuxième degré, de la part des vicomtes (anciens représentants des comtes dans les *pagi* de la *civitas*), d'autre part; enfin, par les mille combinaisons de remises en bénéfice et de transmissions féodales.

Progressivement se fixèrent un certain nombre de comtés, les uns de très grande importance territoriale (comtés-pairies de Flandre, Toulouse, Champagne en France; comtés de Bourgogne, de Provence, de Savoie, et comté palatin du Rhin dans l'Empire); certains furent réduits à une citadelle dominant un bourg; d'autres passèrent aux mains de seigneurs ecclésiastiques.

Selon que le pouvoir central parvint ou non à s'imposer, les comtés disparurent, absorbés par lui, ou acquirent une véritable indépendance qui devait aboutir à leur transformation en royaumes (Wurtemberg, Savoie).

En France, il ne subsista guère, à la fin du Moyen Age, de comtés disposant d'une véritable autonomie à l'intérieur des frontières royales, si l'on excepte celui de Charolais, récupéré en 1684 sur les Habsbourg, et le comtat Venaissin incorporé en 1791, qui, en fait, n'étaient que des dépendances d'autres grands Etats, Espagne et papauté.

Les comtés, même les plus éminents, comme les six comtés-pairies subsistant après l'incorporation de Toulouse et de la Champagne et la perte de la Flandre (trois ecclésiastiques : Châlons, Noyon, Beauvais; trois laïques : Clermont, Eu, Evreux), n'eurent plus qu'une existence honorifique.

Les comtes d'Empire eurent eux aussi un symbole matériel, réel, de leurs titres nouvellement établis, grâce à la constitution de majorats* inaliénables et héréditaires.

● *Pays anglo-saxons.* La conquête normande introduisit en Angleterre la terminologie et le régime féodal français. Il y eut donc dans ce pays des comtés, mais ceux-ci ne furent en fait, dès l'origine, que des circonscriptions administratives.

Etablie par les rois anglo-saxons (sous le nom de *scire*) et généralisée au Xe s., reprise par la monarchie normande et angevine, cette division administrative constituait une unité militaire, ainsi qu'une unité supérieure fiscale et judiciaire; à sa tête était mis un lieutenant du roi, nommé par celui-ci, le *shérif* (*scirman*, puis *shire-reeve*), surveillant les cours de hundred et collaborant avec l'évêque. Malgré le développement des tri-

bunaux de la *Curia* regis* au cours du Moyen Age, la cour de comté, utilisant la procédure du jury, conserva toute son importance, constituant en outre un instrument de liaison entre la monarchie et ses sujets.
Les comtés sont demeurés, dans leur ensemble, les divisions administratives actuelles du Royaume-Uni, mais leur organisation varie avec les différents pays qui le composent.
En Angleterre et dans le pays de Galles, les comtés sont administrés par un shérif et un conseil de comté, qui est élu. Ils sont divisés en *districts* ruraux ou urbains, eux-mêmes divisés en paroisses (*parishes*). A chaque échelon se trouve une assemblée élue. Les *conseils de comté* (*county councils*) ont été créés en 1888 : le président (*chairman*) est *ex officio* juge de paix. Ces conseils surveillent les autorités locales des districts et des paroisses. Ils sont chargés de l'administration : santé, police, éducation, finances, ponts et chaussées, assistance publique, urbanisme. Leur autorité a été renforcée.
L'administration des comtés d'Ecosse se rapproche beaucoup, depuis 1889, de celle des comtés anglais. En Irlande, il n'y a pas de conseil élu et la principale autorité est un « grand jury ».
Le comté a été dès l'origine l'une des circonscriptions électorales pour la Chambre des communes (par opposition aux bourgs : *boroughs*). Ce fut l'un des moyens dont disposa, jusqu'au XIXe s., la gentry campagnarde pour influer sur la vie politique. Si la réforme électorale de 1918 a maintenu le droit de représentation des comtés, cette représentation a été réduite au pourcentage réel de population qui y vit (par rapport aux villes, héritières des bourgs).
La plupart des pays membres du Commonwealth ont adopté et conservé le comté comme division administrative.
Il en est de même aux Etats-Unis : malgré la révolution du XVIIIe s. et la méfiance témoignée envers toute trace d'Ancien Régime, chaque Etat y est encore divisé en comtés. La place occupée par le personnage du shérif dans la légende de l'ère des pionniers traduit précisément l'importance de ces circonscriptions administratives dans la vie publique de la Fédération.

COMTÉ n. m. Fromage de gruyère, fabriqué en Franche-Comté, se présentant sous forme de meule à talon droit, pesant 40 à 50 kg, et à ouvertures de la taille d'une noisette. (V. GRUYÈRE.)

COMTÉ (LA), comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans l'Artois, au N.-E. de Saint-Pol ; 736 hab. Eglise du XVe s. Céramiques. Tuilerie.

COMTE-PAIR n. m. V. PAIR.

COMTÉ-PAIRIE n. f. V. PAIRIE.

COMTESSE n. f. Celle qui, de son chef, possédait un comté. || Femme ou veuve d'un comte.

Comtesse d'Escarbagnas (LA), comédie de Molière, en 1 acte, en prose, représentée pour la première fois devant le roi, au cours d'une fête à Saint-Germain, en 1671. *La Comtesse d'Escarbagnas* fut improvisée en huit jours, sur l'ordre de Louis XIV. Elle fut jouée, en 1672, sur le théâtre du Palais-Royal. Lorsqu'il la composa, Molière écrivait *les Femmes savantes*, et *la Comtesse d'Escarbagnas* est comme une pochade faite en marge du chef-d'œuvre : les prétentions de la comtesse annoncent déjà celles de la romanesque Bélise, mais il s'y ajoute les ridicules propres à la petite noblesse provinciale.

COMTESSE (Robert), homme politique suisse (Valangin, Neuchâtel, 1847 - La Tour-de-Peilz, Vaud, 1922). Etudiant en droit à Heidelberg et à Paris, il entra dans la vie politique en 1874, comme député cantonal, fut élu en 1883 au Conseil national, et le présida de 1894 à 1895. Devenu en 1899 membre du Conseil fédéral, il y administra successivement les départements des Finances, de la Justice et de la Police, et des Chemins de fer. Président de la Confédération pour les années 1904 et 1910, il dirigea de 1912 à 1921, à Berne, les Bureaux internationaux de la propriété industrielle, littéraire et artistique.

COMTISME n. m. Système philosophique d'Auguste Comte*, ou positivisme*.

COMTISTE adj. et n. Qui concerne ou professe le comtisme.

COMTOIS, E adj. et n. Qui se rapporte à la Franche-Comté ; habitant ou originaire de cette région.
— Zootechn. *Trait comtois*, race de chevaux de trait, endurants et rustiques. (La race actuelle provient de croisements de l'ancienne race comtoise, utilisée jadis comme cheval d'armes, avec différents sangs, notamment l'ardennais.)
◆ N. f. Sorte d'horloge*.

COMUNERO n. m. (mot esp.). Habitant d'une commune, en Espagne.
— ENCYCL. Le régime communal avait pris, au Moyen Age, une grande extension en Espagne. Les rois avaient concédé de nombreuses chartes (*cartas pueblas*) aux colons qui venaient peupler le pays arraché aux Maures, et les *comuneros* furent, de bonne heure, pourvus de *fueros* privilégiés. Très vite, les communes obtinrent le droit de siéger aux Cortès.
En 1520, les communes castillanes, sous l'impulsion de Tolède, se soulevèrent contre la régence étrangère d'Adrien d'Utrecht et contre le despotisme fiscal de Charles Ier. Pour vaincre, celui-ci dut renoncer à la levée du *servicio* et nommer deux régents castillans. Don Juan de Padilla, chef des *comuneros*, obtint d'abord quelques succès, organisant des *comunidades* et tentant d'obtenir de la reine mère Jeanne la Folle, qui était entre ses mains, un acte écrit légitimant sa révolte ; mais abandonné par la noblesse castillane, il fut vaincu, pris à Villalar (avr. 1521), et décapité ; Tolède capitula enfin en octobre. En 1522, Charles Quint, de retour en Espagne, acheva l'œuvre de répression.

comuneros (SOCIÉTÉ DES), société secrète espagnole (1821-1823), dont le programme était plus démocratique que celui des libéraux, mais qui perdit rapidement toute importance réelle du fait de ses divisions intérieures.

COMUS (Nicolas Philippe LEDRU, dit). V. LEDRU.

COMYN, importante famille écossaise, dont les principaux membres sont : ALEXANDER, comte de Buchan et connétable d'Ecosse († 1289) ; — JOHN, petit-neveu du précédent, seigneur de Badenoch († Lochindorb v. 1300), qui fut l'un des régents en 1286, soutint Jean de Baliol, puis se soumit à Edouard Ier en 1298 ; — JOHN, fils du précédent, gardien d'Ecosse en 1298 († Dumfries 1306), qui dirigea la résistance écossaise jusqu'à sa soumission, en 1304, et fut assassiné par Robert Bruce.

CON [kɔn], prép. italienne signif. *avec*, et qui se rencontre le plus souvent en musique, en combinaison avec de nombreux termes de nuances, dans les indications de mouvement : *con anima*, avec âme ; *con brillo*, avec brio ; *con fuoco*, avec feu ; *con grazia*, avec grâce ; *con moto*, avec mouvement ; *con spirito*, avec esprit, etc. (V. COL.)

CON, CONNE n. et adj. *Trivialem.* Personne peu intelligente.

CONACDJI n. m. V. KONAKDJI.

CONACHI (Costache), poète roumain (Ţigănești 1777 - *id.* 1849). Boyard de vieille souche, il devint ministre de la Justice et fut candidat au trône de Moldavie en 1834. Il a laissé un recueil d'œuvres posthumes, sous le titre de *Poésies : compositions et traductions* (1856). Conachi a joué un rôle important dans la renaissance littéraire moldave.

CONAKRY, ancienn. **Konakry,** capit. de la Guinée et ch.-l. de région, sur la presqu'île de Tumbo, rattachée au continent par une digue ; 112 500 hab. Archevêché depuis 1955. Port important, aménagé pour l'exportation des bananes et du fer exploité dans la presqu'île de Kaloum. Tête de ligne du chemin de fer de Kankan, Conakry est un centre commercial, administratif et industriel : constructions métalliques, travail du bois, matières plastiques, industries alimentaires, etc.

CONAN (saint), missionnaire irlandais du VIIe s. Moine à Iona, évêque des Hébrides et de l'île de Man. — Fête le 13 et le 26 juin.

CONAN Ier, dit **le Tort** († Concruz [auj. Conquereuil] 992), comte de Rennes (970-992). Fils de Juhel Bérenger, il prétendit régner sur la Bretagne, s'empara de la seigneurie que s'était constituée l'archevêque de Dol et du comté de Vannes ; il mourut en luttant contre le comte d'Anjou, Foulques Nerra, auquel il disputait le comté de Nantes.

CONAN II (1040-1066), duc de Bretagne. Il fut soumis à la tutelle d'Eudes Ier, comte de Penthièvre, de 1040 à 1056. Il lutta contre le duc de Normandie, Guillaume, et mourut empoisonné.

CONAN III, dit **le Gros** (1095-1148), duc de Bretagne (1112-1148). Il fit abolir par un concile le droit de bris et les survivances du servage (1127). Il épousa Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri Ier.

CONAN IV, dit **le Petit** (1137-1171), petit-fils du précédent, duc de Bretagne en 1156. Il appela Henri II, roi d'Angleterre, pour lutter contre les seigneurs bretons. Il dut, en compensation, fiancer sa fille Constance à Geoffroy Plantagenêt et céder la garde de son duché à Henri II jusqu'à la majorité de Geoffroy (1166). Il vécut ensuite en Angleterre.

CONAN MÉRIADEC, personnage légendaire qui aurait été l'un des chefs des Bretons insulaires émigrés dans la péninsule armoricaine à la fin du IVe s., selon l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth. Dom Lobineau prouva, au XVIIIe s., l'absence de fondements historiques de la légende de Conan Mériadec.

CONANT (James Bryant), chimiste américain (Dorchester, Massachusetts, 1893). Nommé en 1928 professeur à l'université Harvard, il en devint président en 1933, puis présida en 1941 le Comité de recherches de la défense nationale et s'occupa de coordonner les travaux de préparation de la bombe atomique. Haut-commissaire des Etats-Unis en Allemagne occupée (1953), il y devint ambassadeur auprès de la République fédérale. Ses travaux personnels ont été surtout consacrés à la chimie organique.

CONANT (Kenneth John), archéologue américain (né en 1894), professeur d'architecture à Harvard (1936-1955). Il participa aux fouilles de Cluny (1928-1950), ainsi qu'à de nombreuses missions archéologiques (Kiev, 1935-1936 ; abbaye du Mont-Cassin, 1935 ; Saint-Sépulcre, 1938-1955). Auteur de *The Early Architectural History of the Cathedral of Santiago de Compostela* (1926), *Carolingian and Romanesque Architecture* (1957).

CONATIF, IVE adj. et n. m. (du lat. *conari*, s'efforcer de). Linguist. Se dit d'une forme verbale propre à exprimer l'idée d'effort : *L'imparfait en latin et quelquefois en français peut avoir le sens conatif.*

CONATION n. f. (du lat. *conatus*, effort). Philos. Effort : « *Conation* » *semble désigner l'action en tant qu'elle a à triompher d'une résistance ou réaction pour se poser elle-même progressivement et « in fieri »* (M. Blondel).

CONCAMÉRATION n. f. (de l'ital. *con*, avec, et *camera*, chambre). Archit. Voûte, arcade ou cintre. || Passage voûté, derrière le maître-autel d'une église. || *Demi-concamération*, voûte n'ayant que la moitié de la courbe, l'autre consistant en un pied-droit.

CONCARNEAU, ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Quimper), sur la côte de Cornouaille ; 16 271 hab. (11 691 aggl.) [*Concarnois*]. Située dans un îlot, la pittoresque *Ville close* est entourée d'anciens remparts, mais elle ne forme qu'une petite partie de la ville actuelle, qui s'est développée autour du faubourg de Sainte-Croix. Concarneau est le principal centre français de la pêche

CONAKRY

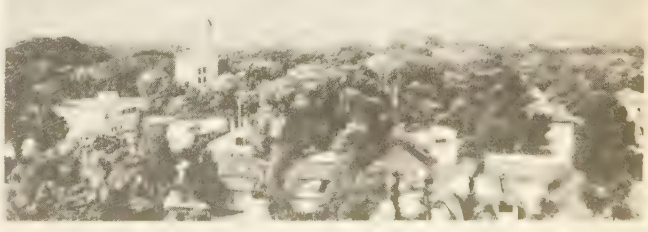

Phot. Huet (Edit. Hoa-Qui).

CONCARNEAU au thon, et possède de nombreuses conserveries de poisson. Des fabriques de boîtes métalliques et des constructions de bateaux de pêche complètent l'activité de ce port, qui attire de nombreux touristes et dont on prévoit l'extension dans l'embouchure du Moros. — Hist. A la suite de l'alliance conclue en 1372 entre Jean IV, duc de Bretagne, et Edouard III, roi d'Angleterre, les Anglais occupèrent Concarneau ; la ville fut prise d'assaut dès 1373 par du Guesclin. Concarneau fut la première ville bretonne prise par des huguenots (1577), mais ceux-ci la perdirent immédiatement. (→ Biblio.)

CONCASSAGE n. m. Technol. Action de concasser les corps durs, les grains, etc. (On dit aussi CONCASSATION.)

CONCASSÉ n. m. Matér. Elément pierreux de dimensions réduites et déterminées, produit par cassure à partir d'éléments plus gros de forme quelconque : *Les ballasts sont des concassés.* (V. CASTINE, GRAVILLON, MACADAM.)

CONCASSEMENT n. m. Concassage excessif, pulvérisation.

CONCASSER v. tr. (lat. *conquassare*, secouer fortement). Réduire en menus fragments des matières dures ou sèches : *Concasser des fèves, du sucre.*

CONCASSEUR n. m. (de *concasser*). Appareil servant à réduire en menus fragments. — ENCYCL. Technol. Les *concasseurs* sont utilisés principalement pour diviser des blocs de pierre, afin d'obtenir les pierrailles destinées à la confection des bétons et à l'empierrement des routes. Ils sont caractérisés par le rapport des dimensions entre les éléments à l'entrée et à la sortie. Le choix du matériel de concassage dépend de la dureté de la roche à concasser et de la granulométrie du produit fini désiré.

Les *concasseurs à mâchoires,* à simple ou à double effet, sont très robustes. Travaillant à la manière d'un casse-noix, ils présentent des mâchoires de formes et de surfaces différentes (plateaux lisses, cannelés ou même dentés), suivant les matériaux traités. L'ouverture d'entrée est rectangulaire et l'appareil ne peut admettre que des blocs dont la plus grande dimension est nettement inférieure à la plus petite dimension de la section d'entrée. Par exemple, on alimentera un concasseur de 500 × 300 mm avec des morceaux qui ne doivent pas dépasser 250 mm dans leur plus grande dimension.

Les *concasseurs giratoires* sont constitués d'un cône tournant et oscillant dans une cuve très robuste. L'ouverture a une forme annulaire, et un concasseur de 300 mm d'ouverture peut admettre des morceaux ayant en moyenne 150 × 200 × 250 mm. Ces appareils conviennent particulièrement pour la fabrication des gravillons.

Les *concasseurs à cylindres* comportent soit des cylindres lisses pour la préparation du sable, et, dans ce cas, l'appareil n'admet pas de morceaux dont la plus grande dimension est supérieure à la vingtième partie du diamètre des cylindres, soit des cylindres cannelés ou dentés, pour le broyage des matières friables ou demi-dures. Ceux-ci peuvent admettre des blocs dont la plus grande dimension atteint le quart ou le tiers du diamètre du cylindre.

Les *concasseurs à marteaux* travaillent par percussion de la matière au moyen de masses rigides ou articulées, animées d'un mouvement de rotation rapide. Comprenant un ou deux étages de marteaux, ils sont utilisés pour des matériaux friables et demi-durs, mais non abrasifs. Les coefficients de réduction du matériau traité atteignent 20 à 1, alors que les autres types d'appareils ne dépassent pas 8 à 1.

Il existe également des ensembles mobiles de concassage et de criblage, qui, facilement transportables d'une carrière à une autre, rendent de grands services sur les chaudières de routes en utilisant du tout-venant de carrières pour la réalisation de plates-formes. Les matériaux, amenés par courroies transporteuses ou élévateurs à godets, ou déposés directement par les camions dans la trémie, passent dans le concasseur primaire, sont repris à leur sortie par une courroie et traversent les cribles. Les matériaux triés sont évacués vers leurs tas respectifs et les matériaux rebutés sont repris et envoyés dans le concasseur secondaire. A la sortie de ce dernier, des courroies les amènent de nouveau sur les cribles et, de là, vers leurs tas respectifs.

— Instr. agric. Le *concasseur* employé pour réduire en menus fragments les tourteaux ou les grains (maïs) destinés à la nourriture des bestiaux est constitué par deux cylindres en fonte placés parallèlement dans un même plan horizontal, striés obliquement par rapport à l'axe, et tournant en sens contraire pour agir comme un laminoir. Un dispositif projette sur eux les graines à concasser.

D'autres systèmes ne possèdent qu'une partie mobile, cylindre ou plateau, armée de dents ou de stries, et qui tourne vis-à-vis d'une partie fixe.

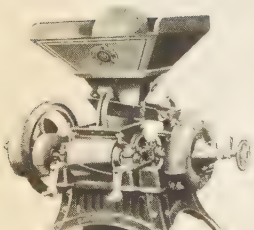

concasseur

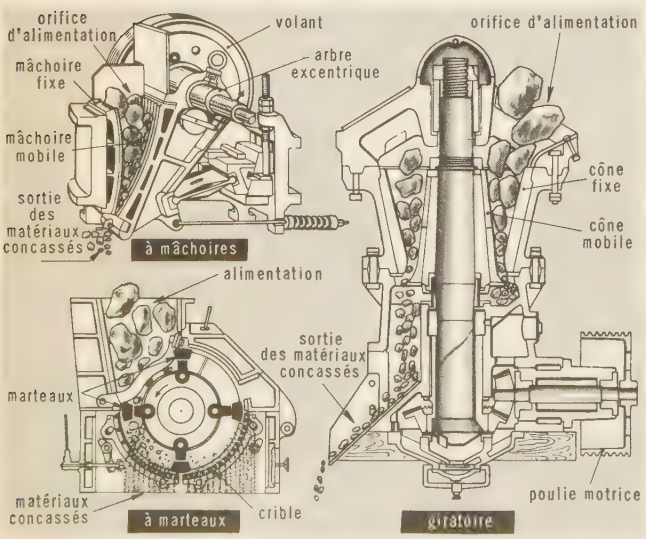

concasseur

CONCATÉNATION n. f. (du lat. *catena*, chaîne). Philos. Enchaînement : *La concaténation des causes et des effets.*

CONCATÉNÉ, E adj. (lat. *cum*, avec, et *catena*, chaîne). Versific. Se dit des vers formés par la répétition, au commencement d'une strophe ou d'un couplet, du vers qui termine le couplet ou la strophe qui précède, ou formés par la répétition, au début et à la fin d'une strophe, du même vers, comme dans le poème de Baudelaire « le Balcon » (*les Fleurs du mal*) :

Je sais l'art d'évoquer les minutes heureuses,
Et revis mon passé blotti dans tes genoux
Car à quoi bon chercher tes beautés langoureuses
Ailleurs qu'en ton cher corps et qu'en ton cœur [si doux?
Je sais l'art d'évoquer les minutes heureuses!

CONCAVE adj. (lat. *concavus ;* de *cavus*, creux). Dont la forme est en creux, sans irrégularité apparente : *Miroir concave.*

— Math. *Arc concave en chacun de ses points,* arc tournant sa concavité vers sa corde.

— Opt. *Miroir concave,* miroir à surface concave, qui a, entre autres propriétés, celle de faire converger les rayons lumineux, calorifiques ou sonores, provenant d'un faisceau parallèle. (V. BICONCAVE, PLAN-CONCAVE.)

— CONTR. : *bombé, convexe.*

CONCAVITÉ n. f. Etat de ce qui est concave : *La concavité d'une lentille.* || Cavité : *Je m'asseyais loin de la foule, auprès de ces flaques d'eau que la mer entretient et renouvelle dans les concavités des rochers* (Chateaubriand).

— ENCYCL. Math. Une courbe ou une surface est concave du côté où elle-même se trouve par rapport à sa tangente : or, si l'on mène à une courbe deux tangentes infiniment voisines, l'arc de la courbe compris entre les deux points de contact sera contenu dans l'angle des deux tangentes ; la concavité d'une courbe en un de ses points est donc tournée du côté vers lequel s'incline la tangente à cette courbe, lorsqu'on déplace infiniment peu le point de contact.

Pour qu'un arc d'équation $y = f(x)$ soit concave du côté des y positifs, il suffit que la dérivée seconde y'' soit positive et, plus généralement, que la dérivée première, qui ne s'annule pas, soit d'ordre pair et positive, mais cette propriété n'est pas nécessaire. Les points où y'' change de signe sont des points d'inflexion.

CONCÉDER v. tr. (lat. *concedere*, quitter une place). [Se conj. comme *accélérer.*] Faire octroi de ; donner par concession : *Concéder l'exploitation d'un monopole.* || *Fig.* Accorder, admettre (dans une discussion) : *Concéder un point. Concéder qu'on est allé trop loin.*

concedo [se], mot lat. signif. *je l'accorde,* et qui s'employait surtout, comme le mot *nego,* dans l'argumentation scolastique.

CONCÉLÉBRATION n. f. Liturg. Action de concélébrer.

CONCÉLÉBRER v. tr. (Se conj. comme *accélérer.*) Liturg. Célébrer avec, dire la messe ensemble : *Dans le rite romain, on ne concélèbre qu'à l'ordination des prêtres et au sacre des évêques.*

CONCENTRATEUR n. m. Appareil de concentration des liquides, des sirops. (V. ÉVAPORATEUR.)

— Télécomm. Installation téléphonique réalisée suivant la technique des commutateurs télégraphiques, et permettant d'exploiter, sur un nombre réduit de positions de travail, certaines liaisons dont le coefficient d'occupation est peu élevé.

CONCENTRATION n. f. Action de concentrer ; état de ce qui est concentré : *La concentration des rayons solaires au foyer d'une lentille. L'âme, dit Leibniz, est une concentration, un miroir vivant de tout l'univers* (Voltaire). || Action de rassembler ce qui est épars, séparé ; état de ce qui est ainsi rassemblé : *La concentration des moyens de transport ;* et, au *fig. : La concentration en quelqu'un de toutes les qualités qui sont indispensables à l'exercice de son art* (Valéry).

— Econ. polit. Tendance à l'accroissement de la taille moyenne des entreprises, manifestée par une plus grande masse de capitaux mis en œuvre, une augmentation de la main-d'œuvre utilisée et des quantités produites. (V. part. *encycl.*)

— Mil. Rassemblement, sous le commandement direct d'un chef, des unités qui lui sont confiées pour engager une action de guerre sur un territoire déterminé. || *Particul.* Réunion des grandes unités mises sur pied à la mobilisation aux emplacements prévus par le haut commandement pour leur engagement sur les théâtres d'opérations : *Les transports de concentration.* (L'expérience malheureuse de 1870 amena la séparation complète des opérations de mobilisation* et de concentration.) || *Concentration de feux,* tir exécuté par des armes de même nature ou de nature différente (artillerie, infanterie, aviation), sur un même objectif, dans un dessein de destruction ou de neutralisation. (V. FEU.) || *Camps de concentration,* camps dans lesquels sont rassemblés, sous la surveillance de l'armée ou de la police, soit des populations civiles de nationalité ennemie, soit des prisonniers ou des détenus politiques. (V. part. *encycl.*)

— Min. Traitement du minerai brut par des procédés physiques, pour l'obtention de concentrés riches à teneur marchande. (Syn. PRÉPARATION MÉCANIQUE.)

— Physiq. et Chim. Masse d'un corps dissous dans l'unité de volume de la solution. || *Concentration moléculaire* (ou *molaire*), nombre de moles du corps par unité de volume (litre) de solution.

Phot. Henrard, Ets Blanchot.

— Psychol. Acte par lequel nous dirigeons nos énergies ou notre attention vers un but déterminé.
— Statist. Proportion suivant laquelle une quantité est répartie entre quelques unités ou individus d'un ensemble statistique dans le temps ou dans l'espace.
— Technol. Action d'augmenter la richesse d'un mélange en une substance déterminée, par l'élimination de liquides moins denses, d'impuretés ou de corps étrangers : *La concentration des sirops.*
— Télév. Réduction de la surface de l'impact du faisceau électronique frappant l'écran fluorescent du tube cathodique : *Grâce à une concentration bien réglée, la tache lumineuse qui dessine l'image sur l'écran d'un récepteur de télévision est suffisamment petite pour que les détails de l'image soient correctement reproduits.*
— Contr. : *diffusion, dispersion, dissémination, éparpillement.*
— Encycl. Econ. polit. On distingue la *concentration verticale,* ou *intégration,* et la *concentration horizontale.*
La *concentration verticale* est la tendance des entreprises à étendre leur champ d'action aux différentes opérations de fabrication et de vente d'un même produit : c'est « la réunion sous une même direction d'établissements industriels complémentaires les uns des autres, de sorte que le produit de l'un est la matière première de l'autre » (de Rousiers).
Les usines du Creusot fournissent un exemple d'intégration. On y trouve groupés une houillère, des hauts fourneaux, des aciéries, des laminoirs, des forges, des ateliers de constructions métalliques. Les entreprises intégrées peuvent être aussi séparées géographiquement les unes des autres : par exemple, le combinat soviétique Oural-Kouznetsk.
La *concentration horizontale* est la tendance des entreprises à étendre leur champ d'action à un même stade de production. L'entreprise, grâce à des moyens plus importants en capital et en main-d'œuvre, accroît son activité initiale. Les grands magasins, les coopératives de gros dans le secteur commercial, les établissements de produits chimiques Rhône-Poulenc, dans le secteur industriel, offrent des exemples de concentration horizontale.
— Mil. *Camps de concentration.* Des camps de concentration furent créés par les Espagnols au cours de la révolte de Cuba. Pendant la guerre des Boers*, les Anglais internèrent ainsi femmes, enfants et vieillards, transformés en otages pour venir à bout de la résistance des Boers. Durant la Première Guerre mondiale, les nationaux des pays ennemis furent rassemblés dans de tels camps, mais c'est l'Allemagne nationale-socialiste qui, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, donna aux camps de concentration la réputation sinistre qu'ils ont conservée depuis lors. D'autres Etats ont ouvert des camps de concentration, qui furent des camps d'internement ou des camps de travailleurs (recrutés souvent parmi les condamnés politiques ou de droit commun) : l'Espagne pendant la guerre civile de 1936-1939; l'U.R.S.S. (depuis 1917); la Grèce, après l'insurrection communiste de 1944.

Les camps de concentration nazis.

● *Naissance et buts.* Les camps de concentration naquirent en 1933, en même temps qu'arrivait au pouvoir en Allemagne le régime nazi, dont ils représentent l'institution la plus caractéristique. Ils étaient d'abord destinés à éliminer et à « rééduquer » les Allemands antinazis : communistes, socio-démocrates, objecteurs de conscience, juifs, catholiques et protestants. En même temps, les gardiens — les S. S.* à partir de 1936 —, qui, selon l'idéologie nazie, devaient former l'aristocratie de la race allemande, faisaient leur apprentissage de chefs en cultivant une inexorable brutalité, une insensibilité sans faille, et un parfait automatisme dans l'obéissance.
A partir de l'occupation de la Pologne en 1939, les camps proliférèrent ; y furent enfermés des ressortissants de vingt nations, hommes, femmes et enfants : Polonais d'abord, puis prisonniers de guerre russes non protégés par la Convention de Genève, que l'U. R. S. S. n'avait pas signée, et résistants de tous les pays de l'Europe occupée. Avec les besoins de l'économie de guerre nazie, ils devinrent d'immenses réserves de main-d'œuvre servile, sans exigence, et indéfiniment renouvelable, qui alimentèrent des usines de tous les genres, dans toutes les régions de la « Grande Allemagne ».
A cette « extermination par le travail », selon la formule retenue par le procès de Nuremberg, s'ajouta bientôt l'extermination systématique des races « inférieures », juifs et Tziganes, puis Slaves, appelée, pour les juifs, « solution finale », et pratiquée dans les chambres à gaz*, pourvoyeuses des fours crématoires.

● *Description des camps.* Une vingtaine de grands camps, répartis pour la plupart en Pologne (Maïdanek, Auschwitz, Birkenau, Stutthof) et en Allemagne (Dachau, Buchenwald, Oranienburg-Sachsenhausen, Flossenburg, Bergen-Belsen, Ravensbrück, Dora, Neu-Bremm, Neuengamme), mais aussi en Autriche (Mauthausen), en Bohême (Theresienstadt), en Alsace (Natzwiller-Struthof) et dans les pays baltes (Kaunas, Riga), administraient des centaines de kommandos (ou commandos) temporaires, de toutes dimensions, permettant une extrême fragmentation de l'internement comme de l'utilisation au travail.
Les camps devaient former des mondes clos, en principe invisibles aux populations civiles des environs, préalablement évacuées. Ils étaient construits, souvent par les déportés eux-mêmes, de préférence dans des zones marécageuses ou de climat malsain. Ils se présentaient comme un ensemble de blocks, d'une cinquantaine de mètres de long sur 7 à 10 m de large, la plupart en bois, entourés de fils de fer barbelés traversés par un courant électrique mortel, surveillés de place en place par des miradors, garnis parfois de portes monumentales. Un espace dégagé, la place d'appel, était le centre névralgique des appels matinaux, des exécutions publiques et des départs en kommandos. Tout autour, dans un rayon de plusieurs kilomètres, s'étendaient les villas que les S. S. occupaient avec leurs familles.

● *L'administration des camps.* Le grand maître des camps était Himmler, chef des S. S. ; il les visita souvent, ainsi que leur inspecteur général, Pohl. Sous leur contrôle, chaque camp comprenait : une Kommandantur, une section politique, où étaient conservés les dossiers des détenus, des services économiques, un *revier* (infirmerie), parfois une maison de femmes et une prison. Les S. S., qui avaient la responsabilité directe des détenus — des S. S. femmes pour les camps ou les blocks de femmes — étaient relativement peu nombreux, quelques centaines pour des dizaines de milliers de concentrationnaires. Pour eux, le camp pouvait constituer un rapport (par la location de la main-d'œuvre ou les dépouilles des morts), mais ils n'avaient guère que des relations distantes avec leurs prisonniers.
Leur grande trouvaille fut en effet de confier l'administration subalterne des camps aux déportés eux-mêmes, parfois aux plus anciens, généralement des Allemands communistes, le plus souvent à des condamnés de droit commun. Le but recherché était de diviser les détenus pour mieux les dominer, mais aussi d'enlever toute conscience de sa valeur à l'adversaire politique mis sous la coupe de déchets de l'humanité. A la tête de l'administration interne du camp était le doyen, représentant responsable de la population captive devant les S.S. ; le secrétariat s'occupait des fichiers, des listes d'appel, des affectations dans les blocks, chacun de ceux-ci étant dirigé par un *blockaltester,* assisté de surveillants et de *kapos**.

● *La vie des concentrationnaires.* Levés entre 4 et 5 h l'été, 6 et 7 h l'hiver, les détenus recevaient un morceau de pain et un demi-litre de soupe claire ; en colonnes, ils allaient à l'appel dans leurs tenues rayées ; puis ils gagnaient leur lieu de travail, parfois au pas gymnastique, ou en chantant, ou encore aux sons d'un orchestre ! Ils travaillaient jusque vers 17 h l'hiver et 20 h l'été, après une pause d'une demi-heure à midi pour le repas, composé d'un peu de viande et de margarine ; puis ils revenaient au camp et, après la soupe et l'appel du soir, à 22 h, tous devaient être couchés sur leurs couchettes de bois, le plus souvent à deux par couchette.
L'arbitraire des kapos n'était limité que par celui des S.S. De toute façon, les coups pleuvaient pour les moindres prétextes. Les châtiments les plus fréquents étaient : privation de nourriture, station debout sur la place d'appel, coups de bâton ou de fouet, suspension à un arbre ou à un poteau, mise au cachot, gymnastique à jeun dans le froid du matin ; le soir avaient lieu les exécutions publiques, bastonnade ou pendaison pour faute grave, tentative d'évasion par exemple.

● *L'univers concentrationnaire.* Dans de véritables villes — certains camps eurent jusqu'à 70 000 détenus à la fois —, races, nations, classes sociales, confessions étaient mélangées. Toutes les catégories devaient porter des signes de reconnaissance cousus à leurs vêtements, à savoir un numéro (tatoué sur le bras à Auschwitz) et un triangle de couleur : rouge pour les « politiques », vert pour les criminels de droit commun, violet pour les objecteurs de conscience, noir pour les asociaux, rose pour les homosexuels. Les juifs avaient, sous le premier triangle, un second triangle jaune, placé de façon à former l'étoile de David. Pour les non-Allemands, l'initiale de leur pays d'origine était imprimée sur leur écusson. Des simples d'esprit se promenaient avec un brassard portant l'inscription « Idiot ». Certains détenus étaient marqués « N. N. » (Nuit* et brouillard).
Des groupements se formaient, parmi les détenus, selon la nationalité ou le parti politique. Mais, d'une façon générale, une lutte à mort s'engageait, pour l'administration du camp, entre les « politiques » et les criminels : Buchenwald et Sachsenhausen furent longtemps dirigés par des « comités internationaux », à prépondérance communiste. Malgré les rivalités des factions, la méfiance généralisée, la déshumanisation progressive et la dure lutte pour l'existence, une sorte de résistance s'instituait ainsi à l'intérieur du

camps de **concentration** nazis de 1933 à 1945

camp, allant de la solidarité et de la diffusion de nouvelles jusqu'aux réunions politiques clandestines et à des tentatives de constitution de groupes armés pour la libération.

● *Le système. Ses résultats.* Les camps de concentration n'ont pas seulement permis à des sadiques de donner libre cours à leurs mauvais instincts; ils étaient l'application d'un *système*, qui serait devenu permanent avec la victoire des nazis, et qui était lié à des conceptions politiques et morales de supériorité de race et de domination par la force. L'alimentation insuffisante développait, chez les détenus, toutes les formes de maladies de carence : amaigrissement jusqu'au squelette ou monstrueux œdèmes, avec toutes les psychoses de la faim. Le travail forcé, la promiscuité, l'absence d'hygiène, l'insuffisance des soins étaient cause d'un taux élevé de mortalité, qu'aggravèrent encore des épidémies de typhus.

Dans des blocks d'isolement avaient lieu de prétendues expériences scientifiques : inoculation du paludisme et du typhus; castration et essais de stérilisation; brûlures au phosphore; sujets placés dans l'état d'une personne élevée à 10 000 m et brusquement retombée; épreuves de résistance au gaz ou au froid, et même pratiques de vivisection.

De loin, les camps pouvaient ressembler à des maisons de fous, avec les tenues grotesques des déportés, les inapplicables mesures d'hygiène (« Un pou, c'est ta mort », disait une inscription), les pancartes où s'affichait un incompréhensible humour (« Le travail, c'est la liberté »), les projections de films sur des vacances aux Baléares... En fait, ils marquent le degré le plus bas où ait jamais pu descendre la barbarie; « enfer organisé », « camps de la mort lente », ils ont coûté la vie à des millions de personnes. (→ Biblio.)

CONCENTRATIONNAIRE adj. Organisé en camp de concentration; où l'on vit en agglomérations monstrueuses : *L'univers concentrationnaire.*

◆ N. Détenu d'un camp de concentration : *La vie des concentrationnaires.*

CONCENTRÉ, E adj. Dont on a éliminé la partie aqueuse : *Alcool, acide concentré.* ‖ *Lait concentré*, v. LAIT. ‖ — *Fig.* Très fort, intense : *L'odeur concentrée des fleurs et de la verdure* (Feuillet). *D'une violence sombre et concentrée* (G. Sand). *Cette impatience concentrée et cette profonde agitation d'âme qui dramatisent la vie des prisonniers* (Balzac). ‖ Concis : *La forme concentrée de l'odelette ne me paraissait pas moins précieuse à conserver que celle du sonnet* (Nerval). ‖ Absorbé dans la méditation, très attentif : *Plus près du piano, on peut, plus attentif, plus concentré, écouter Reynaldo Hahn qui redit une mélodie* (Proust).

— Ch. de f. *Sous-stations concentrées*, sous-stations alimentées et équipées de façon que chacune puisse en permanence assurer l'alimentation des lignes de contact qu'elle dessert, indépendamment des autres. (Contr. SOUS-STATIONS RÉPARTIES.)

— Géomorphol. et Hydrogr. *Ruissellement concentré*, ruissellement* caractérisé par la hiérarchisation de rigoles élémentaires, qui se réunissent pour former des ruisseaux capables de creuser des ravins ou des torrents.

◆ N. m. Extrait, quintessence : *Un concentré de tomates est une sauce réduite à un faible volume par élimination de l'eau;* et, au *fig.* : *Un concentré de péripéties vraiment dramatique* (J. Romains).

— Min. Minerai concentré, par préparation mécanique, à teneur marchande.

— Zootechn. Mélange d'aliments pauvres en eau, mais qui ont une forte valeur nutritive au kilo : *On donne le concentré aux vaches laitières pendant la traite.*

— ENCYCL. Zootechn. Dans l'alimentation du bétail, on utilise les *concentrés* (grains, son, tourteaux, farines de viande) pour compléter les rations à base d'aliments grossiers, dont le prix de revient est assez bas, mais dont la valeur nutritive au kilo est assez faible, tels les betteraves, les pommes de terre, les pailles, les foins... Pour obtenir une ration bien équilibrée, on pratique le plus souvent des mélanges d'aliments concentrés, grains et tourteaux généralement.

CONCENTRER v. tr. Réunir en un centre; rassembler en un même lieu : *Concentrer des troupes. Par un travail de deux siècles, nos anciens rois sont parvenus à concentrer tous ces cours d'eau sur un plateau* [...] *où ils ont creusé le bassin d'un lac* (Nerval); et, au *fig.* : *Concentrer toute l'autorité dans une seule main.* ‖ *Fig.* Fixer fortement, occuper entièrement : *Les yeux fermés pour concentrer sa pensée* (Gide). *Pour Marie-Alice, dont la vie était tout entière concentrée sur son enfant...* (Bourget).

— Chim. Enrichir la teneur d'une solution en corps dissous en chassant plus ou moins complètement le solvant.

— Technol. Eliminer d'un minerai natif, par un procédé mécanique ou chimique, la plus grande quantité possible de corps étrangers ou de gangues, pour enrichir la teneur du minerai en vue de son traitement final.

— ***Se concentrer*** v. pr. Fixer son attention avec intensité. ‖ Etre, devenir concentré : *Des troupes qui se concentrent;* et, au *fig.* : *L'attention qui se concentre sur une seule personne.*

CONCENTRIQUE adj. Math. Se dit de deux ou de plusieurs figures qui ont le même centre : *Un plan coupe deux sphères concentriques suivant deux cercles concentriques.*

CONCENTRIQUEMENT adv. De façon concentrique.

CONCENTRISME n. m. Doctrine politique favorable à la concentration économique.

CONCEPCIÓN, v. du Chili, ch.-l. de prov., sur l'estuaire du Bío-Bío; 167 500 hab. Archevêché. Université. Fondée par Pedro de Valdivia en 1550, Concepción est aujourd'hui une ville industrielle importante qui bénéficie des gisements de charbon voisins de Arauco, et que dessert le port de Talcahuano. Elle a beaucoup souffert des tremblements de terre en 1751, 1823, 1939 et 1960. Industries métallurgiques, textiles et chimiques. — La *province de Concepción* a 510 900 hab.

CONCEPCIÓN, v. du Paraguay, sur le Paraguay; 16 500 hab. Evêché. Centre commercial. Traitement du maté.

CONCEPCIÓN DE LA VEGA. V. VEGA (*La*).

CONCEPCIÓN DEL URUGUAY, v. d'Argentine (prov. d'Entre Ríos), sur l'Uruguay; 31 500 hab. Evêché. Port fluvial. Centre commercial actif.

CONCEPT [kɔ̃sɛpt] n. m. (lat. *conceptus*, conçu). Idée abstraite et générale : *Le concept de table. Le concept de justice.*

— ENCYCL. Log. Alors que l'*image* est la représentation d'un objet précis, individuel (par ex., la cathédrale de Chartres), le *concept* représente tous les objets d'un même genre (par ex., les cathédrales en général). Le concept est une idée *abstraite* (obtenue en se bornant à considérer certains caractères des objets, à l'exclusion d'autres caractères pourtant perçus) et *générale* (étendant les caractères ainsi considérés à tous les objets qui les possèdent).

Du point de vue de la logique, tout concept se caractérise par sa *compréhension* (ensemble des caractères considérés dans les objets) et par son *extension* (ensemble des objets auxquels il peut s'appliquer). Compréhension et extension forment donc l'aspect logique du concept une fois élaboré, tandis qu'abstraction et généralisation sont les deux opérations psychologiques par lesquelles il s'élabore.

Le concept est le propre de l'homme, et constitue le point de départ de sa supériorité sur l'animal. L'animal est doué de sensations, voire d'imagination rudimentaire. Seul, l'homme possède le concept et, par conséquent, la pensée.

L'origine et la nature du concept ont préoccupé les philosophes dès la plus haute Antiquité. Pour Platon, les concepts existent réellement, dans un « monde intelligible » supérieur au monde d'ici-bas. Ce sont des Idées parfaites, éternelles, dont les choses visibles ne sont qu'un reflet. Seul, le monde des Idées est réel (réalisme des Idées), alors que le monde sensible n'est qu'apparences. Les qualités des choses d'ici-bas n'existent que par « participation » aux Idées éternelles. Notre âme, parente de ces idées, mais prisonnière du corps, ne les connaîtra vraiment, totalement, qu'après notre mort.

Pour Aristote, au contraire, les concepts sont formés par notre esprit à partir des choses. Au Moyen Age, la querelle des Universaux (c'est-à-dire des concepts) oppose à nouveau le réalisme* des Idées (avec saint Anselme, Guillaume de Champeaux, Roger Bacon) au conceptualisme* (avec Abélard), et une nouvelle théorie apparaît : le nominalisme* (avec Roscelin de Compiègne), qui soutient que le concept se réduit au mot qui le désigne, et que la seule réalité est celle des objets individuels.

Au XVIIe s., Descartes adopte une position intermédiaire, en distinguant entre les « universaux », qu'il traite en nominaliste, et les « idées claires et distinctes », qu'il traite en réaliste, puisqu'il y voit le moyen d'atteindre la vérité de l'être.

Au XVIIIe s., les empiristes (avec Hume) demeurent nominalistes, tandis que Kant, rationaliste idéaliste, distingue entre les concepts *a priori*, venus de l'esprit lui-même et non de l'expérience, et les concepts *a posteriori*, venus de l'expérience. Selon Kant, toute connaissance est faite à la fois d'intuition sensible et de concept : « Les intuitions sans les concepts sont aveugles, les concepts sans les intuitions sont vides. »

Aux XIXe et XXe s., on assiste à une évolution du rationalisme. Avec Husserl, le concept n'est plus une abstraction dans l'esprit, mais une « essence », objet d'une connaissance intuitive et imaginative. D'autre part, l'évolution des sciences et des mathématiques, en particulier, a prouvé que les concepts sont créés dans l'activité scientifique et cette création infinie et imprévisible fait éclater les cadres du rationalisme pour instituer un « empirisme rationnel » (avec Bachelard). Enfin, les développements de la psychologie et de la sociologie permettent de réaliser une genèse empiriste du concept; mais, alors que Pavlov, avec les philosophes marxistes, voit dans le concept « le produit le plus élevé du cerveau, qui est lui-même le produit le plus élevé de la matière », les physiologistes et les psychologues non matérialistes se rallient soit aux notions d' « attitudes de conscience » (école de Würzburg, behaviorisme), soit à celles de « conscience collective » (explication sociologique).

CONCEPTACLE n. m. (lat. *conceptaculum*). Cavité contenant les organes de la reproduction, chez beaucoup de cryptogames (fucus).

CONCEPTEUR n. m. Celui qui propose des projets, des idées aux firmes commerciales et industrielles, aux agents de publicité, etc.

CONCEPTIF, IVE adj. Qui peut concevoir.

CONCEPTION n. f. (lat. *conceptio*, action de concevoir). Physiol. Dans l'acte de la génération des êtres vivants sexués, fusion du gamète femelle, l'ovule, et du gamète mâle, le spermatozoïde, pour donner un œuf fécondé, ou zygote, cellule initiale de l'embryon : *Jacob fit mettre des baguettes de diverses couleurs devant ses brebis, afin qu'au moment de la conception elles eussent des agneaux tachetés* (S. de Sacy). [V. FÉCONDATION.] ‖ Fait d'être conçu, de recevoir l'existence : *Si vous fixez sa nativité* [de Bonaparte] *au 15 août 1769, force est de reporter sa conception vers le 15 novembre 1768* (Chateaubriand). ‖ — *Fig.* Faculté de recevoir une idée, de saisir par l'esprit. ‖ Acte par lequel on saisit une idée; production de l'esprit : *Le vieil Oriol s'arrêta, l'esprit frappé par une idée encore confuse, car les conceptions étaient lentes dans sa tête carrée d'Auvergnat* (Maupassant). ‖ Manière de concevoir une question, d'en disposer les éléments dans son esprit; point de vue, opinion : *De telles conceptions de l'ameublement déroutaient les bonnes dames d'alentour, qui possédaient en général des petits salons conventionnels* (Loti).

— Théol. *Conception immaculée de Marie*, dogme de foi catholique, d'après lequel la Vierge Marie a été conçue sans le péché originel. ‖ Fête dans laquelle l'Eglise célèbre ce mystère. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Dr. Le Code civil présume, pour la preuve de la filiation légitime, que la *conception* de l'enfant se place entre le trois centième et le cent quatre-vingtième jour avant la naissance.

— Philos. Le mot *conception* désigne toute représentation ou notion qui n'est point celle d'une chose actuellement perçue. Les idées générales, les souvenirs et les différentes constructions de l'imagination créatrice sont des conceptions.

Le mot *conception* évoque les idées de *naissance* et de *création*, surtout lorsqu'il s'agit

d'un projet, d'une hypothèse et d'une invention.

— Théol. Le privilège de l'*Immaculée Conception* de la Vierge a été déduit par les théologiens de sa dignité de mère de Dieu (à ne pas confondre avec la virginité de Marie). Cette croyance, longtemps discutée, a été définie comme dogme de foi par le pape Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis*, le 8 décembre 1854. Par suite de cette grâce spéciale, la Sainte Vierge échappa à la malédiction qui pèse sur la postérité d'Adam. Cependant, elle bénéficia de la Rédemption, et c'est en vue des mérites de Jésus-Christ que ce privilège lui fut accordé.

— Iconogr. *Conception immaculée de la Vierge.* Bien longtemps avant d'être un dogme, la croyance à l'Immaculée Conception de la Vierge a été exprimée d'une façon transparente dans les monuments de l'art. Ce sujet a été traité par Girolamo Mazzola (Parme), Carlo Maratti (Vienne), Sassoferrato (Brera), Murillo (Prado, Ermitage), Juan de Juanes (Grenade), Ribera (Madrid), Antonio Palomono (Madrid), Augustín del Castillo (Cordoue), Valdés Leal (Séville), Fr. Pacheco (Séville), etc. Des tableaux sur le même sujet ont encore été peints par le Tintoret, le Corrège, le Guide, Rubens (Madrid), Cortone, G. B. Tiepolo (Madrid).

Conception (RELIGIEUSES DE LA), ordre fondé en 1484, au Portugal. Il suivit la règle de Cîteaux, puis celle de sainte Claire. En France, depuis la définition du dogme de l'Immaculée Conception, plusieurs congrégations ont pris ce nom. On compte, parmi les hommes : les *oblats de Marie-Immaculée*, les *prêtres de l'Immaculée-Conception*, les *religieux de l'Immaculée-Conception ;* parmi les femmes : les *sœurs de l'Immaculée-Conception*, les *sœurs de Sainte-Marie-Immaculée*, les *bénédictines de l'Immaculée-Conception.*

CONCEPTISME n. m. (de l'esp. *concepto*, pensée). Dans la littérature espagnole, style caractérisé par l'abus de la finesse d'esprit.

— ENCYCL. Le *conceptisme* semble naître avec l'œuvre d'Alonso de Ledesma (1562-1623), et s'épanouit dans celle de Vélez de Guevara (1579-1644) et celle de Quevedo (1580-1645). Il est avant tout la recherche d'un raffinement dans le jeu même des idées; le conceptisme n'implique pas le maniérisme du style qui caractérisera le cultisme*. Gracián a défini, dans *Finesse* et art du bel esprit*, les procédés du conceptisme et du cultisme.

CONCEPTISTE n. Dans la littérature espagnole, écrivain dont le style est caractérisé par les subtilités du conceptisme*.

CONCEPTIVITÉ n. f. Fécondité de la femelle.

CONCEPTUALISME n. m. (de *conceptuel*). Doctrine philosophique qui professe que l'universel existe dans les choses et que, séparé d'elles, il n'est ni une réalité en soi, comme le veulent les réalistes des idées, ni un simple mot, comme le soutiennent les nominalistes, mais une conception de l'esprit, qui exprime la nature essentielle de la pensée.

— ENCYCL. Log. *Conceptualisme* est le nom par lequel on désigne la solution qu'Abélard donna au problème des universaux. N'admettant ni, comme les réalistes, à la manière de Guillaume de Champeaux, que l'objet d'une idée générale (genre ou espèce) était une essence existant en soi, ni, comme les nominalistes, à la manière de Roscelin de Compiègne, que cet objet était une simple expression verbale (*flatus vocis*), il juge que les genres existent non pas en eux-mêmes, mais en tant qu'ils se rapportent, à titre de prédicats, à des sujets individuels, qui sont, eux, des choses subsistantes; c'est pourquoi il appelle l'universel un discours capable de servir d'attribut (*sermo praedicabilis*). Des théories analogues sont développées par des élèves d'Abélard dans les traités anonymes *De intellectibus* et *De generibus et speciebus.* Ce dernier soutient que tout individu est composé d'une matière, qui est son espèce, et d'une forme, qui est son individualité; par exemple, Socrate a pour matière « homme » et pour forme « Socratité »; comme la forme « Socratité » n'existe que dans l'individu Socrate, il en est ainsi à plus forte raison de l'espèce « homme », qui est la matière qui soutient cette forme. Il faut remarquer pourtant que le mot de « conceptualisme » n'a pas été en usage aux XIe et XIIe s.; on ne distinguait à ce moment que deux partis, les « nominaux » et les « réaux », ceux qui affirmaient et ceux qui niaient la réalité des universaux : or, le conceptualisme niait la réalité des universaux, puisqu'il les réduisait aux concepts prédicats; il n'était donc qu'une nuance du nominalisme. En revanche, les partisans de Guillaume d'Occam, parfois assimilés aux nominalistes, admettent, avec les conceptualistes, qu'il y a, à côté de l'universel par convention, qui est le mot, un universel naturel (*universale naturale*), qui est la signification du mot, ou concept*; ils se donnent quelquefois les noms de « conceptistes » ou « terministes ».

CONCEPTUALISTE n. et adj. Partisan du conceptualisme; relatif au conceptualisme.

CONCEPTUEL, ELLE adj. Relatif à la conception. ‖ Relatif au concept.

CONCERNER v. tr. (lat. scolast. *concernere*). Avoir rapport à; appartenir à : *Madame, je vous ai appelée afin de vous donner connaissance du testament du comte de Vaudrec qui vous concerne* (Maupassant).

CONCERT n. m. (ital. *concerto*). Exécution musicale, publique ou privée, sans spécification d'instrument ni de genre. (Un concert de soliste est appelé de préférence *récital.*) ‖ Lieu où l'on entend cette exécution : *Allons-nous au concert dimanche?* ‖ *Par extens.* Ensemble de bruits simultanés : *Le sauvage concert des vents.* ‖ Manifestation bruyante : *La République est sauvée; un concert de louanges monte de tous les comités* (A. France).

— LOC. DIV. *Concert spirituel*, audition de musique sacrée, généralement donnée dans une église ou un temple. ‖ *Danseur de concert*, artiste qui se produit dans la danse expressive ou moderne.

— LANGUE CLASS. Action de concerter, d'étudier en commun un projet, etc. : *Mgr le cardinal de Retz est tous les jours en concert* (Retz). ‖ Accord de personnes qui s'entendent : *Ce parfait concert qui fait agir les armées comme un seul corps* (Bossuet). ‖ Accord, harmonie de voix, d'instruments : *Sans doute leur concert va commencer la fête* (Racine).

— SYN. : *accord, entente.*

— ***De concert*** loc. adv. Avec entente, en accord : *Agissons de concert. De concert avec la faction populaire, ils engagèrent secrètement quelques nobles à prendre la fuite* (Chateaubriand).

— ENCYCL. Mus. A l'origine, le mot *concert*, en France, et ses équivalents étrangers s'appliquent à un ensemble d'instruments, souvent apparentés; de là, le sens s'étend à la musique écrite pour eux. Ensuite, il est synonyme de musique d'ensemble (*Concerts royaux* de Fr. Couperin), puis de concerto (*Concerts brandebourgeois* de J.-S. Bach, 1721). Ces acceptions ne reviennent, de nos jours, que par archaïsme (*Concert* de Chausson, 1899; de V. d'Indy, 1926).

● *Associations de concert.* On trouve mention de concerts dès la plus haute antiquité juive ou égyptienne. En France, les puys, au Moyen Age, les séances de l'académie de Baïf, au XVIe s., sont de vrais concerts. Le P. Mersenne en signale de nombreux donnés par Maugars, Moulinié, Ballard, Sainte-Colombe et ses filles, Champion de Chambonnières, etc. D'autre part, l'abbé Mathieu, curé de Saint-André-des-Arcs, faisait connaître en France, dans ses matinées, l'art italien. Pour les concerts de la Cour, Couperin écrivit ses *Concerts royaux.* On trouve mention, à l'époque, des auditions des clavecinistes Mlle Certain et Jacquet de La Guerre. Toutes ces activités préparèrent l'avènement du Concert spirituel, fondé par Anne Danican Philidor, le 18 mars 1725, dans la salle des Suisses, aux Tuileries; il n'était donné qu'aux jours où l'observance des fêtes religieuses suspendait les représentations de l'Opéra, et seule la musique sacrée, à l'origine, y était exécutée, d'où son nom. Il se distinguait par la perfection de l'exécution et l'excellence des solistes. Avec les œuvres de Corelli, Vivaldi, Leclair, il réhabilita le violon en France et fit connaître la musique étrangère. A partir de 1769, il eut un concurrent, le Concert des amateurs, à l'hôtel Soubise, qui devint le Concert de la Loge olympique. La Révolution anéantit l'un et l'autre. Au XVIIIe s., les concerts privés prospéraient; ceux de La Pouplinière les éclipsaient tous. C'est sur le Concert spirituel que s'alignèrent toutes les entreprises musicales de l'Europe : Collegia musica, Tonkünstler à Vienne, Felix Meritis à Amsterdam, *Gewandhaus* à Leipzig, Royal Philharmonic Society à Londres, etc. Au XIXe s., la France renoua la tradition en fondant la Société des concerts du Conservatoire. Puis vinrent les Concerts populaires, les Concerts du Châtelet (Colonne) en 1874, la Société des nouveaux concerts (Lamoureux) en 1880, et de nombreux autres groupements.

« Immaculée Conception » par Murillo
Prado, Madrid
ensemble et détail

« Concert champêtre », par Giorgione, *Louvre*

« Concert de femmes nues », par le Tintoret, *musée de Dresde*

Phot. Bruckmann, Giraudon, Anderson-Giraudon.

— Iconogr. Parmi les nombreuses représentations de *concerts*, citons, pour l'art antique, la peinture et la mosaïque provenant de Pompéi (musée de Naples). On voit des concerts d'anges dans la plupart des *Couronnements de la Vierge* (Fra Angelico, Louvre). Signalons encore le *Concert de femmes nues* du Tintoret (Dresde), le *Concert champêtre* de Giorgione (Louvre), le *Concert d'Amours* de Poussin (Louvre). La musique d'ensemble a tour à tour inspiré le Caravage, le Valentin, le Pordenone (Munich), Leonello Spada (Louvre), Benedetto Castiglione (Madrid), Jordaens (Anvers), Jan Steen, Honthorst, Th. Rombouts (Munich), Terburg, Brauwer, Mieris, Adriaen Van Ostade (Madrid), Isaac Van Ostade (Madrid), Teniers (Berlin).

Concerts pour plusieurs instruments, titre que Bach donna, en 1721, aux six concertos connus sous le nom de *Concertos brandebourgeois*, parce qu'ils sont dédiés à Christian Ludwig, margrave de Brandebourg. Précédés d'une dédicace en langue française, ces ensembles pour cordes et vents exigent de 15 à 20 instrumentistes, et opposent à des *tutti* soit des passages destinés à plusieurs solistes groupés en un *concertino* (II, IV, V), soit un soliste un instant détaché de l'ensemble (I, III, VI). On retrouve là les trois mouvements de l'ouverture à l'italienne (vif, lent, vif) et l'emploi du *rondo* et du *da capo*. Toutes les combinaisons polyphoniques, toutes les prouesses instrumentales se retrouvent dans ces concerts, véritable source de la symphonie classique.

CONCERTANT, E adj. Se dit d'une musique qui a pour caractère d'exploiter les ressources offertes par l'association soit de plusieurs instruments solistes entre eux, soit de plusieurs solistes avec l'orchestre, soit, enfin, de groupes instrumentaux divers, et cela dans un style brillant et de virtuosité (effets de contraste entre le *grosso* et le *concertino* [*duo concertant, symphonie concertante*, etc.]). ‖ *Symphonie concertante*, titre usuel d'un concerto à plusieurs solistes, écrit en particulier entre 1750 et 1810 environ. (La symphonie concertante réintroduisait certains effets du *concerto grosso* dans la symphonie.)

CONCERTÉ, E adj. Combiné, arrangé : *Rien ne m'irrite autant que ce genre de négligence et d'imprécation qui, en cas de guerre, risque de compromettre la victoire la mieux concertée* (Gide).

— Langue class. Prudent : *M. de Turenne, plus concerté que M. le Prince...* (Saint-Evremond).

— Econ. polit. *Economie concertée*, système dans lequel les représentants de l'Etat et les dirigeants des entreprises se réunissent périodiquement pour échanger des informations, confronter leurs prévisions, prendre des décisions ou formuler des avis à l'intention du gouvernement.

CONCERTER v. tr. Préparer avec une ou plusieurs personnes : [Ils] *se parlent à voix basse pour concerter de mauvais coups* (A. Daudet).

— ***Se concerter*** v. pr. S'accorder, se consulter pour agir de concert : *Georges, fort pâle, regardait souvent Suzanne, qui était pâle aussi. Leurs yeux se rencontraient, semblaient se concerter* (Maupassant).

Concertgebouw d'Amsterdam, institution musicale, fondée en 1882 par la bourgeoisie d'Amsterdam. Willem Kes présida à ses débuts, et Willem Mengelberg en fit le centre de la vie musicale aux Pays-Bas.

CONCERTINA n. m. Instrument de musique utilisant le principe de l'anche libre métallique, mise en vibration par un courant d'air alterné, produit par un soufflet à mains. (Contrairement à l'accordéon, il possède deux claviers identiques, qui permettent l'exécution d'œuvres polyphoniques. Il a été inventé en Angleterre par le physicien Charles Wheatstone [brevet de 1829].)

CONCERTINO n. m. (mot ital.). Partie d'un orchestre, par exemple le groupe des solistes dans un *concerto grosso*. ‖ Diminutif de concerto, désignant une œuvre musicale en principe plus brève, ou plus légère de style, qu'un concerto.

CONCERTISTE n. Instrumentiste qui joue en concert. ‖ Soliste de concerto.

CONCERTO n. m. (mot ital.) Œuvre musicale pour un instrument soliste et orchestre : *Concerto pour piano et orchestre.*

— Encycl. A l'origine, le mot *concerto* désigne seulement une musique exécutée par un ensemble de voix ou d'instruments, ou des deux. (J.-S. Bach intitule souvent *concerto* ses cantates d'église.)

● *Concerto vocal.* C'est d'abord un *motet accompagné*, soit religieux (les Gabrieli, Viadana, Schütz, etc.), soit profane (Arrigoni). Grâce au développement de la basse continue et à l'influence du style italien, le concerto vocal se transforme en « histoire sacrée », cantate ou oratorio (Schütz, Bouzignac, M.-A. Charpentier, Purcell, Cavalieri, Carissimi).

● *Concerto instrumental.* Son premier aspect stable est celui du *concerto grosso* : succession de mouvements pour orchestre de chambre, en nombre variable (trois au minimum), où alternent pièces de musique pure et pièces d'esprit dramatique, pittoresque ou chorégraphique. Dans sa formation instrumentale de base, on trouve le quatuor d'archets, la basse continue étant soutenue par le violoncelle, la contrebasse et le basson, tandis que le clavecin, l'orgue ou un instrument gratté « réalise » à vue le chiffrage de la basse. Dans le *concerto grosso*, l'orchestre se divise en *ripieno* (accompagnement) et *concertino* (solistes), le thème de refrain étant confié au *tutti* (Schmelzer, Stradella, Torelli et Corelli). Le style *da chiesa* (musique pure), la *sinfonia* (musique dramatique), le style de chambre et de ballet ont fusionné dans le genre *concerto* (Vivaldi, Händel, J.-S. Bach). La symphonie, qui rejette le procédé *tutti-soli*, fait disparaître le *concerto grosso*. En revanche, la forme à deux thèmes renforce de façon spectaculaire le contraste soliste-orchestre dans le concerto de soliste du même temps. Selon l'époque, le *concerto de soliste* relève donc soit du genre *concerto grosso* à soliste unique, mais en trois mouvements qui amplifient les trois parties (vif, lent, vif) de l'ouverture « à l'italienne », soit, plus tard, de la symphonie avec instrument principal. Le soliste, à l'origine, est fréquemment le violon, mais aussi le violoncelle (Vivaldi), la trompette (Torelli ou Bononcini), le hautbois (Händel), etc. L'Allemagne inaugure le clavier soliste : *sinfonie* pour orgue et orchestre, concertos pour 1, 2, 3 et 4 clavecins de J.-S. Bach, concertos pour orgue et orchestre de Händel. Pendant plus d'un siècle, le soliste favori sera le piano-forte, puis le piano. L'époque contemporaine retrouvera dans le choix de l'instrument soliste l'éclectisme du début du XVIIIe s. (→ Biblio.)

Concerto barocco, ballet en 1 tableau, musique du *Concerto pour deux violons*, en *ré* mineur, de J.-S. Bach, chorégraphie de G. Balanchine. Première mondiale : Rio de Janeiro, 1941, par l'American Ballet. Dans *Concerto barocco*, ballet abstrait, la danse émane de la partition et se résout en un véritable contrepoint visuel. *Concerto barocco* est dansé devant un fond neutre, danseurs et danseuses en tunique de travail.

CONCERTSTÜCK n. m. (de l'allem. *Konzertstück*, pièce de concert). Sorte de concerto en un seul morceau, avec des variations de tempo et de mesure, genre cultivé par les romantiques (Schumann, Weber).

CONCESSEUR n. m. Personne qui concède.

CONCESSIBLE adj. Qui peut être concédé.

— Min. Se dit d'une substance minérale pouvant donner lieu à concession de mine.

— Encycl. Min. Le charbon et presque tous les minerais, ainsi que le pétrole et le gaz naturel sont *concessibles*. Mais certaines substances, comme le gypse, les pierres à chaux et à ciment, ne figurent pas sur la liste de celles qui peuvent être concédées, et il n'y a pas, pour elles, de droit d'exploiter distinct du droit commun de propriété. Une substance concessible ne peut être exploitée que dans une *concession de mine*, ou dans un *permis d'exploitation*, régulièrement institués.

CONCESSIF, IVE adj. Gramm. *Proposition concessive*, ou, substantiv., *une concessive*, proposition subordonnée conjonctive introduite par les conjonctions ou locutions conjonctives *bien que, quoique, malgré que, encore que, même si, si... que, quelque... que, tout... que...*, etc., et indiquant la raison qui s'oppose à l'accomplissement de l'action : *Bien que le temps fût incertain, toutes les barques de pêche sortirent. Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre* (Racine). ‖ *Par extens.* Toute proposition subordonnée indiquant la concession : *Certaines propositions relatives sont des propositions concessives.*

◆ N. m. Linguist. Mode du verbe dont la fonction, dans certaines langues, est de marquer la concession.

CONCESSION n. f. Contrat par lequel l'Administration, le *concédant*, charge un particulier, le *concessionnaire*, d'exécuter un ouvrage ou d'assurer un service, au moyen de redevances perçues sur les usagers. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Objet qui fait la matière de la concession. ‖ — *Fig.* Abandon de ses droits, désistement de ses prétentions : *Il prétend ne jamais faire de concessions à qui que ce soit. L'Eglise et l'Etat doivent se faire des concessions réciproques* (A. France). ‖ Chose concédée : *Si la loi constitutionnelle est une concession du souverain, la question recommence* (J. de Maistre).

— Admin. Terrain vendu ou loué, temporairement ou définitivement, pour servir de sépulture dans un cimetière*.

— Dr. Aliénation d'un immeuble ou d'un droit réel.

— Gramm. *Proposition de concession*, v. concessif. (Syn. opposition.)

— Hérald. *Armes de concession*, armes octroyées par un prince souverain et contenant parfois des pièces empruntées aux armes de ce prince.

— Min. Propriété d'un sous-sol minéralisé, délivrée par un acte ministériel (acte de concession, institué par décret délibéré en Conseil d'Etat), conférant au concessionnaire le droit d'exploiter la substance concédée et de disposer des produits de l'exploitation. (Une concession minière ne peut être vendue qu'avec l'accord du ministre ; en principe, elle ne peut être morcelée. Le propriétaire du sol n'a aucun droit sur les minerais ou substances concessibles qui peuvent exister dans le sol, même en affleurement.) ‖ Superficie attribuée à une personne physique ou morale, et à l'intérieur de laquelle ladite personne peut procéder à des travaux d'exploitation pendant une période de temps déterminée.

— Encycl. Dr. admin. L'origine de la *concession* se trouve dans le régime des travaux* publics ; l'Administration ne pouvant, par ses propres moyens, construire tous les ouvrages, en confiait l'exécution à des entrepreneurs privés, qui se rémunéraient sur les usagers. Mais, rapidement, la concession porta aussi sur l'exploitation de l'ouvrage ainsi construit (chemin de fer, tramway, gaz, électricité), c'est-à-dire sur un service public. Puis on en arriva à l'idée que la concession pouvait être un mode normal de gestion d'un service public, indépendamment de tout travail public ; c'est ce qui se passe pour une ligne d'autocars, par exemple. Lorsqu'une collectivité publique crée un service, elle peut en confier la gestion et l'exécution à un particulier, individu ou société, d'après les conditions contenues dans un cahier des charges. Le concessionnaire fera fonctionner le service à ses risques et périls, mais de manière à satisfaire les besoins des usagers, qui lui verseront en contrepartie les redevances prévues par un tarif approuvé par l'autorité concédante. Bien que contractuel, le régime de la concession est susceptible d'être modifié unilatéralement par l'Administration dans certains de ses éléments, en fonction des besoins nouveaux du public (ouverture de nouvelles lignes de transports en commun). Le but du système est d'associer l'entreprise privée, avec son esprit commercial, à la gestion des services publics ; mais le caractère déficitaire de nombreuses exploitations incite de plus en plus les concessionnaires à exiger des garanties qui les mettent à l'abri de tout risque et faussent ainsi en partie l'esprit du système. Il en est résulté, en 1945-1946, un vaste mouvement de rachat des concessions au profit de sociétés nationales ou d'établissements publics (S. N. C. F., E. D. F., G. D. F.), qui se trouvent ainsi dans une situation juridique curieuse à l'égard des collectivités concédantes, puisque ce sont des concessionnaires obligatoires. Le régime classique de concession subsiste encore en de nombreux domaines (théâtres municipaux, autobus, distribution d'eau, etc.) ; cependant, on lui préfère aujourd'hui d'autres formes d'exploitation plus conformes à l'intérêt général : sociétés d'économie mixte ou entreprises nationalisées.

Le terme de *concession* s'emploie également pour des autorisations d'occuper une portion du domaine public données contre redevance à des particuliers.

CONCESSIONNAIRE n. et adj. Titulaire, propriétaire d'une concession. ‖ Professionnel ayant la représentation exclusive d'une marque pour la vente d'un produit ou d'un objet. ‖ *Concessionnaire de droits communaux*, personne qui perçoit les droits attachés à l'utilisation des biens de la commune.

CONCETTO [kɔntʃɛto] n. m. Mot ital. (employé surtout au plur. CONCETTI) désignant une expression ingénieuse et affectée, constituée soit par la rencontre inattendue de mots qui généralement s'excluent : *La fidèle preuve à l'infidélité* (Malherbe), soit par une image prise à la fois au sens propre et au sens figuré, tel le vers d'*Andromaque*, prononcé par Pyrrhus : *Brûlé de plus de feux que je n'en allumai*.

— ENCYCL. Le *concetto* est né en Italie (où le mot n'a d'ailleurs pas le sens défavorable que nous lui donnons). L'ingénieuse subtilité de Pétrarque en offre déjà des exemples, mais il fut surtout cultivé par des poètes comme Tebaldeo, Cariteo, Serafino, Aquilano. Le Tasse lui-même recherche ces jeux d'expression, dont le goût passa en France surtout sous l'influence du Cavalier Marin, au début du XVIIe s. Les concetti font alors fureur dans la littérature précieuse (Voiture, Cotin, etc.) et chez les poètes contemporains (Théophile, Saint-Amant) ; on en trouve jusque chez Corneille et Racine ; au contraire, Boileau, Molière (*les Précieuses ridicules*, le sonnet d'Oronte dans *le Misanthrope*) n'ont cessé de railler ce mauvais goût.

CONCEVABLE adj. Qui peut se concevoir : *Il n'y a de concevable pour nous que ce qui est explicable* (Taine).

◆ N. m. Ce qui peut être conçu : *La mort est une surprise que fait l'inconcevable au concevable* (Valéry).

CONCEVOIR v. tr. ou intr. (lat. *concipere*, prendre). [Se conj. comme *recevoir*.] Recevoir en soi un germe qui sera fécondé : *Conçu dans ces fêtes de la poésie populaire, Charles Le Goffic naquit poète* (A. France). ‖ — *Fig.* Comprendre, saisir, se représenter par la pensée : *On conçoit comment l'architecture du Parthénon a des proportions si heureuses* (Chateaubriand). *Nous concevons la construction de ces objets* (Valéry). ‖ Former dans son cœur, dans son esprit : *Concevoir un projet. Il en conçut plus d'estime pour l'auteur* (Flaubert). ‖ Exprimer, rédiger : *Il reçut une lettre conçue en ces termes...*

— ALLUS. LITTÉR. ***Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,*** vers de Boileau (*Art poétique*, I, 153), recommandant la clarté de la pensée, secret de la clarté du style.

— SYN. : *comprendre, entendre, imaginer*.

CONCH(O)-, élément tiré du gr. *konkhê*, coquille, et entrant dans la composition de quelques mots.

CONCHA [ka] n. f. (mot lat. qui signif. *coquille*). Archit. Ancien nom de l'abside.

CONCHE [kɔ̃ʃ] n. f. (gr. *konkhê*, coquille). Conque, coquille. (Vx.)

— Mar. Dans la Saintonge, baie, anse, crique : *La conche de Pontaillac*.

CONCHES. V. FEUILLET DE CONCHES.

CONCHES-EN-OUCHE, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. d'Evreux), dans le pays d'Ouche ; 3 028 hab. (2 319 aggl.). La ville s'est construite autour d'une abbaye bénédictine fondée au XIe s. Elle conserve encore l'église Sainte-Foy, des XVe et XVIe s. (beaux vitraux de la Renaissance par Buron ; riche trésor, statue de sainte Foy), les ruines des remparts, un donjon du XIIe s. et de vieilles maisons. Laiterie. Atelier de mécanique. Fabrique de boucles. — Située au S.-O. de la ville, la *forêt de Conches* a une contenance de 12 000 ha. Les essences principales sont le chêne, qui domine, puis le hêtre, le charme, le bouleau, le tremble. Elle comprend deux séries de taillis sous futaie, à la révolution de trente ans, et une série de 20 coupes, partie en résineux et partie en feuillus.

CONCHIER v. tr. Souiller avec des excréments : *Le Dictionnaire des communes de France tel qu'on le trouvait, naguère encore, crasseux et conchié des mouches, dans le moindre bureau de poste* (G. Duhamel).

CONCHIFÈRES [ki] n. m. pl. Division ancienne de l'embranchement des mollusques. — ENCYCL. Les mollusques ont été longtemps divisés en deux classes d'importance très inégale : les *amphineures* et les *conchifères*. Les premiers n'ont pas de coquille ou en ont une fragmentée en plaques distinctes. Les autres ont une coquille calcifiée d'une seule pièce (gastropodes, céphalopodes) ou en deux pièces symétriques (bivalves). Le manteau ne recouvre pas la tête.

CONCHIFORME [ki] ou **CONCHYLIOÏDE** [ki] adj. Qui a la forme d'une coquille.

CONCHILLE [kij] n. m. Nom usuel du chêne à kermès.

CONCHINIEN [ki], **ENNE** adj. Anat. Qui se rapporte à la conque de l'oreille, au cartilage de la conque : *Muscle conchinien*.

CONCHITE [kit] n. f. Minér. Variété d'aragonite fibreuse des coquilles.

CONCHODERME [kɔ] n. m. Crustacé cirripède, dont le capitulum est formé de deux à cinq petites plaques qui n'occupent qu'une très faible partie de la surface. (On les trouve dans toutes les mers, fixés sur des objets flottants, vivants ou non.)

CONCHOÏDAL [kɔi], **E, AUX** adj. Math. Qui a rapport à la conchoïde.

— Minér. Se dit de la cassure concave ou convexe d'un minéral, sillonnée par des stries courbes et concentriques, semblables à celles de certaines coquilles.

CONCHOÏDE [kɔid] n. f. Archit. Profil d'un fût de colonne.

— Math. *Conchoïde d'une courbe par rapport à un point fixe*, lieu des points obtenus en menant par le point fixe une sécante variable qui rencontre la courbe en un point à partir duquel on porte, sur la sécante, une longueur constante de part et d'autre.

— ENCYCL. Math. La distance peut être portée dans l'un ou l'autre sens, à partir du point variable d'intersection, et la mise en équation ne permet pas la distinction.

La construction de la tangente à la *conchoïde* fournit une application de la théorie de la rotation des figures planes ou du *centre instantané de rotation*.

Soit AB la courbe directrice, P le pôle autour duquel tourne la sécante PN ; P est fixe, N décrit la courbe AB, M et M′ décrivent la conchoïde. La courbe $\rho = f(\omega)$ a pour conchoïdes par rapport au pôle les courbes ayant pour équations $\rho = f(\omega) \pm a$, a étant la longueur que l'on porte sur le rayon vecteur. La conchoïde a même sous-normale polaire que la courbe directrice ; on peut ainsi tracer la tangente en un point.

Le limaçon de Pascal est une conchoïde de cercle.

CONCHOS (RÍO DE LOS), riv. du Mexique septentrional (État de Chihuahua), affl. du río Grande del Norte ; 700 km. Née dans la sierra Madre occidentale, cette rivière est utilisée pour l'irrigation et pour la fourniture d'énergie hydro-électrique.

CONCHOSTRACÉS [kɔs] n. m. pl. Ordre de crustacés branchiopodes à corps fortement comprimé latéralement, recouvert d'une carapace bivalve. (La tête porte deux antennes natatoires à deux rameaux, et des yeux sessiles très rapprochés et même partiellement fusionnés ; les appendices du tronc sont au nombre de dix à trente paires. Ils vivent sur le fond de l'eau et se nourrissent de détritus. Type : *estheria*.)

CONCHOTOMIE [kɔ] n. f. Résection des cornets du nez.

CONCHYLI(O)-, élément tiré du gr. *konkhulion*, petit coquillage, et entrant dans la composition de quelques mots.

CONCHYLICULTURE [ki] n. f. Elevage des coquillages (huîtres, moules, etc.).

CONCHYLIEN [ki], **ENNE** adj. Géol. Qui contient des coquilles : *Calcaire conchylien*.

CONCHYLIOLOGIE [ki] n. f. Science qui a pour objet les coquilles des mollusques.

CONCHYLIOLOGIQUE [ki] adj. Relatif à la conchyliologie.

CONCHYLIOLOGISTE [ki] n. Personne qui s'occupe de conchyliologie.

CONCIERGE n. (lat. pop. **conservius* ; de *conservus*, compagnon d'esclavage). Celui ou celle qui a la garde d'un hôtel particulier, d'une maison d'habitation, etc. : *Concierge d'une maison* [...], *Mme Morin tenait la loge* (A. France).

— Hist. Officier de la maison du roi, qui, de Hugues Capet à Louis XI, habita le palais de la Cité (v. CONCIERGERIE), pourvu de multiple droits et prérogatives, et qui avait juridiction dans le quartier du Palais. (Par un édit de 1712, le Châtelet fut chargé de connaître des causes qui ressortissaient anciennement du concierge.)

— ENCYCL. Dr. Le *concierge* est, au point de vue du droit privé, un simple préposé du propriétaire, et celui-ci est responsable des fautes qu'il peut commettre envers les tiers, et spécialement les locataires, dans l'exercice de ses fonctions.

CONCIERGERIE n. f. Autref., étendue de la juridiction du *concierge* (officier du roi). ‖ Logement du concierge d'un bâtiment administratif.

Conciergerie, partie médiévale du Palais de Justice, à Paris, délimitée par la tour Carrée ou de l'Horloge (1370), la tour de César, la tour d'Argent (élevée sur les fondations romaines, les rois y déposaient leur trésor), la tour Bombée ou Bon-Bec (qui comporta des chambres de torture). Cette partie du palais dépendait autrefois de l'administration du « concierge », haut personnage qui était officier de la maison royale ; il avait le droit de basse et moyenne justice et louait à des boutiquiers le rez-de-chaussée du Palais. Convertie en prison (1392) après que le palais de la Cité eut cessé d'être la résidence du souverain, la Conciergerie fut le lieu du massacre des Armagnacs (1418) ; parmi les condamnés qui y attendirent leur exécution, on cite Ravaillac, Damiens, Louvel, Fieschi, régicides. La Révolution y vit passer Marie-Antoinette, Mme Elisabeth, Charlotte Corday, Mme du Barry, les Girondins, Danton, Robespierre, Lavoisier, André Chénier. La Restauration y incarcéra les Quatre Sergents de La Rochelle. C'est aujourd'hui un dépôt où les prévenus attendent d'être introduits, en passant par les escaliers et les couloirs de la Souricière, dans le cabinet des juges d'instruction. Le public est admis à visiter la salle des Gens d'armes, la salle des Gardes, les cuisines, la galerie des Prisonniers, le cachot de Marie-Antoinette, la chapelle des Girondins, la cour des Femmes.

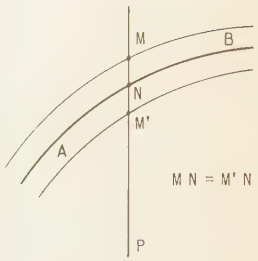

conchoïde

de gauche à droite, la flèche de la Sainte-Chapelle, puis : tour de l'Horloge, tour de César, tour d'Argent, tour Bon-Bec; *au premier plan,* le Pont-au-Change

CONCILE n. m. (lat. *concilium*, assemblée). Assemblée d'évêques et de théologiens, qui décide de questions de doctrine et de discipline ecclésiastique. ‖ *Concile général, plénier* ou *œcuménique*, celui auquel ont été convoqués tous les évêques. ‖ *Concile national*, celui qui réunit les évêques d'un Etat. ‖ *Concile provincial*, celui qui réunit les évêques d'une province ecclésiastique. ‖ *Concile diocésain*, v. SYNODE. ‖ *Par extens.* Collection des actes d'un concile : *Une nouvelle édition des Conciles*. ‖ *Fam.* Réunion, assemblée quelconque, groupe : *Un de mes amis, né pauvre comme René Vinci, fut admis pareillement, à son heure, dans le concile des riches et des puissants* (A. France).

CONCHES-EN-OUCHE
abside de l'église

concile de Clermont
XVe s.
Bibliothèque nationale

— Hist. *Concile cadavérique*, nom donné au concile réuni en 897 par Étienne VI, pour juger le pape Formose, mort depuis dix mois. (A la suite de ce sinistre jugement, la momie du pape, présente, fut dépouillée de ses insignes.)

— Encycl. Théol. et Hist. ecclés. ● *Conciles chrétiens.* L'institution des *conciles* n'est pas antérieure à la fin du IIe s. Au cours des siècles, la législation s'est précisée et complétée. Toutes les affaires qui regardent le gouvernement spirituel des âmes peuvent être discutées en concile. Les cardinaux, les évêques, les abbés mitrés ont seuls le droit d'y siéger et d'y délibérer. Les laïques, et en particulier les souverains ou leurs ambassadeurs, ont souvent assisté aux délibérations ; ils ne le pourraient plus aujourd'hui. Les décisions conciliaires s'appellent *décrets* ou *canons*, selon leur forme. Tous les évêques qui ont pris part aux travaux d'un concile sont désignés par le nom de « Pères ».

Les conciles généraux, ou *œcuméniques*, sont convoqués par le pape, qui les préside personnellement ou par l'intermédiaire de ses légats. Leurs décrets doivent être approuvés par lui. Pour qu'un concile soit réputé œcuménique, la présence physique de tous les évêques n'est pas nécessaire : il suffit que tous les évêques aient été avisés de la convocation du concile. Quand elles ont été confirmées par le pape, les décisions des conciles œcuméniques en matière de foi sont irréformables. Les lois que portent ces mêmes conciles obligent tous les fidèles et tous les pasteurs sans exception.

Les conciles particuliers, *nationaux* ou *provinciaux*, ne peuvent être réunis sans l'assentiment du pape. Leurs actes doivent être soumis au pape, qui, après examen, confirme ou infirme leurs décisions. Leurs canons de discipline n'obligent que les fidèles soumis à la juridiction des Pères qui les ont institués. Les règles qui viennent d'être résumées sont celles du droit canonique actuel. Jadis, le droit était plus souple : les souverains, les patriarches et les métropolitains convoquaient et présidaient fréquemment des conciles particuliers ; et les empereurs croyaient pouvoir convoquer les conciles généraux (ainsi Constantin pour le premier concile de Nicée).

Jusqu'ici, on compte dix-neuf conciles œcuméniques : Nicée (325), contre l'arianisme ; Constantinople (381), contre les Macédoniens ; Ephèse (431), contre Nestorius ; Chalcédoine (451), contre le monophysisme ; Constantinople (553), contre les trois chapitres ; Constantinople (680-681), qui condamna le monothélisme ; Nicée (787) ; Constantinople (869), qui destitua Photius du patriarcat qu'il avait usurpé ; Latran (1123), qui confirma les décrets de 1074 condamnant la simonie et le nicolaïsme ; il renforça la discipline générale du clergé et consacra l'indépendance de l'Eglise à l'égard du pouvoir temporel ; Latran (1139) ; Latran (1179) ; Latran (1215), qui renforça l'autorité du pape en concentrant davantage entre ses mains les rouages du gouvernement de l'Eglise ; Lyon (1245), réuni par Innocent IV pour jeter l'interdit sur Frédéric II ; Lyon (1274), pour l'union des Eglises romaine et grecque ; Vienne (France) [1311], réuni par Clément V, premier pape d'Avignon ; Constance (1414-1418), qui mit fin au schisme d'Occident et n'est œcuménique que dans les canons confirmés par Martin V (après 1417) ; Latran (1512-1517), qui confirma le concordat avec la France ; Trente (1545-1563), contre la réforme protestante ; Vatican I (1869-1870), où fut définie l'infaillibilité pontificale ; Vatican II, réuni en 1962. Le concile de Bâle (1431-1449), transféré à Ferrare (1438), puis à Florence (1439), n'est regardé comme œcuménique que jusqu'à la fin de la 25e séance (1437). L'Eglise grecque orthodoxe ne reconnaît que les sept premiers conciles. Les actes des conciles ont été réunis dans des collections dites « conciliaires* ». (→ Biblio.)

● *Conciles bouddhiques.* Aussitôt après le *nirvāna* du Bouddha Çākyamuni (478 av. J.-C. [?]), la communauté bouddhique décida de se réunir en concile pour fixer la loi bouddhique et pour qu'elle ne périsse pas. Ce premier concile, qui se tint à Rājagriha peu après la disparition du Maître, réunit cinq cents moines et fut présidé par un des premiers disciples, Mahākāçyapa. D'après des textes tardifs, le disciple préféré du Bouddha, Ānanda, en aurait d'abord été exclu ; puis il aurait été réintégré. Ānanda récita les discours imputés au Bouddha (*sūtra*), et le moine Upāli récita les traités disciplinaires (*vinaya*). Les règles de la communauté furent ainsi arrêtées.

Un siècle plus tard, vers 377 ou 367 (?), un deuxième concile se tint à Vaiçālī ; il aurait été rendu nécessaire par dès fautes commises par certains moines, qui mendiaient non pas leur nourriture, mais de l'or et de l'argent. Sept cents moines y prirent part et s'élevèrent contre cette pratique. Cependant, l'harmonie n'avait pas été pour autant rétablie, et un premier schisme se produisit, qui justifia la réunion d'un troisième concile, à Pātaliputra (341[?]), où la scission fut consommée entre les Mahāsānghika, représentant la majorité, et les Sthavira, composés de l'élite des anciens.

Une nouvelle et grave menace de schisme, provoquée par des querelles sur le dogme, et l'exécution de quelques moines sur ordre impérial, déterminèrent un quatrième concile, de nouveau à Pātaliputra, sous l'égide d'Açoka (249 ou 242 av. J.-C.) ; les Sarvāstivādin, fauteurs apparemment de ce désordre, furent condamnés à être défroqués. En 89 av. J.-C. (?), une assemblée bouddhique eut lieu à Ceylan pour décider de la rédaction des textes pāli (*Tripitaka*). Enfin, à l'instigation de l'empereur kushāna Kanishka (IIe s.), un concile fut réuni au Cachemire pour fixer le canon sanskrit des Sarvāstivādin ; Açvaghosha y aurait joué un rôle important. C'est à ce dernier concile qu'apparurent les premiers symptômes du Mahāyāna.

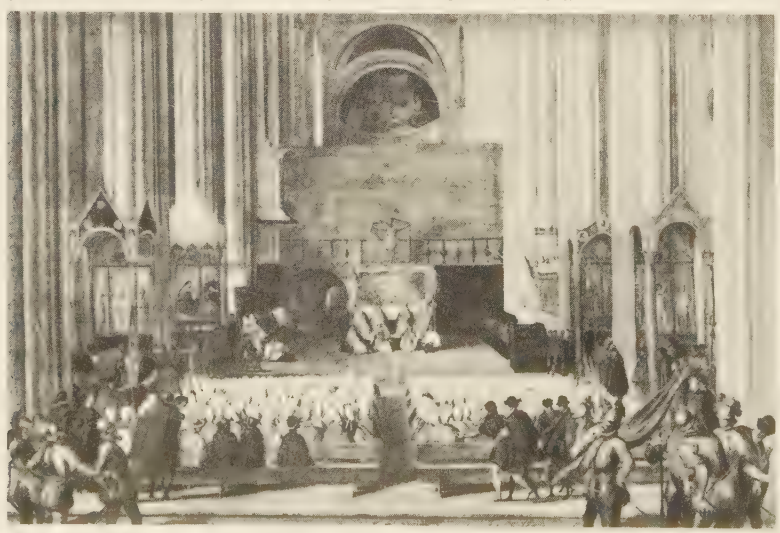

concile de Trente
par Titien, *Louvre*

CONCILIABLE adj. Qui peut se concilier : *Opinions conciliables.*

CONCILIABULE n. m. (lat. *conciliabulum*, lieu de réunion). Hist. ecclés. Assemblée de prélats n'ayant pas autorité pour délibérer : *Le conciliabule d'Ephèse de 449.* ‖ Conférence secrète pour comploter : *Tenir des conciliabules.* ‖ *Par extens.* Long entretien, plus ou moins secret et suspect.

CONCILIAIRE adj. Relatif aux conciles : *Collections conciliaires.*

— Encycl. *Collections conciliaires.* Les actes des conciles ont été réunis dans plusieurs grandes collections. Les plus connues sont la *Collectio regia maxima conciliorum generalium et provincialium* (Paris, 1715), qui fut d'abord saisie sur ordre du parlement comme contraire aux principes gallicans, et la *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio* (Florence-Venise, 1759-1798), publiée par J. D. Mansi, et complétée au XXe s.

CONCILIANT, E adj. Disposé, propre à concilier : *Homme conciliant.* [Salavin] *voudrait dissiper ce brouillard de chamaille, dire quelque chose de neutre et de conciliant* (G. Duhamel).

— Syn. : *accommodant, arrangeant, commode, coulant, facile, tolérant.* — Contr. : *blessant, cassant, choquant.*

concilia plebis. V. Tributes (*comices*).

CONCILIATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui concilie, travaille à concilier.

CONCILIATION n. f. Action de concilier ; disposition à concilier : *On fait toujours une sottise en rejetant les moyens de conciliation* (Rivarol).

— Dr. du trav. Procédé de règlement amiable des conflits collectifs du travail. (V. part. *encycl.*)

— Procéd. Action d'un juge sur les parties, pour arriver à les mettre d'accord : *Citer quelqu'un en conciliation.*

— Syn. : *accommodement, arrangement, entente, médiation, tolérance, transaction.*

— Encycl. Dr. du trav. Des comités de *conciliation*, spontanément constitués par les parties intéressées ayant permis au cours du XIXe s. de résoudre pacifiquement plusieurs conflits, le législateur imagina, en 1892, de donner un cadre à la procédure de conciliation : le juge de paix avait pouvoir d'inciter les parties à constituer un comité mixte de conciliation, soit de sa propre initiative, soit à la demande d'une des parties. Il s'agissait d'une procédure purement facultative ; l'accord intervenu au cours d'une réunion d'un tel comité n'avait qu'une valeur morale. En 1937, le recours à une procédure de conciliation est rendu obligatoire, sans cependant qu'une véritable sanction soit prévue : les conventions collectives doivent organiser une procédure contractuelle de conciliation ; des commissions paritaires de conciliation sont créées dans le cadre départemental et dans le cadre national, dans les cas où le conflit survient dans une branche d'activité non régie par une convention collective. L'arbitrage* suit obligatoirement tout échec de la conciliation. Dans ce système, la grève et le lock-out ne pouvaient, en principe du moins, intervenir qu'après échecs successifs de la conciliation et de l'arbitrage. L'application de cette législation fut suspendue au début de la Seconde Guerre mondiale. C'est seulement en 1950 que de nouvelles procédures de conciliation et d'arbitrage ont été instituées : la conciliation est obligatoire et l'arbitrage facultatif, mais il n'est pas néces-

Phot. Giraudon, Alinari.

saire que le recours à la conciliation soit antérieur à la grève ou au lock-out. Toute convention collective doit organiser une procédure de conciliation ; les conflits collectifs de travail, qui ne sont pas soumis à une procédure conventionnelle, donnent lieu à une procédure réglementaire (commissions régionales et nationale de conciliation de caractère interprofessionnel, composées de représentants des employeurs, des travailleurs et des pouvoirs publics) ; les accords conclus au cours de la procédure de conciliation sont obligatoires pour les parties. L'échec du système de conciliation mis sur pied en 1950 tient au caractère facultatif de l'arbitrage, les milieux professionnels, tant patronaux qu'ouvriers, étant hostiles à l'arbitrage obligatoire, une nouvelle procédure, dite « de médiation* », a été instituée en 1954-1955.

— Procéd. *Préliminaire de conciliation.* Le législateur avait voulu que tout procès fût précédé d'un préliminaire de conciliation par le juge. En fait, le préliminaire de conciliation n'est plus aujourd'hui obligatoire que dans les cas suivants : divorce et séparation de corps (tentative de conciliation par un juge du tribunal désigné à cet effet), affaires qui sont de la compétence exclusive du juge d'instance ou des conseils de prud'hommes, ou bien encore des tribunaux paritaires des baux ruraux.

CONCILIATOIRE adj. Destiné, propre à concilier : *Il faut prendre les voies conciliatoires et tâcher d'obtenir une situation supportable* (J. de Maistre).

Conciliatore (IL), journal italien bihebdomadaire, fondé en 1818 par un groupe d'écrivains milanais : G. Berchet, F. Confalonieri, G. Torti, G. D. Romagnosi ; le rédacteur principal fut Silvio Pellico. Ces écrivains appartenaient tous à la jeune école romantique ; mais c'étaient en même temps des libéraux et des patriotes : aussi le gouvernement autrichien supprima-t-il leur journal en septembre 1819.

CONCILIER v. tr. (lat. *conciliare*). Mettre d'accord des personnes, des choses : *Concilier des plaideurs. Un expédient se présenta à l'esprit du gouverneur pour concilier ses propres sentiments avec les exigences du peuple fanatique* (Renan). ‖ Disposer favorablement, procurer, gagner : *J'ai concentré* [...] *toutes les facultés de mon esprit à me concilier mon caporal et mon sergent-major par des largesses mesurées* (A. France).

CONCINI (Concino), aventurier italien (Florence ? - † Paris 1617). Fils d'un notaire florentin et petit-fils de ministres du grand-duc de Toscane, il réussit à se glisser dans la suite de Marie de Médicis quand elle vint épouser Henri IV. Son mariage avec Leonora Galigaï*, fille de la nourrice de la reine, lui assura les bonnes grâces de cette dernière et, après la mort du roi, tous les profits du pouvoir. Il eut successivement le gouvernement d'Amiens, la lieutenance générale de la Picardie, puis celle de la Normandie. Marquis d'Ancre, il fut nommé premier gentilhomme de la Chambre du roi et, en 1613, créé maréchal de France sans avoir jamais combattu. Pendant trois ans, il fut réellement Premier ministre du royaume. En 1616, il évaluait sa fortune à 7 millions. Par le traité de Loudun (1616), dû à l'habileté de sa femme, il désarma momentanément ses ennemis, Condé et les grands seigneurs. Mais il restait impopulaire du fait de son origine étrangère, de son élévation trop rapide et surtout de son avidité notoire. L'influence prise sur Louis XIII par Charles d'Albert de Luynes lui fut fatale. Le jeune roi ordonna son arrestation. Vitry, capitaine des gardes du roi, chargé de l'opération, lui fracassa la tête d'un coup de pistolet. (→ Biblio.)

CONCIS, E adj. (lat. *concisus ;* de *concidere*, couper). Qui exprime beaucoup de choses en peu de mots : *Il écrivit* [...], *donnant de ses nouvelles en style concis* (Maupassant).

— SYN. : *bref, condensé, court, dense, exact, précis, succinct.* — CONTR. : *diffus, lâche, prolixe, redondant, verbeux.*

CONCISION n. f. (lat. *concisio*). Qualité de ce qui est concis, de celui qui est concis : *Ces mémoires, qui sont généralement écrits avec cette concision qui caractérise presque toujours le style de ceux qui s'occupent avec succès des sciences exactes* (Choderlos de Laclos).

CONCITOYEN, ENNE n. Personne qui est de la même ville, du même pays.

CONCITOYENNETÉ n. f. Qualité de ceux qui habitent la même ville, le même pays.

CONCLAMATION n. f. (lat. *conclamatio ;* de *clamare*, appeler). Antiq. rom. La première des cérémonies funèbres. (Quand un Romain venait d'expirer, ses proches lui fermaient les yeux et la bouche, puis l'appelaient à plusieurs reprises par son nom. On lui adressait ensuite un adieu solennel.)

CONCLAVE n. m. (lat. médiéval *conclave*, chambre fermée à clef, parce que les cardinaux ne peuvent sortir de ce lieu avant que l'élection soit faite). Lieu où s'assemblent les cardinaux pour élire un pape. ‖ Cette assemblée elle-même.

— Hist. Assemblée de chevaliers de Malte, réunie pour l'élection du grand maître.

— ENCYCL. Hist. ecclés. A la mort de Clément IV, les cardinaux, réunis à Viterbe, avaient laissé le Saint-Siège vacant depuis le 29 novembre 1268 jusqu'au 1er septembre 1271. Pour les forcer à s'entendre, Ranieri Gatti, gouverneur de la ville, les enferma dans un palais dont ils ne devaient pas sortir avant d'avoir terminé l'élection. Grégoire X, au deuxième concile de Lyon (1274), fit une loi de cette mesure. Il décida que le dixième jour après la mort du pape, ou le lendemain de sa sépulture, les cardinaux se réuniraient dans la ville même où il aurait expiré, et resteraient *enfermés* jusqu'à ce qu'ils eussent élu son successeur. L'usage a prévalu de tenir le *conclave* à Rome au plus tard dix-huit jours après la mort du pape. Il se réunit actuellement dans le palais du Vatican, où l'on construit des cellules pour tous les cardinaux présents. Au jour fixé pour l'élection, les cardinaux sont enfermés sous la surveillance du maréchal du conclave. Avec eux sont enfermés des prélats, qui servent de secrétaires, et des domestiques. D'après les anciens règlements, les repas servis aux cardinaux étaient progressivement diminués, de sorte qu'au huitième jour ils étaient réduits au pain et à l'eau.

Les cardinaux se réunissent deux fois par jour, le matin et le soir, dans la chapelle Sixtine, pour procéder au scrutin, après avoir juré chaque fois sur l'autel qu'ils procèdent sans brigue ni vue humaine. Pendant le conclave, les affaires de l'Eglise les plus urgentes sont expédiées par le cardinal doyen, assisté de trois autres cardinaux.

Depuis les constitutions de Grégoire XV, en 1621 et en 1622, l'élection du pape doit avoir lieu par le *scrutin ;* celle de Pie XII (1945) en prévoit deux le matin et deux le soir ; le secret le plus absolu est exigé de tous les conclavistes sous peine d'excommunication. Les formalités de l'élection, jadis très compliquées, ont été progressivement simplifiées. La dernière simplification est due à Pie XII : désormais, la majorité, qui était des deux tiers (mais il fallait s'assurer, par un système compliqué de *bulletins*, que l'élu n'avait pas voté pour lui-même), sera des deux tiers plus une voix ; cette mesure fut appliquée au conclave qui élit Jean XXIII (1958).

Après chaque scrutin, les bulletins de vote sont brûlés. Quand il n'y a pas de résultat, on les brûle avec de la paille humide, qui produit une fumée épaisse ; dans le cas contraire, on les brûle seuls : la fumée légère annonce que l'élection est terminée. L'annonce définitive du résultat et le nom de l'élu sont proclamés, du haut de la galerie de Saint-Pierre, par le doyen des cardinaux-diacres. (→ Biblio.)

CONCLAVISTE n. m. Ecclésiastique ou laïque qui s'enferme au conclave avec un cardinal, pour le servir.

CONCLUANT, E adj. Qui prouve bien ce qu'on a avancé : *Argument concluant.* ‖ Qui confirme une hypothèse ; qui donne d'heureux résultats : *L'expérience n'ayant pas paru concluante, ce fut ensuite le tour de M. Roux d'aller à la porte et celui de Mme Bergeret de restituer la scène d'amour* (A. France).

— SYN. : *convaincant, probant.*

CONCLURE v. tr. (lat. *concludere ;* de *claudere*, fermer). [*Je conclus, nous concluons. Je concluais, nous concluions. Je conclus, nous conclûmes. Je conclurai, nous conclurons. Je conclurais, nous conclurions. Conclus, concluons, concluez. Que je conclue, que*

conclave
la salle pendant la séance d'octobre 1958

la « sfumata » apparaît au-dessus des toits du Vatican après un scrutin

nous concluions. Que je conclusse, qu'il conclût. Concluant. Conclu, e.] Régler, résoudre de façon définitive : *Songez à conclure avec la reine un bon traité de commerce* (A. France). ‖ Finir, terminer : *Conclure une affaire. Conclure un discours ;* et, *absol. : Il est temps de conclure.* ‖ Déduire comme suprême conséquence : *L'homme du faubourg Saint-Germain a toujours conclu de sa supériorité matérielle en faveur de sa supériorité intellectuelle* (Balzac). ‖ *Conclure à*, se prononcer pour, après examen (style juridique) : *Les juges conclurent à la mort ;* admettre comme conclusion en venir à la conclusion de : *Pour admettre cet acte, il fallait conclure à la folie* (Maupassant). *Conclure à la nécessité d'un changement.*

— LANGUE CLASS. Achever entièrement, mettre le comble à : *Le Ciel, seigneur Arnolphe, a conclu mon malheur* (Molière). | Décider, arrêter, résoudre : *Ce mariage a été conclu, mais il ne sera exécuté que dans un an* (Furetière). *Nous conclûmes tous d'attacher nos efforts sur un cerf* (Molière).

◆ V. intr. LANGUE CLASS. Etre concluant : *Cela conclut contre certaines gens qui l'entendent bien* (Pascal). ‖ Conduire à : *L'ignorance et la misère concluent fatalement à la maladie et à la mort.*

— Procéd. Pour une partie, définir ses prétentions dans le procès.

CONCLUSIF, IVE adj. Qui indique, qui exprime une conclusion.

CONCLUSION n. f. (lat. *conclusio*). Action de conclure, de mener à son terme : *Il pressait de toutes ses forces la conclusion d'un mariage dont il attendait le bonheur de sa fille* (A. France). ‖ Fin, résultat final ; décision ou idée dégagée d'un développement, d'un examen : *La conclusion d'un livre, d'un discours. La conclusion fut qu'on s'abstiendrait de discuter.* ‖ Conséquence déduite d'un raisonnement, d'une démonstration : *Conclusion mal tirée.*

— Liturg. Nom donné, par saint Grégoire, à l'oraison qu'on appelle aujourd'hui *post-communion.*

— Log. Proposition qui se déduit d'autres propositions, appelées *prémisses.*

— Math. *Conclusion d'une démonstration*, résultat que la démonstration doit établir ; énoncé de ce résultat : *La démonstration déduit la conclusion des hypothèses.*

— ***Conclusions*** n. f. pl. Procéd. Actes par

assassinat de CONCINI
d'après une gravure de l'époque
cabinet des Estampes

Phot. Intercontinentale, A. F. P., Larousse.

lesquels, dans un procès, les parties définissent et motivent leurs prétentions.
— Contr. : *début, introduction, préliminaires, prémisses.*
— ***En conclusion*** loc. adv. Pour conclure ; en conséquence.
— Encycl. Procéd. Les *conclusions,* qui exposent les demandes formées contre un adversaire, ou les objections opposées en réponse, sont la partie essentielle de la procédure. Elles lient le juge, qui ne peut statuer sur d'autres points. Elles sont dites *principales* pour la demande la plus élevée prétendue par chaque partie ; *subsidiaires* pour les demandes inférieures faites au cas où la principale serait rejetée ; *additionnelles* lorsqu'une partie les ajoute à des conclusions antérieurement déposées par elle ; *reconventionnelles* lorsqu'elles sont prises par le défendeur ; *au fond* lorsqu'elles tendent à trancher l'objet même du procès ; les conclusions au fond s'opposent aux *conclusions exceptionnelles* ou d'*irrecevabilité,* qui visent à écarter d'emblée le débat par une fin de non-recevoir.
En qualité de partie jointe ou principale, le ministère public est appelé à prendre des conclusions. Celles-ci sont dites *contraires* lorsqu'elles s'opposent à la demande.

CONCLUSUM [kɔm] n. m. (mot lat. qui signif. *chose conclue*). Hist. Décision de certaines assemblées (Diète germanique, Conseil aulique, etc.). ‖ *Par extens.* Résolution d'une assemblée quelconque.
— Diplom. Note résumant des débats, des demandes, des allégations.

CONCOMBRE n. m. (anc. provenç. *cocombre ;* du lat. *cucumis, -eris*). Flor. Plante voisine du melon, aux fruits gros et allongés. ‖ Fruit comestible de la même plante : *Salade de concombre. Concombre farci.* ‖ *Concombre d'âne* (*Ecballium elaterium*), cucurbitacée qui présente la particularité de projeter ses graines au loin lorsqu'elles sont mûres.
— Zool. *Concombre de mer,* nom usuel de différentes espèces d'holothuries, qui ont la forme allongée d'un concombre.
— Encycl. Flor. Le *concombre* (*Cucumis sativus*), de la famille des cucurbitacées, est une plante annuelle originaire de l'Inde. Ses tiges, longues, sont munies de vrilles. Les fleurs, unisexuées, sont jaunes, et les fruits, oblongs, plus ou moins lisses, garnis de poils ou d'épines, renferment de nombreuses graines. Les feuilles sont larges, découpées, rudes au toucher.

concombre

Le concombre est cultivé depuis les temps les plus reculés ; il est apprécié pour sa chair croquante, aqueuse et rafraîchissante.
Il en existe de nombreuses variétés : les *concombres* proprement dits, ayant des fruits de 20 à 50 cm de long, blancs ou verts, lisses ou épineux ; les *cornichons,* dont les fruits, plus nombreux et plus petits, sont mis en conserve dans le vinaigre ou la saumure.
La culture ne peut se faire qu'en été, car le concombre craint le froid, et le gel lui est fatal. On le sème au printemps (avril-mai), pour le récolter à partir de juillet.
Le concombre a des effets calmants et une action adoucissante sur la peau. Aussi entre-t-il dans la fabrication du lait de concombre ou de pommades utilisés en dermatologie et dans les produits de beauté.
Le concombre est plus riche en eau qu'en aliments nutritifs, mais il contient en quantité appréciable les vitamines A et C.
Le *concombre serpent* (*Cucumis melo,* var. *flexuosus*) est un melon ; il en a la saveur, mais a la forme d'un concombre. Le *concombre des Antilles,* ou *concombre marron* (*C. anguria*), a de petits fruits ovoïdes, épineux. Le *concombre porte-bornes* (*C. metuliferus*) a des fruits rouge-orangé. Le *concombre des prophètes* (*C. prophetarum*) a des fruits jaunes, bariolés, très décoratifs.

CONCOMITAMMENT adv. De manière concomitante.

CONCOMITANCE n. f. (du lat. *concomitari,* accompagner). Existence ou évolution simultanée de deux choses : *La concomitance de deux phénomènes.*
— Théol. *Par concomitance,* par la nature inséparable de deux objets.

CONCOMITANT, E adj. (du lat. *concomitari,* accompagner). Qui a lieu en même temps qu'un autre fait : *La perte des hommes* [à Austerlitz] *n'est rien ; ce sont des circonstances concomitantes qui ont fait tout le mal* (J. de Maistre).
— Acoust. *Sons concomitants,* sons accessoires engendrés par la nature, accompagnant un son fondamental. (La fréquence de chaque son concomitant est un multiple entier de la fréquence du son fondamental. Celui-ci est appelé aussi *son complexe* ou *générateur,* ou *son 1,* ou *premier harmonique ;* les sons concomitants sont les harmoniques supérieurs 2, 3, 4, 5, 6, etc. L'octave, ou son 2, est le *deuxième harmonique.*)
— Log. *Variations concomitantes,* une des méthodes d'induction* proposées par Stuart Mill. (V. variation.)
— Pathol. *Symptômes concomitants,* symptômes accessoires, qui accompagnent les symptômes spécifiques d'une maladie.
— Théol. *Grâce concomitante,* grâce divine qui accompagne la décision libre.

CONCORD, v. des Etats-Unis, capit. du New Hampshire, sur le Merrimack ; 29 000 hab. Cette vieille ville est un centre commercial actif.

CONCORD, v. des Etats-Unis (Massachusetts), sur la rivière Concord, au N.-O. de Boston ; 12 500 hab. Aux environs, champ de bataille de Lexington, première rencontre de la guerre de l'Indépendance (19 avr. 1775).

CONCORDANCE n. f. Accord, conformité : *La concordance de leurs aspirations les rendit tout de suite amis* (Maupassant).
— Chronol. *Concordance des calendriers,* tableau où l'on met en regard le calendrier grégorien et le calendrier julien ou le calendrier républicain, afin qu'on puisse passer de l'un à l'autre pour la fixation des dates.
— Ecrit. sainte. Ouvrage dans lequel sont rapprochés les textes des quatre Evangiles, de manière à en montrer la similitude. (Tatien, au IIe s., rédigea, le premier, un tel ouvrage.) ‖ Table alphabétique des mots employés dans la Bible, avec référence aux textes qui les contiennent. (V. part. *encycl.*)
— Géol. Succession des couches géologiques sans contact anormal.
— Gramm. Accord syntaxique : *La concordance de l'adjectif et du nom, du verbe et du sujet.* ‖ *Concordance des temps,* v. temps.
— Log. *Méthode de concordance,* un des procédés préconisés par Stuart Mill pour la détermination de la *cause.* (Elle se formule ainsi : « Si deux ou plusieurs cas du phénomène étudié ont une seule circonstance commune, cette circonstance unique par laquelle tous les cas *concordent* est la cause. » Cette méthode se vérifie et se complète par la méthode de *différence* et par celle des *variations concomitantes.*
— Physiq. Etat de deux phénomènes vibratoires ne présentant aucune différence de phase.
— Statist. Uniformité dans le même sens des variations de deux phénomènes.
— Syn. : *accord, conformité, correspondance.*
— Encycl. Ecrit. sainte. ● *Concordances de la Bible.*
1° *Concordances latines.* La plus ancienne de toutes est celle de saint Antoine de Padoue, mort en 1231. Elle a pour titre : *Concordances morales de la Sainte Ecriture.* Le cardinal Hugues de Saint-Cher en composa une plus complète ;
2° *Concordances grecques.* Henri Estienne, après avoir divisé en versets le texte grec du Nouveau Testament, en publia une Concordance (Paris, 1594 et 1624) ;
3° *Concordances hébraïques.* Le rabbin Nathan fit la première en 1524 ;
4° *Concordances françaises.* La plus ancienne fut publiée à Genève en 1564, et est généralement attribuée à Calvin.
— Ces Concordances existent également pour le Coran.

CONCORDANT, E adj. (S'emploie surtout au plur.) S'accordant ensemble : *Des témoignages concordants.* ‖ Qui s'accorde bien avec quelque chose (vieilli) : *La mélodie* [...] *qui a été trouvée très concordante aux paroles* (Nerval).
— Langue class. Où règne la concorde : *Rose avait marié sa petite-fille à Portail ; le mariage ne fut point concordant* (Sévigné).
— Géol. *Couches concordantes,* couches qui ont été déposées l'une par-dessus l'autre, et qui sont demeurées parallèles. (Il n'y a eu ni discordance ni contact anormal.)
— Versific. *Vers concordants,* vers ayant une partie qui leur est commune et une partie distincte, et qui sont destinés à être chantés à la fois par plusieurs personnages. Ex. :

Il est parti, { Dieu sait s'il reviendra. / Le ciel vous le rendra. / Coure après qui voudra.

CONCORDAT n. m. (lat. *concordatum ;* de *concordare,* s'accorder). Dr. ecclés. et Dr. intern. Convention passée entre le Saint-Siège et les Etats de populations catholiques, en totalité ou en partie, sur la discipline, l'organisation ecclésiastique, à l'exclusion de la foi ou du dogme : *Les concordats appartiennent à la catégorie des traités internationaux.* ‖ *Absol. Le Concordat,* celui de 1801. (S'écrit alors avec une majuscule.) [V. part. *encycl.*]
— Dr. comm. Contrat établi entre un commerçant en état de cessation de paiement et ses créanciers, puis homologué par le tribunal, et par lequel le débiteur s'engage à payer tout ou partie de ses dettes dans un délai déterminé, sous la condition d'être ainsi libéré définitivement envers eux. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Hist. On nommait originairement *concordats* les transactions conclues soit entre divers prétendants à un même bénéfice (pratique interdite très tôt pour cause de simonie), soit entre le supérieur d'un monastère et ses religieux. Ce nom fut appliqué dès le XIe s. aux traités qui règlent les rapports réciproques de l'Eglise et de l'Etat.
L'un des plus anciens concordats est celui de *Worms* (23 sept. 1122), entre le pape Calixte et l'empereur Henri V, et qui mit fin à la querelle des Investitures, par la distinction de la juridiction temporelle et de la juridiction spirituelle des prélats.
En France, la monarchie tenta de bonne heure d'apporter certaines limitations aux droits de l'Eglise, tout au moins en ce qui touche le temporel et la collation des bénéfices ; sous le nom de *pragmatiques,* divers règlements de cet ordre intervinrent, en particulier la « pragmatique sanction » de Bourges (1438). Mais ces actes, émanant de la Couronne seule, n'avaient pas de caractère contractuel, et leur application donna lieu à des difficultés. De là, les négociations qui aboutirent au concordat de 1516, entre Léon X et François Ier, lequel régla, pour l'essentiel, les relations de la monarchie française et de l'Eglise jusqu'à la Révolution de 1789. Supprimant les élections, il donna au souverain le droit de nommer de nombreux archevêques, évêques et abbés, et de leur conférer les bénéfices attachés à leur siège. Le concordat renforça donc l'autorité du roi. La Constituante l'abolit et voulut procéder, sans négociations avec le pape ni avec le clergé, à une réorganisation de l'Eglise de France. Le Saint-Siège ne pouvait accepter un statut imposé à l'Eglise par une Assemblée sans mandat religieux ; il condamna la *Constitution civile,* d'où la division profonde des catholiques pendant la Révolution.
Bonaparte, Premier consul, se proposa de rétablir la paix religieuse dans le pays : des négociations furent entamées entre les gouvernements de Paris et de Rome, et dirigées par l'abbé Bernier et Cacault au nom du Premier consul, par Spina et le cardinal Consalvi au nom du pape. Elles aboutirent, le 15 juillet 1801, à un acte appelé *Concordat,* ratifié par les Chambres le 8 avril 1802, et publié le jour de Pâques (18 avr.).
Le concordat de 1801 reconnaît que la religion catholique est celle « de la grande majorité des Français » (non pas celle de l'Etat) ; il donne au chef de l'Etat le droit de nommer les évêques, dont le nombre est réduit et auxquels le pape accorde l'institution canonique (les anciens évêques constitutionnels ou réfractaires durent démissionner ; parmi ces derniers, quelques-uns refusèrent de s'incliner et constituèrent une « petite Eglise » anticoncordataire dans la région d'Angers, qui a peu de fidèles, mais subsiste toujours) ; l'Eglise s'interdit de revendiquer les biens « nationalisés » par les lois révolutionnaires ; l'Etat assurera, en contrepartie, un entretien décent aux catégories d'ecclésiastiques déterminées par l'accord. Rien, en revanche, n'est prévu pour limiter le pouvoir des évêques à l'égard de leur clergé, hors les règles canoniques générales, pratiquement ignorées en France.

Phot. Vincent.

Le Concordat prévoyait que l'autorité civile pourrait prendre des règlements de police concernant l'exercice du culte. Ce furent les *Articles organiques*, dont les dispositions tendaient à restaurer l'ancien *gallicanisme* et qui ne furent jamais acceptés par le Saint-Siège. Ces articles reconnaissaient aux ministres du culte, protestants et israélites, les mêmes avantages qu'aux prêtres catholiques. Deux autres concordats intervinrent en France après celui de l'an IX, mais ils n'ont jamais reçu d'application. Le concordat du 25 janvier 1813, dit *concordat de Fontainebleau*, fut imposé au pape Pie VII alors qu'il était prisonnier de l'Empereur, mais, dès le 24 mars, le pape le dénonça sur le conseil de son entourage.

Après la Restauration, des négociations furent entamées pour remettre en vigueur le concordat de 1516 ; elles aboutirent à un nouveau concordat, qui porte la date du 11 juin 1817, entre le pape Pie VII et Louis XVIII. Mais il fut rejeté par la Chambre. Le concordat de 1801 resta donc en application, complété par des accords limités (1822), portant surtout création de nouveaux diocèses. Le Concordat, abrogé unilatéralement par la loi de séparation de 1905, est encore en vigueur dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Au XIXe s., de nombreux Etats européens ont conclu avec le Saint-Siège des accords plus ou moins imités du concordat français : Bavière, en 1817 ; Prusse, en 1821 ; Espagne, en 1851 ; Autriche, en 1855.

Au XXe s., trois concordats — parmi beaucoup d'autres — méritent d'être mentionnés : avec l'Italie en 1929 (ici, le concordat est une partie des accords du Latran), avec le IIIe Reich (1933), avec l'Espagne (1953). L'esprit de ces concordats — dont les détails varient naturellement beaucoup — est assez différent de celui du concordat de 1801. Le Saint-Siège se réserve la libre désignation des évêques ; il exige de sérieuses garanties pour tout ce qui touche la formation chrétienne de la jeunesse et l'Action catholique ; il accepte, s'il le faut, comme une donnée de fait la laïcité de l'Etat et la prise en charge par les seuls catholiques des frais du culte et de l'entretien du clergé. (→ Biblio.)

— Dr. comm. Les créanciers du commerçant en état de cessation de paiement et soumis au règlement judiciaire sont réunis en assemblée ; le débiteur assiste à la séance et propose des modalités de règlement de ses dettes, soit en totalité, soit pour une certaine fraction. Si la majorité des créanciers, représentant les deux tiers de la valeur des créances, est favorable au concordat, il est signé séance tenante (on ne tient compte — pour le calcul des majorités — que des créanciers présents ou représentés ; les créanciers titulaires de sûretés réelles ne participent pas au vote). Le tribunal contrôle si les règles légales ont bien été observées et si les intérêts des créanciers ont bien été respectés ; dans l'affirmative, il homologue le concordat. Une hypothèque légale sur la masse des biens immeubles du débiteur garantit l'exécution du concordat. Un commissaire au concordat peut être désigné pour veiller à l'exécution de celui-ci. Sous cette réserve, le débiteur recouvre son entière liberté dans la gestion de son patrimoine. On distingue le *concordat de remise* (le débiteur bénéficie de la remise d'une fraction des dettes moyennant le paiement de l'autre fraction, en une seule fois ou par acomptes à des dates fixées d'avance ; il ne peut y avoir de remise totale), le *concordat d'atermoiement* (le débiteur s'engage à payer toutes ses dettes moyennant l'octroi de délais) et le *concordat par abandon d'actif* (le débiteur abandonne tout son actif, mais ses créanciers lui font remise de la partie des créances non payée). Le concordat peut être annulé par jugement pour dol, dissimulation d'une partie de l'actif ou exagération du passif (découverts après l'homologation), pour banqueroute simple ou frauduleuse..

CONCORDATAIRE adj. Relatif au concordat. ‖ Ecclésiastique qui avait accepté le concordat de 1801 : *Evêque concordataire.* (S'emploie aussi substantiv.) ‖ Qui a rapport au concordat de 1801 : *Lois concordataires.*

CONCORDE n. f. (lat. *concordia*). Union des cœurs et des volontés, qui produit la paix : *Tout respire ici la joie, la concorde et la paix* (A. France).

— Ecrit. sainte. *Concorde évangélique*, syn. de CONCORDANCE.

— Hist. relig. *Formule de concorde*, écrit ajouté par les luthériens à la Confession d'Augsbourg. (V. CONCORDIAE [*Formula*].)

— SYN. : *accord, entente, harmonie, paix, union.* — CONTR. : *désaccord, discorde, dissension, dissentiment, dissidence, division, mésintelligence, scission, zizanie.*

CONCORDE, en lat. **Concordia**, Myth. Déesse romaine, qui correspond à l'*Homonoia* des Grecs et personnifie l'accord entre les habitants d'un pays ou les membres d'une famille. Son temple le plus ancien, au pied du Capitole, avait été dédié par M. Furius Camillus, et commémorait l'accord entre patriciens et plébéiens (367 av. J.-C.). Cicéron y prononça la 4e Catilinaire. Ce temple fut reconstruit par Tibère (7 av. J.-C.).

Concorde (PLACE DE LA), place parisienne dont l'aménagement fut entrepris pour servir de cadre à la statue de Louis XV commandée par la ville de Paris à Bouchardon (1748), et qui se nomma d'abord *place Louis-XV*. Le roi fixa son emplacement entre les Tuileries et les Champs-Elysées (1750), et chargea Gabriel de faire les plans (1753). La statue fut dressée (1763) au centre d'un octogone formé par de larges fossés, dont il reste encore les balustrades intérieures et les guérites d'angle. Deux grands bâtiments limitent le côté nord. L'un, qui abrita le Garde-Meuble, est devenu le ministère de la Marine, l'autre fut vendu à des particuliers. Pendant la Révolution, la place perdit sa statue et son nom. Louis XVI y fut décapité. Sous la Terreur, l'échafaud y fut dressé en permanence. Elle devint place de la Révolution, puis place de la Concorde en 1795, redevint place Louis-XV en 1815, et porta le nom de Louis-XVI de 1826 à 1830, pour reprendre celui de place de la Concorde. Hittorff termina sa décoration de 1833 à 1846 (obélisque de Louxor érigé en 1836, fontaines construites de 1836 à 1846, statues des grandes villes de France sur les guérites). Les fossés furent comblés en 1854.

Concorde (PONT DE LA), pont de Paris, entre la place de la Concorde et le Palais-Bourbon. Ancien pont Louis-XVI, construit par l'ingénieur Perronnet (1787-1790), il avait été décidé, en 1816, de le décorer de statues d'hommes illustres. La pose de celles-ci, commencée en 1827, ne fut jamais terminée ; jugées trop lourdes, déposées en 1836, elles ont été envoyées au château de Versailles, puis dispersées en province. Le pont fut élargi en 1930-1932.

CONCORDER v. intr. Etre en corcordance : *On devrait, au moins par prudence, ne jamais parler de soi, parce que c'est un sujet où on ne peut être sûr que la vue des autres et la nôtre propre ne concordent jamais* (Proust).

CONCORDIA, v. d'Argentine (prov. d'Entre Ríos), sur l'Uruguay ; 52 200 hab. Important port fluvial. Industries alimentaires.

Concordiae Formula (*Formule de concorde*), le dernier des écrits symboliques du *Livre de concorde*, ou collection officielle des confessions de foi de l'Eglise luthérienne. Destinée à rétablir l'unité dogmatique menacée dans cette Eglise par les élèves de Mélanchthon, elle fut préparée en 1577, à la demande de l'Electeur Auguste de Saxe, par diverses commissions, dont faisaient partie Jakob Andreä, Chemnitz, Selnecker, Musculus, Körner et Chyträus ; elle parut le 25 juin 1580, dans le *Livre de concorde*, cinquante ans, jour pour jour, après la Confession d'Augsbourg. Acceptée par la plupart des luthériens allemands, mais combattue par les philippistes et par la réforme Hospiman (*Concordia discors*, 1607), elle n'est aujourd'hui obligatoire que pour les Eglises luthériennes strictes.

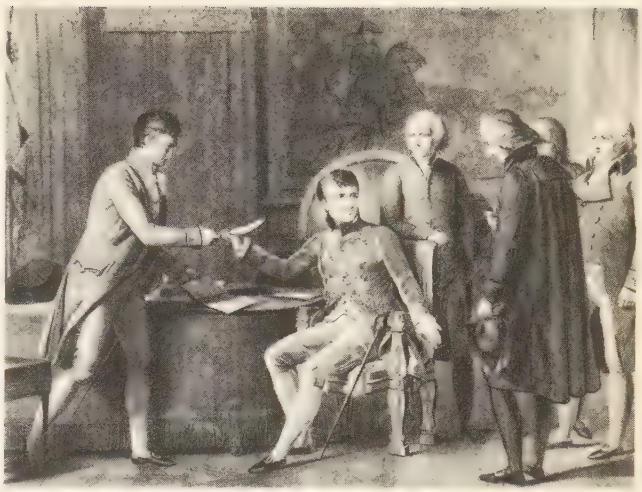

« Signature du **Concordat** »
gravure d'Avril fils
et Laurent fils
d'après Gérard
cabinet des Estampes

CONCORDIA SAGITTARIA, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. de Venise), entre le Tagliamento et la Livenza ; 8 450 hab. Distillerie. Ancienne colonie triumvirale, *Julia Concordia Sagittaria*, devenue siège d'un évêché, fut détruite en 586. Cathédrale, tombeau paléo-chrétien, baptistère.

CONCORDISME n. m. Théol. Système d'exégèse développé surtout au XIXe s., et qui consiste à interpréter la Bible de manière à la mettre d'accord avec les résultats des sciences : géologie, préhistoire, histoire.

CONCORDISTE adj. Relatif au concordisme.

◆ Adj. et n. Qui pratique le concordisme.

CONCORET, comm. du Morbihan (arrond. de Vannes), au N. de la forêt de Paimpont ; 752 hab. (192 aggl.). Eglise du XVe s. — Aux environs, château de Comper (XVIe s.), brûlé sous la Révolution et restauré.

Place de la **Concorde** : 1. Vers les Champs-Élysées ; 2. Hôtel de Crillon ; 3. Automobile-Club ; 4. Rue Royale ; 5. Ministère de la Marine ; 6. Fontaines construites de 1836 à 1846 ; 7. Obélisque de Louqsor ; 8. Jardin des Tuileries ; 9. Vers le pont de la Concorde ; 10. Vers le Cours-la-Reine.

Phot. Giraudon, Photothèque française.

CONCOURANT, E adj. (S'emploie surtout au plur.) Tendant vers un même point, un même but. ‖ *Droites concourantes,* droites passant par un même point. ‖ *Forces concourantes,* forces dont les supports passent par un même point.

CONCOURIR v. tr. ind. [à] (lat. *concurrere ;* de *currere,* courir). [Se conj. comme *courir.*] Participer, conjointement avec d'autres éléments, à la réalisation de ; tendre ensemble : *A la dignité de l'attitude concourait sans se laisser voir la souplesse d'une taille charmante* (Proust).

◆ V. intr. Etre en concurrence avec d'autres pour obtenir un prix, une place ; participer à un concours : *Joseph Bertrand concourut à onze ans avec les jeunes gens qui se présentaient à l'Ecole polytechnique et satisfit à toutes les épreuves* (A. France). ‖ Travailler à une œuvre de concours : *Les candidats au Prix de Rome concourent chaque année.* ‖ Se dit aussi des ouvrages envoyés au concours : *Tableau qui a concouru pour le grand prix.*

— LANGUE CLASS. Coïncider, exister simultanément : *Evénements qui concourent.*

— Dr. Se dit, en parlant de créanciers, quand leur hypothèque est de même date.

— Math. Se diriger vers un même point, de manière à s'y rencontrer : *Les hauteurs d'un triangle concourent en un même point.*

CONCOURS n. m. (de *concourir*). Examen où ne sont admis qu'un nombre limité de candidats, et qui assure une place aux reçus ; lutte de concurrents : *Obtenir la première place au concours.* ‖ Exhibition solennelle de travaux accomplis par des concurrents, avec distribution de prix aux plus méritants : *Concours régional.* ‖ Rencontre, réunion, coïncidence : *Je suis venu au monde par un concours fortuit de causes* (Restif de La Bretonne). ‖ Coopération, accord : *Prêter son concours. Demander le concours de l'Etat.* ‖ *Etre hors concours,* en parlant de concurrents ayant obtenu antérieurement des récompenses, ne plus être admis à concourir : *Une première médaille le mit hors concours* (Maupassant) ; *fam.* et *adjectiv.* Hors de pair, incomparable : *Un tireur hors concours.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Réunion de nombreuses personnes en un même lieu : *L'audace d'une femme arrêtant ce concours | En des jours ténébreux a changé ces beaux jours* (Racine).

— Dr. Compétition de personnes ayant le même droit : *Concours entre créanciers. Concours de privilèges.*

— Dr. admin. Intervention financière dans des travaux publics, etc. : *Concours de l'Etat, des communes.* (V. OFFRE *de concours.*)

— Instr. publ. *Concours général,* ensemble de compositions qui ont lieu chaque année entre les meilleurs élèves des classes supérieures de tous les lycées et collèges de France. (V. part. *encycl.*)

— Législ. fin. *Fonds de concours,* v. FONDS.

— Math. *Point de concours,* point d'intersection.

— Philos. scolast. *Concours divin,* participation continue de Dieu à la conservation et au mouvement de la matière.

— Sports. Compétition en vue d'un classement. (En athlétisme, les concours comprennent les épreuves de saut [en hauteur, en longueur, à la perche, triple saut] et de lancer [du poids, du disque, du javelot, du marteau].)

— ENCYCL. Agric. On peut ramener les *concours agricoles* à deux types principaux : *concours à domicile* ou *itinérants,* dans lesquels le jury va visiter les concurrents, et *concours-expositions,* où les animaux, produits, machines sont rassemblés sur un point pour être examinés par le jury.

Les *concours à domicile,* seuls possibles pour certaines productions, revêtent un caractère général en ce qu'ils embrassent toutes les branches de l'agriculture ; mais, en fait, chacun d'eux juge une spécialité. Ces concours sont locaux ; ce sont des concours culturaux (exploitations, fermes, étables, bergeries, porcheries, aviculture, apiculture, arboriculture, cultures spéciales) ou des concours d'utilité sociale (logements hygiéniques, organisations mutuelles, embellissements urbains ou ruraux, etc.). Ils sont organisés par les sociétés locales d'agriculture, les comices agricoles, les syndicats agricoles.

Les *concours-expositions,* où les animaux de la ferme occupent une place prépondérante, ont une importance locale, régionale ou générale, suivant qu'ils sont organisés par les sociétés agricoles diverses (concours locaux et départementaux) ou par l'administration de l'agriculture (concours spéciaux de races, concours général) ; ils sont dotés de subventions.

Le *concours général agricole* a lieu généralement à Paris et constitue une vaste exposition agricole et horticole.

Quant aux concours réservés spécialement à la race chevaline (*concours hippiques*), ils sont de différentes sortes et l'expression « concours hippique » désigne plus spécialement des épreuves d'obstacles qui sont organisées par la Société hippique française ou des sociétés privées affiliées à la Fédération française des sports équestres.

Le Service des haras les subventionne et organise officiellement, en plus, des concours de sélection de reproducteurs (mâles et femelles) et de chevaux de service, ainsi que des épreuves pour sociétés hippiques rurales et urbaines, soit, le plus souvent, directement, soit quelquefois par l'intermédiaire de syndicats ou de sociétés.

— Bx-arts. A l'époque classique, les Grecs établissaient des concours entre artistes pour l'exécution de certaines sculptures. L'exemple le plus sûr est celui d'Olympie, où Paionios de Mendé triompha. Vers 435, il y eut un concours pour le type de l'Amazone blessée d'Ephèse, où Polyclète fut vainqueur de Phidias, Crésilas et Phradmon. On rapporte aussi un concours entre Phidias et Alcamène, pour l'Athéna Lemnia, et entre Alcamène et Agoracrite, pour la Némésis de Rhamnonte. Apelle prit part à un concours de peinture pour l'exécution d'un cheval, ainsi qu'Aétion pour le *Mariage d'Alexandre et de Roxane.*

Les concours reparaissent en Italie vers la fin du Moyen Age. En France, le plus important est celui du grand prix de Rome*.

— Instr. publ. Le *concours général* a pour origine des fondations de prix faites au XVIIIe s., notamment celle du chanoine Legendre (1733) et celle du chanoine Bernard Collot (1755), qui était plus spécialement destinée aux élèves des collèges de l'Université. La première distribution des prix eut lieu le 23 août 1747. Suspendu pendant la période révolutionnaire, le concours fut réorganisé par les décrets impériaux de 1808 sur l'Université. La compétition, alors limitée aux lycées de Paris et de Versailles, fut étendue en 1864, par V. Duruy, aux lycées et collèges des départements. Mais l'importance excessive donnée dans certains établissements à la préparation du concours suscita de vives critiques : il fut supprimé en 1904. Le ministre L. Bérard le rétablit en 1922.

CONCRESCENCE n. f. (du lat. *cum,* avec, et *crescere,* croître). Croissance en commun de plusieurs organes. (S'applique à des organes semblables qui se soudent entre eux [étamines] ou qui se soudent à d'autres organes [corolle et calice, pistil et pédicelle, tige et feuilles], etc.)

CONCRESCENT, E adj. Se dit des organes affectés par le phénomène de la concrescence.

CONCRET, ÈTE adj. (lat. *concretus ;* de *concrescere,* se solidifier). Epais, condensé, non fluide : *Le sol est un sable blanc, solide et recouvert d'une croûte concrète et saline* (Lamartine). [Vieilli.] ‖ — *Fig.* En rapport avec la réalité, réel, effectif (par opposition à *imaginaire, hypothétique*) : *Il ne se faisait pas de la souffrance une idée concrète et physique. Il s'en faisait une idée purement morale et dogmatique* (A. France). *Une situation concrète.* ‖ Qui s'attache à la réalité, aux choses matérielles : *Les orthodoxes sont trop concrets, ils tiennent à des faits, à des riens, à des minuties* (Renan).

— Corps gr. Se dit d'un corps gras solide à la température ordinaire : *Huile concrète.* (Contr. FLUIDE.)

— Cosmétol. *Essence concrète,* v. part. *encycl.*

— Gramm. *Noms concrets,* ceux qui désignent des êtres ou des objets accessibles à nos sens. ‖ *Termes concrets,* termes qui désignent des êtres ou des objets (*enfant, table, arbre*), non des qualités ou des manières d'être.

— Log. Déterminé, précisé, réel, exprimant quelque chose de matériel ou de vivant, par opposition à *abstrait.*

— Math. *Nombre concret,* nombre qui est accompagné de la désignation de l'espèce des unités, comme *quatre soldats, cent ans,* par opposition aux nombres *abstraits,* comme *quatre, vingt, cent.*

— Mus. *Musique concrète,* ensemble des travaux de l'école française de musique expérimentale*, groupée autour de P. Schaeffer à la Radiodiffusion française. (V. part. *encycl.*)

◆ N. m. Ce qui est concret : *On va du concret à l'abstrait par cette opération bien connue qu'on nomme l'abstraction* (V. Cousin).

— Chim. anc. Corps solide : *L'antimoine est un concret naturel, et le savon un concret artificiel* (Harris).

— CONTR. : *abstrait.*

— ENCYCL. Le *concret* est l'opposé de l'*abstrait ;* c'est donc aussi le *réalisé* opposé à l'*imaginaire.* On emploie surtout le mot *concret* comme synonyme de *matériel.*

On appelle *terme concret* celui qui exprime une qualité considérée dans un sujet : *cheval blanc* est un terme concret par rapport au terme abstrait *blancheur.*

— Cosmétol. Les matières premières végétales mises au contact de dissolvants volatiles, tels que l'éther de pétrole ou le benzène, donnent, après évaporation de ces dissolvants, un produit d'aspect solide ou semi-solide, dénommé *essence concrète.* Celle-ci renferme la totalité des éléments odorants, ainsi que les cires végétales.

Créé vers 1835, le procédé a été industrialisé en 1870 par l'industriel grassois Louis Roure. On traite ainsi les fleurs de jasmin, d'oranger, les roses, les violettes, les jonquilles, la lavande, la verveine, le mimosa, ainsi que les lichens de mousse de chêne, etc. Les rendements en essence concrète peuvent varier entre 0,28 p. 100 et 0,34 p. 100 pour le jasmin, entre 0,24 et 0,28 p. 100 pour la rose, entre 0,24 et 0,27 p. 100 pour l'oranger, etc. Les essences concrètes sont le point de départ de la fabrication des essences absolues.

— Mus. Développée depuis 1949, la *musique concrète* cherche à assembler des « objets sonores », sons variés, enregistrés sur magnétophone pour constituer, en utilisant la *composition authentique,* une dialectique de la durée ayant une valeur esthétique. L'œuvre musicale ainsi obtenue, échappant à la schématisation, ne peut être saisie que comme un tout *concret,* d'où son nom. La musique concrète utilise donc théoriquement toutes les sources sonores imaginaires : « l'orchestre le plus général qui soit » (Schaeffer).

Schaeffer et ses collaborateurs ont mis au point divers appareils permettant de prélever les objets sonores et de leur faire subir des transformations, en particulier d'en constituer une mélodie, en faisant varier leur hauteur sans changer leur timbre relatif (transposition tonale), en accélérant la bande de magnétophone sur laquelle ils sont enregistrés (phonogène). L'audition de la musique concrète étant liée à la reproduction par des haut-parleurs, divers procédés cherchent à créer l'illusion d'une source sonore fictive déplaçable dans l'espace (musique spatiale).

CONCRÉTER v. tr. (Se conj. comme *accélérer.*) Rendre concret, solide : *Le froid concrète la plupart des liquides.* ‖ *Fig.* Faire prendre corps.

— ***Se concréter*** v. pr. Se coaguler. ‖ *Fig.* Prendre corps : *Les pensées se concrètent autour d'une figure qui leur est jetée par hasard* (Balzac).

CONCRÉTION n. f. Précipitation chimique et agrégation de particules solides. ‖ Corps en résultant.

— Archit. anc. Matériau spécial de la construction romaine. (Ce conglomérat, formé d'un amalgame de petits matériaux noyés dans un bain de ciment, était coulé entre deux parois de revêtement, parfois même, mais plus rarement, moulé dans des coffrages de bois ; les Romains ont dû l'emprunter aux Carthaginois, qui le tenaient sans doute des Phéniciens.)

— Bot. Dépôt de substances minérales qui se forme dans les végétaux, soit à l'extrémité des nervures de certaines feuilles, soit sous forme de cystolithes.

— Géol. et Pédol. Dans une roche ou dans un sol, partie de nature différente du reste de la formation ou de consistance plus dure, qui s'est accrue par apport progressif de ma-

tière et a pris des formes variables : ovoïdes, aplaties, en tube, branchues, biscornues, parfois zonées ou mamelonnées. (V. part. *encycl.*)

— Pathol. Production morbide de formations solides dans l'épaisseur des tissus, dans les articulations, dans les conduits et les réservoirs. (Les concrétions désignent surtout des formations inorganisées, contrairement aux calculs.) ‖ *Concrétion calcaire,* ou *calcul**, corps étranger qui se forme dans un organe ou un organisme par précipitation du calcium.

— Psychol. Fusion d'un souvenir avec une sensation actuelle nous présentant à nouveau le même objet. (Il en résulte une reconnaissance et une perception plus nettes de cet objet).

— ENCYCL. Géol. Les *concrétions* sont des masses minérales, concentrées autour d'un point par la circulation des eaux à travers les roches. Elles sont disséminées irrégulièrement ou localisées dans des lits privilégiés (silex de la craie). Elles peuvent être siliceuses (silex, chert, chailles, etc.), calcaires (poupées, septarias, etc.), ferrugineuses.

— Pédol. Les *concrétions* pédologiques se forment dans les sols, où elles résultent du même mécanisme que les concrétions géologiques : précipitation chimique et agrégation des particules solides ainsi libérées. Les concrétions calcaires sont les plus communes : elles se produisent lorsque le $CaCO_3$ lessivé dans les horizons supérieurs se concentre à nouveau en raison d'une élévation du pH ou d'une cause physique quelconque : ainsi naissent les poupées du lœss, les *krotovinas* du tchernoziom. Les concrétions noires sont d'origine ferro-manganésienne. Les oxydes de fer libérés des horizons supérieurs se concentrent autour de certaines particules et les soudent entre elles. Ces concrétions sont le signe d'une évolution pédogénétique avancée, mais qui peut être très différente suivant les climats zonaux et les conditions du milieu local.

CONCRÉTIONNÉ, E adj. Géol. et Minér. Qui a été soumis au concrétionnement. ‖ Qui est en concrétions, ou qui présente des concrétions.

— ENCYCL. Quelques roches sédimentaires sont *concrétionnées*. Ainsi, certains travertins déposés par les sources, certains grès en masses sphéroïdales, des calcaires magnésiens et des dolomies.

CONCRÉTIONNEMENT n. m. Géol. Action qui donne naissance aux concrétions.

CONCRÉTISER v. tr. Rendre concret ce qui était abstrait : *Concrétiser un concept. Cet événement a concrétisé nos espérances.*
— ***Se concrétiser*** v. pr. Se manifester de manière sensible.

CONCUBIN n. m. (de *concubine*). Personne qui vit en concubinage : *La plupart sont des concubins ou des époux qui s'attardent dans les brasseries par haine et par fatigue de leurs femmes* (Huysmans) [surtout au plur.]

CONCUBINAGE ou **CONCUBINAT** n. m. Etat d'un homme et d'une femme non mariés ensemble, qui vivent maritalement. (On dit plus couramment UNION LIBRE, et les concubins se disent alors souvent *compagnon* et *compagne*.)

— ENCYCL. Dr. La loi n'attache en principe aucun effet au *concubinage*, ou union libre. Cependant, une tendance nouvelle se dessine, tant en législation qu'en jurisprudence, à considérer le concubinage habituel comme une forme d'union ouvrant certains droits aux concubins, ainsi qu'aux enfants issus du concubinage. C'est ainsi que le *concubinage notoire* est un des cas dans lesquels le Code civil permet la recherche de la paternité, que les tribunaux allouent en maintes circonstances des dommages et intérêts à la femme dont le concubin notoire a été victime d'un accident mortel, etc.

— Dr. ecclés. Le *concubinage* est une union maritale non consacrée par la société et l'Eglise. Il peut être occulte si chacun des deux partenaires conserve sa liberté personnelle ; il est public si la vie des concubins est extérieurement analogue à celle qui résulte du mariage. Les laïques baptisés sont exclus pour concubinage de tous les actes de la vie ecclésiastique ; les clercs concubinaires sont réduits à l'état laïque et soumis aux mêmes sanctions ecclésiastiques que les laïques.

— Hist. En Grèce, le *concubinage*, qui n'entraînait aucun déshonneur, pouvait résulter soit d'une union régulière avec une femme qu'un citoyen ne pouvait épouser du fait de sa condition (métèque ou esclave), soit d'une union illégitime, mais parfaitement tolérée, à condition que la concubine ne soit pas entretenue sous le même toit que la femme légitime. Dans ce cas, la concubine pouvait être soit une esclave dépendant totalement de son maître, soit une femme libre dont le père, ou le frère, ou le mari avait reçu une somme d'argent. Ce dernier cas fut, semble-t-il, fréquent après la guerre du Péloponnèse, pour remédier à la dépopulation ; les enfants auraient été citoyens avec un droit restreint à la succession paternelle.
A Rome, le caractère du concubinage a été controversé. D'après certains auteurs, le concubinage n'aurait été qu'une union inférieure avec une femme que la loi ne permettait pas d'épouser. Bien qu'interdites en droit, toutes les unions irrégulières, mais durables, avec une femme de même condition furent, en fait, tolérées et ne tombèrent pas sous le coup des lois d'Auguste condamnant le *stuprum*. Au Bas-Empire, les empereurs chrétiens s'efforcèrent d'abaisser la situation de la concubine ; Constantin, en particulier, interdit au père tout legs en faveur de ses enfants naturels. Justinien, en abrogeant les empêchements au mariage, limita le domaine du concubinage, tout en permettant au père de légitimer ses enfants naturels et de laisser à ces derniers ou à sa concubine une part de la succession. Le concubinage fut aboli en Orient en 887 par Léon VI, et subsista en Occident jusqu'au XIe s.

CONCUBINAIRE n. et adj. Qui vit en état de concubinage. (Vieilli.)

CONCUBINAT n. m. V. CONCUBINAGE.

CONCUBINE n. f. (lat. *concubina ;* de *cum*, avec, et *cubare*, coucher). Femme qui vit maritalement avec un homme, sans être mariée avec lui.

CONCUBINER v. intr. Vivre en concubinage : *Que diable ! lui qui concubinait avec une servante dans sa propre maison, ne pouvait guère s'encolérer parce que sa femme ne guérissait pas !* (Barbey d'Aurevilly).

CONCUPISCENCE n. f. (lat. *concupiscentia ;* de *concupiscere*, convoiter). Attrait naturel vers les biens sensibles, et *spécialem.*, penchant aux plaisirs sexuels.

— Théol. *Les trois concupiscences*, expression qui désigne les trois appétits principaux distingués par les théologiens, et dénoncés par eux comme des tentations particulièrement fortes : désir de savoir (*libido sciendi*), de sentir (*libido sentiendi*), de dominer (*libido dominandi*).

— ENCYCL. Théol. La *concupiscence* est le résultat du péché originel ; mais elle ne se confond pas avec lui et ne peut être effacée par le baptême, qui arme cependant la volonté d'une force surnaturelle permettant de triompher des passions.
Les penchants qui portent l'homme vers les biens sensibles ne sont pas radicalement mauvais ; contenus et dirigés par la raison, ils devraient être pour la volonté d'utiles auxiliaires. Mais le péché originel a rompu l'équilibre : c'est ce déséquilibre, par quoi les biens sensibles ont un si puissant attrait, qui a reçu le nom de *concupiscence*.

CONCUPISCENT, E adj. Qui éprouve de la concupiscence. ‖ Inspiré par la concupiscence : *Paroles, œillades concupiscentes.*

CONCUPISCIBLE adj. Qui porte à désirer un objet qui plaît : *Appétit concupiscible. Platon distingue en nous trois sortes d'âmes : l'âme intelligible, l'âme irascible et l'âme concupiscible.*

— Théol. Qui peut être objet de concupiscence (terme de scolastique).

CONCURREMMENT adv. Conjointement, en conjuguant son action : *Agir concurremment avec quelqu'un.* ‖ En concurrence, en rivalisant : *Il aspirait à ce poste concurremment avec d'autres.* ‖ *Par extens.* Simultanément, à la fois : *Je lis concurremment le « Dieu est-il Français ? » de Sieburg* [...] *et le « Frankreich » de Curtius* (Gide).

CONCURRENCE n. f. Compétition entre plusieurs personnes qui poursuivent un même but : *Entrer en concurrence avec quelqu'un ;* et au *fig. : Il est cependant certains cas particuliers où nous pouvons entrer en concurrence avec la nature* (Valéry). ‖ *Particul.* Rivalité d'intérêts entre commerçants ou industriels qui tentent d'attirer à eux la clientèle par les meilleures conditions de prix, de qualité, de présentation, etc. : *Elles n'allaient pas, les affaires. La concurrence était terrible* (Maupassant). ‖ *Jusqu'à concurrence de,* jusqu'à ce que telle limite soit atteinte.

— Biol. et Philos. *Concurrence vitale*, lutte pour la vie, sélection* naturelle : *La concurrence vitale résulte inévitablement de la progression rapide selon laquelle tous les êtres organisés tendent à se multiplier* (Darwin). [V. part. *encycl.*]

— Cirq. *Travail en concurrence*, sorte de tournoi où, jouant sur l'émulation, le directeur d'une troupe met en compétition les artistes d'une même spécialité pour attirer le public.

— Dr. Egalité de droits : *Créanciers venant en concurrence.*

— Dr. comm. *Concurrence déloyale*, ensemble d'actes par lesquels un commerçant cherche à détourner frauduleusement la clientèle d'un autre : contrefaçon ou dépréciation de ses produits, usurpation de son nom commercial, violation de secrets industriels, etc. (Ils ouvrent toujours une action en dommages-intérêts au commerçant lésé. En outre, plusieurs constituent des délits frappés par la loi pénale, comme la contrefaçon.)

— Econ. polit. V. part. *encycl.* ‖ *Régime de libre concurrence*, celui dans lequel la création des entreprises privées est libre et où les pouvoirs publics n'interviennent que pour garantir le libre jeu des lois économiques.

— Liturg. *Concurrence d'offices*, se dit lorsque avec les secondes vêpres d'une fête concourent les premières vêpres d'une autre fête.

— ★ *rivalité, individualisme, capitalisme, industrie, sélection* (*naturelle*), *lutte* (*pour la vie*), *émulation.*

— ENCYCL. Biol. *Concurrence vitale.* Dans la nature, les espèces tendent à augmenter rapidement le nombre de leurs représentants. En raison de la limitation de place et des quantités de nourriture, il est nécessaire qu'un certain nombre d'œufs, de jeunes et d'adultes disparaissent. Les causes de destruction sont variées. La culture d'un jardin donne une image de la lutte pour l'existence. Il semble que la concurrence pour vivre se ramène à une concurrence de fécondité. Etant donné deux formes ayant les mêmes besoins et fréquentant les mêmes milieux, la plus féconde se substituera automatiquement à celle qui l'est moins. (V. SÉLECTION.)

— Econ. polit. A la suite des analyses de l'école classique, qui visait à construire un modèle de la vie économique reposant sur un régime de concurrence « parfaite », les auteurs se sont efforcés de préciser le contour de la notion de *concurrence*. Ils distinguent diverses situations de concurrence plus proches de la réalité que le schéma théorique et abstrait de la concurrence parfaite. Mais nous sommes alors très loin d'une concurrence conçue comme une simple absence de réglementation privée ou publique, comme un régime résultant de la non-intervention de l'Etat ou des groupes de producteurs privés dans la vie économique.

● La *concurrence « parfaite »* exige, pour être réalisée, trois traits caractéristiques : l'*atomicité**, la *fluidité* et la transparence parfaite du marché, ou *publicité*, c'est-à-dire une connaissance précise par l'acheteur et le vendeur de tous les éléments du marché. Un tel modèle de concurrence n'a jamais correspondu à la réalité.
Lorsque seule la condition d'atomicité est remplie, certains auteurs nomment ce type la *concurrence « pure »*, par opposition à la *concurrence parfaite*. Mais ces deux types supposent l'un et l'autre l'identité totale des produits offerts par les divers vendeurs. Les classiques attribuent de nombreuses vertus à la concurrence parfaite, qui, selon eux, équilibrerait production et consommation par le jeu libre de l'offre et de la demande et par l'intermédiaire des prix. Elle aurait aussi le mérite de promouvoir le progrès technique et d'en faire profiter le consommateur par la baisse des prix de vente accompagnant nécessairement celle des prix de revient. Les crises au XIXe et au XXe s., la tendance au blocage des prix à la hausse n'ont pas confirmé cet optimisme.

Les profondes transformations qui ont marqué la structure des économies depuis la fin du XIXe s., sous l'influence, notamment, des phénomènes de concentration* et d'intégration*, ont substitué à la concurrence classique entre de très nombreuses entreprises « la concurrence entre le petit nombre » (W. Fellner), pour laquelle les conditions d'atomicité, de fluidité et de publicité n'ont plus guère de signification. En outre, la différenciation entre les produits offerts s'est accentuée.

On en est arrivé ainsi aux concepts de « concurrence imparfaite » et de « concurrence monopolistique », mis en lumière par les travaux de J. Robinson (*The Economics of imperfect competition*, 1933) et E. Chamberlin (*la Théorie de la concurrence monopolistique*, 1933). L'imperfection du marché apparaît de plus en plus comme la situation normale, et l'étude des relations d'oligopole*, expression des marchés concrets, se substitue à celle des relations abstraites de concurrence pure ou parfaite dans l'analyse économique.

● La *concurrence imparfaite* est la situation d'un marché dans lequel le comportement des acheteurs n'est pas totalement concurrentiel. La concurrence imparfaite est souvent assimilée à la concurrence monopolistique. En réalité, il existe entre ces deux types une différence théorique essentielle : la concurrence imparfaite ne remplit pas totalement les conditions d'atomicité, de fluidité et de publicité, mais *elle ne comporte pas d'éléments du monopole ;* elle résulte surtout d'un comportement non concurrentiel des acheteurs. L'accent porte ici sur la demande, sur l'acheteur, alors que la concurrence monopolistique insiste surtout sur les éléments de monopole contenus dans l'offre du fait de la différenciation des produits par les vendeurs.

● La *concurrence monopolistique* est la situation d'un marché dans lequel on rencontre à la fois des éléments de concurrence et de monopole.

Les facteurs de monopole peuvent se présenter alors même que le marché est concurrentiel et comporte un nombre élevé de vendeurs, du seul fait que chacun d'eux peut offrir des produits différents. En effet, si les vendeurs présentent aux acheteurs des biens de même nature, mais qui ne sont pas parfaitement identiques, chaque vendeur possède par là un certain monopole sur son produit. « Lorsqu'il existe un degré quelconque de différenciation, chaque vendeur a le monopole absolu de son produit, mais il est soumis à la concurrence de produits de substitution, plus ou moins imparfaits » (E. Chamberlin) [→ Biblio.].

Concurrence (LA), ballet d'André Derain, musique de G. Auric, chorégraphie de G. Balanchine, décors et costumes d'A. Derain. Première mondiale : théâtre de Monte-Carlo (1932), par les Ballets russes de Monte-Carlo. Interprètes principaux : L. Voïzikovski, T. Toumanova, T. Riabouchinskaia et I. Baronova. Deux tailleurs se disputent les passants, dont ils se font par force des clients. Un mendiant, qui les aide, vient à la fin se pavaner dans des vêtements neufs.

CONCURRENCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Faire concurrence à.

CONCURRENT, E adj. (lat. *concurrens ;* de *concurrere*, courir avec). Qui se rencontre avec ; qui participe à une action commune : *Forces concurrentes.* ‖ Qui fait concurrence : *Industries concurrentes.*

◆ Adj. et n. m. Chronol. *Jours concurrents*, v. part. *encycl.*

◆ N. Celui, celle qui participe à un concours intellectuel, sportif, etc. : *Classé premier sur deux cents concurrents.* ‖ Compétiteur, compétitrice ; qui est en rivalité avec quelqu'un : *Il reçut l'avis qu'il était nommé membre du Conseil général de la Commune. Candidat depuis quatre ans, il avait été élu sans concurrent* (A. France). ‖ Celui qui fait concurrence à quelqu'un qui exerce le même commerce, la même profession : *Le nombre des concurrents se développe par la concurrence même.*

— SYN. : *adversaire, compétiteur, rival.*

— ENCYCL. Chronol. Le chiffre des *concurrents* d'une année — de 1 à 7 — représente le nombre de jours qui se sont écoulés depuis le dernier dimanche de décembre de l'année précédente jusqu'au 1er janvier de l'année en cours. Il a été utilisé par les computistes du Moyen Age pour déterminer le jour de la semaine par lequel commence une année commune. Les concurrents sont ainsi appelés parce qu'ils suivent le cours du cycle solaire et concourent avec lui.

CONCURRENTIEL, ELLE adj. Où joue, où se manifeste la concurrence : *Les secteurs concurrentiels de l'économie.*

CONCUSSION n. f. (lat. *concussio ;* de *concutere*, secouer). Malversation dans l'exercice d'une fonction publique (particulièrement dans le maniement des deniers publics) : *Sosie* [...] *par les concussions* [...] *s'est enrichi sur les ruines de plusieurs familles* (La Bruyère).

— ENCYCL. Dr. Sont punis comme coupables de *concussion* les fonctionnaires ou officiers publics, leurs commis ou préposés, qui ordonnent de percevoir, exigent ou reçoivent ce qu'ils savent « n'être pas dû ou excéder ce qui est dû pour droits, taxes, contributions, deniers ou revenus, ou pour salaires ou traitements ». Passible, sous l'Ancien Régime, de la peine capitale, la concussion n'est plus frappée que d'amende et d'emprisonnement.

CONCUSSIONNAIRE adj. et n. Coupable de concussion : *Le luxe effronté des prévaricateurs et des concussionnaires* (A. Daudet).

CONCUTEUR n. m. (du lat. *concutere*, frapper). Arm. Partie constitutive de certaines fusées fusantes ou à double effet, formée d'un cylindre en bronze terminé par une pointe conique. (Le concuteur, se déplaçant dans un canal cylindrique, est maintenu au contact de la tête de fusée par un ressort à boudin ; une amorce au fulminate de mercure est placée au bas du canal. Au départ du coup, le concuteur écrase par inertie le ressort à boudin et frappe l'amorce, dont l'explosion enflamme la fusée.)

CONDAMINE n. f. Terre végétale, dans le midi de la France.

CONDAMINE (Charles DE LA). V. LA CONDAMINE.

CONDAMINE (LA), quartier de la principauté de Monaco. Jardin exotique.

CONDAMNABLE [dana] adj. Qui mérite d'être condamné : *Acte condamnable. On le disait de mœurs condamnables, il était ce soir-là en compagnie de deux jeunes gens* (Zola).

CONDAMNATEUR, TRICE adj. et n. Celui, celle qui condamne.

CONDAMNATION [dana] n. f. Jugement qui condamne : *Condamnation d'un voleur, d'un livre. Condamnation aux travaux forcés.* ‖ Ce à quoi on est condamné : *Subir sa condamnation.* ‖ — *Fig.* Blâme, désapprobation : *L'amour-propre souffre plus patiemment la condamnation de nos goûts que de nos opinions* (La Rochefoucauld). ‖ Fait qui porte témoignage contre : *La conduite de ce ministre est la condamnation de celle de ses prédécesseurs.*

— Loc. DIV. *Subir condamnation*, ne pas interjeter appel d'une sentence. ‖ *Passer condamnation*, accepter d'avance un jugement en faveur de la partie adverse ; et, au *fig.*, avouer son tort, ou renoncer à se défendre.

— Constr. Dispositif d'une serrure permettant d'interdire à volonté le fonctionnement du demi-tour par immobilisation du pêne ou par débrayage de l'organe de manœuvre.

— Dr. civ. Décision d'un juge qui oblige l'un des plaideurs à satisfaire totalement ou partiellement à la prétention de son adversaire. ‖ *Condamnation contradictoire*, celle qui est prononcée après que les deux parties ont posé leurs conclusions respectives. ‖ *Condamnation par défaut*, v. DÉFAUT.

— Dr. pén. Décision d'un juge qui prononce une peine contre l'auteur d'une infraction. ‖ *Condamnation par contumace*, v. CONTUMACE.

Condamnation de Banquet (LA), moralité composée en 1507 par Nicolas de la Chesnaye. Une série de personnages allégoriques, Friandise, Gourmandise, etc., se rendent successivement le même jour chez Dîner, chez Souper, enfin chez Banquet. Ce dernier, achevant les méfaits des deux premiers, livre les convives à Apoplexie, Epilepsie, Jaunisse, etc. Quelques survivants portent plainte auprès de dame Expérience, dont les sergents Sobriété, Clystère, etc., amènent Banquet devant les juges. Obligé d'avouer ses crimes, Banquet est pendu par Diète.

CONDAMNATOIRE adj. Dr. Qui porte condamnation.

CONDAMNÉ, E [dane] n. Personne frappée d'une condamnation : *Conduire un condamné en prison.* ‖ *Travailler comme un condamné*, travailler péniblement et sans relâche.

CONDAMNER [dane] v. tr. (lat. *condemnare ;* de *damnare*, infliger une peine). Déclarer coupable et frapper d'une peine : *Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent* (Voltaire). ‖ Déclarer répréhensible, blâmable : *Ce raisonnement déplut aux Nains, et l'un d'eux* [...] *le condamna avec indignation* (A. France) ; et, *par extens.*, interdire l'usage de : *Mot dont l'Académie a condamné l'emploi.* ‖ En parlant d'un malade, déclarer perdu sans espoir : *Beaucoup se sauvent, que les médecins avaient condamnés.* ‖ Mettre hors de service, barrer, boucher : *Une simple porte condamnée séparait les deux chambres* (Zola). ‖ — *Fig. Condamner sa porte*, déclarer qu'on ne recevra personne. ‖ Porter témoignage contre : *Quant au nombre, sa précision même le condamne* (Valéry). ‖ Déterminer la condamnation de : *Témoignage qui condamne un accusé.* ‖ Réduire à, astreindre : *Le despotisme condamne les hommes à déguiser leurs vertus* (B. Constant).

— SYN. : *blâmer, censurer, critiquer, désapprouver, réprouver.* — CONTR. : *absoudre, acquitter, décharger, disculper, excuser, innocenter, justifier, libérer.*

CÔN DAO. V. POULO CONDOR.

CONDAT, ancienn. **Condat-en-Féniers,** ch.-l. de cant. du Cantal (arrond. de Saint-Flour), aux confins nord du massif du Cantal) ; 1 809 hab. (988 aggl.). Ancien centre du colportage auvergnat.

CONDATE n. m. Géogr. anc. Mot celtique signifiant « confluent », dont on a fait le nom de différentes villes de la Gaule. (De là sont venus les mots COSNE, CONDÉ, qui désignent encore aujourd'hui plusieurs villes de France.)

CONDAT-LA-MONTAGNE, nom porté par la ville de *Saint-Claude* (Jura) pendant la Révolution.

CONDÉ n. m. Arg. Autorisation exceptionnelle accordée par la police en contrepartie d'informations.

CONDÉ (saint) [† v. 685], ermite de Grande-Bretagne, passé en France ; installé à Saint-Valery, puis attiré à Fontenelle par la renommée de saint Lambert, il se retira dans l'île de Belcinac, près de Caudebec. — Fête le 21 octobre.

CONDÉ (MAISON DE), famille française. La seigneurie de Condé-sur-l'Escaut, relevant du comté de Flandre, passa successivement dans les maisons d'Avesnes, de Châtillon-Saint-Paul, puis de Luxembourg-Saint-Paul. Marie de Luxembourg-Saint-Paul la transmit à son mari, François de la Marche et Vendôme, dont le fils Charles allait recueillir le duché de Bourbon en 1527. Louis Ier, cinquième fils de Charles de Bourbon, la reçut avec le titre princier : premier prince de Condé, il fonda ainsi cette maison, branche de la maison capétienne de Bourbon-Vendôme, qui se perpétua pendant dix générations, jusqu'à la mort en 1830 de Louis Henri Joseph, père du duc d'Enghien.

Les Condé, comme la branche cadette des Conti*, ont à maintes reprises resserré leurs alliances avec les branches aînées de Bourbon et de Bourbon-Orléans. Il est curieux que plusieurs Condé et Conti aient ainsi épousé des bâtards de France légitimés : ainsi, le prince Louis III prend pour femme une fille bâtarde de Louis XIV ; sa sœur, Mlle de Charolais, épouse le duc du Maine ; son autre sœur, Marie-Anne, s'unit au grand-duc de Vendôme, descendant d'un bâtard de Henri IV.

Les guerres de Religion mirent en vedette les deux premiers Condé, surtout Louis Ier, qui fut l'un des chefs du parti protestant français. Aux intrigues qui entourèrent la minorité de Louis XIII fut mêlé Henri II. Les premières guerres de Louis XIV comme les troubles de la Fronde furent dominés par Louis II, le Grand Condé. La Régence fit de Louis IV un Premier ministre. L'émigration et l'opposition irréductible à la Révolution, au Consulat et à l'Empire s'incarnent dans les trois derniers Condé : la fin du duc

d'Enghien dans les fossés de Vincennes fit de lui un symbole.

CONDÉ (Louis Ier DE) [Vendôme 1530 - Jarnac 1569], premier prince de Condé. Connu pour ses talents militaires, il participe aux guerres contre l'Espagne et à la reprise de Calais. Il opte pour la Réforme, est mêlé à la conjuration d'Amboise, condamné à mort et sauvé *in extremis* par le décès de François II. Chef calviniste, il est finalement pris et assassiné, après Jarnac, par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou.

CONDÉ (Henri Ier DE) [La Ferté-sous-Jouarre 1552 - Saint-Jean-d'Angély 1588], fils du précédent. Il cherche à prendre la relève de son père, aux côtés de Henri de Navarre, son cousin, et participe à la bataille de Coutras. Ses talents militaires étaient, semble-t-il, moindres que son courage. Sa mort, dans des conditions jugées peu claires, fit accuser sa femme d'assassinat.

CONDÉ (Henri II DE) [Saint-Jean-d'Angély 1588 - Paris 1646], fils posthume du précédent. Personnalité remuante, il eut des démêlés avec Henri IV, puis avec Marie de Médicis, contre laquelle il se révolta ouvertement. Il dut plus tard à la faveur de Richelieu le gouvernement de Bourgogne et divers commandements militaires.

CONDÉ (Louis II DE), dit **le Grand Condé**, connu du vivant de son père sous le nom de **duc d'Enghien** (Paris 1621 - Fontainebleau 1686), il fut l'un des plus grands hommes de guerre du XVIIe s. Il épousa, en 1641, une nièce de Richelieu, Claire Clémence de Maillé-Brézé. Il était d'une laideur tragique, et avait un profil d'aigle. Il fit ses premières armes à dix-neuf ans (Arras, 1640) ; il en avait vingt-deux lorsqu'il reçut le commandement des troupes chargées de repousser les Espagnols des frontières françaises du Nord, et remporta la victoire de Rocroi (1643), achevant son succès par la prise de Thionville. Il alla rejoindre Turenne à l'armée d'Allemagne, tenue en échec par Mercy, qu'il battit dans les journées sanglantes de Fribourg (1644). L'occupation d'une partie du Palatinat, la prise de Mayence, de Landau, la victoire de Nordlingen (1645) suivirent et complétèrent les grands combats de Fribourg. L'année suivante, le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, recevait la capitulation de Dunkerque et restituait cette place importante à la France. Il fut ensuite envoyé en Catalogne (1647), mais échoua au siège de Lérida. En 1648, il écrasa à Lens les restes de cette redoutable infanterie espagnole dont il avait brisé le prestige à Rocroi, et hâta par ses succès la conclusion du traité de Westphalie. D'un tempérament ardent et passionné, il se jeta au milieu des intrigues de la Fronde, prit d'abord parti pour la Cour, assiégea Paris et força les parlementaires à traiter, mais mit ses services à un si haut prix que la reine et son ministre, poussés à bout, le firent arrêter et enfermer à Vincennes (1650). Libéré un an après par Mazarin, il prit la tête de la « Fronde des princes ». Il s'établit à Bordeaux, dans son gouvernement, négocia avec l'Espagne, mit le Midi en feu, marcha sur Paris et livra à Turenne, après plusieurs engagements sur la Loire, le sanglant combat du faubourg Saint-Antoine, où le canon de la Bastille, tiré sur les troupes royales par ordre de Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, le sauva d'une défaite certaine et lui permit d'entrer dans la capitale, où sa politique brouillonne et orgueilleuse détacha de lui bourgeois et parlementaires. Abandonné d'un grand nombre de ses partisans, serré de près par Turenne, lassé, peut-être, d'une guerre sans issue, il s'enfuit dans les Pays-Bas et passa du côté des Espagnols, qui lui donnèrent un commandement dans leur armée (1653). Le vainqueur de Rocroi dévasta dès lors les provinces françaises du Nord. Dans cette triste guerre, où il eut Turenne pour adversaire, il fut rarement heureux : en désaccord avec le haut commandement espagnol, il essaya inutilement de reprendre Arras et ne put empêcher don Juan de perdre la bataille des Dunes (1658). A la paix des Pyrénées, Condé fut rétabli, après avoir fait sa soumission, dans ses honneurs et dignités. Il fut, avec l'assentiment du roi, qui gardait à son égard quelque défiance, candidat au trône de Pologne, mais les négociations, poursuivies pendant huit ans (1660-1668), ne purent

le Grand Condé, par Coysevox, *Louvre*

lui assurer la succession de Jean-Casimir. Chargé de l'invasion de la Franche-Comté en 1668, il l'occupa en trois semaines, commanda l'un des quatre corps destinés à agir en Hollande (1672), passa le Rhin, fit capituler Wesel et plusieurs autres places, combattit le prince d'Orange à Seneffe (1674). Il fut envoyé en Alsace après la mort de Turenne, pour défendre cette province contre Montecucoli (1675) et réussit. Ce fut sa dernière campagne. Vieux et perclus de goutte, il acheva son existence à Chantilly, entouré de poètes et de littérateurs.

Le talent militaire de Condé est indéniable : il est fait de rapidité et d'action. Il était personnellement violent, orgueilleux et sceptique. Cependant, surtout vers la fin de sa vie, il donna à ses contemporains l'impression d'une âme noble et élevée. L'oraison funèbre de Bossuet, à l'influence religieuse duquel il s'était finalement soumis, a singulièrement idéalisé les traits du caractère de ce brillant homme de guerre qui fut un grand seigneur libertin. (→ Biblio.)

— Iconogr. Les portraits du prince sont nombreux dans les appartements du château de Chantilly : médaillon en terre cuite par Coysevox, buste en bronze par le même (un autre buste se trouve au Louvre), portrait par Juste d'Egmont (autre portrait à Versailles), série des tableaux de Sauveur Lecomte décorant la Galerie des actions du Grand Condé, auxquels on adjoignit, en 1691, un *Repentir* allégorique du prince par Michel Corneille. Citons encore la médaille due à Chéron ; la grande statue commémorative, commencée par Roland et terminée par David d'Angers, qui orna longtemps la cour de Versailles ; une statuette équestre par Frémiet (Chantilly).

CONDÉ (Henri Jules DE) [Paris 1643 - *id.* 1709]. Fils du Grand Condé, il fut mêlé tout enfant à la Fronde. Il reçut divers commandements en Flandre (1667), en Franche-Comté (1668), en Hollande (1672). Mais il ne fut jamais qu'un pâle reflet de son père, et dut sa célébrité plus à ses bizarreries qu'à sa valeur.

CONDÉ (Louis III DE) [1668 - Paris 1710], fils du précédent. Il fut, semble-t-il, un bon soldat et prit une part active aux sièges de Mons et de Namur. Mais sa vie fort désordonnée lui fit connaître une fin prématurée.

CONDÉ (Louis Henri DE) [Versailles 1692 - Chantilly 1740], fils du précédent. Il releva le titre de « duc de Bourbon », qu'il fut seul à porter avec son petit-fils Louis Henri Joseph, depuis l'accession au trône de la branche aînée. Il joua un rôle capital durant la Régence : chef du conseil de régence à la mort de Louis XIV, il devint Premier ministre à celle du duc d'Orléans, et le resta jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Fleury, en 1726. Il fut ainsi tour à tour compromis dans l'expérience de Law, puis dans les manœuvres des frères Paris. Il se retira ensuite à Chantilly (où il rédigea divers ouvrages et mémoires).

CONDÉ (Louis Joseph DE) [Paris 1736 - *id.* 1818], fils du précédent. Homme de guerre, il se distingua pendant la guerre de Sept Ans et y remporta la bataille de Johannisberg (1762). Esprit curieux, il écrivit une vie de son trisaïeul, le Grand Condé, se piqua longtemps de libéralisme, fut de ceux qui protestèrent en 1771 contre la politique de Maupeou envers les parlements, et soutint les réformes à l'Assemblée des notables de 1787. Il marqua son gouvernement de Bourgogne par de nombreuses améliorations du pays (spécialement des voies de communication).

Mais il fut des premiers à refuser la Révolution et émigra, dès la prise de la Bastille, aux Pays-Bas, puis à Turin, enfin à Worms. Lorsque éclata la guerre, en 1792, il organisa le célèbre « corps de garde », plus tard « armée de Condé », qui devint le symbole même de la lutte contre la France révolutionnaire. Cette armée combattit avec succès en Alsace, en 1793, puis jusqu'en 1797. Repliée en Russie après Campoformio, elle réapparut en 1799, puis disparut définitivement après Lunéville (1801). Le prince se retira alors en Angleterre et abandonna la vie politique après la mort de son petit-fils et dernier héritier, le duc d'Enghien (1804). Rentré en France en 1814, il vécut à Chantilly.

CONDÉ (Louis Henri Joseph DE) [Chantilly 1756 - Saint-Leu 1830], fils du précédent, duc de Bourbon, puis prince de Condé après 1818. Après une jeunesse turbulente, marquée par une querelle violente avec le comte d'Artois, il se réconcilia avec celui-ci et servit sous ses ordres au siège de Gibraltar (1782). Il commanda un corps d'émigrés à Liège après 1789. Son rôle dans l'émigration demeura subordonné à celui de son père. Sous la Restauration, il fut grand maître de la Maison du roi. On le trouva pendu à une espagnolette de sa chambre.

CONDÉ (Louis Antoine Henri DE), **duc d'Enghien** (Chantilly 1772 - Vincennes 1804), fils du précédent et dernier héritier des Condé. Il fait son apprentissage militaire dès 1788. Il émigre avec sa famille en juillet 1789, et se bat d'abord sous les ordres de son père, puis dans l'armée de son grand-père jusqu'en 1797 et à nouveau de 1799 à 1801. Après Lunéville, il s'installe en civil à Ettenheim, en Bade, face à Strasbourg. C'est là qu'il est enlevé par les émissaires de Bonaparte dans la nuit du 15 au 16 mars 1804. Transféré à Vincennes, il y est jugé sommairement, fusillé et enterré dans les fossés du château (nuit du 20 au 21 mars). Par cette exécution, le Premier consul brisait toutes les tentatives faites par les royalistes pour le transformer en un lieutenant général du royaume chargé de préparer la restauration des Bourbons. Avec lui disparaissait toute chance de survie pour la maison de Condé. Exhumé en 1816, il fut enterré sous un mausolée de Bosio, dans la chapelle du château de Vincennes.

le Grand Condé par Juste d'Egmont *musée Condé, Chantilly*

Condé (MUSÉE). V. CHANTILLY.

CONDÉ-EN-BRIE, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Château-Thierry), dans la haute Brie, sur la Dhuys et le Surmelin, affl. de la Marne ; 623 hab. (607 aggl.). Vieilles halles. Château en partie du XVIe s.

CONDEMNADE [kɔ̃dɛm] n. f. Ancien jeu qui se jouait entre trois personnes, avec un jeu de trente-deux cartes.

CONDENSABLE adj. Qui peut être condensé.

CONDENSANT, E adj. Electr. *Force condensante*, rapport entre la quantité d'électricité que possède, dans un condensateur, le collecteur mis en communication avec une source, quand le plateau condensateur en est voisin, et la quantité d'électricité qu'il prendrait s'il était seul.

CONDENSAT n. m. Produit liquéfié par condensation à partir de sa vapeur, tel que l'eau, l'essence. (Syn. DISTILLAT.)

CONDENSATEUR n. m. Electr. Système de deux conducteurs ou armatures, séparés sur toute l'étendue de leur surface par un milieu isolant de faible épaisseur.

— Opt. et Photogr. Syn. de CONDENSEUR.

— ENCYCL. Electr. La propriété essentielle d'un *condensateur* est sa capacité, c'est-à-dire la faculté d'accumuler sur ses armatures des charges électriques de signes opposés. Elle est proportionnelle à la surface en regard de ses armatures et inversement proportionnelle à la distance qui les sépare. Elle dépend, en outre, de la nature du diélectrique placé entre les armatures et est proportionnelle à sa *constante diélectrique* : celle de l'air est égale à 1, et celle de tous les autres isolants ayant une valeur supérieure. L'unité de capacité est le *farad* (symb. : F). Cette

maison de CONDÉ
v. tableau généalogique
pages 366, 367

Phot. Giraudon.

FAMILLES DES CONDÉ ET CONTI

PREMIÈRE MAISON DE BOURBON
branche de la MARCHE-VENDÔME

François
(† 1495),
comte de la Marche et de Vendôme,
épouse
Marie de Luxembourg-Saint-Paul, héritière de Condé

DEUXIÈME MAISON DE BOURBON

Charles
(1489-1537),
duc de Bourbon,
épouse
Françoise d'Alençon

Antoine de Bourbon
(1518-1562),
roi de Navarre

voir
DEUXIÈME MAISON DE BOURBON

François
(1519-1546),
comte d'Enghien

Charles
(1523-1590),
cardinal de Bourbon,
« Charles X » de la Ligue

Jean
(1528-1557),
comte de Soissons,
puis
comte d'Enghien

MAISON DE CONDÉ

Louis Ier
(1530-1569),
1er prince de Condé,
épouse
1° Éléonore de Roye
2° Françoise de Longueville-Rothelin

Armes de la maison de BOURBON
Princes de Condé

D'azur à trois fleurs de lis d'or au bâton péri de gueules en bande

PREMIÈRE MAISON DE CONTI

François (1)
(1558-1614),
prince de Conti,
épouse
1° Jeanne de Coème
2° Louise Marguerite de Lorraine (Guise)

Charles (1)
(1560-1594),
cardinal de Vendôme,
puis
cardinal de Bourbon,
archevêque de Rouen

MAISON DE SOISSONS

Charles (2)
(1566-1612),
comte de Soissons et de Dreux,
épouse
Anne de Montafié

4 garçons (2)

3 filles (2)

Henri Ier (1)
(1552-1588),
prince de Condé,
épouse
1° Marie de Clèves-Nevers
2° Charlotte de La Trémoille

Catherine (1)
(1574-1595)

Éléonore (2)
(1587-1619)
épouse
Philippe Guillaume,
prince d'Orange

Henri II (2),
posthume
(1588-1646),
prince de Condé,
épouse
Charlotte de Montmorency

Louise
(† 1637)
épouse
Henri II,
duc de Longueville (1)

Louis
(† 1641)

Marie
(† 1692)
épouse
Thomas,
prince de Carignan

Anne Geneviève
(1619-1679),
la « duchesse de Longueville » (2),
épouse
Henri II, duc de Longueville

LOUIS II
(1621-1686),
le Grand Condé,
épouse
Claire Clémence de Maillé-Brézé

Henri Jules
(1643-1709),
prince de Condé,
épouse
Anne Henriette Palatine, héritière des Guise

Louis
(1652-1653)

?
fille
(1657-1660)

Marie-Thérèse
(1666-1732),
« Mlle de Bourbon »,
épouse
François Louis
de Conti

Henri
(1667-1670)

Louis III
(1668-1710),
prince de Condé,
épouse
Louise Françoise,
« Mlle de Nantes »,
(fille naturelle de Louis XIV)

Anne
(1670-1675),
« Mlle d'Enghien »

Henri
(1672-1675),
comte de Clermont

Louis Henri
(1673-1677),
comte de la Marche

Anne-Marie-Victoire
(1675-1700),
« Mlle de Condé »

Anne-Louise-Bénédicte
(1676-1753),
« Mlle de Charolais »,
épouse
Louis Auguste,
duc du Maine

Marie-Anne Gabrielle Éléonore
(1690-1760),
abbesse de Saint-Antoine-lez-Paris

Louis Henri
(1692-1740),
prince de Condé, duc de Bourbon
(1710-1740),
épouse
1° Marie-Anne de Bourbon-Conti
2° Charlotte de Hesse-Rheinfels

Louise Élisabeth
(1693-1775),
« Mlle de Bourbon »,
épouse
Louis Armand II,
prince de Conti

Louise Anne
(1695-1758),
« Mlle de Charolais »

Marie-Anne
(1697-1741),
« Mlle de Clermont »

Charles
(1700-1760),
comte de Charolais

Louis Joseph
(1736-1818),
prince de Condé,
épouse
1° Charlotte de Rohan-Soubise
2° Catherine Brignole, princesse douairière de Monaco

Anne de Verneuil,
légitimée,
épouse
comte de La Guiche

Marie
(1755-1759)

Louis Henri Joseph
(1756-1830),
duc de Bourbon, prince de Condé,
épouse
Louise Marie d'Orléans

Louise-Adélaïde,
« Mlle de Condé »
(1757-1824)

Louis Antoine Henri
(1772-1804),
duc d'Enghien,
épouse
Charlotte de Rohan-Rochefort

unité est très grande (la Terre a une capacité de 0,000 708 F). Aussi emploie-t-on pratiquement le *microfarad*, qui vaut 10^{-6} farad, et parfois, en radiotechnique, le *nanofarad* (10^{-9} F) et le *picofarad* (10^{-12} F). Les *condensateurs* les plus usités sont : la bouteille de Leyde, le condensateur plan, le condensateur électrochimique, le condensateur variable. La *bouteille de Leyde* se compose d'un flacon de verre mince recouvert extérieurement, jusqu'aux trois quarts de sa hauteur, d'une feuille d'étain ou armature extérieure. L'intérieur est rempli de feuilles de clinquant constituant l'armature intérieure. Une tige de laiton traverse le bouchon et plonge au milieu des feuilles de clinquant. Le *condensateur plan* se construit en empilant des feuilles d'étain alternées avec des feuilles de mica, de papier paraffiné, de papier imprégné d'huile isolante ou de pyralène. Le *condensateur électrochimique* comprend un récipient étanche en aluminium et, isolée du récipient, une bande d'aluminium enroulée en spirale, baignant dans une solution de phosphate de sodium. Il se forme, sur l'anode en aluminium, une mince couche d'alumine isolante. Ces condensateurs ont, par unité de volume, des capacités beaucoup plus fortes (en raison de la très faible épaisseur de leur diélectrique) que les condensateurs au papier. Les armatures d'un condensateur électrochimique ont une polarité bien définie. Le remplacement de l'électrode en aluminium par une feuille de tantale fritté poreux permet, à volume égal, une augmentation importante de la capacité et donne également une résistance accrue à la corrosion chimique, permettant ainsi un stockage prolongé. Le *condensateur variable* est généralement composé d'un groupe d'armatures mobiles pivotant sur un axe de rotation et s'engageant plus ou moins dans un groupe d'armatures fixes, ce qui fait varier les surfaces en regard de l'ensemble. Les condensateurs variables sont utilisés en radio-électricité pour accorder des circuits oscillants. Le *condensateur de protection* est placé en dérivation sur une ligne aérienne et connecté, d'autre part, à la terre, ayant pour but d'écouler à la terre, des courants de fréquence élevée, en particulier ceux que produit l'électricité atmosphérique. Le *pont de Sauty* permet la mesure directe des capacités. Dans les lignes aériennes, un conducteur forme un condensateur avec le sol ; il constitue également un condensateur avec chacun des autres conducteurs. Dans les câbles souterrains, un conducteur forme un condensateur avec l'enveloppe métallique, supposée reliée au sol ; il forme également un condensateur avec chacun des autres conducteurs du câble. Le groupement de plusieurs condensateurs constitue une batterie*.

CONDENSATION n. f. Physiq. Passage d'une vapeur à l'état liquide ou à l'état solide : *La condensation s'obtient par compression ou par refroidissement.* ‖ *Fig.* Energique concision : *Condensation de la pensée.*

— Chim. Soudure de plusieurs molécules en une seule, avec, souvent, élimination d'eau. (V. part. *encycl.*)

— Electr. *Condensation électrique,* accroissement de charge électrique qui s'obtient à l'aide du condensateur.

— Embryol. Dans le développement ontogénétique, transformation en une seule phase de plusieurs phases du développement phylogénétique de l'espèce.

— Psychol. D'après la théorie de l'élaboration du rêve, de Freud, accumulation de l'énergie psychique de diverses représentations sur un seul élément représentatif. (C'est cette condensation qui paraît donner en partie au rêve son caractère d'étrangeté.)

— Therm. Phase d'un cycle thermodynamique (moteur ou frigorifique) dans laquelle la vapeur passe à l'état liquide, en cédant de la chaleur à la source froide. (V. part. *encycl.*) ‖ Opération consistant à ramener à l'état liquide une fraction volatile à partir de sa vapeur : *La distillation suivie de condensation permet de séparer un produit particulier d'un mélange.* ‖ *Eau de condensation,* eau injectée dans un condenseur par mélange, pour condenser la vapeur. (On emploie parfois ce terme dans le sens d'*eau condensée,* ce qui prête à confusion.)

— ***Condensations*** n. f. pl. Gouttelettes, gouttes ou ruissellement d'eau provenant de la condensation de la vapeur d'eau sur des parois froides.

— Encycl. Chim. On appelle *condensation* une réaction de chimie organique augmentant la complexité de la molécule. Toutefois, certains chimistes emploient le mot dans un sens plus restrictif : soudure, sur deux atomes de carbone, de deux molécules, par élimination d'une molécule généralement simple et inorganique : H_2, H_2O, HCl, sel métallique, etc., et parfois organique (alcool).

Exemples :

$C_6H_6H + ClCH_3 \rightarrow HCl + C_6H_5 - CH_3$ (Friedel et Crafts) ;

$CH_3 - CO\,OC_2H_5 + CH_3 - CO - CH_3 \rightarrow C_2H_5OH + CH_3 - CO - CH_2 - CO - CH_3$ (Claisen).

D'autres, au contraire, considèrent comme condensations des réactions créant des soudures carbone — carbone sans élimination d'une molécule simple, comme par exemple la formation des cyanhydrines par action de l'acide cyanhydrique sur les aldéhydes :

$CH_3 - CHO + HCN \rightarrow CH_3 - CHOH - CN$.

Cette définition fait rentrer dans les réactions de condensation les *polymérisations* par le carbone, comme, par exemple, la dimérisation de l'aldéhyde (*aldolisation*) :

$2CH_3 - CHO \rightarrow CH_3 - CHOH - CH_2 - CHO$.

D'autres, enfin, considèrent comme condensations toutes les réactions qui compliquent la molécule, comme, par exemple, la formation d'un éther-oxyde par action d'un alcoolate sur un éther halohydrique :

$C_2H_5ONa + ClC_2H_5 \rightarrow NaCl + C_2H_5OC_2H_5$,

ce qui fait rentrer dans la définition la

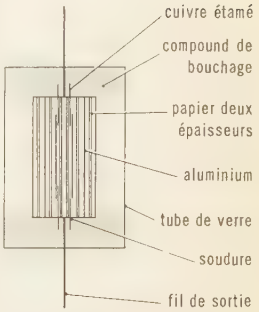

condensateur électrique

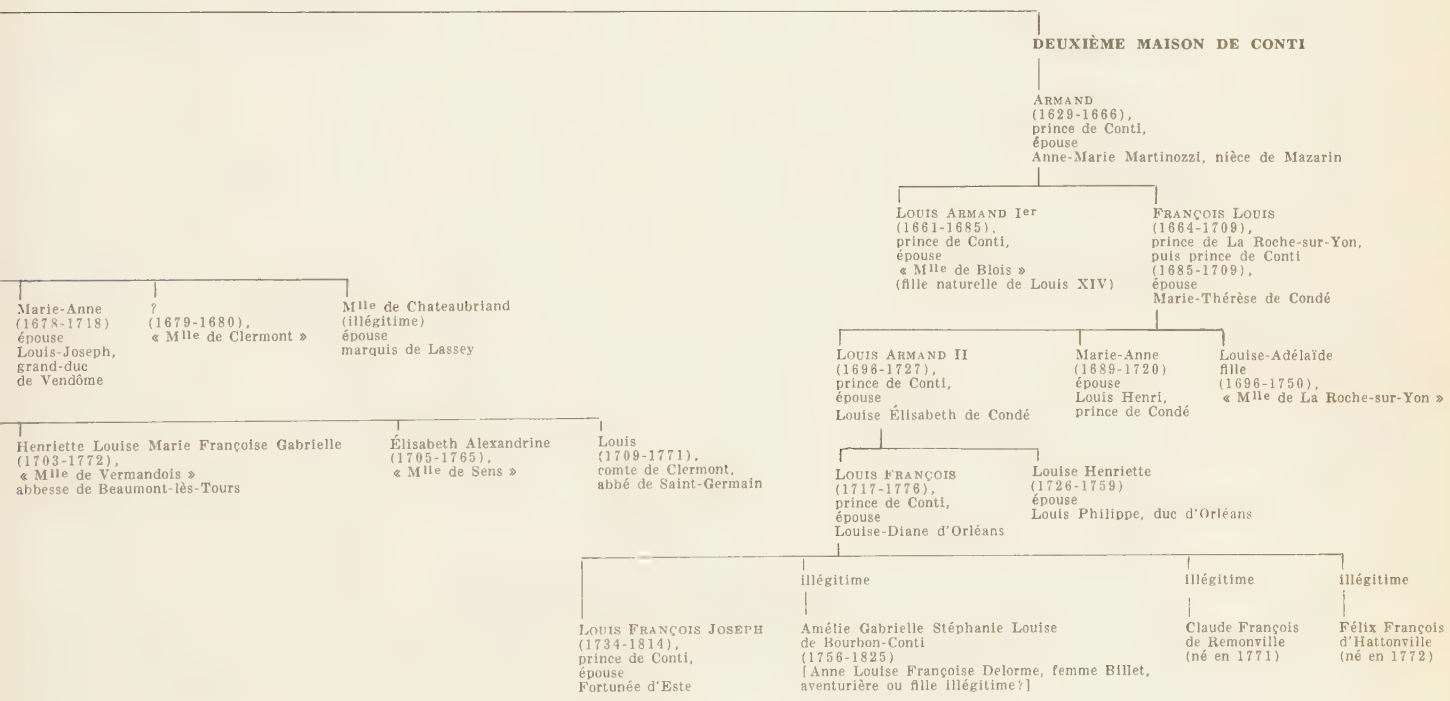

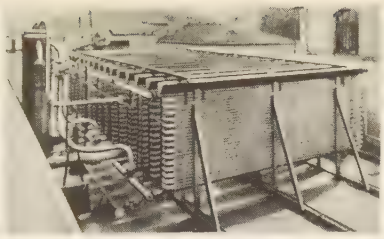

condenseur (industrie du froid)

trimérisation des aldéhydes en paraldéhydes, par exemple.

Actuellement, la préparation des *macromolécules* utilise deux méthodes principales bien distinctes : la *polycondensation*, qui soude *n* molécules avec élimination de $(n-1)$ molécules d'un composé très simple, et la *polymérisation*, qui soude *n* molécules sans aucune élimination. Ces expressions courantes sont plus conformes à l'acception restreinte de la condensation.

On appelle *agent de condensation* un corps qui favorise une réaction de condensation, soit qu'il agisse comme *catalyseur* (cas du chlorure d'aluminium anhydre dans la réaction de Friedel et Crafts), soit qu'il fixe la molécule éliminée (cas de l'acide sulfurique dans les condensations qui éliminent une molécule d'eau).

— Météorol. La *condensation* de la vapeur d'eau atmosphérique ne se produit pas nécessairement quand l'air est saturé (v. HUMIDITÉ, SATURATION et SURSATURATION). Il faut en outre que l'air contienne des *noyaux* de condensation*. Suivant la nature et l'intensité des mécanismes de saturation et de condensation, la condensation aboutit à la simple formation de nuages ou au déclenchement de *précipitations* à partir de l'air nuageux.

— Therm. Les machines à vapeur (machines à piston, turbines) sont dites *à condensation* lorsque la vapeur, à sa sortie du cylindre ou du dernier étage de la turbine, passe dans un *condenseur* qui la ramène à l'état liquide, en lui enlevant sa chaleur latente de vaporisation (et éventuellement ce qui lui reste de surchauffe). Cette chaleur est cédée à un fluide froid, qui est généralement de l'eau. Le rendement de la machine est d'autant meilleur que la condensation se fait à température plus basse, ce qui diminue la perte représentée par la chaleur cédée. Cette température détermine la pression de la vapeur à la sortie de la machine. Aux machines à condensation s'opposent les machines *à échappement libre* (dont le cycle équivaut à un cycle à condensation dans lequel la vapeur serait condensée à 100 °C, à la pression atmosphérique) et les machines *à contre-pression**. Le cycle de ces dernières comprend d'ailleurs une phase de condensation, mais à une température (donc à une pression) assez élevée pour permettre l'utilisation de la chaleur par des chauffages ; on évite ainsi la *perte au condenseur*.

Des condensations peuvent provenir de la vapeur contenue dans une capacité (réservoir, cylindre de machine, etc.), ou dans l'air d'une pièce, ou dans l'air extérieur, ou encore dans des gaz humides (gaz de ville, produits de combustion), qui se condense à la surface d'une paroi froide ou d'un corps froid. Elles présentent des inconvénients divers suivant les cas : corrosion des surfaces métalliques, rouille, obscurcissement des vitres, détérioration des murs, des peintures, développement des moisissures, etc. Pour les éviter, il faut que la température des surfaces soit toujours supérieure au *point de rosée* de l'air ou des gaz humides considérés.

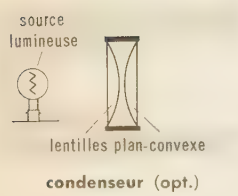

condenseur (opt.)

CONDENSÉ, E adj. Rendu plus dense par élimination d'eau.

— Bot. Se dit quelquefois des inflorescences des végétaux qui ont leurs fleurs très serrées.

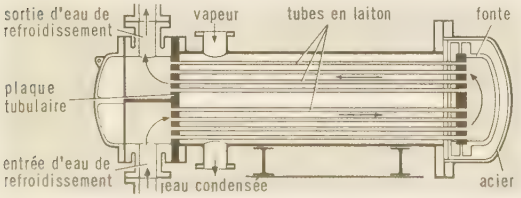

condenseur (chauffage)

— Physiq. *Etats condensés*, l'état solide et l'état liquide, par opposition à l'état gazeux, dit encore état dilué. || *Eau condensée*, eau à l'état liquide, provenant d'une condensation de vapeur.

— Zool. *Développement condensé*, celui des espèces animales chez lesquelles l'éclosion est tardive et donne le jour à un jeune déjà très semblable à l'adulte, sans formes larvaires.

◆ N. m. Recueil où sont réunis des extraits ou des résumés de plusieurs articles. || Résumé d'une œuvre.

CONDENSER v. tr. (lat. *condensare*, rendre épais). Rendre plus dense ; faire passer un corps de l'état gazeux à l'état liquide. || *Fig.* Resserrer en peu de mots : *Tacite condense sa pensée. La prédiction du jongleur avait tellement condensé les idées assez peu fluides de l'apprenti drapier, qu'il était demeuré tout étourdi* (Nerval).

CONDENSEUR n. m. Industr. du gaz. Dans la fabrication du gaz de ville, appareil destiné à refroidir le gaz sortant du barillet, en vue d'éliminer la majeure partie des produits facilement condensables, c'est-à-dire l'eau et le goudron, contenus dans le gaz brut. (L'eau retient une quantité appréciable de gaz ammoniac et de sels ammoniacaux ; le goudron, 5 à 10 p. 100 du benzol et 90 à 95 p. 100 de la naphtaline du gaz.)

— Métall. Récipient en terre cuite vernissée, utilisé dans la métallurgie du zinc, et dans lequel vient se condenser le métal lors de la réduction de l'oxyde de zinc.

— Opt. Système optique analogue à un objectif renversé, qui sert à éclairer l'objet transparent examiné au microscope.

— Photogr. Combinaison optique, généralement faite de deux lentilles plan-convexes assemblées par une monture, la convexité à l'intérieur, et ayant pour objet de concentrer la lumière vers l'objectif d'un appareil de projection ou d'un agrandisseur en éclairant uniformément la diapositive ou le cliché.

— Therm. Appareil servant à condenser une vapeur : *Dans les machines thermiques à vapeur, le condenseur est l'appareil dans lequel la vapeur se condense à la sortie du cylindre ou de la turbine.* || *Condenseur barométrique*, appareil où se produit une très forte dépression, par condensation des vapeurs dans un courant d'eau froide. || Dans une installation frigorifique, appareil dans lequel le fluide frigorigène, préalablement comprimé, passe de l'état de vapeur à l'état liquide, sous l'action d'un agent extérieur : air ou eau.

— ENCYCL. Therm. Les *condenseurs* sont de plusieurs types. On distingue : les *condenseurs à mélange*, où la vapeur est mélangée à l'eau froide qui sert à la condenser, et les *condenseurs à surface*, où les échanges de chaleur se font à travers une paroi métallique. Ces derniers ont le grand avantage de ne pas mélanger l'eau provenant de la condensation de la vapeur, qui est distillée, avec les eaux impures qui servent à la condensation. Ils s'imposent notamment sur les machines marines. Un *condenseur à mélange* est un récipient où arrivent, d'une part, la vapeur à condenser, d'autre part, de l'eau froide que l'on mélange intimement à la vapeur en la faisant tomber en pluie. Comme accessoires, le condenseur exige une *pompe d'extraction*, pour enlever l'eau qui s'accumule, et une *pompe à air*, pour enlever l'air qui était dissous dans l'eau, qui s'est dégagé et qui empêcherait le vide de s'établir.

On peut éviter la pompe d'extraction en employant un *condenseur barométrique*, constitué par une cloche située à la partie supérieure d'une colonne d'eau de hauteur plus grande que celle qui correspond à la pression barométrique du lieu. L'eau condensée s'écoule naturellement par la partie inférieure.

Un *condenseur à surface* est généralement constitué par une capacité dans laquelle aboutit la vapeur sortant de la machine, et que traverse un faisceau de tubes de petit diamètre parcourus par un courant d'eau froide ; la vapeur se condense au contact des tubes et tombe au fond du condenseur. Le condenseur possède les mêmes pompes accessoires que dans le cas précédent. Pour obtenir les vides très poussés nécessaires aux turbines des centrales modernes, on a été conduit à employer des pompes à air très perfectionnées, telles que la pompe Leblanc, qui évacue l'air en l'entraînant entre des pistons liquides qui se succèdent dans une conduite.

Dans les installations frigorifiques ménagères, les *condenseurs à air* sont les plus employés, mais les installations plus importantes comprennent des *condenseurs à eau*, qui utilisent soit la chaleur spécifique de l'eau, soit sa chaleur de vaporisation.

CONDESCENDANCE n. f. Action de condescendre aux désirs de quelqu'un : *Devant le monde, elle restait douce pour lui, gardait une condescendance de grande sœur* (Zola). || *Péjor.* Faveur, protection qu'on accorde en faisant sentir qu'on pourrait refuser : *Un air de condescendance fort blessant.*

CONDESCENDANT, E adj. Qui montre de la condescendance : *Il pensa qu'elle l'aimait encore et déposa sur son chignon un baiser condescendant* (Maupassant).

CONDESCENDRE v. tr. ind. [à] (lat. *condescendere ;* de *cum*, avec, et *descendere*, descendre). [Se conj. comme *descendre*.] Céder par complaisance ou par bonté : *Condescendre aux désirs, à la volonté de quelqu'un, aux faiblesses de ses amis.* || *Péjor.* Consentir en se faisant prier, s'abaisser : *Il semblait ne pas vouloir condescendre à discuter, avec des profanes, de choses qui lui tenaient à cœur* (R. Martin du Gard).

CONDÉ-SMENDOU, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Constantine), sur l'*oued Smendou*, au pied de la chaîne Numidique ; 15 368 hab. (1 933 aggl.).

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le bassin houiller (groupe de Valenciennes), au confluent de l'*Escaut* et de la Hayne ; 14 066 hab. (13 853 aggl.). Pellicules cellulosiques. Chaussures. Teinturerie. Brasserie. Hôtel de ville du XVIIIe s. Eglise des XVIIe-XVIIIe s. Ancien château des princes de Condé, fondé en 1411. Patrie de Mlle Clairon.

CONDÉ-SUR-NOIREAU, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Vire), dans le Bocage normand ; 6 324 hab. (5 572 aggl.) [*Condéens*]. Située dans une région accidentée, que l'on appelle parfois *Suisse normande*, Condé-sur-Noireau est un marché agricole et un petit centre industriel (filature et tissage du coton et du lin ; confection ; fils élastiques ; instruments d'optique ; antennes de télévision ; garnitures de freins). La ville a beaucoup souffert des bombardements aériens du 6 juin 1944. Patrie de Dumont d'Urville.

CONDÉ-SUR-VIRE, comm. de la Manche (arrond. de Saint-Lô), dans le Bocage normand ; 1 952 hab. (873 aggl.). Beurrerie la plus importante de France. Distillerie. Patrie de saint Jean de Brébeuf.

CONDETTE, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne-sur-Mer, dans le sud du Boulonnais, sur la lisière de la forêt d'Hardelot ; 1 420 hab. (1 195 aggl.). Eglise gothique du XVIe s.

CONDICTION n. f. (lat. *condictio ;* de *cum*, avec, et *dicere*, dire). Dr. rom. Action personnelle par laquelle un demandeur sommait le défendeur de venir prendre juge au sujet des créances ayant pour objet une somme d'argent déterminée ou une autre chose certaine.

CONDILLAC (Etienne BONNOT DE), philosophe français (Grenoble 1715 - abbaye de Flux 1780). Issu d'une famille de parlementaires, destiné à l'état ecclésiastique, il vient à Paris, où il se lie avec Diderot, J.-J. Rousseau, Fontenelle, Duclos. En 1758, Louis XV l'envoie à Parme comme précepteur de l'infant Ferdinand. En 1767, il rentre en France, et est élu l'année suivante à l'Académie française. Il se retire à la campagne, où il vivra jusqu'à sa mort. Ses deux ouvrages philosophiques les plus importants sont : l'*Essai sur l'origine des connaissances* humaines* (1746) et le *Traité des sensations** (1754). Dans le premier, il reproduit la doctrine de Locke : il y a deux sources de la connaissance, la sensation et la réflexion ; dans le second, il n'admet plus qu'une seule source de la connaissance, la *sensation*, qui, en se transformant, explique tout : mémoire, attention, réflexion, jugement, raisonnement ; le « moi » n'est que la somme des sensations présentes et de celles que la mémoire rappelle. Pour exposer cette théorie de la sensation transformée, Condillac imagine une *statue*, « orga-

nisée intérieurement comme nous et animée d'un esprit privé de toute espèce d'idées ». En donnant à cet homme-statue l'usage de l'odorat, puis celui du goût, etc., il montre comment, par la combinaison des sensations, se créent nos connaissances. Toutefois, il soutient que nos sensations ne sont que des *signes* des choses, et que la réalité extérieure demeure inconnaissable ; son sensualisme reste donc apparenté à l'idéalisme* agnosticiste. Le chef de l'école sensualiste composa un *Traité des systèmes* (1749), un *Traité des animaux** (1755) et un *Cours* d'études* (1775). Il laissa une œuvre posthume, intitulée *la Langue des calculs*.

Bien que n'ayant exercé que fort peu d'influence sur les économistes de son temps, il est considéré comme l'un des fondateurs de la science économique moderne, pour avoir publié un véritable traité d'économie politique sous le titre : *le Commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre* (1776), et où il pose les fondements de la théorie psychologique de la valeur et de la théorie de l'intérêt. — Son frère aîné était l'abbé Bonnot de Mably*. (→ Biblio.)

CONDILLACISME n. m. Système philosophique de Condillac.

CONDIMENT n. m. (lat. *condimentum ;* de *condire,* confire). Ingrédient ajouté aux aliments pour en relever la saveur : *Le condiment le plus répandu et le plus utilisé est le sel.* (Syn. ASSAISONNEMENT.)

CONDIMENTER v. tr. Ajouter des condiments à une préparation culinaire.

CONDISCIPLE n. m. (lat. *condiscipulus ;* de *cum,* avec, et *discipulus,* disciple). Compagnon d'études.

CONDIT n. m. (du lat. *conditus,* confit). Substance végétale, comme orange, cédrat, angélique, etc., pénétrée et glacée de sucre cristallisé ou confite au miel. ‖ Composé de vin, de miel, de poivre et de quelques autres aromates.

CONDITION n. f. (lat. *condicio*). Manière d'être, nature, situation : *Si l'on tient compte des difficultés sans nombre de la condition humaine, la bienveillance générale est la vraie justice* (Renan). *Nous avons de fortes raisons de croire qu'au début de la guerre de Cent Ans la condition des paysans était généralement bonne en France* (A. France). ‖ Circonstance extérieure dont dépendent les personnes ou les choses : *Les conditions du bonheur, du succès. La critique est la condition de la grande esthétique* (Renan). ‖ Parti avantageux ou désavantageux : *Faire de bonnes conditions. Subir de mauvaises conditions.* ‖ Base fondamentale, qualité requise : *La date est une des conditions du testament. Ce travail ne répond pas aux conditions.* ‖ Clause, convention, restriction : *Les conditions d'un traité.* ‖ *Spécialem.* Prix d'un loyer, d'un séjour à l'hôtel : *Pendant que ma grand-mère* [...] *discutait les conditions avec le directeur* (Proust). ‖ Position sociale, rang occupé par suite de la naissance, de la fortune, de la profession : *La condition de noble, de roturier. Chacun doit vivre selon sa condition.* (*Condition* s'employait jadis pour *noblesse : Une personne de condition.*) ‖ Etat de domesticité : *Cela ne lui faisait pas honneur de laisser sa petite-fille ainsi traîner d'une ferme à l'autre, exposée* [...] *à toutes les misères des jeunesses en condition* (A. Daudet).

— LOC. *A condition,* sous certaines réserves. ‖ *Travail fait à condition,* sans engagement formel de paiement de la part de l'acheteur. — ***A condition de*** ou ***que*** ou ***à la condition de*** ou ***que*** loc. prép. et conj. Etant convenu, stipulé que...

— Biol. *Conditions de vie,* ensemble des circonstances extérieures qui agissent sur les organismes. (V. part. *encycl.*)

— Comm. *Marchandise à condition,* marchandise remise par un fabricant à un commerçant pour l'exposer et la vendre, et qui doit être reprise si aucune vente n'intervient dans un délai fixé d'avance d'un commun accord. ‖ *Achat sous condition,* achat que l'acquéreur se réserve d'annuler si, après vérification, son acquisition ne correspond pas exactement à ses besoins.

— Dr. Événement futur et incertain de la réalisation duquel on fait dépendre soit la naissance, soit la résolution d'un droit. (V. part. *encycl.*) [Souvent synonyme de CLAUSE ou de CHARGE.] ‖ *Condition casuelle,* celle qui dépend uniquement du hasard. ‖ *Condition défaillie,* celle qui ne s'est pas réalisée. ‖ *Condition expresse,* celle qui est exprimée dans la loi, dans la réglementation ou la convention. ‖ *Condition illicite,* celle qui enfreint les dispositions légales d'ordre public, ou qui est contraire à l'ordre public. ‖ *Condition immorale,* celle qui est contraire aux bonnes mœurs, par ex., se prostituer. ‖ *Condition impossible,* celle qui ne peut pas normalement être réalisée, par ex., donner un sexe déterminé à un fœtus. ‖ *Condition mixte,* celle qui dépend tout ensemble de la volonté d'un des contractants et de la volonté d'une tierce personne. ‖ *Condition potestative,* celle qui fait dépendre l'exécution de la convention de la réalisation ou de la non-réalisation d'un événement que l'une ou l'autre des parties a le pouvoir de faire se produire ou d'empêcher. (La condition est dite *purement potestative* si la survenance de l'événement dépend exclusivement de la volonté de l'une des parties, de façon que, s'il s'agit du débiteur, ce dernier soit pratiquement libre d'annuler son obligation : Durand vendra sa maison s'il lui plaît de le faire.) ‖ *Condition résolutoire,* condition à la survenance de laquelle est subordonnée l'extinction d'une obligation ou d'un droit : la vente est résolue si l'acheteur ne fait pas honneur à ses engagements. ‖ *Condition suspensive,* condition à la survenance de laquelle est subordonnée la naissance d'une obligation ou d'un droit : Dupont cédera son étude à Durand si ce dernier obtient son diplôme avant telle date. ‖ *Condition tacite,* celle qui résulte de la nature de l'acte ou de la volonté sous-entendue des parties.

— Féod. *Condition des terres,* qualité de nobles ou de roturières donnée autrefois aux terres.

— Log. et Math. *Condition nécessaire et suffisante,* condition telle qu'elle entraîne nécessairement, si elle est posée, la conséquence envisagée, et l'exclut nécessairement si elle n'est pas posée. (Une condition est *suffisante,* si une chose *est,* chaque fois que la condition est satisfaite. Elle est *nécessaire,* si la chose *n'est pas,* chaque fois que la condition n'est pas satisfaite.)

— Math. Relation ou équation entre les données et les inconnues de la question qu'on se propose de résoudre. (La résolution de l'ensemble de ces équations donne les solutions que comporte le problème.) [V. part. *encycl.*]

— Physiq. *Conditions normales,* température de 0 °C et pression de 76 cm de mercure.

— Sports. *En condition,* se dit du sportif dont les aptitudes sont arrivées à leur plus haut degré de développement. (Il est alors capable de fournir les efforts exigés par la compétition en vue de laquelle il s'est préparé. On dit aussi EN FORME.) ‖ *En mauvaise condition,* insuffisamment préparé.

— Text. Etablissement où l'on détermine, après dessiccation, le poids marchand des matières textiles sous tous états. ‖ *Mettre des soies à la condition,* les envoyer au laboratoire de la « condition ». (On dit aussi CONDITIONNEMENT.)

— Théol. *Sous condition* (en parlant des sacrements), avec une restriction dans la pensée de celui qui administre le sacrement, de sorte que celui-ci ne soit pas conféré si la condition posée n'est pas accomplie : *Absoudre un mourant dans le coma sous condition que l'âme n'ait pas déjà quitté le corps.*

— ENCYCL. Biol. Les *conditions* favorables sont celles qui permettent à l'organisme de manifester ses propriétés, de fonctionner et d'assimiler. Les conditions défavorables sont celles qui l'empêchent, au contraire, de manifester ses propriétés. Si les circonstances sont incompatibles avec la vie (cas d'une cellule tuée par un poison), l'organisme meurt. Si les conditions sont simplement défavorables, il peut y avoir *vie ralentie,* c'est-à-dire continuation de processus physiologiques discrets, mais qui conduisent peu à peu à des modifications : altérations des réserves d'une graine, par exemple, qui seront incompatibles avec la persistance du pouvoir de germination. Si les conditions défavorables s'accusent, les fonctions peuvent être suspendues, et la graine est alors en état de *vie latente.*

De nombreux êtres vivants possèdent des organes de résistance (conidies, spores, statoblastes...) capables de supporter les conditions défavorables.

Des plantes et des animaux (rotifères, tardigrades) supportent, à l'état de vie ralentie, une déshydratation temporaire, après laquelle ils redeviennent actifs. Ils sont reviviscents.

— Dr. Les *conditions impossibles, immorales* et *illicites* annulent l'acte dans lequel elles sont insérées, sauf les actes à titre gratuit, dans lesquels elles sont réputées non écrites. La condition a, en droit français, un effet rétroactif ; quand elle se réalise, si la condition était suspensive, le droit est censé avoir existé du jour de l'acte ; si la condition était résolutoire, le droit est censé n'avoir jamais existé : dans ce dernier cas, par exemple, tous les actes accomplis par le propriétaire sous condition résolutoire sont anéantis, à l'exception toutefois des actes de simple administration.

— Math. En géométrie, le mot *condition* est souvent employé dans le sens d'*élément.* Un certain nombre d'éléments ou de conditions sont nécessaires pour déterminer une figure géométrique. Ainsi, par exemple, un triangle est déterminé par ses trois côtés, par ses trois hauteurs, etc. ; c'est pourquoi l'on dit qu'un triangle est déterminé par trois conditions. Il faut deux points, ou deux conditions, pour déterminer une droite dans un plan ; il en faut trois pour déterminer un cercle, quatre pour une parabole, cinq pour une ellipse ou une hyperbole, etc. De même, il faut trois conditions pour déterminer un plan, quatre pour une sphère, neuf pour une surface quelconque du second ordre.

Le nombre de points ou de conditions nécessaires pour déterminer une courbe plane d'une espèce donnée ou une surface d'une espèce donnée est le nombre de constantes indépendantes qui entrent dans son équation la plus générale, puisque chaque condition fournit une relation entre ces conditions.

Condition humaine (LA), roman d'A. Malraux (1933). Après avoir décrit dans *les Conquérants* (1928) le mouvement révolutionnaire qui éclata à Canton en 1925, Malraux peint ici la défaite des révolutionnaires communistes, trahis par leur allié Chang Kaï-chek, à Chang-hai, au printemps de 1927. Si les événements historiques servent de toile de fond au récit, les personnages sont imaginaires. Après avoir prédit, dans *les Conquérants,* le succès d'un nouvel individualisme associé au triomphe du marxisme, Malraux dénombrait les résistances que les nécessités de l'action révolutionnaire rencontraient dans les âmes humaines : seul le héros du livre, Kyo, surmonte par sa lucidité et son énergie les contingences de la condition humaine, et conçoit les exigences de la fraternité virile.

CONDITIONNÉ, E adj. Qui est soumis à certaines conditions. ‖ Déterminé à agir de telle ou telle façon ; dont le comportement est réglé d'avance en fonction de certaines conditions : *Il se ressaisit... il redevint un individu conditionné par ses aïeux, par son milieu, par ses intérêts* (Barrès). ‖ *Maison bien* ou *mal conditionnée,* qui est bien ou mal disposée. ‖ Adapté automatiquement suivant les conditions extérieures : *Air conditionné.* ‖ En parlant d'un produit, emballé, présenté.

— Linguist. Syn. de COMBINATOIRE*.

— Philos. *Fait conditionné,* dans le système de Kant, fait résultant de certains autres, qui sont pour lui des conditions essentielles.

— Psychol. *Réflexe conditionné,* v. RÉFLEXE.

— Text. *Poids conditionné,* poids d'une matière textile contenant son taux normal d'humidité.

◆ N. m. Fait conditionné : *La relation de la condition au conditionné.*

— ENCYCL. Philos. La relation de condition à *conditionné* s'est substituée, dans le système de Kant, au rapport de cause à effet. La condition de Kant est plus générale et plus vague que la causalité proprement dite ; elle désigne tout antécédent nécessaire pour qu'un fait ultérieur s'accomplisse ; une chose peut donc être conditionnée par une autre, sans en être l'effet.

CONDITIONNEL, ELLE adj. Dépendant d'une condition : *Legs conditionnel.*

— Dr. Se dit d'une disposition ou d'une obligation dont l'accomplissement ou la résolution dépend d'un événement futur et incertain. (V. CONDITION.)

CONDILLAC
gravure d'après Baldrighi

Phot. Larousse.

Blason de CONDOM et du CONDOMOIS

De gueules au pont de cinq arches d'argent crénelé, maçonné de sable, posé sur une rivière de gueules ondée d'argent de quatre pièces, le pont sommé de cinq tours d'argent crénelées, maçonnées de sable, celle du milieu plus haute et plus grosse que les deux dont elle est côtoyée, et les deux dernières plus petites que celles-ci et surmontées de deux clés affrontées aussi d'argent.

— Gramm. *Proposition conditionnelle,* ou *conditionnelle* n. f., proposition subordonnée conjonctive, introduite par *si, pourvu que, à moins que,* etc., qui exprime une condition, comme dans les exemples suivants : *Si* vous voulez, je veux aussi. Je parlerai, *pourvu qu'il se taise.* ‖ *Par extens.* Toute proposition renfermant l'idée de condition : *La proposition relative est conditionnelle dans : « Qui veut voyager loin ménage sa monture. »*

— Linguist. *Mode conditionnel,* forme verbale qui présente l'action comme éventuelle ou soumise à une condition : *Je viendrais chez vous si... Je serais parti si...*

— Log. *Syllogisme conditionnel,* celui dont la majeure est une proposition conditionnelle, comme le suivant : « Si Dieu ne possédait pas l'existence, il serait imparfait. Or Dieu est parfait. Donc Dieu existe. » (Ce syllogisme constitue la « preuve ontologique » de l'existence de Dieu.)

— Psychol. *Stimulus conditionnel,* stimulus qui déclenche un réflexe* conditionné.

— CONTR. : *absolu, formel, inconditionnel.*

◆ N. m. Gramm. Mode conditionnel : *Le conditionnel présent.* (V. part. *encycl.*).

— ENCYCL. Gramm. Le latin n'ayant pas de *conditionnel,* le conditionnel présent français s'est formé, comme le futur, avec la forme périphrastique *habebam* et l'infinitif. Ainsi : *donare habebam,* je donnerais, etc. Le conditionnel est à la fois un temps et un mode. Comme temps, il correspond à un futur dans le passé, dans les propositions dépendant d'une principale au passé : *J'ai cru que des présents calmeraient son courroux* (Racine) ; et dans le discours indirect : *Elle garantirait des froids les plus cuisants* [disaient-ils] (La Fontaine). — Quant au conditionnel passé, il correspond à un futur antérieur, dans les subordonnées dépendant d'une principale au passé : *Je croyais qu'il serait venu, qu'il aurait chanté.*

Considéré comme mode, le conditionnel présente en général l'action comme subordonnée à certaines conditions. Le présent du conditionnel exprime : 1° l'éventualité d'une action à accomplir dans l'avenir, dont la réalisation est soumise à une condition non réalisée dans le présent, mais qui peut se réaliser dans l'avenir : *Si j'étais riche* [un jour], *je serais heureux ;* 2° une action à accomplir immédiatement, dont la réalisation n'est pas possible, la condition à laquelle elle est soumise n'étant pas réalisée : *Si j'étais riche* [maintenant, mais je ne le suis pas], *je ne serais pas économe.* Le présent du conditionnel correspond à ce qu'on appelle en syntaxe latine le potentiel et l'irréel du présent. Le passé du conditionnel exprime une action qui ne s'est pas réalisée : *Si j'avais été riche* [mais je ne l'ai pas été], *j'aurais agi autrement.* Le conditionnel peut exprimer aussi : 1° un souhait, un dessein, une affirmation atténuée par politesse, par discrétion : *Nous nous reposerions volontiers ;* 2° une énonciation, une information donnée sous toutes réserves : *La police serait, dit-on, sur la piste du criminel ;* 3° une indignation : *Moi, je m'arrêterais à de vaines menaces !* (Racine) ; 4° une concession : *Ecoutez-le, ne serait-ce qu'un moment.*

condor

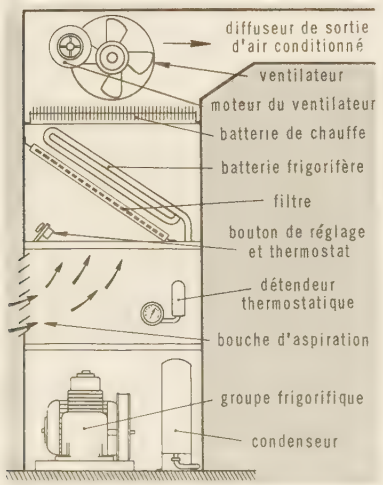

conditionnement (technol.)

CONDITIONNELLEMENT adv. Sous condition : *Accepter conditionnellement.*

CONDITIONNEMENT n. m. Protection initiale de tout objet, article ou produit, comprenant la mise directe dans un premier contenant, avec, s'il est nécessaire, recherche d'une bonne présentation pour la vente et d'une protection mécanique ou physico-chimique suffisante. ‖ *Fig.* Action de soumettre à une condition ; ensemble des conditions.

— Agric. Suite d'opérations qui ont pour effet d'amener les grains, les fruits ou les œufs dans les meilleures conditions de conservation (chauffage, ventilation, refroidissement des grains, paraffinage des œufs).

— Corps gr. Opération qui, après le triage, consiste à régler la température et l'humidité de la matière première pour la placer dans les conditions de traitement les plus favorables.

— Industr. du gaz. Ensemble des opérations propres à donner ou à rendre au gaz de ville les qualités permettant d'assurer une bonne distribution : huilage, humidification, odorisation.

— Méd. Etablissement, chez l'homme ou l'animal, d'un comportement nouveau au moyen de réflexes* conditionnés.

— Technol. Ensemble d'opérations ayant pour objet de conditionner l'air introduit dans un local, ou l'ambiance intérieure de celui-ci, quelles que soient les conditions extérieures. (On dit aussi CLIMATISATION.)

— Text. Série d'opérations destinées à déterminer le degré d'humidité d'un textile et à calculer le poids conditionné de ce textile. ‖ Etablissement où l'on exécute ces opérations. (En ce sens est synonyme de CONDITION.)

— ENCYCL. Technol. La pluralité des propriétés physiques caractérisant une atmosphère ou une ambiance, du point de vue de ses effets sur les êtres vivants, les matières ou les produits, rend insuffisant chacun des termes tels que chauffage, ventilation, humidification, etc., pour désigner l'ensemble des opérations tendant à modifier ces diverses propriétés conformément à des conditions données. D'où l'introduction, dans ce domaine technique, du mot *conditionnement.* En général, les échanges par rayonnement avec les parois interviennent, et c'est proprement l'*ambiance,* c'est-à-dire l'ensemble du milieu aérien et de son enceinte, qui doit être conditionnée. L'expression de *conditionnement d'ambiance* est la plus correcte lorsqu'on veut éviter la confusion avec les autres acceptions du mot « conditionnement » ; cependant l'expression de *conditionnement d'air* tend à prévaloir, sans doute sous l'influence américaine. Dans les milieux professionnels, on considère comme nécessaire, pour qu'il y ait conditionnement, d'agir au moins sur trois propriétés de l'air (en général température, humidité relative, vitesse ou pureté), et d'en régler la valeur ou les limites ; on le qualifie d'*industriel* lorsque les conditions sont choisies en vue du travail des matières (par exemple dans les industries textiles) ; il est dit *climatique* quand il a pour objet le bien-être des gens ; il doit assurer à la fois une température d'ambiance et une humidité relative convenablement réglées, une limite maximale de vitesse d'air et un certain degré de pureté. (→ Biblio.)

— Text. Les fibres, notamment la soie, sont très hygroscopiques, et peuvent contenir jusqu'à 30 p. 100 d'eau sans paraître mouillées. A l'état sec, à l'air libre, la teneur ne descend jamais au-dessous de 3 p. 100. Pour la vente au poids, il faut connaître le poids véritable des fibres. Le *conditionnement* des textiles comprend donc une dessiccation complète, suivie d'une pesée. L'opération se fait dans une étuve à air chaud, dont on règle la vitesse suivant le textile éprouvé. La température ne doit pas dépasser 140 °C pour la soie, 105 °C pour les autres fibres. Les écheveaux sont suspendus à une tige qui traverse le couvercle et s'accroche au fléau d'une balance placée dans une cage vitrée. La balance cesse son mouvement d'inclinaison lorsque la dessiccation est terminée. On obtient ainsi le poids de l'eau éliminée, et le textile se vend alors au poids marchand ou au poids *conditionné,* obtenu en ajoutant au poids du textile sec donné par la balance le poids qui représente l'eau de constitution du textile, désigné par l'expression de *taux de reprise :* 18,25 p. 100 pour la laine peignée, 17 p. 100 pour la laine cardée, 8,5 p. 100 pour le coton, 12 p. 100 pour le lin et le chanvre, 11 p. 100 pour la soie, 14,5 p. 100 pour la viscose, 6 p. 100 pour l'acétate de cellulose, 3,5 p. 100 pour le Nylon.

CONDITIONNER v. tr. Soumettre à une ou plusieurs conditions ; dépendre de : *Son état de santé conditionne mon départ.* ‖ Etablir dans un certain état ; influencer, déterminer : *Que d'éléments étrangers à l'amour conditionnèrent mes amours* (R. Vailland). ‖ Fabriquer, traiter selon certaines conditions : *Conditionner des soies, du blé.* ‖ Emballer une marchandise en vue de sa présentation commerciale.

— Dr. Charger de clauses, de conditions, en parlant d'un acte.

— Technol. Mettre ou maintenir dans des conditions physiques déterminées, en parlant d'un local, de son atmosphère intérieure ou de l'air qui y est introduit. (On dit aussi CLIMATISER.)

CONDITIONNEUR, EUSE adj. et n. Se dit d'un appareil automatique d'emplissage : enfûteuse, embidonneuse, ensacheuse, etc. ‖ Se dit d'une personne employée au conditionnement des marchandises. ‖ *Fig.* Inventeur ou adaptateur : *Tous ces conditionneurs de merveilles* (Villiers de L'Isle-Adam).

◆ N. m. Agric. Appareil au moyen duquel on effectue le conditionnement des grains, des fruits ou des œufs.

— Technol. Appareil permettant de donner à l'atmosphère d'une enceinte des caractéristiques de pression, de température, d'humidité désirées.

CONDOLÉANCE n. f. (lat. *condolere ;* de *dolere,* s'affliger). Témoignage de regrets, de participation à la douleur d'autrui : *Après l'inhumation, M. Fellaire reçut les compliments de condoléance des assistants* (A. France).

— REM. De nos jours, ce mot s'emploie surtout au pluriel : *Je vous prie d'accepter mes condoléances pour le deuil qui vous frappe.*

CONDOM [dɔm] n. m. (du nom de l'inventeur). Gaine en caoutchouc, employée comme préservatif dans les rapports sexuels.

CONDOM, ch.-l. d'arrond. du Gers, en Gascogne gersoise, sur la Baïse ; 7 116 hab. (4 577 aggl.) [*Condomois*]. Ancienne cathédrale Saint-Pierre du XVIe s. Cloître de style flamboyant du XVIe s. Hôtels des XVIIe et XVIIIe s. Grand centre du commerce des eaux-de-vie (armagnac) et des farines (meunerie, distillerie). Fabrique de chaussures. Patrie du comte A. de Salvandy. — L'arrond. a 11 cant., 160 comm. et 72 339 hab.

— Hist. Fondée au VIIIe s., ruinée par les Normands, rebâtie au Xe s., ruinée à nouveau par les protestants de Montmorency en 1569, la ville de Condom fut de 1317 à 1790 le siège d'un évêché, dont Bossuet fut titulaire.

CONDOMINIUM [njɔm] n. m. Droit de souveraineté exercé en commun par plusieurs puissances sur un même pays : *La France et l'Angleterre exercent un condominium sur les Nouvelles-Hébrides.* (→ Biblio.)

CONDOMOIS, pays de Gascogne, autour de Condom (Gers), traversé par la Baïse. Vins rouges et vins blancs, employés pour la fabrication de l'armagnac.

CONDOR n. m. (esp. *cóndor,* emprunté au quechua). Oiseau rapace de très grande taille (envergure 3 m), noir et blanc, dont le cou et la tête (qui porte des caroncules chez le mâle) sont nus et d'un rouge sombre. (Le condor des Andes [*Vultur gryphus*] habite la Patagonie et la Cordillère des Andes jusqu'à l'Equateur. Il se nourrit presque uniquement de cadavres. Une espèce voisine, aujourd'hui presque totalement exterminée, habite la Californie : c'est le vautour pape*, quelquefois réuni au genre condor. Famille des vulturidés.) [V. pl. OISEAUX, 2.]

CÓNDOR n. m. Dans divers pays de l'Amérique latine (Colombie, Chili, Equateur, etc.), unité monétaire de compte, valant dix pesos. (Syn. DOUBLON.)

Cóndor de Bolivie (ORDRE DU), ordre de chevalerie bolivien, créé en 1925 à l'occasion du centenaire de la Bolivie. Insigne : croix émaillée aux armes de la Bolivie, surmontée d'un condor aux ailes éployées. Ruban vert.

Phot. Benardeau.

CONDORCET (Marie Jean Antoine Nicolas DE CARITAT, marquis DE), philosophe, mathématicien et homme politique français (Ribemont 1743 - Bourg-la-Reine 1794). Agé de seize ans, il soutint devant d'Alembert, Clairault et Fontaine une thèse d'analyse mathématique et publia un *Essai sur le calcul intégral* (1765), ainsi qu'un mémoire sur le *Problème des trois corps* (1767). Ses travaux scientifiques lui valurent d'entrer à l'Académie des sciences (1769), puis d'en devenir le secrétaire perpétuel (1773), après avoir écrit les *Eloges* des académiciens morts entre 1666 et 1699. Lié à d'Alembert, à Voltaire et surtout à Turgot, avec lequel il échangea une importante correspondance et qui le fit nommer inspecteur général des monnaies, il collabora à l'*Encyclopédie* et publia des textes d'économie politique. Il entra à l'Académie française en 1782. Il édita et annota les *Œuvres complètes* de Voltaire et s'attacha à définir les droits de l'homme ; en 1789, il était reconnu comme l'héritier des penseurs du XVIIIe s. et le chef du « parti philosophique ». Député à l'Assemblée législative et à la Convention, il élabora un plan grandiose d'organisation de l'instruction publique, ainsi qu'un projet de Constitution qui ne furent pas retenus. Ami des Girondins sans être inféodé à leur parti, il fut décrété d'accusation en juillet 1793, put se dérober pendant huit mois aux recherches, mais, découvert et arrêté à Clamart, il s'empoisonna dans sa prison de Bourg-l'Egalité (Bourg-la-Reine). C'est dans sa réclusion forcée qu'il écrivit son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, où il substituait au sentiment religieux l'idée d'un perfectionnement indéfini de l'humanité, et dont les développements sur le progrès annonçaient l'œuvre d'Auguste Comte. En économie, il reprit les principales idées de Turgot dans ses articles de l'*Encyclopédie*, et dans ses ouvrages, notamment sur l'impôt progressif. Il s'inquiéta de la façon dont la terre pourrait nourrir les hommes et préconisa la limitation des naissances. On lui doit également un projet de caisses d'accumulation, ancêtres de nos caisses de sécurité sociale. (→ Biblio.)

CONDORCET (Sophie DE GROUCHY, marquise DE), femme du précédent, sœur du général de Grouchy et de Mme Cabanis (1764 - 1822). Emprisonnée comme son mari sous la Terreur, elle fut libérée après Thermidor et, malgré son veuvage, continua à grouper autour d'elle, dans son salon, comme par le passé, les personnalités du parti libéral. Mme de Condorcet a publié une traduction de l'ouvrage d'Adam Smith : *Théorie des sentiments moraux* (1798), auquel elle ajouta huit *Lettres sur la sympathie*. (→ Biblio.)

CONDORIS n. m. Bot. V. ADÉNANTHÈRE.

CONDORMANTS n. m. pl. (du lat. *cum*, avec, et *dormire*, dormir). Hist. Anabaptistes du XVIe s., communisants, qui prêchaient la promiscuité des sexes. (Certains luciférians du XIIIe s. furent également appelés ainsi.)

CONDOTTIERE [kɔ̃dɔtjɛre] n. m. (mot ital. ; de *condotta*, engagement). Chef de partisans ou de soldats mercenaires, en Italie, au Moyen Age et pendant la Renaissance. ‖ Soldat mercenaire, en général. ‖ *Par extens.* et au *fig.* : *Un brillant condottiere de plume* (Balzac). ‖ Pl. *des* CONDOTTIERI.

— ENCYCL. C'est dans l'Italie du Nord, et surtout à Venise, que se développa l'usage des troupes mercenaires, qu'on licenciait une fois la guerre terminée. Cette pratique présentait des avantages pour les Etats italiens avec lesquels les *condottieri*, véritables entrepreneurs de guerre, signaient des engagements (*condotta*), fournissant ainsi, pour une durée déterminée, soldats, commandement et organisation militaire.

Les condottieri se multiplièrent à la faveur de la guerre entre les guelfes et les gibelins. Ils ne furent longtemps que de véritables chefs de brigands, étrangers et sans aucune attache dans le pays, donc assez faciles à mener. Les soldats — plus souvent que les chefs — venaient surtout d'Espagne, d'Allemagne ou d'Angleterre. L'Espagnol Ramón de Cardona et l'Anglais sir John Hawkwood (Acuto) se distinguèrent par leur fidélité au parti guelfe. Dans la seconde moitié du XIVe s., les condottieri acquirent une organisation régulière et permanente. Ce fut l'époque de la *grande compagnie*, dont les chefs, disposant de ressources considérables, pouvaient nourrir de grandes ambitions personnelles. Braccio da Montone finit maître de Pérouse et eut pour élèves Gattamelata et Colleoni, les célèbres condottieri du XVe s., Alberigo da Barbiano fut le fondateur de la Compagnie de Saint-Georges, qui fut l'initiatrice de bien des condottieri célèbres, surtout au XVIe s. ; Muzio Attendolo, dit Sforza, paysan de Romagne, puis condottiere au service de Naples, et son fils Francesco fondèrent une maison appelée à régner à Milan.

Mais les condottieri prirent l'habitude de rester en permanence sur pied de guerre. Ils trahissaient indifféremment toutes les causes, ne songeant qu'à utiliser leur force en la ménageant, et en se refusant à porter de trop rudes coups aux condottieri adverses, car leurs soldats constituaient pour eux un véritable capital qu'il fallait conserver. Machiavel a dénoncé les désordres qu'ils ont causés : leurs combats étaient souvent très peu meurtriers, et ils étaient plus redoutables aux civils qu'aux troupes adverses, la discipline intérieure qu'ils imposaient à leurs hommes contrastant vivement avec la liberté qu'ils leur accordaient en pays occupés. Les condottieri, devenus de vrais soldats de parade, disparurent au cours des guerres d'Italie et furent relayés le plus souvent par des armées permanentes et par les mercenaires suisses.

Condottiere (LE), peinture (1475), par Antonello da Messina (35 × 38, Louvre). C'est en raison de sa physionomie dure et méprisante que le nom de *condottiere* a été donné à l'homme inconnu qui posa pour ce tableau.

CONDREN (Charles DE), théologien français (Vaubuin, près de Soissons, 1588 - Paris 1641), deuxième général de la congrégation de l'Oratoire (1629), dont il rédigea les constitutions. Il fonda le collège de Juilly en 1639. Il a été le directeur de M. Olier et a laissé des ouvrages de théologie et de piété.

CONDRIEU, ch.-l. de cant. du Rhône (arrond. de Lyon), dans le nord du haut Vivarais, sur le Rhône ; 3 015 hab. (2 656 aggl.) [*Condriots*]. Anc. ville de mariniers. Vignobles réputés. Commerce des vins. Tulles et dentelles. Produits chimiques. Appareillage électrique. La ville fut le théâtre de combats sanglants au cours des guerres de Religion.

CONDRIEU n. m. Vin blanc des côtes du Rhône. (Le condrieu est un vin plein de sève, capiteux, sec, d'un goût très agréable, et dont les qualités se développent beaucoup en vieillissant. Le cépage qui le fournit est le viognier ou viognier.)

CONDROZ (le), région de la Belgique, entre la Meuse et l'Ourthe. Du point de vue géologique, le Condroz se rattache à l'Ardenne ; mais c'est un pays moins élevé (300 m d'alt. environ), au climat moins rude. Son originalité est due également au manteau d'argile limoneuse qui recouvre ses plateaux calcaires : les conditions naturelles sont ainsi favorables à l'agriculture. Le peuplement est ancien, comme en témoignent les stations préhistoriques (magdalénien) qui se succèdent le long des vallées profondes de la Meuse et de la Lesse. Le nom même de la région dérive de celui que donna César aux habitants du pays : les *Condrusi*. Aujourd'hui, l'activité rurale s'oriente vers l'exploitation forestière, les prairies, la céréaliculture ; l'intérêt variable prêté à ces diverses spéculations permet de distinguer plusieurs secteurs. A l'O. (*Condroz namurois*), les bois n'occupent qu'un cinquième de la surface, et les cultures sont variées. A l'E. (*Condroz liégeois*), les bois s'étalent sur un tiers du pays ; les prairies et les plantes fourragères ne laissent qu'une faible place aux cultures vivrières. Le limon est très rare, et l'affleurement des grès et des schistes a retardé l'occupation humaine. Enfin, les vallées (Meuse et Lesse) sont de profonds sillons abrités où les vergers, quelques vignes, les cultures en terrasses et les espaliers apportent une teinte plus chaude et plus méridionale. De plus, la vallée de la Meuse est un secteur industrialisé.

Le régime agraire du Condroz est celui de la grande propriété divisée en fermes de 50 à 100 ha ; l'habitat est groupé. La plupart des bourgs condrusiens, en dehors de la vallée de la Meuse, sont des marchés agricoles ; en outre, le tourisme profite des lieux de villégiature et des sites pittoresques des vallées.

CONDRUSES, en lat. **Condrusi**, peuple germanique de la Gaule Belgique, établi à la limite de la forêt des Ardennes, qui se souleva contre César et fut vaincu par lui (57 av. J.-C.). Son territoire entre Huy et Liège a formé aux temps carolingiens le *Pagus Condrustus*, le Condroz actuel.

CONDUCTANCE n. f. Inverse de la résistance électrique. (L'unité de conductance est le *mho* inverse de l'ohm, encore appelé *siemens* ; c'est la conductance d'un conducteur dont la résistance est égale à 1 ohm.)

— Radiotechn. *Conductance mutuelle*, quotient d'une faible variation du courant anodique d'un tube électronique à la faible variation de sa tension de grille qui a déterminé ladite variation du courant.

CONDUCTEUR, TRICE n. (lat. *conductor* ; de *conducere*, conduire). Personne qui conduit, guide, dirige quelque chose, quelqu'un : *Le conducteur d'une barque, d'une voiture, d'une armée* ; et au *fig.* : *Si nous en croyons ce paisible conducteur de nos âmes, on ne peut échapper à la bonté divine* (A. France). ‖ Jadis, employé chargé des rapports avec les voyageurs, dans une voiture publique : *Un conducteur de diligence* (ne pas confondre avec le postillon, qui conduisait les chevaux).

— Imprim. *Conducteur de presse*, ou simplem. *conducteur*, dans l'imprimerie et la fabrication du papier, ouvrier chargé de mettre en train une presse mécanique, d'en surveiller le travail et de remédier aux accidents qui peuvent survenir.

— Mil. Appellation des militaires des armes ou services chargés de conduire soit des véhicules hippomobiles ou automobiles, soit des animaux de bât. (En particulier, appellation réglementaire des soldats du train.) ‖ *Conducteur de mise de feu*, dispositif pyrotechnique ou électrique servant à la mise de feu à distance de charges explosives.

— Physiq. Corps susceptible de transmettre d'un point à un autre de sa masse la chaleur ou l'électricité : *L'hydrogène est un gaz bon conducteur de la chaleur et de l'électricité.* ‖ En général, corps ou milieu servant à la transmission d'un fluide ou d'une action.

— Trav. publ. *Conducteur de travaux*, agent qui dirige les travaux et surveille le personnel de l'entreprise.

◆ Adj. Qui transmet : *Le nerf est conducteur, comme l'air qui transmet les oscillations d'une corde vibrante, comme le fil de fer qui transmet l'action électrique* (Taine). ‖ — *Fig.* Dont on se sert pour se conduire : *Principe conducteur.* ‖ *Fil conducteur*, hypothèse, principe qui guide une recherche.

— Bot. *Tissu conducteur*, tissu du style et du placenta, à travers lequel pénètre le pollen, lorsqu'il s'allonge en tube pour aller féconder les ovules. ‖ Se dit aussi de l'ensemble des tissus qui conduisent la sève brute ou élaborée.

— Electr. *Corps conducteur*, corps pouvant donner passage continu à un courant électrique : *Les métaux sont bons conducteurs.* ‖ *Corps mauvais conducteur*, corps dont la conductibilité est nulle, ou, en pratique, très faible : *Les corps très mauvais conducteurs sont dits « isolants ».* ‖ *Fil conducteur*, ensemble constitué par l'âme et les différentes couches (enveloppe, gaine, revêtement) qui l'entourent et contribuent à son isolation et à sa protection.

— Mécan. *Brin* conducteur*, celui des deux brins d'une courroie, d'un câble de transmission qui transmet l'effort moteur. (Syn. BRIN MENANT.)

CONDUCTEUR - ÉLECTRICIEN n. m. Agent de conduite d'une locomotive électrique. ‖ Pl. *des* CONDUCTEURS-ÉLECTRICIENS.

CONDUCTIBILITÉ n. f. Physiq. Propriété qu'ont les corps ou les milieux de transmettre plus ou moins facilement, d'un point à un autre de leur masse, la chaleur ou l'électricité.

— Physiol. *Conductibilité du nerf*, propriété qu'a le nerf de conduire l'excitation. (Si un nerf est excité en un certain point, l'excitation se propage de proche en proche. Cette excitation est appelée *influx* nerveux.*)

— ENCYCL. Physiq. ● *Conductibilité thermique.* Les corps ne transmettent pas tous également bien la chaleur. Les métaux sont en général les meilleurs conducteurs ; les métalloïdes sont mauvais conducteurs, de

CONDORCET
par Houdon
musée de Versailles

« le Condottiere »
par Antonello da Messina
Louvre

Phot. Bulloz, Giraudon.

même que les substances comme le bois, le verre, le caoutchouc.
On distingue la *conductibilité thermique intérieure*, où l'on ne considère que la propagation de la chaleur à travers la substance, et la *conductibilité extérieure*, où il y a lieu de rechercher la quantité de chaleur qui se propage dans le milieu voisin par la surface du corps.
a) *Conductibilité intérieure.* La théorie donnée par Fourier repose sur l'hypothèse du *rayonnement moléculaire*. Le problème connu en physique sous le nom de *problème du mur* recherche la quantité de chaleur qui traverse un mur d'épaisseur e et dont les deux faces sont à des températures différentes T_1 et T_2. La valeur en est donnée par la formule $Q = K \frac{T_1 - T_2}{e}$, où K est le coefficient de conductibilité thermique intérieure, lequel dépend uniquement de la substance du mur.
b) *Conductibilité thermique extérieure.* Ici, il faut tenir compte de la chaleur qui passe de la surface dans le milieu extérieur. Soit une barre homogène dont les extrémités sont à des températures différentes : si on la suppose infiniment longue par rapport à son diamètre, la température t en chaque point de cette barre est donnée par la formule qui traduit la loi de Biot et Lambert :

$$t = Te^{-ax},$$

où T est l'excès de température de l'extrémité la plus chaude sur l'air ambiant ; e, la base des logarithmes népériens, et x, la distance du point considéré à l'extrémité la plus chaude de la barre.
Quant au coefficient a, il est fonction de la section s, du périmètre p de cette section, et aussi de deux coefficients K et H de conductibilité intérieure et extérieure :

$$a = \sqrt{\frac{Hp}{Ks}}.$$

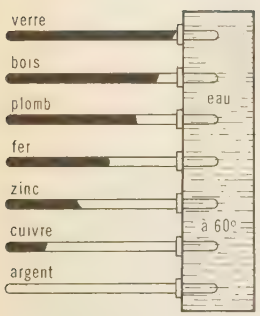

conductibilité thermique
(la cire fond d'autant plus vite que le solide est meilleur conducteur)

● *Conductibilité électrique* (ou *conductivité*). C'est la conductance d'un corps de 1 cm^2 de section et de 1 cm de longueur. La conductance étant en effet donnée par la formule

$$C = \frac{\gamma s}{l};$$

si $s = 1$ et $l = 1$, on a $C = \gamma$.
Généralement, la valeur de la conductibilité électrique est donnée par son inverse, la *résistivité*.
On l'exprime aussi quelquefois en la rapportant à celle d'un cuivre pur préparé par Matthiesen, et dont la conductibilité prise comme type est représentée par 100.
En général, les corps bons conducteurs de la chaleur le sont aussi de l'électricité.

● *Conductibilité moléculaire.* La conductibilité électrique d'une solution d'un sel dans l'eau varie avec la concentration. Diminuant quand la dilution augmente, elle devient très faible pour l'eau pure.
Ce qu'on appelle « conductibilité moléculaire » d'une solution, c'est le quotient de sa conductibilité par le nombre de moléculesgrammes contenues dans 1 litre. Or, ce nombre n'est pas constant : il croît avec la concentration, c'est-à-dire lorsque la conductibilité diminue. Ce fait est à la base de la théorie de l'*ionisation* des sels en leur solution.
On appelle de même *conductibilité équivalente* d'une solution le rapport de sa conductibilité au nombre d'équivalents-grammes contenus dans l'unité de volume.

CONDUCTIBLE adj. Qui possède la propriété de transmettre la chaleur ou l'électricité.

CONDUCTIF, IVE adj. Se dit d'une substance capable de conduire le courant électrique. ‖ *Couplage conductif*, connexion établie entre deux circuits au moyen d'un conducteur, et permettant au courant de circuler de l'un à l'autre circuit de façon à réaliser entre eux une liaison électrique.

CONDUCTIMÉTRIE n. f. Physiq. Mesure de la conductibilité électrique.

CONDUCTION n. f. Physiq. Passage de la chaleur ou de l'électricité à travers les corps conducteurs. (V. CONDUCTIBILITÉ.)
— Acoust. *Conduction aérienne*, voie normale de transmission des sons jusqu'à l'oreille interne. (Syn. CONDUCTION AÉROTYMPANIQUE.) ‖ *Conduction osseuse*, mode de stimulation par lequel un stimulus audible est appliqué par contact sur une région du corps, à tout endroit où l'os sous-jacent permet sa transmission jusqu'à l'oreille interne.
— Electr. *Conduction électrique*, transmission électrique par contact, par une barre métallique par exemple. ‖ *Conduction électrolytique*, mode de transmission de l'électricité, admis par Faraday, dans un circuit où il peut se produire des décompositions et des transports électrolytiques.
— Physiol. Propagation, tout le long de son trajet, d'une excitation provoquée en un point de la fibre nerveuse.
— ENCYCL. Physiol. *Conduction dans le nerf.* Si, sur un ensemble nerf-muscle, on excite le nerf en un point avec un courant électrique adéquat, on obtient une réaction dans le muscle. L'excitation a été conduite jusqu'au muscle. Le phénomène qui se propage est désigné sous le nom d'influx nerveux.
Lois de conduction dans le nerf. Diverses conditions et modalités interviennent dans la conduction nerveuse : 1° l'intégrité du nerf doit être respectée ; 2° la conductibilité est isolée pour chacune des fibres : pendant le trajet, l'influx qui se propage dans une fibre ne se transmet pas aux fibres environnantes ; 3° la conduction se fait à partir du point excité dans les deux sens, mais, dans les conditions physiologiques normales, l'excitation suit toujours la même direction. Les cellules nerveuses, ou neurones, possèdent la propriété de conduction et elles sont polarisées ; elles reçoivent l'influx par un de leurs pôles et l'émettent par l'autre. La conduction est cellulipète dans les dendrites*, cellulifuge dans l'axone* (c'est la loi de la polarisation dynamique).
L'influx nerveux parcourant le nerf s'identifie au phénomène électrique qui accompagne l'activité de celui-ci et qu'on appelle *courant d'action*. La vitesse de l'influx nerveux varie selon le nerf (avec le diamètre des fibres nerveuses) et selon l'espèce animale (animaux à sang chaud et à sang froid). Elle oscille entre 0,5 et 120 mètres par seconde. Le courant d'action se propage à la même vitesse que l'influx nerveux, de part et d'autre du nerf excité ; les facteurs qui arrêtent la conduction de l'influx nerveux arrêtent celle du courant d'action.
Conduction dans les racines des nerfs rachidiens. Les racines postérieures sont centripètes, les antérieures centrifuges.
Conduction dans la moelle épinière. La conduction de la motricité et de la sensibilité se fait par les fibres de la substance blanche réunies en cordons antérieurs, latéraux et postérieurs.
Conduction antidromique. C'est une conduction qui se fait en sens inverse de la conduction normale : les réflexes d'axones en sont un exemple.
Conduction dans le cœur. Les contractions dans le cœur se propagent du nœud sinusal aux oreillettes et aux ventricules. L'excitation qui naît au sinus des vertébrés inférieurs ou au nœud de Keith et Flack chez les mammifères est conduite par un système spécial qui débute au nœud de Keith et Flack, atteint le nœud de Tawara, le faisceau de His et les terminaisons de celui-ci ou cellules de Purkhinje.

CONDUCTIVITÉ n. f. Electr. Inverse de la résistivité (symb. : γ).
— ENCYCL. La *conductivité* est donnée par l'expression

$$\gamma = \frac{1}{\rho},$$

dans laquelle ρ représente la résistivité. Elle s'exprime en *mhos* (ou *siemens*) *par centimètre* de la substance conductrice considérée.

CONDUIRE v. tr. (lat. *conducere ;* de *cum*, avec, et *ducere*, mener). [*Je conduis, nous conduisons. Je conduisais, nous conduisions. Je conduisis, nous conduisîmes. Je conduirai, nous conduirons. Conduis, conduisons, conduisez. Que je conduise, que nous conduisions. Que je conduisisse, qu'il conduisît. Conduisant. Conduit, e.*] Mener avec soi vers un lieu déterminé : *Conduire un enfant à l'école, des troupeaux aux champs.* ‖ Accompagner, guider : *Conduire une personne chez elle. C'est pourquoi vous devez vous remettre à la conduite de Dieu, comme l'aveugle se fait conduire par son chien* (A. France). ‖ Transporter d'un lieu dans un autre : *Conduire des marchandises de Paris à Bordeaux.* ‖ Assurer la direction d'un véhicule : *Conduire une barque, une voiture. De temps en temps un tilbury passait au trot, conduit par un homme à figure rouge* (Maupassant). ‖ *Absol.* Conduire une automobile : *Il conduisait prudemment.* ‖ Avoir la première place ; présider à : *A onze heures, le convoi se met en marche. Les fils de la défunte conduisant le deuil...* (Zola). ‖ Administrer, gérer : *Conduire une entreprise, une affaire avec compétence.* ‖ Pousser, faire arriver jusqu'à son terme : *Conduire un canal jusqu'à Toulouse. Chemin qui conduit à la ville ;* et, au *fig. : Nous sommes toujours ici dans la crise d'une banqueroute... Tout le monde se regarde et personne ne sait où nous serons conduits* (J. de Maistre).
— Carr. *Conduire la pierre*, l'amener sur des rouleaux jusqu'à l'ouverture de la carrière.
— Constr. *Conduire un mur*, prolonger la construction de ce mur jusqu'en un point bien déterminé.
— Dr. *Permis de conduire*, v. CIRCULATION.
— Electr. *Conduire le courant*, propager d'un point à un autre les quantités d'électricité.
— Technol. *Conduire l'eau*, distribuer l'eau au moyen de conduites, après l'avoir amenée à un point voulu.
— SYN. : *administrer, diriger, gérer, gouverner, mener, régir.*
— ***Se conduire*** v. pr. Agir, se comporter dans une circonstance, ou dans sa vie, de telle ou telle manière : *La plupart des femmes se conduisent par le cœur* (La Bruyère). ‖ *Particul.* Se comporter conformément aux bienséances : *Celle-ci [...] fit un petit salut de nourrice convenable, qui a servi chez les bourgeois riches, et qui sait se conduire* (Zola).

CONDUISEUR n. m. Ouvrier ardoisier qui conduit les pièces ou les bassicots à la sortie du puits d'extraction.
— Eaux et for. Commis de marchand de bois, veillant aux intérêts de son patron dans une coupe.

CONDUIT n. m. Constr. Ensemble des éléments tels que canaux, carneaux, tuyaux, gaines, fixes ou mobiles, intérieurs ou extérieurs, guidant l'écoulement d'un fluide : fumée, air chaud, vapeurs, etc. (V. part. *encycl.*) ‖ *Conduit d'air chaud*, conduit dans lequel circule de l'air préalablement chauffé, à l'exclusion de tout produit de combustion. ‖ *Conduit de fumée*, conduit servant à assurer le tirage des cheminées et à diriger hors comble les gaz provenant de la combustion. ‖ *Conduit de fumée collectif* ou *unitaire*, conduit d'évacuation desservant plusieurs foyers placés dans des pièces différentes. ‖ *Conduit de fumée individuel*, conduit ne desservant qu'un seul foyer ou un seul groupe de foyers de même nature, installés dans la même pièce et ne possédant qu'un seul orifice de prise de fumée ou de gaz brûlés. ‖ *Conduit de fumée mobile*, conduit démontable, dont le remontage s'effectue sans nécessiter l'emploi de matériaux d'apport ou de liaisonnement. (Il est dit *fixe* dans le cas contraire.) ‖ *Conduit de ventilation*, conduit exclusivement réservé au passage de l'air frais ou vicié, à l'exclusion des produits de la combustion et de l'air destiné au chauffage. (On dit aussi *conduit à vent.*)
— Anat. Nom donné à divers canaux de l'organisme : *conduits auditif externe, auditif interne, ethmoïdaux, lacrymaux*, etc.
— Expl. sal. V. COLLOI.
— Mar. Petit tube métallique très court, dans lequel passent les écoutes ou les drisses d'un yacht à voiles.
— Mécan. *Brin conduit*, brin d'une courroie ou d'un câble de transmission qui fait retour de la poulie menée à la poulie menante, et sur lequel ne s'exerce aucun effort moteur.
— Mus. Aux XIIe et XIIIe s., genre polyphonique qui consiste en un *cantus firmus*, librement inventé et orné de contrepoints en déchant, à 2, 3 ou 4 voix, avec des passages vocalisés. (Le style du conduit apparaît aussi au XIVe s. dans le rondeau, la ballade, la messe.) ‖ Partie d'une fugue qui trouve place entre les diverses expositions du sujet et la réponse.
— Pyrotechn. Tube en papier, de petit diamètre, contenant une mèche, et qui sert à

porter le feu aux divers points d'une pièce d'artifice.
— Technol. Goujon recourbé en forme d'U. (V. CLOU, GOUJON.)
— ***Conduits*** n. m. pl. Constr. Pièces métalliques assurant le guidage des tringles d'une crémone.
— ENCYCL. Constr. On exige d'un *conduit de fumée :* une bonne résistance aux chocs thermiques, de manière à supporter des températures de 1 000 °C dans le cas de feu de cheminée ; une bonne étanchéité, pour éviter le passage des gaz par les joints défectueux ; un bon pouvoir isolant, empêchant les déperditions caloriques vers l'extérieur.
On utilise généralement, depuis quelques années, pour la construction des conduits fixes, des éléments préfabriqués (boisseaux) en terre cuite, en béton réfractaire, en béton de pouzzolane, dont l'épaisseur varie de 30 à 50 mm. On trouve depuis peu, sur le marché, des boisseaux à double paroi et des boisseaux en amiante-ciment constitués par une chemise intérieure en amiante-ciment enrobée dans un béton vibré.
Les conduits de fumée peuvent être incorporés dans les murs de refend ou de façade, ou être adossés à ces murs. Leur emploi est très strictement réglementé.

CONDUITE n. f. Action de conduire quelqu'un ou quelque chose (au *pr.* et au *fig.*) : *De temps en temps une escouade, sous la conduite d'un sous-officier, dévalait en torrent d'un escalier* (A. France). *D'habitude, lui, pour la conduite de l'existence, s'en remettait au jugement de sa femme, qui était de bon conseil* (Zola). || Manière de se comporter : *Il était stoïcien de cœur et de conduite* (Taine). *La conduite de cet homme attestait le plus fier de tous les désintéressements* (Balzac) ; et, *absol.*, en bonne part : *Quand un homme avait de la conduite, on pouvait lui passer le reste* (Zola).
— LOC. FAM. *Acheter une conduite,* s'amender. || *Faire la conduite, un bout de conduite à quelqu'un,* l'accompagner : *Celui-ci, quand l'heure est venue de rentrer, demande un bout de conduite à son ami* (Proust). || *Faire à quelqu'un la conduite de Grenoble,* le reconduire à coups de bâton et à coups de pierres : *Des bandes urbaines auxquelles les paysans, prévenus trop tard, firent une de ces conduites de Grenoble dont les fossés furent pleins, les haies puantes...* (La Varende). [Cette expression était employée dans la langue des compagnons du tour de France. On la rencontre dans des textes sur le compagnonnage écrits avant 1789.]
— Autom. *Conduite intérieure,* type de carrosserie entièrement fermée, dans laquelle les occupants des sièges avant ne sont plus séparés, comme autrefois, des occupants des sièges arrière.
— Ch. de f. Service des agents utilisés sur les engins de traction. || *Agent de conduite,* agent de ce service : mécanicien, élève-mécanicien, chauffeur, conducteur-électricien, conducteur d'autorail, de diesel, etc. || *Conduite générale du frein continu,* conduite établie tout le long du train et dont la continuité est assurée par des tubes souples entre les wagons. (Elle renferme de l'air sous une pression normale et déterminée. Toute baisse de cette dernière, provoquée, par exemple, par l'ouverture du robinet mis à la disposition du mécanicien ou par la rupture de la conduite, provoque le serrage des freins de tous les véhicules.) || *Conduite principale de frein,* conduite à pression constante reliant entre eux les réservoirs principaux de plusieurs engins de traction.
— Constr. Tuyau de petite section parcouru par un fluide. || *Conduite d'alimentation,* tout tuyau transportant l'eau de l'appareil de mesure ou d'arrêt général jusqu'à un appareil d'utilisation.
— Cybern. *Conduite automatique,* conduite assurée sans le secours d'un élément humain.
— Dr. mar. *Conduite de retour,* obligation pour l'armateur de ramener le marin non seulement en France, mais à son quartier d'inscription. (V. RAPATRIEMENT.)
— Horlog. Pièce d'une horloge, qui sert à transmettre le mouvement à distance.
— Mil. *Conduite du feu,* mise en œuvre, par le commandant d'une unité de combat, des éléments de son plan de feu, en fonction de sa mission et des réactions de l'ennemi. (V. FEU et TIR.) || *Conduite des troupes,* application des principes de l'art militaire à l'emploi des troupes sur le champ de bataille, pour l'exécution des missions fixées par le commandement. (V. TACTIQUE.)
— Mœurs et cout. Escorte rituelle faite à l'occasion du départ d'un compagnon du tour de France par ses frères de la ville. (Les compagnons, portant canne et couleurs, font plusieurs cérémonies : le devoir*, la guilebrette*, et entonnent le chant de conduite.) || *Tableau de conduite,* dessin rehaussé d'aquarelle ou lithographie coloriée, que les compagnons reçoivent en souvenir de la conduite qui leur a été faite.
— Music.-h. Fonction du régisseur qui assure la marche du spectacle. (La conduite consiste à suivre l'exécution de la représentation aussi bien sur la scène qu'en coulisse.)
— Psychol. Ensemble de réactions liées entre elles et répondant à une situation donnée.
— Théol. Action divine ; dessein de Dieu : *La conduite de Dieu sur la vie et la maladie* (Pascal).
— Therm. *Conduite des feux,* v. CHAUFFE.
— Trav. publ. *Conduite forcée,* conduite qui amène l'eau sous pression depuis un barrage jusqu'aux machines de l'usine d'utilisation. (V. part. *encycl.*)
— ★ *comportement, signification, personnalité, caractère, volonté, décision, morale, psychologie, P. Janet.*
— ENCYCL. Trav. publ. Les *conduites forcées* sont habituellement en béton armé pour les basses pressions et les gros diamètres, et en acier pour les fortes pressions. D'abord rivés, puis soudés, les tuyaux furent ensuite frettés. La soudure électrique permit plus tard l'emploi d'aciers plus résistants et la suppression de joints lourds et onéreux. Enfin, l'autofrettage permit l'utilisation d'aciers traités, laminés ou tréfilés, à très haute limite élastique, dont le rôle est de précontraindre l'acier des chemisages relativement minces, donc façonnables sur des machines de puissance moyenne, sans avoir à faire intervenir des installations coûteuses et peu rentables.

CONDUPLICATIF, IVE adj. Bot. Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel les feuilles sont pliées dans leur longueur et placées côte à côte sans s'embrasser, comme dans le bourgeon du hêtre : *Folioles conduplicatives.* (On dit aussi CONDUPLIQUÉ.)

CONDUPLICATION n. f. Etat de ce qui est conduplicatif : *Conduplication des folioles.*

CONDUPLIQUÉ, E adj. Bot. Syn. de CONDUPLICATIF, IVE.

CONDURANGO n. m. Bot. Nom donné à une asclépiadacée de l'Amérique du Sud, du genre *gonolobus.* (On emploie l'écorce du *Gonolobus cundurango* comme tonique et analgésique dans les maladies de l'estomac.)

CONDYLARTHRES n. m. pl. Paléozool. Mammifères ongulés primitifs de l'Eocène inférieur, dont la patte plantigrade à cinq doigts se caractérisait par son tarse (ou carpe) sérié. (Dentition omnivore. Genres principaux : *phenacodus, tetraclaenodon.*)

CONDYLE n. m. (gr. *kondulos*). Anat. Saillie osseuse faisant partie d'une articulation, et qui, par sa forme plus ou moins cylindrique, favorise surtout ou exclusivement les mouvements dans un plan déterminé de l'os dont elle fait partie. (V. part. *encycl.*)
— Antiq. gr. V. CONDYLOS.
— ENCYCL. Anat. Les principaux *condyles* sont ceux du maxillaire inférieur, de l'occipital, de l'extrémité inférieure de l'humérus, de l'extrémité inférieure du fémur. De plus, les os de la première rangée du carpe forment une seule surface articulaire, appelée *condyle carpien,* en rapport avec les deux os de l'avant-bras. Les cavités articulaires qui reçoivent les condyles sont dites *glénoïdes.*
— Anat. comp. La forme et l'orientation du *condyle mandibulaire* des mammifères (articulation de la mandibule avec le crâne) ont une importance capitale du fait de leur rapport avec la denture et le régime alimentaire. Carnassiers et insectivores ont des condyles transversaux en charnière, ne permettant à la bouche que les mouvements d'ouverture et de fermeture. Les rongeurs, au contraire, ont des condyles parallèles au plan sagittal et favorables au mouvement de la mandibule d'avant en arrière, ce qui assure le broyage des aliments entre les molaires à crêtes transversales, et aussi l'usure et l'affûtage des incisives à croissance continue. Les condyles arqués des ruminants permettent les mouvements de droite et de gauche nécessaires au broyage de l'herbe par des molaires sélénodontes*, tandis que l'homme, avec ses condyles arrondis, peut faire sans excès chacun des trois mouvements ci-dessus.
Quant aux *condyles occipitaux,* sur lesquels s'appuie la première vertèbre, il en existe deux chez les mammifères et chez ceux des reptiles fossiles qui sont tenus pour leurs ancêtres, un seul chez les oiseaux et chez les reptiles fossiles apparentés à leurs ancêtres.

CONDYLIEN, ENNE adj. Anat. Qui se rapporte à un condyle. || *Articulation condylienne,* sorte de diarthrose dans laquelle les surfaces articulaires sont un condyle et une cavité glénoïde (temporo-maxillaire). || *Canaux condyliens,* canaux perforant l'os occipital de part et d'autre de son condyle. (L'un, antérieur, livre passage au nerf grand hypoglosse ; l'autre est postérieur.)

CONDYLIS (Georges), général et homme politique grec (Trikalla, Thessalie, 1879 - Athènes 1936). Engagé comme simple soldat, il prend part aux guerres balkaniques et à la Première Guerre mondiale et est promu colonel en 1917. Démissionnaire en 1920 lors du retour du roi Constantin, il se rend à Constantinople. A la suite de la défaite grecque devant les Turcs, il se révolte (sept. 1922) et contribue à l'abdication du souverain en faveur de son fils Georges II. Revenu en Grèce en 1923 et élu député, il manifeste ses sentiments républicains, devient ministre de la Guerre, puis de l'Intérieur, mais est arrêté par le général Pangalos et exilé. Le 22 août 1926, il renverse celui-ci par un coup d'Etat et conserve le pouvoir jusqu'en décembre 1926. De nouveau démissionnaire en 1932. Redevenu monarchiste, il écrase à l'est de Thessalonique l'insurrection vénizéliste qui a éclaté en mars 1935, enlève à Tsaldaris la présidence du Conseil, fait décider par l'Assemblée le rappel de Georges II et se fait nommer régent. Sa politique est confirmée par le plébiscite du 3 novembre, qui se prononce pour la restauration monarchique. Mais, rentré à Athènes, le roi se sépare de Condylis, qui meurt peu après.

général CONDYLIS en 1926

CONDYLOÏDE adj. Anat. Qui a la forme d'un condyle.

CONDYLOME n. m. (gr. *kondulôma,* renflement). Pathol. Variété de tumeur bénigne des épithéliums, arrondie et légèrement saillante. || Excroissance charnue, douloureuse et contagieuse, d'origine vénérienne, siégeant aux parties génitales ou dans leur voisinage.
— ENCYCL. Les *condylomes* des épithéliums sont des papillomes ; leur nature est voisine de celle des verrues.
On distingue deux sortes de condylomes *vénériens :* les condylomes *plats,* qui désignent parfois les syphilides végétantes, et les condylomes *acuminés,* auxquels on donne vulgairement le nom de « crêtes-de-coq ». Les premiers relèvent du traitement antisyphilitique ; les seconds, de l'électrocoagulation, du curetage ou du podophyllin.

cône

CONDYLOS, ou **KONDULOS,** ou **CONDYLE** n. m. Anc. mesure grecque de longueur, qui valait 0,038 m environ.

CONDYLURE n. m. Taupe d'Amérique du Nord, pourvue d'une longue queue et dont le museau est terminé par une couronne de tentacules en étoile. (Famille des talpidés, de l'ordre des insectivores.)

CÔNE n. m. (gr. *kônos*). Mollusque gastropode marin carnassier et venimeux, type de la famille des *conidés.*
— ENCYCL. Les *cônes* sont des animaux à pied étroit, tronqué en avant, obtus en arrière, à tentacules oculifères grêles, à siphon saillant. Leur coquille, conique, allongée, souvent recouverte d'un épiderme feutré, est, sous ce revêtement, ordinairement marquée de dessins bruns sur un fond de couleurs vives. On en connaît plus de 500 espèces, dont environ 150 fossiles dans les terrains tertiaires. Les espèces vivantes habitent les mers chaudes (une seule espèce dans la mer Méditerranée), où elles se réfugient dans les fentes, les trous de rochers et les mares peu profondes à l'intérieur des récifs de coraux.

CÔNE n. m. (gr. *kônos*). Math. Surface engendrée par une droite mobile passant par un point fixe et s'appuyant sur une courbe fermée. (Le point fixe est le *sommet du cône ;*

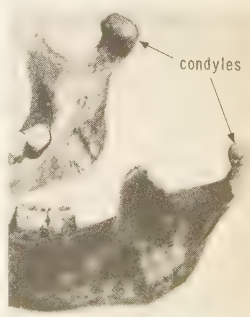

condyles

Phot. doc. « Illustration »-Larousse, Scaïoni, Larousse.

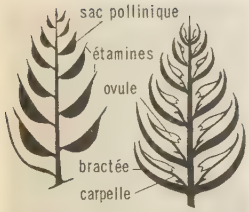

cône mâle du pin cône femelle du pin
(coupes longitudinales)

cône (bot.)

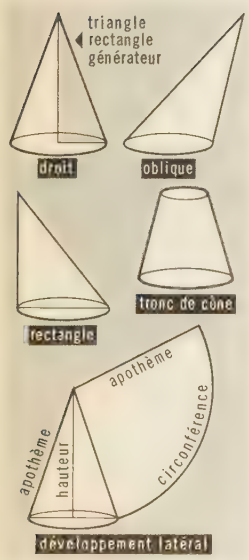

cône (math.)

la droite mobile est la *génératrice ;* la courbe fermée est la *directrice.*) [V. part. *encycl.*] ‖ Solide limité par cette surface. ‖ *Cône oblique,* cône dont la base est un cercle dans lequel la droite qui joint le sommet au centre de ce cercle est oblique au plan de celui-ci. ‖ *Cône de révolution,* solide engendré par la rotation d'un triangle rectangle autour de l'un des côtés de l'angle droit. (On dit aussi CÔNE DROIT.) ‖ *Tronc de cône* ou *cône tronqué,* v. TRONC.

— Aéron. *Cône de silence,* v. SILENCE.

— Anat. *Cônes efférents,* fins canaux reliant le testicule à l'épididyme.

— Archéol. *Cône funéraire égyptien,* objet en terre cuite grossière, en forme de cône, sur la base duquel figure un texte donnant le nom et le titre du défunt. (Une double rangée de ces objets était enfoncée au-dessus de la porte donnant accès à l'appartement public de la tombe, afin que le texte de la base fût seul visible. Le plus ancien cône funéraire connu date de la XIe dynastie, mais l'usage n'en devint courant qu'à partir du Nouvel Empire.)

— Arm. *Cône mort,* dans les bouches à feu antiaériennes, cône ayant pour axe la verticale passant par le centre de la pièce et pour génératrice la droite d'inclinaison maximale. (Les canons de défense contre avions ne peuvent, en raison de l'organisation du matériel, prendre une inclinaison sur l'horizontale supérieure à 80°.) ‖ *Cône de raccordement,* partie de l'âme d'un canon située entre la chambre à poudre et la partie rayée. (Le cône de raccordement, de forme tronconique, permet le passage de la ceinture du projectile et assure celui-ci à sa position de chargement, soit à l'aide d'un refouloir, soit par la pression exercée par la culasse sur le culot de la cartouche.)

— Astron. *Cône d'ombre,* ombre en forme de cône projetée par une planète dans la direction opposée à celle du Soleil.

— Bot. Ensemble des organes reproducteurs groupés le long d'un axe et affectant parfois l'allure générale d'un cône. (Chez les conifères, on distingue des cônes mâles et des cônes femelles ; les cônes globuleux [cyprès] sont dénommés « globules ». On retrouve dans d'autres groupes des inflorescences auxquelles on a donné le nom de cônes [houblon, aulne].)

— Constr. *Cône d'ancrage,* cylindre comportant un évidement en forme de tronc de cône, sur la surface duquel les fils d'ancrage du béton précontraint s'épanouissent.

— Géogr. *Cône volcanique,* forme de relief édifiée par un volcan. (V. part. *encycl.*)

— Géomorphol. *Cône d'avalanche,* accumulation de débris abandonnés par une avalanche. ‖ *Cône de déjections,* v. DÉJECTION.

— Histol. Élément visuel de la couche juxta-choroïdienne de la rétine. (Il est enserré, à sa partie basale, par le chevelu du neurone optique périphérique, dont le corps cellulaire est dans la première couche nerveuse de la rétine. Le cône est dépourvu de pourpre rétinien ou *érythropsine ;* il réagit néanmoins aux radiations colorées ayant la plus grande longueur d'onde : rouge et orangé.)

— Industr. *Cône de Seger,* v. SEGER.

— Mar. Signal de forme conique hissé aux sémaphores, pointe en haut ou pointe en bas, pour signaler le mauvais temps.

— Mod. et Technol. Feutre vendu dans le commerce. ‖ Feutre qu'on vient de sortir de la bastisseuse.

— Neurol. *Syndrome du cône terminal,* ensemble de troubles consécutifs à des lésions du cône terminal de la moelle épinière, qui se manifestent par une paralysie des membres inférieurs, par une anesthésie des muqueuses urétrale et rectale, de la peau du périnée et par des anomalies sphinctériennes et éjaculatoires.

— Pêch. *Cône de vision du poisson,* cône imaginaire, qui circonscrit les possibilités visuelles, hors de l'élément liquide, d'un poisson placé sous l'eau, compte tenu des phénomènes de la réflexion totale.

— Photogr. *Cône d'eau claire,* appareil monté sur une caméra, permettant la photographie en eau trouble. (Constitué par un cône d'aluminium placé sur la caméra, d'une longueur égale à la distance de mise au point, terminé à l'avant par un disque transparent et rempli d'eau claire, cet appareil s'applique exactement sur l'objet à photographier et donne d'excellents résultats dans les eaux troubles où il serait impossible de photographier normalement.)

— Technol. Partie tronconique d'un outil, permettant sa fixation dans le nez de la machine qui l'utilise. ‖ Dans un roulement à billes, pièce conique sur laquelle agit la poussée latérale des billes, et qui sert à régler ce roulement. ‖ *Cône de friction* ou *d'embrayage,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Géogr. *Cône volcanique.* La projection des débris, laves et cendres, qui accompagnent une éruption volcanique construit très vite un cône aux formes souvent régulières et dont la pente dépend de plusieurs facteurs. En premier lieu, les matériaux rejetés s'éboulent selon des angles variables suivant la taille des débris dont ils sont formés ; mais la pente du cône constituée par le talus d'éboulement s'accroît évidemment vers le sommet. Surtout, l'aspect des cônes volcaniques dépend de la nature des laves rejetées : les laves basiques, qui se solidifient lentement à l'air libre, s'étalent largement et ne constituent que des cônes peu marqués (volcans des îles Hawaii). En revanche, les laves acides édifient des cônes aux versants raides (puy de Dôme). Des éruptions simultanées ou successives peuvent aboutir à la formation de *cônes adventifs* sur les flancs d'un édifice principal, ou de *cônes emboîtés,* un cône récent apparaissant dans le cratère d'un volcan plus ancien (dans le Crater Lake des Etats-Unis, par exemple). [V. aussi VOLCAN et CRATÈRE.]

— Math. Si l'on considère un *cône* de révolution obtenu par la rotation d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de son angle droit, l'autre côté de l'angle droit du triangle engendrera un cercle, qui est la *base du cône ;* le premier côté est l'axe ou *hauteur* du cône ; l'hypoténuse, appelée *arête* ou *apothème* du cône, engendre une aire qui est l'*aire latérale* du cône. Cette aire est égale à la moitié du produit de son côté (apothème) par la circonférence de sa base. Le volume du cône est égal au tiers du produit de la surface de la base par la hauteur. Si R est le rayon de base, *a* l'apothème et H la hauteur, on a : aire latérale $= \pi Ra$;

$$\text{volume} = \frac{1}{3}\pi R^2 H.$$

L'équation en coordonnées rectilignes d'une surface conique rapportée à son sommet pris pour origine est nécessairement homogène par rapport aux trois variables *x, y, z,* parce que les trois coordonnées d'un point de la surface doivent pouvoir subir une transformation proportionnelle, dans un rapport arbitraire, sans que le point représenté par les valeurs ainsi modifiées de *x,* de *y* et de *z* cesse de représenter un point de la surface du cône.

Réciproquement, toute équation homogène entre trois coordonnées rectilignes, *x, y, z,* représente une surface conique.

Les sections faites par les plans parallèles dans un cône sont toutes semblables, d'après la définition même de la similitude ; les tangentes menées à ces sections, aux points situés sur une même génératrice, sont donc parallèles, et, par suite, contenues dans un même plan ; ce plan est le plan tangent au cône, le long de la génératrice considérée. Un plan tangent à un cône le touche donc en tous les points de la génératrice qui passe par le point de contact. — Les sections du cône de révolution, ou plus généralement du cône du second degré, par des plans portent le nom de *coniques*.*

— Technol. Le *cône* par lequel un outil s'emmanche dans une broche doit avoir une conicité suffisamment faible pour que l'outil soit entraîné par simple coincement de cette partie tronconique. La conicité se définit par le rapport de la différence de deux diamètres du cône à la distance qui les sépare, comptée suivant l'axe. La *normalisation* (AFNOR) a fixé des normes pour ces cônes, et a notamment défini le cône Morse et le cône standard américain pour l'emmanchement des outils. Le cône Morse est généralement prévu avec un dispositif facilitant son extraction : c'est, à l'extrémité du cône, un téton faisant saillie dans une mortaise de l'emmanchement. L'extraction s'obtient au moyen d'une clavette transversale introduite dans cette mortaise et qui, appuyant sur le téton, chasse le cône.

La forme conique est employée dans les transmissions de mouvement sous diverses formes. Le *cône de friction* ou *d'embrayage* est un appareil d'embrayage composé de deux cônes métalliques pouvant se pénétrer l'un l'autre, et que l'on emploie pour communiquer le mouvement de rotation d'une pièce à une autre.

Les *cônes-poulies* et les *tambours coniques,* ou *poulies étagées,* sont utilisés pour changer la vitesse du mouvement. Ces organes sont constitués par des poulies coniques juxtaposées. La poulie étagée est constituée par des jantes de différents diamètres réunies sur un même moyeu. Elle est généralement accouplée à une poulie identique, disposée en sens opposé. Une poulie étagée s'établit couramment à 2, 3, 4 ou 5 étages. Les diamètres sont choisis pour donner la gamme de vitesses désirée, tout en conservant la même longueur de courroie à tous les étages, ce qui est obtenu lorsque la somme des deux diamètres opposés est constante. On peut, pendant la marche, faire passer la courroie d'une poulie sur une autre.

Dans certaines machines, on emploie des *roues coniques à friction* pour transmettre le mouvement à des axes non parallèles. Le cône qui conduit se fait en fonte, et celui qui est mené se compose de rondelles de cuir serrées fortement entre deux plaques de fonte ; ces deux pièces sont tournées sur leur contour.

Les *engrenages* coniques* sont des roues dentées permettant de transmettre le mouvement d'un arbre à un autre arbre qui le rencontre, avec ou sans modification de la vitesse de rotation.

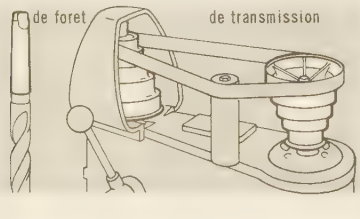

cône (technol.)

CÔNE-ANCRE n. m. Sac conique en toile, maintenu ouvert par un croisillon en bois ou un cercle métallique, et qui servait d'ancre aux hydravions ou aux aérostats, les maintenant face au vent pour éviter qu'ils ne dérivent trop rapidement. ‖ Pl. *des* CÔNES-ANCRES.

CONECTE (Thomas), carme français (Rennes XIVe s. - Rome 1434). Il eut un prodigieux succès comme prédicateur en critiquant le luxe et la parure des femmes, puis alla en Italie, où il se signala par ses attaques contre la cour de Rome ; il fut convaincu d'hérésie, et brûlé.

CÔNE-EN-CÔNE adj. invar. Géol. *Structure cône-en-cône,* structure de certaines roches, en cônes emboîtés, soudés, de l'ordre du centimètre. (Elle paraît résulter d'efforts de distension.)

CONEFROY (Pierre), ecclésiastique et architecte canadien (Québec 1752 - Boucherville 1816). Les plans qu'il traça de l'église de Boucherville, où il était curé, servirent de modèle, entre 1790 et 1830, à de nombreux édifices religieux (Saint-Marc à Verchères, Longueil, Lauzon, etc.).

CONEGLIANO, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Trévise), au pied des Préalpes ; 22 900 hab. La ville a conservé son enceinte de murailles médiévales et son château ; l'église Saint-Léonard, du XVe s., possède les meilleurs tableaux de Cima de Conegliano. Important centre commercial et industriel (coton). Vins réputés.

CONEGLIANO (duc DE). V. MONCEY.

CONÉPATE n. m. Mammifère carnivore très voisin du sconse, répandu en Amérique, des Etats-Unis au Chili. (Il résiste au venin des serpents.) [V. MOUFETTE.]

CONESSINE n. f. Alcaloïde fourni par divers holarrhena (apocynacées), et qui possède une action spécifique sur certains protozoaires. (On l'utilise dans l'amibiase et, en applications locales, dans les vaginites à trichomonas.)

CONEY (le), riv. de l'est de la France, affl. de la Saône (r. g.) ; 52 km. Né aux environs de Xertigny, au S. d'Epinal, il finit à Corre (Haute-Saône). Sa vallée est empruntée par le canal de l'Est.

CONEY ISLAND, quartier de New York, à l'extrémité sud de Brooklyn. Plage. Parc d'attractions.

CONF., abrév. Voir CF.

CONFABULATION n. f. Action de confabuler : *Tout en devisant, les deux hommes étaient arrivés dans la salle du musée et [...] continuaient leur confabulation* (L. Daudet).
— Psychiatr. V. FABULATION.

CONFABULER v. intr. (lat. *confabulari*). Se livrer à des causeries familières (rare) : *Il tient dans sa main tendue un crapaud avec lequel il semble confabuler* (Goncourt).

CONFALONIERI (Federico, comte), patriote italien (Milan 1785 - Hospenthal, Uri, 1846). D'une riche et ancienne famille lombarde, il consacra sa vie à la lutte contre la domination étrangère, combattant d'abord les Français ; en 1814, il demanda la constitution d'un Etat lombard indépendant. Ayant échoué, il voyagea en Europe (1816-1818), entrant en relation avec les libéraux français. De retour en Lombardie, il se prononça en faveur de l'introduction de la navigation fluviale à vapeur et de l'éclairage au gaz ; surtout, il fonda un périodique littéraire et scientifique, *Il Conciliatore*, qui fut supprimé en 1819 pour son libéralisme politique. En 1820-1821, il conspira, ainsi que Silvio Pellico, contre l'Autriche. Arrêté en décembre 1821, lors du soulèvement du Piémont, il fut condamné à mort, mais sa peine fut commuée en emprisonnement à vie au Spielberg. Gracié en 1835, sous la condition qu'il se rendrait en Amérique, il put rentrer en Europe dès 1837. Ses funérailles, à Milan, furent l'occasion d'une grande manifestation politique.

CONFARRÉATION n. f. (lat. *confarreatio* ; de *far, farris*, farine). Dr. rom. L'un des modes d'établissement de la *manus*.
— ENCYCL. C'était une cérémonie religieuse, consistant dans l'offrande à Jupiter d'un pain d'épeautre (*farreus panis*), avec des paroles sacramentelles, en présence de dix témoins, du grand pontife et du flamine de Jupiter. C'était un véritable mariage religieux, sans doute réservé aux patriciens. Le flamine de Jupiter devait être marié suivant ce rite.

CONFECTION n. f. (lat. *confectio* ; de *conficere*, achever). Action de faire complètement : *Il est inutile de rapporter ici les débats que la confection du règlement put occasionner* (Restif de La Bretonne). ‖ Achèvement : *Jusqu'à entière confection.* ‖ Vêtements exécutés en série sur des mesures normales, et vendus suivant les tailles des acheteurs. ‖ Industrie produisant ces vêtements : *Maison de confection.*
— Bonnet. Assemblage des morceaux de tricot afin de réaliser une pièce de bonneterie. (Cet assemblage est fait au moyen de diverses machines à coudre : couseuse, ourleuse, colleteuse, rabatteuse, boutonnière, etc.)
— Pharm. Syn. d'ÉLECTUAIRE.
— ENCYCL. La *confection*, par rapport à la couture, est un travail de série. Les vêtements sont exécutés sans essayage, suivant des mesures prises sur des mannequins inertes, d'après des modèles et patrons établis par les confectionneurs ou achetés par eux, et vendus *prêts à porter*. Les modèles sont présentés aux *revendeurs* de magasins spécialisés dits « de nouveautés », et ces acheteurs-revendeurs doivent choisir les modèles susceptibles de plaire à leur clientèle. Le confectionneur doit alors reproduire en *x* exemplaires, et dans les tailles normalisées du 38-40 jusqu'au 48 et même au 50, tous les modèles retenus par le revendeur. Le travail de confection s'effectue généralement en une chaîne de fabrication comprenant : la *patronnière*, qui établit le premier patron ; la *gradueuse*, qui reproduit les différentes tailles des patrons types ; le *coupeur* ou la *coupeuse* sur grosse ou petite machine, détachant des matelas de tissu préparés à l'avance les pièces des vêtements ; la *mécanicienne*, faisant le montage du vêtement ; les mécaniciennes sur machines spéciales, telles que : machine à boutonnières, à points invisibles, à surfiler, à piquer les cols, à surjeter, etc. ; la *finisseuse*, terminant le travail des mécaniciennes et effectuant le repassage du vêtement soit au fer, soit à la machine à presser (pressing).

CONFECTIONNER v. tr. Faire, fabriquer, composer : *Une bande de matelots vient d'envahir ma chambre ; ils arrachent les tentures et confectionnent les malles* (Loti). ‖ Faire d'avance et non sur mesure : *Les vêtements confectionnés coûtent meilleur marché que les vêtements faits sur mesure.*
— SYN. : *apprêter, composer, exécuter, fabriquer, faire, réaliser.*

CONFECTIONNEUR, EUSE n. Personne qui confectionne. ‖ Personne qui vend des vêtements confectionnés en série. ‖ Ouvrier, ouvrière qui font, le plus souvent chez eux, des vêtements de confection.

CONFÉDÉRAL, E, AUX adj. Relatif à une confédération.

CONFÉDÉRATEUR, TRICE adj. Qui organise, qui établit une confédération : *Etat confédérateur.* ‖ Qui se porte vers la confédération : *Tendances confédératrices.*

CONFÉDÉRATIF, IVE adj. Qui appartient, qui a rapport à une confédération. (On dit aujourd'hui CONFÉDÉRÉ.)

CONFÉDÉRATION n. f. (lat. *confoederatio*). Action de confédérer. ‖ Ligue, association : *Le peuple latin est une confédération des villes latines* (Guizot). ‖ Union d'Etats qui se soumettent à un pouvoir général, tout en conservant un gouvernement particulier. (Le pouvoir central est essentiellement constitué par un organisme de coordination dont toutes les décisions — ou presque — doivent être prises à l'unanimité des Etats membres ; lorsque la forme confédérative a été adoptée pour constituer un Etat national, les institutions évoluent toujours vers la forme fédérative, à la tête duquel se trouve un organisme directeur et où les décisions sont prises à la majorité ; tel est l'exemple de la *Confédération suisse*, qui n'a plus de confédération que l'appellation.) [→ Biblio.] ‖ Groupement de diverses associations, généralement syndicales : *Confédération générale du travail. Confédération internationale des syndicats libres.*
— Hist. Dans l'ancien droit public polonais, ligue militaire et politique, constituée temporairement par la noblesse avec le chef élu (*marszalek*) et les fonctionnaires.
— SYN. : *alliance, ligue, union.*
— ENCYCL. Hist. *Confédération polonaise.* La majorité suffisait pour qu'une décision soit prise : la loi de l'unanimité (*liberum veto*), régissant le fonctionnement de la Diète de Pologne, était ainsi tournée. Les plus célèbres confédérations furent celles de Tyszowce, formée pendant la guerre contre la Suède et la Russie (1655), de Bar (1768-1772), dirigée contre la Russie, de la *Diète de quatre ans* (Constitution du 3 mai 1791), de Targowica (1792), fondée par les magnats favorables à la Russie, pour supprimer la Constitution du 3 mai. La confédération dégénérait parfois en rébellion ouverte contre le roi ; c'était le *srokosz*, source d'anarchie dans l'histoire de la Pologne, dont les plus importants sont ceux de Zebrzydowski (1607) et de Loubomirski (1664-1666).

CONFÉDÉRATIONS POLITIQUES

Confédération athénienne ou **ligue de Délos** (477-404 av. J.-C.), organisation collective groupant des cités grecques sous la direction d'Athènes. Elle fut créée, en 477 av. J.-C., afin de libérer les Etats grecs de la mer Egée de la domination des Perses, qui venaient d'être chassés de la Grèce propre, à la suite des victoires de Salamine et de Platées. L'arrogance et les tractations du Spartiate Pausanias, qui commandait la flotte des Grecs, amenèrent ceux-ci à préférer un commandement athénien. Les insulaires de l'Egée prirent l'initiative d'une ligue et s'adressèrent à Aristide. La ligue s'organisa dès 476. Les membres étaient liés à Athènes par un traité et devaient fournir soit des hommes et des vaisseaux, soit un équivalent en argent, sous la forme d'un tribut (*phoros*). Deux cents trières devaient pouvoir ainsi appareiller chaque été. Officiellement, la capitale était Délos, sanctuaire panhellénique vénéré, où le conseil de la ligue devait siéger chaque année. Mais le centre réel était Le Pirée, et la direction athénienne prit de plus en plus l'allure d'une domination. Athènes s'immisça même dans la politique intérieure des cités, cherchant l'occasion d'y faire triompher le parti démocratique. Les alliés, pour leur part, firent souvent preuve de beaucoup de nonchalance. Après la victoire de Cimon à l'Eurymédon (468), la ligue avait perdu beaucoup de sa raison d'être. Athènes la transforma en empire : transfert du trésor fédéral de Délos à Athènes (454), suppression du Conseil fédéral au profit de l'Ecclésia ; division de la confédération en cinq districts (443-442) : Ionie, Carie, Iles, Thrace et Hellespont, remise comme prémices du soixantième du *phoros* à Athènes lors des Grandes Dionysies ; amende (*epiphora*) aux cités retardataires, etc. La vaine révolte de Samos en conflit avec Milet, la vigueur de la répression athénienne (guerre de 440-439) permirent d'étouffer celle de Byzance et d'étendre dans le Pont-Euxin et en Thrace l'Empire athénien, qui, atteignit son apogée en 433 et dont les alliés devinrent de vrais sujets, contraints de participer à la guerre du Péloponnèse et à l'expédition de Sicile. La capitulation d'Athènes (404) entraîna la dislocation de la Confédération.

Confédération athénienne (SECONDE), confédération reconstituée par Athènes (378-338 av. J.-C.). Ayant reconquis sa puissance maritime (victoire de Conon à Cnide, 394), Athènes, maîtresse de la route du Pont-Euxin grâce à Thrasybule (389), conclut de nombreuses alliances qui aboutissent à la création d'une confédération nouvelle dirigée, à l'origine surtout, contre Sparte (préambule du décret d'Aristotélès, 378-377) et respectant scrupuleusement l'autonomie de ses membres (pas de clérouquie). Un conseil des Alliés (*Synedrion*) siégeait à Athènes (une voix par allié) et délibérait en liaison avec la Boulè et l'Ecclésia. Des contributions (*syntaxeis*) et non un tribut (*phoros*) furent levées et alimentées en grande partie par l'*eisphora** athénienne. Grâce aux victoires de Chabrias et de Timothée, la Confédération comprend, dès 375, plus de soixante-dix membres. Mais l'échec de Timothée devant Corinthe, la paix de Callias avec Sparte qui entraîne le retrait de Thèbes (371), les succès de celle-ci (Leuctres, 371) et surtout le manque d'argent, la restauration des clérouquies à Samos (365), puis à Sestos, qui ne font pourtant pas partie de la ligue, provoquent des défections, favorisées par Epaminondas, mais sanctionnées par une vigoureuse répression (Céos, 364). Ce retour apparent aux méthodes traditionnelles mécontente les Alliés : dès 364, Byzance attaque les convois de blé athéniens. La révolte de l'Eubée (357) est réprimée ; puis, à l'exemple de Chios, qui refuse de participer aux frais d'une expédition en Thrace (357), Rhodes, Cos et Byzance se révoltent ouvertement (guerre des Alliés). Vaincue à Embata (356), Athènes reconnaît l'indépendance des alliés insulaires de l'Egée orientale (355). Enfin, sapée par les intrigues des Perses ou des Thébains, la ligue est définitivement disloquée par Philippe II de Macédoine à Chéronée (338 av. J.-C.).

Confédération du Rhin, union politique qui groupa certains Etats allemands de 1806 à 1813. Après le Recez d'Empire de 1803, la constitution de la Confédération du Rhin, s'étendant surtout sur la rive droite de ce fleuve, marque une deuxième étape dans la politique de Napoléon Ier, qui vise à faire pénétrer l'influence française en Allemagne.
C'est, en effet, à l'instigation de Napoléon Ier que seize princes souverains se séparèrent du Saint Empire et constituèrent la Confédération du Rhin (traité de Paris, 12 juill. 1806), dont les principaux membres furent les rois, nouvellement créés, de Bavière et de Wurtemberg, le grand-duc de Berg et de Clèves, l'archevêque de Mayence, ancien Electeur et archichancelier d'Empire, et dix petits princes de l'Allemagne centrale ou méridionale.
La Constitution prévoyait la désignation d'un archichancelier, résidant à Francfort-sur-le-Main, où devait se réunir une nouvelle diète, formée de deux collèges, le premier présidé par l'archichancelier, le second par le duc de Nassau.
En fait, Napoléon Ier fut le véritable maître de la nouvelle Confédération : il signa avec elle une alliance perpétuelle et se fit reconnaître comme *protecteur* ; il détint à ce titre la direction de la politique extérieure, le commandement de l'armée confédérée, pour laquelle il fixa le contingent de chaque Etat ; surtout, il attribua les fonctions d'archichancelier à l'ancien archevêque et Electeur de Mayence, Dalberg, archevêque de Ratisbonne depuis 1803, dont il transféra le siège à Francfort-sur-le-Main en l'élevant à la dignité de grand-duc de cette ville et de prince primat de Germanie.

Cette désignation était en fait l'un des éléments de la politique familiale de l'Empereur; le 6 mai 1806, Dalberg avait dû, en effet, choisir comme coadjuteur le cardinal Fesch, oncle de Napoléon Ier; la création d'un grand-duché de Berg et de Clèves en faveur de Murat (15 mars 1806), les mariages d'Eugène de Beauharnais avec Augusta de Bavière, de Stéphanie Tascher de La Pagerie avec le prince héritier de Bade (8 avr. 1806) et de Jérôme Bonaparte avec Catherine de Wurtemberg (23 août 1807) avaient également pour but unique d'attacher définitivement la Confédération à la France par les liens du sang. Le traité du 12 juillet provoqua la disparition du Saint Empire, marquée par la séparation de la Diète impériale le 1er août et par la renonciation, le 6 août, de François II à son titre d'empereur d'Allemagne pour celui de François Ier, empereur (héréditaire) d'Autriche.

Née de l'effondrement autrichien à Austerlitz, la Confédération allait s'élargir grâce à celui de la Prusse à Iéna. Dès le 27 septembre 1806, le grand-duc de Würzburg adhérait à la Confédération, suivi, le 11 décembre, par l'Electeur de Saxe, promu roi (traité de Posen), et, le 15, par les ducs saxons, bientôt imités par les princes d'Allemagne centrale. La création, au lendemain de Tilsit, du grand-duché de Varsovie au profit du roi de Saxe (22 juill. 1807) et du royaume de Westphalie au profit de Jérôme Bonaparte (18 août 1807), et l'adhésion de ces nouveaux Etats à la Confédération du Rhin soulignèrent la volonté de Napoléon Ier de regrouper l'ensemble des territoires germaniques dans une même construction politique d'obédience française, qui, finalement, absorba les deux Mecklembourg (18 et 23 févr. 1808) et l'Oldenburg (14 oct. 1808).

A cette date, la Confédération, peuplée de près de 17 millions d'habitants, s'étendait sur 428 000 km², groupant, à l'exception de la Prusse, tous les Etats allemands, c'est-à-dire 4 royaumes, 5 grands-duchés et 23 principautés, étroitement surveillés par la France.

Rapidement édifiée, la Confédération du Rhin devait s'effondrer non moins vite; privée par Napoléon Ier lui-même de ses débouchés maritimes (annexés à l'Empire en mai 1811 pour combattre la contrebande anglaise), l'Allemagne napoléonienne était minée sourdement par la crise économique et par le nationalisme germanique, orienté de plus en plus vers la Prusse; sans doute était-elle restée calme lors de la cinquième coalition, malgré le soulèvement d'Andreas Hofer au Tyrol et l'invasion de la Westphalie par le major Schill, mais, quand l'armée française eut été vaincue à Leipzig (17-19 oct. 1813), elle se désagrégea. Les Etats de création française (grands-duchés de Francfort et de Berg, royaume de Westphalie) furent administrés provisoirement par Stein, et, dès janvier 1814, Metternich faisait décider à Langres la constitution d'un *Bund* formé d'Etats indépendants et égaux, décision que confirma le Congrès de Vienne en 1815.

La Confédération du Rhin avait pourtant marqué une étape importante dans la marche de l'Allemagne vers l'unité; elle avait permis une certaine simplification de la carte politique, la pénétration plus ou moins profonde des institutions et des réformes ou des idées françaises, de même que l'hostilité de certains Allemands à l'encontre de l'occupation napoléonienne avait favorisé le développement rapide d'un puissant courant national allemand, que ne put endiguer le retour aux institutions de l'Ancien Régime, imposé par l'Autriche.

Confédération germanique (*Deutscher Bund*), union politique qui groupa les Etats allemands de 1815 à 1866. Créée par l'Acte fédératif de Vienne du 8 juin 1815, qui reconnaît son indissolubilité, la Confédération germanique, édifiée sur les ruines de la Confédération du Rhin, ne restaure pas exactement le Saint Empire. Tenant compte en partie de l'œuvre irréversible d'unification napoléonienne, l'Acte fédératif ne reconnaît que l'existence de 38 Etats souverains, dont un Empire (l'Autriche), 5 royaumes (Prusse, Bavière, Hanovre, Saxe et Wurtemberg), 8 grands-duchés, 10 duchés, 10 principautés et 4 villes libres (Francfort, Hambourg, Brême, Lübeck). Placée sous la présidence honorifique de l'empereur d'Autriche, la nouvelle Confédération, où sont représentés les souverains de Danemark, en tant que duc de Holstein, des Pays-Bas, en tant que grand-duc de Luxembourg, et d'Angleterre, en tant que roi de Hanovre, a pour organe essentiel la Diète de Francfort.

Composée de 69 membres, ayant pouvoir de modifier la Constitution à condition que l'unanimité soit réalisée, cette assemblée manque de moyens d'action, malgré la formation d'une armée fédérale de 300 000 hommes et la levée possible de contributions matriculaires sur les Etats; de fait, elle ne se réunit que seize fois de 1815 à 1850, année à partir de laquelle elle ne tient plus séance. En réalité, le véritable pouvoir appartient à un comité permanent et restreint de 17 membres (11 pour les grands Etats, 6 pour les autres), qui vote à la majorité simple sans que ses décisions soient pour autant appliquées dans les 38 Etats souverains et autonomes, à moins que les assemblées de ces derniers ne les transforment en lois d'Etat.

La constitution de cette Confédération germanique ne fait que consacrer la volonté des princes allemands de conserver le maximum d'autonomie politique et celle de l'Autriche d'empêcher la Prusse de réaliser l'unité allemande, en cristallisant autour d'elle les espoirs des patriotes allemands, espoirs nés, en 1813, lors de la guerre de libération et déçus volontairement en 1815 par le gouvernement de Vienne, désireux de conserver le contrôle de l'Allemagne, opération d'autant plus difficile pour lui que ses territoires ont été regroupés au sud-est de la Confédération, alors que ceux de la Prusse s'étendent désormais d'un seul tenant du Niemen au Rhin. Aussi l'histoire de la Confédération germanique sera-t-elle dominée par une double lutte : celle des libéraux, héritiers de la pensée révolutionnaire française, qui demandent l'application stricte de l'article 13 de l'Acte fédératif promettant de nombreuses libertés, dont celle de la presse, qui est interdite à la demande de l'Autriche lors de la conférence de Karlsbad (1819); celle de la Prusse contre l'Autriche, pour la réalisation de l'unité allemande.

Jusqu'en 1847, c'est la question libérale qui l'emporte, et la lutte se déroule, dans le cadre de sociétés plus ou moins secrètes (Tugendbund) ou universitaires (Burschenschaft, fondée à Iéna en 1815), pour l'obtention de Constitutions plus libérales dans le sein des Etats. Chaque tentative se solde par un renforcement de la répression, inspiré par l'Autriche : assassinat de l'écrivain Kotzebue, agent du tsar, le 23 mars 1819, qui provoque la réunion de la conférence de Karlsbad (qui crée une commission fédérale à Mayence, chargée de poursuivre les sociétés secrètes); manifestation de Hambach du 27 mai 1832, où le drapeau allemand noir, rouge et or est hissé, ce qui entraîne la promulgation des six articles de 1832 instituant une commission fédérale pour contrôler les assemblées locales; putsch contre la Diète (3 avr. 1833), auquel Metternich riposte par la création d'un tribunal fédéral (1 800 condamnations).

A partir de 1847, au contraire, c'est l'idée nationale qui prend la première place dans les préoccupations allemandes. Le plan de la Prusse de renforcer les organes confédéraux est sans doute rejeté par Metternich, mais les Allemands, déjà intéressés par les avantages économiques liés à la constitution, dès 1834, dans le cadre de l'article 19 du Pacte fédéral, du « Zollverein » sous l'égide prussienne, songent dès lors à réaliser l'unité politique de leur pays (Grande Allemagne avec l'Autriche, Petite Allemagne sans l'Autriche, mais sous la direction de la Prusse). C'est sous cette dernière forme que, malgré sa reculade d'Olmütz (28 nov. 1850), sera réalisée l'unité allemande, grâce, en particulier, à l'habileté de Bismarck, qui réussit d'abord à saper l'autorité du représentant de l'Autriche à Francfort et qui sait ensuite utiliser le droit d'exécution donné à la Confédération, pour l'entraîner dans une guerre contre le Danemark (1865), d'où sort finalement le conflit victorieux contre l'Autriche (1866). Au lendemain de Sadowa (3 juill. 1866), c'est en s'inspirant des dispositions de l'Acte fédératif du 8 juin 1815, pour respecter les susceptibilités des Etats allemands, que Bismarck rédige la Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord (v. art. suiv.); il lui suffit, dans de nombreux cas, de renforcer ou de préciser certaines clauses de la Constitution de 1815, pour donner aux représentants de la Prusse la majorité ou un droit de veto au sein des assemblées confédérales.

Ainsi, malgré les efforts de l'Autriche, la constitution de la Confédération germanique, qui était son œuvre, s'est-elle révélée impuissante à empêcher la marche de l'Allemagne vers l'unité qui se fit autour de la Prusse.

Confédération de l'Allemagne du Nord, union des Etats allemands du Nord, qui succéda, en 1866, à la Confédération germanique. La Diète de Francfort ayant décidé de mobiliser les troupes fédérales contre la Prusse (14 juin 1866), Bismarck proclama la dissolution de la Confédération germanique et, victorieux de l'Autriche à Sadowa (3 juill.), contraignit cette dernière puissance à accepter, au traité de Prague (23 août), son éviction de l'Allemagne et la constitution, autour de la Prusse, d'une nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord, les Etats au S. du Main s'en trouvant exclus à la demande de Napoléon III.

Préparée par Bismarck, légèrement retouchée par les conférences de Berlin (15 déc. 1866-9 févr. 1867) et par un Reichstag constituant élu le 12 février 1867, la Constitution définitive de la nouvelle Confédération fut votée le 17 avril et promulguée le 1er juillet 1867. Plus restreinte, mais plus centralisée que l'organisation à laquelle elle succédait, la Confédération de l'Allemagne du Nord s'en distinguait sur trois points principaux :

1° Elle écartait définitivement l'Autriche de l'Allemagne;

2° Groupant 22 Etats qui, à l'exception de la Saxe et surtout de la Prusse, étaient de faible superficie et peu peuplés (6 millions d'habitants), elle assurait à cette dernière puissance une prépondérance d'autant plus incontestable que la Prusse s'était augmentée de 75 000 km² et de 4,5 millions d'habitants en annexant les duchés danois, le Hanovre, la Hesse-Kassel, le grand-duché de Nassau et Francfort-sur-le-Main, s'étendant désormais d'un seul tenant de la frontière française à la frontière polonaise;

3° Sa Constitution substituait à un système politique anarchique d'Etats alliés et pleinement souverains un Etat de structure fédérale et relativement centralisée. Le pouvoir exécutif revenait à un président héréditaire, le roi de Prusse, chef de la diplomatie et des armées, et qui disposait du droit de paix et de guerre. Il nommait le chancelier fédéral (Bismarck), réel détenteur du pouvoir, que seul il pouvait révoquer et qui n'était responsable que devant lui; enfin, il pouvait dissoudre le Reichstag, mais non le Bundesrat.

Le pouvoir législatif était, en effet, partagé entre deux assemblées, le Reichstag* et le Bundesrat*. Le Reichstag, dont les membres étaient élus au suffrage universel et secret, votait les lois et le budget, mais ses décisions étaient soumises à la sanction du président de la Confédération et au Conseil fédéral (Bundesrat). Ce dernier, véritable chambre haute, était formé de 43 délégués nommés par les souverains des Etats confédérés et munis par eux d'un mandat impératif pour discuter toutes les questions les concernant. Si la Saxe n'avait que 4 représentants, le Brunswick et le Mecklembourg en avaient chacun 2, et si les autres Etats étaient encore moins bien représentés, la Prusse, en revanche, disposait de 17 voix et présidait les sept commissions permanentes, ce qui lui assurait en fait le contrôle de cette assemblée.

Sans doute, pour respecter les particularismes locaux, la Constitution reconnaissait-elle aux gouvernements princiers leur autonomie administrative, judiciaire et financière, et un droit de contrôle sur l'enseignement et les travaux publics; mais elle les contraignait à aligner leurs forces armées sur celles de la Prusse et à réserver au gouvernement fédéral le contrôle des communications ferroviaires et postales, les douanes, les monnaies et le commerce extérieur.

D'ailleurs, l'établissement d'un budget fédéral, alimenté par les revenus des douanes, des postes et des télégraphes et des impôts indirects, ainsi que par une contribution matriculaire imposée aux Etats au prorata de leur importance, assurait à la Confédération de larges moyens financiers, de même que la constitution d'une armée commune sous le commandement suprême du roi de Prusse faisait de la Confédération une grande puissance militaire. Enfin, le symbole de cette

unité allemande en voie d'achèvement rapide fut l'adoption d'un pavillon national unissant le rouge du Brandebourg et des villes hanséatiques au blanc et noir du pavillon prussien. Provisoirement, les quatre Etats de l'Allemagne du Sud, au-delà du Main, Hesse-Darmstadt (en partie), Bade, Wurtemberg et Bavière, restèrent en dehors de la Confédération. Ils répugnaient encore à la discipline prussienne et à un rattachement (*Anschluss*) qui aurait gêné leur autonomie. Mais, dès août 1866, Bismarck signa avec eux des conventions militaires, qui les obligeaient, en cas de guerre, à marcher avec la Prusse ; et il les engloba dans une union douanière, le Zollverein* (juill. 1867). Il ne restait plus qu'à sceller l'unité politique du Nord et du Sud : une guerre heureuse contre la France devait le permettre.

La Constitution de cette Confédération comportait sans doute bien des insuffisances ; elle n'établissait pas un véritable régime parlementaire, le chancelier n'étant pas responsable devant les assemblées ; elle ne prévoyait pas de solution pour résoudre les conflits, toujours inévitables, entre le Reichstag fédéral, issu du suffrage universel, et le Landtag prussien, plus conservateur du fait de son système électoral à deux degrés et à trois classes ; mais elle avait tracé les cadres essentiels qui servirent à édifier le IIe Reich en 1871.

Confédération suisse, groupement des vingt-deux cantons constituant la Suisse*.

CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES

Confédération générale de l'agriculture (C. G. A.), association française groupant des organisations agricoles et ayant pour objet d'assurer la coordination de leur action. La C. G. A. est née, en 1945, du désir du gouvernement provisoire de la République de maintenir l'unité professionnelle réalisée pendant la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il prononçait la dissolution de la « Corporation paysanne » créée par le gouvernement de Vichy. La Confédération regroupait les exploitants agricoles, les salariés agricoles, ainsi que les fédérations nationales de la Mutualité agricole, de la Coopération agricole et du Crédit agricole. En 1954, les statuts ont accordé une large autonomie aux diverses fédérations adhérentes.

Confédération française des travailleurs chrétiens (C. F. T. C.), organisation syndicale française, créée en 1919, qui groupe des syndicats de travailleurs chrétiens (dont les premiers ont vu le jour en 1887). Elle se réclame de la morale sociale chrétienne et estime que l'homme est l'essentiel dans la production. Elle se propose donc d'assurer la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux, dans l'ordre individuel, familial et social. Elle assure la pleine responsabilité de son action, indépendamment de tout groupement extérieur politique ou religieux. Elle est particulièrement attachée au pluralisme syndical.

Ayant affirmé, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, leur caractère non confessionnel, les syndicats chrétiens recrutent aujourd'hui parmi les employés, les fonctionnaires et les ouvriers. Leur activité tend, tout ensemble, à l'éducation des travailleurs (en vue de leur participation à la gestion des œuvres sociales, des services semi-publics, des entreprises nationalisées et même des entreprises privées) et à l'obtention de meilleures conditions de travail et de vie (en vue de l'épanouissement de la personne humaine et de la vie familiale), grâce, notamment, à la planification démocratique. Les militants de la C. F. T. C. participent à l'action revendicative des salariés ; cette action, souvent menée en commun avec les membres des autres centrales ouvrières, a conduit à la constitution d'une tendance favorable au regroupement de tous les travailleurs hostiles à la direction du mouvement syndical par le parti communiste. La C. F. T. C. fait partie de la *Confédération internationale des syndicats chrétiens.* Elle publie un journal, *Syndicalisme.*

Confédération générale artisanale (C.G.A.), organisation réunissant des unions nationales et des fédérations départementales d'artisans, qui a été fondée en 1947 lors de l'union de syndicats indépendants avec certains des syndicats précédemment affiliés à la Confédération générale de l'artisanat français (v. art. suivant). Elle publie *la France artisanale.*

Confédération générale de l'artisanat français (C. G. A. F.), union de syndicats professionnels d'artisans fondée en 1922. Dissoute en 1942, elle s'est reconstituée en 1946. Son organe est *l'Artisanat français.*

Confédération générale des cadres (C. G. C.), organisation syndicale française, créée en octobre 1944, groupant une proportion importante des cadres, agents de maîtrise et V. R. P. La C. G. C. publie un organe bimestriel, *le Creuset-la-Voix des cadres.*

Confédération générale du patronat français (C. G. P. F.), ancien groupement des divers syndicats patronaux. Dissoute en 1940 — en même temps que toutes les autres formations syndicales —, elle s'est reconstituée après la Libération sous la forme d'une association dénommée Conseil national du patronat* français (C. N. P. F.).

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (P. M. E.), organisme créé en 1944 pour grouper les entreprises qui, quelle que soit leur forme juridique, font valoir les capitaux personnels du chef d'entreprise ou de sa famille. Le chef d'entreprise doit en outre assumer la responsabilité effective et la direction technique, commerciale, financière, sociale de l'affaire. On se réfère pratiquement au nombre des salariés, qui ne doit pas, sauf exception, dépasser 250. L'action de la Confédération est orientée contre le dirigisme d'Etat et contre ce qu'elle appelle le dirigisme professionnel au service des grandes entreprises. Elle publie les *Informations industrielles et commerciales.*

Confédération générale du travail (C.G.T.), organisation syndicale française de salariés. Constituée en 1895, à Limoges, la C. G. T. n'a réalisé l'unité du syndicalisme ouvrier qu'en 1902, à Montpellier. D'après les statuts adoptés alors, elle a pour objet « le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels. Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. » Son histoire est marquée par les oppositions entre les diverses tendances du mouvement ouvrier. En 1906, la tendance révolutionnaire triomphe des réformistes, et proclame que la grève générale constitue le moyen d'action normal du syndicalisme ; par ailleurs, la conjonction des anarcho-syndicalistes et d'une partie des réformistes introduit dans les statuts confédéraux un texte, la « Charte d'Amiens », qui affirme la totale et entière indépendance de la C. G. T. à l'égard des divers partis politiques (notamment, en fait, du parti socialiste unifié, constitué en 1905). Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la centrale ouvrière, sous l'influence des anarcho-syndicalistes, marque son hostilité à l'Etat bourgeois. Pendant le conflit, les dirigeants ouvriers prennent une orientation nouvelle ; les contacts avec les milieux patronaux et surtout les milieux gouvernementaux se multiplient. Dans le « Programme minimum de la C. G. T. » de 1918, il est dit : « Nous devons nous orienter vers une action positive et ne pas être seulement capables de faire une émeute de rues, mais de bien prendre en main la direction de la production. » La C. G. T., qui groupe alors 2 millions d'adhérents, crée, en 1920, le *Conseil* économique du travail,* en collaboration avec les coopérateurs, les fonctionnaires et les techniciens, et en vue d'établir un plan d'organisation économique sur la base de « nationalisations industrialisées » à gestion tripartite (producteurs ouvriers et techniciens, consommateurs, pouvoirs publics) ; la même année, elle déclenche une grève générale qui échoue et au cours de laquelle de violents heurts se produisent entre les grévistes et les forces de l'ordre. A la demande du gouvernement, la C. G. T. est dissoute par un jugement du tribunal correctionnel de la Seine ; l'appel de ce jugement par la C. G. T. n'étant jamais venu devant la cour d'appel, la dissolution n'est pas devenue effective. En 1921, les éléments anarcho-syndicalistes et socialistes majoritaires (qui ont pris la dénomination de « communistes » après la scission de Tours), battus au congrès de Lille, fondent la Confédération générale du travail unitaire (C. G. T. U.), qui adhère à l'*Internationale syndicale rouge* (*I. S. R.*) en 1923.

La crise économique qui atteint la France en 1931 s'accompagne d'un renouveau d'esprit syndical. A la suite des événements du 6 février 1934, les rivalités syndicales et politiques s'atténuent. L'unité se réalise au congrès de Toulouse, en mars 1936, au sein de la C. G. T., dans les organismes directeurs de laquelle une certaine place est faite aux dirigeants de l'ex-C. G. T. U. Les nouveaux statuts proclament, comme à Amiens, l'indépendance du mouvement syndical par rapport aux partis politiques, mais admettent la possibilité de mener avec eux certaines actions déterminées ; en conséquence, la C. G. T. confirme son adhésion au programme du Front populaire. Le même congrès adopte le *Plan de la C. G. T.*, mais, simultanément, confirme « l'opposition absolue qui existe entre les intérêts des salariés que le syndicalisme a pour mission de défendre et les intérêts du capitalisme qu'il combat », et précise « que la participation officielle des organisations confédérées à des organismes divers (organismes de la direction économique, B. I. T., S. D. N.) ne saurait être considérée comme une forme d'intégration du syndicalisme dans l'Etat ou de collaboration avec le patronat ». Le succès des grèves de 1936, les accords Matignon conclus avec la Confédération générale du patronat français, suivis d'une extension de la législation sociale, la constitution d'un gouvernement de Front populaire s'accompagnent d'une poussée syndicale ; en 1938, la C. G. T. compte plus de 5 millions d'adhérents, groupés en plus de 15 000 syndicats.

En 1940, la C. G. T. est dissoute par le gouvernement de Vichy, en même temps que toutes les organisations syndicales ouvrières et patronales. Bien qu'un de ses dirigeants d'avant la guerre occupe le ministère du Travail, les principaux cadres syndicaux participent activement à la Résistance, où ils reconstituent clandestinement la Confédération.

En 1946, les anarcho-syndicalistes quittent la C. G. T. et constituent la *Confédération nationale du travail* (*C. N. T.*).

En 1947, les principaux dirigeants de la C. G. T. d'avant l'unification de 1936, devenus minoritaires, quittent la centrale et constituent en 1948 la *Confédération* générale du travail-Force ouvrière.*

La majorité des dirigeants actuels de la C. G. T. est constituée de militants du parti communiste. L'action de la Confédération n'en comporte pas moins une participation effective aux travaux des organismes consultatifs officiels, où sa représentation a généralement été maintenue par les pouvoirs publics. La C. G. T. fait partie de la *Fédération syndicale mondiale.* Elle publie *la Vie ouvrière.* (→ Biblio.)

Confédération générale du travail-Force ouvrière (C. G. T.-F. O.), centrale syndicale, issue, en 1948, de la scission de la C. G. T. Les dirigeants de la C. G. T.-F. O. appartiennent à des tendances différentes de l'opinion ouvrière, qu'unit une commune hostilité aux activités syndicales et politiques des membres du parti communiste. Les uns se rattachent directement à la tradition du syndicalisme français, telle qu'elle a été exprimée, en 1906, dans la Charte d'Amiens. D'autres sont des militants ou des sympathisants actifs du parti socialiste. Ces derniers représentent un aspect nouveau du mouvement syndical français ; fortement impressionnés par la puissance que les syndicats américains ont conquise depuis l'élection du président Roosevelt en 1932, ils voudraient orienter le mouvement syndical français vers une participation plus directe à l'organisation professionnelle, tant par une collaboration active aux organismes administratifs et politiques (Conseil économique et social, communautés européennes, etc.) que par des négociations constructives avec les organismes patronaux. Les effectifs de la C. G. T.-F. O. sont importants parmi les employés, les agents des industries nationalisées et, surtout, les fonctionnaires ; elle dispose de cadres et d'un état-major avertis. La C. G. T.-F. O. est affiliée à la Confédération* internationale des syndicats libres. Elle publie *Force ouvrière.*

Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.), organisation internationale, constituée à Londres en 1949 par les confédérations syndicales ouvrières nationales ayant quitté la Fédération syndicale mondiale (accusée par elles d'être dominée par les communistes et notamment par les puissants syndicats d'U. R. S. S.) et la Fédération américaine du travail (A. F. L.). Selon ses statuts, elle a pour objet « d'unir les travailleurs des organisations syndicales libres et démocratiques du monde entier » ; elle « proclame le droit de tous les peuples à l'indépendance nationale complète » et « affirme que le bien-être universel, basé sur le travail libre et la démocratie économique, est, avec la justice et la sécurité sociale, l'un des fondements pour l'édification d'une paix durable ». Son siège est fixé à Bruxelles.
La C. I. S. L. a prévu des organisations régionales : l'Organisation régionale européenne (O. R. E.) siège à Bruxelles, l'Organisation régionale asiatique (O. R. A.) à New Delhi, l'Organisation régionale interaméricaine (O. R. I. T.) à Mexico ; elles ont un rôle d'enquête et de documentation.

Confédération internationale des syndicats chrétiens (C. I. S. C.), organisation internationale constituée à Paris, en 1919-1920, par les syndicats chrétiens. Elle a pris la suite d'un Secrétariat international des syndicats chrétiens, formé à Zurich en 1908. La C. I. S. C. « se réclame et s'inspire de la doctrine et de la morale chrétiennes, qu'elle considère comme le fondement de la société humaine. Elle désire voir s'instaurer un ordre social qui, sur le terrain national comme dans le domaine international, puisse dresser une barrière efficace contre les abus de la liberté aussi bien que contre ceux du pouvoir » ; l'organisation économique doit, selon elle, avoir pour objet essentiel l'épanouissement de la personne humaine en lui garantissant ses droits et en lui permettant d'exercer ses responsabilités ; elle insiste sur la promotion sociale et humaine des travailleurs, sur la protection de la famille, sur le respect de la propriété individuelle. En principe, il n'est admis qu'une confédération nationale par pays (il en a cependant été admis deux pour les Pays-Bas et la Suisse : une catholique, une protestante). Son siège est fixé à Bruxelles.

Confédération nationale des syndicats dentaires, confédération créée en 1935 et groupant les syndicats dentaires. Elle publie un journal mensuel, *le Dentiste de France*.

Confédération des syndicats médicaux français (C. S. M. F.), organisation fondée en 1928 pour grouper les syndicats médicaux départementaux et un grand nombre de syndicats nationaux. Elle s'est assigné quatre missions : 1° être la gardienne des traditions médicales ; 2° être l'intermédiaire entre le corps médical et les pouvoirs publics sur le plan national ; 3° organiser la défense professionnelle ; 4° agir au nom du corps médical français, réserve faite pour l'action de l'Ordre des médecins, en matière de juridiction et de prévoyance. Elle publie une revue mensuelle, *Médecin de France*.

CONFÉDÉRER v. tr. (lat. *confoederare ;* de *foedus,* alliance). [Se conj. comme *accélérer.*] Réunir en confédération, liguer : *C'est l'unité d'intérêt qui confédère les peuples.*

CONFÉDÉRÉS n. m. pl. Etats, peuples, individus unis contre un adversaire : *L'armée des confédérés.* ‖ Aux Etats-Unis, Etats ligués contre le gouvernement fédéral, lors de la guerre de Sécession* : *Les confédérés battirent les fédéraux sur le Potomac.*

Confédérés d'Amérique (Etats) ou **Confédération sudiste** (1er févr. 1861 - 9 avr. 1865), nom donné aux onze Etats du sud des Etats-Unis (Caroline du Nord et Caroline du Sud, Mississippi, Floride, Alabama, Georgie, Louisiane, Texas, Virginie, Arkansas et Tennessee) qui firent sécession et combattirent le gouvernement fédéral animé par Lincoln, de 1861 à 1865. Cette Confédération est née de la volonté des Etats du sud des Etats-Unis de faire prévaloir les droits des Etats sur ceux du gouvernement fédéral de Washington et de lui interdire, en particulier, toute ingérence dans le domaine de l'esclavage ; sa formation s'explique surtout par l'opposition des intérêts économiques du Sud, cotonnier et libre-échangiste, et du Nord, protectionniste, parce qu'en voie d'industrialisation et qui avait obtenu à plusieurs reprises du gouvernement fédéral l'élévation des tarifs douaniers. A la suite de l'élection du républicain Lincoln à la présidence des Etats-Unis, les représentants de six Etats du Sud qui avaient fait sécession entre le 20 décembre 1860 et le 26 janvier 1861 (Caroline du Sud, Mississippi, Floride, Alabama, Georgie et Louisiane) décidèrent à Montgomery (Alabama) de constituer un gouvernement provisoire, présidé par Howell Cobb, de Georgie. Une Constitution provisoire, calquée sur celle des Etats-Unis, sauf en ce qui concerne l'esclavage et le droit d'union des Etats, fut adoptée le 8 février. Jefferson Davis, élu président de la nouvelle Confédération le 9, entra en fonctions à son arrivée à Montgomery le 28.
La constitution d'un gouvernement de six membres, l'admission du Texas, qui avait à son tour fait sécession le 1er février, et l'adoption d'une Constitution (11 mars) donnèrent au nouvel Etat sa structure constitutionnelle définitive.
La discussion soulevée par le sort de Fort Sumpter canonné par les Sudistes (12 avr. 1861) et la levée de 75 000 hommes par Lincoln pour mettre fin à l'existence des Etats confédérés entraîna la sécession de quatre autres Etats, qui adhérèrent à la Confédération : la Virginie, à l'exception de ses comtés occidentaux, qui se constituèrent en un Etat de Virginie-Occidentale, l'Arkansas, la Caroline du Nord et le Tennessee (mai-juin 1862). [V. Sécession (*guerre de*).]

CONFER. Voir cf.

CONFÉRENCE n. f. (lat. médiév. *conferentia ;* de *conferre,* comparer). Examen, discussion d'une question : *Médecins qui ont entre eux une longue conférence.* ‖ Réunion de personnes, et particulièrement de diplomates, qui traitent des questions internationales : *La conférence de Paris.* ‖ Réunion de personnes qui discutent des questions relatives à leurs études communes : *Conférence de travail. Etre en conférence.* ‖ *Conférence ecclésiastique,* réunion des curés chez leur doyen. ‖ *Par extens.* Discours destiné à instruire un public et portant sur des sujets d'ordre littéraire, artistique, scientifique, etc. : *Le soir, il faisait aux ouvriers des conférences sur la peinture italienne et l'économie politique* (A. France). ‖ Cours de faculté fait par un professeur non titulaire, appelé *maître de conférences.* ‖ *Conférence de presse,* réunion au cours de laquelle une ou plusieurs personnalités s'adressent aux journalistes et répondent à leurs questions.
— Dr. Réunion de travail d'un petit nombre d'étudiants en droit, sous la direction d'un professeur, d'un assistant ou d'un praticien. ‖ *Conférence du stage,* réunion périodique des avocats stagiaires d'un barreau, en vue de leur perfectionnement professionnel.
— Dr. admin. *Conférences interdépartementales* ou *intercommunales,* réunions périodiques entre les délégués de deux ou plusieurs départements, de deux ou plusieurs communes, pour examiner les questions ayant un intérêt commun à plusieurs circonscriptions. (Les décisions ainsi préparées doivent toujours être soumises aux divers conseils intéressés, qui sont maîtres de la décision.)
— Dr. intern. Réunion de représentants d'Etats chargés d'élaborer un traité, à soumettre ensuite à la ratification des intéressés. (Le terme de « conférence » est réservé aux réunions diplomatiques où sont examinées des affaires d'un intérêt secondaire, spéciales ou techniques ; celui de « congrès », aux réunions importantes par la personnalité de leurs participants [chefs d'Etat, Premiers ministres ou, à la rigueur, ministres des Affaires étrangères], par les questions à discuter et le nombre des Etats représentés. Pourtant, depuis la Seconde Guerre mondiale, le terme de « conférence » tend à se substituer à celui de « congrès » [conférences de Yalta, 1945 ; de Potsdam, 1945 ; de Genève, 1954].)
— Dr. mar. Accord conclu entre des armateurs ou des compagnies de navigation desservant les mêmes lignes, pour lutter contre la concurrence et maintenir les taux de fret. (Pour reconnaître la fidélité de leur clientèle, les membres de la conférence remboursent aux chargeurs qui leur ont confié tous leurs chargements un certain pourcentage des frets qu'ils ont payés. Cette ristourne est généralement de 10 p. 100 et plus. Elle est réglée à la fin de chaque semestre, d'où son nom de *ristourne différée.*)
— Dr. du trav. *Conférence internationale du travail,* v. Organisation internationale du travail.
— Instr. publ. *Conférences pédagogiques,* réunions périodiques d'instituteurs tenues au chef-lieu du canton, sous la présidence de l'inspecteur primaire. (Instituées en 1835, elles furent réglementées par une circulaire ministérielle de 1878. Elles ont pour objet l'étude de diverses questions pédagogiques fixées par l'inspecteur d'académie. Les instituteurs y arrêtent la liste des ouvrages dont ils proposent l'adoption dans les écoles publiques.) ‖ *Maître de conférences,* v. maître.
— Théol. Discours religieux prononcé dans des formes moins solennelles que celles du sermon. ‖ Livre qui contient des comptes rendus de conférences ecclésiastiques ou des discours religieux appelés « conférences ».
— Syn. : *colloque, congrès, cours, débat, discussion, entretien.*
— Encycl. *Conférences publiques.* On donna dès le début du XIXe s. le nom de *conférences* à des discours ou des causeries sur des sujets religieux, prononcés dans des églises ; la conférence, dégagée de la rhétorique traditionnelle du sermon, permettait un exposé plus didactique et plus nuancé de la doctrine catholique (v. rubr. *relig.*). Quant aux conférences publiques qui traitent, sous forme de causeries, des problèmes de politique, d'histoire, de littérature, de sciences, etc., elles ont été introduites en France par E. Deschanel, qui avait commencé à donner des conférences en Belgique pendant son exil (1857-1860). Dès lors, cette pratique n'a cessé de se développer. La faveur qu'ont connue les conférences de F. Sarcey et de F. Brunetière, destinées à illustrer des représentations dramatiques, le succès de la Société des conférences, de l'Université des Annales et des Conférences des Ambassadeurs témoignent de l'importance prise par la conférence dans la première moitié du XXe s. Son public n'a cessé de s'élargir : si le snobisme mondain donne encore parfois le ton à certaines conférences académiques, la conférence est devenue un des moyens les plus répandus pour mettre à la portée du public les problèmes scientifiques, économiques et politiques, aussi bien que les questions touchant à l'activité intellectuelle et artistique.
— Relig. Les *conférences ecclésiastiques,* instituées peut-être dès le VIe s., devaient maintenir dans le clergé séculier le zèle pour les études sacrées et réunissaient, le premier jour de chaque mois, les prêtres d'un même doyenné pour discuter des questions de science ecclésiastique.
Tombées en désuétude au début du XIVe s., elles furent rétablies sur la recommandation du concile de Trente. Au XVIIe et au XVIIIe s., elles furent un moyen efficace de formation pastorale. Certaines (conférences d'Angers, de Grenoble...) ont été publiées. Actuellement, elles fonctionnent de façon régulière dans tous les diocèses de France. Chaque année, l'évêque publie un programme des questions de dogme, de morale, d'Ecriture sainte et d'histoire ecclésiastique qui doivent être traitées par écrit. La réunion a lieu dans la ville épiscopale ou dans chacun des doyennés. Chaque membre de la conférence est appelé à faire à son tour un travail sur une des matières désignées.

● *Conférences épiscopales.* Elles réunissent les évêques et prélats d'une province sous la présidence du métropolitain, pour mettre au point les questions concernant la formation des clercs et l'organisation de l'Eglise dans la province.
On nomme aussi « conférences » une série de discours apologétiques de la religion et de la doctrine catholiques. L'abbé de Frayssinous inaugura ce genre de prédication dans l'église des Carmes, à Paris. Après lui, Lacordaire donna un grand éclat aux conférences, surtout lorsqu'en 1835 il fut appelé à les prêcher dans la chaire de Notre-Dame (1835-1836 ; 1848-1851). Dans l'intervalle, le P. de Ravignan occupa cette chaire de 1837 à 1846. Plus tard, le P. Félix prit pour sujet des conférences qu'il prêcha à Notre-Dame (1853-1870) : *le Progrès par le christianisme.*
Les conférences de Notre-Dame ont continué d'attirer pendant le carême un grand nombre d'auditeurs. Le P. Hyacinthe Loyson, le P. Monsabré, Mgr d'Hulst, les PP. Etourneau, Janvier, Sanson, Mgr Baudrillart, le P. Pinard de La Boullaye, Mgr Chevrot, le

R. P. Panici, le R. P. Riquet, Mgr Blanchet, le R. P. Carré ont poursuivi avec éclat l'œuvre des conférences.

CONFÉRENCE (ÎLE DE LA). V. FAISANS (*île des*).

Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, V. SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

CONFÉRENCIER, ÈRE n. Personne qui fait une conférence.

CONFÉRER v. tr. (lat. *conferre,* rassembler). [Se conj. comme *accélérer.*] Rapprocher des textes pour les comparer : *Conférer des manuscrits* (vieilli). ‖ *Spécialem. Conférez* (abrégé en *conf.* ou *cf**), comparez. ‖ Accorder, donner en vertu de son pouvoir : *Nous avons vu les conditions qui ôtent ou confèrent l'ascendant à telle ou telle image* (Taine).

◆ V. intr. Tenir conférence, s'entretenir : *Le curé* [...] *convint alors de catéchiser ce vieillard en conférant avec lui deux fois par semaine* (Balzac).

CONFERVACÉES n. f. pl. Ancienne famille d'algues chlorophycées, dont la plupart vivent dans les eaux douces.

— ENCYCL. Les *confervacées* se multiplient généralement par des zoospores. Leur œuf se forme tantôt par isogamie, avec gamètes mobiles et biciliés, tantôt par hétérogamie, avec oosphère immobile et anthérozoïde mobile (*œdogonium*). Les genres principaux, qui ont été communément désignés sous le nom de *conferves,* sont : *enteromorpha, ulva, chætomorpha, cladophora.* On les répartit actuellement entre deux ordres (*ulothricales* et *siphonocladales*) et de nombreuses familles.

CONFERVE n. f. (lat. *conferva ;* de *confervere,* souder, parce que les Anciens attribuaient à ces plantes la vertu de cicatriser les plaies). Nom usuel d'une algue verte, le cladophora*.

— ENCYCL. Le sens du mot *conferve* a été singulièrement restreint par les algologues ; appliqué autrefois à de nombreuses algues vertes supérieures fort différentes les unes des autres, il s'applique uniquement aujourd'hui au genre *cladophora.*

CONFESSE n. f. (déverbal de *confesser*). Action de se confesser ; confession. (Ne s'emploie qu'avec les prépositions *à* et *de : Aller à confesse. Revenir de confesse.*)

CONFESSER v. tr. (lat. pop. **confessare ;* de *confessus,* avoué). Déclarer au tribunal de la pénitence : *Confesser ses péchés.* ‖ Proclamer, faire acte public d'adhésion : *Les martyrs, au milieu des tourments, confessaient Jésus-Christ.* ‖ *Confesser quelqu'un,* recevoir sa confession : *Ce prêtre m'a confessé.* ‖ *Fig.* et *fam.* Tirer subtilement des aveux, une confidence de quelqu'un. ‖ *Par extens.* Avouer, déclarer, reconnaître : *Vous connaissez Pistoia, Monsieur Bergeret?* [...] *Le maître de conférences dut confesser qu'il n'était pas allé en Toscane* (A. France).

— CONTR. : *dénier, disconvenir, nier ; cacher, dissimuler, taire.*

— LOC. *C'est le diable à confesser,* c'est aussi difficile que d'envoyer le diable à confesse, ou de débrouiller en confession les péchés du diable.

— ***Se confesser*** v. pr. Avouer ses fautes à un prêtre pour obtenir le pardon de Dieu.

CONFESSEUR n. m. Chrétien qui a confessé sa foi au temps des persécutions : *Par la nature même des choses, les confesseurs et les martyrs doivent précéder les docteurs* (J. de Maistre). ‖ Titre donné aux saints qui ne sont ni apôtres ni martyrs. ‖ Prêtre qui entend les confessions. ‖ *Par extens.* Personne à qui l'on peut tout dire : *Accoucheur, soignant surtout les maladies des femmes et des enfants, il* [le docteur] *était le confesseur naturel, il savait tous les secrets* (Zola). ‖ *Fam.* Confident.

— Hist. *Confesseur du roi,* officier commensal qui avait, entre autres privilèges, le droit d'être réputé présent aux bénéfices dont il était pourvu. (Depuis Henri IV, qui choisit le P. Cotton, le confesseur fut un jésuite, jusqu'à la suppression de la Compagnie. Louis XIV eut pour confesseur le P. de La Chaise.)

— ENCYCL. Dr. canon. Primitivement, l'évêque et son pénitencier étaient les seuls *confesseurs* de chaque diocèse. De bonne heure, l'évêque autorisa un certain nombre de prêtres à recevoir les aveux secrets des fidèles. A mesure que les paroisses s'organisèrent, les curés devinrent de droit les confesseurs de leurs paroissiens. C'est encore à eux que le quatrième concile de Latran (1215) ordonne de faire la confession annuelle qu'il prescrit.

Les abbés confessaient leurs religieux, dans les règles les plus anciennes ; peu à peu, les moines purent accuser leurs péchés à d'autres prêtres et, dès le VIIIe s., entendre les confessions des fidèles. Les grands ordres mendiants du XIIIe s. reçurent du pape le pouvoir de confesser tous ceux qui s'adressaient à eux, toutefois après avoir demandé l'autorisation de l'évêque du lieu. Actuellement, les pénitents sont libres de choisir un confesseur parmi les prêtres *approuvés.* On nomme ainsi les prêtres séculiers à qui leur évêque a conféré le droit d'administrer le sacrement de pénitence, et les religieux que leurs supérieurs ont chargés de ce ministère avec l'agrément de l'évêque.

Le curé, de droit, peut confesser quiconque se présente à lui dans sa paroisse, et ses paroissiens n'importe où. De même l'évêque pour son diocèse. Les autres prêtres disposent des pouvoirs qui leur ont été concédés, sans plus, ce qui veut dire qu'en dehors du cas de danger grave, n'importe quel prêtre ne peut pas confesser n'importe qui n'importe où. L'absolution, pour être valide, suppose juridiction : celle-ci peut être déléguée par l'ordinaire du lieu à tout prêtre de passage sur son territoire. Un prêtre approuvé participant à un voyage maritime reçoit juridiction sur tous les passagers du navire pendant la traversée et même durant les escales inférieures à trois jours.

— Liturg. A l'origine, le nom de *confesseur* était le titre qu'on donnait aux chrétiens qui avaient confessé leur foi par la prison ou la torture sans avoir été mis à mort, c'est-à-dire à tous les saints honorés d'un culte public, qui n'étaient ni *apôtres* ni *martyrs.* Il y a les confesseurs *pontifes* (papes ou évêques) et les confesseurs *non pontifes,* et on les distingue des abbés et des docteurs. Leur culte fut en usage dans l'Eglise dès le IVe s. Les ornements liturgiques pour la fête des confesseurs sont de couleur blanche.

CONFESSION n. f. Aveu de ses péchés à un prêtre catholique, pour en obtenir l'absolution : *Le secret de la confession.* ‖ Affirmation publique de sa foi, d'une croyance, etc. ‖ Résumé des articles qui contiennent la déclaration de foi d'une Eglise, d'une personne, etc. : *La Confession d'Augsbourg.* ‖ Déclaration de ce qu'on a fait, et, *spécialem.,* aveu : *Les coudes sur la table, la tête dans ses mains, Jacques écoute jusqu'au bout ma confession sans m'interrompre* (A. Daudet). ‖ Aveu général de ses fautes : *Pour moi, je veux faire ici ma confession sans détour* (Rousseau). ‖ *Billet de confession,* certificat que le confesseur donne à son pénitent pour attester — sans plus — qu'il l'a entendu en confession. (V. part. *encycl.*) ‖ *Denier de confession,* offrande que les pénitents remettaient jadis à leur confesseur. ‖ *Sceau de la confession,* obligation stricte imposée au confesseur, sous peine d'excommunication, de ne rien dévoiler de ce qui a été dit dans une confession sacramentelle. ‖ *Fam. Confier une chose à quelqu'un sous le sceau de la confession,* la lui dire en lui recommandant le secret le plus rigoureux.

— Archéol. Caveau funéraire contenant le corps d'un martyr, c'est-à-dire d'un chrétien qui avait confessé sa foi, et au-dessus duquel s'élevait un autel. (Les fidèles ne pouvaient y pénétrer — contrairement à la crypte —, mais ils pouvaient voir le tombeau à travers une petite ouverture, dite *fenestra* ou *fenestello,* toucher le sarcophage ou y faire toucher de menus objets. A Rome, de nombreuses églises [Saint-Pierre du Vatican, Sainte-Praxède, Saint-Clément] ont encore une confession ; en France, les grandes églises de pèlerinage en eurent également une, comme Saint-Sernin de Toulouse, où le caveau primitif fut transformé en crypte. A Saint-Germain d'Auxerre, la confession subsiste indépendamment de la crypte.)

— SYN. : *aveu, déclaration, reconnaissance.*

— CONTR. : *dénégation, dissimulation, négation.*

— ENCYCL. Théol. chrét. Le principe de la *confession* se trouve dans ces paroles du Christ à ses apôtres (Jean, XX, 23) : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Le pouvoir de juger les péchés suppose pour le ministre de Jésus-Christ le droit de les connaître, et, pour le pénitent, le devoir d'en faire l'aveu. La forme de celui-ci a pu varier suivant les circonstances et les époques ; mais les fautes graves ont toujours été l'objet d'un tel aveu.

La confession doit être *humble,* c'est-à-dire accompagnée de repentir (contrition*) ; *complète,* c'est-à-dire comprenant tous les péchés mortels dont le pénitent se souvient. Les fautes doivent être accusées en indiquant les circonstances essentielles qui augmentent ou diminuent la responsabilité. Le pénitent doit enfin manifester le *ferme propos* de ne plus retomber dans ses fautes antérieures.

On nomme confession *générale* celle qui contient l'aveu de fautes de toute une vie ; *particulière,* celle qui ne remonte que jusqu'à la dernière absolution reçue. Le quatrième concile de Latran (1215) ordonna à tout fidèle qui aurait atteint l'âge de raison de se confesser au moins une fois l'an.

Certaines Eglises protestantes ont conservé la confession, mais aucune d'entre elles n'en fait un sacrement. Dans l'Eglise orthodoxe, la confession n'est, d'ordinaire, qu'un aveu général de culpabilité. (→ Biblio.)

● *Billet de confession.* Actuellement, en France, il est demandé aux futurs époux qui se présentent devant leur curé pour contracter mariage. Au milieu du XVIIIe s., des évêques ordonnèrent à leur clergé de refuser les sacrements à ceux qui ne présenteraient pas un billet de confession signé par un prêtre ayant accepté la bulle *Unigenitus* condamnant les jansénistes. Les curés de Saint-Etienne-du-Mont et de Saint-Médard ayant refusé les sacrements à des mourants, il en résulta une vive agitation, soutenue par le parlement de Paris (1752). Celui-ci fut exilé (mai-oct. 1753). En octobre 1756, une encyclique de Benoît XIV interdit au clergé d'exiger un billet de confession pour donner les sacrements, mettant ainsi fin à la querelle.

● *Théol. orientale.* Dans l'Inde, la confession publique ou auriculaire paraît être très ancienne ; les lois de Manu l'imposent dans certains cas graves. On la trouve également chez les jains, avec un caractère rédempteur plus marqué, car elle se complète de l'absolution. Dans le *Vinaya* bouddhique se trouve une formule détaillée de confession devant l'assemblée des religieux. Elle avait un caractère d'expiation, mais n'effaçait pas les péchés. On la trouve encore au Tibet, en Chine et au Japon. Nulle part, d'ailleurs, dans ces pays, la confession n'est obligatoire pour les laïques.

Confession (*Ispovied'*), par Léon Tolstoï (1882). L'auteur y indique par quelles phases il a passé avant d'adopter sa philosophie religieuse. Las de la gloire militaire, puis des lettres, il a cherché avec angoisse le sens de la vie ; son mariage et le bonheur qu'il y a trouvé l'ont détourné pendant quinze ans du redoutable problème. Mais, au bout de ce temps, ses inquiétudes se réveillent. La science ne lui apprend rien. Toutes les philosophies le conduisent au pessimisme. Il se tourne alors vers les religions. Mais il lui semble que dans toutes le faux et le mal se mêlent au vrai et au bien. La tâche qui lui reste, c'est de séparer le vrai du faux. Un autre livre, *En quoi consiste ma foi* (1884), expose quelles sont, après cette épuration, les croyances de Tolstoï.

Confession d'Augsbourg. V. AUGSBOURG (*Confession d'*).

Confession d'Emden. V. EMDEN (*Confession d'*).

Confession d'un enfant du siècle (LA), d'A. de Musset (1836). Roman autobiographique, qui contient des allusions évidentes à la liaison du poète avec George Sand et à la rupture qui suivit. Le héros, Octave — le poète lui-même —, est le type d'une génération inquiète en proie au « mal du siècle ». Après avoir cherché à s'étourdir par la débauche, il s'éprend de Mme Brigitte Pierson (George Sand), qui répond à son amour ; mais bientôt, par ses doutes et ses soupçons, Octave semble prendre plaisir à torturer son cœur et celui de sa maîtresse. Enfin apparaît un troisième personnage, Smith (autrement dit Pagello), que Brigitte, lassée finalement d'Octave, se prend à aimer. Octave se reconnaît coupable de tout le mal.

confessionnal de Grimbergen par Verbruggen

Confessions, de saint Augustin. Ecrites vers 400, divisées en 13 livres, les *Confessions* sont à la fois une autobiographie qui s'arrête en 387, après la conversion et la mort de sa mère Monique, et un livre d'édification, destiné à montrer comment la grâce transforme les pires des pécheurs.

confessionnal *musée des Arts décoratifs*

Confessions, de Jean-Jacques Rousseau. Elles permirent à Rousseau de répondre aux attaques lancées en 1764 contre sa vie privée et au désir de satisfaire son éditeur, qui, depuis 1761, le pressait d'écrire sa biographie pour mettre en tête de ses œuvres complètes. De 1765 à 1767, il rédige la première partie, qui va de sa naissance (1712) à son départ pour Paris (1740). En 1769-1770, il écrit la deuxième partie, qui raconte la suite jusqu'à son départ de l'île Saint-Pierre (1765). Revenu à Paris en 1770, il donne dans les salons quelques lectures de son ouvrage, sans consentir à une édition de son vivant. La première partie, fraîche et allègre, paraît en 1782; la deuxième, âpre et triste, en 1789. Dans les deux, il se veut d'une sincérité totale : en ne s'épargnant pas plus qu'il n'épargne l'adversaire, il imposera au lecteur la crédibilité de son témoignage. De fait, même quand il supplée à son défaut de mémoire et à la perte de plusieurs documents par « quelque ornement indifférent », sa probité reste entière et nous révèle un homme « dans toute la vérité de sa nature » : entreprise, dit-il lui-même, sans exemple et sans imitateur, car, même les romantiques, ses héritiers, ne pousseront jamais aussi loin l'étalage de leur moi. Outre ces analyses sans indulgence et sans omissions d'une âme passionnée, inquiète, orgueilleuse, en proie aux chimères et vouée à un destin pathétique, l'œuvre nous apporte des renseignements précieux sur l'élaboration de ses principaux ouvrages et surtout des souvenirs d'une incomparable fraîcheur sur les moments heureux de sa jeunesse, où les paysages sont toujours associés à ses jouissances, à ses exaltations. Discutées violemment quand elles parurent, les *Confessions* exercèrent une influence considérable sur la génération suivante et demeurent, avec les *Rêveries*, le livre le plus caractéristique de l'auteur.

Confessions d'un Anglais mangeur d'opium (*Confessions of an English Opium-Eater*), par Thomas De Quincey (1821). Ouvrage autobiographique où l'auteur raconte avec fidélité comment il s'est peu à peu habitué à l'usage de l'opium et comment il a réussi à se désintoxiquer. Le livre eut un immense succès, dû non seulement au caractère étrange de l'expérience racontée par Quincey, mais encore à ses qualités littéraires; en décrivant les cauchemars et les hallucinations de l'opiomane, l'écrivain ouvrait à la littérature le domaine de l'inconscient. Cette nouveauté explique l'intérêt porté à l'ouvrage par A. de Musset, qui adapta en français *l'Anglais mangeur d'opium* (1828), par Gérard de Nerval, qui s'en inspira dans *le Rêve et la Vie*, par Baudelaire, qui en transcrivit des passages entiers dans *les Paradis artificiels* (1860).

Confessions helvétiques, formulaires contenant les professions de foi des réformés de Suisse. La première Confession helvétique (ou seconde Confession de Bâle) a été rédigée en 1536 par Bullinger en vue de rapprocher les points de vue des Suisses de ceux de Luther, dont l'approbation fut d'ailleurs sollicitée.
La seconde, œuvre également de Bullinger (1562), fut traduite en allemand (1566) et publiée. Approuvée par les autres Eglises calvinistes orthodoxes (Suisse, Ecosse 1566, Hongrie 1567, France 1571, Pologne 1578), elle est l'équivalent de la Confession d'Augsbourg pour les luthériens ou des décrets du Concile de Trente pour les catholiques. Elle est, avec le catéchisme d'Heidelberg (1563) et les canons de Dordrecht (1619), le plus universel des symboles réformés.

CONFESSIONNAL n. m. (de *confession*). Sorte de guérite où le prêtre s'enferme pour entendre la confession d'un pénitent, à genoux à l'un des deux côtés. ‖ *Fig.* Confession : *Wenceslas faisait noyer les prêtres qui refusaient de lui livrer le secret du confessionnal* (Hugo).
— Mob. Fauteuil rembourré, muni d'oreilles pleines (XVIIe s.)
— Encycl. C'est assez tardivement qu'apparut l'usage des *confessionnaux*. Les plus anciens remonteraient au XVIe s. Nulle part ailleurs qu'en Flandre ils ne furent aussi richement décorés. Ceux de Grimbergen, en Belgique, sculptés par Henri François Verbruggen, au XVIIe s., sont flanqués de personnages allégoriques et surmontés de médaillons en relief; ceux de Saint-Michel de Louvain, celui de l'abbatiale de Ninove, dû à Théodore Verhaegen, montrent toute la fantaisie du style baroque.

CONFESSIONNEL, ELLE adj. Relatif à la confession de foi : *Querelles confessionnelles.* ‖ *Ecole confessionnelle*, école privée où se donne un enseignement religieux exclusif.

CONFESSOIRE adj. Procéd. *Action confessoire*, action qui tend à faire reconnaître ou à permettre l'exercice d'un droit de servitude, d'usufruit ou d'usage.

CONFESSUS [fɛsys] n. m. (mot lat. signif. *confessé*). Archit. Ancien nom des absides de basilique.

CONFETTI [fɛti] n. m. (pl. de l'ital. *confetto*, dragée). Mince rondelle de papier colorié — et autrefois dragée, boulette de plâtre — qu'on se lance pendant le carnaval.

CONFIANCE n. f. (lat. *confidentia*). Sentiment de celui qui se fie, s'en remet à quelqu'un ou à quelque chose : *Je trouve que c'est mieux pour un homme d'être riche, ça donne confiance* (J.-P. Sartre). ‖ Action de s'en remettre à soi-même; hardiesse, courage, assurance : *Faire face aux obstacles avec confiance.* ‖ *Avoir confiance en*, se fier à : *Il avait confiance en sa fortune, confiance en cette force de séduction qu'il sentait en lui* (Maupassant). *Avoir confiance en Dieu.* ‖ *Avoir la confiance de*, inspirer de la confiance à : *Un jour, un riche armateur dont j'avais la confiance vint me trouver...* (Labiche). ‖ Sentiment d'assurance, de sécurité chez un peuple, dépendant de l'état des affaires, de la situation politique : *La confiance a disparu. La confiance renaît.* ‖ *Particul.* Appui donné au gouvernement par la majorité du Parlement. ‖ *Question de confiance*, procédure déclenchée sur l'initiative du chef d'un gouvernement parlementaire, en vue de faire adopter par une assemblée législative un ordre du jour favorable à la politique gouvernementale ou à un projet de loi. (Le refus de la confiance implique soit la démission du gouvernement, soit — sous certaines conditions variables d'un pays à l'autre — la dissolution de l'assemblée et le recours à de nouvelles élections.) [V. Assemblée nationale, Chambre des députés, parlementaire (*régime et procédure*).] ‖ *Homme, femme de confiance*, homme, femme à qui l'on se confie complètement pour la direction de certaines affaires. ‖ *Place de confiance*, place qu'on ne donne qu'à des personnes dont on est sûr. ‖ *Maison de confiance*, titre que se donnent certaines maisons de commerce, pour inviter le client à leur faire confiance.
— Loc. adv. ***En confiance, en toute confiance,*** sans craindre d'être dupé ou mal servi : *Acheter en confiance.* ‖ ***De confiance,*** sans hésitation, sans défiance.
— Statist. *Confiance d'un résultat*, partie des résultats qui persistent d'un sondage à l'autre, en raison d'effets systématiques et permanents, et qui s'opposent à des erreurs variant d'un sondage à l'autre.
— Contr. : *défiance, méfiance, suspicion.*

CONFIANT, E adj. Qui a confiance en quelqu'un ou en quelque chose : *Confiant en l'avenir.* ‖ Disposé à la confiance; qui ne se défie pas : *L'ignorance est confiante et crédule. Il est trop confiant.* ‖ Présomptueux, trop assuré : *Un air confiant et plein de lui-même.*

CONFIDEMMENT adv. Langue class. En confidence : *Je vous ai parlé tantôt confidemment* (Corneille).

CONFIDENCE n. f. (de *confier*). Communication d'un secret : *J'espérais amener l'inconnue à me faire des confidences* (Mérimée). *La confidence qu'elle venait de lui faire n'éveillait en lui aucune de ces images qui torturent les voluptueux* (A. France). ‖ *Fausse confidence*, communication d'un prétendu secret, faite pour tromper quelqu'un : *Une comédie de Marivaux s'intitule : « les Fausses Confidences ».* ‖ *Absolum.* Connaissance d'un secret : *Etre dans la confidence.*
— Langue class. Confiance : *Il me favorisa de sa plus étroite confidence* (Boileau).
— Dr. canon. Accord secret et illicite par lequel une personne obtenait et gérait un bénéfice dont elle laissait des fruits à une autre. (Le concile de Trente interdit cet usage, pourtant encore pratiqué en 1635.)
— ***En confidence*** loc. adv. Sous le sceau du secret.

Confidences (les), par A. de Lamartine (1849). Sous ce titre, ce sont des confessions (sans doute fort romancées) de sa jeunesse que le poète a prétendu donner au public. Le morceau capital du livre est l'épisode de *Graziella**, récit d'une aventure sentimentale où l'écrivain a idéalisé la réalité, comme il l'avait fait dans l'épisode de *Raphaël** (publié à part la même année), dans lequel il racontait ses amours avec Elvire. En 1851 parurent de *Nouvelles Confidences*, où Lamartine évoquait un séjour à Milly et traçait le tableau des cercles qu'il avait fréquentés.

CONFIDENT, E n. (lat. *confidens*, confiant). Personne qui reçoit des confidences : *Elle* [la reine] *l'avait pris pour conseil, pour confident* (A. Daudet).
— Mobil. Siège en usage dans la seconde moitié du XIXe s., formé de deux ou trois fauteuils à dossier bas, disposés en S.
— Théâtr. Personnage de condition inférieure, à qui les principaux personnages révèlent leurs sentiments et leurs desseins, afin d'en instruire les spectateurs. ‖ Rôle de ce genre : *Cet acteur était un confident de tragédie, vieilli dans son modeste emploi, las, désabusé...* (A. France).
— Encycl. Théâtr. Les *confidents*, dans la tragédie classique française, figurent comme simples témoins des sentiments et des desseins des héros principaux. Sans part directe à l'action, ils facilitent les expositions et permettent aux caractères de se développer. Ce sont, en général, des personnages sans individualité. Pourtant, Racine, quelquefois, les a dotés d'un caractère : tels Narcisse dans *Britannicus* et Œnone dans *Phèdre*. Parfois,

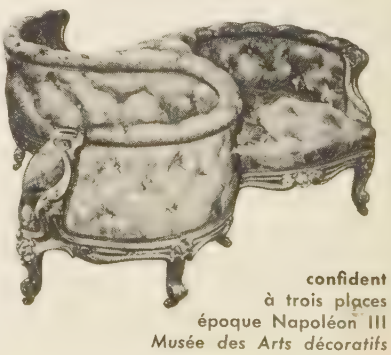

confident à trois places époque Napoléon III *Musée des Arts décoratifs*

le confident hérite du rôle que jouait le « messager » dans la tragédie grecque : tel Théramène et son fameux « récit », dans *Phèdre*. Dans la comédie, les valets jouent souvent le rôle de confidents de leurs maîtres, qu'ils tirent de difficulté grâce à leur adresse ou à leur fourberie.

CONFIDENTIAIRE n. m. Dr. canon. Ecclésiastique qui tenait un bénéfice en confidence. ‖ *Par anal.* Personne substituée pour transmettre un bien à une autre personne que la loi n'autorise pas à l'accepter. (On dit plus souvent FIDUCIAIRE.)

CONFIDENTIEL, ELLE adj. Qui se dit, se fait en confidence ; qui doit rester secret : [Le notaire] *a peut-être à nous communiquer des clauses confidentielles qu'on n'aime pas beaucoup écrire* (Maupassant). ‖ Qui contient, qui exprime des confidences : *Il n'est pas un littérateur dont l'œuvre soit, à la bien entendre, plus constamment confidentielle que celle de Wilde* (Gide).

CONFIDENTIELLEMENT adv. De façon confidentielle.

CONFIER v. tr. (lat. pop. **confidare ;* de *confidere ;* de *fides,* confiance). Remettre aux soins, à la loyauté, à l'habileté de quelqu'un : *Confier un enfant à un ami.* ‖ Livrer à l'action, à l'influence de quelque chose : *Confier une date à sa mémoire, des semences à la terre.* ‖ Dire en confidence : *Henriette me confia ses nouvelles peines* (Balzac).

— ***Se confier*** v. pr. *Se confier à* signifie « faire une confidence » : *Se confier à sa mère.* — *Se confier en* ou *dans* signifie « s'en remettre à » : *Se confier en ses forces.*

CONFIGURATION n. f. (lat. *configuratio*). Forme extérieure d'un ensemble : *La configuration d'un pays, de la Terre.* ‖ *Par extens.* Aspect général, physionomie : *Le français suisse commence à se noyer* [à Nyon] *dans les enseignes, dont les noms ont des configurations déjà allemandes ou italiennes* (Gautier).

— Astrol. Conjonction des planètes ; aspect mutuel des corps.

— Psychol. V. FORME, STRUCTURE.

CONFIGURER v. tr. (lat. *configurare ;* de *figura,* forme). Donner la forme, la figure à : *C'est le mouvement de rotation qui a configuré notre terre.*

— Théol. Rendre semblable ou conforme : *L'abnégation nous configure à la mort de Jésus-Christ.*

CONFINEMENT n. m. Action de confiner ou de se confiner dans un lieu. ‖ Isolement des prisonniers : *Les quatre familles intéressées écrivirent à la Cour pour solliciter la déposition, le confinement dans une forteresse, de l'homme convaincu de tant de désordres* (Gobineau).

— Biol. Maintien prolongé d'un être vivant ou d'un ensemble d'êtres vivants dans un milieu de volume restreint et parfaitement clos.

— ENCYCL. Biol. Si favorable que soit, à l'origine, le milieu clos dans lequel on *confine* un animal ou une plante, cet être vivant y manifeste toujours au bout d'un certain temps des troubles évidents : arrêt de croissance des plantes vertes, sporulation* des bactéries, suffocation et mort des animaux. Ces troubles peuvent être dus à l'*épuisement* du milieu en oxygène ou en aliments, ou à l'*accumulation* de déchets toxiques : gaz carbonique, excreta divers. Le confinement peut quelquefois être évité dans un milieu clos lorsque celui-ci est éclairé et contient des plantes vertes qui se chargent d'absorber le gaz carbonique et de renouveler tout à la fois l'oxygène et la matière végétale comestible. On dit alors que le milieu (aquarium, par ex.) est *équilibré.*
Le confinement absolu n'est guère réalisé qu'en laboratoire. Dans la nature, il y a presque toujours de multiples échanges chimiques entre tous les milieux.

CONFINER v. tr. ind. [à] (lat. *confinis,* limitrophe). Toucher, aboutir aux confins : *Ces plaines sans fin qui confinent toujours à l'horizon* (Nerval) ; et, au *fig. : Tout ici-bas confine au bien et au mal* (Renan).
◆ V. tr. Enfermer, resserrer dans d'étroites limites : *Au rebours des termites confinés dans les pays chauds, les fourmis ont envahi à peu près toutes les parties habitables du globe* (Maeterlinck). ‖ Limiter, borner : *Bois qui confine une terre.*

— ***Se confiner*** v. pr. S'isoler, se retirer : *se confiner chez soi.* ‖ *Fig.* Se spécialiser, se cantonner : *Se confiner dans un rôle.*

CONFINS n. m. pl. (du lat. *confinis,* limitrophe). Parties d'un territoire situées à son extrême limite et à la frontière d'un autre : *Les confins de l'Europe et de l'Asie.* ‖ *Fig.* Point, degré intermédiaire : *Les confins du courage et de la lâcheté.* ‖ Borne, limite extrême (au *pr.* et au *fig.*) *: Par-delà les confins des sphères étoilées* (Baudelaire). ‖ *Aux confins de,* aux limites de : *Un immeuble situé aux confins du quartier des Halles. Aux confins de la science.*

Confins militaires, ancienne division administrative et militaire de l'Empire des Habsbourg, qui regroupa finalement, de l'Adriatique à la Transylvanie, l'ensemble des territoires frontaliers où furent installées des populations slaves, dont tous les hommes étaient astreints à un service actif d'une semaine sur trois, en échange d'un fief de terre et de cheptel ; quant aux femmes, elles devaient obligatoirement épouser des soldats, sous peine d'être déshéritées.
Si les premiers territoires de confins furent créés dès le XVIe s. en Croatie (1538), leur organisation fut définitivement mise au point par le Prince Eugène, avec la constitution des confins de Slavonie, sur la Save (1702), du banat de Temesvar, entre la Tisza et le Maros (1742), et de Transylvanie (1764).
Destinés à protéger l'Empire contre une offensive turque, les régiments des confins, placés sous contrôle germanique et entièrement dévoués au souverain, furent utilisés aussi par ce dernier pour prévenir une éventuelle insurrection des Hongrois. Aussi ces derniers imposèrent-ils à Marie-Thérèse, en échange de leur appui financier, l'abandon des confins du Maros (1751) et du banat serbe de Temesvar (1772). Ayant perdu toute utilité, ceux de Transylvanie furent abolis en 1851, ceux du banat serbe en 1872, et ceux de Croatie et de Slavonie en 1878, lors de l'occupation de la Bosnie par les Autrichiens.

CONFIRE v. tr. (du lat. *conficere,* achever, parfaire). [*Je confis, nous confisons. Je confisais, nous confisions. Je confis, nous confîmes. Je confirai, nous confirons. Je confirais, nous confirions. Confis, confisons. Que je confise, que nous confisions. Que je confisse, qu'il confît. Confisant. Confit, e.*] Mettre des fruits, des légumes ou de la volaille dans une substance qui les conserve : *Confire des pêches dans du sucre, des cornichons dans du vinaigre.*

CONFIRMAND, E n. Personne qui va recevoir le sacrement de confirmation.

CONFIRMATIF, IVE adj. Propre à confirmer ; qui confirme : *Un signe confirmatif de grandeur* (Baudelaire).

— Dr. *Acte confirmatif,* V. ACTE.

CONFIRMATION n. f. (lat. *confirmatio*). Action de confirmer ; ce qui rend une chose plus certaine : *La confirmation d'une nouvelle.* ‖ Acte qui ratifie un acte déjà accompli : *Sentence qui est une confirmation pure et simple d'un premier jugement.*

— Diplom. *Charte de confirmation,* acte confirmant une donation. (V. part. *encycl.*)

— Dr. Acte unilatéral — exprès ou tacite — par lequel une personne qui aurait le droit de demander l'annulation d'un acte — pour nullité relative ou rescision — renonce volontairement à user de ce droit. (La confirmation produit un effet rétroactif ; il ne faut pas la confondre avec la *ratification,* approbation donnée aux actes d'un gérant d'affaires.)

— Dr. canon. Acte par lequel le pape approuve les canons d'un concile ou la règle d'un ordre religieux. ‖ *Confirmation ecclésiastique,* agrément donné par un supérieur ecclésiastique à celui qui est nommé à une fonction vacante. (On dit aussi INSTITUTION CANONIQUE.)

— Hist. *Confirmation de noblesse,* édit ou jugement qui confirmait le privilège de la noblesse à des corps ou à des individus à qui elle était contestée ou qui passaient pour l'avoir perdue. (La confirmation entraînant le paiement d'une taxe, le Trésor chercha à les multiplier pour se créer des ressources.) [V. part. *encycl.*]

— Industr. Première étape de l'admission d'un agent pris à l'essai dans le personnel d'une grosse entreprise industrielle.

— Rhétor. Partie du discours dans laquelle on donne la preuve des faits avancés dans l'exposition. ‖ *Confirmation directe,* preuve à l'appui de la thèse ; *confirmation indirecte,* réfutation des objections.

— Théol. Sacrement de l'Eglise, qui est destiné à compléter la grâce conférée par le baptême, en communiquant le Saint-Esprit et tous ses dons. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Diplom. La *confirmation* d'un acte gracieux antérieur est accordée à l'intéressé par l'auteur de l'acte lui-même ou l'un de ses successeurs. ou, enfin, par une autorité supérieure. Cet usage, qui remonte à l'Antiquité, s'est perpétué pendant tout le Moyen Age ; jusqu'au XIIe s., la confirmation reproduit surtout l'essentiel de l'acte précédent, plus ou moins fidèlement d'ailleurs. Puis la procédure se fixe et, au XIIIe s., l'usage prévaut d'insérer *in extenso* dans la confirmation l'acte confirmé, après avoir annoncé l'insertion par une formule commençant le plus souvent par le mot *vidimus**, d'où l'usage devenu courant de désigner par ce dernier mot une confirmation et, par la suite, l'expédition authentique d'un document sous la garantie d'une autorité constituée.

— Hist. La *confirmation,* droit royal dû à l'avènement du roi, se fondait sur ce que le roi, simple usufruitier, ne pouvait donner ou confirmer que pour le temps de son règne. En recevant l'hommage de ses sujets, il leur confirmait les privilèges, droits et franchises dont ils étaient en possession sans fraude. Primitivement gratuite, la confirmation, à partir de François Ier, fut assujettie au paiement de droits, auxquels Louis XVI renonça par son édit de mai 1774.

— Théol. ● La *confirmation,* pour l'Eglise catholique, est un sacrement qui achève l'initiation chrétienne donnée par le baptême, auquel elle était étroitement liée à l'origine, et c'est pourquoi elle doit être normalement administrée entre le baptême et l'eucharistie. Elle donne aux chrétiens le Saint-Esprit avec l'abondance de ses dons ; elle doit donc être reçue de préférence dans la semaine de la Pentecôte, en souvenir de la réception du Saint-Esprit par les Apôtres. Ce sacrement donne aux chrétiens la lumière de la foi et leur confère la force de confesser le Christ, même au péril de leur vie ; il confère à ceux qui le reçoivent un caractère ineffaçable et ne peut donc être réitéré. L'évêque est le ministre ordinaire de la confirmation ; cependant, le pouvoir de l'administrer peut être délégué aux curés, dans leur paroisse, à certains aumôniers d'hôpitaux ou de maternités... (décret de 1946). La délégation du pouvoir de confirmer à un prêtre est devenue courante en Orient. Le rite ancien de la confirmation était l'imposition des mains (v. saint Pierre et saint Jean), d'après les Actes des Apôtres. Le rite actuel ajoute à l'imposition une onction sur le front avec le saint chrême consacré obligatoirement par un évêque le jeudi saint précédent. Après quoi, l'évêque caresse la joue du confirmand : ce geste rappelle le baiser que l'évêque donnait au nouveau baptisé, à la fin de la cérémonie (qui comportait la confirmation), et n'a rien d'un soufflet. La confirmation n'est pas absolument nécessaire au salut ; mais ne pas la recevoir, par négligence, pourrait constituer une faute grave. Le *confirmand* doit être baptisé et en état de grâce. (→ Biblio.)
● *Confirmation protestante.* Les premiers réformateurs ont rejeté le sacrement de confirmation. Il se maintint pourtant en Angleterre, fut rétabli par Bucer en Hesse, d'où il se diffusa dans toute l'Allemagne, grâce aux piétistes, du XVIe au XIXe s. Les protestants appliquent ce nom à l'acte par lequel les jeunes gens, vers quinze ou seize ans, confirment publiquement le vœu de leur baptême et, en conséquence de leurs engagements, sont admis à prendre part à la cène.

CONFIRMÉ, E adj. Equit. Bien dressé, habitué à : *Pouliche confirmée sur les obstacles.*

— Véner. *Chiens confirmés,* jeunes chiens courants qui ont acquis les qualités voulues pour le courre.
◆ N. Personne qui a reçu le sacrement de la confirmation.

CONFIRMER v. tr. (lat. *confirmare ;* de *firmare,* rendre ferme). En parlant des personnes, rendre plus ferme, plus assuré ; faire persister dans : *Confirmer quelqu'un dans ses résolutions.* | En parlant d'une chose, la rendre plus certaine ; l'appuyer d'une preuve décisive : *Confirmer une nouvelle, un soupçon.* ‖ Attester, montrer : *L'expérience*

confirme que...; et impers. : *Il se confirme que...* ‖ *Fam.* Souffleter, à cause du geste de l'évêque qui « confirme ».
— Dr. Renoncer au droit de discuter la validité d'un acte juridique.
— Equit. *Confirmer un cheval,* achever de le dresser.
— Relig. Conférer la confirmation à : *Confirmer des enfants.*
— Syn. : *affermir, raffermir; affirmer, assurer, avancer, certifier, corroborer, garantir, prétendre.*

CONFISAGE n. m. Action de préparer les fruits confits, et plus particulièrement de faire pénétrer le sucre dans les fruits.

CONFISCABLE adj. Qui peut être confisqué : *Marchandises confiscables.*

CONFISCATION n. f. (lat. *confiscatio*). Action de confisquer. ‖ Acte qui consiste à transférer à l'Etat, ou parfois à un établissement public, tout ou partie des biens d'une personne, soit à la suite d'une condamnation pénale, soit par sanction en matière fiscale, soit par mesure de police : *Il* [de Géry] *parvint à faire distraire de la confiscation l'argent prêté par le Nabab* (A. Daudet).
— Dr. féod. *Droit de confiscation,* droit pour le suzerain de confisquer les biens du vassal félon ou coupable de désaveu. ‖ *Confiscation de fief,* retour du fief au suzerain, dans le cas d'indignité du vassal : *La confiscation des fiefs de Jean sans Terre, vassal félon, par Philippe Auguste* (*1202*).
— Encycl. La *confiscation* se présente, en droit pénal, sous deux formes : la confiscation générale et la confiscation spéciale.
La *confiscation générale,* qui consiste dans l'attribution à l'Etat de l'ensemble des biens d'un criminel, a joué un grand rôle sous l'Ancien Régime. Le Code pénal de 1810 l'admettait encore en matière de crimes contre la sûreté de l'Etat. La Charte de 1814 l'avait abolie. La loi du 14 novembre 1918 (art. 3) l'a rétablie pour les crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat, sous réserve d'ailleurs des droits des créanciers, du conjoint et des héritiers réservataires.
La *confiscation spéciale,* qui est tantôt une peine véritable, tantôt une mesure de police, tantôt une variété d'indemnité, est celle qui frappe un objet particulier (quelquefois même, à défaut de cet objet, sa valeur) parce qu'il constitue le corps, l'instrument ou le produit d'une infraction. Elle emporte, en général, attribution de l'objet confisqué à l'Etat, ou à un établissement de bienfaisance, ou même à la victime de l'infraction, et parfois, lorsqu'il s'agit d'objets nuisibles, sa destruction. Elle ne peut être prononcée que dans les cas limitativement prévus par la loi. (→ Biblio.)

CONFISERIE n. f. Industrie du confiseur : *Substance employée en confiserie.* ‖ Ensemble des produits de cette industrie : *Manger des confiseries.* ‖ Magasin de confiseur : *Confiserie bien achalandée.* ‖ Usine où l'on prépare les sardines à conserver. (Syn. conserverie.) ‖ Usine où l'on prépare en saumure les olives ou les cornichons : *Une confiserie d'olives.* ‖ Ensemble des techniques nécessaires à la préparation des olives et des cornichons.
— Encycl. La *confiserie* est l'art de travailler le sucre et de le transformer en toutes sortes de friandises. Si, à côté du sucre, le confiseur utilise d'autres denrées (lait, crème, chocolat, café, fruits et leurs préparations, comme liqueurs, sirops, confitures, miel, etc.), c'est le sucre qui demeure la principale.
Qu'il s'agisse de préparer des bonbons, des sirops, des confitures, des conserves de fruits, le sucre doit être amené à un degré de cuisson (lissé, perlé, soufflé, boulé, cassé) variable avec le genre de préparation et que le confiseur doit savoir apprécier très rapidement. Outre les dragées (le plus ancien bonbon), la confiserie prépare les bonbons au *sucre cuit* (drops, berlingots, caramels, sucre d'orge, bonbons anglais, bonbons acidulés, bonbons fourrés), les *fondants* (caramels mous, nougats, pralines, pastilles), enfin les *sirops* pour les *fruits confits* ou *glacés,* les *confitures* et *marmelades.*
Pour la bonbonnerie, le sucre est ordinairement cuit au cassé. Versé sur un moule huilé, il est travaillé (battu), étiré, malaxé, puis découpé ou moulé suivant le cas. Les bonbons fourrés sont fabriqués en étendant une pâte de fruit sur un fond de sucre que l'on roule ensuite en cylindre et que l'on allonge autant qu'il est besoin, avant de découper ou de mouler. La plupart des bonbons (y compris les dragées, fondants, bonbons fourrés, etc.) se font aujourd'hui mécaniquement. Seules se font encore à la main les pièces décoratives et les pièces montées (en nougat, sucre, etc.). [→ Biblio.]

CONFISEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui prépare et vend des fruits confits, des sucreries, etc. (V. bonbons.)

CONFISQUER v. tr. (lat. *confiscare;* de *fiscus,* fisc). Saisir au nom du fisc ou d'un tiers : *Un ancien couvent de religieux, d'abord confisqué par le conseil de ville de La Rochelle, avait été transformé en un hôpital pour les blessés* (Mérimée). ‖ Oter à des écoliers des objets interdits : *Confisquer un couteau, des billes.* ‖ *Fam.* Prendre, détourner.
— Dr. anc. *Qui confisque le corps confisque les biens,* la peine de mort entraînait la confiscation des biens au seul profit du roi en cas de lèse-majesté ; au profit du roi ou des seigneurs hauts justiciers dans les autres cas. (Elle n'était pas alors toujours appliquée.)

CONFIT, E adj. Conservé dans du sucre, du vin, de l'alcool, du vinaigre, etc. : *Fruits confits.* ‖ *Fig.* Figé dans une attitude : *Louis, en gilet rayé, la mine confite de bon accueil, allait décharger les valises* (L. Daudet). *Vrai ! Alissa et toi, vous êtes stupéfiants d'égoïsme. Vous voilà tout confits dans votre amour* (Gide).
◆ N. m. Préparation culinaire en usage dans le sud-ouest de la France, qui consiste à faire cuire des quartiers d'oie ou de canard dans la graisse de ces animaux, et à les conserver ensuite dans des pots de terre cuite ou de grès.
— Peauss. Bain dans lequel on fait macérer pendant quelques heures les peaux auxquelles on désire donner une grande souplesse et un grain particulièrement fin, telles que les peaux pour dessus de chaussures, pour ganterie, pour vêtements, etc. ‖ *Confit de son,* bain de son aigri dans lequel on fait macérer certaines peaux (peu utilisé actuellement).
— Encycl. Peauss. Les *confits* utilisés autrefois, dits *confits de crotte* ou *confits de fiente,* étaient constitués par des macérations d'excréments de chien ou d'oiseaux dans de l'eau tiède. Le chimiste anglais J. T. Wood ayant montré que l'activité de ces bains était due à la présence d'enzymes protéolytiques provenant du tube digestif des animaux ou du développement bactérien dans la crotte ou la fiente, on a pu remplacer ces confits naturels par des confits artificiels, préparés à partir de pancréas d'animaux de boucherie. Les pancréas étant très recherchés par l'industrie pharmaceutique, on substitue aux confits pancréatiques des préparations diastasiques obtenues par culture de bactéries ou de moisissures : ce sont les *confits bactériens* ou *fongiques.*

CONFITAGE n. m. Peauss. Opération consistant à soumettre les peaux à l'action d'un confit*.

CONFITEOR n. m. invar. (mot lat. signif. *je confesse*). Prière des catholiques, commençant par ce mot, et que l'on récite à la messe ou avant de se confesser, etc. ‖ *Fam. Dire son confiteor,* faire l'aveu de sa faute, exprimer son repentir et se préparer à mourir.
— Encycl. Le *confiteor* est en usage dans l'Eglise catholique depuis le VIIIe s. : sa forme actuelle a été fixée au troisième concile de Ravenne, en 1314. C'est une humble déclaration par laquelle on se reconnaît pécheur, en présence de Dieu, des saints et de toute l'Eglise.

CONFITER v. tr. Peauss. Soumettre les peaux à l'action d'un confit*.

CONFITURE n. f. Préparation constituée uniquement de sucre raffiné ou cristallisé et de fruits frais ou de jus de fruits frais. ‖ — *Fig.* et *fam. En confiture,* syn. de en compote.
— Encycl. Les *confitures* se distinguent de la marmelade, qui est une purée, de la gelée, qui est le jus du fruit coagulé, et de la compote, qui est faite de fruits peu cuits et peu sucrés. (→ Biblio.)

CONFITURERIE n. f. Art, métier du fabricant de confitures. ‖ Fabrique de confitures.

CONFITURIER, ÈRE n. et adj. Qui fait ou vend des confitures.
◆ N. m. Récipient servant à présenter la confiture sur la table.

CONFLAGRATION n. f. (lat. *conflagratio;* de *flagrare,* brûler). Bouleversement politique et, surtout, conflit international : *Il était toujours sage d'empêcher cette rupture en contenant M. Canning par la possibilité d'une conflagration générale* (Chateaubriand).
— Langue class. Embrasement général, incendie : *Néron fit accuser les chrétiens de la conflagration de Rome* (Furetière).

CONFLAN, CONFLANS, CONFLANT n. m. Anc. formes du mot confluent, restées comme noms propres de plusieurs localités.

CONFLANS n. m. Belle pierre, relativement tendre, extraite des carrières de calcaire grossier de Conflans-Sainte-Honorine.

Conflans ou **Conflans-l'Archevêque,** écart de la commune de Charenton-le-Pont (Seine, arrond. de Sceaux). — Le traité de Conflans mit fin à la guerre de la *ligue du Bien public* (oct. 1465). Louis XI rendait sans compensation les villes de la Somme à Charles le Téméraire et constituait la Normandie en apanage à son frère. Dès décembre, le souverain en avait violé les clauses.

Conflans (famille de), branche de la maison de Brienne.

Conflans (Jean-Chrétien de Watteville, marquis de), général français (1658 - 1725). Il se distingua à Fleurus (1690), fut nommé maréchal de camp après Hochstædt (1703), et devint lieutenant général en 1710.

Conflans (Hubert de Brienne, comte de), marin français (Paris 1690 - *id.* 1777). Vice-amiral en 1756, maréchal de France en 1758, il fut battu aux Cardinaux par l'escradre anglaise de Hawke, au sud de Belle-Ile, en 1759, faisant ainsi échouer le projet de débarquement en Angleterre.

Conflans (Louis de Brienne de), marquis d'Armentières, officier français (1711 - 1774), connu sous le nom de **maréchal d'Armentières.** Après s'être distingué en Italie, en Bohême, en Alsace et en Flandre, il servit comme lieutenant général, en 1746, sous le maréchal de Saxe, fit la campagne d'Allemagne de 1757, et reçut en 1761 le commandement des Trois-Evêchés. Il fut fait maréchal de France en 1768.

Conflans-en-Jarnisy, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Briey) ; 2 802 hab. Carrefour ferroviaire.

Conflans-Sainte-Honorine, ch.-l. de c. de Seine-et-Oise (arrond. de Saint-Germain-en-Laye), sur la Seine, en amont du confluent de l'Oise ; 21 978 hab. (*Conflanais*). Eglise Saint-Maclou (XIIe, XIIIe et XVe s.). Vestiges d'un château féodal. Important centre de batellerie. Câblerie. Produits pharmaceutiques. Abrasifs.

Conflent, région des Pyrénées orientales, de part et d'autre de la moyenne vallée de la Têt. Cultures maraîchères et fruitières.

CONFLIT n. m. (bas lat. *conflictus;* de *confligere,* heurter). Lutte, combat entre deux ou plusieurs pays : *Un conflit sanglant.* ‖ *Fig.* Opposition de sentiments, d'opinions, d'intérêts : *Ni l'action ni le bonheur individuel n'admettent le partage : ils sont en conflit* (Saint-Exupéry).
— Dr. Opposition d'intérêts divergents : *Les conflits collectifs du travail peuvent être réglés pacifiquement par la conciliation, la médiation ou l'arbitrage.* ‖ *Conflit des lois,* v. part. *encycl.*
— Dr. admin. Situation opposant deux types de juridiction ou deux tribunaux qui prétendent tous deux se saisir d'une même affaire ou, au contraire, se refusent l'un et l'autre à s'en saisir. (V. part. *encycl.*) ‖ *Elever le conflit,* pour l'autorité administrative, demander au tribunal* des conflits de dessaisir, au profit d'une juridiction administrative, une juridiction de l'ordre judiciaire.
— Mor. *Conflit de devoirs,* lutte entre deux devoirs, entre deux *valeurs* différentes, dont l'une ordonne à l'individu un acte, l'autre lui interdisant ce même acte. (Par exemple, le conflit entre l'honneur et l'amour, dans *le Cid,* ou entre les lois écrites et les lois éternelles, dans *Antigone.* La notion de conflit de devoirs est étroitement liée au problème de la *liberté* et à celui de la *valeur.*)
— Physiq. anc. Nom initialement donné au courant électrique, considéré comme dû à la superposition des deux espèces d'électricité.

— Psychiatr. *Conflit psychique,* opposition pouvant exister soit entre des tendances instinctives contradictoires, soit entre ces tendances et les exigences éthico-sociales. (Ce conflit peut apparaître extériorisé ; il tend à devenir un conflit interne quand l'individu a assimilé les contraintes morales qui, initialement, lui étaient extérieures.)

— Encycl. Dr. *Le conflit des lois.* On distingue : le *conflit des lois dans le temps,* lorsque, dans un même pays, deux législations sont successivement applicables; le *conflit des lois dans l'espace,* lorsque deux législations sont applicables simultanément dans deux lieux différents (par exemple, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, où, en 1919 et en 1945, il y avait conflit entre les lois françaises et celles, locales ou allemandes, maintenues en vigueur); le *conflit des lois personnelles,* lorsque deux législations sont applicables simultanément, en un même lieu, à deux groupes sociaux (par exemple, le statut personnel des musulmans d'Algérie et la loi civile française). Chaque législation nationale règle comme elle l'entend ces divers conflits, dans la limite des conventions internationales en ce qui concerne les conflits des lois dans l'espace relatif à des territoires soumis à des souverainetés différentes. (V. droit *international privé.*) [→ Biblio.]

— Dr. admin. On appelle *conflit* la lutte qui s'élève entre deux tribunaux qui, tous deux, revendiquent ou repoussent la même affaire. Le conflit est dit *positif* dans le premier cas, *négatif* dans le second.

Considérés quant à leur origine, les conflits sont de deux sortes : *conflits de juridiction* et *conflits d'attribution.*

Il y a conflit de juridiction lorsque la lutte s'élève entre deux tribunaux appartenant l'un et l'autre à l'ordre judiciaire ou à l'ordre administratif. Il y a conflit d'attribution lorsque la lutte s'établit entre un tribunal de l'ordre judiciaire et un tribunal de l'ordre administratif.

Les conflits de juridiction de l'ordre judiciaire prennent fin par un *règlement de juges,* qui est fait par un tribunal supérieur à celui duquel relèvent les deux juridictions en lutte : tribunal de grande instance, cour d'appel ou Cour de cassation. Les conflits de juridiction de l'ordre administratif sont jugés par le Conseil d'Etat jouant le rôle de tribunal de cassation. Quant aux conflits d'attribution, ils sont jugés par le *tribunal des conflits.* (V. organisation *judiciaire,* tribunal *des conflits.*)

Le droit d'élever le conflit n'appartient qu'à l'autorité administrative ; c'est le moyen, pour elle, de faire respecter le principe de la séparation des pouvoirs. Il ne peut être élevé en matière criminelle. En matière correctionnelle, il faut que la connaissance du délit ait été attribuée par une loi à l'autorité administrative, ou que la décision à rendre par l'autorité judiciaire dépende d'une question préjudicielle devant être tranchée par l'autorité administrative. En matière civile, le conflit peut être élevé devant les tribunaux de grande instance et les cours d'appel, mais non devant les tribunaux de commerce ou les tribunaux d'instance. (→ Biblio.)

— Dr. intern. Le *conflit des lois* est le problème qui naît du choix de la loi à appliquer dans un litige susceptible d'être résolu par des lois nationales différentes.

La théorie de Weiss vise à appliquer sa loi nationale à tout individu en quelque pays qu'il se trouve, lorsqu'il est question de ses intérêts privés, sous réserve toutefois des principes de l'ordre public, de l'autonomie de la volonté et de la règle « *locus regit actum* ». La théorie de Pillet assure la prépondérance à la souveraineté, c'est-à-dire à l'Etat qui a le plus d'intérêts à ce que sa loi s'applique. Le système universaliste de Lévy-Ullmann vise à une véritable uniformisation du droit international privé en recherchant des solutions valables pour l'ensemble des Etats. (→ Biblio.)

CONFLUENCE n. f. Lieu de réunion de cours d'eau, de glaciers ou de courants marins. (On dit le plus souvent confluent.) ‖ *Zone de confluence,* secteur court dans lequel un cours d'eau reçoit plusieurs affluents ; confluence dédoublée par la division de l'affluent en plusieurs bras. ‖ *Fig.* Convergence.

— Géomorphol. *Gradin de confluence,* forme de relief glaciaire due à la brusque dénivellation qui sépare une vallée affluente suspendue au-dessus de la vallée principale.

— Pathol. Caractère des maladies éruptives, quand les pustules, papules, vésicules ou taches se touchent et se confondent.

CONFLUENT [flyã], **E** adj. Hist. nat. Se dit des organes qui se réunissent et se confondent par l'une des extrémités : *Feuilles confluentes.*

— Pathol. Se dit d'une éruption cutanée dont les éléments tendent à se rapprocher et à se confondre.

CONFLUENT n. m. (du lat. *confluens,* coulant ensemble). Point de jonction de deux cours d'eau, de deux glaciers ou de deux courants marins : *Lyon est au confluent du Rhône et de la Saône.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Fig.* Point d'aboutissement commun : *Creil où se trouve le confluent du railway de Lille et de celui de Saint-Quentin* (Nerval).

— Anat. Point de rencontre de deux vaisseaux soudés l'un à l'autre : *Confluent de deux veines, de deux artères.* ‖ *Confluent basal, confluent postérieur,* nom donné aux espaces sous-arachnoïdiens de la région basale et postérieure du crâne, dans lesquels se collecte le liquide céphalo-rachidien. ‖ *Confluent de Pirogoff,* union des veines jugulaire interne et sous-clavière pour constituer le tronc brachio-céphalique.

— Encycl. Hydrogr. En général, la largeur après le *confluent* est inférieure à la simple addition des deux largeurs, mais le lit s'approfondit et la vitesse augmente. Cependant, le mélange des eaux n'est que progressif. A la pointe du confluent se forme souvent un dépôt d'alluvions qui, en général, se déplace vers l'aval. Mais il peut aussi se déplacer vers l'amont si l'affluent raccourcit son cours, par recoupement d'un méandre ou par déversement dans le cas de deux tracés parallèles voisins. Théoriquement, le confluent servirait de niveau de base à l'affluent lorsque le fleuve serait proche d'un profil d'équilibre.

CONFLUER v. intr. (lat. *confluere ;* de *fluere,* couler). Se réunir, en parlant de deux grands cours d'eau : *La Seine et la Marne confluent à Charenton.* ‖ *Par extens.* Venir ensemble vers ; tendre à : *Des soldats du dehors confluent au pied des murailles* (Chateaubriand) ; et, au *fig. : Toutes les aspirations de l'homme confluent au bonheur.*

CONFOLENS, ch.-l. d'arrond. de la Charente, au confluent de la Vienne et du Goire, dans le Confolentais ; 3 074 hab. (2 396 aggl.) [*Confolennais*]. Marché agricole (bétail et porcs), entre le Limousin et les « terres chaudes » de l'Angoumois. La ville possède une belle église romane, les ruines d'un château, des maisons du XVe s. Patrie de P. E. Roux. — L'arrond. a 6 cant., 65 comm., 46 554 hab.

CONFOLENSITE [lã] n. f. Minér. Variété de kaolinite.

CONFOLENTAIS, région des confins du Massif central s'étendant sur les landes qui dominent le cours moyen de la Vienne.

CONFONDANT, E adj. Qui confond, déconcerte, atterre : *Je croyais connaître « la Femme de trente ans ». Balzac a-t-il jamais rien écrit de pire ? C'est confondant* (Gide).

CONFONDRE v. tr. (lat. *confundere ;* de *fundere,* verser). Mêler ensemble jusqu'à effacer les différences ; unir : *Puis, comme un vent d'été confond les fraîches ondes | De deux petits ruisseaux...* (Banville) ; et, au *fig. :* [...] *et ainsi enlacés, ils* [...] *confondirent leurs sanglots* (Restif de La Bretonne). *La distance confond les formes et les couleurs.* | — *Fig.* Ne pas distinguer ; prendre l'un pour l'autre : *Ah ! soupira le Père Longuemare, ces juges* [...] *brouillent tout et confondent un barnabite avec un franciscain* (A. France). ‖ Rabattre, ruiner : *Confondre l'orgueil de quelqu'un. Toujours il confondit ma raison qu'il atterre* (Verlaine). ‖ Remplir de trouble, de confusion (par suite de bienfaits, de politesses empressées, etc.) : *Seigneur, tant de bontés ont lieu de me confondre* (Racine). ‖ Empêcher de répondre : *Confondre un beau parleur, un adversaire.* ‖ Couvrir de honte, humilier : *On sait que ce pied-plat digne qu'on le confonde...* (Molière). ‖ Troubler au point d'abattre, de réduire à l'impuissance : *Que les dieux vous confondent !*

— Contr. : *démêler, discerner, dissocier, distinguer, séparer.*

— ***Se confondre*** v. pr. Se mêler, s'unir : *Ils se sont confondus avec d'autres peuples.* | Etre ou devenir indistinct, mêlé : *Les horizons de la mer, légèrement vaporeux, se confondaient avec ceux du ciel* (Chateaubriand). ‖ *Se confondre en politesses, en excuses,* etc., les multiplier.

CONFORMATEUR n. m. Instrument à pièces mobiles, qui permet de prendre la conformation exacte de la tête ou celle du profil d'un objet.

CONFORMATION n. f. (lat. *conformatio*). Manière dont sont assemblées les parties d'un corps organisé. ‖ Forme ou disposition particulière d'un organe : *Il avait de naissance une mauvaise conformation de la bouche et jusqu'à huit ou dix ans, c'est à peine s'il pouvait articuler quelques sons* (Tharaud).

— Pathol. *Vice de conformation,* défaut physique congénital.

— Syn. : *agencement, complexion, configuration, disposition, forme, organisation, structure.*

CONFORME adj. (bas lat. *conformis*). Dont la forme est semblable à celle d'un autre objet considéré comme modèle : *Copie conforme à l'original.* ‖ *Fig.* Qui s'accorde avec, adapté : *Le christianisme à qui nous devons la seule architecture conforme à nos mœurs* (Chateaubriand).

— Dr. *Pour copie conforme,* formule par laquelle on atteste qu'une copie reproduit exactement l'original.

— Géol. *Faille conforme,* faille dont la lèvre abaissée est du côté aval du pendage des couches. (Contr. faille contraire.)

— Géomorphol. Se dit d'un réseau hydrographique dont le tracé est guidé par la nature et la disposition des couches géologiques.

— Math. *Représentation conforme,* v. représentation.

— Topogr. Se dit de la représentation d'une surface courbe sur un plan, lorsqu'à deux lignes se coupant sur la surface sous un angle donné correspondent sur le plan deux lignes se coupant sous le même angle. (Sur l'ellipsoïde terrestre, parallèles et méridiens se coupent à angle droit ; sur la carte en projection conforme, les images des parallèles et des méridiens se coupent à angle droit ; l'angle de deux directions sur le terrain sera respecté sur la carte. Ces projections sont d'usage courant en géographie : projections de Lambert, de Mercator, stéréographique.)

CONFORMÉ, E adj. Qui a telle ou telle conformation naturelle : *Enfant bien conformé.*

CONFORMÉMENT adv. D'une manière conforme : *En me révoltant contre elle, j'agirai conformément à mes principes* (A. France).

CONFORMER v. tr. Donner une forme à : *Il acheta un fez, qui fut, suivant la coutume, soigneusement repassé et conformé à sa tête dans une des mille petites boutiques de la rue* (Loti). ‖ *Fig.* Rendre conforme, mettre d'accord avec : *L'homme du meilleur esprit est inégal* [...] *Il doit alors conformer sa parure, son maintien, ses propos, à l'état où il se sent* (Stendhal).

— ***Se conformer*** v. pr. *Fig.* Régler sa conduite selon : *Conformez-vous aux temps, conformez-vous aux lieux* (Voltaire). ‖ Se soumettre : *Se conformer à la volonté de quelqu'un.*

CONFORMISME n. m. *Péjor.* Action de se conformer par routine ou opportunisme à des traditions, à des usages : *On y sacrifiait tous les plaisirs de la vie à un conformisme familial dont rien ne prouvait l'origine sacrée* (A. Maurois).

— Hist. rel. En Angleterre, action de professer la religion établie (anglicanisme).

— ★ *mode, tradition, imitation, Tarde, grégaire (instinct) / invention, personnalité, originalité.*

CONFORMISTE adj. et n. Qui se conforme aux usages, aux traditions.

◆ N. Hist. rel. En Angleterre, personne qui professe la religion établie, l'anglicanisme.

CONFORMITÉ n. f. Etat de deux ou plusieurs choses pareilles entre elles : *La conformité de deux objets.* | — *Fig.* Etat de ce qui s'accorde avec : *L'estime réciproque, la conformité de goûts* [...] *avaient formé entre nous une liaison intime* (J. de Maistre). | Soumission à : *C'est la conformité à la volonté de Dieu qui fait tout le prix de vos sacrifices* (Massillon). ‖ *En conformité de,* conformément à.

conformateurs

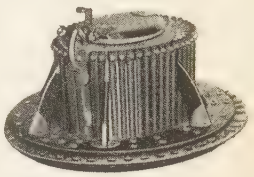

de tête

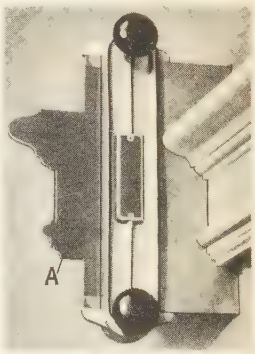

de profils

le jeu de lamelles A permet de reproduire le profil de la moulure par application en bout

confortable
palais de Fontainebleau

bâton de confrérie
église de Saint-André-les-Vergers (Aube)

confrérie
procession de la Pénitence à Furnes (1935)

— Législ. fin. *Déclaration de conformité*, v. DÉCLARATION.
— Mar. *Certificat de conformité*, document délivré par les associations de propriétaires de yachts et authentifié par la Fédération française de yachting à voile après jaugeage d'un yacht monotype, pour certifier que celui-ci est bien conforme au plan d'origine de la série.
— Math. Propriété d'un système de projection qui conserve les angles.
— SYN. : *analogie, coïncidence, identité, ressemblance, similitude.*

CONFORT n. m. (mot angl. emprunté au français, déverbal de *conforter*). Bien-être matériel : *Aimer le confort.* ‖ *Confort moderne*, ensemble de dispositions destinées à rendre un immeuble plus confortable, telles que chauffage central, salles de bains, ascenseurs, électricité, etc.
— Econ. polit. *Biens de confort*, biens qui auraient un caractère luxueux si le progrès technique ne permettait de les produire en quantités suffisantes en vue de leur utilisation par d'assez larges couches de la population, mais qui ne sont pas considérés comme indispensables par l'ensemble de celle-ci.

CONFORTABILITÉ n. f. Nature de ce qui est confortable (rare) : *On sent, à l'élévation des bâtiments, au mouvement de la population, à la propreté et à la confortabilité générales, qu'on est* [à Milan] *dans une capitale vivante* (Gautier).

CONFORTABLE adj. (mot angl.). Qui procure le confort : *Maison confortable. Revenu confortable.*
◆ N. m. Confort (vieilli) : *Le bourgeois a bu l'opium anglais, avec tous ses ingrédients d'égoïsme, bien-être, confortable, liberté sans sacrifice* (Michelet).
— Mobil. Fauteuil rembourré, capitonné et recouvert d'étoffe (XIXe s.).
— ***Confortables*** n. m. pl. Nom familier donné à des pantoufles fourrées.

CONFORTABLEMENT adv. De façon confortable : *Ton ami a bu confortablement ; il a bu des vins de France et de Hongrie, pris du café et de la liqueur* (Nerval).

CONFRATERNEL, ELLE adj. Propre à des confrères : *Rapports confraternels.*

CONFRATERNELLEMENT adv. De façon confraternelle.

CONFRATERNITÉ n. f. Relations entre confrères ; rapports amicaux fondés sur une similitude d'état ou de situation : *Les avocats ont acclimaté au Parlement leurs mœurs professionnelles, la confraternité du Palais* (Barrès).

CONFRÈRE n. m. Chacun des membres d'une même société religieuse, littéraire : *Les lois de l'Académie défendent aux académiciens d'écrire ou de faire écrire contre leurs confrères* (La Bruyère). ‖ Chacun de ceux qui exercent une même profession libérale : *Les médecins, les avocats, etc., sont confrères.*
— Hist. littér. *Confrères de la Passion*, v. CONFRÉRIE DE LA PASSION.

CONFRÉRIE n. f. Association pieuse, charitable : *Une confrérie de pénitents.* ‖ *Par extens.* Réunion d'individus unis par un lien quelconque : *Le noir est la couleur de la confrérie des bateliers* (G. Sand). ‖ *Fam. La confrérie, la grande confrérie*, celle des maris trompés : *Ce qui me console, c'est que je ne suis pas seul de ma confrérie* (Molière).
— Hist. *Confrérie de Dieu*, association de personnes pieuses de toutes les classes, formée en Normandie, au XIe s., pour poursuivre ceux qui troubleraient l'Eglise ou l'Etat. ‖ *Confrérie blanche*, association formée en 1210, contre les albigeois, par Foulques, évêque de Toulouse, et Simon de Montfort. ‖ *Confrérie noire*, association formée par Raimond VI, comte de Toulouse, pour sa défense. ‖ *Confrérie du cordon*, association de ligueurs, qui tenait ses réunions dans l'église Saint-Gervais et soutenait le cardinal de Bourbon, prétendu roi de France sous le nom de Charles X, et son lieutenant le duc de Mayenne.
— ENCYCL. Hist. Les *confréries* étaient des associations pieuses mises sous la protection d'un saint patron. Il est très difficile de distinguer, au Moyen Age, confréries et corporations* : religion et profession étant alors étroitement unies, les deux organismes étaient souvent associés ou même confondus. Les confréries ne groupaient pas toujours les artisans d'un même métier, et les membres d'une corporation pouvaient appartenir à des confréries différentes : les orfèvres de Paris en avaient quatre. Apprentis et ouvriers étaient souvent admis avec les maîtres, mais, dans bien des cas, ils formaient des confréries distinctes. Ces associations organisaient les cérémonies religieuses (fête patronale en particulier), assuraient l'assistance entre les travailleurs, s'occupaient des pauvres et géraient les finances de la communauté. Placées en marge de l'Eglise et de l'Etat, mal vues par l'autorité laïque, qui s'inquiétait de leur indépendance et leur reprochait leur turbulence, autant que par l'autorité ecclésiastique, qui n'avait pas de contrôle sur elles et craignait pour l'orthodoxie, les confréries furent souvent dissoutes. Mais elles se reconstituaient rapidement et, au XVIIe s., l'Eglise et la royauté comprirent que ces foyers d'indépendance pouvaient devenir les gardiens de la religion et de l'ordre établi. Réservées désormais, en fait, aux maîtres, elles furent dès lors reconnues et protégées par l'autorité.
— Mœurs et cout. Innombrables sont, en France, les *confréries* de tous ordres : de piété (de la Vierge ou Enfants de Marie, de Saint-Joseph) ; de pèlerinage (Notre-Dame-de-Lorette, de Liesse, de Lourdes, Sainte-Thérèse) ; de pénitents (de toutes couleurs, aux cérémonies de la semaine sainte) ; des Charitons, qui enterrent les morts ; corporatives (Saint-Vincent, Saint-Fiacre, Sainte-Anne) ; de jeux (Saint-Sébastien, archers, Saint-Georges, arquebusiers) ; de jeunesse, des mal-mariés.
— Relig. *Confréries religieuses musulmanes.* Ce sont des associations de mystiques, appelés *ṣūfī* en raison de leur froc de laine (en arabe *ṣūf*), qui prétendent obtenir la communication directe avec Dieu, et même l'unification avec la divinité par la disparition de leur personnalité propre, au moyen de l'extase. Cet état extatique s'obtient par des macérations, par le jeûne prolongé, par des danses et des exercices divers, et surtout, chez la plupart, au moyen de la répétition indéfinie du même mot (*wird*), par exemple le nom d'Allāh. Les adhérents, connus en Orient sous le nom de *darwīch*, en Afrique sous celui d'*ikhwān* (frères) ou de *murīd* (derviches), doivent une obéissance passive aux ordres du chef de la confrérie, appelé *chaykh* par les Arabes et *pīr* par les Persans et les Turcs. Nées en Orient, ces confréries se sont répandues sur toute la surface du monde musulman. Elles ont popularisé deux notions étrangères à l'islām primitif : l'amour mystique de Dieu et le culte des saints ; elles sont plus ou moins hostiles aux Européens. Les principales confréries sont les Qādiriyya (maison mère : Bagdad), Tidjāniyya ('Ayn Mādī, près de Laghouat) et Raḥmāniyya, Chaykhiyya, Ṭaybiyya, Darqāwa, 'Īsāwiyya (ou 'Īsāwa) [Meknès], Sanūsiyya (Djarhbūb, en Tripolitaine). En Orient : Mevleviyya ou derviches tourneurs (Konya), Rifā'iyya ou derviches hurleurs (Constantinople), Tchichtiyya dans l'Inde, etc. Les confréries sont actuellement interdites en Turquie. (→ Biblio.)

Confrérie Notre-Dame, réseau de renseignements de la Résistance clandestine, fondé par G. Renault, dit Rémy*, le premier qui communiqua par radio avec Londres. Bien que composé d'agents sans expérience ni préparation préalable, il fournit aux Anglais de très importants renseignements, notamment sur les ports et les mouvements de bateaux, comme le *Scharnhorst* et le *Gneisenau*. Il fut décimé par les trahisons et les arrestations.

Confrérie de la Passion, la plus célèbre des associations qui se consacraient à la représentation des drames sacrés et notamment du mystère de la Passion. Formée de bourgeois et d'artisans de Paris, la confrérie obtint en 1402 un véritable monopole. Les Confrères de la Passion s'établirent successivement à l'hôpital de la Trinité, à l'hôtel de Flandre, à l'hôtel de Bourgogne. Un arrêt du parlement leur interdit, en 1548, de jouer des mystères sacrés. Ils firent alors exploiter leur privilège par des comédiens professionnels, moyennant un droit fixe. Leur société fut dissoute par Louis XIV en 1676 et leurs biens attribués à l'Hôpital général, auquel les comédiens durent payer la redevance qu'ils acquittaient auparavant envers les confrères. C'est l'origine du droit des pauvres, auquel les théâtres français sont encore astreints.

CONFRONTATION n. f. (lat. médiév. *confrontatio*). Action de confronter, de comparer : *Si cette idée était précise, sa confrontation avec l'objet même peut nous enseigner quelque chose* (Valéry).

CONFRONTER v. tr. (lat. médiév. *confrontare* ; de *frons, frontis*, front). Mettre en présence des personnes, pour comparer, vérifier leurs dires : *Confronter des témoins.* ‖ Comparer des choses : *Confronter des textes, des points de vue.*

CONFUCÉEN, ENNE, ou **CONFUCIEN, ENNE** adj. Qui concerne la doctrine de Confucius.
◆ Adj. et n. Disciple de Confucius.

CONFUCIANISME n. m. Doctrine philosophique et morale de Confucius et de son école.
— ENCYCL. Confucius* avait fondé son enseignement sur un certain nombre d'ouvrages qui sont devenus les classiques (*king*) du *confucianisme*. C'est essentiellement sur ces ouvrages que, dans la Chine* impériale, portaient les examens qui ouvraient la porte aux carrières administratives. C'est la connaissance des *king* qui conférait la qualité de lettré, et tout lettré était, en principe, un confucianiste. Confucius avait donné à la morale de son temps, qui était une morale féodale, un caractère plus élevé en mettant l'accent sur la valeur de l'effort et de la sincérité dans les rapports humains. Ses disciples développèrent l'idée qu'en cultivant sa personne le sage diffuse autour de lui un principe d'ordre ; celui-ci s'étend alors, de proche en proche, de l'individu à tout l'univers.
Après Confucius, les deux plus grands penseurs confucianistes de l'Antiquité furent Mencius et Siun-tseu. Le premier a fixé l'idéal du lettré, qui doit vivre selon les vertus d'humanité et d'équité. Siun-tseu voulait que l'éducation et le gouvernement se pratiquassent par le moyen des rites, grâce auxquels chacun se cantonne à la place qui lui convient dans une société hiérarchisée. Après l'échec de Ts'in Chehouang-ti, qui avait voulu fonder un empire sur les principes des administrateurs légalistes qui préconisaient le gouvernement par la loi (valable pour tous), les Han firent du confucianisme la doctrine officielle de l'Etat impérial chinois. C'est de leur époque que date le système des examens, qui ouvrit désormais la voie au pouvoir. C'est de cette époque également que date la religion impériale, qui est considérée parfois comme la religion confucianiste. L'empereur, Fils du Ciel, est le premier prêtre de l'Empire : à lui incombe de pratiquer le culte du Ciel et de la Terre, d'inaugurer le labourage printanier, de promulguer l'almanach dans lequel sont prescrits les travaux et les jours. Les préfets et sous-préfets, représentant l'empereur dans leurs circonscriptions respectives, pratiquent les mêmes cultes à l'échelon local. En outre, l'empereur, plus que tout autre, doit se conformer aux prescriptions rituelles qui mettent sa vie personnelle en harmonie avec celle de l'univers. S'il se conduit mal, il en résulte des calamités dans l'ordre naturel : le Fils du Ciel est donc responsable de ce dernier.
Après une relative éclipse durant la période dite des « Six-Dynasties » et une résurrection brillante sous les T'ang, le confucianisme devait doctrinalement subir une notable

Phot. Ollivier, Viollet, Delius.

transformation. Alors que le confucianisme traditionnel n'avait pas de préoccupations métaphysiques, celui des Song, appelé *néo-confucianisme* ou *tchouhisme*, du nom de Tchou-hi (1129-1200), son plus illustre représentant, élabore une philosophie de l'absolu à partir du *Yi-king* (le « Livre des mutations »). Inconsciemment, ces confucianistes se laissèrent influencer par le bouddhisme et le taoïsme. L'interprétation tchouhiste des classiques resta la seule considérée comme orthodoxe et fut désormais obligatoire pour les examens. Sous les Ming, Wang Yang-ming (1472-1528) soutint une interprétation originale, mais hétérodoxe, de la doctrine. A la fin du XIXe s., et même de nos jours, de grands lettrés et politiciens modernistes ont encore été inspirés par le confucianisme.

● *Confucianisme japonais.* Les Japonais n'ont pas accepté toutes les théories sociales et politiques du confucianisme chinois, mais ils ont accordé une importance particulière à certaines d'entre elles, telles, par exemple, celles qui valent pour les relations sociales et familiales. La notion de loyauté personnelle du vassal au seigneur, ou du sujet au souverain, fut particulièrement en faveur auprès des Japonais, et l'on peut affirmer que, sous les shōgun Tokugawa (1600-1868), le confucianisme fut virtuellement considéré comme un culte officiel. Plusieurs écoles existèrent à l'intérieur du confucianisme japonais : parmi celles-ci, les principales sont l'école nationaliste de Yamaga Sokō (1622-1685), auquel on doit le code d'honneur connu sous le nom de *bushidō*, et une école orientée plutôt vers les problèmes économiques et à laquelle appartinrent des hommes de valeur qui, comme Arai Hakuseki (1656-1726) et Dazai Shundai (1680-1747), ont contribué à élargir les connaissances japonaises dans les domaines de la finance et des échanges commerciaux. Si la philosophie confucianiste a laissé une trace indélébile dans l'âme japonaise, le confucianisme n'existe plus en tant que religion dans le Japon moderne.

CONFUCIANISTE adj. Qui se rapporte au confucianisme.
◆ N. Adepte du confucianisme. || Lettré chinois.

CONFUCIUS, en chinois **K'ong tseu** ou **K'ong fou tseu,** philosophe chinois considéré comme le fondateur du confucianisme (v. 551 av. J.-C. ? - v. 479 ?). Sa vie nous est connue par la biographie que lui a consacrée Sseuma Ts'ien dans ses *Mémoires historiques*. Mais cet historien n'a guère fait que de classer par ordre chronologique les données qui figurent dans le *Louen Yu*. Ce dernier ouvrage (on en traduit le titre par « Entretiens de Confucius ») est surtout un recueil de propos que Confucius aurait tenus lors de ses entretiens avec ses disciples. C'est notre source la plus sérieuse pour connaître la pensée du philosophe, mais il est malheureusement certain que de nombreux passages sont apocryphes, sans qu'il soit d'ailleurs possible, le plus souvent, de faire la part du vrai et du faux. On peut néanmoins considérer que le *Louen Yu* nous livre le portrait du maître tel que se le représentaient ses disciples des toutes premières générations.
Confucius appartenait à la famille K'ong, établie dans le petit pays de Lou (dans l'actuel Chan-tong) depuis trois générations, mais anciennement originaire de la principauté de Song et apparentée, disait-on, à la famille princière de ce pays. Par ce biais, on pouvait faire de Confucius un descendant des rois de la dynastie des Yin. Son nom personnel était K'ieou, son surnom public Tchong-ni. Orphelin très jeune, il fut élevé dans la pauvreté. Il occupa quelques fonctions dans le pays de Lou : la tradition lui faisait même remplir, avec peu de vraisemblance, de hautes charges. Après 492, il dut, pour une raison inconnue, quitter le pays de Lou, accompagné de quelques disciples, et vécut désormais une vie errante, offrant ses services aux princes féodaux. La tradition rapporte quelques mésaventures qui lui donnèrent l'occasion de manifester sa sainteté. Ayant obtenu finalement l'autorisation de rester dans son pays, il s'installa dans la capitale et organisa une école, où il prodigua son enseignement à de nombreux disciples jusqu'à sa mort. Cet enseignement portait essentiellement sur la morale. Il était fondé sur divers ouvrages qui, remaniés, sont devenus les classiques (*king*) du confucianisme. Selon une tradition, Confucius aurait soit écrit lui-même, soit remanié quelques-uns de ces ouvrages. En réalité, il paraît certain que Confucius n'a rédigé aucune œuvre. Il aurait affirmé lui-même n'avoir d'autre but que de transmettre la tradition des Anciens. En fait, il ressort des aphorismes du *Louen Yu* qu'il s'est appliqué à revivifier une tradition aristocratique en prêchant l'effort vers le bien : l'idée essentielle étant qu'en cultivant sa propre personnalité, en l'affirmant et en l'ennoblissant, on parvient à faire régner l'harmonie dans le corps social. Les grandes vertus prônées par Confucius sont l'amitié (*jen*) et l'équité (*yi*) ; elles visent à instaurer entre les hommes des sentiments de noblesse et de dignité, de respect réciproque. Cette haute conception de la vie morale devait être, malheureusement, souvent étouffée sous le ritualisme dans le confucianisme postérieur. Confucius, qui reçut anciennement le titre de « roi sans royaume » et de « maître pour 10 000 générations », se vit élever des temples publics à partir du Ve s. de notre ère. Dès le VIIe s., son image figura dans les écoles et fut l'objet d'honneurs rituels. Le culte de Confucius, qui est purement formaliste, a cessé d'être un culte officiel depuis la révolution de 1912. Depuis la même date, l'enseignement de l'éthique confucéenne n'a plus été obligatoire dans les écoles. (→ Biblio.)

CONFUS, E adj. (lat. *confusus ;* de *confundere,* mélanger). En parlant des choses, mêlé ensemble, en désordre, indistinct : *Une grande table avec un encrier, chargée de papiers confus et de gros volumes* (Hugo). *L'odeur confuse qui venait du marché de la rue Cadet* (Léautaud). || — *Fig.* Qui manque de clarté : *Je fermai les yeux et j'entrai dans un état d'esprit confus où les figures fantasques ou réelles qui m'entouraient se brisaient en mille apparences fugitives* (Nerval). || En parlant des personnes, troublé, embarrassé par le sentiment d'une maladresse, d'une faute : *Je suis confus de ma méprise. Le corbeau honteux et confus...* (La Fontaine). || Touché par une marque de sympathie, par des éloges dont on feint d'estimer, par politesse, qu'on n'en était pas digne : *Je suis confus de votre envoi. Il est tout confus de vos bontés.*
— Electroacoust. *Son confus,* son complexe, sans caractère tonal ou musical. (V. SON.)
— SYN. : *brouillé, confondu, désordonné, embrouillé, fumeux, indistinct, obscur, trouble.*
— CONTR. : *clair, déterminé, distinct, explicite, net, ordonné, précis.*

CONFUSÉMENT adv. D'une façon confuse, indistincte : *Je n'ai jamais été même particlement sourd. Mais depuis longtemps j'entends confusément.*

CONFUSION n. f. (lat. *confusio*). Etat de ce qui est confus, indistinct : *Une confusion d'objets de toute sorte. Il y eut un moment de grande confusion* (Gide). || Manque de clarté : *La confusion du style naît de celle des idées.* || Action de confondre, de prendre une chose pour une autre : *Confusion de dates.* || Action de réunir : *La confusion des pouvoirs.* || Embarras causé par le sentiment de quelque maladresse, quelque faute, etc. : *Les rires mirent le comble à sa confusion* (Balzac). || Trouble dû souvent à la modestie : *Un véritable amour n'irait pas sans confusion ni rougeurs* (Gide).
— Chronol. *Année de confusion* (*annus confusionis ultimus*), première année de la réforme du calendrier romain par Jules César, année à laquelle on donna 445 jours. (C'est l'année 45 av. J.-C. [708 *ab urbe condita*].)
— Dr. civ. Réunion de droits différents, et dont l'un implique l'autre, sur un même objet. (V. part. *encycl.*) || *Confusion des patrimoines,* confusion des biens et des dettes d'une personne décédée, avec les biens et les dettes de son héritier. || *Confusion de part,* impossibilité de reconnaître le père d'un enfant né plus de six mois après que la mère a contracté un second mariage, et moins de neuf mois après la mort du premier époux. (Pour ce motif, la femme ne peut se remarier que dix mois révolus après la dissolution du mariage précédent.)
— Dr. pén. Résultat de l'application de la règle du non-cumul des peines, selon laquelle, en cas de concours d'infraction, seule la peine la plus élevée est effectuée par le condamné.
— Hist. sainte. *Confusion des langues,* état où se trouvèrent, d'après le récit biblique, les ouvriers qui construisaient la tour de Babel, lorsque Dieu, pour empêcher l'exécution de leur entreprise impie, leur fit parler tout à coup toutes sortes de langues différentes (Genèse, XI, 7-9).
— Instit. polit. *Confusion des pouvoirs,* caractéristique d'un régime où n'est pas pratiquée la séparation des pouvoirs.
— Psychiatr. *Confusion mentale,* syndrome psychiatrique fréquent, caractérisé par une dissolution plus ou moins importante de la mémoire. (V. part. *encycl.*)
— CONTR. : *clarté, netteté, précision.*
— ENCYCL. Dr. La réunion, aux mains d'une même personne, de deux droits réels, dont l'un implique l'autre, entraîne extinction de ce dernier. Il en est ainsi de l'usufruit quand les qualités d'usufruitier et de propriétaire sont réunies sur la même tête.
La réunion en la même personne de la qualité de créancier et de celle de débiteur, appelée aussi *confusion,* a pour effet d'éteindre la dette et la créance.
La confusion qui s'opère dans la personne du débiteur principal libère la caution, mais n'entraîne pas l'extinction de l'obligation principale.
Confusion des patrimoines. Lorsqu'un héritier a accepté *purement et simplement* une succession, ses biens et ceux du défunt se confondent, ainsi que leurs dettes respectives, de telle sorte que l'héritier est tenu, même sur ses propres biens, d'acquitter les obligations du défunt, et que les créanciers du défunt subissent le concours de ceux de l'héritier. La confusion cesse en cas d'acceptation sous bénéfice d'inventaire et de séparation de patrimoines.
— Psychiatr. La *confusion mentale* comporte une perte de la mémoire des faits récents et anciens, avec désorientation dans l'espace et le temps ; ce trouble s'accompagne d'une difficulté des perceptions, d'une lenteur de l'activité de compréhension et d'une pauvreté des associations d'idées. Selon J. Delay, il ne s'agit pas d'un déficit de la fixation, mais d'un déficit de la mémoration : ainsi l'image est perçue, enregistrée, mais n'est pas intégrée à la personnalité.
La confusion mentale peut être associée à l'onirisme*. Elle s'accompagne de fabulation compensatrice avec fausses reconnaissances, pour réaliser le syndrome de Korsakov*.
L'évolution, liée à l'affection causale (surtout traumatismes crâniens, infections aiguës graves, intoxication éthylique ou par l'oxyde de carbone, épilepsie, etc.), est très variable : la confusion mentale peut être fatale ou guérir complètement, ou encore faire place à un état démentiel.

CONFUSIONNEL, ELLE adj. Psychiatr. Qui se rapporte à la confusion mentale : *Les états confusionnels s'accompagnent souvent de modifications hydro-électrolytiques des humeurs et de troubles métaboliques graves.*

CONFUSIONNISME n. m. Attitude d'esprit visant à entretenir la confusion des idées et à empêcher l'analyse objective des faits.

CONFUSIONNISTE adj. et n. Qui entretient la confusion des idées chez les autres.

CÔNG n. m. Nom donné, en Indochine, au bois de plusieurs espèces du genre *calophyllum* (guttifléracées), employé en charpente et dans les constructions navales.

CONG, en gaélique **Cunga Feich ín,** village de la république d'Irlande (prov. de Connacht, comté de Mayo), entre le Lough Mask et le Lough Corrib. Centre d'excursions. Ruines d'une abbaye du XIIe s. Grottes pittoresques.

CONGA n. f. Danse d'origine afro-cubaine, sur une musique à 4/4, dans laquelle les danseurs marchent pendant les trois premières figures et lancent le pied en diagonale à la quatrième. (Un tour à droite, glissades chassées, et trois pas de marche cubaine complètent cette danse simple et gracieuse.) || Tambour allongé, aux sonorités sourdes, que le musicien cubain utilise pour l'exécution de cette danse.

CONGAÏ [gaj] n. f. (de l'annamite *con gai,* la fille). Femme annamite.

CONFUCIUS
en costume royal
bronze
musée Guimet

estampage d'une stèle reproduisant une peinture de Wou tao tseu, VIIIe s.
musée Guimet

CONGAR (le R. P. Marie-Joseph), dominicain français (Sedan 1904), prêtre en 1930. Professeur au couvent du Saulchoir, spécialiste de l'ecclésiologie, il est l'auteur de *Chrétiens désunis* (1937), *Vraie et Fausse Réforme dans l'Eglise* (1950).

CONGE n. m. (lat. *congius*). Métrol. Anc. unité romaine de mesure de capacité, qui valait 3,282 litres.
— Comm. Variété de thé noir.
— Technol. Récipient cylindrique, généralement en cuivre étamé intérieurement, à fermeture hermétique, dans lequel se fait le mélange destiné à la préparation des liqueurs.

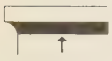

congé (archit.)

CONGÉ n. m. Archit. Raccordement du fût et de la ceinture d'une colonne, au moyen d'un quart-de-rond creux.

CONGÉ n. m. (lat. *commeatus*, circulation, invitation à circuler). Autorisation exceptionnelle de cesser le travail : *Elle a pris un congé de maternité.* || Pour les élèves, cessation des classes, courtes vacances : *Les écoles ont congé le 11 novembre.* || Acte par lequel une personne partie à un contrat de louage fait connaître à l'autre qu'elle entend y mettre fin : *Recevoir son congé à la suite d'une indélicatesse. Donner congé à un locataire.* || *Par extens.* Note écrite signifiant la cessation de location : *La concierge m'a remis le congé.* || Permission, autorisation (vieilli) : *C'est à votre demande que je me suis chargé de cette enfant, et je n'attends que votre congé pour m'en défaire* (Choderlos de Laclos).
— Loc. div. *Prendre congé*, se retirer; accomplir les devoirs dus à une personne que l'on quitte : *Il prit congé de ses amis ;* et, au *fig.*, renoncer à : *Prendre congé des affaires.* || *Prendre son congé*, se retirer du service militaire ou d'un service quelconque; et, au *fig.*, se retirer, renoncer à ce que l'on faisait.
— Aéron. mil. *Congé du personnel navigant*, v. NAVIGANT (*personnel*).
— Dr. Période pendant laquelle une personne interrompt momentanément son activité professionnelle ou scolaire : *La période des congés.* || Position d'un fonctionnaire ou d'un parlementaire régulièrement autorisé à ne pas exercer ses fonctions pendant une certaine période, d'un homme politique qui, sans quitter définitivement son parti, cesse d'être soumis à ses règles et à sa discipline.
— Dr. anc. *Congé de cour*, renvoi du défendeur, lorsque le demandeur ne poursuivait pas son action. (C'était une simple *relaxe.*)
— Dr. du trav. *Congé d'acquit*, document remis à l'apprenti par le maître à la fin de l'apprentissage. || *Congé d'éducation ouvrière*, congé non payé consacré à un stage ou session organisé par un syndicat représentatif pour parfaire l'éducation ouvrière ou la formation syndicale. (D'une durée maximale de douze jours ouvrables, il peut être pris en une ou deux fois; il ne peut être refusé qu'après avis de rejet du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel; le nombre maximal des salariés bénéficiaires est fixé chaque année par arrêté ministériel; la durée du congé d'éducation ouvrière est assimilée à une période de travail pour l'application des législations de protection sociale.) || *Congé de naissance*, congé de trois jours ouvrables accordé par la loi à tout père de famille salarié, pour chaque naissance survenue à son foyer. (L'employeur maintient le salaire d'activité pendant la durée de congé, puis se fait rembourser par la Caisse d'allocations familiales.) || *Congé payé*, congé accordé par la loi à tout salarié qui a effectué au moins un mois de travail continu dans un même établissement. (V. part. *encycl.*) || *Délai-congé*, v. PRÉAVIS.
— Dr. fisc. V. part. *encycl.*
— Hist. littér. Sorte de poème familier, très pratiqué dans le Nord, au XIIIe s. (Quand Jean Bodel, lépreux, doit se retirer du monde, ou quand Adam le Bossu doit quitter Arras pour des raisons politiques, ils prennent « congé » par des poèmes émouvants ou satiriques, en faisant leur examen de conscience personnel ou en égratignant leurs concitoyens. Le genre du *testament*, illustré plus tard par Villon, sera une amplification du congé.)
— Mar. *Congé de douane*, document fourni par l'administration des douanes du port dans lequel un yacht est inscrit, et certifiant que celui-ci est normalement construit ou importé en France : *Le congé de douane n'est obligatoire que pour les bateaux ayant plus de 10 tonneaux de jauge.*
— Mil. Autref., durée légale du service : *Etre à la fin de son congé.* || Libération du service militaire. (V. part. *encycl.*) || Auj., autorisation d'absence d'une durée supérieure à trente jours, attribuée pour raisons de santé ou affaires personnelles. (Inférieure à trente jours, cette autorisation est une *permission**. Il existe également des *congés sans solde*, interrupteurs d'ancienneté, d'une durée maximale de cinq ans, des *congés de fin de campagne**, des *congés spéciaux* [depuis 1945] pour permettre aux militaires de se présenter aux élections, et des *congés de longue durée*, avec solde entière, pour permettre le traitement de longues maladies [tuberculose].)
— Procéd. *Congé* ou *défaut-congé*, défaut du demandeur qui se refuse à conclure. (L'avoué du défendeur peut alors soit solliciter le congé, c'est-à-dire l'extinction de l'instance, soit conclure au fond, pour faire rejeter la prétention du demandeur.)
— Technol. Renfort évidé dans une pièce de serrurerie.
— ENCYCL. Dr. fisc. En matière de contributions indirectes, le *congé* accompagne les boissons dont le droit a été payé au départ, à la différence de l'*acquit-à-caution*, délivré lorsque le droit n'est payable qu'à la destination, sous la garantie d'une caution. Les expéditeurs ont le choix entre les deux procédés. En matière de douanes, on emploie le congé, ou l'acquit-à-caution, dans le *rayon-frontière**.
— Dr. mar. *Congé de navigation.* Le congé, droit de sortie, est obligatoire, sauf pour les bâtiments de l'Etat. Il est délivré chaque année (ou pour la durée des voyages de plus d'une année), moyennant le paiement d'un droit fixé d'après le tonnage. Le congé fait partie des papiers de bord et contient les renseignements qui permettent de reconnaître l'identité du navire.
— Dr. du trav. *Congés payés.* Les administrations publiques, les entreprises concédées et de nombreuses administrations privées avaient pris l'habitude d'accorder à leur personnel des vacances, au cours desquelles les traitements et salaires continuaient à être payés. En 1936, les accords Matignon, intervenus entre les grandes organisations syndicales, patronales et ouvrières, consacraient le principe de la généralisation des congés payés aux salariés. Aujourd'hui, tout établissement est tenu par la loi d'accorder chaque année, à chaque travailleur, un congé payé d'au moins un jour et demi ouvrable par mois de travail accompli dans l'entreprise; des congés supplémentaires sont accordés aux jeunes de moins de dix-huit ans, aux mères de famille de moins de vingt et un ans, aux salariés justifiant d'au moins vingt ans d'ancienneté, ainsi qu'aux travailleurs de certaines professions dont une partie du congé a été prise en dehors de la période annuelle légale. Les conventions collectives et les contrats individuels de travail peuvent prévoir des congés payés plus importants. C'est ainsi que depuis 1963 beaucoup d'entreprises accordent un mois de congés payés à leur personnel. Le législateur a voulu que les travailleurs prennent un repos effectif; en période de sous-emploi, ils n'ont pas le droit d'effectuer un travail salarié au cours de leurs vacances. Lorsque le salarié quitte l'entreprise avant d'avoir pris son congé ou lorsqu'il a été malade pendant la période des vacances, il reçoit une indemnité compensatrice. Le travailleur congédié reçoit cette indemnité, sauf en cas de licenciement pour faute lourde.
Les congés payés sont applicables dans toutes les professions, même pour les employés de maison payés à l'heure (femmes de ménage, par ex.). Les travailleurs à domicile et les salariés travaillant d'une façon discontinue (dockers, bâtiments, spectacles...) ont droit à une majoration de leur salaire; les premiers la perçoivent directement; les seconds la perçoivent une fois par an, par l'intermédiaire d'une Caisse des congés payés.
Une fois par an, tout bénéficiaire d'un congé payé a droit à un billet de chemin de fer à tarif réduit, pour lui-même et pour les membres de sa famille. (→ Biblio.)
— Hist. mil. Une ordonnance de 1372 précise que le *congé* est le seul titre qui permette à l'homme d'armes de s'absenter. Le congé fut réglementé par Louvois, qui distingua les *congés de réforme*, les *congés de libération* et les *congés de semestre* avec demi-solde, accordés par mesure d'économie à de nombreux militaires. Les congés étaient authentifiés par l'attribution d'une cartouche*.

CONGÉABLE adj. (de l'anc. franç. *congéer*, congédier). Se disait autref. d'un bail ou d'une tenure résiliable à la volonté du propriétaire. || *Bail à domaine congéable* ou *à convenant*, convention par laquelle le propriétaire d'un fonds rural (*foncier*) cède au preneur (*domanier*), moyennant un fermage annuel (*vente convenancière*), avec la jouissance du fonds, la propriété de la superficie (*des édifices et superficies*, selon l'expression consacrée), à la condition que, lors du congé ou *congément*, il pourra reprendre la propriété superficiaire, moyennant indemnité.

CONGÉDIABLE adj. et n. Qui peut ou doit obtenir son congé : *Les militaires congédiables reçoivent une feuille de route.*

CONGÉDIEMENT n. m. Dr. Acte par lequel il est mis fin à un contrat de louage. (Syn. CONGÉ.)

CONGÉDIER v. tr. (ital. *congedare;* de *congedo*, congé). Indiquer à quelqu'un qu'il doit se retirer; chasser : *Congédier un domestique.* || Donner une audience de congé : *Congédier un ambassadeur.*

CONGELABLE adj. Qui peut être congelé : *Presque tous les liquides sont congelables.*

CONGÉLATEUR n. m. Appareil pour congeler les liquides, l'eau en particulier.

CONGÉLATIF, IVE adj. Propre à produire la congélation.

CONGÉLATION n. f. (lat. *congelatio*). Passage d'un corps de l'état fluide (liquide ou gazeux) à l'état solide : *La température de congélation de l'eau sert de base à l'échelle thermométrique.* || Action de provoquer ce passage : *Procéder à la congélation de...* || Epaississement de certains liquides : *Congélation de l'huile.* || *Par extens.* Mortification de parties vivantes par l'effet du froid : *La congélation des plantes.*
— Archit. Ornement qui imite des stalactites ou des glaçons.
— Min. et Trav. publ. Procédé de fonçage d'un puits de mine ou d'une galerie en milieux aquifères ou simplement mous, dans lequel on solidifie l'eau située dans les vides du terrain.
— Pétr. *Point de congélation*, par convention, température la plus basse à laquelle un produit pétrolier coule encore lorsque l'éprouvette qui le contient est inclinée horizontalement : *Le point de congélation est une caractéristique importante des gas-oils, des fuel-oils, des huiles de pétrole*, etc.
— Physiq. *Congélation fractionnée*, séparation des constituants d'un mélange liquide, par refroidissement, grâce à la différence de leurs points de fusion.
— ENCYCL. Frigor. La *congélation* des denrées périssables, qui permet une conservation de longue durée, s'effectue à une température inférieure à celle de leur point cryoscopique, c'est-à-dire à une température telle que toute l'eau libre qui y est contenue passe à l'état de glace. Le produit obtenu est un bloc solide. Plus la congélation se fait rapidement, plus les cristaux de glace qui se forment à l'intérieur des cellules des tissus animaux ou végétaux sont petits, et moins se trouve modifiée la structure interne des produits. Au contraire, si la congélation est lente, il se forme de gros cristaux de glace et il y a rupture des membranes intercellulaires. C'est pourquoi les techniques modernes de congélation réclament des opérations rapides : congélation ultra-rapide, surcongélation, quick-freezing. La congélation étant une opération onéreuse, elle n'est utilisée que pour des produits chers. Les viandes sont congelées soit dans des chambres fortement ventilées à — 20 °C, soit dans des tunnels de congélation entre — 30 °C et — 35 °C, puis stockées entre — 10 °C et — 20 °C; lors de leur consommation, elles doivent être décongelées lentement, afin d'éviter une modification des tissus. Les poissons sont congelés entiers, en tranches ou en filets, dans des saumures, dès qu'il est nécessaire de les conserver plus de quelques jours. Les œufs destinés à la pâtisserie ou à la biscuiterie sont congelés après avoir été cassés et mis en boîte, entre — 25 °C et

— 30 °C, et conservés entre — 15 °C et — 18 °C. Les fruits (fraises, abricots, etc.) destinés à l'industrie (confiturerie, confiserie, pâtisserie) sont congelés entre — 30 °C et — 35 °C, après avoir été mis dans du sucre ou enrobés de sirop. Les légumes (asperges, petits pois, etc.) sont blanchis à la vapeur ou à l'eau bouillante avant d'être congelés, afin d'éviter toute modification de couleur lors de l'entreposage. (V. FROID et FRIGORIFIQUE.)

— Min. et Trav. publ. La *congélation* des terrains a été employée par l'ingénieur des mines H. Poetsch, dans la Ruhr, en 1880, pour le forage de quelques puits de mine dans des terrains aquifères. Appliqué en France en 1908, pour la construction d'un petit tronçon du Métropolitain, ce procédé consiste à enfoncer dans le sol, à la distance de 1 m les uns des autres, des tubes de 15 à 25 cm de diamètre, dans lesquels sont introduits des *tuyaux congélateurs*.

Chacun de ceux-ci se compose d'un premier tube, fermé à sa partie inférieure, à l'intérieur duquel se trouve un tube concentrique de plus petit diamètre, ouvert aux deux extrémités et où circule de la saumure à environ — 20 °C, produite par une centrale frigorifique. Le passage prolongé de la saumure dans les congélateurs fait geler le terrain, et il se forme un mur continu de terrains gelés, à travers lesquels le fonçage s'exécute absolument à sec. On place comme revêtement un cuvelage étanche qui remplacera le mur de glace après le dégel des terrains. Ce procédé est employé dans tous les fonçages en terrains aquifères difficiles, c'est-à-dire qui ne se laisseraient pas facilement imperméabiliser par cimentation.

— Physiol. La *congélation* des tissus vivants est comparable à l'action d'une brûlure, et, comme cette dernière, elle peut déterminer de la rubéfaction, des phlyctènes et des ulcérations, et même la mortification des parties atteintes. On réserve généralement le mot de « congélation » à l'action du froid sur l'organisme entier, les congélations partielles ou localisées prenant le nom de *gelures**.

Le froid détermine des frissons, de l'affaiblissement, de la somnolence, puis du délire, des convulsions épileptiques. Lorsque la mort s'ensuit, elle est due à la paralysie des muscles et notamment du cœur. Si le sujet survit, il est exposé à la congestion pulmonaire.

La congélation de la peau, soit au moyen de mélanges réfrigérants, soit par la vaporisation de liquides très volatils (chlorure d'éthyle, éther, etc.), est utilisée par les chirurgiens comme moyen d'anesthésie localisée.

La congélation des cadavres est employée pour les étudier sur des coupes pouvant porter sur de grandes régions du corps.

CONGELER v. tr. (lat. *congelare ;* de *gelare*, geler). [Se conj. comme *geler*.] Solidifier par le froid, en parlant d'un corps qui est liquide à la température ordinaire. ‖ Épaissir, coaguler, figer : *Congeler un sirop.* ‖ Soumettre au froid pour conserver : *Congeler de la viande.* ‖ *Congeler les mains, le nez,* en parlant d'un froid excessif, mortifier les chairs.

— ***Se congeler*** v. pr. Devenir solide, se coaguler par refroidissement : *L'eau se congèle à la température zéro.*

CONGÉLITURBATION n. f. Géomorphol. Syn. peu us. de CRYOTURBATION.

CONGÉNÈRE adj. et n. (lat. *congener ;* de *genus, -eris*, genre). Qui est de même genre, en parlant de plantes ou d'animaux : *Le lapin alla retrouver ses congénères.*

— Anat. *Muscles congénères,* ceux qui concourent à produire le même mouvement. (Contr. ANTAGONISTE.)

CONGÉNIAL, E, AUX adj. (du lat. *cum*, avec, et *genius*, génie, dispositions naturelles). Qui s'accorde avec la nature, le caractère distinctif de quelqu'un (vieilli) : *Bonaparte se tourna vers l'Orient, doublement congénial à sa nature par le despotisme et l'éclat* (Chateaubriand).

CONGÉNITAL, E, AUX adj. (lat. *cum*, avec, et *genitus*, engendré). Né avec ; apporté en naissant : *Malformations congénitales.*

CONGÉNITALEMENT adv. De façon congénitale ; de naissance.

CONGÈRE n. f. (lat. *congeries*, amas). Amas de neige entassée par le vent. (Les congères, épaisses parfois de plusieurs mètres, fondent lentement et persistent une partie de l'été dans les régions froides. Elles jouent un très grand rôle dans les phénomènes de nivation*.)

CONGERIA n. m. Paléozool. Mollusque bivalve, équivalve, très bombé, des eaux douces du Miocène supérieur et du Pliocène. (Famille des dreissénidés.)

CONGESTIF, IVE adj. (lat. *congestus*, entassé, ramassé). Pathol. Se dit d'un état morbide comportant une hyperémie*. ‖ Relatif à la congestion.

CONGESTION n. f. (lat. *congestio*). Accumulation anormale du sang dans un organe ou dans une région du corps.

— ENCYCL. Pathol. La *congestion* est *active* quand elle résulte d'un état inflammatoire, *passive* quand elle dépend d'une stase de la circulation de retour ou veineuse. Dans tous les cas, le volume de l'organe congestionné augmente ; le plasma du sang s'extravase dans le tissu cellulaire, et l'œdème apparaît. La turgescence des vaisseaux peut amener leur rupture, et il y a hémorragie locale ou diffuse. Les symptômes varient suivant l'organe atteint.

Congestion pulmonaire. Caractérisée par l'oppression, le point de côté, la fièvre, des crachats striés de sang, elle se montre dans la grippe ; elle est assez fréquente chez le vieillard, surtout quand il est resté longtemps dans la position du décubitus dorsal. Cette infection pulmonaire a vu son évolution, naguère souvent mortelle, transformée par les antibiotiques.

Congestion hépatique. Elle résulte d'entraves dans la circulation cardio-hépatique.

Congestion de la rate. Elle est surtout due aux maladies infectieuses, telles que la malaria, et ne reconnaît qu'un traitement causal.

Congestion cérébrale. V. APOPLEXIE.

CONGESTIONNER v. tr. Causer une congestion dans : *Le monbazillac et la chaleur le congestionnaient* (A. Maurois).

CONGIAIRE n. m. et adj. (lat. *congiarium*). Hist. rom. Largesse faite au peuple à l'occasion de certains événements.

— ENCYCL. Le *congiaire*, à l'origine distribution de vin, d'huile ou de sel auxquels on ajoutait des vêtements et de la viande, se transforma sous l'Empire en une distribution d'argent, dont les bénéficiaires, au nombre de 200 000 à Rome (chiffre fixé par Auguste), furent les mêmes que ceux de l'annone. Il y en eut six sous le règne de cet empereur, trois sous Domitien, trois sous Trajan, règne à partir duquel les congiaires se multiplièrent. Destinés à gagner la ferveur populaire, ils jouèrent en partie, avec les Institutions alimentaires, le rôle dévolu aujourd'hui à l'Assistance publique.

CONGLETON, v. de Grande-Bretagne (Cheshire), au S.-E. des Pennines ; 15 500 hab. Industries alimentaires. Conserves. Sel.

CONGLOMÉRAT n. m. (du lat. *conglomerare*, entasser). Roche sédimentaire détritique, formée de galets ou de fragments de roches préexistantes ultérieurement cimentés.

— ENCYCL. Géol. Le *conglomérat* est appelé *brèche* si les morceaux constituants sont anguleux, *poudingue* s'ils sont arrondis. Certaines formations géologiques débutent par un conglomérat de base. Les conglomérats ossifères sont riches en ossements de reptiles, d'oiseaux ou de mammifères (par ex. à Meudon). Les conglomérats peuvent être d'origine fluviatile, glaciaire, marine, plus rarement lacustre, etc.

CONGLOMÉRATION n. f. Action de conglomérer ; état qui en résulte.

CONGLOMÉRER v. tr. (lat. *conglomerare ;* de *glomus*, pelote). [Se conj. comme *accélérer*.] Réunir en une seule masse : *La marée conglomère les boues du fleuve.*

CONGLOUÉ (GRAND), rocher de la côte de Provence, au S.-E. du cap Croisette, où furent découvertes, grâce à l'archéologie* sous-marine, une épave et sa cargaison, datant des années 180-160 av. J.-C.

CONGLUTINANT, E adj. et n. m. Propre à conglutiner. (On dit aussi CONGLUTINATIF, IVE.)

CONGLUTINATION n. f. (lat. *conglutinatio*). Action de conglutiner ; son résultat : *La conglutination des humeurs. La conglutination des lèvres d'une blessure.*

CONGLUTINÉ, E adj. Méd. Se dit des organes collés ensemble. (S'applique surtout aux plaquettes sanguines qui, *se conglutinant,* obturent la plaie d'un capillaire.)

CONGLUTINER v. tr. (lat. *conglutinare ;* de *gluten, -inis*, glu). Épaissir et rendre visqueux comme la glu : *Conglutiner des liquides.*

CONGO (le), fl. de l'Afrique équatoriale, l'un des plus puissants du monde, tributaire de l'Atlantique. Long de 4 374 km, il draine un bassin de 3 700 000 km² env.

● *Hydrographie.* Le Congo naît dans le sud du Katanga, près de la frontière de la Rhodésie du Nord ; mais, dans tout son cours nord-sud, jusqu'au-delà de l'équateur, il est connu sous le nom de Lualaba. Dans la partie amont, le fleuve forme des rapides dans les gorges de Nzilo, puis des chutes (à Konde), avant de s'épanouir dans une dépression où il traverse les lacs Upemba et Kisale. Plus au N., il reçoit, sur sa rive droite, son premier grand affluent, le Luvua, émissaire du lac Moero. Avant de franchir les chutes de la Porte d'Enfer, par 5° de lat. S., il reçoit également à droite les eaux du lac Tanganyika, par l'intermédiaire du Lukuga. Vers l'équateur, des rapides et des chutes (chutes de Stanley) sont dus à des barres de grès et de granites. A partir de cette région, le Congo coule en plaine vers le N.-O., puis vers l'O. ; son aspect se modifie : il s'étale considérablement, se partage en de multiples bras et ses rives sont précédées de marécages et de lacs. Ses affluents lui viennent désormais de la gauche (Lomami, Lulonga, Ruki). Formant une vaste courbe, le Congo repasse sous l'équateur et se dirige vers le S.-O. Il reçoit les tributs de l'Oubangui et de la Sanga (r. dr.), et surtout celui du Kasaï, qui réunit lui-même un immense faisceau de rivières drainant le cœur de la cuvette congolaise. Le fleuve s'élargit dans le Stanley Pool avant de franchir, par des rapides nombreux (chutes Livingstone), les massifs côtiers qui ferment cette cuvette. Le Congo se termine par un estuaire, à l'extrémité duquel on enregistre des fonds de plus de 400 m.

Le régime du Congo est caractérisé par sa régularité ; en effet, il reçoit des affluents très importants, aussi bien de l'hémisphère Sud (Ruki, Kasaï) que de l'hémisphère Nord (Oubangui), et lorsque ceux-là connaissent des maigres de saison sèche, ceux-ci sont au maximum de leur crue. On observe cependant des maximums entre octobre et mars sur le Congo supérieur (Lualaba) et un maximum en octobre sur le bas Congo.

Malgré ses énormes débits (jusqu'à 80 000 m³/s), le fleuve n'a pas constitué une voie navigable de premier ordre. En effet, des mouvements tectoniques sont responsables de la formation de rapides et de chutes, que l'érosion fluviale, en partie impuissante en milieu tropical, est incapable d'éroder. La navigation est ainsi arrêtée à de nombreuses reprises. Des voies ferrées permettent de passer d'un bief à l'autre, mais de nombreux transbordements sont nécessaires : à l'aval, de Matadi à Léopoldville, sur le Stanley Pool ; à l'amont, de Stanleyville à Ponthierville et au-dessus de Kindu. Cependant, du Stanley Pool à Stanleyville, le Congo et ses principaux affluents offrent un réseau navigable continu de plus de 8 000 km de longueur. Mais la région desservie n'est pas la plus riche — il s'en faut de beaucoup — de l'ancien Congo belge, et la desserte du haut Katanga a nécessité la création d'une voie ferrée à travers l'Angola. (→ Biblio.)

pêche aux chutes de Stanley

les rapides du CONGO

Phot. Nilsson-Rapho, Huet-éd. Hoa-Qui.

Brazzaville
building et palais
de l'Artisanat

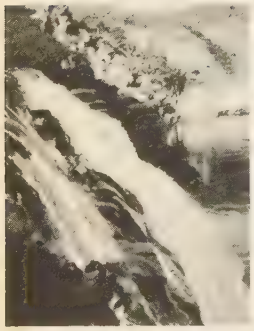

chutes de la Bouenza

CONGO (ETAT INDÉPENDANT DU), ancien Etat de l'Afrique équatoriale, régi par le souverain des Belges, dont il était la possession propre, et auquel se sont substitués, en 1908, le Congo belge, puis, en 1960, la république du Congo de Léopoldville.

CONGO (PROVINCE DU), province du nord-ouest de l'Angola ; 734 000 hab. Ch.-l. *Uíge*.

CONGO (RÉPUBLIQUE DU) [dite aussi **Congo-Brazzaville**], Etat de l'Afrique équatoriale, formé par l'ancien territoire du Moyen-Congo, limité par le Congo et l'Oubangui au S.-E., la République centrafricaine et le Cameroun au N., le Gabon et l'Atlantique à l'O., la république homonyme et l'enclave portugaise de Cabinda au S. ; 342 000 km² ; 840 000 hab. Capit. *Brazzaville*.

● *Géographie physique.* En dehors de l'étroit corridor qui le met en relation avec l'Atlantique à Pointe-Noire, et qui, après avoir franchi les monts du Mayombe, aboutit à la plaine littorale, le Congo se trouve tout entier sur le plateau intérieur. Son climat tropical est celui des plateaux congolais ; mais la région est abritée par l'écran des monts du Mayombe et Du Chaillu. En outre, en dehors des massifs montagneux, des sables et des grès perméables constituent le sous-sol. Aussi la grande forêt qui recouvre les montagnes fait-elle place, vers l'intérieur, à des formations ouvertes, la forêt-parc ou la savane, dans la région du Niari et dans la cuvette congolaise.

● *Géographie humaine et économique.* La population comprend de nombreuses races, dont les plus importantes sont les Batékés, sur les haut plateaux, les Bakongos et les Balalis, qui cultivent la région du Pool, à l'O. de Brazzaville, et les Bahembas, tous agriculteurs, mais aussi chasseurs et pêcheurs. Les Pygmées ont été refoulés à la lisière du haut Gabon et dans les régions de la Sangha, de la Mossaka et de la Likouala. L'économie de cueillette subsiste encore dans la grande forêt, qui fournit surtout des quantités importantes de bois d'ébénisterie et d'okoumé. Cependant, les cultures d'exportation ont été développées par de grandes sociétés (palmier à huile) dans les régions de la Sangha et de la Likouala-aux-Herbes. Mais la cuvette congolaise est d'accès difficile, et la région la plus développée est celle du Niari, où se sont installés des colons et des sociétés pourvues de matériel moderne : culture du manioc, des arachides, de la canne à sucre (sucrerie), et élevage de bovins. Des plantations de palmiers à huile et d'hévéas ont été créées au S. des monts Du Chaillu (régions de Mossendjo et de Sibiti) ; des bananeraies sont établies à proximité de la voie ferrée, des cultures de cacaoyers et de tabac dans le nord.

Le sous-sol renferme de l'or dans la région de Kellé et dans le Mayombe, où l'on a aussi trouvé de l'uranium, et surtout de riches gisements de plomb à M'Fouati (8 000 t de concentré par an) et à Hapilo, ainsi que du pétrole (Pointe-Indienne). La mise en valeur du pays est facilitée par un réseau navigable important : le Congo et l'Oubangui sont navigables jusqu'à Bangui (1 300 km). La Sangha et la Likouala (Mossaka) sont également utilisables. Mais le cours du Congo est impraticable en aval du Stanley Pool, et cette carence a nécessité la construction du chemin de fer Congo-Océan, entre Brazzaville et Pointe-Noire (511 km), à travers le Mayombe. Un réseau de pistes et de routes (plus de 4 000 km) complète les voies de communication. Enfin, l'économie de la république doit être profondément modifiée grâce à l'utilisation de l'énergie fournie par le Kouilou dans sa traversée du massif du Mayombe : le barrage qui sera construit à Sounda pourra alimenter une installation produisant 7 milliards de kWh par an. L'énergie pourrait être utilisée notamment à la fabrication de l'aluminium.

● *Histoire.* L'abbé Fulbert Youlou, chef du gouvernement de la nouvelle république (28 nov. 1958), devint président de la République (21 nov. 1959), à la suite d'un vote

port de Pointe-Noire

unanime de l'Assemblée législative élue en juin 1959. La vie politique du nouvel Etat est alors dominée par l'opposition existant entre l'Union démocratique de défense des intérêts africains, section locale du R. D. A., dirigée par le chef du gouvernement et appuyée par les tribus balalis, et le Parti populaire congolais, section locale du M. S. A., soutenu par les tribus m'bochis et qui, sous la direction de Jacques Opangault, réclame un statut d'indépendance. Les élections du 4 juin 1959 furent un échec pour l'opposition (10 élus du P. P. C. pour 61 sièges à pourvoir). Par les accords du 12 juillet 1960, la république du Congo a accédé à l'indépendance complète au sein de l'Union des républiques d'Afrique centrale. A la suite des manifestations contre son gouvernement, F. Youlou est contraint de démissionner en août 1963.

● *Constitution.* Les institutions de la république du Congo ont été fixées par les lois constitutionnelles des 28 novembre 1958, 16 et 20 février 1959. Après l'indépendance totale, une nouvelle constitution a été promulguée en mars 1961. Le chef de l'État, président de la République, est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il nomme les ministres, dirige l'administration et les forces armées, et peut, dans certains cas, recourir au référendum. Le pouvoir législatif appartient à l'Assemblée nationale, élue pour cinq ans. Le français est la langue officielle. (→ Biblio.)

CONGO (ROYAUME DU), Etat indigène de l'ouest de l'Afrique équatoriale, situé sur la rive gauche du bas Congo, avec lequel les Portugais entrèrent en relation dès la fin du XVe s. Ils en convertirent le chef, dont la résidence, Ambassi, s'appela dès lors São Salvador (il y eut un évêque noir dès 1518), et en furent chassés en 1627 par une révolte. Mais ils gardèrent, sur la côte de l'Atlantique, Saint-Paul-de-Loanda, auj. *Luanda*, capitale

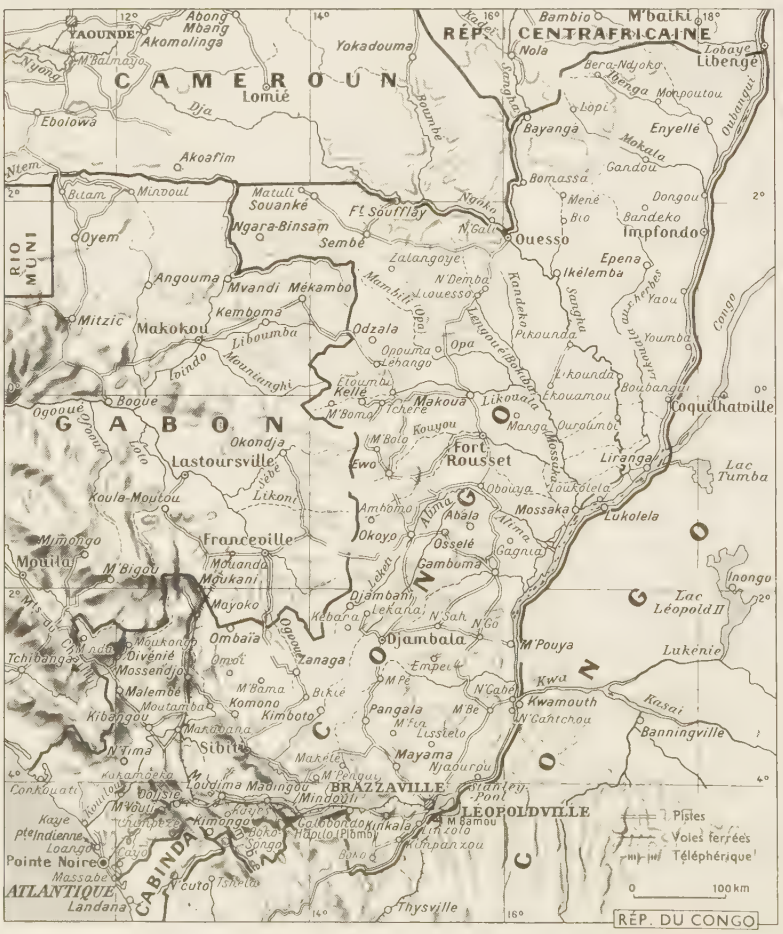
CAMEROUN
GABON
CONGO
RÉP. CENTRAFRICAINE
RIO MUNI
CABINDA
ATLANTIQUE
YAOUNDÉ
Lomié
Yokadouma
Nola
M'baiki
Libenge
Bayanga
Enyelle
Mokala
Gandou
Bomassa
Mene
Dongou
Bandeko
Impfondo
Ouesso
Ft Souffiet
Ngara-Binsam
Sembé
Souanké
Matuli
Minvoul
Oyem
Akoafim
Ebolowa
Djia
Abong Mbang
Akomolinga
Mitzic
Makokou
Kemboma
Mvandi
Mékambo
Angouma
Oyem
Bitam
Ntem
Boué
Lastoursville
Okondja
Koula-Moutou
Mimongo
Mouila
M'Bigou
Franceville
Moanda
Moukani
Mayoko
Lékoni
Ogooué
Lolo
Liboumba
Mountiangui
Lindo
Odzala
Opouma
Lebango
Opa
Kellé
M'Boma
Ichere
Makoua
Likouala
Kouyou
Manga
Ouroumbi
Coquilhatville
Boubangui
Fort Rousset
Ewo
M'Bolo
Obouya
Loukolela
Mossaka
Lukolela
Liranga
Lac Tumba
Lac Léopold II
Inongo
Abala
Alima
Osselé
Gagnia
Gamboma
Okoyo
Ambomo
Djambala
M'Pouya
Lukénie
Kwa
Kwamouth
Kasai
Banningville
Pangala
N'Cahtchou
Mayama
Sibiti
Zanaga
Omoi
Ombaia
Divénié
Mossendjo
Tchibanga
Malembe
Komono
Kibangou
Moutambat
Kimboto
Bikié
Djambala
Empeli
Djambala
Djambala
Djambala

de l'actuel Angola. Les principales tribus de l'ancien royaume du Congo étaient les Bakongos, les Kakongos, les Basolongos, les Bayoumbés, les Basundis, les Babouendis et les Bavilis, sur la côte atlantique des deux républiques du Congo et de l'Angola. Leur art se ressent de l'influence européenne, mais on y trouve, comme au Bénin, des œuvres réalistes antérieures à l'arrivée des Portugais, à savoir des statues de pierre placées dans d'anciens cimetières. On trouve également de grandes statues recouvertes de clous, comme celle de Batshiokos, des objets usuels richement ornementés et de grands masques à face lunaire. Ces populations ont continué jusqu'à nos jours une production abondante qui copie plus ou moins les anciens modèles.

CONGO (RÉPUBLIQUE DU) [dite aussi **Congo-Léopoldville**], anc. **Congo belge**, État de l'Afrique équatoriale, englobant la plus grande partie du bassin du Congo ; 2 344 000 km² ; 15 007 000 hab. (116 000 Europ.). Capit. *Léopoldville*. Depuis 1962, la République est divisée en 21 provinces.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● *Structure et relief.* Les roches les plus anciennes du socle africain affleurent sur la périphérie : dans le Bas-Congo, des roches dures, vigoureusement plissées, sont entaillées par le Congo, qui s'échappe vers l'Océan ; au S. (Katanga) et à l'E. (rebord du plateau des Grands Lacs), le socle apparaît également. Ces roches, granites ou roches métamorphisées très complexes et minéralisées, ont été nivelées au cours de cycles d'érosion successifs : elles forment aujourd'hui des plaines ou plateaux étagés, étendues monotones dont l'altitude va de 750 m (*monts de Cristal* ou *du Mayombe*, dans le Bas-Congo) à 1 600 m (Katanga) et même à 2 000 m (à l'E. des Grands Lacs). Le point culminant de la colonie dépasse 5 000 m, dans le massif du *Ruwenzori*. Vers le centre de la cuvette congolaise, les roches du socle disparaissent sous les grès et les argiles de la formation du Karroo (de la fin du Primaire au Crétacé), puis sous les grès et les sables du Kalahari (du Crétacé à la fin du Tertiaire) et sous les alluvions récentes dans les parties les plus basses. A ces roches correspondent des plaines uniformes ou des plateaux aux vallées légèrement encaissées. Le long du fossé des Grands Lacs, faillé, les volcans ont étalé leurs coulées ; certains sont encore en activité, surtout au N. du lac Kivu.

● *Climat et végétation.* La température moyenne oscille entre 26 °C et 28 °C, et il pleut toute l'année, sauf pendant deux mois dans la région comprise entre le Congo et l'Oubangui. Cette faible amplitude des températures et la pluviosité élevée caractérisent la zone équatoriale, à laquelle appartient la cuvette congolaise. Mais l'Etat s'étend jusqu'à 13° de latitude S. ; aussi, vers le S., une saison sèche est-elle de plus en plus marquée (elle dure jusqu'à sept mois au Katanga). Le climat équatorial favorise l'extension de la forêt humide, qui couvre les deux rives du Congo, entre 3° et 4° de latitude N. et S. ; elle s'arrête, vers l'E., au pied des hauts plateaux. Au N., le long de l'Oubangui et dans toute la partie méridionale, elle fait place à la forêt-galerie le long des cours d'eau, puis à des savanes boisées, auxquelles succèdent, sur les hauts plateaux orientaux, des savanes d'altitude.

La faune est renommée pour son abondance et sa variété. Des parcs nationaux (parc Albert, par exemple) en assurent la conservation.

Géographie humaine et économique.

● *Le peuplement.* Seule la zone équatoriale de la forêt dense est défavorable à la vie humaine. Dans la savane, et surtout en altitude, l'homme trouve plus facilement les ressources qui lui sont nécessaires. Mais les sols latéritiques ou sableux sont pauvres ou facilement dégradés par l'érosion. Les sols du centre de la cuvette, plus légers, sont les plus favorables aux cultures.

Cet immense pays est cependant peu peuplé : la densité de sa population n'est que de 5,3. La population africaine, outre quelques groupes de Pygmées (100 000 individus au total), se compose de Noirs (Bantous, Soudanais et Nilotiques), dont chaque groupe a ses coutumes et ses langues. Les uns vivent surtout de la cueillette et de la chasse, les autres

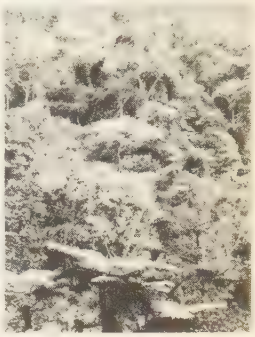

fougères arborescentes dans le parc national Albert (1 900 m d'altitude)

carte du CONGO-LÉOPOLDVILLE

1 KONGO CENTRAL
2 LULUABOURG
3 UNITÉ KASAÏENNE
4 SUD-KASAÏ
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
SOUDAN
BANGUI
YAOUNDÉ
CAMEROUN
GABON
RIO MUNI
CONGO
OUBANGUI
MOYEN CONGO
CUVETTE CENTRALE
HAUT CONGO
UÉLÉ
ITURI
KIBALI
OUGANDA
RUANDA-URUNDI
KIVU
NORD KIVU
SUD KIVU
KIGALI
BUKAVU
BURUNDI
BUJUMBURA
CENTRAL
MAINDOMBE
SANKURU
KWILU
LOMAMI
KASAÏ
LULUABOURG
KASAÏ ORIENTAL
KATANGA
NORD KATANGA
SUD KATANGA
LUALABA
PLATEAU DES BATEKE
BRAZZAVILLE
LÉOPOLDVILLE
Pointe Noire
Matadi
Boma
LUANDA
ANGOLA
OCÉAN ATLANTIQUE
Lobito
Benguela
Nova Lisboa
Silva Porto
Malanje
Kolwezi
Jadotville
Elisabethville
Albertville
Stanleyville
Coquilhatville
Port-Francqui
Luluabourg
Bukavu
Kindu
Kisangani
Ponthierville
Bangassou
Mobaye
Zemio
Bondo
Niangara
Aketi
Lisala
Bumba
Nouvelle-Anvers
Basankusu
Busu-Djanoa
Impfondo
Ouesso
Makokou
Oyem
Mossaka
Fort Rousset
Booué
Franceville
Lastourville
Mouila
Port-Gentil
Libreville
Kango
Lambaréné
Ndjolé
Lac Tumba
Lac Léopold II
Inongo
Nioki
Kutu
Oshwe
Dekese
Kole
Lodja
Katako Kombe
Kabinda
Bakwanga
Tshikapa
Kazumba
Dibaya
Kanda Kanda
Luiza
Mweka
Lusambo
Basongo
Idiofa
Kikwit
Bandundu
Thysville
Matadi
Boma
Tshela
Sibiti
Dolisie
Mossendjo
Kinkala
Manyanga
Kenge
Kasangulu
Madimba
Luozi
Sekebanza
Chutes Livingstone
Popokabaka
Kasongo-Lunda
Kahemba
Chutes Frs Joseph
Chutes Guillaume
Malanje
Cuanza
Cassai
Zambèze
Lac Mweru
Lac Moero
Lac Bangweulu
Lac Tanganyika
Lac Kivu
Lac Albert
Lac Victoria
Nil
Ruwenzori
Parc Albert
Equateur
Stanleyville
Chutes de Stanley
Ponthierville
Opala
Lubutu
Watkatsi
Kindu-Port-Empain
Kongolo
Kabalo
Kamina
Bukama
Sandoa
Luena
Tenke
Kolwezi
Jadotville
Elisabethville
Kipushi
Ndola
Sakania
Kabambare
Nyanza Lac
Kigoma
Uvira
Fizi
Baraka
Albertville
Baudouinville
Manono
Kabongo
Mwanza
Kamina
Kapanga
Sandoa
Luena
Lubudi
Kasenga
Mitwaba
Kiambi
Nyunzu
Kabalo
Kongolo
Sentery
Dumbelenge
Demba
Luebo
Makumbi

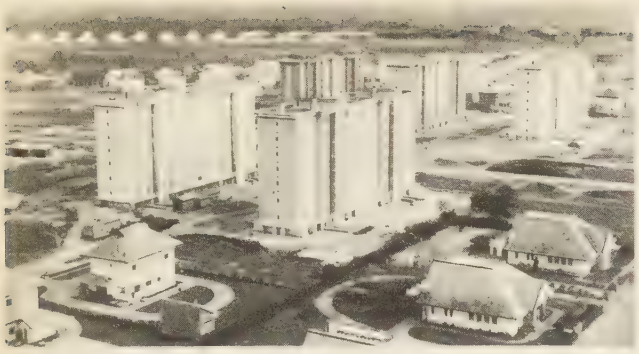

nouveaux quartiers à Léopoldville

mine de cuivre dans le Haut-Katanga

l'économie du CONGO-LÉOPOLDVILLE

de l'agriculture (cultures sur brûlis ou agriculture semi-nomade). Ils font pousser surtout des tubercules dans la forêt, des céréales, du mil ou du millet dans la savane. L'élevage est secondaire.

Le peuplement blanc n'est pas dense, mais il joue un rôle très important. Le pays fut longtemps exploité par la « traite » (ivoire, caoutchouc), mais, ensuite, il a été plus rationnellement mis en valeur, surtout par un certain nombre de grosses sociétés (Union minière du Haut-Katanga, Société générale belge), grâce à des capitaux belges, mais aussi étrangers (américains). En dehors du personnel des exploitations minières, qui ne demandent pas un gros peuplement blanc, les Européens sont planteurs (Bas-Congo, Katanga, Province-Orientale) et forment les cadres d'une industrie de transformation en plein développement dans les grandes villes (Léopoldville, Elisabethville, Jadotville, Stanleyville, Bukavu, Albertville, Boma, Coquilhatville, Lusambo, Matadi, Luluabourg, etc.).

● *L'économie.* L'AGRICULTURE. A côté des cultures traditionnelles, laissées aux mains des Africains, des plantations sont exploitées par des colons ou par des sociétés ; elles produisent de l'huile de palme, de la canne à sucre (région du Bas-Congo), du cacao, du café, du caoutchouc. Le coton est surtout cultivé par les Africains. Le thé, le quinquina, le pyrèthre, les plantes à parfum ont été introduits plus récemment, notamment dans la province du Kivu. Des colons ont réussi à développer l'élevage du gros bétail (région de Bukavu).

LES MINES. L'exploitation des ressources minières, localisées généralement à la périphérie, s'est heurtée à des difficultés de transport et de main-d'œuvre (il a fallu faire venir des travailleurs de régions lointaines) ; aussi est-elle très concentrée. Les principales ressources sont l'or, l'étain, le cuivre, l'uranium, le diamant.

L'or est exploité surtout dans le Nord-Est (Société du Kilo-Moto), mais les gisements s'étendent du Maniema au Kivu et au Ruanda-Urundi. De plus, un gisement est exploité dans le Sud-Est, en bordure du lac Moero, et l'or se trouve associé au cuivre dans plusieurs mines du Katanga. L'étain est exploité également dans la région orientale, mais plus au S. (provinces du Katanga et du Kivu). Le cuivre se trouve au Katanga, région qui est la plus importante du monde par ses réserves et la teneur du métal. L'Union minière du Haut-Katanga, qui a le monopole des exploitations, domine ce pays, qu'elle a peuplé (Elisabethville, Jadotville, Kolwezi). Elle produit aussi du manganèse, du cobalt, du plomb et, à Shinkolobwe, de l'uranium et du radium en quantités importantes. Les diamants sont exploités par une puissante société, la Forminière, dans la province du Kasaï (Tshikapa, Bakwanga) : le Congo est, en poids, le principal producteur de diamants du monde (diamants industriels surtout). Le charbon, enfin, est exploité près d'Albertville et de Luena. En dehors des industries minières, on recense des entreprises très diverses : industries de transformation, produits alimentaires, industries textiles et chimiques, distilleries, cimenteries, etc.

Les grandes sociétés ont dû aménager le pays, organiser les transports, créer des filiales pour l'exploitation des gisements secondaires ou des industries nécessaires aux besoins de leur personnel ou à l'agriculture.

LES TRANSPORTS. Les difficultés de transport sont aggravées par le fait que la cuvette congolaise est fermée non seulement par les hauteurs et les rapides du Congo, mais aussi par des frontières qui ne laissent qu'une étroite ouverture sur l'Océan. Ce sont les fleuves qui ont commandé l'aménagement du pays : 23 000 km sont navigables. La flotte du Congo et du Lualaba, aux mains de deux compagnies, jauge 250 000 tonnes. Des voies ferrées contournent les rapides et relient le Congo et Albertville, Elisabethville, Luluabourg et Port Francqui. Mais le Katanga est aussi relié directement à Beira, au Mozambique, et à Lobito, en Angola. Ces débouchés déchargent un peu le port de Matadi, seul port sur l'océan Atlantique, relié par voie ferrée à Léopoldville.

Le grand développement des routes a concurrencé celui du réseau ferré, notamment dans l'Est. L'aviation joue, enfin, un grand rôle (15 000 km de lignes intérieures).

LE COMMERCE. Les échanges extérieurs sont en progrès continus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ; ils sont excédentaires, en poids comme en valeur. Les importations proviennent en premier lieu des Etats-Unis, suivis par la Belgique. Aux exportations, la Belgique vient au premier rang (57 p. 100).

Niveaux de vie.

A la fin de la période coloniale, le revenu par tête des habitants du Congo et du Ruanda-Urundi restait encore peu élevé. Cependant, depuis le début de la Seconde Guerre mondiale, l'exploitation des richesses minières et le développement industriel du pays ont tendu à améliorer ce niveau de vie et à transformer les modes d'existence des autochtones.

● *Les Africains.* Dans la société traditionnelle, la révolution industrielle et sociale que le Congo a connue a cristallisé une opposition des niveaux de vie du milieu rural et du milieu urbain. Dans le milieu rural, l'organisation tribale tend à maintenir dans une assez large mesure les besoins à un niveau proportionnellement bas. Cette organisation sociale entretient une économie de subsistance, qu'imposent d'ailleurs les méthodes archaïques de culture et le semi-nomadisme des autochtones. Chaque unité sociale ne produit que ce qui est indispensable à la subsistance du groupe. Les membres du clan ou de la tribu recourent peu à l'échange, et encore le font-ils exclusivement sous la forme du troc. La consommation individuelle des biens réclamant l'usage du numéraire reste relativement faible. Toutefois, l'économie de subsistance procure au groupe, d'une manière élémentaire certes, la quasi-totalité des biens destinés à l'alimentation, au logement, ainsi qu'une fraction de ceux qui concernent les vêtements ; d'autre part, les pouvoirs publics assurent gratuitement un certain nombre de services (soins sanitaires, formation professionnelle, création de coopératives, etc.).

Aujourd'hui, l'économie de subsistance a disparu presque totalement des milieux urbains : le développement industriel a contribué à la désintégration de la société traditionnelle, et 38 p. 100 des hommes adultes sont devenus

Phot. Office du tourisme belge.

salariés. Le développement industriel s'est d'abord traduit par une hausse générale des rémunérations, et les salaires des autochtones ont absorbé une part croissante du revenu national. Dans certains cas, des ouvriers congolais qualifiés pouvaient atteindre des rémunérations égales à celles de Belgique ; toutefois, 65 p. 100 des salariés ne gagnaient pas plus du minimum légal. La politique de bas salaires adoptée par les grandes entreprises du Congo s'explique par les deux problèmes humains que posait la recherche des meilleures conditions d'exploitation, à savoir la compétence et la stabilité de la main-d'œuvre indigène. Les entreprises ont été au-delà des obligations, pourtant déjà pesantes, qu'une législation sociale fort avancée imposait à l'employeur blanc : elles fournissaient à leurs employés un logement, la nourriture ou une indemnité correspondante, des vêtements, une couverture par an, une indemnité pour la femme et les enfants. En outre, le travailleur était assuré de tous les soins gratuits et il bénéficiait d'une retraite. Des cités, où chacun dispose de sa maisonnette, furent conçues pour fixer sur place des familles d'ouvriers, souvent recrutées dans d'autres régions du Congo, et que leur tendance naturelle au nomadisme poussait « à prendre leur pied de route » aussitôt la période de formation professionnelle terminée. Ainsi, l'Etat doit son infrastructure économique et sociale à une politique d'économie forcée, imposée tant aux ouvriers africains qu'aux grandes sociétés, qui ont accepté de réinvestir une partie de leurs profits en écoles, en hôpitaux, en cités ouvrières, autant qu'en agrandissements d'usines.

Une conséquence de cette politique est le progrès obtenu dans le domaine de l'éducation : cependant, si 42 p. 100 des Congolais savent lire et écrire, il en est peu qui aient reçu une éducation supérieure. D'autre part, la consommation des Africains a augmenté en valeur absolue, et son éventail s'est ouvert aussi largement ; on constate que ce progrès de la consommation des Noirs a été loin d'être absorbé par l'accroissement naturel de la population, ce qui signifie que le niveau de vie des masses africaines s'est élevé. Nombre d'indices particuliers ont confirmé cette tendance : l'indice des biens de première nécessité a monté moins vite que celui des autres biens et services ; l'augmentation de la consommation a été particulièrement marquée pour les vêtements, les chaussures, les produits pharmaceutiques, l'équipement ménager, la verrerie, les bicyclettes ; enfin, l'épargne volontaire a fait des progrès et s'est traduite par le développement régulier du nombre des carnets ouverts dans les Caisses d'épargne.

● *Les Européens.* Les Européens étaient fonctionnaires (19 p. 100), agents des sociétés industrielles, commerciales ou financières (45 p. 100), ou colons établis à leur propre compte en tant que planteurs, négociants ou petits industriels (20 p. 100). En règle générale, et les pouvoirs publics y ont veillé, cette population immigrée n'est pas entrée en concurrence avec les Africains, car les techniciens d'origine européenne étaient particulièrement qualifiés (contremaîtres, ingénieurs, cadres). De même, les colons s'occupant de plantations se sont orientés vers des cultures exigeant des techniques particulières ou un capital important. En raison des emplois qu'elle occupait, la population européenne disposait d'un niveau de vie élevé, et les salaires étaient complétés par différents avantages en nature. (→ Biblio.)

labourage

Bukavu sur le lac Kivu

HISTOIRE

Les 12, 13 et 14 septembre 1876, le roi des Belges, Léopold II, qui songeait à donner un empire colonial à son pays, alors en période d'expansion économique, réunit à Bruxelles une conférence géographique internationale; celle-ci créa une *Association internationale africaine**, dont le but était de favoriser l'exploration de l'Afrique et de lutter contre l'esclavagisme. Au retour de Stanley en Europe (janv. 1878), après son épique descente du fleuve Congo, des délégués du roi des Belges proposèrent au grand explorateur — qui déclina tout d'abord l'invite — de travailler pour le compte de l'Association. Léopold II avait compris l'importance du Congo comme voie d'accès à l'intérieur du continent noir et deviné sa valeur économique : sous son impulsion, l'Association internationale africaine entreprit de créer dans le bassin du Congo un organisme politique et fonda à cette fin, en novembre 1878, un *Comité d'études du haut Congo,* pour lequel Stanley accepta d'entreprendre une nouvelle expédition. Le 4 août 1879, il abordait à l'embouchure du Congo et, en octobre, il fondait Vivi, qui devait être la première capitale du futur Etat. Mais, tandis qu'il remontait lentement et péniblement l'escalier des monts de Cristal le long du Congo, les Français, partis du Gabon plus au N. (Savorgnan de Brazza), empiétaient sur le domaine fluvial du Congo et prenaient possession des pays découverts par eux. Les Portugais, secrètement encouragés par l'Angleterre, revendiquaient, eux, leurs « droits historiques » sur une partie du bassin du Congo. L'Afrique excitait les convoitises, et des différends s'élevaient entre les diverses nations. L'*Association internationale du Congo,* qui avait succédé au Comité d'études, avait besoin d'appuis ; elle se fit reconnaître (1884) en Etat ami par les Etats-Unis, moyennant l'octroi de la liberté du commerce et de la navigation dans le bassin du Congo, puis par la France (à qui fut accordé un droit de préemption si l'Association devait un jour réaliser ses possessions) et par l'Allemagne, inquiète du soutien anglais donné au Portugal. Peu après, l'Acte général de Berlin, conclusion de la Conférence de Berlin* de 1884-1885, consacrait l'existence de l'*Etat indépendant du Congo,* dont Léopold II devenait le souverain et dont l'union avec la Belgique était purement personnelle. En avril 1885, le Parlement belge autorisa le roi à devenir le chef du nouvel Etat.

Cependant, l'Etat indépendant fut rapidement une lourde charge pour Léopold II. La conférence de Bruxelles, réunie en 1889, se contenta d'édicter des mesures antiesclavagistes ; elle accepta de reviser l'article 4 de l'Acte général de Berlin, qui interdisait d'établir des droits d'entrée sur les marchandises dans le « bassin conventionnel du Congo ». Léopold II obtint ainsi des ressources indispensables. Mais les dépenses continuaient. En 1890, il demanda une avance de 25 millions à la Belgique. En échange, il léguait le Congo à son pays, qui recevait même le droit de l'annexer au bout de dix ans en cas de non-remboursement.

En quelques années, le territoire dont Stanley n'avait fait que reconnaître l'artère fluviale maîtresse fut parcouru par de nombreux explorateurs belges et étrangers entrés au service de l'Etat indépendant. Avant la fin du XIXe s., le cœur du « continent mystérieux » de Stanley avait été parcouru et cartographié, du moins dans ses grandes lignes. En même temps commençaient la colonisation et la mise en valeur des parties occidentales de l'Etat indépendant, ainsi que la conquête des parties orientales. Des stations furent fondées à proximité des cours d'eau, non loin des escales fluviales : Léopoldville sur le Stanley Pool, Equateurville, La Nouvelle-Anvers (Bangala), Stanleyville (à côté des Stanley Falls) sur le fleuve lui-même, Luluabourg sur une des têtes du Kasaï. Entre 1890 et 1898, le major Thys construisit, de Matadi à Léopoldville, le chemin de fer de 390 km qui unit le Stanley Pool à l'estuaire du Congo. A l'E. des « chutes de Stanley » (Stanley Falls), les Belges entraient en conflit avec les traitants arabes qui faisaient, entre le Lualaba et le lac Tanganyika, le trafic des esclaves et de l'ivoire ; après une guerre vigoureusement menée pendant plusieurs années (1892-1898), ils éliminèrent les Arabes et s'installèrent dans ces parages, les plus lointains de l'Etat indépendant, où ils fondèrent Albertville sur le Tanganyika, Elisabethville au Katanga, construisirent plusieurs

mines et industries du Katanga

Phot. Office du tourisme belge, Lennart-Nilsson-Rapho.

Stanley au CONGO
1887
« l'Illustration »

lignes de chemins de fer et menèrent à bien l'étude des possibilités économiques du pays, dont ils préparèrent ainsi la mise en valeur. Simultanément, par la convention anglo-congolaise du 12 mai 1894, Léopold II tenta de prolonger le domaine de l'État indépendant jusque sur les bords du Nil, à Lado; mais il se vit bientôt contraint, devant les protestations de la France et de l'Allemagne, de renoncer à son dessein.

Léopold II voulait faire de l'Etat indépendant une colonie productrice : il avait instauré un régime destiné à exploiter au maximum les richesses du pays. En juillet 1885, un décret déclara toutes les terres vacantes propriétés de l'Etat (*Domaine privé de l'Etat*) et fut très largement interprété : en 1891, l'Etat se réserva le monopole du caoutchouc et de l'ivoire, et la liberté commerciale, proclamée par l'Acte général de Berlin, fut supprimée. Un décret secret de 1896 (rendu officiel en 1902) créa entre les rivières Kasaï et Ruki un immense *Domaine de la Couronne*, administré par une *fondation*. Le travail forcé et le trafic du caoutchouc et de l'ivoire étaient à la source d'immenses bénéfices : l'exportation de l'ivoire passa de 40 t en 1887 à 298 t en 1899; celle du caoutchouc, de 500 t en 1895 à 6 000 t en 1901. Mais l'exploitation intensive provoquait de nombreux abus. Au Parlement belge, les discussions sur l'Etat du Congo devenaient passionnées; la presse et l'opinion publique s'en prenaient à Léopold II, et l'Angleterre soutenait une campagne humanitaire qui servait ses intérêts : une commission internationale d'enquête, envoyée au Congo en 1904-1905, recommanda des réformes. Le Parlement exigea bientôt la cession au pays de l'Etat indépendant du Congo. Le roi souverain dut s'y résoudre. Il passa avec la Belgique le traité du 28 novembre 1907, qui faisait de « sa propre œuvre, fruit de son labeur », une colonie belge. La *Fondation de la Couronne* était cependant maintenue : le 5 mars 1908, un acte additionnel la remit à la Belgique. Le traité et l'acte additionnel furent ratifiés le 20 août par la Chambre et le 9 septembre par le Sénat : le 14 novembre, l'Etat indépendant du Congo laissait place au Congo belge.

La fin de l'Etat indépendant du Congo et la prise en charge de la nouvelle colonie par la nation belge devaient avoir d'importantes conséquences : de nombreux décrets furent rendus pour éviter l'exploitation abusive de la main-d'œuvre indigène, pour faire respecter les formes traditionnelles de la société noire et pour restreindre les privilèges des sociétés concessionnaires. La colonisation belge se détacha peu à peu des procédés instaurés par les agents léopoldiens, et son aspect humanitaire fut encouragé par les autorités. Pendant la Première Guerre mondiale, les Allemands firent des tentatives infructueuses pour provoquer des soulèvements indigènes dans certaines parties de la colonie au début des hostilités; les troupes du Congo belge participèrent à la conquête de Tabora (1916), et donc des parties occidentales de l'Afrique-Orientale allemande. Cette coopération valut à la Belgique, après entente avec l'Angleterre, le mandat de la Société des Nations sur l'Urundi et sur le Ruanda, petite partie de l'ancien Est-Africain allemand.

La mise en valeur du Congo fut activement poussée de 1920 à 1939. En 1933 fut fondé l'*Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge* (I. N. E. A. C.), qui créa de nombreuses stations agronomiques et zootechniques. Une nouvelle politique économique, dite du *paysannat indigène* et inspirée par le souci du relèvement moral et matériel de l'Africain, fut alors inaugurée : elle avait pour but de fixer l'habitat, de promouvoir des systèmes de culture mieux adaptés, de développer l'initiative des Noirs en laissant à ces derniers le profit de leurs cultures et donc d'élever leur niveau de vie. Une action énergique permit d'échapper aux dangers de la monoculture, en interdisant l'extension de certaines plantations (le café en 1938) et en favorisant les cultures arbustives. Parallèlement, la prospection d'un sous-sol d'une étonnante richesse (Katanga) fut encouragée, et le Congo belge devint grand producteur de cuivre, de cobalt, de diamant, de radium, etc. Le portage, jadis seul moyen de transport, fut peu à peu réduit à la stricte nécessité, grâce à la construction de voies ferrées destinées à faciliter l'écoulement des produits miniers (le chemin de fer Bas-Congo-Katanga, construit entre 1924 et 1928, par exemple), et à celle de routes qui ont permis d'exploiter certaines zones industrielles.

En 1941, après l'occupation de la Belgique par l'Allemagne, le Congo belge, incorporé, pour la durée du conflit, dans la zone sterling, devint (accords économiques) l'un des grands fournisseurs des Alliés pour certaines matières premières essentielles à la conduite de la guerre. Après la perte des Indes néerlandaises et de la Malaisie britannique, habituels fournisseurs des Alliés en caoutchouc, on reprit la cueillette du caoutchouc sauvage et l'on installa des plantations d'hévéas. La production du cuivre, de l'étain et des autres métaux augmenta. Grâce au développement de l'énergie nucléaire, la prospérité du Congo belge, grand détenteur d'uranium, fut l'un des facteurs de l'essor économique belge au lendemain de la guerre.

Cependant, la colonie, après le conflit, subit le contrecoup de l'éveil des nationalismes africains. En 1950 fut fondé l'*Abako*, parti qui rêvait de reconstituer l'ancien royaume du Congo. Aux premières élections municipales, en décembre 1957, l'Abako obtint une victoire éclatante : son chef, Joseph Kasavubu, réclama des élections générales et l'accession à l'autonomie. Ses espoirs furent encouragés par la création de la Communauté, qui permit aux anciens territoires français de l'A.-O. F. et de l'A.-E. F. de devenir des républiques. Des désordres éclatèrent à Elisabethville (nov. 1958), suivis d'incidents sanglants à Léopoldville (janv. 1959), et, le 13 janvier, le gouvernement belge, présidé par Gaston Eyskens, annonça des réformes.

Une conférence dite « de la Table ronde » se termina le 19 février 1960 par un accord à la suite duquel l'indépendance du Congo fut décidée pour le 30 juin 1960. On avait organisé entre-temps l'élection d'assemblées provinciales et l'établissement de gouvernements provinciaux disposant d'une large autonomie. D'après les accords d'indépendance, le Parlement comprend une Chambre (un représentant pour 100 000 habitants) et un Sénat essentiellement composé de membres désignés par les Assemblées provinciales; le gouvernement central doit comporter au moins un membre de chaque province; le Conseil des ministres a à sa tête un Premier ministre responsable devant les deux Assemblées qui forment l'Assemblée constituante du nouvel Etat. Patrice Lumumba, du Mouvement national congolais, fut nommé à cette charge, tandis que Joseph Kasavubu, chef de l'Abako, devenait président de la République. Mais, malgré un traité conclu avec la Belgique, de graves désordres suivirent la proclamation de l'indépendance, provoquant l'envoi de troupes par l'O. N. U., un mouvement de sécession au Katanga (dirigé par Tschombé et résorbé en 1963) et l'assassinat de Lumumba (1961); celui-ci fut remplacé par Ileo, puis (1961) par Cyrille Adoula. En 1964, Tschombé devient Premier ministre du gouvernement central, mais ce retour au pouvoir est très discuté par la plupart des États africains. La rébellion se réclame de Lumumba. (→ Biblio.)

CONGO (MOYEN-), province du Congo-Léopoldville. Ch.-l. *Lisala*.

CONGO FRANÇAIS ou **OUEST-AFRICAIN**, ancienne dénomination de l'Afrique-Equatoriale française, sous laquelle ont été désignés, de 1897 à 1910, les vastes territoires explorés, organisés et mis en valeur par Savorgnan de Brazza et ses collaborateurs.

CONGOLAIS, E adj. et n. Qui se rapporte aux pays du Congo; habitant ou originaire de ces pays.

CONGONHAS, anc. **Congonhas do Campo**, v. du Brésil (Minas Gerais), dans la serra do Espinhaço; 2 800 hab. Pèlerinage très fréquenté. (Statues des prophètes et chemin de croix de António Francisco Lisboa.)

Congo-Océan, voie ferrée de l'Afrique équatoriale (république du Congo); 511 km. Sa construction fut achevée en 1934. Le Congo-Océan permet, en traversant le massif du Mayombe et en longeant la vallée du Niari, d'unir le port de Pointe-Noire à Brazzaville, sur le bief navigable du Congo, en amont des chutes du cours inférieur.

CONGO-ORIENTAL ou **HAUT-CONGO**, province du Congo-Léopoldville, de part et d'autre du fleuve Congo. Ch.-l. *Stanleyville*.

CONGRATULATEUR, TRICE n. et adj. *Fam.* et *Iron.* Qui congratule : *Prologue congratulateur* (Hugo).

CONGRATULATION n. f. (lat. *congratulatio*). Félicitations réciproques un peu exagérées : *Se faire des congratulations*.

CONGRATULATOIRE adj. Qui congratule : *Epître congratulatoire*.

CONGRATULER v. tr. (lat. *congratulari*; de *gratus*, agréable). Féliciter, complimenter sur un heureux événement. (S'emploie souvent avec une légère nuance ironique.)

CONGRE n. m. Vivier formé dans une rivière au moyen de pieux presque jointifs. (On dit aussi CONGRIER et CONGROIS.)

CONGRE n. m. (du lat. *congrus*). Poisson osseux, sans nageoires ventrales, voisin des anguilles et nommé souvent *anguille de mer*. (Ordre des apodes.)

— ENCYCL. Le *congre* commun des côtes de France (*Conger conger*) se distingue de l'anguille par sa peau nue, complètement dépourvue d'écailles, par sa mâchoire supérieure un peu plus longue que l'inférieure, par sa nageoire dorsale commençant à une faible distance en arrière de la tête. A la différence des anguilles, les congres ne vont jamais en eau douce; toute leur existence se passe dans la mer. Ils se tiennent dans les fissures des rochers, et dévorent tout ce qui passe à leur portée. Les congres vont se reproduire dans certaines régions, encore mal déterminées, des profondeurs océaniques. Les jeunes viennent au monde à l'état de larves, ou *leptocéphales*. Ils sont alors rubanés et transparents comme du verre, et vivent au moins un an sous cette forme avant de se métamorphoser et de revêtir les caractères de l'adulte. Les mâles restent toujours beaucoup plus petits que les femelles, et celles-ci peuvent atteindre environ 2 m de longueur.

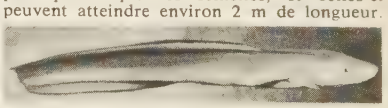

Phot. Larousse, Noailles.

On évalue à plusieurs millions le nombre des œufs pondus par une femelle. La maturité sexuelle s'accompagne d'une profonde déchéance de l'organisme, avec ramollissement du squelette, qui laisse supposer que les congres meurent après s'être reproduits.

— Pêch. Les pêcheurs s'emparent des *congres* au moyen de lignes de fond appâtées de morceaux de poissons (maquereaux, sardines, harengs) ou de céphalopodes (seiches, pieuvres, etc.). Certains palangriers sont spécialisés dans le congre, qu'ils capturent au moyen de cordes, ou palangres, comportant plusieurs centaines d'hameçons.

Les pêcheurs à la canne prennent les congres au moyen de lignes pêchant sur le fond et munies d'une empile traînante dont l'hameçon est esché d'une amorce comme il est indiqué ci-dessus. En haute mer, ce sont surtout les congres blancs, ou congres de sable, que l'on prend de cette façon. Au rivage, à mer basse, on peut pêcher encore le congre de roche, ou congre noir, en le sortant des trous où il se cache, au moyen d'un croc, d'une fouine ou d'une ligne appâtée.

CONGRÉER v. tr. (de l'anc. franç. *conréer*, disposer, apprêter). Entourer un cordage avec des brins peu épais, pour faire disparaître les vides entre les torons.

CONGRÉGANISME n. m. Système, esprit religieux et politique de la Congrégation*, sous la Restauration.

CONGRÉGANISTE n. Relig. Membre d'une congrégation religieuse.
— Hist. Sous la Restauration, membre ou partisan de la Congrégation*.
◆ Adj. Relatif à une congrégation, au congréganisme. || *Ecole congréganiste,* école dirigée par les membres d'une congrégation religieuse.

CONGRÉGATION n. f. (lat. *congregatio;* de *congregare,* réunir). Sorte de confrérie formée entre personnes pieuses, sous l'invocation d'un saint : *La congrégation de la Sainte-Vierge.* || Lieu où se réunit une congrégation : *Aller à la congrégation.* || Association d'ecclésiastiques. (V. part. *encycl.*) || Nom que l'on donne quelquefois aux ordres religieux eux-mêmes. || Nom donné par quelques Eglises protestantes à certaines divisions ecclésiastiques : *Chaque congrégation élit ses ministres.*
— Admin. ecclés. Commission de cardinaux chargés de certaines affaires ecclésiastiques. (V. part. *encycl.*)
— Hist. *Lords de la Congrégation,* nom porté par les barons écossais signataires du « covenant »* national de 1557, par lequel ils s'engageaient à promouvoir la réforme de l'Eglise selon les idées calvinistes de J. Knox.
— Relig. *Congrégation des fidèles,* ensemble des membres de l'Eglise catholique. (Peu us.)
— Encycl. Dr. et Hist. ● *Définition.* Pris au sens large, le terme de *congrégation,* dont le sens est resté longtemps très vague, a désigné en général l'ensemble des ordres religieux masculins et féminins. C'est seulement depuis la promulgation du Code de droit canonique (1917) que le mot « congrégation » a eu son application restreinte aux associations religieuses dont les membres, hommes ou femmes, ne font pas de vœux solennels, mais des vœux simples, soit temporaires, soit perpétuels, ou même ne sont liés que par une promesse d'obéissance. L'origine de ces dernières congrégations est relativement récente. Les plus anciennes ne remontent qu'au XVIIe s. Les principales sont, en France : la *Compagnie de Saint-Sulpice,* la *Congrégation du Saint-Esprit,* les *Prêtres des Missions étrangères,* la *Société des Missions de Lyon,* les *Prêtres de la Mission* ou *Lazaristes,* les *Eudistes,* les *Oratoriens,* etc. ; les *Dames de Saint-Maur,* les *Dames du Sacré-Cœur,* les *Sœurs de Saint-Joseph de Cluny,* les *Petites Sœurs des pauvres,* les *Filles de la Charité* ou *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul,* les *Filles de la Sagesse,* etc.
Pour qu'une nouvelle congrégation soit régulièrement fondée, il faut que les statuts en soient approuvés par l'évêque du diocèse (elle est de droit diocésain). Quand la congrégation commence à prendre de l'importance, l'approbation du pape est demandée (elle devient de droit pontifical).
Les *congrégations monastiques* sont définies par le même Code comme constituant « un groupement de plusieurs monastères autonomes, sous un même supérieur » (congrégation des bénédictins, des cisterciens, etc.).
● *Histoire.* Souvent en butte aux attaques de l'Etat (question scolaire), du clergé séculier (question d'autorité) ou des adversaires de l'Eglise, les congrégations ont fréquemment vu leur liberté menacée.
En France, l'Etat soumit leur constitution à l'octroi d'une autorisation législative préalable dès 1817 (pour les ordres masculins), ou à une simple ordonnance en 1825 (pour les ordres féminins). Des congrégations non autorisées se multiplièrent pourtant.
Aussi, après un premier échec devant le Sénat, Jules Ferry, procédant par décrets (29 et 30 mars 1880), contraignit-il les Jésuites à se disperser dans un délai de trois mois ; les autres congrégations non autorisées durent légaliser leur situation dans un même laps de temps ; à leur tour, les Assomptionnistes durent se disperser sur ordre du gouvernement de Waldeck-Rousseau, du fait de leur activité politique (affaire Dreyfus). Reprochant aux congrégations (outre cette activité) leur influence sur la jeunesse et leur richesse, Waldeck-Rousseau, par la loi sur les associations (1er juill. 1901), les soumit au régime de l'autorisation législative ; quant à leurs établissements (écoles, hôpitaux, etc.), un simple décret pourrait décider de leur sort ; enfin, l'Etat leur imposa un contrôle permanent de leur budget.
Ayant fait accepter cinq demandes d'autorisation par le Sénat et fait refuser toutes les autres par la Chambre des députés, Combes supprima les congrégations même autorisées, ou tout au moins leur refusa le droit d'enseigner (loi du 7 juill. 1904). Les incidents qui en résultèrent aboutirent à la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). La liquidation des biens des congrégations dissoutes fut suspendue par la circulaire ministérielle du 2 août 1914 et ne fut jamais reprise. Mais ce fut seulement à la faveur de la Seconde Guerre mondiale que les congrégations réussirent à se reconstituer avec l'appui du gouvernement de Vichy : rappel des Chartreux (juin 1941) ; reconnaissance légale des nouvelles congrégations par simple décret rendu sur avis conforme du Conseil d'Etat (loi du 8 avr. 1942). Au milieu du XXe s., 5 congrégations d'hommes (Lazaristes, séminaire des Missions étrangères, Congrégation des Pères du Saint-Esprit, Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, ordre des Chartreux), 225 congrégations de femmes à supérieure générale ou diocésaine et 260 communautés à supérieure locale sont reconnues légalement en France.
Dans de nombreux autres pays d'Europe, les congrégations, surtout celle des Jésuites, furent attaquées au XIXe s. : loi de 1855, en Italie, qui supprime les ordres enseignants et prédicants ; loi de 1872, en Allemagne, qui leur interdit l'enseignement public et dissout la Société de Jésus.
La puissance financière et le prestige moral de ces ordres expliquent les multiples attaques dont ils ont été l'objet dans l'Europe des Lumières du XVIIIe s. ou l'Europe libérale du XIXe s. Aujourd'hui, la séparation des Eglises et de l'Etat a contribué à assouplir les relations existant entre les congrégations et les autorités politiques.
● *Statut juridique.* La puissance et le caractère international des *congrégations* religieuses ont toujours entraîné la suspicion du pouvoir à leur égard, et jamais le régime libéral des associations ne leur fut appliqué en France. Leur situation actuelle résulte des dispositions de la loi du 1er juillet 1901, largement modifiée par la loi du 8 avril 1942. Le régime de 1901 consacrait la nécessité d'une autorisation législative pour la création d'une congrégation et sanctionnait pénalement toute infraction à cette disposition. Le régime de 1942 a supprimé ce système d'autorisation préalable, ainsi que les sanctions pénales. Il en résulte donc que, fait historiquement sans précédent, la constitution d'une congrégation est licite en France sans intervention gouvernementale. Ce système a été maintenu à la Libération, sans, cependant, être expressément validé, ce qui lui confère une certaine précarité. Il ne faudrait pas déduire de cette absence d'autorisation que les congrégations bénéficient d'une large liberté ; il ne s'agit, en fait, que d'une tolérance qui se traduit dans leur régime juridique.
Seules les congrégations ayant fait l'objet d'une *reconnaissance* par décret rendu sur avis conforme du Conseil d'Etat bénéficient de la personnalité morale nécessaire à la possession de biens et à l'exercice d'une activité suivie. Les congrégations non reconnues, si elles ne sont plus illicites, sont de simples groupements de fait, inexistants du point de vue juridique, ne pouvant ni acquérir ni posséder, mais susceptibles, cependant, d'exercer une certaine activité grâce à des artifices juridiques et par personnes interposées. Un réseau serré de prescriptions vient par ailleurs limiter l'activité des congrégations reconnues, en soumettant à une autorisation administrative un certain nombre de leurs actes (acquisition d'immeubles, emprunts, acceptation de dons et legs), et en obligeant la communication aux préfets des comptes et de la liste complète des membres des établissements congréganistes. La loi des 13-19 février 1790, toujours en vigueur, refuse toute valeur légale aux vœux monastiques, ce qui permet à tout membre d'une congrégation de reprendre sa liberté, s'il l'entend.
● *Congrégations romaines.* Ce sont des commissions permanentes de cardinaux, qui se sont détachées peu à peu du Sacré Collège*, auquel elles se sont substituées et qui, plus spécialisées, constituent de véritables ministères de l'Eglise, dont elles expédient les affaires courantes. Elles furent totalement réorganisées par Pie X, qui en ramena le nombre de vingt à onze (1908) ; depuis la création de la congrégation pour l'Eglise orientale, en 1917, on en compte douze.
Le ministère pastoral est exercé par huit congrégations, dont trois contrôlent le clergé : la *Consistoriale,* établie par Sixte Quint en 1588 (elle a le pape pour préfet ; les nominations et l'administration épiscopales dépendent d'elle), la congrégation du *Concile* (1564) [application des décisions disciplinaires du concile de Trente], celle des *Religieux* (1908) [dont dépendent tous les ordres] ; les cinq autres assurent la direction intellectuelle de l'Eglise : ce sont les congrégations du *Saint-Office,* instituée par Paul III en 1542 (application du dogme, lutte contre les hérésies), des *Rites* (1588) [vie liturgique, instruction des procès de canonisation, indulgences], de la *Discipline des sacrements* (dispenses de mariage), des *Séminaires et Universités* (formation du clergé) et du *Cérémonial* (1588) [protocole de la cour pontificale].
Quant au ministère apostolique, il est exercé par trois congrégations seulement : la congrégation de la *Propagande,* fondée en 1622 par Grégoire XV (organisation des missions et administration des pays de mission), la congrégation pour l'*Eglise orientale,* indépendante depuis 1917, et celle des *Réguliers,* depuis Benoît XV (ordres missionnaires).
Enfin, les questions politiques sont du ressort de la congrégation des *Affaires ecclésiastiques extraordinaires,* instituée par Pie VI, permanente en 1814 (application des concordats, nomination des évêques). Son préfet, qui est aussi le secrétaire d'Etat, peut siéger dans toutes les autres congrégations.
Les congrégations comprennent, outre des cardinaux, dont le plus célèbre est le préfet de la Propagande (le « Pape rouge »), des *consulteurs* (sans voix délibérative), qui sont issus soit du clergé séculier, soit du clergé régulier. Les décisions des congrégations, une fois confirmées par la signature pontificale, sont valables pour toute l'Eglise catholique. (→ Biblio.)

Congrégation (la), association religieuse, qui groupa, sous la Restauration, de nombreux membres des classes dirigeantes. Un ancien jésuite, le P. Delpuits, fonda en 1801 une *Congrégation de la Sainte-Vierge,* formée d'étudiants et de jeunes gens du faubourg Saint-Germain, qui, lors du conflit entre Napoléon Ier et Pie VII, propagea les documents pontificaux. Elle fut dissoute par l'Empereur en 1809, et ses membres furent étroitement surveillés.
La Congrégation se reconstitua en 1814 sous l'autorité d'un autre jésuite, le P. Ronsin. Elle groupa bientôt des hommes de tous les âges, parmi lesquels des membres notables de la grande aristocratie, des hauts fonctionnaires, des magistrats, des officiers, au total 2 373 membres lors de sa plus grande prospérité. La société possédait une soixantaine de filiales en province. A Paris, ses membres se réunissaient tous les quinze jours rue du Bac, au séminaire des Missions étrangères. Elle tendit un réseau d'œuvres qui s'adressaient soit au peuple (visite des malades, assistance et relèvement des prisonniers, etc.), soit aux classes supérieures (la Société des bonnes études appelait les jeunes gens instruits à ses débats ; la Société catholique des bons livres distribuait des livres de vulgarisation, plus de 800 000 de 1824 à 1826 ; la Bibliothèque des bons livres s'adressait aux personnes d'un niveau intellectuel plus élevé).
La Congrégation fut l'objet, de la part de l'opposition libérale, d'une campagne qui atteignit son apogée en 1826. Elle fut représentée comme un gouvernement occulte qui possédait la réalité du pouvoir. Cette légende, à laquelle Montlosier donna un grand retentissement avec un pamphlet intitulé : *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône,* allait se perpétuer pendant plus d'un siècle dans la politique et la littérature (*le Rouge et le Noir* de Stendhal, *le Curé de Tours* de Balzac).
Or, la Congrégation était en réalité innocente de toute collusion politique. Mais certains de ses membres appartenaient aussi à une organisation secrète, dite « des Chevaliers de la foi », sorte de contre-maçonnerie

fondée en 1810 par le comte Ferdinand de Bertier, et dont l'objet était de servir la religion et la légitimité. Cette institution comportait une hiérarchie secrète, dont les grades inférieurs ignoraient l'existence des degrés supérieurs. C'étaient les « associés de charité », les « écuyers », les « chevaliers hospitaliers », enfin, au grade supérieur, les « Chevaliers de la foi », qui seuls connaissaient toute l'étendue de l'ordre. Les chevaliers de la foi étaient groupés en bannières, sous la direction d'un conseil supérieur, comprenant un grand maître (Ferdinand de Bertier, puis Mathieu de Montmorency), un grand aumônier, un grand chancelier, etc. Admis après de longues épreuves, ils étaient astreints à des exercices de piété, possédaient comme signe de ralliement un chapelet à croix d'argent, correspondaient avec un code secret.
En 1815 fut créée à la Chambre une bannière de chevaliers de la foi, qui était elle-même l'âme de la réunion plus vaste et non occulte du député Piet. Elle compta Villèle et Bonald parmi ses membres. Chateaubriand en fit peut-être partie.
Les Chevaliers de la foi furent au gouvernement avec Villèle, qui, à la Chambre, se débarrassait grâce à eux des orateurs gênants : lorsqu'il levait un couteau d'ivoire, le bruit des conversations couvrait la voix de l'orateur. Mais, passée du plan mystique au plan politique, l'association des Chevaliers de la foi se transforma en organe d'assistance mutuelle pour la répartition des faveurs et des postes. Ce n'était pas ce qu'avait voulu Ferdinand de Bertier. A sa demande, et en raison de la polémique dont la Congrégation était l'objet, l'association fut dissoute au début de 1826.

CONGRÉGATIONALISME n. m. Dans le protestantisme, système ecclésiastique qui revendique l'autonomie de l'Eglise locale, seule forme authentique de l'Eglise invisible. ‖ Système qui, dans le protestantisme également, remet la direction de l'Eglise locale à l'assemblée des membres (congrégation).

CONGRÉGATIONALISTE adj. Relatif au congrégationalisme.
◆ N. Partisan de ce système. (Dans l'Angleterre du XVIIe s., les congrégationalistes étaient généralement désignés sous le nom d'*indépendants**.)
— ENCYCL. Les partisans du congrégationalisme ecclésiastique peuvent se réclamer des premiers réformateurs, notamment Luther (à ses débuts) et François Lambert. L'enseignement systématique de Robert Browne et l'activité, au XVIIe s., des « indépendants » anglais créèrent, dans les îles Britanniques et en Amérique du Nord, de nombreuses communautés congrégationalistes, unies par des assemblées fédératives, auxquelles il faut joindre les « Eglises libres » de France, d'Allemagne, de Scandinavie, etc., avec un total actuel de quelque 5 millions d'adhérents.

William CONGREVE
par Godfrey Kneller
(1709)
National Portrait Gallery
Londres

CONGRÈS [grɛ] n. m. (lat. *congressus*, coït). Dr. anc. Expérience légale, faite en présence de témoins nommés par les juges, pour constater si le mari était, ou non, impuissant, lorsque la femme s'appuyait sur cette impuissance pour demander la nullité du mariage. (Cette procédure, qui s'introduisit au XIVe s., fut abolie par un arrêt du parlement de Paris du 16 février 1677. Mais l'impuissance resta une cause de nullité du mariage.)

CONGRÈS [grɛs] n. m. (anglo-américain. *congress*; du lat. *congressus*). Réunion de souverains, d'ambassadeurs, de délégués de divers pays : *Le congrès de Paris* mit fin à la guerre de Crimée (1856).* [V. part. *encycl.*] ‖ Réunion de personnes qui délibèrent sur des intérêts communs, des études communes, etc. : *Congrès politique, scientifique.*
— Instit. polit. *Congrès du Parlement*, réunion commune — à Versailles — des membres des deux assemblées constituant le Parlement français, lorsque celui-ci est convoqué par le président de la République en vue de procéder à une révision constitutionnelle qu'il renonce à soumettre au référendum. Son bureau est celui de l'Assemblée nationale. (Sous la IIIe et la IVe République, le Congrès du Parlement se réunissait pour l'élection du président de la République et pour les révisions constitutionnelles ; sous la IIIe République, son bureau était celui du Sénat.) ‖ Aux Etats-Unis, ensemble du corps législatif, c'est-à-dire des sénateurs et des représentants. ‖ Nom donné à l'Assemblée constituante belge de 1830-1831. ‖ *Parti du Congrès*, v. INDE et GANDHI.
— Relig. cathol. *Congrès eucharistique*, v. EUCHARISTIQUE.
— ENCYCL. Dr. intern. Le *congrès diplomatique* est une réunion de plénipotentiaires qui présente une importance particulière, tant par l'ampleur des questions traitées que par le rang des négociateurs (chefs d'Etat, Premiers ministres, ministres des Affaires étrangères). Les plus célèbres, réunis pour procéder à la liquidation d'un conflit militaire et politique ayant opposé, en général, de nombreux belligérants, ont abouti essentiellement à la redistribution des territoires disputés par ces derniers. Parmi eux, il faut citer les congrès de Münster* et d'Osnabrück* (1644-1648), qui aboutirent à la paix de Westphalie* ; le congrès de Vienne* (1814-1815), qui réorganisa l'Europe et fut suivi, selon le système défini par le traité de la Quadruple-Alliance, par ceux d'Aix-la-Chapelle* (1818), de Laybach* (1821) et de Vérone* (1822), qui chargea la France d'intervenir en Espagne ; le congrès de Paris* (1856), qui termina la guerre de Crimée ; le congrès de Berlin* (1878), qui rétablit la paix entre la Turquie et la Russie. Le traité de Versailles (1919) et ceux qui y firent suite furent précédés par une conférence de la paix appelée parfois « congrès de Versailles ».
Certains congrès diplomatiques ont eu uniquement pour objet de fixer les règles du droit des gens ; tel fut le cas du congrès de Genève* (1864), qui aboutit à la création d'un comité international de la Croix-Rouge chargé de régler le sort des blessés en temps de guerre (convention internationale de Genève*).
Depuis 1919 et surtout depuis 1945, le terme de « conférence* » tend de plus en plus à se substituer à celui de « congrès* ».

Congrès (MÉDAILLE D'HONNEUR DU). V. MÉDAILLE D'HONNEUR.

Congrès s'amuse (LE) [*Der Kongress tanzt*], film allemand réalisé par Eric Charrell (1931). Cette œuvre, qui peut être considérée comme le modèle du film musical, conte les amours du tsar Alexandre Ier et d'une jeune modiste pendant le congrès de Vienne, en 1815. La musique de ce film est de Werner Heymann.

Congress of Industrial Organizations (C. I. O.), fédération ouvrière américaine organisée sur le modèle de l'A. F. L., dont elle a fait sécession en 1935. Les dirigeants du C. I. O. préfèrent des unions plus larges, qui permettent de grouper les ouvriers isolés dans les petites usines. Aussi, pour 6 millions de membres, le C. I. O. ne comporte que 30 unions nationales, fortes surtout dans l'acier, l'automobile, le caoutchouc, l'électricité.
En 1956, les dirigeants du C. I. O. se sont entendus avec ceux de l'A. F. L. pour réaliser l'unité syndicale.

CONGRESSISTE n. Membre d'un congrès.

CONGREVE (William), auteur comique anglais (Bardsey, près de Leeds, 1670 - Londres 1729). Il débuta en 1693 par une comédie, écrite en 1690 : *le Vieux Garçon* (*The Old Bachelor*), qui connut un vif succès. Il donna ensuite *le Fourbe* (*The Double Dealer*), inspiré du *Tartuffe* (1694), et *Amour pour amour* (*Love for Love*) [1695]. Ses deux chefs-d'œuvre sont un drame héroïque, *la Fiancée en deuil* (*The Mourning Bride*) [1697], et une comédie, *Ainsi va le monde* (*The Way of the World*) [1700]. Congreve a de la verve ; il est habile à conduire une intrigue. Mais ses caractères sont artificiels, et son ton licencieux, ses allusions obscènes donnèrent lieu aux attaques de Jeremy Collier sur *l'Immoralité et le caractère profane de la scène anglaise* (1698). Son œuvre témoigne, en effet, de la réaction qui se développe, au moment de la Restauration, contre l'austérité puritaine de l'époque précédente. (→ Biblio.)

CONGREVE (sir William), général anglais (Woolwich 1772 - Toulouse 1828). Il inventa en 1804 la fusée* qui porte son nom et qui fut utilisée par les Anglais contre Boulogne en 1806. Surintendant de la fonderie de Woolwich, il perfectionna la fabrication de la poudre, l'amalgame des métaux et l'impression en couleurs. Il fonda une compagnie destinée à introduire l'éclairage des villes par le gaz et se retira en France.

CONGREVE (Richard), philosophe anglais (Leamington 1818 - Hampstead, près de Londres, 1899). Il entra en relation avec Auguste Comte et fut, pendant longtemps, le chef de l'école positiviste en Angleterre. Principaux ouvrages : *la Politique d'Aristote* (1855), *l'Inde, ordre et progrès* (1858), *Catéchisme de religion positive* (1858), *Essais politiques, sociaux et religieux* (1874).

CONGRIER, CONGRE ou **CONGROIS** n. m. Pêch. Sorte de vivier. (V. CONGRE.)

CONGRU, E adj. (lat. *congruus*, qui s'accorde, qui convient). Convenable, conforme à l'usage (rare) : *Le jeu savant des réticences congrues* (Samain). ‖ *Portion congrue*, revenu nécessaire à la vie et à l'entretien de celui qui remplit une charge ecclésiastique ; *spécialem.*, pension annuelle que payait le bénéficiaire au prêtre qui desservait son bénéfice. (Elle était de 500 livres à la fin de l'Ancien Régime pour un curé, et fut portée théoriquement à 700 livres en 1786) ; *par extens.*, quantité, part à peine suffisante : *A de longues tables, des maçons* [...] *mangeaient lentement leurs portions congrues et buvaient leur litre, sans presque causer* (F. Mauriac).
— Math. Qui est égal ; qui peut coïncider : *Triangles congrus.* ‖ Qui est en rapport de congruence : *Nombres congrus.* (On dit aussi CONGRUENT.)
— Théol. *Grâce congrue*, grâce appropriée aux circonstances et à l'état d'âme de celui qui la reçoit.

CONGRUENCE n. f. Math. Egalité, coïncidence : *La congruence de deux figures.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Congruence de droites*, ensemble de droites dont les coordonnées dépendent de deux paramètres indépendants : *Les droites communes à deux complexes de droite forment une congruence.*
— Chirurg. Qualité d'une anastomose dont les deux parties s'adaptent parfaitement : *Les sutures iléo-coliques n'ont pas une bonne congruence.*
— ENCYCL. Math. Deux nombres entiers, a, b, positifs ou négatifs, sont dits *congrus* par rapport à un troisième nombre M si leur différence est divisible par ce nombre M. Le diviseur M est appelé le *module* ; a, b sont dits *résidus* l'un de l'autre suivant le module M. Pour exprimer que a et b sont congrus suivant le module M, on peut écrire $a = b \pm$ multiple de M, ou, en suivant la notation de Gauss, $a \equiv b$ (mod. M). Cette formule s'appelle une *congruence*.
Le théorème de Fermat s'exprime par la congruence $a^{p-1} - 1 \equiv 0$ (mod. p), où p est un nombre premier et a un nombre entier non divisible par p. De même, la congruence
$$1, 2, 3\ldots (p-1) - 1 \equiv 0 \text{ (mod. } p),$$
où p est un nombre premier, constitue une propriété exclusive des nombres premiers.

CONGRUENT, E adj. (lat. *congruens* ; de *congruere*, convenir). LANGUE CLASS. Convenable, proportionné, en rapport avec : *Que dites-vous de ma petite oie ? La trouvez-vous congruente à l'habit ?* (Molière).
— Chirurg. Qui a une bonne congruence.
— Math. Syn. de CONGRU. ‖ *Figures congruentes*, v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Math. a, b, a', b' étant des constantes, z une quantité complexe, si à z on fait correspondre z' par la relation
$$z' = \frac{az+b}{a'z+b'},$$
quand le point défini par z décrira une certaine figure, le point défini par z' décrira une autre figure ; ces deux figures sont dites *congruentes*. (V. CIRCULAIRE.)

CONGRUISME n. m. L'un des systèmes théologiques conçus pour expliquer le libre jeu de la liberté humaine à l'égard de la grâce divine.
— ENCYCL. Ce système est né des querelles théologiques du XVIe s. sur la grâce. Croyant résoudre le problème de la connexion, dans le même acte, de la grâce toute-puissante de Dieu et de la liberté humaine, des théologiens ont forgé le double concept de grâce* *suffisante* (celle qui n'est pas suivie d'effet) et de grâce *efficace* (celle qui aboutit à un acte bon). Il s'agissait — le problème demeurant entier — d'expliquer pourquoi et comment la grâce était efficace. Pour les congruistes (Vasquez, Bellarmin, Suarez), l'efficacité vient de l'infaillible psychologie de Dieu. Dieu donne sa grâce, quand il la veut efficace, de la manière et sous la forme qu'il prévoit être opportunes, pour que le libre consentement de notre volonté s'ensuive certainement.

Phot. National Portrait Gallery.

Ainsi sont à la fois sauvegardées la prescience divine et la responsabilité humaine.

CONGRUISTE n. et adj. Partisan du congruisme.

CONGRUITÉ n. f. Etat de ce qui est congru, convenable, proportionné : *La congruité des termes.*
— Théol. Adaptation de la grâce à la psychologie de l'individu, telle qu'il fasse réellement et librement l'acte bon.

CONGRÛMENT adv. D'une manière congrue, convenable : *Parler congrûment.* ‖ Pertinemment, en homme qui s'y connaît : *Ecrire congrûment sur une question.*

CONI. V. CUNEO.

CONIACIEN, ENNE adj. et n. m. (de la ville de *Cognac*). Géol. Se dit de la partie inférieure de l'étage sénonien.

CONIATUS [tys] n. m. Petit charançon orné de couleurs métalliques, qui habite la région méditerranéenne et vit sur les tamaris. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

CONICHALCITE [kal] n. f. Minér. Arséniophosphate naturel hydraté de cuivre et de calcium.

CONICINE n. f. Syn. de CICUTINE.

CONICITÉ n. f. Forme conique.
— Ch. de f. *Conicité des bandages,* profil tronconique présenté par les bandages des roues de chemins de fer pour permettre aux roues calées sur un même essieu de maintenir ce dernier, pendant le roulement, perpendiculaire à l'axe de la voie et dans une position moyenne par rapport à ce dernier.
— ENCYCL. Ch. de f. La *conicité des bandages* a pour effet, lors d'un déplacement latéral d'un essieu de roues, de changer le rayon du cercle de roulement de chacune des roues et de ramener l'essieu dans une position telle que les deux cercles de roulement conservent un rayon identique. Le rail de roulement est, de ce fait, généralement incliné vers l'intérieur de la voie du même angle que celui de la surface de roulement du bandage. Cette inclinaison est, en France, de 1/20. C'est la conicité des bandages qui provoque le mouvement louvoyant appelé *lacet cinématique,* dû au fait que le mouvement de retour vers l'axe n'est que très peu amorti.

CONIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, comprenant les *cônes* et genres voisins.

CONIDIE n. f. (du gr. *konis, -idos,* poussière). Spore de champignon née sur un appareil sporifère accessoire, ou conidiospore, chez des espèces possédant un autre appareil de reproduction et se séparant du conidiophore à maturité. (Beaucoup d'ascomycètes, par exemple, possèdent, outre leurs asques, un appareil conidien produisant des conidies. Les pinceaux des *penicillium* sont constitués par des chaînes de conidies.)

CONIDIEN, ENNE adj. Qui appartient aux conidies.

CONIDIOPHORE n. m. Bot. Filament mycélien différencié, portant des conidies.

CONIDIOSPORÉ, E adj. Se dit d'un champignon imparfait qui se reproduit par conidies.

CONIFÈRE adj. (lat. *conus,* cône, et suffixe *-fère*). Se dit des végétaux qui produisent des cônes, comme le pin, le sapin, etc.
— ***Conifères*** n. m. pl. Groupe de phanérogames gymnospermes, caractérisé par le groupement des fruits en cône.
— ENCYCL. Les *conifères* sont généralement des arbres ; leur bois est formé de trachéides à ponctuations aréolées ; les feuilles, appelées *aiguilles,* sont ordinairement étroites et persistantes (arbres verts) ; tous leurs organes peuvent être riches en résine, contenue dans des canaux sécréteurs. Les fleurs sont unisexuées et, le plus souvent, monoïques. La fleur mâle est constituée par un axe qui supporte une série spiralée d'écailles fertiles (étamines), dont chacune forme à sa face dorsale un petit nombre de sacs polliniques. Les carpelles ouverts naissent deux par deux à l'aisselle de chaque bractée du rameau femelle. Chaque carpelle porte ordinairement, sur sa face dorsale, un ou plusieurs ovules renfermant plusieurs corpuscules. Après la fécondation, les écailles femelles se lignifient et se rapprochent de manière à former le cône dans lequel les ovules se transforment en graines, disséminées ensuite par l'écartement des écailles.
Répandus dans le monde entier jusqu'à la limite de la végétation arborescente, les conifères s'accommodent particulièrement des climats tempérés, et leurs espèces tropicales vivent surtout sur les hautes montagnes.
L'ordre, divisé en deux familles, compte environ 400 espèces. (→ Biblio.)

CONIFÉRINE n. f. Chim. Glucoside de formule $C_{10}H_{22}O_8$, $2H_2O$, contenu dans le cambium des conifères.

CONIFÉRYLIQUE adj. Chim. Se dit d'un alcool diphénol non saturé, obtenu par hydrolyse de la coniférine.

CONIMA n. m. Résine aromatique, qui découle d'un arbre de la Guyane britannique. (On dit aussi CONIMÈNE.)
— ENCYCL. La résine *conima,* produite par *Icica heptaphylla,* contient notamment un carbure sesquiterpénique, le *conimène,* $C_{15}H_{24}$, bouillant à 264 °C ; on l'utilise dans la préparation de l'encens.

CONIMÈTRE n. m. (gr. *konis,* poussière, et *mètre*). Hyg. Appareil destiné à mesurer le nombre des particules de poussière dans une atmosphère suspecte. (Le conimètre est surtout utilisé dans les expertises pour la recherche des causes des pneumoconioses, dans les mines et les ateliers.)

CONINCK (David DE). V. DE CONINCK (David).

CONINXLOO (Gillis VAN). V. VAN CONINXLOO (Gillis).

CONIOCYSTE n. m. (gr. *konis,* poussière, et *kustis,* vessie). Conceptacle, chez quelques algues siphonées.

CONIOPTÉRYX n. m. (gr. *konis,* poussière, et *pterux,* aile). Très petit insecte, aux ailes couvertes d'une efflorescence blanche qui le fait ressembler à un aleurode, et dont la larve se nourrit de pucerons, de cochenilles et d'acariens. (Le genre fait partie des planipennes, et sert de type à la famille des *conioptérygidés.*)

CONIOSE n. f. (du gr. *konis,* poussière). Méd. Maladie produite par l'inhalation des poussières. (La forme la plus connue est la pneumoconiose*, causée par la respiration et la fixation dans le poumon de petites particules solides tenues en suspension dans l'air [charbon, silice, fer].)

CONIOTHÈQUE n. f. (gr. *konis,* poussière, et *thekê,* loge). Bot. Nom donné aux loges de l'anthère qui renferment le pollen.

CONIOTHYRIUM [rjɔm] n. m. Nom de genre d'un champignon imparfait (*Coniothyrium diplodiella*), qui est l'agent du « coitre », ou rot blanc de la vigne.

CONIQUE adj. Qui a la forme d'un cône : *Un fruit conique.* ‖ Qui appartient à un cône : *Surface conique.*
— Lithol. *Cassure conique,* cassure en cône évasé. (On l'obtient en frappant un coup sec perpendiculairement à la surface d'une roche compacte et homogène. Ex. : le grès lustré de Domont [Seine-et-Oise].)
— Mécan. *Pendule conique,* v. PENDULE.
— Mus. Se dit d'un tube dont le diamètre va s'élargissant d'une extrémité à l'autre. (Le cor, le clairon, le hautbois, etc., ont une perce conique, tandis que la flûte et la clarinette ont une perce cylindrique.)
◆ N. f. Math. Section d'un cône du second degré par un plan qui ne passe pas par le sommet. (Selon la position de ce plan, la section peut être une ellipse, en particulier un cercle, une parabole si le plan est parallèle à une génératrice ou une hyperbole.) [On dit aussi SECTION CONIQUE.]
— ENCYCL. Math. Les *coniques* peuvent être considérées comme le lieu des points d'un plan dont les distances à un point fixe et à une droite fixe sont dans un rapport constant. Le point fixe s'appelle *foyer,* la droite fixe *directrice,* et le rapport constant *excentricité.* Lorsque l'excentricité est égale à 1, la conique est une parabole. Elle est une ellipse ou une hyperbole suivant que l'excentricité est plus petite que 1 ou plus grande que 1.
L'équation générale des *coniques* en coordonnées rectilignes est

$$Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0.$$

Pour discuter la nature de la courbe, on résout l'équation générale par rapport à y. Supposons d'abord $C \neq 0$:

$$y = -\frac{Bx+E}{C} \pm \frac{1}{C}\sqrt{(B^2-AC)x^2 + 2(BE-CD)x + (E^2-CF)},$$

ce qu'on peut écrire

$$y = -\frac{Bx+E}{C} \pm \frac{1}{C}\sqrt{Mx^2 + 2Nx + P}.$$

Si $C = 0$,

$$y = -\frac{Ax^2+2Dx+F}{2(Bx+E)} = \alpha x + \beta + \frac{\gamma}{2(Bx+E)}.$$

En effectuant la division, on trouve

$$\gamma = \frac{-AE^2 - FB^2 + 2BDE}{B^2}.$$

L'équation se met alors sous la forme

$$2(y - \alpha x - \beta)(Bx + E) = \gamma.$$

Le tableau ci-après résume la discussion :

- $M < 0$. *Genre ellipse* :
  - $N^2 - MP > 0$ Ellipse réelle.
  - $N^2 - MP < 0$ Ellipse imaginaire.
  - $N^2 - MP = 0$ Ellipse réduite à un point.
- $M > 0$. *Genre hyperbole* :
  - $C \neq 0$:
    - $N^2 - MP \neq 0$ Hyperbole.
    - $N^2 - MP = 0$ Deux droites concourantes.
  - $C = 0$:
    - $\gamma \neq 0$ Hyperbole.
    - $\gamma = 0$ Deux droites concourantes.
- $M = 0$. *Genre parabole* :
  - $C \neq 0$:
    - $N \neq 0$ Parabole.
    - $N = 0$ $P > 0$ Deux droites parallèles réelles.
    - $N = 0$ $P < 0$ Deux droites parallèles imaginaires.
    - $N = 0$ $P = 0$ Deux droites parallèles confondues.
  - $C = 0$ donc $B = 0$:
    - $E \neq 0$ Parabole.
    - $E = 0$:
      - $D^2 - AF > 0$ Deux droites parallèles réelles.
      - $D^2 - AF < 0$ Deux droites parallèles imaginaires.
      - $D^2 - AF = 0$ Deux droites parallèles confondues.

La nature de la courbe dépend donc du signe de $B^2 - AC$.
La quantité $N^2 - MP$ peut s'écrire

$$C\left[AE^2 - 2BDE + CD^2 + F(B^2 - AC)\right],$$

que l'on pose égale à $C\Delta$.
Il est facile de vérifier sur le tableau que $\Delta = 0$ exprime la condition nécessaire et suffisante pour que la conique se réduise à un système de deux droites. L'équation générale d'une conique contient cinq paramètres variables, les rapports de cinq des coefficients au sixième. Ce qui montre qu'il faut cinq conditions pour déterminer une conique, par exemple cinq points ou cinq tangentes.
Si l'on rapporte une conique à des axes convenablement choisis, on obtient des équations sous formes réduites, qui permettent d'étudier avec plus de facilité les propriétés des coniques.

CONIROSTRE adj. (lat. *conus,* cône, et *rostrum,* bec). Se dit des oiseaux qui ont le bec en forme de cône, comme le moineau.
— ***Conirostres*** n. m. pl. Dans les anciennes classifications, sous-ordre de passereaux comprenant divers groupes d'espèces plus ou moins granivores, telles que les fringillidés, les plocéidés, etc.

CONISBOROUGH ou **CONISBROUGH**, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), au S.-O. de Doncaster ; 16 400 hab. Houille.

CONISTÉRION n. m. (gr. *konistêrion ;* de *konis,* poussière). Antiq. Lieu du gymnase où les athlètes se frottaient de poussière.

CONISTON, v. du Canada (Ontario), à l'E. de Sudbury ; 2 700 hab. Fonderies de cuivre et de nickel.

CONITE n. f. Minér. Carbonate naturel de magnésium, qui est une variété calcifère de giobertite.

CONIUM [njɔm] n. m. Nom scientifique de la grande ciguë* : *Le principe actif du conium est la conicine* ou *cicutine**.

CONJECTURAL, E, AUX adj. Fondé sur des conjectures : *La phrénologie fut d'abord une science conjecturale.*

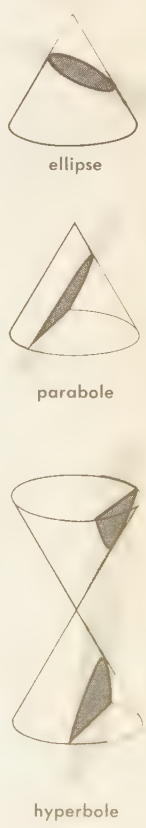

conjonction (astron.)

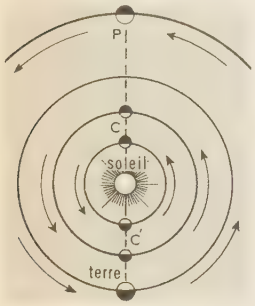

positions relatives sur leurs orbites de la Terre et des planètes aux époques des conjonctions avec le Soleil

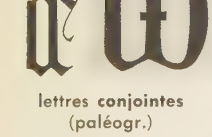

lettres conjointes (paléogr.)

CONJECTURALEMENT adv. Par conjecture.

CONJECTURATIF, IVE adj. Qui fait conjecturer.

CONJECTURATION n. f. Action de conjecturer.

CONJECTURE n. f. (lat. *conjectura*). Supposition plus ou moins fondée, ou plus ou moins plausible : *J'ai vu avec la plus grande satisfaction mes conjectures confirmées par les faits* (Buffon). *Au-delà de 2 500 ans, les origines de la France se perdent dans les conjectures et dans la nuit* (Bainville).

CONJECTURER v. tr. (bas lat. *conjecturare*; de *conjicere*, jeter). Présumer, juger par conjecture : *Si tant d'autres lieux saints, à Jérusalem, ne sont que conjecturés et probables, celui-ci ne saurait être contesté* (Loti).
— Syn. : *imaginer, présumer, supposer*.

CONJEEVERAM ou **KĀNCHĪPURAM**, v. de l'Inde (Madras), au S.-O. de Madras, sur la Vegavati, affluent du Palar ; 92 700 hab. Kānchīpuram, la « Ville dorée », capitale des Pallavas jusqu'au IXe s., fut incluse dans le domaine des Cholas jusqu'au XIe, puis dans celui des Pāndyas jusqu'à l'arrivée des musulmans en 1310. Elle est célèbre pour l'ensemble de ses temples brahmaniques, dont certains remontent à l'époque pallava, et qui sont typiques du style dravidien (en particulier le Kailāsanātha [VIIIe s.]).

CONJOINDRE v. tr. (lat. *conjungere*). [Se conj. comme *joindre*.] Joindre, unir (rare) : *Il conjoignait ses deux mains comme quand on veut prier* (Proust). ‖ Unir par le mariage (vx) : *Ils prétendent que c'est l'âge de la marier !... à vingt-quatre ans ! Mais je ne me suis conjoint qu'à trente-huit, moi !* (Labiche).

CONJOINT, E adj. Associé, étroitement uni, indissociable : *Note conjointe*.
— Anat. *Tendon conjoint*, lame tendineuse provenant des fibres du petit oblique et du transverse, et qui prend une part importante dans la constitution du canal inguinal. (Il est utilisé pour la cure des hernies inguinales.)
— Hist. nat. Syn. de AGRÉGÉ.
— Mus. Se dit d'un mouvement mélodique dans lequel deux notes immédiatement voisines se succèdent. (Il s'oppose au mouvement *disjoint*.) ‖ *Degrés conjoints*, degrés de la gamme qui se succèdent immédiatement dans l'échelle diatonique, comme *do-ré, ré-mi, mi-fa*, etc.
— Paléogr. *Lettres conjointes*, lettres unies formant un seul caractère, utilisées dans les manuscrits pour gagner de la place. (Leurs formes peuvent se trouver plus ou moins altérées.)
— Pathol. *Maladies conjointes*, celles qui se rencontrent ensemble chez le même malade. ‖ *Signes conjoints*, signes nécessaires d'une maladie, ceux qui l'accompagnent invariablement.
◆ Adj. et n. Dr. Uni dans le même droit ou la même obligation : *Débiteurs conjoints*. ‖ Uni par le mariage. (En ce sens, il signifie chacun des époux considéré par rapport à l'autre, et s'emploie substantivement : *Le conjoint survivant*.)
◆ N. f. Math. Règle de trois composée, qui détermine le rapport de deux quantités par l'intermédiaire des rapports qu'elles ont avec d'autres quantités. (Exemple : *Combien de rente 3 % peut-on acheter avec un capital de 8 400 F, quand le cours est à 70 F ?* On pose ainsi cette conjointe : *Combien aura-t-on de rente pour 8 400 F, sachant que pour 70 F on obtient 3 F de rente ?*)

CONJOINTEMENT adv. Ensemble, de concert.
— Dr. *Legs fait conjointement*, legs commun à plusieurs légataires.
— Contr. : *isolément, à part, séparément*.

CONJONCTEUR-DISJONCTEUR n. m. Appareil électrique fermant et ouvrant un circuit par l'action d'un relais automatique, lorsque certaines conditions sont requises, et particulièrement lorsque la tension électrique atteint certaines valeurs limites. (Ces appareils sont employés principalement pour assurer la charge automatique d'une batterie d'accumulateurs par une dynamo dont la tension est variable, alors que celle de la batterie doit rester sensiblement constante, surtout lorsqu'il s'agit d'alimenter un circuit d'éclairage.) ‖ Pl. *des* CONJONCTEURS-DISJONCTEURS.

CONJONCTIF, IVE adj. (lat. *conjunctivus*; de *conjungere*, joindre). Qui sert à unir.
— Gramm. Qui sert à lier des mots ou des propositions. ‖ *Locution conjonctive*, groupe de mots jouant le rôle d'une conjonction. (*C'est pourquoi, vu que, de sorte que, de crainte que* sont des locutions conjonctives.) ‖ *Adverbe conjonctif*, se dit parfois de la conjonction *et*. ‖ *Mode conjonctif*, se dit parfois du subjonctif. ‖ *Proposition conjonctive*, proposition introduite par une conjonction de subordination.
— Histol. Se dit d'un tissu de soutien dont les cellules sont plongées dans une substance amorphe, dite *substance fondamentale*. (V. part. *encycl*.)
— Log. *Syllogisme conjonctif*, celui dont la majeure contient toute la conclusion. (Ex. : « *Si l'âme est simple, elle est immortelle ; or elle est simple ; donc elle est immortelle.* » Argument utilisé par Platon dans le *Phédon*.) ‖ *Addition conjonctive*, addition logique dont les différents termes ne s'excluent pas. (Contr. DISJONCTIF.)
— Encycl. Histol. Le tissu *conjonctif* est primitivement formé de cellules nues, qui déposent peu à peu autour d'elles une substance résiduelle. Celle-ci finit par former la trame, la charpente du tissu conjonctif, et on l'appelle pour cela *substance fondamentale ;* elle se modifie progressivement et se transforme en fibrilles conjonctives et en fibres élastiques.
Il y a trois variétés de tissu conjonctif : le tissu conjonctif proprement dit, le tissu cartilagineux et le tissu osseux.
Les tissus osseux et cartilagineux ne sont guère que des variétés du tissu conjonctif, qui, dans la série animale, remplit souvent les mêmes fonctions qu'eux.
Le *tissu conjonctif proprement dit* sert à réunir les autres tissus, et, à l'occasion, à réparer leurs brèches (tissu de cicatrisation). Il est composé de trois éléments : 1° les *cellules*, nucléées, présentant des ramifications qui semblent s'anastomoser les unes avec les autres ; 2° les *faisceaux*, bandes striées dans le sens de leur longueur et qui se décomposent en fibres très minces ; les faisceaux sont enveloppés d'une gaine, qui présente çà et là des étranglements ; 3° les *fibres élastiques*, à contours flexueux, qui se divisent et s'anastomosent fréquemment. Enfin, ces éléments figurés sont noyés dans une substance amorphe, hyaline, qui les unit et les sépare à la fois.
Les principales variétés du tissu conjonctif proprement dit sont : le tissu membraneux, le tissu lamelleux, le tissu réticulé, le tissu fibro-hyalin, le tissu adipeux, le tissu pigmentaire, le tissu tendineux, le tissu aponévrotique, le tissu fibreux, le tissu élastique et le tissu muqueux.
Par l'ébullition, les éléments du tissu conjonctif, appelé quelquefois *collagène*, se transforment en gélatine ; faisceaux et fibres ne sont que des différenciations du protoplasme de la cellule, et la substance fondamentale amorphe n'en est elle-même qu'un dérivé. Outre ses propriétés mécaniques, le tissu conjonctif a des propriétés fondamentales en biologie tissulaire. La substance intercellulaire, appelée « substance fondamentale » par Nageotte, est, en effet, le milieu dans lequel se font les échanges entre les cellules et le courant circulatoire. Ses altérations locales sont communes dans la plupart des lésions. Son altération disséminée ou diffuse, même modérée, a de grandes répercussions morbides, dites « maladies du collagène » (Klemperer).

CONJONCTION n. f. (lat. *conjunctio*). Réunion, rencontre : *Oui, nous comptons inviter la princesse avec les Cottard... mon mari croit que cette conjonction pourra donner quelque chose d'amusant* (Proust).
— Astrol. Passage simultané de plusieurs astres dans le même plan vertical, par rapport à la Terre.
— Astron. Situation de deux ou plusieurs astres dont les centres ont même longitude* écliptique. (V. part. *encycl*.)
— Linguist. Mot invariable qui sert à joindre soit deux mots ou groupes de mots, soit deux propositions. (V. part. *encycl*.)
— Paléogr. Réunion de plusieurs lettres en un seul caractère.
— Encycl. Astrol. La *conjonction* est *complète* lorsque l'astre le plus rapproché de la Terre masque complètement le second. C'est le cas de l'éclipse. Elle est dite *simple* lorsque les astres sont seulement voisins l'un de l'autre, par rapport à la Terre, sans qu'il y ait occultation du plus éloigné. La conjonction a pour effet de doubler les influences de l'astre le plus près de la Terre, sauf en cas d'éclipse totale. La conjonction peut être heureuse ou néfaste.
— Astron. La *conjonction* est géocentrique ou héliocentrique, suivant que l'on prend comme point d'observation la Terre ou le Soleil. Lorsque les centres des astres sont en ligne droite, on dit parfois qu'il y a *conjonction vraie*.
La conjonction de la Lune avec le Soleil correspond au moment où elle passe entre ce dernier et nous (nouvelle lune). Pour les planètes, le terme *conjonction* se rapporte à des conditions variables suivant la planète considérée. Mars, Jupiter, Uranus et Neptune, plus lointaines du Soleil que de la Terre, se trouvent en perspective dans la direction P, derrière le Soleil, au moment de la conjonction. Pour Mercure et Vénus, plus proches du Soleil que de la Terre, on distingue la *conjonction inférieure* (C'), lorsque ces planètes passent entre la Terre et le Soleil, et la *conjonction supérieure*, lorsqu'elles se trouvent dans la position opposée (C).
Les orbites des planètes et de la Lune étant inclinées par rapport à celle de la Terre, ces astres, au moment de la conjonction, occupent le plus souvent une situation qui les place en apparence au-dessus ou au-dessous du Soleil ; mais, pour la Lune, pour Mercure et pour Vénus, si la conjonction inférieure a lieu vers l'un des points de croisement des plans des orbites, on dit, pour la Lune, qu'il y a éclipse*, et, pour Mercure et Vénus, qu'il y a passage* devant le Soleil. Chacun de ces phénomènes est toujours l'objet de très importantes observations.
— Linguist. et Gramm. On distingue, en français : les *conjonctions* ou *locutions conjonctives de coordination*, c'est-à-dire celles qui unissent deux propositions, deux mots ou groupes de mots de même nature ; et les *conjonctions* ou *locutions conjonctives de subordination*, c'est-à-dire celles qui relient une proposition subordonnée à la proposition dont elle dépend.
Les conjonctions de *coordination* marquent : 1° l'union ou l'opposition : *et, mais, or, cependant*, etc. ; 2° l'alternative, la négation : *ou, soit... soit, ni*, etc. ; 3° la transition : *or ;* 4° la cause : *car, en effet ;* 5° la conséquence : *donc, c'est pourquoi*, etc.
Les conjonctions de *subordination* indiquent : 1° le temps : *quand, lorsque, après que ;* 2° la cause : *parce que, puisque ;* 3° le but : *afin que, de peur que ;* 4° la concession : *quoique, bien que ;* 5° la condition : *si, pourvu que ;* 6° la conséquence : *de telle sorte que, si bien que ;* 7° la comparaison : *comme, de même que*.
Les conjonctions peuvent venir directement du latin : *et* (lat. *et*), *ni* (lat. *nec*), *quand* (lat. *quando*). Elles peuvent être aussi des locutions conjonctives formées : *a*) avec des adverbes ou des noms : *au contraire, d'ailleurs, à savoir ; b*) avec des adverbes, noms ou prépositions suivis de « que » : *ainsi que, de peur que, avant que ; c*) avec une forme verbale suivie de « que » : *attendu que, suivant que*.

CONJONCTIVAL, E, AUX adj. Anat. Relatif à la conjonctive : *Membrane conjonctivale*.

CONJONCTIVE n. f. (lat. *conjunctum ;* de *conjungere*, joindre). Anat. Fine membrane muqueuse, qui recouvre la face postérieure des paupières, se replie et passe devant l'œil en devenant transparente.
— Encycl. La *conjonctive* est innervée par des filets des nerfs ciliaires, et richement vascularisée par les artères palpébrales et ciliaires ; elle présente des glandes dont la sécrétion muqueuse facilite le glissement des replis. Dans l'angle du repli supérieur, il existe de petits canaux par lesquels se déversent les larmes qui entretiennent la conjonctive constamment humide, car, si celle-ci se desséchait, elle cesserait d'être transparente et empêcherait la vision. (V. ŒIL.)

CONJONCTIVITE n. f. Ophtalmol. Inflammation de la conjonctive.
— Encycl. On en distingue deux formes : la *conjonctivite simple*, due à la fatigue ou

à des irritations artificielles (poussières, escarbilles), qui provoque le larmoiement, la photophobie, la douleur, et la *conjonctivite infectieuse*, que l'on observe comme complication des maladies infectieuses, et surtout de la diphtérie, des streptocoecies et des gonococcies. L'*ophtalmie des nouveau-nés* était souvent due à la propagation de la gonococcie de la mère à l'enfant ; elle était extrêmement grave, pouvait entraîner la suppuration de la cornée et la perte de la vue. Aux conjonctivites *infectieuses* se rattache la *conjonctivite granuleuse*, maladie contagieuse, endémique dans les pays chauds, caractérisée par l'apparition de granulations (*trachomes**) dans les culs-de-sac conjonctivaux, et inflammation de la conjonctive ; elle se complique souvent de lésions de la cornée, avec troubles plus ou moins marqués de la vision, et parfois perte de la vue. L'affection serait due à un virus communiqué principalement par les mouches.

CONJONCTIVOME n. m. Pathol. Tumeur congénitale, rare, formée d'éléments de la série conjonctive.

CONJONCTURE n. f. (du lat. *conjunctus*, lié). Situation qui résulte d'un concours de circonstances ; occasion : *Ces grandes époques, où, par suite de conjonctures heureuses, grandit, s'épanouit, éclate, tout ce qui, depuis longtemps semé, germinait* (Gide).
— Econ. polit. Ensemble des éléments dont dépend la situation économique, démographique, politique ou sociale d'un pays à un moment donné. ‖ Technique qui préside à la réunion des faits et à l'élaboration des explications et des prévisions. (V. part. *encycl.*) ‖ *Conjoncture démographique*, analyse démographique visant particulièrement à préciser les tendances d'une situation présente. (On parle également de la conjoncture démographique pour désigner l'ensemble des traits évolutifs marquant une situation démographique donnée.)
— Syn. : *circonstance, occasion, occurrence, situation*.
— Encycl. Econ. polit. L'idée d'observer scientifiquement les mouvements de l'activité économique et les situations qui en résultent s'est fait jour dès avant 1914. Le Français Clément Juglar, dans son ouvrage sur les crises commerciales publié en 1860, attire le premier l'attention sur la périodicité des crises économiques, et tente, à partir de cette constatation, une prévision. D'autres tentatives suivent, dont celle de Foville, en 1887, qui prétend faire de la « météorologie économique et sociale », celle de l'Autrichien Neumann Spallart, en 1887, qui veut comparer l'état économique et moral des grandes nations d'Europe et des Etats-Unis, celle de l'Américain Babson, dont le « baromètre » vise à exprimer par un indice général l'évolution des affaires, et qui fonde, en 1903, la Babson Statistical Organization, agence dont le but est d'orienter la spéculation boursière. Tous ces premiers essais tendent à une prévision. L'index est choisi d'après la cause supposée du phénomène à prévoir. Tout cela manque encore de rigueur scientifique et demeure sans application pratique en France.
Après la Première Guerre mondiale, les travaux de *conjoncture* vont connaître un très large développement ; un véritable engouement pour la statistique apparaît. Les Etats-Unis prennent la tête du mouvement avec, en 1917, la création, à l'université Harvard, du Comité de recherches économiques, qui établit un système de prévision automatique fondé sur l'ordre de succession de trois courbes synthétisant les données statistiques. La courbe « A » correspondant à l'évolution du marché financier, c'est-à-dire au marché du crédit à long terme, la courbe « B » à celle du marché des marchandises, la courbe « C » à celle du marché monétaire, c'est-à-dire au marché du crédit à court terme. Les statisticiens de Harvard rejettent délibérément toute recherche des causes du phénomène à étudier, et veulent éliminer tout élément personnel et subjectif. Le Comité de Harvard, selon l'ampleur et l'ordre de variation des courbes, conclut à une expansion ou à une contraction de l'activité économique. Les résultats sont décevants, et de graves erreurs de prévision mettent en lumière l'étroitesse de la méthode dite « système de prévision par les indices annonciateurs » ou « système des baromètres ». Des instituts d'observation de la conjoncture se créent ensuite à Londres, à Berlin (Institut für Konjonkturforschung du Pr Wagemann), à Louvain, à Paris, en U. R. S. S., etc.
On s'efforce dès lors de prendre en considération les particularités propres à chaque type d'économie étudié, les données de fait relatives à ces types et les relations existant entre tous les éléments de l'économie. La vie économique est observée « en profondeur ». La prévision repose sur des bases plus larges et porte sur une période plus courte.
Le système, moins ambitieux que celui de Harvard, donne de meilleurs résultats, mais sa complexité croissante, la masse de documents à réunir pour dégager des prévisions qui risquent de rester partielles et limitées, sans perspectives d'ensemble, son refus de rechercher les causes des phénomènes lui font préférer aujourd'hui d'autres méthodes. En France, une réaction contre les excès de la statistique pure s'est produite assez tôt. La volonté d'expliquer les phénomènes, et non plus seulement de les analyser, s'est manifestée. Depuis lors, deux courants se dessinent dans le monde. L'un, animé par A. Sauvy, fait intervenir de multiples données à la fois d'ordre économique et extra-économique, quantitatives et qualitatives. Une présentation claire et fidèle des divers documents doit permettre un « diagnostic explicatif », c'est-à-dire une explication du passé à partir d'une doctrine en évolution perpétuelle, modifiée à chaque fois que les faits viennent l'infirmer. Le « diagnostic » est prolongé par un « pronostic », présentation d'hypothèses destinées à éclairer une politique économique. Cette méthode est très délicate à manier.
Aussi voit-on se développer dans de nombreux pays une technique plus automatique, plus quantitative. Il s'agit des *modèles* économiques*, schémas qui retracent, en la simplifiant, la manière dont évoluent et sont liés, par des relations de cause à effet, les divers facteurs du développement interne d'une économie. Ces schémas expliquent le passé et, par là, peuvent permettre une prévision sur l'évolution à venir. (→ Biblio.)

CONJONCTUREL, ELLE adj. Relatif à la conjoncture.

CONJONCTURISTE n. Personne qui s'occupe de conjoncture.

CONJOUIR v. intr. Langue class. et littér. Jouir, se réjouir avec quelqu'un : *L'homme est mû par un attrait intérieur pour son semblable, par une secrète sympathie qui le fait aimer, conjouir* (Proudhon).

CONJUGABLE adj. Gramm. Qui peut être conjugué : *Le verbe « choir » n'est pas conjugable à tous les temps.*

CONJUGAISON n. f. (lat. *conjugatio*). Ensemble des formes que possèdent en propre les mots appartenant à la classe morphologique des verbes, par opposition à la déclinaison, ensemble des formes caractéristiques des noms.
— Anat. *Trous de conjugaison*, orifices formés sur les parties latérales de la colonne vertébrale par les échancrures des pédicules vertébraux (des vertèbres sus- et sous-jacentes), et qui livrent passage aux nerfs rachidiens.
— Biol. Pour le zoologiste, mode spécial de reproduction sexuée des infusoires. (Pour le botaniste, *conjugaison* est synonyme de *fécondation*.) [V. part. *encycl.*]
— Encycl. Linguist. La *conjugaison* peut inclure des formes qui, propres aux verbes et comportant l'expression de catégories grammaticales verbales, se rapprochent pourtant des noms par des caractéristiques morphologiques ou syntaxiques : par ex., les participes, qui se rapprochent syntaxiquement des adjectifs et qui ont une flexion comme les formes nominales, ou les infinitifs, qui, par leur fonction, se rapprochent des substantifs. Ce sont les *formes nominales* de la conjugaison, qui ont pour caractéristique essentielle de ne pas marquer la personne, et s'opposent ainsi aux formes les plus représentatives du verbe, les *formes personnelles*. La conjugaison consiste en un système plus ou moins complexe de formes groupées en séries qui expriment des catégories grammaticales variables selon les langues, mais ressortissant en général à quelques ordres très généraux de valeurs.
La catégorie de la *personne* semble être la plus étroitement liée au verbe. Dans les langues où les mots sont fléchis, la flexion des verbes exprime la personne ; l'absence de flexion personnelle est le fait de langues où manquent le procédé de flexion en général et une distinction morphologique nette du nom et du verbe, comme dans beaucoup de langues d'Extrême-Orient. Avec la personne peuvent s'exprimer d'autres catégories : normalement, le *nombre* (qui n'existe vraiment que pour la troisième personne) et, rarement, le *genre* (assez largement en sémitique ancien). Il peut arriver que les formes verbales, par leurs marques personnelles, n'expriment pas seulement le sujet du procès, mais portent aussi référence à l'objet ; ainsi, dans certaines langues du groupe finno-ougrien, comme le hongrois, on distingue une *conjugaison subjective*, employée en cas d'absence d'objet ou d'objet indéterminé, et une *conjugaison objective*, employée en cas d'objet déterminé (*adok*, je donne ; *adom*, je le donne). Les autres catégories qui s'expriment dans les conjugaisons se réfèrent à la relation du sujet au procès (*voix*), à la visée particulière du procès, posé plus ou moins dans la réalité ou objet d'une opération de l'esprit (*mode*), à son déroulement et à sa représentation interne (*aspect*), à sa localisation dans le temps (*temps*). Les formes dans lesquelles s'expriment ces catégories ne sont ordinairement pas les mêmes pour tous les verbes ; on reconnaît ainsi, dans une même langue, plusieurs modèles de conjugaison entre lesquels se répartissent les différents verbes. En général, on peut reconnaître des modèles largement représentés, dans lesquels viennent se ranger les verbes nouvellement créés, et qui offrent des régularités remarquables : ce sont les *conjugaisons régulières*. Les verbes qui n'y entrent pas présentent des irrégularités plus ou moins isolées, où apparaissent des survivances du passé ; ce sont ordinairement les verbes les plus usuels du vocabulaire. Il arrive aussi que des verbes n'aient qu'une conjugaison incomplète, dite *défective*.
D'autre part, il entre souvent dans les conjugaisons des séries caractérisées par des formes complexes, expressions verbales où le verbe conjugué figure en association avec d'autres verbes de sens très général (*être, avoir*), qui n'ont plus qu'un rôle grammatical et qui sont dits « auxiliaires » (*j'ai marché, j'ai été trompé*). Ces formes constituent une *conjugaison périphrastique*.
Il y a, en français, trois conjugaisons : la première du type *aimer*, la deuxième du type *finir*, qui comprennent toutes deux presque uniquement des verbes de conjugaison régulière, et la troisième du type *offrir, rendre* et *pourvoir*, qui comprend surtout des verbes de conjugaison irrégulière. Les deux premières conjugaisons sont dites *vivantes* parce qu'elles s'accroissent sans cesse de nouveaux verbes ; la troisième est dite *morte*, car elle s'appauvrit peu à peu. Le latin connaissait quatre conjugaisons, de types *amare, delere, legere* ou *capere* et *audire*. (→ Biblio.)
— Biol. La *conjugaison* des infusoires, dont le mécanisme intime a été découvert par Maupas, consiste en une fécondation réciproque de deux individus accouplés, physiologiquement hermaphrodites et peu différents. La conjugaison apparaît comme un processus provoquant la rénovation de l'appareil nucléaire de chaque individu. Si la conjugaison ne s'effectue pas, les infusoires deviennent sénescents, perdent la faculté de se diviser et meurent. La conjugaison serait un rajeunissement caryogamique grâce auquel le

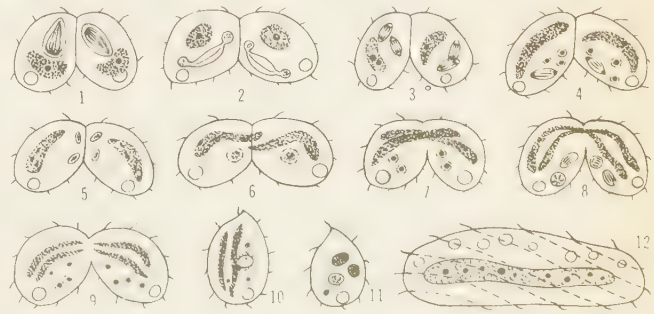

conjugaison (biol.)
1, 2. Première mitose; 3. Deuxième mitose (réduction chromatique); 4, 5. Formation des noyaux fécondateurs; 6. Fusion des noyaux (fécondation); 7, 8, 9. Nouvelle mitose avec 2 *n* chromosomes; 10, 11. Conjugants séparés, dégénérescence d'un des noyaux; 12. Fin de la conjugaison (ici *Collinia branchiarium*).

pouvoir de se diviser serait récupéré. Tant que les conditions de vie sont favorables, la reproduction sexuée ne s'effectue pas. Des facteurs externes déterminent la conjugaison des infusoires : la famine, la concentration ionique, un facteur zygogène.
La conjugaison, ou fécondation, chez les plantes consiste dans la fusion intégrale du gamète mâle et du gamète femelle ; l'œuf, ou zygote, qui en résulte devient une nouvelle cellule végétative destinée à se multiplier.

CONJUGAL, E, AUX adj. (lat. *conjugalis* ; de *cum*, avec, et *jugum*, joug). Relatif aux liens des époux : *Union conjugale.* ‖ *Spécialem. Devoir conjugal*, obligation réciproque de se prêter à l'union charnelle : *Le refus du devoir conjugal est une cause de divorce.*

CONJUGALEMENT adv. Selon l'union conjugale.

CONJUGUÉ, E adj. Uni, joint ensemble : *Trois pirogues conjuguées forment bac* (Gide).
— Anat. *Nerfs conjugués*, ceux qui concourent à la même opération ou à la même sensation.
— Bot. Se dit des feuilles composées qui portent sur un pétiole commun une ou plusieurs paires de folioles opposées.
— Géol. *Failles conjuguées*, failles plus ou moins parallèles, ayant généralement des rejets de même sens. (Contr. FAILLES INVERSES.)
— Grav. *Pierre conjuguée*, pierre offrant, gravés, deux profils parallèles presque superposés, que l'on dit aussi *accolés*.
— Math. *Diamètres conjugués*, diamètres d'une courbe tels que l'un est parallèle aux cordes que l'autre divise en deux parties égales. ‖ *Diamètres conjugués d'une conique, d'une quadrique*, v. DIAMÈTRE. ‖ *Droites conjuguées par rapport à une conique*, droites telles que le pôle de l'une est situé sur l'autre. ‖ *Droites conjuguées par rapport à une quadrique*, droites telles que les plans polaires de tous les points de l'une contiennent l'autre. ‖ *Fonctions conjuguées*, fonctions $P(x, y)$ et $Q(x, y)$, qui satisfont aux relations

$$\frac{\partial P}{\partial x} = \frac{\partial Q}{\partial y} \text{ et } \frac{\partial P}{\partial y} = -\frac{\partial Q}{\partial x}.$$

[La fonction $P(x, y) + iQ(x, y)$ est alors *analytique*.] ‖ *Hyperboles conjuguées*, v. HYPERBOLE. ‖ *Hyperboloïdes conjugués*, v. HYPERBOLOÏDE. ‖ *Imaginaire conjuguée*, v. IMAGINAIRE. ‖ *Plans diamétraux conjugués d'une quadrique*, trois plans tels que chacun d'eux partage en deux parties égales les cordes parallèles à l'intersection des deux autres. ‖ *Point conjugué*, v. ACNODAL. ‖ *Points conjugués par rapport à une conique*, deux points tels que l'un d'eux est situé sur la polaire de l'autre. ‖ *Points conjugués par rapport à une quadrique*, deux points tels que l'un d'eux est situé sur le plan polaire de l'autre. ‖ *Tangentes conjuguées*, v. INDICATRICE.
— Mécan. *Machines conjuguées*, machines unies pour concourir au même travail.
— Opt. *Points conjugués dans un système optique*, système de deux points tels qu'un faisceau de rayons parti de l'un se concentre à l'autre.
— ***Conjuguées*** n. f. pl. Classe d'algues d'eau douce constituées par des cellules isolées ou des filaments unisériés, se reproduisant sans spores ni gamètes ciliés, selon un mode isogame parfait (*mougeotia*) ou imparfait (*spirogyra*). [On divise cette classe en trois ordres : desmidiales, mésoténiales, zygnémales, ces dernières seules étant pluricellulaires.] (Syn. AKONTÉES.)

CONJUGUER v. tr. (lat. *conjugare*). Joindre ensemble : *Conjuguons nos efforts.*
— Gramm. *Conjuguer un verbe*, en énumérer toutes les formes, à tous les temps et à tous les modes, à toutes les personnes du singulier et du pluriel.
— ***Se conjuguer*** v. pr. Gramm. Etre conforme à telle ou telle conjugaison : *« Chanter » se conjugue comme « aimer ».*

CONJUNGO n. m. (mot lat. signif. *je conjoins*, dans la formule du mariage religieux). *Fam.* Mariage : *Fuir le conjungo.*

CONJURATEUR, TRICE adj. et n. Qui s'attribue le pouvoir d'écarter, par des pratiques magiques, des influences malfaisantes : *Un conjurateur de démons. Notre démon et son conjurateur* (La Fontaine).

CONJURATION n. f. (lat. *conjuratio*). Action de se conjurer, c'est-à-dire de s'unir par serment pour fomenter un complot : *La conjuration d'Amboise.* ‖ *Par extens.* Action menée de concert, en bonne ou en mauvaise part : *Une conjuration d'hommes éclairés.*
— ***Conjurations*** n. f. pl. Supplications pressantes.
— Magie. Action d'écarter, de conjurer, par des moyens surnaturels, les effets d'une influence maligne. ‖ Paroles magiques dont on se sert pour conjurer : *Prononcer de terribles conjurations.* ‖ Prières, exorcismes destinés à mettre en fuite le démon.
— SYN. : *brigue, cabale, complot, conspiration ; prières, supplications.*

Conjuration de Catilina. V. CATILINA.

Conjuration de Fiesque (LA) [*Die Verschwörung des Fiesko zu Genua*], drame historique de Schiller (1783). S'inspirant du récit écrit par le cardinal de Retz, Schiller modifie quelques-unes des données historiques et y ajoute une intrigue d'amour assez compliquée. Il met surtout en relief les deux personnages : Fiesque, conspirateur qui, après avoir voulu donner la liberté à Gênes, devient à son tour un tyran ; Verrina, le véritable héros, qui lutte sans faiblir pour la liberté.

CONJURÉ n. m. Personne qui prend part à une conjuration : *Une liste de conjurés.*

CONJURER v. tr. (lat. *conjurare* ; de *jurare*, jurer). Jurer ensemble ; projeter ensemble : *Conjurer la perte de quelqu'un.* ‖ Ecarter quelqu'un ou quelque chose par des serments, des pratiques religieuses, surnaturelles, etc. : *Conjurer les démons ;* et, au *fig.*, écarter, détourner par un moyen quelconque : *Conjurer un accident.* ‖ Prier avec instance, prier au nom de quelque chose d'important, de sacré : *Ils conjuraient ce Dieu de veiller sur vos jours* (Racine). *Je vous conjure de vous taire.*
— SYN. : *adjurer, implorer, invoquer, prier, supplier.*
— ***Se conjurer*** v. pr. S'unir par une conjuration.

CONJUREUR n. m. Personne qui conjure par des exorcismes ou des sortilèges : *Un conjureur de tempêtes.*

CONLIE, ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans le haut Maine ; 1 515 hab. (1 105 aggl.) [*Conlinois*]. Dans l'église, peintures murales des XIIIe, XIVe et XVe s.
— Hist. mil. C'est au *camp de Conlie*, installé sur l'ordre de Gambetta par Kératry, qu'Aurelle de Paladines rassembla en 1870 les premiers éléments de l'armée de la Loire.

CONLIÈGE, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), sur la bordure du Jura, au S.-E. de Lons-le-Saunier ; 899 hab. (*Conliégeois*). Eglise des XIVe s. et XVIIe s. Matières plastiques. Jouets. Salaisons. — Aux environs, vestiges d'un camp romain.

con moto adv. Avec animation, avec mouvement. ‖ *Allegro con moto*, vif et mouvementé.

CONN (LOUGH), lac de la république d'Irlande (prov. de Connacht, comté de Mayo), dont l'émissaire est le Moy. Son aspect est dû aux mêmes phénomènes qui caractérisent le *Lough Corrib**.

CONN, héros irlandais demi-légendaire, fondateur de la principale dynastie royale, mort vers le milieu du IIe s. Il fonda le royaume gaélique de Connacht*, qui lui doit son nom, puis conquit le royaume de Meath*, installant sa capitale à Tara. Selon la tradition, il aurait été le premier haut roi (*Aird-Righ*) de l'île. S'étant heurté dans le Sud à Eoghan Mór, surnommé Mogh Nuadat, qui le tint en échec, il accepta la division de l'île selon la ligne de collines allant de Dublin à Galway, d'où la distinction traditionnelle d'une Moitié de Conn, au N., et d'une Moitié de Mogh, au S. La dignité d'Aird-Righ se maintint dans sa descendance jusqu'en 1002.

CONNACHT ou **CONNAUGHT,** en gaél. **Connachta,** prov. de la république d'Irlande, qui s'étend sur la plaine centrale et sur les massifs côtiers de Connemara et du Mayo ; 419 200 hab. Elle est divisée en cinq comtés : Galway, Leitrim, Mayo, Roscommon et Sligo.
— Hist. Le royaume gaélique de Connacht aurait été fondé dans le deuxième quart du IIe s. par Conn*, qui étendit son domaine jusqu'en Meath*. L'ancienne « capitale » se situait à Rath Crogan (Cruachu). Au XIIIe s., le pays tomba au pouvoir des du Bourg*, dont les domaines passèrent à la couronne anglaise au XIVe s. Pays pauvre et isolé, la moitié occidentale du Connacht échappa pour cette raison à l'implantation anglo-écossaise qui, à partir du XVIe s., bouleversa le reste de l'île. Aussi, avec les cantons montagneux du Munster occidental, le Connacht demeura-t-il jusqu'à nos jours le refuge de la langue et de la civilisation gaéliques.

CONNAISSABLE adj. Qui peut être connu : *Les notions de temps et d'espace ne sont pas directement connaissables.*
◆ N. m. : *Le connaissable et l'inconnaissable.*

CONNAISSANCE n. f. Faculté de connaître en général. ‖ Notion, idée de quelque chose : *Tout ce qui m'éloigne de la connaissance du cœur de l'homme est sans intérêt pour moi* (Stendhal). ‖ Discernement, compréhension : *La connaissance du bien, du mal ;* et, *spécialem.*, conscience de sa propre existence : *Perdre connaissance.* ‖ Expérience, habileté, savoir, instruction (surtout au plur.) : *Avoir la connaissance des affaires. Avoir de grandes connaissances scientifiques. Les connaissances rendent les hommes doux* (Montesquieu). ‖ Rapports, relations : *Lier connaissance avec quelqu'un.* ‖ En style biblique, union charnelle de l'homme et de la femme. ‖ Personne que l'on connaît : *Suis-je donc* [pensait Octave] *destiné à vivre toujours sans amis, et ayant à peine des connaissances !* (Stendhal). ‖ *Pop.* (et des deux genres). Galant, ou bonne amie : *Faire un cadeau à sa connaissance.* ‖ *Pays de connaissance*, où l'on rencontre des personnes que l'on connaît, et, au *fig.*, matière, question que l'on connaît bien.
— LOC. DIV. *A ma connaissance*, à ce que je sais. ‖ *En connaissance de cause*, pertinemment, en homme qui s'y entend. ‖ *Donner connaissance de quelque chose, porter quelque chose à la connaissance de quelqu'un*, informer. ‖ *Prendre connaissance*, lire, examiner, étudier. ‖ *Venir à la connaissance de quelqu'un*, être appris de lui.
— Dr. Droit de statuer sur certaines questions.
— Vénер. Signe particulier (dans le pied, les allures, la tête ou le corsage) qui permet au veneur de différencier un animal des autres du même âge. ‖ *Avoir connaissance*, avoir rembûché un animal identifié d'après les caractéristiques ci-dessus.
— ★ *intelligence, science, pensée, réflexion, érudition, enseignement.*
— ENCYCL. Philos. Le *problème de la connaissance* est triple : *nature* de la connaissance, *critères* de la connaissance, *valeur* (ou même possibilité) de la connaissance. L'ensemble des réponses apportées à ce problème constitue la *théorie de la connaissance.*
La nature de la connaissance est étudiée par la *psychologie*, qui analyse successivement les divers modes d'acquisition de nos idées : sensation, perception, imagination, mémoire, concept, jugement, raisonnement, et qui relève les principales sources d'erreurs possibles dans l'acquisition de nos connaissances.
Les critères de la connaissance, permettant de distinguer la vérité de l'erreur, sont mis en lumière par la *logique*, qui étudie, en particulier, la méthode des sciences, connaissances exactes.
La valeur et la possibilité de la connaissance, c'est-à-dire la possibilité pour notre esprit d'atteindre la vérité, sont étudiées par la *métaphysique.* Ici, diverses attitudes sont possibles : scepticisme* (impossibilité de rien connaître avec certitude*), dogmatisme* (possibilité d'atteindre la vérité*), agnosticisme* (relativité de la connaissance à la pensée humaine), attitudes liées par ailleurs au problème métaphysique fondamental des rapports entre l'être* et la pensée*. (V. aussi CONCEPT, IDÉALISME, RÉALISME.)
Le problème de la connaissance constitue donc l'une des parties essentielles de la philosophie, l'autre partie concernant le problème de l'*action ;* les deux problèmes sont d'ailleurs étroitement solidaires. (→ Biblio.)

connaissance de Dieu et de soi-même (TRAITÉ DE LA), ouvrage de Bossuet, qui fait partie des travaux qu'il avait entrepris pour l'éducation du Grand Dauphin, fils de Louis XIV. Il se divise en cinq livres : *l'Ame ; le Corps ; l'Union de l'âme et du corps ; Dieu créateur de l'âme et du corps*

et auteur de leur union; De la différence de l'Homme et de la Bête. Bossuet s'est inspiré, dans ce traité, de la philosophie de saint Thomas, mais aussi de celle de Descartes. Cet ouvrage ne fut imprimé qu'en 1722.

Connaissance des temps, éphémérides, à l'usage des astronomes et des navigateurs, publiées pour la première fois en 1679 par l'abbé Picard, fondateur de l'Observatoire, à Paris. Elles se composent de tables donnant tous les éléments nécessaires aux calculs de position et à l'observation des astres et des phénomènes célestes; sa rédaction et sa publication sont aujourd'hui assurées par le Bureau des longitudes.

connaissances humaines (ESSAI SUR L'ORIGINE DES), premier ouvrage de Condillac, publié en 1746, et celui qui fonda sa renommée. Dans une première partie, il traite « des matériaux de nos connaissances et particulièrement des opérations de l'âme »; dans une seconde, du « langage et de la méthode ». Condillac pose la sensation comme source unique de nos pensées et esquisse sur le langage une théorie dont le XIXe s. se servira.

CONNAISSEMENT n. m. Sorte de « lettre de voiture » maritime, déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire.

— ENCYCL. Le *connaissement* constitue un reçu des marchandises, signé du capitaine ou de toute autre personne dûment autorisée pour le compte des transporteurs. C'est un document qui authentifie les marchandises qui y sont décrites, et qui sert de preuve en ce qui concerne les clauses et conditions de transport convenues entre les parties. Il doit être délivré dans les vingt-quatre heures qui suivent le chargement et rédigé en quatre exemplaires au moins, destinés au chargeur, au consignataire, au capitaine, à l'armateur. Il fait foi entre les parties et envers les tiers. On distingue :

1° Les connaissements « à l'ordre de », transmissibles par endos, soit à l'ordre des chargeurs, soit à l'ordre des consignataires. Dans le premier cas, les chargeurs doivent endosser le jeu complet soit « au porteur », soit à un consignataire désigné, soit à leur ordre. Sans endos, seuls les chargeurs pourraient prendre livraison des marchandises;

2° Les connaissements nominatifs, ou « à personne désignée », établis au nom de consignataires (ou réceptionnaires) désignés sans la mention « à l'ordre de ». Ils ne sont pas négociables et le transfert de la cargaison ne peut se faire que par un acte de cession;

3° Les connaissements « directs », qui couvrent des chargements dont le transport suppose l'utilisation de plus d'une ligne de navigation. Le connaissement doit indiquer « l'apparence et le conditionnement extérieurs des marchandises ». Si l'état des marchandises, lors de leur livraison pour le chargement, donne lieu à des réserves, il est nécessaire, pour dégager la responsabilité du transporteur, de les porter sur le connaissement. Dans ce cas, le connaissement est dit « avec réserves ». Mais, quelquefois, les chargeurs insistent pour qu'il leur soit délivré un connaissement « sans réserves » contre la remise d'une « lettre de garantie » par laquelle ils garantissent les transporteurs, le capitaine ou leurs agents, pour toutes les conséquences qui pourraient résulter de la délivrance d'un connaissement « sans réserves ».

CONNAISSEUR, EUSE adj. et n. Qui se connaît en quelque chose : *Faire le connaisseur. Public de connaisseurs.* (Syn. AMATEUR.)

CONNAÎTRE v. tr. (lat. *cognoscere*). [*Je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent. Je connaissais, nous connaissions. Je connus, nous connûmes. Je connaîtrai, nous connaîtrons. Je connaîtrais, nous connaîtrions. Connais, connaissons, connaissez. Que je connaisse, que nous connaissions. Que je connusse, qu'il connût. Connaissant. Connu, e.* — Comme tous les verbes en *-aître*, il prend un accent circonflexe sur l'*i* devant un *t*.] Etre en relation avec quelqu'un : *Connaître un ambassadeur. Albe vous a nommé, je ne vous connais plus* (Corneille). || Savoir à un certain degré; être au courant de : *Supposons que je connaisse que je serai écrasé tel jour à telle heure* (Alain). || Avoir la science de; être habile, versé dans : *Connaître l'anglais. Connaître l'escrime.* || Distinguer, discerner : *Connaître le vrai d'avec le faux. Le meunier, à ces mots, connaît son ignorance* (La Fontaine). || Apprécier, estimer : *Ils ne connaissent que l'argent.* || Prendre en considération : *Ne connaître que son devoir.* || Avoir l'expérience de : *Connaître le monde, le cœur humain, l'amour, la pauvreté;* et, *par extens.*, éprouver, subir : *Connaître la douleur. Commerce qui connaît des hauts et des bas.* || En style biblique : *Connaître une femme,* avoir avec elle des relations charnelles. || Admettre : *Ne point connaître de maître.*

— LANGUE CLASS. Reconnaître, distinguer à certains signes l'identité ou la nature de : *Et qui t'aurait connu, déguisé de la sorte?* (Racine).

— LOC. DIV. *Ne rien connaître,* être insensible à tout : *Quand on est en fureur, on ne connaît plus rien.* || *Connaître son monde,* apprécier à leur juste valeur les personnes à qui l'on a affaire. || *Faire connaître,* donner à quelqu'un la connaissance de quelque chose, publier, vulgariser. || *Se faire connaître,* dire son nom, faire savoir qui l'on est; se faire apprécier, acquérir de la réputation : *Caton se fit connaître de bonne heure par son amour pour la liberté.* || *Connu, connu!,* interj. fam. employée pour couper la parole à un interlocuteur malavisé. || *Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam,* v. ADAM. || *Il ne connaît ni Dieu ni diable,* c'est un homme sans foi, un mécréant. || *Je ne connais que cela,* je suis très bien informé à ce sujet, ou, encore, c'est le seul parti à prendre. || *Très fam. La connaître, la connaître dans les coins, connaître la musique et puis savoir danser,* être expert dans l'affaire en question, ne pas être disposé à se laisser duper. || *Ni vu ni connu,* on ne sait ce que cela est devenu; n'en disons mot, faisons comme si nous l'ignorions; personne n'a rien remarqué. || *Etre connu comme le loup blanc,* v. LOUP.

— ALLUS. LITTÉR. ***A l'œuvre on connaît l'artisan,*** vers de La Fontaine (*les Frelons et les Mouches à miel*) : les actes, les œuvres permettent seuls d'apprécier les gens. || ***Connais-toi toi-même*** (en gr. *Gnôthi seauton*), inscription gravée sur le fronton du temple de Delphes, et dont Socrate avait fait sa maxime favorite.

— Equit. Obéir à : *Cheval qui ne connaît pas l'éperon, la voix,* etc.

— CONTR. : *ignorer, méconnaître.*

◆ V. tr. ind. Dr. *Connaître de,* prendre connaissance d'une question et la juger; avoir le droit de statuer sur... : *Tribunal auquel il appartient d'en connaître.*

◆ V. pr. *Ne plus se connaître,* être hors de soi, égaré par la colère, etc. || *S'y connaître en* ou *se connaître en, à* (ce dernier tour est vieilli), être habile, expert en quelque chose : *S'y connaître en tableaux. Il ne se connaît guère à ces sortes de choses.*

CONNAUGHT. V. CONNACHT.

CONNÉ, E adj. Hist. nat. *Organes connés,* organes identiques, au nombre de deux ou de trois, soudés par leur base, et jusqu'à mi-hauteur dans certains cas : *Les feuilles de la cardère, les carpophores de certains champignons, les mâchoires de certains hyménoptères sont connés.*

CONNEAU (Henri), médecin et homme politique français (Milan 1803 - Porta d'Ampugnano, Corse, 1877). D'abord secrétaire de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, il devint médecin dans la maison de la reine Hortense et s'attacha avec un dévouement qui ne faillit jamais au prince Louis Bonaparte, dont il partagea la captivité au fort de Ham (1840); il facilita son évasion, et subit, pour ce fait, une condamnation (1846). Nommé premier médecin de l'empereur, chef du service de santé de la maison impériale, membre du Corps législatif (1852), sénateur (1867), il fut aussi l'un des agents de la diplomatie secrète de Napoléon III; il prépara en mai 1858, par un voyage à Turin, l'entrevue de Plombières entre l'empereur et Cavour.

feuilles **connées**

CONNECTER v. tr. (lat. *connectere;* de *nectere,* lier). Unir, assembler.

— Electr. Etablir des liaisons par des conducteurs électriques entre différentes machines ou divers organes : *Connecter une batterie d'accumulateurs sur le circuit d'utilisation.*

— Technol. Raccorder une tuyauterie à une pompe, un réservoir, un wagon-citerne, etc., généralement à l'aide d'un flexible.

CONNECTEUR n. m. Ch. de f. Pièce reliant par-dessus l'essieu les leviers commandant les tringles de frein, et comportant à chaque extrémité un œil sur lequel s'articule le levier correspondant.

— Electr. Ensemble d'organes destinés à relier une canalisation et un récepteur mobiles.

— Télécomm. Appareil ou circuit servant à établir une communication entre deux lignes ou deux postes. (V. COMMUTATEUR.) || Condensateur employé en téléphonie.

CONNECTICUT, fl. côtier de l'E. des Etats-Unis, en Nouvelle-Angleterre, tributaire de l'océan Atlantique; 553 km. Né dans les Green Mountains, à la frontière du Canada, il finit dans le Long Island Sound, à Saybrook, après avoir séparé le Vermont du New Hampshire, traversé les Etats du Massachusetts et du Connecticut.

CONNECTICUT, Etat du N.-E. des Etats-Unis, en Nouvelle-Angleterre, riverain du Long Island Sound; 12 850 km²; 2 535 000 hab. Capit. *Hartford.* Au N., le relief de l'Etat est formé de collines et de vallées orientées du N. au S.; le trait le plus marquant est la large vallée du fleuve *Connecticut.* Au S. s'étend une plaine côtière formée par le remblaiement glaciaire, qui se termine par une

État du CONNECTICUT

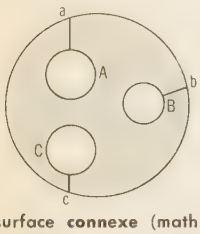

surface **connexe** (math.)

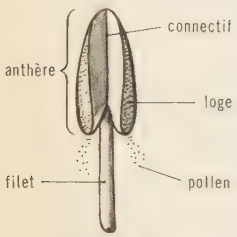

connectif (bot.)

archer de la **connétablie**

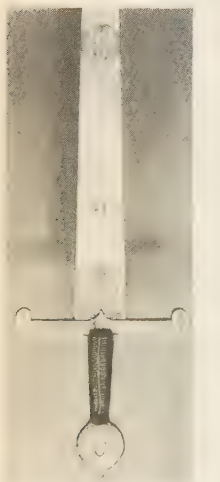
épée de **connétable**, fin XVe s. *musée de l'Armée, Paris*

côte de submersion très découpée, offrant de nombreux sites portuaires.
L'agriculture occupe une place de second plan dans l'économie de l'Etat (élevage de bétail de boucherie et de vaches laitières surtout). L'industrie a été favorisée par la qualité de la main-d'œuvre (ancien peuplement anglo-saxon), l'énergie hydraulique, le cabotage et la proximité du marché de consommation de New York : textiles (laine et coton), métallurgie de transformation (machines et outils de précision).
— Hist. Visitée en 1614 par les Hollandais, la région commence à être occupée par les Anglais en 1631. En 1662, le roi Charles II accorde une charte, qui fixe les frontières du territoire. Après avoir pris parti pour les troupes américaines révoltées, le Connecticut est, en 1788, le cinquième Etat à ratifier la Constitution fédérale. Il envoie 2 sénateurs et 6 représentants au Congrès, tandis que le Parlement local, renouvelé tous les deux ans, est formé de 36 sénateurs et 272 représentants.

CONNECTIF, IVE adj. (de *connecter*). Histol. Qui sert à unir. (Syn. CONJONCTIF*.)
— Anat. *Tissu connectif*, tissu conjonctif qui réunit les tissus ou organes dans l'organisme.
— Linguist. Se dit d'un terme de liaison et, en particulier, d'une conjonction.
◆ N. m. Bot. Partie de l'anthère qui unit les deux loges. (Il a parfois la forme d'un X, comme chez les graminées, parfois la forme d'un fléau de balance, comme chez la mercuriale.)

CONNELLITE n. f. Minér. Chlorosulfate basique naturel de cuivre hydraté.

CONNELLY (Marcus Cook), auteur dramatique américain (McKeesport, Pennsylvanie, 1890). Il est surtout connu par *les Verts Pâturages* (*The Green Pastures*) [1930], pièce dont l'adaptation cinématographique (1936) a connu un succès mondial.

CONNEMARA (MONTS DE), massif de l'O. de la république d'Irlande (prov. de Connacht, comtés de Galway et de Mayo). Malgré leur altitude modérée (819 m), ces hautes collines ont un caractère montagneux dû au modelé glaciaire (vallée en auge, cirques glaciaires) et à leur maigre végétation (bruyères).

CONNERIE n. f. *Pop.* Sottise.

CONNERRÉ, comm. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans le haut Maine, sur l'Huisne ; 2 425 hab. (1 476 aggl.). Tissage métallique. Fabriques de choucroute et de rillettes.

CONNÉTABLE n. m. (bas lat. *comes stabuli*, comte de l'étable). Sous les Capétiens, grand officier de la Couronne. ‖ Du XIIe au XVIIe s., commandant suprême des armées royales françaises. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Hist. mil. Emprunté au Bas-Empire, le *connétable* est un fonctionnaire de second rang à la cour des Mérovingiens et des Carolingiens. Sous les Capétiens, il devient l'un des cinq grands officiers de la Couronne. A l'exemple du roi, les grands feudataires eurent leur connétable. Quand, à la mort de Thibaut de Blois, Philippe Auguste ne lui donna pas de successeur dans l'office de sénéchal (1191), le connétable, ancien officier subalterne du sénéchal, hérita de plus en plus de ses fonctions.
Le connétable était inamovible et avait le droit de mettre la main sur les plus hauts dignitaires de l'Etat, tandis qu'il était inviolable pour tout autre que le roi. Son insigne était une épée, l'épée même du roi, avec laquelle celui-ci l'investissait de son pouvoir militaire. Ses droits étaient considérables : il bénéficiait de la part la plus importante du butin, recevait 50 livres par jour et 100 livres les jours de bataille. Le connétable avait son tribunal : la *connétablie*, où il jugeait les délits des militaires. Le plus célèbre fut du Guesclin. A partir du règne de Philippe le Bel, le connétable fut souvent chargé, à titre de lieutenant du roi, du gouvernement des provinces. Simple conseiller militaire du roi (fin XIIe s.), chef de l'armée en son absence, ses pouvoirs furent encore renforcés, à la fin du XIVe s. et au XVe s., par la multiplication des fronts et par la création de l'armée permanente, qui obligèrent les souverains, d'ailleurs chétifs, à lui abandonner le commandement de l'armée ; à partir de Charles V, il ne fut plus désigné officiellement par le roi, mais élu par un grand conseil dont on ignore la composition : il en fut ainsi pour Bertrand du Guesclin (1370). L'importance de ses privilèges était trop étendue pour que le roi n'en prît pas ombrage. Aussi cet office resta-t-il sans titulaire de 1567 (mort du connétable Anne de Montmorency) à 1593 (nomination de son fils, Henri de Montmorency) ; finalement, Richelieu le supprima à la mort du connétable de Lesdiguières, en 1627.
Napoléon Ier, en 1804, ressuscita le titre de *grand connétable* en faveur de son frère Louis, et créa, en 1807, un *vice-connétable*, le maréchal Berthier.
Le titre de « connétable » désigna aussi des officiers secondaires, chefs de compagnies, aux XIVe et XVe s., et, dans les villes du Nord, les commandants des compagnies fournies par les corporations d'arts et métiers. Dans l'Aquitaine anglaise, on appelait « connétable de Bordeaux » un clerc chargé de l'administration financière et qui siégeait au château de Bordeaux, dont il était, de ce fait, capitaine ou connétable.
Pour l'Angleterre, v. CONSTABLE.

CONNÉTABLIE n. f. Hist. Juridiction d'un connétable et, plus tard, des maréchaux de France. ‖ Tribunal où elle s'exerçait. (On a dit aussi CONNÉTABLERIE.) ‖ *Par extens.* Personnel de la connétablie. ‖ *Compagnie de maréchaussée de la connétablie* ou *connétablie*, compagnie de gens de guerre relevant directement du connétable et ayant des attributions d'ordre judiciaire. (Après la suppression de la charge de connétable [1627], elle devint la garde du tribunal des maréchaux de France et ne fut supprimée qu'en 1790. Ses cavaliers étaient appelés *archers de la connétablie*, son chef *prévôt général de la connétablie, gendarmerie et maréchaussée de France* ; il avait droit d'inspection sur toutes les maréchaussées.)
— ENCYCL. La *connétablie*, juridiction connue dès le début du XIVe s., subsista sous ce nom même après la suppression de l'office de connétable. Elle instruisait et jugeait les délits des gens de guerre en service, ainsi que les malversations des officiers de guerre. Le connétable était assisté des maréchaux de France, d'où l'expression « connétablie et maréchaussée de France » depuis la fusion de leurs tribunaux respectifs (seconde moitié du XVe s.). Le tribunal de la connétablie siégeait à la Salle de marbre du Palais à Paris, puis (1549) aux Augustins. Les appels étaient portés au parlement. — Il ne faut pas confondre la connétablie avec le tribunal des maréchaux de France, chargé de juger les questions de point d'honneur, d'éviter les duels, etc.

CONNEXE adj. (lat. *connexus* ; de *nectere*, lier). Qui est lié par des rapports étroits : *Procès, causes connexes.*
— Math. Se dit d'une surface dont il est possible de joindre deux points quelconques par un trait continu situé tout entier sur la surface : *Surface connexe.* ‖ *Domaine connexe*, région du plan telle que l'on peut joindre deux quelconques de ses points par un trajet continu, tout entier situé dans cette région. ‖ *Domaine simplement connexe*, domaine plan délimité par un contour simple fermé. ‖ *Domaine doublement connexe*, domaine plan compris entre deux contours simples fermés, dont l'un entoure l'autre. ‖ *Domaine multiplement connexe*, domaine plan compris entre un contour simple fermé et divers contours simples fermés disjoints, tous inférieurs au premier. (Si p est le nombre de contours simples disjoints intérieurs au premier, le domaine est connexe d'ordre $p + 1$; on dit aussi que le domaine est à connexion multiple d'ordre $p + 1$.)
◆ N. m. Math. *Connexe algébrique*, équation homogène entre x, y, z et ξ, η, ζ ; x, y, z étant les coordonnées homogènes d'un point, ξ, η, ζ les coordonnées homogènes d'une droite. (Le degré de l'équation en x, y, z est le *degré du connexe* ; le degré de l'équation en ξ, η, ζ est la *classe du connexe*.)
— ENCYCL. Math. Dans le cas d'une surface fermée, on commencera par créer un bord à l'aide d'une fente ou d'un petit trou. Chaque coupure, comme un coup de ciseau, fournit deux nouveaux bords, et la coupure, si elle s'arrête au besoin en un point antérieur de son trajet, doit toujours aller d'un bord à un autre.
Une surface est alors dite *simplement connexe* lorsqu'il est impossible de tracer une coupure sans morceler la surface ; sinon, la surface est *à connexion multiple*. La sphère, la surface d'un cercle ou d'un plan sont simplement connexes ; le tore, lui, peut être affecté de deux coupures sans être morcelé. Un cercle, percé de trois trous A, B, C, peut supporter au plus trois coupures : *Aa*, *Bb*, *Cc*. L'étude des surfaces connexes est du plus haut intérêt comme application aux surfaces de Riemann et à la théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales.

CONNEXION n. f. (lat. *connexio*). Action de rendre connexe ; liaison, enchaînement : *Je n'entends pas du tout que la cavalerie et l'artillerie opèrent toujours ainsi en connexion immédiate avec de faibles groupes* (Jaurès).
— Biol. Rapport constant de situation, surtout d'innervation, noté dans des séries naturelles et permettant de reconnaître des homologies* qui ne s'imposent pas.
— Bur. Réunion provisoire de deux machines entre elles pour se compléter ou fonctionner simultanément.
— Electr. Liaison électrique entre deux ou plusieurs systèmes conducteurs. ‖ Organes assurant cette liaison.
— Math. *Connexion d'un domaine*, qualité de certains domaines plans limités par des contours simples. ‖ *Domaine plan à connexion simple*, région du plan située à l'intérieur d'un contour simple fermé.
— Mécan. *Machine à connexion directe*, machine dans laquelle l'action motrice se transmet directement sur une roue, une hélice, etc., sans l'intermédiaire d'engrenages.
— Procéd. V. CONNEXITÉ.
— Technol. Raccordement d'une tuyauterie à une autre, ou à un appareil, ou de deux appareils entre eux, soit par un branchement permanent, soit plutôt par un flexible.
— SYN. : *affinité, alliance, connexité, interdépendance, liaison, union.*
— ENCYCL. Biol. et Philos. *Principe de la fixité des connexions.* Ce principe a été mis par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire à la base de ce qu'on a appelé depuis « anatomie philosophique » ou « philosophie anatomique ». Ce qu'il faut considérer, d'après Geoffroy Saint-Hilaire, pour établir la ressemblance *typique* des êtres, ce n'est pas la fonction des organes, ni leur forme, ni leur structure, ni leur grandeur : c'est leur position relative, leur dépendance mutuelle ; en un mot, leur *connexion*. De l'identité des connexions résulte l'unité du type. Les singes, l'homme, l'éléphant, les oiseaux et les poissons se ramènent à un seul et même type, parce que le corps de ces divers animaux est composé d'un certain nombre de pièces placées, les unes par rapport aux autres, dans le même arrangement. Comme pièce intégrante d'un type, un organe peut être déformé, atrophié, employé à des fonctions diverses ; il ne peut jamais être modifié dans ses connexions.
Du principe des connexions résulte celui de l'importance des organes rudimentaires. En effet, l'étude de ces organes rudimentaires montre qu'ils coexistent toujours avec d'autres très développés, et que nulle pièce d'un système n'acquiert une prospérité extraordinaire sans qu'une autre du même système en souffre dans la même proportion ; de là le principe du « balancement des organes ».
Ces trois principes réunis forment la *théorie* dite *des analogues*. C'est de cette théorie et des principes qu'elle suppose que Geoffroy Saint-Hilaire a été conduit à l'hypothèse de l'unité de composition organique, c'est-à-dire d'un type commun à toute la série des organismes.

CONNEXITÉ n. f. Etat de connexion : *L'esprit de chaque peuple et sa langue sont dans la plus étroite connexité* (Renan).
— Procéd. Liaison qui existe entre deux causes, et qui permet d'en décider par un même jugement.
— ENCYCL. Procéd. En matière civile, la *connexité* prescrit au défendeur de réclamer, avant de conclure au fond, le renvoi du procès devant le tribunal déjà saisi d'un procès connexe (*exception de connexité*). Des demandes connexes peuvent aussi être introduites à titre de défense ou de demande additionnelle devant un tribunal saisi d'une demande principale.
En matière pénale, les *délits* sont *connexes* lorsqu'ils se rattachent étroitement les uns aux autres par l'exécution ou la conception. La poursuite peut alors en être jointe.

CONNIL ou **CONIL** n. m. (lat. *cuniculus*). Ancien nom du lapin. (On disait aussi

Phot. Giraudon.

CONNILLE ou CONILLE, CONNIN ou CONIN, CONILLEAU.)
— Hérald. Le lapin.

CONNIVENCE n. f. (bas lat. *conniventia*). Complicité qui consiste à fermer les yeux sur la faute de quelqu'un : *Law* [...], *de caractère faible, je le traîne au grand jour dans sa connivence aux fripons* (Michelet). ‖ *Par extens.* Entente secrète : *La poésie de Baudelaire* [...] *sait quêter du lecteur une sorte de connivence* (Gide). *Etre de connivence avec quelqu'un.*

CONNIVENT, E adj. Anat. Tendant à se rapprocher. ‖ *Valvules conniventes,* replis muqueux que présentent le duodénum et l'intestin grêle.
— Bot. Se dit des organes similaires qui se touchent par le sommet, sans se souder : *Feuilles, anthères conniventes. Ailes conniventes de papillons.*

CONNIVER v. intr. (lat. *connivere,* cligner des yeux). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Fermer les yeux sur, laisser passer, favoriser par son silence ou son inaction : *Les grands, pour pécher sans péché, font par leurs gens certaines choses. Les casuistes ont la bonté de conniver à ce genre d'équivoque* (Michelet).

CONNOLLY (James), socialiste irlandais (Clones, Ulster, 1870 - † 1916). L'une des principales personnalités du socialisme irlandais, il se joignit au mouvement Sinn Fein*. Commandant en chef des insurgés de Pâques 1916 à Dublin, il fut fait prisonnier et exécuté.

CONNOTATION n. f. Log. Sens plus général qu'on peut attribuer à un terme abstrait, outre sa signification propre. (Ce mot est parfois employé comme syn. de COMPRÉHENSION, en parlant d'un concept*.)

connubii (JUS), privilège reconnu à un citoyen de droit romain ou de droit latin de contracter des *justae nuptiae,* c'est-à-dire un mariage dans les formes légales avec la fille d'un citoyen romain. Les esclaves, les étrangers, les pérégrins, ainsi que les légionnaires de métier ne le possédaient pas.

Connubio (mot ital. signif. *mariage*), surnom donné à la coalition parlementaire formée en mai 1852 par Cavour, et comprenant à la fois des représentants de son parti, le centre droit, et des membres du centre gauche de Rattazzi. Elle permit à Cavour d'écarter D'Azeglio du pouvoir et de constituer, le 2 novembre 1852, un ministère d'*Union nationale* fondé sur l'alliance de ces deux partis, et qui mit en œuvre la politique libérale visant à faire du Piémont l'instrument de l'unité italienne.

CONO-, élément tiré du gr. *kônos,* cône, et entrant dans la composition de quelques mots.

CONOCÉPHALE n. m. Sauterelle verte des prairies humides. (Nom sc. : *Conocephalus dorsalis.* Le genre fait partie des orthoptères et sert de type à la famille des *conocéphalidés.*) [Il ne faut pas confondre cet insecte avec le trilobite fossile *conocephalites.*]

CONOCLYPEUS [peys] n. m. Oursin fossile remarquable par sa grande taille, sa forme en haute coupole, ses petits tubercules, et qui se trouve dans l'Eocène, l'Oligocène et le Miocène.

CONOGNATHE [gnat] n. m. Bupreste à élytres striés et ornés des nuances les plus éclatantes, qui vit en Amérique du Sud. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

CONOÏDE adj. Anat. Qui est en forme de cône. ‖ *Ligament conoïde,* trousseau fibreux reliant la clavicule à l'apophyse coracoïde. ‖ *Dent conoïde,* dent canine.
— Malacol. Qui est de forme conique : *Hélice conoïde.*
— Math. *Surface conoïde,* ou *conoïde* n. m., surface engendrée par une droite assujettie à s'appuyer constamment sur une droite fixe, à rester parallèle à un plan fixe (*plan directeur*) et à satisfaire à une troisième condition quelconque. (Les géomètres grecs désignaient sous le nom de *conoïde* le solide engendré par une section conique tournant autour de son axe.)
— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral, quand les fragments présentent en relief ou en creux la surface d'un cône ou d'un conoïde d'une certaine épaisseur. (On dit aussi CONIQUE.)
— ENCYCL. Math. Le *conoïde* est *droit* ou *oblique* suivant que la droite fixe est perpendiculaire ou non au plan directeur. Le plus simple des conoïdes est l'*hélicoïde gauche,* engendré par le mouvement d'un rayon d'un cylindre de révolution dont l'extrémité décrirait une hélice. Citons encore le *paraboloïde hyperbolique,* conoïde à deux plans directeurs.

CONOLLY (John), médecin aliéniste anglais (Market Rasen, Lincolnshire, 1794 - Hanwell 1866). Professeur de médecine à Londres, de 1828 à 1830, il fut nommé médecin en chef de l'asile de Middlesex, à Hanwell, où il appliqua aux aliénés, pour la première fois en Angleterre (1839), le système de thérapeutique appelé *no restraint system,* et qui consiste à supprimer les moyens coercitifs mécaniques. Il fut un des fondateurs de l'asile de Eralswood. Son ouvrage *The Treatment of the Insane without Mechanical Restraints* (1856) provoqua des controverses.

CONOLOPHE n. m. Iguane des Galapagos.

CONON, en gr. **Konôn,** général athénien (v. 444 - 390 av. J.-C.). Commandant de l'escadre athénienne de vingt trières stationnée à Naupacte, il ne peut empêcher les Péloponnésiens de renforcer leurs troupes de Sicile (413). Adjoint d'Alcibiade (407), celui-ci le charge d'assiéger Andros. Après la défaite de Notion et la disgrâce de son chef, il le remplace, réussit d'heureux coups de main en Ionie, mais est bloqué dans la rade de Mytilène par Callicratidas, jusqu'à sa délivrance par la flotte victorieuse aux Arginuses (406). Substitué aux stratèges vainqueurs (mais condamné à mort par le peuple athénien), il se laisse surprendre par la flotte de Lysandre à l'embouchure de l'Aigos Potamos, défaite qui entraîne l'effondrement de l'Empire athénien, et se réfugie auprès d'Evagoras, roi de Salamine et Chypre (405). Il entre au service des Perses, remporte à leurs côtés la victoire de Cnide sur les Spartiates de Pisandre (394) ; il chasse alors leurs harmostes de l'Archipel (393), rentre à Athènes pour relever les Longs Murs. Envoyé en mission à Sardes auprès de Tiribaze pour combattre l'influence spartiate, il est arrêté par celui-ci, mais il aurait réussi à s'enfuir à Chypre, où il serait décédé.

CONON de Samos, en gr. **Konôn,** astronome et mathématicien grec (IIIe s. av. J.-C.). Il fut lié avec Archimède, vécut à la cour de Ptolémée IV Evergète. La reine Bérénice ayant consacré sa chevelure dans un temple d'Aphrodite, cette offrande vint à disparaître : Conon déclara la reconnaître au ciel, et donna le nom de *Chevelure de Bérénice* à une constellation. Il avait composé sur l'astronomie sept livres, qui étaient dédiés à Ptolémée Evergète, et qui ont été utilisés par Hipparque. Il passe pour l'inventeur de la courbe appelée *spirale d'Archimède.* Il fit un calendrier où étaient marqués les levers et les couchers des étoiles, avec pronostics météorologiques.

CONON, pape de 686 à 687. Il eut à lutter contre un schisme romain, et envoya l'Irlandais saint Kilian en mission en Germanie.

CONON, évêque de Tarse, en Cilicie, qui vivait dans la seconde moitié du VIe s. Il fut le chef d'une secte d'hérétiques, les trithéistes, apparentés aux monophysites.

CONON DE BÉTHUNE, trouvère artésien (1150 ? - 1219). De haut lignage, il joua un rôle important dans la quatrième croisade (1202-1204), et fut élu, en 1219, régent de l'Empire latin d'Orient. Il mourut peu après. Ses chansons sont parmi les plus anciennes du lyrisme d'oïl. (V. BÉTHUNE [*maison de*].)

CONONITE n. m. Hérétique de la secte de Conon, évêque de Tarse.

CONOPÉE n. m. (gr. *kônôpeion*). Liturg. Sorte de voile, qui doit envelopper le tabernacle où l'on conserve l'eucharistie. (Sa couleur doit être celle de l'office.)

CONOPIDÉS n. m. pl. Famille de mouches dont la larve vit en parasite des bourdons, des guêpes et des criquets. (Principaux genres : *conops, myope, zodion,* etc.)

CONOPODIUM [djɔm] n. m. Herbe glabre, vivace, à racine renflée en bulbe arrondi. (On la trouve dans les champs sablonneux des Pyrénées. Famille des ombellifères.)

CONOPS n. m. Mouche étroite, à grosse tête, à abdomen en massue, à livrée rousse, jaune ou ferrugineuse, avec des bandes brunes, rappelant celles des guêpes. (Sa larve vit dans le corps de divers hyménoptères : bourdons, odynères, sphex, guêpes proprement dites. Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes. Famille des *conopidés.*)

conops

CONORHINE ou **CONORHINUS** [nys] n. m. Entom. Syn. de TRIATOME.

CONQUASSANT, E adj. (lat. *conquassans,* secouant fortement). Méd. Qui brise, qui abat, qui rompt les forces. (Se dit particulièrement des douleurs vives de la parturition.)

CONQUE n. f. (du gr. *konkhê,* coquille). Nom donné à différents mollusques bivalves marins et aussi à certains grands mollusques gastropodes, notamment le *triton nodifer,* dont la taille peut atteindre plus de 30 cm. (C'est la « trompe » des dieux de la mer, et on l'utilise encore comme trompe, dans certains pays, en en brisant la pointe.)
— Anat. Cavité profonde du pavillon de l'oreille, où s'ouvre le conduit auditif.
— Archit. Ancien nom de l'abside semi-circulaire qui termine la grande nef d'une basilique. (Cette niche en forme de coquille, d'où elle tira son nom, est aussi dénommée CUL-DE-FOUR.) ‖ A l'époque de la Renaissance, grande coquille renversée qui garnit souvent la partie supérieure des niches à statue.
— Bot. *Conque marine,* tremelle coriace qui croît sur le saule. ‖ *Conque oreille,* champignon dont le chapeau est contourné en forme d'oreille (quelle qu'en soit par ailleurs la place dans la classification).
— Géogr. Petite dépression.
— ENCYCL. Mœurs et cout. La *conque sacrée,* grande coquille marine du genre *Turbinella rapa,* qui se pêche surtout sur la côte orientale du Deccan, a longtemps servi de trompette de guerre et sert encore d'instrument de musique religieuse dans l'Inde, dans toute l'Indochine, au Japon et au Tibet. Les hindous le nomment *çankha**.

conque marine

CONQUÉRANT, E adj. et n. Qui fait ou a fait des conquêtes : *Un peuple conquérant. Un illustre conquérant.* ‖ *Fam.* Destiné à séduire les cœurs : *Prendre un air conquérant. Avoir des intentions conquérantes.*

CONQUÉRIR v. tr. (lat. *conquirere,* rassembler). [Se conj. comme *acquérir.*] Soumettre par les armes : *Conquérir des provinces.* ‖ Gagner, étendre sa domination sur : *Les Hollandais ont conquis sur la mer une partie de leur pays.* ‖ *Fig.* Amener à soi, gagner : *Conquérir les cœurs, l'estime de son entourage.* ‖ *Fam. Traiter en pays conquis,* traiter sans ménagement.

CONQUES, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), dans la Châtaigneraie ; 529 hab. (228 aggl.) [*Conquois*]. Très riche et très influente, l'*abbaye de Conques,* qui dut son importance à la possession des reliques de sainte Foy, martyre d'Agen, fut, pendant tout le Moyen Age, un lieu de pèlerinage réputé. L'église, commencée au XIe s., est un des plus beaux spécimens de l'art roman. Le tympan du portail (où est sculpté un dramatique *Jugement dernier*) a conservé des traces de polychromie ; le chevet est entouré d'absidioles. Le trésor, mis en valeur

CONQUES
le tympan du portail

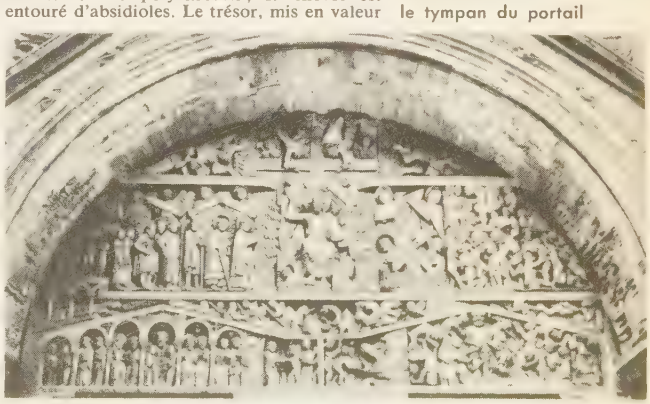

Phot. Yan.

CONQUES

par une présentation nouvelle renferme des pièces d'orfèvrerie célèbres : la statue d'or ou « *Majesté* » *de sainte Foy* (Xe s.) [v. hors-texte, t. IX entre pp. 336 et 337], le reliquaire dit « de Pépin d'Aquitaine » (X^e et XIIe s.), l'*A* de Charlemagne. (→ Biblio.)

CONQUES-SUR-ORBIEL, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), au N.-E. de Carcassonne ; 1 585 hab. (1 339 aggl.) [*Conquois*]. Enceinte médiévale avec donjon. Eglise gothique (retable du XVIe s.). — Aux environs, château des Saptes (XVIIe s.). Vignobles.

CONQUET n. m. Cuve dans laquelle est versée la vendange à son arrivée à la cave.

CONQUÊT n. m. et adj. (du lat. *conquisitus*, conquis). Bien acquis par l'industrie, le travail. (Ne s'emploie qu'avec *acquêt*, et se dit surtout des biens acquis par les époux durant la communauté.)

Louis VII de France et CONRAD III, à droite, assiégeant Damas miniature, XIIIe s. *Bibliothèque nationale*

CONQUET (LE), comm. du Finistère (arrond. de Brest), sur le chenal du Four, à l'extrême pointe de la péninsule armoricaine ; 1 891 hab. (1 575 aggl.) [*Conquetois*]. Port de pêche. Station balnéaire (5 000 hab. en août). — Au S. du Conquet, à la pointe Saint-Mathieu, ruines d'une abbaye (XIIe-XIVe s.). Phare.

CONQUÊTE n. f. (anc. part. pass. de *conquérir*). Action de conquérir (au *pr.* et au *fig.*) : *Notre langue et nos belles-lettres ont fait plus de conquêtes que Charlemagne* (Voltaire). ‖ Résultat de cette action ; chose ou pays conquis : *En moins d'un an, Napoléon Ier perdit toutes ses conquêtes.* ‖ *Spécialem.* Action de gagner le cœur d'une personne : *La duchesse [...] fait à jamais la conquête de la princesse* (Stendhal). ‖ *Fam.* Personne dont on a conquis le cœur : *Mener sa conquête au théâtre.* ‖ *Pays de conquête*, pays conquis. ‖ *Air de conquête*, air vainqueur (particulièrement en amour).

— ALLUS. LITTÉR. ***La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite...***, allusion au début du morceau de Buffon sur le cheval.

conquête de l'Angleterre par les Normands (HISTOIRE DE LA), par Augustin Thierry (1825). Cet ouvrage illustre la thèse selon laquelle l'histoire des peuples s'explique par le conflit des races qui les composent. Le succès de cette œuvre, lors de sa publication, fut la preuve du renouveau des études historiques en France.

conquête de Constantinople (HISTOIRE DE LA). V. CONSTANTINOPLE (*Histoire de la conquête de*).

« Combat entre Charles d'Anjou et CONRAD V » miniature, XIIIe s. *Bibliothèque nationale*

CONQUIS, E V. CONQUÉRIR.

CONQUISTADOR n. m. (mot esp. signif. *conquérant*). Nom donné aux conquérants du Nouveau Monde : *Cortés fut un heureux conquistador.* ‖ Pl. *des* CONQUISTADORES.

— ENCYCL. Les *conquistadores*, dont les principaux furent Cortés*, Pizarro*, Almagro*, Orellana*, etc., poursuivirent un rêve fou de lucre, parcourant en tous sens l'Amérique centrale et méridionale, qui prendra par la suite le nom d'Amérique latine (première partie du XVIe s.). Vers le milieu du siècle, ces aventuriers seront remplacés par des vice-rois, administrateurs réguliers, nommés par le roi d'Espagne. (→ Biblio.)

CONRAD (saint) [† 976], évêque de Constance en 934 ; il fonda des églises et un hôpital, fit trois fois le pèlerinage de Jérusalem. Canonisé en 1123. — Fête le 26 novembre.

CONRAD Ier († 918), roi de Germanie (911-918), fils de Conrad de Lahngau, duc de Franconie, et de Glismut, fille du dernier empereur carolingien, Arnoul. Il fut élu par les princes allemands à Forchheim le 10 novembre 911, mais ne put faire reconnaître son autorité par les duchés nationaux de Lorraine (qui se détacha de la Germanie), de Saxe et de Bavière, non plus que par la Souabe. En développant l'importance des grands prélats, il essaya de faire de l'Eglise le soutien de la monarchie contre les ducs. A sa mort, il désigna pour lui succéder son principal adversaire, le duc de Saxe, Henri l'Oiseleur. (V. FRANCONIE.)

CONRAD II le Salique ou **le Salien** (v. 990 - Utrecht 1039), empereur germanique (1027-1039). Fondateur de la dynastie franconienne, il fut élu roi de Germanie en 1024, à la mort de son cousin Henri II, dernier représentant de la dynastie saxonne. Autoritaire et réaliste, il voulut, comme Otton Ier, utiliser l'Eglise contre la féodalité laïque, mais il distribua les sièges épiscopaux à ses créatures et suscita contre lui une opposition ecclésiastique dont souffrirent ses successeurs. En 1026, à Milan, il prit la couronne de fer et, le 26 mars 1027, à Rome, il se fit couronner empereur par le pape Jean XIX. Il dut combattre plusieurs révoltes italiennes, dont celle de l'archevêque de Milan, Aribert, qu'il ne put réduire (1037). Cependant, il maintint son autorité en Allemagne, refoula les Polonais au-delà de l'Oder (1031-1032), imposa sa suzeraineté à la Bohême (1035) et annexa à ses Etats le royaume de Bourgogne (1038) : il échoua toutefois contre les Hongrois.

CONRAD III DE HOHENSTAUFEN (1093 ou 1094 - Bamberg 1152), empereur germanique (1138-1152), fils de Frédéric Ier de Souabe. Après avoir lutté contre son prédécesseur Lothaire III, qui s'appuyait sur les Welfs, il fut finalement élu roi des Romains en mars 1138 par les grands, effrayés de la puissance acquise par le Welf Henri le Superbe. Sacré à Aix-la-Chapelle par un légat pontifical, il ne put jamais se faire couronner à Rome. En Allemagne se développa la lutte des *guelfes** et des *gibelins**, commencée dès le règne précédent. Conrad III, qui avait pris la croix comme le roi de France, Louis VII, en 1147, mourut au retour de la deuxième croisade.

CONRAD IV DE HOHENSTAUFEN (Andria 1228 - Lavello 1254), roi des Romains, ou **CONRAD Ier**, roi de Sicile (1250-1254), ou **CONRAD II**, roi titulaire de Jérusalem (1228-1254), fils de Frédéric II et d'Isabelle de Brienne. Elu roi des Romains en 1237, héritier désigné de son père comme empereur germanique en 1250, il ne fut jamais couronné et son action fut à peu près nulle hors du duché patrimonial de Souabe. En lutte contre les compétiteurs Henri Raspe et Guillaume de Hollande, excommunié par le pape, il tenta de reconquérir l'Italie du Sud et y mourut prématurément.

CONRAD V DE HOHENSTAUFEN, ou **CONRADIN** (Wolfstein 1252 - Naples 1268), ou **CONRAD II**, roi de Sicile (1254-1258), ou **CONRAD III**, roi titulaire de Jérusalem (1254 - 1268), le dernier des Hohenstaufen, fils de Conrad IV et d'Elisabeth de Bavière. Resté maître du duché patrimonial de Souabe, il descendit en Italie à la mort de son demi-frère Manfred, entra à Rome (juill. 1268) et entreprit la reconquête de l'Italie du Sud. Vaincu à Tagliacozzo (1268) par Charles d'Anjou, arrêté dans sa fuite, il fut condamné à mort et exécuté.

CONRAD le Pacifique, roi de Bourgogne jurane (937 - 993), fils de Rodolphe II. Il anéantit en 950 les bandes de Sarrasins et de Hongrois qui dévastaient le pays. Il épousa en secondes noces (958) Mahaut de France, fille du roi Louis IV d'Outremer.

CONRAD le Roux († 955), duc en Franconie, duc de Lorraine (944-954). Il fut dépouillé de ses Etats par le roi de Germanie Otton Ier, dont il était le gendre et contre lequel il s'était révolté (953). Réconcilié en 954, il reçut des domaines en Franconie. Il fut tué à la bataille du Lechfeld contre les Hongrois, qui avaient été ses alliés en 953.

CONRAD Ier († 1192), marquis **de Montferrat** (vers 1188 - 1192), seigneur de Tyr et roi élu de Jérusalem (1192), deuxième fils de Guillaume III le Vieux, marquis de Montferrat, et de Judith de Babenberg. Comme ses frères, Guillaume et Rainier, il se couvrit de gloire en Orient. A Constantinople, il aida énergiquement Isaac II Ange, empereur d'Orient, dans sa lutte contre des compétiteurs et contre les Germains ; en récompense, il épousa, en 1187, la sœur du basileus, Théodora, dont il se sépara peu après. Il revint en Italie vers 1188 pour recueillir la succession de son père, puis se croisa à la nouvelle de la chute de Jérusalem et des succès de Saladin. Son frère aîné Guillaume Longuespée avait épousé, en 1175, Sibylle d'Anjou, fille aînée d'Amaury Ier, roi de Jérusalem, mais il était mort trois mois après ; Sibylle avait mis au monde un fils, Baudouin V, associé à son oncle Baudouin IV au trône de Jérusalem. Le jeune Baudouin V mourut peu après son oncle (1186) et Sibylle réussit à faire attribuer la couronne à son second mari, Gui de Lusignan. Après la défaite de Ḥaṭṭīn (1187) et l'invasion du royaume par les armées de Saladin, la majorité des barons hiérosolymitains se détournèrent de Gui et offrirent la couronne à Onfroi IV de Toron, époux d'Isabelle d'Anjou, sœur de Sibylle. Celui-ci s'étant récusé, les barons firent dissoudre le mariage (1191) et donnèrent la main d'Isabelle à Conrad de Montferrat, qui avait débarqué à Tyr et avait fortifié la ville. Les deux rois occidentaux venus au secours du royaume de Jérusalem étaient divisés : Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, tenait pour Gui, tandis que Philippe Auguste, roi de France, et la grande majorité des barons hiérosolymitains soutenaient Conrad, qui refusait à Gui l'entrée de Tyr. On convint d'un compromis : Conrad aurait la seigneurie de Tyr et l'expectative du royaume de Jérusalem ; Gui, qui tenait ses droits de Sibylle, morte en 1190, demeurerait roi sa vie durant. Mais Richard, comprenant qu'il était dangereux pour la survie du royaume de maintenir un souverain dont personne ne voulait, vendit à Gui l'île de Chypre, sa conquête personnelle, et se résigna à reconnaître Conrad, que les barons hiérosolymitains élurent aussitôt. Quelques jours après, Conrad tombait sous les coups des Assassins, laissant Isabelle enceinte d'une fille, Marie, reine de Jérusalem (1205-1212), première femme de Jean de Brienne. A Jérusalem, Conrad eut pour successeur immédiat Henri II de Champagne, troisième mari d'Isabelle.

CONRAD II, roi titulaire de Jérusalem (1228-1254). V. CONRAD IV de HOHENSTAUFEN.

CONRAD III, roi titulaire de Jérusalem (1254-1268). V CONRAD V de HOHENSTAUFEN.

CONRAD, évêque d'Utrecht (Souabe - † Utrecht 1099). Précepteur de l'empereur Henri IV, dont il prit le parti contre Grégoire VII. Il nous reste de lui un discours *De unitate Ecclesiae conservanda* (1085).

CONRAD le Clerc, écrivain allemand qui traduisit très librement, vers 1135, *la Chanson de Roland*. Il a fait de Charlemagne un empereur purement germanique et transformé la lutte de races en une sorte de croisade.

CONRAD d'Urach († 1227), abbé de Cîteaux (1217), cardinal et évêque de Porto (1219). Il prêcha en Allemagne la croisade contre les albigeois et une croisade contre les musulmans. Il a écrit sur la réforme de l'Eglise et contre l'albigéisme.

CONRAD de Marburg, prêtre allemand (fin XIIe s. - † près de Marburg 1233). Maître

Phot. Lapie, Bibl. nat.

en théologie, prédicateur célèbre, il fut confesseur du landgrave de Thuringe et de sa femme sainte Elisabeth, dont il prépara la canonisation. Nommé inquisiteur en Allemagne en 1227, la rigueur avec laquelle il procéda le fit assassiner.

CONRAD DE MAZOVIE, prince polonais (fin XIIe s. - 1247). Il était fils du duc de Pologne Casimir II (1177-1194), et frère cadet de Leszek le Blanc, qui, montant à son tour sur le trône, lui donna en apanage les provinces de Mazovie et de Kuyawy. Devenu voisin des Prussiens païens et gêné par leurs incursions incessantes, Conrad conçut le plan de conquérir la Prusse et de l'incorporer à ses domaines. A cet effet, il fit appel à l'ordre des chevaliers Teutoniques, qu'il établit dans les terres de Chełmno et de Nieszawa. Les Teutoniques le dupèrent et conquirent la Prusse pour leur compte.

CONRAD de Mayence ou **Conradus Episcopus**, chroniqueur allemand du XIIIe s., auteur du *Chronicon rerum Moguntiacarum*, qui va de 1140 à 1251.

CONRAD, comte **de Hochstaden** († Cologne 1261), archevêque de Cologne (1238-1261). Il prit parti contre l'empereur Frédéric II, couronna Guillaume de Hollande (1248), se brouilla avec lui, fit élire Richard de Cornouailles (1257) et le couronna à Aix-la-Chapelle.

CONRAD d'Ammenhausen, moine suisse († 1360). Il écrivit le *Livre de l'échiquier* (*Schachzabelbuch*), le plus populaire des poèmes allégoriques allemands se rattachant au jeu des échecs.

CONRAD von Würzburg. V. KONRAD.

CONRAD (Michael Georg), écrivain allemand (Gnodstadt, Bavière, 1846 - Munich 1927). Admirateur de Zola, il apparaît comme l'initiateur du naturalisme dans ses romans sur la société munichoise : *Ce que murmure l'Isar* (*Was die Isar rauscht*) [1887]. Les jeunes écrivains de l'époque se groupèrent autour de lui et collaborèrent à la revue *Gesellschaft* (1885-1902), qu'il dirigeait.

CONRAD (Józef Konrad KORZENIOWSKI, dit **Joseph**), romancier anglais d'origine polonaise (Berditchev, Ukraine, 1857 - Bishopsbourne, Kent, 1924). Orphelin à dix ans, il choisit dès l'âge de dix-sept ans la carrière de marin ; venu à Marseille, il navigue pendant quatre ans (1874-1878) sur des bateaux de commerce français ; il passe en Angleterre (1878) et, jusqu'en 1894, il sert dans la marine marchande anglaise ; il était devenu sujet britannique en 1886. Son premier essai littéraire date de 1895 ; c'est *la Folie Almayer* (*Almayer's Folly, a Story of an Eastern River*), qui révélait l'immense talent d'un romancier passé maître dans le maniement d'une langue qui n'était pas son idiome maternel. Ce premier succès décida de la carrière littéraire de Conrad. Ses romans d'aventures maritimes et exotiques tirent leur valeur non seulement de la couleur des descriptions et de la vivacité du récit, mais encore de la puissance symbolique que le romancier sait dégager des êtres et des choses. On lui doit : *Un paria des îles* (*An Outcast of the Islands*) [1896], *le Nègre du « Narcisse »* (1897), *Lord Jim* (1900), *Typhon* (1903), *Nostromo* (1904), *le Miroir de la mer* (*The Mirror of the Sea*) [1906], *l'Agent secret* (1907), *Sous les yeux d'Occident* (*Under Western Eyes*) [1911], *Une victoire* (*Victory, an Island Tale*) [1915], *le Frère de la côte* (*The Rover*) [1923]. (→ Biblio.)

CONRADE (les), famille de faïenciers originaires d'Italie. Ils fondèrent, à la fin du XVIe s., la première fabrique de faïence à Nevers. Leur nom italien est **Corradi**. Les principaux sont AUGUSTIN (1540-1612), BAPTISTE (1543-av. 1618), DOMINIQUE Ier, dont l'activité est connue de 1578 à 1638, et ses deux fils : ANTOINE († 1640) et JACQUES (1590-1652) ; — le fils d'Antoine, DOMINIQUE II, travailla de 1630 à 1651. Les Conrade ont influencé la production de la faïence pendant la majeure partie du XVIIe s. Leurs œuvres, ornées de figurines, ressemblent aux majoliques italiennes d'Urbino, mais sont de couleurs plus claires.

CONRADI (Hermann), écrivain allemand (Jessnitz 1862 - Würzburg 1890). Il contribua au triomphe du prénaturalisme dont M. G. Conrad fut le chef. Nietzsche l'a marqué de son empreinte. Il exalta, dans son roman *Adam Mensch* (1889), l'artiste, martyr de la société dont le bourgeois est le maître. Ce livre lui valut des poursuites en justice pour outrages à la divinité et à la morale. On peut citer également, parmi ses œuvres : *Phrases*, roman (1887), et les *Chansons d'un pécheur* (*Lieder eines Sünders*) [1887], poèmes dont il dit qu'ils sont « les chants d'un combattant, qui refuse le joug de la triviale existence ».

CONRADIN. V. CONRAD V.

CONRADIN de Brescia, dit **le Bienheureux**, dominicain italien (1392 ? - 1429). Successivement prieur des couvents de Brescia et de Bologne, il combattit vigoureusement pour réformer la province de Lombardie, mais lutta pour ramener Bologne dans l'obédience pontificale. Il mourut en soignant les pestiférés bolonais.

Conradson (INDICE DE), pourcentage de carbone résiduel contenu dans une huile, déterminé suivant la méthode d'essai établie par Conradson. Pour déterminer l'indice de Conradson d'une huile, on commence par la dessécher, puis on la calcine dans un creuset en porcelaine ou en silice, porté à haute température. Les vapeurs s'échappent et brûlent pour donner un résidu charbonneux, plus ou moins important, et plus ou moins granuleux, qui est le carbone résiduel. Le rapport du poids de ce résidu au poids de l'huile traitée est l'indice de Conradson.

CONRART (Valentin), écrivain français (Paris 1603 - *id.* 1675). Il réunit, dans sa maison de la rue Saint-Martin, Chapelain, Godeau, Gombauld, les deux Habert, Malleville et Serisay, dont Richelieu fit les premiers membres de l'Académie française. En 1635, lorsque cette compagnie eut été constituée par lettres patentes, Conrart en fut élu secrétaire perpétuel ; il était aussi conseiller-secrétaire du roi. Conrart n'a presque rien publié : on a de lui des *Lettres* et des *Mémoires*. Mais son autorité fut grande dans le monde littéraire de son temps et les écrivains lui soumettaient leurs écrits avant de les publier. Il peut être considéré, avec ses amis Chapelain et Guez de Balzac, comme l'un des créateurs de la langue classique.

CONRING (Hermann), érudit allemand (Norden, Frise-Orientale, 1606 - Helmstedt 1681). Professeur à Helmstedt (1637), il écrivit environ deux cents ouvrages qui démontrent l'immense étendue de ses connaissances dans tous les domaines : philologie, droit, médecine, histoire. Il contribua à répandre les idées de Harvey sur la circulation sanguine et défendit les idées modernes en chimie. Son ardeur novatrice le conduisit à critiquer certaines théories mercantilistes et à aborder la question des statistiques.

CONRINGIA n. m. Plante à fleurs d'un blanc jaunâtre, de 20 à 60 cm de hauteur, poussant dans les champs calcaires. (Famille des crucifères.) [Syn. ROQUETTE D'ORIENT.]

CONSACRANT, E adj. Qui sacre un évêque : *Évêque consacrant.* ‖ Qui consacre, dans le sacrifice de la messe : *Prêtre consacrant.*

CONSACRÉ, E adj. Ratifié par un règlement ou par l'usage : *Expressions consacrées.*

CONSACRER v. tr. (lat. *consecrare ;* de *sacrare*, sacrer). Dédier à Dieu, aux dieux ; rendre sacré : *Consacrer un prêtre, une église, un cimetière, un calice.* ‖ Faire à la messe la consécration du pain, du vin : *Consacrer le pain, le vin, des hosties ;* et, *absol. : Le prêtre ne consacre pas le vendredi saint.* ‖ — *Fig.* Rendre célèbre : *Nous ne nous inclinons plus devant les réputations consacrées par l'intérêt ou par la bêtise* (Huysmans). ‖ Rendre durable : *L'usage consacre l'abus. Consacrer par un monument la mémoire de quelqu'un.* ‖ *Consacrer à*, vouer, dédier par des prières spéciales : *Consacrer une chapelle à la Vierge ;* destiner, employer, appliquer à : *Consacrer tout son temps à ses enfants, à son travail. Se consacrer à l'étude.* — SYN. : *dédier, dévouer, employer, sacrer, vouer.*

CONSALVI (Ercole), cardinal et homme d'Etat romain (Rome 1757 - Anzio 1824). Entré dans le gouvernement romain en 1796, il fut secrétaire du conclave de Venise en 1800 et favorisa l'élection de Pie VII, qui le nomma cardinal et secrétaire d'Etat. Consalvi jugeait nécessaire la normalisation des rapports avec la France. Quand les négociations en vue d'un concordat se trouvèrent dans une phase critique, il alla lui-même à Paris ; grâce à sa souplesse, alliée à la fermeté, il put signer le Concordat* le 15 juillet 1801. Revenu à Rome, il continua à défendre les droits de l'Eglise et de l'Etat pontifical, tout en ménageant les susceptibilités françaises. Mais, brouillé avec Fesch, il s'attira l'animosité de Napoléon Ier et dut démissionner en 1806. Après l'emprisonnement du pape, il fut contraint de venir à Paris (1809), puis fut relégué à Reims (1810-1813). Libéré en 1814, il représenta le Saint-Siège au congrès de Vienne, où il obtint, non sans mal, la restitution de la plus grande partie des Etats pontificaux, moins Avignon et Bénévent, et la confirmation du droit de préséance accordé aux nonces apostoliques sur tous les ambassadeurs. Reprenant la direction du gouvernement romain dans des conditions très difficiles, il y appliqua sa méthode de prudence. Mais il ne réussit pas à moderniser suffisamment l'administration et mécontenta à la fois les conservateurs et les libéraux. Sa circonspection irritait l'Autriche, qui excita contre lui l'opposition des « zelanti ». L'élection de Léon XII, candidat du parti adverse, signifia pour lui une demi-disgrâce.

Joseph CONRAD

CONSANGUIN, E [gɛ̃] adj. et n. (lat. *consanguineus ;* de *sanguis*, sang). Parent du côté paternel : *Un frère consanguin.* (Son opposé est *utérin*, du côté maternel.)

CONSANGUINITÉ [gyi ou gi] n. f. Parenté sanguine de descendants comptant un ancêtre immédiat commun (père, mère, grand-père, grand-mère), ou parenté du côté paternel.

— ENCYCL. Physiol. L'exemple le plus parfait de *consanguinité* est l'union entre frère et sœur issus de mêmes père et mère ou, au moins, de même mère. Fréquente dans beaucoup d'espèces animales, elle a ses avantages et ses inconvénients. D'une part, en effet, elle conserve et développe les caractères avantageux, mais, d'autre part, elle accumule et favorise la manifestation des tares. Ses avantages et ses inconvénients dépendent donc du choix des reproducteurs. Dans l'espèce humaine, le danger des unions consanguines — entre cousins germains, par exemple — est d'augmenter les probabilités de manifestations de tares récessives. Deux individus de même ascendance ont beaucoup plus de risques de porter le même mauvais gène, que deux individus pris au hasard de la population.

Le rôle nocif de la consanguinité est mentionné bien avant que la génétique ait permis de comprendre ses effets : Benda (1862) dénonçait le danger des unions consanguines et Alexander Graham Bell (1883) notait la fréquence des mariages consanguins dans l'ascendance des sourds-muets.

Mais il ne faudrait pas dire que les unions consanguines n'ont que des résultats fâcheux. Charles Darwin, Abraham Lincoln ont des parents consanguins.

La consanguinité n'est ni bonne ni mauvaise. Si les gènes étaient tous de bonne qualité, ils pourraient sans danger toujours provenir de la même souche. Les éleveurs prolongent la consanguinité pendant des dizaines de générations sans nuire à la vitalité des produits, à condition de maintenir la qualité génétique par une rigoureuse sélection.

— Zootechn. La *consanguinité* a été et est encore largement utilisée par les éleveurs de bétail, comme moyen d'amélioration de leurs souches d'animaux. L'histoire de la création des races améliorées de bétail est riche d'exemples de consanguinité. Parmi eux, on peut citer celui de l'origine du taureau « Comet », l'un des plus renommés parmi les

CONRART
gravure d'après C. Le Febvre

cardinal CONSALVI

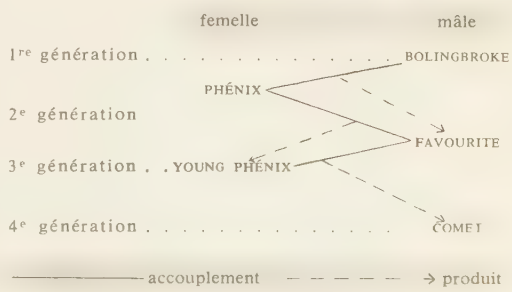

Phot. X, Larousse.

taureaux raceurs ayant servi à la création de la race anglaise shorthorn.
A l'opposé, on a souvent reproché à la consanguinité de produire des sujets tarés, manquant de rusticité, de fécondité et ayant un développement insuffisant.
Au total, la consanguinité apparaît capable du meilleur comme du pire. Si l'on peut en envisager l'application, il faut toutefois donner à ses utilisateurs des conseils de prudence.

CONSCIEMMENT adv. De façon consciente.

CONSCIENCE n. f. (lat. *conscientia;* de *scire,* savoir). Sentiment que chacun a de son existence, de ses actes : *Retour à la conscience. Une stupeur presque sans conscience* (Alain). || Connaissance des choses extérieures : *Connaître le monde n'est pas en faire un système* [...], *c'est en prendre une conscience intense* (A. Malraux). || Sentiment intérieur qui pousse chacun à porter un jugement de valeur sur ses actes : *La conscience est un juge infaillible. Une conscience timorée.* || En particulier, sentiment du devoir : *Homme sans conscience. Transiger avec sa conscience.* || Pensées secrètes, sentiments cachés : *Pénétrer dans les consciences. Interroger les consciences.* || Soin scrupuleux : *Travail fait avec plus de conscience que de talent.* || *Pop.* Région du cœur, estomac.
— Loc. div. *Avoir conscience de quelque chose,* en sentir avec force la réalité ou la présence. || *Perdre conscience,* s'évanouir ; s'endormir. || *Prendre conscience de,* s'apercevoir : *Une nation qui, tous les jours, prenait mieux conscience d'elle-même* (Bainville). || *Mauvaise conscience,* celle d'une personne qui a fait le mal. || *Conscience professionnelle,* soin que l'on porte à l'exécution de son travail. || *Affaire de conscience,* obligation imposée par le besoin d'accomplir un devoir ou de mettre sa conscience en paix. || *Cas de conscience,* situation délicate dont la solution engage la conscience; d'où scrupule. || *Se faire* ou *Faire conscience de...* ou *une conscience de...,* se faire scrupule de... || *Dans ma conscience, En mon âme et conscience,* dans ma conviction. || *Sur mon honneur et conscience,* formule de serment que prononce le jury avant de rendre son verdict. || *En conscience, En bonne conscience,* en toute honnêteté. || *Mettre la main sur la conscience,* et, ellipt., *La main sur la conscience,* parler en toute sincérité. || *Avoir bonne conscience,* n'avoir aucun reproche à se faire. || *Avoir quelque chose sur la conscience,* sentir comme un poids sur son cœur ; éprouver le besoin de s'en soulager. || *Dire tout ce qu'on a sur la conscience,* ne rien cacher. || *Mettre sur la conscience,* rendre responsable de. || *Vendre sa conscience, Acheter les consciences,* sacrifier son devoir à son intérêt, payer un semblable sacrifice. || *Liberté de conscience,* faculté laissée à chacun d'adopter les doctrines religieuses et philosophiques qu'il juge préférables et d'agir selon ses convictions. (La liberté de conscience est comprise dans la *Déclaration des droits* de l'homme et du citoyen* parmi les droits essentiels de l'homme.) || *Opprimer les consciences,* étouffer la libre manifestation des sentiments, des opinions, des croyances. || *Par acquit de conscience,* v. acquit. || *Objection de conscience,* refus de porter les armes. (Ce refus s'appuie généralement sur des raisons religieuses invoquant le Décalogue ou les paroles du Christ qui condamnent la violence. Certains objecteurs de conscience sont mus uniquement par leur conscience personnelle. Aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, dans les Etats scandinaves et en France [depuis 1963], l'objection de conscience est légalement reconnue.)

Henri CONSCIENCE

— Allus. littér. ***Science sans conscience n'est que ruine de l'âme,*** mot célèbre de Rabelais (*Pantagruel,* II, 8), condamnant l'acquisition du savoir qui ne s'accompagne pas de la formation morale.
— Dr. du trav. *Clause de conscience,* clause implicite du contrat liant un journaliste à son employeur et qui lui donne la possibilité de rompre ce contrat — tout en touchant une indemnité de congédiement — lorsque le journal est cédé ou change d'orientation.
— Imprim. Travail pour l'exécution duquel on se fie à la conscience de l'exécutant, et qui est rémunéré par un salaire calculé d'après le temps passé quelle que soit la quantité de travail fournie. || Equipe d'ouvriers employés aux travaux de ville.
— Techno!. Plaque courbe métallique fixée à un porte-foret et que l'opérateur appuie contre sa poitrine.
— Théol. *Examen de conscience,* recherche des péchés que l'on a commis, faite pour se préparer à la confession, ou simplement pour se rendre compte de son état moral. || *Cas de conscience,* question difficile de morale.
— Encycl. Philos. *Conscience* et *pensée* ne sont pas exactement synonymes. La conscience désigne plus particulièrement les aspects *psychologique* et *moral* de la pensée, l'aspect *logique* lui étant au contraire assez étranger (on dira : « pensée logique », mais non : « conscience logique »). Le mot « conscience » met l'accent sur le sujet pensant *individuel,* alors que le mot « pensée » reste plus impersonnel. Toutefois, la conscience ne désigne pas uniquement la conscience de soi, mais aussi bien la conscience qu'on a du monde extérieur. Dans certaines expressions de sens absolu, telles que : « reprendre conscience », *conscience* est identifié à *pensée.*
Du point de vue *psychologique,* la conscience pose divers problèmes : problèmes de sa nature ; de son origine ; de son existence chez l'homme uniquement ou, au contraire, dès le règne animal ; de l'existence de phénomènes psychiques inconscients, etc. Ces problèmes ne sont pas encore tous résolus. La *nature* et l'*origine* de la conscience, en particulier, restent souvent, aux yeux des psychologues, des questions qu'ils tranchent de façon métaphysique, en adoptant l'une des positions classiques : réalisme, idéalisme, empirisme, rationalisme, matérialisme, spiritualisme, etc. La question de savoir *si la conscience est propre à l'homme,* ou si elle existe déjà chez l'animal, reçoit, elle aussi, d'une part, des réponses métaphysiques : mécanisme (pour qui l'animal n'est qu'une « machine » totalement dépourvue de conscience), dynamisme (pour qui tous les degrés existent de l'inconscience pure à la conscience claire, en passant par la conscience plus ou moins claire des animaux divers), et, d'autre part, des réponses plus scientifiques, fondées sur l'étude systématique des réactions animales et humaines (behaviorisme*, réflexologie*), qui semblent montrer chez l'animal l'existence d'une partie non négligeable de la vie sensorielle, représentative, affective, active, mais non d'une vie intellectuelle, ni même d'une vie psychique assez individualisée pour être à proprement parler une conscience. L'animal n'a qu'un psychisme obscur et limité, susceptible de très peu de progrès, en particulier parce qu'il est dépourvu de véritable langage. Toutefois, l'animal n'est nullement une « machine ». Le problème des *faits psychologiques inconscients* a été soulevé par la psychopathologie et par la psychanalyse. La notion d'inconscient a une fonction dans la thérapeutique psychologique, où elle désigne une interprétation globale du sens des états de conscience, qui sert de point de départ pour la recherche, d' « hypothèse de travail ». Mais elle ne désigne pas un substrat matériel de la conscience et n'a aucune signification théorique ou métaphysique.
Les divers problèmes de la conscience ont été abordés par de nombreux philosophes : Aristote, les stoïciens, Descartes (partisan du mécanisme et qui l'assimile d'ailleurs à la pensée), Leibniz (dynamiste, et précurseur des théoriciens de l'inconscient), Kant, Maine de Biran (qui donne à la conscience une valeur métaphysique), Bergson (qui insiste sur les « données immédiates de la conscience » et le « courant de conscience »), l'existentialisme, la phénoménologie, etc., mais, de plus en plus, la notion de conscience appartient à la psychologie. (→ Biblio.)
— Mor. *Conscience morale.* La conscience psychologique est la simple constatation de ce qui se passe en nous ; la conscience morale porte sur les sentiments et sur les actions des jugements de valeur. J.-J. Rousseau appelle la conscience morale un « instinct divin », une « immortelle et céleste voix ». Pour l'école écossaise, elle est un sens particulier : le sentiment immédiat du Bien et du Mal. D'autres, comme Kant, l'identifient avec la raison prononçant dans l'ordre pratique. A ces théories intuitionnistes et aprioristes s'opposent les théories empiristes de la conscience morale. Stuart Mill l'explique par les souvenirs et associations résultant, chez l'individu, de son expérience personnelle et, spécialement, de l'éducation ; d'après Spencer, elle est un instinct lentement formé et transmis par l'hérédité : a sa formation aurait contribué principalement la triple contrainte politique, religieuse et sociale (exercée par l'opinion publique).
D'après la thèse sociologique, la conscience morale est le reflet de la morale commune, c'est-à-dire pratiquée et surtout reconnue et professée dans le milieu social. De là les variations de la conscience morale à travers le temps et d'un pays à l'autre. Comme la conscience psychologique, la conscience morale est faite de *concepts.* Ces concepts reflètent souvent des situations concrètes, en particulier la vie de la société et les institutions qui l'expriment. Mais ils ne se contentent pas de refléter passivement le monde concret : ils cherchent à réagir sur lui, à le dominer et parfois à le dépasser. D'où les notions d'*idéal moral,* de *valeurs* qui constituent la vie morale et spirituelle des individus et des sociétés. Il arrive même que cette vie morale et spirituelle soit en opposition avec la civilisation matérielle ou les institutions. A ce moment surgissent les *conflits* d'idées et de devoirs, au sein de la société et des consciences individuelles, survivances et idées neuves mieux adaptées, appelées à former la conscience de demain. Cette « dialectique morale » constitue l'essence du progrès moral. (V. Antigone [*morale d'*], bien, critère, morale, progrès.)
— Physiol. Huxley supposait que la *conscience* est un épiphénomène qui apparaît dans certaines circonstances, sans aucunement agir sur celles-ci, dont elle ne serait, pour ainsi dire, que le témoin. Les recherches des physiologistes ont donné à cette hypothèse une certaine consistance par la considération du fait suivant : un acte compliqué, mais volontaire, accompli pour la première fois, est assez long à exécuter ; il semble que l'influx circule dans de nombreuses chaînes de neurones avant de trouver celle qui le conduit à la réponse motrice appropriée. Nous avons conscience que nous accomplissons cet acte. Mais si ce même acte est répété souvent, il devient de plus en plus facile, et il arrive un moment où nous l'exécutons automatiquement et inconsciemment. L'acte s'est transformé en réflexe. Or, le réflexe est une réaction élémentaire intéressant le minimum possible de neurones et donnant une réponse à la fois immédiate et stable. De ce fait, on peut conclure que l'apparition de la conscience est en rapport avec la mise en activité d'un grand nombre de neurones corticaux, ceux-ci se prêtant seuls, grâce à la mobilité de leur chevelu, à la circulation divagante de l'influx nerveux. A mesure que, parmi ces divagations, un chemin se trouve tracé, nécessairement plus court, le nombre des neurons ébranlés diminue, et la conscience de l'opération disparaît. (→ Biblio.)
— Psychiatr. La *conscience* peut être considérée comme l'intégration des différentes activités de l'individu à sa propre personnalité. Avec P. Janet et J. Delay, on distingue : la conscience claire, immédiate ou spontanée, qui caractérise la rêverie, et la conscience claire et médiate ou réfléchie, grâce à laquelle le sujet se connaît lui-même.

Conscience (la), poème de *la Légende* des siècles,* de Victor Hugo, où l'on voit Caïn, après le meurtre d'Abel, poursuivi jusque dans la tombe par le regard de Dieu, qui symbolise le remords.

conscience (Essai sur les données immédiates de la). V. Données immédiates de la conscience.

CONSCIENCE (Henri), écrivain belge d'expression flamande (Anvers 1812 - Bruxelles 1883). Fils d'un sous-officier français et d'une Brabançonne, il servit dans l'armée de 1830 à 1836, et commença à se faire connaître par des chansons. Il débuta comme écrivain flamand par *l'Année des miracles* (1837), qui eut un énorme succès. Son roman *le Lion de Flandre* (1838), qui racontait la lutte des Flamands contre les Français au xive s., inaugura la renaissance des lettres flamandes. Il écrivit ensuite des nouvelles et des romans historiques, comme *Jacob van Artevelde* (1849), *la Guerre de paysans* (1853), *Batavia* (1858) ; mais il doit surtout sa réputation à ses peintures rustiques, à ses tableaux de mœurs, à la vivacité et à la moralité de ses récits. Parmi les œuvres de ce genre, les plus connues sont : *le Conscrit* (1850), *le*

Phot. A. C. L., Bruxelles.

Gentilhomme pauvre (1851), *le Fléau du village* (1855), *la Voleuse d'enfants* (1870), *le Gant perdu* (1872), *le Remplaçant* (1875), *les Serfs de Flandre* (1882).

CONSCIENCIEUSEMENT adv. De façon consciencieuse, scrupuleuse : *Il accomplit consciencieusement sa tâche.*

CONSCIENCIEUX, EUSE adj. et n. Qui accomplit ses devoirs avec conscience : *Saint Louis était par-dessus tout un homme consciencieux* (Guizot).
◆ Adj. Fait avec conscience : *Un travail consciencieux.*
— SYN. : *droit, honnête, intègre, sérieux.*
◆ N. m. pl. Nom donné à des sectaires de diverses époques, qui ne reconnaissaient d'autre loi que leur conscience.

CONSCIENT, E adj. (lat. *consciens ;* de *scire,* savoir). Qui a conscience, la conscience de : *Etre conscient de son existence, de ses torts.* || Qui s'accompagne de conscience : *Une action qui peut devenir criminelle quand elle devient consciente* (Valéry).

CONSCRIPTION n. f. (bas lat. *conscriptio ;* de *scribere,* écrire [sur une liste]). Nom donné, à partir du Directoire, à l'inscription au rôle des jeunes gens parmi lesquels le sort désignait les conscrits, c'est-à-dire ceux qui devaient partir pour le service militaire.
— ENCYCL. Hist. mil. L'obligation du service militaire existait déjà, en principe, sous l'Ancien Régime, avec le système des milices. Mais le mot de *conscription* fut innové par la loi de recrutement de 1798, dite « loi de Jourdan » (19 fructidor an VI). D'après cette loi, le service militaire était dû de vingt à vingt-cinq ans. Les jeunes gens formaient cinq « classes » annuelles et étaient inscrits sur les listes par rang d'âge. Le gouvernement puisait sur ces listes selon les besoins, en appelant toujours les plus jeunes conscrits. Modifiée par l'admission du remplacement et du tirage au sort, cette loi fut appliquée pendant le premier Empire. La conscription, odieuse aux populations, fut abolie par la Charte de 1814. (V. RECRUTEMENT.)

CONSCRIT n. m. (lat. *conscriptus,* inscrit sur une liste). Recrue levée par le système de la conscription. || *Par extens.* Soldat non encore complètement instruit. || *Fam.* Se dit d'un soldat ou d'un individu inexpérimenté ou naïf : *Se laisser berner comme un conscrit.*
◆ Adj. Titre des sénateurs romains.
— ENCYCL. Hist. rom. Le titre de *pères conscrits* (*patres conscripti*) a donné lieu à une double interprétation ; selon Mommsen, cette expression désignerait deux groupes de sénateurs : 1° les sénateurs patriciens (pères) ; 2° les sénateurs plébéiens (conscrits), admis eux aussi à l'inscription sur l'album sénatorial par le roi, puis par les censeurs. Selon la théorie opposée, l'expression s'appliquait à tous les sénateurs de la période royale du fait de leur commune inscription.

CONSÉCRATEUR adj. *Pontife consécrateur,* v. CONSACRANT.
◆ N. *Fig.* Qui consacre : *Paris est le consécrateur suprême de tous les talents.*

CONSÉCRATION n. f. (lat. *consecratio*). Relig. Rite liturgique par lequel on affecte au service de Dieu une personne, une chose qui, par-là, entre dans la catégorie du sacré : *La consécration d'une église, d'un calice. La consécration du pain et du vin. Les paroles de la consécration.* (V. part. *encycl.*) || *Fig.* Confirmation, sanction : *Avoir la consécration du temps.*
— Antiq. et Numism. Mot qui désigne l'apothéose d'un empereur romain, et qu'on lit à l'avers des médailles, qui la figurent souvent par un aigle prenant son essor. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Relig. Dans la religion catholique, les principales consécrations sont la consécration des autels, la consécration des évêques, la consécration des espèces eucharistiques.
La *consécration des autels,* réservée aux évêques, consiste essentiellement dans des onctions faites avec le saint chrême sur la pierre contenant des reliques, qui est la partie essentielle de l'autel.
La *consécration des évêques* est faite par trois évêques, dont l'un est le consécrateur et les deux autres les assistants. Elle comporte de nombreuses cérémonies, dont les principales sont l'imposition des mains, l'onction de la tête et des mains et la collation des insignes. La *consécration des espèces eucharistiques* a lieu pendant la messe, au moment où le prêtre prononce les paroles : *Ceci est mon corps... Ceci est le calice de mon sang...* Le pain et le vin sont, alors, « changés au corps et au sang de Jésus-Christ » (transsubstantiation*).
Le mot « consécration » est parfois appliqué aux abbés, aux prêtres et aux rois. C'est une impropriété d'expression. (On doit dire la *bénédiction* des abbés, l'*ordination* des prêtres, le *sacre* des rois.)
Les protestants appellent « consécration » l'acte par lequel l'Eglise confère à un homme la charge d'un ministère. Les anglicans et les luthériens la réservent aux pasteurs. Cette cérémonie exige la présence de trois pasteurs. Elle donne au consacré le titre de ministre et le droit d'administrer les sacrements.
— Numism. Les *monnaies de consécration* étaient destinées à commémorer la déification d'un personnage défunt, empereur ou membre de la famille impériale. Les effigies en sont accompagnées d'accessoires variés. Au revers figurent différents types caractéristiques : un aigle s'envolant seul ou emportant l'âme du défunt ; un bûcher, un autel, un char conduit par deux mules pour les femmes, et par quatre chevaux pour les hommes ; un phénix, emblème de l'immortalité, le *lectisternium* de Junon, enfin un temple. Sur les monnaies des princesses, l'aigle est quelquefois remplacé par le paon, oiseau de Junon. La légende de l'avers présente une des épithètes *divus, pater, mater,* etc., accompagnant le nom de la divinité, et le mot *consecratio* se voit au revers. Les expressions *memoriae felici, memoriae aeternae* se rencontrent parfois autour de l'autel, et, sur les monnaies des femmes, les légendes *aeternitas* et *sideribus recepta.* Ces honneurs étaient rendus en vertu d'un décret du sénat ; aussi les pièces portent-elles en général : *Ex S. C.* (*Ex senatusconsulto,* « en vertu d'un sénatus-consulte »).

CONSÉCUTIF, IVE adj. (lat. *consecutus ;* de *consequi,* suivre). Qui a lieu sans interruption : *Dormir dix heures consécutives.* || Qui suit comme résultat : *Sa mort est consécutive à la chute qu'il fit.*
— Gramm. *Proposition consécutive,* ou *consécutive* n. f., proposition subordonnée conjonctive, introduite par les conjonctions « de telle sorte que », « de façon que », etc., qui exprime la conséquence réelle ou logique de ce qui est exprimé dans la principale ou la proposition dont elle dépend. (Ex. : *Il n'est pas tellement sévère qu'on ne puisse l'émouvoir.*) || *Par extens.* Toute proposition subordonnée indiquant une conséquence : *Proposition relative consécutive.*
— Ophtalmol. *Image consécutive,* image d'une couleur* *complémentaire* de celle de l'objet auparavant perçu : jaune si l'objet était violet, rouge s'il était vert, etc. (Les images consécutives jouent un grand rôle dans la formation des rêves et des hallucinations.)
— Pathol. *Phénomènes, Accidents consécutifs,* ceux qui se montrent après une maladie ou sur la fin, et qui n'en sont pas les accompagnements nécessaires : *L'insomnie est un phénomène consécutif assez fréquent.*
— Psychol. *Image consécutive,* image qui subsiste après la disparition d'une sensation.

CONSÉCUTION n. f. (lat. *consecutio,* enchaînement). Log. *Consécution empirique,* fait que certains phénomènes soient perçus habituellement ensemble. (L'habitude que nous prenons ainsi de leur liaison dans notre expérience sensible nous amène peu à peu, selon les philosophes *empiristes,* à concevoir entre ces phénomènes une connexion nécessaire, c'est-à-dire un lien causal.)

CONSÉCUTIVEMENT adv. De façon consécutive ; sans interruption : *Il subit consécutivement trois échecs.*

CONSEIGLE ou **CONSÈGLE** n. m. Mélange, à parties égales, de graines de semence de blé et de seigle, ou d'avoine et de seigle, que l'on sème ensemble. (On dit aussi CONSÉGAL.)

CONSEIL n. m. (lat. *consilium*). Avis pour engager à faire ou ne pas faire quelque chose : *Toujours les mauvaises habitudes avaient triomphé de ses sages conseils* (Mérimée) ; et, au *fig.* : *Ecouter les conseils de la raison, de l'expérience.* || La personne dont on prend l'avis : *N'est-elle pas* [la concierge] *le factotum, le bras droit, le conseil du propriétaire?* (H. Monnier). *Le bon vieil abbé Duret, le conseil de Madame de La Baudraye* (Balzac). || Réunion de personnes chargées de diriger, de guider, d'administrer : *Le conseil des ministres. Le conseil municipal,* etc. || Réunion de personnes exerçant une juridiction : *Conseil d'Etat, de préfecture, de discipline.* || Séance tenue par des personnes qui délibèrent : *Assister au conseil.* || Lieu où se tient cette séance : *Se rendre au conseil.*
— LANGUE CLASS. Parti, dessein, détermination : *Le conseil en est pris* (Corneille). || Volonté réfléchie, calcul : *Il ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance* (Bossuet).
— LOC. DIV. *Prendre conseil,* demander des conseils dans l'intention de les suivre ; et, *fam., Prendre conseil de son bonnet de nuit,* se donner la nuit pour réfléchir. || *Etre de bon conseil, Etre homme de bon conseil,* être capable de donner de bons conseils. || *Tenir conseil,* délibérer ensemble sur le parti à prendre.
— Arbor. *Arbre des conseils,* nom usuel de *Ficus religiosa,* ou figuier* des pagodes.
— Dr. Personne qui, du fait de son expérience, en aide une autre à diriger ses affaires : *Avocat-conseil, Ingénieur-conseil.* || Assemblée de personnes qui délibèrent sur certains intérêts ou jugent certains litiges. || *Conseil de famille,* un des organes de la tutelle* des enfants mineurs et des interdits, et de la curatelle* des mineurs émancipés. (Ce n'est pas une assemblée permanente ; sa composition varie à l'occasion de chacune de ses réunions ; il est présidé par le juge d'instance et comprend six membres — parents, alliés ou amis de l'incapable, représentant, en principe, à égalité, la branche paternelle et la branche maternelle —; il est réuni pour la nomination du tuteur, du subrogé tuteur ou du curateur, pour contrôler la gestion des biens de l'incapable et pour autoriser certains actes concernant la personne ou les biens de ce dernier.) || *Conseil judiciaire,* personne désignée par le juge pour assister les prodigues et les faibles d'esprit lors de l'accomplissement de certains actes juridiques. || *Conseil de l'ordre,* v. ORDRE. || *Conseil de tutelle,* assemblée composée de six personnes nommées au début de chaque année judiciaire par le tribunal de grande instance, siégeant dans chaque canton sous la présidence du juge d'instance et pouvant remplir, à l'égard des enfants naturels, les fonctions dévolues au conseil de famille pour les enfants légitimes. (Le juge d'instance peut remplacer pour chaque enfant trois membres du conseil de tutelle cantonal par des parents ou amis du père ou de la mère du mineur.)
— Dr. admin. *Conseil administratif,* organisme consultatif spécialisé. (Il existe un nombre toujours croissant de conseils administratifs : Conseil supérieur de l'artisanat, Conseil permanent de la sécurité ; Conseil national de la vulgarisation et du progrès agricoles, etc.) || *Conseil de discipline,* organisme chargé de donner un avis sur l'opportunité d'une sanction disciplinaire. || *Conseil général,* organe élu, chargé de régler par ses délibérations les affaires du département*. || *Conseil municipal,* organe élu, chargé de régler par ses délibérations les affaires de la commune*. || *Conseil de préfecture,* v. TRIBUNAL ADMINISTRATIF.
— Dr. comm. *Conseil d'administration,* v. ADMINISTRATION. || *Conseil de surveillance,* assemblée d'actionnaires (au moins trois),

consécration
d'évêques missionnaires par Pie XII en 1948 à Saint-Pierre de Rome

Phot. A. F. P.

constituée dans les sociétés en commandite par actions pour vérifier la régularité de la constitution de la société et surveiller sa gestion.

— Dr. fisc. *Conseil fiscal,* technicien dont les contribuables peuvent se faire assister au cours de la vérification de leur comptabilité. (Les inspecteurs des contributions doivent les avertir de cette faculté, à peine de nullité de la procédure.)

— Dr. du trav. et Procéd. *Conseil des prud'hommes,* v. PRUD'HOMME.

— Dr. intern. *Conseil des prises,* v. art. spécial.

— Econ. polit. *Conseil économique,* v. part. *encycl.* et art. spéciaux.

— Fr.-maçonn. Nom donné à des ateliers d'un degré supérieur à la loge, tels le *conseil des chevaliers d'Orient,* qui dura de 1750 à 1773 et disparut après la fondation du *Grand-Orient de France,* le *conseil des empereurs d'Orient et d'Occident,* et surtout le *suprême conseil.* (Celui-ci, originairement conseil des grands inspecteurs généraux du rite écossais ancien, est devenu une puissance maçonnique reconnue par un certain nombre de loges.) [V. FRANC-MAÇONNERIE.]

— Hist. *Conseil des Anciens, Conseil des Cinq-Cents,* v. ANCIENS, CINQ-CENTS. ‖ *Conseil de commerce,* sous l'Ancien Régime, corps consultatif dont la mission était d'aider le roi dans la protection et la réglementation du commerce et de l'industrie. (La première assemblée de ce genre fonctionna sous Henri IV, mais il n'y eut ensuite rien de régulier dans ses réunions. Colbert fit détacher un conseil de commerce du conseil des finances (1664) ; il fut reconstitué en 1699 et comprit 12 négociants élus par leurs commettants et 6 fonctionnaires. Sous Louis XV, il y eut deux conseils du commerce : le *conseil royal du commerce* (1730), composé uniquement de fonctionnaires, comme les autres conseils du roi, et le *conseil du commerce,* qui continuait celui qui avait été organisé en 1699 et qui comprenait en outre un certain nombre de négociants élus pour un an. Il s'appela en dernier lieu le *bureau du commerce.*) ‖ *Conseil de conscience,* conseil constitué, pour la première fois, sous la régence d'Anne d'Autriche, pour éclairer le roi dans la direction des affaires religieuses, et principalement dans la distribution des bénéfices ecclésiastiques. (Ce conseil fut supprimé en 1718, et, plus tard, la direction de la *feuille des bénéfices* fut attribuée à divers prélats.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Conseil delphinal,* cour souveraine de justice du Dauphiné, instituée au XIVe s. par le dauphin Humbert II. (En 1451, Louis XI, étant encore dauphin, la transforma en parlement, et un édit de Charles VII, en 1453, confirma cette mesure.) ‖ *Conseil des Dix,* v. DIX. ‖ *Conseil d'Empire* (*Gosoudarstvennyi Soviet*), conseil du gouvernement central russe, créé, sur la proposition de Speranski, par Alexandre Ier, le 1er janvier 1810. (Il remplaçait l'ancien *Conseil permanent d'Empire,* créé en 1801. Son rôle consistait à préparer pour le tsar les projets de loi élaborés dans chacune des sections intéressées. Lorsque la section avait rédigé son projet, elle le présentait au Conseil d'Empire, qui l'approuvait ou le rejetait à la majorité des voix. Le projet était alors soumis à l'empereur, qui décidait sans être soumis au vote de la majorité. Ce Conseil ne supprimait pas les ministères, réorganisés en 1811 sous une forme non collégiale. Transformé par la Constitution de 1905, il a fonctionné de 1906 à 1917 comme conseil législatif supérieur, statuant sur les projets de la Douma.) ‖ *Conseils d'Etat de l'an VIII* et *de 1852,* v. part. *encycl.* ‖ *Conseil de guerre,* conseil, institué en 1787 et destiné, dans la pensée de Loménie de Brienne, principal ministre, à réaliser des économies dans les dépenses de la guerre. (Sa durée fut éphémère.) ‖ *Conseil du prince,* v. part. *encycl.* ‖ *Conseil privé,* v. part. *encycl.* ‖ *Conseil de la Religion prétendue réformée,* v. part. *encycl.* ‖ *Conseil du roi,* v. part. *encycl.* ‖ *Conseils souverains,* compagnies judiciaires qui furent établies en France, aux XVIIe et XVIIIe s., dans des provinces récemment annexées, pour tenir lieu de parlements et administrer la justice en dernier ressort. (Quelques-uns de ces conseils furent érigés en parlements, mais ceux d'Alsace, d'Artois, de Roussillon et de Corse subsistèrent sous ce nom jusqu'en 1790.) ‖ *Conseils supérieurs,* juridictions que Louis XV, à l'instigation du chancelier Maupeou, avait établies, en 1771, à Arras, Laon, Châlons, Blois, Poitiers et Clermont-Ferrand, pour remplacer le parlement de Paris. ‖ *Conseil des troubles* ou *Tribunal du sang,* juridiction spéciale établie en septembre 1567 par le duc d'Albe, dans les Flandres, pour punir les rebelles à la domination espagnole. (Les comtes d'Egmont et de Hornes furent condamnés par ce tribunal, et décapités à Bruxelles.)

— Hist. mil. *Conseil de guerre,* assemblée d'officiers de haut rang délibérant sur les mesures à prendre dans certaines circonstances graves. ‖ Organisme qui tint lieu de ministère de la Guerre* de 1715 à 1718.

— Instit. polit. *Conseil des ministres,* réunion des ministres sous la présidence du président de la République, qui conserve les procès-verbaux des séances. ‖ *Conseil de cabinet,* réunion de tous les ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, hors de la présence du président de la République. (Les décisions essentielles sont réservées au conseil des ministres.) ‖ *Conseil constitutionnel,* v. art. spéciaux. ‖ *Conseil d'Etat,* v. art. spécial.

— Instr. publ. *Conseil départemental de l'enseignement primaire,* assemblée présidée par le préfet et composée de membres soit nommés par le ministre, soit élus, soit siégeant de droit ; il règle sur le plan administratif, pédagogique et disciplinaire les problèmes relatifs aux écoles primaires du département et au personnel qui y enseigne. ‖ *Conseil de faculté,* v. FACULTÉ. ‖ *Conseil de l'université,* v. UNIVERSITÉ.

— Just. mil. *Conseil de guerre,* ancienne appellation donnée jusqu'en 1928 aux tribunaux militaires. (V. part. *encycl.*) ‖ *Conseil de révision,* ancien tribunal institué pour juger les appels des conseils de guerre. (Il existait, au XIXe s. et jusqu'en 1928, cinq conseils de révision, trois pour les conseils de guerre de l'armée, deux pour ceux de la marine.) [V. JUSTICE *militaire.*]

— Mil. *Conseil de révision,* conseil qui juge de l'aptitude des jeunes gens au service militaire. (V. RÉVISION et APPEL.) ‖ *Conseil de défense,* conseil formé dans une place de guerre assiégée, et composé des officiers les plus anciens d'une garnison. (Il assiste le commandant d'armes ou le gouverneur dans la conduite de la défense.) ‖ Conseil formé, en 1902, dans les territoires d'outre-mer, pour examiner toutes les questions relatives à la sécurité. Il a été remplacé par le Comité de défense*, en application de la Constitution du 5 octobre 1958. ‖ *Conseil de discipline,* conseil formé dans un corps et chargé d'émettre au ministre un avis sur l'envoi de soldats aux sections* spéciales. (Réuni par le chef de corps sur rapport du commandant d'unité, il se compose d'un officier supérieur président, et des deux plus anciens capitaines et lieutenants n'appartenant pas à l'unité du soldat cité à comparaître [loi du 11 avr. 1910].) ‖ *Conseil d'enquête,* conseil chargé d'émettre un avis sur des sanctions à proposer au ministre et visant notamment la révocation des officiers et des sous-officiers qui lui sont déférés, l'admission d'office à la retraite et la révocation des commissionnés, la radiation d'office des cadres et la non-activité des sous-officiers de carrière. (Sa composition est fonction du grade du militaire appelé à comparaître. On appela aussi « conseil d'enquête » la réunion d'officiers désignés pour informer le commandement sur un fait particulier, en vue, notamment, d'établir les responsabilités.

— Procéd. *Avocat au Conseil d'Etat,* officier ministériel (appelé, autrefois, *avocat au Conseil* ou *avocat au Conseil du roi*) auquel a été conféré le monopole de représenter les parties et de plaider devant le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, le tribunal des Conflits et le Conseil des prises. (Il peut également se présenter devant les autres juridictions administratives. Un ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation réunit les titulaires de cette charge et assure la discipline de la profession.)

— Relig. *Conseil de fabrique, conseil presbytéral,* v. part. *encycl.*

— Théol. Actes, attitudes, etc., qui sont seulement recommandés, par opposition aux actes, attitudes qui sont de précepte. (L'Evangile distingue les *préceptes,* obligatoires, et les *conseils,* que le chrétien peut refuser de suivre sans offenser Dieu.)

— SYN. : *avertissement, avis, recommandation, représentation, suggestion.* — CONTR. : *dissuasion.*

— ENCYCL. Econ. polit. *Conseils économiques.* Benjamin Constant avait introduit des représentants du commerce et de l'industrie dans la Chambre des représentants créée par l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire de 1815. En 1848, la « Commission du Luxembourg » constitue une première réalisation de conseil économique. Le néo-corporatisme qui se développe au XIXe s. insiste sur la nécessité de cette représentation ; mais les premiers conseils économiques institués, après la Première Guerre mondiale, notamment en Allemagne, le sont sous la pression des mouvements ouvriers. D'une étude effectuée par les services de la Société des Nations, il ressortait qu'entre les deux guerres mondiales une soixantaine de pays avaient alors institué une représentation politique des intérêts économiques, mais deux tendances s'opposaient : dans un premier groupe de pays existaient des assemblées faisant une large part à la représentation des milieux économiques et sociaux, et participant activement à l'élaboration des projets de lois ou même des lois ; dans un second groupe de pays, plus nombreux, existaient des organismes consultatifs divers, composés d'experts ou de représentants des intérêts professionnels, qui étaient appelés par les gouvernements à formuler des avis. La représentation des intérêts professionnels constituait au cours de cette même époque le leitmotiv de la propagande des partis fascistes ou corporatistes, qui, après leur arrivée au pouvoir, ont tenté — notamment en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Espagne et au Portugal — d'instituer des chambres économiques dotées de pouvoirs étendus ; cette représentation reste, cependant, une revendication des mouvements ouvriers dans les pays non anglo-saxons, mais en complément et non pas en substitution des représentations politiques. On peut noter, dans cette dernière ligne, l'institution, dans le Parlement yougoslave actuel, d'une véritable chambre économique, le « Conseil des producteurs ».

— Hist. *Conseil du prince.* Dès le début de son principat, Auguste recherche, pour l'aider dans sa tâche multiple, les avis de ses « compagnons » (*comites*), membres de sa famille ou amis. Ainsi s'ébauche le Conseil du prince (*Consilium principis*). Son développement est dû à l'importance croissante du rôle juridique de l'empereur. Réuni irrégulièrement et de composition variable sous Auguste, il devient permanent dès Tibère. Mais ce n'est qu'avec Hadrien qu'il reçoit une organisation officielle, et son rôle devient vraiment prépondérant sous les Sévères. Désormais, les membres du Conseil du prince, choisis dans les ordres sénatorial et équestre, et recevant un traitement, siègent sous la présidence de l'empereur lui-même, ou, en son absence, du préfet du prétoire. Beaucoup sont des jurisconsultes de profession, dont la compétence est nécessaire pour juger les procès portés en appel devant l'empereur ou pour interpréter et compléter les lois. Leur influence grandissante s'est exercée dans le sens de l'unification du droit (Edit perpétuel d'Hadrien). Les transformations apportées par les empereurs illyriens du IIIe s. firent disparaître le nom de Conseil du prince, remplacé par les divers « Conseils sacrés » (*Consilia sacra*) à la dénomination caractéristique, et dont la plupart ne sont en fait que les anciens bureaux impériaux considérablement développés. Le plus important de ces conseils, homologue du Conseil du prince du Haut-Empire, prend sous Constantin le nom de *consistoire**.

● *Conseil du roi.* C'est au XVIe s. que l'organisation des conseils prit la forme définitive qui devait caractériser l'administration de l'Ancien Régime. A cette époque, les transformations furent si rapides que les contemporains eux-mêmes eurent quelque peine à discerner et à définir les différents organes qui s'abritaient derrière cette façade uniforme du *Conseil du roi.*

Le Conseil du roi était en fait la *Curia* regis.* Dès le XIIe s. s'était fait sentir la nécessité de scinder cet organisme unique en groupes spécialisés en vue de leurs différentes attributions.

Le parlement de Paris, comme section judiciaire, la Chambre des comptes, comme sec-

tion financière, s'étaient dès le XIIIe s. constitués en organes autonomes, fixés à Paris, tandis que le Conseil suivait le roi dans ses déplacements. Pour prendre les décisions les plus importantes, le roi retenait auprès de lui ses conseillers les plus fidèles. Ce Conseil ne tarda pas, au cours des XIVe et XVe s., à devenir un conseil de gouvernement aux attributions universelles, tout prêt à se diviser de nouveau en sections spécialisées.

A la fin du XVe s., une section judiciaire se détacha officiellement du Conseil du roi pour former le *Grand Conseil*, qui prêta souvent à confusion avec les cours souveraines, et dont la compétence s'étendit aux questions (en général ecclésiastiques) que le roi retira à celle des tribunaux ordinaires (ordonnances de 1497 et 1498). Il siégea à Paris à partir de Henri III et fut supprimé de 1771 à 1774.

Au XVIe s., le Conseil du roi est encore un corps mal délimité, aux multiples attributions. Son histoire consistera dès lors à répartir son activité suivant la nature des affaires qui lui seront soumises.

Cependant, la confusion des noms demeurait : *Conseil du roi, Conseil privé, Conseil étroit, Conseil d'Etat,* tous ces titres lui étaient encore indifféremment appliqués. Mais à partir du règne de Henri III, le nom de *Conseil d'Etat* se substitua aux autres pour désigner l'organisme central dont tous les autres étaient issus et où se traitaient les grandes questions de gouvernement, et spécialement celles de politique étrangère. Richelieu diminua le personnel du Conseil d'Etat et répartit plus régulièrement le travail entre ses sections. D'autre part, la création du *Conseil des affaires et dépêches* sépara définitivement, dans le Conseil, l'élément politique et l'élément administratif.

Sous Louis XIV, on distingua dans le *Conseil du roi* quatre sections :

1° le *Conseil d'Etat,* ou *Conseil d'en haut,* ou *Conseil secret,* qui recueillit les attributions politiques de l'ancien *Conseil des affaires* réuni assez régulièrement depuis François Ier. Il ne comprenait que le roi et les « ministres d'Etat », qui n'étaient pas forcément les secrétaires d'Etat, le roi appelant qui il voulait en son Conseil. Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères n'y assistait que si le roi l'y mandait, et il devenait alors ministre d'Etat, titre qu'il conservait. C'est à peine si Louis XIV y admit son fils ; pendant tout son règne, le nombre des ministres d'Etat avait été volontairement limité à quelques personnes, quatre en général (deux Louvois et deux Colbert). En 1789, leur nombre était porté à sept.

Ce conseil, réuni sept fois tous les quinze jours, était essentiellement politique ; toutefois, et c'est là le caractère des institutions d'Ancien Régime, il était habilité à juger des cas de contentieux civil ou administratif et à rendre des arrêts ;

2° le *Conseil des dépêches,* créé en 1630. Il était composé du roi, du chancelier, des ministres et des secrétaires d'Etat. C'était l'ancien *Conseil des affaires et des dépêches,* du début du XVIIe s. Il traitait de l'administration intérieure. Les affaires du royaume, en particulier les rapports des intendants, y étaient rapportées par des maîtres des requêtes, qui se tenaient debout : seuls en effet les membres du Conseil étaient assis. En 1789, il comprenait onze membres ;

3° le *Conseil des finances,* dont les origines remontent au règlement du 25 octobre 1563. Supprimé à plusieurs reprises, il ne fut définitivement constitué qu'en 1661, lors de la disgrâce de Fouquet et de la suppression de la surintendance. Il se composait du chancelier, du chef du Conseil et de trois intendants des finances. Il procédait à la répartition de la taille entre les généralités, établissait les baux des fermes, etc. Ses attributions se confondaient parfois avec celles du précédent. En 1789, il ne comprenait que onze membres ;

4° le *Conseil privé* ou *des parties,* qui était resté la section judiciaire du Conseil. Définitivement organisé en 1673, il était composé de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes, alors que les autres conseils comprenaient surtout des ministres d'Etat et des secrétaires d'Etat. C'était le *Conseil d'Etat* par excellence. Il était « privé » parce que là se rendait la justice privée du roi ; il était « des parties » parce qu'il était appelé à se prononcer entre des parties en litige dans des conditions assez analogues à celles de la Cour de cassation actuelle.

Le travail des conseillers ne se faisait pas seulement en séances plénières, mais aussi dans les bureaux ou commissions. Ces commissions étaient chargées de statuer sur des difficultés administratives, jouant le rôle de l'actuel Conseil d'Etat.

● *Conseil de conscience.* Ce Conseil privé consultatif fut constitué par le roi de France au début du XVIIe s., pour l'aider à résoudre tous les problèmes religieux de compétence royale, qu'ils soient de caractère spirituel (lutte contre les hérésies, etc.) ou temporel (attribution des charges et bénéfices ecclésiastiques, etc.). Il n'eut d'existence officielle que pendant la Régence, où il fut l'un des six conseils gouvernementaux institués du 15 septembre 1715 au 24 septembre 1718, dans le cadre de la Polysynodie*. Composé d'ecclésiastiques assez nombreux sous Louis XIII, le Conseil ne comptait plus sous Louis XIV que le souverain, son confesseur (en général un jésuite) et, au début du règne tout au moins, l'archevêque de Paris. Réuni tous les vendredis et les veilles de jours de communion, son rôle fut surtout important en matière de collation des bénéfices.

● *Conseil de la Religion prétendue réformée* (ou *R. P. R.*). Ce conseil temporaire, constitué après la révocation de l'édit de Nantes (1685), était composé de laïcs et d'ecclésiastiques. Il était chargé d'examiner toutes les affaires du protestantisme.

● *Conseil d'administration des corps de troupes.* Ce conseil fut créé par Saint-Germain en 1776, dans chaque corps de troupes, pour équilibrer l'omnipotence administrative des colonels et veiller aux achats, marchés et dépenses. Composé d'abord d'officiers, le Conseil comprit, sous la Révolution et l'Empire, des hommes de troupe, puis un sous-officier. Il fut supprimé par la loi du 19 décembre 1934.

● *Conseil d'Etat de l'an VIII.* Organisé dès le 26 décembre 1799, ce Conseil comprend de 30 à 50 membres, surtout des juristes, choisis et nommés par leur président, le Premier consul, qui les recrute d'abord parmi les membres modérés des assemblées révolutionnaires et surtout des conseils du Directoire, puis parmi les membres des grandes familles. Travaillant en cinq sections (Législation, Finances, Intérieur, Guerre et Marine), le Conseil d'Etat étudie et rédige les projets de loi que Bonaparte veut soumettre aux autres assemblées. Il interprète, en outre, les lois par des avis et des règlements d'administration, et joue le rôle d'un tribunal administratif suprême. Le rôle du Conseil d'Etat, sous le Consulat et l'Empire, a été considérable à la fois comme laboratoire des lois (élaboration du Code civil) et comme pépinière de grands administrateurs. Rouage essentiel du pouvoir exécutif, il ne prit une attitude d'opposant qu'en quelques circonstances exceptionnelles, en particulier lors de la signature du Concordat. Ses prérogatives furent alors réduites : élaboration des projets de loi par des conseils extraordinaires, dont il n'eut qu'à ratifier les décisions (1802), préséance cédée au Sénat et limitation de sa compétence à une juridiction purement administrative après la création de Conseil privé (1803). [→ Biblio.]

● *Conseil d'Etat de 1852.* Assemblée politique créée par la Constitution du 14 janvier 1852. Composé de 40 à 50 techniciens nommés et révocables par le prince-président, puis par l'empereur, le Conseil d'Etat a pratiquement les mêmes fonctions que celui qui avait été créé par Bonaparte : rédaction de projets de loi sur l'initiative du chef de l'Etat, juridiction administrative suprême.

L'importance de ce conseil est soulignée par les prérogatives de son vice-président (Baroche), qui assiste aux séances de conseil des ministres et représente le gouvernement dans les assemblées. (V. aussi art. spécial.)

● *Conseil privé.* En Angleterre, le Conseil privé se dégagea dès le XIIIe s. de la *Curia* regis* des souverains normands, en même temps que le Conseil élargi, ou Parlement*, se précisait et s'individualisait. Les magnats essayèrent en vain de se réserver les offices de conseillers ; au XVIe s., les « commoners » étaient nettement majoritaires. Organe essentiel du gouvernement Tudor*, il perdit progressivement de son importance dès les premiers Stuarts*. Deux causes concoururent à ce déclin : d'abord la complexité rapidement croissante des affaires de l'Etat, entraînant à la fois un gonflement de l'effectif des conseillers et une diminution de leur efficacité ; mais aussi les progrès du Parlement, de la Chambre des communes* surtout, qui prirent plus nettement conscience de leur rôle politique. Dès le règne de Charles II, le conseil, hypertrophié, était dépouillé de presque tout pouvoir au profit de groupes plus restreints, investis de la confiance du roi ou du Parlement, les « cabinets ». La prééminence du cabinet s'affirma au XVIIIe s., et depuis lors le Conseil privé a surtout une valeur honorifique. Cependant, le Conseil privé comprend des comités qui aident parfois le Parlement dans l'élaboration des lois, et un comité judiciaire qui sert toujours de cour d'appel.

— Just. mil. *Conseil de guerre.* Créés par ordonnance de 1665 « pour maintenir la discipline et punir les fautes dont chefs et soldats peuvent se rendre coupables », les conseils de guerre furent réorganisés en 1797, 1848 et, surtout, par la loi du 9 juin 1857 portant code de justice militaire pour l'armée de terre, et qui resta en vigueur jusqu'en 1928. A cette date, l'appellation de « conseil de guerre » fit définitivement place à celle de tribunal militaire. Les conseils de guerre étaient constitués par sept officiers, dont les grades variaient avec celui de l'accusé. Deux officiers jouaient, en outre, les rôles de rapporteur et de commissaire du gouvernement. La loi de 1857 instituait un *conseil de guerre permanent* dans chaque division territoriale.

— Relig. *Conseil de fabrique.* Un décret du 30 décembre 1809, relatif au culte catholique, avait organisé des fabriques paroissiales, métropolitaines et cathédrales, pour veiller à l'entretien et à la conservation des églises, ainsi qu'à l'administration des aumônes. La fabrique comportait : 1° une assemblée délibérante, ou *conseil de fabrique,* composée du curé ou du desservant, et du maire, membres de droit, et de membres se renouvelant par cooptation ; 2° une commission exécutive, le *bureau des marguilliers,* composée du curé ou du desservant, et de trois membres élus par le conseil de fabrique. La loi du 9 décembre 1905, portant séparation des Eglises et de l'Etat, supprima les établissements publics du culte, qui devaient être remplacés par des *associations cultuelles.* Pour la gestion des fonds destinés au culte, les conseils de fabrique ont été remplacés par des *conseils paroissiaux* (sans marguilliers), que la loi civile ne reconnaît pas.

● *Conseil presbytéral.* Dans l'organisation des cultes protestants, par le décret du 26 mars 1852 et, en ce qui concerne l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, par le décret du 12 mars 1880, chaque paroisse était administrée par un *conseil presbytéral.*

Un certain nombre de paroisses formaient une circonscription consistoriale. Le conseil presbytéral du chef-lieu recevait le titre de *consistoire.* Chaque paroisse a aujourd'hui un conseil presbytéral élu par les fidèles, adjoint au pasteur.

« Louis XIV présidant le Conseil des parties »
École française, XVIIe s., *château de Versailles*

Phot. Arch. phot.

Conseil constitutionnel, conseil créé par la Constitution de 1958 et formé en février 1959 en remplacement du Comité* constitutionnel : 1° Il veille à la régularité de l'élection du président de la République et en proclame les résultats ; 2° Il statue, en cas de contestation, sur la régularité des élections des députés et des sénateurs ; 3° Il veille à la régularité des opérations de référendum et en proclame les résultats; 4° Il se prononce sur la conformité à la Constitution des lois organiques — avant leur promulgation — et des règlements des assemblées parlementaires — avant leur mise en application —, ainsi que des lois ordinaires qui lui sont déférées avant leur promulgation par le président de la République ou par le président de l'une ou de l'autre assemblée ; il doit statuer dans le délai d'un mois, et même, si l'urgence est reconnue par le gouvernement, dans un délai de huitaine. Ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours, et s'imposent aux pouvoirs publics et aux autorités administratives et juridictionnelles, une disposition déclarée inconstitutionnelle ne pouvant être ni promulguée ni mise en application.

Le Conseil constitutionnel comprend des membres de droit et à vie : les anciens présidents de la République et neuf membres nommés pour neuf ans par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat, qui en désignent chacun trois. Le renouvellement s'effectue par tiers tous les trois ans. Le mandat des membres nommés n'est pas renouvelable. Le président, qui a voix prépondérante, est désigné par le président de la République parmi les membres de droit ou nommés. Avant d'entrer en fonction, les membres nommés prêtent serment, devant le président de la République, de bien et fidèlement remplir leurs fonctions, de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution, de garder le secret des délibérations et des votes, de ne prendre aucune position politique, et de ne donner aucune consultation sur les questions relevant de la compétence du Conseil. Les fonctions des membres du Conseil constitutionnel sont incompatibles avec celles de membres du gouvernement, du Parlement et du Conseil économique et social ; ils touchent une indemnité égale aux traitements des fonctionnaires des catégories supérieures, cette indemnité étant réduite de moitié pour ceux d'entre eux qui continuent d'exercer une activité professionnelle compatible avec leurs fonctions. Tout membre du Conseil peut démissionner ou être reconnu incapable d'exercer définitivement ses fonctions dans le cas où il serait atteint d'une incapacité physique permanente. Le conseiller nommé en remplacement d'un membre dont les fonctions ont pris fin avant le terme normal achève le mandat de celui qu'il remplace et peut faire l'objet d'une nouvelle nomination s'il a occupé ses fonctions de remplacement pendant moins de trois ans. Pendant la période de mise en place des institutions prévues par la Constitution de 1958, a fonctionné un organisme provisoire.

Conseil économique, organisme consultatif institué par la Constitution de 1946, pour remplacer le Conseil national économique de 1925. Le Conseil procédait à l'examen des questions de sa compétence, dont il était saisi par le gouvernement ou par le Parlement, ou dont il se saisissait lui-même ; il procédait aux enquêtes nécessaires à l'étude de ces questions et émettait, en conclusion, des avis ou des suggestions. Il devait obligatoirement être consulté sur les questions relatives au Plan, sur l'évolution de la conjoncture économique, sur les évaluations officielles du revenu national et sur la rédaction des décrets ou règlements d'administration publique pris en exécution de ses avis. La Constitution prévoyait, en outre, qu'il aurait pu, à la demande des parties intéressées et avec l'accord des ministres compétents, être saisi des conflits économiques et sociaux et, éventuellement, les arbitrer. Le Conseil économique, ainsi institutionnalisé, a joué, jusqu'en 1951, un rôle important du fait de la similitude d'orientation du Conseil et de l'Assemblée nationale ; de 1951 à 1959, son rôle a été plus modeste ; ses études et enquêtes constituent cependant une documentation précieuse. Il a été remplacé par le Conseil économique et social. (→ Biblio.)

Conseil économique et social, organisme consultatif institué auprès des pouvoirs publics par la Constitution de 1958. Il comprend 209 membres, désignés pour cinq ans, qui se réunissent en sections et en assemblée plénière ; l'assemblée du Conseil tient une session ordinaire tous les trois mois et peut se réunir en sessions spéciales à la demande du gouvernement. La clôture de chaque session est prononcée par décret. Les séances des sections et de l'assemblée ne sont pas publiques ; les procès-verbaux de ces séances sont transmis dans les cinq jours au gouvernement ; les avis et rapports en assemblée sont publiés au *Journal officiel*. Le droit de vote aux séances des sections et de l'assemblée est personnel et ne peut être délégué. Les membres du Conseil perçoivent une rémunération.

Pour permettre la participation du Conseil économique et social à l'étude des problèmes de sa compétence qui intéressent la Communauté, des accords peuvent être passés entre la République et les autres Etats de la Communauté en vue de déterminer les modalités de représentation des activités économiques et sociales de ces Etats auprès du Conseil.

Le Conseil économique et social est saisi, au nom du gouvernement, par le Premier ministre, de demandes d'avis ou d'études. Il est obligatoirement saisi, pour avis, des projets de lois de programmes ou de plans à caractère économique et social (à l'exception des lois de finances), à l'élaboration desquels il peut, au préalable, être associé. Il peut être saisi, en outre, des projets de lois ou de décrets et des propositions de lois de sa compétence, et peut être consulté sur tout problème de caractère économique et social intéressant la République ou la Communauté. Il peut, de sa propre initiative, appeler l'attention du gouvernement sur les réformes qui lui paraissent de nature à favoriser soit la réalisation de la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et assurer leur participation à la politique économique et sociale du gouvernement, soit les adaptations économiques et sociales rendues nécessaires, notamment par les techniques nouvelles, soit la participation de la République au développement économique et social de la Communauté. Il peut faire connaître son avis au gouvernement sur l'exécution des plans et des programmes d'action à caractère économique ou social.

Le Conseil économique et social peut désigner un de ses membres pour exposer devant les assemblées parlementaires l'avis du Conseil sur les projets ou propositions qui lui ont été soumis.

Chaque année, le Premier ministre doit faire connaître la suite donnée aux avis du Conseil économique et social.

Conseil économique du travail, organisme d'études privé créé, en 1920, par la Confédération* générale du travail — qui avait vainement essayé d'obtenir du gouvernement la constitution d'un conseil économique —, la Fédération nationale des coopératives, la Fédération générale des fonctionnaires et l'Union syndicale des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Parmi ses membres siégea, notamment, Charles Gide. Son rôle s'est borné à l'étude d'un plan de nationalisation industrialisée.

Conseil d'Etat, l'une des principales institutions de la France. Cet organe, qui siège depuis 1874 au Palais-Royal à Paris, est l'héritier lointain de la *Curia* regis* et du Conseil*, composé de légistes et d'administrateurs, dont s'entourait le roi pour gouverner. Après une brève éclipse, due à la présence des Assemblées de la Révolution, l'institution a reparu dans la Constitution du 22 brumaire an VIII, œuvre de Bonaparte, Premier consul (v. CONSEIL, part. *encycl.*, Hist.). Le Conseil d'Etat a joué un rôle de premier rang entre 1800 et 1811, comme rédacteur du Code civil et des quatre autres grands codes communs à tous les Français, et comme conseil direct de l'Empereur. Depuis l'établissement du système parlementaire, il s'est maintenu avec sa structure sous tous les régimes, monarchiques ou républicains, mais comme conseiller du pouvoir exécutif : chef de l'Etat constitutionnel et gouvernement. D'autre part, il s'est élevé du rang de conseiller contentieux à celui de juridiction indépendante statuant au nom du peuple français (depuis 1872), et, même, de juridiction suprême de l'ordre administratif (distinct de l'ordre judiciaire), gardienne de la primauté de la loi, garante des droits et libertés fondamentales de la personne humaine.

Pour s'acquitter de ce rôle complexe, qui fait de lui le premier corps de l'Etat, le Conseil d'Etat, actuellement régi par le R. A. P. du 30 juillet 1963, est placé sous la direction d'un vice-président, dont le titre évoque le temps où le souverain présidait en personne, et qui est assisté d'un secrétaire général et de 5 présidents de section, dont quatre dirigent une section administrative et un celle du contentieux, comprenant elle-même neuf sous-sections. Les conseillers sont nommés par le président de la République en conseil des ministres, comme sous la IIIe et la IVe République. Il existe 69 maîtres des requêtes et 44 auditeurs de 1re et de 2e classe. Si ces derniers proviennent tous des premiers rangs de l'Ecole nationale d'administration, un maître des requêtes sur quatre et un conseiller sur trois sont librement choisis par le gouvernement parmi les personnalités extérieures : préfets, ambassadeurs, directeurs de ministère, officiers généraux, magistrats, ingénieurs, professeurs, etc. Il existe enfin 12 conseillers en service extraordinaire, choisis pour 4 ans « parmi les personnes qualifiées dans les différents domaines de l'activité nationale ». Réciproquement, le Conseil fournit certains de ses membres aux services nationaux les plus élevés (secrétariat général du gouvernement, ministères, ambassades, etc.) ; d'autres sont élus au Parlement ou appelés au gouvernement comme ministres.

Dans le domaine législatif et administratif, les attributions traditionnelles du Conseil d'Etat se sont sensiblement accrues depuis 1945 : 1° Il est obligatoirement consulté sur tous les projets de lois que le gouvernement se prépare à déposer devant une des assemblées parlementaires. Les projets de lois sont normalement discutés, sur rapport de la section administrative compétente, par l'assemblée générale comprenant tous les conseillers d'Etat ; les projets déclarés urgents sont soumis à une formation nouvelle, la « Commission permanente » ; 2° Il donne son avis sur tous les projets de règlements d'administration publique que le gouvernement prend par décret sur l'invitation du législateur en vue de compléter une loi déterminée, ainsi que sur les ordonnances et les décrets dits « en Conseil d'Etat », réglementaires ou individuels, pour lesquels sa consultation est prescrite (la Constitution de 1958 ayant notablement réduit le domaine de la loi, toutes

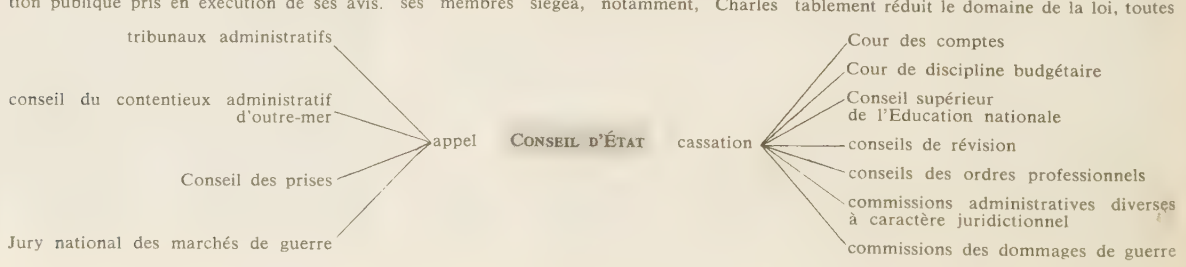

place du Conseil d'État dans l'organisation du contentieux administratif

les « matières » échappant désormais à ce domaine font l'objet de décrets en Conseil d'Etat) ; 3° Il formule un avis consultatif sur toute question juridique que le gouvernement ou un ministre entend lui soumettre : à ce titre, le Conseil d'Etat, qui n'est pas une cour constitutionnelle, a été fréquemment consulté sur la mise en application pratique de la Constitution de 1946 (bien que la Constitution de 1958 ait créé un Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat a déjà eu fréquemment à interpréter celle-ci) ; 4° Il a même le droit, dont il use avec réserve, d'appeler de sa propre initiative l'attention des pouvoirs publics sur les réformes d'ordre législatif, réglementaire ou administratif qui lui paraissent conformes à l'intérêt général.

En tant que juridiction administrative suprême, le Conseil d'Etat a acquis, depuis 1872, une autorité grandissante. Il statue en dernier ressort dans les affaires électorales, fiscales ou de pensions, etc. Il censure, en les annulant, les mesures illégales prises par les ministres, préfets, maires, entachées « d'excès » ou « de détournement de pouvoir ». Il accorde réparation aux particuliers victimes de dommages engageant la responsabilité de l'Etat ou des personnes publiques. De l'avis général, c'est lui qui, par ses arrêts et par les conclusions de ses « commissaires du gouvernement », a dégagé les principes du droit administratif. En 1953 a été opérée une importante réforme du contentieux :

a) Les 30 tribunaux administratifs siégeant à Paris et dans les grandes villes de la métropole et des départements d'outre-mer, étant devenus juges de droit commun en premier ressort, en matière administrative, le Conseil d'Etat est le seul juge d'appel des jugements rendus par ces juridictions, ainsi que par les comités de contentieux des territoires d'outre-mer. Il a d'ailleurs reçu une mission permanente d'inspection de ces diverses juridictions;

b) Il connaît seul des recours en cassation dirigés contre des décisions rendues en dernier ressort par des juridictions administratives telles que la Cour des comptes, etc. ;

c) Le Conseil d'Etat est demeuré exceptionnellement juge en premier et dernier ressort pour un certain nombre d'affaires, à cause de leur origine territoriale ou de la nature de l'acte réglementaire attaqué.

Le jugement des affaires contentieuses émane tantôt de deux, tantôt de trois sous-sections jumelées. La section du contentieux et l'assemblée plénière du contentieux ne statuent que sur un nombre relativement restreint d'affaires importantes.

Chaque année le Conseil présente au gouvernement un rapport sur l'activité de ses formations administratives et contentieuses.

En 1963 a été créée une commission consultative qui peut être saisie pour avis de tout problème intéressant l'organisation et le fonctionnement du Conseil.

Le système juridictionnel français, qui dérive du principe, consacré par la Révolution, de la séparation des autorités administratives et judiciaires, a inspiré la législation d'un certain nombre de pays (Pays-Bas, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Egypte, etc.). Mais, même dans d'autres Etats où domine le principe de l'unité de juridiction, l'extension des activités administratives modernes et la multiplication consécutive de juridictions administratives d'indépendance et de niveau insuffisants ont inspiré un mouvement favorable à l'instauration d'une juridiction administrative suprême distincte. La plus ancienne institution française s'est ainsi révélée comme un des instruments les mieux adaptés aux besoins de l'Etat moderne. (→ Biblio.)

Conseil de l'Europe. V. EUROPE (*Conseil de l'*).

Conseil exécutif de la Communauté, organe suprême de la coopération des Etats membres de la Communauté* en 1959 et au début de 1960.

Conseil national économique, organisme consultatif créé, en 1925, en vue de conseiller le gouvernement. Après la réforme de 1936, il était présidé par le ministre de l'Economie nationale, et assurait la représentation régionale et, surtout, professionnelle du pays, en vue de conseiller non plus le gouvernement, mais le législateur. Son rôle pratique a été nul, mais on lui doit de sérieuses études sur divers problèmes économiques et sociaux. Il fut supprimé en 1940.

Conseil national de la Résistance (C. N. R.), organisme constitué par Jean Moulin*, et formé de représentants de 8 mouvements de résistance, de 6 représentants de partis politiques et de 2 représentants de centrales syndicales. Réuni pour la première fois le 27 mai 1943, il fut présidé par J. Moulin et, après l'arrestation de celui-ci, par G. Bidault. Pour des raisons de sécurité, le C. N. R. ne se réunit plus que sous la forme d'un bureau permanent de 5 membres (G. Bidault, M. Blocq-Mascart, L. Saillant, Villon et P. Copeau), dont trois communistes ou communisants.

Démuni de moyens d'action réels, car l'exécution des décisions prises revenait aux mouvements et partis, le C. N. R. constitua des commissions d'études pour les ministères, qui nommèrent les secrétaires généraux provisoires à la Libération ; il délibéra sur la structure à donner à la presse, réglementa la création des « comités départementaux de libération* », essaya par sa « Commission d'action » (Comac*), d'unifier les forces armées clandestines, et surtout établit son célèbre « programme », qui devint la charte des réformes à effectuer après la Libération, pour les mouvements de résistance et les partis de gauche, et qui fut à l'origine des mesures de nationalisation.

Le C. N. R., en montrant à l'étranger que la résistance intérieure était groupée derrière de Gaulle, aida celui-ci à asseoir son autorité en Algérie aux dépens de Giraud et auprès des Alliés. Cependant, sans qu'il ait jamais véritablement dirigé la résistance intérieure, il arriva que le C. N. R. prît figure d'opposant à de Gaulle, sous l'emprise des communistes, notamment au sujet de nominations et de mesures à la Libération. Privé de toute autorité après le remaniement du gouvernement provisoire en septembre 1944, intégré dans l'Assemblée consultative, il essaya de lancer des « Etats généraux des Comités de libération », puis cessa peu à peu toute activité. (→ Biblio.)

Conseil des prises, conseil de juridiction maritime. Chacune des grandes puissances maritimes de l'Europe occidentale a constitué un Conseil des prises. En France, c'est un tribunal administratif composé de 7 membres (un conseiller d'Etat, président, et six membres choisis parmi les maîtres des requêtes et les hauts fonctionnaires des ministères de la Marine et des Affaires étrangères). Les appels sont portés devant le Conseil d'Etat. En Angleterre, l'Amirauté détient la juridiction des prises, mais celle-ci ne lui a été définitivement réservée qu'en 1782. Depuis 1864, toutes les cours d'Amirauté ou de Vice-Amirauté se sont érigées en cours de prises, les appels étant portés devant le roi « en son conseil ».

Aux Etats-Unis, ce sont les tribunaux du district fédéral qui exercent cette juridiction. Mais dès la fin du XVIIIe s. le gouvernement américain avait affirmé sa conviction que le véritable tribunal des prises ne pourrait être qu'international, étant donné la nature des litiges entrant dans sa compétence.

Aussi la Conférence internationale de la Paix de La Haye (1907) décida-t-elle l'institution d'un Conseil international des prises qui devait juger en appel les décisions des Conseils des prises nationaux, en se référant, en l'absence de traités entre les parties, aux règles de la justice internationale. En raison de l'incertitude de cette dernière, de nombreuses puissances ne ratifièrent pas cet accord et se réunirent en 1908 pour définir en premier lieu les principes du droit international, ce qui fut fait en se référant aux règles appliquées dans les questions de contrebande, blocus, etc.

Conseil national du patronat français (C. N. P. F.). V. PATRONAT.

Conseil de la République, seconde chambre du Parlement dans la Constitution de 1946. Héritier diminué du Sénat de la IIIe République, il siégeait au palais du Luxembourg, à Paris. A l'origine, il représentait équitablement les collectivités communales et départementales tant urbaines que rurales, mais, à partir de la réforme électorale de 1948 (v. ÉLECTIONS), il assura une représentation prépondérante à la population rurale, et redevint ainsi, sur le plan de sa composition, ce que les auteurs des lois constitutionnelles de 1875 avaient voulu faire du Sénat. Il comprenait des représentants de l'Algérie, des

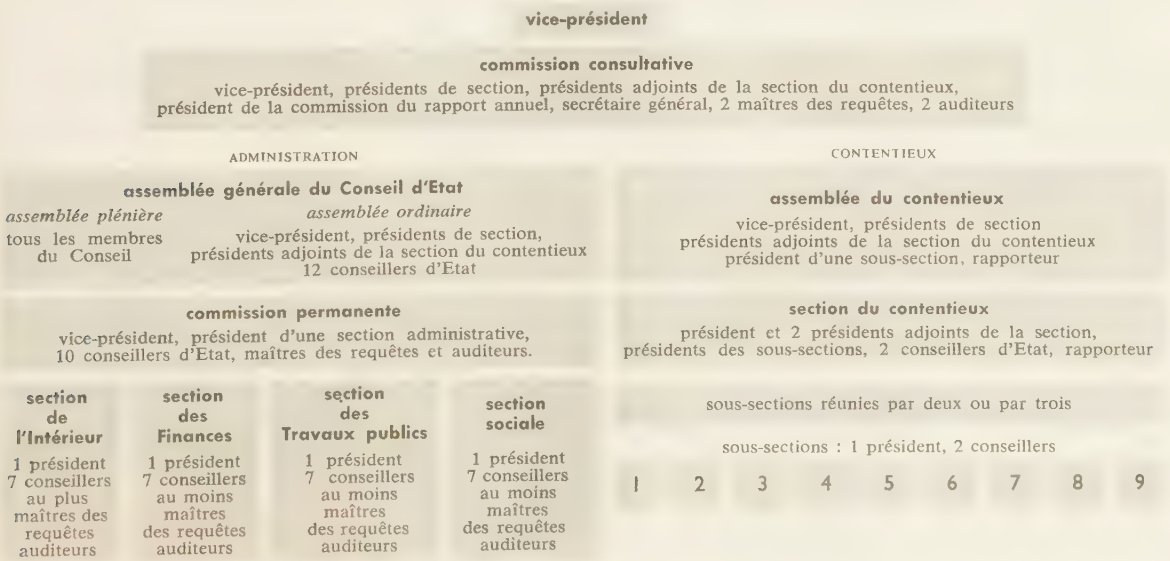

organisation du Conseil d'État

départements et territoires d'outre-mer et des Français résidant à l'étranger. Renouvelable par tiers tous les trois ans, sa dissolution n'était pas possible. En 1948, ses membres s'étaient attribué le titre de sénateurs.
Siégeant pendant les sessions de l'Assemblée nationale, il fixait à son gré l'horaire de ses séances. Il votait son règlement intérieur et élisait son bureau. Son président était le troisième personnage de la IVe République, alors que le président du Sénat était le deuxième personnage de la IIIe République. Ses membres, comme les députés, étaient répartis en commissions permanentes et pouvaient déléguer leur droit de vote à un collègue ou au boîtier de leur groupe (v. ASSEMBLÉE NATIONALE, et PARLEMENTAIRE [*procédure parlementaire*]). Initialement, ses pouvoirs législatifs étaient, en fait, purement consultatifs; les propositions de lois des sénateurs devaient être déposées, pour débat en première lecture, sur le bureau de l'Assemblée nationale, où elles arrivaient rarement en discussion; le Conseil de la République devait donner son avis sur les projets et propositions de lois adoptés par l'Assemblée nationale, dans un délai réduit, mais cette dernière décidait librement, en seconde lecture, de reprendre son texte ou d'adopter les amendements du Conseil. Il jouait ainsi un rôle de « chambre de réflexion » plus que d'assemblée parlementaire. Ses pouvoirs essentiels tenaient à sa participation au congrès du Parlement pour procéder à l'élection du président de la République, ainsi qu'à ses pouvoirs de décision en ce qui concernait la désignation de 3 membres du Comité constitutionnel, de 25 membres de l'Assemblée de l'Union française et de certains membres de divers conseils administratifs.
La réforme constitutionnelle du 7 décembre 1954 avait accru les pouvoirs du Conseil de la République, notamment en rétablissant la « navette » : un projet législatif devait être discuté par les deux assemblées parlementaires jusqu'au moment où elles se trouvaient d'accord sur un texte commun; cependant, au bout de cent jours de navette, l'Assemblée nationale pouvait statuer définitivement. Les sénateurs obtenaient le droit de discuter en première lecture leurs propres propositions de lois et ceux des projets de lois que le gouvernement pouvait lui soumettre directement. Les sénateurs de la IVe République n'avaient ni le droit d'interpellation, ni celui de déposer une motion de censure, et le gouvernement ne pouvait pas poser la question de confiance devant le Conseil de la République, mais ils avaient introduit dans leur règlement intérieur une disposition leur permettant cependant d'émettre des votes politiques : tout débat suivant une question* orale d'un sénateur à un ministre pouvait être suivi d'un vote.

Conseil de sécurité, Conseil de tutelle. V. ORGANISATION* DES NATIONS UNIES.

Conseil supérieur de l'armée de l'air, organisme créé en 1931, remanié en 1936, 1938 et 1947, réorganisé par le décret du 5 avril 1961. Il étudie toutes questions relatives à la politique aérienne militaire du pays. Présidé par le ministre, il comprend un certain nombre d'officiers généraux, désignés par décret, qui ont voix délibérative. Le secrétariat en est assuré par l'état-major de l'armée de l'air.

Conseil supérieur de la défense nationale, organisme institué pour la première fois en 1906, pour coordonner les efforts des différents ministères (Guerre, Marine, Colonies) intéressés à la défense du pays. Il fut élargi en 1913, puis remanié en 1921 pour tenir compte de l'expérience de la Première Guerre mondiale. Il comprenait alors, sous la présidence du président du Conseil ou du président de la République, les ministres chargés des départements militaires et économiques, des Affaires étrangères et de l'Intérieur, enfin les vice-présidents des Conseils supérieurs de la guerre et de la marine. Ses travaux étaient préparés par une *commission d'études* et un *secrétariat général permanent*.
La Constitution de 1946 n'a laissé au Conseil supérieur de la défense nationale, jamais réuni de 1946 à 1958, qu'un rôle consultatif : l'essentiel des attributions de l'ancien « Conseil supérieur » a été dévolu au Comité* de défense nationale. Ces dispositions ont été maintenues par la Constitution de 1958 : l'ordonnance du 7 janvier 1959 fait du *Conseil supérieur de défense* un organisme d'étude dont les membres sont nommés par décret par le président de la République. (V. DÉFENSE nationale.)

Conseil supérieur des forces armées, organisme créé par le décret du 18 mai 1951, qui a codifié en même temps les réorganisations intervenues depuis 1945 dans les Conseils supérieurs de la guerre, de la marine et de l'air. Il est présidé par le ministre des Armées, dont il constitue l'organisme consultatif. Sa mission est d'étudier la mise en condition et l'emploi combiné des forces armées, ainsi que l'ensemble des problèmes militaires. En font partie, de droit, les membres du Comité* des chefs d'état-major, ainsi que douze officiers généraux des trois armées, désignés chaque année par décret. Ce conseil fut supprimé lors de la réorganisation du ministère des Armées en 1961.

Conseil supérieur de la guerre, organe permanent autonome du haut commandement, créé par décret du 12 mai 1888 et réorganisé en 1920. Présidé par le ministre de la Guerre, le Conseil supérieur de la guerre était chargé de fournir des avis motivés sur les questions relatives à la préparation à la guerre. Il comprenait, outre les maréchaux de France, un certain nombre d'officiers généraux désignés dès le temps de paix pour recevoir des commandements d'armée ou de groupes d'armées à la mobilisation.
L'officier général désigné pour prendre le commandement en chef des armées françaises en temps de guerre était de droit *vice-président du Conseil supérieur de la guerre*.
Depuis la Libération, le Conseil supérieur de la guerre, remis en place en 1947, et réorganisé en 1961, a vu sa compétence limitée au domaine de l'armée de terre. Présidé par le ministre, il comprend un certain nombre d'officiers généraux désignés annuellement par décret; la vice-présidence en est assurée de droit par le chef d'état-major de l'armée de terre, qui en fait assurer le secrétariat.

Conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aérienne, organisme créé par décret du 29 novembre 1948, qui réunit, avec les techniciens des transports et de la navigation aérienne, les chefs d'état-major des armées. Il a pour mission de coordonner les programmes d'équipement de l'infrastructure aérienne et d'harmoniser les doctrines de navigation.

Conseil supérieur de la magistrature, organisme institué par la Constitution de 1946, que la Constitution de 1958 a maintenu sous réserve de quelques modifications. Présidé par le président de la République, il est composé du ministre de la Justice et de 9 membres nommés pour quatre ans par le président de la République (3 membres de la Cour de cassation, 3 magistrats du siège des cours et tribunaux, 1 conseiller d'Etat et 2 personnalités n'appartenant pas à la magistrature). Lorsque le Conseil supérieur de la magistrature statue comme conseil de discipline des magistrats du siège, il se réunit sous la présidence du premier président de la Cour de cassation; ni le président de la République ni le ministre de la Justice n'assistent à la séance. En ce qui concerne l'exercice du droit de grâce, le conseil est obligatoirement consulté sur les recours concernant la peine de mort et peut être consulté par le président de la République sur les autres; cependant, il peut déléguer un de ses membres pour consulter un dossier au sujet duquel l'attention du président de la République lui paraît devoir être appelée. Le conseil fait des propositions au président de la République pour chaque nomination de magistrat du siège à la Cour de cassation ou de premier président de cour d'appel, et donne son avis sur les propositions du ministre de la Justice pour la nomination des autres magistrats. Il peut être consulté par le chef de l'Etat pour toutes questions concernant l'indépendance de la magistrature.

Conseil supérieur de la marine, organisme appelé « Conseil d'amirauté » après la guerre de 1870, réorganisé en 1945 et 1961. Il est obligatoirement consulté sur toutes les questions fondamentales intéressant la politique navale du pays. Présidé par le ministre, ses membres, désignés par décret, comprennent cinq ou six amiraux; sa vice-présidence est assurée de droit par le chef d'état-major de la marine.

Conseil supérieur de la marine marchande, organisme créé par la loi du 28 février 1948, composé de 29 membres nommés par le gouvernement, et chargé de donner des avis sur toutes les questions intéressant la marine marchande et, plus particulièrement, l'organisation des lignes régulières.

CONSEIL (Jean), appelé aussi **Cunsel** ou **Consilium,** compositeur français (Paris 1498 - Rome 1535). Inscrit sur la liste des chanteurs de la chapelle pontificale en 1526 comme « clerc du diocèse de Paris », il est dit, en 1534, *maestro di cappella secreta di N. S.* Il a écrit des motets, des madrigaux, un *Salve regina,* et des chansons qui ne manquent pas de qualité.

CONSEIL-DUMESNIL (Gustave), général français (Cologne 1813 - Bordeaux 1877). Il se distingua à Frœschviller, à la tête de la 1re division du 7e corps.

CONSEILLABLE adj. Qui peut être conseillé : *Démarche peu conseillable.*

CONSEILLER v. tr. (lat. pop. *consiliare*). Indiquer à quelqu'un ce qu'il doit faire ou ne pas faire : *Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue* (Boileau). ‖ *Par extens.* Servir de guide à; pousser à agir : *C'est la lâcheté qui vous conseille, Madame, je vous croyais autre* (Maupassant). ‖ Recommander : *Conseiller de veiller. Mon cœur m'a conseillé de telles solitudes* (Valéry).
— LANGUE CLASS. ***Se conseiller*** [à] v. pr. Prendre conseil de : *Si vous vous conseillez à moi* (Molière).

CONSEILLER, ÈRE n. Personne qui donne des conseils : *Ne faut-il que délibérer, la cour en conseillers foisonne* (La Fontaine); et, au *fig. : Orgueil! le plus fatal des conseillers humains* (Mérimée). ‖ Dénomination des membres — ou de certains d'entre eux seulement — de divers conseils administratifs : *Conseiller municipal. Conseiller général.* ‖ Dénomination des magistrats occupant un rang élevé dans la hiérarchie : *Conseiller à la Cour de cassation. Conseiller à la Cour. Conseiller d'Etat. Conseiller référendaire et conseiller maître à la Cour des comptes.* ‖ Dénomination de certains hauts fonctionnaires : *Conseiller agricole. Conseiller du commerce extérieur.*
— LANGUE CLASS. *Conseiller des grâces,* miroir, dans le langage des précieuses du XVIIe s.
— Dr. du trav. *Conseiller, conseillère du travail,* personne munie d'un diplôme d'Etat, à qui devrait, en principe, être confiée la direction des services sociaux du travail que la loi a rendu obligatoires pour certaines grandes entreprises.
— Dr. intern. *Conseiller d'ambassade,* agent diplomatique dont le grade était intermédiaire entre celui de ministre plénipotentiaire et de secrétaire d'ambassade, et qui remplaçait en leur absence les chefs de mission.
— Enseign. *Conseiller d'orientation,* voir ORIENTATION.
— Hist. *Conseillers d'honneur,* conseillers du parlement qui, sans être tenus à des fonctions régulières, avaient droit de séance. (L'étaient de droit les archevêques et évêques des villes où il y avait un parlement.) ‖ *Conseiller du roi,* celui qui avait siégé une fois. ‖ *Conseiller du roi en son conseil,* celui qui siégeait en permanence.

CONSEILLEUR, EUSE n. Personne qui donne des conseils. ‖ *Péjor.* Personne qui a la manie de donner des conseils.

CONSELHEIRO (Antonio), réformateur religieux brésilien (Ceará 1828 - † 1897). Retiré à partir de 1877 environ dans les régions forestières de l'Etat de Bahia, il prêcha d'abord une sorte de communisme mystique. Etabli à Canudos, il provoqua une insurrection contre le gouvernement républicain. Entouré de quelques milliers de fanatiques, il repoussa plusieurs expéditions militaires, mais fut finalement battu et tué.

CONSELHEIRO LAFAIETE, anc. **Lafayette,** v. du Brésil (Minas Gerais), dans la serra do Espinhaço; 29 200 hab. Importantes mines de manganèse.

CONSENSUEL [sɑ̃], **ELLE** adj. (de *consensus*). Dr. Se dit d'un contrat formé par le seul consentement des parties, sans que la manifestation de ce consentement soit sou-

mise à aucune forme. (Dans notre droit, tous les contrats, sauf exception formellement prévue par la loi, sont consensuels.)
— Physiol. *Réflexe consensuel*, réflexe se produisant dans un organe double quand l'un seulement des deux est excité. (Si, par exemple, un rayon lumineux tombe sur l'œil droit, le réflexe pupillaire se manifeste également, quoiqu'un peu plus faiblement, dans l'œil gauche, bien que celui-ci soit demeuré à l'abri du rayon lumineux, dans l'obscurité.)

CONSENSUS [sẽsys] n. m. (mot lat.). Accord de plusieurs personnes, de plusieurs textes.
— Physiol. Accord de plusieurs organes, dans l'accomplissement d'une fonction vitale.

consensus omnium, loc. lat. signif. *le consentement universel.*

CONSENTANT, E adj. Qui consent : *Les parties consentantes.* ‖ *Spécialem.* (au fém.), qui consent au désir d'un homme ; qui accepte une proposition amoureuse : *Toute en amour et consentante* (P. Louÿs).

CONSENTEMENT n. m. Action de consentir ; acquiescement : *Il a donné son consentement par écrit.* ‖ Adhésion, identité de pensée ou d'opinion : *On ne peut refuser son consentement à ce qui paraît revêtu du caractère de l'évidence.* (Vieilli.) ‖ Accord d'un grand nombre de personnes : *Le consentement universel est un indice, mais non pas une preuve absolue de vérité.* ‖ *Du consentement de...*, selon l'avis unanime de...
— Syn. : *acquiescement, adhésion, agrément, approbation.* — Contr. : *opposition, refus, résistance.*
— Dr. *Consentement exprès*, celui qui est écrit ou exprimé verbalement. ‖ *Consentement tacite*, celui qui est supposé par la loi dans le cas où la volonté contraire n'est pas exprimée.

CONSENTES [tɛs] adj. et n. m. pl. (mot lat.). Se disait des douze divinités étrusques qui formaient comme le conseil privé de Jupiter. (Les Romains appliquèrent le mot aux douze grands dieux du panthéon gréco-romain.)

CONSENTIR v. tr. ind. [à] (lat. *consentire*, être d'accord). [Se conj. comme *sentir.*] Tomber d'accord sur ; accepter qu'une chose se fasse : *Je consens qu'une femme ait des clartés de tout* (Molière). *Les parents consentirent au mariage de leur fille.* ‖ *Par extens.* Se résigner à : *Il consent à mourir.*
◆ V. tr. Autoriser, accepter, accorder : *Consentir un délai. Les possibilités de jouissance consenties par l'argent sont limitées par le dispositif même de notre organisme* (Audiberti).
— Rem. On disait autrefois *consentir de* avec un verbe à l'infinitif. *Consentir à* a prévalu. On dit *consentir que* et *consentir à ce que.* Cependant, l'Académie n'indique que la première de ces deux constructions.
— Syn. : *accéder, accorder, acquiescer, adhérer, souscrire.* — Contr. : *s'opposer, protester contre, refuser, regimber, résister.*

CONSÉQUEMMENT [kamã] adv. En conséquence ; par suite : *Il est certain que quiconque n'a que deux sous et en voit quatre à son voisin, [...] désire les lui prendre et doit, conséquemment, dans ce but, parler d'égalité, de liberté, des droits de l'homme, etc., etc.* (Musset).

CONSÉQUENCE n. f. Ce qui est produit par, qui est une suite logique de : *La douleur est une conséquence nécessaire de la sensibilité physique.* ‖ Suite grave, importance : *Je ne suis pas si sûr que ses remarques ne puissent être de quelque conséquence* (Valéry).
— Loc. div. *Tirer à conséquence*, être important : *Tout se borne entre nous à de tout petits schismes, qui ne tirent pas à conséquence* (Renan).
— Loc. adv. ***De conséquence,*** important, grave, sérieux : *Une affaire de conséquence.* ‖ ***En conséquence,*** pour cette raison ; dans une mesure convenable : *Chacun avait son rôle et parlait en conséquence* (Nerval). ‖ ***En conséquence de,*** en raison de, en rapport avec : *Etre vêtu et chaussé en conséquence de la saison* (G. Sand). [Vieilli.]
— Gramm. *Proposition de conséquence*, v. consécutif.
— Log. Cohérence, conclusion.
— Encycl. Log. La *conséquence* est la nécessité purement logique avec laquelle un jugement s'impose à nous, étant donné la vérité ou la fausseté d'un autre jugement. — Par extension, on appelle *conséquence* la conclusion d'un raisonnement déductif, c'est-à-dire d'un raisonnement qui repose sur les lois de l'accord de la pensée avec elle-même. On donne particulièrement ce nom à la conclusion d'un syllogisme*. (V. déduction, démonstration et syllogisme.)

CONSÉQUENT, E adj. (lat. *consequens ;* de *consequi*, suivre). Qui raisonne ou agit avec suite, avec logique : *Esprit conséquent.* ‖ Qui conforme sa conduite à : [Les hommes] *se prennent chacun pour modèle de perfection : voilà peut-être le seul principe auquel ils soient toujours conséquents* (Stendhal). ‖ *Pop.* Considérable, important : *Le cadeau n'est pas bien conséquent* (Theuriet). [Il] *se trouvait dans une situation commerciale que la ville qualifiait de conséquente* (Huysmans).
— ***Par conséquent*** loc. adv. En conséquence ; par suite : *Mais tu oublies toujours que je m'appelle Poitard, et toi [...] par conséquent madame Poitard* (Labiche).
— Géomorphol. Se dit d'un cours d'eau coulant approximativement selon une direction parallèle au pendage des couches d'un relief de côtes. (V. part. *encycl.*)
— Magnét. *Points conséquents*, pôles intermédiaires qui existent, dans certains aimants, entre les deux pôles principaux.
◆ N. m. Gramm. Pronom relatif (ou conjonction) en rapport avec un autre terme appelé antécédent qui le précède et le prépare. (Par ex., dans : *Je l'ai retrouvé tel que je l'ai connu il y a dix ans,* « tel » est dit *antécédent,* et « que », *conséquent.*)
— Log. Seconde proposition d'un raisonnement composé de deux propositions, dont la seconde est la conséquence de la première, qu'on nomme « antécédent » : *Un conséquent absurde ne peut être déduit logiquement que d'un antécédent faux.*
— Math. Autref., second terme d'un rapport. (V. antécédent, proportion.)
— Mus. Partie répondante dans un ensemble monophone composé d'une proposition (antécédent*) et d'une réponse (conséquent).
— Encycl. Géomorphol. A l'origine, W. M. Davis avait donné à ce terme un sens génétique, maintenant tombé en désuétude : les cours d'eau *conséquents* étaient censés s'être formés sur la plaine dégagée par la régression marine après le dépôt des couches sédimentaires ultérieurement disséquées en relief de côtes, au fur et à mesure du recul du rivage.
La vallée formée par une rivière conséquente dans un front de côte est dite *percée conséquente.* Elle se rétrécit de plus en plus vers l'aval, affectant une allure générale triangulaire, du fait de la disparition progressive, vers l'aval, de la couche tendre, qui a facilité, vers l'amont, le recul des versants, en profondeur : c'est le cas de la vallée de la Meurthe à Nancy.

CONSERVATAIRE adj. Dr. Se dit de personnes qui gardent un droit de possession.

CONSERVATEUR n. m. Personne qui conserve, qui a la mission de conserver, et, plus spécialement, fonctionnaire chargé soit de la constatation de certains actes intéressant les particuliers, soit de la garde, de l'administration et de l'entretien de biens, de monuments ou d'objets appartenant à l'Etat ou à des collectivités publiques : *Le conservateur des Eaux et Forêts.*
— Aéron. *Conservateur de cap*, compas gyroscopique qui indique le cap à tenir, compte tenu des mauvaises conditions de virage. (On l'utilise pour une longue navigation, car il est plus stable que le compas magnétique, mais il faut le « recaler » sur celui-ci tous les quarts d'heure.)
— Hist. *Grand conservateur de Malte*, haut fonctionnaire de l'ordre, chargé de l'administration des fonds généraux. ‖ *Conservateurs de la légitimité*, association royaliste fondée sous la Restauration contre le régime constitutionnel adopté par Louis XVIII.
— Encycl. Dr. admin. Le *conservateur des forêts*, placé à la tête des divisions forestières territoriales, surveille les préposés forestiers de son arrondissement au moyen d'inspections générales ou de visites particulières, veille à l'observation des règlements forestiers, à la constatation des contraventions et délits. Il examine les aménagements, les travaux de recépage, de repeuplement, de dessèchement, et autres améliorations. Il détermine l'assiette des coupes ordinaires ou extraordinaires, dresse les cahiers des charges, assure la publicité par affiches et assiste aux adjudications. (V. eaux et forêts.)
Le *conservateur des hypothèques*, placé en principe au chef-lieu de chaque arrondissement judiciaire, procède aux formalités légales, en vue de la publicité des transmissions immobilières et de la conservation des hypothèques grevant les immeubles. Il constate sur ses registres les inscriptions et transcriptions, et perçoit, pour le compte du Trésor, les droits fiscaux exigibles pour l'accomplissement de ces formalités. Depuis la réforme de la publicité foncière de 1955, il tient le fichier immobilier et dispose d'un droit de contrôle pouvant se traduire par le refus du dépôt ou le rejet de la formalité.
Les *conservateurs de bibliothèque* dirigent, sous l'autorité des administrateurs, les services des principales bibliothèques publiques appartenant soit à l'Etat, soit aux villes.
Il en est de même des *conservateurs des musées*, chargés soit personnellement, soit sous l'autorité d'un directeur ou d'un directeur général, de surveiller, d'entretenir et d'accroître les collections d'œuvres ou d'objets d'art.

CONSERVATEUR, TRICE adj. Qui conserve ; qui cherche ou tend à conserver : *L'hygiène est à la fois préservatrice et conservatrice.*
— Hist. *Sénat conservateur*, nom donné, en France, sous le premier et sous le second Empire, au Sénat, chargé de veiller au maintien de la Constitution.
◆ Adj. et n. Qui est partisan du maintien de l'ordre social et politique établi : *Au temps de ma petite enfance, tout ce qui appartenait à la société conservatrice était mondain* (Proust).

insigne du parti **conservateur**

conservateur (parti), l'un des grands partis britanniques. Dans le Royaume-Uni, le terme « conservateur » fut officiellement substitué à celui de « tory » après la réforme électorale de 1832, réalisée contre ce parti. Cette appellation s'est maintenue jusqu'à nos jours, le vieux nom « tory » demeurant, d'ailleurs, d'un usage également courant.
Entre 1832 et 1914, le parti conservateur alterna au pouvoir avec le parti libéral*, ce dernier dominant avant 1886, et le premier après. Entre les deux guerres mondiales, les conservateurs occupèrent longuement le pouvoir. Depuis 1945, une nouvelle forme d'équilibre et d'alternance semble se dessiner entre parti conservateur et parti travailliste*.
Le parti conservateur trouva d'abord en Peel un dirigeant excellent administrateur et doué d'une forte personnalité. Il voulait rajeunir autant que continuer le vieux torysme ; mais il lui manquait une philosophie politique ; le libéralisme économique finit par lui apparaître inévitable, sinon nécessaire ; il s'y convertit, au prix d'un éclatement de son parti. Par réaction, la majorité se raccrocha désespérément à la défense de l'aristocratie foncière.
Disraeli et son groupe « Jeune-Angleterre » vivifièrent le parti, menacé de sclérose. Attaquant le capitalisme égoïste des classes moyennes, il associa la défense de la classe ouvrière à celle des intérêts agricoles, au nom de l'équilibre économique et social de la nation. Ainsi prit forme ce « torysme progressiste » qui, dès lors, ne cessa plus de secouer les tendances « immobilistes » du parti. Enfin, Disraeli redonnait à l'Empire une place éminente dans le programme conservateur.
L'attention se trouvait d'ailleurs attirée vers les problèmes impériaux par l'apparition d'une menace intérieure, le nationalisme irlandais, et d'une menace extérieure, l'impérialisme des autres puissances. L'attachement à l'Empire, disloquant le parti rival, forma autour du parti conservateur la coalition unioniste*, fortement influencée par la grande personnalité « radicale* », J. Chamberlain. Celui-ci n'eut pas grand-peine à intéresser bon nombre de conservateurs à son grand projet d'organisation économique impériale, passablement conforme à la tradition de leur parti. L'attachement de la population britannique au libre-échange entraîna pour l'unionisme la débâcle électorale de 1906.
Le sens tactique de Lloyd George porta bientôt un nouveau coup à la puissance conservatrice. Depuis le début du XIXe s., la Chambre

Peel
d'après Thomas Lawrence

Disraeli
cabinet des Estampes

conservation du sol dans le sud des États-Unis (« strip cropping »)

des lords avait été une citadelle tory ; mais ce qui avait contribué à la force du parti conservateur en faisait la faiblesse, maintenant que l'aristocratie traditionnelle semblait périmée. La crise constitutionnelle, savamment provoquée par le chef libéral, aboutit en 1911 au Parliament* Act, qui brisait la puissance politique des lords, coup durement ressenti par les conservateurs.

La Première Guerre mondiale, par la réaction nationale qu'elle suscita et par l'exaltation qui suivit la victoire, contribua à ramener au pouvoir le parti conservateur. Mais celui-ci, confronté avec de redoutables problèmes internationaux et économiques, retourna à une attitude surtout défensive. Du moins, lorsque éclata la Seconde Guerre mondiale, sut-il trouver dans W. Churchill une personnalité exceptionnellement forte et dont la succession fut assurée après la guerre par A. Eden et H. Macmillan.

sir Winston Churchill

Le Royaume-Uni sortit du second conflit très éprouvé, et les souvenirs du marasme économique de l'entre-deux-guerres vivaient toujours ; aussi le besoin d'une reconstruction économique et sociale favorisa-t-il les travaillistes. Sa défaite électorale de 1945 stimula le parti conservateur, où le « torysme progressiste », reprenant la direction du mouvement, entreprit d'organiser une « opposition constructive » capable de ranimer l'attachement des classes moyennes. L'hostilité de celles-ci envers une étatisation croissante, les peurs nées de la « guerre froide », favorisèrent aussi la renaissance conservatrice, qui s'affirma par les victoires électorales de 1951 et de 1959. La défaite de 1964 ne laissera qu'une marge d'action réduite aux travaillistes. Malgré ses vicissitudes et une évolution nécessaire, on peut retrouver certaines tendances à travers toute l'histoire de ce parti. Celui-ci s'est toujours présenté comme le défenseur de l'unité et de la grandeur nationale et impériale. D'un traditionalisme n'excluant pas un réformisme prudent, ce parti a presque toujours défendu le trône, l'Eglise établie, l'équilibre des diverses classes sociales et l'intégrité de l'Empire. Mais au début du XXe s., il dut abandonner progressivement son idéal de la vieille monarchie paternelle et aristocratique à la fois, pour relayer le libéralisme moribond dans la défense de l'individualisme et des libertés.

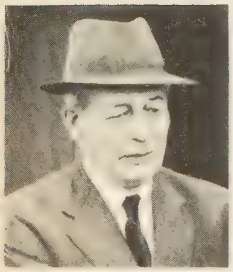

Macmillan

Conservateur (LE), hebdomadaire, publié d'octobre 1818 à mars 1820, pour soutenir « la religion, le roi, la liberté, la Charte et les honnêtes gens », avec des rédacteurs comme Bonald, Chateaubriand, Fiévée, Genoude. Il disparut avec le rétablissement de la censure.

Conservateur littéraire (LE), revue fondée par V. Hugo et ses deux frères, Abel et Eugène, en 1819 ; elle paraîtra jusqu'en 1821. L'écrivain y a publié ses premiers articles de critique.

CONSERVATIF, IVE adj. Qui a pour objet de conserver : *Règlement conservatif.*

CONSERVATION n. f. Action de conserver, de maintenir dans son état propre : *Veiller à la conservation de denrées ;* et, au *fig.* : *Conservation des droits.* ‖ Soin que chacun met à conserver sa vie : *Un vieux créole tout occupé de sa santé et de sa conservation* (P. Morand). ‖ Etat de ce qui est conservé : [Les panneaux] *dataient du quinzième siècle, en soie nuancée sur fond d'or, d'une conservation merveilleuse* (Zola).

— Dr. admin. Fonctions d'un conservateur. ‖ Administration régie par un conservateur. ‖ Local de service du conservateur : *La conservation des Eaux et Forêts. La conservation des hypothèques.*

— Mécan. *Conservation des forces vives,* V. ÉNERGIE, FORCE *vive.* ‖ *Conservation du mouvement du centre de gravité,* V. part. *encycl.*

— Pédol. *Conservation des sols,* ensemble des mesures prises pour lutter contre l'érosion des sols. (V. part. *encycl.*)

— Pétr. Ensemble de mesures destinées à limiter la production instantanée des puits d'un même gisement afin d'augmenter la récupération totale.

— Physiq. V. part. *encycl.*

— Technol. *Conservation des bois,* V. PRÉSERVATION *des bois.*

— ENCYCL. Mécan. *Conservation du mouvement du centre de gravité.* Quand un corps se meut, le centre de gravité du corps décrit une trajectoire qui ne dépend absolument que des forces extérieures ; les forces intérieures peuvent changer, le centre de gravité ne modifie en aucune façon son mouvement. Quand une bombe vient à éclater, le centre de gravité des différents éclats continue à décrire sa trajectoire, car les forces extérieures, qui sont les poids des différents éclats, n'ont pas été modifiées ; lorsqu'un éclat vient à toucher le sol, la résistance du sol intervient et la trajectoire du centre de gravité se modifie.

— Pédol. La *conservation des sols* est un problème économique essentiel dans toutes les régions où leur érosion est vigoureuse, en particulier dans les pays méditerranéens, où se produisent des averses violentes, et dans les zones de prairies et de steppes, où la mise en culture a pu déclencher des processus brutaux d'érosion. La constitution de *terrasses* est l'élément indispensable à la mise en culture de collines ou de versants montagneux dans les régions de climat méditerranéen ; mais c'est également le procédé le plus ancien de conservation des sols, car la concentration du ruissellement, lors des grosses averses de l'automne et du printemps, est constamment brisée sur les marches des gigantesques escaliers qui ont été édifiés par des générations de paysans jusqu'au sommet des versants. Aujourd'hui, la conservation des sols fait l'objet de grands travaux dans les pays techniquement évolués : aux Etats-Unis, des dégâts immenses furent causés par l'érosion, des comtés entiers du centre et du sud ayant été entièrement ruinés. Un service de conservation des sols, créé en 1933, a généralisé l'emploi de méthodes propres à limiter ou à retarder considérablement les destructions : labours effectués en suivant les courbes de niveau (*strip cropping*) ; labours destinés à résorber les caniveaux qui pourraient devenir des ravins, dont il serait très difficile d'arrêter l'évolution ; construction de petits barrages sur les rigoles les plus importantes, etc. En U. R. S. S., dans les régions les plus sèches de l'Ukraine et de la Russie méridionale, la plantation de bandes boisées vise également à préserver les sols de l'érosion en limitant la déflation et en apportant de sensibles modifications climatiques aux régions intéressées (humidité accrue). Mais, si la conservation des sols connaît des succès appréciables dans certains pays, il est de nombreuses régions où la substitution de la grande culture de plantation à des techniques archaïques, mais prudentes (cultures itinérantes, longues jachères), déclenche une érosion redoutable, rarement combattue avec efficacité (pays tropicaux) ; et, malheureusement, ces régions subissent en général une pression démographique élevée qui contribue à abaisser les niveaux de vie de populations dont les cultures vivrières sont nettement insuffisantes, ou même en régression.

— Physiq. *Conservation de la masse et de l'énergie.* Dans un système isolé, la somme de l'énergie et du produit $m c^2$, où m est la masse totale et c la vitesse de la lumière dans le vide, reste constante, quelles que soient les transformations que subit le système. En mécanique newtonienne, lorsque les vitesses restent petites par rapport à celle de la lumière, l'énergie et la masse restent toutes deux constantes (*conservation de l'énergie* et *conservation de la masse*).

CONSERVATISME n. m. Etat d'esprit de ceux qui sont hostiles aux innovations politiques et sociales, et parfois même techniques.

— ★ *instinct* (de conservation), *habitude, tradition, secondaire* (caractère), *attentisme, droite, réactionnaire / progressisme.*

CONSERVATOIRE adj. Dr. *Acte conservatoire,* V. ACTE.

CONSERVATOIRE n. m. Etablissement où l'on conserve des collections et des traditions artistiques que l'on transmet à des élèves : *Le Conservatoire des arts et métiers. Un conservatoire de musique.* ‖ *Absol.* Conservatoire de musique, et plus particulièrement celui de Paris : *Un premier prix du Conservatoire.* ‖ *Fig.* Ce qui sauve ou conserve : *La Diète germanique fut le conservatoire de l'anarchie allemande* (Bainville).

— ENCYCL. Mus. Les premiers *conservatori* datent du XVIe s. et furent établis d'abord à Naples, Venise et Palerme. Si nous trouvons quelques écoles de musique déjà au XVIIIe s. (France, Suède, Allemagne), c'est à la fin de ce siècle et surtout au XIXe que ces établissements se multiplient. En dehors des *conservatoires* italiens déjà mentionnés, les plus anciens sont ceux de Paris (1795), Bologne (1804), Milan (1807), Prague (1811), Bruxelles (1813), Florence (1814), Vienne (1817), Varsovie (1821), Londres (1822), La Haye (1826), Madrid (1830), Lisbonne (1833), Genève (1835), Leipzig (1843).

● *Conservatoire national supérieur de musique de Paris.* Il fut établi par Bernard Sarrette en 1795, succédant à l'Ecole royale de chant et de déclamation (1784-1788), à l'Ecole gratuite de musique de la Garde nationale (1792) et à l'Institut national de musique (1793). Installé dans les bâtiments des Menus-Plaisirs du roi (actuelle rue du Conservatoire), il fut transféré, en 1911, 14, rue de Madrid, dans un ancien collège de Jésuites. Il ne subsiste des locaux de la rue du Conservatoire que la salle de concerts. Sous la Restauration, cet établissement reprit son titre d'*Ecole royale de musique et de déclamation* (1816), puis se dénomma successivement *Conservatoire royal de musique et de déclamation* (1822), *Conservatoire national de musique et d'art dramatique* (1935), *Conservatoire national de musique* (après sa dissociation avec l'enseignement de l'art dramatique, 1946), *Conservatoire national supérieur de musique* (1957).

Le Conservatoire a été tour à tour dirigé, à la suite de Sarrette, par Perne (1816), Cherubini (1822), Esprit Auber (1842), Ambroise Thomas (1871), Théodore Dubois (1896), Gabriel Fauré (1905), Henri Rabaud (1920), Claude Delvincourt (1941), Marcel Dupré (1954), Raymond Loucheur (1956). De célèbres professeurs y ont marqué l'enseignement : C. Franck, Massenet, Widor, Vidal, Gédalge, Dukas, Fauré, d'Indy, M. Emmanuel, Caussade.

Actuellement, le Conservatoire national supérieur, qui dépend du ministère de l'Education nationale, comporte environ douze cents élèves admis par concours, et plus de cent professeurs. L'enseignement est réparti en classes de théorie élémentaire (solfège, déchiffrage), théorie supérieure (harmonie, contrepoint, fugue, composition, orchestration) et théorie appliquée (orgue et improvisation, accompagnement, direction d'orchestre, préparation au professorat de la musique) ; classes d'érudition (philosophie de la musique, esthétique générale, histoire de la musique) ; classes de technique instrumentale (piano, harpe, clavecin, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, saxophone, basson, cor, trompette et cornet, trombone, percussion, ensemble instrumental) ; classes de technique vocale (chant, art lyrique, opérette, ensemble vocal) et de danse. Les récompenses décernées sont des prix, des accessits ou des médailles. (→ Biblio.)

● *Conservatoires musicaux de province.* En dehors du Conservatoire de Paris, les autres conservatoires ou écoles provinciales publiques se divisent en trois catégories : les succursales du Conservatoire de Paris, les écoles nationales subventionnées par l'Etat, les écoles municipales de musique. Toutes sont gérées par les municipalités, mais les écoles des deux premières catégories sont subventionnées par l'Etat et officiellement contrôlées. (V. MUSICAL [*enseignement*].)

● *Conservatoire national d'art dramatique.* Séparé du Conservatoire national supérieur de musique en 1946, il enseigne l'art dramatique, l'histoire de la dramaturgie. Certains élèves de seconde année peuvent être appelés, par voie d'examen, comme stagiaires par la Comédie-Française. (→ Biblio.)

Phot. U. S. I. S., Agence intercontinentale, A. F. P.

conserves de petits pois
batteries de cribles servant à trier
les petits pois par grosseur

dernière inspection des petits pois
sur des tapis roulants
avant la mise en boîte

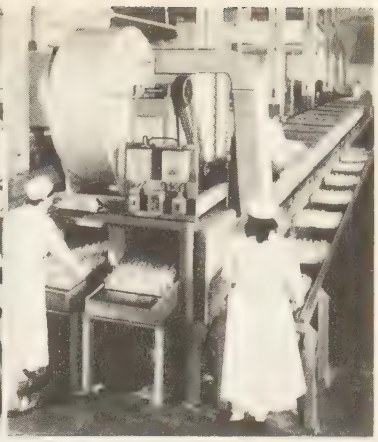

conserves de sardines
cuisson au four
des sardines engrillées

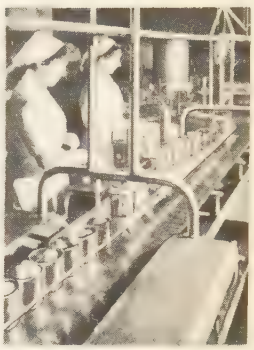

conserves de pêches au sirop
contrôle du poids des fruits
mis en boîte

Conservatoire national des arts et métiers. V. ARTS ET MÉTIERS.

CONSERVATOIREMENT adv. Dr. D'une façon conservatoire ; pour conserver : *Opérer conservatoirement une saisie.*

CONSERVE n. f. (déverbal de *conserver*). Aliment conservé à l'aide de différents procédés : *Conserve de poisson.* ‖ Plus spécialement, substance alimentaire conservée en boîtes par stérilisation à la chaleur. (V. part. *encycl.*) ‖ Sorte de confiture sèche, faite de substances végétales et de sucre : *Conserve de violettes, de fleurs d'oranger, de roses de Provins.*

— Chim. Récipient, fermé ou non, servant à mettre des substances en réserve.

— Imprim. Composition que l'on tient en réserve pour un nouvel usage. (Ne s'emploie pas au pl.)

— Pharm. Préparation de consistance molle, à base végétale (son emploi est tombé en désuétude).

— ***De conserve*** loc. adv. Mar. Se dit de navires qui naviguent ensemble pour s'aider : *Bâtiments naviguant de conserve.*

— ***Conserves*** n. f. pl. Lunettes à verres plans ou presque plans, souvent colorés, destinés à protéger la vue en adoucissant l'éclat de la lumière : [Cointet] *portait des conserves à verres bleus à l'aide desquelles il cachait son regard* (Balzac).

— ENCYCL. Industr. agric. Les substances alimentaires, animales ou végétales, sont périssables : abandonnées à elles-mêmes, elles subissent en effet des transformations plus ou moins rapides qui les rendent impropres à la consommation. Aussi a-t-on cherché à prolonger la durée de leur utilisation, à retarder l'instant de cette corruption, dont la cause est restée longtemps mystérieuse. Beaucoup de procédés sont utilisés pour la préparation des *conserves :* quelques-uns n'assurent aux denrées traitées qu'une conservation de quelques heures ou de quelques jours, d'autres une durée beaucoup plus longue. Parmi ceux-ci, le plus employé est le procédé par stérilisation à l'abri de l'air, dit « appertisation ». C'est à Appert* que revient le mérite de cette invention. Il enfermait les substances alimentaires dans des vases bien bouchés qu'il immergeait ensuite dans de l'eau portée à l'ébullition pendant un certain temps. Selon lui, c'était la chaleur qui assurait l'incorruptibilité des substances ainsi traitées ; mais il ignorait cependant de quelle manière agissait la chaleur, et sa méthode demeurait empirique. L'explication scientifique du phénomène ne devait être fournie que beaucoup plus tard, par Pasteur. Le grand savant, réfutant la théorie de la génération spontanée soutenue par quelques-uns, montra qu'en réalité les modifications subies par les matières organiques sont le résultat du travail des microbes (ferments). Le fait de chauffer une substance en vase clos à 110 °C détruit dans sa masse les ferments qu'elle recélait.

Le procédé Appert, aujourd'hui perfectionné, est universellement employé pour la préparation des conserves de toutes sortes.

Pour les légumes, on procède de la façon suivante : épluchés, triés et calibrés, ils sont nettoyés, parés et le plus souvent blanchis. On les range ensuite dans des récipients adaptés (boîtes ou bocaux), ces récipients sont remplis de jus (jutage), bouchés ou sertis, stérilisés à la chaleur (100-115 °C) pendant un temps variable (20-60 minutes) suivant les légumes traités et la grosseur des récipients, refroidis, étiquetés.

Les fruits sont triés, équeutés et dénoyautés, lavés, calibrés, pelés, parfois blanchis, mis en boîtes, soit au naturel (sans préparation spéciale), soit au sirop, stérilisés (100-110 °C) et refroidis.

Les poissons (filets de harengs, de sardines, de maquereaux, etc.) sont triés, calibrés, vidés, étêtés, mis en saumure, lavés, séchés, cuits à l'huile, à la vapeur ou dans la saumure, mis en boîtes avec de l'huile chaude ou de la saumure, et stérilisés.

Les viandes sont également traitées en conserve par stérilisation à 110-120 °C, ou en semi-conserve.

Les plats cuisinés sont également conservés par stérilisation (cassoulet, bœuf aux légumes divers, choucroute garnie, soupe de poissons, brandade, quenelles, etc.).

On utilise d'autres procédés de conservation, notamment la réfrigération ou la congélation (v. FROID), la déshydratation dans des séchoirs (pruneaux, raisins secs, lait en poudre, légumes utilisés pour la fabrication des potages en poudre), la concentration, généralement sous vide (lait concentré, concentrés de tomates), l'emploi d'antiseptiques autorisés (conservation par salage : viandes en salaison, poissons, légumes en saumure), le fumage ou le boucanage (viandes, poissons), le mélange avec du sucre (confitures, fruits confits), la macération dans le vinaigre (cornichons, pickles), l'alcool (fruits à l'eau-de-vie) ou les vapeurs d'anhydride sulfureux (fruits), la fermentation (choucroute), l'enrobage (des fruits ou des œufs dans la paraffine, l'huile, le papier, la sciure de bois, le sable, les matières plastiques, etc.).

La consommation des conserves avariées provoque parfois des accidents graves, en particulier le botulisme. Il faut rejeter les boîtes dont l'aspect extérieur (notamment le bombement des fonds) décèle des fermentations, et celles qui, débouchées, exhalent des gaz ou des odeurs suspectes. (→ Biblio.)

CONSERVÉ, E adj. Que l'âge n'a pas flétri : *Une femme de cinquante-six ans, parfaitement conservée* (Balzac).

CONSERVER v. tr. (lat. *conservare*). Maintenir dans son état naturel ; préserver de l'altération, de la destruction ; ne pas laisser se perdre : *Conserver de la viande. On conserve les cornichons dans du vinaigre. Conserver sa santé, son teint, sa fortune. Que gagne-t-on à conserver les monuments passés?* (P.-L. Courier) ; et, au *fig. : J'ai conservé votre souvenir.* ‖ Garder avec soin : *Conserver un secret.* ‖ Ne pas perdre, garder, ne pas se défaire de : *Conserver son emploi, son rang, ses amis, ses habitudes.* ‖ *Conserver toute sa tête,* garder intactes ses facultés dans une difficulté ou dans un âge avancé, etc.

— CONTR. : *aliéner, céder, dépenser, dilapider, dissiper, donner, gaspiller, perdre, vendre.*

◆ V. intr. Jeux. Au trictrac, jouer son coup sans dégarnir les cases qui forment le plein.

CONSERVERIE n. f. Industrie des conserves.

CONSERVEUR n. m. Personne qui dirige une conserverie.

CONSETT, v. de Grande-Bretagne (Durham) ; 39 500 hab. Mines de houille. Industries métallurgiques. Fonderies. Cokeries.

CONSIDÉRABLE adj. Qui mérite d'être considéré à cause de sa qualité, de son rang, de sa position, de son importance : *Le comte de Baraglioul, père de Julius, était un homme considérable* (Gide). ‖ *Par extens.* Grand, important par le nombre, la valeur : *Somme considérable. L'émotion devint considérable dans le pays* (Maupassant).

CONSIDÉRABLEMENT adv. Beaucoup ; de façon notable.

— SYN. : *abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, copieusement, fort, largement.*

CONSIDÉRANT n. m. (de *considérer*). Dr. Motif qui précède le dispositif d'une loi, d'un arrêté, d'un décret, etc.

— Procéd. Dispositif d'un jugement ou d'un arrêt commençant par le mot « considérant ».

CONSIDÉRANT (Victor), homme politique français (Salins, Jura, 1808 - Paris 1893). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, capitaine du génie, il fut disciple de Fourier, dont il exposa les doctrines dans une série de conférences et de brochures. Rédacteur en chef de *la Phalange* et de *la Démocratie pacifique,* il publia : *Destinée sociale* (1834-1838), *Débâcle de la politique* (1836), *Manifeste de l'école sociétaire* (1841), *Exposition du système de Fourier* (1845), *Principes du socialisme* (1847), *Théorie du droit de propriété et du droit au travail* (1848), *le Socialisme devant le vieux monde* (1848). Il précisa et popularisa la notion de « droit au travail » qui devint l'une des idées fondamentales du socialisme français de 1848. Il avait tenté, avec l'appui financier de deux riches disciples, des essais infructueux de phalanstère. Elu, en 1848, représentant du peuple à la Constituante, puis à la Législative, il prit part à la tentative insurrectionnelle du 13 juin 1849, et fut condamné par contumace à la déportation. Réfugié en Belgique, il se rendit au Texas en 1853 avec l'intention de fonder une commune sociétaire ; après un nouveau séjour en Belgique, il repartit en Amérique et fonda sur les bords de la rivière Rouge un phalanstère que la guerre de Sécession contribua à ruiner. En 1869, il revint à Paris, où il mourut oublié. (→ Biblio.)

autoclave continu
employé pour la stérilisation
des conserves

Victor CONSIDÉRANT

Phot. Comité interprofessionnel de la conserve, Larousse.

CONSIDÉRATIF, IVE adj. Ascét. *Etat considératif*, état de l'âme qui observe et réfléchit.

CONSIDÉRATION n. f. (lat. *consideratio*). Raison pouvant déterminer l'action : *Cette considération m'a décidé. Au principal motif qui me faisait quitter de nouveau la France, se joignaient d'autres considérations* (Chateaubriand). ‖ Estime, déférence, égards accordés à une personne : *Il aimait mieux la considération que la gloire, et la popularité bruyante ne l'avait jamais tenté* (Taine). ‖ *Recevez l'assurance de ma considération distinguée*, simple formule épistolaire de politesse.

— Loc. div. *Avoir, prendre, mettre, faire entrer une chose en considération*, en tenir compte, y avoir égard : *Prendre en considération la grande jeunesse d'un coupable.* ‖ *Mériter considération*, en parlant d'une chose assez grave pour l'examiner avec soin, y réfléchir. ‖ *Par considération pour*, eu égard à l'estime qu'on a pour. ‖ *En considération de*, eu égard à, compte tenu de. ‖ *Prendre en considération*, arrêter son attention sur, tenir compte de ; déclarer par un vote qu'une proposition mérite examen : *Prendre un amendement en considération.*

— Langue class. Attention à bien examiner, circonspection : *Avoir si peu de conduite et de considération* (Molière). ‖ *De considération*, important. ‖ *A votre considération*, par considération pour vous.

— ***Considérations*** n. f. pl. Réflexions, observations sur un sujet : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (Montesquieu).

considération (De la) [*De consideratione*]. Traité sur les devoirs des papes, écrit vers 1150 par saint Bernard pour Eugène III, ancien moine de Clairvaux. Deux parties : les devoirs personnels du pape (la méditation [*consideratio*] des choses divines) et ses devoirs comme chef de l'Eglise. Ici, saint Bernard énumère les abus dont la cour de Rome fait pâtir l'Eglise : l'énorme affluence des solliciteurs, le peu de désintéressement des légats apostoliques, la part exagérée prise par les évêques aux procès, et la médiocre organisation de la curie romaine.

Considérations inactuelles (*Unzeitgemässe Betrachtungen*, 1873 - 1876), ouvrage de Fr. Nietzsche. Nietzsche, philosophe « tragique » à une époque « socratique », c'est-à-dire optimiste et pleine de foi en la science, se sent étranger à son temps, inactuel. Des douze et même vingt-cinq libelles que Nietzsche projetait d'écrire, quatre seulement ont été publiés : *David Strauss, Utilité et Songes de l'histoire pour la vie, Schopenhauer éducateur, Wagner à Bayreuth.* Suivant sa propre expression, il y « vomit de la lave » et critique avec violence la société moderne, ses vices et ses ridicules.

Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, ouvrage historique et philosophique de Montesquieu (1734). Les causes de la grandeur de Rome sont la valeur personnelle de ses rois, puis ses vertus républicaines : respect de la discipline, obéissance aux lois, amour religieux de la patrie, goût de l'égalité, modération et fermeté du sénat ; — la décadence est due à l'agrandissement presque indéfini de l'Empire, aux guerres lointaines, à l'abandon fait aux Barbares de la défense de l'Empire, à la corruption des mœurs. Bossuet a pu, dans une certaine mesure, servir de modèle à Montesquieu. Mais si Bossuet discerne bien les causes qui déterminent l'enchaînement des faits, ces causes ne sont à ses yeux qu'une apparence, et Dieu dirige suivant ses vues toutes les affaires humaines. Montesquieu, au contraire, voit uniquement dans l'homme, dans le caractère, les mœurs, les maximes des chefs et des peuples, la cause de tous les événements humains. C'est donc le rationalisme, renouant la tradition de Polybe et de Machiavel, qui rentre dans l'histoire avec l'ouvrage de Montesquieu.

Considère (Armand), ingénieur français (Port-sur-Saône, Haute-Saône, 1841 - Paris 1914). Il a puissamment contribué à l'emploi des métaux dans la construction.

CONSIDÉRÉ, E adj. Estimé : *La sœur de Lucien travaillait chez une très honnête femme, considérée à l'Houmeau, nommée madame Prieur* (Balzac).

CONSIDÉRER v. tr. (lat. *considerare*). [Se conj. comme *accélérer*.] Regarder avec attention quelqu'un ou quelque chose : *Le directeur considéra brusquement le jeune homme de son coup d'œil glissé par-dessus le verre des lunettes* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Examiner, peser, étudier : *Il faut considérer beaucoup de choses avant de choisir une carrière. Ce dernier exemple est bon à considérer* (Alain). ‖ Avoir pour objet spécial d'étude : *L'hygiène considère l'homme dans l'état sain, la thérapeutique dans l'état de maladie.* ‖ Tenir compte, faire cas de : *La société commence à considérer un homme lorsqu'il ne travaille plus* (E. About). ‖ Respecter, honorer : *Votre père y commande et l'on m'y considère* (Corneille). *Le gouvernement était considéré* (P.-L. Courier). ‖ Juger, estimer : *Considérer quelqu'un comme un traître Considérer la bienfaisance comme un devoir.*

CONSIGNATAIRE n. m. Celui qui est préposé à la garde des dépôts et consignations, ou à qui l'on confie des marchandises soit pour les garder en dépôt, soit pour les répartir.

— Encycl. Dr. mar. Le destinataire qui ne reçoit pas les marchandises pour son compte, mais pour les répartir entre diverses personnes dénommées, est appelé aussi *consignataire*. Ce *consignataire de la cargaison* ne doit pas être confondu avec le *consignataire de la coque*, chargé, au nom de l'armateur, de remplir les formalités administratives, de s'occuper du déchargement et de la remise des marchandises, et de recouvrer le fret. Mais, dans la majorité des cas, il s'agit de la même personne. Il s'appelle également *agent maritime, transitaire.*

CONSIGNATEUR, TRICE n. Qui fait une consignation.

CONSIGNATION n. f. (de *consigner*). Dépôt fait par un débiteur dans un lieu ou dans une caisse publique que la loi détermine, soit à titre de garantie, soit à titre libératoire : *La consignation de ce que le débiteur doit au créancier, lorsque celui-ci refuse de recevoir le paiement, doit être précédée d'offres* réelles.* (La Caisse* des dépôts et consignations est l'unique dépositaire légal des consignations de toute nature ; cependant, le cautionnement de faible montant est valablement consigné par l'employeur à la Caisse d'épargne.) ‖ Dépôt de marchandises effectué pour obtenir des avances ou en faire opérer le placement. ‖ Objet ainsi déposé : *Retirer sa consignation.* ‖ *Consignation d'aliments*, dépôt d'une somme destinée à l'alimentation d'un débiteur contre lequel un créancier exerçait la contrainte par corps.

— Dr. mar. Remise des marchandises par le capitaine à un tiers, en l'absence du destinataire. (V. consignataire.)

CONSIGNE n. f. (déverbal de *consigner*). Instruction formelle donnée à un militaire, fixant sa mission dans diverses éventualités du combat ou du service de garnison ; *Observer, oublier, violer une consigne.* ‖ *Par extens.* Ordre quelconque donné à un subalterne : *Donner à son domestique la consigne de ne recevoir personne.* ‖ Punition par laquelle sont maintenus au quartier, durant les heures de sortie, les soldats, caporaux et caporaux-chefs : *Depuis 1933, les sous-officiers ne sont plus punis de consigne, mais d'arrêts.* ‖ Mesure de sécurité maintenant la troupe dans ses casernements en cas de désordre public : *Lever la consigne des troupes.* ‖ Autref., dans la marine, seul endroit du bord où le feu et les fanaux étaient conservés sous la surveillance d'un *factionnaire de la consigne.* ‖ *Fam. Manger la consigne*, ne plus se souvenir d'une recommandation qui a été faite.

— Ch. de f. Dans une gare, service qui s'occupe des bagages déposés en attente de départ ou non réclamés à l'arrivée d'un train. ‖ Local où sont remisés ces bagages.

— Comm. Action de consigner un emballage. ‖ Somme remboursable lors de la remise d'un article facturé provisoirement.

— Cybern. Valeur idéale conférée à une grandeur et représentée par un étalon auquel se référera l'organe assurant la marche d'une machine dont le fonctionnement doit être tel que cette valeur soit respectée.

— Enseign. Punition qui consiste à retenir un interne ou à faire revenir un externe dans l'établissement un jour de sortie.

— Psychol. Ensemble de règles très précises déterminant l'application d'un test*.

CONSIGNÉ, E adj. et n. Se dit des soldats, des marins et, *par extens.*, des élèves privés de sortie par punition, par mesure d'ordre ou de santé.

— Mil. *Appel des consignés*, sonnerie de trompette ou de clairon, ou batterie de tambour, pour rassembler les consignés à l'appel.

CONSIGNER v. tr. (lat. *consignare*). Mettre en dépôt : *Des avis d'arrivage de marchandises consignées en son nom au Havre* (Balzac). ‖ — *Fig.* Relater, inscrire, noter : *Consigner dans les actes publics. Je consigne le récit de cette fête dans mes mémoires* (A. Daudet). ‖ Empêcher des militaires ou des élèves de sortir, par mesure sanitaire, par mesure d'ordre ou par punition : *Quand on craint une émeute, on consigne les troupes.* ‖ *Consigner quelqu'un*, défendre de le laisser entrer : *Vous iriez vingt fois chez Mme de Restaud, vingt fois vous la trouveriez absente. Vous avez été consigné* (Balzac). [Vieilli.] ‖ *Consigner sa porte*, la fermer à tous.

— Ch. de f. *Consigner un appareil, un levier*, interdire toute action sur cet appareil, cette interdiction consistant en une pancarte, un cadenas, une goupille, etc. ‖ *Consigner un bagage*, le remettre sous surveillance à une consigne de gare.

— Dr. comm. Déposer une somme dans une caisse publique en garantie des engagements d'un particulier envers l'Etat ou une collectivité publique, en garantie de la bonne gestion d'un comptable ou d'un caissier, ou bien encore en vue de se libérer d'une dette dont le créancier ne peut ou ne veut recevoir paiement. ‖ Remettre une marchandise à un commissionnaire chargé de la vendre. ‖ Facturer provisoirement un article qui peut être repris et remboursé : *Consigner un emballage.*

consilio manuque, mots lat. signif. *par l'habileté et par la main.* C'est la devise donnée par Beaumarchais à Figaro, dans *le Barbier de Séville* (acte Ier, sc. VI).

consilium fraudis, mots lat. signif. *intention de fraude.* Expression juridique désignant l'intention frauduleuse qui incite un débiteur à accomplir un acte le rendant insolvable.

CONSISTANCE n. f. Etat d'un liquide qui prend de la solidité : *Sauce qui n'a pas de consistance.* ‖ Cohésion des parties d'un corps solide : *La cire a moins de consistance que la résine* (Acad.). ‖ — *Fig.* Solidité, stabilité, fixité : *Affaire qui prend de la consistance.* ‖ En parlant des personnes, fermeté de caractère ; et, *par extens.*, crédit, considération (vieilli) : *Si vous voulez avoir quelque consistance dans la société, il faut que vingt personnes aient intérêt à dire du bien de vous* (Stendhal).

— Matér. Etat de compacité que présente un béton avant le commencement de sa prise. (Syn. fluidité.) ‖ Résistance à l'écoulement que possède une peinture, un vernis ou une préparation assimilée.

— Encycl. Matér. La *consistance* d'un béton dépend de la quantité d'eau contenue dans les agrégats et de la quantité d'eau ajoutée au malaxage, de la forme des agrégats (arrondis ou anguleux) et de la granulométrie.
La mesure de la consistance d'une peinture ou d'un vernis est généralement effectuée, à 15 °C, à l'aide d'un consistomètre à écoulement ou d'un viscosimètre à bille ; ce dernier type d'appareil convient mieux pour les peintures les moins fluides. On fait aussi appel à des viscosimètres à torsion.

CONSISTANT, E adj. Qui a de la consistance, de la cohésion, de la solidité : *Chairs consistantes. La brume mate, unie et blanche* [...], *consistante et douce comme du sucre filé* (Proust). ‖ — *Fig.* Fondé, bien établi, stable : *Bruit assez consistant.* ‖ En parlant des personnes, de caractère ferme ; considéré (vieilli) : *Homme peu consistant.*

— Hist. eccl. Au IVe s., chez les premiers chrétiens, nom (signif. *assistant*) donné à des pénitents qui assistaient à la célébration des mystères, mais ne pouvaient communier.

CONSISTER v. tr. ind. (lat. *consistere*, se tenir ensemble). Reposer sur ; résider en (avec les prépos. « en », « dans », « à ») : *Le bonheur consiste* [...] *dans l'exercice de nos facultés appliquées à des réalités* (Balzac). *Le pre-*

cérémonie du **Consistoire** en la basilique de Saint-Pierre de Rome en 1953

mier point de ce programme consistait à consolider le pouvoir impérial (Bainville). ‖ Etre composé, formé de : *Ce costume consistait en une jupe de drap très ample* (G. Sand).

CONSISTOIRE n. m. (du lat. *consistorium*, lieu de séjour ; de *consistere*, s'arrêter). Assemblée de cardinaux convoquée par le pape. ‖ Assemblée de ministres protestants, ou du conseil de synagogue, réunis pour discuter les intérêts de leur Eglise.

— Hist. rom. Nom donné à partir de Constantin au Conseil du prince, parce que ses membres doivent y siéger debout et silencieusement, comme dans une chapelle divine (« sacrarium »), du fait de la présence de l'empereur. (V. part. *encycl.*)

— Littér. *Consistoire du gai savoir*, v. JEUX* FLORAUX.

— ENCYCL. Relig. ● Le *consistoire romain*, conseil du pape, prit une importance capitale dans le gouvernement de l'Eglise à partir du XIIIe s. et remplaça les synodes romains, de maniement moins commode et moins efficace (le pape choisissait souverainement les membres du consistoire, où les cardinaux jouèrent un rôle déterminant).

Le consistoire tenait séance chaque semaine, parfois plus souvent, voire quotidiennement. Toutes les affaires importantes : questions de foi, de discipline ecclésiastique, d'administration, y étaient débattues.

Les consistoires étaient préparés par des commissions spécialisées. Peu à peu, ces commissions, qui sont à l'origine des congrégations romaines, traitèrent les questions de leur spécialité, et les consistoires perdirent de leur importance. Aujourd'hui, très rares, ils se réduisent à des réunions à huis clos, auxquelles participent les cardinaux, qui n'ont que le rôle passif d'auditeurs. Le souverain pontife y prononce un discours et y annonce les nominations cardinalices.

● *Consistoires israélites.* Les consistoires israélites ont été établis par le décret impérial du 15 mars 1808, et définitivement constitués par les décrets du 29 août 1862 et du 12 septembre 1872, qui prévoyaient deux sortes de consistoires : les consistoires *départementaux*, et le consistoire *central*, ce dernier siégeant à Paris, chargé de la haute surveillance des intérêts du culte israélite des différentes classes. Les israélites ont accepté les dispositions de la loi de séparation du 9 décembre 1905. Le consistoire central, usant de la faculté inscrite à l'article 20 de ladite loi, a constitué une Union de toutes les associations cultuelles israélites. Il comprend un grand rabbin, deux rabbins élus par le corps rabbinique, et des membres laïques élus par les associations et par les groupements d'associations affiliées, au nombre de 75 pour la France et l'Algérie.

La plupart des associations cultuelles israélites se sont rattachées à l'Union centrale. Elles forment, outre celle de Paris, 21 groupements, qui envoient chacun un délégué par 200 adhérents siéger au consistoire central.

— Hist. rom. Présidé par le *vicarius a consiliis sacris*, composé par le questeur du palais, le maître des offices, les deux ministres des Finances, les comtes du consistoire (qui y sont affiliés par l'empereur) et les chefs de bureau (qui y jouent le rôle essentiel), le *consistoire* (*consistorium principis* ou *sacrum*) est à la fois le tribunal personnel de l'empereur et son conseil en matière législative et diplomatique ; c'est en sa présence qu'il reçoit les ambassadeurs étrangers et qu'il prépare ses décisions, dont le texte est mis au net par les notaires, qui assistent aux séances en tant que secrétaires.

CONSISTOMÈTRE n. m. Technol. Appareil servant à mesurer la consistance des huiles, des peintures et des vernis.

CONSISTORIAL, E, AUX adj. Relatif au consistoire tenu par le pape. ‖ Qui concerne tout consistoire. ‖ *Bénéfices consistoriaux*, ceux dont les bulles sont expédiées par voie de consistoire.

— Relig. *Congrégation consistoriale*, l'une des onze congrégations romaines, créée en 1588. (Elle est chargée de préparer les consistoires. Son activité était devenue nulle quand elle fut réorganisée par Pie X [1908]. Elle est désormais chargée de l'érection des nouveaux diocèses, de la nomination des évêques et de la surveillance du gouvernement des diocèses. C'est à elle que les évêques adressent leur rapport quinquennal.)

◆ N. m. Député d'un consistoire : *Un consistorial.*

CONSŒUR n. f. Religieuse d'un même couvent ou d'un même ordre. ‖ Chacune des femmes exerçant une même profession libérale.

CONSOL n. m. (du nom de son inventeur). Procédé de navigation radio-électrique à longue distance, utilisant un système de radiobalises à caractéristique variable de rayonnement dirigé.

— ENCYCL. Mis au point par la marine et l'aviation allemandes, au cours de la Seconde Guerre mondiale, le *Consol* est fondé sur une émission successive de traits, de points et d'un son continu, réalisée par la station centrale. D'après la position du son continu par rapport à l'ensemble de l'émission, le navigateur détermine sa position en s'aidant de cartes et de tables spéciales. D'une portée de 2 500 km, ce procédé allie à une très grande précision de localisation un mode de fonctionnement extrêmement simple. Son seul inconvénient est son utilisation uniquement auditive, fatigante pour le navigateur.

CONSOLABLE adj. Qui peut être consolé : *Peine consolable. Veuve trop consolable.*

CONSOLANT, E adj. Propre à consoler : *Réflexion consolante.*

CONSOLATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui console : *S'il te souvient que j'ai reçu le doux nom de consolatrice...* (Musset).

— Relig. *Esprit consolateur*, ou, substantiv., *le Consolateur*, le Saint-Esprit. ‖ *Ange consolateur*, ange gardien. ‖ *Consolatrice des affligés*, titre donné par les catholiques à la Vierge Marie.

CONSOLATION n. f. (lat. *consolatio*). Soulagement apporté à une affliction, à une peine : *L'âme trouve de vastes consolations dans l'étude et la méditation* (Mme de Staël). ‖ Raisons, paroles propres à consoler : *Consolations affectueuses.* ‖ Compensation, dédommagement ; et, *par extens.*, joie : *Enfant qui donne de grandes consolations à ses parents. Fils qui est la consolation d'un vieillard.* ‖ *Lot de consolation*, lot de moindre importance attribué parfois à des concurrents malchanceux. ‖ *Epreuve de consolation*, épreuve sportive où se rencontrent les vaincus des premiers tours d'un tournoi.

— Féod. Solde que touchaient les vassaux royaux dépourvus de bénéfices.

— Hist. ecclés. Cérémonie par laquelle les manichéens avaient remplacé la confession et le viatique au moment de la mort.

— Hist. littér. Dans l'Antiquité latine, ouvrage qui prend la forme d'un traité moral. (V. part. *encycl.*)

— Jeux. *Jeu de consolation*, jeu de hasard, appelé autrefois « la parfaite », organisé la plupart du temps par des filous. (Sur un carton divisé en six compartiments, les pontes mettent leur enjeu sur la case qui leur convient. Toutes les mises appartiennent au banquier, qui joue avec un seul dé et doit rembourser cinq fois sa mise au gagnant.)

— Théol. myst. Joie spirituelle, satisfaction intérieure.

— CONTR. : *affliction, chagrin, désespoir, désolation, mortification, peine, tourment, vexation.*

— ENCYCL. Hist. littér. La *consolation* a peut-être son origine dans le traité *De la consolation*, écrit par Cicéron à l'occasion de la mort de sa fille Tullia ; cette œuvre est aujourd'hui perdue. Sénèque a écrit trois *Consolations*, où les artifices de l'argumentation et de la rhétorique se mêlent à la sincérité des sentiments : la *Consolation à Marcia*, adressée à une noble Romaine qui avait perdu son fils, est encore un exercice d'école ; la *Consolation à Polybe*, affranchi et ministre de l'empereur Claude, semble surtout un prétexte choisi par Sénèque pour

Le radiophare CONSOL matérialise des secteurs à l'intérieur desquels il émet soit 60 traits Morse, soit 60 points. L'observateur O entendra après l'indicatif 45 traits suivis de 15 points. Il repérera sur la carte spéciale la ligne "45 traits, 15 points", qui donnera la direction du radiophare R. L'écoute d'un deuxième radiophare R' permettra de repérer sur la carte une seconde ligne (ici 29 points, 31 traits) qui, en coupant la première, indiquera le gisement de O.

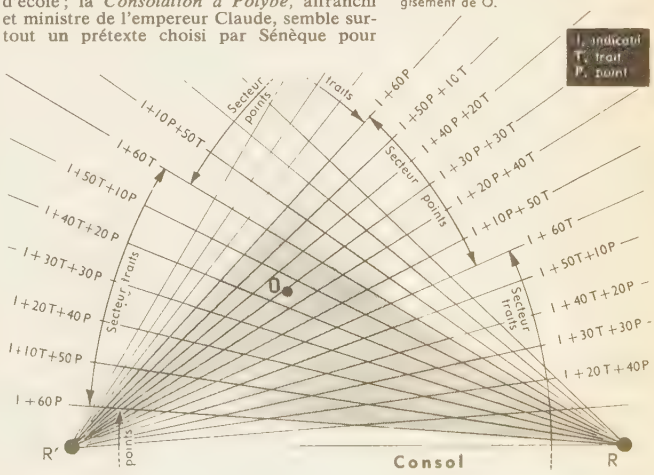

obtenir de l'empereur le retour de son exil de Corse; la *Consolation à Helvia,* que Sénèque adresse à sa mère pour la consoler de sa propre absence, est la meilleure de ces trois œuvres. Plutarque, écrivain grec dont la pensée a été fortement marquée par les habitudes de la pensée latine, a écrit une magnifique *Consolation* à sa femme Timoxène, au sujet de la mort de leur fille.

consolation philosophique (De la), le plus important ouvrage de Boëce, composé en prison. La philosophie lui apparaît comme une déesse consolatrice qui vient le délivrer, et lui montre la vraie patrie où il va monter. Ce dialogue comprend cinq livres, où les vers se mélangent à la prose. L'élévation de la pensée et la beauté de la forme lui assurèrent, au Moyen Age, une vogue immense. Il fut traduit en plusieurs langues.

Consolation à Dupérier, stances poétiques adressées par Malherbe à un de ses amis, François Dupérier, jurisconsulte à Aix-en-Provence, à l'occasion de la mort de sa fille. Ce poème, écrit vers 1599, n'est que la reprise, avec quelques modifications de fond et de forme, d'une *Consolation à Cléophon* écrite plusieurs années auparavant. Ce poème, avec son plan logique, son style dense et vigoureux, montre dans quelle mesure Malherbe prépare le classicisme.

CONSOLATOIRE adj. Propre à consoler : *Je lui dis aussitôt* [...] *que ce poème* [...] *serait, au surplus, consolatoire, et qu'elle ne laisserait pas d'y trouver la récompense de son chagrin* (Gide).

CONSOLE n. f. (de *consoler,* parce qu'elle servait d'abord d'accoudoir). Volute saillante servant de support au bras d'un siège ou au plateau d'un meuble. || *Par extens.* Table appliquée contre un mur, sculptée sur trois faces, à deux ou à quatre pieds soutenant un plateau de marbre. || *Console d'applique,* petit support en forme de console, servant à présenter pendules, vases, bibelots, etc.
— Archit. *Console renversée,* élément décoratif affectant cette forme et ayant pour rôle d'atténuer les décrochements brusques. (On trouve des consoles renversées à la façade des églises classiques pour relier un étage inférieur à un étage supérieur plus étroit.) [On dit aussi aileron.]
— Constr. Pierre de taille saillante ou pièce de bois, qui sert à soutenir un balcon, une corniche, un chambranle, un vase, un buste, etc. : *Les consoles d'un balcon.* || Pièce métallique servant à soutenir une rampe d'escalier.
— Mus. Partie supérieure d'une harpe, qui sert de chevillier et qui est recourbée en forme de S ou de col de cygne. || Meuble séparé ou attenant au soubassement de l'orgue, qui groupe les commandes de l'instrument, c'est-à-dire les claviers, le pédalier, les tirasses de combinaison, les boutons ou dominos des registres, etc.
— Trav. publ. Partie en porte à faux des poutres de certains ponts. (Syn. cantilever.)
— Encycl. La *console* en tant que meuble apparut à la fin du XVIIe s., lorsque l'usage s'établit de ranger les tables le long du mur. Dans la première moitié du XVIIIe s., seuls les pieds antérieurs subsistèrent, s'incurvant en forme de S et réunis par une entretoise sculptée. Dans la seconde moitié du XVIIIe s., le décor se transforme. Au XIXe s., on en fabriqua en acajou ou en bois clair, à pieds en griffes de lion, ou en métal.

CONSOLER v. tr. (lat. *consolari*). Soulager, adoucir le mal, l'affliction, etc., de quelqu'un : *Le poète, sur la terre,* | *Console* [...] | *Les tristes humains* (Hugo). || Apaiser, calmer : *Chagrin que rien ne peut consoler.*

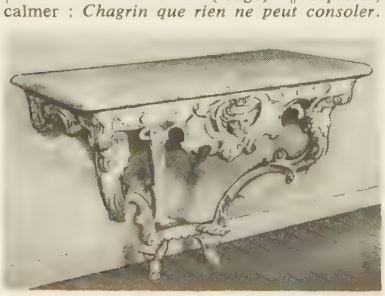

console en bois doré XVIIIe s. *musée des Arts décoratifs*

— Allus. hist. ***Rachel qui ne veut pas être consolée,*** allusion à un mot des Écritures (Jérémie, XXXI, 15) pour caractériser une douleur infinie, comme celle de Rachel pleurant ses enfants. (V. Rachel.)

CONSOLIDABLE adj. Qui peut ou qui doit être consolidé.

CONSOLIDATION n. f. Action de consolider : *La consolidation d'un édifice qui menace ruine.*
— Ch. de f. Type de locomotive à vapeur comportant quatre essieux moteurs et un bissel à l'avant. (Ces machines, du type 140, à petites roues motrices permettant un grand effort de traction, remorquent des trains de marchandises et, dans certains cas, des trains de voyageurs.)
— Chirurg. Action par laquelle les fragments d'un os fracturé se ressoudent.
— Dr. Réunion sur une même personne de droits jusque-là séparés : *La consolidation de l'usufruit avec la nue-propriété.*
— Législ. fin. Substitution d'une dette à moyen ou à long terme à une dette à court terme. (V. part. *encycl.*)
— Législ. soc. *Consolidation de la blessure,* moment où les soins donnés à un blessé ne sont plus susceptibles d'améliorer son état et où il devient possible d'apprécier l'étendue de l'incapacité de travail résultant de la blessure.
— Encycl. Législ. fin. Une dette* flottante importante constitue une menace pour l'équilibre de la trésorerie et, parfois même, pour la liberté d'action du gouvernement; les pouvoirs publics s'efforcent donc de substituer une dette à moyen ou à long terme à une dette à court terme (ou à un emprunt à échéance prochaine). Il y a *consolidation directe* lorsque le porteur d'un titre à court terme l'échange volontairement contre un titre à moyen ou à long terme, ou même contre un titre de rente perpétuelle; il y a *consolidation indirecte* lorsque le public est appelé à souscrire à un emprunt à moyen ou à long terme avec le produit duquel sera remboursé l'emprunt arrivé à échéance, ou une fraction de la dette à court terme.

CONSOLIDER v. tr. (lat. *consolidare;* de *solidus,* solide). Donner de la solidité; affermir : *Consolider un mur.* || *Fig.* Rendre durable; fixer : *Les vexations des juifs continuèrent contre la petite Église, mais ne firent que la consolider* (Renan).
— Chirurg. *Consolider une plaie, une fracture,* rapprocher les chairs ou les os, de manière à favoriser leur cicatrisation ou leur soudure.
— Dr. Réunir sur une même personne, en parlant de droits jusque-là séparés.
— Législ. fin. Substituer une dette à moyen ou à long terme à une dette à court terme.
— Syn. : *affermir, arrêter, assurer, attacher, fixer, renforcer.*
— Encycl. Législ. fin. *Tiers consolidé.* Par la loi du 24 frimaire an VI, le gouvernement du Directoire a réduit des deux tiers la Dette publique. Un tiers de cette dette fut consolidé au Grand-Livre en 5 p. 100 perpétuel, et les deux autres tiers furent remboursés aux rentiers en assignats sans valeur.

CONSOMMABLE adj. Que l'on peut consommer : *Produits consommables.*

CONSOMMATEUR, TRICE n. Personne qui consomme, qui achète pour son usage des produits quelconques : *Ce sont les consommateurs qui supportent les élévations de droits.* || Personne qui mange ou boit dans un établissement public : *Il entra dans une taverne anglaise* [...], *s'assit à une table près de l'unique consommateur* (A. Daudet).
— Théol. Celui qui amène quelque chose à sa perfection : *Jésus-Christ est l'auteur et le consommateur de notre foi.*

CONSOMMATION n. f. Usage fait des produits naturels ou industriels : *La consommation s'accroît en raison de la production.* || Usage qui amène la destruction des choses, et, *par anal.,* des personnes dont on use : *Faire une grande consommation de papier. La guerre fait une effroyable consommation d'hommes.* || Choses que l'on consomme, spécialement ce que l'on boit ou mange dans un café, etc. : *Les tables de bois, où les consommations répandues faisaient de minces ruisseaux poisseux* (Maupassant). || En mauv. part, perpétration : *La consommation d'un crime.* || *Consommation du mariage,* union charnelle des époux après la célébration nuptiale. || *La consommation des siècles,* l'achèvement du temps, du monde, son anéantissement.
— Dr. *Prêt de consommation,* prêt de choses destinées à être consommées. (Se dit par opposition à « prêt à usage » ou commodat.)
— Dr. canon. En matière bénéficiale, usage éteignant le droit chez un patron laïque ou ecclésiastique qui nommait à un bénéfice.
— Dr. fisc. *Taxes de consommation,* droits perçus lors de la vente des produits ou services. || *Droit de consommation,* un des droits perçus sur certaines boissons.
— Econ. polit. Utilisation d'un bien matériel, en vue de satisfaire les besoins de l'homme. (V. part. *encycl.*) || *Biens de consommation,* ceux qui offrent une satisfaction immédiate, par opposition aux *biens de production.*
— Technol. Quantité de produit dépensé dans un moteur ou un véhicule pour assurer sa bonne marche sur une distance déterminée ou pendant un temps déterminé. (Les consommations en carburant des avions modernes varient de quelques litres par heure, pour les avions de tourisme ou d'amateur, à plusieurs dizaines de litres par seconde pour les avions rapides à tuyère thermopropulsive.)
— Encycl. Econ. polit. On peut distinguer : les *consommations privées,* faites par les particuliers, et les *consommations publiques,* faites par les pouvoirs publics; les consommations *improductives* (celles qui ne donnent rien d'utile : le bris d'objets utiles par caprice, etc.) et les consommations *reproductives* (celles qui consistent dans l'utilisation d'une richesse à la production d'une autre richesse : l'alimentation normale, la fabrication industrielle). La consommation reproductive se subdivise à son tour en consommation *industrielle* et consommation *de jouissance.*
Lorsque le sujet économique ne tire pas du bien ou du service à sa disposition toute l'utilité qu'il est susceptible de lui procurer, il y a « gaspillage ». La tendance au gaspillage, qui s'accroît avec l'abondance, peut atteindre des proportions considérables. Aux Etats-Unis, d'après certaines estimations, le cinquième des produits, en poids, serait mis au rebut.
Le rôle de la consommation a été très controversé. Au Moyen Age, il apparaît essentiel du fait du peu d'étendue des marchés et des liens étroits existant entre producteurs et consommateurs. Du XVIIIe s. au début du XXe, l'accent est mis beaucoup plus sur le rôle de la production et des échanges que sur celui de la consommation. L'épargne serait source de richesse, la dépense, au contraire, appauvrirait l'individu et la société. Il a fallu la crise de 1929 et les « surproductions » massives pour remettre en lumière les dangers de la « sous-consommation » et la fonction de la dépense dans la vie économique (notés toutefois dès la fin du XVIIIe s. par Duponl de Nemours). Des enquêtes sur les niveaux de consommation révélèrent, alors, que deux tiers de la population mondiale n'arrivaient pas à couvrir leurs besoins physiologiques minimaux. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la science économique s'intéresse à nouveau aux phénomènes de consommation. Dans les économies de marché, elle a redécouvert les fonctions réciproques de la consommation et de l'investissement; dans les économies planifiées, la compression massive, au cours de trop longues périodes, des niveaux de consommation provoque des déséquilibres économiques et sociaux graves.
Les variations de la consommation tiennent à des causes multiples et complexes. On a souligné l'influence du revenu sur la structure de la consommation, et l'économiste allemand Ernst Engel a même cru pouvoir en préciser les trois lois essentielles en 1857. En premier lieu, les dépenses d'alimentation s'accroîtraient en valeur absolue avec le revenu, mais leur part dans la dépense globale serait d'autant plus faible que le revenu serait plus élevé. En second lieu, la part du revenu consacrée au vêtement, au logement, au chauffage et à l'éclairage demeurerait relativement constante quel que soit le revenu. Enfin, la part affectée aux autres dépenses d'instruction, de confort, etc., augmenterait avec le revenu. Les lois d'Engel ont été

contestées, tout spécialement les deux premières. Elles négligeraient l'influence du genre de vie sur la dépense d'alimentation et accorderaient trop au seul niveau de vie; d'autre part, il semble, d'après les enquêtes récentes, que des substitutions se produisent souvent : l'augmentation du revenu entraînant une modification qualitative des consommations alimentaires, une place plus grande est ainsi faite à la viande, aux produits laitiers. La troisième loi, en revanche, si elle est entendue dans le sens d'un accroissement des dépenses « tertiaires » prises dans leur ensemble, apparaît plus conforme aux faits. Lorsque le revenu croît, le rapport existant entre les variations de la consommation et celles du revenu a été dénommé *taux de dilatation* de la consommation.

Lorsque le revenu diminue, le même rapport est appelé *taux de compressibilité* de la consommation. Cette terminologie, différente dans les deux cas, manifeste l'absence de symétrie existant entre les variations de la consommation en cas de hausse ou de baisse du revenu.

Les économistes contemporains ont attiré l'attention sur les répercussions d'une modification des prix sur les consommations. Les conséquences ne seront d'ailleurs pas identiques selon que ce sont les prix industriels ou agricoles qui varient. Elles ne peuvent être correctement analysées que si l'on a les moyens de connaître l'*élasticité* des diverses demandes par rapport aux prix.

L'influence du « milieu » et de ses composantes (climat, religion, mœurs, tradition, classe sociale) s'avère non négligeable. Les dépenses alimentaires représentent, dans un budget familial identique, 23 ou 67 p. 100 selon les nations.

Enfin, les habitudes de consommation dans les divers groupes sociaux constituent une force d'inertie, et une modification de revenu ou de situation ne transforme la structure du budget qu'au bout d'un certain temps.

La politique de l'Etat en matière d'hygiène, de couverture des risques de l'existence, de logement, etc., agit aussi sur la structure de la consommation et, en particulier, sur le rapport entre l'épargne et la dépense. (→ Biblio.)

CONSOMMÉ, E adj. Parfait : *Sagesse consommée.* || Habile, expérimenté : *Une comédienne consommée dans la pratique de son art* (Gautier). *Un tacticien consommé.*

CONSOMMÉ n. m. (part. pass. du v. *consommer*). Bouillon qui, par une longue et lente cuisson, s'est imprégné de tous les sucs de la viande. (Le consommé est du bouillon concentré de volaille, de bœuf, de veau ou de gibier, auquel on peut ajouter encore de la viande hachée.)

CONSOMMER v. tr. (lat. *consummare*, faire la somme). Utiliser pour la satisfaction de ses besoins : *Consommer des denrées, du vin.* || Employer; faire usage de : *Consommer de l'encre, du papier.* || Absorber : *Plat qui consomme trop de sucre.* || Utiliser pour son fonctionnement : *Voiture qui consomme beaucoup d'essence.* || *Consommer le mariage*, s'unir charnellement avec la personne que l'on a épousée.

— Langue class. et littér. Amener à son accomplissement définitif, à son terme : *Dans ce chalet d'Arcachon où la ruine de ma santé consommait le naufrage de mes ambitions universitaires* (F. Mauriac). || *Péjor.* Commettre, perpétrer : *Consommer un crime.*

— Dr. *Consommer son droit*, l'éteindre par un usage complet.

— Econ. polit. Détruire l'utilité d'une chose.

◆ V. intr. User, pour son fonctionnement, d'une certaine quantité de matière, d'énergie, etc. : *Voiture qui consomme beaucoup.* || Prendre une boisson dans un café : *Consommer à la terrasse.*

CONSOMPTIBLE adj. Econ. polit. Qui peut être consommé : *Produits consomptibles.*

CONSOMPTIF, IVE adj. Se disait de caustiques propres à consumer les chairs. || Se dit encore du diabète grave. (Le diabète cesse d'être consomptif si l'on use convenablement de l'insuline.)

CONSOMPTION n. f. (lat. *consumptio*; de *consumere*, détruire). Amaigrissement et dépérissement progressifs dans certaines maladies.

— Pyrotechn. *Vitesse de consomption*, vitesse à laquelle progresse la flamme consumant un grain ou un brin de poudre au cours de sa déflagration. (Sous une pression de 1 000 kg/cm², la vitesse de consomption des poudres va de 4 à 15 cm/s. Elle est sensiblement proportionnelle à la pression.)

— Théol. *Consomption des espèces* (dans l'eucharistie), destruction de la substance du pain et du vin.

CÔN SON. V. Poulo Condor.

CONSONANCE n. f. Mus. Affinité entre deux ou plusieurs sons émis soit successivement, soit surtout simultanément, d'où résulte la tendance à une certaine fusion en unité de perception harmonique.

— Rhét. Uniformité de son dans la terminaison des mots ou des phrases. || *Par extens.* Suite, ensemble de sons : *Un nom aux consonances harmonieuses.*

— Encycl. Mus. On fait intervenir dans l'étude de la *consonance*, outre l'étude matérielle du son et ses répercussions psychologiques, les observations tirées de la résonance (sons harmoniques) et de phénomènes annexes tels que vibration par sympathie, battements, etc. (Helmholtz, Bouasse, etc.), ainsi que l'étude du comportement physiologique devant des excitations auditives déterminées (Husson). On tient compte également des données psychologiques (Stumpf) ou même de l'interprétation harmonique (Riemann). La théorie de J. Chailley tient compte à la fois d'une permanence des principes physiques et physiologiques et d'une évolution dans leur application.

— Rhét. La *consonance*, qui, par la répétition des mêmes sonorités, la ressemblance des mots et des tours, permet d'insister sur une idée ou de souligner des oppositions symétriques, comptait au nombre des figures de la rhétorique grecque inventées par les sophistes. Gorgias, Lysias, Isocrate en offrent de nombreux exemples. L'éloquence latine reprit à ses maîtres grecs le procédé dont Cicéron fait un fréquent usage et dont Quintilien traite longuement au livre IX de *l'Institution oratoire*. Du reste, la consonance paraît bien conforme au génie de ces langues à flexion, qui s'y prêtent particulièrement. Si l'admiration des Anciens a parfois conduit les écrivains du XVIe s., et Montaigne en particulier, à rechercher les effets de consonance, il semble que l'oreille française en général supporte assez mal le procédé dans la prose et exige des harmonies plus subtiles.

CONSONANT, E adj. Mus. Qui produit une consonance : *Accords, intervalles consonants.*

— Rhét. Qui se termine par le même son : *Phrases consonantes.*

— Encycl. Mus. Les accords *consonants* sont formés de trois sons, et peuvent être entendus soit *à l'état direct*, ce qui a lieu quand le son fondamental (la *tonique*) est à la basse, soit *à l'état de renversement*, quand la note de tierce ou la note de quinte sont à la basse. Les trois accords consonants comprennent : l'*accord parfait majeur*, qui se compose d'une tierce et d'une quinte juste; l'*accord parfait mineur*, qui se compose d'une tierce mineure et d'une quinte juste; l'*accord de quinte diminuée*, qui se compose d'une tierce mineure et d'une quinte diminuée.

CONSONANTIFICATION n. f. Phonét. Pour un phonème, passage de l'état de voyelle ou de semi-voyelle à celui de consonne. (Ainsi, le *i* devant *-er* est devenu la semi-consonne [j].)

CONSONANTIQUE adj. Phonét. Se dit d'un phonème prenant les caractéristiques d'une consonne : *Un « i » consonantique.*

CONSONANTISME n. m. Système des consonnes d'une langue.

CONSONER v. intr. Former une consonance : *Des accords qui consonent.*

CONSONIFIER v. tr. Transformer en consonne.

CONSONNE n. f. (lat. *consona*, qui sonne avec la voyelle). Phonét. Phonème résultant de la fermeture — complète ou partielle — de la bouche, suivie d'une ouverture qui permet à l'air phonatoire de s'échapper en produisant un certain bruit. (Ce bruit peut être prolongé dans les consonnes constrictives, comme *f*, *z* et *s* par exemple, où la fermeture de la bouche est partielle, ou ne durer qu'un instant dans les consonnes occlusives *p*, *t*, *k*. Les consonnes nées d'un simple bruit provoqué par la sortie de l'air, comme *p* ou *t*, sont des consonnes *sourdes*; celles où le bruit est accompagné de vibrations des cordes vocales *b*, *d* sont appelées *sonores*.)

CONSORCE (sainte), en lat. **Consortia**, vierge honorée à Cluny. Sa vie est inconnue (VIe s. ?). — Fête le 22 juin.

CONSORT n. et adj. (mot angl.). En droit constitutionnel britannique, mari ou femme d'un souverain régnant, dans sa capacité politique et sa participation aux prérogatives royales. (Par extension, l'expression *prince consort* a été employée dans d'autres pays pour désigner l'époux non couronné d'une souveraine.)

— Encycl. Il n'y a eu en Angleterre aucune règle fixe relativement au mari de la reine. Des six souveraines qui ont régné en vertu de leur droit propre, Marie Ire Tudor, Elisabeth Ire Tudor, Marie II Stuart, Anne Stuart, Victoria et Elisabeth II, seule Elisabeth Ire ne se maria pas. Les maris des cinq autres bénéficièrent de statuts différents. Philippe II, bientôt souverain de son propre chef, fut formellement exclu, lors de son mariage avec Marie Ire, de toute participation au gouvernement du royaume. Guillaume III, en revanche, obtint du Parlement le droit d'être couronné conjointement avec sa femme et d'exercer la prérogative royale sa vie durant. Le rang du prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria, fut, pour des raisons d'étiquette, formellement défini par un acte de 1857. Le prince Georges de Danemark, époux de la reine Anne, eut le pas sur tous les sujets de la souveraine. Le duc d'Edimbourg, époux de la reine Elisabeth II, bénéficie également de semblable droit de préséance.

CONSORTIUM [sjɔm] n. m. (mot angl.; du lat. *consortium*, communauté). Econ. polit. Association constituée dans un dessein économique ou financier commun.

— Bot. V. symbiose.

CONSORTS n. m. pl. (lat. *consortes*; de *cum*, avec, et *sors*, *sortis*, sort). Cointéressés dans une même affaire de procédure criminelle ou civile. || Dans le langage ordinaire, mais en mauvaise part, ceux qui sont de la même coterie : *Un tel et consorts.*

CONSOUDE n. f. (du lat. *consolidare*, affermir). Plante à fleurs blanchâtres, jaunâtres ou violacées, poussant au bord des ruisseaux. (Famille des borraginacées.)

— Encycl. La *grande consoude* ou consoude officinale (*Symphytum officinale*) est fort employée. Ses fleurs servent aux mêmes usages que la bourrache.

consoude

CONSPIRATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui conspire.

CONSPIRATION n. f. (lat. *conspiratio*). Complot tramé contre un régime politique ou un homme politique : *Une conspiration qui hésite est perdue* (Machiavel). || *Par extens.* Cabale, intrigue dirigée contre un particulier : *Rousseau se voyait l'objet d'une conspiration universelle* (Sainte-Beuve). || *Conspiration du silence*, entente pour ne pas parler de quelque chose, ou pour empêcher qu'on en parle. (Syn. complot.)

Conspiration des poudres, complot organisé par quelques catholiques anglais, en 1604-1605, dans le dessein de faire sauter le Parlement et le roi Jacques Ier. Les catholiques anglais avaient été déçus par l'attitude religieuse du roi, et un exalté, Catesby*, conçut en 1604 l'idée d'une révolution après anéantissement du gouvernement. Il réunit quelques conjurés, dont Tresham*. Il réussit à faire installer progressivement dans les caves du Parlement une grande quantité de fagots et de barils de poudre, qui devaient être allumés le 5 novembre 1605, jour de l'ouverture du Parlement. Mais Tresham voulut sauver les pairs catholiques; il envoya à son parent lord Monteagle une lettre sibylline faisant allusion à un grave danger. Le gouvernement en eut écho, et l'enquête, immédiatement menée, permit d'arrêter, la veille du jour fatidique, Fawkes, agent d'exécution de la conjuration. Catesby et la plupart des autres conspirateurs furent assiégés et tués. Quelques condamnations à mort suivirent, dont celle du jésuite Garnet, mêlé de fort loin au complot.

CONSPIRER v. intr. (lat. *conspirare*, souffler ensemble). Prendre part à un complot : *Conspirer contre l'Etat*; et, au *fig.* : *Les*

John CONSTABLE
« Cathédrale de Salisbury vue du jardin de l'évêché »
Victoria and Albert Museum Londres

v. hors-texte en couleurs GRANDE-BRETAGNE tome V, entre pp. 592-593

CONSTANCE, l'hôtel de ville

Blason de CONSTANCE

D'argent à la croix de sable, au chef diminué de gueules

passions conspirent toutes contre l'Innocence (Fléchier).
— LANGUE CLASS. Tendre en commun, concourir à : *Tout m'afflige et me nuit et conspire à me nuire* (Racine).

CONSPUER v. tr. (lat. *conspuere*, cracher dessus). Manifester bruyamment son mépris à quelqu'un : *Conspuer un orateur*.

CONSTABLE n. m. Nom anglais des officiers de police.
— ENCYCL. Le mot vient du français « connétable ». Dans l'Angleterre médiévale, ce terme désigna bientôt, outre le grand officier de l'Hôtel royal portant ce nom, les gouverneurs des châteaux royaux et les chefs d'armée. Il s'étendit aussi aux deux chevaliers élus dans chaque comté pour veiller au maintien de la « paix du roi ». Lors de la réorganisation des milices nationales par le statut de Winchester (1285), les chefs de tithing et de hundred, chargés également de la police locale, reçurent le nom de *constables*. Lorsque la police de comté fut réorganisée au XIXe s., le titre fut laissé aux agents.
— Aux Etats-Unis, les constables, institués dès l'époque coloniale, ont gardé à peu près les mêmes attributions. Ils jouent un rôle très important dans les Etats de l'Ouest.

CONSTABLE (Henry), poète anglais (Newark 1562 - Liège 1613). Il se convertit au catholicisme et se rendit à Paris, où il devint l'agent des autorités romaines. Il publia sa *Diana* (1592), suite de vingt-trois sonnets, augmentée de pièces nouvelles en 1594 : on y trouve l'influence de Desportes. En 1600, il fit paraître dans *England's Helicon* une *Vénus et Adonis* qui passe pour avoir inspiré à Shakespeare une œuvre du même titre.

CONSTABLE (Archibald), libraire-éditeur écossais (Carnbee, Fifeshire, 1774 - Edimbourg 1827). On lui doit notamment : la *Revue d'Edimbourg* (fondée en 1802), *Constable's Miscellany*, vaste recueil de livres instructifs, une nouvelle édition de l'*Encyclopaedia Britannica*, etc.

CONSTABLE (John), peintre anglais (East Bergholt, Suffolk, 1776 - Londres 1837). Son enfance s'écoula dans l'atmosphère des moulins de Dedham et Flatford que possédait son père. A partir de 1795, il fait de fréquents séjours à Londres, devient élève à la Royal Academy (1799), expose au Salon de celle-ci (1802) et reçoit les conseils et les encouragements de Benjamin West, dont on constate l'influence dans le *retable de l'Eglise de Branthem* (1804). Mais c'est surtout Gainsborough, les maîtres hollandais et Girtin qui marquèrent l'œuvre du grand paysagiste, dont l'influence sera profonde sur les peintres de Fontainebleau et de Barbizon. Sa *Charrette de foin* (1821, National Gallery), vendue à un Français, en fit le triomphateur à Paris du Salon de 1824. Constable est considéré comme un incomparable maître des verts, des reflets de pluie sur le feuillage. Il se montre à la fois réaliste minutieux et romantique exalté. Lorsque ces deux tendances s'équilibrent, elles donnent naissance à des chefs-d'œuvre : *Cathédrale de Salisbury vue du jardin de l'évêché* (1823, Victoria and Albert Museum), *Cheval sautant* (1825, Victoria and Albert Museum, Royal Academy), *le Champ de blé* (1826, National Gallery), *Hadleigh castle* (1829). Mieux que tout autre peintre de son école, il a su rendre l'aspect mouillé, gras, de la campagne anglaise, aux prairies vertes, aux ciels souvent gris. Le musée du Louvre conserve de Constable *le Cottage* et *l'Arc-en-ciel* (esquisse).

CONSTAMMENT adv. Sans interruption : *Leconte de Lisle constamment écrasé sous son archéologie* (Péguy).
— LANGUE CLASS. Avec constance, fermeté : *Il y a différence entre souffrir la mort constamment et la mépriser* (La Rochefoucauld).

CONSTANCE n. f. (lat. *constantia*). Patience, persévérance : *Poursuivre un dessein avec constance.* ‖ Stabilité dans les opinions, les idées, les sentiments : *Amour, amitié d'une rare constance.* ‖ Reproduction non interrompue du même fait : *La constance du rapport des sinus d'incidence et de réflexion* (Arago).
— LANGUE CLASS. Fermeté d'âme : *Le sort qui de l'honneur nous ouvre la barrière | Offre à notre constance une illustre matière* (Corneille).

CONSTANCE, en allem. **Konstanz,** v. d'Allemagne (Allem. occid., Wurtemberg-Bade), sur la rive sud du lac de Constance, formant enclave en territoire suisse; 53 000 hab. Horlogerie. Petite mécanique. Industrie textile. Céramique. Grand centre touristique. Vins estimés des vignobles des îles de Mainau et de Reichenau. Le port de Constance, autrefois très actif, est maintenant fréquenté par les seuls bâtiments de plaisance. Cathédrale (XIe et XVIe s.); église gothique de Saint-Etienne (XVe s.); maison de la douane (début du XIVe s.).
— Hist. Etablie sur un site occupé dès la préhistoire par des palafittes et par une colonie celtique, la forteresse romaine de *Constantiacum* devint une ville épiscopale au VIe s., après l'invasion alamane. Située sur une route où circulaient les produits échangés par les Alpes entre la mer du Nord et Venise, Constance fut très prospère grâce à ce commerce, au travail du lin et, plus tard, au travail de la soie et du coton; ses toiles et ses futaines étaient réputées. Mais le déplacement des routes commerciales vers l'Atlantique entraîna la décadence de la ville. L'empereur Frédéric Ier y conclut des traités avec le pape Eugène III (1153) et avec les villes lombardes (1183). Le rôle religieux de la ville la fit choisir comme siège d'un concile (1414-1418), demeuré célèbre. (V. art. spécial.) Elle passa sous la domination de la maison d'Autriche en 1549 et fut incorporée au grand-duché de Bade par le traité de Presbourg (1805). Elle fut occupée par la Ire armée française le 26 avril 1945.

CONSTANCE (LAC DE) ou **BODAN,** en allem. **Bodensee,** lac de l'Europe centrale, entre l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche; 540 km². Il se compose d'une nappe principale, le *lac Supérieur* (*Obersee*), et de deux golfes très allongés à l'O., le *lac d'Überlingen* et le *lac Inférieur* (*Untersee*). La ville de *Constance* se trouve sur le détroit reliant l'Untersee à l'Obersee. Ce lac est un des plus grands de l'Europe. Il est traversé par le Rhin, qui y édifie un delta et dont les crues élèvent son niveau de quelques centimètres. Le lac a été façonné par le glacier du Rhin sur l'emplacement d'un champ de failles accidenté de pointements volcaniques. La rive allemande, formée de collines et de terrasses glaciaires, est couverte de vergers et de vignobles. Les anciennes villes marchandes de ses rives, souvent pittoresques, sont devenues des centres de tourisme (Lindau, Bregenz, etc.).

Constance (CONCILE DE), concile qui se tint dans la ville de Constance du 5 novembre 1414 au 22 avril 1418. Par suite du grand schisme d'Occident, la chrétienté était partagée entre trois papes : Grégoire XII (Angello Corraro), Benoît XIII (Pedro de Luna), Jean XXIII (Balthazar Cossa). Ce dernier, cédant aux pressions de la chrétienté et de l'empereur Sigismond, convoqua dans la ville libre de Constance un concile œcuménique (9 déc. 1413). Une triple tâche incombait à l'Assemblée : éteindre le schisme; extirper l'hérésie de Wyclif et des hussites; réformer l'Eglise. Le concile, entraîné par Pierre d'Ailly et Jean Gerson, demanda à Jean XXIII son abdication. Il finit par se soumettre à cette exigence, après avoir longtemps essayé de résister. Grégoire XII abdiqua ensuite et fut admis à siéger parmi les

lac de CONSTANCE
vue sur la baie de Bregenz et le massif du Vorarlberg *au premier plan,* Lindau

Phot. Bulloz, Bureau du tourisme allemand

cardinaux (4 juill. 1415). Seul Benoît XIII s'obstina ; mais il fut déposé et excommunié (26 juill. 1417). Pour légitimer ses décisions, le concile avait proclamé que les conciles œcuméniques étaient supérieurs aux papes. La doctrine de Wyclif ayant été proscrite, Jean Hus* fut cité devant le concile et condamné. Enfin, une commission, composée des cardinaux et de trente prélats, élut pape le cardinal Colonna, qui devint Martin V (11 nov. 1417). Auparavant, il avait été décidé qu'un concile serait désormais réuni sans convocation en cas de schisme et que toute élection pontificale obtenue à la suite de pressions extérieures serait nulle. Les pouvoirs du pape avaient été strictement limités et des assemblées conciliaires prévues périodiquement. Le nouveau pape refusa de reconnaître ces dernières décisions et, par la Constitution du 10 mai 1418, établit la supériorité du pape sur le concile.

Constance (PAIX DE), convention par laquelle l'empereur Frédéric Ier Barberousse, tout en conservant le droit d'investiture des magistrats municipaux, reconnaissait aux villes lombardes des droits administratifs, financiers et militaires, parmi lesquels le plus important était le droit de conserver leur ligue et d'élever des fortifications (25 juin 1183).

CONSTANCE n. m. Vin récolté aux environs de Constantia* (prov. du Cap).

CONSTANCE ou **CONSTANT** (saint), évêque de Pérouse, martyr au IIe s. — Fête le 29 janvier.

CONSTANCE ou **CONSTANTIA** (sainte), martyre avec saint Félix sous Néron. Elle souffrit pour la foi à Nocéra. — Fête le 19 septembre.

CONSTANCE Ier CHLORE (*le Pâle*), en lat. CAIUS FLAVIUS JULIUS **Constantius,** devenu MARCUS FLAVIUS VALERIUS **Constantius,** après son adoption par Maximien, empereur romain de 305 à 306 (v. 225 - Eboracum, auj. York, 306). Sans doute d'origine noble, cultivé et tolérant, Constance Chlore est, en outre, un chef militaire éprouvé, vainqueur des Sarmates sous Carus. Quand Dioclétien constitue le système tétrarchique, Maximien, dont il aurait été le préfet du prétoire et qui en avait fait son gendre (289), le choisit pour césar à Milan (printemps 293) et lui confie plus spécialement la défense de la Gaule, de la Bretagne et, sans doute, de l'Espagne, avec pour résidence Trèves. Il reconquiert la Bretagne (296), bat plusieurs fois les Germains. Adepte du culte solaire et, par conséquent, favorable au monothéisme, ayant peut-être déjà été en contact avec le christianisme, sans doute pratiqué par sa concubine Hélène, il applique avec modération en Gaule et en Bretagne l'édit de 303, se contentant d'abattre quelques édifices religieux. Promu auguste lors de l'abdication de Maximien, concomitante à celle de Dioclétien (1er mai 305), il doit adopter le césar que Dioclétien, à l'instigation de Galère, lui a donné, l'officier illyrien Sévère. Mécontent, Constance Chlore, qui était le plus âgé des empereurs, se préparait sans doute à soutenir la candidature au titre de césar de son fils Constantin, qui était venu le rejoindre à Boulogne, quand il mourut à York au début d'une campagne dirigée contre les Pictes révoltés. De sa maîtresse, Hélène, il eut Constantin et Constantia ; de sa femme Théodora, belle-fille de Maximien, il eut plusieurs enfants, dont Constance, père de Julien. Il est le fondateur de la seconde dynastie des Flaviens.

CONSTANCE II, empereur romain de 337 à 361, deuxième fils de Constantin Ier et de Fausta (317-361). A la mort de son père, il partage l'empire avec ses frères, au mépris du testament de l'empereur, qui donnait une partie de l'empire à ses neveux Dalmace et Hannibalien ; sa part comprend l'Asie et l'Egypte, puis les Balkans après la mort de son frère Constantin à Aquilée (340). De 338 à 350, il combat sans cesse en Orient, mais ne réussit pas à assurer la sécurité des frontières de l'empire menacées par les Perses. Partisan de l'arianisme, il se heurte, jusqu'au concile de Rimini (359), à son frère Constant, empereur d'Occident, qui est favorable à l'orthodoxie. Après la mort de Constant, il est vainqueur de l'usurpateur Magnence à Mursa, en Illyrie (350), conquiert l'Italie (352), puis la Gaule (353). Il rétablit ainsi l'unité de l'empire, mais sa puissance est très diminuée après Mursa, où les meilleures troupes romaines s'étaient entredétruites. Il doit reprendre la lutte aux frontières en 357, contre les Sarmates et contre les Perses. Il réclame des renforts à Julien, auquel il avait accordé le titre de césar en 355 avec la mission de défendre la Gaule, mais ce dernier est proclamé empereur à Lutèce (360). Constance meurt alors qu'il se dirigeait vers la Gaule pour combattre Julien. Conscient de la dignité impériale, Constance II est déjà un empereur byzantin. C'est lui qui a pourvu le sénat de Constantinople des privilèges qui l'ont fait l'égal de celui de Rome.

CONSTANCE III, en lat. **Flavius Constantius,** empereur romain en 421 (Naissus, auj. Niš - † 421). Originaire d'Illyrie, Flavius Constantius, général d'Honorius, comte puis patrice, battit à Arles l'usurpateur Constantin et débarrassa l'Italie d'Athaulf et de ses Goths, en les installant en Aquitaine. En 417, il épousa Galla Placidia, sœur d'Honorius et veuve d'Athaulf. Honorius se l'associa en 421 ; Théodose II ne le reconnut pas et, à la veille d'un conflit entre les deux empires, Constance III mourut (sept. 421).

CONSTANCE Ire (1154-1198), reine de Sicile (1194-1198), fille posthume du roi Roger II. Mariée en 1186 au futur empereur Henri VI, elle prétendit au trône sicilien à la mort de son neveu Guillaume II (1189) ; mais les Siciliens, ne voulant pas d'une domination germanique, proclamèrent roi Tancrède, neveu naturel de Constance. Henri VI ne put se mettre en possession du royaume de Sicile qu'en 1194 et mourut dès 1197. Constance gouverna seule son royaume et le transmit à son fils Frédéric Ier Roger, le futur empereur Frédéric II.

CONSTANCE II (1247 - Rome 1302), reine de Sicile (1282-1302) et d'Aragon (1276-1302), fille du roi Manfred de Sicile et de Béatrice de Savoie. Elle épousa en 1262 le futur Pierre III le Grand, roi d'Aragon, qui se fit couronner en 1282 roi de Sicile à Palerme, du chef de sa femme, après la révolte des Vêpres siciliennes. Constance ne joua qu'un rôle secondaire en Sicile, où elle laissa régner son mari, puis trois de ses fils, Alphonse, Jacques et Frédéric II. Elle avait sauvé de l'échafaud le fils aîné de Charles d'Anjou, Charles, duc de Salerne, qui avait été pris au cours de la guerre qui opposa Naples et l'Aragon à propos de la Sicile, et qui avait accepté volontiers son exécution, parce qu'elle devait avoir lieu un vendredi, jour de la mort de Jésus-Christ.

CONSTANCE DE CASTILLE, princesse castillane, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, seconde femme de Louis VII, roi de France (1154). Son mariage, doublé par celui de Constance de France, sœur de Louis VII, avec Raimond V de Toulouse, permettait à la France de consolider sa position sur ses frontières méridionales.

CONSTANCE DE PROVENCE, princesse provençale († Melun 1032), fille de Guillaume II, comte de Provence, et de Blanche d'Anjou. Elle épousa Robert II le Pieux, roi de France, dont elle fut la troisième femme. Elle introduisit de nombreux nobles du Midi à la Cour, et fut soutenue par Foulques Nerra contre le parti favorable à Berthe, la reine répudiée. A la fin du règne de Robert, Constance souleva contre le roi ses fils Henri et Robert (1030).

CONSTANS (Jean), homme politique français (Béziers 1833 - Paris 1913). Professeur de droit, il fut élu en 1876 député de la Haute-Garonne. Le 17 mai 1880, il devint ministre de l'Intérieur dans le cabinet Freycinet, conserva son portefeuille dans le ministère Ferry (sept. 1880 - nov. 1881) et exécuta avec énergie les décrets contre les congrégations. Après avoir été gouverneur général de l'Indochine de 1886 à 1888, il redevint ministre de l'Intérieur dans les cabinets Tirard (févr. 1889 - mars 1890) et Freycinet (mars 1890 - févr. 1892). Il combatttit avec fermeté le boulangisme, reprit en main la police, partiellement gagnée au mouvement, prononça la dissolution de la Ligue des patriotes et intrigua habilement auprès de Mme de Bonnemain pour inciter le général Boulanger à fuir en Belgique, ce qui déconsidéra ce dernier et évita sa présence au procès. Sénateur de la Haute-Garonne à partir de 1889, il fut de 1898 à 1907 ambassadeur à Constantinople, où il favorisa les intérêts économiques et financiers français.

CONSTANT, E adj. (lat. *constans*). Persévérant : *Etre constant dans ses convictions, dans ses amitiés.* ‖ En parlant des choses, continuel, invariable, durable : *Tradition constante. Bonheur constant. Elle vivait dans une peur constante qu'il* [son fils] *ne tombât, qu'il n'eût froid* (Maupassant).
— LANGUE CLASS. Qui demeure ferme dans le malheur : *Etre constant dans l'adversité.* ‖ Qui est avéré, certain : *Un fait constant.*
— Math. *Quantité constante*, v. CONSTANTE n. f.
— CONTR. : *inconstant, infidèle, léger, variable, versatile, volage.*

CONSTANT (saint). V. CONSTANCE.

CONSTANT Ier (320-350), empereur romain (337-350), troisième fils de Constantin Ier et de Fausta. Il partagea le pouvoir avec ses frères Constance et Constantin, après l'assassinat de ses cousins, qui étaient compris dans le testament de Constantin Ier. Constant reçut l'Italie et l'Afrique. En 340, son aîné, Constantin II, l'attaqua, mais fut vaincu et tué ; Constant devint ainsi seul maître de l'Occident. Alors qu'en Orient son autre frère Constance II favorisait l'arianisme, il se montra fidèle à l'orthodoxie et contribua au rétablissement de saint Athanase. A sa mort, Constance II devint seul empereur.

CONSTANT II HÉRACLIUS (630 - Syracuse 668), empereur d'Orient (641-668), fils aîné de Constantin III. A la mort de celui-ci (24 mai 641), l'impératrice Martine, veuve de l'empereur Héraclius Ier depuis le 11 février 641, et son fils Héraclius II, dit Héracléonas, restaient seuls maîtres du trône ; toutefois, l'Arménien Valentin Arschakoun, selon les désirs de Constantin III mourant, marcha sur Constantinople à la tête de l'armée d'Asie. Inquiet, Héraclius II fit couronner le jeune Constant II à Sainte-Sophie, mais le patriarche Pyrrhos, qui soutenait sa cause, dut abdiquer devant l'émeute. Le renversement de Martine et d'Héraclius II (nov. 641) laissait Constant II seul empereur. Celui-ci, dès qu'il fut en âge de gouverner par lui-même, s'efforça de contenir l'invasion arabe et de calmer l'agitation religieuse. En 653, il vint lui-même en Arménie, soumit un grand nombre de nobles, mais ne put conserver qu'une partie de l'ancienne Persarménie ; il fut vaincu par Mu'āwiyya au large de la côte lycienne (655), mais les Arabes durent renoncer à la conquête de Constantinople. Pour remédier aux troubles religieux, Constant II fit plusieurs tentatives. A son avènement, l'Ekthésis avait été rétablie, mais une série de conciles condamnèrent de nouveau le monothélisme. Par un édit appelé *Typos* (649), Constant II interdit alors toute discussion christologique, à la grande indignation du pape Martin, qui fut arrêté, traîné à Constantinople, dégradé et enfermé dans une prison, où il mourut. Constant II finit enfin par abandonner le monothélisme, sans se prêter à une réconciliation véritable avec la papauté. La guerre civile qui éclata chez les Arabes après le meurtre du calife 'Uthmān (656) laissa d'autre part quelque répit à Byzance. En 658, Constant II dirigea une opération victorieuse contre les Slaves, puis, en 660, quitta Constantinople et séjourna à Thessalonique et à Athènes. De là, à la tête d'une forte armée, il aborda à Tarente, rétablit l'ordre en Afrique, attaqua les Lombards et leur enleva Bénévent (663). Après une visite à Rome, il s'embarquait pour Naples et fixait sa résidence à Syracuse afin de mieux surveiller l'Orient, l'Occident et l'Afrique, et d'organiser une base de résistance aux Arabes, lorsqu'il fut assassiné dans son bain par un officier du palais. Il laissait trois fils, couronnés empereurs au plus tard en 666, et dont l'aîné, Constantin IV, lui succéda effectivement.

CONSTANT (Constant WAIRY, dit), valet de chambre de Napoléon Ier (Péruwelz, auj. en Belgique, 1778 - Breteuil, Eure, 1845). Fils d'un aubergiste, il entra au service de Bonaparte en 1800 et ne le quitta plus jusqu'en 1814. Ses *Mémoires* sont l'œuvre de Villemarest.

CONSTANT (Alphonse Louis), écrivain français (Paris 1810 - *id.* 1875). Après avoir pensé à se vouer à l'état ecclésiastique, il

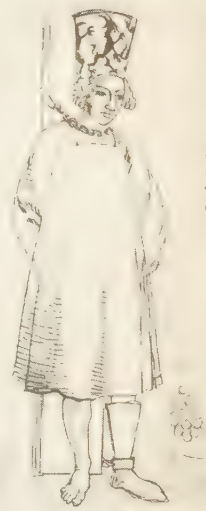

concile de CONSTANCE
« Condamnation de Jean Hus »
en 1415
cabinet des Estampes

CONSTANT II HÉRACLIUS
cabinet des Médailles

CONSTANCE II
cabinet des Médailles

Phot. Larousse, Giraudon.

quitte le séminaire. Dans ses premiers ouvrages, *l'Assomption de la femme ou le Livre de l'amour* (1841), *la Bible de la liberté* (1841), *la Mère de Dieu* (1844), il donne libre cours à ses tendances mystiques et mêle à sa foi dans le progrès social les utopies de Mapah sur la religion de la femme. Plus tard, il se tourna vers la magie et l'occultisme : sous le nom d'Eliphas Lévi, il publia ses *Œuvres complètes de philosophie occulte* (1860-1865), qui devaient avoir une certaine influence sur la pensée de V. Hugo en exil.

CONSTANT (Benjamin), dit **Benjamin-Constant**, peintre français (Paris 1845 - *id.* 1902). Il débute au Salon de 1869 et fait en 1872 un voyage au Maroc, d'où il rapporte ses premières scènes d'Orient, genre dans lequel il allait se spécialiser avec succès. Elu en 1893 à l'Académie des beaux-arts, on lui doit notamment des peintures murales à la Sorbonne, à l'Hôtel de ville de Paris et à l'Opéra-Comique. Son portrait de la reine Victoria lui valut de devenir un des portraitistes de la haute société anglaise. Tout ensemble pittoresque et grandiloquent, son art se distingue surtout par l'ardeur du coloris.

CONSTANT DE REBECQUE, famille protestante, d'origine française, établie à Lausanne dès le XVIIe s. Elle compte parmi ses membres : David (Lausanne 1638 - † 1733), pasteur et professeur de théologie ; — Samuel, son fils (Lausanne 1676 - *id.* 1756), qui fit une carrière militaire ; — Marc Samuel François (Lausanne 1729 - *id.* 1800), fils de ce dernier, qui a laissé plusieurs œuvres littéraires ; — Benjamin, neveu du précédent (v. art. suiv.).

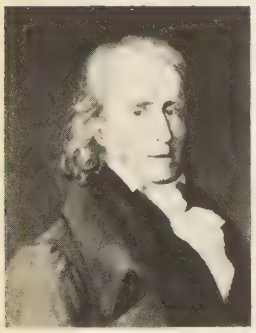

Benjamin CONSTANT DE REBECQUE par Hercule de Roches *musée Carnavalet*

CONSTANT DE REBECQUE (Benjamin), écrivain et homme politique français (Lausanne 1767 - Paris 1830). Orphelin de mère, il poursuit ses études à Oxford, puis à Erlangen et à Edimbourg. De 1787 à 1794, il occupe un poste de chambellan à la petite cour allemande de Brunswick. Sa rencontre avec Mme de Staël (1794) marque le début d'une longue liaison qui va durer quatorze ans et sera jalonnée de querelles et de réconciliations. Venu à Paris avec son amie, B. Constant entre dans la politique active et devient l'un des membres les plus écoutés des cercles libéraux. Après le 18-Brumaire, il est nommé membre du Tribunat par Bonaparte : rien ne s'opposait à cette nomination, puisqu'une loi de 1790 donnait la nationalité française aux descendants des protestants autrefois émigrés de France. Lorsque la politique autoritaire du Premier consul rompt avec les libéraux, B. Constant est exclu du Tribunat, en même temps que Cabanis et M.-J. Chénier (1802). Alors commence une période d'exil qui va être aussi la période la plus féconde de sa création littéraire. Il compose son vaste ouvrage *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, dont les cinq volumes seront publiés de 1824 à 1831. C'est de 1806 que date la création du roman qui devait assurer sa réputation, *Adolphe** (publié seulement en 1816), chef-d'œuvre du roman psychologique dont on sait aujourd'hui qu'il appartient à un dessein plus vaste auquel se rattache un autre roman, *Cécile* (rédigé vers 1810, publié en 1951). De la même époque (1809) date aussi la traduction du *Wallenstein* de Schiller.

Rentré en France dès 1814, il soutient dans le *Journal des débats* la cause des Bourbons. Mais Napoléon, qui cherche des soutiens chez les libéraux, le charge aux Cent-Jours de rédiger l'*Acte additionnel* et le nomme conseiller d'Etat. Au début de la seconde Restauration, B. Constant se réfugie en Angleterre, mais, après la dissolution de la Chambre introuvable, il reprend sa place dans l'opposition constitutionnelle. Jusqu'à sa mort il va être une des personnalités les plus populaires du parti libéral. Elu député de la Sarthe en 1819, il est aussi un des orateurs les plus brillants et les plus incisifs de la Chambre. Les désordres de sa vie privée, sa passion pour le jeu, ses dettes criantes ne suffisent pas à ruiner son prestige. Il fut un des 221 députés qui donnèrent la couronne à Louis-Philippe. Sa mort survint peu après cet événement (10 déc. 1830) ; ses funérailles furent l'occasion d'une vaste manifestation des libéraux.

Pendant la dernière partie de sa vie, B. Constant avait publié surtout des ouvrages de théorie politique et d'histoire : *Cours de politique constitutionnelle* (1818), *Mémoires sur les Cent-Jours* (1820), *Mélanges de littérature et de politique* (1829). C'est longtemps après sa mort que furent publiées ses *Lettres à Mme Récamier* (1864 et 1882), *Lettres à sa famille* (1888), *Lettres à Mme de Charrière* (1894), *le Cahier rouge* (1907). Ses *Journaux intimes*, dont l'édition complète n'a paru qu'en 1952, sont peut-être son chef-d'œuvre ; il y apparaît comme l'un des maîtres de l'analyse du « moi » et de cet égotisme qui constitue l'une des traditions les plus subtiles de l'intelligence française. S'il est un théoricien politique aux idées nettes et systématiques, il est d'un tempérament instable : capable d'enthousiasme et de tendresse, il ne cesse de soumettre ses propres sentiments à la froide lucidité de son intelligence et de son ironie. (→ Biblio.)

CONSTANȚA, v. et port de Roumanie, ch.-l. de la région de la Dobroudja, sur la mer Noire ; 117 000 hab. Vieille colonie grecque du Pont-Euxin (Tomes), la ville fut assignée comme lieu d'exil à Ovide, qui y mourut. Constanța occupe la pente d'une petite falaise dominant le port, qui est en grande partie artificiel. Importante station balnéaire au terminus de la voie ferrée traversant la Dobroudja et franchissant le Danube à Cernavodă. Le port monopolise presque totalement le commerce maritime de la Roumanie. C'est un centre industriel : chantiers navals ; industries mécaniques et alimentaires (conserveries).

CONSTANTAN n. m. Alliage de cuivre et de nickel (55 p. 100 de cuivre et 45 p. 100 de nickel) dont la faible conductibilité électrique permet de l'utiliser pour la confection de fils de résistances électriques. (Sous forme de fils, on emploie également le constantan comme élément de couple thermo-électrique [cuivre-constantan ou fer-constantan].)

CONSTANT-DUFEUX (Simon Claude), architecte français (Paris 1801 - *id.* 1871). Plus théoricien que praticien, prix de Rome, il fut professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (1863). Auteur des portes de bronze sur les façades latérales du Panthéon, il restaura le *temple d'Auguste et de Livie*, à Vienne (Isère).

CONSTANTE n. f. Math. Quantité qui conserve toujours la même valeur. ‖ Nombre indépendant des variables, dans une équation. ‖ Quantité que l'on ajoute à une fonction, après intégration, pour généraliser la solution, et se déterminant quand on définit les conditions du problème. ‖ *Fig.* Tendance générale permanente : *La constante d'une politique.*

— Chim. V. part. *encycl.*

— Electr. *Constante diélectrique*, rapport du pouvoir inducteur spécifique d'un corps à celui du vide pris pour unité. (Syn. de permittivité.) [V. part. *encycl.*]

— Météorol. *Constante solaire*, quantité d'énergie thermique reçue à la limite supérieure de l'atmosphère par l'unité de surface plane perpendiculaire aux radiations solaires. (V. part. *encycl.*)

— Physiq. Donnée numérique expérimentale se rapportant à une propriété d'un corps ou à un appareil. ‖ *Constante d'un galvanomètre*, déviation que produit un courant d'intensité unité. ‖ *Constantes voltaïques*, force électromotrice et résistance d'une pile regardées comme constantes. ‖ *Constante de temps*, temps au bout duquel la grandeur V d'une fonction exponentielle du temps *t* a varié dans le rapport de la base des logarithmes népériens ($e = 2{,}718$) à l'unité. ‖ *Constante de propagation*, constante complexe caractérisant l'affaiblissement et le déphasage par unité de longueur des courants et des tensions qui se propagent sur une ligne supposée infiniment longue. ‖ *Constante radio-active*, v. radio-actif. ‖ *Constante capillaire*, v. capillarité. ‖ *Constante des gaz parfaits*, v. gaz. ‖ *Constante de la gravitation*, v. attraction. ‖ *Constante de Planck*, v. Planck. ‖ *Constante de Rydberg*, v. Rydberg.

— Psychol. *Constante personnelle*, nombre exprimant le rapport entre l' « âge mental » d'un individu et son « âge chronologique ». (Ce nombre, obtenu par divers tests, détermine le caractère normal, précoce ou arriéré de cet individu.)

— Encycl. Chim. La masse volumique, le point de fusion, le point d'ébullition, les coefficients de dilatation, d'absorption pour les diverses radiations, etc., sont des données numériques des propriétés d'un corps pur.

Pour justifier le nom de *constantes*, ces valeurs numériques devraient être tout à fait invariables ; en réalité, elles dépendent des conditions dans lesquelles les phénomènes sont observés, en particulier de la température, de la pression, et l'indication précise de ces conditions est, dans la plupart des cas, indispensable pour que la valeur numérique donnée ait un sens.

— Electr. La *constante diélectrique* mesure la propriété que possède une substance isolante de transmettre l'action inductive. Les principaux diélectriques ont les constantes suivantes : goudron 1,8 ; papier paraffiné 1,9 ; papier huilé 2,2 ; pétrole 2,2 ; eau pure 2,3 ; caoutchouc 2 à 2,8 ; résine 2 à 3 ; verre 3 ; ébonite 3,1 ; gomme laque 3,7 ; gutta 4 à 4,8 ; porcelaine 4,4 ; mica 5 à 8 ; glycérine 5,6 ; flint-glass 8 à 10. La capacité d'un condensateur électrique est proportionnelle, toutes choses égales d'ailleurs, à la constante du diélectrique employé. Cette constante exprime l'influence d'un milieu isotrope sur les forces d'attraction ou de répulsion entre corps électrisés.

— Météorol. Les travaux considérables de l'Américain Abbot (de la Smithsonian Institution de Washington) ont conduit à la valeur universellement acceptée de la *constante solaire :* 1,94 calorie/gramme/cm²/minute, soit 0,135 watt/cm². L'énergie ultraviolette de $\lambda < 0{,}29\ \mu$ est incluse dans ce total (ultraviolet très court).

La question de savoir si la constante solaire est variable a soulevé de vives controverses. Les auteurs modernes sont généralement d'accord sur les points suivants : 1° La partie visible du spectre et l'infrarouge ne subissent pas de fluctuations appréciables ; 2° Il est probable qu'il en est de même de l'ultraviolet proche (entre 0,29 et 0,12 μ) ; 3° L'ultraviolet lointain ($\lambda < 0{,}12$), correspondant à l'émission de l'hydrogène et de l'hélium solaires, subit de fortes variations. Cette énergie représente une partie très faible de l'énergie totale, mais elle exerce des effets considérables sur l'ionosphère.

CONSTANTIA, agglomération résidentielle de la banlieue sud-est du Cap (Union sud-africaine), à l'emplacement d'un village fondé par des protestants français venus de la Saintonge ; 6 500 hab. Ils y créèrent sur les pentes de la haute montagne homonyme le célèbre *vignoble de Constance.*

CONSTANTIA (Flavia Julia), princesse romaine († v. 333), fille de Constance Chlore et sœur de Constantin le Grand. Elle épousa Licinius, empereur d'Orient, et devint célèbre par ses mérites et l'affection qui l'unit à son frère, même après que celui-ci eut fait périr son époux. Dévouée à l'arianisme, elle fit rappeler Arius, exilé à la suite du concile de Nicée.

CONSTANTIA ou **CONSTANTINA** (Flavia Julia), princesse romaine († en Galatie 354), fille de Constantin le Grand et de Fausta, successivement épouse de son cousin Hannibalien, roi de Pont, du général Vetranio, qu'elle poussa à se proclamer empereur à Mursa (350) et qui abdiqua peu après en faveur de Constance, et enfin de son autre cousin, le césar Gallus. Elle se fit l'instigatrice et la complice des crimes de son troisième mari. Attirée à Rome avec Gallus par Constance II, elle mourut pendant le voyage.

CONSTANTIA (Flavia Maxima), princesse romaine (362-383), fille posthume de Constance II et de Faustine. Elle épousa en 374 l'empereur Gratien. Ses vertus lui valurent d'être canonisée par l'Eglise.

CONSTANTIN (saint), roi de Domnonée († péninsule de Kyntire, Ecosse, 598 ?). Il se convertit, se fit moine et alla prêcher l'Evangile dans le nord de l'Ecosse, où il fut mis à mort par les infidèles. Fête le 11 mars. — Un autre fut évêque de Gap au VIe s. Fête le 12 avril.

PAPES

CONSTANTIN Ier, pape de 708 à 715. Syrien d'origine, il lutta avec succès contre les prétentions de l'archevêque de Ravenne. Il séjourna à Nicomédie (710-711), à la demande de Justinien II, et réussit à détendre les rela-

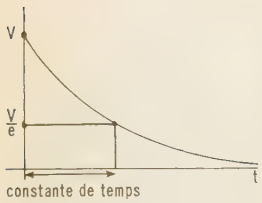

constante de temps (phys.)

tions entre l'Eglise romaine et l'empereur. Il s'attaqua ensuite au monothélisme, que favorisait Philippicos Bardane, successeur de Justinien.

CONSTANTIN II, pape de 767 à 769. Il fut imposé par son frère Toto, duc de Nepi, qui représentait le parti de l'aristocratie laïque. L'aristocratie cléricale, sur l'impulsion du primicier Christophe, déposa Constantin, qui dut se retirer dans un monastère après l'élection d'Etienne III. Il eut les yeux arrachés peu après et fut traduit devant un concile qui annula tous ses actes. Il figure parmi les antipapes dans l'*Annuaire pontifical*.

EMPEREURS

CONSTANTIN Ier le Grand, en lat. CAIUS FLAVIUS VALERIUS AURELIUS **Constantinus** (Naissus [Niš] entre 270 et 288 - Nicomédie 337), empereur romain (306-337). Il était le fils de Constance Chlore, encore simple officier, et d'une concubine, Hélène, fille d'auberge, dont son fils devait faire une *augusta* et que l'Eglise devait élever sur ses autels. Constance devenu césar, Constantin fut élevé à Nicomédie près de Dioclétien, à la fois comme futur césar et comme gage de la fidélité de son père. Il accompagna Dioclétien en Egypte, devint tribun militaire *primi ordinis*, combattit les Perses, puis, après l'abdication de Dioclétien et de Maximien, les Sarmates, sous Galère. Constance Chlore l'appela en Gaule auprès de lui peu avant de mourir et se fit accompagner par lui dans sa dernière campagne contre les Pictes; à la mort de son père, les soldats de celui-ci proclamèrent Constantin « auguste » (306), mais Galère ne lui reconnut que la qualité de « césar ». Après l'usurpation de Maxence et la reprise du pouvoir par Maximien (307), il s'allia à ce dernier, qui le reconnut auguste et lui donna sa fille Fausta. Il s'obstina à conserver son titre d'auguste malgré l'arbitrage de Dioclétien à Carnuntum, qui le qualifiait seulement de « Caesar, filius Augusti ». Brouillé avec Maximien, il le captura dans Marseille et le contraignit au suicide en 310. La mort de Galère en 311 et une alliance conclue avec Licinius, à qui il donna sa sœur Constantia, lui permirent de porter tout son effort contre Maxence : il descendit en Italie et marcha sur Rome. Maxence le rencontra sur la via Flaminia, au pont Milvius (28 oct. 312), où Constantin fut vainqueur; le corps de son adversaire fut retrouvé le lendemain dans le Tibre.

Il prit alors le titre de *maximus augustus* et rencontra Licinius à Milan au début de 313. Ils prirent alors en commun les décisions qu'il est convenu d'appeler *édit de Milan*, proclamant la liberté d'être chrétien et ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques confisqués. Dès 314, Licinius ayant éliminé Maximin Daïa (été 313), les deux augustes survivants se brouillèrent. Une paix victorieuse pour Constantin les réconcilia en 315. Mais l'entente cessa dès 320 et la guerre reprit en 324 : Constantin, vainqueur, épargna son rival pendant six mois, puis le fit tuer. L'unité de l'Empire était rétablie et le système politique de Dioclétien définitivement détruit.

Constantin fut, après sa victoire de 324, affronté à deux séries de difficultés : la défense des frontières menacées et les discordes au sein de sa propre famille.

Constantin avait déjà, dans sa jeunesse, lutté en Asie, sur le Danube et sur le Rhin. Il connaissait le danger et l'estimait plus grave à l'est. Ses fils Crispus, puis Constantin le Jeune furent chargés de la défense rhénane face aux Alamans et aux Francs. Lui-même mena les guerres danubiennes contre les Goths, puis chez les Sarmates. Il vainquit les premiers (332) et les contraignit à une paix qui permit à Ulfilas de les évangéliser quelques années plus tard selon le Credo arien; les seconds furent dispersés à travers l'Empire (334). Plus grave fut le conflit avec la Perse; menaçant dès que Sapor II eut atteint sa majorité, il éclata peu avant la mort de Constantin, et son héritage fut lourd pour les successeurs de ce dernier.

La famille impériale n'était au reste guère unie : depuis longtemps, le césar Crispus était jalousé par ses demi-frères et par sa belle-mère Fausta. Celle-ci, vers 326, l'accusa d'attentat contre son honneur, et Constantin le fit exécuter. Mais Fausta fut peu après accusée d'adultère, et son époux la fit périr à son tour.

Les crimes de 326 ont-ils eu une influence sur l'évolution religieuse de l'empereur? La tradition veut que Constantin ait été illuminé d'une vision à la veille de la bataille du pont Milvius, et se soit converti brutalement au christianisme. A l'opposé, on a parfois soutenu que, simple opportuniste, Constantin s'était appuyé à temps sur le parti triomphant, sans se soucier pour autant de ses convictions. Il semble qu'il faille préférer une solution intermédiaire : Constantin eut d'abord une religion solaire à tendance monothéiste, qui le portait à quelque sympathie à l'égard du christianisme. Il se considérait comme l'inspiré d'un Dieu unique, mal défini : il cultivait une sorte de déisme au contenu dogmatique imprécis. D'où le souci d'attribuer à tous la liberté d'adorer Dieu sous la forme qui leur plaisait (édit de Milan). D'où la préoccupation d'obtenir que chaque religion fît sa paix et son unité (concile de Nicée). « Evêque du dehors », en quelque sorte chef de l'Eglise, à l'extérieur de celle-ci, comme il est ailleurs *pontifex maximus* et maître du paganisme, il est à lui seul un syncrétisme vivant. On ne peut pas parler alors de conversion. Ce n'est probablement que vers la fin de sa vie qu'il s'est converti, sous diverses influences : place de plus en plus grande tenue par les chrétiens autour de lui et dans l'Empire; remords ou plus simplement remontrances des clercs après les crimes de 326; découverte en l'arianisme d'une doctrine permettant d'accorder une place privilégiée à l'empereur (si le Père et le Fils sont sur le même plan suivant l'orthodoxie, il y a une infinie distance entre eux et les créatures; s'ils sont à des degrés divers de divinité, ce que prétendent les ariens, il peut y avoir de même des degrés divers parmi les créatures, et l'empereur peut être leur intercesseur auprès de Dieu comme le Fils est celui des créatures auprès du Père); intrigues enfin menées auprès de lui par Eusèbe de Nicomédie, le circonvenant jusqu'à le baptiser sur son lit de mort (337) et dans la foi arienne. Quelle que soit la date de la conversion de Constantin, celui-ci reste l'empereur qui a rendu possible le triomphe du christianisme dans l'Empire. Il l'est par les privilèges qu'il accorde aux chrétiens : liberté du culte, restitution des biens ecclésiastiques, dispense des *munera* pour les clercs, droit d'héritage accordé à l'Eglise, suppression des peines contre le célibat, privilèges judiciaires, protection des chrétiens contre Licinius et, plus tard, contre Sapor, pèlerinage d'Hélène aux lieux saints et construction des basiliques. Il l'est aussi par les diverses entraves apportées au paganisme et au judaïsme : fermeture des temples, interdiction de faire des sacrifices aux dieux, reproches aux soldats d'en célébrer en l'honneur de Jupiter Capitolin. Il l'est enfin par son action même dans l'Eglise, à laquelle il donne un caractère quasi officiel : intervention dans le conflit donatiste (concile d'Ancyre, 314) et dans celui qui oppose ariens et orthodoxes (convocation et organisation du concile de Nicée* [325]; action pour imposer le Credo nicéen et combattre l'arianisme; puis retournement et intervention en faveur de l'arianisme contre l'orthodoxie alexandrine). Il reste que la tradition, en portant Constantin sur les autels, a honoré un curieux saint : meurtrier de son beau-père Maximien, de son beau-frère Licinius, de son fils aîné Crispus, de sa femme Fausta et même, en 336, du fils de Licinius; baptisé dans une foi hérétique, promoteur d'un retour en force de l'hérésie arienne.

« Romain de la décadence », il fut pourtant aussi créateur et initiateur. Ces deux caractères se font jour dans son œuvre administrative, sociale, militaire, économique et juridique.

Avec lui, l'Empire prend définitivement la forme d'une monarchie de droit divin, à l'orientale. L'empereur est au centre de tout. Tout ce qui l'approche ou le touche est sacré, jusqu'à son palais, sa chambre et ses vêtements. En 326 apparaissent les silentiaires, chargés de faire respecter un silence religieux en sa présence. Les vieilles institutions impériales héritées de la République tombent en désuétude. Le sénat romain n'est plus guère qu'un conseil municipal, doublé bientôt par celui de Constantinople. Le titre de consul n'est plus qu'honorifique. Ce sont les représentants directs du souverain qui prennent en main tous les rouages de l'Etat : les comtes* doublent les anciens fonctionnaires, puis se substituent à eux aussi bien dans l'administration civile qu'à la tête de l'armée. Partout, dans l'empire, les *agentes* in rebus* contrôlent, rendent compte, dénoncent et poursuivent au besoin.

Si tous les sujets sont en quelque sorte nivelés en regard de la toute-puissance du souverain, la société n'en est pas moins étroitement hiérarchisée en fonction de la plus ou moins grande faveur en laquelle celui-ci tient chacun. Tous sont désormais rivés à leur condition et à leurs charges (cela essentiellement pour éviter la fuite et la fraude fiscale). Au sommet de l'échelle sociale se situent des ordres privilégiés : *perfectissimi*, héritiers en principe de l'ordre équestre; *clarissimi* surtout, héritiers de l'ordre sénatorial, mais parmi lesquels pénètrent les personnages importants de l'ordre équestre.

La fiscalité impériale, déjà lourde depuis Dioclétien, s'aggrave encore : tandis que se renforce le système de la *jugatio capitatio*, apparaissent des impôts particuliers sur les terres sénatoriales, sur les négociants (*chrysargyre*), sur les décurions* municipaux (or coronaire prélevé périodiquement à titre « extraordinaire »). Constantin crée le sou d'or (*solidus*), fixé à 1/72 de livre et qui demeurera stable, à Byzance, jusqu'aux Comnènes. Cependant, un second secteur monétaire, infiniment plus courant, utilise le *follis* de cuivre, dont les fluctuations traduisent le déséquilibre économique du siècle.

Constantin réorganise l'armée : il supprime la garde prétorienne et la remplace par celle des « domestiques ». Mais surtout il distingue l'armée des frontières (*limitanei*) de l'armée d'intervention, placée en réserve (*comitatenses*). Cette formule, discutée, permet au moins de ne pas laisser l'Empire sans défense lorsque le *limes** est traversé par les envahisseurs. Mais le recrutement normal de l'armée parmi les habitants de l'Empire se tarit par la fuite des futures recrues. C'est pourquoi l'armée est envahie par les Barbares, recrutés parfois individuellement, plus souvent par tribus ou peuples entiers « fédérés ».

Dans le domaine juridique, l'empereur, juge suprême, se veut aussi législateur suprême. Il superpose et souvent substitue sa volonté à la tradition du droit romain. Il y témoigne d'une préoccupation de retour à la morale et d'un souci d'humanité que démentent certaines de ses actions.

Dernier point, et non le moindre, de l'œuvre de Constantin : la fondation d'une nouvelle Rome, Constantinople*. Les mobiles de l'empereur furent probablement complexes : besoin de disposer d'une capitale plus proche des frontières du Danube et de l'Euphrate; nécessité de porter le centre de l'Empire dans cet Orient qui en devient l'élément capital; qualité du site offert par la Corne d'Or; méfiance à l'égard de la tradition romaine; volonté de dresser une Rome chrétienne, face à la Rome païenne. Constantin n'avait pourtant pas pu prévoir la portée de son acte : accélération de la coupure entre Occident romain et Orient grec; survivance de ce dernier parallèlement à l'invasion de l'Occident, et constitution d'un Empire byzantin face aux royaumes nés de cette invasion; sauvegarde de la civilisation antique, mais perspective inéluctable de schisme entre deux chrétientés devenues étrangères l'une à l'autre.

Constantin, dont on fait parfois le champion de l'unité de l'Empire, le laissa partagé entre cinq héritiers, ses trois fils (Constantin II, Constant, Constance II) et ses deux neveux (Dalmatius et Hannibalianus). La crise devait éclater entre eux dès sa mort, au point que pour la retarder il fallut que, mort, Constantin gouvernât encore en titre l'empire pendant plusieurs mois. Les luttes qui devaient s'ensuivre allaient, une fois de plus, ruiner et affaiblir l'empire, accélérer sa division entre Orient et Occident, faciliter la tâche des Barbares.

Il est difficile de porter un jugement sur Constantin. Le symbole qu'il fut et qu'il demeure bien souvent, fût-ce à tort, a réagi lui-même sur l'histoire : c'est au nom d'une pseudo « donation de Constantin » de l'Italie à l'évêque de Rome que s'est constitué au

musée du Latran

CONSTANTIN Ier le Grand

tête de bronze
musée de Belgrade

Phot. Alinari, X.

basilique de **Constantin** à Rome

monnaie de CONSTANTIN IV *cabinet des Médailles*

monnaie de CONSTANTIN V *cabinet des Médailles*

« Jésus couronne CONSTANTIN VI et sa femme » psautier d'Egbert *musée de Cividale*

Moyen Age le pouvoir temporel de la papauté. C'est plus généralement encore à Constantin qu'il est traditionnel d'accoler la notion de triomphe du christianisme sur le monde païen; c'est de lui qu'on a fait l'archétype du prince chrétien, le nouveau David du Nouveau Testament. (→ Biblio.)

— Iconogr. L'empereur a été fréquemment représenté de son vivant, ou peu après sa mort, soit sur des monnaies ou des médailles (médaillon d'or de la collection Beistegui à la Bibl. nat.), soit sculpté dans des pierres semi-précieuses (buste en sardoine et bâton de chœur du chantre de la sainte chapelle, à la Bibl. nat.), soit sur des bas-reliefs historiques (scènes de l'arc de Constantin), soit enfin en ronde bosse. Il est probable que le colosse de Barletta concerne un autre empereur (Valentinien ou Héraclius), mais il nous reste des fragments de la statue colossale de Constantin qui se trouvait dans sa basilique, sur le Forum (musée des Conservateurs, à Rome), une statue qui provient de ses thermes (Saint-Jean-de-Latran), un buste au musée des Offices, un autre de bronze doré, trouvé à Niš (musée de Belgrade). Enfin, Constantin figurait, avec le pape Sylvestre, sur une mosaïque (disparue) du triclinium du Latran. L'iconographie rétrospective est aussi abondante : rouleau d'Exultet de la cathédrale de Bari (XIIIe s.), fresque de l'église des Quatre-Saints-Couronnés (Rome), de la chapelle Saint-Sylvestre de Santa Croce (Florence, XIIIe s.); *Victoire* et *Vision de Constantin*, par Piero Della Francesca à Saint-François d'Arezzo. L'histoire de l'empereur orne l'une des célèbres *Chambres* du Vatican, peinte après la mort de Raphaël par Jules Romain, Fr. Penni et Raffaellino Del Colle. Citons encore le *Constantin détruisant les idoles*, par Maratta (Latran), la *Bataille* et le *Triomphe de Constantin*, par Lebrun, gravés par Audran, le *Constantin en prière* de Valdés Leal (Madrid), la statue équestre sculptée par le Bernin (vestibule de Saint-Pierre de Rome), et les suites de tapisseries tissées d'après les cartons de Raphaël et de Rubens.

Constantin (BASILIQUE DE), édifice antique dont des restes importants subsistent à Rome, sur le Forum. Commencée par l'empereur Maxence (306-312), elle fut transformée et achevée par Constantin; elle comportait trois nefs voûtées et se terminait par une abside dans laquelle se trouvait une statue colossale de Constantin, dont il reste quelques fragments (cour du palais des Conservateurs).

CONSTANTIN II le Jeune (316 - Aquilée 340), empereur romain (337-340), fils aîné de Constantin Ier et de Fausta. Après une période de pouvoir commun avec ses frères Constance et Constant, il reçut les Gaules et la Bretagne. En 340, il attaqua Constant, maître de l'Italie et de l'Afrique, qui commençait à pratiquer une politique indépendante; vaincu, il fut tué dans sa fuite.

CONSTANTIN III HÉRACLIUS (612 - Chalcédoine 641), empereur d'Orient (févr.-mai 641), fils aîné d'Héraclius Ier et d'Eudocie. A la mort de son père, il partagea le trône avec son frère Héraclius II Constantin et sa belle-mère Martine. Hostile au monothélisme, il donna au pape l'assurance que l'Ekthésis* avait été enlevée des murs de Sainte-Sophie. Mais il n'eut pas le temps de poursuivre sa politique de réconciliation avec Rome; probablement tuberculeux, il se retira dès le début de son règne à Chalcédoine où il mourut bientôt, et Martine fut soupçonnée de l'avoir fait empoisonner. De son mariage avec Grégoria, fille de son cousin Nicétas, il laissait deux fils, Constant II Héraclius et Théodose. Avant sa mort, il s'était entendu avec un chef de l'armée, Valentin Arschakoun, pour assurer le trône à l'aîné.

CONSTANTIN IV (654 - 685), empereur d'Orient (668-685), fils aîné de Constant II. Au moment où il monta sur le trône (668), la situation était critique : soulèvement de la Sicile; révoltes militaires en Asie Mineure. Le jeune prince rétablit l'ordre, élimina ses deux frères et résista aux Arabes qui envahissaient l'Afrique byzantine, prenaient la Crète et, pendant sept ans de suite (672-678), assiégèrent Constantinople, qui utilisa pour la première fois le feu grégeois* pour sa défense. Sans doute la conquête de la Mésie par les Bulgares (679) annonçait un grave danger. Mais la conversion des Croates et des Serbes, en préparant l'hellénisation des Slaves et la tenue à Constantinople du sixième concile œcuménique (680-681), en rétablissant l'unité religieuse avec Rome, accrut la force et le prestige de l'Empire. Son fils aîné, Justinien II, lui succéda.

CONSTANTIN V (718 - 775), empereur byzantin (740-775), fils de Léon III l'Isaurien. Associé dès 720 à l'Empire, il contribua, en 740, au gain de la victoire remportée sur les Arabes à Akroïnon. Quand, en 740, il devint seul empereur, il trouva l'empire fort troublé et, d'abord, il eut à reconquérir sur l'usurpateur Artavasde sa capitale et son trône (741-742). Puis il combattit les Arabes, sauva Constantinople attaquée par les Bulgares (755), les écrasa à Anchiolos (762) et remporta des succès sur les Slaves. En Italie, toutefois, la prise de Ravenne par les Lombards amena la perte de l'exarchat (750); la querelle religieuse entraîna la rupture avec Rome, et l'intervention de Pépin et de Charlemagne ruina les efforts byzantins pour reconquérir la péninsule. A l'intérieur, son administration rendit une réelle prospérité à la monarchie. Malheureusement, la querelle des iconoclastes troubla profondément son règne. Le concile de Hiéria (754) condamna les Images, et le prince exécuta ses décisions avec une rigueur qui, après le complot de 765, tourna à la persécution. Les moines, surtout, furent frappés, et c'est ce qui valut à Constantin V, de la part de ses adversaires, d'insultants surnoms (*Copronyme, Caballinos*). Il eut pour successeur son fils aîné Léon IV.

CONSTANTIN VI (771 - 805), empereur byzantin (780-797), fils de Léon IV et d'Irène. Il avait à peine dix ans quand il succéda à son père (780), et, d'abord, il régna sous la tutelle de sa mère Irène. Un soulèvement militaire, en renversant la régente, qui avait régné seule du printemps à décembre 790, lui donna le gouvernement (790); mais, battu par les Bulgares (792), par les Arabes (797), il devint bientôt impopulaire dans l'armée; son second mariage, surtout, en lui aliénant le parti monastique, rendit aisée l'usurpation d'Irène, qui lui fit crever les yeux.

CONSTANTIN VII PORPHYROGÉNÈTE (905-959), empereur byzantin (912-959), fils de Léon VI. Coempereur dès 911, il régna d'abord sous la tutelle de son oncle Alexandre (912-913), associé depuis longtemps (peu après 871) à l'Empire, puis sous la régence de sa mère Zoé (913-919); il subit ensuite (920-944) l'impérieuse autorité de son beau-père Romain Ier Lécapène; il ne gouverna seul que de 945 à 959. Toutefois, son règne fut glorieux pour Byzance. Tandis que la monarchie bulgare, encore dangereuse entre 913 et 927, s'affaiblissait, les généraux byzantins repoussaient les Magyars et les Arabes; les Barbares du Nord (Petchenègues, Khazars, Russes [956]) se rapprochaient de Byzance, ville chrétienne; la prépondérance de la monarchie s'étendait en Arménie et au Caucase. Constantin contribua par ses goûts littéraires, par la réorganisation de l'enseignement public, par la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts, à la splendeur de l'Empire. Lui-même a composé plusieurs ouvrages : le livre des *Thèmes* (v. 934), le *Traité des cérémonies* (953), la *Vie de Basile* (v. 959), enfin le *Livre de l'administration* (v. 953), tous publiés dans la Byzantine de Bonn. En outre, Constantin VII fit composer toute une série de compilations juridiques, historiques, agricoles, médicales, militaires, hagiographiques. Il eut pour successeur son fils Romain II, qu'il avait eu d'Hélène Lécapène, fille de Romain Ier.

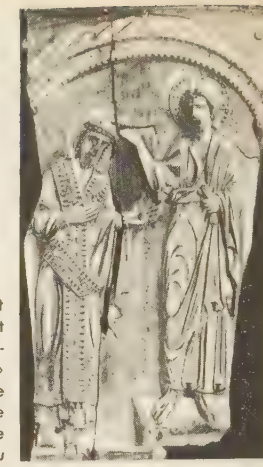

« Jésus-Christ couronnant CONSTANTIN VII » ivoire *musée historique de Moscou*

CONSTANTIN LÉCAPÈNE (915 - 946), empereur byzantin (924-945), troisième fils de l'empereur Romain Ier. Associé à l'Empire par son père (924), il contribua en 944 à le renverser et régna quelques semaines avec son frère aîné Etienne et son beau-frère Constantin VII (944-945). Détrôné par ce dernier et exilé, il fut tué l'année suivante. De son mariage avec Hélène, fille du patrice Hadrien, il eut un fils, Romain.

CONSTANTIN VIII (v. 960-1028), empereur byzantin (961-1028), second fils de Romain II et de Théophano. Après avoir, comme son frère Basile II, subi, pendant sa minorité, la tutelle de sa mère, puis de Nicéphore Phokas (963-969) et de Jean Tzimiskès (969-976), il prit réellement le pouvoir, avec Basile II, en 976. Mais, enclin au plaisir, il laissa à son frère toute l'initiative des affaires. Quand la mort de Basile II (1025) le laissa seul empereur (1025-1028), il confia à d'incapables familiers les hautes charges de l'Etat, écrasa d'impôts ses sujets et, par le mariage qu'il fit contracter, à son lit de mort, à sa fille Zoé, prépara une crise douloureuse pour l'Empire.

CONSTANTIN IX MONOMAQUE, empereur byzantin (1042 - 1055), parvenu au trône par son mariage avec la vieille impératrice Zoé, fille de Constantin VIII. Son règne fut désastreux pour l'Empire; en Occident, les Normands conquirent ce que Byzance gardait de l'Italie, et le conflit qui éclata entre le pape Léon IX et le patriarche Michel Kéroularios amena le schisme définitif entre Rome et Byzance (1054). En Orient, l'annexion de l'Arménie (1045) et les maladresses de la politique financière laissèrent l'Empire sans défense contre les Turcs Seldjoukides. A l'intérieur, les soulèvements de Georges Maniakès (1043) et de Léon Tornikios (1047) étaient, quoique réprimés, des symptômes graves. Toutefois, Constantin se maintint au pouvoir,

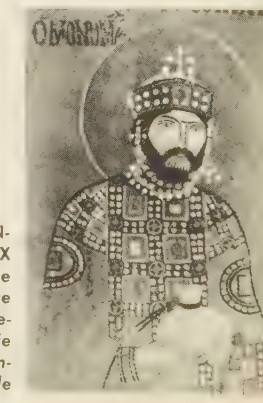

CONSTANTIN IX mosaïque *église Sainte-Sophie Constantinople*

Phot. Viollet, Giraudon, Larousse.

même après la mort de Zoé (1050) ; il mérite d'ailleurs quelque intérêt par son amour des lettres et la fondation qu'il fit, en 1045, d'une école de droit à Constantinople. De sa première femme, il eut une fille, qui épousa Vsevolod Ier, grand-prince de Kiev.

CONSTANTIN X DOUKAS, empereur byzantin (1059-1067), parvenu au trône par l'abdication d'Isaac Ier Comnène. Son règne fut marqué par une réaction contre l'aristocratie militaire et par la réduction de l'armée. Mais, en voulant se prémunir contre la turbulence des soldats, il rendit l'Empire impuissant à se défendre. Les Turcs ravagèrent l'Arménie (1064), et les Magyars occupèrent Belgrade. Constantin laissa faire, se complaisant dans la société des savants et des rhéteurs. De son second mariage avec Eudocie Makrembolitissa, il eut trois fils, Michel VII, Andronic et Constantin.

CONSTANTIN DOUKAS, empereur byzantin (1067-1078), troisième fils de Constantin X. Couronné du vivant de son père avec ses frères Michel VII et Andronic, il n'eut aucune part au pouvoir, et, en 1078, il refusa le trône que Michel songeait à abdiquer en sa faveur.

CONSTANTIN DOUKAS, empereur byzantin (1081 - v. 1090), fils de Michel VII et de Marie d'Alanie. Associé à l'Empire (1074), puis relégué dans un monastère en 1078, par ordre de Nicéphore III Botaniatès, il fut, à l'avènement des Comnènes (1081), associé de nouveau au trône (1081 - v. 1900) et fiancé, pour légitimer la nouvelle dynastie, à la fille d'Alexis, Anne Comnène.

CONSTANTIN LASCARIS ou **CONSTANTIN XI**, empereur byzantin (1204). Après la prise de Constantinople par les Latins (1204), il organisa la résistance en Asie Mineure et fut proclamé empereur. Mais il mourut prématurément et son frère Théodore Ier lui succéda.

CONSTANTIN XI PALÉOLOGUE ou **CONSTANTIN XII**, surnommé **Dragasès** (1405 - Constantinople 1453), empereur byzantin (1449-1453), troisième fils de Manuel II et d'Hélène Dragasch. Frère de Jean VIII, il était en 1443 despote de Mistra ; à la mort de Jean VIII (1448), il fut appelé à régner sur les misérables débris de l'Empire byzantin. Mais bientôt l'avènement de Mehmet II (1451) menaça Constantinople. Sans argent, presque sans soldats, Constantin, combattu par les adversaires de l'Union des Eglises, se défendit héroïquement. Il périt dans l'assaut suprême (29 mai 1453), sur les murailles de sa capitale forcée.

CONSTANTIN, usurpateur de l'Empire romain († Arles 411). Proclamé empereur par les troupes de Bretagne (407), il soumit une partie de la Gaule et retarda l'invasion des Burgondes en les établissant comme fédérés dans la région de Mayence et de Worms. Il lutta dans le midi de la Gaule contre les Vandales, les Alains et les Suèves. Il créa césar son fils Constant, qui établit en Espagne l'autorité de son père. Pendant que Constantin combattait les Goths, un de ses généraux, Gerontius, proclama empereur Maxime et massacra Constant. Constantin, de retour, fut assiégé dans Arles et mis à mort.

BULGARIE

CONSTANTIN ASEN TECH († près de Tărnovo 1277), roi de Bulgarie (1257-1277), successeur de Michel Ier Asen. Apparenté par sa mère à la maison de Serbie, il fut élu par les boyards et, afin d'affermir sa situation, il répudia sa femme pour épouser Irène Lascaris, fille de Théodore II, empereur byzantin de Nicée, et d'Hélène Asen, elle-même fille de Jean III Asen II, roi de Bulgarie, puis il prit le nom de Constantin Asen. Attaqué successivement par les Hongrois et par les Byzantins, il fit appel aux Mongols, mais ne put récupérer les villes de la mer Noire. A la mort d'Irène Lascaris (1270), il épousa Marie Cantacuzène, nièce de Michel VIII Paléologue, empereur byzantin ; mais il dut malgré tout attaquer l'Empire pour acquérir les villes promises à l'occasion de ce mariage (1272) ; l'alliance de Michel VIII et des Mongols annula les avantages acquis par les Bulgares au cours de cette campagne. Les troubles intérieurs interdisaient du reste toute expansion bulgare. S'étant cassé la jambe, Constantin Asen avait associé au trône son fils Michel II Asen (1275) sous la régence de Marie Cantacuzène. Un parti de mécontents appela en Bulgarie le prince rourikide Jacques Sviatoslav, qui avait épousé une sœur d'Irène Lascaris ; mais le danger fut écarté par Marie Cantacuzène, qui adopta Sviatoslav, puis le fit assassiner (1277). Toutefois, les incursions mongoles, fomentées par Michel VIII, provoquèrent une révolte dirigée par le porcher Ivajlo, qui battit et tua Constantin, à qui il succéda.

GRANDE-BRETAGNE

CONSTANTIN Ier MAC FERGUS [† 820], roi des Pictes (789-820). Il semble avoir eu également des Scots sous son autorité, au moins nominale. Sous son règne commencèrent les incursions scandinaves qui allaient ensuite ravager les îles Britanniques.

CONSTANTIN II [† Forgan in Fife 877], roi des Scots et des Pictes (863-877), fils de Kenneth Ier, neveu et successeur de Donald Ier. Son règne fut une longue lutte contre les Scandinaves, qui le tuèrent.

CONSTANTIN III [† Saint Andrews 952], roi d'Alba (900-942). Il arrêta la menaçante avance scandinave par sa victoire de 904, puis étendit son influence sur le Strathclyde. En 906, il fit tenir près de sa ville de Scone un grand concile de l'Eglise écossaise. Mais, s'étant rapproché des Danois de Northumbrie, il entra en lutte avec le roi des Anglo-Saxons Æthelstan, qui envahit l'Ecosse en 934 ; il fut l'un des vaincus de Brunanburh (937) et ne put sauver son royaume de la conquête anglo-saxonne que grâce à la mort d'Æthelstan. En 942 il abdiqua en faveur de son héritier présomptif, Malcolm*.

CONSTANTIN IV [† Rathinver Almond 997], roi d'Alba (995-997).

GRÈCE

CONSTANTIN Ier, roi de Grèce (Athènes 1868 - Palerme 1923). Fils du roi Georges Ier et de la reine Olga, il avait épousé en 1889 la princesse Sophie de Hohenzollern, sœur de Guillaume II. Monté sur le trône en 1913, son attitude à l'égard de l'Entente pendant la Première Guerre mondiale, dès 1914, et son désaccord avec Venizelos, soutenu par les Alliés, provoquèrent sa chute. A la suite d'une pression exercée par la France au nom des Alliés (mission Jonnart), il dut abdiquer en juin 1917 en faveur de son fils cadet Alexandre. A la mort de ce dernier (1920), il remonta sur le trône à la suite d'un plébiscite défavorable à Venizelos, mais après la défaite des troupes grecques en Anatolie (1922) il fut renversé et abdiqua de nouveau, mais en faveur de son fils aîné, le prince Georges, et s'exila en Sicile. (→ Biblio.)

CONSTANTIN II, roi de Grèce (Athènes 1940). Il succéda à son père, Paul Ier, en 1964.

RUSSIE

CONSTANTIN Vsevolodovitch, grand-prince de Vladimir-Souzdal' (1217-1218). Fils aîné de Vsevolod Grand-Nid, d'abord prince de Novgorod puis de Rostov, il évinça son frère Iouri à la bataille de Lipetsk (1215). Son court règne coïncide avec le développement des guerres féodales et l'affaiblissement de la Souzdalie.

CONSTANTIN ou **KONSTANTINE**, nom de plusieurs grands-ducs de Russie, dont le premier et le plus célèbre est CONSTANTIN PAVLOVITCH (Tsarskoïe Selo 1779 - Vitebsk 1831), deuxième fils du tsar Paul Ier et petit-fils de Catherine II. De caractère indécis et violent à la fois, d'une humeur fantasque héritée de son père, épris comme lui de discipline militaire à la prussienne, il semble avoir eu dans sa jeunesse, comme son frère aîné Alexandre Ier, des idées libérales. Il combattit avec Souvorov en Italie, et participa à la bataille d'Austerlitz. Nommé en 1816 commandant en chef du « royaume de Pologne », créé en 1815 au profit de la Russie, il chercha à discipliner son armée encore tout imprégnée des souvenirs de l'épopée napoléonienne. Ayant épousé une Polonaise, Jeanine Grudzińska, qui reçut le nom de princesse Lowicg, il renonça en 1822 au trône de Russie dont il était l'héritier. Cette renonciation fut tenue secrète, et déposée, scellée, à la cathédrale de l'Assomption de Moscou. A la mort d'Alexandre Ier (1825), Nicolas, son jeune frère, ignorant cette décision, ordonna de prêter serment à Constantin. Celui-ci refusa la couronne. Profitant de cette situation trouble et dont les causes étaient ignorées de la masse, les Décabristes persuadèrent aux régiments de la capitale de refuser de prêter serment à Nicolas Ier, à qui ils comptaient imposer une Constitution. Constantin resta en Pologne. Très impopulaire, il dut faire face à l'émeute de Varsovie (29 nov. 1830), conséquence directe de la révolution parisienne de juillet. Indécis, le grand-duc licencia les régiments polonais restés fidèles et se retira à la tête de soldats russes. Nicolas Ier envoya en Pologne le général Dibitch. La guerre traîna en longueur, mais le choléra se mit dans l'armée russe, et Constantin fut l'une de ses premières victimes. — CONSTANTIN NIKOLAÏEVITCH (1827-1892), deuxième fils de Nicolas Ier, frère du tsar Alexandre II. Commandant en chef de la flotte russe et ministre de la Marine (1855), il prit une grande part à l'élaboration des réformes d'Alexandre II. A cette fin, il présida en 1860 un Comité central créé pour étudier le travail des commissions de rédaction de celles-ci. Nommé ensuite vice-roi de Pologne (juin 1862), il tenta d'y appliquer les méthodes de conciliation. — Son fils, CONSTANTIN KONSTANTINOVITCH (Strelna 1858 - Pavlovsk 1915), a publié, sous le pseudonyme de K. R. (Konstantine Romanov), en 1886 et 1889, deux volumes de vers, et a présidé l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

DIVERS

CONSTANTIN de Preslav, connu également sous les noms de **Constantin le Prêtre** et de **Constantin l'Evêque**, écrivain du premier royaume bulgare (IXe-Xe s.). Il déploya, autour des années 900, une grande activité littéraire à Preslav, qui était alors la capitale de la Bulgarie. On lui doit plusieurs œuvres, traduites ou adaptées du grec, notamment un recueil de *Commentaires de l'Evangile*, qu'il rédigea en 894 à la demande de Naum, la traduction en vieux bulgare des *Discours contre les ariens* de saint Athanase, peut-être celle des *Catéchèses* de Cyrille de Jérusalem. Dans la littérature slave, il fut le premier à faire œuvre d'historien (avec une *Chronologie abrégée*, établie d'après des sources byzantines) et de poète (avec une prière versifiée, qui est un hymne à la gloire de la culture naissante chez les Slaves).

CONSTANTIN l'Africain, médecin (Carthage v. 1015 - Mont-Cassin 1087). Secrétaire de Robert Guiscard, il restaura l'étude de la médecine grecque en Italie et introduisit dans ce pays la technique des Arabes.

CONSTANTIN (Louis), violoniste français (v. 1585 - Paris 1657). Violoniste de la chambre du roi (1619), il fut roi des joueurs d'instruments en 1624.

CONSTANTIN (Pierre, chevalier DE), officier et écrivain militaire français (Beaumont-du-Périgord 1786 - Besançon 1844). Cavalier de la Grande Armée, dont les *Itinéraires*, publiés en 1926, apportent une intéressante contribution à l'histoire napoléonienne.

CONSTANTINA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Séville), sur le versant méridional de la sierra Morena ; 13 500 hab. Vestiges romains.

CONSTANTINE, v. d'Algérie, ch.-l. de départ., dans les plaines constantinoises, au point où l'oued Rummel traverse les monts de Constantine par un cañon célèbre ; 217 000 hab. Evêché ; académie. Le site de la ville est un rocher, véritable nid d'aigle, barrant la vallée du Rummel : c'est une « qal'a » typique, esplanade entourée d'abrupts, abordable d'un seul côté, facile à défendre. D'énormes travaux ont été nécessaires pour agrandir le site naturel et permettre à la ville de s'étendre. Grand marché à la limite du Tell et des hautes plaines, elle est étroitement liée aux campagnes environnantes : c'est un important centre artisanal et le siège d'industries agricoles (minoteries). La colonisation, malgré l'importance de la fonction administrative et du marché de céréales, s'y était relativement peu développée : Bône soustrayait en effet toute une bande de l'Algérie

CONSTANTIN ASEN TECH
mosaïque de Boiana
Bibliothèque byzantine
Paris

CONSTANTIN Ier
roi de Grèce

Coupé d'azur et de gueules au chevron d'argent brochant sur la partition, accompagné en pointe d'un poisson d'argent posé en fasce

Phot. X. Boehringer.

CONSTANTINE (du sud vers le nord)

orientale à l'influence de Constantine, dont le port, Skikda (Philippeville), n'a qu'une activité modeste. L'agglomération constantinoise, qui ne compte plus qu'une très faible minorité d'Européens, est le centre de la région la plus peuplée d'Algérie. — L'*arrond. de Constantine* a 23 comm. et 407 200 hab.

— Hist. Connue sous le nom de *Sarim Batim*, qui lui fut donné par les Carthaginois, Constantine fut longtemps, sous celui de *Cirta*, la capitale des rois numides, puis devint une colonie romaine. Ruinée par une insurrection en 311, elle fut reconstruite par Constantin, dont elle prit le nom. Saccagée par les Vandales, plusieurs fois prise et reprise au cours des guerres que les dynasties musulmanes se livrèrent, elle était, lors de la conquête française, le siège d'un beylik indépendant. Attaquée sans succès par le général Clauzel en 1836, elle fut prise le 31 octobre 1837 par le général Valée, successeur du général Damrémont, tué la veille de l'assaut où se distinguèrent les zouaves de Lamoricière.

Le 12 décembre 1943, le général de Gaulle annonça à Constantine l'intégration de plusieurs dizaines de milliers de musulmans dans le premier collège, l'octroi du droit de vote à tous les autres musulmans dans le deuxième collège, et l'augmentation du nombre de musulmans au sein des assemblées algériennes ou françaises. C'est aussi à Constantine qu'avait été annoncée par le général de Gaulle, en 1958, la mise en route d'un plan de modernisation de l'Algérie.

CONSTANTINE (DÉPARTEMENT DE), départ. de l'Algérie ; 1 410 000 hab. Ch.-l. *Constantine* ; 8 arrond. (*Aïn-Beïda, Aïn-M'Lila, Collo, Constantine, Djidjelli, El-Milia, Mila, Skikda* [*Philippeville*]). Au N., le département s'étend sur la Kabylie de Collo, massif montagneux, humide, très accidenté, qui possède de belles forêts, mais reste peu pénétrable. Ses habitants vivent dans de pauvres gourbis disséminés dans les clairières. Au N.-O. s'étend une partie de la Kabylie des Babors, également très boisée. Plus au S. s'élèvent les hauteurs gréseuses et calcaires de la chaîne Numidique et de ses prolongements. Vers Constantine, une vaste région est formée de bassins et de plaines, séparés par de hautes collines et de courts chaînons montagneux (*monts de Constantine*). Ici, la colonisation européenne avait transformé plusieurs secteurs, qui portent de riches cultures de céréales et de vignes. L'extrémité méridionale du département couvre des plaines plus arides, qui forment essentiellement de grands terrains de parcours pour des éleveurs semi-nomades.

Constantine (MUSÉE DE), dit aussi *musée G. Mercier*. Il comprend une section archéologique (collections préhistoriques, antiquités phéniciennes, romaines, dont une *Victoire ailée* en bronze, et différentes têtes en marbre, chrétiennes et musulmanes), ainsi qu'une section moderne, avec quelques dessins et gravures (scènes et types d'Afrique du Nord).

CONSTANTINE (MONTS DE), montagnes d'Algérie dominant les hautes plaines constantinoises ; 1 316 m au *djebel Chettaba*. Ces hauteurs, disloquées par de nombreuses failles, sont constituées par de petits massifs isolés que les rivières franchissent par d'étroites coupures ; la plus célèbre forme les gorges du Rummel, à Constantine.

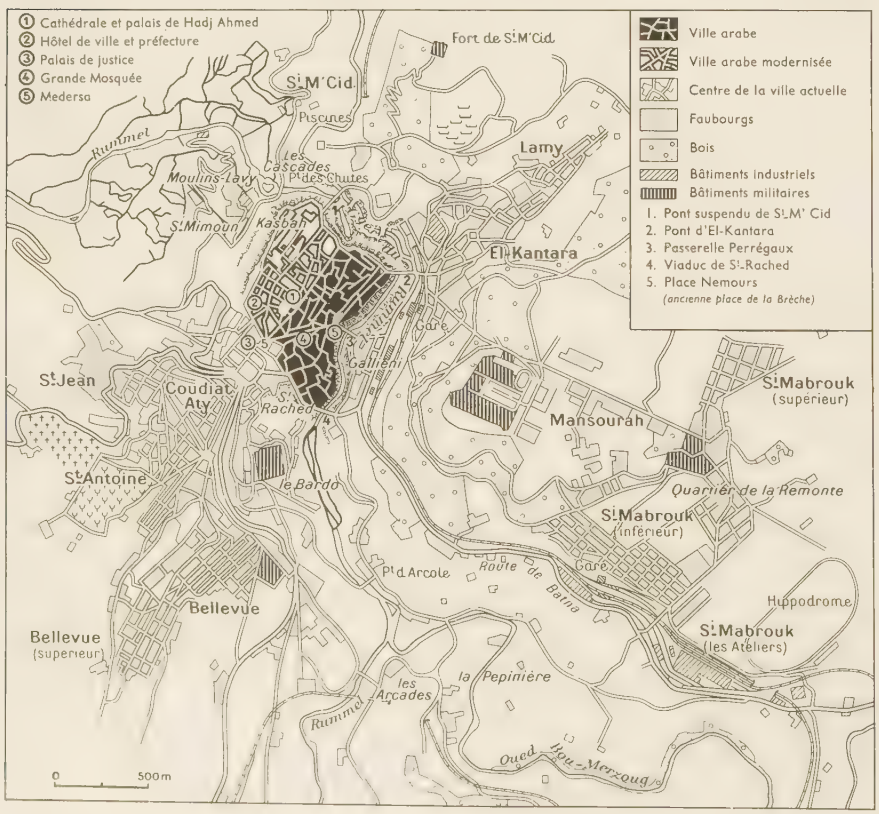

plan de CONSTANTINE

CONSTANTINESCU (Alexandru), homme politique roumain (Bucarest 1859 - *id.* 1926). Personnalité marquante du parti libéral, il siégea dans tous les cabinets formés par ce parti. En 1916, il se montra avec Jean Brătianu un des champions de l'intervention contre les Empires centraux.

CONSTANTINESCU (Paul), compositeur roumain (Ploești 1900). On lui doit différentes œuvres chorales, des pages symphoniques, une sonatine pour piano et violon, une liturgie dans le style byzantin, un ballet, un opéra (*la Nuit tourmentée*).

CONSTANTINIDIS (Jean), en gr. **Kostandinídhis** (Ghiánnis), compositeur grec (Smyrne 1903). Il est l'auteur de suites pour orchestre, pour piano et violon, de *Prélude et ostinato sur des thèmes d'Asie Mineure* pour orchestre, de *44 Pièces enfantines pour piano sur des airs populaires grecs*.

CONSTANTINIEN, ENNE adj. Relatif à Constantin le Grand.

CONSTANTINOIS, vaste région de l'Algérie* orientale, correspondant à l'ancien département de Constantine et comprenant les départements de Batna*, Bône*, Constantine* et Sétif*. (→ Biblio.)

CONSTANTINOPLE, ancien nom d'Istanbul*.

— Hist. C'est sur le site de l'antique Byzance que Constantin décida, en 324, de fonder Constantinople. Plusieurs raisons expliquent ce choix : d'abord, l'excellence du site, la ville étant édifiée à l'extrémité d'une presqu'île aisément fortifiable, pénétrée par une magnifique rade de 7 km de long, la Corne d'Or, au travers de laquelle il suffit de tendre des chaînes pour la rendre presque inaccessible aux escadres ennemies ; ensuite, la position stratégique exceptionnelle de cette cité, qui contrôle à la fois les voies maritimes menant des rivages du Pont-Euxin (blé scythe) à la Méditerranée et les routes continentales unissant l'Europe à l'Asie, et empruntées aussi bien par les troupes que par les pèlerins ; enfin et surtout, le fait qu'au début du IVe s. la pression barbare sur les frontières de l'Empire était particulièrement forte le long du Danube (Sarmates et Goths) ou de l'Euphrate (Parthes), nécessitant une présence plus immédiate de l'empereur et des organes gouvernementaux.

La construction de la nouvelle capitale impériale fut rapide. Après la consécration du 3 novembre 324, une ligne d'enceinte avait été immédiatement tracée, en 326 le chantier de Sainte-Sophie était ouvert, et, en 328, était entreprise la mise en place des grands ensembles monumentaux, en particulier celui qui est formé par le Palais impérial, le Forum et l'Hippodrome. Enfin, le 11 mai 330, la cérémonie de la dédicace avait lieu, sans doute sous la présidence du philosophe néoplatonicien Sopatros.

La ville de Constantin devait jouer très rapidement un rôle essentiel dans toutes les activités de l'Empire. Capitale politique (présence continue, dès le Ve s., de l'empereur dans la cité), religieuse (siège du patriarcat), intellectuelle (université fondée par Constantin sur le Capitole en 330) et économique du monde byzantin, cette ville fut le théâtre des nombreux conflits qui opposèrent à maintes reprises, pour le contrôle du pouvoir, l'empereur au patriarche, ce dernier prétendant jouer et jouant effectivement un rôle essentiel pendant les périodes de régence ; son autorité était d'ailleurs largement renforcée par la présence dans la ville d'un important clergé séculier et régulier (monastères assez nombreux dans la vallée de Lycos), qui prenait une part active aux discussions théologiques (querelles christologiques ou iconoclastes).

Pour la mettre à l'abri de toute invasion brusquée, la nouvelle capitale impériale fut non seulement isolée du continent par une double enceinte militaire formée par les murs de Constantin (IVe s.) et d'Arcadius (VIe s.), mais encore entourée, sur ses trois faces maritimes, d'importantes fortifications couronnant pourtant une côte déjà naturellement abrupte ; ainsi furent déjouées toutes les tentatives faites par les ennemis de Byzance pour s'emparer de la cité, de 330 à 1203. Successivement, les assauts des Huns Koutougours (558), des Avars, alliés des Perses de Khosrô II Abharvez (626), des Arabes du

Phot. Ray-Delvert

calife omeyyade Mu'āwiyya (673-677), des Russes du prince Igor', fils de Rurik (941), furent repoussés, l'efficacité de la défense ayant été accrue, lors des deux dernières attaques, par l'utilisation du feu grégeois.

Ainsi puissamment protégée, la « Nouvelle Rome », du fait de sa double fonction de capitale et de résidence impériale, avait reçu de Constantin un statut privilégié qui, complété par ses successeurs, en fit juridiquement presque l'égale de l'*Urbs** en lui permettant de participer à la souveraineté impériale.

Détachée de toute dépendance provinciale, dotée d'organes administratifs aux responsabilités à la fois municipales et politiques, Constantinople eut donc une action politique qui se dilata aux dimensions de l'Empire. Dans ce domaine, le rôle capital revint à l'ancienne boulê de Byzance, transformée en sénat de Constantinople ; ses membres, les *clari*, par référence aux *clarissimi* du sénat romain, durent obligatoirement acheter des terres dans la *pars Orientis* de l'Empire et faire construire des immeubles dans la ville, pour en accélérer le peuplement ; chargé de contrôler les approvisionnements et l'enseignement, cet organisme joua également un rôle politique essentiel jusqu'en 1453, son approbation étant indispensable à la légitimation du pouvoir impérial et son avis étant sollicité par les empereurs, surtout depuis le règne de Justinien, qui lui avait demandé de confirmer ses grandes réformes juridiques ; enfin, c'est parmi les sénateurs que le souverain recrutait les membres de la haute administration et du Consistoire.

L'administration générale de la ville fut d'abord assurée par un *archonte*, auquel Constantin donna le titre de proconsul. Constance transféra ses fonctions, en 359, à un *préfet de la ville*, ou *éparque*, premier des sénateurs, membre de droit du Consistoire, magistrat purement civil, chargé du maintien de l'ordre, de la juridiction civile et criminelle jusqu'à 100 milles de Constantinople ; en l'absence de l'empereur, il pouvait même présider le tribunal impérial, assurant, en fait, les fonctions dévolues au préfet du prétoire jusqu'à la disparition de celui-ci, au IXe s. ; ses attributions considérables, qui en faisaient le premier personnage de la cité et l'un des plus importants de l'Etat, ne trouvèrent d'abord de limites que dans les privilèges d'exterritorialité accordés aux commerçants italiens dès le XIIe s. ; mais, après 1204, il perdit tous ses pouvoirs, la dignité d'éparque n'ayant plus qu'un caractère honorifique.

Dès l'origine, cet administrateur avait été assisté par un préfet des vigiles, remplacé en 535 par un préteur du peuple, qui disposait, pour maintenir l'ordre et combattre les incendies dans la ville, de 20 soldats et de 30 pompiers dans chacune des 14 régions entre lesquelles Constantinople avait été divisée ; le contrôle de la population migrante, forcément nombreuse dans une ville qui était à la fois la capitale politique de l'Empire byzantin et le premier centre naval et économique du monde médiéval, dépendit, dès 539, d'un fonctionnaire particulier, le *quaesitor* ; enfin, des services spéciaux étaient chargés, depuis la fondation de la cité en 330, de son ravitaillement en eau (sous la responsabilité d'un logothète des eaux au IXe s.) et en blé, grâce aux livraisons céréalières de l'Egypte contrôlées par l'éparque, qui, en cas de mauvaise récolte dans la vallée du Nil, devait assurer néanmoins le service de la triple annone populaire (citoyens pauvres), palatine (serviteurs de la Cour) et militaire (troupes de la garde), en procédant à des réquisitions de grains en Thrace et en Asie Mineure, provinces qui, avec la Bulgarie, devinrent les seuls fournisseurs de la capitale après l'occupation de l'Egypte par les Perses (617-619), puis par les Arabes (639-642).

Peuplée de 500 000 à 600 000 habitants, dont la majeure partie habitait dans les taudis innombrables qui se pressaient jusqu'aux abords du Grand Palais, Constantinople n'était pas une ville facile à administrer, d'autant moins que ses habitants, déjà passionnés par les discussions théologiques, s'étaient divisés en quatre factions groupées deux à deux, les rouges et les verts, les blancs et les bleus, dont les couleurs étaient portées et défendues par les cochers lorsque se déroulaient les grandes courses de chars de l'Hippodrome. Ces factions recouvraient, en fait, des oppositions sociales et religieuses, les bleus représentant plutôt la population strictement orthodoxe des quartiers aristocratiques (les Blachernes), les verts celle des quartiers pauvres de Sainte-Euphémie, sur la Corne d'Or, peuplés d'ouvriers et de calfats à l'orthodoxie en général suspecte ; dans certains cas, d'ailleurs, les deux groupes de factions pouvaient s'unir (sédition Nika en 532, soulèvement de 602) pour défendre leurs libertés contre l'arbitraire impérial, mais, manquant de maturité et de programme politiques, les quatre dèmes, après la guerre civile (602-610) qui s'acheva par la défaite de Phocas, furent réorganisés par le vainqueur Héraclius, qui limita leur rôle à l'organisation des jeux ; divisés chacun en deux sections (l'une urbaine, l'autre de banlieue), les dèmes, organisés militairement et rattachés à la garde impériale, ne conservèrent plus, à partir du IXe s., qu'un rôle de parade.

Ce rétablissement de l'ordre public facilita l'expansion économique de la cité, dont la population se groupa naturellement tout autour des édifices gouvernementaux (Grand Palais, palais des Blachernes ensuite, quand la monarchie s'y transféra au XIIe s.), soit, surtout, dans les quartiers commerçants le long des rivages de la Propontide et de la Corne d'Or, et de part et d'autre de la Mesê, principale artère de la cité.

Constantinople fut, en effet, le plus grand *emporium* du Moyen Age et le resta jusqu'en 1453. Principal entrepôt des produits orientaux (soie grège et épices) dès le VIe s., au détriment d'Alexandrie et d'Antioche, la capitale impériale recevait en outre, par les ports de la mer Noire, le blé scythe ou bulgare, les esclaves slaves, les pelleteries du Nord, l'ambre de la Baltique ; d'Asie Mineure et de Méditerranée affluaient l'alun de Phocée, le henné de Chypre, les vins de Crète et de Grèce ; d'Occident parvenaient les blés et les vins d'Italie, le sel de l'Adriatique, les bois de Dalmatie, les esclaves des Balkans.

L'importance considérable de son activité commerciale contribua à faire de Constantinople le centre industriel de l'Empire : l'étroit contrôle imposé par l'Etat aux fabrications et aux exportations byzantines était facilité par la concentration en une seule ville de toutes les industries qui étaient essentiellement des industries de luxe, transformant les matières premières importées en produits fabriqués de haute valeur. Parmi elles, les textiles occupèrent la première place : travail du lin par la corporation des *lintearii* ; tapisserie de haute laine, dont l'art, directement inspiré de modèles égyptiens ou iraniens, se perpétua jusqu'au XVe s. ; travail de la soie effectué soit dans les gynécées du Grand Palais, soit dans les manufactures privées, dont l'expansion fut favorisée par l'introduction de l'élevage du ver à soie dès 552-554 ; mais, étant donné la valeur marchande de ses productions, l'industrie des soieries resta sous le contrôle étroit du gouvernement, représenté par un exarque ; celui-ci, nommé par le préfet de la ville, devait veiller à l'application des règlements de l'Etat par les cinq corporations chargées de l'achat, de la fabrication et de la vente de la soie et des étoffes, dont Constantinople conserva le monopole jusqu'au XIIe s. Parallèlement à ces industries textiles se développèrent celles de la teinture du dessin (décor inspiré de modèles iraniens) et de la broderie d'or, d'argent et de perles fines, qui contribuèrent à rehausser la somptuosité des étoffes, somptuosité indispensable à la majorité des cérémonies auliques et religieuses se déroulant dans la capitale. Enfin, Constantinople eut, en fait, le quasi-monopole des industries purement artistiques de l'émaillerie (dont la technique, importée d'Antioche au moins dès le VIe s., atteignit son apogée sous les Macédoniens), de la glyptique, de la taille des pierres dures, de l'ivoire (diptyques consulaires, surtout remarquables aux Ve et VIe s.) et de la peinture sur manuscrits. Les articles ainsi fabriqués contribuaient à augmenter la masse des produits faisant l'objet de transactions à Constantinople, où les activités commerciales se groupaient le long de la *Mesê*, qui était bordée, de chaque côté, de portiques à deux étages au fond desquels s'ouvraient, dès le Ve s., des « auditoria », ou sous lesquels étaient installées des tables de vente ; mais c'est dans l'agora, section de la Mesê comprise entre le Forum de Constantin et le Grand Palais, qu'étaient groupés les marchés les plus importants (un par profession), dont le plus actif était celui de l'or et de l'argent ; le gouvernement avait d'ailleurs regroupé les boutiques des changeurs (*trapezitai*) byzantins pour mieux les surveiller ; toutes les espèces monétaires affluaient, en effet, à Constantinople pour alimenter son important commerce d'échanges et contribuaient à faire de cette cité la capitale monétaire du monde médiéval.

L'activité commerciale de Constantinople provoqua l'afflux des marchands étrangers dans la ville, où ils constituèrent des colonies. Les premières furent établies hors de la cité, dans le faubourg de Saint-Mamas, sur le Bosphore ; ce furent celles des Bulgares (sans doute dès le début du VIIIe s.) et des Russes (fin du VIIIe s.- début du IXe). Mais les plus importantes colonies étrangères furent les italiennes ; après les Vénitiens, établis à Constantinople dès le Xe s. et placés sous la juridiction et la protection du logothète du drome (992), apparurent les Amalfitains, qui furent les premiers Italiens à s'établir d'une manière permanente dans la capitale impériale (IXe-Xe s.) avant d'être subordonnés à Venise, par Alexis Comnène, en 1082. Les

Constructions - Remparts
Mur de Byzas
Mur de Septime Sévère
Mur de Constantin
Mur de Théodose
Terrain gagné sur la mer
Églises byzantines
Monastères
Palais et bâtiments publics
Constructions publiques dont l'ancienne importance est incertaine
Voies principales
Citernes
Étendue de la ville à l'époque de Constantin
Agrandissements à l'époque de Théodose
Concessions
Vénitiens
Genois
Pisans

privilèges concédés à cette date par cet empereur aux Vénitiens marquent un tournant dans la vie de Constantinople et dans celle de l'Empire, car, pour la première fois, des étrangers se voient attribuer la franchise douanière complète dans le port de la capitale, ainsi qu'un quartier entier à Galata ; en 1111 les Pisans, en 1155 les Génois reçoivent des privilèges analogues, sauf en matière de douanes, dont les droits n'étaient abaissés en leur faveur qu'à 40 p. 100 *ad valorem*.

Cette pénétration étrangère s'accentua aux XIIe et XIIIe s., le gouvernement impérial tentant, mais en vain, d'empêcher que, du fait des croisades, les courants commerciaux qui avaient fait la fortune de Constantinople ne soient détournés vers les ports du Levant latin ; la multiplication des privilèges consentis dans ce dessein aux marchands occidentaux ne fit que consacrer le déclin de la cité impériale, dont le port ne fut plus sillonné par des navires byzantins, mais par des bâtiments italiens, auxquels on confia même la défense maritime de l'Empire ; le caractère cosmopolite de la ville en fut accentué, et son climat social altéré, tant du fait de la rivalité opposant les Italiens les uns aux autres (pillages du quartier génois par les Vénitiens en 1162 et en 1169) que de l'hostilité dressant les Byzantins contre les étrangers (soulèvement de 1182). La prise de Constantinople par les croisés, en 1204, et la création de l'Empire latin accélérèrent le déclin économique et politique de la cité, dont les Vénitiens furent alors les principaux bénéficiaires ; le retour des Byzantins, en 1261, entraîna

1 Arc de triomphe de Théodose
2 Colonne de Constantin
3 Colonne d'Arcadius
4 Ste Marie-des-Mangols
5 Monastère de la Vierge
6 Bogdan Saray
7 St-Nicolas
8 S. Theodosie
9 Citerne des Binbirdireck (des Mille et Une Colonnes)
10 Citerne Basilique
11 Monastère du Christ Sauveur
12 Ste Irène
13 Monastère du Christ Akataleptos
14 Myrelaion

vestiges du mur d'enceinte

basilique Sainte-Sophie
les colonnes d'Ephèse

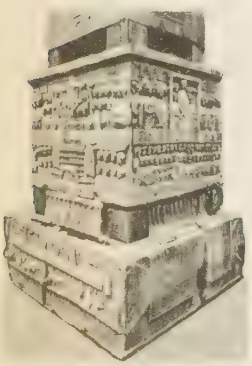

base de l'obélisque
de Théodose
art romain, IIIe s. apr. J.-C.

celui des Génois au détriment de leurs rivaux ; pourtant, un équilibre finit par s'établir entre les deux républiques marchandes présentes à Constantinople ; celui-ci se réalisa finalement aux dépens de cette ville, à l'intérieur de laquelle les Vénitiens à Galata, les Génois à Péra finirent par constituer de véritables Etats indépendants, dont les chefs, les podestats, intervinrent de plus en plus souvent et de façon décisive dans le gouvernement de l'Empire, en particulier au XVe s. ; à cette époque, d'autres colonies marchandes s'étaient également implantées dans la cité : Catalans depuis 1290, sauf une interruption de 1352 à 1438 ; Provençaux au XIVe s. ; Ragusains depuis 1431 (quartier concédé en 1451) ; Florentins, qui ayant battu et incorporé Pise à leur Etat, avaient hérité, en 1436, de son ancienne colonie de Constantinople.

En fait la *Nouvelle Rome*, déjà éprouvée par la peste de 1076, n'avait jamais pu retrouver, même au lendemain du retour des Grecs dans la ville (1261), la prospérité économique et le dynamisme démographique qu'elle avait connus avant 1204. Habitée par une population de plus en plus hétérogène, où les *gasmules** jouaient un rôle non négligeable, victime de nombreux fléaux (peste noire de 1348-1349, épidémies de 1416 et de 1447-1448), la capitale, privée depuis le XIIIe s. des jeux et des cérémonies fastueuses de l'Hippodrome, n'était plus qu'une ville dépeuplée, aux quartiers partiellement abandonnés, dans le cadre d'un Empire qui se rétrécissait rapidement à ses propres limites. Ne pouvant compter, pour se défendre, que sur une armée réduite à quelques milliers d'hommes et sur l'appui financier que pourraient lui apporter les membres des colonies italiennes qui avaient accaparé la totalité de son commerce, et dont les rivalités étaient souvent cause de troubles à l'intérieur de la cité, Constantinople était, en outre, déchirée religieusement par la proclamation, à Sainte-Sophie, de l'union de Florence (12 déc. 1452), lorsque les Ottomans, qui n'avaient pu s'en emparer lors du siège dirigé par Murat en 1422, tentèrent un assaut décisif. Aux 200 000 hommes (dont 60 000 combattants) groupés par Mehmet II pour s'emparer de la ville, Constantin XI Dragasès ne put opposer que 6 000 à 7 000 soldats, avec lesquels il résista pendant plus de deux mois, jusqu'à ce qu'il périsse lors du dernier et décisif assaut turc (29 mai 1453). La chute de Constantinople consacrait l'effondrement définitif de l'Empire byzantin, avec lequel cette ville avait fini par s'identifier complètement.

— Archéol. Constantinople était la plus belle et la plus grande cité du Moyen Age. A part quelques églises plus ou moins défigurées et la partie centrale de l'Hippodrome (place de l'At Meydanı), la ville byzantine a été presque entièrement cachée par les constructions turques. Au début du XXe s., on ne pouvait en tenter la restitution qu'à l'aide des textes ; depuis lors, les grands incendies ont permis des fouilles nombreuses. Les maisons turques, le plus souvent en bois, étant construites sur des ruines d'édifices byzantins, on a pu retrouver non seulement des fondations, mais aussi des fragments importants de constructions, notamment sur l'emplacement du Grand Palais (ou Palais impérial), dans le quartier des Manganes et à l'Hebdomon. On a pu restituer ainsi le plan de la ville byzantine, bâtie en amphithéâtre sur les bords de la mer ; elle comprenait, d'une part, les parties basses, côte de la Propontide et rives de la Corne d'Or ; d'autre part, les parties hautes (collines coupées de dépressions). Les habitants, ne pouvant asseoir leurs maisons que sur des terrains plats, aménageaient pour cette raison des terrasses et remblayaient les pentes, qu'ils soutenaient par des murs étayés d'arcades. Les fondations atteignant la couche dévonienne humide du sol, la ville était bâtie sur pilotis. Le plan de Constantinople était celui d'une ville hellénistique, avec de grandes lignes directrices entre lesquelles s'ouvraient des rues moins larges, des ruelles étroites et des places.

Du forum du Taureau partaient deux grandes voies dessinant un Y, une branche conduisant vers l'O. à la porte d'Or, l'autre vers le N.-E. à l'église aujourd'hui disparue des Saints-Apôtres. La rue centrale, la *Mesê*, bordée de portiques à deux étages, partait de l'Augousteon, traversait le forum de Constantin, le forum du Taureau, le forum d'Anastase, le forum d'Arcadius, franchissait l'ancienne enceinte de Constantin et aboutissait soit à la porte d'Or après avoir traversé le quartier de Psamathia, soit, par une bifurcation nord-occidentale, à la porte de Sélymbria. Les rues principales, pavées, mesuraient au moins cinq mètres de large et étaient bordées de portiques parfois à un étage et garnis de statues. Le centre des affaires était l'agora, partie de la Mesê comprise entre le Grand Palais et le forum de Constantin.

L'Hippodrome, attenant au Grand Palais et construit par Septime Sévère, pouvait contenir au moins 30 000 spectateurs ; des monuments se dressaient dans l'axe de l'édifice, sur la *Spina*, autour de laquelle tournaient les chars : c'étaient l'obélisque de Thoutmès III, apporté d'Héliopolis sous Théodose Ier en 390, la colonne de bronze provenant de Delphes et un obélisque de pierres maçonnées revêtu de plaques de bronze. Entre ces monuments existaient un grand nombre de groupes sculptés, notamment l'Héraclès et le quadrige de Lysippe. Le basileus passait directement de ses appartements dans sa tribune personnelle, le *kathisma*, véritable palais contigu à l'église Saint-Etienne de Daphné et placé sur le long côté sud-est de l'Hippodrome. Les bains de Zeuxippe, construits par Septime Sévère, y étaient attenants. Proche du Grand Palais se dressait la grande église Sainte-Sophie, ouverte sur l'Augousteon. A l'autre extrémité de la ville, sur la Corne d'Or, en dehors du mur de Théodose II, s'élevait le palais des Blachernes. La ville était entourée d'une forte enceinte, garnie de nombreuses tours et percée de portes. (V. ISTANBUL.) [→ Biblio.]

Constantinople (CONCILES DE). Le concile de 381, convoqué par Théodose Ier (2e concile œcuménique), condamna l'arianisme, compléta le symbole de Nicée et assura ensuite au patriarche de Constantinople la préséance d'honneur après le pape.

Le concile de 404 déposa Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople. Celui de 553 (5e concile œcuménique) condamna, dans des conditions peu claires, les *Trois Chapitres* (écrits de Théodore de Mopsueste, Théodoret de Cyr et Ibas d'Edesse, suspects de nestorianisme).

Le concile de 680-681 (6e concile œcuménique) condamna l'hérésie monothélite et définit qu'il y a en Jésus-Christ une volonté divine et une volonté humaine. En 691, le concile *in Trullo* (du nom de la salle du palais où il se tint, et nommée *Trullus* à cause de sa voûte en forme de coquille), également appelé *Penthecte* ou *Quinisexte*, établit la discipline qui régit encore l'Orient, en permettant aux prêtres et aux diacres ordonnés après leur mariage de vivre avec leurs épouses, le célibat n'étant imposé qu'aux évêques. Rome n'accepta pas de ratifier les actes de ce concile.

Les années 854-879 furent remplies par la lutte entre Ignace, patriarche de Constantinople, et l'usurpateur Photios, que déposa le 8e concile œcuménique (869-870) approuvé par le pape Nicolas Ier.

Après le schisme par Michel Kéroularios (1053-1054), il faut citer le concile de 1277, qui, sous l'inspiration du patriarche Jean Bekkos, se prononça en faveur de l'union avec l'Eglise romaine, et ceux de 1283 et de 1450, qui, au contraire, s'y opposèrent.

Enfin, en 1638 et en 1643, deux conciles furent tenus pour la condamnation de Cyrille Lucaris, patriarche de Constantinople, auteur d'une profession de foi calviniste.

« Entrée des croisés
à Constantinople »
par Eugène Delacroix
Louvre

Constantinople (HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE), chronique de Geoffroi de Villehardouin*, maréchal de Champagne et de Romanie. Elle décrit, en cherchant à justifier sa déviation, la quatrième croisade, avec la prise de Constantinople et les événements qui ont suivi jusqu'à la mort de Boniface de Montferrat, roi de Thessalonique (1204-1207). C'est dans ses domaines de Thessalie que Villehardouin composa son ouvrage, source historique précieuse et production littéraire fondamentale, puisqu'il est le plus ancien monument d'historiographie nationale en langue française. Le récit est une autobiographie, mais par le caractère impersonnel de l'auteur et l'importance de son rôle politique, par le nombre, la précision et la saveur des détails, l'œuvre acquiert une grande valeur historique. Le style apparaît robuste, coloré et pittoresque. Il est intéressant de comparer la relation de Villehardouin à la chronique d'un autre Français qui a participé à la croisade, Robert de Clari*.

Constantinople (PATRIARCAT DE). Les premières prétentions de l'évêque de Constantinople à étendre son autorité au-delà des limites de son diocèse se manifestent au concile de Constantinople de 381. Entre cette date et celle du concile de Chalcédoine (451), le patriarche de Constantinople réussit à faire reconnaître sa juridiction sur près de la moitié de l'Empire byzantin, au détriment des patriarches d'Antioche et d'Alexandrie. A la fin du VIe s., il prend même le titre d'œcuménique.

Ses droits sont considérables : préséance d'honneur ; droit de sacrer les métropolites, de nommer directement les évêques dans les pays barbares, de redistribuer les diocèses ; surveillance générale de la foi. Auprès de lui existe un conseil permanent d'évêques (synode) depuis le début du Ve s.

L'extension territoriale du patriarcat a beaucoup varié. Sauf les territoires restreints laissés à Alexandrie, Antioche et Jérusalem, la juridiction de Constantinople s'étend à l'Empire entier, ainsi qu'aux pays évangélisés par les missionnaires byzantins. L'Illyricum (péninsule balkanique) est perpétuellement disputé entre Rome et Constantinople. Finalement, Constantinople s'en attribue la meilleure part, ce qui décide du sort des chrétientés serbe, roumaine, bulgare, grecque, qui suivent le patriarche de Constantinople quand il se sépare de Rome. Au début du Xe s., le patriarche a juridiction sur 624 évêchés. Les conquêtes turques diminuent son autorité réelle. Après la prise de Constantinople par les Turcs (1453), le patriarche, élu en principe par les métropolites et les évêques, ne peut plus exercer ses fonctions qu'avec l'agrément du sultan. Mais il demeure une autorité reconnue par le sultan, et il est chargé de régler tout ce qui concerne les affaires religieuses et civiles des chrétiens de rite grec. Le patriarche, pourtant, est menacé par le désir d'autonomie religieuse des jeunes nationalités : la Russie se donne son propre patriarche dès 1589 ; les églises des Balkans (serbe, roumaine, bulgare, hellène) revendiquent et obtiennent leur autocéphalie (indépendance religieuse).

Actuellement, en dehors de zones européennes contestées, le droit de juridiction du patriarche sur les orthodoxes émigrés hors d'Europe est perpétuellement remis en question. En Turquie propre, le patriarcat ne compte plus que 5 diocèses.

Le patriarche habitant le quartier du *Phanar*, le mot de Phanar désigne parfois le patriarcat, comme celui du Vatican désigne le Saint-Siège romain.

Constantinople (ENTRÉE DES CROISÉS À), nom ordinairement donné à l'un des chefs-d'œuvre d'Eugène Delacroix (4,06 m × 4,92 m ; Louvre). Son titre exact est *Prise de Constantinople par les croisés (12 avril 1204)* ; commandé par Louis-Philippe (1838) pour la galerie des Batailles à Versailles, où il a été remplacé par une copie (1899). En véritable précurseur de l'impressionnisme, Delacroix y pratique la division du ton.

Phot. Viollet, Boudot-Lamotte, Sebah et Joaillier-Giraudon, Giraudon.

CONSTANTINOPLE (Empire latin de). V. latin d'Orient (*Empire*).

CONSTANTINOPOLITAIN, E adj. et n. Qui se rapporte à Constantinople ; habitant ou originaire de cette ville.

CONSTANTIN-WEYER (Maurice), écrivain français (Bourbonne-les-Bains 1881). Son séjour au Canada lui a inspiré, sous le titre d'*Epopée canadienne*, plusieurs romans, dont le plus célèbre est *Un homme se penche sur son passé* (1928). [Prix Goncourt, 1928.]

CONSTANTZA. V. Constanța.

CONSTAT n. m. (mot lat. ; 3e pers. sing. du prés. de l'ind. de *constare*). *Procès-verbal de constat*, ou simplement *constat*, acte par lequel un huissier constate, à la demande d'une partie, un fait intéressant les droits de celle-ci. (Le constat d'adultère est exceptionnellement dressé par un officier de police judiciaire.)

CONSTATABLE adj. Que l'on peut constater : *Un fait constatable.*

CONSTATATION n. f. Action de constater. ‖ Ce qui est constaté : *La constatation d'un fait.*

CONSTATER v. tr. (du lat. *constat*, il est certain). Prendre connaissance de : *Constater l'état des lieux.* ‖ Etablir la vérité de... : *Constater un fait.* ‖ Consigner dans un écrit ; certifier par un acte authentique : *Constater un décès.*

— Syn. : *avérer, vérifier ; établir.*

CONSTELLATION n. f. (lat. *constellatio* ; de *cum*, avec, et *stella*, étoile). Groupe d'étoiles fixes voisines, présentant une figure conventionnelle déterminée. ‖ *Par extens.* et *fam.* Groupe de choses éparses sur un petit espace : *Une constellation de taches sur un habit.*

— Encycl. Astron. A cause de la faiblesse de leurs mouvements propres, les étoiles paraissent conserver longtemps des positions relatives fixes sur la sphère céleste où, par leur disposition, elles dessinent des alignements ou des figures quelquefois frappantes. On les a groupées, pour les reconnaître, en *constellations* ou *astérismes*, dont le nom rappelle plus ou moins la forme.

Les étoiles elles-mêmes portaient tout d'abord des noms particuliers, qui ont été conservés pour les plus remarquables. Par la suite, plus logiquement, les étoiles de chaque constellation ont été désignées, en principe, dans l'ordre décroissant des éclats, par les lettres successives de l'alphabet grec ancien, mais cette classification, qui remonte déjà à plusieurs siècles, ne correspond plus toujours à la réalité, certaines étoiles ayant varié d'éclat. Ainsi, l'étoile la plus brillante de la Grande Ourse est ε et non α. De même, β Gémeaux (Pollux) est un peu plus brillante que α Gémeaux (Castor). On a d'ailleurs parfois adopté au début une règle différente de celle de classification par éclats décroissants.

La division en constellations remonte à la plus haute Antiquité, et les noms qui leur ont été donnés sont des noms de héros, d'animaux ou d'objets inanimés, exprimés en une langue souvent très ancienne et transmis par tradition. Ces appellations et ces subdivisions ont elles-mêmes subi bien des vicissitudes au cours de l'Antiquité. Quelques noms primitifs nous sont encore connus. La plupart de ceux qui ont été effectivement conservés sont d'origine arabe.

Le nombre conservé de nos jours est de 88 (en comptant pour une les deux parties non jointives de la constellation du Serpent : la Tête et la Queue). On en trouvera ci-dessous la liste dans l'ordre alphabétique des noms *latins* sous lesquels il a été décidé de les désigner depuis 1922. Le nom latin se met au génitif lorsqu'il suit la lettre désignant l'étoile. L'indication N ou S placée avant le nom de la constellation indique que le point moyen de celle-ci appartient à la calotte polaire Nord ou Sud, limitée par les cercles de déclinaison +30° et −30° L'indication E correspond à la bande équatoriale définie par ces deux mêmes petits cercles.

On donne entre parenthèses la règle de formation du génitif et, en face, la traduction française généralement adoptée. L'indication placée entre crochets [ ] concerne l'abréviation officiellement adoptée par l'Union astronomique internationale.

L'Union astronomique internationale, au cours de ses assemblées générales de Cambridge (1925) et de Leyde (1928), a mis au point une délimitation précise des constellations par des arcs de méridiens et de parallèles. Le problème était extrêmement complexe, car il s'agissait avant tout d'épouser autant que possible le tracé des principaux atlas préexistants, de façon à éviter de faire changer d'appellation toutes les étoiles ayant quelque importance (et particulièrement les étoiles dites *variables*). L'atlas correspondant a été publié en 1930 par E. Delporte.

On trouvera à ciel *deux planches hors texte donnant le dessin des principales figures des constellations et de leurs nouvelles délimitations officiellement adoptées. Les détails concernant chacune des constellations (avec des cartes détaillées pour les plus importantes d'entre elles) sont donnés à chacun des noms des constellations, aussi bien français que latins.*

CONSTELLER v. tr. Couvrir de constellations, ou, au *fig.*, de choses qui ressemblent à des étoiles : *Quant au papier des murs, il était arraché par endroits et constellé à d'autres de taches* (Carco).

— Astrol. *Anneau constellé*, anneau magique portant le signe d'une constellation ou fabriqué sous son influence.

1

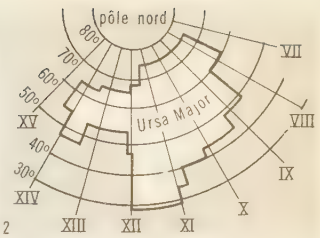

2

constellation

1. Ancienne délimitation des constellations de la *Grande Ourse* et du *Taureau* avec le tracé des figures qui ont conduit dans l'Antiquité à leur appellation. (Il paraît inutile de souligner combien cette représentation est conventionnelle et quel degré d'imagination elle a exigé de la part de ses auteurs, anonymes d'ailleurs.)

2. Délimitation adoptée pour la constellation de la *Grande Ourse (Ursa major)*. Tous les autres tracés de constellation sont de complexité équivalente.

liste des 88 constellations

N	*Andromeda* (*ae*) [*And*]	Andromède
S	*Antlia* (*ae*) [*Ant*]	Machine pneumatique
S	*Apus* (*odis*) [*Aps*]	Oiseau de Paradis
E	*Aquarius* (*ii*) [*Aqr*]	Verseau
E	*Aquila* (*ae*) [*Aql*]	Aigle
S	*Ara* (*ae*) [*Ara*]	Autel
E	*Aries* (*ietis*) [*Ari*]	Bélier
N	*Auriga* (*ae*) [*Aur*]	Cocher
E	*Boötes* (*is*) [*Boo*]	Bouvier
S	*Caelum* (*i*) [*Cae*]	Burin
N	*Camelopardalus* (*i*) [*Cam*]	Girafe
E	*Cancer* (*cri*) [*Cnc*]	Cancer ou Ecrevisse
N	*Canes venatici* [*C Vn*]	Chiens de chasse
E	*Canis* (*is*) *major* (*is*) [*C Ma*]	Grand Chien
E	*Canis* (*is*) *minor* (*is*) [*C Mi*]	Petit Chien
E	*Capricornus* (*i*) [*Cap*]	Capricorne
S	*Carina* (*ae*) [*Car*]	Carène
N	*Cassiopeia* (*eiae*) [*Cas*]	Cassiopée
S	*Centaurus* (*i*) [*Cen*]	Centaure
N	*Cepheus* (*ei*) [*Cep*]	Céphée
E	*Cetus* (*i*) [*Cet*]	Baleine
S	*Chamaeleon* (*ontis*) [*Cha*]	Caméléon
S	*Circinus* (*i*) [*Cir*]	Compas
S	*Columba* (*ae*) [*Col*]	Colombe
E	*Coma* (*ae*) *Berenices* [*Com*]	Chevelure de Bérénice
S	*Corona* (*ae*) *Austrina* (*ae*) [*Cr A*]	Couronne australe
N	*Corona* (*ae*) *Borealis* (*is*) [*Cr B*]	Couronne boréale
E	*Corvus* (*i*) [*Crv*]	Corbeau
E	*Crater* (*eris*) [*Crt*]	Coupe
E	*Crux* (*cis*) [*Cru*]	Croix du Sud
N	*Cygnus* (*i*) [*Cyg*]	Cygne
E	*Delphinus* (*i*) [*Del*]	Dauphin
S	*Dorado* (*us*) [*Dor*]	Dorade
N	*Draco* (*onis*) [*Dra*]	Dragon
E	*Equuleus* (*ei*) [*Equ*]	Petit Cheval
E	*Eridanus* (*i*) [*Eri*]	Eridan
S	*Fornax* (*acis*) [*For*]	Fourneau
E	*Gemini* (*orum*) [*Gem*]	Gémeaux
S	*Grus* (*uis*) [*Gru*]	Grue
N	*Hercules* (*is*) [*Her*]	Hercule
S	*Horologium* (*ii*) [*Hor*]	Horloge
E	*Hydra* (*ae*) [*Hya*]	Hydre femelle
S	*Hydrus* (*i*) [*Hyi*]	Hydre mâle
S	*Indus* (*i*) [*Ind*]	Indien
N	*Lacerta* (*ae*) [*Lac*]	Lézard
E	*Leo* (*nis*) [*Leo*]	Lion
N	*Leo* (*nis*) *minor* (*is*) [*L Mi*]	Petit Lion
E	*Lepus* (*oris*) [*Lep*]	Lièvre
E	*Libra* (*ae*) [*Lib*]	Balance
S	*Lupus* (*i*) [*Lup*]	Loup
N	*Lynx* (*cis*) [*Lyn*]	Lynx
N	*Lyra* (*ae*) [*Lyr*]	Lyre
S	*Mensa* (*ae*) [*Men*]	Table
S	*Microscopium* (*ii*) [*Mic*]	Microscope
E	*Monoceros* (*otis*) [*Mon*]	Licorne
S	*Musca* (*ae*) [*Mus*]	Mouche
S	*Norma* (*ae*) [*Nor*]	Equerre
S	*Octans* (*antis*) [*Oct*]	Octant
E	*Ophiuchus* (*i*) [*Oph*]	Ophiucus ou Serpentaire
E	*Orion* (*is*) [*Ori*]	Orion
S	*Pavo* (*onis*) [*Pav*]	Paon
E	*Pegasus* (*i*) [*Peg*]	Pégase
N	*Perseus* (*ei*) [*Per*]	Persée
S	*Phœnix* (*icis*) [*Phe*]	Phénix
S	*Pictor* (*oris*) [*Pic*]	Chevalet du Peintre
E	*Pisces* (*ium*) [*Psc*]	Poissons
S	*Piscis* (*is*) *Austrinus* (*i*) [*Ps A*]	Poisson austral
S	*Puppis* (*is*) [*Pup*]	Poupe
S	*Pyxis* (*idis*) *nauticus* (*i*) [*Pyx*]	Boussole
S	*Reticulum* (*i*) [*Ret*]	Réticule
E	*Sagitta* (*ae*) [*Sge*]	Flèche
E	*Sagittarius* (*ii*) [*Sgr*]	Sagittaire
E	*Scorpius* (*ii*) [*Sco*]	Scorpion
S	*Sculptor* (*oris*) [*Scl*]	Atelier du Sculpteur
E	*Scutum* (*i*) *Sobiescianum* (*i*) [*Sct*]	Ecu de Sobieski
E	*Serpens* (*tis*) [*Ser*]	Serpent
E	*Sextans* (*tis*) [*Sex*]	Sextant
E	*Taurus* (*i*) [*Tau*]	Taureau
S	*Telescopium* (*ii*) [*Tel*]	Télescope
N	*Triangulum* (*i*) [*Tri*]	Triangle
S	*Triangulum* (*i*) *Australe* (*is*) [*Tr A*]	Triangle austral
S	*Tucuna* (*ae*) [*Tuc*]	Toucan
N	*Ursa* (*ae*) *major* (*is*) [*U Ma*]	Grande Ourse
N	*Ursa* (*ae*) *minor* (*is*) [*U Mi*]	Petite Ourse
S	*Vela* (*orum*) [*Vel*]	Voiles
E	*Virgo* (*inis*) [*Vir*]	Vierge
S	*Volans* (*antis*) [*Vol*]	Poisson volant
E	*Vulpecula* (*ae*) [*Vul*]	Petit Renard

CONSTERNANT, E adj. Qui consterne : *Nouvelle consternante.*

CONSTERNATION n. f. (lat. *consternatio*). Profond abattement causé par une catastrophe ; accablement : *Jeter la consternation dans une famille.*

CONSTERNER v. tr. (lat. *consternere*, abattre). Jeter dans l'abattement, dans une stupeur douloureuse : *Nouvelle qui consterne un pays.*

CONSTIPANT, E adj. Qui constipe : *Le coing est constipant.* (Contr. LAXATIF.)

CONSTIPATION n. f. (lat. *constipatio*, action de resserrer). Difficulté d'aller à la selle, d'évacuer les matières fécales
— Apic. V. part. *encycl.*
— ENCYCL. La *constipation* est la stase, dans l'intestin, de matières fécales desséchées et dures. La rareté et la difficulté des évacuations intestinales peuvent tenir à des causes très diverses. La constipation peut être d'origine alimentaire, par suite d'une nourriture trop riche en protides ; elle peut tenir à l'absence ou à l'insuffisance de sécrétion des sucs intestinaux ; à un défaut de péristaltisme intestinal ; à un obstacle mécanique dû à une tumeur, à un rétrécissement intestinal, ou au contraire à une dilatation excessive du côlon. Enfin, certaines intoxications (saturnisme) ou même de simples névropathies peuvent donner lieu à de la constipation.
Le traitement de la *constipation habituelle* consiste à éviter les aliments astringents (riz, chocolat, cacao, vin pur, liqueurs) et les aliments fermentescibles (légumes secs et pain). Les repas auront une composition variée : deux tiers de légumes verts sous toutes les formes pour un tiers de viande, poisson ou œufs. Il faut user le moins possible de médicaments ; seuls les laxatifs sont autorisés dans les cas simples, qui relèvent en général de la diététique. L'exercice, le massage, l'hydrothérapie donnent de bons résultats. (→ Biblio.)
— Apic. Chez les abeilles, la constipation se manifeste ordinairement au printemps, et ses causes sont diverses : hivernage prolongé, refroidissement, alimentation défectueuse, etc. La guérison est généralement facilitée par un nourrissement au sirop de sucre additionné d'un antiseptique faible.

CONSTIPÉ, E adj. et n. Qui a des difficultés pour aller à la selle : *Enfant constipé.* ‖ *Fig.* et *fam.* Embarrassé, anxieux : *Avoir un air constipé.*

CONSTIPER v. tr. (lat. *constipare ;* de *cum*, avec, et *stipare*, épaissir). Causer de la constipation à.

CONSTITUANT, E adj. Qui entre dans la constitution, dans la composition d'une chose : *L'azote est une des parties constituantes de quelques plantes.* ‖ Qui a le droit d'établir ou de modifier la constitution d'un Etat : *Pouvoir constituant.*
— Dr. Qui confère un droit.
— Hist. *Assemblée constituante* ou, substantiv., *Constituante*, assemblée convoquée pour voter une Constitution : *L'Assemblée constituante de 1789.* (V. ASSEMBLÉE.)
— Polit. Qui fait ou imagine des Constitutions : *Tout philosophe constituant est gros d'un jacobin* (Rivarol).
◆ N. m. Membre d'une assemblée constituante : *Les constituants de 1789.*
— Chim. L'un quelconque des corps purs que contient un système en équilibre physicochimique. (On appelle *nombre des constituants indépendants* le nombre minimal de constituants qui, choisis en quantités convenables, permettent de réaliser le système en équilibre. [V. PHASE.])
— Dr. Personne ayant constitué un droit : *Le constituant d'une hypothèque.*

CONSTITUÉ, E adj. Qui est de telle ou telle complexion : *Homme bien constitué.* ‖ — *Fig. Etat bien constitué*, Etat auquel ses lois, sa structure, sa constitution assurent force et stabilité : *L'histoire de la Prusse montre dans sa croissance une continuité [...] qu'on ne trouve à ce degré que dans les Etats les mieux constitués* (Bainville). ‖ Placé : *Argent constitué en viager.* ‖ *Autorités constituées, Corps constitués*, établis par la loi, la Constitution : *La paix sociale résultera non par organisations qui sont mécanismes comme syndicats et corps constitués* (Alain).

CONSTITUER v. tr. (lat. *constituere*, établir). Former, composer un tout au moyen d'éléments plus simples : *L'action monarchique par laquelle d'autres pays furent constitués en Etats qui devinrent ensuite des nations* (Bainville). ‖ Concourir avec d'autres éléments à former un tout : *Ces riens qui constituent chez certaines classes parisiennes un esprit drolatique* (Balzac). ‖ Etre l'élément essentiel, le fondement d'une chose : *Sa présence dans une maison constituait pour elle un vrai titre d'honorabilité* (Maupassant). ‖ Se trouver, être : *La demande d'une telle autorisation constituait une basse concession au pouvoir civil* (Renan). ‖ Etablir quelqu'un dans une situation, une qualité légale : *Hubert Mauprat [...] s'engageant à me constituer son héritier* (G. Sand).
— LOC. DIV. *Constituer des témoins*, choisir des témoins en vue d'un duel. ‖ *Se constituer prisonnier*, se livrer à la police, à la justice.
— Dr. Assigner, en parlant d'une somme à servir : *Constituer une dot, une rente sur des biens-fonds.* ‖ *Constituer une dotation, une rente à quelqu'un*, la lui reconnaître, la lui assurer. ‖ *Constituer avoué*, charger un avoué de la conduite ou de la défense d'une affaire.
— Dr. pén. *Se constituer partie civile*, saisir une juridiction répressive d'une demande de dommages-intérêts.

CONSTITUT n. m. (du lat. *constituere*, constituer). Dr. rom. *Constitut possessoire*, nom qu'ont donné les interprètes du droit romain à une convention qui intervenait lorsqu'un aliénateur voulait conserver, à titre de locataire ou d'usufruitier, la chose dont il s'agissait d'opérer la tradition à l'autre partie, l'acquéreur. ‖ *Pacte de constitut*, pacte que le prêteur avait muni d'une action et en vertu duquel le débiteur d'une dette préexistante ou un tiers s'engageait à payer cette dette à un jour déterminé.

CONSTITUTIF, IVE adj. Qui entre nécessairement dans la constitution, la composition de : *L'oxygène et l'hydrogène sont les éléments constitutifs de l'eau.* ‖ Qui constitue essentiellement, qui caractérise une chose : *Propriété constitutive.*
— Biol. *Caractère constitutif*, v. HÉRÉDITÉ.
— Dr. Qui établit un droit : *Titres constitutifs de propriété.*

CONSTITUTION n. f. (lat. *constitutio*, institution). Action de composer, de former un ensemble au moyen d'éléments plus simples : *La constitution d'une société.* ‖ Action d'établir légalement : *La constitution de la propriété est la base matérielle de l'ordre social* (Enfantin). *La constitution d'une dot, d'une pension.* ‖ Manière dont une chose est constituée, composée, établie : *Cette goutte pâle au bout de la baguette de verre, ce grain catalytique, a suffi à changer de fond en comble la constitution moléculaire de ce liquide dormant* (Claudel). ‖ Structure du corps humain : *Je n'ai pu insinuer en moi quelque vertu qu'à travers les brèches faites par la souffrance et par l'âge à ma constitution* (A. France). ‖ Ensemble des caractères psychologiques (v. plus bas Psychol.) : *Elle s'irritait davantage contre la discipline, qui était quelque chose d'antipathique à sa constitution* (Flaubert). ‖ En parlant d'un Etat, forme de son gouvernement, régime : *Donner à un pays une constitution républicaine.* ‖ Loi fondamentale, ensemble des lois fondamentales organisant le gouvernement d'un pays (en ce sens, prend une majuscule) : *C'est un droit garanti par la Constitution, acheté de tout le sang de la Révolution* (P.-L. Courier). [V. part. *encycl.*, Instit. polit.] ‖ *Par extens.* Loi fondamentale : *Par leur première constitution, les trinitaires ne pouvaient manger que des légumes et du laitage* (Chateaubriand). ‖ Ensemble de lois et de règlements : *Constitutions canoniques. Constitutions féodales.*
— LANGUE CLASS. Placement d'argent, rente : *Il y aurait de quoi faire une bonne constitution* (Molière).
— Chim. *Formules de constitution*, v. ISOMÉRIE.
— Dr. *Constitution d'avoué*, acte par lequel on donne pouvoir et procuration à un avoué pour qu'il prenne la direction d'une affaire de procédure. ‖ *Constitution de dot*, action de constituer une dot. ‖ *Constitution de rente, de pension, de dotation*, acte créant une rente, une pension, une dotation.
— Dr. pén. *Constitution de partie civile*, demande de dommages-intérêts formulée devant une juridiction répressive. (V. part. *encycl.*)
— Hist. Nom donné, pendant la Révolution, aux gourdins, à propos des débats sur la Constitution : *Acheter une constitution.*
— Méd. Structure du corps et agencement respectif de ses parties, déterminés par les influences héréditaires. ‖ *Constitution médicale*, dans la doctrine d'Hippocrate, modifications apportées à l'allure des maladies régnantes par les influences extérieures et cosmiques.
— Méd. homéopath. Aspect morphopsychologique d'un individu, même sain. (On distingue les sujets *carbonique* [court, large, à dents carrées, avec limitation de l'extension des membres], *phosphorique* [long, étroit, avec extension des membres et articulé dentaire normaux], *fluorique* [asymétrique, irrégulier, avec articulé dentaire anormal, et hyperextension des membres : laxité].)
— Métall. Expression de la nature physicochimique des cristaux contenus dans un alliage*. (Ceux-ci peuvent être des solutions solides des métaux, ou des éléments d'addition dans le métal* de base, ou des combinaisons de ces métaux ou éléments d'addition soit entre eux, soit avec le métal de base.)
— Psychol. et Psychiatr. Ensemble des caractéristiques psychophysiologiques qui situent un individu parmi les différentes catégories de la typologie* du système nerveux. (Le terme de « constitution », longtemps réservé à la structure morphologique de l'organisme, englobe actuellement toutes les qualités individuelles, tant psychiques que physiques. On a décrit de nombreux types de constitutions psychiques. Avec Kretschmer, on peut envisager les *schizothymes*, repliés sur eux-mêmes, et les *cyclothymes*, sensibles aux variations du milieu extérieur. [V. BIOTYPOLOGIE et part. *encycl.*].)
— ENCYCL. Instit. polit. et Hist. Le mot *constitution* vient directement du latin *constitutio ;* l'institution, œuvre de l'homme, est opposée au don de la nature. Les « constitutions impériales » désignent, à Rome, les grands ensembles législatifs ou réglementaires déterminant les droits et devoirs de chacun dans l'ordre politique, civil ou religieux. Le terme passe ensuite dans la langue de l'Eglise. Les « constitutions papales » statuent sur des points essentiels de doctrine et de discipline. Par analogie, les fondateurs d'ordres religieux leur donnent une constitution. En langue vulgaire, les lois publiées dans le royaume de France et obligeant tous les sujets sont appelées « constitutions générales ».
Le sens moderne de « constitution de l'Etat » se précise à la Renaissance, lorsque l'Etat lui-même prend sa physionomie actuelle. Machiavel, que l'on peut considérer comme le créateur de la langue politique de notre temps, emploie deux fois dans *le Prince* le mot *costituzione* pour désigner le régime établi. On le trouve, en France, chez les humanistes, notamment dans le *Tractatus de Republica* de Grégoire de Toulouse (Pont-à-Mousson, 1556). Au XVIIIe s., et plus encore au XIXe, le sens du mot va en se retrécissant. Non seulement il n'a plus qu'une portée politique, mais encore il ne désigne qu'un certain type de régime, celui auquel Montesquieu a donné la liberté pour objet. (V. CONSTITUTIONNALISME.) Aujourd'hui, sous l'influence de considérations sociologiques, le terme a retrouvé sa généralité ancienne.

Généralité du phénomène constitutionnel.

Activement et passivement, par analogie avec son sens physique, *constitution* désigne, au sens juridique, tant la création que la structure d'une société. L'introduction dans une collectivité humaine de règles de droit donne à celle-ci son être et sa forme propres. Sociologiquement, toute société possède ainsi une constitution, au moins embryonnaire, qui se développe là où le groupe réussit à asseoir son unité et à assurer sa durée.
● *La famille a une constitution.* L'expression est courante chez les sociologues. Elle doit sa vogue contemporaine à Le Play, mais l'idée est beaucoup plus ancienne. Elle se trouve déjà chez J. Bodin (*les Six Livres de la République*, 1576). Malgré la résistance de nombre de juristes, dominés par les traditions du Code Napoléon, la notion tend[1] de plus en plus à s'imposer.

● *Les sociétés commerciales ont une constitution.* Les spécialistes du droit des affaires, notamment Thaller et Bourcart, ont mis celle-ci en relief. Ils ont souligné les analogies existant entre l'assemblée générale des sociétés anonymes et le pouvoir délibérant; ils ont également marqué la correspondance entre les structures des sociétés commerciales et celles des divers types de gouvernement.

● *Les entreprises industrielles ont une constitution.* Celle-ci résulte de l'existence non seulement de liens individuels entre les participants, mais aussi d'un statut institutionnel qui les domine. Celui-ci est parfaitement dénommé *Betriebsverfassung* par la législation allemande.

● *Les Eglises ont une constitution.* Des règles déterminent leur organisation, généralement hiérarchique. Les sociétés ecclésiastiques possèdent un droit non seulement de relation, mais d'intégration, qui, pour l'Eglise catholique, est fait de toute la partie du droit canonique touchant son gouvernement et son administration. De même, les ordres religieux ont leurs constitutions qui, avons-nous vu, portent traditionnellement ce nom et dont l'exemple a exercé une grande influence sur la formation des constitutions politiques.

● *Les collectivités internationales ont une constitution.* Celle-ci est plus ou moins précise suivant qu'il s'agit de la communauté du droit des gens, englobant l'universalité des Etats, ou seulement d'une organisation particulière, formant entre une partie de ceux-ci une unité de caractère fédéral, au sens large du terme. Selon l'expression de M. G. Scelle, les règles qui les régissent alors sont autant de « droits constitutionnels internationaux ».

Primauté et extension de la constitution politique.

Cependant, malgré la généralité du phénomène constitutionnel, la langue courante désigne par le terme « constitution » sans épithète ou déterminatif, la seule constitution de l'Etat. Sans doute jouent, à cet égard, les facteurs étymologiques indiqués plus haut, mais surtout le fait que, nulle part mieux que dans l'Etat, la liaison n'est évidente d'un ordonnancement constitutionnel et d'une société. Une constitution est indispensable à l'existence de l'Etat; l'autorité ne peut s'y concrétiser et le pouvoir s'y exercer durablement sans que des règles institutives soient posées et suivies. La société étatique l'emporte sur les autres sociétés, soit parce qu'elle domine et encadre les sociétés infra-étatiques, soit parce qu'elle présente une cohésion supérieure à celle des sociétés trans- ou inter-étatiques.

Matériellement, toutes les règles qui, fondant l'Etat, lui donnent ses assises et dessinent sa structure forment sa constitution au sens large, mais aussi exact, du terme, en dépit de l'usage, ici encore restrictif, qui, assez souvent, limite le droit constitutionnel à la création et à l'existence des organes supérieurs de gouvernement. Cependant, un Etat n'est pas pleinement constitué lorsque le seul régime des organes supérieurs y est établi; il ne le devient qu'au moment où est bâtie l'organisation administrative, établie la justice et déterminée, avec le statut des nationaux, la masse démographique qu'il régit. Cette évidence a été obscurcie au XIXe s. par le fait que certaines constitutions nouvelles n'ont modifié que l'organisation gouvernementale. Mais celle-ci entre nécessairement en composition avec le régime administratif et judiciaire existant. Elle l'influence, comme elle est influencée par lui. Ainsi, la Restauration de 1814 n'eut pas pleinement ce caractère puisqu'elle accepta les cadres administratifs et judiciaires de Napoléon. Au contraire, les constitutions révolutionnaires et républicaines, procédant à une complète réforme de l'Etat, ont traité de l'ensemble des institutions étatiques (cf. *Constitution de 1791*, titre III, chap. v, Des pouvoirs judiciaires; chap. IV, sect. 2, l'Administration intérieure; titre II, De l'Etat et des citoyens; *Constitution de 1793*, art. 78 à 84, Des corps administratifs et municipaux; art. 107 à 114, Des forces de la République; art. 85 à 100, De la justice civile, De la justice criminelle, Du tribunal de cassation; art. 4 à 6, De l'état des citoyens; *Constitution de l'An III*, titre VII, Corps administratifs et municipaux; titre IX, De la force armée; titre X, Instruction publique; titre VIII, Pouvoir judiciaire; titre II, Etat politique des citoyens; *Constitution de 1848*, chap. VII, De l'administration intérieure; chap. IX, De la force publique; chap. VIII, Du pouvoir judiciaire; *Constitution de 1946*, titre X, Des collectivités territoriales; titre IX, Du conseil supérieur de la magistrature; *Constitution de 1958*, titre VIII, De l'autorité judiciaire; titre XI, Des collectivités territoriales).

Naissance des constitutions.

En principe, origine de la constitution et origine de l'Etat coïncident, puisque c'est en se constituant politiquement qu'une société, qu'elle soit elle-même préexistante ou qu'elle se forme simultanément, devient un Etat.

● Telle que la tradition la rapporte, la fondation de Rome est, dans l'Antiquité, le type d'une constitution pleinement originaire. « Ici tout est nouveau : la nation, qui naît de l'union sous un chef commun des débris de souches diverses venues de toutes parts; le pays inculte et sans maître, dont elle prend en même temps possession, où elle fixe l'emplacement de la Ville éternelle... L'organisation de la foule ne précède pas d'un instant l'établissement sur le territoire et la fondation de la ville. Les deux faits coïncident, et la cité nouvelle est aussitôt consacrée par la prière, et affermie par la loi fondamentale que le roi donne au peuple, que le peuple approuve... ». Ainsi la légende de la fondation de Rome présente « une création nouvelle jusque dans ses fondements... Le génie créateur du roi et la volonté collective de la nation se rencontrent dans un acte unique de constitution » (J. C. Bluntschli).

● A supposer que cet acte solennel ait été réellement vécu, il appartient à un passé révolu. L'époque actuelle ne connaît plus de créations semblables. La terre est partagée entre les diverses souverainetés politiques, soit par appartenance directe, soit sous la forme, de plus en plus rare, de dépendances coloniales. La création d'une autorité politique sans antécédent est un phénomène désormais dépassé. Les constitutions nouvelles découlent de la transformation soit des Etats eux-mêmes, soit seulement de leurs régimes politiques.

a) La *formation d'Etats nouveaux, ou la modification de la contexture d'Etats anciens*, peut résulter d'abord d'une absorption. La constitution du noyau primitif est étendue aux terres et aux populations nouvelles (la formation de l'unité italienne s'est faite par la « piémontisation » de la péninsule), ou bien une constitution nouvelle est établie pour l'Etat nouveau (la Yougoslavie adopte, en juin 1921, la constitution dite « de Vidovdan »). Plus souvent, il y a sécession ou démembrement, par guerre ou révolution. L'Etat ou les Etats nouveaux, après un temps plus ou moins long de « gouvernement de fait », se donnent une constitution selon l'un des modes indiqués plus loin. La création d'un Etat peut aussi provenir d'un démembrement volontaire. Par libéralisme ou par prudence, sous une pression qui n'est pas encore irrésistible, mais qui pourrait le devenir, des gouvernants émancipent certains territoires qui dépendent d'eux, ou révisent spontanément les règles les concernant. Cette création d'Etats nouveaux peut résulter aussi d'une loi interne (cf. Etats de l'Union américaine et Dominions britanniques). En général, l'Etat nouveau établit lui-même sa constitution dans le cadre posé par l'Etat émancipateur. La situation est alors comparable à un simple changement de régime.

b) Le *changement de régime* implique une transformation des formes du pouvoir dépassant une simple mutation des titulaires ou une modification secondaire des règles en vigueur, sans cependant qu'il y ait disparition de l'autorité en elle-même, ou dissolution du peuple sur lequel elle s'exerce : *forma regiminis mutata, non mutatur populus ipse*. Le changement de régime peut avoir lieu par renonciation du titulaire du pouvoir existant. Jusqu'alors souverain absolu, il accepte lui-même une limitation de ses droits et procède à leur aménagement nouveau par octroi d'une charte ou constitution. La modification peut aussi provenir d'une réformation volontaire, par usage du pouvoir constituant dérivé (v. plus loin). Il est toutefois exceptionnel que des transformations radicales soient le fruit du consentement. Les mutations décisives ont généralement une origine plus brutale, coup d'Etat ou révolution. Entre le régime constitué détruit et un régime constitué nouveau s'insère un « gouvernement de fait ». Ce terme, dont Chateaubriand est sans doute l'auteur (*De Buonaparte et des Bourbons*, 1814), désigne le pouvoir issu d'une rupture violente de l'ordre constitutionnel établi. Remplissant les tâches d'un régime régulier avant que soit établi un nouvel organe constitutionnel, le « gouvernement de fait » possède lui-même quelques rudiments d'organisation. Il proclame certaines règles de fonctionnement auxquelles il entend se conformer. Il se rapproche ainsi, par son comportement, d'un gouvernement de droit. Mais ce régime juridique n'est qu'embryonnaire. Transitoire et passager, on l'appelle, et lui-même se dénomme aussi souvent, « gouvernement provisoire ». De sa nature, il aspire à acquérir une base stable et une situation juridiquement reconnue, car, si solide qu'il soit politiquement, un régime est toujours pressé de faire oublier ses origines impures ou, pour le moins, douteuses. Historiquement, deux grands procédés sont suivis : soit laisser l'usage consacrer les pratiques; soit établir, sous forme écrite, les règles de gouvernement.

Les constitutions coutumières.

La durée justifie le pouvoir de fait et le transforme en pouvoir de droit grâce à une possession paisible et consentie. C'est le mode coutumier de formation de règles constitutionnelles. Pour que celles-ci s'instituent, il est indispensable que soient réunies simultanément des conditions de répétition, de durée, de constance et de netteté. Un fait isolé ne suffit pas, il doit créer un précédent, confirmé pendant un temps prolongé par un certain nombre d'autres faits, allant tous dans le même sens et non susceptibles d'interprétations discordantes. D'autre part, l'usage doit être, selon la formule romano-canoniste, considéré comme bon et valable par des personnes éclairées, qui peuvent être, selon les temps et les lieux, les sages de la cité, les juristes, l'opinion, les pouvoirs publics eux-mêmes, etc. L'usage doit ainsi transcender la simple répétition de faits et être tenu pour l'expression d'une règle de droit s'imposant soit par la valeur propre attribuée à la coutume, soit par équivalence avec la législation écrite.

De fait, l'alternative classique droit écrit-droit coutumier ne correspond exactement en droit constitutionnel à aucune situation existante. En réalité, il n'y a de constitutions ni pleinement coutumières ni complètement écrites. Les constitutions, considérées dans leurs sources, sont presque toujours mixtes. On peut toutefois distinguer :

● *Des systèmes à dominante coutumière.* La France de l'Ancien Régime faisait la plus large place aux usages ou « usances ». Il y avait cependant des lois fondamentales écrites, telles que celles concernant le Domaine (ordonnance de Moulins, 1565), ou les libertés de l'Eglise gallicane (déclaration de 1682, devenue loi par un édit de la même année). Présentement, la Constitution du Royaume-Uni reste largement coutumière. Toutefois, dès le Moyen Age, elle comptait d'importantes parties écrites (Grande Charte de 1215, *Confirmatio Cartarum*, 1297), renforcées aux XVIIe et XVIIIe s. (Pétition des droits de 1629, Bill des droits de 1688, Acte d'établissement de 1700). Aujourd'hui, le *statute law*, c'est-à-dire la loi ordinaire, fixe d'importantes matières constitutionnelles, comme le régime électoral et les droits de la Chambre des lords (Reform Bill de 1832, 1867, 1884, Representation of people act de 1818, Parliament acts de 1911 et 1949). L'importance des textes va croissant. L'Angleterre tend sinon à un régime de constitution écrite, du moins à un ensemble largement textuel de règles gouvernementales.

● *Des systèmes semi-coutumiers.* Les lois constitutionnelles de la République française de 1875, extrêmement brèves (34 articles réduits à 24 après diverses révisions), n'étaient qu'une faible partie du droit constitutionnel de la république parlementaire. La « Constitution Grévy », appliquée de 1880 à 1934, a été le fruit de la coutume, non seulement en marge, mais souvent en opposition avec la Constitution qu'avait cru faire l'Assemblée nationale.

● *Des systèmes subsidiairement coutumiers.* Même les constitutions complètes et détaillées,

dites « rationalisées » (B. Mirkine-Guétzévitch), paient tribut à la coutume. La constitution américaine, type de la constitution écrite et rigide, a été « amendée sans amendements ». Si, par rapport à l'ensemble écrit, les dispositions coutumières apparaissent réduites, elles sont souvent politiquement primordiales. Ainsi en va-t-il de la désignation directe du président, de sa réélection (jusqu'au XXIIe amendement), et même du contrôle de la constitutionnalité. (V. ci-dessous.)

Les constitutions écrites.

Les constitutions écrites ne se caractérisent pas seulement par l'élément externe de l'écriture. Les lois ordinaires, elles aussi, sont écrites; elles n'engendrent cependant pas, lorsqu'elles traitent de matières constitutionnelles, une « constitution écrite » au sens propre du terme, car elles demeurent des lois ordinaires; elles n'assurent pas la subordination des pouvoirs constitués, puisque l'un d'entre eux, le pouvoir législatif, est effectivement le pouvoir constituant. Pour qu'il y ait « constitution écrite », il faut que l'écriture soit l'œuvre d'un pouvoir éminent, « le pouvoir constituant », distinct des pouvoirs qu'il crée et organise, et qui lui resteront subordonnés. Suivant le moment et la manière dont il se manifeste, ce pouvoir constituant est dit *originaire* ou *dérivé*.

● *Pouvoir constituant originaire.* Il dote d'une constitution un pays qui n'en a pas ou qui n'en a plus. Nous avons vu que, dans le monde d'aujourd'hui, les règles constitutionnelles ne sont pas vraiment initiales, mais, elles sont relativement assez neuves pour qu'on en fasse l'origine de l'Etat présent ou du régime en vigueur. En revanche, la supériorité des organes constituants sur les pouvoirs constitués n'implique pas de différences essentielles par rapport à ceux-ci, ni quant aux principes ni quant aux aspects. Les institutions constituantes sont des institutions gouvernantes. Manifestations exceptionnelles et suprêmes du pouvoir politique, elles procèdent des mêmes conceptions idéologiques et présentent extérieurement les mêmes structures que les pouvoirs ordinaires et subordonnés qu'elles créent. Subissant ou non certains aménagements dans la composition des organes ou dans la procédure, les formes constituantes sont, tout comme les formes gouvernantes, démocratiques, monocratiques ou mixtes :

a) Les *formes constituantes démocratiques* sont, elles-mêmes, représentatives ou semi-représentatives, avec élection d'une Assemblée appelée *Assemblée nationale, Constituante* ou encore *Convention*. Celle-ci est nommée au suffrage étendu, sinon universel. Tel fut le cas pour la Constitution de 1791, élaborée par les Etats généraux, qui, réunis le 5 mai 1789, se sont transformés en Assemblée constituante le 20 juin suivant; de la Constitution de 1848, établie par l'Assemblée nationale élue le 23 avril 1848; des lois constitutionnelles de 1875, adoptées par l'Assemblée élue le 8 février 1871; de la Constitution de 1946 issue de la seconde Assemblée constituante élue le 2 juin 1946. La représentation peut aussi se combiner avec une consultation populaire directe. L'élaboration est l'œuvre d'un corps élu, mais le texte ne devient valable qu'avec l'approbation du corps électoral. Ainsi a procédé la Convention pour les deux constitutions établies par elle (1793 et an III). La Constitution de 1946 a fait elle-même l'objet de trois référendums : référendum préparatoire du 21 octobre 1945 sur le caractère constituant et les pouvoirs de l'Assemblée élue alors; référendum négatif du 5 mai 1946; référendum positif du 13 octobre 1946.

b) Les *formes constituantes monocratiques* englobent tous les cas où l'organisation constitutionnelle nouvelle émane autocratiquement de la décision d'un homme, généralement du chef de l'Etat. La monarchie légitime, qui possède régulièrement la plénitude du pouvoir, dispose à son égard d'un droit de limitation et d'aménagement. Le roi, jusqu'alors absolu, octroie soit spontanément, soit, plus souvent, sous la pression de l'opinion et des circonstances, une constitution, dite « charte » (Charte française de 1814; Statut sarde de Charles-Albert de 1848). La dictature de fait, issue du coup d'Etat ou d'une révolution, peut également donner naissance à une constitution par octroi. Toutefois, bien que la technique soit la même, traditionnellement le terme n'est pas alors employé. Très souvent, d'ailleurs, les pouvoirs de fait, autoritaires, cherchent eux-mêmes, pour leur établissement définitif, une collaboration populaire dont ils se dispenseront ensuite dans leur comportement. Le pouvoir constituant prend alors l'aspect mixte du césarisme démocratique.

c) Les *formes constituantes mixtes* comprennent d'abord, précisément, le césarisme démocratique. Œuvre personnelle du dictateur ou de son entourage, la constitution est soumise à l'avis du corps électoral dans un climat de propagande privilégiée et de libertés plus que restreintes (Constitution et sénatus-consulte de l'an VII, de l'an X et de l'an XII). L'approbation populaire peut aussi, comme pour la Constitution de 1852, être sollicitée préventivement, les principes de base étant seuls posés. Une autre forme mixte est celle du *pacte*, traduisant l'égalité de principe et l'accord théorique entre une assemblée l'appelant et un prince consentant. La constitution est réputée issue d'un contrat véritable, comme la Charte de 1830. En revanche, la nature contractuelle de la Constitution de 1791 est douteuse. Le pacte est encore le mode d'établissement d'un prince étranger au trône d'un nouvel Etat (Belgique, Etats des Balkans). Le serment prêté à la constitution est la condition même de l'ouverture du règne. On peut, à certains égards, considérer la Constitution du 4 octobre 1958 comme procédant d'un pouvoir constituant originaire mixte. Cependant, celle-ci étant formellement issue de la révision de l'article 90 de la Constitution du 27 octobre 1946 et ayant été, en droit et en fait, débattue librement, c'est comme émanant d'un pouvoir constituant dérivé démocratique qu'elle sera présentée un peu plus loin.

● *Pouvoir constituant dérivé.* C'est celui dont l'exercice découle des dispositions existant dans la constitution elle-même. On l'appelle aussi, pour la même raison, pouvoir constituant *institué*. Modifier la constitution est chose plus facile que l'établir, mais plus difficile que de modifier la législation. Aussi, les constitutions écrites, assorties de clauses de révision, sont-elles souvent qualifiées de « rigides », par opposition aux constitutions dites « souples », modifiables aussi aisément que les lois elles-mêmes, puisqu'elles se confondent avec elles. La rigidité, qui n'est pas l'immutabilité, consiste dans la présence de difficultés organiques ou procédurales rendant la modification des lois constituantes plus malaisée que celle des lois ordinaires. Souvent, l'élévation ou la multiplication des obstacles, l'étendue des délais, équivalent à une immutabilité pratique (Constitutions de 1791 et de l'an III). Dans d'autres cas, au contraire, le pouvoir constituant dérivé n'est guère qu'un simple avatar du pouvoir législatif (Constitution de 1875).

Les formes du pouvoir constituant dérivé se ramènent ainsi aux formes législatives démocratiques, monocratiques ou mixtes.

a) Les *formes constituantes démocratiques* peuvent être représentatives ou semi-directes. Dans le premier cas, la législature ordinaire révise la constitution selon une procédure compliquée à dessein, et avec des majorités renforcées. En régime bicamériste, les deux Chambres peuvent se réunir (Constitution de 1875). Il peut aussi y avoir élection d'une assemblée nouvelle, spéciale ou non. Dans le second cas, le résultat des délibérations des assemblées est soumis à l'approbation du peuple, à moins que le corps électoral lui-même ne se situe, par une *initiative populaire*, à l'origine de la révision.

On doit tenir pour démocratiques les modalités suivies dans l'élaboration de la Constitution de 1958. Sans doute, celles-ci s'apparentent extérieurement aux formes mixtes du césarisme démocratique, en tant qu'un texte issu du gouvernement a été approuvé par le peuple. Mais, la substitution de l'exécutif au Parlement, dans la préparation du texte, s'est accomplie régulièrement, à la suite de la modification de l'article 90, formulant elle-même les bases d'une constitution démocratique; ensuite, une commission, composée pour plus des deux tiers de parlementaires, a procédé à un examen sérieux et efficace du projet primitif; enfin, l'adhésion populaire, lors du référendum du 28 septembre 1958, a été libre et massive.

b) Les *formes constituantes monocratiques* donnent l'initiative et l'exécution de la révision au souverain ou à des organes situés dans son étroite dépendance. Tel est le cas des sénatus-consultes impériaux. Cependant, les juristes ont généralement dénié aux monarques absolus devenus constitutionnels le droit de revenir sur les limitations antérieurement octroyées. C'est pourquoi, au lieu de modifier la Charte, Charles X prétendit l'exécuter, en prenant des ordonnances qui, cependant, la contredisaient.

c) Les *formes constituantes mixtes* sont, notamment, celles revêtues par le césarisme démocratique, le sénatus-consulte recevant alors en correspondance, avec la forme originaire, l'approbation d'un plébiscite (Constitution du 21 mai 1870). En revanche, sur le plan du pouvoir constituant dérivé, le pacte n'a pas sa réplique, la législation ordinaire résultant elle-même de l'accord du roi et de la représentation. On peut toutefois, grâce à certaines complications procédurales, distinguer constitution et législation.

Le contrôle de la constitutionnalité.

La distinction des lois constitutionnelles et des lois ordinaires, ainsi que la subordination des unes aux autres, implique le respect, par les pouvoirs constitués, de la règle constitutionnelle, et la sanction éventuelle de ses violations. Autrement, à la distinction de principe se substituerait une confusion de fait. Il faut qu'un contrôle de la constitutionnalité entraîne la nullité des règles ou des mesures inconstitutionnelles : « Si l'on adopte un système de constitution écrite, c'est au prix d'une inconséquence logique que l'on ne déclare pas nulles les lois violant le pacte fondamental » (F. Larnaude). Déjà, aux Etats-Unis, au début du XIXe s., lors de l'affaire Marbury *versus* Madison, le grand juge Marshall avait posé cette alternative :

ou bien la Constitution est une loi supérieure et souveraine impossible à changer par des moyens ordinaires;

ou bien la Constitution est située au même niveau que les actes législatifs proprement dits, muables quand il plaît à la législature.

On doit choisir :

ou un acte législatif contraire à la Constitution n'est pas une loi;

ou les Constitutions sont d'absurdes tentatives de limiter un pouvoir illimité de sa nature.

S'il y a Constitution rigide, l'acte du législatif contraire à la Constitution n'étant pas une loi, il ne saurait être une règle effective et, en dépit de son invalidité, obliger les juges. Un tel raisonnement est, en lui-même, d'une irréfutable logique. Cependant, l'application pratique des principes qu'il pose rencontre de grandes difficultés. Les constituants ont à cet égard beaucoup tâtonné. Certains ont cru pouvoir s'en remettre aux réactions violentes ou conformistes de l'opinion; d'autres ont imaginé de confier le contrôle à un organe politique; ailleurs, les tribunaux se sont vu reconnaître un contrôle illimité, si vaste même qu'il est, aux Etats-Unis, qualifié de « gouvernement des juges ». En réaction, d'autres Etats n'ont admis le recours en inconstitutionnalité que devant une instance suprême ou spécialisée. Certains même l'ont complètement écarté, redoutant ses entraves à la bonne marche des affaires publiques et lui préférant un régime de simple légalité.

En France, le contrôle politique a figuré dans les Constitutions consulaires et impériales (an VIII, an X, an XII, 1852), mais il a eu peu de portée pratique. Le reste du temps, la pratique a généralement reconnu l'incompétence des juridictions judiciaires et administratives, qui s'en tiennent au contrôle de la légalité. Dans la Constitution de 1946, un Comité constitutionnel devait empêcher toute modification de la Constitution par la loi ordinaire. Mais le préambule était exclu du contrôle, et la saisine n'appartenait qu'au Conseil de la République, décidant à la majorité absolue. La Constitution de 1958 établit un Conseil* constitutionnel, juge obligatoire de la conformité avec elle-même des lois organiques et du règlement des assemblées, juge éventuel des lois ordinaires à la demande d'un des trois présidents (de la République, de l'Assemblée ou du Sénat) ou du Premier ministre. (V. CONSTITUTIONNALITÉ.)

[→ Biblio.]

— Dr. pén. *Constitution de partie civile.* Toute personne qui se prétend victime d'une

infraction peut former une demande de dommages-intérêts devant la juridiction répressive compétente pour juger l'infraction. Lorsque aucune poursuite n'est encore engagée, il est possible de procéder par voie de citation directe du coupable de l'infraction devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel, rarement devant la cour d'assises (délits attribués à la connaissance du jury); s'il s'agit d'un crime, le plaignant adresse une plainte au juge d'instruction en lui précisant qu'il se porte partie civile (il doit alors constituer avoué et, parfois, prendre la charge des frais d'enquête en cas de non-lieu); le juge d'instruction est alors tenu de régler la procédure d'instruction par une ordonnance. Lorsque la juridiction répressive est déjà saisie de l'action publique, le plaignant se constitue partie civile par des conclusions écrites et signées ou même par de simples déclarations verbales, dont la juridiction saisie lui donne acte. La personne qui s'est constituée partie civile cesse de pouvoir être entendue comme témoin (sauf par la cour d'assises à titre de renseignements et en vertu du pouvoir discrétionnaire du président); à l'instruction, elle ne peut être interrogée ou confrontée hors la présence de son avocat, auquel la procédure doit être communiquée la veille de chaque interrogatoire.
— Psychol. L'homme peut être considéré sous deux aspects : à l'aspect morphologique et structural répond la *constitution;* à l'aspect physiologique répond le *tempérament,* qui est le mode de fonctionnement propre à la structure d'un individu donné. La constitution est l'aspect statique, et le tempérament l'aspect dynamique de l'homme. Le tempérament dépend donc en grande partie de la constitution, qui est façonnée principalement par l'hérédité. La constitution, difficilement modifiable, ne peut être améliorée que par l'éducation physique.
Il y a autant de constitutions diverses que d'individus; on a essayé d'y distinguer quatre groupes ou *types :* digestif, respiratoire, musculaire et cérébral, dont chacun présente en effet des caractéristiques morphologiques et structurales entraînant un mode de fonctionnement, ou tempérament, correspondant. Dupré puis Delmas et Boll ont transporté cette donnée de types constitutionnels dans le domaine psychologique, admettant l'existence de dispositions mentales innées, donc entrées dans la structure, au nombre de cinq : l'avidité ou disposition à acquérir, la bonté ou disposition à aimer, la sociabilité ou disposition à plaire, l'activité ou disposition à agir, et l'émotivité ou disposition à sentir. Y correspondent, par hypertrophie ou atrophie, les cinq constitutions psychopathiques : la paranoïaque, la perverse, la mythomaniaque, la cyclothymique et l'hyperémotive, qui tiennent en puissance toutes les déviations de l'esprit. De même que le type morphologique donne son allure générale au tempérament, la disposition psychologique donne sa couleur au caractère, et, le cas échéant, entraîne la nature de la psychose. Types morphologiques et constitutions mentales ne sont évidemment que des abstractions, tout homme les possédant tous, superposés et compliqués à des degrés divers.

Constitution d'Athènes (LA), par Aristote. V. POLITIQUE DES ATHÉNIENS.

Constitution antonine ou **Édit de Caracalla,** édit promulgué en 212 apr. J.-C. et qui accordait le droit de cité romaine à tous les habitants de l'Empire se rattachant à une cité pérégrine. Un papyrus découvert au XXe s. et conservé à Giessen donne un texte très endommagé, qui paraît correspondre à cette constitution, et indiquer que les *deditices** seraient exclus du bénéfice de cette mesure. Le texte et son interprétation sont extrêmement discutés.

Constitutions apostoliques. Hist. ecclés. V. APOSTOLIQUE.

Constitution civile du clergé, nom donné au décret voté par l'Assemblée constituante le 12 juillet 1790, sanctionné par Louis XVI le 24 août, et qui réorganisait le clergé séculier, achevant la transformation du statut de l'Eglise de France amorcée notamment par l'octroi de la tolérance aux non-catholiques, la suppression des ordres religieux et la nationalisation des biens ecclésiastiques. La Constitution civile modelait l'organisation de l'Eglise sur l'organisation administrative : le nombre des évêchés était ramené de 134 à 83 — un par département —, les 83 diocèses étaient groupés en 10 métropoles; les métropolitains et les évêques étaient élus par les assemblées électorales des départements, les curés par celles des districts; les uns et les autres devenaient des fonctionnaires rétribués par l'Etat. L'inspiration révolutionnaire de la Constitution civile se manifestait ainsi dans la subordination étroite de l'Eglise à l'Etat et dans l'application du principe de la souveraineté de la nation à la désignation des autorités religieuses. La Constitution était, d'autre part, d'inspiration résolument gallicane : les évêques recevaient désormais l'investiture spirituelle de leur métropolitain et non plus du pape, celui-ci étant simplement « informé » des élections. Et ce bouleversement de l'organisation et de la discipline de l'Eglise était décrété souverainement par l'Assemblée, sans consultation du pape ni même d'un concile national.
Les conséquences religieuses furent d'une extrême gravité. Désireux de donner au nouveau statut de l'Eglise la consécration canonique, le roi et les évêques tentèrent de négocier l'assentiment du pape, mais l'Assemblée, impatientée par les résistances qui se manifestaient dans le clergé, décida, le 27 novembre 1790, que les ecclésiastiques en fonctions devraient prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, ce qui impliquait l'acceptation de la Constitution civile. Presque tous les évêques et la moitié du clergé paroissial refusèrent le serment. L'Eglise de France se trouva coupée en deux : prêtres *assermentés* ou *constitutionnels,* prêtres *insermentés* ou *réfractaires.* Lorsque le pape Pie VI eut, le 10 mars 1791, condamné la Constitution civile, le schisme fut consommé et, dans toute la France, les actes de la vie religieuse furent l'occasion d'un conflit permanent. L'unité de l'Eglise de France ne fut rétablie que par le Concordat de 1801.
Les conséquences politiques ne furent pas moins graves. Le pieux Louis XVI se rallia au projet d'évasion depuis longtemps formé par son entourage. La résistance du clergé réfractaire et les persécutions dont il fut l'objet dressèrent contre la Révolution des fractions nombreuses de la population qui ne lui étaient point hostiles jusqu'alors; elles expliquent en grande partie les insurrections de l'Ouest.

CONSTITUTIONNAIRE n. Hist. ecclés. Personne qui reconnaissait la bulle ou constitution *Unigenitus.*

CONSTITUTIONNALISER v. tr. Donner à une disposition législative quelconque le caractère d'une disposition constitutionnelle.

CONSTITUTIONNALISME n. m. Gouvernement constitutionnel (vieilli en ce sens) : *La révolution de Juillet nous a fait passer brusquement du constitutionnalisme au républicanisme* (Hugo). || Doctrine des partisans de ce gouvernement : *L'arche du constitutionnalisme où Dupont de Nemours ne se soucie guère d'être prévenant pour le Directoire* (Goncourt).
— ENCYCL. Sous l'influence sociologique indiquée au mot « constitution », sous l'action historique des grands bouleversements du XXe s., dont la révolution russe marque le début, la notion de constitution a repris aujourd'hui toute son ampleur étymologique. Cependant, pour comprendre les œuvres et les mouvements politiques du XIXe s., il faut connaître le sens restreint donné à cette époque au mot « constitution ». La persistance de cette acception demeure au surplus encore sensible aujourd'hui.
Selon la doctrine, dénommée d'ordinaire *constitutionnalisme,* une constitution n'est pas n'importe quelle organisation étatique ou gouvernementale, dotée d'une certaine stabilité, mais seulement la structure politique qui, selon la distinction de Montesquieu, a la liberté pour objet.
La leçon de *l'Esprit des lois* (livre XI, chap. v) inspire les hommes de la Révolution. Comme le dit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen à son article 16 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a pas de constitution ». De même, au cours du XIXe s., les foules qui réclament une « constitution » ne revendiquent pas, sous ce nom, n'importe quel code politique, mais des institutions libérales, sinon démocratiques.
Conception savante et intuition populaire, le *constitutionnalisme* lie ainsi la notion de constitution à un régime politique donné. Selon la pensée de ses fondateurs, le droit constitutionnel met en œuvre un ensemble déterminé d'institutions modèles qui sont les institutions libérales et parlementaires. « La constitution, dit Pellegrino Rossi, est la loi des pays libres, des pays qui ont échappé au règne du privilège et qui sont arrivés à l'organisation d'un peuple jouissant de ses libertés. » Tel est alors le droit en vigueur en Angleterre, aux Pays-Bas, en Belgique, en Scandinavie, dans le Piémont, puis, plus tard, dans toute l'Italie, avec le Statut de Charles-Albert. Il s'oppose à celui des pays à régime « non constitutionnel », représentés pleinement par la Russie ou la Turquie, et, avec quelque équivoque, par la Prusse et l'Autriche. Tout au long du XIXe s., les auteurs limitèrent le droit constitutionnel à la discipline étudiant la « constitution des pays libres », ou encore la « constitution des Etats régis par la forme *représentative constitutionnelle* ». Ceux mêmes qui élargissent cette conception se refusent à embrasser toutes les formes politiques qui se sont succédé dans le temps ou qui coexistent dans l'espace. Ils entendent approfondir la forme gouvernementale type, liée à l'état moral et social des peuples civilisés au XIXe s., principalement européens et américains.

CONSTITUTIONNALITÉ n. f. Caractère de ce qui est conforme à la constitution : *La constitutionnalité d'une loi, d'un décret.*
— ENCYCL. Instit. polit. *Constitutionnalité des lois.* Il est généralement admis que le pouvoir législatif est limité par l'existence de règles supérieures que la conscience du peuple se refuse à voir violer; en outre, dans les pays à constitution rigide, la loi constitutionnelle est toujours supérieure à la loi ordinaire. Le problème se pose de savoir comment il est possible d'assurer la primauté du droit naturel et surtout de la loi constitutionnelle sur la loi ordinaire. Trois conceptions s'opposent en matière de contrôle de la constitutionnalité des lois :
1° *Le contrôle juridictionnel.* La vérification de la conformité des lois à la Constitution est confiée à un juge. Aux Etats-Unis d'Amérique, depuis le XVIIIe s., tout plaideur peut opposer à son adversaire l'exception d'inconstitutionnalité de la disposition législative qu'on lui oppose; tout tribunal peut se prononcer sur cette exception, mais, en fin de compte, il appartient le plus souvent à la Cour suprême de se prononcer en dernier ressort. Il convient de noter que les décisions ainsi prises dans chaque cas d'espèce laissent subsister la loi mise en cause et n'ont d'effet qu'à l'égard des parties. L'immixtion des juges dans l'exercice du pouvoir législatif a risqué de mettre en cause l'indépendance même de la magistrature américaine lorsque la Cour suprême a déclaré inconstitutionnelles la plupart des dispositions du New Deal de Roosevelt; un projet de loi modifiant le nombre des juges de cette Cour fut déposé, mais la démission volontaire des juges opposés à la politique de Roosevelt permit de résoudre le conflit sans qu'il soit touché à la structure de la Cour. Depuis lors, les magistrats américains ont spontanément mis fin à ce qui avait été appelé le « gouvernement des juges »; ils n'opposent plus les lois nouvelles à la lettre des textes constitutionnels et cherchent, au contraire, à dégager l'esprit de ces textes à la lumière des volontés populaires clairement exprimées lors des consultations électorales.
Entre les deux guerres mondiales, divers pays européens (Espagne, Tchécoslovaquie, Autriche) avaient institué un tribunal spécial pour assurer le contrôle de la constitutionnalité des lois. En Suisse, le Tribunal fédéral est juge de la constitutionnalité des lois cantonales, mais n'assure aucun contrôle des lois fédérales. L'Union sud-africaine a confié à sa Cour suprême le contrôle de la constitutionnalité des lois; un grave conflit s'étant produit, en 1951-1952, entre le gouvernement et la Cour, cette dernière a finalement eu le dernier mot. L'Allemagne fédérale de Bonn a également prévu la possibilité d'un contrôle de la constitutionnalité des lois par un Tribunal constitutionnel fédéral.

Constitution civile du clergé « le curé de Saint-Sulpice refusant de prêter serment » *cabinet des Estampes*

Phot. Larousse.

En France, suivant une jurisprudence ancienne et une doctrine traditionnelle, les tribunaux ne peuvent pas — ainsi que le précisait déjà la Constitution de 1791 — « s'immiscer dans l'exercice du pouvoir législatif, ou suspendre l'exécution des lois... ».

2° *Le contrôle politique.* Le contrôle de la constitutionnalité des lois par un organisme politique a été défendu, pendant la Révolution française, par Sieyès. Ce dernier voulait confier ce contrôle à une « jurie constitutionnaire » recrutée par cooptation ; cette solution ne fut pas retenue, mais la Constitution de l'an VIII et la Constitution de 1852 confièrent ce contrôle au Sénat conservateur. Si le Sénat de la Constitution de l'an VIII manifesta quelque indépendance au début du Consulat, cela dura peu de temps ; les deux Sénats impériaux se gardèrent soigneusement d'annuler les nombreuses dispositions constitutionnelles promulguées par Napoléon Ier et Napoléon III. De nouvelles tentatives ont été récemment faites ; la Constitution de 1946 a créé un Comité* constitutionnel que seul le Conseil* de la République pouvait consulter, et qui n'avait, en fait, qu'un rôle de conciliation entre les deux assemblées parlementaires ; la Constitution de 1958 a institué un Conseil* constitutionnel qui se prononce obligatoirement avant la promulgation des lois organiques et avant l'entrée en application du règlement intérieur des Assemblées, et auquel le président de la République, les présidents des deux Assemblées et le Premier ministre peuvent déférer les lois ordinaires.

3° *L'empirisme.* Le problème de la constitutionnalité des lois n'avait pas été abordé par la plupart des constitutions françaises. C'était réduire l'avantage des constitutions rigides, mais reconnaître les réalités politiques d'un pays où les changements de gouvernement et même de régime sont fréquents. Il faut également admettre que l'existence des juridictions administratives a pendant longtemps apporté une importante garantie au citoyen contre l'arbitraire administratif. Le contrôle de l'opinion publique se révèle le plus effectif de tous les contrôles, car il ne prend son plein effet qu'après la violation du texte constitutionnel et dans la mesure même où les citoyens sont attachés à un principe tel qu'il subsiste au travers des évolutions économiques, sociales et psychologiques ; l'expérience prouve que les procédés de contrôle juridictionnel ou politique ont souvent pour conséquence soit de risquer de dresser des pouvoirs établis les uns contre les autres, avec les dangers de guerre civile que cela présente, soit de ne pas recevoir d'application pratique, ou d'inciter le pouvoir constituant à les modifier lorsque l'usage qui en est fait heurte l'opinion publique.

CONSTITUTIONNEL, ELLE adj. Relatif à la constitution physique d'une personne : *Vice constitutionnel.* ‖ Relatif à la constitution d'un Etat : *Lois constitutionnelles.* ‖ Soumis à une constitution : *Monarchie constitutionnelle. La décence est de rigueur dans un gouvernement constitutionnel* (P.-L. Courier). ‖ Conforme à la constitution d'un Etat.

— Méd. *Maladie constitutionnelle,* maladie liée aux dispositions structurales héréditaires, c'est-à-dire à la constitution. (L'arthritisme, l'hérédo-syphilis sont des maladies constitutionnelles, de même que les tares consécutives à l'alcoolisme, aux psychopathies des parents.)

— Psychiatr. Se dit de tendances et d'anomalies qui paraissent relever de la constitution mentale du sujet.

◆ Adj. et n. Partisan de la constitution ou d'un régime constitutionnel : *L'esprit constitutionnel, lui non plus, ne date pas du XIXe siècle* (Bainville).

— Hist. Se disait des évêques et des prêtres français qui avaient fait acte d'adhésion à la Constitution civile du clergé, décrétée en 1790 par l'Assemblée constituante.

Constitutionnel (LE), journal quotidien fondé pendant les Cent-Jours sous le titre *l'Indépendant ;* il ne prit son titre définitif que sous la Restauration. Organe des indépendants, il fut supprimé cinq fois et reparut cinq fois avec des titres différents, dont les plus connus sont *le Journal du Commerce* et *le Constitutionnel,* avec Jay, Tissot, Lacretelle. Il atteignit son apogée en 1830, et déclinait quand il fut racheté par le Dr Véron (1843), qui le céda ensuite à Mirès (1852), dans des conditions scandaleuses. C'est dans *le Constitutionnel* que Sainte-Beuve a publié ses « Causeries du lundi », jusqu'en 1852. Il parut jusqu'en 1914.

CONSTITUTIONNELLEMENT adv. De façon conforme à la constitution.

CONSTRICTEUR adj. et n. m. (lat. *constrictus,* serré). Anat. Se dit des muscles qui ont pour fonction de resserrer circulairement certains canaux ou orifices. ‖ *Constricteur du vagin,* appelé aussi *constricteur du vestibule* ou *constricteur de la vulve,* muscle pair situé sur la paroi latérale du vagin. ‖ *Muscles constricteurs du pharynx,* muscles plats, au nombre de trois, supérieur, moyen et inférieur, se réunissant sur la ligne médiane avec ceux du côté opposé. (Ils jouent un rôle important dans la déglutition.)

CONSTRICTEUR n. m. Nom souvent donné aux serpents, comme le boa et le python, qui étouffent leur proie en la serrant dans les replis de leur corps.

CONSTRICTIF, IVE adj. (lat. *constrictus,* serré). Méd. Propre à resserrer : *Les sphincters sont des muscles constrictifs.* ‖ Qui resserre : *La douleur de l'angine de poitrine est une douleur constrictive.*

CONSTRICTION n. f. (lat. *constrictio*). Pression circulaire qui diminue le diamètre des objets : *La constriction douloureuse des épaules* (Goncourt). ‖ *Fig.* Resserrement sur soi-même, concentration : *Toute sa constriction, sa domination de soi-même étaient en déroute* (A. Arnoux).

CONSTRICTIVE n. f. Phonét. Consonne prononcée avec une fermeture partielle des organes de la phonation : *Ch* [ʃ], *j* [ʒ], *f* [f], *v* [v] *sont des constrictives.* (On les appelle encore *spirantes, fricatives* ou *continues.*)

CONSTRINGENT, E adj. (lat. *constringens,* serrant). Qui resserre par pression circulaire.

CONSTRUCTEUR, TRICE n. et adj. (bas lat. *constructor ;* de *construere,* construire). Personne qui construit ou sait construire : *Certains animaux, constructeurs de ruches ou de nids, nous ressemblent assez jusqu'ici* (Valéry) ; et, au *fig. : Constructeur d'empire. Intelligence constructrice.*

CONSTRUCTIF, IVE adj. Propre à construire, à produire des résultats : *Esprit, plan constructif.*

CONSTRUCTION n. f. (lat. *constructio*). Action de construire : *Construction d'un navire.* ‖ Art de construire : *Connaître la construction.* ‖ Manière dont un objet est construit ; et, au *fig. : La construction d'un roman, d'un poème, d'un discours.* ‖ Edifice construit : *Aux abords étaient agglomérées quelques constructions récentes* (Fromentin).

— Aéron. *Construction aéronautique,* v. part. *encycl.*

— Archit. V. part. *encycl.*

— Autom. *Construction automobile,* v. part. *encycl.*

— Electr. *Constructions électriques,* v. part. *encycl.*

— Linguist. Arrangement, disposition des mots dans la proposition, et des propositions dans la phrase, faits selon le sens, le style ou les usages de chaque langue. ‖ *Faire la construction d'une phrase,* énoncer les propositions d'une phrase dans leur ordre logique et non plus dans l'ordre que leur a donné le style de l'écrivain. ‖ *Construction grammaticale* ou *syntaxique,* celle où l'ordre des mots est réglé par leur fonction grammaticale dans la proposition.

— Mar. *Cale* ou *bassin de construction,* cale ou bassin où se construisent les navires avant leur lancement (cale) ou leur mise à flot (bassin). ‖ *Chantier de construction navale,* chantier, appartenant à une entreprise privée ou à un arsenal* d'Etat, où l'on construit des navires de guerre ou de commerce. ‖ *Service des constructions et armes navales,* service chargé, au ministère de la Marine et dans les ports (directions locales), de la construction, de l'entretien et de la réparation des bâtiments de guerre et de leur armement. (V. part. *encycl.*)

— Mar. mil. V. part. *encycl.*

— Math. Acte opératoire ou graphique permettant d'obtenir la solution ou certaines solutions d'un problème. ‖ Tracé d'une figure déterminée : *Construction d'un angle, d'un carré.*

— Mécan. *Constructions mécaniques,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Aéron. Jusqu'à l'apparition en 1912 de la *construction* métallique, les avions étaient presque exclusivement réalisés en bois et en toile. A l'heure actuelle, des méthodes nouvelles (ailes fraisées, collage de métaux, etc.), ainsi que de nouveaux matériaux sont très largement utilisés en aéronautique*. La réalisation d'un avion, depuis le moment où sa fabrication a été décidée jusqu'à sa mise en service, réclame un minimum de quatre à cinq ans. Tout d'abord les futurs utilisateurs définissent l'emploi qui sera réservé à l'appareil et les conditions de son exploitation (charge, rayon d'action*, vitesse, plafond*, etc.). Puis, à partir d'un tracé très approximatif, le constructeur établit un premier devis de poids et choisit les propulseurs. On réalise alors une première maquette de soufflerie*, qui fournira des éléments de calcul pour les performances. Au fur et à mesure de leur obtention, les résultats de l'étude aérodynamique sont exploités pour apporter des modifications au projet initial.

Les études suffisamment avancées, on construit une maquette grandeur nature qui sert à déterminer les emplacements exacts des différents équipements, la disposition du poste de pilotage, les aménagements de la cabine destinée aux passagers ou des soutes pour le fret, l'emplacement des réservoirs de combustible, la mise en place des différents circuits électriques ou hydrauliques, ainsi que celle des câbles de commande des ailerons* et des volets*, etc.

La structure générale de la cellule étudiée, la construction du prototype* commence. Chaque pièce ou chacun des sous-ensembles entrant dans la fabrication de l'avion est essayé. Pour certains avions de transport, on va même jusqu'à plonger l'ensemble du fuselage dans une piscine pour lui faire subir des surpressions répétées afin de vérifier son étanchéité, ainsi que sa résistance au vieillissement.

Après l'achèvement du prototype, un nouveau cycle d'essais commence : les essais en vol, pour vérifier tous les calculs théoriques, et aussi pour contrôler le bon fonctionnement de tous les équipements intégrés dans l'avion et pour juger de sa sécurité. Le pilote d'essais doit faire subir à l'avion des épreuves de résistance dans toutes les configurations de vol (survitesse, piqué, montée rapide, ressource, vol de longue durée, etc.), pour connaître avec exactitude ses performances en toutes circonstances.

Ces premiers essais étant effectués, partie chez le constructeur, partie au C. E. V. (Centre d'essais en vol), suit une seconde série effectuée par l'utilisateur, en liaison étroite avec le constructeur. Elle déterminera, au moyen d'un grand nombre d'heures de vol réalisées dans toutes les conditions d'exploitation, de quelle manière l'avion devra être révisé, et quels seront les frais de révision ; elle confirmera si l'appareil est adapté aux missions qui lui seront confiées.

D'ultimes modifications sont alors apportées aux projets, et les plans de construction sont descendus dans les ateliers pour la réalisation industrielle de l'appareil. L'avion de série subira encore des essais partiels de contrôle en cours de fabrication, ainsi qu'une série d'essais en vol, lors de sa réception, pour vérifier son identité avec le prototype choisi.

— C'est au cours de la première décade du XXe s. que naquit, en France, l'industrie aéronautique. Notre pays devait conserver la prépondérance absolue dans ce domaine jusqu'aux environs de 1930, date à partir de laquelle les Etats-Unis s'adjugent la première place mondiale sur les marchés de l'aviation commerciale. Jusqu'en 1939, ce dernier secteur, sauf aux U. S. A., n'offre d'ailleurs qu'un débouché relativement limité aux constructeurs d'avions. Mais les moyens mis en œuvre dans cette industrie, par les principaux belligérants, au cours de la Seconde Guerre mondiale, et reconvertis en grande partie par les pays vainqueurs en faveur de leur production d'appareils civils, vont bouleverser considérablement le rapport des forces au lendemain du conflit.

Dès 1948, la Grande-Bretagne, dont l'effort de guerre a entraîné un développement considérable de ses moyens de production, tente de disputer aux Etats-Unis la suprématie du marché aéronautique et parvient, notamment, à occuper une place de premier ordre sur le plan des moteurs. Quelques années

plus tard, une nouvelle industrie aéronautique, celle de l'U. R. S. S., va s'efforcer d'égaler le potentiel militaire aérien des Etats-Unis et de constituer, sur le plan de l'aviation commerciale, une importante flotte d'appareils à réaction, capable d'affronter la concurrence internationale.

Deux autres belligérants de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne et le Japon, n'ont pu, en raison de leur défaite, poursuivre le développement de leur industrie aéronautique dans la période qui suivit la cessation des hostilités. Ces circonstances ont déterminé *de facto* la composition d'un nouveau « concert » des grandes puissances aéronautiques, au nombre desquelles figurent, essentiellement, d'une part, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et le Canada, et, d'autre part, l'U. R. S. S.

Première puissance aéronautique du monde, aussi bien dans le domaine militaire que commercial, les Etats-Unis emploient dans cette industrie 750 000 personnes. Demeurée au stade quasi artisanal jusqu'en 1938, ce sont les commandes d'armements aériens de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, au début de la Seconde Guerre mondiale, qui ont fait de l'aéronautique américaine une grande industrie moderne. Pendant toute la durée du conflit, un million et demi de personnes, réparties dans 79 usines, produisirent 96 000 appareils. Reconvertie partiellement à des activités de paix, cette industrie construira, en 1946 — année où tous les records furent largement battus —, plus de 35 000 appareils civils, soit beaucoup plus qu'elle n'en avait jamais produit depuis ses origines. Dans les années qui suivirent, la production, civile ou militaire — cette dernière étant redevenue, une fois de plus, l'activité principale —, s'est très nettement spécialisée et concentrée, sous l'égide d'une dizaine de grosses firmes, aux premiers rangs desquelles figurent Douglas Aircraft, qui emploie 72 000 personnes, Boeing Airplane (65 000), Lockheed Aircraft (55 000), Consolidated Vultee Aircraft — Convair — (45 000), Republic Aviation (30 000), etc.

Douglas et Lockheed fournissent la majorité des appareils destinés à l'aviation commerciale. Dans le domaine des moteurs (moteurs à pistons et réacteurs), les principaux constructeurs sont : United Aircraft — moteurs Pratt et Whitney — (42 000 personnes), Curtiss Wright (40 000), Allison (30 000), General Electric (19 000), Lycoming, Westinghouse, et un certain nombre de marques qui ont une origine automobile, comme Ford, Chrysler, Packard, Studebaker, etc.

Spécialisée, au cours de la Seconde Guerre mondiale, dans la production des avions de combat, alors que les Etats-Unis fournissaient la presque totalité des appareils de transport militaires, la Grande-Bretagne s'est trouvée, de ce fait, particulièrement handicapée pour reconvertir sa production de guerre, à partir de 1946. Ayant acquis une très nette supériorité dans le domaine des avions à turbines, elle prit, dès la fin des hostilités, la décision de réorganiser ses fabrications en faisant une très large part à ce nouveau mode de propulsion. La Grande-Bretagne fut, de ce fait, le premier pays à mettre en ligne un avion commercial à turboréacteurs, le « Comet », et à turbopropulseurs, le « Viscount », construits, respectivement, par les firmes De Havilland et Vickers.

L'ensemble des sociétés de constructions aéronautiques britanniques emploie, aujourd'hui, un total de 250 000 personnes. Six sociétés, employant à elles seules 205 000 personnes, construisent la majeure partie des appareils et des moteurs. Ce sont : Bristol Aircraft et Armstrong Siddeley Motors, dont les effectifs réunis atteignent 90 000 personnes et qui ont groupé dans une même entreprise leurs départements « moteurs » sous la raison sociale : Bristol Siddeley Engines Ltd. ; Rolls-Royce (40 000 personnes), le plus important constructeur de turbomoteurs en dehors des grandes sociétés américaines ; De Havilland (35 000 personnes) ; Vickers Armstrong (25 000) et Fairey (15 000).

Berceau de l'industrie aéronautique, la France occupe dans ce domaine une place honorable, mais, cependant, sans rapport avec l'importance qu'elle avait acquise dès le début du XXe s. C'est, en effet, au cours de la Première Guerre mondiale que, devant la nécessité d'assurer à notre état-major la maîtrise du ciel, l'aéronautique française passe, sans transition, du stade artisanal au stade industriel. En 1918, elle emploie 200 000 personnes (85 000 aujourd'hui), et la production de ses ateliers atteint, à la fin de cette année, 2 750 appareils et 4 000 moteurs par mois. Jusqu'au-delà de 1930, elle détient, grâce à la qualité de sa production, la plupart des grands records internationaux d'altitude, de vitesse, de distance et de durée. En 1936, après la nationalisation et les concentrations, ses effectifs subissent une sévère amputation, que la mobilisation industrielle de 1939 s'efforce de compenser en portant brusquement à 240 000 le personnel des usines d'aviation. De 1940 à 1944, notre industrie aéronautique reste en sommeil. Seuls subsistent quelques embryons de bureaux d'études et d'ateliers qui serviront de base de départ à la fin des hostilités.

Depuis cette époque jusqu'en 1958, elle construit 8 550 avions et planeurs de série et 12 000 propulseurs. A cette dernière date, avec un effectif de 85 000 personnes et un chiffre d'affaires de près de 200 milliards, elle représente un volume comparable à celui de la construction navale. Concentrée principalement dans la région parisienne (60 p. 100 des effectifs) et le Sud-Ouest, la construction aéronautique française compte quatre grosses sociétés productrices de cellules : Sud-Aviation (21 941 personnes) et Nord-Aviation (7 947) pour le secteur nationalisé ; la Générale aéronautique Marcel-Dassault (5 200) et Breguet (4 200), pour le secteur privé. Dans le domaine des propulseurs, on ne compte que trois sociétés importantes : la SNECMA (9 500 personnes), du secteur nationalisé ; Hispano-Suiza (2 800) et Turbomeca (1 600), du secteur privé.

L'industrie aéronautique canadienne, qui emploie environ 50 000 personnes, est la quatrième du monde occidental, après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Malgré l'importance de cette industrie sur le plan national, la majeure partie de ses fabrications est effectuée sous licences de firmes britanniques ou américaines. Ainsi, parmi les principales sociétés de production figurent l'A. V. Roe Canada Ltd. (22 000 personnes), qui appartient au groupe britannique Hawker-Siddeley et contrôle quatre sociétés importantes : Avro Aircraft, Canadian Car and Foundry, Canadian Steel Improvement et Orenda Engines. La Grande-Bretagne est représentée, en outre, par la Rolls-Royce of Canada Ltd., la De Havilland Aircraft of Canada Ltd., et la Bristol Aeroplane Co. of Canada Ltd., et l'industrie américaine par la Canadian Pratt and Whitney Aircraft Co. Ltd. et la Canadair Ltd., division industrielle de la puissante General Dynamics Corporation de New York.

L'industrie aéronautique de l'U. R. S. S. dispose aujourd'hui d'un équipement scientifique et de moyens de production égaux ou peut-être même légèrement supérieurs à ceux des Etats-Unis. L'U.R.S.S. compte 360 usines consacrées à la construction de cellules (85), de propulseurs (30), ainsi qu'aux équipements et aux accessoires. Sa production annuelle est de l'ordre de 14 000 appareils et ses effectifs d'environ 1 200 000 personnes.

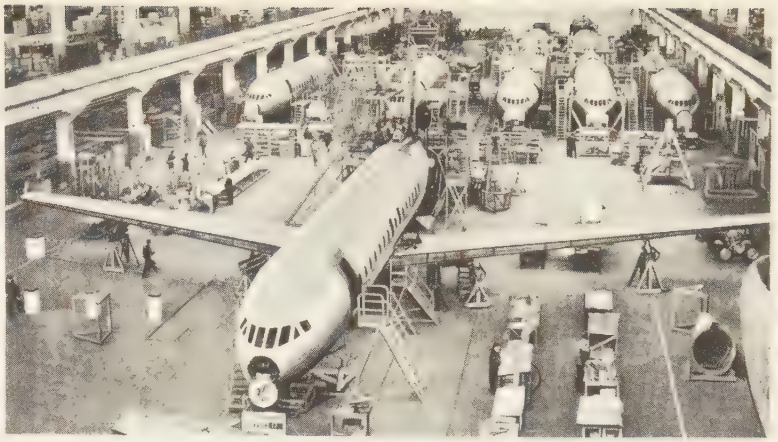

aéronautique
atelier de montage des avions « Caravelle » (doc. Sud-Aviation)

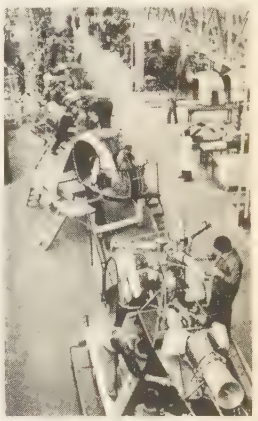

montage des rotors d'hélicoptère (doc. Sud-Aviation)

— Archit. La *construction* est la partie de l'architecture qui consiste à employer les matériaux en raison de leurs qualités et de leur nature, de manière à satisfaire aux conditions de *solidité*, de *convenance* et de *beauté*.

Les Grecs n'employèrent que la plate-bande dans leurs constructions ; ils obtinrent la stabilité des vastes blocs qui leur servaient de matériaux par l'observation judicieuse des lois de la pesanteur, et ne firent pas usage des mortiers.

Les Romains adoptèrent l'arc et, par suite, la voûte : de là la nécessité, pour eux, d'établir des points d'appui présentant, par leur assiette et leur parfaite cohésion, des masses assez solides et homogènes pour résister au poids et à la poussée des voûtes.

Les constructeurs romans s'appliquèrent principalement à développer l'organisme des voûtes. D'abord ils employèrent la voûte en berceau pour couvrir leurs grands édifices ; mais, au lieu de la maçonner en blocage, comme les Romains, ils la construisirent en moellons bruts noyés dans le mortier et posés comme des claveaux, ou en moellons taillés et formant une maçonnerie de petit appareil ; ils renforcèrent les murs de distance en distance par des contreforts extérieurs et par des piles saillantes à l'intérieur ; puis, au droit de ces points d'appui, ils établirent des arcs-doubleaux en pierres appareillées. (V. ROMAN.)

Les architectes gothiques employèrent l'arc brisé en raison des ressources qu'il présente dans la construction. (V. GOTHIQUE.)

La construction contemporaine est caractérisée par l'emploi de matériaux nouveaux, acier et béton armé, grâce auxquels le franchissement de larges espaces par des poutres droites est devenu aisé. Il en est résulté une esthétique nouvelle dans laquelle les lignes horizontales l'emportent sur les verticales. (V. ARCHITECTURE.) [→ Biblio.]

— Autom. La *construction* automobile a considérablement évolué, ces dernières années, en Europe, notamment en France, à l'exemple des méthodes américaines. La première chaîne de montage fut inaugurée dans les usines Ford de Detroit en 1913. Personne n'y prêta attention, sinon Citroën, qui vit, dans cette nouvelle technique, la possibilité de démocratiser l'automobile. L'échec qu'il subit ne nuisit nullement à l'idée même de la production en série, et, dès avant la Seconde Guerre mondiale, la plupart des entreprises européennes s'y étaient ralliées. Malheureusement, le manque d'ampleur des moyens mis en œuvre ne permit pas d'obtenir le rendement qu'autorisait ce mode d'exploitation. La crise économique montra la nécessité impérieuse de transformer les méthodes pour produire au plus bas prix, à qualité non pas égale, mais supérieure à celle des réalisations passées.

Cette révolution s'est opérée en substituant à la main-d'œuvre le travail de la machine, et en établissant une répartition rigoureuse du temps imparti à la réalisation des différentes phases de fabrication.

La machine s'est imposée en raison de la précision de son exécution et de sa facilité de manœuvre, et parce que des opérations multiples, à guidage automatique, sont possibles avec une seule machine dite « de transfert ». C'est surtout pour toutes les opérations de

Phot. Sud-Aviation.

filetage des carters que cette technique est requise. Le fonctionnement est entièrement automatique ; les pièces, une fois mises en place, s'orientent d'elles-mêmes, par rotation ou déplacement sur un chemin roulant, dans les positions successives qu'elles doivent prendre.

Contrairement à la pratique de la construction aéronautique, où sur la cellule immobile viennent tour à tour travailler les différentes équipes, la construction automobile dite « de série » n'existe qu'à l'état cinématique : les organes constitutifs sont montés en chaîne, par groupes, puis acheminés mécaniquement vers les postes d'assemblage. Ces chaînes doivent être constamment alimentées à une cadence qui dépend de leur vitesse propre. Il n'est pas rare de voir une usine entière affectée uniquement à la construction d'une partie de l'ensemble, comme la carrosserie, seule méthode capable de se plier aux impératifs de la série.

Les contrôles existent à tous les stades de la fabrication, depuis les tests imposés aux différentes pièces jusqu'aux essais de la voiture terminée, en passant par les vérifications intermédiaires sur les groupes d'organes assemblés ; toute pièce défectueuse est éliminée.

La série impose une certaine continuité dans la fabrication. Aussi la création et le lancement d'un modèle entièrement nouveau demandent un long délai. Cinq années s'écoulent normalement entre l'étude primitive et la réalisation effective. Le projet, une fois adopté, doit pouvoir être vendu pendant tout le temps nécessaire à l'amortissement

automobile

chaîne d'alimentation dans l'atelier des « Dauphine » usines nat. de Flins

des frais d'investissement considérables qu'a entraînés la mise en œuvre de l'outillage indispensable. (V. AUTOMOBILE.)

— La production mondiale de véhicules automobiles s'élève à environ 16 millions d'unités, y compris les véhicules utilitaires. Actuellement, les principaux pays producteurs sont, par ordre d'importance : les Etats-Unis, avec 8 415 000 véhicules, l'Allemagne de l'Ouest (2 060 000), la Grande-Bretagne (1 812 000), la France (1 356 000), l'Italie (660 000), l'U. R. S. S. (624 000), le Japon (480 000) et le Canada (396 000). Ces huit pays couvrent plus de 95 p. 100 de la production mondiale.

Les Etats-Unis occupent, de très loin, le premier rang. Leur production comprend 7 636 800 voitures particulières et 1 462 000 véhicules utilitaires. Pour les voitures particulières, les Etats-Unis comptent seulement cinq constructeurs, qui sont, dans l'ordre : la General Motors (production : 4 077 300 unités), groupant les marques Buick, Cadillac, Chevrolet, Oldsmobile et Pontiac ; la Ford Motor (Edsel, Ford, Lincoln, Mercury et Continental : 1 963 900 unités) ; la Chrysler Corporation (Chrysler, De Soto, Dodge, Imperial et Plymouth : 1 047 700) ; l'American Motors (Hudson, Nash et Rambler : 480 000) et la Studebaker-Packard Corporation (Studebaker et Packard : 67 900). Trois de ces cinq groupes (General Motors, Ford et Chrysler) couvrent, avec leurs quinze marques, 97 p. 100 de la production américaine.

Deuxième du monde et première d'Europe, avec 2 414 000 voitures particulières et 254 000 véhicules industriels, l'industrie automobile de l'Allemagne de l'Ouest présente, dans l'ensemble, une structure très décentralisée, en dépit de la concentration à Wolfsburg (Basse-Saxe) du plus grand constructeur européen de voitures particulières : les Volkswagenwerke. Après Volkswagen (40 p. 100 de la production), le deuxième constructeur est Opel, filiale allemande de la General Motors (22 p. 100), et le troisième Ford, filiale de la Ford U. S. (9 p. 100). Ces deux firmes se retrouvent respectivement à la troisième et à la quatrième place, derrière Volkswagen et Daimler Benz, pour la production des véhicules industriels.

En Grande-Bretagne, où la production atteint 1 608 000 voitures particulières et 404 000 véhicules utilitaires, la très forte concentration qui s'est opérée dans l'industrie automobile a donné naissance à deux groupes de constructeurs : la British Motor Corporation (B. M. C.), qui réunit les activités de la firme Austin et du complexe Nuffields (Morris, Wolseley M. G. et Riley), et le groupe Rootes, qui comprend Hillmann, Humber et Sunbeam. Sur le plan des groupes, la B. M. C., avec 42 p. 100 du total, est le premier constructeur de voitures particulières. Mais en ce qui concerne les marques prises isolément, c'est Ford qui, réalisant à elle seule 30 p. 100 de la production, arrive largement en tête, devant Austin, Morris et Vauxhall, filiale de la General Motors, qui s'adjuge 12 p. 100 de la production.

En France, où la production s'élève à 1 521 000 voitures particulières et 216 000 véhicules industriels, quatre firmes : Renault, Simca, Citroën et Peugeot, qui emploient 146 000 personnes, produisent 95 p. 100 des voitures de tourisme. Ces quatre entreprises, auxquelles il faut ajouter, dans la spécialité des « poids lourds », la firme Berliet, de Lyon, sont également les principaux constructeurs de véhicules industriels et commerciaux. L'ensemble de la production française de voitures particulières est orienté vers les véhicules de petites et moyennes cylindrées, qui correspondent à la demande de la clientèle française et font également l'objet d'exportations relativement importantes (35 p. 100 de la production). Mais, en dépit de ses caractéristiques techniques : originalité des solutions mécaniques, moteurs de grande série à haut rendement, esthétique rationnelle, etc., la production française est cependant moins exportée que celles de l'Allemagne fédérale et de la Grande-Bretagne (plus de 60 p. 100 de la production), qui bénéficient, l'une d'un puissant réseau de distribution mondiale, l'autre d'une position de faveur au sein de la « zone sterling ».

La production de l'U. R. S. S. comprend une grande majorité de véhicules industriels. Deux tendances caractérisent l'industrie des voitures particulières : fabrication de modèles de luxe inspirés de la construction américaine, et création de véhicules originaux de puissance moyenne, adaptés aux exigences de l'infrastructure routière.

En Italie, quatre marques : Alfa-Romeo, Bianchi, Fiat et Lancia, produisent la presque totalité des voitures particulières (1 105 000 en 1964). Fiat, pour sa part, produit à elle seule 90 p. 100 de l'ensemble et 60 p. 100 des véhicules industriels. Cette firme est, de ce fait, le troisième constructeur européen, après Volkswagen et Renault. Grâce à la réputation de ses « maîtres carrossiers », l'industrie automobile italienne inspire, du point de vue esthétique, la plupart des réalisations des grands constructeurs mondiaux.

Bien que sixième producteur mondial, l'industrie canadienne ne présente aucune originalité. Du point de vue automobile, le Canada n'est, en effet, qu'un terrain de lutte entre les trois puissants constructeurs américains : General Motors, Ford et Chrysler, qui réalisent 97 p. 100 de la production de voitures particulières de ce pays. Ces trois firmes, auxquelles s'ajoutent l'International Harvester Company of Canada et The Studebaker Corporation of Canada, jouissent de la même prépondérance dans le domaine des véhicules industriels. Seules, deux firmes locales : la Hayes Manufacturing Company Ltd. (marque Hayes) et la Canadian Car and Foundry Company Ltd. (marque Canadian Car-Brill), se distinguent dans certaines spécialités comme les véhicules de transport de grumes, les autocars, autobus et trolleybus.

Soit qu'elle s'inspire de certains modèles américains ou européens ou qu'elle se consacre au montage sur place de pièces détachées de même origine, l'industrie automobile japonaise n'offre également que très peu d'originalité. Les principales firmes sont : la Hino Diesel Industry, qui produit des véhicules industriels et commerciaux et effectue le montage des voitures Renault ; la Isuzu Motor Co. Ltd. et la Nissam Motor Co. Ltd. (véhicules industriels et commerciaux), qui assemblent les voitures anglaises Hillman et Austin ; la Mitsubishi Nippon Heavy Industries Ltd. (véhicules industriels, commerciaux et de travaux publics), qui monte des voitures d'origine américaine ; la Ohta Motor Co. Ltd. et la Toyata Motor Co. Ltd., qui produisent, respectivement, des voitures légères et des petits véhicules industriels et commerciaux (marque Ohta), et des voitures et camions de puissance moyenne (marques Toyota et Toyo-Pet). [V. carte TRANSPORTS.]

— Dr. Les *constructions* et ouvrages bâtis sur le sol sont en principe immeubles. La propriété en appartient, sauf convention contraire, au propriétaire du sol. Le propriétaire qui a construit sur son terrain avec les matériaux d'autrui acquiert la construction par accession : le propriétaire des matériaux n'a droit qu'à une indemnité. La construction qu'une personne a faite avec ses matériaux sur le terrain d'autrui appartient aussi au propriétaire du sol. Dans ce cas, si le constructeur est de bonne foi, le propriétaire du sol doit l'indemniser ; s'il est de mauvaise foi, le propriétaire peut soit garder la construction moyennant certaines indemnités, soit contraindre le constructeur à la supprimer.

— Econ. polit. et législ. soc. V. LOGEMENT.

— Electr. La construction électrique se place au quatrième rang des industries françaises. Elle dépasse l'automobile, la sidérurgie et l'aéronautique.

La diffusion de l'électricité, la multiplicité croissante de ses applications ne cessent d'engendrer des techniques, des fabrications nouvelles. Ainsi se sont multipliées les branches professionnelles qui, sous un même vocable, recouvrent des activités profondément distinctes. L'un des caractères originaux de la construction électrique est son universalité. Les fabrications électriques, en effet, pour la plupart d'entre elles, ne sont pas des « produits finaux ». Elles s'intègrent, parfois à peine apparentes, dans des ouvrages, des installations ou des outillages qui se rattachent à d'autres activités.

La construction électrique n'est pas seulement une industrie de base, en tant que productrice et distributrice d'énergie ; dans toutes les activités humaines, dans tous les modes de production, elle intervient pour animer, régler, transmettre ou contrôler. Il n'est pas une seule manifestation du progrès technique où elle n'ait sa part et son rôle. Par là s'expliquent le rythme rapide de son développement et l'incessant accroissement de son domaine. Cette vitalité résulte d'un vaste effort réalisé sur tous les plans : développement des moyens de production, création de nouvelles usines, implantation de laboratoires, de centres de recherches, renouvellement incessant des techniques.

La caractéristique principale de la construction électrique est l'extrême diversité de ses branches de fabrication. On n'en compte pas moins de trente, d'importance variable : machines tournantes électriques ; transformateurs et convertisseurs statiques ; appareillage électrique industriel ; appareillage électrique d'installations ; matériel de signalisation pour chemins de fer ; accumulateurs électriques non alcalins ; petite traction électrique sur rail et sur route ; condensateurs électriques fixes ; appareils électrothermiques et électrodomestiques ; piles électriques ; ascenseurs et monte-charge ; appareils de radiologie et d'électricité médicale ; compteurs, transformateurs de mesure, appareils électriques et électroniques de mesure, appareils électriques et électroniques de mesure et de contrôle ; isolants minéraux électrotechniques ; matériel d'éclairage électrique ; lampes électriques ; produits plastiques et isolants électriques ; appareils radio-récepteurs, téléviseurs et de sonorisation ; fils et câbles électriques ; matériels télégraphiques, téléphoniques et apparentés ; matériels divers ; pièces détachées et accessoires radio-électriques et électroniques ; matériel

Doc. Régie nat. des usines Renault.

professionnel électronique et radio-électrique; tubes électroniques et semi-conducteurs; boîtiers pour lampes portatives à bas voltage; réparation de machines électriques; tubes isolateurs et accessoires; verre électrotechnique; accumulateurs électriques alcalins; matériel de grande traction électrique. L'ensemble de ces fabrications est vendu avec la répartition suivante :

exportations : ventes à l'étranger et à la Communauté française;

matériels d'équipement : ventes de matériels destinés à l'équipement des clients de la construction électrique;

matériels de consommation : ventes de matériels destinés aux « ménages » (par l'intermédiaire des installateurs, revendeurs, garagistes, etc.);

matériels d'interlivraison : ventes de matériels destinés à être incorporés dans des ensembles mécaniques;

matériels divers : réparations, ventes de matériels ou pièces de rechange, ventes de matériel d'installation pour l'équipement des locaux.

Les méthodes de fabrication et d'usinage s'apparentent beaucoup aux méthodes de la construction automobile. Dans de nombreuses usines, le montage se fait à la chaîne. Il est caractérisé par des postes de travail fixes, une distribution rationnelle des pièces aux postes de travail, l'utilisation systématique d'outillages portatifs, et la suppression de presque toutes les manipulations manuelles. Toutefois, le matériel électrique industriel est soumis à des conditions d'exploitation qui diffèrent notablement de celles des automobiles. Une automobile de série est construite pour durer deux mille à trois mille heures de marche au maximum. Dans les grands ensembles sidérurgiques, les moteurs électriques de laminoirs sont capables d'assurer un service de huit mille heures par an, avec une durée de vie qui peut atteindre et même dépasser vingt ans.

La construction du matériel électrique est réglementée en France par l'Union technique de l'électricité. Cette association étudie et diffuse les textes techniques réglementaires qu'il est indispensable aux constructeurs électriciens de connaître et d'appliquer. Elle constitue le Bureau de normalisation de l'industrie électrique et procède à l'élaboration des normes françaises concernant toutes les branches de l'électricité, dans le cadre du statut légal de la normalisation.

— Dr. V. LOGEMENT.

— Mar. La *construction* des navires se fait sur cale de lancement* ou en cale sèche*. La cale de construction ou de lancement est généralement en maçonnerie et repose sur des fondations solides. Son inclinaison sur l'horizon varie entre un douzième et un seizième. Elle est garnie de tins*, sur lesquels se fait le montage de la coque. Celle-ci est généralement lancée quand elle est en état de flotter, mais certains chantiers lancent les navires complètement terminés et en état de marche. Pour les autres, l'achèvement se fait à flot, au *quai d'armement*. Comme le lancement comporte toujours une part d'aléas, on construit souvent les navires en cale sèche. Les navires à coque métallique sont construits suivant plusieurs systèmes :

1° Le système *transversal*, où les éléments transversaux ou membrurés* sont prépondérants. Leur écartement varie entre 50 cm et 1 m. Il peut y avoir des ceintures* de renfort, mais celles-ci sont supprimées sur les charbonniers* du type *self-trimmer;*

2° Le système *longitudinal* dans lequel les membrures sont supprimées et remplacées par des porques* espacées de 3,60 m à 4,80 m. En revanche, les serres ou ceintures sont très nombreuses et généralement espacées de 60 cm. Elles traversent les porques, mais s'arrêtent aux cloisons transversales, auxquelles elles sont reliées par des grands goussets* horizontaux. Ce système est surtout employé à bord des pétroliers. Il est extrêmement robuste, mais assez coûteux, et il augmente le poids de la coque;

3° Le système *Millar*, qui est une combinaison des précédents : membrures en abord et ceintures dans les fonds et sous les ponts;

4° La *construction composite*, uniquement utilisée à bord des pétroliers, et qui se fait sous deux formes : *a*) les citernes sont construites en longitudinal, de cofferdam* à cofferdam, les extrémités du navire étant construites en transversal; *b*) la citerne centrale est construite en longitudinal et les citernes latérales en transversal. Tous les navires de charge sont pourvus de doubles fonds*; les pétroliers n'en ont pas.

La construction des navires métalliques peut être rivée, soudée ou mixte.

On emploie trois sortes de rivets dans la construction navale : le rivet à tête ronde, le rivet à tête tronconique et le rivet à tête fraisée. Ce dernier n'est pas utilisé dans la construction des navires marchands à cause de son prix de revient élevé. Comme les rivets à tête saillante présentent une résistance à la marche de la carène, on les place la tête en dedans de la coque, et on martèle de l'extérieur l'extrémité du rivet en lui donnant la forme d'un cône très aplati, dit « en diamant », sauf au-dessus de la flottaison, où on lui donne une forme arrondie dite « en bouterolle ». Les diamètres des rivets varient suivant l'échantillonnage des pièces à assembler. Le rivetage se fait en chaîne quand les rivets sont placés sur deux lignes parallèles ou en quinconce. Il est surtout employé pour la liaison de l'étrave avec les tôles de l'avant.

La soudure électrique s'emploie de plus en plus dans la construction navale. Elle peut se faire par filets complets ou simplement par points. Certains navires sont entièrement soudés, d'autres partiellement. Parfois, les tôles des virures* sont soudées entre elles, mais rivées sur la membrure. Sur d'autres navires, ce sera le contraire. C'est la construction mixte. L'expérience a prouvé que l'échantillonnage* d'un navire entièrement soudé devait être différent de celui d'un navire rivé.

— Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et, notamment, à partir de 1950, le tonnage annuel des navires lancés dans le monde n'a cessé de s'accroître régulièrement pour répondre aux besoins engendrés par la reconstitution ou la modernisation des flottes de commerce. De 3 000 000 de tonneaux de jauge brute en 1938, la production mondiale de navires est passée à plus de 8 000 000 de tonneaux. Les principaux pays constructeurs sont : le Japon (2 373 000 tx lancés en 1963), la Grande-Bretagne (936 000 tx), la Suède (866 000 tx), l'Allemagne fédérale (713 000 tx), l'Italie (517 000 tx), la France (445 000 tx), les Pays-Bas (375 000 tx), la Norvège (339 000 tx) et les Etats-Unis (296 000 tx). En tête des pays producteurs, le Japon s'est assuré une grande avance sur les deux autres « Grands » de la construction navale : la Grande-Bretagne et la Suède. Cette prépondérance s'explique essentiellement par le fait que la production japonaise est destinée, dans la proportion de 70 p. 100, aux marchés extérieurs, principalement aux armements américains et aux pavillons dits « de complaisance » (Libéria, Panama, Costa Rica et Honduras), qui représentent, à eux seuls, près du tiers de l'armement mondial. La politique commerciale des chantiers nippons vise en outre à conquérir une position prépondérante en Orient et en Extrême-Orient, à la faveur de l'accession à l'indépendance nationale de presque tous les pays asiatiques.

L'activité des constructeurs japonais se manifeste également, dans certains pays, sous la forme d'aide technique, comme au Brésil, notamment en participant directement à la construction de chantiers navals. Les trois plus grands chantiers japonais : Mitsubishi (Nagasaki), National Bulk Carriers et Kowasaki, occupent les trois premières places dans le monde.

Dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, on a vu, au contraire, la suprématie de la Grande-Bretagne décroître peu à peu. Depuis 1948, la production de ce pays est passée de 1 172 000 à 1 474 000 tx en 1955 pour redescendre à 1 072 000 tx, alors que le taux d'accroissement des autres grands producteurs mondiaux dépasse 500 p. 100. N'exportant environ que 20 p. 100 de ses constructions navales, la Grande-Bretagne bénéficie, en revanche, d'une importante clientèle intérieure, ce qui la rend, somme toute, moins vulnérable que l'industrie nippone. Le plus grand chantier britannique, Harland and Wolff, à Belfast, occupe la onzième place dans le monde.

Après le Japon, l'Allemagne fédérale est le plus gros exportateur de navires et le premier, en pourcentage, de la production nationale (75 p. 100). La construction navale de ce pays est très nettement spécialisée par chantiers. L'un des plus grands, le Kieler Howaldtswerke, à Kiel, qui est le quatrième du monde et dont l'Etat allemand possède la majorité des actions, consacre une grande partie de son activité à la construction de très gros pétroliers, tandis que le Deutsche Werft s'intéresse principalement aux navires à cargaisons sèches.

La Suède, la Norvège et la Hollande ont également développé une importante industrie des constructions navales, qui bénéficie, d'une façon générale, de larges disponibilités financières. La question du financement de la construction constitue, en effet, l'un des problèmes majeurs de cette industrie. Les chantiers italiens, qui ne bénéficient pas suffisamment du concours d'organismes financiers spécialisés et sont bien souvent obligés d'avoir recours au crédit de banques suisses, se voient, de ce fait, sérieusement handicapés par rapport à leurs concurrents européens. Deux gros chantiers, Ansaldo, à Gênes, et les Cantieri Riuniti dell' Adriatico, à Monfalcone, occupent une place très enviable.

navale

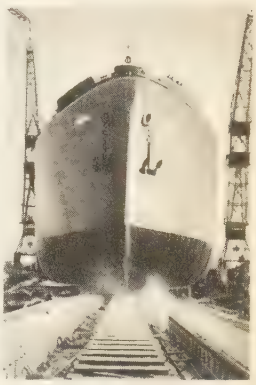

lancement aux « Chantiers de l'Atlantique »

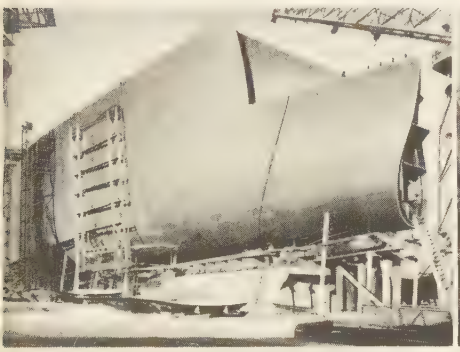

construction d'un pétrolier aux « Chantiers de France » (Dunkerque)

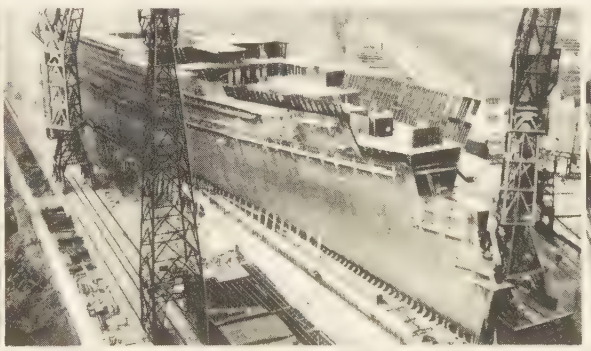

le paquebot « France » en construction « Chantiers de l'Atlantique »

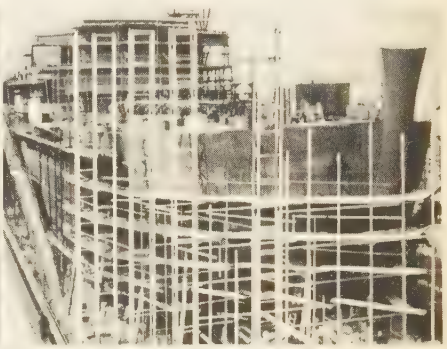

ensemble de montage jusqu'au pont supérieur « Chantiers de la Seine-Maritime »

lancement du cargo « Marie-Lætitia » aux Ateliers et Chantiers de Bretagne

Phot. Desreumaux et Cie, Ch. syndic. constr. navale.

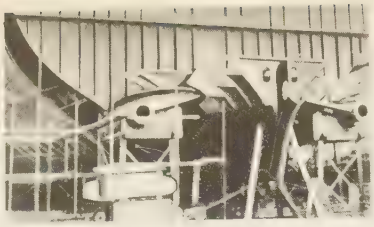

navale
montage des sorties d'arbre
« Chantiers
de la Seine-Maritime »

En France, la construction navale compte quinze grands chantiers exploités par douze sociétés employant 40 000 personnes environ. Depuis la fusion des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët) et des Ateliers et Chantiers de la Loire, notre pays possède l'un des plus puissants ensembles de constructions navales du monde. Avec 116 000 tx de navires de commerce lancés, cette société venait immédiatement, en 1957, après le grand chantier américain de la Bethlehem Steel Corporation, à Sparrows Point, et les chantiers japonais Mitsubishi (Kobe) et Mitsui, et le chantier allemand A/G Weser.

Les autres grands chantiers français sont : les Ateliers et Chantiers de France, à Dunkerque ; les Ateliers et Chantiers de la Seine-Maritime, les Ateliers et Chantiers de Bretagne, à Nantes ; les Forges et Chantiers de la Gironde, à Bordeaux ; les Chantiers navals de La Ciotat, les Forges et Chantiers de la Méditerranée, à La Seyne-sur-Mer, etc. Le groupe de construction de l'estuaire de la Loire réalise à lui seul, en moyenne, 58 p. 100 du tonnage lancé, contre 18 p. 100 pour le groupe de la Manche et de la mer du Nord ; 18 p. 100 également pour le groupe de la Méditerranée et 6 p. 100 pour les autres régions.

Les chantiers navals des Etats-Unis, qui ont été les plus importants du monde pendant la Seconde Guerre mondiale, n'occupaient plus, en 1957, que la sixième place dans le monde, et son importance a encore diminué depuis cette date. Malgré une aide substantielle du gouvernement, les prix de revient de la construction navale américaine sont les plus élevés du monde, ce qui fait que de nombreux armateurs américains sont amenés à passer des commandes importantes aux chantiers étrangers. Le plus grand constructeur naval des Etats-Unis est la Bethlehem Steel Corporation, avec son chantier de Sparrows Point, au S.-E. de Baltimore.

Enfin, en ce qui concerne l'U. R. S. S., qui possédait au début de la Seconde Guerre mondiale un tonnage de navires marchands d'environ 1 300 000 tx — contre 18 millions à l'Angleterre et 9 millions aux Etats-Unis —, ses chantiers navals sont presque exclusivement spécialisés dans la construction des navires de guerre. Outre le recours aux chantiers navals de certaines démocraties populaires, l'U. R. S. S. cherche, de ce fait, à placer de plus en plus de commandes à l'étranger pour sa flotte marchande, notamment en Angleterre, en France, en Allemagne fédérale, en Norvège et en Italie. (→ Biblio.)

— Mar. mil. L'industrie de la *construction navale* en Europe a commencé à se développer en Hollande, en Espagne, dans les républiques italiennes. Un service de *construction des vaisseaux du roi* est organisé pour la première fois dans les ports militaires français par ordonnance du 15 avril 1689. Souvent réformé, en particulier sous la Révolution et l'Empire, ce service s'accroît avec les progrès de la technique. Au XIXe s., il ne s'occupe que des coques et des machines ; des officiers de terre ou de mer s'occupent des armes, composées uniquement de canons. Quand la technique de l'artillerie et des poudres se complique, vers 1910, on crée un service de l'artillerie navale, avec des ingénieurs spécialisés. En 1940, le *service des constructions navales* (ingénieurs du génie maritime) et le *service de l'artillerie navale* (ingénieurs d'artillerie navale) fusionnent pour ne former qu'un seul grand service : le *service des constructions et armes navales*. Actuellement, quand il s'agit de construire un bâtiment de guerre, le plan (vitesse, armement, protection), discuté avec les ingénieurs du génie maritime, est arrêté en définitive par l'état-major général de la marine. Le service des constructions et armes navales est chargé de la réalisation. Il peut soit construire lui-même le bâtiment dans un arsenal, soit le commander à l'industrie privée. Dans l'un ou l'autre cas, on commence par étudier ses formes de coque sur un modèle réduit remorqué au bassin des carènes de Paris. Quand les plans sont définitifs, on établit les gabarits des tôles de bordé à la salle à tracer. Les diverses parties de la coque sont assemblées par rivetage ou soudure électrique sur la *cale de construction*, plan incliné d'où il sera lancé, ou dans le *bassin de construction*, fosse où il sera mis à flot. Certains ensembles (l'étrave, l'étambot, le bloc-passerelle) peuvent être préfabriqués dans des ateliers séparés. L'appareil moteur, les chaudières arrivent prêts à être montés. Quand on opère par lancement, s'il s'agit d'un grand navire, on lance la coque presque vide pour qu'elle pèse moins sur la cale et ne travaille pas trop dans les efforts qui ont lieu à ce moment ; on achève le navire à flot. Quand un bâtiment de guerre est presque achevé, il passe sous l'autorité d'une *commission d'essais* qui lui fait subir toutes les épreuves techniques prévues aux spécifications ou au cahier des charges : essais successifs des appareils (vitesse, endurance, artillerie, etc.). C'est seulement ensuite que le bâtiment, pris en charge par son équipage, est admis au service de la flotte. En France, les principaux chantiers de construction navale sont : les arsenaux de Brest, Cherbourg, Lorient, et les chantiers privés de Dunkerque, du Havre, de Rouen, Saint-Nazaire, Nantes, Bordeaux, La Ciotat, La Seyne. En dehors des arsenaux, le service des constructions et armes navales possède des établissements industriels à Indret (construction d'appareils moteurs), Guérigny (fabrication d'ancres et de chaînes), Ruelle, Saint-Tropez, Gavre, Sevran (artillerie navale).

hélice de navire
« Chantiers de La Seyne »

— Math. *Construction des expressions algébriques à l'aide de la règle et du compas*. On nomme ainsi le problème qui consiste à construire graphiquement, à l'aide de la règle et du compas, l'inconnue d'un problème, cette inconnue étant exprimée algébriquement en fonction de grandeurs données elles-mêmes graphiquement.

On peut, à l'aide seulement de la règle et du compas, construire les expressions algébriques qui ne contiennent que les signes d'addition, de soustraction, de multiplication, de division et d'extraction de racines carrées.

Au contraire, il est impossible de construire à l'aide seulement de la règle et du compas les expressions algébriques qui contiennent des radicaux cubiques, cinquièmes, etc.

— Mécan. Les *constructions mécaniques*. Les principaux secteurs d'activité de ces industries sont, essentiellement, les machines-outils, les équipements industriels, le matériel de levage, de manutention, de mines et de travaux publics, les machines et équipements spécialisés pour l'industrie, les appareils d'optique, de précision et de mesure, les équipements domestiques, la transformation des métaux, les machines agricoles, le matériel de chemin de fer et les équipements mécaniques. Ces industries occupent une place importante dans l'économie, non seulement par l'ampleur et l'extrême variété qu'elles présentent dans certains grands pays producteurs, mais également par le volume des échanges auxquels elles donnent lieu sur le plan international. Intéressant tous les secteurs vitaux d'une nation moderne, soit sous forme de biens d'investissement (machines-outils, équipements sidérurgiques, machines textiles, etc.), soit sous forme de biens de consommation (machines à coudre, appareils ménagers, photographiques, etc.), les industries mécaniques déterminent, pour une très large part, le mode de vie des différentes populations du globe. De ce fait, elles peuvent constituer également un excellent moyen d' « intervention », voire de pression économique, aux mains de quelques grandes puissances productrices. C'est ce rôle que tiennent notamment, depuis 1950 environ, à l'égard de certains pays en voie de développement, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. et, depuis une date plus récente et dans une moindre mesure, l'Allemagne fédérale et le Japon.

Grâce à un potentiel de production comprenant environ 60 000 entreprises employant 5 millions de personnes, les Etats-Unis occupent — U. R. S. S. mise à part — la première place dans le commerce mondial des industries mécaniques — avec 36 p. 100 des échanges — devant le Royaume-Uni (20 p. 100), l'Allemagne fédérale (18 p. 100), la France (5 p. 100), la Suisse et le Japon (4 p. 100). Sauf pour l'horlogerie, où ils arrivent après la Suisse et l'Allemagne, ils sont le principal exportateur de toutes les grandes catégories de produits, du fait qu'ils sont généralement en mesure d'offrir des crédits importants à leur clientèle, ce qui représente un avantage considérable par rapport à la majorité de leurs concurrents. Inversement, le marché intérieur des Etats-Unis est puissamment protégé, en ce qui concerne l'importation de biens d'équipement, par le « Buy American Act », consécration légale de l'attitude protectionniste des milieux d'affaires américains.

Mettant également à profit ce facteur financier dont elle dispose en même temps que d'une production à très faibles prix de revient, l'U. R. S. S. fait régner une sévère concurrence mondiale en ce qui concerne les installations industrielles complètes, telles qu'équipements miniers, installations sidérurgiques ou métallurgiques, etc.

Au Royaume-Uni, 6 000 établissements employant près d'un million de personnes assurent une importante production (33 p. 100 d'exportations). Ce pays est l'un des plus gros fournisseurs mondiaux de matériel de manutention et de génie civil, de machines-outils et d'équipements de mines. Du point de vue de la structure de la profession, les établissements de moins de 100 personnes représentent plus de 67 p. 100 du nombre total d'usines et emploient 11 p. 100 de la main-d'œuvre. En revanche, les unités importantes (employant plus de 1 000 personnes) représentent à peine 5 p. 100 du total des établissements, mais emploient 53 p. 100 de la main-d'œuvre, ce qui indique un degré très élevé de concentration, notamment dans l'industrie du matériel de transport.

Dix ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les industries mécaniques de l'Allemagne fédérale comptent à nouveau 12 000 entreprises, employant 1 400 000 personnes : 45 p. 100 de la production sont réalisés à l'exportation. Comme en Grande-Bretagne, c'est dans la branche du matériel de transport que la concentration des moyens de production et de la main-d'œuvre est le plus forte, la moyenne étant de 445 ouvriers par établissement, alors qu'elle n'est, pour l'ensemble des industries mécaniques, que de 173.

En France, avec 10 000 entreprises et 580 000 personnes et un chiffre d'affaires de 1 900 milliards de francs anciens (1957), la construction mécanique est le secteur qui présente les plus gros chiffres caractéristiques de l'économie, après l'agriculture, les travaux publics et le bâtiment. Depuis 1954, un vaste mouvement de regroupement s'est effectué entre des firmes importantes de la profession, sous forme de fusion ou d'accords financiers, techniques ou commerciaux. Au cours de l'année 1957, les exportations de cette industrie ont atteint 199 milliards de francs anciens, dont 116 milliards pour l'étranger et 83 pour la zone franc. Ces exportations portent notamment sur la chaudronnerie, le matériel frigorifique, le matériel de travaux publics et de manutention, les machines-outils, l'outillage mécanique, les machines et les tracteurs agricoles. Cette branche d'activité jouit d'une très forte structure, comprenant près de 100 entreprises employant de 1 000 à 2 000 personnes, 26 de 2 000 à 5 000, et 12 de plus de 5 000.

Quelques autres pays européens occupent également une place importante sur les marchés internationaux avec des spécialités de réputation mondiale, comme l'horlogerie

Doc. Chambre syndic. constr. navale.

suisse, la petite mécanique italienne, les roulements à billes et l'outillage suédois, etc.
Une mention spéciale doit, en outre, être accordée à l'industrie mécanique du Japon, ainsi qu'à celle de la Tchécoslovaquie.
Depuis 1955, on assiste en effet à un retour offensif du Japon, qui résulte des livraisons faites aux chantiers navals nippons, ceux-ci bénéficiant des plus grosses commandes mondiales, et notamment de celles des « pavillons de complaisance » (Libéria, Panama, Costa Rica, Honduras). La production japonaise occupe, de plus, un rang fort important dans la mécanique de précision, l'horlogerie, l'optique, les machines à coudre, etc. La concurrence exercée par le Japon joue un rôle appréciable dans certains Etats asiatiques : Birmanie, Chine, Formose, Hong-kong, Indonésie, Inde, Corée, Philippines, Thaïlande..., et américains, notamment l'Argentine, le Brésil et les Etats-Unis.
La Tchécoslovaquie, enfin, occupe une place de premier ordre sur le marché des constructions mécaniques, avec sa production de machines-outils, qui est la sixième du monde, après les Etats-Unis, l'U. R. S. S., la République fédérale allemande, l'Angleterre et la France. Les industries mécaniques tchécoslovaques, qui sont, de tradition, l'une des pièces maîtresses de l'économie, ont bénéficié, dans une large mesure, des changements de structure résultant de l'instauration du socialisme dans ce pays. (→ Biblio.)

Construction (MINISTÈRE DE LA), département ministériel créé en 1944, dont la dénomination (Reconstruction et Urbanisme, Reconstruction et Logement) et la structure ont varié. Il comporte, depuis décembre 1958, cinq directions (Administration générale, Législation et documentation, Aménagement du territoire, Construction et Dommages de guerre), une inspection générale, et une section des relations extérieures. Le *Centre scientifique et technique du bâtiment* lui est rattaché.

constructions aéronautiques (ECOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE), v. AÉRONAUTIQUES (*Ecole nationale d'ingénieurs de constructions*).

constructions aéronautiques (SOCIÉTÉS NATIONALES DE), entreprises instituées par la loi du 11 août 1936 pour succéder, sous la forme de sociétés d'économie mixte, aux différentes sociétés de constructions aéronautiques privées, d'intérêt national. Etabli sur un plan d'implantation régionale, le programme gouvernemental de 1936 prévoyait la constitution de six sociétés nationales : Nord, Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest, Midi et Centre. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, trois d'entre elles ont disparu : les Sociétés de l'Ouest (S. N. C. A. O), du Midi (S. N. C. A. M.) et du Centre (S. N. C. A. C.), dont les biens ont été dévolus aux Sociétés nationales de constructions aéronautiques du Sud-Ouest (S. N. C. A. S. O.) et du Sud-Est (S. N. C. A. S. E). En 1956, la S. N. C. A. S. O., qui procède de la nationalisation de la Société des avions Marcel Bloch, des usines Blériot et Lioré-Ollivier, prend le nom de « Ouest-Aviation », et la S. N. C. A. S. E. (ex-Lioré et Dewoitine), celui de « Sud-Est-Aviation ». En janvier 1957, elles fusionnent en une même société sous la nouvelle raison sociale de « Sud-Aviation ».
Au terme de vingt ans d'histoire des nationalisations dans ce domaine, le nombre des Sociétés nationales de constructions aéronautiques, qui était de six en 1936, se trouve réduit à deux en 1957 : Sud-Aviation et S. N. C. A. N. (Société nationale de constructions aéronautiques du Nord), qui résulte de la nationalisation des usines Potez, Henriot et de la Société aéronautique de la Seine. En y adjoignant la S. N. E. C. M. A. (Société d'étude et de construction de moteurs d'aviation), l'ensemble du potentiel industriel aéronautique nationalisé représente 36 000 personnes employées.

CONSTRUCTIVISME n. m. Tendance artistique principalement représentée par le sculpteur Antoine Pevsner, qui, à Moscou, en 1920, avec Naoum Gabo, son frère, lança le *Manifeste constructiviste*, selon lequel à l'esthétique de la sculpture de masse doit succéder celle des lignes et des plans cernant l'espace vide.

CONSTRUCTIVITÉ n. f. Méd. anc. Dans le système de Gall, faculté affective qui pousse l'homme et les animaux à bâtir.

CONSTRUIRE v. tr. (lat. *construere*). Bâtir, assembler les diverses parties d'un édifice ou d'un appareil quelconque : *Construire une maison. J'ai construit Aroër une ville très forte* (Hugo) ; et, *absol., Il a fait construire dans la banlieue parisienne.* ‖ — *Fig.* Disposer, combiner : *Construire un roman.* ‖ Aménager, organiser : *Construire sa vie.* ‖ Inventer, imaginer, échafauder : *Construire un système.*
— Gramm. *Construire une phrase,* disposer les mots dans un certain ordre.
— Math. Tracer : *Construire un polygone.*
— SYN. : *bâtir, édifier, fabriquer ; aménager, échafauder, organiser.*

CONSTRUIT adj. *Fig.* Bien organisé, fortement charpenté : *Une intrigue construite.*

CONSUALIES n. f. pl. Fêtes célébrées à Rome en l'honneur du dieu *Consus* le 15 décembre, après les semailles, et le 21 août, après la moisson.
— ENCYCL. Après les sacrifices à l'autel du dieu, dans le Grand Cirque, se déroulaient des courses de chars, de chevaux non attelés et de mulets. Les animaux de labour, couronnés de fleurs, étaient laissés en liberté. On se livrait à des jeux champêtres. C'est au cours des premières *consualies* qu'eut lieu l'enlèvement des Sabines.

CONSUBSTANTIALISME n. m. Théol. cathol. Doctrine de la consubstantialité du Père et du Fils.

CONSUBSTANTIALITÉ n. f. Théol. cathol. Unité et identité de substance.
— ENCYCL. Les Pères du concile de Nicée, en 325, condamnèrent l'hérésie d'Arius, d'après lequel, dans la Sainte Trinité, le Fils, étant une créature, ne pouvait être de la même substance que le Père. Pour préciser la doctrine, le concile fit choix du mot grec *homoousios,* que traduit le mot français *consubstantiel.* Ce terme fut appliqué, dans la suite, au Saint-Esprit. (V. HOMOOUSIENS.)

CONSUBSTANTIATION n. f. Théol. chrét. Présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie, où subsisterait la substance du pain et du vin. (C'est le dogme des luthériens.)

CONSUBSTANTIEL, ELLE adj. (lat. *consubstantialis ;* de *cum,* avec, et *substantia,* substance). Théol. cathol. Qui n'a qu'une seule et même substance : *Les trois personnes de la Trinité sont consubstantielles.* ‖ *Par extens.* Qui fait intimement partie de : *Une énergie spirituelle, consubstantielle à nous* (Bourget).

CONSUBSTANTIELLEMENT adv. Théol. De façon consubstantielle.

Consuelo, roman de George Sand (1842-1843). Petite Espagnole élevée par des bohémiens, Consuelo, grâce aux leçons du vieux maestro Porpora et à la protection du comte Zustiniani, devient une cantatrice célèbre, puis renonce à la gloire. Cette œuvre est une de celles où s'expriment le plus amplement les idées de George Sand sur la musique. Elle a pour suite *la Comtesse de Rudolstadt* (1843-1845).

CONSUÉTUDINAIRE n. (du lat. *consuetudo,* habitude). Théol. Celui qui est dans l'habitude de faire une chose, de commettre certain péché. (On dit aussi HABITUDINAIRE.)

CONSUL n. m. (mot lat. ; de *consulere,* veiller sur). Dans l'Antiquité, magistrat romain qui partageait avec un collègue le pouvoir suprême. ‖ *Consul perpétuel,* titre que portèrent certains empereurs d'Orient. ‖ En France, chacun des trois chefs du pouvoir exécutif dans la Constitution de l'an VIII. (V. CONSULAT.)
— Dr. anc. V. part. *encycl.*
— Dr. intern. Fonctionnaire chargé de protéger à l'étranger la personne et les intérêts des ressortissants de son pays.
— ENCYCL. Dr. anc. Dans le midi de la France l'on donna, à partir du Moyen Age, le nom de *consuls* aux magistrats municipaux de certaines villes, dites « de consulat », qui n'étaient pas sans analogie avec les communes du nord de la France. Les consuls étaient en nombre variable, tous égaux. Ils représentaient chacun un groupe social : consul des nobles, consul des marchands, etc. Cette institution, née dès le XIIe s., prit de l'ampleur aux XIIIe et XIVe s., et disparut en 1789. Les *consuls des marchands,* appelés plus tard *juges-consuls,* étaient des officiers de justice choisis parmi les marchands et négociants d'une ville, et chargés de connaître des contestations entre commerçants. Cette juridiction, appelée *juridiction consulaire,* fut conservée en 1789, et ce nom est donné encore de nos jours à la compétence des tribunaux de commerce, qui ont remplacé les juges-consuls.
— Dr. intern. Les *consuls* ne possèdent pas, à l'inverse des agents diplomatiques, la qualité de représentants de l'Etat. Ils bénéficient toutefois de certaines immunités. Leurs bureaux et leurs archives ne peuvent faire l'objet de fouilles ou de perquisitions. Ils bénéficient, sauf le cas de flagrant délit, d'une inviolabilité personnelle et sont soustraits à la juridiction locale pour les faits de leurs fonctions. Indépendamment de leur mission de protection, qui s'étend au commerce et à la navigation, ils sont officiers de l'état civil à l'égard de leurs nationaux, qu'ils se chargent éventuellement de rapatrier ou d'incorporer dans l'armée. Ils exercent les attributions dévolues en France au service de recrutement. Ils déterminent ainsi, en application de la loi sur le recrutement, les conditions dans lesquelles s'effectue le service militaire, et tiennent à jour, sur un registre spécial, la situation militaire de leurs ressortissants. Tout Français qui va se fixer à l'étranger doit, muni de son livret militaire, se faire inscrire au consulat. (→ Biblio.)

CONSULAIRE adj. (lat. *consularis*). Hist. rom. Relatif aux consuls romains ou à leurs fonctions : *Les faisceaux consulaires.* ‖ *Age consulaire,* celui où l'on pouvait se porter candidat à la dignité de consul. ‖ *Année consulaire,* temps qui s'écoulait depuis l'entrée en fonction de deux consuls, jusqu'à l'installation de leurs successeurs. ‖ *Famille consulaire,* celle qui avait eu un consul parmi ses membres. ‖ *Fastes consulaires,* tables de marbre trouvées à Rome, et qui contiennent les noms des consuls, des tribuns militaires ayant pouvoir de consuls, des dictateurs, des censeurs et des maîtres de la cavalerie, jusqu'à l'an de Rome 754. ‖ *Homme consulaire* ou, substantiv., *Consulaire,* celui qui avait rempli les fonctions de consul. ‖ *Province consulaire,* celle qui ne pouvait avoir pour gouverneur qu'un consul ou un personnage consulaire.
— Dr. Qui concerne les anciens juges-consuls ou les actuels membres du tribunal de commerce, et ce tribunal lui-même : *Décision consulaire.* ‖ Qui se rapporte aux attributions des consuls.
— Hist. mod. Qui a rapport aux consuls de l'an VIII : *La garde consulaire était formée de quatre bataillons d'infanterie* (Thiers).
— Numism. *Monnaies consulaires,* ou *Consulaires* n. f. pl., v. part. *encycl.*
◆ N. f. Hist. Pièce de canon à la bouche de laquelle le dey d'Alger fit attacher le lazariste Le Vacher, consul de France.
— ENCYCL. Numism. On continue parfois de donner le nom abusif de *monnaies consulaires* à celles qui ont été frappées sous la république par les triumvirs monétaires, dont la magistrature, par laquelle débutait leur carrière, leur attribuait le contrôle. Les types de monnaies romaines primitives, en bronze, avaient été les têtes des différents dieux, avec au revers une proue de navire. Les monnaies d'argent de systèmes divers se placent sous le signe de Rome ou de Bellone, Pallas, Mars, les Dioscures, le bige de Diane. Les triumvirs avaient le droit de choisir les types de leurs monnaies. Ils usaient de ce droit pour honorer la mémoire soit d'un de leurs ancêtres, soit de quelque autre personnage. C'est ainsi que Brutus figure sur les monnaies de la *gens Junia,* Scipion l'Africain sur celles de la *gens Cornelia.* On classait naguère ces monnaies suivant l'ordre alphabétique des noms de famille. Un classement chronologique, moins empirique, a été établi dans des ouvrages tels que *The Roman Republican Coinage,* par E. A. Sydenham (1952).

CONSULARITÉ n. f. Dignité de consulaire que les empereurs romains donnaient à des personnes qui n'avaient jamais exercé les fonctions de consul.

CONSULAT n. m. (lat. *consulatus*). Charge de consul* à Rome, dans l'Antiquité : *A Rome, le consulat était la première des dignités.* ‖ Sa durée : *Le consulat de Cicéron fut assez troublé.* ‖ Période de l'histoire contemporaine de la France (10 nov. 1799-18 mai 1804) pendant laquelle ce pays, par

consul
feuillet d'un diptyque d'ivoire : Felix consul (458)

Phot. Giraudon.

référence à la tradition romaine, fut gouverné par trois consuls, en fait par le premier d'entre eux, Bonaparte*. || Résidence d'un consul.

— ENCYCL. Hist. rom. ● *Naissance et évolution.* Au lendemain de la révolution de 509, Rome remplaça le roi par deux magistrats, qui en reçurent pratiquement les pouvoirs ; mais ceux-ci étaient limités, ces magistratures étant électives, annuelles et toujours collégiales. Ces *praetores,* élus par l'assemblée du *populus* (comices curiates*) et dont la désignation était ratifiée par le sénat, prirent plus tard le nom de consuls (ceux qui « siègent ensemble »).

Le conflit du Ve s. av J.-C. entre le patriciat et la plèbe faillit entraîner la disparition du consulat : face à l'exigence d'y accéder formulée par la plèbe, les patriciens répondirent par la suppression de cette magistrature ; la *lex Canuleia* de 445 av. J.-C. la remplaça par un tribunat militaire à puissance consulaire. Ces tribuns (trois, puis quatre, enfin six) pouvaient, en théorie, être pris dans la plèbe... mais ne le furent en fait qu'à partir de 400 av. J.-C. De plus, ils ne reçurent pas tous les pouvoirs détenus jadis par les consuls, par suite de la création des censeurs en 443 av. J.-C.

Après l'invasion gauloise, une *lex Licinia* de 376 av. J.-C. proposa la restauration du consulat et le partage obligatoire de celui-ci entre un plébéien et un patricien. Dix ans d'obstruction patricienne retardèrent jusqu'en 367 av. J.-C. la promulgation de cette loi. Celle-ci instituait trois préteurs*, dont deux supérieurs, chargés de gouverner l'Etat et de commander l'armée, reprenaient le nom de *consuls,* le troisième, de rang inférieur, étant chargé de la justice. L'institution du nouveau prétorat (qui s'étoffera ensuite) restreignait encore, en fait, la puissance consulaire, déjà réduite par le censorat.

En 342 av. J.-C., une loi aurait permis d'élire deux consuls plébéiens, décision qui ne fut appliquée qu'à partir de 272 ; la même année, un plébiscite interdit la réélection au consulat avant un délai de dix ans. Cette disposition put cependant être suspendue en cas de besoin (elle le fut au cours de la deuxième guerre punique, au profit de Q. Fabius Maximus et de plusieurs autres). Une loi de 151 interdit strictement la réitération.

● *Le consulat au IIe s. av. J.-C.* A l'apogée de la République romaine, au IIe s., le consulat est la principale magistrature curule* ordinaire, *auspicata* (qui ne peut être attribuée qu'après consultation des auspices*), disposant de l'*imperium* complet, *domi* et *militiae* (droit de commandement et de mort, symbolisé par le droit d'être précédé de licteurs*), et du *jus auspiciorum majorum* (droit de prendre les auspices où que se trouve le consul).

Les deux consuls, élus pour un an, ne peuvent être réélus avant dix ans (et, en principe, ne peuvent plus l'être après 151).

Le consulat se trouve au sommet de la carrière politique définie par le *cursus honorum;* seul, le censorat lui est ultérieur, et supérieur en dignité (mais non en pouvoir). Compte tenu des conditions fixées par la *lex Villia* de 180 av. J.-C. (ordre du *cursus* et intervalle de deux ans entre l'exercice de deux magistratures curules), l'âge minimal requis est d'abord de trente-trois ans, minimum porté très vite à trente-sept, et, peu avant 134, à quarante-trois ans.

Les consuls sont élus par les comices centuriates, convoqués à cet effet dix-sept jours à l'avance. Ils sont ensuite revêtus de l'*imperium* par une *lex de Imperio* votée par les comices curiates. Leur entrée en charge a lieu le 1er mars (avant 154), puis le 1er janvier (à partir de 154). Dans les cinq jours qui la suivent, ils prêtent serment.

Leurs attributions sont nombreuses et variées ; en réalité, ils sont, pendant un an, les véritables chefs de l'Etat romain ; ils sont éponymes (on date d'après le nom des consuls en fonction, et les fastes consulaires conservent soigneusement leurs listes) ; les autres magistrats ne sont, en fait, que leurs assistants. A l'origine, ils détenaient pratiquement tous les pouvoirs. Ils en ont perdu un certain nombre : l'organisation des jeux est passée aux édiles* ; les attributions judiciaires, pour la plupart, aux préteurs* ; la tenue de l'*album senatorium* (liste des sénateurs), aux censeurs*. Ils conservent néanmoins de très larges attributions. Ils détiennent le pouvoir exécutif civil, puisqu'ils sont chargés d'exécuter les décisions du sénat et du peuple, convoquent et président le sénat, les comices curiates et les comices centuriates. Ils se chargent d'une bonne part de la préparation des lois soumises aux comices.

Sur le plan militaire, ils sont effectivement chefs de l'armée qu'ils lèvent, dont ils dirigent le recrutement (*agere dilectus*) au Capitole, qu'ils commandent au combat, et dont ils nomment les officiers. A leur entrée en charge, on leur attribue à chacun la ou les provinces troublées où ils mèneront les opérations militaires. De plus, ils exercent l'intérim des censeurs pendant l'intervalle qui s'écoule entre deux mandats censoraux (ceux-ci durent dix-huit mois tous les cinq ans) : ce sont donc eux qui, pendant trois ans et demi sur cinq, manient les deniers publics en mettant en adjudication la ferme des impôts, les fournitures et les travaux publics (*opera publica*), et en rédigeant les contrats afférents à ces affaires, dont ils sont aussi chargés de trancher les contentieux.

Les consuls disposent ainsi de pouvoirs considérables. Toutefois, certaines entraves s'élèvent devant ce pouvoir : les unes sont d'ordre juridique comme le *veto** tribunicien ou l'*intercessio* (droit d'opposition) d'un consul vis-à-vis de son collègue, ou même la menace d'être traduits devant les comices ; les autres sont d'ordre pratique, comme l'annualité, la limitation puis l'interdiction de la réitération, la collégialité (même sans *intercessio*) et, plus prosaïquement, la non-disposition des clés de l'*Aerarium* (trésor public) ; certaines, enfin, sont d'ordre religieux, comme la possibilité de voir leur élection cassée pour *vitium* (v. COMICES), ou même d'ordre économique et social : s'ils peuvent percevoir certaines indemnités, les consuls ont, en principe, une charge gratuite ; on s'explique ainsi qu'ils se recrutent presque exclusivement parmi la caste nobiliaire (*nobilitas*), formée du patriciat et des riches familles plébéiennes, et que, de toute façon, ils soient étroitement fidèles (voire asservis) à cette caste et au sénat, qui est sa parfaite expression.

Divers cas sont prévus d'absence ou de remplacement des consuls : s'ils sont tous deux absents de Rome, le préteur urbain assure leur intérim dans la ville (jusqu'à 367 av. J.-C. un *praefectus Urbi* était alors désigné). Si tous deux disparaissent par mort ou par démission, le sénat désigne un interroi (*interrex*) pour cinq jours. Celui-ci se désigne un successeur, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un *interrex* ait pu réunir les comices et faire élire de nouveaux consuls (*consules suffecti*) pour la fin de l'exercice en cours. Enfin, en cas de menace majeure pour l'Etat et d'insuffisance des consuls, le sénat donne l'ordre à l'un d'entre eux de nommer pour six mois un dictateur*, après examen des présages célestes. Le dictateur, durant son mandat exceptionnel, dispose alors de tous les pouvoirs consulaires.

A leur sortie de charge, les anciens consuls (*consulares*) sont inscrits de droit sur la liste du sénat, immédiatement après le *princeps senatus,* les anciens dictateurs (*dictatorii*) et les anciens censeurs (*censorii*). [V. SÉNAT.] C'est parmi les anciens consuls que se recrutent obligatoirement les censeurs.

● *La fin de la république et l'empire.* Le consulat commença à se dégrader dès la fin du IIe s. av. J.-C., lorsque Marius, au mépris des lois, se fit réélire consul plusieurs années de suite (105-100 av. J.-C.).

Sulla enleva aux consuls leurs attributions et commandements militaires, et les contraignit à n'exercer durant leur année de charge qu'un pouvoir purement civil, en Italie. César, enfin, prit, en 45 av. J.-C., l'initiative de démissionner en cours d'année et de se faire remplacer par des *consules suffecti,* modifiant ainsi le sens de cette procédure exceptionnelle.

Ainsi se dessinait le consulat de l'époque impériale. Désignés en fait par l'empereur, soumis à l'*imperium majus* et, plus généralement, à la toute-puissance impériale, les consuls virent leurs pouvoirs se dégrader. Déjà écartés de l'armée, ils perdirent leurs hautes fonctions civiles et judiciaires au profit des agents impériaux (préfets*, etc.) et ne conservèrent que des prérogatives purement honorifiques (présidence du sénat...) et quelques charges onéreuses telles que l'obligation de donner des jeux à leurs frais.

L'empereur faisait désigner consuls ceux qu'il voulait honorer. En principe, ils devaient avoir plus de trente-trois ans ; en fait, les dérogations étaient nombreuses. Pour honorer plus de personnalités, l'empereur, reprenant l'initiative de César, réduisit l'exercice du consulat à six mois (dès Auguste), puis à quatre, enfin à deux mois (*consules ordinarii*), ce qui lui permit de désigner des *consules suffecti* en nombre croissant. On vit ainsi, sous Commode*, 25 consuls se succéder en un an ! L'empereur lui-même ne revêtait pas le consulat en permanence, mais seulement certaines années, surtout pour honorer spécialement le collègue qu'il se choisissait. Il se contentait le reste du temps de l'*imperium proconsularis* (v. PROCONSUL) et surtout de l'*imperium majus,* qui comprenait les pouvoirs de l'*imperium consularis.*

Au IVe s. apr. J.-C., Constantin déprécia encore la notion de consul en classant parmi les anciens consuls, comme s'ils avaient exercé cette charge, les hauts personnages qu'il lui plut. Certaines fonctions entraînèrent automatiquement l'inscription parmi les *consulares,* et une caste consulaire héréditaire fut même créée.

Finalement, le consulat suffect a dû disparaître entre 476 et 480, pour être remplacé par le consulat honoraire, dont Clovis aurait été revêtu en 507 ou 508 par l'empereur Anastase (encore que son nom ne figure pas sur les listes consulaires...). Dépourvus d'autorité, les nouveaux consuls ont pourtant continué à faire exécuter chaque année, en souvenir de leur consulat, des diptyques consulaires en ivoire qui demeurent un des éléments capitaux de l'art du Bas-Empire et des débuts de l'Empire byzantin. Seule l'hellénisation de celui-ci devait faire disparaître ce titre. (→ Biblio.)

Consulat (le), gouvernement consulaire établi par la Constitution de l'an VIII, et qui s'étendit du 10 novembre 1799 au 18 mai 1804.

Le Consulat est le régime issu sous trois formes successives — provisoire, à temps, à vie — du coup d'Etat dit « du 18-Brumaire ».

Le 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799), le Conseil des Anciens, réuni sous prétexte de complots subversifs — royalistes ou jacobins — pour préparer une révision de la Constitution, jugée indispensable par sa majorité, décrète, en vertu du droit que lui conférait l'article 102 de cette Constitution, le transfert des Chambres à Saint-Cloud, hors des agitations de la capitale, et charge le général Bonaparte de « prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale ». Celui-ci reçoit ainsi le commandement de toutes les forces de la région parisienne et prescrit aussitôt, avec l'adhésion de la plupart des généraux, ses émules ou ses subordonnés, le dispositif militaire du lendemain.

Le *19 brumaire,* les deux Chambres — Conseil des Anciens et Conseil des Cinq-Cents — se réunissent effectivement au palais désaffecté de Saint-Cloud, où l'on a adapté en hâte deux salles de délibération, celle des Cinq-Cents dans l'Orangerie. L'âme de la « journée » est Sieyès, l'un des cinq directeurs de la veille, dont un autre, Roger Ducos, l'assiste dans sa manœuvre, tandis que la démission de Barras fait des deux derniers, Goyer et Moulin, une minorité, comme telle sans pouvoirs légaux, dans leur solitude surveillée du Luxembourg.

Sieyès, l'homme qui a commencé la révolution de 1789 par sa brochure célèbre : *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?,* membre influent des assemblées successives, incarne ces survivants de toutes les violences révolutionnaires, qui, bénéficiant de leur maintien au pouvoir à travers les coups d'Etat répétés, représentent à la fois la défense des « grands principes » nouveaux et la sauvegarde des intérêts matériels de la bourgeoisie et de la paysannerie victorieuses : les « nantis ». Mais le scénario qu'il a prévu sera, comme tous ses efforts précédents dans l'élaboration des Constitutions votées ou appliquées depuis 1791, déjoué par les événements, en l'occurrence la personne même de Bonaparte. La brillante carrière militaire antérieure et la prodigieuse ascension ultérieure de Napoléon ont fort brouillé les traits d'une figure qu'il faut ici saisir à la date de novembre 1799. Le petit officier corse, que sa pauvreté et ses

lectures de Rousseau avaient acquis aux idées nouvelles, s'est distingué autant par son républicanisme robespierriste de 1793 que par son génie tactique à la reprise de Toulon sur les Anglo-royalistes, puis à l'écrasement de l'émeute anticonventionnelle du 13-Vendémiaire (1795). A la tête de l'armée d'Italie, il a remporté d'éclatantes victoires, dicté la paix de Campoformio en 1797, commandé la prestigieuse expédition d'Egypte. Ainsi Sieyès l'a-t-il choisi comme l'instrument du redressement national qu'il méditait.

Bonaparte, familiarisé avec les grandes affaires par ses « proconsulats » de Milan et du Caire, a accepté une collaboration dont il entend bien mener le jeu. Mais il le mène mal. Pénétrant à contretemps dans la salle des séances de l'Orangerie, où l'apparition de son escorte en armes est accueillie par des huées et des cris de proscription, il doit être entraîné au-dehors. Par fortune, son frère Lucien présidait l'assemblée. Il sauve la situation en faisant évacuer la salle par les grenadiers mêmes de la garde des Conseils, devant qui les députés se sauvent par les portes-fenêtres. Ainsi le 19 brumaire a-t-il pris couleur, aux yeux de la postérité, d'un coup de force d'aspirant dictateur, à la lumière, surtout, d'une apparente répétition le 2 décembre 1851.

Les contemporains en ont, il est vrai, jugé bien autrement, tant le pays était las des querelles sanglantes de partis, des logomachies parlementaires, de l'instabilité gouvernementale génératrice de gaspillage, de disette, voire de brigandage, de la ruineuse inflation, aggravée en dernier lieu d'un emprunt forcé. C'est de là que sort l'idée d'un renforcement du pouvoir exécutif en face d'un législatif à la fois dictatorial et versatile qui inspirait Sieyès et la majorité des Anciens. Le soir même, les députés des deux conseils regroupés nommaient trois « consuls » provisoires : Sieyès, Ducos, Bonaparte, et deux commissions chargées de rédiger la nouvelle Constitution. Quelques jours de délibérations, en donnant corps aux vues assez compliquées de l'ex-directeur sur la « représentation nationale », y associèrent curieusement celles de Bonaparte sur le rôle d'un nécessaire chef de l'Etat.

Des trois consuls, nommés par la Constitution même de l'an VIII, le premier réunissait tous les pouvoirs d'un président de la République à l'américaine, mais pour dix ans et indéfiniment rééligible. Ses deux collègues, maintenant Cambacérès et Lebrun, l'un méridional de gauche, ancien Conventionnel, l'autre normand de droite, ancien Constituant, écartaient une apparence trop monarchique, mais n'étaient que de simples conseillers. Bonaparte nommait à tous les postes civils et militaires de l'Etat. Quatre assemblées se partageaient le travail législatif avec d'originales précautions contre les aléas d'élections et les improvisations de séances. Au sommet de leur hiérarchie, le Sénat, présidé par Sieyès et composé par lui et ses amis (60, puis 80 membres), désignait sur des « listes de notabilités » élues les 100 membres du Tribunat, qui discutaient sans voter, et les membres du Corps législatif (les 300 muets), qui votaient sans discuter les lois qu'élaborait un quatrième aréopage (celui-ci à la nomination du Premier consul), le Conseil d'Etat (formé de 30 à 50 membres qui possédaient la double compétence d'anciens juristes de métier et de vétérans des commissions parlementaires).

La proclamation consulaire du 24 frimaire (15 déc. 1799), qui recommandait la Constitution de ce jour comme « fondée sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté », concluait : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée, elle est finie ! » Lucien, devenu ministre de l'Intérieur, donnait comme mot d'ordre de son frère : « Le gouvernement ne connaît plus de partis et ne voit en France que des Français. » Le plébiscite de janvier-février 1800 ratifiait, par 3 millions de « oui » contre 1 500 « non », l'avènement du nouveau régime.

Jamais peut-être il n'y eut dans l'histoire intérieure française une période aussi activement féconde, par la rencontre de la volonté de fer d'un constructeur, alliant les dons d'intuition et d'assimilation rapide à une rare puissance de travail, avec l'expérience, la sagacité et le patriotisme d'une remarquable équipe, ses conseillers d'Etat. C'est des quatre ans du Consulat que date dans sa forme, longtemps modèle, la France moderne. D'immédiates mesures d'apaisement l'inaugurèrent : rappel des proscrits de toutes nuances, clôture de la liste des émigrés et, bientôt, radiations massives en faveur de ces hors-la-loi dans une intention générale de réconciliation, que facilitèrent le prompt étouffement des soulèvements chouans et le rétablissement progressif de la sécurité intérieure.

Dès février 1800, la fameuse loi du 28 pluviôse rendait à la France, « désencadrée » par les divers remous révolutionnaires, un cadre administratif, fortement centralisé, mais assuré, à ses trois étages — départements, arrondissement et communes —, du contrôle des ressortissants : préfets, sous-préfets et maires, conseils généraux, d'arrondissement et municipaux, soit le système conservé depuis par tous les régimes français, monarchistes ou républicains. Le choix, savamment dosé et sagement éclectique, des premiers préfets, dont certains traverseront plusieurs avatars gouvernementaux (l'un durera même jusque sous Louis-Philippe !), explique le bon accueil général de la nation à ces agents supérieurs de l'Etat, responsables du succès des institutions qu'allait concevoir et forger la république consulaire.

La reconstruction financière, judiciaire, religieuse et intellectuelle de la France, pour tous ces domaines encore, tient essentiellement à la création d'autant de hiérarchies de « fonctionnaires », les « fonctions » du service public étant désormais réservées à la capacité et au mérite, et non plus abandonnées à la vénalité et aux privilèges de naissance comme sous les rois, aux hasards et aux collusions des solutions électives comme dans les précédentes expériences révolutionnaires. Le redressement financier est ainsi le fait de cette substitution en faveur de deux corps, aussi inséparables, dès lors, de la vie française que celui des préfets, c'est-à-dire le corps des directeurs et contrôleurs des contributions, pour la répartition de l'impôt, et celui des receveurs et percepteurs, pour son recouvrement. Ce redressement apparaît éclatant avec la remise en équilibre du budget, sous l'impulsion de l'intègre ministre Gaudin, et la résurrection du crédit après la fondation de la Banque de France (13 févr. 1800). Exorcisant le spectre de l'assignat, le « franc de germinal », en pièces ou écus d'argent, « tiendra », comme le « napoléon » d'or, jusqu'à la Première Guerre mondiale. La réforme judiciaire organise, du juge de paix au tribunal de cassation, en passant par les tribunaux de première instance et d'appel, la justice civile et criminelle, sous la surveillance du ministre, dit non plus « garde des Sceaux » ou « chancelier », mais *grand juge*. Non sans débats jusqu'en 1804, un Code civil commun à l'ensemble du territoire amalgamera les lois de la Révolution avec le droit romain et le droit coutumier.

Le Concordat de 1801 apporte aux masses catholiques, éprouvées par la déchristianisation jacobine et divisées par le schisme « constitutionnel » ou gallican, une paix de compromis laborieusement négociée avec le pape. Ce résultat, obtenu grâce au clairvoyant esprit de conciliation personnel du Consul et du souverain pontife, rend la « fille aînée de l'Eglise » à l'obédience de Rome, mais en éliminant le ci-devant épiscopat royaliste et en faisant de prélats et prêtres des salariés de l'Etat, tandis que les biens confisqués au clergé étaient définitivement garantis à leurs acquéreurs.

Le *Te Deum* chanté à Notre-Dame le jour de Pâques 1802 salue la promulgation de cet acte historique. C'est le temps où son *Génie du christianisme* inaugure l'éclatante renommée de Chateaubriand, et où la création des lycées donne à la vie intellectuelle et à la formation de la jeunesse les bases qui assureront, dans l'ascension d'une société bourgeoise, un siècle de culture classique et de brillant essor des professions libérales. Mais 1802, par ailleurs, marque l'apogée de la politique extérieure du Consulat comme le début de sa troisième forme, le consulat à vie, hommage d'enthousiasme et de reconnaissance nationale plébiscité par 3 578 000 « oui » contre 8 000 « non ». C'est qu'à l'immense prestige du chef de l'Etat qui a rétabli la paix intérieure et « réencadré » la nation Napoléon Bonaparte (le prénom fatidique apparaît officiellement à l'occasion

les trois consuls
de la Constitution de l'an VIII
Napoléon Bonaparte
Cambacérès
Lebrun
gravure de Châtaignier
cabinet des Estampes

même du plébiscite de l'an X) joint pour un temps celui de pacificateur de l'Occident. Incarnant la lutte des forces montantes du Tiers Etat contre le monde du passé : monarchie absolue, féodalité, inégalités héréditaires, la France novatrice s'est heurtée à la vieille Europe aristocratique. Dans cette guerre, menée depuis 1792-1793 sur terre et sur mer, où Bonaparte, général, consul, puis empereur, n'a été et ne sera que le soldat de la Révolution, l'Angleterre, par ses flottes et son or, nerf des coalitions, et l'Autriche, souveraine du Saint Empire germanique, sont les deux adversaires les plus acharnés de la France. Le vainqueur d'Arcole et de Rivoli a pu une première fois dicter la trêve continentale de 1797. Le vainqueur de Marengo brise la deuxième coalition au traité de Lunéville (févr. 1801), reconnaissant à la République la rive gauche du Rhin, où sont créés quatre départements, qui ont pour chefs-lieux Mayence, Trèves, Coblence, Aix-la-Chapelle. La France de l'an XI, avec les Belges et les Piémontais, en comptera cent vingt ! Le Premier consul s'est fait restituer par l'Espagne les immenses territoires nord-américains de la Louisiane, perdue sous Louis XV. Menacée par une *Ligue des neutres*, où le tsar Paul Ier se retourne, avec la Suède, la Prusse et le Danemark, contre les « tyrans des mers », l'Angleterre, non sans couper court à ce danger par le meurtre de Paul et le bombardement de Copenhague, se lasse d'une guerre où la France ne cesse de grandir au lieu de sombrer. L'implacable Pitt s'efface devant un cabinet de négociation. Les préliminaires de Londres d'octobre 1801 — bien qu'entre-temps Bonaparte impose à la Hollande un régime consulaire calqué sur le sien et prenne pour lui-même la présidence de la république Cisalpine, dite dès lors « italienne » — aboutissent, le 25 mars 1802, à la paix d'Amiens. Conquêtes réciproques et prisonniers des deux camps seront restitués, nos alliés bataves et espagnols seuls perdant Ceylan et la Trinité.

La paix franco-anglaise, dans cette ultime phase du duel séculaire poursuivi depuis les premiers Valois, était, par essence, fragile, avec la menace d'Anvers annexé, « pistolet braqué au cœur » d'Albion, et les côtes de toute l'Europe occidentale sous l'emprise politique du maître de Paris. Ne prolonge-

consulat
(24 décembre 1800)
attentat de la rue
Saint-Nicaise
d'après Martinet
cabinet des Estampes

t-il pas d'une République ligurienne et d'un royaume d'Etrurie de sa façon son Piémont français et la république qu'à Milan administre pour lui son vice-président, le dévoué comte Melzi, tandis que les Deux-Siciles resserrent, par mariages de cousins, l'alliance de famille avec sa féale cour d'Espagne ? Mais le rayonnement d'influence spectaculaire le plus frappant est, dans la poursuite de l'œuvre de pacification continentale, sa médiation décisive, personnelle dans les affaires de Suisse, conjointe avec celle du tsar dans celles d'Allemagne. Cinq ans de troubles et de guerre civile entre unitaires et fédéralistes avaient ensanglanté le bastion trilingue des Alpes septentrionales, quand son arbitrage du 19 février 1803 donne à dix-neuf cantons autonomes une Constitution d'Etat fédéral, comme le veulent, avec un intérêt général d'union, la nature du sol, les besoins hétérogènes et les traditions antagonistes des populations. Le Saint Empire romain germanique, avec son morcellement médiéval en quelque trois cents grandes ou minuscules souverainetés, est un agonisant (il disparaîtra trois ans plus tard) que, d'accord avec le nouveau tsar Alexandre Ier, le Consul régénère par voie de simplification : en l'espèce, sécularisations et médiatisations, grâce auxquelles le transfert de l'influence dominante des catholiques aux protestants condamne à terme l'ambition dynastique des Habsbourg (recès de la députation d'Empire du 25 février 1803).

Hors d'Europe, Bonaparte reprend en main les riches îles à sucre des Antilles, où l'entourage de son épouse créole Joséphine l'entraîne fâcheusement à rétablir l'esclavage, mais il échoue par la faute du climat dans la reconquête de Saint-Domingue, confiée à son beau-frère, le général Leclerc. Il ferait de l'immense territoire d'outre-Mississippi un empire louisianais pour compenser l'Egypte perdue, si, devant une menace de guerre du président Jefferson, il ne jugeait plus avantageux de le lui vendre. Aux Indes orientales, il expédie Decaen comme capitaine général. Il envoie même en Australie — encore à peu près complètement *terra incognita* — l'explorateur Baudin baptiser des golfes et des caps de noms de victoires et de savants français.

Plus que quelques discussions byzantines sur la restitution de Malte à ses chevaliers, ce réveil de l'expansion française et la déception d'un refus d'accord commercial, à l'aube des initiatives manufacturières des Ternaux, Bauwens ou Richard-Lenoir, décident, le 16 mai 1803, la Grande-Bretagne à la reprise de la guerre, par la saisie des bateaux de commerce et de pêche à portée de ses escadres. La riposte française est, au « camp de Boulogne », un intense effort de préparatifs de débarquement, en face desquels le cabinet britannique, en attendant de trouver sur le continent les armées d'une troisième coalition, reprend sa politique de l'ère conventionnelle et directoriale : larges subsides aux adversaires du régime — royalistes et jacobins — pour conspirations, soulèvements intérieurs, voire enlèvements ou assassinats.

Le consul avait, dès 1800, échappé à la machine infernale de la rue Saint-Nicaise (24 déc.). Il a triomphé des entreprises criminelles comme de l'opposition parlementaire du Tribunat, épuré par le Sénat en janvier 1802 et réduit à 50 membres par la Constitution de l'an X. Les dangers que de fanatiques partisans des Bourbons font courir à sa personne, donc au régime, sinon à la patrie, dans les complots anglo-royalistes de l'an XII (où une erreur de gendarmes fourvoie le duc d'Enghien, prince émigré à la solde anglaise), inspirent la solution dynastique du 18 mai 1804, adoptée pour y répondre. « Nous voulions faire un roi, dut constater le chef chouan Cadoudal, nous avons fait un empereur ! » (→ Biblio.)

Consulat et de l'Empire (HISTOIRE DU), ouvrage de Thiers, dont la publication fut commencée en 1845 et terminée en 1862. C'est l'épopée impériale racontée par un esprit clair, méthodique mais non sans passion. La politique consulaire est décrite avec une évidente sympathie. La politique extérieure et les opérations militaires sont à la fois l'objet d'une étude minutieuse et d'un récit plein de vie. Malgré son admiration pour Napoléon Ier, Thiers ne cherche pas à diminuer ni à excuser ses fautes. Toutefois, la politique de Napoléon III, à laquelle il était hostile, influença son jugement vers la fin de son œuvre.

Consulat de la mer, recueil de jurisprudence maritime datant du Moyen Age et qui contenait les usages de droit commercial et maritime en vigueur en Méditerranée. Il en existait des versions en de nombreuses langues, et il a joui d'une grande autorité jusqu'au XVIIIe s.

Consulta (LA), autrefois palais du ministère des Affaires étrangères, à Rome. (Le gouvernement de Mussolini transféra ce ministère au palais Chigi.)

Consulta di stato, assemblée constituée en 1847 par le pape Pie IX et dont ce dernier choisit les vingt-quatre membres, presque tous laïcs, sur des listes de citoyens établies par les gouverneurs de province. Présidée par le cardinal Antonelli, cette assemblée, purement consultative et chargée de délibérer uniquement sur les questions administratives, économiques et militaires, manifesta dès le début son libéralisme et, tentant de se transformer en assemblée délibérante, contraignit le pape à accepter des laïcs dans son gouvernement dès janvier 1848. Elle disparut en mai, vingt jours avant l'ouverture de la Chambre prévue par la Constitution du 14 mars, que Pie IX avait été contraint d'octroyer sous la pression des événements.

CONSULTABLE adj. Que l'on peut consulter : *Un livre consultable.*

CONSULTANT, E adj. et n. Qui donne des consultations. (L'avocat consultant ne plaide pas. Le médecin consultant, ou consultant, est un praticien renommé auquel le médecin traitant demande d'examiner un malade en vue d'un diagnostic : *Elle l'entraînait, laissant les deux consultants délibérer* [R. Martin du Gard].)

CONSULTAT n. m. Conseiller, commissaire du pape. ‖ A la cour d'Espagne, conseil que le roi tenait tous les vendredis, et où on lui rendait compte de ce qui s'était passé dans les conseils de la semaine.

CONSULTATIF, IVE adj. Qui est appelé à donner des avis, des conseils sur certaines choses : *Comité consultatif.* ‖ *Avoir voix consultative,* avoir droit de donner son avis, mais non de voter. ‖ *A titre consultatif,* en tant que personne simplement consultée.

consultative provisoire (ASSEMBLÉE) [1943-1945], assemblée instituée à Alger par une ordonnance des généraux Giraud et de Gaulle en date du 17 septembre 1943. Elle se transféra ensuite à Paris, où elle tint sa première séance le 7 novembre 1944, et continua à siéger au palais du Luxembourg jusqu'à la fin d'octobre 1945. Ses membres, d'abord au nombre de 102, atteignirent alors le chiffre de 248. Elle comportait des représentants du Parlement, de la Résistance métropolitaine et extramétropolitaine Elle avait pour mission d'émettre des avis facultatifs ou obligatoires sur les questions dont elle était saisie par le gouvernement.

CONSULTATION n. f. Action de rechercher un avis, un conseil, un renseignement : *Consultation d'un dictionnaire. Martin doit venir me renseigner après consultation* (Gide). ‖ Action de donner un avis, d'éclairer par ses conseils, en parlant d'un médecin, d'un homme de loi : *Lundi, mon jour de consultation, songea-t-il* (R. Martin du Gard). ‖ Conférence pour discuter, délibérer sur une affaire : *Le quai d'Orsay est aussitôt entré en consultation avec le Foreign Office.*
— Dr. Avis écrit et motivé que fournit un jurisconsulte ou un avocat sur une question de droit ou de procédure.
— Méd. Examen que le médecin pratique à son cabinet, et qui est destiné à diagnostiquer la maladie ainsi qu'à en prescrire le traitement. ‖ Avis motivé de plusieurs médecins se rencontrant au chevet d'un malade grave. ‖ *Services de consultation,* dits *de la porte,* services organisés dans la plupart des hôpitaux pour traiter les malades venus du dehors ou décider de leur hospitalisation.

CONSULTE n. f. Hist. Assemblée, conseil, cour de justice, en Italie et dans quelques cantons suisses : *La consulte des finances. La consulte d'Etat.* ‖ *Consulte sacrée,* cour de justice à Rome.

CONSULTER v. tr. (lat. *consultare*). Prendre avis, conseil de quelqu'un : *On ne l'avait consultée ni sur la toilette de la bru ni sur l'ordonnance du festin* (Flaubert). ‖ *Absol.* Consulter un médecin, un homme de loi. ‖ Chercher un renseignement auprès de quelqu'un ou dans quelque chose : *On peut consulter le premier volume du voyage de M. de Choiseul* (Chateaubriand). *En consultant ses souvenirs, elle aurait pu se rappeler qu'elle l'avait trouvé aimable autrefois* (Mérimée). ‖ *Fig.* Prendre quelque chose pour guide : *Consulter ses intérêts.*
— LOC. DIV. *Consulter ses forces,* examiner si on est capable de faire quelque chose. ‖ *Consulter son miroir,* s'y regarder. ‖ *Consulter son chevet,* et, *fam., Consulter son oreiller, son bonnet de nuit,* passer la nuit avant de décider quelque chose.
— LANGUE CLASS. Examiner : *Les médecins consultent l'état de sa maladie* (Bossuet).
◆ V. intr. Délibérer en soi-même, se demander : *Sans consulter enfin si je me perds moi-même* (Racine). ‖ Réfléchir, hésiter : *Je ne consulte point pour suivre mon devoir* (Corneille). ‖ Conférer avec quelqu'un : *Vous avez daigné nous appeler, sire, pour consulter avec vous au bien de l'Etat* (Mirabeau) ; et, *particul. : Médecin qui consulte avec un confrère.*

CONSULTEUR, TRICE n. et adj. Hist. ecclés. Théologien adjoint aux membres des congrégations romaines, pour préparer l'examen des questions qui leur sont soumises : *Les consulteurs du Saint-Office.* ‖ Chez les capucins, religieux qui donne son avis au général. ‖ Nom donné, dans certaines congrégations de femmes, aux religieuses chargées d'aider la supérieure.

CONSUMABLE adj. Qui peut être consumé.

CONSUMANT, E adj. Qui consume : *Un de ces lis délicatement safranés que la nature dore, torréfie un peu de ses feux consumants* (J. de Pesquidoux) ; et, au *fig. : Les consumantes jouissances de l'espérance* (Samain).

CONSUME n. f. Nom donné à la perte de vin ou d'alcool causée par l'évaporation à travers les parois des tonneaux.

CONSUMER v. tr. (lat. *consumere,* détruire peu à peu). Détruire peu à peu en réduisant à rien : *Sur ton muet sépulcre et tes os consumés | Qu'un autre verse ou non les pleurs accoutumés* (Leconte de Lisle) ; et, au *fig.* et *particul.,* par l'action du feu : *Les cires fondent consumées* (Gautier). ‖ *Par extens.* Brûler, embraser : *L'amour de l'humanité avait consumé son cœur* (Chateaubriand).) ‖ — *Fig.* Faire dépérir : *Presque toutes les filles de l'Hôtel-Dieu ont habituellement une petite fièvre qui les consume* (Chateaubriand). ‖ Employer entièrement, passer, en parlant du temps : *Ils* [les poètes] *consumeront leurs jours en d'austères études* (Baudelaire).
— LANGUE CLASS. Détruire en employant à son usage : *Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consume* (La Bruyère). ‖ Amener à son accomplissement définitif : *Il* [le peuple] *n'est donc plus à craindre, il a pris ses victimes | Sa fureur sur leur sang va consumer ses crimes* (Corneille).

Consummatum est, mots lat. signif. *Tout est consommé,* et qui sont les dernières paroles de Jésus-Christ sur la croix, d'après la traduction latine de l'Evangile dans la Vulgate (S. Jean, XIX, 30). [Se dit à propos d'un désastre, d'une grande douleur.]

CONSUS, l'un des plus anciens dieux de Rome. Son autel souterrain, situé au Grand Cirque, était exhumé lors des consualies*. A l'origine, Consus veillait peut-être sur le grain enterré.

CONTA (Basile), philosophe et homme d'Etat roumain (Ghisdăoani, Moldavie, 1845 - Bucarest 1882). Professeur de droit civil à l'université de Iași, député en 1879, ministre de l'Instruction publique, il a notamment écrit : *Théorie de l'ondulation universelle* et *Fondements de la métaphysique* (1890).

CONTACE n. m. Liturg. orthod. Livre d'église, missel.

CONTACT n. m. (lat. *contactus ;* de *contingere,* toucher). Etat des corps qui se touchent : *A cet âge, mes pieds nus étaient friands du contact de la terre mouillée* (Gide). ‖ — *Fig.* Rapports, relations : *Etre, entrer en contact avec quelqu'un.* ‖ *Particul.* Rap-

ports confiants : *Pas une minute de véritable contact entre eux* (R. Martin du Gard).
— Loc. div. *Prendre contact*, entrer en rapport avec quelqu'un. || *Prendre des contacts*, amorcer une négociation suivie. || *Point de contact*, v. POINT.
— Ch. de f. *Contact fixe*, syn. de CROCODILE. || *Ligne de contact*, *Fil de contact*, dans les installations de traction électrique à distribution par ligne à suspension caténaire, fil conducteur, généralement en cuivre pur, parfois en aluminium, sous lequel frotte le pantographe, l'archet ou le trolley.
— Chim. *Procédé de contact*, fabrication industrielle de l'anhydride et de l'acide sulfuriques, par catalyse en phase gazeuse. (V. SULFURIQUE.)
— Electr. *Contact à la terre*, connexion accidentelle d'un conducteur avec la terre. (Lorsque l'impédance en est négligeable, la connexion s'appelle *terre franche*. Par abrév., on emploie le mot TERRE.) || *Force électromotrice de contact*, différence de potentiel qui existe entre deux métaux en contact, et dont la présence est à l'origine de l'effet Peltier et de l'emploi des couples thermoélectriques.
— Géol. Surface suivant laquelle deux couches ou deux roches se touchent. (Le contact est *normal* s'il date de l'époque même du dépôt ou de la formation des terrains ; *anormal*, s'il est consécutif à une cassure et à un déplacement par un effet tectonique [faille, charriage, etc.].) || *Métamorphisme de contact*, transformation d'une roche au voisinage d'une venue endogène postérieure et sous son influence.
— Math. *Angle de contact* ou *de contingence*, angle infiniment petit que font deux courbes ou une droite et une courbe qui se touchent. (V. part. *encycl.*) || *Contact du premier ordre*, contact où les figures qui se touchent ont un seul élément commun. || *Contact du second ordre*, contact où les figures ont deux éléments communs. || *Elément de contact*, aire géométrique définie par un point et un plan passant par ce point. (On peut être amené à envisager un élément de contact supporté par un point A, ou une courbe C, ou une surface S ; s'il en est ainsi, le point de l'élément de contact coïncidera avec A, sera situé sur la courbe C ou la surface S ; le plan de l'élément de contact passera par A, sera tangent à la courbe C ou à la surface S.) || *Point de contact*, endroit par où des corps ou des figures se touchent : *Le point de contact de deux circonférences est toujours sur la droite qui joint leurs centres.*
— Mil. *Prise de contact*, phase du combat ayant pour but de préciser les limites de la zone sur laquelle l'adversaire offre une résistance continue, ou de déterminer la direction générale de son mouvement. || *Maintenir le contact*, empêcher que l'ennemi ne se dérobe en vérifiant régulièrement le contact par des actions de harcèlement (patrouilles, tirs, etc.). || *Perdre le contact*, laisser l'ennemi se dérober sans s'en apercevoir. || *Rompre le contact*, se dérober au contact de l'ennemi sans qu'il s'en aperçoive. (V. part. *encycl.*)
— Ophtalmol. *Verre de contact*, petite coque de verre ou de matière plastique que l'on applique directement sur l'œil, et qui a pour but de supprimer les vices de réfraction de la cornée. (V. part. *encycl.*)
— Pathol. *Contact lombaire*, perception, au niveau de la fosse lombaire, d'une masse siégeant dans le flanc. (Ce signe se recherche en repoussant d'une main la masse vers la fosse lombaire, que palpe l'autre main. Le contact lombaire est un indice de l'origine rénale d'une masse.)
— Photogr. Epreuve obtenue par contact.
— Physiol. Modalité du sens du toucher : *Sensation de contact*.
— Télécomm. *Contact de frottement*, contact de pièces dont l'une, au moins, vient frotter contre l'autre et ravive le métal. || *Contact de glissement*, contact produit par un mouvement de glissement. || *Contact à mercure*, organe de couplage dans lequel le mercure établit un excellent contact mouillant en enrobant un conducteur. || *Contact à pédale*, contact qui, pour être obtenu, exige la pression du pied sur une pédale. || *Contact par pression*, contact produit entre deux pièces pressées l'une contre l'autre. || *Contact de réception*, point d'appui du manipulateur Morse, à l'état de repos, sur l'enclume. || *Contact de transmission*, point où le manipulateur d'un appareil télégraphique vient de se mettre en contact avec l'une des extrémités du circuit de la pile.
— Syn. : *attouchement, contiguïté, toucher ; fréquentation, rapports, relations*.
— Encycl. Math. Imaginons deux courbes C et C′, ayant un point commun M, que nous supposerons point simple pour l'une et pour l'autre ; on dit que les deux courbes ont un *contact d'ordre m*, au point M, s'il existe deux points P et P′ infiniment voisins de M, l'un situé sur C, l'autre sur C′, tels que la distance PP′ soit un infiniment petit, d'ordre $m + 1$ par rapport à l'arc MP et à la corde MP.
Cette définition est la même pour les courbes planes ou gauches, et on définit d'une façon analogue les conditions de contact d'une courbe et d'une surface.
Quand une courbe a un contact de l'ordre plus élevé avec une autre, elle est appelée *osculatrice*. (V. OSCULATEUR.)
— Mil. Dans le cadre de la recherche de l'ennemi, la *prise de contact* a pour objet : devant un adversaire en mouvement, de déterminer sa direction de marche et sa zone d'action en vue de l'attaquer ou de le ralentir ; devant un adversaire en position, de préciser le contour apparent sur lequel il offre une résistance solide et continue. Dans tous les cas, elle tend, au moins localement, à constituer un front ; elle commence, pour une unité, lorsque celle-ci ne peut plus avancer sans faire usage de ses armes, et se termine lorsqu'elle a engagé tous ses moyens et doit faire appel à ceux d'un échelon supérieur pour continuer son mouvement. Elle repose sur une judicieuse combinaison de l'infiltration et du feu.
— Ophtalmol. Le *verre de contact* sert essentiellement à corriger le trouble visuel du kératocone*, ce qu'aucun verre de lunette ne permettait. Mais le kératocone est une affection rare, et le verre de contact est utilisé plus fréquemment pour corriger des amétropies banales, pour des raisons esthétiques, ou dans la pratique de certains sports que le port de lunettes rend impossibles ou dangereux. La *lentille* cornéenne* n'est autre qu'un verre de contact qui ne déborde pas le cercle de la cornée ; plus légère et mieux supportée que le verre de contact primitif, elle tend à le supplanter dans de nombreux cas.

CONTACTER v. tr. Entrer en contact, en rapports avec quelqu'un.

CONTACTEUR n. m. Electr. Interrupteur automatique à contacts mobiles, commandé à distance par un électro-aimant, et servant à établir des liaisons entre différents circuits ou appareils électriques, tels que, par exemple, des moteurs d'une certaine puissance, qu'il serait peu pratique de mettre en route par des manœuvres purement mécaniques. || *Contacteur à commande par air comprimé*, appareil dont la fermeture est effectuée par un dispositif à air comprimé agissant sur le mécanisme de l'appareil. || *Contacteur à commande électrique*, appareil dont la fermeture est assurée par un électro-aimant agissant sur le mécanisme de l'appareil, l'alimentation de l'électro-aimant étant effectuée au moyen d'un interrupteur ou d'un relais. || *Contacteur à commande mécanique*, appareil qui revient automatiquement à sa position de repos dès qu'on cesse d'agir mécaniquement sur lui : bouton-poussoir, tirette à ressort, pédale de contact.
— Technol. Appareil maintenant en contact deux ou plusieurs produits, pour faciliter une réaction chimique : *Le contacteur est généralement un réservoir muni d'un dispositif mélangeur ou agitateur*.
— Télécomm. Electro-aimant utilisé dans l'appareillage de télécommande d'un émetteur de puissance, dont l'armature fixe est solidaire du socle de l'appareil, et l'armature mobile montée sur un arbre supportant les contacts mobiles des pôles. || Syn. de COMMUTATEUR*.

CONTACTEUR-DISJONCTEUR n. m. V. CONJONCTEUR-DISJONCTEUR. || Pl. *des* CONTACTEURS-DISJONCTEURS.

CONTACTOTHÉRAPIE n. f. Radiol. V. RŒNTGENTHÉRAPIE.

CONTADES (Louis Georges Erasme, marquis DE), maréchal de France (Beaufort-en-Vallée, Anjou, 1704 - Livry 1793), créé duc en 1789. Il entra au service comme enseigne aux gardes françaises en 1720, devint maréchal de camp en 1740, lieutenant général en 1745, enfin maréchal de France en 1758, et commandant des armées du Rhin et du Main. Mais, en 1759, il fut vaincu par Ferdinand de Brunswick à Minden. Commandant en chef de l'Alsace (1762-1788), gouverneur de la Lorraine (1770), il mourut doyen des maréchaux de France. Le Conventionnel Hérault de Séchelles aurait été son fils.

CONTAGE n. m. (lat. *cum*, avec, et *tangere*, toucher). Méd. Cause matérielle de la contagion*, attribuée jadis à des émanations. (On sait aujourd'hui qu'elle peut être effectuée non seulement par les virus et les parasites eux-mêmes, mais aussi par les substances qui les véhiculent : crachats, salives, exsudats, squames, etc.)

CONTAGIEUX, EUSE adj. Qui se communique par contagion ; qui produit la contagion : *La gale est une maladie contagieuse. Air contagieux.* || *Fig.* Qui se transmet facilement d'une personne à une autre : *Rire contagieux. Les écrits, en s'éloignant de nous, perdent souvent ce qu'ils avaient d'actuellement émouvant et de contagieux au moment où ils parurent* (Sainte-Beuve).
— Art vétér. V. ÉPIZOOTIE.
— Méd. *Maladie contagieuse*, maladie qui se transmet par contagion*.

Tableau des maladies contagieuses à déclaration obligatoire ou facultative.

I. *Maladies à déclaration obligatoire :*

1. Fièvres typhoïde et paratyphoïde.
2 a. Typhus exanthématique.
2 b. Autres rickettsioses.
3. Variole.
4. Scarlatine.
5. Rougeole.
6. Diphtérie.
7. Suette miliaire.
8. Choléra.
9. Peste.
10. Fièvre jaune.
11 a. Dysenterie bacillaire.
11 b. Dysenterie amibienne.
12. Toxi-infection alimentaire collective.
13. Méningite cérébro-spinale à méningocoques.
14. Poliomyélite antérieure aiguë.
15. Trachome.
16. Brucelloses (fièvre ondulante ou mélitococcie).
17. Lèpre.
18 a. Leptospirose ictéro-hémorragique.
18 b. Autres leptospiroses.
19. Psittacose.
20. Tétanos.
21. Typhus récurrent.
22. Coqueluche.
23. Tularémie.
24. Paludisme primaire autochtone.

II. *Maladies à déclaration facultative :*

A. Tuberculose pulmonaire.
B. Grippe épidémique.
C. Pneumonie et broncho-pneumonie.
D. Erysipèle.
E. Oreillons.
F. Teigne.

Ce tableau donne la liste des maladies contagieuses à déclaration obligatoire et des maladies à déclaration facultative, fixée par la loi du 15 février 1902 et le décret du 7 août 1952. On remarquera que les maladies à déclaration obligatoire comportent un numéro, et les maladies à déclaration facultative une lettre : ces dispositions ont été prises pour la sauvegarde du secret médical, les maladies étant déclarées sous le numéro ou la lettre correspondants.

CONTAGION n. f. (lat. *contagio* ; de *cum*, avec, et *tangere*, toucher). Transmission d'une maladie : *Mal qui se prend, se gagne par contagion.* || Maladie contagieuse (s'est dit particulièrement de la peste) : *Fuir la contagion.* (V. part. *encycl.*) || *Fig.* Transmission involontaire : *Quand l'homme faible qui redoute | La contagion du malheur | Nous laisse seul sur notre route | Face à face avec la douleur* (Lamartine) ; et quelquef. en bonne part : *De même que le mal, le sublime a sa contagion* (Balzac).
— Linguist. Transfert d'une caractéristique à un terme qui originellement ne la contient

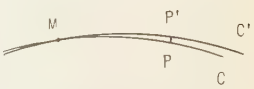

contact de deux courbes (math.)

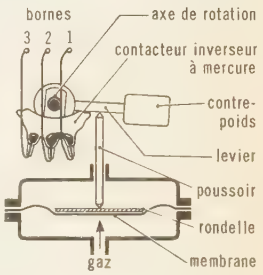

contacteur

deux types de container

pas. (Ainsi l'idée négative, dans la phrase *aucun d'entre vous ne l'a vu,* est passée de *ne* à *aucun.*)

— Psychiatr. et Psychol. *Contagion mentale,* transmission directe de symptômes psychiatriques d'un individu à d'autres. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Méd. La *contagion* est *directe* quand elle se fait, sans intermédiaire, de la personne malade à la personne saine : par exemple dans la syphilis, où le tréponème passe directement de la plaie infectée du syphilitique à la muqueuse ou à la peau d'un sujet sain. Elle est *indirecte* quand un intermédiaire est nécessaire : par exemple dans la malaria, où le moustique transmet à une personne saine, en la piquant, l'hématozoaire provenant du sang d'un paludéen. Il existe, en outre, des contagions *mixtes* et c'est même le cas le plus fréquent. Ainsi dans la fièvre typhoïde, qui peut être transmise par l'eau de boisson ou par des aliments contaminés ; ainsi la grippe, qui peut être transmise par l'air ; la scarlatine, par des linges ou des vêtements, des livres, etc. ; mais cet intermédiaire n'est pas absolument nécessaire, comme dans la malaria, la fièvre jaune ou la maladie du sommeil. Presque toutes les maladies à protozoaires n'admettent que la contagion directe ou indirecte, tandis que la plupart des maladies bactériennes se communiquent par la contagion mixte.

— Psychiatr. La *contagion mentale* présuppose un terrain spécial et varié selon le délire ; elle s'observe chez des débiles, des sujets suggestibles, des mystiques, des illuminés ou exaltés. On peut distinguer le *délire à deux* et le *délire collectif,* encore que le mécanisme soit semblable.

Dans le délire à deux, bien étudié par Lasègue et Falret, l'un des deux sujets est l'élément actif ou inducteur ; il impose à l'autre le thème délirant qu'il a créé ; le second constitue l'élément passif ou induit. Pour être transmissible, le délire doit avoir un caractère de vraisemblance et survenir chez un couple vivant en commun depuis longtemps. Les idées de persécution représentent la base habituelle du délire.

Dans le délire collectif, les idées de sorcellerie sont fréquentes. Dans l'histoire, les exemples sont nombreux : le délire des possédés de Loudun coûta la vie à Urbain Grandier ; les « convulsionnaires » de Saint-Médard faisaient des crises d'hystérie sur la tombe du diacre Pâris ; les salles de malades de la Salpêtrière étaient le lieu d'hystérie collective à l'époque de Charcot, etc.

CONTAGIONNEMENT n. m. Action de contagionner (peu us.) : *Ces maladies qui semblent avoir leur siège, la source de contagionnement, moins dans certaines personnes que dans certains lieux, dans certaines maisons* (Proust).

CONTAGIONNER v. tr. Infecter par contagion : *On l'avait par mégarde placé dans un service de chirurgie qu'il risquait de contagionner* (L. Daudet) ; et, au *fig. : Dans leur cohabitation, au sein de l'esprit d'Odette, avec le souvenir des actions qu'elle cachait à Swann ; d'autres peu à peu en recevaient le reflet, étaient contagionnées par elles* (Proust).

CONTAGIONNISME n. m. Doctrine qui admet que toutes les maladies à germes vivants ne se peuvent contracter que par contagion externe.

CONTAGIOSITÉ n. f. Méd. Caractère de ce qui est contagieux.

— Encycl. La *contagiosité* est très grande dans la rougeole, les oreillons, la grippe ; elle est moyenne dans la scarlatine, la tuberculose, faible dans la méningite cérébro-spinale et l'encéphalite épidémique. Ces différences paraissent tenir moins à l'abondance et à la virulence du germe qu'à sa fragilité.

CONTAINER [kontenər] n. m. (mot angl.). Manut. Récipient de capacité et de formes diverses, utilisé pour la manutention, le stockage ou le transport de matières en vrac ou de lots d'objets dont il permet de simplifier l'emballage. (V. part. *encycl.*) ‖ *Container à gaz,* réservoir métallique sous pression, de 500 à 1 000 l, pour le transport du propane, de l'ammoniac, etc.

— Aéron. mil. Fût métallique cylindrique, pouvant être logé dans les lance-bombes des avions de bombardement, et destiné à être largué à des troupes encerclées, à des éléments qu'il n'est pas possible de ravitailler par moyens terrestres, ou à des groupes de partisans opérant dans des pays sous contrôle de l'ennemi. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Manut. Le *container* remplace à la fois l'emballage extérieur de la marchandise à transporter et la caisse du véhicule. En facilitant considérablement la manutention des marchandises, il les protège en même temps contre les dégradations qu'elles subissent quelquefois au cours de leur transport. Les containers peuvent être chargés sur wagons plats ou sur camions-plates-formes, et sont aisément déplacés à la grue.

— Aéron. mil. Le *container* est un emballage pratique pour des approvisionnements de toutes sortes, destiné à les protéger des chocs, lors d'un parachutage. Facilement manipulables, les containers pèsent, avec leur contenu, de 50 à 80 kg.

CONTALMAISON, comm. de la Somme (arrond. de Péronne), au N.-E. d'Albert ; 92 hab. Ce village, édifié en fortin par les Allemands dès 1914, fut pris par les Anglais le 7 juillet 1916 et repris par la garde prussienne ; il fut libéré le 11 juillet suivant.

CONTAMINATION n. f. (lat. *contaminatio*). Transmission de principes contagieux : *Mesures contre la contamination ;* et, au *fig. : La contamination du vice.*

— Linguist. Action analogique exercée par un mot, une construction, un élément phonique, sur un autre mot, une autre construction, un autre élément phonique. (*Fruste* a subi, au point de vue du sens, l'action analogique de *rustre ; se rappeler* subit l'action analogique de *se souvenir de.* [V. analogie.]

— Littér. lat. Nom donné par les Latins à un procédé de composition dramatique qui consistait à amalgamer en une seule comédie latine la matière de plusieurs comédies grecques. (La *contamination* fut souvent pratiquée par Plaute et par Térence.)

— Log. Influence réciproque de deux ou plusieurs notions en contact, pouvant amener une confusion entre ces notions : *Une certaine contamination qui s'établit en moi entre deux perspectives différentes* (L. Lavelle).

— Pathol. V. contagion.

— Physiq. nucl. Etat d'une substance souillée par une impureté radio-active, qui émet un rayonnement dangereux.

— Phytopathol. Phase d'installation d'un parasite. (A ce sens dynamique s'adjoint un sens statique indiquant la pollution passive de certains organes par les germes du parasite. [Ex. : grains de blé contaminés par des spores de carie.] Mais il est préférable d'utiliser dans ce cas le terme de pollution.)

CONTAMINER v. tr. (lat. *contaminare*). Infecter de principes contagieux ; souiller par un contact impur : *Contaminer un pays.* ‖ *Fig.* Souiller, corrompre : *Partout il apporte le mal. Il détruirait de nouveau notre bonheur. Il contaminerait les enfants* (R. Martin du Gard).

CONTAMINES-MONTJOIE (Les), comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Bonneville), dans le massif du Mont-Blanc, au pied du mont Joly ; 753 hab. (294 aggl.) [*Contaminards*]. Centre de séjour (3 000 hab. en été) et de sports d'hiver (2 000 hab.), à 1 164 m d'alt. Fromages.

CONTANT D'IVRY (Pierre Content ou Constant, dit), architecte français (Ivry-sur-Seine 1698 - Paris 1777). Elève de Dulin, il entra à l'Académie royale (1728) et devint architecte de Louis-Philippe d'Orléans, pour lequel il remania le Palais-Royal (v. 1763-1766). Il avait construit le cloître et la chapelle de Panthémont, rue de Grenelle, à Paris (1747-1756), et fourni les plans du nouveau palais Saint-Vaast d'Arras (1754-1755) ; ceux qu'il avait établis pour l'église de la Madeleine à Paris ont été modifiés par Couture, puis par Vignon. Contant d'Ivry est un des meilleurs représentants du néo-classicisme.

CONTARINA, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. de Rovigo), sur le Po Grande, dans une zone de bonification ; 8 700 hab.

CONTARINI, famille patricienne qui donna huit doges à Venise : Domenico, doge de 1043 à 1070, qui réprima une révolte de Zara, acheva l'église Saint-Marc et fit édifier le couvent Saint-Nicolas ; — Iacopo († 1280), doge de 1275 à 1280. Il combattit Ancône, les révoltes des cités d'Istrie et celle de Candie, cette dernière provoquée par la chute de l'Empire latin de Constantinople. Pour parer à ces dangers, il dut sacrifier l'alliance de Pise à celle de Gênes ; — Andrea († 1382), doge de 1368 à 1382, qui siégea dans le tribunal qui condamna Marino Faliero et termina la guerre de Chioggia en capturant la flotte génoise (1381) ; — Gaspare (Venise 1483 - Bologne 1542), nommé cardinal sans être prêtre (1535), il se consacra désormais à la réconciliation des catholiques et des protestants, soit par la plume (*Consilium de emendanda Ecclesia,* 1536-1537), soit par la parole à la Diète de Ratisbonne (1541). Il a écrit une *Somme* des conciles (Paris, 1543) et un traité *De magistratibus et republica Veneta* (Paris, 1543) ; — Ludovico († Venise 1653), diplomate. Il négocia l'accord avec la France dans l'affaire de la Valteline et l'arbitrage vénitien au traité de Westphalie ; — Nicolo († 1631), doge de 1630 à 1631 qui, à la tête des nobles jeunes et pauvres, tenta en vain de provoquer un sursaut national pour arrêter la décadence de Venise* ; — Domenico († 1675), doge de 1659 à 1675 ; il acheva la guerre de Candie contre les Turcs ; — Alvise († 1684), doge de 1676 à 1684. Pour effacer les traces de la guerre de Candie, il resta à l'écart de tout conflit et n'adhéra que tardivement à la ligue antiturque avec le pape, l'empereur et le roi de Pologne.

CONTARINIA n. f. Minuscule moucheron, parfois très nuisible aux végétaux cultivés.

— Encycl. On connaît plusieurs dizaines d'espèces de *contarinia* propres à l'Europe. La cécidomyie du froment (*Contarinia tritici*) pond entre les glumes des épillets avant la floraison ; les larves se développent par quinze ou vingt dans un même grain, qui avorte ou se dessèche, puis elles s'enfoncent en terre et y passent dix mois avant d'éclore, au mois de juin, à l'état de mouche. La larve de *C. pirivora* vit dans les jeunes poires. Celle de *C. viticola* est nuisible à la vigne ; celle de *C. nasturtii* attaque le cresson. Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des cécidomyidés.

CONTAT (Louise), actrice française (Paris 1760 - *id.* 1813). Elle débuta en 1776 à la Comédie-Française, qu'elle servit avec éclat dans les rôles de grande coquette de Molière et de Marivaux. Elle créa Suzanne du *Mariage de Figaro.* Une critique acerbe de Geoffroy précipita sa retraite en 1808. Elle épousa alors un neveu de Parny. — Sa sœur, Emilie (Paris 1770 - Nogent-sur-Vernisson, Loiret, 1846), se fit aussi applaudir au Théâtre-Français (1785-1815), dans les rôles de soubrette. — Sa fille, Amalric (Paris 1788 - Rimini 1865), appartint également à la Comédie-Française de 1805 à 1808.

CONTE n. m. (déverbal de *conter*). Récit court d'aventures imaginaires : *Le conte* [de la mule du pape] *en est joli, quoique un peu naïf* (A. Daudet). ‖ *Fig.* Récit, propos auxquels on ne croit pas.

— Loc. div. *Conte de fées,* récit pour enfant où interviennent des fées ; et, au *fig.,* récit imaginaire, brillant, mais sans fondement : *Une pauvre fille comme moi peut-elle être aimée de quelque prince charmant de tes contes de fées?* (Balzac). ‖ *Conte bleu,* récit, assertion ridicule, sans fondement. ‖ *Conte fait à plaisir,* récit inventé de toutes pièces. ‖ *Conte d'enfants, de bonnes femmes, de vieilles, de grand-mères,* récits, propos d'une naïveté invraisemblable. ‖ *Conte à dormir debout,* récit fantaisiste et invraisemblable.

Phot. S. N. C. F., Viguier.

— ENCYCL. Le *conte*, merveilleux ou réaliste, épique ou satirique, représente l'une des plus anciennes formes de littérature populaire de transmission orale, du reste toujours vivante, ainsi qu'en témoignent les innombrables recueils modernes rassemblant tant de contes folkloriques, exotiques ou régionaux. L'origine de ces récits reste controversée ; il est de fait que le fond de certains d'entre eux se retrouve dans des régions du monde très différentes ; on a pu démontrer l'existence d'une famille unique de contes communs à toutes les contrées de l'univers. Dès les débuts de la littérature écrite, le conte tend à se fixer en genre littéraire. Le merveilleux en est, à l'origine, un des éléments les plus caractéristiques, mais il n'en faut pas conclure que le merveilleux est l'essence même du conte. Ce qui fait son style propre, c'est bien plutôt la présence d'un narrateur dont l'imagination anime le récit : de ce point de vue, *les Mille et Une Nuits* peuvent apparaître comme le modèle du genre, mais le récit des aventures d'Ulysse dans *l'Odyssée*, les *Contes de Cantorbéry* de Chaucer, le *Décaméron* de Boccace correspondent aussi bien à cette définition que certains contes de Maupassant, dans lesquels l'écrivain met son récit dans la bouche d'un personnage qui évoque ses souvenirs. Quand l'écrivain ne s'efface pas derrière un narrateur supposé, c'est sa présence même qui transparaît à travers le récit et en donne le ton : les contes de La Fontaine doivent leur charme moins aux sujets qu'ils traitent, puisqu'ils sont en général empruntés aux conteurs italiens, qu'à l'art de la narration.

Le conte est donc un genre dont l'évolution historique est plus difficile à définir que celle des autres genres littéraires. Il a, en effet, pour caractère constant d'être une œuvre purement narrative, qui ne s'encombre ni de longues descriptions ni d'analyses psychologiques ; le récit reste en général assez court, puisqu'il se limite à un seul épisode ou, dans certains contes, à une suite d'épisodes dont chacun peut s'isoler des autres. D'autre part, cette narration conserve l'allure naturellement libre du récit parlé, qui est à l'origine du conte. La naïveté du ton ne saurait être considérée comme un privilège des œuvres primitives, puisqu'elle se retrouve, sans être néanmoins artificielle, dans les *Contes* de Perrault, les *Contes* de Grimm, les *Contes* d'Andersen, ou dans les innombrables contes pour enfants qu'ont produits toutes les littératures depuis un siècle.

Ces caractères fondamentaux du conte donnent à ce genre une relative permanence, par comparaison aux transformations subies par le roman. Sans doute, la matière même des contes s'enrichit au cours des siècles et, à ce point de vue, les sujets qu'ils abordent sont liés à l'évolution même des littératures. Ainsi Voltaire adapte le conte à la propagande philosophique, mais l'auteur de *Zadig* et de *Candide*, tout en parodiant les procédés traditionnels du genre, ne détruit pas pour autant la séduction qu'exerce sur le lecteur le charme du récit. Le romantisme, en exploitant surtout le conte fantastique, redonne une vie nouvelle à l'élément merveilleux qui était un des plus anciens ornements du conte : Ch. Nodier est, en France, un des initiateurs de ce renouveau. Quant à Flaubert, il applique l'art de la prose, qu'il avait élaboré dans ses romans, aux *Trois Contes*.

S'il est donc assez aisé de voir ce qui distingue, dans sa forme et dans son évolution, le conte du roman, il est parfois plus difficile de distinguer le conte de la nouvelle. A l'origine, la nouvelle, dont le nom n'est que la transcription française du mot italien *novella*, désigne des récits d'un caractère plus réaliste que les contes, mais il arrive très souvent que les deux mots soient accouplés dans des titres de recueils, sans qu'il soit facile de distinguer ce qui peut revenir à l'un ou à l'autre genre : non seulement La Fontaine, mais bien plus tard A. de Musset groupent sous le titre de *Contes et Nouvelles* des récits (en vers pour le premier, en prose pour le second) qui sont tous d'une inspiration voisine. Malgré cette confusion, on peut affirmer qu'en général la nouvelle diffère du conte dans la mesure où elle n'admet jamais d'élément merveilleux ; d'autre part, sa technique est différente de celle du conte ; elle apparaît plutôt comme un court roman et, surtout à l'époque moderne, elle recherche dans le récit une objectivité qui contraste avec la souplesse du conte, qui garde toujours la marque du narrateur.

Conte d'hiver (*The Winter's Tale*), comédie en cinq actes de W. Shakespeare (v. 1610). Le roi de Sicile, Leontès, retrouve au bout de vingt ans sa femme Hermione qu'il avait injustement soupçonnée, et sa fille Perdita. Cette dernière est l'une des plus gracieuses créations du théâtre shakespearien.

Conte d'hiver, œuvre de H. Heine. V. ALLEMAGNE (*l'*), *conte d'hiver*.

Conte du tonneau (LE) [*Tale of a tub*], satire allégorique de Swift (1704). Un homme a trois fils : Pierre (l'Eglise de Rome), Martin (l'Eglise d'Angleterre) et Jean (l'Eglise dissidente). Le père, en mourant, leur laisse à chacun un manteau (la Vérité chrétienne), qu'ils ne doivent modifier que s'ils en trouvent l'autorisation expresse dans son testament (la Bible). Mais les trois frères désobéissent à leur père ; ils sont en désaccord sur la façon de modifier le vêtement dont ils ont hérité, et finissent par se séparer. L'œuvre tire surtout sa valeur des digressions dont l'auteur l'agrémente.

Contes, de H. C. Andersen, publiés en plusieurs recueils de 1835 à 1872. Andersen y a, d'une part, repris des thèmes folkloriques, des légendes de son enfance, mais il a surtout créé des contes nouveaux, qui demeurent parmi les grands chefs-d'œuvre de la littérature mondiale. On se souviendra des contes plus ou moins autobiographiques du *Vilain Petit Canard*, qui, rejeté de la communauté des canards, découvre un jour qu'il est, à sa stupeur, devenu un beau cygne blanc, ou de *la Petite Sirène*, qui se tue pour suivre le jeune prince qu'elle aime. Parmi ses récits les plus touchants se trouve *la Petite Fille aux allumettes*, histoire d'une petite fille qui, sollicitant en vain les passants un soir de Noël, allume ses allumettes une à une, voit à leur lumière toutes les merveilles dont elle rêve — et meurt de froid. Les plus originaux de ces contes sont ceux où Andersen met en scène des objets inanimés : ainsi dans *la Théière, le Vaillant Soldat de plomb, l'Aiguille*, etc. Parmi les plus poétiques, on peut citer *le Rossignol*, dont le puissant empereur de Chine essaie en vain de reconstituer le chant, merveilleux et réconfortant. Parmi les plus ironiques, il faut retenir *les Nouveaux Vêtements de l'empereur*, où l'empereur et toute sa cour sont victimes d'un escroc qui prétend confectionner des habits invisibles et à la mode, alors qu'un enfant constate naïvement, lui, que l'empereur est tout nu. Une imagination abondante, une tendresse et une ironie souriante, souvent voilée par sa mélancolie profonde, font d'Andersen un merveilleux conteur.

Contes, de Boccace. V. DÉCAMÉRON.

Contes (TROIS), de G. Flaubert. V. TROIS CONTES.

Contes, de La Fontaine. Récits en vers dont les sujets sont empruntés souvent aux conteurs italiens, particulièrement à Boccace. Les contemporains admirèrent dans ces récits l'art le plus parfait de la narration. Mais le parti dévot tira argument de l'esprit grivois qui animait les *Contes* pour s'opposer à l'élection de La Fontaine à l'Académie. Les *Contes* sont divisés en cinq livres, imprimés respectivement en 1665, 1667, 1671, 1675 et 1682. Parmi les plus fameux, rappelons : *Joconde, la Fiancée du roi de Garbe, les Oies du Frère Philippe, le Pâté d'anguille, la Matrone d'Ephèse, Belphégor*. Les talents de conteur dont fait preuve La Fontaine expliquent l'extraordinaire aisance que prennent les récits de ses fables.

Contes, de Ch. Perrault, publiés en 1697 sous le titre de *Histoires ou Contes du temps passé*, avec cet autre titre au dos : *Contes de ma mère l'Oye*. L'auteur les publia sous le nom de son fils, Perrault d'Armancour, âgé de dix ans. Ils comprennent : *la Belle au bois dormant, le Petit Chaperon rouge, Barbe-Bleue, le Chat botté, les Fées, Cendrillon ou la Petite Pantoufle de verre, Riquet à la houppe, le Petit Poucet*, contes en prose auxquels il faut ajouter trois contes en vers qui avaient déjà été publiés antérieurement : *la Marquise de Salusses ou la Patience de Grisélidis, les Souhaits*, et *Peau d'Ane*. Ce sont des récits dont les sujets sont généralement empruntés à la tradition populaire, mais parfois aussi à la « Bibliothèque* bleue » ou à des conteurs italiens, notamment à Straparola. L'invention en est fort habile ; le réel s'y mêle harmonieusement au merveilleux. Le style est volontairement simple et naïf, d'une sécheresse enfantine, où perce parfois la malice du narrateur.

Contes, de Straparola. V. FACÉTIEUSES NUITS.

Contes cruels, recueil de vingt-sept contes de Villiers de L'Isle-Adam (1883). La plupart de ses contes avaient été publiés dans des revues, de 1867 à 1880 ; parmi eux figure une suite de pièces de vers, *Conte d'amour*, dont l'une a appartenu à la première série du *Parnasse contemporain*. La « cruauté » de ces contes vient pour une part de Byron et des *Contes extraordinaires* d'Edgar Poe ; mais elle vient plus encore des angoisses de l'auteur, de son orgueil et de ses blessures. Les plus connus d'entre eux sont *Vera, l'Inconnue, l'Intersigne, la Machine à gloire, les Demoiselles de Bienfilâtre*. De *Nouveaux Contes cruels* parurent en 1889.

Contes de Cantorbéry (*Canterbury Tales*), recueil de contes en vers, de G. Chaucer (v. 1390). Ces contes sont précédés d'un prologue, dans lequel l'auteur présente un groupe de pèlerins se rendant à Cantorbéry, au tombeau de saint Thomas. Toutes les classes de la société anglaise du XIVe s. sont représentées dans cette compagnie d'une trentaine de personnages où l'on trouve un chevalier, un marchand, un étudiant, un propriétaire terrien, un menuisier, un tisserand, un marin, un docteur, un curé, un bénédictin, des religieuses, etc. Pour égayer le voyage, chacun d'eux s'engage à raconter deux histoires à l'aller et deux histoires au retour. Ce cadre commode permet ainsi de grouper des récits de genres très différents, dans la tradition courtoise ou populaire. En fait, l'ouvrage est inachevé, puisqu'il ne comporte que vingt et un récits complets et trois incomplets. Il constitue un des plus anciens monuments littéraires de la prose anglaise.

contes d'Andersen
« la Petite Marchande d'allumettes »
illustration de Hans Tigner
cabinet des Estampes

les pèlerins de Cantorbéry
miniature, XVe s.
British Museum

Contes de fées, par Mme d'Aulnoy (1697-1698). Ces contes, destinés aux enfants, offrent un agréable mélange de naïveté et de finesse. Les plus remarquables de ces récits sont : *Gracieuse et Percinet, la Belle aux cheveux d'or, l'Oiseau bleu, la Biche au bois, la Chatte blanche*.

Contes d'enfants et du foyer (*Kinder-und Hausmärchen*), des frères Grimm (1812-1814). Tirés des traditions populaires allemandes, ces récits ont été transcrits dans un style qui préserve la fraîcheur naïve des légendes anciennes. Ces *Contes* restituaient au peuple allemand un folklore qui, jusque-là, était assez peu connu. Ils eurent dès leur publication un succès qui ne s'est jamais démenti depuis. Les plus célèbres, parmi les deux cents contes que contient le recueil, sont : *Blanche-Neige** (*Schneewittchen*), *Hänsel et Gretel, les Musiciens de la ville de Brême* (*die Bremer Stadtmusikanten*), *Rumpelstilzchen*. Dans certains d'entre eux, on retrouve, sous une forme différente, les traditions qui avaient fourni à Ch. Perrault le fond de quelques-uns de ses contes : *la Belle au bois dormant* (*Dornröschen*), *Cendrillon* (*Aschenputtel*), *le Petit Chaperon rouge* (*Rotkäppchen*), *le Petit Poucet* (*Daumesdick*).

Phot. Larousse, British Museum.

« Contes de Noël » illustration de Bob Crachit et Tiny Tim

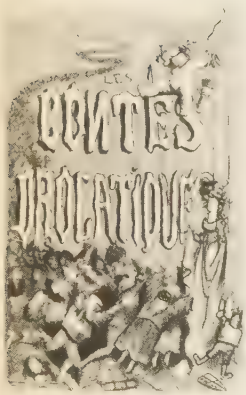

« Contes drolatiques » illustration de G. Doré

« les Contemplations » cimetière de Villequier par Adeline *musée Victor-Hugo, Paris*

Contes de Noël, par Ch. Dickens (1843-1846). Le plus populaire en est le *Christmas Carol,* dont le héros est Scrooge, vieil avare impénitent ; il se convertit et devient généreux sous l'influence d'une série de visions qu'il a pendant la nuit de Noël. Le plus émouvant est *le Grillon du foyer* (*The Cricket on the hearth*), épisode poétique de la vie de campagne où paraît le vieux Caleb, pauvre fabricant de jouets, qui fait croire à sa fille aveugle qu'elle vit dans le luxe.

Contes des frères Sérapion (*Die Serapionsbrüder*), de E. T. A. Hoffmann (1813-1821). Recueil d'une trentaine de récits, où apparaissent les traits les plus caractéristiques de l'imagination de l'écrivain : les fictions les plus fantastiques s'y mêlent au réalisme le plus grossier. *Casse-Noisette et le roi des Rats* (*Nussknacker und Maüsekönig*) est dans la tradition des contes de fées ; dans *les Mines de Falun,* l'image de la dure vie des mineurs s'oppose aux merveilles du monde souterrain, domaine de la reine des Montagnes ; *Mademoiselle de Scudéry* analyse le cas d'un joaillier qui, dans le Paris du XVIIe s., assassine ceux qui lui ont acheté ses plus beaux bijoux, pour pouvoir les leur reprendre.

Contes d'Espagne et d'Italie, premier recueil de poésies publié par Alfred de Musset (1830). Il contient deux poèmes en forme de contes (*Don Paez* et *Portia*), une comédie (*les Marrons du feu*), un poème fantaisiste en octaves (*Mardoche*), que complètent quelques pièces de vers restées célèbres à divers titres, telle que *l'Andalouse* et *la Ballade à la lune.* Une fantaisie, une désinvolture de jeunesse, une impertinence qui n'épargne pas les clichés romantiques caractérisent ce recueil.

Contes d'Hoffmann (LES), opéra en 3 actes, de J. Offenbach, créé sur la scène de l'Opéra-Comique en 1881. L'auteur l'ayant laissé inachevé, il fut terminé et orchestré par Guiraud. Le livret s'inspire très librement des œuvres de l'écrivain allemand. Des passages de demi-caractère, comme la célèbre barcarolle, assurent encore le succès de cet ouvrage dont bien des parties ont vieilli.

Contes drolatiques, d'Honoré de Balzac. Ils portent ce sous-titre explicatif : *colligez ès abbaïes de Touravne, et mis en lumière par le sieur de Balzac, pour l'esbatement des pantagruélistes et non aultres.* Divisés en trois dizains, ils ont paru de 1832 à 1837. Très lestes de sujets et de ton, ils sont un pastiche de la langue de Rabelais. Gustave Doré les a illustrés.

Contes du lundi, d'Alphonse Daudet (1873). Recueil composé de récits, dont les uns sont inspirés par la guerre de 1870-1871 (*la Dernière Classe, le Siège de Berlin, la Pendule de Bougival, la Défense de Tarascon, le Prussien de Bélisaire, le Turco de la Commune, la Bataille du Père-Lachaise, les Petits Pâtés*), et dont les autres rappellent la manière des *Lettres* de mon moulin* (*Un réveillon dans le Marais, Le pape est mort, les Emotions d'un perdreau rouge*).

Contes et Nouvelles, de Guy de Maupassant. Ils ont été publiés de 1880 à 1890 dans des journaux, puis réunis dans des recueils dont les uns portent le titre du premier récit contenu dans le volume (*la Maison Tellier,* 1881 ; *Mademoiselle Fifi,* 1882 ; *les Sœurs Rondoli,* 1884 ; *Yvette, Toine,* 1885 ; *Monsieur Parent, la Petite Roque,* 1886 ; *le Horla,* 1887 ; *le Rosier de Madame Husson,* 1888 ; *l'Inutile Beauté,* 1890), les autres un titre général (*Contes de la bécasse,* 1883 ; *Contes du jour et de la nuit,* 1885). On peut les classer selon leur sujet : la vie rustique, qui a surtout pour cadre la Normandie (*la Ficelle, le Petit Fût, la Bête à Maît' Belhomme, le Retour, Boitelle*) ; la vie des petits bourgeois (*Une partie de campagne, Mon oncle Jules, le Parapluie, la Parure, l'Héritage*) ; les épisodes de la guerre de 1870 (*Boule de Suif, Deux Amis, le Coup d'Etat*) ; les aventures amoureuses (*Ce cochon de Morin, l'Inutile Beauté*) ; la vie des filles publiques (*la Maison Tellier, les Sœurs Rondoli*) ; les hallucinations de l'angoisse et de la démence (*la Peur, le Horla*). Le réalisme de ces contes, dont Maupassant tire les sujets de l' « humble vérité », n'empêche pas d'entrevoir, à travers l'objectivité du récit, la profonde pitié de l'écrivain pour tous les aspects tragiques de la condition humaine.

Contes milésiens, recueil de contes, souvent licencieux, que l'on attribuait à Aristide de Milet (IIe s. av. J.-C.). Ils furent très goûtés pendant toute l'Antiquité, et souvent imités : Ovide y a pris l'idée de plusieurs de ses *Métamorphoses ;* Pétrone leur doit son joli conte de *la Matrone d'Ephèse,* et d'autres épisodes. *L'Ane d'or* d'Apulée est, pour une part, un tissu d'histoires milésiennes.

Contes pieux, titre sous lequel on a rangé des récits merveilleux de la littérature médiévale, écrits dans un dessein d'édification. La plupart de ces récits sont de simples traductions d'ouvrages latins, fondés eux-mêmes sur des écrits antérieurs. Les deux recueils les plus importants sont les *Vies des pères du désert* et les *Miracles de Notre-Dame.* Ce dernier recueil est l'œuvre de Gautier de Coincy (début du XIIIe s.) ; ces « miracles » narratifs ont très tôt donné naissance à des pièces de théâtre, les miracles*.

Contes racontés deux fois (*Twice told Tales*), nouvelles du romancier américain Nathaniel Hawthorne, publiées en deux séries (1837 et 1842). L'écrivain y a multiplié les évocations lugubres, parmi lesquelles paraissent parfois quelques fantaisies pleines d'humour et de fraîcheur.

CONTÉ (Nicolas Jacques), chimiste et mécanicien français (près de Sées, Normandie, 1755 - Paris 1805). Venu jeune à Paris, il s'y adonna à la peinture et aux sciences, et montra un génie inventif d'une fécondité extraordinaire. Il inventa une machine hydraulique, eut l'idée d'utiliser les aérostats dans les opérations militaires, et fut nommé, après la bataille de Fleurus, commandant des « aérostatiers ». C'est pendant ses expériences relatives à l'aérostation qu'il eut l'œil gauche crevé, à la suite de l'explosion d'un matras rempli d'hydrogène. La création du Conservatoire des arts et métiers est due à son initiative. La plombagine étant venue à manquer, par suite des hostilités avec l'Angleterre, il découvrit la plombagine artificielle et fonda une fabrique, dont les produits sont connus sous le nom de *crayons Conté.*

CONTEMPLATEUR, TRICE adj. et n. Qui contemple, qui s'absorbe dans l'observation d'un objet : *Du soleil soutenant la puissante paresse | Qui plane et s'abandonne à l'œil contemplateur* (Valéry). || Qui s'absorbe dans ses méditations.

CONTEMPLATIF, IVE adj. et n. (lat. *contemplativus*). Qui se plaît dans la contemplation : *C'était une nature éminemment contemplative* (Sand).

◆ Adj. Consacré à la contemplation, inspiré par la contemplation : *Toute la tranquillité de la vie paisible et contemplative dans un coin du tableau* (Musset). *L'apaisement contemplatif du soir* (Gide).

— Philos. *Facultés contemplatives,* facultés intellectuelles (par opposition aux facultés affectives ou actives). || *Ecole contemplative* ou *mystique,* école fondée au XIIe s. par Hugues et Gérard de Saint-Victor.

— Théol. myst. Se dit : 1° d'un état particulier dans lequel l'âme se livre tout entière à la contemplation* ; 2° des personnes qui se livrent à la contemplation. || *Vie contemplative,* vie principalement consacrée à la contemplation. (Se dit par opposition à VIE ACTIVE.)

CONTEMPLATION n. f. (lat *contemplatio*). Action de s'absorber dans l'observation d'un être ou d'un objet : *La contemplation d'un tableau. A la douceur de ses caresses, je préférais la contemplation des grands flots* (Gide). || Etat de l'âme qui se donne tout entière à la méditation religieuse : *La contemplation est l'adhésion de l'âme à la perfection de Dieu, adhésion à la fois affective et intellectuelle, opérée sous la lumière même du Saint-Esprit* (Daniel-Rops). || *Par extens.* Méditation, rêverie intellectuelle : *C'est la contemplation seule qui forme le génie* (Mme de Staël).

— Théol. Union à Dieu, par la connaissance affective.

— ★ *pensée, sagesse, philosophie, mystique, vision, ascétisme, antiquité/action.*

— ENCYCL. Philos. Dans la philosophie grecque antérieure au néo-platonisme, *contemplation* est synonyme d'*intuition* rationnelle.* A partir du néo-platonisme, avec Plotin, la contemplation devient distincte de l'intuition. Celle-ci connaît l'objet ; celle-là le possède, pour ainsi dire, et en jouit. Elle a une grande importance pour les mystiques, qui la placent au-dessus de la pensée discursive et au-dessous de l'extase. (→ Biblio.)

— Relig. de l'Inde. La croyance en l'efficacité de la *contemplation* ou de la méditation extatique, afin d'obtenir le salut et, subsidiairement, le pouvoir de faire des miracles, est universelle dans l'Inde. Pour exprimer l'effort supra-intellectuel qui cultive en *samādhi,* le terme de contemplation est d'ailleurs inexact : il s'agit plutôt d'un arrêt de la pensée par concentration de l'esprit.

Contemplation de la nature, ouvrage de Charles Bonnet (1764-1765), qui veut montrer, selon le principe de Leibniz, que tous les êtres forment une chaîne immense jusqu'au plus parfait qui est l'homme, lequel rejoint Dieu par l'intermédiaire des intelligences célestes. Bonnet établit des rapports inaperçus avant lui entre l'économie végétale et l'économie animale, décrit les mœurs industrieuses des animaux et accorde à l'animal comme à l'homme une âme immortelle.

Contemplations (LES), recueil de poésies de Victor Hugo (1856). Il est divisé en deux parties : *Autrefois* et *Aujourd'hui.* Entre « autrefois » et « aujourd'hui » se place la catastrophe qui a brisé la vie du poète : la mort soudaine de sa fille, qui se noya avec son mari, Charles Vacquerie, dans la baie de Villequier (1843). Les poèmes où Victor Hugo évoque les souvenirs de son enfant et chante sa souffrance sont réunis sous le titre *Pauca meae* (*Quelques mots pour mon enfant*). Dans l'ensemble, cette admirable histoire poétique d'une âme est artificieusement présentée, les dates de beaucoup de poèmes ayant été altérées pour faire correspondre la chronologie de leur composition à celle de la vie qui s'y reflète.

CONTEMPLATIVEMENT adv. De façon contemplative.

CONTEMPLER v. tr. (lat. *contemplari*). S'absorber dans l'observation d'un être ou d'un objet : *Assis dans la vallée, le berger contemplait la lune au milieu du brillant cortège des étoiles* (Chateaubriand). || *Particul.* Sous l'empire d'un sentiment assez vif, regarder avec admiration : *Les personnes de la ville admises le dimanche à l'honneur de contempler le Baobab de Tartarin, s'en retournaient pleines d'admiration* (A. Daudet) ; avec tristesse : *Il s'assit et tira de sa poche sa tabatière vide qu'il contempla tristement* (A. France) ; avec répulsion : *Et les danseurs prudents | Ne contempleront pas sans d'amères nausées | Le sourire éternel de tes trente-deux dents* (Baudelaire). || Examiner par la pensée ; méditer sur : *La pensée qui se contemple seulement n'est qu'ennui, ou tristesse, ou inquiétude, ou impatience* (Alain). || *Absol.* Se livrer à la contemplation, mystique en particulier : *Il n'est pas admissible de limiter le terme de mystique au spirituel qui contemple* (Daniel-Rops).

— SYN. : *considérer, envisager, examiner, observer, regarder.*

CONTEMPORAIN, E adj. et n. (lat. *contemporaneus ;* de *cum,* avec, et *tempus, -oris,* temps). Qui est du même temps, qui vit à la même époque que quelqu'un ou quelque chose : *Bien des arbres du parc étaient contemporains de la favorite* (A. Daudet). *Jean-Jacques Olier fut le contemporain et le coopérateur de Vincent de Paul, de Bérulle* (Renan). || Qui est du temps présent, qui vit à notre époque : *Je vis qu'il y avait une littérature contemporaine digne de quelque attention* (Renan).

— Hist. *Histoire contemporaine,* histoire écrite dans le temps même des événements qui y sont racontés. || Dans l'enseignement, la partie de l'histoire qui concerne l'époque actuelle depuis 1789.

CONTEMPORANÉITÉ n. f. Fait d'exister à la même époque ; caractère de ce qui est contemporain : *Ce grand côté dédaigné de l'art, la contemporanéité* (Goncourt). || Epoque contemporaine (vieilli) : *Flaubert n'a pas été seulement un peintre de la contemporanéité* (Goncourt).

CONTEMPTEUR, TRICE adj. et n. (lat. *contemptor ;* de *contemnere,* mépriser). Qui méprise ou qui dénigre : *Zola est, de sa nature, contempteur de l'argent* (Goncourt).

CONTENANCE n. f. (de *contenir*). Quantité que peut contenir un objet : *La contenance d'un tonneau. Navire de la contenance de cent tonneaux.* ‖ Etendue, superficie : *Parc d'une contenance de trois cents hectares.* ‖ *Fig.* Attitude, manière d'être, de se tenir selon les circonstances : *Dans toute sa contenance se lisait non pas la douleur, mais une résolution furieuse* (Mérimée).

— Loc. DIV. *N'avoir pas de contenance,* ne savoir quelle attitude prendre, ou bien se tenir d'une façon trop libre, trop abandonnée. ‖ *Perdre contenance,* perdre son sang-froid; être intimidé. ‖ *Faire bonne contenance,* montrer dans une occasion difficile ou délicate de la fermeté ou de l'aplomb. ‖ *Se donner une contenance,* déguiser, par son attitude, l'embarras ou l'ennui que l'on éprouve : *Il mit avec une sage lenteur un de ses gants pour se donner une contenance* (Balzac). ‖ *Par contenance,* pour se donner une attitude exempte d'embarras. ‖ *Servir de contenance,* permettre de se donner une contenance : *Cette chère petite qui lui servait de contenance et de refuge* (Sainte-Beuve).

CONTENANT n. m. Ce qui contient : *Le contenant est plus grand que le contenu.*

CONTENAU (Georges), archéologue français (Laon 1877 - Paris 1964). Conservateur en chef des Antiquités orientales du Louvre (1927), professeur à l'Ecole du Louvre, il dirigea une importante mission archéologique à Suse. Il a publié *les Textes cunéiformes du musée du Louvre* (4 vol., 1920-1927), *la Civilisation assyro-babylonienne* (1922), *la Civilisation phénicienne* (1926), un *Manuel d'archéologie orientale* (4 vol., 1927-1947) et a dirigé la publication d'une *Encyclopédie d'archéologie orientale* (1914-1957).

CONTENDANT, E adj. et n. (de *contendre*). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Qui est en dispute, en compétition avec un autre : *La vie en tout est résolue par l'équilibre de deux forces contendantes* (Balzac).

— Dr. *Parties contendantes,* parties qui sont en procès.

CONTENEUR n. m. Métall. Cylindre dans lequel on place le lopin de métal que l'on veut filer à la presse.

CONTENIR v. tr. (lat. pop. **contenire ;* lat. class. *continere*). [Se conjugue comme *tenir.*] Avoir en soi, renfermer dans son étendue, sa capacité, sa substance : *Cette bouteille contient du vin.* ‖ Etre capable de tenir, de renfermer; avoir une capacité de : *Cette salle contient deux mille spectateurs.* ‖ Etre composé d'un certain nombre de parties : *Sachez qu'elle contient beaucoup d'autres pays encore* (A. France). ‖ Empêcher de s'étendre ou d'avancer : *Son ventre contenu par une ceinture, se maintenait, comme dit Brillat-Savarin, au majestueux* (Balzac). ‖ *Fig.* Maintenir dans le calme, refréner : *J'eus peine à maîtriser un mouvement d'indignation. Cependant, je me contins* (Gide).

— Mil. Exécuter une manœuvre défensive par laquelle un faible détachement s'efforce d'arrêter momentanément l'ennemi pour rendre sa liberté d'action au gros de la troupe, qu'il couvre.

— SYN. : *comporter, inclure, renfermer, tenir; comprendre, compter, endiguer, maîtriser, maintenir, retenir, tenir, refréner.*

CONTENT, E adj. (lat. *contentus,* qui sait se borner; de *continere,* retenir). Qui borne ses désirs à (vieilli) : *Peu âpre au butin, toujours content de sa part* (Gautier). ‖ *Non content de,* ne se contentant pas de, ne se bornant pas à : *Non content de ne pas vous louer, il vous blâme.* ‖ Qui a ce qu'il désire, satisfait : *Que veulent ces gens-là? Ils ne sont jamais contents* (Hugo). ‖ *Content de quelqu'un,* satisfait de sa conduite. ‖ *Par extens.* Joyeux, heureux : *Un air content.*

— Loc. DIV. *Content de soi,* qui s'approuve, s'applaudit, s'admire : *Il sert peu d'être content de soi-même, si l'on ne contente les autres.* ‖ *Etre content de sa personne, de sa petite personne,* se montrer très satisfait de soi-même. ‖ *Vous voilà content,* vous êtes bien avancé.

— SYN. : *aisé, comblé, enchanté, heureux, ravi, réjoui, satisfait.*

◆ N. m. *Avoir son content,* avoir tout ce qu'on désirait; et, *ironiq.,* être comblé, accablé de quelque chose de pénible : *Avoir son content de reproches, de coups.*

CONTENTEMENT n. m. Action de contenter, de satisfaire : *Le perpétuel contentement de ses appétits est dangereux.* ‖ Etat, sentiment de celui qui ne désire rien de plus; satisfaction vive et durable : *Le coin des bouquins était le seul lieu de la ville où M. Bergeret pût se tenir avec un plein contentement* (A. France). ‖ *Contentement de soi-même,* vive satisfaction que l'on éprouve lorsqu'on n'a rien à se reprocher : *La suprême jouissance est dans le contentement de soi-même* (Rousseau).

— SYN. : *aise, assouvissement, bonheur, plaisir, satisfaction.*

CONTENTER v. tr. Rendre quelqu'un content en comblant ses désirs : *Quelque multiplié que paraisse aujourd'hui le nombre des emplois, on est loin de pouvoir contenter tout le monde* (P.-L. Courier). ‖ *Par extens.* Satisfaire, assouvir une tendance, un instinct : *Contenter son envie, sa curiosité.* ‖ Plaire à, séduire : *Cette musique contente les oreilles.* ‖ Apaiser, calmer par des concessions : *Contenter un solliciteur.*

— ALLUS. LITTÉR. ***On ne peut contenter tout le monde et son père.*** La Fontaine, dans la fable *le Meunier, son Fils et l'Ane,* a écrit, en réalité : *Parbleu, dit le Meunier, est bien fou du cerveau | Qui prétend contenter tout le monde et son père.*

— ***Se contenter*** [de] v. pr. Etre satisfait, borner ses désirs à : *Je commençais à ne plus me contenter de la part qui m'était faite* (Balzac). ‖ Ne faire que, se borner à : *On se contente de trouver que Mme Portal a le verbe haut* (A. Daudet).

CONTENTIEUX, EUSE adj. (lat. jur. *contentiosus,* querelleur). Qui donne ou peut donner lieu à débat, à procès : *Matière contentieuse. Affaire contentieuse.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Qui aime à disputer, à contester : *Cet esprit contentieux qui avait aigri tout le jansénisme...* (Sainte-Beuve).

— Procéd. *Juridiction contentieuse,* pouvoir d'un magistrat ou d'un tribunal de juger une affaire qui suppose une contestation fondée sur l'existence d'un droit, par opposition à la *juridiction gracieuse,* dont elle diffère sur plusieurs points. (Elle est publique, contradictoire et soumise, en général, à toutes les voies de recours ordinaires.)

◆ N. m. Dr. Ensemble des affaires contentieuses pendantes entre deux parties. ‖ En style administratif, tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant des juges. (V. part. *encycl.*) ‖ Service administratif chargé de ces affaires. ‖ *Fam.* Agence d'affaires : *Acheter, gérer un contentieux.* ‖ *Section du contentieux, Assemblée plénière du contentieux,* v. CONSEIL D'ETAT.

— Dr. fisc. *Contentieux fiscal,* ensemble des procédures arbitrales, administratives ou judiciaires servant à résoudre les contestations d'ordre fiscal. (V. IMPÔT.)

— Législ. soc. *Contentieux général, contentieux technique* et *contentieux du contrôle technique,* v. SÉCURITÉ *sociale.*

— ENCYCL. Dr. admin. *Contentieux administratif.* On distingue le contentieux de pleine juridiction, le contentieux de l'annulation (v. EXCÈS DE POUVOIR), le contentieux de l'interprétation et le contentieux de la répression. Tous sont jugés par des organes juridictionnels spéciaux (Conseil d'Etat, Cour des comptes, tribunaux administratifs, conseils du contentieux administratifs d'outre-mer). Les tribunaux judiciaires sont incompétents pour en connaître; en cas d'empiétement, le préfet doit « élever le conflit* ».

La volonté de soustraire le contentieux administratif à l'action des tribunaux judiciaires est une conséquence de l'interprétation du principe de séparation des pouvoirs*. On craint que les tribunaux ordinaires, s'ils pouvaient contrôler la légalité des actes administratifs, ne puissent par là même se faire juges de l'action de l'Administration, renouvelant ainsi les habitudes fâcheuses des parlements de l'Ancien Régime. Les lois des 16-24 août 1790 et du 16 fructidor an III, qui affirment solennellement leur incompétence, servent encore de base à l'existence d'un contentieux administratif autonome. Si l'on a estimé pendant un temps qu'il appartenait en conséquence à l'Administration de se faire justice elle-même, une évolution lente a amené la création de juridictions véritables dont la multiplication pose, par ailleurs, des problèmes de compétence. Certaines de ces juridictions sont reliées au Conseil* d'Etat par la voie de l'appel*, qui permet une nouvelle étude au fond, les autres par la voie de la cassation, qui ne permet que le renvoi du jugement cassé pour que la juridiction statue à nouveau. Ce n'est qu'exceptionnellement (pensions et dommages de guerre) qu'il existe des commissions spéciales de cassation. (→ Biblio.)

— Mil. *Contentieux militaire.* Les services contentieux des forces armées ressortissent aux Directions du contrôle*, du budget et du contentieux de leurs administrations centrales. Ils traitent les questions relatives aux réparations civiles dues à l'Etat (administration militaire) ou réclamées contre lui par des tiers en raison des dommages qu'ils ont supportés du fait des militaires (accidents, dégâts pendant les manœuvres, etc.). Des textes législatifs et réglementaires (loi du 11 juill. 1938) traitent des procédures à suivre en ce domaine et des droits des prestataires, en matière de réquisitions* par exemple. Les litiges sont en principe de la compétence des tribunaux civils.

CONTENTIF, IVE adj. Chirurg. Qui contient, maintient : *Appareil contentif.*

CONTENTION n. f. (lat. *contentio,* lutte). Tension forte et prolongée des muscles, des nerfs ou de l'esprit : *Il les répétait, mais avec un effort, une contention, une contraction du gosier, [...], une crispation qui faisait peine à voir...* (Goncourt).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Débat, dispute : *L'empereur allait discutant avec ses généraux, écoutant leurs contentions* (Chateaubriand).

CONTENTION n. f. (de *contenir*). Action de maintenir en place.

— Art vétér. *Moyens de contention,* procédés divers employés pour immobiliser les animaux domestiques que l'on veut priver momentanément de leurs moyens naturels de défense, lorsqu'il s'agit de les ferrer, de les opérer. (Travail, tord-nez, entravon, morailles, plates-longes, mouchettes, anneau nasal, muselière sont les appareils de contention les plus employés.)

— Chirurg. Action de maintenir en place à l'aide d'appareils (externes ou internes) les fragments réduits d'un os fracturé ou les extrémités osseuses d'une articulation luxée. (La contention peut être obtenue le plus souvent par des appareils externes : bandages, plâtres, appareils de traction continue. Dans certains cas, la contention ne peut être obtenue que par une prothèse placée chirurgicalement : vis, broches, plaques [v. OSTÉOSYNTHÈSE].)

— Chirurg. dent. *Prothèse de contention,* appareil placé pour maintenir les fragments osseux, en cas de fracture du maxillaire, ou pour assurer la permanence de résultats acquis par l'orthodontie. (On emploie des prothèses mobiles ou même fixes, telles que gouttières, arcs, bridges, utilisant des moyens d'ancrage.)

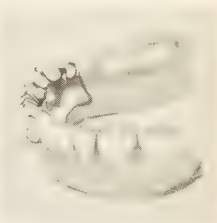

prothèse de **contention**

CONTENU n. m. (part. passé de *contenir*). Ce qui est renfermé dans un contenant : *Le contenu d'une bouteille, d'une marmite, d'un tiroir.* ‖ — *Fig.* Substance, teneur : *L'enveloppe scellée à la cire rouge et dont il ignorait le contenu* (Maupassant). ‖ *Particul.* Sens, signification d'un mot : *Besoin de remettre en question le langage et d'exiger des mots un contenu précis* (A. Maurois).

— Philos. Compréhension d'un concept.

— ENCYCL. Philos. La distinction entre *forme* et *contenu* a préoccupé tous les philosophes soucieux des catégories. Pour Aristote, la forme est ce qui détermine la matière ou contenu, et ce qui l'actualise, c'est-à-dire lui donne plus d'être; le devenir s'opère par la fusion du contenu et de la forme. Après lui, les scolastiques compliqueront cette distinction. Pour Kant, toute connaissance comporte un contenu (matière, sensation) et une forme (lois de la pensée). Pour Hegel, il y a un rapport dialectique entre la forme et le contenu, « la méthode est la conscience de la forme que revêt le mouvement intérieur propre de son contenu ». Pour le matérialisme dialectique, il en est de même, mais le contenu est déterminant et la forme en est l'expression (qui, à son tour, réagira sur lui).

CONTER v. tr. (lat. *computare,* compter). Rapporter un fait en énumérant ses diverses circonstances : *La châtelaine se tenait dans*

Phot. Larousse.

la sacristie [...] *se faisant conter leurs affaires* (A. Daudet). ‖ Confier, faire part de : *Conter ses soucis à quelqu'un.* ‖ Faire un récit inventé pour amuser : *La femme d'Amhour chantait ou contait des histoires* (Gide). ‖ *Absol.* Dire des choses inventées pour tromper : *Voilà une personne qui ne fait que conter.*

— Loc. fam. *En avoir long à conter,* avoir beaucoup de choses à rapporter. ‖ *En conter de belles,* v. beau. ‖ *En conter de bien bonnes,* v. bon. ‖ *En conter à quelqu'un,* tromper, abuser, se moquer de quelqu'un. ‖ *S'en laisser conter, s'en faire conter,* se laisser abuser ou séduire. ‖ *Partic. Conter fleurette à une femme,* lui faire la cour.

— Allus. littér. ***Contez-nous un de ces contes que vous contez si bien,*** formule d'invitation qui se reproduit souvent dans *les Mille et Une Nuits.* — Se dit parfois sur le ton de la plaisanterie pour prier quelqu'un de raconter quelque chose.

— Syn. : *narrer, raconter.*

CONTERIE n. f. Verroterie grossière exportée surtout en Afrique et aux Indes.

CONTES, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), dans les Alpes niçoises; 2 909 hab. (1 819 aggl.) [*Contois*]. Eglise du XVIe s. Chaux et ciments. Forge.

CONTESSA (Karl Wilhelm Salice), écrivain allemand (Hirschberg, Silésie, 1777 - Berlin 1825), ami de La Motte-Fouqué, avec qui il publie des contes pour enfants, et d'Hoffmann, qui fit son portrait sous le nom de Sylvestre dans *les Frères Sérapion.* — Son frère, Christian Jacob (Hirschberg 1767 - *id.* 1825), fut aussi poète.

CONTEST (saint), en latin **Contestius** ou **Contextus,** évêque de Bayeux, mort vers l'an 513. Il succéda à saint Manvieu. — Fête le 19 janvier.

CONTESTABLE adj. Qui peut être contesté, mis en discussion : *Opinion contestable.*

CONTESTANT, E adj. Langue class. Qui conteste, qui dispute.

◆ N. Plaideur : *Aussitôt qu'à portée il vit les contestants Grippeminaud* [...] ‖ *Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre* (La Fontaine).

CONTESTATION n. f. (lat. *contestatio*). Action de contester, de ne pas admettre : *La contestation d'un droit. Ce point ne saurait être mis en contestation.* ‖ Débat, dispute, querelle qui en résulte : *Devant la fenêtre une contestation s'élevait entre Nicole et Jenny* (R. Martin du Gard).

— Procéd. On dit qu'il y a *contestation en cause* quand, les deux parties ayant conclu au fond, l'affaire se trouve en état d'être jugée contradictoirement.

CONTESTE n. f. Langue class. et littér. Débat, dispute, procès : *C'est là notre seul point de conteste* (Gide).

— ***Sans conteste*** loc. adv. Incontestablement, sans contredit.

CONTESTER v. tr. (lat. jurid. *contestari;* de *cum,* avec, et *testari,* témoigner). Mettre en discussion le droit ou la prétention de quelqu'un à quelque chose : *L'artiste résistait et avec une ironie tranquille, contestait la compétence des gens les mieux informés* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Réclamer, revendiquer quelque chose : *Contester une succession. Ainsi le royaume de Lothaire a gardé au cours des siècles son caractère de territoire contesté* (Bainville). ‖ Mettre en discussion la justesse ou la vérité d'une chose : *Contester un fait.* ‖ Mettre en discussion la compétence d'une personne, la valeur d'une œuvre, récuser : *Contester un juré. C'est un livre contesté.*

◆ V. intr. Discuter, débattre : *Aimer à contester. Puis je ne conteste jamais; je ne réfute personne, j'admets toutes les opinions et je me contente de chercher ce qu'elles contiennent* (Sainte-Beuve).

— Procéd. *Contester plus amplement,* réitérer les débats sur des faits qui ne paraissent pas suffisamment éclaircis.

— Rem. Quand ce verbe est employé négativement et complété par une proposition amenée par la conjonction *que,* le verbe de cette proposition secondaire peut prendre *ne* sans qu'il y ait négation formelle dans la pensée : *Je ne conteste pas que vous n'ayez quelques motifs de vous plaindre.*

Armand de Bourbon prince de CONTI par Rauffelec *cabinet des Estampes*

CONTEUR, EUSE n. Personne qui conte, qui a l'habitude de conter : *Un conteur agréable. Un conteur ennuyeux.* ‖ Personne qui invente, qui écrit des contes pour amuser : *Les conteurs arabes. Les conteurs du XVIIIe siècle.*

◆ Adj. Qui aime à conter : *Lorsque la nuit douteuse | Fera parler les soirs ma vieillesse conteuse* (Hugo).

CONTEXTE n. m. (lat. *contextus,* assemblage). Ensemble du texte qui entoure une phrase ou une expression et éclaire son sens : *Le mot chinois se laisse définir sans peine, mais, dégagé de son contexte, il perd toute valeur expressive, et n'a plus qu'un vague sens abstrait* (J. Vendryes). ‖ *Par extens.* Ensemble des circonstances, des détails qui accompagnent un fait, un objet, et contribuent à l'éclairer : *Aucun trait de la figure ne peut s'interpréter isolément comme un article de vocabulaire. Il faut se rapporter au contexte tout entier et non seulement à la figure, mais au corps même...* (Claudel). *Le contexte économique de la Révolution de 1848. Replacer un fait dans son contexte historique.*

— Dr. Texte d'un acte public ou sous seing privé; ensemble que forment par leur liaison naturelle les différentes dispositions ou clauses dont un acte est composé : *Les actes notariés doivent être écrits en un seul et même contexte* (Acad.).

CONTEXTURE n. f. (du lat. *contextus,* assemblage). Entrelacement, assemblage d'éléments, de parties qui forment un tout : *Contexture des végétaux, d'une étoffe. César Birotteau calculait la contexture du bouchon* (Balzac). ‖ *Fig.* Liaison des différentes parties dans un ouvrage de l'esprit : *La contexture d'un discours, d'un poème.*

— Text. Mode d'entrecroisement des fils de chaîne et des fils de trame dans un tissu.

CONTHEY, comm. de Suisse (cant. du Valais), sur la Morge, près de son confluent avec le Rhône; 3 550 hab. Vignoble. Ecole d'agriculture.

CONTHUY n. m. Etoffe mi-soie, mi-coton, à rayures longitudinales, fabriquée autrefois en Turquie.

CONTI ou **CONTY** (seigneurie de), seigneurie de Picardie (v. Conty), qui appartint au XIVe s. aux maisons du Harel, puis de Mailly par le mariage d'Isabelle, héritière du domaine avec Colard de Mailly, régent de France, mort à Azincourt (1415). La seigneurie passa à la maison de Roye, dont l'héritière, Eléonore, la transmit par mariage à la maison de Condé. (V. art. suiv.)

CONTI ou **CONTY** (maison de), branche cadette de la maison de Condé. Elle s'est formée une première fois au XVIe s., quand Eléonore de Roye apporta en 1551 le fief de Conti en dot à Louis **de Bourbon,** prince **de Condé** (1530 - 1569). — François, marquis, puis prince **de Conti** (1558 - 1614), troisième fils de Louis Ier de Bourbon et d'Eléonore de Roye, fut le fondateur et l'unique représentant de la première maison de Conti. Il mourut sans postérité, bien qu'il eût épousé successivement Jeanne de Coeme († 1601) et Louise Marguerite de Lorraine (1580-1631), fille d'Henri le Balafré, duc de Guise; quoique Tallemant des Réaux l'eût dit « trop aimable », celle-ci fut comblée de faveurs, après son veuvage, par Marie de Médicis.

— La deuxième maison de Conti eut pour souche Armand **de Bourbon,** prince **de Conti** (Paris 1629 - Pézenas 1666). Ce prince contrefait rêva toujours d'égaler son frère aîné, le Grand Condé, qu'il admirait et aux côtés duquel il participa à la Fronde. Il épousa Anne-Marie Martinozzi, surintendante de la Reine (1654), puis commanda les armées de Catalogne (occupation de la Cerdagne, 1655) et d'Italie (1657). Il protégea Molière, puis tourna à la dévotion. — Ses fils furent Louis Armand Ier **de Bourbon,** prince **de Conti** (Paris 1661 - Fontainebleau 1685), qui mena une existence dissolue, mais se distingua en Flandre (1683), puis lors de la campagne de Hongrie contre les Turcs, et François-Louis **de Bourbon,** prince **de La Roche-sur-Yon,** puis prince **de Conti** (Paris 1664 - 1709), qui se battit en Hongrie, à Fleurus, Steinkerque, Neerwinden. Il fut élu roi de Pologne en 1697, mais quand il arriva sur les lieux, l'Electeur de Saxe avait pris sa place. (→ Biblio.) — Louis Armand II **de Bourbon,** prince **de Conti** (1696 - 1727), fils de François-Louis, acquit les faveurs de Louis XIV, puis du duc d'Orléans, qui le fit entrer dans les conseils de régence et de la guerre, où son rôle fut très effacé. — Louis François **de Bourbon,** prince **de Conti** (1717 - 1776), fils de Louis Armand II de Bourbon, commanda en 1744 l'armée du Piémont et gagna la victoire de Coni. Il posa sa candidature au trône de Pologne. Il était l'ennemi de Turgot et protégea les gens de lettres. — Louis François-Joseph **de Bourbon,** prince **de Conti** (Paris 1734 - Barcelone 1814), fils de Louis François de Bourbon, prit part aux campagnes de la guerre de Sept Ans. Il prêta le serment civique en 1790, après avoir émigré quelque temps. Emprisonné comme suspect, libéré en 1795, il fut banni par le Directoire. Ce fut le dernier prince de la maison de Conti. (V. Bourbon et Condé.)

Conti (quai), quai de la rive gauche de la Seine, à Paris, où se trouve l'Institut* de France. Il doit son nom à l'hôtel Conti (ancien hôtel de Nesle), aujourd'hui remplacé par l'Hôtel de la Monnaie.

CONTI, famille romaine, datant du XIe s., déjà illustre au XVe et éteinte au début du XIXe s. Elle avait obtenu de l'Empire le titre de « ducs de Poli ». Elle a donné à l'Eglise des cardinaux, des maîtres du palais apostolique (dignité longtemps héréditaire chez elle), et un pape, Michel-Ange Conti, qui fut Innocent XIII (1721-1724). — Une famille du même nom domina Vérone au XIIIe s.

CONTI (Niccolo dei), voyageur vénitien du XVe s. (Chioggia - † Venise 1469). De 1428 à 1453, il visita les pays de l'Asie antérieure et méridionale, Sumatra, Java et la Chine du Sud. Après Marco Polo, il est le plus important des voyageurs de l'époque.

CONTI (Antonio), écrivain et abbé italien (Padoue 1677 - *id.* 1749). Il est surtout connu pour ses essais de philosophie et de critique. Traducteur de l'*Athalie* de Racine, il a écrit lui-même des tragédies (*Jules César,* 1726, *Drusus,* 1747).

CONTI (Charles), homme politique français (Ajaccio 1812 - Paris 1872). D'abord avocat en Corse, il fut élu représentant du peuple à la Constituante et s'afficha comme un des plus fougueux partisans du prince Louis Bonaparte. Conti ne fut pas réélu à la Législative. Napoléon III le nomma conseiller d'Etat, chef de son cabinet à la mort de Mocquart, et sénateur en 1868. La Corse l'envoya siéger à l'Assemblée nationale.

CONTI (Augusto), philosophe et homme politique italien (San Piero alle Fonti, près de San Miniato, 1822 - Florence 1905). Professeur à San Miniato, à Lucques, puis, en 1867, à l'Institut des études supérieures de Florence, il exposa sa philosophie chrétienne dans son ouvrage *Evidenza, Amore e Fede o i Criteri della filosofia* (1852) et dans son *Histoire de la philosophie* (1856). D'opinion libérale, volontaire dans la guerre nationale de 1848, député d'Alba en 1867, il s'efforça en vain de concilier la politique pontificale et l'idée de l'unité italienne, et renonça à la vie politique après l'occupation de Rome par les troupes de Victor-Emmanuel.

CONTI (Luciano), ingénieur hydraulicien italien (Florence 1868 - Frascati 1940). Après de solides études à l'Ecole polytechnique de Milan, il établit les projets et dirigea les travaux de l'aqueduc de Sienne de 1897 à 1913. Profitant de cette réalisation pour substituer aux anciennes méthodes empiriques de nouveaux procédés établis sur des bases scientifiques, il créa de toutes pièces la technique de la construction de tels ouvrages, qu'il fut appelé à professer, en 1913, à l'Ecole des ingénieurs de Padoue, puis à celle de Pise en 1919 et à celle de Rome de 1922 à 1938. Parmi ses recherches théoriques effectuées à l'Institut hydrotechnique de Stra, il faut citer ses travaux sur l'écoulement en régime permanent dans les conduites d'eau, sur la stabilité des digues et sur l'érosion fluviale.

CONTIGNATION n. f. (lat. *contignatio;* de *cum,* avec, et *tignum,* poutre). Archit. Assemblage de pièces de bois qui servent à soutenir ou à supporter.

CONTIGU, Ë adj. (lat. *contiguus;* de *contingere,* toucher). Qui touche à, voisin : *La maison de M. Paillot, libraire, est contiguë à*

Phot. Giraudon.

la maison de la reine Marguerite (A. France). ‖ *Fig.* Analogue, proche : *Idées contiguës.*
— Syn. : *adjacent, attenant, joignant, prochain, proche, voisin; analogue, semblable.*

CONTIGUÏTÉ n. f. Etat de deux choses qui sont contiguës : *L'alternance d'espaces de couleurs nettement tranchées comme celles qui résultent, dans la campagne, de la contiguïté de cultures différentes* (Proust).
— Chirurg. *Amputation dans la contiguïté,* désarticulation, amputation qui se fait non en coupant les os, mais en les séparant après avoir tranché les liens qui les unissent aux articulations.
— Psychol. *Association par contiguïté,* une des formes de l'association* des idées (les idées contiguës dans l'espace ou dans le temps s'évoquent l'une l'autre). [Certains psychologues ont tenté d'y ramener toutes les autres formes d'association des idées.]

CONTINENCE n. f. (lat. *continentia;* de *continere,* contenir). Le fait de s'abstenir des plaisirs de l'amour : *Eve propose à Adam de vivre dans la continence ou de se donner la mort* (Chateaubriand). ‖ *Fig.* En parlant du style, de la parole, discrétion, sobriété.
— Syn. : *chasteté, pureté, sagesse, vertu.*
— Encycl. Relig. cathol. Dans l'Eglise d'Occident, la *continence* fut de bonne heure imposée aux évêques et aux prêtres, même lorsqu'il leur était permis d'habiter avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination. Dans l'Eglise d'Orient, il n'est pas permis aux prêtres mariés d'offrir le sacrifice de la messe s'ils n'ont, auparavant, pratiqué la continence pendant un laps de temps fixé par les canons.
Enfin, la continence peut être observée par des personnes engagées dans le mariage. Mais, aux yeux de l'Eglise, cela ne doit être qu'une exception.

CONTINENT, E adj. et n. (lat. *continens,* qui retient). Qui observe la continence. ‖ *Fig. Etre continent en paroles,* être sobre, discret.
— Hist. relig. Nom donné à des hérétiques qui préconisaient la continence absolue, et condamnaient le mariage. (On les appelait aussi ENCRATITES.)

CONTINENT, E adj. (lat. *continens,* continu). Pathol. *Causes continentes,* celles dont l'action se continue durant toute la maladie. ‖ *Fièvre continente,* celle dont l'intensité ne subit pas de variation sensible pendant toute la durée de l'accès.

CONTINENT n. m. (lat. *continens* [*terra*], [terre] continue). Vaste étendue de terre émergée : *Le continent américain.* ‖ La terre ferme par rapport aux îles voisines : *Notre vaisseau avait mouillé à une demi-lieue de Modon, entre le canal formé par le continent et les îles Sapienza et Cabrera* (Chateaubriand). ‖ *Particul.* L'Europe, par rapport aux îles Britanniques.
— Encycl. On distingue traditionnellement six *continents :* l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Antarctique et l'Océanie. L'*Europe* (10 236 000 km², 565 millions d'hab.) et l'*Asie* (44 000 000 de km², 1 milliard 598 millions d'hab.) ne sont pas, en fait, séparées par des accidents géographiques notables : elles forment, avec l'*Afrique* (30 300 000 km², 235 millions d'hab.), l'*Ancien Continent,* berceau des principales civilisations. On appelle *Nouveau Continent* l'*Amérique* (42 078 000 km², 382 millions d'hab.). L'*Antarctique,* masse glacée de 13 millions de kilomètres carrés, est encore à peu près inhabité, en dehors de quelques dizaines de scientifiques. Quant à l'*Océanie* (8 557 000 km², 15 millions d'hab.), elle possède une terre principale, l'Australie, flanquée d'îles innombrables au N. et à l'E.
Ces continents ne couvrent qu'une petite partie du globe, moins du tiers de la surface totale de notre monde (29 p. 100). Leur localisation est caractérisée par un certain groupement dans l'hémisphère Nord. Cette concentration géographique est particulièrement sensible lorsque, par un artifice cartographique, on les représente en utilisant un grand cercle qui réunit dans un hémisphère le maximum de terres émergées : le pôle de cet « hémisphère continental » est situé en Europe occidentale, plus particulièrement vers l'embouchure de la Loire, semble-t-il. La hauteur moyenne des continents est de 700 m environ, mais la profondeur moyenne des océans n'est pas comparable, puisqu'elle est de 3 800 m. Ce fait avait contribué à fonder la théorie d'A. Wegener : constatant que les masses continentales, formées de *sial,* sont relativement légères, et que le tréfonds océanique (*sima*) est plus lourd, il imaginait que les premières flottaient en quelque sorte sur le sima ; selon sa théorie de la *dérive des continents,* la croûte sialique n'aurait primitivement formé qu'une seule masse qui se serait peu à peu scindée pour constituer les six étendues émergées actuelles. D'après G. H. Darwin, la répartition des continents et des océans serait commandée par la rupture d'un astre primitif qui aurait formé la Terre et la Lune : l'hémisphère continental correspondrait aux secteurs qui étaient situés à l'antipode du vide produit par la séparation. Pour G. F. S. Hills et Venig-Meinesz, enfin, la croûte de sial des continents aurait été concentrée géographiquement par de grands courants de convection, lorsque la Terre était encore relativement fluide. (→ Biblio.)

CONTINENTAL, E, AUX adj. Qui forme un continent : *Masse continentale.* ‖ Qui est relatif aux continents : *Guerre continentale.* ‖ Qui est situé sur un continent : *Il ne voulait dormir qu'en une cour de princes | Sur un trône continental* (Hugo). ‖ *Particul.* Qui est relatif au continent européen : *La France était sauvée, son avenir continental était assuré* (Bainville).
— Bot. Se dit d'une espèce lorsque son aire de répartition est située loin des côtes, vers le milieu des continents et, de ce fait, subit le climat à fortes amplitudes qui existe dans les régions éloignées des mers.
— Climatol. *Climat continental,* climat de l'intérieur des continents, sous les latitudes moyennes, caractérisé par de fortes amplitudes thermiques entre l'été et l'hiver. (V. part. *encycl.* et CONTINENTALITÉ.)
— Géol. *Formations continentales,* sédiments non marins. (Ils sont déposés par le vent, les fleuves, les glaciers, ou dans les lacs, ou résultent d'altération à l'air libre.) ‖ *Aires continentales,* v. AIRE.
— Océanogr. *Plateau continental,* zone marine bordant les continents, d'une profondeur inférieure à 200 m. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Climatol. Défini en Europe centrale, le *climat continental,* qui s'oppose au *climat océanique**, est caractérisé par des hivers froids correspondant à l'établissement d'aires de haute pression : à Varsovie, les températures moyennes de janvier sont de — 3,5 °C ; la neige couvre le sol pendant près de trois mois, mais le ciel est souvent dégagé. Le contraste est très vif avec les températures de l'été (19,2 °C), saison où se produisent des orages violents : les jours de pluie sont peu nombreux, mais c'est pourtant en été que les précipitations sont le plus importantes. Vers les pays danubiens, les hivers sont plus courts, mais les étés et les automnes sont secs, et les pluies se produisent surtout au printemps. En Ukraine, les hivers sont de plus en plus rigoureux (— 6,2 °C en janvier à Kiev), et l'on passe aux climats steppiques des régions entourant la mer Caspienne. Dans le nord de la Russie d'Europe et en Sibérie, les hivers deviennent très rigoureux (— 19 °C à Barnaoul en janvier) et s'étendent aux dépens du printemps et de l'automne ; mais les températures de l'été sont élevées (19,5 °C en juillet). En Amérique du Nord, les montagnes de l'Ouest, qui arrêtent les influences océaniques, sont responsables de la grande extension de climats de type continental, assez comparables à ceux de l'Ukraine dans les grandes plaines et, vers le sud, à ceux des pays danubiens. Au nord, le climat peut être comparé à celui du nord de l'U. R. S. S. Dans l'hémisphère Sud enfin, la faible extension des terres limite beaucoup l'extension des climats continentaux.
— Océanogr. Le *plateau continental* est limité vers les grandes profondeurs par le *talus continental,* aux pentes sensiblement plus fortes. De dimensions très variables, sa largeur moyenne est de 90 km.

continental (Blocus). V. Blocus *continental.*

CONTINENTAL DIVIDE, partie des Rocheuses formant la ligne de partage des eaux entre l'Atlantique et le golfe du Mexique, d'une part, et le Pacifique, d'autre part.

CONTINENTALITÉ n. f. Climatol. Ensemble des caractères climatiques déterminés par l'affaiblissement des influences maritimes dès qu'on avance vers l'intérieur d'un continent. (V. aussi CONTINENTAL.)
— Encycl. Les traits essentiels des climats océaniques sont l'égalité et la douceur des températures, l'humidité et la nébulosité de l'air, la violence des vents. Ces caractères résultent de l'influence dominante des masses d'air maritimes. Ils s'atténuent à l'intérieur des terres : 1° parce que l'air marin incorpore progressivement les propriétés thermiques plus excessives du continent (forte amplitude diurne et annuelle), qu'il se dessèche et qu'il se ralentit par frottement ; 2° parce que les masses d'air sèches, trop chaudes ou trop froides, formées par stagnation sur le continent même, deviennent les plus fréquentes. On définit exactement la continentalité en dressant un calendrier et une statistique des masses d'air.

CONTINGENCE n. f. (bas lat. *contingentia,* hasard). Caractère de ce qui est contingent ; éventualité, possibilité qu'une chose arrive ou non.
— Philos. Caractère de ce qui est contingent*, de ce qui peut être ou n'être pas. (Contr. NÉCESSITÉ.) ‖ *Preuve « a contingentia mundi »* (par la contingence du monde), preuve de l'existence de Dieu fondée sur l'argument suivant : le monde, étant contingent, doit avoir une cause extérieure à lui dont la nécessité puisse justifier sa création. (Cette preuve est aussi nommée *preuve cosmologique.* Elle repose sur les notions de causalité* et de cause* première. Kant a critiqué cette preuve dans la *Critique de la raison pure* [chapitre : *Idéal de la raison pure,* 5e section].)
— Math. *Angle de contingence,* angle formé par deux tangentes à une courbe, infiniment voisines.
— Statist. Dépendance, liaison entre deux caractères*, généralement qualitatifs. ‖ *Coefficient de contingence,* nombre qu'on peut calculer avec un tableau de contingence, et qui mesure l'importance de la contingence entre deux caractères. ‖ *Tableau de contingence,* tableau statistique mettant en évidence, parmi un groupe d'individus, un échantillon ou une population, une distribution d'un certain caractère A pour chaque catégorie ou tranche d'un autre caractère B, et réciproquement. (La distribution de A et celle de B figurent dans les deux marges du tableau.)
— ***Contingences*** n. f. pl. Ensemble des faits qui échappent à la prévision et à la volonté : *Elle* [notre défaite] *tient à des causes purement accidentelles, elle résulte de causes contingences* (A. France). ‖ Faits sans grande importance : *Mépriser les contingences.*

contingence des lois de la nature (De la), thèse de doctorat d'Emile Boutroux (1874), où l'auteur se propose d'établir que la contingence est au fond de la nature, qu'il y a, à tous les degrés de celle-ci, quelque élément nouveau qui n'est pas la reproduction nécessaire de l'état précédent. On peut distinguer dans l'univers plusieurs mondes qui forment comme des étages superposés les uns aux autres, depuis l'être envisagé dans son indétermination, et comme opposé au possible, jusqu'à l'homme, ou monde pensant. Boutroux parcourt cette hiérarchie et montre que la forme d'un être ne peut se rattacher par un lien de nécessité aux formes précédentes et inférieures, mais qu'elle est caractérisée par quelque chose de contingent, par une création nouvelle et, finalement, par l'apparition et le développement de la liberté, aux dépens de la nécessité et de la fatalité, à travers des synthèses successives.

CONTINGENT, E adj. (lat. *contingens,* qui arrive). Qui peut arriver ou ne pas arriver ; fortuit, occasionnel : *Les préjugés contingents de la vie usuelle* (Villiers de L'Isle-Adam).
— Dr. *Portion contingente,* part qui échoit à chacun dans un partage.
— Philos. *Evénement contingent,* événement de hasard*. ‖ *Futurs contingents,* événements dont la cause nécessaire* n'est pas posée d'avance, et qui, partant, peuvent ne pas avoir lieu : *Les théologiens sont d'accord pour me refuser la connaissance des futurs contingents* (Renan).
— Syn. : *accidentel, éventuel, fortuit, incertain, occasionnel.* — Contr. : *nécessaire.*

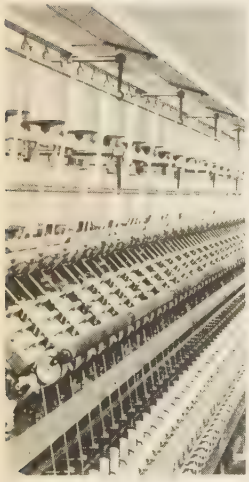

métier **continu** à filer pour fibres longues (text.)

CONTINGENT n. m. Ce qui peut arriver ou ne pas arriver : *La modernité, c'est le transitoire, le fugitif, le contingent* (Baudelaire). || — *Fig.* Part qui échoit à chacun, soit qu'il la reçoive, soit qu'il doive la fournir. || Troupe fournie par un Etat, un territoire : *Nous avons vu, dans la guerre de 1914, la principauté de Liechtenstein déclarer sa neutralité et refuser d'envoyer à l'Autriche son contingent militaire* (Bainville). || Ensemble des jeunes gens appelés le même jour sous les drapeaux pour accomplir leur service actif. (V. part. *encycl.*, Mil.) || Part que chacun apporte à une œuvre commune : *En petit comité, chacun versa son contingent d'épigrammes sur les diverses figures que les Sancerrois avaient faites* (Balzac).

— Dr. fisc. Part qui incombe à chacun dans la répartition d'un impôt ou d'une charge quelconque. (V. part. *encycl.*)

— Econ. polit. Quantité d'une marchandise donnée qu'un pays accepte d'importer au cours d'un exercice.

— Math. *Contingent pour une courbe ou une surface, en un de ses points,* collection des demi-tangentes au point de la courbe ou de la surface : *Un contingent est formé par deux demi-droites opposées pour un arc convexe privé de points anguleux.*

— Encycl. Dr. fisc. En matière d'impôts locaux (taxe d'habitation, notamment), le *contingent* de chaque département, fixé par la loi de finances, est ensuite réparti entre les arrondissements et les communes par le conseil général ou d'arrondissement. En matière de travaux publics intéressant à la fois l'Etat, les départements ou les communes, le contingent est la part de chacun d'eux dans ces travaux. Le *contingent communal* est imposé à chaque commune pour les chemins vicinaux de grande communication dont la dépense est centralisée au budget départemental. Certaines villes versent des contingents à l'Etat pour leur police.

— Mil. Suivant la durée du service militaire, la classe est appelée en un ou plusieurs *contingents,* de façon à assurer constamment sous les drapeaux la présence de soldats instruits. Avec le service de deux ans, la classe était appelée en une seule fois, le 15 octobre; avec le service d'un an ou de dix-huit mois (lois de 1923, 1928, etc.), la classe est généralement répartie en deux contingents, appelés en avril et en octobre, et comprenant chacun six mois de naissance. Depuis la loi du 30 novembre 1950, les conditions de fractionnement et d'appel des contingents font l'objet d'un décret soumis à la ratification du Parlement. Depuis 1955, la mise en œuvre de la présélection* et la constitution des centres d'instruction ont conduit à un système d'incorporation bimestrielle (soit six contingents).

CONTINGENTEMENT n. m. Action de contingenter, de limiter l'importation ou la distribution d'un produit.

— Econ. polit. Politique consistant à limiter les quantités de marchandises importées ou exportées. || Pratique des cartels et ententes consistant soit à limiter la production de chaque entreprise ou pays membre, soit à répartir la clientèle entre eux.

CONTINGENTER v. tr. Fixer un contingent d'importations; limiter la distribution : *Contingenter les importations en provenance des pays étrangers. L'essence a été contingentée.*

CONTINU, E adj. (lat. *continuus*). Dont les parties se tiennent sans interruption; non interrompu dans sa durée : *Ligne continue. On ne pense pas d'une manière continue, pas davantage qu'on ne sent d'une manière continue ou qu'on ne vit d'une manière continue. Il y a des coupures, il y a intervention du néant* (Claudel).

— Archit. *Piédestal continu,* soubassement, piédestal unique sur lequel repose toute une file de colonnes.

— Ch. de f. *Frein continu,* frein dont la mise en action est simultanée sur l'ensemble du train. || *Puissance continue,* puissance qui peut être fournie sans arrêt par une locomotive électrique, sans que l'échauffement des moteurs dépasse en aucun point une valeur fixée à l'avance en fonction des isolants (en général, 120 °C). || *Traction continue,* système de liaison des véhicules entre eux dans la constitution d'une rame, dans lequel l'effort de traction est transmis par un tirant spécial auquel est attelé le véhicule.

— Dr. *Servitude continue,* v. servitude.

— Electr. *Courant continu,* courant électrique dont le sens ne change pas et qui garde une intensité constante.

— Math. *Fonction continue,* fonction pouvant varier aussi peu qu'on voudra, pour des variations suffisamment petites des variables. (V. continuité.) || *Fonction continue par morceaux* ou *par intervalles,* fonction qui ne présente dans tout intervalle fini qu'un nombre fini de discontinuités de première espèce. || *Fraction continue,* v. fraction.

— Mus. *Basse continue,* v. basse.

— Pathol. *Fièvre continue,* fièvre qui se prolonge sans rémissions jusqu'à sa suppression complète, au lieu de se produire par intervalles.

— Text. *Métier continu,* métier à filer dans lequel l'élaboration du fil et son envidage se font d'une manière continue. (Il existe des métiers à filer continus à anneaux et curseur, à ailettes et à cloche, suivant le mode adopté pour l'envidage du fil.)

— Zootechn. *Croisement continu,* type particulier de croisement*, ayant pour objet de remplacer progressivement, dans une population animale d'une race donnée, cette race par une autre.

◆ N. m. Philos. Tout ce qui n'a point de division, d'interruption : *Le continu est divisible à l'infini* (Acad.).

— Bur. *Papier en continu,* papier en rouleau ou en accordéon, utilisé dans les machines mécanographiques automatiques pour accélérer la vitesse d'impression en supprimant les temps morts provoqués par l'alimentation manuelle du papier.

— Math. *Continu linéaire* (ou *de la ligne droite*), ensemble des points d'une droite ou, indifféremment, des nombres réels qui en fournissent les abscisses respectives, après choix d'une origine et d'un sens positif.

◆ N. f. Phonét. Syn. de constrictive, sorte de consonne appelée plus communément fricative ou spirante.

— ***A la continue*** loc. adv. Langue class. A la longue : *Ce qui nous paraissait terrible et singulier | S'apprivoise avec notre vue, | Quand ce vient à la continue* (La Fontaine).

CONTINUATEUR, TRICE n. Personne qui continue une chose commencée : *Jean de Meung fut le continuateur de Guillaume de Lorris.*

CONTINUATIF n. m. Linguist. Forme verbale propre à exprimer, dans certaines langues, une action envisagée dans son développement.

CONTINUATION n. f. (lat. *continuatio*). Action de continuer : *Entreprendre la continuation d'un livre.* || Résultat de cette action, suite, prolongement : *Les hommes, ne changeant pas du jour au lendemain, cherchent dans un nouveau régime la continuation de l'ancien, mais en le cherchant sous une forme différente qui permît d'être dupe* (Proust). || Fait d'être continué, de se prolonger : *La continuation de la guerre.*

— Loc. fam. *Bonne continuation,* souhait, parfois ironique, adressé à une personne qui semble se plaire à ce qu'elle fait.

— Dr. anc. *Continuation de communauté,* prolongation des droits et obligations de la communauté, entre les enfants et l'époux survivant, dans certains cas déterminés.

— Syn. : *poursuite, prolongation, prolongement, suite.*

CONTINUEL, ELLE adj. (de *continu*). Qui dure presque sans interruption; qui se répète constamment : *J'entendis ces criailleries continuelles* (Balzac). *La continuelle crainte de ma grand-mère était que nous n'eussions pas assez à manger* (Gide).

CONTINUELLEMENT adv. De façon continuelle; sans interruption, toujours, constamment : *Bouvard était continuellement juché sur une haute échelle* (Flaubert).

— Syn. : *assidûment, constamment, incessamment, sans arrêt, sans cesse, sans relâche, toujours, tout le temps.*

CONTINUER v. tr. (lat. *continuare*). Ne pas interrompre, poursuivre ce qu'on a commencé : *Elle n'entendit pas et continua la conversation commencée* (A. Daudet). *Je feignis de continuer à dormir* (Nerval). *Il continua de me parler avec une sorte d'exaltation nerveuse* (Vigny). || Reprendre, prolonger dans l'espace ou dans le temps ce qui a été interrompu ou est parvenu à un terme : *Philippe le Bel, continuant la politique de Philippe Auguste, n'avait plus, grâce à la victoire de 1214, le péril d'une invasion à craindre* (Bainville). || *Ellipt. Continuer quelqu'un,* poursuivre son œuvre : *Mazarin continua Richelieu.*

— Philos. *Création continuée,* v. création.

◆ V. intr. En parlant des personnes, ne pas interrompre son action, ne pas cesser : *Elle [...] continua par habitude, ensuite par vanité* (Flaubert). || *Particul.* Ne pas s'interrompre de parler, ou reprendre un propos déjà commencé : « *Le prince, en rentrant au palais, continua le comte, s'est fait annoncer chez sa femme* » (Stendhal). || Ne pas interrompre ou reprendre sa marche : *Au lieu de continuer sur Jumièges, mon ami tourna vers la gauche* (Maupassant). || En parlant des choses, ne pas cesser d'avoir lieu, de se manifester : *La lutte continue.*

— Syn. : *poursuivre, prolonger; durer, persévérer, persister, se poursuivre, se prolonger.*

— Allus. hist. ***La séance continue,*** mots prononcés par le président de la Chambre des députés Charles Dupuy, alors que l'anarchiste Vaillant venait de jeter dans la salle des séances une bombe qui blessa quelques députés (9 déc. 1892). Le mot est devenu illustre pour le sang-froid dont il témoignait. (V. anarchie.)

CONTINUITÉ n. f. (lat. *continuitas*). Caractère de ce qui est continu dans l'espace ou dans le temps : *Bien d'autres choses où Charles n'avait jamais soupçonné de plaisir composaient maintenant la continuité de son bonheur* (Flaubert). || — *Fig.* Constance, permanence : *Cette continuité dans l'action monarchique par laquelle d'autres pays furent constitués en Etats qui devinrent ensuite des nations* (Bainville). || Suite ininterrompue : *Après nos dix ou douze jeux très fatigants, et fatiguant encore plus l'âme par une continuité de niaiseries...* (Stendhal). || *Solution de continuité,* v. solution.

— Langue class. Prolongement : *Le Spitzberg paraît être une continuité des terres de la côte orientale du Groenland* (Buffon).

— Ch. de f. Caractère d'un frein dont la mise en action est simultanée sur l'ensemble d'un train. || *Essai de continuité,* essai de frein limité, ayant simplement pour dessein de vérifier que le frein fonctionne d'un bout à l'autre du train.

— Chirurg. *Amputation dans la continuité,* celle dans laquelle on scie l'os après la section des chairs, par opposition à *amputation dans la contiguïté**.

— Encycl. Math. La notion de *continuité* dans les sciences se rapporte à quatre ordres différents de faits et, par conséquent, d'idées : 1° *Continuité des grandeurs.* Elle résulte du caractère que présentent dans la nature une foule d'objets; par exemple, la masse d'eau contenue dans un vase est une grandeur continue, car elle a la propriété de croître ou de décroître d'une manière insensible et continue; elle ne saurait passer d'un état à un autre, si voisin qu'on le suppose, sans avoir traversé une infinité d'états intermédiaires. Les grandeurs géométriques (longueurs, angles, aires, volumes), et celles que l'on considère en mécanique, telles que la vitesse, la résistance, etc., sont continues;

2° *Continuité simultanée.* S'appliquant aux effets et aux causes dans l'ordre physique, elle constitue de toute nécessité l'hypothèse du physicien, du chimiste, du naturaliste, etc., car on ne peut imaginer la variation sensible d'un effet sans que la cause elle-même subisse une variation;

3° *Continuité des fonctions.* En algèbre, on dit qu'une fonction $f(x)$ de la variable réelle x est continue au point x_0 de son domaine de définition si, étant donné le nombre positif ε, arbitrairement petit, on peut lui faire correspondre un nombre positif η, tel que l'inégalité $|h| < \eta$ entraîne l'inégalité

$$|f(x_0 + h) - f(x_0)| < \varepsilon.$$

Une fonction est continue dans un intervalle (a, b) si elle est continue, au sens précédent, en chacun des points de ce dernier. La continuité est dite *uniforme* si le nombre η ne dépend pas de la valeur particulière x_0 considérée; on montre que toute fonction continue dans un intervalle y est uniformément continue;

Phot. Soc. alsacienne de constr. mécanique.

4° *Continuité des relations métriques ou descriptives des figures.* On désigne ainsi la *permanence* que présentent dans leur forme essentielle les relations algébriques relatives aux phases successives d'un même phénomène, et qui subsiste même après une interruption passagère d'existence éprouvée pour quelques éléments indispensables ou accessoires de la question mise à l'étude. Ce principe de permanence des relations métriques ou descriptives des figures a été introduit par Poncelet, qui en a fait la base de son *Traité des propriétés projectives des figures.* Il admet que ces relations, appartenant à une figure, demeurent dans leur forme explicite applicables à toutes les situations possibles de la figure ; ce principe, dont il fait seulement une méthode d'induction, tient à ce que la ou les relations de la figure en question *sont susceptibles d'une définition qui subsiste dans toute position de la figure.*

— Philos. Le mot *continu* désigne le caractère d'une chose qui ne présente point d'intervalles ; il s'oppose à *discret* ou *discontinu.* Dans les mathématiques, les nombres sont des grandeurs discontinues, les figures géométriques des grandeurs continues.

Le *principe de continuité* est la loi d'après laquelle les changements qui surviennent dans les êtres ne s'y produisent que par degrés insensibles, et d'après laquelle l'échelle même des êtres ne serait qu'une série continue et graduée. Ce principe joue un grand rôle dans la philosophie de Leibniz. La théorie de l'évolution, telle que Herbert Spencer l'a soutenue, conçoit également une continuité parfaite dans la hiérarchie des êtres et des phénomènes, ainsi que dans le passage de l'homogène à l'hétérogène, du simple au complexe, et, plus généralement, de l'inférieur au supérieur. La thèse de la continuité a de nombreux adversaires. Nous citerons Renouvier, qui a soutenu, contre les théories précédentes, la thèse du *discontinu*, et l'ensemble des philosophes partisans de la dialectique* et des *bonds** dialectiques.

— Physiq. *Continuité de l'état liquide et de l'état gazeux.* Il est possible de passer de l'un à l'autre de ces états sans que les propriétés de la matière varient d'une façon discontinue, à condition de dépasser, au cours de la transformation, la température critique. (On sait d'ailleurs que, dans les conditions du point critique, il y a identité entre l'état liquide et l'état gazeux.)

CONTINÛMENT adv. De façon continue : *Il était aussi inerte qu'un taureau empaillé et un filet d'urine tombait de lui continûment* (H. de Montherlant).

CONTINUO n. m. Syn. de BASSE* CONTINUE. (Aux XVIIe et XVIIIe s., cette partie, notée d'une manière sommaire et chiffrée pour être réalisée et interprétée à vue au clavecin, était la partie destinée à l'accompagnement d'une sonate, d'un concerto, d'un oratorio, d'une cantate, etc.).

CONTINUUM [nyɔm] n. m. (mot lat.). Physiq. Ensemble d'éléments tels que l'on puisse passer de l'un à l'autre de façon continue.

— Math. *Continuum espace-temps,* dans les théories relativistes, espace à quatre dimensions, dont la quatrième est le temps. (Ce concept a été créé par Einstein à dessein de réaliser une théorie unitaire de l'Univers.)

CONTISER v. tr. Art culin. Incruster de truffes, ou d'autres substances taillées en forme de petites crêtes, des filets de volaille, de gibier, etc.

CONTIS-PLAGE, écart de la comm. de Saint-Julien-en-Born (départ. des Landes, arrond. de Dax). Station balnéaire.

CONTONDANT, E adj. (part. prés. de l'anc. verbe *contondre;* lat. *contundere,* blesser). Qui blesse par choc, sans couper ni percer : *Le meurtrier a dû se servir à la fois d'une arme contondante et d'une arme perçante* (J. Romains).

CONTORNIATE n. m. (mot ital. ; de *contorno,* contour). Numism. Nom donné, au XVIIe s., à des médaillons romains, à cause de la bordure, ou contour en creux, qui les caractérise.

— ENCYCL. Les *contorniates* sont des pièces coulées, de 35 à 40 mm de diamètre. On les voit apparaître dans l'empire d'Occident depuis le règne de Constantin. Leurs types sont très variés : effigies commémoratives, scènes de jeux du cirque, etc. On a supposé qu'ils servaient de billets d'entrée à l'amphithéâtre, ou bien de talismans, ou encore de médailles de récompense, ou de pions de damier. Il est également possible qu'ils aient servi de cadeaux de jour de l'an, et que leurs types aient été choisis pour manifester la réaction païenne des milieux romains contre le christianisme officiel.

CONTORSION n. f. (lat. *contorsio ;* de *contorquere,* tordre). Torsion violente des muscles, des membres : *Contorsion des bras.* || Etat d'un corps ou d'un membre ainsi tordu : *La contorsion de l'épine dorsale constitue ce qu'on appelle vulgairement la bosse.* || *Par extens.* Geste outré, ridicule ; grimace : *La mort t'admire | En tes contorsions, risible Humanité* (Baudelaire).

CONTORSIONNER v. tr. Tordre, livrer à des contorsions (employé surtout à la forme pronominale) : *Contorsionner ses membres.* | *Fig.* Tordre vivement en divers sens : *Ces mille pagodes dont les angles et les pignons se contorsionnent* (Loti).

CONTORSIONNISTE n. Equilibriste spécialisé dans les attitudes en dislocation.

CONTOUR n. m. (ital. *contorno ;* de *contornare*). Ligne ou surface qui limite extérieurement un corps : *Le contour d'un vase.* || — *Fig.* Apparence extérieure : *Style aux contours moelleux.* || Limite : *La rouerie qui serre habilement les contours du Code pénal* (Renan).

— Math. *Contour apparent d'un corps,* ligne de contact de ce corps avec le cône dont les génératrices seraient tangentes à sa surface et dont le sommet serait au point de vue ou à l'œil de l'observateur : *Les dessins ordinaires ou perspectifs figurent le contour apparent.* || *Contour apparent d'un corps par rapport à un plan,* trace sur le plan du cylindre circonscrit au corps et dont les génératrices seraient perpendiculaires au corps. (Ce contour apparent est celui que l'on représente en géométrie descriptive. Il se confond avec le contour apparent perspectif dans le cas particulier où le point de vue est à une distance infinie du plan du tableau.) || *Contour simple fermé dans un plan,* en analyse, tout contour fermé qui sépare ce plan en deux régions seulement, dont l'une est tout entière à distance finie.

— Mobil. Ligne formant saillie et bordant la surface d'un meuble, d'une pièce de céramique ou d'orfèvrerie : *Le contour des objets Louis XV est chantourné.* || *Rideau à double contour,* aux XVIIe et XVIIIe s., rideau à gros plis parallèles accentuant la bordure.

— Opt. *Champ de contour,* limite extrême du champ d'un instrument d'optique où la luminosité est très faible. (Le champ de contour présente un aspect très pâle et on le supprime généralement par un diaphragme.)

— ***Contours*** n. m. pl. LANGUE CLASS. Environs : *Le roi s'en revint aux contours de Paris achever l'année 1631* (Bassompierre).

CONTOURNÉ, E adj. Hérald. Se dit des animaux représentés de profil et qui regardent à sénestre. (Tout le corps de l'animal peut être contourné, ou bien le corps peut être dirigé à dextre et la tête à sénestre ; dans ce dernier cas, la tête seule est dite *contournée.*) | Attribut du chevron ou du pairle, dont la pointe est dirigée vers le milieu du flanc sénestre.

— Minér. Se dit des substances dont les cristaux semblent avoir subi, dans leurs faces, des inflexions qui ont plié ou déplacé leurs plans : *Aragonite contournée.*

CONTOURNEMENT n. m. Action de contourner ; manière d'être contourné : *Les contournements excessifs du rococo* (Gautier). || Action de se contourner : *On voyait derrière soi arriver l'autre* [lame] *qui se dressait toute verte avec des contournements furieux* (Loti).

— Ch. de f. *Ligne de contournement,* ligne qui évite une agglomération.

— Electr. *Contournement d'un isolateur,* décharge à travers l'air, ayant l'aspect d'un ou de plusieurs arcs ou étincelles, reliant les parties d'un isolateur entre lesquelles existe normalement la tension de service.

CONTOURNER v. tr. (ital. *contornare*). Dessiner les contours de quelque chose : *Contourner des arabesques.* || Donner un contour spécial à un objet arrondi : *Contourner un vase, le torse d'une statue. Coquille, colonne contournée.* || Tourner de travers, déformer en tordant : *La chaleur contourne le bois. La maladie lui a contourné la taille.* || Suivre les contours, faire le tour de : *Le canal de Suez dispense de contourner l'Afrique pour aller aux Indes.* || Faire le tour de quelque chose pour l'éviter : *Contourner les positions ennemies.* || — *Fig. Contourner ses phrases, son style,* leur donner un tour forcé peu naturel. | *Contourner la vérité,* l'altérer, la déformer. | *Contourner une difficulté, Contourner la loi,* l'éluder.

— Métall. Arrondir une pièce quelconque.

CONTRACEPTEUR, TRICE adj. Qui pratique la contraception : *Les couples contracepteurs.*

CONTRACEPTIF, IVE adj. Qui permet la contraception : *Produit contraceptif.* || Qui a trait à la contraception : *Propagande contraceptive.*

CONTRACEPTION n. f. Infécondité volontaire provoquée par l'emploi de méthodes anticonceptionnelles : *Les gouvernements de certains des pays d'Asie à forte population se sont efforcés de développer la contraception.*

CONTRACTANT, E adj. et n. Qui contracte : *L'effet contractant du froid.* || *Particul.* Qui contracte un engagement, etc. : *Entre contractants de bonne foi, les engagements se remplissent selon les termes dans lesquels ils ont été formulés* (Mirabeau).

CONTRACTE adj. (du lat. *contractus,* resserré). Linguist. *Noms et adjectifs contractes,* en grec, ceux qui sont caractérisés par la contraction de la voyelle de la désinence avec la voyelle du thème ou celle du radical (ex. : *teikhous* et *teikheos*). || *Verbes contractes,* ceux dont le radical est, en grec, terminé par les voyelles *a, e* ou *o,* qui se combinent avec la voyelle *e* ou *o* (*timômen* pour *timâ-o-men*).

CONTRACTÉ, E adj. Gramm. *Articles contractés,* formes de l'article défini quand elles se combinent avec les prépositions *à* et *de* pour former des mots uniques : à le devient *au ;* à les, *aux ;* de le, *du ;* de les, *des.* (Il existait un autre article contracté *ès* [de *en les*] que l'on retrouve dans *licence ès lettres.*) [V. ARTICLE.]

CONTRACTER v. tr. (du lat. *contractus ;* de *contrahere,* resserrer [utilisé à nouveau en ce sens par les physiciens au XVIIIe s.]). Réduire en un volume moindre ; resserrer : *Le froid contracte les corps. Léonard desserra de force, avec la lame de son couteau de chasse, les dents contractées de son frère* (Sand). || *Contracter le visage, les traits,* en durcir l'expression, accuser les rides, etc.

— Linguist. Réunir en une voyelle ou diphtongue deux ou plusieurs voyelles.

— ***Se contracter*** v. pr. Diminuer de volume ; se resserrer. || Prendre une expression plus dure : *Ses traits se contractaient, elle frappait du pied* (Mérimée).

CONTRACTER v. tr. (du lat. jur. *contractus,* contrat). S'engager envers quelqu'un par contrat ou convention : *La Rochelle étant prise, le Cardinal put contracter alliance contre la Maison d'Autriche avec Gustave-Adolphe* (Bainville) ; et, *absol. : Contracter devant notaire.* || — *Fig.* S'engager moralement : *Contracter des obligations envers quelqu'un. Contracter amitié.* || *Contracter des dettes,* emprunter, et, par conséquent, devoir de l'argent. || *Par extens.* Acquérir, prendre une manière d'être souvent fâcheuse : *Avec le temps, la cousine Bette avait contracté des manies de vieille fille assez singulières* (Balzac). || *Contracter une maladie,* en être atteint.

CONTRACTEUR n. m. Ustensile en fer, qui sert de chenet pour faire cuire des viandes à la broche. (V. CONTRE-HASTIER.)

CONTRACTILE adj. Qui peut se contracter ou contracter : *Et le poulpe agitant sa touffe contractile | Tâche d'étreindre au vol l'affreux ptérodactyle* (Hugo).

CONTRACTILITÉ n. f. Physiol. Faculté de se contracter : *Contractilité des fibres.* || Propriété que possède la matière vivante de changer de forme sans changer de volume, sous l'influence d'une excitation.

— ENCYCL. Un exemple typique de *contractilité* est fourni par l'amibe, qui, sous l'influence d'une irritation quelconque, rentre

avers
contoniate
cabinet des Médailles

revers

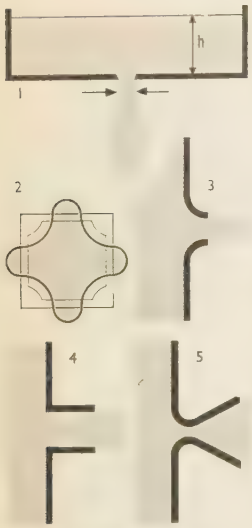

contraction des veines liquides (physiq.)

ses pseudopodes et tend vers la forme sphérique, sans changer de volume total.

Bien que la contractilité soit une propriété commune à toutes les cellules vivantes, certaines d'entre elles la possèdent à un degré très marqué : la contractilité est la propriété fondamentale du muscle, qui peut fournir un travail par sa contraction ; elle se manifeste aussi au niveau des vaisseaux, spécialement des capillaires, dont la contraction plus ou moins forte règle le débit dans chaque organe, et influence la pression artérielle ; le tissu pulmonaire est également contractile.

CONTRACTION n. f. (lat. *contractio*). Diminution de volume par resserrement : *La contraction par le froid. Tous nos muscles travaillent en contraction* (G. Duhamel). || *Particul.* Durcissement des traits qui trahit une sensation, une impression désagréable : *Une contraction du petit visage trahit la déception de l'enfant* (R. Martin du Gard).

— Géol. V. part. *encycl.*

— Linguist. Réunion de plusieurs éléments vocaliques en une seule voyelle ou diphtongue (ainsi, en latin, *coago* > *cogo*). [V. part. *encycl.*]

— Obstétr. V. part. *encycl.*

— Paléogr. Système d'abréviation* qui consiste à supprimer certaines lettres d'un mot.

— Physiol. V. part. *encycl.*

— Physiq. *Contraction de la veine fluide,* étranglement d'une colonne liquide ou gazeuse qui s'échappe par un orifice percé dans une paroi mince. (V. part. *encycl.*) || *Contraction de Lorentz,* hypothèse faite, à peu près simultanément, en 1892, par Fitzgerald et Lorentz, pour expliquer l'échec de l'expérience de Michelson : tous les corps en mouvement par rapport à un système de référence subissent, par rapport à ce système, une contraction parallèlement à leur vitesse. (La théorie d'Einstein a permis de l'interpréter.)

— Encycl. Géol. *Théorie de la contraction.* Elie de Beaumont (1829, puis 1852) a invoqué la diminution graduelle du rayon terrestre sous l'action du refroidissement du globe comme la cause de la déformation donnant naissance aux chaînes de montagnes. En fait, la Terre tend plutôt à se réchauffer, ou, du moins, n'est pas plus froide aujourd'hui qu'à l'Eocambrien, il y a six cents millions d'années. Et, d'ailleurs, les mouvements dus aux nappes et aux plis sont bien supérieurs à ceux que pourrait donner la contraction.

— Linguist. On distingue la *contraction progressive :* celle où la voyelle qui en est issue représente le timbre de la première voyelle (*coago* devient *cogo*), et la contraction *régressive :* celle ou la voyelle qui en est issue représente le timbre de la deuxième voyelle (*timaomen* devient *timômen*).

— Obstétr. *Contraction utérine.* Les contractions de l'utérus se manifestent au cours même de la grossesse : elles sont indolores. L'existence de contractions utérines douloureuses marque le début du *travail* de l'accouchement.* Leur effet détermine la dilatation du col, puis l'expulsion du fœtus et de ses annexes. La contraction utérine est intermittente, totale, progressive et douloureuse.

— Physiol. « La *contraction du muscle* est un raccourcissement suivant un axe déterminé par sa structure, avec épaississement corrélatif dans les directions perpendiculaires à cet axe, le volume restant sensiblement constant. » (Lapicque.) Cette propriété de tous les tissus contractiles est liée à leur structure anisotrope ; la matière musculaire est douée, dans une certaine direction, suivant un certain axe, d'une consistance différente de celle qu'elle présente dans les autres directions.

1° *Phénomènes mécaniques.* La contraction musculaire est déclenchée par l'influx nerveux, excitant naturel qui lui parvient des centres par l'intermédiaire des nerfs moteurs. On peut provoquer la contraction au moyen d'excitants artificiels pour en faire l'étude expérimentale. L'excitant artificiel le plus employé est le courant électrique, car il peut être gradué en intensité et en temps.

Un muscle excité directement (excitation directe) ou par l'intermédiaire de son nerf moteur (excitation indirecte) peut soit se raccourcir, si, l'une de ses extrémités étant fixe, l'autre est libre (contraction isotonique), soit changer de tension, si ses deux extrémités sont fixées (contraction isométrique). L'étude graphique de la contraction se fait au moyen de myographes.

2° *Phénomènes électriques.* Le muscle qui entre en activité est le siège de manifestations électriques, appelées « courants d'action », qui peuvent être enregistrées au moyen de galvanomètres très sensibles (oscillographes cathodiques).

3° *Phénomènes thermiques.* Toute contraction musculaire s'accompagne d'un dégagement de chaleur. Tout exercice musculaire suffisamment intense est accompagné d'une élévation de la température rectale due à ce dégagement de chaleur.

4° *Phénomènes chimiques.* Ce sont des réactions chimiques exothermiques qui sont à la base de l'énergie nécessaire à la contraction musculaire. On distingue deux phases, anaérobie et aérobie : *a*) La phase anaérobie. Elle s'effectue en absence d'oxygène : l'acide adénosine-triphosphorique, ou A. T. P. (constituant musculaire), se décompose brusquement en même temps que se raccourcit le muscle. Il est admis que l'A. T. P., en se décomposant, fournit l'énergie chimique transformée directement en énergie mécanique. Le glycogène, constituant musculaire, subit toute une série de transformations où intervient l'acide phosphorique provenant de la décomposition de l'A. T. P. (réactions de phosphorylation), puis se forment l'acide pyruvique et, enfin, l'acide lactique. En même temps interviennent des réactions de resynthèse qui aboutissent à la reconstitution de l'A. T. P. ; *b*) La phase aérobie. L'oxygène est nécessaire pour faire disparaître un cinquième de l'acide lactique formé. Cette réaction d'oxydation est une réaction exothermique qui fournit l'énergie nécessaire à la resynthèse du glycogène à partir des quatre cinquièmes d'acide lactique restants.

On appelle *contraction statique* une contraction soutenue sans travail au sens mécanique : par exemple, soutenir un poids à une hauteur fixe.

La *contraction tonique,* ou *tonus**, est l'état de tension du muscle au repos ; elle diffère de la *contraction clonique,* ou contraction active.

— Physiq. *Contraction des veines liquides.* Torricelli (1643) a établi par expérience le résultat suivant : Le liquide qui s'écoule par un orifice percé en paroi mince à une profondeur h au-dessous de la surface libre a une vitesse $v = \sqrt{2gh}$, indépendante de la nature du liquide et égale à celle qu'il aurait s'il tombait en chute libre de la hauteur h. Cette loi a été démontrée par D. Bernoulli. Le débit calculé en opérant le produit de cette vitesse par l'aire de l'orifice est supérieur au débit mesuré. Newton a observé que, pour un orifice circulaire, la section de la veine va en diminuant jusqu'à une distance environ égale au rayon ; au-delà, la veine forme une série de nœuds et de ventres de moins en moins marqués, et, grâce au mouvement vibratoire de ses molécules, se désagrège en gouttelettes isolées (*fig.* 1). Le rapport des débits mesuré et calculé est égal à celui des sections contractée et réelle, et vaut environ 0,62. La contraction a été étudiée par Savart, puis par Poncelet et Lesbros : elle doit être attribuée à la tension superficielle (capillarité) ; si l'orifice cesse d'être circulaire, la veine présente la particularité dite d'*inversion ;* en raison des différences d'énergie dans les filets, la section se modifie suivant les distances à l'orifice (*fig.* 2), les parties saillantes finissent par être en regard des rayons minimaux ; puis l'inversion se produit de nouveau, et ainsi de suite. La présence des ajutages modifie les résultats précédents ; la théorie en est complexe, et le rendement est plus ou moins élevé suivant que l'ajutage reproduit la forme normale du jet (*fig.* 3), ou bien suivant qu'il est cylindrique (*fig.* 4) ou conique divergent (*fig.* 5).

CONTRACTUEL, ELLE adj. (du lat. *contractus,* contrat). Stipulé, établi par contrat ; relatif à un contrat : *Institution contractuelle.* || *Agent contractuel* ou *contractuel* n. m., agent non fonctionnaire d'un service public, lié, comme le serait un particulier, par un contrat privé.

— Encycl. Dr. admin. L'Administration engage, à côté des fonctionnaires* qui sont dans une situation légale et réglementaire, des agents liés à elle par un contrat. Suivant la nature de la convention, la situation de ces agents est très différente. S'il s'agit d'un véritable contrat administratif, tel l'engagement militaire, l'agent aura une situation analogue à celle d'un fonctionnaire normal, à ceci près que la durée du lien ainsi créé sera déterminée à l'avance. S'il s'agit, au contraire, d'un contrat de droit privé, l'agent sera dans la situation d'un salarié ordinaire et son sort sera analogue à celui de l'employé d'une entreprise privée. En principe, l'Administration ne devrait employer qu'exceptionnellement des *contractuels,* pour des services temporaires, par exemple.

CONTRACTUELLEMENT adv. Par contrat.

CONTRACTURE n. f. Archit. Rétrécissement, diminution de l'épaisseur du fût d'une colonne dans sa partie supérieure.

— Pathol. Contraction* et rigidité prolongées et involontaires d'un ou de plusieurs muscles, sans lésions des fibres musculaires.

— Encycl. Pathol. La *contracture* est l'effet d'une excitation forte, partie des centres nerveux, mais qui peut avoir sa source dans une excitation périphérique. Aussi l'observe-t-on dans un grand nombre de maladies : 1° dans les affections cérébrales et spinales, les névrites et les lésions traumatiques des nerfs, dans la chorée, l'hystérie ; 2° au cours des états inflammatoires des muscles (myosite) ou des organes sous-jacents (la contracture abdominale est le signe principal des péritonites) ; 3° enfin, à la suite de luxations, de fractures, de la fatigue, d'un coup de froid, etc. Les contractures sont de durée variable suivant la cause ; elles sont pénibles, parfois très douloureuses et, si elles se prolongent, peuvent entraîner la dégénérescence musculaire et l'ankylose en position vicieuse.

CONTRACTURER v. tr. Archit. Rétrécir vers le haut le fût d'une colonne.

— Pathol. Déterminer la contracture d'un muscle.

CONTRADETTE n. f. (de l'ital. *contra,* contre, et *detto,* dit). Chancell. rom. Opposition, contradiction.

CONTRADICTEUR n. m. (lat. *contradictor ;* de *contradictus ;* de *contradicere,* contredire). Celui ou celle qui contredit : *Un éternel contradicteur. Aucune renommée ne s'élève sans contradicteurs* (Chateaubriand).

— Syn. : *adversaire, opposant.*

— Encycl. Le *contradicteur légitime* était, dans une théorie aujourd'hui abandonnée, le membre de la famille ayant qualité pour défendre, au nom de celle-ci, dans un procès en réclamation d'état. Le jugement obtenu contre lui avait autorité contre tous.

CONTRADICTION n. f. (lat. *contradictio*). Action de contredire : *Le pouvoir n'admet pas la contradiction. Apporter la contradiction à un orateur. Alors que la contradiction l'eût soulagé, qu'elle lui eût au moins permis de crier, il n'entendait ni reproches ni objections* (Vercel). || Action de se contredire, de se mettre en opposition avec ce qu'on a dit ou fait : *Les contradictions d'un accusé.* || Opposition, incompatibilité entre deux choses : *Les contradictions que ces théories peuvent présenter entre elles n'ont plus le caractère de vices rédhibitoires* (Valéry).

— Loc. div. *Esprit de contradiction,* disposition à contredire : *Avoir l'esprit de contradiction.* — Plaisir de faire le contraire de ce que les autres désirent : *Faire une chose par esprit de contradiction.* || *Mettre en contradiction,* faire tomber dans des contradictions ; montrer les contradictions de.

— Dr. Contestation élevée contre un droit, une prétention, une allégation.

— Dr. féod. Notification par laquelle un tenancier censitaire déclinait une juridiction seigneuriale, et déclarait posséder allodialement.

— Log. Opposition entre deux propositions contradictoires*. (V. part. *encycl.*)

— Math. Ensemble des caractères incompatibles se présentant dans le développement déductif d'une théorie mathématique.

— Syn. : *démenti, dénégation, négation, objection, opposition ; antinomie, incompatibilité, inconséquence.*

— ★ *négation, impossibilité, démonstration, absurde (preuve par l'), sophiste, dialectique.*

— Encycl. Log. et Philos. Le *principe de contradiction* (« A est différent de non-A » ; « une chose ne peut à la fois être et ne pas être, posséder et ne pas posséder tel attribut ») est une conséquence logique immédiate du *principe d'identité* (« A est A » ;

« une chose est elle-même ») et a pour conséquence logique le *principe du tiers exclu* (« une chose est ou n'est pas, possède ou non tel attribut, entre les deux pas de milieu »). Ces trois grands principes constituent la base de la cohérence logique du discours, et de l'accord de la pensée avec elle-même. Du point de vue métaphysique, cependant, on s'est demandé si leur nécessité était aussi évidente; et s'ils pouvaient être érigés en lois pour toute réalité.

Selon Parménide, il en est bien ainsi, et ce philosophe, érigeant en absolu le principe d'identité, dira : « l'Etre est, le Non-être n'est pas ». Au contraire, Héraclite, proclamant que chaque chose est à la fois elle-même et son contraire, nie la valeur absolue, ontologique, des principes d'identité et de contradiction, et leur substitue dans l'explication de l'Etre la notion de changement, de devenir*, par lequel, précisément, l'être « est » non-être, le même « est » autre. La dialectique de Platon cherche à résoudre ce même problème, en particulier par la notion de participation. A l'époque moderne, cette critique du principe de contradiction, lorsqu'il prétend avoir une valeur ontologique, sera approfondie, en particulier par Kant et Hegel, et pour ce dernier la réalité est entièrement indifférente à un tel principe, puisqu'elle est d'essence contradictoire et ne se développe (comme chez Héraclite) que grâce à ses contradictions fécondes, cela établissant d'ailleurs une distinction radicale entre les domaines abstrait et concret.

Allant plus loin encore, des logiciens modernes ont contesté la valeur impérative des principes logiques, et, en particulier, du principe de contradiction, dans le domaine abstrait et logique même, soit en voyant dans les concepts des représentations qui évoluent selon les mêmes lois dialectiques* que les choses, soit en les considérant comme le résidu de l'expérience sensible, ou comme un langage aux possibilités encore incomplètement explorées. (V. CHANGEMENT.)

contradictions économiques (SYSTÈME DES) ou *Philosophie de la misère*, par P. J. Proudhon (1846). Proudhon cherche à démontrer que la société économique moderne repose essentiellement sur une série d'antinomies qui s'engendrent l'une l'autre. La concurrence, nécessaire, détruit la liberté, et se détruit elle-même; le monopole qui en résulte aboutit au bouleversement du travail; le commerce, qui doit être libre, devient nécessairement protégé; la propriété privée, qui naît naturellement, devient le vol; la communauté se détruit elle-même par les lois qui sont nécessaires pour l'établir, etc. C'est à cette « dialectique » que Marx a opposé sa propre conception du socialisme, dans l'une de ses premières œuvres : *Misère de la philosophie* (1847).

CONTRADICTOIRE adj. Qui contredit une autre affirmation : *Ces notions sont assez vagues, puisqu'elles font naître deux opinions contradictoires* (Chateaubriand). || *Débat, Examen, Réunion, Conférence contradictoire*, où les parties opposées apportent chacune des arguments à l'appui de leur thèse. || Qui renferme en soi-même une contradiction : *Ce cœur humain contradictoire et changeant* (Sainte-Beuve). || *Proposition contradictoire*, dont deux termes s'excluent.

— Procéd. Se dit des jugements rendus après conclusions de l'une et de l'autre partie, et qui s'opposent aux jugements « par défaut ». ◆ N. m. ou f. Terme ou proposition contradictoire : « *Parler* » *et* « *se taire* », « *oui* » *et* « *non* » *sont des contradictoires. En fait d'administration, on concilie souvent les contradictoires* (Condillac).

— SYN. : *contraire, opposé; antinomique, incompatible, inconséquent.*

— ENCYCL. Log. Deux propositions sont dites *contradictoires* quand elles sont opposées à la fois en qualité et en quantité, c'est-à-dire quand elles sont : l'une affirmative universelle et l'autre négative particulière, ou bien l'une négative universelle et l'autre affirmative particulière. Exemple : « Tous les hommes sont honnêtes; quelques hommes ne sont pas honnêtes. » Si l'une est vraie, l'autre est fausse; si l'une est fausse, l'autre est vraie. En effet, entre l'universelle affirmative et la particulière négative il n'y a pas de milieu; de même entre l'universelle négative et la particulière affirmative : s'il est faux de dire, par exemple, que tous les hommes sont honnêtes, il s'ensuit nécessairement qu'un au moins ne l'est pas, car entre *tous* et *tous moins un* il n'y a pas de milieu. Il faut éviter de confondre les propositions « contradictoires » avec les propositions « contraires » ou « subcontraires ». (V. CONTRADICTION.)

CONTRADICTOIREMENT adv. Dr. En présence de deux parties.

CONTRAIGNABLE adj. Dr. Qui peut être contraint à faire quelque chose par voie légale : *Duclos recule tant qu'il peut, tout contraignable qu'il est* (Voltaire).

CONTRAIGNANT, E adj. Qui contraint; qui astreint.

CONTRAINDRE v. tr. (lat. *constringere*, serrer). [Se conj. comme *craindre*.] Empêcher quelque chose ou quelqu'un de suivre son cours, son penchant naturel : *Contraindre quelqu'un dans ses goûts, dans ses passions. Contraindre ses tendances, la liberté.* || Obliger quelqu'un à agir contre sa volonté, amener de force : *Je l'y invite sans cesse* [au bonheur], *l'y pousse et voudrais l'y contraindre* (Gide). *Quand la nécessité le contraignait de parler, sa langue était engourdie* (Hugo).

— Dr. Obliger par les voies de droit.

— SYN. : *comprimer, contenir, entraver, gêner, refréner, retenir; forcer, obliger.*

CONTRA-INSULINE n. f. Chim. biol. Hormone pancréatique antagoniste de l'insuline*.

CONTRAINT, E adj. (part. pass. du verbe *contraindre*). Mal à l'aise, gêné : *Dans les regards de la comtesse quelque chose d'étrange, de contraint, de douloureusement doux apparaissait* (Maupassant). || Peu naturel, affecté : *Sourire contraint.*

— Mus. *Basse contrainte*, celle qui n'a qu'un motif très simple, très court, et qui se répète dans tout le cours du morceau.

CONTRAINTE n. f. (de *contraint*). Action de contraindre, de réduire à agir contre sa volonté : *Elles souhaitent d'obtenir par contrainte tout ce qu'on est prêt à leur accorder par amour* (Gide). || Etat de gêne où l'on se trouve réduit : *Sa vue augmenta mon inquiétude par l'air de contrainte que je remarquai tout de suite sur son visage* (A. France). || *Particul.* Pression morale exercée sur les individus par la société; convenances : *La cérémonie est faite de toutes ces contraintes que le costume aggrave encore* (Alain).

— Chim. *Contrainte chimique*, action, analogue aux forces de frottement (et dite aussi « frottement chimique »), qui s'oppose à la marche d'une réaction chimique et aboutit à un faux équilibre. (Les catalyseurs réduisent cette contrainte chimique.)

— Dr. Acte qui a pour but de forcer quelqu'un à une chose.

— Dr. fisc. et Législ. soc. Mandement exécutoire, décerné contre un redevable de deniers publics, de droits fiscaux ou de cotisations de Sécurité sociale, pour le mettre en demeure de payer et, à défaut de paiement, donner ouverture aux poursuites.

— Dr. pén. Tout fait physique ou moral ayant forcé un individu, par une oppression de sa volonté, à commettre un délit ou un crime : *Si la contrainte a été irrésistible, il n'y a ni délit ni crime.* || *Contrainte par corps*, voie d'exécution qui consiste à priver de la liberté la personne du débiteur, pour le contraindre à remplir ses engagements, mais qui n'est plus appliquée, en France, que pour garantir le recouvrement de certaines condamnations pécuniaires (amendes, dommages et intérêts) : *Exercer la contrainte par corps.*

— Mécan. Grandeur vectorielle caractérisant l'intensité des forces de contact agissant sur un élément de surface.

— ENCYCL. Mécan. Dans un solide quelconque en équilibre sous l'action de forces extérieures F_1, F_2, F_3, F_4, F_5, F_6, et partagé par une section plane S en deux parties (A) et (B), l'équilibre de la partie (B) n'est pas troublé lorsqu'on éloigne la partie (A), si, en chaque élément d'aire $d\Omega$ de S considérée comme appartenant à (B), on applique des forces égales aux actions que (A) exerçait sur (B) avant coupure. Ces forces $fd\Omega$, dites « forces élastiques », réparties dans S sur la portion (B), sont variables d'un point à

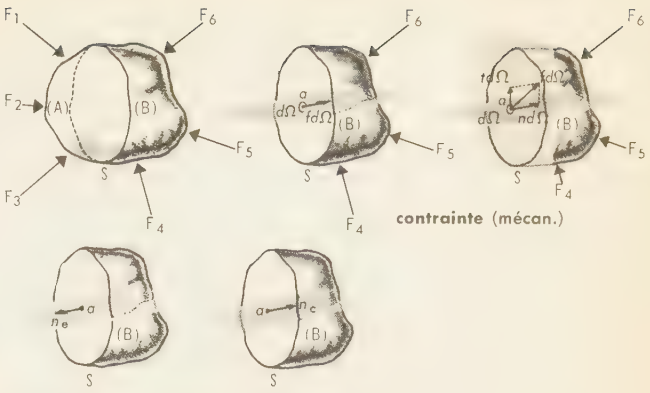

contrainte (mécan.)

l'autre en grandeur, direction et sens; f, force élastique par unité d'aire en a, est dite *contrainte*, ou *tension*, en ce point.

Les calculs de la résistance des matériaux ont pour objet de déterminer, avec l'importance des efforts auxquels les solides sont soumis, la grandeur minimale de leurs sections, nécessaire pour y résister.

La force élastique en a se décompose en :
— une *force élastique normale* $nd\Omega$, suivant la normale en a à S;
— une *force élastique tangentielle* $td\Omega$ dans le plan de la section S; n est la *contrainte normale* en a; n dirigée de (A) vers (B) définit une *contrainte de compression* n_c en a; n dirigée de (B) vers (A) définit une *contrainte de traction* ou *d'extension* n_e en a; t est la *contrainte tangentielle de glissement* ou *de cisaillement* en a. Comme il y a équilibre entre les forces extérieures F_4, F_5, F_6 agissant sur (B) et les forces élastiques $fd\Omega$ développées dans S, les contraintes, ou tout au moins certaines d'entre elles, augmentent en grandeur si les forces extérieures croissent. Or :
si n_c, contrainte normale de compression, dépasse en un point a d'une section S une valeur α_c, dite *charge limite d'élasticité*, ou *limite d'élasticité à la compression*, il y a déformation permanente en a;
si n_e, contrainte normale d'extension, dépasse en un point a d'une section S une valeur α_e, dite *charge limite d'élasticité*, ou *limite d'élasticité à l'extension*, il y a déformation permanente en a;
si t, contrainte tangentielle de cisaillement ou de glissement, dépasse en un point a d'une section S une valeur α_t, dite *charge limite d'élasticité*, ou *limite d'élasticité au cisaillement*, il y a déformation permanente en a.

CONTRAIRE adj. (lat. *contrarius*). Qui s'oppose à; qui diffère du tout au tout : *Elle* [l'utopie] *complique son héroïsme d'une violence d'occasion et d'expédient contraire aux principes* (Hugo). || *Particul.* De direction opposée : *Quand sur les flots en vingt courants contraires | L'ouragan chassera vos voiles téméraires* (Hugo). || Défavorable, nuisible, hostile par son opposition : *Le café est contraire aux personnes trop nerveuses.*

— Dr. rom. *Action contraire*, celle qui naît accidentellement d'un fait postérieur au contrat, dans les contrats synallagmatiques imparfaits. (Se dit par opposition à *action directe*.)

— Géol. *Faille contraire*, faille dont la lèvre abaissée est du côté amont du pendage des couches. (Contr. FAILLE CONFORME.) || *Failles contraires*, failles plus ou moins parallèles, dont le rejet est en sens inverse. (Elles délimitent soit un *graben*, ou fossé, soit un *horst*, ou saillie.) [Contr. FAILLES CONJUGUÉES.]

— Log. *Jugements, Propositions contraires*, ceux qui énoncent deux choses contraires, comme : « Tout homme est juste. Tout homme est injuste. » (V. part. *encycl.*)

— Math. *Théorème contraire d'un autre*, théorème dans lequel l'hypothèse est la négation de l'hypothèse du premier, et la conclusion, la négation de la conclusion du premier. (Ex. : *Tout point situé sur la perpendiculaire élevée au milieu d'une droite limitée est équidistant des extrémités de cette droite.* Le théorème contraire s'énonce : *Si un point n'est pas situé sur la perpendiculaire élevée au milieu d'une droite limitée, il n'est pas équidistant des extrémités de la droite.*)

— Mus. *Mouvement contraire*, progression de deux voix en mouvement opposé. (Aux intervalles ascendants de l'une correspondent des intervalles descendants de l'autre.)

◆ N. m. Ce qui est opposé, en parlant des choses : *C'est le contraire : vous le voyez, et il ne vous voit pas* (Nerval) ; en parlant des personnes : *Ces deux espèces de gens fuient leurs contraires et recherchent leurs semblables par le monde* (Alain).

— Gramm. Mot qui, pour le sens, s'oppose directement à un autre : « *Orgueil* » *et* « *modestie* » *sont des contraires.* (Syn. ANTONYME.)

— Loc. adv. ***Au contraire,*** d'une manière directement opposée : *Habituée aux aspects calmes, elle se tournait au contraire vers les accidentés* (Flaubert). ‖ ***Bien, Tout au contraire,*** d'une manière diamétralement opposée. ‖ ***Par contraire,*** d'une manière opposée (vieilli) : *Par contraire, toute tentative* [...] *devait fatalement conduire à l'obscurité* (Baudelaire).

— ***Au contraire de*** loc. prép. Contrairement à : *La civilisation a marché sur les pas de l'Evangile, au contraire des religions de Mahomet, de Brame* (Chateaubriand).

— Langue class. ***Au contraire*** loc. adv. Réciproquement, *vice versa : Ils ont l'hiver quand nous avons l'été et au contraire* (Vaugelas).

— Allus. littér. ***Les contraires se guérissent par les contraires,*** v. CONTRARIA CONTRARIIS CURANTUR.

— Syn. : *antithétique, inverse, opposé ; défavorable, ennemi, hostile, nuisible, préjudiciable.*

— Encycl. Log. On nomme *contraires* les deux propositions universelles : l'universelle *affirmative,* et l'universelle *négative ;* par exemple : « Tous les hommes sont justes. Aucun homme n'est juste. » Si l'une est vraie, l'autre est fausse, car elles s'excluent mutuellement, mais la fausseté de l'une n'entraîne point la vérité de l'autre : il est, en effet, logiquement possible qu'elles soient fausses toutes les deux et que la vérité réside exclusivement dans les propositions particulières : « Quelques hommes sont justes ; quelques hommes ne sont pas justes. »

— Philos. Les philosophes anciens ont beaucoup étudié la question des *contraires* considérés non plus au point de vue de la logique des propositions, mais dans le sens de faits naturels directement opposés. Dans ces oppositions, ils ont souvent voulu voir une loi, et dans cette loi le principe générateur des choses. Ce principe dont tout dérivait, pour l'un c'était le chaud et le froid, pour l'autre le pair et l'impair. Empédocle avait cru le trouver dans l'amour et la discorde. On attribue aux disciples de Pythagore une liste des contraires, dont Aristote se serait servi pour dresser sa table des *Catégories.* Héraclite voyait dans la lutte des contraires l'essence du devenir de toutes choses. Platon cherche comment les contraires naissent l'un de l'autre et comment des Idées peuvent admettre les Idées contraires, d'où sa dialectique et sa théorie de la participation. Hegel insistera sur l'unité des contraires dans la nature et dans l'esprit, et sur le caractère créateur de leur lutte comme « moments » de l'Idée et de la Nature, notions qui seront reprises par le marxisme. (V. CHANGEMENT, CONTRADICTION, DEVENIR, DIALECTIQUE.)

CONTRAIREMENT adv. De façon contraire ; en opposition : *L'âme humaine* [...] *devient bientôt comme une machine ingénieuse qui s'électrise contrairement en un rien de temps* (Sainte-Beuve).

— ***Contrairement à*** loc. prép. D'une manière opposée à : *En me révoltant contre elle, j'agirais conformément à son principe et contrairement au mien* (A. France).

CONTRALATÉRAL, E, AUX adj. Acoust. et Physiol. Se dit de l'effet de contraste résultant de l'action de deux signaux simultanés, de niveaux d'intensité acoustique différents, sur chacune des deux oreilles. (L'effet contralatéral, résultant de la perception par une oreille d'un signal de niveau sonore élevé, masque la réception, par l'autre oreille, d'un signal de niveau sonore plus faible.) [V. IPSILATÉRAL.]

CONTRALTO n. m. (terme ital. qui trad. le mot franç. « haute-contre »). Jadis, voix d'homme la plus aiguë ; de nos jours, voix grave féminine. (Etendue : sol_2-sol_4.)

CONTRANCHÉ, E adj. Se dit de fibres de certains arbres, comme le charme, qui sont contournées au lieu d'être droites comme dans le chêne.

CONTRANGLE n. m. Chirurg. dent. Mandrin avec renvoi d'angle par engrenages, fixé en bout de tours dentaires, qui permet l'utilisation de petits instruments rotatifs (fraises, meules, etc.).

CONTRAPOSÉ, E adj. Géomorphol. *Côte contraposée,* littoral qui, ayant commencé son développement dans une certaine structure, arrive, du fait de son recul, au contact d'une structure différente. (Le passage d'une structure à une autre modifie les conditions de façonnement du littoral. Toutes proportions gardées, l'évolution d'une côte contraposée ressemble à l'entaille subaérienne d'une structure discordante.)

CONTRAPOSITION n. f. Log. Procédé indirect pour opérer la conversion d'une proposition particulière négative. (Elle consiste à ramener celle-ci à une particulière affirmative, que l'on convertit ensuite : « Quelques animaux ne sont pas capables de sauter ; quelques animaux sont incapables de sauter ; donc quelques [êtres] incapables de sauter sont des animaux. »)

CONTRAPPOSTO n. m. Bx-arts. Mot italien employé pour désigner le balancement rythmique des membres d'un corps représenté en mouvement.

— Encycl. C'est par le *contrapposto* que la statuaire grecque classique se distingue de la sculpture archaïque, régie par la loi de frontalité. Quand une épaule se soulève, l'autre s'abaisse pour lui faire contrepoids ; de même, la jambe de soutien sur laquelle pèse tout le poids du corps a pour contrepartie une jambe en suspens. Le *hanchement* si caractéristique de la dernière phase de la sculpture du Moyen Age, au XIVe et au XVe s., est la forme médiévale du contrapposto.

CONTRAPUNTIQUE adj. Mus. Relatif au contrepoint : *Le style contrapuntique.*

CONTRAPUNTISTE, CONTRAPONTISTE ou **CONTREPOINTISTE** n. (ital. *contrappuntista*). Compositeur de musique qui connaît les règles du contrepoint.

Contraria contrariis curantur (*Les contraires se guérissent par les contraires*), maxime que la médecine classique oppose à celle de l'homéopathie : *Similia similibus* (Les semblables par les semblables).

CONTRARIANT, E adj. En parlant des personnes, qui se plaît à contrarier : *Dissipé, mais pas contrariant ni discuteur* (P. Hamp). ‖ En parlant des choses, qui est de nature à contrarier : *Comme c'est contrariant qu'il ne rentre pas !* (A. Hermant).

— Syn. : *ennuyeux, fâcheux, gênant, regrettable.*

CONTRARIER v. tr. (bas lat. *contrariare ;* de *contrarius*). Agir en sens contraire ; s'opposer à ; faire obstacle : *Par cette gymnastique vous contrariez l'état violent de l'imagination* (Alain). ‖ Causer du dépit, du mécontentement à quelqu'un, en s'opposant à ses projets, à ses sentiments : *Sa conduite nous contrarie.* ‖ *Fam.* S'opposer à quelqu'un par taquinerie : *Elles contrariaient Pécuchet à cause du jardinage* (Flaubert).

— Loc. *Contrarier des couleurs, des objets, etc.,* les disposer de manière à obtenir opposition ou contraste : *Ces horizons estompés qui fuient en se contrariant* (Balzac).

— Syn. : *aller contre, combattre, contrecarrer, entraver, freiner, gêner, s'opposer à ; chagriner, ennuyer.*

CONTRARIÉTÉ n. f. (bas lat. *contrarietas*). Opposition entre choses contraires (vieilli) : *Contrariété d'humeur, de volonté, de goûts, de sentiments. On vit dans l'assemblée une grande contrariété de sentiments et de volontés* (P.-L. Courier). ‖ *Particul.* Opposition en peinture : *Des contrariétés hurlantes* (Goncourt). ‖ Ennui, dépit, causé par l'opposition que l'on rencontre : *Eprouver une vive contrariété.* ‖ *Esprit de contrariété,* disposition à contrarier.

— Dr. *Contrariété d'arrêts,* opposition existant entre deux arrêts rendus en dernier ressort sur la même cause. (La requête civile est alors ouverte aux parties pour obtenir la réformation de l'un d'eux.)

— Encycl. Dr. admin. *Contrariété de jugements.* Lorsque deux tribunaux, l'un judiciaire, l'autre administratif, ont rendu des décisions qui sont manifestement contradictoires, le particulier qui s'en trouve victime dispose, depuis 1932, d'un recours devant le Tribunal des conflits*, qui rend alors une décision sur le fond même de l'affaire.

CONTRAROTATIF, IVE adj. Aéron. Qui tournent en sens contraire : *Avion à hélices contrarotatives.*

CONTRASTE n. m. (ital. *contrasto,* lutte). Opposition de deux choses, dont l'une fait ressortir l'autre : *Sa face basanée* [...] *faisait briller par contraste ses yeux* (Gautier). *Le peintre déclara qu'il voulait traduire la première émotion et ce contraste saisissant de la tête si vive avec le noir austère du vêtement* (Maupassant). ‖ Opposition en général : *Ne pouvais-tu jouer avec les contrastes de mon caractère ?* (Balzac).

— Bx-arts. *Contraste simultané de couleurs,* v. DIVISIONNISME, POINTILLISME.

— Opt. *Contraste d'une image optique,* variation relative de l'éclairement d'une image, lorsqu'on se déplace à l'intérieur de cette image : *Le contraste d'une image détermine finalement sa qualité.* ‖ *Contraste de phase,* v. PHASE.

— Pharm. et Radiol. *Substance de contraste,* médicament qu'on administre pour rendre certains organes ou certains tissus opaques aux rayons X. (C'est ainsi que le sulfate de baryum, administré *per os* à la dose de 200 à 400 g, ou en lavement dit « baryté », est utilisé pour l'exploration radiologique du tube digestif ; certains dérivés iodés, administrés par la voie veineuse, permettent celle de l'arbre urinaire, au moment de leur élimination par l'urine ; d'autres, dérivés des phtaléines, qui sont éliminés par la bile, servent à l'observation de la vésicule biliaire, etc.)

— Phot. *Contraste d'une émulsion,* pente de la courbe qui représente le cologarithme du facteur de transmission (densité optique) en fonction du logarithme de l'éclairement.

— Physiq. *Contraste des couleurs,* phénomène d'optique qui se produit chaque fois qu'on regarde en même temps deux objets colorés mis à côté l'un de l'autre.

— Psychol. V. part. *encycl.*

— Télév. Rapport entre les brillances des parties les plus claires et les parties les plus sombres de l'image apparaissant sur un écran de télévision.

— Encycl. Psychol. Le *contraste,* soit *simultané,* soit *successif,* joue un rôle important dans les phénomènes de la vision. Helmholtz et Hering en Allemagne, Paulhan et Ch. Henry en France, S. de Sanctis en Italie sont parmi les psychologues qui ont étudié avec le plus de détails les phénomènes et les lois du contraste. Parmi les associations*, il y a des *associations par contraste.* Elles expliquent certains faits de la psychologie normale, tels que l'esprit de contradiction, certains changements rapides d'opinion, et, en pathologie, le délire de la négation, les auto-accusations de quelques fous. D'après un grand nombre de psychologues, les associations par contraste sont réductibles aux associations par ressemblance.

CONTRASTER v. intr. et tr. ind. [avec]. Etre en contraste, en opposition frappante : *Un certain air d'audace et de gaieté dans le regard contrastait avec cette apparence maladive* (Mérimée).

◆ V. tr. Mettre en contraste : *Contraster les caractères dans une pièce de théâtre.*

CONTRASTIMULANT n. m. Méd. V. CONTROSTIMULANT.

CONTRAT n. m. (lat. *contractus*). Convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'engagent envers une ou plusieurs autres : *Des gens de qui l'existence est fondée sur le travail, la foi dans les contrats* (P.-L. Courier). ‖ Acte authentique qui constate cet engagement : *Dresser, rédiger un contrat. Contrat notarié. Contrat sous seing privé. Veux-tu que j'aille dire à mon père d'oublier sa parole et de rayer d'un trait de plume son nom respectable sur un contrat ?* (Musset). [V. part. *encycl.*] ‖ *Spécialem.* Acte notarié : *Le comte était parti dès six heures pour aller faire dresser ses contrats d'acquisition à Tours* (Balzac). ‖ *Particul.* Contrat de mariage. (V. MARIAGE et MATRIMONIAL [*Régimes*

matrimoniaux].) ‖ *Par extens.* Simple accord fondé sur la seule bonne foi : *Contrat verbal. Contrat tacite.*

— Dr. admin. *Contrat administratif,* contrat passé par l'Administration en vue d'assurer le fonctionnement d'un service public, et soumis à des règles spéciales exorbitantes du droit commun. (Il porte alors généralement le nom de *marché**.) [V. aussi CONCESSION, ADJUDICATION.]

— Dr. comm. *Contrat à la grosse,* v. PRÊT *à la grosse.* ‖ *Contrat de louage de choses,* v. FERMAGE, LOCATION, LOGEMENT, PROPRIÉTÉ COMMERCIALE. ‖ *Contrat de louage d'ouvrage,* v. ENTREPRISE, LOUAGE. ‖ *Contrat de louage de services,* v. TRAVAIL.

— Polit. *Contrat social,* convention expresse ou tacite, qui, selon certains écrivains, règle les droits et les devoirs des citoyens entre eux et avec les gouvernements.

— Procéd. *Contrat judiciaire,* accord conclu entre deux parties devant le juge, et constaté dans un jugement.

— SYN. : *accord, convention, marché, pacte, police, traité.*

— ENCYCL. Dr. Le *contrat* est dit :

1° *synallagmatique** ou *bilatéral,* lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres ; *unilatéral,* ou *synallagmatique imparfait,* lorsqu'il n'y a d'engagement que d'un seul côté ;

2° *à titre onéreux,* lorsque le contrat est intéressé de part et d'autre (vente) ; *de bienveillance,* ou *à titre gratuit* (donation, legs), lorsque l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit ; *désintéressé,* lorsque la prestation fournie bénévolement et sans contre-valeur par l'une des parties n'appauvrit pas son patrimoine (prêt sans intérêt) ;

3° *commutatif* ou *aléatoire,* selon que l'équivalent fourni par chaque partie à l'autre est dès à présent fixé ou susceptible de varier ;

4° *consensuel, réel* ou *solennel,* selon que le consentement suffit, qu'il faut une prestation ou que des formalités sont prescrites à peine d'inexistence du contrat ;

5° *principal* ou *accessoire,* selon qu'il existe par lui-même ou se rattache nécessairement à un contrat antérieur (cautionnement, hypothèque) ;

6° *successif,* lorsque les parties, ou l'une d'elles, s'engagent à des prestations périodiques : louage de choses ; louage de services (le contrat de louage de services est plus souvent appelé « contrat de travail »).

Quatre conditions sont essentielles pour la validité du contrat : le consentement des parties, la capacité de contracter, un objet certain, une cause licite.

Lorsque le consentement est vicié, le contrat peut être annulé pour erreur, dol, violence et quelquefois lésion.

Les obligations nées du contrat doivent être exécutées, les conventions tenant lieu de lois à ceux qui les ont faites. Le juge, en cas de difficulté, est lié par elles et doit seulement rechercher quelle a été la commune intention des parties. En cas d'inexécution de l'obligation ou de retard, le débiteur ne pouvant invoquer une cause étrangère qui ne lui est pas imputable est passible d'une condamnation à des dommages et intérêts. Toutefois, dans les contrats synallagmatiques, les obligations étant liées l'une à l'autre, la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été rempli a le choix, ou de forcer l'autre à l'exécution de la convention lorsqu'elle est possible, ou de demander la résolution avec dommages et intérêts.

Les contrats ne produisent pas d'effet à l'égard des tiers. Cependant, le droit moderne a vu se développer les stipulations pour autrui (assurances vie, etc.) et les contrats collectifs (concordat* et conventions* collectives du travail).

On désigne souvent, par l'expression de *contrat d'adhésion,* celui dont toutes les clauses sont établies d'avance par l'une des parties et qui doivent être acceptées *ne varietur* par tous ceux qui contractent avec elle : abonnement au téléphone, au gaz, à l'électricité, contrat de transport, règlement d'atelier, police d'assurance, etc.

contrat social (DU) *ou Principes du droit politique* (1762), de J.-J. Rousseau. Fragment d'un vaste ouvrage inachevé, ce traité résume en quatre parties l'idéal républicain de son auteur : 1° Renonçons à nos droits naturels au profit de l'Etat, qui, par sa protection, conciliera égalité et liberté ; 2° Le peuple tout-puissant sauvegarde contre les groupements d'intérêts le bien-être général par le truchement d'un législateur ; 3° Préférable aux autres régimes dans les petits Etats, la démocratie, qui tend à l'excès par sa force même, maintient sa pureté par des assemblées représentatives ; 4° Contre les défaillances possibles, inspirons-nous de Rome (tribunat, dictature, censure) et créons une religion d'Etat.

Accueilli comme une construction de l'esprit, l'ouvrage devait inspirer la Déclaration des droits de l'homme et l'éloquence des Conventionnels. Il marque un effort louable pour concilier l'aspiration individuelle au bonheur et les exigences de la vie sociale, mais présente le danger — d'ailleurs dénoncé par l'auteur lui-même — de faciliter les abus d'une tyrannie populaire.

Contratación (CASA DE). V. CASA DE CONTRATACIÓN.

CONTRATADOR n. m. (mot portug.) Hist. Fermier général ou traitant avec qui le roi du Portugal passait un assento (*assiento* en espagnol) de traite. (Il délivrait à son tour aux marchands des licences de transport ou avenças. Les contratadores s'assurent ainsi dès le XVIe s. le contrôle du commerce.)

CONTRAVARIANT n. m. Math. V. INVARIANT.

CONTRAVENTION n. f. (de *contrevenir*). Infraction à une loi, à un contrat, etc. ‖ *Spécialem.* Infraction qui ne relève que des tribunaux de police : *Je regretterais de prolonger ce journal d'impressions fort vulgaires partagées par tant d'ivrognes, de tapageurs ou de cochers en contravention* (Nerval). ‖ *Par extens.* et *fam.* Procès-verbal ou rapport qui constate une infraction : *Dresser une contravention à quelqu'un.*

— Dr. admin. *Contravention de voirie,* v. VOIRIE.

— Dr. pén. *Casiers des contraventions,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Dr. pén. Les *contraventions* constituent la troisième catégorie d'infractions prévues par le Code pénal, après celles des crimes et des délits.

Elles sont divisées en cinq classes, et sanctionnées graduellement d'amendes et de peines de prison d'un jour à un mois (jusqu'au double en cas de récidive, c'est-à-dire, en principe, si une nouvelle infraction est commise dans un délai de douze mois et dans le même canton).

La première classe concerne essentiellement les infractions simples à la voirie et à la circulation, et sanctionne uniformément toutes les infractions aux règlements administratifs.

La deuxième vise certaines infractions à la police du roulage et des manquements à certaines obligations de police (inscriptions dans les hôtels, par exemple).

La troisième classe atteint certains dommages simples à autrui (tapages nocturnes, par exemple).

La quatrième classe, créée en 1945, énumère des faits naguère qualifiés délits, pour en assurer une répression plus rapide et plus efficace : dommages volontaires aux propriétés mobilières d'autrui, incendie volontaire, rixes et voies de fait, racolage public en vue de la débauche, etc.

La cinquième classe a été instituée en 1958 pour élargir la compétence des tribunaux de police. Elle comprend des infractions déjà graves, comme les coups et blessures volontaires entraînant jusqu'à huit jours d'incapacité de travail, les coups et blessures involontaires entraînant jusqu'à trois mois d'incapacité de travail, les inhumations irrégulières, l'abattage ou la mutilation d'arbres appartenant à autrui, etc.

La réforme de 1958 a introduit les contraventions dans la partie des « Règlements du Code pénal ».

Depuis le 1er janvier 1960 ont été institués des casiers des contraventions d'alcoolisme et de circulation. Chacun de ces casiers est tenu au greffe des tribunaux de grande instance (pour les personnes nées dans la circonscription du tribunal) et au ministère de la Justice (pour les étrangers). Une fiche du *casier des contraventions d'alcoolisme* est établie au nom de toute personne qui a fait l'objet d'une condamnation pour contravention à certaines dispositions du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme ; les fiches sont retirées du casier et détruites un an après la condamnation s'il n'y a pas eu récidive, au décès du titulaire, en cas d'amnistie, et en cas d'opposition à une condamnation par défaut. Une fiche du *casier des contraventions de circulation* est établie au nom de toute personne qui a fait l'objet d'une mesure de suspension (même provisoire) du permis de conduire, d'une condamnation pour contravention à certaines dispositions du Code de la route ou à certaines dispositions de la réglementation des transports publics ou privés ; le paiement de l'amende* de composition (mais pas celui de l'amende* transactionnelle) est assimilé à une condamnation ; les fiches sont retirées du casier trois ans après l'exécution ou la remise de la peine s'il n'y a pas eu récidive, au décès du titulaire, en cas d'amnistie et d'opposition à condamnation par défaut. Le relevé intégral des fiches d'un de ces casiers relatives à la même personne est porté sur un bulletin qui ne peut être délivré qu'aux autorités judiciaires et — pour le casier des contraventions de circulation — au préfet saisi du procès-verbal d'une infraction autorisant la suspension du permis. (→ Biblio.)

CONTRAVENTIONNEL, ELLE adj. Qui a le caractère d'une contravention.

CONTRE prép. (lat. *contra*). Marque : 1° la proximité, le contact, la rencontre : *Sa maison est contre la mienne. Echelle dressée contre le mur. Sièges placés l'un contre l'autre ;* 2° l'opposition à quelqu'un ou à quelque chose : *Lutter contre les tyrans. Nager contre le courant. S'assurer contre l'incendie. Parler contre son intérêt ;* 3° le contraire : *Agir contre la coutume, contre son devoir ;* 4° la proportion, la comparaison : *Il y a dix hommes qui mangent le revenu des terres contre un laboureur* (Montesquieu). *Qu'est-ce que la douleur contre tant de gloire ? ;* 5° l'échange : *Troquer sa montre contre une autre.*

— LOC. *Envers et contre tous,* malgré l'opposition de tous.

— ALLUS. BIBL. ***Quiconque n'est point avec moi est contre moi,*** paroles de Jésus (*Matthieu,* XII, 30), souvent citées pour obliger des indifférents à prendre parti.

◆ Adv. A l'opposé : *Parler pour et contre. Voter contre.*

— LOC. ADV. ***Tout contre,*** tout auprès. ‖ ***Ci-contre,*** v. CI-CONTRE. ‖ ***Là contre,*** en opposition à la chose dont il s'agit : *Qui diantre peut aller là contre ?* (Molière). ‖ ***Par contre,*** marque une idée d'opposition ; mais, au contraire, en revanche (loc. critiquée par certains puristes) : *Et le Panthéon, par contre, qu'il admirait, n'était-il pas coiffé d'un dôme trop étroit ?* (Giraudoux). *Il ne faisait en anglais aucun progrès sensible* [...]. *Par contre, il se mettait à penser en anglais* (A. Hermant).

◆ Adj. invar. Ennemi : *Des fantômes dont on a des raisons de penser qu'ils sont d'en face, qu'ils sont de l'espèce « contre »* (J. Romains).

◆ N. m. Ce qui est opposé, la thèse contraire : *Soutenir le pour et le contre.* ‖ *Il y a du pour et du contre,* il y a des arguments favorables et des arguments défavorables, des avantages et des inconvénients.

— Jeux. Au billard, choc des billes empêchant ou favorisant le carambolage. ‖ Au bridge, déclaration d'une équipe prétendant que l'équipe adverse ne fera pas son contrat. (V. part. *encycl.*)

— Sports. En escrime, parade faite avec l'épée, qui, partant du point où l'on est en garde, revient s'y fixer après avoir décrit un cercle : *Contre de quarte, de sixte.* ‖ En boxe, coup sèchement porté sur une offensive impétueuse de l'adversaire.

— Vénerie. *Prendre le contre,* en parlant de chiens de meute ou de relais, empaumer la voie à l'envers, ou bien, en parlant d'un animal, revenir sur sa voie.

— ENCYCL. Jeux. Au bridge, que le contre réussisse ou non, tous les points, sauf les honneurs et les points de fin de manche, sont doublés. Au bridge-contrat, cette règle est plus compliquée. Cette façon de jouer a été étendue à la manille et à la belote.

Contre un (LE). V. DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE.

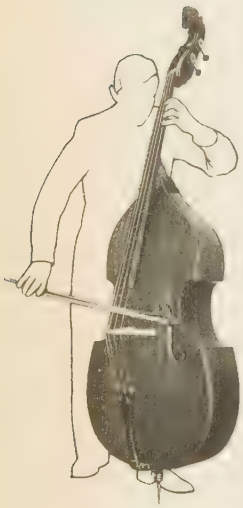

contrebasse (haut. 1,82 m)

CONTRE-, préf. qui marque une opposition dans une foule de mots composés, avec ou sans trait d'union. (Un certain nombre de composés dont le sens est clair ne se trouvent pas à leur ordre alphabétique.)

CONTRE-ACCUSATION n. f. Accusation qui répond à une autre. ‖ Pl. *des* CONTRE-ACCUSATIONS.

CONTRE-AIGUILLE n. f. Rail sur lequel vient s'appliquer la lame d'aiguille d'un appareil d'aiguillage. ‖ Pl. *des* CONTRE-AIGUILLES.

CONTRE-ALIZÉ n. m. et adj. Courant supérieur opposé aux vents alizés*. ‖ Pl. *des* CONTRE-ALIZÉS.

CONTRE-ALLÉE n. f. Allée latérale, parallèle à une allée principale : *Je rebroussai chemin, la suivant dans la contre-allée* (Fromentin). ‖ Pl. *des* CONTRE-ALLÉES.

CONTRE-ALTISTE n. Chanteur qui possède une voix de haute-contre. (V. CONTRE-ALTO.) ‖ Pl. *des* CONTRE-ALTISTES.

CONTRE-AMIRAL n. m. Officier général de marine, de grade correspondant à celui de général de brigade. (V. AMIRAL.) ‖ Pl. *des* CONTRE-AMIRAUX.

CONTRE-APPAUMÉE adj. f. Hérald. Se dit de la main ouverte et montrant le dos, la position ordinaire étant de montrer la paume. (Très rare.)

CONTRE-APPEL n. m. Appel fait inopinément après un appel régulier, pour en contrôler l'exactitude. ‖ Pl. *des* CONTRE-APPELS.
— Escr. Appel du pied droit, qui répond à l'appel de l'adversaire.

CONTRE-APPLÉGEMENT n. m. Dr. anc. Opposition formée à la complainte de celui qui voulait recouvrer la possession d'un héritage. ‖ Pl. *des* CONTRE-APPLÉGEMENTS.

CONTRE-APPROCHE n. f. Ardois. V. CONTRE-ARÊTIÈRE.

CONTRE-APPROCHES n. f. pl. Mil. Travaux du défenseur d'une place, allant au-devant des travaux d'approche de l'assiégeant. (Toujours très pénibles pour la garnison, elles n'étaient entreprises que si l'on était sûr qu'elles ne profiteraient pas ultérieurement à l'ennemi.)

CONTRE-APPUI n. m. Arm. Mode de réunion de l'avant-train et de l'arrière-train des anciennes voitures militaires hippomobiles, dans lesquelles l'arrière-train reposait sur l'avant-train au moyen de deux cercles métalliques solidaires en leur centre d'un axe vertical appelé « cheville ouvrière ». (V. SUSPENSION [*réunion à*].) ‖ Pl. *des* CONTRE-APPUIS.

CONTRE-ARC n. m. Déformation longitudinale de la coque du navire, quand les cales centrales sont trop chargées, ou lorsque sa partie médiane se trouve dans un creux, entre deux lames dont les crêtes supportent ses extrémités. ‖ Pl. *des* CONTRE-ARCS.

CONTRE-ARCATURE n. f. Archit. Ensemble de festons découpés en plusieurs sens. ‖ Pl. *des* CONTRE-ARCATURES.

CONTRE-ARÊTIÈRE n. f. Constr. Ardoise précédant immédiatement celle qui est coupée obliquement pour former l'arêtier. (On dit aussi CONTRE-APPROCHE.) ‖ Pl. *des* CONTRE-ARÊTIÈRES.

CONTRE-ASSONANCE n. f. Versific. Jeu de sonorités, fondé sur la ressemblance des consonnes entourant une voyelle tonique différente (par opposition à l' « assonance » normale, qui est fondée uniquement sur l'identité de cette voyelle tonique). [Ainsi, *lèvres* et *livres*, *terrasses* et *rousses* font contre-assonance.]
— Encycl. Certains poètes modernes ont utilisé les *contre-assonances* pour leur richesse phonique :

Ni le soir calme, ni les palmes immobiles,
Ni les astres montant comme de lentes bulles,
Rien ne me distraira de la source où se mire
Son blanc visage au vert de la fraîche ramure.
(Tristan Derème.)

CONTRE-ASSURANCE n. f. Contrat ayant pour objet de garantir, en cas de décès, le remboursement des primes versées pour une assurance en cas de vie, ou opération analogue. ‖ Assurance accessoire qui garantit l'assuré contre les conséquences des dommages éprouvés par ses véhicules au cours de collision avec des véhicules appartenant à des tiers. ‖ Pl. *des* CONTRE-ASSURANCES.
— Hist. diplom. *Traités de contre-assurance*, expression appliquée aux traités souscrits par Bismarck et destinés à parer aux risques engendrés par la signature d'autres traités. (On l'applique principalement aux accords conclus avec la Russie et valables trois ans, pour pallier les dangers de l'alliance avec l'Autriche [18 juin 1887]. On dit aussi *traité de réassurance*.)

CONTRE-ATTAQUE n. f. Mil. Autref., travaux qu'à l'approche ou au commencement d'un siège une garnison exécutait en avant d'une forteresse pour établir des enfilades ou prendre de revers les tranchées ou batteries des assaillants. ‖ Auj., riposte offensive déclenchée contre une troupe adverse au cours ou à la fin de son attaque. ‖ Pl. *des* CONTRE-ATTAQUES.
— Encycl. Mil. La *contre-attaque* est l'acte essentiel d'une tactique défensive active qui vise à ne pas subir la volonté de l'assaillant. Aussi la contre-attaque dite *immédiate* doit-elle être la réaction instinctive de tout commandement d'une petite unité d'infanterie : sa rapidité et sa brutalité sont les gages de sa réussite. En cas d'échec, une contre-attaque *préparée* est alors montée, à l'aide de troupes et de moyens (chars) spécialement tenus en réserve à cet effet, et dont l'engagement a été étudié préalablement dans diverses hypothèses. Son exécution s'apparente alors à celle de l'attaque*.

CONTRE-ATTAQUER v. tr. et intr. Procéder à une contre-attaque.

CONTRE-AUBE n. f. Petite aube placée en dedans et en sens inverse de l'aube d'une roue hydraulique, pour rejeter le liquide loin de l'axe de la roue. ‖ Pl. *des* CONTRE-AUBES.

CONTREBALANCER ou **CONTRE-BALANCER** v. tr. (Se conj. comme *placer*). Faire équilibre à : *Poids qui en contrebalance un autre.* ‖ — *Fig.* Egaler en force, en valeur, en mérite : *Chez le capitaine de Chalmot la faculté d'obéir et celle de commander se contre-balancent* (A. France). ‖ Neutraliser par une action égale en sens inverse : *Si vous avez cinquante mille livres de rente, votre âge contrebalance votre fortune* (Balzac).

CONTRE-BALANCIER n. m. Mécan. Balancier en bois ou en fer, attelé d'un côté à la maîtresse tige d'une pompe, et chargé de l'autre de contrepoids, que l'on fait varier à volonté. ‖ Pl. *des* CONTRE-BALANCIERS.

CONTREBANDE n. f. (ital. *contrabbando*, contre le ban). Commerce effectué contre les lois d'un pays. ‖ *Spécialem.* Introduction clandestine, dans un pays, de marchandises prohibées ou dont on n'acquitte pas les droits de douane ou d'octroi : *J'ai amassé une bonne pacotille de contrebande* (Vigny). ‖ *Par extens.* Ces marchandises mêmes : *Des hommes se glissent la nuit, leur contrebande sur le dos.* ‖ — *Fig.* et *fam. De contrebande*, défendu, illégitime, clandestin : *Le cocher d'une voiture de louage* [...] *qui ne demandait pas mieux que de voler à son maître quelques courses de contrebande fit à Eugène un signe* (Balzac). ‖ *En contrebande*, d'une manière illicite ou clandestine.
— Langue class. *Homme, Visage de contrebande*, personne qui s'est faufilée dans une société sans y être connue ou admise.
— Encycl. Dr. intern. On désigne sous le nom de *contrebande de guerre* les objets qu'un neutre ne peut transporter pour le compte d'un belligérant sans violer la neutralité. La réglementation de la matière, vainement tentée à La Haye, en 1907, est due à la déclaration de Londres de 1909, qui reprend la distinction inspirée de Grotius et consacrée par la pratique anglo-saxonne, en répartissant les marchandises en trois catégories, les premières de contrebande absolue, les deuxièmes de contrebande conditionnelle, et les autres qui ne peuvent être considérées comme contrebande de guerre.
La sanction de la violation de ces règles est la saisie. Les dispositions de cette déclaration n'ont au reste qu'une valeur indicative, cette déclaration n'ayant jamais constitué qu'un essai de codification sans caractère obligatoire. (→ Biblio.)

CONTRE-BANDÉ, E adj. Hérald. V. BANDÉ.

CONTREBANDIER, ÈRE n. Personne qui se livre à la contrebande : *Il pouvait être braconnier, contrebandier* (Gautier).
◆ Adj. Relatif à la contrebande, aux contrebandiers : *Une espèce de langue contrebandière qui était à l'espagnol ce que le levantin est à l'italien* (Hugo).

CONTRE-BARRÉ, E adj. Hérald. V. BARRÉ.

CONTREBAS (EN) loc. adv. A un niveau inférieur : *On était sorti du chemin en contrebas* (Stendhal).
— ***Contrebas*** n. m. Endroit situé à un niveau inférieur : *Nous parvenons à un contrebas inondé* (Gide).

CONTRE-BASCULE n. f. Text. Bascule ou levier supplémentaire, dans un métier à tisser. ‖ Pl. *des* CONTRE-BASCULES.

CONTREBASSE n. f. Instrument à cordes et à archet, le plus grave de la famille des violons.
— Encycl. La *contrebasse* possède actuellement quatre cordes, accordées de quarte en quarte et partant du *mi* de la quatrième corde. Sa partie s'écrit en *fa*, à l'octave supérieure du son réel. Son rôle consiste avant tout à renforcer de ses trémolos puissants et de ses longues tenues les basses de l'orchestre. Apparue en France dans la seconde moitié du XVIIe s., la contrebasse fut admise dans l'orchestre de l'Opéra au début du siècle suivant.

CONTREBASSISTE n. m. Personne qui joue de la contrebasse. (On dit aussi CONTREBASSE.)

CONTREBASSON n. m. Instrument de musique à vent, de la famille des bois.
— Encycl. Proche parent du basson, le *contrebasson* a théoriquement la même étendue que ce dernier et se note comme lui, quoique sonnant une octave plus bas. Son grave est fort beau, mais ni son médium ni son aigu n'offrent beaucoup d'intérêt, et son articulation manque de souplesse ; aussi le remplace-t-on généralement, dans les orchestres, par le sarrussophone*.

CONTRE-BÂTI n. m. Constr. Ouvrage dormant, scellé sur l'arête d'une baie ouverte dans un mur et sur le parement opposé du bâti. ‖ Pl. *des* CONTRE-BÂTIS.

CONTREBATTERIE n. f. Prise à partie, par les feux d'artillerie amie, du dispositif d'artillerie ennemie.

CONTRE-BATTEUR n. m. Instr. agric. Pièce fixe de la batteuse* contre laquelle tourne le batteur. ‖ Pl. *des* CONTRE-BATTEURS.

CONTREBATTRE v. tr. Mil. Exécuter un tir de contrebatterie.

CONTRE-BIAIS n. m. invar. En tissage, tout croisement ayant lieu dans le sens opposé à celui du tors des fils utilisés. (On dit aussi CONTRESENS.)

CONTRE-BORD (À) loc. adv. Mar. En allant à l'opposé l'un de l'autre : *Naviguer à contre-bord.*

CONTRE-BOURGEON n. m. Vitic. Bourgeon tardif qui fait son apparition sur le cep après la gelée et détruit le bourgeon primitif. ‖ Pl. *des* CONTRE-BOURGEONS.

CONTRE-BOUTANT ou **CONTRE-BUTEMENT** n. m. Pièce de bois oblique, qui sert d'appui à un mur. ‖ Pl. *des* CONTRE-BOUTANTS ou CONTRE-BUTEMENTS.

CONTRE-BOUTER ou **CONTRE-BUTER** v. tr. Soutenir un mur au moyen d'un autre mur posé à angle droit ; étayer.

CONTRE-BRASSER v. tr. En parlant des vergues, brasser en sens contraire.

CONTRE-BRODE n. m. Grain de verre pour collier, blanc et noir. ‖ Pl. *des* CONTRE-BRODES.

CONTRE-BUTEMENT n. m. Syn. de CONTRE-BOUTANT.

CONTRE-BUTER v. tr. Constr. Syn. de CONTRE-BOUTER.

CONTRE-CACATOIS n. m. invar. Voile carrée volante, hissée, dans les grands clippers, au-dessus des cacatois.

CONTRE-CALQUE n. m. Reproduction inversée sur un calque. ‖ *Fig.* Reflet, contre-épreuve : *Quelques têtes de confidents, pâles contre-calques des héros* (Hugo).

CONTRE-CANIVEAU n. m. Trav. publ. Pavé placé à côté d'un caniveau et sur la même ligne. ‖ Pl. *des* CONTRE-CANIVEAUX.

CONTRE-CANNELÉ, E adj. Hérald. V. CANNELÉ.

CONTRECARRE n. f. Cirq. Ensemble de manœuvres auxquelles se livrent entre eux les cirques ambulants pour contrarier leur inactivité et se disputer la clientèle.

CONTRECARRER v. tr. S'opposer directement à ; contrarier : *Contrecarrer les projets de quelqu'un ;* et, *absol. : L'oncle eût voulu qu'Édouard acceptât une lieutenance. Le père contrecarrait* (P. Adam).

CONTRE-CAUTION n. f. Dr. V. CERTIFICATEUR *de caution.* ‖ Pl. *des* CONTRE-CAUTIONS.

CONTRE-CHAMBRANLE n. m. Moulure rapportée contre le chambranle. ‖ Pl. *des* CONTRE-CHAMBRANLES.

CONTRECHAMP ou **CONTRE-CHAMP** n. m. Ciném. V. CHAMP.

CONTRE-CHANGEMENT n. m. *Contre-changement de main,* au manège, action de faire quitter la piste au cheval par une diagonale, et de la lui faire rejoindre par une autre diagonale. ‖ Pl. *des* CONTRE-CHANGEMENTS.

CONTRE-CHANT n. m. Mus. Contrepoint destiné à accompagner une mélodie. (Le contre-chant est une sorte de contre-sujet libre. Il est épisodique ; il n'est pas écrit nécessairement en contrepoint renversable.)

CONTRE-CHÂSSIS n. m. invar. Châssis de verre ou de papier, qu'on applique devant un châssis ordinaire. ‖ Double vitrage pour les fenêtres des orangeries. (Syn. de CONTRE-FENÊTRE.)

CONTRE-CHEVRONNÉ, E adj. Hérald. V. CHEVRONNÉ.

CONTRE-CHOC n. m. Choc en retour (au *pr.* et au *fig.*) *: Le contre-choc de cette émotion fit souffrir Denise* (J. H. Rosny). ‖ Pl. *des* CONTRE-CHOCS.

CONTRE-CIVADIÈRE n. f. Autref., voile qu'on hissait sur le bout-dehors de beaupré, et qui se bordait sur la vergue de civadière. ‖ Pl. *des* CONTRE-CIVADIÈRES.

CONTRE-CLAVETTE n. f. Seconde clavette placée au-dessus d'une autre pour empêcher celle-ci de se desserrer. ‖ Pièce à deux talons destinée à empêcher l'écartement des branches de la bride dans un assemblage de pièces minces par clavette. ‖ Pl. *des* CONTRE-CLAVETTES.

CONTRECLEF n. f. Chacun des deux voussoirs posés de chaque côté de la clef d'une voûte ou d'une arcade. ‖ *Contreclef extradossée,* ensemble de voussoirs ayant la même hauteur que la clef.

CONTRECŒUR n. m. Archit. Mur de fond de l'âtre d'un foyer ouvert. ‖ Plaque qui recouvre cette partie.
— Arts décor. Plaque décorative, le plus souvent en fonte. (Le contrecœur de cheminée, dit aussi *contre-feu* et *contre-foyer,* apparaît vers le milieu du XVe s. et ne fut d'un usage courant qu'à partir du XVIe et jusqu'au commencement du XIXe. Il est ordinairement décoré d'armoiries, de chiffres, d'emblèmes en saillie. La Révolution décréta la destruction de tous les contrecœurs armoriés, d'où leur rareté relative [on se contenta quelquefois de les retourner] et le prix qu'y attachent les collectionneurs. Certaines de ces pièces sont d'une grande beauté [musée de Cluny]. Louis XIV en avait fait fondre en bronze pour le Louvre, les châteaux de Saint-Germain et de Versailles [ces derniers par Caffiéri].)
— Bouch. Maniement pair, pratiqué, chez les bovins de boucherie, à l'arrière de l'épaule.
— Ch. de f. Rail coudé placé à l'intérieur d'un croisement de voie ferrée.

CONTRECŒUR (À) ou **CONTRE-CŒUR (À)** loc. adv. Avec répugnance ; contre son gré ; malgré soi : *Il me fallut monter chaque marche de l'escalier* [...] *à contre-cœur* (Proust).

CONTRECOLLAGE n. m. Rel. Action de contrecoller.

CONTRECOLLER v. tr. Papet. Coller deux feuilles de papier ou de carton l'une sur l'autre, à l'aide d'un adhésif. ‖ *Papier contrecollé,* V. PAPIER.
— Rel. Coller une page de garde sur l'intérieur des plats ou sur la garde blanche précédant le faux titre.
— Technol. *Bois contrecollé,* forte pièce de bois formée de la réunion de planches collées entre elles.

CONTRE-CORBEAU n. m. Archit. Petit modillon placé entre deux plus grands, recevant la retombée de deux arcs inscrits dans un autre appuyé sur les grands modillons, ou corbeaux. ‖ Pl. *des* CONTRE-CORBEAUX.

CONTRE-COTICÉ, E adj. Hérald. V. COTICÉ.

CONTRECOUP n. m. Répercussion d'un choc, d'un coup, sur un autre corps ou sur une partie autre que celle qui a été frappée : *Balle qui blesse quelqu'un par contrecoup.* ‖ *Fig.* Répercussion, conséquence indirecte d'un acte, d'un événement : *Nous voyons chaque jour le contrecoup du crime d'un méchant aller frapper un descendant vertueux* (Chateaubriand).
— Chirurg. Ébranlement qu'éprouvent certaines parties du corps, par suite d'un choc qu'elles n'ont pas reçu directement : *Fracture par contrecoup.*
— SYN. : *choc en retour, répercussion, ricochet.*

CONTRE-COURANT n. m. Courant en sens contraire du courant principal : *A l'aide des contre-courants, les pirogues remontent le Meschacebé* (Chateaubriand). ‖ *Fig.* Sens opposé, marche contraire.
— Chim. Procédé qui consiste à donner à deux corps devant agir physiquement ou chimiquement l'un sur l'autre des mouvements en sens inverses. (V. part. *encycl.*)
— Océanogr. *Contre-courant équatorial,* dans l'Atlantique et le Pacifique, vers l'équateur, courant dirigé de l'O. vers l'E., en sens inverse des courants formés par les alizés.
— ***À contre-courant*** loc. adv. En sens opposé.
— ENCYCL. Chim. Le procédé du *contre-courant* est destiné à réaliser aussi complètement que possible l'action d'une substance sur une autre. Ainsi, dans la distillation d'un liquide, donne-t-on à l'eau du tube réfrigérant un mouvement en sens inverse de celui de la vapeur, en sorte que la vapeur la plus pauvre se trouve en face de l'eau la plus froide. De même, pour absorber le gaz chlorhydrique dans sa préparation industrielle, on l'envoie dans des touries successives, qu'une même eau parcourt en sens inverse. De cette façon, les gaz riches se trouvent au contact d'une solution acide déjà assez concentrée et en augmentent encore la concentration ; au contraire, l'eau pure qui arrive à l'autre extrémité absorbe aisément le gaz chlorhydrique résiduel.

CONTRE-COURBE n. f. Archit. Chacune des courbes renversées qui terminent un arc en tiers-point à son sommet, et forment l'extrémité supérieure d'un arc en accolade. (On dit aussi CONTRE-COURBURE.) ‖ Pl. *des* CONTRE-COURBES.
— Ch. de f. Courbe suivant immédiatement une autre courbe, les centres des deux courbes étant de part et d'autre de la voie.

CONTRE-COUSSINET n. m. Pièce de métal qui sert à maintenir le tourillon d'un arbre de transmission dans son coussinet. ‖ Pl. *des* CONTRE-COUSSINETS.

CONTREDANSE n. f. (angl. *country dance,* danse de la campagne). Danse d'origine populaire, importée d'Angleterre. ‖ *Pop.* Contravention.
— ENCYCL. La *contredanse* fut pratiquée dès avant le XVIIe s., soit en cercle, soit en front (*longway*), la forme en front (couples se faisant vis-à-vis) ayant peut-être donné son nom à la contredanse. Elle connut une grande renommée sur le continent, de la fin du XVIIe s. jusqu'à la fin du XVIIIe s. Puis elle s'estompa au XIXe s., et s'installa dans les campagnes, où l'on en trouve encore sporadiquement le souvenir. Des airs de contredanse peuvent être relevés chez les virginalistes dès la fin du XVIe s. En France, la contredanse se rencontre dans les opéras-ballets du XVIIIe s. Il existe, d'autre part, au XVIIIe s., une foule d'airs de contredanse, dont un grand nombre subsistèrent et devinrent des airs de vaudevilles et des timbres de chansons populaires.

CONTRE-DÉGAGEMENT n. m. Escr. Dégagement que l'on fait en même temps que celui de l'adversaire. ‖ Pl. *des* CONTRE-DÉGAGEMENTS.

CONTRE-DÉGAGER v. intr. et tr. Escr. Dégager en même temps que son adversaire.

CONTRE-DÉNONCIATION n. f. Procéd. Acte de la procédure de *saisie-arrêt* avertissant le débiteur de la créance saisie (*tiers saisi*) que saisie de cette créance a été notifiée au *débiteur saisi,* c'est-à-dire à son propre créancier. ‖ Pl. *des* CONTRE-DÉNONCIATIONS.

CONTRE-DÉPOUILLE n. f. Métall. Légère inclinaison des faces verticales d'une pièce moulée, inverse de la dépouille : *Pour mouler les faces rentrantes d'une pièce en contre-dépouille, on utilise des pièces battues.* ‖ Pl. *des* CONTRE-DÉPOUILLES.

CONTRE-DIGUE n. f. Trav. publ. Ouvrage destiné à consolider la digue principale. ‖ Pl. *des* CONTRE-DIGUES.

CONTREDIRE v. tr. (Se conj. comme *dire,* sauf à la 2e pers. du plur. de l'ind. et de l'impér. : *Vous contredisez. Contredisez.*) Dire le contraire de ce qu'affirme quelqu'un : *Il n'était pas excessivement porté à contredire les opinions de la clientèle riche* (A. France). *Prenez-vous à tâche de me contredire?* (Musset). ‖ Etre en opposition avec : *Souvent la vérité contredit la vraisemblance. Nos plus importantes pensées sont celles qui contredisent nos sentiments* (Valéry). ‖ Opposer un argument contraire, objecter : *M. d'Anquetil ne trouva rien à contredire à ces arrangements* (A. France).
— Dr. Combattre par des écritures les conclusions et les moyens de la partie adverse : *Contredire un moyen.*
— SYN. : *dédire, démentir, désavouer, s'inscrire en faux, objecter ; s'opposer.*

CONTREDISANT, E adj. Porté à contredire (vieilli et dialect.) : *Sa mère ne se montrait pas contredisante* (A. de Chateaubriant).
— Dr. Qui fournit des contredits : *Partie contredisante.*

CONTRE-DISPOSER v. tr. ind. [à]. Disposer en sens contraire à quelque chose ; détourner de : *Ce sentiment* [la mélancolie] *peut avoir quelque chose de bon, mais il contredispose à l'action (il jette dans l'ennui et dans le genre anglais...)* [Stendhal].

CONTREDIT n. m. Procéd. Acte développant les griefs d'une partie contre la liquidation de ses droits faite dans une procédure d'ordre* ou de contribution*. (Les griefs sont alors soumis au tribunal.)

CONTREDIT (SANS) loc. adv. (part. pass. de *contredire*). Sans qu'on puisse contredire, certainement, assurément : *Le meilleur encore pour moi* [...], *c'était, sans contredit, le professeur* (Michelet).

CONTREDOSSE n. f. Technol. Première planche de sciage venant après la dosse. (On dit aussi REDOS.)

CONTRÉE n. f. (bas lat. *contrata* [sous-entendu *regio*] ; de *contra,* en face, proprem., le pays qui s'étend devant nous). Etendue de pays : *La peste tandis qu'elle règne dans une contrée tue beaucoup de corps* (Stendhal).

CONTRE-ÉCARTELÉ, E adj. Hérald. V. ÉCARTELÉ.

CONTRE-ÉCARTÈLEMENT n. m. Hérald. Subdivision, chacun en quatre nouveaux quartiers, de deux quartiers opposés d'un écu écartelé. (V. pl. HÉRALDIQUE, 209.)

CONTRE-ÉCHARNAGE n. m. Façon donnée à la peau ou au cuir pour compléter l'écharnage. ‖ Pl. *des* CONTRE-ÉCHARNAGES.

CONTRE-ÉCHARNER v. tr. Faire subir à la peau un second écharnage.

CONTRE-ÉCLISSE n. f. Mus. Petite pièce de bois tendre (saule, tilleul ou peuplier), venant renforcer à l'intérieur les éclisses du violon, côté fond et côté table, soit douze contre-éclisses pour un violon. ‖ Pl. *des* CONTRE-ÉCLISSES.

CONTRE-ÉCOTÉ, E adj. Hérald. V. ÉCOTÉ.

CONTRE-ÉCROU n. m. Mécan. Deuxième écrou serré sur un premier, pour éviter le desserrage de celui-ci. ‖ Pl. *des* CONTRE-ÉCROUS.
— ENCYCL. Un *contre-écrou* a généralement le même pas et le même filetage que l'écrou principal ; mais, parfois, pour obtenir une plus grande sécurité, le contre-écrou a un pas plus fin ou même un sens inverse de filetage. Dans ces deux derniers cas, le diamètre de filetage du contre-écrou est évidemment plus faible que celui de l'écrou principal.

CONTRE-EFFET n. m. *Galet de contre-effet,* petit galet, placé sur la couronne des métiers

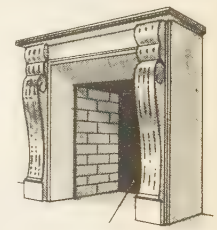

contrecœur

contrecœur à l'effigie de Marie-Antoinette reine de France *musée Le Secq des Tournelles Rouen*

Phot. Porée.

à tisser à excentriques, auquel sont fixées les lames, et qui assure par sa rotation le mouvement de levée de celles-ci.

CONTRE-ÉLECTROMOTEUR, TRICE adj. *Force contre-électromotrice*, force électromotrice inverse qui se développe dans certains appareils intercalés dans un circuit électrique, sous l'influence du courant dont ce circuit est le siège. (Elle existe pour tous les appareils récepteurs [moteurs, voltamètres...] qui transforment l'énergie électrique en autre chose qu'en chaleur, en s'opposant au passage du courant.) [V. INDUCTION, PILE, AUTO-INDUCTION.]

abbaye de la Chaise-Dieu

contrefort

chevet de la cathédrale de Canterbury

CONTRE-ÉMAIL n. m. Email appliqué sur le côté concave d'un cadran. || Pl. *des* CONTRE-ÉMAUX.

CONTRE-ÉMAILLER v. tr. Emailler sur le côté concave, en parlant d'un cadran.

CONTRE-EMPOISE n. f. Métall. Pièce de fonte ou d'acier qui sépare les tourillons du cylindre à étirer. || Pl. *des* CONTRE-EMPOISES.

CONTRE-EMPREINTE n. f. Géol. Relief produit naturellement sur une roche, par suite du dépôt, dans une empreinte en creux, d'argile ou de tout autre matériau plastique, qui a ensuite été consolidé par un ciment naturel. (On a retrouvé des contre-empreintes de pieds d'oiseaux, de mammifères, de gouttes de pluie, etc.)
— Technol. Empreinte tirée d'une première empreinte.

CONTRE-ENQUÊTE n. f. Dr. Enquête destinée à contrôler les résultats d'une enquête précédente. || Pl. *des* CONTRE-ENQUÊTES.

CONTRE-ÉPAULETTE n. f. Epaulette* sans franges. || Pl. *des* CONTRE-ÉPAULETTES.

CONTRE-ÉPREUVE n. f. Reproduction, en sens inverse, d'un dessin ou d'une gravure obtenue par simple pression sur une feuille de papier humide. || *Fig.* Faible imitation : *Moi qui avais cru être aimée de vous, tandis que je n'étais qu'une doublure, une contre-épreuve de votre passion* (Gautier). || *Par anal.* Moyen de vérification d'une opération quelconque : *On ne peut accepter ou rejeter son idée qu'après contre-épreuve* (Taine). || Pl. *des* CONTRE-ÉPREUVES.
— Instit. polit. Vérification d'un scrutin dans une assemblée délibérante : *Procéder à la contre-épreuve.*

CONTRE-ESPALIER n. m. Ligne d'arbres fruitiers, palissés sur des fils de fer ou sur un treillage, en plein air. (V. ESPALIER.) || Pl. *des* CONTRE-ESPALIERS.

CONTRE-ESPIONNAGE n. m. Service de sécurité chargé de déceler l'action des agents de renseignements* ennemis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national. (Depuis 1945, les services de contre-espionnage français relèvent exclusivement du Premier ministre.)

CONTRE-ESSAI n. m. Essai fait en sens contraire d'un précédent. || Pl. *des* CONTRE-ESSAIS.

CONTRE-ESTAMPE n. m. Syn. de CONTRE-MOULE.

CONTRE-ESTAMPER v. tr. Prendre l'empreinte d'une pièce qui a été préalablement estampée.

CONTRE-EXPERTISE n. f. Expertise destinée à en contrôler une autre. || Pl. *des* CONTRE-EXPERTISES.

CONTRE-EXPOSITION n. f. Mus. Dans une fugue, épisode qui suit l'exposition, dont il est un reflet. (On fait entendre d'abord la réponse, puis le sujet, chacun une fois seulement et accompagné par le contre-sujet.) || Pl. *des* CONTRE-EXPOSITIONS.

CONTRE-EXTENSION n. f. Chirurg. Action de maintenir la partie supérieure d'un membre fracturé ou luxé, tandis qu'on en opère la réduction par extension. || Pl. *des* CONTRE-EXTENSIONS.

CONTREFAÇON n. f. Action de contrefaire ; usurpation du droit de propriété intellectuelle d'un autre : *Contrefaçon artistique ou littéraire. Contrefaçon de dessins et modèles. Etre condamné pour contrefaçon.* || *Particul.* Imitation frauduleuse d'un objet ayant un caractère public : *Contrefaçon des monnaies, des billets de banque.* || *Par extens.* Œuvre qui est l'imitation ou la reproduction frauduleuse d'une autre : *Gravure qui n'est qu'une contrefaçon.* (V. FAUX.)
— Dr. *Contrefaçon de marque*, contrefaçon industrielle.
— ENCYCL. La *contrefaçon* est un crime lorsqu'elle copie la monnaie ou les sceaux de l'Etat, les billets de banque et les effets publics ; elle constitue le crime de faux en écriture publique ou privée lorsqu'il s'agit d'écritures ou de signatures ; lorsqu'elle porte sur des objets de commerce garantis par un brevet d'invention, elle est considérée comme délit. La confiscation des produits de la contrefaçon, des instruments ou ustensiles destinés à leur fabrication est nécessairement prononcée toutes les fois que la contrefaçon est correctionnellement déclarée.
Les individus qui ont sciemment révélé, vendu, exposé en vente ou introduit sur le territoire français des objets de contrefaçon sont assimilés aux contrefacteurs.

CONTREFACTEUR n. m. Celui qui commet une contrefaçon frauduleuse : *La loi punit le contrefacteur.*

CONTREFACTION n. f. Dr. pén. Imitation frauduleuse des monnaies, poinçons, effets publics, etc.

CONTREFAIRE v. tr. (bas lat. *contrafacere.*) [Se conj. comme *faire.*] Reproduire en imitant : *Contrefaire la voix, les gestes de quelqu'un.* || *Spécialem.* Imiter pour tourner en ridicule ; pasticher, parodier : *Les écrivains chez qui tout s'engendre par un procédé unique* [...] *donnent aisément envie et moyen de les contrefaire* (Sainte-Beuve). || Imiter avec maladresse : *Ce genre que l'anglais jaloux veut imiter et contrefait* (P.-L. Courier). || *Particul.* Imiter pour tromper : *Contrefaire la douleur, l'honnête homme ;* et, *plus spécialem.*, avec une intention frauduleuse : *L'article 319 du Code pénal punit des travaux forcés ceux qui auront contrefait ou falsifié les billets de banque autorisés par la loi.* || Déguiser ce qui vous est naturel : *Contrefaire sa voix. La vie est trop courte pour que nous en perdions une part précieuse à nous contrefaire* (Vigny).
— SYN. : *copier, imiter, mimer, parodier, pasticher, singer ; feindre, simuler ; altérer, falsifier ; changer, déguiser ; défigurer, déformer.*

CONTREFAIT, E adj. Difforme : *Une petite bonne femme contrefaite* (R. Escholier).

CONTRE-FASCÉ, E adj. Hérald. V. FASCÉ.

CONTREFENDIS n. m. Ardois. Morceau de schiste ardoisier obtenu par fente du réparton et dans lequel on pourra séparer quatre ardoises.

CONTRE-FENÊTRE n. f. Double clôture d'une fenêtre. || Pl. *des* CONTRE-FENÊTRES. (On dit aussi CONTRE-CHÂSSIS.)

CONTRE-FER n. m. Pièce métallique ajustée et serrée contre le fer de certains outils à fût (rabot, varlope), afin d'éviter le défibrage du bois et d'obtenir un bon corroyage en même temps que l'évacuation des copeaux. || Pl. *des* CONTRE-FERS.

CONTRE-FEU n. m. Constr. Syn. de CONTRE-CŒUR. || Pl. *des* CONTRE-FEUX.
— Métall. Courant de flamme opposé au feu principal et diminuant son action.
— Sylvic. Action de brûler, dans la direction d'un incendie de forêt, des parties de bois pour créer un vide que le feu ne pourra franchir et qui arrêtera l'incendie.

CONTRE-FEUILLURE n. f. Feuillure supplémentaire placée dans le montant d'une porte, en cas d'insuffisance de la feuillure de battue du dormant. || Pl. *des* CONTRE-FEUILLURES.

CONTRE-FICHE n. f. Pièce de charpente posée obliquement pour arc-bouter un mur repris en sous-œuvre. || Pièce de bois qui, dans un comble ou une ferme, sert à soulager l'arbalétrier en le raccordant au poinçon. (Dans les charpentes en fer, la contre-fiche s'appelle BIELLE.) || Pl. *des* CONTRE-FICHES.

CONTREFICHER (SE) v. pr. *Fam.* Se moquer complètement de quelqu'un ou de quelque chose : *Je me contrefiche de vos décrets* (S. Guitry).

CONTRE-FIL n. m. Sens contraire du fil de la direction normale : *Le contre-fil de l'eau, du bois.* || Pl. *des* CONTRE-FILS.
— ***A contre-fil*** loc. adv. A rebours.
— ENCYCL. Un morceau de bois normalement constitué a tous ses éléments allongés (vaisseaux, fibres) dans la même direction. Pour corroyer ce bois avec une varlope, par exemple, on a intérêt à mouvoir l'outil dans le sens du fil. A défaut, on prend le bois *à contre-fil,* ce qui détermine des éclats. Certains bois ont leurs éléments plus ou moins inclinés, d'une façon variable et alternée par rapport à l'axe. On dit que le bois a du contre-fil. Il en résulte des difficultés pour le corroyer, mais la surface, une fois poncée, offre des jeux de lumière très appréciés, rappelant la moire : tel est le cas des bois dits « satinés ».

CONTRE-FILET n. m. Morceau de bœuf* de boucherie, correspondant à la région du rein. (Le contre-filet, encore appelé CONTRE, fait partie de l'aloyau. Il est compris entre le milieu d'entrecôtes [à l'avant de l'animal] et le rumsteck [à l'arrière de l'animal]. Il est situé au-dessus du filet, dont il est séparé par les apophyses transverses des vertèbres lombaires.) [Syn. : FAUX FILET.] || Pl. *des* CONTRE-FILETS.

CONTRE-FLEURONNÉ, E adj. Hérald. V. FLEURONNÉ.

CONTRE-FONTAINE n. f. Barrage temporaire servant à éloigner les eaux d'une fontaine pendant le travail de réfection de celle-ci. || Pl. *des* CONTRE-FONTAINES.

CONTRE-FORGER v. tr. Forger une barre de métal alternativement sur le plat et sur le chant.

CONTRE-FORME n. f. Forme destinée à l'impression d'une couleur et établie avec des éléments extraits d'une forme typographique comprenant l'ensemble des textes et des illustrations. || Pl. *des* CONTRE-FORMES.

CONTREFORT n. m. (de *contre* et *fort*). Constr. et Trav. publ. Pilier servant d'appui à un mur qui supporte quelque charge : *Les contreforts d'une terrasse, d'une voûte.*
— Alp. et Géogr. Partie de la montagne formée par une arête secondaire qui vient buter contre une arête principale.
— Archit. Massif de maçonnerie appliqué en saillie contre un mur pour l'épauler et le contre-bouter. (La poussée peut être transmise aux contreforts par des arcs-boutants. Ils sont souvent amortis par des pinacles sculptés, qui constituent un amortissement et un ornement, mais aussi une charge utile contribuant à la stabilité.) [V. part. *encycl.*]
— Technol. Pièce de cuir qui sert à renforcer l'arrière d'une chaussure et à maintenir le pied : *Contrefort de soulier, de botte.*
— ENCYCL. Archit. Les *contreforts* servent à augmenter la stabilité des murs sans augmenter leur épaisseur ; notamment, ils supportent les pressions agissant en des points déterminés d'une construction. Ils sont *intérieurs* quand ils se trouvent placés contre la face sur laquelle se produit la poussée, comme dans les murs de soutènement, les murs de quais. Les contreforts *extérieurs* sont placés contre la face opposée à celle sur laquelle s'exerce la poussée. Ils sont inclinés ou droits, à section rectangulaire ou trapézoïdale. Les architectes gothiques en ont tiré un effet ornemental.

CONTRE-FOSSÉ n. m. Fossé supplémentaire, établi en avant du fossé d'une forteresse. (Syn. AVANT-FOSSÉ.) || Pl. *des* CONTRE-FOSSÉS.

CONTRE-FOULAGE n. m. Relief produit par la retiration sur le côté déjà imprimé du papier. || Pl. *des* CONTRE-FOULAGES.

CONTRE-FOULEMENT n. m. Mouvement des eaux en sens inverse de l'écoulement naturel. || Pl. *des* CONTRE-FOULEMENTS.

CONTRE-FRUIT n. m. Constr. Diminution progressive, de bas en haut, de l'épaisseur d'un mur qui est à l'aplomb en dehors. || Pl. *des* CONTRE-FRUITS.

CONTRE-GARDE n. m. Officier de la Monnaie, qui était chargé de recevoir les matières destinées à la fonte. (Les contre-gardes furent créés par Philippe Auguste, en 1213, pour exercer une surveillance générale sur toutes les opérations concernant les monnaies et le change.)

CONTRE-GARDE n. f. Arm. Partie arrière de la garde d'une épée ou d'un sabre, protégeant l'intérieur de la main. (Elle apparut, à la fin du XVe s., sous forme de trois ou quatre

branches, partant du bas de la poignée du côté opposé aux branches de la garde et se réunissant pour rejoindre le pommeau.)
— Fortif. Nom donné, par Coehoorn, aux ouvrages placés en avant des faces des bastions et séparés de ceux-ci par un fossé pour les couvrir. (On dit aussi CONSERVE, ENVELOPPE et COUVRE-FACE.)
— Trav. publ. Sorte de niche que l'on ménage dans l'épaisseur de la maçonnerie d'une pile de pont. ‖ Pl. *des* CONTRE-GARDES.

CONTRE-HACHER v. tr. Tracer, dans un dessin ou une gravure, des hachures en sens contraire.

CONTRE-HACHURE n. f. Hachure qui en croise d'autres. ‖ Pl. *des* CONTRE-HACHURES.

CONTRE-HASTIER ou **CONTRE-HÂTIER** n. m. Grand chenet à plusieurs crampons, pour soutenir les broches. ‖ Pl. *des* CONTRE-HASTIERS ou CONTRE-HÂTIERS.

CONTRE-HAUT (EN) loc. adv. et loc. prép. A un niveau supérieur : *Bâtie en contre-haut du ruisseau* (A. Theuriet).

CONTRE-HERMINE n. f. Hérald. Fourrure qui, à l'inverse de l'hermine, est constituée par un fond noir semé de mouchetures blanches. ‖ Pl. *des* CONTRE-HERMINES. (V. pl. HÉRALDIQUE, 32.)

CONTRE-HUS [kôtry] n. m. invar. Constr. Partie inférieure d'une porte, disposée de telle façon que l'on peut ouvrir la partie supérieure tandis que le bas reste fermé. ‖ Barrière à paroi pleine et peu élevée, que l'on place en avant d'une porte ouverte.

CONTRE-IMBRICATION n. f. Ornement figurant des écailles de poisson en retrait les unes sur les autres. ‖ Pl. *des* CONTRE-IMBRICATIONS.

CONTRE-INDICATION n. f. Méd. Circonstance particulière qui s'oppose à l'emploi d'un moyen médical ou chirurgical. ‖ Pl. *des* CONTRE-INDICATIONS.

CONTRE-INDIQUER v. tr. Méd. Donner une contre-indication : *L'état de faiblesse extrême d'un blessé contre-indique toute opération ;* et, *par extens. : Le système de l'emprunt n'avait jamais été plus contre-indiqué* (A. Hermant).

CONTRE-JAMBAGE n. m. Constr. Petit mur construit contre les jambages des cheminées pour les renforcer. ‖ Pl. *des* CONTRE-JAMBAGES.

CONTRE-JAN n. m. Au trictrac : 1° Nom de deux coups, dont l'un s'appelle *contre-jan de deux tables,* et l'autre *contre-jan de méséas ;* 2° Action de battre à faux. ‖ Pl. *des* CONTRE-JANS.

CONTRE-JAUGER v. tr. Reporter en d'autres points de pièces de bois, en se servant du compas de poche, les lignes de tenons et de mortaises déjà tracées, pour les reproduire avec exactitude.

CONTRE-JOUR n. m. Eclairage d'un objet recevant la lumière du côté opposé à celui par lequel on le regarde. ‖ Pl. *des* CONTRE-JOURS.
— ***A contre-jour*** loc. adv. Dans le sens opposé au jour : *Les ombres reparaissant à contre-jour faisaient grimacer la bouche* (Flaubert). ‖ Dans un faux jour ; dans un jour défavorable.

CONTRE-JUMELLE n. f. Trav. publ. Côté du ruisseau le plus proche du trottoir ou du mur d'un bâtiment. ‖ Pl. *des* CONTRE-JUMELLES.

CONTRE-LATTE n. f. Latte de fort calibre posée parallèlement aux chevrons d'un toit, pour soutenir et maintenir les lattes. ‖ Pl. *des* CONTRE-LATTES.

CONTRE-LATTER v. tr. Garnir de contre-lattes : *Contre-latter des chevrons.*

CONTRE-LATTOIR n. m. Outil dont se servent les couvreurs pour soutenir les lattes pendant qu'on les fixe. ‖ Pl. *des* CONTRE-LATTOIRS.

CONTRE-LETTRE n. f. Dr. Acte secret par lequel on déroge à ce qui est stipulé dans un acte ostensible. ‖ Pl. *des* CONTRE-LETTRES.
— ENCYCL. Les *contre-lettres,* modifiant les dispositions d'un acte ostensible mensonger ou simulé, n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes. Cependant, si elles ont pour objet d'augmenter le prix d'un office ministériel ou de dissimuler partie du prix de vente d'un immeuble ou de cession d'un fonds de commerce, elles sont nulles.
On appelle aussi, mais inexactement, « contre-lettres », les changements apportés avant le mariage à des conventions matrimoniales. Ces changements sont permis à condition que toutes les personnes qui ont été parties au contrat primitif soient présentes et y consentent. Ils doivent, de plus, pour être opposables aux tiers, être rédigés à la suite de la minute du contrat de mariage et transcrits sur toutes les copies de ce contrat.

CONTRE-LIGNAGE n. m. Action de tracer, sur une pièce de bois qui doit être travaillée, un lignage identique à celui qui a été tracé du côté opposé. ‖ Pl. *des* CONTRE-LIGNAGES.

CONTRE-LIT (À) loc. adv. Constr. Position d'un morceau de pierre placé de telle sorte que le plan moyen correspondant à ses lits de carrière soit en général vertical : *On évite dans une construction de poser à contre-lit.*

CONTRE-LOBE n. m. Chacune des petites arcatures en trèfle qui garnissent l'intérieur d'un arc. ‖ Pl. *des* CONTRE-LOBES.

CONTRE-MAILLE n. f. Maille de filet opposée à d'autres mailles du même filet. ‖ Pl. *des* CONTRE-MAILLES.

CONTRE-MAILLER v. tr. Doubler les mailles de. ‖ Former deux nappes de mailles superposées : *Contre-mailler des filets de pêche.*

CONTREMAÎTRE, ESSE n. Personne qui dirige le travail d'un groupe d'ouvriers, d'ouvrières dans un atelier, etc.
— Mar. Appellation des officiers mariniers dans la vieille marine à voile.

CONTREMANDER v. tr. Décommander, annuler l'ordre, l'invitation qui convoque une personne, commande une chose (vieilli) : *Nous aurons une lettre de chacune de ces deux dames et, après les avoir lues, vous contremanderez la guillotine* (Balzac).

CONTRE-MANIFESTANT, E n. Personne qui s'oppose à d'autres manifestants : *La police eut grand mal à empêcher manifestants et contre-manifestants d'en venir aux mains.* ‖ Pl. *des* CONTRE-MANIFESTANTS.

CONTRE-MANIFESTATION n. f. Manifestation qui s'oppose à une autre : *Une contre-manifestation ne tardait pas à se produire* (A. France). ‖ Pl. *des* CONTRE-MANIFESTATIONS.

CONTRE-MANIFESTER v. intr. Manifester en opposition à d'autres.

CONTRE-MANŒUVRE n. f. Manœuvre opposée à une autre. ‖ Pl. *des* CONTRE-MANŒUVRES.

CONTREMARCHE n. f. Marche d'une armée en sens contraire de la direction d'abord suivie : *L'armée s'épuisa en marches et contremarches.* (Alors que la retraite est imposée par l'ennemi, la contremarche est une manœuvre destinée à éviter ou à tromper l'adversaire.) ‖ *Fig.* Action, manœuvre de sens opposé à une autre.
— Constr. Hauteur de chaque marche d'un escalier ; planche qui forme cette hauteur.
— Mar. mil. Evolution d'une escadre dont chaque navire vire de bord au même point : *A Tsushima, Togo n'hésita pas à virer de bord par la contremarche sous le feu russe.* (Dans le virement de bord *tous à la fois,* chaque navire tourne sur place et le navire de queue conduit alors la ligne : *A la bataille du Jutland, l'amiral Scheer fit virer son escadre tous à la fois.*)

CONTREMARCHER v. intr. Faire une contremarche, et, au *fig. : Le voilà qui marche et contremarche, invective contre le vrai* (Valéry).

CONTRE-MARÉE n. f. Marée qui suit une direction opposée à la direction ordinaire de la marée. (Syn. CONTRE-COURANT.) ‖ *Remonter à contre-marée,* arriver à un mouillage, dans une rivière par exemple, avec le courant de marée contraire. ‖ Pl. *des* CONTRE-MARÉES.

CONTREMARQUE n. f. Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, à des ouvrages d'or ou d'argent. ‖ Maquillage des dents des chevaux, destiné à déguiser leur âge.
— Charp. Ensemble de traits ou marque que les charpentiers tracent sur les pièces de bois, afin de les reconnaître au moment du montage. (En menuiserie, ces marques prennent le nom d'ÉTABLISSEMENT.)
— Numism. Signe gravé ou frappé sur une monnaie, après la fabrication, soit pour modifier la valeur de cette monnaie, soit pour lui donner cours dans un pays autre que celui où elle a été émise.
— Orfèvr. Marque de contrôle corporatif ajoutée, à partir du XVIIe s., à la marque de l'orfèvre, en garantie du bon aloi du métal.
— Théâtr. Carte qu'on délivre dans les théâtres à ceux qui sortent momentanément au cours du spectacle.

CONTREMARQUER v. tr. Apposer une contremarque.

CONTRE-MESURE n. f. Mesure destinée à s'opposer à une action adverse ou à la prévenir : *Le gouvernement a pris des contre-mesures pour pallier les effets de la grève.* ‖ Pl. *des* CONTRE-MESURES.

CONTRE-MINE ou **CONTREMINE** n. f. Mil. Ensemble des travaux souterrains permettant de répliquer par le même moyen à l'attaque d'une place ou d'une position par la mine*. ‖ Pl. *des* CONTRE-MINES.
— ENCYCL. Mil. L'attaque par la mine conduit obligatoirement une défense vigilante à répliquer par la *contre-mine,* afin d'empêcher l'assaillant de placer, tout au moins sans peine, ses fourneaux aux endroits voulus. En guerre de position, les deux partis sont sensiblement à égalité au début de la guerre de mines dans laquelle ils s'engagent. Dans le cas d'une place, le défenseur dispose en général d'une amorce de dispositif de contre-mine, construite dès le temps de paix. Il a donc un avantage au début, qui, convenablement utilisé, peut rendre inutile ou très difficile l'attaque par la mine.

CONTRE-MINER ou **CONTREMINER** v. tr. Creuser des contre-mines. ‖ *Fig.* S'opposer d'une manière occulte : *Tout ce latin contreminait sourdement ses projets et allait faire de moi une colonne de l'Eglise, qu'il n'aimait pas* (Renan).

CONTRE-MOULAGE n. m. Opération consistant, en fonderie, à mouler dans le même châssis plusieurs empreintes de l'objet à couler avec un modèle unique. ‖ Pl. *des* CONTRE-MOULAGES.

CONTRE-MOULE n. m. Technol. Moule qui enveloppe le moule direct pour le consolider. ‖ Carton épais sur lequel on dispose, en relief ou en creux, des dessins à reproduire. (On dit aussi CONTRE-ESTAMPE.) ‖ Pl. *des* CONTRE-MOULES.

CONTRE-MOULER v. tr. Faire le contre-moulage de : *Contre-mouler des sculptures.*

CONTRE-MUR n. m. Mur adossé contre un autre pour le soutenir, ou en avant d'un autre pour lui servir de protection : *Contre-murs d'une terrasse.*

CONTRE-MURER v. tr. Constr. Faire un contre-mur.

CONTRE-NOTE n. f. Note diplomatique, rédigée dans un sens opposé à une précédente. ‖ Pl. *des* CONTRE-NOTES.

CONTRE-OFFENSIVE n. f. Opération à objectif stratégique, par laquelle le commandement qui a subi les effets d'une offensive ennemie vise à reprendre l'initiative en attaquant à son tour, suivant un plan d'ensemble et avec des moyens importants : *La contre-offensive des armées soviétiques à Stalingrad amorça l'encerclement des troupes allemandes.* ‖ Pl. *des* CONTRE-OFFENSIVES.

CONTRE-ORDRE n. m. V. CONTRORDRE.

CONTRE-PALÉ, E adj. Hérald. V. PALÉ.

CONTRE-PANNETON n. m. Technol. Platine évidée qui reçoit les pannetons d'une espagnolette. ‖ Pl. *des* CONTRE-PANNETONS.

CONTREPAREMENT n. m. Technol. Face d'une pièce de bois opposée au parement, c'est-à-dire appelée, lors de l'emploi, à ne pas être vue.

CONTRE-PAROI n. f. Métall. Face externe des parois d'un fourneau. ‖ Pl. *des* CONTRE-PAROIS.

CONTREPARTIE n. f. Ce qui s'oppose à une chose pour la compléter ou l'équilibrer : *Sedan fait la contrepartie de Bouvines* (Bainville). ‖ Ce que l'on fournit en échange d'autre chose. ‖ *Particul.* Sentiment, opinion

contre-garde

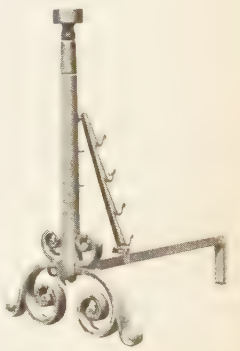

contre-hastier (XVe s.)

Phot. Giraudon.

contraire : *Il n'est pas de sentences, de maximes, d'aphorismes, dont on ne puisse écrire la contrepartie* (Léautaud).
— ***En contrepartie*** loc. adv. Par contre, en compensation.
— Banq. et Bours. Opération de celui qui se porte vendeur ou acheteur contre son propre client, au lieu d'en exécuter les ordres comme intermédiaire.
— Comptab. V. part. *encycl.*
— Technol. En marqueterie, partie restante des feuilles de cuivre, d'écaille ou d'étain, lorsqu'on a découpé (évidé) le dessin principal. (La contrepartie peut être utilisée pour un nouveau placage.) [V. BOULLE.]
— SYN. : *compensation, contrepoids, pendant ; contraire, contre-pied, inverse, opposé.*
— ENCYCL. Comptab. Dans la méthode de comptabilité à parties doubles, toute opération est inscrite, en sens opposé, sur deux comptes, l'un des comptes formant la *contrepartie* de l'autre. Le commerçant qui verse 10 000 NF à son compte à la Banque débite son compte à la banque X et crédite en même temps son compte de caisse.

CONTREPARTISTE n. m. Banq. et Bours. Celui qui fait la contrepartie.

CONTRE-PAS n. m. invar. Demi-pas rapide, par lequel on se remet au pas.

CONTRE-PASSANT, E adj. Hérald. Se dit de plusieurs animaux placés l'un au-dessus de l'autre et passant dans un sens opposé.

CONTRE-PASSATION n. f. Comptab. Annulation d'une écriture erronée, par une écriture contraire (ce qui évite tout grattage). [On dit parfois CONTRE-PASSEMENT.] || Pl. *des* CONTRE-PASSATIONS.

CONTRE-PASSE (À) loc. adv. Carr. Se dit de la façon de trancher le marbre quand les blocs, pendant le travail, ne reposent pas sur leur lit naturel de carrière.

CONTRE-PASSEMENT n. m. Comptab. V. CONTRE-PASSATION.

CONTRE-PASSER v. tr. Faire une contre-passation : *Contre-passer une facture.*

CONTRE-PASSER v. tr. Croiser (vieilli) : *Nous pouvons contre-passer des gens à cheval venant vers nous* (Stendhal).

CONTRE-PENTE n. f. Pente opposée à une autre. || Versant le plus abrupt d'une montagne : *Gravir une montagne par la contre-pente, au lieu de suivre la pente.* || Pl. *des* CONTRE-PENTES.
— Mil. Versant d'un mouvement de terrain, caché aux vues de l'ennemi. (L'installation de positions défensives sur les contre-pentes présente de sérieux avantages pour les défenseurs, qui sont à l'abri des vues de l'ennemi et dont les feux s'appliquent sur la crête où des postes de guetteurs servent d'éléments de surveillance et d'alerte.)
— Trav. publ. Sorte de cassis ou interruption brusque de la pente d'un chemin dans le sens de la montée. || Inégalité de terrain qui empêche l'écoulement des eaux, ou les porte là où elles ne doivent pas aller. || Inclinaison latérale donnée au sol pour l'écoulement des eaux.

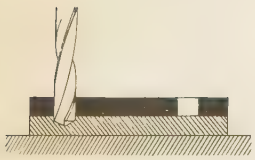

contre-perçage

CONTRE-PERÇAGE n. m. Opération qui consiste à percer des trous d'assemblage dans une pièce avec, comme guide du foret, les trous percés dans une autre pièce qui doit s'assembler avec la première. || Pl. *des* CONTRE-PERÇAGES.

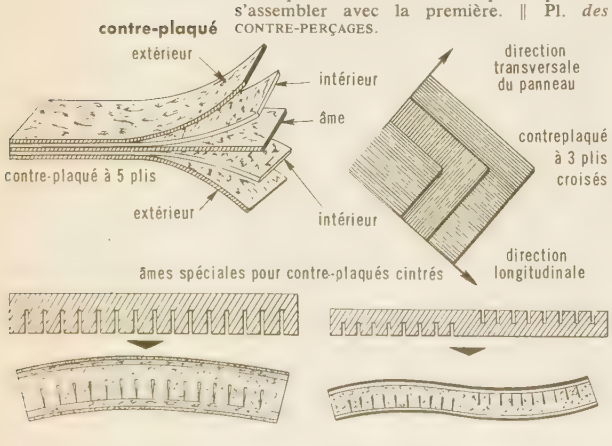

CONTRE-PERCER v. tr. Percer en sens contraire : *Contre-percer une poutre.* || Effectuer un contre-perçage.

CONTRE-PERÇURE n. f. Orifice rectangulaire situé à la face supérieure du fer du cheval et qui livre passage à la lame du clou : *Les contre-perçures correspondent au fond des étampures.*

CONTRE-PERFORMANCE n. f. En sport, et *particul.* au tennis, défaite subie par un joueur classé, au terme d'une rencontre avec un joueur non classé ou moins bien classé que lui. || Pl. *des* CONTRE-PERFORMANCES.

CONTRE-PESER v. tr. (Se conj. comme *mener.*) LANGUE CLASS. et LITTÉR. Faire contrepoids (au *pr.* et au *fig.*) : *Voici qu'égalant les jours et les nuits contre-pesant | Les longs travaux avec son signe débordant, au travers de la porte céleste, | S'interpose la royale Balance* (Claudel).

CONTREPÈTERIE ou **CONTREPETTERIE** n. f. (de *contre*, et de *péter*, rendre un son). Sorte de jeu ou de lapsus par lequel, en intervertissant l'ordre des syllabes, des lettres ou des mots, on produit des phrases burlesques ou privées de sens. (Ainsi, un acteur qui devait dire : *Sonnez, trompettes !*, s'écria : *Trompez, sonnettes !*) [Cet amusement littéraire fut fort pratiqué au XVIe s., par Rabelais en particulier.]

CONTRE-PIED n. m. Ce qui est diamétralement opposé à une chose ; le contraire : *Après toutefois qu'il* [Pascal] *aura dénoncé et poussé à bout dans Montaigne le contre-pied d'Epictète* (Sainte-Beuve). || *Prendre le contre-pied,* adopter une attitude diamétralement opposée à quelque chose. || Pl. *des* CONTRE-PIEDS.
— SYN. : *contrepartie, inverse, opposé.*
— Sports. Mouvement faux d'un joueur. || *Prendre son adversaire à contre-pied,* dans les jeux de balle (tennis, pelote basque), lui envoyer la balle du côté opposé à celui où son élan le porte ; dans les sports d'équipe (football, rugby), tromper le défenseur par un brusque changement de direction pour courir dans le sens opposé à celui où son élan le porte.
— Vénerie. *Prendre le contre-pied,* en parlant des chiens, suivre à rebours les voies d'un animal, ou, en parlant de celui-ci, revenir sur sa voie. (V. CONTRE.)

CONTRE-PILASTRE n. m. Pilastre double, placé en face d'un autre pilastre qu'il flanque. || Pl. *des* CONTRE-PILASTRES.

CONTRE-PIVOT n. m. Horlog. Bloc d'appui d'un axe, par exemple celui d'un balancier, souvent réalisé en rubis ou en diamant. || Pl. *des* CONTRE-PIVOTS.

CONTRE-PLACAGE n. m. Procédé employé par les ébénistes, depuis la seconde moitié du XIXe s., en vue d'empêcher le retrait des panneaux, jusque-là en bois massif, sur lesquels étaient collées les feuilles de placage précieux. || Pl. *des* CONTRE-PLACAGES.
— ENCYCL. Pour fabriquer un *contre-placage,* on constitue un panneau en frises de peuplier et, de chaque côté de l'âme ainsi obtenue, on colle, en disposant le fil transversalement, une feuille de placage, d'au moins 2 mm, de tulipier, ou, à défaut, de peuplier, d'okoumé, d'acajou d'Afrique. L'opération est effectuée dans un châssis avec des cales chauffées. Les panneaux ainsi obtenus sont ultérieurement plaqués. Le principe du contre-placage a été industrialisé par la fabrication des contre-plaqués*. Mais la fabrication du contre-plaqué conduit à un produit commercial, alors que le contre-placage est l'une des phases de la réalisation d'un meuble d'ébénisterie.

CONTRE-PLAINTE n. f. Dr. Plainte faite en opposition à une plainte antécédente. || Pl. *des* CONTRE-PLAINTES.

CONTRE-PLANCHE n. f. Grav. Seconde planche destinée à porter le mordant sur les parties du dessin laissées intactes par la première planche. || Pl. *des* CONTRE-PLANCHES.

CONTRE-PLANTER v. tr. Intercaler des plantes entre d'autres végétaux : *Choux contre-plantés de laitues.*

CONTRE-PLAQUÉ n. m. Matériau présenté sous forme de panneau, constitué par un nombre impair de couches de bois (tranché, déroulé ou, parfois, scié) disposées de façon à croiser leur fil selon des angles déterminés, et collées sous pression. || Pl. *des* CONTRE-PLAQUÉS.
— ENCYCL. L'industrie du *contre-plaqué* est relativement récente, bien que, dès l'Antiquité, on ait eu l'idée d'assembler à contre-fil plusieurs feuillets de bois pour réduire la déformation de sièges et de meubles. Dès la seconde moitié du XIXe s., les ébénistes pratiquaient le contre-placage*, qui consistait à coller des feuilles de placage sur un panneau fait de frises de peuplier jointives. La fabrication du contre-plaqué proprement dit est une industrialisation de ce procédé. Le premier brevet fut pris à Londres en 1884 ; mais la production ne prit son essor véritable qu'à la Première Guerre mondiale, en vue, surtout, de la construction aéronautique. On peut la qualifier maintenant d'*industrie lourde* du bois. Chacune des couches de bois d'un contre-plaqué est appelée pli*. En général, les plis sont placés symétriquement par rapport à un pli central, appelé *âme* quand il a plus de 5 mm d'épaisseur. Cette symétrie tient compte de l'épaisseur et de la nature du bois. Les *plis extérieurs* (ou *faces*) sont formés d'un seul placage ou de plusieurs placages juxtaposés par un jointage précis. Les *plis intérieurs* sont formés de plusieurs placages juxtaposés simplement. Le plus souvent, chaque pli a le fil placé à 90° du fil du pli contigu (*plis alternés*) ; mais, dans certains cas, on croise les plis à 30°, 45°, etc. (*plis en étoile*).
La fabrication exige un matériel important. Les grumes (de qualité « tranchage ») sont tronçonnées en billons, lesquels, après étuvage, sont débités par des *trancheuses* ou des *dérouleuses*. Les placages obtenus sont rognés par des *massicots,* puis séchés dans des *séchoirs* à amenage continu ou par des presses chaudes. Une *dresseuse* leur donne ensuite des rives droites et planes en vue de l'assemblage ultérieur, qui s'opère à l'aide d'une *jointeuse* à bande de papier gommé ou collant directement bord à bord, sur chant. Eventuellement, avec une *bouchonneuse,* on enlève les nœuds des placages de qualité secondaire et on les remplace par des pastilles de bois sans défaut. Les plis ainsi préparés sont enduits de colle par une *encolleuse* mécanique, puis superposés pour constituer les panneaux. Ceux-ci sont ensuite serrés dans des *presses* hydrauliques ordinaires ou dans des presses à plateaux chauffants, selon que le collage a lieu à froid ou à chaud. Ils subissent éventuellement un nouveau séchage. En dernier lieu, la *déligneuse,* le *racloir* mécanique, la *ponceuse* opèrent leur finition.
La qualité d'un contre-plaqué dépend beaucoup de la colle employée. Les résines synthétiques sont venues compléter les colles à la caséine et à l'albumine. Citons, en particulier, la *caurite* (colle urée-formol).
Les dimensions des panneaux de contre-plaqué ont fait l'objet d'une norme. Les épaisseurs vont de 3 à 18 mm. Les principales essences employées sont : l'okoumé, le peuplier, le hêtre, le platane, le chêne, le noyer, le frêne, le limba, divers acajous d'Afrique. Au Canada et dans les pays nordiques, on emploie beaucoup le bouleau et, aux Etats-Unis, le pin d'Oregon.
Le contre-plaqué est utilisé dans le meuble, la menuiserie de bâtiment, la construction aéronautique, la charpente, les constructions préfabriquées, l'emballage, le coffrage (récupérable) destiné au coulage du béton, etc.
Diverses fabrications spéciales se rattachent à celle du contre-plaqué : panneaux lattés et lamellés, panneaux galbés (par moulage entre deux formes, par emboutissage ou par le procédé dit « du tapis de caoutchouc ») pour fonds de sièges, banquettes, etc., tonnelets en contre-plaqué, panneaux mixtes bois et métal.

CONTRE-PLAQUER v. tr. Procéder au contre-placage.

CONTRE-PLATINE n. f. Plaque métallique ayant la forme d'un S, qui se place du côté opposé à la platine d'une arme à feu. || Pl. *des* CONTRE-PLATINES.

CONTREPLÈGE ou **CONTREPLEIGE** n. m. Dr. anc. Caution fournie par le défendeur à une action possessoire.

CONTRE-PLONGÉE n. f. Ciném. Prise de vues lorsque l'axe de la caméra est dirigé plus ou moins de bas en haut. || Pl. *des* CONTRE-PLONGÉES.

CONTREPOIDS n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force pour les neutraliser ou en modérer l'action : *Les contrepoids d'une horloge.* || Long bâton courbé aux deux bouts, dont les danseurs de corde se servent pour garder plus aisément l'équilibre. (On dit plutôt BALANCIER.) || *Fig.* Ce qui équilibre, neutralise : *Le seul contrepoids à la méchanceté de l'homme est sans doute sa lâcheté* (H. de Montherlant).

— Radiotechn. Groupe de conducteurs isolés du sol, disposés sous une antenne et utilisés au lieu de la connexion directe avec la terre. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Mécan. Les *contrepoids* consistent en un excès de matière, ménagé volontairement sur les pièces tournantes ou oscillantes, et aussi sur celles qui tendent à se soulever. Les contrepoids sont destinés à contrebalancer l'action de certains organes comme les bielles, les tiges, les leviers, etc., soit au repos, soit en mouvement, pour fixer la position du centre de gravité d'un ensemble. Par exemple, on fait usage de contrepoids pour maintenir sur leur siège les soupapes de sûreté, pour faciliter la manœuvre de certains appareils comme les changements de marche, pour équilibrer, dans les locomotives, les manivelles, bielles, crosses de pistons et autres pièces dont le centre de gravité se déplace par rapport au centre de la roue.

— Radiotechn. Le *contrepoids* est constitué par un réseau horizontal de fils conducteurs, isolé du sol et tendu sous l'antenne à faible hauteur, 2 à 3 m au-dessus de la terre. Il permet d'obtenir des résultats plus réguliers que la prise de terre, parce qu'il introduit une résistance électrique moins grande dans le circuit antenne-terre. Dans le montage des postes de radio sur les avions, on prend généralement comme contrepoids la masse métallique de l'avion ou de l'aéronef.

CONTRE-POIL (À) loc. adv. Dans le sens contraire à celui du poil : *Etriller un cheval à contre-poil.* || — *Fig.* et *fam. Prendre une affaire à contre-poil,* la prendre par son côté le moins favorable. || *Prendre quelqu'un à contre-poil,* agir avec quelqu'un de manière à blesser ses tendances naturelles ; horripiler. — SYN. : *à l'envers, à l'opposé, à rebours, à rebrousse-poil.*

CONTRE-POINÇON n. m. Imprim. Tige d'acier présentant le creux d'une lettre ou d'une figure que l'on veut marquer en relief. || Pl. *des* CONTRE-POINÇONS.

— Technol. Tige de fer dont les serruriers se servent pour contre-percer des trous et river les pièces : *Des contre-poinçons d'acier.*

CONTREPOINT n. m. Mus. Discipline musicale qui a pour objet la superposition de plusieurs lignes mélodiques.

— ENCYCL. Etymologiquement, le mot *contrepoint* signifie « point contre point », note contre note, et, par extension, « mélodie contre mélodie ». Le contrepoint s'oppose ainsi à l'harmonie, acquisition historiquement plus récente, qui trouve son principe essentiel dans l'accord. Le contrepoint envisage les lignes mélodiques simultanées, sans négliger les conjonctions verticales ; il ne fait pas une personnalité de l'accord ; les sons sont considérés en fonction de leurs distances réciproques. Le contrepoint se fonde donc sur la notion d'intervalle.

Le contrepoint se trouve à la base de tout le style polyphonique des vieux maîtres flamands et des maîtres italiens de la Renaissance. C'est surtout au XVIe s. qu'il trouve sa plus parfaite expression. La fugue utilise l'écriture contrapuntique. Au moment même où l'écriture harmonique apparaît, le contrepoint connaît ainsi un magnifique épanouissement avec J.-S. Bach. Les dernières œuvres de Beethoven s'inspirent du style contrapuntique. Avec le romantisme, le contrepoint est relégué au rang d'exercice. Au début du siècle, avec Schönberg et ses disciples, l'esprit contrapuntique retrouve une nouvelle vie ; on sait, en effet, que le dodécaphonisme sériel est directement issu de la notion d'intervalle.

De nos jours, dans les conservatoires, on fait usage, en contrepoint, du mode majeur et des modes mineurs ascendants et descendants. On emploie également les modes anciens ou d'éclipse : c'est le contrepoint modal. Suivant le parti pris rythmique envisagé pour les parties qui contrepointent le chant donné, on distingue cinq « espèces » de contrepoints,

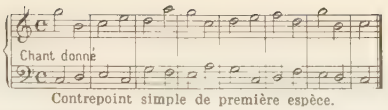

Contrepoint simple de première espèce.

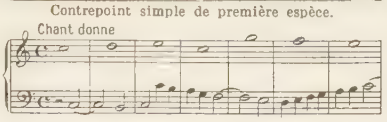

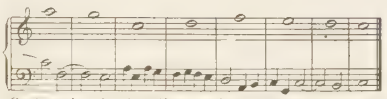
Contrepoint de cinquième espèce (contrepoint fleuri).

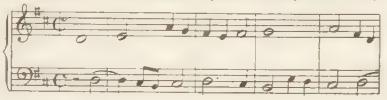

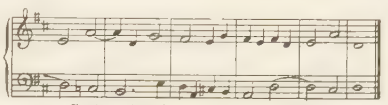
Contrepoint double ou renversable.

qui peuvent être traitées de 2 à 8 voix. 1re espèce : les contrepoints épousent les mêmes valeurs que celles du chant donné (cette espèce est dite « note contre note ») ; 2e espèce : deux notes contre une ; 3e espèce : quatre notes contre une ; 4e espèce : syncopes ; 5e espèce : fleuri (mélange des valeurs). Le contrepoint à double chœur est une forme de contrepoint à 8 voix ; l'ensemble polyphonique forme un tout, mais il est divisé en deux groupes indépendants ; ces deux chœurs, écrits chacun à 4 voix, se répondent, alternent, s'unissent ou se confondent. Dans le contrepoint en imitation, quand les intervalles d'une imitation répondent exactement aux intervalles proposés, l'imitation est régulière. L'imitation est irrégulière si elle répond à un intervalle majeur par un intervalle mineur, ou réciproquement. Dans un contrepoint renversable, les voix sont combinées de telle sorte qu'elles peuvent être interverties dans leur disposition.

Contrepoint (*Point counter Point*), roman d'Aldous Huxley (1928). On peut considérer ce livre comme la plus belle réussite de Huxley dans le genre du « roman d'idées ». Poursuivant le développement de diverses intrigues qui s'entrecroisent comme les thèmes d'une composition musicale (d'où le titre de l'ouvrage), il y brosse une large fresque de l' « intelligentsia » britannique au lendemain de la Première Guerre mondiale. D'innombrables problèmes y sont agités, montrant la curiosité universelle de Huxley et sa brillante facilité d'intellectuel à se mouvoir dans les domaines les plus différents.

CONTRE-POINTE n. f. Partie tranchante de l'extrémité du dos de la lame d'un sabre : *Des contre-pointes affilées.* || Escrime au sabre, dans laquelle on fait usage à la fois de la pointe et du tranchant.

— Archéol. Courtepointe. || Cotte gamboisée du XIIIe s.

— Mécan. Point fixe en rotation et mobile en translation, qui, sur un tour, sert d'appui à la pièce que l'on travaille : *La contre-pointe est guidée à sa partie inférieure sur le banc du tour*, et y est fixée, après mise en place, par un boulon.* (Syn. POUPÉE MOBILE.)

CONTREPOINTER v. tr. User, dans l'écriture musicale, des procédés du contrepoint*.

CONTRE-POINTIER, ÈRE n. Autref., artisan qui rembourrait, ouatait, doublait et piquait les tissus point contre point. (On dit auj. COURTEPOINTIER, en Suisse romande notamment.) || Pl. *des* CONTRE-POINTIERS, ÈRES.

CONTREPOISON n. m. Thérap. Remède contre le poison ; et, au *fig. : Le travail est le contrepoison du vice.* (Syn. ANTIDOTE.)

— ENCYCL. Les principaux *contrepoisons* sont : pour les *acides concentrés,* la neutralisation, obtenue par l'absorption de bicarbonate de sodium, de magnésie calcinée... ; pour l'*acide cyanhydrique* et ses sels, les vomitifs, l'eau ammoniacale ; pour les *alcalis concentrés,* l'eau vinaigrée ; pour les *alcaloïdes,* tels que l'opium, les vomitifs, le café noir, le tanin ; pour le *phosphore,* le lait ; pour l'*arsenic,* l'eau de chaux, les blancs d'œufs ; pour les *champignons,* le jus de citron ; pour les *moules,* l'éther, le camphre ; pour le *sublimé,* les blancs d'œufs, le dimercaptol. (V. ANTIDOTE, EMPOISONNEMENT, POISON.)

CONTRE-PORTE n. f. Constr. Châssis garni de toile, placé devant une porte pour mieux intercepter l'air. || Seconde porte d'une place forte. || Pièce de protection fixée à l'intérieur d'une porte de poêle métallique. || Pl. *des* CONTRE-PORTES.

CONTRE-POSÉ, E adj. Hérald. Se dit des pièces posées l'une sur l'autre, dans un sens différent (comme de deux dards dont l'un a la pointe en haut et l'autre en bas).

CONTRE-POSER v. tr. Poser à rebours : *Contre-poser des pierres.* || Porter inexactement sur un livre : *Contre-poser des articles.*

CONTRE-POSEUR n. m. Manut. Aide du poseur plus spécialement habilité à mettre en place les pierres de taille.

CONTRE-POTENCE n. f. Horlog. Pièce qui porte le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre. || Pl. *des* CONTRE-POTENCES.

CONTRE-POTENCÉ, E adj. Hérald. V. POTENCÉ.

CONTRE-POUSSER (SE) v. pr. Constr. En parlant des matériaux d'une voûte, conserver leur position sans qu'ils risquent de fléchir sous l'action de forces simultanées contraires.

CONTRE-PRÉPARATION n. f. Mil. Action de l'artillerie amie s'appliquant, avant le débouché d'une attaque adverse, sur les batteries d'artillerie ennemies, pour neutraliser leurs tirs de préparation* : *Tir de contre-préparation.* || Pl. *des* CONTRE-PRÉPARATIONS.

CONTRE-PRESSION n. f. Pression opposée à une autre. || Pl. *des* CONTRE-PRESSIONS.

— Therm. Pression en aval d'une machine, pompe, soupape ou tuyauterie, dont on doit tenir compte dans le calcul de sa capacité d'évacuation. || Pression supérieure à la pression atmosphérique, maintenue à la sortie de certaines machines à vapeur, afin de permettre d'utiliser encore la vapeur dans des appareils de chauffage : *Machine à contre-pression. Turbine à contre-pression.*

— ENCYCL. Therm. La marche à *contre-pression* est très économique lorsqu'on doit simultanément produire de la force motrice et alimenter des chauffages industriels ou domestiques utilisant, directement ou indirectement, la vapeur. La dépense de chaleur, donc de combustible, est plus élevée qu'elle ne le serait pour chacune des deux opérations considérées séparément, mais elle est bien moindre que leur somme ; dans le cycle thermodynamique de la machine, le chauffage se substitue au condenseur ; la chaleur cédée à la source froide est accrue, mais ne constitue plus une perte. En fait, l'intérêt économique du système dépend du rapport entre les besoins de force motrice et de chauffage.

CONTRE-PROFIL n. m. Reproduction inverse, sur une pièce de bois, du profil d'une moulure sur laquelle elle est posée. || Pl. *des* CONTRE-PROFILS.

— ENCYCL. L'exécution d'un *contre-profil* est nécessaire dans l'assemblage à tenon et mortaise d'un montant et d'une traverse moulurés. Les conditions de travail à la toupie conduisent à n'utiliser que des profils n'ayant pas de parties rentrantes, comme la doucine plate.

CONTRE-PROFILER v. tr. Menuis. Entailler une pièce en sens contraire d'une autre, de façon à pouvoir enchâsser la première dans la seconde.

CONTRE-PROJET n. m. Projet que l'on oppose à un autre. || Pl. *des* CONTRE-PROJETS.

CONTRE-PROPOSITION n. f. Proposition opposée à une autre : *Les délégués patronaux ont présenté aux représentants des syndicats des contre-propositions.*

CONTRE-PUITS n. m. invar. Fourneau établi, dans la guerre de siège, au-dessus d'une galerie souterraine, pour bouleverser le terrain dans lequel on craint que l'adversaire ne descende en puits pour attaquer la galerie.

CONTRE-QUEUE n. f. Fortif. anc. Galerie en tenaille simple, moins large vers le dehors

Contre-Réforme

le pape Pie IV
par Cochin
cabinet des Estampes

saint Ignace de Loyola
par Pitteri
cabinet des Estampes

saint Charles Borromée
par Cochin
cabinet des Estampes

que vers l'intérieur. (On l'appelle aussi RAVELIN.) ‖ Pl. *des* CONTRE-QUEUES.

CONTRE-QUILLE n. f. Mar. Dans la construction en bois, seconde quille fixée au-dessous de la quille véritable et la protégeant en cas d'échouage. ‖ Pl. *des* CONTRE-QUILLES.

CONTRER v. tr. et intr. Au bridge, déclarer que l'équipe adverse ne réussira pas son contrat : *On lui contrait les trois sans atout de sa demande* (Giraudoux). ‖ *Fig.* et *fam.* S'opposer à, contre-attaquer (le plus souvent avec succès).

CONTRE-RAIL n. m. Ch. de f. Rail placé à l'intérieur de la voie et destiné à guider les boudins des roues dans la traversée des appareils, passages à niveau, etc., ou à maintenir la largeur de l'ornière dans une voie dont l'intérieur est garni de matériaux de pavage, empierrement, etc. ‖ Pl. *des* CONTRE-RAILS.

CONTRE-RAMPANT, E adj. m. Hérald. V. RAMPANT.

CONTRERAS (Francisco), écrivain chilien (1877 - 1932). Il a vécu longtemps en France et a contribué par ses chroniques au *Mercure de France* à faire connaître la littérature hispano-américaine moderne. Ses poèmes (*Esmaltes*, 1898) sont d'inspiration symboliste. Il a écrit aussi des nouvelles.

CONTRE-RÉACTION n. f. Radiotechn. Réintroduction, en opposition de phase, à l'entrée d'un montage électronique, d'une partie du signal prélevé à sa sortie : *Dans les amplificateurs, la contre-réaction permet de réduire le taux de distorsion.*

CONTRE-RÉFORME ou **CONTRE-RÉFORMATION,** nom donné par les historiens allemands à la réforme catholique qui suivit au XVIe s. la réforme protestante, et qui eut pour buts essentiels, en réaction contre cette dernière, le redressement spirituel de l'Eglise, en conformité avec le dogme et la tradition, et la reconquête des pays et des âmes qui s'étaient séparés de Rome.

Depuis l'affichage des quatre-vingt-quinze propositions de Luther aux portes de l'église de Wittenberg, en 1517, les idées novatrices, en moins de vingt ans, ont gagné à la Réforme plus de la moitié de l'Allemagne et de la Suisse, l'Angleterre et la Scandinavie, pénétré en France et en Europe orientale ; l'Italie et même l'Espagne, pays de foi catholique intense, ne semblent pas à l'abri de cette révolution religieuse.

Pour enrayer les progrès du protestantisme, le pape Paul III décide de combattre les réformateurs à la fois dans leurs personnes, en reconstituant en 1542 le tribunal de l'Inquisition, et dans leurs idées, en créant en 1543 la congrégation de l'Index. Le premier, placé sous le contrôle de la congrégation du Saint-Office, composée de six cardinaux présidés par le cardinal Carafa, le futur Paul IV, et ayant pour agents, dans tous les pays chrétiens, des inquisiteurs, en général recrutés parmi les Dominicains, réussit à extirper rapidement l'hérésie d'Italie et d'Espagne en multipliant arrestations et exécutions (supplices des Vaudois de Calabre) ; la seconde, chargée de dresser la liste (« index ») des écrits contraires à la doctrine catholique (la première parut en 1559), consolide l'œuvre de l'Inquisition dans ces mêmes pays méditerranéens. Mais de strictes mesures défensives ne sont pas suffisantes pour obtenir le retour des hérétiques dans le sein de l'Eglise romaine, ou pour empêcher le ralliement d'autres âmes à la Réforme, à laquelle le calvinisme donne, au milieu du XVIe s., une nouvelle force d'expansion dans les pays situés au-delà des Alpes. Il faut, pour atteindre un tel résultat, repenser la vie de l'Eglise et sa doctrine, en fonction d'une interprétation plus précise de la tradition et des textes sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est à cette fin que le pape réunit le concile œcuménique de Trente, qui siège, avec de nombreuses interruptions dont les causes sont souvent d'ordre politique, de 1545 à 1563 sous les pontificats de Paul III, Paul IV, Jules III et Pie IV.

Son œuvre est efficace : il supprime les abus (absentéisme, cumul des bénéfices, ordinations avant 25 ans), crée des séminaires pour former des prêtres dont les connaissances intellectuelles et religieuses les rendent aptes à évangéliser leurs ouailles les plus instruites ; enfin, et surtout, il définit le dogme pour toujours, insistant sur le rôle de la Bible comme source essentielle de la foi, dont le texte latin, dit « Vulgate », pour éviter toute erreur d'interprétation des fidèles, doit être définitivement fixé (et ne le fut qu'en 1592). Ayant ainsi répondu aux réformés, qui reprochaient à Rome de donner de la parole de Dieu une version déformée, le concile décide que les œuvres des Pères de l'Eglise doivent, au même titre que la Bible, être considérées comme inspirées par l'Esprit Saint, et impose également certaines pratiques cultuelles dénoncées par les protestants : les sept sacrements sont maintenus, et la présence réelle du Christ dans l'eucharistie est réaffirmée ; le culte de la Vierge et des saints, celui des images, la nécessité du célibat pour les prêtres, l'usage du latin dans les offices sont conservés ; enfin l'autorité du pape, seul habilité à définir le dogme, est renforcée.

Le catéchisme romain de 1566, le bréviaire romain de 1568 et le missel romain de 1570 précisent, pour les fidèles, les conclusions du concile de Trente*, qui recommande, en outre, de recourir à l'enseignement, à la prédication et à la confession pour entreprendre la reconquête au catholicisme des pays réformés, tâche désormais essentielle de la Contre-Réforme. A cette œuvre vont désormais s'attacher soit des individualités exceptionnelles, telles que saint Charles Borromée, qui épure Rome à partir de 1565 avant de réorganiser l'archevêché de Milan, soit des ordres religieux, dont les uns, tels les « carmels » d'Espagne, sont transformés par les mystiques sainte Thérèse d'Ávila et saint Jean de la Croix, qui en font des foyers de haute spiritualité, dont les autres sont des fondations nouvelles destinées à l'enseignement, telle celle de la congrégation de l'Oratoire, fondée définitivement à Rome en 1575 par saint Philippe Néri. Mais l'instrument essentiel de la Contre-Réforme catholique est, en fait, la Compagnie de Jésus, organisée définitivement en 1540. Sous la direction étroite de leur supérieur, le général, et du pape, les Jésuites vont adopter pour lutter contre les réformés une méthode lente, mais efficace ; n'admettant en leur sein que des hommes pourvus d'une forte culture, ils se font enseignants. Leur première grande réalisation est le Collège romain (1550) ; le nombre de leurs collèges est rapidement porté à 100 (1556), puis à 144, dont 14 en France (1580). Par la douceur et l'habileté de leur pédagogie, par la qualité de leur enseignement, ils gagnent l'affection de leurs élèves, dont ils fortifient la foi dans la doctrine romaine, s'assurant ainsi de la fidélité des cadres dirigeants de l'avenir. La date de la fondation de leurs collèges marque dans chaque pays le début de la reconquête catholique, qui commence par l'Autriche (collège de Vienne, 1551) et par la Bavière (collège d'Ingolstadt, 1556), pays qui seront au début du XVIIe s., sous la direction de Ferdinand de Styrie et du duc Maximilien de Bavière, les points d'appui les plus solides du catholicisme contre les Etats réformés dans le cadre de la guerre de Trente Ans. Appuyés par les Habsbourg d'Espagne, les Jésuites s'installent dans les Pays-Bas méridionaux dès 1559, en éliminent facilement les communautés protestantes, et songent même à faire des Pays-Bas la base de la reconquête au catholicisme romain des îles Britanniques à partir du collège-séminaire anglais de Douai, fondé par W. Allen.

allégories des Jésuites, fin XVIe s.
musée des Archives, Paris

Grâce à eux, Rome reprend pied dans les pays rhénans (collèges de Trèves, 1560, et de Mayence, 1561), en Suisse (intervention derrière saint Charles Borromée [voyage de 1570] et aide des Capucins [Altdorf, 1581]), et arrête pour toujours, sous la direction de Pierre Canisius, les progrès de la Réforme en Pologne dès 1574, et dans l'Empire dès 1578.

A la fin du XVIe s., la Contre-Réforme a transformé la vie spirituelle des catholiques tout en approfondissant l'étude des mystères chrétiens et en se rapprochant de l'esprit de l'Evangile ; pour échapper aux reproches qui lui sont faits par les Réformés, l'Eglise, par réaction contre l'autorité de ces derniers et sous l'impulsion des Jésuites, insiste sur l'aspect sensible de la religion qui, pour pénétrer plus profondément l'âme des fidèles, doit captiver non seulement son esprit, mais aussi son cœur. Ainsi s'explique la pratique du culte de la Vierge, celui du Sacré-Cœur de Jésus, la pompe des cérémonies dans le cadre renouvelé d'églises très vastes, où la lumière pénètre largement, et où l'exubérance et la richesse de la décoration attestent au fidèle que la religion du Christ est avant tout une religion de vie et de joie ; cet art de la Contre-Réforme, qui trouve sa première expression dans le Gesù de Rome, et son épanouissement dans le baroque*, qui triomphe dans les pays chrétiens de l'Europe centrale, est la manifestation concrète des succès de la politique pontificale.

Mais ces derniers sont limités, car Rome a réagi trop tard : seuls les pays où les idées réformées n'ont pas gagné les couches profondes de la population ont pu être regagnés à la foi romaine, les autres sont restés fidèles à leur nouvelle religion. Désormais, à une Europe catholique, latine et méditerranéenne s'oppose une Europe protestante, germanique et nordique ; entre elles deux, les limites sont fixées pour des siècles, sauf en France où l'équilibre des forces entre les deux communautés conduit, fait unique dans l'histoire de l'Europe antérieure à 1789, à la reconnaissance de fait de la coexistence de deux religions à l'intérieur d'un même Etat (édit de Nantes, 1598). [→ Biblio.]

— Bx-arts. Par opposition à la prohibition des images, prescrite par les ministres du culte réformé, l'Eglise catholique, après le concile de Trente*, s'applique à développer l'enseignement par l'image, tout en cherchant à contrôler la décence dans l'iconographie sacrée (c'est l'époque où Daniel de Volterra voile les nudités du *Jugement dernier* de Michel-Ange). Des dévotions nouvelles apparaissent : l'Enfant Jésus, les Anges gardiens, les Sept Archanges. Au XVIIe s., on accentue généralement la puissance du surnaturel, le triomphe de la religion, de la foi, de la papauté, des martyrs et des saints (Rubens). Les artistes insistent aussi sur la sensibilité (le Bernin) et le mysticisme (le Tintoret, le Greco), tandis que le réalisme d'un Caravage, dans les sujets sacrés, est blâmé par la hiérarchie. En architecture, le style de la Contre-Réforme porte, en général, le nom de « jésuite », pour deux raisons : parce qu'il suit le modèle donné par Vignole à l'église du Gesù, et parce qu'il fut surtout propagé par la naissante Compagnie de Jésus ; il faut observer que ce style est, à l'origine, empreint d'une majestueuse austérité, et que les ornementations des voûtes (stucs, plafonds peints) furent le plus souvent ajoutées au XVIIe s.

CONTRE-RÉFORMISTE adj. et n. Opposé à la Réforme.

CONTRE-REMONTRANTS n. m. pl. Partisans de Gomar*.

CONTRE-RETABLE n. m. Paroi formant le fond de l'autel et contre laquelle sont adossés le tabernacle, les gradins, etc. ‖ Pl. *des* CONTRE-RETABLES. (Rare.)

CONTRE-REVERS n. m. invar. Partie de caniveau pavé d'une rue, opposée au revers.

Phot. Giraudon, Bibl. nat.

CONTRE-RÉVOLUTION n. f. Mouvement politique destiné à combattre une révolution, à en ruiner les résultats : *L'esprit de peur et de vengeance inspire la contre-révolution espagnole* (Bernanos). || Pl. *des* CONTRE-RÉVOLUTIONS.

— ENCYCL. Hist. La *contre-révolution* tend à détruire les résultats d'une révolution antérieure et à restaurer, dans la mesure du possible, les institutions politiques et économiques et les privilèges sociaux antérieurs. Dans ce sens, une restauration est souvent, en tout ou en partie, une contre-révolution. Tel est le cas de la restauration de 1660 en Angleterre ou de la Restauration bourbonienne en France en 1814-1815. Elle peut alors s'accompagner de troubles intérieurs (Terreur blanche, 1815) ou de mesures de répression visant à annihiler physiquement (assassinat du maréchal Brune, exécution du maréchal Ney, 1815, etc.) ou moralement (exil, proscription) les adversaires du retour au passé ; plus souvent elle est pacifique, s'accompagnant simplement d'un retour au pouvoir des gouvernants chassés par la révolution et d'une modification des institutions, qui n'est pas retour pur et simple au passé, mais adaptation de celui-ci à l'état politique du moment, en fonction des événements irréversibles de la période révolutionnaire. Ainsi la monarchie bourbonienne restaurée en France fut-elle beaucoup plus libérale que la monarchie d'Ancien Régime.

La France révolutionnaire, en détruisant les cadres politiques et religieux de l'Ancien Régime, en bouleversant les rapports économiques et sociaux établis antérieurement à 1789 et en voulant exporter ses conquêtes au nom des principes de la liberté de l'homme, de l'égalité des citoyens et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ne pouvait pas ne pas susciter de violents mouvements contre-révolutionnaires à la fois en France et hors de France. De part et d'autre des frontières, leurs auteurs ont été soit des hommes ou des catégories sociales, ou des groupements d'intérêt défendant des positions acquises, soit des idéologues, défenseurs d'un ordre social voulu par Dieu ou la nature des choses et garanti par une certaine organisation du pouvoir, organisation qui ne peut être modifiée sans que l'équilibre de la société soit définitivement détruit et, par là même, l'Etat disloqué et l'homme perdu.

La Contre-Révolution n'a donc pas été postérieure, mais concomitante à la Révolution ; débutant, en fait, en 1789, elle s'est poursuivie jusqu'à l'achèvement réel de cette dernière en 1815.

En France même ses agents sont nombreux : le roi, qui ne peut admettre la moindre limitation à son pouvoir ; les classes privilégiées (haute noblesse, haut clergé, parlementaires), qui sont lésées par la nuit du 4-Août ; le clergé, qui, en tant que corps, ne peut accepter la Constitution civile du 12 juillet 1790, condamnée par le pape. En fait, pour chacun d'entre eux, la Contre-Révolution ne revêt pas le même aspect, et si, pour le roi, elle signifie retour à l'absolutisme, pour les privilégiés elle doit, au contraire, consacrer l'avènement d'un régime aristocratique où le monarque n'est que le « premier parmi ses pairs ». Ainsi divisée dans ses conceptions et dans ses buts, la Contre-Révolution française échoue finalement, malgré de multiples tentatives pour abattre le Nouveau Régime, tentatives qui débutent en 1790 : complots aristocratiques de Lyon et de Montauban, constitution du camp de Jalès, mutineries des troupes à Nancy et à Toulon en août. La constitution d'un clergé réfractaire, comprenant l'épiscopat presque en entier et plus de la moitié du bas clergé, donne pourtant un nouvel élan à la Contre-Révolution, qui semble bien près de triompher quand, en février 1793, le refus opposé par la Vendée catholique et royale à la levée de 300 000 hommes lui donne une assise territoriale et une armée, alors que Toulon se révolte et que bientôt débute la chouannerie en Bretagne et dans les Bocages. Vaincue à la fin de 1793, la Contre-Révolution intérieure relève la tête après la chute de Robespierre sous la direction des compagnons de Jéhu, dans la vallée du Rhône (Terreur blanche), ou de Georges Cadoudal en Bretagne.

Mais déjà, depuis longtemps, la Contre-Révolution s'est faite européenne et ne se poursuit en France qu'avec le soutien de l'Europe, sollicité par les émigrés, qui se sont multipliés de 1789 à 1791 sous la direction du comte d'Artois à Turin et du prince de Condé à Trèves.

Les premiers à réagir à l'appel de ces exilés sont les monarques d'Europe centrale, le roi Frédéric-Guillaume de Prusse et l'empereur Léopold II, que la politique de croisade révolutionnaire, venant après les affaires du comtat Venaissin et des princes possessionnés d'Alsace, inquiète, en particulier dans la mesure où ils peuvent craindre pour la cohésion intérieure de leurs Etats, ce qui est le cas pour les Habsbourg : la déclaration de Pillnitz (août 1791) est, en ce sens, une véritable déclaration de guerre de l'Europe monarchique à la France révolutionnaire.

En fait, plus dangereuse est pour cette dernière l'Angleterre, qui, après être entrée dans le conflit (févr. 1793), va devenir le foyer principal de la Contre-Révolution en Europe, finançant, en particulier par l'intermédiaire de son agent à Bâle, Wickham, toutes les intrigues royalistes de 1794 à 1802 ; partout on retrouve son influence : en Vendée, à Quiberon (juill. 1795), lors du complot de Cadoudal, qui ranime la chouannerie dès 1800 et qui, finalement, est exécuté en 1804 pour avoir voulu enlever le Premier consul avec l'aide britannique. Cette attitude contre-révolutionnaire de l'Angleterre s'explique par des motifs bien différents de ceux de l'Autriche ; il ne s'agit pas pour celle-là de restaurer l'absolutisme, mais de défendre ses intérêts économiques en obtenant l'annulation des clauses ou des effets du traité Eden de 1786, l'ouverture à ses produits du marché européen que la politique d'expansion révolutionnaire risque de leur fermer à jamais ; enfin, l'annexion, aux dépens de la France et de l'Espagne, de nouveaux territoires coloniaux riches en matières premières est un autre bénéfice que le gouvernement de Londres peut tirer d'une politique contre-révolutionnaire sagement menée.

Pourtant, même outre-Manche, la Contre-Révolution ne revêt pas un aspect uniquement politique, militaire ou économique.

S'appuyant sur les classes possédantes et les Eglises, effrayées par la Grande Peur, la nuit du 4-Août et la sécularisation des biens du clergé du 2 nov. 1789, la Contre-Révolution prend rapidement un aspect idéologique certain avec Burke, qui, dans ses *Réflexions sur la Révolution française* (nov. 1790), préconise l'établissement d'un cordon de troupes destiné à isoler la France du reste du monde, avant d'entreprendre l'extermination de la « Jacobinière », extermination déjà souhaitée par Catherine II.

Cette Contre-Révolution idéologique repose sur une notion essentielle : l'idée que l'homme n'a pas le droit de bouleverser l'ordre social établi, soit parce que ce dernier est conforme « à la nature des choses » et trouve sa justification dans sa durée (pragmatisme de Burke), soit parce que cet ordre a été défini par un Etat qui transcende de toute manière le citoyen (philosophie de Fichte), soit enfin parce que les cadres institutionnels de la société ont été établis de toute éternité par Dieu grâce à l'action de la Providence ; toute intervention humaine dans ce domaine aurait donc pour résultat non d'améliorer ce qui ne peut l'être, mais de détruire une société idéale, établie pour le bonheur de l'homme : telle est la pensée des théoriciens français de la Contre-Révolution, qui se dégage de la lecture de deux œuvres publiées également en 1796 : *Théorie du pouvoir politique et religieux*, de Bonald, et *Considérations sur la France*, de Joseph de Maistre.

Contre-Révolution
massacre de la garde nationale de Montauban
10 mai 1790
cabinet des Estampes

Pourtant, ce ne sont ni les théoriciens ni les monarques d'Ancien Régime, mais les nationalismes nés de la propagande révolutionnaire en faveur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou d'une réaction populaire spontanée suscitée par la crainte qu'éprouvent ces nations de perdre leur indépendance qui seront les meilleurs agents de la politique contre-révolutionnaire tout entière dirigée contre la France de la Révolution et de l'Empire.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE adj. et n. Favorable à la contre-révolution : *Comme tous les contre-révolutionnaires, il éprouvait de la considération pour les puissances de la République* (A. France).

CONTRE-REZZOU n. m. Opération de police saharienne destinée à arrêter dans sa marche une troupe de pillards préparant ou ayant effectué un rezzou. || Pl. *des* CONTRE-REZZOUS.

Contrerimes, recueil poétique de Paul Jean Toulet (1921, posthume). Ce volume rassemble de courtes poésies lyriques où, à mi-voix, Toulet évoque, avec tout à la fois ironie et pudeur, de brefs moments de sa vie sentimentale. Le recueil doit son titre à l'emploi d'une strophe particulière, où les vers, en ce qui concerne le nombre de syllabes, alternent de la façon suivante : 8, 6, 8, 6, alors que les rimes se répondent ainsi : ABBA.

CONTRE-RIPOSTE n. f. Escr. Mouvement d'épée opposé à une riposte : *De vives contre-ripostes*.

CONTRE-RIVURE n. f. Plaque métallique que l'on met entre le bois et la tête d'un rivet, afin de donner à celui-ci une grande assiette sur le bois. || Pl. *des* CONTRE-RIVURES.

CONTRE-RONDELLE n. f. Arm. Au XVe et au XVIe s., doublure de cuir habillant l'intérieur de la rondelle de la lance. || Pl. *des* CONTRE-RONDELLES.

CONTRE-ROSTIER n. m. Archéol. V. CONTRE-HASTIER.

CONTRES, ch.-l. de cant. du Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Sologne ; 2 775 hab. (1 961 aggl.) [*Controis*]. Pavillon du XVIe s. Un traité y fut signé en 1505, entre Louis XII et Philippe d'Autriche. Culture d'asperges. Vins. Fabrique de conserves.

CONTRE-SAISON n. f. Culture faite hors de la saison normale. || Pl. *des* CONTRE-SAISONS.

CONTRE-SALUT n. m. Salut rendu immédiatement et coup pour coup à un bâtiment de guerre ou à une batterie côtière. || Pl. *des* CONTRE-SALUTS.

CONTRE-SANGLON n. m. ou **CONTRE-SANGLE** n. f. Bourrell. Courroie percée, de distance en distance, de trous destinés à recevoir l'ardillon de la boucle. || Pl. *des* CONTRE-SANGLONS ou *des* CONTRE-SANGLES.

CONTRESCARPE n. f. Fortif. Talus extérieur du fossé d'un ouvrage. || *Cordon de contrescarpe*, partie supérieure et saillante de la contrescarpe.

— ENCYCL. Par opposition à l'escarpe*, la *contrescarpe* doit être aussi verticale que

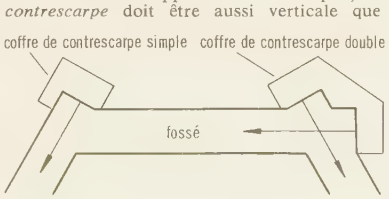

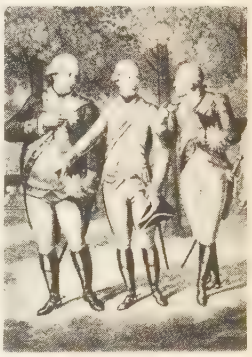

Contre-Révolution
entrevue de Pillnitz (1791) d'après Heydeloff
cabinet des Estampes

Phot. Larousse, Bibl. nat.

contre-sceau de Louis XIII

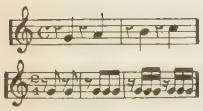

contretemps

possible, afin que l'obstacle (fossé) soit efficace. Les contrescarpes sont donc protégées par des massifs de rocaille contre les coups directs. Dans la fortification polygonale (1859), elles servent à défiler les murs d'escarpe. Après l'apparition de l'obus explosif (1885), elles sont employées à loger les galeries, puis les coffres de flanquement des fossés, appelés alors *coffres de contrescarpe*, et se raccordent au terrain extérieur par un glacis, précédé ou non d'un chemin couvert.

CONTRE-SCEAU n. m. Empreinte complémentaire d'un sceau. || Pl. *des* CONTRE-SCEAUX. — ENCYCL. Rares avant le XIIe s., puisque les sceaux étaient ordinairement plaqués, les contre-sceaux deviennent courants avec l'usage fréquent des sceaux pendants. Ils servaient à rendre plus difficile la contrefaçon et à donner au sceau une plus grande garantie d'authenticité. Plus petits que les sceaux, ils sont souvent de type armorial et portent comme légende les mots *contrasigillum* ou *secretum*, ou bien une devise, ou une formule pieuse. On trouve des matrices conçues pour imprimer à la fois le sceau et le contre-sceau, formées le plus souvent de deux disques métalliques réunis par une charnière, ou bien des matrices gravées sur leurs deux faces, l'une étant réservée au sceau, l'autre au contre-sceau. L'usage des contre-sceaux ne fit que décroître à partir du XIVe s. A la fin du XVIe s., ils sont rares et tous de type armorial.

CONTRE-SCELLER v. tr. Mettre le contre-sceau.

CONTRESEING [sɛ̃] n. m. Signature que les ministres d'un chef d'Etat ou d'un souverain constitutionnel apposent au bas des actes émanés de celui-ci. (Dans les régimes parlementaires, le ministre qui a contresigné est responsable devant le Parlement.)
— Post. Enonciation, sur la suscription d'une lettre, de la qualité de l'expéditeur, lorsqu'il bénéficie de la franchise postale.
— ENCYCL. Hist. On trouve des *contreseings* aux actes émanés non seulement des chancelleries souveraines, des papes, empereurs et rois, mais aussi des seigneurs. Le contreseing authentiquait et donnait force légale à la signature, qui, le plus souvent, n'était pas originale. Aux XIIe et XIIIe s., les chartes royales étant scellées solennellement à la chancellerie, le contreseing disparaît. Mais, à partir de Charles V, le contreseing du secrétaire d'Etat apparaît dans les lettres closes, puis dans les lettres patentes. A l'origine, la signature tracée sur le repli de l'acte indiquait au chancelier le nom du notaire qui avait expédié la lettre ; puis les notaires de la chancellerie royale prenant de l'importance furent bientôt considérés comme des officiers publics, dont la signature, apposée sur le repli des actes royaux, après la mention *Par le Roy*, en garantissait l'authenticité. Cette signature, qui n'était à l'origine qu'une mesure d'ordre intérieur de la chancellerie, s'était transformée peu à peu en un contreseing ministériel indispensable à la validité des actes royaux. Il fut rendu obligatoire en Angleterre et en Ecosse par les actes d'Etablissement (1701) et d'Union (1707).
— Instit. polit. En régime parlementaire, le chef de l'Etat étant politiquement irresponsable, tous ses actes doivent être contresignés par un ou plusieurs ministres. Lorsque la solidarité ministérielle est de règle, les décrets du chef du gouvernement doivent aussi être contresignés par les ministres intéressés. La Constitution de 1958 ayant établi un régime mi-présidentiel, mi-parlementaire, les actes du président de la République sont classés en deux catégories : ceux pour lesquels un contreseing n'est pas exigé (nomination du Premier ministre, décision d'organiser un référendum, signature des ordonnances et des décrets délibérés en Conseil des ministres, nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat qui lui sont réservées, décision d'exercer les pouvoirs exceptionnels, messages aux assemblées parlementaires, saisine du Conseil constitutionnel) ; ceux pour lesquels est exigé le contreseing du Premier ministre et, éventuellement, celui des ministres responsables. Les actes du Premier ministre sont, le cas échéant, contresignés par les ministres chargés de leur exécution.

CONTRE-SEL n. m. Expl. sal. Couche de sel non récoltée qui servira de support aux dépôts de sel des campagnes ultérieures. || Pl. *des* CONTRE-SELS.

CONTRE-SEMPLAGE n. m. Dessins en quinconce sur un tissu. || Pl. *des* CONTRE-SEMPLAGES.

CONTRE-SEMPLER v. tr. Disposer en quinconce des dessins sur les étoffes. || Reproduire le dessin d'un « semple » sur un autre.

CONTRESENS n. m. Sens contraire ; direction opposée au sens naturel, à la direction normale : *Prendre le contresens d'une étoffe ;* et, au *fig. : Prendre le contresens d'une affaire.* || Interprétation opposée à la véritable signification : *Prendre le contresens des paroles de quelqu'un. Version pleine de contresens. Chaque caractère a un mot pour son idée ; tout autre mot, tout autre tour est un contresens* (Stendhal). || *Fig.* Ce qui est opposé à la réalité, à ce qui doit être : *Un prêtre opulent est un contresens* (Hugo).
— ***A contresens*** loc. adv. D'une manière contraire au sens véritable ; dans un sens contraire au sens naturel, au bon sens : *Les exaspérations de la foule* [...] *Ses violences à contresens sur les principes qui sont sa vie* (Hugo).
— ***A contresens de*** loc. prép. A l'opposé de : *Ferral avançait à contresens de tous les yeux que l'angoisse faisait regarder en dedans* (A. Malraux). [A Waterloo] *un nuage traversant le ciel à contresens de la saison a suffi pour l'écroulement d'un monde* (Hugo).

CONTRESIGNATAIRE n. m. Qui contresigne un acte.

CONTRESIGNER v. tr. Signer après celui dont l'acte émane. || Apposer sa signature sur un acte pour en attester l'authenticité. || Mettre le contreseing sur des paquets ou des lettres pour qu'ils aient la franchise postale dont jouit l'expéditeur.
— ***Se contresigner*** v. pr. Apposer sa signature une seconde fois sur un acte.

CONTRE-SOUBASSEMENT n. m. Constr. Côté frontal et surplombant de l'avaloir d'une cheminée. || Pl. *des* CONTRE-SOUBASSEMENTS.

CONTRE-SUJET n. m. Mus. Dans une fugue, thème écrit en contrepoint renversable, destiné à accompagner le sujet. (Le contre-sujet fait corps, harmoniquement, avec le sujet, dont il se distingue par les caractères mélodique et rythmique. Il peut être appelé à jouer un rôle dans les divertissements.) || Pl. *des* CONTRE-SUJETS.

CONTRE-SURESTARIE n. f. Dr. mar. V. STARIE. || Pl. *des* CONTRE-SURESTARIES.

CONTRE-TABLE n. f. Archit. Syn. de CONTRE-RETABLE. || Pl. *des* CONTRE-TABLES.

CONTRE-TAILLE n. f. Grav. Hachures perpendiculaires ou obliques qui croisent les premières tailles d'une gravure et forment avec ces dernières des carrés ou des losanges. || Pl. *des* CONTRE-TAILLES.

CONTRE-TAILLER v. tr. Couvrir de contre-tailles.

CONTRETALON n. m. Constr. Ouvrage métallique destiné à raccorder le larmier et le relief d'une feuille de zinc.

CONTRETEMPS n. m. Evénement inopiné qui va contre les projets, les mesures prises, etc.
— LANGUE CLASS. Moment inopportun : *Dans quel contretemps êtes-vous revenue* (Corneille). || Actions ou paroles déplacées, inopportunes : *Quittez ces contretemps de froide raillerie* (Corneille).
— ***A contretemps*** loc. adv. Mal à propos : *Parler, agir à contretemps.* || *A temps et à contretemps,* à propos et mal à propos, en toutes circonstances.
— Chorégr. Saut qui consiste à s'élever sur un pied et à retomber sur ce même pied en glissant l'autre devant, derrière ou de côté.
— Escr. Mouvement faux des deux adversaires qui s'allongent en même temps et se portent un coup fourré. || Faute de l'un des adversaires qui saisit un temps faux présenté à dessein.
— Mus. Procédé rythmique dans lequel un son est articulé sur un temps faible ou sur la partie faible d'un temps, mais qui ne se prolonge pas, comme la syncope, sur un temps fort ou sur la partie forte d'un temps, ce temps fort ou cette partie forte du temps étant alors remplacé par un silence.

CONTRE-TENIR v. tr. Soutenir une planche d'un côté avec un marteau, tandis que l'on frappe de l'autre pour enfoncer des clous.

CONTRE-TENSION n. f. *Fil ou ligne de contre-tension,* ligne électrique sans débit disposée sur certaines voies électrifiées en courant alternatif, parallèlement à la caténaire et en opposition de phase avec celle-ci, pour en annuler les effets d'induction dans les pièces métalliques voisines (lignes de télécommunication, fils de clôture, etc.).

CONTRE-TERRASSE n. f. Terrasse située un peu en contrebas d'une terrasse principale. || Pl. *des* CONTRE-TERRASSES.

CONTRE-TERRORISME n. m. Ensemble d'actions ripostant au terrorisme.

CONTRE-TERRORISTE adj. Qui se rapporte au contre-terrorisme : *Actes contre-terroristes.*
◆ N. Personne qui fait du contre-terrorisme.

CONTRE-TIMBRE n. m. Empreinte apposée sur les papiers timbrés pour indiquer une modification dans la valeur du premier timbre. || Pl. *des* CONTRE-TIMBRES.

CONTRE-TIRER v. tr. Tirer en contre-épreuve une estampe ou un dessin.

CONTRE-TITRÉ, E adj. Se dit des ouvrages d'or ou d'argent dont le titre a été faussement indiqué.

CONTRE-TORPILLEUR n. m. Petit bâtiment de guerre armé de canons, de torpilles et d'armes diverses anti-sous-marines. (Les contre-torpilleurs ou destroyers sont nés à la fin du XIXe s. pour combattre au canon les torpilleurs plus petits qu'eux. Ils avaient aussi des torpilles contre les grands bâtiments. Peu à peu, les torpilleurs ont disparu ou se sont transformés en « vedettes », et les contre-torpilleurs sont devenus des croiseurs très rapides de 2 000 à 3 000 tonnes.)

CONTRETYPE n. m. Arts graph. Opposé du type.

contre-torpilleur

« Durandal » (1899) « le Terrible » (1935)

« Commandant-Rivière » (1914-1918)

Phot. X, Musée de la Marine.

— Photogr. Fac-similé d'un phototype négatif ou positif. (Les films cinématographiques sont souvent tirés d'après les contretypes du négatif, pour ne pas détériorer l'original.)

CONTRE-VAIR n. m. Hérald. Fourrure constituée par des cloches ou pans d'azur et d'argent réunis deux à deux par leurs bases, au lieu d'être alternés comme dans le vair.

CONTRE-VAIRÉ n. m. Hérald. Fourrure où les pans sont disposés comme dans le contre-vair, mais sont d'autres émaux que l'argent et l'azur. (V. pl. HÉRALDIQUE, 34.)

CONTRE-VALEUR n. f. Valeur commerciale, donnée en échange d'une autre. ‖ Pl. *des* CONTRE-VALEURS.

CONTREVALLATION n. f. (lat. *contra,* contre, et *vallatio,* retranchement). Ligne de défense établie par l'assiégeant d'une place investie, pour se garder contre les sorties de l'assiégé. (Elle servait de base de départ aux travaux de siège*.)

CONTREVALLER v. tr. Munir d'une contrevallation.

CONTRE-VAPEUR n. f. Ch. de f. Moyen de freinage utilisé autrefois sur les locomotives à vapeur, consistant à envoyer la vapeur dans les cylindres de façon qu'elle s'oppose aux mouvements des pistons. (Cette méthode, qui présente de nombreux inconvénients, notamment celui d'aspirer des gaz brûlés dans la boîte à fumée pour les refouler dans la chaudière, est aujourd'hui abandonnée, sauf en cas d'urgence.) ‖ *Battre contre-vapeur,* utiliser la contre-vapeur pour freiner. (On dit aussi RENVERSER LA VAPEUR.)

CONTREVENANT, E n. Celui, celle qui contrevient, qui enfreint un règlement.

CONTREVENIR v. tr. ind. [à] (lat. *contravenire*). [Se conj. comme *venir,* sauf qu'il prend l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés.] Agir contrairement à une prescription, à une obligation ; ne pas se conformer à : *Contrevenir aux ordres reçus, à un règlement, etc.*
— SYN. : *désobéir, enfreindre, transgresser.*

CONTREVENT n. m. Constr. Volet de bois placé à l'extérieur d'une fenêtre. ‖ Pièce de charpente, plus souvent appelée LIEN, servant au contreventement.
— Métall. Dans un haut fourneau, paroi du creuset opposée à la tuyère. ‖ Plaque de fonte qui forme ou recouvre cette paroi.

CONTREVENTEMENT n. m. Dispositif pour obvier à la déformation ainsi qu'au renversement des fermes de charpente et des

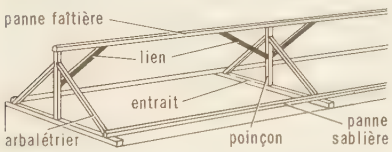

poteaux, le plus souvent obtenu par l'adjonction de contre-fiches (ou contrevents) inclinées à 45°, et assemblées au poinçon et à la panne faîtière.

CONTREVENTER v. tr. Consolider à l'aide d'un contreventement.

CONTRE-VÉRITÉ n. f. Affirmation contraire à la vérité : *Dire une contre-vérité.* ‖ Affirmation qui doit être entendue dans un sens opposé : *Son blâme était une contre-vérité et une ingénieuse flatterie.* ‖ Pl. *des* CONTRE-VÉRITÉS.

CONTRE-VISITE n. f. Visite destinée à en contrôler une autre : *Subir une contre-visite médicale.* ‖ Visite complémentaire de celle que le chef de service a assurée le matin dans les hôpitaux. ‖ Pl. *des* CONTRE-VISITES.

CONTRE-VOIE n. f. Ch. de f. Voie parallèle à celle que suit un train. (Sur une ligne à double voie, la circulation est dite « à contre-voie » lorsqu'elle s'effectue dans le sens inverse du sens normal.) ‖ *Monter, descendre à contre-voie,* en parlant d'un voyageur, emprunter une portière s'ouvrant sur une autre voie et non sur un quai. ‖ Pl. *des* CONTRE-VOIES.

CONTREXÉVILLE, comm. des Vosges (arrond. de Neufchâteau), en Lorraine méridionale, sur le Vair ; 2 864 hab. (2 155 aggl.) [*Contrexévillois*]. Station hydro-minérale célèbre depuis les séjours qu'y fit Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV. Les eaux sont ionisées, sulfatées calciques (1,56 g par litre), légèrement bicarbonatées, magnésiennes et radio-actives. La cure est indiquée dans le traitement des lithiases rénale et biliaire, des infections urinaires et biliaires, de la goutte et de l'obésité. Les eaux de Contrexéville ont une composition voisine de celles de Vittel, distant de 5 km, et leurs indications sont analogues.

CONTRIBUABLE n. Personne qui contribue aux charges publiques par le paiement de l'impôt : *Une fiscalité qui impose exagérément le contribuable encourage la fraude.*

CONTRIBUER v. tr. ind. [à] et intr. (lat. *contribuere,* fournir). Apporter sa part à une œuvre commune ; avoir part à un résultat : *Contribuer au succès d'une entreprise. Sa richesse avait beaucoup contribué à son élection* (A. France). ‖ *Particul.* Payer sa part d'une dépense, d'une charge commune.
— LANGUE CLASS. *Faire contribuer,* imposer une contribution : *Le seul secret de faire contribuer sans murmure est de montrer le bon usage qu'on fait des contributions* (Rousseau).

CONTRIBUTIF, IVE adj. Relatif aux contributions.

CONTRIBUTION n. f. (lat. *contributio*). Action de contribuer, part apportée à une œuvre commune : *Contribution à une entreprise.* ‖ *Mettre quelqu'un à contribution,* avoir recours à quelqu'un, à ses talents, à ses services, lui faire des emprunts. ‖ *Mettre une chose à contribution,* l'utiliser. ‖ *Particul.* Etude complémentaire sur un certain sujet littéraire ou scientifique : *Contribution à l'histoire du droit.* ‖ *Spécialem.* Part que chacun apporte à une dépense commune, et en particulier aux dépenses de l'Etat ou des collectivités publiques, impôt (au pl. surtout) : *Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable* (*Déclaration des droits de l'homme,* art. 13). [V. part. *encycl.*] ‖ Impôt payé par des peuples vaincus : *Les villes conquises n'ont rien à craindre que de payer des contributions* (Vigny).
— Mil. *Contribution de guerre,* paiement en espèces ou en nature imposé par le vainqueur au vaincu, soit à la fin d'une guerre, soit au cours des hostilités, à titre de représailles ou de réquisition. (Les autorités administratives du pays vaincu ou occupé sont rendues responsables des paiements ou livraisons dont elles ont mission de répartir la charge entre leurs ressortissants. Ces derniers en sont ultérieurement remboursés au titre de dommages de guerre.) ‖ *Contribution militaire,* disposition prévue par la loi du 21 avril 1832, qui exemptait les officiers du paiement de la taxe personnelle et mobilière. (Ce privilège disparut en 1919.)
— Procéd. Procédure ayant pour objet après une saisie de répartir le prix des biens meubles d'un débiteur entre ses créanciers : *Ouvrir une contribution.* (On dit plus exactement DISTRIBUTION PAR CONTRIBUTION.) [V. part. *encycl.*]
— SYN. : *apport, collaboration, concours, tribut ; impôt, tribut.*
◆ ***Contributions*** n. f. pl. Administration chargée de la répartition des impôts : *Faire carrière dans les Contributions directes.*
— ENCYCL. Dr. fisc. La langue moderne ne fait guère de distinction entre la *contribution* et l'impôt*, le dernier de ces deux mots tendant cependant à être le plus usité. Il n'en était pas de même au XVIIIe s., où l'on estimait que l'impôt est payé par un peuple d'esclaves alors que la contribution l'est par un peuple libre ; pour les hommes qui ont préparé et animé la Révolution française, le mot *contribution* impliquait le consentement de la nation et la participation du peuple à des dépenses effectuées à son usage, et non pas au profit d'une petite classe de privilégiés. Les techniciens ont, plus tard, voulu établir une distinction entre la contribution, qui frapperait directement les personnes et les propriétés, et qui serait recouvrée par rôle nominatif, et l'impôt, qui serait indirectement payé par les personnes qui veulent consommer les choses ou utiliser les services frappés par lui ; en somme, il y aurait eu les contributions directes et les impôts indirects. Aujourd'hui, certains auteurs voudraient utiliser le mot « contribution » pour désigner une recette publique particulière : la reprise par la collectivité de la plus-value réelle d'un patrimoine, occasionnée par un ouvrage ou un travail public (Laufenburger, notamment, propose ce mot pour traduire l'anglais *special assessment* ou l'allemand *Beitrag*).
— Hist. On a employé spécialement le mot *contribution* pour désigner, à certaines époques, un effort fiscal demandé à titre exceptionnel aux citoyens. La *contribution patriotique* du quart du revenu fut proposée par Necker en octobre 1789 ; elle fut votée par l'Assemblée après une intervention célèbre de Mirabeau. En 1926, le gouvernement français, en présence de difficultés financières très lourdes, établit dans le même esprit une *contribution volontaire.*
— Procéd. La procédure de *contribution* distribue le prix des biens saisis entre les créanciers, au marc le franc, c'est-à-dire proportionnellement à leurs créances, sauf le cas d'existence d'un privilège. Elle a lieu judiciairement, faute d'accord amiable, dans le mois qui suit la vente ou la validation de la saisie-arrêt. La distribution est faite alors par un juge commis. Les parties sont représentées à la procédure de contribution par des avoués. Le procès-verbal de distribution dressé par le juge commis est dénoncé aux créanciers et acquiert, s'il n'est pas contredit dans les quinze jours, une autorité absolue ; les droits des créanciers sont fixés définitivement, sauf à ceux qui n'auraient pas été compris dans l'instance à y faire opposition avant que les deniers se trouvent effectivement distribués.

Contributions indirectes (MÉDAILLE DES), décoration française créée en 1897, conférée aux agents de cette Administration à la fin de leur carrière. Insigne : effigie de la République. Ruban blanc à six bandes verticales vert clair.

CONTRISTER v. tr. (lat. *contristare ;* de *tristis,* triste). Rendre profondément triste ; affliger : *Le plus grand chagrin de ma vie a été, en entrant dans cette voie, de contrister ces maîtres vénérés* (Renan).
— Ascét. *Contrister le Saint-Esprit,* retomber dans le péché, perdre la grâce du Saint-Esprit après l'avoir reçue.

CONTRIT [tri], **E** adj. (lat. ecclés. *contritus ;* de *tritus,* broyé). Profondément touché du sentiment de ses péchés : *Le pécheur contrit reçoit seul le pardon de ses péchés dans la confession.* ‖ *Par extens.* Qui est chagrin ; qui se repent d'un acte : *Etre tout contrit d'avoir offensé un ami.* ‖ Qui marque le repentir, le chagrin : *Ils savent trop bien qu'on tient compte de leurs grimaces et de leur allure contrite* (A. Daudet).

CONTRITION n. f. (lat. *contritio ;* de *contritus,* contrit). Acte de la volonté par lequel on se détourne du péché qu'on a commis, pour revenir à Dieu. ‖ *Par extens.* Repentir ; regret.
— SYN. : *attrition, componction, remords, repentir.*
— ENCYCL. Théol. D'après le concile de Trente, la *contrition* est l'un des trois actes que doit produire le pénitent pour recevoir efficacement l'absolution de ses péchés. Les théologiens distinguent : la *contrition parfaite,* qui est inspirée par la charité, qui fait aimer Dieu par-dessus toute chose, et détester le péché parce qu'il offense Dieu, et la *contrition imparfaite,* qui est inspirée par un motif moins gratuit, comme la crainte de l'enfer ou la honte du péché. La parfaite rend la grâce sanctifiante aux pécheurs, avant même qu'ils aient reçu le sacrement, pourvu qu'elle soit jointe au désir de le recevoir. L'imparfaite ne remet pas le péché, mais dispose à en recevoir l'absolution.
Les jansénistes ne reconnaissaient que la contrition parfaite.

CONTRÔLABLE adj. Qui peut être contrôlé : *Ce qui se passe sous le microscope atteint à la vérité contrôlable* (P. Hamp).

CONTRO-LATÉRAL, E, AUX adj. Physiol. *Réflexe contro-latéral,* réflexe se produisant du côté opposé à celui qui a reçu l'excitation.
— Pathol. *Douleur contro-latérale,* en cas de sciatique, douleur provoquée du côté atteint, quand on fléchit fortement la jambe du côté sain, ou qu'on lui imprime un mouvement d'abduction.

CONTRÔLE n. m. (contract. de *contre* et *rôle*). Etat nominatif des personnes qui

appartiennent à un corps : *Etre rayé des contrôles de l'armée. Voilà le contrôle de l'équipage* (Balzac). || Vérification administrative : *Le contrôle des billets. Le contrôle d'une comptabilité.* || Ensemble des contrôleurs d'une administration : *Le contrôle des dépenses engagées.* || Bureau où se tiennent les contrôleurs. || *Fig.* Surveillance, examen minutieux de certains actes : *Il ne relève que de la caisse des Autheman dont il est la chose, la propriété, et peut se soustraire à tout autre contrôle* (A. Daudet). || *Par extens.* Maîtrise : *Perdre le contrôle de soi-même.*

— LANGUE CLASS. Registre double que l'on tenait pour la vérification d'un autre : *Comparer le rôle et le contrôle.*

— Aéron. *Région de contrôle,* v. RÉGION.

— Aéron. mil. *Corps du contrôle de l'aéronautique militaire,* v. part. *encycl.,* Mil. || *Contrôle local régional d'aérodrome,* contrôle de la route que se propose de suivre un commandant de bord, compte tenu du trafic aérien prévu ou connu. || Organisme chargé de ce contrôle et constitué par des spécialistes, dits *contrôleurs d'aérodromes.*

— Ch. de f. Dispositif automatique destiné à renseigner sur la position d'un signal ou d'une aiguille*. (Ce dispositif peut être acoustique ou optique.) || *Contrôle impératif d'aiguille,* dispositif de contrôle à courant électrique tel que l'ouverture des signaux ne peut s'effectuer que si les lames d'aiguilles sont en position de collage convenable contre les contre-aiguilles.

— Démogr. *Contrôle des naissances* (trad. de l'angl. *birth control*), procréation dirigée. (V. part. *encycl.*)

— Dr. fisc. Service de l'Administration où s'effectue la vérification du titre des matières d'or et d'argent. || Apposition par ce service, moyennant paiement d'un droit de garantie, sur les objets de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, d'un poinçon attestant la teneur en métal fin, ou titre. (Cette pratique offre l'avantage de prévenir les acquéreurs contre les fraudes sur la qualité réelle des métaux précieux et présente un léger intérêt financier pour l'Etat.) || *Contrôle fiscal.* V. IMPÔT.

— Dr. mar. *Contrôle sanitaire aux frontières,* personnel médical administratif chargé de lutter contre l'introduction des épidémies. (Le traité de Versailles interdit de confier les stations de contrôle sanitaire à une compagnie de navigation.)

— Econ. polit. *Contrôle des changes, contrôle des prix,* v. CHANGE, PRIX.

— Législ. fin. *Contrôle des dépenses engagées,* contrôle *a priori* exercé sur les dépenses de chaque ordonnateur par un représentant permanent du ministre des Finances. (V. part. *encycl.*) || *Contrôle de l'exécution du budget,* v. BUDGET.

— Mil. Nom donné aux registres administratifs tenus par les corps de troupes : *Contrôle nominatif* (du personnel). *Contrôle d'armement.* || *Etre rayé des contrôles d'un corps,* cesser d'en faire partie. || *Corps du contrôle de l'administration de l'armée, de la marine,* v. part. *encycl.* || *Contrôle du tir,* opération qui sert à vérifier si le groupement des coups tirés sur un objectif coiffe bien cet objectif. (V. RÉGLAGE.)

— Organ. Opération qui sert à éliminer les pièces dont les formes, les dimensions, la composition ou toute autre caractéristique s'écartent des limites tolérées. || *Carte de contrôle* ou *carte contrôleuse,* graphique affecté à une machine ou à un opérateur, dont la production est soumise à un contrôle statistique de qualité. (On reporte sur cette carte soit le nombre de pièces défectueuses, soit la moyenne* et le « range* » du petit échantillon.) || *Contrôle budgétaire,* méthode de gestion des entreprises permettant pour chacun des secteurs de celles-ci de vérifier les prévisions et les options faites par la direction, et d'interpréter les écarts constatés entre ces prévisions et les réalisations. || *Contrôle de qualité,* ensemble de méthodes statistiques permettant de contrôler sur échantillon, au fur et à mesure, la production en série de machines ou d'opérateurs, notamment des machines automatiques fabriquant en série des pièces de petite mécanique. (V. part. *encycl.*) || *Liste de contrôle,* liste des points à voir pour mener une action à bien : *Avant chaque envol, les pilotes d'avions lisent une liste de contrôle, afin de vérifier, sans risque d'oubli, que tous les organes de l'avion sont en bon état de marche.* (On dit aussi AIDE-MÉMOIRE, CHECK-LIST.) [V. part. *encycl.*] || *Production sous contrôle,* production en série déjà assez bonne et assez stable pour qu'on puisse assimiler une dimension, une caractéristique (cote ou qualité) de la pièce produite à une variation aléatoire*, évaluer sa variance*, calculer l'intervalle de confiance* pour le petit échantillon, et ainsi dessiner sur la carte de contrôle les zones critiques.

— Sports. Bureaux installés de distance en distance pour inscrire l'heure et l'ordre de passage de chaque concurrent, dans les courses sur route (cyclisme, automobile, course pédestre, etc.) : *Contrôle fixe. Contrôle volant.* || Domination que possède un joueur ou une équipe sur le développement du jeu, ou sur la balle ou le ballon, pour agir selon sa propre volonté.

— Sylvic. Méthode d'aménagement de la futaie* jardinée.

— Théâtr. Bureau où se tiennent les contrôleurs.

— Zootechn. *Contrôle laitier,* ensemble des méthodes ayant pour objet de déterminer la capacité de production laitière d'une vache ou d'une brebis pendant la période entière de lactation. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Démogr. *Contrôle des naissances.* L'accent est mis tantôt sur la limitation du nombre des naissances, tantôt sur la maternité librement consentie, rendues possibles l'une et l'autre par le contrôle des naissances, dont le développement est lié à la diffusion des méthodes anticonceptionnelles. Des moyens de prévenir les naissances sont connus depuis l'Antiquité, mais jusqu'à une date récente ils n'avaient qu'une diffusion très restreinte. Dans ses écrits, en 1798, Malthus a posé le problème du contrôle des naissances en préconisant la chasteté comme moyen contraceptif. Allant beaucoup plus loin, les néo-malthusiens (Francis Place, Charles L. Knowlton, George Drysdale, au siècle dernier, et plus récemment l'Américain Margaret Sanger) considèrent comme moralement utilisables tous les procédés anticonceptionnels. La première clinique de contrôle des naissances s'ouvre en 1878 à Amsterdam ; en 1900, le Français Paul Robin organise, à Paris, la première conférence internationale néo-malthusienne. Le mouvement se développe surtout dans les pays anglo-saxons et scandinaves (pays protestants). Dans les pays latins, à dominance catholique, le développement des idées néo-malthusiennes est beaucoup plus difficile. En France, notamment, la loi du 31 juillet 1920 réprime toute propagande anticonceptionnelle. Cette législation n'avait cependant pas suffi à enrayer la dénatalité française, imputable au désir des chefs de famille de s'assurer une certaine promotion sociale, ou d'éviter une dispersion trop grande des héritages.

Dans les dernières décennies, le néo-malthusianisme a beaucoup évolué, et le contrôle des naissances n'est plus simplement prôné comme un moyen de restreindre sa descendance, mais comme une façon de l'améliorer qualitativement ; les procédés contraceptifs ne servent pas seulement à arrêter la fécondité des femmes, mais doivent leur permettre d'avoir leurs enfants dans les meilleures conditions possibles.

L'Eglise catholique reste hostile au contrôle des naissances, et réprouve l'usage des procédés anticonceptionnels proprement dits ; elle admet cependant l'emploi de la méthode Ogino* lorsque des raisons économiques ou physiologiques impératives le justifient.

— Législ. fin. *Contrôle des dépenses engagées.* Tout contrôle sur les dépenses doit s'exercer au moment où naît la dépense. Un premier essai d'organisation du contrôle *a priori* des dépenses publiques fut tenté en 1890, le contrôleur étant subordonné au ministre dont il devait contrôler les opérations. En 1922, un contrôleur des dépenses engagées — depuis 1955, on dit *contrôleur financier* — a été placé, dans chaque ministère, puis dans chaque trésorerie générale, dans chaque établissement public et dans chaque service à autonomie financière, en vue de jouer un double rôle : surveiller l'exécution du budget ; viser tous les ordonnancements et engagements de dépenses. Choisi dans les cadres de l'administration des Finances, il est placé sous l'autorité directe du ministre des Finances. Il n'a pas à juger de l'opportunité des dépenses engagées, mais à vérifier la correction et la régularité des décisions portant engagement et ordonnancement ; tout engagement de dépenses doit être revêtu de son visa, ou recevoir l'avis conforme du ministre des Finances.

— Mil. *Corps de contrôle militaire.* Jusqu'en 1882, la fonction de contrôle de l'Administration était confiée aux administrateurs eux-mêmes, c'est-à-dire aux fonctionnaires du service de l'Intendance. La loi du 16 mai 1882, réorganisant l'administration* militaire, a nettement séparé les fonctions de direction et de gestion administratives de celles de contrôle, confiées désormais à un corps nouveau, dit *corps du contrôle de l'administration de l'armée.* Les fonctionnaires militaires de ce corps, ou *contrôleurs de l'armée,* veillent à la stricte observation des lois et règlements dans l'armée. Ils vérifient, au cours d'inspections dans les corps de troupes, les actes de direction et de gestion au point de vue de leur régularité, sans avoir à se porter juge de leur opportunité, ni à intervenir dans le commandement des unités. Leur rôle se borne à rendre compte au ministre. Le contrôle est en outre chargé du contentieux de l'armée et de la présentation de son budget. Il doit être consulté pour vérifier la régularité des projets et décisions du commandement.

Il existait de la même façon, et pourvus des mêmes attributions, des *corps de contrôle de l'administration de la marine* (créé en 1902) et *de l'aéronautique* (créé en 1940). Le contrôle de l'administration des troupes coloniales ressortissait jusqu'en 1960 aux attributions du corps de l'inspection de la France d'outre-mer.

En 1961, les trois corps de contrôle furent groupés sous la direction dite du *Contrôle et de la comptabilité générale des armées.*

Les contrôleurs sont recrutés parmi les officiers des trois armées et, depuis 1962, parmi les administrateurs civils, par un concours ; la partie juridique correspond au doctorat en droit. Ils jouissent du statut des officiers et portent comme insigne de grade des broderies dorées sur un uniforme analogue à celui des officiers généraux. La hiérarchie des trois corps de contrôle, unifiée en 1963, comprend les grades de *contrôleur adjoint,* de *contrôleur* et de *contrôleur général,* sans aucune assimilation avec ceux des armées.

Enfin, la mission et l'organisation communes du contrôle des armées ont été à nouveau définies par le décret du 15 juillet 1964.

— Organ. Le *contrôle* est une des fonctions essentielles de l'entreprise après la prévision, la préparation et l'exécution. Le contrôle s'applique à toutes les activités de l'entreprise : techniques (contrôle technique), administratives (planning) ou financières (contrôle budgétaire), etc.

● Le *contrôle technique* a été le premier pratiqué pour éviter de trop nombreuses réclamations de la clientèle, et, plus récemment, pour éviter les rebuts dans les industries de montage en série, lorsque l'ajustage individuel des pièces d'un même ensemble se révéla trop onéreux et que l'interchangeabilité devint une nécessité.

Autrefois, les pièces soumises au contrôle étaient amenées au local de contrôle, puis renvoyées en chaîne. Maintenant, le contrôle est considéré comme une opération d'usinage et incorporé autant que possible dans la chaîne. Les ouvriers de fabrication sont munis d'appareils de contrôle leur permettant de déceler les pièces défectueuses et de rectifier aussitôt le réglage. A chaque dimension correspond un calibre*, qui permet d'éliminer les pièces mauvaises par un contrôle immédiat, et sans avoir à effectuer de lecture. Ces appareils, appelés *calibres, tampons, jauges,* d'une construction robuste et précise, doivent être soumis eux-mêmes à des contrôles fréquents, afin de déceler leurs déformations éventuelles et d'écarter les appareils usés. (V. TOLÉRANCE.) Ces appareils de contrôle individuels doivent évidemment être aussi précis que ceux qui sont utilisés par les contrôleurs, sinon on risque d'aller au-devant de différends graves entre les services de fabrication et de contrôle.

Le *contrôle statistique de qualité* s'est développé en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale. Il consiste à ne contrôler que des échantillons

des objets de la série, selon des règles étudiées pour donner le degré de certitude désiré.
Appliqué d'abord à la technique (mesure d'une grandeur), il s'est révélé utilisable partout où se présentent des phénomènes mesurables soumis au hasard. Ces phénomènes peuvent être caractérisés par leur moyenne et leur amplitude (ou leur écart type).
Pratiquement, le bureau de contrôle fournit une carte de contrôle pour l'opération considérée. L'ouvrier (ou un contrôleur) effectue des prises et des examens périodiques d'échantillons, et établit sur la carte la moyenne et l'écart maximal correspondants. Tant que ces points restent en dedans des limites fixées sur la carte, l'ouvrier continue à travailler. Lorsque les valeurs relevées pénètrent dans une zone d'alerte, il reprend un deuxième échantillonnage pour confirmer le premier, et lorsque le point sort de la zone de contrôle, il règle de nouveau la machine.
Le contrôle statistique donne une vue plus complète du phénomène étudié, puisqu'il indique si c'est le réglage ou la précision de la machine qui est en cause. Il permet d'adapter la précision de la machine (dont le coût horaire augmente en général avec la précision) à la tolérance admise. Il donne la certitude qu'il y a N p. 100 de chances d'avoir moins de R p. 100 de rebuts. Suivant les valeurs qu'on se fixe pour N et R, l'échantillon sera plus ou moins copieux (le nombre de pièces constituant l'échantillon ne dépend pas du nombre de pièces produites).
Le graphique de contrôle montre le processus de déréglage de la machine et permet d'espacer au mieux les prises d'échantillons. Le contrôle statistique n'exige aucune connaissance mathématique de l'ouvrier et très peu de l'agent des méthodes. Il suffit d'un ingénieur connaissant à fond cette technique pour la faire appliquer dans toute une usine. Son champ d'application grandit chaque jour.

● Le *contrôle administratif* s'est développé d'abord dans l'industrie de montage, où l'absence d'une seule petite pièce peut empêcher l'envoi au client d'un ensemble très important. Les méthodes de planning* et d'ordonnancement* en sont des aspects bien connus. Mais il doit couvrir toute l'administration de l'entreprise, en particulier la production des états périodiques aux dates fixées, l'adaptation des effectifs à l'importance des tâches, le respect des instructions de travail, etc.
L'usage des *listes de contrôle* vient des Etats-Unis, où les *check-lists* fleurirent pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'il fallut adapter rapidement du personnel à la conduite d'opérations et de machines complexes. Actuellement l'usage de listes de contrôle se répand de plus en plus : préparation d'une réunion, explication d'un ordre, utilisation d'une machine (on dit alors aussi *mode d'emploi*), etc.

● Le *contrôle budgétaire* permet, en représentant toutes les activités avec une seule unité, la valeur monétaire, de contrôler comment elles se situent par rapport aux prévisions. Si les prévisions sont nécessaires pour se fixer un but, pour bien montrer à chaque service dans quel sens va l'entreprise et pour obtenir des actions concertées et équilibrées, il est moins indispensable de contrôler périodiquement les résultats par rapport à ces objectifs. La méthode utilisée pour cela consiste à établir des budgets pour chaque service et par période (le mois le plus souvent), en distinguant les frais fixes, ou frais de période, des frais variables avec l'activité (quantités fabriquées ou vendues). Chaque mois, on détermine les écarts entre la réalisation et le budget. L'analyse des écarts montre d'où provient la différence et quelle en est la cause. Les avantages du contrôle budgétaire sont multiples ; l'élaboration du budget, qui doit être faite par le chef de chaque service, l'oblige à se pencher sur le détail de son service, à voir les conséquences financières de telle ou telle action et à prendre effectivement la responsabilité de son budget, qui est son œuvre. L'analyse mensuelle des écarts permet de prendre rapidement des décisions en montrant le point précis où quelque chose d'anormal s'est produit. La direction peut appliquer le principe d'exception et concentrer ses efforts sur les seuls points anormaux. Le chef de service prend un esprit de chef d'entreprise, puisqu'il est jugé d'après les seuls résultats sur lesquels il peut agir. La direction prend mieux conscience des répercussions de telle ou telle de ses actions sur l'entreprise, grâce à l'analyse détaillée qui en est ainsi faite. Le contrôle budgétaire est actuellement, avec la décentralisation, l'outil de direction le plus efficace pour les grandes entreprises. Ford, en difficulté en 1947, revint à une situation florissante en trois ans grâce à ces deux méthodes. (→ Biblio.)

— Zootechn. Pour connaître de façon exacte la valeur laitière d'une vache, il conviendrait de contrôler sa production journalière. On en obtient toutefois une certaine évaluation en contrôlant une fois par mois le lait d'une journée. En France, ce type de *contrôle* est assuré par des contrôleurs laitiers officiels allant de ferme en ferme. Ils établissent un *certificat de lactation* attestant la valeur laitière des animaux contrôlés. Un *contrôle laitier* dans une étable améliore la rentabilité de la production. Très répandu à l'étranger (dans certains pays, plus de la moitié de l'effectif total des vaches est contrôlé), il n'a malheureusement, en France, qu'un très faible développement : 3 p. 100 seulement des vaches y sont soumises.

contrôle de la circulation monétaire (COMMISSION DE), commission comprenant des députés, sénateurs, représentants de la Banque de France, de la Cour des comptes, de l'Académie des sciences, de la Chambre de commerce, et chargée de remettre au président de la République le compte rendu des opérations de vérification du poids et du titre des espèces monétaires frappées durant l'année en cours et de celles au millésime de l'année précédente, prises dans la circulation.

contrôle des opérations immobilières (COMMISSIONS DE), organismes créés en 1942 et réorganisés en 1943, puis en 1945, en vue d'apprécier les locations et les acquisitions importantes d'immeubles ou de droits immobiliers par l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les concessionnaires de services ou de travaux publics, les organismes et services d'intérêt public et les entreprises nationalisées. Il existe des commissions régionales et une commission centrale.

contrôle des organismes subventionnés de la parafiscalité (COMITÉ DE), comité créé en 1954 pour remplacer un comité de subventions qui existait depuis 1939 à l'intérieur de la Cour des comptes. Il contrôle les organismes recevant des subventions de l'Etat et les organismes ayant le droit de percevoir des taxes parafiscales dont la liste est donnée par un état annexé à la loi de finances.

CONTRÔLER v. tr. Soumettre à une vérification administrative : *Le droit de contrôler la dépense.* ‖ *Par extens.* Soumettre à une vérification, à un examen minutieux : *Ayant relevé de l'autre main une draperie voilant la glace qui lui servait à contrôler la justesse des poses* [...] *il jongla en se regardant* (Maupassant). ‖ Être maître de : *Contrôler ses nerfs, ses réactions.* ‖ *Particul.* Être maître d'un territoire : *A la fin de l'occupation de 1940-1945, le maquis contrôlait en fait de vastes régions de la France.*
— LANGUE CLASS. Censurer, critiquer : *Que pourrait entreprendre la cour qui ne fût contrôlé d'avance?* (P.-L. Courier).
— Dr. fisc. Poinçonner, mettre la marque du contrôle sur : *Contrôler des bijoux.*
— Sports. Garder sur le jeu, ou sur la balle, une domination suffisante pour agir selon sa propre volonté.
— SYN. : *collationner, examiner, inspecter, maîtriser, pointer, vérifier ; dominer, occuper ; critiquer, censurer.*

CONTRÔLEUR, EUSE n. Agent chargé de contrôler : *Contrôleur des douanes. Contrôleur des matières d'or et d'argent. Il a tenu pendant deux mois une place de contrôleur dans le théâtre où elle chantait* (R. Martin du Gard).
— Aéron. mil. *Contrôleur d'interception,* officier ou sous-officier spécialiste de l'armée de l'air, appartenant à des organismes de défense* aérienne du territoire appelés « centres de direction des interceptions », dont le rôle consiste, en cas d'attaque aérienne, à diriger les formations de chasse sur les objectifs désignés par les zones ou secteurs de défense. ‖ *Contrôleur d'aérodrome,* v. CONTRÔLE.
— Autom. *Contrôleur de pression,* appareil permettant de mesurer la pression de gonflage des pneumatiques.
— Bur. *Contrôleur de ronde,* appareil enregistrant l'indication de l'heure à laquelle un agent désigné est passé dans des locaux déterminés pour y faire des rondes de surveillance.
— Ch. de f. Agent chargé d'un contrôle. ‖ *Contrôleur d'enclenchement,* agent chargé du contrôle et de la surveillance des enclenchements ou dispositifs divers installés dans les cabines d'aiguillage ou leurs dépendances, et qui assurent la sécurité des manœuvres ou mouvements des trains.
— Hist. *Contrôleur général de l'audience de France,* officier qui veillait à ce que l'on ne scellât point de lettre qui n'eût été présentée au garde des Sceaux, et veillait à la taxation des lettres. ‖ *Contrôleur des guerres,* officier chargé de tenir registre des revues des troupes royales. ‖ *Contrôleur du Trésor,* officier qui, au XVIe s., vérifiait les recettes ordinaires centralisées par le changeur du Trésor (un seul pour tout le royaume). ‖ *Contrôleur des Finances,* officier qui, au XVIe s., assistait les quatre receveurs généraux des Finances (extraordinaires). ‖ *Contrôleur général,* officier ordonnateur des dépenses qui, dès 1564, assistait le surintendant des Finances. (Au milieu du XVIIe s., il y en eut deux. Après l'élimination de Fouquet (1661) apparut l'unique *contrôleur général des Finances,* véritable ministre au sens actuel du terme : le premier fut Colbert (1665). Après, les plus célèbres furent : Chamillart (1699), Law (1720), Orry (1730), Machault d'Arnouville (1745), Terray (1769), Turgot (1774), Calonne (1783). Protestant, Necker ne put avoir que le titre de directeur général des Finances (1777 et 1788). ‖ *Contrôleur général de la Maison du roi,* officier commensal des rois de France, chargé du soin de la vaisselle d'or, d'argent et de vermeil.
— Législ. fin. *Contrôleur d'Etat,* fonctionnaire chargé de suivre la gestion financière des organismes publics de caractère économique ou des entreprises privées subventionnées par l'Etat. (Il est le conseiller financier du chef d'entreprise, en même temps qu'il informe le ministre des Finances de la situation de l'affaire.) ‖ *Contrôleur financier,* v. CONTRÔLE *des dépenses engagées.*
— Mil. *Contrôleur de l'administration de l'armée, de la marine, de l'aéronautique,* fonctionnaire des corps de contrôle* militaire. ‖ *Contrôleur d'armes,* fonctionnaire militaire relevant du service de l'artillerie et chargé, jusqu'en 1940, de surveiller la réception et l'entretien des armes portatives par les corps de troupes. (Cette fonction est assurée depuis 1945 par le service du matériel.)
— Min. *Contrôleur des mines,* ancien nom de l'ingénieur subalterne de l'Administration des mines.
— Technol. Instrument destiné à des vérifications de pièces usinées. ‖ Appareil de contrôle permettant un réglage automatique de débit, niveau, pression ou température. (On dit aussi RÉGULATEUR.)
— Théâtr. Employé qui reçoit les billets, les numérote s'ils n'ont pas été vendus numérotés au bureau.

CONTROLLER [lər] n. m. (mot angl. signif. *contrôleur*). Dispositif servant à la commande des circuits d'une locomotive ou automotrice électrique. (Syn. MANIPULATEUR, COMBINATEUR.)

CONTRORDRE n. m. Ordre qui annule un ordre précédent : *Les ordres et les contrordres se succèdent sans interruption.* ‖ *Par extens.* Annulation d'une décision déjà prise : *Je viendrai, sauf contrordre.*

CONTRO-STIMULANT, E adj. et n. (lat. *contra,* contre, et *stimulare,* stimuler). Se disait autrefois d'un médicament ou d'une médication destinés à combattre la stimulation ou l'excitation.

CONTRO-STIMULISME n. m. Doctrine médicale ancienne, suivant laquelle, les maladies étant dues à un excès de stimulation ou d'excitation, il fallait les combattre par la contro-stimulation. (Syn. RASORISME.)
— ENCYCL. Rasori, auteur de cette doctrine, admettait, contrairement à Brown, que les maladies sont déterminées bien plus souvent par une exaltation que par une diminution de la force vitale. Par suite, il fallait chercher, pour combattre la maladie, le sédatif ou contro-stimulant approprié.

CONTRO-STIMULUS [lys] n. m. Méd. Etat contraire à l'état de stimulation, d'excitation.

CONTROUVÉ, E adj. (part. pass. de l'anc. v. *controuver*). Inventé de toutes pièces ; mensonger : *D'un vol controuvé je pense qu'on l'accuse* (Fabre d'Eglantine). *Anecdote controuvée.*

CONTROVERSABLE adj. Sujet à controverse : *Elevons-nous un peu plus haut qu'un texte controversable* (Hugo).

CONTROVERSE n. f. (lat. *controversia*). Débat, discussion suivie sur une question ou une opinion : *Toute controverse religieuse paraît en France de mauvais goût* (Renan). | *Par extens.* Art de discuter les questions religieuses, partie de la théologie où on les discute : *Etudier la controverse.*

CONTROVERSER v. tr. Mettre en controverse, en discussion : *Des esprits excellents l'ont controversée* [la question du Rhin] (Hugo). ‖ *Absol.* Soutenir une controverse : *Henriette Briss dépensait en paroles sa verve discutante, controversait* (A. Daudet). [Syn. DÉBATTRE, DISCUTER.]

CONTROVERSISTE n. Personne qui traite des sujets de controverse religieuse. ‖ *Par extens.* Personne habile dans la discussion : *Controversiste superbe, il tourna sur son contradicteur la flamme de ses yeux* (A. France).

CONTUBERNALE n. (lat. *contubernalis* ; de *cum*, avec, et *taberna*, maison de planches). Antiq. rom. Esclave (homme ou femme) marié à un autre esclave ; homme ou femme vivant avec une personne de l'autre sexe sans être marié avec elle. ‖ Soldat vivant avec neuf autres sous la même tente. ‖ Jeune patricien qui accompagnait un magistrat dans sa province, pour s'exercer sous ses ordres à l'administration.
◆ Adj. Se disait des divinités adorées dans le même temple : *Divinités contubernales.*

CONTUBERNIUM [njom] n. m. (mot lat. ; de *cum*, avec, et *taberna*, maison de planches). Antiq. rom. Tente pour dix soldats. ‖ Mariage entre esclaves, ou entre une personne libre et une personne esclave, considéré par la loi romaine comme une union de pur fait.

CONTUMACE n. f. (lat. *contumacia*). Dr. pén. Refus d'un accusé de comparaître devant le tribunal. ‖ *Purger sa contumace*, comparaître volontairement devant le juge, après avoir été condamné par contumace.
— LANGUE CLASS. Résistance inspirée par l'orgueil et l'obstination : *L'esprit de contumace est dans cette famille* (Racine).
— Adj. et n. Accusé qui ne se présente pas au tribunal.
— ENCYCL. Dr. pén. La *contumace* est l'état de l'individu qui, accusé d'un crime, se soustrait à la procédure contradictoire de jugement à laquelle il a l'obligation de se soumettre. Désigné sous le nom de *contumax*, il fait d'abord l'objet d'une *ordonnance*, dite *de contumace*, qui lui est solennellement notifiée et qui le menace, pour le cas où il ne se présenterait pas dans un délai de dix jours, d'une sorte de mise hors la loi (suspension de l'exercice des droits de citoyen, séquestre des biens, etc.). S'il persiste, le contumax est jugé suivant une procédure expéditive et sévère : sans jury ni défenseur, exclusivement sur pièces écrites. Mais la condamnation à laquelle presque fatalement aboutit cette procédure n'a qu'une valeur de menace. Si, avant l'expiration du délai de la prescription de la peine, le condamné, volontairement ou non, tombe entre les mains de la justice, la contumace est *purgée :* la procédure et l'arrêt de contumace sont anéantis de plein droit, et l'accusé est jugé contradictoirement en la forme ordinaire.

CONTUMAX adj. et n. Qui est dans l'état de contumace.

CONTUMÉLIE n. f. (lat. *contumelia*). Offense (XVIe s., repris comme archaïque) : *C'était la seule compensation qu'il pût proposer au Père, de ses contumélies et de ses méfaits, de ses écarts* (Huysmans).

CONTUS, E adj. (part. pass. de l'anc. v. *contondre* [v. CONTONDANT]). Qui présente une contusion : *Il succomba sous le nombre et fut traîné contus, écorché, tuméfié, scarifié, méconnaissable enfin à l'œil même d'une épouse* (A. France). ‖ *Plaie contuse*, v. CONTUSION.

CONTUSIF, IVE adj. Pathol. Qui produit une contusion. ‖ Qui est produit par une contusion : *Action contusive. Douleur contusive.*

CONTUSION n. f. (lat. *contusio* ; de *contundere*, frapper). Lésion produite par un coup, un choc ou une compression sans plaie des téguments. (Lorsqu'il y a en même temps solution de continuité de la peau, on dit PLAIE CONTUSE.)
— ENCYCL. La gravité des lésions est, dans la *contusion*, très variable suivant la violence du coup et la région où il a été porté. Il peut, en effet, se produire des fractures, des déchirures des vaisseaux ou des délabrements des viscères, même s'il n'y a pas déchirure de la peau. La contusion peut s'accompagner d'hématomes, de bosses sanguines ; elle est constamment suivie d'une extravasation sanguine superficielle qui produit l'*ecchymose*.
En médecine légale, l'ecchymose prouve qu'il y a eu contusion. On sait aussi que les contusions sur un cadavre ne peuvent produire d'ecchymoses.

CONTUSIONNER v. tr. Faire des contusions à : *Contusionner tout le corps.*

CONTY, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Amiens), en Picardie centrale, sur la Selle ; 1 463 hab. (1 369 aggl.) [*Contynois*]. Eglise flamboyante des XVe-XVIe s. Fonderie. Textiles (tissus enduits). La ville a donné son nom aux seigneurs de Conty. (V. CONTI.)

CONULAIRE n. f. Paléont. Coquille pyramidale à base carrée, losangique ou triangulaire, dont les faces se prolongent par des pans mobiles qui peuvent obturer la grande base. (L'anatomie interne est très peu connue, et ces organismes, exclusivement fossiles [du Silurien au Trias], restent de position systématique incertaine.)

CONURBATION n. f. Un des aspects de l'urbanisation, aboutissant à la réunion des habitations de différentes agglomérations voisines et à la formation d'une suite continue de villes. ‖ Centre formé par ce noyautage.
— ENCYCL. La notion de *conurbation* a été introduite par Patrick Geddes et développée par C. B. Fawcett. Les conurbations se constituent, le plus souvent, autour des capitales et des centres commerciaux, industriels ou miniers. Elles prennent alors parfois la dénomination du centre dominant autour duquel elles sont nées, à laquelle on ajoute l'adjectif « grand » : « Grand Paris ».
Les conurbations peuvent grouper aussi plusieurs villes de même importance. Il y aurait dans le monde une cinquantaine de ces formations. Des conurbations très caractérisées se rencontrent dans toute la zone qui va du Pas-de-Calais à la Silésie. En France, le cas le plus caractéristique est celui de la conurbation formée par Lille, Roubaix et Tourcoing.

CONURE n. m. Perroquet américain voisin des aras, mais de plus petite taille, avec les joues emplumées, et dont les teintes éclatantes sont très variées suivant les espèces.

CONVAINCANT, E adj. Qui est propre à convaincre ; qui convainc : *Son accent était varié, convaincant* (Balzac).
— SYN. : *concluant, décisif, probant.*

CONVAINCRE v. tr. (lat. *convincere*, au sens figuré, adapté d'après *vaincre*). Amener quelqu'un, par des raisons ou des preuves, à reconnaître quelque chose comme vrai : *Pour les convaincre de l'innocuité de son breuvage, il en absorba devant eux plusieurs bouteilles* (Flaubert). ‖ Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de nier ses torts, son erreur : *Vous êtes convaincu d'avoir volé mes bouteilles* (Musset).

CONVAINCU, E adj. et n. (part. pass. de *convaincre*). Sincèrement, profondément persuadé, de bonne foi. ‖ En parlant des choses, qui dénote la conviction : *M. de Guilleroy conclut d'un ton profond, convaincu : c'est un grand homme* (Maupassant).
— Dr. pén. *Atteint et convaincu*, accusé et reconnu coupable : *Etre atteint et convaincu du crime de bigamie.*

CONVALESCENCE n. f. Passage de l'état de maladie à l'état de santé : *Entrer en convalescence.*
— Mil. Exemption de service accordée, sous forme de permission (moins de trente jours) ou de congé (de trente jours à trois mois sous réserve de prolongation), à des malades ou à des blessés à leur sortie de l'infirmerie ou de l'hôpital : *Partir en convalescence.*
— ENCYCL. Difficile à délimiter dans les maladies non fébriles, le début de la *convalescence* dans les maladies fébriles est caractérisé par la cessation de la fièvre. Son installation est indiquée par trois signes principaux : l'abaissement de la température, qui tombe souvent, le matin surtout, au-dessous de la normale (36,5-36 °C), le retour de l'appétit, un amaigrissement qui s'accentue d'abord pour disparaître bientôt. Au point de vue biologique, la convalescence a la signification d'un retour à l'équilibre humoral troublé par la maladie. Mais le rétablissement de l'équilibre, surtout après les maladies infectieuses, n'est jamais absolument identique à ce qu'il était auparavant : il subsiste toujours une certaine modification, d'allure plus ou moins durable, qui constitue l'état d'immunisation contre l'infection en cause.
La durée de la convalescence est très variable ; elle dépend de la nature de la maladie et de l'individu, de son âge, de son état antérieur de résistance ou d'affaiblissement.
● *Maisons de convalescence.* A partir du XIVe s., des locaux furent affectés aux convalescents. A l'Hôtel-Dieu, une salle leur était réservée. Grâce à des initiatives privées, des établissements ayant la même destination furent créés. Toutefois, c'est à la suite d'un décret de Napoléon III, daté de 1855, que les asiles de Vincennes et du Vésinet furent organisés ; ils permettaient aux ouvriers de ne pas passer sans transition de l'hôpital au travail. Depuis, les maisons de convalescence se sont multipliées, aussi bien en province que dans la région parisienne.

CONVALESCENT, E adj. et n. (lat. *convalescens*, qui prend des forces). Qui est en convalescence ; qui sort de maladie.

CONVALLARIA n. f. Flor. Nom scientifique du muguet

CONVALLATOXOSIDE n. m. Pharm. Glucoside cardiotonique du muguet.

CONVASSAL, E, AUX adj. et n. Dr. féod. Se disait de ceux, de celles qui avaient le même suzerain.

CONVECTEUR n. m. Constr. Batterie de tubes, en cuivre ou en laiton, disposés horizontalement en une ou plusieurs rangées, et réunis par un ailetage, pour uniformiser la température au sein d'un fluide.
— ENCYCL. Le *convecteur* se place à la base d'une cheminée formée par une gaine en tôle ; une ouverture inférieure sert à l'admission de l'air, qui sort par une ouverture de même section située à la partie supérieure. Cette gaine peut faire partie intégrante des murs ou former un coffrage complet.

CONVECTION ou **CONVEXION** n. f. (du lat. *cum*, avec, et *vectus*, transporté). Physiq. Transport de quantités de chaleur par les corps en mouvement. ‖ Phénomène qui se produit lorsqu'un corps chaud est plongé dans un corps liquide ou gazeux, déterminant de véritables courants (*courants de convection*) dans le fluide, par suite de l'échauffement au contact du corps chaud.
— Electr. *Convection électrique*, passage de l'électricité à travers les corps isolants, dans certaines conditions. ‖ *Courant de convection*, courant consistant dans le transport de l'électricité par des masses matérielles dans un milieu isolant.
— Météorol. Mouvement vertical de l'air, par opposition à l'*advection*, qui désigne les mouvements horizontaux. (V. part. *encycl.*)
— Therm. *Section de convection*, partie d'un four de raffinerie où l'on utilise la chaleur de convection contenue dans les fumées avant leur départ à la cheminée.
— ENCYCL. Météorol. La *convection* comprend à la fois les courants ascendants et les courants descendants du retour. Il existe quatre mécanismes de convection : dynamique, orographique, thermique (ou *thermoconvection*), d'instabilité (v. ASCENDANCE). La subsidence* ne doit pas se confondre avec la convection, parce qu'elle ne comporte pas de courant ascendant de retour.

CONVENABLE adj. Qui convient à, qui est approprié à : *Les hommes ont subi longtemps les passions avant de soupçonner qu'une gymnastique convenable en était le remède* (Alain). ‖ *Particul.* Qui convient au moment, opportun. ‖ Qui est conforme à la bienséance,

à la morale, aux usages, en parlant des choses : *Il ne doit paraître à Parme qu'avec les bas violets et dans un équipage convenable* (Stendhal). || Qui a de bonnes manières, en parlant d'une personne : *Soyons gais, mais convenables* (Nerval).

CONVENABLEMENT adv. De façon convenable : *Parler, écrire convenablement. Puis-je aller dans le monde quand, pour y manœuvrer convenablement, il faut un tas de cabriolets* (Balzac).

CONVENANCE n. f. Qualité de ce qui convient à, est approprié à : *Le poète conçut des doutes sur la convenance de son costume, car il était en bottes* (Balzac). || *Particul.* Accord, affinité réciproque : *C'est des passions réelles attendrissantes, que la convenance des caractères rend éternelles* (Balzac). || *Convenance du style*, accord de l'expression avec les idées, le sujet. || *Mariage de convenance*, mariage conclu sur des rapports de famille, de position, de fortune. (Opposé à *mariage d'inclination* ou *d'amour.*) || Ce qui convient à quelqu'un ; goût, commodité, utilité : *Ce serait à votre convenance, Madame Bordin* (Flaubert). || Qualité de ce qui est conforme aux usages de la société : *A présent, la loi suprême des mœurs, c'est la convenance* (Vigny). || *Raisons de convenance*, motifs de pure bienséance, raisons plausibles, mais non démonstratives. || *Convenances personnelles*, raisons qu'on n'indique pas : *Prendre un congé pour convenances personnelles.*

— ***Convenances*** n. f. pl. Bienséances sociales : *Observer, respecter, braver les convenances. Les fiertés de la femme prenaient leur revanche de toutes les convenances et entraves sociales* (A. Daudet).

— SYN. : *accord, adaptation, appropriation, conformité, harmonie, propriété, rapport ; commodité, goût, gré, utilité ; bienséance, correction, décence, savoir-vivre, usage.*

CONVENANT n. m. V. CONGÉABLE (bail à domaine).

CONVÈNES, en lat. **Convenae**. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, qui vivait en Novempopulanie, aux confins de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, dans une région correspondant au sud de l'actuelle Haute-Garonne, et dont la capitale était *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand-de-Comminges).

CONVENIR v. tr. ind. [à] (lat. *convenire*, venir ensemble). [Se conj. comme *venir.*] Aller bien avec ; être approprié à : *Le deuil de la Nature convient à la douleur et plaît à mes regards* (Lamartine). *Un surin ! s'écria Javert. Tu as raison, cela te convient mieux* (Hugo). || Etre conforme au goût, plaire, agréer : *Un cocher qu'on paie et qui doit nous mener par le chemin qui nous convient* (P.-L. Courier) ; et, *impers. : Vous le verrez peu ou jamais, comme il vous conviendra* (Stendhal). || Etre conforme aux exigences de l'usage, de la société, de la raison, de la morale, etc. : *Sa capote, ornée de fleurs artificielles, aurait mieux convenu pour un négligé du soir* (Mérimée). *Il serait à souhaiter qu'un religieux instruit dans l'histoire fît la distinction des saints véritables qu'il convient de vénérer* (A. France). || En parlant des personnes, tomber d'accord sur une opinion : *De lui, qui était ce qu'on est convenu d'appeler un homme froid* (Vigny) ; et, *impers. : Il était alors convenu que de pauvres filles nobles ne méritaient ni asile ni pitié* (Chateaubriand). *Par extens.* Reconnaître pour vrai, avouer : *Il avait rendu l'âme à la question, ne voulant pas convenir, par modestie, de ses hauts faits* (Gautier). || Tomber d'accord sur une décision ; faire un accord : *Nous convînmes ensemble des dispositions à prendre* (Gide).

— LANGUE CLASS. Etre en conformité, en rapport, en proportion : *Votre âge, Monsieur, ne convient pas avec celui de ma fille* (Hauteroche).

— REM. Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* quand il signifie « être convenable, être à la convenance de, plaire, agréer » : *Cet appartement aurait convenu à mon père, s'il eût été moins cher.* — Il prend en principe l'auxiliaire *être* quand il veut dire « tomber d'accord, avouer » : *Nous étions convenues de nous revoir. Nous sommes convenus de partir tous ensemble* (Villiers-de-L'Isle-Adam). Cette distinction est arbitraire, et l'auxiliaire *avoir* tend à s'employer dans tous les sens.

— Gramm. S'accorder : *Il faut que le nom et l'adjectif conviennent en genre et en nombre.* (Vieilli.)

— Log. *Convenir à*, se rapporter à : *L'attribut convient au sujet.*

CONVENT n. m. (lat. *conventus*, réunion). Assemblée générale des francs-maçons.

— LANGUE CLASS. Couvent : *Elle le fera, ou je la mettrai dans un convent* (Molière).

CONVENTICULE n. m. (lat. *conventiculum*). Petite assemblée, souvent clandestine, et où l'on conspire contre l'Etat ou l'Eglise.

CONVENTION n. f. (lat. *conventio*). Ce dont on est convenu, accord, pacte conclu entre des personnes : *Par convention tacite, ils s'ignoraient.* || Clause, condition de cet accord : *Modifier les conventions.* || Acte dans lequel cet accord est consigné : *La convention de Genève doit être affichée dans les camps de prisonniers de guerre.* || Règle résultant d'un accord exprès ou tacite entre les membres d'un même groupe social : *Chacun* [...] *la tire au vol* (la casquette) *avec du 5, du 6 ou du 2 selon les conventions* (A. Daudet). || Accord tacite par lequel on admet certaines fictions, certains procédés, en littérature et dans les beaux-arts.

— LOC. *De convention*, qui est admis par l'effet d'une convention : *Signes de convention ;* qui manque de naturel : *Trop occupés d'une nature de convention, la vraie nature leur échappe* (Chateaubriand).

— Dr. Accord des volontés de deux ou plusieurs personnes, en vue de produire un effet juridique. (La convention prend le nom de « contrat »* quand elle est translative de propriété ou génératrice d'obligations* ; dans tous les autres cas, elle garde le nom générique de « convention », mais les règles générales, applicables aux contrats, lui sont applicables.) || Dans la pratique, écrit destiné à justifier la réalité de cet accord.

— Dr. intern. Accord passé entre Etats ou entre Etats et individus ou sociétés étrangères. || Ensemble de prescriptions élaboré par un organisme international qui, dans l'état actuel du droit international, n'est obligatoire que pour les Etats qui s'y soumettent volontairement par leur adhésion.

— Dr. du trav. *Convention collective de travail*, accord relatif aux conditions de travail, conclu, d'une part, entre une ou plusieurs organisations syndicales de travailleurs et, d'autre part, une ou plusieurs organisations syndicales ou tout autre groupement d'employeurs, ou un ou plusieurs employeurs pris individuellement. (V. part. *encycl.*)

— Instit. polit. Nom donné à quelques assemblées nationales formées exceptionnellement pour établir ou modifier une constitution. || Local où la même assemblée tient ses séances : *Se rendre à la convention.* || Assemblée pré-électorale, aux Etats-Unis, où les délégués de chaque Etat mettent sur pied le programme de leur parti (*platform*) et choisissent un candidat. (Les conventions de comtés ou de cités désignent les candidats de leur parti aux emplois locaux. Les conventions nationales, formées de délégués élus par les assemblées primaires, désignent tous les quatre ans leurs candidats à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis. L'importance politique de ces désignations est d'autant plus grande que la lutte électorale étant circonscrite aux Etats-Unis entre deux grands partis, aucune personnalité politique ne peut accéder à la présidence sans l'appui de l'une des deux conventions nationales.)

Nom donné aux assemblées qui, aux Etats-Unis, établissent ou révisent les constitutions des Etats, et en particulier celui de l'Assemblée qui a rédigé la constitution fédérale de Philadelphie (1787). [V. art. spécial.]

— Législ. soc. Accord conclu entre une caisse de Sécurité sociale et un syndicat représentatif de praticiens en vue de fixer le tarif de responsabilité de la caisse en matière d'honoraires médicaux. (V. MALADIE, *assurance maladie.*)

— Mil. *Convention militaire*, accord local conclu en cours d'opérations entre commandements adverses, en vue de suspendre les hostilités, pendant la durée d'un temps fixé, pour enterrer les morts (Crimée, 1856), pour relever les blessés (Dardanelles, 1915), pour annoncer l'envoi ou l'arrivée d'un parlementaire (La Capelle, 1918). [L'observation des clauses convenues ne repose que sur la loyauté réciproque des contractants.]

— SYN. : *accord, contrat, engagement, marché, pacte, traité.*

— ***Conventions*** n. f. pl. Règles de la bienséance ou du savoir-vivre. || *Les conventions de la science*, axiomes, hypothèses, postulats, principes.

— ENCYCL. Dr. du trav. Le droit du travail moderne comporte encore un très important secteur contractuel, dans lequel, toutefois, le contrat individuel de travail fait place à la *convention collective*. Le droit issu de la Révolution française ne connaissait que des individus et des rapports individuels ; en matière de travail dépendant, le Code civil ne connaît que le contrat de louage de services, qui s'applique essentiellement aux rapports entre domestiques et maîtres. Le développement de l'industrie multiplia les contrats de louage de services entre des ouvriers et des manufacturiers. Pratiquement, du fait de l'inégalité des conditions économiques des contractants, il ne pouvait s'agir que de contrats d'adhésion, alors que tout droit contractuel véritable repose sur la notion d'égalité entre les parties. Seule la convention collective de travail a permis d'établir certains rapports d'égalité entre les patrons et leurs salariés, tout en tenant compte de la nécessité d'appliquer le même régime à tous les salariés d'un même établissement.

En France, on rencontre déjà des accords collectifs de salaires sous l'Ancien Régime, notamment à Nantes. La déviation du corporatisme, en écartant les travailleurs des corporations, avait provoqué la création de compagnonnages qui, malgré la répression, organisaient des grèves (alors appelées « trics ») ; il arrivait que ces conflits se terminent par la conclusion d'accords collectifs. On considère généralement que la première convention collective française a été constituée par le tarif minimal des salaires, établi à Lyon, le 25 octobre 1831, par une commission mixte ; le refus d'un certain nombre d'entrepreneurs d'appliquer ce tarif a été à l'origine de la célèbre insurrection des canuts*. Des accords conclus dans l'imprimerie, en 1833 à Nantes, en 1843 à Paris, sont effectivement appliqués. En 1848, les ouvriers demandent que dans chaque centre industriel des tarifs minimaux soient établis pour chaque spécialité par des accords entre patrons et ouvriers. Cependant, c'est seulement à la fin du XIXe s. que se généralisent de tels accords ; on en dénombre environ 2 000 entre 1891 et 1914. Les décrets Millerand de 1899 avaient exercé une forte pression dans ce sens sur les entreprises avec lesquelles étaient passés des marchés de fournitures ou de travaux. En 1919, le législateur donne un statut aux conventions collectives, mais ces dernières n'ont alors d'effets que pour les employeurs et les salariés personnellement signataires ou membres des groupements signataires.

Les accords Matignon, conclus en 1936 entre la Confédération* générale du patronat français et la Confédération* générale du travail, incitent le législateur à accroître la portée des conventions collectives. Par la procédure d'extension, le ministre du Travail peut désormais rendre obligatoire une convention collective pour tous les employeurs et salariés de la profession et de la région pour lesquelles elle a été conclue.

Pendant la Seconde Guerre mondiale et la période qui la suit, le droit du travail traverse une phase autoritaire. Le statut juridique nouveau, donné aux conventions collectives en 1946, reste lourd et d'essence étatique ; très peu de conventions sont établies sous son empire ; il convient cependant de citer la très importante convention collective nationale de mars 1947, relative au régime de prévoyance complémentaire des cadres.

La loi du 11 février 1950 donne aux conventions collectives de travail un statut plus libéral qui s'applique à toutes les professions, y compris les professions agricoles (aucune convention nationale ne peut cependant être conclue en agriculture, sauf en ce qui concerne le personnel des groupements professionnels), les professions libérales et les professions domestiques ; il ne s'applique pas aux entreprises publiques, dont le personnel est assujetti à un statut légal.

On distingue deux types de conventions : 1° la *convention ordinaire* ou *convention-contrat*, qui ne lie que les employeurs signataires ou membres d'un groupement patronal

signataire ; tout employeur tenu par une convention-contrat doit en appliquer les stipulations à l'ensemble de son personnel, aussi bien aux salariés non syndiqués qu'aux salariés syndiqués ; le contenu de cette convention est libre, sous réserve que soient respectées les dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles étendues (sauf en ce qui concerne les dispositions d'ordre public, il est toujours possible d'y inclure des clauses plus avantageuses pour les travailleurs) et — depuis 1957 — qu'y soit introduite une clause relative au règlement par la conciliation des conflits collectifs du travail ; 2° la *convention étendue* ou *convention-règlement*, que le ministre du Travail a rendu obligatoire à toutes les entreprises de la profession ; ne peut faire l'objet d'une telle extension que la convention établie par une commission mixte, composée des représentants des seules organisations professionnelles les plus représentatives des employeurs et des salariés (il a été prévu, à titre exceptionnel, que les employeurs de personnel domestique pouvaient constituer un syndicat patronal, bien que n'exerçant pas une même profession), à condition de comprendre des clauses relatives aux dix problèmes que la loi impose aux négociateurs de résoudre ; l'avis de la Commission supérieure des conventions collectives est requis avant toute extension. Une convention rédigée par une commission mixte reste une convention-contrat jusqu'à l'arrêté d'extension.

Il existe une double hiérarchie entre les conventions collectives : 1° une hiérarchie de nature (la convention-règlement prime la convention-contrat) ; 2° une hiérarchie territoriale (la convention régionale prime la convention locale et, à son tour, la convention nationale prime la convention régionale). Les conventions collectives fixent elles-mêmes leur champ d'application ; les conventions d'un rang inférieur ne peuvent déroger aux règles posées par les conventions de rang supérieur que dans la mesure où elles apportent aux salariés des avantages supplémentaires. La loi ne reconnaît pas de conventions collectives d'entreprise, mais seulement des accords collectifs d'établissement, signés par une organisation syndicale de travailleurs salariés représentative, dont l'objet est d'adapter à un établissement donné les dispositions d'une convention collective-règlement d'ordre local, régional ou national ; en l'absence d'une convention-règlement applicable à la profession intéressée, l'accord collectif d'établissement ne peut porter que sur les salaires et leurs accessoires.

Depuis 1950, seuls les syndicats constitués conformément à la loi de 1884 peuvent élaborer et signer des accords collectifs pour le compte des salariés. En revanche, tout employeur et tout groupement d'employeurs, quelle que soit sa forme juridique, peuvent contracter du côté patronal.

Toutes les clauses des conventions collectives applicables dans une entreprise donnée sont réputées figurer aux contrats individuels de travail qui lient le personnel à cette entreprise ; il n'est possible de déroger à ces clauses que pour accorder aux salariés des avantages supplémentaires.

En principe, une convention collective ne peut être conclue que pour une branche professionnelle déterminée ; sont cependant admises les conventions interprofessionnelles dont l'objet est d'instituer un régime complémentaire de prévoyance (1958) ou une assurance chômage* (1959). [→ Biblio.]

Convention nationale, assemblée constituante française qui fonda la Ire République et gouverna le pays du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

● *Ses origines.* La révolte du 10 août 1792, en renversant la monarchie, rend caduque la Constitution de 1791 ; elle témoigne d'ailleurs d'une profonde méfiance envers les autres pouvoirs légaux comme l'Assemblée* législative. Celle-ci n'a plus qu'à se dissoudre à terme en convoquant une assemblée de 749 membres, la *Convention nationale*, chargée d'élaborer une nouvelle constitution. Cette assemblée est élue à un suffrage presque universel à deux degrés. Mais l'invasion qui menace (chute de Verdun, 2 sept. 1794), les menées royalistes qui redoublent, entretiennent la psychose d'un « complot aristocratique » ; aussi est-ce dans une atmosphère de suspicion et de surexcitation, qui explique en partie les massacres de Septembre, que se déroulent les élections : environ 90 p. 100 des électeurs, apeurés ou indifférents, s'abstiennent ; une minorité de révolutionnaires résolus impose donc ses élus. Les anciens députés représentent à peine un tiers des élus, mais les deux tiers sont des hommes de loi ou des fonctionnaires locaux ayant l'expérience des problèmes politiques. Tous sont fermes partisans des conquêtes révolutionnaires, mais des nuances appréciables subsistent entre eux.

● *Girondins et Montagnards.* Il n'existe toujours pas de partis organisés, mais l'activité des clubs a fait naître des habitudes collectives ; aussi des groupes se cristallisent rapidement autour des principaux orateurs, divisés par certains problèmes essentiels ou, parfois, par des antipathies personnelles. Les violences ultra-révolutionnaires d'août et septembre ayant inquiété de larges secteurs de l'opinion, le groupe le plus influent est celui de Brissot et de ses amis (on les appelle alors les Brissotins), Roland, Vergniaud, Petion, etc. Plus connus sous le nom de *Girondins**, ils peuvent compter sur environ 260 députés, grands bourgeois « éclairés » des provinces, libéraux et légalistes. Représentant d'abord la région parisienne, les *Montagnards** sont plus enclins à faire confiance aux sans-culottes* et désirent une centralisation efficace. Entre les deux, une masse d'indécis ou d'indépendants, la *Plaine* (le « Marais » pour ses adversaires), dont un certain nombre se rallieront aux Montagnards, plus dynamiques, assurant à ceux-ci environ 300 voix au printemps 1793.

Selon la prépondérance — réelle ou supposée — de l'un des trois groupes, on distingue traditionnellement dans l'histoire de la Convention trois grandes phases : une période girondine jusqu'au 2 juin 1793, une période montagnarde jusqu'au 9 thermidor (27 juill. 1794), et ensuite une période « thermidorienne », où dominerait la Plaine. Tandis que la victoire de Valmy (20 sept.) semble enfin justifier la politique belliqueuse des Girondins, la Convention confirme les pouvoirs de Roland et des autres ministres du Conseil exécutif et organise des comités issus de l'Assemblée, dont le plus important est le Comité* de sûreté générale. Unis dans un enthousiasme fraternel, les Conventionnels abolissent la Monarchie (21 sept.) et établissent — discrètement — la République (22 sept.).

Mais la Gironde, qui suspecte les Montagnards de démagogie à l'égard du peuple révolutionnaire de Paris, prend, le 25 septembre, l'offensive contre les « triumvirs » Danton*, Marat* et Robespierre*. La majorité est choquée par la véhémence même des accusations, et les Montagnards répliquent en dénonçant le « fédéralisme » de leurs adversaires et font décréter la République « une et indivisible ». Entre les deux partis l'opposition devient implacable, malgré les efforts conciliateurs de Danton. Mais, tandis que les Girondins se concertent en privé, les Montagnards multiplient les contacts avec les groupes populaires (sectionnaires, cordeliers) et, surtout, conquièrent le contrôle du club des Jacobins, organe politique le plus influent ; Brissot s'en trouve rayé dès le 10 octobre.

● *Le procès du roi.* Celui-ci, longtemps retardé, mais qui doit justifier le 10-Août, s'ouvre en décembre, après la découverte aux Tuileries, le 20 novembre, d'une armoire de fer contenant de nombreux documents compromettants. Pour des raisons d'opportunité évidentes, mais qu'ils n'osent pas défendre ouvertement, les principaux orateurs girondins hésitent à condamner à mort Louis XVI et réclament un appel au peuple qui pourrait favoriser la clémence. Les Montagnards proclament au contraire qu'on ne peut conserver à la fois la vie du roi et la Révolution. Au terme de débats dramatiques, la condamnation à mort est votée à une faible majorité le 19 janvier 1793, et Louis XVI est exécuté le 21. La Gironde venait d'enregistrer une grave défaite morale.

● *Résistances intérieures et extérieures.* Ce déchirement irrémédiable de la Convention intervient dans une période difficile, marquée par une certaine pénurie de marchandises, due aux besoins de l'armée, un déficit budgétaire croissant et, par suite, une inflation accélérée. Les petites gens, artisans, boutiquiers, ouvriers des villes et des campagnes, habituellement payés en assignats dépréciés, souffrent de cette situation, ce qui alimente les revendications sociales autant que politiques de la « sans-culotterie ». Celle-ci, développant l'idée d'un gouvernement direct par le peuple, s'organise dans les assemblées sectionnaires, mais son désir de contrôler les députés aggrave le climat d'anarchie soupçonneuse qui paralyse un gouvernement qui, encore imprégné du libéralisme girondin, n'a ni le goût ni les moyens de recourir systématiquement à la contrainte. Seul le retour à la paix pouvait sauver l'exercice normal des libertés. Les succès militaires ont d'abord favorisé les Girondins. Les armées occupent la Savoie (fin sept. 1792), la Rhénanie (oct.), la Belgique (Jemmapes : 6 nov.), accueillies avec sympathie, parfois enthousiasme. Le messianisme révolutionnaire, parti des rangs girondins, a gagné les Montagnards les plus farouches. Le 19 novembre 1792, la Convention promet « secours et fraternité à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté » : c'est un appel à l'insurrection. L'esprit de propagande tend à évoluer vers l'impérialisme, les frais énormes de la guerre incitant à se payer sur les pays occupés, dont la population manifeste insuffisamment l'envie de s'aligner sur les positions radicales, volontiers antireligieuses, des révolutionnaires français. Ceux-ci imposent alors les mesures révolutionnaires (décret « guerre aux châteaux, paix aux chaumières », 15 déc.) et s'orientent vers l'annexion (Savoie dès nov. 1792, Belgique et Rhénanie en mars 1793).

Cette évolution agressive, l'exécution de Louis XVI aussi rompent les derniers liens

exécution de Louis XVI
le 21 janvier 1793
gravure anonyme
cabinet des Estampes

Louis XVI à la barre
de la **Convention nationale**
11 décembre 1792
par Pelegrini
cabinet des Estampes

Phot. Giraudon, X.

avec l'Europe monarchique, et la première coalition* se forme en février-mars 1793. Sans doute les gouvernements étrangers se préoccupent-ils d'abord de leurs intérêts particuliers (accord russo-prussien en janvier 1793, en vue d'un nouveau partage de la Pologne) ; mais la France, pouvant croire la menace extérieure plus grave qu'elle ne l'est en réalité, doit adopter d'énergiques mesures de défense : création d'un Comité de défense générale, d'ailleurs aussi faible que le Conseil exécutif (janv. 1793) ; levée de 300 000 hommes et « amalgame* » appliqués en février, sur le rapport de Dubois-Crancé du 25 janvier ; mise en place, en mars, du tribunal révolutionnaire tant réclamé par les sans-culottes et les comités* révolutionnaires (ou de surveillance).

Pourtant, seule une minorité militante réclame un renforcement des contraintes. Le service militaire et la déchristianisation provoquent le soulèvement des paysans du Bocage angevin et vendéen dès le 10 mars. Dumouriez, ami des Girondins, proteste violemment contre la politique de la Convention en Belgique et, battu à Neerwinden le 18 mars, passe aux Autrichiens (5 avr.).

● *La fin des Girondins.* La révolte vendéenne et la trahison de Dumouriez affaiblissent la position des Girondins à la Convention et permettent aux Montagnards, soutenus par la propagande des Jacobins et des clubs populaires, d'obtenir le renforcement de l'autorité centrale : création d'un Comité* de salut public le 6 avril ; cours forcé de l'assignat le 11 ; maximum départemental des prix des grains et farines (4 mai). Les Girondins, qui se déchaînent alors contre Paris et les septembriseurs, mettent en accusation Marat, mais ne peuvent empêcher son acquittement triomphal le 24 avril.

Ils réussissent pourtant à faire constituer le 18 mai une commission d'enquête contre la Commune* de Paris et à faire emprisonner Hébert. Mais, tandis que la Convention, jalouse de son autorité, reste indécise, les sans-culottes parisiens décident d'en finir avec les Girondins. Après une première démonstration, le 31 mai, les sectionnaires armés, conduits par Hanriot, obligent la Convention, le 2 juin 1793, à décréter d'arrestation 29 députés et 2 ministres.

● *La crise de l'été 1793.* La chute de la Gironde consacre le triomphe de la sans-culotterie parisienne, dont les idées politiques sont simples et intransigeantes et dont l'idéal est approximativement celui d'une société égalitaire de petits propriétaires, impliquant la lutte contre les riches, considérés comme des accapareurs pactisant avec la contre-révolution*. La popularité des chefs des « Enragés* » — comme les appellent leurs adversaires — est jalousée par certains Montagnards (Hébert), mais les incline à adopter une partie de ce programme. Leur influence s'en trouve renforcée.

Bien que les idées centralisatrices des Montagnards les séparent des sans-culottes, la nécessité d'une étroite solidarité entre tous les révolutionnaires prime d'abord toute autre considération. La situation est en effet très grave : succès des Vendéens dans l'Ouest (prise de Saumur, puis d'Angers en juin), révolte fédéraliste et girondine dans de nombreux départements (notamment dans l'Ouest et le Midi), rébellion des royalistes, dans le Sud-Est surtout (Lyon, Toulon), où ils prennent, à la faveur de l'anarchie, la direction de la révolte. Marat est assassiné le 13 juillet par la Girondine Charlotte Corday, Chalier le 16 par les royalistes lyonnais. Aux frontières, l'invasion commence. Pour sauver la République, un grand sursaut s'impose. Diverses mesures sociales, votées en juin et en juillet, donnent satisfaction aux sans-culottes et surtout aux paysans pauvres (vente des biens d'émigrés par petites parcelles, partage égalitaire des biens communaux, abolition sans indemnité de tous les droits seigneuriaux), et, la Constitution de l'An I proclamée, l'anniversaire du 10-Août leur accorde un régime très démocratique. Le Comité de salut public, déjà renouvelé le 10 juillet par l'exclusion de Danton, compromis par des manœuvres équivoques, acquiert toute sa nouvelle puissance avec l'entrée de Robespierre le 27 juillet. Après les mesures de clémence facilitant le ralliement des « fédéralistes égarés », les mesures de force se précisent : peine de mort contre les accapareurs (27 juill.), loi de réquisition générale (23 août) qui organise la levée en masse et la guerre totale, création d'un « Grand Livre de la Dette* publique » (Cambon, 24 août), emprunt forcé d'un milliard sur les riches (3 sept.).

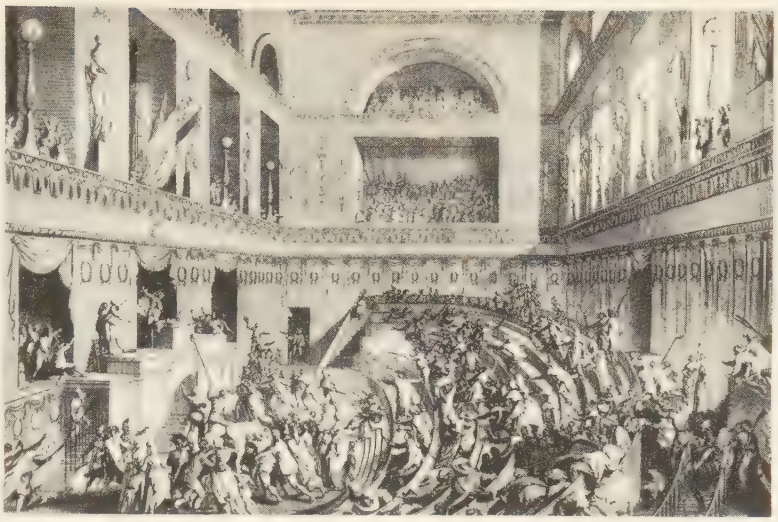

la salle de la **Convention nationale** 20 mai 1795 Boissy d'Anglas salue la tête du député Férand assassiné à la porte de l'Assemblée d'après Berthault *cabinet des Estampes*

● *Le « despotisme de la liberté ».* L'immense prestige de Robespierre insuffle donc à la politique révolutionnaire une efficacité accrue. Aussi la Convention, subjuguée, reconduit-elle régulièrement les pouvoirs des membres du Comité de salut public, sensibles eux aussi à la forte personnalité de Robespierre, qu'épaule son ami Saint-Just*. Pourtant la Commune de Paris, interprète des sans-culottes, estime la Convention encore trop timorée. Elle organise, les 4 et 5 septembre, des manifestations populaires qui la contraignent à faire entrer au Comité de salut public les Hébertistes* Collot d'Herbois et Billaud-Varenne. Tenant compte des vœux des sans-culottes, la Convention et les comités, proclamant « la Terreur à l'ordre du jour », rendent le Tribunal révolutionnaire plus puissant et plus expéditif, et créent, le 11 septembre, l'armée révolutionnaire de l'intérieur pour faire la chasse aux suspects*, sur lesquels s'abat la loi du 17 septembre. En octobre, Marie-Antoinette, puis les Girondins arrêtés sont exécutés. Pour lutter contre l'anarchie économique et le double danger représenté par les Enragés et les Girondins, la Montagne institue un maximum général des prix et des salaires (loi du 29 sept.) et fait décréter, le 10 octobre, que « le gouvernement sera révolutionnaire jusqu'à la paix », assurant la dictature collective de Robespierre et de ses amis, jusqu'à ce que son œuvre soit dûment consolidée.

Le nouveau gouvernement récolte ses premiers succès : victoires de Hondschoote (8 sept.), Wattignies (16 oct.), Geisberg (26 déc.). Des chefs jeunes (Hoche, Jourdan) dirigent avec enthousiasme les offensives massives demandées par Carnot. A l'intérieur, Lyon est repris le 9 octobre et soumis légalement à d'atroces représailles ; l'armée de l'Ouest, réorganisée par Kléber, bat les Vendéens à Cholet (17 oct.), et ceux-ci, repoussés à Granville en novembre, au Mans en décembre, sont définitivement écrasés à Savenay (21 déc.) ; leur pays, où se prolonge la « chouannerie », est alors soumis aux exactions systématiques des « colonnes infernales ».

Malgré ces succès, le Comité de salut public se heurte à des divergences persistantes : conflits d'attribution qui l'opposent au Comité de sûreté générale, au Conseil exécutif, parfois à la Convention ; menées des Hébertistes, qui sont influents aux bureaux de la Guerre et cherchent à rallier les Enragés. Traitant la plupart des Montagnards, dont Robespierre, d' « endormeurs », ils veulent exciter à leur profit la fièvre révolutionnaire ; leurs violences s'exercent principalement contre les survivances religieuses, et cette chasse aux souvenirs honnis, qui prend une ampleur obsessionnelle, traque jusqu'aux statues et aux noms de lieu. L'introduction du calendrier républicain, en octobre, déchaîne la déchristianisation officielle. Le Clergé constitutionnel est pressé de se « déprêtriser » (abdication de Gobel le 7 nov.), et toutes les églises sont fermées le 24 novembre. Pour combler le vide ainsi créé, un culte civique et rationaliste est élaboré pour exalter la Révolution, la nature et la vertu, avec des rites combinant les souvenirs de l'Antiquité latine des dirigeants et les habitudes chrétiennes des masses. En fait, l'athéisme militant est peu populaire, et la virulence d'Hébert est jugée dangereuse par d'autres Montagnards, comme Danton et Desmoulins (qui lance son *Vieux Cordelier*, organe des « modérantistes », en décembre) ou Robespierre, qui fait voter, le 8 décembre, une loi — inappliquée — sur la liberté des cultes.

● *La lutte contre les factions.* Les dangers s'estompant, les différends se multiplient malgré les efforts d'arbitrage de Robespierre. Il voit avec inquiétude Danton et les autres « Indulgents » réclamer la fin des contraintes révolutionnaires — qu'il estime encore nécessaires —, les Hébertistes risquer de discréditer la Révolution par leurs excès, et, dans les deux partis de plus en plus violemment affrontés, des hommes malhonnêtes exploiter la situation pour leurs intérêts personnels. Contre les « factions » et les « fripons » qui menacent également la République, Robespierre, las d'arbitrer, envisage la répression. Le scandale de la liquidation frauduleuse de la Compagnie des Indes (novembre), la dénonciation par deux députés compromis dans cette première affaire d'un « complot de l'étranger » impliquant les ultra-révolutionnaires (qui comptent des étrangers comme Cloots) dont Pitt et ses agents useraient pour discréditer la Révolution, confirment les soupçons de Robespierre, et, dès lors, il fustige avec passion les deux partis. Pour assurer son action, il obtient, le 4 décembre (loi du 14 frimaire an II), la codification du gouvernement révolutionnaire et l'institution d' « agents nationaux » représentant partout le pouvoir central. Affirmant leur sollicitude pour les sans-culottes, les Robespierristes font voter, le 19 décembre 1793, un décret sur l'organisation d'une instruction publique obligatoire, et, les 26 février et 3 mars 1794, les décrets des 8 et 13 ventôse (Saint-Just) prévoyant la distribution des biens des suspects aux indigents inscrits sur un Grand Livre de la Bienfaisance nationale.

Inquiets, les Hébertistes menacent de s'insurger contre le Comité (4 mars 1794). Ils sont arrêtés le 14, jugés en compagnie d'espions et de trafiquants, et exécutés le 24. Désorientés et partiellement fonctionnarisés, les sans-culottes ne bougent pas. Puis, bien que les Hébertistes aient été abattus avec l'aide des Indulgents, Robespierre fait arrêter et exécuter (30 mars-5 avr.) ces derniers sous l'inculpation de corruption.

Robespierre, qui paraît alors tout-puissant, fait adopter, le 5 mai (18 floréal), par une Convention amoindrie, une loi définissant le

Phot. Langlois.

culte révolutionnaire dans un sens spiritualiste conforme à son déisme inspiré de Rousseau. La grande *Fête de l'Etre suprême et de la nature* du 20 prairial (8 juin) marque l'apothéose de la philosophie robespierriste, malgré les réticences de la majorité, athée, de la Convention.

● *La Convention contre Robespierre.* Pourtant, et peut-être même à cause de ce triomphe personnel, les oppositions intérieures se multiplient (résistances suscitées par sa « dictature de la vertu », désenchantement des sans-culottes devant le blocage des salaires et les difficultés économiques renaissantes). Pour les briser et éliminer définitivement les corrompus, il fait voter par la Convention apeurée la terrible loi du 22 prairial (10 juin) renforçant la justice révolutionnaire. Alors commence la « Grande Terreur », qui fera près de 1 400 victimes en quarante-six jours.

Ce regain de violence ne se justifie pas aux yeux de l'opinion. La situation militaire est redevenue bonne : invasion de la Catalogne (mai), puis des provinces basques (prise de Saint-Sébastien [fin juill.]), reconquête de la Belgique (Fleurus, 26 juin; prise d'Anvers le 27 juill.). La lassitude, le dégoût même gagnent jusqu'aux militants révolutionnaires. Dans ce climat d'incertitude, l'autoritarisme doctrinaire de Robespierre indispose la Convention et même une partie du Comité de salut public, où les modérés (Carnot) et les anciens Hébertistes (Tallien, Fouché, Vadier, etc.) s'unissent contre lui. Les menaces vagues prononcées contre les prévaricateurs par Robespierre le 26 juillet coalisent contre lui les anciens Terroristes (Tallien), victimes désignées par leurs malversations. Les conjurés prennent les devants et, le 27 juillet (9 thermidor), entraînent la Plaine : Robespierre et ses amis sont mis hors la loi. Les réactions de la Commune, des Jacobins et des sections sont inorganisées et assez faibles. Au terme d'une journée tumultueuse, la Convention l'emporte, et les nouveaux accusés sont exécutés le 28 juillet 1794.

● *Les Thermidoriens : stabilisation ou réaction?* Les vainqueurs sont tous, malgré leurs différences, des républicains liés à l'œuvre montagnarde. Ils souhaitent seulement, tenant compte des circonstances nouvelles, stabiliser la Révolution. Entre les tendances extrêmes, la Plaine majoritaire veut pratiquer une politique d'équilibre. La Convention commence donc par poursuivre son œuvre en relâchant seulement les tensions. Mais, s'étant coupée de la masse des sans-culottes et ne pouvant même plus compter sur les Jacobins restés fidèles au souvenir de Robespierre, elle doit s'appuyer sur des éléments plus conservateurs, notamment sur les Girondins rescapés, et engager la lutte contre les Montagnards de gauche, ce qui favorise un retour offensif du royalisme et l'entraîne progressivement dans la voie d'une véritable réaction.

Les Conventionnels, ayant repris le contrôle des comités dès le 11 thermidor, réorganisent le gouvernement révolutionnaire le 24 août, en réduisant les attributions du Comité de salut public à la Guerre et aux Affaires étrangères et en subordonnant les 12 commissions exécutives aux comités de l'assemblée : celle-ci réabsorbe complètement le pouvoir exécutif. La Terreur est répudiée, la séparation de l'Eglise (constitutionnelle) et de l'Etat proclamée (18 sept.) pour éviter des complications religieuses; enfin, le club des Jacobins est fermé (11 nov.), tandis que des contre-révolutionnaires s'emparent localement de l'organisation sectionnaire. Le glissement vers une attitude antimontagnarde s'accentue : les protestataires du 2 juin 1793 sont réintégrés le 8 décembre 1794, les Girondins sont rappelés le 8 mars 1795, augmentant d'autant la majorité modérée; Carrier, symbole du terrorisme, est exécuté le 16 décembre 1794, et le 24 la loi du maximum est abolie, marquant le retour au libéralisme économique intégral.

● *Vers la pacification.* Les succès extérieurs facilitent la détente. Les coalisés s'entendent mal, laissant les Français réoccuper la Rhénanie (Jourdan prend Cologne le 6 oct. 1794) et envahir les Provinces-Unies (27 déc.), vite conquises et transformées en une République batave. Autrichiens et Prussiens ne pensent qu'à la Pologne, occupée par les Russes depuis mars 1794; l'accord austro-russe (3 janv. 1795), en vue d'un troisième et dernier partage, incite la Prusse, qui s'estime lésée et qui veut faire réviser ce traité, à faire la paix avec la France, qui se fait reconnaître au traité de Bâle, le 6 mars, ses conquêtes de la rive gauche du Rhin. Un autre des coalisés, le grand-duc de Toscane, s'était déjà retiré de la lutte (19 févr.). La République batave signe la paix à son tour (traité de La Haye, 16 mai) et devient l'alliée de la France. L'Espagne, hostile à la Grande-Bretagne, se résout enfin à signer le second traité de Bâle, le 22 juillet, par lequel elle cède à la France la moitié orientale de Saint-Domingue.

En France même, la pacification de l'Ouest royaliste progresse grâce à des mesures de clémence. En octobre 1794, les colonnes infernales sont supprimées; en décembre, une amnistie est proposée et Hoche engage même des négociations avec les chefs vendéens, signant, le 17 février 1795, la convention de La Jaunaye, qui désarme les insurgés, moyennant leur entière liberté de culte; seuls quelques chouans irréductibles poursuivent la lutte. Le décret du 21 février renouvelle pour toute la France la liberté de culte, abandonnant en fait l'Eglise constitutionnelle.

● *L'œuvre intellectuelle de la Convention.* La diminution des dangers et des tensions permet à la Convention thermidorienne de mener à bien un travail immense d'ordre scientifique et éducatif que le gouvernement montagnard, absorbé par tant de tâches urgentes, avait à peine amorcé. Sans doute ce dernier a-t-il créé, le 18 juin 1793, le Muséum d'histoire naturelle, introduit, le 1re août 1793, le système décimal et fait la première loi sur l'enseignement primaire le 19 novembre 1793. Mais c'est aux Thermidoriens qu'on doit la première législation cohérente sur l'enseignement secondaire et supérieur (œuvre de Lakanal et Daunou) avec les lois du 17 novembre 1794, du 25 février (« Ecoles centrales ») et du 25 octobre 1795, la réorganisation des institutions scientifiques : création du musée des Monuments français le 1er septembre 1794, du Conservatoire des arts et métiers le 10 octobre, d'une Ecole des travaux publics (dont dérivera Polytechnique) le 22 octobre, de l'Ecole normale supérieure le 30 octobre, de trois Ecoles de médecine le 4 décembre, de l'Ecole des langues orientales le 30 mars 1795, du Bureau des longitudes et des Archives nationales le 25 juin, du Conservatoire de musique le 3 août, de l'Institut de France le 25 octobre 1795. Si l'on ajoute le travail juridique du Comité de législation, qui ouvre la voie au futur Code civil, on comprend l'importance de l'œuvre des « idéologues », héritiers des philosophes de la génération précédente.

● *La politique d'équilibre et la Constitution de l'An III.* La réintégration des députés proscrits, après les épurations successives de Montagnards, a accentué le glissement vers la droite, tandis que les Thermidoriens se déchargent sur les Robespierristes de toutes les responsabilités de la Terreur (procès de Fouquier-Tinville à partir du 28 mars 1795). Les mesures antimontagnardes, mais plus encore la misère qui s'aggrave depuis l'abandon de l'économie dirigée, suscitent, le 1er avril (12 germinal), une émeute sans-culotte des faubourgs parisiens, que la Convention fait promptement disperser par Pichegru. Dès lors la réaction antimontagnarde s'affirme; en avril, la Convention décide de déporter quatre Hébertistes et d'arrêter les derniers députés demeurés Montagnards (les « Crétois »), tandis que les possédants reviennent en faveur et que la jeunesse riche (les « culottes dorées ») multiplie les manifestations monarchistes. Furieuse, la sans-culotterie parisienne s'insurge à nouveau le 20 mai (1er prairial) : la Convention est envahie, et le député Féraud assassiné. Les faubourgs, assiégés par la troupe le 22, capitulent le 23 et sont méthodiquement désarmés; tous les clubs sont dissous; les Montagnards arrêtés sont condamnés à mort; le ressort de la révolution populaire est définitivement brisé.

Mais les royalistes en profitent aussitôt et déchaînent, dans le Midi surtout, une « Terreur blanche ». Poussée par les événements, la Convention restitue les églises aux fidèles le 30 mai, supprime le 31 le Tribunal révolutionnaire, épure la Garde nationale de ses éléments « jacobins » (16 juin); elle ne parvient pas pour autant à endiguer la poussée monarchiste, et voit son prestige encore atteint par la banqueroute partielle à laquelle elle est contrainte le 21 juin. Elle risque d'être débordée, malgré la mort du jeune Louis XVII, le 8 juin, et la proclamation absolutiste de Louis XVIII le 24. La Convention est décidée à sauver les principales acquisitions de la Révolution. Ce souci d'équilibre apparaît dans la Constitution de l'An III (v. FRANCE [*constitutions*]), votée le 22 août et plébiscitée par une opinion désabusée le 23 septembre 1795 : avec son exécutif collégial (Directoire), ses assemblées (Cinq-Cents et Anciens) élues au suffrage censitaire, son inclusion expresse des départements annexés, elle manifeste son inspiration bourgeoise, républicaine et nationaliste. Consciente de sa médiocre popularité, mais soucieuse de faire poursuivre son œuvre, la Convention impose aux futures assemblées, par le « décret des deux tiers » (30 août), une majorité initiale de deux tiers de conventionnels sortants. Après avoir fait appliquer rigoureusement les lois contre les émigrés aux dépens des prisonniers royalistes faits après l'échec du débarquement de Quiberon (27 juin-22 juill. 1795), la Convention, hostile à la « contre-révolution », vote le rétablissement partiel de la réquisition et une nouvelle loi de police des cultes (29 sept.), puis abroge le décret désarmant les Terroristes (4 oct.). Les royalistes parisiens se soulèvent à leur tour le 5 octobre (13 vendémiaire), mais Bonaparte, sous les ordres de Barras, réprime rapidement l'émeute. Ayant résisté à toutes les épreuves, la Convention se dissout le 26 octobre 1795; elle lègue au Directoire une République bourgeoise, doublement conservatrice : contre les masses populaires et contre l'Ancien Régime. (→ Biblio.)

fermeture du Club des Jacobins 11 novembre 1794 suivie de la dispersion de ses membres par la force publique (12 nov.)
gravure de Duplessis-Bertaux *cabinet des Estampes*

Convention écossaise de 1639, Parlement réuni par les Ecossais pour combattre le roi d'Angleterre Charles Ier, qui avait tenté d'imposer le *Prayer* Book* en 1637.

Convention de Philadelphie (1787), assemblée constitutionnelle formée de 65 délégués, dont 55 seulement ont siégé, et qui ont représenté les Assemblées des 13 Etats d'Amérique du Nord. Avec George Washington pour président et Jackson pour secrétaire, ayant pour membres Franklin, Madison, Robert Morris, elle élabora la constitution des Etats-Unis du 27 septembre 1787, que 41 délégués seulement approuvèrent, mais qui fut ratifiée par le Congrès de New York du 4 mars 1789.

Avec sagesse, cette Assemblée avait su élaborer une constitution de compromis, respectant les intérêts des petits Etats (chacun d'entre eux ayant deux sénateurs). De même, les Etats du Nord et ceux du Sud obtinrent des avantages compensatoires, la représentation de ces derniers à la Chambre des représentants étant établie en tenant compte des Noirs pour les deux tiers de leur nombre. Un compromis analogue était intervenu sur le plan économique, le Nord renonçant à réclamer l'abolition de la traite et le Sud l'abrogation des lois de navigation réglementant le commerce et l'industrie.

Le secret bien gardé sur les délibérations (les heurts avaient été vifs) contribua également à assurer l'avenir des Etats-Unis*.

CONVENTIONNALISME n. m. Log. Théorie qui voit, dans les principes, de pures conventions.

— ENCYCL. Le *conventionnalisme* a été surtout soutenu par Henri Poincaré, qui a écrit à ce sujet : « Les axiomes géométriques ne sont ni des jugements synthétiques *a priori*, ni des faits expérimentaux; ce sont des conventions... Une géométrie ne peut pas être plus vraie qu'une autre; elle peut seulement être plus commode. » Le conventionnalisme s'oppose d'une part au *logicisme**, d'autre part à l'*intuitionnisme**. Il a fait l'objet de nombreuses discussions.

CONVENTIONNALISTE adj. et n. Qui concerne ou qui soutient le conventionnalisme.

CONVENTIONNÉ, E adj. Législ. soc. Qui est lié par une convention. (S'emploie uniquement en matière d'assurance maladie.) ‖ *Clinique conventionnée,* établissement de soins privé qui est lié à une caisse de Sécurité sociale par une convention de tarifs. ‖

Département conventionné, département où une convention a été conclue entre un syndicat médical et la caisse de Sécurité sociale en vue de fixer le tarif de responsabilité de cette dernière en matière d'honoraires.

CONVENTIONNEL, ELLE adj. Qui résulte d'une convention (est opposé, en termes de droit, à *légal* ou *judiciaire*) : *Bail conventionnel. Précipit conventionnel.* || Qui n'existe qu'en vertu d'une convention : *Monnaie qui n'a qu'une valeur conventionnelle.* || Admis en vertu des conventions sociales; qui manque de naturel, de vérité : *Sentiments conventionnels.* || En parlant des personnes, qui tient des propos, qui a une attitude de convention : *Tu avais un couplet sur les vieilles familles paysannes « plus nobles que bien des nobles »; que tu étais conventionnelle en ce temps-là!* (F. Mauriac).
— Syn. : *arbitraire, convenu; académique, banal.*
◆ N. m. Membre de la Convention nationale.

CONVENTIONNELLEMENT adv. Par convention.

CONVENTIONNISTE adj. Partisan de la conclusion d'une convention de tarifs d'honoraires médicaux : *Un syndicat conventionniste.*

CONVENTUALISER v. tr. (de *conventuel*). Fonder, établir des couvents.

CONVENTUALITÉ n. f. Etat des religieux ou des religieuses vivant ensemble sous une règle.

CONVENTUEL, ELLE adj. (de *convent,* anc. forme du mot *couvent*). Relatif, propre au couvent : *Règle conventuelle. La vie y devient si conventuelle...* (Balzac). *La lourde croix de tombe domine la propriété et l'oppresse, lui donne sa physionomie conventuelle* (A. Daudet). || *Assemblée conventuelle,* assemblée de tous les membres de la communauté. || *Maison conventuelle,* couvent. || *Mense conventuelle,* revenu de couvent. || *Messe conventuelle,* messe à laquelle assiste toute la communauté. || *Prieuré conventuel,* prieuré de religieux. || *Religieux conventuel* ou, n. m., *un conventuel,* religieux qui habite dans un couvent. (On donne particulièrement ce nom à ceux des Franciscains qui n'ont pas adopté la réforme des observants.)

CONVENTUELLEMENT adv. D'une façon conventuelle : *Vivre conventuellement.*

CONVENTUS [vɛ̃tys] n. m. (mot lat.). Dr. rom. Assises judiciaires tenues périodiquement par le gouverneur ou par son délégué, dans les principales villes de la province. (La pratique des conventus, qui était usitée sous la République et au commencement de l'Empire, ne paraît pas avoir survécu aux réformes de Dioclétien.)

CONVENU, E adj. (part. pass. du v. *convenir*). Qui a une signification conventionnelle : *Mot convenu. Langage convenu. Adresse convenue.* || *Par extens.* Conventionnel; qui manque de naturel.
◆ N. m. Ce dont on est convenu : *S'en tenir au convenu.* || Ce qui est conventionnel : *Nos prêtres vivent à cet égard dans le convenu, dans une sorte de résolution de ne pas voir* (Renan).
— Syn. : *artificiel, conventionnel.*

CONVERGENCE n. f. Fait de converger, de tendre vers un même point : *La convergence de deux lignes;* et, au *fig.,* fait de tendre vers un même but ou un même résultat : *La convergence des efforts est une garantie de succès.*
— Biol. Phénomène par lequel des êtres ou des organes, soumis à des conditions analogues, présentent des aspects et des structures très semblables, même si les espèces en cause appartiennent à des groupes très éloignés dans la classification. (V. part. *encycl.*)
— Géod. *Convergence des méridiens,* variation de l'angle (azimut) sous lequel un même grand cercle de la sphère coupe les méridiens successifs. (Son expression pour deux points voisins est

$$dZ = d\lambda \sin \varphi,$$

où $d\lambda$ est leur différence de longitude et φ leur latitude moyenne.)
— Math. Tendance vers un but, vers une limite, avec cette circonstance accessoire que le concours n'aura jamais lieu, l'intervalle laissé pouvant seulement diminuer indéfiniment. (L'établissement des conditions ou des caractères de convergence des formules où se trouvent indiquées des opérations en nombre infini constitue l'une des plus importantes questions de l'analyse transcendante.) || *Convergence d'une fraction continue,* v. fraction. || *Convergence uniforme des séries,* v. série.
— Météorol. V. part. *encycl.*
— Océanogr. Limite entre deux masses d'eau de température différente. (Le terme de « convergence », équivalent en océanographie du « front » en météorologie, tend à être remplacé par ce dernier nom.)
— Opt. V. part. *encycl.*
— Encycl. Biol. La *convergence* entre les formes des poissons, de l'ichtyosaure et de la baleine par exemple, ou entre les épines des plantes xérophiles, etc., est due, selon les auteurs, à une action modelante du milieu (explication lamarckienne), à une sélection naturelle particulièrement sévère (explication darwinienne) ou à la préadaptation, c'est-à-dire à une évolution antérieure, au moins pour une part, à la pénétration dans le milieu actuel (Cuénot). La ressemblance, caractéristique du phénomène de convergence, a souvent abusé le classificateur : il est difficile de ne pas confondre l' « armadillidium » (crustacé isopode) et le « glomeris » (diplopode), qui ont un genre de vie semblable et que l'on trouve sous la même pierre.
Certains organes s'observent avec une plus grande fréquence dans un milieu déterminé : palmure des pattes des animaux aquatiques, fourrure lisse des animaux fouisseurs, queue prenante des arboricoles. Ce sont là des convergences de structures. Outre les convergences de structures, il existe des convergences chimiques, éthologiques, écologiques.
— Météorol. Le terme de *convergence* s'applique à la convergence des lignes de flux dans le sens horizontal (*fig.* 1). Ce processus détermine l'*ascendance dynamique,* puisque

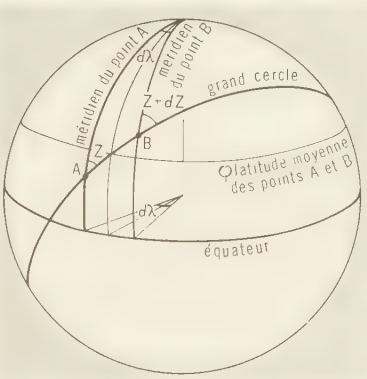

convergence (géod.)

l'écoulement latéral n'est plus possible (*fig.* 1 et 2). La convergence existe par définition le long des fronts*, mais elle s'accompagne d'un contraste de densité. S'il y a convergence de deux masses homothermes, la discontinuité s'appelle *ligne de convergence.* C'est le cas du « front intertropical » des anciens auteurs (entre alizés austral et boréal), discontinuité que l'on appelle aujourd'hui *ligne de convergence intertropicale.* On dit qu'il y a *ligne de cisaillement* ou *ligne de shear* (*shears* = ciseaux, en anglais) si la convergence s'accompagne d'un contraste des vitesses. La convergence dans les basses couches entraîne la divergence en altitude, et réciproquement (*fig.* 3 et 4).
— Opt. La *convergence* d'un miroir, d'une lentille ou d'un système dioptrique centré est mesurée par *l'inverse de la distance focale exprimée en mètres;* elle est positive si le système est convergent, négative si le système est divergent.
L'unité de convergence, que l'on appelle *dioptrie,* est la convergence d'un système qui a pour distance focale 1 mètre. Il en résulte qu'une lentille convergente, par exemple, dont la distance focale est 2 mètres, a pour convergence $\frac{1}{2}$ dioptrie; une lentille divergente de 20 cm de distance focale a pour convergence $\frac{1}{-0.2} = -5$ dioptries, etc.
Si l'on accole plusieurs lentilles infiniment minces, on obtient un système dont la convergence est égale à la somme algébrique des convergences des différents verres pris isolément; ainsi, en superposant trois lentilles de $+1$, -8, $+9$ dioptries, on obtient un système de $+1-8+9=2$ dioptries. Si, en particulier, on superpose deux lentilles, l'une convergente, l'autre divergente, d'un même nombre de dioptries, le système se comporte comme une lame à faces parallèles (0 dioptrie); d'où le procédé employé par les opticiens pour trouver le nombre de dioptries correspondant à un verre donné : il suffit de chercher le verre qui, associé à la lentille en question, produit un système ne déviant pas la lumière.
C'est toujours en dioptries que les opticiens numérotent aujourd'hui les verres de lunettes.

CONVERGENT, E adj. (lat. *convergens*). Qui converge, tend vers un point unique : *Lignes convergentes. Feux convergents.* || *Fig.* Qui tend vers un même but : *Notre science ne peut plus prétendre, comme celle d'hier, à la construction d'un édifice de lois et de connaissances convergentes* (Valéry).
— Opt. *Rayons convergents,* rayons qui se dirigent vers un même point : *Les rayons parallèles réfléchis par des miroirs sphériques concaves ne sont pas exactement convergents.* || Qui a la propriété de faire converger : *Lentille convergente*
◆ N. m. Mécan. Tuyère conique dans laquelle la section d'écoulement d'un fluide va en diminuant.
— Encycl. Mécan. Un *convergent* est utilisé avec un fluide liquide ou gazeux. Il peut être suivi d'une tuyère évasée appelée *divergent.* La section dans un convergent allant se rétrécissant, la vitesse du fluide augmente et, partant, sa pression diminue. Cette dépression peut être utilisée, comme dans l'injecteur Giffard, pour aspirer de l'eau qui est refoulée dans une chaudière, en passant dans un divergent où la vitesse diminue et où la pression va en augmentant.
La dépression créée par un convergent hydraulique est proportionnelle à la différence du carré des vitesses à la sortie et à l'entrée. Cette dépression permet donc de connaître le débit dans le convergent : c'est le principe de l'appareil de Venturi*. Un diaphragme peut aussi créer une dépression, mais c'est alors une perte de charge, tandis que celle qui est créée par le convergent est récupérable presque entièrement dans le divergent.
Dans une soufflerie aérodynamique, le convergent assure l'accroissement de la vitesse de l'air par son rétrécissement progressif dans le sens de l'écoulement. Sa partie la plus large est située du côté où l'air pénètre dans la soufflerie, sa partie la plus étroite étant à l'entrée de la chambre d'expérience où la vitesse doit être le plus grande possible. Cette vitesse varie d'ailleurs en fonction du débit de l'air. Le convergent porte à son extrémité aval un filtre destiné à diminuer la turbulence de l'air et à éviter la formation de tourbillons nuisibles à la bonne conduite des mesures aérodynamiques dans la chambre d'expérience.

CONVERGER v. intr. (lat. *convergere;* de *cum,* avec, et *vergere,* se tourner, s'incliner). [Se conj. comme *manger.*] Tendre vers un même point : *Presque toutes les voies ferrées françaises convergent sur Paris. Tout converge au centre que j'habite* (Fromentin). || *Fig.* Tendre vers un même but.
— Math. En parlant d'une grandeur variable, se rapprocher de plus en plus d'une grandeur fixe sans pouvoir l'atteindre.

CONVERS [vɛr], **E** adj. (lat. *conversus*). Se dit des religieux et religieuses qui ne chantent pas au chœur, et sont chargés du service domestique de la communauté : *Frère convers. Sœur converse.*
— Encycl. Le nom de *convers* (*conversi*) fut d'abord appliqué aux moines dont aucun n'était clerc. Quand un certain nombre d'entre eux eurent été élevés au sacerdoce, l'appellation de « convers » fut réservée aux frères qui ne recevaient pas les ordres et restaient chargés des emplois inférieurs. Jadis, la plupart des instituts avaient — sous des noms divers — des frères* convers et des sœurs converses; la tendance actuelle serait de les supprimer, surtout chez les religieuses.

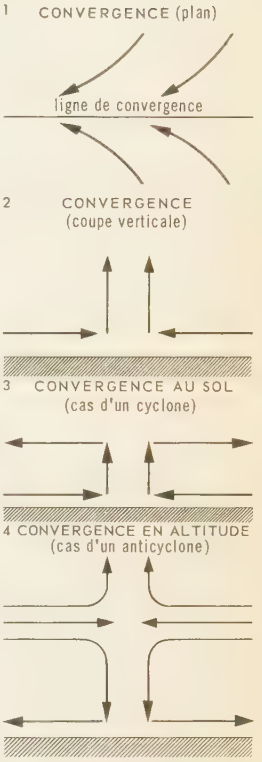

convergence (météorol.)

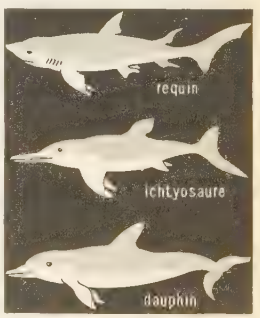

convergence (biol.)

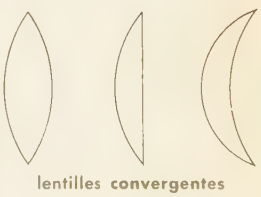
lentilles convergentes

CONVERSANO, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari), sur une terrasse des Murge; 18 200 hab. Evêché. Belle cathédrale; château féodal. Centre agricole et commercial. Les Normands en firent un moment leur capitale.

CONVERSATION n. f. (lat. *conversatio*). Echange de propos entre plusieurs personnes sur un ton généralement familier : *Je l'ai vu derrière un arbre écouter la conversation* (Musset). *La conversation roula sur la manière de faire le cidre* (Flaubert). || Manière de converser : *La conversation de Charles était plate comme un trottoir de rue* (Flaubert). || *Conversations diplomatiques,* pourparlers. || *Etre à la conversation,* y prêter attention, y prendre part.
— Loc. fam. *Avoir de la conversation,* être capable de soutenir seul la conversation, d'avoir toujours quelque chose à dire.
— Langue class. Fréquentation.
— Syn. : *colloque, conférence, dialogue, entretien.*

Conversation (Sainte), en ital. *Sacra Conversazione,* tableau religieux représentant une réunion de saints et de saintes autour de la Vierge. Le thème, proprement italien, apparaît au XVe s. dans la peinture toscane. Le premier exemple en est le retable de Saint-Marc, par Fra Angelico (1437-1441). Domenico Veneziano, pour le retable de Santa Lucia de Bardi, situe la composition devant une architecture à triple arcade évoquant l'abside d'une église. Cette disposition sera souvent reprise tant à Florence qu'à Venise. Dans un tableau conservé à Londres, Filippo Lippi groupe les saints personnages sur un large banc de marbre dans un jardin d'arbres et de fleurs (1457-1458). Le retable de Pistoia, dû à la collaboration de Verrocchio et de Lorenzo di Credi (1475-1485), combine les deux formules, et le portique s'ouvre sur un large paysage. Botticelli a souvent traité le thème d'une manière très personnelle, ainsi que Piero Della Francesca (« pala » de Federico Montefeltro, v. 1475, Milan, Brera).
A la fin du XVe s., la Sacra Conversazione se répandit surtout à Venise, grâce à Giovanni Bellini et Cima da Conegliano. Avec Giorgione, dans la « pala » de Castelfranco (env. 1505), se combinent toutes ces formules : la composition s'organise en oblique ; la Vierge n'est plus l'axe central du tableau ; les saints sont assis près d'elle. L'entretien familier se déroule dans l'atmosphère transparente et dorée de la campagne.

« Sainte Conversation » par Fra Angelico

CONVERSE adj. f. (lat. *conversus,* retourné). Log. Se dit d'une proposition dans laquelle on prend le sujet pour en faire l'attribut et l'attribut pour en faire le sujet d'une autre proposition. (Ex. : *L'étendue est divisible ; — le divisible est étendu.* La première proposition est dite « proposition converse ».)

CONVERSER v. intr. (lat. *conversari,* fréquenter). Echanger avec quelqu'un des propos sur un ton généralement familier : *Nous restâmes à table, continuant à boire et à converser* (Sand) ; et, au *fig. : Converser avec les livres, avec les morts.* || *Converser avec soi-même,* méditer, monologuer.
— Langue class. Vivre avec : *Nous ne conversons plus qu'avec des ours affreux* (La Fontaine).
— Syn. : *bavarder, causer, conférer, deviser, dialoguer, discuter, s'entretenir, parler.*

CONVERSER v. intr. (du lat. *conversus,* retourné). Mil. Exécuter une conversion.

CONVERSIF adj. m. Linguist. *Waw conversif, w* préfixé en hébreu à un parfait auquel il donne la valeur d'un imparfait.

CONVERSIN n. m. Extrémité d'un champ labourée en travers, tandis que le reste l'est dans sa longueur.

CONVERSION n. f. Action de tourner ; mouvement qui fait tourner : *La Terre opère un mouvement de conversion autour de son axe.* || *Par extens.* Changement d'une chose en une autre : *L'alchimie cherchait la conversion des métaux en or. Conversion des nombres fractionnaires en nombres entiers.* || *Fig.* Action d'adhérer à une religion : *Il m'annonça du même coup sa propre conversion et celle de Gertrude* (Gide). || *Par extens.* Passage d'une vie irrégulière à la pratique des devoirs religieux : *La conversion du pécheur n'est pas sa guérison, mais seulement sa convalescence* (Huysmans). || *Par anal.* Changement d'idées, d'opinions, de conduite : *Tandis que nous pouvons travailler dans la joie à faire la conversion des consciences* (Péguy).
— Banq. et Bours. et Législ. fin. Réduction du taux de l'intérêt servi aux porteurs d'un titre de la dette publique : *Conversion de la rente.* || Changement de forme d'un titre : *Conversion au porteur d'un titre nominatif.* || *Conversion de l'emprunt,* v. EMPRUNT.
— Dr. Changement d'un acte, d'une procédure en une autre : *La conversion d'une demande en séparation de corps en une demande en divorce.* || *Conversion de saisie,* autorisation donnée par le tribunal au créancier poursuivant et au saisi de faire vendre sur simples annonces et affiches. (L'avantage de la conversion de saisie en vente volontaire est d'arriver à moins de frais et plus promptement à la vente de l'immeuble exproprié.)
— Mil. Evolution tactique d'ordre serré qui amène une troupe à faire pivoter son front de combat, afin d'utiliser au maximum la puissance de ses armes à feu ou l'efficacité de ses armes blanches : *La conversion s'exécutait de pied ferme (ou à pivot fixe) ou en marchant ; elle était dite dans ce cas « à pivot mouvant ».* (V. part. *encycl.*) || *Conversion de front,* manœuvre stratégique tendant à faire changer de direction le front d'une armée.
— Industr. du gaz. Oxydation ménagée d'un hydrocarbure gazeux par la vapeur d'eau, l'oxygène, l'air, ou tout agent oxydant, avec production d'oxyde de carbone, d'hydrogène et, éventuellement, de carbures plus légers. (On dit aussi RÉFORME.)
— Liturg. *Conversion de saint Paul,* fête célébrée le 25 janvier dans l'Eglise catholique.
— Log. Changement d'une proposition, dite « converse », en une autre dans laquelle l'attribut de la première devient sujet, et *vice versa.* (Ex. : *Tout ce qui commence finira ; — tout ce qui finit a commencé.*) [V. part. *encycl.*]
— Mar. Mouvement circulaire, opéré par des bâtiments évoluant ensemble.
— Math. *Conversion d'une fraction,* v. FRACTION. || *Conversion d'un nombre,* autre manière de l'exprimer.
— Mécan. *Centre de conversion,* point conventionnel autour duquel un corps en mouvement tourne ou tend à tourner en décrivant une courbe.
— Philos. Dans les philosophies néo-platoniciennes (en particulier chez Plotin), mouvement par lequel les êtres se retournent vers l'Etre originel dont ils procèdent. (Contr. PROCESSION.)
— Psychiatr. Transformation de troubles névrotiques en manifestations somatiques fonctionnelles. (Le phénomène de conversion est particulièrement net dans la névrose hystérique. Le compromis entre les tendances instinctives, sexuelles ou agressives, et le « Surmoi » conduit à la substitution de signes corporels aux désirs et phantasmes inconscients.)
— Radiotechn. *Pente de conversion,* pente de la caractéristique d'un tube ou d'un transistor changeur de fréquence exprimant le rapport entre les variations du courant de moyenne fréquence et les variations de tension des signaux de haute fréquence.
— Sports. Mouvement dans lequel le skieur à l'arrêt exécute un demi-tour sur place.
— Sylvic. Changement de régime appliqué à une forêt.
— Syn. : *amendement, changement, mutation, transformation.*
— Encycl. Mil. Jusqu'à l'époque de Frédéric II, la *conversion* fut le seul élément de la manœuvre. Depuis lors, et jusqu'à la Première Guerre mondiale, il s'agit, pour l'infanterie, d'un changement de front de 90° exécuté au commandement de : *face à droite* ou *face à gauche,* et, pour la cavalerie, d'une évolution qui peut amener l'unité à effectuer un tour complet ou un demi-tour.
— Log. Convertir une proposition consiste à déduire de cette proposition, par la transposition du sujet et de l'attribut, une seconde proposition qui soit sa conséquence rigoureusement logique. — La règle de la *conversion* est la suivante : Il faut conserver à chacun des termes dans la seconde proposition la quantité qu'il avait dans la proposition primitive. Pour observer cette règle, il faut se rappeler que dans les propositions négatives l'attribut est universel, et que dans les affirmatives il est particulier, excepté toutefois dans les définitions telles que : *les triangles sont des polygones à trois côtés ; l'homme est un animal raisonnable.*
Les logiciens distinguent :
1° La *conversion simple,* qui s'applique aux particulières affirmatives et aux universelles négatives. Ex. : *Nul oiseau n'est vivipare ; — nul vivipare n'est oiseau. Tout homme est un animal raisonnable ; — tout animal raisonnable est homme. Quelque métal est solide ; — quelque solide est métal ;*
2° La *conversion par limitation* ou *par accident.* (Une universelle affirmative se convertit en particulière affirmative.) Ex. : *Tous les hommes sont mortels ; — quelques mortels sont hommes ;*
3° La *conversion par négation.* (On y recourt pour les particulières négatives qu'on ne peut convertir directement.) Ex. : *Quelques riches ne sont pas heureux ; — quelques non-heureux sont riches.* On transpose la négation de la copule à l'attribut, et l'on convertit ensuite simplement ;
4° La *conversion par contraposition.* Elle consiste à attribuer une négation au sujet et à l'attribut d'une affirmative universelle et à les transposer ensuite : *Tous les métaux sont des corps simples ; nul métal n'est un corps non-simple ; nul corps non-simple n'est métal.*

CONVERTENTE [kɔ̃vɛrtɑ̃te] adj. et n. f. (lat. *convertens,* retournant). Log. Se dit d'une proposition changée en une autre par conversion : *De toute proposition universelle, comme celle-ci : « Tout homme est un animal », on peut tirer une proposition convertente particulière comme cette autre : « Certains animaux sont des hommes ».* (Toute proposition particulière ne peut avoir une convertente générale.)

CONVERTI, E adj. et n. (part. pass. de *convertir*). Qui a été amené ou ramené à la religion : *De même que le converti qui dans un éclair a été atteint par Dieu* (Claudel). || Qui s'est tourné vers une autre opinion ou un autre parti : *Les nouveaux convertis sont toujours pleins de zèle.* || Qui a changé radicalement de conduite. || *Fig. Prêcher un converti,* chercher à convaincre quelqu'un qui est déjà convaincu : *Chez nous les bons pères prêchent les convertis* (P.-L. Courier).
— Hist. relig. Nom que l'on donnait, au XVIe et au XVIIe s., à des mendiants qui faisaient métier de changer de religion. || *Nouveaux convertis,* nom donné, après la révocation de l'édit de Nantes, aux protestants qui embrassèrent le catholicisme et qui bénéficiaient de privilèges et de secours.

CONVERTIBILITÉ n. f. Propriété, qualité de ce qui est convertible : *La convertibilité des valeurs en espèces est la vraie base du crédit.*

CONVERTIBLE adj. Qui peut être converti, transformé : *Obligations convertibles en rentes.* (On dit aussi CONVERSIBLE.)
— Log. *Proposition convertible,* proposition que l'on peut convertir, c'est-à-dire qui reste vraie lorsque du sujet on fait l'attribut et de l'attribut le sujet.
— Aéron. *Avion convertible,* ou, n. m., *un convertible,* aéronef qui, par un changement

Phot. Anderson-Giraudon.

de configuration tel que le basculement de l'ensemble du ou des groupes motopropulseurs, munis d'hélices à très grandes pales, est capable de s'envoler ou d'atterrir verticalement comme un giroplane (les hélices servant de rotors) et de voler à grande vitesse, les hélices ayant basculé de 90° pour assurer la traction et non plus la sustentation.
— Encycl. Dans un *convertible*, à la différence du combiné, c'est la même hélice et le même moteur qui assurent tantôt la sustentation, tantôt la propulsion par rotation de l'axe sur 90°. Un tel appareil peut passer du décollage vertical ou du vol stationnaire au vol horizontal à grande vitesse ou, inversement, du vol horizontal à grande vitesse au vol stationnaire ou à l'atterrissage vertical. Mais les convertibles ne se limitent pas à cette conception, et il en existe nombre de projets. Seuls quelques appareils expérimentaux ont été réalisés.
— Syn. : *convertissable, transformable.*

CONVERTIR v. tr. (lat. *convertere*, tourner). Changer, transformer en une autre chose : *Les alchimistes prétendaient convertir les métaux en or. Cette grosse tour qui défend le pont-levis converti en rue est la tour de Mme de Sévigné* (Nerval). ‖ — *Fig.* Amener ou ramener à la religion que l'on tient pour vraie : *C'est Jacques, dit-elle. Vous saviez qu'il s'est converti* (Gide). ‖ Faire changer d'avis ou de parti : *Convertir un opposant.* ‖ Rendre quelqu'un meilleur : *Convertir un paresseux.*
— Législ. fin. Réduire le taux des intérêts de sa dette : *Convertir le 5 % en 4 1/2.*
— Log. Etre la converse l'une de l'autre : *Propositions qui se convertissent.*
— Math. Qui peut être mise sous une autre forme, en parlant d'une expression : *Certaines fractions ordinaires ne peuvent pas être converties en fractions décimales.* (V. fraction.)
— Métall. V. convertissage et convertisseur.
— Syn. : *changer, métamorphoser, transformer, transmuter ; amener, catéchiser, convaincre, gagner, rallier.*

CONVERTISSABLE adj. Qui peut être converti, transformé : *Tous les silicates sont convertissables en verre. Des choses convertissables en roman* (Goncourt). ‖ — *Fig.* Qui peut être amené ou ramené à la religion, à d'autres opinions : *Le pédagogue est le moins convertissable des hommes* (Renan). ‖ Qui peut être amené à une meilleure conduite : *Un menteur invétéré n'est plus convertissable.*
— Syn. : *convertible ; améliorable, guérissable.*

CONVERTISSAGE n. m. Opération métallurgique faite au convertisseur et consistant surtout en une oxydation par un courant d'air.
— Meun. Opération qui consiste à transformer les gruaux ou semoules fines en farine et remoulages.

CONVERTISSEMENT n. m. Action de transformer : *Le convertissement des monnaies.* (On dit plus ordinairement *conversion*, excepté pour les valeurs que l'on convertit en espèces et les obligations que l'on convertit en contrat de constitution.)

CONVERTISSEUR, EUSE n. et adj. Personne qui convertit les infidèles, les pêcheurs, etc. (se dit surtout par ironie) : *Les bons convertisseurs, morbleu, que mes dragons* (Coppée).
— Electr. Machine destinée à transformer un courant d'un certain genre en courant d'un autre genre. ‖ *Convertisseur en cascade*, combinaison, sur un arbre commun, d'un moteur à induction avec une commutatrice, le courant induit dans le rotor du premier alimentant directement l'induit de la seconde : *Dans un convertisseur en cascade, les groupes commutants sont connectés de façon que leurs tensions continues s'ajoutent mais que leurs commutations ne coïncident pas.* ‖ *Convertisseur de fréquence*, machine ou groupe de machines destinées à transformer des courants alternatifs d'une certaine fréquence en courants alternatifs de fréquence différente. ‖ *Convertisseur de fréquence à collecteur*, machine polyphasée dont le rotor comporte un ou deux enroulements aboutissant, d'une part, à des bagues, d'autre part à un collecteur permettant, en l'alimentant par l'un des dispositifs à l'aide d'une tension de fréquence donnée, d'obtenir aux bornes de l'autre dispositif une tension de fréquence différente. ‖ *Convertisseur de phase*, convertisseur destiné à transformer un système de courants alternatifs en un système de même fréquence ayant un nombre de phases différent. ‖ *Convertisseur multiple (à groupes commutants en parallèle)*, convertisseur dans lequel deux ou plusieurs groupes commutants sont connectés de façon que les intensités de leurs courants continus s'ajoutent, mais que leurs commutations ne coïncident pas. ‖ *Convertisseur à vapeur de mercure*, convertisseur statique utilisant des soupapes à vapeur de mercure. ‖ *Groupe convertisseur*, groupe composé d'un moteur électrique mécaniquement accouplé à une génératrice.
— Electron. *Convertisseur d'image*, cellule photo-électrique dont la cathode sensible est une couche transparente et l'anode un écran fluorescent analogue à celui d'un tube récepteur de télévision, donnant une lumière visible sous le choc des électrons. (V. part. *encycl.*)
— Mécan. *Convertisseur de couple*, appareil permettant de faire varier automatiquement et de façon continue, entre des limites déterminées, la démultiplication de l'effort ou du couple d'un moteur transmis à un organe d'utilisation. (V. part. *encycl.*)
— Métall. Appareil utilisé pour l'opération du convertissage. (V. part. *encycl.*)
— Meun. Broyeur à cylindres lisses et tournant à la même vitesse, utilisé pour le convertissage.
— Encycl. Electron. Dans le *convertisseur d'images* le plus simple, une différence de potentiel de quelques milliers de volts est appliquée entre l'anode et la cathode. Les appareils perfectionnés emploient une optique électronique pour former sur l'anode une image de la cathode. Ces convertisseurs, ou télescopes électroniques, servent pour transformer une image en infrarouge en image visible, ou pour intensifier une image visible faible. Une application récente en radioscopie permet d'obtenir une luminance mille fois plus grande que celle de l'écran fluorescent habituel. Cet intensificateur d'images radioscopiques est utilisé en radiologie médicale, où il permet d'observer directement, et cela avec tous les avantages de la vision directe, des détails qui, jusqu'ici, n'étaient visibles que sur les clichés radiographiques. On l'emploie d'autre part en radiologie industrielle, où le contrôle radioscopique de métaux peut être appliqué à des épaisseurs plus grandes et avec une bien meilleure définition de l'image.
— Mécan. Le *convertisseur de couple* le plus couramment employé est du type hydraulique. Il se compose essentiellement d'un

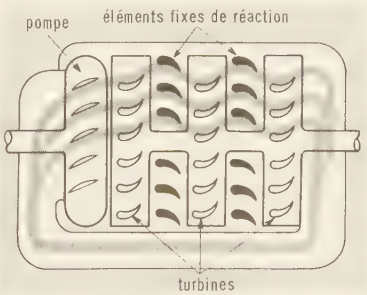

embrayage hydraulique associé à un réacteur. Entre le rotor conducteur ou primaire, solidaire de l'arbre vilebrequin du moteur, et le rotor conduit ou secondaire, lié de façon permanente aux roues directrices, sont intercalés un ou plusieurs réacteurs. Chaque réacteur comporte une roue à aubes et est monté, librement, entre les deux rotors et sur l'axe de ceux-ci. L'ensemble est contenu dans un carter étanche rempli d'huile. Lorsque le rotor primaire tourne sous l'action du moteur, il chasse le liquide dans le rotor secondaire en exerçant sur les pales de celui-ci une pression qui tend à l'entraîner dans le même sens de rotation que le moteur. Les vitesses relatives des deux rotors varient avec la résistance au roulement. Le réacteur a pour fonction de modifier la direction du courant liquide en fonction de la vitesse et, par conséquent, d'augmenter la valeur du couple reçu par le rotor secondaire. Lorsque les vitesses des deux rotors tendent à s'égaler, la valeur de la démultiplication s'annule et toutes les pièces du convertisseur tournent d'un même mouvement, réalisant un accouplement hydraulique simple.

convertible

— Métall. Le *convertisseur* ne possédant pas de dispositif de chauffage, les calories nécessaires sont fournies par la combustion avec l'oxygène de certains éléments renfermés dans les produits à traiter. On doit distinguer : 1° les *convertisseurs de grillage*, dans lesquels les matières sont oxydées à l'état solide par l'action d'un courant d'air (traitement de la galène) sur des sortes de tables mobiles perforées ; 2° les *convertisseurs de fusion*, sortes de grandes cornues métalliques avec revêtement intérieur réfractaire acide ou basique, dans lesquels on oxyde par un vif courant d'air, parfois enrichi en oxygène, les impuretés contenues dans le bain liquide. Ce traitement est utilisé dans les métallurgies de l'acier*, du cuivre* et du nickel*.

lentille convexe

CONVEXE adj. (lat. *convexus*). Bombé, courbé et arrondi en dehors : *Les miroirs convexes rapetissent les objets.*
— Math. *Fonctions et courbes convexes*, v. part. *encycl.* ‖ *Polygone* ou *ligne polygonale convexe*, polygone tel que l'un quelconque de ses côtés prolongé laisse toute la figure d'un même côté par rapport à lui. (Contr. concave.)
— Encycl. Math. *Fonctions et courbes convexes.* Soit $y = f(x)$ une fonction continue réelle sur un segment (a, b) et C la courbe représentative. La courbe C est dite *convexe* (vers le bas) si, M, M″, M′ étant trois points quelconques de C pris dans l'ordre des abscisses croissantes, M″ est au-dessous de la corde MM′ ; on dit aussi que la fonction $f(x)$ *est convexe sur le segment* (a, b).

CONVEXION n. f. Physiq. V. convection.

CONVEXIROSTRE adj. et n. (de *convexe*, et du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec convexe.

CONVEXITÉ n. f. (de *convexe*). Etat de ce qui est convexe ; surface bombée : *La convexité d'un globe, d'un verre, d'un miroir.* ‖ Rondeur, courbure d'un corps : *La convexité de la Terre.* (Contr. concavité.)
— Math. Opposé du sens de la concavité sur une courbe. (La convexité d'une courbe est donc tournée du côté des y positifs ou du côté des y négatifs, suivant que $\frac{d^2x}{dy^2}$ est négatif ou positif.)

CONVEXO-CONCAVE adj. Géomorphol. Se dit du profil de nombreux versants, façonnés dans une structure homogène, convexes

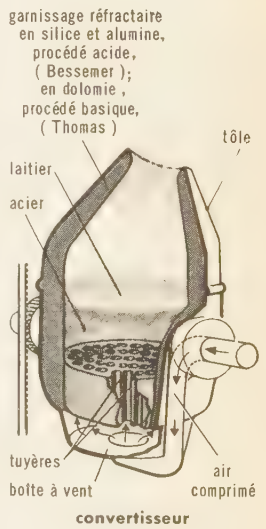

convertisseur

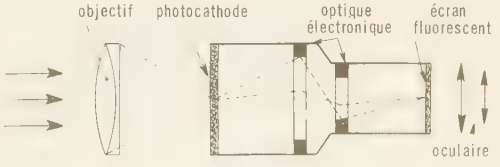

convertisseur d'images
L'image optique projetée par l'objectif sur la photocathode y est convertie en une « image électronique », qu'un ensemble d'électrodes portées à des tensions appropriées et formant l' « optique électronique » projette sur l'écran fluorescent, où elle est reconvertie en image optique.

dans leur partie supérieure et concaves à l'aval.

CONVICT [vikt] n. m. (mot angl. formé du lat. *convictus,* convaincu). Dans les pays anglo-saxons, condamné, forçat, déporté.

CONVICTION n. f. (bas lat. *convictio ;* de *convictus,* convaincu). Etat de l'esprit qui regarde comme vrai quelque chose ; certitude raisonnée : *Une forte conviction rend presque insensible* (Mérimée). *Il en éprouvait même plus fortement la conviction qu'il appartenait à une autre race qu'eux* (R. Martin du Gard). ‖ *Par extens. Fam.* Sérieux, conscience que quelqu'un a de l'importance de ses actes : *Pourtant je dois dire qu'il tenait son emploi avec la plus grande conviction* (A. Daudet).
— Dr. pén. *Pièces à conviction* ou *de conviction,* preuves matérielles d'un fait criminel.
— Syn. : *assurance, certitude.*
— ***Convictions*** n. f. pl. Principes, idées dont on est convaincu : *Il eût fallu des convictions religieuses bien arrêtées* (A. Daudet). *Le désir de plaire modifiait secrètement sa voie, atténuait ses convictions* (Maupassant).

CONVIÉ, E n. et adj. Personne invitée à un festin, à une fête : *Les conviés arrivèrent de bonne heure* (Flaubert).

CONVIER v. tr. (lat. pop. **convitare ;* de *convivium,* repas, d'après *invitare*). Inviter à un repas, à une réunion : *Convier ses amis à une noce, à une fête, à une réception.* ‖ Engager à : *C'est Tinville : on le voit au nom de la patrie | Convier aux forfaits cette horde flétrie* (Hugo).
— Syn. : *engager, exciter, inciter, inviter, solliciter.*

CONVIVANT n. m. (lat. *cum,* avec, et *vivant*). Nom donné à des religieux qui vivent en communauté, par opposition aux *confluents,* qui ne se réunissent qu'à certaines époques.

CONVIVE n. (lat. *conviva ;* de *cum,* avec, et *vivere,* vivre). Qui prend ou doit prendre part à un repas : *Après que les convives eurent bien mangé* [...] *Bonaparte qui ne disait rien, jeta un coup d'œil très prompt sur eux* (Vigny).
— Allus. littér. ***Convive de pierre,*** v. Don Juan. ‖ ***Au banquet de la vie, infortuné convive,*** v. banquet.

Convive de marbre (le), opéra en 4 actes, d'Alexandre Dargomyzski, d'après les scènes dramatiques de Pouchkine, dont la partition inachevée a été terminée par César Cui et Rimski-Korsakov, et jouée pour la première fois en 1872. Variante de la légende de Don Juan, cette œuvre annonce *Boris Godounov,* par le fait que Dargomyzski s'y est efforcé de « traduire directement la parole par le son », en suivant mot à mot le texte de Pouchkine dans son commentaire musical.

CONVOCABLE adj. Qui peut être convoqué : *Les collèges d'électeurs ne sont pas toujours convocables.*

CONVOCATEUR, TRICE adj. et n. Qui convoque : *Le roi est le convocateur naturel des états généraux* (Mirabeau). *Circulaire convocatrice.*

CONVOCATION n. f. Action de convoquer : *Convocation de l'Assemblée nationale. Cette convocation est la suite normale de ma démarche de ce matin* (J. Romains). ‖ Lettre, billet qui convoque : *Estrachard tira d'une poche intérieure de son veston la convocation qu'il avait reçue* (J. Romains).
— Hist. relig. Nom donné aux assemblées de l'Eglise d'Angleterre tenues à Canterbury et à York, et comparables aux anciennes assemblées du clergé de France. (Elles ne sont plus que consultatives, toute la législation ecclésiastique dépendant du Parlement.)
— Mil. *Convocation pour une période, convocation verticale, convocation profonde,* etc., v. période.
— Syn. : *appel, invitation, rassemblement.*

CONVOI n. m. (déverbal de *convoyer*). Ensemble de véhicules de transport qui ont la même destination. ‖ *Particul.* Suite de voitures de chemin de fer reliées les unes aux autres et entraînées par la même machine. (On dit plus ordinairement train.) ‖ Escorte de ces voitures : *Servir de convoi.* ‖ Tout groupe de personnes transportées vers un même point : *Convoi de troupes, de déportés.* ‖ Action d'accompagner le corps d'un défunt à l'église, au cimetière ; cortège funèbre : *Je passais avec ma petite caravane précisément par les chemins où le convoi funèbre du dernier des Grecs avait passé* (Chateaubriand).
— Mar. mil. Formation de navires de commerce naviguant en rangs serrés sous la protection d'une escorte de bâtiments de guerre : *Naviguer en convoi.* (Le terme de « convoi » s'applique tantôt à l'ensemble, tantôt aux seuls navires marchands.)
— Mil. Réunion de moyens de transport destinés au déplacement d'hommes, de matériel, de munitions, etc.
— Encycl. Au temps de la marine à voile, la navigation en *convoi* était la règle en temps de guerre ; on l'utilisait parfois en temps de paix pour s'aider mutuellement devant les aléas de la mer et se défendre des corsaires. Pendant les guerres du XVIIIe s., les convois marchands entre la France et les Antilles groupaient souvent 100 ou 200 voiles. Le convoi qui porta l'armée française de Bonaparte en Egypte, en mai 1798, comptait près de 400 voiles. Ce type de navigation réapparut à la Première Guerre mondiale pour se défendre contre les sous-marins. Les grands convois marchands transatlantiques de la Seconde Guerre mondiale groupaient plusieurs dizaines de navires de commerce accompagnés d'escorteurs anti-sous-marins et, éventuellement, d'un porte-avions. Les convois militaires (c'est-à-dire les convois de navires marchands réquisitionnés pour le transport de troupes ou de matériel militaire) comprenaient parfois plusieurs centaines de navires. L'ensemble des convois du débarquement allié du 15 août 1944 sur les côtes de Provence dépassait 2 000 unités.
Schématiquement, un grand convoi transocéanique comprend : un rideau de bâtiments légers rapides et une patrouille de plusieurs avions envoyés en éclaireurs pour déceler les sous-marins en surface et les forcer à plonger ; à dix ou vingt milles marins en arrière, la masse des bâtiments de commerce formée en plusieurs colonnes à mille mètres environ les unes des autres, protégés sur les flancs par des escorteurs munis d'asdic (de jour ou par nuit claire, tout l'ensemble fait des zigzags) ; une arrière-garde formée de bâtiments spéciaux, grenadeurs et écouteurs, pour prendre en chasse tout sous-marin repéré et le poursuivre jusqu'à destruction.

CONVOIEMENT n. m. Action d'escorter un convoi de bâtiments de commerce.

CONVOÏON ou **CONWOÏON** (saint), premier abbé de Redon (Comblessac, près de Redon, 788 - Saint-Maixent-de-Plélan, près d'Alet, 868). Il soutenait la politique religieuse de Nominoé, qu'il alla défendre à Rome. — Fête le 5 janvier et le 28 décembre.

CONVOITABLE adj. Que l'on peut convoiter : *Un sort convoitable.*

CONVOITER v. tr. (bas lat. **cupidietare ;* de *cupiditas,* convoitise). Désirer ardemment une chose disputée ou qui appartient à autrui : *Chaque objet de cette terre que je convoite se fait opaque par cela seul que je le convoite* (Gide).
— Syn. : *ambitionner, aspirer à, briguer, désirer, avoir envie, guigner, souhaiter, soupirer après.*

CONVOITEUR, EUSE adj. et n. Qui convoite : *Les femmes vont chercher leur moisson de regards convoiteurs* (Balzac).

CONVOITISE n. f. Désir immodéré de posséder : *Ces yeux étranges exprimaient une admiration enfantine et une convoitise féroce* (Gautier). *Cette fille enfin m'inspirait une convoitise rude et brutale* (A. France).
— Syn. : *avidité, concupiscence, cupidité.*

CONVOLER v. intr. (lat. jurid. *convolare,* se hâter vers). *Ironiq.* Se marier : *Convoler en justes noces.* ‖ *Particul.* Se remarier : *Convoler en secondes, en troisièmes noces. Il avait une fort jolie femme qui convola avec un marchand arménien* (Voltaire).

CONVOLUTE ou **CONVOLUTA** n. m. Ver plat marin, sans tube digestif, formant des colonies nombreuses en certains points des côtes de la Manche et de l'Atlantique, à marée basse, à la surface, et qui continue à monter et à descendre au rythme des marées pendant plusieurs mois lorsqu'on l'élève en laboratoire. (Embranchement des platodes, classe des turbellariés.)

CONVOLUTÉ, E adj. (du lat. *convolutus,* enroulé). Bot. Se dit de tout ce qui est enroulé sur soi-même en spirale ou en cornet : *Feuilles convolutées.*

CONVOLUTION n. f. Math. *Transformation de convolution,* transformation au terme de laquelle, étant donné les deux fonctions $g(x)$ et $\varphi(x)$ de la variable réelle x, on obtient la fonction $f(x)$ définie par la relation

$$f(x) = \int_{-\infty}^{+\infty} g(x-t)\varphi(t)dt$$

à partir de la fonction $\varphi(x)$, avec le noyau $g(x)$.

CONVOLVULACÉES n. f. pl. (du lat. *convolvere,* enrouler). Famille de plantes constituant à elle seule l'ordre des *convolvulales,* et possédant généralement de grandes fleurs à couleurs voyantes.
— Encycl. La famille des *convolvulacées* renferme des plantes herbacées ou des arbrisseaux à tige ordinairement grimpante, volubile, sécrétant un suc laiteux et portant des feuilles alternes, échancrées en cœur à la base. La fécondation est généralement assurée par les insectes (le plus souvent des lépidoptères). Les plantes de cette famille se reproduisent souvent par rejets. Plusieurs sont cultivées comme ornementales. Le fruit est une capsule s'ouvrant ordinairement en deux ou quatre valves, et divisée à l'intérieur en plusieurs loges ; chaque loge renferme une ou deux graines à tégument coriace ou membraneux. Genre principal, le liseron.

CONVOLVULALES n. f. pl. Ordre de plantes à fleurs comprenant la seule famille des convolvulacées*.

CONVOLVULINE n. f. Glucoside présent dans la racine de jalap et doué de propriétés purgatives.

CONVOLVULUS [lys] n. m. Nom scientifique du liseron.

CONVOQUER v. tr. (lat. *convocare ;* de *vocare,* appeler). Appeler à se réunir : *Convoquer les Chambres, un concile, les collèges électoraux.* ‖ Faire venir auprès de soi (surtout en parlant d'un supérieur mandant un subordonné).

CONVOYAGE n. m. Aéron. mil. Opération qui consiste, en temps de guerre, à diriger des avions neufs sur les bases aériennes des zones d'opérations. (Pendant la Seconde Guerre mondiale, les convoyages vers l'Europe des appareils construits aux Etats-Unis permirent d'acquérir une grande expérience dans les vols transatlantiques : l'*Air Transport Command* américain livra ainsi aux Alliés 269 000 avions.)

CONVOYER v. tr. (lat. pop. **conviare ;* de *via,* chemin). [Se conj. comme *aboyer.*] Escorter pour protéger : *Convoyer des navires marchands.*

CONVOYEUR, EUSE adj. et n. Qui convoie, qui escorte pour protéger.
◆ N. m. Ch. de f. Agent chargé d'accompagner un groupe de voyageurs (enfants, malades, etc.), des bestiaux, des marchandises fragiles ou de dimensions exceptionnelles, etc.
— Manut. Appareil de manutention continue en circuit fermé, et servant au transport, au-dessus du sol, de charges ou de matériaux : *Les convoyeurs sont très utilisés dans les usines, dans les entrepôts ou même dans les chantiers à l'air libre.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Convoyeur blindé,* convoyeur lourd utilisé en taille pour transporter le charbon abattu. (V. part. *encycl.*)
— Mar. mil Bâtiment participant à l'escorte d'un convoi*. (L'expression désigne une fonction et non un type de bateau. On choisit habituellement les convoyeurs parmi les escorteurs, frégates, corvettes ou avisos.)
— Mil. Personnel chargé d'accompagner du matériel, du ravitaillement, des blessés, transportés par un moyen quelconque : *Les convoyeurs d'un train de munitions.*
◆ N. f. Aéron. mil. *Convoyeuse de l'air,* membre du personnel féminin de l'armée de l'air, qui accompagne les malades et les blessés sur les avions de transport. (La première mission des convoyeuses de l'air, qui font partie intégrante des équipages et sont devenues un groupe autonome, a été le rapatriement des déportés d'Allemagne en 1945. Elles se sont illustrées ensuite en Indochine, où 20 000 blessés furent convoyés par leurs

soins au cours des neuf derniers mois de campagne en 1953-1954. Recrutées par concours depuis 1947.)

— Encycl. Manut. Un *convoyeur* comprend essentiellement un chemin de roulement, en général accroché à la charpente des bâtiments, sur lequel se déplacent à distances régulières des petits chariots ou des galets entraînés par une chaîne ou un câble sans fin. Ces chariots sont munis de crochets ou de plateaux appelés *balancelles** ou de tous autres dispositifs, auxquels sont suspendues ou sur lesquels sont posées les charges à transporter. Lorsque ces charges sont importantes, on superpose deux chemins de roulement. Le plus élevé comporte des chariots supportant la chaîne ou le câble d'entraînement ; l'autre, plus important, porte les chariots auxquels sont suspendues les charges. Le trajet peut être droit, courbe, horizontal, vertical ou incliné. Cet appareil est de plus en plus employé dans les fabrications en chaîne ou en série ; il présente l'avantage de dégager le sol ou les allées de circulation des usines et des magasins et autorise au-dessus des postes de travail ou de montage un stockage roulant permanent.

Un *convoyeur blindé* se compose de bacs lourds en tôle, placés bout à bout ; des barres d'acier sont fixées sur deux chaînes sans fin latérales actionnées par le tourteau d'une tête motrice ; ces barres métalliques poussent le charbon sur le fond des bacs ; le retour des chaînes et des barres se fait sous le fond des bacs ; les rebords latéraux des bacs, qui servent de guide aux chaînes, sont suffisamment robustes pour qu'une haveuse ou un rabot puissent prendre appui dessus. Il est insensible à la surcharge et au tir d'explosif. Son emploi se généralise dans les tailles à front dégagé, grâce à l'emploi du soutènement métallique en porte à faux (chapeaux métalliques articulés). Pour suivre l'avancement du front de taille, on pousse le convoyeur blindé (généralement avec des pousseurs à air comprimé) contre le front, sans avoir à le démonter.

CONVULSER v. tr. (du lat. *convulsus;* de *convellere*, arracher, ébranler). Contracter, crisper brusquement ou tordre par une convulsion : *Et des doigts convulsés d'une infernale fièvre* (Baudelaire).

CONVULSIF, IVE adj. (du lat. *convulsus*, arraché). Caractérisé, accompagné par des convulsions : *Maladie, toux convulsive. Rire convulsif. Puis un fourmillement convulsif, un concert | De cris rauques qui roule aux sables du désert* (Leconte de Lisle). ‖ Qui provoque des convulsions : *Médicaments convulsifs.* ‖ Qui a le caractère brusque, violent, involontaire, irrégulier des convulsions : *D'un geste brusque convulsif il jeta le fusil à aiguille sur son épaule* (A. Daudet). ‖ *Par extens.* Tordu comme par des convulsions : *Des hauts talus plantés de hêtres convulsifs* (Heredia).

CONVULSION n. f. (lat. *convulsio*). Contraction musculaire brusque et involontaire : *Puis une dernière convulsion l'agita* (A. Daudet). (V. part. *encycl.*) ‖ Mouvement désordonné provoqué par certaines émotions : *Elle en pleurait de rage et se tordait dans des convulsions* (A. France). ‖ Contorsion, geste outré. ‖ *Fig.* Trouble violent qui bouleverse le monde physique, les Etats : *Une bataille comme celle que nous racontons en ce moment, c'est autre chose qu'une convulsion vers l'idéal* (Hugo).

— Hist. Contorsions auxquelles se livraient certains sectaires ou malades du XVIIIe s., à Paris, particulièrement dans le cimetière de Saint-Médard : *La folie des convulsions avait achevé d'avilir les jansénistes en les rendant ridicules* (d'Alembert).

— Pédiatr. V. TÉTANIE, ÉPILEPSIE. ‖ *Convulsions thermiques*, mouvements convulsifs survenant chez des enfants fiévreux dont la température atteint ou dépasse 40°. (Les convulsions thermiques ont un bon pronostic, mais il importe d'abaisser la température des centres nerveux par bains tièdes [37°], par applications humides froides et par les antithermiques [aspirine, quinine, etc.].)

— Encycl. On distingue les *convulsions toniques*, ou spasmes, correspondant à la contraction simultanée et durable des muscles antagonistes, et les *convulsions cloniques*, caractérisées par l'alternance de contractions et de relâchements musculaires. La *crise épileptique* est habituellement caractérisée par la succession de convulsions toniques, puis de convulsions cloniques, qui peuvent être d'emblée généralisées ou initialement localisées. Les convulsions de l'enfance sont parfois spontanées, souvent provoquées par un état fébrile, une affection intercurrente. Dans le plus grand nombre de cas, elles sont l'expression, chez l'enfant, d'une *épilepsie* dont la cause devra être recherchée sous la forme d'une lésion récente ou ancienne du système nerveux. Le rôle de la spasmophilie (tétanie) doit être cependant discuté. Enfin, dans un nombre important de cas, les convulsions de l'enfance resteront la seule manifestation épileptique dans la vie du sujet.

CONVULSIONNAIRE n. et adj. Personne qui a des convulsions. ‖ Mystique, illuminé, sujet à des convulsions : *Celle-là était une véritable convulsionnaire* (A. Daudet). ‖ *Par extens.* Fanatique furieux : *Prenez le plus braillard d'entre ces convulsionnaires* (Murger). ‖ Tordu comme par des convulsions : *Les pierres du grand bassin meurent de soif parmi les cactus convulsionnaires* (G. Duhamel).

— Hist. V. part. *encycl.*

— Encycl. Hist. Vers le commencement de 1729, à un moment où le parti janséniste se trouvait en perte de vitesse, le bruit se répandit que des miracles avaient été obtenus par l'intercession d'un simple diacre, janséniste appelant, nommé François de Pâris († 1727). Pâris avait mené une vie très austère et très charitable. Le cimetière de Saint-Médard, où il était inhumé, ne tarda pas à devenir le théâtre de faits étranges et scandaleux. Dans la foule qui s'y rendait, des personnes, tout à coup saisies de spasmes convulsifs, en proie à une sorte de délire extatique, prétendaient prédire l'avenir. D'autres se trouvaient délivrées subitement de leurs maladies. Tous étaient agités de violentes convulsions : de là, le nom de *convulsionnaires*. Quelques prêtres s'intéressèrent à ces événements singuliers, qui leur paraissaient des miracles et comme une sorte de jugement de Dieu en faveur du jansénisme. Vingt-trois curés de Paris présentèrent une requête à l'archevêque pour lui demander d'attester les guérisons obtenues. Puis les convulsionnaires aggravèrent leurs démonstrations hystériques : des femmes se soumettaient à de vrais supplices, appelés *secours* dans leur langage mystique; de jeunes hommes, nommés *secouristes*, les frappaient à coups de bûches. La plupart de ces infortunées montraient une insensibilité totale ou partielle dans leurs tourments. Le parlement fit plusieurs enquêtes sur ces désordres ; l'archevêque de Paris intervint aussi. En février 1732, la cour fit clôturer le cimetière et en interdit l'entrée.

Les *convulsions* continuèrent en secret, avec un redoublement d'extravagances. Des sectes se multiplièrent. Des illuminés reconnurent le prophète Elisée dans la personne du prêtre Vaillant : on les appela *éliséens*. Ils donnèrent naissance aux *figuristes*, aux *discernants*, aux *multipliants*, etc. La Révolution détourna les esprits vers d'autres sujets.

CONVULSIONNER v. tr. Donner des convulsions à (au *pr.* et au *fig.*) : *L'électricité convulsionne les muscles. C'est l'héroïque chéchia [...] s'enfonçant jusqu'aux oreilles d'une tête de malade blême et convulsionnée* (A. Daudet). *La Révolution française a convulsionné l'Europe.*

CONVULSIVANT, E adj. Méd. Qui provoque des convulsions.

CONVULSIVEMENT adv. De façon convulsive : *Ses yeux étaient secs, ses dents serrées convulsivement* (Mérimée).

CONVULSIVOTHÉRAPIE ou **CONVULSOTHÉRAPIE** n. f. Thérap. Méthode de choc qui consiste à provoquer volontairement l'apparition de convulsions. (Syn. SISMOTHÉRAPIE.)

— Encycl. On sait depuis longtemps que certaines perturbations psychosomatiques brutales peuvent contribuer à la guérison de certaines autres d'entre elles. Les principales méthodes de convulsivothérapie emploient le pentétrazol et l'électrochoc.

CONWAY, ou **CONWY, ABERCONWAY**, ou **ABERCONWY**, v. de Grande-Bretagne, dans le nord du pays de Galles (Caernarvonshire), sur l'estuaire de la *Conway ;* 10 200 hab. La ville conserve des remparts du Moyen Age, les ruines d'un château du XIIIe s. et des maisons anciennes ; elle attire de nombreux touristes. Centre commercial. Mine de plomb dans la région.

CONWAY (Henry Seymour), maréchal et homme politique britannique (1721 - Londres 1795). Député whig de 1741 à 1784 et extrêmement populaire, il combattit la Cour dans l'affaire Wilkes*, et fut suspendu de tout commandement militaire entre 1763 et 1770. Secrétaire d'Etat dans le ministère Rockingham (1765-1768) et leader des Communes, il fit rapporter la loi du timbre (1766). Opposé à la politique nord-américaine de lord North, il força la démission de celui-ci (1782) et devint commandant en chef avec siège au Cabinet (1782-1783). Il soutint Fox contre Pitt en 1784, puis se retira de la vie politique. Maréchal de camp en 1793.

CONWAY (Moncure Daniel), homme d'église américain (Falmouth, Virginie, 1832 - Paris 1907). Unitarien et antiesclavagiste, il résida peu aux Etats-Unis, s'installa en Angleterre de 1863 à 1884 et de 1892 à 1897. Il est surtout connu par sa *Vie de Thomas Paine* (1892), dont il partageait les idées religieuses.

CONWAY of Allington (sir William Martin), alpiniste britannique (Rochester 1856 - † 1937). Critique d'art apprécié, il consacra dès l'âge de seize ans une partie de ses activités à l'alpinisme. Il effectua en 1892 l'une des premières expéditions notables dans l'Himalaya, puis explora l'intérieur du Svalbard (1896-1897). En 1898, il étudia les Andes de Bolivie, effectuant la première ascension de l'Illimani. Il fit également l'ascension de l'Aconcagua et explora la Terre de Feu.

CONWY. V. CONWAY.

CONYRINE n. f. Propyl-2 pyridine, de formule $(C_5H_4N)—C_3H_7$, bouillant vers 167 °C, obtenue en déshydrogénant la conicine par distillation sur la poudre de zinc.

CONYSA n. m. Autre nom de l'érigeron*.

CONZA DELLA CAMPANIA, comm. d'Italie, en Campanie (prov. d'Avellino), dans l'Apennin (haute vallée de l'Ofanto) ; 2 800 hab. Archevêché. Cette ville déchue fut prise par les Goths, assiégée et reprise par le général byzantin Narsès en 554. Elle fut complètement détruite en 1694 par un tremblement de terre.

CONZE (Alexander), archéologue allemand (Hanovre 1831 - Berlin 1914), professeur à Halle (1863), à Vienne (1869) et à Berlin (1877), directeur de l'Institut archéologique allemand (1887). Au cours de nombreux voyages archéologiques dans les îles grecques de la mer Egée et en Asie Mineure, il explora notamment Samothrace, avec la collaboration de Benndorf (1875-1880), et Pergame (1880-1886). Citons : *Voyages dans les îles de la mer de Thrace* (1860), *les Vases de Melos* (1862), *Recherches archéologiques à Samothrace* (1875-1880), *Antiquités de Pergame* (1880-1886), *Recueil des bas-reliefs funéraires attiques* (1890 et suiv.), *Description des sculptures antiques des musées de Berlin* (1891).

Conzett et Huber, maison suisse d'édition et d'imprimerie, fondée à Zurich en 1886. Principales spécialités : littérature (collection Manesse de littérature mondiale), livres sur l'art, livres de voyages, revues.

COOBLIGATION n. f. Obligation réciproque ou commune à plusieurs personnes.

COOCCUPANT, E n. Personne qui occupe avec une ou plusieurs autres personnes.

COOGAN (Jackie), acteur américain (Los Angeles 1914). Charlie Chaplin le rendit célèbre en lui faisant tourner *le Gosse* (*The Kid*) en 1921.

COOK (John), navigateur anglais et capitaine de flibustiers du XVIIe s. († v. 1685). Il commanda en 1683 une expédition de flibustiers qui courut d'abord dans les parages africains de l'Atlantique, puis s'établit aux îles Galapagos et écuma l'océan Pacifique.

COOK (James), navigateur anglais (Marton, Yorkshire, 1728 - baie de Kealakekua, Hawaii, 1779). Fils d'un paysan, il débuta comme mousse à bord d'un navire charbonnier. Admis dans la marine royale, il assista en 1759 à la prise de Québec. En pleine guerre, il exécuta des levés hydrographiques sur l'estuaire du Saint-Laurent, dont la carte fut aussitôt gravée. Il fut chargé, de 1762 à

convoyeur à bande dans une mine

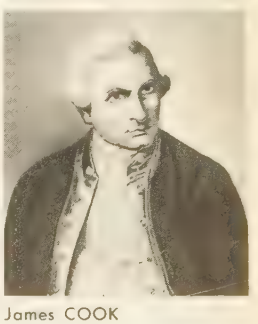

James COOK

Phot. Craven (Charbonnages de France), Viollet.

mort du capitaine COOK
14 février 1779
gravure
d'après John Webber

1767, de lever les côtes de Terre-Neuve. En 1768, on lui confia la mission d'observer à Tahiti le passage de Vénus sur le Soleil. Il doubla le cap Horn et, le 10 avril 1769, atteignit Tahiti. Sur le chemin du retour, il découvrit l'archipel auquel il donna le nom d'*îles de la Société*, ainsi que les îles Tubuaï (1er sept. 1769), puis la Nouvelle-Zélande, dont il dressa une carte correcte des côtes en 1770. Il reconnut ensuite les côtes orientales de l'Australie, où il rencontra pour la première fois des indigènes dans la baie qu'il appela *Botany Bay*, à cause de la richesse de sa flore. Il revint en Angleterre par le détroit de Torres et Batavia en 1771.

Il entreprit, en 1772, un deuxième voyage de circumnavigation avec deux navires, *Adventure* et *Resolution*. Il visita de nouveau Tahiti et la Nouvelle-Zélande, d'où il fit deux expéditions dans l'Antarctique, en janvier et en novembre 1773, atteignant la latitude de 71° 10′ Sud. Il rentra en Europe après avoir visité les îles de la Société, des Amis, de la Nouvelle-Calédonie (1775).

En 1776, il consacra son troisième voyage, avec le *Resolution* et le *Discovery*, à la recherche d'un passage maritime au N. de l'Amérique. Il visita les îles Kerguelen, Tahiti, Mooréa, Huahine, Bora-Bora, et découvrit l'archipel des Hawaii, qu'il appela *îles Sandwich*. En 1778, il toucha la côte américaine par 44° 30′ de latitude Nord et la reconnut jusqu'à Unalaska ; il pénétra dans l'océan Arctique par le détroit de Béring, mais fut arrêté par la banquise. Il revint alors hiverner aux îles Sandwich, mais il y périt assassiné par les indigènes.

Cook est resté le type le plus accompli du marin et du navigateur. Ses voyages et ses levés hydrographiques ont fait faire un progrès considérable à la connaissance de l'océan Pacifique, révélant l'existence d'un hémisphère océanique. Ils marquent la fin de l'ère des voyages de découverte et le début de celle des explorations scientifiques. (→ Biblio.)

Calvin COOLIDGE

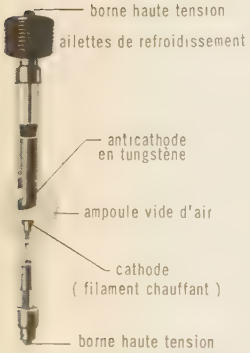

ampoule de **Coolidge**

COOK (DÉTROIT DE), bras de mer séparant les deux îles principales de la Nouvelle-Zélande. Sa largeur minimale est de 15 km.

COOK (ÎLES), archipel néo-zélandais du Pacifique Sud, à l'O. de Tahiti, constitué de quinze îles découvertes par Cook en 1775 ; 370 km² ; 18 000 hab. Ch.-l. *Avarua*. On distingue un groupe septentrional, constitué d'atolls (Manihiki, Penrhyn), et un groupe méridional, surtout volcanique. C'est dans ce dernier groupe que se trouvent les îles les plus importantes : Mangaïa (70 km²), Aitutaki (base aérienne) et Rarotonga, avec le centre administratif d'Avarua. Le climat est tropical. La population, de race polynésienne (Maoris), a une natalité particulièrement élevée. La ressource essentielle de l'archipel est le coprah. Mais les îles exportent aussi des oranges et des tomates. Tout le commerce se fait avec la Nouvelle-Zélande.

COOK (MONT), point culminant de Nouvelle-Zélande, dans l'île du Sud ; 3 765 m. La première ascension fut effectuée le 25 décembre 1894 par T. C. Fyfe, avec Peter et Jack Graham, par le versant ouest et l'arête nord.

COOK (Thomas), fondateur d'agences de voyages (Melbourne, Derbyshire, 1808 - Leicester 1892). Après une enfance très pauvre, il se voua à la propagande des œuvres de tempérance et organisa à cette fin, en 1841, un train de plaisir entre Leicester et Loughborough. Par la suite, le nombre des excursions et des touristes ne cessa de s'accroître, et ses agences, dont la tête était à Londres, à Ludgate Circus, s'installèrent dans toutes les grandes villes. Son fils lui succéda à sa mort. (→ Biblio.)

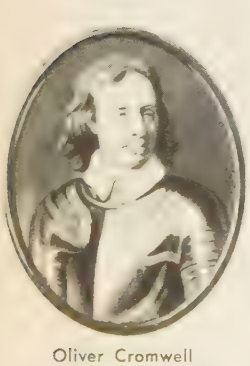

Oliver Cromwell
par Samuel COOPER

COOKE (Henry), compositeur anglais (Lichfield v. 1616 - Hampton Court 1672). A la Restauration, il devint maître des enfants de la chapelle royale, alors qu'après une interruption de vingt ans il fallait renouer avec la tradition chorale religieuse. Il sut former de jeunes élèves rompus à toutes les disciplines musicales : Turner, Wise, Blow, Tudway, Humphrey, Purcell, qui composèrent comme lui pour l'église, la cour et le théâtre. Responsable aussi de la transformation du goût sous l'influence française et italienne, on lui doit des airs et une trentaine d'anthems.

COOKE (sir William FOTHERGILL), inventeur anglais (Ealing 1806 - dans le Surrey 1879). Il fit d'abord des études de médecine à Edimbourg, Paris et Heidelberg et, là, s'intéressa au problème de la télégraphie électrique. Rentré en Angleterre, il collabora avec Wheatstone et réalisa, en 1845, le télégraphe à aiguille.

COOKÉITE [ku] n. f. Espèce minérale du groupe des chlorites, riche en lithium.

COOKSTOWN, v. de l'Irlande du Nord (comté de Tyrone), à l'O. du Lough Neagh ; 3 400 hab. Marché. Filatures de lin.

COOL [kul] adj. (mot angl. signif. *frais*). Se dit d'une tendance du jazz moderne, qui se caractérise par un refus de l'expressionnisme « hot ».

Cooley (MALADIE DE), affection familiale surtout fréquente chez les populations du littoral méditerranéen, et se manifestant par une anémie hémolytique chronique. (Elle doit son nom au médecin américain Thomas Benton COOLEY [1871-1945], et est encore appelée THALASSÉMIE.)

COOLGARDIE, agglomération d'Australie (Australie-Occidentale), en bordure d'une lagune salée ; 900 hab. Ville aujourd'hui déchue. Fondée en 1892, pour l'exploitation d'un gisement aurifère.

COOLGARDITE [kul] n. f. Mélange naturel de tellurure d'or, d'argent et de mercure.

COOLIDGE (Calvin), homme politique américain (Plymouth, Vermont, 1872 - Northampton, Massachusetts, 1933), président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Avoué à Northampton dès 1897, il en devient conseiller municipal puis solicitor et maire, ensuite sénateur et enfin gouverneur du Massachusetts en 1919-1920. Elu vice-président des Etats-Unis pour 1921-1925, il entra à la Maison-Blanche par suite de la mort en cours de mandat du président Harding (le 2 août 1923). Il montra alors un tact qui lui valut d'être élu président le 4 novembre 1924. Fidèle à l'une des maximes de son programme, il réduisit les taxes fédérales et la dette publique et rétablit des relations cordiales avec le Mexique. Sous sa présidence fut adopté le « plan Dawes* ». Il se retira en 1929.

COOLIDGE (William David), physicien et chimiste américain (Hudson, Massachusetts, 1873). Il fit ses études à l'institut de technologie de cet Etat, puis à l'université de Leipzig, fut nommé assistant directeur du General Electric Research Laboratory en 1908, et en devint directeur en 1932. Il est l'auteur de travaux sur le tungstène, parvenant en 1906 à le préparer sous forme de filaments, par frittage et martelage à 3 500 °C dans une atmosphère d'hydrogène ; mais il est surtout connu pour avoir inventé, en 1913, l'*ampoule de Coolidge*, tube à cathode chaude pour la production des rayons X.

COOLIE [kuli] n. m. (angl. *coolee* ; de l'hindoustani *kuli*, laboureur loué à la journée). Nom donné autrefois aux Hindous, aux Chinois et autres Asiatiques qui s'engageaient, moyennant salaire, pour aller travailler dans une colonie. ‖ Autrefois, indigène engagé en Indochine pour porter les bagages et le matériel de l'armée ou pour effectuer tous les travaux pénibles.

COOLUS (René WEILL, dit **Romain**), auteur dramatique français (Rennes 1868 - Paris 1952). Agrégé de philosophie (1891), il donne au Théâtre-Libre sa première œuvre : *le Ménage Brésile* (1893). Ses comédies sont des études de mœurs qui présentent souvent des situations scabreuses ; le souci psychologique n'en est pas toutefois exclu et la technique dramatique en est habile. On peut citer, parmi ses principales œuvres : *l'Enfant malade* (1897), *les Amants de Sazy* (1901), *Antoinette Sabrier* (1903), *l'Enfant chérie* (1906), *l'Eternel masculin* (1920), *la Guêpe* (1931).

COOMANS (DE), famille d'artistes que l'on considère comme les véritables fondateurs des Gobelins*. Le premier, Marc **de Coomans**, fut chargé, avec François de La Planche, originaire comme lui des Pays-Bas, de l'entreprise de la Manufacture royale des tapisseries façon de Flandres, établie à Paris par Henri IV. Ce roi lui octroya des lettres de noblesse (1607) et lui conféra, ainsi qu'à de La Planche, un privilège de maître tapissier, malgré l'opposition de l'industrie parisienne. Etablis d'abord aux Tournelles, les deux associés transportèrent leur atelier sur la Bièvre, dans les anciens bâtiments des teinturiers Gobelin. En 1629, Marc de Coomans et François de La Planche cédèrent à leurs fils Charles **de Coomans** et Raphaël de La Planche la direction de la manufacture ; mais ceux-ci ne s'entendirent pas, et Coomans resta aux Gobelins, tandis que La Planche alla s'installer au faubourg Saint-Germain. — Marc de Coomans eut deux frères, ALEXANDRE († 1650), qui lui succéda en 1634, et HIPPOLYTE, qui prit la suite de celui-ci (1651).

COOMARASWAMY (Ananda Kumar), critique d'art indien (Colombo 1877 - Needham, Etats-Unis, 1947). Il est l'auteur de nombreuses études en anglais sur l'art et les religions de l'Inde.

Coombs (TEST DE), méthode de diagnostic hématologique, introduite par Coombs, Mourant et Race (1945), pour détecter la présence d'anticorps incomplets (spécialement les anti-Rhésus*). Voici son principe : on fait agir une antiglobuline humaine sur les globules rouges que l'on suppose enrobés d'anticorps (qui sont eux-mêmes des globulines) et l'on constate éventuellement une agglutination.

COONOOR, v. de l'Inde (Madras), dans les monts Nilgiri ; 53 000 hab. Station climatique. Instituts scientifiques.

COOPER (Alexander), miniaturiste anglais (Londres v. 1605 - Stockholm v. 1660). Également auteur de dessins, d'aquarelles (paysages), il vécut en Hollande, puis se fixa en Suède, où il devint le portraitiste de la reine Christine. Le musée d'Amsterdam conserve de lui deux portraits du roi Jacques II d'Angleterre.

COOPER (Samuel), miniaturiste anglais (1609 - Londres 1672). Elève de son frère Alexander, il travailla avec John Hoskins, son oncle, et voyagea en Europe jusqu'en 1642. Influencé par Van Dyck, il fut l'enlumineur de Charles II et entretint des relations avec les personnages éminents de son temps. On lui doit de nombreux portraits, en particulier ceux de *Charles II* et de *Cromwell* (Wallace Collection).

COOPER (sir Astley PASTON), chirurgien anglais (Brooke, Norfolk, 1768 - Londres 1841). Il fut professeur à l'hôpital Saint-Thomas, chirurgien de George IV et de Guillaume IV. Opérateur habile, novateur, écrivain technique, il était correspondant de l'Académie des sciences.

Cooper (LIGAMENTS DE). Anat. Nom donné, d'une part, à l'épaississement fibreux de l'aponévrose du pectiné, d'autre part à un faisceau du ligament latéral interne du coude.

COOPER (James Fenimore), romancier américain (Burlington, New Jersey, 1789 - Cooperstown, New York, 1851). Fils d'un riche colon qui avait fondé Cooperstown, il est renvoyé du collège Yale en 1806 ; il sert alors dans la marine pendant cinq ans, puis, s'étant marié en 1811, il se consacre à l'agriculture pendant dix ans et débute en littérature par un roman, *Précaution* (1820), pâle imitation du roman anglais à la mode. Il obtient un brillant succès avec *l'Espion* (*The Spy*) [1821], où l'on trouve déjà ses thèmes préférés : poursuites, déguisements, dénouements mélodramatiques. Parmi les trente-deux romans d'aventures qui suivirent, et qui sont de valeur très inégale, on peut citer surtout les cinq récits qui forment la série des *Contes*

de bas de cuir (*Leather Stocking Tales*) : *les Pionniers* (*The Pioneers*) [1823], *le Dernier des Mohicans* (*The last of the Mohicans*) [1826], son œuvre la plus célèbre ; *la Prairie** (*The Prairie*) [1827], *le Trappeur* (*The Pathfinder*) [1840], *Tueur de daims* (*Deerslayer*) [1841]. Cooper crée dans ces œuvres une image épique de la lutte entre les Peaux-Rouges et les pionniers ; son style est négligé, ses personnages sont conventionnels, mais il a des dons de narrateur ; ses descriptions de paysages grandioses du Nouveau Monde et des mœurs indiennes n'ont souvent que peu de rapport avec la réalité, mais elles gardent le charme d'images d'Epinal ; il est le premier écrivain américain qui ait songé à introduire dans le roman l'exotisme de la grande forêt. Sa réputation se répandit très vite en Europe ; il donne de l'antagonisme entre les forces de la nature et de la civilisation une image qui plaisait déjà à Balzac et aux romantiques et qui reste populaire parmi les jeunes lecteurs d'Europe et d'Amérique. Le reste de son œuvre a vieilli. Après un séjour en Europe (1826-1833), il avait composé une série de romans polémiques et satiriques sur les rapports entre l'Ancien et le Nouveau Monde, dont *le Bravo* (*The Bravo*) [1831] est un exemple typique. On lui doit enfin une *Histoire navale des Etats-Unis* (1839) qui n'est pas sans mérite.

COOPER (Peter), industriel et philanthrope américain (New York 1791 - *id.* 1883). Après s'être lancé dans diverses industries, il créa les Canton Ironworks à Baltimore (1828). En 1830, il construisit la première locomotive à vapeur américaine, la « Tom Thumb » (Tom Pouce). Il s'intéressa également aux industries de l'acier et de la fonte et, avec Cyrus Field, aux câbles télégraphiques sous-marins. Il s'occupa aussi de problèmes d'enseignement et de politique, et fut candidat, en 1876, à la présidence des Etats-Unis.

COOPER (Thomas), le « Poète chartiste » anglais (Leicester 1805 - Lincoln 1892). D'abord apprenti cordonnier, il devient instituteur à vingt-trois ans, en même temps que prédicateur méthodiste. Il prend une part active à l'agitation chartiste de Leicester ; arrêté en 1842, il est condamné à deux ans de prison. Il compose dans sa cellule un long poème en strophes spensériennes : *le Purgatoire des suicides* (*The Purgatory of suicides*), son chef-d'œuvre, et une série de contes : *Sages Maximes et Exemples* (1845). Après une assez longue période, pendant laquelle sa foi religieuse est ébranlée, il revient après 1856 à la religion, et ses œuvres sont alors consacrées à l'apologie du christianisme.

COOPER (Alfred Duff), 1er vicomte **Norwich,** homme politique, diplomate et écrivain britannique (Londres 1890 - † en mer sur la *Colombie* 1954). Député conservateur à la Chambre des communes dès 1924 ; secrétaire financier (1928-1929 et 1931-1934), puis secrétaire d'Etat (1935-1939) à la Guerre, il réclama des sanctions contre l'Italie, combattit les accords de Munich, allant jusqu'à se démettre des fonctions de lord de l'Amirauté. Ministre de l'Information dans le cabinet Churchill (1940), il quitta ce poste en 1941 pour une mission en Extrême-Orient. Représentant britannique auprès du Comité français de libération nationale (1943-1944), il fut nommé ambassadeur en France (1944-1947), pays auquel il était très attaché. On lui doit : *Talleyrand* (1932), *Haig* (1935) et *le Roi David* (1943).

COOPER (Gerald Melbourne), musicien anglais (Londres 1892 - *id.* 1947). Secrétaire de la Purcell Society et aussi de la Philharmonic Society (1929-1932), il succéda à Edwin Evans comme président de la section anglaise de la Société internationale de musique contemporaine.

COOPER (Frank J. Cooper, dit **Gary**), acteur américain (Helena, Montana, 1901 - Los Angeles 1961). Il débute dans une troupe de comédiens amateurs, fait de la figuration de cinéma, puis devient l'une des grandes vedettes mondiales. De taille très élevée, possédant une belle prestance, il fut d'abord utilisé dans les rôles de cow-boy ou de jeune premier sportif, puis dans les rôles de caractère. Depuis *The Winning of Barbara Worth* (1926), il a tourné dans d'innombrables films, parmi lesquels : *The Virginian* (1929), *l'Adieu aux armes* et *Si j'avais un million* (1932), *les Trois Lanciers du Bengale* (1935), *l'Extravagant M. Deeds* (1936), *les Aventures de Marco Polo, la Huitième Femme de Barbe-Bleue* et *Madame et son cow-boy* (1938), *Pour qui sonne le glas* (1943), *l'Odyssée du Dr Wassel* (1944), *Le train sifflera trois fois* (1952), *Ariane* (1956), *la Loi du Seigneur* (1957).

COOPÉRATEUR, TRICE adj. et n. Qui travaille ou agit conjointement avec d'autres personnes : *Depuis l'avènement au trône de la branche cadette, dont il fut un actif coopérateur, il restait directeur* (Balzac). ‖ *Particul.* Membre d'une coopérative de production ou de consommation.

— Théol. cathol. *Coopérateur de la grâce,* celui qui répond par un acte de sa volonté aux mouvements intérieurs de la grâce.

COOPÉRATIF, IVE adj. Fondé sur la coopération de plusieurs personnes. ‖ Relatif aux coopératives, à la coopération : *Mouvement, secteur coopératif. Ce que l'administration dénommait une buvette coopérative de boissons chaudes* (J. Romains). ‖ Qui aime participer à un effort commun : *Avoir l'esprit coopératif.*

COOPÉRATION n. f. Action de coopérer, de participer à une œuvre commune : *La coopération de tous au labeur nouveau* (V. Marguerite).

— Econ. polit. Méthode d'action par laquelle des individus ou des familles ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de tous sont égaux et où le profit réalisé est réparti entre les seuls associés au prorata de leur participation à l'activité sociétaire. (La coopération actuelle tend non seulement à des objectifs économiques, mais également à des objectifs sociaux et éducatifs.)

— Théol. cathol. *Coopération de la grâce,* action de la grâce, qui aide la volonté pour l'accomplissement du bien.

Coopération des idées, dénomination spéciale de la première des universités populaires, fondée en 1896-1897 par Georges Deherme, sous ce titre : « la Coopération des idées pour l'enseignement supérieur et l'éducation éthique-sociale du peuple ». Etablie rue du Faubourg-Saint-Antoine, elle ouvrit des salles pour la lecture, la conversation, les jeux de calcul et d'adresse, donna le soir des cours et des conférences, etc.

coopération intellectuelle (Institut international de), organisme issu de la Société des Nations. Créé en 1925, il avait son siège à Paris et devait contribuer au progrès de l'organisation du travail intellectuel dans le monde. Il a été remplacé par l'U.N.E.S.C.O.

COOPÉRATISME n. m. Econ. polit. Doctrine de ceux qui entendent résoudre la question sociale par le développement et la généralisation de la coopération.

— Encycl. A la suite de l'échec de la coopération de production et du succès de la coopération de consommation, certains auteurs, notamment Mrs. Beatrice Webb et Charles Gide et l'école de Nîmes en France, ont élaboré une doctrine ambitieuse qui fait des coopératives de consommation les instruments d'une révolution économique et sociale complète. Dans un discours célèbre, prononcé en 1889 au congrès international des sociétés de consommation, Charles Gide a montré comment les consommateurs prendraient en main tous les instruments de production et feraient ainsi disparaître les effets désastreux de la concurrence (la production travaillerait uniquement sur la commande du magasin de gros des coopératives de consommation) et le profit capitaliste (les moyens de production appartenant aux consommateurs devenus les maîtres du marché et désireux de vendre au plus juste prix, il n'y aurait plus lieu de rémunérer le capital). Malgré le développement pris par les coopératives de consommation et leurs magasins de gros dans certains pays, la façon de concevoir la révolution coopérative a évolué : elle doit résulter d'une harmonieuse coordination des coopératives de toute sorte, y compris les coopératives de détaillants et d'artisans.

COOPÉRATIVE n. f. Groupement économique pratiquant la coopération.

— Encycl. Dr. comm. et Econ. polit. Les objets essentiels de la *coopérative* sont : 1° de réduire, au bénéfice de ses membres et par l'effort commun de ceux-ci, le prix de revient, et, le cas échéant, le prix de vente de certains produits ou de certains services, en assurant les fonctions des entrepreneurs ou intermédiaires, dont la rémunération grèverait ce prix de revient ; 2° d'améliorer la qualité marchande des produits fournis à leurs membres ou livrés par ceux-ci aux consommateurs.

● L'*objectif des entreprises coopératives* est d'assurer à leurs membres (et, par voie de conséquence, aux éléments étrangers en relation avec elles) le service le meilleur et le plus régulier au plus bas prix. Les coopératives se distinguent ainsi nettement des entreprises capitalistes, puisqu'elles ne recherchent ni le profit ni la puissance maximale. Le caractère désintéressé les conduit à limiter les intérêts versés au capital, et à répartir les bénéfices entre leurs membres en fonction du travail fourni ou des opérations réalisées. La coopérative ne supprime donc pas le profit, elle ne donne pas nécessairement ses services « au prix coûtant », mais elle refuse de l'attribuer au seul facteur « capital », elle le redistribue entre tous les adhérents.

● La *constitution des coopératives.* La constitution des sociétés coopératives est fondée sur l'égalité des droits des sociétaires à la gestion et au contrôle. Le nombre de parts sociales ou l'ancienneté ne confèrent aucun privilège dans les votes aux assemblées générales, chaque membre dispose d'une seule voix. On se trouve donc en présence d'une forme communautaire de l'économie, qui abolit le privilège accordé au capital en matière de gestion, caractéristique de l'entreprise capitaliste.

Ces diverses caractéristiques font des coopératives non seulement des exploitations économiques, mais aussi des institutions d'éducation sociale à l'égard de leurs adhérents, et d'intérêt général pour les consommateurs.

Fenimore COOPER
dessin d'Ann Kautz

Historique.

L'expérience coopérative débuta en France et en Angleterre dans les années 1820-1840. Elle fut le fruit de la pensée des théoriciens et des réalisations populaires.

Les théoriciens sont : en France, Charles Fourier, Victor Considérant, Michel Derrion, Louis Blanc, Buchez, Cabet et Leroux ; en Angleterre, Robert Owen et William King. Les réalisations populaires sont l'Association des menuisiers (Paris 1831), l'Association des typographes (Paris 1831) et l'Association des bijoutiers en doré (Paris 1843), coopératives ouvrières de production ; le Commerce véridique et social (Lyon 1835), et les Equitables Pionniers de Rochdale (Angleterre 1844), coopératives de consommation ; les caisses Schulze-Delitsche (Allemagne 1859), coopératives de crédit.

A l'origine, outre ses fonctions proprement économiques, la coopérative joue souvent le rôle d'une mutualité, d'un syndicat ou d'une université populaire. Ces suppléances, elle les abandonne à mesure qu'apparaissent dans ces domaines des institutions autonomes ; elle n'abdique cependant pas sa mission d'éducation sociale.

Depuis la fin du XIXe s., le mouvement coopératif s'est développé dans des secteurs nouveaux : l'agriculture (1884), le commerce de détail (1883-1885), la pêche (1913), la construction et le logement (1920). Son expansion s'est également manifestée sur le plan géographique : partie d'Europe, elle s'est développée dans le monde entier.

Les coopératives ouvrières de production.

● Les *coopératives ouvrières de production* apparaissent, en France, dans les années 1820-1850 ; elles connaissent tout d'abord un très grand succès dans notre pays, ainsi qu'en Angleterre et en Belgique. Environ 300 coopératives se constituent, en France, au cours des années 1848-1849 ; mais, en 1856, 9 seulement subsistent. Le mouvement reprend, en 1865, sous l'impulsion, cette fois, d'un économiste libéral, Léon Say, qui croit y découvrir un moyen de promotion sociale pour les élites ouvrières. Actuellement on dénombre, en France, environ sept à huit cents coopératives ouvrières de production (40 p. 100 dans la région parisienne, 60 p. 100 dans le bâtiment), qui groupent un peu plus de trente mille travailleurs, dont environ la moitié de coopérateurs ; ces sociétés adhèrent à un organisme commun : la *Confédération générale des coopératives ouvrières de production.*

Gary COOPER

Phot. Larousse, doc. Stanley Krammer.

En Angleterre, le nombre des sociétés est plus faible, mais elles groupent davantage de travailleurs.
Cette forme de coopérative tend à supprimer le patronat, puisque ce sont les ouvriers coopérateurs qui détiennent l'initiative et la responsabilité. Elle ôte au capital ses prérogatives dans la gestion et l'attribution des bénéfices; les ouvriers coopérateurs apportent eux-mêmes le capital si des fonds extérieurs à l'entreprise sont nécessaires, mais ils ne recevront qu'un intérêt et non des dividendes. Enfin à la subordination du travail salarié se substitue une division des tâches entre coopérateurs égaux en droit. La coopérative ouvrière de production vend ses produits au prix du marché et distribue ensuite les bénéfices entre ses membres. Les difficultés rencontrées pour réunir les capitaux nécessaires à l'équipement, pour assurer une direction compétente et acceptée de tous, pour ne pas employer trop de travailleurs salariés en plus des coopérateurs, ont freiné le développement de telles entreprises.

● Les *communautés de travail*, apparues en France en 1944, se distinguent des coopératives ouvrières de production sur deux points essentiels : ce sont des communautés de vie au moins autant que des communautés de travail (le chef de famille n'y est plus rémunéré en fonction de son travail, mais pour l'activité humaine globale de la famille : femme au foyer, enfants à l'école ou au centre d'apprentissage); le capital n'est pas réparti entre les membres de la communauté, il est propriété indivise de celle-ci.

● Les *coopératives de travail* ou *de main-d'œuvre* constituent, également, une autre forme de la coopérative ouvrière de production. Elles effectuent sans capital, aux frais et risques des travailleurs, une tâche déterminée, généralement pour le compte d'un patron. Ces coopératives existent en assez grand nombre dans l'industrie du livre, sous le nom de *commandites de travail*. La Verrerie coopérative ouvrière d'Albi peut, dans une certaine mesure, être rattachée à cette variante; en effet, son capital appartient à divers syndicats ouvriers. Entre les deux guerres mondiales, de nombreuses coopératives de travail se sont constituées, en Angleterre, sous le nom de *guildes*. En Belgique, l'économiste socialiste Anseele a donné une certaine vigueur à un mouvement similaire en créant la Banque belge du travail.

Les coopératives de consommation.

● Les *coopératives de consommation* peuvent être considérées soit comme les instruments de la révolution coopérative (v. COOPÉRATISME), soit comme un moyen d'information et d'éducation du consommateur, ou comme un élément d'une politique de stabilisation et de régularisation des prix. (On dit quelquefois que la coopérative de consommation a pour objet la réalisation du juste prix, alors que la coopérative de production a pour objet l'abolition du salariat.) Ces deux derniers aspects de leur activité ont amené les pouvoirs publics à leur accorder, dans certains pays du moins, un certain soutien.
L'existence de diverses coopératives de consommation est signalée en France autour des années trente du XIXe s., mais le programme de la coopération de consommation a été développé pour la première fois en Angleterre par les Equitables Pionniers de Rochdale; cette coopérative, fondée par quelques tisserands en 1844, comptait 17 000 membres en 1849. La coopérative vend à tous les consommateurs des produits au prix du marché, tout en s'efforçant, cependant, de faire pression contre les hausses spéculatives; les profits qu'elle réalise ainsi, elle les répartit entre ses seuls adhérents au prorata de leurs achats dans ses magasins. La tendance actuelle est de faire deux parts des profits : la plus faible est redistribuée aux coopérateurs suivant la règle indiquée; la plus forte est affectée à des œuvres sociales ou éducatives réservées aux coopérateurs.
Le succès des coopératives de consommation a été particulièrement important, notamment en Autriche, en Suisse, en Belgique et dans les pays scandinaves, où environ la moitié de la population adhère à un tel groupement (à Bâle, près de 90 p. 100). On compte, en Angleterre, onze millions de coopérateurs, en France près de trois millions. Pour le monde entier, on estime à plus de soixante millions le nombre des adhérents.
Les 3 000 coopératives de consommation françaises (10 000 magasins; 200 points de vente nouveaux sont ouverts au public chaque année) sont, dans leur grande majorité, affiliées à la *Fédération nationale des coopératives de consommation* (F. N. C. C.), qui se subdivise en 14 fédérations régionales. Elle dispose d'un magasin de gros commun : la *Société générale des coopératives de consommation* (S. G. C. C.) qui achète, fabrique directement dans vingt usines ou fait fabriquer des produits vendus sous la marque « Coop », et importe pour le compte des sociétés adhérentes; accessoirement, elle leur accorde des avances ou des prêts et les fait bénéficier d'une assistance technique. L'organisme bancaire est la *Banque centrale des coopératives*, spécialisée dans les opérations à court terme.
L'une des caractéristiques essentielles du mouvement coopératif de consommation est sa concentration croissante, qui se traduit par une diminution du nombre des sociétés et par l'accroissement continu du volume global des ventes et du nombre des magasins.
● Les *coopératives d'entreprise* ou *d'administration*, qui sont apparues pendant et après la Seconde Guerre mondiale, sont restées longtemps en dehors du mouvement coopératif, auquel elles n'avaient guère emprunté que son nom. Sous la pression des entreprises commerciales, les pouvoirs publics ont décidé l'interdiction de ceux de ces groupements qui ne se transformeraient pas en véritables coopératives de consommation. Elles ont généralement revêtu la forme de sociétés civiles et ne peuvent vendre qu'à leurs seuls membres.

Les coopératives agricoles.

Le mouvement coopératif a connu un assez grand développement en agriculture.
● Les *coopératives de production* sont rares en France, mais très nombreuses en U.R.S.S. (kolkhozes), en nombre croissant en Chine et dans les démocraties populaires d'Europe de l'Est, fréquentes en Israël (kibboutz).
● Les *coopératives de transformation et de vente*, au contraire, sont fréquentes. En France, elles commercialisent 80 p. 100 du blé, 65 p. 100 des céréales secondaires, 50 p. 100 du beurre, 30 p. 100 du vin et de l'huile.
● Les *coopératives d'achat en commun*, en France, conservent encore assez souvent la forme de syndicats agricoles. Elles fournissent aux agriculteurs 50 p. 100 des engrais, de la ficelle lieuse et des produits antiparasites qu'ils utilisent, ainsi que 40 p. 100 des aliments de bétail.
● Les *coopératives de service* exécutent pour leurs adhérents certains travaux agricoles : labours, défonçage de terrains, battage, insémination artificielle. Parmi ces coopératives, il convient de souligner le rôle important que tendent à jouer en France les *Coopératives d'utilisation de matériel agricole* (C. U. M. A.), groupements d'agriculteurs qui se sont réunis spontanément pour acquérir et utiliser en commun du matériel d'exploitation; ces coopératives permettent aux petites et aux moyennes exploitations d'accéder au progrès technique. Les membres de la coopérative (au moins quatre) achètent en commun soit des machines d'usage courant de petite ou de moyenne puissance dont l'acquisition individuelle par les petits exploitants ne se justifierait pas, soit du matériel d'usage intermittent (tracteurs lourds, appareils spécialisés) dont l'acquisition par de moyens exploitants ne se justifierait pas.
● Les *sociétés d'intérêt collectif agricole*, qui ont un statut propre, doivent cependant être rattachées à la coopération. Il en existe en matière d'aménagement foncier, de construction de logements et de distribution de courant électrique (39).
Les 16 000 coopératives agricoles françaises (6 000 de transformation et de vente, 8 000 de services, 2 000 d'achat en commun) sont groupées en fédérations ou en unions départementales ou régionales spécialisées, ainsi qu'en fédérations nationales. Deux organismes centraux jouent le rôle de confédérations : la *Fédération nationale de la coopération agricole* (adhérente à la Confédération générale de l'agriculture) et la *Confédération générale des coopératives agricoles*.

Les coopératives artisanales.

Les coopératives artisanales ont pour objet de faciliter l'exercice de leur activité aux artisans : achat en commun des outils et des fournitures, vente des produits fabriqués, prospection des marchés.
Il existe de véritables coopératives de production et de vente dans la pêche maritime : Espagne, France (le mouvement s'est développé difficilement malgré l'institution, en 1913, du Crédit maritime mutuel; il a cependant pris un certain essor après la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'il a fallu reconstituer et moderniser la flotte et l'industrie de la pêche), Italie.
Les coopératives d'achat ont assez bien réussi en Belgique. Il en existe environ 200 en France. On signale également, en France, l'existence de quelques coopératives artisanales avec ateliers de production : abattoirs, moulins.

Les coopératives de détaillants.

Ce sont des sociétés coopératives formées entre des commerçants détaillants pour assumer au profit de leurs membres tout ou partie du rôle et des services que remplissent et rendent les grossistes.
Les conditions dans lesquelles se créent ces organismes sont variables. On trouve le plus souvent à leur origine la pression concurrentielle des formes de commerce intégrées (c'est-à-dire de celles qui exercent à la fois la fonction de gros et de détail); la possibilité de s'approvisionner à meilleur compte en formant une coopérative plutôt qu'en passant par les grossistes doit permettre aux détaillants de mieux résister à cette pression.
Leur organisation et leur développement se heurtent, en pratique, à de nombreux obstacles : recrutement suffisant en nombre et en qualité, organisation et direction, financement, gestion très économe (l'augmentation des frais de gestion annulerait les avantages retirés de l'éviction des grossistes, d'autant que, pour de nombreux articles, la marge de gros est peu élevée), activité et fidélité des adhérents, puisque le succès dépend du nombre et surtout de l'importance des commandes à grouper. L'engagement imposé aux adhérents de fourniture exclusive ou d'un minimum de commandes annuelles risque d'endormir les coopératives, trop bien assurées ainsi d'une clientèle contractuellement obligatoire, et de ralentir leurs efforts, qui doivent être incessants, pour rechercher les meilleurs fournisseurs et les meilleurs prix. Toutes ces difficultés, bien réelles et dont on n'a signalé que les principales, expliquent que, dans beaucoup de pays et notamment en France, la place des coopératives de détaillants demeure encore limitée.
En France, le mouvement a débuté par la création à Reims, en 1885, d'une coopérative d'épiciers, la Société rémoise. Son développement, d'abord lent, devenu plus rapide entre les deux guerres en s'étendant à d'autres branches commerciales, notamment à la pharmacie et à la droguerie, s'est nettement accéléré depuis 1945. Le nombre de ces coopératives se situe entre 340 et 400. Des groupements existant actuellement, moins de 1 p. 100 datent d'avant 1900, 27 p. 100 de 1900 à 1939, environ 11 p. 100 de 1940 à 1945 et plus de 60 p. 100 sont postérieurs à 1945. Une Fédération des sociétés coopératives d'achat en commun de commerçants a été créée en 1919 et groupe une centaine de sociétés. Les coopératives de détaillants n'ont en France d'importance économique notable que dans la pharmacie, où leur activité correspond à 25 p. 100 du chiffre d'affaires total au stade du gros, et dans l'épicerie, où leur activité correspond à 8,5 p. 100 du chiffre d'affaires total de l'épicerie au détail.
La Suisse est sans doute le premier pays où les sociétés d'achat de détaillants ont fait leur apparition. L'alimentation a été, dès l'origine, et est toujours demeurée leur domaine d'élection. La première société d'achat en commun, la Société commerciale suisse, a été créée en 1883 à Oerlikon. Cette création a été suivie de beaucoup d'autres : Union des épiciers de Zurich (1896). Union des épiciers de Genève (1897), Société suisse d'achat d'Olten (1907), l'une des plus importantes, et bien connue sous son sigle U. S. E. G. O., etc. Toutes ces sociétés réunissent aujourd'hui le tiers au moins des épiciers recensés en Suisse.

Les sociétés de détaillants datent aussi en Allemagne de 1883. Les premières ont apparu dans le commerce des textiles, puis (1885) dans celui des produits alimentaires. Il en existe aujourd'hui dans une vingtaine de commerces différents qui concernent tous des articles de grande consommation. C'est dans l'épicerie qu'elles sont le plus nombreuses et rassemblent le plus grand nombre d'adhérents (plus de 48 000). Un nombre important de sociétés coopératives d'épiciers (240 environ représentant plus de 35 000 adhérents) sont groupées dans l'organisation Edeka, qui réalise plus de 18 p. 100 du chiffre d'affaires total du commerce d'alimentation.

Aux Etats-Unis, le plus ancien des groupements de détaillants est une coopérative d'épiciers fondée à Philadelphie en 1888. En 1927 s'est constituée une union réunissant une centaine de coopératives de détaillants en alimentation. Il existe actuellement dans l'épicerie un peu plus de 200 coopératives de détaillants, dont le chiffre d'affaires représente entre 10 et 12 p. 100 du chiffre d'affaires réalisé par les grossistes à clientèle indépendante.

Une *Union internationale des organisations de détaillants de la branche alimentaire* (U. I. D. A.) a été constituée à Berne.

Les coopératives de services.

Les coopératives se sont développées dans de nombreuses branches d'activité : assurance*, crédit, habitation et logement, tourisme, etc.

● Le *crédit* coopératif* revêt des formes très diverses.

● *Les coopératives d'habitation.* Dans le monde, il existait, en 1939, 21 500 sociétés de ce type. Les Etats-Unis à eux seuls en comptaient plus de 10 000 avec 5 millions de membres. C'était surtout des coopératives de crédit à l'habitation. Le but de cette catégorie de coopératives est de faciliter le logement des adhérents. Grâce à la puissance financière et technique des sociétés, l'apport initial de l'adhérent reste faible.

Trois sortes de sociétés représentent la coopérative de construction ou de reconstruction en France :

a) *Les coopératives d'habitation à loyer modéré* (*H. L. M.*). Il existe, en France, environ 180 sociétés, groupées en une fédération nationale et en 14 unions régionales, affiliées elles-mêmes à l'*Union nationale des fédérations d'organisme d'H. L. M.* qui, outre les coopératives, regroupe les autres formes d'H. L. M. (offices publics, sociétés anonymes, etc.).

b) *Les coopératives d'habitations ordinaires.* Ce type se développe rapidement. Le groupement le plus important est *Baticoop Union.* Ces deux sortes de sociétés pratiquent soit la *location attribution,* par laquelle le locataire de la coopérative devient propriétaire lorsque, par ses mensualités, sa dette est amortie, soit la *location simple,* ou la *location coopérative,* par laquelle la coopérative reste propriétaire, l'adhérent ne possédant que des parts dans la coopérative, ce qui lui confère un droit à la gestion. Cette dernière formule introduit, en matière de logement, la propriété et la gestion collectives. Elle est donc plus intéressante pour l'adhérent que la location simple, puisqu'il participe à la gestion de l'immeuble ; elle facilite, beaucoup plus que l'accession à la propriété, la mobilité de la main-d'œuvre.

c) *Les coopératives de crédit immobilier.* Elles consentent à leurs membres des prêts hypothécaires pour la construction de logements familiaux.

La coopération en matière d'habitation présente le double avantage d'associer les individus à l'effort collectif pour le logement, et, sur le plan éducatif, de les amener peu à peu à participer à la gestion des immeubles, à s'intéresser à la vie du groupe d'habitations et à son équipement sanitaire, ménager, social et culturel.

Des *coopératives de reconstruction* avaient été créées en 1920 par les bénéficiaires de dommages de guerre immobiliers. En 1948 fut autorisée la création de *coopératives de reconstruction* des immeubles sinistrés par fait de guerre et des *coopératives de reconstitution* des objets mobiliers (autres que les biens d'usage courant et familial) ; malgré leur appellation, ce sont des associations et non de véritables coopératives ; elles ne sont pas soumises au statut de la coopération.

Le statut juridique de la coopération française.

Le régime juridique des coopératives se présente sous un aspect complexe. Il convient, en effet, de distinguer quatre sources différentes de droit : 1° le statut général de la coopération (1947) ; 2° les lois spéciales qui régissent diverses catégories de coopératives ; 3° le titre III de la loi de 1867 sur les sociétés anonymes, qui régit les sociétés à capital variable ; 4° le droit commun des sociétés. Des hiérarchies ont été établies entre ces quatre sources de droit : *a*) lorsqu'il y a conflit entre les textes relatifs à la coopération et les textes relatifs aux sociétés, ce sont les premiers qui sont appliqués ; *b*) lorsqu'il y a conflit entre le statut de la coopération et les lois spéciales, on applique le premier, sauf dans les cas exceptionnels prévus par le législateur, et lorsque la disposition spéciale en conflit avec la disposition générale est plus libérale que cette dernière.

● *Le statut général de la coopération.* De nombreuses tentatives ont été faites pour donner un statut au mouvement coopératif (notamment en 1898, 1918, 1938, 1940-1944), mais la diversité de forme et même l'objectif des divers types de coopératives n'avaient pas permis d'élaborer une codification suffisamment générale. La création, pendant et après la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses entreprises capitalistes qui avaient adopté la dénomination de coopératives pour bénéficier des avantages économiques et financiers accordés par les pouvoirs publics à de nombreuses formes d'activité coopérative, rendit nécessaire la mise au point rapide d'un statut permettant de distinguer entre les vraies et les fausses coopératives. Ce statut fut préparé, adopté et promulgué en 1947.

En principe, toute coopérative doit avoir la forme juridique d'une société ; la plupart des coopératives sont des sociétés à personnel et capital variables ; cette formule correspond à la mobilité du capital qu'entraîne la fréquence des entrées et des sorties et constitue une modalité de nombreux types de sociétés : sociétés civiles, sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée. Tous les associés disposent de pouvoir de gestion égaux (notamment d'une seule voix chacun aux assemblées générales), sans qu'aucune discrimination puisse être faite en fonction du nombre de parts ou d'actions, de la date d'adhésion, etc. Les coopératives sont, en principe, également soumises à la règle de l'exclusivisme qui interdit d'effectuer des opérations avec des personnes non associées ; cette règle joue différemment pour les coopératives de production et de transformation (par ex., une coopérative beurrière ne peut recueillir du lait qu'auprès de ses adhérents, mais elle vend librement le beurre produit à tout acheteur quel qu'il soit) et pour les coopératives de consommation (elles s'approvisionnent librement, mais ne devraient vendre qu'à leurs membres). D'importantes dérogations ont cependant été apportées à la règle d'exclusivisme par les lois spéciales (coopératives de consommation), sous réserve que certaines prescriptions soient respectées (par ex., la coopérative de consommation doit accepter l'adhésion de tout client habituel). Les sociétés coopératives ayant un même objet peuvent se grouper en *unions* qui sont des coopératives dont les membres ne sont plus des personnes physiques, mais des personnes morales.

Toutes les sociétés coopératives et les unions peuvent se grouper en *fédérations,* qui ne sont plus des sociétés coopératives, mais des associations, et qui n'ont qu'un rôle de liaison.

Les sociétés coopératives et les unions sont gérées par un conseil d'administration élu en assemblée générale ; les administrateurs exercent gratuitement leurs fonctions. Chaque société ou union possède ses statuts, mais la durée du mandat d'administrateur ne peut pas excéder six ans. Par dérogation au principe d'égalité, les statuts des unions peuvent attribuer à chaque société adhérente un nombre de voix proportionnel à ses effectifs.

● *Les lois spéciales.* La législation spéciale des coopératives ouvrières de production figure au Code du travail ; des textes spéciaux régissent les coopératives de consommation, les coopératives artisanales et notamment les coopératives maritimes, les coopératives de crédit, les coopératives agricoles, etc.

● *Les coopératives agricoles.* Aux termes de la règlementation de 1959, les coopératives agricoles doivent nécessairement revêtir la forme de sociétés civiles dont les statuts doivent être conformes aux statuts types élaborés par le ministère de l'Agriculture. La création de toute coopérative agricole est subordonnée à l'agrément d'un comité spécial. Seules les sociétés agréées peuvent utiliser le terme de « coopérative », avec l'un des qualificatifs suivants : agricole, paysanne, rurale, forestière. L'agrément peut être retiré. L'adhésion entraîne pour le postulant une double obligation d'apport de capital (cet apport doit être proportionnel à l'importance des services qu'il demande à la coopérative) et d'apport d'activité (partiel ou total).

La souscription de capital n'est que la conséquence de l'engagement d'activité qui constitue l'essentiel, car c'est de la somme des apports d'activité et de leur permanence que dépend la prospérité de la société, qui par ailleurs constitue une « entreprise » avec tous les risques que cela comporte.

Le retrait d'un adhérent ne peut être accordé s'il doit avoir pour conséquence de réduire le capital social de plus de 25 p. 100 ou si des prêts sont à rembourser au Crédit agricole (qui assure l'essentiel du financement des coopératives agricoles).

Les coopératives agricoles sont soumises au contrôle du ministère des Finances, de la Caisse nationale de crédit agricole (*lorsque la coopérative est bénéficiaire d'un prêt*) et du ministère de l'Agriculture.

La coopération dans le monde.

Le mouvement coopératif, représenté par l'Alliance coopérative internationale fondée à Londres en 1895, a connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale une extension continue. Dans les économies sous-développées, grâce à l'initiative du Bureau international du travail et de l'Alliance coopérative internationale, les secteurs coopératifs sont en plein développement. En Afrique, le nombre des coopératives passe de 3 598 en 1937 à 6 637 en 1952, et les adhérents, de 331 911 à 1 271 229. En Asie, sans l'U.R.S.S., on dénombrait 167 554 coopératives en 1937, et 382 343 en 1952 avec, respectivement, 14 860 476 et 60 230 117 membres. Dans les économies socialistes, le secteur coopératif prend une place de plus en plus large. En U. R. S. S., les coopératives de consommation urbaines ont été rétablies en 1946 ; la coopération prospère aussi dans l'agriculture et l'artisanat rural, mais le secteur coopératif reste très étroitement dépendant de la politique de l'Etat et du Plan. En Yougoslavie, depuis 1950, l'expérience de collectivisme décentralisé s'appuie essentiellement sur la coopérative ouvrière de production, qui n'est pas propriétaire des moyens de production, mais gère, par l'intermédiaire des conseils ouvriers, une entreprise considérée comme un patrimoine social commun. Dans la démocratisation des économies socialistes de type marxiste, la coopération semble appelée à jouer un rôle important. Enfin, dans les pays capitalistes, le secteur coopératif, en progression régulière, oriente peu à peu l'économie vers la satisfaction des besoins réels du consommateur, tout en assurant une véritable mission d'éducation sociale. En France en particulier, il bénéficie d'avantages divers, exonérations fiscales, surtout pour les coopératives agricoles, crédit à faible taux d'intérêt, priorité accordée aux coopératives ouvrières de production dans certaines adjudications de marchés de l'Etat. Signalons enfin le rôle joué par la coopération dans le développement de l'Etat d'Israël. Les villages coopératifs groupent des exploitants dont chacun reçoit une part égale de terre cultivable et l'exploite à sa guise ; mais les machines agricoles, la transformation, le stockage et la vente des denrées, la distribution des produits de consommation se font obligatoirement par voie coopérative. L'expérience israélienne, par sa richesse et son originalité, peut renouveler l'expérience et la doctrine coopérative dans les années à venir. L'évolution actuelle des diverses économies ouvre aux formules coopératives un champ d'application de plus en plus large s'étendant à des activités et à des besoins de plus en plus variés. L'extension des activités coopératives se réalise soit

à l'intérieur des branches existantes (ainsi la coopérative de consommation s'étend à des produits nouveaux mis à la portée de tous grâce à la fabrication en série : appareils ménagers, postes de radio, de télévision, automobiles, etc.), soit à de nouvelles branches, telle la « coopérative de services » s'appliquant aux transports, aux spectacles, à l'enseignement, à l'organisation du travail, etc. Dans le domaine de la mise en valeur et de l'aménagement de zones ou territoires sous-développés, la combinaison des différentes formes de coopération (production, distribution et consommation) peut, avec l'appui des pouvoirs publics, permettre la réalisation d'expériences témoins et la mise au point de structures nouvelles capables de transformer progressivement de vastes secteurs de l'économie. (→ Biblio.)

COOPÉRATIVEMENT adv. De façon coopérative.

COOPÉRER v. tr. ind. [à] (lat. *cum*, avec, et *operari*, travailler). [Se conj. comme *accélérer*.] Prendre part, concourir à une œuvre commune : [M. d'Andilly] *coopéra* [...] *à l'œuvre d'épuration et d'élégance de Balzac et de Vaugelas* (Sainte-Beuve).
— Théol. cathol. *Coopérer à la grâce*, y correspondre, en suivre les inspirations.

COOPER HEWITT. V. HEWITT (Peter Cooper).

COOPÉRITE n. f. Minér. Sulfure naturel de platine de formule PtS.

COOPERTORIUM [rjɔm] n. m. Liturg. anc. Voile de soie qui servait à couvrir les dons offerts à l'autel.

COOPTATION n. f. Désignation d'un membre nouveau d'une assemblée, d'un corps constitué, par les membres qui en font déjà partie : *Les professeurs de facultés sont choisis par cooptation.* ‖ Autref., admission exceptionnelle, dans un corps, une assemblée, d'une personne ne remplissant pas toutes les conditions voulues.

COOPTER v. tr. (lat. *cooptare*, choisir). Admettre par cooptation : *Que le pouvoir nominatif soit unitaire ou plural, coopté, hérité, élu* (Maurras).

COORDINATION n. f. Action de coordonner ; état des choses coordonnées : *Votre témérité raisonnée, et si souvent heureuse, exige la réunion et la coordination dans un homme des vertus les plus diverses* (Valéry).
— Biol. Agencement des parties d'un organisme, tel que cet organisme puisse continuer de vivre. (V. part. *encycl.*)
— Chim. *Indice de coordination*, v. COORDINENCE.
— Econ. polit. Organisation rationnelle de la répartition du trafic entre les chemins de fer et les entreprises de transports routiers, destinée à éviter les effets nuisibles d'une concurrence anarchique. (V. TRANSPORT.)
— Linguist. Rapport qui existe entre plusieurs propositions, plusieurs mots ou groupes de mots de même nature. (V. part. *encycl.*) ‖ *Conjonction de coordination*, v. CONJONCTION.
— Log. Relation qui existe entre deux espèces d'un même genre.
— ENCYCL. Biol. La *coordination* est un fait. Les êtres habitant un milieu défini présentent des dispositifs anatomiques, une physiologie et des instincts qui leur permettent d'y vivre. Cette coordination dans l'organisation, c'est-à-dire la réponse coordonnée de tous les organes du corps à une modification de l'un d'eux, s'explique par les communications nerveuses et par l'action des hormones, notamment celles de l'hypophyse et de la thyroïde. La coordination des mouvements, des fonctions, nécessite de multiples interrelations qui associent les neurones d'un centre nerveux à un autre ; le système nerveux exerce une action intégrative. Plus on monte dans la série, plus il apparaît un milieu intérieur complexe, avec régulation respiratoire et circulatoire, progrès hormonal et nerveux.
— Linguist. La *coordination* peut être *copulative* (les deux propositions coordonnées sont liées par les conjonctions *et* et *ni*), *disjonctive* (conjonctions *ou, soit*), *adversative* (conjonctions *mais, cependant*, etc.), *causale* (conjonctions *car, en effet*), *consécutive* (conjonctions *donc, par conséquent*).

COORDINATOGRAPHE n. m. Appareil de report automatique des coordonnées utilisé en cartographie.

COORDINÉ, E adj. Chim. Se dit d'un atome ou d'un radical qui, dans un composé complexe, est lié à l'atome central par une ou plusieurs valences de coordination.

COORDINENCE n. f. Chim. Valence particulière qui explique l'union de plusieurs molécules, apparemment saturées, en un composé complexe. ‖ Nombre total d'ions ou de molécules se rassemblant autour de l'élément central d'un ion complexe : *La coordinence est 6 dans les complexes cobaltiques.* (On dit aussi INDICE DE COORDINATION.)
— ENCYCL. Dans la liaison par *coordinence*, il y a mise en commun d'électrons par deux atomes ; mais, alors que, dans la *covalence*, les électrons mis en commun sont fournis en nombre égal par chacun des deux atomes, ils sont, dans la coordinence, donnés par un seul d'entre eux ; la molécule formée est alors dite *semi-polaire*.

COORDONNANT, E adj. et n. m. Linguist. Qui exprime une coordination : « *Par conséquent* » *est une locution coordonnante.*

COORDONNATEUR, TRICE adj. et n. Qui coordonne : *Intelligence coordonnatrice.*

COORDONNÉ, E adj. Ch. de f. *Ligne coordonnée*, ligne dont une partie du trafic (en général, transport des voyageurs) a été supprimée au profit d'une entreprise de transports routiers, plus rentable pour ce trafic particulier.
— Gramm. *Propositions coordonnées*, propositions de même nature, sans dépendance de subordination entre elles, mais reliées par des conjonctions, dites « de coordination » (*et, ou, ni*, etc.).
— Log. *Concepts coordonnés*, concepts qui sont deux espèces d'un même genre.

COORDONNÉES n. f. pl. Math. Eléments qui servent à déterminer la position d'un point soit sur une surface, soit dans l'espace : *Coordonnées rectilignes, sphériques.* ‖ *Coordonnées astronomiques*, coordonnées qui servent à définir la position d'un astre sur la sphère céleste. (V. part. *encycl.*) ‖ *Coordonnées géographiques*, coordonnées qui servent à déterminer la position d'un point à la surface de la Terre, par la connaissance de sa latitude* et de sa longitude* rapportée à un méridien origine. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Repères permettant de joindre quelqu'un.
— ENCYCL. Astron. Il existe plusieurs sortes de *coordonnées* astronomiques suivant le plan de référence adopté, et, par suite, suivant l'axe polaire correspondant. C'est ainsi que l'on distingue : les *coordonnées horizontales*, rapportées au plan de l'horizon et à la verticale (azimut* et distance zénithale*, ou son complément, hauteur*) ; les *coordonnées équatoriales*, rapportées au plan de l'équateur céleste et à l'axe du monde (angle horaire*, ascension droite* et déclinaison*, ou son complément, distance polaire*) ; les *coordonnées écliptiques*, rapportées au plan de l'écliptique et à l'axe qui lui est perpendiculaire (latitude écliptique*, longitude écliptique*) ; les *coordonnées galactiques*, rapportées au plan de symétrie de notre galaxie et à l'axe qui lui est perpendiculaire (latitude galactique*, longitude galactique*). Ces différents systèmes ont, deux à deux, des directions communes permettant de passer de l'un à l'autre par les formules de la trigonométrie sphérique, ou encore de les utiliser simultanément pour l'exposé ou la solution de certains problèmes.
— Géod. *Coordonnées géographiques.* On définit en géodésie la latitude* d'un point M comme l'angle φ de sa normale à l'ellipsoïde terrestre avec le plan de l'équateur ; la longitude λ est l'angle dièdre du méridien* du point et d'un méridien origine. Ces coordonnées géodésiques diffèrent légèrement des coordonnées astronomiques de même nom, parce qu'elles n'ont pas la même définition mathématique. Elles se calculent par des formules mathématiques.

● *Coordonnées rectangulaires cartographiques.* Elles constituent un système de repérage des points de la carte en coordonnées cartésiennes rectangulaires.
Les formules de la projection* utilisée définissent les coordonnées rectangulaires planes

$$x = f(\varphi, L)$$
$$y = g(\varphi, L)$$

de tout point de la Terre dont on connaît les coordonnées géographiques. Il est en particulier commode de calculer les coordonnées rectangulaires des points géodésiques et des points remarquables et de faire figurer sur la carte en surcharge le quadrillage des coordonnées avec sa chiffraison ; à l'intérieur de ce quadrillage, on peut alors soit reporter tout point connu par ses coordonnées, soit définir en chiffres la position des détails cartographiques. Il y a autant de systèmes de coordonnées rectangulaires que de systèmes de projections cartographiques. Ces coordonnées rectangulaires cartographiques permettent d'appliquer, en topographie, les propriétés élémentaires de la géométrie analytique à deux dimensions (calcul des distances, calcul des angles, des orientations, etc.). On appelle *nord de la carte* la direction de l'axe des ordonnées qui définit en général une direction voisine du nord géographique.
Le *gisement* G_{AB} d'une direction joignant deux points A et B est alors donné par l'expression

$$\operatorname{tg} G_{AB} = \frac{X_B - X_A}{Y_B - Y_A}$$

et leur distance par

$$AB = \frac{X_B - X_A}{\sin G_{AB}} = \frac{Y_B - Y_A}{\cos G_{AB}} = \sqrt{(X_B - X_A)^2 + (Y_B - Y_A)^2}.$$

L'image de la ligne géodésique suivant laquelle s'effectuent les observations angulaires du terrain n'étant pas une ligne droite de la projection, mais une ligne courbe — même en projection conforme — les lignes droites de la projection joignant les points de coordonnées connues ne représentent pas exactement les directions correspondantes que l'on observerait sur la surface terrestre ; il faut donc faire subir à celles-ci une correction préalable d'arc à la corde (angle *dv*) avant d'appliquer les méthodes de géométrie analytique plane. De même, en toute rigueur, la distance AB déduite des coordonnées rectangulaires par les formules ci-dessus n'est pas rigoureusement égale à la vraie distance terrestre ; les différences sont toutefois très petites et peuvent être négligées en topométrie et en topographie ; on doit en tenir compte dans les calculs de géodésie.
On appelle *coordonnées Lambert* le système de quadrillage rectangulaire dont sont revêtues les cartes rédigées en projection Lambert. Les ordonnées sont comptées positivement vers le N., les abscisses positives vers l'E. Pour éviter les nombres négatifs, on a donné à l'origine les coordonnées $X_0 = 600\,000$ m et $Y_0 = 200\,000$ m. Les coordonnées du point A sont donc $X = x + 600\,000$, $Y = y + 200\,000$. X et Y sont les *coordonnées Lambert* du point A. Les cartes reçoivent un *quadrillage kilométrique* ; les côtés des carrés, respectivement parallèles aux axes de coordonnées, ont 1 km de côté. Ces plans présentent la disposition de la figure 2.
Les coordonnées du point M sont :

$$X = 424\,750 \text{ et } Y = 201\,780.$$

Les coordonnées Lambert sont réglementaires en France pour les points géodésiques et tous les usages topométriques. Elles sont groupées en répertoires de coordonnées des feuilles de la carte au 1/50 000 éditées par l'Institut géographique national.
On appelle *coordonnées U. T. M.* (Universal Transverse Mercator) le système de coordon-

coordonnées géographiques

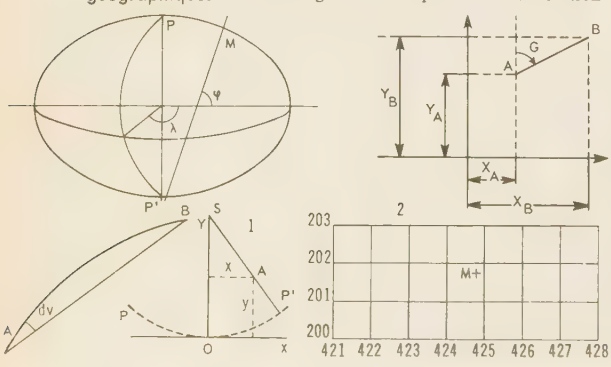

nées rectangulaires cartographiques qui se déduit de la projection de Mercator Transverse conforme (projection* U. T. M. ou de Gauss-Krüger).

Ce système présente l'avantage de requérir une table de projection unique (table de correspondance entre les coordonnées géographiques et rectangulaires), c'est d'ailleurs son seul avantage. Il est employé en Allemagne, en U. R. S. S., en France, et dans les Etats de la Communauté, ainsi que par les militaires.

— Math. S'il s'agit de déterminer la position d'un point sur une surface, on peut astreindre ce point à se trouver sur deux lignes tracées sur cette surface. Soit A′ A″... une première série de lignes correspondant à différentes valeurs u' u''... d'une variable u; et soit B′ B″... une seconde série de lignes correspondant à différentes valeurs v', v''... d'une variable v. Un point quelconque de la surface est déterminé par les deux lignes qui passent par ce point, et les valeurs particulières qu'il faut donner aux variables u et v pour avoir ces deux lignes s'appellent les *coordonnées* du point. Pour qu'un système de coordonnées soit bien défini, il faut qu'à une valeur donnée pour u et à une valeur donnée pour v corresponde une position unique du point, et réciproquement.

S'il s'agit de déterminer la position d'un point dans l'espace, on peut astreindre ce point à se trouver sur trois surfaces et dans des conditions analogues aux précédentes.

Il en résulte que le nombre de *systèmes de coordonnées* est infini; qu'il faut deux coordonnées pour déterminer la position d'un point sur une surface, et trois coordonnées pour déterminer la position d'un point dans l'espace.

Coordonnées rectilignes planes. Soit deux droites fixes X′X et Y′Y concourantes tracées dans le plan : la position d'un point quelconque M du plan est déterminée par l'intersection de deux droites parallèles aux axes X′X et Y′Y. Les positions de ces deux parallèles sont définies par les vecteurs $\overline{OP}$, $\overline{OQ}$ qu'elles interceptent sur les axes. Ces deux vecteurs $\overline{OP}$ et $\overline{OQ}$ sont les coordonnées rectilignes du point M; $\overline{OP}$ s'appelle l'x ou l'*abscisse* du point, $\overline{OQ}$ l'y ou l'*ordonnée* du point. Ce système de coordonnées est dû à Descartes, d'où le nom de *coordonnées cartésiennes*. Ces coordonnées sont dites *rectangulaires* ou *obliques*, suivant que les axes X′X et Y′Y forment un angle droit ou non.

Coordonnées polaires planes. Soit O un point fixe nommé *pôle*, et soit OX un axe fixe. La position d'un point M du plan est déterminée par l'intersection d'un cercle de rayon ρ ayant pour centre le pôle, et d'une demi-droite OA partant du pôle et faisant avec OX l'angle ω, en convenant du sens dans lequel on compte l'angle ω à partir de OX. ρ et ω sont les coordonnées polaires du point M.

Coordonnées bipolaires. V. BIPOLAIRE.

Coordonnées rectilignes dans l'espace. Soit trois plans fixes : XOY, YOZ, ZOX, qui se coupent deux à deux suivant les droites X′X, Y′Y, Z′Z. Trois plans mobiles parallèles à ces plans fixes déterminent par leur intersection un point M de l'espace. La position de chaque plan mobile est donnée par le vecteur qu'il intercepte sur l'une des droites X′X, Y′Y, Z′Z. Ces trois vecteurs $\overline{OD}$, $\overline{OE}$, $\overline{OF}$ sont les trois coordonnées rectilignes ou cartésiennes du point M. On les désigne en général par x, y, z. Ces coordonnées sont dites rectangulaires si le trièdre OXYZ est trirectangle, et obliques dans le cas contraire.

Coordonnées polaires dans l'espace. Soit un trièdre trirectangle OXYZ, la position d'un point M de l'espace est déterminée par le vecteur $\overline{OM} = \rho$, l'angle θ que fait ce rayon vecteur avec l'axe OZ, et l'angle ψ du plan ZOM avec le plan fixe ZOX. Si ON est la projection de OM sur le plan XOY, l'angle XON mesure l'angle dièdre ψ. L'angle ψ est compté de 0° à 360° dans le sens de la flèche (1), l'angle θ est compté de 0° à 360° dans le sens de la flèche (2). ψ, θ, ρ sont les coordonnées polaires du point M. Ces trois coordonnées définissent les positions de trois surfaces : ψ le demi-plan ZON, θ un cône de révolution ayant OZ pour axe, ρ une sphère de centre O et de rayon ρ. L'intersection de ces trois surfaces donne le point M.

Coordonnées homogènes. V. HOMOGÈNE.

Coordonnées tangentielles. V. TANGENTIEL.

Coordonnées tétraédriques. V. TÉTRAÉDRIQUE.

Coordonnées trilinéaires. V. TRILINÉAIRE.

Changement de coordonnées. En géométrie analytique, lorsque l'on a résolu un problème en définissant les divers points d'une figure par leurs coordonnées dans un certain système d'axes, on peut se proposer de déduire immédiatement du résultat la solution du même problème, lorsque les points sont définis par leurs coordonnées dans un autre système; on y parvient en remplaçant, dans les relations qui donnent la première solution, les coordonnées de chaque point dans ce premier système par leurs expressions en fonction des coordonnées du même point dans le second système. *Calculer ces expressions*, c'est effectuer le changement de coordonnées, ou encore passer du premier système d'axes à un second système.

COORDONNER v. tr. Lier, agencer des éléments séparés pour constituer un ensemble cohérent ou pour atteindre un but déterminé : *Si son sang recevait toutes préparées les substances dont l'élaboration demande tant d'industries coordonnées* (Valéry). *Coordonner des efforts.*

— SYN. : *agencer, arranger, combiner, harmoniser, lier, ordonner, organiser.*

COORG, région de l'Inde, dans les Ghâtes occidentales, au S. de l'Etat de Mysore; 4 125 km²; 229 000 hab. Ch.-l. *Mercāra.* Les montagnes, qui reçoivent de fortes pluies de mousson, sont couvertes de forêts denses où l'on exploite le teck et le bois de santal. Les autres ressources du Coorg sont uniquement agricoles, mais les cultures sont soignées : des rizières et de nombreuses plantations (hévéas, théiers, caféiers, poivriers) s'étagent sur les versants défrichés; à proximité des habitations et dans les fonds de vallées, on cultive le bananier et l'oranger.

COORNAERT (Emile), historien français (Hondschoote 1886). Directeur d'études à l'Ecole des hautes études (1931), professeur au Collège de France (1936), il est l'auteur d'ouvrages d'histoire économique et sociale : *la Draperie-sayetterie d'Hondschoote* (Paris, 1930), *les Corporations en France avant 1789* (1941), *les Ghildes médiévales* (1948). [Acad. des inscript. et belles-lettres, 1958.]

COORNHERT (Dirck Volkertszoon), humaniste hollandais (Amsterdam 1522 - Gouda 1590). Il fut un graveur estimé. Il apprit le latin à l'âge de trente ans et traduisit Cicéron en hollandais. Il fut secrétaire, puis pensionnaire de la ville de Harlem (1564), ensuite secrétaire des Etats de Hollande (1572). Mais la tolérance de son *Traité contre la peine de mort appliquée aux hérétiques* (1585) lui valut d'être emprisonné et exilé par les Espagnols, puis chassé de Delft comme hérétique et obligé de se réfugier à Gouda. Individualiste, ce théologien polémiste introduisit l'humanisme en Hollande.

COOTE (sir Eyre), militaire britannique (Ash Hill, Limerick, 1726 - Madras 1783). A l'armée des Indes dès 1754, il fut un des meilleurs lieutenants de Clive. En 1760, il battait Lally-Tollendal à Vandavachy (Wandiwash) et s'emparait de Pondichéry (1761). Après une courte apparition à la Chambre des communes, il fut rappelé aux Indes et nommé commandant en chef en 1779, contre Haydar 'Alī; il le battit à Porto-Novo (1781) et en cinq autres rencontres.

COPACABANA, quartier de Rio de Janeiro (Brésil), au S.-O. du Pão de Açucar, sur l'Atlantique. Grande station balnéaire.

COPACABANA, localité de Bolivie (départ. de La Paz), située dans la presqu'île du même nom, s'avançant dans le lac Titicaca. Centre religieux précolombien devenu un sanctuaire chrétien révéré par les Indiens boliviens.

COPAÈNE ou **COPAHÈNE** n. m. Chim. Hydrocarbure sesquiterpénique qui forme la majeure partie du baume de copahu.

COPAHU n. m. (mot guarani). Oléorésine fournie par divers *copaifera* (légumineuses). [Cette résine était autrefois utilisée dans le traitement de la gonococcie.]

COPAÏER, COPAHIER ou **COPAYER** n. m. (du guarani *copayaba*, arbre à copahu). Arbre à suc résineux et balsamique d'Amérique et d'Afrique tropicales. (Famille des césalpiniacées.)

— ENCYCL. Le fruit du copaïer est une gousse comprimée, bivalve, contenant une ou deux graines. *Copaifera officinalis*, grand arbre touffu à fleurs blanches, dont la tige atteint 25 m de hauteur, croît dans l'Amérique du Sud. Son bois, de couleur rougeâtre, est employé dans les constructions civiles. On en extrait par incision ou perforation jusqu'au canal médullaire, un suc appelé *copahu* ou *baume de copahu*, fort employé autrefois contre la blennorragie.

COPAIN ou **COPIN, INE** n. (abrév. de *compaing*; lat. *cum* et *panis*, celui avec lequel on partage le pain; qui a donné aussi *compagnon*). *Fam.* Camarade de classe, de travail, compagnon préféré : *Les plus poltrons leur font des niches | Et les gourmands sont leurs copains* (Sully Prudhomme). *Lucien est mon camarade de collège, nous étions copains* (Balzac). || *Péjor. Copain* ou *Petit copain*, complice : *Partager avec les petits copains.*

COPAÏS, en gr. **Kôpaïs** ou **Kopaídha**, anc. lac de Grèce (250 km²), en Béotie, à l'E. de Levádhia, actuellement presque complètement asséché et couvert de cultures (coton, tabac). Des canaux de drainage et d'irrigation y avaient été creusés par une compagnie anglaise à partir de 1886.

COPAL n. m. (mot mexicain). Résine que l'on extrait de divers arbres de la famille des césalpiniacées des régions tropicales, et qui sert à la préparation des vernis. || Pl. *des* COPALS.

— ENCYCL. On distingue plusieurs sortes de copals : 1° les copals de l'Est africain (Zanzibar, Tanganyika, Madagascar). Ces copals proviennent de diverses variétés de *Trachylobium verrucosum* (légumineuses). Dans le commerce, on rencontre trois variétés : les variétés fossiles, les plus recherchées, car les plus belles; les variétés demi-fossiles, récoltées dans des tranchées au pied des arbres qui les ont produites; les variétés de récolte (copals verts) s'écoulant de l'arbre, moins recherchées; 2° les copals de l'Ouest africain. On distingue le copal Congo, le plus important, entièrement demi-fossile et provenant de *Copaifera Demeusii*; le copal Sierra Leone, entièrement de récolte et provenant du *copallina* ou de *Guibourtia copallifera*; et des copals divers, de Benguélé d'Angola, du Bénin, de Loango, du Gabon, etc.; 3° les copals d'Amérique du Sud et de l'océan Pacifique ou résine animé du Brésil, provenant de *Hymenoea courbaril*; 4° le copal de Demerara, copal dur de bonne qualité, provenant de la Guyane britannique.

COPALIER n. m. Nom commun aux divers arbres qui fournissent le copal*. || Nom qui désigne aussi le bois américain fourni par diverses espèces de protium (buséracées).

— ENCYCL. Les *copaliers* appartiennent à la famille des césalpiniacées. Ce sont en général de grands arbres, à tronc droit, à fruits constitués par une gousse pleine d'un suc résineux. Les principaux (*Hymenoea verrucosa, copaifera, courbaril, trachylobium*) sont exploités soit par incision du tronc et des grosses branches, qui laissent exsuder leur résine (*copal vert*), soit par des fouilles faites au pied de l'arbre pour recueillir la résine demi-fossilisée qui a coulé naturellement (*copal dur* ou *copaline*). Madagascar est le pays de la Communauté qui produit le plus de copal.

COPALINE n. f. Chim. Principe immédiat du copal, substance dure et incolore, riche en acides résiniques.

— Minér. Copal fossile. || Résine fossile qui se trouve dans les argiles bleues de Highgate, près de Londres. (Cette copaline fossile, qu'on appelle aussi RÉSINE DE HIGHGATE, est jaune-brun, très fragile; elle fond facilement, en donnant un liquide d'odeur aromatique rappelant celle du copal, d'où son nom.)

COPALLIN, E adj. Relatif au copal.

◆ N. m. Bot. Nom commun d'une espèce de liquidambar qui produit le copalme.

COPALME n. m. Nom usuel de *Liquidambar* styraciflua* et du baume qu'il fournit.

COPÁN, site célèbre de ruines mayas du Honduras, situé sur la rivière *Copán*, à la frontière du Guatemala. — Le *département de Copán* a 139 800 hab. Ch.-l. *Santa Rosa de Copán.*

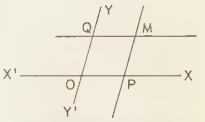

rectilignes dans le plan

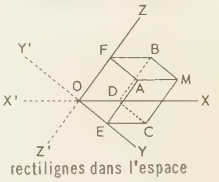

rectilignes dans l'espace

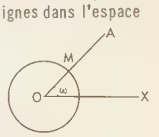

polaires dans le plan

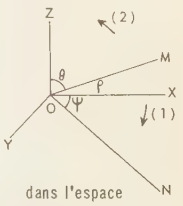

dans l'espace

coordonnées (math.)

stèle de COPÁN *(détail)*

— Copán fut un des premiers centres de l'ancien empire maya (IIIe s. av. J.-C.). Abandonné au IXe s., ses ruines sont célèbres : pyramides archaïques aux murs très abrupts ; stèles colossales représentant des chefs, des prêtres, des divinités sculptés dans un style réaliste, portant une ornementation exubérante.

COPARTAGE n. m. Dr. Partage d'un bien entre plusieurs personnes.

COPARTAGÉ, E adj. et n. Dr. Qui a une part dans un partage.

COPARTAGEANT, E adj. et n. Qui prend sa part dans un partage : *Les héritiers copartageants. La tutelle de leurs copartageants lui était indispensable* (G. Lecomte). ‖ — *Fig.* Qui partage (une opinion) avec quelqu'un : *Les copartageants de mes opinions politiques* (Chateaubriand).

COPARTAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Partager avec une ou plusieurs personnes : *Copartager une succession.*

COPARTICIPANT, E n. et adj. Membre d'une société en participation.

COPARTICIPATION n. f. Participation commune à plusieurs : *La coparticipation des travailleurs aux bénéfices.*

COPARTNERSHIP [koupartnərʃip] n. m. (mot angl.). Système d'actionnariat ouvrier par lequel l'industriel anglais William Lever a voulu, en 1908, faire participer ses ouvriers au capital de l'entreprise. (Incessibles et insaisissables, ces actions reviennent à l'entreprise au départ de l'ouvrier.)

COPATERNITÉ n. f. Syn. de COMPATERNITÉ.

COPAYER n. m. Bot. V. COPAÏER.

COPAZOLINE n. f. Composé hétérocyclique de formule $C_5H_5N_3$, formé d'un noyau de pyridine et d'un noyau de pyrimidine, condensés à la manière de deux noyaux benzéniques dans le naphtalène. (Syn. PYRIDOPYRIMIDINE.)

Jacques COPEAU
par P.-A. Laurens

COPE (Edward Drinker), paléontologiste américain (Philadelphie 1840 - *id.* 1897). En dehors de ses travaux de paléontologie proprement dite, qui portent sur beaucoup de formes fossiles inconnues jusqu'à lui (vertébrés permiens, dinosauriens, mammifères tertiaires), Cope s'est surtout illustré par ses théories de biologie générale ; il a été le chef de l'école néo-lamarckienne de l'Amérique du Nord. Dans l'étude du développement du squelette des mammifères, Cope s'est efforcé de montrer le rôle de la *cinétogenèse* dans la formation des espèces. On lui doit la loi de la non-spécialisation des espèces susceptibles d'une évolution ultérieure, et la loi de l'augmentation de taille. Son œuvre est considérable ; sa philosophie est résumée dans *The Primary Factors of Organic Evolution* (1896).

COPEAU n. m. (lat. pop. *cuspellus*). Parcelle de bois, de métal, etc., détachée par un outil ; et, *par extens. : Copeaux de savon.*

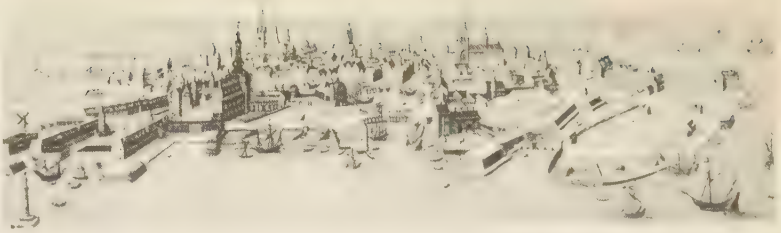

COPENHAGUE au XVIIe s.

— ENCYCL. Dans l'usinage des pièces mécaniques, les *copeaux* sont de trois sortes : les *copeaux à déchirement*, où le métal, après un écrasement partiel, se crevasse et se déchire sous la pression de l'outil ; les *copeaux à cisaillement*, où le métal se détache en parcelles, en laissant une surface irrégulière ; les *copeaux à enroulement*, où le métal « s'écoule » sous la pression de l'outil par une série de cisaillements successifs dans un plan perpendiculaire au plan de l'outil. Ces copeaux entraînent une usure minimale pour l'outil.

Le copeau se forme avec un grand dégagement de chaleur, dû, d'une part, au travail absorbé par la rupture du métal, d'autre part au frottement du copeau sur l'outil. Cette chaleur tend à échauffer et, par suite, à détruire l'arête coupante, d'où la nécessité d'un refroidissement du tranchant par arrosage. (V. LUBRIFICATION.)

L'épaisseur ne peut descendre au-dessous d'une certaine limite — celle du copeau minimal —, sinon celui-ci ne se forme pas d'une manière régulière ; l'outil frotte sur la pièce, qui le repousse jusqu'à ce que l'avance cumulée soit suffisante et que l'outil ait à couper une certaine épaisseur de matière. Puis le copeau s'amincit, et l'outil refuse de nouveau. La connaissance du copeau minimal est très utile pour l'exécution d'un travail de finition. Son épaisseur, qui, en pratique, varie de 0,1 à 0,15 mm, dépend de la forme de l'outil et de la nature du métal le constituant, de la matière travaillée, de l'arrosage, de la vitesse de coupe.

Dans l'industrie du bois, le copeau typique de rabotage est un ruban allongé. La sciure de bois donnée par les scies modernes, dont le tranchant agit comme un ciseau, peut être regardée comme formée de petits copeaux. L'étude de la formation des copeaux, grâce notamment à la stroboscopie, a permis d'améliorer les conditions de fonctionnement des machines à bois. Dans les installations modernes, les copeaux, comme les sciures, doivent être captés aux machines mêmes. (V. ASPIRATION.) Encombrants et de faible valeur, ils ne furent longtemps utilisés que comme combustible. Le développement des panneaux* de copeaux en permet aujourd'hui une utilisation beaucoup plus rationnelle.

COPENHAGUE
place de l'Hôtel-de-Ville

COPENHAGUE, en danois **København,** capit. du Danemark et ch.-l. d'amt, sur la côte est de l'île de Sjaelland, port sur l'Øresund ; 960 300 hab. (avec sa banlieue : 1 237 000 hab.). Evêché catholique. Copenhague a débordé au XIXe s. sur l'île toute proche d'Amager. De nombreux lacs, dont certains sont les vestiges d'anciens chenaux, sont incorporés à la ville. L'agglomération s'est considérablement étendue depuis le début du XXe s. et a annexé toute une série de centres suburbains, surtout vers le N. et le N.-O. La population de Copenhague représente près du quart de la population totale du Danemark, et la capitale joue un très grand rôle dans la vie du pays. Siège des principaux organismes politiques du royaume et d'une importante université, elle possède de nombreuses industries de luxe, comme celle de la porcelaine d'art. Mais Copenhague est aussi une grande ville industrielle : constructions navales et mécaniques (moteurs Diesel), appareillage électrique, minoteries, industries textiles, matières plastiques. Le port, bien équipé et remarquablement situé sur l'Øresund, est très fréquenté ; c'est un carrefour de la navigation de l'Europe du Nord. Copenhague possède de nombreux monuments : l'hôtel de ville (moderne), la Bourse (Renaissance néerlandaise), le palais d'Amalienborg, important ensemble de style rococo, le remarquable Musée national, etc. Le jardin d'attractions de Tivoli a une réputation mondiale. On prévoit l'extension de la ville jusqu'à Roskilde, à l'O., et Hillerode, au N. Une zone industrielle sera

Phot. Estrada, Vizzavona, Larousse, Rapho.

COPÉAU (Jacques), écrivain, acteur et directeur de théâtre français (Paris 1879 - Beaune 1949). Après avoir débuté dans les lettres, avoir été l'un des fondateurs de *la Nouvelle Revue française* en 1909, et écrit des critiques dramatiques, il créa en 1913 le théâtre du Vieux-Colombier, où, aidé par une compagnie d'acteurs formés selon ses méthodes, il s'efforça de renouveler la technique théâtrale, notamment dans le sens d'une recherche synthétique de la mise en scène. Parmi les meilleures réalisations de Copeau, on peut citer : *la Nuit des rois* de Shakespeare, *le Carrosse du saint sacrement* de Mérimée, *le Paquebot « Tenacity »* de Vildrac, *Cromedeyre-le-Vieil* de J. Romains, *Saül* de Gide, et des pièces de H. Ghéon et R. Benjamin. Copeau est l'auteur d'une adaptation dramatique des *Frères Karamazov* (1911), d'une pièce originale, *la Maison natale*, de l'adaptation d'un miracle du XIVe s., *le Miracle du pain doré*, et d'une pièce sur saint François, *le Petit Pauvre*.

Très doctrinaire, hanté de soucis idéologiques et pédagogiques, Copeau avait adjoint une école à son théâtre du Vieux-Colombier. Quand il quitta ce théâtre, en 1924, il se retira en Bourgogne avec un groupe d'élèves et de disciples, *les Copiaux*, pour une tentative de théâtre populaire et de retour aux sources. En 1936, il devint l'un des metteurs en scène de la Comédie-Française, dont il fut administrateur durant quelques mois en 1940. Ses « lectures dramatiques », consacrées à des œuvres qu'il ne pouvait monter, témoignèrent aussi de sa personnalité et de son art. Par sa doctrine, son exemple et par ceux qu'il forma, l'influence de Copeau a été considérable et demeure vivante. (→ Biblio.)

COPEK n. m. Monn. Syn. de KOPECK.

COPÉLATE n. m. (gr. *kopêlatês*, rameur). Dytique vivant dans les eaux douces des régions chaudes du globe. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des dytiscidés.) — ***Copélates*** n. m. pl. Zool. Nom donné par Hæckel aux appendiculaires.

gagnée sur la mer. — *L'amt de Copenhague* a 509 400 hab.

— Hist. Au village primitif de pêcheurs, l'évêque Absalon joignit, en 1167, un château, noyau de Copenhague, dont le nom (København, « port des Marchands ») souligne la valeur du site maritime. Contrôlant le débouché méridional du Sund, Copenhague devint vite une cité commerçante, dont les bourgeois reçurent des libertés municipales (1254), mais où l'organisation corporative fut interdite à la fin du Moyen Age. Elle se heurta à l'hostilité violente de la ligue hanséatique, et en particulier de Lübeck. Devenue capitale du Danemark (1443), bientôt convertie au luthéranisme (1530), Copenhague reçut de Christian II l' « étape » de la Baltique (début XVIe s.); enfin, après un an de siège, Christian III, en éliminant Lübeck, lui assura le contrôle exclusif du Sund (1536-1537). Elle résista grâce à ses milices bourgeoises aux attaques de Charles X Gustave de Suède (1658-1660), et la paix de Copenhague y fut signée (1660). Malgré la victoire de Charles XII, qui surprit la ville (1700), Copenhague connut une période de prospérité au XVIIIe s. Maîtresse absolue du commerce baltique (les péages du Sund sont imposés aux Suédois, 1720; leur produit lucratif s'accroît au XVIIIe s., comme le révèlent les douanes d'Elseneur), Copenhague devint une ville financière (Bourse [grains, sucres, poissons, denrées coloniales, etc.] érigée dès 1619; Kurent Bank fondée en 1736) et coloniale, dont les négociants, aidés par la Banque de Copenhague

Blason de COPENHAGUE

D'argent à trois tours du même maçonnées de gueules, ajourées d'azur, celle du milieu plus haute que les autres, crénelée et essorée aussi d'azur et sommée d'une lune en décours d'or, ouverte du champ, coulissée de sable, défendue par un chevalier armé de toutes pièces tenant un bouclier et brandissant une épée, le tout au naturel, ladite porte surmontée d'un cartouche ovale de sable chargé d'un sigle d'or aux initiales F 3 (qui est du roi Frédéric III); les deux tours latérales crénelées, couvertes en dôme d'azur et girouettées d'une étoile d'or, le tout posé sur une mer au naturel

les principales étapes du développement de COPENHAGUE

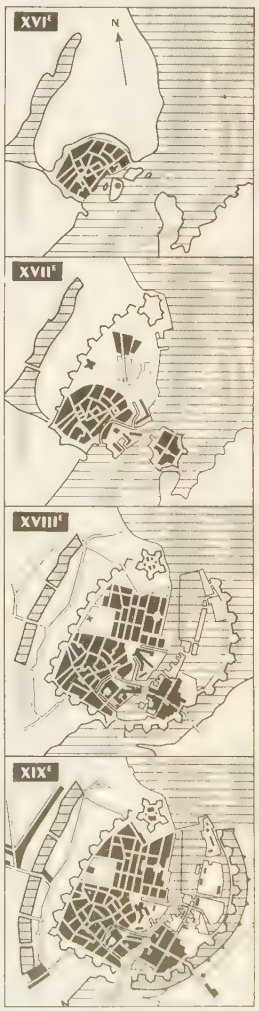

et des compagnies de commerce (Compagnie asiatique, Compagnie des Indes occidentales, Compagnie de Guinée), trafiquèrent activement avec les Indes, les pays du Nord, la Norvège et s'attribuèrent le monopole de l'exploitation coloniale de l'Islande, du Groenland et des Antilles danoises. A deux reprises, le 2 avril 1801 pour briser la ligue des Neutres et du 1er au 5 septembre 1807 pour empêcher la flotte danoise de passer au service de Napoléon Ier, les Anglais forcèrent le Sund, bombardant la ville, détruisant ou emmenant les navires en rade.

COPÉOGNATHE [gnat] n. m. Entom. Syn. de PSOCOPTÈRE.

COPÉPODES n. m. pl. (gr. *kopê*, rame, et *pous, podos*, pied). Sous-classe de crustacés comprenant les lernées, cyclopes, caliges, etc., qui vivent les uns dans les eaux douces, les autres dans la mer.

— ENCYCL. Un grand nombre de *copépodes* sont parasites, et plus ou moins profondément modifiés. Typiquement, les formes libres présentent neuf segments distincts, sans le telson, les quatre derniers ne portent pas d'appendices ; les deux paires d'antennes, généralement bien développées, peuvent servir pour la locomotion ou pour la préhension.

Nicolas COPERNIC

COPERARIO (John COOPER, dit), luthiste et joueur de basse de viole anglais (v. 1575 - Londres 1626). Maître de musique de Charles Ier, il écrivit des suites pour viole, des chansons et des danses pour les masques de Cour, de la musique d'église et un traité de composition où il concilie l'influence italienne et la tradition anglaise.

COPERMUTANT, E n. Chacun de ceux qui font une permutation, un échange. (Syn. COÉCHANGISTE.)

COPERMUTATION n. f. Action de copermuter.

COPERMUTER v. tr. Echanger, troquer : *Copermuter des droits.*

COPERNIC (Nicolas), en polon. Mikołaj **Kopernik** (ou *Copernicus*, selon la formule qu'il avait adoptée), astronome polonais (Toruń 1473 - Frauenburg 1543). Fils d'un riche négociant, il étudia l'astronomie d'abord à l'université de Cracovie (1491-1495), puis à celle de Bologne (1496). En 1500, il vint à Rome et fréquenta la Curie vaticane. Nommé chanoine de Frauenburg en 1501, il obtint l'autorisation de prolonger ses études en Italie, et s'inscrivit aux facultés de médecine et de droit de l'université de Padoue, tout en continuant ses observations astronomiques. Reçu docteur en droit canon à l'université de Ferrare (1503), il rentra définitivement en Warmie en 1504. Jusqu'à la fin de sa vie, l'astronomie fut son étude favorite, et elle rendit son nom illustre à jamais. Il démontra, en effet, que, contrairement aux idées admises jusqu'alors, la Terre n'occupe pas le centre de l'univers, mais qu'avec les autres planètes elle tourne autour du Soleil. Il paraît avoir réuni les divers éléments de son *système* dès 1515, mais ne se décida à faire imprimer son immortel traité intitulé : *De revolutionibus orbium coelestium libri VI*, qu'en 1543, à Nuremberg. Les épreuves en furent revues par son disciple et ami Rhéticus (1514-1572). L'ouvrage était dédié au pape Paul III. (→ Biblio.)

Copernic (SYSTÈME DE). Quelques Anciens avaient eu le pressentiment du mouvement annuel. Les pythagoriciens admettaient le mouvement de rotation de la Terre sur elle-même, la fixité du Soleil au centre du monde et le mouvement des planètes autour du Soleil, tandis que l'astronomie ancienne était représentée par le système de Ptolémée, qui faisait de la Terre le centre immobile de l'univers. La complication de ce système frappa Copernic. Il chercha une conception plus simple. Tout d'abord, le mouvement de rotation de la Terre sur elle-même rend illusoire le mouvement diurne de toutes les étoiles, et si l'on attribue un mouvement convenable à l'axe de la Terre on explique la précession des équinoxes : ainsi disparaissait la moitié des cercles imaginés par Ptolémée pour expliquer les mouvements célestes.

En soumettant son nouveau système au contrôle de l'expérience, Copernic put vérifier qu'il expliquait très simplement les phénomènes. Mais, comme toute grande idée simple et nouvelle, celle de Copernic fut en butte à toutes les critiques ; celles-ci furent réfutées victorieusement en 1610, quand Galilée eut inventé la lunette et découvert les phases de Vénus que Copernic avait devinées. Galilée et ses successeurs confirmèrent le système de Copernic, et les plus grands géomètres n'ont cessé de développer, depuis Newton, les conséquences de ses hypothèses primordiales et d'une si grandiose fécondité. Du point de vue philosophique, la doctrine nouvelle de Copernic favorisa l'émancipation de la cosmologie par rapport à la théologie, en ruinant la thèse géocentriste*. Elle influença profondément le philosophe Giordano Bruno, ainsi que de nombreux autres penseurs de ce temps.

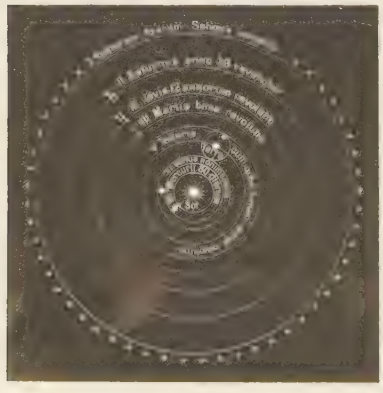

COPERNICIA n. m. Palmier à cire d'Amérique tropicale, à feuilles en éventail.

COPERNICIEN, ENNE n. et adj. Partisan du système de Copernic.

◆ Adj. Relatif à ce système.

COPERTINO, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Lecce) ; 18 300 hab.

COPERTINO (saint Joseph DE). V. JOSEPH DE COPERTINO.

COPHÉMIE n. f. (gr. *kôphos*, sourd, et *phêmi*, je parle). Pathol. Surdité* verbale.

COPHOSE n. f. (du gr. *kôphos*, sourd). Pathol. Surdité complète ou incomplète.

COPIA (Jacques Louis), graveur allemand (Landau 1764 - Paris 1799). Fixé de bonne heure à Paris, il s'y lia d'amitié, vers 1789, avec Prud'hon et devint son interprète attitré. Virtuose de la gravure au pointillé, il excelle dans les effets de flou, de velouté. On lui doit également des estampes d'après Boilly, Sicardi, David.

COPIAGE n. m. Action de copier frauduleusement dans un examen, une épreuve.

— Mécan. Reproduction automatique d'une pièce sur une machine-outil, par l'intermédiaire d'un gabarit.

COPIAPITE n. f. (de *Copiapó*, nom de ville). Minér. Sulfate hydraté naturel de fer et de magnésium.

COPIAPÓ, v. du Chili, ch.-l. de la province d'Atacama, sur le *río Copiapó*, au S. du désert de l'Atacama ; 37 200 hab. Evêché. La ville se développa vers 1840 après la découverte de mines d'argent. Aujourd'hui, elle profite toujours de nombreuses petites exploitations minières (argent et cuivre), mais plus encore de l'oasis qui l'avoisine, à laquelle elle sert de centre commercial. Fonderie de cuivre dans le faubourg de Paipote.

COPIATE n. m. (du gr. *kopiatês*, fossoyeur). V. FOSSOYEUR.

COPIDE n. f. (gr. *kopis, -idos* ; de *koptein*, couper). Cimeterre en usage chez les Macédoniens et chez d'anciens peuples d'Orient.

COPIE n. f. (lat. médiév. *copiare*, reproduire en grand nombre ; de *copia*, abondance). Reproduction d'un écrit : *Copie manuscrite, dactylographiée.* ‖ Mise au net d'un texte, et particulièrement d'un devoir d'élève. ‖ Feuille de papier destinée à recevoir un texte : *Remettre une copie blanche à un examen.* ‖ *Fam.* Sujet d'article pour journaliste : *Chroniqueur en mal de copie.* ‖ Imitation, reproduction d'une œuvre d'art : *Beaucoup de copies se vendent frauduleusement pour des originaux.* ‖ Imitation servile et malhonnête, plagiat. ‖ *Fig.* Personne qui reproduit ou imite les manières, les paroles d'une autre : *La bourgeoisie fut longtemps la copie de la Cour.*

— Banq. et Bourse. *Copie de change*, duplicata d'une lettre de change.

— Comm. *Livre de copie de lettres* ou *copie lettres*, registre sur lequel les commerçants étaient autrefois tenus de reproduire les lettres qu'ils expédiaient.

— Diplom. Document reproduisant la teneur d'un acte antérieur, mais n'en ayant ni la perfection ni l'originalité. (V. part. *encycl.*)

— Dr. Reproduction littérale d'un autre écrit, qui n'a généralement pas de force probante, mais peut parfois tenir lieu de commencement de preuve par écrit. (Les officiers ministériels ont été autorisés à utiliser des moyens mécaniques ou chimiques de reproduction de documents.) ‖ *Copie de copie*, copie faite sur une autre copie, et non sur la minute de l'acte. ‖ *Copie de pièces*, transcription d'un acte en tête d'une signification faite d'avoué à avoué. ‖ *Copie figurée*, facsimilé d'un écrit, qui en reproduit exactement l'aspect.

— Imprim. Texte écrit (*copie manuscrite*), dactylographié ou imprimé (*copie en réimpression*) que les ouvriers typographes ont à composer. ‖ *Châssis de copie*, appareil utilisé pour la copie par contact, dans les procédés photomécaniques de confection de formes d'impression.

— SYN. : *calque, double, épreuve, fac-similé, imitation, reproduction ; ampliation, duplicata, grosse ; devoir ; pastiche, plagiat ; réplique.*

— ENCYCL. Bx-arts. La *copie*, par un artiste, de son propre tableau, est en réalité une réplique*. Exécutée par une autre main, elle ne constitue pas toujours un faux*, la copie d'après les maîtres étant un des principes fondamentaux de l'enseignement des beaux-arts. Cessant d'être littérale, elle devient pastiche*. Obtenue par la photographie ou divers autres procédés, c'est une reproduction* ; lorsque celle-ci est particulièrement fidèle, on l'appelle un fac-similé*. Seule la vente au public d'une copie présentée comme une œuvre originale est un fait délictueux, si toutefois l'intention de tromper peut être démontrée.

— Diplom. Dès l'époque la plus ancienne, pour éviter de recourir trop souvent aux originaux, on a fréquemment exécuté des *copies*. Pendant le haut Moyen Age, les copistes se sont souvent abstenus d'avertir que leur œuvre était une transcription et se sont même appliqués à reproduire le plus fidèlement possible l'apparence du texte copié. C'est ce qu'on appelle des *copies figurées*. On les distingue le plus souvent des originaux par l'absence de signes de validation, cet indice n'étant même pas révélateur à coup sûr, car les copistes allaient jusqu'à reproduire, en les imitant, les souscriptions, monogrammes et paraphes, et quelquefois même à munir leurs copies du moulage du sceau de l'original. Ce n'est donc souvent que grâce à l'étude de l'écriture et à la connaissance parfaite des habitudes de chancellerie que l'on peut distinguer une copie figurée.

Le besoin de posséder une copie pourvue d'une force probante se fit sentir de bonne heure. En Italie, dès le IXe s., on s'adressa aux notaires publics, usage qui s'introduisit dans le midi de la France à la fin du XIIe s. Mais avant cette date, on s'était depuis longtemps adressé aux autorités ecclésiastiques, évêques et abbés, et bientôt toutes les cours d'Eglise, toutes les juridictions laïques et les moindres officiers royaux ou seigneuriaux délivrèrent des copies sous la garantie de leur sceau. Ce sont des *copies authentiques*. On trouve des copies isolées (confirmations*, vidimus*) ou des recueils de copies (registres*, cartulaires*).

De toute façon, les copies du Moyen Age, fussent-elles contemporaines de l'original et pourvues des attestations les plus explicites, n'apportent aucune garantie.

COPIER v. tr. Reproduire un écrit ; en faire une ou plusieurs copies : *Dites à Béjaud de copier cela sur le livre d'ordres* (Vigny). ‖ *Spécialem.* Dans le langage scolaire, reproduire un texte en guise de punition : *Le nouveau, vous me copierez vingt fois le verbe « ridiculus sum »* (Flaubert). ‖ Reproduire par fraude au lieu de faire un travail personnel : *Cet élève a copié son devoir sur son camarade, sur son livre ;* et, *absol. : Elève*

toujours prêt à copier. || Reproduire une œuvre d'art ; et, *péjor.*, imiter servilement, plagier, démarquer. || Chercher à reproduire quelque chose dans une œuvre d'art, s'en inspirer : *Copier la nature.* || Imiter quelqu'un dans ses manières, ses traits, ses attitudes.

— Loc. fam. *Vous me la copierez !* C'est un peu fort ! Je ne m'attendais pas à celle-là ! Je m'en souviendrai !

— Technol. *Machine à copier,* machine permettant la fabrication, en une seule opération, d'un ou plusieurs objets rigoureusement conformes à un modèle.

— Syn. : *calquer, recopier, reproduire, transcrire ; démarquer, imiter, pasticher, plagier ; s'inspirer de ; contrefaire, mimer, reproduire, ressembler à.*

COPIEUR, EUSE adj. et n. Qui copie frauduleusement son devoir sur un voisin ou sur un livre.

COPIEUSEMENT adv. De façon copieuse : *Il arrachait la pomme de l'arrosoir et versait à plein goulot, copieusement* (Flaubert).

COPIEUX, EUSE adj. (lat. *copiosus ;* de *copia,* abondance). Abondant : *Repas copieux.* || *Fig.* Long, prolixe : *Récit, auteur copieux.*

— Syn. : *abondant, ample, plantureux ; fort, large ; généreux ; long, prolixe, riche.*

COPILIE ou **COPILIA** n. f. Crustacé copépode pélagique, dont certaines espèces, comme *Copilia vitrea* de la Méditerranée, par exemple, ont un caractère véritablement ornemental, grâce surtout aux soies plumeuses de leurs appendices, d'une remarquable richesse de coloris. (Famille des saphirinidés.)

COPILOTE n. m. Pilote dont le rôle est d'assister le premier pilote.

COPIN, E n. V. copain.

COPINER v. intr. Etre copain : *Ils copinent ensemble depuis longtemps.*

COPISTE n. Personne qui copie : *Au métier de copiste, Lorie se faisait des journées de trois ou quatre francs* (A. Daudet). || *Particul.* Ceux qui, avant la découverte de l'imprimerie, copiaient des livres : *Les copistes des Romains étaient généralement des esclaves.* || *Par extens.* Qui imite servilement les œuvres, les actes, le genre de quelqu'un.

— Arts graph. Ouvrier photograveur qui assemble et copie sur une planche de métal les négatifs ou les positifs photographiques.

— Hist. relig. Nom que donnaient les Hébreux aux interprètes de la Bible.

— Encycl. Les *copistes* étaient des gens qui, avant l'invention de l'imprimerie, écrivaient des manuscrits. Chez les Hébreux, le copiste était un savant, et, à un moment, ce nom désigna l'interprète, le commentateur du texte sacré, comme le prouve le nom de *scribe,* qui revient si souvent dans les Evangiles.

Chez les Grecs et les Romains, les copistes de profession (*bibliographoi, librarii*) étaient des esclaves lettrés. Leurs maîtres les entouraient de soins et bien souvent les affranchissaient.

Au Moyen Age, ce furent les moines qui remplirent ces fonctions, non seulement pour les textes sacrés ou pour les œuvres religieuses, mais aussi pour les écrits profanes ; les textes des auteurs anciens que nous possédons viennent le plus souvent des copistes religieux de cette époque.

COPLA n. f. (mot esp.). Littér. esp. Strophe d'un poème lyrique. || Court poème lyrique d'inspiration élégiaque ou amoureuse.

COPLANAIRE adj. Math. *Vecteurs coplanaires,* vecteurs parallèles à un même plan.

COPLAND (Aaron), compositeur américain (Brooklyn 1900). Il fut élève de Rubin Goldmark et de Nadia Boulanger. Débutant avec un style d'avant-garde, âpre, austère, rythmiquement complexe, il recherchait un style vraiment américain dans les dissonances et les rythmes du jazz. Vers 1934, il se tourna vers un nouveau lyrisme fondé sur la musique folklorique américaine, sans toutefois perdre son accent très personnel. Pionnier musical, organisateur, éducateur, auteur, son influence sur la musique américaine contemporaine est inestimable. Sa musique d'orchestre comporte plusieurs symphonies et concertos. Il écrivit des ballets comme *Grohg* (1932), *Rodeo** (1942) ou *Apalachian Spring* (1944) ; des opéras : *The Tender Lang* (1954). Parmi sa musique de chambre, il faut citer ses quatuors, son trio (*Vitebsk*), un sextuor ; *Danzon Cubano,* pour deux pianos (1942). Pour chant et piano, on lui doit : *Twelve Poems of E. Dickinson* et *Old American Songs* (1950). A. Copland est l'auteur, enfin, de musique de films : *The City* (1939), *Of Mice and Men* (1939), *Our Town* (1940), *The Red Pony* (1948), *The Heiress* (1950). [→ Biblio.]

COPLEY (John Singleton), peintre américain (Boston 1737 ou 1738 - Londres 1815). C'est le premier artiste éminent de l'école américaine. Son style s'apparente à l'art anglais de la même époque, en plus réaliste et moins élégant. On lui doit des portraits, exécutés à Boston, ou à Londres où les troubles politiques l'avaient contraint à se réfugier (1774). Il est représenté aux musées de Boston et à la National Gallery.

COPOLYCONDENSAT n. m. Chim. Macromolécule, de dimensions variables, résultant d'une opération de copolycondensation*.

COPOLYCONDENSATION n. f. Chim. Formation de molécules, linéaires ou non (copolycondensats), à partir de plusieurs catégories de composés, comportant chacune des molécules différentes ayant les mêmes fonctions chimiques répétées, susceptibles de réagir avec élimination d'un résidu sur les composés d'une autre catégorie.

COPOLYMÈRE n. m. Chim. Corps obtenu par copolymérisation.

COPOLYMÉRISAT n. m. Chim. Résultat d'une copolymérisation : *L'un des caoutchoucs artificiels les plus utilisés est un copolymérisat de butadiène et de styrolène.* (La structure d'un copolymérisat est plus ou moins irrégulière, les motifs de la chaîne étant empruntés à l'une ou à l'autre des molécules condensées.)

COPOLYMÉRISATION n. f. Chim. Polymérisation d'un mélange de composés non saturés, conduisant à des macromolécules.

COPOSSÉDER v. tr. Posséder avec un ou plusieurs autres.

COPOSSESSEUR adj. et n. m. Qui copossède.

COPOSSESSION n. f. Action de copossséder. || Ce que l'on copossède.

COPPARO, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Ferrare), dans le delta du Pô ; 217 500 hab.

COPPÉE (François), poète et auteur dramatique français (Paris 1842 - *id.* 1908). Né d'une famille de condition modeste, il est d'abord expéditionnaire au ministère de la Guerre avant d'être attaché à la bibliothèque du Sénat (1869), puis archiviste au Théâtre-Français (1872-1883). Dans ses premiers recueils de poésie, *le Reliquaire* (1865) et *Intimités* (1868), il apparaît comme un disciple de Leconte de Lisle. Mais ce sont ses œuvres dramatiques qui le révèlent au public : *le Passant* (1869), comédie en vers jouée par Sarah Bernhardt, a un grand succès ; il donnera par la suite *le Luthier de Crémone* (1876), *Severo Torelli* (1883), *les Jacobites* (1885), *Pour la couronne* (1895), pièces qui restent fidèles à la tradition romantique. Plus caractéristiques sont ses recueils de vers : *les Humbles* (1872), *le Cahier rouge* (1874), *les Récits et les Elégies* (1878), où il tente, avec une expression d'une simplicité parfois prosaïque, de chanter les joies et les soucis du petit peuple de Paris et de ses faubourgs (*le Petit Epicier de Montrouge*). Il avait été attiré par la politique lors de l'affaire Dreyfus : président d'honneur de la ligue de Patrie française (1899), il démissionna après les élections de 1902. (Acad. fr., 1884.)

Coppélia ou la Fille aux yeux d'émail, ballet-pantomime en deux actes et trois tableaux ; argument de Ch. Nuitter et A. Saint-Léon, d'après un conte d'Hoffmann ; musique de Léo Delibes, chorégraphie de A. Saint-Léon. Principaux interprètes à la création : Giuseppina Bozzacchi, Louise Fiocre et le mime Dauty (Théâtre impérial de l'Opéra, 25 mai 1870). La musique de Delibes est fine, charmante et dansante, sur une veine d'humour élégante et discrète.

COPPENS DE HOUTHULST (chevalier Willy), officier belge (Watermael, près de Bruxelles, 1892). Titulaire de 37 victoires aériennes en 1918, il est attaché de l'Air de Belgique à Londres, Paris et Rome de 1919 à 1935. Auteur de plusieurs ouvrages.

COPPERASINE n. f. (du mot angl. *copperas,* couperose). Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de fer, provenant de l'altération de la chalcopyrite.

COPPER CLIFF, v. du Canada (Ontario), à l'O. de Sudbury ; 3 600 hab. Importante raffinerie de cuivre. Fonderie de nickel.

COPPERMINE, fl. du Canada (Territoires du Nord-Ouest, Mackenzie), qui se jette dans le golfe du Couronnement ; 840 km. Base aérienne à son embouchure.

COPPET, localité de Suisse (cant. de Vaud), près de Genève, sur le lac Léman ; 800 hab. Eglise gothique (XVe-XVIe s.). Château du XVIIIe s. ayant appartenu à Necker et à sa fille, Mme de Staël. (→ Biblio.)

COPPI (Fausto), champion cycliste italien (Castellania 1919 - Tortona 1960). Coureur d'une classe exceptionnelle, il porta, en 1942, à 45,871 km le record du monde de l'heure, fut champion du monde de poursuite et sur route, gagna plusieurs fois le Tour de France et le Tour d'Italie et la plupart des grandes épreuves internationales d'après guerre.

COPPITE n. f. Minér. Variété de panabase ou cuivre gris antimonial.

COPPO DI MARCOVALDO, peintre italien (Florence v. 1225 - *id.* 1274). Son style dérive de l'art byzantin et de Giunta Pisano. On lui doit *la Madone des Servites* d'Orvieto, *la Madonna dal Bordone,* à Sienne (1261), et une *Crucifixion,* à San Gimignano.

COPPOLANI (Xavier), administrateur français (Marignana, Corse, 1866 - Tidjikja, Mauritanie, 1905). Administrateur des communes mixtes d'Algérie, il fut chargé de réorganiser le protectorat des Maures de la rive droite du Sénégal et de créer la Mauritanie. Il fut assassiné en menant à bien cette tâche. Coppolani a publié avec Depont un remarquable ouvrage sur *les Confréries religieuses musulmanes* (1897).

COPRAH ou **COPRA** n. m. Amande de coco débarrassée de sa coque, desséchée et prête à être moulue pour l'extraction de l'huile. (V. carte huiles *végétales.*)

COPRENEUR, EUSE n. Personne qui, conjointement avec une ou plusieurs autres, prend un objet à loyer ou à ferme.

COPRIN n. m. (du gr. *kopros,* fumier). Champignon basidiomycète dont les lames se résolvent rapidement en un liquide noir, parfois utilisé comme encre.

— Encycl. Les *coprins* poussent souvent en touffes, surtout au pied des arbres et sur les tas de fumier ; jeunes, la plupart sont comestibles (*coprin chevelu, coprin noir d'encre*). Il convient de s'abstenir de boisson alcoolisée en consommant le coprin noir d'encre (*Coprinus atramentarius*) ; ce champignon contient une substance toxique, soluble dans l'alcool, et qui provoque la rubéfaction de la face et des troubles divers.

COPRINE n. f. Base quaternaire de formule

$CH_3-CO-CH_2\overset{+}{N}(CH_3)_3$, $\bar{O}H$, dont le chlorure est obtenu par condensation de la triméthylamine et de la chloracétone.

COPRIS [pris] n. m. (du gr. *kopros,* fumier). Bousier à corps court et très bombé, muni, chez le mâle, d'une corne sur la tête et de carènes sur le prothorax.

— Encycl. Les *copris* creusent sous les excréments des mammifères, abandonnés sur

François COPPÉE
par Jules Valadon
musée Carnavalet

coprin blanc et noir

copris

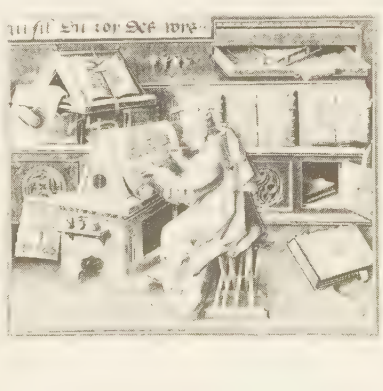

moine **copiste**
miniature du XVe s.
cabinet des Estampes

Phot. Larousse, Moreau, Vincent, Bibl. nat.

le sol, une large cavité souterraine dans laquelle ils enfouissent une énorme provision de nourriture. Au moment de la ponte, la femelle façonne avec ces matières stercorales un petit nombre de boules en forme de poire, qui reçoivent chacune un œuf et dans lesquelles se développeront les larves. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.

COPRO-, élément tiré du grec *kopros*, fumier, fiente, et entrant dans la composition de plusieurs mots.

COPRODUCTION n. f. Action de produire en commun. ‖ *Particul.* Film créé par des producteurs de plusieurs nationalités.

COPROLALIE n. f. (gr. *kopros*, excrément, et *lalê*, bavardage). Psychiatr. Tendance maladive à employer des interjections ordurières.

COPROLITHE n. m. Méd. Nom donné aux matières fécales durcies formant dans les selles de véritables concrétions pierreuses.
— Paléont. Excrément pétrifié des animaux fossiles.

COPROLOGIE n. f. Partie de la médecine qui traite des matières fécales, notamment de leur examen dans un dessein de diagnostic.
— Encycl. L'examen coprologique comprend : un examen *chimique*, qui permet d'apprécier la qualité de la digestion des trois groupes d'aliments (glucides, protides, lipides), et de rechercher les éléments anormaux (sang, toxiques, etc.) ; un examen *bactériologique*, qui différencie la flore de putréfaction, pathologique, de la flore normale de fermentation ; un examen *parasitologique*, comportant la recherche des protozoaires (amibes, lamblias, etc.) et des vers ou de leurs œufs.

COPROLOGIQUE adj. Relatif à la coprologie.

COPROPHAGE adj. Qui se nourrit d'excréments : *Insecte coprophage.*
— ***Coprophages*** n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant les bousiers, géotrupes, ateuchus et autres scarabéidés qui vivent dans les bouses et, en général, dans les excréments des mammifères herbivores.
— Encycl. Les *coprophages* comprennent de nombreux genres et plusieurs milliers d'espèces réparties sur tout le globe ; les plus grands et de couleurs les plus brillantes habitent les régions tropicales, comme les énormes *heliocopris* d'Afrique et de l'Inde, et les beaux *phanæus* américains. Certains roulent des boules faites de matières fécales et s'enterrent avec elles pour les manger. La ponte et le développement des larves ont lieu dans des provisions de même matière amassées par les parents au fond de terriers creusés sous les excréments.

COPROPHILE adj. Qui vit dans les matières fécales, comme certains insectes diptères et coléoptères.
◆ N. m. Petit staphylin noir à téguments striés et sculptés, vivant dans les matières fécales. (Nom sc. : *Coprophilus striatulus*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.)

COPROPORPHYRINE n. f. Biochim. Chromoprotéide dérivant de l'hémoglobine, qu'on rencontre dans les matières fécales et, au cours de certaines maladies, dans l'urine.

COPROPRIÉTAIRE n. Personne qui est propriétaire par indivis d'une chose, conjointement avec une ou plusieurs autres.

COPROPRIÉTÉ n. f. Droit de propriété appartenant à plusieurs personnes sur une seule et même chose : *Vendre un immeuble en copropriété.*
— Encycl. En droit français, la forme normale de la *copropriété* est l'indivision*, dans laquelle chaque copropriétaire possède un droit complet, absolu (sous réserve de la rétroactivité du partage) sur une *quote-part* abstraite de la chose. Cette copropriété est en principe provisoire, chacun des copropriétaires pouvant toujours demander le partage. Il existe cependant des copropriétés perpétuelles avec indivision forcée, par exemple : la copropriété des allées, cours, etc., servant à des maisons voisines, les murs mitoyens, les parties communes d'un immeuble possédé par étages. Cette forme de propriété des immeubles s'est considérablement développée depuis quelques années, en particulier dans les villes, et concerne principalement des immeubles à usage d'habitation, chacun des appartements étant la propriété de celui qui l'occupe. Aux termes du statut de 1938, les différents propriétaires sont groupés dans un syndicat, représentant légal de la collectivité, qui désigne à la majorité un *syndic* chargé de l'exécution des décisions prises et de la garde, de l'entretien et des réparations des parties communes de l'immeuble. La charge des parties communes se répartit proportionnellement aux valeurs respectives des fractions divises de l'ensemble, eu égard à leur étendue et à leur situation. (→ Biblio.)

COPROSMA n. m. Plante malodorante de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. (Famille des rubiacées.)

COPROSTASE n. f. Constipation par non-expulsion des matières fécales, qui s'accumulent dans l'intestin.

COPROSTÉROL n. m. Biochim. Stérol qu'on rencontre dans les matières fécales, et qui résulte de l'action des acides biliaires sur le cholestérol alimentaire.

COPTE adj. Relatif aux Coptes.
— Hist. mil. *Légion copte*, légion que Kléber organisa en 1799, en Egypte, après le départ de Bonaparte. (Elle comprenait environ 500 hommes, habillés et armés comme les soldats français, et fut dissoute en 1801.)
◆ N. m. et adj. Linguist. Egyptien ancien écrit à partir du IIIe s. en un alphabet dérivé du grec.
— Encycl. On appelle *copte* la langue nationale de l'Egypte, à partir de l'époque où les Egyptiens se convertirent au christianisme (vers le milieu du IIIe s.). La langue copte, par conséquent, n'est autre que l'ancien égyptien dans sa dernière période. Elle est écrite à l'aide d'un système nouveau, ayant à sa base l'alphabet grec, augmenté de sept caractères empruntés à la cursive égyptienne contemporaine, dite démotique. Les premiers essais de transcription de l'égyptien en lettres grecques remontent au Ier s. Le groupe de ces textes pré-coptes est maintenant désigné sous le nom d'« ancien copte ». Le copte proprement dit se présente non pas comme un langage d'un type unique, mais comme un ensemble de dialectes. On en connaît actuellement six : le bohaïrique, ainsi nommé d'après le nom de la partie occidentale du delta, dont il est originaire ; le fayoumique, dialecte de l'oasis du Fayoum ; le moyen-égyptien, dialecte de la région d'Oxyrhinchos ; le subakhmimique et l'akhmimique, employés le premier dans la région située entre Abydos et Ashmounein, le second entre Akhmîm et Thèbes ; et, enfin, le sacidique (d'après le nom arabe de la Haute-Egypte), idiome, vraisemblablement originaire de la région de Memphis, qui se répandit de très bonne heure vers le sud. Ce dernier dialecte est le plus ancien de tous. Il ressort, en effet, de la critique textuelle de la Bible que la version sacidique a été faite vers le milieu du IIIe s. Viennent ensuite, par ordre d'ancienneté, les versions en moyen-égyptien, vers la fin du IIIe s., et en bohaïrique, vers le début du IVe s. Les trois autres versions dépendent des textes sacidique et bohaïrique et leur sont, par conséquent, postérieures. Les dialectes dont la durée fut la plus courte sont ceux de la Moyenne- et de la Haute-Egypte, qui disparurent dès le début du VIe s., évincés par le sacidique. Ce dernier atteignit, à cette époque déjà, le maximum de son expansion, occupant toute la vallée, de Sakkarah à Assouan, s'infiltrant même dans le Fayoum, dont le dialecte disparut au cours du VIIe s. Vers le début du XIe s., le bohaïrique, devenu langue officielle de l'Eglise copte grâce à l'influence du patriarcat transporté alors de Nitrie au Caire, commence sa progression vers le sud et parvient, au cours du siècle suivant, à s'imposer, comme langue littéraire, au pays entier. Dès la fin du XIIe s., le copte était déjà pratiquement mort en tant que langue parlée. Sous l'action puissante de la culture arabe et de l'islâm, les coptes ont non seulement abandonné en masse la foi chrétienne, mais ont fini par oublier leur langue nationale, qui n'eut plus, à partir du XIIIe s., qu'une existence artificielle. Le bohaïrique est employé encore actuellement comme langue liturgique de l'Eglise copte. (→ Biblio.)

Coptes (du gr. *aiguptios*, après chute, à la période arabe, de la première syllabe), nom donné originellement aux habitants de l'Egypte et aujourd'hui aux chrétiens d'Egypte ou d'Ethiopie. Le terme est passé de la race à la religion : après la conquête de l'Egypte par les Arabes, de nombreux Coptes, obéissant à la pression souvent armée, devinrent, en quelques siècles, musulmans, et les Arabes les considérèrent comme étant désormais des leurs. Le mot « Copte » s'appliqua dès lors aux seuls chrétiens. Ceux-ci, en Egypte, sont aujourd'hui près de 1 500 000, dont 50 000 catholiques. Le terme s'est étendu aux chrétiens d'Ethiopie, dont les premiers convertis s'étaient mis sous l'obédience du patriarche d'Alexandrie et avaient adopté le rite copte.

● *Ethnologie.* Les Coptes sont aujourd'hui les descendants les plus authentiques de la population de l'Egypte ancienne — à la différence des musulmans citadins, d'origines très mélangées (arabe, turque, syrienne, berbère, grecque), et des musulmans fellahs, qui sont fortement croisés d'arabe ou même que, dans certaines régions (Sud et Nord-Ouest), on peut faire remonter à des tribus bédouines ou libyennes sédentarisées. La permanence raciale des Coptes s'explique par l'attachement à la religion, laquelle ne favorise pas les mariages mixtes. Ils gardent, en général, le type le moins affiné des anciens Egyptiens : visage ovale ou rond, teint bistre, cheveux noirs et frisés, nez droit un peu large, lèvres assez fortes.
Citadins, ils se rencontrent dans toutes les branches de l'Administration, dont ils comptent parmi les agents les plus efficients. Agriculteurs, ils occupent, soit de pair avec les musulmans, soit même seuls, de nombreux villages de Haute- et Moyenne-Egypte, surtout dans les régions d'Assiout et de Minièh. Etudiants, de beaucoup les plus nombreux il y a vingt ans, ils forment encore aujourd'hui la moitié de la clientèle universitaire.

● *Histoire.* La période copte est celle où le christianisme s'épanouit en Egypte, soit de l'édit de Constantin (313) à la conquête arabe (641).
Au IVe s., le monachisme, à la suite des grands ermites tels que saint Paul de Thèbes, naît en Egypte avec saint Antoine, saint Pacôme et Chenouté, et, de là, par saint Basile, Cassien et saint Benoît, se répand dans le monde. A la même époque, la cour

alphabet copte

en memphitique Majuscules	en thébain	nom	valeur
Ⲁ	ⲁ	alpha	a
Ⲃ	ⲃ	vita	v (b)
Ⲅ Ⳋ	ⲅ	gamma	g
Ⲇ	ⲇ	delta	d
Ⲉ	ⲉ	epsilon	e
Ⲋ Ⳍ	ⲋ	so	chiffre 6
Ⲍ	ⲍ	zita	z
Ⲏ	ⲏ	ita	i, è
Ⲑ	ⲑ	ⲧita	t
Ⲓ	ⲓ	iōta	i
Ⲕ	ⲕ	kappa	k
Ⲗ	ⲗ	laula	l
Ⲙ	ⲙ	mi	m
Ⲛ	ⲛ	ni	n
Ⲝ	ⲝ	xi	x
Ⲟ	ⲟ	omicron	o

en memphitique Majuscules	en thébain	nom	valeur
Ⲡ	ⲡ	pi	p
Ⲣ	ⲣ	ro	r
Ⲥ	ⲥ	sima	s
Ⲧ	ⲧ	tau	t
Ⲩ	ⲩ	ypsilon	y, u
Ⲫ	ⲫ	phi	f
Ⲭ	ⲭ	chi	ch
Ⲯ	ⲯ	psi	ps
Ⲱ	ⲱ	oméga	ō
Ⳏ	ϣ	šai	š
Ⳑ	ϥ	ⲫai	f
Ⳓ	ϧ	ⲭai	ẖ
Ⲋ Ⲍ		hori	h
Ⳝ	ⳝ	ǰanǰa	ǰ
Ⳟ	ⳟ	čima	č (ancien g)
Ⳡ	ⳡ	ti	ti

du roi d'Ethiopie Ezana est convertie par le naufragé syrien Frumentius, consacré ensuite évêque d'Aksoum par saint Athanase : c'est le début du christianisme en Ethiopie. Mais, avec le patriarche d'Alexandrie Dioscore, le monophysisme, condamné au concile de Chalcédoine, sépare l'Egypte du monde catholique (451) et se répand de là en Ethiopie. Cependant, l'Egypte secoue de plus en plus le joug byzantin, qui d'ailleurs ne la protège plus des incursions persanes et bédouines, et passe bientôt entièrement sous la domination arabe (641). Traités avec faveur par les califes, les Coptes, soumis ensuite à un véritable esclavage de dix siècles, ne retrouvent de meilleures conditions de vie qu'au XIXe s., grâce à Méhémet Ali.

● *Religion.* Du point de vue doctrinal, les Coptes dits « orthodoxes » professent le monophysisme*, qui n'attribue au Christ qu'une nature, la nature divine.
La liturgie que suivent les Eglises d'Egypte et d'Ethiopie (orthodoxes ou catholiques) est celle de saint Basile, avec une anaphore de saint Cyrille d'Alexandrie. La langue liturgique qui, en Egypte, était primitivement le copte est actuellement, pour la plus grande partie des cérémonies, l'arabe ; en Ethiopie, c'est le guèze.
Le patriarche orthodoxe réside au Caire et gouverne son Eglise, assisté d'un conseil d'évêques et de notables. Il est généralement choisi, ainsi que les évêques, parmi les moines, seuls astreints au célibat. Ceux-ci peuplent les quelques monastères restant en Egypte : du N. au S., le Wadi n'Natroun, Saint-Antoine, Saint-Paul et le Moharraq.
Le patriarche orthodoxe étendait encore son autorité sur l'Eglise éthiopienne ; comptant un grand nombre d'églises et de monastères et 6 000 000 de fidèles, ayant, depuis 1951, son propre métropolitain, cette Eglise a été reconnue indépendante le 28 juin 1959.
Les catholiques d'Egypte ont aussi leur patriarche, nommé par le Vatican.

● *Langue.* V. art. précéd.

● *Littérature.* Elle se compose surtout de traductions de la Bible, d'évangiles et actes apocryphes, de traductions des Pères grecs, de sermons et d'écrits d'auteurs ascétiques dont le plus abondant est Chenouté, des « apophtegmes des Pères (du désert) », de récits (romancés) de la mort des martyrs. Il s'y est ajouté des écrits manichéens (en dialecte subakhmimique) et, récemment découverts à Nag-Hamadi, des écrits gnostiques. Ils nous sont parvenus, les plus anciens sur papyrus, la plupart sur parchemins. La plus grosse partie provient du Deir el-Abiad.

● *Beaux-arts.* L'art copte a fleuri à partir du IVe s. apr. J.-C., pour se survivre, après la conquête de l'Egypte par les Arabes, jusqu'au milieu du VIIe s. Il apparaît surtout dans le relief sur pierre et les tissus. D'autres techniques y sont néanmoins représentées, notamment le relief sur bois ou sur ivoire, le bronze et la poterie peinte. La peinture sur stuc était également développée, mais, de même que les constructions, il n'en reste que de rares témoins : les plus importants sont encore en place dans l'oasis d'El-Khargeh, au S.-O. de l'Egypte (chapelle de l'Exode, IVe s., et chapelle de la Paix, VIe s.), et ceux, pour la plupart détruits, mais dont on a de fidèles reproductions, de Baouît (VIe-Xe s.).
La période proprement copte est précédée d'une période pré-copte qui plonge ses racines dans les périodes ptolémaïque finissante et romaine. A cette époque, le style égyptien en architecture, les motifs pharaoniques en sculpture et en peinture font progressivement place à un style et à des motifs méditerranéens, empruntés par exemple aux basiliques romaines (notamment au temple de Baalbek), ainsi qu'aux peintures de Pompéi ou Herculanum (portraits égypto-romains du Fayoum et d'Antinoë), aux sculptures en haut relief de Palmyre (sculptures d'Ahnas el-Médineh et d'Antinoë) et, dans la poterie peinte, les tissus et le bas-relief, aux motifs hellénistiques de la mosaïque. La fin du IVe s. voit apparaître des monuments parallèles à ceux de l'art byzantin, mais originaux par la technique. Ce n'est pas un art de cour, mais un art populaire ; il abandonne la statuaire, le haut-relief et garde dans le bas-relief stylisé, traité par opposition tranchée du plein et du vide, un souvenir de la technique pharaonique ; les couleurs vives des scènes et personnages représentés sur les vêtements et les tissus marquent un sens de l'harmonie et du contraste qui rappelle les meilleures qualités des artistes thébains de l'ancienne Egypte. Les tissus coptes (dalmatiques, manteaux, housses de coussins, linceuls, tentures en lin ou en laine) sont très recherchés, depuis leur découverte à Antinoë en 1896, puis à Akhmîm et dans diverses autres nécropoles.
Le développement du monachisme multiplie, au VIe s., les constructions (Deir el-Abiad, près de Sohag ; couvent de Saint-Jérémie, à Sakkarah, et de Baouît, près de Deirout), caractérisées par une profusion de niches, de bas-reliefs, de plus en plus stylisés.
L'essor de l'art copte s'arrête à la conquête de l'Egypte par les Arabes. Il n'existe plus ensuite qu'un « art des Coptes », abâtardi par l'influence musulmane. (→ Biblio.)

COPTIS n. m. Plante des régions arctiques, renfermant une matière colorante jaune, qu'on emploie pour teindre les laines et les peaux. (Famille des renonculacées.)

COPTOS ou **KOPTOS.** Géogr. anc. Ville de Haute-Egypte, sur la rive droite du Nil, point de départ des deux routes commerciales qui aboutissaient à la mer Rouge, l'une à Myos Hormos et l'autre à Bérénice, et qu'empruntaient les marchandises à destination ou en provenance d'abord des rivages du golfe Arabique, puis de pays plus lointains (côte de Zanzibar, Inde et Extrême-Orient). Il y avait, à proximité, des carrières et des mines importantes. Coptos joua un rôle politique au début de l'histoire ; éclipsée par Thèbes au temps de la XIe dynastie, elle demeura prospère jusqu'à la conquête turque. C'est l'actuel *Quft*.

COPTOTERME n. m. Termite de la région indo-malaise, qui édifie son nid à la fois avec du carton (qu'il fabrique) et de la terre durcie. (*Coptotermes Gestroi* de Malacca enveloppe d'argile les arbres à caoutchouc, dans lesquels il creuse ses galeries. Le genre fait partie des isoptères.)

COPULATEUR, TRICE adj. Qui est propre à la copulation.

COPULATIF, IVE adj. et n. f. (du lat. *copulare*, unir). Linguist. Qui sert à lier, à unir : « *Et* » *est une conjonction copulative.* (Contr. DISJONCTIF.)
◆ Adj. Log. *Syllogisme copulatif*, syllogisme* dans lequel la majeure est une proposition dont une partie est affirmée dans la mineure et l'autre niée dans la conclusion. (Ex. : *Un même acte ne saurait être injuste et nécessaire. Or la tyrannie est toujours injuste. Donc la tyrannie n'est jamais nécessaire.*)

COPULATION n. f. (lat. *copulatio*). Biol. Accouplement du mâle et de la femelle. ‖ Plus particulièrement, ensemble des processus grâce auxquels les éléments sexuels mâles sont portés dans l'intérieur des organes génitaux femelles au contact de l'ovule mûr. (Syn. COÏT.)
— Chim. Condensation d'un composé diazoïque avec un corps hydroxylé ou aminé. (V. AZOÏQUE.)
— Zool. V. REPRODUCTION et ACCOUPLEMENT.
— ENCYCL. Bot. Il n'y a nulle part, dans le règne végétal, de *copulation* au sens propre. Quelques auteurs l'appliquent cependant, d'une manière générale, à la formation de l'œuf, pour laquelle conviennent mieux les mots de *conjugaison*, à gamètes libres ou non, ou de *fécondation*.
Les frères Tulasne ont aussi désigné du nom de « copulation » le phénomène de fécondation qui, d'après de Bary et eux-mêmes, précéderait, chez les ascomycètes, la formation du périthèce.

COPULE n. f. (lat. *copula*, lien). Log. Mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut. (V. part. *encycl.*)
— Dr. canon. Union charnelle de l'homme et de la femme.
— Linguist. Se dit du verbe *être* et de tout terme de liaison, et en particulier de la conjonction de coordination *et*.
— ENCYCL. Log. La *copule* est un élément essentiel de la proposition, expression verbale du jugement. Toute proposition renferme trois termes : le sujet, l'attribut et la copule. Celle-ci exprime la liaison de l'attribut et du sujet ; dans les propositions négatives, les mots « ne pas », qui portent sur la copule, signifient que nous n'admettons pas cette liaison et que nous dissocions l'attribut du sujet. Pour la logique classique, la copule de tout jugement, quel qu'il soit, est toujours le verbe « être », car ce verbe est impliqué dans tous les autres verbes (*je vais = je suis allant ; je cherche = je suis cherchant*). Pour la logique moderne, tout verbe est copule en tant qu'il lie les différents termes du jugement. La logistique, enfin, remplace la notion classique de copule par divers symboles destinés à préciser quelle sorte de lien existe entre les termes du jugement (inclusion, implication, convertibilité ou identité).

COPULER v. intr. S'accoupler.
— Chim. Réaliser une copulation.

COPURCHIC adj. et n. *Fam.* S'est dit d'une personne ou d'une chose d'une élégance raffinée (vieilli) : *J'appréhende toujours que tu veuilles te lancer dans quelque liaison copurchic* (P. Hervieu).

COPYRIGHT [perajt] n. m. (mot anglais signif. *droit de copie*). Droit que se réserve un auteur ou son cessionnaire d'exploiter pendant plusieurs années une œuvre littéraire, artistique ou scientifique. (V. PROPRIÉTÉ *littéraire, artistique et scientifique.*) ‖ Marque de ce droit par le symbole © suivi du nom du titulaire du droit d'auteur et de l'indication de l'année de première publication. (Dans un livre, ces caractéristiques figurent au dos de la page de titre.)

COQ [kok] n. m. (origine onomatopéique). Oiseau domestique élevé dans les basses-cours. (Dans le langage courant, et même dans les ouvrages scientifiques, ce nom ne s'applique qu'au mâle du genre ; la femelle prend le nom de *poule*. Famille des gallinacés.) [V. part. *encycl.*] ‖ Sorte de girouette représentant un coq, que l'on place fréquemment sur la pointe des clochers d'églises : *Ton œil ne peut se détacher | Du vieux coq de ton vieux clocher* (Béranger). ‖ *Fam.* Homme ardent en amour.
— LOC. FAM. *Coq du village, de paroisse*, le plus huppé, le plus admiré (des femmes en particul.). ‖ *Fier comme un coq*, très fier. ‖ *Se battre, faire front comme un petit coq*, avec fierté et courage. ‖ *Rouge comme un coq*, se dit d'une personne à qui la colère ou l'échauffement d'une course fait monter le sang au visage. ‖ *Jambes, mollets de coq*, jambes très grêles. ‖ *Au chant du coq*, au point du jour. ‖ *Etre comme un coq en pâte*, être entouré de soins, choyé.
— ALLUS. HIST. **Renier au premier chant du coq**, se dit de ceux qui, comme saint Pierre (Luc XXII, 55-62), renient un maître, une doctrine, à la première apparence du danger. ‖ **Sacrifier un coq à Esculape.** Socrate, près de mourir, dit à Criton : « N'oublie pas que nous devons *sacrifier un coq à Esculape.* » Ces paroles se rappellent lorsque l'on conseille de faire un sacrifice à quelque préjugé, même si on ne l'adopte pas.
— Archéol. Au Moyen Age, aiguière ayant la forme de cet oiseau. (On disait aussi un COQUELICOQ. — Les coqs des clochers étaient fréquemment appelés COCHETS ou COCHELETS.)
— Art culin. Syn. de POULET dans certains apprêts culinaires : *Coq au vin. Coq au pâté*, etc. ‖ *Coq vierge*, nom que l'on donne quelquefois au chapon.

art copte
housse de coussin
musée historique des Tissus Lyon

bas-relief copte
sujet dionysiaque, Louvre

art copte
peinture de Baouît
« Christ Pantocrator, Vierge et apôtres »

Phot. Musée hist. des Tissus (Lyon), Chuzeville, Maspero.

coq

— Avic. V. POULE et POULET.
— Econ. dom. Œuf métallique, électrifié ou non, supporté par une tige qui repose sur un pied de bois, et dont on se sert pour repasser les bouillonnés, les petites manches des vêtements d'enfant.
— Hist. *Coq gaulois,* un des emblèmes de la nation française. (Il figura sur les drapeaux de la Révolution et fut surtout en honneur après 1830.)
— Horlog. Sorte de platine, plus ou moins enjolivée, qui reçoit le pivot supérieur du balancier. ‖ Platine plus ou moins artistement parée et qui couvrait une partie du mouvement dans les montres anciennes. (A la différence des anglais, les *coqs à la française* avaient deux oreilles, de manière à empêcher le pivot du balancier de sortir de son trou.) [V. part. *encycl.*]
— Méd. *Crête-de-coq,* v. CRÊTE et CONDYLOME.
— Mœurs et cout. *Combats de coqs,* v. part. *encycl.*
— Ornith. *Par extens.* Nom usuel des mâles de plusieurs gallinacés : *Coq faisan.* ‖ *Coq de bouleau, Coq de montagne,* v. TÉTRAS, LYRE. ‖ *Coq de roche,* rupicole. ‖ *Coq de bruyère,* grand tétras, quelquefois tétras-lyre. ‖ *Coq de Limoges,* nom du faisan au Moyen Age. ‖ *Coq d'été, Coq puant,* huppe. ‖ *Coq d'Inde* (autref. prononcé *co d'Inde*), dindon.
— Pêch. Nom commun au zée (dit aussi POULE DE MER, SAINT-PIERRE, DORÉE), au cotte-scorpion et à certains crabes.
— Sports. Catégorie de boxeurs pesant entre 50,802 kg et 53,524 kg pour les professionnels, et 51 et 54 kg pour les amateurs.
— Technol. En serrurerie, arrêt de charnière.
— Vitic. Œil qu'on réserve sur un cep pour fournir, l'année suivante, un bourgeon destiné à remplacer l'arçon que l'on coupera à la taille de la seconde année.
— ENCYCL. Ornith. Les *coqs* sont des gallinacés de forme robuste, de taille moyenne, très voisins des faisans, dont ils ne diffèrent que par le plus grand développement des caroncules (formant une crête et des barbillons) et par la longueur des plumes de couverture de la queue, qui sont arquées et dépassent largement la queue proprement dite. On en connaît quatre espèces de la région indo-malaise, dont la plus répandue, même à l'état sauvage, est le *coq bankiva* (*Gallus gallus*), souche des races domestiques, qui vit depuis le Cachemire jusqu'à Java, et dont le plumage, en grande partie vert sombre à reflets métalliques et orangé brillant, se retrouve chez certaines races de basse-cour ; l'oiseau sauvage, toutefois, tient la queue horizontale, et sa femelle n'a jamais ni crête ni barbillons. Des coqs redevenus sauvages se trouvent dans diverses régions, spécialement dans les îles d'Océanie. Les autres espèces sont le *coq de Sonnerat* (Inde), le *coq de Lafayette* (Ceylan) et le *coq de Java.* (→ Biblio.)
— Hérald. Le *coq héraldique* est figuré debout ou de profil, la tête levée et la queue décrivant une courbe régulière. Il est dit *armé, onglé, éperonné, becqué, crêté, barbé, membré de...,* pour exprimer que les serres, les ongles, l'éperon, le bec, la crête, la barbe, les membres, etc., sont d'un autre émail que le corps. Le *coq hardi* est celui qui a la patte dextre levée. (V. pl. HÉRALDIQUE, 175.)
— Horlog. Le *coq de montre* a été en usage pour protéger le balancier des anciennes montres jusqu'à l'apparition des montres à cylindre en 1868. C'était une sorte de rosace ajourée qui laissait voir la marche du régulateur. Le style de ces découpures donna lieu à des décors variés suivant les époques. Le coq de montre était d'abord gravé avant d'être ajouré et envoyé à la dorure. On a conservé les noms de graveurs ainsi spécialisés : Antoine Jacquart à Blois (1652), Daniel Marat, le Genevois Pierre Bourdon (1703). Sous Louis XIV et sous Louis XV, les coqs de montre, richement ciselés, représentent des motifs architecturaux, des scènes mythologiques, des grotesques, des chiens, des oiseaux, des têtes de femmes; sous Louis XVI, ils forment des rinceaux, accompagnés de perles et d'oves; sous la Révolution, de simples cercles concentriques ou des lignes droites forment les rayons d'une roue ; sous l'Empire, ils portent un décor de palmettes. On en fit des bijoux, des broches, et l'on en fabriqua, spécialement pour cet usage, jusqu'à la fin du XIXe s.
— Iconogr. Le *coq* figure, sur les monuments antiques, auprès des divinités dont il était le symbole : Mars, Mercure, Apollon, Minerve, et surtout Esculape. Les artistes ont fréquemment représenté des *combats de coqs :* mosaïque de Pompéi (musée de Naples) ; vases peints antiques ; tableaux par Snyders, Jean Fyt (Prado), Oudry (Louvre), Hogarth, Falguière, Gérome (coll. de l'Etat).
— Mœurs et cout. Les *combats de coqs* constituent, de décembre à mai, une des distractions traditionnelles des habitants du Nord et du Pas-de-Calais. Pratiqués dès l'Antiquité en Grèce, à Rome et en Chine, ils tenaient lieu parfois d'oracles. Très populaires en Amérique du Sud, on les trouve également au Mexique, aux Philippines, aux Antilles. Ils obéissent à des prescriptions minutieuses. Les deux combattants, dûment sélectionnés, les ergots armés d'un éperon d'acier, luttent dans un parc grillagé et surélevé, entouré de gradins. La victoire appartient au coq qui peut rester debout trois minutes après le combat. Les mises des propriétaires constituent l'enjeu. Prohibés officiellement en Angleterre, en Belgique et en France (loi de 1850), les combats de coqs y font l'objet d'une tolérance tacite, mais sont rigoureusement interdits à Paris.

coq de Faverolles

coq de clocher
début du XVIIIe s.
musée de la province de Québec

v. hors-texte en couleurs POPULAIRE (art) tome VIII, entre pp. 672-673

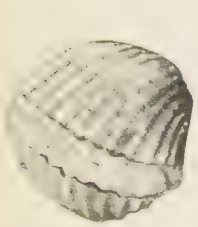

coque (malacol.)

Coq d'or (LE), opéra en un prologue, trois actes et un épilogue de Rimski-Korsakov (1907), d'après un conte de Pouchkine.
Le tsar Dodon meurt pour avoir essayé de tromper l'astrologue qui lui avait cédé un coq d'or, oiseau féerique chargé de veiller sur lui. Dans cet opéra, le dernier qu'il ait composé, Rimski-Korsakov semble avoir voulu utiliser jusqu'à l'extrême limite les ressources du chromatisme et de la couleur orientale, propres à la musique russe.
Il fut ensuite transformé en ballet. Dans la version de 1914, de Diaghilev, les chanteurs étaient sur la scène ; avec Michel Fokine et les ballets russes du colonel de Basil (1937), les chanteurs ont disparu. On a toujours gardé les mêmes décors de Nathalie Gontcharova pour Serge de Diaghilev.

COQ n. m. (néerl. *kok*). Mar. Cuisinier de l'équipage, sur les grands bâtiments : *Moi, je suis coq sur un bateau, si tu veux, je te ferai notre plat de haricots noirs* (A. Camus). ‖ *Fam.* Cuisinier en général. (On dit plus souvent MAÎTRE COQ ; son aide s'appelle MATELOT COQ. Dans la marine de l'Etat, ces matelots forment la spécialité des *boulangers coqs.*)

COQ-À-L'ÂNE n. m. invar. Discours sans suite, sans liaison.
— Littér. Pièce satirique, incohérente et burlesque, en faveur à la fin du XVe s. : *Marot a encore composé des coq-à-l'âne.*

COQUANT n. m. Nom local de la marouette, sur le littoral de l'Océan. (On dit aussi COQUARD.)

COQUARD (Arthur), compositeur français (Paris 1846 - Noirmoutier 1910). Elève de C. Franck, il fut critique musical à *l'Echo de Paris.* Il a laissé des partitions dramatiques (*la Jacquerie,* 1895 ; *la Troupe Jolicœur,* 1903), des musiques de scène, des suites d'orchestre (*Eté*) et des mélodies (*Joies et Douleurs*), ainsi qu'une *Histoire de la musique en France depuis Rameau* (1891).

COQUARDE n. f. Forme ancienne de COCARDE. ‖ *Bonnet à la coquarde,* coiffure en usage aux XVe et XVIe s., dont la forme basse et plate était entourée de larges bords taillades, ornés de plumes et portant un ou plusieurs médaillons ou enseignes.

COQUART ou **COQUARD** n. m. *Pop.* Tuméfaction de l'œil, par suite d'un coup violent ; œil « au beurre noir » : *Sulphart est rentré. Il a un beau coquard sur l'œil* (Dorgelès).

COQUART n. m. Métis obtenu par le croisement du faisan et de la poule.

COQUART (Ernest Georges), architecte français (Paris 1831 - *id.* 1902). Prix de Rome (1858), membre de l'Institut (1888), il a exécuté des travaux importants à la Cour de cassation et à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, où il fut professeur (1883).

COQUASSE n. f. Bouillotte pansue, à anse recouverte d'une tresse de paille ou de roseau.

COQUÂTRE ou **COCÂTRE** n. m. Coq à demi chaponné.

COQUCE ou **COCUCE** n. f. (bas lat. *coquicia,* même sens). Ouverture grillagée au sommet des chefs reliquaires, permettant de toucher ou d'apercevoir la relique.

COQUE n. f. (peut-être du lat. *concha,* coquille). Enveloppe extérieure de l'œuf : *Le poulet naissant brise la coque avec son bec.* ‖ *Par anal.* Enveloppe que certains insectes filent autour de leur corps pour s'y transformer en chrysalide : *Le ver à soie, les chenilles se filent une coque.* (Syn. COCON.) ‖ Chez les insectes diptères cyclorhaphes, enveloppe durcie qui abrite la nymphe. (Syn. PUPE.) ‖ *Par extens.* Enveloppe ligneuse de certains fruits : *Une coque de noix, d'amande, de noisette.*
— LOC. DIV. et FAM. *Sortir de sa coque,* être tout jeune, sans expérience. ‖ *Se renfermer, rentrer dans sa coque* (ou *sa coquille*), se replier sur soi-même, vivre à l'écart de la société ou sans y prêter attention. ‖ *Coque de noix,* ou simplem. *coque,* petite embarcation.
— Aéron. Partie inférieure du fuselage d'un hydravion, qui est située au-dessous de la ligne de flottaison. (V. part. *encycl.*)
— Anat. *Coques condyliennes,* épaississements de la partie postérieure de la capsule de l'articulation du genou.
— Arm. Caisse* d'un véhicule blindé.
— Art culin. *Œufs à la coque,* œufs que l'on fait cuire dans leur coque en les plongeant quelques minutes dans l'eau bouillante, d'où on les retire avant qu'ils soient devenus durs.
— Autom. Bâti métallique rigide qui, dans certains modèles, tient lieu de cadre de châssis et de carrosserie, et sur lequel on fixe les organes de suspension ainsi que le moteur. (V. part. *encycl.*)
— Bot. Fruit multiloculaire à loges closes, déhiscentes ou non : *Les fruits de l'anis, de la capucine, du géranium, etc., sont des coques.* (Les coques sont surtout typiques chez les capucines, les euphorbiacées.) ‖ *Coque du Levant,* fruit de l'anamirte, arbrisseau des Indes orientales. (La coque du Levant est utilisée par les braconniers, qui la triturent avec de l'amorce. L'appât qui en résulte est de nature à enivrer les poissons, qui viennent ensuite nager à la surface de l'eau. Utilisée à très faible dose, la coque du Levant excite la gourmandise des poissons, sans les intoxiquer. Son emploi, néanmoins, est interdit par la loi.)
— Céram. Sorte de caisse en plâtre qui sert à faire ressuer la pâte destinée à la fabrication de la céramique. ‖ *Coque d'œuf,* défaut de la glaçure dans les poteries, et qui consiste en de petits points mats recouvrant en partie la surface des pièces.
— Electr. Nœud qui se forme parfois sur les câbles électriques pendant leur pose.
— Malacol. Nom commercial de *Cardium edule* ou bucarde.
— Mar. Corps, carcasse du navire, considérée indépendamment du gréement et de la mâture : *Recevoir un boulet dans sa coque.* (V. part. *encycl.*) ‖ Vaisseau médiéval court et large, haut sur l'eau, appelé aussi COG ou COGGHE*. ‖ *Auxiliaires de coque,* ensemble des appareils mécaniques du bord qui ne dépendent pas directement de la machine principale : guindeau, treuils de chargement, pompes de cale, installation électrique, etc.

Phot. X, « Omnium agricole », Inventaire des œuvres d'art (Québec), Noailles.

— Mod. Formation de boucles qu'on réunit ensuite pour faire un arrangement de coiffure (*coques de cheveux*) ou de garniture de chapeau ou de robe (*coques de ruban*). ‖ Nœud de ruban ou de tissu que l'on fait avec un morceau en rapprochant les deux extrémités.

— Pâtiss. *Coque du Lot*, gâteau du Quercy, que l'on prépare pour les fêtes de Pâques.

— Technol. Ensemble de petites pièces de fer qui conduisent le pêne d'une serrure. ‖ Crampon posé sur la platine d'un verrou à ressort.

— Encycl. Aéron. La *coque* d'un hydravion est étudiée dans sa forme pour permettre le départ et l'amerrissage sur un plan d'eau. Compromis technique entre les exigences souvent contradictoires de l'aérodynamique et de l'hydrodynamique, son fond comporte un ou plusieurs décrochements qui, disposés dans le sens perpendiculaire au déplacement, facilitent le déjaugeage de l'hydravion : ce sont les *redans*. Quand la vitesse est suffisante, la coque se soulève et ne repose plus sur l'eau que par l'une de ces arêtes transversales, jusqu'au moment où l'hydravion peut prendre son essor.

— Autom. La *coque* est constituée d'éléments de tôle ou d'alliages légers à haute résistance, relativement peu nombreux et soudés électriquement. Les parties inférieures de ce bâti sont renforcées et se prolongent en avant par des brancards qui supportent les organes mécaniques.

— Mar. La *coque* du navire comprend les membrures, varangues, barrots, ceintures, les bordés de coque et des ponts, etc. Comme elle constitue la partie la plus lourde du navire, on cherche à l'alléger au maximum par l'emploi d'aciers à haute résistance et d'alliages légers, l'utilisation de la soudure électrique, etc. Suivant les navires, le poids de coque varie entre 25 et 40 p. 100 du déplacement en charge.

COQUEBIN, INE adj. et n. (origine inconnue). *Fam.* Très naïf, innocent, niais : *On la maria tout de suite à ce coquebin de du Mâãz* (P.-J. Toulet).

COQUECIGRUE n. f. (origine inconnue). Animal imaginaire, chimérique : *Vous serez payé à la venue des coquecigrues. Rabelais parle, je crois, de ce cauquemarre à cuire les coquesigrues* (Balzac). ‖ *Par extens.* Baliverne, sottise, conte en l'air : *Débiter des coquecigrues.* ‖ Personne niaise, sotte, imbécile. (On écrit aussi COQUESIGRUE, COXIGRUE.)

COQUELET n. m. Jeune coq.

COQUELEUX, EUSE n. Personne qui élève des coqs de combat. (Dialectal.)

COQUELICOT n. m. (onomatop., imitant le chant du coq). Espèce de pavot des champs (*Papaver Rhoeas*), extrêmement commun dans les champs de céréales.

— Loc. fam. *Rouge comme un coquelicot*, se dit d'une personne dont le visage, à la suite d'une vive émotion ou pour quelque autre cause, se couvre d'une vive rougeur. ◆ Adj. invar. Qui a la nuance rouge de la fleur du coquelicot : *Robes coquelicot.*

— Encycl. Le *coquelicot* croît communément dans les blés. C'est une jolie plante à fleur d'un rouge éclatant (rarement rose ou blanche), qui, cultivée dans les jardins, a produit de nombreuses variétés. C'est, au point de vue cultural, une plante nuisible, qu'il faut détruire par l'alternance des cultures : substitution aux céréales de prairies artificielles ou de plantes sarclées.

COQUELIN (Charles), économiste français (Dunkerque 1803 - Paris 1853). Il dirigea avec Guillaumin le premier *Dictionnaire d'économie politique* (1853).

COQUELIN (Constant), dit **Coquelin aîné**, acteur français (Boulogne-sur-Mer 1841 - Couilly-Saint-Germain 1909). Élève de Régnier, il obtint un second prix de comédie au Conservatoire (1860) et fut reçu sociétaire à la Comédie-Française dès 1864. Il créa, avec une puissante originalité, *Gringoire, Tabarin, l'Etrangère, les Rantzau, Le monde où l'on s'ennuie*, etc. En 1886, il démissionna, et donna des représentations en Europe et en Amérique (1887-1889). Rentré, en 1890, comme pensionnaire à la Comédie-Française, il y créa *Thermidor* et *la Mégère apprivoisée* (1891), puis rompit définitivement (1892). Engagé à la Renaissance en 1895, il eut, pour ce fait, un retentissant procès avec la Comédie-Française. En 1897, il devint administrateur de la Porte-Saint-Martin, où il créa, en décembre, son plus beau rôle, avec *Cyrano de Bergerac*. Servi par son visage mobile, sa voix claironnante et sa merveilleuse virtuosité, Coquelin montra, dans l'interprétation des grands rôles comiques un talent étincelant. Il consacra ses dernières années à la création de la maison de retraite des comédiens de Pont-aux-Dames, où il mourut. — Son fils, Jean (Paris 1865 - Couilly-Saint-Germain 1944), s'est formé, comme acteur, dans les tournées de son père. Pensionnaire de la Comédie-Française de 1890 à 1892, il quitta ce théâtre, joua, avec son père, à l'étranger, puis revint à la Renaissance (1894) et à la Porte-Saint-Martin (1897). Principales créations : Ragueneau dans *Cyrano* et le Chien dans *Chantecler*.

COQUELIN (Ernest), dit **Coquelin cadet**, acteur français, frère de Constant (Boulogne-sur-Mer 1848 - Suresnes 1909). Il remporta,

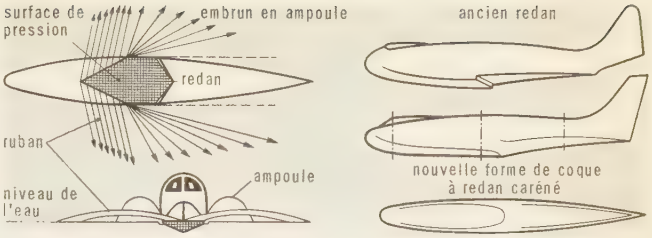

coque d'hydravion

Constant COQUELIN dans le rôle de Cyrano

coque de navire

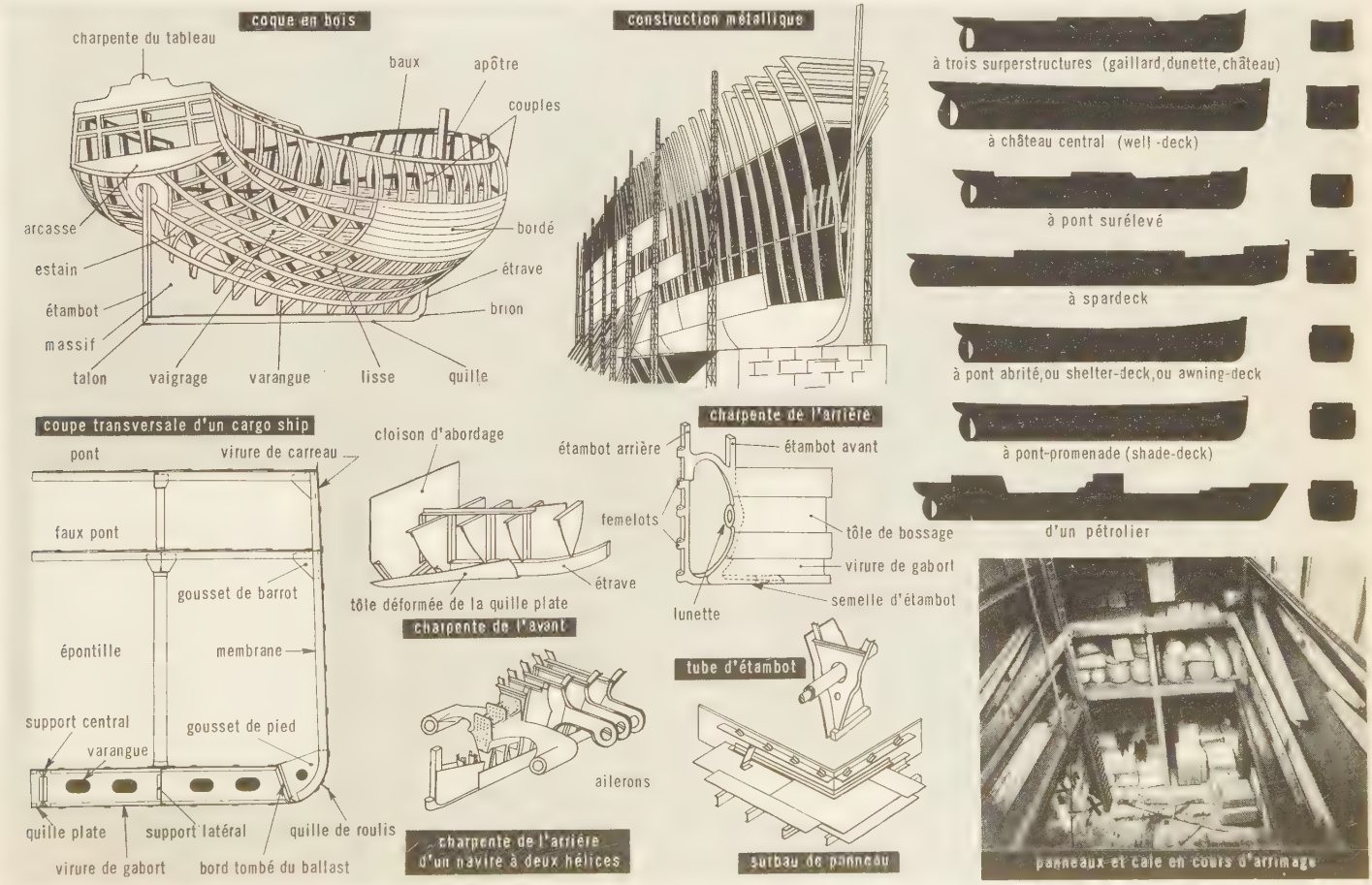

Phot. Mairet.

en 1867, le premier prix de comédie au Conservatoire, fut engagé à l'Odéon, puis, en 1868, à la Comédie-Française, joua aux Variétés (1875-1876), et revint, en 1876, à la Comédie-Française, où il fut sociétaire de 1879 à 1908. Comique d'une verve bouffonne, il réussit mieux dans des personnages secondaires (l'Intimé, Pourceaugnac) que dans les premiers rôles. Il connut la vogue avec ses monologues.

COQUELIQUET n. m. Pâtisserie en forme de coq, que l'on prépare pour les jeunes enfants.

COQUELLE n. f. (de *coque*). Equip. ménag. rur. Cocotte basse de bords, avec ou sans pieds, à queue ou à oreilles. (Dialectal.)

COQUELOURDE n. f. (origine inconnue). Nom donné à quelques espèces de lychnis.

COQUELUCHE n. f. (origine inconnue). Capuchon de drap ou de velours doublé de soie, porté au XVe s. sous le chapeau. ‖ Aumusse, cagoule de pénitent. ‖ Toux épidémique, accompagnée de fièvre, qui régna aux XIVe et XVe s., et pendant laquelle les malades portaient des capuchons, dits *coqueluches*, pour tenir la tête au chaud. ‖ Auj., maladie contagieuse, caractérisée essentiellement par des quintes de toux avec reprises suivies de l'expulsion de mucosités filantes et s'accompagnant parfois de vomissements, facteurs de dénutrition. (V. part. *encycl.*) ‖ *Fig.* Personnage dont on est coiffé : *Un homme qui, selon le dicton populaire, était la coqueluche de la meilleure compagnie du chef-lieu de préfecture* (Balzac).

— ENCYCL. Pathol. La *coqueluche* atteint surtout les enfants; contagieuse, surtout au début, elle se transmet le plus souvent d'enfant à enfant, et un contact même court est suffisant. Elle est due à un coccobacille, découvert par Bordet et Gengou.

L'incubation après contact dure environ deux à sept jours. La maladie débute par une période de bronchite et de coryza (avec fièvre) qui dure de dix à quinze jours, parfois plus. Alors surviennent les quintes, constituées chacune par plusieurs reprises, caractérisées par une inspiration longue et chantante (*chant du coq*) suivie d'une expulsion brutale de l'air inspiré. La quinte se termine par l'expectoration de crachats filants. Le nombre des quintes en vingt-quatre heures peut être de 10 à 40. Au bout de vingt à trente jours, les quintes deviennent moins nombreuses et moins nettes. Mais, jusqu'à la guérison totale, il peut s'écouler de longues semaines, sinon des mois. La coqueluche peut s'aggraver de complications : épuisement par vomissements fréquents, hémorragies (épistaxis, ecchymoses sous-conjonctivales, otorragies), emphysème, convulsions, et surtout la broncho-pneumonie. Chez le vieillard, il faut craindre l'insuffisance cardiaque.

Le malade doit être isolé jusqu'à la fin de la période des quintes. Le traitement consiste en administration d'antispasmodiques, vaccination, et parfois antibiotiques (chloramphénicol, spiramycine) et sérothérapie. Le changement d'air, l'altitude (avion ou caisson de décompression) donnent de bons résultats sur les quintes persistantes, mais ne doivent être employés qu'après disparition totale des signes d'infection (fièvre, râles, etc.). [→ Biblio.]

coqueron

COQUELUCHEUX, EUSE adj. et n. Atteint de la coqueluche.

COQUELUCHOÏDE adj. *Toux coquelluchoïde*, toux quinteuse ressemblant à celle de la coqueluche, qui s'observe notamment dans les compressions médiastinales.

COQUELUCHON n. m. *Fam.* Capuchon (vieilli) : *Ayant englouti sa vaste personne sous un coquelluchon* (Barbey d'Aurevilly). ‖ *Par anal.* Ensemble des plumes qui couvrent la tête d'un oiseau, en lui formant une sorte de capuchon.

COQUEMAR n. m. (du néerl. *kookmoor*, de *kooken*, bouillir, et *moor*, chaudron). Bouilloire à anse, parfois munie d'un goulot et d'un couvercle. (D'un usage très répandu au Moyen Age et jusqu'au XVIIIe s., il était en métal, parfois précieux, ou en terre [XVIIe s.].)

coquemar
XVe s.
musée des Arts décoratifs

COQUEREL (Athanase), pasteur français (Paris 1795 - *id.* 1868). D'une famille janséniste, il fut pasteur de l'Eglise wallonne d'Amsterdam; appelé à Paris (1830), et prédicateur très réputé, il devint l'un des chefs du parti « libéral ». Il fut membre des Assemblées de la IIe République. On lui doit notamment *le Christianisme expérimental* (1847) et une *Christologie* (1858).

COQUEREL (Charles), écrivain protestant français (Paris 1797 - *id.* 1851), frère du précédent. En 1825, il fut l'un des fondateurs de la *Revue britannique*. On lui doit une *Histoire des Eglises du désert* (1841).

COQUEREL (Athanase), pasteur protestant français (Amsterdam 1820 - Fismes, Marne, 1875), fils d'Athanase Coquerel. Il fut empêché, en 1864, par le parti « orthodoxe », d'exercer le ministère dans l'Eglise officielle de Paris, ce qui provoqua une vive agitation dans le protestantisme français; il fonda une Eglise « libérale » indépendante. Auteur de *Jean Calas et sa famille* (1858), il avait été l'un des fondateurs de la Société de l'histoire du protestantisme français (1852).

COQUEREL (Jean Etienne), pasteur protestant français (Amsterdam 1829 - Paris 1901), frère du précédent. Il défendit la liberté religieuse et politique. On lui doit : *Libéraux et orthodoxes* (1864), *M. Guizot et l'orthodoxie protestante* (1864), *les Aventures d'un réfugié* (1871), *Sous la Commune* (1873).

COQUERELLE n. f. Hérald. Meuble formé par trois noisettes réunies par leurs enveloppes, l'une verticale, les deux autres horizontales. (V. pl. HÉRALDIQUE, 129.)

COQUERET n. m. (de *coq*, parce que les fruits de cette plante ont la couleur d'une crête de coq). Bot. Nom usuel de l'alkékenge (*Physalis alkekengi*).

— Horlog. Pièce circulaire à pierre centrale, contre-pivot de la raquette.

Coqueret (COLLÈGE DE), ancien collège de Paris, situé sur la montagne Sainte-Geneviève. Fondé en 1418, il fut surtout célèbre au XVIe s., quand Dorat en devint le principal (1547) et y donna son enseignement à Ronsard et à ses amis.

COQUERICO n. m. Chant du coq. (Syn. COCORICO.)

COQUERIE n. f. (de *coq*, cuisinier). Grande cuisine bâtie sur un quai, pour faire cuire les aliments des équipages qui se trouvent dans le port.

COQUERON n. m. Agric. Nom donné, dans l'ouest de la France, aux meules de foin ou de céréales, de faibles dimensions.

— Mar. Compartiment de la coque situé dans les formes du navire, à l'extrême avant ou à l'extrême arrière.

— ENCYCL. Mar. Le *coqueron* avant est situé sur l'avant de la cloison d'abordage* et le coqueron arrière sur l'arrière de la cloison du presse-étoupe*. Ce sont des compartiments étanches, qu'on peut remplir d'eau et qui servent généralement pour régler l'assiette* du navire. De plus en plus, on emploie le mot anglais *peak*, qui a la même signification.

COQUES, COCKS ou **COX** (Gonzales), peintre flamand (Anvers 1614 - *id.* 1684). Il fut, à Anvers, le portraitiste favori de la bourgeoisie patricienne et le protégé des princes. Ses œuvres, généralement de petit format, situent les personnages (souvent en groupe) dans un intérieur détaillé avec soin. L'élégance et la distinction qu'il confère à ses modèles lui valurent le surnom de PETIT VAN DYCK. Il est représenté dans les musées d'Anvers, Bruxelles, Kassel, La Haye.

COQUET, ETTE adj. et n. (de *coq*). Qui cherche à plaire à une personne d'un autre sexe : *Je sais que tu fais le coquet avec ces dames* (Musset). ‖ *Spécialem.* et *péjor.* Femme qui cherche les hommages par pur esprit de conquête, sans vouloir s'attacher : *Parle, coquette et imprudente fille, pourquoi pars-tu?* (Musset). *Elle l'avait attiré* [...] *employant pour lui toutes les manœuvres des lâches coquettes* (Maupassant). ‖ Qui cherche à plaire par sa mise, qui a le goût de la toilette, de la parure : *Les coquettes acheteuses d'un grand magasin* (Alain). ‖ En parlant des choses, qui est inspiré par la coquetterie : *Elle le voyait maintenant son grand homme* [...] *d'une bonté courte, faite de caprice, d'ostentation et d'un coquet désir de plaire* (A. Daudet). ‖ Elégant, gracieux : *Eugène entra dans un petit salon coquet, gris et rose* (Balzac). ‖ *Fam.* D'une importance assez considérable : *Le magot est coquet.*

— SYN. : *flirteur, galant; aguicheur, allumeur, provocant; élégant, gentil, gracieux, joli, rondelet.*

◆ N. f. Ichtyol. Nom commun à divers poissons parés de vives couleurs, tels que les labres, les chétodons, les blennies, etc.

— Théâtr. *Grande coquette*, ou simplem. *Coquette*, emploi féminin de personnage élégant et séduisant. ‖ Actrice qui remplit cet emploi : *Jouer les coquettes.* (Dans le répertoire classique, Célimène du *Misanthrope*, Sylvia du *Jeu de l'amour et du hasard* sont les rôles de *grandes coquettes* les plus marquants. Dans le théâtre moderne, des pièces de Scribe, de Musset, d'Alex. Dumas fils et d'H. Becque offrent encore des rôles brillants de cet emploi.)

COQUETER v. intr. (de *coq*; proprem., faire comme le coq parmi les poules). [Se conj. comme *jeter*.] User de coquetterie : *Je lui proposais une partie, alors il coquetait* (Balzac). ‖ *Fig.* Montrer de la sympathie pour certaines idées, certain parti, sans s'engager complètement.

— Écon. rur. Couvrir, cocher la poule (en parlant du coq).

COQUETIER, ÈRE n. (de *coque*). Marchand d'œufs, de volailles, de légumes, en gros. ‖ Petit godet creux, généralement muni d'un pied, pour manger les œufs dans leur coque. (On a dit OVIER.) ‖ *Fig.* et *fam. Gagner le coquetier* (comme au tir ou à une loterie de fête foraine), réussir; et, généralement par antiphrase ironique, réussir une sottise : *Il peut toujours se vanter d'avoir gagné le coquetier* (Dorgelès).

— Pêch. Pêcheur de coques. (Syn. HÉNONIER.)

COQUETIÈRE n. f. Ustensile servant à faire cuire les œufs à la coque, constitué par un ensemble de petites coupes en fil de fer dans chacune desquelles on place un œuf.

COQUETTEMENT adv. De façon coquette : *Rastignac se retourna brusquement et vit la comtesse coquettement vêtue d'un peignoir en cachemire blanc* (Balzac).

COQUETTERIE [kɔkɛtri] n. f. Désir de plaire : *La coquetterie est le fond de l'humeur des femmes* (La Rochefoucauld). ‖ Disposition de qui cherche à plaire à une personne de l'autre sexe : *Le plus grand miracle de l'amour est de guérir de la coquetterie* (La Rochefoucauld). ‖ Recherche pour se faire valoir, pour plaire. ‖ *Particul.* Recherche pour plaire à une personne de l'autre sexe par une attitude quelque peu provocante : *Elle était coquette, d'une coquetterie agressive et prudente cependant.* ‖ Manières, manège de coquette : *Pourquoi choisir un pareil endroit? Est-ce une coquetterie?* (Musset). ‖ Recherche parfois excessive de la toilette, de la parure. ‖ *Fig.* Recherche dans la manière de parler, d'écrire, etc. : *Les coquetteries du style, du pinceau.*

— LOC. DIV. *Etre en coquetterie avec une personne*, faire l'aimable avec elle (le plus souvent avec un peu de réciprocité), chercher à la séduire, flirter. ‖ *Fam. Avoir une coquetterie dans l'œil*, être affligé d'un léger strabisme : *Elle avait ce qu'on appelle une coquetterie dans l'œil* (M. Pagnol).

COQUILHATVILLE, v. du Congo-Léopoldville, ch.-l. de la province de la Cuvette-Centrale, sur la rive droite du Congo, en amont du confluent avec l'Oubangui; 10 200 hab. Centre commercial. La ville a reçu son nom en souvenir de l'explorateur *Coquilhat*, qui occupa la région en 1884.

COQUILLAGE n. m. (de *coquille*). Mollusque testacé, animal revêtu d'une coquille. ‖ Partie molle, vivante, qui est à l'intérieur : *Manger des coquillages.* ‖ La coquille même : *Grotte ornée de coquillages.*

COQUILLARD n. m. Malandrin, débauché (XVe s.). ‖ Mendiant qui, soi-disant pèlerin de Saint-Jacques, cousait des coquilles à ses vêtements (XVIIe s.).

COQUILLARD n. m. *Pop.* Œil. — Usité dans l'expression *Je m'en tamponne le coquillard*, je m'en moque : *Monsieur dira qu'il s'en tamponne le coquillard* (F. de Miomandre).

COQUILLART n. m. Pierre à bâtir contenant une grande variété de coquilles.

COQUILLART (Guillaume), poète français (Reims v. 1421 - *id.* 1510). Fils d'un juriscon-

Phot. musée des Arts décoratifs.

sulte, il était official à Reims vers 1470 ; il écrivit avec facilité des poèmes satiriques souvent licencieux, qui le firent surnommer LE COMPOSEUR GAILLARD. La première édition des poésies de Coquillart est de 1493.

COQUILLE n. f. (lat. pop. *conchylia*, modifié sous l'influence de *coque*). Enveloppe calcaire de mollusques testacés, des brachiopodes et de quelques vers (serpule) : *Coquille d'huître, d'escargot, de moule.* (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Coque de l'œuf. || Enveloppe ligneuse de certains fruits : *Coquilles de noix, d'amandes, de noisettes.* || *Coquille de noix*, très petite embarcation. || *Par anal.* Objet en forme de coquille, et particulièrement d'une des valves des coquilles bivalves : *Coquille de beurre.*

— LOC. DIV. *Fig. Rester dans sa coquille, Ne pas sortir de sa coquille*, rester chez soi, fuir la société. || *Sortir de sa coquille*, fréquenter le monde ; être tout jeune, sans expérience. || *Rentrer dans sa coquille*, se retirer prudemment après s'être un peu trop avancé.

— Archit. Intrados de la voûte rampante formée par l'assemblage des marches d'un escalier. || Voûte en quart de sphère, formant la partie supérieure d'une niche en arcade de plein cintre.

— Arm. Expansion inférieure de la garde d'une épée, d'un sabre, d'une dague, servant à protéger la main : *Les coquilles apparaissent au début du XVIIe s.* (Elles sont soit gravées et pleines, soit ciselées et ajourées de petits trous pour arrêter ou fausser la lame de l'adversaire.)

— Art culin. Nom donné à des préparations culinaires servies dans une coquille, comme hors-d'œuvre ou entrées, et qui sont faites avec des ragoûts de viandes blanches, de poisson, d'huîtres, moules, champignons, etc., incorporés à une béchamelle un peu relevée : *Coquille de volaille, de poisson.*

— Arts décor. V. part. *encycl.*

— Arts graph. Plaque de métal qui sort du bain galvanique, dans le clichage par galvanoplastie.

— Bonnet. Dessin de broderie appliqué en bordure de certains articles, tels que brassières, à l'aide de machines spéciales dites « machines à points de coquille ».

— Céram. Vase dont la disposition générale rappelle la forme d'une coquille. || *Coquille d'œuf*, porcelaine japonaise d'une très faible épaisseur. (On en attribue l'invention au potier Ikeda Yasujiro. Les industries japonaise et chinoise ont rivalisé pour ces porcelaines, que les Chinois appellent « porcelaines sans embryon ». Celles qui entrent dans la famille rose, qu'on appelle aussi *coquilles d'œuf rose*, sont rares et recherchées.)

— Cost. Patte du chaperon. (Le nom passe parfois au chaperon entier.)

— Décorat. *Ordre de la Coquille*, v. SAINT-JACQUES (*ordre de*). || *Chevaliers à coquille* ou *de Saint-Michel*, chevaliers que Louis XI avait créés pour défendre le Mont-Saint-Michel contre les Anglais. (V. SAINT-MICHEL [*ordre de*].)

— Equip. mén. rur. *Coquille à rôtir*, récipient de fonte, ouvert par-devant, et dans lequel des barreaux placés transversalement maintiennent de la braise, qui sert à rôtir les viandes placées devant le feu, dans une rôtissoire.

— Hérald. V. part. *encycl.*

— Malacol. *Coquille Saint-Jacques*, nom usuel d'une espèce comestible du genre *pecten*.

— Métall. Pièce métallique placée dans la masse d'un moule en sable et contre laquelle se solidifie le métal. (V. part. *encycl.*) || Moule métallique utilisé en fonderie.

— Mus. Partie supérieure de la tête du violon, dont le profil s'enroule en spirale. (On l'appelle aussi VOLUTE, CROSSE.)

— Papet. Qualité de papier à écrire qui portait l'empreinte d'une coquille dans le filigrane*. || Format de papier aux dimensions de 0,44 m × 0,56 m.

— Prestidig. Demi-boule creuse, en bois, en métal ou en Celluloïd, s'appliquant sur une boule pleine, où elle est invisible, et qu'on en sépare d'une seule main pour donner l'illusion qu'il existe deux boules.

— Sculpt. Petit ornement taillé sur le contour d'un quart-de-rond.

— Sports. Appareil de protection du ventre et du bas-ventre, dont le port est obligatoire dans chaque combat de boxe.

— Techn. chirurg. Plâtre amovible utilisé dans le traitement des affections de la colonne vertébrale.

— Technol. Outil en acier, ayant la forme d'un anneau circulaire interrompu par une encoche dont un bord est coupant. (Les coquilles sont montées sur des plateaux ronds, dits *plateaux à coquilles*. L'angle d'attaque est déterminé par l'affûtage et la position de la coquille sur un plateau. Cet outil conserve à l'affûtage un profil constant. Les plateaux à coquilles équipent souvent les tenonneuses.) || Lame métallique emboutie en forme de demi-sphère. || Porte servant à fermer les condenseurs à surface, dans les machines à vapeur. || *Tiroir à coquille*, tiroir de distribution présentant à peu près la forme d'une coquille.

— ENCYCL. La *coquille* des mollusques est une production solide, presque exclusivement calcaire, sécrétée par le manteau, et généralement facile à séparer sans blessure. Elle est formée d'une sorte de réseau très fin d'une matière analogue à la chitine, qui sert de support au calcaire. Celui-ci est réparti en couches superposées, formées de petits prismes microscopiques juxtaposés. La surface de la coquille est souvent recouverte par une matière cornée, analogue à une sorte de vernis que l'on nomme le *drap marin*. Des pigments de couleurs très variées, sécrétés par le manteau, constituent une très riche ornementation, aux dessins parfois très élégants, ou forment, au contraire, comme un enduit unicolore. La face interne de la coquille des mollusques est souvent nacrée, par suite d'une disposition particulière des prismes constitutifs de calcaire, qui polarisent la lumière. La coquille des gastropodes

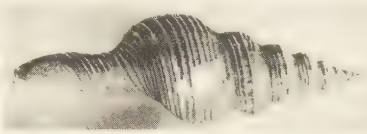

coquille de gastropode

a la forme d'un cône allongé ; mais celui-ci ne reste pas droit, et il s'enroule autour d'un axe (columelle), qui peut être plein ou creux. La *bouche* de la coquille est son orifice permettant la sortie d'une partie — la tête et le pied — du gastropode. On remarque souvent, de distance en distance, des saillies, pointes, bourrelets, ornements divers, qui marquent les zones d'accroissement, les poussées de développement de la coquille. Chez la plupart des gastropodes, la coquille est extérieure et enveloppe le corps ; quelquefois, elle est réduite et sous-cutanée. Elle n'existe pas toujours (limace, eolis).

Chez les mollusques bivalves, la coquille est formée par deux parties, ou valves (écailles), droite et gauche, souvent semblables et symétriques, presque toujours réunies par une charnière dont les dents s'engrènent d'une valve à l'autre. Un ligament élastique analogue à du caoutchouc provoque leur écartement, tandis que deux muscles, par leur contraction, les ferment.

Les céphalopodes ont aussi une coquille, qui prend des formes très diverses : elle est presque nulle chez les octopodes, comme la pieuvre, et calcaire, plate, formée d'un grand nombre de couches superposées chez la seiche, transformée en une lame cornée en forme de plume chez le calmar ; chez ces animaux, elle est toujours sous-cutanée. Chez les nautiles, elle est externe, roulée en spirale, divisée en compartiments, dont le dernier, le plus grand, est rempli par le corps de l'animal. Toutes les loges du nautile communiquent par un siphon.

Les brachiopodes ont une coquille bivalve, mais les deux valves sont toujours très différentes l'une de l'autre, puisque l'une est *dorsale* et l'autre *ventrale*. Les quelques coquilles formées par des vers sont de simples tubes calcaires, souvent collés d'ailleurs sur des coquilles de mollusques.

Les coquilles se conservent très bien à l'état fossile, aussi jouent-elles un rôle de premier plan dans la paléontologie et la stratigraphie.

— Arts décor. Dans le langage des arts décoratifs et de l'ameublement, le mot *coquille*, associé à celui de *perle*, signifie la nacre : cuiller de *coquille de perle*. Beaucoup

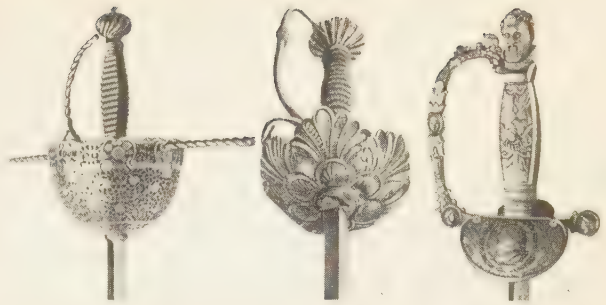

coquilles (arm.) : *de gauche à droite*, de rapière espagnole, XVIIe s.; d'épée allemande, vers 1635; d'épée époque Louis XVIII
musée de l'Armée, Paris

plus fréquemment, il désigne la forme des objets. On nomme indifféremment coquilles ou bateaux les petits récipients employés à servir les hors-d'œuvre. En serrurerie, la coquille est ce qui sert à lever le loquet. C'est encore la petite poignée en fonte ou en cuivre servant à la manœuvre de certaines fermetures de rideaux. En orfèvrerie, c'est la petite saillie qui, lorsqu'on y appuie le pouce, permet de soulever un couvercle.

En tant qu'élément décoratif emprunté à la nature, la coquille, mélangée à la rocaille, abonde dans le style Louis XV.

— Hérald. Les *coquilles* héraldiques sont en forme de coquilles Saint-Jacques et vues du côté convexe, la charnière dirigée vers le chef. Vues du côté concave, elles portent le nom de *vannets*. (V. pl. HÉRALDIQUE, 171.)

— Métall. Le moulage en *coquille* simplifie le travail de fonderie, car il évite d'avoir à préparer un moule en sable pour chaque pièce à couler. Ce système de moulage est parfait pour la coulée des alliages à point de fusion inférieur à 800 °C, mais il présente des inconvénients pour la coulée des alliages ferreux, les coquilles étant elles-mêmes en fonte ou en acier. Il donne des pièces précises et d'un bel aspect.

COQUILLE n. f. Substitution d'une lettre à une autre, par erreur, dans une composition typographique. (Ex. : *Un groupe de singes* [pour SIGNES] *transmis par T. S. F.*

COQUILLE (Guy), jurisconsulte et publiciste français (Decize 1523 - Nevers 1603). Avocat à Paris, puis à Nevers, député du Tiers aux états généraux d'Orléans (1560), premier échevin de Nevers (1568), procureur général du duché de Nevers (1571), il fut l'adversaire déclaré de la Ligue. Représentant du Tiers aux états de Blois (1576 et 1588), il fut le principal rédacteur des cahiers de cet ordre. Ses ouvrages les plus importants sont : le *Traité des libertés de l'Eglise de France* (1594), la *Coutume du pays et duché de Nivernais* (v. 1590), l'*Institution au droit des Français*, l'*Histoire du Nivernais* (1595). C'est un des auteurs qui ont expliqué et résumé le plus clairement le droit coutumier. On lui doit la théorie juridique des libertés de l'Eglise gallicane.

COQUILLÉ, E adj. Carr. Se dit d'une pierre de taille calcaire renfermant de nombreux débris de coquilles.

— Zootechn. *Pigeons coquillés*, groupe de pigeons caractérisés par la présence d'une

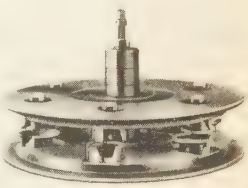

plateau à **coquilles** (technol.)

coquilles (métall.)

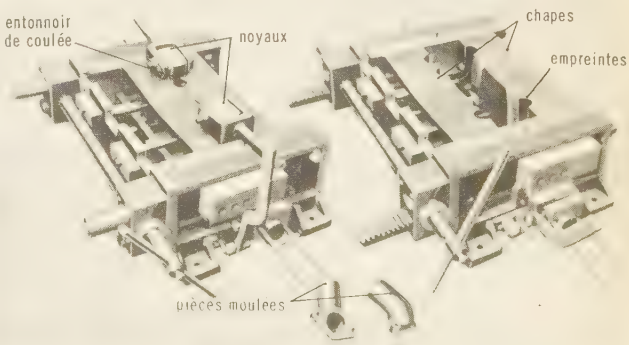

Phot. Larousse, X, doc. Ogier-Boudoul, Voisin.

coquille de plumes retroussées derrière la tête. (Dans le groupe des pigeons coquillés, qu'on appelle encore *pigeons casqués*, on connaît différentes races : les coquillés brésilien, hollandais, russe, le pigeon carme, le sapajon, le pigeon hirondelle.)

COQUILLÉ n. m. Modèle en relief préparé sur une matière dure et sur lequel on estampe le métal qu'on travaille, en l'y frappant à coups de marteau jusqu'à ce qu'il en épouse tous les contours.
— Confect. et Cout. Petit volant posé en coquille.

COQUILLER v. intr. Former des coquilles, des boursouflures, en parlant de la croûte du pain.

COQUILLET n. m. Constr. Pierre calcaire d'une taille difficile, par suite de la très grande quantité de coquilles qu'elle renferme.

COQUILLIER, ÈRE adj. Qui contient des coquilles : *Calcaire coquillier.*

COQUILLIER n. m. Armoire à nombreux tiroirs servant à conserver des collections de coquillages (XVIIe et XVIIIe s.).
— Encycl. Le XVIIIe s. a vu se développer extraordinairement le goût des collections de coquillages, qui avait commencé à se manifester dès le XVIIe s. Les collectionneurs firent fabriquer des meubles spéciaux, qui reçurent le nom de *coquilliers*. Certains étaient précieux, tel celui, plaqué en bois de violette, que Caffieri avait décoré de bronzes dorés, et qui appartint au peintre François Boucher.

COQUILLON n. m Partie du chaperon féminin retombant sur les oreilles, au XIVe et au XVe s.

COQUIMBITE n. f. Minér. Variété de sulfate ferrique naturel hydraté, qui a été trouvée dans la province de *Coquimbo*, au Chili.

cor en corne et métal
IXe-Xe s.
musée de Maestricht

COQUIMBO, v. du Chili septentrional (prov. de Coquimbo), sur la *baie de Coquimbo* ; 25 000 hab. Port exportant le cuivre et le manganèse de la région. Pêche. — La *province de Coquimbo*, qui a pour ch.-l. *La Serena*, a 325 400 hab.

COQUIN, E n. (sans doute de *coq*). Individu vil, sans honneur ni probité : *Un franc coquin. Un fieffé coquin. Vous ne devez pas négliger d'apprendre comment en Espagne les coquins sortent de ce monde* (Mérimée). ‖ *Par extens.* Terme de colère ou d'injure sans signification précise.
◆ N. et adj. Etre malicieux, espiègle, souvent en parlant d'un enfant : *Petit coquin.* ‖ Marque parfois simplement une sympathie amusée, drôle : *Et deux grands coquins de bergers drapés dans des manteaux de cadis roux qui leur tombent sur les talons comme des chapes* (A. Daudet). ‖ *Coquin de sort!*, exclamation de surprise méridionale : *Sitôt que vous vous êtes mis à ronfler, coquin de sort! je vous ai reconnu tout de suite* (A. Daudet). ‖ *Yeux coquins, Regard coquin*, yeux, regard qui expriment la malice, un esprit égrillard, etc.
◆ N. m. Géol. Nodules de phosphate de calcium exploités dans le Crétacé de la bordure de l'Ardenne. (Certains contiennent des fossiles.)
◆ N. f. Femme débauchée, adonnée au libertinage : *Nous sommes liés, le baron et moi, par nos coquines* (Balzac).

COQUINERIE n. f. Caractère de coquin. ‖ Action, manières de coquin : *Il lui paraissait grandi par cette coquinerie énorme* (Zola).

COQUINET, ETTE n. et adj. Petit coquin : *Je devine qu'elle a eu peur que je parle trop, la petite coquinette* (Aicard).

COQUIOT (Gustave), critique d'art français (Puits, Côte-d'Or, 1865 - Paris 1926). Ami de Huysmans, de Rodin, de Jean Lorrain, de la plupart des peintres impressionnistes, il a publié nombre d'essais de critique d'art ainsi que des tableaux parisiens : *les Bals publics* (1895), *les Cafés-Concerts* (1896), *le Chariot errant*, scènes de la vie de cirque (1910), *le Vrai J.-K. Huysmans* (1912), *Cubistes, passéistes et futuristes* (1914), trois volumes sur *Rodin* (1913, 1916, 1917), *les Indépendants* (1921), *Pantins de Paris* (1921), *Maurice Utrillo* (1924), *Des gloires déboulonnées* (1925).

CORAÏ
lithographie de Lemoine
d'après Smolki
Bibliothèque nationale

COR n. m. (lat. *cornu*, corne). Corne ou défense d'éléphant (olifant), dont tous les peuples primitifs ont fait un instrument d'appel, surtout guerrier. ‖ Instrument en cuivre composé d'une embouchure, d'un long tube conique enroulé sur lui-même et terminé par un pavillon largement évasé. (V. part. *encycl.*)
— ***À cor et à cri*** loc. adv. *Fig.* A grand bruit ; en insistant vivement : *Réclamer quelqu'un à cor et à cri.*
— Allus. hist. ***Cor de Roland,*** allusion au cor légendaire de Roland. Il était d'ivoire, et rendait des sons formidables. Cerné dans la vallée de Roncevaux, Roland, pour appeler au secours, sonna de son cor avec tant de force qu'il se rompit les veines du cou. ‖ ***Cor d'Alexandre.*** Une tradition veut qu'Alexandre se soit servi, dans ses campagnes, d'un cor de dimensions colossales. Il en faisait usage pour rappeler ses soldats, qui pouvaient l'entendre à une distance de 100 stades, c'est-à-dire 18 km.
— Mil. *Cor de chasse*, ancien attribut des troupes d'infanterie légère, sous l'Ancien Régime. ‖ Auj., insigne des chasseurs* à pied, alpins ou à cheval. ‖ Instrument de musique utilisé dans les fanfares des chasseurs.
— Vénerie. *Chasser à cor et à cri*, chasser à grand bruit, avec le son de la trompe, le cri des veneurs et le récri des chiens de la meute.
— Encycl. Mus. L'ancien *cor d'harmonie*, ou *cor simple en fa*, différait peu du *cor de chasse en ré*. Il n'avait, comme lui, aucune perforation, et c'étaient les lèvres des exécutants qui, faisant office d'anches, parvenaient, en modifiant leur pression sur l'embouchure, à diviser la colonne d'air en 2, 3, etc., et jusqu'à 16 segments vibrants. Ainsi obtenait-on une échelle de sons s'étendant sur trois octaves et demie, étagés du son fondamental jusqu'à l'harmonique 16. L'innovation réalisée par le Saxon Stölzel, en 1815, donnant facilité d'émettre avec précision tous les degrés de la gamme chromatique au moyen d'un mécanisme de pistons, rendit moins ardu le jeu de cet instrument. Le cor à pistons, accordé en *fa* ou en *si* bémol, prit place dans l'orchestre en 1865.
Cor anglais. Malgré son nom, cet instrument n'est pas un cor, mais un hautbois alto, construit en *fa* et sonnant une quinte au-dessous du hautbois ordinaire. Identique par son mécanisme au hautbois, il possède un tube plus long et plus gros, une embouchure légèrement courbée, et son pavillon, au lieu d'être évasé, affecte la forme d'une boule. Son étendue est de deux octaves et demie. On ignore d'où vient l'usage de qualifier d'*anglais* cet instrument, qui n'a rien à voir avec ce que les Anglais appellent *french horn* (cor français).
Cor de basset. C'est l'ancien nom de la clarinette alto, dont l'étendue dépassait toutefois au grave d'une tierce cet instrument.
— Hérald. Le *cor* héraldique est représenté avec sa guiche ou attache, son embouchure tournée à dextre. Le cor figuré sans attache est un *huchet*. Un cor de forme circulaire, sans attache, se nomme *grêlier*. Le cor est dit *embouché, enguiché, virolé* quand l'embouchure, la guiche ou les viroles sont d'un émail particulier. (V. pl. héraldique, 202 et 203.)

COR n. m. (lat. *cornu*, corne). Chacune des branches adventices du bois d'un cerf. (Pour être compté, il doit pouvoir accrocher trompe ou bouteille.) ‖ *Cerf dix cors*, cerf qui a atteint sept ans. (Il l'est « jeunement » à six ans, « royal » à huit ans.)

COR n. m. (lat. *cornu*, corne). Pathol. Epaississement de la couche cornée de l'épiderme, situé au niveau des orteils. (Cet épaississement s'enfonce dans le derme, en formant la racine du cor. Dû à la compression des téguments sur l'os par une chaussure trop étroite, le cor provoque des phénomènes douloureux, qui nécessitent son exérèse.)
— Art vétér. Mortification ou gangrène sèche des tissus superficiels du corps (peau et tissu cellulaire sous-cutané), dans un endroit circonscrit, produite par une pression longtemps continuée d'une pièce de harnachement (selle, bât, etc.). [C'est généralement sur le dos du cheval, du mulet ou de l'âne que se produit le cor.]

COR n. m. Métrol. V. chomer.

CORA n. m. Nom d'un lichen.

CORA n. f. Antiq. gr. Nom donné familièrement à certaines monnaies athéniennes qui avaient pour type la tête d'Athéna, désignée sous le vocable de *Coré*, la Vierge.

CORABIA, v. de Roumanie, en Olténie (région de Craiova), sur le Danube ; 10 800 hab.

CORAC-, élément tiré du gr. *korax, korakos*, corbeau, et entrant dans la composition de quelques mots.

CORACIADIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux dont le genre rollier (*coracias*) est le type.

CORACIADIFORMES n. m. pl. Ordre important de la classe des oiseaux, comprenant divers types d'aspect assez différent, ayant en commun un certain nombre de caractères anatomiques, mais chez qui on remarque particulièrement un plumage presque toujours brillamment coloré.
— Encycl. Les *coraciadiformes* ont un régime de proies animales ; leurs nids sont établis dans des trous. Presque tous vivent dans les régions chaudes. L'ordre comprend plusieurs familles, dont les principales sont les coraciadidés (rolliers [coracias]), méropidés (guêpiers), alcédinidés (martins-pêcheurs), bucérotidés (calaos).

CORACIEN, ENNE adj. Qui ressemble au corbeau.

CORACLE ou **CURRAGH** n. m. Type d'embarcation qu'on trouve encore dans le pays de Galles et sur la côte ouest d'Irlande.
— Encycl. Les *coracles*, ou *curraghs*, sont d'origine très ancienne. Ils sont construits très légèrement, avec une carcasse en osier et un bordé en peau de mouton. Les coracles irlandais ont la forme d'un véritable canot et peuvent prendre plusieurs passagers. Les gallois sont à peu près rectangulaires et ne prennent guère que deux passagers.

CORACO-, préfixe employé en anatomie dans des mots se rapportant à l'apophyse *coracoïde : Les ligaments coraco-claviculaires. Le ligament coraco-huméral.*

CORACO-BRACHIAL, E, AUX [ki] adj. et n. m. Se dit d'un muscle du membre supérieur, étendu de l'apophyse coracoïde à la face interne de l'humérus. (Il porte le bras en avant et en dedans.)

CORACO-HUMÉRAL, E, AUX adj. et n. m. Anat. Syn. de coraco-brachial. ‖ Se dit aussi du ligament qui s'étend de l'apophyse coracoïde à la grosse tubérosité de l'humérus.

CORACOÏDE adj. et n. f. Anat. Se dit d'une apophyse située sur le bord supérieur de l'omoplate, que sa forme a fait comparer au bec d'un corbeau. (La coracoïde donne insertion à de nombreux muscles et ligaments. Elle limite en dehors l'*échancrure coracoïde*. Chez les oiseaux et les reptiles, l'os coracoïde forme un os distinct.)

CORACOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient à l'apophyse coracoïde.

CORACOPSIDE n. m. Perroquet noir propre aux îles Comores et à Madagascar, où on le nomme *vasa*.

CORAÏ ou **KORAÏS** (Adamándios), érudit et écrivain grec (Smyrne 1748 - Paris 1833). Il a passé une grande partie de sa vie hors de Grèce (Amsterdam, puis Montpellier et, surtout, Paris). Il a consacré toutes ses forces à la renaissance de la Grèce. Il a publié de nombreux essais littéraires et linguistiques, des nouvelles, et a édité, avec commentaires, des écrivains classiques. Sa correspondance est précieuse et reflète son rôle dans le développement du philhellénisme en Occident. Il a préconisé en Grèce, comme idiome national, une langue mi-populaire, mi-savante.

CORAICHITES ou **COREICHITES**. V. Quraychites.

CORAIL [raj] n. m. sing. (bas lat. *coralium*). Nom générique de *Corallium rubrum*, qui vit principalement sur les fonds rocheux littoraux de la Méditerranée. ‖ Squelette arborescent de cet animal. ‖ *Collier de corail*, v. coraux. ‖ *Corail noir*, v. antipathe. ‖ *Par extens.* N'importe quel polypier constructeur : *Un récif de corail.* (V. atoll.) ‖ *Poétiq.* Couleur d'un rouge éclatant : *Bouche, lèvres de corail. La pivoine perce la terre d'une roide branche de corail vif* (Colette).
— Bot. *Bois corail* ou *Bois de corail*, bois fourni par des légumineuses (du genre *pterocarpus*) des pays chauds (Inde, Amérique, Afrique). [Ce bois, d'abord rose corail, devient rouge vineux foncé à l'air. Son grain serré permet de lui donner un beau poli. On trouve, dès le XVIe s., des meubles en bois

corail. Une espèce d'Afrique, *Pterocarpus Soyauxii,* est le *padouk* du commerce.]
— Erpétol. *Serpent corail,* v. ÉLAPS.
— Encycl. Le *corail* est un octocoralliaire, de l'ordre des gorgonaires, caractérisé par un squelette arborescent, calcaire, rouge, recouvert par une couche de tissus mous, le sarcosome, dans lequel sont plantés en grand nombre des polypes à huit bras rameux. Ces individus peuvent, en se recontractant, rentrer dans le sarcosome. Celui-ci est rempli de petits spicules calcaires, rouges, et parcouru par un grand réseau de canaux qui font communiquer tous les polypes entre eux. Ces animaux pondent de petites larves ciliées, vermiformes, nageuses, qui, entraînées par les courants, se fixent sur les pierres. Chaque larve produit un premier individu (oozoïte) qui est l'origine d'une colonie ; tous les autres individus bourgeonnent ensuite (blastozoïtes) sur le premier et ses dérivés. Le squelette s'accroît par dépôt superficiel de calcaire ; l'activité bourgeonnante se produit surtout au bout des bras.
On pêche le corail sur les côtes d'Algérie, au moyen de filets attachés à une croix de bois lestée et traînée sur les fonds coralligènes. Il s'en est fait un commerce important en Sicile, à Marseille, Gênes, Naples.
— Joaill. Les arts décoratifs tirent un parti considérable du *corail,* et l'ont fait de tout temps. Les Romains exploitaient certaines pêcheries de Malte et de la mer Rouge, dont les produits étaient utilisés en colliers auxquels on attribuait une vertu prophylactique. Le Moyen Age, partageant cette croyance, faisait en corail des joyaux amulettes. Le corail sert encore à la joaillerie comme à la bijouterie : l'Italie s'est fait de son travail une spécialité.
On distingue diverses variétés de corail : le corail *mort,* ou *pourri,* sans valeur, provenant de racines et d'embryons ; le corail *novi,* fait de chutes envasées et colorées par les décompositions chimiques ; le corail *vivant,* aux nuances étendues, arraché au rocher ; le corail *blanc,* précieux pour sa rareté.
La matière naturelle est imitée, en bijouterie de fantaisie, notamment par le Celluloïd, et par une composition de poudre de marbre, de vermillon de Chine et de colle de poisson.

Corail (CÔTE DU), nom donné jadis au littoral de l'Algérie orientale et de la Tunisie septentrionale, à cause de ses très importantes pêcheries de corail.
Des Corses établis à Marseille, les frères Lenche, obtinrent en 1552 du dey d'Alger le droit exclusif de pêcher le corail sur 200 km de côte à l'est de Bône et de construire une base non fortifiée au Bastion* de France, près de La Calle, à laquelle s'ajoutèrent ensuite des dépôts à Bône, Collo, La Calle et au cap Rosa. La compagnie ayant exporté clandestinement des céréales, les Barbaresques enlevèrent le Bastion en 1568, premier d'une série de conflits qui évincèrent périodiquement (1604, 1634) les compagnies successivement reconstituées (1628, 1640, 1694). Une compagnie marseillaise similaire avait passé accord avec le bey de Tunis à la fin du XVIe s., mais son existence fut aussi précaire. La fusion au XVIIIe s. de toutes ces concessions en une nouvelle Compagnie d'Afrique n'assura à celle-ci qu'un sursis.

CORAIL (MER DE), partie de l'océan Pacifique, entre le nord-est de l'Australie, la Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie. Cette mer doit son nom aux formations coralliennes qui apparaissent près des côtes et dont les plus importantes sont les récifs de la Grande Barrière, sur la côte nord-est de l'Australie.

Corail (BATAILLE DE LA MER DE), victoire aéronavale anglo-américaine contre les Japonais (4-8 mai 1942). Cette bataille est la première de l'histoire maritime moderne où n'intervinrent ni les torpilles ni les canons. Elle se limita en fait à la lutte des avions embarqués sur les porte-avions, ou basés en Nouvelle-Guinée (japonais) ou en Australie (alliés). Les Japonais perdirent un porte-avions, quatre croiseurs et deux destroyers ; les Américains, un porte-avions. Cette victoire marqua le premier coup d'arrêt lancé par les Alliés à l'avance japonaise. Elle permit le rétablissement des liaisons entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie. (V. PACIFIQUE [*guerre du*].)

CORAILLÉ [raje], **E** adj. Se dit d'un bijou dans l'ornementation duquel il entre du corail.

CORAILLER [raje] v. intr. Crier, en parlant du corbeau. (On dit mieux CROASSER.)

CORAILLÈRE ou **CORALIÈRE** n. f. (de *corail*). Espèce de chaloupe en usage dans le Levant pour la pêche du corail et qui porte une voile carrée, sans vergue, sur un petit mât, avec un foc en dedans.

CORAILLEUR [rajœr] n. et adj. m. Qui pêche le corail. || Qui travaille le corail.
— Pêch. Syn. de CORAILLÈRE.

CORAL (Etienne), typographe français du XVe s., né à Lyon. Il fut le premier qui établit une imprimerie à Parme (1473) et donna des éditions d'auteurs latins fort estimées.

Coral (VIERGE DU), un des plus anciens tableaux de l'école sévillane (XIVe s.) ; influencé par la tradition française, il représente une Vierge à l'Enfant, celui-ci tenant un oiseau dans la main (église Saint-Ildefonse de Séville).

CORALIÈRE n. f. Mar. V. CORAILLÈRE.

CORALLACHATE [kat] n. m. (gr. *korallion,* corail, et *akhatês,* agate). Minér. Agate couleur de corail, et parsemée de points à reflets d'or.

CORALLAIRE adj. Qui tient du corail, ou en a l'apparence : *Polype corallaire.*

CORALLIAIRES n. m. pl. Classe de cœlentérés, nommés aussi ANTHOZOAIRES.

CORALLIEN, ENNE adj. Formé de coraux. || *Formations coralliennes,* v. CORAUX.
— Géol. *Calcaire corallien,* calcaire composé de débris de coraux fossiles. || *Etage corallien,* ancien nom du Lusitanien, l'une des subdivisions du Jurassique supérieur.

CORALLIFÈRE ou **CORALLIGÈRE** adj. Qui porte des coraux : *Rocher corallifère.*

CORALLIGÈNE adj. Qui produit la substance calcaire des coraux : *Organisme coralligène. Tissu coralligène.*

CORALLIN, E adj. (bas lat. *corallinus*). Rouge comme le corail : *Lèvres corallines.*

CORALLINACÉES n. f. pl. Famille d'algues rouges, généralement recouvertes d'une croûte calcaire et dont la principale est la *coralline.*

CORALLINE n. f. Bot. Algue marine rouge, revêtue d'une concrétion calcaire.
— Minér. Agate cornaline, qui est de la couleur du corail.
— Encycl. Bot. La plupart des *corallines* croissent en touffes plus ou moins épaisses sur les rochers battus par les flots ; quelques-unes vivent en parasites sur les varechs. La *Coralline officinale* a joui, dans l'ancienne matière médicale, d'une grande réputation, comme anthelminthique et absorbant. (Classe des rhodophycées.)

CORALLIOPHAGES n. m. pl. Mollusques bivalves à coquille irrégulière, souvent subcylindrique. (Famille des libitinidés.)
— Encycl. Les *coralliophages* vivent dans les conduits creusés par les pholades et autres mollusques perforants, ou dans des interstices de rochers ; une fois entrés, ils n'en sortent plus et leur coquille continue à se développer en prenant le contour de sa retraite. Ces animaux, qui habitent la mer Méditerranée et toutes les mers chaudes, se trouvent à l'état fossile dans les terrains tertiaires.

CORALLIORHIZA n. f. Plante saprophyte à tige jaunâtre, ne portant que quelques écailles, de 10 à 30 cm de hauteur, que l'on trouve dans les bois, sur les racines de hêtre ou dans les feuilles mortes. (Famille des orchidacées.)

CORALLI PERACINI (Jean), danseur et chorégraphe français (Paris 1779 - *id.* 1854). Il débuta en 1802 à l'Opéra de Paris, après avoir fait à Vienne les chorégraphies de quelques ballets. De 1815 à 1822, il présenta à Milan, à Lisbonne, à Marseille : *la Folie de la danse, Armide, Lisbett, Hymen défié, l'Amour et l'hymen au village,* etc. Revenu à Milan en 1824, il triompha à la Scala avec *l'Union de Flore et Zéphyre* et *la Statue de Vénus* (1825). Engagé ensuite au théâtre de la Porte-Saint-Martin, à Paris, Coralli composa *la Neige, le Mariage de raison, Léocadie,* etc. Attaché à l'Académie royale de musique (Opéra) en 1831, il composa, entre autres : *le Diable boiteux* (1836), *la Tarentule* (1839), *Giselle ou les Wilis* (1841) et *la Péri* (1843).

CORALLOÏDE adj. Se dit des végétaux dont les branches sont nombreuses et rapprochées, comme celles du corail : *La clavaire coralloïde.*

CORALLUS [lys] n. m. Serpent constricteur propre à l'Amérique du Sud. (L'espèce principale, dite *serpent à perroquets* [*Corallus caninus*], est d'un beau vert-jaune annelé de blanc. C'est un grand destructeur d'oiseaux et, notamment, de perroquets. Sa longueur ne dépasse pas 2 m. Famille des boïdés.)

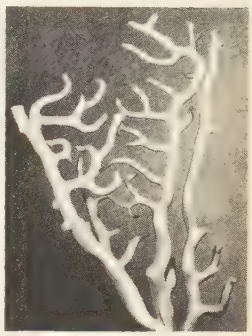
corail rouge

CORAM (Thomas), philanthrope anglais (Lyme Regis, Dorsetshire, 1668 - Londres 1751). Il joua un rôle actif dans la colonisation de l'Amérique du Nord ; mais il est surtout connu pour sa fondation, à Londres, de l'Hospice des enfants trouvés (1739).

CORAMBE n. m. Mollusque des rivages, qui vit aussi sur les sargasses et sert de type à la famille des *corambidés* (gastropodes opisthobranches).

CORAMBIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques opisthobranches, dont l'anus et la branchie ne sont pas dorsaux, mais situés postérieurement entre le pied et le manteau, et possédant une mâchoire et une radula étroite.

coram populo, mots lat. signif. *en présence du peuple, en public.* || *Parler coram populo,* parler hautement, sans crainte. (Cette locution avait son sens littéral à Rome, où les orateurs parlaient, au Forum, devant le peuple assemblé.)

Coran ou **Koran,** autref. **Alcoran** (de l'ar. *al-Qur'ān,* « la Lecture » par excellence), livre sacré des musulmans. Il se compose de 114 chapitres écrits en prose rimée, nommés *sourates* (*sūra*), de longueur inégale ; elles ont été rangées d'après leur longueur, les plus courtes étant à la fin du livre. Chacune de ces sourates est divisée en versets (*āyāt*), et a reçu un nom particulier, tiré d'un verset ou d'un épisode qui s'y trouve raconté.
Le texte est un recueil de dogmes et de préceptes, base du droit musulman ; ils sont mélangés à des récits tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament (surtout des apocryphes). D'abord retenu de mémoire, ou parfois noté sur divers supports (omoplates de chameau, feuilles de palmier), le Coran n'a été entièrement mis par écrit qu'après la mort de Mahomet, et la rédaction définitive remonte au troisième calife, 'Uthmān, qui fit détruire tous les exemplaires non conformes au canon adopté par lui.
Pour les musulmans, le Coran est la parole incréée de Dieu, transmise à Mahomet par l'archange Gabriel (*Djabrā'īl*), pendant les états de surexcitation, accompagnés d'une sueur abondante, dont la tradition nous a conservé le souvenir. (V. MAHOMET.) Aussi est-il considéré par eux comme le modèle de la littérature arabe. Certaines divergences de lecture proviennent de ce qu'il a été d'abord transcrit en caractères coufiques, sans indication de voyelles ni de points diacritiques, qui n'y ont été ajoutés que plus tard.
En tant que base des lectures liturgiques, il a été divisé en trente sections, de longueur sensiblement égale, appelées *djuz',* et en soixante, nommées *ḥizb ;* on les récite, dans les cérémonies, en psalmodiant. La récitation du livre entier (*khatm*) est singulièrement méritoire.
Le Coran ne pouvait être lu et commenté, dans tous les pays musulmans, que dans la langue où l'a écrit le Prophète, c'est-à-dire en arabe. Lors de la fondation de la République turque, le gouvernement d'Ankara décida de traduire en turc le livre saint, de manière à le mettre à la portée de chacun. Certaines sectes admettent aujourd'hui que le Coran soit traduit en langues étrangères dans des desseins de propagande (v. AHMADIYYA). Mais, en 1955, l'université d'Al-Azhar, au Caire, s'est opposée à la diffusion du Coran en anglais. (→ Biblio.)
— Bx-arts. L'importance attribuée par le dogme musulman au texte révélé explique la place qu'occupent les exemplaires du *Coran* dans l'art de l'islām. Elle contribue à faire de la calligraphie, transcrivant le texte partiel ou intégral, un élément essentiel de cet art. A la calligraphie s'associent l'enluminure,

Phot. Frauss-Atlas-photo.

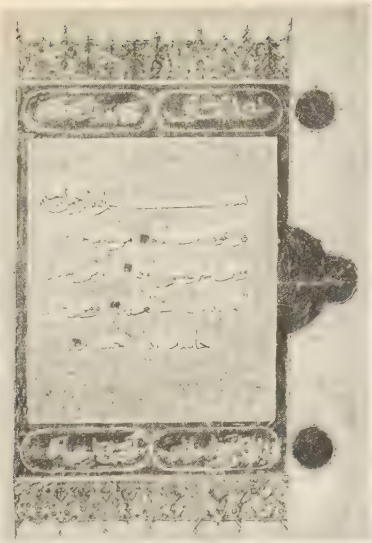

Coran
de la mosquée Al-Azhar
manuscrit arabe
Bibliothèque nationale

qui concourt à la richesse du manuscrit, et la reliure, qui le protège. Les plus anciens corans affectent la forme antique du *volumen*, longue bande enroulée de papyrus ou de parchemin ; puis fut adoptée la forme du livre à feuillets reliés, de format oblong « à l'italienne », plus large que haut (IXe-XIe s.). L'écriture est du genre coufique*, à caractères rigides, isolés ou assemblés par petits groupes. La reliure est composée de planchettes revêtues de cuir décoré au petit fer et de rebords de cuir dressés, qui emboîtent le volume. A partir du XIIe s. prévalent le format en hauteur et les différents genres d'écritures cursives, orientales et occidentales. L'enluminure des corans comporte des bandeaux, avec fleurons se détachant dans la marge, qui séparent les versets entre eux, de larges frises qui marquent le début des sourates, enfin de pleines pages initiales et terminales, constituant de somptueux tapis colorés et enrichis d'or.
Les grandes mosquées et les collections publiques conservent d'admirables corans, dont ceux d'Egypte et de Turquie comptent parmi les plus précieux.

corbeau

CORANCEZ (Olivier DE), écrivain français († 1810). En 1777, il fonda, avec Sautreau de Marsy et Cadet de Vaux, le *Journal de Paris*, première feuille quotidienne française.

CORANIQUE adj. (ar. *qur'ānī*). Relatif au Coran ; qui est dans l'esprit du Coran.

CORAP (André Georges), général français (Pont-Audemer 1878 - Fontainebleau 1953). Il se distingua au Maroc, lors des opérations du Rif, où, en 1926, il reçut la reddition d'Abd el-Krim. Commandant du détachement d'armée des Ardennes, transformé au début de 1940 en IXe armée, qui bordait la Meuse de l'ouest de Sedan à Givet, Corap dut porter, le 10 mai 1940, dans des conditions particulièrement difficiles, une partie de ses troupes en Belgique, jusqu'à Namur. Il reçut aussitôt dans les Ardennes* le choc de la grosse masse des chars allemands, qui dissocièrent et anéantirent la IXe armée. Rendu hâtivement responsable de l'échec de la manœuvre d'ensemble, Corap fut remplacé dans son commandement par Giraud dès le 16 mai, et passa au cadre de réserve le 1er juillet.

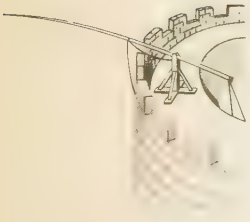

corbeau de rempart
(arm. anc.)

CORAS (Jacques DE), poète français (Toulouse 1630 - *id.* 1677). D'abord ministre protestant, il se convertit au catholicisme et publia, en 1665, un livre sur son abjuration. Il a donné quatre poèmes épiques : *Jonas*, *Josué*, *Samson*, *David*. Pris à partie par Boileau, il répliqua vigoureusement par une critique, une parodie et des épigrammes : *le Satirique berné* (1668). Coras a composé une *Vie du jurisconsulte Jean Coras* (1673) et collaboré à l'*Iphigénie* (1675) de son ami Le Clerc.

corb

CORATO, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari), sur le versant des Murge ; 45 500 hab. Eglise collégiale. Cité fondée au XIe s. par un comte de Trani, compagnon du Normand Robert Guiscard. Corato est l'une des plus grosses communes rurales de l'Italie méridionale.

CORAUX n. m. pl. Nom général par lequel on désigne les cœlentérés anthozoaires à squelette calcaire. (V. ATOLL, CORAIL et ANTHOZOAIRES.)
— ENCYCL. Les récifs de *coraux* s'étendent en une vaste bande de part et d'autre de l'équateur, jusqu'au 30e parallèle, principalement dans les océans Pacifique et Indien, et, sur de moindres surfaces, dans l'Atlantique. Les polypiers constructeurs ne descendent pas au-dessous d'environ 40 m de profondeur ; ils ne vivent que dans des eaux chaudes très pures et suffisamment salées et oxygénées (jamais au-dessous de 20 °C). Ils peuvent former des lignes de récifs* ne s'interrompant qu'en face des embouchures de fleuves. Le type en est fourni par le récif qui entoure la Nouvelle-Calédonie, séparé de l'île par un espace dit *lagon*. D'autres récifs sont disposés en un anneau circonscrivant le lagon : c'est l'*atoll*. Le plus vaste récif est la Grande Barrière d'Australie, qui a plus de 2 000 km de long.
Les polypiers qui édifient les récifs sont associés à des algues calcaires ; comme eux, celles-ci ont besoin d'eau agitée et très oxygénée, et prospèrent surtout sur le front du récif le plus exposé au vent dominant, et par conséquent aux grandes houles de la région. Leurs débris sont projetés par les vagues sur le récif, et l'accroissent, ou bien tombent à son pied et servent, par leur accumulation pendant des siècles, de support à de nouveaux polypiers qui s'y installent quand il n'y a plus que 40 m d'eau au-dessus.
La construction des récifs dure depuis très longtemps ; certains sondages ont permis de constater près de 400 m d'épaisseur de polypiers ; ailleurs, à Tahiti par exemple, des montagnes atteignant plusieurs centaines de mètres sont entièrement formées de débris de madréporaires, dont les descendants continuent à travailler sur le rivage de l'île.
L'édification des constructions coralliennes ne dépend pas seulement de l'activité biologique des coraux. Elle a été considérablement influencée par les variations climatiques du Quaternaire, par les oscillations glacio-eustatiques du niveau marin et par les mouvements tectoniques. Les études actuelles révèlent la très grande complexité des constructions coralliennes, interrompues, voire partiellement détruites par abrasion ou par érosion subaérienne (période de régression), reprises à nouveau lors de la transgression flandrienne. Elles sont une imbrication de coraux d'âge différent, soudés les uns sur les autres, et dont les plus anciens se sont fixés sur un substratum de roche en place.

CORAX n. m. (gr. *korax*, corbeau). Antiq. Nom d'un grade des initiés aux mystères de Mithra.

CORAZZINI (Sergio), poète italien (Rome 1886 - *id.* 1907). Bien qu'on découvre dans son œuvre l'influence de P. Verlaine et de J. Laforgue, il atteint à l'originalité dans l'expression d'une mélancolie discrètement voilée d'ironie : il est un des principaux représentants des poètes « crépusculaires ». Principaux recueils : *Le Dolcezze* (1904), *L'Amaro calice* (1905), *Libro per la sera della domenica* (1906).

CORB n. m. Poisson osseux voisin des perches, à nageoire dorsale double, dos brun sombre, nageoires noires, ventre jaunâtre. (Le corb [*Corvina nigra*] est appelé *corbeau*, *coracin noir*, *verdo*, en Provence. Il est pêché en Méditerranée. Sa chair est excellente.)

CORBACQUE! ou **CORBACHE!** interj. (ital. *corpo di Bacco!*, par le corps de Bacchus !). Ancien juron : *Corbacque! tâchez donc de marcher droit!* (Hugo).

CORBAN n. m. Mot hébreu qui, dans l'Ancien Testament, désignait les offrandes consacrées, et qui ne pouvaient être utilisées à des fins matérielles. (D'après la tradition pharisaïque, sous prétexte de corban, on pouvait même refuser le nécessaire à ses père et mère. Dans les Evangiles, Jésus-Christ condamne cette interprétation [Matt. XV, 3-7 ; Marc VII, 6-13].)

CORBAT n. m. L'un des noms usuels du cormoran.

CORBEAU n. m. (du lat. *corvus*, même sens). Grand passereau noir à bec fort, dont les narines sont recouvertes de plumes raides, et qui a les ailes amples et longues : *Partout on met le corbeau au nombre des oiseaux sinistres.* (V. part. *encycl.*) || — *Fig.* Personne dont la rencontre semble porter malheur. || *Péjor.* Prêtre, vêtu de noir : *Il n'aimait pas les corbeaux* (Zola). || Personnage, et, *particul.*, propriétaire, rapace et sans scrupule : *Les corbeaux de Henry Becque.* || Auteur de lettres anonymes.
— LOC. FAM. *Noir comme un corbeau*, extrêmement noir.
— ALLUS. LITTÉR. ***Le corbeau, honteux et confus, | Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus,*** vers de La Fontaine, dans sa fable *le Corbeau et le Renard*, que l'on rappelle pour exprimer la ferme résolution de ne plus commettre la même sottise.
— Archit. Grosse pierre ou pièce de bois, ou encore pièce de fer encastrée dans la maçonnerie et mise en saillie comme une console, pour servir de support à une poutre portant les solives. (V. part. *encycl.*)
— Arm. anc. Machine de guerre imaginée par Duilius, pendant la guerre navale contre les Carthaginois. (Constitué par une sorte d'échelle munie de crocs, le corbeau était abattu sur un navire ennemi avant d'en entreprendre l'abordage.) || *Corbeau démolisseur*, longue poutre terminée par un crochet de fer, employée par les assaillants pour arracher les pierres des murailles d'une place assiégée. || *Corbeau de rempart*, longue perche placée sur les remparts et servant à enlever les assaillants. (On les laissait retomber ou on les faisait prisonniers.)
— Manut. Machine pour élever des fardeaux.
— Ornith. Nom donné improprement à divers oiseaux. || *Corbeau blanc*, vautour papa. || *Corbeau des clochers*, choucas. || *Corbeau cornu*, calao. || *Corbeau de mer* ou *Corbeau d'eau*, cormoran. || *Corbeau de nuit*, hulotte et engoulevent. || *Corbeau rhinocéros*, calao rhinocéros. || *Corbeau bleu*, rollier.
— Pêch. *Corbeau de mer*, nom usuel d'un trigle.
— Technol. En serrurerie, gros piton à scellement en fer carré, servant de support aux lambourdes.
— Vitic. Variété de cépage noir, de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, du Jura et de la Savoie. (On l'appelle aussi DOUCE NOIRE, NOIR DE VAUCLUSE, PICOT ROUGE, PLANT DE MONTMÉLIAN, PLANT DE SAVOIE, PROVEREAU.)
— ENCYCL. Ornith. Le genre *corbeau* (*corvus*) comprend des oiseaux à plumage noir brillant, quelquefois varié de gris ou de blanc, au bec fort, aux ailes longues. Dans le langage courant, le nom est souvent appliqué à tous les oiseaux de ce genre, mais il devrait être réservé à l'espèce type, le grand corbeau (*Corvus corax*), les autres espèces européennes étant désignées par les noms de *corneille**, *freux**, *choucas**. Le corbeau est un des plus grands passereaux et dépasse 1 m d'envergure. Il vit dans tout l'hémisphère boréal, mais ne se trouve plus, en France, que dans les lieux les plus sauvages ; il a un régime omnivore. Par ses facultés psychiques, le corbeau est un des plus évolués de tous les oiseaux ; il s'apprivoise facilement. (Famille des corvidés.)
— Archit. Les *corbeaux*, dans les constructions de l'époque romane, sont employés pour soutenir les tablettes des corniches, ou bandeaux. Ils sont ornés de simples moulures, ou bien ils offrent des sculptures allégoriques ou de pure fantaisie.
A partir du XIIIe s., les corbeaux disparaissent des corniches et ne sont plus guère employés que pour soutenir des balcons, des encorbellements, des mâchicoulis, des entraits de charpente ou des poutres maîtresses de planchers. Dans les constructions gothiques, des corbeaux richement sculptés soulagent les linteaux des portes principales.

CORBEAU (en lat. *Corvus*, *-i*), petite constellation de l'hémisphère austral, au-dessous de la *Vierge*, et dessinée par une dizaine d'étoiles visibles à l'œil nu, dont les plus brillantes dessinent un quadrilatère de forme caractéristique. (V. CIEL.)

Corbeau (LE) [*The Raven*], poème d'E. A. Poe (1845), vision fantastique de l'oiseau lugubre répondant à toutes les questions du poète :

Phot. Giraudon, X, Cousteau.

« Jamais plus » (*Nevermore*) ; ce poème, symbolique et mystérieux, a été traduit par Baudelaire et Mallarmé.

Corbeau (LE), film français réalisé en 1943 par H.-G. Clouzot, avec Pierre Fresnay, Pierre Larquey, Ginette Leclerc et Sylvie. Le scénario, écrit par Louis Chavance, conte l'histoire d'une petite ville de province bouleversée par un flux de lettres anonymes. Le style du film, sobre et dur, le rythme tendu des images et du montage, la cruauté de certaines scènes rendirent le film célèbre.

Corbeaux (LES), pièce en 4 actes, de Henry Becque (Comédie-Française, 1882). Vigneron, industriel en pleine prospérité, meurt brusquement, frappé d'apoplexie. Aussitôt, les « corbeaux », autrement dit les gens d'affaires, fondent sur sa veuve et ses filles pour les dépouiller. Les pauvres femmes ne se sauvent que grâce au sacrifice d'une des filles. Cette pièce, modèle du genre « rosse », pleine de mots de nature, qui ouvrent les jours les plus sombres sur le cœur humain, heurta le public, qui ne put en supporter l'amère misanthropie.

Corbeaux (BOIS DES), lieu-dit célèbre du secteur de Verdun*, perdu, en mars 1916, par les Français, et repris par eux le 20 août 1917.

CORBEAUTIÈRE n. f. Colonie de nidification de freux (nommés à tort « corbeaux »). [Syn. CORNEILLÈRE.]

CORBEHEM, comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans l'Artois, sur la Scarpe, au S. de Douai ; 1 607 hab. Industries métallurgiques. Raffinerie de pétrole. Abrasifs. Sucrerie. Papeterie.

CORBEIL-ESSONNES, ch.-l. d'arrond. de Seine-et-Oise, au confluent de la Seine et de l'Essonne ; 27 038 hab. (*Corbeillessonnois*). Eglise Saint-Spire (XIIe-XVe s.). Porte de ville du XIVe s. Corbeil est un centre industriel très actif : ses grands moulins sont les minoteries les plus importantes de France. Machines électroniques, appareils de radio et de télévision. Matériel ferroviaire. Produits chimiques. Papeterie. Fabrique de couvre-pieds. Produits alimentaires (chocolat, biscottes). Patrie de J.-B. d'Ansse de Villoison. — L'arrond. a 7 cant., 129 comm. et 493 086 hab. — Hist. Corbeil fut, à l'époque carolingienne, capitale d'un comté. Le comte Aymon y fit porter les reliques de saint Loup et de saint Exupère, et fonda l'église et l'abbaye Saint-Spire (963). Une autre église, Notre-Dame, fut bâtie au XIe s. En 1108, Louis VI prit la ville au turbulent Hugues du Puiset, et l'annexa à la Couronne. Dès le XIIe s. ses moulins servaient à l'approvisionnement de Paris. Abélard y enseigna avant de venir à Paris. Saint Louis y signa, en 1258, un traité avec le roi d'Aragon.

CORBEIL (Pierre DE). V. PIERRE DE CORBEIL.

CORBEILLE n. f. (bas lat. *corbicula* ; de *corbis*, panier). Panier sans anse ou n'ayant que de petites anses sur les côtés ou sur les bords : *Corbeille d'osier. Corbeille à ouvrage.* || *Par extens.* Quantité d'objets qui remplissent un panier de ce genre ; panier lui-même plein de ces objets : *Une corbeille de fleurs, de fruits, de poissons* (ou *de poisson*). || Dans certains théâtres, premier balcon, et, dans d'autres, trois premiers rangs des fauteuils d'orchestre. || *Corbeille de mariage, de noces*, ou, simplem. *Corbeille*, présents offerts à une fiancée, particulièrement par son fiancé, à l'occasion du mariage, et qui étaient jadis envoyés dans une riche corbeille : *Je trouverai peut-être le bonheur au fond de ma corbeille de noces* (Musset). || — *Fig.* Réceptacle métaphorique qui est censé contenir des productions de la terre : *Que mai remporte sa corbeille !* (Gautier). || Quantité de personnes ou d'objets réunis et harmonieusement disposés dans un milieu choisi : *Les belles dames de la ville faisaient corbeille autour du prétoire* (Nerval). [En ce sens, on dit aussi PARTERRE.]

— Antiq. gr. V. CISTE.

— Archit. Partie du chapiteau comprise entre l'astragale et le tailloir. (Ce terme s'applique spécialement au chapiteau corinthien et aux chapiteaux à feuillages de l'architecture gothique du XIIIe s.)

— Banq. et Bours. Espace vide et circulaire ou ovale, qui, à la Bourse de Paris (et dans certaines autres villes de province), est réservé au centre du parquet, et qui est entouré d'une balustrade autour de laquelle les agents de change se font verbalement leurs offres et demandes mutuelles.

— Bot. Organe arrondi et à bords relevés en forme de coupe, qui, dans certaines hépatiques, renferme des propagules ou bulbilles capables de reproduire la plante. (Syn. ORYGAME.)

— Bur. *Corbeille à courrier*, sorte de panier plat, métallique ou en bois, utilisé pour ranger les lettres et documents en instance sur un bureau. || *Corbeille à papier*, récipient de bois, de métal ou de cuir, dans lequel on jette les vieux papiers, emballages, etc.

— Chorégr. Une des figures du cotillon. (Elle est ainsi appelée parce que les couples, ordinairement au nombre de trois, qui sont chargés de l'exécuter, joignent et entrelacent leurs mains de manière à former le contour d'une espèce de corbeille.)

— Flor. *Corbeille-d'or*, nom usuel d'*Alyssum saxatile*. || *Corbeille-d'argent*, nom usuel d'*A. maritimum* et d'*Arabis Caucasica*.

— Histol. *Cellules à corbeille*, neurones multipolaires de la partie interne de la couche moléculaire de l'écorce cérébelleuse.

— Hortic. Groupe de plantes à fleurs, annuelles ou vivaces, disposées d'une façon régulière à l'intérieur d'un cercle ou d'un ovale. (La composition des corbeilles est un art qui demande une parfaite connaissance des plantes employées : taille, couleurs, végétation. [V. MOSAÏCULTURE.]) || Vase de fleurs ou de plantes disposé dans des paniers de treillage en forme de corbeille : *Corbeille de mariée.*

— Mobil. Fauteuil de vannerie ou de rotin en forme de corbeille et utilisable par deux personnes.

— Styl. Elément décoratif du style Louis XVI.

— Zool. Cavité allongée, située à la face externe du tibia des pattes postérieures des abeilles ouvrières, et destinée à loger la pelote de pollen. (Cette pelote est maintenue par une série de poils recourbés qu'on appelle « râteau ». || Chez certains coléoptères, tronc ature terminale des tibias, sur laquelle s'insère le tarse, notamment chez les charançons.

CORBEILLES, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le Gâtinais ; 1 395 hab. (879 aggl.). Sucrerie. Laiterie.

CORBEL n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère, et qui donne des fruits en grappes compactes, à grains ronds, dont la chair est juteuse, un peu sucrée et légèrement astringente. (On l'appelle aussi CHATUS, CORBEL-MOURET, CORBESSE, PERSAGNE-GAMAY, VERT-CHENU.)

CORBELÉ, E adj. Sylvic. Syn. de COURONNÉ : *Arbre corbelé.*

CORBELIN, comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans les Terres basses du bas Dauphiné ; 1 672 hab. (595 aggl.). Tissage de la soie. Teinturerie.

CORBENAY, comm. de la Haute-Saône (arrond. de Lure), aux confins sud de la Vôge ; 1 075 hab. (764 aggl.). Tréfilerie. Ferronnerie. Broderies.

CORBENY, comm. de l'Aisne (arrond. de Laon), dans le Laonnais ; 630 hab. (540 aggl.). L'église médiévale a été détruite pendant la Première Guerre mondiale. Corbeny était une des résidences royales de Pépin, Charlemagne, Charles le Simple.

— Hist. mil. Commandant l'extrémité est du Chemin des Dames, sur la route de Laon à Reims, Corbeny, située à proximité du front pendant presque toute la Première Guerre mondiale, a été alors complètement détruite.

CORBERAN (Guillaume), relieur français du XVIIe s. Etabli à Aix-en-Provence, il travaillait en 1633 pour l'érudit et bibliophile Nicolas Fabri de Peiresc.

CORBET (Charles Louis), sculpteur français (Douai 1758 - Paris 1808). Elève à Paris de Berruer, il fit ses débuts à Lille en modelant de petits groupes mythologiques (*Mort de Méléagre*), des bustes de Grétry, Voltaire, Calonne, Molière, et de l'architecte Gombert (musée de Lille). Sous la Révolution, acquis à l'esthétique de David, il exécuta à Lille un monument de la Liberté pour le temple de l'Etre suprême. Mais la renommée lui vint surtout de la commande que le Directoire lui fit d'un buste de Bonaparte (1798-1799), auquel il a donné un caractère d'indomptable énergie (musées de Lille et de Versailles). Corbet exécuta encore plusieurs bustes, dont celui de La Tour d'Auvergne (musée de Versailles), la statue d'un dragon pour l'arc de triomphe du Carrousel, ainsi que plusieurs des bas-reliefs de la colonne Vendôme.

CORBET (William), général français (Ballythomas, Irlande, 1781 - Saint-Denis 1842). Il combattit d'abord pour sa première patrie, puis fut naturalisé français sous l'Empire. Il se distingua de 1828 à 1830 en Morée, où sa victoire d'Argos lui valut le titre de commandant en chef de l'armée grecque, auquel il renonça pour rentrer en France.

CORBETT ou **CORBETTA** (Francesco), guitariste d'origine italienne, connu en France sous le nom de **Francisque Corbette** (Pavie 1620 - Paris 1681). Musicien des ducs de Mantoue et de Hanovre, il fut envoyé en 1656 à la cour de Louis XIV, puis à celle de Charles II d'Angleterre. Maître de Visée, ses livres de guitare sont parmi les meilleurs de son temps : *Scherzi armonici* (1639), *Varii Scherzi dissonate* (Bruxelles, 1648) et la *Guitare royale* (Paris, 1671-1673).

CORBEUF ! ou **CORBŒUF !** interj. (contract. de *corps*, ou *corne, de bœuf*). Ancien juron : *Déjà vide, corbœuf, et je n'ai plus d'argent* (Hugo).

CORBICULA n. f. (mot lat. signif. *petite corbeille*). Mollusque bivalve des eaux douces des pays chauds.

— ENCYCL. L'animal a les bords du manteau ornés de petits tentacules coniques, des siphons très courts et rapprochés, un pied linguiforme et les branchies réunies en arrière ; la coquille est en forme de trigone ou de cœur à sommets saillants. (200 espèces ; type de la famille des *corbiculidés*.)

CORBIE, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Amiens), en Picardie, sur la Somme ; 4 772 hab. (4 632 aggl.) [*Corbéens*]. Bonneterie. Teinturerie. Fabrique de pantoufles. Laiterie. Fabrique de tubes isolateurs. Cultures d'endives. Patrie de sainte Colette et de saint Anschaire.

— Hist. Sainte Bathilde fonda (v. 657) à Corbie une abbaye célèbre de filiation idonbarienne, puis (v. 700) de règle bénédictine, qui joua un grand rôle politique sous Charlemagne et Louis Ier. Ses statuts furent réformés par l'abbé Adalard (822). Elle essaima en Angleterre et en Allemagne (Corvey* fondée en 822. Occupée temporairement par les Espagnols (1636), Corbie a beaucoup souffert de la Première Guerre mondiale. (→ Biblio.)

CORBIÈRE (Jacques, comte DE), homme d'Etat français (Amanlis, près de Rennes, 1767 - Rennes 1853). Ultra-royaliste, ministre éphémère dans le second cabinet Richelieu, ministre de l'Intérieur en décembre 1821, fidèle soutien de son ami Villèle, il fut nommé pair en quittant le pouvoir (1828) et abandonna la politique en 1830.

CORBIÈRE (Edouard Joachim, dit **Tristan**), poète français (domaine de Coat Congar, commune de Ploujean, près de Morlaix, 1845 - *id.* 1875). Il était le fils d'Edouard **Corbière**, officier de marine (1793-1875), qui s'était fait connaître par la publication de romans maritimes. De santé très fragile, il doit interrompre ses études ; il s'établit alors à Roscoff, dans une résidence d'été appartenant à sa famille. Il fait de temps en temps des séjours à Paris, où il fréquente quelques peintres et quelques artistes dramatiques : en 1873, il publie, sous le nom de TRISTAN, plusieurs poèmes et deux nouvelles dans *la Vie parisienne ;* la même année, il réunit ses vers en un volume, *les Amours* jaunes,* qui ne rencontre alors aucun succès. C'est Verlaine qui révéla Tristan Corbière dans ses *Poètes maudits* (1884). Sa poésie est à l'image de l'homme : « mélange adultère de tout », difformité baroque, clownesque ; de là ces rythmes faux, cette maladresse voulue et douloureuse, ces hiatus râpeux ; Jules Laforgue reconnaîtra la parenté de sa propre nature et de sa propre poésie avec celle de Corbière, poète de la mer et enlumineur des « ex-voto » barbares. (→ Biblio.)

CORBIÈRES (les), région du midi de la France (Aude), formée par la bordure des Pyrénées au-dessus des plaines de l'Aude et du bas Languedoc. Les Corbières se composent de divers éléments : au S., autour de Mouthoumet, un petit massif ancien, assez verdoyant, vient buter contre les calcaires des

corbeille
chapiteau corinthien
musée national, Athènes

D'azur au cœur au naturel chargé d'une fleur de lis d'or

Charles Louis CORBET
buste de Bonaparte
musée de Versailles

Tristan CORBIÈRE
par Bourdelle

Phot. Viollet, Arch. phot., Bulloz.

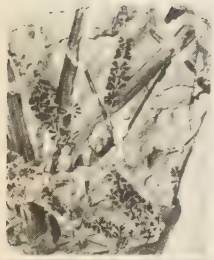

feuilles de cordaïte

Charlotte CORDAY
par Hauer
musée de Versailles

Fenouillèdes. A l'E. s'étalent des plateaux calcaires arides et désolés. Au N., des plis crétacés et tertiaires complexes compartimentent la région en bassins séparés par des crêtes (montagne d'Alaric). Ce pays, aujourd'hui dépeuplé, avait été victime d'un déboisement généralisé ; on reconstitue des peuplements de résineux. L'élevage du mouton et même des bovins joue un rôle important dans l'économie rurale, mais c'est sur la vigne que cette dernière est aujourd'hui fondée, particulièrement dans les vallées de l'est et du nord-est : les vins liquoreux des Corbières constituent une spécialité réputée.

Corbières (MOUTON DES), type de mouton de taille moyenne, de conformation médiocre, constituant une population ovine de très faible importance, dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

CORBIEU ! V. CORBLEU !

CORBIGNY, ch.-l. de cant. de la Nièvre (arrond. de Clamecy), sur la bordure O. du Morvan ; 2 243 hab. (1 838 aggl.). Anc. abbaye, reconstruite au XVIIIe s. : église du XVIIe s., bâtiments du XVIIIe s. Marché de bestiaux. Scierie. Carrières de granite réputé, utilisé pour les revêtements des routes à grande circulation.

CORBILLARD [bijar] n. m. (de *Corbeil*). Coche d'eau qui faisait jadis le service entre Paris et *Corbeil*. (On a dit aussi CORBILLAS et CORBILLAT.) ‖ Char funèbre ou fourgon automobile sur lequel on transporte les morts.
— LANGUE CLASS. Grand carrosse servant à transporter les gens de la suite des princes : *Trois grands corbillards, comblés de laquais, grands comme des Suisses et chamarrés de livrées tranchantes, parurent dans la cour et débarquèrent toute la noce* (Hamilton). ‖ *Ironiq.* Carrosse bourgeois où les gens sont fort pressés.

CORBILLAT [bija] n. m. Petit du corbeau. (Syn. CORBILLOT.)

CORBILLON [bijõ] n. m. Jeu de société où chacun doit, sous peine de donner un gage, répondre par un mot en *on* à cette question : *Dans mon corbillon, qu'y met-on ?*

CORBILLOT [bijo] n. m. (dimin. de *corbeau*). V. CORBILLAT.

CORBIN adj. (de *corbeau*). Recourbé (ne s'emploie qu'avec *bec* ou *nez*) : *Et dans l'étroit entrebâillement apparut un nez corbin* (Goncourt).

CORBIN n. m. (même étymol. que *corbeau*). Nom collectif d'instruments terminés en pointe recourbée, que l'on désigne sous les appellations de *bec-de-corbin* ou, encore, de *bec-à-corbin*.
— Ornith. Un des noms usuels du choucas et de la corneille commune, donné aussi autrefois au crave et au chocard.

CORBIN (Jacques), écrivain français (Saint-Gaultier, Berry, v. 1580 - Paris 1653). Il figura parmi les poètes de la cour de Marguerite de Valois. Il publia, en 1603 et 1604, plusieurs romans écrits dans le style de Nervèze. Les poèmes qu'il composa beaucoup plus tard, en 1632 et 1634, passèrent inaperçus de son temps même.

CORBIN (Charles), diplomate français (Paris 1881). Directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères (1927-1929), il représenta la France comme ambassadeur à Madrid (1929), à Bruxelles (1931), à Londres (1933) — où il chercha à harmoniser la politique des deux gouvernements. Il démissionna en 1940 au moment de l'armistice.

CORBIN (Raymond), médailleur et sculpteur français (Rochefort 1907). Élève de Dropsy et de Wlérick, il a obtenu une bourse Blumenthal et a été nommé, en 1957, professeur de gravure en médailles à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Il est représenté au musée national d'Art moderne (*la Liseuse*), aux musées de Poitiers, d'Alger, ainsi qu'à Bourges (*Baigneuse*, dans le jardin de l'Hôtel de Ville). Parmi ses médailles, citons celles de *Cézanne, Léon-Paul Fargue, Colette, Marcel Pagnol, Zola, Edouard Herriot*. Il est également l'auteur des médailles du mérite sportif et du mérite saharien.

CORBINE n. f. Nom usuel de la corneille noire (*Corvus corone*).

CORBINEAU (Claude Constant) général français (Laval 1772 - Eylau 1807). Gendarme de la reine, puis officier de cavalerie en 1791, plusieurs fois blessé pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, il fut écuyer de l'impératrice.

CORBINEAU (Jean-Baptiste Juvénal, comte), général français (Marchiennes 1776 - Paris 1848), frère du précédent. Officier de cavalerie depuis 1792, il découvrit le gué de la Berezina, ce qui permit de construire deux ponts pour le passage de l'armée (28 nov. 1812), puis sauva la vie de Napoléon à Brienne, en 1814. Aide de camp de l'Empereur en 1815. Il fit arrêter à Boulogne le prince Louis-Napoléon, le 6 août 1840.

CORBINIEN (saint), missionnaire en Bavière (région parisienne v. 670 - Freising 725). Né de père franc et de mère irlandaise, moine (en Irlande ?), envoyé en Bavière par le pape Grégoire II, il y fonda l'évêché de Freising et le monastère de Weihenstephan. — Fête le 20 novembre.

CORBIS [bis] n. m. Mollusque bivalve voisin de la lucina. (La coquille des corbis est ovalaire, renflée, épaisse, à sommets petits et couverte de sillons concentriques ou de stries rayonnantes. Les espèces de corbis, qui sont nombreuses, habitent l'océan Indien et les mers de Chine. Famille des lucinidés.)

CORBIVAU n. m. Grand corbeau au bec épais, noir taché de blanc sur la nuque. (Les corbivaux [corvultur] vivent dans les montagnes d'Afrique.)

CORBLET (l'abbé Achille Jules), archéologue français (Roye 1819 - Versailles 1886). Prêtre du diocèse d'Amiens, il fonda, en 1857, la *Revue de l'art chrétien*. Il a publié, notamment : *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (1869-1874), *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême* (1881-1882), et *Histoire* [...] *du sacrement de l'eucharistie* (1886).

CORBLEU ! interj. (altér. de *corps Dieu*). Juron : *Ils en sont, corbleu, capables !* (Nerval). [On dit aussi CORBIEU.]

CORBON (Claude Anthime), homme politique français (Arbigny-sous-Varennes 1808 - Paris 1891). Il exerça d'abord divers métiers manuels. En 1840, il s'associa à plus de deux cents ouvriers et fonda le journal *l'Atelier*. Elu représentant du peuple par les électeurs de Paris (1848), il retourna à son atelier après le 2 décembre 1851 et publia : *De l'enseignement professionnel* (1859). Il fut élu, en 1871, député à l'Assemblée nationale, puis, en 1875, sénateur inamovible.

CORBULA ou **CORBULE** n. f. Mollusque bivalve de la famille des aloididés. (L'animal, qui a un gros pied pointu muni d'un sillon et d'une cavité à byssus, est logé dans une coquille ovalaire trigone à valves épaisses et inégales. Les corbulas, appelées maintenant ALOIDIS, comptent plus de quatre-vingts espèces et se trouvent dans toutes les mers.)

CORBULON. V. DOMITIUS CORBULO.

CORBY, v. de Grande-Bretagne (Northampton), au N. de Kettering ; 39 500 hab. Métallurgie.

CORCELLES (Claude TIRCUY DE), homme politique français (Marcilly-d'Azergue, Rhône, 1802 - Paris 1892). Député de Sées (Orne) de 1837 à 1852, il fut envoyé à Rome en 1849, où il présida au rétablissement du gouvernement pontifical après l'entrée dans la ville du général Oudinot. Elu, en 1871, député du Nord à l'Assemblée nationale, il fut nommé ambassadeur près le Saint-Siège et conserva ces fonctions après la chute de Thiers.

CORCERON ou **CORSERON** n. m. Pêch. Syn. de FLOTTE. (Dialectal.)

CORCHORUS [kɔrys] n. m. Plante à fibres textiles des régions tropicales. (Famille des tiliacées.)
— ENCYCL. Le jute est fourni par *Corchorus olitorius* et les espèces voisines. Les feuilles des corchorus sont utilisées comme les épinards dans l'Inde et l'Indochine. Les horticulteurs appellent souvent corchorus, et à tort, *Kerria Japonica*, de la famille des rosacées.

CORCIER n. m. (pour *écorcier*). Nom d'une variété de chêne qui fournit un liège de médiocre valeur.

CORCIEUX, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. de Saint-Dié), dans les Vosges méridionales ; 1 450 hab. (721 aggl.). Scierie. Fromagerie.

Corcoran Gallery, musée fondé en 1870 à Washington. La Corcoran Gallery est particulièrement riche en art américain (plus de 500 œuvres). Des tapisseries de Tournai, ainsi que des vitraux provenant de la cathédrale de Soissons y sont également conservés.

CORCOVADO, pic granitique en forme de pain de sucre, qui domine la baie de Rio de Janeiro et qui porte une immense statue du Christ, par Landowski ; alt. 704 m.

CORCYRE, en gr. **Kerkura**. Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne, habitée, selon Homère, par les Phéaciens. Elle fut colonisée par les Corinthiens dès la fin du VIIIe s. av. J.-C. La colonie s'affranchit rapidement de la domination corinthienne. Sa poterie était célèbre et elle pratiquait un actif commerce maritime. En 433 av. J.-C., les Corcyréens demandèrent le secours d'Athènes contre Corinthe : cette dernière fit appel à Sparte, et ce fut le début de la guerre du Péloponnèse. Affaiblie par les guerres et par les luttes entre les factions, Corcyre déclina à partir du IVe s. av. J.-C. C'est l'actuelle *Corfou**.

CORCYRE ou **CERCYRE**, en gr. **Kerkura**. Myth. gr. Mère de Phéax, qu'elle eut de Poséidon. Eponyme de l'*île de Corcyre*.

CORDA (August Karl Joseph), mycologue allemand (Reichenberg, Bohême, 1809 - † 1849). Conservateur au musée de Prague en 1834, il fit, en 1847, un voyage scientifique au Texas, et périt à son retour dans un naufrage.

CORDACE n. f. (gr. *kordax*). Danse bouffonne et indécente, d'origine lydienne.
◆ Adj. f. Myth. gr. Surnom d'Artémis en Elide. (Les compagnons de Pélops, disait-on, avaient dansé la cordace dans son temple après leur victoire.)

CORDAGE n. m. Nom générique des cordes et des câbles employés au gréement et à la manœuvre des machines ou engins quelconques.
— Sylvic. Manière de corder le bois, de le mesurer à la corde.

CORDAGER v. intr. (Se conj. comme *manger*). Faire de menues cordes.

CORDAÏCARPUS [pys] n. m. Paléont. Fruit ou graine de cordaïte.

CORDAÏTALES n. f. pl. Ordre de plantes gymnospermes fossiles, dont le type est le genre *cordaïte* et qui, par leur structure anatomique, se rapprochent à la fois des conifères et des cycadées.
— ENCYCL. Les *cordaïtales* pouvaient atteindre de 30 à 40 m de hauteur. Leur tronc, droit, très ramifié, ne portait que sur les dernières branches des feuilles ovales, lancéolées ou rubanées à nervures parallèles. Les restes ou les empreintes de ces végétaux sont caractéristiques des terrains primaires : connus dès le Dévonien, ils abondent dans les terrains houillers, où leur accumulation forme des couches entières, et se continuent dans le Permien.

CORDAÏTE n. f. Plante fossile, type principal du groupe des *cordaïtales*.

CORDAT n. m. Grosse serge de laine, croisée et drapée. ‖ Grosse toile d'emballage.

CORDAY D'ARMONT (Charlotte DE) [Saint-Saturnin-des-Ligneries, près de Sées, 1768 - Paris 1793]. Lectrice fervente de J.-J. Rousseau, vive admiratrice des héros de Plutarque et de Corneille, elle se passionna pour la liberté et les idées républicaines, telles qu'elles s'exprimaient dans l'éloquence des Girondins, mais elle fut vite indignée par les excès de la Révolution. La proscription des députés girondins, le 31 mai et le 2 juin 1793, lui inspira la résolution de tuer Marat pour mettre fin aux massacres et à la guerre civile, dont elle estimait qu'il était le principal instigateur. Venue de Caen à Paris, elle réussit à pénétrer chez le Conventionnel le 13 juillet 1793, et le poignarda tandis qu'il était dans son bain. Défendue par Chauveau-Lagarde devant le tribunal révolutionnaire, Charlotte Corday fut guillotinée. (→ Biblio.)

CORDE n. f. (lat. *chorda*, boyau, corde d'un instrument de musique). **1.** Fil de boyau, de soie, de Nylon ou d'acier, tendu au-dessus de la table de résonance d'un instrument de musique et dont les vibrations sont amplifiées par celle-ci : *Les sonorités différentes des cuivres, ou des instruments à cordes et*

Phot. X, Ragot, Neurdein

des bois (Gide). [V. part. *encycl.*, Mus.] ‖ *Particul. Grosse corde, sol* argenté du violon; *sol* et *do* argentés de la basse. ‖ *Flatter la corde,* la toucher très légèrement. ‖ — *Fig.* Source d'inspiration, d'émotion : *Il faudrait être fou pour rejeter un culte qui a ajouté de nouvelles cordes à l'âme* (Chateaubriand). ‖ *Faire vibrer, toucher la corde sensible,* parler à quelqu'un de ce qui lui touche le plus au cœur : *Il finissait toujours par attaquer chez sa femme une corde sensible* (Balzac). ‖ Sujet, matière à traiter : *Toucher une corde délicate. C'est une corde qu'il ne faut pas toucher.*

— LANGUE CLASS. *Grosse corde,* point capital : *Les grosses cordes de l'honneur et de la réputation* (Sévigné); personnage le plus important : *M. de Turenne était dans ce moment la grosse corde du parti* (Retz).

2. Tortis de boyau, de crin, de chanvre, servant à bander une arme de jet (arc, arbalète, etc.). ‖ — *Fig. Avoir plus d'une, plusieurs cordes à son arc,* V. ARC. ‖ *Trop tirer sur la corde,* abuser d'un avantage, de la patience de quelqu'un, au risque de tout perdre.

3. Tortis de chanvre ou de toute autre matière textile, servant à des usages divers : *Pas* [...] *de lampe oscillant au bout de sa longue corde* (Flaubert). [V. part. *encycl.*, Technol.] ‖ *Corde d'escalier,* câble que l'on tendait comme rampe le long d'un mur dans un escalier. ‖ Câble tendu en l'air, sur lequel dansent certains bateleurs. ‖ — *Fig. Etre, marcher, danser, faire l'équilibre sur la corde raide,* se trouver dans une situation délicate : *Se sentir assez ambitieux pour donner un superbe coup de pied à la corde roide sur laquelle il faut marcher* (Balzac). ‖ *Corde à sauter,* mince corde dont les enfants se servent pour sauter. ‖ *Corde de piste,* corde qui, dans les hippodromes, limite la piste sur laquelle courent les chevaux, et, *par anal.*, raie peinte sur le sol de la piste des vélodromes et autodromes, près du bord intérieur de cette piste. ‖ *Tenir la corde,* se dit du coureur, du cheval, du véhicule le plus près du bord intérieur de la piste, qui prend ainsi l'avantage; et, au *fig.*, être en tête, avoir l'avantage sur les autres : *Ils galopent tous après la princesse, mais c'est Goresko qui tient la corde* (F. de Croisset). *Je veux, en composition française, tenir la corde* (J. Renard). ‖ *Prendre un virage à la corde,* en serrant de très près le bord de la route, en suivant le plus court trajet possible. ‖ *Corde à nœuds,* grosse corde garnie de nœuds, qui sert à monter à la force des bras : *Le portique vert d'une balançoire où pendent le trapèze et la corde à nœuds* (A. Daudet).

4. Corde dont se ceignent certains religieux : *Et le vieillard* [...] *s'en alla, semblable | Au spectre monacal qui traîne son froc blanc, | Sans insignes, débile et l'humble corde au flanc* (Leconte de Lisle). ‖ *Fig. Se mettre la corde,* se priver : *La grandeur de la France, c'est qu'elle prend moins de ventre que les autres peuples; elle se noue plus aisément la corde aux reins* (Hugo).

5. Corde avec laquelle on pend un condamné. ‖ *Par extens.* Supplice de la pendaison, dernier supplice : *Les cas de sorciers et de sorcières condamnés au feu ou à la corde pour complicité de maléfices avec des boucs* (Hugo).

— LOC. DIV. *Il ne vaut pas la corde pour le pendre,* il est des plus méprisables. ‖ *Sentir la corde,* avoir une apparence criminelle. ‖ *Homme de sac et de corde,* scélérat qu'il faudrait noyer (dans un sac) ou pendre. ‖ *Se mettre la corde au cou,* se mettre dans une situation désespérée; et, *par plaisant.*, se marier. ‖ *Parler de corde dans la maison d'un pendu,* faire une allusion maladroite, rappeler un souvenir fâcheux. ‖ *Avoir de la corde de pendu dans sa poche,* avoir de la chance (la corde de pendu passant pour porter bonheur).

6. Fil dont est tissée une étoffe, *spécialem.* dans les locutions : *Montrer la corde, Etre usé jusqu'à la corde,* en parlant d'un tissu, être si usé que les fils de la trame apparaissent. ‖ — *Fig.* Usé jusqu'à la corde, rebattu : *C'est un argument usé jusqu'à la corde.* ‖ *Montrer la corde,* être à bout de ressources.

— Acoust. *Cordes vibrantes,* fils métalliques ou à boyau, tendus entre deux points fixes, et dont on provoque les vibrations transversales soit en les écartant de leur position d'équilibre et en les abandonnant ensuite à eux-mêmes (à l'aide d'un plectre [mandoline] ou du doigt [harpe], ou à l'aide d'un marteau [piano]), soit en les frottant avec un archet perpendiculairement à leur longueur (violon, vielle). [V. part. *encycl.*]

— Anat. *Cordes vocales,* muscles et ligaments du larynx, limitant latéralement l'orifice glottique. ‖ *Corde du tympan,* rameau nerveux qui pénètre la caisse du tympan. ‖ *Corde d'Hippocrate,* tendon d'Achille. ‖ — *Fig.* et *fam. Cela n'est pas dans mes cordes,* cela n'est pas de ma compétence.

— Art vétér. *Corde de farcin,* engorgement des vaisseaux lymphatiques sous-cutanés. ‖ *Corde du flanc,* saillie formée au flanc du cheval par le muscle ilio-abdominal. ‖ *Corde du jarret,* saillie du bord postérieur du jarret, formée par les tendons du perforé et des jumeaux de la jambe.

— Embryol. *Corde dorsale,* tigelle élastique, rigide, formée de cellules aplaties, empilées les unes sur les autres, s'étendant dans toute la région dorsale de l'embryon, au-dessus du tube digestif et au-dessous du tube nerveux. (La corde est permanente chez les procordés [omphioxus, tuniciers]. Encore permanente chez les cyclostomes, la corde régresse chez tous les autres vertébrés, et sert de moule à l'axe squelettique métamérisé, la colonne vertébrale.) [On dit aussi CHORDE, NOTOCORDE.]

— Equit. Longe reliant le cheval aux piliers entre lesquels on le fait travailler. ‖ *Faire donner un cheval dans les cordes,* faire avancer un cheval sauteur* entre les piliers et lui faire tendre les cordes qui l'y assujettissent avant de lui faire effectuer croupade, courbette ou cabriole. ‖ *Faire la corde,* en parlant du cheval qui respire, retirer la peau de son ventre au défaut des côtes.

— Horlog. *Corde de montre,* fil de boyau, qui servait, dans les anciennes montres, à tendre le grand ressort.

— Mar. *Mât de corde,* draille verticale de goélette.

— Math. Ligne droite qui joint deux points d'une courbe. (V. part. *encycl.*) ‖ *Corde des contacts,* celle qui joint les points de contact des deux tangentes issues d'un point extérieur à une conique. (C'est la polaire* de ce point par rapport à la conique considérée.) ‖ *Cordes supplémentaires,* dans une conique, celles qui, partant d'un même point de la courbe, aboutissent aux extrémités d'un diamètre. (Ces cordes sont parallèles à un système de diamètres* conjugués.)

— Métrol. Mesure ancienne utilisée principalement pour le bois de chauffage, et qui variait avec les régions. (La corde des eaux et forêts valait 3,839 st; la corde de taillis, 2,742 st; la corde de moule, 4,837 st; la corde de charbonnette nivernaise, 2,33 st; la corde des ports de l'Yonne, 4,007 st; la corde des ports de la Seine, 5 st.

— Mus. *Corde à vide,* celle qui est frottée par l'archet sans que le doigt la touche. ‖ *Corde sympathique,* celle qui émet des vibrations quand on en joue une autre. ‖ *Double corde,* type d'écriture et d'exécution propre aux instruments à cordes, et qui consiste à émettre simultanément, par l'archet, deux notes appartenant à deux cordes immédiatement voisines.

— Pêch. Ligne de fond pour la rivière comme pour la mer. (Dans ce dernier cas, on dit aussi PALANGRE.) ‖ *Corde à piano,* fil d'acier, inoxydable ou non, utilisé dans la confection d'un bas de ligne destiné à pêcher des poissons qui pourraient couper un fil ordinaire avec leurs dents. ‖ *Corde flottante,* ligne soutenue par des morceaux de liège pour pêcher entre deux eaux ou en surface. ‖ *Maîtresse corde,* corde la plus grosse qui porte des empiles. (On l'appelle aussi BAUFFE, CORDE MÈRE, MAÎTRE PALANGRE.)

— Pyrotechn. Brin de poudre, cylindrique, ou parfois prismatique, à section pleine. (Les cordes s'opposent aux « tubes ».)

— Sylvic. *Bois de corde,* syn. de BOIS DE STÈRE ou de BOIS DE CHAUFFAGE. (S'entend du bois débité, fendu ou non, et déposé en tas, de volume différent suivant les régions.)

— Technol. Sorte de câble de faible dimension, fabriqué avec diverses matières textiles (lin, chanvre, coton, alfa, jute, sisal, etc.). ‖ *Corde à piano,* fil d'acier à très haute résistance (200 kg/mm²), employé pour divers usages (câbles, ressorts, etc.).

— Text. Fil de chaîne, dans l'industrie des tissus Jacquard et des tapis. ‖ *Cordes de rames,* cordages des métiers à la tire. (Vx.) ‖ *Demi-cordes,* représentation d'un fil de chaîne sur le papier de mise en carte. ‖ *Copier la corde,* reproduire une mise en carte. ‖ *Arrêter le dessin à la corde,* remplacer le tracé du crayon par des points uniformes qui remplissent les petits carreaux de la carte compris dans ce tracé. ‖ En passementerie, torsade d'épaulette, et, dans les fabriques de boutons, genre d'enjolivement usité dans ces produits.

— Verr. Traînée, dans la masse du verre, en lignes plus ou moins régulières, plus ou moins incurvées. (Les cordes fines sont appelées *veines* ou *fils, ondes* si elles sont atténuées.) [On dit aussi STRIES.]

— ***Cordes*** n. f. pl. Limites d'un ring, constituées principalement par des cordes : *Le boxeur alla dans les cordes.* ‖ *Fig. Etre, aller dans les cordes,* être dans une situation difficile, désespérée.

— Mus. Instruments de musique montés de cordes simples ou doubles. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Acoust. Les vibrations transversales des *cordes* (les seules qui sont utilisées en musique) sont soumises à des lois entrevues par Pythagore, et qui furent établies expérimentalement au début du XVIIe s. par Mersenne, puis théoriquement par Taylor, Jean et Daniel Bernoulli, d'Alembert, Euler et Lagrange.

Quand on provoque les vibrations d'une corde de manière quelconque, elle vibre en formant un fuseau dont les extrémités sont les points fixes de la corde. Elle émet alors un son, appelé *son fondamental,* ou *premier partiel,* dont la fréquence N (nombre d'oscillations par unité de temps) est donnée par la formule

$$N = \frac{1}{2L}\sqrt{\frac{T}{m}}.$$

Dans cette formule, L représente la longueur de la corde, T sa tension, *m* sa masse par unité de longueur. On voit que la fréquence du son fondamental d'une corde vibrante est inversement proportionnelle à sa longueur (les cordes basses du piano sont les plus longues), proportionnelle à la racine carrée de sa tension (quand on accorde un instrument, on augmente la tension des cordes pour élever la hauteur du son qu'elles émettent) et inversement proportionnelle à la racine carrée de sa masse par unité de longueur (les cordes basses sont les plus grosses). Mais une corde peut vibrer suivant d'autres modes, pourvu qu'on excite ses vibrations de façon convenable. C'est ainsi que si l'on pose le doigt au milieu de la corde, et si l'on attaque la corde à l'archet au quart de sa longueur, la corde vibre en formant deux fuseaux identiques et en présentant un nœud* au milieu de la corde. Une fois ce mode de vibration amorcé, il subsiste, le doigt et l'archet étant retirés de la corde. La corde émet alors un son, appelé *second partiel**, pratiquement à l'octave aiguë du premier. Le second partiel a donc une fréquence double, pratiquement, de celle du son fondamental, soit 2 N. On peut, de même, faire vibrer la corde en trois, quatre, etc., fuseaux, la corde émettant alors les partiels de rang trois, quatre, etc., dont les fréquences sont pratiquement 3 N, 4 N, etc. La corde peut donc émettre une série de partiels qui sont harmoniques du premier partiel, ou son fondamental. L'émission de ces partiels est utilisée, en musique, dans le jeu *en harmoniques* des violonistes.

Toutefois, les partiels d'une corde vibrante ne rentrent qu'approximativement dans une série harmonique. La loi précédente est d'autant mieux vérifiée que la corde est plus fine, plus longue et plus tendue. Les partiels des cordes grosses, courtes et peu tendues peuvent s'écarter notablement de la série des harmoniques du son fondamental. Un partiel d'un certain rang est toujours plus aigu que l'harmonique de même rang du son fondamental, et l'écart augmente quand le rang du partiel augmente. C'est pour éviter de trop gros écarts que les cordes basses des instruments sont en général *filées*.

— Alp. L'alpinisme solitaire présente de tels dangers que les alpinistes entreprennent depuis longtemps leurs ascensions en se groupant. L'élément d'action habituel est une *cordée,* où les alpinistes liés à la même *corde* mettent en commun leurs capacités, leur adresse et, aussi, les qualités morales qu'exige la pratique de la montagne.

croix cordée (hérald.)

La *corde d'attache*, de 10 à 12 mm de diamètre, est en chanvre, en manille, en coton, en soie et, aujourd'hui, de plus en plus en Nylon ou en substances similaires; ces dernières ont une résistance de 1 200 à 1 800 kg. Les alpinistes s'encordent grâce à des boucles ou nœuds spéciaux, à des distances variant de 10 à 30 ou 35 m, selon la longueur des passages de l'ascension envisagée. La cordée normale est la cordée de trois alpinistes. Le meilleur marche en tête : c'est le chef de cordée; le « second » marche le dernier; l'alpiniste le plus faible se met au milieu. A la descente, l'ordre de marche est l'inverse. Pour les courses faciles, un plus grand nombre d'alpinistes peuvent prendre place à la même corde et l'on peut réduire les distances d'encordement; au contraire, la cordée de deux, plus légère, plus rapide, facilement réversible, est souvent préférée pour les courses de haute difficulté. La corde constitue l'élément capital de l'assurance* dans tous les terrains : rocher, glace, neige. La *corde de rappel** est en chanvre ou en Nylon de 7 à 8 mm de diamètre.

Les fabricants français de corde font procéder à des essais auprès des services du Bureau Veritas, qui agréent certaines cordes, lorsque, soumises à des chocs, elles répondent à certains critères de résistance.

— Math. Dans une conique, le lieu des milieux des *cordes* parallèles à une direction fixe est le *diamètre conjugué* de cette direction.

Cordes communes à deux coniques. Deux coniques ont quatre points communs réels ou imaginaires. Ces quatre points peuvent être joints deux à deux et donnent six cordes communes, que l'on peut grouper deux à deux de façon que deux cordes d'un même couple contiennent les quatre points. On obtient ainsi trois *systèmes de cordes communes*, réelles ou imaginaires.

— Mus. Les *cordes* sont, selon les instruments, pincées, frappées ou frottées. Les cordes peuvent être simples ou filées. Dans ce dernier cas, l'âme de boyau ou d'acier est entourée d'un fil de métal dont le poids spécifique alourdit la corde et lui fait rendre un son plus grave.

On classe les *instruments à cordes* en diverses catégories : 1° Les instruments à cordes pincées par les doigts : *a*) sans manche : lyre ancienne, harpe; *b*) avec manche (d'origine orientale) : luth et théorbe, guitare, mandoline, balalaïka, guzla, banjo, etc.; 2° Les instruments à cordes pincées par un mécanisme à clavier : épinette, virginal, clavecin; 3° Les instruments à cordes percutées : *a*) avec des baguettes : dulcimer, cymbalum, tambour turc; *b*) avec un mécanisme à clavier : clavicorde, piano; 4° Les instruments à cordes frottées : *a*) avec un archet : rebec, violes, violon (ce dernier, avec les instruments de la même famille [alto, violoncelle, contrebasse], forme le fondement de l'orchestre moderne); *b*) avec une roue : chifonie du Moyen Âge, vielle à roue.

— Technol. La *corde* est une sorte de câble de faible dimension, que l'on fabrique avec diverses matières textiles (lin, chanvre, coton, alfa, jute, sisal, etc.). Le brin entrant dans la fabrication de la *corde* prend le nom de *duite* ou *fil de caret*. Quand on fait subir à la duite un certain nombre de manipulations et d'apprêts successifs, par exemple l'étrillage et le lustrage, elle devient commercialement de la *ficelle*.

La corde prend, en outre, les noms de *cordage simple* et de *cordage composé*, suivant qu'il entre un nombre plus ou moins considérable de duites dans sa constitution. Tout d'abord, les duites tordues ensemble constituent les torons; on compte, en général, trois, quatre, cinq et six duites, qui, câblées et tordues, forment le *toron*. Ces torons, tordus de nouveau ensemble, en nombre plus ou moins grand, donnent le *cordage simple*. Plusieurs cordages simples, câblés et tordus, constituent le *cordage composé*, que l'on appelle aussi *grelin*.

La corde a commercialement différents noms : on l'appelle *chapelière* quand elle est composée d'une torsion de deux ou trois duites, qu'on lisse à l'eau. Si l'on continue à tordre davantage la chapelière, on obtient le *fil à gorre*. En augmentant le nombre des duites et en le portant à six, qui sont tordues deux à deux de manière à former trois torons, *commis* ensuite en bloc, on a la *ficelle à fouet*. En modifiant la combinaison du commettage, on obtient différents types de cordes : *lignes, lignes de loch, lignes de sonde, lignes de tambour*, etc.

La *corde à boyau* est fabriquée avec des intestins d'animaux; on s'en sert dans des transmissions de mouvement, dans les instruments de musique comme cordes vibrantes, dans la fabrication des raquettes.

Les *cordes de nerfs* sont faites avec des tendons, des ligaments battus, filés et tordus. Dans les instruments de musique, en dehors des cordes à boyau, on emploie des cordes métalliques qu'on frappe, et des cordes de soie que l'on pince. La corde *filée* est une corde à boyau ou une corde de soie revêtue d'un fil de laiton qui l'entoure d'un bout à l'autre.

Dans la soierie, on appelle *corde de semple*, une corde de fils à trois bouts; *corde de rame*, une corde plus grosse que les précédentes, où l'arcade est attachée; *corde de filet*, celle qui tend la chaîne; *corde incordée*, celle qui roule double sur l'ensouple de derrière et qui tient un bois chargé de crochets arrêtant le composteur.

CORDÉ, E adj. En forme de corde.

— Art vétér. *Flanc cordé*, flanc qui présente une espèce de corde traversant obliquement la région et formée par le muscle ilio-abdominal très apparent. (C'est un indice de souffrances abdominales, ou le résultat de la maigreur.)

— Géol. *Lave cordée*, lave dont la surface, en coulant, s'est froncée et plissée, et a pris l'aspect de paquets de cordages : *Certaines laves d'Islande sont des laves cordées.* (S'oppose à *lave scoriacée.*)

— Hérald. Se dit des arcs et des instruments de musique à cordes, quand les cordes sont d'un émail particulier. || Se dit aussi d'une pièce de longueur, comme la croix, paraissant entourée de cordes

— Ichtyol. *Lamproie cordée*, lamproie marine, lorsque, après la reproduction, apparaissent des nodosités sur son corps : *Les lamproies cordées ne sont pas comestibles.*

— Mobil. *Lit cordé*, du XIVe au XVIe s., lit reposant sur des cordes au lieu de sangles.

— Pâtiss. *Pâte cordée*, pâte dont la détrempe a été trop ferme.

CORDÉAC, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans la haute vallée du Drac; 250 hab. (109 aggl.). Centrale hydro-électrique sur le Drac (productibilité : 220 GWh).

CORDEAU n. m. Petite corde qui sert le plus souvent pour tracer une ligne droite, pour aligner. || — *Fig. Au cordeau*, de façon nette et régulière; et, *péjor., Phrases alignées au cordeau*, d'une façon trop régulière et monotone : *Ce petit bel esprit, orateur du barreau, | Alignant froidement ses phrases au cordeau* (Voltaire).

— Pêch. Nom donné à des lignes de fond de toutes sortes, utilisées en rivière, et singulièrement à celles qui sont constituées par une ligne mère, ou maîtresse corde, qui porte des empiles garnies d'hameçons, que l'on tend la nuit.

— Pyrotechn. *Cordeau Bickford*, syn. de MÈCHE* DE SÛRETÉ. || *Cordeau détonant*, artifice comprenant une âme d'explosif (mélinite, tolite, penthrite), dans une gaine en métal (plomb), en textile ou en matière plastique, de 5 à 6 mm de diamètre : *Le cordeau détonant, qui n'est pas autorisé dans les mines de charbon, est souvent utilisé dans les carrières.* (Amorcé par un détonateur, il transmet la détonation simultanément à plusieurs charges; selon le type, la vitesse de détonation de ces cordeaux va de 5 000 à 7 000 m/s.) || *Cordeau instantané* ou *Cordeau porte-feu*, artifice semblable au cordeau Bickford, mais dont l'âme, formée de mèche à étoupille, brûle beaucoup plus rapidement, et sans assurer la constance de la vitesse de combustion.

CORDE-DE-CHAT n. f. Ardois. Veine de quartz blanc, parallèle au plan de fissilité du schiste. || Pl. *des* CORDES-DE-CHAT.

CORDÉE n. f. Ce qui peut être entouré par une corde : *Une cordée de bois.* || Groupe de personnes attelées à une corde : *Une chute générale de la cordée avec un bruit de jurons, de rires et claquements de sabots* (P. Nord). || *Particul.* Caravane d'alpinistes liés par une corde attachée à la taille, pour faire une ascension : *Que l'un d'eux vienne à déraper, c'est la chute de la cordée* (R. Frison-Roche). [V. CORDE, Alp.] || *Premier de cordée*, le guide de la caravane.

— Min. Déplacement de la cage du fond au jour, ou réciproquement. (On distingue les cordées d'extraction, de personnel, de matériel.)

— Pêch. Ligne de fond dormante, que l'on tend en mer. || Ensemble des lignes tendues en une marée.

CORDEIRO (António), historien et jésuite portugais (Angra do Heroísmo, Terceira 1641 - Lisbonne 1722). Il doit à ses travaux sur l'histoire des îles portugaises de l'Atlantique la réputation d'un auteur classique.

CORDEIRO (Luciano), géographe et littérateur portugais (Mirandela, Trás os Montes, 1844 - Lisbonne 1900). Fondateur de la Société de géographie de Lisbonne, il a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire des voyages et des découvertes des Portugais.

CORDELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*). Tresser en corde, tordre, tortiller : *Cordeler ses cheveux. Ses souliers le blessent, ses doigts se cordellent* (J. Renard).

CORDELET n. m. Genre de velours comportant huit fils à la côte, huit fils au rapport, une duite fond pour deux duites poil. (C'est le liage du velours gros de Tours.) || *Cordelet lisse*, tissu qui comprend une armure de fond toile.

CORDELETTE n. f. Petite corde.

Cordelia, personnage du *Roi Lear**, de Shakespeare. Cette jeune fille est la personnification poétique de la tendresse filiale méconnue.

CORDELIER n. m. (de *cordelle*, à cause de la corde dont ces religieux ceignent leurs reins). Nom donné, en France, par le peuple, à l'origine, aux religieux qui suivent la règle de saint François d'Assise, et que l'on appelle aussi FRÈRES MINEURS OU FRANCISCAINS : *Cordeliers de l'observance, ou observantins.*

— LOC. FAM. *Gris comme un cordelier*, ivre (équivoque fondée sur la couleur grise du vêtement de ces religieux) : *Gris comme un cordelier et roulant sous les bancs, il avait fort à faire pour retenir son shako* (Flaubert).

— ENCYCL. Saint Louis, qui avait beaucoup apprécié les *cordeliers* au cours de sa première croisade, fonda pour eux, à Paris, un couvent qui prospéra rapidement. Le nom de *cordeliers* fut, à partir du XVe s., réservé aux observants (v. FRANCISCAINS). Les cordeliers, agrégés à l'Université de Paris, où ils faisaient partie de la faculté de théologie, se montrèrent les zélés défenseurs des doctrines de Duns Scot. En 1789, les cordeliers possédaient en France 248 couvents, qui furent fermés en 1790. Les franciscains qui se sont réformés en France depuis la Révolution n'ont pas repris le nom de cordeliers.

Cordelier (LE VIEUX), journal rédigé par Camille Desmoulins (7 numéros [déc. 1793]). Il était dirigé contre les hébertistes et contre le régime de terreur. Organe de la faction des « Indulgents », il réclamait la création d'un « Comité de clémence » et attaquait Robespierre.

Cordeliers (CLUB DES), club révolutionnaire fondé à Paris en juillet 1790 (lors de la suppression des *districts* parisiens, qui étaient devenus des clubs) sous le nom de *Société des droits de l'homme et du citoyen*, et installé dans le couvent désaffecté des corde-

couvent des Cordeliers
gravure
par frère René Rocheran
cabinet des Estampes

Phot. Larousse.

liers. Ses principaux chefs étaient Danton, Camille Desmoulins, Marat, Chaumette, Hébert, le brasseur Santerre, le boucher Legendre. Son recrutement était plus populaire que celui des Jacobins, ses opinions nettement plus avancées. Agissant par pétitions et manifestations, exerçant un grand ascendant sur la population ouvrière des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, on retrouve son influence dans toutes les « journées » révolutionnaires. C'est de lui que partit le mouvement républicain après l'affaire de Varennes, en 1791. Les Cordeliers disparurent de la scène politique quand les hébertistes, qui avaient pris dans la Société un rôle prépondérant, eurent été envoyés à l'échafaud (24 mars 1794), pour s'être montrés trop exigeants et menaçants envers le Comité de salut public.

Cordeliers (COUVENT DES), couvent parisien installé (v. 1230) rue de l'Ecole-de-médecine, et qui s'étendait jusqu'à l'actuel lycée Saint-Louis et à la rue Monsieur-le-Prince. Les religieux abandonnèrent les lieux en 1785, et Verniquet vint s'y installer avec 60 ingénieurs pour établir un plan de Paris en 72 feuillets. Pendant la Révolution, le club des Cordeliers y siégea. L'église a été démolie en 1802. Les monuments de rois et de princes qu'elle contenait furent transférés au Louvre, à Versailles, à Saint-Denis. Le cloître a été rasé en 1877 pour faire place à l'Ecole pratique de médecine. Il ne reste de l'ancien couvent que le *réfectoire*, de style gothique flamboyant (fin du XVe s.) ; il abrite le musée d'anatomie pathologique Dupuytren.

CORDELIÈRE n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-François d'Assise.

CORDELIÈRE n. f. Cost. Corde à trois nœuds, portée par les religieux de Saint-François. ‖ Petite tresse de couleur qui sert de cravate : *La cordelière d'une chemise de sport.* ‖ Corde, torsade, etc., servant à serrer un vêtement autour de la taille : *La cordelière d'une robe de chambre.* ‖ Ornement de bouton formé de plusieurs rangs de bouillons.
— Hérald. Ornement extérieur de l'écu des femmes, en particulier des veuves.
— Imprim. Rang de vignettes légères, servant d'encadrement à une composition artistique.
— Passement. Ganse ronde tressée, terminée par des anneaux, des glands ou des boules. (Les cordelières se font en laine, en coton ou en soie, et se trouvent employées, suivant leur grosseur, dans l'ameublement ou dans l'habillement.)
— Technol. Loquet dont le battant se soulève au moyen d'une clef. (On l'appelle aussi VIELLE, ou LOQUET À VIELLE.)
— Tiss. Serge rase, anciennement fabriquée en Champagne, de laine d'Espagne mêlée de laine du pays.

CORDELINE n. f. Text. Lisière d'un tissu de soie.
— Verr. Baguette métallique avec laquelle on prend le verre pour former le cordon du goulot des bouteilles.

CORDELLE n. f. Petite corde.
— Mar. Corde de moyenne grosseur qui sert au halage des bateaux, et, en mer, à divers usages.

CORDEMAIS, comm. de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), près de la rive gauche de l'estuaire de la Loire ; 1 374 hab. (370 aggl.). Eglise des XIIe et XVIe s. Laiterie.

CORDEMOY (Géraud DE), philosophe et historien français (Paris v. 1628 - *id.* 1684). D'abord avocat, il se prit de passion pour la philosophie de Descartes, fut nommé lecteur du Dauphin, devint, en 1675, membre de l'Académie française. Ses principaux ouvrages sont : *le Discernement de l'âme et du corps*, et une *Histoire de France depuis le temps des Gaulois.* — Son fils, LOUIS (Paris 1651 - *id.* 1722), entra dans les ordres. Il travailla surtout à la conversion des protestants : missions en Saintonge, ouvrages de controverse. Il était abbé de Feniers.

CORDER v. tr. Mettre en corde : *Corder du chanvre.* ‖ Rouler, tortiller en forme de corde : *Corder du tabac. Sa cravate cordée autour de son cou* (Balzac). ‖ Lier, serrer avec des cordes : *Attachez-le aux montants de fer : Cordez, cordez* (J. A. Nau). ‖ *Particul. Corder une raquette,* la garnir de boyaux. ‖ Mesurer à la corde : *Il ne restait plus qu'à corder le bois fendu* (L. Hémon). ‖ *Fig.* Sillonner en saillie, comme des cordes : *Des veines leur cordaient le cou* (G. d'Esparbès). *Il examinait ce dos voûté, cette nuque maigre et cordée qui émergeait du col de la tunique* (R. Martin du Gard).
— Agric. *Corder les blés,* passer une corde tendue sur les épis pour faire tomber la rosée.
— ***Se corder*** v. pr. Hortic. Devenir filandreux : *Céleris commençant à se corder.*

CORDERIE n. f. Industrie de la fabrication des ficelles et des câbles non métalliques. ‖ Lieu où l'on pratique cette industrie.
— ENCYCL. La *corderie* utilise des matières variées pour ses fabrications : chanvre d'Europe, chanvre de Manille ou abaca, agaves (sisal, henequen), fibre de coco, jute, lin, ramie, coton, Nylon. Toutes ces matières n'ont d'ailleurs pas la même importance, le chanvre d'Europe, l'abaca, le jute et le lin (ces deux derniers en ficellerie) étant de beaucoup les plus utilisés. En dehors des matières textiles proprement dites, la corderie emploie également les boyaux pour des fabrications spéciales (cordes harmoniques et cordes pour raquettes), et des fils d'acier pour la confection des câbles métalliques.
Une ficelle ou un câble sont toujours formés de fils élémentaires, désignés sous le nom de *fils de caret.* La réunion par la torsion de plusieurs fils de caret, qui constitue le *commettage,* aboutit à la formation d'un *toron.* On peut ensuite tordre à nouveau plusieurs torons ensemble par une opération de câblage qui produit alors un *câble.* En général, ces torsions successives sont données dans des sens différents.
Ce n'est qu'à l'Exposition de 1878 que, sous l'influence de la concurrence anglaise, on vit apparaître les cordages fabriqués mécaniquement. Actuellement, la corderie à la main a pratiquement disparu : seules, quelques petites installations artisanales continuent d'exister, notamment aux alentours des ports. Elle nécessitait de vastes espaces (aires de cordiers), sur lesquels l'ouvrier préparait le fil de caret et procédait, à l'aide d'un rouet de cordier, aux torsions nécessaires pour obtenir les torons et, éventuellement, les câbles.
La corderie mécanique comprend la fabrication du fil de caret, qui est produit directement par les filatures travaillant les matières constitutives. Dans certains cas, ce fil de caret subit une opération de polissage mécanique (après enduction éventuelle d'une colle), ce qui permet son utilisation directe comme ficelle. Pour la réalisation de ficelles plus grosses et de petits câbles, on peut utiliser une machine permettant d'obtenir ces produits en une seule opération. Dans une telle machine, les bobines de fil de caret sont disposées à l'intérieur d'ailettes horizontales, dont le nombre correspond au nombre de torons à fabriquer. Les ailettes ont un mouvement de rotation continu et tordent les fils de caret qui sont appelés à travers leur tourillon. Un dispositif analogue permet de retordre ensemble les torons produits par la première partie de la machine, si on désire fabriquer des produits câblés. Pour la fabrication des gros câbles, on préfère procéder en deux opérations successives : toronnage et câblage, qui s'effectuent sur des machines fonctionnant sur le même principe que celle qui permet d'exécuter ces travaux en une seule opération. Dans certains cas (très gros câbles), on peut également utiliser des machines mobiles reproduisant, sur une aire de cordier, le travail du cordier à la main. Enfin, certains câbles plats (câbles de mine) sont réalisés en juxtaposant les câbles unitaires et en les réunissant les uns aux autres par couture.
La corderie métallique utilise, à partir de fils d'acier, les mêmes machines que celles qui produisent les câbles textiles. Les cordes à boyaux se fabriquent en refendant longitudinalement des boyaux (généralement de cheval ou de mouton), en les tordant manuellement et en les apprêtant par enduction d'huile et séchage.
Les produits de corderie comprennent : les ficelles, constituées de fils de caret simples ou retordus en un toron, apprêtés par polissage et lustrage ; les aussières, formées par le câblage de plusieurs torons (bablues, cordelles, chablots, longes, prolonges, ralingues, etc.) ; les cordes composées, ou grelins, constituées par le câblage de plusieurs aussières.

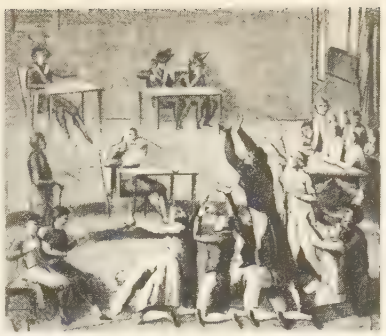

club des **Cordeliers**
« scène touchante »
12 juillet 1793
cabinet des Estampes

CORDES, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. d'Albi), dans l'Albigeois ; 1 201 hab. (873 aggl.) [*Cordais*]. Ancienne bastide fondée en 1222, par Raymond VII de Toulouse, Cordes doit son nom à la ville espagnole de Cordoue. C'est un bourg pittoresque perché sur une colline qui domine la vallée du Cérou : il a gardé son aspect médiéval. De ses deux premières enceintes, il subsiste des portes fortifiées (portes des Ormeaux, du Planol, de la Jane) ; une troisième puis une quatrième enceinte s'ajoutèrent par la suite aux deux premières. Au sommet de l'agglomération s'élèvent les halles, primitivement édifiées au XIVe s., l'église Saint-Michel, de la même époque, et des demeures du XIVe s. : maisons du Grand-Fauconnier, du Grand-Veneur, du Grand-Ecuyer, décorées d'arcatures brisées au rez-de-chaussée et percées, aux étages, de baies à fenestrages gothiques. Il faut encore citer la chapelle de la Capelette (XVIe s.), celle du Saint-Crucifix (XVIe-XVIIe s.), l'ancienne église des Trinitaires (XVIe s.), l'hôpital Saint-Jacques (XIVe s.). [→ Biblio.]

CORDES
maison du Grand-Fauconnier

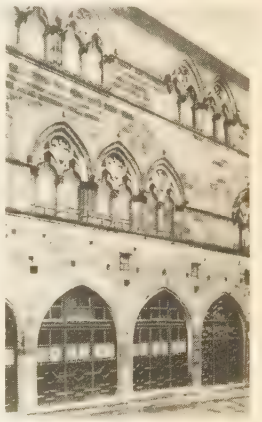

CORDÉS ou **CHORDÉS** n. m. pl. Très grand groupe (clade) d'animaux comprenant les vertébrés* et les formes voisines, c'est-à-dire les espèces munies d'une chorde* dorsale.
— ENCYCL. Les *cordés* sont des métazoaires cœlomates à symétrie bilatérale, présentant dans le plan de symétrie *cinq axes* allongés d'arrière en avant et qui, du dos au ventre, sont les suivants, *dont l'ordre est constant :* 1° un *tube nerveux* (névraxe), issu de la fermeture d'une gouttière dorsale et élargi à l'avant en un *cerveau ;* 2° une *corde dorsale* (ou chorde, ou notocorde), élastique et assez rigide, non segmentée, pouvant, au cours du développement de l'individu, être remplacée par une suite de pièces squelettiques, les *vertèbres* (dans le seul embranchement des vertébrés) ; 3° une *aorte,* où du sang oxygéné circule d'avant en arrière ; 4° un *tube digestif,* dont le *pharynx* différencie des organes respiratoires (branchies ou poumons) ; 5° un *vaisseau ventral,* généralement muni d'un *cœur,* et dans lequel du sang désoxygéné circule d'arrière en avant.
On divise les cordés en trois embranchements, très inégaux en degré de perfectionnement et en nombre d'espèces : les *stomocordés* (graptolites, ptérobranches, entéropneustes), les *procordés* (amphioxus, tuniciers), les *vertébrés* (agnathes, aphétohyoïdiens, gnathostomes, ces derniers étant les vertébrés typiques, munis de deux mâchoires et de deux paires de membres, nageoires ou pattes).

CORDEVOLE, riv. d'Italie, affl. de la Piave (r. dr.), qui sort du massif de la Marmolada (Dolomites) et arrose le val d'Agordo (installations hydro-électriques).

CORDEY (Frédéric), peintre français (Paris 1854 - *id.* 1911). Après avoir été l'élève de Pils et de Gustave Boulanger, il fit partie du groupe impressionniste (vues d'Eragny, d'Auvers, d'Algérie) et est représenté au Louvre (*Portrait de Mme Cordey*).

CORDIAL, E, AUX adj. (lat. médiév. *cordialis ;* de *cor, cordis,* cœur). Qui donne du cœur ; qui réconforte : *Boisson, potion cordiale.* ‖ — *Fig.* Qui vient du cœur, profond et sincère : *Une affection cordiale ;* et, en un sens défavorable : *Une haine cordiale.* ‖ *Particul.* Qui manifeste de la bienveillance,

Phot. Larousse, Yvon, Arch. phot.

de la sympathie : *Elle s'imaginait vraiment s'être fait là un bon ami, qui se contenterait toujours d'une cordiale poignée de main* (Maupassant).

◆ N. m. Potion tonique, réconfortante : *Acceptez quelques cordiaux pour vous remettre* (Sand).

CORDIALEMENT adv. Du fond du cœur; de façon bienveillante, affectueuse : *J'aime un garçon qui réfléchit en surmontant et qui, au tournant mal pris, dit d'abord « c'est ma faute » et se bourre cordialement les côtes* (Alain); et, *péjor. : Ces prologues congratulateurs* [...] *qui ne les empêchaient pas de se détester le plus cordialement du monde* (Hugo).

CORDIALITÉ n. f. Bienveillance qui part du cœur : *Accueillir quelqu'un avec cordialité.*

— ***Cordialités*** n. f. pl. Manifestations de ce sentiment : *J'en ai tant entendu dans mon enfance, de ces cordialités rudes, de ces feintes brusqueries* [...], *dites d'un si bon cœur* (Péguy).

CORDIER n. m. Ouvrier qui fait des cordes. || Marchand qui vend des cordes.

— Jeux. *Cordier cordant*, jeu de société dans lequel tous les joueurs doivent répéter successivement et exactement une phrase transmise par chacun d'eux.

— Mar. Bateau à voiles ou à vapeur qui fait la pêche aux cordes.

— Mus. Pièce de bois, généralement d'ébène, servant à fixer les cordes du violon à leur extrémité inférieure. (Le cordier est muni d'un collet, sur lequel reposent les cordes. Il se termine par une corde d'attache, fixée au bouton.)

— Sports. Joueur de pelote basque, généralement armé d'un gant de cuir, chargé de défendre la ligne de *paso marra*, au jeu de rebot.

— Technol. Syn. de CÂBLEUR.

— Text. Ouvrier capable d'assurer le filage du fil de caret, puis le commettage par torsion de plusieurs fils, en vue de la fabrication de cordes.

CORDIER (Mathurin), grammairien et pédagogue français (en Normandie ou dans le Perche 1479 - Genève 1564). D'abord professeur au collège de Navarre, à Paris, il prit parti pour la Réforme et se rendit, en 1537, auprès de Calvin, à Genève, où il resta jusqu'à sa mort. Il s'éleva, dans le *De corrupti sermonis emendatione*, contre le « latin de cuisine » dont usaient les écoliers, et publia plusieurs ouvrages de pédagogie, notamment un manuel élémentaire : *Colloquiorum scholasticorum libri quatuor* (1563).

CORDIER (Nicolas), sculpteur français (en Lorraine v. 1567 - Rome 1612). Il fit sa carrière à Rome auprès des papes. On cite de lui un *Saint Sébastien*, un groupe de *la Charité, David, Aaron, Saint Athanase* et *Saint Bernard* (Sainte-Marie-Majeure), et, surtout, la statue colossale, en bronze, de *Henri IV*, érigée en 1608 à Saint-Jean-de-Latran pour célébrer son abjuration.

CORDIER (Louis), géologue français (Abbeville 1777 - Paris 1861). Professeur au Muséum, membre de l'Institut (1822), pair de France, il est un des premiers à avoir appliqué les méthodes chimiques, mécaniques et microscopiques à l'étude des roches microlithiques et à grain très fin. Il a montré, notamment, que les roches volcaniques (lave) sont composées de minéraux cristallisés et de verres, et a pu établir que le basalte est une roche, et non un minéral comme on le croyait alors à cause de ses formes prismatiques bien connues. On lui doit une classification des roches endogènes fondée sur la teneur en feldspaths et en pyroxènes, la texture servant à définir les subdivisions.

CORDIER (Henri), orientaliste français (La Nouvelle-Orléans 1849 - Paris 1925). Il enseigna à l'Ecole des sciences politiques et à celle des langues orientales. On lui doit de nombreux ouvrages bibliographiques, littéraires et historiques, dont une *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales de 1850 à 1900* (1901-1902) et une *Histoire générale de la Chine* (1920-1921). Il a dirigé la *Revue d'Extrême-Orient* de 1883 à 1887 et le *Toung Pao* de 1890 à sa mort. (Acad. des inscr., 1908.)

CORDIER (Henri), alpiniste français (1856 - dans le massif des Ecrins 1877). Sa carrière, courte et brillante, eut une grande influence sur l'alpinisme français, qu'il engagea dans la recherche de la difficulté. Il effectua, entre autres, la première ascension du versant nord de l'aiguille Verte, qui reste encore aujourd'hui une entreprise de grande classe.

CORDIÈRE (la Belle). V. LABÉ (Louise).

CORDIÉRITE n. f. (de *Cordier* n. pr.). Minér. Silicate naturel d'aluminium, de magnésium et de fer.

— ENCYCL. La *cordiérite* cristallise dans le système orthorhombique en cristaux prismatiques présentant un polychroïsme marqué : d'où le nom de *dichroïte* donné aussi à ce minéral. La cordiérite présente plusieurs variétés : le péliom ou iolite, le saphir d'eau, la fahlunite dure.

CORDIFOLIA n. m. Espèce de vigne originaire des Etats-Unis, où elle est très répandue à l'état sauvage. (Le fruit en est désagréable au goût, et sans valeur.)

CORDIFOLIÉ, E adj. (du lat. *cor, cordis*, cœur). Qui a des feuilles en forme de cœur.

CORDIFORME adj. (du lat. *cor, cordis*, cœur). Hist. nat. Qui est en forme de cœur : *Feuille cordiforme. Embryon cordiforme. Coquille cordiforme.*

CORDILLAT [dija] ou **CORDILLAS** [dijas] n. m. Etoffe de laine lisse, qui se fabriquait en Languedoc, et cotée au XVIe s. parmi les « bons draps ».

CORDILLÈRE n. f. (esp. *cordillera*). Chaîne de montagnes. (Cette expression est surtout usitée, en géographie, pour les chaînes de montagnes des pays d'ancienne domination et de langue espagnoles. On parle surtout de la *cordillère des Andes* en Amérique du Sud et de la *cordillère Bétique* dans la péninsule Ibérique.)

— Géomorphol. Nom donné à certaines chaînes plissées, d'origine géosynclinale, dont le soulèvement est suffisamment ancien pour que l'érosion ait déblayé la quasi-totalité de la couverture sédimentaire et mis à nu le tréfonds métamorphique : *Les Pyrénées orientales sont un bon exemple de cordillère.* (La tectonique de ces chaînes devient rigide et consiste principalement en mouvements de blocs faillés : des bassins s'effondrent et se remplissent de formations détritiques; des compartiments se soulèvent et sont entaillés par des vallées en gorges.)

CORDILLÈRE ANNAMITIQUE. V. ANNAMITIQUE (CORDILLÈRE).

CORDILLÈRE AUSTRALIENNE, ensemble de hauteurs et de plateaux fortement disséqués, qui forment le rebord est et sud-est de l'Australie*; 2 241 m au mont *Kosciusko*. C'est un massif primaire qui a été « rajeuni » à l'époque tertiaire.

CORDILLÈRE BÉTIQUE. V. BÉTIQUE (CHAÎNE).

CORDILLÈRE CENTRALE, nom de plusieurs chaînes des Andes, en particulier en Colombie, entre les ríos Magdalena et Cauca (5 750 m au *Nevado de Huila*), et dans le Pérou septentrional (3 620 m), au-dessus du Marañón (r. dr.). — Chaîne de montagnes de la partie orientale de Haïti (république Dominicaine), formant l'ossature du relief de la région, et culminant à 3 175 m.

CORDITE n. f. Poudre propulsive, d'origine britannique, à double (parfois à triple) base, dont le premier type, fabriqué à partir de 1889 à Waltham Abbey, avait été mis au point par F. Abel et J. Dewar. (Il se composait de 37 p. 100 de nitrocellulose, 58 p. 100 de nitroglycérine et 5 p. 100 de vaseline, et se présentait sous forme de *cordes*, d'où son nom : les cordites actuelles sont tubulaires* ou multiperforées*.)

CORDOANIER ou **CORDOUANIER** n. m. (de *Cordoue*). Autref., fabricant de bottes et de souliers en cuir de Cordoue. (V. CORDONNIER.)

CÓRDOBA n. m. Unité monétaire du Nicaragua, divisée en 100 centavos.

CÓRDOBA, nom espagnol de la ville de Cordoue*.

CÓRDOBA, départ. de la Colombie, sur la mer des Antilles; 426 400 hab. Ch.-l. *Montería*.

CÓRDOBA, v. du Mexique (Etat de Veracruz), dans la sierra Madre; 32 900 hab. Grand centre de culture du café et de la canne à sucre. Raffineries de sucre. Distilleries. Tanneries. Huileries. Textiles. Le 24 août 1821, Iturbide y obtint l'accord du vice-roi sur l'indépendance du Mexique.

CÓRDOBA, v. d'Argentine, capit. de province, sur le río Primero; 598 200 hab. Archevêché. Fondée en 1573, Cordoba est une vieille cité coloniale (cathédrale, université) devenue un carrefour ferroviaire et un foyer industriel (textiles en premier lieu, constructions aéronautiques, automobiles, industries chimiques, usine de nitrate d'uranium, industries alimentaires). La ville est située dans une région de cultures irriguées, à proximité de barrages et de centrales hydro-électriques (San Roque, Cruz del Eje). — La *province de Córdoba* a 1 957 500 hab.

CÓRDOBA (SIERRA DE), chaîne montagneuse d'Argentine, à l'E. des Andes. C'est un bloc soulevé granitique culminant à 2 880 m. Les sommets, aplanis, forment les *pampas* de Achala et de Pocho. Les ríos Primero, Segundo, Tercero et Cuarto y prennent leur source. La montagne a des îlots de végétation arbustive et de cultures irriguées, car l'altitude atténue la sécheresse. Les habitants de Buenos Aires ont de nombreuses résidences d'été dans ces régions.

CÓRDOBA (Fernando FERNÁNDEZ DE). V. FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA (Fernando).

CÓRDOBA (Francisco FERNÁNDEZ DE). V. FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA (Francisco).

CÓRDOBA (Gonzalo FERNÁNDEZ DE). V. GONZALVE DE CORDOUE.

CÓRDOBA (Luis FERNÁNDEZ DE). V. FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA (Luis).

CÓRDOBA (José María), général colombien (Concepción, départ. d'Antioquia, 1799 - hacienda de Santuario 1829). Il participa au soulèvement des anciennes colonies espagnoles, fut nommé colonel, par Bolívar, sur le champ de bataille de Boyacá (1819), et général à la suite de la bataille de Ténériffe (1820). Il contribua à la victoire décisive d'Ayacucho. Etant entré en conflit avec Bolívar, il fut tué par les troupes envoyées contre lui sous le commandement d'O'Leary.

CORDON n. m. (de *corde*). Chacune des petites cordes qui en composent une plus grosse : *Une corde à deux ou trois cordons.* || Tresse ronde ou plate, servant à attacher, à suspendre, à tirer, etc. : *Cordon de sonnette, de souliers. Deux petits croquis* [...] *suspendus contre le papier de la muraille à de longs cordons verts* (Flaubert). *Une fausse honte l'empêche de demander au conducteur le cordon* [de l'omnibus] *pour lui tout seul* (J. Renard). || *Absol.* Corde au moyen de laquelle un concierge ouvrait la porte d'un immeuble : *Anciennes cuisinières,* [...] *qui ont appris à tirer le cordon dans les longues et interminables séances qu'elles ont faites dans la loge* (H. Monnier). || *Par extens.* Tout objet ayant l'aspect d'un cordon : *Un grand chien* [...] *tirait lentement du bout des dents le cordon bleu des intestins d'un bœuf* (Flaubert). || Ligne formée par une suite d'objets, de personnes : *Quelques cordons d'échassiers qui traversaient le ciel* (G. Chérau). *Le cordon brodé et dentelé des vingt-huit niches royales* (Hugo).

— Loc. FAM. *Cordon-bleu,* cuisinière très habile.

— ALLUS. HIST. ***N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers de quelqu'un,*** lui être très inférieur en mérite. (Allusion à un passage de l'Evangile selon saint Luc [III, 16], où Jean-Baptiste parle de lui-même par rapport à Jésus.)

— Anat. Nom donné à divers organes en raison de leur forme et de leur disposition. || *Cordon médullaire,* moelle épinière. || *Cordon ombilical,* ou, simplem., *Cordon,* ensemble des éléments qui relient le fœtus au placenta. (V. part. *encycl.*) || *Cordon spermatique,* pédicule qui suspend le testicule et l'épididyme. (V. part. *encycl.*) || *Cordon sympathique,* système nerveux sympathique, lequel est formé par une série de ganglions reliés entre eux par un *cordon intermédiaire.* || *Cordon uro-génital,* ensemble formé chez l'embryon, par les canaux de Wolf et de Müller.

— Arboric. Nom donné à toutes les petites formes fruitières établies au moyen d'une seule branche de charpente, conduite *verticalement* (cordon vertical), *horizontalement* (cordon horizontal) ou *obliquement.* (V. part

encycl.) ‖ Ligne d'arbres à la limite d'un bois, d'une propriété.
— Archéol. *Cordon de bonnet,* tresse de passementerie ronde ou plate, qui entourait la forme d'une coiffure (XVIe s.). ‖ *Cordon de cheveux,* tresse de passementerie destinée à rattacher une coiffure ou à ceindre le front (XVe et XVIe s.).
— Archit. Moulure peu saillante régnant sur une façade pour souligner la division des étages. (Suivant les éléments du décor, on distingue les cordons de billettes, d'oves, de perles, etc.)
— Ardois. Bande caillouteuse s'opposant à la taille régulière de l'ardoise en bloc (ardoisières de Savoie).
— Bot. V. FRUIT, FUNICULE, GRAINE, PLACENTA, POLLEN, RAPHÉ.
— Brod. *Point de cordon,* point de broderie exécuté dans les montages de lingerie. (Syn. POINT DE BOURDON.)
— Décor. Large ruban porté en écharpe par les dignitaires des ordres de chevalerie ou de certaines sociétés : *Les grands-croix de la Légion d'honneur portent en écharpe sur l'épaule droite un grand cordon moiré rouge.* ‖ *Recevoir le grand cordon,* être promu grand-croix. ‖ *Par extens.* Celui qui porte le cordon aux couleurs de son ordre. ‖ *Cordon bleu, Cordon rouge,* sous l'Ancien Régime, insignes respectifs des chevaliers du Saint-Esprit et de la croix de Saint-Louis ; titulaires de ces dignités.
— Electr. *Cordon conducteur,* conducteur électrique très souple, formé de fils fins tressés, et servant surtout à alimenter les appareils d'usage domestique.
— Entom. *Cordon bleu,* nom usuel de la noctuelle du frêne.
— Fr.-maçonn. Large ruban de moire bleue, rouge, noire ou jaune, dont la couleur et les broderies servent de signes distinctifs dans les grades de la maçonnerie. (A l'extrémité du cordon sont suspendus les bijoux distinctifs des grades.)
— Géomorphol. et Océanogr. *Cordon littoral,* construction détritique effectuée par la dérive littorale : *L'édification des cordons littoraux est la principale forme d'accumulation de la mer sur les côtes.* (V. part. *encycl.*)
— Hérald. Marque distinctive qui accompagne l'écu d'un dignitaire ecclésiastique, et qui, descendant du chapeau, se termine par un nombre de houppes proportionné à la dignité.
— Hyg. *Cordon sanitaire,* ensemble de postes de surveillance qui isolent une région où règne une maladie épidémique, et que les personnes, les animaux ou les marchandises venant de cette région ne peuvent franchir sans être soumis à des mesures de précaution réglementées.
— Mil. Dispositif de troupes échelonnées en longueur en vue d'assurer une surveillance linéaire : *Un cordon de vedettes. Surveiller une frontière par un cordon de postes ;* et, *par anal. : Un cordon de places fortes.* ‖ Cercle métallique renforçant le canon d'une pièce d'artillerie. ‖ *Cordon de projectile,* ancien nom de la ceinture* du projectile. ‖ *Cordon tire-feu,* V. TIRE-FEU.
— Monn. Surépaisseur sur le contour d'un flan monétaire, réalisée par refoulement du métal, et destinée à favoriser la formation du listel*.
— Ornith. *Cordon-bleu,* nom que les oiseliers donnent à un très petit passereau brun et bleu, avec une tache orangée sur la joue, très répandu comme oiseau de cage. (Le cordon-bleu [*Uræginthus granatinus*] est un astrild d'Afrique tropicale. Famille des plocéidés.)
— Relig. cathol. *Cordon de Saint-François,* insigne des franciscains et des tertiaires de Saint-François d'Assise, et qui est une cordelette blanche chargée de nœuds.
— Relig. de l'Inde. *Cordon sacré,* en sanscrit *Yajñopavīta* (« Corde de sacrifice »), emblème et signe extérieur des trois hautes castes de l'Inde. (Il se porte sur l'épaule gauche, et passe en sautoir sous le bras droit. Il est de coton pour le brahmane, de chanvre pour le *kshatriya,* et de laine pour le *vaiçya.* L'investiture [*upanayana*] du cordon constitue l'initiation de l'hindou ; elle se célèbre à huit ans pour les brahmanes, à onze ans pour les *kshatriya,* et à douze ans pour les *vaiçya.*)
— Text. Ensemble de traits obliques, que certains croisements forment sur l'étoffe. ‖ Fil double ou triple que, dans le tissage de la soie, on ajoute à la chaîne, pour la formation des lisières de l'étoffe. ‖ *Cordon de chanvre,* chanvre ayant subi l'opération du peignage.
— Trav. fém. Ganse ronde utilisée parfois en confection pour les *lisérés* des coutures ou des bords (encolure, poignets, etc.).
— ENCYCL. Anat. Le *cordon spermatique* est formé par le canal déférent, les artères spermatique et déférentielle, les veines spermatiques. Il est contenu à l'intérieur de la tunique fibreuse des bourses. Il va du canal inguinal au testicule ; il a une longueur de 5 à 9 cm.
— Arbor. Les *cordons verticaux* sont employés parfois en contre-espalier, mais ils conviennent surtout pour garnir rapidement un mur élevé (vigne, poirier greffé sur cognassier) : la taille prévoit chaque année l'allongement de la charpente. Les *cordons obliques* (pommiers greffés sur paradis, poiriers greffés sur cognassier à l'écartement de 40 à 45 cm) permettent aussi la garniture rapide d'un mur de faible hauteur. Pour l'harmonie de la disposition, il faut prévoir à une extrémité de l'espalier une palmette à branches horizontales et, à l'autre, une palmette à branches obliques. Les *cordons horizontaux,* constitués par une branche coudée à 40 cm du sol et fixée à un fil de fer, sont espacés de 2 m si le cordon est unilatéral, ou de 4 m si le cordon est bilatéral (c'est-à-dire si la tige a formé deux bras divergents). Cette forme convient bien au pommier (greffé sur paradis). Quand un cordon de pommiers d'un certain âge ne produit pas de fruits, mais beaucoup de bois, c'est que les pieds sont trop rapprochés, et il faut en supprimer un sur deux. (V. ESPALIER, TAILLE.)
— Géomorphol. et Océanogr. Les *cordons littoraux,* ou *flèches* littorales, forment des « barres » dans les embouchures et isolent le fond de certains golfes, séparant des lagunes de la mer. Ces lagunes se colmatent progressivement. Dans les régions où les apports détritiques, provenant généralement des fleuves, sont abondants, les cordons littoraux se forment rapidement et s'ordonnent en faisceaux où alternent cordons et « bâches » (dépressions intermédiaires). Cette disposition est particulièrement caractéristique des deltas, en particulier de celui du Rhône.
— Obstétr. Le *cordon ombilical* relie le fœtus au placenta. Il est constitué par la veine ombilicale, les deux artères ombilicales, un tissu cellulaire et le canal de l'ouraque. Sa longueur, variable, oscille de 40 à 60 cm. Sa grosseur est également variable, environ 3 cm. Sa fonction essentielle est de porter au placenta le sang veineux du fœtus et de ramener le sang artériel. Le cordon doit être coupé dès la naissance, après son occlusion par une pince ou une ligature, à 2 ou 3 cm de l'ombilic.

Les malformations du cordon peuvent être la cause de graves complications. Un cordon trop court peut occasionner un décollement prématuré du placenta. S'il est trop long, on peut craindre l'enroulement du cordon autour du cou du fœtus (circulaire), qui peut provoquer la mort de ce dernier par asphyxie. La procidence du cordon doit être traitée d'extrême urgence pour éviter la mort du fœtus.

CORDON, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Bonneville), dans le bassin de Sallanches ; 510 hab. Station d'altitude (871 m.). Cultures fruitières.

CORDONAL, E, AUX adj. Anat. Se dit des neurones dont le cylindraxe, ou axone, appartient aux cordons blancs de la moelle épinière.

CORDONNAGE n. m. Opération de la fabrication des monnaies, qui a pour objet de refouler le métal sur le contour du flan, en vue de la formation du cordon, et, à la frappe, du listel : *Le cordonnage permet aussi d'imprimer en creux sur la tranche une inscription ou d'autres motifs.*

CORDONNER v. tr. Réunir en tresse, par torsion, les brins de toute nature textile : *Cordonner de la soie, du chanvre,* etc
— Archit. Entourer d'un cordon ornemental.
— Monn. Refouler le métal sur le contour du flan monétaire.

CORDONNERIE n. f. Métier, commerce de cordonnier. ‖ Ouvrage de cordonnier. ‖ Lieu où l'on fabrique, où l'on vend des chaussures.

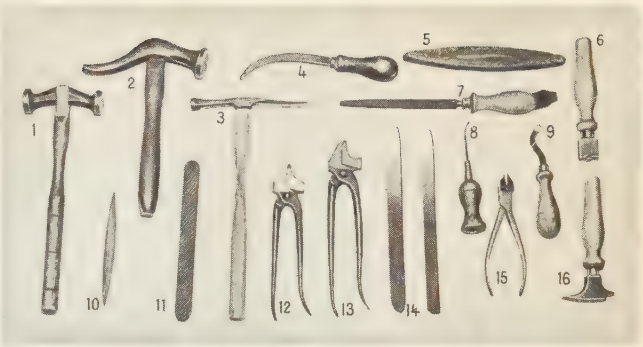

outils du cordonnier : 1, marteau à clouer à deux têtes ; 2, marteau à battre ; 3, marteau Louis XV ; 4, râpe à emboîtage ; 5, pierre à aiguiser ; 6, fer à lisser ; 7, tiers-point ; 8, alène ; 9, éboussoir ; 10, râpe travail femme ; 11, râpe travail homme ; 12, pince à bout ; 13, pince à monter ; 14, tranchets ; 15, pince coupante de côté ; 16, mailloche

CORDONNET n. m. Cordon très fin, de fil, de soie, d'or ou d'argent, que l'on emploie en broderie. ‖ Fil de soie torse à trois brins.

CORDONNEUSE n. f. Appareil utilisé pour le cordonnage des flans monétaires.

CORDONNIER, ÈRE n. (anc. franç. *cordoanier,* ouvrier en *cordoan* [cuir de Cordoue]). Technol. Qui fait, répare et vend des chaussures. (V. part. *encycl.*)
— ALLUS. LITTÉR. ***Cordonnier, tiens-t'en à la chaussure!,*** V. CHAUSSURE.
— Ichtyol. Un des noms usuels de l'épinoche.
— ENCYCL. Technol. Au XIe s., les *sueurs* qui travaillaient le cuir furent les premiers ouvriers en chaussure ; ils étaient chargés de coudre les souliers. Cependant, les fabricants de chaussures de qualité utilisaient un précieux cuir de chèvre, préparé et mégissé, venant de Cordoue, en Espagne. Ce cuir très solide, de diverses couleurs, eut une grande vogue à Paris, et ceux qui le travaillaient furent appelés *cordoaniers,* et ne pouvaient être comparés aux *sueurs de vieil,* dits *savetiers,* ni aux savetonniers, qui ne travaillaient que la basane. Dès le XIIIe s., le métier de cordoanier était en plein essor. (→ Biblio.)

CORDONNIER (Emilien Victor), général français (Surgy, Nièvre, 1856 - Neuilly-sur-Seine 1936). Fantassin, il commanda en 1915-1916 les forces françaises engagées en Macédoine.

CORDOPHONE n. m. Terme qui désigne, selon la classification de Sachs et Hornbostel, tout instrument qui produit un son par l'intermédiaire d'une corde frappée, pincée ou grattée.

CORDOTOMIE n. f. (gr. *khordê,* cordon, et *tomê,* section). Neurol. Opération chirurgicale pratiquée dans les douleurs rebelles. (La cordotomie consiste à couper les cordons latéraux de la moelle épinière.)

CORDOUAN, E adj. et n. Qui se rapporte à Cordoue ; habitant ou originaire de cette ville.

CORDOUAN, rocher du golfe de Gascogne, au large de l'estuaire de la Gironde. Phare

cordonnerie : *de gauche à droite,* pose du talon, clouage par l'extérieur ; machine à coudre les semelles par petits points

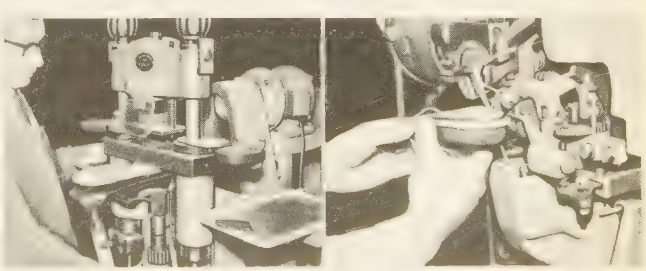

le Triunfo sur la place de la cathédrale

CORDOUE

cathédrale (ancienne mosquée)

dit « tour de Cordouan », dont la construction, commencée en 1584, ne fut terminée qu'en 1610. Son foyer est à 63 m de hauteur. (→ Biblio.)

CORDOUE, en esp. **Córdoba**, v. d'Espagne, en Andalousie, ch.-l. de prov., sur le Guadalquivir ; 198 100 hab. Evêché. Affinage du cuivre. Jadis fameuse pour la fabrication de ses cuirs maroquinés, les *cordouans*, ou *cuirs de Cordoue*, cette ville l'est encore pour son orfèvrerie, mais surtout pour ses monuments. Elle garde un pont romain qui fut reconstruit par les Maures ; ces derniers y ajoutèrent la forteresse musulmane et mudéjare de la Calahorra et construisirent des moulins qui subsistent encore sur le fleuve. Le monument le plus important est la cathédrale, ancienne grande mosquée omeyyade commencée par 'Abd al-Raḥmān Ier en 785 et continuée par ses successeurs jusqu'au Xe s. C'est un ensemble formé de 19 nefs orientées est-ouest, soutenues par des arcs à double volée reposant sur plus de 800 colonnes ; au centre, chœur Renaissance par Hernán Ruiz, formant à lui seul une véritable église de style plateresque et baroque ; chapelle mudéjare des XIIIe-XIVe s. ; porte du Pardon (XIVe s.) donnant accès dans la cour des Orangers ; le clocher, ancien minaret, a été remanié et surélevé aux XVIe-XVIIIe s. Les églises mudéjares et gothiques sont nombreuses. La synagogue mudéjare date de 1314 et s'élève au milieu d'un quartier dont les ruelles étroites, les maisons blanches, les patios fleuris évoquent l'aspect d'une agglomération arabe. Egalement mudéjare, la Casa de los Caballeros est du XVe s. Patrie des deux Sénèque, de Lucain, d'Averroès, de Maïmonide, de Pablo de Céspedes, de Góngora, de Juan Valdés Leal. (→ Biblio.)

— La *province de Cordoue* a 800 500 hab. Sa partie centrale est constituée par la plaine du Guadalquivir (la *Campiña*), où de gros villages, très espacés, cultivent les céréales et les oliviers ; la grande propriété est ici très importante. Au S., les collines qui précèdent la cordillère Bétique sont le domaine de vignobles (Montilla) ; dans les bassins du secteur sub-bétique domine l'olivier. Au N. du Guadalquivir, la province s'étend sur la sierra Morena centrale, qui forme de vastes solitudes où, seules, sont cultivées quelques dépressions (*vallée de los Pedroches*). L'unique activité de cette région est l'exploitation minière (houille de Peñarroya), qui a donné naissance à des industries chimiques.

— Hist. Fondée par les Phéniciens et conquise par Claudius Marcellus en 152 av. J.-C., Cordoue (en lat. *Corduba*) devint la capitale de l'Espagne Ultérieure, puis, sous l'Empire romain, de la Bétique. Elle fut prise, lors de l'invasion des Goths, par Leovigild (572). Occupée par les Arabes (711) après leur victoire de Xérès, cette ancienne résidence des rois goths devint, en 756, la capitale d'un émirat indépendant, fondé par 'Abd al-Raḥmān Ier. Alors commença une ère de grande prospérité. Reprise définitivement aux musulmans par Ferdinand le Catholique (1236), la ville déclina dès lors rapidement. Les Français s'en emparèrent en 1808. (V. ANDALOUSIE.)

CORÉ
VIe s. av. J.-C.
musée de l'Acropole, Athènes

CORDOUE (Ferdinand DE). V. FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA (Fernando).

CORDOUE (Gonzalve DE). V. GONZALVE DE CORDOUE.

CORDOVA, localité de l'Alaska, sur la baie de l'Alaska ; 1 150 hab. Port de pêche. Anc. terminus de la voie ferrée.

CORDULIE n. f. Belle libellule de nos pays, qui fixe aux plantes aquatiques ses œufs agglutinés en rubans. (Le genre fait partie des odonates, famille des libellulidés.)

CORDUROY n. m. (mot angl. signif. *velours côtelé*). Min. Velours à côtes, utilisé dans les installations de lavage d'alluvions aurifères pour retenir les paillettes d'or au fond des sluices.

CORDYCEPS n. m. Champignon ascomycète vivant en parasite sur les insectes et leurs chenilles.

CORDYL-, élément tiré du gr. *kordulê*, massue, et entrant dans la composition de quelques mots.

CORDYLINE n. m. Belle plante tropicale de serre, aux feuilles pourprées en dessous. (Nom sc. : *Cordyline terminalis* ; famille des liliacées.)

CORDYLITE n. f. Minér. Fluocarbonate naturel de baryum et de terres rares.

CORDYLOBIE n. f. Mouche jaunâtre marquée de noir. (La larve de *Cordylobia anthropophaga*, connue sous le nom de *ver du Cayor*, vit en Afrique sous la peau de l'homme et du chien, en déterminant une myase furonculeuse. Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes, famille des calliphoridés.)

CORDYLOPHORA n. m. Hydroïde d'eau douce, observé notamment à Paris, au Jardin des Plantes et dans les conduites d'eau urbaine. (Il appartient à un groupe par ailleurs entièrement marin.)

CORDYLURE n. f. Mouche de nos pays, à corps svelte, à abdomen en massue, qui est carnassière et fréquente les lieux humides. (Le genre fait partie des diptères cyclorhaphes, famille des muscidés.)

CORÉ n. f. (gr. *korê*, jeune fille). Statue primitive de femme, dans la Grèce archaïque (VIIe-VIe s. av. J.-C.).

— ENCYCL. Le type de la *coré* debout, en vêtements et coiffure de cérémonie, soit en marbre et le plus souvent peinte de vives couleurs (cheveux, yeux, lèvres, broderies, chaussures), soit en bronze parfois doré, est parallèle à celui du jeune homme nu, ou *couros*, et, comme pour celui-ci, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une divinité ou d'une jeune mortelle. Le type sert pour des effigies de toutes tailles, soit isolées (comme la troupe charmante des célèbres corés du musée de l'Acropole d'Athènes), soit servant de support à un miroir, un brûle-parfum, etc. Elles ont parfois un rôle monumental : fronton du temple de Delphes, par le sculpteur Anténor, fin du VIe s. Par leur style et leur vêtement, on distingue, en gros, un type dorien, plus austère, et un type ionien, plus libre, orné et gracieux : celles de l'Acropole offrent une grande variété de types et de vêtements (coré d'Anténor, coré offerte par Euthydicos, coré aux bottes rouges, coré de Lyon-Athènes, etc.). Une des plus anciennes est la *Dame d'Auxerre* (Louvre) ; la coré donnera naissance, à l'époque classique, au type de la femme ou de la divinité drapée.

CORÉ ou **KORÉ**. Myth. gr. Fille de Déméter, l'une des grandes divinités paysannes de la religion grecque. Elle se confond avec Perséphone*, qui dut être originellement une autre divinité, et qui souvent paraît être le nom réservé à l'épouse de Hadès.

CORÉ ou **QORAH**, membre de la famille lévitique de Caath, d'après le livre des *Nombres* (XVI). Mécontent de ce que le sacerdoce eût été réservé à la descendance d'Aaron, il se révolta contre Moïse, avec Dathan et Abiron. Tous trois furent engloutis dans la terre, qui s'ouvrit tout à coup sous leurs pieds, tandis qu'un feu miraculeux faisait périr leurs deux cent cinquante partisans. Les fils de Coré devinrent la tige d'un groupe de lévites, qui s'adonnèrent au chant et à la composition des poésies sacrées.

CORECTOPIE n. f. (gr. *korê*, pupille, et *ektopos*, déplacé). Anomalie congénitale de position de la pupille, qui se trouve placée en dehors du centre de l'iris et de l'axe antéro-postérieur de l'œil.

CORÉE, en coréen **Chôsen** (« Pays du matin calme »), péninsule de l'Asie orientale, entre la mer Jaune et la mer du Japon, limitée au N. par la Chine et par l'U. R. S. S., partagée depuis 1945 en deux Etats : la République populaire démocratique de Corée, au N. (121 248 km² ; 11 100 000 hab. ; cap. *Pyong-yang*) et la République démocratique de Corée, au S. (89 591 km² ; 27 277 000 hab. ; cap. *Séoul*).

Géographie.

La côte orientale de la péninsule, rectiligne depuis le golfe de Tongjoson jusqu'au golfe de Yongil, est suivie par une fosse sous-marine creusée jusqu'à 2 500 m. Au-dessus du littoral se dresse un massif de roches cristallines fracturées et les chaînons de calcaires plissés et faillés de la région d'Okusen, vigoureusement mis en relief, surtout au N., par un soulèvement qui s'est poursuivi au Quaternaire (2 730 m au mont Kwanmo). La partie centrale et occidentale de la Corée, correspondant au socle précambrien, est composée d'une mosaïque de plaines basses, de collines aux versants raides et de massifs faillés. Des granites tardifs se sont injectés dans tous les ensembles structuraux. La côte occidentale est basse, ouverte par de larges baies et de longs estuaires ; la côte méridionale est découpée par des baies que séparent de très longs caps effilés auxquels succèdent une multitude d'îles. Au N., enfin, des massifs isolent la Corée de la masse continentale ; localisés au point d'interférence de deux guirlandes structurales, ils comprennent un volcan récent et de vastes étendues de coulées basaltiques. Située sur la façade orientale de l'immense continent asiatique, la Corée est soumise à un climat tempéré continental, bien que sa latitude soit la même que celle de l'Italie : les hivers sont froids, particulièrement aux confins sino-soviétiques (— 6° en moyenne). Mais, en été, la Corée est sur le passage de la mousson issue du secteur des îles Hawaii, dans l'océan Pacifique, ce qui lui vaut des moyennes de température élevées (+ 27° dans le sud). Ces conditions climatiques entraînent la juxtaposition d'essences forestières d'origines très variées (conifères, châtaigniers et chênes des climats tempérés, bambous, lianes et azalées des climats tropicaux). Mais, sauf au N., les forêts primitives ont été défrichées.

Les Coréens vivent surtout de l'agriculture, et, entre autres, de la culture du riz. Les plaines sont occupées par les rizières et par les champs de soja. Sur les pentes des montagnes, les parcelles aménagées en terrasses ont des rendements remarquables (riz, blé, orge et millet) ; mais près de 400 000 ha sont consacrés à une culture itinérante, très extensive, sur brûlis. La production du tabac et celle, très variée, des fibres textiles (chanvre, ramie, soie, et, depuis le début du siècle, coton) assurent, avec la vente d'une partie de la récolte de riz, l'essentiel des faibles ressources commerciales du paysan coréen. Le courant froid du Japon (*Kuro Shio*), qui frôle la côte orientale, et le courant d'Okhotsk provoquent la concentration, près des côtes de la Corée, des saumons et des bancs de maquereaux, de sardines, de harengs et de morues, pêchés selon des méthodes artisanales par une flottille qui occupe plus de 100 000 hommes. L'industrie coréenne, longtemps stimulée par les Japonais, strictement

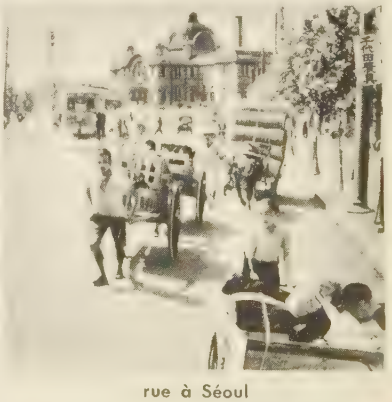

rue à Séoul

Phot. Viollet, Giraudon, U. S. I. S.

cordylure

à leur profit, dispose de ressources minérales variées : la Corée se place parmi les premiers producteurs d'or et de graphite dans le monde et exporte d'importantes quantités de tungstène. Mais ces richesses sont très inégalement réparties entre les deux Etats qui se partagent actuellement la péninsule.

● La *République populaire démocratique de Corée,* ou *Corée du Nord,* est limitée au N. par une région montagneuse traversée par le Yalu et le Tumon, et au S. par la ligne de démarcation tracée en 1953. Bien que sa population soit trois fois moins élevée que celle de la Corée du Sud, elle souffre d'une production agricole insuffisante, que la réforme agraire et l'ouverture d'exploitations collectives n'ont pas nettement améliorée. Mais la République populaire est équipée de la plus grande partie des installations industrielles de l'ancienne Corée : le fer, l'or et un grand nombre de minerais de grande valeur industrielle (tungstène, molybdène, nickel, zinc, mercure, mica et aluminite) sont exploités dans le nord ; les ressources énergétiques, assurées par les mines de charbon et par les centrales hydro-électriques du Yalou (ou Yalu), sont abondantes ; toutes les conditions furent réunies pour le développement, mené avant 1945 à l'aide des capitaux japonais, d'industries chimiques (en particulier de grandes usines d'engrais azotés) et d'une industrie métallurgique comprenant des établissements sidérurgiques, des usines d'aluminium et de magnésium, auxquels se sont ajoutés des filatures, des tissages, des manufactures de tabac et des conserveries de poisson, des cimenteries. Le réseau de voies ferrées est bien adapté à cette activité.

● La *République démocratique de Corée,* ou *Corée du Sud,* plus peuplée que la République du Nord, dispose aussi de la plus grande partie des ressources agricoles de la péninsule : elle produit 70 p. 100 du riz, 80 p. 100 du blé et de l'orge ; les bénéfices de la récolte sont assurés plus justement depuis la révision, par une série de lois agraires, des contrats entre propriétaires et fermiers. Mais l'industrialisation, beaucoup moins avancée que dans le Nord, est réduite aux constructions mécaniques, à la fabrication des textiles et des produits chimiques, à la manufacture du tabac et aux industries nées de la mer (constructions navales de Pusan et conserveries de poissons). Néanmoins, la Corée du Sud exporte une grande quantité de tungstène. Son sous-sol produit également du charbon, du cuivre, du molybdène et de l'argent.

La Corée n'a guère profité du départ des Japonais. Après une longue période de colonisation, la guerre et la division territoriale ont compromis le relèvement économique. Le cinquième seulement des terres est cultivé et le niveau de vie des Coréens reste inférieur à celui des Japonais.

Constitution.

● *République populaire démocratique de Corée* (Corée du Nord). Le pouvoir d'Etat est détenu par l'Assemblée nationale suprême, en collaboration avec les comités populaires, organes locaux du pouvoir. Cette assemblée est composée de députés élus pour trois ans, à raison d'un pour 50 000 hab. Dans les intervalles, entre les deux sessions annuelles et les sessions extraordinaires, le pouvoir législatif est délégué au présidium de l'Assemblée nationale suprême. Les élections ont lieu au suffrage universel. Le droit de vote et l'éligibilité sont assurés à tous les citoyens âgés de vingt ans, mais sont retirés aux éléments pro-japonais et à certaines personnes condamnées par les tribunaux. Le pouvoir exécutif est exercé par le conseil des ministres. Le Premier ministre est le chef du gouvernement de la République populaire démocratique de Corée.

● *République démocratique de Corée* (Corée du Sud). La Constitution de 1948, dont l'application avait été suspendue après l'insurrection de 1950, a été remplacée en 1963 par une nouvelle Constitution adoptée en décembre 1962 par un référendum populaire. La Corée est une république présidentielle du type pakistanais. Président et Assemblée législative sont élus au suffrage universel, le président n'étant pas responsable devant l'Assemblée, mais n'ayant pas la possibilité de dissoudre cette dernière.

rizières aux environs de Hamhung

Phot. Marker.

Histoire.

L'ancien pays de Chôsen (dénomination indigène de la Corée), situé dans le bassin du fleuve Taedong, c'est-à-dire au N.-O. de la péninsule, passe pour avoir été fondé en 2333 avant notre ère par un personnage mythique nommé Tangun. L'archéologie, si elle ne fournit aucun renseignement précis d'ordre chronologique, confirme toutefois l'existence dans cette partie de la Corée d'une culture préhistorique néolithique et mégalithique : on y a repéré d'assez nombreux dolmens et les fouilles y ont mis au jour une quantité de sites archéologiques, principalement autour de Pyongyang et de Kuwolsan. Le royaume de Chôsen fut très tôt au contact de la culture chinoise, comme en témoignent les récits légendaires qui attribuent à un chef chinois, Kija, la fondation d'une nouvelle dynastie en 1122 av. J.-C. ; c'est une invasion chinoise qui provoqua sa disparition vers 108 av. J.-C., date à laquelle le conquérant han établit dans le nord de la péninsule une commanderie dite de Lolang ; à la périphérie méridionale et orientale de cette commanderie, des avant-postes chinois surveillaient les populations indigènes, en particulier celles des trois petits Etats indépendants qu'on connaît sous le nom de royaumes han. Mais la suzeraineté chinoise ne tarda pas à devenir fort théorique. Vers le milieu du premier siècle av. J.-C. eurent lieu de nouveaux remaniements territoriaux qui aboutirent à la formation de trois royaumes distincts : celui de Kokuryo (ou Ko-ku-rye), qui débordait au N. et au S. de part et d'autre du cours moyen du Yalou et conservait la vieille capitale Pyongyang ; celui de Paikche (ou Peik-tche), au S.-O., en relations étroites avec l'archipel japonais, et celui de Silla au S.-E. Ces trois Etats se disputèrent sans cesse le bassin de la rivière Han, région riche en ressources naturelles et porte maritime vers la Chine. Le royaume de Silla finit par l'emporter. Il s'allia à la Chine, qui, après avoir subi de graves échecs au début du VIIe s., parvint en 668 à écraser le Kokuryo. Le Silla venait de détruire les forces de Paikche et des alliés japonais de celui-ci. Tout en reconnaissant une suzeraineté chinoise assez légère, le Silla étendit son influence sur une partie du Kokuryo, unifiant ainsi la péninsule sous son hégémonie.

L'unification fut suivie de 230 années de paix, favorable au développement de la civilisation coréenne ; d'ailleurs, toute imprégnée d'influences chinoises, la philosophie confucéenne se répandait parallèlement au bouddhisme, introduit au IVe s. et devenu religion officielle au VIe s. Le nord du pays, par ailleurs, maintenait ses relations traditionnelles avec les peuples barbares des confins. Groupant la majeure partie de l'ancien Kokuryo et accru d'apports toungouses, il forma le royaume de Fo-hai, qui échappait pratiquement au contrôle de Silla, dont la capitale Kyongju se trouvait au S.-E. de la péninsule.

La reprise de la poussée des nomades au Xe s. affecta la Corée. Le Po-hai s'effondra en 926 sous les coups des Kitat. Au S., un chef de bande, Wanggeun, fonda dès 918 la dynastie de Koryo (ou Ko-rye) et se proclama roi de la Corée lorsque la dynastie de Silla s'effondra en 935. La nouvelle dynastie, établie dans sa capitale de Songdo (aujourd'hui Kaesong), mit en vigueur une série de réformes administratives et agraires ; elle réussit à contenir les Kitat, qui attaquèrent la Corée cinq fois à partir de 998 et, avec l'aide des Djurtchet, les vainquit définitivement en 1019.

Mais la toute-puissance du clergé bouddhiste semble avoir nui à l'autorité de l'Etat. Aussi la Corée fut-elle rapidement submergée par l'invasion mongole en 1231, et des forces coréennes participèrent aux expéditions malheureuses de Kūbīlāy contre le Japon. Cependant, la tutelle mongole se relâcha rapidement, et la Corée retrouva une quasi-indépendance. C'est une rébellion militaire, dirigée par le général Lisungkei, qui provoqua en 1392 la chute de la dynastie de Koryo, remplacée par celle des Li. D'importantes réformes sociales et économiques furent

carte de la CORÉE

temple du ciel à Séoul

Dr Syngman Rhee

opérées par les nouveaux souverains, qui installèrent leur capitale à Séoul ; la primauté passa au pouvoir civil, et le bouddhisme perdit ses privilèges, tandis que le confucianisme renforçait son influence. Une renaissance culturelle s'ensuivit, de caractère national.

En 1592, les ambitions territoriales du dictateur japonais Toyotomi Hideyoshi le poussèrent à envoyer ses troupes en Corée, d'où elles devaient attaquer la Chine des Ming. Grâce à la supériorité technique de leur marine, dotée des premiers navires cuirassés, les Coréens infligèrent deux importantes défaites aux envahisseurs ; ceux-ci se retirèrent en 1598. Les Mandchous intervinrent à leur tour à partir de 1627, et réussirent presque à entraîner les souverains Li dans une guerre contre la Chine. Après avoir conquis la Chine et installé à Pékin la dynastie Ts'ing, les Mandchous conservèrent un droit de regard sur les affaires intérieures de la Corée.

Les Occidentaux se manifestèrent à partir de 1582, date à laquelle des marins portugais abordèrent en Corée à la suite d'un naufrage ; mais c'est seulement au début du XIXe s. qu'ils commencèrent à exercer une pression sérieuse sur la Corée : ils demandaient en particulier le libre accès de la péninsule pour leurs ressortissants, l'ouverture des ports coréens au commerce international et la protection des missionnaires chrétiens. En 1864, le régent Taiwon instaura une politique de réclusion destinée à préserver l'indépendance de la Corée et prit des mesures visant à extirper le christianisme (persécutions de 1866). Les démonstrations militaires des Occidentaux, en particulier celles des Américains et des Français (expédition de l'amiral Roze), provoquèrent la chute du régent (1873) et l'apparition en Corée d'un courant d'opinion favorable aux relations avec l'étranger. Le Japon, s'appuyant sur le parti réformiste, obtint l'ouverture du pays en 1876, et en 1882-1883 la Corée conclut des traités d'amitié et de commerce avec les principales puissances. Mais en 1884, avec l'aide militaire de la Chine, le parti conservateur put regagner du terrain. Le Japon, de plus en plus intéressé par le pays voisin, décida d'éliminer son principal rival, le protecteur chinois, qui fut vaincu (1894-1895) et dut renoncer à sa souveraineté sur la Corée, devenue zone d'influence nippone. Mais la pression brutale exercée par le Japon sur la Cour incita celle-ci à chercher en 1896 un contrepoids auprès de la Russie. Le Japon dut accepter un condominium, risquant bientôt d'être évincé par les entreprises russes. La cession à bail, à la Russie, de la base navale de Masampo, au S. de la Corée, déclencha la réaction militaire du Japon (1904-1905). Celui-ci, encore victorieux, obtint alors pleine liberté d'action en Corée. De 1910, date de l'annexion officielle de la Corée à l'empire japonais, à 1920, les Japonais effectuèrent une mainmise administrative complète sur la péninsule, où ils instaurèrent un régime de terreur policière. De 1920 à 1930, ils dotèrent la Corée d'un équipement industriel et d'un réseau routier et ferroviaire, en même temps qu'ils tentaient de substituer leur culture à la culture nationale. Dès 1919, les dirigeants nationalistes coréens en exil, ayant constitué un gouvernement provisoire à Chang-hai, organisèrent le mouvement de résistance antijaponais, qui montra toujours une grande activité. La Corée fut libérée avec la capitulation du Japon, mais elle se trouva, du fait de l'entrée sur son territoire des armées soviétiques et américaines, séparée en deux zones de part et d'autre du 38e parallèle. Le problème de sa réunification ne put jusqu'ici être résolu en raison de l'opposition unanime des Coréens à l'arbitrage d'une Commission de l'O. N. U., et en raison également des divergences de vues entre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis. En 1948, des élections séparées eurent lieu au N. et au S. du 38e parallèle : les Coréens du Nord constituèrent une République populaire de Corée, avec pour capitale Pyongyang, tandis qu'à Séoul la République de Corée était proclamée par le Gouvernement provisoire que le Dr Syngman Rhee avait formé à Changhai en 1919. De 1950 à 1953 un conflit sanglant opposa les deux Etats (v. art. spécial). Le 27 juillet 1953, après deux ans de négociations difficiles, l'armistice fut signé sur la base du partage selon la ligne de front, peu différente de l'ancienne frontière, division contre laquelle le gouvernement sud du Dr Syngman Rhee s'éleva vivement. En 1960, à la suite d'élections irrégulières qui provoquèrent de graves troubles, Syngman Rhee dut quitter le pouvoir, et de nouvelles élections consacrèrent le triomphe du parti démocrate. Mais, en 1961, un coup d'Etat militaire instaura un nouveau régime autoritaire, sous la direction du général Chung Hee Park ; les élections de 1963 placent ce dernier à la présidence de la République. (→ Biblio.)

coupe en grès coréen
musée nat. de Céramique Sèvres

Art.

Trois courants d'influence se sont exercés sur le territoire coréen. Le plus ancien lui vint du N., avec ses premiers habitants, porteurs d'une culture rudimentaire, caractérisée par une grossière poterie grise, qui se répandit jusqu'à l'extrémité méridionale de la péninsule. Cette culture devait persister assez longtemps dans le Sud, tandis que le Nord recevait, dès le Ve s. av. J.-C., des apports directs de la Chine, attestés par des monnaies de bronze. La fonte du bronze semble, dès ce moment, avoir été pratiquée dans la région du fleuve Taedong, où ont été recueillis des armes et des miroirs, copies malhabiles de modèles chinois.

Avec l'établissement, en Corée du Nord, de la suzeraineté chinoise (108 av. J.-C.), l'influence han s'exerça de façon immédiate, et les fouilles pratiquées dans la région de Lolang, le plus important de ces établissements, ont révélé des tombes aux substructures de bois, puis de briques estampées, dont le matériel de bronzes, d'orfèvreries, de jades, de céramiques et de laques constitue une documentation du plus haut intérêt. C'est par l'intermédiaire de Lolang que l'influence chinoise rayonna vers le sud.

Au IVe s., les affinités raciales de Kokuryo avec les T'o-pa, qui, sous le nom de Wei, ne devaient pas tarder à dominer la Chine du Nord, entraînèrent un renouveau d'influences chinoises. Les tumulus royaux de Kokuryo, renfermant de grandes chambres faites d'un assemblage de dalles de granite et surmontées d'un plafond en forme de lanterne, sont ornés de décorations murales dont les motifs et la technique sont chinois. Ces décors sont d'importants documents pour l'étude de la peinture à l'époque des Six-Dynasties.

Dans le même temps, au S. de la péninsule, se constituaient deux royaumes : l'un, celui de Paikche, au S.-O., entra en rapport, par la voie maritime, avec les dynasties de Nankin et en reçut le bouddhisme ; plus isolé, en un coin écarté du littoral du Sud-Est, celui de Silla se développa lentement, mais des gisements d'or lui assuraient une prospérité que révèlent les grands tumulus royaux en forme de calebasse. Les archéologues japonais y ont découvert un important matériel : pendants d'oreille et couronne d'or rehaussés de perles et de *magatama* (ornement en forme de griffe d'ours), taillés dans le jade ou dans des pierres dures. Les poteries, coupes montées sur de hauts pieds ajourés, rappellent les poteries noires protohistoriques de la région du Yang-tseu. Ce matériel était également répandu dans la pointe de la péninsule. Au Ve s., l'établissement de relations entre le Paikche et la cour du Yamato (initiée au bouddhisme par son allié coréen) introduisit au Japon l'art des Six-Dynasties. Cependant, au VIIe s., les souverains Souei et T'ang soutinrent le Silla contre ses voisins, et, en 668, l'unification de la Corée fut réalisée à son profit. Kyongju, sa capitale, reproduit en plus restreint le plan en damiers de Tch'ang-ngan, tandis que les sanctuaires bouddhiques du Pul-kuk-sa (Bukkokuji) et de Syökkulan (Sokokuji) demeurent de parfaits exemples de l'architecture et de la sculpture t'ang.

Après la chute des T'ang, qui entraîna celle de Silla, l'influence des Song ne tarda pas à prédominer ; Pyongyang (Heijô), capitale de Koryo, imita, jusque dans l'observance de la géomancie chinoise, la disposition et l'architecture de K'ai-fong. D'autres modèles d'édifices furent empruntés aux Leao, aux Kin et aux Yuan. L'époque Koryo est surtout fameuse pour ses productions artisanales : laques incrustés en nacre, céladons qui égalent et dépassent parfois leurs modèles chinois. Au XIIe s., à l'instar de Ts'eu-tcheou, apparaîtront les céladons à décor peint en brun de fer, tandis que les céladons à décor incrusté en barbotine rehaussée de noir et de rouge imitent les laques de l'époque.

A partir de 1392, lorsque la dynastie Li fixa sa capitale à Séoul, l'art coréen devint une branche provinciale de l'art chinois. Cependant, des portraits, des meubles en bois blond ornés de ferrures de cuivre jaune et, surtout, des céramiques, émane une fraîcheur naïve qu'ont dès lors perdue les créations chinoises. Les porcelaines à décor peint sous couverte (bleu, rouge, brun) ont une spontanéité qui devait marquer de son empreinte le développement de la céramique japonaise. (→ Biblio.)

● *Musique.* L'influence de la musique coréenne fut considérable sur la musique japonaise à partir du VIe s. ; elle dépend elle-même étroitement de la musique chinoise. Elle utilise des modes pentatoniques et en appelle à la théorie chinoise des rapports de sons fondés sur une échelle de quinte.

CORÉE (ARCHIPEL DE), groupe d'îles de la mer Jaune et de la mer de Chine orientale, situé à proximité des côtes occidentale et méridionale de la Corée.

CORÉE (DÉTROIT DE), bras de mer qui met en relations la mer de Chine orientale et la mer du Japon, et sépare le Japon de la Corée. Largeur : 175 km environ.

Corée (GUERRE DE), conflit qui opposa les deux Corées de 1950 à 1953. Le 25 juin 1950, cinq divisions de la Corée du Nord franchissaient le 38e parallèle et s'emparaient, trois jours plus tard, de Séoul. Le même jour, le Conseil de sécurité de l'O. N. U. leur enjoignait vainement de regagner le 38e parallèle, puis, le 27, demandait l'assistance des Nations unies en faveur de la Corée du Sud. Répondant immédiatement à cet appel, le président Truman ordonnait, le 27 juin, aux forces aériennes et navales des Etats-Unis de sou-

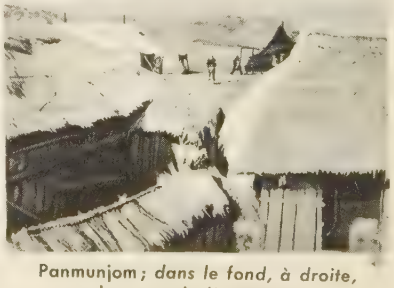

Panmunjom ; *dans le fond, à droite,* la tente de l'armistice

Phot. Boyer, U. S. I. S., Giraudon, Keystone.

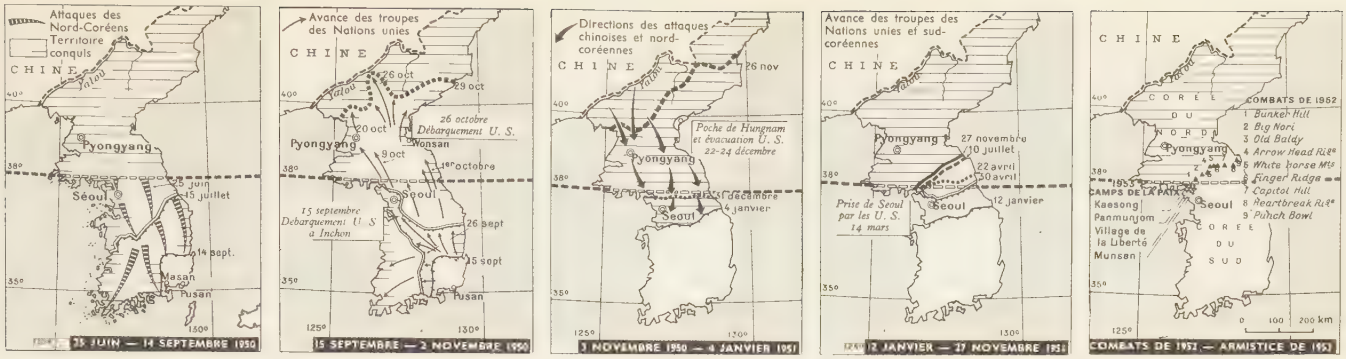

tenir les Sud-Coréens, de prévenir toute agression contre Formose et d'accélérer l'aide militaire aux forces de l'Union française combattant en Indochine*. Le 30 juin, il décidait d'engager en Corée les divisions américaines stationnées au Japon. Mais, bousculant les troupes sudistes, les forces nord-coréennes avaient progressé de 200 km vers le Sud, occupé par Mokpo et la pointe sud-ouest de la péninsule, tandis que débarquaient à Pusan les Américains de MacArthur.

Ces derniers durent, non sans mal, se maintenir sur la défensive, et ce n'est qu'après avoir débarqué à Inchon, en septembre, que les Américains, ayant opéré leur jonction avec la tête de pont de Pusan, purent passer à l'offensive. Les troupes des Nations unies, menées par MacArthur, franchissaient le 38e parallèle en octobre et approchaient par endroit de la frontière chinoise, quand, le 27 novembre, l'intervention des forces chinoises de Mao Tsö-tong remit tout en question et accentua gravement la tension internationale. En dépit des efforts de médiation tentés par l'Inde, la Chine populaire fut condamnée comme agresseur par l'assemblée générale de l'O. N. U. (1er févr. 1951), tandis que l'arrivée, sous le drapeau de cette dernière, des détachements français, belge, néerlandais et turc soulignait le caractère international de son action.

Sur le plan militaire, la réaction chinoise se traduisit par une puissante offensive (27 nov. 1950), qui, reprenant Séoul, atteignait dès la mi-janvier 1951 une ligne située à environ 100 km au S. du 38e parallèle. Les forces de l'O. N. U., d'abord surprises et en pleine retraite, recevaient ensuite des renforts américains, occupaient à nouveau Séoul et s'installaient au printemps à la hauteur du 38e parallèle. Le front se stabilisait ; allait-il constituer une nouvelle base de départ vers la Chine du Nord-Est pour les troupes de l'O. N. U., risquant ainsi d'aboutir à un conflit général avec la Chine ? Les Etats-Unis, très engagés en Europe (pacte de l'Atlantique Nord), obligés de tenir compte des réticences de leurs alliés, surtout des Britanniques, et du manque d'unanimité régnant à l'O. N. U. à l'égard de l'affaire coréenne, n'acceptèrent pas ce risque. En avril 1951, MacArthur, partisan déclaré de l'offensive, fut relevé de ses fonctions et remplacé d'abord par Ridgway, puis, en 1952, par Clark. Dès lors, les opérations militaires se réduisirent à une guerre de position. Après de nombreux sondages diplomatiques, des pourparlers d'armistice laborieux s'engagèrent à Kaesong, en juillet 1951 ; rompus dès la fin d'août, ils reprirent en octobre à Panmunjom, mais n'aboutirent à un accord qu'après d'interminables négociations, le 27 juillet 1953. L'échange des prisonniers fut confié à une commission neutre. Peu après, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. accordèrent respectivement leur garantie à la Corée du Sud et à la Corée du Nord (sept. 1953), et les troupes chinoises se retirèrent en 1958. (→ Biblio.)

Corée (MÉDAILLE COMMÉMORATIVE FRANÇAISE DES OPÉRATIONS DE L'O. N. U. EN), décoration française créée en 1952 pour les militaires français ayant participé au moins deux mois aux opérations de l'O. N. U. en Corée (1950-1952). Ruban aux couleurs de l'O. N. U. (bandes verticales blanches encadrées bleu ciel), bordé de deux bandes tricolores.

CORÉEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à la Corée ; habitant de cette région.

◆ N. m. Linguist. Langue parlée en Corée. — ENCYCL. Linguist. Le total des individus qui parlent le *coréen* paraît être d'une trentaine de millions. Le coréen est caractérisé par l'emploi de radicaux variables, de suffixes et d'enclitiques, et par l'indifférence du verbe à la notion du nombre. Il s'est écrit, au Moyen Age, à l'aide de caractères chinois, puis, à partir du XVe s., dans un alphabet national d'origine obscure, mais aussi dans un mélange de caractères chinois et de signes indigènes. C'est encore la situation actuelle.

CORÉES n. f. pl. (gr. *koreia*). Antiq. gr. Fêtes de Coré ou Perséphone, célébrées principalement à Syracuse.

CORÉGENCE n. f. Fonctions, dignité de corégent.

CORÉGENT n. m. Prince qui partage avec une autre personne les fonctions de régent.

CORÉGONE n. m. (gr. *korê*, pupille de l'œil, et *gônia*, angle). Poisson osseux habitant les grands lacs de l'Europe centrale : Suisse, Allemagne, Italie du Nord. (Famille des salmonidés.)

— ENCYCL. Les *corégones* sont des salmonidés à petite bouche, comme les ombres, dont ils se distinguent par le nombre plus faible de leurs rayons dorsaux. Vu l'exiguïté de leur bouche, ils se nourrissent exclusivement de petites proies (plancton). Leur systématique est extrêmement complexe. Chaque lac en renferme une ou plusieurs formes, qui lui sont propres, mais qui ne peuvent pas être considérées comme des espèces distinctes.

En France, le lac du Bourget possède une forme, dite *lavaret*, qui se reproduit en hiver sur le fond, et monte vers la surface en été. Le Léman possède deux formes, dont l'une, la *féra*, se comporte comme le lavaret, tandis que la seconde, dite *gravenche*, se reproduit en hiver près de la surface et passe l'été près du fond. La pêche tient compte de ces mœurs différentes : pêche estivale des lavarets et féras ; pêche hivernale des gravenches en période reproductrice. La chair des corégones est succulente et se mange fraîche, salée ou fumée. Le corégone ne se pêche pas à la ligne. Ce salmonidé, auquel s'intéressent des professionnels qui le pêchent aux filets, fait l'objet d'un élevage artificiel très poussé. Les œufs, récoltés et fécondés, sont mis en incubation dans des carafes de Zug. Les alevins sont déversés dans les lacs avant la résorption complète de leur vésicule.

alphabet coréen

CORÉIDÉS n. m. pl. (du gr. *koris*, punaise). Famille d'insectes hétéroptères, comprenant des punaises terrestres qui se nourrissent de la sève des plantes et qui se font souvent remarquer par les excroissances foliacées de leurs membres. (Beaucoup d'entre eux exhalent une odeur nauséeuse particulièrement pénétrante. Ils sont répandus sur tout le globe.)

CORELIGIONNAIRE n. Celui, celle qui professe la même religion qu'un autre : *Un banquier juif qui passait pour s'intéresser beaucoup à ses coreligionnaires* (J. de Lacretelle). ‖ *Par extens.* Personne qui professe les mêmes opinions, les mêmes doctrines que d'autres : *M. Tonnelet était justement un abonné du « Fanal », un fervent coreligionnaire politique* (Maupassant).

CORELLI (Arcangelo), compositeur italien (Fusignano, près de Bologne, 1653 - Rome 1713). Sa famille était l'une des plus anciennes et des plus riches de Fusignano. On y comptait des gens d'église et de robe, des mathématiciens, des médecins, mais aucun musicien. Nous savons que le jeune Arcangelo reçut d'un prêtre les premiers rudiments de la théorie, à Faenza, puis à Bologne. Sans doute avait-il dès ce temps commencé à travailler le violon. C'est en tout cas à Bologne, vers sa treizième année, que cette étude prit un tour méthodique, sous des maîtres éminents, disciples d'Ercole Gaïbara, le fondateur de la première école bolonaise, Giovanni Benvenuti, de Bologne, et le Vénitien Leonardo Brugnoli. Ses progrès durent être rapides : il avait à peine dix-sept ans quand la célèbre Accademia filarmonica lui ouvrit ses portes. On sait que sa présence à Bologne va de 1666 à 1670, après quoi on perd sa trace jusqu'en 1675. Pour meubler cet intervalle, on a imaginé un certain nombre de voyages et d'aventures peu vraisemblables. On sait seulement que le centre de ses activités est Rome à partir de 1675, et que, cinq ou six ans plus tard, il occupe dans la société romaine une situation de premier plan, puisqu'il est reçu chez Christine de Suède, et bientôt adopté et logé par le cardinal Pietro Ottoboni, neveu du pape Alexandre VIII.

Dès lors, sa vie se déroule très unie, partagée entre la composition d'œuvres longuement élaborées, la direction d'orchestres aux effectifs parfois considérables (jusqu'à 150 archets,

la guerre de **Corée**

Coréen

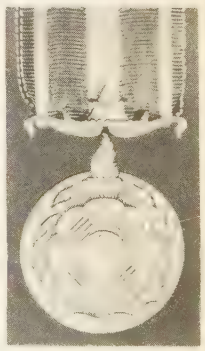
médaille commémorative française des opérations de l'O. N. U. en **Corée**

Phot. Holmès, Larousse.

CORFOU

Arcangelo CORELLI
gravure de Van der Gucht

CORI
temple d'Hercule

corindon

en 1687, chez Christine de Suède) et la contemplation de ses collections de tableaux. Il mourut en pleine gloire et fut enseveli au Panthéon de Rome. Il laissait une œuvre peu abondante, mais d'une homogénéité et d'une fermeté de style exemplaires. Il est un des rares musiciens italiens — peut-être même le seul — qui se soient strictement confinés dans la musique instrumentale, sans aucune incursion dans l'opéra ou la musique sacrée. Encore n'a-t-il publié que six recueils : quatre de sonates en trio, les premier (1681) et troisième (1689) pour l'église, les deuxième (1685) et quatrième (1694) pour la chambre ; un de sonates à violon et basse, le fameux op. V, de 1700 ; enfin, les concertos grossos op. VI, qui parurent après sa mort (1714). L'importance de ces six livres est considérable pour l'histoire de la forme : on y trouve les modèles les plus achevés de la sonate préclassique et du concerto grosso. Pour ce qui est de l'art, Corelli a exercé une influence modératrice, à un moment où les compositeurs virtuoses risquaient de se laisser griser par leurs récentes découvertes dans le domaine de la technique acrobatique. En maintenant le violon dans les limites de la tessiture vocale, il est parvenu à donner à la technique des bases si rationnelles que toutes les pédagogies ultérieures ont pu les conserver. Il faut voir en Corelli le fondateur de l'école classique du violon. (→ Biblio.)

CORÉMIUM [mjɔm] n. m. Groupe d'hyphes mycéliennes réunies en faisceaux et portant des spores. (Un corémium est un synnéma* sporifère.)

CORENTIN (saint), évêque de Cornouaille, sans doute de la première moitié du VIe s. Il n'est connu que par des *Vies* tardives, sans valeur. Selon l'une d'elles, il aurait été sacré évêque pour la Cornouaille par saint Martin de Tours, ce qui est anachronique. Après sa mort, la ville de Quimper, dont il aurait été le premier évêque, fut appelée QUIMPER-CORENTIN. — Fête le 12 décembre.

Corentin-Celton (HÔPITAL-HOSPICE), ancien *hospice des Ménages*, maison de retraite pour les vieillards des deux sexes. Fondé en 1544, rue de Sèvres, l'hospice était primitivement destiné à recevoir des malades et des aliénés. En 1801, il fut changé en maison de retraite (*hospice des Petits-Ménages*). En 1863, celle-ci fut transférée à Issy, où une partie des locaux est consacrée à un service de médecine générale et à un service de chirurgie générale rattachés à l'Assistance publique de Paris.

CORENTYNE. V. COURANTYNE.

CORENZIO (Belisario), peintre italien (en Grèce v. 1558 - Naples v. 1643). Formé dans l'atelier du Tintoret, Corenzio fut le chef de la première école de peintres napolitains, qui se rendit célèbre par la furieuse intransigeance avec laquelle elle fit écarter des chantiers ouverts à Naples les artistes étrangers, comme Annibale Carrache, le Chevalier d'Arpin, le Guide et, surtout, le Dominiquin. Corenzio est l'auteur de nombreuses fresques d'églises napolitaines, peintes de 1591 à 1641 (chartreuse San Martino, églises San Andrea delle Dame, San Paolo Maggiore, l'Annunziata, le Mont Cassin, le Gesù Nuovo, la Sapienza).

CORÉOPSIS [psis] n. m. (gr. *koris*, punaise, et *opsis*, aspect). Plante herbacée, rustique, ornementale, comprenant des espèces annuelles ou vivaces. (Famille des composées.) — ENCYCL. Les *coréopsis*, ou acispermes, sont fort recherchés dans les jardins. On en cultive une douzaine d'espèces, très rustiques. Des variétés naines forment de charmantes bordures.

CORESI, diacre et typographe roumain († v. 1580). Arrivé en Transylvanie en 1557, il prit la direction de l'imprimerie de Braşov. Il joua un rôle important par son activité d'imprimeur en publiant des textes religieux traduits du slavon en langue roumaine. Coresi a diffusé une langue qui allait devenir panroumaine, le daco-roumain* à labiales conservées, épuré de particularités dialectales, telles que le rhotacisme. On a pu dire que le diacre Coresi a joué en Roumanie le rôle que Luther, en Allemagne, a joué par sa création du « Schriftdeutsch ».

CORÈTE ou **CORETTE** n. f. Nom usuel des corchorus.

CORÈTHRE n. f. (gr. *korêthron*, balai). Moucheron allongé et grêle, ressemblant à un cousin, mais ne piquant pas.
— ENCYCL. Les *corèthres*, dont plusieurs espèces vivent en France, volent le soir par troupes. Leurs larves, transparentes, vivent dans l'eau. Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des culicidés.

CORFINIUM. Géogr. anc. Ville d'Italie (Samnium), capit. des Péligniens. Elle devint, pendant la guerre sociale (90-89 av. J.-C.), la capitale des peuples révoltés contre Rome, sous le nom d'*Italica*. C'est l'actuelle *Corfinio*.

CORFIOTE adj. et n. Qui se rapporte à Corfou ; habitant ou originaire de cette île.

CORFOU, en gr. moderne **Kerkyra** ou **Kérkira**, île grecque de la mer Ionienne, séparée de la côte par le *détroit de Corfou* ; 589 km² ; 101 000 hab. (*Corfiotes*).
Corfou, longue de 63 km, est la plus septentrionale et la principale des îles Ioniennes ; c'est une terre montagneuse dominée par le Pandokrátoras (906 m). On y cultive le blé, la vigne, l'olivier, l'oranger et le citronnier.
Corfou, la *Corcyre** de l'Antiquité, a successivement appartenu depuis les débuts du Moyen Age à l'Empire byzantin, puis à l'Empire grec, à Robert Guiscard, à Venise (1206), qui l'inféode (1207-1214), au despotat d'Epire (1214-1259), au royaume angevin de Naples (1267-1386) et à Venise (1386). Les Turcs tentèrent en vain de s'en emparer en 1537 et en 1716-1718. Elle fut, comme les autres îles Ioniennes, française de 1797 à 1799 et de 1807 à 1815, et anglaise de 1815 à 1864. C'est à Corfou que se reconstitua l'armée serbe après sa retraite de 1915 ; dès juillet 1916, sept divisions étaient reformées et aussitôt engagées. (V. SERBIE [*campagne de*].)
La rade de Corfou fut occupée de 1916 à 1918 par une force navale française qui empêcha l'escadre autrichienne de sortir de l'Adriatique pour opérer contre les Alliés en Méditerranée. En juillet 1917 y fut signé par le gouvernement serbe, réfugié dans l'île, le *pacte de Corfou*, qui unissait politiquement Serbes, Croates et Slovènes. (→ Biblio.)

CORFOU, v. de Grèce, ch.-l. de nome, sur la côte est de l'île homonyme ; 27 400 hab. Archevêché grec et évêché latin. La ville a beaucoup souffert des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale. Fort vénitien. Importantes minoteries. — Le *nome de Corfou*, dont dépend Páxos, a 105 400 hab.

CORGNAC-SUR-L'ISLE, comm. de la Dordogne (arrond. de Nontron), aux confins du Limousin et du Périgord ; 1 044 hab. (328 aggl.). Château du XVe s. Scierie. Fabrique de papier.

CORGOLOIN, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Beaune), dans la côte viticole ; 962 hab. (696 aggl.). Vignobles sur les confins des côtes de Beaune et de Nuits-Saint-Georges. Eglise du XIIIe s. Carrières de pierre dure prenant le poli.

CORI, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Latina) ; 9 500 hab. C'est l'antique *Cora*, ville des Volsques ; vestiges importants (murs cyclopéens, ruines de divers sanctuaires). Marbres.

CORI (Carl Ferdinand), biochimiste tchèque, naturalisé américain (Prague 1896). Emigré aux Etats-Unis, il dirigea le département de pharmacologie de Washington, puis de Saint-Louis, et, à partir de 1947, le laboratoire de biologie de l'université Harvard. En 1947, il obtint, avec sa femme, Gerty Theresa (Prague 1896 - Saint Louis, Missouri, 1957), le prix Nobel de physiologie et de médecine pour leurs travaux sur le métabolisme des hydrates de carbone.

CORIA, v. d'Espagne (prov. de Cáceres), au S. de la sierra de Gata, sur l'Alagón ; 8 200 hab. Evêché. C'était la *Caurium* des Romains, qui l'entourèrent de murailles de granite, encore intactes aujourd'hui. Donjon gothique de l'ancien château (XIVe-XVe s.) ; cathédrale gothique des XVe et XVIe s.

CORIACE adj. (lat. *coriaceus* ; de *corium*, cuir). Dur sous la dent comme du cuir : *La viande de vache est dure, coriace et indigeste.* || — *Fig.* Dur, tenace, entêté : *Les plus coriaces amis de la maison commencent à voir mollir leur attachement* (H. Béraud). || *Particul.* Avare dont on ne peut rien tirer.
— Bot. Tenace, flexible et assez épais comme du cuir : *Feuille, pétale, écorce coriaces.*

CORIACITÉ n. f. Caractère de ce qui est coriace : *La coriacité de leur peau tannée* (Gautier).

CORIANDRE n. f. (gr. *koriandron*). Plante glabre et luisante, de 30 à 50 cm de hauteur, à fleurs blanches, cultivée pour son fruit, que l'on utilise comme condiment en cuisine et en charcuterie, et dont l'huile, obtenue par distillation, sert en parfumerie, en pâtisserie et en liquoristerie, parfois en pharmacie. (Famille des ombellifères.) || Nom de la graine ou fruit de cette plante : *La bonne coriandre est de couleur rousse.*

CORIARIA n. f. (du lat. *corium*, cuir). Bot. Plante à rameaux carrés, glabres, à feuilles ovales, à petites fleurs verdâtres, poussant dans les coteaux, et dont les jeunes pousses, riches en tanin, sont utilisées pour la préparation de certaines peaux. (Type de la famille des *coriariacées*.)

CORICIDE n. m. Topique destiné à détruire les cors aux pieds. (V. COLLODION.)

CORIDINE n. f. Chim. Pyridine substituée, de formule $C_{10}H_{15}N$, trouvée dans l'huile de goudron de houille.

CORIE n. f. (du lat. *corium*, cuir). Partie épaisse et indurée de l'hémélytre des insectes hétéroptères. (Dans les espèces qui portent un écusson très grand, comme les scutellères, la corie est limitée au bord antérieur des hémélytres demeuré libre.)

CORIGLIANO CALABRO, v. d'Italie, en Calabre (prov. de Cosenza), dans la plaine de Sybaris ; 24 300 hab. Château féodal. Important centre agricole, producteur d'huile et de vins estimés. Centre d'un district de bonification.

CORINDE n. f. V. CARDIOSPERME.

CORINDON n. m. (mot d'une langue de l'Inde). Alumine à l'état naturel, ou obtenue artificiellement, et utilisée comme abrasif.
— ENCYCL. Le *corindon naturel* est de l'alumine cristallisée Al_2O_3. Il est, après le diamant, le plus dur des minéraux. Son poids spécifique varie de 3,93 à 4,08, sa dureté est 9 ; il est généralement transparent ou translucide, avec un éclat vitreux. Les différentes variétés de corindon sont connues dans la joaillerie sous le nom de *gemmes orientales*. Parmi les variétés de couleurs sous lesquelles se présente le *corindon hyalin*, les plus remarquables sont : le corindon rose, ou rubis oriental ; jaune, ou topaze orientale ; bleu, ou saphir oriental ; violet, ou améthyste orientale ; vert, ou émeraude orientale ; enfin limpide, incolore, ou saphir blanc. Les variétés de couleurs du *corindon adamantin* sont moins nombreuses que celles du corindon hyalin. Il y en a de verdâtres, de rouges, de roses, etc. Enfin, on appelle *corindon ferrifère*, ou émeri, un corindon à structure finement grenue, mélangé d'une proportion assez considérable d'oxyde ferrique, et dont les couleurs varient entre le brun, le rouge et le bleuâtre. A Carnatic et au Malabar, on trouve du corindon adamantin ; à Ceylan et au Pégu se trouvent des corindons hyalins ; on en trouve enfin, en France, à Espaly (Haute-Loire). Le corindon existe à Mozzo, en Piémont, à Minsk, dans les monts Oural, à Gellevero, dans la Laponie suédoise, au Saint-Gothard, à Brunnen, dans le haut Valais, et sur quelques points des Etats-Unis.
Le corindon présente cette particularité de renfermer de nombreuses inclusions gazeuses et liquides. Certaines variétés ont permis d'observer la présence de gaz carbonique liquéfié.
Ses formes cristallines appartiennent toutes au système rhomboédrique. Ses cristaux sont uniaxes, peu biréfringents.

Phot. Chevallier, Sanslaville-Esso, Larousse.

Le *corindon artificiel* est fabriqué au four électrique, en chauffant un mélange de bauxite* et de coke. Après broyage, lavage et traitement chimique, on obtient un produit atteignant jusqu'à 99 p. 100 d'alumine. Le corindon aggloméré sert à la fabrication de meules artificielles, qui sont utilisées pour le travail des métaux, pour l'affûtage des outils, etc.

CORINNE n. f. Diatomée des eaux danoises.

CORINNE, en gr. **Korinna,** poétesse grecque (fin du VIe s. av. J.-C., Thèbes ou Tanagra). Elle avait chanté, dans le dialecte du pays, des légendes béotiennes. Elle fut la rivale, parfois heureuse, de Pindare dans les concours de poésie. Il reste d'elle quelques fragments, réunis dans les *Poetae lyrici graeci* de Bergk ; d'autres ont été découverts dans des papyrus égyptiens.

Corinne ou l'Italie, roman de Mme de Staël (1807). Corinne, poétesse italienne, couronnée au Capitole, mène à Rome une existence enivrée de gloire et d'indépendance. Mais elle aime Oswald Nelvil, jeune lord mélancolique, qui est venu bercer son ennui dans la Ville éternelle, et qui, après avoir été initié par Corinne aux divines beautés de l'art et de la poésie, se laisse reprendre par la vie sérieuse et pratique des Anglais : Corinne, abandonnée, en mourra. En effet, « la gloire pour une femme ne saurait être qu'un deuil éclatant du bonheur ». Ce roman, qui est, à certains égards, un guide à travers l'Italie de l'histoire et de l'art, est aussi une confidence de Mme de Staël sur elle-même.

CORINTH (Lovis), peintre allemand (Tapiau, Prusse-Orientale, 1858 - Zandvoort, Hollande, 1925). Après des études à Königsberg, il est l'élève, à l'académie Julian, de Bouguereau et de Bastien-Lepage, séjourne à Paris de 1884 à 1887 et y obtient du succès au Salon. Il passe ensuite à Munich et se fixe à Berlin (1900), où il devient un des principaux exposants de la Sécession. Il est l'auteur de vastes compositions mythologiques ou religieuses, d'un art rude et froid, tendant à concilier le réalisme avec l'académisme. On lui doit également des portraits, qui constituent la meilleure partie de son œuvre. Il est représenté au musée de Breslau (*Amour maternel*) et au musée de Leipzig (*Déposition de Croix*).

CORINTHE, en gr. **Korinthos** ou **Kóritho,** v. de Grèce, ch.-l. du nome de Corinthie, au fond du *golfe de Corinthe,* sur l'isthme homonyme ; 17 700 hab. Archevêché orthodoxe. Détruite en 1858 par un tremblement de terre et de nouveau en 1928, la ville moderne est édifiée sur un plan régulier. C'est un centre commercial.

— Hist. Corinthe s'est d'abord appelée Ephyra. Cité dorienne, longtemps dépendante d'Argos, elle occupait une place importante dans le monde mycénien. Un des plus vieux législateurs de la Grèce, Phidon, fixa le nombre des familles de la cité. Après la dynastie légendaire des Héraclides, l'oligarchie des Bacchiades s'empara du pouvoir vers 750 av. J.-C. Vers 657, elle fut renversée à son tour par le tyran Cypselos, un des représentants des indigènes prédoriens, classe sujette, et à qui succédèrent son fils Périandre, puis Psammétique. Leur gouvernement fut pondéré et très favorable à la prospérité de la ville. Périandre, malgré, semble-t-il, une popularité moindre, fut compté au nombre des Sept Sages.

Aux VIIe et VIe s., Corinthe parvint à l'apogée de sa fortune. Sa position sur l'isthme et ses ports de Lechaion et Cenchréai, de part et d'autre de l'isthme, en firent une grande cité commerciale. Un « diolcos » (piste de roulage) permettait de faire glisser par terre les navires à travers l'isthme. Son commerce s'étendit à des pays éloignés tels que la Lydie, la Phrygie, Chypre et l'Egypte. Elle adopta vers 650 le système monétaire euboïque. Corinthe fonda de nombreuses colonies : Molykreia et Sollion en Arcanie, Ambracie, Leucade, Corcyre, Epidamne et Apollonie ; Syracuse, en Sicile ; plus tard, en Chalcidique, Potidée. Elle fut la seule métropole à conserver des liens étroits avec ses diverses fondations coloniales.

Le luxe et l'éclat des arts donnaient à la ville une grande renommée, et sa position centrale en faisait un site de choix pour les congrès panhelléniques.

Corinthe donnait une impression de prospérité, d'équilibre économique plutôt que de puissance. On y fabriquait une poterie décorée de rouge violacé, des tuiles et des acrotères, des armes réputées, des vases et des trépieds, des tapis et des tentures, mais c'étaient les chantiers de construction navale qui contribuaient surtout au prestige de la cité. Esprits réputés inventifs, les Corinthiens se targuaient d'avoir inventé la trière. L'industrie employait une foule considérable d'esclaves. Les dissensions entre riches et pauvres empêchèrent toujours d'avoir une politique extérieure stable et habile. Le parti aristocratique, représenté par les Doriens, opta toujours pour l'alliance avec Sparte et dirigea longtemps la politique corinthienne. Les Argiens formaient le parti démocratique, qui devint plus important après la guerre du Péloponnèse. Corinthe fut longtemps l'alliée de Sparte et longtemps pour elle un élément modérateur. Mais sa rivalité commerciale avec Athènes fut à l'origine de la guerre du Péloponnèse, à laquelle elle participa peu ; son ambition se bornait à préserver ses colonies et ses routes commerciales. Lacédémone prit la direction de cette guerre. Après la paix de Nicias (421), les Corinthiens s'efforcèrent de compromettre la nouvelle alliance entre Athènes et Sparte. Lors de l'expédition de Sicile, ils décidèrent celle-ci à intervenir en faveur de Syracuse, mais ils ne retirèrent aucun avantage de la défaite athénienne, Sparte ayant imposé temporairement son hégémonie au monde grec.

Dès que le parti démocratique gouverna Corinthe, sa politique extérieure changea complètement. Hostile à l'hégémonie de Lacédémone, ce parti fut à l'origine d'une coalition puis d'une guerre contre cette cité : la *guerre de Corinthe* (395), qui opposa Argos, Thèbes et Athènes à Lacédémone. Celle-ci fut victorieuse sur terre et sur mer et Corinthe dut accepter la destruction des longs murs qui l'unissaient au port de Léchaion (391). Après la paix dite d'Antalkidas, Corinthe dut rentrer dans l'alliance de Sparte. Son rôle se borna dès lors à celui de centre fédéral de la Grèce. Le congrès qui élut Philippe de Macédoine chef de la confédération hellénique (337) et celui qui reconnut les mêmes pouvoirs à Alexandre, deux ans plus tard, siégèrent dans cette ville, où Flamininus, au nom de Rome, proclama la liberté de tous les Grecs pendant les jeux Isthmiques (196). Elément non négligeable de la ligue Achéenne, Corinthe fut assiégée en 244 av. J.-C. par Antigone Gonatas, roi de Macédoine. Elle fut sauvée par Aratos, qui commandait la ligue. Lors de la conquête romaine, Corinthe fut assiégée par Mummius et, après la bataille de Leucopetra, elle fut prise, mise à sac, puis incendiée sur l'ordre du sénat en 146 av. J.-C., date de la chute de Carthage.

Un siècle après, Jules César résolut de relever la ville en y fondant une colonie. Corinthe retrouva une part de son ancienne prospérité puis elle déclina en même temps que la puissance romaine. Saint Paul y vint prêcher en 50-52. Pillée par les Hérules (267 apr. J.-C.), puis par les Goths d'Alaric (396), elle fut dévastée par les Slaves au VIIe s. et subit encore invasions, sièges et pillages tout au long du Moyen Age. Il semble pourtant qu'après un certain renouveau du IXe au XIe s. le déclin économique de la ville n'ait réellement débuté qu'à la suite de l'ouverture du port aux Vénitiens (1082). Les Turcs l'occupèrent de 1458 à 1821, la disputant aux Vénitiens, qui y restèrent de 1687 à 1715, et aux chevaliers de Malte, qui s'y installèrent en 1611.

— Archéol. Corinthe avait été détruite en 146 av. J.-C. et rebâtie après 44 av. J.-C. Les fouilles effectuées par l'Ecole américaine d'Athènes depuis 1896 ont mis au jour les restes d'une ville romaine, à l'exception du grand temple archaïque d'Apollon, dont sept colonnes sont encore debout. Au S. du temple, une grande agora est entourée de boutiques, de plusieurs basiliques et d'un immense portique devant lequel s'élevait le *Bêma,* tribunal où saint Paul s'est défendu devant Gallion. L'extrémité monumentale de la route venant du port de Léchaion aboutit à l'agora par des propylées. L'ensemble est complété par un marché, des bains, et les fontaines Pirène et Glauké. A quelque distance sont un odéon et un théâtre assez bien conservés. Les fouilles ont encore exhumé le quartier des potiers, le sanctuaire d'Asclépios et la fontaine de Lerna, le cimetière nord dans la plaine, et le site préhellénique de Korakou, à l'E. du port de Lechaion. Il faut ajouter les recherches relatives aux fortifications antiques et médiévales de l'Acrocorinthe, achevées par les Vénitiens à la fin du XVIIe s., les plus belles de Grèce (avec la fontaine Pirène supérieure, et le souvenir d'un temple fameux d'Aphrodite). On voit aussi à proximité de Corinthe une villa romaine, avec de belles mosaïques. Les fouilles ont éclairé ainsi la description de Corinthe par Pausanias, qui l'a visitée en 175 apr. J.-C. (→ Biblio.)

Corinthe (CANAL DE), voie navigable de Grèce, percée de 1883 à 1893 à travers l'isthme de Corinthe pour éviter la circumnavigation du Péloponnèse aux navires de petit tonnage se rendant des mers Adriatique et Ionienne dans la mer Egée. Bouché par les Allemands en 1944, il a été rouvert en 1949. Longueur : 6 300 m ; profondeur : 8 m. Un travail analogue avait déjà été étudié par les Romains, qui avaient réalisé seulement un système de roulage pour les bateaux.

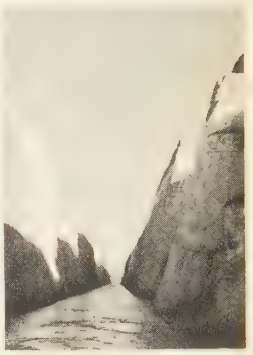

canal de Corinthe

CORINTHE (ISTHME DE), langue de terre étroite entre le golfe d'Athènes et le golfe de Corinthe, coupée depuis 1893 par un canal.

CORINTHE n. m. Variété de cépage, que l'on rencontre principalement dans les régions viticoles de l'Orient et particulièrement de la Grèce.

— ENCYCL. Le *corinthe* a des fruits très petits, blancs ou rosés, qui sont dépourvus totalement de pépins, mais qui renferment beaucoup de sucre sous une enveloppe épaisse. Une grande partie des raisins qu'il produit sont séchés et font l'objet d'un commerce important. On les utilise en confiserie et à la fabrication de certains vins.

CORINTHIE, en gr. **Korinthía,** nome de Grèce, s'étendant de part et d'autre de l'isthme de Corinthe ; 112 500 hab. Ch.-l. *Corinthe.*

CORINTHIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à Corinthe ; habitant ou originaire de cette ville.

— Archit. *Ordre corinthien,* v. ORDRE.

Corinthiens (EPÎTRES DE SAINT PAUL AUX). V. EPÎTRE.

CORINTO, port du Nicaragua (départ. de Chinandega), sur le Pacifique, tête de ligne de la voie ferrée de Managua ; 4 750 hab. Principal port du Nicaragua sur le Pacifique.

CORIOLAN (Caius Marcius), général romain du Ve s. av. J.-C. La prise de Corioli lui valut son surnom. Sa politique oligarchique lui attira la haine du peuple, qui l'accusa notamment de vouloir l'affamer. Il fut condamné à l'exil ou partit de lui-même. Réfugié chez les Volsques, il les poussa à la guerre contre les Romains, et prit le commandement de leur armée. Vainement, le sénat, épouvanté de ses succès, le supplia de cesser de porter les armes contre sa patrie. Les prières de sa mère Veturia et de sa femme Volumnia purent seules le fléchir. Il fit retirer les Volsques, qui le condamnèrent à mort. Suivant d'autres historiens, il vécut jusqu'à un âge avancé. Ce récit est plus légendaire qu'historique.

Coriolan (*Coriolanus*), drame de Shakespeare (v. 1607). Le dramaturge s'est inspiré de Plutarque pour évoquer cet épisode de l'histoire romaine. Il a fait, dans cette pièce,

CORINTHE
temple archaïque d'Apollon

Phot. Bousquet, Viollet.

une magnifique peinture de l'orgueil chez Coriolan, de la fermeté de sa mère, qu'il nomme Volumnia, type achevé de la matrone romaine, courageuse et désintéressée, et de la douce soumission de sa femme Virgilia. Le rôle de la foule, qui pousse Coriolan à s'armer contre sa patrie, n'est pas moins important ni moins bien rendu.

Coriolan, ouverture composée par Beethoven en 1807, comme opus 62, et destinée à précéder un drame en prose du poète autrichien H. Collin, apprécié par Gœthe. L'ouverture traduit « en tempête » le conflit intime du général romain. La tendresse suppliante de sa mère conduit à l'apaisement final dans un pathétique profond.

Gaspard CORIOLIS
par Belliard
arch. de l'Académie des sciences

CORIOLI. Géogr. anc. Ville d'Italie (Latium), anc. capit. des Volsques. Caius Marcius (Coriolan*), consul de Rome, prit la ville en 493 av. J.-C. Elle devait se situer sur le *Monte Giove,* un des monts Albains.

CORIOLIS (Gaspard), mathématicien français (Paris 1792 - *id.* 1843). Ingénieur en chef au corps des ponts et chaussées, il fut directeur des études de l'Ecole polytechnique et professeur d'analyse géométrique et de mécanique générale à l'Ecole centrale des arts et manufactures ; mais il est surtout connu par le fameux théorème qui porte son nom. (Acad. des sc., 1836.)

Coriolis (THÉORÈME DE), théorème dû à Coriolis, aux termes duquel « à un instant quelconque l'accélération totale du mouvement composé d'un mobile est la résultante de l'accélération, à cet instant, du mouvement relatif du mobile donné, de celle du mouvement d'entraînement du point géométrique où se trouve alors le mobile et d'une troisième accélération complémentaire, appelée accélération de Coriolis ».
Cette accélération complémentaire est égale au double du produit de la vitesse angulaire du mouvement du système des repères, autour de son axe instantané de rotation et de glissement, multiplié par la projection de la vitesse relative sur un plan perpendiculaire à cet axe.
Le théorème de Coriolis, entre autres applications, a fourni les moyens de ramener à des questions de mouvements absolus toutes celles, si importantes, qui se rapportent aux mouvements observés à la surface de la Terre. Ainsi, la rotation de la Terre dévie tous les courants aériens vers la droite sur l'hémisphère Nord et vers la gauche sur l'hémisphère Sud. L'accélération apparente de ce mouvement de déviation sur l'unité de masse est donnée par la formule $2\,\Omega\,v \sin\varphi$, où $\Omega = 729 \times 10^{-7}$ (vitesse angulaire de rotation du globe, en radians), $v =$ la vitesse du courant, $\varphi =$ la latitude. Le vent* n'est donc pas perpendiculaire aux isobares (*vent du gradient*), mais suit les isobares (*vent géostrophique*) aux latitudes moyennes et élevées où $\sin\varphi$ se rapproche de 1. Près de l'équateur, où $\sin\varphi$ est voisin de 0, la « force » de Coriolis est très faible, et les isobares ne coïncident plus avec les lignes de flux. De plus, la force de Coriolis étant fonction de la vitesse, on comprend que des vents très lents (brises de terre et de montagne) soient faiblement déviés et suivent pratiquement la direction du gradient de pression.

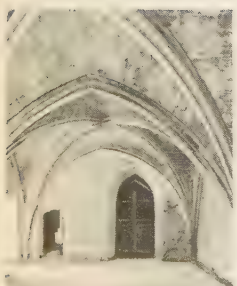

abbaye de CORMERY
le réfectoire

CORIOSOLITES ou **CURIOSOLITES,** peuple de la Gaule, établi dans la région correspondant aux Côtes-du-Nord. Il voisinait avec les Vénètes. Il fut soumis par les Romains en 57 av. J.-C. La ville de *Corseul* dut être leur capitale.

CORIS [ris] n. m. Petite plante de 5 à 20 cm de hauteur, à feuilles très étroites, à grandes fleurs d'un rose bleuté, poussant sur les coteaux pierreux. (Famille des primulacées.) ‖ *Coris jaune,* nom usuel d'*Hypericum coris.*

CORISANDE (la **Belle**), nom donné à Diane **d'Andouins,** comtesse **de Gramont,** vicomtesse **de Louvigny** (Hagetmau, Gascogne, 1554 - en Navarre 1620). Mariée, en 1567, à Philibert de Gramont, comte de Guiche, et veuve en 1580. Elle serait devenue la maîtresse du roi de Navarre dès 1573 et l'aurait reçu plusieurs fois au château d'Asté, près de Bagnères-de-Bigorre. Après Coutras, Henri serait venu lui apporter au château de Guiche vingt-deux drapeaux pris dans la bataille. Il l'appréciait pour ses qualités morales et intellectuelles ; elle a été sa conseillère et son alliée, levant même des troupes pour lui. Quelques-unes des plus jolies lettres de Henri IV lui ont été adressées. Cette liaison aurait pris fin en 1591.

CORISE n. f. (gr. *koris,* punaise). Punaise aquatique allongée, aplatie sur la face dorsale.
— ENCYCL. Les *corises,* qui comptent de nombreuses espèces, sont d'un gris jaunâtre. Elles fixent leurs œufs aux plantes aquatiques. En certains lacs du Mexique, ces œufs sont assez abondants pour faire l'objet d'un commerce. On en fait des sortes de galettes qui sont recherchées dans le pays. Le genre fait partie des hétéroptères, et sert de type à la famille des *corisidés.*

CORISIDÉS n. m. pl. Famille ancienne et nombreuse de punaises aquatiques, qui nagent souvent le ventre en l'air.

CORK, en gaélique **Corcaigh,** v. de la république d'Irlande, capit. de la prov. de Munster et du *comté de Cork,* au début de l'estuaire de la Lee (*Cork Harbour*) ; 80 000 hab. (112 000 hab. avec les faubourgs). Evêchés catholique et protestant. Université. Centre religieux et culturel gaélique, la ville fut envahie aux IXe-Xe s. par une importante colonie danoise qui en fit une ville active et commerçante. Cork fut une des premières cités d'Irlande conquises par les Anglais, au XIIe s. Elle s'efforça de garder longtemps une indépendance de fait. La ville ne possède guère de souvenirs de son passé, en dehors de sa cathédrale protestante, bel édifice du XVIIIe s. Le port de Cork envoie vers la Grande-Bretagne des denrées agricoles fournies par les riches campagnes de son hinterland : produits laitiers, viandes. Outre les industries alimentaires (distilleries, brasseries, conserves) et textiles (bonneterie, confection), la ville possède des constructions navales, des industries mécaniques, une raffinerie de pétrole. C'est aussi un centre d'excursions. — Le *comté de Cork* s'étend sur l'extrémité méridionale de l'île ; 336 700 hab.

CORK (Richard BOYLE, 1er comte DE), homme politique anglais établi en Irlande (Canterbury 1566 - Youghal, comté de Cork, 1643). Arrivé pauvre en Irlande (1588), Boyle, plus habile que scrupuleux, sut y faire fortune et acheta en 1602 les immenses domaines de sir Walter Raleigh, en Munster. Devenu l'un des plus grands potentats d'Irlande, il fut un violent ennemi de Wentworth*. Il réussit à briser en Munster la révolte irlandaise de 1641 - 1643.

CORKITE n. f. Minér. Sulfate-phosphate naturel de plomb et de fer.

CORKSCREW [korkskru] n. m. (mot angl. signif. *tire-bouchon*). Lainage anglais croisé, léger, réalisé avec une armure dérivée du cannelé oblique.

CORLAY, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord (arrond. de Saint-Brieuc), sur le *Corlay,* affl. du Blavet ; 1 314 hab. (852 aggl.) [*Corlaisiens*]. Elevage de chevaux réputé et de moutons. Eglise des XVe-XVIe s. ; restes d'un château (XIIe-XVe s.) ayant appartenu aux Rohan.

CORLEONE, comm. d'Italie, en Sicile (prov. de Palerme), près des sources du Belice ; 14 700 hab. Centre agricole. La ville fut au Moyen Age une riche cité domaniale vivant sur elle-même. Son appauvrissement depuis lors explique sa participation violente aux révolutions de 1820 et de 1848, et son ralliement à Garibaldi en 1860.

CORLI ou **CORLIS** [li] n. m. Nom usuel du grand courlis.

CORLIEU n. m. Nom d'un courlis, nommé aussi LIVERGIN (*Numenius phæopus*), qui se distingue du grand courlis par sa taille réduite, un bec plus court et la tête rayée.

CORLIEU (Augustin), médecin français (Charly-sur-Marne, Aisne, 1825 - Paris 1907). Bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris. On lui doit de nombreux ouvrages : *la Fistule de Louis XIV* (1874), *la Mort des rois de France, depuis François Ier jusqu'à la Révolution française* (1874), *l'Ancienne Faculté de médecine de Paris* (1877), *les Chaires de médecine légale et d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris* (1879), *les Médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient, 210-1453* (1885), etc.

CORLISS (George Henry), ingénieur américain (Easton, New York, 1817 - Providence 1888). Il inventa la machine à vapeur qui porte son nom, et qu'il construisit en 1849 ; mais cette machine ne fit son apparition en Europe qu'en 1863. Il est aussi le créateur du mode de distribution qui porte son nom.

CORM (Charles), écrivain libanais de langue française (Beyrouth 1894). Il fonde en 1920 *la Revue phénicienne* et publie *la Montagne inspirée,* chanson de geste en trois dits (1934) ; *l'Enfant de la montagne,* esquisses lyriques (1938) ; *le Mystère de l'amour* (1948), et *les Miracles de la Madone aux sept douleurs* (1948-1949), recueil de contes. Il a fondé en 1935 *les Amitiés libanaises.*

CORMAC MAC CUILENNAÍN († près de Ballitore, Munster, 908), roi-évêque de Cashel, tué par les Danois ; auteur d'intéressants ouvrages religieux, juridiques et linguistiques.

CORMATIN (Pierre DEZOTEUX, dit **baron de**), un des chefs de la chouannerie (Paris 1753 - Lyon 1812). Entré en 1772 dans l'armée, il fit la guerre d'Amérique sous Rochambeau, et, à son retour, épousa une veuve, Mme Viard, propriétaire de la baronnie de Cormatin, dont il prit abusivement le titre. Emigré, il succéda à Puisaye comme major général de l'armée catholique et royale de Bretagne. A ce titre, il négocia et signa les traités de La Jaunaie et de La Mabilais. Hoche le fit arrêter en 1795 pour sa déloyauté. Il demeura emprisonné jusqu'en 1812.

CORME n. f. Fruit du cormier (ou sorbier ou alisier).

CORMÉ adj. m. *Goût cormé,* goût que présentent certains cidres malades.

CORMEILLES, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. de Bernay), dans le Lieuvin ; 1 115 hab. (985 aggl.) [*Cormeillais*]. Eglise des XIe et XVe s. Vieilles maisons. Marché agricole. La ville s'est développée autour de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre, fondée au Xe s. Patrie de J. Daguerre.

CORMEILLES-EN-PARISIS, ch.-l. de c. de Seine-et-Oise (arrond. d'Argenteuil), agglomération de la banlieue nord-ouest de Paris, au pied des *hauteurs de Cormeilles ;* 11 748 hab. (*Cormeillais*). Eglise des XIIIe, XVe et XVIe s. ; crypte du XIIe s. Cimeteries. Câbles métalliques. Produits pharmaceutiques.

CORMELLES, comm. du Calvados (arrond. de Caen), près de Caen ; 1 629 hab. (1 038 aggl.). Aciéries. Pyrotechnie.

CORMENIN (Louis Marie DE LAHAYE, vicomte DE), publiciste et homme politique français (Paris 1788 - *id.* 1868). Entré au Conseil d'Etat sous l'Empire, puis député de 1828 à 1846, il attaqua par des pamphlets Louis-Philippe et les siens. Sous le pseudonyme de TIMON, il fit ainsi paraître notamment *le Livre des orateurs* (1836). Il publia en 1846 *les Entretiens de village,* qui eurent un grand succès. Réélu député en 1848, un des vice-présidents de l'Assemblée constituante, il collabora à la rédaction de la Constitution. (Acad. des sc. morales, 1855.)

CORMERY, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), en Touraine, sur l'Indre ; 968 hab. (884 aggl.). Restes d'une abbaye célèbre (v. art. suiv.) : tours Saint-Paul (ancien clocher-porche du XIe s.) et Saint-Jean (fortification du croisillon sud, XVe s.), vestiges de l'église carolingienne, réfectoire à double nef du XVe s., chapelle du XVe s., logis abbatial et du prieur, du XVe s. Eglise romane Notre-Dame-du-Fougeray, recouverte d'une coupole à la croisée du transept. Macarons. Fabrique d'articles de bureau.

Cormery (ABBAYE DE), ancienne abbaye bénédictine, fondée entre 770 et 791 par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours, organisée par Alcuin (800), qui y fonda une école. Ravagée par les Anglais (1358) et par les protestants (1562), elle fut agrégée, en 1662, à la congrégation de Saint-Maur. La Révolution la ferma en 1790.

CORMIDIE n. f. Chez les siphonophores, l'un des groupes de polypes, distincts les uns des autres, qui se suivent sur la tige creuse, ou stolon, formant l'axe de la colonie. (Chaque cormidie se compose d'un *bouclier* cartilagineux, résistant, protégeant un polype *gastrozoïde* nourricier, un tentacule contractile dit *filament pêcheur,* deux *gonozoïdes* généralement, l'un mâle, l'autre femelle, pro-

duisant des bourgeons sexués devenant souvent des méduses. Il peut exister un grand nombre de ces cormidies sur un stolon atteignant de 2 à 3 mètres, pourvues de couleurs magnifiques, formant des guirlandes d'une grande beauté.)

CORMIER n. m. Nom usuel du sorbier domestique : *Le bois du cormier, très dur, est employé dans le tournage.*

CORMON (Pierre Etienne PIESTRE, dit **Eugène**), auteur dramatique français (Lyon 1811 - Paris 1903). Il a écrit plus de cent pièces (drames, comédies, livrets d'opéra), le plus souvent en collaboration, entre autres, *les Deux Orphelines** (1874), avec Dennery.

CORMON (Fernand PIESTRE, dit), peintre français (Paris 1845 - *id.* 1924). Professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, membre de l'Institut (1898), il s'est consacré surtout à la figuration de scènes bibliques ou de la préhistoire. Son dessin est académique et son coloris sans éclat. On lui doit des peintures murales au château de Saint-Germain, au Muséum d'histoire naturelle, et des œuvres conservées aux musées de Besançon, Coutances, Mulhouse, Rouen, Toulouse, et dans les collections de l'Etat.

CORMONS, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. de Gorizia), sur le Judrio, affl. de l'Isonzo ; 7 800 hab. Centre industriel actif : minoteries ; industries chimiques et textiles (soie). Centrales hydro-électriques

CORMONT (Thomas DE), architecte français († Amiens 1228). Il succéda à Robert de Luzarches dans la maîtrise des œuvres de la cathédrale d'Amiens. — Son fils RENAUD († Amiens apr. 1288) le continua.

CORMONTAIGNE (Louis DE), ingénieur militaire français (Strasbourg 1697 - Metz 1752). Maréchal de camp, il dirigea les sièges de Philippsburg et de Forbach, et fortifia Thionville et Metz. Elève et imitateur de Vauban, il se borna à chercher dans son système des rapports de dimensions optimales entre les divers éléments de fortification*. Il ne sut pas faire regagner à la défense ce que les méthodes d'attaque de Vauban lui avaient fait perdre, en raison de l'importance croissante de la lutte lointaine. Aussi, son système n'innove-t-il que par les détails.

CORMOPHYTES n. m. pl. (du gr. *kormos*, tige, et *phuton*, plante). Groupe botanique comprenant toutes les plantes ayant une tige : mousses, fougères, plantes à fleurs, par opposition aux *thallophytes* ou plantes sans tige (algues, champignons, etc.).

CORMORAN n. m. (anc. franç. *corp*, corbeau, et *marenc*, de mer). Oiseau aquatique de taille moyenne ou grande (60 à 80 cm de long), à plumage très sombre, à reflets bronzés, quelquefois blanc à la face inférieure. (La face est nue et colorée, le bec est fort et crochu, et les pieds portent une palmure réunissant les quatre doigts.) [Famille des phalacrocoracidés.] (V. pl. OISEAUX, 1.)
— ENCYCL. Le *cormoran* vit sur tout le globe, sur les rivages de la mer ou des grandes étendues d'eau douce, et se nourrit de poissons qu'il capture en plongeant. Deux espèces se trouvent sur les côtes de France : le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*), noir brunâtre à reflets bronzés, et le cormoran huppé, ou largup (*Ph. aristotalis*), plus petit, à reflets verts brillants. Les jeunes sont d'un brun terne. En Chine, le grand cormoran est souvent dressé à la pêche, un anneau qui lui enserre le cou l'empêchant d'avaler ses proies. Sur les côtes du Pérou, c'est un cormoran nommé localement *guanay* qui est le principal producteur de *guano*.

CORMUS [mys] n. m. (gr. *kormos*, tige). Bot. Organe souterrain constitué par une tige renflée plus ou moins sphérique et protégée par des écailles minces insérées à différents niveaux (glaïeul, safran, muscari). [Syn. BULBE SOLIDE.]

CORNABOUX n. m. (de *corne à bouc*). Corne de bouc dont on se servait anciennement en guise de cor.

CORNAC n. m. (portug. *cornaca*, emprunté à un parler de l'Inde). Celui qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant : *Le cornac est armé d'un long bâton terminé en crochet.* ‖ *Par extens.* Conducteur, montreur de bêtes sauvages. ‖ — *Fig.* et *fam.* Guide de voyageurs : *Notre cornac frappa à une porte pratiquée dans un mur* (Gautier). ‖ Personne qui se fait l'introducteur, le prôneur d'une autre : *Mes cornacs [...] voudraient que leur sujet fût plus adroit* (Vallès).

CORNACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, de l'ordre des ombellales, ayant pour type le genre *cornouiller* (*cornus*).
— ENCYCL. Cette famille comprend des arbres, des arbrisseaux et des plantes vivaces à feuilles opposées. Les fleurs ont quatre pétales, quatre étamines et un ovaire à deux loges. Le fruit est une drupe à noyau osseux.

CORNACUSPONGIÉES n. f. pl. Zool. Sous-classe d'éponges présentant toujours de la spongine, associée ou non à des spicules siliceux. (On distingue cinq ordres : les halichondrides, les pœciloscléride, les haplosclérides, les dictyocératides et les dendrocératides.)

CORNADE n. f. Coup de corne : *Le taureau revint, donna la cornade, en soufflant un coup sec* (H. de Montherlant).

CORNADIS n. m. Agric. Installation réalisée dans une étable, destinée à limiter les mouvements de l'animal, à l'empêcher de manger la part de son voisin et à maintenir le dispositif d'attache.

CORNAGE n. m. Art vétér. Bruit particulier, anormal, qui accompagne la respiration de certains animaux dits *corneurs*.
— Méd. Respiration sifflante et bruyante.
— Zootechn. Disposition et forme des cornes d'un animal : *Des bœufs au cornage immense.*
— ENCYCL. Art vétér. Le *cornage* peut être très variable dans son intensité, et sa tonalité peut être grave ou aiguë : sifflement, ronflement, bruit de râpe ou de lime. Observé chez toutes les espèces de mammifères, le cornage est surtout fréquent chez le cheval et les bovins. Le bruit anormal est toujours la conséquence d'un rétrécissement des premières voies aériennes (cavités nasales, larynx, trachée). Tantôt il est engendré par une affection aiguë transitoire (inflammation, œdème du larynx, présence de corps étrangers) : c'est le *cornage aigu ;* tantôt il est sous la dépendance d'une lésion persistante : c'est le *cornage chronique*, qui peut être provoqué par une paralysie du larynx, une tumeur, une hypertrophie des ganglions voisins. La paralysie d'une moitié du larynx en est le plus souvent à l'origine chez le cheval ; une intervention chirurgicale pratiquée sur le larynx donne généralement de bons résultats. Le cornage du cheval constitue un vice rédhibitoire prévu par la loi du 2 août 1884.

CORNALINE n. f. (de *corne*, dont cette pierre a la demi-transparence). Variété d'agate translucide, variant du rouge sang foncé au rouge chair tendre, nuancé de jaunâtre, et qui est employée en bijouterie (intailles et cachets).

CORNARD adj. et n. m. Qui a des cornes : *Un diable, cornard effronté, vilain, ici guette vos belles* (Béranger). ‖ *Fig.* et *pop.* Se dit d'un mari trompé par sa femme.
◆ N. m. Technol. Outil de fer qui se termine par un crochet un peu relevé, et qui sert, dans la fabrication des glaces, à déplacer les pots ou creusets dans le four, ou encore à les débarrasser du verre y adhérant.

CORNARD [nar], **E** adj. et n. (de *corner*). Atteint de cornage : *Jument cornarde.*

CORNARO ou **CORNER**, illustre famille vénitienne qui a donné quatre doges et Catherine **Cornaro** (1454 - † Venise 1510). Celle-ci épousa, en 1468, Jacques de Lusignan, roi de Chypre, lui apportant la protection de la République et une dot de 100 000 ducats. Catherine ne rejoignit son mari qu'en 1472, et, devenue veuve l'année suivante, gouverna au nom de son fils Jacques III, qui mourut en 1474. Elle conserva le pouvoir, qu'elle dut défendre contre d'âpres prétendants et contre le sénat de Venise, qui finit par l'obliger à abdiquer solennellement en faveur de la République en 1489. Catherine Cornaro se retira à Venise, où elle vécut désormais en grande dame de la Renaissance, entourée d'une cour de poètes et d'artistes. Ses traits furent fixés par Gentile Bellini dans *le Miracle de la Sainte Croix* (Académie de Venise), puis dans un portrait peint du même (musée de Budapest), un autre de Véronèse (Vienne), un troisième du Titien (Florence). La famille Cornaro eut à Sainte-Marie-de-la-Victoire, à Rome, une chapelle décorée de bas-reliefs du Bernin.

Cornaro (PALAIS). V. CORNER (*palais*).

CORNAROS (Vintsentsos), poète crétois d'origine vénitienne (XVIe-XVIIe s.). Il publia une épopée en vers rimés intitulée *Erotokritos*, dans laquelle il imita avec habileté les romans de chevalerie du Moyen Age ; il est aussi, probablement, l'auteur du drame religieux *Sacrifice d'Abraham*.

CORN BELT, région agricole des Etats-Unis, où la culture du maïs (*corn*) est prédominante : elle forme une large bande s'étendant de l'O. à l'E., depuis l'Ohio jusqu'à la partie orientale du Nebraska et du Kansas. C'est une grande région d'élevage du porc.

CORNE n. f. (lat. *cornu*). **1.** Excroissance pointue portée par la tête de certains mammifères et utilisée par eux comme arme. ‖ *Par extens.* Toute excroissance portée par la tête : *Les cornes de l'escargot, du grand duc, de la vipère cornue, etc.* ‖ Tout ce qui se termine en pointe comme une corne : *Les cornes de la lune* (les pointes du croissant). ‖ *Particul.* Angle saillant et recourbé d'une maison : *Les cornes vermoulues d'un pavillon abandonné* (A. Malraux). ‖ Angle d'un bois : *Des brigands qui vous enlèveraient jusqu'à votre chemise, à la corne d'un bois* (Zola). ‖ Extrémité relevée d'un chapeau : *En gardant sur sa tête un chapeau à trois cornes* (Balzac). ‖ Appareil fait primitivement d'une corne d'animal, dans laquelle on soufflait pour en tirer des sons : *Les Romains se formaient en bataille aux accents de la corne et du lituus* (Chateaubriand). [V. part. *encycl.*, Mus.] ‖ Auj., trompe, appareil de métal actionné pneumatiquement et servant d'avertisseur : *Ses oreilles accoutumées à la corne de brume n'entendaient plus son lancinant appel* (R. Martin du Gard). ‖ Attribut que l'on prête au diable et à certaines divinités du paganisme : *Sa double corne* [du satyre] *accroche les rayons,* | *Et vois, au clair de lune, il fait danser mes chèvres* (Heredia). ‖ *Par plaisant.* Attribut que l'on prête aux maris trompés : *Porter des cornes. Donner, planter des cornes à son mari. Les gens de bien, qui l'observaient, désespéraient qu'elle donnât jamais des cornes à son vilain mari* (A. France).
2. Substance dure, coriace, filamenteuse, qui constitue l'ongle des solipèdes et qui ressemble à la substance des cornes proprement dites : *La corne des pieds d'un cheval. Son bai brun qui boite d'un air morne* | *S'étant, faute de fers, usé toute la corne* (Heredia). ‖ Callosité de la peau. ‖ *Fam.* Objet très coriace : *C'est de la corne que cette viande-là.* ‖ *Par extens.* Ce qui est fait avec la matière des cornes : *Peigne, tabatière de corne. Manche de couteau en corne de cerf, en corne de daim.* (Hors ce cas, on ne dit pas CORNE DE CERF ou DE DAIM.) ‖ Ce qui est fait d'une corne : *Une corne à chaussure* (chausse-pied fait d'une moitié de corne sciée dans sa longueur). *Il offrit à ses hôtes, dans des cornes de bœuf, les vins de Grèce et d'Asie* (A. France).
— LOC. DIV. *Coup de corne*, attaque vive, méchanceté. ‖ *Montrer les cornes*, se montrer prêt à l'attaque ou à la défense, faire le méchant. ‖ *Faire les cornes à quelqu'un*, geste enfantin de moquerie consistant à avancer vers quelqu'un l'index et le médius ouverts et écartés, les autres doigts étant fermés, ou encore à pointer vers lui l'index de chaque main. ‖ *Prendre, attaquer le taureau par les cornes*, V. TAUREAU. ‖ *C'est le diable et ses cornes*, c'est une chose difficile ou très considérable. ‖ *Faire des cornes à un livre*, replier les coins des pages par négligence ou pour faire une marque. ‖ *Faire une corne à une carte de visite*, replier un coin en la déposant pour marquer qu'on est venu soi-même. (Le mot *corne* était employé dans plusieurs jurons : *Corne de bœuf ! Corne de cerf ! Cornedieu ! Corne et tonnerre ! Corne-Mahon ! Corne du père ! Cornes du diable et nombril du pape ! beugla le tyran* (Gautier). *Que veux-tu faire, cornedieu ?* (Hugo).
— Anat. Nom donné à certaines portions d'organes, en raison de leur forme : *Cornes de l'utérus. Cornes de la vessie, de l'os hyoïde, du sacrum, des ventricules latéraux.* ‖ *Cornes de la moelle*, nom donné à trois renflements de la moelle : antérieur, latéral, postérieur. ‖ *Cornes d'Ammon*, nom donné à deux prolongements de la substance du cer-

Louis de CORMONTAIGNE
lithographie de Langlumé
d'après Larin

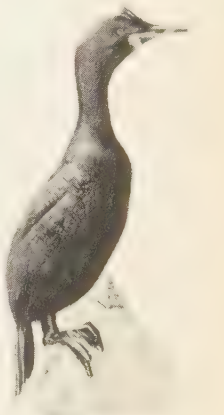

cormoran

cormus

Catherine CORNARO
par Titien
musée des Offices, Florence

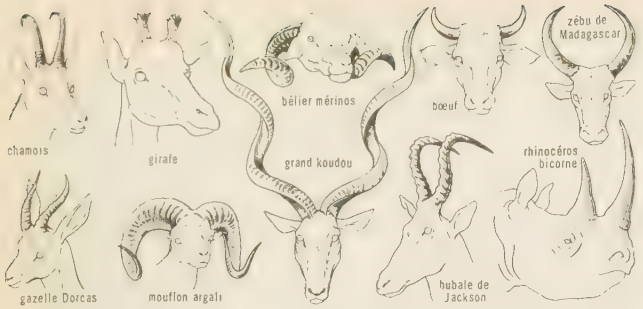

cornes (zool.)

veau qui naissent à la partie postérieure du corps calleux.

— Archit. Angle saillant et recourbé en forme de corne. ‖ *Corne d'abaque,* encoignure du tailloir des chapiteaux corinthiens. ‖ *Corne d'abondance,* v. ABONDANCE. ‖ *Corne de bélier,* volute ornementée du chapiteau ionique composé. ‖ *Corne de vache,* évidement que l'on pratique quelquefois sur les arêtes des voûtes. ‖ *Edifice corne en coin,* se dit de celui qui est mal orienté.

— Arts décor. Au XIVe et au XVe s., angle d'un meuble ou d'une pièce d'étoffe.

— Conchyol. *Corne d'or* ou *d'abondance,* nom usuel commun à une grande huître et à plusieurs grands tritons.

— Electr. *Parafoudre à cornes,* parafoudre comportant des pointes de soufflage et une résistance destinée à limiter le courant de fuite et à en faciliter la coupure.

— Fortif. *Ouvrage à cornes,* ouvrage avancé dans la fortification à tracé bastionné. (Apparu au XVIIe s., il se composait de deux demi-bastions B1 et B2, encadrant une courtine C, et de deux ailes A1 et A2 parallèles. Permettant d'occuper des points du terrain intéressant la défense et situés en avant d'une place forte, il devait être battu par les feux du corps de cette place. Lorsque les ailes convergeaient à partir des demi-bastions, l'ouvrage était dit *à cornes à double flanc.*)

— Géogr. Montagne terminée par un sommet anguleux (on l'appelle aussi PIC, DENT ou AIGUILLE) : *Les cornes, ou cornettes de Bise font partie des Alpes de Savoie.* (Le mot allemand *Horn* en est l'équivalent.)

— Mar. Vergue s'appuyant sur le mât par une mâchoire, et dont l'autre extrémité est soulevée en l'air à poste fixe par la drisse de pic : *Corne de grand-voile goélette. Corne de brigantine.* (La corne se hisse à son poste au moyen de la drisse de mât, et se manœuvre au moyen de deux palans de garde.) ‖ *Corne d'artimon,* vergue ou mât d'artimon qui porte la brigantine, et où l'on arbore le pavillon national.

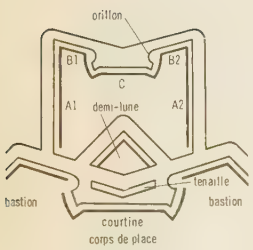

corne (mil.)

— Mécan. Défaut d'emboutissage rencontré sur tôle possédant une forte orientation préférentielle dans son aptitude à la déformation : *Les cornes d'emboutissage se manifestent par des irrégularités du bord de l'embouti rappelant la direction de laminage de la tôle insuffisamment recuite.* (V. OREILLE.)

— Mil. Appellation servant, en topographie militaire, à désigner l'extrémité apparente d'un angle saillant : *La corne ouest d'un village.*

— Orfèvr. *Corne à boire,* corne de bœuf employée par les Barbares comme vase à boire. (Par la suite, les cornes à boire furent montées ou imitées en orfèvrerie, et s'appelèrent *hanaps.*)

— Paléont. *Corne d'Ammon* ou *de bélier,* nom donné par les premiers géologues aux ammonites.

— Pathol. *Cornes cutanées,* productions dures qui se forment sur la peau, dans les parties habituellement découvertes, surtout chez les vieillards. (Certaines d'entre elles peuvent se cancériser ou être cancéreuses d'emblée. Elles ont alors une base infiltrée et rouge. Les traitements de fortune [fils, caustiques, etc.] sont un facteur de cancérisation.)

— Pétrogr. Roche métamorphique compacte, à cassure courbe, à peine esquilleuse. (Un des termes du métamorphisme des calcaires au voisinage du granite, on l'observe notamment dans le Morvan.) ‖ *Corne micacée,* corne à lamelles de mica. ‖ *Fam. Pierre de corne,* pierre qui ressemble à la corne.

corne à boire
Bibliothèque nationale

— Radiotechn. Appendice ménagé sur l'ampoule d'un tube électronique et servant à connecter isolément une électrode à un circuit extérieur.

— Text. Coin du chef d'une pièce de toile qu'on fait sortir dans le pliage, et sur lequel on inscrit la marque et le métrage.

— Vitic. Nom donné, dans quelques vignobles, aux branches mères des ceps, à celles qui portent les restes des sarments précédemment taillés.

— ENCYCL. Zool. Les *cornes,* organe médian chez le rhinocéros, forment une paire chez les ruminants cornus. Comme les sabots, les ongles et les griffes, ce sont, chez les cavicornes, des *formations épidermiques* consistant en longues fibres solides et élastiques parallèlement accolées et entourant un cône osseux dit *cornillon.* La corne du bœuf, par exemple, est une gaine qui ne quitte jamais l'axe osseux autour duquel elle s'est développée. Elle est permanente et ne repousse pas si elle est arrachée. La ramure des cerfs est au contraire une formation du *derme,* dite *bois;* elle est caduque. Chez la girafe, les cornes persistantes sont osseuses et recouvertes en tout temps d'un tissu vasculaire analogue au *velours* des cerfs; le même tissu se trouve aussi chez l'antilope d'Amérique ou antilocapre, qui, sur des axes osseux, possède des étuis cornés avec un andouiller se détachant à des époques périodiques. Les antilopes indiennes du genre tétracère possèdent deux paires de petites cornes, par une exception remarquable, car tous les autres ruminants n'en ont qu'une paire.

Certaines races de bovidés sont dépourvues de cornes (races d'Angus, notamment); d'autres ont des *cornes flottantes, mobiles, pendantes,* et qui ne semblent retenues que par la peau, au lieu d'être solidement fixées à l'os frontal. Cette anomalie n'est pas invariablement héréditaire; on la rencontre sur la population bovine du Tchad, de l'Angola, de Madagascar, de la Guinée. Chez divers ruminants (mouton, cerf), les cornes n'existent que chez le mâle. Les cornes du rhinocéros sont des formations épidermiques; elles sont montées sur de légères protubérances des os nasaux, mais elles sont pleines.

— Technol. Pour être utilisée, la *corne* subit plusieurs opérations : on la fait macérer dans l'eau pour la séparer du noyau osseux, puis on la ramollit dans l'eau bouillante; on la scie longitudinalement, on l'aplatit et on l'étend. Elle se dessèche ainsi, et on la divise alors en feuilles plus ou moins épaisses. On peut la mouler, en la fondant à une chaleur humide. En feuille mince, la corne est transparente. Elle se teint facilement. Les déchets inutilisables servent à la fabrication du bleu de Prusse et du cyanure de potasse. Réduite en cendres, elle constitue un excellent engrais.

La corne a été de tout temps fort employée dans les arts décoratifs et la fabrication de menus objets. Les Chinois et les Japonais ont mêlé les incrustations de corne aux bois et aux laques. Ce n'est guère qu'au XVIIe s. que la corne a paru dans la marqueterie. Des cornes simplement évidées fournirent peut-être aux hommes leurs premiers vases à boire. Jadis, et jusqu'au XVIIe s., débitée en feuilles très minces, la corne remplaçait les vitres des lanternes. Les cornes de cerfs furent utilisées aux XVe et XVIe s. pour accrocher des luminaires et remplacer les lustres.

— Mus. La *corne,* instrument à air archaïque, était faite d'une corne d'animal dont on enlevait la pointe pour former l'embouchure. En Europe, dans les sociétés rurales, elle sert aux appels, ou bien elle est destinée à créer certains bruits de nature effrayante. Il existe d'autres types d'instruments de musique actuels ou anciens faits de cornes (trompes d'Afrique noire), imitant celles-ci (olifants d'ivoire) ou en dérivant (cornets occidentaux).

CORNE D'OR (la), baie turque du Bosphore, sur la rive d'Europe, divisant Istanbul en *Stanbul,* au S., et *Galata,* au N.; elle formait jadis les deux ports de commerce et le port de guerre de la ville.

CORNÉ, E adj. Qui est de la nature ou qui a l'apparence de la corne.

— Bot. *Albumen corné,* albumen constitué surtout de protéines, comme celui du café. (Les graines à albumen corné perdent très rapidement leur pouvoir germinatif.)

— Chim. anc. *Lune cornée* ou *Argent corné,* chlorure d'argent.

— Minér. *Pierre cornée,* nom donné à des variétés présentant plus ou moins l'aspect de la corne : *Silex corné.*

— Pêch. *Harengs cornés,* harengs sur le point de frayer, qui deviennent coriaces lorsqu'on les met au sel.

CORNEAU n. m. Mar. Conduit des bouteilles et de la poulaine.

CORNED BEEF [kɔrnbif] n. m. (mots angl.; *corned,* salé, et *beef,* bœuf). Conserve de viande de bœuf salée.

CORNÉE n. f. (lat. [*tunica*] *cornea,* tunique de corne). Anat. *Cornée transparente,* partie différenciée de la sclérotique, qui, en avant de l'œil, se bombe légèrement en verre de montre et devient transparente pour laisser pénétrer les rayons lumineux dans la chambre oculaire. (On appelle parfois *cornée opaque* la partie visible de la sclérotique communément désignée « blanc de l'œil ».)

— ENCYCL. Anat. La *cornée transparente* est une membrane dont le tissu conjonctif continue celui de la sclérotique; elle n'est d'ailleurs qu'une modification adaptive de cette dernière. D'arrière en avant, elle présente cinq couches successives : 1° l'épithélium postérieur, formé de cellules polygonales aplaties, disposées sur un seul rang; 2° la limitante postérieure, friable et cassante; 3° le tissu cornéen, formé de nombreuses lames de tissu conjonctif, les fibres de chaque lame étant disposées perpendiculairement à celles des autres; le tissu cornéen renferme en outre des cellules étoilées, dont les prolongements s'anastomosent avec ceux des cellules voisines; 4° la basale ou membrane de Bowmann; 5° enfin, l'épithélium cornéen, qui compte cinq à six assises de cellules et se continue à la périphérie par l'épithélium de la conjonctive. Il renferme des fibrilles nerveuses sensitives dont les terminaisons s'appliquent sur les cellules épithéliales. En somme, la cornée présente, comme la peau, dont elle dérive, un épiderme (épithélium) et un derme. C'est une peau adaptée à un rôle spécial.

— Ophtalmol. En raison de sa situation, la *cornée transparente* est très exposée aux traumatismes, à l'action des corps étrangers et aux infections. De plus, elle est le siège d'un certain nombre d'affections qui viennent gêner ou supprimer la vision : opacités ou taies consécutives non seulement à des actions extérieures : inflammations, caustiques, cicatrices, compressions brusques, mais aussi à des paralysies des filets nerveux, au glaucome, au diabète, à des ulcérations, à des tumeurs, etc. S'il s'agit d'irritation par des corps étrangers, l'extraction de ces corps s'impose avant tout; s'il s'agit d'irritations caustiques : lavages et pansements à l'eau stérilisée; s'il s'agit d'infections : collyres et pansements antiseptiques; s'il s'agit de taies, abcès ou ulcérations, tumeurs : interventions ophtalmologiques.

CORNÉEN, ENNE adj. Ophtalmol. Relatif à la cornée : *Ulcère cornéen.* (V. CORNÉE.)

◆ N. f. Variété de silex.

CORNEILLA-DE-CONFLENT, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Prades), dans le Conflent; 401 hab. Eglise romane à trois nefs; clocher du XIe s. Mine de fer. Exploitation de talc.

CORNEILLA-LA-RIVIÈRE, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), dans la plaine du Roussillon, près de la Têt; 1 012 hab. Vignobles. Mine de fer.

CORNEILLARD n. m. Petit de la corneille.

CORNEILLE [nej] n. f. (bas lat. *cornicula;* de *cornix,* corneille). Nom de diverses espèces

corneilles noires

Phot. Giraudon, Hosking.

du genre *corbeau**, en particulier celle qui est dite « corneille noire » (*Corvus corone*), commune dans toutes les campagnes, et qui se distingue du grand corbeau par sa taille plus petite et son bec moins fort. (V. pl. OISEAUX 4.) — LOC. FAM. *Bayer aux corneilles*, V. BAYER. — ENCYCL. Les *corneilles* sont des oiseaux à régime varié qui, malgré des dégâts occasionnels, sont plutôt utiles à l'agriculture en raison de la destruction qu'ils font d'insectes (hannetons) et de petits rongeurs. La *corneille mantelée*, au plumage en partie gris, apparaît quelquefois en France en hiver.

CORNEILLE, auj. **Mérouana**, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Batna), au N. des monts du Bellezma ; 3 900 hab. — L'*arrond. de Corneille* a 17 comm. et 55 900 hab.

CORNEILLE ou **CORNÉLIEN** (saint), centurion romain, qui, d'après les Actes des Apôtres, fut converti et baptisé par saint Pierre. Une tradition fait de lui le premier évêque de Césarée. — Fête le 2 février.

CORNEILLE (saint), pape de 251 à 253. Successeur de saint Fabien († 250), après une longue vacance due à la persécution, Corneille combattit le schisme de Novatien, et régla les difficultés nées de l'affaire des *lapsi* ; il fut énergiquement soutenu par Cyprien, évêque de Carthage, mais mourut exilé à Centumcellæ (Civitavecchia). L'Eglise l'honore comme martyr. De Rossi croit qu'il appartenait à la *gens Cornelia*. — Fête le 14 septembre.

CORNEILLE de Lyon, peintre français d'origine néerlandaise (La Haye v. 1505 - Lyon v. 1574). On le rencontre dès 1533 à Lyon, et l'on suppose qu'il avait été l'élève de Jean Clouet le père. Devenu en 1544 peintre du Dauphin, le futur Henri II, qui lui continuera sa protection, il obtient en 1547 ses lettres de naturalité. Selon Brantôme, Catherine de Médicis rend visite à Lyon, en 1564, à celui que l'on y nomme « Corneille de Laye », « Corneille de Lay » ou « Corneille le peintre flammant », et qui fera son portrait (musée Condé à Chantilly). Portraitiste de la Cour et des grands personnages de son temps, Corneille de Lyon a laissé peu d'œuvres que l'on puisse lui attribuer en toute certitude. Un certain nombre d'entre elles ne sont connues que par la gravure (*Promptuarium iconum*, Lyon, 1553). Ce sont de petits portraits précieusement peints sur bois, dans les tons clairs, sur fond vert d'eau ou bleu léger, et d'une grande finesse quant au dessin. Corneille de Lyon est représenté au Louvre (*le Duc de Montpensier*), ainsi qu'aux musées d'Avignon, Berlin, Blois, Dijon, Londres, Lyon, Toulouse, Versailles.

CORNEILLE (Pierre), poète dramatique français (Rouen 1606 - Paris 1684). Fils d'un avocat, il fait ses études chez les Jésuites de sa ville natale ; reçu avocat au parlement de Rouen en 1624, il achète en 1628 deux offices d'avocat, dont il assure honnêtement les charges ; mais la carrière poétique l'attire surtout. Ses premiers vers datent de 1625, et c'est peu après (1629 ou 1630) qu'il réussit à faire jouer au théâtre du Marais, à Paris, une comédie, *Mélite**, suivie d'une tragi-comédie *Clitandre** (saison 1630-1631), puis de quatre autres comédies : *la Veuve* (1631), *la Galerie du Palais* (saison 1631-1632), *la Suivante** (saison 1632-1633) et *la Place* Royale* (saison 1633-1634). Richelieu, à qui il est présenté dès 1633, l'accueille parmi les cinq auteurs qui travaillent sous sa protection, mais Corneille reprend vite sa liberté. En 1635, il aborde la tragédie avec *Médée** ; l'année suivante voit la création de sa comédie la plus originale, *l'Illusion* comique*, suivie de la tragi-comédie du *Cid**, jouée dans les derniers jours de 1636 ou les premiers jours de 1637 avec un succès triomphal. L'enthousiasme du public n'est pas partagé par les critiques et les érudits, qui suscitent une longue polémique (v. l'article CID), close en 1638 après la publication des *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, rédigés par Chapelain. Corneille tient compte en partie des critiques qui lui sont adressées, puisque après trois ans de silence il présente au public des tragédies « régulières » : *Horace** (1640), *Cinna** (1641), *Polyeucte** (1641 ou 1642), *la Mort* de Pompée* (saison 1642-1643), *Rodogune** (saison 1644-1645), *Théodore, vierge et martyre* (saison 1645-1646), *Héraclius** (1647), *Andromède** (tragédie à machines, 1650), *Nicomède** (1651) ; mais il ne renonce pas complètement aux autres genres, puisqu'il fait jouer entre-temps deux comédies, *le Menteur** (1643) et *la Suite du Menteur* (saison 1643-1644), ainsi qu'une comédie héroïque, *Don* Sanche d'Aragon* (1650).

par Lebrun, *musée de Rouen*

dans ses dernières années, par Sicre

Académicien depuis 1647, il résigne alors (1650) ses charges ; il est considéré comme le plus grand dramaturge de son temps, lorsque l'échec de *Pertharite** le décourage brusquement (fin de 1651). Pendant sept ans, il renonce au théâtre, ne s'occupant que d'une traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ* (parue en 1656).

En 1659, Corneille veut reconquérir son public avec *Œdipe**, et donne successivement *la Toison* d'or* (1661), *Sertorius** (1662), *Sophonisbe** (1663), *Othon** (1664), *Agésilas** (1666), *Attila** (1667), mais le succès de ces tragédies n'égale jamais celui que le poète a connu entre 1640 et 1650 ; la jeune génération se détourne de Corneille pour donner ses suffrages à son jeune et implacable concurrent, Racine. En 1670, les deux rivaux s'affrontent sur un même sujet : la comédie-héroïque de Corneille, *Tite* et Bérénice*, est donnée une semaine après la *Bérénice* de Racine, mais doit être retirée de l'affiche après une vingtaine de représentations. Le génie de Corneille brille d'un dernier éclat dans les vers que Molière lui demande pour sa *Psyché** ; mais le déclin s'accentue : après *Pulchérie** (1672) et *Suréna** (1674), Corneille prend sa retraite. Résidant à Paris depuis 1662, il y passe ses dernières années, non dans le dénuement, mais dans l'aisance ; il a le temps avant de mourir de donner une édition complète de son théâtre (1682). De son mariage avec Marie de Lampérière (1640), il avait eu six enfants ; son second fils avait été tué en 1674, au siège de Grave-en-Brabant.

Corneille possède avant tout le génie de l'invention dramatique ; son grand souci est d'offrir au public des pièces toujours nouvelles par l'originalité de leur intrigue ; son imagination est habile à créer des situations, à faire rebondir l'action jusqu'à un dénouement parfois inattendu. Aussi s'explique-t-on qu'il ait voulu cultiver tous les genres. Ses comédies, toutes en vers, sont plutôt comédies d'intrigue que de caractères ; elles valent non seulement par l'ingéniosité avec laquelle elles sont construites, mais encore par l'honnêteté du ton : Corneille a ainsi contribué à hausser définitivement la comédie au rang d'un grand genre littéraire et a préparé la voie à Molière. Mais c'est la tragi-comédie et la comédie héroïque qui ont la préférence de Corneille, puisqu'elles laissent plus de liberté à l'imagination du poète ; et pourtant la querelle du *Cid* le détermine à se détourner des genres qui ont sa prédilection, mais qui ne sont pas suffisamment réguliers aux yeux des « doctes ». Toutefois, le tempérament de Corneille se plie malaisément aux exigences strictes de la tragédie : sans doute il respecte les lois de la vraisemblance et la règle des trois unités, mais il essaie toujours de conserver la plus grande liberté sans sortir des limites permises : la tragédie cornélienne tourne parfois au mélodrame, comme dans *Rodogune*, ou à la comédie bourgeoise, comme dans *Nicomède*. Loin de s'assagir en vieillissant, Corneille aimera de plus en plus les intrigues complexes et embrouillées. Si Corneille a contribué, un peu malgré lui, à donner sa forme définitive à la tragédie classique, il est le premier à lui avoir donné son esprit, en fondant l'intérêt de la tragédie sur la peinture des caractères. Il doit tirer les sujets de ses pièces de l'histoire, et, par goût, il se tourne le plus souvent vers l'histoire romaine : mais la situation politique dans laquelle il place ses personnages les oblige toujours à un choix. Comment le héros cornélien se décide-t-il à agir? Il est déterminé par le souci de sa gloire. Mais ce sentiment de la gloire n'est pas pur orgueil, il se nourrit toujours d'une vive passion : passion de l'honneur familial et national chez le Cid, dévouement patriotique chez le jeune Horace, foi mystique chez Polyeucte, mais aussi passion de la haine chez Cléopâtre dans *Rodogune*. Quant à l'amour, il n'est qu'une passion secondaire : il ne peut devenir un noble sentiment qu'en des cœurs déjà exaltés par un autre idéal. Cette grandeur des héros cornéliens suscite le plus souvent l'admiration, parfois la terreur, mais rarement la pitié ; elle n'est cependant pas commune à tous : il y a, dans le théâtre de Corneille, des personnages qui sont loin d'atteindre au sublime ; mais ces médiocres, comme Cinna ou comme Félix (dans *Polyeucte*), se laissent, au dénouement, gagner par la vertu d'un Auguste ou d'un Polyeucte. Tel est le système dramatique de Corneille ; son théâtre, tant applaudi par la génération de Louis XIII, moins apprécié pendant la fin du XVIIe s. et pendant le XVIIIe, retrouva tout son succès au XIXe s., surtout à partir de l'époque romantique, où la puissance de son inspiration fut vantée aux dépens de la sobriété trop « classique » d'un Racine.

Les poèmes lyriques de Corneille, qu'ils soient inspirés par les circonstances ou par une sincère dévotion, révèlent également l'extrême souplesse de son génie poétique. (→ Biblio.)

— Iconogr. Il existe de Pierre Corneille deux portraits peints par Le Brun, dont un se trouve au musée de Rouen, et de nombreux portraits gravés de Petit, Lubin, Thomassin, Dupin, Michel Lasne. L'un, par Guillaume Valet, a été fait d'après un dessin de Paillet. On connaît encore deux médailles, par S. Curé et J.-A. Dassier, et plusieurs statues : par David d'Angers (érigée à Rouen en 1834) ; par Rispal (place du Panthéon à Paris) ; par Falguière (Comédie-Française) ; par Caffieri (1778 ; marbre à l'Institut, terre cuite à Rouen). Le même sculpteur a taillé les bustes des deux frères Pierre et Thomas en 1777 et en 1785 (foyer de la Comédie-Française). De Thomas, on peut encore citer un portrait peint par Mignard, un autre par Jouvenet (Petit Palais).

CORNEILLE (Antoine), frère de Pierre et de Thomas Corneille (Rouen 1611 - *id.* 1657), chanoine au prieuré du Mont-aux-Malades, puis curé de Fréville. Il se fit connaître par des pièces de poésie qui ont été insérées dans le *Recueil des palinods* de Ballin.

par Caffieri
Bibl. Sainte-Geneviève, Paris

sa maison natale
rue de la Pie, à Rouen

illustration pour « Cinna »
édition de 1643

CORNEILLE de Lyon
portrait du dauphin François
musée Condé, Chantilly

Phot. X, Larousse, Giraudon, Bulloz.

Thomas CORNEILLE
par Caffieri
Comédie-Française

CORNEILLE (Thomas), poète dramatique français (Rouen 1625 - Les Andelys 1709), frère de Pierre Corneille. Il composa quarante-trois pièces de théâtre : des comédies : *Bertrand de Cigarral* (1650), *le Geôlier de soi-même* (1655), *le Baron d'Albikrac* (1668), *la Devineresse* (1679), comédie où se trouvent, sous le nom de Madame Jobin, maintes allusions à la Voisin, la célèbre empoisonneuse ; des tragédies : *Timocrate* (1659), *la Mort d'Hannibal* (1669), *Ariane** (1672), *le Comte d'Essex** (1678) ; une tragi-comédie : *Circé* (1675) ; un opéra : *Bellérophon* (1679) ; une adaptation en vers du *Festin de pierre* de Molière (1677). Il collabora au *Mercure galant* à partir de 1677. On lui doit aussi un *Dictionnaire des termes d'arts et de sciences* (1694), et un *Dictionnaire géographique et historique* (1708). De cette œuvre abondante, la partie la plus vivante est formée des comédies imitées de l'espagnol. Thomas Corneille y montre une belle connaissance de l'art dramatique, un sens averti de l'action et du mouvement. *Ariane* mérite d'être étudiée pour les rapports qu'elle présente avec la *Phèdre* de Racine. (Acad. fr., 1685.)

CORNEILLE, famille de peintres et de graveurs français du XVIIe s. MICHEL Ier, dit *le Père* (Orléans 1601 - Paris 1664), élève de Vouet, dont il épousa la nièce en 1636, fut un des douze fondateurs de l'académie de peinture. Parmi ses tableaux, citons : *Esaü et Jacob* (musée d'Orléans), *Saint Paul et saint Barnabé*, mai des orfèvres pour l'année 1644 (Louvre). Sa réputation est surtout due à ses gravures à l'eau-forte d'après Raphaël et Carrache. — MICHEL II, dit *l'Aîné*, dit *Corneille des Gobelins*, fils du précédent (Paris 1642 - *id.* 1708), fut l'élève de son père et de Le Brun. Il remporta le prix de Rome en 1664 et fut admis à l'académie de peinture en 1671 avec une *Apparition de Jésus-Christ à saint Pierre* (musée de Rennes). On trouve de lui, à Notre-Dame de Paris, le *Mai de 1672*. A côté d'autres compositions religieuses très académiques (*Massacre des Innocents*, musée de Tours), Michel II a collaboré aux décorations des Invalides, de Versailles (plafond du salon de la reine représentant le *Triomphe de Mercure*) et de Trianon. On lui doit encore un portrait de Philippe d'Orléans (Versailles) et l'étonnante allégorie du *Repentir du Grand Condé*, qui décore la galerie des batailles de Chantilly. On connaît de lui une centaine d'estampes et 300 dessins (Louvre) qui témoignent d'une grande facilité. — JEAN-BAPTISTE (Paris 1649 - *id.* 1695), frère cadet du précédent, obtint le prix de Rome en 1668, fut reçu membre de l'académie en 1675, professeur en 1692. Il avait épousé la fille de l'historien Mariette. On connaît de lui, outre son morceau de réception, *Hercule châtiant Busiris* (Ecole des beaux-arts), le *Mai de 1679*, *Saint Pierre délivré de ses chaînes*, et ses peintures décoratives de l'*Histoire de Psyché* exécutées à l'hôtel Amelot de Bisseuil à Paris. Il a publié en 1684 *les Premiers Eléments de la peinture pratique*. Il a gravé d'après des dessins de la collection Jabach* et a laissé d'agréables dessins (Louvre).

CORNEILLÈRE n. f. Groupe de nids de corneilles dans une partie de haute futaie. (Syn. CORBEAUTIÈRE.)

CORNEILLON, CORNEILLARD, CORNILLAS [njas] n. m. Noms usuels sous lesquels on désigne indistinctement les petits des corneilles, des freux et des choucas.

CORNEJO (Pedro), historien et carme espagnol († 1618). On a de lui : *Sumario de las guerras civiles y causas de la rebelión de Flandes* (1577, trad. 1579), *Compendio y breve relación de la Liga*, etc. (1591).

CORNEJO Y ROLDÁN. V. DUQUE CORNEJO Y ROLDÁN (Pedro).

CORNELIA (GENS), famille patricienne de l'ancienne Rome. Les branches les plus connues étaient celles des *Dolabella*, des *Cethegus* et surtout des *Scipions**. En ce qui concerne les *Lentulus*, l'authenticité de leur parenté avec la gens Cornelia a laissé des doutes. Certaines branches étaient plébéiennes, comme les *Cornelius Balbus* et les *Cornelius Cinna**. Celse, Fronton, les Pisons, Sulla et Tacite appartenaient à cette famille. (V. aussi, ci-dessous, les art. CORNELIUS.) — *Cornelia* est aussi le nom d'une tribu romaine.

CORNELIA, dame romaine du IVe s. av. J.-C., qui, pendant une peste, fut accusée d'empoisonnement avec un grand nombre d'autres matrones. On en condamna cent soixante-dix.

CORNELIA, fille de Scipion l'Africain, mère des Gracques (v. 189 - v. 110 av. J.-C.). Bien que patricienne, elle adopta les idées démocratiques de son mari, Tiberius Sempronius Gracchus. Veuve vers 153, elle refusa la couronne d'Egypte, que lui offrait Ptolémée VII, et se consacra à ses enfants. Elle les éleva en vue de la vie publique et ne cessa de les encourager dans leur rôle de chefs de la plèbe. Après l'assassinat du second, Caïus, elle se retira près du cap Misène et consacra son temps aux lettres. Une statue lui fut élevée de son vivant au portique de Metellus, depuis portique d'Octavie.

CORNELIA, fille de Cinna († 68 av. J.-C.). Elle épousa César en 83 av. J.-C. Sulla, inquiet de l'influence que ce mariage pouvait donner à César, lui enjoignit de divorcer. César refusa et ne dut son salut qu'aux supplications des vestales et de l'aristocratie. Cornelia mourut quand César n'était encore que tribun des soldats. De son mariage était née Julie, plus tard femme du grand Pompée.

CORNELIA, fille de Scipion Metellus, mariée à Publius Licinius Crassus, et, après la mort de celui-ci, au grand Pompée, veuf de Julie, fille de César. Belle, instruite et vertueuse, elle reçut de César les cendres de son second mari, et les déposa dans un grand tombeau dont on voit les restes près d'Albano. Corneille en a fait le principal personnage de *la Mort de Pompée*.

CORNELIA, grande vestale qui, sous Domitien (Ier s. apr. J.-C.), fut enterrée vive pour avoir manqué à ses vœux.

Cornelia (LEX). Diverses lois romaines ont porté ce nom, parmi lesquelles le plus grand nombre est dû aux Scipions, à Cinna, et surtout à Sulla*.

CORNÉLIANE n. f. (angl. *cornelian*, cornaline). Minér. Cornaline d'un rouge clair passant au gris rougeâtre.

CORNÉLIE (sainte), martyre en Afrique avec saint Théodule et plusieurs autres. — Fête le 31 mars.

CORNÉLIEN (saint). V. CORNEILLE (saint).

CORNÉLIEN, ENNE adj. Ecrit ou conçu par Pierre Corneille : *L'héroïsme cornélien n'est pas autre chose que l'exaltation de la volonté donnée comme souverainement libre et souverainement puissante* (Lanson). ‖ A la manière de Corneille : *Style cornélien.* ‖ *Sentiments, personnages cornéliens,* sentiments, personnages héroïques dignes des héros de Corneille : *Ma femme a été sublime, cornélienne* (H. Bataille). ‖ Se dit d'une situation, d'un drame, etc., dans lesquels se rencontre un conflit de sentiments, de devoirs, analogue à ceux des tragédies de Corneille : *Ce débat est cornélien! Quel conflit de devoirs* (M. Pagnol).

CORNELISZ (Cornelis), dit **CORNELISZ VAN HAARLEM,** peintre néerlandais (Haarlem 1562 - *id.* 1638). Il séjourna en France et dans les Flandres de 1579 à 1583. Avec Van Mander et Goltzius, il est l'un des fondateurs de l'académie de Haarlem. Ses œuvres, influencées par l'art italien, comportent le plus souvent des groupes de figures nues, révélant une grande connaissance de l'anatomie. Citons *Adam et Eve*, *le Massacre des Innocents* (Rijsk Museum, Amsterdam), *Bacchus et Satyre* (musée de Rotterdam), *Vénus et Adonis* (musée de Caen), *Cimon et Iphigénie* (Ermitage).

CORNELISZ VAN OOSTZANEN (Jacob), peintre néerlandais (Oostzanen v. 1470 - Amsterdam 1533). L'influence de Dürer est particulièrement sensible dans ses gravures sur bois. Ses portraits, le meilleur de son œuvre, sont marqués d'un souci aigu de réalisme (musée de Rotterdam).

CORNELIUS (Peter VON), peintre allemand (Düsseldorf 1783 - Berlin 1867). Il s'intéressa au vieil art allemand, fit des illustrations pour *Faust*, pratiqua la peinture à fresque et se consacra à évoquer le passé national en des compositions dont la plus connue est le *Cycle des Nibelungen*. Il fit partie, à Rome, du groupe des nazaréens*. Nombre de ses œuvres se trouvent aux musées d'Anvers, Bâle, Berlin, Darmstadt, Dresde, Düsseldorf, Francfort, Weimar.

CORNELIUS (Peter), compositeur allemand (Mayence 1824 - *id.* 1874). Son *Barbier de Bagdad*, opéra-comique en 2 actes, fut dirigé par Liszt, mais sombra d'abord sous une cabale montée par Dingelstedt. Après un nouvel ouvrage dramatique, *le Cid*, Cornelius alla retrouver Wagner à Munich et professa à l'Ecole royale de musique. Il écrivit de nombreux chœurs, des lieder, et laissa inachevé un opéra, *Günlod*, que compléta son élève Hoffbauer.

CORNELIUS (Hans), philosophe allemand (Munich 1863 - Gräfelfing 1947). Il fit une critique approfondie du kantisme et préconisa une philosophie fondée sur la psychologie et l'empirisme. On lui doit : *Einleitung in die Philosophie* (1901), *Elementargesetze der bildenden Kunst* (1908), *Grundlagen der Erkenntnistheorie* (1916), *Vom Wert des Lebens* (1923).

CORNELIUS BALBUS (Lucius), consul romain en 40 av. J.-C., né à Cadix. Il reçut de Pompée le titre de « citoyen romain », mais ce titre lui fut contesté et il fut défendu avec succès par Cicéron (plaidoyer *Pro Balbo*). Il suivit le parti de César. — Son neveu, surnommé *Minor* (le Jeune), un des personnages les plus riches de son temps, bâtit près de Gadès une ville nouvelle, et, le premier des généraux romains d'origine étrangère, obtint les honneurs du triomphe, pour avoir vaincu les Garamantes. Il fit bâtir à Rome un théâtre de pierre.

CORNELIUS CETHEGUS (Marcus) [† 196 av. J.-C.], grand pontife, censeur (209 av. J.-C.) et consul (204 av. J.-C.). En 203, il força Magon, frère d'Hannibal, à quitter la Gaule Cisalpine.

CORNELIUS CETHEGUS (Publius), consul en 181 av. J.-C. Il eut les honneurs du triomphe avec Baebius Tamphilus, bien qu'il n'eût pas remporté une victoire définitive sur les Liguriens.

CORNELIUS CETHEGUS (Caius) [† 63 av. J.-C.]. Ancien partisan de Marius, puis de Sulla, il devint un des complices de Catilina. Il fut étranglé sur l'ordre de Cicéron, avec les autres conjurés.

CORNELIUS CINNA. V. CINNA.

CORNELIUS COSSUS (Aulus), tribun militaire à pouvoirs consulaires en 428 av. J.-C. Il tua dans un combat singulier Lars Tolumnius, roi des Véiens, et consacra les dépouilles opimes dans le temple de Jupiter Férétrien.

CORNELIUS COSSUS (Aulus), consul, puis dictateur (385 av. J.-C.). Il vainquit les Volsques et fit arrêter Manlius Capitolinus.

CORNELIUS DOLABELLA (Cneius), consul en 81 av. J.-C., vainqueur des Thraces en 78. Accusé de concussion par César, il fut défendu par Aurelius Cotta et par Hortensius, et acquitté.

CORNELIUS DOLABELLA (Publius), consul romain (v. 70 av. J.-C. - Laodicée 43 av. J.-C.). Il épousa Tullia, fille de Cicéron, puis divorça. Débauché, intrigant, non sans talent, il s'attacha à César. Perdu de dettes, il se fit adopter par une famille plébéienne, devint tribun (47) et soutint une politique démagogique, où il échoua. Après le meurtre du dictateur, il s'empara du consulat (44) et fit abattre la colonne de César. Antoine l'acheta et lui donna le gouvernement de Syrie. Il fit périr le proconsul d'Asie Trébonius, ce qui le fit déclarer par le sénat ennemi public. C. Cassius l'enferma dans Laodicée, où il se donna la mort.

CORNELIUS DOLABELLA (Publius), proconsul d'Afrique sous Tibère. Il termina par une bataille sanglante la guerre contre le chef numide Tacfarinas (24).

CORNELIUS GALLUS. V. GALLUS.

CORNELIUS LACON, préfet du prétoire de Galba († 69). Plein de morgue et d'indolence, très impopulaire, il fut mis à mort quelques jours après l'empereur.

CORNELIUS LENTULUS Getulicus (Cossus), consul l'an I av. J.-C. († 25). Il dut son surnom à des succès contre les Gétules (6).

CORNELIUS LENTULUS Getulicus (Cneius), fils du précédent († 39), consul en 26 apr. J.-C. Il commanda les légions de

Phot. X.

Germanie de 29 à 39. Caligula, jaloux de sa popularité, le fit mettre à mort.

CORNELIUS LENTULUS Spinther (Publius), édile en 63 av. J.-C. Il offrit au peuple des jeux splendides et devint consul en 57 grâce à César. Proconsul en Cilicie (56-53), il passa ensuite au parti de Pompée, qu'il seconda durant la guerre civile.

CORNELIUS LENTULUS Sura (Publius) [† 63 av. J.-C.]. Rayé du sénat en 70 av. J.-C., principal complice de Catilina, sa maladresse contribua à la découverte du complot. Il fut arrêté et mis à mort.

CORNELIUS NEPOS, historien latin (Pavie v. 99 av. J.-C. - † v. 24 av. J.-C. ?). Il eut l'estime et l'amitié de Cicéron, d'Atticus, d'Hortensius, de Catulle et de Varron. Il se tint en dehors des luttes politiques et l'on sait peu de choses de sa vie. Il écrivit des poésies légères, puis des ouvrages d'histoire : une *Chronique**, des *Exempla*, une vie de Cicéron et son *De excellentibus ducibus*, dont il reste une partie. Ont survécu également une vie de Caton et une vie d'Atticus, provenant d'un *De historicis latinis*. Il nous a conservé enfin deux lettres de Cornelia à ses fils. C'était un compilateur et un vulgarisateur. Esprit honnête, il a voulu proposer au lecteur des exemples édifiants, au moyen de biographies anecdotiques.

CORNELIUS SCIPIO. V. SCIPION.

CORNELIUS SEVERUS, poète épique latin du temps d'Auguste. Sénèque nous a conservé de lui un fragment sur *la Mort de Cicéron*.

CORNELIUS SISENNA (Lucius), historien et orateur romain (v. 120-67 av. J.-C.). Questeur en Sicile en 77, il écrivit des *Fables milésiennes* et des *Historiae* qui traitaient surtout de la guerre sociale et de l'époque de Sulla. Il en reste de très brefs fragments.

CORNELIUS SULLA. V. SULLA.

CORNÉLY (Émile), inventeur français (Strasbourg 1824 - Paris 1913). Il mit au point, en 1865, une machine à broder que son ami l'ingénieur Bonnaz venait de construire. Cette première machine, très simple, fut rapidement perfectionnée, et s'est répandue dans le monde entier.

CORNEMENT n. m. Mus. Son émis par un tuyau d'orgue, sans que la touche qui lui correspond soit abaissée.

CORNEMUSE n. f. (de *corne*, instrument de musique, et *muser*). Instrument de musique à réservoir d'air, de caractère pastoral, universellement connu, mais surtout répandu en Europe.

— ENCYCL. Résumant en elle-même trois principes organologiques — inaccessibilité des anches, réserve d'air, émission simultanée d'au moins deux sons, dont l'un fixe —, la *cornemuse* a constitué une vaste famille instrumentale dont les divers types sont caractérisés par la matière et les dimensions du réceptacle d'air, par la matière, le nombre et la disposition des tuyaux (mélodiques et bourdons), par le système d'insufflation (soit par la bouche, soit par un soufflet), par la nature des anches. Ce n'est qu'à partir du Moyen Age et dans les siècles suivants que les mentions et les figurations de la cornemuse abondent dans les arts occidentaux. L'utilisation de la cornemuse au cours des siècles a été diverse : instrument des ménétriers, instrument de danse et de réjouissances villageoises, de festins de Cour, de marches et de cortèges, de bergeries, de musique militaire, etc. Au XVIIe s. apparaît dans la famille des cornemuses la variété aristocratique connue sous le nom de *musette*. En ce qui concerne le domaine de la musique populaire européenne, la cornemuse, encore vivante dans de nombreuses provinces, tient une place importante dans les traditions paysannes et pastorales.

CORNER v. intr. Sonner de la corne, du cornet, de la trompe. ‖ Faire entendre un bruit d'avertisseur : *Des autos de luxe défilaient en cornant* (R. Dorgelès). *La sirène cornait sans interruption* (A. Savignon). ‖ Parler dans un cornet pour se faire entendre au loin. ‖ Parler très fort pour se faire entendre d'une personne sourde.

— LOC. FAM. *Les oreilles lui cornent*, se dit de quelqu'un qui croit entendre un bruit qui n'existe pas, ou qui entend autre chose que ce qu'on lui dit. ‖ *Les oreilles ont dû lui corner*, se dit d'une personne dont on a parlé en son absence. (On croyait que, lorsqu'on parlait ainsi de quelqu'un, il en était averti par un bourdonnement d'oreilles : si l'oreille gauche lui cornait, c'était un ennemi qui médisait de lui ; si c'était la droite, c'était un ami qui disait du bien. Cette superstition était déjà accréditée chez les Romains. [V. PLINE, *Hist. natur.*, liv. II.])

— Art vétér. Etre atteint de cornage*, en parlant d'un animal.

◆ V. tr. Appeler ou avertir en sonnant de la corne, de la trompe, du klaxon, etc. : *Corner quelqu'un. Mme Corbellier corna son mécanicien* (M. Prévost). ‖ Annoncer à son de corne ; répéter partout ou sans cesse : *Corner une nouvelle par le pays, aux oreilles de quelqu'un ;* et, au *fig. : Voici le vent cornant novembre* (Verhaeren). ‖ Faire un pli, une corne à : *Corner une carte de visite*.

CORNER [nər] n. m. (mot angl. signif. *coin*). Econ. polit. Entente entre spéculateurs, en vue d'acquérir le stock disponible d'une marchandise et de créer ainsi une hausse artificielle des cours qui permettra la réalisation d'un bénéfice substantiel si la vente des marchandises stockées à un prix de monopole est possible avant la reprise de la concurrence. (De 1882 à 1898, les corners sur le blé à Chicago, sur le coton à Liverpool et sur le maïs à Vienne ont réussi. En revanche, le corner de 1890 sur le cuivre et celui de 1898 sur le blé ont échoué à la suite de production plus intense que celle qui avait été prévue par les spéculateurs.)

— Sports. Au football, coup de pied franc accordé à l'équipe adverse quand un joueur envoie le ballon derrière sa propre ligne de but. (Le ballon est placé à terre, au coin des lignes de touche et de but. Un joueur l'envoie d'un coup de pied dans la direction du but, où ses coéquipiers tenteront de le faire entrer. Un corner peut faire directement un but si le ballon, brossé, suit une trajectoire courbe.)

CORNER. V. CORNARO.

Corner (PALAIS), nom de plusieurs palais vénitiens. Le *palais Corner Della Ca' Grande*, sur la rive nord du Grand Canal, est l'œuvre de Sansovino (v. 1530). — Le *palais Corner Spinelli*, situé sur la même rive, a été élevé par Mauro Coducci. — Le *palais Corner Mocenigo* (1543), campo San Polo, est attribué à Sanmicheli. — Le *palais Corner Della Regina* (1724), de Domenico Rossi, sur la rive sud du Grand Canal, occupe l'emplacement de la maison de Catherine Cornaro, reine de Chypre.

CORNER BROOK, v. du Canada, sur la côte ouest de l'île de Terre-Neuve; 25 200 hab. Industrie du papier.

CORNET n. m. Petite trompe rustique ou petit cor : *Les bergères commençaient à réunir leurs troupeaux en les appelant au son de cornets rustiques* (Balzac). ‖ Trompe grossière, faite d'une corne de bœuf, au son de laquelle les pâtres réunissent leurs troupeaux : *Les cornets à bouquin et les airs exaspérés d'un soir de carnaval* (J. Lorrain). ‖ Instrument en terre cuite ou en métal de la même forme, et dont les masques et les enfants sonnaient jadis pendant le carnaval. ‖ Tout ce qui a la forme d'un cornet : *L'iris dort roulé en cornet* (Colette). ‖ Morceau de papier roulé en cône, contenant certaines poudres ou de menus objets : *Cornet de bonbons*. ‖ Eteignoir placé à l'extrémité d'un bâton, et dont on se sert dans les églises.

— Acoust. *Cornet acoustique*, v. ACOUSTIQUE.

— Anat. Nom donné à trois petites lames osseuses de la paroi externe des fosses nasales : le cornet supérieur, le cornet moyen, le cornet inférieur.

— Art vétér. Cavité dentaire externe des incisives des équidés. (Située à l'extrémité libre de la couronne, elle disparaît avec l'âge, du fait de l'usure des dents.)

— Bot. Prolongements des enveloppes florales qui ressemblent à des éperons. ‖ Nom donné aux pétales enroulés en forme de cornet, comme dans l'ancolie.

— Conchyl. *Cornet de mer, Cornet à bouquin*, noms donnés à l'argonaute et à divers coquillages contournés en spirale.

— Jeux. *Cornet à dés*, sorte de gobelet dans lequel on place les dés à jouer avant de les lancer sur le tapis : *Avoir le cornet en main*.

Émile CORNÉLY
machine à broder

— Mar. *Cornet de brume*, instrument sonore, dans le genre du cornet à bouquin, dont tout voilier doit faire entendre un son à intervalles réguliers en naviguant dans la brume.

— Mus. Nom donné à divers instruments et, de nos jours, au cornet à pistons. (Les cornets formaient une famille complète, comprenant le cornettino, le cornetto, le cornone ; de ces derniers, qui ont survécu jusqu'à Gluck, certains étaient courbes et ont donné naissance au serpent. Très employés jusqu'au XVIIe s., les cornets aigus servaient de dessus aux trombones, comme on peut le voir dans l'école vénitienne, chez Schütz, etc.) ‖ Instrument de musique, réglementaire dans l'infanterie (voltigeurs et carabiniers) de 1805 à 1822, date à laquelle il fut remplacé par le clairon. ‖ Musicien qui joue du cornet. ‖ *Cornet à pistons*, clairon muni de trois pistons. (Cet instrument de cuivre, au tube court, au timbre vulgaire, possède une facilité d'émission qui a fait sa fortune. Son étendue est de deux octaves et demie. Le cornet type est le cornet en *si* bémol, mais on en construit aussi en *ut*, en *si* naturel et en *la*.) ‖ Jeu de mutation composé, propre à mettre en valeur, à l'orgue, une mélodie ornée, soit au soprano, soit à la taille, et qui comporte, outre le son fondamental et ses deux octaves supérieures [8, 4, 2], une quinte [ou nasard 2 2/3] et une tierce [1 3/5]. (Ses tuyaux sont de taille assez large.)

— Orfèvr. *Cornet d'essai*, lame formée par les essayeurs de matières d'or, en aplatissant, sur une petite enclume d'acier, ou en laminant le bouton d'essai*, de façon à former une feuille très mince, roulée en spirale et soumise aux divers essais.

— Pâtiss. Sorte de pâtisserie sèche roulée en forme de cornet : *Un cornet à la crème*.

— Vitic. Cépage noir de la Drôme, à maturité précoce, et donnant des fruits à chair molle, juteuse et sucrée. (Syn. PARVEROT.)

cornet (mus.)

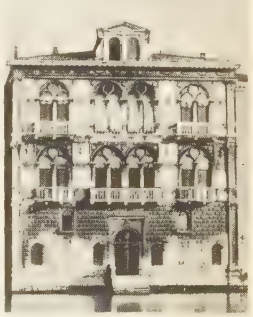

palais Corner
Della Ca' Grande

CORNET (Nicolas), théologien français (Amiens 1592 - Paris 1663). Ancien élève des Jésuites, syndic de la faculté de théologie, il dénonça et fit condamner par sa faculté sept propositions résumant les erreurs de Jansénius. Il fut un des maîtres de Bossuet, qui prononça son oraison funèbre.

CORNET (Peter), organiste et compositeur († Bruxelles 1633). Peter Cornet est mentionné comme organiste de la Chambre des archiducs Albert et Isabelle en 1611, et son nom figure dans les comptes jusqu'en 1630. Ses œuvres consistent en fantaisies, toccatas, versets divers et deux courantes. — PHILIPPE, fils du précédent (Bruxelles 1620 - † 1690), fut organiste à la chapelle royale de 1641 à 1673.

CORNET (Mathieu Augustin, titré en 1808 comte DE), homme politique français (Nantes 1750 - Paris 1832). Député du Loiret, il présida le Conseil des Anciens en 1799, participa au coup d'Etat du 18-Brumaire, fut sénateur d'Empire et pair de la Restauration.

CORNET (Paul), sculpteur français (Paris 1892). Après avoir été élève de Camille Lefèvre à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, il a subi l'ascendant de Rodin, puis du cubisme. Son style personnel tend à concilier le réalisme avec l'esprit de construction. Paul Cornet est notamment l'auteur d'une *Figure de jeune fille* (parvis du palais de Chaillot) et du *monument à La Tour d'Auvergne* (Panthéon). Représenté au musée national d'Art moderne (*Baigneuse au repos*, 1934 ; *Tête de jeune fille*, 1935), il a obtenu en 1953 le grand prix national des Arts.

cornette

cornette (bourrell.)

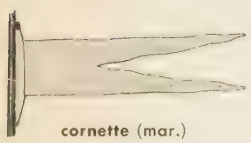

cornette (mar.)

cornichons

CORNETIER n. m. Ouvrier qui prépare la corne.

CORNÉTITE n. f. Minér. Phosphate basique naturel de cuivre, de couleur bleue.

CORNETO. V. TARQUINIA.

CORNETTE n. f. Coiffure de certaines religieuses, par exemple, jusqu'en 1964, les Filles de la Charité : *Il n'y passait pas grand monde* [...] *Le collet brodé d'un élève, deux bonnes sœurs en cornette* (A. Daudet).
— Loc. *Prendre la cornette,* pour les religieuses qui ne portent pas de voile, même signification que « prendre le voile » pour les autres.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Coiffure négligée que les femmes portaient la nuit : *Une oreille en cornette de nuit et en serre-tête* (Barbey d'Aurevilly). ‖ — *Fig.* et *fam.* Femme : *Aimer les cornettes.* ‖ *Laver la cornette à une femme,* lui faire des reproches.
— Bot. Un des noms usuels du mélampyre*.
— Bourrell. Outil dont la lame, concave d'un bord et convexe de l'autre, coupe des deux côtés.
— Constr. Ferrement protégeant un coin de mur.
— Hist. Large et longue bande de taffetas que les conseillers au parlement, les docteurs en droit, puis les professeurs au Collège de France portèrent autour du cou. ‖ Chaperon que quelques magistrats portèrent d'abord sur la tête, puis sur l'épaule. (V. CHAPERON.) ‖ Bonnet pointu des doges.
— Hist. mil. Etendard d'une compagnie de cavalerie : *La cornette était aux couleurs du capitaine.* ‖ Cette compagnie elle-même. ‖ *Cornette blanche* ou *Cornette de France,* étendard du roi. ‖ Premier régiment de cavalerie, appartenant au colonel* général de la cavalerie. ‖ Dans la marine, sous l'Ancien Régime, pavillon d'un chef d'escadre : *La cornette était portée soit au mât d'artimon, soit au grand mât.* (Aujourd'hui, dans certaines fonctions, marque de commandement d'un capitaine de vaisseau.)
◆ N. m. Autref., officier portant l'étendard d'une compagnie de cavalerie. ‖ Sous-lieutenant de cavalerie.
— ENCYCL. Cost. On appela d'abord *cornette,* au Moyen Age, la pointe du chaperon qui formait une protubérance cornue ; puis le chaperon tout entier, bonnet à longue pointe, qui protégeait le visage par un repli plat et rectangulaire. Le chaperon devint au XVIIe s. la cornette, gardée par les sœurs de charité.
— On appelait aussi *cornettes* les voiles des heaumes de joute, et le mot s'appliqua ensuite à toutes sortes de coiffures à ailes.
— Hist. mil. Dans les tournois, les chevaliers arboraient sur leur casque la *cornette,* ou voile de coiffure, donnée par la dame de leurs pensées ; la cornette fut alors prise comme enseigne par certains chevaliers et portée en tête de leur troupe. Sous Charles VII, elle est l'étendard des compagnies d'ordonnance. Avec François Ier, le mot signifie soit une compagnie de cavalerie, soit un étendard muni d'une écharpe qui deviendra plus tard la *cravate ;* sous Louis XIII, le cornette est un porte-étendard ; depuis Louis XIV, il ne porte plus rien, c'est un sous-lieutenant de cavalerie. Le terme disparaît avec Louis XV, mais la *cornette blanche* ou *cornette de France* demeure. Carré d'étoffe d'un pied et demi, elle est l'emblème du chef, parce que le blanc, synthèse de toutes les couleurs, est la couleur de Dieu. Adoptée par Charles VIII, peut-être par Charles VII, elle n'est déployée que lorsque le roi est à la tête de ses armées et n'est pennon royal qu'en cette circonstance. Seule marque militaire de la royauté, elle résista aux tourmentes et fut encore arborée à la fête de la Fédération en 1790, décorée de l'inscription : *Constitution, Armée française.* Le *porte-cornette de France,* dont la charge, devenue purement civile, était réunie sous Louis XVI à celle de premier écuyer tranchant, fut promu pour la circonstance colonel de cavalerie, et la cornette blanche de France disparut à jamais.

CORNETTISTE n. Personne qui joue du cornet, du cornet à pistons.

CORNÉULE n. f. (dimin. de *cornée*). Chacune des facettes des yeux composés, chez les insectes. (Les yeux à facettes ont leur cornée divisée en un grand nombre de cornéules, de telle sorte qu'il se forme une image particulière derrière chacune de ces lentilles.) [V. OMMATIDIE.]

CORNEUR, EUSE adj. (de *corne*). Art vétér. Se dit d'un animal atteint de cornage. (On dit aussi SIFFLEUR.)

CORNEUX, EUSE adj. Se dit du cuir qui, par suite d'un mauvais tannage, présente des parties dures.

CORNEVIN (Charles), vétérinaire français (Is-en-Bassigny, Haute-Marne, 1846 - Lyon 1898), auteur de quelques travaux originaux de médecine vétérinaire, principalement en collaboration avec Arloing et Thomas, d'un mémoire sur *le Charbon symptomatique du bœuf* (1883), et d'une *Première Etude sur le rouget du porc* (1885). Cornevin, qui a professé la zootechnie à l'Ecole vétérinaire de Lyon, a laissé également de nombreux ouvrages d'enseignement ou de vulgarisation.

CORN-HUSKER [kœskœr] n. m. Instr. agric. V. RAMASSEUSE *de maïs.* ‖ Pl. *des* CORN-HUSKERS.

CORNIAUD ou **CORNIOT** n. m. Chien bâtard : *Trois corniauds épais et camards qui dévalaient la pente en faisant voler les cailloux* (H. Béraud). ‖ *Pop.* Imbécile.

CORNIC-DUCHÊNE (Charles), marin français (Morlaix 1731 - *id.* 1809). Mousse à huit ans sur un bâtiment de son père, puis officier marinier. Entré au service du roi en 1757 comme lieutenant de frégate, capitaine de brûlot en 1761, lieutenant de vaisseau en 1764, il eut le grade de lieutenant-colonel en 1777 et prit sa retraite comme capitaine de vaisseau en 1778. Il se distingua en 1758, lors d'un combat au large de l'Iroise, au commandement de la frégate *la Félicité,* seule contre une division anglaise.

CORNICHE n. f. Arg. scol. Groupe des élèves préparant l'Ecole spéciale militaire interarmes.

CORNICHE n. f. (ital. *cornice*). Archit. Ensemble de moulures en saillie l'une au-dessus de l'autre, et servant de couronnement à l'entablement d'un édifice, à une boiserie, à un meuble. (V. part. *encycl.*) ‖ *Corniche massive,* corniche taillée en plein bois. ‖ *Corniche volante,* corniche formée d'une seule planche moulurée. ‖ *Par anal.* Saillie imitant une corniche d'édifice, et servant de couronnement à un mur, à un meuble : *La corniche d'un plafond, d'une armoire.*
— Alp. Formation de neige, due à l'effet du vent, qui ourle la plupart des arêtes effilées à partir d'une certaine altitude. (Poussés par le vent, les flocons de neige forment un feston plus ou moins important incliné du côté le plus raide de la montagne et pouvant surplomber ce versant de plusieurs mètres.) [V. part. *encycl.*]
— Géomorphol. Escarpement rocheux abrupt, d'altitude grossièrement constante, surmontant une pente plus douce ou formant surplomb : *Les corniches correspondent à des roches résistantes.*
— Trav. publ. *Route en corniche,* route que bordent des précipices ou des escarpements.
— ENCYCL. Archit. Dans les édifices égyptiens, la *corniche* se compose d'un tore surmonté d'un élément en gorge que limite un bandeau plat. L'origine de la gorge égyptienne doit être recherchée dans les palmes dont les architectes de l'époque archaïque ornaient la partie supérieure des murs. Dans l'architecture de pierre, ces palmes sont parfois reproduites avec exactitude, et le tore est, dans certains cas, revêtu de lignes qui figurent les liens servant à maintenir les palmes. Dès la VIe dynastie, la corniche à gorge prend place à la partie supérieure des stèles et des sarcophages.
Dans l'architecture classique, la corniche est le couronnement d'une construction, au-dessous du chéneau, au-dessus de l'architrave et de la frise. Dans l'ordre dorique, la corniche horizontale se compose des *mutules,* plaquettes inclinées qui font saillie pour protéger la frise et ses métopes sculptées et décorées de trois rangs de gouttes. Les mutules sont séparées par des *viae.* La face antérieure est taillée verticalement (coupe-larmes) avec une moulure (généralement en bec-de-corbin) à la partie supérieure. La corniche rampante, sans mutules, fait saillie aux côtés inclinés du fronton pour protéger les sculptures. La *queue* de la corniche, invisible, repose sur la frise et reçoit les plaques des chéneaux, ainsi que les abouts des poutres de la charpente. La corniche ionique a une saillie généralement moindre, et pas de mutules ; sa décoration comporte des registres superposés d'astragales, oves et rais-de-cœur, parfois de denticules lorsque le registre de la frise est supprimé (type asiatique). La corniche corinthienne est le développement alourdi de la corniche ionique, avec, à l'époque romaine, l'adjonction de modillons, de consoles, de caissons décorés de fleurons et d'acanthes.
Les corniches extérieures ont pour fonction d'abriter les parements du mur contre les eaux pluviales. Elles ont un caractère utilitaire, tandis que les corniches intérieures, régnant au-dessous du plafond d'une chambre ou surmontant une porte, une fenêtre, constituent des ornements.

Corniche (ROUTE DE LA), route allant de Nice à Gênes, ainsi nommée parce que le chemin auquel elle a succédé, tracé sur les falaises qui dominent la mer, était très étroit et souvent périlleux. La route actuelle côtoie le bord de la mer en passant par Monaco, Monte-Carlo, Menton, Vintimille, San Remo, Imperia, Albenga et Savone. En France, la route de la Corniche est dominée par la route de la *Moyenne Corniche,* qui part de Nice, et par la route de la *Grande Corniche,* d'où l'on jouit de panoramas sur la Côte d'Azur.

Corniche sublime (la), nom donné à la route qui suit le grand cañon du Verdon, sur sa rive sud (Var).

CORNICHON n. m. Variété de concombre* à petits fruits.
◆ N. et adj. m. *Fig.* et *pop.* Sot, niais, imbécile : *Malgré ton air cornichon, tu as bien gagné ta journée* (Stendhal).
— Arg. scol. Elève du cours préparatoire à l'Ecole spéciale militaire interarmes.
— Jeux. Dans certaines provinces, nom donné au cochonnet, boule servant de but aux autres.
— ENCYCL. Art culin. On cueille le *cornichon* petit et vert pour le confire dans du vinaigre et le servir comme condiment. Les gros cornichons sont coupés en tranches et servis en hors-d'œuvre avec une vinaigrette.

CORNICULAIRE n. m. Antiq. rom. Sous-officier honoré de la cornicule* et, par extension, officier en second d'un consul ou d'un tribun. ‖ Clerc ou secrétaire qui accompagnait un magistrat (Code théodosien).

CORNICULE n. f. (lat. *corniculum*). Arm. Chez les Romains, ornement attribué à titre de récompense militaire et porté sur le casque pour recevoir une aigrette.
— Entom. Ancien nom des antennes des insectes.

CORNICULÉ, E adj. Anat. Se dit de deux cartilages fixés sur le sommet des aryténoïdes, et participant à la constitution du larynx.

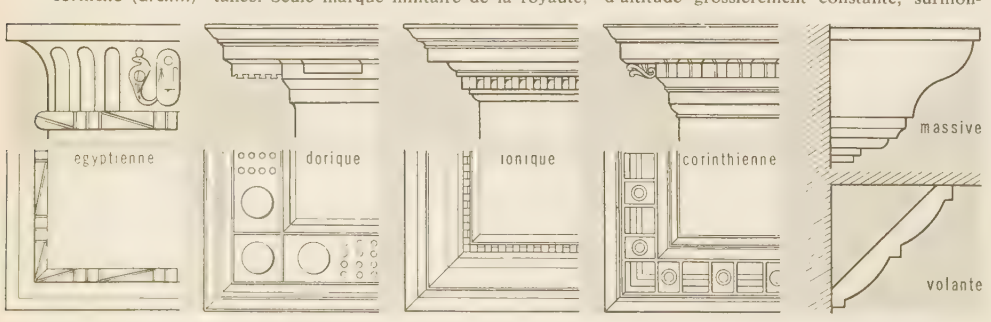

corniche (archit.)

Phot. Vilmorin-Andrieux.

— Bot. Se dit des fleurs qui ont des pétales roulés en cornet, comme l'ancolie.

CORNIER, ÈRE adj. Constr. Qui est à la corne, à l'angle d'un mur : *Poteau cornier.* (On dit *pied cornier, poteau cornier,* pour désigner le pied ou le poteau faisant parement sur deux faces ; dans les meubles, on emploie plutôt la dénomination de « montant d'angle », « poteau d'angle », pour désigner ces pièces, qui sont généralement arrondies.) ‖ *Jointure cornière,* sorte de chéneau en tuiles, placé à la jonction de deux combles, pour recevoir les eaux pluviales.

◆ N. m. et adj. Arbre qui marque le coin d'une coupe en forêt.

◆ N. f. Constr. Chacun des angles droits d'une ardoise : *Une ardoise rectangulaire est dite à quatre cornières.* ‖ Rangée de tuiles placée à la jonction de deux pentes de toit et qui forme chéneau pour l'écoulement des eaux pluviales.

— Hérald. Meuble ayant la forme d'une anse de pot.

— Technol. Pièce métallique profilée à deux branches, appelées *ailes,* dont la section est généralement un angle droit : *Les cornières sont d'un usage général dans les constructions métalliques.*

CORNIFICIUS (Quintus), tribun du peuple († 60 av. J.-C.), un des juges de Verrès, adversaire de Catilina et de Clodius, compétiteur de Cicéron au tribunat. — Son fils Quintus **Cornificius** († près d'Utique 41 av. J.-C.) fut questeur en Illyrie (48), préteur en Syrie (45) et en Afrique (44). On ne sait si l'on doit attribuer à l'un des deux les ouvrages de rhétorique dont parle Quintilien, ainsi que la *Rhétorique* à Herennius,* ordinairement jointe aux œuvres de Cicéron. Il se pourrait plutôt que l'auteur de ces ouvrages soit le rhéteur et grammairien **Cornificius,** qui, sous le titre de *Etyma,* avait publié un traité dont Festus a tiré des étymologies.

CORNIFICIUS (Lucius), général romain qui fut envoyé par Octavien avec une flotte contre Sextus Pompée (38 av. J.-C.). Il fut consul en 35 et bâtit à ses frais un temple de Diane à Rome.

CORNIGLIANO LIGURE, faubourg industriel de Gênes.

CORNIL, comm. de la Corrèze (arrond. de Tulle), au S.-O. de Tulle, près de la Corrèze ; 1 568 hab. (881 aggl.). Eglise romane. Tour du XVe s.

CORNIL (Victor), médecin français (Cusset 1837 - Menton 1908). Médecin des hôpitaux de Paris en 1870, il débute à cette époque dans la vie politique. Nommé préfet de l'Allier par Gambetta, le 4 septembre 1870, il est élu député en 1876, puis réélu en 1877 et en 1881. En 1882, il démissionne, est nommé professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine ; membre de l'Académie de médecine en 1884 ; président de la Société anatomique, etc. Il rentre dans la vie politique en 1885, en qualité de sénateur de l'Allier. On lui doit un grand nombre de publications sur l'histologie et la bactériologie, notamment : *les Bactéries et leur rôle* (Cornil et Babes, 1885), et surtout le *Manuel d'histologie pathologique* (Cornil et Ranvier, 1869-1876), qui furent classiques.

CORNIL (Lucien), médecin français (Vichy 1888 - Marseille 1952). Professeur agrégé en 1927, il fut nommé en 1939 doyen de la faculté de Marseille. Ses travaux d'anatomie pathologique ont porté sur le thalamus, les endocardites, le glycogène cellulaire. Il développa le centre anticancéreux de Marseille.

CORNILLAS [nijas] n. m. Syn. de CORNEILLON.

CORNILLET (MONT), colline du massif de Moronvilliers ; théâtre de violents combats pendant la Première Guerre mondiale.

CORNILLON [nijõ] n. m. (dimin. de *corne*). Axe osseux sur lequel est montée chacune des cornes des ruminants cavicornes.

CORNIMONT, comm. des Vosges (arrond. d'Epinal), dans la vallée de la Moselotte (hautes Vosges cristallines) ; 5 058 hab. (2 801 aggl.) [*Cornimontais*]. Centre d'excursions. La localité fut gravement endommagée en 1944. Tissage du coton. Fromages.

CORNING, v. des Etats-Unis (Etat de New York, dans le nord des Appalaches ; 17 700 hab. Industries du verre. C'est là que fut fabriquée la grande lentille destinée au télescope du Mont-Palomar.

CORNIOLE (Giovanni DELLE). V. DELLE CORNIOLE.

CORNIOT n. m. Souffleur de verre n'appartenant pas à une famille de verriers réputée noble (XIXe s.).

CORNIOTTE n. f. Pâtisserie bourguignonne, sorte de gâteau au fromage.

CORNIQUE n. m. Langue celte de la Cornouailles anglaise.

— ENCYCL. Le *cornique* (*kernûak*), dialecte proche parent du gallois et du breton-armoricain, était, avant son extinction totale survenue au cours du XVIIIe s., un résidu du celtique insulaire (rameau brittonique) confiné dans le sud-ouest de la Grande-Bretagne à la suite des conquêtes anglo-saxonnes (V^e^-IXe s.). Sa littérature, dont les plus anciens et pratiquement les seuls monuments datent des XVIe et XVIIe s., consiste surtout en mystères religieux : *Gwreans an Bys* (*Création du monde*), *Beunans Meriasek* (*Vie de saint Mériadec*), *Passio Domini,* etc. Des essais de résurrection du *kernûak,* tentés depuis un demi-siècle, n'ont eu pour effet que de susciter la composition de quelques drames populaires dont le texte reste en majeure partie incompris des spectateurs.

CORNISTE n. Personne qui joue du cor.

Corn-Laws (« lois sur le blé »), nom anglais de la législation qui protégeait la production céréalière britannique par la fixation de prix limites au-dessous desquels les importations de blé étaient interdites, tandis que les exportations bénéficiaient de prix garantis par des subventions. Mise sur pied principalement dans la seconde moitié du XVIIe s., son protectionnisme avait été fortement aggravé par la loi de 1815 qui fixait le prix limite au taux excessivement élevé de 80 shillings le *quarter* (un peu moins de 3 hl). Elle maintint la cherté de la vie sans pour autant empêcher de violentes fluctuations des cours préjudiciables à l'agriculture. Sous une pression constante des milieux les plus divers, les tarifs de 1815 furent quelque peu assouplis et aménagés selon une échelle mobile. Mais le principe même de ces lois était attaqué par les libre-échangistes. En 1838 se fondait, à Manchester, l'*Anti-Corn-Law League,* qui mobilisa les classes moyennes contre le protectionnisme. Mais le triomphe libéral vint avec la « conversion » de Peel ; grâce à lui, les droits sur les blés étrangers furent démantelés en 1846 et complètement abolis en 1849. Le Royaume-Uni adoptait le libre-échange et s'attachait si passionnément à la politique du « pain bon marché » qu'il n'y porta plus atteinte avant 1932.

CORNO n. m. (mot ital. signif. *corne*). Coiffure des doges de Venise, en forme de bonnet conique.

CORNO GRANDE, point culminant du massif du Grand Sasso dans les Abbruzes (Italie), au N.-E. d'Aquila ; 2 914 m. Sur les pentes méridionales, centre touristique du Campo Imperatore, d'où Mussolini fut libéré par les parachutistes allemands (12 sept. 1943).

CORNOMANIE n. f. (ital. *cornomannia ;* du lat. *cornu,* corne, et *mania,* fureur). Fête burlesque qu'on célébrait autrefois à Rome au moins à dater du IXe s., le samedi d'après Pâques (samedi *in albis*).

CORNOUAILLAIS n. m. Un des quatre principaux dialectes bretons parlés dans le sud du Finistère.

CORNOUAILLE, région de l'extrémité sud-ouest de la Bretagne, s'étendant de la pointe du Raz à l'embouchure de la Laïta. (→ Biblio.)

CORNOUAILLES, comté d'Angleterre. V. CORNWALL.

CORNOUILLE [nuj] n. f. (lat. *corniculum,* dimin. de *cornu,* corne). Fruit rouge et aigrelet du cornouiller mâle.

CORNOUILLER [nuje] n. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des cornacées.

— ENCYCL. Le *cornouiller* mâle (*Cornus mas*) a des fleurs jaunes paraissant avant les feuilles ; il peut atteindre 5 m de hauteur ; *C. sanguinea* (sanguine) a des fleurs blanches paraissant après les feuilles. Déchirée, la feuille du cornouiller forme des filaments de sève gluante à l'orifice des nervures.

CORN-PICKER [kər] n. m. V. RAMASSEUSE *de maïs.* ‖ Pl. *des* CORN-PICKERS.

CORN-PICKER-SHELLER [pikər*ʃ*ɛlər] n. m. Instr. agric. V. RAMASSEUSE (*ramasseuse-égreneuse de maïs*). ‖ Pl. *des* CORN-PICKER-SHELLERS.

CORN-SHELLER [*ʃ*ɛlər] n. m. Instr. agric. V. ÉGRENEUSE *de maïs.* ‖ Pl. *des* CORN-SHELLERS.

CORNU, mot latin désignant un instrument de musique romain utilisé aux armées et au cirque : long tube de métal conique incurvé en spirale, avec pavillon revenant au-dessus de l'épaule du musicien.

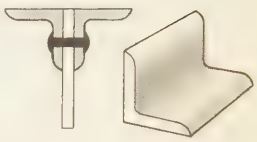

cornières

CORNU, E adj. (lat. *cornutus ;* de *cornu,* corne). Qui a, qui porte des cornes : *Plus criminel que Barrabas | Cornu comme les mauvais anges, | Quel Belzébuth es-tu là-bas ?* (Apollinaire). ‖ *Par extens.* Qui a des angles saillants, des saillies en forme de corne : *Il porte le grand béret cornu des anciens chasseurs alpins* (Audiberti). ‖ *Fam.* Mari trompé.

— Entom. Dont le style ou les anthères sont en forme de corne.

— Equit. *Cheval cornu,* celui dont les os des hanches s'élèvent à hauteur de la croupe.

— Log. *Argument cornu,* ancien nom du dilemme* ou argument dont la majeure contient deux propositions contradictoires, conduisant l'une et l'autre à la même conclusion. ‖ Nom que l'on donnait anciennement aux sophismes, à cause du sophisme suivant, célèbre dans les écoles : « Vous avez ce que vous n'avez pas perdu. Or vous n'avez pas perdu de cornes. Donc vous avez des cornes. »

◆ N. m. Taureau : *Quand il arriva, on séparait du groupe chaque cornu, qu'on faisait passer dans le chiquero* (H. de Montherlant). ‖ *Fam.* et *absol.* Le Diable.

— Numism. Petite monnaie dont le nom apparaît dès 1214, et qui fut frappée sous Philippe le Bel. (On donnait le nom de *cornuto* à des monnaies de *5 grossi* frappées en Savoie et dans le Piémont, au XVIe s.)

corno

CORNU (Sébastien Melchior), peintre français (Lyon 1804 - Longpont, Seine-et-Oise, 1870. Il fut élève d'Ingres et a décoré de peintures murales les églises Saint-Séverin et Saint-Germain-des-Prés à Paris, dans un style correct, mais froid. Il négocia l'acquisition de la collection Campana et en fut nommé conservateur (1862). Œuvres aux musées de Grenoble, Lyon, Valenciennes.

CORNU (Alfred), physicien français (Orléans 1841 - La Chansonnerie, près de Romorantin, 1902). Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1860), il devint ingénieur des mines en 1866. L'année suivante, il fut nommé professeur de physique à l'Ecole polytechnique, puis membre de l'Académie des sciences (1878). Parmi ses nombreux travaux, les principaux ont été consacrés d'abord à la minéralogie, puis à l'optique. Il est l'auteur d'une détermination précise de la vitesse de la lumière, d'après des expériences exécutées en 1874 entre l'Observatoire et Montlhéry. Il a utilisé la plaque photographique à l'étude des radiations ultraviolettes, imaginé une méthode de détermination des foyers et des plans principaux des systèmes optiques centrés. Il a étudié les déformations des corps élastiques par la photographie des anneaux d'interférences. On lui doit encore des études sur les intervalles musicaux et les vibrations transversales des cordes (1895), sur le phénomène de Zeeman (1898). Son activité s'est étendue à l'horlogerie (synchronisation électrique des horloges) et à l'astronomie (éclipses des satellites de Jupiter, lunette zénitho-nadirale).

D'azur au mouton passant d'argent, accorné et onglé d'or

CORNU (Maxime), agronome français (Orléans 1843 - Paris 1901). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il devint professeur au Muséum en 1884 et à l'Ecole coloniale en 1898. Inspecteur général de l'agriculture (1881-1885), on lui doit de nombreuses publications sur les cryptogames et les maladies des plantes ; entre autres, d'intéressantes études sur le phylloxéra. Il s'est activement occupé des cultures coloniales et a introduit de nombreuses plantes utiles dans les colonies françaises.

CORNUDET DES CHOMETTES (Joseph), homme politique français (Crocq 1755 - Paris 1834), avocat, puis membre de l'Assemblée législative. Au Conseil des Anciens, il se prononça pour Bonaparte dès le

cornouiller mâle

Phot. Alinari, Nouilles.

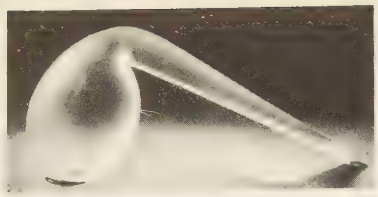

cornue

18-Brumaire, devint sénateur et comte de l'Empire. Pair de France en 1814.

CORNUE n. f. (de *corne*). Chim. Vase à col étroit et courbé, pour la distillation : *Cornue de verre, de grès, de platine.*
— Industr. du gaz. Capacité réfractaire, de forme allongée et de section oblongue, horizontale ou verticale, recevant, dans un four, le charbon destiné à la distillation. ‖ *Charbon de cornue,* v. GRAPHITE. ‖ *Tampon de cornue,* pièce en fonte ou en fer qui vient obturer l'ouverture d'une cornue à gaz. ‖ *Tête de cornue,* pièce en fonte fixée à l'avant d'une cornue à gaz et extérieurement au four, destinée à assurer la communication de la cornue avec le barillet et à recevoir un tampon qui le ferme hermétiquement pendant la distillation du charbon introduit. (On distingue les têtes de cornue à fermeture à lut et sans lut, suivant que l'étanchéité est obtenue avec ou sans interposition d'argile entre la tête et le tampon. Dans ce dernier cas, les surfaces de contact doivent être dressées rigoureusement, afin d'éviter toute perte de gaz pendant la carbonisation, la fermeture étant alors assurée par la manœuvre d'un levier coudé à axe de rotation excentré.)
— Vitic. Récipient de bois pour porter la vendange.

CORNUEL (Anne-Marie BIGOT, dame), femme d'esprit française (Paris 1605 - *id.* 1694). La richesse de son mari, président à la Chambre des comptes, qu'avait favorisé l'intimité de sa femme avec Bullion et qui la laissa veuve de bonne heure, lui permit d'ouvrir un salon fréquenté par le beau monde. Tallemant des Réaux et Mme de Sévigné rapportent quelques-unes de ses reparties, spirituelles et mordantes.

CORNUET n. m. Pâtisserie champenoise.

CORNULAIRE n. f. Alcyonaire de forme très simple, formant de petites colonies constituées par un réseau de tubes sur lesquels les individus, isolés les uns des autres, se dressent çà et là. (La cornulaire a le corps protégé par une enveloppe cornée, ce qui est très rare dans cette sous-classe. Elle vit dans la Méditerranée.)

CORNULIER - LUCINIÈRE (Alphonse, comte DE), amiral français (Lucinière, Loire-Atlantique, 1811 - Nantes 1886). Il se fit remarquer sous la monarchie de Juillet et le second Empire en de nombreuses expéditions (Algérie, Crimée, Mexique), et fut gouverneur de la Cochinchine de 1869 à 1871.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Gustave Alfred DE), général français (Nantes 1855 - *id.* 1929). Il s'illustra en 1914 à la tête de la 5e division de cavalerie, en exécutant un brillant raid sur les arrières de l'armée de von Kluck.

CORNUPÈTE adj. (lat. *cornu,* corne, et *petere,* attaquer). Numism. *Taureau cornupète,* taureau qui frappe de la corne.

reddition de l'armée de CORNWALLIS 19 oct. 1781 d'après Marillier

CORNURES n. f. pl. Véner. Airs qu'on sonnait autrefois avec le cor, le huchet ou le cornet, avec six mots brefs ou longs (genre de Morse), et qui disparurent sous Louis XIV. (Il y en avait cinq dans le roi Modus, sept avec Gaston Phœbus et quinze au XIVe s. ; la plupart des fanfares en dérivent directement.)

CORNUS [nys] n. m. Nom scientifique du cornouiller.

CORNUS, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Millau), sur le causse Larzac ; 540 hab. (239 aggl.).

CORNUT (Jacques Philippe), en lat. **Cornutus,** botaniste français (Paris v. 1606 - † 1651). Ami de Gui Patin, il a publié *Canadensium plantarum aliarumque nondum editarum historia* (1635), que complète une esquisse de flore de la région parisienne.

CORNUTUS (Lucius Annaeus), philosophe stoïcien (Leptis, Afrique, Ier s.), mis à mort, croit-on, sur l'ordre de Néron, dont les prétentions d'historien avaient attiré ses moqueries. Il professa à Rome les principes de son école et fut le maître de Lucain et de Perse. Les poésies de Perse sont un perpétuel hommage à sa vertu. Ses ouvrages sont perdus, sauf un traité *De la nature des dieux.*

CORNWALL, en franç. **Cornouailles,** comté de Grande-Bretagne, à l'extrémité sud-ouest de l'Angleterre, entre l'Atlantique et la Manche ; 341 700 hab. Ch.-l. *Bodmin.* La Cornouailles forme une longue péninsule à l'O. de la rivière Tamer, entre l'Atlantique et l'extrémité de la Manche. Le petit massif granitique du Bodmin Moor culmine à 425 m. La Cornouailles est une région tournée essentiellement vers l'élevage. Sur la côte, au climat particulièrement doux, riches cultures maraîchères et florales. Exploitation minière (étain, cuivre) de la fin du XVIIe s. à 1860 environ. (→Biblio.)

CORNWALL, v. du Canada (Ontario), sur le *canal de Cornwall,* qui permet d'éviter les rapides du Long-Sault sur le Saint-Laurent ; 18 000 hab. Centre commercial et industriel (rayonne, papier, produits chimiques, confection).

CORNWALL (Barry). V. PROCTER.

CORNWALLIS (Charles **Cornwallis,** 1er marquis), général et administrateur britannique (Londres 1738 - Ghāzīpur, prov. de Bénarès, 1805). Il fit ses premières armes pendant la guerre de Sept Ans, puis, après avoir rempli plusieurs offices politiques et militaires, reçut en 1776 le commandement en second de l'armée d'Amérique aux prises avec les « Insurgents ». Après avoir remporté plusieurs victoires dans les colonies du Sud, il se trouva bloqué à Yorktown par les forces franco-américaines et obligé de capituler (1781). En 1786, il partit pour l'Inde comme gouverneur général et commandant en chef. Il y accomplit d'utiles réformes administratives et mena brillamment la guerre du Mysore ; en 1792, Tippoo-Sahib, vaincu à Seringapatam, dut céder la moitié de ses Etats. Cornwallis devait retourner aux Indes quand le début de la révolte irlandaise le fit nommer vice-roi d'Irlande (1798-1801) ; il vainquit rapidement les insurgés et le corps français d'Humbert, mais mena la répression avec une certaine modération ; s'il appuya de toutes ses forces l'Union, il plaida avec la même énergie en faveur de l'émancipation des catholiques. Il fut l'un des négociateurs du traité d'Amiens (1802). En 1805, il repartit pour les Indes, où il devait remplacer lord Wellesley, mais il ne tarda pas à mourir.

CORNWALLIS (sir William), amiral britannique (1744-1819), frère du précédent. Il se distingua contre les Français aux Antilles, pendant la guerre d'Indépendance américaine, puis dans la Manche, comme vice-amiral, pendant les guerres de la Révolution (bataille de Brest, 1795).

CORNWALLITE n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de cuivre, qu'on a trouvé dans le comté de Cornouailles, en Angleterre.

CORNWINDER, corsaire dunkerquois (v. 1750), illustre par ses prises sur les Anglais sous la Révolution et l'Empire. Son exploit le plus célèbre est celui du 19 février 1807, sur la *Revanche,* avec laquelle il aborda cinq bâtiments ennemis qu'il ramena intacts à Dunkerque à travers les croisières britanniques.

CORO, v. du Venezuela, capit. de l'Etat de Falcón ; 45 000 hab. Evêché. Ce fut le premier établissement espagnol au Venezuela (1523). Maisons anciennes.

COROADO(S) ou **BORORO(S),** Indiens du Brésil, qui vivent dans le Mato Grosso, dans la vallée du haut Paraguay et dans celle de l'Araquaia. Ils sont à la fois chasseurs et cultivateurs.

COROCORE n. m. Navire caboteur malais. (Vieilli.)

COROCORO, v. de Bolivie (départ. de La Paz), sur le chemin de fer d'Arica ; 6 900 hab. Mines de cuivre.

COROEBUS [rebys] n. m. Petit bupreste allongé, à élytres postérieurement rétrécis. (*Coroebus bifasciatus* est parfois très nuisible aux chênes dans le midi de la France, où il provoque la mort de la cime de l'arbre. Le genre fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

COROGNE (LA), en esp. **La Coruña,** v. d'Espagne, en Galice, ch.-l. de prov., sur une presqu'île de l'Atlantique ; 190 200 hab. Eglises intéressantes. Phare romain. Station estivale très fréquentée. Port actif (pêche). Usine d'aluminium ; conserves.
— La *province de La Corogne* a 1 035 600 hab. Région accidentée, au climat humide et souvent froid dans l'intérieur, où, malgré la médiocrité du sol, les hautes terres sont activement cultivées (maïs, pommes de terre) et entretiennent un important troupeau bovin. Le principal foyer d'activité est cependant le littoral, découpé, pénétré de rias profondes, excellents abris pour une importante flotte de pêche qui alimente une considérable industrie de conserves.
— Hist. La Corogne fut fondée par les Ibères, puis occupée par les Phéniciens et les Romains, qui l'appelaient *Ardobicum Curonium.* En 1598, puis en 1779, elle repoussa la flotte anglaise. Les Français du maréchal Soult l'occupèrent de janvier à juin 1809, après en avoir chassé les Anglais de Moore.

COROIBOS ou **KOROIBOS.** Myth. gr. Fils de Mygdon, roi de Phrygie, et d'Anaximène. Il périt à la prise de Troie, en voulant sauver Cassandre, sa fiancée.
— Héros argien, qui tua le monstre envoyé par Apollon pour punir Argos de la mort d'un fils qu'il avait eu de Psamathé, fille du roi Crotopos. Le dieu, irrité, frappa la contrée d'une peste ; Coroibos alla consulter l'oracle de Delphes, qui lui ordonna d'emporter un trépied et d'ériger à Apollon un temple à l'endroit où ce trépied lui échapperait des mains. Cet événement se produisit sur l'emplacement de Mégare.

COROLLACÉ, E adj. Bot. Qui ressemble à la corolle ; qui est de la nature de la corolle. (On emploie de préférence le synonyme PÉTALOÏDE.)

COROLLAIRE adj. Bot. Relatif à la corolle.

COROLLAIRE n. m. (lat. *corollarium ;* de *corolla,* petite couronne, supplément). Log. Proposition qui se déduit immédiatement d'une proposition déjà démontrée. ‖ *Par extens.* Conséquence nécessaire et évidente ; fait résultant inévitablement d'un autre fait : *Le droit n'est qu'un corollaire du devoir.*
— LANGUE CLASS. Argument nouveau à l'appui d'une affirmation : *J'y ajouterai maintenant ce corollaire que...* (Bossuet).
— Antiq. rom. Couronne que l'on offrait aux acteurs.
◆ Adj. Qui est de la nature du corollaire : *Proposition corollaire.*

COROLLAIREMENT adv. En vertu d'un théorème qu'on vient d'énoncer. ‖ En vertu d'un corollaire.

COROLLE n. f. (du lat. *corolla,* petite couronne). Second verticille de la fleur, à partir de l'extérieur : *Les pièces de la corolle sont les pétales, même lorsqu'elles ne sont pas colorées.*
— ENCYCL. La *corolle* est constituée par des pétales ordinairement verticillés. Cependant, chez certaines plantes, les pétales sont insérés en spirale (nénuphar). Ordinairement colorée, la corolle peut être verte (vigne) ; elle peut faire défaut dans certaines familles (apétales). Quand les pétales sont séparés les uns des autres jusqu'à la base, la corolle est dite *dialypétale* (renoncule, pois) ; si, au contraire, les pétales sont soudés à la base, la corolle

est *gamopétale* (bourrache, tabac, lamier, vigne). La partie inférieure, où les pétales sont soudés, est le *tube* de la corolle ; la partie supérieure libre est le *limbe ;* tube et limbe sont séparés par la *gorge*. Quand il y a symétrie par rapport à un axe, la corolle est *régulière* (renoncule, bourrache, tabac) ; elle est *irrégulière* (lamier, pois) si elle est symétrique par rapport à un plan. La corolle constitue plusieurs verticilles chez les variétés florales cultivées dites *doubles*. Ex. : roses.

COROLLÉ, E adj. Se dit des plantes ou des fleurs qui sont munies d'une corolle.

COROLLIFLORE adj. Dont les étamines sont insérées sur la corolle. (On reconnaît qu'une plante est corolliflore quand, en arrachant sa corolle, on entraîne avec elle toutes les étamines.)

COROLLIN, E adj. Qui est de la nature de la corolle : *Etamines corollines.* ‖ Qui est situé sur la corolle : *Nectaires corollins.*

COROLLITIQUE adj. (du lat. *corolla*, petite couronne). Archit. Se dit d'une colonne ornée de feuillages et de fleurs, qui courent en spirale autour du fût.

COROMANDEL (CÔTE DE), partie de la côte orientale de la péninsule de l'Inde, baignée par le golfe du Bengale et comprise entre le détroit de Palk et l'embouchure de la Godāvary. C'est une côte basse, parfois lagunaire, jalonnée par les deltas des fleuves descendus du Deccan : Kaveri, Kistna, Godāvari. La côte de Coromandel est la seule région de l'Inde qui reçoive ses pluies en automne, d'octobre à décembre ; en été, la sécheresse sévit, et il faut alors y multiplier les étangs artificiels. La plupart des ports se sont envasés depuis l'époque historique. Les principaux sont Madras, Negapatam, Cuddalore et Masulipatam.

Coromandel (LAQUES DE), laques chinois exportés en quantité vers l'Europe durant la seconde moitié du XVIIe et au XVIIIe s. Ce nom a remplacé celui de « Bantam lacquer » donné à ces laques par les Anglais, d'après le port de l'île de Java où ils étaient transbordés, au XVIIe s., des jonques chinoises sur les navires des Compagnies des Indes néerlandaises ou anglaises. Plus tard, ce transfert se fit dans les ports de la côte orientale de l'Inde (côte de Coromandel).
Les laques de Coromandel sont en majorité des paravents, souvent de très grandes dimensions, à 12 panneaux correspondant aux 12 mois de l'année. Les plus beaux appartiennent au règne de l'empereur K'ang-hi (1662-1722), avec de vastes sujets généralement empruntés à la tradition du taoïsme (vœux et symboles de longévité), occupant toute la surface et encadrés de bordures. Les fonds sont en laque noir, brun foncé ou, plus rarement, rouge. Le décor est obtenu par des incisions en biseau, formant des creux de profondeur variée, que l'on emplit de couleurs gouachées d'une gamme très riche : verts divers, turquoise, bleus, rouges, blancs, souvent accompagnés d'or. Certains de ces paravents sont datés et portent des inscriptions dédicatoires. On peut en voir deux beaux exemples au Victoria and Albert Museum, à Londres, et un au musée Guimet, à Paris, daté de 1691.

CORON n. m. (mot picard ; de *cor*, au sens ancien d'*angle*). Déchets de matières textiles provenant de mèches ayant subi une certaine torsion : *Les corons de laine sont couramment utilisés en filature de laine cardée.*
— Min. Groupe de maisons ouvrières dans le Pas-de-Calais. (Le terme est devenu péjoratif, appliqué à des maisons uniformes et rapprochées formant des rues sans joie, par opposition aux *cités ouvrières* modernes, claires et aérées.)

CORON, en gr. **Korônê** ou **Koróni,** v. de Grèce, dans le sud-ouest du Péloponnèse (nome de Messénie), sur la rive ouest du golfe de Messénie ; 2 000 hab. Citadelle vénitienne importante. (V. MODON et VENISE.) — Aux environs, vestiges de l'antique *Asinê*.

CORON, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Saumur), dans les Mauges ; 1 257 hab. (606 aggl.). Ruines du château de la Roche-des-Aubiers (XVe et XVIe s.) et du château des Hommes. Menhir. Bonneterie.

Corona (EFFET). Electr. V. COURONNE.

CORONA AUSTRINA, nom lat. de la constellation Couronne* australe (au génit. : *Coronae Austrinae ;* abrév. : [Cr A]).

CORONA BOREALIS, nom lat. de la constellation Couronne* boréale (au génit. : *Coronae Borealis ;* abrév. : [Cr B]).

CORONADO (Francisco VÁZQUEZ DE), conquistador espagnol (Salamanque 1510 - Mexico 1554). Il pacifia, au Mexique, la Nouvelle-Galice, dont il était gouverneur, explora de nombreux territoires et s'avança dans le bassin du Mississippi jusqu'à Quivira (Kansas) [1540-1542].

CORONADO (Juan VÁZQUEZ DE), conquistador espagnol (Salamanque 1523 - † en mer 1565). Il fut d'abord alcade du Salvador et du Honduras, puis du Nicaragua, et devint enfin (1565) lieutenant perpétuel de Costa Rica, où il avait dirigé plusieurs expéditions.

CORONAIRE adj. (lat. *coronarius ;* de *corona*, couronne). Antiq. rom. *Or coronaire* (*aurum coronarium*), à l'origine, couronne d'or que les nations alliées ou vaincues offraient à un général romain vainqueur. (Plus tard, la couronne fut remplacée par une taxe. On donna le même nom à une taxe extraordinaire payée à l'empereur par les membres de l'aristocratie municipale sous le Bas-Empire à partir de Constantin, et payable en or ou en argent. Prélevée périodiquement à l'occasion d'événements heureux [essentiellement l'avènement des empereurs comme César ou comme Auguste], cette contribution officiellement volontaire à l'origine devint obligatoire en 364 selon la volonté de Valentinien, et seuls les décurions y furent assujettis.)
— Anat. Se dit de certains organes ainsi nommés en raison de leur disposition en couronne. ‖ *Artère coronaire*, chacune des deux artères qui naissent de l'aorte, immédiatement après son origine. (Elles fournissent la vascularisation artérielle du cœur.) ‖ *Grande veine coronaire*, veine qui draine la plus grande partie du sang veineux du cœur. (Elle se termine par une partie renflée, dite *sinus coronaire*, qui aboutit à l'oreillette droite.) ‖ *Artères coronaires supérieure* et *inférieure*, branches de l'artère faciale, deux petits rameaux artériels destinés aux lèvres. ‖ *Ligament coronaire*, repli du péritoine étendu de la face postérieure du foie au diaphragme. ‖ *Artère coronaire stomachique*, branche du tronc cœliaque*, gagnant la petite courbure de l'estomac, qu'elle vascularise. ‖ *Veine coronaire stomachique*, veine qui accompagne d'abord l'artère de même nom, mais s'étend au-delà du tronc cœliaque pour se jeter dans la veine porte. (→ Biblio.)
— Art vétér. *Os coronaire*, la deuxième phalange du cheval, à hauteur de laquelle se situe la couronne.

CORONAL, E, AUX adj. Astron. Qui concerne la couronne* solaire.

CORONARIEN, ENNE adj. Relatif aux artères coronaires.

CORONARITE n. f. Inflammation des artères coronaires. (V. MYOCARDE et ANGINE *de poitrine*.)

CORONAT n. m. Monnaie frappée, à partir de la fin du XIIe s., par les comtes de Provence et imitée par Charles le Mauvais, roi de Navarre.

CORONE, en gr. **Korônê**. Géogr. anc. Ville de Grèce, en Messénie (Péloponnèse), sur le golfe de Messénie. Fondée par Epaminondas en 371 av. J.-C., sur le site de la cité homérique d'*Œpœia*.

CORONÉE, en gr. **Korôneia**. Géogr. anc. Ville de Grèce, en Béotie, non loin du lac Copaïs. Victoire des Béotiens, auxquels s'étaient joints des aristocrates eubéens et locriens, sur les Athéniens, défenseurs des gouvernements populaires (447 av. J.-C.). Agésilas, roi de Sparte, vainquit aussi les Thébains et leurs alliés à Coronée en 394 av. J.-C. La ville fut prise deux fois par les Phocidiens pendant la Guerre sacrée (354 av. J.-C.), puis par Philippe de Macédoine. Auj. *Petriádhes*.

CORONEL, v. et port du Chili (prov. de Concepción), sur le Pacifique, au S. de Concepción ; 17 400 hab. Exploitation et exportation de houille.
Au large du cap qui sépare Coronel de Lota-Baja, une bataille se déroula entre l'escadre allemande de l'amiral von Spee (croiseurs-cuirassés *Scharnhorst* et *Gneisenau*, 3 croiseurs légers) et l'escadre britannique de l'amiral Cradock (1er nov. 1914). Les Anglais perdirent 2 croiseurs et furent battus. L'escadre allemande passa alors du Pacifique dans l'Atlantique pour tenter de rejoindre l'Allemagne, mais se fit écraser en arrivant aux îles Falkland*.

CORONELLE n. f. V. COULEUVRE.

CORONELLE n. f. Petite pièce en fil métallique léger, placée au sommet de la broche des moulins à tordre la soie et servant de guide-fils pour la répartition de cette torsion.

CORONELLI (Vincenzo), géographe italien (Venise 1650 - *id.* 1718). Entré fort jeune chez les Mineurs conventuels, il étudia les mathématiques et la géographie, et publia en 1666 un *Calendaris perpetuo profano*. En 1681, il vint à Paris sur l'invitation du cardinal d'Estrées et construisit pour Louis XIV deux grands globes de 4 mètres de diamètre, connus sous le nom de *Globes de Marly* (1683), dont la réduction se trouve à la Bibliothèque nationale. De retour à Venise en 1684, il fut nommé cosmographe de la République (1685). Bibliographe et polygraphe très actif, il publia ensuite : *Atlante veneto* (1690), *Isolario...*, en 2 vol. (1696 et 1698), *Corso geografico* (1694), *Biblioteca universale*, en 7 vol. (1701-1709), *Cronologia universale* (1707).

CORONEL OVIEDO, v. du Paraguay, à l'E. d'Asunción ; 33 100 hab.

CORONEOS ou **KORONEOS** (Pavlos), révolutionnaire grec (Constantinople 1811 - † 1899). Il servit successivement dans l'armée grecque, en Crimée dans l'armée russe, puis, en 1860, dans l'expédition française de Syrie. Accusé de conspirer contre le roi Othon, il fut emprisonné, s'évada, fut repris et ne recouvra la liberté qu'à l'abdication du roi, en 1862. Il se rendit alors en Crète pour devenir un des chefs de l'insurrection de 1866.

CORONER [kɔronər] n. m. (mot angl. ; du lat. *corona*, couronne). Officier de justice anglo-saxon : *Le chef justicier du banc du roi est le premier coroner du royaume.*
— ENCYCL. Créé en Angleterre sans doute à la fin du XIIe s., le *coroner* reçut une partie des attributions judiciaires du shérif* ; élu par la cour de comté, il était chargé de veiller, dans les procès, aux intérêts de la Couronne, d'où son nom. Depuis 1926, les coroners ne peuvent être choisis que parmi les hommes de loi ou les médecins ayant au moins cinq années de pratique ; dans le comté de Londres sont nommées des personnes justifiant de qualifications juridiques et médicales. Les fonctions du coroner sont actuellement limitées à une enquête sur la cause des morts violentes, non naturelles ou mystérieuses. Le coroner et les jurés qui l'assistent doivent voir les corps.
Aux Etats-Unis, les coroners sont généralement élus. Ils n'enquêtent, en principe, que sur refus du médecin de délivrer le permis d'inhumer.

CORONILLA n. f. (mot esp. signif. *petite couronne*). Monnaie d'argent espagnole dite aussi DOURO.

CORONILLA ou **CORONILLE** n. f. (esp. *coronilla ;* du lat. *corona*, couronne). Genre comprenant des plantes herbacées, des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, et dont certaines espèces ont des graines toxiques. (Les coronilles sont souvent cultivées comme ornementales. Famille des papilionacées.)

CORONIS n. m. (mot gr.). Signe employé par les grammairiens grecs, analogue à l'esprit doux, et servant à marquer une crase.

CORONIS ou **KORÔNIS.** Myth. gr. Fille de Phlégyas, roi des Lapithes. Apollon la rendit mère d'Asclépios. Elle trahit l'amour du dieu, et périt victime de son infidélité.
— Une des Hyades, à qui Zeus confia l'éducation de Dionysos, à Naxos. Boutès l'enleva pendant les fêtes de Dionysos, mais fut frappé de folie et se jeta dans un puits. — Une autre Coronis fut changée en corneille par Athéna, pour lui permettre d'échapper à Poséidon, qui l'aimait.

CORONIUM [njɔm] n. m. Chim. Elément gazeux dont on a cru reconnaître l'existence dans la couronne solaire, par analyse spectrale, mais qui s'est révélé formé d'atomes connus, fortement ionisés.

corolles

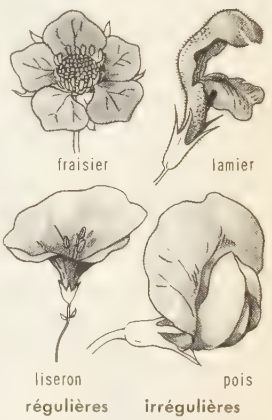

laque de **Coromandel** *détail d'un paravent musée Guimet*

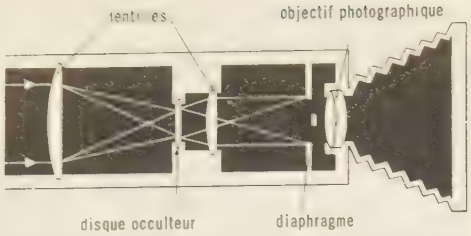

coronographe

CORONOGRAPHE n. m. (lat. *corona*, couronne, et gr. *graphein*, écrire). Instrument d'optique inventé par Bernard Lyot vers 1931, et permettant en tout temps l'étude de l'atmosphère solaire (chromosphère et couronne) en lumière intégrale.

— Encycl. Le principe du *coronographe* consiste à réaliser une éclipse artificielle en cachant l'image solaire par un petit disque opaque qui possède juste le même diamètre apparent, mais qui en laisse déborder l'atmosphère. D'autre part, toutes dispositions ont été prises pour éviter la moindre diffusion de la lumière photosphérique et éliminer la lumière parasite qui, normalement, masque la faible lueur coronale. Equipé d'un appareil de prise de vues, le coronographe permet de cinématographier l'évolution des protubérances de la couronne solaire, et son usage, si précieux dans les observatoires, déborde l'étude du Soleil. Par la suite, vers 1948, Lyot a été conduit à ajouter au coronographe un filtre monochromateur polarisant d'une rare perfection.

coronule

CORONOÏDE adj. (gr. *korônê*, corneille, et *eidos*, aspect). Anat. Se dit de certaines apophyses que leur forme a fait comparer au bec d'une corneille : *Apophyses coronoïdes*.

— Encycl. Les *apophyses coronoïdes* sont, chez l'homme, au nombre de deux paires : celles des cubitus, situées à la partie antérieure et supérieure de ces os, et celles du maxillaire inférieur, situées en avant des articulations temporo-maxillaires.

coronule (zool.)

CORONOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient à une apophyse ou aux apophyses coronoïdes. ‖ *Fossette coronoïdienne*, petite cavité de l'humérus, qui répond à l'apophyse coronoïde du cubitus dans les mouvements de flexion du coude.

CORONOS ou **KORÔNOS**. Myth. gr. Fils de Thersandros. — Roi des Lapithes, fils de Caenée et père de Léontée. Il attaqua les Doriens et fut tué par Héraclès.

CORONULE n. f. (lat. *coronula*, petite couronne). Couronne ou production ligulaire de certaines fleurs (lychnis, nérium, jonquille). Sommet de l'oogone des characées quand les filaments spiralés qui le couvrent se cloisonnent en cinq cellules au sommet.

— Zool. Crustacé cirripède caractérisé par sa muraille formée de six pièces égales. (Ce genre vit fixé sur les cétacés, dans toutes les mers.)

COROPHIE ou **COROPHIUM** [fjɔm] n. m. Petit crustacé amphipode littoral. (Le corps est un peu aplati ; l'abdomen est petit et les appendices terminaux sont faiblement développés. Le corophie tourneur [*Corophium volutator*] habite les côtes d'Europe. Type de la famille des *corophiidés*.)

COROPHIIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés amphipodes de très petite taille, dont l'exopodite du dernier uropode est très long et foliacé. (La distinction des genres de cette famille est surtout fondée sur la structure des mandibules.)

COROPLASTE n. m. (du gr. *korê*, jeune fille, et *plastein*, modeler). Modeleur de figurines en argile, comme celles qui furent trouvées à Tanagra, en Béotie.

COROPUNA, sommet des Andes du Pérou (Cordillère occidentale), au N.-O. d'Arequipa ; 6 613 m. La première ascension a été effectuée par l'Américain Bingham en 1911.

COROS n. m. Métrol. V. CHOMER.

COROSSOL n. m. V. COROSSOLIER.

COROSSOLIER ou **COROSSOL** n. m. (mot créole ; peut-être de *Curaçao*). Arbre tropical aux fruits comestibles. (Nom sc. : *Annona muricata*. Famille des annonacées.)

— Encycl. Le *corossolier* croît dans les régions tropicales des deux continents. C'est un petit arbre qui, par la taille et le port, ressemble assez à un poirier. Ses feuilles sont persistantes, et ses fleurs, qui se succèdent toute l'année, ont une odeur agréable. Ses fruits, de grosse taille, sous une enveloppe vert jaunâtre hérissée de pointes molles, renferment une pulpe fibreuse, charnue, blanche, parfumée, d'une odeur agréable et d'une saveur légèrement acidulée. On les estime beaucoup comme rafraîchissants. On les mange crus ou cuits au four ou dans l'eau, ou glacés comme les marrons ; on en fait aussi des crèmes et des beignets. Enfin, on en obtient par fermentation une boisson rafraîchissante.

COROT (Camille), peintre français (Paris 1796 - *id.* 1875). Fils de Louis Jacques Corot, d'origine bourguignonne, et de Marie-Françoise Oberson, originaire de Suisse, tous deux commerçants, il commença ses études à Paris, puis à Rouen, et les termina dans une pension de Poissy. Mis en apprentissage chez un marchand de draps, il ne manifeste aucune aptitude au commerce et préfère pratiquer la peinture en amateur. Ses parents lui assurent une rente qui lui permet d'entrer à l'atelier du peintre Michallon. A la mort de celui-ci, en 1822, Corot va travailler chez Victor Bertin et commence à peindre d'après nature à Paris et dans ses environs, puis en Normandie et surtout dans la forêt de Fontainebleau et à Ville-d'Avray. Sa personnalité commence à s'affirmer, particulièrement dans son portrait par lui-même (1825, Louvre), puis il part pour l'Italie (1825-1828). Au cours de ces trois années décisives, il multiplie les paysages de la campagne romaine et les figures. A son retour, durant les années 1829-1830, il accumule les études sur nature, les paysages composés et les portraits : *le Pont-au-Change à Paris, Cathédrale de Chartres, Clairière à Ville-d'Avray, Mme Bau-dot, née Sennegon* (Louvre). Au Salon de 1831, il envoie plusieurs paysages esquissés en Italie et repris à l'atelier ; à celui de 1833, une vue de la forêt de Fontainebleau lui vaut une seconde médaille. Il séjourne à Soissons, où il rencontre le peintre Grandjean, qui sera le compagnon de son deuxième voyage en Italie : en juin 1834, il travaille à Gênes, puis en Toscane où ses paysages de Volterra et de Florence le montrent en pleine possession d'un métier solide et d'une vision très personnelle de la nature ; il séjourne à Venise et sur les bords des lacs de Garde et de Côme. Au cours des années suivantes, il voyage à travers la France. *Le Petit Berger*, qu'il expose au Salon de 1840, est acheté par l'Etat (musée de Metz). Il exécute de nombreux paysages dans le Morvan, en Suisse, aux environs de Paris, achève des études commencées en Italie (*Florence vue des jardins Boboli*, Louvre, *Site d'Italie*, musée d'Avignon). En 1843, il retourne en Italie où il peint un nu, *la Marietta* (Petit Palais) et *les Jardins de la villa d'Este* (Louvre) ; il envoie au Salon *la Destruction de Sodome*, que le jury refuse, mais reçoit la commande d'un *Baptême du Christ* pour l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Au Salon de 1845, il expose *Homère et les Bergers* (musée de Saint-Lô). Il travaille en Normandie, en Bretagne, dans le Limousin, ainsi qu'à Fontainebleau, où il rencontre les peintres de l'Ecole de Barbizon. Baudelaire, Gautier, Champfleury lui consacrent des articles ; en 1846, il entre en relation avec Delacroix. Deux tableaux qu'il présente au Salon de 1847 lui sont refusés. Mais, l'année suivante, il reçoit une médaille et sera élu membre du jury en 1849. Plusieurs peintres viennent lui demander des leçons (Berthe Morisot, Dutilleux, chez qui, à Arras, il fera plusieurs séjours). Il exécute quatre peintures murales pour l'église de Ville-d'Avray (1856). Au cours de son séjour à Londres (1862), il peint notamment *le Palais de Cristal, Bords de la Tamise*. Il continue à peindre aux environs de Paris. Durant la guerre et la Commune, il est à Arras et à Douai (*le Beffroi de Douai*, Louvre). Très généreux, il accepte parfois de signer ou de terminer des paysages que des confrères malheureux vendent comme étant ses propres œuvres. Il achète une maison à Auvers pour Daumier et secourt la veuve de Millet, restée sans ressources. L'homme était bon et simple ; il avait un goût très sûr pour la poésie et la musique. Il s'opposa aussi bien à l'académisme qu'au romantisme, et les réalistes lui ont reproché de peupler la nature de nymphes plutôt que de simples paysannes. Ses paysages, brumeux ou baignés d'une fine lumière (*Souvenir de Mortefontaine*), ne sont pas sans annoncer l'impressionnisme. (V. hors-texte, tome IX, entre pp. 42 et 43.) [→ Biblio.]

ĆOROVIĆ (Svetozar), écrivain serbe (Mostar 1875 - *id.* 1919). Il a écrit des comédies très appréciées (*le Beg d'Adem, Zulumčar*) et a laissé dans *les Cellules* un tableau célèbre de la vie monastique en Herzégovine.

COROZO n. m. Matière blanche très dure, dite aussi IVOIRE VÉGÉTAL, tirée de l'albumen des graines de certains fruits d'Amérique

Camille COROT

◀ autoportrait

« le Beffroi de Douai » ▶

« les Jardins de la Villa d'Este »

Phot. Anderson, Bulloz, Giraudon.

(fruits du phytelephas notamment), que l'on travaille au tour pour fabriquer des boutons et divers objets.

CORPORAL n. m. (du lat. *corpus, -oris,* corps). Linge de lin bénit que le prêtre étend sur l'autel, pour y déposer le calice et l'hostie pendant la messe. || Pl. *des* CORPORAUX.

— ENCYCL. Le *corporal,* qui représente symboliquement le suaire de Jésus-Christ, avait, à l'origine, la forme et les dimensions d'une nappe. Aujourd'hui, les corporaux ne dépassent guère 30 centimètres de côté, et sont de fine toile, sans aucun ornement. En France, ils sont généralement empesés pour qu'il soit plus facile d'y recueillir les miettes tombées de l'hostie.

CORPORALISME n. m. Philos. anc. Matérialisme.

CORPORALITÉ n. f. Syn. de MATÉRIALITÉ.

CORPORANT, E n. Membre d'une corporation.

CORPORATIF, IVE adj. Relatif, propre aux corporations, aux corps de métiers : *Il voulait me donner la science corporative que lui n'avait pas eue tout entière* (P. Hamp). || *Particul.* Qui tend à former une corporation, à favoriser les corporations : *Organisation corporative.* || Fondé sur les corporations : *Il exilait par définition tout régime corporatif* (Maurras). || *Esprit corporatif,* esprit de solidarité favorable au développement, à la bonne marche des corporations.

CORPORATION n. f. (angl. *corporation;* du lat. *corpus,* corps). Organisme social qui groupe tous les membres d'une même profession, de la base au sommet.

— Dr. angl. Personne morale d'un type particulier qui peut être constituée par un (roi, évêque, pasteur) ou plusieurs (municipalité, chapitre d'une cathédrale, fellows* d'un collège, actionnaires d'une société industrielle ou commerciale) individus en vertu d'un acte juridique spécial; la corporation jouit d'une capacité juridique limitée.

— ENCYCL. Econ. polit. L'emploi du mot *corporation* dans son sens actuel est assez récent, au moins sous sa forme exclusive. Dans le français ancien, il désignait tout corps social organisé, signification qu'il a conservée en anglais (*British Broadcasting Corporation*). Au Moyen Age, les organismes sociaux que nous appelons corporations étaient plutôt désignés sous les termes de métiers, corps de métiers, maîtrises et jurandes. L'usage quasi exclusif du mot *corporation* date du XIXe s., sous l'influence des écoles corporatistes.

La corporation est professionnelle. Elle ne réunit que les membres d'un métier, à l'exclusion des autres, soit dans un seul et même organisme, soit dans plusieurs organismes, mais articulés entre eux, et tous les membres de ce métier, quelles que soient leurs spécialisations, ont leur place dans la hiérarchie professionnelle. Elle a donc une organisation verticale qui l'oppose au *syndicat,* dont l'organisation horizontale correspond à des paliers différents dans la hiérarchie de la profession, par exemple employeurs et salariés. Dès lors, ou bien elle exclut les syndicats, ou bien, tout en les acceptant, elle les intègre dans un ensemble commun — ce qui peut d'ailleurs s'opérer sans préjudice d'une articulation horizontale des différents syndicats entre eux.

La corporation est un corps social à l'intérieur d'une société nationale ou même internationale. Elle présente donc un caractère organique et institutionnel. Elle est permanente. Elle est organisée intérieurement, avec ses assemblées représentatives, ses autorités internes, quelquefois ses magistratures, sa réglementation, qui oblige soit tous les membres du métier, soit, au moins, tous ses adhérents. Elle est organisée extérieurement par des rapports institutionnels avec les autres corporations et avec les autorités publiques. Le rôle qu'elle exerce peut être soit de fait, lorsqu'il n'est réglé que par une législation générale sur les associations, soit de droit, coutumier ou écrit, lorsque le pouvoir public contrôle et sanctionne expressément ses décisions.

La corporation présente certains aspects communautaires, exprimés, par exemple, à l'occasion des assemblées, des fêtes : un esprit commun, une fierté commune, une joie collective.

Elle peut poursuivre des fins multiples : la défense des intérêts professionnels devant les autres corporations et les pouvoirs publics; le maintien de la discipline intérieure, de la conscience et de l'honneur professionnels à l'intérieur de l'organisme; la solution des conflits individuels ou collectifs au sein de la profession; l'entraide entre les membres du métier, en particulier pour les faibles : veuves, orphelins, malades, vieillards; et, dans ce cas, elle joue le rôle d'une société de secours mutuels; elle peut même être associée à cette expression spirituelle et religieuse de l'idéal professionnel qu'est la *confrérie**.

— Hist. Depuis le XIe s. jusqu'à la Révolution française, les corporations ont constitué le cadre principal de l'activité économique, en particulier en France et aux Pays-Bas. Désignée sous des vocables variés et recouvrant des réalités très diverses, la corporation peut être définie comme un groupement économique de droit quasi public, soumettant ses membres à une discipline collective pour l'exercice d'une profession.

Bien que l'on trouve de telles communautés de métiers dans l'Orient byzantin et dans les pays musulmans, les corporations sont surtout caractéristiques de l'Occident européen. Leur origine est très ancienne : dans le sud de la France, les collèges gallo-romains ont parfois fourni les éléments de base, tandis que les anciennes gildes germaniques, à but souvent religieux, furent les cellules initiales des corporations dans le nord de la France. Ce n'est qu'à partir de la fin du Xe et au XIe s. que les corporations prirent peu à peu leur forme définitive.

Les communautés furent souvent à l'origine des groupements de dévotion, de défense mutuelle et d'entraide. Les artisans et les marchands y voyaient une garantie de leur existence collective et de leurs droits à l'égard des autorités locales et aussi des étrangers. Mais les corporations constituèrent une garantie contre la concurrence mutuelle. Elles correspondaient, dans un Occident aux ressources économiques encore limitées, à un souci de répartition non pas tant des richesses que du travail. Le but était d'assurer l'égalité de chances par la solidarité des membres en évitant le monopole. D'où une réglementation de plus en plus stricte de la profession : le maître ne devait avoir qu'un atelier, un nombre limité d'ouvriers, un outillage déterminé. Bientôt les prix furent fixés et la qualité contrôlée, etc.

Les conditions d'accès aux corporations étaient nombreuses. La liberté personnelle était souvent exigée, mais hommes et femmes y furent admis presque indistinctement. Enfin, à partir du XVIe s., les protestants se virent refuser l'accès de nombreuses maîtrises.

La corporation n'était pas composée de membres égaux. On distinguait les apprentis*, les compagnons* et les maîtres*. Tout nouveau venu dans le métier devait débuter comme apprenti chez un maître : les règlements fixaient la durée minimale de l'apprentissage et le nombre des apprentis, mais les maîtres, qui ne les payaient pas, en embauchaient souvent davantage et les gardaient plus longtemps, provoquant ainsi le mécontentement des compagnons. Beaucoup d'apprentis, ne disposant pas du capital nécessaire pour devenir maîtres, devenaient des travailleurs salariés : les compagnons. Ils furent, le plus souvent, des membres de second rang dans les corporations. Alors qu'au Moyen Age beaucoup d'entre eux accédaient à la maîtrise, dès la fin du XVIe s. ils furent maintenus dans leur condition subalterne. Dès lors, il se désintéressèrent des corporations et eurent tendance à se grouper en compagnonnages*. Quant aux apprentis qui voulaient quand même accéder à la maîtrise, ils étaient soumis à des conditions rigoureuses : exécution d'un chef-d'œuvre, dont l'usage se généralisa au XVIe s., paiement de droits d'entrée et de cadeaux. Finalement, un trait l'emporta sur tous les autres : l'hérédité. A partir de la fin du XVIe s., la vente de lettres de maîtrise par l'autorité royale renforça le caractère oligarchique du recrutement des maîtres. C'est parmi ceux-ci que furent élus les jurés, chefs de la corporation, chargés de rédiger les règlements, de contrôler leur application, de juger les différends et d'administrer les finances.

Cette organisation ne s'appliqua jamais à l'ensemble des métiers, ni dans toutes les villes; elle eut des fortunes diverses suivant les lieux et les époques.

La période allant de la fin du Xe au XIIIe s. fut celle de la mise en place des institutions corporatives. Dès le Xe s., le retour d'une paix relative entraîna la renaissance du commerce. Les classes populaires s'émancipèrent lentement, les villes se multiplièrent, les corporations assurèrent à leurs membres la liberté économique et la sécurité du métier. Ce mouvement se fit dans le cadre féodal; marchands d'abord, artisans ensuite cherchèrent à obtenir des seigneurs une reconnaissance juridique, un statut d'émancipation. Ainsi, à côté du clergé et des nobles, les gens de métiers constituèrent un groupe social nouveau. Au XIIIe s., les corporations augmentèrent leur nombre et leur extension géographique : elles furent surtout fortes le long des grands axes de circulation et dans les régions du Nord et les villes du Midi, qui pratiquaient les grandes industries d'exportation. D'autre part, les formes corporatives se précisèrent : elles s'adaptèrent de plus en plus étroitement aux tâches économiques d'une profession et au cadre géographique de la ville.

A la suite de l'apparition dans certaines régions (Flandres) de centres industriels, les corporations furent utilisées par les autorités comme des cadres collectifs permettant une certaine surveillance. Les contestations entre métiers se multiplièrent, favorisant l'intervention royale, dont le Livre des métiers, rédigé par Etienne Boileau, sur l'ordre de Saint Louis, nous fournit un exemple.

Du XIIIe au XVe s., les corporations grandirent et proliférèrent; elles tendirent à s'unir dans les grandes villes, sans y parvenir toujours : leur rôle politique dans le cadre urbain et même dans le cadre national augmenta, en particulier en Flandre. Certaines corporations, comme celle des « marchands de l'eau » à Paris, dirigeaient l'administration de leur ville. Mais en même temps, le roi et les grands feudataires leur imposèrent un contrôle de plus en plus étroit. Très vite l'action royale déborda le cadre du Domaine. Les corporations devinrent des moyens de gouvernement et, dans beaucoup de villes, formèrent l'essentiel des cadres politiques et sociaux (cas des jurés de métier de Bruxelles [XIVe et XVe s.], cooptés parfois parmi des non-professionnels).

Au XVIe s., les corporations subirent leur première crise grave. L'esprit de la Renaissance et la Réforme bouleversaient les bases morales de la vie économique. D'autre part, l'afflux de métaux précieux perturba, entre 1525 et 1590, les prix et les rapports des travailleurs. L'individualisme affaiblissait la discipline corporative. Des métiers nouveaux, nés de l'élargissement des marchés commerciaux, concurrençaient les métiers traditionnels et faisaient la fortune de véritables marchands capitalistes. Mais cet élan fut amorti avec les guerres de Religion et les guerres civiles du règne de Louis XIII. L'organisation corporative apparut comme une garantie d'ordre devant l'agitation sociale généralisée. Ce renouveau des corporations au début du XVIIe s. fut accéléré par la royauté, qui s'en assura le contrôle.

En 1581, un édit de Henri III avait imposé le système corporatif dans tout le royaume, et unifia le régime des métiers dans toutes les agglomérations urbaines. Henri IV, en 1597, avait pris des mesures semblables. Colbert voulut faire des corporations un moyen de gouvernement : il en créa de nouvelles, mais surtout il les soumit toutes à des règlements nationaux et au contrôle d'inspecteurs.

Les résultats furent inégaux : les corporations restèrent l'exception. Malgré les interdictions, les travailleurs libres se multiplièrent; certains même jouissaient de la protection royale, en particulier dans les industries nouvelles. Il n'en reste pas moins que le XVIIe s. marqua l'apogée du régime des corporations. Mais cette croissance des corporations entraîna une hiérarchisation des métiers depuis les puissants groupements de marchands jusqu'aux activités les plus humbles. De plus, à l'intérieur de chaque métier, les difficultés s'accentuèrent entre maîtres et compagnons : grèves et violences se multiplièrent, montrant ainsi l'impuissance des corporations à résoudre les antagonismes sociaux.

Ainsi, au moment même où Colbert essayait de les unifier apparaissaient des signes de déclin. En passant sous le contrôle royal, les

corporation
« les Archers de Saint-Georges » par Frans Hals *musée de Haarlem*

corporations abandonnèrent leur autonomie, perdirent leur dynamisme, devenant des organes passifs d'administration. La police professionnelle fut accaparée au XVIIIe s. par les agents du roi, et finalement toute la vie des corps de métiers passa entre les mains des inspecteurs des manufactures.

Les corporations, écrasées d'autre part par la fiscalité royale, se sclérosèrent sous l'effet de règlements de plus en plus étroits. Voulant conserver leurs monopoles, elles combattirent les activités économiques nouvelles qui se constituaient en dehors d'elles, telle la grande industrie. Enfin, critiquées violemment par les penseurs du XVIIIe s. au nom de la liberté, elles disparurent rapidement et assez facilement. En effet, si l'édit de Turgot (5 févr. 1776) qui en prescrivit l'abolition souleva des protestations des milieux intéressés à leur survivance, et si elles furent de ce fait rétablies rapidement sans être pour autant rendues obligatoires, elles disparurent définitivement lors de la Révolution. Après bien des hésitations, la Constituante, qui avait d'abord décidé de les réformer (nuit du 4 août 1789), devait décider la suppression des maîtrises et jurandes* selon le projet du député d'Allarde (décrets des 2-17 mars 1791).

Mais les tendances corporatives n'ont pas disparu pour autant. Elles ont même repris vigueur avec le développement du syndicalisme ouvrier et patronal. Certaines professions, comme le livre, sont, en France, organisées d'une manière assez corporative. A partir des syndicats, le fascisme italien a créé les corporations très étatisées qui n'ont pas survécu à la chute du régime. Le Portugal de Salazar a essayé de mettre en place des organismes corporatifs, sans pousser très loin, semble-t-il, les réalisations. Avec la charte du travail, le gouvernement de Vichy a fait, en France, des essais analogues qui ont tourné court. Aujourd'hui, dans les pays industrialisés d'économie avancée et complexe, les recherches d'organisation professionnelle entre les divers syndicats patronaux et ouvriers à l'intérieur d'une même profession apparaissent comme des manifestations de la tendance corporative.

● *Les corporations dans l'Italie fasciste.* Les anciennes corporations de métiers avaient été, au Moyen Age, un des éléments certains du prestige économique et artistique de l'Italie. A la veille de l'instauration du régime fasciste, le syndicalisme ouvrier et agricole y était très développé dans deux séries parallèles d'organisations : les unes d'obédience socialiste, fondées sur la lutte de classes et toujours prompte à déclencher des grèves ; les autres, dites « blanches », d'inspiration sociale chrétienne et numériquement presque aussi importantes que les premières.

Très rapidement, le fascisme prit position contre les unes et les autres, d'abord par des « expéditions punitives » purement destructrices, puis par la mise sur pied d'une organisation rivale, la *Confédération des corporations syndicales fascistes,* qui avait pour secrétaire général Edmondo Rossoni et pour journal corporatif *Il Lavoro d'Italia.* Du côté patronal, de puissantes corporations avaient pris naissance en 1920 : la *Confédération générale de l'agriculture,* qui réunissait 700 000 cultivateurs exploitants ou propriétaires, et la *Confédération générale de l'industrie,* groupant toutes les grosses firmes et les trois quarts des petites et moyennes entreprises. Dès la fin de 1923, les dirigeants du syndicalisme fasciste avaient signé avec la Confédération patronale de l'industrie une convention qui répudiait explicitement le principe de la lutte des classes. En 1926, une fois le régime devenu dictatorial, s'élabore une doctrine d'Etat qui va enclore la vie économique dans un corporatisme de plus en plus rigide. Ce fut d'abord l'œuvre de la « loi Rocco », du nom de son principal inspirateur, promulguée le 3 avril 1926. Elle écartait les syndicats mixtes préconisés par Rossoni, et établissait des associations professionnelles parallèles, ouvrières et patronales, pour une même zone d'activité au sein des corporations. Les autres principes directeurs de la loi étaient les suivants : n'avaient d'existence légale que les syndicats reconnus par l'Etat, et ne pouvaient l'être que ceux dont les chefs, tous Italiens, offraient des garanties de capacité et de loyalisme national, qui en réservaient pratiquement la charge à des fascistes éprouvés ; ils ne devaient pas être affiliés à une association de caractère international ; ils devaient compter des effectifs représentant au moins le dixième des salariés de la profession dans la circonscription administrative où se situait le syndicat ; dans une entreprise comportant des travailleurs intellectuels — ingénieurs, par exemple —, ceux-ci devaient être syndiqués à part ; enfin, aucun syndicat de fonctionnaires n'était admis. Les syndicats reconnus avaient le droit d'imposer à tous les membres de la profession, même non inscrits, une cotisation égale au salaire d'une journée de travail, et, pour les employeurs, l'équivalent des salaires de vingt-quatre heures de travail. La majeure partie de ces cotisations devait obligatoirement être affectée à des œuvres éducatives ou d'assistance économique, sociale, morale, qui développèrent sur la plus large échelle le paternalisme d'Etat. Les syndicats reconnus établissaient pour leur catégorie un contrat collectif d'emploi, obligatoire en droit public. En revanche, ni grève ni lock-out n'étaient plus admis, sous des peines sévères de prison prolongée, du moins pour les meneurs ouvriers, car le lock-out n'était punissable que « non justifié », et les employeurs restaient libres de licencier les éléments indésirables, donc de tourner la loi. Celle-ci fit effectivement cesser les grèves. Le 2 juillet 1926 étaient créés le ministère des Corporations, que Mussolini confia bientôt à Giuseppe Bottai, et, en même temps, le Conseil national des corporations, présidé par le duce en personne. Une « charte du travail », inspirée, elle aussi, des théories de Rocco, vint intégrer, le 21 avril 1927, la loi de l'année précédente, en trente articles qui insistent fortement sur l'efficacité de la collaboration de classes, de la solidarité des divers facteurs de la production aux fins de la prospérité et de la grandeur nationales. A ce moment, la C. G. T. italienne cessa d'exister, de même que les associations syndicales catholiques. L'édifice corporatif se compléta, jusqu'en 1934, par la formation de treize confédérations nationales de fédérations de métiers pour les six grands secteurs de la production (six pour les employeurs, six pour les salariés, plus une pour les artistes et les professions libérales). Les deux confédérations *générales* qui devaient couronner celles-ci n'existèrent que sur le papier et ne se constituèrent jamais en fait. Mais, le 7 octobre 1938, sur décision du Grand Conseil fasciste, la Chambre des députés devenait une Chambre des faisceaux et des corporations, formée des membres du Conseil national du parti national-fasciste et de ceux du Conseil national des corporations.

Cette construction, l'une des plus fortement structurées du fascisme, ne donna pas les résultats moraux escomptés par les plus sérieux de ses promoteurs, en raison de l'emprise étatique qui ne parvint jamais à se desserrer, ne laissant à l'institution qu'une vie artificielle. Elle assura la paix sociale au prix d'une contrainte étouffante. (→ Biblio.)

corporation (PORTRAITS DE), dits aussi *de compagnie, de confrérie, portraits collectifs, portraits de corps.* Le goût des portraits de corps, dû au désir collectif d'éterniser une réunion éphémère, a produit des chefs-d'œuvre dans la peinture des Pays-Bas : les « doelenstukken » se rencontrent en Flandre chez Téniers (*Serment des arquebusiers,* musée de Vienne), chez Ch. Emmanuel Biset, chez Fr. Duchatel ou Pierre Meert (*les Syndics des poissonniers,* musée de Bruxelles), mais surtout en Hollande. Succédant à Van der Voort (*les Régents de l'hospice des vieillards*) et à Ravesteyn (*Banquets militaires,* musée de La Haye), Frans Hals s'illustre dans le genre avec *les Archers de Saint-Georges,* ceux *de Saint-Adrien, les Régents de Sainte-Elisabeth, les Régentes et les Régents de l'hospice de vieillards* (Haarlem). Rembrandt a peint de célèbres portraits collectifs : *la Leçon d'anatomie du Dr Tulp* (1632, La Haye), *la Ronde de nuit du capitaine F. Banning Cock* (Rejksmuseum d'Amsterdam), *les Syndics des drapiers* (Amsterdam). La tradition continue avec des peintres de moindre talent : Barth. Van der Helot (*Chefs de la confrérie de Saint-Sébastien,* Amsterdam), Joachim von Sandrart (*Compagnie du capitaine Bicker von Swiek,* Amsterdam), Jean-Maurice Quinckhardt (*Professeurs et Régents, de 1732 à 1744,* Amsterdam), Cornelis Troost (*les Inspecteurs du collège des médecins,* Amsterdam). Les portraits collectifs ont aussi été goûtés en France ; ils représentent généralement le corps des magistrats municipaux : capitouls toulousains de Jean Chalette (musée de Toulouse), prévôt des marchands et échevins parisiens de Philippe de Champaigne, Noël Hallé, François II Pourbus, Largillière (musée Carnavalet). Les mêmes magistrats paraissent sur les grands ex-voto de l'église Saint-Etienne-du-Mont à Paris, peints par Largillière et Jean-François de Troy. On peut ajouter, semble-t-il, à cette liste le nom d'un artiste du XIXe s. qui eut le sens de ces groupes ayant une communauté d'intérêt : Fantin-Latour, et ses « ateliers », réunions de peintres, de poètes ou de musiciens.

Corporation Acts, nom porté en Grande-Bretagne par diverses lois réglant les modes et conditions d'éligibilité des corporations municipales. Les plus célèbres sont : le *Corporation Act* de 1661, qui réservait aux seuls anglicans le droit d'appartenir à ces corporations ; cette loi, tout en étant de moins en moins appliquée au cours du XVIIIe s., ne fut abolie qu'en 1828 ; — le *Corporation Act* de 1835, qui uniformisa la constitution des municipalités dans tout le Royaume-Uni.

CORPORATISME n. m. Doctrine économico-sociale, dont l'un des articles essentiels est l'existence d'institutions professionnelles corporatives. ‖ *Corporatisme d'association,* corporatisme qui conçoit l'organisation professionnelle comme résultant du libre exercice du droit d'association par les divers métiers et les divers éléments de ces métiers. ‖ *Corporatisme d'Etat,* corporatisme qui envisage l'organisation professionnelle comme instituée, contrôlée et dirigée par les pouvoirs publics.

— ENCYCL. L'usage courant du mot « corporatif » est assez récent : il s'est répandu surtout entre les deux guerres mondiales. La doctrine corporative est beaucoup plus ancienne dans ses origines : elle remonte à la première moitié du XIXe s. Elle apparaît comme une réaction contre le libéralisme et ses conséquences. Dès le début du siècle dernier, des doctrinaires, chrétiens ou socialistes, par exemple Buchez, regrettent la suppression des associations corporatives, décidée par la Révolution française. Mais leurs aspirations positives demeurent assez vagues et, de 1830 à 1848, sous l'impulsion d'Agricol Perdiguier, il sera beaucoup plus question de ressusciter les compagnonnages ouvriers que les corpo-

Phot. Hanfstaengl.

rations d'Ancien Régime. Dès 1844, avec le rétablissement légal des *Trade Unions*, un certain corporatisme de fait se rétablit en Angleterre. La pensée germanique, attachée à la notion de corps intermédiaire, redécouvre la corporation et le corporatisme, cela principalement dans les milieux catholiques, en Allemagne avec le groupe de Mayence, en Autriche avec l'école de Vienne. En France, Emile Keller condamne le capitalisme libéral en faveur d'un patrimoine corporatif, idée à laquelle le comte de Chambord, prétendant au trône de France, se montre favorable. Ces diverses influences, jointes aux travaux des historiens qui mettent en lumière les services rendus par les corporations médiévales, aboutissent en France à la théorie du corporatisme d'association, professe par les fractions les plus importantes du mouvement catholique social, avec Albert de Mun et surtout Henri de La Tour du Pin La Charce, doctrinaires de l'organisation corporative. Jusqu'en 1914, le corporatisme reste en France le propre et presque l'exclusivité du catholicisme social, encore qu'il trouve certains échos dans quelques fractions modérées des mouvements socialiste et syndicaliste. En Allemagne, la pensée du groupe de Mayence exerce une influence au moins indirecte sur la politique sociale du gouvernement, surtout au temps de Bismarck.

Après la Première Guerre mondiale, le corporatisme déborde les cadres du catholicisme social. Celui-ci lui demeure fidèle, mais nuance de plus en plus ses positions initiales, à mesure que le temps des réalisations succède à celui des aspirations, et il fait une place de plus en plus importante au syndicalisme.

La semaine sociale d'Angers (1936) donne la formule du corporatisme d'association : le syndicat libre dans la profession organisée. Une tendance corporative, issue elle aussi de La Tour du Pin, se rattache à *l'Action française* (Bacconnier, Rendu).

Mais le fascisme italien (Mussolini, Bottai, Rossoni) définit et entreprend de réaliser un corporatisme d'Etat, dont la formule est très différente du corporatisme professé par la tradition catholique sociale. Il n'ira d'ailleurs jamais très loin sur la voie des réalisations, et avec des contradictions successives. Le corporatisme fasciste influence des groupes français : « le Faisceau » (Georges Valois, Arthuys, Chaboche), « le Francisme » (Marcel Bucard), un peu plus tard une partie du « néo-socialisme » (Marcel Déat, Montagnon, etc.). Le Portugal de Salazar, l'Autriche de Dollfuss et Schuschnigg se veulent corporatifs : dans les deux cas, les affirmations l'emportent sur les réalisations.

Dans la seconde moitié de l'entre-deux-guerres, la France voit un foisonnement de groupes corporatistes. A ceux que nous avons notés plus haut, il faut ajouter, par exemple, le groupe des « Libertés corporatives » (Coquelle-Viance, Bouvier-Ajam), celui de « l'Ordre réel » (Bélime, Buffet, Chanson), l'équipe dite du « plan du 9 juillet 1934 », les syndicats professionnels français fondés par le colonel de La Rocque, etc., et des personnalités comme Eugène Mathon, industriel du Nord, l'économiste François Perroux, etc. Le plus célèbre doctrinaire du corporatisme est, à cette époque, le sociologue roumain Manoilescu. Au même moment, le socialisme scandinave, surtout en Suède, revêtait un double aspect coopératif et corporatif. En France, après les grèves de juin 1936, les accords Matignon entre les organisations patronales et les syndicats ouvriers aboutissaient à des conclusions de type assez corporatif, notamment en ce qui concerne les conventions collectives.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le gouvernement du maréchal Pétain, à la recherche d'une doctrine sociale, se soit tourné vers le corporatisme. La *charte du travail* présentait un projet assez poussé d'organisation corporative dans le secteur industriel ; mais elle demeura à l'état de projet. En revanche, la corporation paysanne, rapidement réalisée, fonctionna jusqu'à sa suppression, en 1944, par le Gouvernement provisoire de la République ; elle succédait à un effort de recherches, accompli dès avant la guerre, dans des milieux du syndicalisme agricole, par des théoriciens et des praticiens (Goussault, Salleron, Leroy-Ladurie, Adrien Toussaint, Frédéric Genevrey).

En Italie et en France, l'après-guerre s'est marquée par une réaction contre le corporatisme, non pas tant, d'ailleurs, contre les réalités que contre le mot et les théories. Aussi, bien que fidèle au corporatisme d'association, la majorité des représentants français du catholicisme social préfère-t-elle employer désormais l'expression d'*organisation professionnelle*, qui n'implique pas un système.

On a soutenu que le corporatisme se confond avec la « doctrine sociale » enseignée par l'Eglise catholique. Cette affirmation paraît inexacte. Si les documents pontificaux en la matière parlent de l' « ordre corporatif professionnel », ils évitent le terme abstrait de « corporatisme » et emploient très fréquemment l'expression d' « organisation professionnelle ». Ces documents n'ont jamais pris parti pour une organisation corporative d'un type déterminé, et ils ont nettement condamné le corporatisme d'Etat, du type fasciste. Enfin et surtout, l'idée d'organisation professionnelle et corporative, si importante qu'elle soit, est loin d'épuiser le contenu de la « doctrine sociale catholique ». Le mot de « corporatisme » peut donc s'appliquer à des doctrines fort différentes, voire opposées, ou à des réalisations fort diverses, depuis le socialisme corporatif des pays scandinaves jusqu'au corporatisme d'Etat mussolinien.

Outre le corporatisme d'association et le corporatisme d'Etat, on peut distinguer encore : le *corporatisme partiel*, restreint à l'organisation des activités purement économiques, et le *corporatisme intégral*, qui atteint toutes les activités sociales, économiques ou non ; le *corporatisme pur*, dans lequel une chambre corporative détient exclusivement le pouvoir législatif ; le corporatisme *mixte* ou *mitigé*, où une chambre économique exerce le pouvoir législatif conjointement avec une assemblée parlementaire ; le *corporatisme subordonné*, où la chambre économique n'a qu'une fonction consultative.

Mais tous les corporatismes ont en commun quelques traits essentiels : le double refus du libéralisme économique et du socialisme, au moins sous les formes étatistes et autoritaires que ce dernier peut revêtir ; l'organisation professionnelle, c'est-à-dire l'existence, dans chaque profession, d'organismes permanents et institutionnels où se rencontrent les divers éléments de la profession, pour l'élaboration de décisions communes qui, sanctionnées par les pouvoirs publics, intéresseront l'ensemble du métier ; l'organisation interprofessionnelle, destinée à régler les rapports entre les professions et familles de professions ; une représentation des professions organisées et des activités économiques auprès du gouvernement. (→ Biblio.)

CORPORATISTE n. et adj. Partisan du corporatisme : *Les anciens corporatistes du livre* (Maurras).

CORPORATIVEMENT adv. En formant une corporation.

CORPORÉAL, E, AUX adj. Chirurg. Qui a trait au corps d'un organe. || *Hystéropexie corporéale*, hystéropexie portant sur le corps de l'utérus.

CORPORÉITÉ n. f. Syn. de MATÉRIALITÉ.

CORPOREL, ELLE adj. (lat. *corporalis ;* de *corpus*, corps). Qui a un corps, par opposition à *spirituel : Dieu n'est point corporel.* || Qui concerne le corps : *Infirmités corporelles. Punition corporelle. C'est le mouvement corporel qui nourrit les passions* (Alain). — Dr. *Bien corporel*, v. BIEN.

CORPORELLEMENT adv. D'une façon qui touche, qui affecte le corps : *Punir corporellement.* || Matériellement, physiquement.

CORPORIFIER v. tr. Chim. anc. Donner la consistance solide à un corps fluide : *Corporifier le mercure.* (On disait aussi CORPORISER.)

CORPS [kɔr] n. m. (lat. *corpus*). **1.** La partie matérielle des êtres animés : *Les moucherons* [...] *faisaient courber la pointe des joncs sous le poids de leurs corps légers* (Flaubert). || *Particul.* Le corps humain : *Les muscles seuls retenaient ce morceau de son corps* (Maupassant). || Le corps humain opposé à l'esprit ou à l'âme : *Cet horrible Paris, où tout est piège pour l'âme et danger pour le corps* (Balzac).

2. La personne humaine : *Garde du corps. Regardez-moi ce petit corps, maigre, ce lendemain d'orgie ambulant* (Musset). || *Fam. Un drôle de corps*, une personne d'allure, d'humeur bizarre : *Drôle de corps et drôle de couple* (Courteline). || *Un pauvre corps*, un homme sans esprit ni vigueur. || Le corps après la mort, cadavre : *Je ferai cadeau de mon corps aux élèves* (Mérimée). || *Corps et biens*, les personnes aussi bien que les propriétés, les biens matériels : *S'obliger corps et biens. Ce navire a péri corps et biens.*

3. *Spécialem.* Le tronc, par opposition aux membres et à la tête. || *Par extens.* Partie principale du vêtement recouvrant au minimum le buste : *Le corps d'une robe. Corps d'armure. Corps de cuirasse.*

— LANGUE CLASS. Corset : *Les bandages du maillot peuvent être comparés aux corps que l'on fait porter aux filles dans leur jeunesse* (Buffon).

— LOC. DIV. *Tomber sur le corps à quelqu'un*, le malmener, dire beaucoup de mal de lui. || *Faire corps avec*, adhérer à, ne faire qu'un avec quelque chose. || *N'être qu'un en deux corps*, être lié par une étroite affection. || *C'est l'ombre et le corps*, ils sont inséparables (en parlant de deux personnes). || *Prendre l'ombre pour le corps*, prendre l'apparence pour la réalité.

4. Tout objet, toute substance matérielle : *Mais la nature vivante ne s'accommode pas des hautes températures qui nous permettent de travailler des « corps purs »* (Valéry). || Epaisseur, consistance, vigueur de l'arôme : *Etoffe qui a du corps. Vin qui prend du corps en vieillissant ;* et, au *fig.*, puissance, vigueur : *Le style de Regnard a le corps et le bouquet* (Sainte-Beuve). *Si mon mari avait été gravement malade, cela aurait donné du corps à tous ces potins* (Mauriac). || *Prendre corps*, prendre consistance, commencer à devenir réel, se matérialiser : *Ou si ces fantômes moroses | Vont tout à l'heure prendre corps* (Verlaine).

5. La partie principale de certaines choses : *Le corps d'un violon, d'une lampe, d'un poêle. Corps de meuble. Rien que des corps de bibliothèque bondés de livres* (Coppée). || *Corps d'une lettre*, trait principal qui dessine la lettre ; dans une missive, l'essentiel, indépendamment des formules de politesse, date, signature, etc. || Collection, recueil de textes, d'ouvrages : *Corps du droit civil.* || Ensemble de règles, de principes : *Corps de doctrine.* || *Corps de preuves*, ensemble, faisceau de preuves.

6. Ensemble des personnes formant un groupe social organisé. || *Corps électoral*, l'ensemble des électeurs. || *Grands corps de l'Etat*, ensemble des fonctionnaires supérieurs n'appartenant pas aux administrations centrales (Conseil d'Etat, inspection des Finances, Cour des comptes, diplomatie, etc.). || *Corps de l'Eglise*, ensemble des fidèles, ou encore, son organisation matérielle, par opposition à sa vie spirituelle. || *Corps de métier*, corporation.

7. Se dit de certaines compagnies, de certaines administrations, de certains ordres : *Corps savant. Corps diplomatique. Corps enseignant. Corps médical.* || *Esprit de corps*, sentiment de solidarité qui unit les membres d'un même corps. || *Corps de ballet*, v. BALLET.

— LOC. DIV. *Corps et âme*, tout entier, sans réserve : *Nous aimons mieux nous donner corps et âme à celui qui se charge de penser pour nous* (Vigny). || *Corps sans âme*, corps privé de vie ; être ou objet incomplet dépourvu de quelque chose d'essentiel : *Une armée sans général est comme un corps sans âme.* — Personne embarrassée, désorientée. || *Avoir l'âme chevillée au corps*, v. CHEVILLÉ. || *Fam. Ce qu'il a dans le corps*, ses ressources, ses idées, ses sentiments, ses intentions : *Je voudrais bien savoir ce qu'il a dans le corps.* || *N'avoir rien dans le corps*, être sans force, sans énergie, ou n'avoir rien mangé. || *Etre folle, faire folie de son corps*, s'adonner au libertinage, en parlant d'une femme. || *Avoir le diable au corps*, v. DIABLE. || *Avoir sur le corps*, avoir à subir, être impliqué : *Avoir une accusation criminelle sur le corps.* || *Passer sur le corps*, culbuter, fouler aux pieds ; et, au *fig.*, *passer sur le corps à quelqu'un, de quelqu'un*, l'emporter sur un concurrent qui faisait obstacle.

— LOC. ADV. ***A mi-corps,*** par la moitié du corps ou jusqu'au milieu du corps. || ***A bras le corps,*** par le milieu du corps. || ***Corps à corps,*** de près, en s'attaquant directement au corps de l'adversaire : *Qu'il reste et luttons*

corps à corps (Hugo). *Il approchait assez l'ennemi pour courir le hasard de se prendre corps à corps avec lui* (Vigny) ; et, au *fig.*, de front : *Comment Voltaire ne comprit-il pas le danger d'une lutte corps à corps avec Bossuet et Pascal?* (Chateaubriand). ‖ *Substantiv.* Mêlée : *Il se servait de ce crucifix comme d'un casse-tête dans les corps à corps* (P. Mac Orlan). ‖ ***A corps perdu,*** sans ménager sa personne, impétueusement : *Il* [...] *se jetait brusquement sur lui à corps perdu* (Hugo). ‖ *A son corps défendant,* v. DÉFENDRE.

— ***Corps Dieu!*** loc. interj. Juron ancien : *Corps Dieu! Contenez-vous* (Hugo).

— ALLUS. HIST. ***Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon,*** paroles qu'aurait prononcées Vitellius sur le champ de bataille de Bédriac (69 apr. J.-C.). [Elles caractérisent la haine féroce et satisfaite.] ‖ ***Enlever quelqu'un comme un corps saint,*** v. CORSIN.

— Aéron. mil. *Corps aérien,* réunion, sous un même commandement, de plusieurs grandes unités aériennes (demi-brigades, groupements, etc.) ainsi que des unités de services nécessaires à leur mise en œuvre. ‖ *Corps* ou *commandement aérien tactique* (abrév. : C. A. T. A. C.), grande unité aérienne groupant un certain nombre d'escadres et d'unités territoriales. (Elle comprend environ 700 à 800 appareils et correspond à l'échelon armée pour les troupes terrestres.)

— Anat. Nom de divers organes : *Corps caverneux. Corps vitré,* etc. (V. CAVERNEUX, VITRÉ, etc.) ‖ *Corps jaune,* cicatrice chargée de lutéine que laissent, dans l'ovaire, la rupture de la vésicule de De Graaf et la chute de l'ovule. (Quand l'ovule est fécondé, le corps jaune de la vésicule est plus abondant et plus persistant que lorsqu'il ne l'est pas. Le corps jaune est la partie de l'ovaire qui sécrète la progestérone*, hormone nécessaire à la poursuite de la grossesse.) ‖ *Corps strié,* masse grise située à la base du cerveau de l'homme. (V. part. *encycl.*, Neurol.)

— Archit. *Corps d'un édifice,* grosse maçonnerie, sans la charpente et la menuiserie. ‖ *Corps de logis,* partie principale d'un bâtiment, par opposition aux ailes ou pavillons. (Lorsqu'il fait saillie, il prend le nom d'AVANT-CORPS.)

— Art vétér. *Corps clignotant,* repli conjonctival situé à l'angle nasal de l'œil, chez le cheval, les ruminants. (Syn. : PAUPIÈRE CLIGNOTANTE, TROISIÈME PAUPIÈRE.) [Son inflammation est une localisation de la conjonctivite. La paralysie ou le renversement du corps clignotant, chez le cheval, est un des symptômes du tétanos.]

— Biol. *Corps central,* masse centrale chromatique de la cellule des cyanophycées, généralement considérée comme un noyau diffus.

— Bourrell. *Corps de collier,* partie de basane remplie de paille de seigle.

— Ch. de f. *Corps de chauffe* ou *Corps tubulaire,* ensemble constitué par le faisceau tubulaire et les plaques de foyer et de boîte à fumée, sur lesquelles il est monté. ‖ *Corps d'essieu,* partie de l'essieu monté, également appelée AXE D'ESSIEU ou ESSIEU AXE, sur laquelle sont calées les roues, et qui comporte deux zones tournées et polies constituant les fusées. ‖ *Corps de roue,* ensemble de la roue comprenant le moyeu, la toile ou les rayons et la jante, à l'exclusion du bandage, qui est rapporté sur la jante.

— Chim. *Corps simples,* corps qui ne peuvent pas être décomposés avec formation d'autres corps et ne contiennent qu'un élément chimique : *L'hydrogène est un corps simple.* ‖ *Corps composés,* corps formés par l'union de plusieurs éléments différents : *L'eau est un corps composé.* (V. part. *encycl.*)

— Constr. *Corps de chauffe,* partie d'un appareil producteur de chaleur, dans laquelle une énergie chimique ou électrique est transformée en énergie calorifique*; dans un poêle, ensemble parcouru intérieurement par la flamme et les fumées, et comportant les éléments suivants : parois, chambre de combustion, boîte à fumée, buse, etc. : *Les principaux corps de chauffe sont les tubes lisses, les tuyaux à ailettes, les convecteurs, les radiateurs, les panneaux radiants et les plinthes chauffantes.* ‖ *Corps cylindrique,* capacité cylindrique horizontale constituant la partie la plus volumineuse d'une chaudière à grand volume d'eau.

— Cost. Au Moyen Age, corsage ajusté porté par les deux sexes. ‖ A partir du XVIe s., corset soit avec busc et éclisses (*corps piqué*), soit de bougran, bardé de baleines.

— Dr. civ. *Corps héréditaire,* masse de biens qui composent une succession. ‖ *Séparation de corps,* v. SÉPARATION.

— Dr. intern. *Corps diplomatique,* v. DIPLOMATIQUE.

— Dr. pén. *Corps du délit,* v. DÉLIT.

— Equit. *Avoir du corps,* en parlant du cheval, avoir les côtes bien développées.

— Féod. *Gens de corps,* ensemble de personnes soumises à la mainmorte personnelle. (On disait aussi GENS DE CORSAGE.)

— Hist. *Corps de ville* ou *Corps municipal,* ancienne administration locale qui était formée des officiers municipaux.

— Histol. *Corps granuleux,* leucocytes de grandes dimensions, chargés de granulations graisseuses, que l'on trouve en amas dans certaines lésions du système nerveux et, en particulier, dans le ramollissement cérébral ou tout autre processus dégénératif de la substance cérébrale.

— Imprim. *Corps d'une lettre,* épaisseur d'un caractère d'imprimerie, dans la partie qui porte l'œil : *Corps de dix, de douze points.* ‖ *Corps hétéroclite,* corps qui, à partir du 10, n'est pas systématique, comme le 11, le 13, le 15. ‖ *Corps systématiques,* corps qui tombent sur un nombre pair, comme le 6, le 8, le 10, le 12, etc.

— Instit. polit. *Corps constitués,* corps chargés des fonctions législatives ou gouvernementales supérieures, comme les assemblées parlementaires, le Conseil d'Etat. ‖ *Corps législatif,* nom donné par diverses constitutions à la Chambre des députés. (V. part. *encycl.*) ‖ *Corps politique,* ensemble des citoyens considérés dans l'exercice de leurs droits politiques.

— Mar. Employé souvent pour COQUE : *Le corps du navire.* ‖ *Bouée de corps mort,* bouée sur laquelle s'attache le corps mort inutilisé. ‖ *Corps mort,* groupe d'ancres de grandes dimensions, au nombre de deux au moins, réunies par des chaînes, et servant à l'amarrage des navires dans les rades.

— Math. En algèbre moderne, cas particulier d'anneau. (On dit aussi DOMAINE DE RATIONALITÉ.) ‖ Nombre complexe de la forme $a_1\,\omega_1 + a_2\,\omega_2 + \ldots + a_n\,\omega_n$, où a_1, a_2, ..., a_n sont des constantes réelles, et ω_1, ω_2, ..., ω_n les n racines de l'équation $x^n = 1$. (Si l'on ajoute ou retranche deux de ces nombres, ou si l'on en multiplie ou divise deux l'un par l'autre — la division par zéro étant exclue —, on trouve un nombre qui est encore du même type.)

— Mécan. *Problème des trois corps,* problème de mécanique céleste dans lequel on cherche à déterminer, à un instant quelconque, les positions respectives de trois points matériels de masses connues, soumis deux à deux à la loi de gravitation et occupant à un moment donné des positions connues de l'espace, leurs vitesses étant connues en grandeur et en direction.

— Météorol. *Corps nuageux,* v. NUAGE.

— Mil. Ensemble des cadres d'une armée, d'une arme ou d'un service : *Le corps des officiers. Le corps de l'intendance.* ‖ *Corps d'armée,* grande unité militaire disposant à la fois de formations de combat (divisions, groupements en nombres et de types variables), de services et de réserves lui permettant, sur le plan tactique, de mener une opération de bout en bout. (V. part. *encycl.*) ‖ *Corps de cavalerie, Corps blindé,* groupement temporaire ou permanent de grandes unités, à base de cavalerie ou d'engins blindés. (V. part. *encycl.*) ‖ *Corps de bataille,* partie principale d'une armée en campagne, chargée de la mission de combat proprement dite, par opposition aux services du territoire, du recrutement, etc. ‖ *Corps d'état-major,* v. ÉTAT-MAJOR. ‖ *Corps expéditionnaire,* corps constitué spécialement pour mener une expédition lointaine. (On peut citer parmi les plus célèbres : les corps expéditionnaires d'Alger en 1830, de Crimée en 1854, du Mexique en 1862, des Dardanelles en 1915, d'Indochine en 1945.) ‖ *Corps franc,* formation ancienne de volontaires levée pendant une guerre dans des circonstances exceptionnelles : *Les corps francs des Vosges en 1814.* ‖ Auj., troupe de faible effectif, spécialisée dans des opérations de combat particulièrement délicates. (V. GROUPE *franc.*) ‖ *Corps de garde,* troupe assurant la garde d'un bâtiment militaire. (Syn. POSTE.) ‖ Local assigné à cette troupe : *S'arrêter au corps de garde.* ‖ *Corps mort,* grosse poutre de culée sur laquelle s'appuie un pont* militaire. ‖ *Corps d'observation,* v. OBSERVATION. ‖ *Corps de place,* expression désignant autrefois l'ensemble des ouvrages formant une enceinte continue autour d'une place*. ‖ *Corps de siège,* ensemble des troupes exécutant un siège. ‖ *Corps de troupes,* unité organique d'une arme ou d'un service, constituée de façon permanente et dotée des moyens nécessaires pour s'administrer de façon indépendante : *Le corps de troupes par excellence est le régiment.* ‖ *Unité formant corps,* unité constituée en corps de troupes. (Bataillons de chasseurs, escadrons du train, services d'infirmiers, etc., forment corps.) ‖ *Chef de corps,* officier (colonel, lieutenant-colonel, chef de bataillon) commandant une telle unité, et ayant, de ce fait, des responsabilités et des prérogatives particulières. ‖ *Général de corps d'armée,* v. GÉNÉRAL.

— Min. *Corps de minerai,* masse minéralisée compacte. ‖ *Corps de sonde,* ensemble de tiges reliant le trépan à la sondeuse au jour. (Syn. TRAIN DE SONDE.)

— Mobil. *Corps de meuble,* ensemble de la menuiserie qui le compose. ‖ *Armoire à deux ou plusieurs corps,* meuble composé de parties superposées (XVIe s.).

— Mus. *Corps de rechange,* tronçons de tubes de longueurs différentes, dits aussi *tons de rechange,* que les facteurs imaginèrent, vers le milieu du XVIIIe s., d'intercaler dans les circuits sonores du cor d'harmonie et de la trompette simple, afin d'obtenir, en modifiant leurs sons fondamentaux, de nouvelles séries de sons harmoniques.

— Œnol. *Avoir du corps,* en parlant d'un vin, donner à la bouche une sensation de plénitude, de solidité, résultant d'un ensemble harmonieux entre la vinosité, la teneur en extrait et en tanin.

— Pathol. *Corps étranger,* corps ne faisant pas partie de l'organisme, soit qu'il ait été apporté du dehors (objet dégluti, projectile), soit qu'il se constitue sur place (calcul, fragment d'os). ‖ *Corps fibreux,* v. FIBROME.

— Pêch. *Corps de ligne,* partie de la ligne comprise entre le scion et l'empile (ligne flottante) ou entre le scion et le leurre (lancer).

— Physiq. *Corps noir,* v. NOIR.

— Procéd. *Corps de preuves,* ensemble de preuves. ‖ *Par corps,* en se saisissant de la personne : *Contrainte par corps.* ‖ *Ordonnance de prise de corps,* disposition par laquelle, dans l'arrêt de mise en accusation, la Chambre des mises en accusation ordonne que l'accusé sera conduit dans la maison de justice établie près la cour d'assises où il est renvoyé.

— Rel. *Corps d'ouvrage,* ensemble des opérations effectuées après la couture et avant la couvrure. (Le corps d'ouvrage comprend la passure en colle, la rognure, l'arrondissure, l'endossure et la mise en presse.)

— Relig. *Corps saint,* cadavre d'un saint, conservé comme relique.

— Sell.-maroq. Partie de cuir ou de peau formant l'élément principal d'un article.

— Technol. Partie principale d'un appareil chaudronné (réservoir sous pression, tour, échangeur), d'une vanne, d'une pompe, etc. (On dit aussi CALANDRE.) ‖ *Corps de pompe,* cylindre creux d'une pompe dans lequel se déplace un piston.

— Text. Groupe de lames ou de lisses groupées ensemble et participant à l'élaboration d'une partie d'un tissu.

— Théol. *Recevoir le corps de Notre-Seigneur,* communier. ‖ *Corps glorieux,* le corps transfiguré des bienheureux après la résurrection.

— Zool. *Corps brun,* petit corps rouge ou brun qui se trouve dans les loges de certains bryozoaires, et qui est destiné à être éliminé. (Le polype qui occupe une loge vieillit, se ratatine, se contracte en un amas mêlé à des déchets accumulés dans la paroi de son tube digestif. Le tout forme un détritus destiné à être expulsé; mais il contient aussi des éléments encore utilisables par un nouveau polypide qui bourgeonne dans la loge, s'incorpore le corps brun, le pulvérise, y prend et utilise ce qui est bon et rejette le reste par son anus. Cette façon de se débarrasser des déchets de son prédécesseur ne se rencontre que chez les bryozoaires; une même loge peut être ainsi occupée par une série de polypes qui s'éliminent successivement.

— Encycl. Chim. Les substances naturelles ont rarement des propriétés définies ; on dit que ce sont des *mélanges*. Les chimistes disposent d'un ensemble de procédés, dits « d'analyse immédiate », permettant d'obtenir, à partir des mélanges, des substances dont les propriétés (point d'ébullition, point de fusion, masse volumique, etc.) sont parfaitement définies ; on dit que ce sont des *corps purs*. De ces corps purs, il peut arriver que d'autres procédés plus puissants, dits « d'analyse élémentaire », permettent d'extraire de nouveaux corps purs ; dans ce cas, le corps pur proposé est un *corps composé* ; dans le cas contraire, un *corps simple*. On connaît actuellement quelques centaines de corps simples ; plusieurs d'entre eux sont des variétés allotropiques d'un même élément (ex. : soufre α et soufre β, phosphores blanc et rouge, diamant et graphite, oxygène et ozone, etc.) ; ces variétés diffèrent par la disposition des atomes dans l'édifice cristallin, ou encore par le nombre d'atomes dans la molécule. (V. chimie.)

— Hist. mil. Le nom de *corps francs* (en allem. *Freikorps*) fut donné en Allemagne, après la défaite de 1918, à des formations de volontaires, où se retrouvaient de nombreux officiers de la Première Guerre mondiale, destinées à défendre la présence des Allemands là où elle se trouvait menacée par des contestations de frontière, notamment en Silésie et dans les Pays baltes. En même temps, ils intervenaient dans la politique intérieure du pays pour combattre, par les armes, les organisations ouvrières. Encouragés par l'état-major, mais bientôt dissous par le gouvernement républicain, ils eurent des fortunes diverses ; devenus illégaux, ils appuyaient pourtant l'action des partis conservateurs. Ils furent les précurseurs des formations paramilitaires hitlériennes, dans les rangs desquelles on retrouva de nombreux anciens membres des corps francs.

— Instit. polit. *Corps législatif*. Cette expression fut tout d'abord employée en France par la Constitution du 3 septembre 1791 pour désigner l'Assemblée législative qui succédait à l'Assemblée constituante.

La Constitution directoriale de l'an III divisa le Corps législatif en deux sections : le *Conseil des Cinq-Cents* et le *Conseil des Anciens*.

Sous la Constitution de l'an VIII, le Corps législatif, « Assemblée de muets » (300 membres), adoptait ou rejetait sans débats les projets de loi préparés par le Conseil d'Etat et discutés par le Tribunat.

L'expression « Corps législatif » disparut de la Charte de 1814 et ne fut reprise que dans la Constitution du 14 janvier 1852 pour désigner une assemblée élue au suffrage universel, mais aux pouvoirs limités, les députés votant les projets de loi sans avoir ni droit d'interpellation ni droit d'adresse, du moins jusqu'en 1860, date à laquelle le second Empire commença à devenir plus libéral. Il rétablit alors le droit d'adresse, puis le droit d'interpellation en 1867, et en 1869 le corps législatif reçut l'initiative des lois. L'Assemblée qui portait ce nom n'avait joué, au reste, qu'un rôle effacé jusqu'à l'avènement de l'Empire libéral.

— Mil. La création du *corps d'armée*, postérieure à celle de la division, est l'œuvre de Bonaparte ; les premiers corps à trois divisions sont constitués à partir de chacune des fractions de l'armée stationnées depuis 1803 face à l'Angleterre (Ney à Compiègne, Soult à Saint-Omer, Davout à Bruges, etc.), que l'Empereur devait diriger sur le Rhin en 1805. Dès lors, le corps, élément de base de la Grande Armée, constitue sous le premier Empire, comme en 1870, l'ossature du corps de bataille et la plus grande unité de l'ordre tactique.

En 1859, l'appellation de « corps d'armée » est donnée en temps de paix aux circonscriptions militaires territoriales (dénommées alors *divisions**). Ces dernières étaient en principe confiées à un maréchal de France, sans pourtant qu'il y ait la moindre corrélation entre les corps d'armée (circonscriptions) et les corps d'armée (grandes unités).

Pour remédier à ce désordre, lourd de conséquences en 1870, la loi de 1873 fit coïncider la région territoriale avec la grande unité : la France fut divisée jusqu'en 1914 en 19, 20, puis 21 *régions de corps d'armée* (à deux divisions), et la qualité de cette organisation fut consacrée par la remarquable mobilisation de 1914.

La Première Guerre mondiale fit perdre au corps d'armée sa constitution organique : s'il continue à disposer en principe de certains éléments (artillerie lourde et antiaérienne, transports, génie, etc.) dits « éléments organiques de corps d'armée » (E. O. C. A.), le nombre et le type des divisions qui lui sont affectées sont directement fonction de la mission qui lui est confiée. Responsable de la continuité de l'action dans un secteur déterminé, il peut voir, au cours de la bataille, ses effectifs augmenter ou diminuer. On notera enfin que, depuis 1945, il n'existe plus aucun lien entre la notion de région* militaire et celle de corps d'armée, qui ne garde de signification que sur le plan tactique.

On mentionnera, enfin, l'existence des *corps de cavalerie*, dont les plus célèbres sont ceux de Murat pendant les campagnes napoléoniennes, des généraux Sordet et Conneau en 1914, et du général Prioux en Belgique (1940), qui, bien qu'ainsi dénommés, étaient en réalité une formation exclusivement composée d'engins blindés, marquant la transition avec les puissants groupements de grandes unités de chars, dits *corps blindés*, avec lesquels les Allemands emportèrent la décision à l'ouest.

— Neurol. Les syndromes neurologiques des *corps striés* traduisent l'atteinte des noyaux gris centraux. Ces syndromes sont caractérisés tantôt par une akinésie et une hypertonie considérable, particulièrement marquée à la face (masque figé, dysarthrie, troubles de la déglutition), tantôt par des perturbations des mouvements volontaires, dont le type est le mouvement oppositionniste.

Ces syndromes sont souvent observés, en association avec des troubles du métabolisme du cuivre et une cirrhose hépatique, dans le cadre de la dégénérescence hépato-lenticulaire, dont un signe supplémentaire est fourni par la mise en évidence d'un anneau vert à la périphérie de la cornée.

Des syndromes analogues peuvent être réalisés par des lésions des noyaux gris centraux de nature différente (anoxie néo-natale, ictère nucléaire, processus inflammatoire, artériosclérose cérébrale).

— Philos. *Problème des rapports de l'âme et du corps*. Pour le spiritualisme platonicien, l'âme* est plus réelle que le corps, et relève de la même réalité éternelle et parfaite que les Idées ; durant notre vie terrestre, elle est jointe au corps et en quelque sorte « prisonnière » de lui ; la mort la délivre et la rend au monde intelligible. Pour le spiritualisme chrétien, qui pose à la fois de l'existence de l'âme et celle du corps (dualisme*), l'âme est également immortelle et survit au corps dans lequel Dieu l'a placée à la naissance ; toutefois le dogme de la « résurrection des corps » permet au corps de participer à la destinée glorieuse de l'âme élue. Chez Descartes (dualiste également), l'union de l'âme et du corps fait l'objet de nombreuses discussions ; l'âme est conçue comme « chose pensante », et comme telle, elle est, dit Descartes, « plus aisée à connaître que le corps » ; mais leur union reste mystérieuse et peu concevable : « c'est en usant seulement de la vie et des conversations ordinaires et en s'abstenant de méditer et d'étudier aux choses qui exercent l'imagination, qu'on apprend à concevoir l'union de l'âme et du corps ». Malebranche expliquera par l'occasionnalisme* et la « vision* en Dieu » toute influence du corps sur l'âme (par ex. dans la perception) ou de l'âme sur le corps (dans l'acte volontaire). Maine de Biran s'efforcera de résoudre ces problèmes par une analyse approfondie. La psychologie reprend ces recherches en tentant de délimiter, pour chaque phénomène psychologique, la part du physiologique et celle du psychique pur. Il est à remarquer que, même dans une psychologie non spiritualiste (Pavlov), les mêmes problèmes d'interaction et de délimitation se posent, dans la mesure où l'on maintient une différence qualitative entre le corps et la pensée* ; ces problèmes ne disparaissent que pour une psychologie totalement matérialiste. (V. dynamisme, mécanisme.)

Corps, ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans le pays de Beaumont, au-dessus du lac du Sautet et sur la route Napoléon ; 615 hab. (551 aggl.) [*Corpensais*]. Pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Salette.

CORPULENCE n. f. (lat. *corpulentia* ; de *corpus*, corps). Grandeur et grosseur du corps humain.

CORPULENT, E adj. (lat. *corpulentus*). Qui est d'une forte corpulence.

CORPUS [pys] n. m. (mot lat. signif. *corps*). Titre donné à des recueils concernant une même matière, une même doctrine. || *Par extens.* Ensemble de documents servant de base à la description ou à l'étude d'un phénomène.

— Encycl. Le *Corpus juris civilis*, recueil de droit civil, comprend : 1° le *Code*, *Codex Justinianus* ou *Constitutiones* de l'année 529 ; 2° le *Digeste* ou *Pandectes*, opinions puisées dans les jurisconsultes antérieurs à Justinien (533) ; 3° le *Deuxième Code* (*Codex repetitae praelectionis*) ; 4° les *Institutions*, *Instituts* ou *Institutes*, manuel pour l'enseignement du droit ; 5° les *Novelles* (*Novellae Constitutiones*), édits des empereurs postérieurs à Justinien jusqu'en 565 ; 6° l'*Epitome* ou *Abrégé de ces mêmes Novelles* ; 7° enfin, les *Libri feudorum* ou *Lois féodales des Lombards*.

Le *Corpus inscriptionum Graecarum* et le *Corpus inscriptionum Atticarum*, recueils des inscriptions grecques, ont été rédigés aux frais de l'Académie de Berlin.

Le *Corpus inscriptionum Latinarum*, dont l'Académie de Berlin a commencé la publication en 1863 sur l'initiative de Mommsen.

Le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, publié par l'Académie des sciences de Vienne.

Le *Corpus scriptorum historiae Byzantinae*, recueil des historiens de Byzance ; l'une des éditions est la *Byzantine de Bonn*.

Le *Corpus inscriptionum Semiticarum*, commencé en 1867 sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, contient des inscriptions phéniciennes, hébraïques, araméennes, carthaginoises, cypriotes, etc.

Le *Corpus juris canonici*, composé du *Décret de Gratien*, des *Décrétales de Grégoire IX* (cinq livres), du *Sexte* ou *VIe Livre* (Décrétales de Boniface VIII), des *Clémentines de Clément V*, des *Extravagantes de Jean XXII* et des *Extravagantes communes* (1499-1502)

Corpus Christi (« Corps du Christ ») [fête du Corpus ou du], nom liturgique de la fête du saint sacrement ou Fête-Dieu*.

Corpus Christi, v. et port des Etats-Unis (Texas), sur le golfe du Mexique et sur la baie homonyme ; 167 700 hab. Evêché catholique. Elle a doublé d'importance pendant la Seconde Guerre mondiale. Grand centre de raffinerie de pétrole et d'industries chimiques. Métallurgie du cadmium et du zinc ; alumine. Base navale. Université.

CORPUSCULAIRE adj. Relatif aux corpuscules, aux atomes. || *Philosophie corpusculaire*, système dans lequel on explique les phénomènes par le mouvement, le repos, la position de corpuscules. (V. atome.)

CORPUSCULE n. m. (lat. *corpusculum* ; de *corpus*, corps). Corps d'une petitesse extrême, atome ou particule subatomique : *La théorie de la double solution* [...] *fournit une représentation complète du dualisme des ondes et des corpuscules* (L. de Broglie). || Poussière très fine en suspension dans l'air. || Fragment de matière qui voltige habituellement dans l'air à l'état de poussière, et n'est visible à l'œil nu qu'éclairé directement par le soleil dans un endroit plus ou moins obscur. || Particule élémentaire, électrisée ou non, provenant de la désintégration d'un atome.

— Biol. *Corpuscule basal*, petit corpuscule arrondi, dérivé du centrosome, sur lequel s'implante un cil vibratile. (Syn. blépharoblaste, mastigosome.) || *Corpuscule de Meissner**, *Corpuscules de Vater**, terminaisons des nerfs sensoriels du toucher, dans le derme et l'hypoderme.

— Bot. Nom appliqué par R. Brown aux organes reproducteurs qui occupent chez les gymnospermes la partie supérieure du nucelle, au fond de la chambre pollinique. (Le corpuscule des gymnospermes est homologue à l'archégone des cryptogames vasculaires.)

— Entom. *Corpuscules de Möller*, corps ovoïdes minuscules que récoltent les fourmis (*Azteca Milleri*) vivant sur les cécropias. (La plante fournit aux insectes le vivre et le couvert ; en retour, les fourmis protègent l'arbre contre les attaques des hyménoptères coupeurs de feuilles [fourmis champignonnistes].)

CORPUSCULEUX, EUSE adj. Séricic. Se dit des larves, chrysalides, papillons et œufs des vers à soie contenant des corpuscules, c'est-à-dire des spores de pébrine (*Nosema bombycis*).

CORRAL n. m Dans l'Amérique du Sud, enclos dans lequel les gardiens refoulent les troupeaux de bœufs (ou de chevaux) pour les marquer, les compter, etc. ‖ En Inde, enceinte destinée à emprisonner les éléphants sauvages ; ensemble des opérations exigées par leur capture. (On dit aussi KRAAL.) ‖ Cour attenante aux arènes tauromachiques.

CORRASION n. f. Géomorphol. Attaque mécanique des roches : *La formation des marmites torrentielles, le récurage des rochers par le vent chargé de grains de sable sont des phénomènes de corrasion.*

CORRE ou **CORRET** n. m. Filet qu'on laisse aller au courant de l'eau, à l'aide d'une corde, et que l'on ramène ensuite au point de départ.

CORREA (Luis), historien espagnol du XVIe s. Il fit partie de l'armée qui enleva la haute Navarre au roi Jean III d'Albret et écrivit l'histoire de cette conquête : *Conquista del reino de Navarra* (1513).

CORREA DE ARAUXO (Francisco), organiste et compositeur espagnol (Séville v. 1575 - † 1663). Il était organiste à Séville, où il avait étudié la musique, lorsqu'il publia sa *Facultad orgánica* (1626). Cet ouvrage, publié en notation moderne par S. Kastner (1948-1952), est un « livre de *tientos* et discours ». Sa partie théorique est très en avance sur les traditions de l'époque ; sa partie musicale consiste en 69 compositions pour orgue.

CORRÉALITÉ n. f. Dr. rom. Lien entre plusieurs créanciers ou plusieurs débiteurs, tel que chaque créancier avait le droit de se faire payer toute la dette, ou que chaque débiteur était obligé de la payer en totalité.

CORREAU, COUREAU et **COUREIL** n. m. Archéol. Verrou à coulisse (XVIe-XVIIe s.) dont la barre glisse entre des anneaux.

CORRECT, E adj. (lat. *correctus ;* de *corrigere*, redresser). Conforme aux règles de la grammaire, de l'art, du goût, etc. : *Elle parvint à s'exprimer d'une manière non point enfantine, mais correcte déjà* (Gide). *Imaginez un jardin de Lenôtre, correct, ridicule et charmant* (Verlaine). ‖ Conforme aux règles de la bienséance, de la morale : *Tous se taisaient et s'occupaient froidement de réparer leur tenue et de la rendre correcte* (Vigny). ‖ — *Fig.* Juste, fidèle, exact, conforme à la réalité : *Description correcte.* ‖ Normal, régulier, satisfaisant : *Il peut tout au plus troubler ou compromettre le fonctionnement correct de l'organisme* (Valéry). ‖ *Par extens.* et *péjor.* Qui n'est pas remarquable par sa qualité ; passable : *C'est un logement modeste, mais correct.* ‖ *Fam.* Acceptable : *Le prix est correct.* ‖ En parlant des personnes, qui respecte les règles : *Écrivain, peintre correct.* ‖ Qui respecte les bienséances : *Personne correcte.*
— SYN. *châtié, pur ; bienséant, décent, exact, fidèle, juste ; normal, régulier ; acceptable, moyen, passable ; honnête, régulier.*

CORRECTEMENT adv. De façon correcte : *Parler correctement.*

CORRECTEUR, TRICE n. Personne qui corrige en relevant les fautes : *Correcteur du baccalauréat.*
— Imprim. Personne chargée de lire les épreuves et de corriger ou de signaler les fautes au moyen de signes conventionnels.
◆ N. m. Celui qui, jadis, dans les collèges, était chargé de fouetter les écoliers.
— Autom. *Correcteur d'assiette*, dispositif de la suspension hydropneumatique qui maintient à un niveau invariable la hauteur du véhicule au-dessus du sol : *Le correcteur d'assiette est un cas particulier de la suspension à flexibilité variable où la flexibilité des ressorts s'accorde avec la valeur de la charge.* (V. RESSORT *pneumatique*.)
— Cost. Soutien-gorge convenant aux personnes fortes, et comportant une bande qui descend jusqu'à la taille pour s'attacher sur la gaine ou la ceinture.
— Cybern. Organe ayant pour rôle de créer une action supplémentaire ou une réaction secondaire corrective au moyen de systèmes simples ou complexes : *Les systèmes assurant asservissement, compensation, antipompages, sont des correcteurs.*
— Diplom. Employé de la chancellerie pontificale qui, à partir du XIIIe s., revoit et corrige les minutes établies par les notaires.
— Dr. anc. *Correcteur des comptes*, officier de la Chambre des comptes chargé de vérifier les comptes.
— Hist. relig. Supérieur, supérieure dans certains ordres monastiques, tels que les minimes, le tiers ordre de Saint-François-de-Paule, etc. (V. part. *encycl.*)
— Hist. rom. Magistrat provincial chargé, sous l'Empire, de maintenir l'ordre et de surveiller les édifices.
— Physiq. *Correcteur gazométrique*, instrument ayant pour objet de faire connaître mécaniquement quel serait le volume d'une quantité de gaz donné, s'il était ramené à la température de 0 °C et à la pression de 760 mm de mercure.
— ENCYCL. Hist. relig. On a appelé *correctores romani* les commissaires (cardinaux et docteurs) chargés, en 1566, par le pape Pie V de diriger la correction du *Décret de Gratien*. Leur travail fut achevé sous Grégoire XIII.

CORRECTIF, IVE adj. Propre à corriger : *Gymnastique corrective.*
◆ N. m. Ce qui atténue, apporte une compensation : *Les traités de 1648, le meilleur arrangement qu'on ait jamais su trouver pour l'Europe, le plus sûr correctif aux abus de la force...* (Bainville). ‖ Ce par quoi on adoucit l'expression de la pensée : *Il s'emportait quelquefois, bien que son correctif d'habitude, après chaque phrase, fût : « Pour moi, messieurs, je ne conspire pas. »* (Sainte-Beuve).
— Pharm. Nom donné aux substances qu'on introduit dans certains médicaments, pour en neutraliser quelque effet nuisible ou désagréable : *Un correctif du goût.*

CORRECTION n. f. (lat. *correctio*). Action de corriger, de redresser : *La correction d'une date erronée. La correction des abus.* ‖ *Particul.* Action de corriger des copies d'écoliers, des épreuves d'examen : *La correction de l'écrit n'est pas encore terminée.* ‖ Changement apporté à un ouvrage, à une partie d'un ouvrage, en vue de l'améliorer. ‖ *Sauf correction*, sous réserve d'erreur (formule destinée à atténuer ce qu'on vient de dire) : *Il me semble, sauf correction, que cela ne vous regarde pas* (P.-L. Courier). ‖ Réprimande, punition destinée à corriger ; et, *particul.*, châtiment corporel, coups donnés à quelqu'un : *Quoiqu'il n'y eût là qu'une correction usitée avec les chiens de chasse qui mordent le gibier* (Sand). ‖ Qualité de ce qui est correct, conforme aux règles, aux bienséances, à la morale : [...] *Il se soignait, se peignait surtout avec correction, vaniteux de ses succès de tribune* (Zola).
— Cybern. *Correction principale*, variation de la grandeur réglante imposée par le régulateur dans le dessein de réduire l'écart.
— Dr. pén. *Correction paternelle*, droit qui, avant 1958, était reconnu au père et, sous certaines conditions, à la mère, de faire placer, pendant un temps déterminé, dans une maison d'éducation surveillée, l'enfant mineur non émancipé qui leur avait donné des sujets très graves de mécontentement. (Aujourd'hui, le père peut seulement former une demande d'assistance éducative.) [V. ENFANT.] ‖ *Maison de correction*, prison destinée à recevoir les condamnés à l'emprisonnement correctionnel. (Actuellement, ils sont envoyés, lorsque la peine d'emprisonnement ne dépasse pas un an et un jour, dans les prisons départementales ; au cas contraire, dans les maisons centrales, propriété de l'Etat, parmi lesquelles on distingue les *maisons centrales de correction*, où se subit l'emprisonnement correctionnel de longue durée, et les *maisons centrales de force*, où s'exécute la réclusion, peine afflictive et infamante.)
— Imprim. Travail du correcteur, qui indique les fautes ou les changements à faire sur une épreuve imprimée, avant le tirage définitif : *La correction d'un bon à tirer.* ‖ L'une de ces rectifications : *Épreuve chargée de corrections.* ‖ Bureau où travaillent les correcteurs.
— Math. V. part. *encycl.*
— Télécomm. Mécanisme de l'appareil télégraphique Hughes, destiné à rectifier la position de la roue des types réceptrice dès qu'un écart se produit. (V. part. *encycl.*)
— Théâtr. *Recevoir une pièce à correction*, l'admettre à la condition que l'auteur y fera certains changements.
— SYN. : *amélioration, amendement ; modification, rectification, retouche, rature ; adoucissement, atténuation ; châtiment, coups, raclée* (fam.), *rossée, volée* (fam.) ; *bienséance, décence.*
— ENCYCL. Balist. *Corrections des éléments initiaux du tir.* Lors de l'exécution d'un tir, les conditions balistiques et aérologiques du moment sont généralement différentes des conditions types d'établissement des tables de tir ; aussi y a-t-il lieu de faire subir aux éléments donnés par ces tables de tir des *corrections théoriques et expérimentales.* Les *corrections théoriques* comprennent les corrections *balistiques*, qui varient avec la charge, dépendent de l'usure de la bouche à feu, du lot de poudre (tare, température), des munitions (poids de l'obus, nature de la fusée) et les corrections *aérologiques*, qui proviennent des différences entre les conditions aérologiques du moment, qui sont données par le *sondage*, et celles des tables. Les corrections expérimentales sont données par les tirs précédents. (V. RÉGLAGE.) Les corrections théoriques sont représentées graphiquement par des *réseaux de courbes de corrections théoriques.*
— Math. Lorsqu'une formule algébrique a été déduite d'observations et de mesures relevées par un astronome ou un physicien, elle ne peut, en général, être appliquée que dans des circonstances identiques à celles qui ont servi à l'établir. Si les circonstances ne sont plus les mêmes, il faut ajouter ou retrancher aux résultats de la formule une certaine quantité, appelée *correction*, qui doit être précisément calculée en tenant compte de l'intervention des phénomènes nouveaux et des nouvelles influences. L'astronomie, surtout, est tenue de recourir presque continuellement aux corrections, pour éviter les erreurs qui résulteraient soit des effets de la réfraction, de la nutation ou de l'aberration, soit de la précession des équinoxes, soit enfin des mouvements périodiques des astres. L'ensemble des corrections à effectuer pour l'observation d'un même phénomène suivant les circonstances d'observation forme ce que l'on appelle la *table de corrections.*
— Télécomm. La *correction* de l'appareil télégraphique Hughes est composée d'une came et d'une roue liée mécaniquement à la roue des types. Dans les installations télégraphiques Baudot, le principe de la correction est le suivant : la vitesse du poste qui reçoit la correction est légèrement supérieure à celle du poste qui l'envoie ; le courant correcteur décale d'une quantité déterminée les bras du distributeur du poste corrigé, chaque fois que ce retard est nécessaire pour conserver en synchronisme parfait les deux appareils.

CORRECTIONNALISATION n. f. Disqualification d'un crime converti en délit correctionnel.
— ENCYCL. La *correctionnalisation* peut être légale ou judiciaire. La *correctionnalisation légale* a été pratiquée en 1863 ; sont alors tombées au rang de délits un certain nombre d'infractions que le Code pénal de 1810, exagérément sévère, avait qualifiées crimes ; elle a pour objet d'assurer une répression plus rapide et plus efficace. La *correctionnalisation judiciaire* n'est qu'un artifice destiné à soustraire à la cour d'assises des faits qu'à raison de leur peu de gravité il semble aux magistrats plus opportun de soumettre au tribunal correctionnel. Elle a pris, depuis le milieu du XIXe s., un grand développement, en particulier en matière de vol, où il suffit, pour transformer le crime en délit, de faire abstraction des circonstances aggravantes qui, si elles étaient retenues, donneraient au vol le caractère de vol qualifié.

CORRECTIONNALISER ou **CORRECTIONALISER** v. tr. Abaisser un crime au rang de délit correctionnel.

CORRECTIONNALITÉ n. f. Caractère d'une affaire qui ressortit aux attributions de la justice correctionnelle.

CORRECTIONNEL, ELLE adj. Dr. Qui appartient à la correction, qui réprime les actes qualifiés délits par la loi ; qui appartient à ces délits eux-mêmes et aux tribunaux spéciaux qui en connaissent : *Peine correctionnelle. Délit correctionnel. Police correctionnelle.*
◆ N. f. *La correctionnelle*, tribunal* correctionnel. ‖ Les magistrats eux-mêmes : *Comparaître devant la correctionnelle.*

CORRECTIONNELLEMENT adv. D'une manière correctionnelle ; devant la juridiction correctionnelle : *Juger, poursuivre correctionnellement.*

CORRECTRICE n. f. Bur. Machine facilitant le dépouillement des questionnaires dans lesquels le candidat doit répondre à des questions posées sous forme de choix entre deux ou plusieurs réponses possibles. (Les questionnaires ou examens sont établis sur des feuilles-réponses de format défini. Les candidats doivent répondre en cochant au crayon graphité la zone correspondant à la réponse choisie. La machine fournit automatiquement, en plus de la correction et de la notation de chaque copie, le nombre et le pourcentage de réponses justes ou fausses, ainsi qu'un graphique d'ensemble des résultats de chaque groupe de copies.)
— Télécomm. *Correctrice,* ou adjectiv. *Roue correctrice,* roue qui, dans l'appareil Hughes, est solidaire de la *roue des types,* et amène celle-ci dans sa position normale pour l'impression.

CORRÈGE (Antonio Allegri, dit **il Correggio,** en franç. **le**), peintre italien (Correggio, près de Parme, v. 1489 - *id.* 1534). Il connut à Mantoue les œuvres de Mantegna, qui lui ont suggéré des raccourcis étonnants, et Costa, dont il sut dépasser le syncrétisme fade dès ses premières œuvres (*Madonna di San Francesco,* 1515) [Dresde].
En 1518, appelé à Parme par l'abbesse Giovanna de Plaisance, il décora une voûte, au couvent Saint-Paul, d'une tonnelle de guirlandes de fruits, avec des lunettes en grisaille, représentant les divinités de la fable, et des médaillons ovales où apparaissent des « putti ». Ces fresques connurent le plus grand succès et valurent au Corrège la commande d'importantes décorations à l'église Saint-Jean-l'Évangéliste : à l'abside, *le Couronnement de la Vierge* (1520-1524), et, à la coupole, *l'Ascension,* qui se déploie comme une vision miroitante et dorée où les Apôtres, en raccourci très accentué, sont groupés en couronne autour du Christ. Le Corrège décora aussi, pour la cathédrale, la vaste coupole octogonale (1526-1530), avec *l'Assomption de la Vierge.* Les silhouettes des Apôtres garnissent le tambour entre les « occuli » ; les anges et les élus, en cercles concentriques, tourbillonnent dans les nuées. Le Corrège a créé là un monde fluide, lumineux, sans contours définis. Vers 1530, le Corrège peignit pour le château de Mantoue les panneaux de *Io,* de *Ganymède* (Vienne), de *Léda* (Berlin) et *Danaé* (Rome, Borghèse), dont les formes s'enveloppent d'un clair-obscur où s'intensifient les couleurs. Dans les tableaux d'autel, l'effet déplaisant provoqué par l'agitation des formes et certaines familiarités de détails est atténué par l'élan nouveau donné à la composition fortement organisée en oblique, ce qui est sensible dans *la Madone de saint Jérôme* ou *le Jour* (Parme), *la Nativité* ou *la Nuit* (Dresde).
Le tempérament tendre et passionné du Corrège, son invention large et voluptueuse apparaissent comme une sorte de contrepoids à l'art solennel des génies romains. Il lui oppose une beauté de charme et de sentiment qui comptera beaucoup à l'âge baroque et au XVIIIe s. (→ Biblio.)

CORREGGIO, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Reggio nell'Emilia), dans une plaine fertile ; 19 500 hab. Exploitation de méthane. Patrie du peintre Antonio Allegri, dit *le Corrège.*

CORREGIDOR n. m. (mot esp.). Dans l'ancienne Espagne, premier officier de justice de certaines villes. (Il avait des fonctions autant administratives que judiciaires. De nombreux corregidores furent nommés en Amérique espagnole, aussitôt après la conquête. Ils devaient surveiller et protéger les Indiens, mais ils les exploitaient aussi sans vergogne.)

CORREGIDOR, île des Philippines (prov. de Cavite), à l'entrée de la baie de Manille. Barrant la rade de Manille et pourvue de fortifications modernes, l'île servit en 1941-1942 de point d'appui aux troupes de MacArthur, qui y résistèrent plusieurs mois aux Japonais. Tombée le 7 mai 1942, Corregidor fut reconquise par les Américains du 17 au 23 février 1945, après une défense acharnée des Japonais. (V. Philippines [*bataille des*].)

CORREGIMIENTO n. m. (mot esp.). Subdivision judiciaire, puis administrative de l'audiencia, présidée par un corregidor (Amérique espagnole).

CORREGIO (Niccolo Da). V. Niccolo.

CORREIA (Gaspar), historien portugais († Goa 1560). Il a composé une histoire des Indes, allant de 1497 à 1550.

CORREIA DE SÁ (Salvador). V. Sá (Salvador Correia de).

CORREIA GARÇÃO. V. Garção.

CORRÉLATIF, IVE adj. Se dit de choses ou de termes qui sont en corrélation étroite, dans la dépendance réciproque les uns des autres, comme l'effet et la cause, le conséquent et l'antécédent, etc.
— Linguist. *Mot corrélatif,* ou *corrélatif* n. m., mot qui sert à indiquer une relation entre deux membres d'une phrase, comme les mots *tellement* et *que.* (Se dit plus spécialement du premier de ces deux mots [*tellement*], qui sert d'antécédent au second.)
— Dr. *Obligation corrélative,* obligation dépendant de l'accomplissement d'une autre obligation.

CORRÉLATION n. f. Rapport d'objets, de termes, dont l'un appelle logiquement l'autre. ‖ *En corrélation avec,* en rapports étroits avec.
— Biol. Ensemble des influences qu'exercent les uns sur les autres les éléments d'un même organisme et les organismes vivants d'un même milieu. (V. part. *encycl.*)
— Gramm. Fonction des termes appelés corrélatifs. ‖ Rapport exprimé par ces termes.
— Pétr. Caractère commun découvert dans les diagrammes de mesures physiques effectuées dans plusieurs puits forés sur une même structure ou dans un même bassin.
— Pyrotechn. *Loi de corrélation,* règle énoncée par Vieille au sujet de la stabilité des poudres à la nitrocellulose : *La résistance d'une poudre pendant une heure à 110 °C correspond à celle pendant un jour à 75 °C et à celle pendant un mois à 40 °C.*
— Statist. Degré de similitude en grandeur et en sens de variations entre les valeurs correspondantes des caractères de deux ou plusieurs variables ou séries statistiques : *Il existe une nette corrélation entre l'âge, la taille et le poids des écoliers d'une même région.* ‖ *Par extens.* Toute dépendance ou covariation : *Il y a une corrélation importante entre la consommation d'électricité à haute tension et l'indice de la production industrielle.* ‖ *Coefficient de corrélation,* indice mesurant le degré de liaison entre deux caractères quantitatifs. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Biol. Pendant la vie d'un être, ses organes, ses tissus, ses cellules ont la propriété de réagir à un grand nombre d'excitations. Cette propriété régulatrice joue un rôle important dans l'édification de l'être, lorsque organes et tissus se constituent ; plus tard, elle permet à l'organisme de se comporter au mieux lors de faibles changements d'existence ou de rétablir un équilibre physiologique momentané troublé par une cause extérieure. Les exemples de *corrélation* sont nombreux : la forme et la taille de l'os sont déterminées par les pressions ; les pressions et tractions agissent également sur le conjonctif ; l'ablation d'un rein détermine une activité double du rein restant, etc. Les hormones jouent dans les corrélations organiques un rôle important. Ces facteurs de liaison organique ont été nommés « messagers chimiques ». Les hormones président non seulement au fonctionnement et à la nutrition des tissus ou organes, mais certaines agissent également sur d'autres glandes endocrines et stimulent leur sécrétion.
Les organes de tout être spécialisé dans un genre de vie s'accordent avec celui-ci. Certaines corrélations apparaissent comme des compensations nécessaires : le long cou de la girafe corrige ses grandes pattes antérieures ; la lourde tête de l'éléphant, bien qu'allégée par les cavités aériennes du crâne, nécessite un cou épais et court.
Les corrélations organiques, établissant l'harmonie dans le corps, ont suggéré à Cuvier ses « lois d'organisation ». Grâce à elles, il reconstitua avec une certaine exactitude des fossiles récents dont il ne possédait que quelques os. Il avait posé avec raison que ces êtres disparus étaient construits comme leurs parents actuels.
— Statist. Il y a *corrélation* entre deux caractères lorsque ceux-ci sont liés l'un à l'autre de telle sorte que les variations de leurs valeurs soient toujours de même sens ou de sens opposés. La corrélation sera *positive* si les deux variations d'ensemble sont de même sens, *négative* dans le cas contraire, et *nulle* si les variations de l'un ne paraissent aucunement suivre celles de l'autre. Cette corrélation peut être simple, multiple ou partielle. La corrélation *simple* ne s'occupe que de la liaison entre deux grandeurs variables, par exemple poids et taille d'une personne ; on dit alors que l'objet de la corrélation est l'étude d'une distribution à deux variables. La corrélation *multiple* s'occupe des liens existant entre trois variables ou plus : c'est l'étude de distribution à plusieurs variables dont le nombre est au moins égal à trois : le poids d'une personne dépend de sa taille, mais aussi de son âge. La corrélation *partielle* se propose d'étudier les relations entre deux variables, lorsqu'on assigne une valeur donnée à une troisième variable : on peut, ainsi, mesurer la corrélation entre taille et poids pour des personnes d'âge connu.
Divers coefficients sont utilisés pour mettre en évidence les liaisons existant entre deux ou plusieurs phénomènes. Ils ne doivent être calculés qu'après avoir essayé de découvrir une relation autant que possible linéaire entre les deux variables. Le plus important de ces indices est le *coefficient de corrélation,* qui est la racine carrée du produit des pentes des deux droites de régression représentatives de deux séries de données statistiques. Ce coefficient est d'autant plus voisin de + 1 ou de — 1 que la liaison entre deux caractères quantitatifs est plus étroite, d'autant plus proche de zéro qu'elle est plus lâche. S'il est égal à + 1, la corrélation est parfaite et positive : les séries étudiées varient dans le même sens. S'il est égal à — 1, la corrélation est parfaite et négative : les séries étudiées varient en sens inverse. S'il est nul ou très petit, la corrélation peut ne pas exister entre les séries étudiées. Toutefois, il faudra vérifier si cette éventualité n'existe vraiment pas pour les deux séries décalées dans le temps. D'ailleurs, il ne faut appliquer les formules du coefficient de corrélation que lorsque l'expérience et le raisonnement permettent de supposer qu'une corrélation peut réellement exister.

CORRÉLATIVEMENT adv. De façon corrélative.

CORRENTI (Cesare), publiciste et homme politique italien (Milan 1815 - *id.* 1888). Ecrivain érudit, il fit de ses articles philosophiques et historiques, ou même de ses ouvrages d'économie politique, des plaidoyers passionnés en faveur de la cause nationale italienne. Il figura parmi les chefs du mouvement milanais des Cinq-Jours de 1848, devint député de Milan en 1865, ministre de l'Instruction publique (1867 et 1869-1872) et sénateur (1886).

CORREOS, chef gaulois du Ier s. av. J.-C. Il était à la tête des Bellovaques lorsque César fit la conquête des Gaules. Il se ligua, en 51 av. J.-C., avec les Atrébates, les Vellocasses et les Calètes. César marcha contre lui et mit son armée en déroute, mais Correos combattit jusqu'à la mort.

CORRESPONDANCE n. f. (de *correspondre*). Rapport de symétrie : *Ne pourrais-tu pas te mirer dans ta propre correspondance pour parler comme les mystiques* (Baudelaire). ‖ Rapport d'harmonie : *Qu'est-ce que bien écrire ?... Ecrire en correspondance avec le mouvement, le ton de ses sentiments, de ses idées* (Léautaud). ‖ Rapport de conformité. ‖ Communication entre plusieurs lieux : *Etablir une correspondance aérienne entre deux capitales.* ‖ *Particul.* Concordance d'horaire, relation commode entre deux moyens de transport, entre une ligne principale et des lignes secondaires : *L'omnibus assure la correspondance avec le rapide de Paris.* ‖ *Par extens.* Le moyen de transport qui assure cette concordance : *Attendre la correspondance.* ‖ Communication entre plusieurs personnes par l'échange de lettres : *Elle entretient la volumineuse correspondance que nécessite l'œuvre* (A. Daudet). ‖ *Par extens.* Les lettres elles-mêmes : *Après avoir collationné le journal, la correspondance* [...] *il reconnut la vérité* (Flaubert). ‖ *Particul.*

le CORRÈGE

« Io », *détail*
musée de Vienne

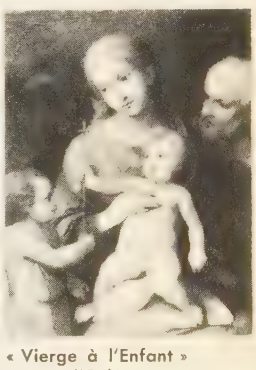

« Vierge à l'Enfant »
musée d'Orléans

« la Nativité », *détail*
musée de Dresde

Phot. Bulloz, Giraudon, Alinari-Giraudon

Chronique adressée à un journal par un correspondant bénévole ou attitré. ‖ *Carnet de correspondance,* carnet où sont consignées les notes d'un élève, les appréciations des professeurs, et qui doit être contresigné par les parents.

— Langue class. Réciprocité de sentiments : *Ecouter impudemment l'amour d'un damoiseau et y promettre en même temps de la correspondance* (Molière).

— Bx-arts. Relation ou rapport qui existe entre les parties d'un tableau, d'une statue, d'un bas-relief, etc.

— Dr. intern. *Correspondance diplomatique,* communications échangées entre gouvernements par leurs représentants à l'étranger, ou entre un gouvernement et son représentant accrédité. (Ces communications se font soit par télégrammes, soit par lettres, le plus souvent confiées à des *courriers de cabinet* qui transportent la *valise diplomatique.* Le secret de la correspondance diplomatique est absolu.)

— Esthét. et Littér. *Théorie des correspondances,* théorie suivant laquelle l'univers recèle de multiples et mystérieuses analogies entre ses divers éléments ou domaines. (V. part. *encycl.*)

— Gramm. *Correspondance des temps,* v. temps.

— Math. Mise en relation de deux ensembles, permettant de passer d'un élément du premier à un élément du second. ‖ *Correspondance biunivoque,* correspondance univoque à la fois dans la mise en relation du premier ensemble et du second, et du second avec le premier. ‖ *Correspondance univoque,* correspondance qui conduit d'un élément du premier ensemble à un élément et un seul du second.

— Syn. : *analogie, rapport, relation ; réciprocité, symétrie ; accord, corrélation, harmonie ; concordance, conformité ; communication, changement ; courrier.*

— Encycl. Econ. d'expl. La *correspondance* est un des modes de preuve les plus usités en matière civile et surtout en matière commerciale. Tout commerçant est tenu par le Code de commerce de classer et conserver pendant dix ans toutes les correspondances reçues et les copies des lettres envoyées.

— Esthét. et Littér. De la *théorie des correspondances,* il résulte qu'une chose ou un être peut en symboliser d'autres, se trouver en sympathie, en affinité avec d'autres. Cette théorie, autant esthétique que philosophique, a été professée par Swedenborg, mais elle a inspiré d'innombrables écrivains (Gœthe, Novalis, Balzac, etc.) et surtout les poètes de la fin du XIXe s. : Baudelaire a donné à un de ses poèmes le titre de *Correspondances,* et son influence se retrouve chez Verlaine, Rimbaud et Mallarmé.

— Hist. littér. V. épistolaire (*genre*) et les noms des divers auteurs de correspondances (Cicéron, Flaubert, Mme de Sévigné, etc.).

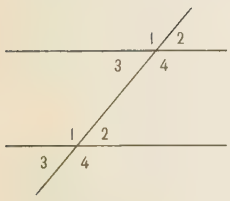

angles **correspondants** (math.)

Correspondance (Société londonienne de) [angl. *London Corresponding Society*], organisation politique britannique, fondée à Londres au début de 1792 par Th. Hardy*, destinée à promouvoir des réformes politiques et sociales, en particulier le suffrage universel. Avec la *Society for Constitutional Information,* sur laquelle elle prit bientôt le pas, elle puisait son inspiration dans le « radicalisme* » et surtout auprès de la Révolution française. Sa principale originalité fut d'être un club ouvrier, le premier de ce genre dans le royaume ; il fut rapidement imité. La Société organisa de nombreuses filiales dans les provinces et établit des contacts avec les clubs français. Persécutée par le gouvernement dès 1794, elle survécut péniblement, sous le nouveau nom d' « Anglais-Unis » (*United Englishmen*), jusqu'à son interdiction en 1799.

Correspondance littéraire, sorte de gazette adressée de Paris à des souverains d'Allemagne pour les renseigner sur la vie intellectuelle et artistique en France. Elle fut commencée par l'abbé Raynal, continuée de 1754 à 1773 par Grimm (pour la littérature), Diderot (pour la critique d'art), et menée jusqu'en 1790 par Meister. C'est un excellent ensemble documentaire et critique.

CORRESPONDANCIER, ÈRE n. Employé chargé plus particulièrement de la correspondance avec la clientèle.

CORRESPONDANT, E n. Personne avec qui l'on correspond par lettres, etc. ‖ Tout commerçant avec lequel on correspond pour affaires. (*Correspondant,* en ce sens, est syn. de client, de fournisseur, de commissionnaire, d'entrepositaire, de représentant, etc.) ‖ Membre de certaines sociétés savantes en rapport épistolaire avec elles. ‖ Personne chargée de veiller sur un élève interne d'un établissement d'enseignement. ‖ *Correspondant de presse,* collaborateur local d'un journal dont le statut est variable suivant qu'il exerce à temps plein ou à temps partiel le journalisme, ou qu'il se borne à envoyer de temps à autre quelques informations.

— Ch. de f. Transporteur assurant dans une localité le groupage et la distribution des colis transportés par le chemin de fer.

— Dr. du tr. *Correspondant de la Sécurité sociale,* personne ou société mutualiste qui, dans une entreprise ou une commune, sert d'intermédiaire entre les assurés sociaux et la caisse primaire de sécurité sociale.

— Télécomm. Bureau avec lequel on est en relation ou en communication directe. ‖ Employé de ce bureau.

◆ Adj. Se dit des membres de certaines sociétés savantes en rapport épistolaire avec elles : *Membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.*

— Math. *Angles correspondants,* angles formés par une sécante et deux parallèles, et qui sont l'un interne, l'autre externe, d'un même côté de la sécante : *Les angles correspondants sont égaux.* (Tels sont ici les angles 1 et 1 ; 2 et 2 ; 3 et 3 ; 4 et 4.)

— Physiq. *Etats correspondants,* états de deux corps gazeux dont les températures absolues et les pressions sont les mêmes multiples des valeurs critiques de ces grandeurs. (Leurs masses spécifiques ont alors la même propriété, et beaucoup de caractéristiques physiques ont des valeurs comparables.)

Correspondant (le), journal français, qui, publié d'abord en 1829-1830, reparut en 1843, mais ne prit son véritable essor qu'à partir de 1856, avec Aug. Cochin ; il fut ensuite dirigé par L. de Gaillard, L. Lavedan, E. Lamy, Ed. Trogan et le marquis de Luppé. Il cessa de paraître en 1933. Organe du catholicisme libéral sous le second Empire, il a compté parmi ses collaborateurs Montalembert, Falloux, Foisset, A. de Broglie et, plus tard, A. de Mun, Thureau-Dangin, Mgr d'Hulst.

CORRESPONDRE v. tr. ind. [à] (lat. scolast. *correspondere ;* de *cum,* avec, et *respondere,* répondre). Etre en rapport de symétrie : *Dans cette nature humaine à chaque qualité correspond un défaut* (Fustel de Coulanges). ‖ Etre en rapport de proportion, d'harmonie : *La fin doit correspondre au commencement.* ‖ Etre conforme à ; coïncider avec : *On définirait avec justesse cette politique en disant qu'elle correspondait exactement à ce qu'on a nommé de nos jours la « pénétration pacifique »* (Bainville).

— V. intr. Etre en rapport de communication mutuelle : *Pavillons, appartements, pièces qui correspondent. Lignes, voitures qui correspondent.* ‖ En parlant des personnes, entretenir des relations épistolaires : *Les Pères provinciaux d'Europe étaient obligés de correspondre avec lui une fois par mois* (Chateaubriand).

— Langue class. Répondre aux sentiments de quelqu'un : *La fille correspond-elle fort à votre amour ?* (Molière).

— Syn. : *faire pendant ; s'accorder, aller, convenir, s'harmoniser ; concorder, se conformer, répondre ; communiquer.*

CORRET n. m. Pêch. V. corre.

CORRETTE (Gaspard), musicien français de la fin du XVIIe s., né à Delft. Il a publié en 1703 une *Messe du VIIIe ton pour l'orgue, à l'usage des dames religieuses,* de style italianisant. — Michel, fils du précédent (Rouen 1709 - Paris 1795), composa une quantité incroyable de musique facile ; mais tout n'est pas à dédaigner dans cette production, où l'on relève déjà des exemples de bithématisme (1739), des indications intéressantes d'instrumentation, etc. Il a étudié des méthodes pour la plupart des instruments et collaboré à maints spectacles.

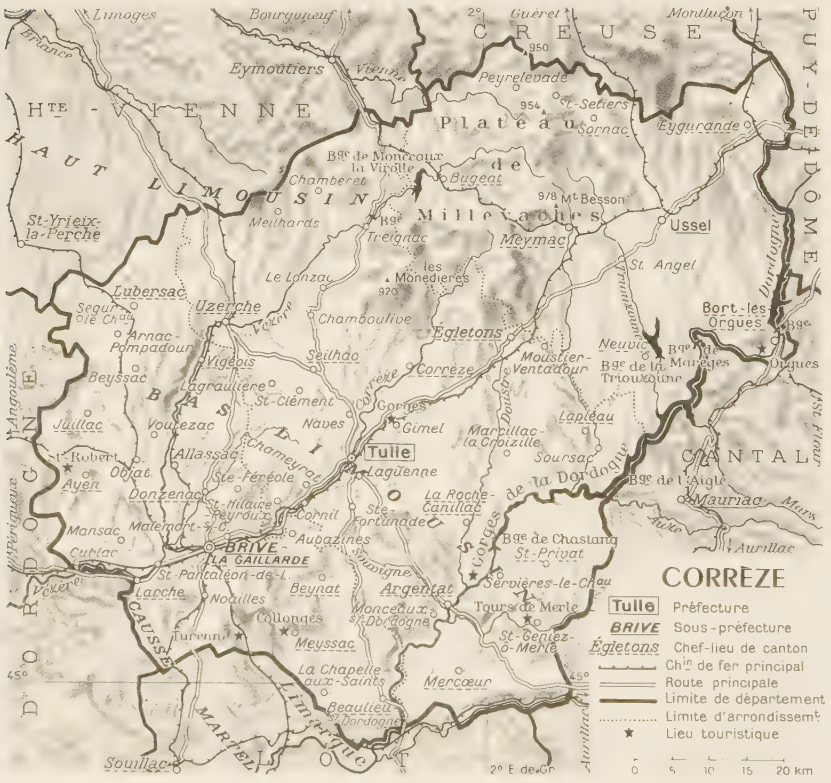
CORRÈZE
Tulle Préfecture
BRIVE Sous-préfecture
Égletons Chef-lieu de canton
Ch.ins de fer principal
Route principale
Limite de département
Limite d'arrondissemt
Lieu touristique
0 5 10 15 20 km
CREUSE
HTE-VIENNE
HAUT LIMOUSIN
PUY-DE-DÔME
CANTAL
Limoges
Guéret
Montluçon
Eymoutiers
Peyrelevade
Sornac
Eygurande
Millevaches
Ussel
Meymac
Monédières
Égletons
Tulle
Laguenne
Gimel
Marcillac-la-Croisille
Lapleau
Soursac
Neuvic
Mauriac
Argentat
Servières-le-Chau
Tours de Merle
St-Geniez-ô-Merle
Mercœur
Beaulieu-Dordogne
Turenne
Meyssac
Beynat
Noailles
Collonges
Monceaux-Dordogne
Aubazines
Chasteaux
St-Privat
Aurillac
Souillac
BRIVE-LA GAILLARDE
Malemort-s-C.
Donzenac
Ayen
Objat
Juillac
Allassac
Chamberet
Meilhards
St-Yrieix-la-Perche
Lubersac
Uzerche
Arnac-Pompadour
Vigeois
Beyssac
Lagraulière
St-Clément
Seilhac
Chamboulive
Le Lonzac
Treignac
Bugeat
Chaumeil
Neuvic
Bort-les-Orgues
Argentat
Dordogne
Vézère
Corrèze
Auvézère
Maronne
Cère
Ménoire
Luzège
Diège
Doustre
Dordogne
Auze
Aurence
Ance
Rhue
Dognon
Couze
Angoulême
Périgueux
Cahors
Figeac
Aurillac
Mauriac
Murs
Ussel
Bort-les-Orgues
Égletons
Tulle
Brive
Souillac
Martel
Turenne
Meyssac
Beaulieu
Mercœur
Argentat
Tours de Merle
Servières-le-Chau
Monceaux
Collonges
Beynat
Noailles
Aubazines
Chasteaux
St-Privat
Aurillac
Mauriac
Soursac
Lapleau
Marcillac-la-Croisille
Gimel
Laguenne
Tulle
Égletons
Chamboulive
Le Lonzac
Monédières
Treignac
Meymac
Ussel
Millevaches
Bugeat
Chaumeil
Neuvic
Bort-les-Orgues
Argentat
Servières-le-Chau
Tours de Merle
St-Geniez-ô-Merle
Mercœur
Beaulieu-Dordogne
Turenne
Meyssac
Beynat
Noailles
Collonges
Monceaux-Dordogne

CORRÈZE (DÉPARTEMENT DE LA), départ. du Massif central, en bordure du bassin d'Aquitaine ; 5 888 km² ; 237 900 hab. (40 au km²). Ch.-l. *Tulle*. Le département a 3 arrondissements (*Tulle, Brive-la-Gaillarde, Ussel*), 30 cant., 289 comm. Il appartient à la IVe région militaire (Bordeaux), ressortit à la cour d'appel de Limoges, à l'académie de Clermond-Ferrand, à l'archevêché de Bourges.
Le département s'étend presque tout entier sur le Limousin, au sol cristallin. C'est une région de plateaux et de collines, couverte par le bocage, que favorise l'humidité du climat. La partie septentrionale du département appartient à la *Montagne limousine*, formée ici par le *plateau de Millevaches* et d'autres reliefs plus restreints ; les landes, domaine du mouton, y sont encore très étendues et l'agriculture est archaïque. En contrebas de ces hauteurs, à l'O. et au S., de grands plateaux sont entaillés par les profondes vallées de la Vézère, de la Corrèze et de la Dordogne. L'agriculture de ces régions, autrefois très pauvre, a été bien améliorée par les amendements et, aujourd'hui, le froment est en tête de la production des céréales. Mais la grande richesse est l'élevage : prairies naturelles irriguées et cultures fourragères fournissent la nourriture à une race de bovins réputés pour la boucherie. La bordure sud-ouest du département s'étend sur le *bassin de Brive*, creusé dans les grès et les schistes primaires. C'est une région de collines où l'on pratique la polyculture et où des cultures spécialisées (légumes, fruits, tabac) constituent des ressources complémentaires précieuses.
Dans ce département, l'industrie, relativement secondaire, est représentée essentiellement par le travail du bois, des constructions mécaniques, des fabriques d'armement (Tulle). Vouée à l'agriculture, la Corrèze n'occupe qu'un rang modeste pour la valeur et la masse de sa production globale, et sa population est en diminution par rapport à la période qui a précédé la Seconde Guerre mondiale (— 7,6 p. 100). [→ Biblio.]

département de la Corrèze

population active employée dans

- ***l'agriculture : 55 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 24 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 21 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble

4,2 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 74e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 74***
  France entière : moyen 100

CORRIB (LOUGH), lac de la république d'Irlande (prov. de Connacht), en bordure des monts de Connemara. Creusé dans des roches calcaires, mais très près du niveau de la mer et de la nappe phréatique, le lac doit ses contours digités à la dissolution superficielle des roches par les eaux qui ne peuvent s'infiltrer en profondeur.

CORRICIDE ou **CORICIDE** n. m. (de *cor*, et du lat. *caedere*, tuer ; mot forgé à l'imitation de *homicide, parricide*, etc.). Thérap. Substance propre à détruire les cors aux pieds.

CORRIDA n. f. (mot esp. ; de *correr*, courir). Course de taureaux (v. TAUROMACHIE.) ‖ *Fig.* et *fam.* Course tumultueuse et désordonnée, bousculade : *Ce fut une vraie corrida à travers les couloirs et les escaliers.*

CORRIDONI (Filippo), anarcho-syndicaliste italien (Pausula, près de Corridonia, 1888 - Carso 1915). Très influent dans les milieux ouvriers, il fut l'adversaire décidé de la forme de socialisme parlementaire qui prédominait en Italie à la veille de la Première Guerre mondiale. Ces tendances en firent un allié de Mussolini lorsque celui-ci prit position en faveur de l'intervention militaire de son pays contre les Empires centraux aux côtés des puissances occidentales, tandis que les socialistes officiels prônaient la neutralité. A vingt-sept ans, Corridoni avait déjà fait plusieurs années de prison. Engagé volontaire, il devait tomber sur le front des Alpes dans un des premiers combats.

CORRIDOR n. m. (ital. *corridore*). Passage étroit en général, qui met en communication diverses pièces d'un appartement, d'un étage, ou qui donne accès à une maison. ‖ *Par extens.* Territoire resserré entre deux Etats : *L'ancien corridor de Danzig.*
— Fortif. Passage établi derrière les murailles d'une ville, pour permettre la circulation et la surveillance.
— Théâtr. Sorte de balcon de bois suspendu, à droite ou à gauche des cintres et à diverses hauteurs : *Les corridors de même étage communiquent entre eux par les ponts.*

CORRIEDALE n. m. Race de moutons d'origine néo-zélandaise, obtenue par croisement du lincoln et du mérinos.

CORRIENTES, v. d'Argentine, capit. de province, sur le río Paraná ; 56 500 hab. Evêché. Centre commercial. — La *prov. de Corrientes* a 670 900 hab.

CORRIENTES (CAP), cap de la côte orientale d'Afrique (Mozambique), marquant l'entrée méridionale du canal de Mozambique.

Corriere della sera (IL), quotidien milanais, fondé en 1876 par Eugenio Torelli-Viollier, fidèle à la tradition de la droite libérale cavourienne. En 1898, son tirage atteignait déjà 100 000 exemplaires. Mais c'est surtout grâce à Luigi Albertini qu'il devint le plus grand journal italien, en particulier pour ses chroniques de l'étranger. Dès 1899, il éditait un supplément hebdomadaire : *La Domenica del Corriere*. Son influence sur la politique italienne a été profonde pendant la période de neutralité qui a précédé l'entrée en guerre (1914-1915), puis après 1919. En 1925, se trouvant en désaccord avec le gouvernement fasciste, L. Albertini quitta le journal et fut remplacé par Ugo Ojetti. Après la libération de l'Italie, le *Corriere*, d'abord suspendu, reprit ensuite sa publication, d'abord sous le titre de *Corriere d'informazione*, puis sous celui de *Il Nuovo Corriere della sera*.

CORRIGAN (sir Dominic), médecin irlandais (Dublin 1802 - *id.* 1880). Il donna une description demeurée classique de l'insuffisance aortique (1832).

Corrigan (MALADIE DE), lésion des valvules aortiques d'origine endocarditique, et caractérisée par un pouls fort, bondissant, suivi d'une dépression marquée avec dicrotisme (*pouls de Corrigan*). [Syn. de INSUFFISANCE AORTIQUE.]

CORRIGÉ n. m. Devoir proposé comme modèle aux écoliers qui ont travaillé sur le même sujet : *Un corrigé de thème. Cahier de corrigés.*

CORRIGER v. tr. (lat. *corrigere ;* de *regere*, redresser). Ramener à la règle ce qui s'en écarte : *Corriger les défauts de quelqu'un.* ‖ *Particul.* En parlant des ouvrages de l'esprit, redresser ce qui est fautif ou défectueux : *J'appris à peser, à corriger ce qu'a dit de la femme l'antique Salomon* (Sainte-Beuve). ‖ Relever et redresser les fautes d'un devoir. ‖ Ramener à la mesure par une action contraire : *La physionomie dure n'était corrigée que par un regard rusé* (Hugo). *La prudence, le savoir-faire corrigent beaucoup la chance* (Alain). ‖ Ramener à la règle en punissant : *Tant de gens nous traitent de mauvais sujets et appellent pour nous corriger les puissances étrangères* (P.-L. Courier). ‖ *Particul.* Infliger un châtiment corporel : *Vous serez corrigée comme j'ai corrigé ce matin Flore, ma chienne mouchetée* (Sand).
— Imprim. Relever et faire disparaître d'une composition les fautes et irrégularités signalées par le correcteur. ‖ *Absolum.* Exercer les fonctions de correcteur.
— Mar. *Corriger la route d'un navire*, déterminer par l'observation les différentes erreurs provenant du compas ou de la dérive et modifier la route en conséquence.
— SYN. : *amender, redresser, réformer ; rectifier, retoucher, revoir ; adoucir, atténuer, compenser ; racheter, réparer ; châtier, fustiger, punir ; battre, rosser.*

CORRIGEUR, EUSE n. Dans un atelier d'imprimerie, ouvrier, ouvrière qui effectue sur le plomb les corrections indiquées par l'auteur ou par le correcteur : *Dans un journal, le corrigeur est généralement l'aide du metteur en pages.*

CORRIGIBLE adj. Qui peut être corrigé : *Les défauts les moins corrigibles sont ceux que l'on aime.*

CORRIGIOLA n. f. Plante à tiges couchées ou étalées, à fleurs blanches ou rosées, poussant dans les endroits sablonneux. (Famille des caryophyllacées.)

CORROBORANT, E adj. Qui corrobore, confirme : *Preuve corroborante.*

CORROBORATION n. f. Action de corroborer ; son résultat.
— Diplom. *Formule de corroboration*, formule annonçant les signes de validation apposés au bas d'un acte et exprimant le but cherché par l'auteur de l'acte. (Ex. : « et afin que ce soit chose ferme et stable, avons faict mettre nostre scel à ces presentes... ».)

CORROBORER v. tr. (lat. *corroborare*, de *robur*, force). Renforcer une idée, une opinion par un fait ou un raisonnement : *Corroborer une assertion par des faits. Cette explication corrobora mon espoir* (Balzac).

CORRODANT, E adj. et n. m. Qui corrode, ronge : *L'action corrodante des acides.*

CORRODER v. tr. (lat. *corrodere ;* de *rodere*, ronger). Ronger, entamer progressivement par une action chimique : *Les acides corrodent les métaux. Les rivières corrodent les rivages.* ‖ *Fig.* Détruire peu à peu, influencer en mal, dénaturer : *Le souffle de Paris, affaiblissant, corrodant la faculté de vouloir, n'avait pas encore pénétré nos montagnes en 1800* (Stendhal).

CORROI [rwa] n. m. (déverbal de *corroyer*). Peauss. Façon donnée au cuir.
— Trav. publ. Lit de terre glaise ou béton pilonné dont on revêt le fond et les parois des fontaines, des réservoirs, des canaux, des barrages, etc., pour les rendre étanches.

CORROIERIE n. f. Art, action de corroyer. ‖ Atelier de corroyage.

CORROMPRE v. tr. (lat. *corrumpere ;* de *rumpere*, briser complètement). Gâter par décomposition, par putréfaction : *La chaleur corrompt la viande. L'aquilon remuait l'eau que rien ne corrompt* (Hugo). ‖ — *Fig.* Altérer ce qui est juste, correct : *Les monuments grecs modernes ressemblent à la langue corrompue qu'on parle aujourd'hui à Sparte* (Chateaubriand). ‖ *Corrompre un texte*, déformer, dénaturer son sens. ‖ Altérer ce qu'il y a de sain et d'honnête dans l'âme, dépraver, pervertir : *Vous êtes un homme faible qui suit mollement la foule corrompue* (A. France). ‖ Séduire par des présents ou des promesses. ‖ Séduire, suborner une femme : *Un million* [de jeunes gens] *seraient sous les armes, sans femmes, corrompant celles des autres* (P.-L. Courier).
— LANGUE CLASS. Briser dans son ensemble ; détruire : *Arsanes met le feu partout et corrompt tout ce qui peut servir à l'usage des hommes* (Vaugelas).
— SYN. : *gâter, pourrir, putréfier ; infecter, souiller, vicier ; altérer ; dépraver, pervertir ; acheter, circonvenir, gagner, séduire, soudoyer, suborner ; débaucher.*

CORROSIF, IVE adj. et n. m. (lat. *corrosivus*). Qui a la propriété de corroder : *Substance corrosive*, substance qui désorganise lentement les tissus vivants : *Une corrosive odeur d'alcali* (Huysmans).
◆ Adj. *Fig.* Mordant, caustique : [...] *qui à des mots avares semblait sans cesse superposer la menace d'autres plus corrosifs* (E. Estaunié). ‖ Destructif.
— Chim. *Sublimé corrosif*, nom usuel du chlorure mercurique.
— SYN. : *caustique, mordant ; destructif ; acerbe, virulent.*

CORROSION n. f. Action de corroder ; résultat de cette action. ‖ *Fig.* Destruction progressive.
— Géomorphol. Attaque superficielle des roches, due à des processus chimiques : *Les lapiés sont une forme de corrosion.* (Ce terme est employé par certains auteurs comme synonyme de *corrasion**, ce qui est une source d'imprécision ou de confusions.)
— ENCYCL. Technol. La *corrosion* détruit chaque année le quart de la production des aciers. L'atmosphère des villes, les eaux de

pluie (traces d'acide sulfurique ou d'acide nitrique), l'eau de mer en sont les principaux agents. La corrosion *galvanique*, très rapide, est due à un phénomène d'électrolyse qui se produit, en présence d'humidité, entre deux métaux ayant des potentiels de contact différents. Il est difficile de protéger des assemblages de métaux tels que fer-cuivre, aluminium-cuivre, aluminium-acier inoxydable. Le métal le moins noble est plus attaqué que s'il se trouvait seul dans le milieu corrodant. On protège les métaux soit par électrolyse (nickelage, chromage, cadmiage, zingage, étamage), soit par shérardisation, ou par parkérisation. Pour les aciers, on utilise aussi des enduits et des vernis. (→ Biblio.)

CORROYAGE [rwajaz] n. m. Action de corroyer ; son résultat.

— Métall. Action de forger ou de souder ensemble plusieurs barres métalliques ou tôles à chaud, quelquefois avant de les soumettre à un nouveau laminage ou étirage. ‖ Effet produit sur le métal par le travail à chaud ou, plus exactement, à une température supérieure à la température de recristallisation du métal ou de l'alliage, par opposition à l'*écrouissage*, qui est un travail à froid. ‖ *Coefficient de corroyage*, rapport de la section primitive du lingot à sa section finale.

— Peauss. Série d'opérations par lesquelles le cuir brut de tannage, dit *cuir en croûte*, est amené à l'état de cuir fini, ou *cuir marchand*. ‖ Art du corroyeur.

— Technol. Travail d'une pièce de bois scié, avivée, ayant le degré de siccité convenable, en vue de lui donner la planitude et les dimensions requises pour l'usinage définitif, notamment l'épaisseur.

— Encycl. Peauss. Le *corroyage* diffère selon le type de cuir que l'on désire obtenir ; il comporte des opérations ou façons effectuées les unes sur le cuir humide, les autres sur le cuir sec. Parmi les premières figurent des opérations à caractère chimique, telles que la teinture et le graissage ou nourriture* ; d'autres sont des façons mécaniques, telles que le dérayage*, le refendage*. Le séchage est toujours précédé d'une façon dite mise au vent*, qui consiste à dresser le cuir au moyen d'une étire* sur une table bien plane, avant de le suspendre dans le séchoir. Les façons appliquées au cuir sec ont pour but tantôt de l'assouplir (palissonnage, rebroussage), tantôt de le rendre ferme (battage, cylindrage) et tantôt de donner aux surfaces leur aspect définitif (apprêtage, lissage ou ponçage).

— Technol. Les débits de scierie, surtout après séchage, n'ont pas des surfaces parfaitement planes. Le *corroyage* se révèle nécessaire. On l'effectue manuellement sur l'établi à l'aide du riflard, puis de la varlope, enfin du rabot. Mécaniquement, on procède à deux opérations successives, le dégauchissage d'un parement et d'un chant, à la dégauchisseuse*, la mise à l'épaisseur et à la largeur voulues, à la raboteuse*.

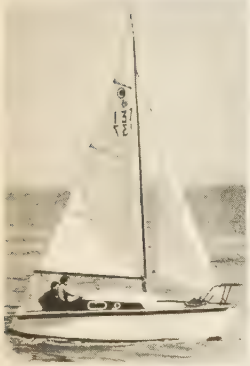

Corsaire

CORROYER [rwaje] v. tr. (lat. pop. **corredare*, emprunté au germ.). [Se conjugue comme *aboyer*.] Soumettre les cuirs au corroyage.

— Constr. Pétrir, malaxer : *Corroyer du mortier.* ‖ Revêtir de corroi : *Corroyer un bassin de fontaine.*

— Métall. Battre et souder à chaud (en parlant des métaux).

CORSE : Ajaccio

— Text. Passer les étoffes au corroi.

— Trav. publ. Agglomérer à l'aide de rouleaux compresseurs les digues de retenue d'eau.

CORROYER (Edouard Jules), architecte français (Amiens 1837 - Paris 1904). Élève de Viollet-le-Duc, il a construit l'hôtel de ville de Roanne, les églises de Vougy, Villers, Saint-Cyr-les-Vignes, et participé à la restauration de la cathédrale de Soissons et de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il a publié notamment, en 1888, *l'Architecture romane* et *l'Architecture gothique*.

CORROYÈRE [rwajɛr] n. f. Nom usuel commun au redoul à feuilles de myrte (*Coriaria myrtifolia*) et au sumac des corroyeurs.

CORROYEUR [rwajœr] n. et adj. m. Ouvrier procédant à la préparation des cuirs en croûte par foulage, battage, dérayage, rebroussage et mise au vent, en vue de leur utilisation.

CORROZET (Gilles), écrivain et libraire français (Paris 1510 - *id.* 1568). Il mit en vers les *Fables* d'Esope et publia la *Fleur des antiquités de Paris* (1532), ouvrage refondu en 1550, et qui est un guide pour l'histoire et la topographie de Paris.

CORRUPTEUR, TRICE adj. et n. (lat. *corruptor, -trix*). Qui corrompt, gâte le goût, le jugement, le langage. ‖ Qui détruit ce qu'il y a de sain, d'honnête dans l'âme ; qui déprave, pervertit : *L'admiration est corrompue et corruptrice* (Vigny). ‖ *Particul.* Qui achète, soudoie quelqu'un.

CORRUPTIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est corruptible.

CORRUPTIBLE adj. (lat. ecclés. *corruptibilis*). Sujet à la corruption matérielle : *Les corps les plus humides sont les plus corruptibles.* ‖ Sujet à la corruption morale ; capable de se laisser séduire : *Des juges ignorants et corruptibles* (Lesage).

corruptio optimi pessima, mots lat. signif. *la corruption de ce qu'il y a de meilleur est la pire*, maxime de l'Antiquité que l'on applique à l'autorité quand elle devient despotique, à la religion quand elle devient intolérante et fanatique, etc.

CORRUPTION n. f. (lat. *corruptio*). Action de corrompre, de putréfier ; état de ce qui est corrompu, putréfié : *La corruption des viandes est attribuée aux ferments.* ‖ — *Fig.* Action de corrompre, de gâter le jugement, le goût, le langage. ‖ *Particul.* Altération d'un texte, d'un mot. ‖ Action de corrompre, d'altérer ce qu'il y a de sain, d'honnête dans l'âme ; état de l'âme ainsi corrompue : *Vous sonderez combien est profonde la corruption féminine* (Balzac). ‖ Action de séduire par de l'argent, des présents, des promesses ; état de la personne séduite : *Marchandage électoral, brigue, corruption, ces tares se retrouvent dans les mœurs politiques du Saint-Empire* (Bainville).

— Dr. pén. *Corruption de fonctionnaires et d'employés*, v. part. *encycl.* ‖ *Corruption électorale*, délit consistant à fausser, par des dons et des promesses, l'exercice du droit de suffrage. (La loi frappe de la même peine les deux auteurs du pacte de corruption : celui qui corrompt, et celui qui se laisse corrompre. La difficulté de faire la preuve du fait de corruption a amené le législateur à chercher des garanties de sincérité en assurant le secret du vote [isoloir, vote sous enveloppe]. La corruption peut être une cause d'annulation de l'élection si elle a été de nature à fausser les résultats du scrutin.) ‖ *Corruption de mineurs*, excitation de mineurs* à la débauche.

— Encycl. Dr. pén. *Corruption de fonctionnaires et d'employés.* Sous le nom de *corruption*, la loi pénale vise deux infractions distinctes : celle qui consiste à se laisser corrompre, c'est-à-dire à trafiquer de son autorité ou de son emploi (corruption passive), et celle qui consiste à corrompre (corruption active). Le Code pénal de 1810 ne punissait que la corruption des fonctionnaires publics. Des textes successifs ont appliqué les mêmes dispositions aux arbitres, aux experts, aux personnes investies d'un mandat électif et aux employés d'entreprises privées.

CORSAC n. m. (russe *korsak*). Petit renard de couleur isabelle pâle, aux oreilles courtes, qui habite les plaines s'étendant de la Volga au Baïkal et à la Chine. (*Syn.* ADIRE.)

CORSAGE n. m. (de *corps*). Vêtement ou partie de vêtement féminin qui recouvre le buste : *Eglé cédant enfin dégrafe son corsage* (Samain).

— Langue class. Buste, partie du corps comprise entre le cou et les hanches : *Achille était haut de corsage* (Malherbe).

— Vénér. *Corsage d'un cerf*, son poitrail. ‖ *Un cerf fort de corsage*, un cerf gros.

— Encycl. Cost. Autrefois, le *corsage* se composait d'une doublure vague ou ajustée, sur laquelle était drapée une blouse. Aujourd'hui, on appelle « corsage » la partie haute d'une robe. Le corsage *mobile* ou *indépendant*, que l'on porte avec une jupe, est généralement en tissu différent de celle-ci et, suivant sa forme, il prend différents noms : *blouse, bustier, chemisette, chemisier*, etc.

CORSAIRE n. et adj. (ital. *corsaro*, pirate). Autref., navire armé en course par des particuliers, avec l'autorisation du gouvernement : *Armer un corsaire. Bâtiment corsaire.* ‖ Capitaine ou matelot d'un vaisseau de course : *Un corsaire génois l'enleva aux Vénitiens* (Chateaubriand). ‖ *Fig.* Homme cupide, dur : *Mes créanciers sont des corsaires* (Béranger).

— Cost. Vêtement féminin, en toile, composé d'un pantalon collant laissant paraître la naissance du mollet, et s'accompagnant d'une veste également courte (XXe s.).

— Dr. intern. et mar. V. COURSE.

— Jeux. Une des combinaisons du solitaire. (V. CROQUET.)

— Encycl. Alors que le pirate n'était qu'un bandit des mers, attaquant tout ce qui lui tombait sous la main, y compris les navires de sa propre nation, le *corsaire* recevait de son souverain une *lettre de marque* l'autorisant à courir sus aux navires de commerce ennemis. Beaucoup de corsaires appartenaient d'ailleurs à la marine royale, tels Jean Bart, Duguay-Trouin, Forbin, etc. D'autres, comme Surcouf, étaient des capitaines au long cours. La légitimité des prises faites par les corsaires devait être reconnue par un tribunal spécial, dit *cour des prises*. Aux XVIIe et XVIIIe s., la course* rapporta de si beaux bénéfices que la Cour et les ministres y investirent d'importants capitaux. Elle fut supprimée par le Congrès de Paris, en 1856, et cette décision fut progressivement adoptée par tous les pays maritimes. Au cours de la Première Guerre mondiale, la course fut reprise, du côté allemand, par des navires militaires (croiseurs *Leipzig, Emden*) ou des navires de commerce réquisitionnés (*Moewe, Wolf*, etc.). Par extension, on donna parfois en 1939-1945, le nom de « corsaire » à un croiseur de bataille ou à un hydravion multimoteur à grand rayon d'action, effectuant un raid au large contre les navires marchands de l'adversaire. (→ Biblio.)

Corsaire, cruiser à voiles pour la petite croisière. Le *Corsaire* a été dessiné en 1954 par J. J. Herbulot, dans le dessein de procurer à un prix abordable un bateau de petite croisière habitable par deux ou trois adultes. C'est un *dériveur* lesté à bouchains vifs, pratiquement inchavirable, bordé en contreplaqué marine. Le gréement est *marconi* et comporte une *grand-voile*, un *foc* ou un *tourmentin* et un *spinnaker*. La cabine a une hauteur sous barrots de 1,25 m et donne un confort convenable. Le *Corsaire* est facilement transportable sur une remorque et ses caractéristiques sont : longueur 5,50 m, largeur 1,90 m, tirant d'eau dérive basse 1 m, lest 150 kg, déplacement 435 kg, surface de voilure 17,25 m².

Corsaire (LE) [*The Corsair*], poème en trois chants de Byron (1814). Le héros, Conrad, chef d'une bande de pirates, est un aventurier chez qui l'instinct de la violence et le goût de l'action n'empêchent pas la noblesse des sentiments chevaleresques.

CORSE (ÎLE DE), île française de la Méditerranée, formant un département ; 8 722 km² ; 275 500 hab. (d'après le recensement de 1962). [Les évaluations de l'Institut national de la statistique et des études économiques sont très inférieures à ce chiffre.] Ch.-l. *Ajaccio*. La Corse a 5 arrond. (*Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Sartène*), 62 cant. et 367 comm. Elle appartient à la IXe région militaire (Marseille), ressortit à la cour d'appel de Bastia, à l'académie d'Aix-Marseille et à l'archevêché d'Aix-en-Provence.

Phot. Ed. du Compas, Lapie.

Calvi

Géographie.

La Corse est une île très montagneuse, dont le point culminant, le *monte Cinto*, atteint 2 710 m d'altitude. Mais il faut y distinguer deux domaines sensiblement différents. La partie occidentale et méridionale de l'île est entièrement formée de roches cristallines qui ont été brutalement relevées à une époque géologique récente : ce sont elles qui portent les plus hauts sommets (Cinto, monte Rotondo [2 625 m], monte d'Oro [2 391 m], monte Renoso [2 357 m], Incudine [2 136 m]) ; l'érosion y a entaillé des gorges et de profondes vallées, et les crêtes, déchiquetées, forment souvent des paysages étranges, qui comptent parmi les plus célèbres du pays (aiguilles de Bavella). La côte est caractérisée par les immenses baies triangulaires que dominent des rivages escarpés et sauvages : golfes de Porto, de Sagone, d'Ajaccio et de Valinco. La partie orientale de la Corse montre une structure géologique compliquée : des schistes cristallins y sont violemment plissés. En revanche, le relief est moins hardi que vers l'O., et les crêtes, souvent arrondies, ne dépassent guère 1 500 m d'altitude. Mais ce sont surtout les régions côtières qui marquent la plus vive opposition avec les pays de l'intérieur : au S. de Bastia s'étend une plaine littorale monotone qui forme un rivage rectiligne ; de grands étangs sont limités vers la mer par d'étroits cordons sableux. Les diverses nuances du climat et les types de végétation naturelle qui les accompagnent caractérisent autant que le relief les paysages variés qui se partagent la Corse : les régions littorales et les basses vallées (jusque vers 600 m d'alt.) sont le domaine du climat méditerranéen le plus affirmé, avec des étés chauds et arides et des hivers doux ; les pluies se produisent surtout au printemps et en automne. Les forêts ont été détruites depuis longtemps par l'homme, et elles ont été remplacées par des maquis plus ou moins touffus, formés de cistes, de lentisques, de bruyères. Dans certains secteurs littoraux et notamment vers Sartène, les chaleurs torrides de l'été amènent les paysans à gagner la montagne, plus accueillante en cette saison. En effet, au-dessus de cette zone, l'été devient beaucoup plus supportable ; en revanche, les hivers sont moins cléments et la neige fait son apparition. Entre 700 et 900 m s'étendent de vastes forêts de châtaigniers, qui ont longtemps fourni une ressource alimentaire essentielle. Au-dessus apparaissent des boisements formés de pins et de hêtres. Enfin, l'île possède des massifs assez élevés pour que l'étage formé par les prairies d'altitude soit bien représenté et donne lieu à des mouvements de transhumance.

C'est dans l'exploitation de ses terroirs variés que la Corse trouvait autrefois l'essentiel de ses ressources. Aujourd'hui, la polyculture de type méditerranéen (blé, olivier, vigne) ne joue plus qu'un rôle secondaire. Certains secteurs pourtant, comme la péninsule du cap Corse, se sont spécialisés dans la culture de la vigne et dans la production de vins doux. Les cultures fruitières se sont développées considérablement depuis quelques années dans la plaine orientale. L'élevage tient une place relative plus grande que dans le passé : en effet, la Corse a trouvé un débouché intéressant dans la fabrication de fromages de brebis, qui sont exportés sur le continent et affinés dans les caves de Roquefort. L'élevage

Armes de la CORSE

D'argent à la tête de Maure de sable tortillée du champ

la Pietra Tafonata et les Cinque Frati vus de Casamaccioli, au-dessus du Golo

Phot. Boucher-Multiphoto, Marinie-Atlas-Photo.

Saint-Pierre-de-Venaco

tour génoise à Sagone

corselet (arm.)

du gros bétail reste médiocre. En dehors du travail du bois, l'industrie n'est représentée que par des activités négligeables. La pêche, enfin, ne fournit que des ressources secondaires. Au total, l'activité économique du département, qui est l'un des derniers de la France pour son « produit départemental », est très faible.

Toutefois, l'île tire des ressources appréciables d'une fonction originale : c'est une pépinière d'innombrables fonctionnaires ; ils rapportent des sommes importantes au pays par leurs pensions ou leurs retraites. Enfin, le tourisme se développe constamment, car l' « île de Beauté » est certainement l'un des départements français qui offre le plus d'attraits. (→ Biblio.)

département de la Corse

population active employée dans

- ***l'agriculture et la pêche : 47 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 23 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 30 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

1,9 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 87e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 33***
  France entière : moyen 100

Histoire.

La Corse fut occupée très tôt par des populations vraisemblablement d'origine ibère et celto-ligure, qui ont laissé un certain nombre de monuments mégalithiques. Connue sous le nom de *Kyrnos* ou *Cyrnos*, l'île fut abordée au cours du Ier miliénaire av. J.-C. par les commerçants phéniciens, par les Phocéens, qui, en 564, fondèrent *Alalia*, près de l'estuaire du Tavignano, par les Etrusques, qui expulsèrent les Phocéens en 535, par les Syracusains au S., et enfin par les Carthaginois. Tous ces peuples n'occupèrent que des territoires discontinus, en bordure des rivages de l'île, mais les Romains conquirent entièrement la Corse, au prix d'une lutte qui se prolongea près d'un siècle (260-162), par suite de la résistance acharnée des Corses. La civilisation latine pénétra largement dans l'île : les Romains établirent des colonies (Mariani), des bourgs ; ils ouvrirent de grandes exploitations rurales, fondèrent des marchés, équipèrent un certain nombre de sources thermales, qui devinrent des stations fréquentées. La Corse ne subit guère de dommages de la part des Vandales, mais souffrit beaucoup de la domination byzantine aux VIe et VIIe s. L'influence pontificale grandit alors en Corse, où saint Grégoire le Grand créa des basiliques et des évêchés. Du IXe au XIe s., les Sarrasins pillèrent les côtes corses, qui furent abandonnées par la population, et s'installèrent dans les régions les plus accessibles. Lorsqu'ils furent définitivement expulsés, le Saint-Siège confia l'administration de l'île à l'archevêque de Pise (1078). Les Pisans menèrent à bien une très belle œuvre de reconstruction, dont témoignent encore des ponts et des basiliques, comme celles de Nebbio et de Murato (XIIe-XIVe s.). Les Génois pénétrèrent en Corse à partir de 1132 et se substituèrent lentement aux Pisans, malgré les efforts de Sinucello della Rocca, dit Giudice de Cinarca, en faveur de l'unité et de l'indépendance. Gênes exploita la Corse à partir de 1347 et se heurta à une résistance sans cesse renaissante, mais qui fut impuissante à aboutir, par suite du morcellement du pays et de la désunion que cette situation favorisait. Sur l'initiative de Sambucuccio d'Alando, le Nord-Est de l'île conclut un accord avec Gênes, qui, avec l'assistance d'un conseil de six Corses, assura la sécurité et la justice contre un tribut annuel (1359). La région visée par cet accord devint la *Terra del comune*, ou Terre du commun, alors que le Sud conservait une organisation féodale. Gênes confia bientôt l'administration de l'île à une société privée, la *Maona*, qui reçut le monopole du commerce entre la Corse et le continent. Les multiples difficultés auxquelles Gênes se heurtait furent à l'origine d'un appel au roi de France. Le maréchal Boucicaut, au nom de Charles VI, gouverna la Corse de 1396 à 1409. Les rois d'Aragon intervinrent aussi en Corse au début du XVe s., soutenus par Vincentello d'Istria, comte de Cinarca, qui fit édifier la citadelle de Corte. Après l'abandon de la tentative de domination aragonaise (1434), Gênes confia en 1453 l'administration de la Corse à la Banque de Saint-Georges, qui laissa l'île à l'abandon. Après une courte période de souveraineté milanaise (1463-1478), la Banque de Saint-Georges mena une lutte violente contre les féodaux du Sud, qui fut à l'origine de la première émigration corse vers la France et de la fondation par François Ier d'un régiment corse (1485-1505). Le commandant de ce régiment, Sampiero d'Ornano, conquit plus tard la Corse sur les Génois, alliés de Charles Quint (1553), mais l'île fut, par le traité de Cateau-Cambrésis, restituée en 1559. Sampiero d'Ornano reprit la lutte peu après et s'identifia à la cause de l'indépendance corse au point d'être appelé Sampiero Corso. Après sa mort (1567), les *Statuti civili e criminali* (1571) réglèrent pour longtemps les rapports entre la Corse et la république de Gênes, qui avait repris l'administration de l'île à la Banque de Saint-Georges en 1563.

Les lourdes charges imposées par Gênes, la négligence des représentants de la République en Corse, qui n'essayèrent jamais de mettre en application les nombreux plans élaborés à Gênes, et les pillages des Barbaresques ruinèrent la Corse. En 1729, l'île se révolta de nouveau à propos d'une imposition supplémentaire ; le mouvement se propagea dans une ambiance de mécontentement général dû à la désorganisation de l'économie et au refus des Génois de faire participer les Corses au gouvernement de l'île. La lutte se poursuivit jusqu'en 1768, marquée par la royauté éphémère de Théodore de Neuhof en 1736. Les Génois recherchèrent successivement l'aide de l'Empire germanique (1731-1732), puis de la France (1738-1740 et 1743-1752), qui chercha à rallier les Corses (création du Royal-Corse par Louis XV, 1739) plutôt qu'à réprimer la révolte, qui se développa et s'organisa méthodiquement après que Pascal Paoli* eut été élu général en chef en 1755. Mais, à la suite du traité de Paris (1763), qui consacrait la perte de la plupart des colonies françaises, Choiseul chercha une compensation en Corse : par la convention de Compiègne (1764) et le traité de Versailles (1768), Gênes céda l'île à la France. Alors que la Corse s'était soulevée tout entière contre Gênes, une large partie de la population était favorable à la France, et Paoli, malgré plusieurs succès en 1768, dut quitter la Corse à la suite du combat de Pontenuovo (8 mai 1769). Le maintien d'institutions traditionnelles, la création d'états provinciaux et d'une cour souveraine de justice permirent à la Corse de bénéficier d'une certaine autonomie, qui fut mise en valeur sous l'impulsion du lieutenant général de Marbeuf (1768-1786).

La tentative de sécession menée par Paoli et soutenue par l'Angleterre (1793-1795) fut étouffée par Bonaparte (1796), dont l'accession à l'empire lia définitivement la Corse à la France, malgré la politique rigoureuse de l'Empereur envers ses compatriotes. Mais la sévérité du maintien de l'ordre, confié à l'armée, fut compensée par le régime fiscal et douanier privilégié instauré par les arrêtés Miot, encore en vigueur. Au cours du XIXe s. et de la première moitié du XXe, la Corse, isolée, montagneuse, sans ressources industrielles, dont la technique agricole est très retardataire, subit une grave crise économique. En grand nombre, les Corses quittent leur pays pour la France ou les territoires d'outre-mer. Entre les deux guerres mondiales, l'Italie revendique la Corse, mais trouve peu d'échos dans l'île même. Fred Scamaroni organise la résistance en avril 1941, mais les troupes italiennes, suivies par les Allemands, débarquent en 1942. La Corse fut le premier département libéré par les troupes françaises transportées d'Afrique (sur l'initiative du général Giraud et sous le commandement du général H. Martin) sur les seuls bâtiments de la flotte française, du 13 au 17 septembre 1943, après le soulèvement d'Ajaccio contre les Allemands à la nouvelle de la capitulation italienne du 8 septembre, tandis que les patriotes, sous la direction du *Front national**, harcelaient les troupes allemandes en retraite. En mai 1958, des comités de salut public se constituèrent en Corse sur le modèle de celui d'Alger. (→ Biblio.)

CORSE (CAP), péninsule de la Corse, formant l'extrémité septentrionale de l'île et culminant au *monte Stello* (1 305 m). Le terme de *cap Corse*, qui ne s'applique pas à une avancée de terre bien individualisée, désigne aussi l'ensemble de la côte, longue d'une dizaine de kilomètres, qui marque l'extrémité de la péninsule. Celle-ci est une longue arête schisteuse, d'une quarantaine de kilomètres ; de nombreux hameaux y pratiquent la polyculture (vigne, céréales, olivier, élevage du gros bétail.)

CORSE adj. et n. Qui se rapporte à la Corse ; habitant ou originaire de cette île.

— Zootechn. *Mouton corse*, race de moutons de petite taille, très rustiques, exploitée pour la production laitière des brebis (fabrication de fromages locaux et de fromage de Roquefort).

— ALLUS. LITTÉR. ***Corse à cheveux plats,*** expression du poète Aug. Barbier désignant Bonaparte dans la pièce des *Iambes* connue sous le titre de « la Cavale » (le vrai titre étant « l'Idole ») :

Ô Corse à cheveux plats, que ta France était belle!

CORSÉ, E adj. (de *corps*). Qui a du corps, de la consistance (vieilli) : *Drap, cheval corsé.* ‖ Qui a un goût relevé : *Sauce corsée. Vin corsé.* ‖ Plantureux, copieux : *Repas corsé.* ‖ — *Fig.* Qui contient des détails scabreux : *Histoire corsée.* ‖ Qui est d'importance : *Affaire corsée. Semonce corsée.*

CORSELET n. m. Arm. Corps de cuirasse, composé d'un plastron et d'une dossière, sans garde-rein ni tassettes : *L'infanterie de François Ier portait le corselet.*

— Entom. Partie antérieure du thorax des insectes, placée entre la tête et la région postérieure ou abdominale. (Le corselet des coléoptères, des hémiptères, des orthoptères est formé par le prothorax seul. Chez les diptères, les hyménoptères, les papillons ou lépidoptères, le thorax entier forme le corselet.)

— Mod. et cost. Sorte de bustier. ‖ Soutien-gorge qui a pour objet de maintenir sous les aisselles des dessous de bras en tissu caoutchouté. ‖ Corsage d'un costume régional, que l'on lace par-devant.

— ENCYCL. Arm. Le *corselet*, armure défensive endossée avec le collet de buffle et les manches de mailles, apparaît avec l'emploi de la poudre. Couvrant la partie supérieure du corps, il fut seul conservé par la suite. Sous Henri IV, on appelait, par extension, *corselets* les piquiers et les hallebardiers.

CORSÈQUE ou **CORSESQUE** n. f. (de *Corse*, pays probable d'origine). Pertuisane à oreillons pointus, en usage au XVIe s. comme arme de cérémonie de l'infanterie.

CORSER v. tr. (de *corps*). Donner du corps, de la force, de la saveur : *Corser du vin.* ‖ *Corser un repas*, le rendre plus copieux. ‖ *Fig. L'histoire, l'affaire se corse*, se complique, devient plus palpitante.

CORSES n. m. pl. Soldats de la milice pontificale, au XVIe et au XVIIe s., que le pape licencia après qu'ils eurent insulté, en 1662, plusieurs Français faisant escorte à Charles, duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome.

CORSET n. m. (de *corps*). Sous-vêtement plus ou moins baleiné, destiné à maintenir le buste et les hanches, et à supporter les bas à l'aide de jarretelles. (V. part. *encycl.*) ‖ *Corset orthopédique*, corset qui a pour objet soit de redresser les déviations de la colonne vertébrale (scoliose, cyphose bénignes), soit d'éviter leur aggravation, comme dans les déformations pottiques, ou, encore, de soulager les articulations intervertébrales (lombalgies). [On emploie, selon les cas, des corsets plâtrés moulés sur l'individu ou bien des ceintures métalliques rembourrées.]

— Arboric. Appareil dont on entoure les jeunes arbres, pour les défendre contre toutes les causes extérieures qui menacent de les mutiler ou de les ébranler, et surtout contre

Phot. Atlas-photo, Marinie-Atlas-photo, Larousse.

les déprédations des animaux domestiques ou le choc des instruments aratoires. (On les construit en fer, en lattes de bois, en pieux. Parfois, on entoure l'arbre d'une tresse de paille ou d'un faisceau de branches épineuses, réunies par des fils de fer.)

— ENCYCL. Cost. anc. Les femmes grecques et romaines avaient l'équivalent du *corset*, les premières dans le *strophion*, le *stêthodesmis*, les autres dans la *taenia*, la *zona*, les *fasciae mamillares*, etc., systèmes de bandelettes d'étoffe ou de cuir.

Au Moyen Age, la large ceinture, portée assez haut, fait office de corset. Au XIIIe s., les « corsets » sont des robes qui se mettent sur la *cotte*, ou *gonelle*, et dont la forme a varié. Des poches rembourrées et piquées, cousues à la chemise, donnent plus de saillie aux seins sous François Ier, et la basquine, fortement serrée sur le buste, doublée d'abord d'une toile apprêtée qui lui donne de la raideur, ne tarde pas à se garnir d'une armature de métal. Sous Charles IX, c'est le corps piqué, avec son busc et avec ses éclisses de bois ou de métal, qui déforme le corps et le met au supplice. Puis ce sont les *corys*, faits de bougran et bardés de baleines de tous les côtés, et parfois de fer, qui dominent jusqu'à la fin du XVIIIe s.

La Révolution en revint aux ceintures et aux bandelettes grecques et romaines. Sous la Restauration, le corset baleiné reprit toute sa faveur, qui dura jusqu'au début du XXe s. Il a été depuis remplacé par la gaine.

Les hommes ont porté, au Moyen Age, des surcots fendus sur le côté et pourvus ou non de manches, qu'on peut à la rigueur assimiler à des corsets ; au XIXe s., certains hommes portèrent un corset ajusté.

CORSET-BRASSIÈRE n. m. Bande de toile double, croisée dans le dos, destinée à maintenir les reins et le ventre du bébé, et sur laquelle on attache les couches et la culotte. ‖ Pl. *des* CORSETS-BRASSIÈRES.

CORSET - CEINTURE n. m. Sous-vêtement baleiné que portent certains hommes. ‖ Pl. *des* CORSETS-CEINTURES.

CORSETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Mettre un corset à.

— ***Se corseter*** v. pr. Mettre son corset, ou sa gaine, ou son combiné.

CORSETIER, ÈRE n. et adj. Celui, celle qui fait des corsets.

CÔRSEUL, comm. des Côtes-du-Nord (arrond. de Dinan), au N.-O. de Dinan ; 2 620 hab. (460 aggl.). Vestiges antiques d'une cité des Curiosolites, peuple de l'Armorique.

CORSHAM, v. de Grande-Bretagne (Wiltshire), dans la partie méridionale des Cotswold Hills ; 3 750 hab. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les carrières de la région ont été utilisées pour protéger les collections des musées et pour monter des avions dans des ateliers souterrains.

CORSICO, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Milan), dans la grande banlieue de Milan ; 18 900 hab. Papeteries importantes.

CORSIN n. m. (anc. franç. *Corssin ;* du bas lat. *Caorcinus,* habitant de Cahors). N'est usité, avec le sens d' « usurier », que dans la locution : *Enlever quelqu'un comme un corsin* ou, par corruption, *un corps saint,* l'enlever de vive force. (Le pape Jean XXII avait attiré auprès de lui, de Cahors, sa ville natale, à Avignon, une foule de petits financiers qui avaient le privilège de faire rentrer certains impôts. Leurs vexations les rendaient si odieux qu'on les chassait de partout, et qu'on les enlevait pour les faire disparaître.)

CORSINI, ancienne famille de Florence, qui devint aussi une famille romaine à partir du XVIe s. Ses membres les plus connus sont : saint ANDRÉ* (1301-1373) ; — LORENZO (1652-1740), élu pape, en 1730, sous le nom de Clément XII* ; — NERI, cardinal (Florence 1685 - Rome 1770), qui gouverna effectivement l'Eglise pendant les dernières années du pontificat de Clément XII, son oncle, devenu aveugle.

Corsini (PALAIS), un des plus beaux palais de Rome, jadis propriété des Riarii, neveux de Sixte IV, habité de 1688 à 1689 par la reine Christine de Suède, qui y mourut. Transformé de 1729 à 1732, par F. Fuga, pour le cardinal Neri Corsini, neveu de Clément XII, il abrita longtemps la galerie nationale d'Art ancien, et contient aujourd'hui la bibliothèque Corsini.

CORSO n. m. Nom que les Italiens donnent à leurs promenades publiques : *Un palazzo confortable sur le corso Victor-Emmanuel* (A. Theuriet) ‖ *Absol.* Nom donné à la rue principale de Rome, et qui partage la ville en deux, de la piazza del Popolo à la piazza Venezia, sur le tracé de l'antique via Flaminia. (On y faisait jadis les *courses de Barberi.* Une célèbre foire s'y tient, à l'époque du carnaval.) [Prend une majuscule en ce sens.] ‖ *Par extens.* Cortège de chars : *Un corso aux flambeaux.*

CORSSEN (Wilhelm), philologue allemand (Brême 1820 - Berlin 1875). Il s'est consacré à l'étude des dialectes de l'ancienne Italie, en particulier de l'étrusque.

CORT (Cornelis), graveur et dessinateur hollandais (Hoorn 1533 - Rome v. 1578). Elève de Hieronymus Cock, il commença à graver à Anvers les œuvres de Frans Floris, des portraits de peintres allemands, et ses propres paysages. Il se rendit à Venise, où il travailla pour Titien, et ensuite à Rome, où il fonda une école de graveurs, dans laquelle se formèrent Agostino Carrache, Philippe Joye et Philippe Thomassin. Cort a gravé d'après Raphaël, Tintoret, Zuccari, etc. Venant après le fécond Marc-Antonio, il a su renouveler la gravure de reproduction en imaginant des tailles spéciales pour la représentation de chaque matière (étoffes, en particulier) ; ce style fut utilisé jusqu'au XIXe s. ; on le dit « académique ».

CORTA (Charles), homme politique français (Bayonne 1805 - Angoumé, Landes, 1870). Avocat, député de 1852 à 1863, il devint, au Mexique, président de la commission des finances de l'empire de Maximilien. Il fut élu sénateur en 1865.

CORTADA n. f. (mot esp.). A la pelote basque, balle rasante lancée avec force de droite à gauche ou de gauche à droite, au ras de la raie horizontale.

CORTAMBERT (Pierre François Eugène), géographe français (Toulouse 1805 - Paris 1881). Il fut bibliothécaire au département des cartes et plans à la Bibliothèque nationale, et contribua au progrès et à la vulgarisation des études géographiques en France, par la publication d'une série de livres classiques. — Son fils, RICHARD (Paris 1836 - Hyères 1884), a fait également partie de la section géographique de la Bibliothèque nationale. On lui doit une *Nouvelle Histoire des voyages et des grandes découvertes géographiques* (1885).

CORTE, ch.-l. d'arrond. de la Corse, dans le centre de l'île, au confluent de la Restonica et du Tavignano ; 5 491 hab. (5 268 aggl.) [*Cortenois*]. Capitale de la Corse de 1755 à 1769, cette ville forte est adossée à un rocher escarpé qui porte la citadelle : le quartier moderne s'étend à son pied, près de la route d'Ajaccio à Bastia. Eglise de l'Annonciation, du XVIIe s. Palais national, où Paoli établit le siège de son gouvernement (auj. musée d'histoire corse et bibliothèque). Corte est un centre touristique fréquenté. Patrie de Joseph Bonaparte. — L'arrond. a 16 cant., 110 comm. et 45 018 hab.

CORTEBARBE ou **COURTEBARBE,** poète français du XIIIe s. Il est l'auteur du fabliau *les Trois* Aveugles de Compiègne.*

CORTÈGE n. m. (ital. *corteggio ;* de *corte,* cour). Suite de personnes qui en accompagnent une autre pour lui faire honneur : *Tu revois ta jeunesse et ta chère villa | Et le flamine rouge avec son blanc cortège* (Heredia). ‖ *Par extens.* Groupe de personnes ou d'animaux qui suit quelqu'un ou quelque chose : *Le hideux cauchemar qui me hante | N'a pas de trêve et va furieux, fou, jaloux | Se multipliant comme un cortège de loups* (Verlaine). ‖ *Fig.* Ce qui accompagne : *Toutes les petites habitudes de sa vie* [...] *avaient fait un cortège de petites notoriétés à sa célébrité croissante* (Maupassant).

CORTEMAGGIORE, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Plaisance), sur l'Adda, affluent du Pô ; 6 000 hab. Exploitation de méthane et de pétrole. Le gaz est transporté vers Turin, Gênes et Bologne, et le pétrole est raffiné sur place.

CORTE REAL, famille de navigateurs portugais du XVIe s. Le plus jeune des trois frères, GASPAR, parvint dès 1500 à la Terre-Verte (côte sud du Labrador ou partie septentrionale de Terre-Neuve) ; il y repartit en 1501, mais il ne revint pas. — Son frère aîné, MIGUEL, gagna en 1502 les parages de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent, mais s'y perdit à son tour.

CORTE REAL (Jerónimo), poète et peintre portugais (Lisbonne 1535 - Vale de Palma 1588). Il servit aux Indes et en Afrique. Ses contemporains l'égalaient, non sans exagération, à Camões, pour ses trois poèmes : *Second Siège de Diu* (1574), *l'Austriade,* en espagnol (1578), et *le Naufrage de Sepúlveda* (1594).

CORTES [tɛs] n. f. pl. (mot esp.). Assemblée politique espagnole. (On écrit souvent *Cortès* en franç.)

— ENCYCL. Très anciennes, puisqu'elles fonctionnèrent pour la première fois en León dès 1188, les *Cortes* sont essentiellement des assemblées de caractère local. Elles se constituèrent dans le cadre des anciennes unités territoriales. Seuls les rois de Castille réussirent à tenir des Cortes générales au XIIIe s., institution qui devint définitive au XIVe s.

Le mode de réunion différa suivant les régions : si dans le royaume de Castille le souverain resta maître de la date de réunion, en Aragon le roi était contraint par serment (depuis 1301 pour la Catalogne, et depuis 1307 pour l'Aragon) de convoquer des assemblées une ou deux fois par an. La grande originalité des Cortes résida dans leur composition : outre des nobles et des clercs, elles comprirent des procurateurs élus par les villes. Pour tous les délégués, la convocation était laissée à la volonté du roi en Castille, tandis qu'en Aragon elle était de droit.

Le rôle des Cortes était variable suivant les royaumes. Les assemblées consentaient partout les subsides au roi et leur augmentation éventuelle. Elles recevaient du roi le serment de fidélité aux *fueros* (lois) du pays. Mais, en outre, les Cortes furent amenées à jouer un rôle politique. En Castille, elles reconnaissaient le nouveau souverain en lui prêtant serment de fidélité, légitimant ainsi des successions contestées (1276, 1295) ou des conseils de régence de rois mineurs (Ferdinand IV [1295-1302], Alphonse XI [1312-1325]). En Aragon, lorsque le roi mourait sans héritiers directs, les Cortes se réunissaient spécialement, sous le nom de « Parlement », pour élire le nouveau souverain (ainsi, en 1134, pour Ramire le Moine).

D'autre part, les Cortes eurent très tôt la possibilité d'exprimer par des pétitions unanimes leurs doléances (*greujès* ou *agravios*). Ce système a été surtout efficace en Aragon, où, à la différence de la Castille, l'étude de ces enquêtes précédait la prise en considération des demandes royales. Dans ce dernier royaume, le rôle politique et législatif des Cortes fut plus accentué ; les assemblées décidaient de la paix et de la guerre, et intervenaient même dans la nomination des ambassadeurs.

Les Cortes existèrent aussi au Portugal, sur le mode castillan, et en Navarre, sur le mode aragonais.

L'institution des Cortes atteignit son apogée dans la première moitié du XIVe s. : elle se maintint jusqu'au XVIIIe, mais son importance s'amenuisa au fur et à mesure que

corset en soie brodée début du XVIIIe s. *musée de Cluny*

palais Corsini

« **Serment des Cortes de Cadix** », par Casado del Alisal, *détail*

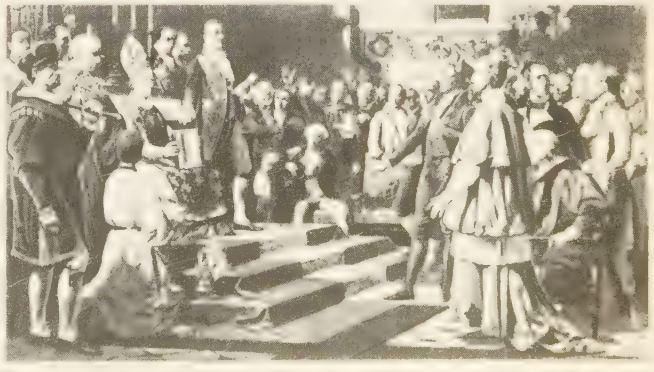

Phot. X, Anderson-Giraudon, Vernacci.

s'installait, puis se renforçait l'absolutisme royal. L'évolution commença en Castille avant même l'unification; les Rois Catholiques ne réunirent pas les Cortes entre 1480 et 1497. Après l'échec de la révolte des Comuneros (1520) sous Charles Ier (Charles Quint), l'indépendance des villes fut diminuée et, par conséquent, celle des Cortes. Bientôt, leurs membres furent choisis par le roi; ce fut d'abord le cas des nobles et des clercs; vers 1660, sous le règne de Philippe IV, il en fut de même des procurateurs des villes, en Castille.

Les Cortes continuaient à jouer leur rôle financier : mais la régente Marie-Anne d'Autriche (1665-1675) décréta que les municipalités auraient le droit d'accorder directement des subsides : les Cortes castillanes perdirent alors toute valeur et, sous Charles II, elles ne furent plus convoquées. L'institution ne subsista qu'en Aragon, mais dépourvue de toute importance.

L'idée de Cortes resta vivante; c'est pourquoi la Constitution napoléonienne de 1808 en reprit le nom, en le donnant à l'Assemblée législative, tandis que les insurgés en faisaient autant en 1810. Désormais, dans toutes les Constitutions du XIXe s., les « Cortes » s'identifieront, en Espagne comme au Portugal, au « Parlement », que celui-ci comporte une ou deux chambres élues. En 1942, le général Franco reprit le nom de « Cortes » pour une assemblée dont les membres, nommés par les syndicats étroitement contrôlés par l'Etat, n'ont d'autre rôle que d'élaborer et de préparer les lois.

CORTINA D'AMPEZZO

CORTÉS, départ. du nord-ouest du Honduras; 171 100 hab. Ch.-l. *San Pedro Sula*.

CORTÉS (Hernán), en franç. Fernand **Cortez**, conquérant espagnol du Mexique (Medellín, Estrémadure, 1485 - Castilleja de la Cuesta, près de Séville, 1547). De naissance noble, Cortés, après de brèves études de droit à Salamanque, partit en 1504 pour Saint-Domingue (Hispaniola), Il participa à la conquête de Cuba, à partir de 1511, sous le commandement de Diego Velázquez, qui lui confia, en 1518, la direction d'une expédition contre le Mexique, mais, pris de méfiance, la lui retira peu après. Dès qu'il connut le revirement de son chef, Cortés brusqua son départ. A la tête d'une faible troupe, il visita d'abord la côte du Yucatán, puis aborda à San Juan de Ulúa et, non loin de là, fonda, en avril 1519, la ville de Veracruz (dont le site a ensuite varié). S'élevant sur le plateau d'Anáhuac, où se trouvaient les principaux Etats indigènes, il vainquit le royaume de Tlaxcala, dont il se fit un allié fidèle contre la puissance aztèque. De là, il marcha sur Tenochtitlán (auj. Mexico), la capitale de cet empire aztèque dont la réputation de colossale richesse attirait les Espagnols. L'empereur Moctezuma, effrayé, préféra bien accueillir les nouveaux arrivants (nov. 1519) et reconnut même la suzeraineté du lointain Charles Quint. Mais les relations entre Espagnols et Aztèques, jamais confiantes, se tendirent bientôt, et Cortés, prenant prétexte du premier incident sérieux, s'empara de l'empereur comme otage.

Entre-temps, Velázquez avait porté plainte contre Cortés, décrété rebelle, et avait obtenu l'envoi contre ce dernier d'une troupe commandée par Narváez. Laissant une petite garnison à Tenochtitlán, Cortés alla à la rencontre de son adversaire et le vainquit facilement. Mais, à son retour, il trouva la capitale aztèque en révolte; Moctezuma fut tué, et, l'insurrection progressant, Cortés et ses compagnons assiégés durent se frayer un chemin hors de la ville, non sans de lourdes pertes (« Nuit triste » du 30 juin au 1er juill. 1520). Ils réussirent cependant à repousser l'armée aztèque à Otumba et rejoignirent Tlaxcala. Là, Cortés reconstitua ses forces et, reparaissant devant Tenochtitlán dans les derniers jours de 1520, l'investit méthodiquement. Après une défense acharnée, la cité aztèque fut prise et détruite en août 1521, et le dernier empereur, Cuauhtémoc, fait prisonnier, puis exécuté (1524). Tout l'empire aztèque était entre les mains du conquérant espagnol, qui agrandit même le domaine soumis vers le nord-ouest.

Ses victoires avaient momentanément restauré le crédit de Cortés, que Charles Quint nomma, en 1522, gouverneur général de la Nouvelle-Espagne, sa conquête. Cortés organisa le territoire à l'espagnole, mais avec une brutalité qui exaspérait les indigènes et aigrissait ses rivaux. Si son prodigieux succès lui avait valu une immense popularité auprès de l'opinion espagnole, la cour de Madrid n'en redoutait que davantage l'ambition du conquérant. Convoqué en Espagne par le Conseil des Indes en 1527, il se disculpa auprès du roi et retourna en Amérique avec de nouveaux honneurs, mais des pouvoirs diminués par la création d'une audiencia. Il explora alors la région du golfe de Californie. En 1541, il rentra dans sa patrie, et sa participation, la même année, à l'expédition d'Alger ne le sauva pas d'une complète disgrâce; il mourut dans l'isolement. (→ Biblio.)

Hernán CORTÉS
par Coello

les Espagnols
aux Indes occidentales
XVIe s.

CORTESE (Giulio Cesare), poète napolitain (Naples v. 1575 - *id.* entre 1621 et 1627). Il a créé la littérature de dialecte napolitain en écrivant des poèmes qui renferment des peintures très vives de la vie populaire à Naples : *La Vajasseide* (1615), *Micco Passaro* (1621).

CORTESI (Antonio), danseur et chorégraphe italien (Pavie 1796 - Florence 1879). Il commença sa carrière à Lisbonne, puis travailla longtemps en Italie, où il introduisit le ballet romantique; le premier, il régla à la Scala de Milan *la Sylphide de Taglioni* (1841) et *Giselle* (1843). Parmi ses ballets sont à citer : *les Derniers Jours de Missolonghi, la Juive de Tolède*, etc.

CORTÈTE (François DE), seigneur de Cambes et de Prades, poète agenais (près d'Agen v. 1585 - † 1667). Après avoir suivi la carrière des armes, il se retira dans ses terres de l'Agenais vers 1640. De ses divers ouvrages écrits en dialecte d'Agen, il faut surtout retenir trois pastorales théâtrales : *Miramoundo, Ramounet, Sancho Pansa*.

CORTEX n. m. (lat. *cortex*, écorce). Partie externe de tous les organes animaux ou végétaux à structure plus ou moins concentrique : *Cortex cérébral*. (On dit aussi souvent ÉCORCE dans le même sens.) [→ Biblio.] ‖ *Cortex surrénal*, partie périphérique de la glande surrénale*, qui sécrète les nombreuses hormones corticosurrénales.

CORTIC(O)-, élément tiré du lat. *cortex, corticis*, écorce, et entrant dans la composition de quelques mots.

CORTICAL, E, AUX adj. Anat. *Substance corticale*, nom donné à diverses substances qui forment la couche extérieure de certains organes : *La substance corticale du cerveau. La substance corticale des glandes surrénales.* — Bot. Qui a trait à l'écorce ou qui la constitue : *La couche corticale des lichens est constituée de filaments mycéliens.*

CORTICATÉ, E adj. Bot. Se dit du caryopse, ou fruit des graminées, quand il est recouvert par la valve supérieure de la glumelle et fortement adhérent.

CORTICATION n. f. Bot. Fait d'être entouré d'une écorce : *La cortication des cellules internodales des charas est faite d'une couche d'articles allongés.*

CORTICECTOMIE n. f. Chirurg. Ablation d'une partie du cortex cérébral, laissant intacte la substance blanche. (Syn. TOPECTOMIE.)

CORTICICOLE adj. Qui vit sous les écorces : *Les nitidules sont souvent corticicoles.*

CORTICIUM [sjɔm] n. m. Champignon basidiomycète. (*Corticium vagum* est l'agent du rhizoctone brun, maladie de diverses plantes, et en particulier de la pomme de terre. Famille des téléphoracées.)

CORTICOÏDE n. m. Biochim. Substance sécrétée par le cortex des glandes surrénales ou capable d'exciter la sécrétion de cet organe : *Les corticostéroïdes*, l'A. C. T. H. sont des corticoïdes.*

CORTICOSTÉROÏDE n. m. Biochim. et Pharm. Stéroïde* rencontré dans le cortex surrénal. (On a isolé plus de dix corticostéroïdes différents.)

CORTICOSTIMULINE n. f. Endocrinol. Hormone sécrétée par l'hypophyse, qui excite le cortex surrénal. (Syn. A. C. T. H., CORTICOTROPHINE.)

CORTICOSURRÉNAL, E, AUX adj. Endocrinol. Relatif au cortex surrénal.

CORTICOSURRÉNALOME n. m. Tumeur de l'écorce surrénale, observée surtout chez la femme. (Le syndrome provoqué par cette tumeur est caractérisé par de l'obésité, une pilosité importante, des vergetures et une tendance au virilisme.)

— ENCYCL. Les *corticosurrénalomes* bénins ou malins réalisent un hypercorticisme, souvent curable chirurgicalement. Biologiquement, ceux qui se manifestent par ces caractères cliniques s'accompagnent d'un excès d'hormones dosable dans les urines.

CORTICOTHÉRAPIE n. f. Emploi, dans un dessein thérapeutique, des hormones corticosurrénales ou de leurs dérivés.

CORTICOTROPE adj. Endocrinol. Qui possède des affinités pour le cortex surrénal. ‖ *Hormone corticotrope*, corticotrophine*.

CORTICOTROPHINE n. f. Endocrinol. Hormone hypophysaire qui stimule le cortex surrénal. (Syn. A. C. T. H., CORTICOSTIMULINE.) [L'emploi de la corticotrophine hypophysaire en thérapeutique permet de suspendre celui des corticostéroïdes et de rendre à la glande la possibilité de reprendre une fonction normale. La corticotrophine est également utilisée pour le diagnostic dans le test de Thorn*.]

CORTILE [le] n. m. (mot ital.). En Italie, cour intérieure, généralement à arcades, correspondant au *patio* espagnol.

CORTINA D'AMPEZZO, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. de Belluno), dans le val d'Ampezzo (Dolomites), drainé par la Boite; 7 000 hab. Située à 1 210 m, Cortina est un centre touristique, grâce à la beauté de ses paysages, à son climat ensoleillé, au nombre exceptionnel d'excursions offertes par les Dolomites.

CORTINAIRE n. m. (du lat. *cortina*, chaudron). Champignon basidiomycète, caracté-

Phot. Agence autonome de séjour et de tourisme, Giraudon, X.

risé par la présence d'une *cortine* et aussi par le changement de teinte des feuillets, qui deviennent bruns avec l'âge. (C'est un genre très riche en espèces de taille et de couleur variées; certains [*cortinaire violet*, par exemple] sont très vivement colorés. Les cortinaires sont comestibles; quelques-uns sont excellents [*cortinaire de Berkeley*], d'autres très médiocres [*cortinaire à pied courbe*].)

CORTINAL n. m. (lat. *cortinale;* de *cortina*, chaudron). Antiq. Cave où l'on faisait cuire le vin nouveau dans des chaudières.

CORTINE n. f. (lat. *cortina*). Antiq. Vase rond, sorte de chaudron à usages multiples. — Bot. Ensemble de filaments réunissant le bord du chapeau de certains champignons à la partie supérieure du pied. (Quand le champignon s'épanouit, la cortine se déchire en laissant quelques filaments peu apparents sur le chapeau, et, sur le pied, une sorte d'anneau, formé en général de filaments couleur de rouille ou de cannelle. Parfois, le réseau de filaments s'étend sur tout le pied.)
— Endocrinol. Ensemble d'hormones découvert en 1935 par le physiologiste américain Kendall. (La cortine est extraite du cortex surrénal.) Elle est actuellement supplantée par les hormones synthétiques : cortisone et dérivés, dans la plupart des cas.)

CORTINÉ, E adj. Bot. Muni d'une cortine : *Pied cortiné*.

CORTINES (Adolfo Ruiz). V. Ruiz Cortines.

CORTIQUEUX, EUSE adj. Se dit des fruits dont la pulpe est recouverte d'une enveloppe coriace, tels que l'arbouse, le citron, etc.

CORTISONE n. f. Endocrinol. Une des hormones sécrétées par le cortex de la glande surrénale, recherchée par une équipe de savants américains depuis 1929, créée synthétiquement depuis 1943, et possédant une action anti-inflammatoire importante.
— Encycl. La *cortisone* a donné des résultats parfois spectaculaires dans le traitement de la polyarthrite chronique évolutive, le rhumatisme articulaire aigu, le lupus érythémateux aigu disséminé, la goutte. L'administration de cette hormone n'est pas toujours sans danger, et nécessite un régime et une surveillance médicale stricts. D'autre part, ses heureux effets cessent souvent avec l'arrêt du traitement. On l'emploie à doses physiologiques dans l'insuffisance cortico-surrénale primitive ou d'origine hypophysaire, et à des doses beaucoup plus élevées dans la lutte contre les inflammations, l'allergie, certaines maladies du sang, etc. (→ Biblio.)

CORTON n. m. Vin de Bourgogne, que l'on récolte dans la commune d'Aloxe-Corton : *Du corton blanc*.
— Encycl. Les vins récoltés dans les environs d'Aloxe-Corton sont des vins rouges connus dans le commerce sous le nom de *corton;* mais le climat dont le nom a été ajouté à celui de la commune d'Aloxe fournit principalement des vins blancs, que l'on place parmi les meilleurs des grands vins bourguignons. Le corton, d'abord dur pendant les premières années qui suivent sa récolte, devient, avec l'âge, franc, moelleux, et acquiert un bouquet d'une remarquable finesse. A côté du climat de Corton, il faut citer les crus avoisinants : Charlemagne (blanc); les Chaumes, Clos du Roi, Renardes-Corton, puis les Bressandes, Combes, Fiètres, Grèves, Languettes, Meix, Perrières, Pougets, la Vigne-au-Saint (rouges).

CORTONA, v. d'Italie, en Toscane (prov. d'Arezzo), étagée sur une colline au-dessus du Val di Chiana; 26 700 hab. Evêché. Cette ville de fondation étrusque a conservé de son passé les restes d'une enceinte et de nombreuses églises. Musée étrusque. Patrie de Signorelli.

CORTONE (Pietro Berrettini da Cortona, dit **Pierre de**), peintre et architecte italien (Cortone 1596 - Rome 1669). Elève de Baccio Ciarpi à Florence, il vint avec lui à Rome en 1612. Il fut, avec le Bernin et Borromini, l'une des personnalités capitales du baroque romain. L'église Saint-Luc-et-Sainte-Martine, sur le Forum, pour laquelle il conçut une façade convexe, fut l'une des premières réalisations du nouveau style (1635). En 1655, P. de Cortone érigea, à Sainte-Marie-de-la-Paix, une façade avec un avant-corps circulaire entre deux ailes convexes, et, de 1656 à 1662, celle de Santa Maria in Via Lata, avec une superposition de portiques. Entretemps, il s'imposait aussi comme décorateur, avec des compositions en perspectives plafonnantes : *Gloire des Barberini*, au palais Barberini (1640); décor de plusieurs salles au palais Pitti de Florence (1637-1647); coupole de Santa Maria in Valicella, à Rome (1647-1651).

CORTOT (Jean-Pierre), sculpteur français (Paris 1787 - *id.* 1843). Prix de Rome en 1809, il fut membre de l'Institut (1825). On cite de lui : *le Soldat de Marathon annonçant la victoire* (1834, jardin des Tuileries), le fronton de la Chambre des députés (1842), *l'Apothéose de Napoléon* (arc de triomphe de l'Etoile), *Marie-Antoinette soutenue par la Religion* (Chapelle expiatoire). Ingres a fait de Cortot, dont l'art s'apparente au sien, un beau portrait (musée d'Alger).

CORTOT (Alfred), pianiste et chef d'orchestre français (Nyon, Suisse, 1877 - Lausanne 1962). Il fonde les Concerts Cortot et entreprend de nombreuses tournées internationales, où il s'affirme comme un des plus grands virtuoses français du piano. Il fonde en 1905, avec Thibaud et Casals, un trio qui connaît une renommée mondiale, ainsi que l'Ecole normale de musique. Auteur de *la Musique française de piano* (3 vol.), d'*Aspects de Chopin*, il publia aussi *les Principes rationnels de la technique pianistique*, un *Cours d'interprétation* et des *Conseils aux jeunes professeurs*. Il a été titulaire d'une classe de piano au Conservatoire de 1907 à 1920. (→ Biblio.)

CORTUSA n. f. (du botaniste italien *Cortusi*). Plante à fleurs roses, puis violacées, poussant dans les régions fraîches et humides. (Famille des primulacées.)

CORUBIS [bis] n. m. Corindon artificiel qui possède une grande dureté, et que l'on obtient comme produit secondaire de la préparation du chrome.

Çoruh, ancienn. **Artvin,** v. de Turquie, ch.-l. de prov., près de la frontière soviétique, sur le *Çoruh;* 4 550 hab. — La *province* (« *il* ») *de Çoruh* a 193 700 hab.

Çorum, v. de Turquie, ch.-l. de prov., à l'E.-N.-E. d'Ankara; 25 000 hab. Centre commercial. — La *province* (« *il* ») *de Çorum* a 447 900 hab.

Corumbá, v. du Brésil (Mato Grosso), près de la frontière bolivienne, sur le río Paraguay; 40 000 hab. Important centre commercial sur la voie ferrée qui aboutit à São Paulo (marché des viandes et des peaux). Centre métallurgique en voie de développement utilisant le minerai de fer de Morro do Urucum.

Coruncanius (Tiberius), magistrat et jurisconsulte romain († v. 243 av. J.-C.). Consul en 280, il fut le premier à *publice profiteri*, c'est-à-dire, probablement, à rendre ses consultations en public. Il fut, vers 254, le premier grand pontife choisi dans la plèbe.

corundophyllite [rɔ̃] n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium, appartenant au genre chlorite. (C'est une variété de clinochlore.)

coruscance n. f. Vif éclat.

coruscant, e adj. (du lat. *coruscare*, briller). Brillant, étincelant : *Les princes demeuraient immobiles, dans leurs manteaux coruscants* (P. Adam).

corvéable adj. Sujet à la corvée : *Nous étions la gent taillable et corvéable à merci* (P.-L. Courier).

corvée n. f. (bas lat. *corrogata* [*opera*], [travail] auquel on est prié de participer). Service collectif demandé par le seigneur; journées de travail gratuit que le serf, le paysan et le tenancier lui devaient. ‖ *Par extens.* Travail, démarches, obligations pénibles ou fastidieuses : *Je ne serai retardé que par cette corvée du ministère des finances* (Stendhal).
— Mil. Travaux divers auxquels sont astreints les soldats à tour de rôle : *Corvée de quartier, de vivres, d'eau*, etc. (Gradés et soldats de 1re classe en sont exempts.) ‖ *Par extens.* Soldats chargés de ces travaux. ‖ *Tenue de corvée*, effets de toile ou de drap usagé, portés par les soldats en corvée.
— Encycl. Dr. anc. Les *corvées* sont des journées de travail dues par les paysans (serfs ou tenanciers) à leur seigneur, afin de permettre à ce dernier d'assurer gratuitement l'entretien et l'exploitation de ses biens et domaines. Elles représentent, avec le cens et les redevances en nature, l'un des trois modes de rétribution du seigneur par les paysans pour les terres dont il leur a concédé l'exploitation. Il y a lieu de distinguer au moins trois types de corvées : celles qui assurent la mise en valeur agricole de la *réserve** (labour, ensemencement, hersage, fauchage, fenaison, moissons, battage, vendanges, abattage du bois, etc.) et son entretien (émondage des haies, aménagement des routes et des ponts); celles qui permettent la livraison des redevances en nature des tenanciers ou l'évacuation des produits de la récolte du seigneur (corvées de transport par route ou même par eau); enfin, les corvées de service général (construction ou entretien du château, curage des fossés et des étangs, etc.). A l'origine très lourdes (un jour sur deux à l'époque franque), et bien que le serf ait toujours été réputé corvéable à merci, les corvées furent peu à peu fixées par l'usage et la coutume, et réduites à quelques jours par an pour chacun des travaux auxquels était astreint le tenancier d'un *manse;* elles furent allégées par l'amélioration des techniques agricoles et par l'accroissement démographique, les différents membres de la famille du tenancier pouvant assumer en tout ou en partie le travail qui incombait à son chef en fonction de sa tenure (corvée *réelle*) ou de son domicile (corvée *personnelle*). Dès le XVIe s., de nombreuses corvées seigneuriales avaient disparu par rachat ou abonnement, ou étaient réduites à un ou deux jours de travail par an, le plus souvent d'intérêt général (entretien des routes).
La *corvée royale* exista dès l'époque de Louis XIV; toutefois, elle ne devint vraiment institution d'Etat que sous Louis XV : elle se répandit peu à peu sous l'action de certains intendants, notamment Orry, intendant de Soissons. Elle était une prestation en nature et consistait dans l'obligation pour les taillables des campagnes de travailler gratuitement un certain nombre de jours par an à la construction et à l'entretien des routes. Aucun édit n'en ayant déterminé les bases, elle constitua une charge des plus variables selon les lieux et les temps, et des plus arbitraires. Elle n'avait d'autre base qu'une instruction rédigée en 1738 sous l'inspiration du contrôleur général Orry. Elle épargnait les nobles, les ecclésiastiques, leurs domestiques à gages, les habitants des villes; elle n'atteignait que les campagnards. La corvée était une charge très lourde, surtout à cause des abus qui s'y introduisirent et de l'arbitraire qui y régna. Elle était personnelle ou réelle. Dans le premier cas, elle atteignait les roturiers propriétaires ou non; dans le second, elle frappait seulement le propriétaire, qui pouvait s'en acquitter par un tiers. Les corvées permirent la réalisation et l'entretien du remarquable réseau routier de l'Ancien Régime. Mais ce fut au prix d'un travail peu productif, coûteux, et nuisible aux activités agricoles, dont elles détournaient trop souvent les travailleurs. Sous Louis XVI, on admit le principe du remplacement de la corvée royale par une taxe. Les corvées, seigneuriales ou royale, furent abolies par l'Assemblée constituante (nuit du 4 août 1789, et loi du 15 mars 1790).

corvéieur n. m. Celui qui travaillait à la corvée. (On dit aussi corvoyeur.)

corvettard n. m. Arg. maritime. Officier du grade de capitaine de corvette (quatre galons).

corvette n. f. (moyen néerlandais *korver*, bateau chasseur). Navire de guerre de la marine à voile, plus petit que la frégate, mais ayant le même gréement et la même forme générale. ‖ Auj., petit bâtiment léger, spécialement armé contre les sous-marins et servant à l'escorte des convois. ‖ *Corvette de charge*, dans l'ancienne marine de l'Etat, syn. de gabare. ‖ *Capitaine de corvette*, officier de marine de grade équivalant à celui de commandant dans l'armée de terre (quatre galons). [Le grade de capitaine* de corvette fut créé en 1917.]
— Encycl. Autrefois simple barque pontée, la *corvette* était devenue, au XIXe s., un vaisseau de ligne en miniature, ayant une vingtaine de canons disposés en une seule batterie

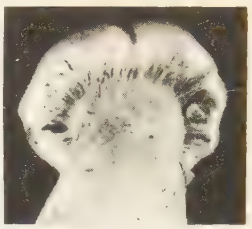
cortinaire

Jean-Pierre CORTOT
par Ingres
musée des Beaux-Arts
Alger

Alfred CORTOT

Pierre de CORTONE
Sainte-Marie-de-la-Paix
Rome

corvette « Aurore » XVIIIe s.

corvette, XIXe s.

sous le pont et quelques caronades sur les gaillards. Les corvettes constituaient les bâtiments de servitude des escadres, pour porter des plis, des passagers, etc., ou répéter les signaux de l'amiral. Pendant longtemps, les élèves de l'Ecole navale se sont entraînés à la manœuvre à voile à bord de corvettes : le terme de « corvette » désigne encore aujourd'hui, dans la langue des élèves, une courte croisière d'instruction accomplie sur les bâtiments-annexes de l'Ecole.

Jean CORVISART par A. C. G. Lemonnier

CORVETTO (Louis Emmanuel, comte), homme politique français, d'origine italienne (Gênes 1756 - *id.* 1821). Avocat dans sa ville natale quand les Français entrèrent en Italie, partisan de la Révolution, il devint, en 1797, président du Directoire exécutif de la République ligurienne créée par Bonaparte. Après la réunion de Gênes à la France, Napoléon le nomma conseiller d'Etat (1806) et comte d'Empire (1809). Naturalisé français (1814), il devint ministre des Finances sous la Restauration, de 1815 à 1818; il négocia les grands emprunts qui hâtèrent la libération du territoire, et il assura de larges ressources à la Caisse d'amortissement, en dépit des charges écrasantes léguées par la défaite. Malade, épuisé par sa tâche, en butte aux attaques de l'opposition, qui lui reprochait d'avoir traité avec des banquiers étrangers, Baring et Hope, un emprunt qu'il jugeait justifié par le mauvais état du marché financier intérieur, il se retira avec le président du Conseil, le duc de Richelieu, et fut nommé ministre d'Etat et membre du Conseil privé.

CORVEY, en lat. Corbeia Nova, abbaye d'Allemagne, sur la Weser, près de Paderborn, fondée en 822, par des moines de *Corbie*, en Picardie. Anschaire, le futur archevêque de Brême, fonda l'école du couvent, grand centre de rayonnement intellectuel au IXe s. et au Xe s. L'abbaye fut érigée en principauté d'Empire en 1203, en évêché en 1794, et sécularisée en 1803.

CORVIDÉS n. m. pl. (du lat. *corvus*, corbeau). Famille d'oiseaux passereaux, comprenant des espèces dont le bec robuste, un peu recourbé au bout, est légèrement échancré, avec les narines garnies de longues soies, et dont le type est le corbeau (*corvus*). [Ce sont des passereaux de taille plutôt grande, qui vivent surtout parmi les espèces tropicales; leur plumage est très brillamment coloré. Ils ont tous un régime omnivore.] (→ Biblio.)

CORVIN, E adj. (lat. *corvinus*). Qui ressemble à un corbeau : *Pie-grièche corvine.*

CORVIN (Jean). V. HUNYADI.

CORVIN (Mathias). V. MATHIAS Ier.

CORVIN-WIERSBITZKI (Otto VON), écrivain et homme politique allemand (Gumbinnen 1812 - Wiesbaden 1886). Il prit part à la révolution allemande de 1849. Condamné après la défaite à la détention jusqu'en 1855. Il partit ensuite pour l'Amérique, s'engagea dans l'armée du Nord lors de la guerre de Sécession, fut correspondant de grands journaux allemands et américains, au Mexique, sous le règne de Maximilien, et en France pendant la guerre de 1870-1871. Il a laissé des Mémoires : *Souvenirs de ma vie* (1861).

CORVISART (baron Jean), médecin français. Dricourt, Ardennes, 1755 - Paris 1821). Elève de Desault, Hallé, Pelletan, Roger, Desbois de Rochefort, il succéda à ce dernier comme médecin de la Charité. C'est là qu'il se rendit célèbre, surtout à partir de 1795, où il occupa la chaire de professeur de clinique interne, créée l'année même. En 1797, il devint professeur au Collège de France. Son immense réputation de clinicien lui valut d'être nommé, en 1799, médecin du gouvernement, et, plus tard, premier médecin de Napoléon, qui le fit baron en 1805. En 1811, il fut admis à l'Institut. Comme savant, il chercha, par une observation patiente et méthodique, à établir la clinique sur des bases scientifiques, en lui donnant comme fondement l'anatomie pathologique; il vulgarisa et compléta la méthode de la percussion dans les affections de poitrine, particulièrement dans celles du cœur. Ouvrage principal : *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur* (Paris, 1806-1811). [→ Biblio.]

CORVOL-L'ORGUEILLEUX, comm. de la Nièvre (arrond. de Clamecy); 987 hab. (544 aggl.). Papeteries. Scieries.

CORVUS, nom lat. de la constellation du Corbeau* (au génit. : *Corvi*; abrév. : [Crv]).

CORYANTHES [tɛs] n. m. (gr. *korus*, casque, et *anthos*, fleur). Orchidacée d'Amérique tropicale, cultivée pour ses fleurs bizarres.

CORYBANTE n. m. (gr. *korubas, -antos*). Antiq. gr. Prêtre de Cybèle, en Phrygie.
— ENCYCL. Les premiers *corybantes* passaient pour des génies mystérieux, des démons, fils d'Apollon ou de Hélios, souvent confondus avec les courètes ou les telchines. Plus tard, on donna leur nom aux prêtres phrygiens de la Grande Mère. Dans leur extase sacrée, ils exécutaient des danses.

CORYBANTIASME n. m. Antiq. gr. Transport ou délire des corybantes.
— Hist. Hallucination démoniaque qui sévissait au XVIe et au XVIIe s., et que l'on rapporte à l'hystérie et au délire d'imagination. (On disait aussi CORYBANTISME.)

CORYBAS ou **KORUBAS.** Myth. gr. Fils de Cybèle et de Jasion. Il porta en Phrygie le culte de sa mère, et donna son nom aux desservants de ses mystères. (V. CORYBANTE.)

CORYCÉIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés copépodes, dont certaines espèces mènent une existence pélagique. (Les pièces de l'armature buccale indiquent une tendance à la vie semi-parasite.)

CORYCIES, en gr. **Kôrukiai numphai.** Myth. gr. Nymphes qui habitaient, sur le mont Parnasse (Phocide), une grotte dénommée *Antre corycien* (actuellement *Sarandávli*, ou les *Quarante Salles*), dont les salles à stalactites servirent maintes fois de refuge aux habitants des environs.

CORYCOMACHIE n. f. (du gr. *kôrukos*, sac, et *makhê*, combat). Antiq. gr. Exercice du corycos, dans les palestres. (On s'entraînait avec le corycos soit, comme avec le punching-ball moderne, en le frappant du poing, soit en le lançant et en le retenant dans son balancement.)

CORYCOS [kɔs] n. m. (du gr. *kôrukos*, sac). Antiq. gr. Sac de cuir rempli de sable ou de petites graines, suspendu au plafond d'une salle, de manière à être à la hauteur de la poitrine. (V. CORYCOMACHIE.)

CORYDALIDÉS n. m. pl. (du gr. *korus*, casque). Famille d'insectes mégaloptères, comprenant notamment les *corydalis* et les *chauliodes*. (Les corydalidés sont très voisins de nos sialidés; leurs larves sont aquatiques et respirent à l'aide de branchies; elles sont très carnassières.)

CORYDALIS [lis] n. f. Grand insecte gris, à vastes ailes, à mandibules développées en longues faux, surtout chez les mâles.
— ENCYCL. Les *corydalis* habitent l'Amérique du Nord et certaines parties de l'Asie. Elles ont des mœurs nocturnes. Le genre fait partie des mégaloptères et sert de type à la famille des *corydalidés*.

CORYDALLIS n. m. Plante à fleurs jaunes, roses ou blanches, en grappes, poussant dans les rocailles, ayant généralement de 40 cm à 1 m. (Il existe des espèces naines [10 à 20 cm]. Famille des fumariacées.)

CORYDON, en gr. **Korudôn.** Myth. gr. Nom de berger, chez les poètes bucoliques.

CORYLACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs de l'ordre des amentifères, dont le type est le noisetier.

CORYLOPHE n. m. (gr. *korus*, casque, et *lophos*, aigrette). Très petit insecte européen, qui fréquente les lieux humides. (Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *corylophidés*.)

CORYLOPHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de nombreuses espèces de très petite taille, ressemblant à de minuscules coccinelles. (Ces insectes vivent parmi les débris végétaux en décomposition, et sous les écorces altérées. Genres principaux : *sacium, arthrolips, orthoperus*.)

CORYLOPSIS [sis] n. m. Arbrisseau ou petit arbre asiatique, voisin de l'hamamélis, parfois cultivé pour l'ornement.

CORYLUS [lys] n. m. (du gr. *korus*, casque). Bot. Nom scientifique du noisetier.

CORYMBE n. m. (gr. *korumbos*, tout ce qui domine et fait saillie). Antiq. Coiffure adoptée par les dames romaines : cheveux en touffe fixés sur le sommet de la tête par une aiguille ou un bandeau.
— Bot. Type d'inflorescence dans lequel les pédicelles s'insèrent latéralement à diverses hauteurs sur la tige, mais se terminent tous dans un même plan supérieur, comme chez le poirier, le prunier, le cerisier. (On peut avoir, parfois, un corymbe composé de capitules : c'est le cas chez l'achillée.)

CORYMBÉ, E ou **CORYMBEUX, EUSE** adj. Se dit des fleurs disposées en corymbes, et, par extension, des végétaux qui les portent. ‖ Se dit aussi de certains arbres dont les rameaux affectent une disposition en corymbe.

CORYMBIFÈRE adj. Bot. Qui a des fleurs en corymbe.

CORYMBITES [tɛs] n. m. Taupin de couleurs souvent vives et tranchées. (Un certain nombre d'espèces habitent la France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des élatéridés.)

CORYMBULEUX, EUSE adj. Bot. Se dit des fleurs disposées en petits corymbes.

CORYN-, élément tiré du gr. *korunê*, massue, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CORYNACTIS [tis] n. f. Madréporaire vivant sur nos côtes, et remarquable par ses belles couleurs, ses nombreux tentacules terminés par un gros bouton fortement urticant.

CORYNANTHE n. m. Plante de l'Afrique tropicale, contenant un principe aphrodisiaque, la *yohimbine*. (Famille des rubiacées.)

CORYNE n. f. Zool. (gr. *korunê*, massue). Hydroïde gymnoblastique formant des colonies rampantes, dont les polypes, en forme de massue, ont des tentacules courts et ne deviennent pas des méduses libres, mais de simples sporosacs. (On la trouve dans les mers d'Europe, et notamment en Méditerranée.)

CORYNÉBACTÉRIUM [rjɔm] n. m. ou **CORYNÉBACTÉRIE** n. f. Groupe de microbes se rapprochant des mycobactériums. (Il comprend les bacilles diphtériques et pseudo-diphtériques, le bacille de la morve et peut-être le bacille fusiforme de Vincent. Tous ces microbes ont la propriété de présenter des éléments granuleux, avec des renflements en massue aux extrémités, et de donner, dans les vieilles cultures, des formes ramifiées à aspect plus ou moins mycélien.)

CORYNÉPHORES n. m. pl. Paysans à demi serfs, de race pré-dorienne, et qui, à Sicyone, étaient armés de la massue (*korunê*) et servaient sous les ordres des nobles doriens des trois tribus. (Cette classe subsista jusque vers la fin du VIe s. av. J.-C. et était supérieure à celle des métis, habillés de peaux de mouton, les *katonakophores*.)

Phot. musée de la Marine, Giraudon.

CORYNÉPHORUS [rys] n. m. Plante annuelle ou vivace, de 10 à 60 cm de hauteur, poussant dans les lieux sablonneux. (Famille des graminacées.)

CORYNEPTÉRIS [ris] n. f. Fougère fossile du Houiller, voisine des zygoptéris, et à fructifications rappelant des quartiers d'orange.

CORYNÈTE n. m. Petit insecte des maisons, qui sort des parquets au printemps et qui se rend utile en dévorant les coléoptères xylophages, tels que les vrillettes. (Nom sc. : *Corynetes caeruleus*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des clérides.)

CORYNEUM [neɔm] n. m. Champignon imparfait, de l'ordre des mélanconiales.
— Encycl. *Coryneum Beijerinckii* attaque les arbres fruitiers à noyau (pêcher, abricotier, cerisier et prunier) et cause la maladie appelée *coryneum* ou *criblure*. Sur les feuilles, au printemps, apparaissent de petites taches rouge violacé. Le tissu altéré du limbe se détache des parties saines, et les feuilles sont ainsi perforées. Les fruits attaqués peuvent se dessécher ou tomber. En hiver, de véritables petits chancres se constituent sur les rameaux. Les traitements effectués au début et à la fin de l'hiver, avec une bouillie bordelaise ou une bouillie sulfocalcique, sont efficaces.

CORYNITE n. f. Minér. Sulfoarséniure et antimoniure de nickel naturel.

CORYPHA n. m. (gr. *koruphê*, sommet). Palmier à feuilles en éventail, à nombreux segments étroits, de l'Asie et de l'archipel malais. (*Corypha elata* [*Gebanga*] est cultivé dans les jardins d'hiver. Le bois des coryphas est dur et employé en construction.)

CORYPHÉE n. m. (lat. *coryphaeus;* du gr. *koruphaios*, de *koruphê*, tête). Chef du chœur, dans la tragédie et la comédie antiques. (Il guidait le chant et les évolutions des *choreutes* et dialoguait à certains moments avec le personnage en scène.) ‖ *Par iron.* Celui qui est le plus en vue, au premier rang : *Tel homme* [...] *tire de manière à étonner les coryphées de l'armée prussienne* (Goncourt).
— Chorégr. Danseuse de corps de ballet. ‖ Troisième grade dans la hiérarchie du corps de ballet de l'Opéra, après le deuxième et le premier *quadrille*, et avant les *petits sujets*.
— Mus. Chef de pupitre qui, dans le théâtre lyrique, donne l'attaque aux choristes. (On lui confie parfois un court solo.)

CORYPHÈNE n. m. (gr. *koruphê*, sommet, et *phainos*, brillant). Poisson osseux des mers chaudes, aux couleurs métalliques étincelantes. (Une seule espèce se trouve, mais rarement, en Méditerranée. Famille voisine de celle des scombridés.)

CORYPHODON n. m. Mammifère fossile de l'ordre des amblypodes, dont on trouve les squelettes dans les terrains éocènes du bassin de Paris.
— Encycl. Les *coryphodons* étaient des animaux lourds, trapus, de la taille d'un tapir, ayant conservé des caractères primitifs : petit cerveau, pattes à cinq doigts courts. Ils devaient avoir un régime omnivore. Leur crâne était armé de canines fortes et très saillantes.

CORYSTE ou **CORYSTES** [tɛs] n. m. (gr. *korustês*, armé d'un casque). Crabe des mers d'Europe, à carapace étroite et longue, prolongée en avant en une grande pointe rostrale. (Type de la famille des *corystéidés*.)

CORYSTÉIDÉS n. m. pl. Famille de crabes (crustacés décapodes brachyoures), caractérisés par une carapace plus longue que large, un front saillant en rostre entre les yeux et des fouets antennaires, garnis le plus souvent de soies raides plus ou moins longues.

CORYTHALIA ou **KORUTHALEIA.** Myth. gr. Surnom d'Artémis à Sparte. Dans son temple se célébrait la fête des tithénidies.

CORYTHOS ou **KORUTHOS.** Myth. gr. Fils de Pâris et d'Œnone. Il était d'une grande beauté. Sa mère l'envoya près d'Hélène pour exciter la jalousie de Pâris ; celui-ci le tua dans les bras d'Hélène. — Chef des bergers qui trouvèrent et élevèrent Télèphos. — Fils de Zeus et d'Electre, roi des Tyrrhènes d'Italie, ancêtre des Etrusques, fondateur de Cortona, en Italie. Il était le père de Dardanos. — Lapithe, tué par le centaure Rhœthos aux noces de Pirithoos.

CORYZA n. m. (gr. *koruza*). Pathol. Inflammation de la muqueuse des fosses nasales, usuellement et improprement appelée RHUME DE CERVEAU.
— Encycl. Le *coryza* est le plus souvent, chez l'homme, aigu. Il est surtout fréquent au début de l'hiver et au printemps, par temps humide. Il débute par de la sécheresse et du prurit des fosses nasales, donne lieu ensuite à des éternuements et à un écoulement plus ou moins abondant et durable. Il s'accompagne souvent, au début, d'un léger mouvement fébrile et de mal de tête. Il peut se compliquer de sinusite, d'otite. Partie des fosses nasales, l'infection (le coryza est infectieux et contagieux) peut gagner le pharynx, les bronches, et être suivie de bronchite aiguë (rhume de poitrine). Les traitements sont nombreux et variés.
— Art vétér. Le *coryza*, ou *rhinite*, se voit chez tous les animaux domestiques. Tantôt il s'agit d'une localisation d'une maladie générale infectieuse ou d'une complication d'une affection des autres organes de l'appareil respiratoire ; tantôt il apparaît primitivement, le plus souvent sous l'influence d'un refroidissement ou d'une irritation quelconque de la pituitaire. Le *coryza chronique* reconnaît assez souvent une origine tuberculeuse chez le chat.
Coryza contagieux des volailles. C'est une maladie infectieuse, caractérisée par une inflammation de la muqueuse nasale, de la conjonctive et des sinus infra-orbitaires. La mortalité, qui n'est parfois que de 2 à 3 p. 100, peut atteindre, dans certains élevages, un taux particulièrement élevé.
Coryza gangreneux des bovidés (mal de tête de contagion). Cette maladie générale infectieuse, mais peu contagieuse, due à un ultravirus, est caractérisée par des symptômes généraux graves, le plus souvent accompagnés de symptômes oculaires, digestifs et nerveux. Les manifestations cliniques caractéristiques de la maladie ne sont observées que chez les bovins, mais le mouton fait une infection inapparente ou discrète, et disséminе le virus. La mort est l'issue la plus fréquente. Il n'y a pas de traitement spécifique.

CORZOLA. V. KORČULA.

cos, symbole de *cosinus*.

COS, en gr. **Kôs** ou **Kó,** île grecque du Dodécanèse (Sporades du Sud), près de la côte de Turquie, en face du *golfe de Cos;* 19 100 hab. Ch.-l. *Cos,* à l'extrémité nord-est de l'île (8 800 hab.). La deuxième du Dodécanèse par la superficie (282 km²), cette île produit des fruits (raisins, pastèques) et des légumes, du tabac, des céréales. Ruines de monuments grecs et byzantins.
— Hist. Cos fut peuplée par des Mycéniens, puis par des colons doriens. Son régime a été alternativement démocratique ou aristocratique, puis tyrannique, suivant les vicissitudes du monde grec, et elle fut alliée d'Athènes, soumise aux Perses, puis à Rome. Elle fit partie de l'Hexapolis dorienne, et sa richesse égala celle de Cnide, sa voisine ; elle vendait à l'exportation ses vins, ses poteries, et des tissus extrêmement fins, teints en pourpre. C'est dans l'Asclépieion de Cos que s'élabora la méthode positive médicale que devait illustrer Hippocrate.

COS (GOLFE DE), en turc **Istanköy,** vaste indentation formée par la mer Egée sur la côte orientale de la Turquie d'Europe, au S. de la péninsule de Bodrum.

COSA (Juan DE LA), géographe et navigateur espagnol (Santoña, Biscaye, v. 1460 - Tabasco, Darién, 1510). Il navigua d'abord sur les côtes d'Afrique, puis accompagna Christophe Colomb dans ses deux premiers voyages (1492 et 1493), fut pilote d'Alonso de Hojeda et de Vespucci en 1499, et partit lui-même en 1504, puis en 1508, explorer les terres nouvellement découvertes. Nommé *alguazil mayor* du territoire d'Urabá (Darién) en 1509, il périt peu après dans une rencontre avec les Indiens. On a de lui deux cartes résumant l'une les données acquises sur l'Afrique en 1500, l'autre les découvertes de Colomb et de ses continuateurs au début du XVIe s.

COSALITE n. f. (de *Cosala* n. de lieu). Minér. Sulfure naturel de bismuth et de plomb, de formule $Bi_2Pb_2S_5$.

COSAQUE n. m. et adj. (du russe *kazak*, ou du kirghiz *kosak*, nomade). Soldat à pied ou à cheval, recruté suivant des règles particulières parmi les populations nomades ou semi-sédentaires du sud-est de la Russie d'Europe, de l'Oural, du Turkestan et de Sibérie. (Les unités de cosaques étaient particulièrement réputées dans l'armée russe, comme elles le sont dans les forces soviétiques.) ‖ Cavalier de l'armée iranienne, recruté sur la rive méridionale de la Caspienne. ‖ *Fig.* Homme dur, brutal : *Il se conduit comme un cosaque. Ah! tu enlèves les filles, attends un peu, attends, cosaque* (A. Theuriet).
◆ N. f. Jeux. Sorte de papillote renfermant une coiffure de papier, et que l'on utilise dans les cotillons.

COSAQUES, population jadis nomade ou semi-sédentaire des steppes de la Russie méridionale. Les Cosaques apparurent, à partir du XVe s., dans les steppes du sud de la Russie, avec le reflux des nomades asiatiques. C'étaient des cavaliers d'origine russe, chassés par la misère ou fugitifs. En quête de terres nouvelles, ils venaient vivre de chasse, de cueillette, de pêche ou de pillage, aux dépens de populations mal fixées au sol, et auxquelles ils se mêlèrent assez fortement. Jouissant d'une liberté quasi totale, ils élisaient leurs chefs.

● *Cosaques du Dniepr.* De langue petite-russienne, les Cosaques du Dniepr s'étaient établis dans une marche sud-orientale (Ukraine) du royaume polono-lituanien, au contact du khānat tatare de Crimée. L'aggravation de la condition paysanne en Pologne et en Russie, au début des Temps modernes, ne cessa de renforcer leurs effectifs. Ils inquiétaient perpétuellement leurs voisins musulmans, mais aussi chrétiens, poussant des incursions jusqu'en Anatolie. Les rois de Pologne essayèrent de les dompter en prenant à leur service un nombre limité de Cosaques « inscrits », dotés de larges franchises. Mais plus à l'est, puissamment fortifiés dans une île du Dniepr, la « Sietch », les Cosaques Zaporogues (les « hommes d'au-delà des rapides ») jouissaient d'une indépendance totale et servaient de point d'appui aux révoltes contre la Pologne. Ces révoltes étaient provoquées par la politique religieuse des rois de Pologne, qui s'efforçaient, depuis l'Union de Brest*, de ramener à l'unité les Petits-Russiens orthodoxes ; elles étaient dues aussi à leur politique sociale favorable à la constitution de grands domaines, au profit des magnats polonais et au détriment des Cosaques. La révolte de Bogdan Khmelnitski triompha à Zborovo (1649), mais le succès ne put être consolidé que par la soumission à la Russie, qui, par l'accord de Péréiaslavl' (1654), reconnut les libertés du peuple cosaque. Les Cosaques ukrainiens tentèrent vainement par la suite de secouer le joug nouveau qu'ils s'étaient donné. L'épisode le plus connu de ces luttes est l'alliance conclue entre l'ataman Mazeppa et le roi de Suède Charles XII contre Pierre le Grand.
Les Cosaques ukrainiens étaient dirigés par un *hetman* (petit-russien *ataman*), nommé par eux et assisté d'un Conseil des anciens, ou *Starchina*. La population était répartie en circonscriptions territoriales, ou *polks*, subdivisées en *sotnias*.
Ces libertés furent abolies par Catherine II, qui obligea le dernier ataman à renoncer à sa charge (1764) et fit détruire la Sietch des Zaporogues, forteresse des libertés cosaques (1775). Les unités cosaques furent intégrées à l'armée russe, puis transférées au Kouban' (1794).

● *Cosaques du Don.* De langue grande-russienne, les Cosaques du Don furent, eux aussi, de redoutables adversaires pour les Tatars de Crimée. Mais leur énergie belliqueuse se déploya aussi dans d'autres directions. Ils reconnurent Ivan le Terrible et furent pour les premiers tsars de précieux auxiliaires dans le refoulement des nomades asiatiques, participant à la conquête de Kazan' (1552) et d'Astrakhan' (1556). Ce sont des Cosaques du Don et de la Volga qui, pour protéger les établissements ouraliens de la puissante famille Stroganov, firent, sous la direction d'Yermak, la conquête du khānat de Sibérie (1582). Dans l'Empire russe, les Cosaques finirent par former onze circonscriptions (*voïskos*), situées dans les régions frontières. Aux Cosaques du Don, demeurés les plus nombreux, s'ajoutèrent ceux du Kouban', du Terek, d'Astrakhan', d'Orenbourg, de l'Oural, de Sibérie, du Semirétché,

coryneum
sur des feuilles et des fruits d'abricotier

coryste

cosaque irrégulier de l'armée russe par Carle Vernet
cabinet des Estampes

de Zabaïkalié, de l'Amour, de l'Oussouri. Les Cosaques perdirent progressivement leur indépendance batailleuse et leur cohésion. Les tsars nommèrent les hetmans. Les Cosaques mécontents se mirent parfois à la tête de terribles insurrections paysannes (Stenka Razine, 1669-1671 ; Pougatchev, 1771-1774), dont la dernière, partie du sud de l'Oural, gagna les rives de la Volga. Surtout, les Cosaques, qui avaient joué un rôle de pionniers, en particulier dans la conquête de la Sibérie, puis de l'Asie centrale jusqu'en 1750, se détournèrent progressivement du nomadisme guerrier pour se vouer à l'agriculture. Les tsars favorisèrent l'ascension des Cosaques « domovites », qui, riches négociants propriétaires de terres et de serfs, s'opposaient aux Cosaques « gueux » et soutenaient la cause de l'autocratie.

La réforme agraire de 1861 favorisa les Cosaques. Les communautés cosaques (*stanitsy*) reçurent la propriété des deux tiers de leurs terres en échange du service militaire. Les cadres civils et militaires reçurent la propriété personnelle de leurs terres (1869). Les Cosaques furent sous les derniers tsars les meilleurs défenseurs du pouvoir contre les émeutes, mais leur attitude réservée en février-mars 1917 contraignit Nicolas II à abdiquer. Pendant la guerre civile, une partie des Cosaques se joignit à l'Armée rouge, mais, dans l'ensemble, ils furent hostiles au régime communiste, qui supprima leur statut spécial par le décret du 1er juin 1918. La collectivisation des terres ne fit que renforcer cette hostilité. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, toutefois, les Soviétiques réorganisèrent la cavalerie cosaque, qui se distingua en combattant les Allemands. (→ Biblio.)

Cosaque du Don
la danse du sabre

Cosaques (LES) [*Kazaki*], roman de Léon Tolstoï (1863). Olénine, jeune noble ruiné, a obtenu un brevet d'enseigne dans une sotnia des Cosaques de Terek. Là, il devient amoureux d'une jeune paysanne, que lui dispute un rival, paysan comme elle. Cette intrigue sert surtout de prétexte à des pages descriptives sur les mœurs et les traditions des Cosaques.

COSBIOL n. m. Produit huileux, incolore, obtenu à partir des huiles de foie de requin et possédant des propriétés cosmétiques très appréciables. (Chimiquement, c'est le *perhydrosqualène*, découvert par M. Sabetay.)

COŞBUC (Gheorghe), poète roumain (Hordau, Transylvanie, 1866 - Bucarest 1918). Son œuvre exalte les traditions villageoises et prêche l'énergie. Il a traduit en roumain *l'Odyssée*, *l'Enéide* et *Shakountala*. Il a composé des recueils de poèmes : *Ballades et Idylles* (1893), *Fils de quenouille* (1896) et *le Journal d'un musard* (1902). Deux de ses ballades sont restées particulièrement célèbres : *la Noce de Zamfira* et *la Mort de Fulger*, ainsi qu'un poème social : *Nous voulons la terre*, qui traduit les aspirations paysannes à la propriété terrienne.

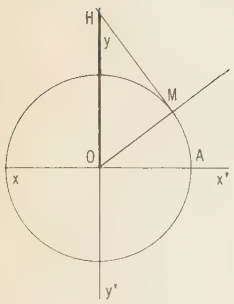

cosécante

COSÉCANTE n. f. Math. Ordonnée du point d'intersection de l'axe des y avec la tangente à l'extrémité de l'arc, le cercle trigonométrique étant rapporté à ses axes [symb. : cosec] : *La cosécante de l'arc AM ou de l'angle AOM est l'ordonnée du point H.* (La cosécante est l'inverse du sinus :

$$\text{cosec } \widehat{AOM} = \frac{1}{\sin \widehat{AOM}}.$$

COSEGÜINA ou **COSIGÜINA**, volcan du Nicaragua, fermant, au S., la baie de Fonseca ; 846 m. Son éruption de 1835 fut entendue jusqu'à la Jamaïque.

COSEIGNEUR ou **CONSEIGNEUR** n. m. Dr. féod. Seigneur qui possédait un fief conjointement avec un autre.

COSEIGNEURIE n. f. Féod. Fief indivis entre plusieurs coseigneurs.

— ENCYCL. Cette forme de la seigneurie était très fréquente dans les provinces du Midi. Elle provenait généralement soit d'une succession par indivis, soit d'un pariage. En ce dernier cas, il y avait contrat entre deux ou plusieurs seigneurs pour fonder en commun ou acheter un fief ou une ville avec jouissance commune des droits. La *charte de pariage* réglait les droits des coseigneurs, ou *seigneurs pariers*.

COSELEY, agglomération de la banlieue sud-est de Wolverhampton (Grande-Bretagne, Staffordshire) ; 34 400 hab. Métallurgie.

COSENZ (Enrico), général et homme politique italien (Gaète 1820 - Rome 1898). Capitaine d'artillerie dans l'armée napolitaine, il participa à la défense de Venise (1848), se joignit à Garibaldi en 1859. Après avoir été ministre de la Guerre, il devint chef d'état-major général de 1881 à 1893.

COSENZA, v. d'Italie, en Calabre, ch.-l. de province, au confluent du Busento et du Crati ; 78 600 hab. Archevêché. Cathédrale (XIe-XIIIe s.). Centre agricole et centre d'affaires actif de toute la région. Industries du meuble et de la laine. — La *province de Cosenza* a 694 400 hab. Très étendue, elle couvre le nord de la Calabre. La région principale en est la Sila, couverte de forêts sur les hauteurs, de cultures dans les vallées, actuellement en cours de valorisation agricole et industrielle.

— Hist. Cosenza est l'antique *Consentia*, capitale du Bruttium avant sa soumission aux Romains (204 av. J.-C.). Alaric mourut en l'assiégeant, en 410, et les Goths enterrèrent le roi dans le lit du Busento, qu'ils avaient détourné et dont ils rétablirent le cours, la tombe une fois fermée. La ville fut plus tard ravagée par les Sarrasins et prise par les Normands, qui s'y installèrent en 1130.

COSÉSANS, en lat. **Cosetani**. Géogr. anc. Peuple de l'Espagne Tarraconaise, dont le territoire fait aujourd'hui partie de la Catalogne.

Cosette, personnage des *Misérables** de Victor Hugo, fille de Fantine, élevée par Jean Valjean et aimée de Marius.

COSGRAVE (William Thomas), homme d'Etat irlandais (Dublin 1880). Entré jeune dans le mouvement Sinn Fein, il prit part à la révolte de Pâques 1916. Membre de la première Dáil Eireann, il entra dans le gouvernement républicain de 1919. Lorsque la question du traité avec le Royaume-Uni eut provoqué la scission du parti nationaliste (1921), Cosgrave suivit la fraction modérée et conservatrice favorable au traité, bientôt constituée en un nouveau parti (Cumann na nGaedheal). En 1922, la mort de Griffith, puis de Collins, le plaça brusquement à la tête du parti et du gouvernement. Comme président du Conseil exécutif de l'Etat libre (1922-1932), il entreprit de régler à l'amiable les problèmes pendants avec le Royaume-Uni, d'affermir la position internationale du nouvel Etat, ce à quoi il réussit remarquablement, et de rétablir l'ordre dans le pays. Il y parvint en moins de deux ans, malgré d'innombrables difficultés ; une fois jugulée l'anarchie, héritage de la guerre civile, les finances et l'économie durent être restaurées, mais cette œuvre exigea de grands sacrifices fiscaux, qui, s'ajoutant à la répression contre les républicains, valurent au gouvernement Cosgrave une croissante impopularité. La crise économique entraîna sa chute en 1932 et l'accession au pouvoir de De Valera. Cosgrave garda jusqu'en 1944 la direction de son parti, rebaptisé Fine Gael et devenu principal parti d'opposition.

Cosi fan tutte, opéra bouffe en 2 actes, de Mozart (KV 588), sur un livret de Lorenzo Da Ponte, créé en 1790 au Burgtheater de Vienne.

Alfonso fait à deux jeunes officiers le pari de leur démontrer en vingt-quatre heures que leur fiancée (dont chacun se porte garant) peut être séduite par l'autre ; il gagne son pari, car ainsi elles font toutes, *cosi fan tutte*.

A la suite des jugements sévères de Beethoven et de Wagner, on méconnaît généralement le plus bouffe des opéras mozartiens. C'est son meilleur livret, d'une profondeur dramatique digne de Molière, création originale de Da Ponte ; il n'est nullement immoral, car l'amour véritable et la fidélité vraie y ont trouvé des accents immortels. Musicalement, c'est le plus *mozartien* des opéras, œuvre de la pleine maturité, plus « achevé », peut-être, que *la Flûte enchantée*, le correspondant lyrique de la symphonie en *mi* bémol (KV 543).

COSIGNATAIRE n. Personne qui a signé avec d'autres.

COSIMO (Piero DI). V. PIERO DI COSIMO.

COSINUS [nys] n. m. Math. Sinus du complément d'un angle (symb. : cos). ‖ *Cosinus hyperbolique*, fonction de la variable x :

$$\frac{e^x + e^{-x}}{2}.$$

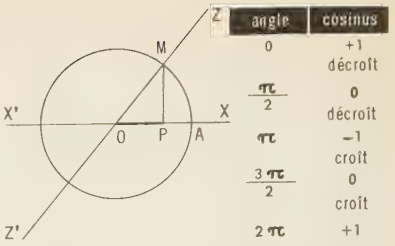

angle	cosinus
0	+1 décroît
$\frac{\pi}{2}$	0 décroît
π	−1 croît
$\frac{3\pi}{2}$	0 croît
2π	+1

— Electr. Cos φ [cosinus phi], expression mathématique du facteur de puissance d'un circuit parcouru par un courant alternatif sinusoïdal. (Dans cette expression, φ est l'angle de déphasage entre la tension et l'intensité.)

— ENCYCL. Math. Le *cosinus* d'un arc pris sur le cercle trigonométrique, ou de l'angle au centre correspondant, a pour valeur l'abscisse OP de l'extrémité de l'arc AM, le cercle trigonométrique étant rapporté à ses axes de coordonnées XOY. Le tableau ci-dessus donne les variations du cosinus lorsque l'angle varie de 0 à 2π. La fonction $\cos x$ est périodique ; l'amplitude de la période est 2π. Le cosinus d'un angle est donc compris entre -1 et $+1$. Tous les angles qui admettent pour cosinus un nombre donné compris entre -1 et 1 rentrent dans l'une des formules $2K\pi \pm \alpha$; α étant l'un des arcs qui admet pour cosinus le nombre donné, K étant un nombre *entier*, positif, négatif ou nul. Le théorème des projections permet d'établir le cosinus de la somme de deux angles :

$$\cos(a + b) = \cos a \cos b - \sin a \sin b.$$

On en déduit

$$\cos(a - b) = \cos a \cos b + \sin a \sin b.$$

La formule de Moivre donne la valeur de $\cos ma$, m étant entier et positif.

La dérivée de la fonction

$$y = \cos x$$

est

$$y' = -\sin x.$$

La formule de Maclaurin donne le développement de $\cos x$ en série :

$$\cos x = 1 - \frac{x^2}{2!} + \frac{x^4}{4!} - \frac{x^6}{6!} + \ldots.$$

COSISMAL, E, AUX adj. Géophys. Syn. de SÉISMAL.

COSISTE n. f. (du préfixe *co-*, et du gr. *seistos*, secoué). Géophys. Ligne qui réunit tous les points où la secousse d'un tremblement de terre s'est fait sentir au même instant.

COSMAO - KERJULIEN (Julien Marie, baron), amiral français (Châteaulin 1761 - Brest 1825). Il s'illustra en 1795, en luttant contre une flotte anglaise avec son seul bâtiment, le *Tonnant*. En 1805, dans l'escadre de Villeneuve, il assiégea et prit aux Anglais l'îlot du Diamant, au S.-O. de la Martinique ; il assista ensuite, sur le *Pluton*, à la bataille de Trafalgar et devint alors contre-amiral. Il fut baron de l'Empire en 1810, préfet maritime à Brest et pair aux Cent-Jours.

COSMARION n. m. (gr. *kosmarion*, petit ornement). Algue verte microscopique, qui habite les eaux douces. (Ordre des desmidiales.)

COSMAS ou **KOSMAS**, surnommé **Indikopleustès**, c'est-à-dire « Voyageur cosmographe dans l'Inde », marchand et voyageur du VIe s. apr. J.-C., né à Alexandrie. Il commerça en Ethiopie et dans une partie de l'Asie, embrassa ensuite la vie religieuse, et écrivit divers ouvrages, dont le plus important était une *Description de la Terre*, aujourd'hui perdue. On possède de lui une *Topographie chrétienne de l'univers* (en grec) : dans cette œuvre, aux nombreuses dissertations historiques et géographiques, il tente de prouver que la Terre est un rectangle entouré de murs qui constituent, en se rejoignant, la voûte céleste.

COSMAS le Mélode (saint), ou **COSMAS de Jérusalem**, ou **COSMAS de Maïouma**, ou **COSMAS l'Hagiopolite**, moine grec († v. 760). Il a peut-être été élevé en même temps que saint Jean Damascène, et devint évêque de Maïouma, près de Gaza, en Palestine. Il est connu surtout pour ses hymnes liturgiques. — Fête le 15 janvier.

COSMAS, prêtre bulgare du Xe s. Il est l'auteur d'un virulent pamphlet contre l'hérésie

Phot. Daily Mirror.

des bogomiles, issue du manichéisme et mère des hérésies des albigeois et des cathares. Il est probable qu'il écrivit son *Traité contre les bogomiles* en Bulgarie orientale, aux alentours de 972, date de l'occupation du pays par les Byzantins. Cosmas ne fait qu'exprimer le point de vue de l'Eglise officielle sur les hérétiques et ne saurait être tenu pour une source très sûre, mais son ardeur de pamphlétaire et son sens du pittoresque font du *Traité contre les bogomiles* l'une des œuvres les plus vivantes et les plus intéressantes de la vieille littérature bulgare.

COSMATI (les **COSMA** ou), nom générique de marbriers, sculpteurs et ornemanistes romains (XIIe et XIIIe s.). Leur nom, comme celui des Vassalletto, reste attaché aux décors géométriques de marbre polychrome que l'on retrouve dans les pavements, les clôtures, les arcades de nombreuses églises romaines édifiées ou remaniées au XIIe s. : Sainte-Marie-du-Transtévère, Saint-Clément, Sainte-Marie d'Aracoeli. L'un des Cosma, devenu architecte, composa avec son père, JACOPO DI LORENZO, la façade de l'église de Civita Castellana (1210), avec un portique ionique et une frise aux incrustations légères, d'une netteté toute classique.

COSME n. m. (gr. *kosmos*). Antiq. gr. Chef d'une cité, en Crète. (Les cosmes étaient choisis dans l'aristocratie des *startoï;* leur président avait l'éponymat, et leur fonction était annuelle. Ils cumulèrent les pouvoirs réservés, à Sparte, aux rois et aux éphores.)

COSME et **DAMIEN** (saints). V. CÔME et DAMIEN.

COSME ou **CÔME,** grands-ducs de Toscane. V. TOSCANE.

COSME ou **CÔME DE MÉDICIS.** V. MÉDICIS (*famille des*).

COSMÈTE n. m. Chef des éphèbes, dans l'Athènes classique, puis romaine.

COSMÉTIQUE adj. (gr. *kosmêtikos,* relatif à la parure). Se dit de certaines préparations utilisées pour l'hygiène et la beauté.
— Ethnogr. Se dit d'une ornementation directe du corps humain (à la différence de la parure, qui ajoute au corps humain des objets mobiles.) [V. part. *encycl.*]
◆ N. m. Produit capillaire servant à fixer la chevelure, les cils.
◆ N. f. Autref., ensemble des produits d'hygiène et de beauté. ‖ Partie de l'hygiène qui traite des cosmétiques. (Auj., on dit plutôt COSMÉTOLOGIE.)
— ENCYCL. Ethnogr. Les décorations cosmétiques peuvent être temporaires (fards, peintures, onctions, maculations) ou permanentes (cicatrices, déformations*, tatouages*). Elles peuvent marquer une cérémonie familiale ou collective (guerre) ou l'appartenance à un clan, à une famille. Permanentes, elles sont souvent obligatoires et ont une valeur symbolique, religieuse, initiatoire, ou juridique.

COSMÉTIQUÉ, E adj. Enduit de cosmétique.

COSMÉTIQUER v. tr. Enduire de cosmétique.

COSMÉTOLOGIE n. f. Etude de tout ce qui se rapporte aussi bien aux produits cosmétiques terminés, à leur activité et à leur mode d'emploi, qu'aux produits de base servant à leur préparation. (→ Biblio.)

COSMIE ou **COSMIA** n. f. (gr. *kosmios,* orné). Papillon nocturne.
— ENCYCL. Les chenilles des *cosmies* sont connues pour leurs instincts carnassiers. On ne peut les élever qu'isolément, en les nourrissant des feuilles du chêne, du hêtre, etc., qu'elles recherchent dans la nature. Mises en présence, elles se jettent les unes sur les autres avec férocité et s'entre-dévorent. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.

COSMIQUE adj. (du gr. *kosmos,* monde). Relatif à l'univers, à son ordre général : *Vous direz que ça fait ressortir le côté cosmique du drame* (Proust). ‖ *Matière cosmique,* matière dont sont formés les mondes. ‖ Infini comme l'univers, vertigineux : *Tout est fondu, le ciel et les eaux, dans des profondeurs cosmiques vagues, infinies* (Loti).
— Philos. *Musique cosmique,* s'est dit, dans la philosophie pythagoricienne, des harmonies répandues dans toute la nature.
— Physiq. *Rayons cosmiques,* rayons d'origine hypothétique, qui pénètrent dans l'atmosphère en provenant des espaces intersidéraux.
— ENCYCL. Physiq. *Rayons cosmiques.* Ces rayons, découverts par Hess en 1911, produisent, en traversant l'atmosphère, une ionisation de l'air, par suite de l'arrachement d'électrons aux atomes. On les détecte grâce à cette action ionisante et l'on matérialise leurs trajectoires en utilisant la chambre de Wilson ou la plaque photographique. Avec les compteurs de Geiger-Muller, on peut en dénombrer les corpuscules et déterminer leur répartition en direction. La déviation qu'ils subissent dans un champ magnétique ou électrique permet d'évaluer leurs masses et leurs charges, ainsi que leurs vitesses. On a pu reconnaître qu'ils sont formés de particules très diverses : électrons, protons, particules alpha... ; on y a découvert les positons et les mésons.
La plus grande partie d'entre eux est absorbée par l'atmosphère ; 1 p. 100 seulement parvient jusqu'au sol. Aussi leur étude a-t-elle nécessité des ascensions stratosphériques ou l'emploi de fusées. L'étude des pouvoirs de pénétration fait apparaître deux groupes de particules cosmiques : les rayons *mous,* formés surtout d'électrons, qui sont arrêtés par une épaisseur de plomb de 10 cm ; les rayons *durs,* qui comprennent des corpuscules capables de traverser plusieurs mètres de plomb. Leur énergie est donc considérable et se chiffre par milliards d'électrons-volts, et même par millions de milliards ; elle est incomparablement plus grande que celles de tous les rayonnements radio-actifs.
En traversant l'atmosphère, ces corpuscules rencontrent des atomes, auxquels ils arrachent des électrons, ou dont ils désintègrent les noyaux, produisant ainsi des « gerbes » de très nombreux rayons secondaires analogues, rayons X et gamma. Leurs photons peuvent aussi se matérialiser en une paire positon-négaton.
Diverses hypothèses ont été formulées quant à l'origine du rayonnement cosmique, toutes encore incertaines ; elles doivent expliquer leur constance, l'isotropie de leur distribution, ainsi que leur extraordinaire puissance. (→ Biblio.)

COSMISOME n. m. (gr. *kosmos,* ornement, et *soma,* corps). Longicorne de taille moyenne, à livrée bariolée, qui habite l'Amérique du Sud. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

COSMO-, élément tiré du gr. *kosmos,* monde, et entrant dans la composition de nombreux mots français.

COSMOBIOLOGIE n. f. Partie de la biologie ayant pour objet l'étude de l'influence que les rayons cosmiques et les taches du Soleil peuvent exercer sur la vie, à la surface de la Terre.

COSMOCHLORE [klɔr] n. m. Minér. Silicate naturel de chrome.

COSMODICÉE n. f. Philos. Etude logique et morale du monde et de ses lois : *Il y a pour ainsi dire une cosmodicée, problème logique et moral, avant la théodicée, problème théologique* (Renouvier).

COSMODROME n. m. Base de lancement de satellites artificiels et d'engins spatiaux.

COSMOGÉNIE n. f. Formation de l'univers.

COSMOGÉNIQUE adj. Relatif à la cosmogénie : *Principes cosmogéniques.*

COSMOGONIE n. f. (du gr. *kosmogonia;* de *kosmos,* monde, et *gonos,* génération). Astron. Science de la formation des objets célestes, pris séparément ou en groupes : planètes, étoiles, systèmes d'étoiles, etc. : *La cosmogonie planétaire étudie la formation du système solaire.*
— Philos. Système de la formation du monde : *On regarde généralement la thèse de la génération spontanée comme favorable à la cosmogonie dite matérialiste* (Renouvier).
— ENCYCL. Astron. Alors qu'elle se rapportait autrefois uniquement au système solaire, la *cosmogonie* s'est peu à peu appliquée, avec le développement de la connaissance du ciel, à décrire aussi la formation des étoiles et des systèmes d'étoiles. L'étude de l'univers tout formé, tel qu'il s'offre à nous dans son ensemble, et celle de son évolution font plutôt l'objet de la cosmologie*.

● *Cosmogonie planétaire.* L'époque de la formation du système solaire peut être déterminée par l'étude de l'âge de la croûte terrestre et des météorites au moyen de la radioactivité (entre 4 et 5 milliards d'années). La cosmogonie se propose d'expliquer les propriétés essentielles du système solaire, que l'on peut approximativement grouper de la façon suivante (Ter Haar, 1948) :
1° Les *grandes régularités du système solaire :* plan des orbites des planètes et des satellites, sens commun de rotation et de révolution. A ce problème se rattache directement la question des anomalies : satellites rétrogrades, inclinaison du plan équatorial d'Uranus ;
2° La *loi des distances planétaires :* le plus souvent, on a cherché à expliquer la répartition des distances suivant la loi de Bode-Titius* : $d_n = \alpha + \beta.2^{n-1}$, valable de Mercure à Uranus, loi que de plus récents travaux (Kuiper, Schmidt, Fessenkoff) ont abandonnée. Toutefois, la loi empirique à quatre paramètres : $d_n^{1/2} = \alpha + \beta.n$, pour les planètes telluriques, et $d_n^{1/2} = \alpha' + \beta'.n$, pour les planètes extérieures, est, de loin, la représentation empirique la plus précise des distances planétaires. A ce problème se rattache la question de l'origine de l'anneau de certaines petites planètes ;
3° Les *propriétés physico-chimiques des planètes :* composition chimique différente des planètes telluriques et des grosses planètes, origine des météorites, des astéroïdes et des comètes ;
4° La *répartition du moment angulaire dans le système solaire,* en particulier le faible moment angulaire du Soleil.
La cosmogonie actuelle du système solaire s'inspire de la théorie nébulaire (Descartes, Kant, Laplace), mais modernisée grâce aux progrès récents de l'astrophysique (Weiszäcker, Ter Haar, Schmidt, Fessenkoff, Kuiper, Urey). L'étude de la nébuleuse primitive tient compte des propriétés mécaniques et physico-chimiques d'un nuage de gaz et de poussières en rotation. Les données les plus précises sur les conditions qui régnaient dans cette nébuleuse primitive sont obtenues par l'examen des conditions de formation des formes minéralogiques présentes dans les météorites (Urey). L'hypothèse la plus vraisemblable est celle de la formation simultanée, au sein de la nébuleuse primitive, du Soleil et d'astres solides primaires. L'aplatissement de la nébuleuse primitive et la formation du disque nébulaire tournant autour du Soleil se seraient accompagnés de la fragmentation des astres solides primaires, suivie de phénomènes de capture conduisant aux planètes actuelles. L'étude de la nébuleuse primitive comprend : l'étude de la répartition des températures par suite de l'équilibre de rayonnement, l'étude des phénomènes hydrodynamiques et l'étude de l'équilibre physico-chimique. En ce qui concerne la formation des planètes, il faut essentiellement tenir compte des lois mécaniques fondamentales de la conservation de l'énergie et de la conservation du moment angulaire. On met alors en évidence le lien entre la répartition initiale de la matière dans la nébuleuse primitive et la loi des distances planétaires.
Les divergences qui se manifestent entre les différentes théories avancées empêchent de définir de façon définitive le processus de formation des planètes. C'est ainsi qu'il n'y a pas accord sur la dimension des objets préplanétaires : Kuiper et Fessenkoff admettent des protoplanètes de grande taille, de masse initiale extrêmement importante, alors que, selon Ter Haar et Schmidt, les planètes auraient progressivement atteint leur taille actuelle.

● *Cosmogonie stellaire.* Le problème de la répartition du moment angulaire dans le système solaire est lié à celui de la cosmogonie stellaire. Les étoiles* des premiers types spectraux (O, B, A) sont douées d'une rotation axiale rapide — leur vitesse équatoriale apparente est, en moyenne, de 200 km/s —, alors que les étoiles des derniers types spectraux (G, K, M) tournent lentement sur elles-mêmes. Il y a donc, dans le mécanisme de formation des étoiles, une différence entre les étoiles O, B, A et les étoiles G, K, M. Le Soleil étant du type G, sa rotation lente est une des propriétés des étoiles naines de ce type spectral.
La découverte de la formation des étoiles en groupe par Ambarzoumian a conduit à des

les COSMATI
portique de l'église
de Civita Castellana

cosmique
trajectoires de couples
d'électrons créés
par des rayons gamma
d'origine cosmique

Phot. Viollet, Fowler et Lauritsen.

recherches systématiques et approfondies sur les groupes d'étoiles, qu'il s'agisse des amas, et particulièrement des amas galactiques, comme les Pléiades, ou des associations, groupements instables d'étoiles formées à une date récente, comme l'association voisine de l'étoile ζ Persée, formée il y a environ 1 300 000 ans. Dans les groupements les plus jeunes d'étoiles, on observe la présence d'étoiles instables, dont la valeur du diamètre indique qu'elles sont encore en contraction. Certaines de ces étoiles sont en rotation rapide. Leur transformation montrant qu'elles sont destinées à former des étoiles des derniers types spectraux, un mécanisme puissant doit intervenir au cours de la dernière phase de leur évolution pour ralentir leur rotation axiale. Ce mécanisme a dû jouer lors de la formation du Soleil. Des explosions, analogues à celles dont ces étoiles instables sont le siège, ont probablement eu une action physico-chimique importante sur la nébuleuse primitive, sur les fragments météoritiques et même sur les planètes récemment formées.

La cosmogonie des étoiles et des systèmes d'étoiles accorde un rôle essentiel à l'évolution des nuages de matière nébulaire. Toutefois, si le phénomène de contraction gravitationnelle a fait l'objet d'études précises (Spitzer, Oort, Hoyle, Schatzman), l'hypothèse de la formation des étoiles et de la matière nébulaire à partir de proto-étoiles de nature encore inconnue garde la préférence d'Ambarzoumian. Dans tous ces travaux, le problème du moment angulaire reste essentiel. Toutefois, l'étude de la formation des étoiles, à l'heure actuelle, dans la Galaxie est une science d'observation, tandis que l'étude de la formation des grands systèmes d'étoiles eux-mêmes reste, pour le moment, encore entièrement conjecturale. L'examen de l'évolution des étoiles permet seulement de fixer l'âge des plus vieux objets présents dans la Galaxie et, par conséquent, d'indiquer un âge minimal de l'ordre de sept à huit milliards d'années, nettement plus grand que l'âge de la Terre et du système solaire. Quatre ou cinq milliards d'années après sa formation, une étoile de masse égale à deux fois celle du Soleil grossit, par suite de la disparition de l'hydrogène de ses régions centrales, et devient une étoile géante. Un processus de perte de masse s'établissant alors dans ses régions superficielles, elle devient une naine blanche, par une suite d'événements dont le lien est encore imparfaitement établi et qui comprennent, notamment, la formation des nébuleuses planétaires, ainsi que le phénomène de nova.

Le problème de l'origine des éléments se rattache au problème cosmogonique. Il y a peu d'années encore, la théorie la plus répandue liait la formation des éléments aux conditions universelles de très haute température et de très forte densité qui auraient régné au début de l'expansion de l'Univers. Les progrès de la physique nucléaire ont permis de voir que ce cataclysme universel initial n'était pas nécessaire à une explication de la proportion des différents éléments présents dans l'Univers. Un ensemble complexe de processus nucléaires se succédant au cours de l'évolution des étoiles, et dont les premiers sont les réactions de *fusion*, qui conduisent de l'hydrogène à l'hélium dans les étoiles ordinaires (Bethe, Weizsäcker, Critchfield, Schatzman, Fowler), et de l'hélium au carbone dans le noyau des géantes rouges (Salpeter), suffit à assurer la production des différentes espèces de noyaux et, par les explosions de supernovae, à assurer la reproduction des éléments radio-actifs (Hoyle, Fowler, G. Burbidge et M. Burbidge).

● *Théories cosmogoniques scientifiques.* La première cosmogonie scientifique est probablement celle de Descartes (publiée dans *le Monde ou Traité de la lumière*, œuvre posthume). Bien que reposant sur les conceptions tourbillonnaires, c'est une théorie nébulaire qui préfigure de façon étonnante certaines théories modernes. Elle affirme la pluralité des systèmes planétaires dans l'Univers.

La théorie de Buffon est sans doute la première des théories catastrophiques (rencontre du Soleil et d'une comète). La théorie de Kant (1755) et celle de Laplace (1796), publiées indépendamment l'une de l'autre, établissent, d'ailleurs sur des bases sensiblement différentes, la théorie nébulaire sous sa forme moderne. Il fallut attendre la seconde moitié du XIXe s. pour que le problème du moment angulaire solaire apparaisse comme une objection insurmontable à la théorie nébulaire : formé par contraction, le Soleil devrait avoir une vitesse équatoriale de 600 km/s, alors qu'elle est de 2 km/s seulement. La théorie catastrophique des Anglais Jeans et Jeffreys est la plus célèbre des hypothèses de remplacement. Malgré toute une série de difficultés, elle eut une très grande faveur jusqu'en 1938. L'Américain Russell montra alors l'incompatibilité complète entre la loi de conservation du moment angulaire et la constitution interne des étoiles, pour aboutir à la formation d'un système planétaire tel que le nôtre. Spitzer, aux Etats-Unis, montra, en 1938, l'incompatibilité complète entre les propriétés physiques de la matière stellaire et le mécanisme de fragmentation de cette matière en planètes, postulé par la théorie catastrophique.

Avec les travaux de Schmidt, en U. R. S. S. (1944), et de Weizsäcker, en Allemagne (1943), s'effectuent le retour à la théorie nébulaire et l'introduction des méthodes modernes de recherches. Toutefois, la théorie nébulaire n'avait jamais été complètement abandonnée, comme en font foi la discussion célèbre de Poincaré (*Leçon sur les hypothèses cosmogoniques*, 1913), les travaux de Fessenkoff en U. R. S. S. (1921) et ceux de Berlage en Hollande (1927).

La théorie la plus célèbre de l'évolution des étoiles a été celle de Norman Lockyer (1890). Se fondant sur les premiers travaux sur la constitution interne des étoiles (Lane, 1870), Lockyer supposait que la matière nébulaire se contracte, forme une étoile rouge géante, qui se contracte encore jusqu'à devenir une étoile bleue, qui se refroidit ensuite et termine son existence comme naine rouge. La découverte de la relation masse-luminosité par Eddington, en 1917, devait ruiner cette conception, puisque la masse des étoiles naines est beaucoup plus petite que celle des géantes (100 fois) et que l'évolution ne se produit certainement pas avec une telle perte de masse. (→ Biblio.)

— Philos. *Les cosmogonies grecques antiques.* Ces cosmogonies sont généralement considérées comme les premiers systèmes de pensée philosophique. Elles allient le goût poétique du mythe à l'observation concrète et au raisonnement logique. Les principaux auteurs de ces essais d'explication de l'Univers sont : les *Ioniens* (Thalès de Milet, Anaximandre, Anaximène, Héraclite d'Ephèse), les *pythagoriciens* (Pythagore, Philolaüs), les *dialecticiens* (Parménide, Zénon d'Elée, Empédocle d'Agrigente, Anaxagore, Leucippe, Démocrite). Tous eurent une influence considérable sur les philosophies ultérieures, tant par la richesse et la variété des problèmes soulevés que par les éminentes qualités de leur pensée et de leur forme.

COSMOGONIQUE adj. Relatif à la cosmogonie : *Hypothèse ou système cosmogonique.*

COSMOGONIQUEMENT adv. Du point de vue de la cosmogonie.

COSMOGRAPHE n. Qui étudie la cosmographie ; qui écrit sur cette matière.

COSMOGRAPHIE n. f. Partie de l'astronomie* qui se borne à une simple description de l'univers (dans sa totalité ou dans ses parties constitutives), en n'empruntant aux sciences mathématiques et physiques que des notions élémentaires.

COSMOGRAPHIQUE adj. Relatif à la cosmographie : *Description cosmographique.*

COSMOGRAPHIQUEMENT adv. Au point de vue de la cosmographie.

COSMOLEDO, archipel britannique de l'océan Indien, au N.-O. de Madagascar, à l'E. des îles Aldabra. Dépendance des Seychelles.

COSMOLOGIE n. f. Science des lois générales qui gouvernent l'univers. ‖ *Cosmologie rationnelle,* selon Kant, ensemble des problèmes métaphysiques concernant le monde et son origine.

— ENCYCL. Philos. On appelle parfois *cosmologie* la partie de la métaphysique qui traite des principes les plus généraux de l'étude du monde physique, des principes de la nature, et qui était, autrefois, désignée sous le nom de *physique*. Chaque grand système de philosophie a sa cosmologie. On la désigne encore sous le nom de *philosophie de la nature*. Elle traite les questions suivantes : problème de l'existence de la matière* ; théories sur la constitution de la matière (v. ATOME, ATOMISME, ION, ÉLECTRON) ; formation des mondes, et particulièrement de notre système solaire ; nature et origine de la vie (v. ANIMISME, MÉCANISME, ORGANICISME, VITALISME) ; problème du mécanisme et de la finalité, de l'évolution et de la fixité. Dans un système à tendance matérialiste, la cosmologie se suffit à elle-même ; elle est la conclusion dernière que le philosophe croit devoir donner aux sciences positives, en en prolongeant les inductions au-delà du monde actuellement observable. Dans les systèmes panthéistes ou théistes, la cosmologie est en rapport étroit avec la doctrine sur Dieu, c'est-à-dire avec la *théologie naturelle*.

COSMOLOGIQUE adj. Relatif à la cosmologie.

— Philos. *Preuve cosmologique,* autre nom de la preuve de l'existence de Dieu, dite *a contingentia mundi*. (V. DIEU.)

COSMONAUTE n. m. Syn. d'ASTRONAUTE.

COSMONOMIE n. f. Ensemble des lois qui régissent l'univers.

COSMONOMIQUE adj. Relatif à la cosmonomie.

COSMOPATHOLOGIE n. f. Partie de la climatologie qui étudie l'action des milieux cosmiques sur l'organisme.

COSMOPOLITE n. Personne qui se considère comme citoyen du monde, qui se tourne volontiers vers tout ce qui est étranger (vieilli) : *Xénophon juge les hommes avec l'impartialité d'un cosmopolite* (Mérimée). ‖ *Par extens.* Personne qui vit tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, qui change facilement de mœurs et d'habitudes.

◆ Adj. Propre au cosmopolite : *Existence cosmopolite. Goûts cosmopolites.* ‖ Qui comprend des éléments de multiples nations : *Foule, ville cosmopolite.*

— Bot. Se dit d'une espèce quand elle est présente dans toutes les parties du monde. (Cette large répartition est bien souvent due à l'homme, qui a propagé l'espèce loin de son aire d'origine.)

COSMOPOLITISME n. m. Sentiments de cosmopolite. ‖ Système du cosmopolite : *Audotia, en dépit de son cosmopolitisme, ne put apprendre sans émotion que Frida était sa compatriote* (Lemaitre). ‖ *Par extens.* Manière de vivre, existence de cosmopolite. ‖ Caractère de ce qui comprend des éléments de multiples nations : *Par son cosmopolitisme, Paris est l'éblouissant et mystérieux moteur du progrès universel* (Hugo).

— Mor. Doctrine morale des stoïciens, qui se considéraient parfois comme « citoyens du monde ».

COSMORAMA n. m. Panorama représentant les sites et les monuments les plus réputés de l'univers.

COSMOS [mɔs ou mos] n. m. (gr. *kosmos*, monde). L'univers et ses lois, ou, plus généralement, tout univers, réel ou émanant d'une création imaginative ou intellectuelle : *Le cosmos de Pythagore.* ‖ *Par extens.* Un « tout », un ensemble bien ordonné. ‖ Espace intersidéral : *La fusée est allée se perdre dans le cosmos.*

Cosmos ou *Lettre sur le monde*, ouvrage qui nous a été transmis sous le nom et parmi les œuvres d'Aristote, mais qui ne lui appartient pas. Le péripatétisme y est profondément modifié. Son auteur s'est efforcé de concilier l'immanence et la transcendance de Dieu, le dualisme péripatéticien et platonicien avec le panthéisme stoïcien. Quelques critiques l'attribuent à Posidonios ; Ravaisson le rapporte au juif Aristobule.

COSMOS [mos] n. m. Très jolie plante ornementale, annuelle ou vivace, de l'Amérique tropicale, notamment du Mexique, dont plusieurs espèces sont utilisées pour la décoration des jardins et pour les fleurs coupées, de couleur souvent purpurine ou jaune d'or. (Citons : *Cosmos bipinnatus, C. diversifolius, C. sulphureus.* Famille des composées.)

COSMOTRICHE n. f. Papillon (appelé aussi *buveuse*) qui vole dans toute la France, en été. (Sa chenille vit sur diverses graminées,

dont les *bromus*.) [Nom sc. : *Cosmotriche potatoria*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des lasiocampidés.]

COSMOTRON n. m. (de *cosmique*). Physiq. nucl. Nom donné parfois au synchrotron*, capable de communiquer aux particules élémentaires une énergie comparable à celle des rayons cosmiques.

COSMOZOAIRE n. m. Biol. Germe venu des espaces, et qui, selon W. Thomson, aurait apporté la vie sur la Terre.

COSNAC (Daniel DE), prélat français (château de Cosnac, Limousin, v. 1630 - Aix-en-Provence 1708). Evêque de Valence et Die en 1655, premier aumônier de Monsieur en 1658, archevêque d'Aix en 1687, il fut l'un des plus ardents défenseurs des libertés de l'Eglise gallicane. Il fut mêlé à de nombreuses intrigues de cour. Ses *Mémoires*, publiés en 1852, sont sujets à caution.

COSNE-D'ALLIER, ancienn. **Cosne-sur-l'Œil**, comm. de l'Allier (arrond. de Montluçon), dans le Bourbonnais, sur l'Œil; 2 300 hab. (2 001 aggl.). Matériel agricole.

COSNE-SUR-LOIRE, ch.-l. d'arrond. de la Nièvre, sur la *Loire*, au confluent du Nohain; 9 010 hab. (8 032 aggl.) [*Cosnois*]. Eglises Saint-Aignan (en partie romane) et Saint-Jacques (XVe s.). Station gauloise et cité romaine, sous le nom de *Condate Carnutum*, Cosne-sur-Loire fit partie du temporel de l'évêché d'Auxerre; prise par les Anglais en 1420, elle fut assiégée sans succès par le Dauphin, en 1421. Métallurgie (limes, machines agricoles, câbles, etc.; appareils de levage; voitures d'enfants. — L'arrond. a 6 cant., 65 comm. et 48 215 hab.

COSPÉAN ou **COSPÉAU** (Philippe), prédicateur français (Mons, auj. en Belgique, 1568 - Lisieux 1646). Il prononça l'oraison funèbre de Henri IV et fut évêque d'Aire, de Nantes, puis de Lisieux. Auteur de *Remontrances du clergé au roi de France* (1617).

COSPIDOSOME n. m. Minuscule insecte, parasite des chenilles. (La chenille de la mamestre du chou peut héberger 2 500 larves de *Cospidosoma truncatellum*. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des chalcididés.)

COSSA. V. JEAN XXIII, pape.

COSSA (FRANCESCO DEL). V. DEL COSSA.

COSSA (Pietro), auteur dramatique italien (Rome 1830 - Livourne 1881). Après avoir composé plusieurs drames médiocres, il connut en 1871 un éclatant succès avec son *Néron*. Ses pièces suivantes : *Plaute et son siècle* (1874), *Julien l'Apostat* (1876), *Cléopâtre* (1879), représentent une tentative pour concilier les traditions de la tragédie en vers avec le souci du détail authentique, qui caractérise le « vérisme » italien.

COSSA (Luigi), économiste italien (Milan 1831 - Pavie 1896). Professeur à l'université de Pavie, il a laissé divers ouvrages sur l'histoire des doctrines économiques.

COSSARD, E adj. et n. (peut-être de *cosse*, légume). *Pop.* Paresseux : *Tu ne feras pas mieux de préparer ton frichti, gros cossard* (R. Dorgelès).

COSSART (Gabriel), jésuite français (Pontoise 1615 - Paris 1674). Il fut professeur de rhétorique au collège de Clermont et continua la publication des *Conciles* commencée par le P. Labbe. Il avait fondé une pension pour écoliers pauvres, qu'on appelait *cossartins*.

COSSE n. f. (bas lat. *cossa*). Nom usuel de l'enveloppe de certaines graines légumineuses : *Cosses de haricots*. ‖ *Fig.* et *Pop.* Grande paresse : *Monsieur a la cosse toute la journée* (Barbusse).
— Carr. Partie de la veine ou du gisement voisine des affleurements.
— Electr. Pièce conductrice fixée à l'extrémité d'un conducteur et servant à effectuer sa connexion.
— Entom. Nom commun aux insectes (bruche notamment) qui mangent les céréales ou les légumes secs.
— Mar. Anneau métallique présentant une gorge extérieure, dans laquelle s'engage le filin qui l'estrope. ‖ *Cosses baguées*, anneaux engagés l'un dans l'autre.
— Technol. Dispositif métallique destiné à relier sans rupture un fil métallique (commande de signaux ou d'aiguillage) à une pièce d'appareil (bras de levier, chaîne, etc.).
— Text. *Parchemin en cosse*, peau de mouton dont on a seulement fait tomber la laine, c'est-à-dire telle que la fournit la mégisserie.

COSSÉ (Artus DE), seigneur **de Gonnor**, comte **de Secondigny**, maréchal de France (1512 - Gonnor, auj. Gonnord, Maine-et-Loire, 1582). Bien que battu deux fois par Coligny au cours des guerres de Religion, il fut l'un des meilleurs capitaines de son temps. Avant d'être l'un des principaux chefs catholiques, il avait été gouverneur de Metz, puis de Marienbourg, et avait participé à plusieurs campagnes en Italie. Il devint surintendant des Finances en 1563, maréchal de France en 1567, gouverneur et lieutenant général de l'Orléanais, du Blésois, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du pays chartrain en 1569. A la suite d'une conspiration destinée à soutenir le duc d'Alençon, Catherine de Médicis le fit emprisonner à la Bastille en 1574 et 1575. Revenu en faveur, il fit partie de l'ambassade envoyée en Angleterre, en 1581, pour négocier le mariage projeté entre Elisabeth d'Angleterre et François, duc d'Anjou.

COSSÉ-BRISSAC. V. BRISSAC.

COSSÉ-LE-VIVIEN, ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Château-Gontier), dans le Craonnais; 2 415 hab. (1 435 aggl.). Ruines d'une forteresse du XVe s. Minoterie. Distillerie. Carrosseries en matières plastiques.

COSSER v. intr. (de l'ital. *cozzare*). Se heurter la tête, en parlant des béliers.

COSSET (François), compositeur français, Picard d'origine (v. 1620 - apr. 1682). Il a publié chez Ballard huit messes à 4, 5 et 6 voix (1649-1682).

COSSETTE n. f. Morceau de betterave découpée en fines lanières. (Les cossettes sont dites *fraîches* avant la diffusion, et *épuisées* lorsque le sucre en a été extrait.) ‖ Petits morceaux de racine de chicorée à café séchés. (Les cossettes sont torréfiées pour obtenir la chicorée.)

COSSIDÉS n. m. pl. Famille de papillons, qui comprend des formes robustes, à abdomen volumineux, terminé, chez les femelles, par une tarière rétractile, avec laquelle les œufs sont déposés dans les crevasses de l'écorce et les fissures du tronc des arbres. (Les chenilles des cossidés sont xylophages, vivant dans les troncs, les racines ou les tiges, qu'elles creusent à l'aide de leurs fortes mandibules. Les cossidés comportent trois types principaux : *cossus*, *dyspessa* et *zeuzère*.)

COSSIERS (Jan), peintre flamand (Anvers 1600 - *id.* 1671). Elève de son père Antoon, puis de Cornelis de Vos, il devint franc maître à Anvers (1628), puis doyen de la Ghilde (1640-1641). Caravagiste, il reprend les thèmes de Th. Rombouts dans ses scènes de tavernes. Le plus bel ensemble de ses œuvres religieuses se voit en l'église du béguinage de Malines. Les musées d'Abbeville, Anvers, La Haye, Louvain, Madrid conservent de ses œuvres.

COSSIGNY DE PALMA (Joseph François CHARPENTIER DE), agronome français (Port-Louis, île de France, 1736 - Paris 1809). Ingénieur du roi aux Mascareignes, il introduisit à l'île de France (île Maurice) la culture de la canne à sucre. On lui doit, en outre, des ouvrages d'économie et de culture coloniales.

COSSMANN (Maurice), ingénieur et naturaliste français (Paris 1850 - Enghien 1924). Ancien élève de l'Ecole centrale, ingénieur en chef des services techniques de l'exploitation de la Compagnie du chemin de fer du Nord, où il étudia spécialement les questions de signalisation et d'enclenchements. Conchyliologue distingué, il étudia tout spécialement les fossiles des environs de Paris. Il fut président de la Société géologique de France.

COSSON ou **COSSONUS** [nys] n. m. Charançon de petite taille, allongé, roux ou brun luisant, vivant dans le bois carié, surtout dans les saules et les peupliers. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.) ‖ Nom donné aux bruches qui attaquent les pois, les lentilles, etc. (On dit aussi, en ce sens, COSSE.)

COSSON (le), riv. de Sologne, affl. du Beuvron et, par le Vieux-Cosson, de la Loire; 100 km. Il alimentait les fossés du château de Chambord et finit à peu de distance du confluent du Beuvron et de la Loire.

Jacques Laurent COSSON
commode

COSSON (Jacques Laurent), ébéniste français du XVIIIe s., reçu maître en 1765. Son art souple et gracieux, son ingéniosité, son goût très sûr et sa maîtrise lui permettent de fabriquer, sous Louis XV, de petits meubles qui ont tout le charme de bibelots précieux. Dans les meubles que lui inspirera l'époque de transition Louis XV-Louis XVI, meubles au corps droit, mais aux pieds restés galbés, Cosson se montrera un très habile marqueteur.

COSSON (Ernest), botaniste français (Paris 1819 - *id.* 1889). Il est connu par ses ouvrages sur la flore des environs de Paris et la flore de l'Algérie. (Acad. des sc., 1873.)

COSSU, E adj. Bien fourni en cosses, en gousses (vieilli) : *Pieds de haricots, de pois bien cossus*. ‖ — *Fig.* Qui a une large aisance : *Bourgeois cossu*. ‖ Qui dénote une large aisance : *Maison cossue*.

COSSUS [sys] n. m. Gros papillon nocturne, à corps épais, à antennes dentées chez les deux sexes, à ailes disposées en toit au repos.
— ENCYCL. Les *cossus* sont représentés en France par le cossus gâte-bois (*Cossus ligniperda*), gros papillon gris, dont la chenille, rouge lie-de-vin, très grande, perce de profondes galeries dans le bois des ormes et d'autres arbres. Elle rejette une bave grasse et caustique, exhalant une odeur repoussante. Cette chenille vit de deux à trois ans. Comme elle attaque les arbres en pleine santé, elle cause de réels dégâts. Le genre fait partie des lépidoptères, et sert de type à la famille des *cossidés*.

cossus « gâte-bois »
chenille, chrysalide et papillon

COSSYPHA n. m. (gr. *kossuphos*, merle). Genre de petits passereaux voisins des rougesqueues, dont ils ont le type de coloration grisnoir et roux, et dont il existe de très nombreuses espèces en Afrique tropicale. (Famille des turdidés.)

COSSYPHE n. m. Insecte remarquable par les expansions du prothorax et des élytres qui entourent son corps. (Les cossyphes se tiennent sous les pierres, dans les lieux arides, et habitent les régions tropicales et semi-tropicales de l'Ancien Monde. Le genre fait partie des coléoptères, famille des ténébrionidés.)

COSSYRITE n. f. Minér. Variété ferreuse d'amphibole. (Syn. ÆNIGMATITE.)

COSTA (Jorge DA), cardinal **d'Alpedrinha**, homme d'Etat portugais (Alpedrinha 1406 - Rome 1508). Il fut évêque d'Evora, puis archevêque de Lisbonne et conseiller du roi Alphonse V. Cardinal en 1476, il alla s'établir à Rome, où il gagna la faveur des papes Sixte IV, Innocent IV et Alexandre V.

COSTA (Lorenzo), dit **l'Ancien**, peintre italien (Ferrare v. 1450 - Mantoue 1535). Marqué d'abord par l'art de Tura (*Saint Sébastien*, Dresde), il passa à une manière plus large, proche de Bellini (*Pala de San Petronio*, à Bologne, 1492). Ses panneaux des *Argonautes* (Padoue), la *Madone Bentivoglio* (Bologne), ses travaux pour les Gonzague, à Mantoue (*Comus, le Jardin d'harmonie*, dans le « studiolo » d'Isabelle), manifestent son orientation vers un style plus doux, issu de l'art ombrien.

COSTA (Lorenzo), dit **le Jeune**, peintre italien (Mantoue v. 1537 - † apr. 1560), fils et élève d'IPPOLITO (Bologne v. 1506 - Mantoue 1561). Il travailla avec T. Zuccari à la décoration du petit palais du Belvédère, à Rome (1560).

COSTA (Cláudio Manuel DA), poète brésilien (Mariana, Minas Gerais, 1729 - Vila Rica, auj. Ouro Preto, 1789). Impliqué dans la conspiration politique de Tiradentes, il se suicida dans sa prison. Ecrivain classique, il est l'auteur d'une épopée : *Vila Rica* (1839).

COSTA (Paolo), écrivain italien (Ravenne 1771 - Bologne 1836). Ses essais littéraires et critiques témoignent de sa fidélité aux traditions classiques et rationalistes du XVIIIe s. ; mais ses derniers ouvrages font apparaître des concessions au mouvement romantique.

COSTA (Isaäc DA), poète et théologien calviniste hollandais (Amsterdam 1798 - *id.* 1860). Issu d'une famille israélite, il se convertit au christianisme. Ses poésies sont animées d'une foi ardente. Parmi ses recueils lyriques, on peut citer : *Poésies* (1821), *Chants de fête* (1828), *Noëls* (1829), *Chants divers* (1847), *Poésies politiques* (1854), *Bataille de Nieuport* (1857). Il n'était pas moins réputé pour ses travaux de controverse religieuse.

COSTA (Joaquín), économiste espagnol (Graus, Huesca, 1844 - *id.* 1911). Il s'intéressa à toutes les questions susceptibles d'améliorer la situation de l'Espagne. Parmi ses ouvrages, on peut citer : *le Collectivisme agraire en Espagne* (1898), *le Droit coutumier en Aragon*, et des *Etudes ibériques* (1891).

COSTA (Joachim), sculpteur français (Lézignan 1888). Elève d'Injalbert à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, il débuta au Salon de 1912 et défendit la taille directe dans son livre *Modeleurs et tailleurs de pierre* (1921). Son œuvre maîtresse est le *Monument aux morts de La Rochelle*. On lui doit les bustes du *Général Hirschauer*, de *Gabriel Boissy*, de *Paul Raynal*. Il est représenté au musée national d'Art moderne (*la Femme au tatou*).

COSTA (Lucio), architecte brésilien (Toulon 1902). Il fait ses études en France (Ecole nationale supérieure des beaux-arts), est chargé (1956) d'établir le plan d'urbanisme de Brasilia*, puis construit la Maison du Brésil à la Cité universitaire de Paris (1959).

COSTA DE BEAUREGARD (Charles-Albert, marquis DE), historien français (La Motte-Servolex, Savoie, 1835 - Paris 1909). Député légitimiste (1871-1876), il écrivit plusieurs ouvrages sur la maison de Sardaigne. (Acad. fr., 1896.)

COSTA BRAVA, littoral de la Catalogne, entre la frontière française et l'embouchure du río Tordera. Cette côte pittoresque, en partie formée de hautes falaises, abrite de nombreuses stations balnéaires (Cadaqués, Rosas, Palamós, San Feliú de Guixols, Tossa de Mar, Blanes, Playa de Aro, etc.). [→ Biblio.]

COSTAL, E, AUX adj. Anat. Qui appartient aux côtes ou qui est en rapport avec elles : *Cartilages costaux.* ‖ *Arc costal,* ensemble constitué par la côte osseuse et le cartilage costal. (V. CÔTE, part. *encycl.*)
— Zool. *Nervure costale,* nervure qui entoure l'aile des insectes ou qui est placée le long du bord antérieur, et qui se termine souvent par un épaississement corné, dit *ptérostigma.* (La nervure longitudinale située immédiatement en arrière de la costale est dite *sous-costale.*)

COSTANITZA n. f. Lance de la cavalerie lourde turque.

armoiries du COSTA RICA

COSTA RICA
séchage du café à San José

COSTANTIN (Julien), botaniste français (Paris 1857 - *id.* 1936). Professeur au Muséum, membre de l'Académie des sciences (1912), auteur de travaux sur les champignons et sur l'influence du milieu en botanique.

COSTANTINI, famille d'acteurs italiens du XVIIe et du XVIIIe s., dont le plus célèbre, Angelo **Costantini** (Vérone v. 1654 - *id.* 1729), fut connu à Paris sous le nom de *Mezzetin**.

COSTANTINI (Celso), cardinal italien (Zoppola, Udine, 1876 - Rome 1958). Administrateur apostolique de Fiume (1920), archevêque (1922) et délégué apostolique en Chine jusqu'en 1933, il présida comme tel le concile des évêques de ce pays. Désigné en 1935 comme secrétaire de la congrégation de la Propagande, il devint cardinal (1953) et chancelier de l'Eglise catholique (1954).

COSTANZO (Angelo DI), poète et historien napolitain (Naples 1507 - *id.* 1591). Il a publié une *Histoire du royaume de Naples de 1250 à 1486,* et laissé des sonnets.

COSTAR (Pierre), écrivain français (Paris 1603 - Le Mans 1660). Erudit, lié avec Ménage, Voiture, Balzac, il publia *la Défense des œuvres de Voiture* (1653), *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar* (1654) et *Lettres de M. Costar* (1658-1659).

COSTARD n. m. Arg. Costume.

COSTA RICA, république de l'Amérique centrale, entre le Nicaragua, au N.-O., et la république de Panamá, au S.-E. ; 51 011 km² ; 1 338 000 hab. Capit. *San José*.

Géographie.

Le Costa Rica s'étend sur des régions variées. Au N., en bordure de la mer des Caraïbes et du río San Juan, qui forme en partie la frontière avec le Nicaragua, des plaines basses sont couvertes de forêts épaisses. Elles sont dominées par une chaîne volcanique orientée du N.-O. au S.-E et atteignant 3 452 m au volcan *Irazú*. Les hautes terres du Plateau central, au climat très égal et aux sols riches, forment une belle région agricole, tournée surtout vers la culture du café ; cette région, la plus peuplée de l'Etat, est un lieu de passage traditionnel entre le Pacifique et l'Atlantique. Vers le S., la *cordillère de Talamanca,* formée de roches cristallines et sédimentaires, est dépourvue de volcans ; mais elle atteint des altitudes supérieures à celles de la chaîne septentrionale (3 837 m au *Chirripó Grande* ; 3 565 m au *pico Blanco* ou *Kamuk*). Le versant du Pacifique est formé d'un assemblage complexe de plaines et de massifs montagneux, dont les plus grands forment les presqu'îles de Nicoya et d'Osa.
Malgré l'étendue limitée des régions mises en valeur, le Costa Rica est un pays prospère : la principale culture reste le café, qui représente, en valeur, le premier produit d'exportation. Il est suivi par la banane, cultivée dans des plantations sur les côtes du Pacifique et de la mer des Caraïbes. Il faut encore citer le cacao et la canne à sucre, le tabac et, surtout, l'élevage, en progrès continu, qui alimente une importante industrie laitière. La principale ressource du sous-sol est l'or. Les industries sont représentées par des usines pour la préparation du grain de café, quelques distilleries, des manufactures de tabac, des textiles.
Plus de la moitié du commerce extérieur de l'Etat s'effectue avec les Etats-Unis.
La population comprend environ 80 p. 100 de Blancs purs, descendants des colons espagnols. On ne compte plus guère que 5 000 Indiens, Guatusos ou Votos au nord, Talamancas au sud. Les métis sont parfaitement assimilés à la population blanche et l'on peut dire que le Costa Rica présente ainsi l'originalité d'un Etat à très large prédominance blanche en Amérique centrale. L'éducation y est largement développée : le Costa Rica ne compte que 18 p. 100 d'analphabètes et possède une école pour 800 hab. Le pays bénéficie de l'un des niveaux de vie les plus élevés de l'Amérique.

Constitution.

L'Etat est régi par la Constitution du 7 novembre 1949, qui a remplacé celle de 1871. Le pouvoir législatif est confié à une chambre unique. Les représentants, au nombre de 57, sont élus pour quatre ans. Un président, élu au suffrage universel pour quatre ans et non rééligible, exerce le pouvoir exécutif et nomme les ministres.

Histoire.

Après que son rivage oriental eut été reconnu par Colomb lors de son quatrième voyage (1502), le Costa Rica fut exploré par González Dávila en 1522 ; Juan Vázquez de Coronado y fonda en 1564 la ville de Cartago, qui devint la capitale du pays et le demeura jusqu'en 1823. Dans la région de Talamanca, de nombreuses révoltes d'Indiens (en 1709 surtout) marquèrent l'époque coloniale. Le Costa Rica faisait alors partie de la Capi-

Phot. Office du tourisme du Costa Rica.

tainerie générale de Guatemala et tirait sa principale richesse de l'élevage des mules destinées au trafic interocéanique de Panamá. Il se sépara en 1821 de l'Espagne, sa métropole, et constitua d'abord un Etat indépendant, où fut aussitôt aboli l'esclavage. Entre 1824 et 1839, le Costa Rica devint l'un des cinq Etats unis de la république fédérale de l'Amérique centrale; ensuite, il forma de nouveau une république souveraine. Entre 1835 et 1842, Braulio Carrillo fit prévaloir la culture du café et, en 1871, le président Guardia accorda à Minor C. Keith, l'un des créateurs de l'*United Fruit Company*, la première concession pour l'exploitation de bananeraies sur la côte de l'Atlantique. Les frontières du Costa Rica, qui furent l'objet de longues controverses, furent fixées avec le Nicaragua en 1889. La frontière avec le Panamá a été réglée en 1944 par le traité de David. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord exercent une très grande influence économique au Costa Rica. Les présidents qui ont particulièrement marqué de leur personnalité la vie politique du pays sont, au XIXe s., Braulio Carillo (1835-1837 et 1838-1842), José María Castro (1847-1849 et 1866-1868). Dans la période récente, il faut citer : Cleto González Víquez (1906-1910 et 1928-1932), Ricardo Jiménez Oriamuno (1910-1914, 1924-1928 et 1932-1936), Mario Echandi Jiménez (1958-1962). Le président élu en février 1962, Francisco Orlich Bolmarich, est chef du parti de la libération nationale.

Littérature.

Le Costa Rica a participé à la floraison littéraire de l'Amérique hispanique à la fin du XVIIIe s. Les principaux représentants de cette période furent : Fray José Antonio de Liendo y Goicoechea, introducteur des sciences expérimentales en Amérique centrale (1735-1814); le R. P. Florencio del Castillo, célèbre orateur et philosophe politique (1778-1834), député de Costa Rica aux Cortes de Cádiz (1812), dont il exerça même la présidence par intérim; José María de Zamora y Coronado (1785-1852), qui peut être considéré le dernier grand juriste des Indes espagnoles.

La littérature du Costa Rica a pris un véritable essor depuis la fin du XIXe s. Il faut citer notamment les historiens León Fernández (1840-1887), Manuel María de Peralta (1854-1930), Ricardo Fernánder Guardia (1867-1950), le philosophe Moisès Vincenzi (né en 1895), les poètes Aquileo Echeverría (1866-1909), Lisímaco Chavarría (1878-1913), les romanciers Rafael Angel Troyo (1875-1910), Claudio González Rucavado (1878-1928), Manuel de Jesus Jiménez (1854-1916), Carlos Gagini (1865-1925). Joaquin García Monge (1881-1959), écrivain et publiciste, a orienté le roman vers des thèmes inspirés des coutumes nationales, et il a, d'autre part, largement contribué au développement des échanges culturels entre les pays de l'Amérique latine, par sa revue *Repertorio americano*.

COSTARICIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte au Costa Rica; habitant ou originaire de ce pays.

COSTAUD (fém. **COSTAUDE** ou **COSTAUD**) adj. et n. (du provenç. *costo*, côte). *Fam.* Fort, robuste : *J'aimerais tant à le voir, ce costaud-là* (Bourget). ‖ Solide, résistant : *Un tissu costaud. Un jeune homme qui n'est guère costaud;* et, en parlant des choses : *Balance-moi quelque chose de costaud* [une liqueur forte] *parce que j'ai le cafard* (Bourdet).

COSTE (Pierre), écrivain français (Uzès 1668 - Paris 1747). Réfugié avec ses parents en Angleterre, après la révocation de l'édit de Nantes, il s'y lia avec Locke, dont il traduisit les principales œuvres. On lui doit aussi une *Vie du Grand Condé* (1693) et une traduction de l'*Optique* de Newton (1720).

COSTE (Jean-François), médecin français (Villes, pays de Gex, 1741 - † 1819). Il fut attaché, en qualité de premier médecin, à l'armée française envoyée en Amérique pour prendre part à la guerre de l'Indépendance. De 1790 à 1792, il remplit l'importante et périlleuse fonction de maire de Versailles; il devint médecin en chef des Invalides en 1796, et fut, de 1803 à 1807, médecin en chef de l'armée des Côtes et de la Grande Armée.

COSTE (Xavier Pascal), architecte français (Marseille 1787 - *id.* 1879). Architecte du vice-roi d'Egypte, il éleva les tours de la ligne télégraphique du Caire à Alexandrie, reconstruisit la forteresse d'Aboukir, fit creuser des canaux d'irrigation, bâtir des ponts. Il a publié *Architecture arabe* et *les Monuments de la Perse* (1860).

COSTE (Victor), naturaliste français (Castries, Hérault, 1807 - château de Rézenlieu, près de Gracé, Orne, 1873). Il étudia l'embryogénie, et fut membre de l'Académie des sciences (1851), professeur au Muséum, puis au Collège de France. Sur la fin de sa vie, il s'occupa beaucoup de pisciculture.

COSTE (Pierre), lazariste français (Tartas 1873 - Paris 1935), secrétaire général de la Congrégation de la Mission, il a édité des œuvres de saint Vincent de Paul.

COSTELEY (Guillaume), compositeur français (Pont-Audemer ? v. 1531 - Evreux 1606). Il publia sa première chanson en 1552, chez Nicolas du Chemin, et, grâce au comte de Retz, entra comme organiste au service de Charles IX, dans les premiers mois de son règne. Il conserva ce poste sous Henri III, jusqu'en 1585, étant, en outre, « valet de chambre » du roi. Il se retira ensuite à Evreux, où il fut conseiller du roi. Sa production de chansons est l'une des plus importantes de la seconde moitié du siècle. En 1570, il publia l'essentiel dans un gros recueil intitulé *Musique*, paru chez Le Roy et Ballard, et qui, en dehors de trois motets, contenait plus de cent chansons à 4, 5 et 6 voix, dont une partie « en forme d'airs ». Costeley, qui avait fréquenté le salon de la comtesse de Retz, se fait, dans ces œuvres, l'interprète de Ronsard et de Desportes. Ses chansons, qui comportent des madrigalismes, ont un style très personnel, d'un extrême raffinement.

COSTELLO (Louisa Stuart), poétesse irlandaise (Costello, comté de Mayo, 1799 - Boulogne 1870). Elle se fixa à Paris en 1814, et vécut de son talent de miniaturiste. Elle publia des recueils de poésies, dont le premier, *la Vierge de l'île de Chypre* (*The Maid of the Cyprus Isle*) [1815], est le meilleur.

COSTELLO (John Aloysius), homme politique irlandais (Dublin 1891). Au terme d'une brillante carrière au barreau, il fut nommé attorney général (1926-1932) par le gouvernement Cosgrave. Il succéda à celui-ci, en 1944, à la tête du parti Fine Gael, et devint Premier ministre d'un gouvernement de coalition (1948-1951), qui rompit les derniers liens subsistant avec le Royaume-Uni et accomplit enfin la république d'Irlande (*Poblachta Eireann*). Il a formé un deuxième gouvernement de coalition de 1954 à 1957.

COSTER (Laurens JANSZOON, dit), imprimeur hollandais (v. 1405 - Haarlem v. 1484). Selon certains, il aurait, dès 1423, avant Gutenberg, inventé l'impression en caractères mobiles.

COSTER (Samuël), poète et médecin hollandais (Amsterdam 1579 - *id.* 1665). Il construisit à ses frais, dans sa ville natale, un théâtre de bois (1617), qui fut réédifié en pierre en 1638, et y fit représenter, outre des pièces de sa composition, les meilleures œuvres de Van den Vondel et de Hooft.

COSTER (Charles DE). V. DE COSTER.

COSTER SAINT-VICTOR (Jean-Baptiste), conspirateur royaliste (Epinal 1771 - Paris 1804). Il fut, avec Saint-Réjant, l'un des organisateurs du complot dit « de la machine infernale » (1800). Il échappa à la police et gagna l'Angleterre, d'où il revint en 1803 pour prendre part à l'entreprise de Cadoudal. Il fut pris, condamné à mort et exécuté.

COSTERMANSVILLE. V. BUKAVU.

COSTES (Dieudonné), aviateur français (Septfonds, Tarn-et-Garonne, 1892). Breveté pilote en 1912, il fit toute la Première Guerre mondiale dans l'aviation, notamment sur le front d'Orient. Pilote de ligne, en 1919, à Air Union, puis pilote d'essais chez Breguet et Hispano-Suiza, il accomplit une série de raids particulièrement brillants : Paris-Djask, Paris-Assouan, ainsi qu'un tour du monde aérien avec Joseph Le Brix, d'octobre 1927 à avril 1928. Avec Maurice Bellonte, il battit le record du monde de distance en ligne droite sur 7 905 km, de Paris à Tsitsihar (27-29 sept. 1929). Toujours avec Bellonte, il réussit, les 1er et 2 septembre 1930, après une tentative interrompue aux Açores en 1929, la première liaison aérienne sans escale Paris-New York sur le célèbre Breguet XIX *Point-d'Interrogation*.

COSTIASE n. f. Maladie épidémique qui sévit chez les jeunes alevins de truites, et qui est occasionnée par la présence d'un parasite sur les branchies et sur la peau.

COSTIÈRE n. f. Anc. forme de CÔTIÈRE, usitée encore dans la construction, la technologie, l'agriculture.
— Constr. Muret liaisonné au gros œuvre ou à la dalle flottante et entourant les constructions légères émergentes.
— Théâtr. Rainure garnie de fer, pratiquée dans le plancher de la scène, et à l'aide de laquelle se fait le jeu des portants.

COSTIÈRE (la), nom donné autrefois aux talus qui limitent les plaines du bas Rhône (Hérault), dans la région de Nîmes, et qui s'est étendu abusivement à l'ensemble de la plaine. C'est une grande région viticole.

COSTIFORME adj. Qui ressemble aux côtes.
— Anat. *Apophyses costiformes*, nom donné parfois aux apophyses transverses des vertèbres lombaires. (Elles sont ainsi nommées parce qu'elles sont le vestige des côtes lombaires.)
— Entom. Se dit de la saillie qui forme des lignes longitudinales sur l'élytre d'un insecte.

COSTIN (Miron), chroniqueur moldave (1633-1691). Il étudia à Bar, en Pologne, et reçut une formation humaniste. De retour de Moldavie, il fut mêlé aux événements politiques de son temps, et reçut de hautes charges diplomatiques et militaires. Soupçonné injustement d'avoir pris part à un complot, il fut assassiné sur l'ordre de Constantin Cantemir. Il a écrit en polonais l'histoire de la Moldavie, à la demande du roi de Pologne, et, en roumain, une chronique des années 1595-1661, qui continue celle de Ureche Simion Dascălul, et que son fils, NICOLAE (1660 ? - 1712), poursuivit jusqu'à l'année 1711. Il publia également un recueil de vers, *la Vie du monde*. Les œuvres de Costin ont été connues et utilisées par les latinistes transylvains : ils y ont puisé des arguments historiques pour leurs thèses sur les origines des Roumains et sur le caractère latin de la langue daco-roumaine.

COSTO-, préfixe venant du lat. *costa*, côte, et entrant dans la composition de nombreux mots se rapportant aux côtes.

COSTOBARE, noble iduméen († 27 ou 25 av. J.-C.). Il épousa Salomé, après la mort de son mari Joseph (34 av. J.-C.). Soupçonné d'avoir voulu enlever l'Idumée à Hérode en conseillant à Cléopâtre de la demander à Antoine, et accusé d'avoir caché, au lieu de les tuer, des partisans influents des Asmonéens, il fut tué sur l'ordre d'Hérode.

COSTON n. m. Artifice du genre « feu de Bengale », qui servait autrefois à la signalisation de nuit entre bâtiments de guerre.

COSTOTOME n. m. Chirurg. Sorte de sécateur servant à couper les côtes.

COSTO-TRANSVERSAIRE adj. Se dit des articulations des côtes avec les apophyses transverses des vertèbres et de leurs ligaments.

COSTO-TRANSVERSECTOMIE n. f. Chirurg. Résection des apophyses transverses et des têtes costales, permettant d'atteindre l'espace extradural antérieur (mal de Pott).

COSTO-VERTÉBRAL, E, AUX adj. Se dit des articulations de la tête des côtes avec le corps des vertèbres.

COSTULE n. f. Strie sur certaines coquilles.

COSTUME n. m. (ital. *costume*, coutume; sens qu'avait aussi autref. le mot français). Manière de s'habiller propre à tel pays, à telle époque, à telle condition, etc. : *Un rayon de lune eût permis* [...] *d'examiner et sa physionomie et son costume* (Gautier). (En ce sens, syn. d'HABILLEMENT.) ‖ Ensemble des différentes parties d'un vêtement : *Un costume voyant*. ‖ Ensemble composant le vêtement d'homme et comprenant veston, gilet et pantalon : *Costume de deux, trois pièces. Costume sur mesure, de confection.* ‖ *Particul.* Se dit, en peinture, de l'observation du type, des habillements, des armes, à telle époque, chez telle nation. (La science du costume était, au XVIIIe s., un chapitre important de l'instruction des artistes, et spécialement des peintres d'histoire.) | Déguisement,

COSTELEY

Dieudonné COSTES

Phot. Larousse, N. Y. T.

travesti : *Tout est rôle, tout est costume pour moi depuis longtemps* (Vigny). ‖ *Costume tailleur*, jupe et jaquette. (V. TAILLEUR.) ‖ — *Fig.* Ce qui enveloppe quelque chose ; apparence extérieure : *Les idées de tout le monde y défilaient dans leur costume ordinaire* (Flaubert). ‖ *Fam. En, dans le costume d'Adam*, tout nu.

— LANGUE CLASS. Manière d'être extérieure, consacrée par l'usage. ‖ Reproduction fidèle du costume, des mœurs, etc., d'un pays, d'une époque, dans une œuvre d'art ou de littérature ; couleur locale (vieilli) : *Gil Blas, malgré le costume espagnol, est un des livres les plus français que nous ayons* (Sainte-Beuve).

— SYN. : *accoutrement, habillement, habit, mise, tenue, vêtement ; complet, déguisement, travesti.*

— ENCYCL. ● *Généralités.* Le *costume* a dû correspondre, dès l'origine, à des fonctions autres que purement utilitaires, fonctions de caractère magique très probablement, comme le montrent les peintures des cavernes de la Préhistoire ; il était alors un attribut procurant soit un pouvoir supérieur emprunté à d'autres êtres humains ou à des animaux, soit une protection des organes génitaux contre toute influence maléfique. Le costume procure aussi le moyen de satisfaire à un désir naturel de représentation et par lequel un être croit s'identifier à un autre : véritable réincarnation chez les primitifs, figuration mythique du théâtre pour les êtres évolués, adaptation au monde environnant chez l'enfant. Le costume répond encore au souci d'inspirer la crainte, l'autorité : expression de puissance pour un chef, élément de supériorité chez le guerrier, extériorisation, de nos jours, d'une autorité personnelle ou déléguée (fonctionnaires, gens de loi, professeurs). Le costume sert aussi à témoigner la puissance et la richesse de celui qui le porte et à renseigner sur son état, sa profession. Le souci de protection est réalisé, chez le guerrier et le militaire, par la confection d'un costume spécial, devenu « uniforme », qui les rattache à un même groupe d'action. Il semble que ce ne soit que tardivement que le costume ait servi à traduire le désir de plaire et soit devenu un moyen de séduire. Enfin, le costume a acquis une signification religieuse par l'adoption d'un ritualisme particulier à chacun des divers cultes.

Depuis ses plus lointaines origines, le costume ne compte pas plus de cinq archétypes : le *costume drapé*, ou *flottant*, formé d'une étoffe ou d'une peau enveloppant le corps (himation grec) ; le *costume enfilé*, fait d'une seule pièce, percée pour le passage de la tête et reposant sur les épaules (poncho) ; le *costume cousu et fermé*, composé de plusieurs pièces assemblées et façonnées, avec manches (blouse ou chemise) ; le *costume cousu et ouvert*, formé de pièces assemblées en hauteur, croisé par-devant et superposé à d'autres vêtements (cafetan et redingote) ; le *costume fourreau*, ajusté au corps et aux membres (pantalon surtout).

L'évolution des civilisations, au cours desquelles ces types et ces fonctions se sont précisés, a déterminé celle du costume lui-même, par le caractère et le rythme propres à chacune de ces civilisations : l'immobilisme de l'Asie et le dynamisme de l'Europe expliquent les différenciations majeures de leurs habillements. La race, le type ethnique, le régime politique, le génie artistique ont ajouté des nuances aux formes que la nature de chaque civilisation et le genre de vie ont imposées.

● *Evolution du costume.* On ne peut expliquer l'évolution du costume si on ne le relie pas à tout l'ensemble des facteurs qui ont déterminé celle des civilisations.

Dans l'Antiquité et pendant le haut Moyen Age, l'instabilité des masses humaines a grandement facilité la diffusion de certains types de costume et leurs combinaisons réciproques : des exemples en sont offerts par les invasions doriennes, l'extension de l'Empire romain, les ruées des nomades de l'Asie centrales, les conquêtes de l'islām, les cheminements, vers l'Asie Mineure, des pèlerins et des croisés.

Par la suite, des éléments nouveaux ont activé le progrès des civilisations : formation des nationalités, naissance d'un capitalisme marchand, tendances à l'émancipation individualiste dans la pensée comme dans l'art, mais, surtout, perfectionnement des techniques de production et accroissement des moyens internationaux d'échanges.

La prépondérance des réalités économiques devient dès lors de plus en plus forte. C'est le commerce méditerranéen qui, sous l'emprise successive de Byzance, des Arabes et de Venise, fait affluer en Europe occidentale et centrale des matières textiles soit nouvelles, soit plus nombreuses ; c'est lui qui accroît le pouvoir d'achat, développe et répand le goût du luxe, provoque des améliorations de fabrication et révèle des formes évocatrices des pays lointains. Sous l'influence de tous ces facteurs de civilisation, le costume se transforme : il divise ses éléments, devient court et ajusté ; il se sépare en plusieurs pièces ; il utilise des matières plus riches et plus fines et des couleurs plus vives. Les variations de modes deviennent plus fréquentes et tendent rapidement à devenir excessives : elles se localisent davantage dans les pays commerçants et riches, qui profitent des progrès du marché monétaire. Le costume se dégage, enfin, de son caractère antérieur général ; il commence à s'individualiser et devient véritablement un costume civil.

A la fin du XVe s., la découverte du Nouveau Monde apporte à la civilisation de l'Ancien Continent un afflux de produits nouveaux et de matières précieuses, qui vont considérablement agir sur l'évolution du costume. Mais on perçoit aussi, dès les débuts de cette Renaissance, l'influence que d'autres éléments commencent à exercer sur l'habillement. Le prestige de l'art, celui de l'Italie surtout, la suprématie politique de l'Espagne et du Saint Empire, l'emprise de la religion réformée et la division religieuse de l'Europe, le prolongement des courants commerciaux jusqu'en Extrême-Orient et les premiers progrès du machinisme représentent des causes nouvelles de transformation dans le costume, qui a profité, par ailleurs, de la concentration du pouvoir politique et du développement du luxe dans les cours princières : d'où l'importance des formes massives et rigides, des surcharges de broderies, l'emploi de teintes très vives ou très sombres, aussi bien que l'apparition de fantaisies souvent extravagantes et l'usage des tissus de luxe.

En revanche, à dater de la Renaissance, les mouvements de migration humaine se stabilisent et la diffusion des archétypes du costume dans les aires géographiques du monde obéit plutôt au développement de l'économie particulière de chaque civilisation.

Les XVIIe et XVIIIe s. sont dominés, dans l'Ancien Monde, par l'affermissement des institutions politiques et par l'élaboration de nouvelles conceptions économiques, en même temps que commence la pénétration des races blanches dans le Nouveau Monde : l'établissement de pouvoirs à forme autocratique ou libérale, l'organisation contrôlée des échanges, le développement d'industries plus spécifiquement nationales, la création des grandes compagnies commerciales, la fin de la prédominance de l'Espagne et du Portugal, remplacée par celle de la Hollande et de l'Angleterre sur mer, la formation d'une « société » française qui rayonne sur toute l'Europe, autant d'éléments qui concordent avec les conquêtes du machinisme et les doctrines de libéralisme économique d'avant 1789. En conséquence, tout en marquant une recherche de simplification et une tendance vers l'allégement et la commodité, le costume exprime les besoins de luxe d'une classe enrichie, éprise de plaisirs, et il subit les variations de plus en plus fréquentes de modes passagères : ce qui le caractérise, ce ne sont pas seulement les formes de l'habillement moderne, qui se précisent alors, mais aussi l'usage plus étendu de textiles industrialisés, comme le coton et la soie, ou bien l'emploi de colorants nouveaux.

Depuis les cent cinquante dernières années, le costume s'est internationalisé au même rythme que les diverses civilisations ont tendu à s'uniformiser. Les progrès incessants de l'industrie, le développement considérable des moyens de communication et des relations commerciales, les concentrations politiques et financières réalisées dans tous les pays, l'utilisation des matières premières les plus diverses, originaires des pays lointains, l'expansion européenne et l'essor prodigieux des deux Amériques ont déterminé la transformation du costume et sa pénétration dans des contrées précédemment peu accessibles. Mais, en même temps, il accentue sa dépendance de plus en plus grande envers l'élément social, et il s'égalise à son exemple : il est moins varié qu'auparavant, il témoigne d'une tendance continue vers une apparence extérieure uniforme, mais il permet, paradoxalement, à l'individu de faire mieux ressortir, par l'accentuation de certains détails, les effets d'un goût personnel.

L'évolution du costume féminin est peut-être plus caractéristique encore, à ce point de vue, que celle du costume masculin. Par suite des grandes guerres mondiales et de l'extension du recours à la main-d'œuvre féminine, la femme d'aujourd'hui emprunte à l'homme les éléments utiles, simplifiés, qui facilitent son activité professionnelle sans y perdre, le plus souvent, son élégance ni son charme.

● *Les origines.* C'est la peinture corporelle ou le tatouage qui se présente à nous comme la forme la plus ancienne du vêtement. Puis apparaissent le pagne en Egypte, la jupe de *kaunakês* chez les Sumériens. Du fait que ces vêtements laissent le buste en grande partie nu, il est difficile d'y voir une protection contre le froid. Le kaunakês, sorte d'étoffe de laine à longues franges qu'on a longtemps prise pour une toison, était retenu à la taille par un bourrelet au dos ; c'est de la même façon que les Egyptiens fixaient le pagne de lin, mais le bourrelet se plaçait devant. Le costume des femmes de Mycènes et de Cnossos consistait essentiellement en une jupe maintenue à la taille par une large ceinture. Les sépultures de l'âge du fer, en Arménie, renferment des épingles qui servaient à maintenir l'étoffe du vêtement ; ce sont également des épingles qu'utilisaient les habitants de l'Amérique centrale précolombienne pour maintenir leurs mantes de coton. Le péplos apparaît dans le monde méditerranéen à l'époque de l'invasion dorienne ; son drapage sur le bras droit, chez les femmes, est conditionné par le fait que l'enfant est porté sur le bras gauche. Cette coutume s'est perpétuée dans le boutonnage du vêtement actuel.

● *Assyrie.* Les rois portent généralement une étoffe à franges plusieurs fois enroulée autour du corps et jetée sur l'épaule gauche ; les guerriers portent la jupe courte, parfois la cotte de mailles ; les eunuques sont vêtus d'une jupe longue qui leur couvre les pieds.

● *Hatti.* Les rois hittites sont figurés drapés jusqu'aux chevilles, le bras droit nu ; les guerriers portent la jupe courte. Tous portent la chaussure à bout relevé.

● *Perse.* Les bas-reliefs de Persépolis permettent non seulement de connaître le costume des Perses, infiniment varié suivant le rang des personnages, mais aussi celui des peuples tributaires. On reconnaît les cavaliers parthes à leurs jambières, vêtement qui devient le signe distinctif des peuples cavaliers.

● *Phénicie.* La chemise à manches courtes (*chiton*) semble originaire de Phénicie, où est également née la teinture à la pourpre : les étoffes de pourpre rouge et violette étaient très recherchées, et souvent réservées aux seuls rois.

● *Grèce.* Les *costumes* grecs, ceux des femmes comme ceux des hommes, peuvent se répartir en vêtements de dessous (*endymata*), dont le principal est le *chiton* (tunique), et vêtements de dessus (*epiblêmata*), principalement l'*himation*, pièce d'étoffe portée d'ordinaire par-dessus la tunique. A Athènes, du VIe au Ve s. av. J.-C., on trouve : le *tribôn* dorien, manteau assez court, adopté depuis Socrate par les philosophes ; la *chlaina* (ou *khlaina*), gros manteau de laine, pour l'hiver ; la *chlanide* (*khlanis*), d'étoffe légère, pour l'été ; la *chlamyde* (*khlamus*), d'origine thessalienne, manteau des cavaliers et des éphèbes. Le costume des femmes se composait ou d'un *chiton*, tunique originairement en lin, ou d'un *péplos* de laine, qui se portait ouvert ou fermé, avec ou sans repli ; enfin, du manteau (*himation*). Ces vêtements de femmes étaient généralement en laine chez les Doriens, en lin chez les Ioniens. Ils étaient blancs d'ordinaire, avec de riches bordures et des broderies, mais les coquettes les préféraient bigarrés ; les femmes de condition élevée se paraient de bijoux et ne sortaient guère sans leur éventail et leur ombrelle. Le luxe féminin dut être souvent réprimé par des surveil-

COSTUME FRANÇAIS

Gaulois

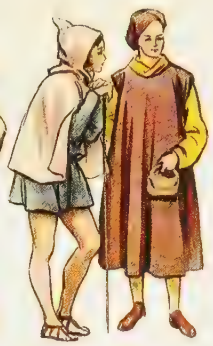

Gallo-Romains

Seigneurs francs

Xe SIÈCLE

Princesses XIe SIÈCLE

Dame et troubadour

XIIe SIÈCLE

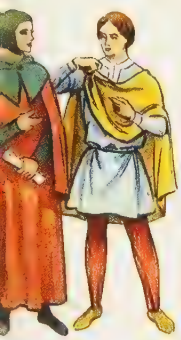

XIIIe SIÈCLE

Hommes du peuple et nobles

PREMIÈRE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE

Dames nobles et damoiseaux

Hommes de service sous Charles V

Notables

seigneur

Nobles dames, seigneur sous Charles VI

Paysans

Personnages de la cour de Bourgogne, vers 1440

Bourgeois, clerc, nobles sous Louis XI

Seigneur et dame, vers 1460

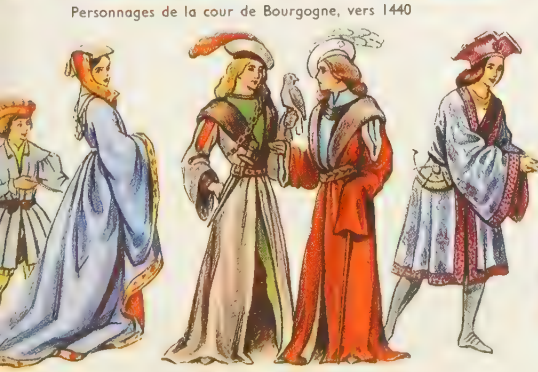

Dame, seigneurs 1488

Seigneurs, grandes dames, dignitaires sous Louis XII

RENAISSANCE
François Ier et sa cour
Henri
Marie Stuart
Gentilhomme et dame
Seigneur 1526
Louise de Lorraine et Henri III
Nobles
Mignon
Servante et laquais, vers 1586
Famille bourgeoise 1590
Personnages de cour, Henri IV
Dame et gentilhomme vers 1615
Cavalier 1623
Élégants en 1629
Dames vers 1633
Gentilhomme et dames, de 1635 à 1644
Villageois sous Louis XII
Gens de cour 1646
Louis XIV 1660
Gens de qualité, de 1671 à 1690
Abbé de cour, élégant en 1693
Tenues d'intérieur
Costumes de cour, vers 1705

REGENCE
Gens de qualité vers 1718
Enfant et bourgeoises sous Louis XV
Dame en grand panier 1730
aysanne
Personnages de la bourgeoisie, 1740-1760
Gens de cour et abbe mondain 1755
Dame 1762
Costumes de cour vers 1740
Bourgeois élegants de 1775 a 1778
soubrette
Dame
Costumes d apparat 1780
Elegances 1786
Tenues de ville de 1786 a 1789
REVOLUTION
Sans-culotte
Personnages 1792
Muscadin
DIRECTOIRE
Incroyables et merveilleuses
Elégances, de 1801 à 1803
CONSULAT
Bourgeois 1803

COSTUME FRANÇAIS

lants des mœurs et de la tenue, appelés *gynéconomes* (*gunaikonomoi*).

● *Les Etrusques.* Les gens du peuple ne portaient qu'un manteau, sans tunique. Dans les classes élevées, les deux sexes portaient la tunique, la toge et la prétexte. La toge des nobles et des magistrats était blanche avec une bande de pourpre.

● *Les Romains.* Le vêtement romain par excellence était la *toge*. Les citoyens la portaient blanche, et celle des jeunes gens était bordée de pourpre. Parmi les vêtements de dessus, on peut encore citer la *paenula*, manteau de pluie ou de voyage ; la *lacerna*, munie d'un capuchon ; la *trabaea*, manteau de guerre, etc. Le vêtement de dessous était la *tunica*, sorte de chemise, que les femmes portaient double. Sur la seconde, elles mettaient la *stola*, aux nombreux plis. Leur manteau était la *palla*, semblable à la toge, en laine. La soie fut introduite vers la fin de la république. Avec le temps, la *palla* fut abandonnée, dans l'usage courant, pour des vêtements légers et diversement colorés.

● *Les Gaulois.* La pièce essentielle de leur vêtement est le pantalon (*bracca*), ou *braies*. Une tunique descendait jusqu'à mi-cuisse. Une *saie*, petit manteau carré, recouvrait le tout. Le *bardocucullus* était un manteau à capuchon ; la *caracalla* descendait jusqu'aux talons. Les femmes étaient vêtues d'une tunique large et plissée, avec ou sans manches, d'une sorte de tablier, d'un manteau de couleur, agrafé aux épaules. Les Gaulois aimaient les bijoux ; tous portaient le *torques*, ou collier.

● *Moyen Age et Temps modernes.* Ce fut au XIIe s. que, sous l'influence de l'Orient et avec l'introduction des soieries, se créèrent en France des modes nouvelles, qui se répandirent à travers toute l'Europe. Pour la commodité de leurs travaux, les gens du peuple gardent des vêtements courts. D'une manière générale, dans les classes élevées et pour les deux sexes, les formes longues prévalurent jusqu'au XIVe s., où apparut, pour les hommes, le vêtement court et ajusté. Puis, pendant la Renaissance, les femmes adoptent les jupes élargies en cloche ; le costume passe par des phases de luxe insensé ou de simplicité sévère. Le XVIIe s. s'oriente peu à peu vers des formes plus souples. Après des tâtonnements, les modes du règne de Louis XIV aboutissent à la conception du costume moderne masculin dans ses trois pièces essentielles : culotte, veste ou gilet, habit. Le costume féminin, tantôt élargi par des paniers (XVIIIe s.), des jupons empesés (Louis-Philippe), des crinolines (second Empire), des tournures (1780-1794 et 1869-1890), tantôt étroit (Directoire, premier Empire), a varié à l'infini du XVIIIe s. à nos jours. (V. CHINE, OCÉANIE, PRÉCOLOMBIEN, etc.)

● *Costume populaire.* Avant 1789, on note peu de différence, dans les campagnes, entre les *costumes de travail* et ceux dits *de fête*, qui ne sont souvent que les premiers à l'état de neuf. Les tableaux des peintres régionaux (Le Nain), après les miniaturistes, révèlent une évidente uniformité française des habits paysans : vestes et blouses de drap grossier et de toile bise ou bleue, chapeaux de feutre ou de paille, bonnets de coton (pour les hommes), robes de bure ou de toile, tablier, coiffe de toile très simple (pour les femmes), le tout sans aucun décor ni fantaisie, selon le climat ou la saison, et en utilisant les productions des artisans du lieu.

Dans les villes, quelques corporations ont eu leurs habits singuliers, faits d'étoffes plus recherchées et d'éléments particuliers caractéristiques du métier ; ils furent presque toujours réglementés ; plusieurs sont venus jusqu'à nous (plâtriers, cuisiniers).

Après la Révolution, comme pour le mobilier paysan, on assista à la création générale d'un costume de fête accentuant le particularisme provincial et que favorisa l'emploi de tissus naguère interdits ou inaccessibles (velours, drap fin, soie) et d'ornements décoratifs (dentelles, broderies, tuyautage des bonnets), tandis que se déployait l'éventail chatoyant des coloris, contrastant avec les couleurs sombres ou effacées d'autrefois. Avec un décalage, qui peut être important dans le temps, les costumes régionaux se sont inspirés des modes de la bourgeoisie urbaine, elles-mêmes copiées sur celles de la Cour. Les costumes de travail, demeurés simples, devinrent de plus en plus confortables.

Avec le XXe s., la multiplication des manufactures, l'extension du commerce, l'effet des inventions, dans le domaine des transports surtout, ont déterminé de nouvelles conditions de vie, uniformisé, rationalisé le costume populaire, dont le caractère régional n'apparaît plus que dans quelques provinces (Bretagne, Auvergne, Alsace, Savoie), lors des fêtes traditionnelles.

● *Costume ecclésiastique et liturgique.* 1° *Costume ecclésiastique.* Pendant les cinq premiers siècles, l'habit des clercs ne différa pas de celui des laïques. Mais, quand les Barbares eurent introduit l'usage des vêtements étriqués, les clercs conservèrent l'ancienne tunique romaine. La soutane* portée aujourd'hui, et qui est la caractéristique du vêtement ecclésiastique, n'en est que la transformation.

En général, les religieux ont adopté les habits que portaient les pauvres au temps de la fondation de leur ordre. Le costume ecclésiastique varie aujourd'hui, de forme et même de couleur, suivant les régions (dans les pays tropicaux, on porte des soutanes blanches) : soutane dans les pays latins, soutanelle dans les pays germaniques, habit de *clergyman* dans les pays anglo-saxons. L'obligation de porter un vêtement distinctif est ancienne, mais elle est, en droit, beaucoup moins stricte que ne le pense le public français.

2° *Costume liturgique.* A l'origine, les prêtres célébraient les mystères avec leurs habits ordinaires : les vêtements liturgiques actuels ne furent adoptés que peu à peu. Ces vêtements sont l'*amict*, l'*aube*, le *cordon*, l'*étole*, la *chasuble* et le *manipule*. L'évêque y ajoute la *mitre*, des chaussures et des bas d'étoffe précieuse, des *gants* et un *anneau*. Les diacres et les sous-diacres portent, au lieu de la chasuble, la *tunique* ou *dalmatique*. Aux vêpres, au salut, l'officiant revêt la *chape*. La couleur des vêtements liturgiques change avec l'office du jour. Le blanc, le rouge, le violet et le vert (très rarement le rose) sont seuls employés ; il faut ajouter l'or, qui peut suppléer toutes les couleurs précédentes, et le noir, qui est propre aux offices des morts.

● *Costume militaire.* V. UNIFORME.

● *Costumes officiels.* Des costumes sont assignés, en France, aux diverses fonctions, soit pour les rehausser par l'éclat des insignes et distinguer les degrés hiérarchiques, soit pour faciliter l'action des fonctionnaires, en avertissant le public de l'autorité dont ils sont revêtus. Le port illégal d'un costume ou d'un uniforme entraîne des pénalités ou des aggravations de peine.

● *Costumes de théâtre.* Pendant tout le XVIIe s., les costumes des acteurs de tragédies étaient conventionnels et ne tenaient aucun compte des temps ni des pays. La qualité essentielle d'un costume était alors sa somptuosité. Au commencement du XVIIIe s., des efforts ont été faits par quelques artistes, en tête desquels il faut citer Mme Favart, Lekain et la Clairon, pour un exact rapport entre le costume et l'action, l'époque, le personnage. Talma chercha dans le même sens. L'avènement du réalisme poussa la recherche dans l'exactitude du costume jusqu'à la minutie. Dans le théâtre contemporain, selon les œuvres et selon les conceptions du metteur en scène, tantôt l'emporte le souci de l'exactitude et de la vérité, tantôt priment la fantaisie, l'évocation poétique, plutôt que la reconstitution savante. (→ Biblio.)

Costume (MUSÉE DU), musée de la Ville de Paris, créé en 1956, à l'aide des collections de vêtements anciens conservés jusqu'alors au musée Carnavalet, et installé dans les sous-sols du Palais d'art moderne de la Ville de Paris, avenue du Président-Wilson. La conservation de Carnavalet, dont ce nouveau musée municipal reste l'annexe, en assume la gestion et le développement. Son programme est consacré à l'histoire du costume citadin (y compris les uniformes civils et les costumes de théâtre), à l'exclusion des uniformes militaires et des vêtements régionaux. Les collections étaient, en 1956, de plusieurs milliers de vêtements, qui, à l'exception de quelques rares pièces d'habillement, ne remontent pas au-delà des premières années du XVIIIe s. (il n'en existe d'ailleurs pas, en France, de plus anciens).

Les costumes réunis proviennent, en dehors des anciens fonds de Carnavalet, de la donation faite en 1923 à ce musée par la Société de l'histoire du costume, fondée en 1907 par Maurice Leloir ; en outre, de nombreux dons sont venus sans cesse enrichir ces collections. Aucune reconstitution n'étant admise, tous les vêtements présentés sont rigoureusement authentiques.

Ils sont exposés, par roulement, sur des mannequins disposés sur des estrades éclairées par des rampes électriques et des projecteurs, comme autant de petites scènes de théâtre. Tous les trois mois environ, une nouvelle présentation est organisée, consacrée à une période choisie, à un type de vêtements, ou aux nouveaux dons reçus dans l'année. Ces présentations alternent avec des expositions pour lesquelles des emprunts sont faits aux collections publiques et privées et aux sources documentaires et iconographiques.

Le musée possède une bibliothèque spécialisée et d'importantes séries d'estampes. Cette documentation est peu à peu complétée par l'établissement d'un fichier des anciens costumes français conservés dans les collections publiques et privées, et plus spécialement des costumes portés par des personnages célèbres, ainsi que des uniformes des fonctionnaires civils et des grands dignitaires. Un fichier photographique des collections est établi au fur et à mesure que les costumes sont présentés sur mannequins. (V. hors-texte COSTUMES.)

COSTUMER v. tr. Revêtir d'un costume ou d'un déguisement : *Costumer une fillette en Alsacienne.* || *Fig.* Travestir : *Ils ne pensaient pas que le dogme eût besoin d'être mitigé, déguisé, costumé à la jeune France* (Renan).

COSTUMIER, ÈRE n. Personne qui fait, vend ou loue des costumes de bal, de théâtre : *Tu vas me conduire chez un costumier où je te commanderai un domino* (A. Theuriet). || Personne qui, dans un théâtre, a la garde des costumes : *Crois-tu, Mme Goepfert, la costumière de l'Opéra* (R. Martin du Gard).

COSTUS [tys] n. m. Plante herbacée vivace, rhizomateuse, des régions tropicales. (Famille des zingibéracées.)

COSWIG, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Halle), sur l'Elbe ; 13 900 hab. Vieux château. Mines de lignite. Papeteries. Produits chimiques et allumettes. Poterie et terre réfractaire. — V. d'Allemagne (Allem. orient., district de Dresde), sur l'Elbe, entre Dresde et Meissen ; 17 900 hab.

COSY [kozi] n. m. (mot angl. signif. *confortable, calfeutré*). Enveloppe en forme de bonnet rembourré, dont on couvre les théières (*tea-cosy*) ou les œufs à la coque (*egg-cosy*) pour en conserver la chaleur.

COSY-CORNER ou **COSY** n. m. (mot angl. signif. *coin confortable*). Mobil. Divan de coin, encastré dans une boiserie formant armoire et étagères. || Pl. *des* COSIES-CORNERS ; *des* COSYS.

COSYN ou **COSYNS** (Jan), sculpteur flamand († v. 1708). Il collabora avec Lucas Fayd'herbe à la décoration d'une des chapelles de Notre-Dame-du-Sablon, à Bruxelles, et sculpta les figures allégoriques du tombeau de Lamoral III de Tour-et-Taxis dans la même église, ainsi que des figures d'Apôtres dans la nef de Notre-Dame-de-la-Chapelle. Architecte, il est l'auteur, sur la Grand-Place de Bruxelles, de plusieurs façades

Jan COSYN
maison de la Brouette
et maison du roi d'Espagne
à Bruxelles

Phot. Viollet

(maison de la Brouette, maison du roi d'Espagne); on lui doit également, en ville (46, rue de Flandre), la façade de la maison de Bellone. Une fantaisie joyeuse se manifeste dans ses reliefs et statuettes d'ivoire (bacchanales enfantines, musée de Munich).

COT (saint), en lat. **Cottus**, martyr dans l'Auxerrois vers l'an 275 (?). Il fut tué par les païens en cherchant à emporter dans les bois la tête du martyr saint Prisque. Mais la Passion de saint Prisque est fabuleuse. — Fête le 26 mai.

COT (Pierre), homme politique français (Grenoble 1895). Agrégé de droit, président de la Jeunesse catholique de Grenoble, puis « silloniste » avec Marc Sangnier, il fut battu aux élections de 1924 comme candidat du Bloc national. Député radical-socialiste de la Savoie de 1928 à 1940, il fut plusieurs fois ministre, notamment de l'Air de 1933 à 1938. Émigré aux États-Unis en juillet 1940, il fut membre de l'Assemblée consultative d'Alger (1943). Député de la Savoie (1946-1951), puis du Rhône (1951-1958), il s'inscrivit au groupe progressiste, apparenté au parti communiste. Il était considéré comme l'un des meilleurs orateurs de l'Assemblée, mais fut battu aux élections de novembre 1958, qui suivirent le retour au pouvoir du général de Gaulle.

CÔT n. m. Vitic. V. MALBEC.

COTA DE MAGUAQUE (Rodrigo DE), poète espagnol (Tolède - † *id.* 1470). On lui attribue le premier acte de la comédie *la Celestina*, terminée par Rojas, et *Coplas de Mingo Revulgo*, satire contre le roi Henri IV. Il est certainement l'auteur du *Diálogo entre el Amor y un viejo* (1511), spirituel essai dramatique.

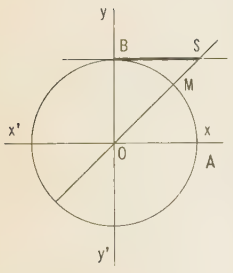

cotangente

COTABLE adj. Susceptible d'être coté à la Bourse des valeurs : *Une valeur cotable.*

COTANGENTE n. f. Tangente du complément de l'angle, représentée par l'abscisse BS du point d'intersection de la tangente en B au cercle trigonométrique avec le diamètre qui passe par l'extrémité de l'arc AM. (La cotangente [symb. : cotg] est l'inverse de la tangente.)

Cotard (SYNDROME DE). V. NÉGATION (*délire de*).

COTARDIE ou **COTTARDIE** n. f. (contract. des mots *cotte hardie*). V. COTTE-HARDIE.

COTARELO Y MORI (Emilio), érudit espagnol (Vega de Ribadeo 1857 - Madrid 1936). Secrétaire de l'Académie espagnole en 1913, il a écrit des ouvrages importants sur l'histoire du théâtre espagnol.

COTATION n. f. Action de coter.

CO TCHEOU-KING, astronome chinois du XIIIe s. Le premier en Chine, il fit usage de la trigonométrie sphérique, et construisit des instruments d'astronomie existant encore à Pékin.

COTE n. f. (lat. médiév. *quota* [*pars*], part qui revient à chacun). Montant de la cotisation imposée à chaque contribuable : *La cote mobilière.* || *Cote mal taillée*, compromis boiteux. (Certains débits se marquaient jadis par des encoches faites simultanément sur deux morceaux de bois rapprochés, remis l'un au créancier, l'autre au débiteur. S'ils ne coïncidaient pas au moment du règlement, on disait que « la cote était mal taillée ».) || Constatation officielle ou officieuse des cours d'une marchandise, d'une monnaie ou d'une valeur mobilière négociée par un intermédiaire qualifié : *Les cotes se sont un peu raffermies.* || Publication périodique reproduisant ces cours : *La cote des agents de change.* (On distingue des cotes officielles et des cotes non officielles, par exemple pour les automobiles d'occasion ou les timbres.) || *Par extens.* Valeur attribuée à une personne ou à une chose : *La dot* [...] *c'est la cote d'une fortune* (V. Marguerite). *Ils n'ont aucun renseignement sur la cote réelle des individus* (T. Bernard). || *Particul.* Note attribuée à un devoir, à une réponse. || Marque alphabétique ou numérale servant à classer les pièces d'un dossier ou d'un inventaire, les pages d'un registre de commerce, d'état civil, les livres d'une bibliothèque, etc. || *Par extens.* Chemise ou enveloppe portant cette marque : *Les cotes d'un procès.*

— Loc. DIV. *Fam. Avoir la cote*, être favorablement apprécié, estimé : *Il n'a pas la cote, sa femme est mieux que lui* (H. Bernstein). || *Cote d'amour*, note bienveillante donnée à un candidat pour sa valeur morale, sociale.

— Banq. et Bours. *Hors cote*, se dit du marché des valeurs mobilières qui ne sont pas négociées sous le contrôle des chambres syndicales d'agents de change ou de courtiers en valeurs mobilières.

— Carr. *Cotes sur nœud*, pour le cubage d'un bloc équarri, cotes du parallélépipède rectangle exinscrit aux aspérités les plus grandes.

— Géod. Altitude, niveau d'un point par rapport au plan de comparaison.

— Imprim. Chacun des feuillets du manuscrit découpé que le chef d'atelier remet aux compositeurs. || Dans la presse, chacun des fragments de copie numérotés par le prote ou le metteur en pages. (Chaque cote ne comporte qu'un petit nombre de lignes, afin de ne pas retarder la composition du journal.)

— Mar. Premier symbole de classification* donné à un navire par une société de classification et qui caractérise l'état du navire. (V. part. *encycl.*)

— Technol. Chiffre indiquant une dimension sur un dessin. || *Cote nominale*, dimension fixée à l'avance par le bureau d'études pour l'exécution d'une pièce. (V. part. *encycl.*)

— Topogr. Chiffre indiquant la différence entre deux niveaux, dans l'opération du nivellement.

— Turf. Rapport entre les chances de perdre et celles de gagner qu'offre un cheval dans une course. (La cote d'un cheval est à 10 contre 1 quand il est présumé avoir dix chances de perdre contre une seule de gagner. Par extension, on évalue de la même façon les chances d'un sportif ou d'une équipe avant un match.)

— Encycl. Mar. La *cote* exprime le degré de confiance que mérite le navire. Au Bureau Veritas, la cote 3/3 est donnée au navire en excellent état, et la cote 5/6 à celui dont l'état est relativement moins satisfaisant. Au Lloyd's Register, la première cote est 100 A I. En cas d'avaries et de réparations subséquentes, la première cote ne sera maintenue qu'après visite de l'expert de la société, qui délivrera alors un *certificat de maintien de cote.*

— Technol. Pour plus de commodité, les *cotes nominales* sont choisies dans les dimensions normalisées. Comme on ne peut pas exécuter une pièce rigoureusement à une dimension fixée, on assigne parfois deux limites (maximale et minimale) d'exécution, la différence constituant la tolérance* admise. Cette tolérance est alors précisée par rapport à la cote nominale.

Cote 304, position des environs de Verdun*, sur la rive gauche de la Meuse, entre le bois de Malancourt et le Mort-Homme. Attaquée par les Allemands après la prise des bois d'Avocourt et de Malancourt, la cote 304 repoussa toutes les attaques en 1916. Prise le 28 juin 1917 par les Allemands, elle fut reconquise par les Français en deux attaques, les 17 juillet et 24 août suivants.

Cote 344, position des environs de Verdun*, dominant sur la rive droite de la Meuse la route de Vacherauville à Beaumont. Prise le 24 février 1916 par les Allemands, la cote 344 fut reprise par les Français le 22 août 1917 et demeura le théâtre de violents combats.

CÔTE n. f. (lat. *costa*). Anat. Chacun des os plats et allongés qui forment les parties latérales de la cage thoracique : *Les côtes s'articulent toutes en arrière avec les vertèbres dorsales.* (V. part. *encycl.*) || *Par anal.* Saillie longue et étroite : *Une étoffe à côtes. Les côtes d'un melon. Les côtes d'un navire. Et portant dans mon verre à côtes | La santé du temps disparu* (Gautier).

— Loc. FAM. *Se tenir les côtes de rire*, et, *ellipt., se tenir les côtes*, rire à se tordre. || *On lui compterait, on lui voit les côtes*, il est très maigre. || *Avoir les côtes en long*, être paresseux; et, *substantiv., côte-en-long*, paresseux : *Le soir, quelques braconniers et côtes-en-long faisaient les beaux parleurs* (H. Béraud). || *Caresser, chatouiller les côtes à quelqu'un*, le battre. || *Serrer les côtes à quelqu'un*, le serrer de près, le contraindre à agir. || *Être sorti de la côte de*, descendre de : *Nous sommes tous sortis de la côte d'Adam* (allusion à Ève, formée d'une côte d'Adam); et, *particul., être sorti, être de la côte de Saint Louis, de Charlemagne*, être issu de très noble race : *Est-ce que nous sommes nous autres de la côte de Saint Louis?* (Molière). *Si ça ne sort pas précisément de la côte de Charlemagne, ça n'est pas non plus la grue de théâtre* (Gyp).

— ***Côte à côte*** loc. adv. L'un à côté de l'autre : *Les deux chaumières étaient côte à côte* (Maupassant); et au *fig.*, ensemble, sans se séparer.

— Archit. Saillie qui divise la surface concave d'une voûte ou la surface convexe d'un dôme, dans le sens de la hauteur. || Listel qui sépare les cannelures d'une colonne.

— Bot. Nervure des feuilles. || Chacune des lignes saillantes du fruit des ombellifères. || Chacune des saillies qui se trouvent sur les ovaires et les fruits, et qui résultent des nervures ou des décurrences carpellaires. || Chacune des lignes longitudinales saillantes sur les tiges.

— Bouch. *Côte de bœuf*, partie supérieure de la côte de cet animal, avec les muscles qui la recouvrent. (On dit CÔTELETTE pour les animaux plus petits.) || *Plat de côtes*, partie moyenne des côtes du bœuf, avec les muscles qui les recouvrent. || *Train de côtes*, morceau de bœuf comprenant huit côtes, de la quatrième à la onzième. || *Absol.* Maniement pratiqué au niveau de la dernière côte, chez le bœuf de boucherie.

— Mus. Un des éléments du corps d'un luth.

— Sell.-garn. Pli ayant de l'ampleur, piqué sur de la toile de cretonne et ouaté.

— Text. V. part. *encycl.* || *Côte de soie*, capiton ou fleuret.

— Vann. Nervure formée par l'entrelacement des menus osiers autour des plus gros.

— Encycl. Anat. Chez l'homme, les *côtes* sont au nombre de douze de chaque côté; on les compte de haut en bas, la première étant à l'union du thorax et du cou, la douzième au niveau de la région dorso-lombaire. Elles décrivent une courbe concave en dedans. Elles s'articulent en arrière avec la colonne vertébrale par un double système : l'extrémité de la côte s'articule avec les corps vertébraux, tandis que, 2 à 3 cm plus en dehors, la côte présente une tubérosité qui répond aux apophyses transverses. Entre la *tête* et la *tubérosité* se trouve une portion rétrécie : le *col*. En avant, la côte est creusée d'une excavation qui reçoit le *cartilage costal*; celui-ci continue la direction de la côte et forme avec elle l'*arc costal*. On distingue trois catégories de côtes : les *vraies côtes* (de 1 à 7), qui sont unies au sternum par les cartilages costaux; les *fausses côtes* (8, 9, 10), qui s'unissent au cartilage costal situé au-dessus, rejoignant ainsi le sternum par l'intermédiaire du septième cartilage costal; les *côtes flottantes* (11, 12), dont le cartilage reste libre. Chaque côte présente un caractère particulier, surtout la première côte, qui, plus large et plus courte que les autres, présente des rapports importants pour le chirurgien avec le dôme pleural et les organes de la base du cou. Il existe parfois, au-dessus de la première côte, une *côte surnuméraire* pathologique.

La face inférieure des côtes est creusée d'une gouttière transformée en canal par les muscles intercostaux; c'est là que cheminent les vaisseaux et les nerfs intercostaux.

Les côtes donnent insertion à de très nombreux muscles, en particulier au diaphragme, dont le jeu modifie les différents diamètres de la cage thoracique et permet la respiration.

— Anat. compar. On appelle *côte* tout os ou ensemble d'os articulé latéralement à une vertèbre et situé sous le tégument de façon à entourer plus ou moins les organes internes. Lorsque les côtes se terminent librement (côtes *flottantes*), elles peuvent être très nombreuses et se rencontrer au niveau de l'abdomen aussi bien que du thorax (serpents, poissons, grenouilles), et, dans ce cas, elles

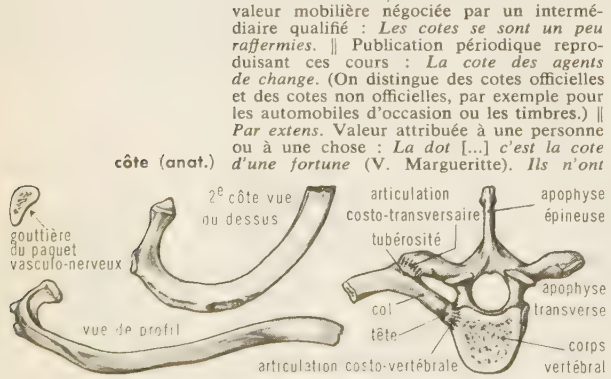

côte (anat.)

côte
pointe du Raz
(Finistère)

peuvent servir à la reptation. Lorsque, au contraire, les côtes aboutissent à un *sternum**, elles sont en nombre limité et purement thoraciques.

— Text. Dans le tissage, on distingue plusieurs espèces de *côtes*, suivant qu'elles occupent, par rapport à la longueur de l'étoffe, une position longitudinale, diagonale, oblique, ou enfin transversale. Dans le premier cas, les tissus prennent le nom de *cannelés ;* dans le second, de *diagonales ;* dans le troisième, de *piqués*, ou *reps*.

On nomme *côte parisienne* une sorte de velours qui comprend dix fils à la côte, vingt fils au rapport. L'armure de fond est casimir. Il existe aussi la grosse côte lisse parisienne, la grosse côte anglaise, la demi-côte de grande fantaisie, etc. La côte raglan est une autre sorte de velours, comportant huit fils à la côte, seize à l'armure, celle-ci à fond sergé. (V. TISSU.)

CÔTE n. f. (lat. *costa*). Pente d'une montagne, d'une colline ; et, *spécialem.*, route qui escalade cette pente : *Monter une côte.* || Zone de contact entre la terre et la mer, entre la limite d'influence de la mer vers l'intérieur (dunes, embruns) et la ligne des plus basses mers. (Suivant l'état du fond, la côte est dite *à pic, saine, plate* ou *en pente douce*. Certains auteurs distinguent la *côte*, bande de terre telle qu'elle est vue du large et qui présente un certain relief, et le *rivage*, zone soumise directement à l'action des vagues.) [V. part. *encycl.*]

— LOC. FAM. *Etre à la côte*, être sans argent, sans ressources : *Cette très ancienne famille était à la côte* (F. Mauriac). || *Frère de la côte*, miséreux, personne sans le sou.

— Géomorphol. Forme de relief constituée d'un côté par un talus à profil concave, en pente raide, et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse. (Le talus est le *front* de la côte et le plateau constitue son *revers*.)

— Mar. *Côte accore*, côte élevée et taillée à pic. || *Etre au vent d'une côte*, l'avoir doublée et recevoir le vent du large. || *Etre sous le vent d'une côte*, recevoir le vent de terre. || *Faire côte, se jeter à la côte, aller à la côte*, s'échouer devant le rivage. || *Vue de côte*, dessin schématique reproduisant les contours et accidents de la côte.

— Œnol. *Vins de côte*, vins récoltés sur les coteaux, par opposition aux vins dits *de montagne* ou *de plaine*, et, dans le Bordelais, par opposition aux vins *de graves* et *de palus*.

— ENCYCL. Géomorphol. Le relief de *côtes* est une forme très répandue des bassins sédimentaires. En France, les côtes les plus importantes se trouvent dans la partie orientale du bassin de Paris. Ailleurs, des exemples remarquables se rencontrent en Allemagne (Jura souabe), en Angleterre (bassin de Londres), aux Etats-Unis (région du sud des Grands Lacs), au Sahara (bordure du Hoggar), etc.

La côte répond à des conditions de structure géologique bien définies : son existence suppose des couches de terrain inclinées et de dureté variable. Une couche dure correspond au revers et au sommet du front, qui forme une corniche ; une couche tendre sous-jacente est rapidement déblayée par l'érosion : une « dépression subséquente » y est creusée.

Le tracé général des côtes varie suivant les grands traits de la structure géologique des régions où elles se situent : dans le Bassin parisien, les couches plongent vers le centre, où se sont déposées les plus récentes ; elles s'empilent, et les côtes qu'elles produisent, surtout dans la partie est, sont concentriques, le front étant tourné vers l'extérieur du bassin. Une disposition inverse s'observe autour de massifs anciens, le Morvan par exemple : les couches les plus anciennes apparaissent vers le centre des auréoles. Dans le détail, la nature des couches est responsable des aspects très variés des côtes ; une couche dure épaisse forme une muraille verticale, massive, peu découpée (côte de l'Argonne). Inversement, une couche dure mince, attaquée facilement par l'érosion, donnera une corniche minime et un tracé de côte très festonné, avec de nombreuses buttes témoins, séparées du front.

La pente des couches joue aussi un rôle essentiel dans l'aspect des côtes : avec une pente forte, la couche dure s'éboule difficilement, car ses éléments sont calés par cette pente même. La côte présente un tracé massif analogue à celui qui est engendré par une couche dure épaisse (côte du Jurassique supérieur, entre la Marne et le Rognon). Une pente des couches faible forme des tracés indentés analogues à ceux des côtes qui n'ont qu'une couche dure très mince. Enfin, des alternances rapprochées de couches dures et tendres peuvent former des côtes doubles : un replat interrompt la continuité du front (région de Turenne, en bordure du Massif central).

Des accidents de la structure compliquent l'aspect des côtes : les failles découpent irrégulièrement les fronts (Côtes de Moselle, au N. de Metz) et peuvent dédoubler une côte en amenant la réapparition d'une même couche dure.

Des ondulations à axe perpendiculaire au front provoquent des avancées de côte dans les parties synclinales où la couche dure est peu vulnérable à l'érosion, parce qu'elle n'est pas perchée. Les rentrants de la côte correspondent aux ondulations anticlinales (exemples très nets en bordure du Hoggar). Le relief des côtes se constitue à partir d'une surface d'érosion qui tranche en biseau les couches alternativement dures et tendres. Un réseau hydrographique s'installe sur cette surface et va dégager les côtes. Un quadrillage hydrographique classique peut se former. Les artères *conséquentes* sont constituées par les principales rivières, qui coulent perpendiculairement aux affleurements des couches, entamant les côtes par des percées conséquentes. Les rivières *subséquentes*, affluents des conséquentes, suivent la direction de l'affleurement des couches et coulent dans les dépressions subséquentes. Les ruisseaux *obséquents* entament le front de la côte et coulent dans le sens inverse des rivières conséquentes. Les rivières *reséquentes*, parallèles aux conséquentes, coulent sur le revers sans entamer le front de côte.

En fait, cette disposition est assez rare : on la trouve dans la plaine côtière du sud des Etats-Unis. Mais, dans la classique région de l'est du bassin de Paris, il n'y a que des esquisses de ce schéma : en effet, le réseau hydrographique s'est installé ici sur une surface d'érosion dont la plus grande pente était vers le N., alors que le pendage des couches est vers l'O., vers le centre du bassin ; les principales rivières se sont installées en biais par rapport aux affleurements des couches, et le quadrillage est loin d'être réalisé.

— Océanogr. La position de la *côte* peut se modifier, à cause de variations du niveau de la mer ou du lac, par suite de l'érosion et de l'accumulation littorales, ou, enfin, après des mouvements du sol ; les trois facteurs peuvent évidemment interférer. Le premier, dit *eustatique*, a eu une grande importance au cours de l'ère quaternaire, les extensions et rétractions successives des glaciers ayant fait varier le volume des eaux océaniques. Dans ce cas comme dans le second, la ligne de rivage abandonnée reste horizontale. Elle est au contraire déformée si des mouvements du sol se produisent, et toutes ses parties ne sont plus à la même altitude relativement à la nouvelle ligne de rivage : c'est le cas le plus fréquent dans les pays méditerranéens. Un autre type de déformation s'est produit dans le domaine des anciens glaciers quaternaires, où le sol, qui s'était affaissé sous la charge de la glace, s'est relevé assez lentement après la fusion (mouvements isostatiques, caractéristiques sur les côtes de Scandinavie et de Finlande).

● *Le façonnement de la côte.* Le façonnement de la côte par érosion et accumulation est le résultat d'actions multiples. Dans le phénomène de l'érosion, le rôle le plus connu est celui que jouent les vagues. Pour avoir une certaine efficacité dans les roches cohérentes, les vagues doivent inclure une charge solide de sable ou de galets. Leur domaine d'action paraît extrêmement limité dans le sens vertical, et s'arrête pratiquement

relief de côtes

1. Revers de côte ; 2. Front ; 3. Dépression subséquente ; 4. Rivière et percée conséquentes ; 5. Rivière subséquente ; 6. Rivière obséquente ; 7. Rivière reséquente ; 8. Butte témoin.

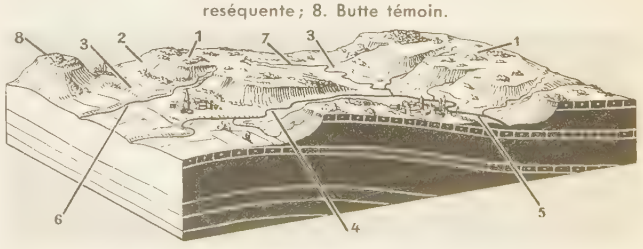

Phot. Henrard.

à quelques mètres de profondeur. Le vent agit par l'intermédiaire des vagues qui en dérivent ; et il édifie les dunes littorales à partir des plages. Le gel, qui fait éclater les roches, a une action capitale sur les côtes des pays froids comme celles du Svalbard. Les eaux continentales d'infiltration sont importantes à considérer dans l'évolution des falaises*, de même que le ruissellement subaérien. Sur certaines roches, particulièrement les calcaires et les roches volcaniques, s'exercent de profondes actions chimiques, qui progressent parfois plus vite que l'action mécanique des vagues. Enfin, dans la destruction des calcaires, maints êtres vivants (mollusques, algues, etc.) jouent un rôle capital sur les estrans. Inversement, des actions chimiques ou biochimiques aboutissent à la cimentation de sables calcaires et à la formation de roches cohérentes, spécialement sur les plages des régions tropicales.

Les accumulations littorales, quand elles sont sableuses, sont le fait des vagues ; mais elles peuvent aussi être vaseuses, notamment dans les estuaires ; elles peuvent résulter aussi de constructions biologiques, comme les « trottoirs » des côtes méditerranéennes et, surtout, les récifs coralliens des mers chaudes.

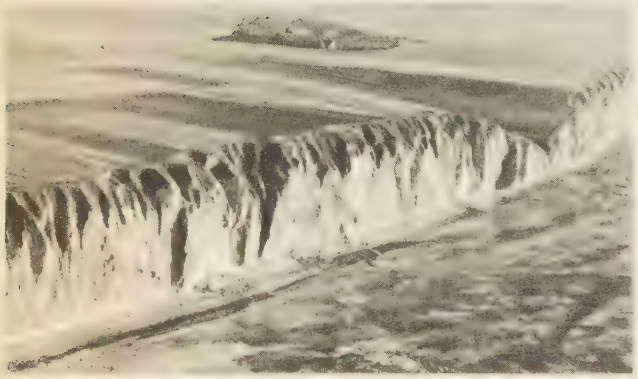

côte aux environs des Dalles (Seine-Maritime)

● *Les formes littorales.* Les formes littorales dérivant de toutes ces actions sont d'autant plus nombreuses, que certaines proviennent de la combinaison d'actions proprement littorales avec des formes ou facteurs d'une autre nature. Laissant ici de côté les falaises, on peut distinguer plusieurs formes de côtes.

1° *Plages.* Les plages sont constituées de sable, ou de galets, ou de ces deux éléments à la fois. Elles sont souvent accidentées de formes mineures, rides ou crêtes parallèles à la direction générale de la plage, et séparées par des dépressions humides. Le niveau du sable est sujet à des modifications liées aux changements dans la force des vagues : des tempêtes peuvent provoquer le « démaigrissement » de la plage. De nombreuses plages sont situées dans des rentrants, mais il existe des flèches de sable et de galets à pointe libre, qui sont conditionnées par la dérive littorale de matériaux sous l'influence de vagues abordant la côte obliquement : la pointe libre se recourbe alors vers l'intérieur (pointe du Hourdel, en Picardie). D'autres flèches, les tombolos, unissent des îles entre elles ou au continent (presqu'île de Giens, près de Toulon).

2° *Estuaires, marais côtiers et deltas.* Estuaires et marais sont généralement occupés par de la vase, dont les parties les plus hautes sont couvertes d'une végétation herbacée, ou, dans les pays tropicaux, de palétuviers ; les parties les plus basses sont nues. Le dépôt de la vase, dont les modalités sont très complexes, est lié au jeu de la marée. Les deltas, qui se rencontrent surtout dans les mers à marées faibles ou nulles, sont dus au dépôt des sédiments des rivières ; ils peuvent être très proéminents comme celui du Niger, ou très digités comme celui du Mississippi, dont les pointes en activité progressent très rapidement. Mais les bras actifs ne sont pas toujours les mêmes, et les parties non alimentées en sédiments sont érodées.

3° *Récifs coralliens.* Ces récifs sont construits non seulement par les coraux, mais par une foule d'organismes calcaires associés ; ils comprennent des types variés : les atolls* ; les récifs-barrières, à quelque distance de terres non coralliennes ; les récifs frangeants, à proximité immédiate des terres ; les « faros », chaînes de petits atolls édifiés sur des barrières, etc. Les plus beaux récifs sont ceux du Pacifique central, d'Australie (Grande Barrière), de l'océan Indien et de la mer Rouge.

4° *Formes diverses.* Les épisodes de l'évolution de la côte peuvent lui donner un aspect original. Ainsi, le niveau marin, après la fusion des glaciers quaternaires, a souvent envahi des vallées fluviales encaissées (rias de Galice et de Bretagne), de profondes vallées glaciaires (fjords de Norvège, du Chili méridional, de Colombie britannique) ou des plaines à modelé glaciaire (Suède).

Enfin, le type de côte peut être déterminé par la structure géologique : les bandes de terrains ou accidents structuraux sont parallèles au rivage (Dalmatie), perpendiculaires (Finistère) ou obliques (Algérie) ; les côtes de volcans ont aussi des caractères spécifiques.

En principe, les côtes évoluent vers la régularisation de leurs contours sous l'action de la mer, les plages tendant à se disposer perpendiculairement aux vagues. Mais il arrive, en particulier dans les débuts de l'évolution littorale, que la mer accentue les irrégularités du rivage en faisant reculer plus vite les secteurs de roches tendres que ceux de roches dures (baie d'Audierne). [→ Biblio.]

— Dr. admin. Les rivages de la mer font partie du domaine* public. Les atterrissements résultant du mouvement des sables entraînés par les flots et les débris végétaux déposés sur les rivages, puis abandonnés par le retrait successif des eaux, autrement dit les *lais* et *relais* de la mer, appartiennent au domaine privé de l'Etat, qui peut les aliéner. Toutes les nations ont des droits égaux sur la haute mer. Mais chacune a un droit de protection, de police, de juridiction sur une certaine étendue de mer baignant ses côtes. C'est la zone des *eaux territoriales*, prolongation de la frontière des Etats. Elle était traditionnellement limitée à 3 milles marins, mais certains pays ont actuellement tendance à en accroître unilatéralement l'étendue, notamment pour réserver à leurs nationaux le monopole de la pêche sur de vastes régions marines. Un grand nombre de traités internationaux ont délimité exactement ces zones.

— Mil. *Attaque et défense des côtes.* Frontière maritime d'un pays, la côte peut être attaquée par une force navale. Cette attaque peut aller du simple *bombardement* (par l'aviation ou l'artillerie des navires) au *coup de main* rapide, ou au *débarquement* destiné à former une tête de pont et à progresser vers l'intérieur du pays. Pour se défendre contre ces attaques, il faut d'abord se renseigner : c'est le rôle des radars, des observatoires côtiers, des projecteurs pour éclairer les plages la nuit. On utilise ensuite des moyens passifs (champs de mines, réseaux de barbelés installés sur les plages et jusque sous la mer), et des moyens actifs (aviation, sous-marins, bâtiments de surface, batteries côtières, artillerie antiaérienne, troupes, etc.). Jusqu'à la guerre de Sept Ans, c'est la marine qui fut chargée de la défense des côtes. Les nombreux raids effectués alors par les Anglais et les désastres maritimes subis conduisirent à confier la défense des côtes à l'armée. Mais l'artillerie terrestre se révéla peu apte au tir contre les objectifs mobiles que sont les bateaux. Au cours de la Première Guerre mondiale, la plus grande partie de l'*artillerie de côte*, quoique de modèle vétuste, prit le chemin du front terrestre, laissant le littoral dégarni. En 1921, la défense des côtes fut confiée à nouveau à la marine, qui l'a gardée depuis. Si l'ennemi ne peut être refoulé par les défenses côtières et parvient à progresser, le commandement passe à l'armée. La défense contre les attaques purement aériennes relève de l'armée de terre et de l'air, sauf pour les ports de guerre, dont la marine assure elle-même la défense. En 1939, certains ouvrages de défense des côtes, comme la batterie de 340 de Cépet (Toulon), étaient parmi les plus puissants du monde.

Pour la défense des côtes, le littoral est divisé en quatre *régions* maritimes* (Manche, Atlantique, Sud de France, Algérie), elles-mêmes subdivisées en *secteurs de défense*.

CÔTE (la), nom donné à la partie du rivage septentrional du lac Léman comprise entre le cours de l'Aubonne et celui de la Promenthouse, dans le canton de Vaud. Vignoble.

CÔTE D'ARGENT
Biarritz, la grande plage

CÔTE D'ARGENT, partie du littoral français baignée par l'Atlantique, entre l'embouchure de la Gironde et la Bidassoa. Elle compte de nombreuses stations balnéaires (Arcachon, Biarritz, Hendaye, etc.).

CÔTE D'AZUR, nom donné à une partie des côtes françaises de la Méditerranée.

CÔTE D'AZUR : rade de Villefranche

L'expression de « Côte d'Azur » s'est d'abord appliquée surtout au littoral compris entre Cannes et Menton, où se sont développés en premier le tourisme et la villégiature. Aujourd'hui, elle désigne couramment toute la côte comprise entre la frontière italienne et la station balnéaire la plus proche de Marseille, Cassis.

C'est à la douceur de son climat que la Côte d'Azur doit sa fortune : les températures moyennes annuelles y sont en effet les plus élevées de France et les précipitations, comprises entre 500 et 700 mm seulement, sont réparties sur peu de journées et rarement en été. Mais, surtout, l'exposition vers le S. et l'abri formé par les montagnes de Provence et les Alpes valent à ce littoral un ensoleillement exceptionnel. Dès le début du XIXe s., Nice et les localités environnantes sont fréquentées par de riches malades, des convalescents et des étrangers, en particulier les Anglais. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, Cannes, Nice, Monaco et Menton se

Nice : la promenade des Anglais

Phot. Yan-Dieuzaide, Ray-Delvert, Doumic-Atlas-Photo, Lénars-Atlas-Photo.

développent essentiellement comme centres de séjour d'hiver pour la haute bourgeoisie française et pour l'aristocratie européenne ; le littoral compris entre Marseille et Cannes n'est desservi que partiellement par le chemin de fer, et il ne compte que des centres de séjour secondaires et isolés. Mais, entre les deux guerres mondiales, et surtout au lendemain du dernier conflit, la généralisation des congés payés amène un prodigieux essor de l'ensemble de la côte et le renversement de ses activités saisonnières : désormais, c'est l'été qui constitue la période de grande activité touristique, et des foules nombreuses se pressent dans les hôtels, les villas et les camps de toile de la plus importante des régions touristiques françaises. (→ Biblio.)

CÔTE D'ÉMERAUDE, partie du littoral français baignée par la Manche, aux alentours de Dinard et de Saint-Malo.

CÔTE DES ESCLAVES, ancien nom du littoral du golfe de Guinée, ou plus précisément du « golfe de Bénin ». Cette côte, longue d'environ 300 km, devait son nom à la traite des Noirs. Elle est partagée entre le Togo, le Dahomey et la Nigeria.

CÔTE D'OR, escarpement de calcaires jurassiques, formant la bordure du Bassin parisien au-dessus de la plaine de la Saône, entre l'Ouche et la Dheune. C'est un talus vigoureux, qui peut atteindre 200 m de hauteur. Le vignoble célèbre qui se déploie sur ses premières pentes bénéficie d'étés secs et lumineux. Cultivé depuis très longtemps, il a acquis sa renommée au XVIIe s. Du N. au S., on distingue plusieurs secteurs correspondant aux divers crus : petite côte de Dijon, côte de Nuits, côte de Beaune. Le grand marché de ces vins est Beaune. La plaine ne fournit que des « ordinaires », et, dans l' « Arrière-Côte », la vigne, qui croît sur les versants ensoleillés, recule par suite des crises de mévente ; on tente de la remplacer par des cultures fruitières (groseillier, framboisier, cassis) ; cependant, cette Arrière-Côte se dépeuple rapidement. (→ Biblio.)

CÔTE-D'OR. V. à l'ordre alphab. strict.

CÔTES DE FER, en angl. *Ironside,* surnom donné à Cromwell par le prince Rupert, et relevé comme un honneur par les puritains. Cette épithète passa du général à son armée, après le combat de Pontefract, mais n'a jamais été d'un usage courant pendant la guerre civile.

CÔTES LORRAINES, escarpements du bassin de Paris, faisant face aux Vosges, qui ont été dégagés par la Meuse, la Moselle et leurs affluents. D'E. en O., on distingue divers escarpements accidentant le Plateau lorrain, les Côtes de Moselle et les Côtes ou Hauts de Meuse.

CÔTES DE MEUSE ou **HAUTS DE MEUSE,** escarpements monoclinaux du bassin de Paris, développés du S. au N., entre Neufchâteau et Dun-sur-Meuse, dus aux couches résistantes du Jurassique supérieur, surmontant les argiles et les marnes du Jurassique moyen, et dominant la plaine de la Woëvre.

CÔTES DE MOSELLE, escarpements de la partie orientale du bassin de Paris. Formées par le calcaire du Jurassique inférieur, elles dominent une dépression creusée dans les marnes du Lias et drainée par la Seille. Ce talus atteint jusqu'à 400 m de hauteur. Continu en aval du confluent de la Moselle et de la Seille, il est morcelé en buttes en amont (Grand-Couronné, forêt de la Haye). Il recèle, aux environs de Nancy et de Thionville, de riches gisements de minerai de fer.

COTÉ, E adj. *Fam.* Apprécié, estimé ; qui a la cote : *Thibault* [...] *est un garçon extrêmement remarquable, et déjà très coté* (R. Martin du Gard).
— Dess. *Plan coté,* v. COTER.
— Math. *Croquis coté,* représentation d'un objet par sa projection sur un plan horizontal (*plan*), avec l'indication des dimensions et les cotes de ses points, ou encore par sa projection sur un plan vertical (*élévation*), avec l'indication des dimensions. ‖ *Géométrie cotée,* géométrie descriptive dans laquelle chaque point d'un corps est représenté par sa projection sur un plan horizontal et par sa distance (*cote*) à ce plan de projection.
— ENCYCL. Math. *Projections cotées ou géométrie cotée.* Dans la méthode des projections *cotées,* les figures sont projetées orthogonalement, sur un plan horizontal dit *plan de comparaison.* Ce plan est généralement choisi de façon que tous les points de la figure à représenter soient situés d'un même côté.
Un point est représenté par sa projection orthogonale sur le plan de comparaison, et par un nombre appelé *cote,* que l'on écrit à côté de cette projection. La cote exprime en mètres la distance du point au plan de comparaison.
Une droite est représentée par sa projection et par les projections des points de *cote ronde,* c'est-à-dire situés à 0, 1, 2,... *m* exactement du plan de comparaison. Lorsqu'une droite est définie par deux points, on détermine, pour la représenter, les projections de ses points de cote ronde ; c'est ce qu'on appelle *graduer* la droite, ou marquer son *échelle de pente.* La *pente* d'une droite, c'est le rapport de la différence de cote de deux de ses points à la distance en mètres de leurs projections horizontales. Lorsqu'une droite est graduée, sa pente est l'inverse de la distance de deux points de cote ronde consécutifs. Cette distance s'appelle *intervalle.* La pente d'une droite est d'autant plus rapide que l'intervalle est plus petit.
Un plan est représenté par une ligne de plus grande pente. On sait, en effet, qu'une pareille ligne est perpendiculaire aux horizontales du plan considéré, et que, par conséquent, elle suffit pour le déterminer. Pour indiquer, sur l'épure terminée, que cette ligne représente un plan, on double sa projection d'une parallèle voisine ; on y joint souvent, en trait rouge ou pointillé, des perpendiculaires menées par les points de division de la graduation. Ces droites représentent alors les horizontales de cote ronde du plan.
Pour représenter les surfaces, on représente soit les *lignes de niveau* de cote ronde, soit les *lignes de profil.*
On appelle *ligne de niveau* d'une surface son intersection avec un plan horizontal. La projection d'une ligne de niveau est égale à cette ligne dans l'espace.
On appelle *ligne de profil* l'intersection d'une surface par un plan perpendiculaire au plan de comparaison. On représente les lignes de profil au moyen de leur rabattement. Pour mettre en valeur les variations de cote des points d'une ligne de profil, on emploie une échelle convenable, différente de celle qui concerne la projection horizontale. Dans les tracés de routes, on a recours au *profil en long,* dirigé suivant l'axe de la route, et aux *profils en travers,* qui lui sont perpendiculaires.

CÔTÉ n. m. (lat. pop. **costatum,* partie du corps où sont les côtes). Partie latérale extérieure de la poitrine, chez l'homme et les animaux : *Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine,* | *Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit* (Rimbaud). [V. part. *encycl.,* Anat.] ‖ Flanc, partie latérale du corps tout entier : *Le côté du cœur. Mettre quelqu'un sur le côté droit. Javel cadet se leva, son bras pendait à son côté* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Partie latérale d'une chose en général (par opposition au *milieu* ou à l'autre partie) : *Les côtés d'un monument, de la route. Suivre le côté gauche de la rivière.* ‖ Partie opposée à une autre : *Le côté espagnol des Pyrénées. L'autre côté de l'eau.* ‖ Direction : *Du côté d'où la lune allait venir, une clarté pâle montait* (Flaubert). ‖ — *Fig.* Point de vue, aspect sous lequel on considère les personnes ou les choses : *Un des côtés de la question. Nous ne voyons jamais qu'un seul côté des choses* (Hugo). ‖ Parti, faction, cause : *Passer du côté du plus fort. Mettre quelqu'un de son côté.* ‖ Ligne de parenté : *Le côté paternel, maternel.* ‖ *Fam. Côté gauche,* extraction illégitime ; concubinage : *Avoir un fils du côté gauche. Se marier du côté gauche.*
— LOC. DIV. *Le côté de l'épée, le côté du cœur,* le côté gauche du corps. ‖ — *Fig.* et *fam. Coucher, mettre une bouteille sur le côté,* la vider. ‖ *Ne savoir de quel côté tourner, de quel côté pencher,* être embarrassé. ‖ *Ne savoir de quel côté se tourner,* être surchargé d'occupations. ‖ *Mettre les rieurs de son côté,* se faire des partisans dans une discussion en ridiculisant ses adversaires.
— LOC. ADV. ***A côté,*** à une place voisine, en un lieu voisin : *Il habite à côté. Passons à côté.* ‖ *Particul.* Non loin, mais en manquant le but : *La balle passa à côté. A côté !* ; et, au *fig. : Il n'a rien compris, il est passé à côté.* ‖ ***De côté*** 1° Obliquement, en biais : *Se tourner de côté. Jenny poussa un cri involontaire et fit un bond de côté* (R. Martin du Gard) ; 2° Sur la partie latérale, vers le bord : *Tirez-vous de côté, voici une voiture ;* 3° A part, en réserve : *Mettre de l'argent de côté ;* et *absol. : Il était venu en sabots à Paris et il avait toujours mis de côté, alors même qu'il ne gagnait que cent francs par mois* (Huysmans) ; 4° A l'écart, en oubli : *Mettre de côté ses répugnances. Laisser quelqu'un, quelque chose de côté,* le négliger : *J'avais un peu laissé de côté ma pensée intime* (Sainte-Beuve). ‖ *Regard de côté,* regard furtif, de tendresse, de dédain, de ressentiment ou d'embarras. ‖ ***De tous côtés, de tout côté,*** de toutes parts. ‖ ***De côté et d'autre,*** de plusieurs endroits.
— LOC. PRÉP. ***A côté de*** 1° Auprès de : *Cette vieille dame demeurait à côté de lui ; nous ne la voyions jamais* (Renan). 2° En comparaison de : *La mouche n'est qu'un atome à côté de l'éléphant.* 3° En dehors de : *Etre à côté de la vérité. Passer à côté de la question, de la difficulté.* ‖ ***A côté, aux côtés de,*** auprès de : *Elles se font une joie de partager avec leurs compagnes les délices qu'elles goûtent au côté d'un sage* (A. France). ‖ ***Du côté de*** 1° Auprès de : *Il eut bien envie un moment d'aller faire un tour du côté de l'église* (Flaubert). 2° Dans la direction de : *Il ne tournait qu'à regret sa face du côté des hommes* (Hugo). 3° *Particul. Du côté de chez...,* vers la demeure de : *Du côté de chez Swann* (Proust). 4° Relativement à : *Etre mal partagé du côté de la fortune.* 5° Quant à, pour la part de : *De mon côté, je me persuadais que je l'aimais comme on aime un enfant infirme* (Gide).
— Bot. Partie latérale de l'axe du fruit ou de la fleur.
— Constr. *Côté plein,* côté constitué par une muraille pleine, c'est-à-dire sans vides ni baies.
— Equit. *Porter un cheval de côté,* faire décrire aux membres antérieurs et postérieurs d'un cheval deux pistes parallèles.
— Fortif. *Côté extérieur,* ligne qui joint les deux angles saillants des bastions d'un fort.
— Imprim. *Côté de première,* forme qui contient la première page de la feuille ; côté de la feuille imprimée qui contient la première page. ‖ *Côté de seconde* ou *côté de deux,* forme de cette même feuille qui renferme la seconde page ; côté de la feuille imprimée qui contient cette même page.
— Math. Chacune des lignes qui limitent une figure : *Les côtés d'un angle, d'un triangle.*
— Pathol. *Point de côté,* douleur aiguë et spontanée, siégeant le plus souvent à la partie latérale et postérieure du thorax, accompagnant une affection viscérale (plèvre, poumon, cœur, rate, etc.) ou produite par une névralgie intercostale.
— Théâtr. *Côté du roi, côté de la reine,* se disaient, autrefois, respectivement du côté droit et du côté gauche du théâtre, parce que la loge du roi occupait le côté droit, celle de la reine le côté gauche. ‖ *Côté cour, côté jardin,* dénominations qui ont remplacé les précédentes depuis la Révolution. (Elles viennent de ce que, dans le théâtre du château des Tuileries, le côté droit, ou côté du roi, donnait sur la cour, et le côté gauche, ou côté de la reine, sur le jardin.)
— ENCYCL. Anat. On appelle *côté* chaque moitié du corps partagé par son plan de symétrie, et plus particulièrement les parties latérales du tronc. Les deux côtés du corps, gauche et droit, pris dans la première acception, ne sont pas parfaitement symétriques, même extérieurement : les systèmes osseux et musculaire sont ordinairement plus développés du côté droit ; à l'intérieur, les dissemblances sont nombreuses et importantes pour le thorax et l'abdomen.

COTEAU n. m. (de *côte*). Versant d'une colline, d'un plateau : *Coteau planté de vignes.* ‖ Vignoble : *Coteaux mûris par le soleil.* ‖ *Ordre des Coteaux,* réunion de gourmets, de fins connaisseurs en vin (au XVIIe s.), et, *par extens., membre de l'ordre des Coteaux,* gourmet, fin connaisseur. (Boileau fait allusion à l'*ordre des Coteaux* dans la *Satire III,* et explique ainsi : « Nom qui fut donné à trois grands seigneurs [Souvré, Mortemart, Sillery] qui étaient partagés sur l'estime qu'on devait faire des vins des *Coteaux* [aux

environs de Reims] et qui avaient chacun leurs partisans. » Mais, d'après Des Maizeaux, les trois gourmets seraient d'Olonne, Bois-Dauphin, Saint-Evremond, et il s'agirait des coteaux d'Ay, d'Hautvillers et d'Avenay.)

COTEAU (LE), comm. de la Loire (arrond. de Roanne), sur la Loire, en face de Roanne ; 6 571 hab. (*Costellois*). Centre industriel : bonneterie, tissages du coton ; fabrique de pantoufles ; machines pour l'industrie textile ; produits céramiques ; scieries ; peintures.

CÔTE-DE-L'OR, nom français de l'ancien territoire britannique de la Gold Coast. (V. GHANA.)

CÔTE-DES-NEIGES, anc. banlieue de Montréal (Canada), qui fait aujourd'hui partie intégrante de la ville.

CÔTE-D'IVOIRE, Etat de l'Afrique occidentale limité au N. par le Mali et la Haute-Volta, à l'E. par le Ghana, à l'O. par la Guinée et le Libéria, au S. par l'Atlantique ; 322 500 km² ; 3 665 000 hab. (25 000 Europ.). Capit. *Abidjan*.

Géographie.

● *Géographie physique.* La côte, très arrosée (2 m à 3,15 m de pluies annuelles), s'allonge sur 550 km ; son accès est rendu difficile par la barre et par les cordons littoraux sableux, qui isolent plus de 300 km de lagunes, véritables mers intérieures (lagunes Aby, Ebrié, de Lahou, de Fresco). La zone forestière (1,35 m à 2,50 m de précipitations) s'étend sur plus de 120 000 km². Le climat y est de type guinéen (pluies de mai à nov. au S.) ; mais, à partir de 8° de latitude N., les pluies diminuent, les clairières s'élargissent, les arbres, moins denses, finissent par faire place à une savane plus ou moins boisée. La région s'élève vers l'O. (région de Man, massif du Nimba), mais l'ensemble du plateau est doucement incliné jusqu'au littoral ; il est drainé par des fleuves parallèles (Cavally, Sassandra, Bandama, Comoë), aux cours coupés de rapides ou se perdant dans des marécages, et constituant plutôt des obstacles à la circulation que des voies d'accès.

● *Géographie humaine et économique.* La population se répartit en trois grandes familles linguistiques. Le groupe du Nord (Voltaïques, Sénoufos et Mandés) se compose de paysans très attachés à leur terre, comme les villageois sénoufos ou les fermiers libis. Le groupe agni-achanti (500 000 individus, groupés en plus de 15 tribus) se livre aux cultures vivrières (igname, bananier) et commerciales (cacao, café). Ce sont aussi de bons artisans, qui travaillent le bronze et même l'or. Le groupe méridional, beaucoup plus complexe, se compose de tribus nombreuses, surtout dans le Sud-Ouest forestier (Gouros) ; elles ont également des cultures vivrières et, de plus en plus, des cultures commerciales ; elles pratiquent la pêche dans les lagunes.

La Côte-d'Ivoire est une des régions agricoles les plus diversifiées de l'Afrique occidentale : outre les cultures vivrières (le riz à l'ouest, l'igname à l'est, le mil, le millet, le sorgho et le manioc), les principales cultures commerciales sont les oléagineux (karité et arachide de la savane et palmier à huile de la forêt) et les textiles (coton). Ces cultures ont permis le développement d'industries traitant et valorisant leurs produits. Mais les grands articles d'exportation sont le café, le cacao, la banane, qui a fait de grands progrès, les ananas et le bois.

Les ressources minières sont formées par le manganèse de la région de Grand-Lahou et des exploitations d'or et de diamant. L'industrialisation se heurte à l'insuffisance d'énergie : c'est pourquoi une usine hydro-électrique est édifiée sur la Bia.

L'effort économique a surtout porté sur l'équipement du port d'Abidjan. En ce qui concerne les chemins de fer, la ligne Abidjan-Niger a été prolongée jusqu'à Ouagadougou. Les cours d'eau ont été aménagés pour la navigation jusqu'à 50 km de la côte, et les lagunes ont également fait l'objet de travaux ; les canaux d'Asagny et d'Assinie complètent les voies navigables.

Histoire.

Les rivages de la Côte-d'Ivoire, l'ancienne *Côte des Dents*, ont été visités par des marchands dieppois dès le XIVe s. Des établissements furent créés au début du XVIIIe s. à Assinie et à Grand-Bassam. Ils furent officiellement français à dater de 1842, et le territoire s'étendit progressivement. La continuité de l'occupation de la côte ne fut assurée qu'en 1884. Après l'extension de l'influence française sur le reste des rivages compris entre le Cavally et le Tano, et sur l'intérieur du pays, exploré par Binger au cours de ses missions de 1887-1889 et de 1892, ils devinrent avec leurs annexes, la colonie autonome de la Côte-d'Ivoire (1893). Celle-ci fit partie du gouvernement général de l'A.-O. F. à partir de 1899. La capture de Samory* (1898), la répression de troubles indigènes aux abords de la Côte-de-l'Or en 1899, les explorations de l'intérieur du pays et les études faites pour sa mise en valeur et son équipement économique, la pacification de la Côte-d'Ivoire de 1906 à 1913 permirent un développement économique aussi brusque que remarquable de cette colonie neuve. En 1916, des révoltes eurent lieu en Haute-Volta (dont on fit une colonie séparée jusqu'en 1932). Entre les deux guerres mondiales, divers grands travaux sont entrepris : creusement d'un canal pour ouvrir vers la mer la lagune d'Abidjan, terminé en 1950 ; aménagement de ce port ; construction de la voie ferrée Abidjan-Niger, qui atteint Bobo-Dioulasso avant la Seconde Guerre mondiale, et Ouagadougou en 1955. Devenu Etat de la Communauté sous le nom de république de la Côte-d'Ivoire (14 déc. 1958), ce pays, sous l'impulsion d'Houphouët-Boigny, est indépendant depuis le 8 août 1960 et joue un rôle essentiel parmi les Etats de l'Entente.

Constitution.

La Constitution de la république de la Côte-d'Ivoire, promulguée le 26 mars 1959, a proclamé l'attachement du peuple aux principes de la démocratie et aux droits de l'homme, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration française de 1789 et la Déclaration universelle de 1948.

Une nouvelle Constitution (31 oct. 1960) a confié le pouvoir exécutif à un président de la République, élu au suffrage universel pour cinq ans. Chef de l'administration et des forces armées, il peut dans certains cas, avoir recours au référendum pour faire adopter une loi ; il nomme le gouvernement, composé de quinze ministres. L'Assemblée nationale groupe soixante-dix membres, élus pour cinq ans en même temps que le président de la République : elle vote les lois proposées par ses membres ou par le chef de l'Etat. Le Conseil économique et social a un rôle purement consultatif. L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie par le président de la République assisté d'une haute cour de justice : celle-ci est composée de députés élus par l'Assemblée nationale. Sont strictement interdites toute propagande particulariste de caractère racial ou ethnique, toute manifestation de discrimination raciale. Le français est la langue officielle.

● *Beaux-Arts.* V. ACHANTIS, BAOULÉS, DANS, GOUROS, GUÉRÉS, MANS, MOBAS. (→ Biblio.)

CÔTE-D'OR (DÉPARTEMENT DE LA), départ. des confins orientaux du bassin de Paris, qui tire son nom de la ligne de hauteurs s'allongeant au S. de Dijon ; 8 787 km² ; 387 900 hab. (44 au km²). Ch.-l. *Dijon* ; 3 arrond. (*Dijon, Beaune, Montbard*), 37 cant. et 717 comm. Il appartient à la VIIe région militaire (Dijon), ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Dijon, à l'archevêché de Lyon. Il est formé par la Bourgogne et, au N., par quelques portions de la Champagne. Le département n'a pas d'unité géographique : au N., il couvre la région des collines calcaires du *Châtillonnais* ; le *Duesmois* et le prolongement du *plateau de Langres* sont des pays où s'étendent de grandes forêts et où l'élevage des bovins se développe aux dépens de celui des ovins. A l'O., des terres argileuses, humides, beaucoup plus peuplées, font une auréole de plaines au *Morvan*, et sont une grande région d'élevage (*Auxois*). Au S. de Dijon s'élève la *Côte* d'Or*, sur les flancs de laquelle s'étage l'un des plus riches vignobles de la France. Enfin, l'extrémité orientale du département couvre les *plaines de la Saône*, aux vastes forêts et aux cultures médiocres ; mais le *val de Saône* possède de belles cultures maraîchères.

carte de la CÔTE-D'IVOIRE

Grâce à l'utilisation du minerai de fer local, le département était autrefois une grande région industrielle qui produisait de nombreux objets en métal. Cette activité est encore représentée par des constructions mécaniques et des fonderies. Les industries du bois jouent un rôle important. (→ Biblio.)

département de la Côte-d'Or

population active employée dans

- ***l'agriculture et les exploitations forestières : 30 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 36 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 34 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
7,6 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 35e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 91***
  France entière : moyen 100

COTEL (Antoine DE), poète français (Paris 1550 - *id.* 1610). Il était conseiller au parlement. On lui doit des traductions de *l'Iliade*, de Théocrite, d'Ovide, et le *Premier Livre des mignardes et gaies poésies* (1578). Il a écrit aussi un long poème : *la Cigale*.

CÔTELÉ, E adj. Se dit d'un tissu qui présente des côtes, des saillies rectilignes.

CÔTELETTE n. f. (dimin. de *côte*). Côte des petits animaux de boucherie. ‖ Pièce de viande prélevée dans différents morceaux du veau et du mouton. (Dans les côtelettes proprement dites, appelées encore *côtelettes à manche*, on distingue, d'avant en arrière : les *côtelettes découvertes*, les *côtelettes secondes*, les *côtelettes premières*. Les *côtelettes dans le filet* sont prélevées dans la région du filet. Les *côtelettes de gigot* sont taillées dans la selle du mouton.) ‖ *Par extens. Côtelette de gibier, de volaille*, partie désossée d'un gibier ou d'une volaille, et présentée en forme de côtelette : *Côtelette de perdreau*.

CÔTELETTIER n. m. Appareil destiné à la cuisson des viandes grillées, particulièrement des côtelettes. (Vieilli.) [Sorte de boîte en tôle, fermée sur le devant par une trappe mobile, et munie, à la partie supérieure, d'un tuyau formant cheminée, par lequel s'échappaient la fumée et les odeurs.]

COTELIER (Jean-Baptiste), helléniste français (Nîmes 1627 - Paris 1686). En 1667, Colbert le chargea, avec Du Cange, de dresser le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque du roi. Professeur de grec au Collège royal (Collège de France) de 1676 à 1686, il y eut grand succès.

CÔTELINE n. f. Tissu à côtes plus ou moins rapprochées, le plus souvent en coton.

COTELLE (les), famille d'artistes français, qui compta parmi ses membres : JEAN, peintre et graveur (Meaux 1610 - Paris 1676). Il collabora longtemps avec S. Vouet. Peintre du roi en 1650, il décora un livre de prières de Louis XIV ; — JEAN, son fils (Paris 1645 - Villiers-sur-Marne 1708), qui se distingua dans la peinture décorative et dans la miniature. Il a peint une suite de tableaux représentant les *Jardins et Palais de Versailles*, pour la galerie de Trianon.

COTENEUR n. m. Dr. féod. V. COSEIGNEUR.

COTENTIN, région de la Normandie (Manche), comprise entre l'embouchure de la Vire et le golfe normand-breton. Cette petite péninsule est un fragment du Massif armoricain : elle est constituée, au N., de hauteurs dominées par des crêtes de roches dures (184 m dans les landes de Jobourg, 191 m au val de Saire) ; au S., une région déprimée, le « col » du Cotentin (marais de Carentan et landes de Lessay), l'isole des collines du Bocage normand. La côte rocheuse, balayée par de violents courants marins (passage de la Déroute), est accidentée par la pointe de Barfleur, le cap de la Hague, le sauvage nez de Jobourg. Elle abrite de petits ports de pêche (Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur) et surtout Cherbourg, grand port d'escale. La côte orientale forme des polders autour de la baie des Veys. La côte occidentale est régularisée et en partie couverte de dunes. Dans tout le Cotentin, on retrouve le même paysage de bocage, un quadrillé d'innombrables prairies entourées par des haies vives. C'est une grande région d'élevage de bovins et d'ovins sur les côtes.

Du VIIIe au Xe s., le Cotentin a constitué le *pagus Coriovallensis*, dont la capitale, *Coriovallum*, était sur le site de Cherbourg ; ce *pagus* fut ensuite uni au *pagus Constantinus* (pays de Coutances*), dont le nom s'est alors étendu à la partie plus septentrionale de la contrée, puis a fini par s'y imposer.

Cotentin (RACE DU), race de moutons de grande taille, exploitée principalement dans le département de la Manche. (C'est une race de plein air, rustique et prolifique, qui produit des agneaux de boucherie réputés pour la qualité de leur viande [prés-salés].)

COTENURE n. f. Dr. féod. Tenure d'un fief en commun.

COTEPALIS [li] n. m. Etoffe légère de soie et de poil de chèvre.

COTER v. tr. Faire rentrer dans une catégorie, en marquant de lettres ou de numéros ; classer : *Il a mis ordre à sa librairie, coté les livres* (A. France). ‖ Fixer la quote-part de la contribution d'un contribuable. ‖ Fixer le cours d'une marchandise, d'une monnaie, d'une valeur mobilière. ‖ Inscrire un numéro d'ordre sur chaque page d'un registre : *Le livre de paie doit être coté, paraphé et visé par le juge d'instance.* ‖ *Particul.* Noter un devoir, une réponse d'élève : *Cet examinateur cote sec.* ‖ *Fig.* Apprécier, estimer, évaluer : *La distraction des lycéens est de « coter » les femmes qu'ils rencontrent* (Barrès).
— Dess. Indiquer par des chiffres sur un plan, une coupe, etc., les dimensions correspondantes des divers éléments du plan, de la coupe, par rapport à un niveau comparatif donné. (Un plan d'architecte qui porte ces indications s'appelle un *plan coté*.)
— Géod. Noter les niveaux.
— Mar. *Coter un navire*, le faire enregistrer au Bureau Veritas ou au Lloyd's Register, où il recevra sa cote après expertise.

COTERAS ou **COTEREAUX** n. m. pl. Pêch. Cordages qui relient et maintiennent en place les tramails entre deux eaux.

COTEREAUX n. m. pl. (de *coterel*). Nom donné, dans la seconde moitié du XIIe s., à des bandes de routiers et de pillards.
— ENCYCL. Pendant que Louis VII était en croisade, les *cotereaux* désolèrent la France. En 1182, un artisan d'Auvergne, le charpentier Durant, organisa contre les cotereaux

race du **Cotentin**

Phot. Nattier.

les associations de confrères de la paix de Marie, bientôt appelés par le peuple les *capuchonnés*. Plusieurs bandes de cotereaux furent exterminées en Berri en 1183.

COTEREL ou **COTTEREL** n. m. (du lat. *culter*, couteau). Coutelas dont étaient armés les cotereaux.

COTERIE n. f. (de l'anc. franç. *cotier*, relatif à un bien roturier). Cabale, cercle de personnes qui se soutiennent dans un intérêt commun : *Elle était parvenue à suivre avec passion les intérêts des diverses coteries* (Stendhal). ‖ *Pop.* Compagnons : *Ohé, la coterie !...*

— LANGUE CLASS. et LITTÉRAIRE. Espèce de société, compagnie (sans nuance défavorable) : *La haute coterie d'Angoulême* (Balzac).

— SYN. : *bande, cabale, camarilla, cercle, chapelle, clan, clique, maffia.*

COTERON ou **COTTERON** n. m. (de *cotte*). Au Moyen Age, veste des paysans, courte et sans manches.

CÔTE-RÔTIE, vignoble situé dans la commune d'Ampuis, sur la rive droite du Rhône (départ. du Rhône), à 26 km de Lyon. Le vignoble de *Côte-Rôtie*, d'une superficie de 38 ha environ, est exposé au S.-O. Les premiers crus sont *Côte-Brune* et *Côte-Blonde*, après lesquels viennent la Grande-Vigne, la Grande-Plantée, la Claperanne, la Turque, puis le Crêt, le Mollard, les Moutonnes, Journays, etc. On cultive surtout dans cette région le vionnier (ou viognier), mais la sérine noire donne également de bons produits.

CÔTE-RÔTIE n. m. Vin rouge des côtes du Rhône : *Boire du côte-rôtie.*

— ENCYCL. Le *côte-rôtie* est un vin capiteux, d'une grande finesse, qui gagne énormément en vieillissant, et possède à un haut degré les qualités des vins des côtes du Rhône.

COTES (Roger), astronome et mathématicien anglais (Burbage, Leicester, 1682 - Cambridge 1716). Professeur d'astronomie et de physique à Cambridge à partir de 1706, il donna de son vivant une édition des *Principes* de Newton, avec une préface où il défend son compatriote contre les cartésiens, un mémoire sur le météore du 6 mars 1716, et un autre mémoire d'analyse intitulé *Logometria.*

COTES (Francis), peintre anglais (Londres v. 1725 - *id.* 1770). Élève de Knapton, il fut l'un des fondateurs de la Royal Academy, et se distingua dans le portrait. Il fit, entre autres, celui de son père, qui était apothicaire (Royal Academy), ceux du paysagiste Sandby (National Gallery), de la reine Charlotte portant la princesse Sophie-Mathilde sur ses genoux (Windsor).

CÔTE-SAINT-ANDRÉ (LA), ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de Vienne), dans la *plaine de la Côte-Saint-André* (bas Dauphiné) ; 4 120 hab. (2 599 aggl.) [*Côtois*]. Grandes halles du XVIe s. Anc. château du XVIIe s. Musée Berlioz. Tissage de la soie. Confection. Vins. Liqueurs. Laiterie. Le peintre Jongkind est enterré au cimetière. Patrie de Berlioz.

CÔTES-DU-NORD (DÉPARTEMENT DES), départ. de l'ouest de la France, en Bretagne ; 7 218 km² ; 501 900 hab. (70 au km²). Ch.-l. *Saint-Brieuc ;* 4 arrond. (*Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion*), 48 cant. et 385 comm. Il appartient à la IIIe région militaire (Rennes), ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché de Rennes.

Le département est compris tout entier dans le Massif armoricain. Dans l'ensemble, c'est un pays de collines assez uniformes, mais les altitudes supérieures à 200 m sont plus étendues que dans toutes les autres circonscriptions bretonnes ; en effet, des massifs de hautes collines, longtemps couvertes de landes, s'étendent vers l'intérieur : hauteurs prolongeant la *montagne d'Arrée* à l'O. (326 m) ; *landes du Mené* vers l'E., qui atteignent 341 m à la chapelle du Bel-Air ; croupes succédant à la *montagne Noire* au S. du canal désaffecté de Nantes à Brest. Le relief s'adoucit dans les régions côtières du *Trégorois* et du *Penthièvre*, mais le littoral doit sa beauté et son aspect un peu sauvage aux « rias » étroites et profondes qui le découpent. Autrefois, l'économie agricole de l'intérieur, médiocre, laissant une large place aux landes, s'opposait à la richesse du littoral, où les terres devaient leur fertilité à des phénomènes géologiques récents (apports de lœss au Quaternaire) et aux engrais fournis par les algues marines. Aujourd'hui, les ressources de l'agriculture tendent à s'uniformiser : les régions littorales se distinguent encore par leurs cultures de primeurs (petits pois, pomme de terre, oignons) ; mais, en dehors de quelques secteurs spécialisés dans ces cultures spéculatives, l'exploitation est partout fondée sur une polyculture assez intensive, qui associe les cultures de céréales (blé, avoine, orge) aux plantes fourragères ; comme dans le reste de la Bretagne, les prairies naturelles ne jouent qu'un rôle subordonné, et l'élevage des bovins et des chevaux de travail dépend essentiellement de la culture.

Partout s'étendent les mêmes paysages de bocage, où les champs enclos par des haies épaisses sont séparés par des chemins creux, qui restent de véritables bourbiers jusqu'au cœur de l'été. L'habitat se disperse en hameaux et en fermes isolées.

Dans ce département, l'industrie ne joue qu'un rôle secondaire : elle est représentée par des constructions mécaniques et un peu de métallurgie (Saint-Brieuc), de la bonneterie et des industries du bois. Mais la circonscription tire des ressources considérables de la pêche (Paimpol, Bréhat, Perros-Guirec, etc.) et du tourisme estival, qui dispose de nombreuses stations balnéaires.

Pour son activité économique globale, le département occupe un rang honorable. L'absence de grandes industries, une agriculture qui reste en partie autarcique et une forte population sont les principaux facteurs qui expliquent la très faible valeur, par habitant, de l'indice du « produit départemental ». D'ailleurs, la population totale des Côtes-du-Nord est en diminution par rapport à 1936 (elle comptait alors 531 000 hab.). [→ Biblio.]

département des Côtes-du-Nord

population active employée dans

- ***l'agriculture et la pêche : 58 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 20 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 22 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

7,2 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 39e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 61***
  France entière : moyen 100

cotg, symbole de *cotangente.*

CÔTE VERMEILLE, nom touristique du littoral français de la Méditerranée, au S. de Collioure.

COTGRAVE (Randle), lexicographe anglais (Cheshire, seconde moitié du XVIe s. - v. 1634), auteur du premier dictionnaire français à l'usage des Anglais : *A Dictionarie of the French and English Tongues* (1611), précieux aussi comme répertoire de l'anglais du XVIe s.

CÖTHEN. V. KÖTHEN.

COTHON n. m. (gr. *kothôn*). Antiq. gr. Grande coupe lacédémonienne, à l'usage des marins et des soldats (en argile ou en métal, ronde, avec une anse courte et un rebord épais, recourbé en dedans pour retenir les impuretés de l'eau). ‖ *Par extens.* Banquet où l'on se servait de cette coupe.

COTHON. Géogr. anc. Nom donné au port de Carthage*, qui comprenait deux bassins. L'un, le plus reculé, était le port de guerre, consistant en un bassin circulaire de plus de 1 000 m de pourtour et de 325 m de diamètre, avec une île centrale portant le palais amiral, et bordé de 220 loges à galères. (La galère carthaginoise avait 35 m de long et 4 m seulement de large.) L'autre était le port de commerce, bassin rectangulaire par lequel on pénétrait dans le port de guerre ; il était sans doute bordé d'un bassin latéral.

COTHURNE n. m. (gr. *kothornos*). Antiq. gr. et rom. Brodequin qui couvrait la moitié de la jambe et se laçait par-devant. ‖ Chaussure à semelle épaisse, dont usaient les

acteurs tragiques, à Athènes et à Rome, pour rehausser leur taille. || *Poétiq.* Genre, style tragique : *On ne doit élever sur le cothurne que des personnages pris dans les hauts rangs de la société* (Chateaubriand). || *Chausser le cothurne*, composer, jouer des tragédies; prendre un style tragique.

— ENCYCL. Antiq. Le *cothurne* grec, bottine de luxe d'origine orientale, était un haut brodequin, lacé devant, s'élevant jusqu'au milieu de la jambe. A Rome, c'était aussi la botte des cavaliers ou des chasseurs. Le cothurne tragique enveloppait le cou-de-pied et avait des semelles de bois superposées, dont la hauteur totale était d'environ le dixième de la taille du personnage. Elles étaient moins épaisses pour les personnages d'ordre secondaire. C'est seulement chez les Romains que le cothurne (*cothurnus*) a été considéré comme l'attribut de la tragédie.

COTHURNIE n. f. ou **COTHURNIA** n. m. Genre de protozoaires ciliés péritriches, comprenant des formes cuirassées, fixées au fond d'une coque pédonculée adhérant aux corps étrangers. (Les cothurnies, caractérisées par une sorte de bourrelet sous le bord de l'entonnoir, et qui peut obturer la loge quand l'animal se contracte, vivent dans la mer ou les eaux douces; *Cothurnia astaci* est très abondant sur les branchies des écrevisses. Des douze espèces de ce genre, la plupart habitent les mers du Nord, fixées sur les bryozoaires ou les algues. Famille des vorticellidés.)

COTICE n. f. Hérald. Bande diminuée de largeur.

COTICÉ n. m. Hérald. Nom que prend la bande quand le nombre des divisions est égal ou supérieur à dix. (Lorsque le coticé est coupé par un trait détaillé et que les émaux alternent dans les deux moitiés, on obtient le *contre-coticé*.)

COTI-CHIAVARI, comm. de la Corse (arrond. d'Ajaccio), au S. du golfe d'Ajaccio, à 11 km de la mer; 561 hab. (190 aggl.). Pénitencier aujourd'hui abandonné. Centre de camping sur la côte.

COTICULE n. f. Orfèvr. Pierre de touche. (Syn. YETTE.)

— Pétrogr. Roche sédimentaire métamorphisée, dure, à grain très fin, dont on fait des pierres à aiguiser. (Syn. PIERRE À RASOIR, NOVACULITE.)

COTIDAL, E, AUX adj. (angl. *cotidal*; de *tide*, marée). Se dit d'une courbe passant par tous les points où la marée a lieu à la même heure.

COTIER n. m. Agent accrédité auprès des hippodromes, chargé d'indiquer les fluctuations par lesquelles passe la cote initialement attribuée aux chevaux en fonction de leur origine, de leurs performances et de leur forme.

CÔTIER, ÈRE adj. Relatif aux rivages de la mer; qui se pratique, qui se trouve sur les côtes : *Communications côtières. Pêche côtière. Batteries côtières.* || *Fleuve côtier*, fleuve dont la source est peu éloignée de la côte : *l'Aa est un fleuve côtier.*

◆ Adj. et n. *Pilote côtier* ou *côtier*, qui connaît bien les côtes. || *Chemin côtier*, qui longe la côte. || *Cheval côtier* ou *côtier*, cheval de renfort pour monter une côte, et, *par extens.*, celui qui le conduit : *Je descendais doucement la rue des Martyrs* [...] *allant regarder un peu les côtiers à l'entrée de la rue Notre-Dame-de-Lorette* (P. Léautaud).

◆ N. m. Caboteur, bateau qui ne s'éloigne pas des côtes. || Habitant de la côte : *Les insulaires sont plus près de la mer que les côtiers* (Hugo).

CÔTIÈRE n. f. Suite de coteaux : *La côtière de la Dombes domine les vallées du Rhône et de l'Ain.*

— Agric. Pente suffisamment douce pour être labourée à la charrue. || Plate-bande de terre inclinée, située le long d'un mur exposé au midi.

— Constr. Chacun des pilastres, de part et d'autre d'une cheminée, quand le tuyau fait saillie. (On dit également COSTIÈRE.)

CÔTIÈRE, bordure de la Dombes, à l'O., à l'E. et au S. On distingue : la *Côtière de Rhône*, où se cultivent la vigne, les arbres fruitiers et les légumes; la *Côtière d'Ain*, qui produit de la viande, du lait, des volailles; la *Côtière de Saône*, où se développent des banlieues résidentielles de Lyon, et qui s'est industrialisée grâce à cette ville (textiles, petite métallurgie).

COTIGNAC n. m. (provenç. *coudougnac*; dérivé de *codon*, coing, qui vient du lat. *cotoneum*, coing). Pâte de coings, dont la plus réputée se fabrique à Orléans. || Conserve de coings au vin blanc.

COTIGNAC, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Draguignan), en basse Provence; 1 502 hab. (1 307 aggl.) [*Cotignacéens*]. Eglise du XVIe s. Maisons anciennes. — Aux environs, église Notre-Dame-des-Grâces, fondée en 1519, pèlerinage jadis fréquenté. Ce fut le premier siège de la congrégation de l'Oratoire (1586).

COTIGNELLE n. f. Infusion spiritueuse de coings.

COTIGNOLA. V. JOCHMUS.

COTILLON [jõ] n. m. (de *cotte*). Cotte ou jupe de dessous : *Cotillon de flanelle. Cotillon simple et souliers plats* (La Fontaine). [Se disait surtout des jupons des paysannes.] || *Fam. Un cotillon*, fille, femme. || *Le cotillon*, les femmes en général : *Courir le cotillon.*

— Jeux. A la guinguette, cartes qui forment le « talon ». || Un des hasards du même jeu. || Boîte ou corbeille destinée à recevoir les mises pour cette chance.

— Mus. Branle à quatre ou huit personnes, exécuté en dansant. (Il comprenait des scènes mimées et terminait autrefois un grand bal. Il était formé d'un certain nombre de figures classiques.) || *Par extens.* Auj., farandole terminant un bal. || *Objets de cotillon*, objets divers en papier ou en carton (chapeaux, éventails, confetti, serpentins), utilisés au cours d'un bal.

COTIN (Charles), prédicateur et écrivain français (Paris 1604 - *id.* 1682). Entré dans les ordres, il fut nommé conseiller du roi et aumônier du roi en 1630 ou peu après. Il écrivit des vers sur la prise de La Rochelle (1628), mais son véritable début dans les lettres date de 1634. Il écrivait des poésies galantes, des vers de salon, et fut un moment appelé LE PÈRE DES ÉNIGMES. Mais, en même temps, il se distinguait comme prédicateur : il prêcha seize carêmes dans les meilleures chaires de Paris. Il rédigea aussi des œuvres de philosophie morale, qui révèlent une solide érudition (*Jérusalem désolée* [1634], *Vie du philosophe chrétien* [1654], *Traité de l'âme immortelle* [1655], etc.). Mais il était d'une humeur redoutable : il a écrit contre Ménage le violent pamphlet de *la Ménagerie* (1660), et eut l'imprudence de s'attirer la colère de Molière et celle de Boileau. (Acad. fr., 1655.)

COTINGA n. m. Oiseau de la taille d'une grive, aux couleurs intenses, variables selon les espèces, souvent bleu vif, violacé ou rouge, et qui habite les forêts d'Amérique tropicale. (Type de la famille des *cotingidés*.)

COTINGIDÉS n. m. pl. Famille de passereaux de taille variable, caractérisés par un bec assez fort, large à la base, un plumage souvent brillant (coqs de roche, cotingas), ou portant des ornements bizarres (céphalo-ptères, araponga). [Ils vivent en Amérique tropicale. Sous-ordre des mésomyodés.]

COTINUS [nys] n. m. Plante à feuilles entières, à très nombreuses et petites fleurs jaunâtres, de 1 à 3 m de hauteur, poussant sur les coteaux. (Nom us. : *fustet, arbre à perruque.* Famille des anacardiacées.)

COTIR v. tr. (du gr. *koptein*, frapper). Meurtrir, en parlant des fruits.

COTISABLE adj. Qui peut être soumis à une cotisation.

COTISANT adj. et n. Qui verse une cotisation : *Membre cotisant.*

COTISATION n. f. Action de cotiser ou de se cotiser, de contribuer pour sa part à une dépense commune, aux dépenses d'une association. || Somme versée en vue de contribuer à une dépense commune. || *Particul.* Imposition faite par cote : *Le rôle des cotisations.* || *Fig.* Action de contribuer à une œuvre commune : *Œuvre colossale, produit complexe de la cotisation de toutes les forces d'une époque* (Hugo).

COTISER v. intr. (de *cote*). Verser sa cotisation, sa quote-part, pour contribuer aux dépenses d'une association : *Le premier devoir du militant, a dit Lénine, c'est de cotiser* (R. Vailland).

— ***Se cotiser*** v. pr. Organiser entre soi une collecte de fonds en vue d'une dépense commune : *Ses enfants se cotisèrent pour lui offrir un cadeau d'anniversaire.*

COTMAN (John Sell), peintre et graveur anglais (Norwich 1782 - Londres 1842). Il a peint à l'huile et surtout à l'aquarelle des paysages caractérisés par la pureté du dessin, le souci de la forme et de l'arabesque; on lui doit des gravures d'après les monuments d'architecture de la Normandie. John Cotman, représenté dans la plupart des collections publiques d'Angleterre, est un des plus brillants représentants de l'école de Norwich.

CÔTOIEMENT n. m. Action de se côtoyer.

COTON n. m. (ar. *koton*). Fibre textile constituée par le duvet soyeux qui enveloppe les graines du cotonnier*. || Fil, étoffe que l'on fabrique avec cette matière : *Coton lavé et empesé.* || *Par anal.* Duvet qui recouvre les feuilles de certaines plantes. || Duvet qui couvre les corps des oiseaux avant qu'ils aient des plumes. || *Par extens.* Cotonnier, plante qui produit le coton. || — *Fig.* Douceur excessive, vie molle : *Elever ses enfants dans du coton. Se mettre dans du coton.* || *Fam.* Brouillard : *Il craignait de la brume au Sud* [...] *on ne pouvait lancer le « France-Amérique » la nuit, dans du coton!* (Saint-Exupéry). || *Pop.* Peine, difficulté : *Métier bien payé, mais où il y a du coton.*

— LOC. FAM. *Filer un mauvais coton, un vilain coton*, être atteint dans sa santé, ses affaires, etc. : *La vieille est à Necker depuis quinze jours, elle file un mauvais coton* (A. Daudet). || *Avoir du coton dans les oreilles*, être sourd, entendre confusément à la suite d'un brusque changement d'altitude, etc.; être insensible à certaines influences. || *Avoir les jambes, les bras en coton, se sentir tout en coton*, avoir peine à se tenir, se sentir très faible.

— Comm. *Coton en laine*, coton brut, tel qu'on le recueille. || *Jeter son coton, du coton*, en parlant de certaines étoffes, se couvrir d'une sorte de bourre ou de duvet.

— Matér. *Coton de verre*, masse formée par des fils de verre très fins qui, par suite de leur ténuité et de leur flexibilité, ont l'apparence de fils de coton.

— Trav. fém. Fil de coton plat ou tordu, mat ou brillant, vendu en pelotes ou en écheveaux, pour exécuter des travaux de couture ou de broderie : *Coton à coudre, à broder, à repriser, etc.*

◆ Adj. *Fam.* Difficile : *Ça, c'est coton!*

— ENCYCL. Le *coton* a été connu dès la plus haute antiquité égyptienne, et a été introduit en Europe par les Phéniciens (Sicile) et les Arabes (Espagne). Il resta longtemps un produit de luxe et ne commença réellement son grand essor qu'à la fin du XVIIIe s., lorsque furent inventées les machines mécaniques utilisées pour sa filature.

Il se classe, pour sa qualité, suivant la longueur des fibres : cotons courtes fibres, inférieures à 25 mm; cotons moyennes fibres, de 25 à 32 mm; cotons longues fibres, supérieures à 32 mm. On l'apprécie également suivant sa propreté par un classement en grades, le type le plus courant étant le grade « middling », servant de base aux cotations sur les divers marchés cotonniers.

Chimiquement, le coton est constitué de cellulose pure, avec quelques traces de cire et de graisse. Traité dans certaines conditions par la soude caustique, il se gonfle et peut acquérir un brillant prononcé (coton mercerisé). Son taux de reprise est de 8,50 p. 100. Physiquement, le coton se présente, examiné au microscope, sous la forme d'une fibre rubanée, tordue sur elle-même. Le diamètre varie de 18 µ à 25 µ suivant les qualités. La résistance des fibres est de 5 à 8 grammes.

En dehors de son emploi classique en filature, le coton est également utilisé dans l'industrie chimique et dans celle des textiles artificiels, car il constitue une source intéressante de cellulose pratiquement pure. A noter également un emploi très important en thérapeutique, sous forme de *coton cardé* et de *coton hydrophile aseptique.* (→ Biblio.)

— Géogr. Le coton est le textile dont l'usage est le plus répandu depuis le XIXe s. Avant la révolution industrielle, il n'était guère utilisé que dans les pays où il était cultivé, en Asie, et en Amérique. Son essor en Europe, dès la fin du XVIIIe s., notamment en Angleterre, est lié à celui de la grande industrie, et, depuis.

cothurne
détail
d'une sculpture antique

cotinga

Phot. Brogi-Giraudon, Larousse.

COTON

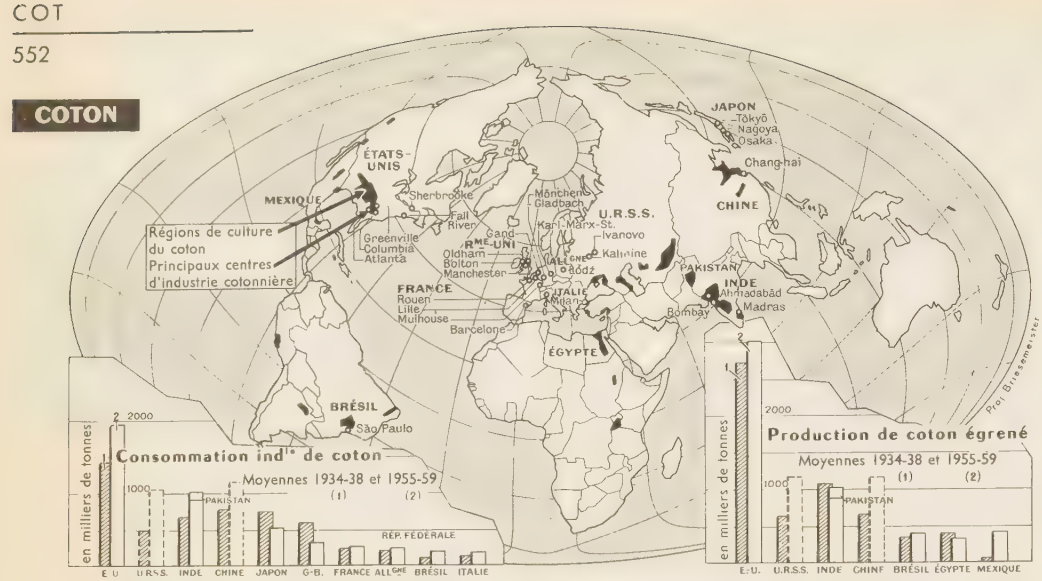

cotonnier
capsules mûres

la production n'a cessé de s'accroître. Elle dépasse actuellement 8 millions de tonnes, soit la moitié de la production totale des fibres textiles.

La culture du cotonnier n'est possible que dans les régions de climats intertropicaux à saison sèche, ou dans les zones subdésertiques, grâce à l'irrigation. L'Europe produit donc peu de coton, bien que des essais d'acclimatation soient tentés dans les Etats méditerranéens (Espagne, Grèce, Bulgarie, Italie et Yougoslavie). Les Etats-Unis, fournissant presque la moitié de la production mondiale, viennent au premier rang. La culture s'est développée dans le Sud, grâce au climat favorable et à l'abondance de la main-d'œuvre noire. Malgré la crise de la guerre de Sécession, qui a replacé durant quelques années l'Inde au premier plan, et la crise due au *boll wevill* à la fin du XIXe s., les superficies se sont considérablement accrues. En Amérique encore, le Mexique et le Brésil sont des producteurs notables. Mais les autres grands producteurs sont en Asie : d'une part, l'U. R. S. S., qui a pris la seconde place, grâce au développement des plantations de l'Asie centrale; d'autre part, les vieux producteurs, Chine, Inde et Pākistān. En Afrique, le développement de la culture, lié à l'expansion coloniale et économique des puissances occidentales, est récent. L'Egypte vient au cinquième rang pour la production et fournit un coton de qualité. La Grande-Bretagne avait fait des essais en Afrique orientale; la France en Afrique du Nord et au Soudan; mais la production est faible. Le marché reste dominé par les Etats-Unis, l'Inde et l'Egypte, qui sont les principaux exportateurs. En Grande-Bretagne, Liverpool, et, en France, Le Havre sont les principaux marchés européens. L'industrie cotonnière exige des capitaux importants et des machines perfectionnées; mais elle se contente d'une main-d'œuvre moins habile que celle de la laine. Les tissus de coton, bon marché, peuvent être produits en grandes quantités.

plantation de coton

On n'observe pas ici, comme dans le cas de la laine, une prépondérance des vieux pays industriels d'Europe. Si la Grande-Bretagne conserve un équipement considérable, mais vieilli, son industrie cotonnière a été durement touchée par les crises, et elle n'occupe qu'une position modeste, au cinquième rang, tant pour la production des filés que pour celle des tissus. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis ont considérablement développé leur production, et ils viennent très largement en tête des producteurs mondiaux. Ils sont suivis par l'U. R. S. S. et par les deux grandes puissances asiatiques qui ont un immense marché intérieur à satisfaire : l'Inde et la Chine; les autres grands producteurs mondiaux de filés et de cotonnades sont, avec la Grande-Bretagne, le Japon, la France, l'Allemagne et la Pologne. Enfin, depuis la Première Guerre mondiale, les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud ont entrepris de monter des industries cotonnières (Mexique, Brésil, Argentine). L'Australie, la République sud-africaine et l'Egypte développent également leur production depuis la Seconde Guerre mondiale. Le fait le plus important des dernières années est donc le déclin relatif de l'Europe. (V. TEXTILES [*industries*].) [→ Biblio.]

— Mobil. Longtemps tiré de Syrie, d'Arménie, de Chypre, le *coton* commence à figurer dans notre ameublement dès le XIVe s. On l'employa, à l'état de bourre, pour garnir les matelas et doubler les portières et les tapisseries. La première étoffe de coton fabriquée en France fut, au XIVe s., la futaine. Au XVIIe s., on commença de fabriquer de la toile de coton, employée, comme les toiles imprimées qu'on importait de l'Inde, à faire des rideaux de fenêtres.

— Pneumol. Les poussières de *coton* sont susceptibles de provoquer une pneumoconiose appelée byssinose*.

COTON (le P. Pierre), jésuite français (Néronde, Forez, 1564 - Paris 1626). Il était déjà célèbre par ses talents de prédicateur et de controversiste, lorsque Henri IV le prit pour confesseur en 1608. Son influence s'exerça en faveur d'une entente avec l'Espagne. Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis lui confia la direction de conscience du jeune Louis XIII. Il fut disgracié en 1617, après le meurtre de Concini. Il a laissé de nombreux ouvrages : *l'Institution catholique* (1610), *Genève plagiaire* (1618), etc. En 1610, il avait publié la *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères jésuites*, pour disculper la Compagnie de toute complicité dans l'assassinat de Henri IV. Un pamphlet célèbre, *l'Anti-Coton*, fut publié contre lui en 1610.

COTON-COLLODION n. m. Nitrocellulose dont le taux d'azote est voisin de 12 p. 100, entièrement soluble dans le mélange d'alcool et d'éther. ‖ Pl. *des* COTONS-COLLODIONS.

COTON-CORDONNET n. m. Coton à coudre auquel le retors est donné en sens contraire du tors des fils simples. ‖ Pl. *des* COTONS-CORDONNETS.

COTONÉASTER [tɛr] n. m. Plante à fleurs blanches, roses ou rouges, à feuilles veloutées et grisâtres en dessous, à fruit rouge violacé, pouvant atteindre 2 m de hauteur et poussant dans les endroits secs. (Famille des rosacées.)

COTONNADE n. f. Etoffe tissée avec des fibres de coton pur ou en mélange avec des fibres différentes.

— ENCYCL. Les *cotonnades* dites *tissu de blanc* sont : la toile, le coutil, la cretonne, le calicot, le shirting, le madapolam, la percale, le linon, la batiste, la mousseline, le plumetis, le cellular, etc. Les cotonnades légères et de fantaisie se vendent comme *indiennes* : voile, crêpe, crépon, organdi, zéphyr, oxford, éponge, grain de poudre, roumacla, fileté, cloque, toile de Vichy, toile nationale, etc. Les cotonnades épaisses ou feutrées se nomment : finette, piqué, molleton, ouatine, pilou, duvetine, veloutine, tennis, lainette, flanelle, zénana, etc. Enfin, on utilise comme doublure la satinette, le satin de Chine, le sergé, le broché coton, la lustrine, la percaline, le simili-météor, etc.

COTONNAGE n. m. Défaut de la soie grège qui *jette son coton*, dans l'opération du décreusement.

COTONNE ou **COTONNETTE** n. f. Etoffe de coton commune.

COTONNER v. tr. Garnir, bourrer de coton ou d'une matière analogue : *Ces oiseaux qui ramassent des brins de paille, les portent dans leur bec et cotonnent le domicile de leurs œufs* (Balzac). ‖ *Fig.* Rembourrer, adoucir : *Dinah se heurta contre une âme de bronze cotonnée des manières les plus douces* (Balzac).

— Technol. Dans la fabrication des fleurs artificielles, garnir un fil de fer de coton cardé.

◆ V. intr. Se couvrir d'une sorte de bourre, en parlant d'étoffe : *Du drap qui cotonne, qui commence à cotonner.*

— ***Se cotonner*** v. pr. Prendre une pulpe molle et spongieuse (en parlant des fruits).

COTONNERIE n. f. Culture du coton. ‖ Lieu où se travaille le coton. ‖ Terrain planté de cotonniers.

COTONNETTE n. f. Syn. de COTONNE.

COTONNEUX, EUSE adj. Qui a la consistance du coton. ‖ *Particul.* Recouvert de duvet : *La fleur lilas, un peu cotonneuse, s'allonge en forme de quenouille* (Chateaubriand). ‖ — *Fig.* Mou, flasque, sans vigueur : *Aussi y portait-elle sans cesse son avant-bras cotonneux* (A. France). *L'histoire romaine du cotonneux Rollin, malgré ses plates réflexions* [...] (Stendhal). ‖ *Se sentir tout cotonneux*, faible. ‖ *Bruit cotonneux*, bruit sourd, étouffé comme à travers de la ouate. ‖ *Par anal.* Disposé en flocons; couvert de flocons, de brume, etc. : *On apercevait le jardin blanc, cotonneux* (Alain-Fournier).

— Hortic. Se dit des fruits et des légumes dont la pulpe est devenue mousseuse et fade : *Poires cotonneuses.*

— Peint. Se dit d'un tableau quand les contours sont flous.

COTONNIER n. m. Plante tropicale ayant pour fruit une capsule qui s'ouvre par trois à cinq valves. (Elle contient des graines anguleuses, revêtues de poils crépus, blancs [jaunâtres dans plusieurs variétés], qui constituent le *coton*. Nom sc. : *gossypium*.) [Famille des malvacées.]

— ENCYCL. Les *cotonniers* sont des plantes herbacées ou ligneuses que la culture a répandues sur une large zone s'étendant jusqu'au 40e degré de latitude, de chaque côté de l'équateur. Le cotonnier exige un climat chaud, beaucoup d'eau pendant sa croissance, une grande sécheresse pendant la maturation du fruit et la cueillette. Si les pluies printanières ne sont pas assez abondantes, l'irrigation est nécessaire. Parmi les diverses espèces de cotonniers, que l'on range en deux groupes d'après le nombre de chromosomes (13 ou 26), on cultive : les cotonniers à graines vêtues, comprenant les cotonniers asiatiques (*Gossypium arboreum, G. herbaceum* et *G. Indicum*) et des cotonniers américains (*G. hirsutum, G. Mexicanum* et *G. Peruvianum*); les cotonniers à graines nues, comprenant tous les autres cotonniers

américains (*G. Barbadense, G. vitifolium, G. Brasiliense*). Le *cotonnier herbacé* (*G. herbaceum*), qui atteint parfois 2 m de hauteur ; une de ses variétés, dite *nankin*, donne un coton jaune ; les filaments du cotonnier herbacé ont de 15 à 30 mm de longueur (coton courte soie) ; le *cotonnier des Barbades* (*G. Barbadense*), qui exige plus de chaleur ; il a des filaments de 30 à 70 mm de longueur (coton longue soie). Aux Etats-Unis, on sème en mars le cotonnier herbacé ; les fleurs jaunes, très éphémères, apparaissent en juin et sont suivies de capsules de la grosseur d'une noix ; celles-ci mûrissent et s'ouvrent en même temps que s'épanouissent de nouvelles fleurs. La cueillette se fait en plusieurs fois, en suivant la maturité ; on opère à la main ou aux ciseaux. On commence à employer des cueilleuses mécaniques actionnées par un moteur. Les capsules recueillies sèchent pendant quelques jours, puis la machine à égrener sépare le duvet des graines et des débris de capsules. Le coton est mis en balle et expédié vers les centres d'utilisation. Les grains, jadis jetés comme inutiles ou employés comme combustibles, fournissent aujourd'hui 20 p. 100 de leur poids d'une huile comestible à l'état frais, employée dans l'industrie des conserves et des margarines, et surtout en savonnerie ; les tourteaux servent à nourrir les bestiaux. (V. COTON.)

COTONNIER, ÈRE adj. Relatif au coton, à la fabrication des fils et tissus de coton : *Industrie cotonnière française.*

◆ N. Ouvrier, ouvrière des filatures de coton.

COTONNIÈRE n. f. Nom usuel du filago*.

COTONOU, v. et port du Dahomey, ch.-l. du département du Sud ; 85 800 hab. Évêché. Agglomération la plus importante du Dahomey, Cotonou est le seul port maritime du pays. De grands aménagements, commencés en 1959, ont permis de compléter les installations du wharf et de rendre le port accessible aux gros navires (1964). Un comptoir commercial y fut aménagé par les Français en 1863 avec l'autorisation du roi Glé-Glé.

embarquement sur le wharf

COTON-POUDRE n. m. Coton nitré ayant des propriétés explosives. ‖ Pl. *des* COTONS-POUDRE.

— ENCYCL. Le caractère explosif des nitrocelluloses* croît en même temps que leur taux d'azote ; pratiquement, c'est lorsque celui-ci est au moins égal à 12 p. 100 qu'on a des corps utilisables comme explosifs. En France, on emploie surtout le *coton-poudre* n° 1 ou CP1 à 13,5 p. 100 d'azote environ et le coton-poudre n° 2 ou CP2 à 12,2 p. 100 d'azote environ. Le CP1 a servi jusqu'en 1915 au chargement des torpilles de la marine ; le CP1 et le CP 2 servent dans la fabrication des poudres* sans fumée ; une qualité spéciale de CP2 sert à faire la dynamite-gomme*. A l'étranger, on emploie aussi d'autres cotons-poudre, tels que le pyrocollodion*.

La fabrication du coton-poudre utilise les cotons à fibres courtes, dits *linters*, bien purifiés ; après séchage, ce coton subit la nitration ; les procédés des auges et pots, des turbines Selwig* et des vases Thomson sont de plus en plus remplacés par le traitement du coton dans des nitreurs en acier inoxydable, pourvus d'agitateurs ; le coton nitré est ensuite débarrassé de la plus grande partie des acides résiduaires qui l'imprègnent, par essorage dans une turbine, puis il est lavé à l'eau froide d'abord, à l'eau chaude ensuite ; le traitement de stabilisation par de l'eau chaude se fait maintenant dans des autoclaves, vers 110 °C ; sa durée permet de régler le degré de dépolymérisation (ou, comme on dit techniquement, la viscosité) du produit. Le coton-poudre est ensuite pulpé (c'est-à-dire déchiqueté) dans une pile semblable à celles qui servent dans la fabrication du papier, ou dans un raffineur conique ; puis on lui donne un complément de stabilisation par la cuisson, c'est-à-dire par un chauffage d'une heure ou deux à 100 °C dans de l'eau additionnée de carbonate de calcium ; finalement relavé à l'eau froide et essoré, il conserve 25 p. 100 d'eau ; à ce taux d'humidité, il est très peu sensible et a le caractère d'explosif de sûreté ; on le conserve et on le transporte ainsi humide.

COTOPAXI, volcan des Andes de l'Equateur ; 5 897 m. Ce volcan a connu des éruptions catastrophiques au XVIIIe s., encore fréquentes au XIXe s. Des coulées de boues ont comblé en partie le nord de la plaine de Latacunga. La première ascension en fut effectuée par le géologue allemand W. Reid et par Escobar en 1872. — La *province du Cotopaxi* a 192 600 hab. Capit. *Latacunga.*

CÔTOYÉ, E adj. Hérald. S'emploie quelquefois pour *accosté*, mais principalement en parlant de la bande de la barre ou du pal, quand ces pièces sont accompagnées, de chaque côté, de menus meubles en nombre égal ou de pièces qui leur sont parallèles.

CÔTOYER [kotwaje] v. tr. Marcher à côté de, le long de : *Peureuses, le dos bas, vous côtoyez les murs* (Baudelaire). ‖ Se trouver, s'étendre le long de : *Les pieds du lit côtoient la porte* (Nerval). ‖ Vivre, se trouver côte à côte avec quelqu'un ; coudoyer. ‖ *Fig.* Etre au bord de, tout près de : *Côtoyer la misère, le ridicule, etc. Le braconnier, de même que le contrebandier, côtoie de fort près le brigand* (Hugo).

— SYN. : *longer ; border ; coudoyer, frôler.*

COTRE n. m. (angl. *cutter*, même sens ; de *cut*, couper). Petit bâtiment à un mât, ainsi appelé parce qu'il semble couper l'eau.

— ENCYCL. De formes fines et élancées, les *cotres* sont courts et très immergés de l'arrière. Dans ceux de course, la quille, très mince, est prolongée d'une façon démesurée et forme dériveur. La voilure fixe consiste en un grand mât à flèche, portant une grand-voile trapézoïdale montée sur corne, un fléché et deux focs. Utilisés autrefois comme navires de combat, ils ont disparu avec la marine à voiles. En plaisance, on les utilise encore à cause de leur facilité de manœuvre.

COTRET n. m. (origine douteuse). Fagot de bois court et de moyenne grosseur : *Cotret de bois de hêtre. Un cent de cotrets.* ‖ *Par extens.* Chacun des bâtons ou morceaux de bois du fagot. ‖ *Etre sec comme un cotret* (vieilli), être très sec, très maigre.

— LOC. POP. *Huile de cotret*, coups de bâton.

— Sylvic. *Cotrets de quartiers*, fagots faits avec des rondins que l'on a refendus. ‖ *Cotrets de taillis*, fagots faits avec du bois de taillis.

— Text. Chacune des deux pièces principales qui portent les ensouples dans les métiers de haute lisse.

COTRIADE n. f. Nom donné, en Bretagne, à une soupe de poissons.

COTROCENI, ancien monastère de Valachie, non loin de Bucarest, fondé en 1679. Résidence d'été des chefs d'Etat roumains.

COTSWOLD n. m. (mot angl.). Race de moutons anglais. (Le cotswold est un mouton puissant, rustique, originaire du sud de l'Angleterre et qui se caractérise par la présence, sur la tête, d'un toupet en cadenettes qui retombe sur le front.)

COTSWOLD HILLS, ligne de côte d'Angleterre, formée par les calcaires du Jurassique et s'allongeant au N.-E. de Bath.

COTTA n. f. Liturg. Court surplis aux manches larges.

COTTA. V. AURELIUS COTTA.

COTTA (Heinrich VON), sylviculteur allemand (Klein Zillbach, près d'Eisenach, 1763 - Tharandt 1844). Conseiller forestier en Saxe et directeur de l'école forestière de Tharandt qu'il avait fondée, il écrivit des *Principes de la science forestière* (1832).

COTTA (Johann Friedrich), libraire allemand (Stuttgart 1764 - *id.* 1832). Devenu patron, en 1787, d'une petite librairie que sa famille possédait à Tübingen, il sut en faire la première maison d'édition de son temps, imprimant notamment Schiller, puis Gœthe et plusieurs revues littéraires et artistiques. En 1811, il alla s'installer à Stuttgart. J. F. Cotta fut l'ami des plus grands poètes de son époque ; il abolit le servage dans ses domaines et encouragea la navigation à vapeur sur le Danube et le Main.

COTTABE n. m. (gr. *kottabos*). Antiq. gr. Jeu consistant à jeter les dernières gouttes d'une coupe de vin dans un bassin de métal, pour interpréter le son produit comme un oracle d'amour. (Le même terme désigne le jeu, le bassin et le vin qu'on y jetait.)

COTTAGE n. m. (mot angl.). Petite maison de campagne d'une élégante simplicité : *Que ne pouvait-elle* [...] *enfermer sa tristesse élégante dans un cottage écossais?* (Flaubert).

COTTBUS, v. d'Allemagne (Allem. orient.), ch.-l. de distr., sur la Sprée, au S.-E. de Berlin ; 67 700 hab. Eglises des XIVe et XVe s. Industrie de la laine. Métallurgie. Travail du bois. Tapis. Verre. Industries alimentaires. Carrefour ferroviaire. Aéroport. — Le *district de Cottbus* a 813 100 hab.

COTTE n. f. (origine germ.). Autref., tunique à l'usage des deux sexes. ‖ Jupe courte plissée à la ceinture. (Se dit surtout d'un jupon de paysanne.) ‖ Pantalon de travail : *Cotte de mécanicien, de clicheur, etc.*

— LANGUE CLASS. *Donner la cotte verte à une femme, à une fille*, la renverser sur l'herbe en folâtrant : *Ils dérobèrent à la suivante quelques baisers, lui donnèrent quelques brins de thym et de marjolaine et peut-être la cotte verte* (La Fontaine).

— Arm. *Cotte d'armes*, v. part. *encycl.* ‖ *Cotte de fer*, brigandine* ‖ *Cotte de mailles*, hautbert*.

— Hist. relig. *Cotte morte*, ce qu'un religieux, à sa mort, laissait en fait d'argent, de meubles ou d'habits.

— ENCYCL. Archéol. La *cotte*, qui apparaît au début du XIIe s., est un vêtement porté par les deux sexes sur la chemise et sous le surcot. Sans ceinture et taillée de façon à dessiner le buste, elle devient la *sorquanie*. A la fin du XIIIe s., elle se fend et dessine le buste. Celle des femmes est plus longue que celle des hommes et plus ajustée à la taille. A la fin du XVe s., elle est fendue sur la poitrine, a des manches étroites, et prend de l'ampleur à partir des hanches. Sous Henri IV, les élégantes ont jusqu'à trois cottes, une chamarrée, une passementée, une brodée.

— Arm. La *cotte à armer*, plus tard dite *cotte d'armes*, est une sorte de surcot sans manches ou à manches courtes et larges, qui se met sur le haubert au XIIIe s., serré à la taille par une ceinture ; elle porte les armoiries du seigneur en application ou en broderie. Des chevaliers, la cotte d'arme, appelée au XVIe s. *saie* ou *robe*, passa aux hommes d'armes, qui la portèrent aux couleurs de leur capitaine, puis, vers 1550, aux hérauts d'armes, qui furent seuls à la garder.

COTTE (Robert DE), architecte français (Paris 1656 - *id.* 1735). Il était le petit-fils de FRESNIN (architecte du roi en 1630), auteur d'une *Explication des cinq ordres* (1644) ; le fils de CHARLES († 1662), architecte du roi ; le frère de LOUIS († 1742), également architecte. Robert de Cotte eut pour fils JULES ROBERT (Paris 1683 - *id.* 1767), qui épousa la fille de Jules Hardouin-Mansart dont

cotre

cotswold

cottes d'armes
1. Armoriée, XIVe s.
2. De mailles, XIIIe s.
3. De héraut d'armes, XVe s.

Phot. Huet (Hoa-Qui), Lévêque, Goldner.

buste de Robert de COTTE par Coysevox *Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris*

Robert et Jules de COTTE église Saint-Roch, Paris

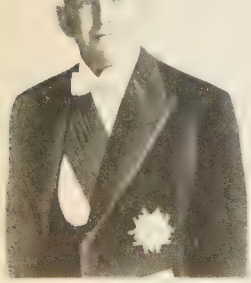

René COTY

métier COTTON rectiligne pour fabrication des bas

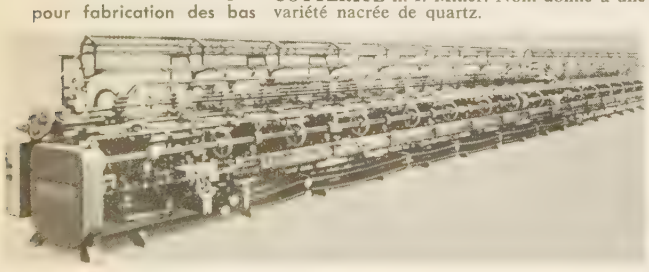

Robert était le beau-frère ; Jules Robert construisit, d'après les plans de son père, l'église Saint-Roch à Paris et le château royal à Madrid.

Robert de Cotte, élève de Jules Hardouin-Mansart (1683), devint membre de l'Académie d'architecture en 1687, architecte du roi en 1689, directeur de la manufacture des Gobelins en 1699 et premier architecte en 1708. C'est une des figures les plus importantes de l'architecture civile à la fin du XVIIe s. et au début du XVIIIe. Doué d'une imagination vive et hardie, il est de ceux qui annoncent un renouveau dès les dernières années du règne du Grand Roi ; et ses œuvres, parées d'une grâce spirituelle, restent quand même empreintes de la majesté du Grand Siècle. Il donne à la chapelle du palais de Versailles de belles proportions intérieures, une forme élégante et ferme au portail de Saint-Roch, mais sera moins heureux à Notre-Dame de Paris. Sous prétexte d'embellissements, il transforme le chœur de cette cathédrale (1699-1714) en détruisant le jubé. Il dessine le plan des bâtiments monastiques destinés à remplacer l'ancienne abbaye de Saint-Denis et qui ne seront achevés que cinquante ans après sa mort. Cet ensemble, d'une grande noblesse architecturale, est affecté, depuis 1809, à la maison d'éducation de la Légion d'honneur. Une innovation dont on lui est redevable est d'avoir placé à demeure, dans les intérieurs, des glaces au-dessus de cheminées dont la hauteur du manteau, très diminuée, s'harmonise avec des pièces aux dimensions moins vastes. S'il embellit Paris de l'hôtel de Lude (1710), du magnifique hôtel d'Estrées (1713), rue de Grenelle (auj. ambassade de l'U. R. S. S.), des agrandissements de l'hôtel de La Vrillière (1713-1719), la province lui est redevable de la place Bellecour, à Lyon, de la place Royale, à Bordeaux, des palais épiscopaux de Verdun, de Strasbourg et de Saverne, du château de Frascati, à Metz. A l'étranger, enfin, ce grand architecte élève, en Allemagne, le palais de Tour-et-Taxis (à Francfort), les châteaux de Brühl et de Poppelsdorf ; en Espagne, il donne les plans du palais royal de Madrid et de divers autres édifices ; en Italie, ceux du château de Rivoli.

COTTE (le P. Louis), météorologiste français (Laon 1740 - Montmorency 1815). Il découvrit, en 1766, la source sulfureuse d'Enghien. Un des créateurs de la météorologie, il a laissé un *Traité de météorologie* (1774).

COTTEAU (Gustave), naturaliste français (Auxerre 1818 - *id.* 1894). Avocat, puis magistrat, il se consacra à l'étude de la zoologie, particulièrement à celle des échinodermes. Citons : *Description des échinides fossiles de la France* (1875-1880), *Echinides fossiles de l'Algérie*, en collaboration avec Péron et Gauthier (1877-1882), *Echinides jurassiques de la Lorraine* (1886).

COTTE-HARDIE n. f. Surcot court, plus ou moins ajusté, porté par les hommes au XIVe et au XVe s. ‖ Robe de dessus, assez courte, portée par les femmes à la même époque. (On a dit par corruption COTARDIE, ou COTTARDIE.) ‖ Pl. *des* COTTES-HARDIES.

COTTEREAU (LES FRÈRES), plus connus sous le nom de **frères Chouan**, promoteurs, dans le bas Maine, de l'insurrection qui prit le nom de chouannerie*. Ils étaient quatre : PIERRE (Brains 1756 - Laval 1794), JEAN (Saint-Berthevin 1757 - près de Laval 1794), le plus célèbre, FRANÇOIS († 1794) et RENÉ (1764-1846). Jean et François furent tués en combattant pendant l'insurrection. Pierre, l'aîné, dit *Pierre qui mouche*, fut guillotiné. Seul, René, dit *Faraud*, survécut.

COTTÉRITE n. f. Minér. Nom donné à une variété nacrée de quartz.

COTTET (Charles), peintre français (Le Puy 1863 - Paris 1925). Il débute au Salon de 1889, après avoir reçu les conseils de Puvis de Chavannes ; on lui doit des marines et des scènes de Bretagne. Avec Lucien Simon, René Ménard, R.-X. Prinet et Dauchez, il a formé ce que l'on a appelé « la bande noire de la Société nouvelle », en raison de l'austérité de leur palette. Son style est puissant, mais lourd. Le musée national d'Art moderne conserve de lui, notamment, *les Joueurs de cartes* (1883) et *la Procession à Plougastel*. Il a illustré *le Livre de l'émeraude*, d'André Suarès, *la Misère sociale de la femme*, et a laissé de belles eaux-fortes.

COTTIDÉS n. m. pl. Famille de poissons osseux caractérisés par leurs épines et leur grosse tête cuirassée de plaques osseuses. (Ce sont les chabots et les aspidophores.)

COTTIENNES (ALPES), nom donné autref. aux massifs des Alpes occidentales situés à la frontière franco-italienne, entre le mont Cenis et le mont Viso. Elles tiraient leur nom du chef gaulois Cottius.

COTTIÈRE n. f. Barre de fer plate plus large qu'une barre ordinaire.

COTTIN (Marie RISTEAU, dame), femme de lettres française (Paris 1770 - Champlan, près de Palaiseau, 1807). Mariée fort jeune à un riche banquier de Bordeaux mort ruiné en 1793, elle dut vivre de sa plume. Ses romans : *Claire d'Albe* (1799), *Malvina* (1801), *Amélie Mansfield* (1803), *Mathilde* (1805), *Élisabeth ou les Exilés de Sibérie* (1806), eurent tous un succès prodigieux. On y trouve une sentimentalité déjà romantique.

COTTINGTON (François, baron), homme politique anglais (Bruton, Somerset, 1578 - Valladolid 1652). Chancelier de l'Echiquier de 1629 à 1642, il se rendit très impopulaire par son catholicisme, ses tendances pro-espagnoles et ses exactions.

COTTIUS, fils de Donnus, chef ligure qui vivait au commencement de l'ère chrétienne et qui se tailla dans les Alpes une souveraineté indépendante dont Suse (*Segusium*) était la capitale, et qui commandait la route du Mont-Genèvre (futures *Alpes** *Cottiennes*). Il résista longtemps aux Romains, finit par se soumettre et conserva sa royauté, au titre de vassal. Il érigea à Auguste l'arc de triomphe qu'on voit encore à Suse (9-8 av. J.-C.).

COTTOLENGO (Joseph Benoît) [saint]. V. JOSEPH BENOÎT.

COTTON n. m. (de l'Anglais *W. Cotton*, premier constructeur de métiers à tricoter les bas). Métier rectiligne à tricoter simultanément plusieurs bas diminués.

COTTON (sir Robert BRUCE), érudit anglais (Denton, Huntingdonshire, 1571 - Londres 1631). Il avait constitué une belle collection de chartes et de manuscrits divers, provenant des bibliothèques monastiques dispersées sous le règne de Henri VIII. Cette « Cottonian Library », enrichie par ses descendants, fut transférée au British Museum en 1753.

Cotton (BIBLE), manuscrit du VIe s., dont les peintures annoncent le style byzantin ; il faisait partie de la bibliothèque de sir Robert Cotton ; les fragments subsistants se rapportent au livre de la Genèse et sont conservés au British Museum.

COTTON (Charles), poète et traducteur anglais (Beresford, Staffordshire, 1630 - Londres 1687). On lui doit des poèmes burlesques : *la Scarronide ou Virgile travesti* (1664-1670), *Voyage en Irlande* (*Voyage to Ireland in burlesque*) [1670], *le Railleur raillé* (*Burlesque upon burlesque*) [1675], parodies des œuvres de Lucien de Samosate. Il a traduit divers ouvrages de l'italien et du français, en particulier les *Essais* de Montaigne. Ami d'Izaak Walton, il écrivit une suite au *Parfait Pêcheur* (*Compleat Angler*) de celui-ci.

COTTON (Aimé), physicien français (Bourg-en-Bresse 1869 - Sèvres 1951). Maître de conférences à la faculté des sciences de Toulouse, puis professeur à la Sorbonne, il occupa la chaire de physique théorique et physique céleste. Il succéda à Lippmann (1921) dans la chaire de physique générale et prit la direction du laboratoire des recherches physiques. Membre de l'Institut (1923). Ses premiers travaux ont porté sur la dispersion rotatoire anormale et le dichroïsme circulaire, qu'il découvrit en 1896. En collaboration avec H. Mouton, il a réalisé un dispositif très simple pour observer les objets ultramicroscopiques. Ces deux physiciens ont également découvert les phénomènes de la biréfringence des liquides placés dans des champs magnétiques intenses. Avec P. Weiss, il a contribué à l'étude du phénomène de Zeeman ; après avoir déterminé les raies du cadmium, ils en ont déduit le quotient $\frac{e}{m}$ de la charge par la masse de l'électron. Il est l'inventeur de la *balance de Cotton*, pour la mesure des champs magnétiques intenses, et l'un des créateurs du gros électro-aimant de Bellevue.

COTTON (Emile), mathématicien français, (Bourg-en-Bresse 1872 - Grenoble 1950), frère du précédent. Agrégé de mathématiques (1895), docteur ès sciences (1899), il fit pratiquement toute sa carrière à la faculté des sciences de Grenoble, où il occupa, de 1901 à 1942, la chaire de mécanique rationnelle et appliquée. Auteur de travaux de géométrie, notamment de géométrie différentielle comparée, et de mécanique (étude de la stabilité des équilibres), travaux auxquels il adapta diverses théories du domaine de l'analyse.

COTTON BELT, région agricole du sud-est des Etats-Unis, où la culture du coton a été prédominante, ou l'est encore : elle s'étend sur les plaines et les bas plateaux bordant l'Atlantique et le golfe du Mexique, depuis la Caroline du Nord jusqu'à la partie orientale du Texas et le sud de l'Oklahoma.

COTTRELL (Frederick Gardner), ingénieur chimiste américain (Oakland 1877 - Berkeley 1948). Il fit ses études à l'université de Californie, puis à Berlin et à Leipzig, et obtint en 1902 une chaire à l'université de Californie. Il entra en 1911 au Bureau des mines des Etats-Unis et devint directeur de cet organisme en 1920. Il a inventé en 1908 un appareil électrostatique pour précipiter les poussières et les fumées contenues dans un gaz, et établi en 1930 une machine pour produire des ions positifs.

COTTY (Gaspard Herman, baron), général et écrivain militaire français (Waillet, Belgique, 1772 - Paris 1839). Directeur de la manufacture d'armes de Turin en 1806, maréchal de camp en 1823, directeur des poudres et salpêtres en 1828, il est l'auteur d'aide-mémoire sur les armes portatives et l'artillerie et d'un dictionnaire de l'armement.

COTULA n. f. (gr. *kotulê*, objet creux). Plante à tige couchée, poussant dans les sables et les chemins des Côtes-du-Nord. (Famille des composées.)

COTUNNITE n. f. (de *Cotugno*, n. pr.). Minér. Chlorure naturel de plomb, de formule $PbCl_2$.

COTUTELLE n. f. Fonction dont est chargé par la loi le mari d'une femme tutrice.

COTUTEUR n. m. et adj. Dr. civ. Titre attribué au mari de la femme tutrice, lorsque le conseil de famille lui maintient la tutelle au moment de son mariage. (Il est solidairement responsable de la gestion de la tutelle.)

COTY (François), industriel et homme politique français (Ajaccio 1874 - Louveciennes 1934). Après des débuts difficiles auprès d'Emmanuel Arène, il se fit un nom dans l'industrie des parfums. Très riche, il voulut jouer un rôle politique par l'intermédiaire de la presse. Maître du *Figaro** en 1922, il en devint le directeur en 1927 et racheta *le Gaulois* pour le supprimer. Il fonda *l'Ami** *du peuple* (1928), puis *l'Ami du peuple du soir* (1929) et plusieurs hebdomadaires. La tentative périclita assez rapidement pour des raisons diverses, tenant en partie à sa méconnaissance des problèmes de la presse. Elu sénateur du département de la Corse en 1933, il fut invalidé. Il créa aussi « la Solidarité française ».

COTY (René), homme d'Etat français (Le Havre 1882 - *id.* 1962). Avocat au Havre dès 1902 (il sera bâtonnier en 1928-1929), il devient vite influent dans les milieux commerçants et industriels de Normandie et est appelé à exercer des fonctions locales avant d'être élu député républicain de gauche du Havre (1923-1935). De 1935 à 1940, il siège au Sénat comme membre de l'Union républicaine, regagne le Palais-Bourbon au

Phot. Bulloz, Larousse, Service de presse Elysée, X.

lendemain de la Seconde Guerre mondiale, où il préside le groupe des indépendants depuis 1946, et devient ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1947-1948). Membre (1948) puis vice-président du Conseil de la République (1949), il le quitte pour la présidence de la République, à laquelle il est élu le 23 décembre 1953 par 477 voix contre 329 à Naegelen, après douze tours de scrutin sans résultat. Partisan de la stabilité de l'exécutif, il dénonce à plusieurs reprises le danger représenté pour le régime par la multiplicité des crises ministérielles et, lorsque le mouvement d'Alger du 13 mai 1958 provoque une crise plus grave que les précédentes, il intervient par son message du 29 mai pour préconiser le retour au pouvoir du général de Gaulle. Après la mise en place de la Ve République, il abandonne ses fonctions présidentielles à ce dernier (8 janv. 1959) et devient membre de droit du Conseil constitutionnel. (Acad. des sc. mor. et polit., 1959.)

COTYLE n. m. (gr. *kotulê*, objet creux). Cavité articulaire d'un os. ‖ *Plus spécialem.* Cavité cotyloïde de l'os iliaque.
— Antiq. gr. Vase à boire.
— Entom. Syn. de CAVITÉ COTYLOÏDE.
— Métrol. Ancienne unité de mesure grecque de capacité pour les liqueurs et les solides, qui valait 0,273 litre. (Elle représentait la moitié du *xestês* grec.)
— Zool. Nom donné aux ventouses des bras des céphalopodes.

COTYLÉAL n. m. Zool. Portion de l'os temporal chez certains félins.

COTYLÉDON n. m. (gr. *kotulêdôn*, cavité). L'une des feuilles primordiales de la plantule, déjà constituée dans la graine, et qui, selon les espèces, absorbe les réserves nutritives de l'albumen lors de la maturation (graines sans albumen, à cotylédons charnus : haricot, pois), les absorbe lors de la germination (graines à albumen à cotylédons foliacés : blé) ou ne prend aucune part à l'absorption, mais remplit les fonctions normales d'une feuille après la germination (ricin).
— Anat. Chacun des lobes du placenta.
— Flor. Plante grasse, voisine de crassula et d'echeveria, cultivée pour l'ornement. (Famille des crassulacées.)
— Zool. Formation particulière assurant la greffe placentaire chez certains mammifères, les ruminants notamment. (Les cotylédons maternels sont des tubercules ovoïdes généralement pédiculés ; les cotylédons fœtaux sont des plaques étalées à la surface choriale des enveloppes.)
— ENCYCL. Bot. Le terme de *cotylédon* ne s'appliquant qu'aux feuilles contenues dans une graine, les phanérogames sont par définition les seules plantes qui en possèdent. Leur nombre permet la subdivision de l'embranchement des spermaphytes en trois groupes : les gymnospermes (plus de deux cotylédons), les angiospermes monocotylédones (un seul cotylédon), les angiospermes dicotylédones (deux cotylédons). Il se trouve en effet que des différences beaucoup plus importantes vont régulièrement de pair avec cette petite différence dans la structure de la plantule.

COTYLÉDONAIRE adj. Relatif aux cotylédons : *Corps cotylédonaire.*

COTYLÉDONÉ, E adj. Muni de cotylédons : *Plantes cotylédonées.*

COTYLOÏDE adj. Anat. En forme de cotyle ; qui a rapport au cotyle : *La cavité cotyloïde de l'os iliaque dessine une demi-sphère qui reçoit la tête du fémur.*
— Zool. *Cavités cotyloïdes*, cavités dans lesquelles s'articulent les hanches. (Chez les insectes, les cavités cotyloïdes sont dites *fermées* ou *ouvertes* suivant que les bords de leur orifice décrivent une courbe fermée ou interrompue.)

COTYLOÏDIEN, ENNE adj. Qui appartient, qui a rapport à la cavité cotyloïde de l'os iliaque. (Cette dernière est limitée par un rebord saillant, le sourcil cotyloïdien, qui se prolonge par une formation fibro-cartilagineuse, le bourrelet cotyloïdien.)

COTYLOSAURIENS n. m. pl. (gr. *kotulê*, objet creux, et *saura*, lézard). Ordre de reptiles théromorphes primitifs du Permien, rappelant les amphibiens stégocéphales par certains caractères : crâne à toit osseux, sculpté, sans fosses temporales ; vertèbres à notocorde persistante ; membres courts, trapus. (Les principaux genres sont : *seymouria, pareiasaurus, elginia, diadectes.*)

COTYORA ou **KOTUÔRA**. Géogr. anc. Ville grecque de l'Asie Mineure, colonie de Sinope, sur le Pont-Euxin, traversée par les Dix-Mille lors de leur expédition. Ruines près de l'actuelle *Ordu*.

COTYPE n. m. Biol. Terme désignant des individus récoltés dans la même localité que le type d'une espèce.

COTYS ou **KOTUS**, nom commun à plusieurs rois des Thraces Odryses. Les principaux furent : **Cotys Ier**, allié, puis adversaire d'Athènes devant l'impérialisme athénien dans l'Hellespont (v. 363-362). Il maria sa fille à Iphicrate, et mourut assassiné par deux Grecs ; — **Cotys II**, qui fournit des troupes à Persée, roi de Macédoine, pour combattre les Romains, mais ceux-ci s'en firent un allié en lui rendant son fils sans rançon, car les Odryses pouvaient servir de rempart à Rome contre d'autres barbares (167 av. J.-C.).
— Le nom de COTYS a été porté encore par des rois du Bosphore et de Paphlagonie. — Autre nom de la déesse Cotytô*.

COTYTIES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Cotytô, déesse thrace.

COTYTÔ ou **KOTUTÔ**. Myth. gr. Déesse thrace, assimilée à Artémis. Elle était la protectrice des animaux et de la chasse. Son culte fut introduit à Athènes au Ve s. av. J.-C. par des esclaves travaillant dans les mines du Laurion. Son sanctuaire du Pirée voyait se dérouler chaque année des fêtes en son honneur, rehaussées d'une lampadédromie.

COU n. m. (autref. *col*, qui s'emploie encore poétiquement ; lat. *collum*). Partie du corps qui joint la tête aux épaules : *S'entourer le cou d'une cravate. La girafe a un long cou.* ‖ *Par anal.* Partie longue et étroite d'un récipient : *Le cou d'une bouteille, d'une cruche.*
— LOC. DIV. *Cou de taureau*, cou large et puissant. ‖ *Cou* ou *col de cygne*, cou blanc, élancé, flexible. ‖ *Jusqu'au cou*, complètement, tout à fait : *Etre dans la misère jusqu'au cou.* ‖ *La bride sur le cou*, v. BRIDE. ‖ *La corde au cou*, corde passée autour du cou du criminel que l'on va pendre, ou simplement en signe d'humiliation ; et, au *fig.*, dans une posture humiliée comme celle d'un condamné à mort : *J'ai songé à des troupeaux d'esclaves amenés là la corde au cou* (Flaubert). ‖ *Se mettre la corde au cou*, se mettre dans une situation désespérée ; et *ironiq.*, se marier. ‖ *Prendre au cou*, serrer le cou, essayer d'étrangler ; et au *fig.*, mettre dans une situation difficile. ‖ *Tordre le cou*, faire mourir en tournant le cou et en rompant les vertèbres, *particul.* à un animal pour le manger : *Tordre le cou à un poulet ;* et, au *fig.* et *fam.*, ruiner, anéantir : *Prends l'éloquence et tords-lui son cou* (Verlaine). ‖ *Pop. Tordre, casser le cou à une négresse*, boire une bouteille de vin rouge. ‖ *Rompre, casser le cou*, tuer en rompant les vertèbres : *Je lui romprai le cou du marteau de ma hache* (Leconte de Lisle) ; et, au *fig.*, ruiner, faire échouer quelqu'un ou quelque chose. ‖ *Se rompre, se casser le cou*, se tuer ou se blesser grièvement (souvent par imprudence) ; et, au *fig.*, se ruiner, échouer, perdre ses avantages. ‖ *Couper le cou*, trancher la tête. ‖ *Tendre le cou*, présenter le cou pour recevoir le coup mortel ; et, au *fig.*, s'offrir en victime, sans résistance. ‖ *Prendre ses jambes à son cou*, v. JAMBES. ‖ *Se jeter, sauter au cou de quelqu'un*, l'embrasser avec effusion.
— Avic. *Poule à cou nu*, type de poule caractérisée par l'absence de plumes sur le cou et la région du jabot. (Ce caractère est apparu par mutation, dans divers pays.)
— Technol. *Cou-de-cygne*, v. CYGNE et COL-DE-CYGNE.
— ENCYCL. Anat. V. CERVICAL.

COUA n. m. (mot onomatopéique). Coucou non parasite, aux teintes délicates vertes, gris-bleu et roses, à longue queue, de la taille d'une pie et propre à Madagascar.

COUAC n. m. (onomatop.) Son faux ou discordant qu'émet un chanteur ou un instrument à vent.

COUAC ! interj. Onomatopée imitant le cri du corbeau.

COUAGGA n. m. Espèce de zèbre, aujourd'hui disparu, qui habitait l'Afrique australe.

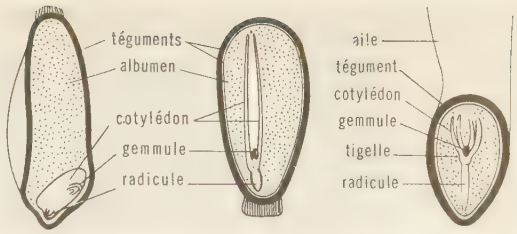

cotylédons
du blé, du ricin et du pin

— ENCYCL. Le *couagga* ou demi-zèbre (*Hippotigris quagga*) était brun ou châtain, rayé de blanc seulement sur la partie antérieure du corps. On connaît quelques spécimens naturalisés : le Muséum de Paris en possède un.

COUANGO. V. KWANGO.

COUANZA. V. CUANZA.

COUAQUER v. tr. et intr. Imiter par dérision le cri du corbeau.

COUAR n. m. Un des noms usuels de la corneille commune.

COUARAIL n. m. Mot du patois lorrain, désignant la causerie, le soir, auprès du feu, dans les villages.

COUARD, E adj. et n. (de *coue*, forme anc. de *queue*). Ancienn., qui porte la queue basse, en parlant des animaux qui ont peur. ‖ Poltron, lâche : *Il suffit de donner un bonnet à poil à un couard pour qu'il aille aussitôt se faire casser la tête au service du roi* (A. France). ‖ Qui annonce la lâcheté : *Mine couarde.*
— Hérald. Se dit du lion qui a la queue entre les jambes.
◆ N. m. Hippol. Tronçon de la queue du cheval.

coubba à Blida

COUARDE-SUR-MER (LA), comm. de la Charente-Maritime (arrond. de La Rochelle), dans l'île de Ré ; 716 hab. (en dehors de la saison). Station balnéaire.

COUARDISE n. f. Caractère ou action de couard : *Repos engendre couardise* (Chateaubriand).

COUAT (Auguste), helléniste français (Toulouse 1846 - Bordeaux 1898). Auteur d'ouvrages sur Aristophane et la poésie alexandrine.

COU-BAS n. m. Ancien jeu de cartes.

COUBBA ou **KOUBBA** n. f. (mot qui, emprunté à l'arabe *qubba*, coupole, et passé par l'espagnol, a donné le franç. *alcôve*). Edifice couvert en coupole, et, *spécialem.*, genre de tombeau qu'on trouve dans les pays d'islām, surtout en Afrique du Nord, et qu'on appelle aussi improprement *marabout*. (En Orient, le même édifice porte le nom de TURBÉ.)
— ENCYCL. La *coubba* est le tombeau d'un personnage vénéré, objet d'un culte, but de visites pieuses et d'offrandes. Dans un cimetière, dont elle a parfois déterminé la cristallisation, ou bien isolée dans la campagne, la coubba est un édifice blanchi à la chaux ; sur son massif inférieur carré s'élève un dôme soit hémisphérique, soit terminé en pointe, soit surmonté d'un toit de tuiles vertes à quatre pentes. L'intérieur est meublé d'un cénotaphe de bois et d'étoffe, couvrant la sépulture, et d'ex-voto : lustres, pendules, étendards de confréries, qui attestent la dévotion des pèlerins.

cou
v. hors-texte en couleurs TÊTE et cou, tome X

COUBERTIN (Pierre DE), éducateur français (Paris 1863 - Genève 1937), rénovateur des jeux Olympiques. Très jeune, il fut partisan de l'introduction des sports dans les collèges, et collabora à plusieurs journaux en faveur de sa thèse. En 1888, il avait déjà songé à remettre en faveur les Jeux, qui avaient été célèbres 2 000 ans auparavant, et il réunit, en 1894, quatorze nations à un « Congrès pour le rétablissement des jeux Olympiques » à la Sorbonne, en précisant que les premiers jeux modernes auraient lieu à Athènes pour renouer symboliquement avec la tradition. A la suite d'une souscription publique et avec l'aide d'un riche Grec, Georges Averof, on procéda à la reconstruction du stade marmoréen de Périclès, en 1895, où eurent lieu, en 1896, les premiers jeux Olympiques modernes. Président du Comité international des jeux Olympiques en 1896, Pierre de Coubertin en assuma la direction jusqu'en 1925,

Pierre de COUBERTIN

Phot. Viollet, Monde et Caméra.

au lendemain des seconds Jeux de Paris (1924). Il a écrit des livres et de nombreux articles en faveur du sport. (→ Biblio.)

COUBISOU, comm. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), en bordure de l'Aubrac, au N.-O. d'Espalion ; 63€ hab. (55 aggl.). Eglise romane.

COUBLEVIE, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans la banlieue de Voiron ; 2 080 hab. (160 aggl.). Anc. couvent de dominicains. Tissage de la rayonne. Fabrique de boissons.

COUBON, comm. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), au S. du Puy, sur la Loire ; 1 076 hab. (408 aggl.). Filature.

COUBRE (POINTE DE LA), cap de la péninsule d'Arvert (Charente-Maritime), marquant l'extrémité nord de l'estuaire de la Gironde. — Phare à Bonne-Anse. La *forêt domaniale de la Coubre*, entre la pointe et le pertuis de Maumusson, a 3 969 ha.

COUCAL n. m. (de *couc*[ou] et *al*[ouette]). Coucou non parasite, de teintes noires, brunes ou rousses, caractérisé par l'ongle du pouce extrêmement long. (Il est de mœurs terrestres ; sa grande taille et sa longue queue lui donnent des allures de faisan. Les coucals [*centropus*] habitent les régions chaudes de l'Ancien Monde.)

coucal

COUCH, **KOUSH** ou **KUCH**. Géogr. anc. Nom donné par les anciens Egyptiens à ce que les Grecs ont nommé Ethiopie, c'est-à-dire la Nubie et le Soudan. Vers 2000 av. J.-C., ce nom semble ne s'être appliqué qu'à une peuplade installée au sud de la IIe cataracte du Nil, mais, très vite, il fut étendu à tous les territoires nubiens. Les Juifs empruntèrent ce nom à l'Egypte pour l'appliquer à un des fils de Cham, ancêtre mythique de leurs voisins africains.

COUCHADE n. f. Nom usuel des provins ou marcottes de la vigne, dans le Médoc.

COUCHAGE n. m. Action de coucher : *Payer son couchage.* ‖ Ensemble des objets qui servent au couchage : *Prendre en adjudication le couchage des troupes.* ‖ *Sac de couchage*, sac de toile ou de duvet dans lequel dorment les campeurs. ‖ *Pop.* Commerce sexuel, coucherie : *Si vous saviez comme les couchages des autres vous deviennent indifférents* (Bataille).
— Hortic. Marcottage pratiqué en couchant des rameaux dans une fosse peu profonde. ‖ Action de mettre les grains en couche pour les y faire germer.
— Papet. Dépôt, sur une feuille de papier ou de carton, d'un enduit à base d'amidon, de caséine, de cire, de paraffine ou d'une résine synthétique, destiné à lui conférer un aspect et des propriétés particulières : aptitude à l'impression, imperméabilité, etc.
— Text. Action de coucher les poils d'une étoffe.

COUCHANT, E adj. Qui se couche (ne s'emploie que dans la locution *chien couchant*) ; et, au *fig.*, flatteur, qui rampe pour plaire ou pour séduire. ‖ *Soleil couchant*, soleil près de disparaître à l'horizon ; moment de la journée où le soleil est dans cette position : *Le soleil couchant jetait sur mes draps d'une finesse exprême le reflet adouci de mes rideaux* (Sand).
— Chass. *Chien couchant*, chien d'arrêt qui se couche sur le ventre pour marquer le gibier. ◆ N. m. Soleil qui se couche ; aspect du ciel dans la région où le soleil se couche : *Leurs fenêtres hautes enflammées des rayons splendides du couchant* (Nerval). ‖ Occident, ouest, côté de l'horizon où le soleil se couche. ‖ *Fig.* Vieillesse, déclin : *Génie à son couchant.*
— Astron. Point de l'horizon où se trouve le centre du soleil à son coucher.
— ENCYCL. Astron. La direction du *couchant* est variable suivant la saison. Elle ne coïncide avec l'ouest qu'au moment des équinoxes*. Pour la latitude de Paris, il existe un angle d'environ 74° entre les directions extrêmes du couchant, de part et d'autre de l'ouest au moment des deux solstices*.

COUCHE n. f. (déverbal de *coucher*). Lit, dans le style poétique : *Nathanaël, que te dirai-je des couches? J'ai dormi sur les meubles ; j'ai dormi dans les sillons des champs de blé* (Gide). ‖ *Fig. Couche nuptiale*, mariage, union conjugale : *Souiller, déshonorer la couche nuptiale.* ‖ *Fausse couche*, avortement ; et *pop.*, avorton sans force ni courage : *Où qu'elle se piaule, avec sa fausse couche?* (C.-H. Hirsch). ‖ Linge absorbant et doux qui sert à envelopper la partie inférieure du corps des nourrissons : *Changer les couches.* ‖ *Particul.* Etendue uniforme d'une chose sur un espace déterminé : *Une couche de béton. Nous arrivâmes à Pont-l'Abbé, enduits d'une respectable couche de poussière* (Flaubert). ‖ Enduit : *Couche de peinture, de vernis.* ‖ — *Fig.* Revêtement : *Ah! j'avais raison, tu en as une couche d'égoïsme, toi!* (A. Theuriet). ‖ Masque, apparence extérieure : *Mettre sur son visage une couche de gravité.* ‖ Catégorie, classe sociale : *Les basses couches de la société.* ‖ *Fig.* et *pop. En avoir, en tenir une couche* [de sottise], être très bête : *S'ils croyaient faire de la politique en chambardant mes bonnes loges* [...] *ils en avaient une couche, ceux-là* (A. France).
— Anat. *Couches ethmoïdales* ou *olfactives*, lobes du cerveau appelés aussi CORPS CANNELÉS. ‖ *Couches optiques*, ou *thalamus**, formations grises situées dans la profondeur du cerveau et constituant le principal relais des voies sensitives.
— Arm. *Plaque de couche*, ferrure qui garnit et protège la base de la crosse d'un fusil.
— Bot. Nom donné aux épaisseurs de matières disposées concentriquement du centre à la périphérie, dans le tronc et les branches des arbres et des arbrisseaux à structure endogène : *On peut lire l'âge d'un arbre sectionné, par le nombre des couches annuelles.* (V. ÂGE.) ‖ *Couches corticales*, v. ÉCORCE. ‖ *Couches ligneuses*, v. BOIS. ‖ *Couches cuticulaires*, v. CUTICULE.
— Charp. Pièce de bois posée horizontalement à terre, et sur laquelle viennent s'appuyer des étais.
— Géol. Etendue de sédiment de faible épaisseur, homogène au point de vue lithologique (*couche d'argile*) et au point de vue paléontologique (*couche à nummulites laevigatus*). [Un groupe de couches forme un *étage*.]
— Hortic. Amas de matieres organiques d'origine animale ou végétale (fumiers de toute nature, feuilles, mousse, tan de chêne, sciure de bois, etc.) que les jardiniers disposent en forme de parallélépipède, puis qu'ils humectent d'eau pour y déterminer le départ d'une fermentation productrice de chaleur. (V. part. *encycl.*) ‖ *Champignon de couche*, agaric comestible cultivé sur couche.
— Mécan. *Arbre de couche*, v. ARBRE.
— Mécan. des fl. Mince zone d'écoulement ralenti au voisinage immédiat de la surface d'un corps en mouvement relatif par rapport à un fluide. (V. part. *encycl.*) ‖ *Aspiration de la couche limite*, technique qui consiste à faire disparaître la couche limite, notamment au voisinage des entrées* d'air de réacteurs d'un avion, au moyen d'une dépression qui recolle les filets d'air et facilite de ce fait l'écoulement aérodynamique. ‖ *Soufflage de la couche limite*, méthode aérodynamique destinée à faciliter l'écoulement des filets d'air, et qui consiste à envoyer un jet d'air ou de gaz à l'intérieur de la couche limite.
— Métall. *Couche en plâtre*, plaque modèle pour le moulage mécanique, de forme simple, servant à confectionner la partie du moule constituant le joint.
— Min. Charbon ou minerai remplissant l'espace compris entre deux strates sédimentaires stériles : *Une couche de charbon.*
— Mobil. V. part. *encycl.*
— Océanogr. *Couche diffusante profonde* (en angl. *deep scattering layer*, ou *D. S. L.*), partie des océans, située vers 300 ou 400 m de profondeur, qui provoque des échos assez nets pour être enregistrés par les appareils de sondage par le son et pour faire croire parfois à la présence d'un haut-fond. (La couche diffusante profonde remonte vers la surface avant le coucher du soleil, et disparaît pendant la nuit. Elle semble due à l'existence d'un plancton animal abondant, particulièrement à des crustacés de la famille des euphausidés.)
— Opt. *Couches minces*, pellicules de substances diverses (métaux ou substances transparentes) que l'on dépose, généralement par évaporation sous vide, à la surface du verre. ‖ *Couches antireflets*, v. part. *encycl.*
— Peint. Quantité de vernis, peinture ou préparation assimilée, appliquée en une même opération sur un subjectile neuf ou déjà recouvert d'un produit de revêtement. (Dès son application, une couche de peinture, répartie le plus uniformément possible par l'outil [brosse, rouleau, pistolet], devient un film* frais, puis se métamorphose, par séchage plus ou moins rapide, en film sec.) ‖ *Couche adhésive* ou *couche d'apprêt*, produit bitumineux liquide, en solution ou en émulsion, que l'on applique sur le support pour faciliter le collage, à la forme, du revêtement étanche de couverture. ‖ *Couche de finition*, couche de vernis, peinture ou préparation assimilée, destinée à rester en contact avec le milieu extérieur. ‖ *Couche d'impression*, couche de vernis, peinture ou préparation assimilée, appliquée directement sur un subjectile absorbant. ‖ *Couche intermédiaire*, couche de vernis, peinture ou préparation assimilée, appliquée sur couche primaire, sur couche d'impression ou sur une autre couche intermédiaire, et apte à recevoir une nouvelle couche intermédiaire ou une couche de finition. ‖ *Couche primaire*, couche de vernis, peinture ou préparation assimilée, appliquée directement sur un subjectile non absorbant.
— Trav. publ. Epaisseur uniforme de matériaux posés dans la construction d'une chaussée. ‖ *Couche de fondation*, partie d'une route reposant sur l'infrastructure ou sur la plate-forme, à travers laquelle les pressions sont transmises à cette plate-forme ou au sol de support. ‖ *Couche inférieure*, ou *plate-forme*, couche intermédiaire entre la couche de fondation et la couche de roulement. ‖ *Couche de roulement*, couche supérieure de la structure d'une route qui reçoit directement la pression des roues et la transmet aux couches inférieures. ‖ *Couche de scellement*, enduit superficiel ou tapis mince destiné à obturer les pores superficiels d'un revêtement.

— ***Couches*** n. f. pl. Alitement de la femme qui accouche ; et, *par extens.*, enfantement : *Je recommande à vos prières* [...] *la Paumelle qui ne se remet pas vite de ses couches* (Maupassant). ‖ *Relever de couches*, se rétablir après l'accouchement : *La première personne qui vient devant lui, c'est sa femme relevée de couches* (Chateaubriand). ‖ *Retour de couches*, première menstruation après l'accouchement. (Elle a lieu six semaines après l'accouchement chez la femme qui n'allaite pas.) ‖ *Suite de couches*, période qui s'étend de l'accouchement au retour de couches.
— ENCYCL. Hortic. La *couche* est recouverte d'un coffre et d'un châssis. Selon la nature et l'importance du mélange thermogène, on distingue : les couches chaudes, dont la température varie de 20 à 30 °C ; les couches tempérées, donnant de 10 à 20 °C ; les couches froides, qui ont terminé leur fermentation.

couche limite (mécan.) : dans la couche limite, l'écoulement du fluide est d'abord laminaire, puis, au-delà d'un certain point T, dit *point de transition*, cet écoulement devient turbulent

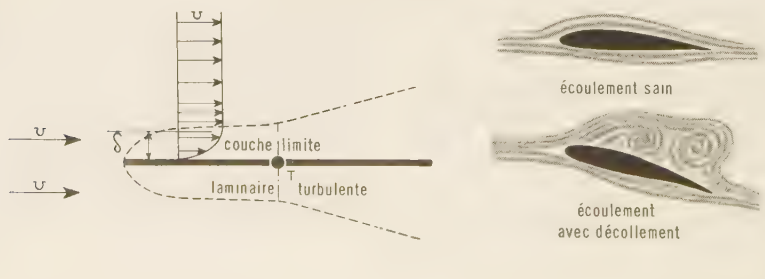

La couche est mise en œuvre toutes les fois qu'on veut assurer aux semis, aux boutures, aux greffes ou aux jeunes plantes elles-mêmes une température plus élevée que la température ambiante.
Lorsque la couche est enterrée dans une tranchée, on dit qu'elle est « sourde » ou « en tranchée ». Lorsque les couches sont faites sur le sol, on dit qu'elles sont « en planches ». Il ne faut pas utiliser une couche avant qu'elle ait donné son « coup de feu ».
— Mécan. des fl. La *couche limite*, sorte d'enveloppe pelliculaire dont la notion a été introduite par Prandtl en 1904, doit son existence aux frottements engendrés par la viscosité du fluide. La vitesse relative du fluide y varie très rapidement d'une valeur nulle à la surface du corps jusqu'à une valeur finie qui est celle du fluide libre.
Dans le cas d'une aile d'avion, pour des vitesses comprises entre 200 et 700 km/h, l'épaisseur de la couche limite est de l'ordre de quelques millimètres seulement. En aérodynamique, son épaisseur δ est définie comme la distance à laquelle la vitesse de l'air atteint 99 p. 100 de la vitesse $\mathcal{V}$ du courant non perturbé. Elle augmente progressivement avec la distance du bord d'attaque. C'est dans la couche limite que s'exerce l'action retardatrice des forces de frottement qui constitue la plus grande part de la résistance à l'avancement pour des corps profilés tels que les ailes d'avion. Elle est responsable de la plus grande partie de la traînée* d'une aile, due à la viscosité de l'air et à l'état de surface. L'écoulement du fluide dans la couche limite, d'abord *laminaire*, devient *turbulent* au-delà d'un certain point, dit *point de transition*. Sur une aile d'avion, il existe ainsi une ligne de transition située plus ou moins loin du bord d'attaque.
Lorsque la pression augmente dans le sens de l'écoulement, ce qui se produit en particulier à l'arrière d'un obstacle, les particules fluides, déjà ralenties par le frottement dans la couche limite, se trouvent encore retardées, et leur mouvement peut s'inverser au voisinage immédiat de la paroi. Il y a alors formation d'un décollement. La répartition de la pression sur le corps se trouve totalement modifiée, et il en résulte une résistance supplémentaire à l'avancement, la « résistance de forme ». On la diminue en profilant l'arrière de l'obstacle.
Sur une aile d'avion, ce phénomène ne se produit qu'aux grandes incidences. La portance de l'aile diminue alors brusquement, l'avion amorce une chute libre, très dangereuse si elle se produit au voisinage du sol.
On peut éviter l'apparition du décollement soit par aspiration du fluide ralenti à travers des fentes ou un élément de paroi poreux, soit en communiquant au fluide, par soufflage, une énergie supplémentaire.
La couche limite exerce une influence considérable sur l'aérodynamique des grandes vitesses. Elle est le siège de tous les échanges thermiques entre les différentes couches d'air, entre elles et avec la surface de l'avion.
— Mobil. La *couche* fut, jusqu'au XVIIIe s., dans les demeures royales ou seigneuriales, le complément du *lit de parement*, meuble d'apparat. De proportions plus modestes et moins pompeusement décorée, la couche, quelquefois à colonnes, servait pour le repos de toutes les nuits. Au XVIIe s., le mot « châlit » tombant en désuétude, celui de « couche » devint synonyme de « bois de lit ».
— Opt. Les *couches antireflets* teintées que l'on dépose à la surface des lentilles (en particulier dans les objectifs photographiques) sont destinées à diminuer le pouvoir réflecteur des surfaces et, par conséquent, à atténuer les reflets parasites. Elles sont constituées par une pellicule très mince (à peine 1/10 de micron) de fluorure de magnésium, par exemple. On peut obtenir aussi des *couches minces* ayant un pouvoir réflecteur élevé (miroirs) soit en évaporant une couche de métal (aluminium, argent, etc.), soit en évaporant successivement des pellicules très minces de substances transparentes présentant alternativement un indice élevé et un indice faible (sulfure de zinc et cryolithe, par exemple). On peut aussi évaporer une pellicule transparente entre deux surfaces métalliques et obtenir un filtre* interférentiel.

COUCHÉ n. m. Broderie* composée de divers points d'ornement, qui sont eux-mêmes couchés sur un motif déjà brodé.

— Imprim. Impression unie en aplat sur feuille de métal ou autre support.

COUCHÉ, E adj. Géol. Se dit d'un pli dont le plan axial est très voisin de l'horizontale. (Les plis couchés sont souvent empilés les uns sur les autres ; leur flanc inverse est souvent étiré, et ils passent fréquemment aux nappes de charriage.)
— Hérald. Attribut des quadrupèdes qui sont dans l'attitude du sommeil. || Attribut du chevron et du croissant qui ont leur partie saillante appuyée ou tournée au côté dextre de l'écu. || Se dit aussi de l'arc mis en fasce. || Se dit encore du dauphin dont la tête et la queue sont tournées vers la pointe de l'écu. || Se dit enfin des billettes et de quelques autres meubles qui, au lieu d'être placés verticalement, ont un position horizontale.
— Papet. *Papier couché*, v. PAPIER.

COUCHE-CULOTTE n. f. Petite culotte servant de couche, et que l'on met aux bébés. || Pl. *des* COUCHES-CULOTTES.

COUCHÉE n. f. Action de coucher ou de se coucher : *Le calme que troublait seule la couchée bruyante des merles* (M. Elder). || *Particul.* Logement, coucher dans une auberge ; endroit où l'on couche en voyage ; étape (vieilli) : *La femme du paysan, propriétaire de la grange, refusa le loyer de ma couchée* (Chateaubriand).

COUCHE-POINT n. m. Pièce en cuir ferme, destinée à mettre d'aplomb le talon d'une chaussure. || Pl. *des* COUCHE-POINTS.

COUCHER v. tr. (lat. *collocare*, placer). Etendre de tout son long à terre ou sur quelque chose : *Aussi cette allée était praticable, malgré quelques troncs d'arbres couchés au travers* (A. France). || *Particul.* Mettre au lit : *Les petits garçonnets qu'on couche de bonne heure avaient grand peur* (A. Daudet). || Jeter par terre, abattre, tuer : *Tous tes pairs sont couchés dans les eaux des torrents* (Vigny). || *Par extens.* Placer dans une position horizontale : *Coucher une échelle.* || *Coucher un fusil en joue*, ajuster le fusil horizontalement à l'épaule et contre la joue pour tirer. || *Coucher quelqu'un en joue*, le viser : *Couchés en joue par cette forêt de fusils, plusieurs ne voulurent plus mourir* (Hugo). || Incliner dans une position presque horizontale, courber, rabattre : *Le chien* [...] *montra les dents et coucha les oreilles sans aboyer* (Sand). *Coucher son écriture. La pluie a couché les blés.* || *Coucher une plante*, en plier les rameaux et les couvrir de terre pour qu'ils prennent racine. || Etendre en couche, appliquer sur quelque chose un enduit. || *Coucher des couleurs*, les étendre avec le pinceau l'une à côté de l'autre avant de les fondre. || *Fig.* Inscrire tout au long, mettre par écrit : *Coucher quelqu'un dans* (ou *sur*) *son testament.* (On dit particul. COUCHER PAR ÉCRIT, COUCHER NOIR SUR BLANC.)
— Art culin. Dresser un appareil à l'aide d'une poche ou d'un cornet muni d'une douille, en le poussant sur une plaque ou sur un plat.
— Hortic. *Coucher des branches*, syn. de MARCOTTER.
— Jeux. Mettre comme enjeu : *Coucher cinq cents francs sur une carte.* || *Coucher gros*, mettre un enjeu considérable.
— Rel. Appliquer l'or en feuilles sur la couverture ou sur les tranches d'un livre avant la dorure.
— Technol. *Coucher l'assiette*, chez les doreurs, couvrir la pièce de la préparation rougeâtre sur laquelle s'applique l'or.
◆ V. intr. Prendre le repos de la nuit : *Coucher sur la dure. Chambre à coucher. Elle couchait sur le foin* (A. France). || *Coucher à la belle étoile*, v. ÉTOILE. || *Par extens.* Loger, passer la nuit : *L'intrépide Tarasconnais n'avait pas une fois couché hors de sa ville* (A. Daudet). || — *Fig.* et *fam. Nom, idée à coucher dehors*, bizarre, difficile à prononcer, à expliquer : *Comprenant que c'étaient encore des idées à coucher dehors* (Zola). || *Coucher avec quelqu'un*, partager son lit ; *spécialem.* et *fam.*, avoir avec lui des relations sexuelles.
— Mar. Pencher, s'incliner : *Navire qui couche sous le vent.*
— SYN. : *allonger, étendre ; abattre, terrasser ; courber, incliner ; consigner, inscrire, porter ; dormir, gîter, loger ; faire l'amour, forniquer.*

— ***Se coucher*** v. pr. S'étendre, s'allonger : *Alors sous peu et sans remords,* | *Je me coucherai sur la terre* (Baudelaire). || Se mettre au lit. || En parlant du soleil et des astres, descendre sous l'horizon : *Le soleil s'est couché, ce soir, dans les nuées* (Hugo). || — *Fig.* et *pop. Allez vous coucher !* Restez tranquille, cessez de m'agacer. || *Envoyer* (*se*) *coucher*, se débarrasser d'un importun. || *Se coucher comme les poules*, se mettre au lit de bonne heure.
— Hippol. *Se coucher en vache*, en parlant du cheval, prendre le décubitus sternal. (En ce cas, les talons de ses sabots et les extrémités des branches du fer viennent heurter la peau du sommet du coude, d'où résulte souvent une tumeur désignée sous le nom d'*éponge*.) || *Se coucher sur la volte, dans un tournant*, en parlant d'un cheval, se jeter à l'intérieur de la volte ou du tournant.
— Mar. *Se coucher sur les avirons*, allonger la nage dans une embarcation.

COUCHER n. m. (forme substantivée du verbe *coucher*). Action de se coucher ou de coucher quelqu'un : *Le coucher du roi. Tel a été hier à son petit coucher, l'unique sujet de son entretien avec Patrice* (Stendhal). || Fait de coucher en un lieu : *Le gîte et le coucher. Il ne paya rien pour son coucher.*
— Astron. Action d'un astre qui descend sous l'horizon. || Moment où cet astre se couche ; aspect qu'il donne au ciel à ce moment : *De splendides couchers de soleil.*
— ENCYCL. Astron. L'heure du *coucher* d'un astre indiquée par les almanachs correspond à l'instant où cet astre atteint l'horizon rationnel. Le coucher réel, ou disparition aux regards de l'observateur, ne coïncide pas avec cet instant, en raison de l'élévation plus ou moins grande de cet observateur au-dessus de la surface théorique de la Terre, à cause des irrégularités de cette surface et par suite de la réfraction. L'heure du coucher d'un même astre dépend de la latitude du lieu d'observation et varie d'un jour à l'autre.
— Hist. Le *coucher* du roi devint, sous Louis XIV, une cérémonie à laquelle c'était un honneur recherché que d'être admis, et dont les détails étaient réglés par une rigoureuse étiquette.

COUCHERIE n. f. *Pop.* Commerce charnel : *A l'origine de la guerre de Troie, il y avait une coucherie* (G. Chevallier).

COUCHES, anc. **Couches-les-Mines**, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. d'Autun), au N.-E. du Creusot ; 1 909 hab. (990 aggl.) [*Couchois*]. Eglise du XVe s. restaurée. Château de Marguerite de Bourgogne, restauré ; donjon du XIe s. ; chapelle du XVe s.

COUCHETTE n. f. Lit employé sur les navires : *J'ai dormi sur les couchettes étroites des cabines* (Gide). [Sa largeur n'est jamais inférieure à 60 cm, mais sur les navires de commerce modernes elle est supérieure. Sous la couchette, on installe généralement deux ou trois tiroirs.] || Banquette, escamotable ou non, que l'on peut transformer en lit provisoire dans un compartiment de chemin de fer.
— LANGUE CLASS. *Fam. Mignon de couchette*, jeune galant : *Le voilà, le beau fils, le mignon de couchette* (Molière).

COUCHEUR, EUSE n. Qui couche avec une autre personne : *Il doit être un fameux coucheur, ce vieux-là ; il a de trop jolies filles* (M. et A. Leblond). || *Fig.* et *fam. Mauvais coucheur*, homme d'un caractère difficile : *La maison de Julie était la seule où il ne fit pas son œil vairon de mauvais coucheur* (Chateaubriand).
◆ Adj. et n. Papet. *Feutre coucheur* ou, plus simplem., *coucheur* n. m., feutre qui reçoit la feuille de papier humide, dans une machine à papier*, et la conduit entre les deux cylindres de la presse coucheuse. || *Presse coucheuse* ou, plus simplem., *coucheuse* n. f., presse à deux cylindres fortement appuyés l'un contre l'autre, entre lesquels est engagée la feuille de papier humide, supportée par le feutre coucheur, de façon à éliminer l'eau par pression.
— Rel. Ouvrier ou ouvrière couchant les feuilles d'or.

COUCHIS n. m. Charp. Ensemble des pièces de bois posées sur les fermes des cintres, pendant la construction d'une voûte, pour soutenir les voussoirs.
— Technol. Lattis d'un plancher recevant l'aire en plâtre.

COUCOU

— Trav. publ. Ensemble des pièces transversales qui, reposant sur les fermes, supportent le platelage d'un pont.

COUCHITES ou **KOUSHITES** (de *Couch**). Nom que portent dans la géographie biblique, les habitants de l'Egypte méridionale, de l'Ethiopie, et ceux aussi de l'Arabie méridionale. (On écrit aussi COUSHITES, CHUSITES, KUCHITES et KUSHITES.)

COUCHITIQUE n. m. et adj. (terme créé d'après le nom de Couch*). Nom donné à l'ensemble des langues non sémitiques et non soudanaises de l'Abyssinie et des régions bordières de la mer Rouge et de l'océan Indien (bedja, saho, afar, somali, etc.) et plus particulièrement à l'état commun ancien de ces langues (couchitique commun). [Aucune langue couchitique n'a de littérature écrite.]

COUCHOIR n. m. Palette du doreur. || Cône tronqué, en bois d'orme, pour le commettage des cordages.

COUCHURE n. f. Rel. Opération consistant à appliquer les feuilles d'or avant la dorure. — Text. Dans la broderie au métier, action de fixer le fil le long du dessin.
— Trav. fém. Motifs de broderie « au couché » exécutés avec des matières diverses et sur tous les tissus.

COUCI (FAMILLE DE). V. COUCY.

COUCI-COUCI ou **COUCI-COUÇA** adv. (ital. *così così*, proprement *ainsi ainsi*). [On écrivait autrefois COUSSI-COUSSI et COUSSICOUSSA.] *Fam.* Comme ci comme ça, ni bien ni mal, à peu près : *Comment vous portez-vous? — Couci-couci.*

COUCOU adj. et n. f. Sert à qualifier différentes races de poules dont le plumage rappelle celui de l'oiseau du même nom. (La *coucou de Rennes* est une race plus spécialement répandue dans les fermes de Bretagne, mais que l'on trouve également en Normandie et dans le Nord ; elle est sans doute à l'origine de diverses autres races de coucous exploitées à l'étranger : *coucou de Malines* et *coucou d'Ecosse* notamment.)

COUCOU n. m. Nom usuel de *Narcissus pseudonarcissus* et de *Primula officinalis*, plantes à fleurs jaunes et à floraison printanière.

COUCOU n. m. (mot onomatopéique). Genre d'oiseaux dont l'espèce type est le coucou gris, bien connu en Europe : *Le coucou laisse à l'étrangère le soin de couver, nourrir, élever sa progéniture* (Buffon). [V. part. *encycl.*] || *Coucou geai*, V. OXYLOPHE. || Voiture publique qui conduisait les voyageurs aux environs de Paris sous l'Empire et pendant la Restauration (vieilli) : *Lucien fit viser son passeport, acheta une canne de houx, prit, à la place de la rue d'Enfer, un coucou qui, moyennant dix sous, le mit à Longjumeau* (Balzac). || Se prend en plaisantant comme le symbole des maris trompés, par suite de la ressemblance des mots *cocu* et *coucou*.
— Arg. Montre. || Avion démodé.
— Ch. de f. Nom donné à une petite locomotive de manœuvre employée dans les gares, chantiers, usines, pour le service local.
— Horlog. Horloge de bois dont les heures et les demi-heures sont indiquées par l'apparition et le chant d'un coucou (Suisse, est de la France, Allemagne).
— ***Coucou!*** ou ***Coucou, le voilà!*** interj. *Fam.* S'emploie pour attirer gaiement l'attention de quelqu'un à qui l'on se montre par surprise.

COUCOU

Fascé de vair et de gueules de six pièces

— Encycl. Ornith. D'une façon générale, le nom de *coucou* s'applique à un grand nombre d'espèces de la famille des cuculidés*, mais il désigne plus particulièrement l'espèce type, le coucou gris (*Cuculus canorus*), bien connu dans nos régions. C'est un oiseau de taille moyenne (30 à 35 cm), gris cendré et noirâtre, dont le ventre blanc porte des lignes transversales. Ses pattes sont courtes, ses ailes longues et pointues, sa queue longue et étagée. Les jeunes et certaines femelles sont brun-roux. Le coucou vit dans des milieux très variés, mais surtout dans les bois. Il se nourrit d'insectes, spécialement de chenilles, même de celles qui ont des poils urticants. Son chant (*cou-cou*) et ses mœurs parasites l'ont rendu partout célèbre. La femelle, qui ne construit pas de nid, dépose ses œufs dans ceux des petits oiseaux insectivores ; ceux-ci élèvent le jeune coucou à la place de leurs propres petits, la mère coucou jetant dehors les véritables possesseurs du nid au fur et à mesure qu'ils grossissent. Le coucou gris vit dans une grande partie de l'Ancien Monde, où existent aussi de nombreuses espèces voisines. Les individus d'Europe sont migrateurs et hivernent en Afrique.

COUCOUMELLE n. f. Nom usuel de l'amanite vaginée (comestible).

COU-COUPÉ n. m. Nom usuel d'une espèce de bengali (*Amadina fasciata*). [V. AMADINE.] || Pl. *des* COUS-COUPÉS.

COUCOURON, ch.-l. de cant. de l'Ardèche (arrond. de Largentière), dans la partie méridionale du Velay ; 870 hab. (359 aggl.). Eglise romane. Dentelles.

COUCY (FAMILLE DE), famille française qui tire son nom de la localité de Coucy-le-Château, et dont la devise était : *Roy ne suis, ne prince, ne duc, ne comte aussi : je suis sire de Coucy.*
Une forteresse élevée à Coucy par un archevêque de Reims dès le Xe s. fut occupée, vers la fin du XIe, par le fondateur de la dynastie de Coucy, Enguerrand de Boves, qui épousa Ade, comtesse de Marle, dont il eut Thomas de Marle. Enguerrand III de Coucy fit construire de 1225 à 1230 le château et ses fortifications. Les biens de la maison de Coucy passèrent en 1310 dans celle de Guines, dont le dernier descendant mâle, Enguerrand VII (1346-1397), fut fait prisonnier par les Turcs dans la croisade de Nicopolis, et mourut, vers 1397, à Brousse. Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, acheta la terre de Coucy à Marie († 1400), fille d'Enguerrand VII et femme de Henri de Bar, seigneur d'Oisy. Jeanne de Bar, petite-fille de Marie, porta ce qui restait des biens de Coucy à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol ; sa descendante, Marie de Luxembourg, les apporta à François Ier de Bourbon, comte de Vendôme. (V. BOURBON.)

COUCY (le châtelain de), trouvère français qu'on identifie avec GUI, gardien (et non pas seigneur) du château de Coucy de 1186 à 1203. (V. aussi CHÂTELAIN DE COUCY.)

COUCY (Mathieu DE). V. ESCOUCHY.

COUCY (Robert DE). V. ROBERT DE COUCY.

COUCY-LE-CHÂTEAU-AUFFRIQUE (en lat. *Cociacum ;* de *Cocia*, nom primitif de la forêt de Compiègne, qui s'étendait probablement jusque-là), ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Laon), au S.-O. de la *forêt de Coucy*, dans la vallée de l'Ailette ; 1 151 hab. (363 aggl.). Fortifications. Verreries. Sucreries. Rouissage du lin. Fabrique de machines à laver. Patrie du duc de Vendôme. — La *forêt de Coucy* occupe le plateau compris entre les vallées de l'Oise et de l'Ailette, à l'E. de Laon. On y distingue la *basse forêt de Coucy*, à l'O. (2 156 ha) et la *haute forêt de Coucy* ou *forêt de Saint-Gobain**.
— Hist. Le château de Coucy avait été bâti par Enguerrand III de Coucy. Situé sur l'extrémité d'un éperon qui domine la plaine de 70 mètres, ses remparts formaient un quadrilatère flanqué aux angles de quatre tours rondes de 18 m de diamètre et de 35 m de hauteur. Le donjon était la plus grosse tour du monde. Il avait 31 m de diamètre sur 60 m de hauteur. A l'intérieur étaient superposées trois immenses salles voûtées. De vastes bâtiments garnissaient l'intérieur du château. On y trouvait une chapelle gothique, la grande salle du tribunal, dite *salle des preux* parce qu'elle était ornée des statues des neuf preux ; la *salle des preuses*, dont la cheminée portait, sculptées en ronde bosse, les figures de neuf femmes célèbres ; des magasins, etc. Plusieurs de ces bâtiments avaient été restaurés ou agrandis en 1400. En avant du donjon, la *basse cour*, enceinte fortifiée trois fois plus grande que le château, contenait d'autres bâtiments, une chapelle romane, et s'ouvrait sur la ville par une porte fortifiée dite *porte Maître-Odon*, à laquelle attenait le logement du *châtelain*, premier officier du sire de Coucy. Le château fut détruit au XVIIe s. par Mazarin. En 1856, Viollet-le-Duc reçut de Napoléon III la mission de pratiquer des fouilles dans ces décombres. Les ruines encore debout furent consolidées. En mars 1917, les Allemands en retraite firent sauter le château et son donjon, qui constituaient l'une des plus belles ruines féodales du monde.

le château de COUCY avant la Première Guerre mondiale

COUDE n. m. (lat. *cubitus*). Région du membre supérieur correspondant à l'articulation du bras avec l'avant-bras : *S'appuyer sur les coudes.* || Articulation constituée par l'extrémité inférieure de l'humérus et l'extrémité supérieure du radius et du cubitus : *Une luxation du coude.* (V. part. *encycl.*) || *Pli du coude*, région antérieure du coude, ainsi nommée en raison du pli de flexion de l'avant-bras sur le bras. (Les veines du pli du coude sont le lieu d'élection des injections intraveineuses et des saignées.) || *Par extens.* Partie de la manche du vêtement qui recouvre le coude : *Habit percé aux coudes.* || Angle saillant, changement brusque de direction ; courbure brusque d'un objet : *Le coude d'un mur, d'une rue, d'un tuyau. Le vallon* [...] *faisait un coude sur lui-même* (Flaubert).
— Loc. DIV. *Donner un coup de coude, pousser du coude*, pousser légèrement quelqu'un avec le coude pour attirer son attention discrètement. || *Fig.* et *fam. Lâche-moi le coude*, laisse-moi tranquille. || *Jouer des coudes*, se faire un passage dans la foule ; et, au *fig.*, manœuvrer pour arriver à ses fins. || *Coude à coude*, très proche l'un de l'autre : *Travailler coude à coude ;* et, au *fig.*, avec un vif sentiment de solidarité. || *Le coude à coude*, coudoiement : *Cet apaisement éprouvé dans le coude à coude d'une femme* (Huysmans). || *Fig. Se sentir, se serrer, se tenir les coudes*, se soutenir mutuellement. || *Lever, hausser le coude*, boire copieusement : *Quand on a levé le coude, il faut regarder entre les oreilles de son cheval* (Stendhal). || *Fig.* et *fam. Huile de coude*, V. HUILE. || *Ne pas se moucher du coude*, V. MOUCHER. || *Fig.* et *pop. Se fourrer le doigt dans l'œil jusqu'au coude*, se tromper complètement.
— Confect. *Donner du coude*, donner de l'aisance : *Donner du coude à une manche.*
— Technol. Bout de tuyau métallique, en tôle, en zinc, en fonte, en cuivre, etc., qui permet de changer la direction générale d'une conduite.
— Vitic. Sarment enfoui, d'où émerge de terre la branche donnant le raisin.
— Zool. Chez le cheval et les autres solipèdes, région correspondant à l'extrémité supérieure du cubitus, et située en haut et en arrière de l'avant-bras.
— Encycl. Anat. L'articulation du *coude* est en réalité composée de trois articulations : huméro-cubitale, huméro-radiale, radio-cubitale supérieure. La surface articulaire de l'humérus est formée en dedans par la trochlée, en forme de poulie, en dehors par le condyle, qui est un segment de sphéroïde ; l'épitrochlée et l'épicondyle bordent latéralement chacune de ces deux parties. La trochlée s'articule avec la grande cavité sigmoïde du cubitus ; celle-ci dessine une sorte de dièdre dont le versant antérieur horizontal est l'apophyse coronoïde et dont le versant postérieur vertical est l'olécrane.
Le condyle huméral s'articule avec l'extrémité supérieure de la tête du radius creusée en cupule.
La tête du radius présente sur son pourtour une surface articulaire qui répond à la petite cavité sigmoïde du cubitus, située en dehors de la grande cavité.
Anatomiquement, ces trois articulations sont confondues en une seule ; il n'existe en effet qu'une seule cavité articulaire, une seule synoviale, une seule capsule et un même appareil ligamenteux.

Phot. Radot, Sadoul, Neurdein.

Trois ligaments sont particulièrement importants : le ligament latéral interne, irradiant de l'épitrochlée au bord interne de la grande cavité sigmoïde; le ligament latéral externe, allant de l'épicondyle au bord externe de la grande cavité sigmoïde; le ligament annulaire, qui entoure la tête du radius.
L'articulation du coude peut exécuter des mouvements de flexion et d'extension, qui se passent dans l'articulation huméro-antibrachiale, et des mouvements de pronation et de supination qui se produisent dans les articulations huméro-radiale et radio-cubitale supérieures.
L'articulation du coude est tapissée en dehors par les muscles long et court supinateurs, en dedans par le muscle rond pronateur, en avant par le tendon du biceps; ce dernier constitue deux gouttières latérales : la gouttière bicipitale externe, traversée par le nerf musculo-cutané et le nerf radial; la gouttière bicipitale interne empruntée par l'artère humérale, qui se divise en artère radiale et artère cubitale, et par le nerf médian. Superficiellement se trouvent les veines du pli du coude, qui donnent naissance à la céphalique en dehors et à la basilique en dedans. Le nerf cubital emprunte la gouttière interne creusée entre l'olécrane et la face postérieure de l'épitrochlée : c'est le nerf du « petit juif ».

COUDÉE n. f. (de *coude*). Mesure de longueur en usage chez les Anciens — et plus récemment en Turquie et au Bengale —, variable suivant les pays. || *Cent coudées,* longueur ou quantité considérable. || *Coudées franches,* v. FRANC.
— ENCYCL. Métrol. On donne le nom de *coudée* à la distance du coude à l'extrémité du grand doigt, lorsque le bras et l'avant-bras sont pliés en équerre et que la main est ouverte. Aux bords du Nil, on distinguait la *coudée royale* (0,525 m de notre système métrique), qui se divisait en 7 palmes et 28 doigts, tous consacrés à une divinité spéciale, et la *petite coudée,* qui n'avait que 6 palmes et 24 doigts ou 0,450 m. Chez les Grecs, la coudée *pêkhus,* et, chez les Romains, *cubitus,* valaient un pied et demi ou un peu plus de 0,443 m. Chez les Arabes, la coudée valait de 0,444 m à 0,592 m.

COUDEKERQUE-BRANCHE, comm. du Nord (arrond. de Dunkerque), dans la banlieue de Dunkerque, sur les canaux des Moëres; 20 757 hab. (*Coudekerquois*). Usine traitant les produits dérivés du bore. Industries textiles (tissages) et alimentaires (huileries, brasseries, minoteries). Fonderies et chaudronneries. Meubles.

COU-DE-PIED n. m. Segment du membre inférieur qui répond aux chevilles et à l'articulation tibio-tarsienne. || Pl. *des* COUS-DE-PIED.

COUDER v. tr. Plier en forme de coude : *Couder une barre de fer.*

COUDER (Auguste), peintre français (Paris 1790 - *id.* 1873). Il est l'auteur de nombreux tableaux d'histoire, davidiens quant au style, principalement conservés au musée de Versailles, et dont le plus connu est *le Serment du Jeu de paume,* popularisé par la gravure. Membre de l'Académie des beaux-arts (1839), il a publié des *Considérations sur le but moral des beaux-arts* (1867). — Son frère JEAN-BAPTISTE AMÉDÉE, architecte, dessinateur industriel, écrivain d'art (Paris 1797 - *id.* 1865), fut un des promoteurs des expositions d'art appliqué à l'industrie. On lui doit : *l'Architecture et l'industrie comme moyen de perfection sociale* (1842), *Quelques Idées sur l'Exposition universelle en France* (1854).

COUDER (André), astronome français (Alençon 1897). Ingénieur chimiste, il entra à l'Observatoire de Paris (1925), où il devint chef du service du laboratoire d'optique (1926), astronome adjoint (1937), puis astronome titulaire (1943). Membre de la Royal Astronomical Society (1946), vice-président de l'Union astronomique internationale, membre (1946) et président (1951) du Bureau des longitudes, il est l'auteur de recherches variées concernant les instruments de l'astrométrie et de l'astrophysique modernes et les conditions d'observation où ils sont mis en œuvre : optique atmosphérique, vision télescopique, propriétés des couches photographiques. Les grandes pièces d'optique (lentilles objectives, miroirs de télescopes, prismes) mises en service depuis trente ans dans les observatoires français et divers établissements étrangers ont été réalisées dans son laboratoire. Il a écrit notamment : *Lunettes et Télescopes* (1935), en collaboration avec A. Danjon. (Acad. des sc., 1954).

COUDIÈRE n. f. ou **COUDOIR** n. m. Au Moyen Age, syn. d'ACCOUDOIR.

COUDOIEMENT n. m. Action de coudoyer quelqu'un, et, *par extens.,* fréquentation habituelle : *Il prit ainsi l'habitude de la brasserie où le coudoiement continu des buveurs met près de vous un public familier et silencieux* (Maupassant).

COUDOU n. m. Antilope de grande taille, portant une courte crinière nuquale.
— ENCYCL. Les *coudous* ont de grosses cornes enroulées en vrilles. On connaît deux espèces de ces antilopes africaines. Le grand coudou (*Strepsiceros kudu*) atteint 1,30 m au garrot; il porte un grand fanon barbu, qui manque chez le petit coudou (*S. imberbis*). Celui-ci a sur sa robe des rayures plus nombreuses. Il habite le pays somali et descend jusqu'au Kilimandjaro, tandis que le grand coudou se trouve dans la région du Zam-

bèze, au Benguela, et jusque dans le sud de l'Afrique. (V. ANTILOPE.)

COUDOYER v. tr. (Se conj. comme *aboyer.*) Heurter du coude (vieilli) : *Plusieurs de ces étourdis prenaient plaisir à coudoyer rudement de graves bourgeois en manteaux noirs* (Mérimée). || Etre en contact avec, passer fréquemment près de : *Ils voudraient ne pas être gênés, coudoyés, surveillés* (Fromentin). || *Fig.* Etre fort voisin de : *L'adultère, le crime et la faiblesse se coudoient* (Nerval).
— SYN. : *côtoyer, fréquenter, frôler.*

COUDRAIE n. f. Lieu planté de coudriers.

COUDRAY (François), sculpteur français (Villacerf, Champagne, 1678 - Dresde 1727). Elève de Girardon et de Coysevox, il travailla pour Versailles, puis se rendit en Allemagne (1715) et collabora activement à la décoration de l'Arsenal de Berlin. Professeur à l'académie de Dresde, il exécuta plusieurs sculptures pour les jardins de cette ville.

Coudray-Montbaut (CHÂTEAU DU), château de l'Anjou, dans les Mauges, à l'O. de Vihiers. Il date des XIIe, XVe et XVIe s. A côté, ruines d'une église du XIIe s.

COUDRAY-MONTPENSIER, hameau d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), en Touraine. Château élevé au XVe s., comprenant plusieurs corps de logis entourés de douves et précédés d'une haute cour carrée.

COUDRAY-SAINT-GERMER (LE), ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Beauvais), au-dessus du pays de Bray; 308 hab. (234 aggl.).

Coudray-Salbart (CHÂTEAU DU). V. ECHIRÉ.

COUDRE v. tr. (lat. pop. *cosere;* de *consuere*). [*Je couds, nous cousons. Je cousais, nous cousions. Je cousis, nous cousîmes. Je coudrai, nous coudrons. Je coudrais, nous coudrions. Couds, cousons, cousez. Que je couse, que nous cousions. Que je cousisse, qu'il cousît. Cousant. Cousu, e.*] Attacher par une suite de points faits avec un fil, passé généralement dans une aiguille : *Coudre du linge, un bouton, un cahier;* et, *absol. : C'est là que grand-mère lui a appris à lire et à coudre* (A. Daudet). || *Par extens.* Enfermer dans un sac cousu : *Le brave Tarasconnais se voyait déjà décapité, mieux que cela peut-être, cousu*

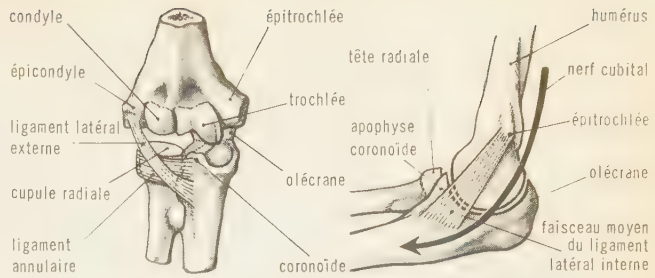

coude (anat.)
à gauche, vue antérieure de l'articulation
à droite, vue latérale

dans un sac de cuir (A. Daudet). || *Fig.* Joindre, lier, assembler, souvent maladroitement : *Il ne faut pas coudre deux idées pour voir clair là-dedans* (Balzac).
— Bourrell. *Coudre aux pinces,* percer avec l'alène des trous dans le cuir, puis introduire dans ceux-ci et simultanément les deux aiguilles aux pointes non effilées, fixées au fil poissé.
— Chirurg. *Coudre une plaie,* en réunir les bords au moyen d'une suture.
— Rel. Passer un fil textile successivement à l'intérieur de chacun des cahiers d'un livre à brocher ou à relier, en pratiquant à chaque extrémité un nœud de chaînette pour arrêter le fil, de manière à maintenir ces cahiers assemblés : *On coud manuellement sur un cousoir ou mécaniquement sur une couseuse.*
— Technol. *Machine à coudre,* machine substituant une opération mécanique au travail manuel dans tous les travaux de couture, et en général dans tous les travaux qui se font à l'aiguille.
— ENCYCL. La *machine à coudre* remonte à 1830, date à laquelle un humble tailleur d'Amplepuis (Rhône), Thimonnier, prit un brevet pour une machine réalisant mécaniquement la couture par point de chaînette et qui fonctionnait en utilisant un crochet se déplaçant sous l'étoffe pour former une boucle de fil, base de la chaînette. En 1846, l'Américain Elias Howe perfectionna ce premier modèle en utilisant une petite navette travaillant en liaison avec l'aiguille. Toutes les machines modernes dérivent de ce type, qui comprend, dans sa réalisation la plus simple et aussi la plus répandue, une aiguille verticale, percée, près de sa pointe, d'un trou dans lequel passe un fil provenant d'une bobine fixée sur la machine. Cette aiguille descend, perce l'étoffe à coudre, remonte légèrement et reste un instant dans cette position. Elle a ainsi formé, sous l'étoffe, une boucle de fil. Une petite navette, placée sous l'étoffe et contenant une canette de fil, traverse alors la boucle. Dès que la boucle a été ainsi traversée, l'aiguille se relève, tire avec elle son propre fil, serre la boucle qui emprisonne le fil provenant de la navette. Ce processus est répété tout le long de la couture à réaliser, grâce à un mouvement de déplacement du tissu dont la cadence règle la longueur du point de couture obtenu. On fait ainsi une série de points successifs imitant le point arrière de la couture à la main. Tous ces mouvements se reproduisent à un rythme très rapide, permettant d'obtenir, sur certaines machines, plusieurs milliers de points à la minute.
La navette qui, dans les types anciens, avait un mouvement horizontal alternatif, est main-

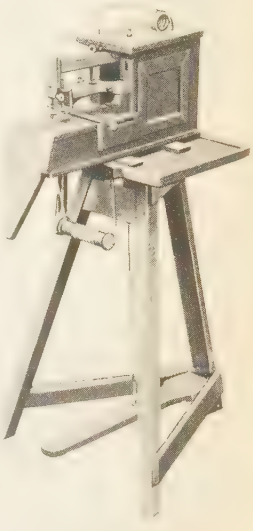

machine à coudre de Thimonnier (1830)
musée des Tissus, Lyon

Auguste COUDER
« le Serment du Jeu de paume »

Phot. Popper (Atlas), X.

tenant toujours animée d'un mouvement circulaire permettant de beaucoup plus grandes vitesses.

Les machines familiales sont exclusivement du type à point de navette : les plus simples, à *navette vibrante*, sont caractérisées par le fait que le fil de navette, ou fil du dessous, se trouve dans une pièce ayant la forme d'un petit obus, animée d'un mouvement alternatif ou à mouvement rotatif continu (machines *à navette oscillante, à canette centrale* ou *rotative*). Presque toutes ces machines sont électrifiées, normalement entraînées par un petit moteur dont la vitesse peut être réglée en appuyant sur une pédale ou en poussant avec le genou un levier appelé *genouillère*.

Cependant, les modèles anciens restent toujours très utilisés : les tout premiers entraînés à la main, les autres équipés d'un système permettant l'entraînement par mouvement de balancement des pieds. Les machines anciennes et nombre de machines actuelles ont une « tête » montée sur un plateau sans échancrures. Les modèles modernes comportent un « bras libre », sur lequel on peut enfiler des objets creux : manches de chemises, chaussettes ou bas, etc. Autrefois, les machines étaient utilisées exclusivement pour faire des coutures et des ourlets ; aujourd'hui elles sont équipées d'un dispositif très simple, supprimant à volonté le mouvement d'entraînement du tissu. Cela permet d'exécuter des broderies et du reprisage.

Il n'est pas une branche de l'industrie, travaillant les tissus ou le cuir, qui n'utilise actuellement la machine à coudre, et à chaque besoin correspond un type particulier. Outre

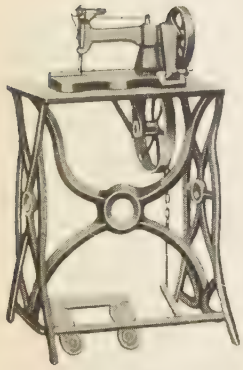

machine à coudre (1859)

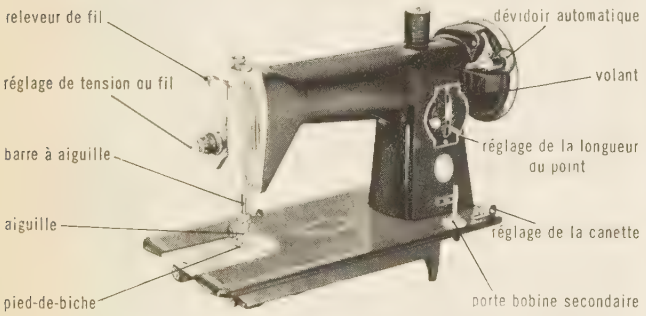

la machine simple à deux fils produisant le point de chaînette, dont le principe a été exposé, on peut citer les machines à double point de chaînette, à tirer les fils, à festonner, à points zigzag (permettant notamment le reprisage rapide du linge), à plumetis, à matelasser (avec aiguilles multiples), à faire les boutonnières, sans oublier les nombreux types de machines surjeteuses et surjeteuses-raseuses utilisées en bonneterie.

COUDREAU (Henri Anatole), explorateur français (Sonnac, Charente-Maritime 1859 - mort sur le río Trombetas [Brésil] 1899). Il a d'abord exploré l'intérieur de la Guyane française et (depuis 1881) le territoire contesté qui dépend aujourd'hui du Brésil. Entré en 1895 au service de l'Etat du Pará, il explora divers affluents de l'Amazone.

COUDREMENT n. m. Peauss. Opération consistant à soumettre les peaux, placées dans une coudreuse, à l'action d'un bain, afin de les déchauler, de les confiter ou de les tanner.

COUDRER v. tr. Soumettre au coudrement.

COUDREUSE n. f. Peauss. Cuve dans laquelle on effectue le coudrement.

COUDRIER n. m. Nom usuel du noisetier.

COUDRIN (Pierre), prêtre français (Coussay-les-Bois, Touraine, 1768 - Paris 1837). Il fut l'un des associés de la confrérie du Sacré-Cœur. Avec Henriette Aymer de la Chevalerie, il fonda ensuite la congrégation féminine des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie (1800), dévouée à l'adoration perpétuelle.

COUÉ (Emile), pharmacien et psychothérapeute français (Troyes 1857 - Nancy 1926). Ses études de psychologie le conduisirent à une méthode d'autosuggestion appliquée à l'eurythmie de l'organisme humain. (→ Biblio.)

COUËDIC DE KERGOUALER (Charles Louis, chevalier DU), marin français (château de Kerguélénen, près de Pouldergat, Bretagne, 1740 - Brest 1780). Lieutenant de vaisseau, commandant la frégate la *Surveillante*, il rencontra dans la Manche la frégate anglaise *Québec*, de force égale à la sienne. A la suite d'un combat acharné, le *Québec* sauta (1779). La *Surveillante*, désemparée, rentra à Brest. Fait capitaine de vaisseau, il succomba peu après à ses blessures.

COUENNE [kwan] n. f. (lat. pop. **cutinna* ; de *cutis*, peau). Peau épaisse et dure du porc. (La couenne s'emploie en charcuterie pour préparer des fromages de tête et, en cuisine, pour les jus et les fonds de viande braisée.) ‖ *Pop.* Peau, chair de l'homme : *Se gratter la couenne*.

— Physiol. Partie supérieure du caillot d'un sang qui a coagulé lentement, permettant aux globules rouges, plus lourds, de se sédimenter dans la partie inférieure, tandis que la partie supérieure, légèrement jaune et translucide (couenne de sang), ne renferme que des globules blancs, moins rapidement déposés.

◆ N. et adj. *Pop.* Sot, maladroit, niais : *Il fit alors contre mauvaise fortune bon cœur et tout en se répétant : ce que je dois avoir l'air couenne !* (Huysmans).

COUENNEUX [kwanœ], **EUSE** adj. Qui ressemble à la couenne. ‖ Qui est couvert d'une couenne.

— Pathol. *Angine couenneuse*, v. DIPHTÉRIE.

COUËRON, comm. de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), sur la rive droite de l'estuaire de la Loire, en aval de Nantes ; 11 744 hab. (5 727 aggl.). Métallurgie du plomb, du cuivre, du laiton et de l'aluminium. Briqueterie. Patrie d'A. et de Ch. d'Orbigny.

COUESNON, fl. côtier des confins de la Normandie et de la Bretagne, tributaire de la Manche ; 90 km. Il naît dans la Mayenne, passe à Pontorson et finit dans la baie du Mont-Saint-Michel. Le Couesnon inférieur, qui marquait jadis la frontière entre Bretagne et Normandie, avait de considérables déplacements de son cours, d'où le dicton bien connu :

Le Couesnon, en sa folie,
Mit Saint-Michel en Normandie.

Couesque, installation hydro-électrique sur la Truyère (Aveyron), en amont de son confluent avec le Lot. Le barrage, haut de 60 m, forme un lac de 15 km. Retenue de 56 millions de m³. Productibilité : 192 GWh.

COUET ou **ÉCOUET** n. m. Casserole en fonte. (Syn. COCOTTE.) ‖ Rameau de vigne courbé et attaché au cep par un lien d'osier.

COUETTE n. f. (de *coue*, anc. forme de *queue*). *Fam.* Petite queue et, *particul.*, cheveux tressés en queue (vieilli) : *La couette de cheveux follets de sa nuque, frisant derrière elle sur le drap* (Goncourt).

COUETTE n. f. (lat. *culcita*). Lit de plume.

— Mar. Chacune des fortes pièces de bois sur lesquelles on élève la charpente d'un navire. (On écrit aussi COITTE, en ce dernier cas.) [V. part. *encycl.*]

— Technol. Crapaudine sur laquelle tourne un des pivots du tour.

— ENCYCL. Mar. Les *couettes* ou *coittes*, disposées parallèlement à la quille, supportent toute la charpente du ber. Elles glissent avec lui lors du lancement. Deux autres couettes, sortes de fortes lisses, fixées sur la cale de construction à la distance nécessaire, retiennent entre elles les premières, et les empêchent de s'écarter avec le ber : elles servent de coulisses, pendant que celles qui quittent le chantier descendent en portant le bâtiment à l'eau. (V. LANCEMENT.)

COUFFA n. m. Mar. V. KOUFFA.

COUFFE n. f. Pêch. Sorte de panier circulaire plat, suspendu horizontalement dans l'eau à l'aide de cordelettes, et autour duquel on attache des hameçons. (On dit aussi COUFFE DE PALANGRE.)

COUFFÉ, comm. de la Loire-Atlantique (arrond. d'Ancenis), au N.-O. d'Ancenis ; 1 267 hab. (216 aggl.). Château de la Contrie, où naquit Charette.

COUFFIÉ n. m. (ar. *kāfiya*). Coiffure arabe (fichu roulé autour de la tête, et dont deux coins se replient en dedans, les deux autres restant pendants).

COUFFIN n. m. (de *couffe*). Cabas pour le transport des marchandises.

COUFFLÉE n. f. Min. Dans le Pas-de-Calais, syn. de CRAIN. (Vieilli.)

ÇOUFI n. m., **ÇOUFISME** n. m. V. SOUFI, SOUFISME.

COUFIQUE ou **KŪFIQUE** adj. et n. m. Se dit d'une écriture arabe ancienne, aux caractères angulaires et raides, originaire de Kūfa, employée pour les corans, puis pour les inscriptions sur les monuments et les monnaies.

— ENCYCL. L'écriture *coufique*, aux caractères rigides, dépourvue généralement des points distinguant certaines lettres des signes voyelles, est d'usage très ancien, mais n'est pas, comme on l'a cru, antérieure à l'écriture

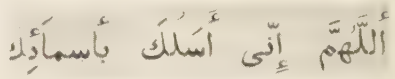

cursive. Tandis que celle-ci est employée, dès avant l'islām, dans les manuscrits sur papyrus, le coufique sert pour les inscriptions sur pierre, sur bois ou sur les monnaies. L'une apparaît comme une écriture tracée à la plume de roseau ; l'autre comme une écriture gravée au burin ou sculptée. Toutefois un certain genre de coufique est employé dans les premiers corans, ce qui lui confère un caractère hiératique qu'il conservera. Cependant, le coufique, écriture monumentale, se différencie de plus en plus du cursif. Il s'enrichit d'entrelacs et de terminaisons végétales, qui rendent sa lecture malaisée. A partir du XIIe s., il disparaît des monnaies. Devenu de moins en moins déchiffrable pour le lecteur moyen, il ne subsiste plus dans les édifices que pour des formules pieuses, de courtes eulogies mélangées au reste du décor.

COUFLE n. f. Sorte de panier. (Syn. de COUFFE ou COUFFIN.) [Peu us.]

COUGNADE ou **COUGNARDE** n. f. Marmelade de merises.

COUGOURDE n. m. Nom provençal des potirons et des courges.

COUGOURDETTE n. f. En Provence, courgette.

COUGUAR ou **COUGOUAR** n. m. (nom inventé par Buffon d'après un mot brésilien). Zool. Autre nom du puma*.

COUHÉ, ch.-l. de cant. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), dans le Mellois, sur la Dive ; 2 199 hab. (1 789 aggl.) [*Couhéverassiens*]. Halles du XVIIe s. Scierie. — Aux environs, ruines de l'abbaye cistercienne de Valence (XIIIe s.).

COUIC n. m. Onomatopée qui désigne le cri d'un petit animal, et particulièrement d'un animal qu'on étrangle, qu'on tue, et *par extens.* et *fam.*, d'un homme qu'on tue. ‖ *Pop. Faire couic*, mourir : *Le jour où j'aurai, de ma propre main, fait faire couic à un aristocrate* (Vallès). ‖ *N'y voir, n'y comprendre que couic*, n'y rien voir, n'y rien comprendre.

COUILLARD adj. m. *Pop.* Qui a de gros testicules.

◆ N. m. Court filet maigre que l'on met à la fin d'un chapitre ou pour séparer l'un de l'autre deux titres, deux articles de journal, de revue, etc.

COUILLARD (Antoine), sieur **du Pavillon**, humaniste français (près de Lorris, Gâtinais, † v. 1575). Dans ses *Prophéties* (1556), il chante la toute-puissance de Dieu. Erudit et spirituel, il a composé : *les Antiquités et Singularités du monde* (1547), *les Fleurs odoriférantes cueillies ès délectables jardins de vertu* (1549).

COUILLE n. f. (bas lat. *colia* ; lat. *coleus* ; gr. *koleos*, proprem. fourreau, gaine). *Pop.* Peau enveloppant le testicule. (Vx.) ‖ Testicule.

COUILLÉ n. m. Nom beauceron de l'étui contenant la pierre à aiguiser la faux.

COUILLET, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), sur la Sambre, dans la banlieue sud-est de Charleroi ; 14 400 hab. Sidérurgie. Métallurgie du fer. Industries chimiques. Carrières de pierre. Papeteries. Imprimerie. Brasseries.

COUILLON n. m. et adj. *Fig.* et *pop.* Sot, poltron : *Tu es un couillon avec toutes sortes d'I mouillés* (Flaubert).

COUILLONNADE n. f. *Pop.* Erreur, bêtise : *Il me semble qu'en cédant je fais une couillonnade* (Flaubert).

Phot. X, Singer.

COUILLONNER v. tr. *Pop.* Attraper, duper : *Chacun cherche à couillonner son rival.*

COUILLONNERIE n. f. *Pop.* Action de couillonner. || Badinerie, plaisanterie.

COUILLY-PONT-AUX-DAMES, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), sur la rive droite du Grand Morin, au S. de Meaux ; 726 hab. (653 aggl.). Eglise des XIIe-XIVe s. (V. aussi PONT-AUX-DAMES.)

COUINEMENT n. m. Cri du lièvre, du lapin, lorsqu'ils succombent sous la dent des chiens : *Le vacarme finit par un couinement déchirant* (Roupnel). || *Par extens.* Cri d'autres animaux : *Les soues, un moment animées des grognements et des couinements des porcs* (Chérau). || *Fam.* Bruit léger que font entendre les chaussures neuves et certains objets qui frottent ; grincement aigu : *Le couinement d'un frein.* || Sifflement, son bref et aigu : *Le couinement d'un fouet de caoutchouc.*

COUINER v. intr. Faire entendre un couinement. || *Pop.* Pleurnicher : *J'aime pas voir couiner les gonzesses* (E. Bourdet).

COUIZA, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Limoux), sur l'Aude, en amont de Limoux ; 1 126 hab. Château des ducs de Joyeuse. Fabriques de chapeaux et de chaussures.

COULA n. m. Arbre d'Afrique qui fournit des graines comestibles et un bois utilisable dans les travaux de mines, les chemins de fer et les constructions navales. (Famille des olacacées.)

COULABILITÉ n. f. (de *coulée*). Métall. Aptitude d'un métal ou d'un alliage à remplir un moule dans tous ses détails, lorsqu'on le verse dans ce moule à l'état liquide et qu'il se solidifie.
— ENCYCL. Métall. La *coulabilité* se mesure au laboratoire, en utilisant comme moule un chenal rectiligne de section carrée ; à l'une des extrémités, on verse le métal ou l'alliage liquide et on mesure la distance qu'il parcourt dans ce chenal avant de se figer. Pour éviter l'encombrement, on emploie le plus souvent un chenal en forme de spirale, alimenté en métal au centre de la spirale.
La coulabilité augmente avec la surchauffe du métal ou de l'alliage, c'est-à-dire avec l'excès de la température de coulée par rapport à la température de début de solidification et également avec la température du moule. Elle dépend aussi du faciès de cristallisation du métal ou de l'alliage.
Ceux qui donnent en se solidifiant des cristaux dendritiques, c'est-à-dire ramifiés (en forme de feuille de fougère), ont une coulabilité très inférieure à ceux qui donnent en se solidifiant des cristaux convexes. Les formes ramifiées sont, en effet, beaucoup plus encombrantes et gênent le cheminement, dans le moule, du métal ou de l'alliage resté liquide, tandis que les formes convexes roulent dans le liquide, dont le mouvement relatif est encore possible lorsqu'une masse notable du métal ou de l'alliage est déjà solidifiée. Les eutectiques et les composés définis ont, pour cette raison, une coulabilité en général supérieure à celle des métaux purs.

COULADE n. f. Mus. Trait de virtuosité consistant à unir par leurs degrés intermédiaires deux notes éloignées, en montant ou en descendant, dans les pièces lentes.

COULAGE n. m. Action de faire couler une matière en fusion, un liquide : *Le coulage d'un métal, du vin.* || *Coulage de la lessive*, action de faire bouillir le linge dans une lessiveuse. || Action de couler, en parlant d'un liquide ou d'une matière en fusion : *Le coulage d'une chandelle.* || *Fig.* Déperdition par gaspillage : *Et il y avait un coulage énorme dans la maison* (A. Daudet).
— Céram. Technique de façonnage consistant à verser une barbotine dans un moule en plâtre. (Le plâtre, à un degré de porosité et de siccité convenables, absorbe une partie de l'eau de la barbotine, et la pâte se raffermit au contact des parois internes du moule. Quand la consistance de la pâte déposée est suffisante, on renverse le moule pour éliminer l'excès de barbotine, on fait sécher et on démoule.)
— Pétr. Produit de la première distillation du brut, qui peut couler directement aux réservoirs. || *Par extens.* Tout produit liquide sortant d'une unité de raffinage.
— Télécomm. Elongation que produisent sur les câbles sous-marins les écarts dans la marche du navire et les sinuosités du fond de l'eau.
— Text. *Coulage de mailles*, démaillage sur une ligne, à la suite d'une rupture de fil.

COULANGES (Christophe DE), abbé de Livry (1607 - 1687), oncle de Mme de Sévigné, dont il administra les biens.

COULANGES (Philippe Emmanuel DE), homme du monde et chansonnier français (Paris 1633 - *id.* 1716). Conseiller au parlement de Metz (1657), puis maître des requêtes (1672), il vendit sa charge et employa sa vie à voyager, surtout en Italie et dans l'Empire germanique, et à jouir des plaisirs de la société. Ses chansons, publiées en 1692 et en 1698, ont eu à l'époque un grand succès. Cousin et ami de Mme de Sévigné, il occupe une grande place dans sa *Correspondance*. Les *Mémoires* de Coulanges ont été publiés en 1820. — Sa femme, MARIE-ANGÉLIQUE DU GUÉ DE BAGNOLS (1641 - 1723), fut une des femmes les plus séduisantes du XVIIe s., et elle a laissé des lettres très spirituelles.

COULANGES-LA-VINEUSE, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), au S. d'Auxerre ; 754 hab. (*Coulangeois*). Eglise du XVIIIe s. ; clocher du XIVe s. ; peinture gothique de *l'Annonciation*. Vins rouges.

COULANGES-LÈS-NEVERS, comm. de la Nièvre (arrond. de Nevers), dans la banlieue de Nevers, sur la Nièvre ; 1 586 hab. (389 aggl.). Machines pour le bois.

COULANGES-SUR-YONNE, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), au N. de Clamecy ; 671 hab. (600 aggl.) [*Coulangeois*].

COULANT, E adj. Fluide, qui coule facilement : *De l'encre coulante.* || — *Fig.* Aisé, naturel : *Prose coulante. Vers coulants. Il y a des gens qui adorent le style coulant* (Baudelaire). || Accommodant : *Homme coulant en affaires.* || *Vin coulant*, vin qui est dépourvu d'âpreté. || *Nœud coulant*, nœud qui se serre et se desserre à volonté.
◆ N. m. Anneau mobile que l'on dispose pour serrer, fermer, rapprocher : *Coulant de serviette, de bourse, etc. Il ne vit que deux couverts ornés de deux serviettes blanches sans coulant* (Balzac).
— Arm. Sorte de herse des anciennes fortresses, que l'on appelait aussi PASSANT-COULANT ou PORTE-COULANT.
— Bijout. Toute pièce destinée à glisser librement sur une autre : *Coulants d'un bracelet.*
— Bot. Branche à entre-nœuds longs et à feuilles rudimentaires qu'on observe chez certaines plantes à tiges rampantes, comme les fraisiers, et qui court à la surface du sol, s'enracine un peu plus loin et donne une nouvelle rosette de feuilles. (Syn. STOLON.)
— Lum. Enveloppe cylindrique en cuivre, portant le verre d'une lampe à pétrole.
— Mar. Nom générique de tous les nœuds qui se serrent lorsqu'on fait force sur la corde que l'on tient en main.
— Min. Syn. de TIRANT.
— Pêche. Anneau (en plume, en celluloïd, en fil) rendant solidaires le fil de la ligne et le flotteur.
— Sell.-maroq. Anneau de cuir semblable au passant, mais coulissant sur la courroie.
— Technol. Anneau de fer au moyen duquel on rapproche les extrémités des branches d'une tenaille de forge.

COULANTER v. tr. Min. Placer des coulants.

COULARD, E adj. Sujet à la coulure, en parlant des arbres et des cépages.

COULE n. f. (de *couler*). *Pop.* Menus gaspillages causés dans une maison, dans une administration, par la négligence ou l'indélicatesse. || *A la coule*, aisé, large, sans aucune privation : *Deux notes [...] nous peindront la large existence, la vie à la coule* (Goncourt) ; au courant, averti ; adroit, habile : *Vous êtes forcément un peu plus à la coule* (De Flers et Caillavet).

COULE n. f. (lat. *cucullus*). Robe à capuchon et larges manches de certains religieux.

COULÉ, E adj. Arboric. Avorté à l'époque de la floraison : *Fruits coulés.*
— Calligr. *Ecriture coulée*, écriture penchée de droite à gauche, dont les déliés sont de bas en haut, contrairement à l'*écriture anglaise*, qui, plus inclinée, a des déliés de haut en bas.
— Equit. *Hanche coulée*, v. HANCHE.
— Numism. *Monnaies, médailles coulées*, v. part. *encycl.*
— Prestidig. *Carte coulée*, carte changée de place et substituée à une autre dans le paquet par un mouvement des doigts.
— Pyrotechn. *Poudre coulée*, poudre dont la fabrication consiste essentiellement à couler dans un moule un mélange explosif fondu, et à démouler après solidification.
— ENCYCL. Numism. *Monnaies coulées.* Les Romains ont, à certaines époques, fabriqué leurs monnaies en coulant le métal dans des moules. C'est le système adopté notamment pour les monnaies primitives en bronze de l'Italie centrale (*aes grave*). De plus, on a découvert des moules à monnaies, pour la période comprise entre le règne de Septime Sévère et la tétrarchie de Dioclétien, qui servaient à la fabrication de la monnaie de billon. Les monnaies coulées ont été aussi en usage chez les Chinois jusqu'à nos jours. Les médailles, elles aussi, ont été et sont parfois coulées ; parmi les plus célèbres, on cite celles qu'exécuta Pisanello.

COULÉ n. m. Escr. Feinte qui consiste à glisser le fleuret tout le long de la lame de l'adversaire pour obliger celui-ci à faire une parade et à se découvrir.
— Jeux. Au billard, coup qui consiste à faire accompagner par sa propre bille la bille sur laquelle on joue alors qu'elle masque la troisième.
— Métall. Ouvrage jeté en moule.
— Mus. Aux XVIIe et XVIIIe s., nom d'un agrément, rarement noté, dont il était de règle d'user dans les tierces descendantes, aux mouvements lents et gracieux. || Auj., terme qui désigne la liaison des notes et son signe.

COULÉE n. f. (de *couler*). Action de verser un métal en fusion dans un moule ou une lingotière où il doit se solidifier. (V. rubrique Métall. et part. *encycl.*) || Masse de matière en fusion que l'on verse dans un moule : *Je mettrai mon pied au-dessus des coulées de fer fondu* (Vallès). || Orifice en forme de conduit, permettant au métal fondu d'atteindre l'empreinte même du moule. (La coulée comprend une partie supérieure tronconique, un jet cylindrique, un canal et une attaque contre l'empreinte du moule.) || Action de s'écouler. || *Fig.* Flot, torrent : *Le flot humain s'enflait, dans une coulée énorme, de la Madeleine à la Bastille* (Zola).
— Géol. *Coulée de lave*, masse minérale qui s'est épanchée à l'état liquide à la surface du sol, lors d'une éruption volcanique, et qui s'est étendue plus en long, suivant la pente, qu'en largeur. (S'oppose à la *nappe de lave*, plus large.)
— Géomorphol. *Coulée boueuse*, écoulement en masse, à l'état pâteux, de boue gorgée d'eau. (V. part. *encycl.*) || *Coulée de blocs*, coulée de solifluxion périglaciaire particulièrement riche en blocs. (L'abondance des blocs peut résulter d'un lavage postérieur de la matrice fine.)
— Mar. Courbure des fonds extérieurs de la carène d'un navire.
— Métall. *Coulée centrifuge*, coulée durant laquelle la lingotière, animée d'un mouvement de rotation, effectue une centrifugation du métal liquide contre les parois. || *Coulée continue*, coulée en permanence de métal à la partie inférieure du creuset, dans un moule ou une lingotière ouverts, permettant l'évacuation continue du produit solidifié (bande, barre). || *Coulée en coquille*, coulée de métal dans un moule métallique, ou coquille. || *Coulée par gravité* ou *en descente*, coulée directe du métal par chute verticale dans le moule. || *Coulée sous pression*, coulée dans laquelle on alimente la coquille métallique par le métal comprimé, liquide ou pâteux. || *Coulée en sable*, coulée du métal dans un moule en sable de fonderie. || *Coulée en source*, coulée du métal dans un canal vertical alimentant le moule par la partie inférieure. || *Coulée tranquille* (procédé Durville), coulée permettant de laisser continuellement les scories ou le laitier à la partie supérieure du bain, sans entraînement dans le moule.
— Météorol. *Coulée polaire* ou *coulée arctique*, invasion froide engendrée par l'extension, vers les basses latitudes, du mouvement ondulatoire qui anime les vents d'ouest planétaires sur le plan horizontal. (Quand les ondes deviennent courtes et amples, l'air

coulant de fraisier

Phot. Larousse.

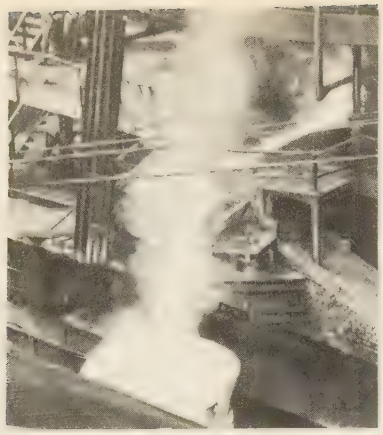

coulée de laitier

coulée de l'acier du four Martin

polaire atteint la latitude d'Alger ou du cap Hatteras. Il en résulte des coups de froid sévères, en hiver et au printemps surtout.)
— Pêch. Endroit dégagé entre deux herbiers. || Laps de temps pendant lequel une ligne flottante dérive.
— Sports. En natation, glissée immergée en position allongée.
— Vén. Petit sentier, chemin étroit que suit un animal.
— Verr. Action de verser du verre en fusion sur une table en fonte. (V. GLACE.)
— ENCYCL. Géomorphol. La *coulée boueuse* est une forme localisée de solifluxion* qui exige la présence de matériaux argileux jouant le rôle de lubrifiant. Elle se produit sous tous les climats, chaque fois qu'une quantité d'eau suffisante s'est infiltrée et fait perdre à l'argile sa cohésion. Les grandes pluies succédant aux périodes de sécheresse sont particulièrement dangereuses, car l'eau pénètre profondément le long des fissures de dessiccation. Les coulées boueuses se meuvent lentement (quelques mètres à l'heure), ce qui les distingue des laves torrentielles, plus fluides. Leur forte densité leur permet de déplacer des blocs énormes, de renverser des maisons, de lézarder des ouvrages d'art. Elles ne se déclenchent que sur des pentes suffisamment raides (15° et plus) et sont dangereuses surtout en montagne. Le seul moyen de lutte, préventif, suppose des études géomorphologiques détaillées. Les coulées boueuses engendrent un modelé caractéristique, avec, dans la zone de départ, une niche de décollement et souvent, dans la zone de transport, des levées latérales. Enfin, à l'extrémité de la coulée apparaît une sorte de cône, très bosselé.
— Métall. La méthode de *coulée* la plus simple consiste à verser le métal liquide directement, *par gravité*, dans le moule ou la lingotière. Ce mode de coulée pouvant causer des défauts (projections de métal liquide sur les parois, remous, gaz occlus), on pratique alors la *coulée en source*, en versant le métal fondu dans un canal vertical qui débouche à la partie inférieure du moule; le métal liquide remonte ainsi dans le moule sans perturbation; il est possible, avec un canal central, d'alimenter plusieurs moules. La *coulée sous vide*, également pratiquée, permet l'élimination des gaz occlus.
Suivant le type de moule dans lequel le métal est versé, on distingue : la *coulée en sable*, dans un moule constitué par du sable de fonderie, et la *coulée en coquille* ou en lingotière, lorsque le moule est métallique. Alors que la coulée en sable produit une solidification relativement lente du métal, la coulée en coquille permet un refroidissement rapide en raison de la grande conductibilité thermique des parois métalliques du moule.
Pour le moulage de produits longs, tels que barres, bandes, tubes, on utilise depuis près de vingt ans la *coulée continue*. Le métal, maintenu en fusion dans un creuset, s'écoule en permanence par un orifice pratiqué à la partie inférieure du creuset et se solidifie dans un élément de moule métallique refroidisseur avant de s'évacuer en continu par l'orifice ouvert du moule. La coulée s'effectue horizontalement dans le régulage en continu de bande d'acier par du métal blanc. Des mises au point très précises ont été nécessaires pour la coulée continue verticale pratiquée pour les alliages légers, le cuivre, les aciers ordinaires ou spéciaux. Différents dispositifs brevetés existent : procédé William, à lingotière fixe; procédés Junghans et Rossi, à lingotière avec jaquette d'eau animée d'un mouvement vertical alternatif, les plus utilisés. La vitesse de coulée pour l'acier est d'environ 50 cm à la minute, soit 50 tonnes à l'heure pour des blooms à section carrée de 25 cm de côté.
La *coulée sous pression* est utilisée pour la fabrication en grande série de petites pièces ne nécessitant pas d'usinage après solidification. Le métal fondu est injecté sous pression dans un moule métallique, par compression d'un piston ou par l'arrivée d'air comprimé sur le métal (plus rarement aspiration du métal par dépression de vide), et remplit ainsi parfaitement la coquille en moulant tous les détails de la paroi. Pour les métaux à point de fusion plus élevé (alliages cuivreux), le refoulement dans le moule s'effectue sur le métal chauffé à l'état pâteux. Les machines à couler sous pression possèdent des organes complexes permettant de synchroniser les diverses opérations (fermeture de la coquille, injection du métal fondu, éjection de la pièce solidifiée, etc.) dans un temps très court, de l'ordre de 10 à 20 secondes par pièce. De nombreux alliages peuvent être coulés sous pression, mais, en raison de l'usure des coquilles, d'autant plus grande que le point de fusion est élevé, on réserve ce mode de coulée aux alliages a point de fusion moyennement élevé : alliages d'étain, de plomb, de zinc (les plus couramment utilisés pour leur facilité de moulage et l'attaque limitée des coquilles), ainsi que certains alliages légers et alliages cuivreux.
La *coulée centrifuge verticale* ou *horizontale* permet l'obtention de pièces de révolution ayant une structure fine et généralement exempte de porosités, en raison de l'action de la force centrifuge durant la solidification du métal. On obtient ainsi des tuyaux de fonte, chemises en fonte pour cylindres de moteurs, jets, bagues, coussinets en bronze. Le moule, animé d'un mouvement de rotation, est généralement constitué par une coquille métallique, sauf pour les tuyaux de grand diamètre où le moule est en sable.
Lorsque le métal ou l'alliage doit être coulé à l'abri de l'air pour éviter la formation exagérée d'oxyde (cas du cupro-aluminium donnant une couche d'alumine), la *coulée tranquille* s'effectue par renversement lent du creuset réuni au moule; le métal reste ainsi, durant la coulée, continuellement protégé par la couche de laitier, ou scorie, qui surnage à la surface du bain.

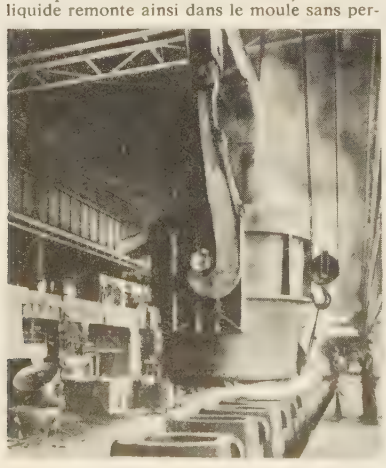

coulée de l'acier dans les lingotières

COULÉE-ARRIÈRE n. f. Mar. Partie rétrécie à l'arrière de la carène d'un navire. || Pl. *des* COULÉES-ARRIÈRE.

COULEMELLE n. f. Nom usuel de la lépiote, champignon comestible.

COULER v. tr. (lat. *colare*, filtrer). Faire passer un liquide d'un lieu à un autre, d'un mouvement continu : *Couler un sirop sur un gâteau.* || *Particul.* Filtrer, passer : *Couler du lait.* || Jeter dans le moule une matière en fusion : *Couler du plomb.* || *Par extens.* Fabriquer un objet en métal fondu : *Couler une statue. Les traits de son visage paraissaient avoir été coulés en bronze* (Balzac). || Introduire doucement; glisser furtivement : *M. Guitrel prit tranquillement le cigare, le coula avec précaution dans la poche de sa douillette* (A. France). *Le petit gars, se coulant alors par un trou de la haie, disparut* (Flaubert); et, au *fig* : *Couler un mot à l'oreille de quelqu'un.* || *Couler un regard, les yeux*, lancer un regard furtif : *Elle baissa les yeux puis les coula tout luisants vers M. l'abbé Coignard* (A. France). || *Par anal.* Laisser passer uniment sans secousse, en parlant du temps : *Couler des jours heureux.* || *Fam. Se la couler douce*, mener une vie heureuse, sans effort ni complications : *Le plus sage, dans la vie, c'est de se la couler douce* (Maupassant). || Envoyer un navire au fond de l'eau. (On dit aussi COULER BAS.) || *Fig.* et *fam. Couler quelqu'un*, le discréditer, le perdre : *M. de Chambord est définitivement coulé* (Flaubert).
— Constr. *Couler de la chaux*, la délayer lorsqu'elle est éteinte et la verser dans un bassin. || *Couler des joints*, verser du plomb fondu entre les joints. || *Couler la pierre*, la sceller avec du plâtre ou du ciment.
— Econ. dom. *Couler la lessive*, faire bouillir le linge dans une lessiveuse.
— Equit. *Laisser couler les rênes*, les laisser glisser entre les doigts. || *Galop coulant*, galop souple, régulier et assez rapide.
— Mar. *Couler un maillon de chaîne sur un orin*, le faire glisser le long de cet orin. || *Tirer à couler bas*, tirer aux environs de la flottaison pour couler le navire.
— Métall. *Couler en chute*, effectuer une coulée directe par gravité. || *Couler en pluie*, verser le métal liquide dans une poche intermédiaire percée de nombreux trous, permettant ainsi de régulariser et de répartir le métal fondu dans le moule sous forme de jets fins. || *Couler en sable, couler en coquille*, v. SABLE, COQUILLE. || *Couler à vert*, couler dans un moule en sable vert non séché : *On coule à vert les pièces de forme simple ne nécessitant pas un parfait état de surface; autrement, on préfère couler en sable étuvé.*
— Mus. Exécuter les notes en les liant dans un même coup d'archet, de langue ou de gosier.
— Pétr. Extraire un produit d'une installation de raffinage. (On dit que l'*on coule le gas-oil* ou que *le gas-oil coule*.)
— Technol. Remplir les moules d'une machine à bougies.
— Verr. *Couler une glace*, verser la matière sur une table *ad hoc*.
◆ V. intr. Aller d'un lieu à un autre d'un mouvement continu (en parlant d'un liquide) : *De froids ruisseaux coulent sur un lit de pierres* (Verlaine). || *Particul.* S'épancher, s'échapper hors de : *La sève débordant d'abondance et de force | Coulait en gommes d'or des fentes de l'écorce* (Lamartine). *J'écoute, et la sueur coule à ma tempe blême* (Samain). || Passer facilement (en parlant du temps), s'écouler : *Sa vie a coulé tranquille et monotone* (Heredia). || Laisser échapper un liquide : *Robinet qui coule.* || Se liquéfier : *Une seule chandelle coulant sur une table de marbre précieux* (Stendhal). || Glisser doucement le long d'une chose : *Elle se laissa couler du rebord de la banquette* (Gautier). || *Couler* ou *couler bas*, s'abîmer au fond de l'eau (en parlant d'un navire) : *Tandis que le bateau du père jésuite coule* (Claudel). || *Couler à pic*, se noyer. || Avorter, ne pas venir à terme en parlant d'un fruit : *Si la vigne peut passer fleur et ne point couler, on ne saura plus où mettre le vin cette année* (P.-L. Courier). || *Fig.* Etre naturel, aisé, facile, en parlant du style.
— LOC. DIV. *Couler de source*, venir sans effort; résulter naturellement, d'une façon non douteuse : *Orateur dont les paroles coulent de source. Si je fais ce travail, me payerez-vous? — Cela coule de source.* || *Faire couler de l'encre*, faire beaucoup écrire; et, *par extens.*, faire beaucoup parler. || *Faire couler le sang*, être responsable d'une guerre, d'un massacre. || *Le sang coule*, il y a des morts, des blessés.
— Equit. *Couler sur l'obstacle*, en parlant d'un cheval, faire un saut dont la trajectoire est très tendue et très rase.
— Escr. Exécuter la feinte appelée « coulé ».
— Métall. S'échapper du moule par quelque fente, en parlant d'un métal en fusion.

Phot. Doumic, Lacheroy.

COULEURS DES PEINTRES

jaune clair
jaune moyen
ocre jaune

vermillon
carmin
ocre rouge

cobalt
outremer
bleu de Prusse

vert Véronèse
vert Japon
émeraude

sienne naturelle
sienne brûlée
terre d'ombre

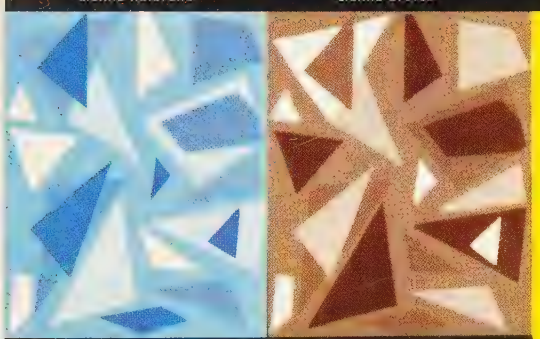

harmonies ton sur ton

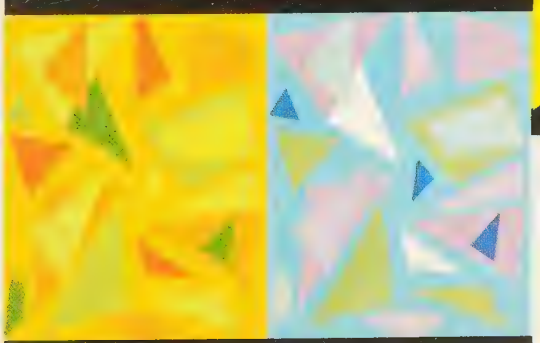

harmonies de nuances

harmonies de contrastes vives

COULEURS DANS LA NATURE

ara Macao

Urania Rapheus de Madagascar

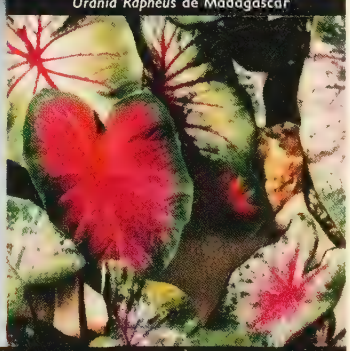

feuilles de caladium

couleurs fondamentales et leur complémentaire

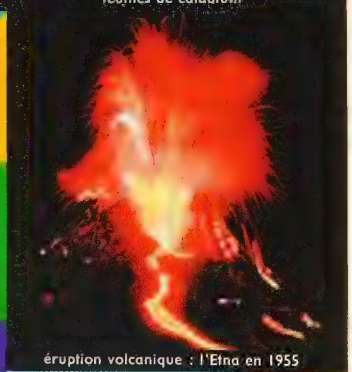

éruption volcanique : l'Etna en 1955

Vision anormale des couleurs. Sur ce disque, l'œil normal distingue les lettres D N; le daltonien ne voit que le D; les sujets atteints d'anomalies des types Seebeck-Nagel et Balfour ne voient que le N.

Grand Cañon du Colorado

Phot. Scaioni, Haroun Tazieff, Larousse, Abbott-Rapho.

COULEURS PAR INTERFÉRENCE

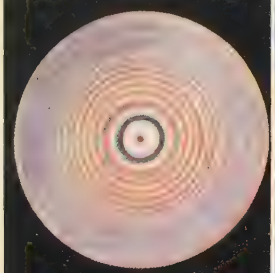

anneaux de Newton

bulle de savon

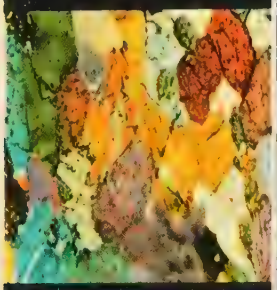

cristaux d'amphibole

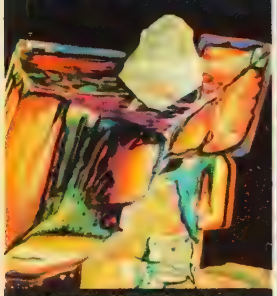

cristaux de chlorate de potassium

CHROMATOGRAPHIE
sur papier à deux dimensions

les taches permettent d'identifier : le fer (bleu), l'uranium (marron), le cuivre (noir), le plomb (jaune), le baryum (violet)

Phot. C. Bille, Doc. I. C. I.

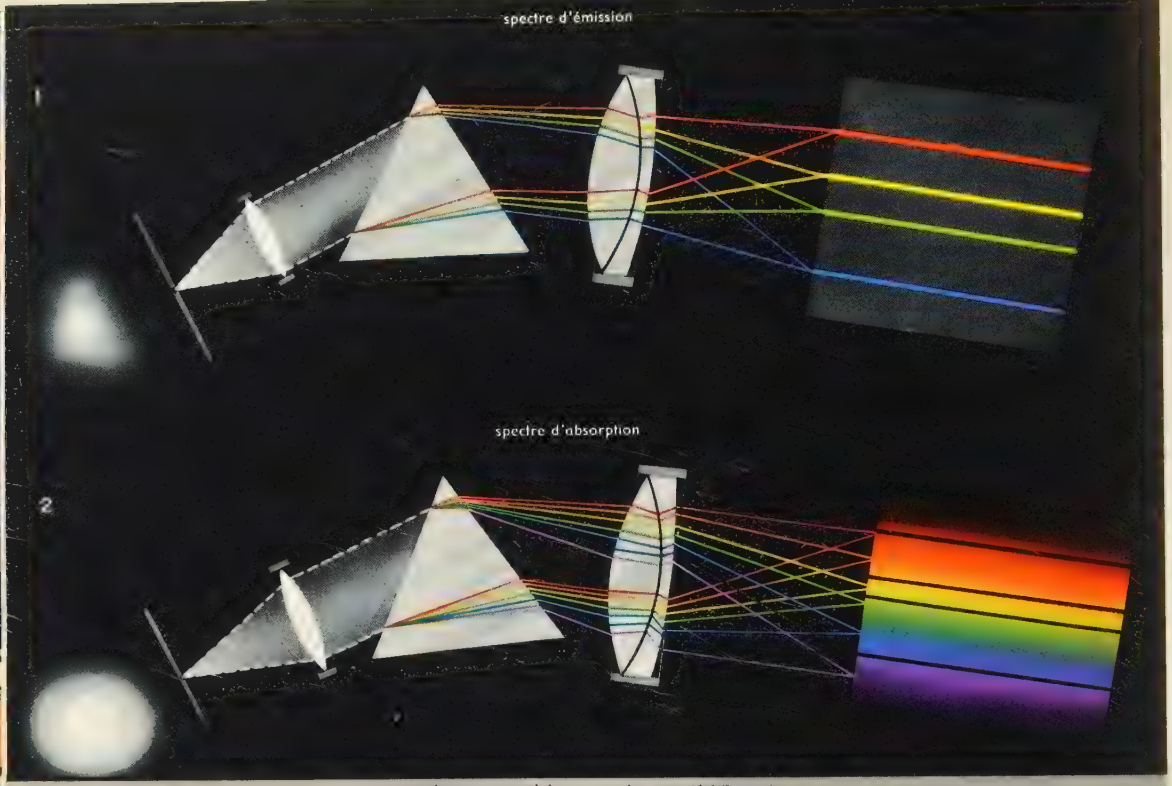

spectrogramme solaire avec raies caractéristiques

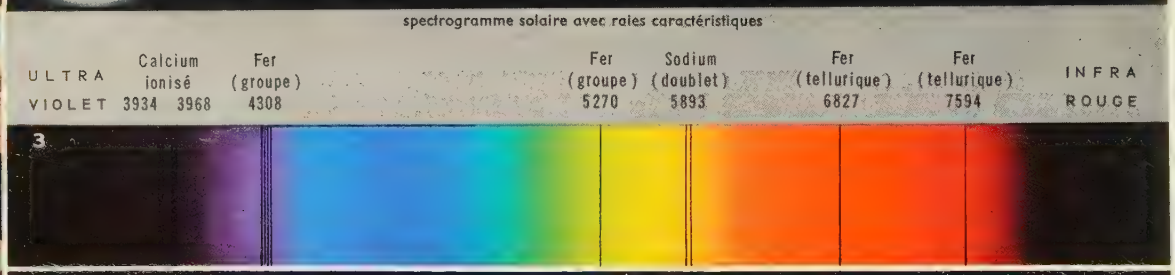

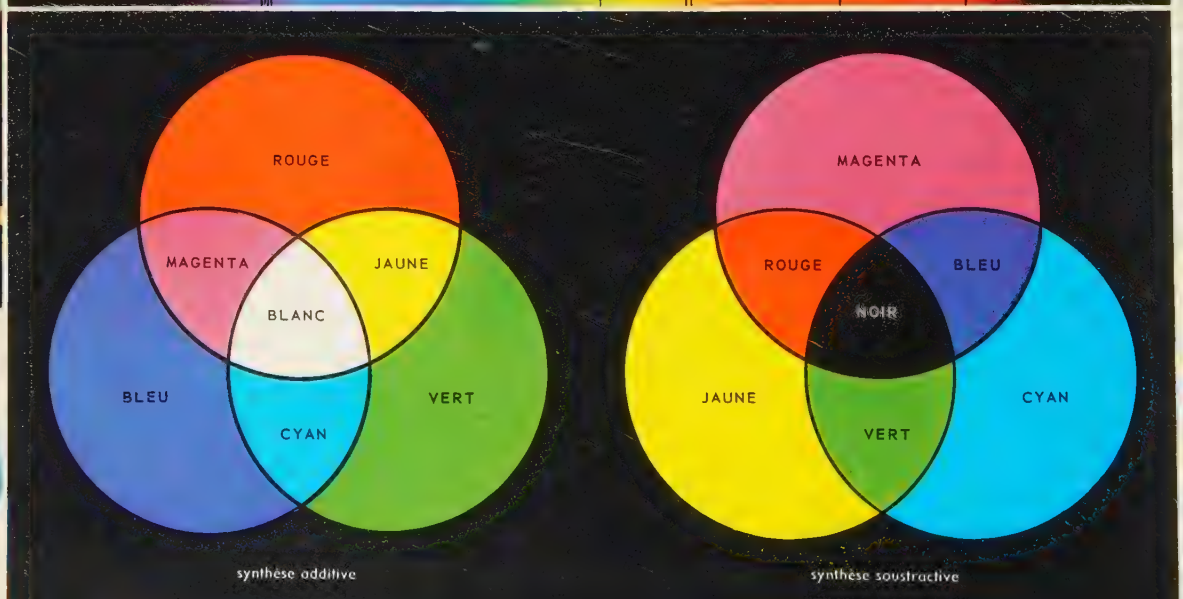

Spectres d'émission. La lumière émise par un corps solide ou liquide porté à l'incandescence, décomposée par un prisme (ou un réseau), donne un spectre coloré continu ; il en est de même pour les gaz sous de très hautes pressions.
Un gaz soumis à une excitation thermique ou électrique fournit un spectre discontinu, formé de raies brillantes, caractéristiques de ce gaz (*fig.* 1).
Spectres d'absorption. Si ce gaz est observé par transparence devant un corps très brillant émettant un spectre continu, on observe ces mêmes raies, mais noires (*fig.* 2). C'est le renversement des raies.
Spectres stellaires. Pour le Soleil ou une étoile, on obtient un spectre coloré continu, provenant de la partie centrale, et, en surimpression sur ce spectre, des raies sombres correspondant à l'absorption par l'atmosphère stellaire, et aussi par la traversée de l'atmosphère terrestre. La figure 3 donne une représentation schématique du spectre solaire, avec quelques-unes de ses raies noires caractéristiques.

— Véner. En parlant des chiens ou de l'animal, emprunter les coulées sans rien dire ou dans le vent.
— SYN. : *verser; filtrer; fondre, mouler; glisser; insinuer, risquer; s'écouler, jaillir, sourdre; circuler, s'échapper, s'épancher, se répandre; s'écouler, s'enfuir, passer; s'abîmer, s'engloutir, sombrer.*

COULETTE n. f. Truble, montée sur un support en forme de raquette.

COULEUR n. f. (lat. *color*). Impression produite sur l'œil par la lumière, suivant sa nature propre ou suivant la manière dont elle est diffusée par les corps : *Il y a des couleurs que notre œil préfère* (Grimm). || *Particul.* Dans le langage courant, s'oppose à « noir » et à « blanc » : *Des Peaux-Rouges criards les avaient pris pour cibles | Les ayant cloués nus aux poteaux de couleurs* (Rimbaud). || Substance colorante : *Si au lieu de faire broyer sur la pierre pendant Dieu sait combien de temps la couleur, on la broyait juste le temps qu'il faut pour la rendre maniable* [...] *on aurait des couleurs plus fraîches* (Van Gogh) ; et, au *fig.*, éclat, brillant comparable à la couleur, particul. en parlant de l'expression et du style : *Il serait trop triste que l'on oubliât les traditions qui jettent encore quelque couleur parmi nos usages modernes* (Nerval). *Ce patois admirable de couleur et de sonorité qui vibre* (A. Daudet). || *Fig.* Caractère propre d'une opinion, d'un parti politique : *Pourquoi ne causerait-il pas avec ce soldat? Il saurait la couleur de ses idées* (Zola).
— LOC. DIV. *Changer de couleur,* devenir pâle : *L'agent a parlé bas à mon père qui a changé de couleur* (Stendhal). || *Haut en couleur,* qui a le visage très coloré, très rouge : *Monsieur du Saintot* [...] *homme haut en couleur, grand et gros* (Balzac) ; et, au *fig.*, coloré, savoureux par sa verdeur, truculent : *Le style de Rabelais est haut en couleur.* || *Homme de couleur,* nom donné aux Noirs et aux mulâtres. || *Prendre couleur,* prendre une teinte foncée (en parlant d'une viande, d'un pain à la cuisson) : *Poulet qui commence à prendre couleur.* || — *Fig. L'affaire prend couleur,* on commence à discerner la tournure qu'elle va prendre. || *On ne connaît pas la couleur de son argent,* il ne paie jamais ses dettes. || *On ne connaît pas la couleur de sa voix, de ses paroles,* il n'ouvre pas la bouche, il est muet, taciturne.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Fig.* Apparence, aspect extérieur des choses : *Une tendance perpétuelle à le traiter en petit garçon,* [...] *à lui donner en toute occasion, vis-à-vis de Javotte, une couleur ridicule* (Nerval). || Prétexte fallacieux (que l'on donne à une action) : *Pour donner une couleur à leur retraite possible, il trouva que l'air de Parme* [...] *ne convenait nullement à sa santé* (Stendhal).
— ***Sous couleur de*** loc. prép. Sous prétexte de.
— ALLUS. LITTÉR. ***Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer,*** on ne saurait discuter de ce qui relève du goût de chacun.
— BX-arts. Distribution des couleurs dans un tableau, coloris : *La couleur de Rubens, de Titien, de Claude Lorrain.* (V. part. *encycl.*)
— Bot. V. part. *encycl.*
— Jeux. Chacun des quatre attributs qui distinguent les cartes, quoiqu'ils ne soient réellement que de deux couleurs : rouge et noir (trèfle, carreau, cœur, pique). || Au trente-et-quarante, la noire. || A la roulette, *jouer la couleur,* parier sur rouge ou noir.
— Littér. et Bx-arts. *Couleur locale,* ensemble des notations destinées à évoquer avec ses caractères originaux la civilisation d'un peuple, d'une époque. (V. part. *encycl.*)
— Métall. *Couleur de revenu,* ensemble de teintes que prend un acier après trempe et revenu, la coloration étant caractéristique de la température du revenu.
— Mil. *Couleur distinctive,* couleur autre que celle d'un uniforme, ornant diverses parties de la tenue pour distinguer l'un de l'autre les corps de la même arme ou les unités d'un même corps : *Le tombeau* des zouaves était à la couleur distinctive de leur régiment.* (Les couleurs distinctives sont ensuite devenues réglementaires pour les fanions des unités.)
— Mœurs et cout. Large ruban porté en écharpe ou en sautoir par la mère et les compagnons du tour de France. (Suivant le métier, sa teinte signifie une ville visitée ou un degré d'initiation acquis ; il est frappé, brodé ou tissé de motifs symboliques. La couleur est l'emblème du devoir. En certaines occasions, les compagnons font la « voûte des couleurs ».)
— Opt. V. part. *encycl.*
— Peint. *Couleurs d'ambiance,* couleurs, généralement obtenues par l'intermédiaire de peintures, que l'on confère aux différentes surfaces d'un local déterminé, pour en améliorer le confort visuel. || *Couleurs fonctionnelles,* couleurs, généralement obtenues par l'intermédiaire de peintures, que l'on confère aux différentes surfaces d'un local professionnel déterminé, pour en améliorer le confort visuel et contribuer ainsi à réduire la fatigue des travailleurs et améliorer le rendement de leur production. || *Couleurs de signalisation* ou *de sécurité,* couleurs, généralement obtenues par l'intermédiaire de peintures, que l'on confère à différentes surfaces, dans les lieux de travail, afin d'attirer l'attention des travailleurs sur certains dangers, de leur indiquer les chemins de circulation et de leur signaler spécialement les dispositifs de sécurité et les postes de secours éventuel. (V. part. *encycl.*)
— Pétr. V. part. *encycl.*
— Phonét. Qualité du timbre d'une voyelle : *La couleur de la voyelle « è » est claire.*
— Photogr. et Ciném. V. PHOTOGRAPHIE.
— Technol. *Couleurs matrices,* couleurs dont les autres dérivent, chez les teinturiers.
— SYN. : *coloration, coloris, teinte, ton; carnation, teint; colorant; brillant, éclat, vivacité.*
◆ Adj. invar. *Couleur de,* ou *couleur,* qui a la couleur de : *Echarpe couleur de feu. Rubans couleur de rose. Tous deux portaient une longue robe couleur ardoise* (Hugo).
◆ N. m. LANGUE CLASS. *Couleur* est masculin dans les locutions : *Je vous trouve les yeux d'un couleur de feu surprenant* (Molière).
— ***Couleurs*** n. f. pl. Marque distinctive de la nationalité, qui consiste dans la coloration des drapeaux, pavillons et enseignes. || Drapeau national lui-même. || *Hisser, rentrer les couleurs,* les hisser au mât le matin, les descendre au coucher du soleil. || *Hisser, montrer ses couleurs,* en parlant d'un bâtiment naviguant jusque-là sans signe distinctif de nationalité, déployer le pavillon national à sa place réglementaire. || *Amener les couleurs,* descendre le pavillon national d'un navire pour indiquer qu'il se rend à son adversaire ou capitule. || *Envoyer les couleurs,* v. part. *encycl.*, Mar. mil. || Teint, coloration du visage : *Vous êtes bien belle en ce moment, ma chère. Vous avez les plus jolies couleurs que j'aie vues jamais* (Balzac). || *Perdre ses couleurs,* pâlir. || *Passer par toutes les couleurs,* pâlir, rougir, etc., sous le coup d'une émotion violente. || — *Fig. En dire de toutes les couleurs sur quelqu'un,* faire à son sujet toutes sortes de commérages peu flatteurs. || *En faire voir de toutes les couleurs à quelqu'un,* lui faire subir toutes sortes d'avanies, de désagréments.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Livrée, vêtement d'une couleur spéciale porté par les officiers, les domestiques d'une maison : *Faire par les couleurs distinguer ses valets* (Boileau). || Marque distinctive choisie par une personne, particulièrement par une dame, et qu'adoptaient ceux qui voulaient lui faire la cour : *J'irai dans les combats vaincre sous vos couleurs* (Delavigne).
— Hérald. Émaux autres que l'or et l'argent : azur (bleu), gueules (rouge), sable (noir), sinople (vert) et pourpre (violacé). [V. pl. HÉRALDIQUE.]
— Turf. Signes distinctifs permettant de reconnaître les écuries. (Les propriétaires revêtent leurs jockeys de casaques et les coiffent de toques qui font l'objet d'une déclaration de couleurs aux sociétés. Lorsque deux chevaux appartenant au même propriétaire courent dans la même course, le jockey du cheval ayant le numéro le plus élevé du programme porte une écharpe.)
— ENCYCL. Bx-arts. Il faut tenir compte, pour l'exploitation de la coloristique, de la faculté de rayonnement particulière aux diverses *couleurs.* Certaines d'entre elles possèdent une puissance d'irradiation qui contamine les tonalités contiguës. Le bleu, plus que toutes les autres, dénature, en interférant avec elles, les couleurs voisines ; à côté d'un rouge, il le violace ; d'un jaune, il le verdit ; d'un blanc, il le teinte. Le bleu, d'ailleurs, est la couleur à laquelle notre œil est le plus sensible. Dans sa gamme, il perçoit une différence d'intensité lumineuse qui va de 1/205 à 1/288, alors qu'il ne distingue une différence de luminance du rouge que de 1/16 à 1/70. Les gradations du rouge sont donc moins perceptibles que celles du bleu. En effet, l'éblouissement par augmentation de la clarté se produit bien plus dans le bleu que dans le rouge. Sans doute, ces propriétés de la couleur sont-elles à l'origine des sensations que nous assimilons à celle d'un mouvement. Les couleurs éveillent en nous une impression de mécanisme ; elles avancent ou reculent. Les tons froids — la gamme des bleus aux violets — avancent ; les tons chauds — la gamme des rouges aux verts — reculent. Pline distinguait le groupe des couleurs « florides » de celui des « austères ». Gœthe les divisait en « positives » et « négatives » ; Fechner, en « actives » et en « réceptives ». Leur mécanisme est si efficient qu'il crée pour l'œil un effet de troisième dimension, et qu'une composition est complètement défigurée par la mutation des plages colorées.
Les tonalités n'ont donc pas une égale puissance de percussion ; leur quantité règle leur efficacité. Pour éveiller une sensation d'équipondération, une surface jaune doit être d'un tiers plus étendue qu'une surface rouge destinée à l'équilibrer. Charles Henry a calculé qu'il faut une quantité de bleu 100 fois égale à l'intensité absolue du minimum perceptible de bleu pour déterminer une sensation égale à 27 fois celle du minimum perceptible de jaune. La dimension du foyer émetteur est donc un élément capital de la saturation. En d'autres termes, une ample surface bleue est plus bleue qu'une petite surface du même bleu. Aussi bien le problème de la perspective aérienne est-il lié à celui de la saturation. Si l'on s'éloigne progressivement d'un objet bariolé, tel qu'une carte d'échantillons colorés, les taches qu'elle comporte se rétrécissent de plus en plus, proposant à l'œil des images de plus en plus menues jusqu'à perdre leur identité, et déborder l'une sur l'autre. Or, il n'est pas possible que d'un échantillonnage tel que celui-ci, nombre d'éléments n'aient leur complémentaire ; ils vont donc s'annuler ; la bigarrure originelle va perdre d'autant plus de diversité qu'elle était plus riche en complémentaires ; et plus les taches colorées sont étroites, plus la perte sera complète et rapide. Il en faut donc conclure, à l'usage des décorateurs, qu'à distance, seules les plages monochromes conservent identité et tonalité. Encore faut-il que le champ émetteur des vibrations soit lisse. Dans le cas contraire, si la lumière frappe une surface grenue — métal, argile, tissu —, les radiations colorées seront en grande partie détournées par de multiples facettes minuscules irrégulièrement disposées; elle ne sera plus renvoyée en une direction privilégiée, mais en tous les sens par ces innombrables réflecteurs, et les rayons réfléchis seront amortis par les petites ombres qui en abaisseront la valeur. La valeur, en effet, est l'écart progressivement déterminé par la quantité de blanc ou de noir mélangée à la teinte pure. Celle-ci est dite « lavée » ou « rompue » par l'action du blanc, « rabattue » par l'action du noir. La valeur est une autre chose que la nuance, qui désigne un mélange de teintes. Mais ces définitions concernent l'emploi des couleurs et non plus leur phénoménologie fondamentale.
Etat momentané de l'énergie, fraction sélective du spectre réfléchie par un corps et perçue par des organismes aussi divers que les yeux humains, la couleur est pourtant définissable, au moins approximativement. L'analyse physique même suppose des conventions verbales, universellement acceptées, tant par les physiciens et les chimistes que par les coloristes et les peintres et teinturiers (ordonnance de Colbert de 1671 et anciens statuts corporatifs). Il est remarquable qu'elles supposent également une trinité des couleurs primaires, le bleu, le rouge et le jaune, dont les combinaisons binaires, ternaires, etc., fournissent l'immense dérivation des tons. Les systèmes destinés à régler leur emploi sont pareillement fondés sur cette trinité. Delacroix s'était fait une sorte de cadran circulaire divisé en trois secteurs de 120°, séparés par l'une des trois couleurs

primaires. Chacune de ces trois portions du cercle se bissectait par un ton binaire, et chacune des subdivisions ainsi formées, par un ton composé. Le maître se donnait ainsi des guides certains pour la détermination des oppositions diamétrales, c'est-à-dire des complémentaires. Le cercle chromatique de Chevreul, construit pour les tapissiers des Gobelins, applique le même principe : chacun des trois secteurs est subdivisé par l'orangé, le pourpre et le vert, puis par les combinaisons ternaires, au nombre de 720. D'autre part, le cercle se divisait en dix zones concentriques dont la teinte était successivement rabattue par dix valeurs de noir : le savant obtenait ainsi 14 400 tonalités. Toutefois, outre que ce chiffre est très limité, certaines couleurs ne trouvent point de place dans le système de Chevreul, qui dut les désigner du nom de *nitens*. Plus récemment, Charles Henry a construit un « rapporteur esthétique » utilisable sur un cercle chromatique formé des passages d'un ton à l'autre. Mais toutes ces méthodes d'emploi s'appliquent aux *matières colorantes*, et n'ont rien de commun avec la phénoménologie des *lumières colorées*.

En effet, les trois couleurs primaires du peintre ne sont pas celles du physicien. Le nerf optique transmet des sensations élémentaires qu'éveillent le rouge, le vert et le violet, principales divisions du spectre. A la vérité, les analyses qui ont conduit à cette conclusion Young, puis Helmholtz, sont contestées par Maxwell, qui remplace le violet par le bleu. Pour Héring, il admet quatre couleurs fondamentales, le rouge, le vert, le jaune et le bleu, rejoignant ainsi l'optique de Léonard de Vinci. Mais comme les chocs colorés sont reçus à la fois par les quatre cônes modulateurs constituant la rétine humaine, il est évident que tantôt un certain territoire de l'organe, tantôt un autre est affecté par l'excitant extérieur, suivant des modalités singulièrement complexes. Le fait même qu'au degré maximal aussi bien qu'au minimal de l'intensité lumineuse l'œil cesse de percevoir d'importantes différences indique assez l'incertitude de ses appréciations. Dans la grande clarté, tout corps éclairé nous paraît très clair ; dans l'ombre, les objets nous paraissent tous aussi foncés que les plus foncés. La saturation se lie, dans notre œil, à la luminance.

Cette énergétique de la couleur agit fortement sur notre sensibilité : elle conditionne même la physiologie des êtres organisés. L'homme éprouve les effets psycho-physiologiques des couleurs : un milieu bleu est sédatif, un milieu rouge est stimulant. Associées à certaines dominances linéales, les couleurs sont inhibitoires ou dynamogéniques. Charles Henry dit, des couleurs, qu'elles éveillent « le sentiment du plaisir ou celui de l'empêchement ». Le langage courant enregistre cette propriété des couleurs, en distinguant les tons « fuyants » des tons « prenants ».

Il n'en serait pas moins excessif de fonder une espèce de doctrine sur ces constatations expérimentales. Gœthe lui-même, s'il associe au violet l'idée de la joie, au rouge celle de la puissance, au bleu sombre celle du calme et de la froideur, sollicite la réalité lorsqu'il attache au vert l'idée d'attraction, au jaune vif celle de ridicule, au jaune clair celle de noblesse. Il en va de même des significations — souvent contradictoires d'ailleurs — prêtées au cours des âges, et selon les lieux, aux différentes couleurs. Le jaune n'était-il pas, au Moyen Age, la couleur des réprouvés, le vert celle des amoureux ? Et le symbolisme des voyelles associées aux couleurs dans le sonnet de Rimbaud n'est qu'invention littéraire. En revanche, une véritable technicité de l'emploi de la couleur s'est élaborée sur le plan thérapeutique et prophylactique. Dès 1913, une assemblée de médecins français recommandait de teinter les murs des salles hospitalières selon leur affectation : « en violet pour les excités, en rouge pour les déprimés, en jaune pour les ralentis » ; elle conseillait aussi de colorer les écoles en vert, les casernes en orangé. L'industrie exploite aujourd'hui les propriétés des couleurs soit afin d'atténuer la fatigue des travailleurs en facilitant leur attention, soit afin de prévenir des accidents en signalant fortement tout danger. Ainsi, chez Ford, les pièces métalliques devant lesquelles fusent des jets de feu sont teintées en orangé, pour que le bleu du gaz brûlant fasse contraste. Certaines conventions coloristiques sont aujourd'hui universellement appliquées à la signalisation : des bandes jaunes annoncent un danger d'ordre mécanique, des bandes orangées un danger thermique ; la croix verte indique le poste de secours ; un fond rouge vif caractérise le matériel d'incendie ; des macarons bleus appellent l'attention. L'industrie a constaté la sensible diminution du nombre des accidents et de notables améliorations du rendement depuis qu'elle a codifié l'emploi des couleurs. L'architecture, à son tour, commence à consulter, pour l'utilisation de la couleur, non plus seulement le goût, mais aussi la psychotechnique. (→ Biblio.)

— Bot. *Couleurs des plantes*. En dehors de la coloration verte, due à la chlorophylle, on remarque que les parties les plus fréquemment colorées chez les plantes sont les organes de reproduction (fleurs et fruits).

Cependant, d'autres organes peuvent offrir des teintes variées : feuilles, tiges (bégonias rex, coleus, hêtre pourpre), ainsi que des organes parasités (certaines galles).

Avant la chute complète des feuilles, la chlorophylle disparaissant, d'autres pigments, jaunes et rouges, apparaissent et donnent à nos forêts les belles teintes automnales. La *coloration des algues* sert de base à leur classification et est en rapport direct avec leur profondeur sous-marine. La *coloration des spores des agaricinées* est un caractère très important. Les spores sont blanches, roses, brunes, noires.

— Littér. L'expression *couleur locale*, qui appartient au vocabulaire de la peinture, n'a pris un sens littéraire qu'à l'époque romantique, lors des polémiques sur le théâtre (dès 1809, chez B. Constant : *Réflexions sur la tragédie de Wallstein*). Si le souci d'exactitude dans la représentation des mœurs du passé s'exprime déjà chez Saint-Evremond ou chez Racine (préface de *Bajazet*), plus tard chez Voltaire pour la mise en scène de ses tragédies, il faut attendre le XIXe s. pour que, sous l'influence de Chateaubriand (*les Martyrs*), des romans de W. Scott et des travaux des historiens (A. Thierry, Michelet), s'impose définitivement le sens moderne des différences entre les civilisations ou les époques de l'histoire. C'est l'une des ambitions du drame romantique de présenter ainsi un tableau véridique du passé, la couleur locale devant être respectée autant dans la psychologie des personnages que dans la peinture des mœurs ou du décor (préface de *Cromwell*). Devenue dès lors l'une des conditions primordiales de la vérité dramatique, la *couleur locale* faisait en même temps, le plus souvent par son pittoresque, le principal attrait du roman historique ou exotique et du poème narratif ou épique (*Poèmes antiques* de Leconte de Lisle, *la Légende des siècles*, de V. Hugo). De nos jours, alors que le débat autour d'une telle notion est depuis longtemps périmé, elle apparaît comme un des éléments essentiels de l'art littéraire, mettant en valeur selon les écrivains tantôt la diversité humaine, tantôt au contraire la permanence, au-delà des apparences, de certains traits communs à toute l'humanité.

— Liturg. cathol. Les diverses couleurs des vêtements liturgiques ont été adoptées, puis codifiées en fonction du symbolisme qu'on y attachait. Ce symbolisme variant suivant les Eglises, il en fut de même des couleurs. La première ébauche d'un canon des couleurs date du IXe s. Innocent III (XIIIe s.) en connaît quatre : blanc, rouge, noir, vert. Aujourd'hui, cinq couleurs sont d'un emploi régulier : *blanc :* fêtes du Seigneur (sauf quelques exceptions), de la Vierge, des anges, des confesseurs, des vierges, des saintes femmes, messes de mariages... ; *rouge :* Pentecôte, Précieux-Sang, Apôtres, martyrs... ; *vert :* office dominical et férial des temps après l'Epiphanie et la Pentecôte ; *violet :* Avent, Carême, Saints-Innocents, nombreuses messes votives ; *noir :* jadis le vendredi saint, offices des morts. Le drap d'or est toléré pour remplacer d'autres couleurs, sauf le noir et le violet ; le drap d'argent peut toujours remplacer le blanc ; le rose peut remplacer le violet les 3e dimanche d'Avent et 4e de Carême. Enfin, le bleu est toléré en Espagne pour les fêtes de la Vierge.

— Mar. mil. La cérémonie des *couleurs* existe dans la marine française depuis le ministère de M. de Sartine, à la fin du XVIIIe s. Quand le navire est au mouillage, elle a lieu chaque matin à 8 h, et le soir à l'heure du coucher du soleil. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'habitude s'est répandue en France, d'abord dans l'armée, puis dans de nombreuses organisations civiles, d'accomplir une cérémonie patriotique semblable en de nombreuses circonstances : rassemblements de jeunesse, écoles, etc.

— Opt. Contrairement à l'opinion de certains philosophes de l'Antiquité, la *couleur* ne constitue pas une propriété spécifique et substantielle des corps. Déjà Epicure reconnut que la coloration des objets varie avec la lumière qui les éclaire ; d'où il suit que les corps n'ont pas de couleur par eux-mêmes. Telle est la conclusion à laquelle se sont rangés Descartes et Boyle ; mais c'est à Newton que l'on doit la théorie dite *chromatique* exposée dans son *Traité d'optique*.

La lumière solaire est complexe ; elle est constituée par une infinité de radiations de *longueurs d'onde* et de *réfrangibilité* différentes comme le montre l'analyse de cette lumière solaire, qui fournit par un prisme le *spectre solaire*. Newton y distinguait sept couleurs : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. En réalité, le passage se fait insensiblement de l'une à l'autre par des radiations intermédiaires.

Or une surface frappée par la totalité de ces radiations peut ou les diffuser purement et simplement, et alors la surface est dite *blanche*, ou bien elle en absorbe quelques-unes et ne renvoie que les autres, d'où une coloration due à la combinaison des radiations diffusées. Les corps *noirs* sont ceux qui absorbent toute la lumière incidente. Un corps rouge doit sa coloration à ce qu'il absorbe et retient toutes les radiations sauf les rouges, ou du moins celles-là en plus forte proportion que celles-ci.

Si l'absorption se faisait, pour toutes, en proportions égales, le corps paraîtrait gris.

Ainsi la couleur n'est que la façon dont la substance réagit sur la lumière, ou, suivant l'expression de Tyndall, elle résulte du *traitement* que subit la lumière. Et comme les diverses sources de lumière fournissent des radiations différentes, la couleur d'un corps varie avec la source lumineuse qui l'éclaire. De là vient la différence de coloration que présentent les objets au jour et à la lumière électrique par exemple. Un bleuet, éclairé par une bougie dans une chambre obscure, ne paraît pas bleu mais d'un blanc pâle. Des personnes éclairées par la lumière jaune du sodium ont une face cadavéreuse.

Pour ce qui est des corps transparents, ils agissent comme des filtres qui ne laissent passer que certaines radiations, d'où dépend la couleur de la lumière transmise.

Couleurs simples, composées, complémentaires. Les couleurs simples sont les radiations du spectre, dont chacune est caractérisée par une fréquence ou par une longueur d'onde déterminée, allant de 0,4 micron pour le violet à 0,8 micron pour le rouge. Elles peuvent traverser un second prisme sans nouvelle décomposition. Associées entre elles, elles fournissent des teintes diverses qui sont dites des *couleurs composées*. Enfin l'on appelle *couleurs complémentaires* celles dont le mélange donne la sensation du blanc. Helmholtz étudiait la teinte obtenue par le mélange de plusieurs couleurs en superposant plusieurs spectres de façon que les radiations différentes se croisent au même endroit. Newton se servait d'un appareil spécial (*cercle chromatique*). Les couleurs simples complémentaires groupées deux à deux sont : violet, jaune verdâtre ; indigo, jaune ; bleu, orange ; bleu verdâtre, rouge.

Contraste des couleurs. Deux couleurs voisines s'influencent mutuellement. Les expériences faites par Chevreul en juxtaposant deux bandes colorées l'ont amené à reconnaître que : 1° la nuance de chacune des couleurs est modifiée par le mélange avec la couleur complémentaire de l'autre ; 2° si les couleurs juxtaposées sont complémentaires, chacune d'elles apparaît plus vive et plus pure ; 3° si l'on juxtapose une couleur à du blanc, ou à du noir, elle semble entourée d'une auréole de sa couleur complémentaire et paraît plus vive ; 4° ces mêmes effets se produisent, quoique moins prononcés, quand les deux couleurs sont placées à une certaine distance.

Ainsi s'explique la teinte des ombres : l'ombre donnée par une bougie (dont la flamme est rouge-orangé) paraît bleue. Ces faits, bien connus des peintres, ont servi de base à la doctrine néo-impressionniste.

Enfin, par *contraste successif* on désigne le phénomène par lequel, lorsque l'œil a fixé un objet coloré assez vivement éclairé, tous les autres objets sont vus, pendant un certain temps, avec leur teinte modifiée par la couleur complémentaire du premier.

Gamme des couleurs. Les couleurs ont, comme les sons, une gamme, c'est-à-dire un ordre de relations, donné par la nature. Cette gamme comprend les sept couleurs du prisme : le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge. Parmi ces sept couleurs, il en est trois qui peuvent être considérées comme génératrices ; ce sont : le jaune, le rouge et le bleu. Dans le langage pictural, chaque couleur s'appelle un *ton*. On nomme *tonalité* l'ensemble des tons, subordonné à leur ton dominant. La gamme est, en peinture, ce qu'elle est en musique, c'est-à-dire l'ensemble des sept tons dans l'ordre et la relation qui leur sont propres, et qui viennent d'être énoncés. Cette gamme peut être variée à l'infini, sinon dans sa composition, du moins dans son degré d'intensité ou dans les combinaisons auxquelles elle peut donner lieu par la juxtaposition des tons. (V. COLORIMÈTRE.) [V. Biblio.]

Couleurs interférentielles. V. INTERFÉRENCE.

— Peint. La *couleur* d'un film de peinture représente très souvent, pour l'utilisateur, une qualité fondamentale, par son rôle esthétique de premier ordre. D'où l'importance, dans une usine de peinture, de la fonction de coloriste, qui a pour mission, non seulement de composer la palette des couleurs types de la firme, mais surtout de contretyper lesdites couleurs et de les reproduire, sur demande, en assurant une régularité des fabrications aussi bonne que possible, mettant en œuvre des matières premières très diverses, dans des proportions qui doivent être définies entre des limites précises. De la finesse de broyage des constituants solides (pigments et matières de charge), des qualités propres aux constituants solides eux-mêmes (pouvoir colorant et pouvoir couvrant par opacité), de la nature et de la couleur des milieux de suspension, dépend la couleur du film sec (ce dernier d'un brillant plus ou moins élevé). Les mesures relatives de couleurs sont effectuées, au laboratoire, à l'aide de colorimètres* de différents modèles. (→ Biblio.)

— Pétr. La *couleur* est une des caractéristiques importantes des produits pétroliers raffinés : c'est elle qui permet de déceler le plus facilement les impuretés. Ainsi les essences spéciales, le white-spirit, les huiles médicinales et certains kérosènes doivent être « water-white », c'est-à-dire de la limpidité de l'eau ; le gas-oil ne doit être que légèrement jaune, les huiles de graissage plus ou moins foncées. En revanche, les divers carburants sont colorés artificiellement pour permettre une identification immédiate. La couleur se mesure à l'aide d'un colorimètre.

COULEUR, EUSE n. (de *couler*). Ouvrier, ouvrière qui effectue un coulage ou une coulée. ‖ Fabricant de bougies.

COULEUVRE n. f. (lat. pop. *colobra ;* de *colubra*). Nom donné généralement à tous les serpents, venimeux ou non, de la famille des colubridés, mais plus particulièrement à ceux qui sont dépourvus de venin ou ne peuvent l'injecter par morsure, c'est-à-dire aux aglyphes et aux opisthoglyphes. (En ce sens, les couleuvres s'opposent aux *vipères,* dont elles se distinguent par les pupilles rondes et la queue progressivement rétrécie à partir de l'orifice cloacal. Tout autre caractère [écaillure, coloration] est trompeur. Les couleuvres sont des animaux utiles en raison de la grande quantité de petits rongeurs qu'elles détruisent.) ‖ — *Fig.* Symbole de la souplesse, de l'habileté, ou de la paresse : *Se glisser comme une couleuvre. Paresseux comme une couleuvre.* ‖ Trait malicieux lancé en cachette : *Ces malices cachées, ce qu'on appelle des couleuvres* (Sainte-Beuve). ‖ *Avaler des couleuvres,* subir des affronts sans protester : *Mademoiselle avale la couleuvre sans que son visage bouge* (J. Deval).

— Constr. Lézarde produite dans une voûte par un vice de construction.

— ENCYCL. Il existe en France une dizaine d'espèces de *couleuvres,* dont nous allons énumérer les principales. La *couleuvre à collier* (*Natrix natrix*), qui se rencontre depuis l'Afrique du Nord jusqu'en Asie centrale et en Scandinavie. On la reconnaît à son collier blanc jaunâtre et à ses écailles fortement carénées. Semi-aquatique, elle se nourrit surtout de poissons et de grenouilles. Sa longueur peut atteindre 1,50 m. C'est un animal inoffensif et qui ne cherche même pas à mordre. La *couleuvre vipérine* (*Natrix viperinus*) manque dans le nord de la France et fréquente, comme la précédente, le bord des rivières et des étangs, où elle cherche sa nourriture. Plus petite que la couleuvre à collier (au plus 70 cm), elle est aussi plus foncée et offre souvent la même coloration brun roussâtre et les mêmes dessins zigzagants que la vipère commune, avec laquelle on risque de la confondre. De là vient son qualificatif de « vipérine ». Une troisième espèce est la *coronelle* ou *couleuvre lisse* (*Coronella Austriaca*) des endroits rocailleux et broussailleux du centre et du midi de la France, où elle s'alimente d'insectes et de lézards. Sa taille ne dépasse guère 70 cm et sa coloration rappelle celle des vipères. Comme ces dernières, elle met au monde ses petits entièrement constitués. Une magnifique couleuvre, assez commune dans le Centre, le Sud-Ouest et le Midi, est la *couleuvre verte et jaune* (*Zamenis viridi-flavus*), qui atteint 2 m. Son nom lui vient des taches et des lignes jaunes qui tranchent sur le vert sombre de sa robe. Sa queue, longue et fine, lui vaut les sobriquets de *fouet* et de *coup-cinglant.* On l'appelle aussi *cent-yards,* en exagérant, bien entendu, sa longueur. Elle vit dans les broussailles ou sur les vieux murs, et passe pour être assez agressive. La *couleuvre d'Esculape* (*Elaphe longissima*) est un splendide serpent bronzé, dont la longueur peut atteindre 2 m. Son mode de vie est le même que celui de la couleuvre verte et jaune. Est-ce la couleuvre que les Anciens dédiaient à Esculape ? En tout cas, elle est fort utile par le nombre de rongeurs qu'elle consomme. Dans le Languedoc et en Provence vit la *couleuvre à échelon* (*Elaphe scalaris*), dont le museau est pointu, et dont les taches noires du dos dessinent une sorte d'échelle. Irascible et méchante, elle se rencontre toujours au soleil, sur les haies et les tas de pierres, où elle poursuit les rongeurs, les oiseaux et les lézards. Sa longueur ne dépasse guère 1,20 m. Une dernière espèce importante, mais opisthoglyphe, tandis que les précédentes sont aglyphes, est la *couleuvre de Montpellier* (*Cœlopeltis Monspessulanus*), des régions arides du pourtour méditerranéen. Sa grande taille (jusqu'à 2,50 m) et son agressivité la rendent assez dangereuse, bien que, vu la position reculée de ses crochets à venin, elle ne puisse les utiliser pour mordre.

— Hérald. La *couleuvre* héraldique est un serpent généralement représenté *tortillé* ou *ondoyant.* On la nomme *bisse* quand son corps forme plusieurs nœuds, et *guivre* quand elle avale une proie issante de sa gueule. (On la trouve dans les armes de Colbert, à cause de la ressemblance du mot latin *coluber,* couleuvre, avec le nom du ministre.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 174.]

COULEUVRE, comm. de l'Allier (arrond. de Moulins), dans le Bourbonnais ; 1 196 hab. (313 aggl.). Eglise romane. Fabrique de porcelaine.

COULEUVREAU n. m. Petit d'une couleuvre.

COULEUVRINE ou **COULEVRINE** n. f. (de *couleuvre,* parce que ces armes étaient longues et fines). Arme à feu individuelle maniée par les couleuvriniers. ‖ Bouche à feu en usage du XVe au XVIIe s.

— ENCYCL. La *couleuvrine* est surtout une pièce de siège ou de place, de fort calibre et de grande dimension. Au XVe s., les couleuvrines étaient encore légères et montées sur affûts de bois. Puis, pendant les deux siècles suivants, la fabrication de cette bouche à feu varia beaucoup dans sa forme et ses dimensions. La couleuvrine d'Ehrenbreitstein, conservée au musée de l'Armée à Paris, lançait un projectile de 70 kg. Celle du château Saint-Ange, dite « de Saint-Pierre », annonce maintenant l'élection des papes. Certaines couleuvrines de bronze artistement ciselées étaient de véritables objets d'art, telle la

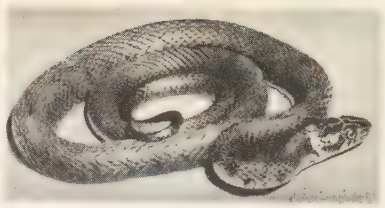

couleuvre à collier

couleuvrine wurtembergeoise qui fait partie du parc d'artillerie historique des Invalides. La couleuvrine disparut au XVIIIe s.

COULEUVRINIER ou **COULEVRINIER** n. m. Homme de guerre, à pied ou à cheval, armé d'une couleuvrine à main.

— ENCYCL. Les couleuvriniers à pied furent créés par le duc de Bourgogne ; les couleuvriniers à cheval furent organisés par Charles VII. Pour tirer, ils appuyaient leur couleuvrine sur une fourchette plantée en terre ou fixée sur leur selle.

COULIBIAC n. m. V. KOULIBIAC.

COULICOU n. m. (de *coucou*). Petit coucou gris varié de blanc. (Les coulicous [*coccyzus*], aux mœurs non parasites, sont communs en Amérique du Nord.)

COULIN n. m. Un des noms usuels du pigeon ramier.

COULIS adj. Ne s'emploie que dans la locution *vent coulis,* vent qui se glisse par des fentes ou des clôtures mal jointes : *Un vent coulis te donne la chair de poule* (A. Maurois) ; et, *substantiv. : La fenêtre mansardée joignait mal et laissait passer des coulis d'air froid* (M. Aymé).

◆ N. m. Art culin. Jus d'une substance que l'on a fait cuire lentement et qui est ensuite passé au tamis ou à travers un linge : *Coulis d'écrevisses.*

— Matér. Mortier obtenu par mise en suspension dans l'eau de divers matériaux (argile, ciment, etc.), et assez fluide pour couler librement dans les joints ainsi que dans les cavités d'un ouvrage de maçonnerie, afin de le rendre homogène : *Les coulis de ciment, pénétrant facilement dans les espaces étroits, sont employés en injection pour obturer les joints ou pour sceller des pièces rapprochées.*

COULISSANT, E adj. Qui coulisse.

— Pêch. *Bouchon coulissant,* V. FLOTTEUR. ‖ *Montage coulissant,* montage d'une ligne réalisé de telle façon que le fil puisse glisser dans un orifice ménagé à travers le plomb. ‖ *Plomb coulissant,* plomb percé destiné à équiper une ligne coulissante.

COULISSE n. f. (de *couler*). Rainure dans laquelle on fait glisser une pièce mobile : *Les coulisses d'un tiroir.* ‖ Objet mobile qui glisse dans une coulisse : volet, cloison. (Ce terme a désigné jusqu'au XVIIIe s. les tiroirs eux-mêmes, encore appelés LAYETTES COULISSÉES.) ‖ *Fam. Yeux en coulisse, regards en coulisse,* regards obliques, pour voir en cachette ; coup d'œil d'intelligence lancé à la dérobée ; regard tendre : *Elle répondait à chacun, faisant les yeux en coulisse, le poing sur la hanche* (Mérimée).

— Anat. Rainure très lisse, tapissée d'une membrane synoviale, et servant au glissement des tendons. ‖ *Coulisses bicipitales interne et externe,* chacune des deux gouttières, situées de part et d'autre du tendon du biceps au niveau du coude.

— Banq. et Bours. Marché non officiel où — avant l'institution, en 1942, des courtiers en valeurs mobilières — opéraient des intermédiaires de bourse qui, sous le nom de « banquiers en valeurs près la Bourse de Paris », négociaient, pour le compte de leurs clients, les valeurs auxquelles ne s'étendaient pas le privilège des agents* de change parce

couleuvrinier

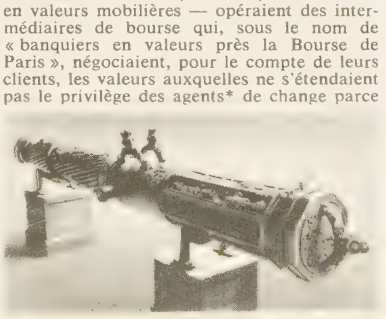

couleuvrine wurtembergeoise, XVIe s.

que non inscrites à la cote officielle du parquet*. (On dit aussi MARCHÉ EN BANQUE. Le terme de coulisse vient du fait qu'au début du XIXe s., à la bourse du Palais-Royal, les courtiers marrons se tenaient le long de la barrière mobile, ou *coulisse,* qui longeait le passage par où les agents de change — détenant seuls à l'époque le privilège de procéder aux négociations de valeurs mobilières — se rendaient à leur parquet.)

— Confect. Rempli d'un vêtement dans lequel on fait glisser un cordon pour serrer ou desserrer. ‖ Cordon plat, en coton, qu'on utilise en lingerie et en layette.

— Constr. Conduit carré en bois qui, partant du point le plus élevé d'une construction, va porter les déblais jusqu'en bas. ‖ Commande directe d'un pêne dormant à l'aide d'un bouton. ‖ Coche faite dans un pêne dormant pour le maintenir parallèle aux empênages. ‖ *Coulisse de vasistas,* réglette munie d'une entaille longitudinale limitant l'ouverture d'un vasistas.

— For. Instrument intercalé dans les tiges de forage et permettant de leur imprimer des chocs violents en cas de coincement.

— Géol. Dans une région plissée, dispositif réalisé là où un pli s'ennoyant est relayé par son voisin, et ainsi de suite plusieurs fois.

— Mar. Canal en forts bordages, où glisse la savate sur laquelle repose la quille du navire, quand celui-ci est lancé sur savate*, et non sur berceau*. (V. LANCEMENT.)

— Mécan. Organe des locomotives imaginé par Stephenson pour faire varier la détente et changer la direction de la marche, employé aussi dans les machines marines : *Coulisses de Stephenson, d'Allan, de Gooch, de Walschaert, de Marshal,* etc. (Le coulisseau qui conduit le mécanisme de distribution peut être déplacé dans la coulisse, par le mécanicien, au moyen de la barre de relevage, et de sa position dépend le sens de marche.)

— Mod. Petit laiton plus fin que la canelette, utilisé pour laitonner les garnitures de chapeau.

— Mus. Segment de perce cylindrique coulissant à volonté sur la partie fixe des tubes parallèles du trombone et qui permet ainsi, par l'allongement ou le raccourcissement de la colonne d'air en vibration, de modifier la hauteur des sons.

— Technol. Petite porte pratiquée dans la grande porte d'un poêle.

— Trav. publ. Rainure recevant une trappe d'écluse.

— ***Coulisses*** n. f. pl. Parties d'un théâtre situées sur les côtés et en arrière de la scène, entre le décor et les murs de la cage de scène. (Dans la décoration théâtrale traditionnelle, à l'italienne, on nommait *châssis de coulisse* les panneaux de décors latéraux qui coulissaient dans les costières : d'où, *par extens.,* le nom de *coulisses* donné aux deux côtés de la scène.) ‖ *Par extens.* Théâtre considéré dans les relations des acteurs entre eux et avec les auteurs : *Le jargon des coulisses.* ‖ — *Fig.* Ce qui se passe dans l'isolement, loin du public et à son insu ; côté secret, dessous des cartes : *Les coulisses de la politique.* ‖ Au sing. *Se tenir dans la coulisse,* manœuvrer caché, sans se laisser voir.

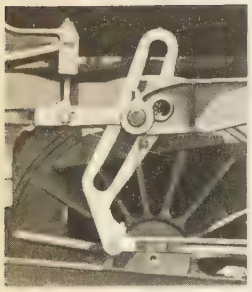

coulisse (mécan.)

Charles de COULOMB

COULISSÉ, E adj. Hérald. Se dit des châteaux ou des tours munis d'une herse appelée aussi *coulisse* par certains auteurs.

COULISSEAU n. m. Constr. Bande de zinc utilisée pour réunir les bandes de recouvrement dans les couvertures en zinc.

— Mar. Petite ferrure en forme de T amarrée de proche en proche à la ralingue d'envergure d'une voile de yacht, et glissant dans le chemin de fer du mât ou de la bôme.

— Mécan. Petite pièce mobile dans une coulisse, sur laquelle s'articule une bielle.

— Mobil. Traverse intérieure d'un meuble sur laquelle glisse le tiroir.

— Sell.-garn. Caoutchouc en forme d'U, garni de drap ou de peluche, pour guider les glaces de portière dans leur mouvement ascendant et descendant.

— ***Coulisseaux*** n. m. pl. Double coulisse sur laquelle repose un lit à roulettes. (On dit aussi CHEMIN DE FER.)

balance de Coulomb

COULISSEMENT n. m. Glissement en coulisse : *Le coulissement d'une porte de placard, des anneaux sur une tringle.*

COULISSER v. tr. Garnir de coulisses : *Coulisser un tiroir. Coulisser les côtés d'une scène.*

— Cout. Coudre en faisant des points devant très vivement et sans tirer l'aiguille : *Coulisser des fronces.*

— Technol. Froncer les pétales d'une fleur artificielle à l'aide d'une pince à gaufrer.

◆ V. intr. Glisser sur coulisse : *Porte qui coulisse. Laisse filer la corde! Veux-tu la laisser coulisser!* (R. Frison-Roche).

COULISSER n. m. Action de faire des points devant très vivement et sans tirer l'aiguille.

COULISSIER n. m. Banq. et bours. Intermédiaire de bourse qui négociait les valeurs non inscrites à la cote officielle du parquet sous le nom de « banquier en valeurs près la Bourse de Paris ». (Les coulissiers ont reçu, en 1942, un statut et la dénomination de « courtiers* en valeurs mobilières ».)

COULLONS, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), en Sologne; 2 158 hab. (868 aggl.). Fabrique de carton.

COULMIERS, comm. du Loiret (arrond. d'Orléans), en Beauce ; 326 hab. (167 aggl.). Eglise en partie du XIe s.

— Hist. Le 9 novembre 1870, la Ire armée de la Loire, commandée par d'Aurelle de Paladines, battit près de Coulmiers les Bavarois de von der Thann, qui furent contraints d'évacuer Orléans. (V. LOIRE [*armées de la*].)

COULOGNE, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne-sur-Mer), en Flandre, au S.-E. de Calais ; 3 898 hab. (3 687 aggl.) [*Coulonnois*].

COULOIR n. m. (de *couler*). Passage étroit, servant de dégagement pour passer d'une pièce dans une autre. ‖ *Par extens.* Passage plus ou moins étroit en général : *Le couloir rhodanien.* ‖ *Particul.* Au pl., lieux où se transmettent officieusement des informations, où s'opèrent des tractations secrètes, etc. : *Bruits de couloirs. Nouvelle recueillie dans les couloirs de l'Assemblée.*

— Aéron. *Couloir aérien,* itinéraire géographiquement défini, et doté de *balises** radioélectriques, que doivent suivre obligatoirement les aéronefs de transport, dans certaines conditions. (V. CIRCULATION *aérienne.*)

— Alp. Ravin plus ou moins large, plus ou moins profond, plus ou moins raide, qui entaille les versants des montagnes. (V. part. *encycl.*)

— Econ. rur. V. part. *encycl.*

— Géogr. *Couloir d'avalanches,* chemin emprunté régulièrement par des avalanches et constitué par un vallonnement du versant.

— Liturg. anc. V. COULOIRE.

— Min. Rigole ou glissière, en tôle ou en bois, disposée suivant une pente assez forte pour assurer le glissement du charbon ou du minerai. (V. part. *encycl.*) ‖ *Couloir oscillant,* couloir suspendu à des chaînes ou roulant sur des galets ou des billes de gros diamètres, agité d'un mouvement de va-et-vient dissymétrique réalisant le transport du matériau sur une faible pente, et même horizontalement.

— Sports. Chacune des zones d'une piste d'athlétisme dans laquelle chaque concurrent doit se tenir pendant une course. (La piste d'athlétisme comporte en général six couloirs, délimités par des raies tracées à la chaux. Seules les épreuves de courte distance — jusqu'à 400 m — sont disputées en couloir. Le concurrent qui empiète sur le couloir voisin peut être disqualifié.)

— Théâtr. Passage qui entoure les loges, l'orchestre, le parterre.

— ENCYCL. Alp. Les *couloirs* constituent des voies naturelles d'ascension, mais, du fait de leur concavité, ils collectent les chutes de pierres ou de glace et présentent des dangers importants. Une précaution élémentaire est de parcourir les couloirs dangereux avant les heures chaudes de la journée.

— Econ. rur. Toutes les étables doivent être munies d'un *couloir de service* et d'un *couloir d'alimentation.* Les premiers doivent avoir 1,50 m de large si les fumiers sont évacués à la brouette, 2,20 m si l'on utilise le tombereau. Pour les seconds, les dimensions normales sont de 1 m si les aliments sont apportés à la fourche, à la brouette ou par un monorail, ils atteignent 2 m si les aliments sont apportés par tombereau. (V. ÉTABLE.)

— Min. Dans une taille chassante en couche d'assez forte pente, un *couloir fixe,* disposé le long du front, amène le charbon dans la galerie de base de taille. Lorsque la pente est inférieure à 20 ou 25°, le matériau ne glisse plus dans le couloir ; on peut améliorer le glissement par l'emploi de couloirs en tôle galvanisée ou émaillée ; mais en dessous de la pente limite, il faut utiliser un couloir oscillant.

Une *ligne de couloir oscillant* est constituée d'éléments en tôle pliée, assemblés par écrous et boulons ou par attaches rapides, suspendus par des chaînes au boisage, ou roulant sur des châssis à galets ou à billes posés sur le mur. La ligne, qui peut atteindre une longueur d'une centaine de mètres, est actionnée par un moteur à air comprimé ou par une tête motrice électrique, qui lui imprime un mouvement dissymétrique de va-et-vient d'une amplitude de quelques décimètres, à une cadence de l'ordre de la seconde. La période de remontée du couloir parallèlement au mur se fait avec une accélération assez forte pour que le matériau ne soit pas entraîné et que le couloir glisse sous lui ; la descente se fait avec une accélération moins forte qui ne supprime pas l'adhérence du matériau sur le couloir. Avec un moteur à simple effet, la période de descente du couloir se fait par la simple action de la composante de la pesanteur suivant la pente. Si la pente est faible ou nulle, et pour augmenter le débit, on utilise un moteur à double effet qui accélère le mouvement de descente.

Les couloirs oscillants sont des appareils de transport robustes, d'un débit de l'ordre de 100 t par heure, utilisés dans des tailles de moyenne importance.

COULOIRE n. f. Récipient percé de trous pouvant servir d'égouttoir (à fromage blanc), ou de passoire pour liqueur, lait, etc. (Dialect.)

— Liturg. anc. Passoire liturgique, généralement en forme de cuiller, utilisée depuis le Ve s. jusqu'à une époque assez récente (XVIIIe s. à Saint-Denis) et qui servait à filtrer le vin de messe. (On la faisait en métal généralement précieux, et aussi en bois dur.)

COULOM (Jean-Baptiste), peintre français (Jurançon - † Le Mans v. 1735). Le musée du Mans conserve de lui 27 compositions illustrant *le Roman comique* de Scarron, qui décoraient le château de La Vernie ; Coulom s'y est inspiré de l'art de Callot.

COULOMB (Charles DE), physicien français (Angoulême 1736 - Paris 1806). Elève de l'Ecole de Mézières, il entre d'abord dans l'armée, devient ingénieur du corps du génie et demande à être envoyé à la Martinique, où il construit le fort Bourbon. Rentré en France en 1772, il abandonne l'armée et consacre dès lors la plus grande part de son activité à la recherche scientifique. Sa première publication, qui date de 1777, est intitulée : *Recherches sur la meilleure manière de fabriquer les aiguilles aimantées ;* elle lui vaut un prix de l'Académie des sciences et contient en germe ses travaux ultérieurs ; il y signale l'existence du champ démagnétisant. Il se consacre ensuite à l'étude du frottement, et publie sur ce sujet : *Théorie des machines simples* (1779). Puis ce sont ses études de la torsion (1784) et, dans les années qui suivent, la rédaction de sept mémoires, où il établit les bases expérimentales et théoriques du magnétisme et de l'électrostatique. Il découvre la loi de l'inverse carré, développe la théorie de l'électrisation superficielle des conducteurs, qu'il vérifie à l'aide de son plan d'épreuve. Il énonce en 1786 l'effet d'écran électrique produit par les conducteurs creux. En 1789, il introduit, en étudiant l'action du champ terrestre sur l'aiguille aimantée, la notion de moment magnétique ; il attribue des moments aux molécules matérielles et crée la théorie de la polarisation. Membre de l'Académie des sciences dès 1781, il fait partie de l'Institut à sa création (1795).

Coulomb (LOI DE), loi indiquant les actions mutuelles, attractives ou répulsives, de deux corpuscules électrisés dont les valeurs sont inversement proportionnelles aux carrés des distances.

Coulomb (MODULE DE), syn. de MODULE DE RIGIDITÉ. (V. ÉLASTICITÉ.)

COULOMB n. m. (de *Coulomb,* n. pr.). Unité de quantité d'électricité (symbole : C) équivalant à la quantité d'électricité transportée en 1 seconde par un courant de 1 ampère. (La loi du 2 avril 1919 donnait une définition électrochimique du *coulomb inter-*

Phot. Larousse, Boyer.

national : quantité d'électricité qui, traversant un électrolyseur à nitrate d'argent, dépose à la cathode 1,118 00 mg d'argent. Le coulomb actuel correspond à un dépôt de 1,118 25 mg d'argent. L'*ampère-heure*, unité industrielle, vaut 3 600 coulombs.)

COULOMBMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer les quantités d'électricité qui passent par une canalisation électrique. (On utilise de préférence l'AMPÈREHEUREMÈTRE OU COMPTEUR DE QUANTITÉ.)

COULOMMES, comm. de Seine-et-Marne, arrond. de Meaux, au S. de Meaux ; 191 hab. Exploitation de pétrole.

COULOMMIERS, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), dans la Brie, sur le Grand Morin ; 10 538 hab. (9 302 aggl.) [*Coulmériens*]. Cette place forte médiévale, ancienne forteresse des comtes de Champagne, souvent disputée, fut érigée en duché-pairie pour les Longueville en 1656. C'est aujourd'hui un des grands marchés de la Brie. Eglise Saint-Denis, du XIIIe au XVIe s., désaffectée. Importante imprimerie. Orfèvrerie. Raffinerie de sucre ; fabrique de confitures. Couverts de table. Pépinières. Coulommiers a donné son nom à un fromage réputé. Patrie de N. J. de Beaurepaire, de A. A. Barbier et du peintre Valentin de Boullongne. — Aux environs, restes d'une ancienne commanderie (XVe s.).

COULOMMIERS n. m. Fromage à pâte molle fermentée et à croûte fleurie. ‖ Fromage épais, légèrement salé, que l'on vend sous le nom de « double-crème ».

— ENCYCL. Le *coulommiers*, appelé parfois *petit brie*, est un fromage préparé exclusivement avec du lait de vache. Il est de forme circulaire, d'un diamètre de 12 à 14 cm, fabriqué dans l'est du Bassin parisien, principalement dans les départements de la Marne, de Seine-et-Marne, de la Meuse et de l'Aube. Sa technique de fabrication est très voisine de celle du camembert.

COULON n. m. (lat. *columbus*, pigeon). Nom usuel, dans les départements du nord de la France, du pigeon domestique. ‖ *Coulon de mer*, nom sous lequel les pêcheurs du Pas-de-Calais désignent les mouettes.

COULON, comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), sur la Sèvre Niortaise, au bord du marais Poitevin ; 1 408 hab. (721 aggl.). Centre d'excursions. Poterie.

COULON (le), riv. des Préalpes du Sud, affl. de la Durance (r. dr.) ; 194 km. Elle descend de la montagne de Lure, passe à Apt et conflue un peu en aval de Cavaillon.

COULON, famille de danseurs français de la fin du XVIIIe s. et du début du XIXe s. — ANNE JACQUELINE, entrée à l'Opéra en 1778, se fit remarquer par son talent comique à côté de Dauberval, Gardel et Vestris. Elle brilla à Londres, au King's Theatre, en 1788, avec son frère Jean-François et quitta la scène en 1802. — JEAN-FRANÇOIS entra à l'Opéra en 1807. De 1808 à 1830, il enseigna à son école, devenue vite célèbre dans l'Europe entière. — ANTOINE, né à Paris en 1796, fut aussi célèbre que son père, Jean-François. Danseur de demi-caractère, il brillait pour la grâce, la légèreté, l'aplomb et le sens de la pantomime. Il débuta à l'Opéra dans le divertissement d'*Anacréon* de Cherubini ; il eut le premier rôle dans *Paul et Virginie* de Gardel et dans *Témir et Azor* de Deshayes. Favori du public à l'Opéra, il travailla à Londres, au Covent Garden et au Her Majesty's Theatre. On ouvrit une école à son intention, et il y fut longtemps directeur de la danse.

COULON DE THÉVENOT, inventeur de la tachygraphie française. (V. THÉVENOT.)

COULONDRE (Robert), diplomate français (Nîmes 1885 - Paris 1959). Il fut ambassadeur de France à Moscou (1936-1938), à Berlin (1938-1939) et à Berne (1940). Après la Libération, il devint président de la Commission des réparations et publia *De Staline à Hitler* (1950), livre dans lequel il relate ses deux ambassades de 1936 à 1939.

COULONGES-SUR-L'AUTIZE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Niort), aux confins de la plaine de Niort et de la gâtine de Parthenay ; 1 929 hab. (1 345 aggl.) [*Coulongeois*]. Restes d'un château du XVIe s.

COULONNEUX n. m. (de *coulon*, pigeon). Eleveur de pigeons voyageurs : *Le père Julien Browaeys, coulonneux, parla de sa passion, maudit ceux qui osaient fusiller un pigeon voyageur* (P. Hamp).

COULOTTE n. f. Constr. Espèce d'auge formée par deux planches clouées l'une sur l'autre, à angle droit, dont les maçons font usage pour amener le mortier au fond d'une fouille. ‖ Caisse carrée employée pour couler du béton sous l'eau.

COULOUNIEIX-CHAMIERS, comm. de la Dordogne (arrond. de Périgueux), au S. de Périgueux ; 5 816 hab. (4 960 aggl.). Distillerie de goudron. Jouets en matière plastique.

COULPE n. f. (lat. *culpa*). Faute, péché, erreur : *Tu as tout de même ta part de coulpe* (J.-H. Rosny). ‖ Dans plusieurs ordres religieux, aveu public des manquements commis contre la règle de l'ordre : *Après la récitation du psaume, c'est pour ceux qui ne se sont pas rendus à leur place, la coulpe* (Huysmans). ‖ *Dire sa coulpe*, confesser son péché. ‖ *Battre sa coulpe*, se frapper la poitrine en disant *mea culpa ;* et, au *fig.*, témoigner son repentir.

COULURE n. f. Mouvement d'un liquide qui s'écoule. ‖ Masse, liquide qui s'écoule : *Les coulures de boue se figèrent peu à peu* (J. Romains). ‖ Trace laissée sur une surface par un corps liquide ou visqueux qui a coulé : *Des coulures de peinture.*

— Arboric. Chute des fleurs ou des jeunes fruits, par suite de causes accidentelles ayant entravé la fécondation. (Les principales causes de coulures sont l'autostérilité, l'interstérilité, les conditions atmosphériques défavorables au moment de la floraison [fortes averses], l'insuffisance de réserves nutritives, l'action des parasites, etc.)

— Céram. Amas de glaçure, de couverte, dans les cavités et parties déclives des poteries.

— Métall. Partie du métal qui s'échappe à travers les joints du moule, au moment de la fonte.

— Pêch. Corde d'une seine, garnie de plomb et destinée à maintenir l'engin dans une position verticale.

COULVIER-GRAVIER (Remi Armand), astronome et météorologiste français (Reims 1803 - Paris 1868). Il observa surtout les étoiles filantes et obtint à cet effet l'autorisation d'installer son observatoire au palais du Luxembourg.

COUMALINE n. f. Chim. Lactone diéthylénique, de formule $C_5H_4O_2$, obtenue par décomposition de l'acide coumalique. (Syn. α - PYRONE.)

COUMALIQUE adj. Se dit d'un acide coumaline-carboxylique, de formule $C_6H_4O_4$, que l'on obtient en chauffant l'acide malique avec de l'acide sulfurique. (Syn α-PYRONE 5-CARBOXYLIQUE.)

COUMANIE, nom donné à une région de Hongrie où 40 000 familles coumanes se réfugièrent en 1238, fuyant la conquête mongole. Cette région fut divisée en deux districts, la *Grande-Coumanie* (Nagy Kun), à l'E. de la moyenne Tisza, et la *Petite Coumanie* (Kis Kun), entre Tisza et Danube, qui conservèrent leur autonomie jusqu'à la fin du XVIIIe s., époque à laquelle l'usage de la langue coumane avait disparu.

COUMANS ou **COMANS** (gr. *Komanoi*), peuple turc qui occupa les plaines de la Russie méridionale du XIe au XIIIe s., appelé *Kiptchaks*, *Kipçaks* ou *Qiptchaqs* par la plupart des auteurs turcs et arabes et *Polovtsy* par les Russes.

Les Coumans semblent avoir d'abord appartenu au groupe des Turcs Kimaks qui nomadisaient dans le bassin moyen de l'Ob' ou de l'Irtych, et s'en être détachés avant le milieu du XIe s., refoulant dans leur marche vers l'Ouest une autre tribu turque, celle des Oghouz. La victoire des Oghouz sur les Petchenègues, puis l'écrasement des Oghouz par les Byzantins et les Bulgares en 1065 laissèrent les Coumans seuls maîtres des steppes s'étendant du fleuve Oural à l'embouchure du Danube. Ils s'allièrent aux Byzantins pour porter aux Petchenègues le coup de grâce en 1091. Au début du XIIe s., ils s'enrichirent d'apports mongols, vite assimilés.

Demeurés nomades, guerriers farouches, les Coumans furent en guerre presque constante avec les Russes de Kiev, dont ils interceptaient le commerce par le Dniepr. Leurs expéditions contre les Slaves, parfois repoussées (début du XIIe s.), le plus souvent victorieuses (1067, 1096), contribuèrent à la décadence de Kiev, que la désunion des princes russes aggrava, et ils mirent à sac la capitale ennemie en 1203. A cette date, pourtant, l'influence russe commençait à les pénétrer, et des mariages avec les familles princières russes semblaient préparer la voie à la christianisation.

Cette évolution fut brusquement arrêtée par les invasions mongoles. Malgré l'alliance russe à laquelle ils ont recouru, les Coumans furent vaincus par les Mongols de Gengis khān à la bataille de la Kalka en 1222. En 1237, sous le khān Batū, les Mongols envahirent à nouveau le pays et, victorieux, obligèrent la plupart des Coumans survivants à se soumettre ; 40 000 familles s'enfuirent et se réfugièrent en Hongrie, dans la région appelée depuis Coumanie*, y adoptant bientôt le christianisme. Cependant, le territoire pris par les Mongols aux Coumans continua de s'appeler du nom turc de ses précédents occupants, « khanat de Qiptchaq », terme employé concurremment avec celui de « Horde d'or ».

COUMARANNE n. m. Produit d'hydrogénation de la coumarone, bouillant à 189 °C. (Syn. DIHYDROCOUMARONE.)

COUMARINE n. f. Lactone de l'acide coumarinique, rencontrée dans la fève tonka, l'aspérule, etc., et utilisée en parfumerie.

— ENCYCL. Chim. La *coumarine*, de formule $C_9H_6O_2$, peut être retirée de la fève tonka, mais s'obtient synthétiquement en faisant agir l'aldéhyde salicylique sur l'acétate de sodium et l'anhydride acétique. Elle forme des cristaux peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, fondant à 67 °C. Elle bout à 299 °C ; son odeur agréable la fait employer en parfumerie. Hydratée par la potasse alcoolique, elle donne l'acide *coumarique*.

— Pharm. Les dérivés de la *coumarine*, en particulier l'éthyldicoumarol, sont administrés *per os*, comme anticoagulants du sang, au cours des thromboses. Ils diminuent en effet la coagulabilité du sang en abaissant le taux de prothrombine. (V. ANTICOAGULANT.)

COUMARINIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C_9H_8O_3$, acide orthohydroxycis-cinnamique, dont la lactone est la *coumarine*. (Il n'est connu qu'à l'état de sels.)

COUMARIQUE adj. Se dit d'un acide-phénol éthylénique, l'acide orthohydroxytranscinnamique, dont la formule est

$$HO - C_6H_4 - CH = CH - CO_2H.$$

— ENCYCL. L'acide *coumarique* s'obtient par hydratation de la coumarine ou par diazotation de l'acide ortho-aminocinnamique. On le rencontre dans le mélilot, le faham, la fève tonka. Il forme de longues aiguilles fondant à 207 °C, peu solubles dans l'eau froide. L'acide bromhydrique à froid le déshydrate en coumarine ; il se transforme donc intermédiairement en son isomère cis-, l'acide coumarinique.

COUMARONE n. f. Produit retiré du goudron de houille, de formule C_8H_6O, liquide très stable, bouillant à 172 °C. (Syn. BENZOFURFURANNE.)

— ENCYCL. La *coumarone* se polymérise au contact de l'acide sulfurique et du chlorure d'aluminium, pour former des résines artificielles jaunes, thermoplastiques, insensibles à l'action des acides et des alcalis ; celles-ci sont employées à la fabrication de vernis et dans l'industrie du caoutchouc.

COUMAROUNA n. m. Arbre de la famille des papilionacées, dont une espèce (*Coumarouna odorata*) produit la fève tonka et fournit un bois très dur.

COUMASSIE. V. KOUMASSI.

COUMIS n. m. V. KOUMIS.

COUMOUNDOUROS (Alexandre). V. KOUMOUNDOÚROS (Aléxandros).

COUNANI. V. CUNANI.

COUNAXA. Géogr. anc. Ville de l'Empire perse, près de l'Euphrate, à 25 km de Babylone. Une bataille y opposa, en 401 av. J.-C., Artaxerxès II, roi de Perse, et son frère Cyrus le Jeune, révolté contre lui. Artaxerxès avait 900 000 hommes, dit-on, à opposer aux 100 000 barbares et aux 13 600 Grecs de Cyrus. Ce dernier fut d'abord victorieux ; un duel s'engagea entre les deux princes. Cyrus

Blason de COULOMMIERS

D'azur au colombier rond d'or, maçonné de cinq assises de sable, surmonté d'une lanterne d'argent sommée d'une boule et girouettée d'or, la porte fermée et ferrée et celle de la lanterne aussi d'or, le colombier accosté de deux serpents d'or langués de gueules, entrelacés par la queue en pointe, au chef dextre de la lanterne quatre colombes d'argent dont deux sortent et deux rentrent, et à senestre quatre colombes aussi d'argent dont trois rentrent et une sort.

fut tué. Alors les Perses dispersèrent les contingents barbares, mais durent fuir devant les mercenaires grecs, qui restèrent maîtres du champ de bataille. Ceux-ci commencèrent alors la fameuse retraite des Dix-Mille*.

COUNCIL BLUFFS, v. des Etats-Unis (Iowa), dans les Grandes Plaines, sur le Missouri, en face d'Omaha ; 54 400 hab. Fondée par les Mormons en 1846 sous le nom de *Kanesville*, c'est aujourd'hui un centre commercial important. Industries alimentaires. Fabriques de machines agricoles.

COUNDOURIOTIS (Paul). V. KOUNDOURIÓTIS (Pávlos).

COUNENE. V. CUNENE.

COUP n. m. (lat. pop. *colaphus*, gr. *kolaphos*). **1.** Choc qui résulte du mouvement d'un corps qui vient en frapper un autre : *Coup de poing. Coup de couteau, de bâton. Porter, recevoir, parer un coup. Cet homme-là, méfiez-vous ! il est comme la mule du pape qui garde sept ans son coup de pied* (A. Daudet). *Tu n'as pas encore la poigne assez ferme pour les coups de sabre qui vont se donner aujourd'hui* (Stendhal). ‖ *Fig.* Acte, action qui frappe quelqu'un physiquement ou moralement : *Je m'offris volontairement aux coups du despote* (Balzac). *Afin de parer le coup* [...] *la duchesse donna une fête* (Stendhal).

— LOC. DIV. *Coup de bec, coup de dent, coup de griffe, coup de langue, coup de patte*, parole, réflexion désobligeante pour quelqu'un. ‖ *Coup d'épingle*, V. ÉPINGLE. ‖ *Coup de boutoir*, V. BOUTOIR. ‖ *Coup de massue*, V. MASSUE. ‖ *Coup de bambou*, V. BAMBOU. ‖ *Coup de grâce*, V. GRÂCE. ‖ *Coup de canif*, V. CANIF. ‖ *Fam. En prendre un coup, un bon coup*, subir une atteinte grave : *Illusions, fortunes, préjugés en prennent un bon coup* (H. Clerc). ‖ *Coup de chien*, traîtrise, acte sournois ; événement qui frappe brutalement, d'une manière inattendue. ‖ *Particul.* Tempête subite ; émeute, tumulte séditieux : *Je ne serais pas étonné qu'il y eût un coup de chien l'année prochaine* (Goncourt). ‖ *Fam. Coup dur*, événement fâcheux, difficile à supporter : *J'appelle cela un coup plutôt dur pour Caroline* (Bernstein) ; *particul.*, tempête : *Autrefois j'aimais les coups durs et le temps un peu vache* (P.-E. Victor) ; opération militaire très dangereuse : *Je faisais des pieds et des mains pour participer aux coups durs* (J. Romains). ‖ *Pop. Sale coup, sale coup pour la fanfare*, accident, événement qui atteint d'une façon particulièrement pénible : *C'eût été un sale coup pour la fanfare* (Proust) ; traîtrise, action malhonnête. ‖ *Recevoir un coup de pied, un coup de pied au cul*, subir un échec, un outrage. ‖ *Le coup de pied de l'âne* (par allusion à la fable de Phèdre reprise par La Fontaine, *Le lion devenu vieux*), insulte, atteinte lâchement portée à quelqu'un qui ne peut plus se défendre. ‖ *Porter coup*, atteindre, frapper, nuire (vieilli) : *Il savait se rappeler par des traits qui portaient coup, des tours dont Sophie ne savait pas perdre le souvenir* (Goncourt) ; et, au *fig.*, atteindre le but. ‖ *Coup-de-poing*, v. à l'ordre alphab. ‖ *Faire le coup de poing*, se battre à coups de poing. ‖ — *Fig. Coup de poing sur la table*, acte d'autorité absolue accompli avec soudaineté et violence. ‖ *Coup double* (en terme de chasse), coup qui tue deux pièces de gibier. ‖ — *Fig. Faire coup double, Faire d'une pierre deux coups*, obtenir un double résultat par un seul acte. ‖ *Coup de fouet*, V. FOUET. ‖ *Fig. Coup dans l'eau, coup d'épée dans l'eau, coup en l'air*, coup, tentative inutile. ‖ *Fig. Coup fourré*, entreprise sans résultat. ‖ *Sans coup férir*, V. FÉRIR. ‖ *Rabattre les coups*, adoucir, apaiser les gens aigris les uns contre les autres. ‖ *Fam. Tenir le coup*, résister, supporter la fatigue, l'adversité : *Et nous tiendrons le coup rivés sur notre rame* (Péguy). ‖ *Coup du père François*, coup exécuté par deux compères dont l'un étrangle le passant avec un foulard, tandis que l'autre lui vide les poches ; et, au *fig.*, manœuvre déloyale.

2. Action de se battre, voies de fait (au plur. en ce sens) : *En venir aux coups.* ‖ Combats à main armée (au plur. en ce sens) : *La diplomatie ne se tait que lorsque les coups empêchent qu'on l'entende.* ‖ *Par extens.* Marque d'un coup, blessure : *Avoir le corps noir de coups. Tomber percé de coups.* ‖ *Particul.* En parlant des armes à feu, décharge, détonation : *Et on restait trois heures à table en racontant des coups de fusil* (Maupassant). ‖ Son que rendent certains corps quand on les frappe : *Trois coups frappés à la porte avec une autorité impatiente signalèrent un voyageur* (Gautier). *Tout le monde se levait aux coups d'une cloche* (Nerval). ‖ *Particul.* Heure précise sonnée par une horloge : *Au coup, sur le coup de midi.*

— LOC. DIV. *Regarder, compter les coups*, juger des coups, assister en spectateur à une lutte, à une querelle, en évitant soigneusement d'y prendre part. ‖ *Fam. Coup de fusil*, V. FUSIL. ‖ *Fam. Faire les cent coups, les quatre cents coups*, faire grand tapage, se livrer à toutes sortes d'excès, mener une vie de débauche. ‖ *Etre, mettre aux cent coups*, être, mettre dans une folle inquiétude. ‖ *Etre secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre*, être d'une extrême indiscrétion.

3. Mouvement violent ou soudain des éléments, du temps : *Coup de mer. Coup de roulis* (v. rubriq. Mar.). *Ce diable de pont a été si souvent emporté par les coups de vent* (A. Daudet).

— LOC. DIV. *Coup de foudre*, V. FOUDRE. ‖ *Coup de tonnerre*, V. TONNERRE. ‖ *Coup de feu*, coup tiré avec une arme à feu : *Un coup de feu dans un taillis : c'est que les bécasses passaient* (Giraudoux) ; hausse brutale de température qui brûle un plat, trace laissée par un feu trop vif ; et, au *fig.* et *fam.*, moment de presse : *Il* [Etienne] *ne surprenait, par moments, que le bruit des casseroles de la cuisinière, en plein coup de feu, pour son dîner du soir* (Zola). ‖ *Coup de soleil*, V. SOLEIL. ‖ *Prendre un coup de vieux*, vieillir brutalement. ‖ *Cheveux en coup de vent*, cheveux mal peignés. ‖ *Coup de théâtre*, V. THÉÂTRE.

4. Action, entreprise ou acte décisif : *Faire un coup. Manquer, réussir son coup. Tenter le coup. Quand il s'agit de faire un coup, elle travaille elle-même à l'occasion* (F. de Croisset) ; souvent péjorativement : *C'est lui qui a fait le coup.*

— LOC. DIV. *Coup d'audace*, V. AUDACE. ‖ *Coup d'éclat*, action, exploit qui fait grand bruit, attire un grand renom ; et aussi action qui rompt brutalement avec des habitudes, une situation. ‖ *Coup de désespoir, de folie*, action violente, subite, provoquée par le désespoir, la folie. ‖ *Coup de tête*, action brutale et irréfléchie. ‖ *Coup d'autorité*, V. AUTORITÉ. ‖ *Coup de force*, mesures violentes prises par les autorités contrairement au droit. ‖ *Coup d'Etat*, V. ETAT. ‖ *Coup d'essai*, V. ESSAI. ‖ *Coup monté*, V. MONTER. ‖ *Fam. Monter le coup à quelqu'un*, V. MONTER. ‖ *Se monter le coup*, V. MONTER. ‖ *Fam. Etre, mettre dans le coup*, participer, faire participer à l'action, à l'opération ; et, *par extens.*, être au courant, mettre au courant. ‖ *Fam. Expliquer le coup*, mettre au courant d'une opération, d'une situation : *Va le trouver et explique-lui le coup* (R. Frison-Roche). ‖ *Valoir le coup*, valoir la peine qu'on se donne. ‖ *Fam. En mettre, en jeter un coup*, faire un gros effort : *Eh ! les poteaux, j'tez-en un coup* (H. Barbusse).

— LANGUE CLASS. *Coup de tête*, acte d'un grand jugement : *La paix de Casal fut un coup de tête.*

5. Mouvement, action rapide effectuée par une partie du corps ou au moyen d'un instrument : *Coup de coude, coup d'épaule. Madame la duchesse a donné le coup de téléphone demandé* (De Flers et Caillavet). ‖ *Fam.* Savoir-faire, adresse d'exécution : *Il a eu vite pris le coup. Vous avez le coup.*

— LOC. DIV. *Coup d'œil*, regard rapide : *Il enveloppa son bourreau d'un coup d'œil rancunier* (R. Martin du Gard) ; et, *par extens.*, examen rapide : *D'un seul coup d'œil, le désastre leur apparut* (Flaubert) ; aspect, vue d'ensemble : *Le coup d'œil était magnifique ;* aptitude à voir, à juger, à comprendre rapidement : *Il avait un étonnant coup d'œil.* ‖ *Coup de dent*, V. DENT. ‖ *Coup de pouce*, légère rectification que le modeleur apporte à la pâte modelée au moyen du pouce ; et, au *fig.*, légère aide, souvent frauduleuse : *Il a donné un coup de pouce à la vérité.* ‖ *Pop. Coup de balai, coup de torchon*, élimination, épuration violente d'éléments indésirables. ‖ *Coup de barre*, V. BARRE. ‖ *Coup de chapeau*, V. CHAPEAU. ‖ *Coup de ciseaux*, V. CISEAUX. ‖ *Fig. Coup de crayon, coup de pinceau*, aptitude, habileté à dessiner, à peindre. ‖ *Fam. D'un coup de cuiller, en trois coups de cuiller à pot*, V. CUILLER. ‖ *Coup de fourchette*, V. FOURCHETTE. ‖ *Coup de collier*, V. COLLIER. ‖ *Fam. Coup de fil*, communication téléphonique. ‖ *Coup de filet*, V. FILET. ‖ *Coup de peigne*, V. PEIGNE.

6. Ce qu'on absorbe en une fois : *Il me prit l'envie d'aller boire un coup de ce petit vin blanc* (A. France).

— LOC. DIV. *Fam. Avoir un coup dans le nez, dans l'aile*, être éméché. ‖ *Fam. Boire un coup*, se noyer, manquer de se noyer. ‖ *Le coup de l'étrier*, V. ÉTRIER.

7. En terme de jeux ou de sports, chacune des actions ou combinaisons que fait un joueur au cours d'une partie : *Un coup de dés jamais n'abolira le hasard* (Mallarmé). *Si j'avais estimé que tel coup est permis et tel autre défendu, pensez-vous que mes adversaires eussent joué de même ?* (A. France). ‖ *Fig.* Chance, favorable ou défavorable : *Coup du ciel, de la Providence.*

— LOC. DIV. *Coup de dés*, V. DÉ. ‖ *Coup de chance, coup de fortune*, V. CHANCE, FORTUNE. ‖ *Fig. Coup de poker*, bluff, opération dans laquelle on compte venir à bout de l'adversaire non par la puissance des moyens employés, mais en l'influençant, en le démoralisant. ‖ *Coup de Bourse*, spéculation boursière qui réussit et apporte un grand profit. ‖ *Fig. Marquer le coup*, mettre en relief un détail, un incident ; célébrer un événement : *On boira du champagne pour marquer le coup ;* montrer par ses réactions qu'on a été sensible à une atteinte qu'on a reçue. (On dit aussi en ce sens : ACCUSER LE COUP.) ‖ *Coup bas*, en boxe, coup porté en dessous de la ceinture, défendu par le règlement de la boxe ; et, au *fig.*, manœuvre déloyale. ‖ *Coup franc*, coup de pied donné, au rugby, à la suite d'un arrêt de volée, et accordé, au football, à la suite d'une irrégularité de l'adversaire. ‖ *Coup droit*, au tennis, frappe de la balle du côté où l'on tient normalement la raquette. (Le contraire est le REVERS.) ‖ *Beau coup*, coup particulièrement réussi ; et, par antiphrase, sottise : *Il a fait là un beau coup.*

— LANGUE CLASS. *Tout coup vaille*, advienne que pourra : *Eh bien, tout coup vaille !* (Marivaux) ; à tout hasard : *Allons, tout coup vaille, il faut voir* (Molière). ‖ *Le donner en trois, quatre* ou *six coups*, mettre au défi de réussir là où on a échoué : *Je le donne en six coups au fourbe le plus brave* (Molière).

8. « Fois », dans un certain nombre de locutions adverbiales : *Au premier coup, du premier coup : Il a réussi au baccalauréat du premier coup.* ‖ *Pour ce coup, pour le coup*, cette fois. ‖ *A tout coup, à tous les coups*, à chaque fois, en toute occasion : *A tous les coups l'on gagne.* ‖ *Du même coup*, en même temps, par la même occasion. ‖ *Du coup*, dans ces conditions, par le fait même : *Ne fais pas ça, c'est stupide. Tu te fermes l'avenir du coup* (Maupassant). ‖ *D'un coup, d'un seul coup*, en une seule fois : *Risquer, aux derniers jours de sa vie, son œuvre et sa gloire d'un seul coup* (Maupassant). ‖ *Tout d'un coup*, en une seule fois ; soudainement : *Il me tirait l'oreille tout d'un coup à sa manière* (Vigny). ‖ *Tout à coup*, soudainement et d'une manière inattendue : *Tout à coup dans l'antre inaccessible,* | *Le Veneur indigné frissonnant et terrible* | *Apparaît...* (Hugo). ‖ *Coup sur coup*, en se succédant sans interruption. ‖ *Encore un coup*, encore une fois (vieilli) : *Vous avez tort de rire, encore un coup* (Verlaine). ‖ *Sous le coup*, sous l'action d'un choc qui abat : *Il était resté sous le coup ne pouvant dire ni oui ni non* (Chateaubriand). ‖ *Sur le coup*, sur-le-champ, immédiatement : *Attends-moi, je reviens sur le coup* (Cladel). ‖ *Après coup*, une fois la chose faite, trop tard. ‖ *A coup sûr*, V. SÛR.

— LOC. PRÉP. ***Sous le coup de***, sous l'influence, la menace de : *Etre sous le coup d'un soupçon atroce. Qui de vous, sous le coup des mortelles délices, n'a désiré au-delà* (Sainte-Beuve). ‖ ***A coups de,*** en frappant ou en attaquant avec : *A coups de canon. A coups de fusil. On se battait à coups de pistolets, à coups de sabres* (Hugo) ; en se servant de, en ne se servant que de : *Traduire un texte à coups de dictionnaire.*

— ALLUS. HIST. ***Coup de Jarnac,*** V. JARNAC. ‖ ***Coup du commandeur.*** On désigne plaisamment sous ce nom une prétendue botte secrète et infaillible, rendue célèbre par le vaudeville *les Diables roses*, de Grangé et Lambert Thiboust. Sur le terrain, on s'écrie

tout à coup : « Voilà les gendarmes ! »... et l'on plonge l'épée dans le dos de l'adversaire, qui s'est retourné. L'expression fut un temps en vogue dans le jargon du boulevard.

— ALLUS. LITTÉR. ***Mes pareils à deux fois ne se font point connaître, | Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître,*** vers du *Cid* (acte II, sc. 2). Dans l'application, ils caractérisent une personne qui se révèle subitement par un coup d'éclat.

— Arg. *Coup d'arrosoir,* verre de vin bu sur le comptoir ; ondée. || *Coup de bouteille* ou *de chasselas, de soleil, de sirop, de picton, de feu, de rifle,* commencement d'ivresse. || *Coup de torchon,* lutte à coups de poings. || *Coup du lapin,* coup mortel ou qui achève de ruiner quelqu'un, de le perdre. || *Coup de pompe,* défaillance, perte subite des forces.

— Arm. *Coup de hache,* v. HACHE.

— Art vétér. *Coup de fouet,* v. SOUBRESAUT.

— Chass. *Coup du roi* (corrupt. possible de *coup droit*), tir à peu près vertical au-dessus de la tête du tireur.

— Constr. *Faire coup* ou *prendre coup,* perdre son aplomb, en parlant d'un mur.

— Dr. pén. *Coups et blessures,* v. BLESSURES.

— Électr. *Coup d'arc,* éblouissement causé par un arc électrique.

— Escr. *Coup fourré* ou *coup double,* coup que reçoit et coup que donne en même temps chacun des deux adversaires.

— Hippol. *Coup de hache,* dépression existant au point de jonction de l'encolure et du garrot. || *Coup de lance,* cavité à la base de l'encolure, à l'épaule, au bras et à la fesse. || *Coup de reins,* mouvement par lequel le cheval raidit ses reins.

— Mar. *Coup de barre,* v. BARRE. || *Coup de fouet,* rafale brusque. || *Coup de mer,* gros paquet de mer venant frapper le navire et embarquant à bord. || *Coup de roulis,* inclinaison du navire de droite à gauche. || *Coup de sonde,* jet du plomb de sonde à la mer. || *Coup de talon,* dans un échouage, chocs de la quille arrière sur le fond. || *Coup de tangage,* mouvement de l'arrière à l'avant du navire. || *Coup de vent, coup de temps,* fort mauvais temps en mer. (On dit aussi *fam.* COUP DE TABAC.) || *Effet de coup de ballast,* v. EFFET.

— Mil. *Coup par coup,* mode de tir d'une arme automatique dans laquelle l'action du tireur sur la détente ne provoque le départ que d'une cartouche à la fois (par oppos. au tir *par rafales*). || *Coup de main,* action militaire locale, menée par surprise, souvent en vue d'obtenir des renseignements sur l'ennemi. (Les coups de main sont effectués par des troupes très mobiles, puissamment armées, dont l'effectif est plus important que celui des patrouilles.) || *Coup de main de va-et-vient,* opération effectuée dans les lignes ennemies pour s'emparer de prisonniers, de matériel, etc.

— Min. *Coup de charge,* pression temporaire anormalement forte provenant du toit, et pouvant provoquer l'éboulement du chantier par écrasement du soutènement, si on ne peut le renforcer suffisamment à temps. || *Coup de charge généralisé,* coup de charge influençant une grande surface. || *Coup d'eau,* venue d'eau brutale et importante, pouvant noyer un chantier ou même toute la mine. || *Coup de grisou,* inflammation d'air grisouteux à teneur explosive, de caractère brutal et important, ayant de graves conséquences. || *Coup de mine,* détonation de l'explosif dans un trou de mine. || *Coup de poussière,* propagation de la combustion des poussières charbonneuses déposées dans les galeries, qui sont soulevées et brûlent dans un tourbillon d'air. (Ses conséquences sont extrêmement graves, en raison du grand volume de gaz toxiques dégagés, de la chaleur et des ravages de la chasse d'air très violente qui accompagne la combustion ; dans un coup de poussière généralisé, la flamme peut parcourir des kilomètres de galeries ; le plus meurtrier qu'on ait connu est celui de Courrières [P.-de-C.] en 1906, qui fit plus de 1 000 morts.) || *Coup de toit,* dislocation des piliers de charbon soutenant le toit, avec projections de charbon et parfois soulèvement du mur, plus tendre, jusqu'à venir toucher le toit.

— Mus. *Coup d'archet,* indication portée sur la musique, du geste que doit réaliser un exécutant avec son archet sur un instrument à corde. (Le coup d'archet peut indiquer : le « tiré » ou le « poussé », le lié, le détaché, etc., et proposer ainsi à l'exécutant la traduction des différentes accentuations d'une œuvre et la mise en valeur des différentes couleurs d'une interprétation.) || *Coup de langue,* action exercée par la langue sur certains instruments à vent, pour obtenir une articulation plus précise de certaines notes ou la répercussion rapide d'un même son.

— Pêch. Bonne place pour la pêche en rivière. || *Pêche au coup,* expression universellement employée pour désigner les modes de pêche à la ligne à main autres que le lancer. (Il y a là, du reste, une confusion, sauf dans la mesure où « pêche au coup » veut dire aussi « pêche sur un coup », pêche sédentaire. En fait, « pêcher au coup » signifie « pêcher avec une ligne dont l'hameçon et la plombée reposent sur le fond » [v. PÊCHE], ce qui est très différent de la pêche à la ligne flottante, que l'on confond sous le même terme.)

— Phonét. *Coup de glotte,* fermeture brusque du larynx, provoquant une attaque brusque du son. (Phénomène rare en français, fréquent en danois ou en arabe.)

— Pyrotechn. *Coup de feu,* ensemble de jets d'artifices, disposés de façon à figurer un motif (cascade, grecque, etc.) et que l'on allume simultanément.

— Statist. *Coup anormal,* mesure s'écartant notablement du groupe des nombreuses autres mesures effectuées dans une opération statistique, alors qu'elle est notée comme obtenue dans les mêmes conditions que les autres.

— Therm. *Coup de feu,* dans une chaudière, accident consistant dans la brûlure d'une partie de la surface de chauffe exposée au rayonnement du foyer ou au contact de la flamme, et insuffisamment refroidie par l'eau. (Très grave dans les chaudières à gros volume d'eau, le coup de feu résulte généralement d'un défaut d'alimentation ou de circulation, ou d'incrustations, isolant de l'eau la face interne de la paroi.) || *Tube de coup de feu,* tube d'une chaudière aquatubulaire directement exposé au rayonnement du foyer.

coup de dés jamais n'abolira le hasard (UN), poème en prose de Stéphane Mallarmé, publié en 1897 dans la revue *Cosmopolis.* Tentative étrange pour exprimer, plus musicalement que verbalement, et à l'aide d'un dispositif typographique insolite, cette pensée qui obsède le poète : le génie n'est pas maître du hasard, qu'il tente de vaincre par la perfection de son poème.

COUPABLE adj. et n. (lat. *culpabilis ;* de *culpa,* faute). Qui a commis un crime, un délit, une faute : *Un fils ingrat est moins qu'un étranger ; c'est un coupable* (Maupassant). || *Par extens.* Responsable d'un acte indifférent ou louable : *Coupables de pitié pour des Français fidèles | Vous n'auriez pas voulu devant des lois cruelles | Nier un si noble forfait* (Hugo).

◆ Adj. En parlant des choses, condamnable, criminel : *Gertrude, tu penses que ton amour est coupable* (Gide).

— ALLUS. LITTÉR. ***Il vaut mieux sauver un coupable que de condamner un innocent.*** C'est Voltaire qui attribue au héros de son roman *Zadig* (ch. VI) la paternité de ce « grand principe », qu'il énonce en ces termes : « Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable, etc. »

— Théol. cathol. *Se rendre coupable du corps et du sang de Jésus-Christ,* recevoir la communion indignement.

— SYN. : *criminel, délinquant, fautif, responsable ; blâmable, condamnable, délictueux, illégitime, illicite, répréhensible.*

COUPABLEMENT adv. De façon coupable.

COUPAGE n. m. Action de couper.

— Céram. Division des pâtes céramiques en fragments que l'on ressoude ensuite.

— Min. *Coupage d'éponte, coupage du mur* ou *du toit,* action d'entailler le mur ou le toit d'une couche mince, pour avoir suffisamment de hauteur dans le creusement d'une galerie, ou pour se procurer des matériaux de remblayage.

— Monn. Autref., découpage des flans monétaires. (On dit aujourd'hui DÉCOUPAGE.)

— Œnol. Mélange de divers vins. || Mélange d'eaux-de-vie de force alcoolique différente. | Plus simplement encore, adjonction d'eau à un liquide quelconque dont on veut amoindrir la force. (V. part. *encycl.*)

— Peauss. Action de couper les poils des peaux dans la fabrication des feutres ou des fourrures. (Ce terme s'applique plus particulièrement aux poils de lapin destinés à la confection des feutres de chapellerie.)

— Savonn. Division de la pâte de savon en gros pains parallélépipédiques. (On dit aussi COUPE.)

— ENCYCL. Œnol. Le *coupage* d'un vin a pour objet soit d'effectuer l'unification d'une partie ou de la totalité de la récolte d'une cave, soit d'obtenir, à partir de vins de qualités différentes, un mélange mieux constitué. Le coupage fait profiter certains vins de l'excès de couleur, d'acidité et de degré alcoolique d'autres vins. Ainsi, on emploie ordinairement au coupage des vins d'une verdeur prononcée des vins d'Algérie, de Tunisie, du midi de la France et d'Espagne, qui fournissent à la fois une riche proportion d'alcool, du tanin et de la couleur, mais qui ne possèdent généralement pas assez de fraîcheur, d'acidité ou de bouquet. Mais l'opération du coupage, parfaitement licite tant que le mélange provient uniquement de vins naturels, devient une falsification quand on fait usage de substances nocives (fuchsine, par exemple, pour donner de la couleur), ou que l'on trompe l'acheteur sur la qualité de la marchandise en lui vendant du vin « coupé » de produits de seconde cuvée (vins de sucre ou vins de raisins secs) ou simplement d'eau (mouillage).

COUPAILLER v. tr. *Fam.* Couper maladroitement.

COUPANT, E adj. Qui coupe bien ; affilé : *Des ciseaux coupants. Herbe coupante.* || — *Fig.* Brutal, autoritaire, qui n'admet pas de réplique : *Parler d'un ton coupant.* (Syn. TRANCHANT.)

— Math. Qui coupe, qui divise en deux parties un corps ou une figure. (On dit plus ordinairement SÉCANT.)

COUPAR ANGUS, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (comté de Perth) ; 2 200 hab. Ruines d'une abbaye cistercienne du XIIe s.

COUP-CINGLANT n. m. V. COULEUVRE. || Pl. *des* COUPS-CINGLANTS.

COUP-DE-POING n. m. Garniture de fer pour frapper du poing. || *Coup-de-poing américain,* arme consistant en une masse de fer munie ou non de pointes, et percée de trous dans lesquels on passe les doigts. || Pl. *des* COUPS-DE-POING.

— Préhist. *Coup-de-poing* ou *biface,* instrument très répandu, en forme d'amande, taillé sur les deux faces. (De forme et de taille très variables, le coup-de-poing est l'instrument type du paléolithique inférieur.)

COUPE n. f. (déverbal de *couper*). Action de couper : *Vers le temps de la coupe des blés, on entendait au lever de l'aurore les petites sonneries de nos hameaux* (Chateaubriand). || Abattage des arbres forestiers : *Diriger la coupe d'un bois.* || Étendue de bois abattu ou à abattre : *Le sentier serpentait en pleine lumière dans les éclaircies d'une coupe* (A. Theuriet). || Action qui consiste à tailler du tissu pour en faire un vêtement : *Une bonne coupe. Leçon de coupe.* || Métrage déterminé d'un tissu quelconque : *Une coupe de soieries.* || *Fausse coupe,* reste d'une pièce d'étoffe insuffisant pour faire un vêtement : *Elle a utilisé une fausse coupe de sa robe de noce* (A. Hermant). || Endroit où une chose a été coupée : *La coupe d'un tronc d'arbre.* || Manière dont un vêtement est fait : *Habit d'une coupe élégante.* || Manière de couper les cheveux : *Une coupe moderne.* || *Fig.* Contour, forme : *Une coupe de visage régulière.*

— LOC. DIV. *Tomber, être sous la coupe de quelqu'un,* tomber, être sous sa dépendance. || *Coupe sombre,* v. rubr. Sylvic. ; et, au *fig.,* suppression importante : *Coupes sombres dans un manuscrit ; particul.,* économies, licenciements massifs : *Coupes sombres dans le budget, dans le personnel.* || *Coupe à blanc,* v. rubr. Sylvic ; et, au *fig.,* suppression totale : *Certaines époques ont été impitoyables pour les mots vieux, en pratiquant des coupes à blanc* (Dauzat). | *Mettre quelqu'un, quelque chose en coupe réglée,* opérer régulièrement des prélèvements au détriment de cette personne ou de cette chose.

— LANGUE CLASS. *A la coupe,* à la condition de couper pour essayer : *Acheter un melon*

à la coupe ; et, au *fig.*, à l'essai : *Si on prenait femme à la coupe* (Gherardi).

— Archit. Art de tailler les pierres. || Direction d'un joint de tête oblique à la douelle d'une voûte. || Dessin d'architecture représentant l'intérieur d'un édifice que l'on suppose coupé suivant un plan vertical. (Dans le sens de la longueur, on a une *coupe longitudinale*, et dans le sens de la largeur une *coupe transversale*. Les coupes, jointes au plan et à l'élévation, fournissent toutes les données nécessaires pour l'étude d'un édifice en permettant de se rendre compte de la distribution des étages, de l'épaisseur des murs et des planchers, de l'aménagement des combles.)

— Ardois. Chacune des deux extrémités du banc dans une exploitation ardoisière.

— Biol. Tranche mince d'un organe qui permet l'observation par transparence des cellules au microscope. (Pour les tissus végétaux, on fait ces coupes soit à main levée avec un rasoir, le végétal étant maintenu, si besoin est, à l'intérieur de moelle de sureau préalablement séchée ; pour les tissus animaux, on utilise un microtome après inclusion de l'organe dans la paraffine.)

— Bouch. Action ou technique de découper les carcasses d'animaux de boucherie et les viandes, qui varie suivant les régions : *La coupe pratiquée à Paris a été prise comme référence pour la nomenclature des morceaux de boucherie, cités dans cet ouvrage.*

— Bourrell. *Faire la coupe*, débiter, à l'aide du couteau mécanique ou du couteau à pied, des longueurs de cuirs de largeurs différentes.

— Charp. et Menuis. Manière de disposer le joint par rapport aux pièces de bois assemblées ou simplement jointives. || *Coupe biaise*, toute coupe oblique, à l'exception de la coupe à 45°. (On dit aussi FAUSSE COUPE.) || *Coupe carrée*, coupe à angle droit. (On dit aussi COUPE DROITE.) || *Coupe d'onglet*, coupe à 45°. || *Coupe en paume*, coupe à mi-bois pour assemblage droit (paume* carrée) ou oblique (paume grasse). || *A coupe perdue*, se dit des bottes de lames de parquets, lorsque celles-ci sont d'inégales longueurs, par opposition aux bottes de longueur uniforme qu'exige la pose à bâtons rompus, en point de Hongrie, etc.

— Ch. de f. Dans le triage à la gravité, ensemble de wagons, demeurant attelés ensemble, mais dételés des autres parties du train, qui sont dirigés sur une même voie.

— Géol. Profil établi suivant un tracé linéaire d'après une carte topographique et la carte géologique qui y correspond. (V. part. *encycl.*)

— Grav. Action, manière d'entamer le bois, la planche, au moyen du burin.

— Jeux. Action de séparer en deux un paquet de cartes en plaçant au-dessus la partie du jeu qui, avant la coupe, se trouvait au-dessous. || *Faire sauter la coupe*, rétablir avec dextérité les paquets de cartes coupés dans l'état où ils étaient avant la coupe.

— Mécan. Opération par laquelle un outil tranchant enlève, sous forme de copeaux, de la matière d'une pièce à façonner. || *Outil de coupe*, outil utilisé pour le travail de coupe des métaux. (V. part. *encycl.*)

— Min. Production d'une journée de travail : *Une bonne coupe.* || Cassure dans les terrains : *Une coupe dans le toit.*

— Mus. *Coupe binaire, ternaire*, division d'un morceau de musique en deux ou trois sections. (L'*aria da capo* est de coupe ternaire, de même l'*allegro* de sonate. Tout mouvement de *suite* est de coupe binaire.)

— Papet. *Coupe du papier* ou *du carton*, mise en rames du papier ou du carton.

— Pétr. Produit obtenu par fractionnement d'un mélange.

— Phonét. *Coupe syllabique*, division du mot en syllabes. || *Coupe de la phrase*, division de la phrase en éléments ou groupes rythmiques.

— Savonn. Syn. de COUPAGE.

— Sylvic. *Coupe définitive*, opération qui consiste à couper les quelques arbres qui ont subsisté après les coupes d'ensemencement et secondaire, lorsque les arbres nouveaux ont acquis une vigueur suffisante pour résister aux intempéries. || *Coupe de nettoiement*, opération consistant à faire disparaître les arbres rachitiques et les plantes nuisibles. || *Coupe réglée*, aménagement selon lequel on coupe chaque année une portion de bois déterminée. || *Coupe secondaire*, opération qui consiste à abattre une partie des arbres restés après la coupe sombre, afin de donner aux jeunes semis de l'air et de la lumière. || *Coupe sombre*, opération qui consiste à enlever une partie des arbres qui composent un massif, afin que les arbres qui restent puissent ensemencer le sol au moyen de leurs graines, qui se disséminent naturellement. (On dit aussi COUPE D'ENSEMENCEMENT.) || *Coupe à tire et à aire*, opération d'abattage qui se fait de proche en proche, à la suite de la coupe précédente. || *Coupe à blanc estoc*, partie d'un bois qu'on exploite entièrement, sans y laisser aucun arbre de réserve. || *Coupe en usance*, partie d'un bois en exploitation. || *Coupe usée*, partie d'un bois dans laquelle la coupe a été faite et vidée.

— Technol. Sens dans lequel le diamant du vitrier tranche bien le verre. || Nombre de feuilles ou de pétales (en papier, en soie, etc.) que le fabricant de fleurs artificielles découpe d'une seule fois à l'emporte-pièce.

— Text. Atelier où l'on découpe les parties d'articles, dans des pièces de tricot. || Opération consistant à couper les boucles et les brides de fil formées pendant le tissage des velours, pour obtenir l'aspect caractéristique de ces tissus. || Chacune des tontes subies par les étoffes de laine.

— Topogr. Profil établi d'après une carte topographique, suivant un tracé linéaire, et permettant, en exagérant les hauteurs par rapport aux longueurs, de faire ressortir les traits principaux du relief d'une région.

— Versific. Endroit du vers où un groupe tonique finit et où commence un autre :

Et lui-même/ ayant fait/ grand fracas/ chère lie.
(La Fontaine.)

— ENCYCL. Géol. La *coupe géologique* résulte de l'examen des affleurements donnés par la carte géologique : on déduit de ces derniers l'allure des couches en profondeur. La coupe fait ressortir la structure d'une région, la disposition des ondulations ou des plissements qui affectent les couches sédimentaires, l'importance des dénivellations dues aux failles ; elle est inséparable de toute étude géologique ou géomorphologique. Mais l'examen de la seule carte géologique, souvent insuffisant, peut conduire à l'établissement de coupes erronées : l'apparition, due au diapirisme, de terrains récents au milieu de terrains anciens a pu être expliquée par des phénomènes de charriage ; des plis disharmoniques peuvent ne pas être décelés, etc. Lorsque les coupes géologiques exigent une grande précision, en particulier pour la prospection des richesses minières ou pétrolières, la documentation nécessaire à leur établissement doit aussi utiliser de nombreux sondages et les résultats des études géophysiques.

— Mécan. La *coupe* d'un outil a fait l'objet de nombreux travaux dont les plus importants sont ceux que poursuivirent d'une part Taylor, entre 1880 et 1906, d'autre part le commandant Denis. On recherchait là les meilleures conditions d'emploi d'une machine-outil, quant à la quantité de travail (poids de copeaux enlevé en un temps donné, y compris celui qui est nécessaire au réaffûtage de l'outil) et à la qualité de ce travail (exactitude des formes et poli des surfaces usinées). Ces travaux ont porté sur la forme à donner à l'outil, et sur les conditions de travail (profondeur, avance et vitesse de coupe), en fonction de la matière à travailler (acier, fonte, bronze, etc.) et du métal constituant l'outil lui-même (acier fondu, acier rapide, etc.). Ces conditions sont les suivantes :

1° L'angle droit formé par la tangente et la normale à la surface travaillée, au point de contact de l'outil, comprend :

a) un *angle de dégagement*, qui permet au copeau de glisser et de s'enrouler sur l'outil ;

b) un *angle de tranchant*, ou *angle de taillant*, angle formé par les deux faces de l'outil ;

c) un *angle de dépouille*, qui a pour effet d'empêcher l'outil de talonner, c'est-à-dire de toucher la pièce à usiner ailleurs que sur l'arête coupante ;

2° La somme de deux angles ($b + c$) forme l'angle de coupe. Lorsque la somme des trois angles ($a + b + c$) est égale ou inférieure à 90°, la coupe est *positive*, lorsqu'elle est supérieure à 90° la coupe est *négative*.

3° La pointe de l'outil pénètre au-delà de la surface extérieure du métal d'une quantité appelée *profondeur de coupe ;*

4° L'outil et la pièce ont une vitesse relative, ou *vitesse de coupe*. Cette vitesse de coupe est la vitesse circonférentielle de la pièce dans un tour, la vitesse linéaire de la pièce raboteuse, et la vitesse circonférentielle de la fraise ou du foret dans une fraiseuse ou une perceuse ;

5° L'outil a un mouvement de translation, dans le sens de l'épaisseur du copeau : c'est le *mouvement d'avance* (avance par tour dans un tour, une perceuse et une fraiseuse ; avance par course dans une raboteuse).

Taylor a établi des règles fixant, pour un outil et une matière donnés, les meilleures conditions de travail : profondeur, avance et vitesse de coupe. Mais sa grande découverte, qui fit faire de très grands progrès à la technique, fut celle des aciers à coupe rapide, appelés depuis « aciers* rapides » qui, après un traitement spécial, présentent une grande dureté et la conservent jusqu'à une température pouvant atteindre 500 à 600 °C. Les outils en acier rapide permettent des vitesses de coupe beaucoup plus élevées, partant une production plus grande, que les aciers fondus au carbone. La découverte par les aciéries Krupp, en Allemagne, vers 1930, des carbures métalliques, aussi durs que le diamant et conservant cette dureté jusque vers 800 °C, a permis l'utilisation de vitesses de coupe extraordinaires. Les carbures obtenus sous forme de petites plaquettes par « frittage » de poudres métalliques (tungstène, cobalt, nickel, etc.) sont, en général, brasés à l'extrémité de supports métalliques formant le corps de l'outil. Vers 1950, on a mis au point la fabrication de cermets*.

Le commandant Denis a étudié la relation entre ce qu'il a appelé le *débit* (c'est-à-dire le poids de copeau qu'un outil bien affûté peut enlever avant usure) et la vitesse de coupe. Pour un métal à usiner et une qualité d'outil donnés, le débit est maximal pour une certaine vitesse V_o, appelée *vitesse de moindre usure*. D'autre part, le commandant Denis a établi que : la vitesse limite (V_l), pour laquelle l'usure de l'outil est presque immédiate et le débit pratiquement nul, est $V_l = 5/3\ V_o$, et la vitesse économique pratique V_e est $V_e = 4/3\ V_o$.

Au cours de l'usinage, l'outil s'use, puis devient impropre au travail. Les causes de l'usure sont : le frottement du copeau sur la face d'attaque de l'outil et l'échauffement de celui-ci dû au travail de déformation de la matière pour former le copeau. L'élévation de température est si grande au voisinage de l'arête tranchante que la dureté de celle-ci se trouve diminuée, d'où l'intérêt de refroidir l'outil en l'arrosant abondamment. D'après les études du commandant Denis, une lubrification* abondante permet d'augmenter la vitesse de coupe de 25 p. 100. A l'action refroidissante s'ajoute d'ailleurs l'action lubrifiante, qui améliore l'état de surface de la pièce.

Aujourd'hui, les travaux de Taylor et du commandant Denis sont dépassés.

— Versific. Dans le cas d'une finale atone suivie d'une consonne, il faut distinguer :

1° la *coupe enjambante :*

Un silen/ce de dan/ses lassées

Le groupe tonique se termine au milieu du mot, la syllabe atone entre dans la composition du groupe tonique suivant ;

2° la *coupe lyrique :*

Debout! Parle / Que me veux-tu?

Le groupe tonique finit avec le mot ; la syllabe atone en fait partie.

Ce principe vaut même pour les vers classiques :

Je connais l'assassin. — Et qui, Madame?/ — [Vous. (Racine.)

Il paraît en effet impossible maintenant de faire passer la syllabe *-me* de *Madame* dans le dernier groupe tonique (*-me? — Vous*).

COUPE n. f. (lat. *cuppa ;* de *cupa*, barrique). Vase à boire, en cristal, bronze, or, etc., porté sur un pied, et ordinairement plus large que profond. || Son contenu : *Boire une coupe de champagne.* || Partie d'un vase à boire dans laquelle on verse le liquide : *La coupe et le pied d'un calice.* || — *Fig.* Sources de biens ou de maux : *La coupe des grandeurs que le vulgaire envie | Brille dans votre main* (Hugo). || *Boire la coupe jusqu'à la lie*, ne se voir épargner aucune douleur, aucune humiliation.

— Arts décor. *Coupe d'amour*, ou *coppa amatoria*, au XVIe s., coupe sans pied, décorée d'attributs musicaux mêlés à des symboles amoureux. (Les coupes d'amour les plus connues viennent d'Urbino.)

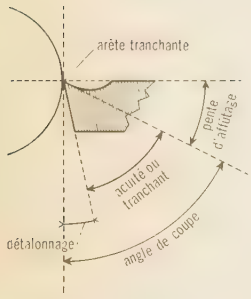

coupe (mécan.)

— Constr. Petit canal pratiqué sous les appuis des croisées, servant à l'écoulement des eaux pluviales.
— Physiq. *Coupe de Tantale*, instrument de physique amusante, composé de deux coupes placées l'une dans l'autre, et d'un siphon caché entre les deux, de façon que la coupe intérieure se vide dans le pied, lorsqu'on penche l'appareil pour le porter aux lèvres.
— Sports. Prix donné au vainqueur de certaines courses ou concours, et qui, primitivement, consistait en une coupe d'argent ou d'or, mais qui aujourd'hui est remplacé par un objet d'art quelconque. || *Par extens.* La compétition elle-même dont l'objet d'art est l'enjeu. (Dans la plupart des sports d'équipe, en marge des championnats proprement dits, se disputent des coupes. La plus célèbre de ces compétitions, en France, est la coupe de France de football, dans laquelle tous les clubs professionnels [obligatoirement] ou amateurs sont engagés. Elle est organisée selon la formule dite « éliminatoire ». Les vainqueurs de chacun des matches sont opposés par tirage au sort jusqu'à la finale. En tennis, la plus célèbre des compétitions est la coupe Davis*.)
— ENCYCL. Archéol. Chez les Grecs, on connaissait plusieurs variétés de *coupes* : la *phiale*, écuelle plate, sans anses ni pied, au fond un peu bombé (phiale à omphalos); la coupe à anses et à pied très réduit, la coupe à haut pied avec anses horizontales (kylix), etc. La décoration peut être faite, à l'extérieur, de motifs géométriques ou de palmettes, encadrant des scènes à personnages; à l'intérieur, de figures dans un encadrement circulaire. Les coupes en métaux précieux ont un décor ciselé; on possède de nombreuses coupes attiques à figures noires ou rouges (quelquesunes à fond blanc), qui comptent parmi les belles pièces de la céramique grecque. Les mêmes modèles se retrouvent chez les Romains, qui ont connu aussi des types particuliers : *calix*, *ciborium*, *patera*, etc., ainsi que des coupes d'orfèvrerie (trésors de Boscoreale, de Bernay, etc.). Destinées aux offrandes dans les sanctuaires ou décernées aux vainqueurs dans les jeux, les coupes étaient également utilisées en tant que vases à boire.

Coupe (en lat. *Crater*, *-eris*), petite constellation de l'hémisphère austral, située entre la Vierge et l'Hydre. A l'E. de la constellation du *Corbeau*, elle est dessinée par des étoiles peu brillantes.

Coupe enchantée (LA), comédie en un acte, en prose (1688), longtemps attribuée à La Fontaine, mais qui doit, selon toute probabilité, être restituée à Champmeslé; son sujet est emprunté à l'Arioste.

Coupe et les Lèvres (LA), drame en cinq actes et en vers d'Alfred de Musset, qui fait partie du *Spectacle dans un fauteuil* (1832). Franck, chasseur du Tyrol, déchiré entre les vices de la courtisane Belcolor et le pur amour de Deidamia, figure la dualité de Musset lui-même : il rêve d'un bonheur qui lui sera refusé tant est grande la distance de la coupe aux lèvres. Cette peinture symbolique de la lutte entre l'amour et la débauche est d'une tonalité toute byronienne.

COUPÉ, E adj. Dessiné, formé : *Son nez, un peu retroussé, se terminait par une facette nettement coupée* (Gautier).
— Hérald. Se dit de l'écu, divisé en deux parties égales par une ligne horizontale. || Se dit des membres d'animaux à section nette, par opposition à « arraché ». (V. pl. HÉRALDIQUE, 36.)
— Mar. *Poulie coupée*, poulie dont une joue est ouverte pour permettre l'introduction rapide d'une manœuvre sur le réa. (Ces poulies sont ferrées, et leur fermeture est à charnière.)
— Peint. *Contour coupé*, contour tranché, net.
— Technol. *Pan coupé*, surface plane qui remplace l'angle, à la jonction de deux parois : *Salon, coffret à pans coupés*.
— Théâtr. *Spectacle coupé*, représentation où l'on joue des fragments de différentes pièces, ou programme composé de plusieurs pièces courtes.
— Zootechn. *Pis coupé*, chez la vache, se dit d'une forme de pis détaché du corps et dont les mamelles ne sont pas au même niveau.
◆ N. m. Carross. Voiture fermée, à quatre roues, généralement à deux places. || Partie antérieure d'une diligence. || Ancienne forme de carrosserie pour automobile de ville, comportant, à l'avant, le siège du chauffeur et, à l'arrière, une caisse fermée avec ou sans strapontins. || Compartiment de voiture de chemin de fer ne comportant qu'une seule banquette.
— Chorégr. Pas de danse, au cours duquel la jambe supportant le poids du corps se substitue à l'autre. (Dans les enchaînements, le coupé sert à dégager une jambe et à la préparer au départ pour les pas successifs.)
— Escr. Dégagé qui s'exécute en levant rapidement l'épée par-dessus le fer de l'adversaire, au lieu de passer la pointe sous le fer ennemi. (Lorsque le coupé est suivi d'un dégagement de fer, on l'appelle *coupé dégagé*.)
— Sports. Au tennis, au ping-pong, coup spécial consistant à attaquer la balle avec la raquette comme si l'on voulait la couper. (La balle subit alors un mouvement de rotation, dénommé *effet*, qui modifie sa trajectoire et son rebond.)

COUPE-AIR n. m. invar. Constr. Syn. de GARDE D'EAU.

COUPEAU n. m. Hérald. L'un des sommets d'un mont.

COUPE-BORDURE n. m. Outil servant à régulariser les bordures des pelouses de gazon. || Pl. *des* COUPE-BORDURE ou COUPE-BORDURES.

COUPE-BOURGEON n. m. Nom donné aux divers charançons (rhynchite, otiorhynque) qui s'attaquent aux bourgeons des arbres. || Pl. *des* COUPE-BOURGEONS.

COUPE-CHEVILLE n. m. Outil de cordonnier, servant, dans le procédé de montage « chevillé bois », à trancher les chevilles qui fixent la semelle. || Pl. *des* COUPE-CHEVILLES.

COUPE-CHOU ou **COUPE-CHOUX** n. m. Sabre très court (0,50 m), porté par les fantassins de 1831 à 1866 : *Ce petit soldat naïf qui rôde, le coupe-choux au côté, autour des*

bonnes d'enfants dans le Luxembourg (Hugo). || Nom donné familièrement au sabre d'abattis des tirailleurs sénégalais. (V. COUPE-COUPE.) | *Fam.* Rasoir.

COUPE-CIGARES n. m. invar. Instrument de forme variable, pour couper le bout des cigares.

COUPE-CIRCUIT n. m. invar. (abrév. de *coupe-circuit à fusible*). Appareil destiné à couper, par la fusion d'un de ses éléments spécialement prévu à cet effet, le circuit dans lequel il est inséré lorsque le courant qui le parcourt dépasse une certaine valeur. || *Coupe-circuit calibré*, coupe-circuit destiné à ne recevoir que des éléments de remplacement d'un type et d'un calibre déterminés, et muni de dispositifs tels qu'il soit impossible d'y adapter par erreur un élément d'un calibre supérieur à celui qui est prévu. || *Coupe-circuit à platine*, coupe-circuit dont les contacts de l'élément de remplacement sont méplats et prévus pour être fixés sur le socle ou le portefusible par des vis ou des boulons. (Ce coupe-circuit est parfois appelé improprement COUPE-CIRCUIT À SERRAGE.) || *Coupe-circuit à vis*, coupe-circuit dont l'élément de remplacement comporte un contact fileté.

COUPE-CORS n. m. invar. Instrument tranchant, à lame légèrement recourbée, pour couper les cors et durillons.

COUPE-COUPE n. m. invar. Sabre d'abattis utilisé dans les plantations coloniales. || Arme blanche réglementaire dans les troupes noires de l'infanterie de marine. (V. COUPE-CHOU.)

COUPÉE n. f. (de *couper*). Ouverture ménagée dans le flanc d'un navire, permettant d'y entrer ou d'en sortir grâce à une échelle extérieure, dite *échelle de coupée*.
— ENCYCL. Sur un grand navire de guerre, les *coupées* de l'avant sont réservées à l'équipage, celles de bâbord arrière aux officiers subalternes, celles de tribord arrière aux officiers supérieurs et à l'amiral. Quand un officier ou une personnalité monte à bord ou quitte le navire, c'est « à la coupée » qu'on lui rend les honneurs réglementaires (sifflet, factionnaire, et, éventuellement, garde, clairon, musique).

coupé

COUPE-ÉTOFFE n. m. invar. Sell.-garn. Couteau dont la pointe est renversée vers l'arrière, et dont on se sert en poussant vers l'avant.

COUPE-FEU n. m. et adj. invar. Large avenue ménagée de distance en distance, dans les forêts résineuses, afin d'arrêter la propagation des incendies. || *Mur coupe-feu*, mur édifié soit à l'intérieur d'un édifice, soit entre deux bâtiments, pour éviter la transmission d'un incendie, notamment par les toits. || *Portes, rideaux coupe-feu*, systèmes verticaux, à fermeture automatique, obstruant les ouvertures d'un mur coupe-feu.

COUPE-FEUILLES n. m. invar. Séric. Instrument employé pour couper les feuilles de mûrier aux jeunes âges des vers à soie.

COUPE-FILE n. m. invar. Laissez-passer délivré par les services de police, qui permet de franchir les barrages de police, les files de voitures.

COUPE-FOIN n. m. invar. Outil tranchant pour entamer les meules de foin pressé, au fur et à mesure de la consommation.

COUPE-GAZ n. m. invar. Appareil de sécurité destiné à interrompre le passage du gaz au brûleur en cas d'insuffisance de la pression.

COUPE-GORGE n. m. invar. Lieu écarté, endroit suspect où l'on court le risque d'être assassiné : *Cette ruelle se change en coupe-gorge* (Balzac). || *Par extens.* Endroit où il se commet ordinairement quelque injustice criante, quelque friponnerie : *La vie politique est un affreux coupe-gorge* (Balzac). || Tripot où les joueurs honnêtes ont peu de chances de gagner.

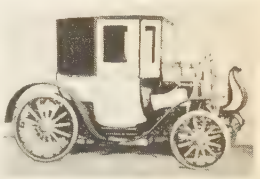

coupé Peugeot, 1898

COUPE-JAMBON n. m. invar. Couteau mécanique à débiter en tranches le jambon désossé.

COUPE-JARRET n. m. Brigand, assassin de profession : *Il pouvait être* [...] *voleur et coupe-jarret* (Gautier). || Pl. *des* COUPE-JARRETS.

COUPE-LANDE n. m. invar. Houe de fer pour enlever les ajoncs, etc., sur les mauvais terrains.

COUPELARD n. m. (de *couper* et *lard*). Arg. Couteau.

COUPE-LÉGUMES n. m. invar. Instrument servant à couper les légumes en menus morceaux ou en morceaux de dessin déterminé. || Appareil permettant de couper rapidement les légumes-racines.

COUPÉ-LIT n. m. Ch. de f. Coupé de voiture à voyageurs dont le dossier bascule en arrière et transforme le siège en lit. || Pl. *des* COUPÉS-LITS.

COUPELLATION n. f. Métall. Opération ayant pour objet de séparer par oxydation un ou plusieurs éléments à partir d'un mélange liquide, lorsque leur affinité pour l'oxygène est différente.
— ENCYCL. L'exemple le plus caractéristique de la *coupellation* est celui de la séparation de l'argent du plomb argentifère. Le plomb est oxydé le premier sous forme de litharge, que l'on retire; au moment de l'éclair (mise à nu du bain brillant), il ne reste que de l'argent pur. Il existe deux procédés industriels : le procédé allemand (abandonné), qui consistait à mettre tout le plomb argentifère en une fois et à oxyder le plomb jusqu'à ce qu'il ne reste que l'argent pur; le procédé anglais, qui consiste à ajouter continuellement du plomb argentifère et à évacuer, au fur et à mesure de sa formation, la litharge, jusqu'à avoir une concentration en argent de 70 p. 100. On traite ce concentré dans un autre four jusqu'à l'élimination complète du plomb. Les fours employés sont des fours à sole ou à réverbère; certains possèdent une voûte mobile ou une sole mobile.

coupe attique à figures noires

Phot. Larousse, coll. H. Malartre, Delton, Rémy.

coupe-racines

COUPELLE n. f. Petite coupe. ‖ Petit creuset de terre réfractaire, de porcelaine, de cristal, de grès, etc., utilisé dans les laboratoires.
— Industr. Accessoire de colonne à plateaux. (Syn. CALOTTE, CHAPEAU, CLOCHE.)
— Lum. Calotte protectrice des filaments émissifs dans une lampe fluorescente à cathode chaude.
— Métall. Petit creuset en os calcinés, pour la coupellation. (Syn. CENDRÉE D'AFFINAGE, CASSE D'AFFINAGE.)
— Technol. Bille découpée dans une maîtresse branche.
— Therm. Partie d'un brûleur où est amené le combustible liquide et où s'effectue la gazéification.

COUPELLER v. tr. Passer à la coupelle; essayer par coupellation : *Coupeller de l'or.*

COUPEMENT n. m. Action de couper.

COUPE-MOTTES n. m. invar. Matér. Appareil de préparation des argiles sèches, destiné à les réduire en petits fragments (Syn. BRISE-MOTTES.)
— ENCYCL. Matér. Le *coupe-mottes* se compose de deux arbres horizontaux tournant en sens inverse à l'intérieur d'une cuve et portant des pioches en acier placées les unes à côté des autres; les mottes d'argile sont divisées par le passage des pioches entre les vides ménagés entre deux barreaux fixes.

COUPE-ONGLES n. m. invar. Sorte de ciseaux en acier, à lame courte et courbe, ou de pinces servant à couper les ongles des mains et des pieds.

COUPE-OREILLES n. m. invar. Cisaille à vis de rappel, pour couper les oreilles des chiens.

COUPE-PAILLE n. m. invar. V. HACHE-PAILLE.

COUPE-PAPIER n. m. invar. Couteau en bois, en os, etc., pour couper le papier, séparer les feuillets d'un livre, etc.

COUPE-PASSEPOIL n. m. invar. Outil de cordonnier servant à enlever l'excédent de la peausserie (rafraîchissage) prise en couture dans le rapprochement de deux morceaux de peaux.

COUPE-PÂTE n. m. invar. Couteau dont le boulanger se sert pour racler les parois du pétrin.
— Pâtiss. Instrument servant à découper dans des abaisses de pâte des morceaux de différentes formes. (Ces emporte-pièces peuvent être unis ou cannelés.)

COUPE-QUEUE n. m. invar. Instrument dont on se sert pour couper la queue aux chevaux.

COUPER v. tr. (de *coup*). Séparer au moyen d'un instrument tranchant : *Ils coupèrent l'extrémité de toutes les racines* (Flaubert). *Pour imiter Louis XIV faisant couper la tête à je ne sais quel héros de la Fronde* (Stendhal). ‖ *Particul.* Amputer un membre : *Couper un bras, une jambe.* ‖ Châtrer : *Couper un chat, un chien.* ‖ *Couper un livre,* séparer les feuillets joints pour pouvoir le lire. ‖ *Absol.* Trancher : *Couteau qui coupe bien.* ‖ Blesser, écorcher, entamer : *Il s'est coupé la peau.* ‖ Tailler selon certaines règles : *Couper un habit.* ‖ Diviser, partager : *Pont-l'Abbé est une petite ville fort paisible, coupée dans sa longueur par une large rue pavée* (Flaubert). ‖ Distribuer les parties d'une œuvre littéraire : *Trois ou cinq actes, c'est la manière la plus usitée de couper les œuvres dramatiques.* ‖ Intercepter, interrompre, arrêter le développement de : *Couper une route, le ravitaillement, les communications, le crédit, les gaz, le contact. Des entretiens coupés de quelque heure d'étude | Nous font de notre grotte une douce habitude* (Lamartine). *On disait que la route était coupée par la neige* (J. Romains). ‖ Ménager des repos dans la phrase : *Il ne faut pas trop couper son style.* ‖ — *Fig.* Séparer : *Couper l'ennemi de ses bases.* [Magnin] *pensait que, contre les forces italiennes et allemandes, les républicains ne pourraient sauver les fronts coupés de leur centre* (A. Malraux). | Passer à travers : *Le bateau coupait les vagues* (Flaubert). *La route suivait le cours d'eau, coupant l'extrémité de la forêt* (Gide). ‖ Tempérer par un autre liquide : *Couper le vin d'eau.* ‖ Retrancher, supprimer : *Couper un chapitre dans un ouvrage.* ‖ Causer une sensation comparable à une coupure : *Vent qui coupe le visage.*
— LOC. DIV. *Couper une communication téléphonique,* l'interrompre; et, *absol., couper : Ne coupez pas, s. v. p.* ‖ *Couper l'appétit,* enlever le désir de manger. ‖ *Couper la respiration, le souffle,* l'arrêter : *Il ne faut pas que la vue d'un escalier* [...] *nous coupe le souffle dans le moment même où nous avons besoin de respirer amplement* (Alain). ‖ *Couper la fièvre,* arrêter la montée de la température : *Avec la seconde écorce du sassafras ils coupent les fièvres* (Chateaubriand). ‖ *Couper la parole,* interrompre une personne qui parle. [On dit aussi *couper quelqu'un : Je vous coupe, dit Renan* (Barrès).] ‖ *Couper à* ou *dans la racine, couper la racine, couper par le pied,* extirper radicalement : *Couper le mal dans la racine. La mort du maréchal avait coupé par le pied les espérances de Marneffe* (Balzac). ‖ *Couper le nez, les oreilles,* se dit par menace pour exprimer une vengeance terrible qu'on veut tirer de quelqu'un. ‖ — *Fig. Couper les bras, couper bras et jambes à quelqu'un,* lui causer une stupeur profonde, lui ôter tout moyen d'agir. ‖ *Couper la gorge à quelqu'un,* v. GORGE. ‖ *Pop. Couper le sifflet à quelqu'un,* lui couper la gorge, le tuer; et, au *fig.*, lui couper la parole de manière qu'il ne sache plus que dire. (On dit, plus familièrement encore, *Ça te la coupe! : Ça vous la coupe, je ne dis pas non* [L. Bloy].) ‖ *Couper la chique,* v. CHIQUE. ‖ *Couper la bourse à quelqu'un,* le voler adroitement. ‖ *Couper l'herbe sous le pied de quelqu'un,* le supplanter dans quelque affaire. ‖ *A couper au couteau, à couper par tranches,* extrêmement épais : *Brouillard à couper au couteau. Bêtise à couper au couteau.* ‖ *Couper* ou *fendre un cheveu en quatre,* analyser trop rigoureusement, chicaner. ‖ *Couper la poire en deux,* v. POIRE. ‖ *Couper les vivres à quelqu'un,* v. VIVRE. ‖ *Couper les ponts,* rompre avec quelqu'un.
— Archit. *Couper du trait,* faire en petit le modèle d'une voûte ou d'une pièce de trait.
— Céram. *Couper la pâte,* soumettre la pâte à poterie à l'opération du coupage.
— Electr. Empêcher le courant électrique de traverser un circuit, au moyen d'un interrupteur.
— Equit. *Couper l'eau à un cheval,* l'arrêter pendant qu'il boit, l'empêcher de boire avec une avidité qui pourrait lui être nuisible.
— Grav. Entamer d'une certaine façon avec le burin : *Le graveur doit s'attacher à couper nettement le cuivre.*
— Mar. *Couper une ligne de navires,* traverser cette ligne. ‖ *Couper la route à un navire,* suivre une route qui fait passer sur l'avant de ce navire.
— Monn. *Couper carreaux,* autref., découper en forme carrée les flans monétaires, que l'on arrondissait ensuite à la cisaille à main.
— Papet. *Couper du papier* ou *du carton,* mettre sous forme de rames le papier ou le carton.
— Sculpt. *Couper le plâtre,* faire à la main divers ornements ou moulures en plâtre.
— Sports. Dépasser un concurrent en passant devant lui pour prendre la corde, l'empêcher de passer ou retarder son action. ‖ *Couper la balle,* au tennis, au ping-pong, la frapper comme si on voulait la couper, afin de donner de l'effet à son rebond.
— Sylvic. *Couper à blanc estoc, à tire,* etc., v. COUPE.
— Technol. *Couper l'or,* partager une feuille d'or en quatre parties dans l'opération du battage.
— Véner. *Couper la voie,* en parlant d'un cavalier, d'un véhicule, traverser le passage de l'animal de chasse.
— SYN. : *diviser, interrompre, partager, sectionner, séparer, tailler, trancher.*
◆ V. tr. ind. [à]. *Fam.* Eviter adroitement une fatigue ou un travail; échapper à : *Couper à toutes les corvées.* ‖ *Y couper de,* échapper à : *Il n'y coupera pas des travaux forcés.*
◆ V. intr. Aller directement : *Couper par le plus court chemin.* ‖ *Par extens. Couper court,* mettre rapidement un terme : *Je coupai court à l'expression affectée de sa gratitude et de ses promesses* (F. Mauriac). ‖ Abréger un discours : *Coupons court.* ‖ *Fig.* et *fam.* Tomber dans un piège; accepter, admettre, croire naïvement : *Pfff, je couperais dans ce bateau-là?* (Bernstein).
— Escr. Exécuter le dégagement appelé *coupé,* par-dessus la pointe de l'adversaire. ‖ *Couper sous le poignet,* dégager par-dessous le poignet de l'adversaire.
— Jeux. Séparer en deux paquets les cartes d'un jeu, après qu'elles ont été battues par l'adversaire. ‖ Prendre une carte de son adversaire avec un atout : *Au bridge, on n'est pas forcé de couper.*
— Véner. En parlant d'un chien, gagner la tête de la meute sans suivre la voie.
— ***Se couper*** v. pr. *Fam.* Se contredire par inadvertance, se trahir : *Albertine sentant qu'elle s'était « coupée » modifiait la raison* (Proust). ‖ En parlant d'un petit enfant, avoir une irritation de la peau par suite de frottements. ‖ En parlant d'une étoffe, s'user à l'endroit des plis. ‖ *Fig. Se couper en quatre pour quelqu'un,* lui être absolument dévoué.
— Art vétér. En parlant d'un cheval, atteindre dans les allures, avec le sabot d'un membre qui est en action, le membre du même bipède qui est à l'appui. (Ce contact répété produit d'abord une contusion, puis une plaie, une *coupure.* Le cheval qui se coupe s'atteint à la couronne, au boulet ou au canon. On prévient cet accident en soumettant les animaux à un bon régime, en leur donnant un travail modéré, et en surveillant la ferrure.)

COUPE-RACINES n. m. invar. Machine qui sert à découper, en lamelles ou en cossettes, les racines ou les tubercules (betteraves, carottes, rutabagas, etc.) destinés à la nourriture des animaux ou à la distillation.
— ENCYCL. Les *coupe-racines* mécaniques sont constitués par une trémie, dans laquelle on introduit les racines à fragmenter, et par des organes de coupe, sectionnant nettement celles-ci au fur et à mesure qu'elles arrivent à leur contact. Les organes de coupe sont des lames de couteau disposées sur un disque (ou un cylindre) animé d'un mouvement de rotation par un moteur. Ces lames de couteau ont des formes diverses suivant que les racines doivent être découpées en tranches, en languettes ou en cossettes; le débitage en tranches est adopté généralement pour les rations alimentaires des bestiaux composées uniquement de racines; la forme en cossettes favorise le mélange avec d'autres éléments (fourrage, son, etc.); la forme en languettes minces (petits rubans circulaires ou rectangulaires) fournit les rations des jeunes animaux (agneaux, veaux) et des volailles; lorsqu on veut pousser plus loin la division, on utilise des dépulpeurs. Les betteraves de sucrerie et de distillerie sont découpées en cossettes, car cela facilite la diffusion (en évitant le tassement dans les diffuseurs).

COUPERET n. m. Couteau large et court de boucherie et de cuisine pour couper la viande. ‖ *Par extens.* Grosse lame tranchante, et, *particul.*, couteau de la guillotine. ‖ *Fig. Se mettre la tête sous le couperet,* agir imprudemment.
— Carr. Sorte de masse utilisée par le carrier pour débiter des blocs en vue de faire des pavés.

COUPERIE n. f. Atelier où l'on coupe les poils destinés à la fabrication des feutres.

COUPERIN, dynastie française d'organistes, clavecinistes et compositeurs, fixée en Brie dès le XVIe s. — LOUIS (Chaumes-en-Brie v. 1626 - Paris 1661), violiste, organiste de l'église Saint-Gervais en 1653, ordinaire de la musique royale, participa à divers ballets de cour. Une trentaine de pièces d'orgue liturgique, deux fantaisies pour 2 violes, trois symphonies pour instruments, et une centaine de pièces pour clavecin nous sont parvenues. L'un des premiers en France à employer des basses chromatiques, il colore ses pièces lentes de dramatiques dissonances d'allure presque romantique. Il déploie dans ses chaconnes une force et une sensibilité qui en font un des meilleurs musiciens de son temps. — FRANÇOIS Ier, frère du précédent (Chaumes-en-Brie v. 1630 - Paris 1701). Venu à Paris avec Louis, organiste, bon professeur de clavecin, il est l'ancêtre de tous les Couperin qui ont suivi son neveu François le Grand. — CHARLES, frère du précédent (Chaumes-en-Brie 1638 - Paris 1679). A la mort de son frère Louis, il reprit l'orgue de Saint-Gervais. — FRANÇOIS, dit **Couperin le Grand** (Paris 1668 - *id.* 1733), fils du précédent. Il passa toute sa vie à Paris. D'une rare précocité, il étudia la musique avec son père et avec Tho-

melin, organiste de Saint-Jacques-la-Boucherie, mais semble n'avoir guère fait d'autres études. En 1685, il reprit l'orgue de Saint-Gervais, où Delalande avait assuré l'intérim entre son père et lui. Il épousa en 1689 Marie-Anne Ansault, dont il eut quatre enfants. En 1690, il écrit, sous le nom de COUPERIN DE CROUILLY, ses seules œuvres pour orgue : deux messes. A partir de 1692, il fit jouer, d'abord sous un nom italien, puis sous son propre nom, des sonates en trio, dans le style des sonates d'église de Corelli, inaugurant en France la sonate pour violons et le style italien de musique de chambre. En 1693, après un concours présidé par le roi, il succéda à Thomelin dans un des quatre postes d'organiste de la Chapelle royale, et devint maître de clavecin et de composition du duc de Bourgogne (1694), puis du comte de Toulouse, de la princesse douairière de Conti et de trois filles du duc de Bourbon, son protecteur. Son renom lui procurait leçons et concerts dans tous les milieux, et l'accès dans les salons ; mais, bien que jouant souvent du clavecin à la Cour, et composant pour la Chapelle motets et élévations, il ne fut titulaire que de peu de charges officielles. En 1714-1715, ses *Concerts,* joués le dimanche à Versailles, égayèrent la vieillesse de Louis XIV. En 1717, il eut la survivance de la charge de claveciniste du roi, détenue par d'Anglebert fils. Célèbre en France et en Europe, dédicataire de nombreux morceaux et recueils, professeur des deux fiancées de Louis XV, et d'organistes et clavecinistes réputés (Calvière, d'Agincourt), publiant, en quinze ans, dix volumes de musique de chambre (il a délaissé la musique d'église après 1715), mais attristé déjà par la mort d'un fils, la disparition de l'autre, l'entrée d'une fille au couvent, il dut, malade, transmettre à son cousin Nicolas la tribune d'orgue de Saint-Gervais (1723), et à son autre fille ses fonctions à la Cour (1730). On le jouait peu dans les concerts. Sa mort passa inaperçue. Son œuvre tomba vite dans un quasi-oubli de plus d'un siècle et dans une incompréhension plus tenace encore.

Comme œuvres vocales, il laissa le motet *Laudate pueri* (1697), trois leçons de ténèbres (publiées en 1715), quatorze motets et élévations, des œuvres vocales à une ou plusieurs parties, avec ou sans basse. Pour le clavecin, on lui doit deux cent quarante pièces groupées en vingt-sept ordres, et formant quatre livres (1713, 1717, 1722, 1730), ainsi que six préludes. Parmi ses œuvres de musique de chambre, il faut citer ses sonates en trio, reprises et enrichies en 1726 (*les Nations*), quatre *Concerts royaux,* dix concerts des *Goûts réunis,* l'*Apothéose de Corelli* (1724) et celle de *Lully* (1725). Il écrivit en outre, en 1716, *l'Art de toucher le clavecin.*

Héritier des anciennes traditions françaises, Couperin fut ensuite influencé par l'Italie, surtout dans ses sonates ; puis il revint à une fusion des styles italien et français : c'est le sens du titre des *Goûts réunis* et des *Apothéoses* jumelles de Lully et de Corelli. Son domaine est le clavecin, la musique de chambre, les solos ou petits chœurs à l'église : œuvre souvent intime, où les rares *fortissimi* en sont plus saisissants, où densité, profondeur, émotion priment toujours l'éclat, l'effet de choc et la virtuosité. Les pièces de clavecin représentent le sommet de son œuvre ; organisées en ordres, elles se caractérisent par des titres pittoresques ou poétiques; par la prédominance du mode mineur; par la continuité limpide et l'ondulation du chant, la rareté des sauts brusques dans la mélodie, son fréquent retour sur elle-même ; par des ornements nombreux, très variés, profondément intégrés à la ligne mélodique et à la matière sonore, et donnant expression, grâce et force aux sons, parfois secs, du clavecin ; par la nouveauté de pièces qu'on pourrait appeler nocturnes et badineries.

— MARGUERITE LOUISE (Paris v. 1676 - Versailles 1728). Fille de François Ier, elle entra comme cantatrice dans la musique royale en 1702. — NICOLAS (Paris 1680 - *id.* 1748), frère de la précédente. Il succéda à François le Grand en 1723 à Saint-Gervais. — MARIE-MADELEINE (Paris 1690 - abbaye de Maubuisson 1742), fille de François le Grand. Entrée au couvent en 1718, elle y fut organiste. — MARIE-ANTOINETTE (Paris 1705 - † v. 1778), sœur de la précédente. Elle eut la charge de claveciniste de la Cour, en 1730, comme survivancière de son père, et, en 1736, comme titulaire, à la mort d'Anglebert. — ARMAND LOUIS (Paris 1725 - *id.* 1789), fils de Nicolas. Successeur de son père à Saint-Gervais, il eut aussi les orgues de Saint-Barthélemy, Saint-Jean-en-Grève, Sainte-Marguerite, Saint-Merry, des Carmes-Billettes et de la Chapelle du palais. Il a laissé une cantatille : *l'Amour médecin* (1750). — PIERRE LOUIS (Paris 1755 - *id.* 1789), fils du précédent. Survivancier de son père à Saint-Gervais et à plusieurs autres orgues, il ne lui survécut que peu de mois. — GERVAIS FRANÇOIS (Paris 1759 - *id.* 1826), frère du précédent. Il prit la suite de son frère, dut interrompre ses fonctions à la Révolution, et ne reprit, lors du rétablissement du culte, que les orgues de Saint-Gervais et de Saint-Jean-Saint-François. — CÉLESTE (Paris 1793 - *id.* 1862), fille du précédent. Elle tint quelque temps les tribunes d'orgue de son père. (→ Biblio.)

COUPEROSE n. f. (lat. *cuprirosa,* rose de cuivre). Nom vulgaire de différents sulfates hydratés : *couperose verte* (sulfate de fer), *bleue* (sulfate de cuivre), *blanche* (sulfate de zinc).

— Pathol. Affection cutanée du visage, caractérisée par une coloration vive avec dilatation vasculaire. (Syn. ROSACÉE.)

— ENCYCL. Pathol. La *couperose* peut affecter plusieurs degrés. Quand elle est simple, elle consiste dans une rougeur permanente, notamment du nez et des pommettes, avec dilatation des capillaires sanguins. Parfois, ces lésions se compliquent de pustules d'acné et les dilatations vasculaires deviennent plus importantes (*acné rosacée*). A un degré supérieur, la peau devient mamelonnée et le nez s'hypertrophie (*rhinophyma*). Les couperoses, qui, généralement, s'aggravent avec l'âge, surviennent surtout chez les individus à peau séborrhéique. Leur apparition est favorisée par la dyspepsie, la ménopause, l'alcoolisme.

Le traitement comporte une hygiène alimentaire convenable, l'interdiction de l'exposition au froid ou à la chaleur vive, la réduction des bouffées congestives du visage et l'application de préparations à action vasculaire. L'électrocoagulation fine permet de détruire de façon esthétique les dilatations capillaires.

COUPEROSER v. tr. Marquer de couperose.

COUPERUS (Louis), écrivain hollandais (La Haye 1863 - De Steeg 1923). Débutant par deux recueils de vers (1884-1886), il se consacra ensuite à la prose en une œuvre extrêmement abondante et variée, qui comprend des romans psychologiques, idéologiques et historiques, des contes symboliques : *Eline Vere* (1889), *Fatalité* (1890), *Extase* (1892), *Métamorphose* (1897), *Psyché* (1898), *les Livres des petites âmes* (1901-1903), *Vieilles Gens et choses qui passent* (1906), *Xerxes de Hoogmoed* (1919), *Iskander* (1920). La réputation de Couperus franchit les frontières de son pays, et les traductions de ses livres furent nombreuses. Ses romans de mœurs, d'une sûreté d'analyse remarquable, sont pénétrés d'une sensibilité parfois latine.

COUPE-SUCRE n. m. invar. Pince en acier ou en argent, permettant de couper un morceau de sucre, de nougat.

COUPETÉE, COUPETER. V. COPTÉE, COPTER.

COUPE-TÊTE n. m. invar. Celui qui coupe les têtes. ‖ *Particul.* Bourreau (vieilli) : *Le coupe-tête jette un coup d'œil à son maître* (Hugo).

COUPE-TIGE n. m. invar. Instrument à deux branches, pour couper les tiges des plantes.

COUPE-TIRAGE n. m. invar. Constr. Dispositif de régulation automatique du tirage.

— ENCYCL. Le *coupe-tirage* le plus courant est constitué par un volet, pivotant autour d'un axe horizontal et placé à l'extrémité de la branche horizontale d'un té monté à la sortie de la buse, sur le tuyau de raccordement de l'appareil de chauffage au conduit de fumée. Les irrégularités du tirage se traduisent par un changement d'ouverture du volet, qui est muni d'un contrepoids.

COUPETTE n. f. Sell.-garn. Outil employé pour couper le linoléum.

COUPE-TUBE n. m. invar. Instrument employé en métallurgie pour sectionner les tubes.

COUPEUR, EUSE n. Personne qui coupe, fait couper : *Ce Loriot qui vendait du blé aux coupeurs de têtes, n'a eu qu'une passion* (Balzac). ‖ *Coupeur de bourses,* voleur adroit : *Il ne trouvait ces qualités, plus brillantes et mieux développées, que chez la grande nation des tirelaines, matois, coupeurs de bourse* (Nerval). ‖ *Fam. Coupeur d'oreilles,* querelleur, spadassin. ‖ *Coupeur de cheveux, de fil en quatre,* chicaneur subtil : *On nous remplace par des types à lunettes, des coupeurs de fil en quatre* (Bernanos).

— Carr. Dans l'industrie du pavé, ouvrier qui débite le granit ou le grès.

— Cout. et Confect. Ouvrier ou ouvrière sachant couper, essayer, régler une pièce d'après un croquis ou modèle, organiser et distribuer le travail aux ouvrières, et assumer, comme les « premières d'atelier », la responsabilité de l'exécution des commandes jusqu'à la livraison à la clientèle.

— Monn. Ouvrier chargé de découper les flans destinés à être frappés en monnaies ou médailles. (On dit aussi DÉCOUPEUR.)

— Peauss. *Coupeur de poils,* dans les couperies, ouvrier chargé de couper les poils de certaines peaux à fourrure, afin de les utiliser en chapellerie ou pour le feutre.

— Pyrotechn. Dans les fabriques d'artifices, ouvrier qui coupe les cartouches ou les pétards à la longueur désirée.

— Sylvic. Ouvrier qui coupe les arbres en forêt.

— Véner. Se dit d'un chien qui cherche à prendre les devants et à gagner la tête de la meute.

◆ N. f. Entom. *Coupeuses de feuilles,* nom donné à certains hyménoptères qui récoltent des feuilles et les débitent en menus fragments afin de constituer le terreau de leurs meules à champignons.

— Papet. Matériel découpant en feuilles ou formant le papier ou le carton à partir de bobines ou de rouleaux.

— Technol. Machine à couper. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Technol. La *coupeuse électrique* est un appareil monté sur socle, muni de roulettes ; le moteur électrique (3 000 tr/mn) actionne des lames droites dans un mouvement alternatif et vertical. Ces lames sont unies, striées, à encoches ou à dents de scie, et employées suivant la résistance et la composition de la matière. Dans certains cas, le couteau circulaire est utilisé. La machine comprend une poignée, qui permet de la pousser dans le travail de coupe, un affûteur automatique et, parfois, un graisseur de lame automatique, pour faciliter la coupe du caoutchouc en feuille ou de toute matière caoutchoutée. La coupeuse électrique peut couper un « matelas » de tissu de plus de 15 cm d'épaisseur.

COUPE-VENT n. m. et adj. invar. Dispositif de tôle en forme de V, placé à l'avant de certaines locomotives de manière à réduire la résistance de l'air.

COUPE-VERRE n. m. invar. Outil avec lequel le vitrier coupe les vitres et les glaces.

COUPIER n. m. (de *coupe*). Etui où l'on renfermait les ciboires et autres vases sacrés.

COUPLAGE ou **COUPLEMENT** n. m. Action de coupler.

— Ch. de f. Groupement des moteurs en série, série-parallèle ou parallèle, sur une locomotive électrique. ‖ *Couplage d'autorails,* ensemble de deux autorails constituant un seul train, mais conduits chacun par un conducteur.

— Electr. Mode d'association de générateurs, de récepteurs ou de résistances électriques. ‖ Action d'associer deux circuits électriques, parcourus par des courants variables, de façon que les modifications apparaissant dans l'un des circuits se répercutent dans l'autre (sous forme de courants induits). [V. part. *encycl.*]

— Mécan. Assemblage de pièces mécaniques. (On dit aussi ACCOUPLEMENT.)

— Radiotechn. Liaison de deux circuits permettant le transfert réciproque de leur énergie électrique : *Le couplage peut être électromagnétique (par induction mutuelle), électrostatique (par capacité) ou par impédance commune (résistance, self-induction, capacité ou circuit accordé).* ‖ *Couplage critique,*

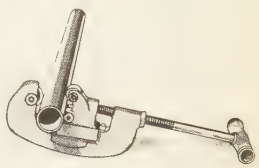

coupe-tube

François COUPERIN dit « le Grand »

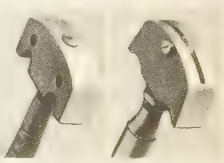

coupe-verre

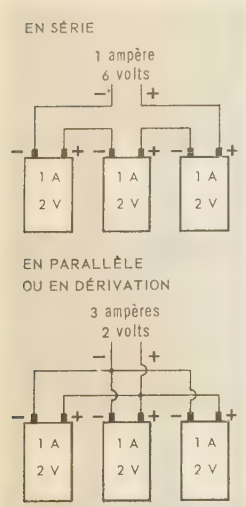

couplage (électr.)

coupleur (ch. de f.)

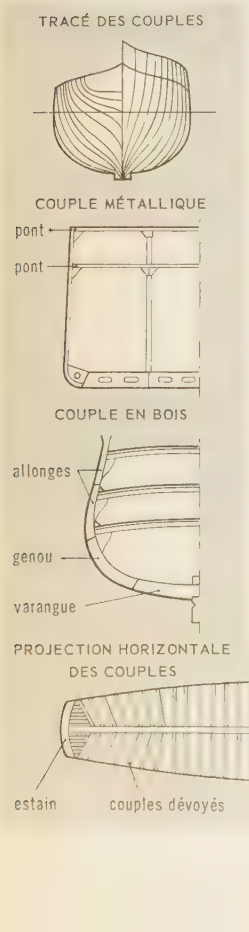

limite du couplage entre deux circuits accordés au-delà de laquelle la courbe de résonance présente un sommet dédoublé. ‖ *Couplage lâche*, couplage dont le coefficient est inférieur à celui du couplage critique. ‖ *Couplage réactif* ou *rétroactif*, couplage permettant de ramener vers des circuits antérieurs une partie de l'énergie des circuits suivants. ‖ *Couplage serré*, couplage plus fort que le couplage critique.

— Encycl. Electr. Il y a, pour les générateurs ou les appareils d'utilisation électriques, deux principaux modes de couplage : le couplage *en série*, dans lequel le courant électrique total traverse successivement les appareils, et le couplage *en parallèle*, dans lequel le courant se partage entre les différents appareils en raison inverse de leur résistance électrique, conformément à la loi d'Ohm.

Si l'on appelle L_1 et L_2 les deux coefficients d'auto-induction*, M le coefficient d'induction* mutuelle des deux circuits, et si l'on pose

$$k^2 = \frac{M^2}{L_1 L_2},$$

k est le *coefficient de couplage*. C'est un nombre qui peut varier de 0 (couplage lâche) à 1 (couplage serré).

Il existe des circuits couplés dans un grand nombre d'appareils électriques (transformateurs, génératrices, moteurs, montages de radio-électricité).

COUPLAN, vallée des Pyrénées (Hautes-Pyrénées), arrosée par la *Neste de Couplan*, affluent de la Neste d'Aure.

COUPLAND (sir Reginald), historien britannique (Londres 1884 - Southampton 1952). Professeur d'histoire de l'Empire britannique à Oxford (1920-1948), membre de la Royal Commission pour la Palestine (1936-1937), conseiller à la mission de sir Stafford Cripps dans l'Inde (1942), il est surtout connu comme historien du Commonwealth et de ses origines. Parmi ses œuvres, il convient de citer : *The American Revolution and the British Empire* (1930), *East Africa and its Invaders* (1938), des ouvrages sur l'Inde, et des biographies de Wilberforce, Raffles et Livingstone.

COUPLE n. f. (lat. *copula*, lien). Lien pour attacher par deux : *La meute était aux couples et les chevaux sellés* (G. Chérau). ‖ Réunion accidentelle de deux choses de même espèce : *Il acheta deux chevaux, se procura une couple de chiens courants* (A. Theuriet).

COUPLE n. m. Homme et femme unis par les liens du mariage ou de l'amour : *Les amoureux s'entraimaient | Et par couples aux belles bouches | Marchaient à distances inégales* (Apollinaire). ‖ — *Par extens.* Deux personnes réunies provisoirement au cours d'une danse, d'une promenade, etc. : *Des couples passagers éblouissent les yeux* (Vigny). ‖ Deux personnes animées d'un même sentiment, d'une même volonté : *Un couple d'amis.* ‖ Se dit d'animaux réunis deux à deux, mâle et femelle, ou appariés pour un même travail : *Un couple de pigeons. Un couple de chevaux attelés à la même voiture.* (Paire remplace *couple* quand on parle de choses qui vont toujours deux par deux : *Une paire de gants, de bas.*) ‖ *Fig.* Sentiments, idées étroitement associés : *Ce vieux couple éternel, l'Avarice et l'Amour* (Samain).

— Aéron. Pièce entrant dans la construction des fuselages et placée perpendiculairement à l'axe du fuselage. ‖ *Couple de renversement*, tendance que manifeste tout avion monomoteur à hélice à tourner autour du même axe que l'hélice, mais en sens inverse. (Ce phénomène est souvent compensé par une légère dissymétrie de construction. Pour les hélicoptères, on utilise une hélice anticouple*.)

— Electr. *Couple voltaïque*, système de deux électrodes immergées dans un liquide ou dans des liquides séparés et capable de développer une force électromotrice. (Le couple voltaïque est l'origine de la pile électrique.) ‖ *Couple thermo-électrique*, v. canne *thermo-électrique*.

— Mar. Chacun des éléments transversaux de la coque du navire, dont l'ensemble constitue la carcasse. (V. part. *encycl.*) ‖ *Avirons à couple*, avirons montés deux à deux, un de chaque bord. ‖ *Maître couple*, couple situé à la plus grande largeur du navire. ‖ *Remorqueur à couple*, remorqueur qui tient le remorqué à côté de lui. ‖ *S'amarrer à couple d'un navire*, s'amarrer à côté de ce navire.

— Math. Ensemble de deux nombres, ou de deux grandeurs, associés.

— Mécan. Système de deux forces égales, parallèles et dirigées en sens contraire l'une de l'autre : *Un couple est caractérisé par son moment.*

— Pêch. *Pêcher à couple*, pêcher sur une même base à l'aide de deux bateaux amarrés l'un à l'autre.

— Technol. *Couple conique*, ensemble des pignons d'engrenage d'une transmission, associés par paire, qui renvoient à angle droit le mouvement moteur à la machine utilisatrice. ‖ *Couple moteur*, travail d'un moteur considéré dans son effort instantané : *Le couple moteur s'exprime en mètres-kilogrammes (mkg).* [V. part. *encycl.*]

— Encycl. Mar. Sur les coques métalliques modernes, le *couple* se compose de trois éléments : la *membrure*, prolongée jusqu'au *bord tombé du ballast* par une cornière, le *gousset de pied*, la *varangue*. Les couples sont perpendiculaires à l'axe longitudinal du navire, sauf aux extrémités, où ils peuvent être *dévoyés* pour rester aussi perpendiculaires que possible avec le *bordé*.

— Technol. Le *couple conique* introduit dans une transmission une démultiplication qui permet au moteur d'une automobile de tourner à une vitesse quatre à sept fois supérieure à celle des roues. Il se compose d'un pignon conique, dit *pignon d'attaque*, qui, solidaire de l'arbre moteur, actionne une *couronne* dentée de forme conique, disposée à angle droit par rapport au pignon. Celle-ci entraîne à son tour les arbres de roues par l'intermédiaire du différentiel. Pour assurer le silence de fonctionnement, les dentures sont hélicoïdales. Le dispositif dit « à engrenage hypoïde » comporte un montage du pignon d'attaque abaissé par rapport à la couronne. Le couple conique est monté dans la partie antérieure du pont arrière. Dans une voiture à traction avant, il prolonge l'arbre de sortie du changement de vitesse, ce qui supprime l'arbre de transmission aux roues arrière.

Le *couple moteur* diffère de la puissance, qui est le travail produit pendant l'unité de temps et qui s'exprime en chevaux. Un moteur en fonctionnement est assimilable au système composé d'une force produisant la rotation de l'arbre vilebrequin sur lequel elle est appliquée avec un certain bras de levier. Le produit de cette force par la longueur du bras de levier détermine le couple moteur. C'est une quantité mesurable directement avec un frein de Prony.

COUPLÉ, E adj. Hérald. Se dit de deux animaux réunis par une couple d'émail particulier.

— Mécan. *Machines couplées*, machines agissant sur un même arbre, de telle manière que, lorsque la bielle de l'une rencontre l'axe de l'arbre, celle de l'autre en est alors à sa distance maximale. (Cette disposition est employée pour éviter les points morts. Une locomotive, par exemple, est l'ensemble de deux machines couplées.) ‖ *Roues couplées*, roues d'un diamètre égal et réunies deux à deux au moyen de bielles, dites *bielles d'accouplement*. (Ce système rend les roues solidaires, et permet d'utiliser l'adhérence de toutes les roues.)

— Photogr. *Télémètre couplé*, télémètre incorporé à l'appareil photographique et indiquant la distance en même temps que s'effectue la mise au point de l'objectif, les deux mouvements étant solidaires. (V. télémètre.)

— Turf. *Chevaux couplés*, chevaux appartenant au même propriétaire et que le Pari mutuel paie aux preneurs si l'un d'eux gagne. (V. pari.)

◆ N. m. Photogr. *Couplé stéréoscopique*, ensemble de deux vues tirées sur la même plaque, et destiné à être examiné au stéréoscope.

COUPLER v. tr. (lat. *copulare*). Attacher avec une couple : *Coupler les chiens.* ‖ Couvrir, en parlant du loup : *Le loup a couplé la louve.* ‖ Assembler deux à deux. ‖ *Coupler du linge*, attacher par une couture certaines pièces, avant de les donner à blanchir.

— Electr. Relier, connecter entre eux deux ou plusieurs appareils électriques : *Coupler deux moteurs en série.*

— Navig. fluv. *Coupler un train de bois*, en rassembler les parties, les lier deux à deux sur le même front.

— Technol. Réunir deux pièces, deux appareils, deux voitures motrices, etc., pour rendre leur manœuvre ou leur commande solidaire et simultanée.

COUPLET n. m. Stance faisant partie d'une chanson : *Denys, sur moi fais vite un couplet* (Béranger). ‖ *Couplet de facture*, couplet composé pour l'effet, et qui se distingue par la richesse et le redoublement des rimes : *J'écouterai vos purs sanglots, | Sans que les couplets de facture | M'étourdissent de leurs grelots* (Gautier). ‖ Vers destinés à être chantés, intercalés dans les scènes d'un vaudeville. ‖ Tirade, morceau d'une certaine étendue, après lesquels il y a un repos : *Les couplets héroïques d'Horace et de Curiace.* ‖ *Fam.* Ce que quelqu'un répète volontiers à tout propos : *Il n'a pas manqué de placer son couplet sur la vie chère.*

— Arm. Fusil dont le canon est formé de deux parties, qui se vissent l'une à l'extrémité de l'autre. (Vx.)

— ***Couplets*** n. m. pl. Chanson.

— Technol. Ensemble de deux pattes métalliques jointes avec des charnières et des rivures. (Ce sont les *pentures* que l'on emploie pour soutenir les portes et les fenêtres, ainsi que les persiennes.)

— Encycl. Littér. Le *couplet* est une suite de vers dans un rythme et un arrangement de rimes déterminés, qui constitue l'élément de la chanson. Il est souvent suivi d'un *refrain*, vers ou groupe de vers répétés après chaque couplet. On appelait « couplets », dans les chansons de geste, les *laisses* de même assonance finale ; dans les œuvres tragiques, les tirades d'un même personnage. Isolé, le couplet est une sorte d'épigramme satirique, le plus souvent politique : telles les *mazarinades* à l'époque de la Fronde.

COUPLETEUR ou **COUPLETIER** n. m. et adj. Faiseur de couplets : *Il semble qu'un Juvénal français, alerte et coupletier, soit le génie du lieu* (Goncourt).

COUPLEUR n. m. Ch. de f. Pièce femelle, fixée à l'extrémité d'une voiture à voyageurs, qui reçoit la fiche du câblot de chauffage électrique fixé à la voiture voisine. (Le coupleur comporte un couvercle verrouillé pour éviter les accidents par électrocution ou coup d'arc.)

— Electr. Dispositif de connexion des circuits d'un appareil ou d'un ensemble d'appareils électriques.

— Technol. *Coupleur centrifuge*, appareil qui, monté sur l'arbre d'un moteur, règle les conditions de démarrage au moyen de dispositifs à force centrifuge. ‖ *Coupleur à poudre*, embrayage automatique et limiteur de couple. (Le coupleur à poudre se compose essentiellement d'un carter à l'intérieur duquel tourne concentriquement un disque rotorique de profil spécial, en tôle d'acier. Le boîtier est solidaire du moteur ; le rotor est solidaire de la machine conduite. L'élément de liaison entre boîtier et rotor est une poudre métallique graphitée. Cette poudre se comporte comme un pseudo-fluide.)

COUPOIR n. m. Outil pour couper les corps durs.

— Imprim. Outil des typographes, qui leur permet de couper les interlignes, filets, espaces, etc., à la justification voulue. ‖ *Coupoir-biseautier*, appareil du même genre, grâce auquel on peut couper les filets de cadres et biseauter d'équerre les angles.

— Monn. Autref., appareil utilisé pour le découpage des flans monétaires. (On dit aujourd'hui découpoir.)

COUPOLE n. f. (ital. *cupola* ; du lat. *cuppa*, coupe). Archit. Voûte hémisphérique, en forme de coupe renversée. ‖ Intérieur, partie concave d'un dôme, et, *par extens.*, le dôme même : *La coupole du Panthéon.* ‖ *Absol.* L'Institut, et, *particul.*, l'Académie française : *Tel est l'épilogue imprévu : M. de Couaën prononçant, sous la Coupole, l'éloge*

académique d'Amaury (R. Escholier). [Dans ce sens, prend une majuscule.] ‖ *Par anal. : Les premiers objets qui s'offrirent à sa vue furent la vaste coupole d'un ciel bleu...* (Chateaubriand).

— Fortif. Partie supérieure apparente d'un cuirassement ou d'une tourelle*. (Le bombement de la partie supérieure d'une tourelle ou d'une cloche est destiné à faciliter le ricochet des projectiles qui l'atteignent.)

— Œnol. Petite tasse pour la dégustation des vins. (On dit plus souvent TÂTE-VIN.)

— ENCYCL. Archit. Calotte hémisphérique composée d'anneaux concentriques, la *coupole* couronne tout naturellement les constructions circulaires. Pour les constructions quadrangulaires, deux procédés permettent de passer du carré à la circonférence. Dans la coupole sur pendentifs, on monte aux quatre angles des assises de maçonnerie superposées en encorbellement, d'où la formation d'un triangle concave : le pendentif (coupoles de la cathédrale de Cahors, de Saint-Front de Périgueux). Dans la coupole sur trompes, des arcs jetés de biais aux angles portent de petits murs qui transforment chaque carré en octogone (coupoles de Notre-Dame-du-Port à Clermont, de l'église de Conques en Rouergue).

La coupole proprement dite est la voûte intérieure de l'édifice, tandis que le dôme en est la partie extérieure; ces deux parties diffèrent souvent par la forme et le mode de construction. L'Antiquité connut les coupoles. De Rome, elles passèrent à Byzance, puis revinrent d'Orient en Occident (San Vitale de Ravenne, Saint-Marc de Venise, Saint-Front de Périgueux). A Florence, Brunelleschi traça en 1420 les plans de la coupole de Santa Maria del Fiore (diamètre : 42,60 m). Celle que Michel-Ange édifia au-dessus de Saint-Pierre de Rome mesure 42,52 m de diamètre, s'élève à 132,50 m de hauteur (117,80 m de hauteur intérieure) et repose sur quatre piliers. Celle du Panthéon de Rome a 43,50 m de diamètre ; celle du Panthéon de Paris, 23 m. (→ Biblio.)

— Astron. Les *coupoles* rotatives abritant les instruments fixes d'observatoires rappellent, jusqu'à un certain point, par l'ensemble de leurs dispositions, les engins cuirassés des forts et des navires de guerre. Grâce au mouvement de rotation d'une coupole, laquelle est munie de trappes mobiles découvrant une large ouverture, l'instrument astronomique (lunette ou télescope), animé lui-même d'un mouvement de rotation, peut être dirigé vers n'importe quel point du ciel, tout en restant abrité. La plus grande coupole existant actuellement est celle de l'observatoire du Mont-Palomar (Californie), dont la hauteur dépasse 30 m.

Coupole du Rocher (*Qubbat al-Ṣakhra*), édifice de Jérusalem, souvent désigné sous le nom inexact de *mosquée d'Omar*, bâti en 691 par le calife omeyyade 'Abd al-Malik (685-705). Il s'élève sur l'esplanade du Ḥarām al-Charīf, qui porta le Temple juif. Le centre du monument est occupé par une roche aplatie, au-dessous de laquelle s'étend une sorte de caverne. Des traditions multiples rattachent à ce rocher les souvenirs d'Abraham et de Mahomet. Au-dessus s'arrondit la haute coupole portée par quatre piliers et douze colonnes. Le cercle central est entouré de deux galeries : une circulaire et une octogonale, que circonscrit l'octogone des murs percés de quatre portes. Cette première œuvre musulmane est encore purement chrétienne d'ordonnance et de décor. Le type architectural est emprunté aux églises syriennes, comme celle de Boṣra. De somptueuses mosaïques à fond d'or, exécutées par des artistes venus de Constantinople ou recrutés en Syrie, garnissent la coupole, le tambour, les écoinçons des arcs et les panneaux qui les séparent. La Coupole du Rocher fut attribuée aux Templiers ; elle aurait inspiré les églises édifiées en Europe, au temps des croisades, par cet ordre militaire.

COUPON n. m. (de *couper*). Reste d'une pièce d'étoffe : *On vérifiait l'aunage des pièces pour s'assurer de la valeur exacte du coupon restant* (Balzac). ‖ Petite coupe d'étoffe d'une longueur limitée, destinée à un certain usage : *Un coupon de robe.*

— Banq. et Bours. Titre d'intérêt, de dividende ou d'arrérages, joint à une valeur mobilière, et que l'on en détache à l'échéance dont il porte l'indication. (Pour les valeurs françaises et la plupart des valeurs étrangères, la prescription atteint les coupons qui ne sont pas présentés à l'encaissement dans le délai de cinq ans.)

— Ch. de f. Rail de longueur inférieure à la longueur normale des barres et que l'on incorpore dans la voie pour établir un raccord sur appareil, un ouvrage d'art, etc.

— Post. *Coupon-réponse*, coupon que l'on met dans une lettre à destination de l'étranger, et qui est échangé contre un timbre dans le pays de destination, en vue de payer le port d'une lettre ordinaire.

— Sylvic. Partie d'une coupe de bois. ‖ Nombre défini de bûches attachées ensemble au moyen de liens. ‖ Dix-huitième partie d'un train de bois flotté.

— Théâtr. Bulletin remis au guichet pour constater l'achat ou la location d'une place ou d'une loge.

Coupo santo (LA), hymne national des pays de langue d'oc, français et catalans, composé par Mistral en 1868, lors de l'envoi de la coupe symbolique aux félibres de Provence par les patriotes catalans, amis du proscrit don Victor Balaguer réfugié à Avignon.

COUPTRAIN, ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Mayenne), dans le bas Maine, sur la Mayenne ; 259 hab.

COUPURE n. f. Séparation, division produite par un instrument tranchant : *Quelques gouttes de sang échappées d'une coupure insignifiante* (Valéry). ‖ *Par anal.* Fente qui se produit dans les plis de la peau. ‖ Excavation, solution de continuité : *Les coupures de la montagne.* ‖ — *Fig.* Séparation marquée, rupture de continuité. ‖ *Par extens.* Suppression faite dans un ouvrage, et, *particul.*, suppression d'une réplique, d'un fragment de scène ou d'acte dans une pièce de théâtre. | Objet coupé ; et, *particul., coupures de journaux*, fragments découpés de journaux.

— Agric. Fossé pour faire écouler les eaux : *Saigner une rizière par des coupures.*

— Banq. et Bours. Fraction d'un titre formant un tout, mais dont les parties peuvent être acquises séparément. | Billet de banque d'une valeur moindre que celle du billet type.

— Constr. *Coupure à air libre*, passage spécial largement ouvert à l'air libre à sa partie haute, donnant issue aux flammes et fumées qui proviennent d'un local dangereux.

— Electr. Interruption du courant électrique.

— Fortif. Fossé, ouvrage défensif pour barrer un passage. | Elément de la fortification bastionnée servant à flanquer le fossé de demi-lune.

— Imprim. Dans la fonderie des caractères typographiques, opération qui consiste à faire la gouttière, le talus et le cran des lettres.

— Math. Demi-droite (ou segment de droite) tracée dans un domaine du plan complexe, de manière à rendre uniformes les diverses déterminations d'une fonction multiforme. ‖ Procédé de définition d'un nombre réel, prenant tout son intérêt dans le cas des nombres irrationnels. | *Coupure dans les surfaces convexes*, v. CONNEXION.

— Mil. Obstacle naturel, formé par un fleuve, une vallée profonde ou un autre accident géographique, qui s'oppose à la progression de troupes terrestres, notamment à celle des blindés : *La défense d'une coupure.*

— Télécomm. Solution de continuité d'un circuit électrique ou magnétique. ‖ *Coupure d'antenne*, discontinuité extrêmement réduite et à large surface, séparant l'antenne de l'installation réceptrice radio-électrique et dont le rôle est de protéger les appareils contre les fortes décharges atmosphériques. ‖ *Poteau de coupure*, poteau où l'on peut facilement exécuter des coupures entre deux isolateurs à arrêt. ‖ *Station point de coupure*, station télégraphique où les lignes sont arrêtées sur des isolateurs, arrêts doubles, de manière à être coupées facilement lorsque les besoins l'exigent.

— Trav. publ. Fossé pour l'écoulement des eaux.

— ***Coupures*** n. f. pl. Tab. Rognures comprenant les côtes des feuilles, dans la fabrication des tabacs.

— ENCYCL. Chirurg. Le traitement des *coupures* consiste d'abord à bien les nettoyer, pour éviter l'infection. Si elles sont légères, un simple pansement suffira ; si elles sont profondes, les lèvres de la plaie devront être rapprochées par des points de suture.

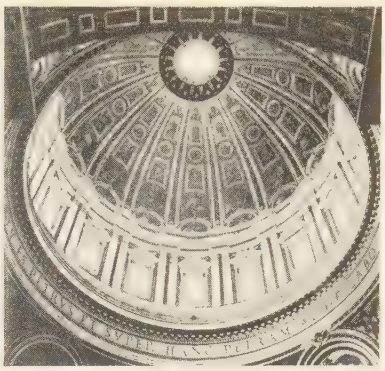

coupole
de Saint-Pierre
Rome

COUPY, comm. de l'Ain (arrond. de Gex), dans le pays de Gex ; 1 684 hab. (1 337 aggl.). Fabrique de caisses.

COUQUE n. f. (mot d'origine flam.). Pâtisserie flamande désignant divers gâteaux servis au déjeuner ou le soir avec le thé, et qui sont certains en pâte briochée avec des raisins de Corinthe, d'autres en pâte feuilletée glacée, ou encore au pain d'épice.

COUR n. f. (bas lat. *curtis*). **1.** Espace découvert, entouré de murs ou de bâtiments, dépendant d'une habitation : *Les fenêtres de la galerie donnaient sur une cour* (A. France). ‖ *Cour d'honneur*, principale cour d'un palais, d'un château : *La cour d'honneur du palais de Fontainebleau.* ‖ A Paris, rue dont les extrémités étaient closes par des bâtiments : *La cour des Fermes.* ‖ **2.** Résidence du souverain et de son entourage : *Je ne paraîtrai pas une fois à la cour* (Musset). ‖ Entourage du souverain : *Molière divertit la cour de Louis XIV.* ‖ Souverain et son conseil, et, en particulier, parti du souverain : *Condé se rallia au parlement, Turenne à la cour.* (Prend souvent une majuscule en ce sens.) ‖ Gouvernement, cabinet du souverain dans ses relations avec les autres gouvernements. ‖ *Par anal.* Suite d'un prince, d'un grand seigneur : *Cette cour de Madame n'était que jeunesse, esprit, beauté, divertissement et intrigue* (Sainte-Beuve). ‖ Suite, entourage de personnes empressées à plaire à une autre, et particulièrement à une dame : *Tout homme riche est sûr d'avoir sa cour. Cette femme a toute une cour auprès d'elle.*

— Loc. DIV. *Homme, femme, gens de cour*, personnes qui ont le ton, les manières des courtisans. ‖ *Abbé de cour*, abbé élégant et mondain, comme certains de ceux qui fréquentaient l'ancienne cour des rois de France. ‖ *Habit, robe, manteau de cour*, vêtements prescrits par l'étiquette de la Cour : *Je vais au palais d'une altesse | Et j'achète un habit de cour* (Béranger). ‖ *Être bien, être mal en cour*, être, ne pas être en faveur. ‖ *Faire sa cour*, se présenter à la cour du souverain ou devant les puissants du jour, pour leur témoigner son respect et son dévouement et gagner leur faveur. ‖ *Faire la cour à une femme*, chercher à lui plaire, à gagner ses faveurs par ses assiduités, son empressement galant : *Je veux faire la cour à Rosette* (Musset). ‖ *Faire un doigt, un brin de cour*, manifester quelque empressement auprès d'une femme. ‖ *Cour des Miracles*, nom donné autrefois à l'ensemble des truands et des malandrins, parce que les prétendues infirmités au moyen desquelles ils exploitaient la charité publique disparaissaient comme par miracle une fois qu'ils rentraient dans leur repaire ; *par anal.* Repaire de brigands, de mendiants : *Cela devint une sorte de cour des miracles au grand pied* (Nerval). [V. part. *encycl.*]

— ALLUS. HIST. ***C'est la cour du roi Pétaud,*** expression proverbiale désignant un lieu où chacun veut commander, où tout le monde parle à la fois, comme autrefois dans la cour tumultueuse du roi des mendiants, Pétaud*. ‖ ***La cour rend des arrêts, et non pas des services,*** paroles affirmant l'indépendance de la magistrature, attribuées à Séguier, premier président de la cour de Paris sous Charles X, puis à son aïeul

coupole sur trompes
église Sainte-Foy, Conques

coupole (astr.)
observatoire
du Mont-Palomar
(États-Unis)

Coupole du Rocher

Phot. Boudot-Lamotte, Arch. phot., California inst. of technol., Denoyel.

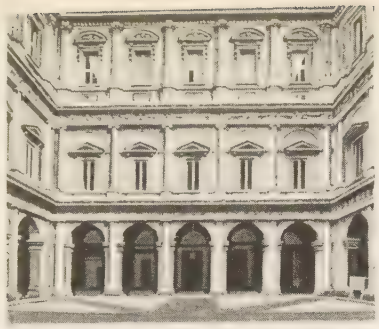

cour intérieure
palais Farnèse, Rome

Séguier, chancelier de France sous Richelieu et Mazarin. Mais elles ne s'accordent pas avec le caractère de ces deux personnages.

— Constr. *Cour anglaise*, courette sur laquelle débouchent les fenêtres d'un sous-sol. (Ainsi nommée parce qu'elle reproduit un dispositif fréquent à Londres.) [Syn. SAUT-DE-LOUP.]

— Dr. admin. *Cour régionale des pensions*, juridiction administrative relevant normalement du contrôle du Conseil d'Etat par la voie du recours en cassation (une commission spéciale de cassation a été adjointe au Conseil d'Etat pour accélérer la procédure) et devant laquelle sont portés les appels contre les décisions des tribunaux départementaux des pensions en matière de pensions militaires d'invalidité et de pensions de victimes de la guerre.

— Dr. anc. Pouvoir de juger. || *Ravoir sa cour*, obtenir le renvoi d'une cause.

— Hist. *Cours de chancellerie, de comté, laye, majour, des monnaies, des pairs, prévôtales*, v. part. *encycl.* || *Cour de justice*, tribunal d'exception institué par le gouvernement provisoire le 2 juin 1944, pour juger les faits de collaboration. (V. part. *encycl.* et CHAMBRE *civique*.) || *Cour militaire de justice instituée en 1962*, v. TRIBUNAL (Mil.). || *Cour plénière*, assemblée d'apparat tenue par les rois, le jour de quelque grande fête ou dans quelque circonstance solennelle. || *Cour du roi*, v. CURIA REGIS et CONSEIL, *Conseil du roi*.

— Hist. littér. *Cours d'amour*, nom sous lequel on a désigné pendant longtemps les réunions mondaines qui, du XIIe au XVe s., ont cultivé l'esprit chevaleresque et courtois. (La forme de *débat* ou de *jeu parti* que prennent souvent les œuvres littéraires de cette époque a laissé croire qu'il s'agissait de véritables tribunaux, composés de dames qui décidaient sur toutes les questions de galanterie et de casuistique amoureuse.) [V. COURTOISIE, *Littérature*.]

— Procéd. Tribunal d'ordre supérieur : *Cour ecclésiastique, laïque, prévôtale, présidiale*. (Se disait autrefois de tous les tribunaux.) [Les décisions d'une cour portent le nom d'*arrêts*, par opposition aux *jugements*, qui émanent de simples tribunaux.] || *Cour d'appel*, juridiction chargée de juger en appel les affaires tranchées en premier ressort par un tribunal de rang inférieur. (V. part. *encycl.*)

cour de François Ier
miniature, XVIe s.

|| *Cour d'assises*, juridiction répressive chargée de juger définitivement et sans appel les infractions à la loi pénale qualifiées « crimes » et punies de peines afflictives et infamantes (depuis la réclusion jusqu'à la mort), ainsi que les délits et contraventions connexes aux crimes. (V. part. *encycl.*) || *Cour de renvoi*, cour d'appel à laquelle est confiée une affaire par un arrêt de renvoi de la Cour de cassation. || *Hors de cour*, situation des accusés ou des plaideurs que l'on renvoie des fins de la plainte ; *substantiv.*, jugement les renvoyant des fins de la plainte : *Prononcer un hors-de-cour*. || Membres d'un tribunal supérieur, siégeant en commun : *La cour se retire pour délibérer*. || Lieu où le tribunal siège : *Aller à la cour d'appel*. || *Avocat à la cour*, avocat inscrit au barreau établi au siège d'une cour d'appel. || *Avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat*, v. CONSEIL *d'Etat*.

— Relig. *Cour romaine*, v. CURIE.

— Théâtr. *Côté cour*, v. CÔTÉ.

— ENCYCL. Archit. L'*atrium**, dans les maisons romaines, n'est pas autre chose qu'une *cour* intérieure. L'usage des cours bordées de portiques fut adopté par les premiers architectes chrétiens de l'Orient.

Dans l'Occident, au Moyen Age, les habitations des chefs francs présentaient d'ordinaire une cour centrale (*aula*), à ciel ouvert ou couverte, dans laquelle avaient lieu les réunions et les festins. Par la suite, lorsqu'on eut entouré de retranchements la demeure seigneuriale, la partie de l'enceinte non occupée par les constructions, qui formait une ou plusieurs cours, eut un plan très désordonné. Plus tard, les cours des résidences seigneuriales devinrent moins irrégulières, moins étroites, et se bordèrent de constructions élégantes.

Parmi les plus belles cours intérieures, on citera : la cour carrée du Louvre, les cours du Luxembourg, des Invalides, à Paris ; celles du palais du Quirinal, du palais Borghèse, du palais Farnèse, la cour du palais de la Chancellerie, celle du Belvédère, à Rome ; la cour des Lions, à l'Alhambra de Grenade.

— Dr. anc. et Hist. ● *Cour des aides*. V. AIDES.

● *Cour de chancellerie* ou, plus exactement, *Cour du chancelier*. Cette juridiction civile de l'Angleterre a conservé la trace du caractère patriarcal de l'Ancien Régime. Elle supplée à l'incapacité des mineurs, poursuit les fraudes qu'un texte précis de la loi ne peut atteindre, fait rompre un engagement déraisonnable, et oblige le créancier d'un débiteur malheureux à composer avec lui.

● *Cours de comté* (*county courts*). Etablies en Angleterre en 1846, elles ont subi, depuis, des modifications qui en ont augmenté l'importance. Le but des *county courts* est, comme dit le statut de 1846, d' « établir un mode de procédé pour rendre plus facile le recouvrement des petites dettes et des demandes de peu d'importance ».

● *Cour de justice*. Instituées en 1944, auprès de chaque cour d'appel, les cours de justice étaient composées d'un magistrat, président de quatre jurés pris sur une liste de résistants, et d'un commissaire du gouvernement. Elles ont instruit environ 43 000 affaires, prononcé 6 870 acquittements, environ 17 000 condamnations légères et autant de condamnations infamantes, dont 1 796 aux travaux forcés à perpétuité et 1 783 à mort (2 000 furent exécutées). A partir de 1946, les inculpations nouvelles furent dirigées sur les tribunaux militaires. Les cours de justice cessèrent leur activité en octobre 1948. En fait, la plupart de leurs décisions furent corrigées par les mesures de grâce décidées par les présidents de la République. On a reproché à ces juridictions exceptionnelles d'avoir frappé les personnes non sur leurs actes, mais sur le seul exercice de leurs fonctions, et, faute de définitions suffisamment précises, d'avoir laissé une grande marge d'appréciation à l'arbitraire du juge, provoquant, pour les mêmes délits, des peines différentes selon le lieu et le moment. En fait, leur création et leur activité ne peuvent pas être séparées de l'atmosphère dans laquelle elles fonctionnèrent, après les meurtres et exactions de toutes sortes de la Gestapo et de la Milice, et les actes de trahison commis par un certain nombre de Français ; beaucoup de leurs décisions furent prises alors que les combats n'étaient pas finis et que s'imposait la disparition rapide des amis de l'ennemi. Si elles commirent des erreurs, dont certaines donnèrent lieu à des réhabilitations, elles évitèrent bien des exécutions sommaires et des vengeances personnelles, dans le climat révolutionnaire des jours et des lendemains de la Libération.

● *Cour laye*. On donnait autrefois ce nom à la justice séculière, par opposition à la justice ecclésiastique, désignée sous le nom de *cour d'Eglise* ou *cour de chrétienté*. Il y eut de nombreuses luttes de compétence entre les deux juridictions, notamment au XIIIe s.

● *Cour majour*. La cour majour, instituée en Béarn en 1220, était une cour féodale supérieure. Elle se composait des évêques de Lescar et d'Oloron, et de douze barons ou jurats héréditaires. Avant cette époque, il y avait déjà, dans la Navarre espagnole, une *cort major*, composée de douze *ricos hombres*. La cour majour jugeait les *cavers*, ou chevaliers, les *domengers*, ou possesseurs de terres, et connaissait de toutes les questions de propriété et d'état.

● *Cour des monnaies*. Cet organisme avait la juridiction sur tous les délits et abus concernant les monnaies. (Elle remontait au XIVe s., et fut érigée en cour souveraine en 1552. La cour des monnaies ressortissait au parlement de Paris. Sa juridiction s'étendait sur la France entière. Néanmoins, de 1704 à 1771, il y eut une cour des monnaies à Lyon. A Metz le parlement, à Dole la chambre des comptes remplissaient l'office de cour des monnaies pour la Lorraine et la Franche-Comté.)

● *Cour des pairs*. V. COUR DE JUSTICE (*Haute*).

● *Cours prévôtales*. Sans rapport avec la juridiction des prévôts des maréchaux de l'Ancien Régime, ces cours ont apparu au XIXe s. et ont joué un rôle purement politique. Bonaparte les utilisa pour juger les réfractaires et les prévenus politiques. Celles de la Restauration firent régner la *Terreur blanche*. Une loi votée sur la proposition du duc de Feltre, le 4 décembre 1815, décidait que chaque département aurait une cour prévôtale, composée d'un prévôt, colonel au moins, d'un président et de quatre juges choisis par les membres du tribunal de première instance ; que ces cours procéderaient contre tout rebelle, tout individu accusé d'avoir fait partie d'une bande armée, d'avoir arboré un signe de ralliement autre que le drapeau blanc, publié des écrits ou prononcé des discours séditieux, excité les citoyens à la désobéissance. Le prévôt instruisait les affaires ; la sentence était sans appel, et exécutoire dans les vingt-quatre heures. Ces cours condamnèrent à l'échafaud ou aux galères un grand nombre de personnes. Elles cessèrent d'exister le 1er janvier 1818.

● *Cours des Miracles*. Il y avait des cours des Miracles dans presque toutes les grandes villes ; au XVIIe s., on en comptait à Paris une douzaine. La plus célèbre, dont Victor Hugo a fait une vivante description dans *Notre-Dame de Paris*, était « un grand cul-de-sac, puant et boueux » (Sauval), qui couvrait l'espace entre les rues Saint-Sauveur, des Petits-Carreaux, du Caire et Saint-Denis. Les soldats du guet n'y pénétraient pas volontiers, et elle jouissait du droit d'asile. Silencieuse le jour, elle devenait infernale la nuit, quand les gueux, rentrés, s'adonnaient à des orgies, sous la présidence de leur roi étrange, entouré de ses dignitaires (ducs d'Egypte, archisuppôts). Une opération méthodique débarrassa cette cour de sa population, en 1656, pour l'envoyer en prison ou à l'hôpital. Les travaux de voirie du XIXe s. en ont détruit les derniers vestiges.

— Procéd. ● *Cour d'appel*. Depuis la réforme de 1958-1959, la cour d'appel est devenue le tribunal d'appel dans la quasi-totalité des procès. Peuvent notamment lui être déférées toutes les décisions rendues en premier ressort par les tribunaux d'instance, les tribunaux de grande instance, les tribunaux de commerce, les tribunaux paritaires, les conseils de prudhommes, les commissions de première instance du contentieux général de la Sécurité sociale. Les sièges des cours d'appel métropolitaines sont Agen, Aix, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Chambéry, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges,

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse.

Lyon, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse. Chaque cour d'appel est composée d'un nombre de conseillers variable suivant son importance et est présidée par un premier président; elle est divisée en chambres (chambre des appels civils, chambre des appels correctionnels, chambre sociale). Son parquet comprend un procureur général et plusieurs avocats généraux. Elle est compétente dans le ressort qui lui a été assigné. [V. JUDICIAIRE (*organisation*), PROCÉDURE *civile et commerciale*, et PROCÉDURE *pénale*.]

● *Cour d'assises*. Constituée périodiquement dans chaque département, la cour d'assises tient en principe une session ordinaire (quinze jours au maximum) tous les trois mois; elle peut tenir des sessions extraordinaires (c'est la règle à Paris). Si les nécessités du service l'exigent, la cour peut être formée en plusieurs sections. Sa composition repose sur une règle fondamentale : l'association des magistrats (la *cour*) et de citoyens (le *jury*).

La cour est composée d'un président (président de chambre ou conseiller à la cour d'appel) et de deux assesseurs (il y en avait 3 en 1791, 4 de 1805 à 1931), qui ne peuvent, ni les uns ni les autres, être choisis parmi les magistrats qui ont participé à l'instruction.

Le jury de jugement est composé de neuf jurés* (il y en a eu successivement 12, puis 7), tirés au sort, pour chaque affaire, sur une liste de session comprenant vingt-sept noms (il y en a eu successivement 36, puis 21), extraite elle-même, par un premier tirage au sort, de la liste départementale annuelle. Lorsque le procès doit durer plusieurs jours, des jurés supplémentaires sont également tirés au sort. Le ministère public et les accusés disposent du droit de récusation*, qui s'exerce lors du tirage de chaque nom. Les jurés prêtent serment (le refus de prêter serment est puni d'amende.)

Depuis la réforme de 1941, la cour délibère avec le jury. Avant cette réforme, les jurés délibéraient seuls sur les questions qui leur étaient posées, puis la cour rendait son verdict. On a voulu associer les jurés à la fixation de la peine principale et des peines complémentaires.

La cour d'assises a une plénitude de juridiction et, de ce fait, reste compétente pour les faits retenus dans l'arrêt de mise en accusation qui n'entreraient pas dans sa compétence normale, et pour ceux qui, après les réponses du jury, ne constitueraient plus que des délits ou des contraventions.

Les séances sont publiques; toutefois, la cour à un pouvoir souverain d'appréciation pour ordonner le huis clos, soit pour l'ensemble des débats, soit pour l'audition d'un ou de plusieurs témoins, lorsque la publicité des débats présente un caractère dangereux pour l'ordre ou pour les mœurs. Le huis clos ne s'applique ni aux magistrats, ni aux avocats, ni aux jurés non désignés par le sort présents dans la salle d'audience, mais il s'applique à tous les autres auditeurs. La publicité n'est assurée que si le public anonyme (non muni de cartes distribuées par l'autorité judiciaire) est admis dans la salle d'audience (le président peut toutefois interdire l'accès de celle-ci aux mineurs). La publicité suppose également la possibilité de relater dans la presse le compte rendu des audiences et de commenter les décisions rendues, sous réserve que les auteurs des commentaires n'empêchent pas le pouvoir judiciaire d'exercer sa fonction. La décision est toujours rendue en public. Est cependant rigoureusement interdit l'emploi de tout appareil d'enregistrement ou de diffusion sonore, de caméras de télévision ou de cinéma et d'appareils photographiques, dès l'arrivée à l'audience de la cour (ainsi l'accusé ne peut plus être photographié assis au banc qui lui est réservé).

Les pouvoirs de police du président lui permettent, en cas de troubles sérieux, d'ordonner l'évacuation de la salle par le public; mais la nécessité de la publicité des débats conduit à faire entrer un nouveau public, pouvant, toutefois, être moins nombreux. (V. PROCÉDURE *pénale*.)

Cour arbitrale, juridiction instituée par la Constitution de 1958 pour régler les litiges survenus entre les Etats membres de la Communauté, lorsque ces litiges portent sur l'interprétation ou l'application des règles de droit s'imposant aux Etats membres et découlant, notamment, des accords de Communauté et autres conventions les liant entre eux. Toute autre catégorie de litiges peut lui être soumise après accord entre les Etats membres. Le président de la Communauté peut saisir la Cour de toute question d'interprétation des dispositions constitutionnelles concernant la Communauté, des lois organiques prises pour leur application et des accords de Communauté. La Cour siège à Paris, au Palais-Royal; la procédure est écrite et contradictoire. Elle a plénitude de juridiction et statue souverainement; elle a le pouvoir de rétablir les situations juridiques dont elle a constaté la violation et d'accorder des indemnités. Elle est composée de sept juges, nommés pour six ans par le président de la Communauté, qui désigne, parmi eux, le président de la Cour. Les juges, qui ne peuvent exercer aucune fonction politique et ne doivent pas avoir une autre activité professionnelle, prêtent serment.

Cour de cassation, juridiction suprême française, qui siège à Paris. Elle comprend quatre chambres civiles et une chambre criminelle, composées chacune d'un président et de quinze conseillers (17 pour la chambre criminelle); elle a à sa tête un premier président. (En 1964 a été créée une chambre temporaire chargée de statuer sur les pourvois en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.) Un premier avocat général et seize avocats généraux, sous la direction d'un procureur général, forment son parquet*. Il s'y ajoute des greffiers et des secrétaires et un service de documentation assuré par seize jeunes magistrats. Enfin, auprès d'elle est établi un barreau de soixante avocats.

Le rôle essentiel de la Cour de cassation est de statuer sur les pourvois formés par les parties contre les décisions en dernier ressort émanant des juridictions de l'ordre judiciaire. Elle ne connaît pas alors du fait, qui est apprécié souverainement par les juges du fond, et a pour seule mission de censurer les violations de la loi que les sentences peuvent contenir. Elle est saisie par le pourvoi* formé par la partie intéressée dans le délai légal, qui est, en matière civile, de deux mois ou de quinze jours, selon que l'affaire comporte ou non le ministère obligatoire d'un avocat, et de cinq jours francs en matière pénale. La chambre compétente statue sur le vu des mémoires déposés par les parties, après rapport d'un conseiller et audition des avocats et de l'avocat général, le quorum requis étant de sept magistrats. Exceptionnellement, pour éviter les divergences entre les chambres, certaines affaires civiles peuvent être soumises à l' « assemblée plénière », qui se compose de représentants des diverses chambres, le quorum étant alors de quinze. En cas de rejet, la décision attaquée devient définitive. En cas d'admission, et sauf si, rien ne restant à juger, la cassation est ordonnée sans renvoi, l'affaire est renvoyée devant une autre juridiction du même ordre, qui statue à nouveau librement. Si, sur la question de droit qui a donné lieu à cassation, les nouveaux juges maintiennent le point de vue des premiers, le nouveau pourvoi, fondé sur le même moyen, est alors porté devant la Cour de cassation siégeant « toutes chambres réunies ».

En cas de nouvelle cassation, la décision des chambres réunies, qui, de ce fait, revêt une particulière importance, s'impose à la juridiction de renvoi.

La Cour de cassation se prononce encore sur les pourvois formés dans le seul intérêt de la loi, par son procureur général, contre les décisions définitives qui contiendraient des erreurs de droit, et que les parties auraient négligé d'attaquer. Sur l'ordre du ministre de la Justice, son procureur général lui défère aussi les actes judiciaires entachés d'excès* de pouvoir, et, dans ce cas, l'annulation est opposable aux parties en matière civile et profite au condamné, sans pouvoir lui nuire en matière répressive. Elle statue sur la plupart des demandes en règlement* de juges, en cas de conflit positif ou négatif entre juridictions, et sur les demandes de renvoi* d'une juridiction à une autre pour sûreté publique ou suspicion légitime. Elle intervient encore dans les prises* à partie dirigées contre les cours d'assises et les cours d'appel, et dans les cas de crimes ou délits commis par les magistrats des cours d'appel ou par des juridictions entières. Enfin, en matière répressive, elle est appelée à réviser les condamnations définitives lorsqu'un fait nouveau est de nature à établir l'innocence d'un condamné, et ordonne le renouvellement du procès ou, même, se prononce au fond et sans renvoi si le procès ne peut être recommencé, ou si, par le fait de l'annulation, il ne reste plus aucune charge (v. RÉVISION). Ainsi, la Cour de cassation assure l'unité de l'interprétation des lois en France et sur les territoires d'outre-mer et régularise le cours de sa justice. (V. JURISPRUDENCE.)

Le germe du recours en cassation peut être trouvé dans la voie dite « de supplication », admise, sous le règne de Saint Louis, à l'égard des décisions des « cours le roy ». Cependant, le recours en cassation n'apparaît avec netteté qu'avec l'ordonnance de Blois de mai 1579, l'édit de Rouen du 15 janvier 1597 et, enfin, le « règlement » du chancelier d'Aguesseau du 20 juin 1738 (non encore entièrement abrogé aujourd'hui). Toutefois, ce recours de l'Ancien Régime, porté devant le Conseil des parties que présidait le chancelier, sans débat contradictoire et public, n'avait guère d'autre objet que d'assurer l'autorité des ordonnances royales. La Constituante a compris la nécessité de substituer au Conseil des parties une juridiction supérieure plus largement ouverte, et c'est ainsi qu'elle a créé le Tribunal de cassation (décret des 27 nov.-1er déc. 1790), auquel le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) a donné le nom de « Cour de cassation ». Dans l'organisation révolutionnaire, par méfiance à l'égard des arrêts de règlement de l'Ancien Régime, la juridiction de cassation ne pouvait imposer sa manière de voir aux tribunaux de renvoi; en cas de désaccord persistant, il en était référé au parlement, qui rendait un décret « déclaratoire ». La loi du 1er avril 1837 a consacré, sous ce rapport, l'indépendance du pouvoir judiciaire en instituant la procédure des « chambres réunies ». La suppression — en 1947 — de la Chambre des requêtes a donné aux justiciables libre accès devant la Cour. (→ Biblio.)

Cour des comptes, juridiction financière de droit commun, qui a succédé — en 1807 — aux treize chambres des comptes de l'Ancien Régime et au Bureau de comptabilité de la période révolutionnaire.

La Cour des comptes comprend actuellement 1 premier président, 6 présidents de chambre, 50 conseillers maîtres, 53 conseillers référendaires de 1re classe, 42 conseillers référendaires de 2e classe, 30 auditeurs de 1re classe et 16 auditeurs de 2e classe. Deux conseillers référendaires de 1re classe exercent les fonctions de secrétaire général et de secrétaire général adjoint. Les membres de la Cour ont le statut de magistrats inamovibles.

Le premier président, dont les attributions, d'abord définies par le décret du 28 septembre 1807, ont été élargies par le décret-loi du 28 avril 1934, répartit les travaux, préside la chambre du conseil, les séances solennelles et peut présider les séances juridictionnelles. Il signe les arrêts et adresse aux ministres les référés contenant les observations de la Cour.

Les magistrats de la Cour sont répartis en cinq chambres, dont deux sont plus spécialement chargées des comptes de l'Etat, deux des collectivités locales de la métropole et des territoires d'outre-mer, et une du contrôle de la sécurité sociale et des établissements hospitaliers.

Auprès de la Cour est constitué un parquet, composé d'un procureur général et de deux avocats généraux assistés d'un secrétariat. Il représente le gouvernement, veille à la production régulière des comptes et à leur apurement, et correspond avec les administrations. Il peut introduire diverses instances contentieuses et présente ses observations sous forme de conclusions.

La Cour possède à la fois une compétence juridictionnelle sur les comptables publics et des attributions de contrôle supérieur sur les administrations.

La *compétence juridictionnelle* de la Cour est générale depuis que la loi du 4 avril 1941 en a fait le juge de tous les comptables de deniers publics, qu'il s'agisse des comptes de l'Etat, des collectivités d'outre-mer, des départements, communes et établissements

publics. Toutefois, étant donné l'importance de cette tâche, les trésoriers-payeurs généraux apurent, par délégation de la Cour et sans préjudice de son droit d'évocation, les comptes des communes et établissements communaux d'un faible montant et ne soulevant aucune question contentieuse.

Les affaires contentieuses, quelle qu'en soit l'importance, restent donc de la compétence exclusive de la Cour. Il en est ainsi, notamment, pour les comptes des comptables de fait ou occultes qui se sont immiscés sans droit dans le maniement de deniers publics.

Les arrêts rendus par la Cour peuvent faire l'objet de pourvois devant le Conseil d'Etat pour violation des formes ou de la loi. Ils peuvent également être révisés par la Cour elle-même en cas de faits nouveaux.

En matière de *contrôle supérieur* des administrations, la Cour a pour mission d'informer les pouvoirs compétents des conditions dans lesquelles ont été exécutées les recettes et les dépenses publiques.

Ce rôle s'exerce soit à l'occasion de ses attributions juridictionnelles, lorsque la Cour, en jugeant un compte, relève des faits qui ne mettent pas en cause la responsabilité du comptable et sont imputables aux autorités administratives, soit lorsqu'un contrôle administratif lui a été expressément confié par la loi. Ainsi en est-il du contrôle qu'elle exerce sur la régularité des taxes municipales, sur l'emploi des subventions, sur les taxes parafiscales et sur les organismes de sécurité sociale.

Ce contrôle se manifeste sous diverses formes : 1° le Rapport public, dans lequel la Cour expose les principales observations faites au cours de ses travaux, et présente ses vues de réforme et d'amélioration dans les différentes parties de la comptabilité et de l'administration ; ce rapport, adressé au chef de l'Etat, est en même temps déposé sur le bureau des assemblées parlementaires et publié au *Journal officiel* ; 2° les déclarations générales de conformité, qui constatent la concordance entre les comptes des comptables jugés par la Cour et les comptes ministériels, ainsi que le rapport qu'elle doit établir pour être joint au projet de loi de règlement, dont l'importance a été accrue dans la nouvelle procédure budgétaire établie par la Constitution de 1958 et l'ordonnance du 2 janvier 1959 ; 3° les référés, lettres par lesquelles le premier président attire l'attention des ministres sur les irrégularités constatées dans la gestion administrative ; 4° les lettres du procureur général et des présidents de chambre.

Enfin, l'article 47 de la Constitution de 1958 prévoit que la Cour des comptes assiste le Parlement et le gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. L'ordonnance du 30 octobre 1958 autorise le premier président à donner connaissance aux commissions des finances des assemblées parlementaires des constatations de la Cour établies par chapitre de dépenses, ligne de recettes, compte spécial du Trésor.

En dehors de l'extension de ses propres contrôles au secteur parapublic et au secteur social, il convient d'indiquer que la Cour apporte une contribution essentielle à la vérification des comptes des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, à l'étude des questions de réorganisation administrative, et à la sanction des fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat et de diverses collectivités. Elle participe obligatoirement au fonctionnement de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques, du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, et de la Cour de discipline budgétaire.

Enfin, les magistrats de la Cour des comptes sont appelés à faire partie de nombreuses commissions de caractère administratif ou juridictionnel, et apportent leur concours au contrôle de diverses institutions ou opérations internationales. (→ Biblio.)

Cour de discipline budgétaire, juridiction administrative compétente pour sanctionner la responsabilité des ordonnateurs*. La loi du 25 septembre 1948, créant une Cour de discipline budgétaire, s'efforce de sanctionner la responsabilité des ordonnateurs, qui est nettement définie en ce qui concerne les personnes et les actes. Sont visés expressément : 1° tous les fonctionnaires civils ou militaires, tous les agents du gouvernement, ainsi que les membres des cabinets ministériels ; 2° tout dépassement de crédits, toute décision tendant à passer outre à un refus de visa d'un contrôleur financier, tout engagement de dépenses sans délégation de signature, toute action tendant à procurer à un titulaire de marché un bénéfice au moins double du bénéfice normal. La Cour proportionne la responsabilité aux moyens des ordonnateurs ; en effet, elle prévoit une amende pouvant atteindre au maximum le montant du traitement brut annuel de l'ordonnateur en fonction au moment où la faute a été commise.

La Cour de discipline budgétaire ne peut être saisie que par le président de l'Assemblée nationale, le président du Conseil de la République, le président du Conseil, les ministres ou par la Cour des comptes. Ses décisions sont définitives et ne peuvent faire l'objet que d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat.

Cour de l'Échiquier. V. Échiquier.

Cour internationale de justice, juridiction créée en vertu de l'article 92 de la Charte des Nations unies, et dont le statut, calqué très exactement sur celui de la Cour permanente de justice internationale, par l'O. N. U., est entré en vigueur le 24 novembre 1945. Elle se compose de quinze membres, élus sans égard à leur nationalité, étant entendu, cependant, qu'elle ne pourra comprendre plus d'un ressortissant de chaque Etat. Les membres de la Cour, qui jouissent dans l'exercice de leurs fonctions des privilèges et immunités diplomatiques, sont élus à la majorité absolue des voix par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'O. N. U. Ils sont désignés pour neuf ans, renouvelables par tiers tous les trois ans, et rééligibles. Seuls les Etats ont qualité pour se présenter devant la Cour, qui, outre sa compétence contentieuse, peut donner des avis sur toute question juridique à elle soumise par l'O. N. U. ou ses institutions annexes.

Les audiences de la Cour sont publiques ; les arrêts qu'elle rend sont motivés et sans recours. La révision ne peut en être demandée pour fait nouveau qu'à la Cour elle-même. Son rayonnement semble plus large que celui de la Cour permanente de justice internationale, car tous les signataires du pacte de l'O. N. U., et même des Etats non membres (Suisse), en font partie. En matière contentieuse, sa compétence reste facultative et son autorité indiscutée n'a été acceptée que par des organisations de caractère international. Pourtant l'article 94 du statut oblige désormais la partie condamnée à accepter la décision de la Cour sous peine de recours au Conseil de sécurité. (→ Biblio.)

Cour de justice (Haute), juridiction politique, instituée pour juger les hauts personnages de l'Etat et, parfois, les auteurs de certains crimes.

Dans la plupart des pays fonctionne une justice politique, dont l'organe peut être un tribunal spécial ou une assemblée politique. L'origine de cette justice politique peut être trouvée dans la procédure anglaise de l'*impeachment* ; lorsque la Chambre des lords était le « Magnum Consilium », elle jugeait les accusations portées contre les grands officiers de la Couronne ; au XVIe s., on lui a reconnu compétence pour juger les infractions commises par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions, lorsqu'ils étaient traduits devant elle par la Chambre des communes ; à partir du XVIIe s., on élargit l'emploi de l'*impeachment* et l'on admit qu'il fût utilisé non seulement pour une infraction, mais pour une faute grave, dès lors qu'elle préjudiciait aux intérêts du pays. L'intérêt historique de l'*impeachment* est qu'il se trouve à l'origine de la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire du régime parlementaire. La Constitution américaine — qui ne connaît pas la responsabilité ministérielle — a adopté l'*impeachment* en ce qui concerne la responsabilité du président, du vice-président, des ministres et des fonctionnaires civils ; la mise en accusation est votée par la Chambre des représentants ; le Sénat, qui juge, a un pouvoir souverain en ce qui concerne l'appréciation de la faute ; à la majorité des deux tiers des membres présents, il peut prononcer les destitutions et l'incapacité d'occuper une place d'honneur, de confiance ou de profit ; des sanctions de droit commun peuvent ensuite, éventuellement, être infligées par les tribunaux ordinaires.

En France, la Constitution de 1791 avait institué une Haute Cour, composée de membres du Tribunal de cassation et de jurés, qui ne pouvait se réunir que sur proclamation du Corps législatif. Un organe de même ordre figurait dans la Constitution de l'an III et dans la Constitution de l'an VIII ; le dernier fut maintenu, moyennant quelques modifications, par la Constitution de l'an XII. Les Constitutions de 1848 et de 1852 créèrent également de tels tribunaux.

L'acte additionnel des Cent-Jours, les Chartes de 1814 et de 1830 avaient confié à la Chambre des pairs, prenant alors la dénomination de « Cour des pairs », le jugement des crimes de haute trahison, des attentats contre la sûreté de l'Etat, et des crimes et délits commis par certains personnages. Les lois constitutionnelles de 1875 reprirent cette solution ; le Sénat se constituait en Haute Cour de justice dans trois cas : 1° pour juger le président de la République poursuivi pour crime de haute trahison ou pour une infraction de droit commun ; 2° pour juger les crimes commis par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions ; 3° pour connaître des attentats contre la sûreté de l'Etat, quel que fût l'auteur du crime : simple particulier ou fonctionnaire. Dans les deux premiers cas, le Sénat était saisi par la Chambre des députés, dans le troisième par un décret rendu en conseil des ministres. Ces procédures ont été assez peu utilisées.

En 1940, le gouvernement de Vichy supprima cette Haute Cour et lui substitua une *Cour suprême de justice*, chargée de juger certains hauts personnages de la IIIe République. Elle siégea peu de temps à Riom*.

Le Gouvernement provisoire de la République française, en novembre 1944, institua une Haute Cour de justice appelée à juger le chef de l'Etat, le chef du gouvernement, les ministres, commissaires généraux, résidents, gouverneurs généraux et hauts-commissaires du régime de Vichy. L'instruction fut menée par une commission comprenant cinq magistrats et six délégués de l'Assemblée consultative. La Cour fut d'abord composée de trois magistrats et de vingt-quatre jurés tirés au sort sur deux listes de cinquante résistants chacune, établies par l'Assemblée consultative ; à partir du 27 décembre 1945, elle ne comprit plus de magistrats et seulement quinze membres — un président, deux vice-présidents, douze jurés — tous parlementaires. Sous les présidences successives de M. Mongibeaux, premier président de la Cour de cassation, et des parlementaires Noguères, Depreux, Moro-Giafferi, Fourcade, la Haute Cour a siégé au palais de Justice, au château de Versailles et au palais du Luxembourg. Chargée de juger les crimes de trahison, d'intelligence avec l'ennemi, d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, elle a instruit 108 affaires, prononcé 56 condamnations, dont 18 à mort, la plupart par contumace. Trois exécutions eurent lieu, celles de Laval, de F. de Brinon, et de Darnand ; le général Dentz mourut en prison et le maréchal Pétain à l'île d'Yeu. La Haute Cour s'est survécue à elle-même pour juger de nouveau les condamnés par contumace. Avec le temps, ses décisions sont devenues de plus en plus indulgentes, se bornant souvent à des condamnations de principe, dont les condamnés étaient immédiatement relevés pour « faits de résistance », cet attendu revêtant souvent une assez large extension. Tous les condamnés avaient été libérés en 1957.

La Constitution du 4 octobre 1958 a institué une nouvelle Haute Cour de justice, assez proche de celle de la IVe République. Elle est composée de vingt-quatre juges titulaires et de douze juges suppléants, désignés, dans leur sein et en nombre égal, par les sénateurs et par les députés ; la Cour est assistée d'une commission d'instruction composée de sept magistrats (cinq titulaires et deux suppléants) ; le ministère public est exercé par le procureur général près la Cour de cassation, assisté du premier avocat général et de deux avocats généraux. La Haute Cour est appelée à juger le président de la République et ses ministres lorsqu'ils sont accusés par l'Assemblée nationale et le Sénat se prononçant, l'un et l'autre, à la majorité absolue des membres les composant ; le président de la République ne peut être jugé que pour crime de haute trahison accompli dans l'exercice de ses fonc-

tions; les ministres ne peuvent l'être que pour crime de complot contre la sûreté de l'Etat. Leurs complices peuvent également être déférés à la Haute Cour, qui, tant pour les uns que pour les autres, est liée par les lois pénales en vigueur au moment où les faits ont été commis.

Cour de justice des communautés européennes, juridiction internationale, siégeant à Luxembourg, instituée en 1951, en vue de veiller au respect des traités liant les Etats membres des diverses communautés européennes (Communauté charbon-acier, Euratom, Communauté économique européenne).

Cour permanente d'arbitrage, juridiction internationale, créée à La Haye en 1899; elle comprend, en fait, des juristes compétents en droit international et désignés par les puissances contractantes accréditées dans la capitale des Pays-Bas. Lesdites puissances, lorsqu'elles veulent régler un différend survenu entre elles, choisissent en principe chacune deux arbitres sur la liste de ces juristes. Ces arbitres doivent nommer un surarbitre comme président du tribunal. La sentence, rendue à la majorité, doit être motivée.

Cour permanente de justice internationale, juridiction créée en exécution de l'article 14 du pacte de la S. D. N.; elle se composait de quinze membres (11 titulaires, 4 suppléants), élus pour neuf ans par un vote concordant du Conseil et de l'Assemblée de la Société des Nations, et rééligibles.
La Cour permanente de justice internationale, siégeant à La Haye, devait tenir au moins une session par an et rendre des arrêts motivés et définitifs.
Dans le cas où un différend opposait deux Etats dont l'un ou même l'un et l'autre ne possédaient pas de juge de leur nationalité, l'article 31 du statut prévoyait l'institution d'un juge national, ou juge *ad hoc,* nommé directement par l'Etat intéressé et siégeant temporairement pour la durée de l'affaire à juger. Les pouvoirs de ses neuf derniers membres, élus en 1930, ayant expiré en 1939 et n'ayant pas été renouvelés, la S. D. N. prononça la dissolution de la Cour permanente à la date du 19 avril 1946 (résolution du 18 avr. 1946). L'O. N. U. la remplaça par la Cour internationale de justice.

Cour de sûreté de l'Etat, juridiction permanente et unique, instituée en 1963, en vue de connaître, en temps de paix, des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat. La Cour comporte une chambre de jugement permanente, composée d'un président (magistrat du siège) et de quatre conseillers (en principe deux magistrats et deux officiers généraux ou supérieurs), une chambre de contrôle d'instruction permanente et un parquet (un procureur général, deux avocats généraux et trois juges d'instruction appartenant tous les six à l'ordre judiciaire).
La Cour siège, en principe, dans la Seine, mais le procureur peut décider qu'elle se réunira en province.
Le juge d'instruction ne peut informer qu'une fois saisi par réquisitoire du ministère public. Il ne peut y avoir constitution de partie civile que devant la chambre de jugement. Les décisions du juge d'instruction peuvent être déférées devant le président de la Cour jugeant en référé; les décisions de ce président et celles de la chambre de contrôle d'instruction ne sont susceptibles d'aucun recours; les arrêts de la chambre de jugement peuvent faire l'objet d'opposition, de pourvoi en cassation ou de pourvoi en révision.

Cour supérieure d'arbitrage, juridiction suprême française, instituée en 1938 et rétablie en 1950, comme juge de cassation des sentences arbitrales rendues en matière de conflits collectifs du travail. Sa nécessité s'est manifestée de 1936 à 1938, alors que de nombreux conflits du travail avaient trouvé une solution dans l'arbitrage; ni la Cour de cassation ni le Conseil d'Etat n'ayant admis leur compétence, une jurisprudence arbitrale divergente et incohérente se constituait. Le législateur de 1938, en rendant l'arbitrage obligatoire, créa un tribunal de cassation spécial, auquel peuvent être soumis les recours en excès de pouvoir et en violation de la loi. Présidée par le vice-président du Conseil d'Etat, ou par un président de section, la Cour comprend quatre conseillers d'Etat et quatre hauts magistrats de l'ordre judiciaire. Les fonctions de rapporteur et de commissaire du gouvernement sont remplies par des auditeurs au Conseil d'Etat ou à la Cour des comptes, par des maîtres des requêtes au Conseil d'Etat ou par des conseillers référendaires à la Cour des comptes. La Cour, si elle admet le pourvoi, annule la décision arbitrale qui lui est soumise et renvoie l'affaire aux parties pour désignation d'un nouvel arbitre. Si la nouvelle sentence lui est déférée et si elle admet le second pourvoi, la Cour commet un rapporteur pour procéder à l'instruction de l'affaire et statue au fond, avec les mêmes pouvoirs qu'un arbitre; sa sentence ne peut plus faire l'objet d'aucun recours. Depuis son rétablissement en 1950, la Cour n'a joué aucun rôle important, du fait du petit nombre de conflits actuellement soumis à l'arbitrage. (→ Biblio.)

COURABLE adj. Véner. Qui peut être couru, qui est traditionnellement couru, tel le daguet. (Se dit parfois du jeune cerf; la biche n'est pas courable.)

COURAGE n. m. (dérivé anc. de *cœur*). Fermeté du cœur, force d'âme, qui fait braver le danger, la souffrance, les revers avec constance : *Son courage avait été l'unique artisan de sa fortune militaire* (Balzac). ‖ Zèle, ardeur, énergie : *Qu'étais-je, moi, pauvre, sans autre avenir que mon courage et mes facultés?* (Balzac). ‖ Dureté de cœur, insensibilité : *Ils me demandèrent comme une grâce de monter tous deux ensemble au moulin pour parler au grand-père. Je n'eus pas le courage de refuser* (A. Daudet). ‖ *Elliptiq. Courage!,* prenez courage!, n'hésitez pas!, tenez bon!
— Loc. div. *Fam. Prendre son courage à deux mains,* faire appel à toute son énergie. | *Avoir le courage de ses opinions,* manifester une fermeté de caractère qui pousse à afficher ses opinions et à en accepter toutes les conséquences.
— Langue class. Le cœur, siège des sentiments : *Rodrigue ne peut plus charmer votre courage* (Corneille).
— Syn. : *bravoure, constance, cran, énergie, fermeté, force d'âme, hardiesse, résolution, témérité, vaillance, valeur; ardeur, volonté.*

COURAGEUSEMENT adv. Avec courage, avec ardeur, énergie : *Pars courageusement, laisse toutes les villes* (Vigny).

COURAGEUX, EUSE adj. et n. Qui a du courage, de la fermeté. ‖ Qui montre du zèle, de l'ardeur, de l'énergie : *Trouvez-moi une femme courageuse, et je me marie* (Mérimée). ◆ Adj. Qui dénote du courage : *Entreprise courageuse.*
— Syn. : *brave, constant, crâne, décidé, ferme, fort, hardi, vaillant, valeureux; énergique, travailleur, zélé.*

COURAILLER v. intr. *Péjor.* et *fam.* Courir sans cesse de côté et d'autre. ‖ *Fig.* et *fam.* Faire le coureur, donner dans la galanterie facile, et aussi changer souvent dans ses amours : *L'argent nécessaire pour vivre, mais non pour bambocher, pour courailler* (Balzac).

COURAILLEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui couraille.

COURAJOD (Louis), historien d'art français (Paris 1841 - *id.* 1896). Elève de l'Ecole des chartes, conservateur, au Louvre, du département des sculptures du Moyen Age, de la Renaissance et des Temps modernes, il a publié le *Livre-Journal de Lazare Duvaux* (1873), *l'Ecole royale des élèves protégés* (histoire de l'enseignement des arts du dessin au XVIIe s., 1874), *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français* (1787-1887). Ses *Leçons professées à l'Ecole du Louvre* (1887-1896) ont été recueillies et publiées en trois volumes (1899-1903).

COURALIN n. m. Embarcation à fond plat, dont on se sert pour mouiller et relever les filets. ‖ Aux Antilles, pirogue à fond plat.

COURAMMENT adv. De façon courante, aisément, facilement : *Vous lisez dans mon cœur couramment* (Verlaine). ‖ D'une façon habituelle : *On croit couramment que...*

COURANCES, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), à l'O. de la forêt de Fontainebleau; 303 hab. Château reconstruit aux XVIe et XVIIe s.; belles décorations intérieures; parc dessiné par Le Nôtre; jardins anglais. Eglise des XIIe et XIIIe s.

COURANT, E adj. Qui court (ne s'emploie au sens propre que pour désigner les chiens qui chassent à courre) : *Une chienne courante;* et, *substantiv. : La chienne Franquette, la bonne Franquette comme il l'appelait, une courante fameuse pour les lapins* (J. Aicard). ‖ Qui coule continûment : *Eaux courantes, buis verts, feuillage frémissant* [...] | *Le clair frisson du monde a passé dans son sang* (Samain). ‖ Qui s'écoule actuellement, en parlant des divisions du temps : *Mois courant. Terme courant.* (L'usage a aussi consacré l'expression elliptique : *Le 10, le 20 courant,* pour *le 10, le 20 du mois courant;* s'écrit parfois *ct.*) ‖ Qui est en cours actuellement : *Le gouvernement démissionnaire expédiera les affaires courantes.* ‖ — *Fig.* Usuel, habituel, ordinaire : *Le langage courant. Dépenses courantes. D'une manière courante.* ‖ *Par extens.* Banal, facile : *C'est un problème courant.* ‖ Qui a un cours, un taux légal : *Monnaie courante. Acheter au prix courant.*
— Hérald. Se dit des quadrupèdes représentés à l'allure de la course.
— Imprim. *Titre courant,* titre en capitales, qui se répète à la partie supérieure de chaque page de tout un livre ou d'une des divisions de ce livre.
— Mar. *Cape courante,* cape dans laquelle on a laissé assez de voiles pour pouvoir gouverner. ‖ *Manœuvre courante,* cordage mobile qui sert à tout moment à la manœuvre.
— Meun. *Meule courante,* meule supérieure mobile d'un moulin. (On dit aussi MEULE TOURNANTE, et, *substantiv., courante,* par opposition à *meule gisante.*)

COURANT n. m. Mouvement rapide de l'eau ou d'un liquide dans une direction quelconque : *Remonter le courant d'un fleuve. La petite écluse où le courant l'avait porté* (Gide). ‖ *Par extens.* Masse d'eau en mouvement : *Chetma, je me souviens de tes courants d'eaux fraîches* (Gide). ‖ Mouvements de la mer : *Quand sur les flots en vingt courants contraires* | *L'ouragan chassera vos voiles téméraires* (Hugo). ‖ *Par anal.* Mouvement des fluides dans une certaine direction : *Une société n'est pas comme un ombrage où l'on est bien ou mal selon le temps et les courants d'air* (Alain). ‖ *Fam. Nom à courant d'air,* nom prétentieux, alourdi de plusieurs éléments et particules. ‖ *Par extens.* Mouvement continu de personnes ou de choses tendant vers un même lieu, suivant une même direction : *Le courant de l'immigration.* ‖ Cours du temps, de la période présente : *Le courant des âges. Dans le courant du mois de juillet.* ‖ — *Fig.* Cours, mouvement des sentiments et des idées, tendance : *Les courants de l'opinion. J'étais engagé sur une mer où toutes les tempêtes, tous les courants du siècle avaient leur contrecoup* (Renan). ‖ *Remonter le courant,* réagir contre une tendance, une habitude, des forces hostiles. ‖ *Le courant des affaires,* les affaires ordinaires.
— Loc. div. *Au courant,* qui a suivi la marche régulière des affaires; à jour ‖ *Etre au courant,* être bien renseigné; *tenir, mettre au courant,* renseigner. ‖ *Au courant de la plume,* en écrivant sans effort.
— Archit. *Courant de comble,* comble considéré seulement dans sa longueur.
— Ch. de f. *Courant de retour,* courant s'établissant entre les locomotives et les sous-stations, en principe par le rail, mais souvent en partie par la terre, assurant la fermeture du circuit d'alimentation. (Dans la locomotive, le courant de retour passe de la masse de la machine au rail, par l'intermédiaire de shunts entre les pièces mobiles et par les

château de COURANCES

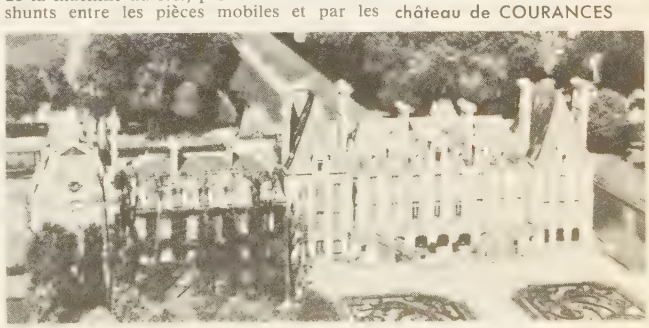

Phot. Photothèque française.

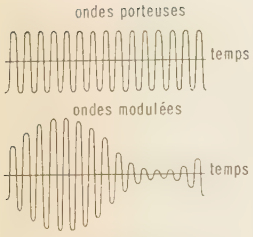

courant (télécomm.)

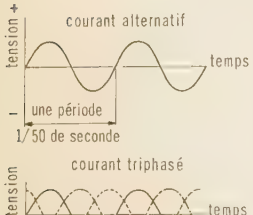

courant (électr.)

boîtes d'essieux, et, dans certains cas, pour éviter de détériorer ces dernières, par des balais frottant sur des surfaces tournantes polies.) ‖ *Courant de traction,* courant électrique servant à l'alimentation des locomotives.

— Econ. d'expl. Mois actuel, mois qui court : *Paiement à faire à fin du courant,* ou, plus ellipt., *fin courant.* ‖ Terme qui court, en parlant des intérêts : *Payer l'arriéré, puis le courant.* ‖ *Courant du marché,* prix actuel des denrées.

— Electr. *Courant électrique,* v. part. *encycl.* ‖ *Courant de suite,* courant débité par le réseau de distribution, à travers l'arc amorcé dans un parafoudre par une surtension, lorsque l'onde de surtension a disparu.

— Hydrogr. *Courants fluviaux.* V. part. *encycl.*

— Mar. Partie d'une manœuvre qui passe dans les poulies.

— Météorol. *Courants aériens,* v. ATMOSPHÈRE.

— Océanogr. *Courant marin,* déplacement de l'eau de la mer dans une direction donnée. (Les courants marins s'opposent aux vagues et aux marées, qui sont des ondes et non de l'eau en mouvement ; cependant, la distinction n'est pas absolue, certaines ondes pouvant donner naissance à des courants.) [V. part. *encycl.*]

— Télécomm. *Courant porteur,* courant alternatif de fréquence élevée que l'on module en vue de transmettre des signaux. (La transmission par courants porteurs empruntant des lignes conductrices, notamment des fils télégraphiques, des lignes de transport de force, etc., permet l'établissement de plusieurs liaisons simultanées. Pour chaque liaison, on emploie une fréquence porteuse différente ; à la réception, les divers courants sont séparés à l'aide de filtres accordés, avant de subir la démodulation.)

— ENCYCL. Electr. Un conducteur est traversé par un *courant électrique* lorsqu'on peut observer les trois phénomènes suivants, simultanés et concomitants : 1° le conducteur est le siège d'un dégagement de chaleur (*effet calorifique*) ; 2° une aiguille aimantée suspendue librement au voisinage du conducteur subit certaines actions et, réciproquement, un aimant approché du conducteur exerce sur lui une action (*effet électromagnétique*) ; 3° si on coupe le conducteur et si on plonge ses deux extrémités dans une solution saline, il se produit une décomposition chimique de la solution (*effet électrolytique*).

● *Nature du courant.* Les courants dans les conducteurs métalliques ou dans les solutions sont des *courants de conduction ;* on appelle *courants de convection* ceux qui sont obtenus par déplacement de corps matériels électrisés ; les deux types de courant ont les mêmes propriétés électromagnétiques, comme l'ont prouvé les expériences de Rowland et celles sur les rayons cathodiques. On en conclut que tous les courants sont, en réalité, des courants de convection et se réduisent à des transports de charges.

a) Dans les conducteurs métalliques, il existe des *électrons errants* (c'est-à-dire peu liés aux atomes), qui se déplacent librement, d'un mouvement désordonné et incessant, dans les intervalles interatomiques, en constituant une sorte de gaz électronique. Si on applique une différence de potentiel entre deux points du conducteur, on établit un champ électrique qui imprime à ces électrons un mouvement coordonné en sens inverse du champ.

b) D'après la théorie d'Arrhenius, les courants, dans les électrolytes, sont liés à un double mouvement d'ions, atomes ou groupements d'atomes ayant perdu des électrons (cations) ou en ayant gagné (anions). A l'anode, les anions abandonnent leurs électrons supplémentaires ; à la cathode, les cations trouvent les électrons qui leur manquent, ces électrons étant transportés, dans le circuit extérieur, de l'anode à la cathode. Ainsi, les ions se transforment-ils en atomes ordinaires, aux électrodes.

c) Dans certaines circonstances (haute température dans l'effet thermo-électronique, lumière dans l'effet photo-électrique), des électrons sont libérés dans une atmosphère fortement raréfiée. En soumettant ces électrons à un champ électrique, on les met en mouvement. Ainsi sont constitués les rayons cathodiques et les courants à l'intérieur des tubes électroniques.

d) Dans les gaz sous faible pression, le courant est encore dû à la circulation, dans les deux sens, de particules positives et négatives, portant encore le nom d' « ions » et qui, cette fois, sont des électrons ou des molécules entières ayant gagné ou perdu un électron.

Quel que soit le sens réel du déplacement des particules électrisées, le courant est équivalent à un déplacement de charges positives dans un sens appelé conventionnellement *sens du courant.* Ce sens peut se déterminer à l'aide du phénomène électromagnétique ou du phénomène électrolytique, qui sont polarisés. C'est le sens qui va, sur la portion de circuit extérieure au générateur, du pôle positif au pôle négatif, et, à l'intérieur du générateur, du pôle négatif au pôle positif.

La cause du courant est l'existence dans le circuit d'un *champ électromoteur,* qui peut être un champ électromoteur d'*hétérogénéité* (cas des générateurs électrochimiques et des couples thermo-électriques), ou un champ électromoteur d'*induction* (générateurs d'induction).

● *Intensité du courant.* Si l'on désigne par dq la charge positive équivalente à celles qui ont traversé le conducteur pendant un temps infinitésimal dt dans le sens conventionnel, l'intensité du courant est définie par $I = \frac{dq}{dt}$.

Les amplitudes des trois phénomènes caractéristiques du courant croissent ou décroissent simultanément, et peuvent servir à définir l'intensité du courant ; on s'adresse, en fait, au phénomène électromagnétique, qui ne fait pas intervenir le temps (v. AMPÈRE) : *L'intensité du courant dans un circuit est égale à la puissance du feuillet* équivalent du point de vue magnétique,* c'est-à-dire créant le même champ et subissant les mêmes actions dans un champ magnétique.

● *Mesure des courants.* La détermination de l'intensité d'un courant se fait pratiquement au moyen d'appareils étalonnés, dénommés *électrodynamomètres* et *ampèremètres.*

● *Vecteur courant.* Si, dans un conducteur, on trace les trajectoires des particules électrisées dont le mouvement définit le courant, on obtient les *lignes de courant ;* le vecteur courant $\vec{i}$ en un point est tangent à la ligne de courant qui y passe, et sa grandeur est égale à la quantité d'électricité traversant l'unité de surface pendant l'unité de temps ; cette grandeur n'est autre que la densité de courant à travers une surface infiniment petite, tracée autour du point considéré.

● *Lois du courant continu.* 1° *Loi de non-accumulation des charges :* Le courant a même intensité le long d'un circuit ne comprenant aucune dérivation. La somme des intensités des courants qui arrivent à une bifurcation est égale à la somme des intensités des courants qui en partent.

2° *Loi d'Ohm :* En un point d'un conducteur, le vecteur courant est lié à la conductivité σ, au champ électromoteur ε_m et au champ électrique ε_s par la formule $i = \sigma(\varepsilon_m + \varepsilon_s)$. Cette relation est équivalente à la suivante : $rI = V - E$, applicable à un tronçon de circuit de résistance r, comprenant un générateur de force électromotrice E aux bornes duquel règne une tension V.

3° *Loi de Pouillet :* Dans un circuit fermé, ne comprenant qu'un générateur et dont la partie extérieure au générateur ne comprend que des résistances mortes, la force électromotrice du générateur est égale au produit de l'intensité du courant par la résistance totale du circuit : $E = RI$.

4° *Loi de Kirchhoff :* La somme algébrique des forces électromotrices agissant le long d'une maille est égale à la somme des résistances des diverses branches qui la composent, chacune d'elles étant multipliée par l'intensité du courant qui la traverse : $\Sigma E = \Sigma rI$.

5° *Loi de Joule.* V. JOULE.

6° *Lois de Faraday.* V. ÉLECTROLYSE.

7° *Lois de l'électromagnétisme.* V. ÉLECTROMAGNÉTISME.

● *Courants alternatifs.* Ces courants circulent alternativement dans un sens, puis dans le sens opposé ; leur intensité est une fonction périodique du temps dont la valeur moyenne est nulle. En particulier, les *courants sinusoïdaux* sont tels que leur intensité est de la forme $i = I_m \sin 2\pi ft$ (I_m, amplitude ; f, fréquence). Les effets magnétiques et chimiques des courants alternatifs changent de sens à chaque alternance ; en revanche, l'effet calorifique garde un signe constant. Le courant sinusoïdal peut être considéré comme la résultante de deux courants : le courant *actif* (ou *watté*), en phase avec la différence de potentiel qui le produit, et le courant *réactif* (ou *déwatté*), en quadrature avec cette différence de potentiel. (V. ÉLECTRICITÉ.)

● *Courant monophasé, courants polyphasés.* Un courant alternatif *monophasé* est produit par une force électromotrice unique ; un ensemble de courants *polyphasés* résulte d'un ensemble de forces électromotrices de même pulsation, mais décalées les unes par rapport aux autres d'une même fraction de période. On utilise principalement les courants diphasés, triphasés, hexaphasés.

● *Courants primaire, secondaire.* Ce sont les courants circulant dans l'enroulement primaire ou dans l'enroulement secondaire d'un transformateur ou d'une bobine d'induction.

● *Courants de Foucault.* Ce sont des courants induits dans les masses métalliques ; on les réduit en feuilletant le conducteur parallèlement au champ inducteur.

● *Courant de déplacement.* Un circuit n'est assimilable à un feuillet que s'il est fermé. Or, le courant de charge d'un condensateur produit les mêmes effets caractéristiques (en particulier le même champ magnétique) qu'un courant de conduction. Maxwell admet que le courant de conduction dans le fil qui réunit les armatures du condensateur aux bornes du générateur se ferme à l'intérieur du condensateur par un courant fictif, dit « courant de déplacement ».

● *Effets physiologiques du courant.* Un courant passant dans le corps affecte les nerfs et provoque une sensation douloureuse ; il fait subir aux muscles des contractions involontaires.

La plupart des effets du courant sur l'organisme peuvent s'expliquer par leurs effets physiques ou chimiques ; le courant peut déterminer l'électrolyse des liquides de l'organisme, et la couche, adhérente aux tissus, des produits de la décomposition provoque l'arrêt du cœur. Mais le danger disparaît lorsque l'électrolyse ne peut commencer ; c'est ainsi que l'on explique l'innocuité des courants alternatifs de très haute fréquence utilisés en médecine. (V. ÉLECTROTHÉRAPIE.)

— Hydrogr. *Courants fluviaux.* Les caractéristiques des courants fluviaux sont le sujet essentiel de la *dynamique fluviale,* qui est une des branches maîtresses de la *potamologie,* ou science des rivières.

● *Mesure directe des courants fluviaux.* Autrefois, les instruments de mesure étaient les flotteurs, qui donnaient seulement les vélocités de surface. Maintenant, on emploie surtout le moulinet, petite hélice plongée dans la rivière et qui tourne d'autant plus vite que le courant est plus rapide. On utilise de plus en plus, pour les débits très turbulents et relativement peu élevés, notamment dans les rivières de montagne, les jaugeages chimiques : on verse dans la rivière une solution très concentrée de bichromate, en débit très faible et constant ; en aval, à une distance suffisante pour que le mélange se soit fait avec une égalisation à peu près parfaite, on prélève des échantillons dans la rivière ; la teneur en bichromate, comparée à celle de la solution injectée, donne une indication précise sur le débit du cours d'eau.

● *Calcul des vitesses des courants par formules.* A défaut de jaugeages, et spécialement pour les débits des très grandes crues, on calcule la vitesse moyenne Vm pour toute la section mouillée, avec des formules comme celles de Chézy ($Vm = C\sqrt{RI}$), de Manning ($Vm = \frac{1}{n} R^{\frac{2}{3}} I^{\frac{1}{2}}$), où I représente la pente superficielle, R le rayon* hydraulique ; C, ou $\frac{1}{n}$, sont les coefficients de vitesse, n le coefficient de rugosité.

L'utilisation des formules de l'hydraulique fluviale par des spécialistes conscients de toutes les causes d'erreur, peut procurer de bonnes approximations sur des données capitales et difficilement mesurables. On représente les débits déterminés par jaugeages ou calculs avec des points en fonction des hauteurs aux échelles (abscisses) et des débits (ordonnées). On dessine d'après ces points des courbes en général paraboliques, de

courants et températures des eaux de surface (Atlantique, océan Indien, Méditerranée)

concavités tournées vers le haut (débits augmentant plus vite que les cotes à l'échelle).

● *Vitesse des courants fluviaux.* La vitesse des courants a donc pour facteurs la pente superficielle, les profondeurs (ou, pour l'ensemble d'une section mouillée, le rayon hydraulique) et la rugosité, d'autant plus grande et par conséquent d'autant plus génératrice de ralentissement que les matériaux des berges et du fond sont plus saillants, qu'il y a plus de protubérances, de creux irréguliers dans les rives, plus de végétation arborescente sur les bords ou sur les bancs internes, souvent exondés. En outre, la sinuosité et le bossellement du fond par les seuils accroissent la rugosité.

Les lignes d'égale vitesse (*isodromes* ou *isotaches*) marquent un ralentissement depuis les berges vers l'intérieur, et depuis le fond jusqu'à proximité de la surface liquide. Les courants les plus vifs à égale distance des berges passent aux lieux de plus grande profondeur. S'il y a plusieurs maximums bien marqués pour celle-ci on observe autant de maximums pour les vitesses. Et chaque arche d'un pont à plusieurs piles possède son système particulier d'isodromes.

Les vitesses moyennes V*m* dans l'ensemble d'une section mouillée égalent normalement les vitesses superficielles multipliées par 0,82 à 0,92 ; et dans le fil du courant vers la surface la vélocité maxima dépasse de 25 à 45 p. 100 la vitesse moyenne d'ensemble entre berges.

Les vitesses des eaux correspondant aux débits médians atteignent quelques dizaines de centimètres à un mètre à la seconde pour beaucoup de rivières et de fleuves ; elles sont encore, malgré les faibles pentes, de 1 m pour le bas Yang-tseu-kiang et de 1,25 m pour le Mississippi inférieur, à cause des fortes profondeurs accompagnant les débits élevés de ces fleuves. Pour des fleuves abondants et de pente relativement forte, même en plaine, comme le Rhin de Bâle à Strasbourg et le Rhône de Lyon à Avignon, les débits médians cheminent à des vitesses de 1,50 m et 1,80 m. Les vitesses des débits les plus élevés sont de 2,50 m à 2,80 m sur le Mississippi, vers Memphis et Vicksburg, et de 1,80 m à 2,20 m sur le Yang-tseu-kiang inférieur. Sur le Rhône et le Rhin, et sur le Danube, en Autriche, les vitesses moyennes, pendant des crues exceptionnelles, sont comprises entre 3 m et 4 m par seconde, selon les secteurs. Lors des crues extravagantes de certaines rivières japonaises en dehors des montagnes, les vitesses moyennes doivent atteindre en certains secteurs, pour le lit entre berges, 5,50 m et 6 m, avec des maximums locaux de 8 à 9 m, et peut-être plus. Pour l'Ardèche inférieure à Saint-Martin, la vitesse avoisine 5 m lors des cataclysmes.

● *Turbulence des courants fluviaux.* Presque nulle part, même dans les débits qui paraissent les plus calmes, les filets liquides ne sont rectilignes et parallèles à l'axe du chenal et à la surface. (Ce serait le régime *tranquille*, dit aussi de Poiseuille.) En réalité, les particules d'eau se meuvent selon des directions qui divergent ou convergent vers le fond, les berges ou la surface, avec des ondulations, des entrecroisements et des mouvements tourbillonnaires. Ceux-ci représentent les manifestations les plus marquées de la *turbulence* qui caractérise à peu près tous les courants fluviaux. Certains tourbillons verticaux, visibles à l'œil nu, ont des diamètres atteignant 1 m, ou pouvant atteindre plusieurs dizaines et même quelques centaines de mètres. On les observe, en particulier, avec retours vers l'amont, dans les anfractuosités naturelles ou artificielles des berges, à l'aval des piles des ponts ; à l'amont

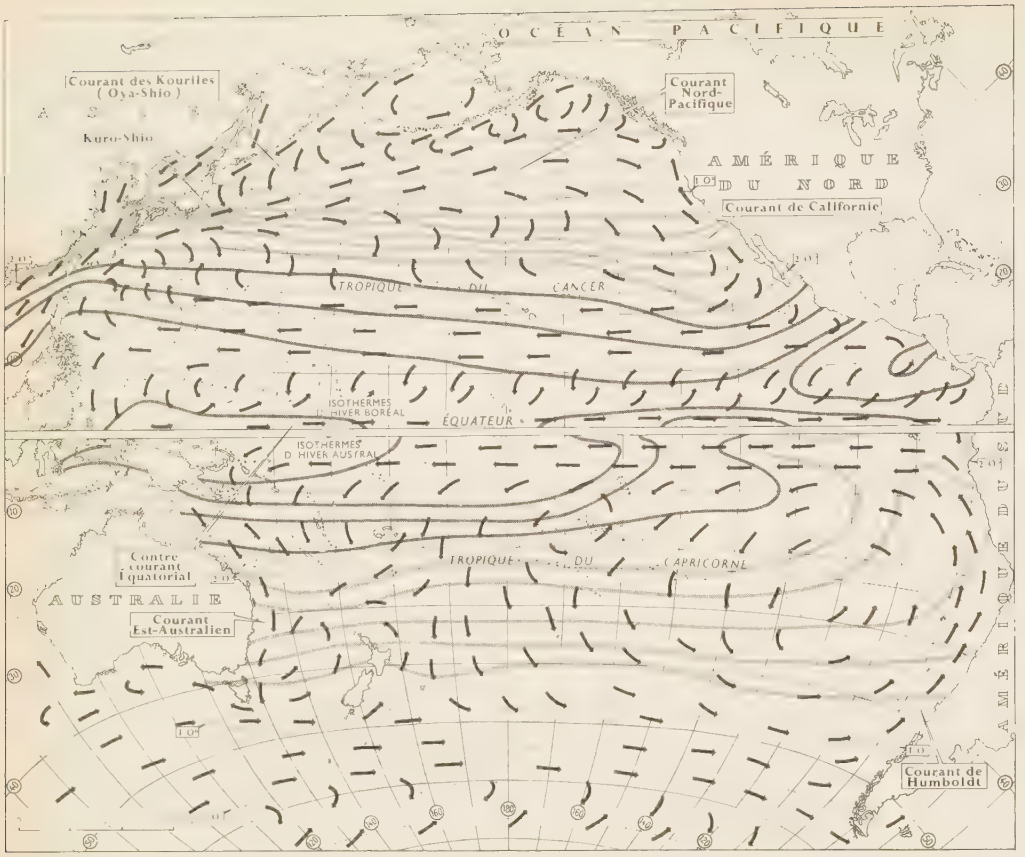

courants et températures des eaux de surface (océan Pacifique)

et à l'aval des obstacles transversaux assez raides et surmontés par les eaux qui se déversent, ou au pied des cascades, se forment des tourbillons horizontaux en rouleaux. On peut englober encore sous le phénomène de la turbulence les rides, les vagues et les bombements qui accidentent les surfaces des rivières, les ressauts et barres transversales qui se dressent à l'aval de secteurs où le rétrécissement a produit une accélération très prononcée. On doit encore signaler des surélévations latérales, des *dévers* qui peuvent atteindre 1 m et plus, pour les courants rapides et tumultueux, contre les rives concaves des méandres. Tous les facteurs de rugosité concourent aussi à renforcer la turbulence, et celle-ci s'aggrave encore en fonction de la vitesse.

— Océanogr. Certains *courants marins* sont engendrés par les vagues : en eau profonde, la vague détermine essentiellement une rotation des molécules d'eau sur elles-mêmes ; mais, dans le détail, il y a un léger déplacement de l'eau dans le sens de propagation de l'onde. Sur le rivage, la vague, en déferlant, détermine un courant parallèle à la côte dans le cas où elle aborde celle-ci obliquement : c'est la *dérive littorale*, importante dans le façonnement des plages. L'eau projetée en avant par le déferlement revient vers le large, sur le fond ou, localement, sur toute l'épaisseur de la colonne ; dans les deux cas, ces courants peuvent exercer une action sur le relief du fond.

Les marées déterminent également des courants, dont certains sont même les plus rapides de tous, à part les courants de turbidité. Ainsi, le courant du raz Blanchart, entre le Cotentin et l'île d'Aurigny, peut dépasser 18 km/h en grande marée. Mais ils ne sont très importants qu'au voisinage de certaines côtes ; en plein océan, ils sont beaucoup plus faibles et le plus souvent négligeables. Ces courants sont réversibles : ils changent de sens avec la marée, à la période de laquelle ils sont donc liés. Ainsi, là où la marée est semi-diurne, ils changent de sens toutes les six heures lunaires. Tout près des côtes, ils sont généralement alternatifs, et constituent des écoulements orientés à 180° l'un de l'autre ; plus au large, ils tendent à être rotatifs, étant affectés d'un changement de direction progressif et non brusque. La configuration des rivages crée des tourbillons où l'écoulement présente d'importantes perturbations. Les courants de marée sont très sensibles dans les estuaires.

Dans les détroits faisant communiquer une mer avec l'océan voisin, d'autres courants sont provoqués par la différence de température entre les eaux des deux bassins, et surtout par les différences de salinité, qui sont elles-mêmes conditionnées par le régime climatique de la mer. De ces contrastes de température et de salinité résultent des contrastes de densité, et, dans le détroit, deux courants superposés et de sens inverse, dont l'un a un plus gros débit que l'autre. Ainsi, la mer Baltique, suralimentée en eau douce, est beaucoup moins salée que l'Océan et que la mer du Nord ; dans les détroits danois, l'eau peu salée s'écoule en surface vers la mer du Nord, et une quantité moindre d'eau plus salée entre en profondeur. La Méditerranée, au contraire, est sous-alimentée en eau douce : à Gibraltar et aux Dardanelles entrent en surface des eaux relativement peu salées, tandis que les eaux méditerranéennes, plus denses parce que plus salées, s'écoulent en profondeur vers l'Atlantique et vers la mer de Marmara. Dans beaucoup d'estuaires, on observe deux courants superposés du même genre, l'eau de mer allant vers l'amont en profondeur (baie de Chesapeake, aux Etats-Unis, par exemple). Les détroits peuvent aussi être le siège de courants de marée violents, quand l'heure de la marée n'est pas la même dans les deux mers mises en contact (détroit de Messine). Des courants de détroit changeant de sens très rapidement et très fréquemment peuvent résulter de seiches, ondes à période plus brève que la marée (courants de l'Euripe, en Grèce).

Mais les courants ayant de loin le plus gros débit sont les courants généraux des océans. Bien que leur vitesse soit le plus souvent très inférieure à 1 m/s, ils écoulent des quantités d'eau considérablement plus grandes que les plus gros fleuves, car leur section est infiniment supérieure. Ainsi, le Gulf Stream transporterait devant la baie de Chesapeake 74 millions de m^3/s, tandis que l'Amazone, premier fleuve du monde, n'en débiterait que 200 000 en grande crue. Ces courants généraux ont une importance capitale, parce qu'ils commandent quelques-uns des traits fondamentaux du climat de notre planète. Ils peuvent être dus à deux causes : le vent et les anomalies de répartition de densité. Par l'effet de la force de Coriolis, un courant dû au vent est, en haute mer, dévié en surface de 45° vers la droite de la force qui le crée (dans l'hémisphère Nord), ou vers la gauche (dans l'hémisphère Sud). En profondeur, la déviation s'accroît, mais la vitesse diminue rapidement, puis s'annule à la « profondeur de frottement », qui varie avec la latitude.

Un seul courant fait tout le tour de la Terre : le courant circumpolaire antarctique, qui circule d'O. en E. dans l'océan Austral. Les autres océans, en effet, sont compartimentés dans le sens N.-S. par les continents. Le courant antarctique résulte à la fois des vents et de la répartition des densités. Il véhicule des eaux froides (influence des glaces du continent antarctique et des icebergs qui en proviennent). Il envoie sur sa gauche des diramations, dont les principales sont le courant des Falkland, dans l'Atlantique Sud, et le courant du Chili méridional, ou de Humboldt, dans le Pacifique du Sud-Est.

En approchant de l'équateur, on observe, dans les régions tropicales australes, des courants longeant les côtes occidentales de l'Amérique et de l'Afrique. Ces courants sont dus aux vents alizés australs, soufflant du S.-E. et entraînant l'eau de surface vers le large : de l'eau plus profonde, donc plus froide, monte en compensation, et est entraînée à son tour ; aussi ces courants, dits « du Pérou » et « de Benguela », sont-ils froids. La venue en surface d'eaux plus froides que les continents qu'elles bordent détermine la présence de déserts sur ces côtes. Le même phénomène se produit dans l'hémisphère Nord, avec les alizés du N.-E., sur les côtes de Californie et de Mauritanie. A mesure que ces courants froids des côtes occidentales s'avancent vers l'équateur, ils sont de plus en plus déviés, les uns vers leur gauche, les autres vers leur droite, et finissent par former, dans l'Atlantique et le Pacifique, les courants nord- et sud-équatoriaux, qui circulent d'E. en O. Ils se sont, en même temps, échauffés. Les circuits ainsi amorcés sont prolongés par des courants s'écoulant, au contraire, à partir des régions équatoriales vers les latitudes plus élevées, le long des faces orientales des continents, et qui sont des courants chauds (courant du Brésil, par ex.) : les façades orientales ne sont pas désertiques, à l'inverse des façades occidentales. D'autre part, entre les courants nord- et sud-équatoriaux de l'Atlantique et du Pacifique s'écoulent, en sens inverse (d'O. en E.), les contre-courants équatoriaux, chauds également, par lesquels se fait une partie du retour de l'eau. Enfin, toujours dans les régions tropicales, il faut mettre à part l'océan Indien, dans lequel l'inversion des vents de mousson, deux fois par an, a pour résultat de perturber la circulation océanique : celle-ci n'est du type précédent que pendant l'hiver boréal ; pendant l'été boréal, elle est inversée au N. de l'équateur. La mousson perturbe aussi les courants des mers d'Indonésie et de Chine méridionale.

Dans les régions boréales, la circulation océanique part des courants nord-équatoriaux, d'où naissent, dans l'Atlantique, le Gulf Stream et, dans le Pacifique, le Kuro Shio. Le premier est plus abondant que le second, parce que la forme en pointe de l'Amérique du Sud (cap São Roque) dévie vers l'hémisphère Nord une partie du courant sud-équatorial qui vient renforcer le nord-équatorial. Ces deux courants chauds sont affectés de méandres qui se déplacent et sont accompagnés sur leur gauche d'écoulements en sens inverse à partir du moment où ils s'écartent des côtes américaine (cap Hatteras) et japonaise (Tōkyō). Appelés ensuite courants « nord-atlantique » et « nord-pacifique », et plus étalés, ils se dirigent vers les parties orientales des océans (Europe du Nord-Ouest, côte de l'Alaska), qu'ils viennent réchauffer considérablement. Ainsi, la dissymétrie climatique que l'on a signalée plus haut dans les façades océaniques des régions tropicales se retrouve ici, mais inversée. Le

parallèle ne se poursuit pourtant pas jusqu'au bout dans les deux océans. En effet, tandis que la large communication de l'Atlantique avec la mer Arctique permet au courant nord-atlantique d'y pénétrer en longeant le nord de l'Europe, le détroit de Bering n'est ni assez large ni assez profond pour que les eaux du Pacifique puissent le franchir en grande masse. La mer Arctique se vide, en compensation, par un courant très froid et peu salé, qui suit la côte orientale du Groenland et qui vient renforcer le courant similaire descendant le long du Labrador pour entrer en contact brutal avec le Gulf Stream aux bancs de Terre-Neuve. Dans le Pacifique, l'Oya Shio, courant froid issu de la mer d'Okhotsk, vient se heurter de même au Kuro Shio. De ces contacts naissent des masses d'eau aux caractères intermédiaires. Tout cela ne concerne que la circulation des couches superficielles des océans, qui comprend aussi des circuits annexes, tels ceux de la Méditerranée. Mais les eaux profondes sont également animées de courants. Dans la mer de Weddell, en bordure de l'Antarctique, et aux abords du Groenland, dans l'Atlantique, le refroidissement hivernal alourdit les eaux de surface et les amène à s'enfoncer. Ces eaux froides se répandent ensuite dans toutes les parties profondes des océans, qui se trouvent ainsi à une température voisine de 0 °C, et ce mouvement compense, dans l'Atlantique, l'excès de transport de surface vers le N., qui résulte de la forme de l'Amérique du Sud. L'absence d'eau arctique profonde dans le Pacifique Nord fait que cet océan a une circulation profonde plus embryonnaire que l'Atlantique. La Méditerranée elle-même a une circulation verticale du même type que les océans : dans ses parties septentrionales, le refroidissement hivernal y provoque le même enfoncement, mais, comme la température est bien moins basse, les eaux profondes de la Méditerranée, isolées au surplus de l'Atlantique par le seuil de Gibraltar, sont à une température de 13 °C. Dans certaines mers, les conditions de densité empêchent ces brassages verticaux, et les eaux profondes sont privées d'oxygène (mer Noire). D'autre part, à des niveaux intermédiaires circulent, dans l'Atlantique et dans l'océan Indien, des eaux à forte salinité issues de la Méditerranée, de la mer Rouge et du golfe Persique.

Enfin, beaucoup d'auteurs pensent que certaines parties des fonds sous-marins sont, de temps à autre, le lieu de « courants de turbidité », très chargés de matières en suspension, provoqués notamment par des tremblements de terre, s'écoulant à grande vitesse sur les pentes sous-marines, et qui sont des agents d'érosion et de sédimentation. Quoique les parties profondes des mers soient bien moins agitées que leurs parties superficielles, il ne faut donc pas les croire immobiles.

COURANT (Maurice), orientaliste français (Paris 1865 - *id.* 1935). Interprète au ministère des Affaires étrangères (1888-1896), professeur suppléant de chinois au Collège de France, maître de conférences à l'université de Lyon (1900), il a laissé de nombreux ouvrages sur l'Extrême-Orient, dont une *Grammaire de la langue japonaise parlée* (1899), un *Catalogue des livres chinois, coréens, japonais de la Bibliothèque nationale* (1900 et suiv.), et un livre sur *la Vie politique en Extrême-Orient* (1903-1905).

COURANT (Pierre), homme politique français (Le Havre, 1897). Avocat, maire de sa ville natale (1941-1944, 1947-1953), il contribua activement à relever ses ruines. Député de la Seine-Maritime depuis 1946, il devint ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme en 1953. Il a donné son nom à un type de logements populaires construits avec l'aide financière de l'Etat.

COURANTE n. f. *Pop.* Diarrhée : *Avoir la courante.*

— Calligr. Sorte d'écriture cursive, rapide, facile.

— Mus. Basse danse, déjà citée au XVIe s., à trois temps. (Elle a retrouvé, après éclipse, une grande vogue sous Louis XIV. La courante apparaît, dès le début du XVIIe s., dans la *suite**, en Allemagne, en Italie et en France, comme composition instrumentale. Dans la suite classique, elle intervient généralement en second lieu, après l'allemande.

COURANTILLE n. f. Filet, sorte de tramail dont on se sert pour prendre le thon, et que l'on abandonne au mouvement des eaux.

COURANTIN n. m. Dans l'ouest de la France, garçon de course.

COURANTIN n. m. Pyrotechn. Ensemble de trois fusées non garnies, qui se tirent au commencement d'un feu d'artifice.

COURANTOGRAPHE n. m. Appareil enregistreur destiné à déterminer la vitesse et la direction des courants marins.

COURANTOMÈTRE n. m. Appareil destiné à déterminer la vitesse et la direction du déplacement des particules fluides.

— Encycl. Servant principalement à mesurer les caractéristiques des courants marins, les *courantomètres* sont des appareils à lecture directe. (Les appareils enregistreurs sont des *courantographes*.) Qu'ils soient à lecture directe ou enregistreurs, les mesureurs de courant peuvent être classés en trois catégories, suivant le principe sur lequel repose leur fonctionnement : le moulinet, le pendule et la résistance à l'avancement.

Les moulinets sont des appareils possédant une hélice à axe horizontal ou vertical. Le nombre de tours de l'hélice est proportionnel à la vitesse du courant. Dans les courantomètres, un compte-tours totalise ce nombre de tours. Les courantomètres à pendule sont fondés sur le fait que ce dernier s'écarte de la verticale en fonction de la force du courant. La résistance à l'avancement est utilisée par des appareils possédant un disque qui, compensé par un ressort, s'enfonce d'autant plus que le courant est plus violent. Quel que soit le procédé employé pour mesurer la vitesse du courant, la direction est toujours déterminée par comparaison avec un compas magnétique.

Dans les courantographes, l'enregistrement de la vitesse et de la direction fait appel à l'une des trois techniques mécanique, électrique ou photographique. Les résultats sont transcrits soit sur une bande métallique, soit sur papier, soit enfin sur une pellicule photographique.

Les flotteurs* ne sont pas à proprement parler des courantomètres.

COURANTYNE ou **CORENTYNE**, en néerl. **Corantijn**, fl. de l'Amérique du Sud, formant la frontière entre le Surinam et la Guyane britannique ; 500 km.

COURAQUET n. m. Ornith. Un des noms usuels des rousseroles.

COURATARI n. m. Arbre de l'Amérique tropicale. (Famille des lécythidacées.) ‖ Bois de cet arbre, qui est très estimé pour la charpente. (Il laisse exsuder une résine puante, et passe pour incorruptible.)

COURAU n. m. Mar. V. COUREAU.

COURBACHE n. f. (turc *qyrbâtch*). En Orient, long fouet à lanière de cuir, dont une partie s'enroule autour du poignet.

COURBAGE n. m. Action de courber : *Le courbage des tiges d'osier.*

COURBARIL [ril] n. m. Grand et bel arbre tropical. (Famille des césalpiniacées.)

— Encycl. L'espèce la plus connue est le *courbaril* proprement dit (*Hymenæa courbaril*). Son bois est dur, solide, rougeâtre, d'un grain fin ; il sert pour l'ébénisterie, la charpente, les constructions maritimes et les ouvrages de tour. Sa résine abondante, jaunâtre, d'une odeur agréable, est difficile à fondre.

COURBATU, E adj. (de *court* et *battu*, battu à court, à bras raccourci). Se dit d'un cheval qui, par suite d'un excès de fatigue, souffre provisoirement d'une raideur musculaire généralisée. ‖ *Par extens.* En parlant des personnes, extrêmement las : *Les femmes* [...] *cessèrent un instant le travail pour se redresser, étirer leurs reins courbatus* (Vercel).

COURBATURE n. f. (de *courbatu*). Art vétér. Indisposition caractérisée par l'abattement des forces et une extrême lassitude. (Elle se manifeste particulièrement sur les chevaux peu entraînés auxquels on fait faire de longues courses.)

— Pathol. Lassitude accompagnée de douleurs musculaires.

— Encycl. Pathol. La *courbature* est due au surmenage musculaire, à la fatigue excessive, à une attitude trop longtemps prolongée ; elle est alors caractérisée par des douleurs parfois vives au niveau des muscles intéressés, que le repos suffit à faire disparaître. On peut user de massages qui favorisent l'élimination des déchets accumulés par le fonctionnement excessif des muscles. La courbature peut être également provoquée par l'immobilité dans le froid humide ; elle se manifeste alors souvent par un *lumbago*. Des courbatures se manifestent également au début de certaines infections à microbes neurotropes, telles la grippe, la poliomyélite, etc.

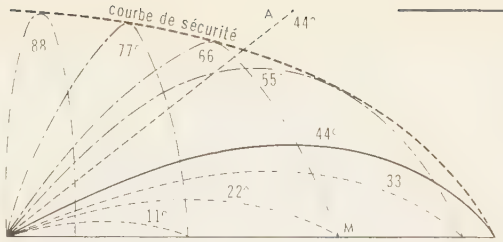

courbe de sécurité dans le cas d'une vitesse initiale inférieure à 1 000 m/s. (balist.)

COURBATURER v. tr. Causer une courbature : *Les gardes nationaux qui rentrent des remparts, courbaturés, crachant noir, les yeux cernés* (H. Céard). *Attitude qui courbature le corps.*

COURBE adj. (lat. pop. **curbus* ; lat. class. *curvus*). Qui s'infléchit sans contenir aucune portion de ligne droite : *Ligne courbe. Surface courbe.* ‖ *Fig. Ligne courbe*, conduite détournée, indirecte : *Les ambitieux doivent aller en ligne courbe, c'est le chemin le plus court en politique* (Balzac).

◆ N. f. Ligne courbe. ‖ *Fig.* Marche, évolution d'une idée, d'un sentiment, d'un phénomène : *La courbe du progrès. La courbe des ventes.*

— Archit. *Courbe rampante*, limon courbe d'un escalier. ‖ *Courbe des pressions*, courbe formée par la réunion des points de chacun des joints d'une voûte, et qui sert à déterminer la stabilité de cette voûte.

— Art vétér. Exostose de la malléole interne du tibia, saillant à la partie supéro-interne du jarret.

— Balist. *Courbe de sécurité*, courbe enveloppant toutes les trajectoires* des projectiles tirés par une même arme avec la même vitesse initiale, l'angle au niveau variant seul de 0 à 90°. (Elle partage le plan de tir* en deux régions : à l'intérieur de la courbe, tout point peut être atteint par le projectile avec cette vitesse initiale, soit en tir plongeant, soit en tir vertical ; à l'extérieur, au contraire, tous les points sont hors d'atteinte du projectile tiré avec cette vitesse initiale.)

— Ch. de f. Portion d'une voie ferrée affectant la forme d'un arc de cercle.

— Géomorphol. *Courbe clinographique*, courbe figurant la valeur des pentes moyennes d'une région en fonction des altitudes.

— Mar. *Courbe de déplacement*, courbe donnant le déplacement du navire en fonction de ses différents tirants d'eau. (Le déplacement est donné en tonnes métriques ou en tonnes anglaises de 1 016 kg ou 2 240 livres.) [V. ÉCHELLE *de charge*.]

— Math. Lieu des positions successives d'un point qui se meut suivant une loi déterminée. ‖ *Courbes algébriques, courbes transcendantes*, v. part. *encycl.* ‖ *Courbe à double courbure* ou *courbe gauche*, courbe qui n'est pas contenue dans un même plan : *L'hélice est une courbe à double courbure.* ‖ *Courbe de Jordan*, courbe continue sans points multiples. (On l'appelle aussi COURBE SIMPLE CONTINUE.) ‖ *Par extens.* Ligne représentant le développement d'un phénomène : *Courbe barométrique. Courbe de température.*

— Méd. *Courbe thermique*, graphique des températures du matin et du soir, chez les sujets sains ou malades. (L'étude de la courbe thermique au cours du cycle menstruel permet de détecter la date de l'ovulation. Au cours de la première phase du cycle, la température rectale prise au réveil est à un certain niveau. Elle subit un décalage au moment de l'ovulation et se maintient à un niveau plus élevé jusqu'aux prochaines règles.)

— Pêch. *Courbe d'épreuve d'une canne à lancer*, ligne qui matérialise l'inclinaison des éléments d'une canne à lancer à l'extrémité du scion de laquelle on a fixé un poids juste suffisant pour que le prolongement de son scion forme un angle de 90° avec le

Gustave COURBET
« Bonjour, monsieur Courbet! »

par lui-même : « l'Homme à la ceinture de cuir »
Louvre

portrait de Juliette Courbet
musée d'Art de São Paulo

« Combat de cerfs »
(détail), Louvre

v. hors-texte en couleurs RÉALISME, tome IX entre pp. 42 et 43

prolongement de la poignée, fixée horizontalement.

— Sell.-garn. Support en toile de cretonne fixé à l'intérieur du pavillon d'une voiture pour permettre la pose de celui-ci.

— Statist. *Courbe arithmétique,* courbe traduisant les variations de deux grandeurs et obtenue en portant en abscisses et en ordonnées des longueurs proportionnelles aux grandeurs réelles. ‖ *Courbe chronologique,* courbe où sont portées en abscisses des unités de temps et en ordonnées les grandeurs successives du phénomène à étudier dans le temps. ‖ *Courbe cumulative,* courbe chronologique où sont portées en ordonnées, à la fin de chaque intervalle de temps, non pas la grandeur du phénomène étudié au cours de cet intervalle, mais le total de toutes les grandeurs des précédents intervalles, y compris le dernier : *La courbe cumulative permet de juger du degré d'évolution d'un phénomène depuis le début de l'observation.* (On dit aussi, improprement, COURBE INTÉGRALE.) ‖ *Courbe de fréquence,* courbe représentative de la distribution de fréquence d'une série statistique en fonction d'un critère déterminé. (On dit aussi COURBE EN CHAPEAU DE GENDARME, COURBE EN CLOCHE, COURBE DE GAUSS, COURBE DE LAPLACE-GAUSS, COURBE NORMALE.) ‖ *Courbe logarithmique,* courbe comparant des rapports entre des grandeurs, et construite avec les logarithmes des nombres qui les représentent. ‖ *Courbe semi-logarithmique,* courbe où seule l'ordonnée est dressée à une échelle logarithmique, l'abscisse restant arithmétique.

— Technol. *Courbe d'une pendule à équation,* pièce en forme d'ellipse, qui rentre deux fois sur elle-même.

— Topogr. *Courbe de niveau,* ligne passant par les différents points de même cote sur un plan donné. (V. NIVELLEMENT.)

— Vitic. Crossette de la vigne.

— ENCYCL. Math. ● *Courbes planes.* Considérons une courbe plane et traçons dans son plan deux axes de coordonnées x et y désignant les coordonnées d'un point quelconque M de la courbe. Quand le point M se déplace sur la courbe, les deux coordonnées varient simultanément; mais, si l'on donne à l'abscisse une valeur arbitraire, la valeur de l'ordonnée est déterminée. Il en résulte que, si la courbe est définie géométriquement, on peut déduire de la définition géométrique une relation entre x et y vérifiée pour tous les points de la courbe et uniquement pour ces points. Cette relation s'appelle l'*équation de la courbe.* Réciproquement, si $f(x, y) = 0$ est l'équation d'une courbe, et si, en faisant varier x d'une façon continue, y varie d'une façon continue, le point dont les coordonnées sont x et y décrit dans le plan la courbe dont l'équation est $f(x, y) = 0$.

Ce que nous venons de dire pour le système de coordonnées cartésiennes s'applique à tout autre système de coordonnées. En particulier, dans le système de coordonnées polaires, une courbe est représentée par une relation entre ρ et ω, coordonnées polaires d'un point M du plan.

Si une courbe est rapportée à un système de coordonnées cartésiennes, cette courbe est dite *algébrique* ou *transcendante* suivant que son équation est algébrique ou transcendante. Si nous supposons cette équation algébrique et rendue entière et rationnelle en x-et y, si l'équation est de degré m par rapport à x et y, la courbe est dite « de degré m ». Les formules de transformation de coordonnées cartésiennes étant linéaires, c'est-à-dire ne contenant les anciennes et les nouvelles coordonnées qu'au premier degré, le degré d'une courbe ne change pas quand on change les axes des coordonnées.

La construction d'une courbe en coordonnées cartésiennes revient à l'étude des variations de y considérée comme fonction de x, ou inversement.

Lorsque l'équation est résolue par rapport à l'une des variables y ou x, on est amené à étudier les variations d'une fonction d'une seule variable. Lorsque l'équation n'est pas résolue par rapport à l'une des variables, on peut quelquefois, en s'appuyant sur les théorèmes concernant les racines d'une équation, construire la courbe.

Dans certains cas, l'emploi d'une variable auxiliaire permet la construction de la courbe. On fait, par exemple, $y = tx$, on en déduit $x = \varphi(t)$, $y = \psi(t)$, et on étudie les variations simultanées de x et y quand t varie.

Pour étudier, dans le voisinage d'un point M de coordonnées x_0, y_0, une courbe algébrique dont l'équation $f(x, y) = 0$ est entière et rationnelle, on transporte l'origine au point M; dans la nouvelle équation, on fait $y = tx$ et on obtient l'équation qui donne les abscisses des points où une droite quelconque menée par le point M rencontre la courbe. La discussion de cette équation permet d'étudier entièrement la forme de la courbe au voisinage du point M, et en particulier de déterminer si celui-ci est un point double, ou isolé, ou de rebroussement, etc.

La construction d'une courbe en coordonnées polaires revient à l'étude des variations de ρ considéré comme une fonction de ω. On cherche d'abord entre quelles limites il faut faire varier ω pour obtenir toute la courbe, et on admet les valeurs négatives de ρ, à la condition de les porter dans le sens inverse de la direction correspondant à la valeur de ω qui fournit la valeur négative de ρ.

● *Courbes dans l'espace.* Une courbe dans l'espace est déterminée par l'intersection de deux surfaces; elle est donc représentée en coordonnées rectilignes par les équations $f(x, y, z) = 0$, $\varphi(x, y, z) = 0$ des deux surfaces. Cette courbe est plane si l'une des deux surfaces est un plan, ou si les deux surfaces se coupent suivant une courbe plane. (→ Biblio.)

COURBE (Mgr Stanislas), prélat français (Fribourg, Suisse, 1886). Evêque titulaire de Castoria et auxiliaire de l'archevêque de Paris en 1943. Secrétaire général de l'Action catholique en France (1931-1958).

COURBÉ (Antoine), libraire français, actif à Paris de 1629 à 1660, à l'enseigne du *Palmir,* dans la galerie marchande du Palais. Il se spécialisa dans la publication d'œuvres littéraires illustrées (*la Pucelle,* de Chapelain [1656], gravures d'Abraham Bosse; *les Délices de l'esprit,* de Desmarets de Saint-Sorlin [1658], vignettes de Chauveau.)

COURBEMENT n. m. Action de courber; son résultat : *Le courbement commençant de mes épaules* (Péguy).

COURBER v. tr. (lat. pop. **curbare;* lat. class. *curvare*). Rendre courbe : *Courber un bâton. La bouche courbée par un doux sourire* (Mérimée). ‖ Incliner, faire pencher : *Le joug n'a point encore courbé son front rebelle* (Leconte de Lisle). ‖ *Particul. Courber le genou, le dos, le front,* s'incliner en signe de soumission, d'humilité. ‖ *Fig.* Abaisser, soumettre : *Tout ce qui est répréhensible courbe l'âme* (Gide). *Ô Français! des combats la palme vous décore; | Courbés sous un tyran, vous étiez grands encore* (Hugo).

— ALLUS. HIST. ***Courbe la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré.*** V. SICAMBRE.

◆ V. intr. Plier, fléchir : *Arbres qui courbent sous le poids des fruits. Les moucherons bruissaient [...] et faisaient courber la pointe des joncs* (Flaubert).

— ***Se courber*** v. pr. S'incliner pour saluer : *Roi, devant vous, je me courbe* (Hugo).

— SYN. : *arquer, arrondir, cintrer, contourner, fléchir, incurver, plier, ployer, recourber, replier, tordre, voûter.*

COURBET, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Dar el-Baïda [Maison-Blanche]), sur la côte, à l'E. d'Alger; 6 407 hab. (632 aggl.). Port de pêche. Conserveries. Cultures maraîchères. Station balnéaire.

COURBET (Jean Désiré *Gustave*), peintre français (Ornans 1819 - La Tour-de-Peilz, Suisse, 1877). Son père, gros propriétaire terrien, pratiqua l'agriculture. Sa mère était parente du jurisconsulte Oudot, resté fidèle, sous l'Empire, aux principes de la Révolution, et qui eut de l'influence sur la formation d'esprit de Courbet. Celui-ci fit ses premières études au petit séminaire d'Ornans, où il se lia d'amitié avec Max Buchon, et alla les continuer au collège de Besançon (1837). En dépit de son maître de dessin, Charles Antoine Flajoulot, davidien passionné, il prit parti pour les romantiques. Une de ses plus anciennes peintures, *Odalisque,* lui fut inspirée par des vers de Victor Hugo; puis il illustra de lithographies du même style les *Essais poétiques* de Max Buchon. Bien que sa famille le destinât à l'Ecole polytechnique, il obtint en 1839 de se rendre à Paris pour y faire ses études de droit, mais ne tarda pas à s'y consacrer exclusivement à la peinture.

Au Louvre, il exécuta des copies d'après les maîtres espagnols, flamands et hollandais; il n'avait aucun goût, dès cette époque, pour l'école italienne, contrairement à la plupart des artistes d'alors. Il peint des paysages à Fontainebleau (1840), des portraits, est reçu au Salon de 1844 (*Courbet au chien noir* [Petit Palais]), figure à celui de 1845 avec *le Guitarrero, les Amants dans la campagne* (musée de Lyon), *l'Homme blessé* (Louvre), est refusé à celui de 1847 avec *l'Homme à la pipe* (musée de Montpellier), pour avoir rompu, entre-temps, avec le romantisme; *le Hamac* (1845) est déjà une œuvre réaliste. En 1848, ses amis Champfleury, Baudelaire et Charles Toubin ayant fondé *le Salut public,* il y publie un dessin représentant un insurgé, puis voyage en Hollande, où il s'enthousiasme pour Rembrandt, Holbein, Van Ostade, Van Craesbeeck. A Paris et à Ornans, où il travaille dans une grange convertie en atelier, il prend définitivement position contre les sujets religieux, mythologiques, historiques, littéraires ou abstraits, et choisira désormais les siens dans la vie directement ressentie. Sa participation au Salon de 1849 fait de lui le grand peintre de la province française au XIXe s. : c'est *la Vendange à Ornans, la Vallée de la Loue, les Communaux de Chassagne, le Portrait de Marc Trapadoux,* son portrait par lui-même (*l'Homme à la ceinture de cuir,* Louvre), *l'Après-Dînée à Ornans,* que l'Etat acquiert pour l'attribuer au musée de Lille; ces tableaux sont caractérisés par des harmonies sombres (période dite « noire », qui prendra fin en 1853). Il peint *le Ramoneur, les Rémouleurs,* est violemment combattu au Salon de 1850, mais y gagne la célébrité par *l'Enterrement* à Ornans* (Louvre), *les Paysans de Flagey revenant de la foire* (musée de Tōkyō), *les Casseurs de pierres* (musée de Dresde), des paysages et des portraits. Sa rencontre avec Proudhon, dont il va partager les idées sociales, date de 1852. Au Salon de cette année-là, il expose *les Demoiselles de village,* dont la rusticité fait rire, mais que le comte de Morny acquiert. Au Salon de 1853 paraissent *la Fileuse endormie, les Lutteurs,* ainsi que *les Baigneuses* (musée de Montpellier), dont la corpulence fait scandale, mais que le grand collectionneur Alfred Bruyas achète. Courbet se rend à Montpellier (1854) sur l'invitation de celui-ci; il y peint *la Rencontre* (musée de Montpellier), dite aussi *Bonjour, monsieur Courbet!,* des marines à Palavas, des paysages clairs; en passant par Lyon, où il exécute le *Portrait de dame espagnole,* il ira retrouver Max Buchon, exilé à Berne après le coup d'Etat.

En 1855, Gustave Courbet fait figure de chef de l'école réaliste; le jury de l'exposition universelle a admis onze de ses tableaux, dont *les Cribleuses de blé* (musée de Nantes), mais a refusé *l'Atelier** et *l'Enterrement à Ornans;* Courbet décide d'organiser dans des baraques, sur l'avenue Montaigne, une exposition particulière de ses œuvres; il avait précédemment procédé de la sorte à Dijon, Besançon, Francfort, Ornans, mais c'était la première fois qu'un artiste le faisait à Paris; pour le catalogue de ses quarante tableaux et quatre dessins, il écrivit une préface demeurée fameuse, *Art vivant;* le succès fut total.

Au Salon de 1857 paraissent ses *Demoiselles de la Seine* (Petit Palais). Il peint des paysages en Franche-Comté, le *Combat de cerfs* (Louvre), accumule les chefs-d'œuvre. A partir de 1861, de Bordeaux au Havre, en passant par Montpellier, Francfort, Bruxelles, Dijon, Besançon, il voyage et savoure sa gloire. Sur la demande des élèves de l'Ecole

Phot. Giraudon, Larousse.

des beaux-arts, il ouvre un atelier. Castagnary, qui l'a soutenu dès 1857, le conduit en Saintonge, où Courbet séjournera dix mois. *Le Retour de la conférence,* ou *les Curés,* est refusé au Salon de la même année, puis détruit par un particulier qui ne l'a acquis que pour cela; en 1865, Courbet peint des marines à Trouville; il expose, au Salon de 1865, le *Portrait de Proudhon et de sa famille* (Petit Palais); sa participation au Salon de 1866 obtient un énorme succès (*la Remise des chevreuils,* Louvre; *la Femme au perroquet*). En 1867, nouvelle exposition particulière, près du pont de l'Alma (*la Sieste,* Petit Palais; *l'Hallali du cerf,* musée de Besançon; *le Pêcheur de chabots,* sculpture, sur la place Courbet à Ornans; etc.). Il refuse, en 1870, la croix de la Légion d'honneur, après avoir remporté un triomphe au Salon de cette année-là, avec *la Mer orageuse.*
Pendant la guerre, Gustave Courbet fit partie d'une commission chargée de l'inventaire du Louvre. Élu membre de la Commune, il avait proposé de faire déboulonner la colonne Vendôme, qui eût été transportée aux Invalides. Rendu responsable du renversement de ce monument, il fut condamné, en 1871, à six mois de prison et à 10 000 F de dommages et intérêts. Après avoir purgé sa peine, il se réfugia en Suisse en 1873. Parmi ses dernières œuvres, citons le portrait de son père (Petit Palais) et celui de *Rochefort* (musée de Versailles). [→ Biblio.]

COURBET (Amédée Anatole), amiral français (Abbeville 1827 - les Pescadores 1885). Élève de Polytechnique, il se distingue aux journées de février 1848 en sauvant les collections du Louvre. Sorti dans la marine, il est nommé contre-amiral en 1879 et commande, en 1883, la division navale d'essai à Cherbourg, où, après la mort de Rivière, il est nommé commandant de la division navale du Tonkin. A son arrivée, il prend la tête de l'escadre d'Indochine et commence par imposer la paix établissant le protectorat français sur l'Annam (traité de Hué, 25 août 1883). Un mois plus tard, Courbet prend, avec la direction politique des affaires, le commandement suprême des armées de terre et de mer. Il enlève Sontay à Luh-Vinh-Phuoc, chef des Pavillons-Noirs, et se prépare à prendre Bac-Ninh, lorsqu'il doit céder son poste au général Millot. Promu vice-amiral, il est mis à la tête des forces navales d'Extrême-Orient. De nouveau commandant en chef après la violation du traité de T'ien-tsin par les Chinois, il remonte la rivière Min, bombarde Fou-tcheou, où il détruit neuf navires chinois et l'arsenal (août 1884), occupe Ki-loung et Formose, anéantit la flotte chinoise à l'entrée du fleuve Bleu et prend les Pescadores, dans l'espoir d'en faire une base pour de nouvelles opérations. Mais il n'est pas suivi par le gouvernement, qui signe la paix le 9 juin 1885. Le 11, Courbet mourait à bord du *Bayard.* (→ Biblio.)

COURBETTE n. f. (de *courber*). Équit. Air relevé dans lequel, à la demande du cavalier, le cheval se dresse sur ses membres postérieurs en gardant ses membres antérieurs fléchis. ‖ *Fam.* Révérence obséquieuse, salut exagéré : *Ces mouvements qui sont courbettes et sourires ont cela de bon qu'ils rendent impossibles les mouvements opposés de fureur, de défiance* (Alain). ‖ Marques serviles de déférence : *Faire des courbettes.*

COURBEVOIE, ch.-l. de cant. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), dans la banlieue ouest de Paris, sur la rive gauche de la Seine, dans la boucle d'Asnières; 59 941 hab. [*Courbevoisiens*]. Curieuse église du XVIIIe s. Important centre industriel : constructions mécaniques et aéronautiques (cellules); machines-outils; tracteurs; automobiles et accessoires; cycles; appareils de radio; verrerie; fabriques de parfums, de produits pharmaceutiques; savonneries, etc.

COURBIN (Louis Frédéric), artiste ferronnier (Paris 1725 - *id.* 1798). Il exécuta notamment la rampe d'escalier du Palais-Royal et la décoration, en bronze, de l'autel de la cathédrale de Noyon (1778).

COURBINE n. f. Ichtyol. L'un des noms usuels du maigre*.

COURBURE n. f. Inflexion, état, forme d'une chose courbée : *Courbure d'une jante de roue.* ‖ Partie courbe : *La courbure des reins.*
— Arbor. et Jard. Opération qui consiste à courber les branches en les maintenant au moyen de liens. (On dit auj. ARCURE.)
— Archit. Envers, courbe des feuilles de chapiteaux. ‖ Inclinaison d'un dôme, d'une ligne en arc rampant.
— Bot. Angle formé par l'axe d'une tige ou d'un coléoptile à son sommet avec la verticale, lorsque l'auxine* est inégalement répartie au sommet.
— Math. *Ligne de courbure d'une surface,* ligne tracée sur une surface et telle que les normales en ses différents points forment des surfaces développables. ‖ *Rayon de courbure,* rayon du cercle osculateur en un point donné d'une courbe.
— Opt. *Courbure de champ,* aberration d'un système optique centré, qui se manifeste par le fait que l'image d'un objet plan, perpendiculaire à l'axe et suffisamment étendu, n'est pas plane. (L'image se forme sur une surface courbe de révolution autour de l'axe. La courbure de champ, de même que l'astigmatisme, nuit à la netteté des images des points éloignés du centre du champ.)
— Pêch. *Courbure de l'hameçon,* partie de l'hameçon qui se situe entre la hampe et la pointe.
— Physiq. *Courbure de l'univers,* v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Math. La *courbure* est une notion géométrique première et irréductible; elle s'offre sous son aspect le plus simple dans le cercle. On dit en effet que, pour cette ligne, la courbure est uniforme et la même en tous ses points. La courbure varie d'un cercle à un autre; elle augmente lorsque le rayon diminue, et diminue lorsqu'il augmente; on est conduit à considérer la courbure comme l'inverse $\frac{1}{R}$ du rayon, et on peut remarquer que $\frac{1}{R}$ représente le rapport entre l'angle des tangentes à l'extrémité de l'arc et la longueur de l'arc.
D'une façon générale, on appelle *courbure moyenne* d'un arc de courbe plane quelconque le rapport de l'angle des tangentes à ses extrémités à la longueur de cet arc.
On nomme *courbure en un point donné d'une courbe* la limite de la courbure moyenne d'un arc de cette courbe lorsque ses extrémités se rapprochent indéfiniment du point donné. L'angle de deux tangentes en des points infiniment voisins, qui est égal à l'angle des normales menées en ces points, s'appelle *angle de contingence.* En somme, dans des limites infiniment petites, on assimile l'arc de courbe à un arc de cercle; le rayon de ce cercle est le *rayon de courbure,* et si, au point considéré, on imagine un cercle tangent à la courbe et ayant pour rayon le rayon de courbure, on obtient le *cercle de courbure,* dont le centre est le *centre de courbure.*
Courbure des courbes gauches. Dans les courbes gauches, la *seconde courbure,* ou *torsion* en un point donné, est la limite du rapport de l'angle de deux plans osculateurs en deux points infiniment voisins à l'arc infiniment petit qui joint ces points. En vertu de cette définition, la torsion en un point quelconque d'une courbe plane est constamment nulle.
Courbure d'une surface. Parmi toutes les sections normales d'une surface passant par un point donné, il y en a deux, contenues dans des plans rectangulaires, qui présentent, l'une un rayon de courbure maximal, l'autre un rayon de courbure minimal : ce sont les sections principales; si R_1 et R_2 sont les rayons de courbure principaux, la somme $\frac{1}{R_1} + \frac{1}{R_2}$ s'appelle *courbure moyenne* de la surface, et le produit $\frac{1}{R_1 R_2}$ a reçu le nom de *courbure totale.*
Lignes de courbure. En chaque point d'une surface passent deux lignes de courbure, qui sont définies par une équation différentielle du premier ordre et du second degré. Les lignes de courbure en chaque point sont tangentes aux sections normales principales. Sur une surface de révolution, les lignes de courbure sont les parallèles et les méridiens; sur une surface développable, le premier système de lignes de courbure est formé par les génératrices rectilignes, l'autre par les trajectoires orthogonales de ces génératrices. On démontre que si deux surfaces ont une ligne de courbure commune elles se coupent sous le même angle en tous les points de cette ligne (*théorème de Joachimstal*). Les rayons d'un système triple orthogonal se coupent suivant leurs lignes de courbure (*théorème de Dupin*). On obtient aisément une surface dont un des systèmes de lignes de courbure est circulaire; une telle surface est une enveloppe de sphères dépendant d'un paramètre arbitraire; si la sphère mobile a un rayon constant, on a une *surface canal.* Enfin, Dupin a étudié les surfaces dont les deux systèmes de lignes de courbure sont circulaires.
— Physiq. *Courbure de l'univers.* Selon les théories relativistes, les phénomènes physiques ont lieu dans un espace-temps à quatre dimensions. La présence de matière dans cet espace y crée une courbure d'autant plus forte que la densité de la matière y est plus grande. Ce fait est dû à ce que les photons, qui transportent de l'énergie rayonnante, sont assimilables à des masses en mouvement et subissent, par suite, l'action de la gravitation. Dans la constitution de l'univers, toute la matière des astres et de la substance interstellaire oblige donc l'espace-temps à se courber sur lui-même, de telle façon qu'il arrive à enfermer tous les objets célestes à l'intérieur d'une surface sphérique (à quatre dimensions) ayant un rayon déterminé.

COURCAILLER v. intr. Crier, en parlant de la caille femelle.

COURCAILLET n. m. (onomatop.). Cri de la caille : *Le courcaillet d'une caille tapie dans une luzerne* (A. Lavergne). ‖ Sifflet qui permet d'imiter ce cri et sert d'appeau pour attirer les cailles.

COURCELETTE, comm. de la Somme (arrond. de Péronne), entre Albert et Bapaume; 202 hab. Ce village fut, le 5 septembre 1916, à la fin de la bataille de la Somme*, le théâtre des premiers engagements de chars de combat par les Anglais.

COURCELLES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), dans la banlieue nord-ouest de Charleroi, sur le canal de Charleroi à Bruxelles; 17 700 hab. Fonderies. Verreries. Briqueteries. Emailleries. Métallurgie de l'aluminium.

COURCELLES (Etienne DE), théologien protestant (Genève 1586 - Amsterdam 1659). Quoique disciple de Théodore de Bèze, il se laissa séduire par l'arminianisme, qu'il enseigna sur la fin de sa vie en Hollande. On lui doit une édition du Nouveau Testament (1658).

COURCELLES (Marie Sidonia DE LENONCOURT, marquise DE), héroïne de procès célèbres (1651 - Paris 1685). Issue d'une illustre famille de Lorraine, elle est surtout connue par sa vie scandaleuse et tourmentée, par ses procès, condamnations, internements, évasions. Mariée, en 1666, avec Charles de Champlais, marquis de Courcelles, remariée en 1685, elle mourut quelques mois après. Ses liaisons avec Villeroy, Louvois et divers personnages de marque l'ont fait appeler par Sainte-Beuve « la Manon Lescaut de son siècle ». Elle a laissé des *Lettres* et des *Mémoires* auxquels on ne peut guère se fier.

COURCELLES (Jean-Baptiste JULIEN, dit **le chevalier de**), généalogiste français (Orléans 1759 - Saint-Brieuc 1834). Il écrivit, entre autres ouvrages : *Dictionnaire universel de la noblesse de France* (1820), *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France* (1821-1830), *Nobiliaire universel de France* (1820-1821).

COURCELLE-SENEUIL (Jean Gustave), économiste français de l'école libérale (Seneuil, Dordogne, 1813 - Paris 1892), conseiller d'Etat, membre de l'Académie des sciences morales. A l'avènement du second Empire, il alla professer, pendant dix ans, l'économie politique à l'Institut national de Santiago.

COURCELLES-LÈS-LENS, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Lens), dans le bassin houiller (groupe d'Hénin-Liétard), à l'E. d'Hénin-Liétard; 5 582 hab. Mines de houille. Briqueterie.

COURCHELETTES, comm. du Nord (arrond. de Douai), près de Douai; 1 847 hab. (1 822 aggl.). Huilerie. Fabriques de pâte à papier et de carton.

amiral COURBET

Phot. A. F. O.

COURCHEVEL ou **COURCHEVEL-LES-ALLUES**, centre d'altitude et de sports d'hiver de la Savoie (comm. de Saint-Bon-Tarentaise), en Tarentaise, dans la région des Trois-Vallées. Il est constitué de deux stations, *Courchevel 1850* et *Courchevel 1550*, complétées par celles du Praz, de Moriond et des Tovets. Téléphérique.

COUR-CHEVERNY, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Blois), en Sologne; 1 713 hab. (795 aggl.). Eglise des XIIe et XVIe s. Vins. Château, dit de Cheverny*.

COURCI (Jean DE), baron normand installé en Angleterre, puis en Irlande († v. 1219). Il conquit l'Ulster oriental en 1177 et fut nommé Justicier d'Irlande en 1185. Trop indépendant, il fut dénoncé au roi par Hugues de Lacy, qui le vainquit et reçut ses domaines et ses titres. En 1210, il était, à la cour d'Angleterre, un des favoris du roi Jean.

COURCIN adj. et n. m. Se dit du bois d'une longueur inférieure à 1,137 m, trop court pour être admis dans le commerce, et que l'on emploie comme bois à brûler. (On dit aussi COURÇON.)

COURÇON n. m. (de *court*). Mil. Pieu dissimulé dans l'eau. (On écrit aussi COURSON.)

COURÇON, ch.-l. de cant. de la Charente-Maritime (arrond. de La Rochelle), en bordure du Marais poitevin; 947 hab. (686 aggl.) [*Courçonnais*]. Eglise romane fortifiée.

COURÇON (Robert DE). V. ROBERT DE COURÇON.

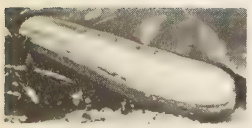

courge non coureuse

COURCOUAS (Jean GOURGEN, dit), général byzantin du Xe s., d'origine arménienne, l'un des meilleurs lieutenants de Romain Ier Lécapène. Il combattit les Arabes avec succès, dans la région de l'Euphrate (927-938). En Europe, il repoussa les Russes. Les fils de Romain Lécapène, jaloux de son influence, le firent disgracier (944).

COURCOUX (Alfred), médecin français (Lannion 1874 - Paris 1956). Médecin des hôpitaux de Paris (1913), élu membre de l'Académie de médecine en 1941, il présida longtemps la commission de la tuberculose au ministère de la Santé publique et se consacra à la prophylaxie et à la thérapeutique de cette maladie.

Courcy (LES CAVALIERS DE), redoute appartenant à l'organisation défensive de Reims et qui fut l'objet de violents combats au cours de la Première Guerre mondiale, notamment en 1917 lors de l'offensive du Chemin des Dames, où se distingua la brigade russe combattant sur le front ouest.

COURCY (Philippe ROUSSEL DE), général français (Orléans 1827 - Paris 1887). Il fut commandant du corps expéditionnaire au Tonkin en 1885.

COURDEMANCHE, comm. de la Sarthe (arrond. du Mans), près de la forêt de Bercé; 966 hab. (329 aggl.). Collège fondé au XVIe s.

COUREAU n. m. (de *courir*). Mar. Sinuosité entre des bas-fonds et des rochers que l'eau recouvre. || Sorte d'allège employée pour naviguer dans les eaux très vaseuses. (On écrit aussi COURAU et COURREAU.)

Paul-Louis COURIER
par Scheffer

COURÈTES ou **CURÈTES**, en gr. **Kourêtes**. Myth. Génies chthoniens qui exécutaient des danses guerrières bruyantes autour du berceau de Zeus, pour empêcher Cronos d'entendre ses vagissements. En réalité, ils devaient être de très anciens prêtres guerriers crétois (dont les premiers furent divinisés), originaires d'Asie, et voués au culte de *Rhéa* et *Zeus Couros* (Zeus enfant), qui remontait à l'époque de Minos. Ils célébraient au printemps la naissance du dieu, symbole de l'essor de la nature printanière. Un hymne en leur honneur a été découvert en Crète, à Palaikastro. On leur attribuait l'invention de la métallurgie et de diverses techniques agricoles. — Peuple légendaire qui battit les Calydoniens. — Peuplade établie en Etolie, puis en Acarnanie, souvent confondue par les auteurs anciens avec les prêtres crétois.

« la Chavonnière »
résidence de P.-L. COURIER
près de laquelle
il fut assassiné

COURETTE n. f. Petite cour.

COUREUR, EUSE n. Personne rapide à la course : *Un coureur infatigable;* et, *adjectiv. : Jument coureuse.* || Celui qui participe à une course sportive : *Donner le signal aux coureurs. Tous ces coureurs se donnent bien de la peine* (Alain). || Homme chargé de porter des dépêches : *Le coureur de Marathon.* (V. part. *encycl.*) || Domestique que les grandes maisons employaient pour leurs commissions, ou même pour précéder à pied leur voiture : *Ceci est la livrée de Mme la duchesse de Montmorency; ceci, le coureur de M. le duc de Lauzun* (Vigny). || Celui qui va, vient, parcourt un lieu (vx) : *Elle évitait aussi les coureurs de route* (Pérochon). || *Particul. Coureur des bois*, chasseur ou trafiquant de pelleteries, qui, pour se procurer des fourrures, pénétrait en plein cœur des pays occupés par les tribus indiennes de la Nouvelle-France (Canada). || *Fam.* Celui qui aime aller et venir, qui s'absente souvent de son domicile. || Celui qui fréquente ou recherche assidûment certaines personnes ou certaines choses : *Coureur de filles. Un coureur d'aventures.* || *Particul.* Homme qui recherche les aventures galantes : *Une telle proposition est faite pour tenter un coureur comme vous* (Porto-Riche); et, *adjectiv. : Il est très coureur.*

— Hist. *Coureur de vin*, officier de la maison du roi, chargé de porter à sa suite le vin et les objets nécessaires à la collation.

— Mil. Jusqu'à la fin du XVIIe s., cavalier envoyé en avant pour des missions de reconnaissance. (V. BATTEUR *d'estrade.*) || *Par extens.* Ancienne appellation de l'agent* de transmission.

— Ornith. Nom sous lequel on désignait autrefois les oiseaux de la sous-classe des ratites*.

— Zootechn. *Coureur indien*, race de canard domestique originaire de Java. (Le coureur indien est une race au port presque vertical, à l'allure très vive et qui possède des aptitudes remarquables à la ponte [plus de 200 œufs par an]; il en existe plusieurs variétés : fauve, blanche, fauve et blanc, noire.)

◆ N. f. Femme de mœurs légères : *Je n'étais pas une coureuse, moi, vous le saviez bien* (R. Martin du Gard).

— Technol. Machine pour la fabrication des cordes et des câbles, se composant d'un chariot monté sur roues et pouvant se mouvoir sur rails.

— ***Coureurs*** n. m. pl. Entom. Nom sous lequel on désignait les insectes orthoptéroïdes dont les pattes postérieures sont marcheuses, par opposition aux sauteurs, qui ont des pattes sauteuses.

— ENCYCL. Hist. anc. Dans l'Orient ancien, on a appelé *coureurs* des volontaires, souvent gênants, qui accompagnaient les armées, plus soucieux de piller le camp des vaincus que de participer au combat. La Bible (II Rois, XI) rapporte le rôle des coureurs dans la conjuration contre Athalie; des textes néo-hittites nous renseignent sur les révoltes des coureurs de Karkémish et sur les essais faits pour fixer cette population de pillards.
Chez les Grecs, les coureurs furent des personnes utiles à l'Etat, et plusieurs eurent une grande renommée : tel celui qui expira en annonçant à Athènes, le jour même, la victoire de Marathon; ou Ladas, à qui l'on éleva une statue, œuvre de Myron. Longtemps, l'office du courrier fut rempli par des coureurs, qui se relayaient. C'est aux Perses que les Grecs empruntèrent l'usage des messagers à cheval. Chez les Romains, sous Auguste seulement, les messagers à cheval remplacèrent les coureurs. On appelait encore, à Rome, *cursores* (coureurs) les esclaves qu'on faisait courir devant les voitures ou les litières, pour écarter la foule. (V. COURSE.)

COURGE n. f. (lat. *cucurbita*). Flor. Plante potagère ou d'ornement de la famille des cucurbitacées. (V. part. *encycl.*)

— Constr. Corbeau en fer ou en pierre, qui supporte le manteau d'une cheminée sans chambranle.

— ENCYCL. Flor. Les *courges* appartiennent au genre *cucurbita*. Elles font partie des légumes les plus anciennement connus, et sont sans grande valeur nutritive. Il en existe trois espèces principales, qui comprennent de nombreuses variétés cultivées pour la consommation ou l'ornement.
Cucurbita maxima. Ce sont des plantes à tiges traînantes atteignant plusieurs mètres, portant des fruits arrondis ou allongés, dont certains dépassent 50 kg. A cette espèce appartiennent : les potirons, la courge marron, appelée aussi « pain des pauvres » ou « potiron de Corfou », la courge brodée galeuse, la courge verte de Hubbard, la courge olive, la courge baleine, ainsi que les giraumons, appelés aussi « turbans » ou « bonnets de Turc ». Toutes ces variétés ont une chair farineuse et sont utilisées pour les potages.
Cucurbita moschata. Ce sont des plantes à tiges traînantes, à fruits allongés ou arrondis, dont le pédoncule présente cinq angles marqués. Le feuillage est généralement très marbré. Les principales variétés sont : la courge pleine de Naples, ou courge portemanteau, et la courge musquée de Provence. Leur chair farineuse et très sucrée, d'un goût particulier, les fait utiliser dans les potages.
Cucurbita pepo. C'est à cette espèce qu'appartiennent les courges à courgettes. Il en existe deux groupes : les « coureuses », à tiges traînantes et à entre-nœuds longs; les « non-coureuses », à tiges courtes et à entre-nœuds courts formant buisson. Les fruits sont de formes et de couleurs très diverses, certains étant ornementaux.
Les principales variétés sont : la courge à la moelle (coureuse), les courges à courgettes (non-coureuses), telles que la courge d'Italie, la courge blanche.
Les pâtissons, à fruits de forme curieuse, que l'on appelle aussi « bonnets d'électeur », « couronnes impériales » ou « artichauts de Jérusalem », appartiennent à ce groupe, ainsi que les coloquintes, utilisées pour la garniture des treillages.
Cucurbita ficifolia. Cette espèce a donné la courge de Siam, que l'on appelle aussi « melon de Malabar ».
On désigne aussi sous le nom de *courges* certaines plantes n'appartenant pas au genre *cucurbita;* exemple : la courge torchon (*luffa*), les courges bouteille, pèlerine, siphon, poire à poudre, massue, etc. (*lagenaria*).
Les courges se cultivent facilement; on les sème au printemps, en place, en poquets, dès que les gelées ne sont plus à craindre.

COURGÉE n. f. Vitic. Taille longue qui conserve un assez grand nombre d'yeux sur le sarment. || Ce sarment lui-même. (On dit aussi ASTE.)

COURGETTE n. f. Variété de courge* à fruits très longs.

COURIER (Paul-Louis), écrivain français (Paris 1772 - Véretz, Indre-et-Loire, 1825). Fils d'un riche propriétaire, Jean-Paul Courier de Méré, il est destiné par son père à devenir officier du génie militaire. Il va donc étudier les mathématiques à Paris, mais suit en même temps, au Collège de France, les leçons de grec de Vauvilliers, qui font de lui un excellent helléniste. Admis à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne (1792), il commence en 1793, comme sous-lieutenant, une carrière d'officier qui se poursuivra jusqu'en 1809 : en fait, le métier militaire ne lui convient guère, et tous les prétextes lui sont bons pour multiplier les congés qui l'éloignent de l'armée; à une époque où l'avancement est rapide, il n'est que chef d'escadron quand il démissionne, après Wagram (1809). Mais les séjours qu'il a faits en Italie au cours de ses campagnes lui ont du moins permis de fréquenter les bibliothèques et de commencer des traductions d'auteurs grecs. Aussi, quand il quitte définitivement l'armée, c'est à Florence qu'il revient : la découverte de la Toscane et du salon de la comtesse d'Albany, où se donnait rendez-vous l'esprit de l'Europe, lui donna un pressentiment de ce que serait l'Italie stendhalienne. A Florence, il s'occupe à publier un passage inédit du *Daphnis et Chloé* de Longus; par un malencontreux hasard Courier répand de l'encre précisément sur le passage inédit du précieux manuscrit, et refuse ensuite de livrer la copie qu'il en a : d'où une violente querelle avec le bibliothécaire italien Del Furia. Dans sa *Lettre à Renouard* (1810), il tourne en ridicule Furia et fait aussi ses premières armes de pamphlétaire.

Phot. Vincent, Larousse, X

Après son retour en France (1812), et son mariage avec la fille de l'helléniste Clavier (1814), il achète le domaine de la Chavonnière, près de Véretz, où il passera désormais la plus grande partie de son temps. Son caractère, qui avait toujours été indépendant et combatif, s'aigrit ; cette tendance semblait destiner P.-L. Courier au pamphlet. Dès 1816, il commence à harceler les pouvoirs établis et les gens en place ; ses écrits viennent renforcer les critiques de l'opposition libérale, sans qu'il ait lui-même un programme politique très précis.

Successivement, il écrit la *Pétition aux deux Chambres*, où il tire parti de tracasseries exercées contre plusieurs habitants de Véretz (déc. 1816), la *Lettre à Messieurs de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, qui ne l'avaient point élu (1819), ses *Lettres au rédacteur du « Censeur »* (1820), le *Simple Discours*, où il raille le projet d'offrir le château de Chambord au duc de Bordeaux qui vient de naître (1821). Le *Simple Discours* lui valut une condamnation à deux mois de prison, et la *Pétition pour des villageois que l'on empêche de danser* (1822) lui attira un nouveau procès. C'est ce dernier procès qui lui inspira son célèbre *Pamphlet* des pamphlets* (1824), dont la première partie est un chef-d'œuvre d'ironie pittoresque.

Le 10 avril 1825, P.-L. Courier fut tué d'un coup de fusil, dans sa forêt de Larçais ; les soupçons se portèrent sur son garde-chasse Frémont, qui aurait eu pour complices d'autres domestiques, les frères Pierre et Symphorien Dubois, amants de Mme Courier. Ce crime d'ordre exclusivement privé donna lieu à deux procès, en 1827 et 1829, mais les accusés ne furent pas punis. Courier, de caractère peu sociable, n'était point aimé.

Le talent de P.-L. Courier est nourri d'atticisme ; mais il s'y mêle la saveur que l'écrivain doit surtout à sa familiarité avec l'œuvre des conteurs florentins et français, et avec la langue du XVIe s. : c'est dans celle d'Amyot qu'il traduit *Daphnis et Chloé*. C'est en orateur attique ou en disciple de Voltaire qu'il écrit ses pamphlets, brûlots lancés à la Restauration, dans le même temps que Béranger la harcèle de ses chansons. Il y prend, non sans artifice, un ton de vigneron de la Chavonnière, dont la feinte naïveté ne dissimule pas l'éclair de malice. Les mêmes qualités, dépouillées, tranchantes et vivantes, se trouvent dans ses *Lettres* écrites de France et d'Italie* (publiées pour la plupart après sa mort), qu'il avait longuement et amoureusement revues, et qui demeurent son œuvre la plus séduisante. (→ Biblio.)

COURION ou **CURIUM**. Géogr. anc. Ville de la côte sud de Chypre. Dès le néolithique, des pêcheurs s'y installèrent. Cette population primitive fut chassée par les Doriens, bientôt remplacés par des Grecs, qui disputèrent aux Phéniciens les comptoirs de la côte, mais gardèrent Courion. Le *trésor de Courion*, conservé à New York, est le témoin des influences de civilisation qui s'exercèrent à Courion, entre la Grèce et l'Orient. C'est l'actuelle *Episkopi*.

COURIR v. intr. (lat. *currere*). [*Je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent. Je courais, nous courions. Je courus, nous courûmes. Je courrai, nous courrons. Je courrais, nous courrions. Cours, courons, courez. Que je coure, que nous courions. Que je courusse, qu'il courût. Courant. Couru, e.*] **1.** Se déplacer rapidement, par élans successifs, en s'appuyant alternativement sur l'une ou l'autre jambe, en parlant de l'homme, ou sur l'une ou l'autre patte, en parlant des animaux ; se déplacer à l'allure dite « de course » : *Nous rencontrâmes deux officiers de la garde du pacha qui couraient* (Chateaubriand). ‖ *Par exagér.* Marcher plus vite que d'habitude, presser le pas : *Il ne marche pas, il court. Je courus à mon petit escalier pour la voir* (Sainte-Beuve). ‖ Se hâter, se dépêcher : *Courez vite, docteur, lui cria-t-elle* (Mérimée).

— Loc. DIV. *Courir à toutes jambes, ventre à terre, à fond de train, à perdre haleine, comme le vent, comme un dératé, comme un cerf, un lapin, un lévrier, un lièvre, un zèbre*, courir très vite. ‖ *Courir sur l'ouvrage*, travailler vite et sans soin. ‖ *Il court encore*, il n'arrête pas de courir (expression hyperbolique consacrée, qui exprime la hâte que l'on met à échapper à un danger). ‖ *En courant*, à la hâte, superficiellement : *Ils se séparaient en courant* (Vigny). *Lire un livre en courant. Faire un travail en courant.*

2. Se déplacer rapidement par un moyen quelconque : *Ils couraient à toute bride sur la plaine* (A. France). ‖ *Fig.* Approcher de : *Elle courait sur ses quinze ans, prenait des airs de demoiselle* (Theuriet).

— Loc. DIV. *Courir au plus pressé*, faire d'abord ce qui est le plus urgent. ‖ *Courir à l'abîme*, à la mort : *Courant avec ferveur à l'abîme béant* (Baudelaire). ‖ *Courir à sa perte, à la ruine*, se ruiner par des dépenses inconsidérées.

3. Se déplacer rapidement pour atteindre quelqu'un ou quelque chose ; chercher à saisir. ‖ *Courir aux armes*, prendre les armes en toute hâte. ‖ Se précipiter en masse, affluer : *Tout Paris court à cette pièce. Ce spectacle fait courir tout Paris.* ‖ *Courir après*, chercher à atteindre quelqu'un ou quelque chose le plus rapidement possible ; poursuivre : *Pour courir après lui, il ne faut pas sauter par la fenêtre* (Mérimée).

— Loc. DIV. *Courir après son argent*, tâcher de récupérer l'argent qui vous est dû ou qu'on a perdu au jeu. ‖ *Courir après l'argent*, le rechercher par tous les moyens. ‖ *Ironiq. Courez après*, se dit pour faire entendre à quelqu'un qu'il s'agite en pure perte. ‖ *Particul. Courir après une femme*, la poursuivre de ses assiduités, à des fins galantes : *Elle le voyait courir après toutes les gotons de village* (Flaubert). ‖ *Courir après son ombre*, poursuivre en vain un but inaccessible. ‖ *Courir sur, sus à*, poursuivre, souvent avec des intentions hostiles : *Il partit comme un trait, courant sur le vieillard* (Vigny) ; et, au *fig.*, combattre de toutes ses forces : *Courir sus aux abus.* ‖ *Courir après l'esprit*, essayer d'en faire étalage.

4. Disputer une épreuve de course : *Nana* [...] *avait pris un balancement des cuisses et des reins, comme si elle-même eût couru* (Zola). ‖ *Faire courir*, engager, faire participer dans une épreuve de course. ‖ *Absol.* Etre coureur.

5. En parlant des choses, se mouvoir rapidement : *Quant au piano, plus les doigts y couraient vite, plus il s'émerveillait* (Flaubert). *Les nuages couraient sur la lune enflammée* (Vigny) ; et, au *fig. : L'imagination tumultueuse de la tante se remettait à vite courir sur une piste aussi folle* (A. Daudet).

6. Aller ça et là, de divers côtés, circuler : *J'ai tant couru toute la journée, que j'en suis encore à savoir comment va le monde* (Mérimée). ‖ *Faire courir*, faire aller pour rien, faire perdre son temps, abuser : *Faire courir un camarade.* ‖ *Particul.* Faire des courses, des démarches.

7. Etre répandu, circuler, se propager : *Une rumeur courut, l'impératrice entrait dans la petite tribune centrale* (Zola). ‖ *Particul.* Sévir, en parlant d'une maladie ; être en vogue, en parlant d'une mode. ‖ *Courir sur la place*, abonder sur le marché, d'où être déconsidéré ; se dit des effets de commerce dont on cherche à se défaire.

8. Passer, suivre son cours sans interruption : *Le temps court, les intérêts courent.* ‖ *Par le temps qui court*, par le temps présent, dans les circonstances actuelles. ‖ *Fam. Laisser courir*, laisser se poursuivre.

9. Se prolonger, s'étendre le long de : *De grands cercles noirs courent à sa surface* (Musset).

— Allus. littér. ***Rien ne sert de courir : il faut partir à point,*** vers de La Fontaine (*le Lièvre et la Tortue*), que l'on rappelle pour signifier qu'en toute chose une application attentive dès le début l'emporte sur un effort désespéré, mais trop tardif.

— Mar. Marcher, faire route : *Courir largue. Courir au plus près.* ‖ S'infléchir : *La côte court au sud.* ‖ *Courir sur son erre*, avancer sous l'impulsion de la vitesse acquise. ‖ *Faire le quart à courir*, prendre le service à tour de rôle : *Les lieutenants font le quart à courir.* ‖ *Manœuvrer à courir*, tirer sur les manœuvres au pas gymnastique.

◆ V. tr. Poursuivre, chercher à saisir à la chasse : *Courir un cerf.* ‖ Disputer une épreuve de course : *Ce dimanche-là* [...] *on courait le Grand Prix de Paris au Bois de Boulogne* (Zola). ‖ *Fig.* et *fam. C'est couru !* (locution empruntée au vocabulaire des parieurs aux courses de chevaux), le résultat est certain d'avance, il n'y a pas d'hésitation possible : *Pour les puciers* [lits], *vous n'en trouverez pas, c'est couru* (A. Arnoux). ‖ Parcourir, sillonner, traverser : *Sa troupe, une des plus excellentes qui courussent la province, était au service de Sa Seigneurie* (Gautier). *Courir les bois, la campagne.* ‖ Fréquenter habituellement, se rendre assidûment dans : *Courir les bals, les spectacles, les magasins.* ‖ — *Fig.* Etre répandu à travers, se propager : [Souvarine] *était exaspéré par la lecture d'un fait divers qui courait les journaux* (Zola). ‖ S'exposer à, risquer, affronter : *On oubliera les périls que je viens de courir* (Stendhal). *La pauvre fille ne sait pas quel danger elle court en écoutant les discours d'un jeune et galant seigneur* (Musset). ‖ Rechercher avec empressement : *Courir les honneurs.* ‖ *Particul.* Rechercher à des fins galantes : *On le soupçonnait de courir les filles* (A. France).

— Loc. DIV. *Courir les champs*, errer à travers champs, et, au *fig.*, être bien loin, ne plus exister. ‖ *Fig. Courir les rues*, être commun, banal. ‖ *Courir le guilledou, la prétentaine*, aller de côté et d'autre, spécialement en matière de galanterie ; en parlant d'une femme, faire des démarches équivoques, contraires à la bienséance, etc. (V. GUILLEDOU.) ‖ *Courir des bordées*, v. BORDÉE. ‖ *Courir la mer*, voyager, et aussi pirater. ‖ *Courir le même lièvre, courir deux lièvres à la fois*, v. LIÈVRE. ‖ *Courir le cachet*, v. CACHET. ‖ *Courir la poste*, voyager par la poste, avec des chevaux de poste, et, au *fig.*, faire avec précipitation, aller très vite.

— Loc. POP. *Courir quelqu'un, courir le ciboulot, courir sur le haricot, sur le système* (le complément de personne est toujours un pronom personnel), importuner : *Ce sont les types de l'arrière qui commencent à me courir* (J. Romains). *Il nous court avec ses boniments.*

— Gramm. A la différence de la plupart des verbes de mouvement, *courir* intransitif se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. — Transitif, il se conjugue tout naturellement avec *avoir* et, au passif, avec l'auxiliaire *être : Le trajet fut rapidement couru.* — Exceptionnellement, et en un tour vieilli, on rencontre *être* avec le sens intransitif : *Elle est courue se remettre avec lui* (A. Daudet).

COURLAN n. m. Oiseau brun olivâtre taché de blanc, qui habite les marécages de l'Amérique intertropicale. (Le courlan, ou courliri [*Aramus vociferus*], qui ressemble à un courlis, est intermédiaire entre les grues et les râles. Ses cris l'ont fait nommer *oiseau des lamentations*. Il constitue la famille des aramidés, de l'ordre des ralliformes.)

COURLANDE, en letton **Kurzeme**, région de la Lettonie (U. R. S. S.), entre la Baltique et la Dvina. V. princ. : *Liepaia*.

— Hist. La Courlande était primitivement habitée par des Finnois, les Lives, qui se mêlèrent aux Koures, d'où l'appellation de cette région. Du VIIIe au XIIe s., celle-ci subit tour à tour les invasions suédoises, puis danoises, avec le roi Sven Estridson en 1048, notamment. Les Koures se vengèrent en allant de leur côté ravager le littoral de leurs ennemis. Au début du XIIIe s., la Courlande vit arriver des Allemands, d'abord des commerçants, puis des moines, enfin les chevaliers de l'ordre des Porte-Glaive, qui conquirent le pays et y fondèrent un État (1237). Celui-ci se trouvant au XVIe s. sous la menace russe, le grand maître de l'ordre, Kettler, fit appel à la Pologne, à laquelle il céda la Livonie, en se réservant la Courlande comme duché vassal et héréditaire, jusqu'à l'extinction de sa lignée. Le dernier duc de la famille mourut en 1737. Sa veuve, Anna Ivanovna, devenue tsarine de Russie en 1730, donna la Courlande à son favori Biron*, qui la transmit à son fils Pierre. Lors du dernier partage de la Pologne, en 1795, l'impératrice Catherine II amena Pierre à abdiquer, et le duché fut officiellement annexé. Pendant la Première Guerre mondiale, le pays subit l'occupation allemande. Une « diète de Courlande » décida de créer un duché et offrit la couronne ducale à l'empereur d'Allemagne. La population protesta, et, après l'effondrement des Empires centraux, la Courlande fut admise à faire partie de la Lettonie.

COURLAY, comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Bressuire), dans le Bocage vendéen ; 2 184 hab. (658 aggl.). Tissage du coton.

COURLIS n. m. Grand oiseau d'un brun varié de grisâtre et de blanc, à pattes hautes,

A. COURNOT

couronne de trépan (chirurg.)

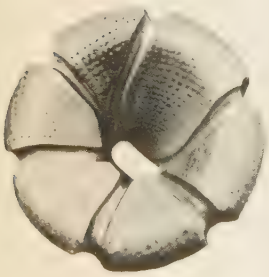

couronne à diamants pour sondage (for.)

docteur COURNAND

à bec long et arqué. (Il en existe plusieurs espèces, répandues sur tout le globe ; deux sont communes en France : le grand courlis, ou courlis cendré [*Numenius arquata*], niche localement dans les landes et les prairies humides, mais on le voit surtout au moment des passages, en grandes troupes qui affectionnent alors les rivages ; le *corlieu*, plus septentrional, ne se rencontre qu'en migration. Famille des charadriidés.) [V. pl. OISEAUX, 1.] ‖ *Courlis de terre*, syn. d'ŒDICNÈME.

COURMAYEUR, comm. d'Italie, dans le Val d'Aoste, sur la Doire Baltée à 1 228 m d'alt., au pied du mont Blanc ; 1 650 hab. Centre touristique qui fut un des berceaux de l'alpinisme, le point de départ d'un très grand nombre d'itinéraires au mont Blanc (versants ouest, sud et sud-est), aux aiguilles Blanche et Noire de Peuterey, à la dent du Géant, aux Grandes-Jorasses, au mont Dolent. Un téléphérique relie le hameau voisin d'Entrèves au col du Géant, à 3 369 m d'alt., uni lui-même au versant français par le prolongement du téléphérique de l'aiguille du Midi.

COURMEAUX (Pierre), publiciste et homme politique français (Reims 1817 - *id.* 1902). Bibliothécaire adjoint de Reims, destitué pour avoir protesté, en 1849, contre l'expédition de Rome, il entama une carrière de protestataire, puis dut s'exiler quelques années en Belgique. Député de Reims de 1879 à 1885, il siégea à l'extrême gauche. Il a publié diverses œuvres politiques.

COURMONT (Jules), médecin français (Lyon 1865 - *id.* 1917). Professeur d'hygiène à la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et médecin des hôpitaux de cette ville, il a apporté une effective contribution aux problèmes de bactériologie et d'hygiène. Outre de nombreuses communications à l'Académie de médecine, on a de lui : *Précis de bactériologie*, *Précis de microbiologie des maladies infectieuses des animaux* (en collaboration avec Panisset), *Précis d'hygiène* (en collaboration avec Lesieur et Rochaix), etc.

COURNAND (André), médecin américain, d'origine française (Paris 1895). Ses recherches sur l'insuffisance ventriculaire droite lui ont valu le prix Nobel en 1956. Depuis 1937, il s'est fixé au Rockefeller Institute, à New York.

COURNAULT (Etienne), graveur français (Malzeville 1891 - Paris 1948). Membre fondateur de l'association « la Jeune gravure contemporaine », il a pratiqué avec maîtrise la technique du burin (paysages de Lorraine, représentations d'oiseaux, portraits). Il a illustré *la Porte étroite*, d'André Gide.

COURNEUVE (LA), comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), dans la banlieue nord-est de Paris ; 25 802 hab. Eglise en partie du XVIe s. et église moderne. Centre industriel : métallurgie, constructions mécaniques (matériel de chemins de fer) et aéronautiques (cellules), appareillage électrique, produits pharmaceutiques, parfums, etc. La ville fut dévastée le 15 mars 1918 par l'explosion d'un dépôt de grenades.

COURNON-D'AUVERGNE, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), dans la Limagne, au S.-E. de Clermont-Ferrand ; 3 135 hab. (2 128 aggl.). Eglise romane.

COURNONTERRAL, comm. de l'Hérault (arrond. de Montpellier), dans la plaine littorale languedocienne ; 1 887 hab. Vins.

COURNOT (Antoine Augustin), mathématicien, économiste et philosophe français (Gray 1801 - Paris 1877). Secrétaire particulier du maréchal de Gouvion-Saint-Cyr (1823-1833), professeur de mathématiques à Lyon (1834-1835), puis à Grenoble (1835-1838), dont il devint recteur à l'université, inspecteur général (1836-1848) et, enfin, recteur de l'académie de Dijon (1848-1862). Ses premières études furent consacrées à l'économie politique ; son livre *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses* (1838) est parfois présenté comme un essai de transcription en formules algébriques des théories de Ricardo sur l'échange. Bien que cet ouvrage n'ait eu aucun succès, Cournot est considéré comme le précurseur de l'école mathématique, dont le chef de file, Léon Walras, était le fils d'Auguste Walras, son condisciple à l'Ecole normale supérieure. Il récrivit deux autres fois son premier livre, en supprimant d'abord les formules algébriques (*Principes de la théorie des richesses*, 1863), en effectuant ensuite un nouvel effort de simplification (*Revue sommaire des doctrines économiques*, 1876). C'est peu de temps avant sa mort que justice lui fut rendue par Léon Walras (1873), puis par Stanley Jivons (1877). Ses théories sur la demande fonction du prix, du prix de monopole et du prix d'oligopole sont aujourd'hui classiques. Il est probable qu'il ne s'est orienté vers la critique philosophique et la théorie mathématique qu'après son échec, temporaire, mais certain, en économie politique.

Ses principales recherches mathématiques sont relatives au calcul des probabilités. Il a publié : *Traité de l'enchaînement* des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire* (1861), *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes* (1872), *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*, etc. (1875). Sa philosophie est un probabilisme* fondé sur l'étude de l'idée de hasard. Il écrit : « Les événements amenés par la combinaison ou la rencontre d'autres événements qui appartiennent à des séries indépendantes les unes des autres sont ce qu'on nomme des résultats du hasard. » Selon lui, le hasard est lié à l'ordre, et le calcul de probabilités permet d'y discerner des lois. Cournot, comme Auguste Comte, chercha aussi à établir une classification des connaissances humaines. (→ Biblio.)

COUROL ou **COUROLL** n. m. (de *coucou* et *rollier*). Oiseau à plumage vert métallique et gris chez les mâles, brun tacheté chez les femelles, propre à Madagascar. (Le courol [*Leptosomus discolor*] est un oiseau intermédiaire entre les coucous et les rolliers, que l'on classe près de ces derniers dans l'ordre des coraciadiformes, famille des leptosomatidés.)

COURONNANT, E adj. Bot. *Bractées couronnantes*, celles qui forment une couronne au-dessus de la fleur. ‖ *Feuilles couronnantes*, feuilles terminales de divers palmiers, disposées en couronne.

COURONNE n. f. (lat. *corona* ; gr. *korônê*, chose courbe). Cercle de fleurs ou de feuillage, qui enserre la tête comme parure ou comme signe de distinction : *Couronne de roses* ; et, au *fig.*, récompense, prix : *Plusieurs citoyens de Corcyre remportèrent des couronnes aux jeux Olympiques* (Chateaubriand). ‖ *Couronne de gloire*, la béatitude éternelle. ‖ *Couronne académique*, prix remporté à la suite d'un concours académique. ‖ Cercle de métal qui enserre la tête comme un insigne de dignité, d'autorité, de puissance : *Couronne impériale. Mettre la couronne.* ‖ *Par extens.* Puissance, dignité souveraine : *Jusqu'alors la couronne impériale était restée élective* (Bainville). ‖ Personne du souverain ; dynastie souveraine ; gouvernement d'un souverain : *Quand il eut bien fait voir l'héritier de ses trônes* ¦ *Aux vieilles nations comme aux vieilles couronnes* (Hugo). ‖ Etat gouverné par un roi : *Services rendus à la couronne d'Angleterre.* ‖ *Par anal.* Ce qui a la forme d'une couronne : *Sur les grands marronniers qui perdent leur couronne* (Moréas). ‖ *Particul.* Ornement en forme de couronne : *Couronne funéraire. Ni fleurs ni couronnes.*

— LOC. DIV. *Couronne d'épines*, celle qui fut mise sur la tête de Jésus-Christ crucifié (v. part. *encycl.*, Relig.) ; et, au *fig.* : *La véritable couronne du génie a toujours été une couronne d'épines* (A. Karr). ‖ *Fleuron d'une couronne*, V. FLEURON.

— Anat. Partie de la dent qui, recouverte d'émail, émerge normalement du maxillaire. (Elle fait suite à la racine, dont elle est séparée par le collet.) ‖ Base saillante du gland, chez l'homme.

— Archit. Partie de la corniche. (Syn. LARMIER.)

— Art vétér. Partie inférieure du paturon ou bordure qui surmonte le bord supérieur du sabot. (Elle a pour base la partie de la deuxième phalange située en dehors de cette boîte cornée, ainsi que la portion supérieure des deux cartilages de prolongement de la troisième phalange. Les principales maladies et tares de la couronne sont les *atteintes*, la *crapaudine*, les *javarts*, les *formes*.)

— Astron. *Couronne solaire*, atmosphère lumineuse très diffuse environnant le Soleil, dont la luminosité totale n'excède pas celle de la pleine lune et qui est, de ce fait, très difficile à observer. (V. part. *encycl.*)

— Bot. Réunion des appendices, libres ou soudés, qui surmontent la gorge de la corolle ou du périanthe, comme dans les narcisses, les passiflores. (V. part. *encycl.*) ‖ Ensemble des fleurs occupant la circonférence d'un capitule, quand elles diffèrent de celles du disque. ‖ Touffe de feuilles dont est surmonté l'ananas. ‖ *Couronne d'Ariane*, espèce d'apocynacée. ‖ *Couronne impériale*, nom usuel de la fritillaire. ‖ *Couronne de terre*, lierre terrestre.

— Chirurg. Scie du trépan.

— Chirurg. dent. Artifice de reconstitution de la partie coronaire d'une dent. (On distingue des couronnes partielles ou totales, en métal, en céramique, en matière plastique, dites *couronnes jackets*.)

— Chorégr. Position des bras dans laquelle ceux-ci, légèrement arrondis, sont levés au-dessus de la tête, les mains séparées par un intervalle d'environ 18 cm. (On l'appelle aussi CINQUIÈME LEVÉE.)

— Comm. Pain ayant la forme d'une couronne.

— Constr. Canalisation fermée sur elle-même, qui contourne intérieurement un immeuble, placée dans le sous-sol dans le cas d'alimentation directe ou par surpression (*couronne basse*), ou dans les combles dans le cas d'une alimentation en retour (*couronne haute*). ‖ Ornement de faïence, au haut d'une colonne de poêle.

— Electr. *Couronne électrique*, effluve qui se produit autour des conducteurs cylindriques (fils ou câbles) lorsqu'ils se trouvent portés à une grande différence de potentiel avec l'air ambiant. (L'*effet de couronne*, ou *effet corona*, est le phénomène lumineux que produisent ces effluves sur les lignes électriques à très haute tension : les conducteurs paraissent entourés d'une gaine violette.)

— Fauconn. Duvet qui recouvre circulairement le haut du bec du faucon.

— For. *Couronne de sondage*, trépan de forme annulaire, garni de diamants ou de dents de métal dur, qui tourne au fond du trou de sonde en désagrégeant le terrain. (Dans son mouvement lent de descente à travers le terrain, la couronne laisse subsister une *carotte* centrale qui fournit ainsi un échantillon du terrain. Parfois, lorsqu'on ne veut pas remonter d'échantillon, on utilise une *couronne pleine*, qui n'a pas de vide central et désagrège par ses diamants tout le terrain.)

— Fortif. V. part. *encycl.*

— Hérald. Meuble qui se rencontre fréquemment. ‖ Ornement extérieur de l'écu, qui surmonte celui-ci.

— Hist. V. part. *encycl.*

— Hortic. *Greffe en couronne*, V. GREFFE.

— Joaill. Ensemble des facettes d'un brillant, comprises entre la table et le rondis.

— Lum. Partie d'une lampe à pétrole sur laquelle repose le verre.

— Mar. Cercle en fonte à empreintes, fixé à un cabestan ou à un treuil. ‖ *Couronne des linguets*, cercle sur lequel sont fixés les linguets du cabestan.

couronnes (hérald.)

— Math. *Couronne circulaire,* aire comprise entre deux circonférences concentriques.
— Min. Plafond d'une galerie. ‖ Terrain qui est au-dessus d'une galerie. ‖ *Mine en couronne,* trou de mine placé à la partie supérieure d'un front.
— Monn. Unité monétaire principale dans divers pays, notamment les pays nordiques. (V. part. *encycl.*) ‖ Pièce de monnaie déterminée, dans certains pays : *En Grande-Bretagne, la couronne est la pièce de 5 shillings.*
— Pathol. *Couronne de Vénus,* chapelet pustuleux.
— Pêch. Morceau de branche de saule ou d'osier que l'on tourne en forme de bague et dont on se sert pour dégager les leurres accrochés dans la rivière.
— Relig. Tonsure que l'on fait sur le haut de la tête des clercs et des moines : *La couronne cléricale.* ‖ *Triple couronne,* la tiare papale. ‖ *Votre Couronne,* titre que l'on donnait aux évêques au VIe s. ‖ *Couronne de la Vierge,* sorte de chapelet qui n'a qu'une dizaine. ‖ *Couronne de lumière,* couronne de suspension qui sert, dans les églises, à porter des lampes. ‖ *Couronne de gloire,* béatitude éternelle réservée aux saints.
— Technol. *Couronne de fil,* fil métallique enroulé en forme de couronne et livré ainsi par l'usine de fabrication.
— Text. Traverse en fonte reliant, à leur partie supérieure, les bâtis latéraux des métiers à tisser, et servant notamment à supporter les galets de contre-effet de commande des lames. ‖ En rubanerie, cadre en bois fort placé sur des chevalets à la partie supérieure du métier tambour, et servant à soutenir les tringles de fer portant les poulies de suspension des lames.
— Véner. Bois de cerf, dont les andouillers forment entre eux une espèce de couronne.
◆ N. f. et adj. Papet. Format de papier aux dimensions de 0,36 × 0,46 m en papeterie, et de 0,37 × 0,47 m en édition, et dont le nom vient de ce qu'il portait une couronne dans son filigrane* : *Papier couronne.*
— Encycl. Cost. et Bx-arts. ● *Asie antérieure.* Ornement magique, la *couronne* n'est, chez les Sumériens, qu'un simple bandeau ; c'est sous la même forme qu'elle figure chez les Elamites, alors que les Akkadiens lui adjoignent un ou plusieurs rangs de cornes. Un génie protecteur de Suse est figuré coiffé d'une tiare à trois paires de cornes. La tiare cylindrique, parfois ornée de cornes, est la coiffure des dieux et des rois hittites ; le bonnet pointu est l'insigne du prêtre. C'est également la tiare haute et pointue qui forme la couronne des dieux d'Ougarit. Les rois assyriens se font représenter coiffés de la double tiare : couronne haute sur laquelle s'applique le bandeau dont les pans retombent sur les épaules. Les génies sont figurés coiffés d'une couronne à cornes. Le diadème des rois perses, simple bandeau de laine blanche serti de pierres précieuses, fut repris par Alexandre le Grand, qui le porta noué autour de la *kausia* macédonienne. Ainsi, le type de la couronne royale finit par se fixer : elle comprend obligatoirement une coiffe plus ou moins haute et un bandeau ou cercle métallique à la base.
● *Egypte.* Les couronnes égyptiennes sont au nombre de six. La *couronne blanche,* ou couronne de Haute-Egypte, est une coiffure royale qui se présente comme un haut bonnet se rétrécissant progressivement jusqu'à son extrémité, renflée en bouton. Exécutée à l'origine en joncs tressés, plus tard en toile, la couronne blanche symbolise la Haute-Egypte sur la tête du roi. La *couronne rouge,* ou couronne de Basse-Egypte, est constituée par un mortier légèrement évasé, prolongé à la partie postérieure de la tête par un appendice vertical ; un élément, peut-être une tige de métal, revient obliquement en avant depuis la base de l'appendice postérieur et se termine en enroulement à la partie antérieure de la coiffure. Couronne du roi de Basse-Egypte, la couronne rouge symbolise la région du Delta sur la tête du roi. En dehors du souverain, la couronne rouge est aussi portée par la déesse Neith. Le *pschent,* ou double couronne, est formé par la superposition de la couronne rouge de Basse-Egypte et de la couronne blanche de Haute-Egypte ; il symbolise sur la tête du roi l'union des deux parties de l'Egypte. Le *khepresh,* appelé aussi *casque bleu* ou *couronne bleue,* est porté par le roi en certaines circonstances, notamment dans les représentations de guerre ou de chasse. Sans doute fait de cuir teint en bleu, il était orné d'un semis d'éléments circulaires en forme de fleurettes, et de l'*uraeus* à la partie antérieure. Apparu dès la XIe dynastie, il ne fut utilisé couramment qu'à partir du Nouvel Empire. Le *nemes* est une coiffure royale égyptienne constituée par une étoffe ceignant le front, passant derrière les oreilles et retombant sur la poitrine en deux pans arrondis à leur extrémité inférieure. Derrière la tête, l'étoffe forme une large poche gonflée sur la nuque, puis resserrée en un appendice en forme de cadenette qui retombe sur le dos. L'étoffe dont était faite le nemes pouvait être plissée, striée ou unie. La coiffure est maintenue sur le front par une bande de fixation qu'orne l'uraeus royal. La *couronne Atef* est formée par la combinaison de la couronne blanche et d'une coiffure ornée de hautes plumes. Celles-ci sont fixées des deux côtés de la couronne blanche. C'est la coiffure distinctive d'Osiris.
● *Grèce et Rome.* L'usage des couronnes fut très répandu chez les Grecs et les Romains. A

couronne triomphale romaine *musée du Vatican*

l'origine, elles étaient de feuillage ou de fleurs tressées ; puis on en fit de métal, surtout d'or, ornées de pierres précieuses. Dans les cérémonies religieuses, on couronnait de ses fleurs favorites le dieu ou la déesse, ses prêtres et adorateurs, les victimes qu'on lui offrait. A cette idée se rattache l'usage des couronnes funéraires, dont on ornait le mort et son tombeau. On se couronnait aussi dans les fêtes et banquets. On donnait des couronnes aux vainqueurs des Grands Jeux. Des Etats accordaient à leurs grands hommes ou à des étrangers le même honneur. A Rome, on décernait des couronnes à titre de récompense : les couronnes *murale* ou *vallaire,* surmontées d'ornements en forme de tour ou de palissade, à celui qui était le premier monté à l'assaut d'une citadelle ou d'un camp ; la couronne *civique,* en chêne, à qui avait arraché à l'ennemi un citoyen. La *couronne d'or* est une récompense militaire (Pline) ; la couronne *navale**, ou *classica,* était caractérisée par des rostres* ; la couronne *d'ovation* était portée par le général vainqueur dans le petit triomphe, et la couronne *triomphale* dans le grand.
● *Moyen Age et Temps modernes.* Parmi les plus anciennes couronnes de souverains ou de princes qui se soient conservées, citons la couronne de fer d'Italie, la couronne dite de Charlemagne, dont l'empereur allemand se servit jusqu'en 1792, et qui ne remonte qu'au XIe s., comme la couronne de saint Etienne de Hongrie. La tiare pontificale à trois couronnes date du XIVe s. La couronne fermée, c'est-à-dire surmontée

couronne dite de Charlemagne *trésor impérial Vienne*

1

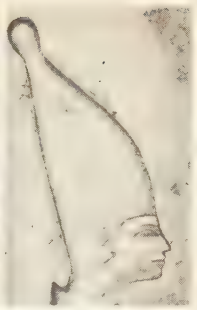

2

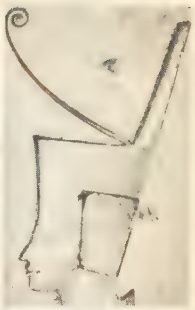

3

d'un cintre, ne devient fréquente qu'après le XIVe s. ; c'est le cas de la couronne royale de France, avec ses huit fleurs de lis et ses deux cent soixante-treize perles.
L'usage de placer la couronne sur le heaume en fit un insigne héraldique. La couronne qui surmonte l'écu diffère suivant le degré de noblesse : le pape a la tiare à trois couronnes avec deux pendants ; l'empereur, le bonnet ouvert au milieu avec la couronne et deux pendants ; les rois, la couronne fermée ; les ducs, la couronne de huit fleurons, dont trois et deux demis visibles ; les marquis, la couronne mêlée de six fleurons et de deux groupes de trois perles en trèfle ; les comtes, la couronne de seize perles, dont neuf visibles ; les vicomtes, la couronne de quatre grosses perles et quatre plus petites ; les barons, le bonnet avec spires de perles ; les gentilshommes timbrent simplement du casque.
Innocent X interdit aux cardinaux de mettre sur leurs armes la couronne ; en France, on ne tint pas compte de cette interdiction.
La couronne murale des villes, réminiscence des temps antiques, date de Napoléon Ier. Depuis le XVIIIe s. se multiplièrent des abus dans l'emploi des couronnes héraldiques. On suspendit dans les églises des couronnes votives. Les lustres en forme de couronnes qui servaient à les éclairer, regardés comme le symbole de la Jérusalem céleste, furent décorés souvent de portes et de tours.
— Astron. L'apparence générale de la *couronne solaire* est celle d'une fantastique *gloire* rayonnant autour du Soleil* et qui n'est visible à l'œil nu que lorsque ce dernier est éclipsé. Les observations peuvent, de nos jours, être faites en tout temps à l'aide du coronographe* de Lyot. L'étendue et l'importance de la couronne varient suivant la période où l'on se trouve à l'intérieur du cycle de l'activité solaire.
Les théories physiques concernant la nature de la couronne et les conditions de son équilibre (température, pression) ont fait d'importants progrès ces dernières années, dont certains doivent être encore développés.
— Bot. La *couronne* donne l'illusion d'un verticille floral supplémentaire : elle n'est, en réalité, qu'un ensemble de productions ligulaires, dérivées de la corolle ou du périanthe tout entier. Chez le silène et le laurier-rose, elle comprend cinq ligules ; chez les narcisses, les sépales pétaloïdes portent une ligule aussi bien que les pétales, et toutes ces ligules, concrescentes comme les parties dont elles dérivent, forment une couronne ample et vivement colorée.
— Fortif. La *couronne* se compose de deux *ouvrages à cornes** juxtaposés. La *double couronne* est un ouvrage analogue, mais elle comprend deux bastions entre les demi-bastions extrêmes. S'il y a plus de deux bastions, l'ouvrage est dit *couronné.* Le système couronné, mis au point par Vauban, s'emploie sur les terrains en avant d'une place pour empêcher toute attaque à revers.
— Hist. ● *Couronne de fer.* En dépit d'une légende qui en situe l'exécution en 591, cette couronne, conservée en la cathédrale de Monza, est une œuvre byzantine. Elle consiste en un turban d'or, recouvert d'émail vert, avec des montants sur lesquels se détachent des fleurs rouges, blanches et bleues. Son nom lui vient du cercle de fer qui s'y trouve incrusté, et où aurait été fondu l'un des clous de la vraie croix. Elle fut ceinte par Charlemagne, lorsqu'il se fit couronner

4
couronnes égyptiennes
1. Khepresh ou couronne bleue; 2. Blanche; 3. Rouge; 4. Double ou pschent ptolémaïque

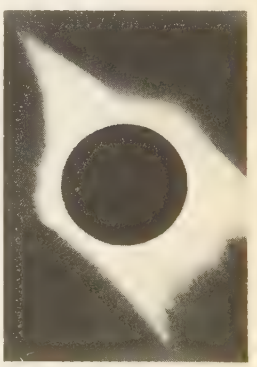

couronne solaire
éclipse du 25 févr. 1952

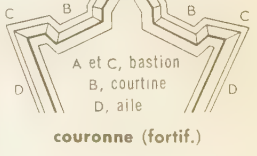

couronne (fortif.)

Phot. Hirmer, Anderson-Giraudon, Schroll, Audrain (mission Samivel).

couronne de fer
cathédrale de Monza

couronne d'or
de Philippe VI

« **Couronnement** d'empereurs »
(XIIIe s.)
cathédrale de Mayence

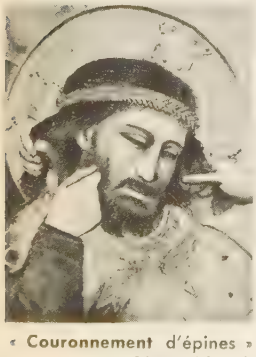

« **Couronnement** d'épines »
par Giotto *(détail)*
Arena de Padoue

roi des Lombards (774), et, lors de leur couronnement, par Frédéric IV (Rome, 1452), par Charles Quint (Bologne, 1530), par Napoléon Ier (Milan, 1805).

● *Couronne de saint Etienne de Hongrie* ou *Sainte Couronne hongroise* (en magyar, *Szent Korona*). Elle se compose d'une partie supérieure, que le pape Sylvestre II envoya, en l'an 1000, avec le titre de « roi apostolique », à Etienne, premier roi de la maison d'Árpád, et d'une partie inférieure, que l'empereur byzantin Michel VII Doukas envoya en 1073 au roi Géza Ier. Aux yeux des Hongrois, la Sainte Couronne n'était pas seulement l'emblème de la royauté; c'était, en quelque sorte, la royauté elle-même. La Sainte Couronne était traitée comme une personne réelle; elle avait ses officiers, ses propriétés, sa garde. Elle a subi maintes vicissitudes, et se trouve actuellement aux mains des Américains, qui l'ont découverte, cachée en Autriche, lors de l'occupation de ce pays, après la Seconde Guerre mondiale.

— Iconogr. chrétienne. L'usage de déposer des *couronnes* de fleurs sur la tombe des martyrs fut adopté, puis rejeté par les premiers chrétiens. La couronne, fréquemment représentée sur les monuments, est toujours tenue et donnée par la main de Dieu le Père. Quelquefois, l'épitaphe d'un martyr est gravée dans une couronne; certaines voûtes sont décorées de quatre couronnes, au centre desquelles est une colombe tenant dans son bec une branche d'olivier.

— Monn. et Numism. En France, on frappa des couronnes d'or sous Philippe VI de Valois. On connaît aussi des couronnes d'or de Charles Quint et de Philippe II. En Angleterre, des couronnes d'or et d'argent furent frappées sous Edouard VI; à la fin du XVIIIe s., on émit des couronnes d'argent de la valeur de 5 shillings, et des demi-couronnes. En Autriche, en 1857, furent émises des couronnes d'or, et, en 1892, des couronnes d'argent et des pièces d'or de 20 couronnes. Au Portugal, au XIXe s., on frappa des couronnes d'or et d'argent. Par le traité du 16 octobre 1875, le Danemark, la Suède et la Norvège ont adopté le même système monétaire. Aussi la *couronne danoise* (symb.: krd), la *couronne norvégienne* (symb. : krn) et la *couronne suédoise* (symb. : krs), bien que de valeurs différentes, sont-elles également divisées en 100 öre. En Islande, la couronne (symb. : kis) porte le nom de *króne* (pl. des *krónur*). La *couronne tchécoslovaque* (symb. : kcs) est appelée *koruna** et est divisée en 100 haléři.

— Relig. *Couronne d'épines.* C'est une des plus célèbres reliques chrétiennes. Il en est question dans l'évangile de saint Matthieu, où il est dit que les soldats qui conduisaient le Christ, ayant fait par dérision une couronne d'épines, la lui placèrent sur la tête. Elle est mentionnée en 1100 parmi les reliques de la chapelle impériale de Constantinople. En 1238, l'empereur (latin) Baudouin II en fit cadeau à Saint Louis, qui fit construire, pour l'abriter, la Sainte-Chapelle du Palais. Elle y resta jusqu'en 1791. Elle fut alors successivement transportée à Saint-Denis, à l'Hôtel des monnaies, où on la dépouilla de son reliquaire, au cabinet des Médailles (1793-1804), d'où elle fut retirée pour être remise à l'archevêque de Paris. Elle est, depuis lors, conservée au trésor de Notre-Dame de Paris. C'est un tortil de joncs, sans épines, celles-ci ayant été confiées à diverses églises.
On connut dans l'histoire religieuse d'autres couronnes d'épines, mais leur authenticité ne put jamais être établie. Les religieuses de Port-Royal possédaient, au XVIIe s., une des épines de la sainte couronne. (V. COURONNEMENT.)

Couronne (ORDRES DE LA), nom porté par de nombreux ordres créés à l'étranger, pour la plupart au XIXe s., et destinés à récompenser les mérites les plus divers. On citera, parmi les principaux, les ordres de la Couronne :
de *Belgique*, créé en 1897. Six classes, ruban rouge ponceau;
d'*Italie*, créé en 1868, supprimé en 1951. Cinq classes, ruban rouge avec bande médiane blanche;
du *Japon*, créé en 1888. Une classe, ruban blanc avec raies rouges transversales;
du *Luxembourg* (*ordre de la Couronne de chêne*), créé en 1841. Cinq classes, ruban à cinq bandes égales : 3 vertes et 2 jaune-orangé (v. pl. couleurs DÉCORATIONS);
de *Prusse*, créé en 1861, supprimé en 1918. Quatre classes, ruban bleu;
de *Roumanie*, créé en 1881. Cinq classes, ruban bleu bordé d'une double raie grise;
de *Saxe*, créé en 1807. Une classe, ruban vert;
du *Siam*, créé en 1869. Cinq classes, ruban bleu bordé de vert, avec double filet orangé et rouge;
du *Wurtemberg*, créé en 1818, supprimé en 1918. Cinq classes, ruban rouge liséré de noir.
Ordre impérial de la couronne des Indes, v. INDES. *L'ordre de la Couronne de fer*, fondé en 1805 par Napoléon Ier (comme roi d'Italie), aboli en 1814, fut rétabli en 1816 par l'empereur François Ier d'Autriche. Trois classes, ruban jaune-orangé avec liséré bleu. (V. pl. hors-texte ORDRES.)

Couronne (AFFAIRE DE LA), grand procès politique qui fut soulevé par Eschine contre Démosthène, et qui fut l'occasion, pour les deux orateurs, de deux plaidoyers de premier ordre (330 av. J.-C.). Démosthène, chargé avec neuf autres citoyens de réparer les murs d'Athènes, détruits par Philippe de Macédoine après la bataille de Chéronée (338), l'avait fait à ses frais. Ctésiphon, son ami, proposa de lui décerner une couronne d'or sur le théâtre. L'orateur Eschine, rival et ennemi de Démosthène, dans son *Discours contre Ctésiphon sur la Couronne*, accusa Ctésiphon d'avoir agi contrairement aux lois. Démosthène répondit en prononçant le *Discours pour Ctésiphon sur la Couronne*, dont le thème principal est que l'échec d'une cause n'est pas la preuve qu'elle fût mauvaise. Il défendit ainsi toute sa politique. Son succès fut complet. Eschine n'obtint pas la cinquième partie des suffrages, et, conformément à la loi, fut condamné à une amende de 1 000 drachmes. Il s'exila à Rhodes. Son discours, inférieur à celui de Démosthène, n'en est pas moins plein de narrations brillantes, de verve et d'esprit, de talent.

COURONNE, nom donné à deux constellations : l'une dans l'hémisphère austral, l'autre dans l'hémisphère boréal. La *Couronne australe* (en lat. *Corona Austrina*), située au-dessus du *Sagittaire*, paraît à peine sur l'horizon de Paris. Elle n'est composée que de faibles étoiles, dont les magnitudes sont comprises entre 4 et 5.
La *Couronne boréale* (en lat. *Corona Borealis*) est située entre le *Bouvier*, le *Serpent* et *Hercule*. (Les poètes disent que cette couronne est celle d'Ariane, fille de Minos et de Pasiphaé.) Sa principale étoile, la *Perle*, est de magnitude 2,3; les autres sont peu brillantes. Cette constellation a été, en 1866, puis en 1946, le siège de l'apparition d'une remarquable étoile temporaire, dite *nova**, l'étoile T *Coronae Borealis* qui, dans ces deux circonstances, est passée de la magnitude 9 à une magnitude comprise entre 2 et 3. (V. CIEL.)

COURONNE (CAP), cap formé par la chaîne de l'Estaque (Bouches-du-Rhône), sur la Méditerranée.

COURONNE (LA), autref. **La Palud**, comm. de la Charente (arrond. d'Angoulême), au S.-O. d'Angoulême; 5 537 hab. (3 013 aggl.). Ruines d'une abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondée au XIIe s.; beaux vestiges de l'église abbatiale (1174-1201). Eglise paroissiale romane. Château de l'Oisellerie (XVIe s.). Papeteries. Cimenterie.

COURONNÉ, E adj. *Tête couronnée*, se dit parfois en parlant d'un souverain, d'un roi.

« **Couronnement** de la Vierge », tympan du portail de la Vierge, *N.-D. de Paris*

— Arbor. *Brindille couronnée*, brindille terminée par un bouton à fruits.
— Art vétér. et Equit. Se dit d'un cheval qui, s'étant blessé profondément au genou en tombant, en garde une trace soit par une cicatrice, soit par des poils blancs ayant remplacé les poils de la couleur de la robe à l'endroit de la blessure. (Un cheval couronné perd une partie de sa valeur marchande.)
— Hérald. Se dit des personnages ou des animaux représentés avec une couronne sur la tête. (V. pl. HÉRALDIQUE, 135, 136, 158, 173.)
— Numism. *Ecu couronné*, anc. monnaie de France, appelée aussi ÉCU À LA COURONNE.
— Sylvic. *Arbre couronné*, vieil arbre dont la tête seule pousse des branches. (On dit aussi CORBELÉ.)
— Vénér. *Cerf couronné*, vieux cerf dont la ramure se termine en couronnes.
— Versific. *Rimes couronnées*, rimes d'un vers terminé par deux consonnes identiques. (L'écho se trouve donc à l'intérieur même du vers :

Guerre a fait maint châtelet laid.
Et mainte bonne ville vile [Molinet].)

COURONNÉ (le Grand-). V. GRAND-COURONNÉ.

Couronnés (LES QUATRE), nom de quatre martyrs sous Dioclétien (304), nommés Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorius. Patrons des sculpteurs, plâtriers et maçons.

COURONNEMENT n. m. Action de couronner : *Le couronnement d'un roi.* || Action de garnir la partie supérieure d'une chose. || Partie supérieure d'un édifice, d'un meuble, etc. : *Tout grondait à la fois depuis les pilotis de la fondation jusqu'aux trèfles du couronnement* (Hugo). || *Fig.* Achèvement, perfection : *Richelieu était mort avant d'avoir vu le couronnement de son œuvre* (Bainville).
— Art vétér. Lésion du cheval qui est couronné.
— Fortif. Phase délicate de l'attaque méthodique d'une place, qui avait pour objet de se retrancher sur un emplacement enlevé à la défense, pour préparer la reprise de la progression : *Le couronnement d'une demi-lune.* (V. SIÈGE.) || *Par extens.* Dans les opérations de campagne, conquête d'une position.
— Mar. Partie supérieure de l'arrière d'un navire. (Sur les anciens vaisseaux, le couronnement était richement décoré.)
— Obstétr. *Au petit couronnement*, se dit de la tête, lorsque, au cours du dégagement, la fontanelle antérieure apparaît au niveau de la commissure vulvaire.
— Technol. Ornement qui décore l'écusson d'une serrure, au-dessus de son ouverture. || Partie la plus élevée de l'extérieur ou extrados d'une voûte. || About d'un chevron avec assemblage à enfourchement.
— ENCYCL. Iconogr. ● *Couronnement d'empereurs.* Un ivoire byzantin (Paris, cabinet des Médailles) représente le couronnement de l'empereur de Constantinople Romain II et de sa femme par le Christ. De façon analogue, une plaque émaillée, à Saint-Nicolas de Bari, représentait le roi Roger de Sicile couronné par saint Nicolas. Dans la cathédrale de Mayence, le monument de l'archevêque Siegfried d'Eppstein (XIIIe s.) le représente couronnant deux empereurs à ses côtés.
● *Couronnement d'épines.* Cet épisode de la passion du Christ a été traité à partir des XIVe et XVe s. Il est représenté par Giotto (Arena de Padoue), Fra Angelico (San Marco, à Florence), par Albert Bouts et Jérôme Bosch (National Gallery); en Allemagne, par le Maître de la Passion de Lyversberg, et par Altdorfer dans le retable de la *Vie de saint Floran*. Parmi les modernes, citons le *Christ couronné d'épines* de Titien, les toiles du Valentin, du Caravage, de Van Dyck, et, plus récente, celle de Decamps, intitulée *le Christ au prétoire* (Louvre).
● *Couronnement de la Vierge.* Ce thème comporte de nombreuses variantes, la Vierge étant couronnée soit par des anges, soit par le Christ, soit par le Père ou par les trois personnes de la Sainte Trinité. C'est un sujet très populaire au Moyen Age, représenté d'abord dans la plupart de nos cathédrales : à Paris, Laon, Senlis, Sens, Strasbourg, Chartres, Bourges, Reims, Rouen, Auxerre, et repris par les enlumineurs, les ivoiriers, les primitifs français. Avec Enguerrand Charonton, la Vierge est couronnée par la Trinité; avec le Maître de Moulins, par deux anges. Même abondance en Italie, où le cou-

Phot. Alinari-Giraudon, Larousse, Marburg, Viollet, Roubier.

ronnement est représenté par Giotto (Arena de Padoue), Fra Angelico (à San Marco de Florence, et au Louvre), Filippo Lippi (Acad. des beaux-arts de Florence), Botticelli (Offices), Bellini (retable de Pesaro), Crivelli (Brera), Raphaël (Vatican), Véronèse (Venise). En Allemagne, le Maître du retable Imhoff en fait le centre de son œuvre ; le Tyrolien Pacher traite deux fois la scène, sculptée à Saint-Wolfgang, peinte à Munich (ancienne Pinacothèque). Le Greco donne au *Couronnement de la Vierge* une atmosphère mystique, Vélasquez une incomparable noblesse.

Couronnement de Louis (LE), chanson de geste anonyme, du groupe de Guillaume d'Orange, dans la geste de Garin de Monglane. Elle date de la fin du XIIe s. Grâce à Guillaume, Louis, fils de Charlemagne, est désigné comme roi, puis protégé par lui contre tous ses ennemis. Louis épouse la sœur de Guillaume.

Couronnement de Poppée (LE), opéra de Busenello, musique de Monteverdi, représenté à Venise, au théâtre des Saints-Jean-et-Paul, en 1642. Premier opéra d'ordre historique, il chante les amours de Néron et de Poppée, l'exil d'Octavie, la mort de Sénèque. Avec son arioso lyrique et dramatique, il touche aux sommets expressifs du drame, utilise le chœur, le récitatif, le duo, la musique parvenant à chaque instant à caractériser la personnalité des acteurs en scène.

COURONNER v. tr. Mettre une couronne sur la tête : *Et que je puisse encore, quand vous dormirez dans l'ivresse, me couronner de pourpre et de lierre* (Gide). || Récompenser par un prix : *Couronner un poète. Couronner un ouvrage.* || *Par extens.* Honorer, récompenser. || Poser solennellement une couronne sur la tête d'un souverain pour le consacrer : *Joséphine m'avait épousé, comme par pitié, et nous allons la couronner* (Vigny). || *Par extens.* Faire quelqu'un roi : *Napoléon Ier couronna ses frères.* || Entourer, orner comme d'une couronne : *Ses cheveux blancs couronnaient, comme un étonnant diadème, son front jaune largement découvert* (R. Martin du Gard). || *Par anal.* Entourer, surplomber, dominer : *De blanches falaises que couronnait une forêt* (Maupassant). || — *Fig.* Accomplir, mettre le comble à, amener à la perfection : *Ce désintéressement des chevaliers* [...] *couronnera le tableau de leurs vertus chrétiennes* (Chateaubriand). || *Couronner les vœux*, les réaliser, les accomplir. — Chirurg. dent. *Couronner une dent*, lui mettre une couronne.

— Equit. *Couronner un cheval*, le laisser tomber de telle sorte qu'il se fait une plaie aux genoux.

— Mil. *Couronner une position*, l'occuper après en avoir chassé les défenseurs. (Se dit, notamment, d'une hauteur ou d'une position élevée.) [V. COURONNEMENT.]

COURONNURE n. f. Empaumure de la tête d'un cerf, lorsque ses épois sont groupés en forme de couronne.

COUROS ou **KOUROS** n. m. (mot gr. signif. *jeune homme*). Statue de jeune homme nu, caractéristique de la sculpture grecque archaïque. || Pl. *des* COUROI.

— ENCYCL. Du VIIe s. au début du Ve s. av. J.-C., on offre dans les sanctuaires ou l'on place sur les tombes des effigies viriles, qui ont été appelées d'abord « Apollons archaïques » ; mais leur destination n'est pas toujours cultuelle, ce qui leur a fait donner le nom, plus large et plus technique, de *couroi*. Souvent de grandeur naturelle ou même supérieure à la nature (couros du Sounion, de Thasos), en marbre et en bronze, parfois réduites à de petites dimensions, ces statues juvéniles sont tantôt offertes à une divinité, tantôt symbole (jamais portrait) d'un athlète ou d'un défunt. La jambe gauche en avant, par une influence évidente de l'Egypte, les *couroi* se présentent de face, bras allongés le long du corps ; leur chevelure est flottante, tressée ou bouclée, suivant les modes et les régions. On en a découvert à peu près sur tous les sites grecs, de l'Asie Mineure à la Grande-Grèce, et leur ensemble permet de constater avec quelle obstination, quel effort vers l'exactitude anatomique, quel idéalisme, en même temps, les sculpteurs archaïques étudient la figure humaine. Peu à peu, les bras se détachent du corps, l'enjambée s'élargit, le thorax respire, le visage prend de l'expression. On citera ceux du musée d'Athènes (trouvés en Attique, dans les Cyclades ou en Péloponnèse), de Delphes (les « Jumeaux » Cléobis et Biton, dont Hérodote a conté l'histoire), du Ptoion en Béotie, de Thasos, de Samos, d'Agrigente. Au Louvre, l'*Apollon* dit *de Piombino*, en bronze (1re moitié du Ve s.), est un des plus beaux et des plus récents exemples. A l'époque classique, ces statues, évoluées, sont plutôt dénommées « Apollons » ou « éphèbes » (par ex., l'*Ephèbe de Marathon*, l'*Ephèbe de Critios*, à Athènes).

COUROUBLE (Léopold), écrivain belge d'expression française (Bruxelles 1861 - *id.* 1937). Avocat, puis magistrat de l'Etat du Congo, il s'est fait connaître par ses études de mœurs bruxelloises, empreintes d'une ironie bienveillante : *les Fiançailles de Joseph Kaekebroeck* (1895), *Notre langue* (1898), *la Famille Kaekebroeck*, une de ses meilleures œuvres (1902), *Pauline Platbrood* (1904), *le Mariage d'Hermance* (1905), *Contes d'un Bruxellois* (1907), *Mme Kaekebroeck à Paris* (1910), *le Petit Poels* (1927), *l'Etoile de Prosper Claes* (1930). De ses ouvrages inspirés par ses voyages et ses souvenirs, on citera : *Profils blancs et frimousses noires* (1900), *Images d'outre-mer* (1904), *la Maison espagnole : souvenirs d'enfance et de jeunesse* (1905). (Acad. roy. langue et litt. fr., 1921.)

COUROUCOU n. m. Nom général sous lequel on désigne des oiseaux de taille assez faible, dont le plumage brun, vert ou bleu, parfois à reflets métalliques, s'orne toujours d'une zone rouge vif, ou quelquefois jaune, à la face inférieure. (Les femelles sont plus ternes.) [V. pl. OISEAUX, 3.]

— ENCYCL. Les *couroucous* sont des oiseaux peu actifs, caractérisés par des formes assez lourdes, un bec court largement fendu, une queue longue et large et, principalement, par des pieds courts dont le doigt *interne* est reporté en arrière, cas unique chez les oiseaux. Ils ont un régime insectivore et frugivore, et vivent dans les forêts d'Indo-Malaisie, d'Afrique et, surtout, d'Amérique tropicale, où ils nichent dans des trous creusés dans les arbres. Les couroucous forment, à eux seuls, la famille des trogonidés et l'ordre des trogoniformes. (V. HARPACTE, PRIOTÈLE, QUETZAL, TROGON.)

COU-ROUGE n. m. Autre nom du rouge-gorge. || Pl. *des* COUS-ROUGES.

COUROUPITA n. m. Arbre de Guyane. (Famille des lécythidacées.)

— ENCYCL. Les grandes fleurs roses du *couroupita* répandent une odeur suave. Son fruit est une capsule ligneuse, sphérique, de la grosseur d'un melon ; on l'appelle vulgairement *boulet de canon, calebasse à Colin, abricot de singe*.

COURPIÈRE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. de Thiers), aux confins de la Limagne et du Livradois, sur la Dore ; 3 826 hab. (2 178 aggl.). Eglise de style roman auvergnat. Vieilles maisons. Coutellerie. Carrosseries d'automobiles. Confection. Carrières (argiles réfractaires).

COURRE v. tr. et intr. (lat. *currere*). LANGUE CLASS. Courir : *Quelques-uns déjà faisaient courre le bruit que j'en étais venu à bout* (Descartes).

— Vén. Poursuivre avec des chiens courants : *Courre un cerf.* || *Chasse à courre*, chasse où l'on poursuit le gibier avec des chiens courants, qui forcent l'animal. (V. LAISSER-COURRE.)

COURREAU n. m. Mar. V. COUREAU.

COURRIER n. m. Ornith. Nom usuel du chevalier gambette ou pieds-rouges.

COURRIER n. m. (ital. *corriere ;* de *correre*, courir). Homme qui précédait la poste à cheval pour faire préparer les relais : *Par votre ordre en courrier j'ai précédé sa chaise* (C. Delavigne). || Le préposé qui portait les lettres en malle-poste : *L'affaire du courrier de Lyon.* || Porteur de dépêches : *Elle envoya un courrier à son neveu* (Stendhal). || *Par extens.* Porteur de nouvelles, messager. | Valet de pied, coureur : *Ce que le langage de Françoise, laquelle s'imaginait qu'un courrier et une courrière sont là pour faire des courses, appelait deux coursières* (Proust). || *Salle des courriers*, ou simplem. *courriers*, en terminologie hôtelière, salle où se tenaient les domestiques particuliers des voyageurs : *Des femmes de chambre amenées par des clientes, lesquelles dînaient avec elle aux « courriers »* (Proust). [Vieilli.] || *Par anal.* Voiture automobile, bateau, avion, etc., qui assure le transport de dépêches, lettres, journaux. || Lettres envoyées ou reçues par la poste, ensemble de la correspondance : *Ecrire, expédier son courrier.* || Nom donné à un grand nombre de journaux. || Chronique d'un journal transmettant les nouvelles de la mode, du théâtre, des lettres, etc. : *Courrier mondain. Courrier littéraire. Courrier de la Bourse. Courrier de Paris. Courrier de la mode.* || *Courrier des lecteurs*, chronique d'un journal où sont publiées les lettres des lecteurs. || *Courrier du cœur*, correspondance entre les lecteurs et le journaliste spécialiste des problèmes sentimentaux.

— Aéron. Nom donné aux lettres, colis et envois expédiés par avion et, *par extens.*, à l'avion effectuant un service commercial régulier. (A l'origine, ce nom était réservé aux seuls avions transportant des sacs postaux. On distingue des *long-courriers** et des *moyen-courriers**.)

— Bur. *Machine à courrier*, machine à ouvrir les enveloppes (400 à la minute) et à les fermer par pliage et collage (580 à la minute).

— Diplom. *Courrier de cabinet, courrier diplomatique*, ou *courrier d'ambassade*, agent du ministère des Affaires étrangères, qui porte les dépêches aux ambassadeurs. (V. part. *encycl.*)

— Hist. Employé qui précédait le parlement et la Chambre des comptes, dans les cérémonies.

— Hist. ecclés. Procureur de la Grande-Chartreuse et d'autres maisons religieuses ; intendant d'un évêque. || *Courrier apostolique*, envoyé qui, à l'époque des persécutions, était chargé de porter aux fidèles les ordres des évêques ; auj., officier chargé de porter les ordres pontificaux, de prévenir les cardinaux des réunions en consistoire ou en chapelle, d'afficher les bulles et décrets.

— Mar. *Courrier de Chine, de Madagascar*, etc., paquebot faisant le service des correspondances entre la France et ces divers pays.

— Post. *Courrier ambulant*, employé des P. T. T. chargé d'assurer, dans les wagons postaux, le tri du courrier en fonction des diverses destinations. || *Courrier convoyeur, Courrier auxiliaire*, employés assurant le convoyage des envois postaux.

— ENCYCL. Diplom. *Courriers de cabinet.* Chargés de transporter soit la *valise* contenant la correspondance qui s'échange entre le gouvernement et ses représentants à l'étranger, soit des dépêches importantes ou urgentes, ils sont inviolables et la saisie de leurs dépêches est interdite.

Courrier de l'Air (LE), publication britannique de format réduit, sur papier très mince, jeté par la Royal Air Force sur le territoire français entre le 10 décembre 1940 et le mois d'août 1944. L'aviation américaine lançait un journal de présentation identique, intitulé *l'Amérique en guerre*.

Courrier de l'Europe, gazette anglo-française, rédigée par Serre de Latour, Morande, Brissot, le comte de Montlosier, publiée à Londres et réimprimée à Boulogne (1776-1792), avec l'assentiment du gouvernement.

Courrier de Lyon (LE), mélodrame en 5 actes de Moreau, Siraudin et Delacour (1850). C'est la mise en scène de l'histoire de Lesurques*, qui avait subi la peine capitale en 1797. *Le Courrier de Lyon* a été un des mélodrames les plus populaires au XIXe s.

Courrier de Paris (LE), journal fondé par A. J. Gorsas, le 5 juillet 1789, publié sous divers titres jusqu'au 31 mai 1793. Il fut l'organe des Girondins.

Courrier français (LE), quotidien libéral, fondé en février 1820, succédant à l'organe qu'avaient publié, à partir de juin 1819, les doctrinaires, avec Guizot, Ch. de Rémusat, Salvandy, etc. Il dura jusqu'en 1868. — De 1884 à 1913 parut sous ce titre un hebdomadaire illustré, fondé et dirigé par Jules Roques, et qui devint l'organe satirique le plus représentatif de l'époque. Parmi ses rédacteurs, citons Maurice Bouchor, Raoul Ponchon, Montorgueil, Hugues Delorme, Jean Lorrain, etc. Parmi ses illustrateurs, Adolphe Willette, Forain, Jules Chéret, Hermann Paul, Henri Pilles, Jeanniot.

COUROUCOU

couros
Apollon de Piombino
bronze, *Louvre*

Phot. Giraudon.

COURRIER (Robert), médecin français (Saxon-Sion, Meurthe-et-Moselle, 1895). Agrégé des facultés de médecine, docteur ès sciences, professeur au Collège de France, il a consacré ses travaux à l'endocrinologie, en particulier à l'action et au métabolisme de la progestérone et de l'œstradiol : à ce dernier, découvert par Allen et Doisy, il donna le nom de « folliculine ». (Acad. des sc., 1944 ; secrétaire perpétuel.)

COURRIÈRE n. f. *Poétiq.* Celle qui court : *Des mois l'inégale courrière* [la lune] (Voltaire). ‖ Celle qui annonce, messagère : *A peine la courrière haletante eut-elle senti son elfe de métal qu'elle sauta sur lui et disparut* (Villiers de L'Isle-Adam).

COURRIÈRES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Lens), dans le bassin houiller (groupe d'Hénin-Liétard), au S. de Carvin, sur la Deûle ; 7 738 hab. Église du XVIe s. ; tombeau de Jean de Montmorency. Important centre houiller fournissant toutes les qualités de charbon. Chaudronnerie. Distillerie. En 1906, une terrible catastrophe fit 1 200 victimes parmi les mineurs.

COURRIERISTE n. Journaliste qui rédige une chronique appelée « courrier » : *La critique eût célébré mon œuvre, les courriéristes l'eussent tambourinée* (Porto-Riche).

COURROIE n. f. (lat. *corrigia*). Bande de cuir ou, *par extens.*, de toute autre matière, servant à lier, à attacher quelque chose : *Boucler une courroie. Le bouvier tournait les courroies du joug autour des cornes* (Gautier).
— Mécan. Organe de transmission constitué par une bande souple (de cuir, de tissu ou de matières synthétiques) servant à mettre en liaison deux axes de rotation par le moyen de poulies.
— Encycl. Mécan. La *courroie* est un organe de transmission* de force motrice, qui procure une liaison souple. Elle permet de réaliser des rapports de vitesse ou d'inverser un mouvement, et offre la possibilité de réaliser, par le moyen de poulies* fixes ou folles, un mode d'embrayage simple et pratique.
La courroie est dite *ouverte* quand les axes qu'elle relie tournent dans le même sens : les arbres sont parallèles et le mouvement est réversible. Elle est, au contraire, *croisée* si les arbres tournent en sens inverse : les axes sont aussi parallèles et le mouvement également réversible. Elle est dite *semi-croisée* quand les axes ne sont pas parallèles.
Dans une courroie, on distingue deux brins : le *brin conducteur*, qui va de la poulie motrice (ou *menante*) à la poulie conduite (ou *menée*), et le *brin conduit* (ou brin mou ou brin flottant), qui se dirige de cette dernière vers la première.
Les courroies sont plates, trapézoïdales ou rondes. On utilise à leur confection des matières souples, mais résistantes. C'est le *cuir tanné* qui est la plus employée de ces matières, soit sous forme de bandes de même largeur aboutées et réunies par de solides agrafes (certains modèles sont constitués par des lanières souples fortement collées et pourvues d'anfractuosités qui augmentent l'adhérence), soit sous forme de lamelles groupées parallèlement et réunies par des entretoises métalliques ; on utilise parfois des courroies en deux épaisseurs de cuir à caractéristiques différentes : l'une tannée, résistante, l'autre en cuir vert, en contact avec la poulie, et qui, ayant une meilleure adhérence, peut ainsi être moins tendue. La courroie en *coton* s'use assez vite par frottement. La courroie en *caoutchouc* comporte plusieurs épaisseurs de tissu de coton réunies au moyen d'une colle à base de caoutchouc. Cette courroie a une bonne adhérence et peut être utilisée dans des locaux humides, mais il faut lui éviter tout contact avec de l'huile, qui dissoudrait le caoutchouc. La courroie *Balata* est en fils de coton imprégnés de gomme Balata ; elle est très souple et convient aux grandes vitesses. La courroie en *poil de chameau*, dont les fils longitudinaux sont en poil de chameau et les fils transversaux (trame) en coton, s'accommode de la chaleur et de l'humidité.

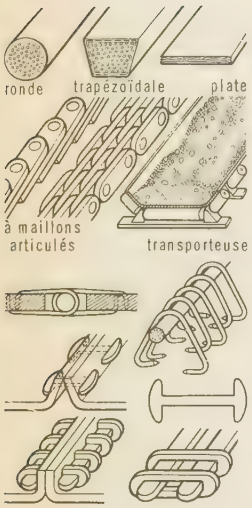

courroies (mécan.)

COURROIR n. m. Dans les salins, canal alimentant les tables salantes.

COURROUCER v. tr. (lat. pop. **corruptiare* ; de *corrumpere*, corrompre ; par suite, irriter). [Se conj. comme *placer*.] Irriter vivement, mettre en colère : *Elle s'y montra, mais en compagnie d'un monsieur dont le crâne pelé, dont l'œil peu courroucé, révélaient un mari* (Balzac).
— ***Se courroucer*** v. pr. En parlant de la mer, s'agiter, se déchaîner.

COURROUX [kuru] n. m. (déverbal de *courroucer*). Violente irritation contre un offenseur (s'emploie de préférence en poésie ou dans le style soutenu) : *Fantastiques beautés, ce lugubre sourire | M'annonce-t-il votre courroux ?* (Hugo). ‖ *Poétiq.* Violente agitation : *Que le souffle du Dieu jaloux | Des sombres géants qui sommeillent* [les volcans] *| Rallume enfin l'ardent courroux* (Hugo).
— Syn. : *colère, emportement, fureur.*

COURS [kur] n. m. (lat. *cursus* ; de *currere*, courir). Mouvement continu dans l'espace : *Voyage de long cours.* ‖ *Particul.* Écoulement des eaux des fleuves, rivières, ruisseaux. ‖ Masse d'eau qui coule : *Cours d'eau, qui hors des monts où l'asphodèle croît | Sort par un défilé, long et sinistre* (Hugo). ‖ Étendue, parcours d'une masse liquide : *Le cours d'une rivière. La Loire, dans son cours, arrose une délicieuse contrée.* ‖ *Absol.* Étendue de terre, allée servant de promenade : *Au lieu d'aller au cercle par le cours, il y allait par la ville* (A. Daudet). ‖ Mouvement réel et apparent des astres : *Le cours de la Lune. Le cours du Soleil.* ‖ — *Fig.* Suite, mouvement continu dans le temps, enchaînement : *O Temps, suspends ton vol, et vous, heures propices | Suspendez votre cours* (Lamartine). *J'aurai plus d'une fois l'occasion de vous en parler dans le cours de mon récit* (Sand). *Le cours des succès de la duchesse en fut un peu interrompu* (Stendhal). ‖ *Prendre cours*, entrer en usage : *La maxime : « Le roi est mort. Vive le roi » prendra cours* (Bainville). ‖ Prix de vente d'une marchandise, d'une denrée ou d'une valeur mobilière : *Les cours officiels ou officieux sont publiés dans une cote (Bourse, automobiles d'occasion) ou une mercuriale (halles, marchés).* ‖ Crédit, vogue : *Cet usage n'a plus cours.* ‖ *Donner cours à un bruit*, l'accréditer. ‖ *Donner cours, libre cours*, laisser s'exprimer : *Donner libre cours à sa joie.* ‖ Série de leçons données par un professeur sur une même matière : *Le cours d'histoire fut pour moi une autre cause de vif éveil* (Renan). ‖ Chacune des leçons qui forment la série : *Il allait aux cours pour y répondre à l'appel* (Balzac). ‖ Traité renfermant une série de leçons sur la même matière : *Cours polycopié.* ‖ Établissement qui limite son enseignement à une catégorie d'élèves ou à une discipline particulière : *Un cours de jeunes filles. Un cours de danse.* ‖ Dans l'enseignement du premier degré, chacune des divisions entre lesquelles est réparti le programme des études. (On distingue le *cours préparatoire* [6 à 7 ans], le *cours élémentaire* [7 à 9 ans], le *cours moyen* [9 à 11 ans], le *cours supérieur* [11 à 12 ans], le *cours de fin d'études* [12 à 14 ans].)
— ***Au cours de, en cours de*** loc. prép. Pendant.
— Archit. *Cours d'assise*, rang de pierres de même hauteur posées sans interruption dans toute la longueur d'un mur. ‖ *Cours de pannes*, suite complète des pannes qui forment la longueur d'un comble. ‖ *Cours de plinthe*, plinthe continue, qui marque un étage dans les murs de face.
— Banq. et Bours. Circulation régulière d'effets de commerce ou de monnaie : *Signature qui n'a pas cours sur la place de Paris. Cours légal.* ‖ *Premier cours* ou *cours d'ouverture*, prix auquel une valeur est cotée à l'ouverture d'une séance de Bourse. ‖ *Dernier cours* ou *cours de clôture*, prix auquel une valeur est cotée en dernier lieu, dans une séance de Bourse. ‖ *Cours moyen*, moyenne des cours d'une valeur dans une séance de Bourse. ‖ *Cours de compensation*, cours fictif, servant, à chaque liquidation, de base de règlement entre acheteurs et vendeurs, qui continuent leur opération d'une liquidation sur l'autre en se faisant reporter. (Il clôt le compte de la liquidation écoulée et fixe le point de départ de la liquidation nouvelle.) ‖ *Cours légal*, régime monétaire dans lequel, sur le territoire national, les signes monétaires, émis conformément aux dispositions de la loi, ont pouvoir libératoire, c'est-à-dire doivent, sous peine de sanctions pénales, être acceptés en paiement, pour leur valeur nominale, par les caisses publiques et les particuliers (ces signes monétaires sont échangeables, sur simple présentation, aux guichets de l'institution qui les a émis, contre des monnaies — parfois des lingots — de métal précieux [suivant les pays et les époques, or ou argent, ou or et argent]) : *Les billets de la Banque de France ont cours légal en France depuis le 12 août 1870.* ‖ *Cours forcé*, régime monétaire dans lequel les institutions d'émission sont dispensées de l'obligation d'échanger contre du métal précieux les signes monétaires ayant cours légal : *Le cours forcé a fonctionné en France pour les billets de la Banque de Law* (1720), *pour les billets de la Banque de France de 1848 à 1850, de 1870 à 1877, de 1914 à 1928, et depuis octobre 1936.*
— Dr. *Cours d'eau*, v. EAU.
— Géogr. *Cours d'eau*, nom très général donné à toutes les eaux courantes : ruisseaux, rivières, fleuves, rivières souterraines, canaux. (V. part. *encycl.*)
— Instr. publ. *Cours complémentaire*, groupe de classes annexées à une école primaire élémentaire et destinées, à l'origine, à dispenser l'enseignement primaire supérieur. (Par suite de l'unification des programmes, on y a enseigné ensuite les mêmes matières que dans le premier cycle de l'enseignement moderne du second degré. Les cours complémentaires se sont alors multipliés dans les localités trop peu importantes pour qu'on y installe un collège moderne, mais aussi dans les villes, où ils comportaient souvent une section spéciale d'enseignement technique [industriel ou commercial]. Le décret du 6 janvier 1959 a transformé les cours complémentaires en *collèges* d'enseignement général* et en *collèges d'enseignement technique.* ‖ *Cours secondaire*, établissement de l'enseignement public féminin, créé dans les agglomérations où les effectifs scolaires ne permettent pas de fonder un lycée de jeunes filles. (Les cours secondaires, assez nombreux lorsque l'enseignement secondaire féminin s'organisa après 1880, ont été le plus souvent remplacés par des lycées ou des collèges de jeunes filles.) ‖ *Cours normal*, v. NORMAL. ‖ *Cours de perfectionnement*, v. PERFECTIONNEMENT.
— Pathol. *Cours* (ou *flux*) *de ventre*, diarrhée. (Vieilli.) ‖ *Avoir son cours, suivre son cours*, en parlant d'une maladie, passer par certaines périodes inévitables.
◆ N. m. pl. Ensemble des études que l'on fait dans une science quelconque, et principalement dans celles qui comportent plusieurs degrés : *Terminer ses cours.*
— Encycl. Géogr. Un *cours d'eau* naturel a : 1° des caractères généraux : sa largeur, son tracé, son profil en long, ses modules brut et relatif, l'indice, le coefficient et le déficit d'écoulement de son bassin ; 2° des caractères changeant le long de son cours en fonction des régions traversées et des affluents reçus : les débits, le régime, les crues, les étiages, la forme du lit ou profil transversal, les transports de troubles et d'alluvions, le rapport puissance-charge d'où découle son action érosive ou constructive.
Le cours d'eau est un organisme en évolution constante : pour un niveau de base donné et sous un climat constant, érosion et alluvionnement tendent à l'établissement du profil d'équilibre* ; il peut opérer des captures, aux dépens des réseaux hydrographiques voisins, où l'érosion est plus faible, ou en être victime et perdre ainsi une partie de ses eaux.

Cours d'études, ouvrage de Condillac (1755). Composé pour le duc de Parme, petit-fils de Louis XV, il renferme une *Grammaire*, un *Art d'écrire*, un *Art de raisonner*, un *Art de penser* et une *Histoire générale des hommes et des empires.* Il ne faut pas enseigner à l'enfant, dit Condillac, les découvertes faites par d'autres, mais, d'observation en observation, l'amener à les retrouver lui-même. Dans la *Grammaire*, Condillac montre l'importance des signes dans le développement de la pensée. Les différents arts se ramènent à l'*art de penser*, qui s'exprime dans l'*art de parler*. Quant à l'histoire, elle devra être un cours de morale et de législation.

Cours de philosophie positive, par Auguste Comte (Paris 1830-1842). Cet ouvrage, divisé en leçons, est l'exposé du système d'Auguste Comte, moins la morale et la religion. Comte y pose d'abord la célèbre *loi des trois états.* L'esprit humain, par sa nature, emploie successivement dans chacune de ses recherches trois méthodes de pensée, dont le caractère est essentiellement différent et même

opposé : la méthode *théologique*, consistant à expliquer les faits par des causes divines ; la méthode *métaphysique*, qui les explique par des forces surnaturelles et se résout souvent en des formulations purement verbales (« horreur du vide », « vertu dormitive ») ; enfin, la méthode *positive*, seule digne de la science, qui explique les faits en montrant les rapports qui les relient entre eux, en recherchant des lois et non plus des causes, le « comment » et non plus le « pourquoi ». Ce relativisme* scientifique constitue l'essence du positivisme* de Comte.
Ensuite, l'auteur procède à une *classification des sciences fondamentales*. Ce sont, en allant du simple au composé : les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie, la sociologie. Les sciences les plus complexes supposent les sciences les plus simples. Cet ordre est aussi celui de l'apparition des diverses sciences, et celui dans lequel elles sont parvenues à l'âge positif (emploi de la méthode positive) ; c'est aussi dans cet ordre qu'il faut les enseigner ; il va de la plus abstraite (mathématiques) à la plus concrète (sociologie).
Auguste Comte passe en revue les six sciences fondamentales, pour aboutir à la constitution d'une sociologie positive qui deviendra, dans la suite, le fondement d'une morale et d'une religion positives.

Cours-la-Reine (le), promenade de Paris, au bord de la Seine, allant de la place de la Concorde à l'avenue Franklin-Roosevelt, au-delà de laquelle il est devenu, après la Première Guerre mondiale, le cours Albert-Ier. Le Cours-la-Reine fut créé par Marie de Médicis qui, en 1616, le fit planter de quatre rangées d'arbres, fermer de grilles, et border de fossés. La reine s'y promenait volontiers, et le Cours devint vite la promenade de la haute société. Le Cours-la-Reine fut replanté en 1723 par les ordres du duc d'Antin, et éclairé de lanternes en 1729. L'établissement des Champs-Elysées amena la disparition de ses grilles et de ses fossés.

COURS, comm. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans l'est des monts du Beaujolais ; 5 790 hab. (4 968 aggl.) [*Coursiauds*]. Industries textiles : fabriques de couvertures, de chemises et de torchons, tissage du coton, impression sur étoffes. Constructions mécaniques.

COURSAN, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Narbonne), dans la plaine de Narbonne, sur l'Aude ; 3 212 hab. (3 014 aggl.) [*Coursannais*]. Eglise gothique. Eaux thermales. Vignes.

COURSE n. f. (ital. *corsa* ; de *correre*, courir).
1. Action de courir : *Pour rendre leur course plus lente,* | *Vous leur jetiez les pommes d'or* (Hugo). *Elle prit sa course sautant les fossés* (Gautier). || *Par exagér.* Marche rapide : *Ce que les critiques militaires appelèrent « la course à la mer »* (J. Romains). || Lutte de vitesse : *Quel est mon but en ce moment, n'est-ce pas de gagner ma course?* (H. de Montherlant). [V. part. *encycl.*, Sports.] || *Par extens.* Lutte sportive : *Pendant que j'étais caché à Grenade, il y eut des courses de taureaux où Carmen alla* (Mérimée). || *Par anal.* Marche, progression de ce qui est en mouvement : *Le petit bateau recommença sa course folle* (Maupassant). *L'astre solitaire monta peu à peu dans le ciel : tantôt il suivait paisiblement sa course azurée* (Chateaubriand) ; et, au *fig. : La course du temps. La course de nos jours.* || *La course de la vie*, ou, *absolum., la course*, la carrière : *Mais là parut l'écueil de sa course hardie* [de Napoléon] (Hugo).
— Loc. div. *Au plus haut, au sommet, à l'apogée de sa course*, au plus haut degré, au sommet de sa carrière. || *En fin de course*, sur son déclin. || *A bout de course*, épuisé. || *Hors de course*, hors d'état de servir. || *Etre dans la course*, participer à une compétition ; et, au *fig.*, être à la hauteur : *Votre fille est trop épatante pour moi, je ne serais pas dans la course* (Bernstein).
2. Action de parcourir, *particul.*, excursion, promenade : *Les explications de l'éclusier, l'appétit gagné par la course sur l'eau firent diversion à cette sinistre légende* (A. Daudet). || Trajet accompli d'une traite par un véhicule : *Le cocher d'une voiture de louage* [...] *qui ne demandait pas mieux que de voler à son maître quelques courses de contrebande, fit à Eugène un signe* (Balzac). || Prix du trajet. || Démarches d'affaires, commissions : *Elle en riait toute seule, en montant, ses courses faites, l'escalier sans tapis* (A. Daudet). || *Par extens.* et *fam.* (au pl.). Provisions que l'on rapporte : *Elle montait les courses de sa voisine.* || Incursion hostile en pays ennemi, en vue de piller (vieilli) : *Roi dans tes courses damnées,* | *Avec tes soldats nouveaux. Ne va pas aux Pyrénées* (Hugo). — Alp. Ensemble des actions auxquelles se livre une cordée d'alpinistes pour gravir une montagne et en redescendre. (V. part. *encycl.*)
— Chev. Passe dans un tournoi : *Rompre une lance à chaque course.*
— Dr. anc. Peine infamante infligée jadis à la femme adultère. (Selon l'usage germanique, la femme adultère, nue et les cheveux rasés, était chassée de la maison en présence des parents par le mari, qui la poursuivait en la frappant à travers la bourgade. C'était la peine de la course. Maintenue par les mœurs et les coutumes du Moyen Age, elle changea de caractère. De tragique qu'il était jadis, le châtiment tourna à l'obscène et au burlesque.)
— Mar. Opérations des navires corsaires : *Faire la course.* || Armement spécial d'un navire destiné à ce genre d'opération : *Armer un brick en course.* (V. part. *encycl.*) || *Règles de course*, règles élaborées par les autorités nationales ou internationales pour définir en détail les conditions dans lesquelles doivent se mesurer les yachts de course. (Les *régates* de voiliers sont courues en général sous les règles de l'International Yacht Racing Union, les *courses-croisières** sous celles du Royal Ocean Racing Club, et les courses motonautiques sous celles de l'Union Internationale Motonautique. Les principales règles de course pour les régates sont la priorité du yacht tribord amures, l'obligation de laisser de l'eau à un concurrent près d'un obstacle, les règles précises du *luffing match.*) [V. part. *encycl.*, Sports.]
— Mécan. Quantité dont se déplace un organe assujetti à un mouvement de va-et-vient : *La course du piston dans une pompe.* (On désigne généralement un moteur à explosion ou à combustion interne par la course de ses pistons et l'alésage de ses cylindres.)
— Pétr. Longue tuyauterie pour produit pétrolier dans une raffinerie ou un dépôt, généralement au niveau du sol.
— Text. Dans le métier Jacquard, quantité de cartons compris dans une révolution entière du jeu. || Amplitude du déplacement de la navette du métier à tisser. || *Course-chaîne*, course transversale de l'armure. || *Course-trame*, course longitudinale de l'armure.
— Turf. V. part. *encycl.*
— Encycl. Alp. Les Alpes fournissent le terrain pour des *courses* très variées, à la fois par leur durée (de quelques heures à la journée, quelquefois deux jours, rarement plus), par leur difficulté (les courses sont classées en six degrés : très facile, facile, assez difficile, difficile, très difficile, extrêmement difficile), par leur nature (rocher, glace, neige). Les itinéraires peuvent être ramenés à trois types : les voies d'arête (rocheuses, neigeuses ou mixtes) ; les voies de couloir ; les voies de faces, complexes, empruntant, selon le cas, couloirs, éperons, arêtes secondaires. L'itinéraire le plus facile qui conduit à un sommet est la *voie normale ;* une voie plus difficile, mais souvent parcourue parce que plus belle, est la *voie classique*. Lorsque l'ascension s'effectue par une voie (en général plus difficile que la voie normale) et la descente par une autre (en général la voie normale ou classique) on dit que la course s'est effectuée en *traversée*.
La difficulté d'une course tient à la fois à la difficulté technique des passages, à leur continuité, à la longueur de l'ascension, à la commodité des relais, à l'altitude (ces critères étant intrinsèques), et, aussi, aux conditions atmosphériques, à l'enneigement plus ou moins grand, à la saison (ces critères étant éminemment variables).
— Antiq. Les *courses* étaient un des principaux exercices en usage dans les jeux chez les Grecs et les Romains. Elles avaient des origines rituelles, comme un grand nombre de spectacles antiques. Les courses étaient de trois sortes : la course à pied, la course à cheval et la course des chars. Parmi les courses pédestres en usage à Athènes, les plus renommées étaient celles qui avaient lieu lors des lampadédromies, célébrées en l'honneur d'Athéna (lors des panathénées), d'Héphaïstos et de Prométhée : les coureurs se transmettaient leur flambeau allumé, à la manière d'un relais. La tribu gagnante était celle qui parvenait la première sans que la torche se fût éteinte, à l'autel, pour en allumer le feu. Les autres courses à pied avaient lieu, lors des jeux, comme les jeux Olympiques. On s'entraînait dans les palestres, et l'on pratiquait surtout la course de vitesse, sur la longueur d'un *stade* (soit 192,27 m). Il existait enfin des courses en armes. La course à pied eut peu de faveur chez les Romains.
Les courses de chevaux montés, qui étaient avant tout l'occasion de prouesses acrobatiques de la part des cavaliers, n'eurent jamais durant l'Antiquité un succès aussi considérable que les courses de chars. Celles-ci avaient lieu principalement lors des quatre grandes fêtes internationales de la Grèce : jeux Isthmiques, Néméens, Pythiques, et Olympiques. De la Grèce, les courses de chars passèrent à Rome, puis à Constantinople, où elles prirent un grand développement. (V. cirque.)
— Iconogr. Carle Vernet, peintre et lithographe, est le premier artiste qui ait assidûment fréquenté le haras, le manège et le champ de *courses ;* le cheval arabe au commencement de sa gloire fut son modèle préféré. Le pur-sang eut, au XIXe s., d'autres por-

« les Courses à Auteuil »
par Degas
Louvre

traitistes spécialisés, d'Henri Delamarre à Charles Detaille (frère d'Edouard), de Le Nail à Victor Adam. Les scènes de courses, de paddock, de pesage, de pelouse, ont inspiré, de leur côté, de nombreuses compositions où l'élément mondain ou populaire a souvent autant de part que le spectacle purement sportif ; elles sont de Debucourt, Eugène Lami, Alfred de Dreux, Constantin Guys, Toulouse-Lautrec, Manet, Van Dongen, Raoul Dufy ; certaines sont des chefs-d'œuvre, parmi lesquels on cite, au Louvre, *le Derby d'Epsom* par Géricault, et *les Courses à Auteuil* par Degas.
— Mar. La *course*, organisée avec le consentement des Etats et sous leur contrôle, était un moyen de guerre légitime et régulier consistant à enrôler des navires volontaires, auxiliaires de la flotte, et à les armer en vue de courir sus aux bâtiments ennemis. Ils recevaient une autorisation formelle, appelée *lettre de marque* ou *commission*, et étaient soumis au versement d'un cautionnement, aux lois et aux règlements de la marine de guerre ; leurs prises étaient soumises à un tribunal des prises. Le corsaire* qui observait ces règles, à la différence du pirate, faisait donc légitimement la guerre ; capturé, il devait être traité comme un prisonnier de guerre et non comme un brigand. La course, très employée aux XVIIe et XVIIIe s., a été abolie par la déclaration de Paris du 16 avril 1856.
— Physiol. La *course* diffère de la *marche* par la manière dont les membres inférieurs, chez l'homme, sont en rapport avec le sol. Dans la marche, le corps reste toujours en contact avec le sol par *double appui* ou par *appui unilatéral ;* dans la course, ou, pour mieux dire, dans le pas de course, il n'y a plus de temps de double appui, mais au contraire un *temps de suspension* pendant lequel le corps n'a plus de contact avec le sol, et ce temps résulte de la brusque impulsion du membre actif, qui paraît lancer le corps en l'air, comme dans le saut. Toutefois, Marey a montré que, réellement, dans la course, le corps n'est point projeté en l'air, et que le temps de suspension résulte par conséquent non de cette projection, mais de

Phot. Giraudon.

ci-dessus : départ
à droite : arrivée

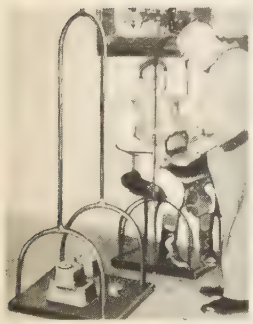

pesée avant
et après la course

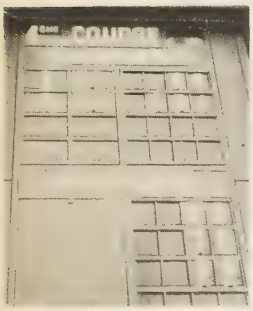

tableau d'affichage des cotes

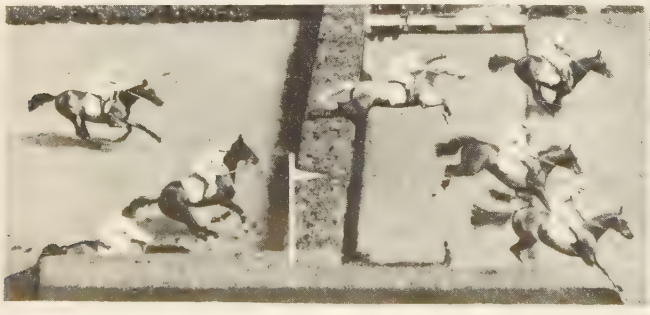

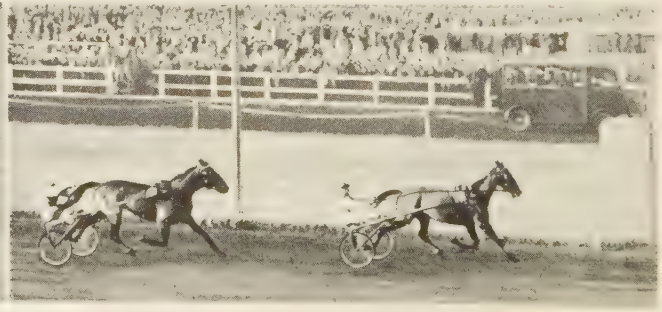

ci-dessous
passage de la rivière
dans une course d'obstacles
à droite
arrivée d'une course
au trot attelé

la flexion des jambes. Ces différences entre la marche, la course et le saut ont été bien mises en évidence grâce au cinéma.
Les mêmes observations peuvent s'appliquer à la course chez les quadrupèdes, spécialement chez les mammifères et surtout chez le cheval, où elle a été particulièrement bien étudiée.

— Sports. ● *Courses pédestres.* En athlétisme, les courses sont classées, d'après la distance, en courses de vitesse, jusqu'au 800 m exclus (sprint et sprint prolongé), courses de demi-fond (du 800 m au 3 000 m), courses de fond (du 3 000 m au 15 km), courses de grand fond (au-dessus de 15 km). On distingue les courses plates, les courses d'obstacles et les courses de relais. Les courses plates comportent des épreuves sur piste, en général de 60 m à 10 000 m, et des épreuves sur route, dont la principale est le marathon (42,195 km). Les courses d'obstacles comprennent les courses de haies et le 3 000 m steeple-chase. Les relais, qui se disputent par équipes de quatre coureurs, sont des épreuves qui vont du 4 × 100 m au 4 × 1 500 m. Les courses classiques sont celles de 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1 500 m, 5 000 m, 10 000 m, marathon, 110 m haies, 400 m haies, 3 000 m steeple-chase, 4 × 100 m et 4 × 400 m. A chacune de ces distances correspondent des épreuves d'une distance légèrement différente, en usage dans les pays anglo-saxons : 100 yards (91,40 m), 440 yards (402,16 m), mile (1,609 m), etc. (Pour les performances, v. ATHLÉTISME.)
● *Courses cyclistes.* Elles se disputent soit sur route, soit sur piste. Parmi les épreuves sur route, on distingue : les *courses en ligne*, aux distances variables, et dont les principales sont Paris-Roubaix, Paris-Tours, le Critérium national, Milan-San Remo, Bordeaux-Paris (dont une partie se déroule avec l'aide d'entraîneurs) ; les *courses par étapes*, succession de courses en ligne qui comportent un classement général, tels le tour de France, le tour d'Italie, le tour de Belgique, le circuit des Six-Provinces ; les *courses contre la montre*, où les concurrents prennent séparément le départ, à intervalles réguliers, comme le Grand Prix des Nations, le Grand Prix de Suisse.
Parmi les épreuves sur piste, il faut citer : la vitesse, sur une distance de 1 000 m ; la poursuite, sur 5 km ; le demi-fond, sur 100 km avec entraîneurs à moto ; l'omnium, combiné de diverses épreuves ; les « Six Jours », course à l'américaine, par équipes de deux ou trois coureurs qui se relayent.
● *Courses d'automobiles.* Ce sont des épreuves disputées entre voitures de différentes marques sur autodromes, sur circuits routiers, ou encore sur route et par étapes. Les voitures sont alors généralement divisées en catégories, selon leur cylindrée. La réglementation, qui porte sur le poids, la puissance et le type des voitures, varie avec les épreuves. Le classement s'effectue soit selon la distance parcourue en un temps donné, soit selon le temps mis pour parcourir la distance fixée. Parmi les principales courses d'automobiles, il faut citer les Vingt-Quatre Heures du Mans, le Grand Prix de l'A. C. F., la Panaméricaine, les Mille Milles d'Italie et la Targa Florio.
● Des courses sont également organisées en divers autres sports : courses de motocyclettes, de canots (à voile, à moteur), de canoës, de ski, etc. Les épreuves de natation sont aussi des courses, dont les plus classiques sont le 100 m, le 400 m et le 1 500 m, en nage libre, le 100 m dos, le 200 m brasse, le 4 × 200 m nage libre, disputées en des bassins de 25 yards à 100 m de longueur.
● *Course de yachts.* Elle se pratique de différentes façons. Les yachts à voiles se mesurent entre eux dans deux sortes de courses : la course sur petit parcours fermé, que l'on appelle *régate*, et la course de haute mer entre yachts de croisière, que l'on appelle *course-croisière*. Les yachts à moteur pratiquant la course sont toujours des petits bateaux très rapides (*dinghy, runabout*), et courent ordinairement sur un parcours fermé jalonné par des bouées qu'il faut contourner dans un sens déterminé. Ces *racers* de course sont répartis en *classes* suivant les types de coques et les cylindrées des moteurs.

peloton dans le tournant du moulin de Longchamp

— Turf. Les *courses de chevaux* avaient pour objet l'amélioration de la race chevaline par la sélection des meilleurs reproducteurs originaires d'Angleterre ; elles furent organisées pour la première fois sous Jacques Ier. Dès le milieu du XVIIIe s., les courses de chevaux avaient pris une grande importance : une des plus célèbres du monde, le Derby, fut fondée en 1782 et se court à Epsom.
En France, les courses ne furent vraiment organisées que vers le milieu du XIXe s., malgré quelques manifestations sous le règne de Louis XVI. La Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France fut créée en 1833, et le Jockey-Club, qui en est issu, en 1834. Des hippodromes furent construits : Chantilly, Longchamp, Maisons-Laffitte, Saint-Cloud, Le Tremblay, Auteuil, Vincennes, Enghien, etc. ; toutes les grandes villes de France possédèrent peu à peu le leur. Les courses de chevaux font l'objet de paris. (V. PARI, *pari mutuel.*) Parmi les courses les plus célèbres en France citons, en obstacles, le *Grand Prix du président de la République* et le *Grand Steeple*, et, en plat, le *Grand Prix de Paris* et le *Prix de l'Arc-de-triomphe*, qui donnent lieu au sweepstake.
Il existe trois catégories de *courses de chevaux :* le plat, l'obstacle au galop et le trot.
● *Courses au galop.* Lorsque les jockeys ont été pesés, ils montent à cheval, tournent au pas quelques instants sur une piste ronde pour que le public juge de l'état physique des concurrents. Puis ils se rendent au galop à l'endroit du départ. Placés dans un ordre préalablement tiré au sort devant la « starting gate », ils s'élancent au déclenchement par le starter des rubans élastiques. Si l'arrivée est trop serrée pour que le juge à l'arrivée puisse en déterminer l'ordre, il interprète la photographie prise en tout état de cause (sauf si les conditions atmosphériques l'interdisent). Les observateurs, placés aux points névralgiques des pistes, signalent aux commissaires les irrégularités qu'ils ont pu observer.
● *Courses au trot.* Après avoir tourné, montés ou attelés suivant la nature de la course, quelques instants dans le rond, les chevaux entrent en piste. Les jockeys se placent avec leurs chevaux aux ordres du juge du départ, en arrière du poteau correspondant à la distance qui est la leur, eu égard aux conditions de la course ; au commandement final de départ, synchronisé avec le déclenchement des élastiques, les chevaux s'élancent. Ils sont soit accompagnés sur une piste parallèle par l'automobile des juges aux allures, soit observés par eux d'une tribune élevée. Ils sont mis hors de course s'ils empruntent une allure autre que celle du trot.
● *Points communs au galop et au trot.* Le juge du départ, ou starter, est juge souverain de la validité du départ et peut éventuellement le reprendre. Dans les trois spécialités : plat, obstacle, trot, les courses se différen-

Phot. Bertrand.

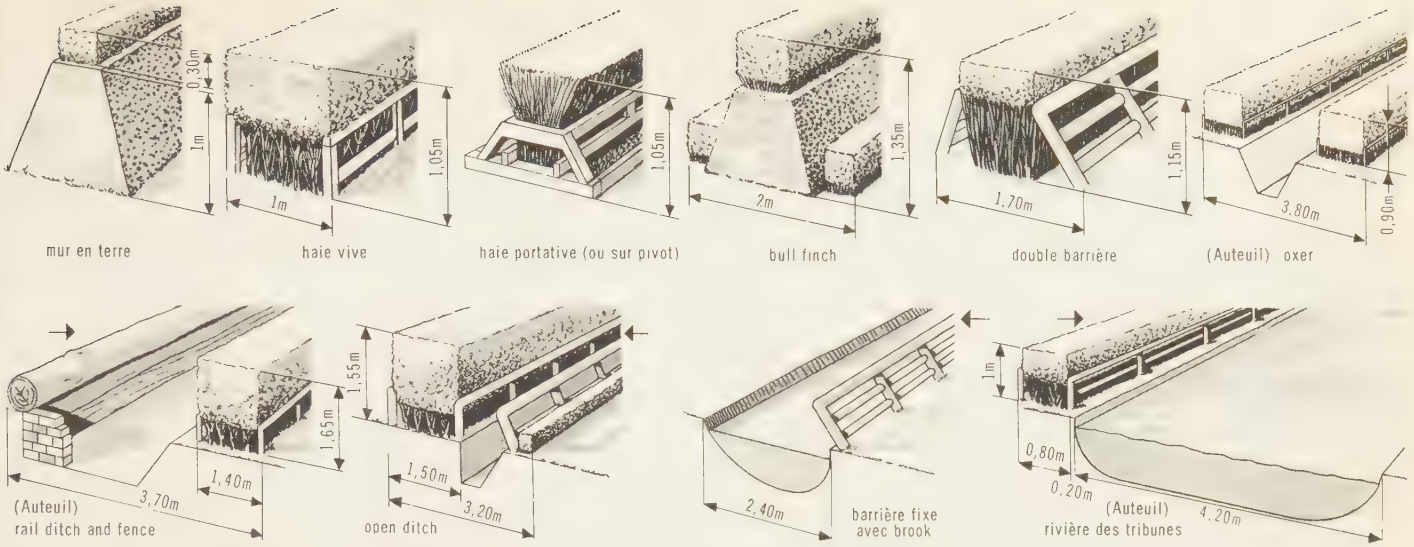

types d'obstacles généralement utilisés dans les courses

cient entre elles par la longueur des parcours, par les poids que portent les chevaux ou par les distances qui les séparent au départ, et par les conditions d'admission dans l'épreuve. Les engagements sont faits par écrit ou par télégramme, à la date et au lieu fixés par le programme, et comportent un droit d'entrée. Au premier engagement est jointe la copie du certificat d'origine du produit. La déclaration par laquelle un cheval est retiré d'une course (forfait) doit être faite dans les conditions fixées par le programme. Les personnes inscrites sur la « liste d'opposition » en France ou sur un « forfeit list » étranger ne peuvent pas engager un cheval. Au galop, comme au trot, si un jockey tombe après le signal du départ, le cheval peut être remonté par toute personne non frappée d'interdiction et continuer la course.

● Certaines épreuves particulières portent les noms de :

Course à poids pour âge. Les produits portent un poids déterminé d'après leur âge et généralement leur sexe ;

Handicap. Les chevaux portent un poids fixé par le handicapeur pour égaliser leurs chances de gagner ;

Prix à réclamer. Sous certaines conditions, peuvent être achetés avant la course tous les chevaux présents et, après la course, ceux qui ont couru, ou suivant les cas, certains seulement ;

Prix mixte. C'est une course où certains chevaux peuvent être mis à réclamer ;

Course en partie liée. Elle comprend plusieurs manches, au trot seulement ;

Courses de haies, minimum 2 500 m avec sept haies ;

Steeple-chase, minimum 3 000 m avec huit obstacles, dont quatre, autres que des haies, choisis parmi les obstacles classiques ;

Cross-country. Il s'apparente au steeple, mais doit comprendre des obstacles que l'on rencontre dans la campagne, passage de route, ruisseau par exemple. 1 000 m seulement pour le départ et l'arrivée peuvent être courus sur les pistes normales de l'hippodrome.

● *Durée de la course*. Le temps accordé pour une course ne peut jamais se prolonger au-delà de 20 mn après que le signal de départ a été donné (course d'obstacles) ; de 15 mn pour une course au trot inférieure à 5 000 m ou pour une course plate. Passé ces délais, les allocations retournent au fonds de courses.

Les sociétés parisiennes comme celles de province font obligatoirement partie de la Fédération nationale des sociétés de courses. Pour toutes les questions intéressant les courses et l'élevage, celle-ci a pour objet le maintien des droits des sociétés et l'appui de leurs revendications et demandes auprès des pouvoirs et administrations publics.

● *Courses militaires*. Connues au temps de Charlemagne, elles étaient fréquentes en Bretagne et en Normandie jusqu'à la fin du XIVe s. Puis elles tombèrent en désuétude jusqu'aux XVIIe et XVIIIe s., où elles furent très prisées, notamment du comte d'Artois. Napoléon organisa des courses de chevaux pour développer les qualités de sa cavalerie : le vainqueur était alors souvent promu au grade supérieur. Pendant tout le XIXe s., elles ont été à l'honneur : courses de Saumur (1850), de Longchamp (1857). En 1880, un règlement en codifia l'usage pour officiers et sous-officiers en activité de service. (→ Biblio.)

Course à la mer (la), nom donné à l'ensemble des opérations qui, du 18 septembre au 15 novembre 1914, faisant suite à la bataille de la Marne*, aboutirent à un équilibre des forces qui détermina la stabilisation du front occidental. (V. GUERRE *mondiale* [*Première*].)

Caractérisées au début par la volonté réciproque des deux commandements de déborder l'aile nord adverse en Picardie et en Artois, où le terrain se trouvait encore libre pour la manœuvre, les opérations visèrent ensuite, par la *mêlée des Flandres*, l'occupation des rivages du pas de Calais, dont l'importance stratégique apparaissait capitale pour la conduite de la guerre.

Dans une *première phase*, les Allemands tentent d'atteindre Amiens, puis Arras. En Picardie, ils sont d'abord bloqués par la IIe armée (Castelnau), retirée du front de Lorraine, et qui livre une bataille d'arrêt du 21 au 30 septembre sur le front Ribécourt-Albert. En Artois, une Xe armée française improvisée (de Maudhuy) passe à l'attaque dès la fin de septembre, et déjoue les tentatives ennemies en des combats violents devant Arras, dans Lens et sur les crêtes de Notre-Dame de Lorette, à Souchez, Vimy et Ablain-Saint-Nazaire.

Avec la mêlée des Flandres, qui s'ouvre le 5 octobre, commence la *deuxième phase* de cette manœuvre. L'armée French, transportée du 5 au 19 octobre de l'Aisne vers les Flandres, prolonge la défense de la Xe armée sur le cours de la Lys et occupe Ypres, tandis que les forces belges se replient d'Anvers sur la basse Yser. Dès lors vont se livrer les *batailles de l'Yser* et *d'Ypres*, qui amenèrent l'échec définitif du plan allemand.

La conduite d'opérations aussi délicates pour les Alliés, devant un adversaire supérieur en nombre et bénéficiant du commandement unique, ne put être menée à bonne fin que par la vigoureuse action de Foch, auquel Joffre confia à partir du 5 octobre la mission de coordonner les efforts des Alliés.

COURSE-CROISIÈRE n. f. Compétition de yachting qui consiste en une course à la voile sur un parcours en haute mer dépassant, en général, 100 milles. ‖ Pl. *des* COURSES-CROISIÈRES.

— ENCYCL. Pour une *course-croisière*, les yachts, n'étant pas identiques, sont divisés en trois classes suivant leur longueur à la flottaison, et obéissent à un règlement de course et à des règles de jauge édictés par le Royal Ocean Racing Club pour l'Europe et l'Australie, et par le Cruising Club of America pour l'Amérique. Dans chacune des classes, chaque yacht a un « rating » défini par une formule de jauge unique, qui donne un *coefficient de temps compensé* égalisant les chances des concurrents. Le classement final se fait par classes en temps compensé. Les épreuves les plus célèbres sont : la course du Fastnet, la course des Bermudes entre Newport et les îles Bermudes, les courses San Francisco-Honolulu, Sydney-Hobart, Buenos Aires-Río de Janeiro, Cowes-Dinard, Plymouth-Santander. Des courses transatlantiques dans le sens Etats-Unis-Europe sont parfois organisées, mais la difficulté de trouver des concurrents en diminue la fréquence (tous les 5 ou 10 ans).

COURSEGOULES, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Grasse), en haute Provence ; 132 hab. Eglise romane.

COURSEULLES - SUR - MER, comm. du Calvados (arrond. de Caen), sur la côte normande de la Manche ; 1 684 hab. (*Courseullais*). Station balnéaire (10 000 hab. en été) et petit port. Ostréiculture et mytiliculture. Sucrerie. La 3e division canadienne y débarqua le 6 juin 1944. (V. NORMANDIE [*bataille de*].)

COURSIE n. f. Mar. Passage ménagé sur une galère entre les bancs des forçats, et allant de la poupe à la proue. (V. GALÈRE.) [On disait aussi COURSIVE.] ‖ *Canon de coursie*, syn. de COURSIER.

COURSIER n. m. (de *course*). Personne qui fait les courses en ville pour une administration, un commerçant, un atelier, etc.

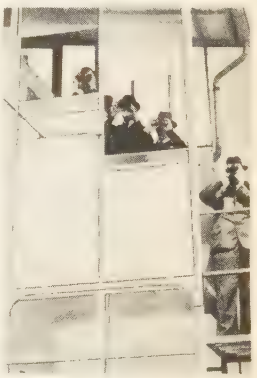

tribune des commissaires et juges à l'arrivée

la Course à la mer

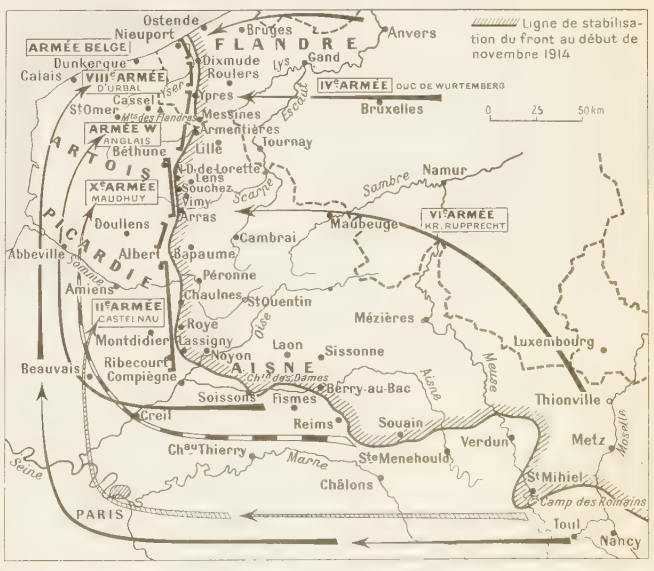

Phot. Doisneau-Rapho.

Samuel COURTAULD
par Benno Elkan
Institut Courtauld

— Mar. mil. Canon placé sur la coursie ou à son extrémité, à bord d'une galère ou d'une chaloupe, pour tirer dans l'axe vers l'avant. (On dit aussi CANON DE COURSIE.)
— Poétiq. Cheval de bataille ou de tournoi : *Tous les coursiers hennirent et se cabrèrent* (Sainte-Beuve).

COURSIÈRE n. f. Sentier qui coupe à travers champs ou sur les flancs d'une montagne : *C'est loin, bougre! Trois heures par les coursières* (H. Pourrat).
— Archit. Galerie de circulation très étroite ménagée au-dessus des grandes arcades de la nef d'une église. || Chemin de ronde d'une forteresse.
— Métall. Rigole amenant jusque dans les moules le métal en fusion sortant du haut fourneau.
— Technol. Pièce d'une machine à coudre, qui conduit une navette.

COURSIVE n. f. (ital. *corsiva*, fém. de l'adj. *corsivo*, où l'on peut courir). Archit. Galerie de circulation desservant plusieurs appartements.
— Mar. Passage dans le sens de la longueur d'un navire.
— ENCYCL. Archit. Lorsqu'elles sont directement éclairées, en façade, les *coursives* sont dites « extérieures »; situées dans l'axe d'un bâtiment, elles sont dites « intérieures ». Les appartements de la « cité radieuse » de Marseille, due à l'architecte Le Corbusier, sont desservis par des coursives intérieures.

COURSON, ONNE adj. (de *court*). Se dit d'une branche placée directement sur la branche mère, ou charpente, et portant la branche à fruits de l'année.
◆ N. m. Branche de faible longueur. || Partie du sarment de la vigne que, dans la taille d'hiver, on laisse sur la branche mère et qui porte deux ou trois yeux.
— Technol. Avivé de petite longueur.

COURSON-LES-CARRIÈRES, ch.-l de cant. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), dans l'Auxerrois; 671 hab. (579 aggl.). Eglise du XVIe s. Carrières de pierre calcaire tendre très blanche, renommée.

COURT, E adj. (lat. *curtus*). Qui a peu ou trop peu d'étendue, soit en longueur, soit en hauteur : *Et leurs arcs sont très courts et leurs dards sont très longs* (Hugo). *C'était un gros petit homme, chauve, court de bras et de jambes* (Maupassant). || Qui est insuffisant : *Nous avons un très grand dîner, je crains que ce ne soit un peu court* (Mirbeau). || *Avoir la vue courte*, ne pas voir de loin; et, au *fig.*, manquer de prévoyance. || *Avoir la mémoire courte*, oublier vite. || *Etre à courtes vues*, avoir l'esprit borné, étroit. || Qui a peu de durée : *Le temps jusqu'à l'heure où s'achève | Sur l'oreiller l'idée en rêve, | Me sera court* (Gautier). *Ses courtes observations dénotaient un esprit juste* (Mérimée). || Prompt, rapide, facile par suite de son peu de durée : *J'ai trouvé plus court de prendre la poste.* || *Courte haleine, courte honte*, etc., v. HALEINE, HONTE, etc.
— LOC. *Pour le faire court* (vieilli), *pour faire court*, pour abréger : *Un membre d'une académie, qui n'est pas l'Académie française. Nommons-le pour le faire court* (A. France).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Etre court de*, manquer de : *Chez mon père, nous étions courts d'ameublement* (Gide).
— ALLUS. HIST. ***Courte et bonne,*** réponse attribuée à la duchesse de Berry, fille aînée du Régent, un jour qu'on lui reprochait d'abréger sa vie par ses excès.
— Anat. *Os courts*, os constitués d'une enveloppe mince de tissu compact, qui entoure du tissu spongieux. || *Vaisseaux courts*, branches de l'artère splénique, destinés à l'estomac. || *Muscles courts*, nom donné à certains muscles en raison de leur trajet : court extenseur*, court fléchisseur*, court péronier*, court supinateur*, etc.
— Art vétér. *Court d'haleine*, se dit d'un cheval atteint de dyspnée, liée, le plus souvent, à l'emphysème pulmonaire.
— Equit. *Cheval court*, celui qui a peu de longueur de la croupe au garrot.
— Jeux. *Courte paille*, jeu d'enfant consistant à tenir cachés dans la main, tout en laissant passer une de leurs extrémités, des brins de paille de longueurs différentes. (Celui qui prend la paille la plus courte gagne ou perd, selon les conventions. C'est le *court fétu* du Moyen Age.)

Jean II COURT
dit Vigier
« Octobre »
Louvre

— Monn. *Monnaie courte*, monnaie dont le poids est inférieur au poids légal, par suite d'usure ou d'un défaut de fabrication. (Peu us.)
— SYN. : *concis; petit, trapu, ramassé; insuffisant; borné, bref, éphémère, fugace, fugitif, passager, prompt, rapide.*
◆ N. m. *Le plus court*, le chemin le plus court; et, au *fig.*, le moyen le plus court. || *Couper au court*, prendre le plus court chemin : *Je pus traverser le fond de la vallée en coupant au court dans les taillis et dans les pierres* (Nerval). || *Fam. Savoir le court et le long d'une affaire*, la connaître dans tous ses détails.
— Séricic. Ver à soie affaibli, incapable de confectionner un cocon normal. (Il disperse souvent sa soie d'une façon irrégulière, se raccourcit, meurt ou se transforme en chrysalide nue.) [Syn. VER TAPISSIER.]
◆ Adv. D'une manière courte : *Des arbres taillés court.*
— LOC. DIV. *Demeurer court, rester court, se trouver court*, s'arrêter net faute d'idées, de mémoire, de ressources. || *Tourner court*, tourner dans un très petit espace, changer brusquement de direction; et, au *fig.*, passer brusquement d'une chose à une autre; cesser, finir brusquement : *L'engagement fut d'abord vif, mais il tourna court* (Ségur). || *Couper court, trancher court, arrêter court*, cesser brusquement, finir en peu de mots. || *Couper court à*, mettre fin à, faire cesser brusquement : *Je coupai court à l'expression affectée de sa gratitude et de ses promesses* (F. Mauriac). || *S'arrêter court*, s'arrêter brusquement : *Elle s'arrêta court et le mors lui sortit des dents* (Flaubert). || *Etre pendu haut et court*, être suspendu par le cou tout en haut de la potence, ce qui place le corps haut et rend la corde courte. || *Prendre de court*, prendre au dépourvu, sans laisser le temps d'agir.
— LOC. ADV. ***Tout court,*** d'une manière tout à fait courte : *Cheveux coupés tout court;* brusquement, subitement : *S'arrêter tout court;* sans rien ajouter : *Apprenez qu'il n'est pas respectueux d'appeler les gens par leur nom, et qu'à ceux qui sont au-dessus de nous il faut dire « Monsieur » tout court* (Molière). || ***A court,*** manquant de ressources.
— ***A court de*** loc. prép. Manquant de : *La grasse dame se passionnant toujours pour ou contre quelqu'un et à court de griefs, accablant son antipathie du jour des accusations les plus effroyables* (A. Daudet).

COURT n. m. (mot angl. signif. *espace enclos*, et qui n'est autre que la forme anc. et étymologique du fr. *cour*). Emplacement sur lequel on joue au tennis.
— ENCYCL. Le *court* est un quadrilatère de 23,77 m de longueur et de 8,23 m de largeur (10,97 m pour le double en comprenant les couloirs), délimité par des lignes tracées sur le sol, dites « lignes de côté » (sur la longueur) et « lignes de fond » (sur la largeur). Il est divisé au milieu par un filet, tendu sur des poteaux, dont la hauteur est 0,915 m au centre, et 1,06 m sur les côtés. Le court peut être en gazon, en ciment, en terre battue, en brique pilée ou, s'il est couvert, en bois ou en aggloméré. (V. TENNIS.)

COURT (les), famille d'orfèvres et émailleurs de Limoges. On connaît JEAN Ier (1487-1541), orfèvre. — JEAN II, dit *Vigier*, fils du précédent, peintre émailleur et orfèvre, dont la production s'échelonne de 1541 à 1564. Le musée des Arts décoratifs de Berlin possède de lui deux plaques représentant la *Résurrection* et *Caïphe* (1556); le musée du Louvre, deux plaques en grisaille représentant le mois d'*Avril* et le mois d'*Octobre*. — La fille de Jean II, SUZANNE (1560-1627), fut célèbre dès 1600; ses œuvres valent plutôt par la vivacité de leurs couleurs que par la qualité de leur dessin; le musée du Louvre conserve d'elle un broc orné d'un *Triomphe de Flore*, une coupe (*Histoire d'Abraham et d'Ismaël*); les musées de Brunswick, Dijon et Lyon possèdent également de ses ouvrages.

COURT (Antoine), pasteur français (Villeneuve-de-Bèze, Vivarais, 1695 - Lausanne 1760). Après avoir restauré au « Désert », à partir de 1715, les Eglises réformées, avec leurs assemblées, leurs synodes et leur discipline, il les dota, en 1729, à Lausanne, d'un séminaire pour la formation de leurs pasteurs. Il a laissé une *Histoire des troubles des Cévennes* (guerre des Camisards) [1760].

COURT (Joseph Désiré), peintre français (Rouen 1797 - *id.* 1865). Elève de Gros, il obtint le grand prix de Rome en 1821 et a laissé des tableaux d'histoire : *la Mort de César* (1827); *Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud* (musée de Rouen, 1833), ainsi que des portraits (*Louis-Philippe, Pie IX, le Maréchal Pélissier, le Duc Decazes*). Il est largement représenté au musée de Versailles.

COURTAGE n. m. Profession de courtier; exercice de cette profession. || Contrat unissant le courtier à ceux pour lesquels il travaille. || Commission en pourcentage qu'on donne à ceux qui font le courtage.

COURTALAIN, comm. d'Eure-et-Loir (arrond. de Châteaudun), sur l'Yères, aux confins de la Beauce et du Perche; 635 hab. (579 aggl.). Château du XVe s., bâti en 1442 pour Guillaume d'Avaugour et transmis au XVIe s. à la maison de Montmorency : il a été restauré au XIXe s.

COURTAUD, E adj. et n. *Fam.* Personne grosse et de petite taille : *Mme Vaucorbeil, courtaude et l'air bougon* [...] (Flaubert).
— LOC. *Courtaud de boutique*, ou simplem. *courtaud*, garçon de boutique, gros garçon vulgaire, et quelquef. marchand au détail (vieilli) : *J'ajoute généreusement un écu gagné pour le courtaud de boutique* (Nerval).
◆ N. m. Mil. Au Moyen Age, cheval court de reins, de taille moyenne. (Il servait de seconde monture aux chevaliers; pages, archers à cheval et chevau-légers montaient des courtauds.) [On trouve aussi COURTAUT.]

COURTAUDER v. tr. Priver de la queue et des oreilles : *Courtauder un chien, un cheval.*

Courtauld (INSTITUT ET COLLECTION), à Londres. En 1923, l'industriel anglais Samuel Courtauld (1876 - 1947) décida de constituer un ensemble de tableaux de maîtres français modernes. Il fit à cette date et dans ce dessein une importante donation à la Tate Gallery, et poursuivit personnellement son œuvre à l'institut d'art qu'il fonda en 1931. Rattaché à l'Université, celui-ci forme des professeurs d'histoire de l'art, ainsi que des conservateurs. Depuis la mort de Samuel Courtauld, en 1947, la House Society, sa légataire, gère au profit de l'Université les trésors d'art qu'il a laissés et grâce auxquels l'Angleterre est un des pays les mieux pourvus en chefs-d'œuvre de l'impressionnisme et du néo-impressionnisme. Parmi les plus célèbres, citons : *le Bar des Folies-Bergère*, par Manet; *la Loge*, par Renoir; *Miss Lala au cirque Fernando*, par Degas; *la Montagne Sainte-Victoire*, par Cézanne; *Nevermore*, par Gauguin; *les Tournesols*, par Van Gogh; *la Baignade*, par Seurat.

Courtaulds Ltd., société industrielle britannique, tirant son origine d'une affaire familiale de tissage de soie, fondée en 1816 à Bocking (Essex) par Samuel Courtauld (1793 - 1881), descendant de huguenots originaires de l'île d'Oléron. Cette firme est devenue, depuis le début du XXe s., le plus important fabricant de rayonne et de fibranne du Commonwealth et l'une des plus importantes entreprises textiles du monde. Constituée sous forme de société en nom collectif en 1891, elle se transforme en société anonyme en 1904. A la même époque, elle entreprend la fabrication des textiles artificiels, qu'elle est la première à commercialiser. En 1910, elle introduit également cette fabrication aux Etats-Unis, en fondant l'American Viscose Corporation, qu'elle cède à des capitaux américains au cours de la Seconde Guerre mondiale. Depuis lors, la principale activité de Courtaulds est la fabrication de fibres et de fils de rayonne, fibranne et acétate vendus surtout sur le marché intérieur ou utilisés par ses propres tissages. En même temps que les fibres artificielles à haute ténacité, pour les pneumatiques par exemple, la société produit des matières plastiques, des produits chimiques et des machines textiles destinées à la vente ou à l'équipement de ses usines. Courtaulds est en outre associé à parts égales avec Imperial Chemical Industries (I. C. I.), dans les British Nylon Spinners Ltd., pour la production du Nylon. En Grande-Bretagne, le groupe Courtaulds se livre également, par l'intermédiaire de filiales, à des fabrications spécialisées, telles que la confection pour hommes, les produits d'emballage pour l'alimentation, le matériel de reliure, etc., la production de Cellophane et la construction

Phot. Inst. d'art Courtauld, Arch. phot.

mécanique. A l'étranger, Courtaulds est représenté par de nombreuses participations, filiales ou associations directes dans le secteur des textiles artificiels.
Le groupe, qui emploie environ 25 000 personnes, possède 22 centres de production en Grande-Bretagne, notamment l'usine de fibranne d'Holywell, la plus importante du monde.

COURT-BOUILLON n. m. Art culin. Bouillon généralement composé de vin blanc, eau, poivre, sel, persil, carottes, oignons, et dans lequel on fait cuire du poisson, certaines viandes, etc. ‖ Mets préparé au court-bouillon : *Un court-bouillon de saumon.* ‖ Pl. *des* COURTS-BOUILLONS.

COURT-BOUILLONNER v. tr. Préparer au court-bouillon : *Court-bouillonner une carpe.*

COURT-CIRCUIT n. m. Phénomène électrique qui se produit quand on réunit par un conducteur de résistance très faible deux points entre lesquels existe une différence de potentiel. ‖ *Montage d'un va-et-vient en court-circuit,* v. VA-ET-VIENT. ‖ *Mettre une machine en court-circuit,* la faire débiter sur un circuit de très faible résistance. ‖ *Tension de court-circuit d'un transformateur,* tension qu'il est nécessaire d'appliquer à l'enroulement primaire, pour que l'enroulement secondaire, mis au préalable en court-circuit, soit parcouru par son courant nominal. (Elle s'exprime le plus souvent en valeur relative sous la forme d'une fraction, généralement en centièmes, de la tension nominale primaire.) ‖ Pl. *des* COURTS-CIRCUITS.
— ENCYCL. L'énergie dépensée dans un conducteur électrique de résistance R, dont les extrémités sont à une différence de potentiel V étant, d'après la loi de Joule, représentée par $\frac{V^2}{R}$, on voit que si R est très petit, l'énergie est considérable. Cette dépense d'énergie se traduit par un échauffement du conducteur, qui entraîne sa fusion et sa volatilisation, et il en résulte des accidents plus ou moins graves (incendie, destruction de matériel, etc.). Dans l'industrie, on pare aux effets destructeurs des *courts-circuits* par l'emploi de fusibles ou de disjoncteurs qui séparent automatiquement le siège de l'accident de la source d'énergie.
On peut utiliser la grande quantité de chaleur dégagée par les courts-circuits pour produire des effets utiles, tels que l'allumage des lampes à arc et certains procédés de soudures électriques.
Lorsque la différence de potentiel entre les deux points d'un circuit réunis par un conducteur de faible résistance est peu élevée, l'introduction de ce conducteur n'a pour effet que de dériver la plus grande partie du courant; c'est ce qui arrive par exemple quand on met un conducteur entre les deux bornes d'un ampèremètre ou, d'une manière générale, entre les bornes de tout récepteur en série. Cette opération, courante dans l'industrie, se dénomme *mise en court-circuit.*

COURT-CIRCUITER v. tr. Mettre en court-circuit. ‖ *Fig.* Passer par une voie plus courte que la normale : *Il n'est pas mauvais parfois de court-circuiter la voie hiérarchique.*

COURT DE GÉBELIN, pasteur et écrivain français, fils d'Antoine Court (Nîmes 1725 - Paris 1784). Fixé à Paris en 1763, il y fonda la société appelée *le Musée de Paris* et travailla, comme délégué de ses coreligionnaires, à leur faire accorder un statut officiel. Activement mêlé à la vie littéraire, il a écrit notamment des *Lettres toulousaines* (1763) et un grand ouvrage systématique sur la civilisation, *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne* (1773-1784).

COURTE n. f. Nom de la poule d'eau dans l'Artois, le Calaisis et quelques autres régions du nord de la France.

COURTEBARBE. V. CORTEBARBE.

COURTECUISSE (Jean), prélat français (Allaines, diocèse du Mans - † Genève 1423). Il représenta l'Université de Paris dans les négociations ouvertes à Avignon pour l'extinction du grand schisme d'Occident. Membre de la commission de réformes nommée après la réunion des états généraux de 1413, il défendit devant le roi la grande ordonnance de réforme dite *ordonnance cabochienne.* Après l'échec des cabochiens, il vécut à l'écart sans être inquiété. Chancelier de l'Université en 1418, il fut nommé évêque de Paris le 16 juin 1421. Mais l'hostilité du roi d'Angleterre Henri V, maître de la ville, l'empêcha de prendre possession de son siège, et il fut transféré en 1422 à Genève.

COURTE-GRAISSE n. f. Dans le Nord, engrais fourni par les fosses d'aisances. ‖ Pl. *des* COURTES-GRAISSES.

COURTE-LETTRE n. f. Nom donné, par les fondeurs en caractères, à toute lettre dont le corps doit être coupé sur les côtés, pour laisser l'œil isolé. ‖ Pl. *des* COURTES-LETTRES.

COURTELINE (Georges MOINAUX, dit **Georges**), écrivain français (Tours 1858 - Paris 1929). Fils de l'humoriste Jules Moinaux, auteur des *Tribunaux comiques,* Courteline débute jeune dans les lettres, et, dès 1881, fonde une revue, *Paris-moderne,* qui ne dure guère. Il romance ses souvenirs de caserne dans d'amusantes histoires : *les Gaîtés de l'escadron* (1886), *le Train de 8 heures 47* (1888), *Lidoire* (1891), tandis que l'administration des cultes, où il est employé, lui fournit une autre source d'inspiration : *Messieurs les ronds-de-cuir* (1893). Il a laissé une œuvre abondante, remarquable par la justesse de l'observation, la précision du trait, la vivacité de la satire, souvent amère encore que voilée de bouffonnerie. Ses courtes comédies, surtout, sont célèbres : *Boubouroche** (1893), *Un client sérieux* (1897), *Le gendarme est sans pitié* (1899), *Le commissaire est bon enfant* (1899), *l'Article 330* (1900), *la Paix chez soi* (1903), *la Conversion d'Alceste* (1950). [Acad. Goncourt, 1926.] (→ Biblio.)

Georges COURTELINE

COURTENAY, ch.-l. de1 cant. du Loiret (arrond. de Montargis), dans le Gâtinais; 2 293 hab. (1 801 aggl.) [*Curtiniens*]. Château du XVIIIe s. Eglise du XVIe s. Electromécanique. Patrie d'Aristide Bruant.

COURTENAY (MAISONS DE), familles qui ont possédé la seigneurie de Courtenay.

● La *première maison de Courtenay* a pour fondateur Aton (Hatto) de Château-Renard, sire de Courtenay (début du XIe s.). Son fils, JOCELIN, et son petit-fils, MILÈS, lui succédèrent. Ce dernier eut deux fils : GUILLAUME, mort après 1147, et RENAUD, qui ne laissa qu'une fille, ELISABETH, femme de Pierre Ier de France, septième fils du roi Louis VI. La branche cadette d'Edesse vient de JOCELIN Ier LE GRAND († Alep 1131), seigneur de Tibériade (1115), puis comte d'Edesse (1119), deuxième fils de Jocelin, qui s'illustra en Orient. JOCELIN II LE JEUNE († Alep 1153), fils du précédent, perdit Edesse, et son fils, JOCELIN III, ne laissa que des filles. La maison anglaise de Courtenay est peut-être issue de GEOFFROI CHARPALU, troisième fils de Jocelin Ier.

● La *deuxième maison de Courtenay* est issue de PIERRE Ier DE FRANCE (1125-1182), seigneur de Courtenay, et d'Elisabeth de Courtenay. PIERRE II (v. 1167-1217), leur fils aîné, devint comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre (1184-1192) par son premier mariage avec Agnès de Nevers, et empereur latin d'Orient (1217) par son second mariage avec Yolande de Flandre et de Hainaut, sœur des empereurs Baudouin Ier et Henri. Des nombreux enfants de Pierre II et de Yolande, deux furent empereurs latins d'Orient : ROBERT Ier (1221-1228) et BAUDOUIN II (1240-1273), qui vendit vers 1237 Courtenay au roi de France et perdit Constantinople en 1261. L'empereur PHILIPPE Ier (1273-1283), fils de Baudouin II, ne laissa qu'une fille, l'impératrice CATHERINE Ire (1283-1307), deuxième femme de Charles Ier de Valois, à qui elle apporta l'Empire latin, mais, depuis 1261, les membres de la dynastie des Courtenay n'étaient plus que des souverains titulaires. La maison capétienne de Courtenay a eu de nombreuses branches cadettes.

COURTENAY (William), prélat anglais (Exeter v. 1342 - Maidstone 1396), archevêque de Canterbury (1381), adversaire acharné de Wyclif.

COURTENAY (Henry), comte **de Devon** et marquis **d'Exeter,** courtisan et diplomate anglais (v. 1496 - Londres 1538), petit-fils d'Edouard IV par sa mère. Il servit fidèlement son cousin Henri VIII, mais son origine royale portait ombrage, et son ennemi Cromwell l'accusa d'aspirer au trône; il fut décapité.

COURTENAY (Edward), comte **de Devonshire** (v. 1526 - Padoue 1556), fils du précédent; il fut emprisonné sous Edouard VI et délivré par l'avènement de Marie Tudor. Gardiner voulut lui faire épouser la reine. Déçu par le refus de celle-ci, Courtenay conçut alors le projet d'épouser la princesse Elisabeth et de renverser à leur profit Marie Ire et Philippe d'Espagne. Il retourna en prison (1554); libéré sur parole l'année suivante, il s'exila.

COURTÉPÉE (Claude), historien français (Saulieu 1721 - Dijon 1781). On a de lui une *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* (7 vol.; 1774-1785), une *Histoire abrégée du duché de Bourgogne* (1777), etc.

COURTEPOINTE n. f. (altér. de *coilte-pointe,* croisé avec *court;* lat. *culcita puncta,* couverture piquée). Couverture de lit, ouatée et piquée. (En drap au Moyen Age, puis de damas, de satin ou de taffetas au XVIIe et au XVIIIe s., elle fut dissimulée ensuite par la housse ou couvre-lit. Elle est devenue le couvre-pied*. On disait aussi COUTREPOINTE, COUSTEPOINTE et CONTREPOINTE.)

COURTEPOINTIER, ÈRE n. Personne qui fait des courtepointes et des ouvrages contrepointés.

COURTE-QUEUE n. f. Variété de cerise dite *cerise de Montmorency.*

COURTEROLLE ou **COURTEROLE** n. f. Nom commun au ver blanc et à la courtilière.

Courtes-Chausses (BOIS DE), lieu-dit de la forêt d'Argonne*, sur la commune de La Chalade, qui fut le théâtre de violents combats de 1914 à 1916.

COURTES-CORNES n. m. invar. Nom donné parfois aux bovins de la race anglaise « short-horn ».

COURTE-SOIE n. m. invar. Variété de coton à brins courts, qui provient en majeure partie de la Cochinchine.

COURTES-PATTES n. invar. Type de gallinacés de moyenne grosseur, à pattes courtes et grosses, provenant d'une variation dans les caractères, qui s'est régulièrement transmise à la descendance.

COURTEVAL, relieur parisien du XIXe s.; il connut une grande vogue sous le premier Empire et a laissé des reliures signées, dont les plats sont ornés d'un pointillé d'or (*Pline,* bibliothèque Sainte-Geneviève).

COURTEYS (les), famille de peintres émailleurs limousins : JEAN (Limoges 1511 - *id.* 1586) a produit des œuvres agréables de couleur, bien que d'un seul ton; son dessin est adroit, sa composition compliquée. On trouve de lui, au musée du Louvre, une plaque (*la Traversée de la mer Rouge*), trois coupes (*l'Arche de Noé, Loth et ses filles, la Création*), une cruche (*Combat de cavaliers*); au musée de Cluny, une coupe (*la Création*); au Petit Palais (collection Dutuit) une plaque ovale (*Descente de Croix*); divers ouvrages aux musées de Munich, Dresde, Angers; — PIERRE Ier (Limoges 1520 - *id.* 1586). Il a surtout produit des vases de luxe, et des plaques pour la décoration des meubles. En 1559, il applique l'émail à la décoration monumentale, en exécutant pour le château de Madrid, près de Paris, douze plaques représentant les dieux de l'Olympe; neuf d'entre elles sont au Louvre. Le dessin de Pierre Courteys est un peu lourd, mais l'exécution est toujours adroite et ferme; il soignait surtout la grisaille et le camaïeu bleu, et avait communément recours à des ombres violettes. Outre ces plaques, le Louvre conserve de lui deux brocs (*Triomphe de Neptune, Triomphe de Cérès*), plusieurs coupes à sujets mythologiques, etc.; le Petit Palais (collection Dutuit), une salière; — PIERRE II, fils aîné du précédent (Limoges 1550 - *id.* 1611). Il était, en 1600, émailleur et orfèvre de la duchesse de Florence; valet de chambre et garde des Cabinets de Marie de Médicis en 1608; — PIERRE III, second fils de Pierre Ier (Limoges 1556 - *id.* 1617). Il fut peintre et émailleur; — MARTIAL, frère des précédents, fut également peintre et orfèvre († v. 1579).

D'or à trois tourteaux de gueules

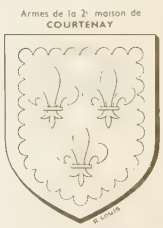

D'azur à trois fleurs de lis d'or à la bordure engrêlée de gueules

De gueules à la croix d'or cantonnée de quatre besants d'or chargés d'une croix de gueules accompagnés chacun de quatre croisettes d'or

COURTHÉZON, comm. du Vaucluse (arrond. d'Avignon), dans le Comtat; 3 375 hab. (2 573 aggl.). Enceinte médiévale. Carreaux de ciment. Pinceaux. Engrais chimiques.

Phot. Harlingue.

courtisans « la Chambre de Louis XIV » par Marot *château de Versailles*

COURTIBAUD n. m. (anc. franç. *corcibal, cortibau*). Tunique droite et à manches courtes.

— Encycl. Le *courtibaud* est originairement la tunique liturgique longue et à manches courtes du sous-diacre. Le nom passa à une dalmatique de diacre, ouverte sur les côtés et dont les mancherons sont devenus des épaulières flottantes. L'église d'Ambazac (Haute-Vienne) conserve un courtibaud du XIIe s.

COURTIER, ÈRE n. (provenç. *courratier*, coureur). Personne qui sert d'intermédiaire pour des opérations commerciales : *Une courtière en diamants.* ‖ *Courtier marron*, courtier sans brevet, sans titre. ‖ *Par extens.* Qui sert d'intermédiaire en général. ‖ *Particul. Courtier de chair humaine*, négrier : *Je n'ai point vu de plus insolent vieillard, s'écria un des courtiers de chair humaine* (Chateaubriand).

— Allus. hist. ***L'honnête courtier,*** expression employée par Bismarck pour caractériser le rôle que voulait jouer l'Allemagne au congrès de Berlin, après la guerre russo-turque (1878). Le mot est souvent repris à l'occasion de négociations diplomatiques.

— Encycl. Banq. et Bours., Dr. comm. et Dr. mar. On distingue les *courtiers libres* et les *courtiers inscrits* (qui ont la qualité de commerçants), ainsi que les *courtiers privilégiés*. En principe, les premiers ne sont soumis à aucune formalité, les deuxièmes doivent se faire inscrire, les troisièmes sont nommés par décret sur présentation de leurs prédécesseurs et cautionnés.

● Les *courtiers de marchandises* servaient jadis d'intermédiaires pour toutes les opérations pratiquées dans les bourses de marchandises. Leur privilège a été supprimé en 1866 ; mais la loi continue de prévoir l'établissement d'un corps de *courtiers inscrits*, appelés aussi *assermentés* parce qu'ils prêtent serment devant le tribunal de commerce. Ils constatent les cours, évaluent les marchandises déposées dans les magasins généraux, et procèdent à la vente publique de certaines marchandises.

● Les *courtiers d'assurances maritimes* font le courtage des assurances maritimes, dressent les polices d'assurance, constatent le cours des primes. Ce sont des officiers ministériels.

● Les *courtiers interprètes et conducteurs de navires*, ou *courtiers maritimes*, font seuls le courtage des affrètements et constatent le cours des frets. Ayant le monopole de la traduction, devant les tribunaux, des contrats maritimes, chacun se voit ainsi attribuer une ou plusieurs langues. Enfin, ils servent seuls d'introducteurs aux capitaines de navires de commerce étrangers auprès des autorités françaises en ce qui concerne la « conduite » du navire, laquelle consiste en la mise en libre pratique, dépôt du libre rapport de mer, entrée en douane (dépôt des manifestes d'entrée et de sortie, paiement des droits de quai et de navigation, etc.). Officiers ministériels, propriétaires de leur charge, ils versent un cautionnement et prêtent serment devant le tribunal de commerce.

● Les *courtiers de transport*, que le Code destinait à être les intermédiaires des parties dans les contrats de transport, n'ont jamais été institués.

● Les *courtiers en valeurs mobilières* sont les intermédiaires habilités par la loi du 14 février 1942 pour effectuer la négociation des valeurs mobilières non admises au *Bulletin officiel de la cote de la Bourse* près de laquelle chacun d'eux est inscrit. Leur rôle est analogue à celui des agents de change*. Commissionnaires ducroires comme ces derniers, ce sont des commerçants, mais non des officiers ministériels. Leur nombre maximal sur une place déterminée est fixé par arrêté du ministre des Finances ; chacun a le droit de présenter son successeur à l'agrément de la chambre des courtiers et du comité des Bourses de valeurs. En fait, ils n'existent qu'à Paris.

Ces courtiers peuvent être des personnes physiques ou des sociétés (en nom collectif ou en commandite simple). Comme les agents de change, ils doivent fournir un cautionnement ; leur chambre doit, d'autre part, assurer la bonne fin des négociations portant sur les valeurs inscrites à sa cote, dans la limite d'un fonds commun de garantie chiffré par arrêté du ministre des Finances.

L'interdiction, faite aux agents de change de se livrer à des opérations de commerce ou de banque pour leur compte, ou de s'intéresser à des entreprises commerciales, leur a également été étendue, sauf sous certaines conditions, lorsque l'opération considérée porte sur des titres non cotés. Leur privilège de négociation s'étend à toutes les valeurs *non inscrites* à la cote des agents de change de la place. Toutefois, si une de ces valeurs figure à la cote des agents de change d'une autre Bourse* à parquet, les courtiers ne peuvent la négocier qu'après inscription à leur propre cote. L'obligation au secret professionnel est aussi stricte que chez les agents de change.

La chambre des courtiers en valeurs mobilières, qui exerce son autorité sur l'ensemble des courtiers de la place, se compose d'un président et de membres élus. (→ Biblio.)

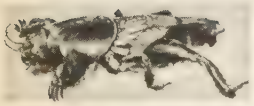

courtilière

COURTILIÈRE n. f. (de l'anc. franç. *courtil*, jardin). Grand insecte à élytres courts, découvrant l'abdomen.

— Encycl. Les *courtilières* sont des insectes essentiellement fouisseurs, dont l'existence souterraine se passe dans de longs et vastes terriers pratiqués dans les terres meubles. De coloration roussâtre, veloutée, de démarche lourde, les courtilières ne sortent guère que le soir ; elles volent lentement. La courtilière, ou taupe-grillon (*Gryllotalpa vulgaris*), très commune en France, est nuisible dans les potagers parce qu'elle coupe les racines sur le passage de ses galeries ; mais elle vit surtout de larves d'insectes. On la détruit en versant dans ses galeries un mélange d'eau et de pétrole, ou bien en sulfurant le sol. Le genre fait partie des orthoptères et sert de type à la famille des gryllotalpidés.

COURTILLE n. f. (de *courtil*). Enclos, jardin champêtre.

— Encycl. La *courtille* la plus fameuse était celle du Temple, sur le territoire de Belleville, dont il est fait mention dès le XIIIe s. La fréquentation populaire y avait provoqué la création de guinguettes, qui, à la fin du XVIIIe s., tenaient plus de place que les jardins. La vogue de ce lieu tomba sous la Révolution pour reprendre un moment sous la Restauration ; ses cabarets Denoyez et Ramponneau furent célèbres : la descente de la Courtille, aux premières heures du mercredi des Cendres, à travers le faubourg du Temple, des voitures de masques qui y étaient allés faire carnaval*, était un spectacle couru.

« la Courtisane Antea » par le Parmesan *musée de Naples*

COURTILZ DE SANDRAS (Gatien de), écrivain français (Paris v. 1644 - *id.* 1712). Il quitta l'armée, où il était capitaine, pour écrire, d'une plume facile et spirituelle, des ouvrages prétendus historiques ou des pamphlets qui lui valurent plusieurs emprisonnements. Parmi ces écrits, *les Mémoires de M. d'Artagnan* (1709) sont surtout connus du fait qu'A. Dumas père y prit le sujet des *Trois Mousquetaires*.

COURTIN (Antoine de), diplomate et écrivain français (Riom 1622 - Paris 1685). Ayant accompagné en Suède l'ambassadeur Pierre Chanut, il devint secrétaire des Commandements de la reine Christine, puis servit la diplomatie du roi Charles-Gustave. En 1660, il rentra en France et se consacra surtout dès lors aux lettres. Auteur de : *Traité de la jalousie, Traité de la paresse, Traité du point d'honneur, Nouveau Traité de la civilité*.

COURTINE n. f. Archit. Façade terminée par deux pavillons.

— Fortif. Elément de la fortification bastionnée réunissant les flancs de deux bastions* contigus. (Partie forte du tracé, couverte en général par une demi-lune, la courtine recevait les portes de la place.)

— Hérald. Chacune des parties du pavillon entourant un écu royal.

— Mobil. Jusqu'au XVIIe s., rideaux de fenêtre ou de lit.

— Pêch. V. parc.

COURTINE (La), ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. d'Aubusson), dans la montagne limousine ; 1 268 hab. (761 aggl.). Camp militaire occupant une superficie de 6 200 ha de landes, sur le plateau de Millevaches. De forte capacité de logement (8 500 h.), il se prête aux grandes évolutions d'unités de toutes armes. C'est au camp de La Courtine, où elle avait été repliée à l'annonce de la révolution, que se mutina en 1917 une des brigades russes qui avaient combattu en Champagne. Ses soldats furent dispersés en France comme travailleurs. Une partie forma une légion de volontaires qui rejoignit le front français.

COURTISAN, ANE adj. Qui concerne le courtisan, la courtisane : *Les manières courtisanes. Un style courtisan.*

COURTISAN n. m. (ital. *cortigiano ;* de *corte*, cour). Celui qui fait partie de la cour d'un roi, d'un prince, etc. : *En présence du roi la mauvaise humeur d'un courtisan n'est pas dissimulée, elle est abolie par le vif désir de plaire* (Alain). ‖ *Par extens.* Celui qui cherche à plaire par la flatterie : *Nous avons l'absence fière | et sommes peu courtisans* (Hugo). *Le peuple a ses courtisans.* ‖ *Particul.* Individu qui courtise une femme : *La beauté n'a jamais manqué de courtisans.*

— Syn. : *adulateur, complaisant, flatteur, louangeux, obséquieux.*

— Encycl. Le *courtisan* ne se caractérise vraiment en France que sous François Ier. Jusqu'alors il n'y avait dans l'entourage du roi que les titulaires de charges réelles, soit dans la haute domesticité du palais, soit dans le gouvernement du royaume.

Ce fut principalement sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI que régna le courtisan, cherchant à obtenir du roi des honneurs et des avantages matériels, et que nous ont dépeint La Bruyère et Saint-Simon. Le *Livre rouge* de Louis XVI, où le roi inscrivait les dons, pensions et traitements payables sur sa cassette, nous renseigne sur l'avidité de ces parasites, qui reparurent sous Louis XVIII et Charles X. (→ Biblio.)

Courtisan (le) [*Cortegiano*], traité en quatre livres, composé par Baldassarre Castiglione entre 1508 et 1518, et publié à Venise en 1528. L'auteur imagine des dialogues qui auraient occupé quatre soirées en 1507, à la cour d'Urbino. Le sujet : les qualités de cœur, d'esprit et de corps que doit réunir le parfait courtisan. Ces dialogues, à la manière de Platon, donnent une idée exacte de la vie raffinée des cours de la Renaissance.

COURTISANE n. f. Femme qui vend ses faveurs ; femme de mauvaise vie, en général : *J'ai connu à Venise une courtisane extrêmement belle* (Gide). *Mères au cœur saignant, courtisanes ou saintes* (Baudelaire). ‖ *Fig.* Qui est infidèle et vénale : *Quoi ! c'est vous, mal déridées | Que fîtes-vous cette nuit, | Maîtresses de l'âme | Idées | Courtisanes par ennui ?* (Valéry).

— Syn. : *cocotte, fille, grisette, grue, hétaïre, lorette, prostituée, ribaude.*

— Encycl. Iconogr. Parmi les œuvres principales s'inspirant du thème de la *courtisane*, citons la Prostituée de l'Apocalypse, reproduite par de nombreuses miniatures (*Apocalypse de Saint-Sever*, Bibliothèque nationale) et par la tapisserie de Nicolas Bataille (Angers). Une peinture d'un manuscrit de Térence (bibl. de l'Arsenal) met en scène la courtisane Philotès et l'entremetteuse Syra. Dans l'école italienne, Carpaccio a peint *les Deux Courtisanes ;* Bellini, la *Courtisane à sa toilette ;* Giorgione, le *Portrait d'une courtisane ;* le Parmesan, *la Courtisane Antea*. Au Flamand Quinten Matsys, on attribue *Une jeune courtisane* essayant de tirer à elle la bourse d'un vieillard. L'Anglais Hogarth a donné en six tableaux *la Carrière de la prostituée*. Leibl a peint *la Cocotte ;* Edouard Manet, *Nana*. Toulouse-Lautrec est l'auteur de *la Macarona*, de *Reine de joie*, etc. ; Van Dongen, de *Péripatéticiennes*, et Rouault de nombreux portraits de filles (*Au miroir, Au salon*) ; citons encore Constantin Guys, Bottini, Chas Laborde, Dignimont.

COURTISANERIE n. f. Conduite, caractère, manières de courtisan : *Ceux qui n'ont pas d'opinions personnelles, et s'ingénient à prendre notre point de vue, par courtisanerie...* (H. de Montherlant).

COURTISANESQUE adj. Propre aux courtisans : *J'emploie non la langue courtisa-*

nesque, mais celle des gens avec qui je travaille à mes champs (P.-L. Courier). ‖ Propre aux courtisanes : *C'était en quelque sorte chez la femme, une sorte de transfiguration courtisanesque* (Goncourt).

COURTISER v. tr. (de l'anc. franç. *courtoyer*, fréquenter la cour, refait d'après *courtisan*). Faire sa cour à, chercher à plaire à : *L'impératrice Catherine courtisait Voltaire* (Mme de Staël). ‖ Faire la cour à une femme, rechercher ses faveurs : *Un mari est toujours le dernier à savoir qu'on courtise sa femme* (Balzac). ‖ — *Fig. Courtiser la gloire, la fortune*, les rechercher. *Courtiser les muses*, s'adonner à la poésie. ‖ *Courtiser la dame de pique*, s'adonner au jeu.
— Syn. : *aduler, caresser, flatter, louanger.*

COURTIVRON (Gaspard Le Compasseur de Créquy-Montfort, marquis de), homme de guerre et mathématicien français (château de Courtivron, Bourgogne, 1715 - *id.* 1785). Des blessures le forcèrent à abandonner bientôt l'armée avec le grade de mestre de camp. Outre des mémoires, dont le principal a pour titre : *Sûre manière de résoudre par approximation les équations de tous les degrés*, on a de lui un *Traité d'optique* (1752), et *l'Art des forges et fourneaux à fer* (1761). [Acad. des sc., 1744.]

COURT-JOINTÉ, E adj. Equit. Qui a les paturons trop courts : *Juments court-jointées.* (V. aplomb.)

COURTNEY (Leonard Henry Courtney, 1er baron), homme politique et publiciste britannique (Penzance, Cornouailles, 1832 - Londres 1918). Editorialiste du *Times* de 1865 à 1881, professeur d'économie politique à l'Université de Londres de 1872 à 1875, il entra au Parlement en 1876 comme député libéral, de nuance radicale. Membre du gouvernement Gladstone en 1881, il démissionna en 1884, trouvant insuffisante la réforme électorale proposée. Il suivit les unionistes en 1886, mais ne tarda pas à s'en séparer et se fit l'avocat du pacifisme pendant la guerre des Boers, puis pendant la Première Guerre mondiale, réclamant une paix de conciliation.

COURT-NOUÉ n. m. Maladie à virus de la vigne, caractérisée par une réduction et une irrégularité de la longueur des entre-nœuds, et divers symptômes affectant la forme et la couleur des feuilles.
— Encycl. Les ceps atteints de *court-noué* dégénèrent plus ou moins vite, d'où le nom de dégénérescence infectieuse donné aussi à cette maladie. Les virus se transmettant par la greffe, une sélection sanitaire des portegreffes et des greffons s'impose. (V. aussi roncet.)

COURTOIS, E adj. (de *cour*, qui s'est écrit *court*). En parlant des personnes, qui parle, agit avec une politesse raffinée, avec un grand désir de ne pas déplaire à autrui : *Un homme courtois.* ‖ En parlant de choses, qui témoigne d'une politesse raffinée : *Manières courtoises.* ‖ *Armes courtoises*, armes de tournois, à la pointe et au tranchant émoussés : *Combattre à armes courtoises*; et, au *fig.*, moyens honnêtes et loyaux : *L'injure n'est jamais une arme courtoise.*
— Littér. *Littérature courtoise*, v. part. *encycl.*
— Syn. : *aimable, civil, gracieux, poli.*
— Encycl. *Littérature courtoise.* L'adjectif « courtois » implique qu'il s'agit d'une littérature de cour, non pas celle du roi de France, laquelle n'avait pas encore l'importance littéraire qu'elle acquit aux XVIe et XVIIe s., mais des petites cours seigneuriales des châteaux où, dans le midi de la France surtout, naquit au Moyen Age une littérature raffinée et subtile, préoccupée de l'amour plus que des combats, et célébrée par des poèmes chantés et par des romans d'aventure. Les premiers appartiennent originellement à la littérature occitane, les seconds surtout à la littérature septentrionale, de langue d'oïl.

● *La poésie.* La priorité, dans l'ordre chronologique, revient à la poésie méridionale, qui est celle des *troubadours*. Cette poésie, qui peut avoir pris ses modèles dans celle des Arabes de l'Espagne mozarabe (notamment pour le *zejel* avec refrain), s'exprime dans les *sirventès* (serventois) et les *joes partits* (ou jeux partis), discussions de casuistique amoureuse qui ont fait croire à l'existence de tribunaux de cours d'amour, et qui sont en fait les gracieux divertissements d'une société mondaine naissante. Le poète est le serviteur (*sirven*) de sa dame, dont il n'espère qu'un *beau semblant* (bel accueil), un sourire, peut-être un baiser; l'essentiel est de charmer par des strophes dont la structure, soulignée par l'accompagnement musical de la voix, de la vielle, de la gigue (violon) ou de la rote (petite harpe), est aussi élaborée que les sentiments sont raffinés.

Le premier en date des troubadours est Guillaume IX, duc d'Aquitaine († 1127). Dans la première moitié du XIIe s., les plus illustres sont : Cercamon, qui fréquente la cour de Guillaume X d'Aquitaine; Jaufré Rudel, prince de Blaye en Guyenne, dont la poésie subtile et symbolique chante sa passion pour une princesse lointaine; Marcabru, poète gascon, qui va jusqu'à l'hermétisme (*trobar clus*) et avoue ne pas toujours se comprendre. La seconde moitié du XIIe s. est dominée par le nom de Bernard de Ventadour, protégé d'Aliénor d'Aquitaine, le plus passionné et le plus idéaliste des troubadours; l'inspiration d'Arnaut Daniel s'exprime en une langue riche et souple (*trobar ric*); Guiraut de Borneil est le classique par excellence. Quant à Bertran de Born, c'est un poète dont les passions politiques ont nourri les poèmes guerriers. Au XIIe s., l'art des troubadours s'étend du Poitou (la *joie* qu'il célèbre est un mot du Nord) et du Limousin (les Catalans parlent encore de cette poésie comme du *Lemosi*) jusqu'en Languedoc et en Provence.

Les troubles qui marquent la croisade contre les albigeois (début du XIIIe s.) contribuèrent au déclin de la poésie occitane. On trouve dans l'œuvre de Peire Cardenal l'écho de ces luttes; le dernier des troubadours est Guiraut Riquier († 1280). Toutefois, la fondation à Toulouse, en 1323, du « consistoire du gai-savoir », noyau de la future académie des jeux* Floraux, témoigne de la vitalité de l'esprit poétique dans cette région de la France.

Mais la poésie des troubadours avait trouvé des continuateurs, surtout hors des frontières de France, en Italie et en Espagne. Sordello de Mantoue écrit des chants d'amour en provençal; mais c'est bientôt dans les différents dialectes italiens que s'exprime le lyrisme courtois, dans les œuvres de Cielo d'Alcamo, de Rinaldo d'Aquino, d'Odo delle Colonne. Au XIIIe s., en Sicile, la cour de Frédéric II de Hohenstaufen continue les traditions de la poésie courtoise. La mystique de l'amour qui inspire Dante dans *la Divine Comédie*, et plus tard Pétrarque dans son *canzoniere*, a ses racines dans l'esprit courtois, que sont venus enrichir l'idéalisme platonicien et le spiritualisme chrétien. En Espagne, c'est d'abord en Catalogne, avec Guillem de Cervera et Cerveri de Girona, puis en Galice que fleurit la poésie lyrique. Les *cancioneros* d'Ajuda, les poésies d'Alphonse X le Sage témoignent de l'influence des troubadours provençaux, tout autant que du *zejel* arabe. Quant aux poèmes lyriques castillans, ils sont plus tardifs, mais les plus anciens d'entre eux, tel *la Razon feita d'amor*, rappellent certains thèmes de la poésie occitane.

Dans toutes ses inspirations, et sous toutes ses formes prosodiques et musicales, la poésie des troubadours fut imitée par les trouvères du Nord, et tout d'abord par Chrétien de Troyes (2e moitié du XIIe s.). Il fut suivi par son compatriote Gace Brulé, par Conon de Béthune et Guiot de Provins. A la génération suivante (première moitié du XIIIe s.) appartient Thibaud IV, comte de Champagne, qui devait porter son amour plus haut et s'adresser, dit-on, à Blanche de Castille, mère de Louis IX. La seconde moitié du XIIIe s. présente deux jongleurs, mais qui n'appartiennent guère à la littérature courtoise, les satiriques et réalistes Colin Muset et Rutebeuf, l'un et l'autre Champenois. La métropole industrielle d'Arras, où les opulents bourgeois veulent, à l'imitation des nobles, avoir leurs ménestrels et leurs puys* d'amour, voit fleurir dans ce même XIIIe s. quelque 180 poètes, depuis Jean Bodel († 1210), jusqu'au poète musicien Adam le Bossu, en passant par Baude Fastoul. Mais le réalisme du Nord les écarte peu à peu de l'amour quintessencié du Midi.

Il faut franchir le XIVe s., pour trouver, au XVe s., les derniers tenants de la poésie courtoise, Christine de Pisan, Alain Chartier et le délicieux prince-poète allégorique, Charles d'Orléans.

L'influence des trouvères s'est aussi répandue hors de France. Toute l'école allemande de Minnesänger, Friedrich von Hausen, Heinrich von Morungen, et surtout Walther de la Vogelweide, puis Neidhart von Reuenthal, adoptent les thèmes du lyrisme courtois et leur donnent parfois un accent nouveau de vérité.

● *Le roman.* Si le Midi a l'hégémonie de la poésie, c'est le Nord qui triomphe dans le roman. Il est remarquable, cependant, que le fondateur du genre, Chrétien de Troyes, soit aussi un des premiers poètes courtois. Les légendes dont s'inspirent les romans de Chrétien de Troyes (*Lancelot, Yvain, Perceval*) appartiennent au cycle d'Arthur : cette « matière de Bretagne » reste d'origine obscure; il est de fait qu'elle semble s'élaborer aussi bien en France qu'en Angleterre, à cette période où le français, après la conquête normande, est la langue littéraire outre-Manche. Chrétien de Troyes a pour émules Thomas d'Angleterre (v. 1170) et Béroul le Jongleur (v. 1190), auteurs d'un *Tristan et Iseut*, admirable poème d'amour et de mort. Il a encore pour concurrents, à la même époque, Gautier d'Arras, auteur d'un *Eracles* et d'un *Ille et Galeron*, et Marie de France, à qui l'on doit de charmants *Lais bretons*, sortes de nouvelles féeriques, tels *Eliduc, le Lai des deux amants*, et celui du *Chèvrefeuille*. Dans le dernier quart du XIIe s., il faut citer Jean Renart, à qui l'on doit *l'Escoufle, Guillaume de Dôle, Galeran* et le délicat *Lai de l'ombre*.

Le XIIIe s. substitue la prose à l'octosyllabe narratif à rimes plates et donne le vaste *Lancelot* en prose, qui comporte un *Lancelot propre*, retraçant les amours adultères du chevalier avec la reine Guenièvre, femme du roi breton Arthur, une admirable *Queste du Graal*, d'inspiration cistercienne, dont le conquérant est Galaad le Pur, et enfin la *Mort d'Arthur*, qui est comme le crépuscule des héros de la Table ronde. Le *Roman de la Rose*, inachevé, de Guillaume de Lorris (v. 1236), où « l'Art d'amour est tout enclose », est comme la somme de l'esprit courtois, exprimé par de précieuses et vivantes allégories : Bel Accueil, la Rose, Dangier.

Le XIVe s. connaît un *Comte d'Anjou* et un charmant roman en vers et prose, le *Voir-Dit*, où Guillaume de Machaut conte ses amours avec Péronnelle d'Armentières.

Comme avec le XVe s. s'achève la poésie courtoise, le roman courtois s'y termine sur *le Petit Jehan de Saintré* (v. 1460) d'Antoine de La Sale qui, après y avoir dépeint l'éducation courtoise donnée à un jeune homme par la Dame des Belles Cousines, en fait faire la caricature par le moine velu Damp Abbé, qui le provoque à la lutte à main plate. La littérature courtoise est morte en France; elle ne survivra plus au XVIe s. que dans l'*Amadis de Gaule*, dont la lecture au siècle suivant exaltera Don Quichotte.

Plus encore que la poésie, le roman courtois a eu une profonde influence sur la littérature allemande médiévale : dès la fin du XIIe s., des poètes chevaleresques dotent l'Allemagne d'épopées courtoises, plus ou moins inspirées d'œuvres françaises. Hartmann von Aue, Wolfram von Eschenbach, Gottfried de Strasbourg, écrivent vers 1200 : le premier un *Iwein*, le second un *Parzifal*, le troisième un *Tristan*, dont les sujets sont tous empruntés à la matière de Bretagne. Mais dès le milieu du XIIIe s., la littérature chevaleresque décline en Allemagne : la littérature bourgeoise, avec son réalisme et ses tendances moralisatrices, l'emporte sur elle. (→ Biblio.)

Courtois d'Arras, jeu dramatique anonyme du XIIIe s., en partie narratif, ce qui l'a fait considérer longtemps comme un fabliau. C'est un arrangement scénique du *Conte de l'enfant prodigue*, agrémenté de scènes de taverne.

COURTOIS (Jean), compositeur franco-flamand de la première moitié du XVIe s. Maître de chapelle de Cambrai en 1540, on lui doit quatre messes, dix-sept motets, douze chansons.

COURTOIS (Jean), peintre verrier français (Tours 1508 - *id.* 1584). Il est l'auteur de vitraux de Notre-Dame-des-Marais, à La Ferté-Bernard (1531). Il travailla plus tard pour Chartres, pour Dreux (en association

Jacques COURTOIS
« Bataille »
musée d'Épinal

COURTOIS (Jacques), dit **le Bourguignon**, peintre français (Saint-Hippolyte, Franche-Comté, 1621 - Rome 1676). Parti pour l'Italie à quinze ans, il suivit une armée espagnole en campagne pendant trois années, dessinant des scènes de la vie militaire et des paysages. Revenu à Milan, puis à Bologne, élève d'un certain Jérôme, ami du Guide et de l'Albane, il se fixa finalement à Rome vers 1640, où il se fit une glorieuse réputation de peintre de batailles. Il travailla pour les Médicis et fut le maître de Joseph Parrocel ; à la fin de sa vie, il prit l'habit des jésuites et peignit quelques compositions religieuses. Rival de Michelangelo Cerquozzi et de Salvator Rosa, Courtois s'applique à décrire le combat de l'intérieur de la mêlée, en choisissant les plus fougueux épisodes. Ses œuvres sont nombreuses aux musées du Louvre, de Bergame, de Dresde, de Leningrad, de Stockholm, d'Épinal. Le Bourguignon a laissé, en outre, un grand nombre de dessins à la plume et au lavis, d'une liberté d'exécution et de mouvement remarquable (Ecole nationale supérieure des beaux-arts, musée de Besançon), en particulier un recueil (Louvre) qui constituait son livre de raison.

courvite

COURTOIS (Edme Bonaventure), homme politique français (Arcis-sur-Aube 1754 - Bruxelles 1816). Il siégea à la Législative et à la Convention. Il prit une part active à la journée du 9-Thermidor et à la réaction qui s'ensuivit. Chargé de l'examen des papiers de Robespierre, il parvint à en soustraire une foule de lettres compromettantes pour les correspondants du tribun, auxquels elles furent restituées en 1816, quand il fut banni comme régicide.

Armes du COUSERANS

D'azur à la cloche d'argent battillée de sable

COURTOIS (Bernard), chimiste et pharmacien français (Dijon 1777 - Paris 1838). Il fut aide de Fourcroy à l'Ecole polytechnique. Il étudia l'opium avec Seguin et y découvrit la morphine. Il est surtout connu pour avoir isolé l'iode en 1811.

COURTOIS (Gaston Maxime), prêtre français (Paris 1897). Fils de la Charité, il a animé de nombreuses œuvres et publications catholiques, notamment *Cœurs vaillants*.

COURTOISEMENT adv. De façon courtoise.

Jean COURTONNE
château de Villarceaux

COURTOISIE n. f. Civilité, politesse relevée d'élégance et de générosité : *C'était dans ces fêtes qu'on voyait briller la vaillance ou la courtoisie de la Trémouille de Boucicault* (Chateaubriand).
— Dr. intern. *Courtoisie internationale*, ou *comitas gentium*, ensemble des règles qui, sans être juridiquement obligatoires, coopèrent au maintien des bonnes relations entre les Etats, et dont le développement a influé sur le progrès du droit international.
— SYN. : *amabilité, civilité, politesse*.

COURTOMER, ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Alençon), dans le Perche ; 849 hab. (429 aggl.). Château du XVIIIe s.

COURTONNE (Jean), architecte français (Paris 1671 - *id.* 1739). Membre de l'Académie d'architecture (1728), où il devint professeur (1730), il fut architecte du roi, construisit, de 1719 à 1724, l'*hôtel de Noirmoutier* (138-140, rue de Grenelle), puis, en 1721, pour le maréchal de Montmorency, l'hôtel qui devint en 1723 l'*hôtel Matignon**. On lui doit encore le *château de Villarceaux*. Des lignes simples, une décoration sobre, des façades agrémentées d'avant-corps à pans coupés, caractérisent son style. Il a publié : *Traité de perspective pratique* (1725) et *Architecture moderne* (1728).

COURTRAI, en flamand **Kortrijk**, v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la Flandre-Occidentale, sur la Lys ; 43 450 hab. Centre de la

COURTRAI : canal et pont du Broel

culture et du commerce du lin (le rouissage s'effectue du 15 avr. au 15 oct.). Industries textiles (coton, dentelles, toiles « de Courtrai »). Tuileries. Orfèvrerie. La ville conserve de nombreux monuments : les églises Saint-Martin (XVe s.), Notre-Dame (XIIIe s.), le pont du Broel, sur la Lys, avec ses tours des XIVe et XVe s., un hôtel de ville de style gothique flamboyant, un beffroi (XIVe s.). La « bataille des Eperons d'or », livrée en 1302 par les troupes de Philippe le Bel (v. art. suiv.), est l'objet d'une fête commémorative.
— *L'arrond. de Courtrai* a 300 500 hab.

Courtrai (BATAILLE DE), victoire remportée le 11 juillet 1302 par les milices des villes de Flandre, entraînées par Bruges révoltée la première, et commandées par Guillaume de Juliers le Jeune, sur les troupes du roi de France ayant à leur tête Robert II, comte d'Artois, près de Courtrai, dans la plaine de Grœninge. Les vainqueurs ramassèrent sur le champ de bataille plus de 700 éperons « d'or » (dorés), qui furent repris par les Français en 1382.

COURTRAI n. m. Tissu fabriqué à Courtrai, au Moyen Age, et employé surtout comme doublure. (La couleur ordinaire des courtrais était le rouge ; on les teignait avec les bois indiens, dits *brésils*.)

COURT-SAINT-ÉTIENNE, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Nivelles), à l'E. de Nivelles, au confluent de la Dyle et de l'Orne ; 5 300 hab. Tanneries. Constructions métalliques. Filatures de coton.

COURT-TOUR n. m. Petit écheveau de soie, préparé pour la cuite et la teinture. || Pl. *des* COURTS-TOURS.

COURT-VÊTU, E adj. Qui porte un vêtement court : *Au piédestal où court-vêtue, | Vénus coudoyait Phocion* (Gautier).

COURU, E adj. Recherché : *Spectacle couru*. || *Fig.* et *fam. C'est couru*, c'est sûr.
— Chorégr. *Pas couru*, succession de plusieurs pas de bourrée exécutés très rapidement. (Il sert comme préparation aux grands sauts dans la danse masculine.)

COURUE n. f. Durée de l'écoulement des eaux d'un réservoir spécial dans les cours d'eau où l'on jette les bois flottés.

COURVILLE-SUR-EURE, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Chartres), aux confins de la Beauce et du Thymerais, sur l'*Eure* ; 2 144 hab. (1 699 aggl.) [*Courvillois*]. Belle église et retable de la Renaissance. Confection. Carrières de pierre de taille. — Aux environs, château de Villebon (XVe s.), où mourut Sully en 1641.

COURVITE n. m. Oiseau au plumage couleur de sable, marqué de noir, à hautes pattes, qui vit dans les régions désertiques d'Afrique et d'Asie. (Une espèce, le courvite isabelle [*Cursorius cursor*], est commune en Afrique du Nord. Famille des glaréolidés.)

COURVOISIER (Jean), homme politique français (Besançon 1775 - Lyon 1835). D'abord dans l'armée de Condé, il rentra en France en 1803 et fit carrière dans la magistrature. Député du Doubs de 1817 à 1824, il défendit le ministère Decazes ; après l'assassinat du duc de Berry, il passa dans l'opposition. Appelé à faire parti du cabinet Polignac en 1829, il démissionna bientôt. C'était un royaliste très strict, sans toutefois partager les passions furieuses des *ultras*.

Courvoisier et Terrier (LOI DE). Méd. La vésicule biliaire est atrophiée en cas d'obstruction du canal cholédoque par un calcul (cette loi comporte de nombreuses exceptions).

COUSANCES-AUX-FORGES, comm. de la Meuse (arrond. de Bar-le-Duc), dans le Barrois, au S.-E. d'Ancerville ; 1 319 hab. Fonderies. Machines agricoles.

COUSCOUS [kuskus] ou **COUSCOUSSOU** n. m. (mot arabe). Sorte de semoule. || Plat complet d'Afrique du Nord, à base de semoule de blé dur aggloméré selon une technique spéciale. (Les grains cuits à la vapeur sont accompagnés d'un bouillon préparé avec de la viande [mouton, poulet ou jeune chameau], des légumes frais et des pois chiches, le tout très épicé et très pimenté.)
— Mamm. Nom indigène du phalanger*.

COUSCOUSSIER n. m. Marmite spéciale, en terre ou en métal, comprenant une sorte de grand bol, le *kès-kès*, que l'on place sur la marmite pour faire cuire le couscous. (Ce bol a le fond percé de trous pour laisser passer la vapeur.)

COUSERANS, région des Pyrénées centrales (Ariège), s'étendant sur le bassin supérieur du Salat, en amont de Saint-Girons. C'est un pays bocager où s'étendent vignobles, prairies artificielles, vergers de pommiers. L'élevage est l'activité essentielle (produits laitiers, viande de porc, veau, mouton). [→ Biblio.]

COUSETTE n. f. *Fam.* Jeune ouvrière de la couture. || Petit étui pour le sac, qui contient les objets indispensables à la couture : dé, aiguilles, fil ou soie.

COUSEUSE n. f. Autref., ouvrière qui cousait des étoffes. (Syn. de COUTURIÈRE.)
— Rel. Ouvrière effectuant la couture. || Machine à coudre les feuilles d'un livre.

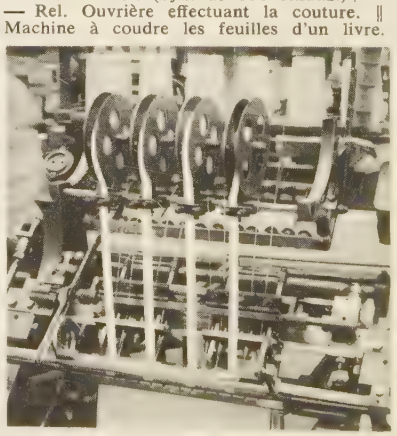

couseuse (rel.)

Phot. Giraudon, Huet-Hoa-Qui, Photothèque française, Larousse.

— Text. Machine à coudre faisant l'assemblage du tissu. ‖ Ouvrière conduisant cette machine.
— ENCYCL. Text. Les *couseuses mécaniques* se classent en plusieurs catégories : les couseuses *à point de surjet, à point de chaînette, à point de navette à deux fils,* et enfin *à point double de chaînette à deux fils.*

COUSIN, E n. (lat. *consobrinus*). Personne issue de l'oncle ou de la tante, ou bien du frère ou de la sœur de l'un des ascendants d'une autre : *Cousins germains. La cousine Bette, la sauvage Lorraine, quelque peu traîtresse, appartenait à ce genre de caractères* (Balzac). ‖ *Par extens.* et *fam.* Ami intime : *Faites cela, et nous serons cousins.* ‖ Personne ou chose qui a de grands rapports avec une autre ; qui n'en diffère que peu : *Tout philosophe est cousin d'un athée* (Musset). ‖ *Cousin à la mode de Bretagne,* cousin éloigné, dont la parenté est difficile à établir.
— Hist. *Mon cousin,* titre que le roi de France donnait aux princes du sang, aux pairs, etc., dans certaines circonstances.

Cousin Pons (LE), roman d'Honoré de Balzac (1847) [*Scènes de la vie parisienne :* « les Parents pauvres »]. Pons est un brave musicien qui dépense ses maigres rentes à collectionner des tableaux, des porcelaines, des tabatières et toute espèce d'objets d'art. Personne autour de lui ne soupçonne la valeur de son musée. Aussi le traite-t-on en « parent pauvre ». Quand on apprend que sa collection a une très grande valeur, ceux qui l'avaient dédaigné complotent pour la lui extorquer. Ils hâtent la fin du cousin Pons, qui, déjà malade, ne peut survivre à l'émotion de se voir dépouillé.

Cousine Bette (LA), roman d'Honoré de Balzac (1846) [*Scènes de la vie parisienne :* « les Parents pauvres »]. Bette, d'abord simple paysanne têtue, rude, envieuse, se transforme peu à peu en femme du monde, presque belle et d'une perversité infernale. A côté d'elle, d'autres personnages sont marqués de traits inoubliables, surtout le baron Hulot, que sa lubricité maniaque mène à une déchéance complète.

COUSIN n. m. (lat. pop. *culicinus;* de *culex*). Moustique grêle et allongé, à longues pattes fines.
— ENCYCL. Les moustiques composant le genre *cousin* ou *culex* se développent dans les eaux stagnantes et volent surtout le soir. Les femelles sucent le sang de l'homme et des animaux. L'espèce domestique la plus commune est *Culex pipiens,* dont les piqûres, fort désagréables, ne sont pas dangereuses si l'insecte n'est pas infecté. Lorsque les femelles, privées du sang des animaux vivants, ont sucé des cadavres en putréfaction, elles peuvent provoquer des accidents sérieux. On détruit ces insectes en répandant une mince couche de pétrole sur les eaux où ils se développent. Le genre, riche en espèces dans le monde entier, fait partie des diptères nématocères et sert de type à la famille des culicidés.

COUSIN (le), riv. de Bourgogne, affl. de dr. de la Cure ; 64 km. Le Cousin descend du Morvan, passe à Avallon et conflue un peu en aval de Vézelay.

COUSIN (sainte **Germaine**). V. GERMAINE.

COUSIN (Jean), navigateur dieppois du XVe s. Desmarquets (1785) le donne comme le précurseur de Christophe Colomb dans la découverte de l'Amérique (1487-1488), et de Vasco de Gama dans la découverte de la route de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance (1489-1491). Mais cette relation relève plus de la légende que de l'histoire.

COUSIN (Jean), dit **le Père,** peintre français (Soucy, près de Sens, v. 1490 - Paris v. 1561). Il a joui, de son vivant, d'une grande réputation et a passé longtemps pour le plus grand peintre verrier de son siècle ; mais la critique moderne conteste qu'il ait jamais peint sur verre. On peut cependant, semble-t-il, lui attribuer au moins les cartons de quelques verrières de la cathédrale de Sens (*les Sibylles*) ou de la chapelle du château de Fleurigny. Fixé à Paris en 1539, il y participa à la décoration de la ville, lors de l'entrée de Charles Quint (1540) et de l'entrée de Henri II (1549). Il avait auparavant fourni les cartons de deux suites de tapisseries : *Vie de sainte Geneviève* (1541, disparue), *Vie de saint Mammès* (1543, cathédrale de Langres et musée du Louvre). On ne connaît de lui qu'une œuvre peinte certaine, l'*Eva Prima pandora* (Louvre), influencée par Titien et Giorgione. Il est également l'auteur d'un *Traité de perspective* (1560).

COUSIN (Jean), dit **le Fils,** peintre français (Sens v. 1522 - Paris v. 1594). Fils du précédent, il appartient comme lui à la première école de Fontainebleau. Il a été lui aussi considéré comme peintre verrier et a participé aux travaux de décoration pour l'entrée de Charles IX à Sens (1563). On cite son *Jugement dernier* (Louvre) et quelques dessins (Dresde, Rennes, Ecole nationale supérieure des beaux-arts et Bibliothèque nationale) où se marque l'influence des maniéristes anversois ou allemands ; certains ont été gravés (*Livre de portraicture,* probablement commencé par son père [1571], *Livre de fortune,* publié seulement en 1883).

COUSIN (Louis), érudit français (Paris 1627 - † 1707). Président à la Cour des monnaies (on l'appelle souvent **le Président Cousin**), il dirigea de 1687 à 1702 le *Journal des savants* et publia des traductions d'œuvres historiques. (Acad. fr., 1697.)

COUSIN (Jacques Antoine-Joseph), mathématicien et homme politique français (Paris 1739 - *id.* 1800). Professeur de physique au Collège de France, il devint à la Révolution membre de la municipalité de Paris, puis siégea au Conseil des Anciens (1796) et au Sénat (1799). On lui doit : *Leçons sur le calcul différentiel et le calcul intégral, Introduction à l'étude de l'astronomie physique* (1787). [Acad. des sc., 1772.]

COUSIN (Victor), philosophe français (Paris 1792 - Cannes 1867). Disciple de Royer-Collard et de Maine de Biran, il fut le successeur du premier, d'abord à l'Ecole normale (1814), puis à la faculté des lettres (1815), et consacra ses cours de 1815-1817 à la critique de Condillac et à l'exposé de la philosophie écossaise. Déjà préoccupé par la philosophie allemande, il étudiait Kant ; en Allemagne, il faisait la connaissance de Hegel, Jacobi et Schelling. Sous la monarchie de Juillet, il fut conseiller d'Etat, pair de France, directeur de l'Ecole normale, membre de l'Académie française (1830) et de l'Académie des sciences morales et politiques (1832), ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Thiers (1840). Après le coup d'Etat de 1851, il abandonna sa chaire de la Sorbonne.
La maxime de Cousin, empruntée à Leibniz, était : « Les systèmes sont vrais par ce qu'ils affirment, faux par ce qu'ils nient ». Il s'efforça de combiner les idées de Descartes, de l'école écossaise et de Kant dans un système spiritualiste qu'il a lui-même appelé l'*éclectisme.* Puis il se rapprocha de l'idéalisme allemand (le premier en France, il prononça le nom de Hegel) ; après 1828, il revint à Descartes. Mais il donna toujours comme base à la philosophie la méthode psychologique. Enfin, voulant prouver qu'il n'était point panthéiste, comme on l'en accusait, la philosophie devint pour lui une arme destinée à combattre les doctrines irréligieuses. Il préconisa l'alliance des « deux sœurs immortelles » : la philosophie et la religion. Esthéticien, il affirme la nature gratuite, intemporelle, inconditionnelle de l'art, qui n'a ni devoir moral ni vocation documentaire, et « ne relève que de lui-même ».
Cousin fut le fondateur en France, avec de Gérando, de l'histoire de la philosophie. Les systèmes, selon lui, se réduisaient à quatre : le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme, et le mysticisme.
Ses ouvrages principaux sont : *Fragments philosophiques* (1826), *Histoire de la philosophie du XVIIIe siècle* (1826), *Cours d'histoire de la philosophie* (1828), *Cours d'histoire de la philosophie morale au XVIIIe siècle* (1841), *Cours d'histoire de la philosophie moderne* (1841-1846), *Etudes sur Pascal* (1842), *Philosophie de Kant* (1842), *Du vrai, du beau et du bien* (1853), *Histoire générale de la philosophie* (1863), *Mme de Longueville* (1853), *Mme de Sablé* (1854), *la Duchesse de Chevreuse* (1856), *Mme de Hautefort* (1856).

COUSINAGE n. m. Parenté qui existe entre cousins. ‖ Les cousins, la parenté : *J'avais un grand cousinage répandu partout* (G. Roupnel). ‖ *Fig.* Rapport, lien, affinité : *Mille cadeaux qui me semblaient dépareillés, dont je ne parvenais pas à démêler le cousinage* (Giraudoux).

COUSINEAU, famille d'artistes français. — GEORGES, luthier et facteur de harpes (Meschant, Vendée, 1734 - Paris 1800), fut luthier de la reine. Il perfectionna la harpe en inventant un système de sillets mobiles raccourcissant la corde pour obtenir des altérations, et porta le nombre des pédales à quatre. — Son fils et associé, JACQUES GEORGES (Paris 1760 - *id.* 1824), fut harpiste de l'Opéra (1776-1811) et maître de harpe de l'impératrice Joséphine ; il écrivit des airs variés et une méthode de harpe.

COUSINER v. intr. Traiter en cousin ou de cousin : *Vous cousinez avec des ducs anglais, des princes allemands ou italiens* (Bourget). ‖ Vivre intimement avec quelqu'un, comme des cousins : [Au XVIIe s.] *on connaissait l'Espagne, l'Italie. On se sentait de même race, on cousinait* (Gide).

COUSINERY (Esprit Marie), numismate français (Marseille 1747 - Paris 1833). Il fut tour à tour consul de France à Smyrne, à Rosette et à Salonique (1773-1819). Œuvres : *Catalogue raisonné des médailles qui ont été frappées par les princes croisés* (1822), *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ligue Achéenne* (1825), *Voyage dans la Macédoine* (1831).

COUSINET (Ambroise Nicolas), sculpteur et orfèvre français (Paris 1710 - *id.* 1788). Fils et petit-fils d'orfèvres, il exécuta en 1755, pour le roi de Portugal, seize statuettes, en vermeil, « d'hommes et de femmes de différents pays » et notamment *le Français* et *la Française* (musée d'Art ancien de Lisbonne).

COUSIN - MONTAUBAN (Charles Guillaume), comte **de Palikao,** général français (Paris 1796 - Versailles 1878). Commandant en 1860 les troupes françaises en Chine, il battit les Chinois au combat de Palikao*, ce qui lui valut son titre de comte. Le 9 août 1870, il succéda à Ollivier à la tête d'un gouvernement qui disparut avec l'Empire le 4 septembre suivant.

COUSINOT (Guillaume), seigneur de Montreuil-sous-Bois (1400 - 1484), chambellan de Charles VII et de Louis XI. Il était un des conseillers les plus écoutés de Charles VII

cousin

Victor COUSIN
par Mouchot
musée de Versailles

Jean COUSIN, le Père
tapisserie
« Vie de saint Mammès »
Louvre

« Eva Prima pandora »
Louvre

Phot. Giraudon, X.

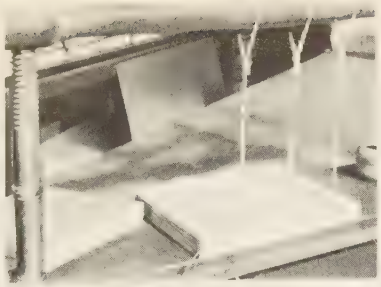

cousoir (rel.)

et accomplit diverses missions diplomatiques (en Angleterre, 1444-1449, à Rome en 1469). Il est l'auteur de lettres et de relations diplomatiques.

COUSOIR n. m. Gant. Etau qui sert aux gantiers pour la couture et le montage des gants. — Rel. Métier sur lequel s'opère la couture manuelle des livres à brocher ou à relier.

COUSOLRE, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans le Hainaut, près de la frontière belge ; 2 941 hab. (2 660 aggl.). Matériel ferroviaire. Miroiterie. Eglise du XVIe s. : fonts baptismaux du XIIe s.

COUSSAC-BONNEVAL, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Limoges), dans le sud du Limousin, à l'E. de Saint-Yrieix-la-Perche ; 2 155 hab. (567 aggl.). Eglise du XVe s., lanterne des morts du XIIe s. Gisement de kaolin. — Aux environs, château fort (XIIe-XVe s.), berceau de la famille de Bonneval ; beau mobilier.

COUSSAY-LES-BOIS, comm. de la Vienne (arrond. de Châtellerault), aux confins du Poitou et de la Touraine ; 869 hab. (347 aggl.). Eglise romane à coupoles. Château de la Vervolière.

COUSSEMAKER (Edmond DE), musicologue français (Bailleul 1805 - Lille 1876). Magistrat en même temps que musicologue et archéologue, on peut citer parmi ses travaux : *Hucbald de Saint-Amand* (1851), *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai* (1843), *Histoire de l'harmonie au Moyen Age* (1852), *Chants populaires des Flamands de France* (1856), *Drames liturgiques au Moyen Age* (1866), *Messe du XIIIe siècle* (messe de Tournai), *Scriptorum de musica medii aevi* (1864-1876), *l'Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles* (1865), *Œuvres complètes du trouvère Adam de La Halle* (1872). Avec Fétis, il a été le premier à faire sortir de l'obscurité la musique du Moyen Age.

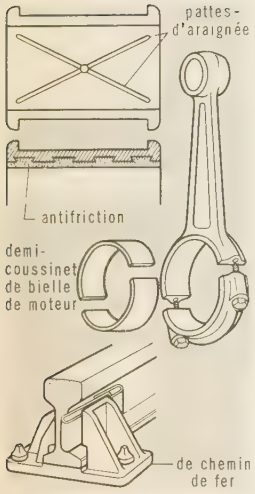

coussinet (mécan.)

Jacques-Yves COUSTEAU

COUSSER, *alias* **KUSSER** (Johann Sigismund), compositeur allemand (Presbourg 1660 - Dublin 1727). De 1674 à 1682, il fut, à Paris, l'élève de Lully. Successivement musicien de la chapelle ducale de Stuttgart (1682), de celle de G. de Furstenberg, évêque de Strasbourg (1683-1685), maître de chapelle à la cour de Brunswick-Wolfenbüttel, il fait connaître l'art français. Directeur de l'opéra de Hambourg, auquel il donne un vif éclat, son instabilité le conduit ensuite à Augsbourg, à Nuremberg, en Angleterre, en Irlande, où il est maître de chapelle de la cathédrale de Dublin. Auteur d'opéras : *Ariadne* (1692), *Erindo* (1693), *Narcissus* (1693), *Scipion l'Africain* (1694), *le Festin des muses* (1700), etc., d'où furent tirées des suites instrumentales, il contribua à orienter la musique allemande vers un style dramatique plus ferme, sous les influences italienne et française.

COUSSEY, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. de Neufchâteau), dans le pays de Neufchâteau, sur la Meuse ; 640 hab. Eglise en partie romane (nef et clocher du XIIe s.), remaniée au XVe s. Scierie. — Aux environs, château de Bourlémont (XVe, XVIe et XVIIe s.).

COUSSIÈGE n. m. Archéol. Banc formé dans l'embrasure d'une fenêtre par un ressaut de la baie (XVe s.).

COUSSIN n. m. (anc. *coissin ;* bas lat. *coxinus ;* de *coxa* cuisse). Sorte d'oreiller pour s'appuyer, s'asseoir : *Un coussin de canapé.* ‖ *Coussin-oreiller,* élément de décor, de confort, mais aussi élément d'appoint sur des fauteuils, canapés ou divans. ‖ *Coussin à plate-bande,* partie mobile d'un fauteuil ou d'un canapé, mais faisant partie de sa conception. (Autrefois exécuté en peau, aujourd'hui en coutil, le coussin à plate-bande est rempli de plumes ou de duvet. On en fait aussi en mousse de latex.)

— Chirurg. Sac rembourré, de dimensions et de forme variables, qu'on emploie pour adoucir la compression de certains appareils. (On dit aussi COUSSINET.)

— Cirq. Petit tremplin placé sur la piste et utilisé par les écuyers voltigeurs pour sauter à cheval.

— Expl. sal. *Sel de coussin,* sel embarqué sur un navire et sur lequel ont été déposés des poissons. (Déclaré « immonde », il est impropre à la consommation.)

— Orfèvr. Sac plein de sable fin, sur lequel le ciseleur fixe les pièces qu'il veut travailler. (On dit aussi COUSSINET.)

— Rel. Planche garnie d'une peau de veau, la chair en dessus, bourrée de poil de chèvre, sur laquelle le relieur coupe les feuilles d'or. (On dit aussi COUSSINET.)

— Sell.-garn. Pièce de garniture d'une voiture, et constituée de la carcasse, de la matelassure et de la couverture sur laquelle on s'assied. ‖ Partie rembourrée d'un collier de cheval.

— Sell.-maroq. Assemblage de tissu ou de peau avec de l'ouate, du crin ou de la filasse, servant à la protection et au calage d'articles fragiles ou précieux.

— Text. Métier à dentelle, qu'on appelle aussi CARREAU et qui est formé d'une boîte carrée rembourrée extérieurement.

COUSSINET n. m. Petit coussin : *Un coussinet de duvet.*

— Archit. Partie latérale de la volute ionique. ‖ Dernière pierre d'un pilier, du pied-droit d'un arc, dont le lit supérieur est incliné de façon à recevoir la retombée de l'arc. ‖ Dernière pierre en coupe oblique qui reçoit le premier claveau d'un pied-droit.

— Arm. Petit coussin que les mousquetaires fixaient à leur arme pour amortir le recul.

— Bot. Sorte de bourrelet ou d'excroissance sur laquelle repose le pétiole de la feuille. (On dit aussi COUSINET et COUSSINETTE.)

— Ch. de f. Pièce de fonte ou d'acier fixée sur la traverse par des tire-fond, des chevilles ou des boulons, et destinée à recevoir soit le rail (rail à double champignon), soit des pièces spéciales d'appareils de voie telles que des lames d'aiguilles, qui ne peuvent reposer directement sur la traverse. ‖ Pièce de bronze ou de fonte, garnie de métal antifriction, transmettant le poids du véhicule de la boîte d'essieu à la fusée.

— Chirurg. Syn. de COUSSIN.

— Mécan. Douille cylindrique, généralement en bronze, parfois garnie de métal antifriction, qui permet, par un frottement très doux, la rotation de l'axe qu'elle supporte. (V. part. *encycl.*) ‖ Ecrou d'acier fondu, trempé, qui sert à fileter les tiges et les vis. (Des trous, d'axe parallèle à celui de l'écrou, donnent, par leur intersection avec celui-ci, des arêtes coupantes.) ‖ *Coussinet à billes,* coussinet dans lequel l'arbre repose sur une couronne de billes pour diminuer le frottement.

— Monn. Pièce d'outillage, rectiligne ou incurvée suivant le type de machine, qui équipe une cordonneuse* : *Le coussinet, s'il y a lieu, porte en relief l'inscription ou les motifs à faire apparaître en creux sur la tranche des pièces.*

— Orfèvr. Syn. de COUSSIN.

— Rel. Syn. de COUSSIN.

— Technol. Rouleau de paille que les couvreurs attachent au sommet de leur échelle, pour l'empêcher de glisser.

— Zool. *Coussinet oculaire,* amas de tissu adipeux qui entoure la face postérieure de l'œil, s'y attache, s'interpose entre ses muscles et se trouve contenu dans la gaine fibreuse de cet organe. ‖ *Coussinet plantaire,* partie du dessous du pied des solipèdes (cheval, âne, mulet) qui compose la *fourchette molle* ou *de chair.*

— ENCYCL. Archéol. Les *coussinets* étaient employés dès le Moyen Age pour corriger l'insuffisance du buste, faire les épaules plus larges, etc. ; et, dans le costume militaire, pour atténuer le poids ou le contact de certaines pièces de l'armure.

— Mécan. Les *coussinets* sont les supports dans lesquels tournent les arbres. Montés dans un *palier,* ils sont généralement composés de deux ou de plusieurs pièces qui, par le serrage d'écrous, peuvent se rapprocher les unes des autres, pour compenser l'usure résultant du frottement. Les arbres, étant d'ordinaire d'un métal plus dur qu'eux, supportent l'usure. Le tourillon et son coussinet ne sont pas en contact immédiat, mais sont séparés par une couche d'huile lubrifiante, tant que la pression de l'arbre sur le coussinet est modérée. On ne doit jamais dépasser cette pression limite d'expulsion du lubrifiant, sinon le métal de l'arbre entre en contact direct avec celui du coussinet. L'accroissement du coefficient de frottement qui en résulte entraîne un grand dégagement de chaleur provoquant un commencement de fusion du métal du coussinet ; les surfaces cessent d'être lisses, la rotation devient impossible, et le coussinet est grippé. Généralement en bronze, les coussinets sont souvent garnis de métal antifriction*.

On peut aussi creuser une cannelure longitudinale pour amorcer le film d'huile suivant une génératrice, à quelques centimètres en avant de la génératrice qui supporte la charge.

On utilise fréquemment comme coussinets les roulements à billes, à rouleaux ou à aiguilles. Le coefficient de frottement est très faible (0,001 environ) et l'encombrement très réduit, ce qui est souvent un avantage lorsque la place disponible est exiguë. On a réalisé ces dernières années le coussinet fluide : l'arbre flotte dans le coussinet constitué par des alvéoles garnis de fluide (eau, huile et même air) sous pression et reste en position d'équilibre. Le coefficient de frottement est extrêmement faible, $f = 0{,}000\,1$ et même moins.

COUSSO n. m. Arbre d'Ethiopie, doué de propriétés vermifuges. (On écrit aussi KOUSSO.)

— ENCYCL. Le *cousso* est un arbre à feuilles alternes, à fleurs ayant un limbe double, avec des pétales petits et des stigmates élargis. Nom sc. : *Brayera anthelminthica.* Famille des rosacées.

COUSSOU n. m. Dans le midi de la France, grand pâturage naturel et à demi inculte, où l'on mène paître les troupeaux.

COUSTANT (Pierre), bénédictin de Saint-Maur (Compiègne 1654 - Paris 1721). Erudit de mérite, il édita saint Hilaire, les *Lettres des papes,* une partie de saint Augustin.

COUSTEAU (Jacques-Yves), officier de marine, océanographe et cinéaste français (Saint-André-de-Cubzac 1910). Capitaine de corvette, il a fondé le groupe de recherches sous-marines de la Marine nationale (1944), commandé l'aviso *Ingénieur-Elie-Monnier* et dirigé l'aménagement du navire océanographique *Calypso**, qui effectua sa première croisière dans la mer Rouge en 1951-1952. On lui doit également l'invention d'un scaphandre autonome permettant la plongée libre et facilitant considérablement l'exploration sous-marine, et d'une caméra sous-marine spéciale. Auteur de nombreux films sous-marins : *Par dix-huit mètres de fond* (1943), *Epaves* (1945), *Paysages du silence* (1947), *Au large des côtes tunisiennes, Autour d'un récif, les Phoques du río de Oro* et *Dauphins et Cétacés* (1948-1949), *Une sortie du « Rubis »* et *Carnet de plongées* (1950), *le Monde du silence* (1955), ainsi que d'ouvrages sur ses plongées, recherches et campagnes océanographiques. Il dirige le Musée océanographique de Monaco.

COUSTELIER (Antoine) [† 1724], libraire à Paris en 1712, imprimeur de 1720 à 1724. Il attacha son nom à une collection d'anciens poètes français, en dix volumes. — Son fils, ANTOINE URBAIN (Paris - † 1763), qui exerça de 1721 à 1763, entama la collection des classiques latins poursuivie par Barbou.

COUSTOU (Nicolas), sculpteur français (Lyon 1658 - Paris 1733), neveu et élève de Coysevox. Il obtint le prix de Rome (1681) et produisit de nombreux ouvrages, parmi lesquels il convient de citer : *Descente de croix* (Notre-Dame de Paris), ses *Tritons* de Versailles, son bas-relief *le Passage du Rhin* (Louvre) ; il fut chancelier de l'Académie, où il était entré en 1693. — GUILLAUME, sculpteur français, frère du précédent (Lyon 1677 - Paris 1746). Il reçut les leçons de Coysevox, obtint le prix de Rome (1697) et, de retour

en France, reçut les conseils de Legros. Nicolas Coustou lui fit confier des travaux pour les bâtiments du roi. Il entra à l'Académie en 1704. Son chef-d'œuvre, les fameux *Chevaux de Marly*, est placé depuis le commencement du XIXe s. à l'entrée des Champs-Elysées, à Paris. L'énergie, la liberté, la vie de ces groupes assignent à leur auteur un rang éminent dans l'école française. Le Louvre possède de lui *la Mort d'Hercule*, *Louis XIII* et *Marie Leszczyńska*. — GUILLAUME II, sculpteur français, fils du précédent (Paris 1716 - *id.* 1777). Élève de son père, il remporta le prix de Rome (1735), entra à l'Académie (1742) et en devint recteur (1770). Son œuvre la plus importante et la plus remarquable est le *mausolée du Dauphin*, fils de Louis XV, et de sa femme *Marie-Josèphe de Saxe* (chœur de la cathédrale de Sens).

COUSTOUGES, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), dans le Vallespir, près de la frontière espagnole ; 233 hab. (160 aggl.). Eglise romane du XIIe s., dont le portail occidental est richement sculpté. Château de Pradells, restauré. Fabrique d'espadrilles.

COUSTURIER (Lucie), peintre et écrivain français (Paris 1870 - *id.* 1925). Elle a participé, à partir de 1901, aux expositions du groupe néo-impressionniste, et est représentée au musée national d'Art moderne (*Portrait de Mlle G. Bosq*). Elle a rapporté d'un voyage en A.-O. F. (1919) deux reportages, *Des inconnus chez eux* et *la Forêt du haut Niger*, illustrés de ses dessins. On lui doit également des monographies : *Paul Signac* et *Henri-Edmond Cross*.

COUSU, E adj. *Cousu de*, possédant en abondance : *Un homme cousu d'or, de pistoles. Un livre cousu de citations. Au pied de prélats cousus d'or,* | *Charles dit son confiteor* (Béranger). ‖ Couturé, semé de marques analogues à des points de couture : *Un visage cousu de coups, de blessures.*

— LOC. DIV. *Avoir, tenir la bouche cousue*, garder le silence ou le secret. ‖ *Ellipt. Bouche cousue !*, gardez le secret : *Bouche cousue ! ouvrez les yeux sans plus* (La Fontaine). ‖ *Cousu de fil blanc*, aussi facile à voir que du fil blanc sur une étoffe noire : *Finesses, malices cousues de fil blanc. Cela n'avait pas le sens commun, c'était cousu de fil blanc* (Renan). ‖ *Fam. Cousu main*, cousu à la main et non à la machine : *Des gants cousus main ; substantiv.* et *pop., c'est du cousu main*, c'est de première qualité (comme un objet cousu à la main).

◆ N. f. Arg. *Une toute cousue, une cousue*, cigarette fabriquée à la machine : *Qui c'est qui m'a fauché mes cousues ?* (E. Bourdet).

— Hérald. Se dit des pièces qui, contrairement à la règle héraldique, se trouvent appliquées, dans un écu, couleur sur couleur ou métal sur métal. (C'est le plus souvent le cas du chef.)

COUSU (Antoine DE OU DU), théoricien et compositeur français (Amiens v. 1600 - Saint-Quentin 1658). Chanoine de la collégiale d'Amiens, il est l'auteur d'un remarquable traité de contrepoint : *La musique universelle contenant toute la pratique et toute la théorie*, et de nombreux traités didactiques. Sa *Fantaisie en faveur de la quarte* a été publiée par le P. Mersenne en 1636.

COÛT n. m. (déverbal de *coûter*). Prix, somme que coûte une chose : *Le coût d'un acte ;* et, au *fig. : Le coût d'une imprudence.*

Nicolas COUSTOU : « Descente de Croix »
Notre-Dame de Paris

— Econ. polit. *Coûts comparés*, ou *coûts comparatifs*, ou *coûts relatifs*, V. COMMERCE *international.* ‖ *Coût de la distribution*, ensemble des frais accumulés à tous les stades de la distribution, depuis le producteur jusqu'au consommateur d'un bien ou d'un service. (V. part. *encycl.*) ‖ *Coût de production*, ensemble des dépenses nécessaires pour créer un produit ou un service et le mettre à la disposition des consommateurs. (V. part. *encycl.*) ‖ *Coût de vente*, ensemble des dépenses engagées par le vendeur pour informer le consommateur de la qualité et des avantages du produit et pour le persuader d'acheter de préférence à tout autre le produit ou le service considéré. (V. part. *encycl.*) ‖ *Indice du coût de la vie*, indice des prix de détail des biens et services d'usage courant, pondérés par les quantités que semblent consommer les individus ou les familles de revenus modestes. (Destiné aux comparaisons entre le présent et le passé, cet indice est parfois utilisé abusivement pour comparer le coût de la vie dans différentes villes ou dans plusieurs pays.) [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Econ. polit. *Coût de la distribution.* L'analyse du coût de la distribution permet de mettre en relief la part dans le prix de vente final des divers « intermédiaires », des transports, des coûts de vente, etc. Ce coût peut être étudié pour un produit ou un service déterminé ; étudié pour l'ensemble des produits nationaux, il permet de saisir la part prélevée par la fonction commerciale dans le revenu national.

● *Coût de production.* La *notion monétaire* du coût de production correspond à la somme des prix des facteurs de la production entrant dans la composition du bien ou du service (c'est, dans le langage courant, le prix de revient*) ; il en existe aussi une *notion réelle*, qui est représentée par la somme des biens physiques et des services réels utilisés dans la création du bien, et une *notion psychologique*, correspondant à la somme des sacrifices, ou « désutilité », exigés par le choix qui a fait préférer la production de tel bien ou service.

● *Coût de vente.* Il comprend non seulement les dépenses de *publicité*, mais aussi toute autre forme de frais engagés en vue de s'assurer le marché du produit.

● *Coût de la vie.* Cette expression peut revêtir une double signification ; pour un individu ou une famille déterminés considérés à diverses époques, c'est l'ensemble des dépenses exigées par le genre de vie qu'ils mènent ; les modifications de ces dépenses sont précieuses pour renseigner sur l'évolution du genre de vie dans le temps. Mais c'est aussi le « rapport des dépenses en monnaie qu'un individu doit faire pour s'assurer un même niveau de vie dans deux situations qui diffèrent seulement par les prix » (Konus) [on suppose un genre de vie constant, représenté par un *budget type invariable* de l'individu ou de la famille considérés]. L'évolution du coût de la vie s'analyse grâce à une série d'indices exprimant le rapport des dépenses aux diverses époques considérées, et des dépenses à l'époque prise comme base de départ (exemple : si l'indice s'élève alors que les salaires sont restés stables, cela signifie que le pouvoir d'achat des salariés a diminué ; il aurait augmenté dans le cas contraire). [→ Biblio.]

Coût sur le rendement des services publics (COMITÉ CENTRAL D'ENQUÊTE DU). V. SERVICE *public.*

COUTAINVILLE, localité de la Manche (comm. d'Agon, arrond. de Coutances). Station balnéaire sur la Manche, à l'O. de Coutances.

COUTAN (Jules Félix), sculpteur français (Paris 1848 - *id.* 1939). Élève de Cavelier, prix de Rome en 1871, il fut élu en 1900 à l'Institut et devint, en 1905, professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Il participa à la décoration de l'Exposition universelle de 1889. Parmi ses œuvres, on cite *la Porteuse de pain* (square Saint-Jacques, à Paris).

COUTANCES, ch.-l. d'arrond. de la Manche, dans le Bocage normand et à 10 km de la mer, sur la Soulle ; 9 236 hab. (7 709 aggl.) [*Coutançais*]. Evêché. La ville a été très endommagée en 1944, mais les monuments principaux ont été épargnés : cathédrale de la première moitié du XIIIe s., l'un des chefs-

Guillaume II COUSTOU
mausolée du Dauphin
cathédrale de Sens
Guillaume COUSTOU
« Marie Leszczyńska »

d'œuvre du gothique normand, avec une tour lanterne octogone à double étage, haute de 57 m ; deux tours de façade flanquées de nombreux clochetons d'une extrême légèreté ; église Saint-Pierre (XVe et XVIe s.), avec une belle tour centrale de la Renaissance, réplique de celle de la cathédrale. Coutances possède en outre un joli jardin public et les restes d'un aqueduc antique. C'est un marché agricole important et un petit centre industriel (laiterie, imprimerie, exploitation du minerai de fer). — L'arrond. a 11 cant., 160 comm. et 85 394 hab.

— Hist. A l'époque celtique, *Cosedia*, cité des *Unelli*, fut fortifiée par Constance Chlore, prit son nom et devint la capitale du *pagus Constantinus* (Cotentin) ; elle eut un évêché dès l'époque gallo-romaine. (→ Biblio.)

COUTARD n. m. Escargot comestible. (Dialectal.)

COÛTARDE n. f. Pâtisserie où il entre du miel et des œufs.

COUTAUD (Lucien), peintre et graveur français (Meynes, Gard, 1904). Il est l'auteur de compositions où le réel et l'irréel se conjuguent. Membre fondateur du salon de Mai, il a débuté au théâtre grâce à Charles Dullin, qui lui fit exécuter les décors et les costumes des *Oiseaux* d'Aristophane, pour l'Atelier (1926) ; il y a donné, depuis, ceux de *Plutus*, et, à la Comédie-Française, ceux du *Soulier de satin*. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *la Jupe verte* (1945).

COUTCH. V. KUTCH.

COUTE n. m. Serpe à très long manche pour couper les roseaux dont on ne peut approcher. (Syn. COUTEL.)

COUTEAU n. m. (lat. *cultellus ;* de *culter*, couteau). Instrument tranchant, composé d'un manche muni d'une lame : *Gringoire tailladait la table avec son couteau* (Hugo). ‖ *Particul.* Arme : *Une bande de vigoureux drôles, maniant le couteau* (Gautier). *Des armes de tous les pays du monde* [...] *couteaux corses, couteaux catalans* (A. Daudet). ‖ *Poétiq.* Poignard, courte épée. ‖ Hache ou tout instrument tranchant qui sert à abattre la tête des condamnés à mort ; couperet de la guillotine : *Que faisaient ces guerriers ? Leur vaillance trompée* | *Prêtait au vil couteau le secours de l'épée* (Hugo). ‖ *Couteau sacré*, celui qui servait, dans les sacrifices, pour égorger les victimes.

— LOC. DIV. *Jouer du couteau* ou *des couteaux*, se battre au couteau ou à l'épée : *Jouer du couteau, tout bonnement, par action réflexe* (A. Hermant). ‖ *Etre à couteaux tirés*, être en inimitié déclarée, en guerre ouverte. ‖ *Porter le couteau à* (ou *sur*), retrancher impitoyablement dans. ‖ *Mettre le couteau sous* (ou *sur*) *la gorge à quelqu'un*, le réduire à une cruelle extrémité, le contraindre à agir contre sa volonté. ‖ *Avoir le couteau sur la gorge, être sous le couteau*, être sous le coup d'une menace qui force à agir contrairement à ce qu'on voudrait faire. ‖ *Enfoncer, remuer, retourner le couteau dans la plaie*, aviver un chagrin. ‖ *Plonger*

Lucien COUTAUD
« la Jupe verte », 1945
musée national d'Art moderne, Paris

COUTANCES, la cathédrale

Blason de COUTANCES

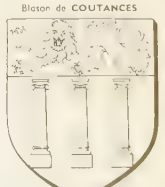

D'azur à trois colonnes d'argent rangées en pal, au chef de gueules chargé d'un léopard d'or.

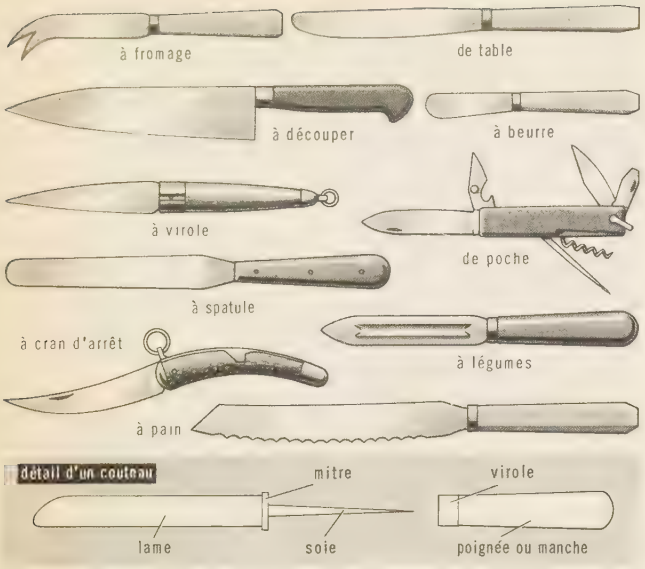

couteaux

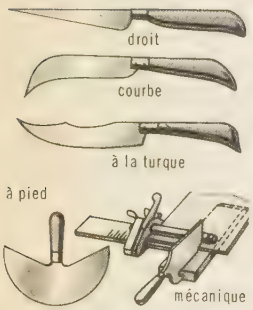

couteaux de bourrelier

le couteau dans le sein de quelqu'un, lui causer un violent chagrin. ‖ *Taillé au couteau,* dont le contour est net. ‖ *En lame de couteau,* allongé, très mince, au profil tranchant : *Visage en lame de couteau,* très épais.

— Apic. *Couteau à désoperculer,* longue lame en forme de plane, pour enlever les opercules des rayons de miel. (L'emploi de couteaux chauffants [à la vapeur, à l'électricité] rend plus facile ce travail.)

— Arm. *Couteau à armer,* épée courte du Moyen Age, qu'on portait au côté et, *par extens.,* toute arme de taille ou d'estoc. ‖ *Couteau de brèche,* espèce de sabre monté sur une hampe, employé au XVIe s. pour la défense des remparts. ‖ *Couteau de tranchée** ou *couteau-poignard,* sorte de couteau de chasse que pouvaient utiliser dans certains secteurs, pendant la Première Guerre mondiale, les combattants surpris au corps à corps. [Devenu, depuis la Seconde Guerre mondiale, partie de l'armement réglementaire des parachutistes et des commandos.]

— Equit. *Couteau de chaleur,* lame souple que l'on passe sur le corps d'un cheval en transpiration, pour enlever le plus gros de la sueur dont il est couvert.

— Mod. Nom donné aux grandes plumes rigides et plates des oiseaux, utilisées dans la parure féminine.

— Moll. *Couteau* ou *manche-de-couteau,* nom usuel des coquilles du genre *solen.*

— Peint. *Couteau à palette,* petite truelle d'acier flexible dont les peintres se servent soit pour mélanger les couleurs sur la palette avant de les étendre sur la toile avec la brosse ou le pinceau, soit pour peindre en pleine pâte. (Certains peintres modernes, tels que Decamps, Courbet, Monticelli, Van Gogh, ont parfois abusé de ce « truellage ».)

— Physiq. *Couteau d'un fléau de balance,* v. BALANCE.

— Technol. Outil servant à la taille des engrenages sur les machines taillant par génération. ‖ Lame tranchante d'une dérouleuse à bois ou d'une trancheuse. ‖ *Couteau anglais,* instrument dont les maréchaux-ferrants se servent pour rogner le sabot du cheval. ‖ *Couteau à dérayer,* lame incurvée, employée en mégisserie. ‖ *Couteau à doler,* grande lame rectangulaire d'acier trempé, de 20 cm de long sur 12 cm de large, à coins arrondis et munie d'un manche en bois. (Outil principal de l'ouvrier gantier, il sert à amincir les peaux du *côté chair* pour les gants glacés, du *côté fleur* pour les gants suèdes.) ‖ *Couteau à main,* lame en acier, fixée à un manche droit très robuste, utilisée par les selliers. ‖ *Couteau mécanique,* appareil constitué d'une lame d'acier et d'un guide, permettant la coupe rapide et précise de grandes longueurs de cuir. ‖ *Couteau à pied,* outil composé d'une lame d'acier en forme de demi-lune et d'un manche très court qui permet d'exercer une très forte pression : *Le couteau à pied sert à couper les gros cuirs.* ‖ *Couteau à piquer,* outil du gantier, très épais et non coupant, utilisé pour donner le fil à son couteau à doler et pour déborder les gants au dépeçage ou à l'étavillon.

— Véner. *Couteau de chasse,* grand couteau, ne coupant que d'un seul côté, dont les veneurs se servent pour « servir » l'animal, arme au manche ouvragé, dite aussi DAGUE.

— ENCYCL. Aux âges préhistoriques, les *couteaux* furent des silex taillés, puis des lames de bronze et de fer. Les musées des Eyzies (Dordogne) et de Saint-Germain-en-Laye en conservent d'authentiques spécimens. Les Grecs et les Romains en firent des objets de luxe ressemblant aux nôtres (petits couteaux de toilette, couteaux à ongles, couteaux à fruits avec lames d'os ou d'ivoire, manches en matières précieuses diverses). Au Moyen Age on en distinguait plusieurs sortes : les couteaux destinés aux usages domestiques, de petite taille, à un seul tranchant, parfois à lame rentrant dans le manche (ils pouvaient déjà être à plusieurs lames et munis d'une lime, d'un poinçon, comme notre canif) ; les couteaux *d'office,* destinés aux usages de la cuisine et de la table (grands couteaux à trancher à lame large et à double tranchant, le parepain, le présentoir) ; les couteaux *de vénerie ;* les couteaux *à armer ;* les couteaux *de réfectoire,* destinés à la table des couvents, qui portaient sur leur lame la musique notée et les paroles latines des grâces et du bénédicité. Jusqu'au XVIIe s., toutes les matières (métaux, bois, pierre, corne, ivoire, écaille) furent utilisées pour la fabrication des manches, parfois ornés de personnages et d'animaux fantastiques ; la lame, toujours pointue à cette époque, s'arrondit au milieu du XVIIe s., lors de l'apparition de la fourchette ; les manches étaient généralement d'orfèvrerie, en crosse sous Louis XIV, ornés de coquilles sous Louis XV, de filets ou de rangs de perles sous Louis XVI, gravés et rehaussés d'un chiffre ou des armoiries du propriétaire. Parfois le manche était en faïence (Moustiers, Rouen) ou en porcelaine (Chantilly, Saint-Cloud, Meissen). Aux XVIIe et XVIIIe s., on créa des couteaux de table à usages précis, couteaux à viande, à fromage, à fruits (à lame d'argent) ; il y eut aussi des couteaux à enlever la poudre, d'une extrême richesse. En dehors des couteaux imitant ceux des styles précédents, notre époque utilise l'acier inoxydable, associé à un manche en matière plastique.

Depuis le milieu du XIXe s., le matériel des coutelleries s'améliore progressivement par la substitution du machinisme aux opérations manuelles : forgeage, estampage, laminage et polissage mécaniques des lames, façonnage automatique des manches.

Aujourd'hui, on compte deux catégories de couteaux ordinaires : les couteaux *non fermants,* de table, et les couteaux *fermants,* de poche. Les premiers se composent d'une *lame* d'acier tranchante d'un bord et prolongée par une *soie,* ou *queue,* qui s'enfonce dans un *manche* enserré dans une *virole.* Entre la soie et la lame se trouve une partie saillante, dite *bascule,* qui sert à écarter la lame de la surface d'une table lorsqu'on pose le couteau à plat.

Les couteaux fermants comprennent une lame d'acier tranchante d'un bord, pointue ou arrondie à l'une de ses extrémités, l'autre, moins large, portant un trou. Une sorte de boîte en tôle, destinée à contenir la lame quand on fermera le couteau, compose le manche ; ses côtés, ou *platines,* s'assemblent au moyen de rivets, tandis qu'un ressort ferme ladite boîte d'un côté et assure le maintien de la lame ouverte ou fermée. Celle-ci articule à l'aide d'un axe autour duquel elle peut tourner.

coutellerie
aspects successifs d'une lame depuis l'estampage jusqu'à la finition

COUTELAS n. m. (de *couteau*). Sabre court et large qui ne tranche que d'un côté. ‖ Grand couteau de cuisine.

— Mar. A bord des bateaux latins, nom donné à une voile orientée pour le vent arrière et figurant ainsi la pointe d'une lame dressée vers le ciel. (Le point d'amure est écarté du bord par un espar appelé « penon de coutelas ».)

COUTELET n. m. (de *coutel*). Archéol. Nom donné, au Moyen Age, aux cure-ongles, cure-oreilles et cure-dents (*coutelets furgeoirs**).

COUTELIER, ÈRE adj. et n. (de *coutel*). Qui fabrique ou vend des couteaux et autres instruments tranchants : *Ouvrier coutelier. L'industrie coutelière.*

◆ N. f. Etui ou écrin à compartiments, servant à ranger les couteaux de table. (La coutelière, fabriquée par les gainiers, a été, jusqu'au XVIIIe s., le plus souvent en cuir ciselé ou repoussé, doublé de drap ou de velours ; c'est, de nos jours, un coffret de bois, tapissé de velours ou de drap.)

COUTELLERIE n. f. Art du coutelier. ‖ Fabrique ou magasin du coutelier. ‖ Produits qui font l'objet du commerce du coutelier.

— ENCYCL. Technol. En France, la *coutellerie* se fabrique actuellement dans quelques centres. Thiers et sa région représentent 68 p. 100 de la production nationale. On y fabrique de très nombreux articles, mais principalement des couteaux de table ordinaires ou de luxe, couteaux fermants, couteaux de cuisine et de boucherie, des rasoirs à main, des tondeuses, etc. En Haute-Marne, Langres, Nogent-en-Bassigny, Biesles et leurs environs sont spécialisés dans la coutellerie fine (couteaux fermants de luxe ou couteaux d'orfèvrerie) et surtout dans la cisaillerie et les instruments de chirurgie ; le pourcentage de ces dernières usines s'élève à 12 p. 100, tandis que les établissements de la région parisienne, qui fournissent 14 p. 100 du total, s'orientent plutôt vers la coutellerie mécanique, notamment les lames de rasoir, les rasoirs électriques et les tondeuses. Quant aux firmes existant à Châtellerault, en Savoie et dans l'Yonne, leurs activités réunies ne dépassent pas 6 p. 100 de l'ensemble. Enfin, la France produit maintenant 20 p. 100 des articles de la coutellerie mondiale ; son tonnage est comparable à celui de l'Angleterre (Sheffield et Londres). Mais l'Allemagne, qui en fournit aujourd'hui à Solingen presque le double, exporte 60 à 80 p. 100 de sa production, revenue au taux d'avant guerre. Les autres pays réunis (y compris les Etats-Unis) n'ont pas une production coutelière totale supérieure à celle de la France.

COUTELURE n. f. Défaut des peaux en poil, consistant en des entailles faites par le couteau du boucher au moment du dépeçage de l'animal.

COÛTER v. intr. (lat. *constare*). Nécessiter une certaine somme pour être acquis, être vendu un certain prix : *Il* [...] *a commencé sa fortune par vendre dans ce temps-là des farines dix fois plus qu'elles ne lui coûtaient* (Balzac). ‖ *A prix coûtant,* au prix qu'une chose a coûté. ‖ Entraîner des dépenses : *Toute cette maçonnerie me coûte gros!* (Hugo). ‖ *Fig.* Etre pénible, difficile : *Démarches qui coûtent.*

◆ V. tr. *Fig.* Causer quelque effort, quelque souffrance : *Cet arrangement qui n'avait rien que de raisonnable me devait coûter de longs ennuis* (A. France). ‖ *Particul.* Causer une perte : *Coûter sa situation. Votre impitoyable amour arma contre la cité la violence et la ruse et coûta la vie à dix mille Florentins* (A. France).

◆ V. impers. *Il en coûte,* il est pénible, difficile.

— LOC. DIV. *Coûte que coûte,* quelque dépense ou quelque sacrifice qu'il en résulte, à tout prix. ‖ *Fam. Coûter les yeux de la tête,* occasionner des dépenses excessives.

— REM. Lorsque *coûter* a le sens figuré de « causer », « occasionner », il est transitif, et le participe passé conjugué avec *avoir* doit

Phot. Boyer.

s'accorder avec le complément d'objet direct si celui-ci le précède ; dans les autres cas, il est intransitif : *Les peines que ce travail m'a coûtées. Les mille francs que cet ouvrage m'a coûté* (complém. de prix).

COUTERNE, comm. de l'Orne (arrond. d'Argentan), près de la forêt d'Andaine, sur la Mayenne, non loin du confluent de la Vée ; 1 050 hab. (686 aggl.). Eglise romane. Vieilles halles. — A 3 km, château en brique (XVIe et XVIIIe s.).

COÛTEUSEMENT adv. De façon coûteuse.

COÛTEUX, EUSE adj. Qui coûte cher, qui fait faire de grandes dépenses : *Voyages coûteux. Cette femme immorale me fait l'effet d'être bien coûteuse* (Balzac). ‖ *Fig.* Qui exige de grands sacrifices, qui a des conséquences fâcheuses : *La victoire a été coûteuse.*

— SYN. : *cher, dispendieux, hors de prix, ruineux.*

COUTHON (Georges), homme politique français (Orcet, Auvergne, 1755 - Paris 1794). Avocat à Clermont-Ferrand en 1788, partisan de la Révolution, il fut nommé président du tribunal de Clermont-Ferrand (1789), élu à la Législative, puis à la Convention. Montagnard convaincu, il entra, en juillet 1793, au Comité de salut public, où il forma, avec Robespierre et Saint-Just, le groupe dirigeant qu'on appela le « triumvirat ». Il dirigea le siège de Lyon révolté et fit voter par la Convention la loi du 22 prairial (10 juin 1794) qui supprimait toutes les garanties habituelles de la justice et organisait la « Grande Terreur ». Décrété d'arrestation en même temps que Robespierre, il fut guillotiné avec lui le 10-Thermidor. Il était paralysé des jambes.

COUTIÈRE (Henri), pharmacien français (Saulzet, Allier, 1869 - Orvilliers, Seine-et-Oise, 1952). Docteur ès sciences et agrégé de l'Ecole de pharmacie de Paris en 1899, il en devient professeur en 1902 et y enseigne pendant trente-cinq ans la zoologie. Ses travaux se retrouvent dans plus de 100 notes et publications et dans un ouvrage : *le Monde vivant.* (Acad. de médecine, 1921.)

COUTIL [ti] n. m. (de *coute,* forme anc. de *couette*). Tissu d'armure croisée, très serré, qui se fait généralement en uni ou à rayures de couleurs tissées, parfois aussi à dessin Jacquard. ‖ *Coutil de soie,* tissu à corset très solide, présentant un côté brillant et satiné : *Le coutil de soie est en général tissé en satin très serré en chaîne et en trame.* (Il se fait uni, rayé ou broché, en blanc ou en nuances claires.)

— ENCYCL. Le *coutil* est obtenu en utilisant une armure de chevron par chaîne, dérivée d'un croisé de 4 en général. Anciennement réalisé en chanvre, il est maintenant toujours fabriqué en lin, en coton ou en métis (chaîne coton et trame lin). On utilise beaucoup le coutil pour la confection des matelas et, dans ce cas, sa fabrication comporte des rayures longitudinales, en chaîne, en général blanches et grises. Le coutil uni est également utilisé pour la confection de vêtements de travail et de chasse.

On désigne également sous le nom de coutil des tissus damassés utilisés pour la confection des matelas : ces tissus sont le plus souvent tissés en satin comme armures de base, avec des comptes et des duitages très serrés.

L'industrie des coutils fut importée en France par la famille d'un tisserand nommé Bourlet, qui s'établit à Evreux en 1778. Cette ville a, depuis, perdu son importance pour cette production, dont les principaux centres sont actuellement Lille, Armentières, Cholet, Laval, Flers et les Vosges.

COUTILIER, COUSTILIER et **COUSTILLEUX** n. m. (de *coutille*). Homme de pied des XIVe et XVe s., armé d'une *langue-de-bœuf* et d'une dague, vêtu de la salade, de la brigandine et du haubergeon.

COUTILLE ou **COUSTILLE** n. f. (de *coutel*). Terme désignant les armes des coutiliers : dague courte et large, ou arme d'hast longue et à large lame, dite *langue-de-bœuf.*

COUTISSE n. f. Sangle de toile forte cousue sur la pièce à broder, dans le sens opposé aux montants. (Elle est percée d'œillets dans lesquels on passe alternativement une corde, puis autour des lattes, afin de tendre le tissu à broder.)

COUTO (Diogo DO), historien portugais (Lisbonne 1542 - Goa 1616). Parti pour les Indes, il se fixa à Goa et fut nommé par Philippe II historiographe des Etats de l'Inde. Il fut le continuateur de João de Barros.

COUTON n. m. (provenç. *coustoun ;* de *costo,* côte). Rudiment de plume naissante chez une jeune volaille.

COU-TORS n. m. Syn. de TORCOL. ‖ Pl. *des* COUS-TORS.

COUTRAS, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Libourne), au confluent de la Dronne et de l'Isle ; 6 038 hab. (4 236 aggl.) [*Coutrasiens,* en patois *Coutrillons*]. Vignobles importants produisant des vins renommés et des vins pour la distillerie. Chaussures. — Le 20 octobre 1587, Henri de Navarre, futur Henri IV, y défit les catholiques commandés par le duc de Joyeuse.

COUTRE n. m. (lat. *culter,* couteau). Instr. agric. Hache servant à refendre les échalas, le bois de chauffage, etc. ‖ Fer tranchant de la charrue, disposé en avant du soc. (La charrue étant mise en mouvement, le coutre ouvre, dans le sens vertical, la bande du labour que le soc découpe simultanément dans le sens horizontal. Cette bande ainsi découpée est immédiatement retournée par le versoir. Le coutre a habituellement la forme d'un couteau, mais certains sont de forme circulaire.)

COUTRIÈRE n. f. Pièce servant à lier le manche du coutre à l'age de la charrue

COUTTET (James), champion français de ski (Les Bossons, Haute-Savoie, 1921). A dix-sept ans, il réussit l'exploit de remporter le titre de champion du monde de descente. Victorieux en slalom aux jeux Olympiques de 1948, plusieurs fois champion de France de saut, il prit la succession d'Emile Allais comme entraîneur de l'équipe de France.

COUTUME n. f. (lat. *consuetudo ;* d'où d'abord *coustume*). Manière d'agir établie par l'usage chez un peuple, un groupe social : *Les coutumes de politesse sont bien puissantes sur nos pensées* (Alain). ‖ Manière habituelle d'agir, de parler, etc., chez un individu : *Olivier Bertin, selon sa coutume, se montrait fort réservé* (Maupassant). *Il avait la coutume de dire qu'il devait cette douceur aux vicissitudes de la vie* (A. France). ‖ *Avoir coutume, prendre coutume,* avoir l'habitude de, faire d'ordinaire : *La garde avait coutume de descendre chez la portière* (Mérimée). *Je me retire dans mon bureau ainsi que je prends coutume de faire de plus en plus* (Gide). ‖ *Us et coutumes,* règles, pratiques qu'on observe dans certains pays, certaines circonstances : *Il a manqué gravement aux us et coutumes* (A. France).

— ***De coutume*** loc. adv. Habituellement, ordinairement : *Elle* [...] *répondait aimablement, plus gracieuse même que de coutume* (Maupassant).

— LANGUE CLASS. *Avoir de coutume,* avoir l'habitude de : *Pour vous ôter l'envie de nous faire courir toutes les nuits, comme vous avez de coutume* (Molière).

— Dr. Une des sources du droit qui tire son autorité de la répétition d'actes publics et paisibles pendant un laps de temps relativement long. (V. part. *encycl.*)

— Dr. anc. Usages anciens et généraux ayant force de loi, et dont l'ensemble forme le droit coutumier. ‖ Recueil des coutumes d'un pays : *La coutume de Paris.* ‖ *Certificat de coutume,* acte par lequel un tribunal attestait un point de législation ou de jurisprudence en usage dans une localité. ‖ *Droit de coutume,* redevance payée au seigneur pour les denrées, blés, vins, bestiaux vendus dans sa seigneurie. (On distinguait, d'après le tarif, GRANDE et PETITE COUTUME.) ‖ *Charte de coutume,* charte octroyée par le roi ou un seigneur à une ville, lui donnant un statut déterminé, confirmant le plus souvent la coutume antérieure. ‖ *Mauvaises coutumes,* usages abusifs de la part des seigneurs.

— Dr. intern. *Certificat de coutume,* document délivré par un magistrat ou un juriste qualifié en vue de faire connaître à une autorité étrangère un point particulier du droit d'un pays donné.

— SYN. : *habitude, tradition, usage.*

— ENCYCL. Dr. Le morcellement féodal avait amené la formation, dans les différentes provinces, d'usages, de pratiques ayant pris peu à peu force de loi : telle fut l'origine des coutumes françaises. On distingue généralement, dans l'ancienne France, des *pays coutumiers* et des *pays de droit écrit,* de *droit romain,* séparés par une ligne la coupant, avec des sinuosités très marquées, de Rochefort à Gex : au nord, droit coutumier ; au sud, droit écrit, l'Auvergne étant partagée entre l'un et l'autre à peu près par la moitié. En réalité, les pays de droit écrit étaient loin de ne connaître d'autre droit que le droit romain. Ainsi, à Bordeaux, on ne recourait au droit romain qu'après avoir invoqué la coutume bordelaise, ou, à défaut, les coutumes voisines, ou le droit naturel. Inversement, en pays coutumier, on se référait à la coutume locale ou à celle de Paris, mais parfois aussi au droit romain.

Les coutumes manquaient de précision ; il fallait procéder à des enquêtes dites *par turbes* (*per turbas*) pour connaître le droit, l'usage. On comprit la nécessité de fixer par écrit le droit coutumier, et quelques coutumes furent rédigées dès le XIIIe s. Charles VII prescrivit, par l'ordonnance de Montil-lès-Tours, en 1454, leur rédaction dans tout le royaume. Celle de Bourgogne fut approuvée en 1459, celle de Touraine en 1461, celle d'Anjou en 1463. La plupart des coutumes furent rédigées sous Louis XII : celle d'Orléans date de 1509, celle de Paris de 1510. La pratique ayant signalé bien des défauts et des lacunes dans ces rédactions, on sentit le besoin de les réformer, ce qui fut fait souvent durant la seconde moitié du XVIe s.

On comptait environ soixante coutumes générales et plus de trois cents locales, particulières à une ville ou à un bourg. Souvent même une juridiction avait dans son ressort des pays de coutume différente : elle tendait en ce cas à unifier les coutumes, de telle sorte que le cadre territorial de la coutume, originairement la seigneurie, devenait le bailliage ou la sénéchaussée.

L'unification de tant de lois diverses fut toujours souhaitée : Louis XI la désirait déjà ; Colbert l'indiquait à Louis XIV comme l'une des entreprises les plus capables d'illustrer son règne. Maupeou, dans un mémoire à Louis XVI, déplorait cette foule de coutumes « dont le style vieilli avec elles forme aujourd'hui une langue à part, inintelligible pour le peuple, obscure et énigmatique pour le savant... ». Mais il faudra attendre le Code civil pour voir abroger toutes les anciennes coutumes ; de nombreux articles de celui-ci se réfèrent aux anciens usages et les consacrent en permettant leur application.

— Dr. canon. La *coutume* joue un grand rôle en droit canon. Les prescriptions essentielles du Code, en ce qui la concerne, sont les suivantes : 1° La coutume prend force de loi uniquement par le consentement du supérieur compétent ; 2° Seule une communauté de droit ecclésiastique capable d'être le sujet d'une loi peut créer une coutume ayant force de loi ; 3° La coutume ne peut jamais prescrire contre le droit divin ni le droit naturel, mais seulement à l'égard du droit ecclésiastique ; 4° Pour avoir valeur, une coutume doit être raisonnable et s'être instituée depuis un temps assez long (quarante ans, cent ans, ou coutume immémoriale). Le Code prévoit des effets divers de la coutume en fonction de la durée dont elle fait état ; 5° La coutume est le meilleur interprète de la loi.

— Dr. intern. Principale source du droit international, la *coutume* se distingue de l'usage en ce qu'elle revêt un caractère juridique d'obligation légale. La règle coutumière gouverne la communauté internationale et s'impose à tous les Etats qui y adhèrent, sous peine de sanctions graves pouvant aller jusqu'à la guerre. Elle constitue une source de droit plus générale que le droit conventionnel des Etats. Susceptible de progrès, elle manque toutefois de précision, et son évolution s'accomplit lentement. (→ Biblio.)

Coutumes de Beauvaisis, ouvrage de droit rédigé pour Philippe de Beaumanoir (XIIIe s.), une des premières œuvres de ce genre écrites en français.

COUTUMIER, ÈRE adj. Qui a coutume de (vieilli) : *Être coutumier de mentir.* ‖ Passé en coutume, habituel : *C'était son chemin coutumier* (A. France). ‖ *Coutumier du fait,* qui a coutume d'accomplir un acte. (Ne se prend guère qu'en mauv. part.)

— Dr. Etabli par la coutume : *Droit coutumier. Impôt coutumier.* ‖ Régi par le droit coutumier : *Pays coutumier.*

Georges COUTHON
dessin par David d'Angers
musée Carnavalet

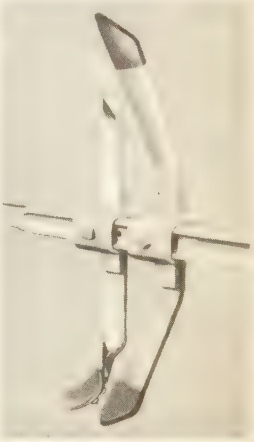

coutres droits
avec rasettes normales

coutilles

Phot. Larousse, Huard.

◆ N. m. Recueil des règles fixées par le droit coutumier : *Consulter le coutumier.* ‖ *Grand coutumier,* recueil général des coutumes particulières d'un pays.
— Eaux et for. Usager dont le droit est réglé par la coutume.
— Relig. Dans les maisons religieuses, recueil écrit contenant l'indication des habitudes et les traditions de la maison dans leurs plus menus détails.

« la Couturière »
cabinet des Estampes

Coutumier de France (GRAND) ou **Coutumier de Charles VI,** compilation de Jacques d'Ableiges, bailli d'Evreux (fin du XIVe s.), comprenant des ordonnances, des règles de la coutume de Paris et des styles de procédure.

Coutumier de Normandie (GRAND), ouvrage du XIIIe s., remarquable par sa clarté, et l'une des sources les plus précieuses du droit normand. Il était appelé, dans les îles Normandes, *Somme Maucaël,* probablement du nom de son auteur. Bien que n'ayant eu, au début, aucun caractère officiel, cette œuvre n'a pas tardé à être considérée comme une véritable loi. Sous la dénomination de « nouvelle coutume », cet ouvrage fut officiellement rédigé assez tard (1577-1583).

COUTUMIÈREMENT adv. Selon la coutume, ordinairement : *Les leçons du curé Bonal, qui disait coutumièrement que l'homme devait porter sa peine en homme* (E. Le Roy).

COUTURAGE n. m. Action de piquer à la machine les coutures des vêtements.

COUTURAT (Louis), philosophe et mathématicien français (Paris 1868 - Ris-Orangis 1914). Agrégé de philosophie (1890), docteur ès lettres (1896), il enseigna aux facultés de Toulouse et de Caen, et quitta l'université en 1899. Principalement préoccupé de la philosophie des mathématiques et de l'application des mathématiques à la logique, dans sa thèse, *De l'infini mathématique* (1896), il défend l'infini actuel de quantité contre les objections des néo-criticistes. Citons encore : *la Logique de Leibniz* (1901), *Histoire de la langue universelle* (avec L. Léau, 1903), *l'Algèbre de la logique* (1905).

« Couturier prenant mesure »
gravure de Nicolas Cochin

COUTURE n. f. (d'abord *couture ;* du lat. pop. **consutura,* de *consuere,* coudre). Action ou art de coudre : *Ouvrière habile en couture.* ‖ Profession de qui confectionne les vêtements féminins : *Travailler dans la couture.* ‖ *La haute couture parisienne,* les grands couturiers de Paris. ‖ Suite de points par lesquels des étoffes sont cousues : *Des coutures mal faites. Il était vêtu avec luxe ; sa veste de chasse galonnée d'or sur toutes les coutures* (Sand). ‖ *Rabattre les coutures,* les aplatir avec le carreau, le dé. ‖ *Battre à plate couture,* rabattre les coutures à plat ; et, au *fig.,* battre vigoureusement, défaire complètement : *Battre une armée à plate couture. « La Pointe-au-corps » qui* [...] *avait battu à plate couture tous les autres prévôts et remporté un prix de deux fleurets* (Barbey d'Aurevilly). ‖ *Fig. Examiner sous toutes les coutures,* examiner dans tous les sens, très attentivement.
— Archit. Assemblage de deux feuilles de métal, que l'on obtient en pliant puis en rabattant les bords de chacune d'elles.
— Bonn. Assemblage des tricots à l'aide d'une machine à coudre, qui exécute plusieurs genres de couture. ‖ *Couture surjet,* assemblage des bords du tricot, le fil de couture passant par-dessus les lisières et les recouvrant. ‖ *Couture flatlock,* couture d'assemblage plate.
— Mar. Intervalle bourré d'étoupe et recouvert de brai, compris entre deux bordages. ‖ Fixation des bordages des barques, dans différents pays tropicaux, au moyen de liens de rotin. ‖ Réunion des laizes de toile à voile.
— Mécan. Ligne de réunion de deux tôles au moyen de rivets.
— Métall. Sillon à bords arrondis en surface d'une pièce moulée. (V. REPRISE.)
— Rel. Action de coudre un livre à brocher ou à relier, en employant un fil textile, manuellement, sur un cousoir ou, mécaniquement, à l'aide d'une couseuse.
— Sell.-maroq. *Couture sellier,* procédé d'assemblage des cuirs ou des peaux au moyen d'une couture spéciale, exécutée avec une alène particulière pour la perforation des trous, et une aiguille à chaque extrémité du fil.
— Technol. Marque des joints du moule, sur une figure coulée en plâtre. ‖ Bavure laissée sur une fonte.
— ENCYCL. Les travaux de *couture* se font à la main ou à la machine à coudre.
La couture à la main s'exécute avec des points dits *points usuels ;* elle s'agrémente avec les points dits *points d'ornement ;* elle s'assemble et se monte avec des coutures dites *coutures d'assemblage.*

● *Points usuels.* Le *point devant* est employé couramment dans l'assemblage de deux étoffes. Il prend le nom de *point de bâti,* de *point de faufil* lorsqu'il se fait très allongé et qu'il bâtit une couture ; de *point coulé, point de modes, point de renfilé* lorsqu'il coud deux remplis d'étoffe sans percer de part et d'autre ; de *point coulissé* lorsqu'on l'exécute vivement sans tirer l'aiguillée de fil à chaque point ; de *point de reprise* lorsqu'il s'exécute en rangs serrés pour soutenir un tissu abîmé. Le *point arrière,* plus solide que le précédent, est employé dans l'assemblage des coutures. Le *point de piqûre* est un point arrière perlé, c'est-à-dire piqué point dans point. Le *point de côté,* dit *point d'ourlet,* s'emploie dans les rabats et se pique en biais ; il s'exécute toujours de droite à gauche. Le *point de surjet* est un point de côté piqué par-dessus deux bords, deux lisières le plus souvent ; il se fait de droite à gauche. Le *point de surfil,* qui est un point de surjet très lâche, est exécuté de gauche à droite. Le *point de chausson,* dit aussi *point croisé,* se compose de deux rangs de points obliques ; il s'exécute dans les flanelles et piqués, pour le rabat des coutures. Le *point de boutonnière* ne sert qu'aux boutonnières ; c'est un point noué dont le nœud redressé borde la fente et s'exécute aussi bien de droite à gauche que de gauche à droite.

● *Points d'ornement.* Ces points dérivent de la broderie et des divers travaux de dames. Pour leur exécution, v. POINT.

● *Coutures d'assemblage.* Ces *coutures* s'exécutent plus vivement à la machine à coudre qu'à la main, mais leur assemblage est

« Atelier des couturières d'Arles »
au XVIIe s., par Raspal

toujours le même : la *couture simple* se fait droite, sans rabat ; la *couture rabattue* est ouverte ou fermée, suivant l'épaisseur des tissus ; la *couture en application* se fait avec deux rabats, un sur l'endroit, l'autre sur l'envers ; la *couture double,* dite *couture anglaise,* est composée de deux coutures simples prises l'une dans l'autre ; la *couture d'ourlet* cousue au point de côté ; la *couture surjetée* se fait avec un point de surjet. (Cette couture se fait toujours ouverte, et les rabats sont tenus par des points de côté ou des points de chausson. — Le *surjet* est une couture sans rentrés, qui s'exécute au point de surjet sur deux lisières ou deux bords roulés : *surjet roulé, surjet roulotté.*)

● Les métiers de la couture comprennent différents groupes, classés de la manière suivante : couture artisanale, couture, haute couture et couture création. Chaque entreprise de couture a ses définitions et appellations propres, mais ses procédés de fabrication sont les mêmes : le *vêtement « couture »* est coupé manuellement à l'unité et aux mesures de la cliente ; il est exécuté par une ouvrière qualifiée. Ce vêtement comporte toujours un ou plusieurs essayages en cours d'exécution.
La *couture artisanale* comprend la couturière (robes et manteaux), qui travaille seule ou avec une apprentie ou peu d'ouvrières.
La *couture* comprend les maisons de couture exécutant ou créant des vêtements de femmes, de jeunes filles ou d'enfants, destinés à être reproduits à la demande de la cliente, sur ses mesures, avec un ou plusieurs essayages ; mais répétés par l'entreprise elle-même, ces articles sont destinés à être vendus soit directement ou indirectement à des entreprises françaises ou étrangères, en vue de leur reproduction.
La *haute couture* comprend les maisons non classées « couture création », qui présentent à leur clientèle, sur mannequins vivants, chaque saison — d'hiver et d'été — une collection d'au moins 25 modèles nouveaux créés dans l'entreprise, destinés à être reproduits sur les mesures des clientes avec un ou plusieurs essayages.
La *couture création* comprend les maisons de haute couture qui présentent habituellement

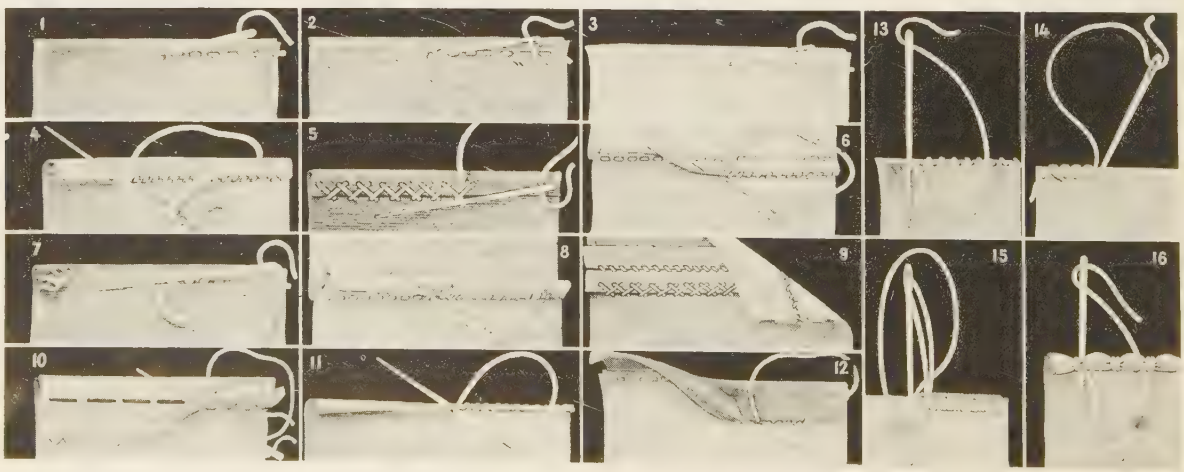

couture

1. Point devant ; 2. Point arrière ; 3. Point de piqûre ; 4. Point de côté ; 5. Point de chausson ; 6. Coutures d'assemblage ; 7. Couture double ; 8. Couture ourlée ; 9. Couture surjetée ; 10. Ourlet invisible ; 11. Ourlet roulotté ; 12. Faux ourlet ; 13. Point de surjet ; 14. Point de surfil ; 15. Point de boutonnière ; 16. Ourlet cocotte.

Phot. X. Viollet.

création d'un modèle chez Lanvin

atelier de couture

à Paris, au moins deux fois par an, des collections très importantes de modèles originaux créés dans l'entreprise, et qui sont agréés par une commission de classement et de contrôle fondée à cet effet au sein de la Chambre syndicale de la couture parisienne, qui pourra faire appel à d'autres personnalités appartenant à l'Office professionnel « Art et Création » ou à des milieux d'une compétence reconnue.

● *Haute couture* et *couture création*. Depuis que, en 1858, Charles Frédéric Worth eut l'idée de créer chaque saison une collection de modèles différents et de les présenter, sur des mannequins vivants, au choix de sa clientèle, les mots *couture* et *haute couture* ont été appliqués de plus en plus à la *création* dans le costume féminin, création qui dirige les variations de la mode.

Les innovations apportées par la couture création ont consisté, depuis cent ans, non seulement à produire des modèles variés dans leur coupe, mais aussi à les réaliser avec des tissus « exclusifs » quant à la matière et au coloris, non sans procéder, pour une minutieuse mise au point, à de multiples essayages. Elle a enrichi toutes les professions de l'habillement par l'invention de techniques nouvelles et par l'impulsion qu'elle a donnée à toutes les industries annexes qui dépendent d'elle (passements, broderies, boutons, etc.). Par suite de l'accélération du rythme général de la vie, ses créations, surtout depuis 1918, sont devenues saisonnières. (V. MODE.)

Si le terme de couturier s'applique à l'ensemble de la profession, il désigne surtout le groupe des créateurs qui l'exercent. L'évolution de plus en plus rapide des modèles dépend surtout, depuis Worth, de l'influence directe des quelques grands couturiers de Paris. La « nouveauté » lancée par la couture création est transmise à la clientèle étrangère et à la couture artisanale par les revues spécialisées, la presse, le cinéma, le théâtre, etc. ; elle est ensuite adaptée, par les confectionneurs, à d'autres moyens de production. (→ Biblio.)

COUTURE (Guillaume Martin), architecte français (Rouen 1732 - Paris 1799). Il édifia les hôtels de Saxe et de Coislin, le pavillon de Bellevue, à Sèvres, qui lui valurent d'entrer à l'Académie d'architecture en 1773.

COUTURE (Thomas), peintre français (Senlis 1815 - Villiers-le-Bel 1879). Il obtint le prix de Rome en 1837. Son tableau le plus célèbre, *les Romains de la décadence* (1847), est au Louvre. Moins heureux dans les peintures officielles (*Baptême du prince impérial*), il a laissé de bons portraits (*George Sand*, au Louvre ; *Michelet*, au musée de Reims ; *Bruyas*, au musée de Montpellier). Thomas Couture, qui a publié d'intéressants *Entretiens d'atelier*, *Méthode* (1867) et *Paysage* (1869), fut le maître d'Edouard Manet.

COUTURE-BOUSSEY (LA), comm. de l'Eure (arrond. d'Evreux), dans la plaine de Saint-André ; 880 hab. (779 aggl.). Centre de fabrication d'instruments de musique à vent.

COUTURER v. tr. Couvrir de coutures, de cicatrices : *La peau grêlée, trouée, couturée, une barbiche au menton* (Vallès).

COUTURERIE n. f. Métier de couturier. ‖ Autref., atelier de couture.

COUTURE-SUR-LOIR, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Vendôme), dans le Perche vendômois ; 618 hab. (245 aggl.). Eglise avec chœur du XIIIe s. et chapelle du XVIIe s. (statues tombales des parents de Ronsard). — Aux environs, châteaux de la Possonnière (où est né Ronsard) et du Pin.

COUTURIER, ÈRE n. Personne qui confectionne des costumes pour les dames : *Costume sortant de chez un grand couturier.* (N'ont droit au titre de *couturiers*, que les personnes qualifiées ou les maisons classées *haute couture* et *couture-création*.)

◆ Adj. *Fauvette couturière*, v. ORTHOTOME.

COUTURIER adj. et n. m. Anat. Se dit d'un muscle de la cuisse. (Le couturier est un long muscle superficiel qui prend en écharpe toute la face antérieure de la cuisse. C'est lui qui entre en jeu pour donner au membre inférieur l'attitude que prenaient les anciens tailleurs, d'où son nom.)

COUTURIER ou **COUSTURIER** (Pierre) [en lat. *Petrus Sutor*], théologien et chartreux français (Chéméré-le-Roy, près de Laval - † 1537). Il combattit la Réforme et eut une violente polémique avec Erasme.

COÛT-VENANT n. m. Barème d'intéressement des ouvriers fendeurs à la fabrication des différents modèles d'ardoise. ‖ Pl. *des* COÛTS-VENANTS.

COUTY (Louis), médecin français (1835 - Rio de Janeiro 1885). Docteur en médecine et agrégé, il accepta une chaire de biologie industrielle à l'Ecole polytechnique de Rio de Janeiro ; il organisa un laboratoire au Muséum de cette ville, et étudia le curare, le venin des serpents, etc.

COUVADE n. f. (terme d'origine béarnaise). Action du père qui prenait la place de la mère lorsque celle-ci venait d'accoucher, et qui recevait les soins et les félicitations destinés d'ordinaire à la mère. (La couvade a été assez pratiquée chez beaucoup de peuples barbares de l'Antiquité et chez les Indiens d'Amérique.)

COUVAGE n. m. Syn. de COUVAISON.

COUVAIN n. m. (de *couver*). Œufs des insectes qui, comme les abeilles, vivent en société. ‖ Rayon ou partie d'un rayon dont les alvéoles contiennent des œufs, larves ou nymphes d'abeilles.

— ENCYCL. Apic. Le *couvain* se trouve placé sur les rayons du centre de la ruche. Il se présente en plaques ovoïdes. La reine commence sa ponte au centre d'un rayon et la continue concentriquement dans les alvéoles de plus en plus excentriques. Trois jours après la ponte, chaque œuf donne naissance à une larve qui est alimentée par les abeilles « nourrices ». Après cinq jours, la larve a considérablement grossi et s'étend dans tout l'alvéole, qui est alors fermé par un opercule de cire fabriqué par les abeilles. Dans l'alvéole clos, la larve se transforme en nymphe, puis en insecte parfait qui, vingt et un jours après la ponte de l'œuf, ronge l'opercule qui l'emprisonne et se délivre pour se joindre aux autres abeilles. Les ouvrières nettoient ces alvéoles pour permettre à la reine d'y pondre de nouveau. Il se produit ainsi par la ponte une nouvelle zone de couvain inscrite dans le plus ancien. Les zones comprenant des alvéoles non operculés (contenant œufs et jeunes larves) forment le « couvain ouvert » ; les zones constituées par des alvéoles operculés (larves et nymphes) représentent le « couvain fermé ». Le nid à couvain est l'ensemble des zones de couvain de différents rayons. L'aspect du couvain sert à reconnaître la valeur de la reine et la santé de la colonie. Un couvain régulièrement operculé ou régulièrement désoperculé par zones concentriques est signe d'une bonne santé ; irrégulièrement operculé, éparpillé, il indique une mauvaise reine ou une maladie du couvain (loque, sacciforme, intoxication, etc.). Le « couvain de mâles », destiné à donner des faux bourdons, se rencontre seulement aux saisons chaudes. Il est formé par des alvéoles légèrement plus gros, dans lesquels la reine a pondu des œufs parthénogénétiques, qui, après naissance des larves, puis transformation en nymphes, fournissent vingt-quatre jours plus tard des mâles ou faux bourdons.

Thomas COUTURE
« les Romains
de la décadence », 1847
Louvre

COUVAISON n. f. Temps où couvent les poules, etc. (On dit aussi COUVAGE, et même COUVERIE.) ‖ Action de couver (pour un oiseau).

— ENCYCL. Ornith. La *couvaison* pratiquée dans un nid par les oiseaux est un cas particulier de l'incubation*. Elle a pour rôle principal de procurer aux œufs la chaleur nécessaire à l'évolution normale de l'embryon jusqu'à l'éclosion. Selon les espèces, elle est pratiquée par la femelle seule ou par le mâle et la femelle à tour de rôle. Les coucous font couver leurs œufs par d'autres oiseaux ; les autruches les exposent à la chaleur solaire.

La durée de la couvaison est très variable suivant les espèces :

Poule	21 jours.
Faisane	23 jours.
Pintade	25 jours.
Dinde	28 jours.
Cane	28 jours.
Cane de Barbarie	36 jours.
Oie.	28 à 30 jours.
Pigeon	17 à 19 jours.

COUVE n. f. Dans le Sud-Est, poule qui couve ses œufs.

— Bot. Nom usuel du pin cembro.

COUVE DE MURVILLE (Maurice), diplomate français (Reims, 1907). Inspecteur des finances (1930), il est directeur-adjoint au mouvement des fonds en 1938 et directeur des finances extérieures en 1940. Au début de 1943, il rallie Alger, est nommé secrétaire général (mars), puis commissaire aux Finances (juin) du Comité français de Libération nationale. Délégué au Conseil consultatif pour l'Italie (1944), représentant du gouvernement provisoire à Rome (1945), il devient directeur général des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (1945-1950) et siège à ce titre à la conférence des suppléants des Quatre (avr.-mai 1946), contribuant à la signature du traité de paix avec l'Italie (1947). Elevé en 1950 à la dignité d'ambassadeur de France, il a représenté depuis lors la France au Caire (1950-1954), à Washington (1955-1956) et à Bonn (1956-1958). Il est devenu ministre des Affaires étrangères en juin 1958.

COUVÉE n. f. Ensemble des œufs couvés en même temps. ‖ Oiseaux nés d'une même couvée : *La perdrix attire sur elle l'attention du chasseur pour préserver sa couvée.* | Action de faire couver un oiseau de basse-cour : *Faire une couvée.* ‖ *Poét.* ou *fam.* Enfants, famille nombreuse : *Une maman et sa couvée.*

Phot. Agence Intercontinentale, Viollet, Larousse.

couvert du XVIe s. gaine en cuir, fourchette, couteau, cuiller *musée des Arts décoratifs*

COUVELAIRE (Alexandre), accoucheur français (Bourg-en-Bresse 1873 - Paris 1948), professeur de clinique obstétricale à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. On lui doit des *Considérations sur la technique de l'opération césarienne* (1909) et un *Traité de chirurgie obstétricale* (1913).

COUVENT n. m. (lat. *conventus*, assemblée ; d'où *convent*, puis *couvent*). Maison de religieux ou de religieuses, dont l'ordre ou la congrégation sont postérieurs au XIIIe s. : *Couvent de franciscains.* ‖ Ensemble, communauté des religieux ou des religieuses qui l'habitent : *Assembler le couvent.* ‖ *Par extens.* Pensionnat de jeunes filles tenu par des religieuses : *Son père l'amena lui-même à la ville pour la mettre au couvent* (Flaubert). [Vx.]

— ENCYCL. Le mot de *couvent* désignant une institution religieuse peut prêter à amphibologie, suivant qu'on l'entend au sens canonique, au sens historique ou au sens courant de la conversation.

Le droit canon ignore le mot de « couvent ». Il ne connaît que ceux de « monastère » et de « maison religieuse ». Mais, sous le terme de maison religieuse, il inclut à la fois les monastères et nos « couvents ». Historiquement, les couvents, au sens de maison où l'on pratique en communauté une vie de perfection évangélique, sont apparus en Orient, où ils se sont développés surtout à partir du IVe s. (V. MONACHISME.)

En Occident, la vie conventuelle s'est pratiquement concentrée dans les abbayes*, installées d'ordinaire à la campagne et organisées matériellement sur le type des anciennes *villae*.

Au XIIIe s., avec les ordres mendiants, les communautés tendent à s'installer dans les villes et à y organiser une forme nouvelle de maison conventuelle, débarrassée de toutes les servitudes temporelles de l'abbaye. Comme les ordres mendiants n'ont pas comme supérieurs des abbés, ces maisons conventuelles ne peuvent être appelées « abbayes ». On leur donne le nom de « couvent ».

Elles contiennent : 1° l'église et le chœur, où les religieux chantent l'office ; 2° le chapitre, salle de réunion de la communauté ; 3° les cellules individuelles des religieux ; 4° un réfectoire commun ; 5° une bibliothèque ; 6° une infirmerie ; 7° un parloir, pour les relations avec les étrangers ; 8° un cloître ; 9° un caveau pour la sépulture commune (ou un cimetière). Ces couvents comportent la clôture*, comme la comportent encore aujourd'hui toutes les maisons conventuelles où vivent des réguliers (canon 597).

Le nom de « couvent » a désigné également les maisons des congrégations régulières fondées après les ordres mendiants. Il désigna encore les maisons des congrégations qui, ne prononçant que des vœux simples (comme les Sœurs hospitalières), n'avaient pas droit, de ce fait, au titre de « régulières » et n'étaient pas astreintes à la clôture.

L'emploi courant du mot « couvent » s'explique donc par cette histoire. Il désigne pratiquement toute maison où vivent en communauté des hommes ou des femmes voués à la perfection évangélique. A la limite, il englobe même les maisons régulières des moines, auxquelles il faudrait réserver le nom de monastères*.

— *Couvents bouddhiques* (en sanskrit *vihāra* et *sanghārāma*). Une des quatre règles imposées par Çākyamuni était de « n'avoir pour demeure que les racines des arbres ». De bonne heure, cependant, on construisit des maisons pour les moines, et bientôt, il y eut des vihāra dans toutes les villes où fréquentaient les bhikshu. Dès le IIIe s. av. notre ère, les couvents bouddhiques sont devenus des centres importants de science et d'instruction.

Les brahmanes çivaïtes et les jaïns ont aussi fondé dans l'Inde des monastères d'instruction, dont beaucoup sont toujours en activité.

Couvent Blanc, couvent construit par Chenouté, près de Sohag (Égypte) à la fin du IVe s. apr. J.-C. De très nombreux manuscrits coptes, déposés dans diverses bibliothèques du monde, en proviennent.

couvent des Oiseaux, couvent de chanoinesses de la congrégation de Notre-Dame, situé à Paris aux numéros 84 et 86 de la rue de Sèvres (1818-1904) ; il était voué à l'éducation des jeunes filles. Le sculpteur Pigalle, antérieurement propriétaire d'une de ces constructions, y avait fait peindre une multitude d'oiseaux. Après la dissolution des congrégations, il fut affecté à des ateliers d'artistes ; Henri Matisse et Othon Friesz, notamment, l'habitèrent.

COUVENTINE n. f. Religieuse qui vit dans un couvent : *La Révolution dispersa les couventines sans abattre leur maison* (Prévost). ‖ Jeune fille élevée dans un couvent : *Dieu permit que Mme de Vatémesnil allât mettre le nez dans les pupitres de ses couventines* (F. Mauriac).

COUVER v. tr. (lat. *cubare*, être couché). En parlant des oiseaux, se tenir sur les œufs pour les faire éclore : *Nous rentrons, il me dit combien nos tourterelles | Ont couvé le matin d'œufs* (Lamartine) ; et, *absol.* : *Une poule qui couve.* ‖ — *Fig.* Entourer de soins attentifs, de tendresse : *Je plains l'homme sensible, un peu poltron, qui est aimé, choyé, couvé de cette manière-là* (Alain). ‖ *Particul. Couver des yeux, du regard*, regarder fixement avec tendresse, passion, convoitise : *Etendue à ses pieds, calme et pleine de joie, Delphine la couvait avec des yeux ardents* (Baudelaire). ‖ Nourrir, entretenir, préparer secrètement : *Un petit homme sec, à lèvres pincées, couvant une ambition démesurée* (Balzac). *Est-ce que l'homme peut couver le feu à demeure dans son sein, sans que ses vêtements prennent flamme?* (Sainte-Beuve). ‖ *Particul. Couver une maladie*, en porter en soi les germes.

◆ V. intr. Etre entretenu, nourri, préparé sourdement, en attendant d'éclore, d'éclater : *Un immense complot couvait, la garde mobile se révoltait* (Hugo). *Les semaines et les mois durant lesquels elle* [la typhoïde] *couve sans se trahir* (J. Romains).

— LOC. DIV. *Fig. Couver sous la cendre*, V. CENDRE. ‖ *Il faut laisser couver cela*, se dit de quelque chose qu'on a intérêt à ne pas précipiter. ‖ *Surpris comme une poule qui a couvé un œuf de cane*, très surpris.

COUVERCEAU n. m. Etoffe servant à couvrir des meubles.

COUVERCLE n. m. (lat. *cooperculum ; de cooperire*, couvrir). Ce qui sert à couvrir une ouverture quelconque : *Il brandissait une énorme pipe à couvercle de fer* (A. Daudet).

— Equip. mén. Disque ou plaque, avec ou sans rebord, plat ou bombé, utilisé pour couvrir les casseroles, pots, saladiers, etc., afin de protéger leur contenu.

— Horlog. Partie de la boîte d'une montre, fixée à une charnière et recouvrant le cadran : *Le couvercle a été remplacé, au XVIIe s., par la lunette.*

— Mécan. Plateau et manchon de fonte servant à fermer un cylindre à vapeur du côté correspondant au *haut de course* du piston. (La fermeture du cylindre opposée à celle-ci est le *fond.*)

plan du **couvent** des Célestins à Avignon *Bibl. des Arts décoratifs*

1. Entrée du cloître ; 2, 3, 4, 5. Ancienne salle capitulaire, divisée en plusieurs pièces au XVIIe s. ; 3. Salle dite du roi René ; 4. Salle dite de Louis XIV ; 6. Ancien réfectoire, alors divisé par une cloison ; 7. Rez-de-chaussée du dortoir, plus tard infirmerie ; 8. Magasins des provisions ; 9. Sacristie ; 10. Chapelle s'ouvrant sur les travées du cloître ; 11. Église des Célestins ; 12. Chapelle du bienheureux Pierre de Luxembourg ; 13. Chapelle de Tous-les-Saints.

COUVERIE n. f. Syn. de COUVAISON.

COUVERT, E adj. (part. pass. de *couvrir*). [Usité particul. dans un certain nombre de loc. div.] *Allée couverte*, allée dont les arbres unissent leurs branches au-dessus de la tête des promeneurs : *Dans les sentiers couverts où je marchais* (Gide). ‖ *Pays couvert*, pays boisé. ‖ *Voix couverte*, voix enrouée ou volontairement assourdie : *Il a la voix couverte.* ‖ *Mots, termes couverts*, paroles voilées donnant à entendre des choses qu'on ne veut pas exprimer clairement : *Quatre ou cinq autres invités [...] souhaitaient sa ruine à mots couverts* (Flaubert).

— LANGUE CLASS. Dissimulé : *Quoi? vous le soupçonnez d'une haine couverte?* (Racine).

— Bouch. *Animal couvert*, animal possédant de la graisse de couverture.

— Hérald. Se dit d'une tour qui a un toit pointu. (Lorsque le toit est d'un émail autre que celui du reste de l'édifice, il faut le blasonner.)

— Mar. *Batterie couverte*, batterie placée sous un pont (par oppos. à BATTERIE DES GAILLARDS ou DÉCOUVERTE).

— Météorol. *Temps couvert*, ciel complètement obstrué par les nuages.

COUVERT n. m. (part. pass. de *couvrir*). Ce qui couvre, protège. ‖ Abri, logement (particul. dans l'expression « le vivre et le couvert ») : *La solitude a préparé à l'oiseau le vivre et le couvert* (Chateaubriand). ‖ — *Fig.* Abri, refuge : *Je n'ai jamais trouvé qu'en toi ce don qui ne demande rien en échange [...], ce couvert solide et sûr comme la mort* (H. de Montherlant). ‖ Abri, ombre que donne le feuillage : *Le long de chaque muraille règne une étroite allée qui mène à un couvert de tilleuls* (Balzac). ‖ Ce que l'on dispose sur une table pour les repas : nappe, assiettes, verres, cuillers, couteaux, fourchettes, etc. : *C'est la faute de cet animal de Christophe à qui j'avais dit de mettre le couvert* (Balzac). ‖ Ensemble des divers accessoires de table à l'usage de chaque convive. ‖ *Avoir son couvert mis chez quelqu'un*, être certain qu'on y sera toujours reçu à dîner, à déjeuner. ‖ *Particul.* Cuiller, fourchette et couteau : *Le père Goriot était chez l'orfèvre qui achète de vieux couverts* (Balzac). ‖ *Grand couvert*, repas de cérémonie : *Comme jadis on regardait manger le roi au grand couvert* (A. Hermant). ‖ *Petit couvert*, repas sans cérémonie (chez rois et princes).

— ***A couvert*** loc. adv. A l'abri : *Se mettre à couvert sous un arbre ;* et, au *fig.*, hors de toute atteinte, de tout danger : *Mettre sa fortune, son honneur, sa réputation à couvert.*

— LOC. PRÉP. ***A couvert de,*** à l'abri de : *Se mettre à couvert de la pluie.* ‖ ***Sous le couvert de, sous couvert de,*** sous enveloppe adressée à une personne chargée de transmettre au destinataire réel de l'envoi ; et, au *fig.*, sous la responsabilité de : *Ce sont les maires eux-mêmes qui [...] déchirent les bulletins de vote sous le couvert de leur autorité municipale* (A. Daudet) ; sous les dehors, sous l'apparence de : *Cette mégère joignait une acariâtreté peu commune à l'avarice la plus sordide, le tout sous le couvert d'une dévotion poussée à l'excès.* (A. Allais).

— ALLUS. LITTÉR. ***Le vivre et le couvert : que faut-il davantage?,*** vers de La Fontaine (*le Rat qui s'est retiré du monde*) qui exprime le contentement de celui qui est assuré du nécessaire.

— Banq. et Bours. *Vendre à couvert*, vendre des valeurs qu'on a en sa possession au moment même du marché. ‖ *Etre à couvert*, avoir des garanties assurées pour le solde d'une créance.

— Chass. Nom que l'on donne aux cultures susceptibles de servir d'abri au gibier. ‖ *Couvert à pâture*, plante susceptible de fournir au gibier la pâture et l'abri.

— Constr. *Brique de couvert*, V. BRIQUE.

— Mil. Protection naturelle ou artificielle dérobant une troupe aux vues de l'ennemi : *Les bois offrent de bons couverts aux blindés. Attaquer sous le couvert d'un bombardement fumigène.* (L'*abri*, au contraire, protège à la fois des vues et des coups.)

— Sylvic. Abri formé par l'ensemble des houppiers d'un peuplement forestier.

— ENCYCL. Archéol. Dans l'Antiquité, le seul luxe du *couvert* était celui des coupes. La fourchette ne servait guère qu'à puiser dans les plats ; la cuiller avait la forme des nôtres. Au Moyen Age, les fourchettes pa-

Phot. Larousse.

raissent dès le XIIIe s., mais longtemps elles ne servent qu'à manger des fruits ; la viande se mange avec les doigts. A la fin du XVIe s. l'usage commence à s'en répandre ; le couvert devient un étui contenant cuiller, fourchette et couteau. L'usage des nappes existe au VIe s., se généralise au XIIe ; on les appelle *doubliers*. Les serviettes ne devinrent communes qu'au XVIe s. Les vases à boire, dans les premiers siècles du Moyen Age, sur les tables seigneuriales, étaient des cornes ornées d'or et d'argent, des coupes et des hanaps de terre, de faïence, d'or, d'argent et surtout de cristal ; les pots, hydres, barils, justes, pintes, quartes, etc., étaient souvent de matière précieuse et affectaient des formes recherchées. A partir du XVIIIe s., les usages de la table rappellent les usages actuels. — Dans le vocabulaire de l'Ancien Régime, les expressions *grand couvert* et *petit couvert* servaient, à la Cour, pour désigner le dîner du roi en public et le dîner du roi en particulier. Le *service à couvert*, considéré comme une marque de déférence à l'égard des grands personnages conviés, consistait à présenter les plats sous des cloches d'argent, et les gobelets avec leurs couvercles.

— Equip. mén. Le *couvert* classique comprend trois pièces indispensables : la cuiller, la fourchette et le couteau. On peut y ajouter : le *couvert à poisson*, le *couvert à entremets*, le *couvert à dessert et à fruits* ; et, pour usage spécial, des cuillers et des fourchettes adaptées à certains aliments : *cuiller à bouillie, cuiller à glace, à café, à moka, fourchettes à gâteaux, à escargots, à huîtres*, etc. Enfin des *pinces* spéciales (*pinces à homard, à escargots* ou *à légumes*) complètent également, dans certains cas, les trois pièces du couvert.

— Technol. La fabrication des *couverts* en fer comprend le *laminage* des barres, puis le *découpage* à l'emporte-pièce des cuillers et fourchettes. L'*emboutissage*, qui donne la forme définitive, s'exécute à l'aide de matrices entre lesquelles l'ouvrier comprime le *cuilleron* et le *fourchon*, qui ont été précédemment découpés. L'*ébarbage* précède l'*étamage*, qui est la dernière opération.

La fabrication des couverts d'étain s'exécute en fondant l'alliage d'étain dans des moules spéciaux. Un léger ébarbage, suivi du blanchissage des couverts, succède à la fonte.

L'importance de la fabrication des couverts en métal blanc ou maillechort est considérable. Après avoir effectué le mélange dosé des trois métaux qui entrent dans la composition de l'alliage, on procède à leur *fusion* dans des creusets. La *coulée* de l'alliage fondu se fait sur une table ayant plusieurs ouvertures, dont chacune correspond avec une lingotière ; le contenu de celle-ci fournit une lame dans laquelle il est possible de découper exactement deux cuillers ou deux fourchettes avec un minimum de déchets ; cette opération du découpage se fait mécaniquement. Un *laminage* donne aux pièces leur épaisseur, et l'*emboutissage* leur forme définitive. On procède alors à l'*ébarbage* et au *polissage*, qui se font à l'aide de meules.

Les couverts argentés sont obtenus de façon identique, le métal étant un alliage de cuivre et de zinc recouvert finalement par galvanoplastie d'une couche plus ou moins épaisse d'argent. Les couverts d'argent sont fabriqués avec de l'argent au titre de 800 millièmes.

COUVERTE n. f. Couverture de lit (vieilli ; auj., pop. ou dialectal) : *François est parti seul, à raquette, avec ses couvertes et des provisions sur une petite traîne* (L. Hémon). ‖ *Faire sauter en couverte, faire sauter, danser la couverte*, soumettre un soldat à une brimade qui consiste à le faire sauter en l'air dans une couverture : *Il secoua ce corps sauveur comme s'il lui eût fait danser la couverte* (A. Malraux).

— Arts graph. Enduit dont les lithographes recouvrent leurs pierres pour protéger l'image.

— Céram. Glaçure mince, colorée ou non, fusible à une haute température, égalant ou avoisinant la température de cuisson de la pâte. (V. part. *encycl.*) ‖ Composition feldspathique devenant transparente à la cuisson, servant à émailler la porcelaine et à lui donner l'aspect brillant. (V. CARREAU.)

— Papet. Courroie sans fin qui, dans la fabrication mécanique du papier, marche avec la toile métallique et émarge la pâte humide dans son trajet sur les rouleaux.

— Text. Toile de coton pour emballer des marchandises.

— ENCYCL. Céram. On emploie, pour la décoration, des *couvertes* colorées au moyen d'oxydes métalliques, par exemple en bleu avec de l'oxyde de cobalt (bleu de Sèvres), en vert avec de l'oxyde de cuivre ou de chrome, en noir ou en jaune avec de l'oxyde d'urane, en brun par les oxydes de fer et de manganèse. Pour obtenir les décors *sous couverte*, on pose les couleurs, en général non vitrifiables, sur la porcelaine crue ou dégourdie, on la recouvre ensuite uniformément de couverte et on la cuit ; après la cuisson le décor apparaît à travers la couverte vitrifiée. La décoration *sur couverte* consiste à peindre sur la couverte au moyen de couleurs vitrifiables soit au grand feu à haute température, soit en moufle, à plus basse température (peinture, dorure, émaux).

COUVERTURE n. f. Tout ce qui sert à couvrir. ‖ *Particul.* Toit d'une maison (charpente et tuiles ou ardoises, etc.) : *Faire réparer la couverture d'un immeuble.* (V. part. *encycl.*, Constr.) ‖ Pièce de tissu qui sert à recouvrir, à protéger : *Elle roula autour de ses jambes une couverture de voyage* (Maupassant). ‖ Ce qui couvre un lit, pièce d'étoffe au-dessus des draps : *Il le trouva dans son lit, suant sous ses couvertures* (Flaubert). ‖ *Faire la couverture*, relever ensemble le drap et les couvertures d'un lit après qu'il est fait, pour qu'on puisse s'y glisser aisément. ‖ *Fig.* et *fam. Tirer la couverture à soi*, prendre la meilleure part, par comparaison avec une personne qui, couchant avec une autre, ne lui laisse pas de couverture. ‖ *Fig.* Moyen de se couvrir, masque, prétexte.

— Aéron. mil. *Couverture aérienne*, action consistant à « mettre en l'air » des formations d'avions de chasse, au-dessus d'une zone que le commandement désire protéger des vues ou des coups de l'aviation ennemie. (V. part. *encycl.*) ‖ *Couverture photographique*, expression désignant, soit l'ampleur de la zone reconnue par une photographie aérienne, soit le type de photographie réalisée (couverture de base, de zone de combat, d'itinéraire, etc.) [V. PHOTOGRAPHIE *aérienne*.]

— Agric. Couche de paille, de feuilles sèches, de fumier, etc., qu'on étend sur les semis ou au pied des arbres, pour maintenir dans le sol la chaleur ou l'humidité nécessaires : *Les couvertures sont réservées pour les terrains légers.* ‖ *Engrais en couverture*, engrais solubles et rapidement assimilables (nitrates) que l'on répand à la surface du sol sans les enfouir par un labour et au moment où les plantes peuvent les utiliser.

— Banq. et Bours. Ensemble de valeurs ou sommes déposées entre les mains d'un intermédiaire à titre de garantie des différences résultant des opérations à terme exécutées pour le compte du donneur d'ordres.

— Bouch. Graisse recouvrant le corps des animaux de boucherie : *Ce bœuf a de la couverture.*

— Ch. de f. Action de couvrir, de protéger un train. ‖ *Aller à la couverture*, se rendre à quelque distance à l'arrière (et dans certains cas à l'avant) du train, pour le couvrir.

— Confis. Terme par lequel les chocolatiers désignent le chocolat spécial dont est faite l'enveloppe de certains bonbons fondants.

— Dr. comm. et Procéd. Somme remise en garantie de sa dette éventuelle par le client d'un avocat, d'un avoué, d'un agréé ou d'un commerçant quelconque.

— Equip. mén. *Couverture chauffante*, couverture à usage domestique, réalisée en matières textiles ou autres, pourvue d'un corps de chauffe électrique et qui, placée sur un lit, permet d'en chauffer, sans déplacement, la surface utile.

— Géol. Formation imperméable recouvrant un gisement de pétrole.

— Mil. Dispositif de protection établi par une troupe en opération pour éviter la surprise et conserver sa liberté d'action. ‖ *Troupes de couverture*, v. part. *encycl.*

— Rel. Partie extérieure du livre relié, formée de deux plats de carton recouverts de papier, de toile ou de peau, portant le titre et les ornements, et dans laquelle le bloc des cahiers cousus est emboîté. (V. RELIURE.) ‖ *Couverture de brochure*, partie extérieure, en papier ou en carte, du livre broché, collée au dos des cahiers cousus. (Le titre du livre y est imprimé.)

— Sylvic. Couche végétale qui recouvre immédiatement le sol forestier. (La couverture *vivante* est constituée par les végétaux herbacés et les arbrisseaux. La couverture *morte*, par les feuilles mortes et les débris végétaux de toute sorte.)

— Technol. Syn. de FONCET.

— ***Couvertures*** n. f. pl. Ornith. Plumes qui recouvrent la base des grandes pennes de l'aile et de la queue : *Ce sont les couvertures de la queue qui sont en forme de faucille chez le coq.*

— Pétr. Sédiments imperméables, sous lesquels le pétrole ou le gaz ont pu s'accumuler en quantités suffisantes pour être exploitables.

— ENCYCL. Constr. Une grande variété de matériaux s'emploient comme *couverture*. La paille, ou chaume, et les plaquettes de bois figurent parmi les plus anciens. Les tuiles* ont été importées en Gaule par les Romains. Au Moyen Age, on commença à utiliser l'ardoise, la pierre, le métal.

● La *tuile* est encore actuellement, avec l'ardoise, la couverture la plus répandue, car elle présente une grande résistance aux intempéries, et sa pose est facile. Toutefois, la couverture en tuile est la plus lourde de toutes. Les tuiles plates se posent sur un lattis en châtaignier ou en chêne, sur un voligeage en sapin cloué sur des chevrons ou sur des bardeaux de terre cuite. La pente maximale est de 175 p. 100. Le poids de la couverture varie de 85 à 90 kg/m². Les tuiles-canal se posent soit sur un voligeage jointif d'environ 27 mm d'épaisseur, soit sur des bardeaux en terre cuite, appelés « briques de couvert », soit sur des dalles en béton armé, soit sur des chevrons de section triangulaire ; elles se posent soit « à sec » en les calant, soit en scellant au mortier les tuiles de dessous. Les tuiles de dessus sont ensuite posées à cheval sur les éléments de deux rangées consécutives. Pour la ventilation, on utilise des tuiles spéciales, dites *chatières*. La pente varie entre 25 p. 100 et 40 p. 100. Les tuiles à emboîtement se posent sur un voligeage en sapin ou en chêne cloué sur le chevronnage, ou sur une sous-toiture en terre cuite.

● L'*ardoise* est un matériau très étanche, durable, souple, mais fragile. Elle permet de réaliser des couvertures très légères, dont le poids varie de 20 à 30 kg/m². Les ardoises sont posées par rangs horizontaux à joints alternés. Une ardoise forme donc couvre-joint pour les deux autres ardoises placées au-dessous d'elle. Pour que la couverture soit étanche, il faut que le *recouvrement*, c'est-à-dire la partie supérieure de l'ardoise qui ne reçoit jamais d'eau directement, soit suffisant pour que celle-ci, remontant par capillarité et sous l'action du vent, ne puisse jamais atteindre le bord supérieur de l'ardoise. La valeur de ce recouvrement est variable suivant l'inclinaison du toit. Il varie de 0,15 à 0,6 m. Les ardoises se posent sur voligeage ou sur lattis. Elles se fixent soit au moyen de clous en fer ou en cuivre, soit au moyen de crochets en fer galvanisé ou en cuivre.

● Le *zinc* est utilisé couramment, car il est léger, durable et se soude facilement. Il est cependant attaqué par les produits acides et alcalins, ainsi que par les bois de chêne et de châtaignier. Sa pose sur voligeage doit lui permettre de se dilater librement. Pour cela, on emploie des pattes qui sont fixées au voligeage par des clous zingués. On peut employer également des éléments préfaçonnés en usine ou des ardoises en zinc.

● Le *cuivre*, comme le zinc, permet d'exécuter des couvertures très légères, car il peut être employé en feuilles très minces, mais son prix élevé limite son utilisation. La pose s'effectue à tasseaux et agrafures, à joint debout (ce qui permet de supprimer l'emploi de tasseaux) ou suivant le système « Council » au moyen d'un voligeage en gradins.

● Le *plomb* est le matériau le plus durable. Il résiste très bien aux émanations acides et se travaille facilement, mais son poids et son prix réduisent son utilisation. Il est le plus souvent appliqué aux couvertures des dômes, des toitures-terrasses. Pour les faibles pentes, les tables de plomb sont posées sur une forme en plâtre ; pour les pentes supérieures à 8 p. 100, la pose est effectuée sur frises jointives en sapin ou en peuplier.

● La *tôle* est utilisée sous la forme galvanisée, plane ou ondulée. Plane, elle s'emploie en couverture dans les mêmes conditions que

couveuse à pétrole pour petit élevage

couveuse électrique pour élevage industriel

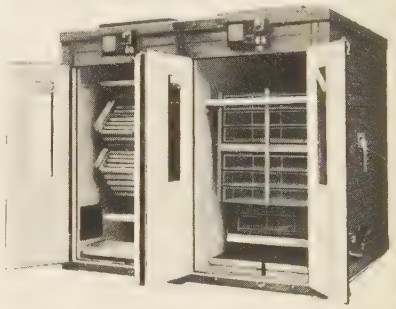

couverture le zinc. Ondulée, elle permet de supprimer les chevrons. Elle se pose sur charpente en fer au moyen de boulons à crochet, ou de goujons en alliage léger ou en acier galvanisé, sur lesquels les tôles préalablement percées sont fixées solidement, après interposition d'une rondelle en fer ou en plomb. Sur une charpente en bois, les tôles sont fixées au moyen de tire-fond, avec interposition d'une rondelle en plomb. La tôle galvanisée est surtout employée pour les bâtiments provisoires.

● L'*aluminium* a été mis en œuvre à l'étranger dès la fin du siècle dernier : coupole de l'église San Gioacchino à Rome (1897), couverture d'une tour à Steckborn en Suisse (1898). Légères et étanches, les toitures en aluminium se font sans aucun façonnage sur place, à l'aide de plaques ondulées, d'ardoises, de tuiles, permettant d'utiliser du métal de qualité « écroui » à caractéristiques mécaniques élevées. D'autres systèmes comportent une mise en œuvre sur place : pliage, soudures, confection d'accessoires, pour laquelle la malléabilité de l'aluminium de couverture a une grande importance.

On utilise également un matériau complexe constitué par un enduit bitumineux recouvert en surface par une feuille mince d'aluminium pur de 5/100 à 25/100 d'épaisseur. Des précautions sont à prendre pour éviter ou rendre sans danger les contacts directs de l'aluminium avec d'autres métaux : cuivre, fer, plomb, ou avec certains matériaux de construction (ciment, plâtre, bois de chêne ou de châtaignier). On emploie à cet effet une peinture bitumineuse ou une feuille de papier goudronné ou bitumé. Les contacts aluminium-zinc, aluminium-fer galvanisé, et aluminium-acier cadmié sont sans danger.

● Il est également fait usage de produits à base de *ciment :* tuiles en ciment non armé et en ciment armé, plaques ou ardoises en amiante-ciment.

Un des systèmes les plus intéressants est celui des éléments autoporteurs en béton, dans ce cas, la charpente est réduite au minimum, et la pose est rapide.

● L'*amiante-ciment,* matériau imputrescible, incombustible, imperméable, facile à scier et à clouer, est très économique en couverture. C'est un matériau de synthèse, dont les constituants, exclusivement d'origine minérale, sont le ciment Portland et l'amiante en fibres. Il se présente sous forme de plaques ondulées, ainsi que sous forme d'ardoises standards carrées ou en forme de losanges, qui se posent au moyen de crochets ou de crampons.

● Les couvertures en *verre* donnent de la clarté à l'intérieur de locaux sans ouvertures latérales. On emploie surtout des verres armés d'une largeur maximale de 60 cm. Ces verres sont posés sur des chevrons en fer à T. Le verre est également utilisé sous forme de plaques ondulées armées s'incorporant dans les toitures en amiante-ciment. Dans les terrasses en béton, on utilise le pavé en verre (couverture en béton armé translucide). Pour que la partie translucide de l'ouvrage demeure indépendante du gros œuvre, le pavé est posé en feuillure, et le joint d'étanchéité, très largement ouvert, est rempli d'une matière restant plastique, comme certains produits bitumineux. (→ Biblio.)

— Aéron. mil. Au cours de la Première Guerre mondiale, la notion de *couverture aérienne,* essentiellement défensive, découla de la nécessité de protéger contre les chasseurs adverses les avions d'observation, et d'interdire à ceux de l'ennemi de survoler nos lignes. Cette expression fut en outre étendue, dans le cadre de la défense aérienne du territoire (D. A. T.), à l'ensemble des missions ayant pour but d'interdire le ciel national aux incursions aériennes ennemies. Les missions de couverture exigent des moyens considérables, en raison de la faible autonomie des chasseurs (et notamment des chasseurs à réaction), de la vitesse et des altitudes pratiquées par les avions d'assaut ou de bombardement. L'expérience de la Seconde Guerre mondiale, et en particulier l'apparition des engins de type V1 ou V2, a prouvé que la notion de couverture aérienne devait être révisée, car aucune force aérienne ne dispose plus de la faculté d'interdire totalement le ciel aux incursions de l'ennemi. La chasse, qui, en 1945, était l'élément essentiel de la couverture aérienne, doit céder le pas aux engins, seuls capables de s'opposer aux engins ennemis. (V. ANTIAÉRIEN et MAÎTRISE *de l'air.*)

— Mil. La notion de *couverture* est une application directe du principe de sûreté* : *avant-gardes** et *avant-postes** constituent la couverture d'une armée en marche ou en station. En outre, dès le temps de paix, pour protéger les frontières et permettre d'effectuer en sécurité les opérations de la mobilisation* et de la concentration des forces, le commandement dispose, sur les marches des territoires exposés aux incursions immédiates de l'ennemi, des unités de l'armée permanente, dites « troupes de couverture ». Ces troupes, renforcées par des réservistes de la région, dits « frontaliers », qui rejoignent très rapidement, sont tenues prêtes à s'engager avant que le gros des armées fournies par l'intérieur du pays soit mis en place. Leur mission peut s'appuyer sur des régions fortifiées, comme ce fut le cas en France en 1914 et en 1939 (ligne Maginot). Depuis la Seconde Guerre mondiale, la menace d'une intervention brusquée de l'aviation et de troupes aéroportées a transformé la notion de couverture : de la conception linéaire ancienne adaptée aux seules frontières, elle s'est étendue à un ensemble de mesures de sécurité en profondeur qui protègent la totalité du territoire national. La couverture en *surface* doit pouvoir répondre à une mise en garde instantanée, capable d'assurer, contre toute entreprise terrestre, navale ou aérienne, la protection des points sensibles (communications) et des organes vitaux (politiques, industriels, etc.) de la nation. (V. TERRITOIRE [*défense du*].)

COUVERTURIER, ÈRE n. Personne qui vend ou fabrique des couvertures. ‖ Ouvrier, ouvrière qui les confectionne.

COUVEUR, EUSE adj. Physiq. nucl. *Pile couveuse,* V. BREEDER, ATOMIQUE (*énergie*).

COUVEUSE n. f. Poule ou autre femelle d'oiseau de basse-cour qui couve ou est propre à couver : *Une bonne couveuse.*

— Econ. rur. *Couveuse artificielle,* appareil servant à faire éclore des œufs sans l'intervention de la poule couveuse. (Syn. INCUBATEUR.) ‖ *Par extens.* Four, appareil pour l'éclosion artificielle des œufs de vers à soie.

— Pédiatr. V. INCUBATEUR.

— ENCYCL. Avic. Jadis considérée comme avantageuse lorsqu'on pratiquait surtout l'incubation naturelle, la faculté de couver ses

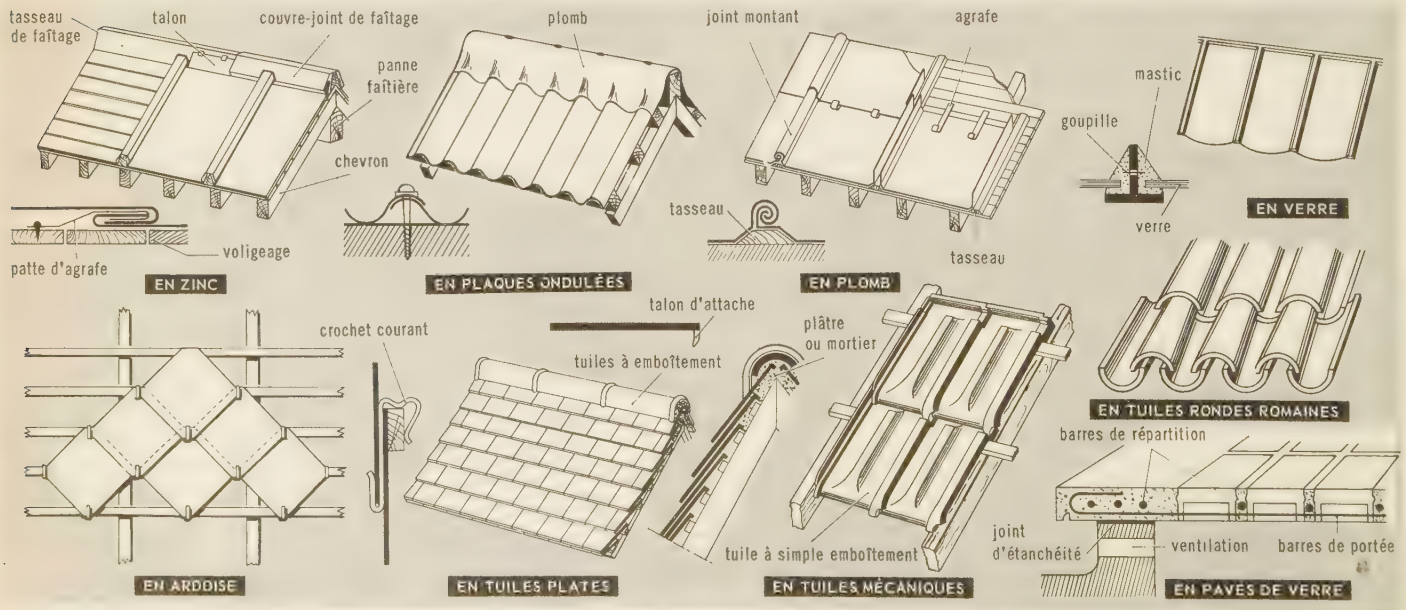

Phot. doc. « la Nationale ».

œufs, pour une poule, est aujourd'hui de plus en plus considérée comme un défaut, notamment par les aviculteurs professionnels spécialisés dans la production de l'œuf. Aussi cherche-t-on à l'éliminer par sélection chez les oiseaux reproducteurs, bien qu'il existe une corrélation entre la tendance à couver et la vitalité de l'oiseau. Il en résulte d'assez nettes différences à l'égard de ce caractère entre les races, les variétés et les souches de volailles, les races lourdes (sussex, faverolles, marans, dorking, etc.), ayant, d'une manière générale, une plus grande tendance à couver que les races légères (leghorn, bresse, gâtinaise, etc.).

Une *couveuse artificielle* est constituée par une sorte de caisse, généralement en bois, dans laquelle on s'efforce de maintenir une température et une humidité régulières et uniformément réparties. Pour faciliter cette opération, la caisse est munie de doubles parois entre lesquelles on interpose une matière isolante, d'un dispositif de ventilation et d'un thermostat. Suivant l'espèce d'œufs incubés et le type d'appareil utilisé, la température peut varier de 37 °C à 39 °C, et l'hygrométrie de 65 p. 100 à 95 p. 100. La température est obtenue grâce à une source de chaleur constituée par une résistance électrique, une lampe à pétrole ou un brûleur à propane. L'humidité est fournie par l'évaporation d'un bac à eau, généralement disposé sur le plancher de l'appareil.

Dans la terminologie moderne, on réserve de plus en plus le nom de couveuse aux appareils de petite capacité (de 24 à 600 œufs), le terme d'incubateur* étant appliqué aux appareils plus importants (1 000 à 50 000 œufs). [→ Biblio.]

COUVI adj. m. (de *couver*). A demi couvé, gâté : *Des œufs couvis.*

COUVIN, comm. de Belgique (prov. de Namur, arrond. de Philippeville), dans la forêt ardennaise, à l'E. de Chimay; 3 800 hab. Fonderies. Centre de villégiature.

COUVOIR n. m. (de *couver*). Nid, panier, boîte, où l'on dispose des œufs pour une couveuse (poule, dinde). || Local où sont disposés les appareils destinés à l'incubation artificielle. (V. INCUBATEUR.) || *Par extens.* Entreprise pratiquant commercialement l'incubation artificielle en vue de la vente des poussins.

COUVRAILLE [vraj] n. f. (de *couvrir*). Agric. Action de recouvrir de terre la graine semée.

COUVRANT n. m. Produit de beauté dont la fluidité donne à la peau un grain lisse et uni.

COUVRANTE n. f. *Pop.* Couverture.

COUVRE-AMORCE n. m. Sorte de petite capsule qui recouvre l'amorce des cartouches métalliques. || Pl. *des* COUVRE-AMORCES.

COUVRE-BARBE n. f. Constr. Syn. de PLANCHE. || Pl. *des* COUVRE-BARBES.

COUVRE-BOUCHE n. m. Coiffe couvrant la bouche d'un canon pour la préserver des intempéries. || Pl. *des* COUVRE-BOUCHES.

COUVRE-CANON n. m. Bâche qui recouvre les canons pour les préserver des intempéries. || Pl. *des* COUVRE-CANONS.

COUVRE-CHEF n. m. *Fam.* Coiffure. || Pl. *des* COUVRE-CHEFS.

— Archéol. Au Moyen Age, toute pièce de tissu léger servant soit à envelopper la chevelure ou la coiffe, soit à d'autres usages, comme le couvre-chef à peigner que l'on met sur les épaules pour se coiffer. || *Couvre-chef à bannière,* long voile de linon ou de batiste qui pend du sommet du hennin.

COUVRE-CULASSE n. m. Coiffe préservant de la boue et de la poussière la culasse d'une arme à feu. || Pl. *des* COUVRE-CULASSES.

COUVRE-FEU n. m. Ustensile dont on couvrait le feu pour le conserver sans danger : *Un couvre-feu de terre.* || Signal par lequel on ordonnait de couvrir les feux et d'éteindre les lumières : *Sonner le couvre-feu. L'heure du couvre-feu.* || Interdiction de sortir des maisons dans un pays en état de siège : *J'avais le droit de rester jusqu'à l'heure du couvre-feu* (Nerval). || Heure du couvre-feu : *Se rejoindre au couvre-feu.* || Cloche qui servait à le sonner : *Voici tinter le couvre-feu* (Samain).

— ENCYCL. Hist. Ce fut un usage général au Moyen Age, surtout en temps de guerre, de sonner le soir (usuellement entre sept et neuf heures) une cloche pour avertir les habitants de rentrer chez eux et d'éteindre leurs feux. Les couvents et les chapitres avaient leur *couvre-feu* particulier. Ce fut l'origine de l'angélus, qui se répandit au XIVe s. Plus tard, le couvre-feu ne fit qu'indiquer le moment où l'on fermait les portes d'une ville; puis fut le signal de l'allumage des réverbères.

COUVRE-JOINT n. m. Languette de bois mince et étroite, qu'on cloue de façon à couvrir les joints des planches jointives, mais non assemblées. || Plaque métallique servant à recouvrir la jointure de deux pièces métalliques. || Ciment dont on remplit les joints. || Pl. *des* COUVRE-JOINTS.

COUVRE-LIT n. m. Couverture ou dessus de lit, dont on recouvre le lit. || Pl. *des* COUVRE-LITS.

COUVRE-LUMIÈRE n. m. Arm. Pièce de bois qu'on plaçait sur le *canal de lumière* des bouches à feu, pour le préserver de la poussière et de la pluie. (Dans certains canons [Reffye, Lahitolle], le couvre-lumière était un opercule qui masquait automatiquement l'ouverture du canal tant que la culasse n'était pas complètement fermée.) || Pl. *des* COUVRE-LUMIÈRES.

COUVRE-NUQUE n. m. Au Moyen Age, partie du casque qui couvrait la nuque. || Dans l'ancienne armée d'Afrique, pièce d'étoffe mobile fixée à la coiffure pour protéger la nuque des effets du soleil : *Le couvre-nuque fut utilisé en France jusqu'en 1914.* || Auj., pièce qui s'adapte à une coiffure pour préserver la nuque et le cou du soleil ou de la pluie. (Se fait de la même matière que le couvre-chef.) || Pl. *des* COUVRE-NUQUES.

COUVRE-OBJET n. m. Opt. Mince lamelle de verre dont on recouvre les objets que l'on veut examiner au microscope. || Pl. *des* COUVRE-OBJETS.

COUVRE-PERCUTEUR n. m. Arm. Plaque en laiton introduite entre le marteau et le percuteur d'un canon quand la pièce ne sert pas, pour éviter d'user le téton du marteau. || Pl. *des* COUVRE-PERCUTEURS.

COUVRE-PIED ou **COUVRE-PIEDS** n. m. Autref., petite couverture de lit destinée spécialement à couvrir les pieds. || Auj., couverture, dite aussi *édredon américain,* constituée par deux tissus superposés, garnis intérieurement de laine ou de duvet, et piqués de dessins décoratifs. (Le couvre-pied recouvre totalement le lit; il est parfois enjolivé par des volants.) || Couvre-lit d'apparat : *Couvre-pied de soie.* || Pl. *des* COUVRE-PIEDS.

COUVRE-PLAT n. m. Couvercle de plat : *Des couvre-plats de fer battu.* || Cloche en métal que l'on place sur les plats dressés pour les empêcher de refroidir.

COUVRE-PLATINE n. m. Arm. Morceau de cuir dont on couvrait au XVIIIe et jusqu'au milieu du XIXe s. la platine d'un fusil. || Pl. *des* COUVRE-PLATINES.

COUVRE-RADIATEUR n. m. Gaine protégeant du froid le radiateur d'une automobile. || Pl. *des* COUVRE-RADIATEURS.

COUVRE-SHAKO n. m. Etui de toile cirée protégeant le shako. || Pl. *des* COUVRE-SHAKOS.

COUVRE-THÉIÈRE ou **CACHE-THÉIÈRE** n. m. V. COSY. || Pl. *des* COUVRE-THÉIÈRES, *des* CACHE-THÉIÈRES.

COUVREUR n. m. Constr. Entrepreneur spécialisé dans l'exécution et la réparation des toitures des maisons. || Ouvrier procédant au revêtement des toitures en tuiles ou en ardoises, après avoir posé les lattis ou voligeage. || *Couvreur plombier-zingueur,* ouvrier procédant à la pose des toitures en plomb, en cuivre ou en zinc, ainsi qu'à celle des tuyaux de descente et des gouttières.

COUVREUR (Auguste), homme politique belge (Gand 1827 - Ixelles 1894). Economiste et libre-échangiste, journaliste, il devint député d'extrême gauche (1868-1884).

COUVREUR (Séraphin), sinologue français (Varennes, Somme, 1835 - Sien-Hsien 1919). Membre de la Compagnie de Jésus, il a publié des dictionnaires français-chinois (1884) et chinois-français (1890), ainsi que des traductions.

COUVRIR v. tr. (lat. *cooperire;* de *operire,* couvrir). [*Je couvre, nous couvrons. Je couvrais, nous couvrions. Je couvris, nous couvrîmes. Je couvrirai, nous couvrirons. Je couvrirais, nous couvririons. Couvre, couvrons, couvrez. Que je couvre, que nous couvrions. Que je couvrisse, qu'il couvrît. Couvrant. Couvert, e.*] Disposer par-dessus : *Quand nos chefs, entourés des armes étrangères, | Couvrant nos cyprès de lauriers, | Vers Paris lentement reportaient leurs bannières* (Hugo). || *Particul.* Mettre un couvercle, une couverture à : *Couvrir une marmite, un lit, un livre.* || Munir d'un toit : *Sur la droite, un tout petit bâtiment couvert d'ardoises* (Maupassant). || Etre disposé par-dessus (en parlant des choses) : *Jamais ton noir rameau ne couvrira mon front* (Banville). *Des colliers de perles, des rivières de diamants leur couvriraient le cou et la poitrine* (A. France). || *Particul.* S'accoupler à, en parlant de l'animal mâle. || Répandre quelque chose sur, parsemer : *Couvrir une table de fleurs. Avant que Madame de Piennes pût retirer sa main, elle l'avait saisie et la couvrait de baisers et de larmes* (Mérimée). || *Fig.* Combler, accabler : *Couvrir de honte, d'opprobre, de ridicule.* || Etre répandu, éparpillé sur quelque chose : *Quand la terre engloutit les cités qui la couvrent* (Hugo). *Les murs sont couverts de dessins et d'inscriptions* (Nerval). || Protéger à l'aide de quelque chose qu'on met par-dessus, par-devant ou autour : *Bien couvrir un enfant;* et, au *fig. : Ainsi, Seigneur, vos mains couvrent cette demeure* (Hugo); et *particul.* (au sens militaire) : *Couvrir sa retraite, une place, une armée. Il a regagné les bords du Dnieper dont il couvre son flanc gauche* (Ségur). || *Couvrir le feu,* mettre de la cendre dessus pour le conserver. || *Couvrir la terre,* la ramener sur les sillons pour recouvrir le grain semé. || Protéger en étant par-dessus ou par-devant, en parlant des choses : *Ce vêtement le couvre bien. Son nom seul a calmé nos tempêtes civiles; | Ainsi qu'un bouclier il a couvert les villes* (Hugo). *Nous passâmes devant Navarin, l'ancienne Pylos, couverte par l'île de Sphacterie* (Chateaubriand). || *Par anal. Couvrir une distance,* la parcourir. || Cacher en mettant quelque chose par-dessus ou autour : *Quand tirant votre mante et d'un air de colère | Vous détournant de moi | Vous couvrîtes vos yeux* (Heredia). || Cacher en étant par-dessus ou par-devant : *On eût dit qu'il avait la face couverte d'un mouchoir rouge* (Hugo); et, au *fig. : J'aperçus alors dans sa fille l'esprit de caste que couvrait à mes yeux la noblesse de ses sentiments* (Balzac). || *Absol. Peinture qui couvre bien,* qui ne laisse pas apparaître la couleur de la couche sur laquelle elle est passée. || *Par extens.* Dominer, étouffer (un bruit) : *Comme ces cloches de couvent que couvrent si bien les bruits de la ville pendant le jour qu'on les croirait arrêtées, mais qui se remettent à sonner dans le silence du soir* (Proust). || — *Fig.* Excuser, pallier, racheter; et, *particul.*, en jurisprudence, effacer : *L'amnistie couvre ce délit.* || Prendre sur soi la responsabilité de ce qu'a fait un autre : *Il la jugea menteuse et réprouva sa complaisance à couvrir la conduite de son frère* (R. Martin du Gard). || Compenser, équilibrer : *Couvrir les frais.* || *Couvrir un emprunt,* assurer la souscription. || *Couvrir les risques,* y faire face, en assurer la responsabilité : *Votre police d'assurance couvre-t-elle tous vos risques?*

— LANGUE CLASS. Ensemencer : *Dès que vous verrez que la terre | Sera couverte, et qu'à leurs blés | Les gens n'étant plus occupés | Feront aux oisillons la guerre...* (La Fontaine).

— LOC. DIV. *Couvrir quelqu'un d'or, d'argent,* lui en donner beaucoup. || *Couvrir de boue, de fange,* salir la réputation de. || *Couvrir de ténèbres,* obscurcir, assombrir, attrister. || *Couvrir les yeux,* aveugler moralement, empêcher de voir la vérité. || *Couvrir sa marche,* la cacher aux regards de l'ennemi, et aussi la protéger; et, au *fig.*, dissimuler sa conduite, ses démarches.

— LANGUE LITTÉR. *Couvrir de ses ailes,* protéger, par allusion aux oiseaux qui couvrent les petits de leurs ailes pour les protéger.

— ALLUS. LITTÉR. ***Couvrez ce sein que je ne saurais voir,*** v. SEIN.

— Banq. et Bours. Donner une couverture en règlement ou en garantie. (V. COUVERTURE.)

— Ch. de f. *Couvrir un train*, le protéger à l'arrière par les dispositifs réglementaires d'avertissement.
— Dr. *Couvrir la prescription*, l'interrompre. ‖ *Couvrir une enchère*, surenchérir.
— Econ. de l'entr. Compenser, balancer : *Recette couvrant la dépense.*
— Féod. *Couvrir un fief, un arrière-fief*, prêter, offrir de prêter foi et hommage afin d'empêcher et de prévenir la saisie d'un fief. ‖ *Couvrir le feu de son tenancier*, le mettre au ban parce qu'il ne paye pas les droits seigneuriaux.
— Fr.-maçonn. *Couvrir le temple*, sortir de la loge pendant la durée des travaux.
— Jeux. *Couvrir une carte*, mettre un enjeu sur cette carte. ‖ Mettre une carte sur celle qui est jouée par l'adversaire. ‖ *Couvrir un enjeu*, tenir cet enjeu. ‖ Au jacquet, mettre une autre dame sur la même flèche. ‖ *Couvrir l'échec*, le faire cesser en interposant une autre pièce entre la pièce attaquée et celle qui l'attaque. ‖ *Couvrir son jeu*, tenir son jeu caché.
— Mil. *Couvrir une troupe, une manœuvre, une marche*, la protéger par un dispositif de sécurité approprié. (V. COUVERTURE.)
— Peint. *Couvrir des toiles*, faire disparaître la toile sous une première couche de peinture.
— Rel. Procéder à la couvrure d'un livre broché ou relié.
◆ V. intr. Mar. Disparaître sous l'eau à pleine mer, en parlant de récifs.
— ***Se couvrir*** v. pr. *Particul.* et *absol.* Mettre son chapeau, sa coiffure : *Couvrons-nous, grands d'Espagne. Oui nos têtes, ô roi,* | *Ont le droit de tomber couvertes devant toi* (Hugo). ‖ *Se couvrir du manteau de la vertu*, feindre hypocritement la vertu. ‖ *Se couvrir de lauriers*, remporter d'éclatants succès. ‖ *Se couvrir de sang*, commettre de nombreux meurtres. ‖ *L'horizon, le ciel se couvre*, des nuages s'étendent sur le ciel. ‖ *Le temps se couvre*, il devient nuageux. ‖ *Fig. L'horizon se couvre*, des dangers, des menaces surgissent (en parlant surtout de la situation politique).
— Banq. et Bours. Disposer sur un client pour une somme qu'il doit.
— Mar. *Se couvrir de toiles, de voiles*, établir de nombreuses voiles.
— Sports. Pour un boxeur, placer ses bras de manière à empêcher son adversaire de le frapper. ‖ En escrime, écarter l'épée de son adversaire de la ligne de son propre corps. ‖ *Se couvrir de son épée*, manier son épée de telle sorte qu'on pare tous les coups de son adversaire.

COVENT GARDEN

COUVRURE n. f. Rel. Action d'appliquer sur le livre, après l'apprêture, la matière de recouvrement (papier, toile ou peau) préalablement encollée. ‖ Dans la brochure, action d'appliquer la couverture sur le bloc des cahiers cousus ou encollés.

COUYBA (Charles Maurice), homme politique français (Dampierre-sur-Salon 1866 - Paris 1931). Professeur agrégé de l'Université, député radical de l'arrondissement de Gray en 1897, il soutint les cabinets Waldeck-Rousseau et Combes, fut ministre du Commerce du cabinet Caillaux (1911) et devint directeur de l'Ecole des arts décoratifs (1925). Sous le pseudonyme de **Maurice Boukay**, il a publié des poésies et des chansons, dont l'une, les *Stances à Manon*, est célèbre. Il avait été président de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

COUZA. V. CUZA.

COUZE n. f. Nom de petits cours d'eau, dans le Centre.

COUZE-ET-SAINT-FRONT, comm. de la Dordogne (arrond. de Bergerac), au S. du Périgord, sur la Dordogne ; 885 hab. (623 aggl.). Eglise des XIIe et XIVe s. Eglise du XIe s. Habitations troglodytes. Fabriques de papier. Champignonnières. Kaolin.

COUZON-AU-MONT-D'OR, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), dans le massif du Mont-d'Or lyonnais, sur la Saône ; 1 810 hab. (1 201 aggl.). Carrières. Industrie chimique.

COVADONGA, hameau d'Espagne, dans les Asturies (prov. d'Oviedo), au S.-E. de Llanes ; 107 hab. Victoire légendaire des Asturiens commandés par Pélage sur les Arabes (718). On éleva un autel à la Vierge dans la grotte où s'étaient abrités les chrétiens avant le combat, de là le nom, altération de *Cavadominica*.

Alonso de COVARRUBIAS
cathédrale de Tolède

COVALENCE n. f. Chim. Valence particulière qui permet d'expliquer la cohésion des molécules chimiques lorsque l'électrovalence ne peut être invoquée.
— ENCYCL. La théorie de la *covalence*, créée en 1916 par G.-N. Lewis, et perfectionnée par Langmuir, suppose que la liaison de deux atomes se fait par mise en commun d'électrons. Pour expliquer, par exemple, la formation d'une molécule de chlore Cl_2 à partir de deux atomes, on suppose que ces deux atomes mettent chacun en commun un électron de leur couche périphérique. Chaque atome possède alors sur sa couche externe non plus sept, mais huit électrons ; cette disposition, dénommée *octet*, correspond à la structure la plus stable. Dans la molécule, chaque atome joue donc le même rôle ; elle est dite *homéopolaire*.
Ce type de valence est le plus fréquent dans les molécules de petites dimensions ; il constitue d'ailleurs un lien plus intime que l'électrovalence, ne donne pas lieu au phénomène d'électrolyse, et correspond à une distance plus faible des atomes.

COVARIANCE n. f. Statist. Moyenne des produits des termes homologues de deux variables centrées : *La covariance de deux variables indépendantes* est nulle ; celle de deux variables réduites* est leur coefficient de corrélation.* (On dit aussi COEFFICIENT DE COVARIANCE.)

COVARIANT n. m. Math. *Covariant d'une forme quadratique*, fonction des coefficients et des variables de cette forme qui possède la propriété d'invariance dans une transformation linéaire.

COVARIATION n. f. Statist. Liaison entre les variations dans le temps de deux ou de plusieurs grandeurs ou séries statistiques, tout accroissement ou réduction de l'une se traduisant par un accroissement ou une réduction des autres, avec éventuellement certains décalages dans les dates. (Une telle liaison, si elle est suffisamment étroite et continue, pourra permettre d'induire soit qu'il existe entre les phénomènes étudiés un rapport de causalité, soit qu'ils dépendent ensemble d'une même cause.)

COVARRUBIAS, v. d'Espagne, en Vieille-Castille (prov. de Burgos), sur l'Arlanza ; 1 200 hab. La localité joua un rôle capital dans la Reconquête et garde les restes de Fernán González. Collégiale gothique (XIVe-XVe s.), avec sarcophages paléo-chrétiens ; musée. A proximité, monastère de Santo Domingo de Silos ; cloître des XIe et XIIe s.

COVARRUBIAS (Alonso de), architecte espagnol (Torrigos, prov. de Burgos, 1488 - Tolède 1570). Architecte de Charles Quint (1537), il introduisit à Tolède le style de la Renaissance italienne. Architecte de la cathédrale (1534), il reconstruisit l'Alcazar à partir de 1538, agrandit le palais archiépiscopal d'Alcalá de Henares et construisit la façade du Colegio del Arzobispo de Salamanque. Il eut deux fils que le Greco a représentés dans *le Christ en croix adoré par Diego et Antonio Covarrubias* (Louvre).

COVARRUBIAS Y LEYVA (Diego), jurisconsulte et prélat espagnol, surnommé **le Bartole espagnol** (Tolède 1512 - Madrid 1577). Il enseigna le droit canon à Salamanque et à Oviedo. Charles Quint le fit archevêque de Saint-Domingue. Il joua un certain rôle au concile de Trente, où il rédigea les décrets de réformation.

COVASNA, v. de Roumanie, en Transylvanie (Région autonome magyare), sur l'Olt supérieur ; 6 300 hab. Eaux ferrugineuses utilisées dans les affections des voies respiratoires.

COVELLINE ou **COVELLITE** n. f. (de *Covelli* nom propre). Minér. Sulfure naturel de cuivre CuS, que l'on trouve en lamelles cristallines d'un beau bleu indigo.

COVENANT n. m. (mot angl. dérivé de l'anc. franc. et signif. *convention, pacte*). En Ecosse, association formée en vue d'une action commune. (Les principaux covenants sont liés à l'histoire de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse. Le plus célèbre est le National Covenant de 1638, par lequel l'Ecosse presbytérienne se dressait contre la tentative faite par Charles Ier et Laud pour imposer au pays l'anglicanisme. Sa résistance victorieuse fut à l'origine de la crise anglaise de 1641 et de la première révolution.)

COVENANTAIRE n. Membre d'un covenant. ‖ Partisan du National Covenant de 1638.

COVEÑAS, localité de Colombie (départ. de Bolívar), sur le golfe de Morrosquillo. Point d'aboutissement du pipe-line de Petrólea.

COVENDEUR, EUSE n. Qui vend une chose conjointement avec un autre.

COVENT GARDEN, quartier du centre de Londres, au N. de Charing Cross. Marché des fruits, légumes et fleurs. — Célèbre théâtre d'opéra, fondé en 1732 par J. Rich (« Italian Opera »). Händel y donna la majeure partie de ses opéras et oratorios. Weber écrivit *Obéron* pour Covent Garden. Brûlé en 1856 et reconstruit, il devint, en 1892, le « Royal Opera House ». Patti, Lucca, Alboni y chantèrent. Mottl, Richter, Beecham, B. Walter y dirigèrent. Diaghilev y donna une série de représentations.

COVENTRY, v. de Grande-Bretagne (Warwickshire), au S.-E. de Birmingham ; 313 900 hab. Coventry occupe l'emplacement d'un monastère bénédictin fondé au XIe s. La ville se développa, au Moyen Age, comme centre du commerce de la laine ; l'industrie textile (draps) y prit une importance considérable. Puis elle acquit une grande réputation pour ses teintures, et l'expression « aussi vrai que le bleu de Coventry » rend hommage à la qualité de ses produits et à l'honnêteté de son commerce. Au XXe s., la ville diversifie ses industries : textiles artificiels, appareillage électrique, armes et munitions, tracteurs, automobiles et constructions aéronautiques. Pendant la bataille d'Angleterre*, et jusqu'en novembre 1940, Coventry fut la cible de raids aériens de diversion. Dans la nuit du 14 au 15 novembre, 437 bombardiers allemands larguent sur la ville 394 t de bombes explosives, 56 t de bombes incendiaires, 127 mines. En dix heures, la Grande-Bretagne perd 20 p. 100 de son potentiel industriel aéronautique, et l'Allemagne un avion. 70 000 maisons sont détruites, ainsi que la cathédrale Saint-Michel (XIVe s.), célèbre par l'élancement de ses colonnes. Le souvenir de ce raid fut si cuisant qu'il amena la création du verbe *coventriser*, synonyme d'« anéantir ». A côté des ruines de la cathédrale Saint-Michel, et reliée à celles-ci par un porche, s'élève la nouvelle cathédrale (1960), construite dans un esprit moderniste par l'architecte Basil Spencer et décorée par Jacob Epstein (bronze), John Hutton (verrière gravée), Graham Sutherland (tapisserie). — Patrie du verrier Thornton of Coventry.

COVENTRY (sir William), homme politique anglais (1628 ? - Somerhill, près de Tunbridge Wells, 1686). Pendant la guerre civile, il chercha en vain le secours de la France pour la cause royale. Secrétaire du duc d'York (1660-1667), commissaire à la Marine (1662-1667), membre du conseil privé (1665-1669), il contribua à la chute de Clarendon en 1667 ; opposé à l'orientation pro-française et anti-hollandaise que prenait la politique royale, il fut démis de ses fonctions, mais il garda une influence considérable aux Communes.

COVER-COAT [kœvərkout] n. m. Etoffe de laine à petit grain. (Très sèche sous le doigt, cette étoffe anglaise est légère et solide.)

COVER-CROP [kœvərkrɔp] n. m. Instr. agric. Sorte de lourd pulvériseur à disques, comportant deux rangées de disques, consécutives et inclinées l'une par rapport à l'autre. ‖ Pl. *des* COVER-CROPS.

COVERDALE (Miles), prélat anglais (dans le Yorkshire 1488 - Londres 1568), traducteur de la Bible. Ce moine augustin, ami de Thomas Cromwell, adopta avec enthousiasme les idées de la Réforme. En 1535 il publia (à Zurich probablement) la première traduction complète de la Bible en anglais, œuvre dont la valeur littéraire est supérieure à l'exactitude. Son luthéranisme affiché lui attira d'abord quelques ennuis et il vécut plusieurs années en Allemagne. L'avènement d'Edouard VI* lui permit de rentrer en Angleterre (1548) et, en 1551, il fut nommé évêque d'Exeter ; il semble avoir exercé une profonde influence sur cette région jusqu'alors hostile à la Réforme. Quand Marie Ire* accéda au trône (1553), son siège épiscopal lui fut retiré et il dut s'exiler de nouveau en Allemagne. Revenu en Angleterre en 1559, il renonça à ses fonctions ecclésiastiques, mais reprit ses prédications avec succès.

Phot. Radio Times Hulton, Mas.

COVER-GIRL [kœvərgərl] n. f. (mot angl. ; de *cover*, couverture, et *girl*, jeune femme). Jeune femme posant pour les photographes d'illustrés, en particulier pour la page de couverture.

Covielle, personnage de la comédie italienne, dont le nom est un abrégé de JACOVIELLO. Originaire des Abruzzes, il représente, en Italie, le *bravo* imbécile, à la moustache charbonnée, dégainant une épée qui a pour pommeau une orange. Molière s'est servi de son nom pour désigner le valet du *Bourgeois gentilhomme*.

COVILHÃ, v. du Portugal (distr. de Castelo Branco), sur les contreforts sud-est de la serra da Estrela ; 21 400 hab. Grand centre d'industries lainières. Sports d'hiver.

COVILHÃ (Pêro DA), voyageur portugais du XVIe s. (Covilhã, Beira - † en Ethiopie v. 1545). Après avoir négocié quelques traités en Afrique orientale, il fut envoyé en 1487, par le roi Jean II de Portugal, en ambassade auprès du prêtre Jean, avec mission de s'enquérir de la possibilité d'arriver aux Indes par mer en doublant l'Afrique méridionale. Tandis que, d'Aden, son compagnon Payva se rendait en Ethiopie, Covilhã gagna l'Inde, puis Sofãla, puis l'Éthiopie ; le négus le retint dès lors auprès de lui.

COVILLE (Alfred), historien français (Versailles 1860 - Paris 1942). Sa thèse de sortie de l'Ecole des chartes (*les Etats de Normandie*, 1885) et celle qu'il soutint au titre du doctorat ès lettres sur *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413* (1888) révélèrent ses qualités de médiéviste spécialiste du bas Moyen Age français. Professeur à l'université de Lyon (1891), puis recteur de l'académie de Clermont, il fit ensuite carrière dans l'administration (inspecteur général de l'Instruction publique, 1912 ; directeur des enseignements secondaire, 1914, et supérieur, 1917) avant de reprendre ses publications historiques : *Jean Petit : la question du tyrannicide du commencement du XVe s.* (1932) et *Gontier et Pierre Col* et *l'Humanisme en France au temps de Charles VI* (1934). Il a également collaboré à la rédaction de l'*Histoire de France* de Lavisse (1902). [Acad. des inscr. et belles-lettres, 1928.]

COVIN n. m. (lat. *covinnus*). Antiq. Char de guerre des Belges et des Bretons à l'époque celtique. (Il était armé de faux.)

COVINGTON, v. des Etats-Unis (Kentucky), sur l'Ohio, en face de Cincinnati ; 60 400 hab. Evêché catholique. Fonderies. Fabriques de papier. Manufacture de tabac. Industries alimentaires (conserves de viandes, brasseries). Collèges. Sur le monte Casino est édifiée la plus petite chapelle du monde (trois places).

COVITE n. f. (de *Magnet Cove*, lieu de l'Arkansas). Variété de syénite néphélinique.

COVOLUME n. m. Physiq. Volume limite qu'occuperait une masse gazeuse sous une pression infiniment grande.
— Pyrotechn. Paramètre caractéristique d'une substance explosive, et qui figure dans la formule de Noble et Abel. (Le covolume d'un explosif est la somme du covolume des gaz que fournit son explosion et du volume propre des corps solides ou liquides engendrés simultanément par l'explosion.)

COWANSVILLE, v. du Canada (Québec) ; 7 050 hab. Industries textiles. Meubles. Machines agricoles.

COWARD (William), médecin et philosophe anglais (Winchester 1656 - Ipswich, Suffolk, 1725). Il exerça son art à Londres. Outre des ouvrages de médecine, il publia des livres de controverse inspirés par les idées matérialistes, et dont le plus connu : *Pensées sur l'âme humaine* (1702), fut brûlé par la main du bourreau.

COWARD (Noel), auteur dramatique anglais (Teddington 1899). Voué au théâtre dès l'enfance, il paraît sur les planches en 1920, à la fois comme acteur et comme danseur. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale qu'il fait ses débuts d'auteur dramatique, avec la revue *London Calling*. Il a fait représenter *Hay Fever* (1925), populaire à Paris sous le titre de *Week-End* (1928), *Conversation Piece* (1934), *The Vortex* (*le Tourbillon*) [1935], *Private Lives* (1930), joué à Paris et adapté pour le cinéma sous le titre : *les Amants terribles* (1935), *Design for living* (1933), devenu à Paris *Sérénade à trois* (1935), *Scoundrel* (1936), *Felicity* (1955), etc. Ses pièces sont d'un mouvement et d'une gaieté endiablés. Parfois, comme dans *Cavalcade* (1932), où il évoque des épisodes de l'histoire contemporaine de l'Angleterre, il obtient par la simplicité une émotion saisissante. Auteur de scénarios de films, dont celui de *Brève* Rencontre* (1946).

COW-BOY ou **COWBOY** [kaubɔi] n. m. (mot angl. signif. *garçon de vaches*). Gardien de bestiaux dans les ranches américains. ‖ Pl. *des* COW-BOYS.

COW-CATCHER [kaukatʃər] n. m. (angl. *cow*, vache, et *catcher*, attrapeur). Appareil métallique, adapté à l'avant des locomotives américaines, pour chasser les animaux qui pourraient se trouver sur la voie ferrée. ‖ Pl. *des* COW-CATCHERS.

COWDENBEATH, v. de Grande-Bretagne, dans le centre de l'Ecosse (Fifeshire) ; 13 200 hab. Centre minier (houille).

COWES, v. et port de Grande-Bretagne, sur la côte nord de l'île de Wight ; 17 200 hab. C'est le port d'embarquement pour Southampton. Constructions navales. Cowes est célèbre par l'activité que le *yachting* y développe chaque été et qui en fait la véritable capitale du yachting européen. En 1815 y fut fondé le premier club, qui prit en 1833 le nom de Royal Yacht Squadron, l'un des plus grands clubs du yachting mondial. La famille royale d'Angleterre s'intéressa toujours aux régates de Cowes et y fit souvent courir ses yachts. C'est là que la goélette américaine *America* remporta en 1851 la coupe qui, depuis lors, porte son nom. Chaque année au mois d'août, la grande semaine de Cowes amène sur rade un très grand nombre de yachts anglais et étrangers, et les épreuves qui s'y déroulent voient la participation de 100 à 200 yachts régatant sur un plan d'eau très agréable. D'autres clubs anglais sont venus se grouper autour du Royal Yacht Squadron.

COWLEY (Abraham), poète anglais (Londres 1618 - Chertsey 1667). Il débute à quinze ans par un recueil de *Fleurs poétiques* (*Poetical Blossoms*), qui est marqué de l'influence de Spenser. Partisan du roi, il suit la reine Henriette en France lors de la victoire des puritains, et il reste son secrétaire pendant douze ans. C'est de cette période que datent ses poésies anacréontiques, comme *l'Amant* (*The Lover*), et ses *Odes* à la manière de Pindare ; il est aussi l'auteur de quelques essais, dont le plus intéressant est *l'Essai sur moi-même* (1656). Rentré en Angleterre en 1656, il fut enseveli à Westminster.

COWLEY (Henry). V. WELLESLEY.

COWPER [kaupər] n. m. (du nom de l'inventeur). Appareil à inversion utilisé en sidérurgie pour la récupération de la chaleur latente des gaz sortant des hauts fourneaux et pour le réchauffage de l'air envoyé aux tuyères.
— ENCYCL. Les *cowpers* sont de grandes tours de 25 à 30 m de hauteur et de 5 à 6 m de diamètre, comportant une chambre de combustion et une chambre de récupération ; cette dernière est constituée par des empilages de briques. Dans une première période, les gaz sortant des hauts fourneaux viennent, après épuration et addition d'air, brûler dans la chambre de combustion ; les gaz brûlés réchauffent les empilages de briques. Dans une deuxième période, l'air froid provenant des machines soufflantes passe, en sens inverse, dans le cowper, où il est porté à une température de 700 °C à 800 °C avant d'aller aux tuyères ; et ainsi de suite dans des inversions successives. Il existe toujours une batterie de trois ou quatre cowpers par haut fourneau.

COWPER (William), anatomiste anglais (Alresford, Hampshire, 1666 - Londres 1709). Il a donné une bonne description des glandes de l'urètre qui portent son nom, et publié des ouvrages d'anatomie : *Myotomia reformata* (1694), *The Anatomy of human bodies* (1697).

Cowper (GLANDES DE), glandes de la grosseur d'un noyau de cerise, situées de part et d'autre du bulbe de l'urètre, chez l'homme. (A chaque glande est annexé un canal excréteur qui se déverse dans l'urètre.) [Syn. GLANDES BULBO-URÉTRALES.]

COWPER (William COWPER, 1er comte), magistrat et homme politique anglais (1665 ? - Hertingfordbury, Hertfordshire, 1723). Membre influent du parti whig, il devint en 1705 lord gardien du grand sceau. L'année suivante, il dirigea les négociations engagées en vue de l'union anglo-écossaise, et fut le premier lord chancelier de Grande-Bretagne (1707-1710, 1714-1718). Il rédigea à l'intention du nouveau roi George Ier une intéressante étude constitutionnelle, *An Impartial History of Parties*, qui témoigne d'une remarquable évolution vers l'idée du gouvernement de parti au sens moderne du mot.

COWPER (William), poète anglais (Great Berkhamsted, Hertfordshire, 1731 - East Dereham, Norfolk, 1800). Il fit ses études à Westminster. Son excessive timidité était le signe d'un grave déséquilibre nerveux (il eut au cours de sa vie plusieurs crises de démence pendant lesquelles il fut interné). Son premier recueil poétique important, *Table talk* (*Propos de table*) [1782], est une satire pleine d'humour. *L'Amusante Histoire de John Gilpin* (1782) est une de ses œuvres les plus spirituelles ; mais sa grande œuvre est *la Tâche* (*The Task*) [1784], poème descriptif et moral dans lequel il chante la campagne et les joies du foyer. On lui doit encore une traduction d'Homère (1791). Il écrivait à ses amis des *Lettres*, modèle de grâce, de simplicité et d'humour, où il nous intéresse aux mille petits incidents de son existence. Le mérite de Cowper est d'avoir senti que l'art des vers tel que l'entendait Pope s'égarait à la recherche d'un idéal de convention. Il forme le lien entre l'école classique et le naturalisme romantique de Burns, de Crabbe et de Wordsworth.

William COWPER
gravure d'après Abbott

COWPER (Francis Thomas DE GREY, 7e comte), homme politique britannique (Londres 1834 - Panshanger 1905). Lord-lieutenant d'Irlande (1880-1882), il s'opposa au Home Rule proposé par Gladstone. Il présida les commissions royales qui étudièrent les lois agraires irlandaises (1881, 1885-1887).

COWPÉRITE [kau] n. f. Inflammation des glandes de Cowper.

COW-POX [kaupoks] n. m. (angl. *cow*, vache, et *pox*, maladie contagieuse). Nom anglais de la variole de la vache.
— ENCYCL. Le *cow-pox* est une maladie éruptive contagieuse due à un ultravirus et caractérisée par la présence de papulo-vésicules sur les parties fines de la peau et particulièrement aux mamelles de la vache. La maladie ne compromet pas la vie de l'animal, mais elle peut se transmettre aux trayeurs, qui, par ce fait, sont vaccinés contre la variole humaine.

Noel COWARD

COX (Richard), prélat anglais (Whaddon, Buckinghamshire, 1500 - † 1581). Déjà actif sous Henri VIII, il acquit une influence croissante sous Edouard VI et participa à la rédaction des deux premiers livres de prières officiels. Son protestantisme lui valut un exil à Francfort (1555-1558) pendant le règne de Marie Tudor ; là il s'opposa, avec succès, à Knox et aux calvinistes. Comme il était anticatholique et antipuritain, la reine Elisabeth, appréciant cette « voie moyenne », le fit élire évêque de Norwich, puis le transféra aussitôt à Ely (1559-1580) ; mais, sur son refus de céder des terres ecclésiastiques à certains courtisans, il dut démissionner. Il contribua à l'établissement de la liturgie anglicane.

COX (David), peintre et aquafortiste anglais (Deritend, Birmingham, 1783 - Harborne 1859). Fils d'un forgeron, il fut d'abord, à Londres,

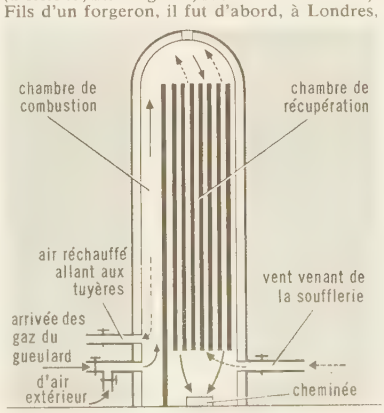

cowper
⟶ trajet des gaz du gueulard pendant la période de combustion
⤍ trajet du vent venant de la soufflerie pendant la période de récupération

Phot. X, Hulton.

Charles Antoine COYPEL
« Persée et Andromède »
détail
Louvre

décorateur de théâtre, puis se consacra, sous l'influence de Constable, à l'aquarelle et à l'eau-forte. (Il est représenté aux musées de Birmingham, Edimbourg, Manchester.)

COX(O)-, élément tiré du lat. *coxa*, cuisse, et servant en anatomie à désigner la hanche, dans les mots composés.

COXAL, E, AUX adj. Relatif à la hanche. ‖ *Os coxal*, nom donné quelquefois à l'os iliaque.

COXALGIE n. f. Pathol. Arthrite tuberculeuse de la hanche. ‖ *Coxalgie hystérique*, contracture hystérique des muscles de la cuisse, simulant l'attitude du membre atteint de coxalgie.
— ENCYCL. Chez l'enfant, la *coxalgie* se manifeste d'abord par de vagues douleurs de la hanche et un léger boitement ; à l'examen, le membre inférieur se place en flexion, abduction et rotation externe ; il existe une adénopathie rétro-crurale ; la radiographie montre un pincement de l'interligne articulaire, provoquant une ascension de la tête et du col du fémur par rapport à l'os iliaque. Non traitée, la coxalgie se complique par l'apparition d'abcès froids et de positions vicieuses difficiles à réduire.
Chez l'adulte, le début est souvent trompeur, pouvant se manifester en particulier par des abcès. Le traitement associe selon les cas l'orthopédie, la chirurgie, la chimiothérapie antibacillaire, le repos.

COXALGIQUE adj. Relatif à la coxalgie. ◆ N. et adj. Qui est atteint de coxalgie.

COXAPLANA n. f. Pathol. Affection acquise de l'articulation coxo-fémorale, apparaissant chez l'enfant, caractérisée anatomiquement par l'aplatissement de l'épiphyse fémorale supérieure. (Elle donne lieu à un léger boitement et à une douleur articulaire.)

COXARTHRIE n. f. Pathol. Affection de la hanche, survenant chez les vieillards et les obèses, et se manifestant par de la douleur et de l'impotence fonctionnelle.

COXARTHROSE n. f. Pathol. Arthrose* de l'articulation de la hanche, dite aussi articulation coxo-fémorale.

COXAVALGA n. f. Pathol. Malformation provoquée par ouverture de l'angle que fait le col du fémur avec la diaphyse fémorale. (Elle se caractérise par une déviation du membre inférieur en abduction et rotation externe, une limitation de la rotation interne, un allongement du membre inférieur.)

COXAVARA n. f. Pathol. Malformation caractérisée par la fermeture de l'angle que fait le col du fémur avec la diaphyse fémorale. (Elle se caractérise par une déviation du membre inférieur en adduction et rotation interne et survient en général à l'âge de la puberté.)

Michiel COXCIE
gravure de N. Larmessin
cabinet des Estampes

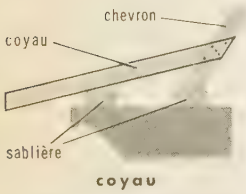

coyau

Antoine COYPEL
par Coysevox
Louvre

Noël COYPEL
« Solon et Trajan »
détail
musée de Versailles

COXCIE ou **COXIE** (Michiel), peintre flamand (Malines 1499 - *id.* 1592). Élève de Van Orley, il séjourna à Rome et subit l'influence de Raphaël, ce qui lui valut, à son retour aux Pays-Bas, le surnom de *Raphaël flamand*. Peintre en titre de Charles Quint, il exécuta des compositions religieuses, des portraits, des cartons de tapisserie, des dessins pour vitraux. La copie de l'*Agneau mystique* de Van Eyck que Philippe II le chargea d'exécuter est conservée au musée de Berlin. Il est représenté aux musées d'Anvers (*Martyre de saint Sébastien*), Bruxelles, Gand, Liège. — Son fils, RAFAËL (Malines 1540 - † 1616), travailla à Anvers, à Bruxelles et à Gand. Il est l'auteur de portraits et de compositions religieuses (*Jugement dernier*, musée de Gand).

COXITE n. f. Inflammation de la hanche. (Peu us.)

COXODYNIE n. f. Pathol. Douleur de la hanche.

COXO-FÉMORAL, E, AUX adj. Se dit de l'articulation de la tête du fémur avec l'os coxal, ou articulation de la hanche.

COXOPODITE n. m. Premier article apparent de la portion basilaire des appendices thoraciques et abdominaux des crustacés supérieurs.

COYAU n. m. Charp. Petit chevron prolongeant le comble d'une toiture jusqu'au-delà de la partie extérieure du mur.

COYE-LA-FORÊT, comm. de l'Oise (arrond. de Senlis), en bordure de la forêt de Chantilly et de la *forêt de Coye* ; 2 317 hab. (1 961 aggl.).

COYER n. m. (de *queux*, pierre à aiguiser). Petit étui conique où les faucheurs mettent leur pierre à aiguiser. (On dit plus ordinairement COFFIN.)

COYER n. m. (de *coe*, anc. forme de *queue*). Charp. Pièce de bois placée horizontalement dans l'enrayure d'une croupe, et recevant le pied de l'arêtier ou de la noue. (V. ENRAYURE.)

COYNE (André), ingénieur français (Paris 1891 - Neuilly-sur-Seine 1960). Inspecteur général des ponts et chaussées, il s'est surtout consacré aux problèmes hydrauliques. Auteur de plus de 80 barrages, tant en France qu'à l'étranger (Marèges, L'Aigle, Chastang, Bort, Tignes, Bin el-Ouidane, etc.), il a perfectionné la technique des barrages-voûtes, créé des procédés originaux de stabilisation des ouvrages d'art par tirants tendus, imaginé le déversoir en « saut de ski », pour l'écoulement facile et économique des eaux des usines hydro-électriques, et inventé les « témoins sonores » qui révèlent les contraintes à l'intérieur des constructions.

COYOACÁN, agglomération de la banlieue sud de Mexico (Mexique) ; 46 000 hab. Papeteries. Anc. palais des Cortés.

COYOT [kojo] n. m. Instrument employé dans l'industrie de l'impression sur étoffes, et qui sert à maintenir bien déployés les tissus qui sont mouillés.

COYOTE [kɔjɔt] n. m. Nom usuel d'un chacal américain (*Canis latrans*), appelé aussi *loup des prairies*. (Il habite l'Amérique centrale et septentrionale.)

COYOTÉ n. m. Variété de coton des Philippines, assez fortement coloré et de couleur cannelle. (C'est la couleur la plus foncée qu'on connaisse parmi les variétés de coton coloré. Son blanchiment exige certains soins particuliers ; aussi préfère-t-on, en manufacture, l'employer tel.) ‖ Tissu fabriqué avec ce coton. (C'est un tissu uni, croisé, semblable à la circassienne, et presque aussi solide que le coutil.)

COYPEL, famille d'artistes français, qui compta parmi ses membres : NOËL, peintre (Paris 1628 - *id.* 1707). Reçu à l'Académie (1663), il en devint directeur (1695) après avoir dirigé l'académie de France à Rome (1672). Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il peignit : *Solon et Trajan* (musée de Versailles), *Alexandre Sévère et Ptolémée Philadelphe* (Louvre). Il fit de nombreux travaux de décoration au Louvre (appartements du roi et de Mazarin), au parlement de Rennes, à Versailles (salle des gardes de la reine). Son style s'apparente à celui des Carrache ; — ANTOINE (Paris 1661 - *id.* 1722), fils du précédent. Formé, de 1672 à 1675, en Italie, où il subit l'influence du Bernin et de Maratta, il entre en 1681 à l'Académie et devient le peintre favori du duc de Chartres, futur Régent. Son œuvre décorative est très abondante ; il a travaillé à Meudon pour le Dauphin, pour Monsieur à Trianon, et surtout au Palais-Royal (galerie de *l'Énéide*) ; pour le roi, aux Invalides et à la chapelle de Versailles (*Dieu le Père dans sa gloire*). En 1710, il fut nommé directeur des tableaux et des dessins du Cabinet du roi et, en 1714, directeur de l'Académie. Deux ans plus tard, le Régent lui conféra le titre de « premier peintre du roi » ; l'année suivante, il reçut des lettres de noblesse. Il a peint avec une grande facilité, dans une gamme chaude inspirée des Vénitiens : *Démocrite, Esther et Assuérus, Suzanne et les vieillards* (Louvre), *Vénus et Vulcain* (Angers), *Jugement de Pâris* (Lyon). Ce fut aussi un théoricien : *Epître d'un père à son fils sur la peinture* (en vers), et vingt dissertations sur le même sujet, lues à l'Académie ; — NOËL-NICOLAS (Paris 1690 - *id.* 1734), frère du précédent. Il reçut ses premières leçons de peinture de sa mère, Françoise Perrin. A vingt et un ans, il peignit pour l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, *Moïse frappant le rocher* et *la Manne dans le désert*. Mais son véritable domaine était la mythologie (*Vénus Anadyomène*, Leningrad ; *Vénus, Bacchus et l'Amour*, Louvre). Il travailla dans le goût de Rubens et a été considéré comme un précurseur de François Boucher ; — CHARLES ANTOINE, fils d'Antoine (Paris 1694 - *id.* 1752). Admis à l'Académie en 1714, il abandonna la mythologie et l'histoire pour la peinture de genre. Il illustra l'*Histoire du théâtre italien*, de Ricoboni (1726), les comédies de Molière (1728) et exécuta pour les Gobelins une série de 25 cartons sur le sujet de *Don Quichotte*, dont on fit de nombreuses gravures. Le Louvre conserve son *Persée et Andromède*. Ecrivain, il a laissé surtout deux notices sur le Salon (1737 et 1742). Il succéda à son père (1722) comme directeur des tableaux de la Couronne et premier peintre du duc d'Orléans, puis devint premier peintre du roi et directeur de l'Académie (1747).

COYPOU n. m. Zool. V. MYOPOTAME.

COYSEVOX (Antoine), sculpteur français (Lyon 1640 - Paris 1720). Élève de Lerambert, il travailla d'abord à Saverne pour les Rohan (1667-1671), puis se fixa à Paris, où il fut admis à l'Académie (1676), nommé professeur (1678), puis directeur (1702). Chargé d'importants travaux pour Versailles, il sut interpréter les dessins de Le Brun avec plus d'indépendance que Girardon. C'est alors qu'il sculpta le fastueux ensemble du salon de la Guerre (relief du *Passage du Rhin*), *la Nymphe à la coquille*, *la Vénus accroupie*, *le Vase de la guerre*, *la Garonne et la Dordogne* (au Parterre d'eau). La mort de Le Brun (1690) lui laissant plus de liberté, il travailla au décor sculpté des jardins de Marly (1698-1706), où s'affirme davantage sa personnalité : première pièce des *Chevaux de l'abreuvoir*, aujourd'hui à l'entrée du jardin des Tuileries, *Hamadryade*, *Flore*, *Berger*.

COYSEVOX, « les Chevaux de l'abreuvoir »
la Renommée

Phot. Larousse, Giraudon, Craven (Atlas-Phot.).

Auteur de sculptures religieuses (*Vierge* de Saint-Nizier de Lyon), funéraires (tombeaux du marquis de Vaubrun à Serrant, de Colbert à l'église Saint-Eustache, de Mazarin (Louvre), de Le Brun à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, etc, il fut aussi le portraitiste attitré du roi et de la famille royale : statues de Louis XIV pour Rennes, pour l'Hôtel de Ville de Paris (musée Carnavalet), figure agenouillée du roi (chœur de Notre-Dame); Marie-Adélaïde de Savoie en Diane (Louvre). On lui doit aussi de nombreux bustes de ses contemporains : *le Grand Condé, Colbert, Le Brun, Mansart, Robert de Cotte, le Grand Dauphin, Coypel,* etc. Entre l'art baroque de Puget et le classicisme de Girardon, Coysevox annonce la sculpture du XVIIIe s. (→ Biblio.)

COZES, ch.-l. de cant. de la Charente-Maritime (arrond. de Saintes), près de la Gironde; 1 585 hab. (784 aggl.). Église romane.

COZETTE (Pierre François), tapissier français (Paris 1714 - *id.* 1801). Fils du concierge de la manufacture des Gobelins, il fut élève de Parrocel. Appelé à diriger l'atelier de basse lisse (1733), il succéda en 1742 à Monmarqué comme entrepreneur de l'atelier de haute lisse. On lui doit surtout des portraits tissés de grands personnages : *Louis XV,* d'après Van Loo, et *Marie Leszczyńska,* d'après Nattier; *Louis XV, la Reine, le Dauphin, la Dauphine,* d'après Drouais. Le musée de Versailles conserve de Cozette un *Louis XV* en grand manteau, d'après Van Loo. Son chef-d'œuvre est sa tapisserie, d'après un tableau de Boucher, *Vénus dans la forge de Vulcain,* (musée des Gobelins). Parmi ses autres travaux, citons l'*Histoire de Don Quichotte,* en cinq panneaux, signés d'Audran et Cozette, *les Douze mois* d'après Lucas de Leyde, l'*Histoire d'Esther* d'après de Troy, *les Chasses de Louis XV* d'après Oudry. — Il eut deux fils : MICHEL HENRI (Paris 1744 - *id.* 1822), inspecteur particulier de la manufacture des Gobelins, puis directeur d'un atelier; il exécuta deux tapisseries où sont les portraits de la reine Marie-Thérèse et du roi Joseph II, d'après Ducreux (musée de Versailles); — PIERRE LOUIS (Paris 1749 - *id.* 1798), qui fut sous-chef de l'atelier de haute lisse.

COZZARELLI (Giacomo), sculpteur et architecte italien (Sienne 1453 - *id.* 1515). Il éleva à Sienne l'église de l'Observance (1476) et, vers 1506, pour Pandolfo Petrucci, le palazzo del Magnifico. Ses statues de bois ornent plusieurs églises de Sienne.

COZZENS (James Gould), romancier américain (Chicago 1903). Ecrivain très attaché aux qualités formelles, il a donné : *Confusion* (1924), *le Dernier Adam* (1933), *le Juste et l'Injuste* (1942), *Par l'amour possédé* (1957).

C. P. R., sigle de CANADIAN* PACIFIC RAILWAY.

CP1, CP2, abrév. de COTON-POUDRE N° 1 et de COTON-POUDRE N° 2. (V. COTON-POUDRE.)

C. Q. F. D., abrév. pour CE QU'IL FALLAIT DÉMONTRER. (Sert de conclusion à un raisonnement démonstratif.)

Cr, symbole chimique du *chrome.*

CRABBE (George), poète anglais (Aldeburgh, Suffolk, 1754 - Trowbridge 1832). De modeste origine, il entra dans l'église anglicane et devint en 1782 chapelain du duc de Rutland; il s'établit à Trowbridge en 1814. Sa première œuvre poétique est *la Bibliothèque* (*The Library*) [1781]; le succès lui vint avec *le Village* (1783) et se confirma avec *le Registre paroissial* (*The Parish Register*) [1807] et *le Bourg* (*The Borough*) [1810]. Le style de ces œuvres reste conforme au classicisme de Pope, mais l'image que Crabbe donnait de la vie des paysans était marquée d'un sombre réalisme, et le poète y faisait entendre ses revendications sociales.

COYSEVOX, « les Chevaux de l'abreuvoir »
Mercure

Phot. J. de Beaupré, Giraudon, X, Vincent.

CRABE n. m. (moyen néerl. *crabbe*). Nom commun à la plupart des crustacés décapodes brachyoures. ‖ *Pop.* Individu têtu, borné, ridicule : *C'est un vieux crabe. Tu mériterais d'être la femme d'un de ces pauvres crabes* (J. Deval). ‖ — *Fig. Marcher en crabe,* marcher de côté. ‖ *Panier de crabes,* groupement d'individus qui se dressent mutuellement des embûches, qui cherchent à se nuire les uns aux autres.

— Aéron. *Vol en crabe,* vol d'un avion lorsque l'axe du fuselage n'est pas orienté dans la direction du déplacement.

— Arm. Nom donné au véhicule chenillé américain Weasel M 29C. (Conçu en Amérique au cours de la Seconde Guerre mondiale pour circuler sur la neige et les terrains marécageux, sa faible pression* unitaire de 0,140 kg/cm² lui permet de se déplacer là où le fantassin s'enfonce. Ce véhicule, non blindé, a été largement utilisé par l'armée française en Indochine de 1946 à 1954.)

— Pathol. Nom donné à des excroissances blanchâtres qui se produisent à la plante des pieds chez les individus affectés du pian.

— ENCYCL. D'une manière générale, on entend par *crabes,* les crustacés décapodes à abdomen réduit et replié plus ou moins complètement sous le céphalothorax, que ce soient les brachyrhynques ou crabes quadrangulaires, les oxystomes ou crabes circulaires, les oxyrhynques ou crabes triangulaires, etc. La grande espèce la plus connue en France est le *tourteau* (*Cancer pagurus*), très commun dans la mer du Nord et l'Océan, plus rare dans la Méditerranée. Large parfois de 30 cm, il peut peser jusqu'à 6 kg; c'est le géant des crabes des côtes françaises. Très abondant sur les marchés, où on le nomme encore *houvet, poing-clos* ou *dormeur,* il fait l'objet d'une pêche importante. La chair des mâles est plus fine que celle des femelles. Le crabe enragé (*Carcinus Maenas*) appartient à la famille des portunidés; il ne dépasse guère 6 cm, est commun dans tout l'hémisphère boréal et la Méditerranée; il est également comestible. On appelle encore *crabes des cocotiers* les birgues, *crabes-araignées* les maias, *crabes terrestres* tous les gécarcinidés, *crabes d'eau douce* les thelphusidés, *crabes de moule* les pinnothères, etc. Grâce à la chambre branchiale presque fermée, constituée par leur carapace, les crabes peuvent survivre fort longtemps à l'air libre, certaines espèces passant d'ailleurs toute leur vie adulte à terre et n'allant à l'eau que pour y pondre. De nombreux crabes sont astreints, par la largeur de leur céphalothorax, à marcher de côté; leurs yeux pédonculés et très mobiles leur permettent cependant de voir où ils vont. Mais certains crabes (étrille) peuvent nager grâce à l'élargissement en palettes de leurs pattes locomotrices postérieures. Les crabes sont tous de féroces carnassiers qui dévorent tout ce qu'ils peuvent atteindre, aidés en cela par des *pinces* souvent redoutables. Ils recourent parfois au camouflage, soit en s'immobilisant lorsque leur forme est celle d'un caillou (*dromie*), soit en s'habillant d'algues qu'ils disposent sur leur carapace. Certains vont jusqu'à utiliser des actinies vivantes comme armes offensives et défensives.

CRABES (ÎLE DES). V. VIEQUES.

CRABETH (Dirck), peintre verrier néerlandais († Gouda 1577). Il fut aussi dessinateur de cartes géographiques et de cartons de tapisseries; il est l'auteur de neuf des vitraux de l'église Saint-Jean de Gouda, où son frère, WOUTER († Gouda v. 1590) en exécuta également un grand nombre, qui comptent parmi les œuvres les plus marquantes du mouvement maniériste aux Pays-Bas.

CRABIER n. m. et adj. Nom usuel de plusieurs mammifères et oiseaux qui vivent de crabes, en particulier d'un phoque*.

CRABOS (René), joueur français de rugby (Saint-Sever, Landes, 1899 - *id.* 1964). International de 1920 à 1924 et capitaine de l'équipe de France, Crabos jouait au poste de trois-quarts centre. Grand stratège du rugby, il inventa et mit au point la défense de ligne. Lorsqu'il prit sa retraite, il devint sélectionneur puis vice-président et président (1952) de la Fédération française de rugby.

CRABOT n. m. Dent d'entraînement dans un manchon d'embrayage à griffes.

CRABOTAGE n. m. Sous-cavage de la veine d'ardoise, pour faciliter l'abattage (Savoie, Fumay).

— Arm. *Crabotage du différentiel,* dispositif mécanique employé sur les véhicules tout terrain pour rendre les deux demi-arbres du différentiel solidaires l'un de l'autre et éviter ainsi le patinage des roues.

CRABRON ou **CRABRO** n. m. (lat. *crabro* frelon). Entom. Insecte à grosse tête carrée, à abdomen renflé en massue. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des sphégidés.) ‖ Ancien nom du frelon.

— ENCYCL. Entom. La livrée des *crabrons* est ordinairement noire, luisante, avec des taches jaunes; on en connaît de nombreuses espèces faisant leur nid dans des terriers ou dans des trous d'arbres, dans les galeries de coléoptères xylophages et dans les tiges sèches; ils approvisionnent leurs nids avec des insectes de toute sorte, principalement des diptères.

CRABRONIFORME adj. Zool. Qui a la forme d'un frelon : *Sésie crabroniforme.*

CRABS, CRAPS ou **CREPS** n. m. Jeux. V. KRABS.

CRAC interj. Onomatopée qui exprime soit le bruit d'une chose qui craque, soit la soudaineté : *J'ai toujours dans les oreilles le vent quand je tombais, et puis le bruit... crac!* (Mérimée). *Avait-on embourbé, crac! il arrivait* (L. Cladel).

CRAC n. m. V. KRAK.

Crac (MONSIEUR DE), personnage comique, type de hâbleur. Il est le héros de *M. de Crac dans son petit castel,* comédie bouffonne de Collin d'Harleville (1791). Ses aventures s'inspirent de celles du baron von Münchhausen*, des Allemands. (→ Biblio.)

CRACAU, ancienne forme francisée de *Krakau,* nom allemand de la ville polonaise de Kraków. (V. CRACOVIE.)

CRACHAT n. m. Méd. Substance, faite de mucus, de pus ou de sang, sécrétée par les muqueuses des voies respiratoires supérieures (fosses nasales, rhino-pharynx, sinus) ou inférieures (trachée, bronches), et que l'on rejette par la bouche. ‖ *Fig.* et *fam.* Décoration d'un ordre de chevalerie; et, *plus spécialem.,* plaque des degrés supérieurs de l'ordre : *Figurez-vous sur une estrade un homme tout brillant de crachats* (P.-L. Courier).

— LOC. FAM. *Se noyer dans un crachat* ou *dans son crachat,* se laisser arrêter par la moindre difficulté.

— Entom. *Crachat de coucou* ou *de grenouille,* écume que sécrète la larve des cercopes (surtout celle de *Philaenus spumarius*) sur les végétaux, et dans laquelle elle se développe.

— Technol. Défaut d'une glace, qui ressemble assez à une toile d'araignée.

CRACHÉ, E adj. *Fam.* Tout à fait ressemblant : *Etre le portrait craché* (ou *tout craché*) *de quelqu'un.*

CRACHEMENT n. m. Rejet, par la bouche, des matières expectorées ou provenant du rhino-pharynx ou de la bouche : *Crachement de sang, de pus.* ‖ *Par anal.* Bruit semblable à celui d'un crachement : *Le crachement d'une mitrailleuse. Les crachements d'un poste de radio.*

— Arm. Projection de gaz par la culasse d'une arme à feu, soit par défaut d'obturation, soit par rupture du culot de l'étui métallique.

— Métall. Ejection d'un métal coulé à travers un défaut du moule.

— Therm. Fuite de vapeur peu importante qui se produit aux soupapes d'une chaudière, ou à un joint d'une machine ou récipient à vapeur.

CRACHER v. tr. (lat. **craccare,* d'origine onomatopéique). Lancer hors de la bouche par un mouvement particulier des joues, des

Antoine COYSEVOX
« Marie-Adélaïde de Savoie en Diane »
(*détail* de la statue)
Louvre

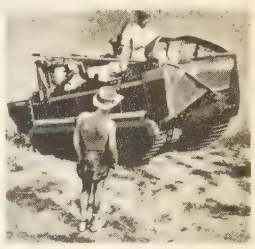

crabe (arm.)

crabe

v. également hors-texte en couleurs CRUSTACÉS

lèvres et de la langue : *Longtemps après qu'on les avait crachées, la saveur en durait encore* (Gide). ‖ *Par anal.* Jeter, lancer : *Sous les sombres canons crachant leurs jets de soufre* (Hugo). *Des danseuses tournant sur les mains en crachant du feu par les narines* (Flaubert). ‖ — *Fig.* Rendre en crachant, expirer : *Crache ton âme infecte au Diable qui la frappe!* (Leconte de Lisle). ‖ *Pop.* Débourser : *Il n'y a guère que lui à Paris qui puisse cracher en un moment, et le lendemain d'une fin de mois, une centaine de mille francs* (Balzac). ‖ — *Fam.* Dire avec abondance : *Cracher du latin.* ‖ Dire crûment : *Cracher son fait à quelqu'un.* ‖ Prononcer avec colère : *Cracher des injures. Cracher sa malédiction. Mes deux moines partis, ma bouche cracha le pardon qu'elle avait demandé* (A. France). ‖ *Cracher ses poumons,* tousser et cracher beaucoup, comme un poitrinaire qui expectorerait des morceaux de poumon.

◆ V. intr. Expectorer des crachats ou de la salive : *Un violent accès de toux l'étranglait. Enfin il cracha, et son crachat, sur le sol empourpré, laissait une tache noire* (Zola). ‖ *Par anal.* En parlant d'un moule, laisser échapper de la matière en fusion. ‖ En parlant d'un tuyau, d'un robinet ou d'une soupape, faire éclabousser le liquide. ‖ En parlant d'une plume, faire éclabousser l'encre en gouttelettes. ‖ En parlant d'une arme à feu, projeter en arrière des parcelles de poudre ou des gaz. ‖ En parlant d'un poste de radio, faire entendre des bruits parasites par suite d'un faux contact, d'un mauvais réglage, etc.

— Loc. fam. *Cracher sur, cracher dessus,* dédaigner, montrer du mépris pour : *On vous fait une proposition mirobolante et vous crachez dessus* (E. Fabre). ‖ *Ne pas cracher sur,* aimer, apprécier fort : *Ne pas cracher sur les bons morceaux.* ‖ *Cracher sur quelqu'un, au visage, au nez de quelqu'un,* l'outrager, l'insulter : *Vaincu, moi je crache au visage du destin* (Hugo). ‖ *Cracher contre le ciel,* blasphémer. ‖ *Cracher au bassinet,* v. BASSINET.

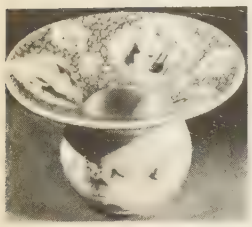

crachoir en porcelaine tendre de Mennecy *musée des Arts décoratifs*

CRACHET n. m. Min. Anc. lampe de mine à feu nu.

CRACHEUR, EUSE adj. et n. Qui crache continuellement ou fréquemment.

CRACHIN n. m. Pluie très fine, persistante et pénétrante.

— Encycl. Météorol. Le *crachin* résulte soit du passage d'un front chaud faible et peu incliné, soit d'un mécanisme de condensation accélérée au sein d'un brouillard d'advection (secteur chaud d'un cyclone). Il est fréquent sur les îles Britanniques et sur l'ouest de la France, et bien connu au Tonkin, quand passent les cyclones d'ouest pendant l'hiver.

CRACHIS n. m. Imprim. Ensemble d'éclaboussures obtenues à l'aide d'un treillis et d'une petite brosse, et que le lithographe projette sur les parties d'un dessin qu'on veut teinter ou renforcer. (On obtient ainsi un pointillé.)

CRACHOIR n. m. Récipient muni ou non d'un couvercle, souvent rempli de sciure de bois, dans lequel on crache. ‖ *Fig.* et *fam. Tenir le crachoir,* parler longuement, entretenir ou accaparer la conversation : *Je n'ai pas souvent vu tenir le crachoir avec une pareille dextérité* (Proust).

— Encycl. Le *crachoir* apparut en France au XVIe s., sous forme de petit vase de métal, à large fond, goulot étranglé et sommet évasé, garni d'un fin treillage. Toujours en usage au XVIIIe s., il fut souvent de faïence ou de porcelaine, et eut parfois la forme d'un plateau à rebord. Il a perdu son ancien caractère d'objet précieux que l'on plaçait en évidence sur les tables, et constitue aujourd'hui un accessoire d'hygiène.

CRACHOTEMENT n. m. Action de cracheter : *Là végète notre vieille concierge* [...], *sous le crachotement d'un éternel bec Auer au tuyau gorgé d'eau* (G. Duhamel).

CRACHOTER v. intr. Cracher souvent, et peu à la fois : *Il n'y a pas de quoi pleurer, disait Augustin en crachotant par terre* (A. de Châteaubriant). ‖ Cracher, acciocher le papier (en parlant d'une plume à écrire).

CRACHOTEUR ou **CRACHOTEUX, EUSE** adj. et n. Qui crachote : *Elles ramassent les pituiteux, crachoteux,* [...] *qui puent et coulent de partout* (P. Hamp).

CRACHOUILLER v. intr. Cracher continuellement d'une manière dégoûtante.

CRACIDÉS n. m. pl. Famille de gallinacés comprenant de forts oiseaux à pattes hautes, à plumage sombre, qui habitent l'Amérique tropicale, et dont le hocco (*crax*) est le type.

CRACK n. m. (angl. *crack,* fameux). Turf. Cheval exceptionnellement bon. ‖ *Fam.* Champion d'un sport quelconque : *Vous êtes le favori, le grand crack, comme disent les Anglais* (Proust). ‖ *Par extens.* et *fam.* Toute personne qui se distingue dans quelque discipline : *C'est un crack en anglais.*

CRACKING [kriŋ] n. m. (mot angl.). Procédé de raffinage qui modifie la composition d'une fraction pétrolière par l'effet combiné de la température, de la pression et, dans certains cas, d'un catalyseur. (On dit aussi CRAQUAGE.)

— Encycl. Le *cracking* augmente la proportion de produits légers et volatils aux dépens des fractions les plus lourdes : il permet d'obtenir des coupes d'essence à partir de gas-oil ou de fuel-oil. De plus, cette essence est de qualité supérieure en indice d'octane à celle qui est tirée directement du pétrole brut. Simultanément, le cracking produit des hydrocarbures gazeux, très rares à l'état naturel, tels que l'éthylène, le propylène, le butylène, qui sont les matières premières d'une grande industrie moderne, la pétrochimie.

Deux types distincts de réactions chimiques sont à la base du cracking : la décomposition et le regroupement de molécules. Les hydrocarbures à longue molécule sont dissociés ou *craqués* en molécules plus petites; par exemple, le butane normal C_4H_{10} se divise en méthane CH_4 et propylène C_3H_6. On obtient ainsi des hydrocarbures non saturés, ou oléfines, aux multiples possibilités. La combinaison chimique : le regroupement de molécules, ou polymérisation, donne une coupe d'essence à indice d'octane élevé, mais également des substances lourdes, résidus, goudrons et coke. Ces réactions sont facilitées par divers catalyseurs à base d'aluminium : chlorure, silicate, bauxite, ou argiles naturelles.

Mis au point entre 1910 et 1920, le *cracking thermique* utilise un four tubulaire pour amener le produit à la température requise, qui est de l'ordre de 500 °C sous une pression de 20 atmosphères pour un gas-oil; ce four est suivi d'une chambre de réaction ou d'une section de maturation où s'achèvent les combinaisons moléculaires. L'essence, séparée par fractionnement, aura un indice d'octane de 80 pour un rendement d'environ 40 p. 100.

Ce procédé est aujourd'hui remplacé par le *cracking catalytique,* découvert vers 1930 par le français E. Houdry. Grâce au catalyseur, le cracking s'effectue dans le réacteur à une pression beaucoup moins élevée, de l'ordre de 1 atmosphère à 500 °C, et l'essence obtenue atteint un indice d'octane de 95 avec un rendement supérieur à 50 p. 100. Le coke formé au cours des réactions se dépose sur les grains de catalyseur et doit être éliminé par brûlage dans le régénérateur. Le réacteur peut également être placé directement au-dessus du régénérateur (procédé Orthoflow).

On appelle enfin *steam-cracking* le craquage de produits pétroliers en présence de vapeur d'eau pour la production d'oléfines légères destinées à la pétrochimie.

CRACOVIE, en polon. **Kraków,** en allem. **Krakau,** v. de Pologne, ch.-l. de voïévodie, située sur la haute Vistule, à 365 km au S. de Varsovie; 490 000 hab. Archevêché. Cracovie est avant tout une ville d'art, la cité polonaise la plus riche en témoins du passé; il faut citer : la Barbacane, forteresse du XVe s.; les vieux remparts, dont la plus ancienne porte (porte Saint-Florian) date du XIIIe s. L'étonnant Rynek Głowny est une grande place de 40 000 m², autour de laquelle tous les édifices, même les plus modestes, sont historiques. C'est ici que se trouve l'église Notre-Dame (XIIIe-XIVe s.), à nouveau fière de son retable en bois polychrome, dû à Wit Stwosz, qui fut enlevé par les Allemands, retrouvé à Nuremberg, et restauré après quatre ans de travaux en 1950. Le Rynek possède plusieurs autres églises, le grand beffroi du XVIe s., dit « hôtel de ville », la halle aux draps, de style Renaissance, etc. Dans toute la ville, qui est un grand centre catholique, on ne compte pas moins de 76 églises, dont un bon nombre sont des monuments historiques. Mais l'autre pôle archéologique de Cracovie est le château royal, emblème du pouvoir séculier : c'est le Wawel, perché sur une butte qui domine la Vistule, au S. de la vieille ville.

cracking catalytique

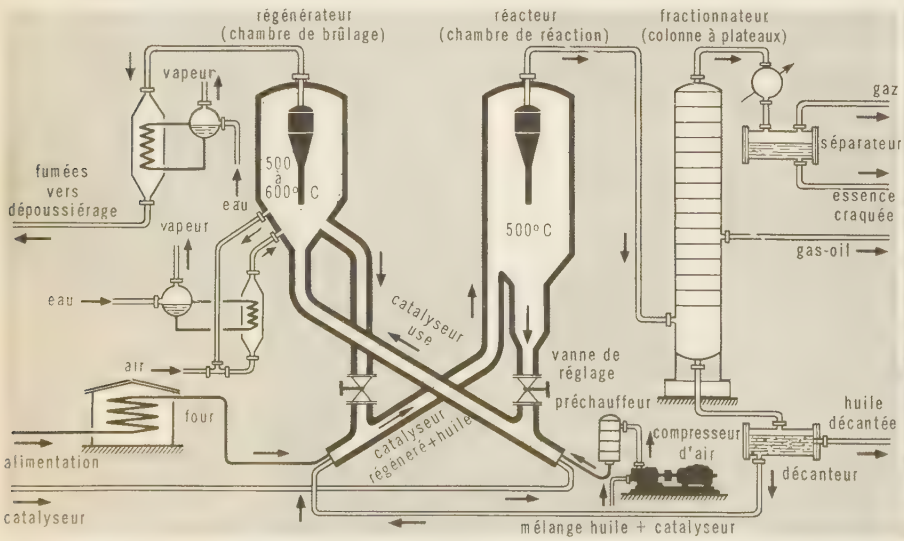

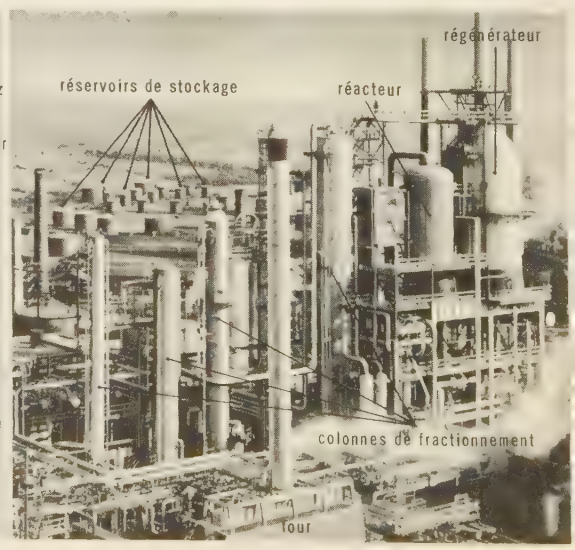

Phot. Larousse, Cie des Pétroles anglo-iraniens.

Cette dernière est tout entière entourée par une grande esplanade plantée qui ceinture les vieux remparts rouges, les *Planty*. C'est en dehors des Planty que s'étendait, jadis, le ghetto de Cracovie, le quartier de Kazmierz, entre le Wawel et la vieille ville, d'une part, la Vistule, d'autre part. Dès les XVIe et XVIIe s., une auréole de quartiers nouveaux enveloppait la ville médiévale. A leur tour, ils furent entourés de boulevards; au-delà, c'est la succession des quartiers construits au XVIIIe s. et surtout au XIXe s. La ville a de multiples activités. En premier lieu c'est un grand centre culturel, fier de son université. Cracovie est aussi une capitale administrative régionale, le chef-lieu d'une grande voïévodie de la Pologne méridionale. Elle a conservé du passé sa fonction de centre de collectage et de redistribution de marchandises, avec une activité commerciale multiforme. Au XIXe s., on était passé du stade de l'artisanat à celui de l'industrie, qui comprenait des fonderies, des fabriques de matériel de chemin de fer et de matériel agricole. Cependant, la ville et la région gardaient la physionomie traditionnelle de l'ancienne Pologne rurale et marchande. Le voisinage de la haute Silésie a facilité l'implantation de la sidérurgie et de la métallurgie lourde, industries qui trouvent facilement à recruter leur main-d'œuvre dans une région qui a une des plus fortes densités rurales de toute la Pologne. On a préféré créer un satellite industriel plutôt que de faire voisiner étroitement les usines et les nouvelles cités d'habitation ouvrière et le vieux Cracovie. Ainsi est né Nowa-Huta, à 10 km du centre de la ville, réuni à celle-ci par une grande avenue. — La *voïévodie de Cracovie* a 2 058 000 hab.

— Hist. La fondation de Cracovie (du nom d'un fondateur légendaire, *Krakus* ou *Krak*) remonte probablement au-delà du IXe s.; la ville fut le premier foyer de la religion chrétienne en Pologne et devint évêché dès le XIe s. Elle fut la capitale de la Pologne dès le XIVe s. (les Vasa la transférèrent, au XVIe s., à Varsovie) et le siège de la célèbre université Jagellon, fondée en 1364. Ruinée en 1241 par l'invasion tatare, elle fut restaurée par l'arrivée de colons allemands. Avec la cathédrale Stanislas, lieu de couronnement et de sépulture des rois, et riche de trésors artistiques (chapelle de Sigismond), elle est demeurée le centre spirituel de la Pologne historique. Erigée de 1815 à 1846, par le traité de Vienne, en république libre semi-autonome, elle fut, de 1846 à 1918, occupée par l'Autriche.

— ***Aller à Cracovie*** (loc. qui a son origine dans le rapport de prononciation qui existe entre Cracovie et les mots *craque*, *craquer*, *craqueur*), mentir, dire des craques.

Cracovie (BATAILLE DE), bataille qui opposa, près de Cracovie, le 13 juillet 1702, Auguste II, roi de Pologne, au roi de Suède Charles XII; celui-ci remporta une victoire complète.

CRACOVIENNE n. f. Danse polonaise à deux temps, originaire du district de Cracovie, caractérisée par l'accentuation fréquente des temps faibles et l'emploi de la syncope. (Elle se termine par un galop, le *suwany*. Chopin a écrit, en 1828, un *Rondo de concert ou Krakowiak* pour piano et orchestre. Portée au théâtre par la Fanny Elssler, vers 1840, la cracovienne fut, pour un temps, danse « à la mode » en France.)

CRACRA ou **CRA-CRA** n. m. Ornith. Nom usuel de la rousserolle turdoïde.

CRA-CRA ou **CRADO** adj. invar. (de *crasseux*). *Pop.* Crasseux : *Il est un peu cra-cra.*

CRADDOCK (miss Mary Noailles MURFREE, dite **Charles Egbert**), romancière américaine (Murfreesboro, Tennessee, 1850 - *id.* 1922). Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, elle s'est attachée à décrire les gens et les paysages du Tennessee. L'histoire du Sud lui a également inspiré toute une série de romans : *Histoire du vieux fort London* (1899), *le Frontalier* (*the Frontiersman*) [1904].

CRADOCK, v. de la République sud-africaine (prov. du Cap), dans la vallée de la Great Fish River; 14 800 hab. Centre agricole; commerce de la laine.

CRADOCK (Christopher), amiral anglais (Hartford 1862 - † en combat naval en 1914.) Promu contre-amiral en 1910, il commande en 1914 l'escadre des Antilles, où il protège le trafic allié contre les croiseurs allemands. Il reçoit ensuite mission, à la tête d'un groupe hétéroclite de bâtiments, de rechercher l'escadre allemande du Pacifique pour l'empêcher de déboucher dans l'Atlantique Sud. A la bataille de Coronel*, il disparaît ainsi que tout l'équipage du croiseur cuirassé *Good Hope* qui portait son pavillon.

CRAESBEECK (Joos VAN). V. VAN CRAESBEECK (JOOS).

CRAEYER (Gaspard DE). V. DE CRAYER.

CRAFE ou **CRASSE** n. f. Banc de terre ou de pierre, que l'on rencontre dans une couche ardoisière et qui en gêne l'exploitation (Rimogne).

CRAFTS (James Mason), chimiste américain (Boston 1839 - Ridgefield, Connecticut, 1917). Il fit ses études à l'université Harvard, puis en Allemagne et en France. Travaillant au laboratoire de Wurtz, il y fit la connaissance de Friedel; ces deux chimistes découvrirent en 1877 une célèbre méthode de synthèse organique. Il devint ensuite professeur de chimie à Cornell (1868) et président de l'Institut de technologie du Massachusetts (1898). Il est l'auteur de déterminations calorimétriques à températures élevées.

CRAGALEUS ou **KRAGALEUS.** Myth. gr. Berger phocidien, fils de Dryops. Arbitre entre Apollon, Artémis et Héraclès, au sujet de la possession d'Ambracie, il décida en faveur d'Héraclès. Apollon le changea en rocher.

CRAGGS (James), homme politique anglais (Wyserley 1657 - Charlton?, Kent, 1721), le principal agent du duc et de la duchesse de Marlborough. Il acquit une énorme fortune, grâce à son influence politique, en s'engageant dans diverses spéculations et, notamment, dans les affaires de la Compagnie de la Mer* du Sud.

CRAIE [krɛ] n. f. (lat. *creta*). Roche calcaire blanche ou très pâle, pulvérulente, traçante : *Les caves champenoises sont creusées dans la craie. Derrière elle, avec ses pentes de craie, Montmartre* (Hugo). ‖ Petit bâton de cette substance, dont on se sert pour écrire sur un tableau noir, une ardoise, un mur, etc. : *De grandes portes cochères toujours fermées, sur lesquelles nous tracions nos figures et nos calculs avec de la craie* (Renan).

— Confect. *Craie tailleur*, stéatite utilisée pour marquer les contours des différentes pièces d'un vêtement, des points de repère ou de rectification, etc.

— Pharm. *Craie préparée*, carbonate de calcium précipité.

— ENCYCL. Géol. La *craie* est un calcaire blanc, friable, traçant, salissant les doigts. Elle contient souvent un peu d'argile. On y trouve, entre autres fossiles, des foraminifères marins, mais aussi des éléments terrigènes, empruntés au rivage; ce qui implique que la craie s'est formée à une profondeur relativement faible (de 100 à 300 m).

La craie s'est déposée au Crétacé supérieur. Dans le bassin de Paris, on en connaît dans les étages cénomanien, turonien, sénonien. On a distingué diverses variétés de craie, soit d'après les fossiles (craie à *micraster* d'âge sénonien inférieur, craie à *belemnitelles* d'âge sénonien supérieur, craie à *baculites*, etc.), soit d'après les impuretés qu'elle contient (*craie glauconieuse* ou *chloritée* d'âge cénomanien, *craie marneuse* d'âge turonien); elle abonde en France dans la Champagne, sur les côtes de la Manche, où elle forme des falaises qui dépassent parfois 100 m de hauteur, dans la vallée de la Seine (Saint-Germain-en-Laye, Meudon). On l'emploie comme pierre à chaux et comme pierre à ciment; sous le nom de *blanc de Meudon*, de *blanc d'Espagne*, elle sert à nettoyer les ustensiles de ménage, les glaces et vitres, à blanchir les chaussures de toile, etc. La *craie lacustre* ou *blanc des lacs* est un dépôt calcaire actuel, à structure cristalline, qui se forme dans certains lacs suisses. On appelle *craie de Briançon* une sorte de talc d'un blanc laiteux, qui est une variété de stéatite.

CRAÏER [kraje] n. m. Mar. V. CRAYER.

CRAIG (John), philosophe et mathématicien écossais († Londres 1731). La date et le lieu de sa naissance sont inconnus. Ce fut lui, le premier, qui fit connaître en Angleterre les travaux de Leibniz sur le calcul infinitésimal. On possède de lui un grand nombre de mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques* et les *Acta eruditorum*. Parmi les ouvrages publiés à part, signalons : *De calculo fluentium libri duo, quibus subjunguntur libri duo de optica analytica* (Londres, 1778), célèbre essai d'évaluation mathématique de la probabilité des témoignages. Dans ses *Theologiae christianae principia mathematica* (Londres, 1699), il avait déjà évalué que la révélation chrétienne prendrait fin en 3150 et serait alors remplacée par une autre révélation.

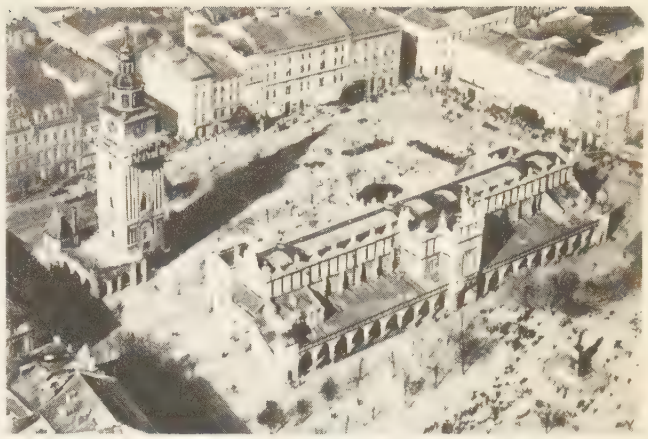

CRACOVIE
le Rynek Głowny
la halle aux draps (XIVe s.)
et le beffroi (XVIe s.)

CRAIG (sir James Henry), officier et administrateur anglais (Gibraltar 1748 - Londres 1812). Il combattit au Canada, dans les Carolines, aux Pays-Bas, et s'empara de la colonie du Cap, qu'il gouverna de 1795 à 1797. Il servit ensuite aux Indes et en Italie. Gouverneur général du Canada (1807-1811), il fut un administrateur despotique. Il entra en lutte avec l'Assemblée, dut signer la loi sur l'inéligibilité des juges comme députés, mais il fit saisir les presses du journal *le Canadien*, jeter ses propriétaires en prison, et congédia le Parlement.

CRAIG (James), 1er vicomte **Craigavon**, homme d'Etat britannique (Sydenham, près de Belfast, Ulster, 1871 - Glencraig 1940). Il servit dans l'armée et milita dans le parti unioniste. Devenu le principal lieutenant de Carson, il prit une part déterminante dans l'organisation de la résistance armée des protestants ulstériens au Home Rule. Lorsque l'Irlande fut divisée et qu'un gouvernement de l'Irlande du Nord, maintenue dans le Royaume-Uni, fut mis sur pied, il en prit la direction comme Premier ministre (1921-1940).

CRAIG (Edward Gordon), acteur, metteur en scène et théoricien de l'art dramatique britannique (Londres 1872), fils d'Ellen Terry et de E. W. Godwin. Après des succès à Londres, à Florence (où il fonda, en 1913, une école d'art dramatique), à Berlin, à Moscou, il a publié ses idées notamment dans *On the Art of the Theatre* (1911). D'aucuns lui ont reproché de réduire l'acteur à une marionnette. Mais sa conception d'un animateur capable de créer un spectacle total, d'écrire le texte aussi bien que de régler les éclairages, lui a valu l'admiration de J. Copeau, de L. Jouvet, de J.-L. Barrault.

craie
falaise à Étretat

CRAIGAVON (James CRAIG, 1er vicomte). V. CRAIG.

CRAIGIE (sir William Alexander), linguiste et lexicographe anglais (Dundee 1867 - Watlington, Oxfordshire, 1957). Il fut codirecteur du dictionnaire d'Oxford de 1900 à 1933, et a donné à des revues et périodiques de nombreuses études intéressant l'écossais, le gaélique, le scandinave. Il a publié en outre des éditions des poésies de Burns (1896-1898), *Religion of Ancient Scandinavia* (1906), *The Pronunciation of English* (1917), *Easy Readings in Old Icelandic* (1924), *The Poetry of Iceland* (1925), *The Study of American English* (1927), *A Dictionary of the Older Scottish Tongue* (1931), *The Northern Element of English Literature* (1933), *A Historical Dictionary of American English* (1936-1943).

CRAIGIE (Pearl Mary Teresa RICHARDS, **Mrs.**), femme de lettres anglo-américaine

Phot. Wydawnictwa, Roy.

(Boston 1867 - Londres 1906). Elle a donné, sous le pseudonyme de JOHN OLIVER HOBBES, de nombreux romans et pièces de théâtre, d'une inspiration originale, écrits avec beaucoup de verve et d'humour.

CRAIGMONTITE n. f. (de *Craigmon*, nom de lieu dans l'Ontario). Minér. Variété leucocrate de syénite néphélinique, dans laquelle la néphéline prédomine sur l'oligoclase.

CRAIGTONITE n. f. Minér. Mélange naturel impur d'oxydes de fer, d'aluminium, de manganèse, etc.

CRAIK (Mrs.). V. MULOCK (Dinah Maria).

CRAIL, v. et port de Grande-Bretagne, en Écosse (Fifeshire), sur la mer du Nord ; 1 100 hab. Anc. résidence des rois d'Écosse. Pêche. Centre de villégiature. — Aux environs, château du XIVe s.

CRAILLEMENT n. m. Cri de la corneille, et, *par extens.*, de certains animaux sauvages.

CRAILLER [kraje] v. intr. Crier, en parlant de la corneille, et, *par extens.*, de certains oiseaux sauvages dont le cri imite celui de la corneille : *Une terre giboyeuse, où craillent le soir les faisans* (M. Genevoix).

Crainquebille
illustration de Steinlen

CRAIN n. m. Min. Dans le Pas-de-Calais, accident géologique tel que faille ou brouillage, réduisant localement l'épaisseur d'une couche de houille.

CRAINDRE v. tr. (lat. vulg. **cremere* ; altér. de *tremere* sous l'influence d'un gaulois **crit-*). [*Je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent. Je craignais, nous craignions. Je craignis, nous craignîmes. Je craindrai, nous craindrons. Je craindrais, nous craindrions. Crains, craignons, craignez. Que je craigne, que nous craignions. Que je craignisse, qu'il craignît. Craignant. Craint.*] Éprouver un sentiment de recul, d'inquiétude, devant ce qu'on croit dangereux ou pénible : *Leurs yeux révèlent assez bien le caractère de la nation, rusé, hardi, mais craignant naturellement les coups comme Panurge* (Mérimée). *Il s'effrayait, [...] timide, craignant d'apprendre* (A. Daudet) ; et, *particul.*, ne pas oser, hésiter. ‖ *Ne pas craindre*, avoir l'audace : *Je ne craignis point de tourner la tête* (Chateaubriand). ‖ Éprouver un sentiment d'infériorité devant quelqu'un de qui on redoute du mal : *Vous craignez peut-être les gens qui sont dans le secret du mal* (Balzac). ‖ Éprouver un sentiment de respect, de timidité envers les puissants, respecter, révérer : *Un homme qui craint Dieu et les congrès et n'a point d'autre crainte* (P.-L. Courier). ‖ *Ne craindre ni Dieu ni diable*, ne se laisser arrêter par rien. ‖ Être sensible à, risquer d'être endommagé par : *Les jeunes plantes craignent la gelée. Le chalutier est le bateau de pêche par excellence. Solide à ne craindre aucun temps* (Maupassant). ‖ Tenir pour possible, sinon pour probable la venue d'un mal, appréhender : *Sa respiration est oppressée et Martine craint une congestion pulmonaire* (Gide). ‖ Mesurer, être chiche de : *Ne pas craindre sa peine.* ‖ *Fam. Ne pas craindre* signifie parfois, par litote, user volontiers de, avoir du goût pour : *Je ne crains pas un peu de cognac dans le lapin sauté.* ‖ *Absol. Craindre pour quelqu'un*, redouter qu'il ne lui arrive du mal.

— SYN. : *appréhender, avoir peur, redouter, trembler.*

— REM. **1.** On emploie *craindre de* et l'infinitif quand cet infinitif doit avoir le même sujet logique que *craindre ; craindre que* et le subjonctif quand il y a changement de sujet : *Elle [...] craignait de voir attaquer l'héritage* (Stendhal). *L'Atrebate, soit qu'il craignît de ne pouvoir soutenir le choc, soit qu'il méditât un stratagème, fit signe à ses fidèles de fuir* (A. France).

2. *Craindre que* est suivi ordinairement du subjonctif précédé de la négation *ne* exprimant un effet que l'on craint de voir se produire : *Il craignait qu'elle ne fût malade.* Mais l'omission de *ne* est assez fréquente : *Elle le croyait malade et craignait qu'il le devînt davantage* (A. France). — Lorsque *craindre* est employé à la forme interrogative ou interrogative-négative, l'emploi de *ne* est facultatif : *Tu ne crains pas qu'il n'envoie des échos aux journaux?* (Pagnol). A la forme négative, on omet *ne* : *Tu ne crains pas qu'il vienne. Craindre que* est suivi du subjonctif accompagné de *ne... pas* lorsqu'il exprime un effet dont on craint qu'il ne se produise pas : *Je crains qu'il ne vienne pas demain.*

— ALLUS. LITTÉR. ***Je crains les Grecs, même quand ils font des présents,*** traduction des mots que Virgile prête au grand prêtre Laocoon à la vue du cheval de bois que les Grecs paraissaient abandonner aux Troyens (*Enéide*, II, v. 49 : *Timeo Danaos et dona ferentes*).

CRAINIC (Ion DOBRE, dit **Nichifor**), poète et essayiste roumain (Balbucata, Vlasca, 1889). Collaborateur et chef de file, à partir de 1926, de la revue *Gîndirea* (*la Pensée*), organe du traditionalisme littéraire roumain entre les deux guerres mondiales, il a publié des recueils de poèmes : *Plaines natales* (1916), *Dons de la terre* (1920), *le Pays d'au-delà du siècle* (1931). Essayiste et philosophe, il a donné dans *le Sens théologique du beau* (1932), *Points cardinaux dans le chaos* (1936), *la Nostalgie du Paradis* (1940) et *Orthodoxie et ethnocratie* (1940), les premiers éléments d'une doctrine qui cherche à fonder sur l'orthodoxie byzantine et la tradition nationale la nouvelle spiritualité des élites roumaines.

Crainquebille, pièce en 3 tableaux, d'Anatole France (1903), tirée d'une nouvelle du même auteur : *l'Affaire Crainquebille*. Crainquebille est un vieux marchand des quatre-saisons honnête et borné, victime d'une erreur judiciaire, sur le témoignage d'un agent qui croit l'avoir entendu crier « Mort aux vaches ! ». Ce petit drame de la rue est d'une ironie tendre et amère.

CRAINTE n. f. (part. pass. substantivé de *craindre*). Sentiment d'inquiétude en face de ce qu'on juge dangereux ou pénible : *Le divin Paracelse en rapporte un exemple qui suffira sans doute à vous inspirer une crainte salutaire* (A. France). ‖ Respect, vénération : *La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse* (Bible). ‖ Attente inquiète de la venue d'un mal probable : *Je n'étais pas encore assez homme pour tourmenter cette femme, toujours en crainte de quelque catastrophe chez ses enfants* (Balzac). ‖ Désir d'éviter un mal, un inconvénient : *La crainte de vous déranger m'a empêché de vous rendre visite. Lui se taisait par fierté, par la crainte aussi d'assombrir ce beau visage* (A. Daudet).

— ***Dans la crainte de, de crainte de, crainte de*** loc. prép. Craignant de : *Elle s'interrompit un instant, pour caler Estelle sur la chaise, crainte d'une culbute* (Zola).

— ***Dans la crainte que, de crainte que, par crainte que, crainte que*** loc. conj. Craignant que (avec le subjonctif et l'adverbe négatif *ne*) : *Elle* [l'herbe] *se hâte encore plus de fleurir, d'embaumer par crainte que le soleil ne la fane* (Gide).

— REM. Les locutions *de, par crainte que* sont suivies de la négation *ne* explétive dans les mêmes conditions que *craindre* que*.

— Dr. *Crainte révérentielle*, v. RÉVÉRENTIEL.

— SYN. : *angoisse, anxiété, appréhension, effroi, épouvante, frayeur, peur, terreur.*

CRAINTIF, IVE adj. et n. Porté, sujet à la crainte : *D'âme aimante, craintive, délicate, elle fut rudoyée sans répit* (Maupassant).

◆ Adj. Qui dénote la crainte : *Chirriguirri le suivait, le béret à la main, d'un air obséquieux et presque craintif* (Gautier).

CRAINTIVEMENT adv. Avec crainte : *Il est vrai que l'homme a souvent enlaidi la terre, arguai-je craintivement* (Gide).

CRAIOVA, v. de Roumanie, ch.-l. de la région de l'Olténie, sur le Jiu ; 115 700 hab. Centre administratif et culturel, marché rural d'une riche région et ville industrielle : métallurgie différenciée ; constructions mécaniques ; matériel électrique ; minoteries, fabriques de pâtes alimentaires ; industries du livre ; industries chimiques.

CRAKEN ou **KRAKEN** [kʀɛn] n. m. Sorte de poulpe fantastique des mers de Norvège, capable, selon la légende, d'arrêter les navires. (Ce nom n'est appliqué à aucune espèce réellement existante.)

CRAKOUSE n. m. Nom que l'on donna, en 1831, aux cavaliers de l'insurrection polonaise, en souvenir de *Cracus* (*Krak*), héros légendaire, qu'on dit être le fondateur de la ville de Cracovie.

CRAMAILLER [maje] n. m. Sorte de râteau denté, qui fait partie du mécanisme d'une montre à répétition.

CRAMBE n. m. Papillon de couleurs claires, voletant d'une allure faible et inégale dans les prairies. (Il en existe de nombreuses espèces en Europe. *Crambus pratellus*, ou teigne des prairies, est commun partout. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des pyralidés.)

CRAMBE ou **CRAMBÉ** n. m. Plante dont les jeunes pousses sont alimentaires, et que l'on cultive beaucoup en Angleterre. (Les jeunes pousses du *crambe maritime*, ou *chou marin*, ont une saveur qui rappelle celle du chou-fleur. Famille des crucifères.)

CRAMBESSA n. f. Grande méduse (jusqu'à 60 cm de diamètre) qui vit sur les côtes atlantiques de l'Europe et que l'on a trouvée fixée sur un poisson osseux, le *caranx*. (Ce genre appartient à l'ordre des rhizostomes.)

CRAMER v. tr. (lat. *cremare*, brûler). Brûler légèrement, roussir : *Cramer du linge en le repassant.*

◆ V. intr. *Pop.* Se consumer : *La maison a cramé.*

CRAMER (Gabriel), mathématicien suisse (Genève 1704 - Bagnols 1752). Il professa à Genève les mathématiques et la philosophie, et fut admis à l'Académie de Berlin et à la Royal Society. Son *Introduction à l'analyse des courbes algébriques* (1750) est un des premiers traités de géométrie analytique. On lui doit aussi des éditions des œuvres de Jean et de Jacques Bernoulli, et du *Commercium epistolicum* de Leibniz. (→ Biblio.)

CRAMER (les), famille de musiciens allemands. Le chef en est JACOB, violoniste (Silésie 1705 - Mannheim 1770). — Son fils aîné, JOHANN (1743- ?), fut timbalier à la cour de Munich. — Son second fils, WILHELM (1745-1799), fut à la fois violoniste et chef d'orchestre, élève de Stamitz et de Cannabich. Il se fixa en Angleterre et y devint directeur de la musique royale ; il dirigea les orchestres du Panthéon, des Anciens concerts, des Professionnal Concerts, les festivals Händel, enfin le festival de Gloucester. Il fut le rival de Viotti par ses exécutions, mais ses compositions manquent d'originalité. — Parmi ses fils, FRANZ fut violoniste, CARL pianiste, de même que JEAN-BAPTISTE (Johann Baptist) [Mannheim 1771 - Londres 1858], que l'on considère comme le fondateur de l'école de piano moderne. Elève à Londres de Benser, et surtout de Clementi, il travailla Bach, Händel, Scarlatti, Haydn et Mozart. Pour la composition, il semble avoir été autodidacte. Virtuose international, son phrasé en *legato*, son expression en *adagio*, son déchiffrage et son improvisation étaient célèbres. Parmi ses compositions, seuls demeurent vivants ses ouvrages pédagogiques : *Grande Ecole pratique de piano, 84 Etudes, Ecole de la vélocité*, etc. J.-B. Cramer s'occupa également, à Londres, d'éditions musicales et de facture de piano.

CRAMER (Johann Andreas), poète allemand (Jöhstadt, Saxe, 1723 - Kiel 1788). Pasteur, disciple de Klopstock, il composa des *Poésies* (1782-1783) qui lui ont assuré un rang honorable parmi les poètes lyriques de l'Allemagne. Il a traduit le *Discours sur l'histoire universelle*, de Bossuet.

CRAMIGNOLE n. f. V. CARMIGNOLE.

CRAMIGNON n. m. Nom dialectal wallon donné, à Liège, à une danse serpentine, où alternent des personnes des deux sexes avançant sous la conduite d'un meneur. ‖ Chant, avec paroles en français ou en wallon, qui accompagne cette danse.

CRAMINAGE n. m. Peauss. V. ÉGRAMINAGE.

CRAMINER v. tr. Peauss. V. ÉGRAMINER.

CRAMOISI, E adj. (ar. *qirmʻzī*, rouge de kermès). Rouge vif : *Cousez avec de la soie cramoisie, une piastre dans un coin du fichu* (Mérimée). ‖ Tout à fait rouge d'émotion, de colère, de honte : *Il [...] avait lâché sur le nez du jeune marchand drapier une chiquenaude à le lui rendre cramoisi* (Nerval).

◆ N. m. Couleur rouge foncé, très vive, que l'on donne aux étoffes. (Cette teinte était obtenue anciennement sur laine et sur soie en utilisant la cochenille ; elle l'est aujourd'hui à l'aide de colorants synthétiques.)

— ENCYCL. Archéol. Le terme *cramoisi* désignait autrefois non seulement la teinture tirée de la cochenille, mais aussi le maximum d'intensité d'un ton : il y avait du jaune et du

brun « cramoisis », et l'on en distinguait, au XVIIe s., cinq sortes : rouge, incarnat, incarnadin, violet et pourpre. Considéré comme la couleur la plus noble, le rouge cramoisi est demeuré associé aux cérémonies officielles. Vers la fin du XVIIe s., le cramoisi, qui était depuis longtemps en vogue dans l'ameublement, fit fureur dans le domaine de la mode et du costume.

CRAMOISY (les), famille d'imprimeurs et de libraires parisiens (XVIe-XVIIe s.). SÉBASTIEN Ier était libraire en 1589. — SÉBASTIEN II (Paris 1585 - *id.* 1669) était libraire et imprimeur en 1602. Il fut le plus grand éditeur de livres grecs et latins de son temps. Directeur de l'Imprimerie royale du Louvre, lors de sa fondation en 1640, il commença la publication de la fameuse collection d'historiens grecs du Bas-Empire connue sous le nom de *Byzantine du Louvre*. — Son petit-fils, Sébastien MÂBRE (1642 - 1687), lui succéda dans ses fonctions, sous le nom de **Mâbre-Cramoisy**. — Sébastien II avait deux frères : GABRIEL († 1663), qui fut sous-directeur de l'Imprimerie royale, et CLAUDE († 1680), devenu, en 1645, chef des travaux. Les Cramoisy avaient toujours conservé leur boutique de libraires rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Cigogne.

CRAMPE n. f. (francique **kramp*, recourbé). Méd. Contraction involontaire, douloureuse, survenant brusquement, mais de durée passagère, d'un ou de plusieurs muscles. || *Crampe d'estomac*, contraction douloureuse de la musculature gastrique, affectant la forme de coliques. (La crampe d'estomac peut n'être qu'une manifestation de la faim, ou être le signe d'une maladie de l'estomac.) || *Fig.* et *fam.* Personne ou chose importune, ennuyeuse : *Quelle crampe !*

— Bourrell. Anneau dans lequel passent les lanières reliant les fontes à la selle.

— Ichtyol. Nom donné à la torpille, à cause des secousses électriques qu'elle donne à ceux qui la touchent.

— Neurol. *Crampes des écrivains, des pianistes, des télégraphistes*, crampes professionnelles caractérisées par des spasmes parfois entrecoupés de mouvements parasites, survenant à l'occasion d'un geste déterminé et exclusivement pour ce geste.

— ENCYCL. Méd. Les causes des *crampes* sont diverses : attitudes vicieuses, froid (crampe des nageurs), intoxication (alcoolisme), avitaminose (B_1 surtout) et toutes les affections entraînant un spasme artériel, dont le retentissement sur le muscle est la crampe. La quinine, le phénobarbital, la vitamine B_1 sont les médicaments symptomatiques de la crampe.

— Art vétér. On appelle *crampe*, chez les animaux domestiques, toute contraction musculaire permanente des membres. Elle se produit surtout aux membres postérieurs et au moment de l'extension. La crampe est caractérisée par une raideur et un allongement de tout le membre, qui ne peut plus se ployer durant la marche. Elle est souvent due au déplacement de la rotule chez le cheval, ou au déplacement d'un muscle de la hanche chez la vache, surtout chez la vache maigre.

CRAMPEL (Paul), explorateur français (Nancy 1864 - El-Kouti 1891). Il explora d'abord (1888-1889) le nord du Congo français, puis conçut le projet de souder sur les rives du Tchad les possessions françaises du Soudan, de l'Algérie et du Congo. Il fut tué sur l'ordre du chef musulman Al-Sanūsī, alors qu'il tentait cette liaison. Son plan fut réalisé en 1900 par la jonction des trois missions Gentil, Foureau-Lamy et Joalland-Meynier, venues du Congo, de l'Algérie et du Soudan occidental.

CRAMPILLON n. m. Sorte de clou recourbé en forme d'U, à deux pointes parallèles. || Fil de fer recourbé en forme d'U, servant à fixer le grillage ou la ronce sur des supports en bois. (Syn. CAVALIER.)

CRAMPON n. m. (de *crampe*). Pièce de métal recourbée, servant à attacher ou à saisir fortement. || Pièce métallique servant à serrer deux objets l'un contre l'autre. (Les crampons sont à pointe ou à crochet, ou bien fixés dans un scellement.) || Clou à crochet, servant à assujettir le patin d'un rail de chemin de fer sur une traverse. || Bande de fer plat dont on entoure une cheminée en brique pour renforcer la maçonnerie.

— Alp. Semelle métallique garnie de pointes effilées, que les alpinistes fixent sous leurs chaussures au moyen de courroies, afin d'obtenir une adhérence suffisante dans la neige et sur la glace. (V. part. *encycl.*)

— Bot. L'une des racines adventives, courtes, qu'émettent certaines plantes pour s'accrocher à un support : *Les tiges du lierre sont munies de crampons qui se fixent très solidement dans l'écorce des arbres ou les anfractuosités des murs.* || Organe des algues et des mousses, qui a la position et la forme extérieure des racines, mais se borne à fixer solidement la plante à son support, sans y puiser aucun aliment.

— Bourrell. Partie métallique en forme de pont, qui se fixe aux brancards d'une voiture pour recevoir les courroies de reculement.

— Hérald. Meuble héraldique, abondant surtout dans les armoiries d'Allemagne et de Flandre, et qui a la forme d'un Z aux extrémités aiguisées.

— Hippol. Partie recourbée que le maréchal ménage aux extrémités, ou éponges, d'un fer de cheval. || Petites pièces d'acier en forme de cube ou de pyramide tronquée, que l'on visse dans les mortaises préparées à cet effet à la surface inférieure des fers, pour permettre à un cheval de travailler en terrain glissant. || *Crampons à glace*, crampons spéciaux et particulièrement pointus.

— Hist. mil. *Crampon d'assaut*, crochet attaché, au Moyen Age, au soulier des soldats commandés d'assaut, pour préserver leur pied des chausse-trapes et leur permettre de s'accrocher aux murailles.

— Sports. Petit bourrelet de cuir, ayant la forme d'un bouchon plus ou moins conique, fixé à la semelle des chaussures des joueurs de rugby et de football, grâce à quoi ils adhèrent mieux à la pelouse. (On compte en général six crampons par chaussure. Par terrain sec, les joueurs usent de chaussures à crampons courts ; par terrain gras, de chaussures à crampons longs.)

◆ N. et adj. *Fam.* Personne importune, dont on a peine à se défaire.

— ENCYCL. Alp. Les *crampons* modernes sont en acier et munis de dix pointes en général. Les pointes ont 3 à 4 cm de long. L'utilisation des crampons dans la neige est relativement facile. Dans la glace, la technique en est plus longue à acquérir : en principe, aussi bien à la montée qu'à la descente, toutes les pointes du crampon doivent également mordre la glace. Jusqu'à 30 degrés de pente, la torsion des chevilles qui en résulte est acceptable ; au-delà, un sévère entraînement est indispensable ; la torsion des chevilles doit se combiner avec une « sortie » des genoux fléchis et un ancrage du piolet. L'usage des crampons permet d'éviter les tailles de marches auxquelles se livraient les alpinistes et surtout les guides du XIXe s. Bien employés, les crampons sont ainsi des éléments de rapidité et de sécurité.

CRAMPON (Augustin), érudit français (Franvillers, Somme, 1826 - Paris 1894). Professeur au séminaire de Saint-Riquier, puis aumônier des religieuses de la Sainte-Famille d'Amiens. Hébraïsant et orientaliste, il est l'auteur de nombreux articles de revues, de manuels scolaires et d'éditions d'auteurs anciens. Il est surtout connu par sa traduction française de la Bible (1894-1904).

CRAMPONNAGE n. m. Alp. Utilisation des crampons.

CRAMPONNANT, E adj. *Fam.* Importun, d'un attachement qui lasse.

CRAMPONNÉ, E adj. Hérald. Se dit des pièces courbées en crampons ou portant une demi-potence à leur extrémité.

CRAMPONNEMENT n. m. Action de cramponner, de se cramponner : *Oh ! cette nuit du départ, cette dernière veillée* [...] *le cramponnement désespéré à ces petites mains* (A. Daudet).

CRAMPONNER v. tr. Attacher, fixer au moyen d'un crampon : *Cramponner des pierres.* || S'emploie surtout, *par extens.*, au participe passé *cramponné*, attaché, agrippé : *Dehors, le garçon marchait devant elle, la petite cramponnée à sa robe* (A. Daudet) ; et, au *fig.* : *Elle ne parlait jamais de religion, cramponnée au matériel de sa pauvre existence* (A. Daudet). || *Fam. Cramponner quelqu'un*, s'attacher obstinément à lui : *Nous ne dirons pas qu'elle nous aime mais qu'elle nous cramponne* (Proust).

— Hippol. Fixer des crampons à la ferrure d'un cheval. || Recourber en crampons, en parlant d'un fer à cheval.

— ***Se cramponner*** v. pr. S'attacher, ne pas lâcher prise, s'agripper : *Incliné, il tenta d'écarter celui qui enserrait encore sa jambe : l'homme se cramponna furieusement* (A. Malraux).

CRAMPONNET n. m. Technol. Syn. de PICOLET.

CRAMPSER ou **CRAMSER** v. intr. ou **SE CRAMPSER** v. pr. Arg. Mourir : *On l'aurait r'trouvé, j'te dis, s'il s'était crampsé* (H. Barbusse).

CRAMPTON (Thomas Russell), ingénieur anglais (Broadstairs 1816 - Londres 1888). On lui doit un type de locomotive à grande vitesse, qui eut une longue et brillante carrière en Angleterre et en France. Il travailla également au premier câble sous-marin Calais-Douvres et construisit le réseau hydraulique de Berlin, en 1855.

Crampton (LOCOMOTIVE), type de machine à un essieu moteur à grandes roues et à deux

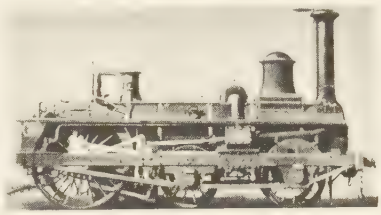

essieux porteurs, répondant au symbole 210. Elle fut la première machine de vitesse à grandes roues.

Crampton (TUYAU), tuyau de prise de vapeur dans le dôme de la chaudière d'une locomotive, solidaire du tiroir ou de la soupape du régulateur.

CRAN n. m. (gaulois **krinare*, entailler). Entaille faite dans un corps dur pour en accrocher un autre. || — *Fig.* Fermeté, assurance énergique : *Avoir du cran. Que leur restera-t-il de leur cran ?* (J. Romains). || *Fam. Avancer, monter, hausser d'un cran, descendre, baisser d'un cran*, passer à quelque chose de supérieur ou d'inférieur ; gagner ou perdre en importance, en force, etc. : *Son crédit a baissé d'un cran.* || *Être à cran, avoir les nerfs à cran*, être prêt à se mettre en colère. || *Se serrer d'un cran, se mettre un cran* (sous-entendu *à la ceinture*), se priver, se modérer.

— Arg. mil. Jour de punition : *Vous aurez quatre crans.*

— Arm. Nom donné à des entailles pratiquées dans le chien, la culasse mobile ou le piston d'une arme à feu, pour maintenir ces pièces dans une position donnée correspondant à une phase du temps de l'armé. (Ces entailles portent des noms correspondant au rôle qu'elles jouent dans le fonctionnement de l'arme : *cran de l'armé, de départ, de l'abattu*, etc.) || *Cran de mire*, v. MIRE et POINTAGE (*appareil de*). || *Cran de sûreté*, cran qui a pour objet de caler la gâchette d'une arme, afin d'empêcher le départ du coup.

— Ch. de f. *Cran de marche*, position de la barre de relevage commandant l'admission. (Cette position est repérée par un index, solidaire de l'écrou porté par la vis de relevage, qui se déplace devant une règle graduée en pourcentage de la course du piston, représentant la durée d'admission de la vapeur en fonction de cette course.) || *Cran du régulateur*, position du levier du régulateur repérée parfois par un cran sur le secteur du levier. || *Cran de shuntage*, sur les

crampon (bot.)

crampons

1. A glace (alp.)
2. De scellement
3. De rail de chemin de fer
4, 5. De fer à cheval
6. De chaussure de football
7, 8. De charpente

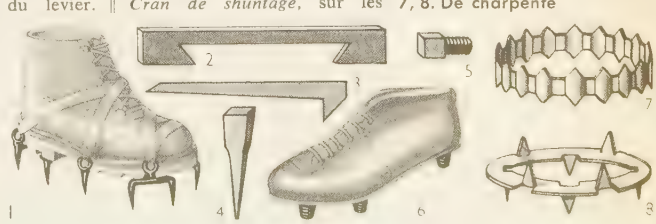

locomotives électriques, position du levier commandant le shuntage des inducteurs; pourcentage du nombre de spires des inducteurs éliminées dans le shuntage de ces enroulements.

— Coiff. Forme en relief donnée aux cheveux à l'aide d'un fer à onduler ou par la mise en plis. (On dit *cran senestre* et *cran dextre*; l'ensemble des crans exécutés au fer s'appelle une *ondulation*.)

— Confect. Morceau d'étoffe que le tailleur ajuste au derrière d'un habit. ‖ Petite coupure faite avec les ciseaux, au bord du tissu, soit comme point de repère, soit pour faciliter le développement d'un rempli.

— Imprim. Petite entaille pratiquée sur une des faces de chaque caractère, pour indiquer à l'ouvrier compositeur le sens dans lequel ce type doit être tourné. (Pour distinguer les lettres d'un même corps, mais d'un œil différent, on ajoute à chaque sorte un ou plusieurs crans plus petits et placés différemment.)

— Métall. Défaut superficiel d'une pièce métallique forgée ou étirée, et se présentant sous la forme d'une très légère dépression de petites dimensions.

— Min. *Cran de retour*, très importante faille de charriage, qui coupe dans sa longueur le bassin houiller du Nord et redonne une seconde fois les mêmes veines.

— Pêch. marit. Lot de cent vingt harengs.

par lui-même
musée des Offices, Florence

Lucas CRANACH l'Ancien

« Vénus dans un paysage »
Louvre

v. *hors-texte*
ALLEMAGNE
ALLEMAND (art)

CRANACH (Lucas), dit **l'Ancien**, peintre et graveur allemand (Kronach, près de Bamberg, Haute-Franconie, 1472 - Weimar 1553). Fils et élève du peintre Hans Maler (et non Sünder ou Müller, comme on l'a dit), il fait, entre 1500 et 1504, le traditionnel tour de compagnon (Nuremberg [?], région du Danube, Vienne). Les œuvres qu'il peint à cette époque offrent des affinités de style et d'inspiration avec celles d'Altdorfer et des maîtres de l'école dite « du Danube », dont il apparaît comme un des fondateurs (*Saint Jérôme* [1502, Vienne], *Crucifixion* [1503, Munich], *Repos pendant la fuite en Egypte* [1504, Berlin]). A partir de 1505, il est établi à Wittenberg. Peintre de l'Electeur de Saxe Frédéric le Sage, une mission l'amène en 1508 à faire un bref séjour aux Pays-Bas; il a l'occasion d'y peindre le portrait du futur Charles Quint. A Wittenberg, il se lie d'amitié avec Martin Luther et, acquis aux idées de la Réforme, contribue à la création de l'iconographie protestante. A la tête d'un atelier très prospère, il connaît la célébrité et, à partir de 1525, déploie une activité intense, avec le concours sans cesse accru d'élèves, parmi lesquels ses fils Hans († 1537) et Lucas. Propriétaire d'une pharmacie et d'une imprimerie, il exerce aussi des fonctions municipales et, en 1537, devient bourgmestre de Wittenberg. Il conserve la charge de peintre de la Cour sous les Electeurs Jean-Constant d'Humeur et Jean-Frédéric le Magnanime; ce dernier ayant été vaincu à Mühlberg avec les princes protestants coalisés contre l'Empereur, le peintre partage, de 1550 à 1552, la captivité de son protecteur, en compagnie duquel il revient à Weimar, nouvelle résidence électorale, pour y mourir l'année suivante. Sa production, très abondante, lui a fait aborder tous les genres. Parmi ses tableaux religieux, citons : *le Martyre de sainte Catherine* (1506, Dresde), *le Retable de la Sainte Parenté* (1509, Francfort), *la Vierge aux sapins* (1510, Breslau), *le Triptyque de la Vierge* (Wörlitz), *Saint Hubert* (Vienne), *Sainte Madeleine* (1525, Cologne), *Allégorie du péché originel* (1529, Gotha). Des scènes bibliques lui ont été prétextes à des interprétations d'un anachronisme savoureux : *David et Bethsabée* (1526, Berlin), *Loth et ses filles* (1529, Munich), *Samson et Dalila* (Augsbourg), *Salomé* (Lisbonne), *Judith* (Vienne). Des sujets tirés de l'Ancien Testament et des thèmes mythologiques lui ont permis de peindre des nus d'un charme subtil, où survit le sens gothique de l'arabesque : *Adam et Eve* (Munich, Berlin, Florence), *Paradis terrestre* (Vienne), *Vénus* (Louvre, Francfort, Bruxelles), *Jugement de Pâris* (Copenhague, New York, Gotha), *Apollon et Diane* (Berlin). Mais c'est dans le portrait qu'il a donné la pleine mesure de son talent : *Henri le Pieux et sa femme* (1514, Dresde), *Jean-Frédéric de Saxe* et *Sibylle de Clèves*, les jeunes *Maurice* et *Séverin de Saxe* (1526, Weimar), *l'Astronome Schöner* (1529, Bruxelles), *Magdalena Luther* (Louvre), *Cranach par lui-même* (1550, Florence) et la série des « préparations » du musée de Reims. (→ Biblio.)

CRANACH (Lucas), dit **le Jeune**, peintre allemand (Wittenberg 1515 - Weimar 1586), fils du précédent. Il a travaillé dans la manière de son père, auquel il succéda. Plusieurs des tableaux précédemment attribués à Cranach l'Ancien lui ont été rendus (*la Fontaine de Jouvence* [1546, Berlin]).

CRANAOS ou **KRANAOS**. Myth. gr. Roi légendaire de l'Attique, contemporain du déluge de Deucalion. Successeur de Cécrops, il fut renversé par Amphictyon.

CRANBROOK, v. de Grande-Bretagne (Kent), au S. de Maidstone; 3 900 hab. Marché. Eglise des XIIIe-XVe s. Important centre drapier du XIVe au XVIIIe s. (Les premiers tissages y furent établis par des Flamands sous le règne d'Edouard III.)

CRANBROOK (Gathorne GATHORNE-HARDY, comte DE). V. HARDY.

CRANCELIN n. m. (allem. *Kränzlein*, petite couronne). Archéol. Coiffure en forme de diadème, ajourée, avec ornements de perles, plumets, etc. (XVIe s.).

— Hérald. Meuble héraldique, qui est un fragment de couronne généralement mis en bande. (Le crancelin est une pièce d'armes allemande; on le trouve comme tel dans les armes de Saxe.)

CRÂNE n. m. (lat. *cranium*; gr. *kranion*). Anat. Boîte osseuse qui contient le cerveau, chez l'homme et chez les vertébrés : *Fendre le crâne à quelqu'un.* ‖ *Fig.* Cervelle, intelligence : *Avoir le crâne étroit, dur.* ‖ *Fam. Bourrer le crâne*, v. BOURRER.

— ALLUS. LITTÉR. ***Une tempête sous un crâne,*** titre d'un chapitre du roman de V. Hugo *les Misérables* (Ire partie, I, VII, chap. III), qui peint le tumulte de pensées contradictoires au cours d'un violent débat de conscience.

— ENCYCL. Anat. Chez l'homme, le *crâne* est une boîte ovoïde, constituant la partie supérieure et postérieure de la tête. Il s'articule en bas et en arrière avec la colonne vertébrale. En avant, il supporte les os de la face.

Chez l'adulte, ses diamètres sont les suivants : antéro-postérieur, 18 cm; vertical, 13 cm; transversal, 14,5 cm.

Le crâne est constitué par l'assemblage de quatre os impairs et médians (le frontal, l'ethmoïde, le sphénoïde, l'occipital) et par quatre os pairs (les deux temporaux et les deux pariétaux).

On distingue deux parties dans le crâne :

1° La *voûte crânienne*, bombée, qui forme la partie supérieure; sa face interne présente de larges gouttières, qui correspondent aux sinus veineux, et des sillons plus fins, creusés par les artères méningées. Sa face externe est parcourue par les lignes de suture des divers os entre eux : on reconnaît ainsi le bregma, au point de jonction du frontal et des deux pariétaux, et le lambda, à l'union de l'occipital et des deux pariétaux. De chaque côté, la voûte crânienne présente une région un peu excavée, appelée « fosse temporale »;

2° La *base du crâne*, qui présente une surface externe, ou exocrânienne, s'articulant en avant avec les os de la face et répondant en arrière aux régions pharyngienne, carotidienne et occipitale, et une surface interne, ou endocrânienne, qui est elle-même divisée en trois étages : un étage antérieur, ou ethmoïdo-frontal, répondant aux lobes frontaux, un étage moyen, ou sphéno-temporal, répondant à l'hypophyse et au mésencéphale, un étage postérieur, ou occipito-temporal, répondant au bulbe et au cervelet.

La base du crâne est traversée par de très nombreux orifices, les *trous de la base du crâne*, empruntés par les organes qui viennent de la boîte crânienne ou qui s'y portent; les principaux sont : les trous de la lame criblée de l'ethmoïde, où passent les rameaux du nerf olfactif; le trou optique, où passent le nerf optique et l'artère ophtalmique; la fente sphénoïdale, traversée par les nerfs moteurs oculaires commun et externe, le nerf pathétique, le nerf ophtalmique, la veine ophtalmique; le trou grand rond, occupé par le nerf maxillaire supérieur; le trou ovale, par le nerf maxillaire inférieur; le trou déchiré antérieur; le canal carotidien, traversé par l'artère carotide interne; le conduit auditif interne, qui contient le nerf facial et le nerf auditif; le trou déchiré postérieur, livrant passage aux nerfs glosso-pharyngien, spinal, pneumogastrique et à la veine jugulaire interne; le canal condylien antérieur, traversé par le nerf grand hypoglosse; enfin, le trou occipital, occupé par le bulbe, les artères vertébrales et les nerfs spinaux.

Le crâne a des formes très diverses suivant les races; on distingue ainsi les brachycéphales, dont le crâne est presque arrondi, et les dolichocéphales, dont le crâne est très allongé.

Développement. Le crâne est primitivement membraneux; puis apparaissent des points d'ossification qui fusionnent vers l'âge de six ou sept ans. Ainsi, à la naissance, les os sont séparés par des espaces membraneux non ossifiés : les *fontanelles**. (→ Biblio.)

— Anat. compar. Le *crâne*, au sens large du mot, est un ensemble de pièces dures entourant et protégeant des *capsules*. Les agnathes (lamproie) n'ont qu'un *paléocrâne* entourant des capsules sensorielles (olfactives, optiques, auditives). Les vertébrés proprement dits y ajoutent un *néocrâne* d'origine vertébrale, protecteur de l'encéphale et constituant une *boîte crânienne*. Celle-ci est encore incomplètement fermée et peu ou pas ossifiée chez les poissons. Elle évolue, chez les amphibiens et les reptiles, selon deux lignes divergentes, l'une, à deux fosses temporales et deux condyles occipitaux, annonçant les mammifères, l'autre (quatre fosses temporales, un seul condyle) annonçant les oiseaux. Le crâne humain se distingue par sa capacité relativement énorme, par la position basale du trou occipital, par l'extension verticale du crâne et par l'axe orbitaire horizontal et sagittal, facteurs favorables à la station debout.

— Anthropol. Au point de vue anthropologique, le *crâne* est la partie du squelette qui

Lucas CRANACH le Jeune
« Fontaine de Jouvence »
musée de Berlin

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse, Steinkopf.

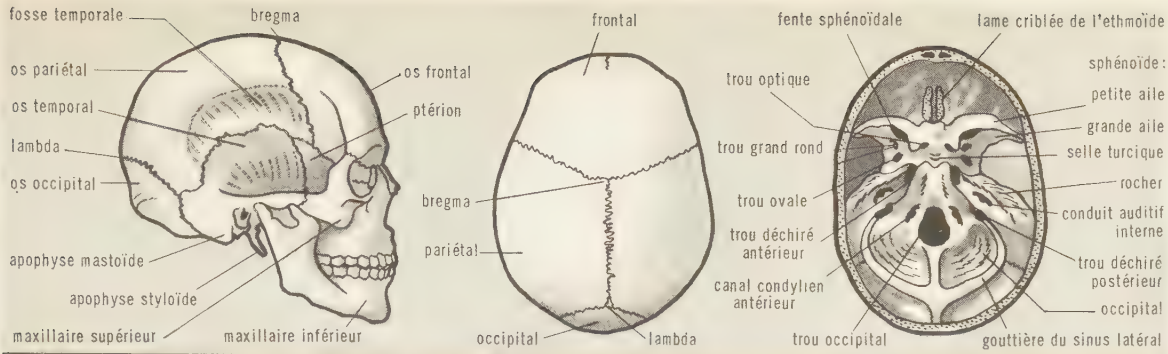

crâne (anat.)

fournit les renseignements les plus importants pour la distinction des races. (V. CRANIOLOGIE.)

Déformation du crâne. Pour des raisons obscures, d'origine probablement magico-religieuse, certaines populations déforment intentionnellement le crâne des enfants, au moyen de compressions exercées selon certaines directions, au moyen de planchettes, de bandelettes ou de coiffures. Sous la poussée interne du cerveau, la boîte crânienne se développe dans les directions restées libres. Suivant la technique employée, la tête s'allonge démesurément vers l'arrière (*ultradolichocéphalie*) ou en travers (*ultrabrachycéphalie*). On distingue des déformations *circulaires* (type aymara, toulousain) ou *tabulaires*, dites encore *antéro-postérieures* (type droit, oblique), etc. Ces mutilations ont eu jadis une grande extension géographique à travers tous les continents. Les anciens Américains les pratiquaient intensément, mais on les rencontrait également en Europe, et même en France. Elles sont encore en honneur chez quelques peuples. Malgré la forme aberrante de la tête, l'adulte a une capacité crânienne normale, l'intelligence n'est pas amoindrie, et cette anomalie ne devient jamais héréditaire.

— Pathol. Les lésions de la boîte crânienne tirent une importance considérable de leurs répercussions sur son contenu, le cerveau. Certaines de ces lésions sont congénitales : dans l'*encéphalocèle*, par suite d'un arrêt de développement de certaines pièces osseuses, le cerveau fait hernie, soulevant le cuir chevelu sous forme d'une tumeur molasse, parfois pulsatile ; dans l'*hydrocéphalie*, le liquide céphalo-rachidien s'accumule dans les ventricules cérébraux et les espaces sous-arachnoïdiens, provoquant chez l'enfant, dont la boîte crânienne se laisse distendre, une augmentation parfois considérable de la tête.

Les lésions acquises les plus fréquentes sont les contusions et les fractures du crâne, par choc direct ou indirect (contrecoup). Une simple fêlure de la voûte crânienne peut irradier très loin, vers la base du crâne, et être révélée par des ecchymoses, et l'issue, par l'oreille, par le nez, de sang ou de liquide céphalo-rachidien. Les fractures de la base du crâne se manifestent, en outre, par des atteintes des nerfs crâniens, à leur émergence, voire par une atteinte bulbaire rapidement mortelle. Même s'il n'a pas déterminé de fracture proprement dite, un traumatisme du crâne peut entraîner un hémorragie méningée, entre la dure-mère et l'os, ou une contusion de la substance cérébrale, par contrecoup.

CRÂNE adj. et n. (de *crâne* n. m.). Qui affiche du courage, de la décision : « *En usez-vous? dit Georges à Oscar. — Quelquefois, répondit l'ex-collégien en bombant sa petite poitrine et prenant un certain air crâne* » (Balzac). ‖ *Faire le crâne*, afficher du courage d'un air de bravade. ‖ *Fam.* Fameux, remarquable : *Je venais d'achever une étude qui me paraissait crâne et qui l'était* (Maupassant). ‖ Gaillard, bien portant : *Il relève de maladie et n'est pas encore bien crâne.* ‖ Tapageur, fanfaron : *Ce n'est pas malin de faire les crânes, quand on va en voiture* (Zola).

CRANE (William), commodore américain (Elizabeth, New Jersey, 1776 - Washington 1846). Entré en 1799 dans la marine, il prit part aux campagnes contre Tripoli (1803) et contre l'Angleterre (1812). Commandant de l'escadre américaine de Méditerranée (1827), il devint directeur de l'artillerie au ministère de la Marine. Il se suicida.

CRANE (Walter), peintre anglais (Liverpool 1845 - Londres 1915). Élève de son père, Thomas Crane, peintre de miniatures (1808-1859), il adhéra au préraphaélisme et dirigea l'école d'art de Manchester. Soucieux, comme William Morris, de promouvoir un art décoratif moderne, il dessina des modèles de papiers peints, mais est surtout apprécié en tant qu'aquarelliste et illustrateur de livres pour enfants (*le Vaisseau enchanté, la Biche au bois*, etc.).

CRANE (Stephen), journaliste et romancier américain (Newark, New Jersey, 1871 - Badenweiler 1900). Il fut correspondant militaire pendant la guerre gréco-turque (1897) et pendant la guerre hispano-américaine à Cuba (1898). Il a publié plusieurs romans de première importance dans l'évolution du roman américain moderne, à cause de leur « réalisme magique » : *Maggie, fille des rues* (*Maggie : a Girl of the Streets*) [1893], *la Conquête du courage* (*The Red Badge of Courage*) [1895], épisode de la guerre de Sécession. Crane est considéré comme un des créateurs de la nouvelle (*short story*) contemporaine, un précurseur de Sherwood Anderson, d'Ernest Hemingway, et de tant d'autres. On accorde à Crane, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, un rôle de première importance dans la formation de la prose américaine moderne.

CRANE (Harold, dit **Hart**), poète américain (Garrettsville, Ohio, 1899 - † par suicide dans le golfe du Mexique, 1932). De son vivant, deux volumes seulement ont été publiés, *Blanches Constructions* (*White Buildings*) [1926] et *le Pont* (*The Bridge*) [1930]. D'un caractère instable et tourmenté, Crane admirait à la fois Rimbaud et Whitman ; son œuvre, hermétique, angoissée, souvent excessive et désordonnée, mais douée d'une intense énergie poétique et d'un étrange et puissant lyrisme, témoigne de ces deux influences contradictoires. Ses *Collected Poems* ont paru en 1933, sa *Correspondance* en 1952.

CRÂNEMENT adv. *Fam.* De façon crâne : *La légion d'honneur ne manquait pas sur la poitrine, crânement bombée à la prussienne* (Balzac). ‖ Beaucoup, fameusement : *Le marié n'est pas beau, mais la mariée est crânement gentille* (A. Daudet).

CRANEQUIN n. m. (de l'allem. *Kränchen*, petite grue). Arm. Petit cric pour tendre les arbalètes à main. ‖ *Par extens.* Arbalète munie du cranequin.

— ENCYCL. Le *cranequin*, en usage au XVe s., s'appuie sur le fût de l'arbalète et comprend une crémaillère dont les crochets agissent sur la corde de l'arc.

CRANEQUINIER n. m. Au XVe s., arbalétrier à pied ou à cheval, dont l'arbalète légère se tendait à l'aide du cranequin : *Charles VII comptait dans sa garde vingt-quatre cranequiniers allemands.*

CRANER v. tr. (de *cran*). Horlog. Faire des échancrures, au moyen d'un cranoir, au pied de chaque dent d'une roue.

CRÂNER v. intr. Faire le brave : *Chouteau et les autres crânaient à l'idée de ramasser bientôt les Prussiens comme des moineaux dans un champ* (Zola). ‖ *Péjor.* Faire le fier, prendre des airs vaniteux.

CRÂNERIE n. f. Fierté, bravoure un peu provocante : *La jeune fille, dont la future crânerie apparaissait sous des airs timidement espiègles* [...] (Maupassant). ‖ *Péjor.* Fanfaronnade, vanité.

CRÂNEUR, EUSE adj. et n. *Péjor.* Qui se montre prétentieux ou fanfaron : « *Jusqu'à présent, je n'ai jamais eu de reproches nulle part. — Crâneur!* » (L. Verneuil).

CRAN-GEVRIER, comm. de la Haute-Savoie (arrond. d'Annecy), près d'Annecy, au déversoir du lac dans le Fier ; 6 903 hab. (4 725 aggl.) [*Gevriens*]. Métallurgie (forges, laminage de l'aluminium), emboutissage, décolletage. Fabrique de boîtiers de montres. Papeterie. Tissage du coton. Industrie des pierres fines. Fabrique de chaussures.

CRANGON n. m. Nom scientifique de la *crevette grise*, ou *salicoque*, des mers d'Europe. (D'un gris transparent quand elle est vivante, la crevette grise ne rougit pas à la cuisson.)

CRANIA n. f. Brachiopode inarticulé dont les rares espèces habitent les mers d'Europe.

— ENCYCL. Les deux valves calcaires des *cranias* sont superposées sans articulation par une charnière. Il n'y a pas de pédoncule, caractère unique chez les brachiopodes actuels. L'anus est à droite, et il n'existe pas de squelette calcaire dans les bras spiralés ; le développement est inconnu. Ce genre existait dès l'époque cambrienne, la plus ancienne dont les fossiles nous soient connus (500 millions d'années).

CRÂNIECTOMIE n. f. Chirurg. Résection d'une partie des os du crâne.

— ENCYCL. La *crâniectomie* a été pratiquée, en cas de suture prématurée des os du crâne, pour remédier à l'arrêt du développement de l'encéphale et à ses conséquences.

CRÂNIEN, ENNE adj. Anat. Relatif au crâne : *Os crâniens. La boîte crânienne.*

— Anthropol. *Indice crânien*, rapport entre deux des mensurations du crâne : *Les indices crâniens permettent d'établir les différents types de crânes.* (V. CRANIOLOGIE.)

— ENCYCL. Anthropol. On distingue des indices faciaux (v. FACIAL), nasal, orbitaire, et des indices neuro-céphaliques, ou *indices crâniens* proprement dits. Les indices neuro-céphaliques sont : l'indice céphalique horizontal, qui est le rapport entre le diamètre biparié tal maximal et le diamètre antéro-postérieur maximal ; l'indice céphalique vertical (hauteur-longueur) ; l'indice céphalique vertical (hauteur-largeur). Chacun de ces

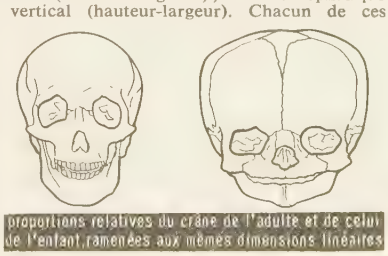

proportions relatives du crâne de l'adulte et de celui de l'enfant, ramenées aux mêmes dimensions linéaires

crâne (anthropol.)

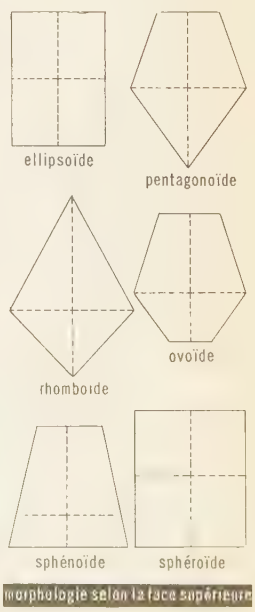

morphologie selon la face supérieure

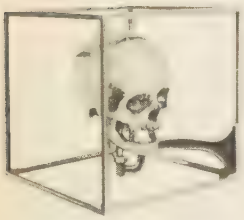

craniophores

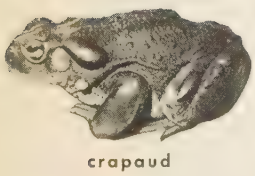

crapaud

crapaud (mob.)

crapaud (pyrotechn.)

indices peut être mesuré soit sur le crâne sec, soit sur le vivant, en faisant intervenir diverses corrections.

CRANIOCLASIE n. f. Obstétr. Broiement et extraction de la tête du fœtus mort avec le cranioclaste.

CRANIOCLASTE n. m. Obstétr. Instrument qui a pour objet de saisir fortement les os de la voûte du crâne, de les broyer et de permettre l'extraction du fœtus mort.

CRANIOGRAPHE n. m. Appareil permettant de radiographier le crâne, suivant les incidences utilisées en radiodiagnostic.

CRANIOLAIRE n. f. Plante de l'Amérique tropicale, cultivée dans les jardins pour la beauté de ses grandes fleurs blanches. (Famille des pédaliacées.)

CRANIOLOGIE n. f. Partie de l'anthropologie qui s'occupe des formes comparatives du crâne dans les différentes races humaines, actuelles et fossiles.
— ENCYCL. Les recherches sur le crâne humain n'ont pu être sérieusement entreprises qu'à une époque récente, lorsque ont été constituées d'importantes collections. Tout peut varier dans la tête, suivant le sexe et suivant les races : la forme du crâne et celle de la face, les dimensions et les rapports de ces deux parties de la tête, la configuration de chacune d'elles, etc. Certains crânes sont allongés d'avant en arrière (dolichocéphales), d'autres sont relativement courts (brachycéphales), ou bien intermédiaires (mésocéphales ou mésaticéphales). Il en est qui sont aplatis verticalement (platycéphales), tandis que d'autres sont plus hauts que larges (hypsicéphales). La face peut être droite, verticale (orthognathe) ou projetée en avant (prognathe). Le nez est tantôt étroit et saillant (leptorhinien), ou bien large et aplati (platyrhinien). Tous ces caractères et un grand nombre d'autres sont évalués mathématiquement par des méthodes rigoureuses et des instruments de précision.

CRANIOLOGIQUE adj. Relatif à la craniologie.

CRANIOLOGISTE ou **CRANIOLOGUE** n. Savant qui s'occupe de craniologie.

CRANIOMALACIE n. f. Pathol. Déformation des os du crâne, produisant, principalement au niveau des pariétaux et de l'occipital, chez certains rachitiques, une dépression molle. (On dit aussi CRANIOTABÈS.)

CRANIOMÈTRE n. m. Anthropol. Compas d'épaisseur, pour mesurer les divers diamètres du crâne. (Imaginé par P. Broca, il a été perfectionné par l'anthropologiste allemand Rudolph Martin.)

CRANIOMÉTRIE n. f. Partie de l'anthropométrie qui concerne la mesure des os du crâne sur le vivant et sur le squelette.

CRANIOMÉTRIQUE adj. Anthropol. Qui se rapporte à la craniométrie.

CRANIO-PHARYNGIOME n. m. Neurol. Tumeur développée à partir des vestiges du tractus embryonnaire reliant le pharynx à l'hypophyse.
— ENCYCL. Le *cranio-pharyngiome* apparaît le plus souvent chez l'enfant ou l'adulte jeune, et se révèle par des troubles oculaires et endocriniens en rapport avec la compression du chiasma optique et de la région hypothalamo-hypophysaire.

CRANIOPHORE ou **CRANIOSTAT** n. m. Anthropol. Support sur lequel on place les crânes qu'on étudie, dans une position déterminée par rapport à un plan d'orientation de référence, sans lequel toute étude comparative serait sans valeur.

CRANIOPLASTIE n. f. Chirurg. Opération consistant à réparer une perte de substance de la boîte crânienne.

CRANIOSCOPIE n. f. Science qui se propose de déterminer les qualités intellectuelles et morales d'après l'inspection de la forme du crâne. (V. PHRÉNOLOGIE et CRANIOLOGIE.)
— Anthropol. Examen des caractères descriptifs (non mesurables) du crâne.

CRANIO-SPONGIOSE n. f. Affection des os du crâne, d'origine probablement syphilitique, caractérisée par de la douleur et, à la radiographie, par de nombreuses excavations dans le diploé.

CRANIOTABÈS n. m. V. CRANIOMALACIE.

CRANIOTOME n. m. Obstétr. Instrument avec lequel on pratique la craniotomie.

CRANIOTOMIE n. f. (de *craniotome*). Obstétr. Perforation simple du crâne, pratiquée dans le cas d'hydrocéphalie* grave.

CRANMER (Thomas), premier archevêque réformé de Canterbury (Aslacton, Nottinghamshire, 1489 - Oxford 1556). Etudiant à Cambridge, intéressé par les écrits de Luther et partisan d'une réforme et du renforcement des droits monarchiques, il fut nommé archevêque de Canterbury (1533), à la demande d'Henri VIII, présida les commissions qui annulèrent le mariage du roi avec Catherine d'Aragon, validèrent (1533) puis invalidèrent le mariage avec Anne Boleyn (1536); enfin, il fut le promoteur des réformes religieuses de 1539 (bill des Six Articles) à 1549 (rédaction du *Livre de prières* officiel [*First Prayerbook*]). Evoluant vers le presbytérianisme, il tenta, au profit de Jeanne Grey, d'empêcher Marie Tudor d'accéder au trône (1553). Arrêté, inculpé d'hérésie, il fut exécuté.

CRANNOGE n. m. Sorte de blockhaus construit autrefois sur des îles, en Irlande.

CRANNON ou **KRANNON**, Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la vallée de Tempé. Victoire d'Antipatros et de Cratère sur les Athéniens pendant la guerre lamiaque (322 av. J.-C.) : l'infanterie grecque ne résista pas à la phalange macédonienne, mais la bataille ne fut pas décisive.

CRANOIR n. m. Lime employée par les horlogers pour craner les roues dentées.

CRANSAC, comm. de l'Aveyron (arrond. de Villefranche-de-Rouergue), dans le bassin de l'Aveyron, à l'E. d'Aubin; 4 169 hab. (2 629 aggl.) [*Cransacois*]. Mines de houille. Des étuves naturelles de vapeurs sulfureuses sont utilisées pour traiter diverses affections rhumatismales. Eaux minérales.

CRANSON n. m. Flor. Un des noms usuels du cochléaria et du raifort (*Armoracia lapathifolia*).

CRANS-SUR-SIERRE, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (Valais), dans une position magnifique au-dessus de la vallée du Rhône, à 1 500 m d'alt.

CRANSTON, v. des Etats-Unis (Rhode Island), au S.-O. de Providence; 66 800 hab. Industries textiles et chimiques. Hôpital psychiatrique.

CRANTER v. tr. Pratiquer des crans : *Cranter une couture, des cheveux.*

CRANTOR ou **KRANTÔR**, philosophe de l'Ancienne Académie, né à Soles, Cilicie, v. 335 av. J.-C. Il fut, avec Polémon, disciple de Xénocrate, et forma lui-même Arcésilas. Selon Proclus, il est le premier commentateur de Platon. Des nombreux ouvrages qu'il aurait écrits, il ne reste que quelques fragments. Son traité *De l'affliction* a été imité par Cicéron dans sa *Consolation* et dans ses *Tusculanes*.

CRANTZ (Martin), imprimeur allemand (Stein, près du lac de Constance, XVe s.). Il fut l'un des trois ouvriers qui vinrent diriger le premier atelier typographique fondé en France, à la Sorbonne (1470).

CRAON [krɑ̃], ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Château-Gontier), sur l'Oudon, aux confins du Maine et de l'Anjou; 4 256 hab. (3 554 aggl.) [*Craonnais*]. Château du XVIIIe s. Marché agricole. Elevage de porcs d'une belle race, dite « craonnaise ». Construction de matériel routier. Laiterie. Cidrerie. Bijouterie. Patrie de Volney.

CRAON (Pierre DE). V. PIERRE DE CRAON.

CRAONNAIS [kraonɛ ou kranɛ], **E** adj. *Race craonnaise*, race de porcs originaire de la région de Craon (Mayenne).
— ENCYCL. La *race craonnaise* est une race de grande taille, aux oreilles tombantes, mais laissant les yeux à découvert. Sa bonne conformation, la qualité de sa chair l'ont rendue très populaire, autrefois, comme race amélioratrice, jusqu'à ce qu'elle soit concurrencée dans ce domaine par la race anglaise large-white.

CRAONNAIS, région s'étendant autour de Craon (Mayenne).

CRAONNE [kran], ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Laon), dans le Laonnais; 150 hab. (142 aggl.) [*Craonnais*]. Détruit pendant la Première Guerre mondiale. — Le *plateau de Craonne*, où Napoléon Ier vainquit Blücher (6-7 mars 1814), a été le théâtre de sanglants combats en 1917. (V. CHEMIN DES DAMES.)

CRAOUILLASSE, CRAOUILLE et **CRAOUILLÈRE** n. f. Nom commun de la piegrièche.

CRAPAUD n. m. (germ. **krappa*). Amphibien terrestre, qui se distingue de la grenouille par son saut médiocre et sa peau pustuleuse. (Le nom usuel de *crapaud* est donné à de nombreux animaux : à un oiseau, l'engoulevent [crapaud volant, à cause de son cri]; à divers poissons à grosse tête et à grande bouche : rascasse, chabot, baudroie...; à des mollusques marins, le strombe et le rocher, etc.) ‖ *Crapaud accoucheur*, v. ALYTE. ‖ *Crapaud de Surinam*, v. PIPA. ‖ *Fam.* Gamin, enfant : *L'un des crapauds tancés par le curé Bournisien* (Goncourt). ‖ Petit homme laid. ‖ S'emploie aussi sans impliquer l'idée de laideur ou de mépris : *Dieu! que ce crapaud-là m'a fait rire!* (H. Monnier).
— LOC. FAM. *Avaler un crapaud*, faire quelque chose qui coûte beaucoup : *Un sourire, c'est le geste qu'il nous faut pour avaler tant de crapauds* (Barrès).
— Arg. Cadenas.
— Arg. d'abord mil. Bourse; petit sac à argent.
— Arm. Affût de mortier plat et sans roues, en bois ou en bronze, mis au point vers 1760. (Le crapaud fut utilisé en particulier pour les mortiers à chambre tronconique, dits « à la Gomer », qui furent adoptés en 1786.)
— Art vétér. Nom commun de la pododermatite végétante. (V. part. *encycl.*)
— Ch. de f. Pièce de métal interposée entre une traverse métallique et le boulon de fixation du rail sur la traverse, destinée à maintenir le patin du rail à l'emplacement voulu.
— Coiff. Au XVIIIe s., bourse de soie, pour les hommes, dans laquelle les cheveux de derrière étaient enfermés.
— Constr. Petite serrure en forme de loqueteau.
— Joaill. Défaut d'une pierre précieuse, qui en diminue considérablement la valeur.
— Manut. Plate-forme roulante, servant au transport de l'ardoise. ‖ Appareil employé par les maçons pour caler les pierres taillées, pendant leur transport.
— Mar. *Crapaud de mouillage*, sorte de champignon en fonte, servant à tenir des bouées ou des torpilles mouillées à leur poste.
— Matér. Rognon de pierre qui se trouve englobé dans un bloc de marbre. ‖ Défaut d'homogénéité dans la matière du granite.
— Mobil. Fauteuil bas, à siège et dossier capitonnés. (Apparu dans la seconde moitié du XIXe s. et toujours apprécié, c'est un confortable* de petites dimensions.)
— Pyrotechn. Artifice constitué par un tube en papier, garni de poudre et replié en zigzag. (Après allumage, il effectue une série de sauts bruyants, tantôt dans un sens, tantôt en sens opposé.)
— Text. Défaut de fabrication existant dans une pièce de drap, ou d'un tissu quelconque, et qui est occasionné par des amas de fils.
— ***Crapaud, e*** adj. Hideux comme un crapaud, contrefait : *L'argot, cette épouvantable langue crapaude* (Hugo).
— ENCYCL. Zool. Les vrais *crapauds* (genre *bufo*, famille des bufonidés) comprennent, en France, trois espèces principales : le crapaud vulgaire (*Bufo bufo*), le crapaud des joncs (*B. calamita*) et le crapaud vert (*B. viridis*), propre à la Savoie. Leur taille ne dépasse guère 12 cm.
Les crapauds rendent les plus grands services en détruisant mille animaux nuisibles, et doivent être protégés. Leur aspect repoussant,

Phot. Larousse, Dragesco, Bodner.

leur peau dont les pustules sécrètent une humeur âcre et vireuse, l'urine dont ils se couvrent quand on les saisit ne justifient pas les cruelles persécutions dont ils sont victimes. Terrestres pendant la plus grande partie de leur existence, qui dure plusieurs années, les crapauds vont à l'eau au printemps pour y pondre. La femelle dépose ses œufs, au nombre de plusieurs milliers, en chapelet sur les plantes aquatiques. Les têtards éclosent à la fin d'avril et sont munis de leurs quatre pattes à la fin de juin ; mais il faut près de cinq ans aux petits crapauds pour devenir adultes.

Les crapauds vivent dans des trous, sous les grosses pierres, et sortent la nuit. En hiver, dans les pays froids, ces animaux s'enfouissent en terre et dans les crevasses, jusqu'à faire croire qu'ils se laissent inclure dans des pierres en formation. C'est une pure légende. Des expériences ont montré qu'un crapaud ne peut vivre que quelques semaines en vase hermétiquement clos. Parmi les espèces exotiques, signalons le crapaud géant, ou agua (*B. marinus*), d'Amérique, et le crapaud à paupières retroussées (*B. superciliaris*), d'Afrique, qui atteignent 20 cm de longueur sans les pattes. (→ Biblio.)

— Art vétér. Le *crapaud*, ou *pododermatite végétante*, est une maladie du pied des solipèdes (âne, cheval, mulet), débutant par la fourchette, caractérisée par une inflammation chronique, hypertrophique et exsudative de la membrane tégumentaire sous-ongulée, affectant une marche insidieuse, envahissante, et détruisant partiellement ou complètement le plancher du sabot.

Le traitement est surtout chirurgical : il faut enlever les végétations ; on fait ensuite des pansements antiseptiques et astringents très compressifs. Les récidives sont fréquentes.

CRAPAUDÉ, E adj. Se dit d'un arbre qui a l'écorce toute ridée.

CRAPAUDIÈRE n. f. Lieu plein de crapauds. ‖ *Particul.* Demeure entourée de fossés : *Bien qu'ils fussent toujours chevaliers hauts et puissants seigneurs d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne* (Chateaubriand). ‖ *Fig.* Repaire de gens méprisables, lieu infect : *Une crapaudière d'usuriers.*

CRAPAUDINE n. f. Constr. Accessoire destiné à arrêter, dans le chéneau ou la gouttière, des déchets qui pourraient s'introduire à l'intérieur du tuyau de descente. ‖ Soupape de baignoire. ‖ Plot métallique scellé dans la maçonnerie et recevant le pivot d'une porte.

— Art culin. *A la crapaudine*, manière d'accommoder les jeunes poulets, les pigeons, et qui consiste à les désosser, à les aplatir, à leur écraser les ailes et les pattes, ce qui leur donne l'aspect d'un crapaud, et à les faire cuire sur le gril.

— Art vétér. Nom usuel du psoriasis de la couronne des solipèdes. (V. part. *encycl.*)

— Flor. Nom usuel des sidéritis.

— Mécan. Palier de base d'un arbre vertical, servant de guide pour le mouvement de rotation, et de butée pour les efforts verticaux. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Art vétér. La *crapaudine* est une affection particulière aux solipèdes (âne, cheval, mulet), siégeant à la partie antérieure de la couronne, sur les bourrelets kératogènes, et se caractérisant par une altération de leur sécrétion. Le psoriasis de la couronne est une sorte d'ulcère de la partie antérieure de la couronne, qui détermine un crevassement transversal de la corne sous-jacente. Si la maladie est difficile à guérir, on peut néanmoins, par des pansements antiseptiques et astringents, par des cautérisations à l'azotate d'argent, permettre l'utilisation des animaux.

— Mécan. Une *crapaudine*, dans sa forme la plus simple, se compose d'un corps en fonte, dont la semelle est fixée sur une boîte, et d'une douille en fonte ou en bronze (alésée au diamètre de l'arbre) dans sa partie centrale, et dont le fond est garni d'une pastille, ou *grain*, en acier trempé. Ce grain sert de support à l'arbre. Le bout de l'arbre porte parfois un pivot rapporté en un métal qui permet un bon frottement sur le grain. L'usure du grain est plus rapide à sa périphérie qu'au centre, c'est pourquoi la partie centrale du grain est évidée pour éviter à cet endroit une pression excessive. D'autre part, les canaux de graissage se croisent en cette partie centrale évidée. Dans le graissage sous pression, on envoie de l'huile comprimée au centre du grain, la pression de cette huile étant suffisamment forte pour soulever l'arbre.

Le travail absorbé par frottement dans une crapaudine est important, et la charge par unité de surface portante ne doit pas être trop élevée, afin que le lubrifiant ne soit pas chassé par la pression.

On emploie également des crapaudines sur roulement* à billes.

CRAPELET, nom d'une famille d'imprimeurs parisiens. Charles (Bourmont, Champagne, 1762 - Paris 1809) succéda en 1789 à Stoupe et consacra tous ses soins à la correction des textes. — Son fils, Georges Adrien (Paris 1789 - Nice 1842), lui succéda à sa mort et fut un des premiers à entreprendre la publication d'ouvrages de la littérature française du Moyen Age. Sa *Collection des anciens monuments de la littérature française* (1816-1830) eut un très grand succès. Ses écrits sur la typographie sont estimés.

CRAPELU n. m. Variété de crabe tourteau.

CRAPOIS n. m. Art culin. anc. Chair salée de baleine, ou graisse de cétacé, qui comptait, au Moyen Age, parmi les comestibles estimés. (Ce terme, très ancien, date des XIIIe et XIVe s. ; mais le mot passa d'usage avant la denrée : au XVIe s., on apportait encore de la baleine salée aux Halles de Paris.)

CRAPONNE n. f. (de *Craponne* n. de ville). Espèce de lime bâtarde, à l'usage des horlogers.

CRAPONNE, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), à l'O. de Lyon ; 2 859 hab. Fabrique de motocyclettes. Ateliers de mécanique.

CRAPONNE (Adam de), ingénieur français (Salon 1527 - Nantes 1576), constructeur du canal qui porte son nom.

Craponne (canal de), canal d'irrigation de Provence (Bouches-du-Rhône), construit vers 1558 par Adam de Craponne, et servant à irriguer une partie de la Crau. Il commence sur la Durance, en face de Cadenet, et se divise, après Lamanon, en deux branches principales : l'une rejoint le Rhône à Arles, après avoir traversé la Crau d'E. en O. ; l'autre, dite « de Salon », aboutit à l'étang de Berre. Le canal enlève environ 24 m^3^ d'eau par seconde à la Durance, et arrose 20 000 ha.

Craponne (dentelle de), guipure aux fuseaux, exécutée dans la Haute-Loire (en particulier à Craponne-sur-Arzon), du même genre que la dentelle du Puy. Elle se fait en fil de lin ou de coton blanc ou bis.

CRAPONNE-SUR-ARZON, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), dans le nord du Velay ; 3 191 hab. (2 040 aggl.) [*Craponnais*]. Eglise du XVIe s. Dentelles. Instruments aratoires.

CRAPOUILLOT n. m. (de *crapaud*). Nom populaire donné aux mortiers de tranchées employés pendant la Première Guerre mondiale. ‖ *Par extens.* Le projectile de ces mortiers.

Crapouillot (le), revue fondée en 1915 par Jean Galtier-Boissière, alors mobilisé, et dont le siège social se trouvait dans une tranchée de l'Artois. En 1919, cette feuille, d'abord destinée à relever le moral des soldats et de l'« arrière », devint une revue littéraire et artistique d'avant-garde, qui groupa des écrivains non conformistes (Mac Orlan, Henri Béraud, Claude Blanchard, Francis Carco), et des dessinateurs (Gus Bofa, Dunoyer de Segonzac, Dignimont, Chas Laborde, Oberlé, Rouveyre). A partir de 1930, *le Crapouillot* n'a plus fait paraître que des numéros spéciaux, d'un caractère satirique : *la Guerre inconnue, Histoire de la IIIe République, les Deux Cents Familles, Vraie et Fausse Noblesse*, etc. Suspendu en 1939, il a repris sa publication avec l'*Histoire d'une guerre* (1948).

CRAPOUSSIN, E n. *Pop.* Personne de petite taille et contrefaite.

CRAPPE n. f. Matér. *Crappe asphaltique*, roche asphaltique pauvre en bitume.

CRAPULE n. f. (lat. *crapula*, ivresse). Débauche grossière, ivrognerie (vieilli) : *Toute une existence de misère et de crapule se révélait dans ses yeux troubles* (Flaubert). ‖ Gens qui se complaisent dans la débauche la plus vulgaire, les actes les plus vils et les plus malhonnêtes : *N'est-ce pas triste d'entendre [...] la voix mourante du vice, à travers la phraséologie de la crapule ?* (Nerval). ‖ Classe la plus basse et la plus pervertie de la société : *Ça servait de refuge à la crapule* (J. Romains). ‖ Individu fort malhonnête : *Il n'y a pas d'hommes honnêtes ; ou du moins ils ne le sont que relativement aux crapules* (Maupassant).

CRAPULERIE n. f. Etat de crapule : *Il gardait une certaine noblesse d'estrade dans sa crapulerie de déclassé* (M.-A. Leblond). ‖ Acte, action de crapule : *Je dois me dévouer pour mon pays, j'ai accompli de telles crapuleries* (P. Hamp).

CRAPULEUSEMENT adv. De façon crapuleuse.

CRAPULEUX, EUSE adj. Qui se plaît dans la crapule, qui vit dans l'infamie, dans la débauche : *Un homme crapuleux.* ‖ Digne de la crapule : *Tu es debout devant le zinc d'un bar crapuleux | Tu prends un café à deux sous parmi les malheureux* (Apollinaire). ‖ *Crime crapuleux*, crime sordide, accompli pour de basses raisons d'intérêt.

CRAQUAGE n. m. V. cracking.

CRAQUE n. f. (déverbal de *craquer*). *Pop.* Mensonge, hâblerie : *Débiter des craques.*

CRAQUELAGE n. m. Céram. Fabrication de la porcelaine craquelée.

— Peint. Altération mécanique, superficielle ou profonde, de certains films de vernis ou de peinture.

— Savonn. Défaut de fabrication du pain de savon, dont la masse est fendillée longitudinalement.

— Encycl. Peint. Dans le cas d'une attaque superficielle, le *craquelage* se traduit par l'apparition de stries, fentes, gerçures, fissures, plus ou moins fines, dont la profondeur n'intéresse pas toute l'épaisseur du film, formant un réseau plus ou moins régulier et serré. Dans le cas d'une attaque profonde, le craquelage se manifeste par l'apparition de crevasses, plus ou moins accusées, dont la profondeur intéresse toute l'épaisseur du film, formant un réseau plus ou moins régulier et serré, n'entraînant pas, toutefois, le détachement du subjectif des fractions de film ainsi altérées. (V. craquelure.)

CRAQUELÉ n. m. Procédé de décoration utilisant les dessins formés par les fentes d'une glaçure dont le coefficient de dilatation ou l'élasticité ne s'accordent pas avec ceux de la pâte.

— Encycl. *Craquelé chinois.* Le *craquelé sur verre* s'obtient en recouvrant la pièce, parée et chaude, de débris de verre, et en la terminant par la réchauffe, le soufflage et les procédés ordinaires. Dans le *craquelé des pièces céramiques*, les Japonais et les Chinois, maîtres du genre, obtiennent, grâce à des mélanges, différents craquelés dans la contexture de la même couverte ; parfois, un émail coloré fait chatoyer les fentes.

CRAQUÈLEMENT n. m. V. craquellement.

CRAQUELER v. tr. (Se conj. comme *appeler.*) Fendiller la glaçure de : *Craqueler de la porcelaine.* ‖ *Par extens.* Fendiller, crevasser : *La terre se craquelle, s'effrite* (Gide).

CRAQUELIN n. m. Pâtisserie sèche, qui craque sous la dent. ‖ Nom donné à certains petits fours secs.

— Pêche. V. craquelot.

— Encycl. Pâtiss. On comprend sous le nom de *craquelin*, et sous ceux de « craton », « crételée », etc., des gâteaux salés, secs, de contexture assez grossière, semblables, dès le XVIe s., aux *bretzels* que les buveurs de bière mangent pour s'altérer davantage. Les plus anciens craquelins affectaient des formes contournées, puis, au XVIIe s., on leur donna la forme de petits tricornes.

CRAQUELLEMENT ou **CRAQUÈLEMENT** n. m. Etat de ce qui est craquelé.

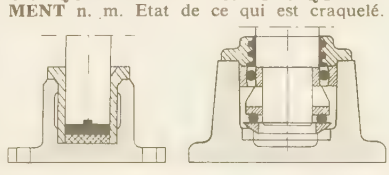

crapaudine (mécan.)

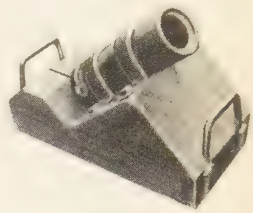

crapouillot
lance-bombe Cellerier
2e modèle 1915
musée de l'Armée

Le Crapouillot

« le Crapouillot »
n° 2 de la revue

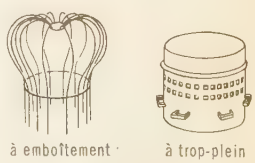

crapaudine

CRAQUELOT n. m. Hareng saur nouveau. ‖ Nom donné aux crabes qui viennent de changer de carapace. (On dit aussi CRAQUELIN.)

CRAQUELURE n. f. Dans un objet, et surtout à sa surface, fissure en ligne brisée, souvent associée à d'autres fissures qui dessinent des polygones ou des réseaux. (V. part. *encycl.*)
— Arm. Fendillement produit dans les bouches à feu par l'action des gaz.
— Géol. Fente de retrait étroite et en ligne brisée. (V. FENTE *de retrait*.)
— ENCYCL. Bx-arts. Les variations atmosphériques sont en général la cause principale des *craquelures*, les divers éléments dont se compose, du support au vernis, la matière d'un tableau ne subissant pas uniformément les effets de ces variations. Les craquelures offrent des particularités de structure et de dessin que l'on considère comme caractéristiques de certaines écoles et de certaines périodes. L'examen des craquelures (habilement provoquées, parfois, par le truquage*) fait donc partie des opérations d'expertise. C'est seulement lorsqu'un vernis craquelé ne semble plus assurer à la peinture une protection suffisante qu'il convient d'intervenir ; une nouvelle couche de vernis passée sur une ancienne étant appelée à se désagréger à son tour avec rapidité, il est recommandé d'enlever, au préalable, cette ancienne couche. Si la peinture elle-même est craquelée, l'intervention du restaurateur ne se justifie que dans les cas extrêmes, lorsque la détérioration devient véritablement trop gênante. (V. RETOUCHE.)
— Céram. Les craquelures peuvent être accidentelles ou constituer une décoration volontairement obtenue. (V. CRAQUELÉ, TRUITÉ.)

CRAQUEMENT n. m. Bruit sec que fait un corps qui craque : *C'est l'âpre craquement de la branche flétrie* (Lamartine). ‖ *Fig.* Signe avant-coureur de la chute, de la rupture.

CRAQUENELLE n. f. Dans le Nord-Ouest, variété de crabe de petite taille, à pinces très plates.

CRAQUER v. intr. (de *crac*). Produire un bruit sec par le frottement, ou bien en éclatant, en se déchirant : *Les feuilles tombées faisaient à terre une couche rougeâtre qui craquait sous les pieds avec des frémissements secs* (Zola). ‖ Se déchirer, se défaire, céder : *Les coutures ont craqué. D'un long effort surhumain | Qui fit craquer les os de l'horrible mâchoire | Et jaillir un sang rouge entre ses dents d'ivoire, | Il étouffa le monstre* (Banville). ‖ Eclater : *La puissante ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs* (Hugo). ‖ Crier, en parlant de certains oiseaux. ‖ — *Fig.* Etre ébranlé, menacer ruine : *Le vieux monde craque de toutes parts.* ‖ — *Fam.* Echouer : *Projet qui craque.* ‖ *Craquer dans la main*, échapper contre toute attente : *Cette affaire m'a craqué dans la main.* ‖ *Craquer dans les mains à quelqu'un*, lui manquer de parole, le trahir : *Il vous craquera dans les mains.* ‖ *Pop.* Se vanter faussement, dire des craques, mentir. ◆ V. tr. Briser, déchirer, faire céder : *Craquer un vêtement.* ‖ *Fam.* Dépenser, dilapider : *Craquer un héritage.* ‖ *Craquer une allumette*, la faire craquer, en la frottant sur un corps sec et résistant, pour l'allumer.

CRAQUER v. tr. Modifier un produit pétrolier par cracking : *Essence craquée.*

CRAQUETER v. intr. (Se conj. comme *jeter*.) Craquer souvent et à petit bruit. ‖ Crier, en parlant de quelques animaux : *Les grues, les cigognes craquettent. Des pintades craquettent à cris aigus* (P. Margueritte).

CRAQUETTE n. f. Ecume que l'on retire du beurre que l'on a fait fondre.

CRAQUETTEMENT ou **CRAQUÈTEMENT** n. m. Bruit produit par un objet qui craquette. ‖ Cri de la cigogne, de la grue, etc.

CRAQUEUR n. m. Métall. Nom donné parfois au générateur d'atmosphère par réaction endothermique.

CRAQURE n. f. Fente, fissure d'une tôle, d'un coussinet.

CRAS (Jean), compositeur français (Brest 1879 - *id.* 1932). Officier de marine, élève de Duparc, il est l'auteur de pages de musique de chambre, d'un concerto de piano, d'un drame lyrique (*Polyphème*, 1922), etc.

CRASE n. f. (gr. *krasis*, fusion). Linguist. Contraction, en grec, de la voyelle ou de la diphtongue finale d'un mot avec la voyelle ou la diphtongue initiale du mot suivant, notée en grec par un signe appelé « coronis » (ex. : *talla* pour *ta alla*).
— Méd. Dans l'ancienne médecine, mélange des quatre humeurs (sang, pituite, atrabile et bile) de Galien, dont les proportions respectives détermineraient, chez un individu donné, le tempérament et le caractère. (Auj., on n'emploie plus que l'expression *crase sanguine*, pour désigner les propriétés du sang qui ont rapport à l'hémostase [temps de saignement et de coagulation].)

CRASH [kraʃ] n. m. (angl. *to crash*, se fracasser). Terme employé, dans l'aviation militaire, pour désigner un atterrissage de fortune effectué au retour d'une mission de combat, soit en rase campagne, soit sur un terrain spécial réservé aux appareils en difficulté ne pouvant plus sortir leur train d'atterrissage. (V. BASE *aérienne*.) ‖ *Piste de crash*, bande goudronnée parallèle à la piste* en dur, sur un terrain militaire d'aviation.

CRASHAW (Richard), poète anglais (Londres v. 1613 - Loreto, Italie, 1649). Fils de pasteur puritain, il publie en 1634 un volume de poésies religieuses en latin. Devenu « fellow » à Cambridge, il est chassé en 1643 pour avoir refusé de prêter le serment du Covenant. Il va à Paris, où il se convertit au catholicisme ; la reine Henriette réussit à le faire nommer secrétaire du cardinal Palotta. Crashaw se rend en Italie vers 1649 ; il y est nommé chanoine de l'église de Loreto peu avant sa mort. En 1646 avait paru le recueil de ses poèmes religieux, *les Marches du Temple* (*Steps to the Temple*) et *les Délices des Muses* (*The Delights of the Muses*) ; un autre recueil, *Carmen Deo nostro*, fut publié en 1652. Dans toutes ces œuvres, l'inspiration mystique est gâtée par une préciosité où se marque l'influence du Cavalier Marin et des mystiques espagnols. Crashaw n'en reste pas moins un des meilleurs représentants de l'école métaphysique anglaise : son poème *le Cœur de flamme* (*The Flaming Heart*), hymne à sainte Thérèse, est une des plus belles œuvres qu'ait produites la poésie religieuse anglaise.

CRASPÉDOSOMIDÉS n. m. pl. (du gr. *kraspedon*, frange). Famille de myriapodes à téguments durs, imprégnés de calcaire, à corps étroit, allongé, formé de trente segments.

CRASPÉDOTE adj. Se dit des méduses des cœlentérés hydrozoaires. (Les méduses craspédotes sont petites, transparentes, pourvues d'un vélum circulaire, musculaire, chargé de la fonction locomotrice et disposé comme un iris horizontal sous l'ombrelle. Les méduses *acraspèdes*, caractéristiques des acalèphes, ne possèdent pas le vélum des craspédotes.)

CRASSANE n. f. Espèce de poire fondante, très estimée.

CRASSAT n. m. Sorte d'enclos naturel, formé par la surélévation du terrain sous-marin autour d'un centre, et dans lequel on peut parquer les huîtres.

CRASSATELLA n. f. Mollusque bivalve habitant les mers chaudes. (A l'état fossile, on connaît plus de quatre-vingts espèces de crassatellas dans les terrains crétacés et surtout éocènes. Type de la famille des *crassatellidés*.)

CRASSATELLIDÉS n. m. pl. (du lat. *crassus*, épais). Famille de mollusques bivalves marins, à coquille épaisse, épidermée, presque trigone, à charnière forte et large, et à ligament logé dans une fossette interne.

CRASSE adj. f. (lat. *crassus*, épais). Epaisse, grossière, inexcusable (usité seulement dans certaines expressions figurées) : *Ignorance crasse. Nous vivons dans une paresse crasse* (Flaubert).

CRASSE n. f. Ardois. V. CRAFE.

CRASSE n. f. (lat. *crassus*, épais). Couche de saleté, progressivement amassée sur la peau, le linge, différents objets : *Une couleur indistincte aujourd'hui, qui forme un fond sur lequel la crasse a imprimé ses couches* (Balzac). ‖ *Par extens.* Objet misérable, de peu de valeur : *Alors, donne ça un peu? — De la crasse! Deux ou trois poignées de sardines, et encore!* (R. Vercel). ‖ *Fam.* Brouillard. ‖ — *Fig.* Aspect repoussant, saleté : *Tels entendraient la politique, mais qui font voir, pour ne rien rechercher, que la crasse du métier ne leur plaît guère* (Alain). ‖ Basse extraction ; état abject ou misérable. ‖ *Fam.* Mauvais procédé, vilenie : *Les innombrables crasses qu'elle m'a faites* (Proust).
— Art vétér. *Crasse des porcelets*, affection cutanée, caractérisée par la formation de croûtes jaunâtres, puis brunes, assez adhérentes et fendillées en surface. (Elle survient chez les sujets malingres, mal entretenus, et accompagne souvent le parasitisme intestinal. Elle est la conséquence de carences alimentaires complexes [substances minérales, vitamines].)
— Méd. *Crasse sénile*, lésion de la peau survenant chez certains sujets âgés. (La crasse sénile est une lésion kératinisée siégeant au visage et ayant l'aspect d'une tache grisâtre ; elle peut évoluer, dans certains cas, vers un cancer de la peau.)
— Peint. Couche sale qui se forme avec le temps sur les tableaux.
— ***Crasses*** n. f. pl. Matières terreuses de divers combustibles, qui restent dans les grilles du foyer, et qui constituent le mâchefer, les scories, etc.
— Métall. Scories d'un métal en fusion.

CRASSER v. tr. Couvrir de crasse (surtout en parlant des armes à feu) : *Les fusils, crassés à force de tirer, ne partaient plus* (Mérimée).

CRASSERIE n. f. (de *crasse*). *Fam.* Avarice sordide. ‖ Bassesse morale : *La crasserie générale de l'humanité* (Goncourt). ‖ Crasse, vilenie, méchant tour : *Vous lui avez fait, je suis trop poli pour dire une crasserie, mais enfin une chose qui ne se fait pas* (About).

CRASSEUX, EUSE adj. et n. Couvert de crasse, sale : *La vieille demoiselle Michonneau gardait sur ses yeux fatigués un crasseux abat-jour de taffetas vert* (Balzac). *Ces pluies qui partout ailleurs envahiraient, | Envaseraient d'un limon crasseux la terre végétale* (Péguy). ‖ — *Fig.* et *fam.* Pauvre, misérable, de basse extraction : *Un peuple qui contient beaucoup de crasseux, d'affamés* (P. Hamp). ‖ D'une avarice sordide : *Dois-je marchander? [...] Non! Une baronne! Ne soyons pas crasseux* (Labiche).

CRASSI-, élément tiré du lat. *crassus*, épais, et entrant dans la composition de quelques mots.

CRASSICAULE adj. Se dit des plantes qui ont la tige épaisse et charnue.

CRASSIER n. m. Amoncellement des déchets, scories et résidus divers d'une usine métallurgique.
— ENCYCL. Dans les régions accidentées, les *crassiers* sont généralement disposés dans les points bas du terrain, qu'ils contribuent à niveler. En pays de plaine, au contraire, ils constituent des monticules coniques visibles de fort loin. Les crassiers sont quelquefois exploités pour la récupération des produits délaissés par les anciennes exploitations et qu'on emploie au remblayage hydraulique, à l'empierrement des routes, etc.

CRASSIFOLIÉ, E adj. Bot. Qui a des feuilles épaisses.

CRASSILINGUE adj. Se dit de certains reptiles lacertiliens, tels que les geckos et les iguanes, dont la langue est épaisse, charnue, courte, à peine échancrée à la pointe, et non protractile. (On les oppose aux *fissilingues* et aux *vermilingues*.)

CRASSITIUS (Lucius), grammairien latin du Ier s. av. J.-C. Il était surtout connu par son commentaire de la *Zmyrna*, poème mythologique, obscur à force de subtilité et d'érudition, du poète Helvius Cinna.

CRASSULA n. m. (du lat. *crassus*, épais). Plante succulente, constituant deux cents espèces, d'Afrique du Sud, d'Abyssinie, d'Asie. (*Crassula cordata, spathulata, lactea*, etc., sont souvent cultivés en serre. Ce sont des plantes charnues, aux feuilles opposées, poussant dans les endroits très humides, et cultivées pour leurs belles fleurs. Type de la famille des *crassulacées*.)

CRASSULACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs de l'ordre des rosales, presque toutes adaptées aux lieux arides.
— ENCYCL. La multiplication des *crassulacées* se fait le plus souvent par des rejets

souterrains. Elles sont d'une extraordinaire vitalité. Les fleurs, très colorées, sont fécondées par les insectes ou par les oiseaux. Leurs graines sont très légères et facilement emportées par le vent. Leurs tissus aériens sont charnus et succulents, ce qui les fait classer parmi les « plantes grasses ». Principaux genres : *crassula, cotyledon, echeveria, sempervivum* (joubarbe).

CRASSUS (Licinius). V. Licinius Crassus.

CRATÆGUS [gys] n. m. Flor. Nom scientifique de l'aubépine ou épine blanche.
— Encycl. Pharm. Le *cratægus* est utilisé en infusions, teintures, extraits, pour ses propriétés sédatives, notamment dans les troubles cardiaques d'origine nerveuse (palpitations, arythmie).

CRATER, nom lat. de la constellation de la Coupe* (au génit. : *Crateris;* abrév. : [Crt]).

CRATÈRE n. m. (lat. *crater;* gr. *kratêr,* même sens). Antiq. Vase à large ouverture, et de grandes dimensions, qui servait à mélanger l'eau et le vin.
— Astron. *Cratères lunaires,* dépressions affectant la surface de la Lune. (V. part. *encycl.*)
— Electr. Cavité qui, dans un arc électrique à courant continu, se produit à l'extrémité du charbon positif.
— Géogr. *Cratère volcanique,* dépression située généralement à la partie supérieure d'un édifice volcanique (*cratère central*), mais pouvant aussi être localisée sur les flancs ou au pied du cône (*cratère latéral* ou *parasite*). [V. part. *encycl.*] ‖ *Lac de cratère,* lac formé dans le cratère d'un volcan éteint.
— Géomorphol. *Cratère météorique,* dépression fermée, en forme de cratère, constituée par le trou fait à la surface de la terre par une météorite de grandes dimensions. (On trouve, en principe, au fond du cratère météorique, du fer météorique plus ou moins enterré sous des débris. Certaines dépressions, qui ne peuvent avoir une origine volcanique [Sahara, Sud-Est des Etats-Unis], sont dues sans doute à de tels phénomènes.)
— Technol. Ouverture pratiquée dans la partie supérieure d'un fourneau de verrerie.
— Encycl. Antiq. Les Anciens buvaient très rarement le vin pur ; ils y ajoutaient une quantité d'eau égale ou supérieure. Après le repas proprement dit, pour le *symposion,* on apportait le *cratère,* où un esclave faisait le mélange. Les coupes étaient remplies après une libation à Dionysos. Le cratère était un grand vase à anses hautes ou basses : cratère à anses à volutes, cratère en cloche, cratère à colonnettes ou *kélébé, dinos,* sont les variétés principales ; on y puisait avec un vase à anse haute, pour ne pas se mouiller les doigts (*oinochoé* ou *kyathos*). Il existe de nombreux exemplaires en terre cuite, en bronze et en métaux précieux. Certains cratères décoratifs étaient en marbre, avec appliques, incrustations ou reliefs. Le plus bel exemplaire connu est le *cratère de Vix**, en bronze, découvert à Vix (Côte-d'Or), haut de 1,64 m, pesant 208 kg, d'une capacité d'environ 1 200 litres ; décoré de Gorgones aux anses, et d'une frise de chars et d'hoplites sur le col, il a été fabriqué dans la seconde moitié du VIe s. av. J.-C., dans un atelier grec, sans doute chalcidien. Malgré la taille du vase, l'épaisseur du bronze à la panse dépasse à peine un millimètre.
— Astron. *Cratères lunaires.* La surface de la Lune est marquée d'une mosaïque de dépressions, à l'aspect, de prime abord, circulaire et de dimensions très vastes (100 à 200 km de diamètre). Un examen plus attentif montre que le contour de ces cratères dessine un polygone régulier, généralement à six côtés ; au centre s'élève d'ordinaire un pic montagneux.
Deux théories classiques (et assez peu satisfaisantes) tentent d'expliquer la genèse des cratères lunaires : celle de l'éruption volcanique (formation de caldeiras gigantesques, cf. *infra,* Géogr.) et celle des impacts météoritiques. Selon cette dernière théorie, nulle atmosphère ne freine et ne consume les météores, qui, en percutant notre satellite, y provoqueraient la formation d'énormes cratères ; l'érosion, à peu près inexistante (il n'y a ni eau ni air pour la permettre), ne viendrait jamais les effacer.
Ces deux théories ne tiennent pas compte de trois faits d'observation importants : le contour polygonal des cratères, leur juxtaposition fréquente, le fait, enfin, que les cratères ne se recoupent que rarement et que jamais un grand n'en recoupe un plus petit. Ces faits excluent absolument l'hypothèse météoritique et, à un degré moindre, la théorie volcanique. La seule explication qui rende compte du phénomène est que les prétendus cratères sont la trace *fossilisée* de la partie superficielle des cellules de convection qui brassaient, lorsqu'elle était encore liquide, la masse du magma lunaire : de telles cellules juxtaposées ont la forme de polyèdres hexagonaux jointifs. Lors de la solidification finale du magma, les produits volatils se sont concentrés dans la colonne centrale de la cellule, où, sous la pression qu'ils exerçaient, se produisit un actif volcanisme (édification d'un cône de débris, localisé au centre de la trace superficielle de la cellule). Cette théorie a été confirmée en 1959 par l'observation d'une éruption volcanique localisée au piton central du cratère Alphonse. L'astrophysicien soviétique Kozyrev réussit à obtenir un spectrogramme de ce phénomène rarissime. Les Américains Pappendick et Bond purent le photographier.
En revanche, les cratères de très petites dimensions qui criblent la surface lunaire, et dont la densité très forte a été révélée par les vues transmises par « Ranger VII » en 1964, ne peuvent guère s'expliquer sans faire appel aux impacts des météores.
— Géogr. La cheminée du volcan aboutit au fond du *cratère.* Béante durant les périodes d'activité, elle est, en période de repos, obturée par un bouchon formé de lave figée et d'éboulis provenant des parois. La forme et les dimensions du cratère dépendent du type d'activité du volcan, de sa violence, ainsi que de la nature des laves émises. Le cratère en forme de coupe, aux pentes douces, résulte de la simple accumulation d'*ejecta* (lapilli, scories, bombes) autour d'une bouche éruptive. Lorsque l'évacuation des gaz et des matériaux de projection est plus violente, le cratère prend la forme d'un entonnoir, dont la pente dépend de la nature des matériaux qui le composent. Une explosion violente constitue enfin un cratère aux parois presque verticales.
Certains volcans aux laves basaltiques ont des cratères aux parois verticales, souvent emboîtés l'un dans l'autre, et à fond horizontal, résultant d'effondrements successifs. Ce sont des *pit craters,* ou *cratères-puits.* Certains cratères, les *caldeiras,* sont des dépressions volcaniques extrêmement vastes, pouvant atteindre jusqu'à une vingtaine de kilomètres de diamètre et dont la profondeur (de quelques dizaines à plusieurs centaines de mètres) n'est jamais qu'une fraction assez faible de la largeur. Elles résultent d'effondrements consécutifs à certains types d'éruptions explosives paroxysmales ; l'horizontalité relative au fond de ces dépressions provient de la sédimentation des cendres et scories que les pluies lessivent au détriment des parois. A l'intérieur d'une caldeira, on observe généralement les cônes volcaniques résultant d'une reprise d'activité postérieure à la formation de la dépression (exemples aux Canaries, au Japon [Aso-san], etc.). On donne parfois le nom de « caldeira » à certains *cratères-puits* de grand diamètre (de 1 à 3 km) [Mauna Loa, Mauna Kea, Kilauea, aux îles Hawaii etc.].

CRATÈRE, en gr. **Krateros,** un des lieutenants d'Alexandre le Grand († en Phrygie ? 321 av. J.-C.). Il obtint la confiance d'Alexandre, en partie grâce à sa grande franchise. Il participa à toutes les campagnes, commanda une division de cavalerie dans l'Inde, où il édifia plusieurs villes, et fut chargé de reconduire les vétérans de l'armée en Macédoine. Après la mort du conquérant, Cratère fut adjoint, pour le gouvernement de l'Europe, à Antipatros, dont il épousa la fille. Il se ligua contre Perdiccas avec Antigone, et allait sans doute obtenir l'Asie, quand il fut tué dans un combat contre Eumenès.

CRATÈRE, en gr. **Krateros,** historien grec, qui vécut au début du IIIe s. avant notre ère. Il avait composé un *Recueil de décrets* attiques, par ordre chronologique, qu'il accompagna d'un commentaire historique.

CRATERELLE n. f. Champignon basidiomycète, comestible, en forme de corne d'abondance, de couleur noire, et dont l'espèce type, assez commune en été dans les bois ombragés et frais, est appelée *trompette-de-la-mort* ou *corne-d'abondance.*

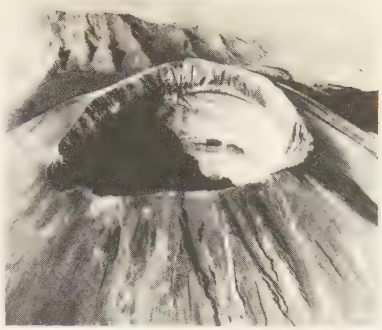

cratère du Vésuve

CRATÉRIFORME adj. Qui a la forme d'un cratère de volcan. ‖ Se dit quelquefois de certaines cellules des glandes à mucus après l'expulsion du produit de sécrétion, et des ulcérations, chancres et abcès, ou tumeurs à centre nécrotique, dont les bords sont découpés à pic.

CRATER LAKE, lac de l'ouest des Etats-Unis (Oregon), dans la chaîne des Cascades, au fond du cratère d'un immense volcan, dont les parois abruptes le dominent de 200 à 600 m. Ce lac est situé dans un parc national.

CRATÉROÏDE adj. Se dit des lichens chez lesquels les réceptacles des corps reproducteurs sont en forme de coupe.

CRATÉROPE n. m. Passereau à plumage couleur de sable, qui vit en petites troupes dans les zones semi-désertiques d'Afrique et d'Asie. (Les cratéropes, qui ont l'aspect de grives, sont représentés par une espèce [*Argya fulva*] en Afrique du Nord. Famille des timaliidés.)

cratère de Vix (antiq.)
musée de Châtillon-sur-Seine

CRATÈS ou **KRATÊS d'Athènes,** poète comique de l'ancienne comédie attique (milieu du Ve s. av. J.-C.). Son originalité fut de mettre à la scène de pures fictions, pleines de fantaisie et de gaieté. Il reste des fragments de l'une de ses pièces : *les Bêtes sauvages.*

CRATÈS ou **KRATÊS de Thèbes,** philosophe grec né à Thèbes, en Béotie. Il vivait à Athènes au IVe s. av. J.-C. Il est le plus important disciple de Diogène et le dernier représentant illustre de l'école cynique. On ne rencontre pas chez Cratès de Thèbes les exagérations d'Antisthène. De lui part le mouvement d'où sortira plus tard le stoïcisme. Contemporain de Stilpon et de Ménédème, il fut l'un des maîtres de Zénon de Citium, qui voyait en lui une vivante image de Socrate. Il a fait, dans un poème parodique, qui a été conservé, l'apologie de la vie cynique.

CRATÈS ou **KRATÊS le Platonicien,** personnage dont on sait seulement qu'il succéda, vers 260 av. J.-C., à Polémon dans la direction de l'Ancienne Académie, et qu'il s'appliqua surtout à la morale pratique.

CRATÈS ou **KRATÊS de Mallos,** grammairien et philosophe stoïcien grec du IIe s. av. J.-C., né à Mallos (Cilicie). Il ouvrit à Pergame une école qui devint célèbre et rivalisa avec celle d'Alexandrie. Il publia des commentaires d'Homère et d'Hésiode ; défendant l'omniscience d'Homère, il cherchait à expliquer ses ouvrages par l'allégorie. Contre Aristarque, qui défend en grammaire la théorie de l'*analogie,* il soutient celle de l'*anomalie.* Il fut envoyé à Rome en ambassade en 168.

CRATÉSIPOLIS ou **KRATÊSIPOLIS,** femme d'Alexandros, fils de Polyperchon, tyran de Sicyone et de Corinthe (fin du IVe s. av. J.-C.). Elle accompagna son mari dans ses campagnes, et s'était concilié l'affection des soldats. Après l'assassinat d'Alexandros (314), elle s'empara du pouvoir, battit les Sicyoniens révoltés, défendit ses Etats contre Cassandre, puis finit par les céder à Ptolémée Lagos (308), et se retira à Patras.

CRATEVAS ou **KRATEVAS,** botaniste grec, surnommé **Rhizotome** (« Coupeur de racines »), contemporain de Mithridate Eupator. Dioscoride le loue pour ses descriptions.

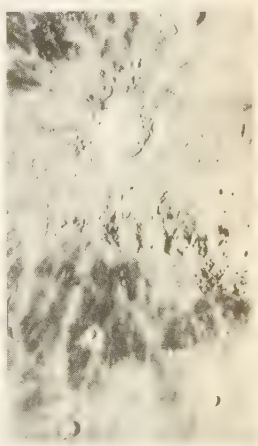

cratères lunaires (astron.)

Phot. Air France, Presses Universitaires de France, Observatoire du Mont-Wilson.

cravate XVIIe s.

cravate fin XVIIIe s.

cravate (hist. mil.)

CRATI, fl. d'Italie, en Calabre (prov. de Cosenza) ; 89 km. Son cours est soumis à des travaux de régularisation.

CRATICULAGE n. m. (du lat. *craticula*, grille). Topogr. Procédé de dessin des détails, qui consiste à redresser au jugé la déformation perspective d'une photographie oblique.

CRATICULATION n. f. Bx-arts. Action de réduire un dessin à l'aide d'une grille.

CRATINIEN adj. m. (de *Cratinos*, poète gr.). Métriq. anc. Se dit d'un vers employé par les comiques grecs et composé de deux dimètres choriambiques.

CRATINOS ou **KRATINOS**, poète comique athénien (ve s. av. J.-C.), un des créateurs de la comédie ancienne. Il paraît avoir débuté au théâtre vers 460 et être mort en 422. Les Anciens vantaient sa verve, la richesse de ses inventions, et sa puissance satirique, dirigée contre les hommes politiques, la licence des mœurs et les superstitions étrangères. Il écrivit vingt et une pièces et fut neuf fois couronné. Sa dernière comédie, *la Bouteille* (*Putinê*), qui remporta le prix, en 423, sur *les Nuées* d'Aristophane, était une apologie personnelle : le poète y justifiait son goût pour le vin, que lui reprochait son rival.

CRATINOS ou **KRATINOS**, dit **le Jeune**, poète comique grec, un des représentants de la comédie moyenne (IVe s. av. J.-C.).

CRATIPPE, en gr. **Kratippos**, historien athénien (fin du Ve s. - début du IVe s. av. J.-C.). Continuateur de Thucydide, dont il poursuivit le récit jusqu'à la paix du Roi.

CRATIPPE, en gr. **Kratippos**, philosophe grec (Ier s. av. J.-C.). Né à Mytilène, il y enseigna la philosophie, puis vint à Athènes sur l'invitation de l'Aréopage. Il y ouvrit une école, ou prit la succession d'Andronicos de Rhodes (44). Cicéron envoya son fils suivre ses leçons, et lui fit obtenir de César le droit de cité romaine. Cratippe était péripatéticien, mais avec des tendances platoniciennes. D'après lui, l'âme sentante, motrice, est essentiellement liée à un corps ; mais la partie intelligente de l'âme, tirée de l'âme divine, participe à son immatérialité. Il tirait de sa théorie psychologique une explication de la divination. Nous ne possédons de son traité sur la *Divination par les songes* qu'une brève analyse de Cicéron.

CRATO, v. du Portugal (Alentejo), à l'O. de Portalegre ; 2 300 hab. Centre commercial. En 1160, Alphonse Ier Henriques, roi de Portugal, céda la place aux Templiers ; elle revint ensuite à Sanche II, qui la donna aux Hospitaliers. Elle devint, en 1350, le siège d'un grand prieuré de l'ordre de Malte, dont l'un des prieurs les plus connus fut Antonio (1531 - Paris 1595), cousin de don Sébastien, roi de Portugal, et prétendant à sa succession.

CRATO, v. du Brésil (Etat de Ceará), au pied de la chapada de Araripe ; 27 600 hab. Evêché. Cultures tropicales irriguées, dans une zone de climat aride.

CRATOMORPHE n. m. (gr. *kratos*, force, et *morphê*, forme). Ver luisant de grande taille, ailé chez les deux sexes, très phosphorescent, habitant l'Amérique centrale et méridionale. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des lampyridés.)

CRATON ou **KRATÔN de Sicyone**, peintre grec (époque archaïque). Il aurait découvert le dessin au trait, en soulignant le contour, sur une tablette blanchie, de l'ombre portée d'un homme et d'une femme.

CRATOS ou **KRATOS**. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de la Force. Cratos est fils du titan Pallas et du fleuve Styx. Avec son frère et ses sœurs, il enchaîna le titan Prométhée.

CRATOXYLON n. m. (gr. *kratos*, force, et *xulon*, bois). Arbre tropical, dont le bois est utilisé pour le placage. (Famille des hypéricacées.)

CRATYLE, en gr. **Kratulos**, philosophe grec de l'école d'Héraclite (fin du Ve s. av. J.-C.). Platon, qui fut son disciple avant de se mettre à l'école de Socrate, a donné son nom à l'un de ses dialogues. Héraclite disait que tout change dans l'univers, et que les choses sont dans un écoulement perpétuel. Cratyle poussait à l'extrême, dit Aristote, la doctrine de son maître. Il croyait à l'absolue transformation des choses, et, par suite, n'osait se prononcer sur rien. Cratyle est le premier, peut-être, qui étudia l'étymologie.

Cratyle (le) [*Kratulos*], dialogue de Platon (386 av. J.-C.), relatif à l'origine du langage. Les interlocuteurs sont Cratyle, disciple d'Héraclite, qui prétend que les noms sont tirés de la nature des choses ; Hermogène, disciple de Socrate, qui ne veut voir dans les noms que des signes de convention, et Socrate ; celui-ci les met d'accord en reconnaissant des noms de convention, qui, d'après lui, sont l'effet du hasard et désignent les choses périssables, et des noms naturels, qui s'appliquent aux choses éternelles.

CRAU n. f. (celt. *craigh*, amas de pierres). Nom commun de plusieurs régions de Provence, désignant un terroir pierreux, couvert de cailloux : *La crau d'Arles*.

CRAU, région de Provence (Bouches-du-Rhône), entre le bras principal du Rhône et les Alpilles. La Crau est une plaine caillouteuse, édifiée par le Rhône à l'ère tertiaire, puis par la Durance, qui passait par le « pertuis » de Lamanon, à l'E. des Alpilles. C'est une étendue monotone piquetée de buissons qui lui donnent un aspect steppique. Balayée par le mistral qui en active le dessèchement, la Crau constitue en hiver (saison humide) une terre de parcours à moutons ; en été, c'est un véritable désert, qui n'est habité que sur ses marges, où l'irrigation a permis les cultures : *Grande Crau*, au N., entre Arles et Salon (canaux de Craponne et de Langlade), région de Miramas au S.-E.

CRAU (Petite), plaine de Provence, dans le Vaucluse, au N. des Alpilles. Cultures maraîchères.

CRAU (LA), comm. du Var (arrond. de Toulon), en bordure du massif des Maures, sur le Gapeau ; 5 112 hab. (2 632 aggl.) [*Craurois*]. Distilleries. Duvet de liège. Carrières.

CRAUFURD (Quintin), écrivain britannique (Kilwinning, Ayrshire, 1743 - Paris 1819). Après avoir été au service de la Compagnie des Indes, et avoir acquis une fortune considérable, il se fixa en France, fut reçu à la Cour et coopéra à la fuite de Varennes. En 1792, il revint en France et, grâce à la protection de Talleyrand, y vécut tranquille sous l'Empire. Il a laissé quelques ouvrages sur les événements historiques auxquels il fut mêlé dans les derniers temps de la royauté.

CRAUK (Gustave Adolphe Désiré), sculpteur français (Valenciennes 1827 - Meudon 1905). On lui doit notamment le buste de *Mac-Mahon* (musée d'Autun), le monument de *Coligny* à Paris, et celui du *cardinal Lavigerie* à Carthage (1899). Il avait obtenu le prix de Rome en 1851.

CRAVACHE n. f. (allem. *Kurbatsche*, venant du turc par l'intermédiaire des langues slaves). Badine courte et flexible, qui sert aux cavaliers pour stimuler ou corriger un cheval. ‖ *Etre à la cravache*, se dit d'un cheval de course envers lequel le jockey doit user de la cravache. ‖ *Fig. Mener à la cravache*, conduire avec une vigueur brutale.

— ENCYCL. La *cravache*, dont le diamètre va décroissant de la poignée à l'extrémité, est formée de deux parties : l'*âme*, constituée par une tige mince de fer, d'acier, de baleine ou de rotin ; l'*enveloppe*, recouverte de cuir ou de coton, de fil, de corde à boyau ou de soie tressés.

CRAVACHER v. tr. Frapper avec la cravache : *Cravacher un cheval*.

◆ V. intr. *Fam.* Aller à toute allure, comme sous la cravache. ‖ *Fig.* Faire des efforts désespérés.

CRAVANCHE, comm. du Territoire de Belfort, agglomération de la banlieue nord de Belfort ; 1 267 hab. Chaudronnerie. Bonneterie. — Aux environs, des grottes ont livré un important outillage néolithique.

CRAVANT n. m. Crust. Nom commun de l'anatife.

— Ichtyol. Nom usuel d'une bernache.

CRAVANT, comm. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), dans l'Auxerrois, sur l'Yonne ; 747 hab. (678 aggl.). Vestiges de fortifications : tour de l'Horloge (XIVe s.). Eglise des XVe et XVIe s. Maisons anciennes. Contreplaqué.

CRAVANT-LES-COTEAUX, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon) ; 805 hab. (90 aggl.). Ancienne église dont la nef remonte à l'époque carolingienne.

ÇRÂVASTÎ, capitale de l'Aoudh*, au temps du bouddha Çâkyamuni. Le Bouddha y manifesta sa puissance en accomplissant un de ses plus grands miracles, diversement raconté par les sources bouddhiques. Cette ville (l'actuelle *Sahet Mahet*) fut visitée en 636 par le pèlerin chinois Hiuan-tsang ; elle n'était déjà plus, à cette époque, qu'une ville morte.

CRAVATE n. f. (de *Croates* ou *Cravates*, parce que ceux-ci portaient des bandes de linge autour du cou). Morceau d'étoffe légère qui entoure le cou et qui se noue par-devant, sous le col de la chemise : *Cravate de soie*. ‖ Petite fourrure droite, que les femmes nouent autour du cou : *Une cravate d'hermine*. ‖ *Par anal.* Insigne des grades élevés de certains ordres : *Cravate de commandeur de la Légion d'honneur*. ‖ *Fam. Cravate de chanvre, cravate de justice*, corde de potence : *Il commençait de lui serrer au cou la cravate de justice* (H. Maindron). ‖ *Pop. S'en jeter un derrière la cravate*, boire un verre.

— Art vétér. *Cravates œsophagiennes*, faisceaux musculaires disposés en cravates croisées autour de l'orifice œsophagien de l'estomac du cheval.

— Hist. mil. Ornement en étoffe, attaché au fer de lance d'un drapeau ou d'un fanion. (V. part. *encycl.*) ‖ Petite bande de cuir, disposée sur la lame d'un sabre et séparant la poignée du fourreau. ‖ Pièce de coton, puis de toile, adoptée par l'armée d'Afrique en guise de col et devenue réglementaire dans l'armée française de 1859 à 1939. (Depuis lors, les militaires portent des cravates du modèle civil.)

— Mar. Cordage embrassant sans les serrer, mais en les soutenant, les pièces qu'on est en train de manœuvrer : *Cravate d'une bigue, d'un mât, d'une ancre*. ‖ *Prendre une ancre en cravate*, la suspendre à l'arrière d'un canot au moyen d'un cordage passé en double à hauteur des pattes pour pouvoir la mouiller aisément.

— Ornith. Nom donné à divers oiseaux qui ont une bande colorée autour du cou. ‖ *Oie à cravate*, bernache du Canada.

— Sports. Prise de lutte, dangereuse et interdite, qui consiste à entourer de son bras le cou de son adversaire, pour lui faire un genre de collier de force.

— Sylvic. Chaîne qui supporte les grumes dans le transport par triqueballe.

— ENCYCL. Cost. Les Romains appelaient *focale* une longue pièce d'étoffe fixée au cou par un coulant pour préserver du froid, et qu'adoptèrent les soldats en campagne. En France, elle fut introduite, après 1656, par les Croates au service de Louis XIV, que l'on appelait les « Cravates ». Ce fut d'abord une longue pièce de mousseline ou de dentelle, nouée sur la gorge par un ruban de couleur et dont les bouts descendaient jusqu'au milieu de la poitrine. C'est de la *cravate* que dérivèrent la chaconne et le jabot. Du premier Empire à Louis-Philippe, elle a pris de plus en plus d'ampleur, puis est devenue une bande de tissu léger.

— Hist. mil. La *cravate* provient de l'écharpe avec laquelle les porte-cornettes attachaient leur cornette à leur buste, de crainte qu'on ne la leur enlevât ; blanche, puis tricolore, elle est devenue le signe distinctif de la nation française sur les drapeaux* et étendards régimentaires. C'est sur la cravate de leur drapeau que sont accrochés les insignes des décorations attribuées aux corps de troupe. On notera, enfin, que les fanions de commandement des généraux commandant en chef portent, en France, la cravate blanche.

CRAVATÉ, E adj. Zootechn. *Pigeons cravatés*, type de pigeons d'agrément caractérisés par la présence, sur la poitrine, d'une cravate de plumes retroussées, parfois frisées. (Les pigeons cravatés sont de très jolis pigeons, à la tête globuleuse, au bec très petit, ressemblant un peu aux perruches ; on en connaît de nombreuses races, aux coloris très variés : cravatés allemand, anglais, belge, chinois, français, italien, orientaux.)

CRAVATER v. tr. Mettre une cravate à : *Deux chevaux élégants [...] qu'un cocher poudré, bien cravaté, tenait en bride* (Balzac). ‖ *Par extens.* Entourer comme d'une cravate : *Des banderoles de satin cravatant des gerbes de jonquilles* (P. Marguerite). ‖ *Cravater de chanvre*, pendre : *Villon faillit un jour être cravaté de chanvre* (H. Murger).

Phot. Larousse.

‖ *Fig.* et *pop.* Tromper, abuser quelqu'un par des mensonges, des fanfaronnades.
◆ V. intr. Etre employé en guise de cravate : *Echarpe qui cravate bien.*

CRAVATEUR adj. et n. *Pop.* Qui cravate ; hâbleur, fanfaron.

CRAVATIER n. m. Hist. Un des officiers de la garde-robe royale, chargé de l'entretien des cravates du roi. (On l'appelait aussi EMPESEUR CRAVATIER.)

CRAVE n. m. Passereau d'assez grande taille, entièrement noir à reflets bleu pourpré, voisin des corneilles, dont il se distingue par un long bec courbé rouge et des pattes rouges. (Le crave [*Coracia pyrrhocorax*] vit dans les montagnes de l'Ancien Monde et, localement [Bretagne], dans les rochers des côtes maritimes. Famille des corvidés.)

CRAW-CRAW [krɔkrɔ] n. m. (mot angl.). Parasitol. Dermatose provoquée par la présence, dans le derme, d'une filaire microscopique (*Onchocerca volvulus*).
— ENCYCL. Le *craw-craw* est caractérisé par une éruption papulo-pustuleuse prurigineuse, le plus souvent localisée sur les pieds et les jambes. La peau s'épaissit dans toutes ces régions (pachydermie). Le craw-craw est une maladie presque exclusivement africaine.

CRAWFORD (Thomas), sculpteur américain (New York 1813 - Londres 1857). Il fut l'un des premiers sculpteurs notables des Etats-Unis. On lui doit notamment *les Progrès de la civilisation en Amérique*, bas-relief pour le fronton du Capitole de Washington, ainsi qu'une statue équestre de *Washington* (Richmond).

CRAWFORD (Isabella Valancy), femme de lettres canadienne d'expression anglaise (Dublin 1850 - Toronto 1887). Elle vint dès son enfance au Canada et dut, après la mort de son père, faire du journalisme à Toronto. On lui doit des poèmes ciselés avec art et où s'expriment des sentiments d'une rare intensité : *Old Spookeses Pass, Malcom's Katie and other Poems* (1884).

CRAWFORD (Francis Marion), écrivain américain (Bagni di Lucca, Toscane, 1854 - Sorrente 1909). Après des études aux Etats-Unis, à Trinity College, à Cambridge (Angleterre) et en Allemagne, il séjourna dans l'Inde, à Allāhābad, où il se convertit au catholicisme, puis se fixa en Italie (1883). Il a écrit une quarantaine de romans, dont les mœurs et les habitants de l'Italie forment le fond et le cadre. On lui doit aussi une tragédie : *Francesca da Rimini*, adaptée en français par Marcel Schwob, et des ouvrages historiques. Son œuvre, facile, romantique et marquée d'esthétisme, a vieilli.

CRAWFORD (Billie CASSIN, dite **Joan**), actrice américaine (San Antonio, Texas, 1908). D'abord danseuse, elle débute à Broadway dans une comédie musicale, *Innocent Eyes*, puis est engagée en 1925 à Hollywood. Parmi ses films, citons : *Pretty Ladies* (1925), *les Nouvelles Vierges* (1929), *la Possédée* (1931), *Pluie* (1932), *Sadie Mac Kee* (1934), *Mannequin* (1938), *Femmes* (1939), *Cry Havoc* (1943), *Mildred Pierce* (qui lui valut en 1945, le prix de l'Académie), *Humoresque* (1946), une nouvelle version de *la Possédée* (1947), *le Masque arraché* (1952), *Johnny Guitare* (1955).

CRAWL [krɔl] n. m. (angl. *to crawl*, ramper). Nage sur le ventre, à propulsion par mouvements alternatifs des bras et des jambes.
— ENCYCL. Caractérisé par une propulsion continue, le *crawl* est la nage la plus rapide. Tous les records du monde de nage libre actuels ont été réalisés en crawl. Le crawl est une nage naturelle. Une médaille grecque commémorant les exploits de Léandre, des descriptions d'auteurs grecs et latins attestent qu'il était pratiqué dans l'Antiquité. Il semble, d'autre part, qu'il ait été pratiqué un peu partout, par des habitants des Antilles, du Pacifique ou de l'océan Indien. Il fut introduit dans la natation* sportive moderne en 1900, par deux Australiens, les frères Wickham, qui avaient été élevés aux îles Salomon et employaient le style des indigènes.

CRAWLÉ, E adj. Qui ressemble au crawl.

CRAWLEY, v. de Grande-Bretagne (Sussex), au N.-E. d'Horsham ; 55 000 hab. Cette ville s'est développée depuis la Seconde Guerre mondiale.

CRAWSHAY (William), maître de forges britannique (1788 - 1867). Il fonda l'importante industrie métallurgique de Merthyr Tydfil. A sa mort, ses usines employaient 5 000 ouvriers, et il méritait son surnom de ROI DU FER GALLOIS.

CRAX n. f. Ornith. V. HOCCO.

CRAYER [kraje] n. m. Petit bâtiment peu différent du chat, portant trois mâts à pible, en usage jadis dans la Baltique. (On écrit aussi CRAÏER.)

CRAYER (Gaspard DE). V. DE CRAYER.

CRAYÈRE [krɛjɛr] n. f. Lieu d'où l'on extrait de la craie.

CRAYEUX [krɛjœ], **EUSE** adj. De la nature de la craie : *Nos chevaux enfonçaient dans une terre molle et crayeuse* (Chateaubriand). ‖ Qui a l'aspect, la consistance de la craie : *Blanc crayeux.*
— Chim. *Acide crayeux*, anc. nom de l'acide carbonique.

CRAYFORD, agglomération de la région sud-est de Londres, au S. de la Tamise ; 27 500 hab. Raffineries de pétrole.

CRAYON [krɛjɔ̃] n. m. (de *craie*). Instrument servant à écrire, à dessiner, et généralement formé d'une mine de graphite et d'une armature en bois tendre. ‖ *Crayon à bille*, v. BILLE. ‖ Dessin fait au crayon, et, *particul.*, portrait : *Il* [Degas] *avait pendu aux murs les œuvres qu'il préférait, de lui-même ou d'autrui : un grand et très beau Corot, des crayons d'Ingres* (Valéry). ‖ Premier dessin, ébauche, esquisse d'un tableau. ‖ Art ou manière de dessiner : *Crayon dur, sec, heurté.* ‖ *Par extens.* Esquisse, ébauche : *Toute cette vieille société dont je viens d'essayer un crayon a maintenant disparu* (Renan). ‖ *Fig.* Style, ton, manière d'écrire : *Tallemant a le crayon rouge, heurté, brusque et expressif de nos vieux dessinateurs* (Sainte-Beuve).
— Bx-arts. *Dessin aux deux crayons*, dessin exécuté sur papier teinté, avec un crayon noir pour les ombres et un crayon blanc pour les clairs. ‖ *Dessin aux trois crayons*, dessin exécuté sur papier teinté, avec un crayon noir, un bâton de sanguine et un autre de craie blanche. (V. part. *encycl.*)
— Carr. Roche calcaire impropre à la construction. ‖ Barre à mine cylindrique, pointue à une extrémité, affectant la forme d'un crayon à écrire, et dont se sert le carrier pour le forage de petits trous de mine.
— Cosmét. Fard dur, destiné au maquillage des sourcils, des yeux, et à dessiner le bord des lèvres.
— Peint. *Crayon céramique*, bâton de pastel avec lequel on exécute des dessins sur verre dépoli, sur porcelaine ou sur émail-céramique non verni. ‖ *Crayon lithographique*, crayon utilisé pour dessiner sur la pierre lithographique, et composé de savon, de cire, de suif et de noir de fumée. ‖ *Crayon de couleur*, crayons à base d'argile colorée par des oxydes métalliques, ou par des colorants naturels ou artificiels. ‖ *Crayon rouge* ou *sanguine*, crayon constitué par de l'argile ocreuse ou contenant du rouge ferrifère.
— Pharm. *Crayon médicamenteux*, préparation de forme cylindrique, destinée à être introduite dans une cavité de l'organisme : *Crayon utérin.* (Les crayons sont préparés soit par fusion [crayon de nitrate d'argent], soit par le durcissement et la dessiccation d'une pâte analogue à une masse pilulaire et roulée en magdaléons [crayon de tanin]. On donne le nom de *bougies* à des crayons souples.) ‖ *Crayon antimigraine*, bloc de menthol fondu qu'on utilise en frictions, le froid résultant de l'évaporation de ce produit étant légèrement anesthésique.
— ENCYCL. Les *crayons*, au Moyen Age, étaient soit des styles de métal plus ou moins mou (cuivre rouge, argent, or, plomb), soit des tubes en cuir dans lesquels on coulait du plomb fondu. La découverte, vers 1564, en Cumberland, de mines de graphite donna naissance aux crayons de plombagine, introduits en France sous Louis XIII. L'interruption en 1792 des relations économiques entre l'Angleterre et la France provoqua la découverte, par l'ingénieur J. Conté, des crayons de graphite mêlé d'argile et enveloppés dans du bois de cèdre, qui depuis se sont répandus dans le monde entier.

crave

Les *crayons noirs* sont faits soit de graphite ou de mine de plomb, soit d'argile et de plombagine (crayons Conté) ; les *crayons de couleur* sont obtenus par mélange d'argile avec divers oxydes métalliques agglutinés au moyen d'une dissolution de gomme arabique ; c'est ainsi que les crayons rouges sont obtenus avec du vermillon pulvérisé, les crayons bleus avec du bleu de Prusse, les crayons jaunes avec de l'orpiment, etc. Les *crayons à copier* sont faits d'un mélange de kaolin en poudre, graphite, gomme arabique, auquel on ajoute quelques gouttes de violet-bleu d'aniline en dissolution concentrée. Ce crayon laisse sur le papier un trait gris, qui devient violet si on l'humecte d'un peu d'eau. Il se décalque sur papier non collé, comme l'encre communicative.
Les essences propres à fournir le bois pour crayons sont le tilleul ou l'épicéa pour les crayons ordinaires, le genévrier, le thuya et le cèdre pour les crayons de bonne qualité.
— Bx-arts. A partir du XVIe s., mais surtout au XVIIIe, les peintres ont beaucoup usé de crayons de différentes couleurs, sans enveloppe de bois, appelés *pastels*.
On applique aussi le terme de *crayon* aux portraits exécutés par ce procédé, soit à la mine de plomb seule, soit avec des rehauts de pastel.

CRAYON [krɛjɔ̃] n. m. (de *craie*). Minér. Sorte de marne.

CRAYONNAGE [krɛ] n. m. Action de crayonner ; dessin fait au crayon : *Les dessins de Longhi sont* [...] *des crayonnages faits avec un crayon facile* (Goncourt).

CRAYONNER [krɛ] v. tr. Tracer au crayon : *J'étais venu de si loin crayonner de méchants dessins* (Chateaubriand). ‖ Faire des traits au crayon sur : *Crayonner un mur.* ‖ Ebaucher, esquisser : *Crayonner à la hâte un croquis.* ‖ Ecrire rapidement (comme avec un crayon) : *Je venais crayonner une note à la lueur de la lampe* (Chateaubriand). ‖ *Fig.* Dépeindre à grands traits, ébaucher, esquisser : *Je puis vous crayonner les traits principaux* (Balzac).

CRAYONNEUR, EUSE [krɛ] n. Celui, celle qui crayonne, dessine, le plus souvent grossièrement. ‖ *Fig.* Personne qui trace, qui décrit : *Le talent rare de dessinateur parisien et de crayonneur de mœurs* (Goncourt).

CRAYONNISTE [krɛ] n. Dessinateur au crayon : *Le seul qui dans la plèbe des crayonnistes soit apte à formuler les synthèses du frontispice* (Huysmans).

CRÉ adj. invar. (abrév. de *sacré*). *Pop.* Fameux, étonnant : *A huit ans à table, il me tenait tête, cré saliveur* (P. Morand). ‖ *Cré nom de nom !*, juron familier.

CRÉA n. m. Nom régional de l'esturgeon, dans le sud-ouest de la France. (On écrit aussi CRÉAT et CRÉAC.)

CREAM [krim] n. m. (mot angl. signif. *crème*). Fromage américain pour tartiner,

phases de la fabrication d'un crayon

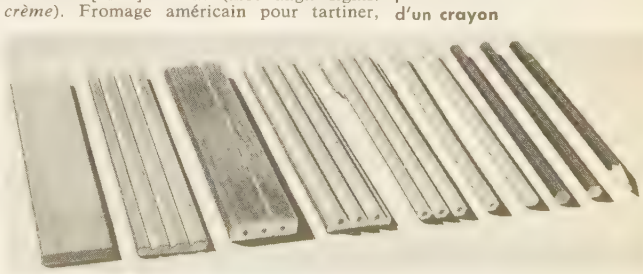

à pâte tendre, non affiné, fabriqué à partir de crème et de lait de vache. (Il est parfois emballé avec divers aromates.)

CRÉANCE n. f. (lat. *credentia*; de *credere*, croire). Croyance en la véracité d'un récit, d'une personne. (Usité seulement dans quelques locutions : *Mériter créance, être digne de créance.*) ‖ *Trouver créance,* être cru. ‖ *Donner créance,* rendre croyable. ‖ *Donner, ajouter créance,* croire. ‖ *Hors de créance,* invraisemblable, qu'on ne saurait croire.

— Langue class. Action de croire en la vérité d'une chose. ‖ Croyance religieuse, foi. ‖ Confiance qu'on inspire ou qu'on accorde : *Quoi ! mes Pères, est-ce ainsi que vous abusez de la créance que ces personnes d'honneur ont en vous?* (Pascal).

— Dr. Droit d'exiger l'exécution d'une obligation : *Créance commerciale, litigieuse.* ‖ *Créance certaine,* celle dont la validité ne peut être mise en doute. ‖ *Créance chirographaire,* celle qui résulte d'un acte sous seing privé ou authentique, ne conférant pas hypothèque. ‖ *Créance exigible,* celle dont l'exécution peut être réclamée immédiatement. ‖ *Créance privilégiée,* celle à laquelle la loi accorde une préférence sur les autres créances, dans l'ordre des paiements. ‖ *Créance liquide,* celle dont le montant est exactement chiffré. ‖ *Créance solidaire,* celle qui appartient en commun à plusieurs personnes, dont l'une quelconque peut exiger la totalité.

— Dr. intern. Instruction secrète qu'un souverain donne à un ambassadeur. ‖ *Lettre de créance* ou *de crédit,* lettre qu'un ministre ou un ambassadeur remet au chef de l'Etat auprès duquel il est accrédité. (V. part. *encycl.*)

— Fauconn. Ficelle ou filière avec laquelle on retient l'oiseau qui n'est pas encore bien assuré. ‖ *Oiseau de peu de créance,* oiseau peu sûr, ou qui est sujet à s'essorer.

— Encycl. Dr. Le mot *créance* désigne, dans les rapports qui dérivent d'une obligation, le droit de celui qui peut exiger la prestation de la part du débiteur. La créance donne à son titulaire un droit de gage général sur les biens du débiteur, qui lui permet de pratiquer des saisies en cas de non-paiement, et d'invoquer, dans certains cas, l'action oblique pour exercer à sa place les droits et actions du débiteur, ou l'action paulienne pour faire tomber les actes de son débiteur faits en fraude en vue de créer ou d'augmenter son insolvabilité. (V. cession-transport, obligation.) [→ Biblio.]

— Dr. intern. *Lettres de créance.* L'agent diplomatique envoyé pour représenter un chef d'Etat auprès du chef d'Etat d'un autre pays doit être dûment accrédité. Les lettres de créance ou de crédit, adressées par le chef d'Etat qui envoie à celui qui reçoit, attestent la qualité de l'envoyé, dont elles mentionnent les noms et titres, en demandant pour lui un accueil favorable. Les lettres de créance sont adressées au chef de l'Etat ; les chargés d'affaires, toutefois, ne sont accrédités qu'auprès des ministres des Affaires étrangères. (V. Agent *diplomatique.*)

Ion CREANGĂ
par Musnetanu
Bibl. Académie roumaine

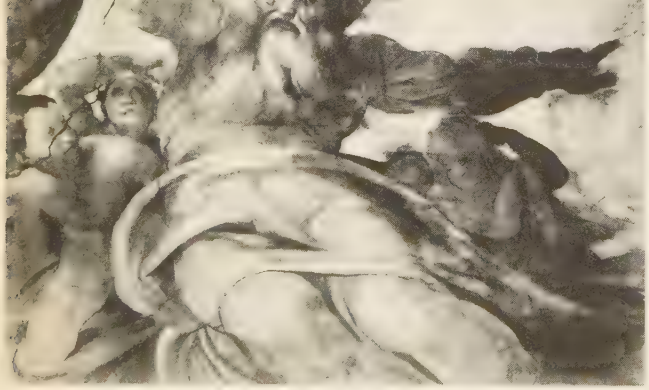

« la Création du monde »
par Michel-Ange
chapelle Sixtine

CRÉANCER v. tr. Véner. et Fauconn. Confirmer les qualités de dressage d'un faucon, d'un chien courant.

CRÉANCES, comm. de la Manche (arrond. de Coutances), dans le Cotentin, non loin de la mer ; 2 166 hab. (923 aggl.). Cultures maraîchères (carottes).

CRÉANCIER, ÈRE n. et adj. Personne qui a une créance sur quelqu'un, à qui il est dû de l'argent : *Il se vit enfin tourmenté et obsédé de créanciers* (G. Sand). ‖ *Fig.* Personne qui a droit sur : *Les habitants de la campagne, ces créanciers de la terre et de la nature* (Mirabeau).

— Dr. *Créancier chirographaire,* celui qui ne bénéficie pas d'une garantie réelle. ‖ *Créancier gagiste, créancier hypothécaire,* celui dont la créance est garantie par un gage, une hypothèque. ‖ *Créancier privilégié,* celui auquel la loi accorde une préférence sur les autres créanciers en ce qui concerne l'ordre des paiements. ‖ *Créancier successoral,* créancier du défunt dont les biens de la succession constituent la garantie.

— Contr. : *débiteur.*

CREANGĂ (Ion), écrivain roumain (Humulesti, Moldavie, 1837 - Iaşi 1889). Il s'était orienté d'abord vers la vie ecclésiastique, pour laquelle il n'était pas fait, et se consacra ensuite à l'enseignement primaire. Il fréquente le cercle de « la Jeunesse » (*Junimea*) et publie, dans la revue *Causeries littéraires,* des *Contes populaires.* Le chef-d'œuvre de Creangă est sans doute son livre de *Souvenirs d'enfance,* publié d'abord dans les *Causeries littéraires* à partir de 1881, puis inséré dans le recueil posthume *les Ecrits de Ion Creangă* (1890-1892). Dans ce livre, d'un art spontané, l'auteur évoque son enfance et son village de Humuleşti.

CRÉAT n. m. Filet pour pêcher l'esturgeon. ‖ Autre orthographe de créa.

CRÉATEUR, TRICE n. et adj. (lat. *creator, -trix*). Celui, celle qui crée, qui tire du néant : *On peut dire que l'un ne serait pas sans l'autre, le créateur sans la chose créée* (Gide). *L'art est pour l'homme ce qu'est en Dieu la puissance créatrice* (Lamennais). ‖ Inventeur ou premier auteur : *L'Europe est avant tout la créatrice de la science* (Valéry). ‖ Acteur qui joue pour la première fois un rôle : *Coquelin aîné fut le créateur de Cyrano de Bergerac.* ◆ N. m. *Absol.* Dieu (dans ce cas, s'écrit avec une majuscule) : *Nous perdons, par notre faute, une partie, et la plus grande, des bienfaits du Créateur* (Sainte-Beuve). ‖ *Recevoir son Créateur,* communier.

CRÉATINE n. f. (du gr. *kreas, -atos,* chair). Chim. Dérivé de la guanidine, rencontré dans le suc musculaire. (Syn. acide méthylguanidine acétique, méthylglycocyamine.)

— Encycl. La *créatine,* découverte par Chevreul, fut étudiée par Liebig. On peut la préparer à partir de l'extrait de viande et l'obtenir synthétiquement par action du cyanamide sur la sarcosine. C'est un solide blanc, de saveur faible, soluble dans l'eau bouillante. Sa formule est $HN = C(NH_2) — N(CH_3) — CH_2 — CO_2H$. Elle cristallise avec une molécule d'eau. Sa réaction est neutre. Chauffée avec les acides, elle se déshydrate en *créatinine ;* l'eau de baryte à l'ébullition la dédouble en *urée* et *sarcosine.*

CRÉATININE n. f. Chim. Lactame de la créatine, existant dans l'urine de l'homme et rencontrée dans la chair de certains animaux.

— Encycl. La *créatinine,* de formule $C_4H_7N_3O$, peut être retirée de l'urine, qui en contient 1 g par litre environ. On peut l'obtenir par déshydratation de la créatine. Elle forme des prismes assez solubles dans l'eau. Elle est basique et donne des sels cristallisés. Elle réduit la liqueur de Fehling à l'ébullition. Chauffée en tube scellé avec de l'eau de baryte, elle donne de l'ammoniaque et de la *méthylhydantoïne ;* le permanganate de potassium l'oxyde en *méthylguanidine* et *acide oxalique.*

CRÉATININÉMIE n. f. Taux de la créatinine dans le sang. (Le taux normal est de 10 à 20 mg par litre. L'augmentation au-delà de 50 mg est un des éléments de l'azotémie*.)

CRÉATION n. f. (lat. *creatio*). Action de créer, de tirer du néant : *Création de l'homme.* ‖ Se dit, absolument, de la création du monde : *Depuis le premier jour de la Création* | *Les pieds lourds et puissants de chaque Destinée* | *Pesaient sur chaque tête et sur toute action* (Vigny). [Prend une majuscule en ce sens.] ‖ *Par extens.* Ensemble des êtres et des choses créés : *Ô confuse adoration de la création tout entière, où se rend mon cœur dans une extase sans paroles* (Gide). *J'éclate tellement* [dit Dieu] *dans ma création. Dans le soleil et dans la lune et dans les étoiles. Dans toutes mes créatures...* (Péguy). ‖ *Par anal.* Action de faire ce qui n'existait pas encore, invention : *Les créations du génie.* ‖ *Particul.* Premier établissement, premier emploi, fondation : *Création d'un poste, d'un mot.* ‖ Production, œuvre d'un artiste.

— Philos. *Création continuée,* notion introduite par les scolastiques et les cartésiens, et selon laquelle la vie des créatures est faite d'instants successifs, et « une substance, pour être conservée dans les moments qu'elle dure, a besoin du même pouvoir et de la même action qui seraient nécessaires pour la produire et la créer tout de nouveau ».

— Théâtr. Première ou nouvelle interprétation d'un rôle, première ou nouvelle mise en scène d'un spectacle.

— Théol. V. Genèse.

— ★ *originalité, art, invention, imagination, Dieu, reproduction, découverte.*

— Encycl. Philos. On définit, en théologie et en métaphysique, la *création* l'acte par lequel Dieu produit le monde et lui donne une existence séparée. Pour conférer au mot toute sa valeur, on dit souvent : création *ex nihilo* (à partir de rien). Cette expression exclut radicalement deux autres conceptions : le *dualisme,* d'après lequel Dieu aurait fait le monde d'une matière préexistante ; le *panthéisme,* d'après lequel Dieu aurait fait le monde de sa propre substance, dont les choses ne seraient que le développement. L'idée pure de création n'a existé dans aucune religion de l'Antiquité, sauf dans le judaïsme. Le système de Platon est invoqué à la fois par les partisans de la création et par leurs adversaires. Celui d'Aristote, contraire à la création par l'affirmation de l'éternité du monde, a fourni cependant au créationisme son principal argument par sa théorie de la nécessité d'un premier moteur. Le dogme chrétien assure ensuite la fortune de l'idée de création, qui trouve au Moyen Age son principal contradicteur dans l'averroïsme. Descartes soutient, avec la liberté absolue de Dieu, la création *ex nihilo.* Kant fait de l'idée d'un commencement premier du monde le terme d'une de ses antinomies*. Au XIXe s., l'idée de création est défendue par l'école spiritualiste et par le néo-criticisme de Renouvier. (V. cause *première ;* contingence, *Preuve par la contingence du monde.*) [→ Biblio.]

— Esth. V. invention.

— Iconogr. La *Création du monde* a été peinte à fresque par Cimabue dans l'église supérieure de Saint-François à Assise, par Buffalmaco au Campo Santo de Pise, par le Pordenone dans l'église Santa Maria di Campagna à Plaisance. Citons encore une peinture de Véronèse, et deux bas-reliefs de Lorenzo Ghiberti au baptistère de Florence. Au Vatican, Michel-Ange (chapelle Sixtine) et Raphaël (Loges) ont consacré à ce thème des fresques célèbres.

Création (la), oratorio, dont les paroles sont du baron Gottfried Van Swieten, directeur de la Bibliothèque impériale de Vienne, d'après un livret anglais extrait du *Paradis perdu* de Milton, et la musique du compositeur Joseph Haydn (1798). Cette œuvre, semi-religieuse, semi-descriptive, fut exécutée le 29 avril 1798, dans les salles du palais de Schwarzenberg, sous la direction de l'auteur. L'Opéra de Paris fit exécuter *la Création* le 24 décembre 1800. On trouve dans cette œuvre, qui reprend la tradition des oratorios de Händel, des airs, des chœurs, et un grand préambule symphonique évoquant le « Chaos du monde ».

Création (la), ballet sans musique de David Lichine. Première mondiale : Paris, 1948, par la compagnie des Ballets des Champs-Elysées.

Création du monde (la), ballet en 1 acte de Blaise Cendrars, musique de Darius Milhaud ; chorégraphie de Jean Börlin ; rideau de scène, décors et costumes de Fernand Léger. Première mondiale : Paris, Théâtre des Champs-Elysées, 1923, par la compagnie des Ballets suédois. Le compositeur Darius Milhaud a

exprimé le sens de ce ballet nègre à travers une musique symphonique pour jazz. Le langage chorégraphique adopté par Jean Börlin s'adaptait à ces rythmes par des mouvements et une plastique assez inédite de caractère primitif. *La Création du monde* est typique de l'entrée du jazz dans le monde musical, à l'époque où l'art nègre fait valoir en Occident son esthétique et ses formes.

CRÉATIONISME n. m. Théorie suivant laquelle les animaux et les plantes ont été créés subitement et isolément par genres et par espèces fixes et immuables. (Cette théorie s'allie à celle des révolutions du globe, laquelle implique, à chaque cataclysme, la destruction de toute la population terrestre, remplacée ultérieurement par une série d'êtres différents et nouvellement créés. Le créationisme a cédé la place, chez la plupart des biologistes, à la théorie de la descendance ou de l'évolution.) [Syn. FIXISME.] ‖ Doctrine selon laquelle Dieu crée chaque âme au moment de la conception. (Elle a été celle de plusieurs Pères de l'Église, et est actuellement enseignée par l'Eglise catholique).

CRÉATURE n. f. (lat. *creatura*). Etre créé : *Créatures animées. Créatures inanimées. Chaque créature indique Dieu, aucune ne le révèle* (Gide). ‖ Homme, par opposition à *Dieu : La foi est le seul lien possible entre la créature et le Créateur* (Bastiat). ‖ *Fam.* Etre, personne : *Une chère petite créature à laquelle nous tiendrons par mille liens* (Balzac). ‖ Femme de mauvaise conduite : *Les bijoux de la fille publique assassinée avaient été donnés en cadeau par le meurtrier présumé à une autre créature* (Maupassant). ‖ *Péjor.* Personne qui ne doit sa situation qu'à la protection, à la faveur d'une autre, et qui lui est entièrement soumise : *Les créatures d'un ministre.*

Créatures de Prométhée (LES), ballet en 2 actes, livret d'après Salvatore Vigano, musique de Beethoven; chorégraphie de Serge Lifar; décors de François Quelvée. Première mondiale de la nouvelle version de Serge Lifar : Opéra de Paris, 30 décembre 1929.
L'idée des *Créatures de Prométhée* appartient à Salvatore Vigano, qui en demanda la partition à Beethoven et qui présenta son ballet à Vienne, le 28 mars 1801. Prométhée, avec le feu dérobé au ciel, anime ses créatures : la femme et l'homme. Grâce à Apollon, leur intelligence et leur sensibilité s'ouvrent. La Mort vient leur révéler la douleur et le trépas, mais, grâce à Prométhée, elles échapperont à son piège.
Vigano, qui appelait sa première version *le Petit Prométhée*, en réalisa une autre à la Scala de Milan, en 1813, en ajoutant à la partition de Beethoven des passages de la *Création* de Haydn.

CRÉBILLON (Prosper JOLYOT, sieur DE CRAIS-BILLON, dit), poète tragique français (Dijon 1674 - Paris 1762). Fils d'un notaire royal qui le destinait au barreau, il fut clerc de procureur à Paris, où il mena une vie dissipée. Il fit jouer neuf tragédies : *Idoménée* (1705), *Atrée et Thyeste* (1707), *Electre** (1708), *Rhadamiste* et Zénobie* (1711), qui passe pour son chef-d'œuvre, *Xerxès* (1714), *Sémiramis* (1717), *Pyrrhus* (1726), dont l'échec le tint vingt-deux ans éloigné de la scène, *Catilina** (1748) et *le Triumvirat* (1754), que ses admirateurs eurent le tort d'opposer aux pièces de Voltaire. Insouciant et bizarre, mais modeste et bienveillant, il fut protégé par Mme de Pompadour. Si ses qualités de versificateur sont médiocres, il a excellé dans l'agencement de l'intrigue et dans l'emploi des coups de théâtre; le ressort de toutes ses pièces est la terreur : « Corneille, disait-il, avait pris le ciel; Racine la terre; il ne me restait plus que l'enfer. » (Acad. fr., 1731.)

CRÉBILLON fils (Claude JOLYOT DE CRÉBILLON, dit), écrivain français, fils du précédent (Paris 1707 - *id.* 1777). Il se fit une très grande réputation par ses contes licencieux, dont l'élégance et l'esprit atténuent la grossièreté : *Lettres de la marquise de... au comte de..., l'Ecumoire ou Tanzaï et Néadarné* (1732), *les Egarements du cœur et de l'esprit*, *le Sopha* (1745), conte moral, *Ah! quel conte!*, *la Nuit et le Moment*. Cet auteur grivois fut pourtant censeur royal.

CRÉCELLE n. f. (lat. pop. **crepicella*; lat. class. *crepitaculum*, hochet). Instrument dont se servaient les lépreux, au Moyen Age, pour annoncer leur approche. ‖ Jouet d'enfant, de même forme. ‖ — *Fig. Bruit de crécelle*, bruit aigre et criard, comme celui de la crécelle. ‖ *Fam.* Personne qui étourdit les gens par son bavardage. ‖ *Voix de crécelle*, voix criarde et désagréable.

CRÉCERELLE n. f. (de *cercelle*, sarcelle). Petit rapace brun clair tacheté de noir, dont le mâle se distingue par la teinte gris cendré de la tête et de la queue. (Famille des falconidés.)
— ENCYCL. La *crécerelle* (*Falco tinnunculus*) est un petit faucon à queue longue, répandu dans tout l'Ancien Monde. En France, c'est le plus commun des rapaces; on le nomme parfois *émouchet*. Son régime d'insectes et de petits rongeurs en fait un oiseau très utile.

CRÉCERELLETTE n. f. Petit faucon qui se distingue de la crécerelle par une taille plus faible, des teintes plus vives, un habitat plus méridional (*Falco Naumanni*). [C'est une espèce très sociable, insectivore, qui fait une grande destruction de sauterelles.]

CRÉCERINE n. f. Ornith. Syn. de CRÉCERELLETTE et de CRESSERINE.

CRÈCHE n. f. (francique **kripja*). Mangeoire pour animaux et bestiaux. (La capacité des crèches doit être de 200 à 250 litres par animal; elles sont généralement continues et collectives.) ‖ *La Crèche*, mangeoire où fut déposé Jésus naissant. ‖ Petit édifice représentant l'étable de Bethléem et les scènes qui suivirent la naissance de Jésus. ‖ Etablissement destiné à recevoir les enfants dont la mère travaille, jusqu'à ce qu'ils puissent entrer à l'école maternelle. (Y sont assurés, sous contrôle médical, les soins hygiéniques et l'alimentation rationnelle nécessités par leur état. Les crèches comportent la plupart du temps une consultation médicale périodique.) ‖ *Poétiq.* Berceau : *Enfant, sur un tambour ma crèche fut posée* (Hugo). ‖ *Pop.* Chambre, maison : *Ils se barricadent dans leurs crèches, comme si c'était les Boches* (Dorgelès).
— Trav. publ. Maçonnerie entre deux files de palplanches, descendue plus profondément que le surplus de la fondation, pour préserver un ouvrage hydraulique des filtrations.
— ENCYCL. Relig. L'Enfant Jésus, à sa naissance, fut déposé dans la crèche d'une étable de Bethléem. D'après saint Jérôme, elle était en argile. On l'aurait remplacée, au bout de deux ou trois siècles, par une reproduction en métal précieux. Dans l'église Sainte-Marie-Majeure, à Rome, on conserve des fragments de bois que la tradition affirme provenir de la crèche de Bethléem.
L'usage s'est établi d'aménager dans les églises, au temps de Noël (du 18 déc. au 2 févr.), des représentations de la scène de la Nativité*. On fait volontiers remonter cet usage à saint François d'Assise. Un bœuf et un âne font traditionnellement partie des personnages, de même que parfois une bohémienne ou saint Nicolas (Père Noël).

CRÉCY-EN-BRIE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), sur le Grand Morin; 1 028 hab. (*Créçois*). Cette petite ville pittoresque conserve les vestiges de deux enceintes.

CRÉCY-EN-PONTHIEU, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Abbeville), dans le *Ponthieu*, sur la Maye; 1 419 hab. (1 306 aggl.) [*Crécéens*]. Eglise des XVe et XVIe s. Patrie du cardinal Lemoine. — La *forêt domaniale de Crécy* s'étend sur 4 314 ha, au S.-E. de la ville. Peuplée de chênes, de hêtres, de charmes et de feuillus divers, elle est traitée partie en taillis-sous-futaie, à la révolution de trente-six ans, et partie en futaie régulière, à la révolution de cent cinquante ans.
— Hist. Cette ville, une des plus importantes du comté de Ponthieu, reçut une charte d'affranchissement en 1194. C'est près de Crécy, dont la vaste forêt s'étend au S., qu'eut lieu la première grande bataille de la guerre de Cent Ans, mettant aux prises, le 26 août 1346, l'armée française de Philippe VI et l'armée anglaise d'Edouard III. Cette dernière s'était fortement retranchée sur les hauteurs de Crécy-en-Ponthieu, pour faire face à l'armée française, beaucoup plus nombreuse, qui l'avait poursuivie vainement depuis la vallée de la Seine. Les Anglais possédaient quelques canons, dont ce fut la première manifestation en Occident; mais c'est à leurs archers qu'ils durent une éclatante victoire, les charges désordonnées de la chevalerie française s'étant toutes brisées contre un tir meurtrier. Jean l'Aveugle, roi de Bohême, se trouvait parmi les morts. Philippe VI dut s'enfuir avec les débris de ses troupes, laissant Edouard III assiéger Calais, port d'une valeur stratégique considérable.

CRÉCY-SUR-SERRE, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Laon), dans le Laonnais; 1 691 hab.

Crédé (MÉTHODE DE), procédé qui consiste à hâter la délivrance après l'accouchement par des pressions exercées sur le fond de la matrice pendant les contractions.

CRÉDEMNON [dɛmnon] n. m. Antiq. gr. Bandelette ou mantille entourant la tête et pendant sur les épaules. ‖ Couvercle de vase.

CRÉDENCE n. f. (de l'ital. *credenza*, croyance, confiance). Au Moyen Age, buffet sur lequel les officiers de bouche faisaient l'essai des mets avant le repas des princes, qui vivaient dans la crainte perpétuelle du poison. ‖ Buffet de parade ou dressoir dont les rayons superposés servent à étaler la vaisselle d'argent. ‖ Coffret mouluré et sculpté, monté sur pieds. ‖ Dans le mobilier ecclésiastique, petite table de pierre dressée sur une console près de l'autel, sur laquelle on place tout ce qui est nécessaire pour les fonctions sacrées (burettes, clochette, bénitier, chandeliers des acolytes, etc.).

CRÉDENCIER n. m. Celui qui goûtait les mets, les boissons, à la table des princes.

CREDI (Lorenzo DI). V. LORENZO DI CREDI.

CRÉDIBILITÉ n. f. (lat. scolast. *credibilitas*). Caractère qui rend une chose croyable : *La crédibilité d'un récit.*

CRÉDIRENTIER, ÈRE n. Personne qui a des rentes à son crédit, à qui des rentes sont dues.

CRÉDIT n. m. (lat. *creditum*; de *credere*, croire, avoir confiance). Confiance, croyance accordée à une personne ou à une chose qu'on juge digne de foi : *La mort inexplicable et subite d'une jeune fille donna du crédit à ces fables* (A. Daudet). *L'ingénieux système de Freud, un moment célèbre, perd déjà de son crédit* (Alain). ‖ Influence dont on jouit par la confiance que l'on inspire : *Elle commençait même à avoir un crédit personnel* (Stendhal). ‖ Réputation de solvabilité : *Cette entreprise jouit d'un bon crédit sur la place.* ‖ Délai accordé pour un paiement : *Avoir trois mois de crédit.* ‖ Somme allouée pour une dépense.
— LOC. DIV. *Donner crédit à*, faire croire à, accréditer : *Il donnait de plus en plus crédit aux fables de sorcellerie débitées contre lui* (Sand). ‖ *Accorder crédit, du crédit*, accorder sa confiance, croire en quelqu'un ou à quelque chose. ‖ *Faire crédit à quelqu'un*, lui donner le temps de faire ses preuves, et aussi l'excuser, lui pardonner. ‖ *Etre, mettre en crédit*, avoir de l'influence, donner de l'influence. ‖ *Faire crédit*, vendre sans exiger immédiatement le paiement, et, au *fig.*, accorder, prêter : *Faire crédit de son attention, de sa bienveillance.* ‖ *Avoir* ou *trouver crédit*, trouver à emprunter une somme. ‖ *Avoir crédit en banque*, être porté comme créancier. ‖ *Prêter son crédit*, s'engager pour quelqu'un, lui prêter son nom en vue d'un emprunt.

crécerelle

crédence
en bois sculpté à pans
art français XVIe s.
musée de Cluny

CRÉBILLON, poète tragique
par Caffieri
Théâtre-Français

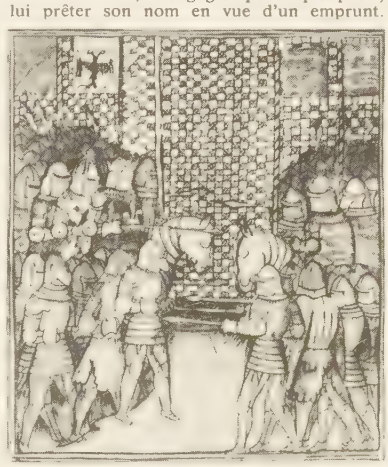

bataille de
CRÉCY-EN-PONTHIEU
miniature du XIVe s.
« Chronique » de Froissart
Bibl. municipale de Toulouse

Phot. Higham, Giraudon, Larousse.

— ***A crédit*** loc. adv. Sans exiger ou sans faire de paiement immédiat : *Vendre, acheter à crédit. Ces professions libérales* [...] *ont de durs commencements avant que dans le petit salon d'attente acheté à crédit* [...] *vienne s'asseoir le défilé des clients sérieux et payants* (Daudet). || — *Fig.* Sans preuve, sans fondement : *Avancer quelque chose à crédit* (Acad.). || *Pop. Prendre à crédit un pain sur la fournée*, avoir des relations avec sa future femme avant le mariage, et, en parlant de la femme, devenir enceinte avant le mariage.

— Banq. et Bours. Prêt consenti par un banquier. || *Crédit à court terme*, crédit accordé pour une période qui, en France, ne peut qu'exceptionnellement dépasser neuf mois, et est remboursé sur les recettes normales de l'emprunteur. (Il peut revêtir la forme d'un découvert de caisse, d'un escompte, d'une acceptation, d'un aval.) || *Crédit à moyen terme*, crédit accordé pour une période qui, en France, ne peut excéder cinq ans, et est utilisé, en principe, pour le financement des investissements. (En général, l'emprunteur rembourse avec ses bénéfices.) || *Crédit à long terme*, crédit accordé pour des investissements importants, que l'emprunteur remboursé, au moyen de ses bénéfices, en dix à trente ans. (Il revêt souvent la forme d'un emprunt obligataire.) || *Crédit d'accompagnement*, forme particulière d'un crédit par acceptation accordé à une entreprise à l'occasion d'une affaire donnée, et dans lequel des tirages nouveaux peuvent faire l'objet d'acceptation au fur et à mesure de la fourniture des justifications (le montant du crédit constitue le plafond de l'encours des effets en circulation et non le plafond global des tirages suivis d'acceptation). || *Crédit en blanc*, crédit qui, à titre assez exceptionnel, n'est pas assorti d'une garantie*. || *Crédit de campagne*, crédit à court terme consenti à une industrie ou à un commerce saisonniers qui doivent constituer d'importants stocks de matières premières ou de marchandises à un moment donné, alors que leurs fabrications ou leurs ventes s'étalent sur toute l'année. (En France, il est en principe de neuf mois, mais peut parfois atteindre deux ans.) || *Crédit de consommation*, crédit à court ou à moyen terme, consenti à un particulier, pour le paiement de biens de consommation ou de services. (Il peut y avoir livraisons successives et paiement à date fixe — fin de semaine, fin de mois, fin de trimestre —, ou bien livraison unique et paiements fractionnés successifs échelonnés ; dans ce dernier cas, on dit qu'il y a *vente à tempérament*.) || *Crédit de courrier*, crédit à très court terme et en blanc, accordé à un correspondant — généralement étranger — pour le compte duquel on exécute des ordres télégraphiques et téléphoniques, sans attendre la réception des fonds correspondants, qui ne parviennent que par le courrier suivant. || *Crédit différé* ou *à terme différé*, opération financière réalisée par un certain nombre de personnes qui, désirant faire construire leur habitation et ne disposant pas des capitaux nécessaires, forment entre elles une mutualité à laquelle toutes effectuent des versements annuels, dont la somme correspond au prix d'une habitation, laquelle est affectée à l'un des associés. (Le système a été innové, à la fin du XVIIIe s., en Angleterre, où les *Building Societies* ont connu un grand développement en jouant également le rôle de caisses d'épargne. En France, il a souvent apporté des déboires.) || *Crédit documentaire*, crédit à court terme, ouvert au destinataire d'une marchandise — généralement un importateur — par un banquier, qui s'engage à payer l'expéditeur — généralement un exportateur — contre remise des documents justifiant de leur livraison. || *Crédit d'embouche*, crédit à court terme, accordé à l'éleveur pour l'achat de bêtes maigres, qu'il vend après engraissement. || *Epargne-crédit*, V. ÉPARGNE. || *Crédit salarial*, crédit accordé par divers organismes bancaires à des particuliers dont le revenu est constitué par des salaires. || *Lettre de crédit*, document délivré par un banquier à son client, afin de lui permettre de toucher de l'argent chez un banquier d'une autre ville. || *Ouverture de crédit*, engagement pris par un banquier de mettre une certaine somme d'argent à la disposition de son client. || *Crédit par acceptation*, variété de crédit à court terme, où interviennent deux établissements de crédit : l'un qui, moyennant une faible commission, accepte des effets tirés sur lui par l'emprunteur, l'autre qui — du fait de la garantie constituée par cette acceptation — escompte ces effets à un taux réduit. (V. BANQUE.)

— Comptab. Partie du compte d'un tiers où figurent ses créances, son *avoir*. (A l'inverse, les créances sur ce tiers figurent au *débit*, ou *doit*, de son compte).

— Dr. admin. *Crédit municipal*, v. part. *encycl.*

— Dr. pén. *Atteinte au crédit de la nation*, V. ATTEINTE.

— Législ. fin. Autorisation de dépenses accordée par les autorités qui établissent, votent ou règlent les budgets. (V. part. *encycl.*) || *Crédit public*, v. part. *encycl.* || *Crédits évaluatifs et limitatifs*, V. ÉVALUATION *du budget*. || *Crédits d'avance*, V. DÉCRET *d'avance*. || *Crédits provisionnels et crédits globaux*, V. BUDGET.

— ENCYCL. Dr. admin. *Crédit municipal.* Les *caisses de crédit municipal*, plus connues autrefois sous le nom de *monts-de-piété*, sont des établissements publics rattachés à une commune ou à un syndicat de communes. Elles ont été organisées pour combattre l'usure, en pratiquant, à des taux modérés, le prêt sur gages, les avances sur valeurs mobilières, pensions, etc. Créées par décision des conseils municipaux, approuvées par décret, elles sont administrées par un directeur et un conseil d'administration. Un commissaire-priseur estime les objets mis en gage et détermine la somme à prêter ; des ventes périodiques écoulent les dépôts non réclamés.

— Econ. polit. Toute opération de crédit implique l'échange volontaire de l'usage immédiat d'un bien contre la promesse d'usage futur d'un autre bien.

● *Organisation générale du crédit.* L'opération de crédit peut revêtir la forme du troc (par ex. prêt de semences contre promesse de restitution après la récolte) ; mais, en général, elle revêt la forme d'un prêt d'argent ou d'une vente à paiement différé. Deux notions la dominent, la notion de temps et la notion de confiance ; l'intérêt est tout à la fois le prix du temps et le prix du risque ; son taux a tendance à s'élever lorsque augmente la durée de l'opération, ou lorsque le débiteur ne présente pas de garantie suffisante. Les économistes ne sont pas d'accord sur la fonction économique du crédit et, notamment, sur le fait de savoir s'il est créateur de richesse ; il semble que tout dépende de la nature de l'opération de crédit réalisée, de l'origine des capitaux prêtés, ainsi que de l'usage qui en est fait. On croit que dès le VIIe s. av. J.-C. des opérations de crédit ont été effectuées à Babylone. Bien que, pendant longtemps, les opérations de crédit aient été couramment pratiquées entre particuliers, très vite sont apparus des organismes spécialisés : les banques*. Dans la période contemporaine, les banques d'émission avaient été seules soumises au contrôle des pouvoirs publics (sauf, cependant, en Russie, en Suède et aux Etats-Unis, où un contrôle étatique plus ou moins étroit avait été institué au cours du XIXe s.). Il convient cependant de noter que même alors, l'Etat intervient en matière de crédit en vue de garantir le financement de certains investissements (en France, les emprunts obligataires, grâce auxquels les compagnies de chemin de fer ont pu créer un important réseau de voies ferrées, ont bénéficié de la garantie de l'Etat) ; par ailleurs, les pouvoirs publics se sont efforcés de développer l'épargne dans les couches populaires de la nation. Au XXe s., dans presque tous les pays, l'Etat joue un rôle important dans l'organisation et la distribution du crédit. Les raisons de ce changement d'attitude sont diverses : il s'est d'abord agi de protéger l'épargne ; il lui a fallu, ensuite, se substituer à l'initiative privée lorsque celle-ci s'est révélée insuffisante. Mais les raisons essentielles de l'interventionnisme des pouvoirs publics tiennent à l'importance considérable que le crédit a pris dans les économies modernes ; les organismes de crédit jouent un rôle déterminant dans la vie du pays, rôle dont les gouvernements, soucieux d'efficacité et d'indépendance, pouvaient légitimement s'inquiéter ; par ailleurs, le développement de la monnaie scripturale ne pouvait laisser indifférents les pouvoirs publics qui, dès la révolution industrielle, avaient entendu contrôler la circulation monétaire ; enfin, les théories économiques modernes ont mis en valeur la nécessité pour l'Etat d'intervenir contre les crises cycliques qui avaient, jusqu'ici, caractérisé le développement économique du capitalisme.

Dans les pays à économie planifiée, le crédit est l'un des instruments qu'utilisent les pouvoirs publics dans leur fonction planificatrice. Dans les pays où l'initiative privée et le profit restent les moteurs de l'économie, le crédit est devenu une arme essentielle aux mains de l'Etat. On peut distinguer trois étapes dans l'évolution qui, en France, a conduit à la situation actuelle : 1° l'Etat a suscité la création d'établissements publics ou semi-publics qui se sont juxtaposés aux établissements privés ; 2° l'Etat s'est efforcé de réglementer le commerce bancaire ; 3° l'Etat a réorganisé, en vue d'un contrôle étroit, l'appareil bancaire du pays.

L'organisation actuelle du crédit, en France, est caractérisée : *a*) par la concentration croissante du secteur privé ; *b*) par la spécialisation bancaire (banques de dépôts, banques d'affaires, crédit agricole, crédit populaire, crédit coopératif, etc.) ; *c*) par l'importance du secteur public et semi-public (Caisse* des dépôts et consignations ; Caisse* nationale des marchés, Banque* française du commerce extérieur et Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Caisses* d'épargne, Caisses de crédit municipal, Caisse* nationale de l'énergie ; quatre grandes banques de dépôts nationalisées ; Banque* de France, Crédit* national, Crédit* foncier de France, etc.). Toute cette organisation est placée sous le contrôle du Conseil national du crédit, dont la Banque de France est non seulement l'agent, mais, en fait, l'élément de direction. (V. BANQUE.)

● *Crédit agricole.* Les banques, qui commencent seulement à s'intéresser au financement de l'agriculture, n'ont apporté aucune aide financière directe au développement des techniques et de la production agricoles ; aussi l'usure était très fréquente dans les campagnes. C'est pourquoi on a cherché à mettre sur pied des organismes particuliers de Crédit agricole. Après quelques essais infructueux d'organisation financière conçue sans le concours des agriculteurs, on assista à l'essor d'un système de crédit fondé sur des groupements de personnes. En 1848, F.-W. Raiffeisen, en Rhénanie, inspiré par un idéal d'aide mutuelle et de charité chrétienne, créa une société de bienfaisance qu'il transforma peu à peu en coopérative de crédit (1864). Seize caisses du type Raiffeisen avaient été créées en Alsace en 1882. Les caisses Raiffeisen se constituaient sans capital avec la responsabilité illimitée des sociétaires. D'autres coopératives de crédit furent créées à la même époque selon des principes un peu différents (Schulze-Delizch). Mais ce sont surtout les institutions du type Raiffeisen qui se sont développées dans un grand nombre de pays : Autriche, Hongrie, Bohême, Italie. Elles essaimeront plus tard un peu partout : Canada, Inde, etc.

En France, à la suite de la loi de 1884, les syndicats professionnels agricoles ont créé des caisses du type Raiffeisen, qui étaient agricoles non seulement par leur nature juridique, mais également par leurs ressources et leur fonctionnement financier. La première intervention législative en cette matière, qui remonte à 1894, s'inspirait des principes Raiffeisen. Cette loi, dont Méline fut le rapporteur, réservait expressément l'entrée des sociétés de crédit agricole aux syndicats et aux membres des syndicats agricoles. Pour pallier la répugnance des établissements de crédit à accepter du « papier agricole », une loi du 31 mars 1899 institua des Caisses régionales de crédit agricole, qui reçoivent une dotation de l'Etat. Toute une série de textes marquèrent la progression du système ; la loi du 5 août 1920 les a codifiés. Ils constituent le titre V du Code rural.

Actuellement, la structure du crédit agricole comporte deux grands secteurs :

1° Le *secteur du crédit agricole mutuel officiel* (ainsi dénommé parce qu'il fait appel, pour une part importante, aux avances de l'Etat pour le financement des prêts à l'agriculture) comprend : des *caisses locales*

de crédit agricole mutuel, constituées entre agriculteurs individuels et associations agricoles, et des *caisses régionales de crédit agricole mutuel* (en général départementales) qui ont un rôle de coordination de l'activité des caisses locales et d'intermédiaires entre celles-ci et l'organisme du troisième degré. Ces organismes sont des sociétés coopératives constituées sous la forme de sociétés civiles de personnes à capital et personnel variables. La *Caisse nationale de crédit agricole* est un « établissement public », dont le directeur est nommé par le ministre de l'Agriculture. Les fonds que le crédit agricole met à la disposition de l'agriculture ont trois origines distinctes : *a*) les avances des pouvoirs publics (y compris le réescompte à la Banque de France) ; *b*) les ressources des caisses (capital social, réserves) ; *c*) les fonds propres des agriculteurs (dépôts de fonds, souscriptions aux bons, emprunts). Les caisses de crédit agricole consentent des *prêts individuels* aux exploitants agricoles et aux artisans ruraux (prêts de campagne pour le paiement des dépenses courantes de l'exploitation ; prêts à moyen terme destinés à faciliter la modernisation et le développement de l'équipement agricole et rural ; prêts à long terme, destinés à faciliter l'acquisition, la transformation, l'aménagement, la conservation ou la reconstitution de petites exploitations rurales ou artisanales ; prêts aux migrants agricoles ; prêts d'installation aux jeunes agriculteurs ; prêts aux victimes de calamités publiques ou des guerres ; prêts pour l'amélioration de l'habitat rural) et des *prêts collectifs* — qui peuvent aussi être à court, moyen, long terme — aux divers groupements professionnels, particulièrement aux coopératives agricoles, aux communes rurales, départements, etc. C'est essentiellement le Crédit agricole qui assure par ces prêts le financement des récoltes ainsi que la construction de tous les équipements collectifs de l'agriculture. Par ailleurs, comme les banques ordinaires, les caisses de crédit agricole assurent la gestion des disponibilités et de l'épargne rurale, qui a tendance à venir relayer, pour une part, les avances de l'Etat.

2° Le *secteur du crédit agricole mutuel libre* fonctionne par les seules ressources de la mutualité et par celles que leur procure leur activité bancaire, sans recourir aux avances de l'Etat. Par suite de leur fidélité à leurs origines, les caisses « libres » peuvent être classées en plusieurs groupes : *a*) le groupe des caisses d'inspiration Raiffeisen, fondées sur la responsabilité illimitée de leurs membres, et qui pratique surtout le financement individuel des agriculteurs. Ce groupe comprend : *les caisses mutuelles agricoles de dépôts et de prêts de la Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine* (Strasbourg) et les *caisses rurales de crédit agricole mutuel* (type Durand) de l'Union des caisses rurales et ouvrières françaises (Nantes) ; *b*) le groupe des caisses mutualistes issues des syndicats professionnels.

Outre les services qu'elles rendent individuellement aux agriculteurs (trésorerie, crédits de campagne, avances pour achats de cheptel et de matériel, avances pour achat d'engrais et de semences), elles apparaissent comme les banques par excellence des sociétés coopératives agricoles. Elles ont formé entre elles divers groupements, et, au sommet, elles utilisent les services de la *Banque française de l'agriculture,* qui les met en relation avec le marché financier. Ces caisses de crédit agricole sont des sociétés coopératives, et elles subissent un contrôle de l'Etat beaucoup moins étroit que les caisses du « secteur officiel ».

● *Crédit coopératif.* Il convient de distinguer les coopératives de crédit, qui jouent un rôle important en matière de crédit agricole (v. ci-dessus), de crédit maritime et de crédit populaire (v. ci-dessous), et les organismes spécialisés destinés à réaliser les opérations de crédit du secteur coopératif.

Les opérations de crédit à court terme des coopératives ouvrières de production sont effectuées par la Banque coopérative créée en 1893. Les opérations de crédit à court terme des coopératives de consommation sont effectuées par la Banque centrale des coopératives, qui reçoit également les dépôts individuels des coopérateurs et qui est née de la fusion, en 1946, des deux organismes mis sur pied à cet effet par la Fédération nationale des coopératives de consommation : la *Banque des coopératives de France* (créée en 1922 et réorganisée en 1934, après une liquidation judiciaire résultant, en pleine crise économique, d'opérations financières hasardeuses) et la *Société centrale des Coopératives* (créée en 1934 pour réaliser les opérations financières que son concordat interdisait à la Banque des coopératives de France).

Les opérations de crédit à moyen et long terme des coopératives ouvrières de production, des coopératives artisanales, des coopératives maritimes et des coopératives de consommation sont réalisées par la *Caisse centrale de crédit coopératif* créée en 1938 et réorganisée en 1947 avec le concours financier de l'Etat.

● *Crédit populaire.* Les moyennes et petites entreprises industrielles et commerciales éprouvent les mêmes difficultés que les exploitants agricoles à faire appel au crédit, du fait, notamment, de l'insuffisance des garanties qu'elles peuvent offrir aux prêteurs. En France, les institutions de crédit populaire créées au cours du XIXe s. ont présenté un caractère philanthropique — et même parfois confessionnel — trop marqué pour réussir. C'est pourquoi les pouvoirs publics se sont efforcés de mettre sur pied un réseau d'organismes destiné à pallier la déficience de l'initiative privée. Le statut légal du crédit populaire n'a pris sa physionomie actuelle que depuis la Libération.

En 1917 est prévue la constitution de *banques populaires,* véritables coopératives de crédit à court terme (le Sénat a refusé de suivre la Chambre des députés en ce qui concerne le crédit à long terme), dont le rôle est d'escompter les effets de commerce qui leur sont présentés par leurs clients après les avoir fait revêtir de l'aval d'une société de caution mutuelle ; les fonds sont fournis par l'Etat sous la forme d'avances. Il se crée jusqu'à cent deux banques populaires, mais peu de sociétés de caution mutuelle sont constituées. Le mécanisme prévu par le législateur ne joue donc pas, et les banques populaires sont particulièrement atteintes par la crise de 1929. L'Etat crée alors une *Chambre syndicale des banques populaires,* à pouvoirs étendus, qui renfloue et réorganise un certain nombre de banques, grâce à une importante avance de l'Etat. Mais de nouvelles avances apparaissent indispensables en 1934 et en 1936 ; la Chambre syndicale reçoit alors des pouvoirs de contrôle renforcés ; la *Caisse centrale des banques populaires,* qui s'était spontanément constituée en 1921, reçoit un statut légal (elle joue le rôle de clearing et centralise les excédents de trésorerie) ; un *fonds collectif de garantie* est également créé. L'évolution s'achève pendant la guerre par un renforcement de la solidarité entre les banques populaires (elles adoptent de nouvelles dénominations en vue d'éviter de choquer leur clientèle, que l'épithète « populaire » apparaît capable de gêner et, surtout, de rappeler les mauvais souvenirs de la période d'entre les deux guerres) et des pouvoirs de contrôle de la Chambre syndicale.

Le crédit populaire se présente aujourd'hui comme un appareil bancaire complet capable de rendre les services attendus de lui. Huit cents guichets sont ouverts au public métropolitain par une cinquantaine de banques, qui réalisent, sous le contrôle de la Chambre syndicale et de la Caisse centrale, les opérations de crédit à court terme. La *Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel* (créée par l'Etat en 1923 sous la dénomination de *Crédit national hôtelier* en vue d'aider l'industrie hôtelière à s'équiper pour faire face aux besoins accrus du tourisme, cet organisme a été réorganisé en 1938 et en 1947, en même temps que son champ d'activité était accru) traite pour le compte des banques populaires les opérations de crédit à moyen et long terme (la majorité des opérations s'effectue avec de petits et moyens industriels). Les établissements du crédit populaire ouvrent également des crédits individuels aux artisans.

● *Politique du crédit.* La responsabilité de la politique du crédit incombe au gouvernement tout entier, mais le rôle du ministre des Finances, du gouverneur et des services de la Banque de France est considérable, tant en ce qui concerne l'élaboration que l'application de cette politique.

L'objectif de toute politique du crédit est double : favoriser l'expansion économique sans laquelle aucune amélioration sensible du niveau de vie de la population n'est possible, assurer une stabilité monétaire suffisante, seule garantie de la stabilité politique, économique et sociale du pays.

Les autorités responsables disposent de nombreux moyens d'action pour appliquer la politique du crédit qu'elles ont conçue :

1° Des moyens directs, qui sont les recommandations et les instructions aux banques pour l'attitude à adopter en matière de placements, l'autorisation préalable à l'octroi de crédits (les banques, tant privées que nationalisées, ne peuvent accorder de crédits importants avant d'avoir obtenu l'autorisation préalable de la Banque de France), le contrôle sur l'utilisation des crédits (toutes les banques doivent déclarer régulièrement au *Service central des risques* qui fonctionne auprès de la direction générale de l'escompte de la Banque de France, le montant des crédits consentis, au-delà d'un plafond assez bas, les garanties dont ils sont assortis, les montants utilisés), la fixation de « ratios » ou de « plafonds » (chaque banque ne peut présenter au réescompte de la Banque de France qu'un certain montant d'effets, dont le chiffre est fixé pour chacune d'elle) et, en général, toute mesure pouvant exercer une influence directe sur le volume et l'orientation des crédits accordés par les banques. (L'attribution des crédits à la consommation est étroitement réglementée : montant minimal du versement comptant par l'acheteur, durée du crédit ; cette réglementation est variable suivant la nature de l'achat : automobiles, appareils ménagers, etc.) Toutefois, les banques restent libres d'apprécier chaque ouverture de crédit sollicitée, ainsi que de l'assortir des garanties qu'elles considèrent comme nécessaires. Lorsque l'Etat veut favoriser une opération de crédit donnée, il a la possibilité de faire intervenir un organisme public qui, par la garantie que sa signature apporte à l'heureux dénouement de l'opération, rend celle-ci réalisable à bon compte par n'importe quel établissement de crédit ; l'Etat est cependant parfois amené à garantir lui-même le dénouement de l'opération à l'organisme public dont il sollicite l'intervention.

2° Des moyens indirects classiques, essentiellement constitués par la fixation des taux de l'escompte par la Banque de France, qui jouent un rôle directeur sur le marché monétaire : taux d'escompte proprement dit, taux d'escompte des effets publics, taux des avances sur titre, taux des avances à trente jours.

Diverses décisions du Conseil national du crédit méritent également d'être signalées : fixation du taux de l'intérêt exigible par les banques (ce taux peut varier suivant la nature de l'activité du bénéficiaire du crédit), obligation pour les banques de dépôts de maintenir en portefeuille un montant de bons du Trésor proportionnel au montant de leurs exigibilités. (→ Biblio.)

— Législ. fin. *Crédit public.* Le crédit public s'identifie au crédit de l'Etat. Il englobe tous les phénomènes, actes et engagements qui naissent de la faculté qu'a l'Etat de contracter une dette publique par l'emprunt*. Entendu au sens strict, le crédit public est le degré de confiance dont jouit l'Etat au regard de ses prêteurs éventuels. Dans son sens général, le crédit public correspond à l'ensemble des opérations mises en œuvre par les emprunts publics, soit au moment de leur émission, soit au cours de leur existence.

Les *crédits pour les dépenses générales* votés par le Parlement sont : *ordinaires,* lorsqu'ils s'appliquent à des dépenses permanentes ; *extraordinaires,* lorsqu'ils s'appliquent à des dépenses urgentes et imprévues ; *additionnels* ou *supplémentaires,* lorsqu'ils s'appliquent à des servitudes prévues au budget, mais insuffisamment dotées ; *complémentaires,* lorsqu'ils sont ouverts par la loi de règlement du budget. Lorsque les crédits sont votés pour plusieurs années (crédits d'engagement, loi de programme), on dit qu'il y a *crédits pluriannuels.*

Les crédits destinés aux *dépenses départementales* font l'objet d'une délibération du conseil général.

Les *crédits communaux* font l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Société générale de crédit industriel et commercial

Crédit foncier de France

Crédit Lyonnais

Credit Anstalt Bankverein (*Österreichische Credit-Anstalt für Handel und Gewerbe*), grande banque autrichienne à succursales multiples, fondée en 1855, et dont la faillite, due aux manipulations de capitaux entre l'Allemagne et l'Autriche, et qui se produisit en mai 1931, fut le signal de la crise de confiance et de crédit qui constitua le complément européen de la crise américaine de 1929. L'or amené par avion de Londres et de Paris ne put empêcher le krach subit de la banque, qui eut des répercussions immédiates sur les banques allemandes.

Crédit commercial de France, établissement financier, fondé en 1894, à Paris, sous les auspices de la Banque fédérale de Zurich et de la Banque commerciale de Bâle. Connu tout d'abord sous le nom de *Banque suisse et française*, il crée, en 1913, ses premières succursales de province à Lille, Tourcoing et Marseille, reprenant, notamment, dans cette dernière ville, le fonds de commerce de la Banque du Colombier. En 1917, il fusionne avec deux importantes banques régionales : la maison Aynard et Fils, de Lyon, et la Caisse de crédit de Nice, opérations qui entraînent la transformation de sa raison sociale en *Crédit commercial de France*. En 1919, il absorbe la Banque de Bordeaux, elle-même constituée par un certain nombre de petites banques locales, ce qui lui permet d'acquérir une importante position dans le Sud-Ouest. Après avoir contribué, en 1924, à la fondation de la Compagnie française des pétroles, il absorbe en 1929 la Banque de Mulhouse, fondée en 1871 et qui exploite des succursales à Strasbourg, Colmar, Belfort, Epinal, Montbéliard, Le Havre et Paris. Il acquiert, de ce fait, une riche clientèle, comportant les firmes les plus réputées de l'industrie alsacienne et vosgienne, ainsi que du commerce havrais.

Intéressé, à l'origine, aux industries électriques et chimiques, puis à la construction automobile, aux cimenteries et aux brasseries, à l'industrie textile et à l'industrie mécanique dans le Nord, l'Est et l'Alsace, à la soierie à Lyon, aux vins, bois, résines, papiers, porcelaines et conserves alimentaires dans le Sud-Ouest, aux parfums et à la bauxite dans le Sud-Est, au grand commerce international à Marseille et au Havre, le Crédit commercial de France n'est ni exclusivement un établissement de crédit classique ni à proprement parler une banque d'affaires.

Crédit foncier de France, institution semi-publique de crédit à moyen et à long terme, créée par le décret du 10 décembre 1852, étendant à l'ensemble des départements français le privilège de la *Banque foncière de Paris*, fondée en 1838. Organisé, à partir de 1854, sur une base analogue à celle qu'avait alors la Banque de France, il est le véritable auxiliaire de la politique immobilière du gouvernement, puisque son rôle essentiel consiste à régulariser le marché du crédit hypothécaire et à normaliser les taux d'intérêt pratiqués sur ce marché. Son privilège est étendu, dès 1860, à l'Algérie. Il préside, en 1880, à la création du Crédit foncier et agricole d'Algérie, devenu par la suite Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. En 1877, il absorbe, après sa liquidation, le Crédit agricole (fondé en 1860). Une loi de 1917 ayant organisé l'hypothèque fluviale, il crée en 1920 le Crédit maritime et fluvial, qui prend une place prépondérante dans ce genre d'opérations. Entre les deux guerres, il prête son concours au règlement des indemnités accordées aux victimes des calamités publiques. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Crédit foncier de France a, en outre, été chargé, aux termes de conventions signées avec l'Etat, de gérer le Fonds* national d'amélioration de l'habitat (1945), d'assumer le service des dommages de guerre, et celui des primes et prêts spéciaux à la construction*, en France métropolitaine et en Afrique du Nord (1950). Il accorde des prêts à long terme aux communes sans garantie, des prêts à long terme aux particuliers sur première hypothèque, et — par l'intermédiaire de sa filiale, le Comptoir des entrepreneurs — des prêts à moyen terme aux entrepreneurs et aux particuliers qui construisent. Ses prêts à long terme sont remboursables par annuités, chaque annuité comprenant tout ensemble une part d'intérêts et une part de capital. Le financement de ces opérations est assuré par les dépôts du public, par le produit d'emprunts hypothécaires et par des dotations budgétaires.

crédit industriel et commercial (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE), établissement bancaire français, fondé en 1859 à Paris. Jusqu'aux environs de 1930, c'est à la fois une banque de dépôts et une banque d'affaires. A partir de cette date, il poursuit activement son évolution vers la formule de banque de dépôts à base fédérative, qui l'amène à constituer un important ensemble de dix-neuf établissements de crédit, comprenant, outre le C. I. C., six établissements créés par lui : la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel (1865), la Société bordelaise de crédit industriel et commercial (1880), la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts (1881), l'Union des banques régionales pour le crédit industriel (1929) et le Crédit sarrois (1947), auxquels s'ajoutent douze autres banques, entrées dans le groupe postérieurement à leur fondation : la Banque L. Dupont et Cie (1918), la Banque Scalbert (1920), le Crédit nantais (1924), le Crédit de l'Ouest (1925), la Banque régionale de l'Ouest (1925), la Banque régionale de l'Ain (1931), le Crédit industriel de Normandie (1932), le Crédit fécampois (1932) la Banque transatlantique (1941), la Banque commerciale du Maroc (1941) et la Banque Journel et Cie (1943). Cette formule de « fédéralisme bancaire » permet au groupe du Crédit industriel et commercial d'avoir une puissance comparable à celle de deux des quatre grandes banques nationalisées : la B. N. C. I. et le Comptoir national d'escompte de Paris.

Crédit Lyonnais, établissement bancaire fondé en 1863, à Lyon, par Henri Germain, financier et homme politique (1824-1905), dans le dessein de solliciter l'épargne modeste, jusque-là tenue à l'écart des affaires. Le Crédit Lyonnais est à ses débuts une banque locale de dépôts. Après la guerre de 1870, il se tourne vers le financement d'affaires industrielles ou commerciales : de 2 000 000 de francs en 1869, son portefeuille titres passe à 61 000 000 de francs en 1874. Au lendemain du krach de l'Union générale (1882), Henri Germain triomphe des difficultés et préconise une politique de prudence qui permet aux dépôts d'atteindre 846 000 000 de francs en 1895. A la fin du siècle, le Crédit Lyonnais possède 200 agences; en 1914, il en compte 415. Poursuivant, dès 1920, la réalisation de son réseau étranger, interrompue pendant les hostilités, le Crédit Lyonnais, avec ses agences d'Angleterre, de Suisse, d'Egypte, d'Espagne et du Portugal, entre autres, est considéré, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, comme l'une des plus grandes organisations bancaires du monde. Possédant de nombreux guichets en Afrique du Nord, il installe à Dakar, en 1941, une agence qui lui permet de rayonner par la suite dans toute l'Afrique noire. Nationalisé en 1946, le Crédit Lyonnais compte actuellement 1 400 sièges en France métropolitaine et à l'étranger. Il a, en outre, conclu des accords avec de nombreux établissements bancaires, dont les principaux sont : le Crédit franco-portugais, à Lisbonne ; la Banque G. Trad, à Beyrouth ; Banco Frances e Brasileiro, Banco de Lima, au Pérou, et Banco Provincial de Venezuela. (→ Biblio.)

crédit mutuel (CONFÉDÉRATION NATIONALE DU), organisme constitué en 1958, en vue de grouper les fédérations régionales auxquelles doivent obligatoirement adhérer toutes les caisses de crédit mutuel qui ne sont régies ni par le Code rural, ni par un statut spécial. Son objet est de représenter les intérêts et droits communs de ses membres et d'exercer — par l'intermédiaire d'un établissement bancaire — un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de chaque caisse.

Crédit national, établissement financier semi-public, constitué en 1919 sous la forme d'une société anonyme, en vue de faciliter la réparation des dommages causés par la Première Guerre mondiale. Il fut ensuite chargé de distribuer aux industriels et commerçants des prêts d'équipement à moyen et long terme, garantis par hypothèque, caution ou dépôt de titres ; à l'origine, il finançait ses opérations grâce au produit d'emprunts obligataires. Son rôle s'étant considérablement développé, il a utilisé les ressources du Fonds de modernisation et d'équipement et contracté divers emprunts, notamment auprès de la Caisse des dépôts et consignations ; puis il a doublé son activité de crédits directs d'une activité de crédits par signature.

Crédit suisse, société fondée en 1856 à Zurich. Dès le début de son activité bancaire, elle a acquis une réputation internationale. Elle fait partie, avec la Société de banque suisse, l'Union de banques suisses, le Crédit populaire suisse et la S. A. Leu et Cie, de Zurich, des cinq grandes banques commerciales de la Confédération suisse. Elle dispose de nombreuses succursales.

CRÉDITER v. tr. Inscrire au crédit du compte de quelqu'un.

CRÉDITEUR, TRICE adj. Relatif au crédit : *Compte créditeur.* || — N. Personne qui a des sommes marquées à son crédit sur des livres de commerce ou à son compte en banque.

CREDNER (Karl August), théologien allemand (Waltershausen 1797 - Giessen 1857). Professeur à Iéna et à Giessen, il appartint à l'école exégétique rationaliste : *Introduction au Nouveau Testament* (1836), *Histoire du canon du Nouveau Testament* (1847), *Histoire du Nouveau Testament* (1852).

CREDNÉRITE n. f. (de *Credner*, nom d'un savant allem.). Minér. Oxyde naturel de manganèse et de cuivre, de formule $CuMn_2O_4$.

CREDO n. m. invar. (mot lat. signif. *je crois*). Affirmation de la foi des chrétiens en l'existence de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. (Syn. SYMBOLE* DES APÔTRES.) || *Fam.* Eléments fondamentaux de la religion. || Foi religieuse : *Mourir fidèle à son credo.* || *Par extens.* Principes sur lesquels on fonde sa conduite, ses opinions politiques, littéraires, etc. : *C'est mon credo.*

— REM. *Credo* prend la majuscule quand il s'agit de la profession de foi catholique.

— ENCYCL. Le *Credo* fut rédigé par les Pères du premier concile œcuménique de Nicée (325), pour donner une définition précise de la Sainte Trinité en réponse aux allégations d'Arius qui niait la divinité du Fils de Dieu. En déclarant que « le Christ, Fils de Dieu, est engendré et non créé », et surtout en mettant l'accent sur sa consubstantialité (« ... consubstantiel [*omoousios*] au Père »), le concile condamna l'arianisme ; seuls deux des Pères refusèrent d'approuver ce symbole de foi, mais ils furent déposés et, comme les ariens, exilés.

La récitation du Credo ne fut pourtant introduite dans la messe en Orient qu'à la fin du ve ou au début du VIe s., et en Occident qu'en 589 (concile de Tolède, par décision du roi wisigoth Reccarède) ; d'Espagne, où il était récité avant le Pater, l'usage du Credo passa dans l'empire carolingien, où Charlemagne imposa sa récitation après l'Evangile (concile de Francfort, 794). Mais, alors qu'en Orient le Credo était récité sans modification fondamentale, en Occident, Reccarède, puis Charlemagne y introduisirent le *Filioque**. D'abord approuvée par le pape Léon III, cette adjonction fut condamnée par lui quand il apprit les difficultés suscitées en Orient, auprès du clergé grec, par la récitation par des moines francs, à Jérusalem, du Credo occidental. Ce n'est qu'en 1014 que le pape Benoît VIII accepta, à la demande de l'empereur Henri II, d'admettre définitivement le chant du Credo et le Filioque dans la messe romaine. La controverse sur le texte du Credo rejaillit quand, en 1053-1054, le cardinal Humbert reprocha au patriarche de Constantinople, Michel Kéroularios, de l'avoir modifié par la suppression du Filioque, alors qu'il s'agissait au contraire d'une addition de l'Eglise d'Occident.

Si la discussion dogmatique se poursuivit pendant de nombreux siècles, la controverse entre Orientaux et Occidentaux semble aujourd'hui apaisée, dans la mesure où le Credo affirme la mission divine du Saint-Esprit, fait sur lequel théologiens orthodoxes et catholiques rapprochent leurs thèses.

credo quia absurdum (*je le crois parce que c'est absurde*), paroles faussement attribuées à saint Augustin. L'évêque d'Hippone enseigne seulement que le propre de la foi est de croire sans avoir besoin de comprendre.

CRÉDULE adj. (lat. *credulus* ; de *credere*, croire). Qui croit trop facilement : *Quand on dit qu'un homme est crédule, on exprime par là qu'il se laisse penser n'importe quoi,*

qu'il subit l'apparence, qu'il subit l'opinion, qu'il est sans ressort... (Alain). ‖ En parlant des choses, inspiré par la crédulité : *Confiance crédule.*

CRÉDULEMENT adv. De façon crédule.

CRÉDULITÉ n. f. (lat. *credulitas*). Trop grande facilité à croire : *J'ai connu des hommes, et même des médecins* [...] *qui partageaient la crédulité des nourrices* (A. France).

CRÉÉ n. m. Celui qui est créé, créature. ‖ Ensemble des créatures, des choses créées.

CREED (Frederik), physicien canadien (1871 - Londres 1957). On lui doit l'invention du téléscripteur qui porte son nom.

Creed (APPAREIL), système télégraphique dérivé du système de la transmission Wheatstone (transmission automatique par bande perforée), et combiné de façon à simplifier et à faciliter les retransmissions ; un système récepteur-imprimeur Creed, appliqué à la radio-télégraphie, permet, dans les bonnes liaisons, d'obtenir directement la réception imprimée des messages.

CREEDE, v. déchue des Etats-Unis (Colorado), dans les San Juan Mountains ; 500 hab. Des mines d'argent y furent exploitées intensément de 1890 à 1893.

CREEK [krik] n. m. (mot angl., de même origine que le franç. *crique*). Dans l'Amérique du Nord, cours d'eau de débit très variable.

CREEK(S), ancienne confédération d'Indiens de l'Amérique du Nord. Arrivés sur le Mississippi vers le milieu du XVIIe s., les Creeks occupaient, à la fin du XVIIIe s., la Géorgie et l'Alabama. Les Muskogees constituaient la tribu dominante de cette confédération. Vivant de la chasse, ces Indiens, au lieu de tuer leurs prisonniers de guerre, se contentaient d'en faire des esclaves, dont ils adoptaient les enfants ; leur nation s'accrut ainsi avec rapidité. Vaincus par les Américains en 1813-1814, ils s'établirent dans l'Oklahoma, où ils se livrent à l'agriculture.

CREEP [kri] ou **CREEPING** [kripiŋ] n. m. (angl. *to creep*, ramper ; et *creeping*, reptation). Géomorphol. Lente descente du sol, consistant en une infinité de petits déplacements des particules meubles, les unes par rapport aux autres, sous l'effet de la pesanteur. (V. part. *encycl.*)

— Océanogr. Courant marin très lent.

— ENCYCL. Géomorphol. Le *creep* n'affecte que des matériaux meubles, principalement les sols. Il est dû au travail des racines et des animaux fouisseurs, à la perte de substance du fait de l'érosion chimique, aux variations de volume résultant des alternances de sécheresse et d'humidité et des variations de température (alternances de gel et de dégel). Le creep, très lent, est souvent responsable de la disposition coudée du bas des troncs des arbres sur les pentes raides. C'est l'un des principaux processus de façonnement des versants sous couverture végétale dense (forêt, prairie touffue). Sous son influence, les pentes reculent tout en restant raides.

CRÉER v. tr. (lat. *creare*). [*Je crée, tu crées, il crée, nous créons, vous créez, ils créent. Je créais, nous créions. Je créai, nous créâmes. Je créerai, nous créerons. Je créerais, nous créerions. Crée, créons, créez. Que je crée, que nous créions. Que je créasse, qu'il créât. Créant. Créé, e.*] Faire quelque chose de rien, particulièrement en parlant de Dieu : *Ô ma nuit étoilée, je t'ai créée la première* (Péguy). *Ils ne songent pas* [...] *qu'à Dieu seul appartient de créer* (P.-L. Courier). ‖ *Par extens.* En parlant de l'homme, faire, réaliser quelque chose qui n'existait pas auparavant : *Elle voudrait créer une langue de feu,* | *Pour crier de bonheur vers la nature et Dieu* (Lamartine) ; et, *absol. : Ce qui crée en nous n'a point de nom* (Valéry). ‖ *Créer un rôle, une pièce,* être le premier à l'interpréter, à la jouer. ‖ *Créer un spectacle,* le mettre en scène pour la première fois. ‖ Fonder, établir, instituer : *Par des congrégations d'un type nouveau, ils créent le séminaire...* (Renan). ‖ Emettre un effet de commerce. ‖ Etre cause de, provoquer, susciter : *Elle se tourmenta davantage des dangers que pouvait lui créer l'attitude du peintre* (Maupassant).

— SYN. : *causer, composer, constituer, enfanter, engendrer, établir, faire, faire naître, fonder, former, instituer, inventer, occasionner, produire, provoquer, susciter.*

CREE(S), peuple indien. V. CRI(S).

CREFELD, v. d'Allemagne. V. KREFELD.

CRÉHANGE, comm. de la Moselle (arrond. de Boulay-Moselle), sur le plateau lorrain, près de Faulquemont ; 3 750 hab. (3 419 aggl.).

— Hist. Créhange a été la capitale d'un comté, petit Etat souverain réuni à la France au traité de Lunéville (1802). La maison de Créhange devint vassale immédiate de l'Empire en 1617. Elle s'éteignit à la fin du XVIIe s. Les princes de Wied, qui portent encore le titre de comte de Créhange, sont ses héritiers.

CREIGHTON (Mandell), prélat anglican et historien (Carlisle 1843 - Londres 1901). Evêque de Peterborough, puis de Londres, apprécié pour sa sagesse et son zèle, il fonda, en 1886, *The English Historical Review* et écrivit des études historiques remarquables.

CREIL, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Senlis), sur l'Oise ; 21 158 hab. [*Creillois*]. Eglise des XIIIe, XIVe et XVe s. Grand centre industriel : industries métallurgiques (fonderie de zinc, tréfilerie, laminoirs, chaudronnerie), locomotives, constructions mécaniques (montage d'automobiles). Brasseries. Corsets. Importante centrale thermique. Au XIXe s., importante production de porcelaines opaques, à bon marché. (→ Biblio.)

CREITTONITE n. f. Minér. Aluminate naturel, voisin de la gahnite. (On l'appelle encore GAHNITE FERRIFÈRE.)

CRELLE (August Leopold), ingénieur et mathématicien allemand (Eichwerder, près de Wriezen, Prusse, 1780 - Berlin 1855). Il prit une part active à la construction de la plupart des voies de communication de la Prusse. Il fonda le *Journal des mathématiques pures et appliquées* en 1826, le *Journal d'architecture* en 1828, et fut élu, en 1828, membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il a laissé de nombreux ouvrages scientifiques.

CREMA, v. d'Italie, en Lombardie (prov. de Crémone), sur le Serio, affl. de l'Adda ; 30 000 hab. Evêché. Cathédrale des XIIIe et XIVe s. ; palais des XVe et XVIe s. Centre agricole. Industries mécaniques et textiles (lin, chanvre). Machines à calculer.

— Hist. La ville, détruite par Frédéric Barberousse en 1158, au cours de la lutte contre la ligue Lombarde, fut reconstruite en 1185, et occupée par les Français de 1509 à 1512 et en 1796.

CRÉMAGE n. m. Action de teindre en couleur crème.

— Chim. physiq. Montée ou descente lente d'une phase dispersée, dont les particules rassemblées peuvent redonner ensuite l'émulsion initiale, par une simple agitation.

— Text. Opération de l'on fait subir aux fils avant tissage ; résultat de cette opération.

— ENCYCL. Text. Le *crémage* est une opération qui concerne plus spécialement les fils de lin. On l'utilise surtout pour préparer les fils qui, tissés en combinaison avec des fils de coton, donneront les tissus dits *métis*. Elle se pratique rarement sur les tissus eux-mêmes, les tissus de lin ou métis dits *crémés* étant tissés directement avec des fils crémés. Le crémage comporte les opérations successives suivantes : ébullition en bain de carbonate de soude légèrement alcalin, décoloration en bain d'hypochlorite de chaux ou de soude à 1,5 °Baumé pendant une heure, exposition à l'air, rinçage, passage en solution savonneuse, puis séchage. On peut également utiliser l'eau oxygénée ou le chlorite de soude comme agent décolorant. Ce traitement se fait soit sur écheveaux dans des bacs de bois, soit, de préférence, sur bobines dans des appareils à circulation. Il entraîne pour les fils de lin une perte de poids de 5 à 8 p. 100.

CRÉMAILLÈRE n. f. (anc. *carmeillère ;* de *cramail ;* lat. pop. *cramaculus*, fait sur le gr. *kremastêr*, qui suspend). Pièce de métal, munie de crans au moyen desquels on suspend un récipient au-dessus du foyer à une hauteur variable : *Baisser, hausser la crémaillère.* ‖ *Fam. Pendre la crémaillère,* donner un repas pour célébrer son installation dans un nouveau logement ; assister à ce repas (on l'appelle parfois *repas de crémaillère*) : *Quand irons-nous pendre la crémaillère chez vous? La crémaillère fut très gaie chez les Poisson* (Zola).

— Charp. *Limon à crémaillère,* type de limon* d'escalier comportant des crans pour recevoir l'about des marches. (Le *faux limon,* fixé contre le mur de la cage et supportant l'autre about des marches, est communément appelé CRÉMAILLÈRE.)

— Ch. de f. Sur certaines voies ferrées, rail supplémentaire, muni de dents, sur lesquelles engrène un pignon de la locomotive : *Chemin de fer à crémaillère.* (V. part. *encycl.*)

— Constr. Tige de métal munie de crans et servant à maintenir plus ou moins ouvert un châssis à tabatière.

— Fortif. Tracé composé d'une série de branches en dents de crémaillère, se flanquant les unes les autres. (On l'emploie dans les longues tranchées rectilignes pour battre d'enfilade leurs abords.) [V. TRANCHÉE.]

— Horlog. Pièce d'une montre ou d'une pendule à répétition.

— Hortic. Ustensile de jardin, qui sert à tenir soulevés les châssis et les cloches.

— Mécan. Organe rectiligne denté, engrenant avec une roue ou un pignon denté, propre à transformer un mouvement de rotation en mouvement rectiligne, ou *vice versa.* (V. part. *encycl.*)

— Métall. *Banc à crémaillère,* banc d'étirage dans lequel la traction de la barre se fait par l'intermédiaire d'une tenaille accrochée à une crémaillère.

— Technol. Pièce de bois ou de métal garnie de crans, dont la forme rappelle celle de la crémaillère de cheminée. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Ch. de f. Les locomotives, les automotrices, les tramways *à crémaillère* sont utilisés sur des lignes où la déclivité est telle que l'adhérence des roues motrices n'est plus suffisante pour vaincre l'effort normal de traction ou de freinage. En général, il faut au moins une rampe de 100 mm/m pour justifier une telle installation. La voie comporte dans ce cas un troisième rail solidement fixé sur les traverses entre les deux autres, et portant des dents de crémaillère ou d'engrenage taillées sur le patin supérieur. Sur ces dents engrènent un ou plusieurs pignons actionnés par les moteurs du véhicule, qui transmettent ainsi leur puissance sans possibilité de glissement ou de patinage. La locomotive peut être uniquement à crémaillère ou mixte ; à crémaillère sur les parcours à forte rampe, et à adhérence sur les parcours à profils normaux. Les très fortes inclinaisons nécessitent d'ailleurs des dispositifs spéciaux pour éviter que les dents du pignon ne sautent de la crémaillère, et pour adoucir la brutalité du freinage puissant dont on dispose dans ce cas.

Les chemins de fer à crémaillère permettent de circuler sur des lignes où les déclivités atteignent 250 à 300 mm/m. On monte des rampes qui atteignent 400 mm/m sur la ligne à crémaillère, à vapeur, du Pilate (Suisse).

— Mécan. La *crémaillère* est utilisée soit pour supporter ou arrêter, soit pour être en contact avec une roue d'engrenage dont les dents entrent en contact avec celles de la crémaillère ; suivant les applications, lorsque la roue d'engrenage tourne, c'est la crémaillère qui se déplace ou, au contraire, la roue qui progresse le long de la crémaillère. Les utilisations les plus importantes de ce mécanisme se trouvent dans la commande des tables et chariots de machines-outils (raboteuses), les appareils de manutention (crics), les machines à imprimer, la manœuvre des vannes de barrage, etc. En construction automobile, on utilise également la direction à crémaillère, dans laquelle le pignon d'attaque solidaire du volant agit sur une crémaillère attelée au train des roues avant.

— Mobil. Les anciennes *crémaillères* étaient de hautes pièces de forge, décorées d'entailles au burin, formant avec les chenets un ensemble de grand caractère. L'abandon des vastes cheminées, dès le XVIIe s., en fit perdre l'usage.

— Technol. En ébénisterie, les *crémaillères d'armoire* ou *de bibliothèque* apparaissent au début du XVIIIe s. ; celle de la table à la Tronchin date de 1777. On a appelé *crémaillères de porte* les garnitures de fer fixées derrière les battants des portes cochères et qui permettaient, au moyen de crans successifs, de donner à la porte l'ouverture qu'on désirait. On fit également, pour les sièges de commodité, des *crémaillères de chaise.*

CRÉMAILLON n. m. Petite crémaillère attachée à la grande.

CRÉMANT adj. et n. m. Se dit d'un vin de Champagne qui se couvre d'une mousse

automotrice à crémaillère

ci-dessous : détail

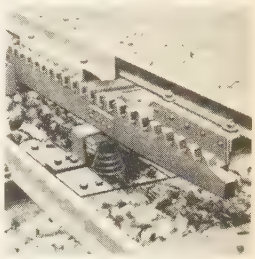

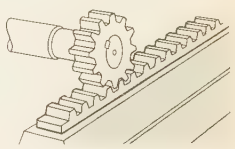

crémaillère (mécan.)

crémaillère
en fer forgé, 1830
musée nat. des Arts et Traditions populaires
Paris

Phot. Broncard, Soulier-musée des Arts et Traditions populaires.

légère et peu abondante (pression dans la bouteille, de l'ordre de 2 à 3 kg/cm²).

CRÉMASTER [mastɛr] n. m. (gr. *kremastêr*, suspenseur). Anat. Muscle appartenant aux enveloppes du testicule.
— Entom. Appareil de fixation placé à l'extrémité postérieure du corps, chez la plupart des chrysalides, et composé d'un ou de plusieurs crochets.
— Encycl. Anat. Chez l'homme, le *crémaster* naît de l'arcade crurale, de l'épine du pubis et du tendon conjoint, pour se terminer dans l'enveloppe fibreuse du testicule. Sa contraction provoque l'ascension du testicule. Chez certains animaux, il permet au testicule de sortir de l'abdomen ou d'y rentrer.

CREMASTOCHILUS [kilys] n. m. Cétoine de taille médiocre, à livrée sombre, qui habite surtout les régions tropicales et subtropicales, a des mœurs nocturnes, et vit, ainsi que sa larve, dans les nids de fourmis et de termites. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.)

CRÉMASTOGASTER [tɛr] n. m. (gr. *kremân*, suspendre, et *gastêr*, ventre). Petite fourmi à abdomen cordiforme, aplati, ordinairement noire avec la tête rouge.
— Encycl. Les *crémastogasters*, dont les nombreuses espèces habitent les régions chaudes du globe, sont remarquables par la mobilité de leur abdomen. Quand on les inquiète, ces fourmis font sortir leur venin et en couvrent leurs ennemis. *Cremastogaster scutellaris*, du midi de la France, niche dans les troncs d'arbres. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des myrmicidés.

CRÉMATAGE n. m. Dépassement en matière de circulation fluviale.

CRÉMATION n. f. (lat. *crematio*; de *cremare*, brûler). Incinération, destruction par le feu des corps morts.

CRÉMATOIRE adj. et n. m. Qui sert à l'incinération* : *Four crématoire*.
— Encycl. Hist. *Four crématoire*. Ces deux mots sont désormais inséparables des camps de concentration* nazis. Construits d'abord pour brûler les cadavres produits par le régime inhumain infligé aux internés, les fours crématoires prirent des dimensions gigantesques, en relation avec l'édification des chambres à gaz* destinées à exterminer des convois entiers de déportés. C'est ainsi que ceux de Birkenau*, construits en 1942 après une visite de Himmler, pouvaient incinérer 12 000 corps par jour (24 000 un jour d'août 1944). Un kommando spécial de plus de 100 détenus était chargé de les alimenter en y transportant, après les avoir dépouillés (bagues et dents en or), les cadavres sortis des chambres à gaz. Ce « Sonderkommando » se révolta à l'automne 1944 et réussit à détruire un four crématoire ; les autres le furent lors de l'arrivée des troupes russes en janvier 1945.

Adolphe CRÉMIEUX

CRÉMATORIUM [rjɔm] n. m. Lieu où l'on incinère les morts.

CRÉMAZIE (Octave), écrivain canadien d'expression française (Québec 1827 - Le Havre 1879). Libraire à Québec, il satisfait sa passion pour la littérature en lisant et en transformant son arrière-boutique en un véritable cénacle. En 1854, il publie ses premiers vers ; ses poèmes, peu nombreux et imités des romantiques français, sont d'inspiration patriotique et religieuse (*Chant du vieux soldat canadien*, 1855 ; *le Drapeau de Carillon*, 1858). En 1863, une faillite l'oblige à se réfugier en France, où il vit dès lors dans une douloureuse nostalgie du pays natal, et où il écrit un journal du siège de Paris.

CRÈME n. f. (lat. *cremum*). Produit obtenu par centrifugation du lait dans une écrémeuse, ou centrifugeuse, et constitué de lait fortement enrichi en matière grasse (20 à 50 p. 100). ‖ *Fig.* Ce qu'il y a de meilleur : *Homme qui est la crème des maris*.
— Art culin. Mets fait ordinairement de lait, d'œufs et de sucre : *Crème à la vanille*. (V. part. *encycl.*) ‖ Potage en purée, passé à l'étamine et lié avec de la crème ou du lait et des jaunes d'œufs : *Crème d'avoine, d'asperges, de céleri, de volaille*.
— Chim. anc. Substance qui se coagule à la surface de certaines solutions. ‖ *Crème de chaux*, pellicule blanche de carbonate de calcium, qui se forme sur l'eau de chaux au contact de l'air.
— Comm. Fromage fondu* ou fromage à tartiner : *Crème de gruyère*. ‖ Liqueur, en général sirupeuse : *Crème de cassis, de cacao, de menthe*. ‖ *Crème glacée*, aliment sucré, glacé, constitué principalement de produits laitiers. (V. part. *encycl.*)
— Econ. dom. Pâte composée de cires (ozokérite, cire de carnauba, un peu de cire d'abeille) dissoutes dans l'essence de térébenthine, etc. : *Crème pour chaussures*.
— Œnol. *Crème de tartre*, dépôt de bitartrate de potassium, qui se forme dans le vin.
— Pharm. et Cosmét. Préparation destinée à être appliquée sur la peau, de la consistance d'une pommade molle, essentiellement constituée d'eau et de graisses diverses, ne contenant pas ou peu de poudres en suspension. ◆ Adj. invar. Blanc légèrement teinté de jaune.
— Encycl. Art culin. ● La *crème fraîche*, fermière ou pasteurisée, entre dans nombre de préparations culinaires ; elle peut remplacer le beurre dans le potage, les sauces et les pâtisseries, et l'huile dans les salades. La crème que l'on recueille à la surface du lait bouilli sert sensiblement aux mêmes usages que la crème fraîche.
● La *crème fouettée* est une crème fraîche émulsionnée par un brassage énergique au moyen d'un fouet ou d'un batteur. On l'aromatise au chocolat ou on la saupoudre de sucre vanillé (*crème à la Chantilly*).
● Les *crèmes cuites* sont des préparations culinaires qui se servent comme entremets. Elles se composent de lait cuit, de jaunes d'œufs et de sucre. On aromatise au chocolat, au café, aux liqueurs, à la vanille, au caramel, etc. La *crème renversée*, ou *crème prise*, est une crème cuite de préférence au bain-marie. Elle se fait le plus souvent au caramel, à la vanille, au chocolat, au café.
● Les *crèmes glacées* sont d'origine très ancienne. Elles ont été introduites à la cour des rois de France par Catherine de Médicis. La fabrication des crèmes glacées est devenue industrielle en 1851 aux États-Unis, où elle a pris un essor considérable, puis s'est développée en Europe.
Industriellement, la fabrication des crèmes glacées comprend les opérations suivantes : mélange et dissolution des divers constituants (produits laitiers, sucre, gélatine, œufs...) ; pasteurisation du mélange à 85 °C, afin d'assainir le produit et d'améliorer sa viscosité ; homogénéisation pour permettre une texture plus onctueuse de la crème ; refroidissement à + 4 °C et maturation du mélange pendant quelques heures ; congélation et foisonnement à — 5 °C du mélange dans des appareils discontinus (turbine) ou continus (freezer). Les crèmes glacées sont ensuite mises en forme et empaquetées, durcies rapidement à — 30 °C, puis stockées à une température de l'ordre de — 19 °C.

CRÉMÉ, E adj. Se dit des tissus qui sont tissés avec des fils crémés, ou qui ont subi l'opération du crémage : *Etoffe crémée*.

CRÉMENT n. m. (lat. *crementum*, accroissement). Gramm. Se disait, dans une ancienne terminologie, d'éléments supplémentaires qui viennent s'ajouter, en latin, au radical du nominatif des noms ou de la deuxième personne de l'indicatif présent des verbes : « *Dele|ve|ri|mus* » *est une forme à trois crements*.

CRÈME-POUDRE n. f. Mélange approprié de poudre et de corps gras, présenté sous forme compacte, servant pour des maquillages rapides. ‖ Pl. *des* CRÈMES-POUDRES.

CRÉMER v. intr. (Se conj. comme *accélérer*.) Se couvrir de crème, en parlant du lait : *En été, le lait crème plus vite qu'en hiver*. ◆ V. tr. Text. Donner une teinte blanc jaunâtre : *Crémer une dentelle*.

CRÉMER v. tr. (lat. *cremare*, brûler). [Se conj. comme *accélérer*.] Incinérer.

CREMER (Jacobus Jan), romancier hollandais (Arnhem 1827 - La Haye 1880). Il a écrit des romans et des nouvelles, dont les meilleurs sont des récits sur la vie des paysans de la Gueldre : *le Lis de La Haye* (1850), *Récits et Nouvelles* (1854) [trad. en franç. sous le titre de *Scènes villageoises du pays de Gueldre*].

CREMER (sir William Randal), pacifiste anglais (Fareham, Wiltshire, 1838 - Londres 1908). Charpentier, il fut secrétaire de la section britannique à la Ire Internationale, mais s'en retira lors de la Conférence de Genève (1866), car il ne la jugeait pas assez pacifiste. En 1870-1871, il organisa un comité ouvrier pour la défense de la neutralité, origine de la *Workmen's Peace Association*. Il fonda aussi l'*Interparliamentary Union* (1888) et l'*International Arbitration League*. (Prix Nobel de la paix, 1903.)

CREMER (Camille), général français (Sarreguemines 1840 - Paris 1876). Évadé de Metz en 1870 et nommé général de division à titre temporaire par Gambetta, il livra aux Allemands la bataille de Nuits (Côte-d'Or). On lui doit plusieurs ouvrages d'histoire militaire.

CRÉMERIE n. f. Lieu où l'on fait crémer le lait. ‖ Commerce spécialisé dans la vente du lait, du beurre, des œufs, de la crème et des fromages. ‖ A Paris, petit établissement où l'on consommait surtout des œufs et du laitage, mais qui servait aussi des repas à la fourchette : *Nous dînions tous trois à la crémerie* (A. France). ‖ *Fam. Changer de crémerie*, déménager, aller ailleurs.

CRÉMEUSE n. f. Vase où l'on sépare la crème du lait.

CRÉMEUX, EUSE adj. Qui contient beaucoup de crème : *Lait crémeux*.

CRÉMIER, ÈRE n. Personne qui vend de la crème, du lait, du fromage, etc. ‖ Personne qui tient une crémerie. ◆ N. f. Petit pot où l'on met de la crème.

CRÉMIER-GLACIER n. m. Pâtissier, confiseur, qui fait des crèmes glacées, des glaces, etc. ‖ Pl. *des* CRÉMIERS-GLACIERS.

CRÉMIEU, ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans le bas Dauphiné, au pied de l'*île Crémieu* ; 2 539 hab. (2 301 aggl.). Cette vieille ville a gardé des restes de son enceinte médiévale (parties fortifiées), des prieurés, et les ruines du château des dauphins (XVe s.). Tracteurs agricoles. Industrie du caoutchouc. — L'*île Crémieu*, ou *plateau de Crémieu*, est un petit massif, fragment du Jura, isolé dans un coude du Rhône. Il est couvert de bois et d'herbages.

CRÉMIEUX (Isaac Moïse, dit **Adolphe**), homme politique français, de culte israélite (Nîmes 1796 - Paris 1880). Avocat à la Cour de cassation en 1830, il se distingua dans les procès de presse. Député, de 1842 à 1851, il contribua à la chute de Guizot et conseilla au roi d'appeler aux Affaires Odilon Barrot, chef de la gauche dynastique. Ministre de la Justice dans le gouvernement provisoire (1848), il démissionna bientôt. Il soutint la candidature de Louis Bonaparte à la présidence de la République, tout en votant avec l'extrême gauche, mais il se détacha bientôt ouvertement de lui et fut incarcéré le 2 décembre 1851. Libéré, il s'en tint à ses activités d'avocat. Député de Paris en 1869, il siégea à l'extrême gauche. Le 4 septembre 1870, il devint ministre de la Justice dans le gouvernement de la Défense nationale. Il obtint alors que la qualité de citoyen français soit accordée aux Juifs d'Algérie.

CRÉMIEUX (Gaston), révolutionnaire français (Nîmes 1836 - Marseille 1871). Avocat à Nîmes, puis à Marseille, il dirigea en mars 1871 l'insurrection communale de Marseille, et s'opposa aux rigueurs excessives. Le mouvement réprimé par le général Espivent, Crémieux fut condamné à mort et exécuté.

CRÉMIEUX (Benjamin), essayiste et critique français (Narbonne 1888 - en déportation au camp de Buchenwald 1944). Éminent italianisant, longtemps secrétaire général de l'Institut français à Florence, il a été, en France, l'introducteur et le traducteur du théâtre de Pirandello. Parmi ses essais, tous pénétrés de hautes préoccupations morales, il convient de citer : *XXe Siècle* (1924), recueil d'études sur certains écrivains contemporains, et *Inquiétude et Reconstruction* (1931), panorama des problèmes littéraires nés après 1920. On lui doit aussi un excellent roman : *le Premier de la classe* (1921). [→ Biblio.]

CRÉMILLÉE [mije] n. f. Technol. Une des gardes de la serrure.

CRÉMILLES (Louis Hyacinthe BOYER DE), général français (1700 - 1768). Cadet aux gardes-françaises, maréchal général des logis en 1734, il dirigea les opérations de l'armée de Flandre, sous le maréchal de Saxe, et investit Maastricht en 1748.

CREMONA (Luigi), mathématicien italien (Pavie 1830 - Rome 1903). En 1848, il prit part à la guerre de l'Indépendance italienne, et concourut à la défense de Venise. Après la capitulation, il reprit ses études, devint professeur de mathématiques aux lycées de Crémone et de Milan, puis de géométrie supérieure à l'université de Bologne ; il fut ensuite nommé directeur de l'Ecole d'application des ingénieurs, à Rome. Vice-président du Sénat en 1897, il devint ministre de l'Instruction publique en 1898.

CRÉMONE n. f. (de *Crémone*, v. d'Italie). Article de quincaillerie, permettant le verrouillage des ouvrages de menuiserie et de serrurerie sur lesquels il est monté, par translation simultanée de deux tringles métalliques. — ENCYCL. Une *crémone* se compose d'une boîte montée, c'est-à-dire munie de son mouvement, de sa platine et de son bouton de manœuvre, de deux tringles de longueur suffisante pour assurer le verrouillage, de deux chapiteaux, de deux gâches, d'un ou de plusieurs conduits suivant la longueur totale de la crémone. Les crémones appartiennent aux quatre catégories suivantes : crémone à tringles forgées d'une seule pièce, crémone à tringles indépendantes, crémone à boîte étroite, crémone à tringle ronde pour portes cochères.

CRÉMONE, en ital. **Cremona**, v. d'Italie, en Lombardie, ch.-l. de prov., sur la rive gauche du Pô ; 74 100 hab. Evêché. Cathédrale de style lombard, commencée en 1190, continuée par Giacomo Porrata (1273), et renfermant des fresques de G. Romanino et du Pordenone, ainsi que des bas-reliefs d'Antelami ; campanile dit « Torrazzo » (1250) ; baptistère de 1160, remanié au XVIe s. Eglises gothique Sant' Agostino, et Renaissance San Pietro al Po. Loggia dei Militi et palais communal (XIIIe s.). Palais Fodri (fin du XVe s.), Raimondi et Stanga (XVIe s.). Musée (œuvres de l'école crémonaise). Centre d'une région agricole, Crémone a des industries alimentaires (nougat, saucisson), mécaniques (machines agricoles) et textiles (soie). Lutheries autrefois très fameuses. — La *province de Crémone* a 351 200 hab. Entre le Pô, l'Adda et l'Oglio, elle s'étend sur une région très fertile : céréales, lin, prairies artificielles. — Hist. Cité gauloise de la Cisalpine, Crémone devint une colonie latine en 218 av. J.-C. En 69 apr. J.-C., les partisans de Vitellius y furent vaincus par ceux de Vespasien. Erigée en commune au XIIe s., la ville fut ravagée par les luttes des Guelfes et des Gibelins. Réunie au duché de Milan, elle fut, au cours de la guerre de Succession d'Espagne, occupée par les Français (1702), mais resta à l'Autriche. Occupée de nouveau par les Français en 1796 et en 1800, Crémone devint le chef-lieu du département du Haut-Pô. La ville revint à l'Autriche de 1814 à 1859.
Crémone est célèbre par ses luthiers, qui fabriquaient violons, violes et basses. Les plus connus furent Andrea, Antonio, Girolamo, Niccolo et Girolamo II Amati (XVIe-XVIIe s.), qui travaillèrent pour Charles IX et Henri IV, Andrea, Pietro, Giuseppe Giovan Battista et Giuseppe Antonio Guarneri (XVIIe-XVIIIe s.), les Malpighi et Stradivarius*.

CREMONINI (Cesare), philosophe italien (Cento, duché de Modène, 1550 ou 1553 - Padoue 1631). Nommé professeur de philosophie à l'âge de vingt et un ans, il enseigna à Ferrare jusqu'en 1590, puis à Padoue, où on lui donna en même temps une chaire de médecine. Sa doctrine est celle d'Aristote. Sa méthode est expérimentale : il voudrait étendre aux mathématiques mêmes les procédés de l'induction ; de là, la nécessité qu'il impose au philosophe d'être en même temps médecin. Il y a, selon lui, trois sciences spéculatives : la physique, les mathématiques et la métaphysique. L'harmonie des choses nous révèle un Dieu que nous ne pouvons connaître qu'imparfaitement ; il est non la cause efficiente, mais la cause finale et comme la substance du monde.

CRÉMOSPERME adj. (gr. *kremân*, suspendre, et *sperma*, graine). Se dit des plantes dont les graines sont attachées au placenta par leur sommet ou par leur partie moyenne.

CREMUTIUS CORDUS (Aulus), sénateur et historien romain († 25 apr. J.-C.). Séjan, qu'il avait critiqué, l'accusa auprès de Tibère de lèse-majesté, pour avoir, dans son *Histoire des guerres civiles et du règne d'Auguste*, appelé Brutus et Cassius « les derniers des Romains ». Cordus prévint sa condamnation en se laissant mourir de faim.

CRÉMYOLE n. f. V. CARMIGNOLE.

CRÉNAGE n. m. Action de créner. ‖ Action d'évider la partie débordant le corps d'un caractère d'imprimerie.

CRÉNATULE n. f. Mollusque bivalve à coquille mince, feuilletée, à valves presque égales et irrégulières. (Les crénatules vivent dans les éponges [mer Rouge, océan Indien]. Famille des vulsellidés).

CRÉNEAU n. m. (de *cren*, anc. forme de *cran*). Ouverture pratiquée dans un mur pour tirer à couvert sur l'assaillant. ‖ *Par extens.* Motif décoratif présentant cette disposition : *Emmanchure à créneaux.*
— Céram. Nom donné aux ouvertures des fourneaux de cuisson.
— Mécan. Encoche faite dans un écrou pour y passer une goupille destinée à empêcher le desserrage de l'écrou sous l'effet des vibrations.
— Mil. Intervalle entre les fractions d'une troupe en marche.
— ENCYCL. Fortif. Dans la fortification du Moyen Age, on trouve : les *créneaux de couronnement*, séparés par des merlons, au sommet des murailles ; les *créneaux d'étage*, entre les premiers, et les *créneaux de pied*, ou mâchicoulis, battant de haut en bas le pied du mur. De faible ouverture, s'évasant vers l'intérieur, ils assurent le plus grand angle de visée et la meilleure protection. En fortification moderne, ils s'évasent vers l'extérieur, afin d'avoir un grand angle de tir, l'encombrement intérieur des armes portatives modernes étant faible. Ils sont habillés de blindages à redans (trémies) pour améliorer la protection. Un créneau ne doit pas pouvoir être « embouché ». Un créneau d'artillerie s'appelle *embrasure**.

CRÉNELAGE n. m. Opération par laquelle on fait apparaître des stries sur la tranche des pièces de monnaie : *Actuellement, le crénelage s'effectue par la frappe proprement dite.* ‖ Ensemble des stries sur la tranche des pièces de monnaie. ‖ Etat de ce qui est crénelé.

CRÉNELÉ, E adj. Bot. Qui est pourvu de crénelures. (Se dit des feuilles, des folioles, des sépales, des bractées et même de certains fruits.)
— Hérald. Se dit d'une pièce dont la partie supérieure est échancrée par des créneaux. (*Crénelé* est l'opposé de *bastillé*.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 64.]
— Monn. Qui a des dentelures sur son épaisseur : *Monnaie crénelée*. (On dit aussi CANNELÉ ou MOLETÉ.)

CRÉNELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Munir de créneaux : *Créneler une muraille.* ‖ *Par anal.* Entailler de découpures, de crans : *Créneler un écrou.*
— Mécan. *Créneler une roue*, pratiquer des dents soit sur la circonférence, soit sur les côtés de la roue.
— Monn. Autref., exécuter le crénelage d'une pièce de monnaie.

CRÉNELURE n. f. Découpure en forme de créneau : *Des remparts aux crénelures festonnantes* (J. Lombard). ‖ Dentelure en créneau : *Les crénelures d'une dentelle.*
— Anat. Dentelure du pourtour des os du crâne.
— Constr. Ravalement en dents de scie.
— Fortif. Dentelure que l'on exécute sur des créneaux.

CRÉNER v. tr. Ardois. V. QUERNER.

CRÉNER v. tr. (de *cran*). [Se conj. comme *accélérer*.] Imprim. Marquer d'un cran, d'une entaille une des faces d'une lettre, d'une interligne.

CRÉNILABRE n. m. (lat. *crena*, fente, et *labrum*, lèvre). Poisson marin voisin du labre, dont il se distingue par ses préopercules à bord denticulé. (Il a des couleurs vives, et se tient sur le littoral, où il construit un nid pour y déposer ses œufs. Longueur ne dépassant guère 30 cm. Une espèce [*Crenilabrus melops*] est très commune sur notre littoral. D'autres espèces [*C. pavo* et *cocellatus*] sont plus proprement méditerranéennes et comptent parmi les plus beaux poissons de France. Famille des *labridés*.)

CRÉNIOT n. m. Auge des ouvriers verriers.

CRENNE (Marguerite BRIET, dite **Hélisenne de**), femme de lettres française (Picardie - † apr. 1550). Elle traduit quatre livres de *l'Enéide*, et publie les *Epistres familières* (1539), le *Songe de madame Hélisenne* (1540). Dans ses *Angoisses douloureuses qui procèdent d'amour* (1538), elle exprime avec sincérité sa triste expérience de la vie conjugale. Cette autobiographie est le premier roman sentimental de la littérature française.

CRÉNOM n. m. Ardois. Bloc de schiste fissile, aisément transportable, obtenu par l'alignage.

CRÉNOTHÉRAPEUTE n. m. Médecin qui pratique la crénothérapie.

CRÉNOTHÉRAPIE n. f. (gr. *krênê*, source, et *therapeia*, traitement). Ensemble des méthodes thérapeutiques utilisant les eaux minérales.
— ENCYCL. Tandis que l'hydrothérapie fait appel à des méthodes thérapeutiques simples et uniformes, presque toujours semblables à elles-mêmes (puisque le substratum hydrique utilisé n'est envisagé qu'au point de vue de la pression ou de la température), la *crénothérapie*, au contraire, exploite les propriétés éminemment complexes et variées des sources. En effet, les stations hydrominérales fournissent des eaux très variables dans leur composition, leur saveur, leur température, leur radio-activité, etc., et qui ont permis d'instituer une véritable médication hydrique.

CRÉO-, élément tiré du gr. *kreas*, viande, et entrant dans la composition de quelques mots.

CRÉODONTES n. m. pl. Nom créé par le paléontologiste américain Cope pour désigner un sous-ordre de mammifères carnassiers fossiles, présentant des caractères archaïques, très répandus dans le Tertiaire inférieur. (La dentition est encore peu spécialisée et ne montre pas de vraie carnassière. Parmi les nombreux genres, offrant des adaptations diverses, les plus connus sont les suivants : *arctocyon, hyaenodon, pterodon, proviverra, andrewsarchus*, etc., des terrains éocènes et oligocènes.)

CRÉOGÉNIE ou **CRÉOGENÈSE** n. f. Biol. Ensemble des conditions qui donnent naissance à la fibre musculaire.

CRÉOLE n. et adj. (esp. *criollo*). Personne de race blanche, née dans les plus anciennes colonies européennes (Antilles, Réunion, île Bourbon, etc.). ‖ Se dit exceptionnellement pour distinguer le Noir né aux Antilles du Noir venu d'Afrique.
— Linguist. Langue provenant d'un parler de type pidgin*, et devenue la seule langue d'une communauté linguistique. ‖ *Particul.* Ensemble des langues vernaculaires en usage aux Antilles, en Guyane, en Louisiane, aux Mascareignes (Maurice, la Réunion).
— ENCYCL. Linguist. Les *créoles* sont de véritables créations linguistiques, des langues à développement complet parlées par des populations qui ont perdu leur langue primitives et n'en ont pas acquis d'autres. Tel a été le cas des esclaves noirs transplantés, puis installés individuellement ou par petits groupes en milieu de langue différente. Il existe des créoles à base française (Martinique, Guadeloupe, Haïti, Maurice, la Réunion), espagnole (Dominicaine, Philippines), anglaise (Jamaïque, Surinam), néerlandaise (Saint-Thomas), portugaise (Afrique). Ces parlers se caractérisent par la simplicité de leur structure grammaticale ; le lexique provient presque entièrement de mots de la langue base (français, espagnol, etc.) ayant subi de profondes perturbations phonétiques. Certains auteurs ont cru voir dans les créoles des langues mixtes, à vocabulaire européen et à grammaire africaine. On peut cependant montrer qu'il s'agit de stades particuliers des langues bases. Quelques créoles ont pris des formes littéraires (Haïti).

CRÉOLISER v. tr. Habituer aux usages, au climat des pays d'outre-mer.
◆ V. intr. Adopter les mœurs, les manières d'être des créoles.

CRÉON, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans l'Entre-deux-Mers ; 1 324 hab. (947 aggl.) [*Créonnais*]. Bastide fondée au XIIIe s. Vignobles.

CRÉON, en gr. **Kreôn**, tyran de Thèbes, dans la légende d'Œdipe*. Frère de Jocaste

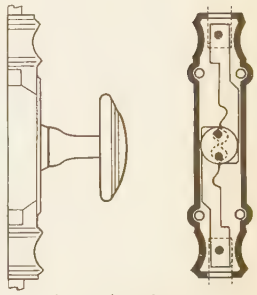

boîte de crémone à droite, coupe

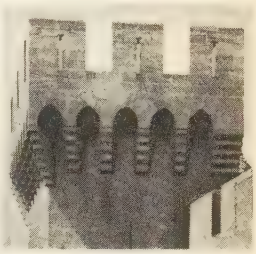

créneaux à Avignon

CRÉMONE
le Torrazzo, XIIIe s.

et beau-frère de Laïos, Créon, après qu'Œdipe se fut crevé les yeux et que Jocaste se fut donné la mort, gouverna Thèbes, d'abord comme tuteur d'Etéocle et de Polynice, puis, après leur mort, comme roi. Il fut tué par Thésée, vengeur des morts argiens qu'il avait laissés sans sépulture. Créon est surtout connu par le théâtre de Sophocle (*Œdipe roi, Œdipe à Colone, Antigone*), où le caractère violent et orgueilleux du personnage se précise peu à peu. Dans *Antigone,* il a défendu, sous peine de mort, d'ensevelir Polynice. Antigone rend néanmoins les derniers devoirs à son frère ; Créon la fait emmurer vivante, mais il est puni : son fils Hémon se tue sur le cadavre d'Antigone, qu'il aimait.

CRÉON, en gr. **Krèon,** roi de Corinthe. Il donna sa fille Créüse (ou Glaucé) en mariage à Jason, qui dut répudier Médée ; celle-ci aurait alors fait périr le père et la fille par le feu.

CRÉOPHILE n. m. Staphylin de grande taille, de formes robustes, à tête armée de fortes mandibules, à élytres et à abdomen chargés de fascies gris velouté.

◆ Adj. Qui se développe dans la chair des animaux. (S'applique aux larves de certains insectes diptères calliphoridés : *Les asticots des chrysomyies sont créophiles.*)

— ENCYCL. Les *créophiles* vivent sur les cadavres, où ils dévorent les larves de mouches. La seule espèce indigène, répandue de la France au Japon, est le créophile machelier, noir brillant et gris cendré. Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.

crépide

CRÉOPHYLE de Samos, en gr. **Kreôphulos,** aède des temps homériques, ancêtre légendaire d'une famille de rhapsodes de Samos, que la tradition met en rapport avec les Homérides de Chios. On lui attribuait un poème cyclique sur la *Prise d'Œchalie.*

CRÉOSOL n. m. Chim. Ether-oxyde méthylique de l'homopyrocatéchine, de formule $CH_3—C_6H_3(OH)(OCH_3)$, bouillant à 221 °C et retiré de la créosote de hêtre.

CRÉOSOTAGE n. m. Action de créosoter et, *spécialem.,* procédé de préservation des bois à l'aide de créosote, dont on les imprègne par trempage ou injection sous pression. (V. PRÉSERVATION *des bois.*)

saint CRÉPIN
statuette en bois polychrome
art français, XVe s.

CRÉOSOTE n. f. (gr. *kreas,* chair, et *sôdzein,* conserver). Liquide d'odeur forte, obtenu lors de la distillation de divers goudrons.

— ENCYCL. La *créosote officinale* est constituée par les produits de la distillation du goudron de bois (hêtre) entre 200 et 220 °C. Elle contient plusieurs phénols, en particulier du gaïacol. Administrée surtout sous forme de suppositoires, elle est éliminée en partie par le poumon, et a des propriétés antiseptiques à l'égard du système respiratoire.

La *créosote de houille,* mélange de phénol et de crésylols, n'a pas d'applications thérapeutiques. On l'emploie, dans l'industrie, pour la conservation des bois.

CRÉOSOTER v. tr. Injecter de la créosote, en particulier dans des bois dont on veut assurer la conservation.

CRÊPAGE n. m. Action de crêper une étoffe. ‖ Action de crêper les cheveux. ‖ *Fam. Crêpage de chignon, de cheveux,* bataille de femmes : *La blanchisseuse préférait en prendre son parti, reculant devant un crêpage de chignons* (Zola).

— Papet. Fabrication du papier crêpé.

CRÊPE adj. invar. Text. Se dit d'un fil qui a reçu une forte torsion, pouvant atteindre 4 000 tours au mètre et obtenue en soierie par des passages successifs sur des moulins à tordre : *Les fils crêpe sont surtout utilisés pour le tissage des crêpes.*

CRÊPE n. m. (anc. franç. *crespe,* crépu ; du lat. *crispus*). Tissu présentant un aspect ondulé caractéristique, obtenu par l'emploi de fils à forte torsion, dits « fils crêpe ». ‖ Apprêt. (On dit aussi CRÊPAGE.) ‖ Se dit particulièrement : 1° d'une bande de drap noir que les hommes en deuil portent au revers du vêtement (en cas de deuil national, les officiers portent aussi un crêpe au pommeau de l'épée) ; 2° d'une bande de drap noir que les hommes en deuil portent autour du chapeau ; 3° d'un papillon de crêpe ou de drap noir qui se porte aussi en signe de deuil sur un képi, une casquette, un béret ; 4° de la bande de crêpe dont on cravate les drapeaux au moment des deuils nationaux ; 5° du voile de crêpe ou de grenadine porté par les veuves. (V. DEUIL.) ‖ *Fig.* Tristesse, mélancolie : *A l'heure où l'âme solitaire s'enveloppe d'un crêpe noir* (Lamartine).

— Caoutch. Caoutchouc brut, blanc jaunâtre, obtenu par séchage à l'air chaud d'un coagulat de latex. (Il sert, d'une part, à la confection de semelles de chaussures très résistantes à l'usure et, d'autre part, comme matière élastique de base pour la préparation de mélanges vulcanisables destinés à la fabrication d'articles transparents, blancs ou clairs.)

— Coiff. Cheveux tortillés et frisés par le bout.

— ENCYCL. Text. Le *crêpe* le plus connu est le crêpe de Chine, primitivement réalisé en soie naturelle, suivant l'armature de la toile, avec une chaîne en organsin et une trame en fil crêpe, en faisant varier toutes les deux duites le sens de la torsion du fil de trame inséré. Lors du décruisage effectué après tissage, les fils de trame à forte torsion ont tendance à se détordre, et l'alternance du sens de ces détorsions provoque la formation d'ondulations à la surface du tissu. On réalise également cet article en fils artificiels (viscose et acétate de cellulose). Il existe, en soierie, un nombre considérable de types de crêpes, qui varient suivant les combinaisons de torsion des fils utilisés tant en chaîne qu'en trame et les armures adoptées. Ils s'exécutent aussi bien en soie naturelle qu'en textiles artificiels. Ils se vendent sous les noms les plus variés : *crêpe marocain,* tissu épais à grain cannelé ; *crêpe chinois,* à gros grain ; *crêpe schappe,* à peine gaufré, fabriqué avec des fils de schappe ; *crêpe romain,* voisin du crêpe marocain ; *crêpe Georgette,* souple, transparent, à grain plus ou moins marqué, etc. On distingue également les crêpes de soie pour garnitures de mode : crêpe lisse, crêpe ondulé, et crêpe crêpé. On peut enfin rehausser l'aspect des crêpes par des manipulations supplémentaires et obtenir des crêpes brodés, brochés, imprimés et même peints.

On réalise des crêpes tramés coton et soie, tels que le *crêpe Folette,* le *crêpe indien,* le *crêpe Mireille,* etc. On rencontre également des crêpes tramés en laine, tels que le *crêpe Annam* et le *crêpe florentin.*

On fabrique aussi des crêpes entièrement en coton et en laine. Les crêpes de soierie et de coton sont utilisés principalement en lingerie. Les crêpes de laine, plus lourds, servent à la confection d'articles vestimentaires féminins.

CRÊPE n. f. (lat. *crispus,* qui a des ondes). Galette légère, faite de farine de blé ou de sarrasin que l'on délaye dans de l'eau ou dans du lait, avec addition de sucre, d'œufs et de quelque aromate, et que l'on fait cuire soit sur une plaque de fonte, soit dans la poêle. ‖ *Pop.* Personne dont on fait peu de cas : *Quelle crêpe !* ‖ *Retourner quelqu'un comme une crêpe,* l'amener très facilement à changer totalement d'opinion.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Les *crêpes* de la Chandeleur, quand on les fait sauter dans la poêle, d'une main, en tenant de l'argent dans l'autre, ont la réputation de rendre riche. En France, en temps de carnaval, les crêpes sont associées à diverses coutumes : on donne la première aux poules pour qu'elles pondent bien toute l'année (Brie) ; on en accrochait une dans un arbre pour la pie, afin qu'elle prévienne de l'arrivée du loup (Poitou) ; on en tournait une sur le fumier de la ferme pour avoir des raves en quantité (Périgord).

CRÊPÉ, E adj. *Papier crêpé,* v. PAPIER.

CRÊPÉ n. m. Frisure très courte : *La masse de cheveux soulevés en crêpés.* ‖ Petites touffes de cheveux crêpés postiches.

CRÊPELÉ, E adj. (dimin. de *crêpé*). Frisé, crêpé à petites vagues : *Une résille à grosses mailles retenait la masse de ses cheveux crêpelés* (Gide). [On écrit aussi CRESPELÉ.]

CRÊPELINE n. f. (de *crêpe*). Etoffe très mince et très légère en tissu de soie, employée pour les vêtements de femmes et la garniture des chapeaux.

CRÊPELU, E adj. Frisotté : *Une vaste perruque flottante et crêpelue* (Hugo).

CRÊPELURE ou **CRESPELURE** n. f. Etat des cheveux crêpelus : *Des grappes de perles se mêlaient aux crespelures de ses cheveux* (Gautier).

CRÊPER v. tr. Rebrousser les cheveux avec le peigne, de manière à les faire bouffer. ‖ Friser, apprêter le crêpe et autres étoffes, c'est-à-dire y faire apparaître le duvet et y produire des ondulations. (On dit encore DONNER LE CRÊPE.) ‖ *Fig.* Onduler : *Le vent crêpait les flaques de pluie* (P. Hamp).

— ***Se crêper*** v. pr. *Fam.* Se battre en se tirant par les cheveux : *Vous n'êtes pas amusants, tous les deux, à vous crêper du matin au soir* (H. Lavedan). ‖ En parlant de femmes, on dit, dans le même sens, *se crêper le chignon.*

CRÊPERIE n. f. Endroit où l'on fait, où l'on vend des crêpes.

CRÉPET (Jacques), érudit français (L'Isle-Adam 1874 - Paris 1952). Fils d'Eugène Crépet (1827-1892), qui était un ami de Baudelaire, il abandonne la diplomatie pour se consacrer à l'étude de l'œuvre de Baudelaire. On lui doit une biographie du poète (1907) et une édition critique de ses œuvres.

CRÊPEUSE n. f. Papet. Machine utilisée pour la fabrication du papier crêpé.

— ENCYCL. Papet. La *crêpeuse* comprend essentiellement un cylindre métallique chauffé à la vapeur, de surface parfaitement lisse ; la feuille de papier à crêper, préalablement encollée dans un bain de gélatine, est fortement appliquée sur ce cylindre ; un racle métallique spécial la décolle de celui-ci en formant à la surface du papier des rides transversales régulièrement espacées.

CRÉPI n. m. (de *crépir*). Sorte d'enduit fabriqué avec du sable grenu et de la chaux, ou avec du plâtre, ou encore avec du mortier de ciment, fouetté contre les parois d'un ouvrage soit à la truelle, soit au balai.

CRÉPICULE ou **CRÉPITULE** n. m. (du lat. *crepitus,* bruit). Antiq. rom. Ornement de tête, qui produisait un bruissement.

CRÉPIDE n. f. (lat. *crepida ;* gr. *krêpis, -idos*). Chaussure nationale des anciens Grecs.

— Trav. publ. Mur de quai.

— ENCYCL. Cost. La *crépide* se composait d'une semelle fixée au pied par des courroies et munie d'une empeigne, qui protégeait le talon et laissait les doigts à découvert.

CRÉPIDODÈRE n. f. (du gr. *krêpis, -idos,* chaussure). Altise de taille médiocre, dont quelques espèces vivent sur les carduacées. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

CREPIDULA n. f. (lat. *crepidula,* petite chaussure). Mollusque gastropode prosobranche non spiralé, qui vit dans les mers chaudes (Amérique, Afrique, Indes, Australie, mer Méditerranée), fixé aux rochers ou aux coquilles mortes, et qui reproduit généralement, sur son test, les ornements de ses supports. (Famille des calyptréidés.)

CRÉPIDULE n. m. (lat. *crepidula*). Antiq. rom. Petite sandale.

CRÊPIER, ÈRE n. Marchand, marchande de crêpes (à manger).

◆ N. m. Petit appareil, électrique ou non, sur lequel on fait cuire des crêpes.

CRÉPIEUX-LA-PAPE, comm. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), au N.-E. de Lyon ; 3 285 hab. (2 551 aggl.) [*Crépiars*].

CRÉPIN et **CRÉPINIEN** (saints), martyrs (Rome - † Soissons ? v. 287). Leur Passion fabuleuse les présente comme des Romains venus prêcher à Soissons, où ils se seraient établis comme cordonniers. Ils auraient été martyrisés par Rictius Varus, ministre de Dioclétien, en 287. Il semble que leurs reliques furent en réalité transportées en partie à Soissons, où une basilique leur fut édifiée dès le VIe s. Plus tard, les cordonniers les honorèrent en les reconnaissant comme leurs patrons spirituels. — Fête le 25 octobre.

CRÉPIN (SAINT-) n. m. V. CRÉPIN et SAINT-CRÉPIN.

CRÉPIN n. m. Négociant en cuirs et crépins, fils et outillage de cordonnier.

— ***Crépins*** n. m. pl. A l'origine, outils et marchandises servant au métier de cordonnier. (On dit parfois SAINT-CRÉPIN.)

CRÉPINE n. f. (de *crêpe*). Sphère (ou cylindre) métallique percée de trous, et servant à arrêter les corps étrangers à l'ouverture d'un tuyau d'aspiration. ‖ *Crépine à clapet,* combinaison d'un clapet de non-retour et d'une crépine.

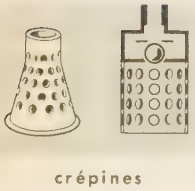

crépines

Phot. Giraudon.

— Archéol. Travail de passementerie, et en particulier résille pour la chevelure féminine. (On disait aussi CRÉPINETTE.) ‖ Frange très longue.
— Bouch. Epiploon du porc.
— Mobil. Frange d'ameublement.
— Pétr. Tube percé de trous ou de fentes, et permettant la mise en production d'une couche tout en maintenant les parois du puits.

CRÉPINER v. tr. Garnir de crépine.

CRÉPINETTE n. f. Hortic. Nom donné par les jardiniers à certaines variétés de renouée.
— Art culin. Viande hachée entourée de crépine et ayant la forme d'une saucisse plate.

CRÉPINIER n. m. Archéol. Passementier qui faisait des crépines.

CRÉPIR v. tr. (même origine que *crêper;* à cause de l'aspect irrégulier du *crépi*). Enduire de crépi : *Crépir un mur.* ‖ Etre appliqué comme enduit, comme crépi : *La chaux vive crépit proprement les murs.*
— Technol. *Crépir le crin,* le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

CRÉPIS [pi] n. m. Plante à fleurs jaunes, dont il existe de nombreuses espèces. (On les trouve dans les milieux les plus divers, et leurs dimensions varient de quelques centimètres à plus d'un mètre. Famille des composées.)

CRÉPISSAGE n. m. Constr. Action de crépir un mur.
— Peauss. Opération ayant pour objet de donner le grain aux peaux.

CRÉPISSEUSE n. f. Machine à crépir le maroquin, c'est-à-dire à lui donner le grain.

CRÉPISSOIR n. m. Balai dur, à manche court, pour crépir les murs.

CRÉPISSURE n. f. Crépi d'une muraille; état d'une muraille crépie.

CRÉPITANT, E adj. Qui crépite.
— Bot. Se dit des plantes dont les fruits s'ouvrent avec bruit.
— Entom. Se dit des insectes du genre brachyne, qui produisent une petite explosion lorsqu'on les saisit.
— Séméiol. *Râles crépitants,* sorte de râles, perceptibles à l'auscultation dans certaines maladies du poumon, et dont le timbre rappelle la crépitation du sel sur le feu ou le froissement d'une mèche de cheveux près de l'oreille.
— ENCYCL. Séméiol. Les *râles crépitants* se produisent par bouffées, au moment de chaque inspiration; ce sont des râles secs. Ils s'entendent surtout dans les pneumonies, les congestions pulmonaires actives (inflammatoires) ou passives (affections cardiaques).
Les *râles sous-crépitants* sont des râles humides, comparables au bruit qu'on fait en soufflant avec un chalumeau dans de l'eau de savon. Ils s'entendent surtout dans les bronchites simples, la dilatation bronchique, l'œdème du poumon.

CRÉPITATION n. f. (bas lat. *crepitatio*). Bruit vif, sec et fréquent; série de petites explosions : *La paille se tordait avec des crépitations* (Flaubert).
— Séméiol. Bruit produit par le conflit de l'air et d'un liquide pathologique dans les alvéoles pulmonaires. (V. CRÉPITANT, *Râles crépitants.*) ‖ *Crépitation osseuse,* vibration, perceptible au toucher et le plus souvent à l'oreille, que produit le frottement réciproque des fragments d'un os fracturé. ‖ *Crépitation douloureuse des tendons,* bruit que font entendre, pendant le mouvement, les tendons affectés d'une sorte d'inflammation appelée *aï*.* ‖ *Crépitation neigeuse,* frémissement analogue à celui de la neige qu'on froisse, et qu'on observe quand on comprime sous les doigts, à travers la peau, un tissu infiltré d'air ou de sang coagulé.

CRÉPITEMENT n. m. Succession de bruits secs : *Le crépitement de la fusillade.* [Les] *crépitements d'insectes dans les taillis* (A. Daudet).

CRÉPITER v. intr. (lat. *crepitare,* fréquentatif de *crepare,* craquer). Pétiller, faire entendre une succession de bruits secs : *L'écho multiplié verse comme une grêle | Les coups de feu pressés qui crépitent dans l'air* (Leconte de Lisle).

CRÉPON n. m. (de *crêpe*). Tissu de laine, de coton ou de soie, gaufré à la machine et présentant des ondulations irrégulières parallèles au sens de la chaîne. ‖ Petit paquet de faux cheveux, que les dames glissent sous leur chevelure.

CRÉPU, E adj. (de *crêpe*). Frisé en touffes serrées : *Sais-je où s'en iront tes cheveux | Crépus comme mer qui moutonne* (Apollinaire).
— Bot. Se dit des végétaux ou de leurs organes, lorsque leur surface est irrégulièrement plissée ou boursouflée, à bords ondulés : *Feuille crépue. La mauve, la menthe crépue.*

CRÉPURE n. f. Action de friser comme du crêpe : *Crépure des cheveux.* ‖ Ondulations qu'offre le crêpe après le crêpage.

CRÉPUSCULAIRE adj. Qui appartient, qui a rapport au crépuscule : *C'est le moment crépusculaire* (Hugo). ‖ *Par anal.* Dont la lueur est semblable à celle du crépuscule : *Le jour se levait, si crépusculaire et si pâle* (Huysmans). ‖ — *Fig.* Qui est sur son déclin : *Beauté crépusculaire.* ‖ Qui est bien obscur : *Les premiers pas de Gertrude sur cette route crépusculaire où moi-même je ne la guidais d'abord qu'en tâtonnant* (Gide).
— Astron. *Cercle crépusculaire,* cercle de la sphère parallèle à l'horizon, et qui passe par le degré où se trouve le Soleil quand le crépuscule cesse.
— Entom. *Papillon crépusculaire,* qui ne sort que le soir (ou le matin à l'aube).
— Hist. littér. Se dit d'un groupe de poètes italiens du début du XXe s. (G. Gozzano, S. Corrazini, F. Gaeta), dont la poésie garde un ton de discrète mélancolie, qui se dissimule parfois sous une ironie subtile.
— Psychiatr. *Etat crépusculaire,* état pathologique transitoire, caractérisé par une obnubilation de la conscience avec conservation d'une activité relativement coordonnée.
— ***Crépusculaires*** n. m. pl. Anc. division des insectes lépidoptères, comprenant les sésies, les sphinx et autres formes qui, en général, prennent leur vol au soleil couchant.

CRÉPUSCULE n. m. (lat. *crepusculum*). Lumière qui persiste après le coucher du soleil : *Se promener au crépuscule.* ‖ *Par anal. Crépuscule du matin,* lueur qui précède le lever du soleil. ‖ — *Fig.* Déclin. ‖ Ténèbres, obscurité : *Le jour où la France s'éteindrait, le crépuscule se ferait sur la terre* (Hugo).
— ENCYCL. Astron. La succession du jour et de la nuit ne se produit pas instantanément au moment où le Soleil franchit l'horizon : la transition est graduelle. L'illumination partielle que reçoit ainsi la voûte céleste, avant le lever du Soleil et après son coucher, s'appelle le *crépuscule.* Ce double phénomène, qui peut prolonger notablement la durée du jour, est dû à la présence de l'atmosphère terrestre, qui, en réfléchissant comme lumière diffuse la lumière du Soleil, nous permet de jouir encore d'une certaine clarté alors même que nous ne recevons plus directement les rayons de cet astre. La durée de ce phénomène est subordonnée à l'état atmosphérique; en particulier, le crépuscule se prolongera d'autant plus que les vapeurs contenues dans l'air sont plus hautes et plus denses. On distingue conventionnellement en astronomie :
1° Le *crépuscule civil,* qui correspond à une position du Soleil à moins de 6° au-dessous de l'horizon;
2° Le *crépuscule astronomique,* qui correspond à une position du Soleil à moins de 18° au-dessous de l'horizon et qui permet théoriquement de voir à l'œil nu les étoiles les plus faibles;
3° Le *crépuscule nautique,* qui permet d'observer dans un sextant des étoiles de deuxième magnitude, alors que la ligne d'horizon reste encore visible. On admet qu'il correspond à une position du Soleil à moins de 12° au-dessous de l'horizon.
Il arrive que l'heure théorique du crépuscule civil donne lieu à des interprétations juridiques dans certaines circonstances.

Crépuscule des dieux (LE). V. TÉTRALOGIE.

Crépuscule des dieux (LE), roman d'Elémir Bourges (1884). Au début, un prince allemand, chassé de ses Etats par la victoire de la Prusse, quitte sa capitale au sortir d'une représentation du *Crépuscule des dieux;* à la fin, dix ans après, on le retrouve à Bayreuth, écoutant la même pièce. Dans l'intervalle, il a vécu à Paris, avec ses richesses, sa valetaille, ses maîtresses, ses bâtards. Ce type, sans doute inspiré d'un personnage réel, le duc de Brunswick, et, à quelques égards, de Louis II de Bavière, est situé dans un monde tragique et comme à demi rêvé, dans la tonalité wagnérienne.

Crépuscule des idoles (LE) [*Götzendämmerung*], œuvre du philosophe allemand Fr. Nietzsche, écrite en 1888, parue en 1889. Le sous-titre de cet ouvrage est : « Comment on fait de la philosophie à coups de marteau. » Le marteau, c'est l'esprit impitoyablement dur de l'auteur, qui frappe sans ménagement les préjugés de son temps et du passé. Il s'attaque aux « idoles », que ces idoles soient des hommes (ex. Socrate), des idées, des théories artistiques, des mœurs respectées. A ces valeurs anciennes, il veut substituer des valeurs nouvelles, à la « morale des esclaves » la morale des maîtres, à l'homme le « surhomme », à la décadence le progrès réellement humain. Mais ces pensées, qui se rencontrent dans d'autres de ses œuvres, sont présentées ici avec une verve satirique qui ne lui est pas coutumière.

CRÉPY, comm. de l'Aisne (arrond. de Laon), au N.-O. de Laon et à la lisière de la forêt de Saint-Gobain; 1 641 hab. (1 378 aggl.).

Crépy-en-Laonnois (TRAITÉ DE), acte diplomatique signé par François Ier et Charles Quint, les 15 et 16 septembre 1544, à Crépy (auj. dans l'Aisne). Les deux souverains se restituaient les territoires conquis de part et d'autre depuis la trêve de Nice (1538). L'empereur promettait de marier sa fille au duc d'Orléans, second fils de François Ier, avec le Milanais pour dot; si ce projet ne se réalisait pas, il devait donner sa nièce au duc d'Orléans, qui recevait dans ce cas les Pays-Bas et la Franche-Comté. Le roi de France devait garder la Savoie jusqu'à la conclusion du mariage et renoncer à la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois.

CRÉPY-EN-VALOIS, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Senlis), à l'E. de Senlis; 7 417 hab. (*Crépynois*). Façade de l'église Saint-Thomas (XIIe et XVe s.). Eglise Saint-Denis, restaurée, en partie du XIIe s. Vestiges du château de Valois. Vieux hôtels particuliers. Fabriques de meubles et de tables à dessiner. Matières plastiques. Brosserie.

CRÉQUI (MAISON DE), famille artésienne, issue de RAMELIN II, sire de Créqui et de Fressin (986). L'arrière-petit-fils de celui-ci, GÉRARD, participa à la première croisade et épousa Yolande de Hainaut, fille du comte Baudoin III. — CHARLES Ier (1578 - Crema, Italie, 1638), duc de Lesdiguières du chef de sa femme, Magdeleine de Bonne, lieutenant général de Dauphiné en 1606, assista au siège de Montpellier et fut, en 1622, créé maréchal de France; il battit en 1625 le duc de Feria en Piémont, et devint ambassadeur à Rome (1633) et à Venise (1636). — Son petit-fils, CHARLES III (1623 - Paris 1687), sire (1630), puis duc (1653) de Créqui, combattit à Rocroi et à Nordlingen, fut, en 1662, ambassadeur à Rome, où il eut maille à partir avec la garde du pape, gouverneur de Paris en 1676 et ambassadeur en Angleterre en 1677. — FRANÇOIS, marquis de Créqui (v. 1624 - Paris 1687), frère du précédent, se distingua en Flandre et en Catalogne, devint, en 1668, maréchal de France, conquit en 1670 la Lorraine, enleva Fribourg, défit en 1679 l'Electeur de Brandebourg et s'empara en 1684 de Luxembourg.

Charles III, duc de CRÉQUI
par Larmessin
Bibliothèque nationale

D'or au crequier de gueules.

CRÉQUIER n. m. Hérald. Pièce représentant un prunier sauvage avec ses racines, ses branches et ses fruits. (Le créquier ressemble un peu à un chandelier à sept branches. Il figure dans les armes de la famille de Créqui.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 116.]

CRÉQUILLON (Thomas), compositeur franco-flamand († probablement à Béthune v. 1557). Il a été maître de chapelle de Charles Quint. Son œuvre comporte 16 messes, 116 motets, 2 cycles de lamentations, 192 chansons. Ses motets ont une grandeur d'expression peu commune.

CRERAR (Henry Duncan Graham), général canadien (Hamilton, Ontario, 1888). Après avoir fait ses études à l'école militaire de Kingston, il est nommé officier d'artillerie en 1910 et prend part, sur le front français, à la Première Guerre mondiale. Il participe ensuite, en Grande-Bretagne, aux cours d'état-major de l'académie de Camberley et du Collège de défense impériale de Londres.

Phot. Langlois.

Chef du bureau des opérations à l'état-major canadien de 1935 à 1938, Crerar est nommé chef d'état-major général en 1940. Commandant le 1er corps d'armée canadien en Sicile et en Italie en 1943, il est placé, l'année suivante, à la tête de la Ire armée canadienne en Angleterre. Après avoir débarqué en Normandie, il forme l'aile gauche du dispositif allié, libère Dieppe en 1944, puis l'estuaire de l'Escaut et les Pays-Bas. Crerar a pris sa retraite en 1946.

CRES, en ital. **Cherso,** île yougoslave de l'Adriatique, dans le Kvarner; 404 km²; 6 600 hab. Elevage des ovins. Pêche du thon. — Le port de *Cres* est situé sur la côte occidentale.

CRÈS ou **KRÊS.** Myth. gr. Fils de Zeus et d'une nymphe de l'Ida; premier roi de l'île de Crète, dont le nom dérive du sien.

CRESCAS (Hasday), philosophe juif d'Espagne (Barcelone 1340 - † v. 1410). Il est l'auteur d'une *Réfutation des principes essentiels des chrétiens,* et de la *Lumière du Seigneur* (1556), critique du système d'Aristote, qui exerça une grande influence sur Spinoza.

Crescence (lat. *Crescentia*), titre d'une ancienne légende hagiographique. L'héroïne de ce récit, conté dans la *Chronique des Empereurs* (*Kaiserchronik*), est une sorte de Geneviève de Brabant. Faussement accusée d'adultère, elle est jetée dans le Tibre. Sauvée par un miracle, elle guérit son mari atteint de la lèpre et retrouve sa place au foyer conjugal.

CRESCENDO [kreʃɛndo] adv. Mus. En augmentant progressivement la force des sons. ‖ *Fig.* En augmentant : *Travailler crescendo.*

◆ N. m. Suite de notes qu'on doit exécuter crescendo. ‖ *Fig.* Augmentation progressive, gradation : *Ce fut un vacarme qui s'élança d'un bond, monta en crescendo* (Flaubert). — ENCYCL. Le *crescendo* n'a commencé à être marqué d'un signe spécial qu'au milieu du XVIIIe s., mais il était en usage bien avant, car le violiste Rousseau le cite en 1687; le violoniste Leclair, dans sa célèbre *Chasse* (1734), note ainsi un crescendo et un decrescendo : *p, un poco f, più f, p, pp ;* l'agrément très usité dit « port de voix » comportait un crescendo. Mais le mot lui-même n'a guère été écrit sur la musique, dans l'art lyrique, qu'à partir de l'*Astianasse* de Jomelli (1741), et, dans l'art instrumental, qu'à partir des *Trios,* opus 1 de Gossec (1752). Au commencement du XIXe s., à l'Opéra, les crescendos des finales de Rossini ont été longtemps fameux; ils n'étaient que le développement d'un procédé à l'effet infaillible, inauguré par des compositeurs oubliés : J. Mosca ou J. S. Mayr.

CRÉSILAS
« Amazone d'Éphèse »

CRESCENS, en gr. **Krêskês,** philosophe grec de l'école cynique, né à Mégalopolis (Arcadie). Il vivait au IIe s. de notre ère. Dans ses ouvrages, il attaquait les chrétiens, qu'il accusait d'athéisme; d'après Eusèbe, il aurait poussé Marc Aurèle à les persécuter, et aurait même dénoncé saint Justin, qui avait écrit contre lui sa seconde *Apologie.*

CRESCENT (saint), en lat. **Crescens,** évêque et martyr sous Trajan. Disciple de saint Paul, missionnaire en Galatie ou en Gaule. Vienne le reconnaît comme fondateur de son Eglise. — Fête le 27 juin.

CRESCENT Ier, ou **CRESCENTIUS,** ou **CENCIUS,** patrice des Romains († Rome 984 ?), peut-être fils de Théodora la Jeune. Chef du parti hostile à l'Empereur, il dirige l'émeute qui, en 974, expulse du Latran le pape Benoît VI, étranglé quelques jours plus tard, et lui substitue le cardinal Francon, qui prend le nom de Boniface VII et doit se réfugier à Constantinople, devant la réaction du parti impérial. En 984, Crescent aide Boniface VII, de retour, à reprendre le trône pontifical. Il était moine depuis quelques années sur le mont Aventin.

CRESCENT (Jean) ou **CRESCENTIUS II,** patrice des Romains († Rome 998), fils du précédent. Opposé à l'Empire, il met en tutelle le pape Jean XV (985-996), qui finit par s'enfuir, puis rentre à Rome pour y mourir. L'arrivée à Rome d'Otton III (996) a pour effet d'écarter Crescent, qui, après le départ des Germains, monte un coup de force contre le pape Grégoire V, successeur de Jean XV (996). Le pape doit s'enfuir. Crescent, devenu patrice et consul des Romains, place Jean XVI, considéré depuis comme antipape, sur le trône pontifical. Otton III étant revenu en Italie en 998, Crescent est pris, décapité sur les créneaux du château Saint-Ange et exposé au Monte Mario.

CRESCENT (Jean) ou **CRESCENTIUS III,** patrice des Romains († Rome 1012), fils du précédent. Après la mort d'Otton III, il désigna les papes Jean XVII, Jean XVIII et Serge IV.

CRESCENTIA [sɛsja] n. m. Nom scientifique du calebassier, arbre de l'Amérique tropicale, dont les gros fruits ligneux sont utilisés comme récipients. (Famille des bignoniacées.)

CRESCENTIEN (saint), en lat. **Crescentianus,** nom porté par une dizaine de saints. Tous sont des martyrs des premiers siècles, sauf un, qui fut évêque en Afrique au Ve s. et fut exilé par Genséric. — Fête le 28 novembre.

CRESCENZI (Pietro DE'), agronome italien (Bologne 1230 - *id.* 1320 ou 1321). Il parcourut l'Italie en étudiant les divers procédés de culture, et écrivit, sous le titre de *Opus ruralium commodorum,* un remarquable traité d'économie rurale, composé vers 1305 et publié en 1471.

CRESCENZI (Giovanni Battista), architecte italien (Rome 1577 - Madrid 1660). Venu en Espagne en 1617, il est l'auteur des décorations du Panthéon de l'Escorial. De 1629 à 1634, il construisit la Cárcel de la Corte (prison royale), aujourd'hui ministère des Affaires étrangères, et est considéré comme un des précurseurs du baroque espagnol.

CRESCIMBENI (Giovan Mario), écrivain italien (Macerata 1663 - Rome 1728). Il fut l'un des fondateurs, en 1690, de l'Académie* des Arcades. Son *Histoire de la poésie italienne* (1698) est, malgré ses imperfections, le premier monument d'histoire consacré à la littérature nationale.

CRÉSEAU n. m. Syn. de CARISET.

CRÉSÉIDE n. f. Monnaie frappée par Crésus, roi de Lydie (561-546 av. J.-C.). — ENCYCL. On a trouvé des exemplaires de *créséides* dans les environs de Sardes. Elles étaient en or pur, aux types des protomés, affrontées d'un taureau et d'un lion. Les créséides, selon le système bimétallique instauré par Crésus, étaient accompagnées de sicles d'argent de mêmes types.

CRESEIS [zeis] n. f. Mollusque ptéropode, qui vit à l'état pélagique dans presque toutes les mers chaudes. (Famille des cavoliniidés.)

CRÉSILAS ou **KRÊSILAS,** sculpteur grec du Ve s. av. J.-C., originaire de Kydonia (Crète). Il est l'auteur (v. 430 av. J.-C.) d'un portrait de *Périclès* (copies au Vatican et au British Museum). Il a concouru pour le type de l'*Amazone d'Ephèse* (copie à Berlin).

CRÉSOL n. m. (de *créosote*). Chim. L'un quelconque des trois phénols isomères dérivés du toluène. (Syn. CRÉSYLOL, MÉTHYLPHÉNOL.) — ENCYCL. Chim. Les trois *crésols,* ortho, méta et para $CH_3—C_6H_4—OH$, sont contenus dans les goudrons de bois et de houille. On peut les retirer de ce dernier en épuisant à la soude les huiles moyennes et en régénérant par l'acide sulfurique les composés phénoliques. L'ortho-crésol, bouillant à 188,5 °C et fondant à 30 °C, peut être séparé par des distillations successives du phénol et des méta- et para-crésols, bouillant respectivement à 200 °C et 199 °C, fondant à 4 °C et 37 °C. La séparation de ces deux isomères se réalise par transformation en acides disulfoniques : le dérivé correspondant au paracrésol est solide, et on le sépare. Les crésols sont régénérés de cette combinaison par un courant de vapeur. Les crésols purs peuvent s'obtenir aussi à partir des toluidines et des acides toluène-sulfoniques.

Les crésols sont peu solubles dans l'eau. Leur odeur rappelle celle du phénol. Ils jouissent, comme le phénol, de propriétés antiseptiques, mais sont moins toxiques. Le mélange des crésols, ou crésol brut, dissous dans un savon de résine, forme les *crésolines;* le *lysol* est une solution dans les savons gras; la *créoline* est une solution dans la soude. Le métacrésol, seul, donne un dérivé trinitré qui constitue la *crésylite,* explosif brisant. Enfin, les crésols trouvent un emploi dans la fabrication des *bakélites.*

— Pétrochim. L'acide crésylique et les *crésols* peuvent être récupérés à partir des gasoils de cracking et utilisés pour la fabrication de plastiques, d'insecticides, de désherbants, etc.

CRÉSORCINE n. f. Diphénol de formule $CH_3—C_6H_3(OH)_2$, isomère de l'orcine, fondant à 104 °C, bouillant à 269 °C. (Syn. DIHYDROXYTOLUÈNE 1.2.4.)

CRÉSORSELLIQUE adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en fondant le dérivé disulfoné de l'acide orthotoluique avec de la potasse caustique. (Syn. CRÉSORCINE CARBOXYLIQUE.)

CRESPEL-DELLISSE (Louis François-Xavier Joseph), industriel français (Lille 1789 - Neuilly 1865). Il créa à Arras, en 1810, la première fabrique française de sucre de betterave, et fit développer dans le département du Nord la culture de la betterave.

CRESPHONTÈS, en gr. **Kresphontês.** Myth. gr. Héraclide qui conquit avec les Doriens le Péloponnèse et reçut la Messénie.

CRESPI (Giovanni Battista), dit **il Cerano,** peintre italien (Cerano 1576 - Milan 1632). Après avoir travaillé à Rome et à Venise, il se fixa à Milan, où il devint directeur de l'Académie. On cite de lui : *le Baptême de saint Augustin* (Saint-Marc), *Notre-Dame du Rosaire* (Saint-Lazare), *Saint Charles et saint Ambroise* (Saint-Paul). — Son fils DANIELE (Busto Arsizio 1590 - Milan 1630) fut l'élève de Procaccini, puis adhéra au caravagisme. On cite de lui *Saint Charles à table* (Milan, Santa Maria della Passione), et *la Vie de saint Bruno* (chartreuse de Pavie).

CRESPI (Giuseppe Maria), dit **lo Spagnolo,** peintre et graveur italien (Bologne 1665- *id.* 1747). Elève de Cignani, imitateur des Carrache et du Corrège, il rechercha les effets de lumière. Il a peint notamment *les Sept Sacrements* (musée de Dresde), *la Cène* (musée de Bologne), *la Chercheuse de puces* (musée de Pise). — Son fils LUIGI (Bologne 1709 - *id.* 1779), chanoine, fut surtout un critique : il continua la *Felsina pittrice* de Malvasia.

CRESPIN, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le bassin houiller (groupe de Valenciennes), près de la frontière belge; 5 062 hab. Métallurgie.

CRESPIN (Jean), imprimeur et historien protestant (Arras v. 1520 - Genève 1572). Il suivit Théodore de Bèze à Genève (1548), où il fonda son imprimerie. Il composa plusieurs ouvrages, dont *le Livre des martyrs depuis Jean Huss jusqu'en 1554* (1554).

CRESPO (Joaquín), homme d'Etat vénézuélien (San Francisco de Cuba 1841 - près d'Aconcagua 1898). Il devint l'ami du président Guzmán Blanco, puis son ministre de la Guerre et de la Marine et son collaborateur le plus actif dans son œuvre de développement économique. Président du Venezuela en 1884, il gouverna selon les instructions de Blanco, qui le remplaça en 1886. De nouveau président (1892-1898), il régla, grâce aux Etats-Unis, la question des mines d'or revendiquées par l'Angleterre, se donna pour successeur le général Andrade et périt en combattant contre le général Hernández.

CRESSA n. m. Plante à fleurs en épis, d'un blanc rosé, de 10 à 25 cm de haut, vivant dans les terrains salés. (Famille des convolvulacées.)

CRESSAC, comm. de la Charente (arrond. d'Angoulême), dans l'Angoumois, au S.-E. de Blanzac; 117 hab. Anc. chapelle des Templiers, ornée de peintures murales (fin du XIIe s.) relatives à la lutte des croisés contre les Sarrasins.

CRESSÉ (Marie), mère de Molière (Paris 1601 - † 1632). Elle épousa, en 1621, Jean Poquelin, tapissier. Six enfants naquirent de ce mariage, dont l'aîné devint Molière.

CRESSENT (Charles), ébéniste français (Amiens 1685 - Paris 1768). Fils du sculpteur sur bois François Cressent, il vient de bonne heure à Paris. Membre de l'Académie de Saint-Luc en 1714, il est reçu maître vers 1720. Ebéniste du Régent et de la famille d'Orléans, l'un des premiers, après Boulle, il enrichit ses marqueteries de motifs de bronze importants, dont il trace lui-même le

Phot. Musée de Berlin.

bureau plat, par CRESSENT, *Louvre*

dessin et surveille l'exécution. On lui attribue le médaillier de la Bibliothèque nationale, commandé par Louis d'Orléans, un bureau plat et une commode du Louvre, une commode de la collection Wallace, et trois commodes du Residenzmuseum à Munich.

CRESSERINE n. f. Ornith. Syn. de CRÉCERELLETTE.

CRESSICULTEUR n. m. Personne qui cultive le cresson, entretient les cressonnières.

CRESSICULTURE n. f. Culture du cresson.

CRESSON [krɛ] n. m. (francique **kresso*). Nom donné à diverses plantes : *cresson alénois*, nom usuel de *Lepidium sativum*, plante cultivée, à odeur fétide et à saveur piquante ; *cresson* ou *cresson de fontaine*, nom usuel de *Nasturtium officinale*, plante cultivée alimentaire ; *cresson de cheval*, nom usuel de *Veronica Beccabunga ; cresson doré*, nom usuel du *chrysosplénium*. ‖ *Pop. N'avoir plus de cresson sur la fontaine*, être chauve.

— ENCYCL. Le *cresson de fontaine* ou *cresson d'eau* (*Nasturtium officinale*) est une plante vivace indigène qui habite les lieux humides de l'hémisphère Nord. Sa culture est facile ; elle se pratique dans des fosses inondées larges de 2 à 4 m, au fond desquelles on plante le cresson obtenu par boutures ou par semis (v. CRESSONNIÈRE).

Il en existe différentes variétés, qui se caractérisent par un feuillage plus ou moins foncé et plus ou moins large, ainsi que par leur tendance à monter à graines.

Le cresson se mange cru (salade, garnitures de plats) ou cuit. On lui attribue différentes vertus antiscorbutiques et dépuratives.

Le *cresson alénois* (*Lepidium sativum*) est une plante annuelle à croissance extrêmement rapide. Les feuilles sont nombreuses et très découpées ; la culture en est des plus faciles : on peut le semer à la volée toute l'année, on le récolte quelques semaines après. Il en existe différentes variétés, qui se distinguent par la largeur et la forme de leurs feuilles. Il s'emploie comme condiment pour les rôtis, les hors-d'œuvre ou les salades.

Le *cresson de jardin* ou *cresson de terre* (*Barbarea praecox*) est une plante bisannuelle indigène ressemblant au cresson de fontaine. Il se sème en toutes saisons, de préférence en terre fraîche. Sa saveur, plus piquante que celle du cresson alénois, le fait employer comme condiment et comme garniture.

Le *cresson d'hiver* (*B. vulgaris*) est une espèce voisine du cresson de jardin, ayant les mêmes propriétés.

Le *cresson des prés* (*Cardamine pratensis*), plante vivace indigène, est rarement cultivé. On le récolte dans les prés humides ; ses feuilles ont la saveur du cresson de fontaine, tout en étant moins charnues.

Le *cresson de Pará* et le *cresson du Brésil* sont deux sous-espèces de *Spilanthes Acmella*. Ce sont des plantes annuelles, à feuilles entières, de saveur piquante. On les utilise parfois comme condiment, mais aussi en pharmacie.

CRESSON (Ernest), avocat et homme politique français (Calais 1824 - Paris 1903). Bâtonnier, il plaida dans des causes retentissantes. Préfet de police en 1870, il eut à faire face aux difficultés des derniers temps du siège de Paris.

CRESSONNETTE n. f. Nom usuel d'une sorte de cardamine poussant dans les prairies humides. (Famille des crucifères.)

CRESSONNIÈRE n. f. Endroit consacré à la culture du cresson. ‖ Marchande de cresson.

— ENCYCL. On cultive le cresson dans des fosses inondées dites *cressonnières*, ayant de 2 à 4 m de large et 0,50 à 0,60 m de profondeur, sur une longueur variable ; le fond est nivelé de manière à présenter une pente de 0,01 à 0,15 m par mètre ; l'eau est amenée à la partie supérieure ; elle s'échappe à l'autre extrémité. On prépare la fosse et l'on répand les engrais minéraux (préférables au fumier), puis on ensemence après nivellement et tassement du fond, et lorsqu'une petite quantité d'eau a rendu le fond boueux. Huit jours après, on commence à amener l'eau progressivement jusqu'à 10 ou 12 cm ; la première coupe a lieu six semaines après le semis ; les autres se succèdent à intervalles inégaux (une vingtaine dans l'année). Après chaque coupe, on tasse le cresson restant contre le fond de la fosse, au moyen d'une planchette fixée sur un long manche (*schuelle*) ; ce *schuellage* a lieu tous les deux jours. Avant l'hiver, on coupe le cresson à ras et l'on immerge la fosse. La cressonnière est renouvelée au bout d'une année.

CREST, ch.-l. de cant. de la Drôme (arrond. de Die), sur la Drôme, à la limite du Diois et de la plaine de Valence ; 6 793 hab. (4 819 aggl.) [*Crestois*]. Bourg très ancien, que domine encore le donjon du XIIe s. d'un château démantelé en 1632, Crest est un petit centre industriel : décolletage, boîtes métalliques, moulinage de la soie, confection (vêtements ecclésiastiques), tannerie, cartonnages, pâtes alimentaires, etc. (→ Biblio.)

CRESTI (Domenico), dit **il Passignano**, peintre et décorateur italien (Passignano v. 1560 - Florence 1636). Il travailla à Pise, à Venise, à Rome, à Florence, où il devint premier maître de l'académie de dessin. De son œuvre, nous citerons : *le Crucifiement de saint Pierre*, à Saint-Pierre de Rome ; *le Martyre de saint Laurent* (fresque), à Saint-Marc de Florence.

CRESTMORÉITE n. f. Minér. Silicate naturel de calcium hydraté.

CREST-VOLAND, comm. de la Savoie (arrond. d'Albertville), dans le nord de la Combe de Savoie, au-dessus de l'Arly ; 232 hab. (67 aggl.). Station d'altitude (1 219 m) et de sports d'hiver.

CRÉSUS, roi de Lydie, qui régna de 560 ? à 546 ? av. J.-C., le dernier souverain de la dynastie des Mermnades. Fils d'Alyatte et d'une Carienne, il disputa victorieusement le trône à un demi-frère, Pantaléon. Puis il vainquit Ephèse, achevant l'œuvre de ses prédécesseurs, dont l'objet était de contrôler le littoral égéen en soumettant, par la force et par la diplomatie, les cités grecques d'Asie Mineure. Bien que celles-ci fussent tombées sous le protectorat lydien, la fructueuse collaboration entre Grecs et Lydiens se développa sous Crésus, qui affichait volontiers son philhellénisme et manifestait une générosité inépuisable envers les temples grecs, notamment celui de Delphes. Cette politique était favorisée par la grande richesse du royaume, ses mines d'or, surtout la convergence de routes commerciales vers les ports égéens. Ainsi Crésus semble-t-il avoir été le premier souverain méditerranéen à battre de la monnaie d'or. La munificence de Crésus, les faveurs qu'il accordait à l'hellénisme lui ont valu l'amitié admirative des Grecs, dont les récits plus ou moins légendaires d'Hérodote sont l'écho (telle la légende du voyage de Solon à Sardes). Sparte fut son alliée. Mais le renversement de la dynastie mède par le Perse Cyrus fit apparaître une nouvelle menace à l'est de la Lydie. Encouragé par les oracles et par ses alliances avec la Babylonie, l'Egypte et Sparte, Crésus prit les devants et, vers 546 av. J.-C., franchit le fleuve-frontière Halys. Mais Cyrus le refoula et, surprenant son adversaire, l'écrasa sous les murs de Sardes, sa capitale, dont il s'empara après un bref siège. Le royaume lydien s'effondrait brutalement pour tomber sous la domination perse. La fin de Crésus n'est pas connue, sinon à travers des légendes fort diverses ; il aurait failli périr sur un bûcher, soit volontairement, soit sur l'ordre du vainqueur, mais aurait été sauvé au dernier moment, par une intervention divine selon les uns, selon les autres par la clémence du vainqueur, qui l'aurait emmené à sa cour comme conseiller.

CRÉSUS [zys] n. m. *Fig.* Homme extrêmement riche.

CRÉSYL n. m. (nom déposé). Mélange de crésols, d'huiles lourdes et d'un savon émulsionnant, employé en émulsion aqueuse pour la désinfection.

CRÉSYLAGE n. m. Action de crésyler.

CRÉSYLATE n. m. Nom technique donné aux sels du trinitrométacrésol.

CRÉSYLE n. m. Radical univalent, de formule $CH_3—C_6H_4—$, dérivé d'un crésol par suppression de l'hydroxyle. (Il existe trois radicaux isomères : ortho, méta, para.)

CRÉSYLÈNE n. m. Radical bivalent de formule $CH_3—C_6H_3=$.

— ENCYCL. *Crésylène-diamine*. La méta-crésylène-diamine, de formule

$$CH_3—C_6H_3(NH_2)_2\ 1\text{-}2\text{-}4,$$

est le produit de réduction du dinitrotoluène par le fer et l'acide chlorhydrique. C'est une base fondant à 99 °C, distillant à 280 °C, employée dans la préparation de nombreux colorants. (Syn. TOLUYLÈNE-DIAMINE.)

CRÉSYLER v. tr. Désinfecter à l'aide du Crésyl : *Crésyler les murs d'écurie*.

CRÉSYLITE n. f. Nom donné au trinitrométacrésol, quand il est employé comme explosif.

CRÊT n. m. (lat. *crista*). Sommet montagneux, arête rocheuse : *Crêt de la Neige. Crêt de la Perdrix. Crêt d'Eau*. (Dialect.)

— Géomorphol. *Crêt monoclinal*, arête formée par une couche dure redressée. (L'un des versants du crêt monoclinal est une surface structurale correspondant au sommet de la couche dure ; l'autre est une surface d'érosion.)

CRÉTACÉ, E adj. (lat. *cretaceus ;* de *creta*, craie). Qui est de la nature ou de l'âge de la craie ; qui contient de la craie ; qui a rapport à la craie.

◆ N. m. *Le Crétacé*, la période crétacée, la troisième et dernière période de l'ère mésozoïque (secondaire).

— ENCYCL. Géol. La *période crétacée* va de — 110 à — 65 millions d'années environ. Elle est comprise entre le Jurassique et l'Eocène. Elle doit son nom au développement du faciès craie dans ses assises supérieures en Europe septentrionale.

Le *système crétacé* comprend les étages suivants :

	ÉTAGE	ANCIENNETÉ	
Crétacé supérieur	Danien	65	millions d'années
	Sénonien	73	— —
	Turonien	82	— —
	Cénomanien	85	— —
Crétacé inférieur	Albien (Gault)	90	— —
	Aptien	95	— —
	Barrémien	100	— —
	Néocomien	103	— —
	Wealdien	110	— —

En Europe occidentale, on distingue une province méditerranéenne chaude et une province septentrionale avec des faunes très différentes ; on peut suivre les luttes d'influence entre ces deux provinces par l'ouverture et la fermeture de certains détroits, etc.

— Paléont. ● *Faune*. Parmi les grands foraminifères, deux groupes ont une importance particulière, les orbitolines (Crétacé inf. et cénomanien) et les orbitoïdes du Crétacé supérieur. La craie est formée en grande partie de microforaminifères. Les éponges siliceuses prospèrent ; les récifs de polypiers sont limités aux régions chaudes ; les oursins fournissent nombre de fossiles caractéristiques. Les bivalves fixés du groupe des rudistes ont une certaine importance stratigraphique, mais toutes les zones paléontologiques sont définies d'après les ammonites, qui disparaissent complètement à la fin du Crétacé, ainsi que les bélemnites. Parmi les reptiles marins, les plus curieux sont les mosasauriens. Sur les continents, les reptiles continuent leur évolution. Il existe des dinosauriens géants (*atlantosaurus, gigantosaurus, asiatosaurus*, etc.), qui disparaîtront brusquement à la fin du Crétacé. Il y a des oiseaux à dents (*hesperornis* et *ichthyornis*). Les mammifères évoluent lentement.

● *Flore*. Les couches américaines du Potomac ont fourni à la paléontologie une flore *infracrétacée* assez riche en dicotylédones. La flore *supracrétacée* de cette même région accuse le développement des types actuels de dicotylédones ; peupliers, châtaigniers, hêtres, platanes, magnolias croissent avec des espèces

cresson en botte

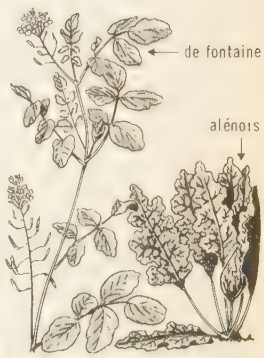

variétés de cresson

CRÉSUS sur son bûcher
détail
d'une amphore grecque
Louvre

Phot. Giraudon, Vincent.

crête (fortif.)

tropicales : palmiers, lauriers, pandanées. Cette végétation, dans son ensemble, indique des variations annuelles dans la température ; à la même époque, le Groenland nourrit des figuiers, ce qui indique une position des pôles très différente de celle d'aujourd'hui.

CRÉTAGE n. m. Rel. Décoration appliquée sur les chasses d'un livre relié, sous forme d'une dentelle en or fin, à l'aide d'un fer à dorer : *Le crétage se trouve sur les livres de piété et les reliures de luxe.*

CRÊT D'EAU ou **CREDO (Grand)** [cette orthogr. est peut-être une altération de *credoz*, crête], montagne du Jura oriental (Ain), dominant Bellegarde et le défilé de l'Ecluse ; 1 624 m.

CRÊTE n. f. (lat. *crista*). Excroissance charnue et dentelée sur la tête de quelques gallinacés : *Crête de coq.* (Son grand développement est un caractère sexuel secondaire des mâles.) ‖ *Par anal.* Huppe que quelques oiseaux portent sur la tête : *La crête de l'alouette.* ‖ Partie relevée qui se trouve sur la tête de quelques reptiles et de quelques poissons. ‖ Ornement en forme de crête : *La crête d'un casque.* ‖ Partie étroite, saillante ; faîte d'un toit, d un mur ; cime d'une montagne, d'une vague : *La crête d'un massif. Sur la crête des monts la lune avait couru* (Lamartine). ‖ — *Fig.* et *fam.* Symbole de l'orgueil, de l'audace : *Il se connaissait pour avoir le sang chaud, la crête rouge, tout de suite enclin aux promptitudes* (M. Genevoix). ‖ *Lever la crête,* montrer du courage ou de la forfanterie. ‖ *Baisser la crête,* montrer moins d'audace. ‖ *Rabaisser la crête à quelqu'un,* rabattre son orgueil.

— Agric. Terre relevée sur les bords d'un fossé qui sert de limite commune à deux champs. ‖ Partie la plus élevée d'un sillon, d'un ados.

— Anat. Nom donné à des saillies osseuses étroites et allongées : *Crête du tibia. Crête frontale.* ‖ *Crête iliaque,* bord supérieur saillant de l'os iliaque. ‖ Ligne continue des sommets de la muqueuse gingivale, qui sépare les versants vestibulaires et linguaux, ou palatins, des arcades dentaires. (En prothèse dentaire, on s'efforce d'effectuer le montage des dents artificielles d'aplomb sur la crête gingivale.)

— Archit. Ornement en métal découpé ou en céramique, qui décore, au Moyen Âge et à la Renaissance, le faîtage d'un comble. (Les

crête ornant la châsse de sainte Fausta, XIIIe s. *musée de Cluny*

châsses, en orfèvrerie, qui revêtent souvent à l'époque gothique la forme d'une église, sont également ornées de crêtes délicatement ajourées.)

— Arm. Cimier du heaume*. (La crête perdit de la hauteur à partir de Henri III et disparut sous Louis XIII.) ‖ *Crête du chien,* nom souvent donné à la partie supérieure du chien d'un fusil, partie quadrillée pour en faciliter le maniement.

— Bot. Nom donné à une sorte d'appendice dont peuvent être pourvus beaucoup d'organes végétaux, notamment les sépales, les pétales, le style, la graine, etc.

— Constr. Sommet d'une muraille. (On dit aussi CHAPERON.) ‖ Bourrelet triangulaire de mortier ou de plâtre, formant jonction entre deux faîtières sans emboîtement posé sur embarrure.

— Electr. *Puissance de crête,* valeur instantanée maximale de la puissance pendant un certain intervalle de temps.

— Fortif. V. part. *encycl.*

— Minér. Masse de cristaux de formes obtuses et indéterminées, minces, arrondies sur les bords.

— Océanogr. Relief allongé du fond des océans, relativement étroit. (La plus étudiée est la crête qui s'allonge au milieu de l'Atlantique* et qui sépare deux séries de profonds bassins.) ‖ *Crêtes prélittorales,* rides de sable façonnées par la houle le long des côtes plates sableuses. (Leur hauteur relative peut atteindre 1 m, leur largeur 10 ou 20 m, leur longueur 100 à 200 m. Elles migrent sous l'influence de la dérive littorale et se modifient en fonction de la force de la houle, parfois de sa direction.)

— Passement. Article de passementerie exécuté sur un métier à tisser spécial, et qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux, et même certains vêtements.

— ENCYCL. Fortif. On distingue la *crête militaire* de la *crête topographique* ou *ligne de faîte* ou *crête couvrante,* passant par les points les plus élevés du terrain. La crête militaire, au contraire, est la ligne de changement de pente située dans la direction de l'ennemi, en avant de la crête topographique et permettant de voir et de tirer sur la pente.

Dans les ouvrages fortifiés, on distingue la *crête intérieure* ou *crête de feu* et la *crête extérieure* du parapet.

CRÈTE, au Moyen Age **Candie,** en gr. mod. **Krētê** ou **Kriti,** île grecque de la Méditerranée orientale, délimitant au sud la *mer de Crète ;* 8 379 km² ; 482 000 hab. (*Crétois*) ; capit. *La Canée* (Khanía).

Géographie.

Entre la mer de Crète, la partie méridionale de la mer Egée et la Méditerranée proprement dite, la Crète se développe d'O. en E. sur une longueur de 140 km. Elle domine un socle sous-marin immergé à moins de 1 000 m. Des chaînes calcaires courent parallèlement à la côte méridionale et forment les trois massifs des Leuka Orê (usuellement Áspra Vouná) ou montagnes Blanches (2 482 m), du mont Psilorítis ou Ida (en gr. Ídhi) [2 460 m], du Lasíthi (2 148 m). Leur versant méridional, où s'insère une seule plaine côtière, celle de Mesara, est abrupt ; mais elles s'abaissent doucement vers le N. et se prolongent par des collines entre lesquelles se creusent les baies plus ou moins fermées de La Canée, de la Sude (Soúdha), de Mirabellos, etc. Le climat de la Crète est de type méditerranéen ; mais, à l'intérieur, les montagnes ont un climat froid l'hiver ; les précipitations sont irrégulières, plus abondantes au N. (La Canée, 700 mm) qu'au S. (200 mm en moyenne). Les vents étésiens sont particulièrement puissants. L'hydrographie est pauvre, en raison de la sécheresse relative du climat et de la nature calcaire du sous-sol.

Les ressources naturelles ne sont guère importantes : du minerai de fer, des gisements de lignite et du gypse forment l'essentiel des richesses du sous-sol ; chèvres et brebis pâturent sur les plateaux couverts d'un gazon sec et dur d'herbes odorantes, parsemés de rares bouquets de chênes verts, d'oliviers sauvages, de pins parasols, de palmiers nains ou de maigres maquis de lauriers et de myrtes. Les principales cultures sont la vigne et les agrumes, ainsi que les oliviers.

Histoire.

Située à la rencontre des trois continents européen, asiatique et africain, la Crète a été l'un des plus remarquables foyers civilisateurs de l'Antiquité méditerranéenne. Il est certain que la civilisation hellénique lui a été largement redevable. Malheureusement, l'histoire de cette Antiquité crétoise, dont on devine l'importance, est encore très mal connue, car les divers systèmes d'écriture crétois ont longtemps déjoué les efforts de déchiffrement. Toutefois, les travaux de Ventris ont permis de lire (1953) l'alphabet le plus récent (dit « linéaire B », XVe-XIIIe s. av. J.-C.), utilisé par une langue grecque archaïque. Si, grâce à ce succès, on parvient progressivement à comprendre les documents plus anciens, toute l'histoire de la Crète antique pourrait en être renouvelée. Car, les textes égyptiens et orientaux ne nous apportant que des allusions imprécises sur les Crétois, nous ne connaissons ces derniers que par l'archéologie, dont les fouilles ont été inaugurées par Evans en 1900 (Cnossos), puis continuées par des missions anglaises, françaises (Mália), italiennes, américaines et grecques. L'homme apparaît en Crète au néolithique. Cette civilisation préhistorique entre dans une période de progrès décisifs vers la fin du IVe millénaire, au début de l'âge du cuivre. D'abord sous l'influence des Cyclades voi-

ruines de Cnossos

bains de la reine à Cnossos

sines, semble-t-il, la Crète devient le lieu privilégié de cette civilisation égéenne*. Alors commence le déroulement de ces périodes que les archéologues ont appelées minoennes* et dont la chronologie présente d'ailleurs encore beaucoup d'incertitudes.

La Crète bénéficie sur les îles voisines d'avantages qui expliquent son développement plus rapide. Elle est la mieux placée pour recevoir les influences civilisatrices à la fois de l'Egypte et de l'Orient mésopotamien, et elle dispose de forêts, de pâturages et, surtout, de terres cultivables assez étendues pour pouvoir nourrir une population relativement nom-

ruines de Mália

Phot. Giraudon, Boudot-Lamotte, Viollon.

breuse. Cette situation intéressante a d'abord bénéficié à la partie est de l'île, qui atteint un niveau supérieur de civilisation et d'organisation (à Pseira, par exemple) dès la première moitié du IIIe millénaire. Puis, vers la fin du IIIe millénaire, la prééminence passe à la Crète centrale (Cnossos, Phaïstos), aux terres plus riches. De grands palais sont édifiés au début du IIe millénaire, et les villes se développent. Des tremblements de terre ruinent, vers 1700 av. J.-C., ces constructions, mais c'est pour être aussitôt suivis par l'épanouissement de la dernière période minoenne, du XVIIe au XVe s. av. J.-C. C'est alors que la puissance maritime et la civilisation de la Crète atteignent leur plus grande force d'expansion. La mythologie grecque devait en garder la légende de Minos*, roi redoutable et justicier sévère. La prédominance de Cnossos paraît alors certaine, mais on ne peut affirmer que ses princes ont vraiment unifié l'île. Du moins, la marine crétoise domine-t-elle la Méditerranée et permet au commerce crétois de s'effectuer, voire de s'imposer, non seulement dans les pays voisins, mais même dans des lieux assez éloignés, comme la Sicile. Ces relations commerciales ayant dû s'accompagner, au moins en certains points du domaine égéen, d'une sorte de suzeraineté, la thalassocratie crétoise a sans aucun doute existé. La puissance et la prospérité crétoises reposent sur le commerce, soit de transit et de redistribution, soit d'exportation. Ce dernier, bientôt le plus important, est alimenté par une agriculture qui, à côté d'un élevage prospère et d'une céréaliculture insuffisante, a développé les plantations de vigne et d'olivier, et surtout par un artisanat d'une remarquable habileté (céramique, tissus teints en pourpre, objets de bronze et orfèvrerie). Cette économie est sous l'étroite dépendance des princes, comme en témoignent les dimensions impressionnantes des resserres des palais, contrastant avec leur insignifiance ou leur absence dans les maisons privées.

La société crétoise n'en apparaît pas moins, à travers les œuvres d'art, comme fort libre. L'exubérante vitalité du tempérament crétois s'accompagne d'un sens pratique indéniable ; un souci de confort et d'hygiène est présent dans les grandes réalisations architecturales. La religion, naturiste, célèbre en des lieux sacrés (plutôt que dans des temples) la fécondité de la terre, et semble faire une place importante aux jeux sportifs. Malgré des différences profondes de tempérament, la civilisation hellénique postérieure sera marquée par l'empreinte de la civilisation crétoise. Les rapports entre Crétois et Hellènes ont commencé sans doute dès l'installation des Achéens en Grèce, mais leurs modalités nous demeurent inconnues. Il est du moins certain que les Achéens de l'époque mycénienne ont, en particulier, appris des Crétois l'art nautique, et que, dès le XVe s. av. J.-C., ils dominent, partiellement au moins, la grande île. Vers 1400 av. J.-C., le grand palais de Cnossos est une nouvelle fois détruit, mais n'est plus reconstruit. Alors s'amorce une période de décadence, dont les raisons nous échappent. Le déclin s'accélère au XIe s. av. J.-C., au moment où se produit l'invasion dorienne, qui recouvre bientôt toute l'île.

Désormais, la Crète a perdu son originalité et n'est plus qu'une partie du monde grec, comme lui divisée en cités rivales, conservant à l'époque classique un certain archaïsme (lois de Gortyne). L'île ne garde quelque célébrité que comme marché de mercenaires. Elle parvient à sauvegarder une relative indépendance parmi les royaumes hellénistiques qui l'entourent après le partage de l'empire d'Alexandre. L'anarchie engendrée par la décadence hellénistique permet aux Crétois d'ajouter à leur vocation militaire l'exercice de la piraterie. Ils entrent ainsi en conflit avec les Romains, qui, après de dures campagnes, s'emparent de l'île en 67 av. J.-C. La Crète suit dès lors le sort des autres provinces orientales de l'Empire romain.

La division de l'empire, en 395 apr. J.-C., met en valeur la position centrale de l'île dans l'Empire romain d'Orient. Le rôle stratégique de la Crète, clef de la mer Egée, est renforcé par les conquêtes musulmanes du VIIe s. Devenue l'un des principaux avant-postes byzantins, la Crète tombe, en 825-826, au pouvoir des musulmans, qui, du même coup, acquièrent la maîtrise navale de la Méditerranée orientale. Les nouveaux occupants fondent une puissante base fortifiée, Khandak (que les Vénitiens appelleront Candie), et harcèlent la navigation et les côtes byzantines. C'est en 960-961 seulement, après plusieurs échecs, que les Byzantins, sous Nicéphore Phokas, recouvrent à la fois l'île et la suprématie navale.

La conquête de l'Empire byzantin par les « Latins » de la 4e croisade (1204) fait échoir la Crète dans le lot de Boniface de Montferrat, qui la vend presque aussitôt aux Vénitiens. Solidement fortifiée et organisée par ceux-ci, malgré plusieurs révoltes populaires, la Crète devient l'articulation maîtresse, tant au point de vue commercial que militaire, du grand « empire » oriental de Venise. Un moment menacés, à la fin du XIIIe s., par la reconquête byzantine, les Vénitiens sont sauvés par l'action angevine, mais, à partir du XVe s., ils doivent faire face à un nouveau danger : l'expansion ottomane. Pendant plus de deux siècles, la flotte vénitienne réussit à contenir les efforts des Turcs, mais leur armée prend pied en 1645 dans l'île, qu'elle conquiert progressivement (chute de Candie : 1669), les derniers points d'appui vénitiens succombant en 1715.

Les Ottomans réintroduisent l'islām en Crète, et l'île entre dans une période de régression. Plusieurs révoltes éclatent à la fin du XVIIIe et au XIXe s., durement réprimées. Le bref passage sous le gouvernement égyptien (1832-1840) apporte un soulagement temporaire, mais les réformes ultérieures du sultan ne sont guère appliquées. Le statut de 1868, sanctionné par le Congrès de Berlin en 1878 et précisé la même année, après une nouvelle insurrection, par le « pacte d'Halepa », inaugure de lents progrès vers un gouvernement représentatif et une certaine autonomie locale, sous la surveillance inquiète des puissances européennes. L'incurie administrative et la fréquente mauvaise volonté des autorités turques entretiennent un climat troublé, et une insurrection générale éclate en 1897, avec l'appui armé de la Grèce. Les Ottomans l'emportent, mais l'intervention des puissances impose un compromis : la Grèce renonce à toute ambition sur la Crète, mais celle-ci est organisée en principauté autonome sous la suzeraineté ottomane, et les troupes turques évacuent l'île (1898). L'administration du pays est alors confiée au prince Georges de Grèce, qui entre en conflit avec le chef de l'opposition, Venizelos. Celui-ci suscite, en 1905, une révolte pour obtenir le rattachement de l'île à la Grèce ; un mouvement semblable se produit encore en 1908, après la révolution turque, mais l'opposition des puissances empêche l'union de s'effectuer jusqu'à la conclusion des guerres balkaniques (1913). Retournée à la Grèce, la Crète partage désormais le sort de celle-ci. (→ Biblio.)

● Pour les beaux-arts, v. MINOEN (*art*).

Crète (BATAILLE DE) [1941]. Au lendemain de l'attaque italienne sur la Grèce (v. BALKANS [*campagne des*] et GUERRE *mondiale* [*Seconde*]), les Anglais débarquèrent des troupes en Crète. Mais après leur victoire de Grèce, les Allemands décidèrent de s'emparer de l'île ; l'opération fut effectuée par les troupes aéroportées de Student, disposant de 700 avions de transport et de 750 planeurs appuyés par les escadres aériennes de Richthofen qui, du 12 au 19 mai 1941, bombardèrent les points stratégiques de l'île. Le 20 mai, 4 500 parachutistes attaquèrent la Crète, défendue par 30 000 hommes, et, grâce à un courant de renforts ininterrompu, demeurèrent maîtres de l'île après dix jours de combat. Malgré une vive résistance, les Anglais durent rembarquer du 28 mai au 1er juin, sous la protection de la flotte de l'amiral Cunningham, qui subit de très lourdes pertes (4 croiseurs et 6 destroyers). Cette bataille fut la première et la seule opération aéroportée d'envergure réalisée par la Wehrmacht au cours de la guerre. La garnison allemande de la Crète capitula le 9 mai 1944. (→ Biblio.)

CRÈTE : palais à Cnossos
corridor des processions

CRÈTE (MER DE), partie méridionale de la mer Egée, délimitée par la Crète au S., le Dodécanèse à l'E., les Cyclades méridionales au N., les rivages orientaux du Péloponnèse à l'O.

CRÊTÉ, E adj. Hérald. Se dit du coq, du dauphin, quand leur crête est d'un émail particulier.

— Minér. Se dit d'un minerai cristallisé dont les cristaux, en lames rhomboïdales minces, sont groupés de manière à imiter grossièrement des crêtes de coq : *Barytine crêtée. Fer oligiste crêté.*

CRÊTE-DE-COQ n. f. Nom spécifique d'*Onobrychis Crista-Galli*, plante ornementale du midi de la France. ‖ Pl. *des* CRÊTES-DE-COQ.

— ***Crêtes-de-coq*** n. f. pl. Dermatol. Papillomes contagieux des muqueuses génitales. (On les traite en général par cautérisation, curetage ou podophyllin.) [Syn. VÉGÉTATIONS VÉNÉRIENNES.]

— Passem. Petite passementerie à dents fines, imitant une crête de coq.

Crétoises à la fontaine

CRÉTEIL, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), dans la banlieue sud-est de Paris, sur la rive gauche de la Marne, au S.-O. de la boucle de Saint-Maur ; 30 564 hab. [*Cristoliens*]. Eglise des XIIe et XIIIe s. Hospice. Orfèvrerie. Fabrique de crayons. Vernis.

CRÉTELLE n. f. Plante herbacée de 25 à 75 cm de hauteur, vivace, croissant en touffes, de préférence en montagne, et constituant un bon fourrage. (Famille des graminacées.)

CRÊTER v. tr. Garnir, orner d'une crête : *L'orgueilleux casque crêté de plumes. Les Pyrénées crêtées de neige* (Dorgelès). ‖ Dresser comme une crête : *Hautement crêtée pardevant, leur chevelure dévalait sur la nuque en ondes vermeilles* (Audiberti).

— ***Se crêter*** v. pr. Dresser la crête : *Il faisait se piéter et se crêter batailleusement les coqs* (Goncourt). ‖ *Fig.* Prendre un air fier et batailleur comme le coq qui dresse la tête : *Il se crêtait, se cabrait, luttait contre ce qu'il croyait son démon* (J. Cocteau).

CRÉTET (Emmanuel), comte **de Champmol**, homme d'Etat français (Le Pont-de-Beauvoisin 1747 - Auteuil 1809). Riche négociant, député de la Côte-d'Or au Conseil des

carte de la CRÈTE

Cinq-Cents, il devint, après le 18-Brumaire, conseiller d'Etat, directeur des Ponts et Chaussées, gouverneur de la Banque de France (1806), ministre de l'Intérieur (1807).

CRÉTHEUS. Myth. gr. Fondateur d'Iolcos, la ville de Jason et de Pélias. Il était le fils d'Eole et d'Enarétè ; il épousa Tyro et fut le père d'Eson et de Phérès.

CRÉTIFICATION n. f. (lat. *creta*, craie, et *fieri*, devenir). Pathol. Formation de concrétions crayeuses dans l'épaisseur d'un tissu.

CRÉTIN, E adj. et n. (forme dialect. et péjor. du lat. *christianus*, chrétien). Atteint de crétinisme. ‖ *Fam.* Imbécile, stupide : *Je m'accuse de choses crétines* (Goncourt).

CRÉTIN (Guillaume), poète et chroniqueur français (Paris v. 1460 - † 1525). Il fut chantre de la Sainte-Chapelle et historiographe de François Ier. Représentant le plus typique de l'école des rhétoriqueurs, il publie en douze livres ses *Chroniques de France* (en vers). Marot le proclamait « souverain poète français » ; Rabelais, au *Tiers Livre*, le travestit sous le nom de **Raminagrobis**, et E. Pasquier trouve dans ses œuvres « prou de rime, mai peu de raison ».

CRÉTINERIE n. f. Etat ou parole de crétin : *J'eus la crétinerie de faire un second article* (Goncourt).

CRÉTINEUX, EUSE adj. et n. Se dit des individus atteints de crétinisme incomplet.

CRÉTINISATION n. f. *Fam.* Action de rendre ou de devenir crétin.

CRÉTINISER v. tr. *Fam.* Rendre crétin, stupide.

CRÉTINISME n. m. Etat particulier de l'organisme, caractérisé par le défaut presque complet de l'affectivité et de l'intelligence (idiotie), l'arrêt de développement du corps (nanisme) et spécialement des organes génitaux, l'absence de pilosité (sauf sur la tête) et l'aspect vieillot et ridé des téguments. *Fam.* Idiotie, profonde stupidité : *La canaillerie n'empêche pas le crétinisme* (Flaubert).
— ENCYCL. Il existe des rapports entre le *crétinisme* et le goitre endémique, tous les crétins descendant de goitreux, qui semblent bien être des déficients en iode alimentaire. D'autre part, on a établi des analogies entre le crétinisme et l'insuffisance thyroïdienne complète ou myxœdème congénital. Mais le crétin et le myxœdémateux diffèrent en ce sens que le premier ne présente pas l'infiltration des téguments du second. L'atrophie de la glande thyroïde, dont le principe actif renferme de l'iode, n'en paraît pas moins à l'origine du crétinisme.

CRÉTINOÏDE adj. Se dit d'un état voisin du crétinisme, dans lequel la déchéance physique et mentale est moins accusée.

CRETIO [kresjo] n. f. (du lat. *crescere*, croître). Dr. rom. Procédé d'addition d'hérédité, consistant en une déclaration orale faite en termes sacramentels en présence de témoins.

CRÉTIQUE adj. et n. m. Métriq. anc. Se dit d'un pied composé d'une brève entre deux longues.
— ENCYCL. Le nom de *crétique* est synonyme de *crétois*, et rappelle son origine. Il était employé dans les chants qui accompagnaient des danses, et servait en particulier dans les hymnes ou les péans adressés à Apollon. Il était souvent combiné à des péans, pieds de même rythme, avec résolution d'une des longues. Des pieds crétiques purs se rencontrent dans la comédie latine.

château de CREULLY

CRÉTOIS, E adj. et n. Qui se rapporte à la Crète ; habitant ou originaire de cette île.
◆ N. m. Dialecte du grec ancien, parlé en Crète. (Syn. de MINOEN, ÉTÉOCRÉTOIS.)
— ENCYCL. On réserve ce nom au dialecte dorien connu par d'innombrables inscriptions, dont la plus célèbre contient les lois de Gortyne. Présentant de nombreuses variétés selon les régions de l'île, il diffère du dorien continental et semble avoir subi profondément l'influence du substrat.

CRÊTOIS n. m. (de *crête*). Nom donné, dans la période thermidorienne, aux derniers Montagnards de la Convention.

CRETONNE n. f. (de *Creton*, village de Normandie). Tissu de coton réalisé suivant l'armure de la toile.
— ENCYCL. La *cretonne* est caractérisée par sa contexture comportant un compte égal au duitage et des numéros de fils de chaîne et de trame très voisins ou égaux, ce qui lui donne un grain carré. On fabrique des cretonnes avec des comptes et duitages variant de 12 à 24 fils au centimètre, les numéros des fils allant de 24 à 48, ce qui donne toute une gamme de cretonnes de poids varié.
Les cretonnes s'emploient généralement en ameublement. En utilisant des fils de chaîne et de trame dont les numéros ne sont pas identiques tout en restant voisins, on obtient des tissus à grain plus allongé dénommés commercialement *shirting* ou *madapolam*.

CRETTÉ DE PALLUEL (François), agronome français (Drancy 1741 - Dugny, Seine, 1798). Il combattit l'usage de la jachère, propagea la culture de la grande chicorée, de certains navets, de la pomme de terre ; il fit ensemencer la plaine des Sablons d'espèces végétales étrangères. Il inventa plusieurs instruments ou machines agricoles : le cylindre à dents, le coupe-racines, le hachoir à paille, la charrue-buttoir.

CREULLY, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Caen), dans la campagne de Caen ; 692 hab. (675 aggl.). Laiterie. Eglise du XIIe s. Château : enceinte (XIIe-XIIIe s.), salle voûtée (XIIe s.), donjon (XIVe s.), tour (XVe s.), logis principal (XVIe s.). — Aux environs, châteaux de Creullet (XIVe, XVe, XVIe s.) et de Lantheuil (XVIIe s.). Patrie du général Charles Decaen.

CREUS (CAP DE), promontoire situé à l'extrémité nord-est de l'Espagne, en Catalogne (prov. de Gérone), le plus oriental de la péninsule Ibérique. C'est l'*Aphrodisium promontorium* des Anciens.

CREUSAGE n. m. V. CREUSEMENT.
— Grav. Action d'enfoncer plus profondément le burin dans la planche de bois ou de métal.

CREUSE (la), riv. du nord du Massif central et du Berry, affl. de la Vienne (r. dr.) ; 255 km. Sortie du plateau de Millevaches, elle coule d'abord dans une vallée étroite qu'a décrite George Sand. Elle passe à Aubusson et à Argenton ; sortie du Massif central, elle longe les marais de la Brenne et, par Le Blanc, atteint la Touraine ; elle conflue avec la Vienne en aval de Châtellerault. Le torrent désordonné du début est alors devenu une rivière peu profonde et sage, qu'ont grossie la Petite Creuse et la Claise à droite et, à gauche, la Gartempe. La Creuse est utilisée par les centrales hydro-électriques de Confolens, Chantegrellle, Eguzon, la Roche-aux-Moines et la Roche-Bat-l'Aigue.

CREUSE (DÉPARTEMENT DE LA), départ. du nord-ouest du Massif central ; 5 606 km² ; 163 500 hab. (30 au km²). Ch.-l. *Guéret* ; 2 arrond. (*Guéret*, *Aubusson*), 25 cant. et 266 comm. Il appartient à la IVe région militaire (Bordeaux), ressortit à la cour d'appel de Limoges, à l'académie de Clermont-Ferrand et à l'archevêché de Bourges. Il a été formé par la Marche limousine et par des portions du Berry (autour de Boussac) et de l'Auvergne, au S.-E.
Le département s'étend sur des régions assez uniformes de plateaux et de collines bocagères, au climat humide. Au S., le *plateau de Gentioux* et les *hauteurs de la Courtine* appartiennent à la *Montagne limousine* et sont encore couverts de vastes landes. La plus grande partie du département s'étend sur les collines de la *Marche limousine*, en contrebas de ces régions, de part et d'autre des gorges de la Creuse. L'agriculture y a été améliorée par l'amendement des terres cristallines ; elle fournit du froment et des plantes fourragères ; ces dernières, avec des prés irrigués, nourrissent un troupeau réputé de bovins et d'ovins. La partie orientale du département s'étend sur la *Marche de Combrailles* et sur les confins du *Bourbonnais*,

où l'agriculture l'emporte largement sur les prairies et les pâturages.
Dans ce département, les industries sont secondaires ; elles sont représentées par le travail du bois et par la tapisserie d'Aubusson. Au total, l'activité économique du département est médiocre, et la Creuse est située vers la fin de liste correspondant au classement effectué par le « produit départemental ». La Creuse a connu une très forte diminution de population entre 1936 et 1962 passant de 202 000 hab. à 163 500 hab. L'absence de grandes villes s'accompagne de l'un des plus faibles pourcentages de population employée dans le secteur « tertiaire » (commerce, « services », administration). En revanche, la Creuse occupe la seconde place, après le Gers, pour celui de la population agricole. (→ Biblio.)

département de la Creuse

population active employée dans

- ***l'agriculture : 66 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 17 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 17 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
3,1 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 81e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 78***
  France entière : moyen 100

CRÉÜSE, en gr. **Kreousa.** Myth. gr. Fille de Priam et d'Hécube, première épouse d'Enée et mère d'Ascagne. La légende la présente tantôt comme prisonnière à l'issue du siège de Troie, tantôt comme échappée de la ville, tantôt comme enlevée par Aphrodite. — Fille d'Erechthée et de Praxithéa. Elle épousa Xouthos et fut la mère d'Ion, de Diomède et d'Achaios. Mais d'après Euripide c'est d'Apollon qu'elle aurait eu Ion. — Fille de Créon, roi de Corinthe. Elle est parfois appelée Glaucé. Elle épousa Jason, après qu'il eut répudié Médée. Celle-ci lui envoya comme présent de noces une robe qui s'enflamma sur elle et la consuma. — Naïade thessalienne, fille d'Okéanos et de Gaia. Elle épousa Pénée, fut mère d'Hypsée, roi des Lapithes, et de Stilbé.

CREUSEMENT n. m. Action de creuser. (On dit aussi CREUSAGE.)

CREUSEMENT adv. De façon creuse, chimérique, vide : *Je rêverais creusement la liberté germanique* (Chateaubriand).

CREUSEQUIN n. m. Vase à boire en usage au Moyen Age, quelquefois formé de deux récipients assemblés par une charnière, et souvent muni d'un manche.

CREUSER v. tr. (de *creux*). Rendre creux, pratiquer une cavité dans : *Quelques voisins même affirmaient avoir vu une fois par un soupirail l'archidiacre Claude creusant, remuant et bêchant la terre* (Hugo). ‖ Faire en creusant : *Ouvrir des routes et creuser des canaux pour l'exploitation des forêts* (P.-L. Courier). ‖ Tailler en creux, donner une forme creuse à, marquer de creux : *Mais l'acrobate du bas creusant les reins se projette en avant* (F. de Croisset). *L'effort gonflait son front et le creusait de rides* (Leconte de Lisle). ‖ *Particul.* Amaigrir : *La faim lui avait creusé les joues.* ‖ — *Fig.* Approfondir, sonder, pénétrer plus avant : *Comme il arrive aux esprits perçants qui ont longtemps creusé un auteur un peu profond* (Sainte-Beuve). *Creuser une question.* ‖ Produire du vide dans : *Les biens de la terre ne font que creuser l'âme et en augmenter le vide* (Chateaubriand).
— LOC. DIV. *Creuser sa fosse, son tombeau,* être cause de sa propre perte : *Cette journée allait commencer à décider* [...] *s'il s'était élevé un autel ou creusé un tombeau* (Ségur). ‖ *Creuser un abîme devant,* préparer la perte, la ruine de. ‖ *Creuser un abîme entre,* séparer, désunir complètement : *Si je ne lui obéissais, je creuserais un abîme entre nous deux* (Balzac). ‖ *Creuser son sillon,* poursuivre son œuvre avec persévérance. ‖ *Fam. Creuser l'estomac,* ou, *absol., creuser,* faire éprouver un grand appétit.
— Grav. Revenir sur une taille pour la rendre plus profonde. ‖ Dans la gravure sur bois, évider certaines parties.
— SYN. : *évider, forer, fouiller, fouir, percer.*
— ***Se creuser*** v. pr. Devenir creux : *Mur, arbre qui se creuse. Elle maigrissait, ses yeux se creusaient* (Chateaubriand). ‖ *Fig. Se creuser l'esprit, la tête, le cerveau,* et, *absol. (fam.), se creuser,* se fatiguer l'esprit en réfléchissant, en méditant : *Bois donc, désœuvré, au lieu de te creuser la tête* (Musset). *Vous ne vous êtes pas creusé pour trouver ça.*

CREUSET n. m. (anc. franç. *croisuel;* du lat. *crucibulum*). Vase généralement fait de terre réfractaire, d'alumine, de graphite, d'un métal ou d'un alliage, etc., qu'on emploie dans les laboratoires pour fondre ou calciner certaines substances. ‖ — *Fig.* Lieu où diverses choses se mêlent, se fondent. ‖ Moyen d'épuration morale ou intellectuelle, moyen d'essai, d'analyse : *Le creuset de la souffrance.*
— Métall. Partie inférieure d'un haut fourneau, où se rassemble le métal fondu. ‖ *Acier au creuset,* acier fin élaboré par fusion dans un creuset. (V. ACIER.) ‖ *Four à creuset,* four servant à chauffer le creuset.
— ENCYCL. Métall. Les matières premières employées à la confection des *creusets* varient selon leur usage. Les argiles réfractaires, mêlées avec du *ciment* (argile déjà cuite), sont utilisées dans la plupart des cas, en particulier pour fabriquer les creusets de laboratoire et de verrerie ; la porcelaine et le platine sont employés pour faire les creusets destinés à l'analyse chimique ; la cendre d'os, absorbant les oxydes de plomb et de cuivre fondus, constitue la matière des *coupelles* dans lesquelles on fait les essais d'or et d'argent. Les creusets de plombagine ou de graphite, agglomérés avec de l'argile, servent à fondre en milieu réducteur certains métaux (aluminium, or, argent, etc.) ; le platine est fondu dans des creusets de chaux, la soude et la potasse caustiques dans des creusets d'argent. Pour des usages spéciaux, ou pour résister à des températures très élevées, on emploie les creusets de corindon, de zircone, de magnésie, de glucine, de graphite, de quartz, etc. Les creusets se fabriquent à la batte, par moulage, ou à la presse. Ils subissent une première cuisson, avant emploi, pour leur donner la solidité nécessaire à leur manutention ; toutefois les creusets de verrerie sont simplement séchés à fond. La mise en service d'un creuset nécessite au préalable un séchage progressif et lent ; si des précautions ne sont pas prises, la rupture se produit dès la première opération. Sa forme varie selon la destination ; en général, il est de forme extérieure tronconique arrondie, et son fond doit être très résistant. La contenance des creusets industriels s'évalue au *point,* volume du kilogramme de métal fondu (bronze).

CREUSETIER n. m. Spécialiste de la fabrication des creusets et des moules en matières réfractaires. (On dit aussi CREUSISTE.)

CREUSEUR n. m. et adj. Personne qui creuse (au *pr.* et au *fig.*) [rare] : *Les assassins creuseurs de fosses à la hâte* (Hugo).

CREUSISTE n. m. Syn. de CREUSETIER.

CREUSOT (LE), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. d'Autun), au cœur de la *dépression du Creusot;* 33 779 hab. (33 002 aggl.) [*Creusotins*]. Fondée à la fin du XVIIIe s., la ville doit son origine à un riche bassin houiller. En 1836, les frères Schneider fondent la Société des forges et ateliers du Creusot, dont l'importance sous le second Empire est soulignée par la désignation d'Eugène Schneider comme président du Corps législatif en 1867. Mais, avec l'épuisement progressif du charbon, Le Creusot abandonne la production de la fonte pour se spécialiser dans des produits de plus grande valeur : aciers spéciaux, tôles fines, locomotives, matériel de guerre, constructions mécaniques, etc. Des industries textiles (bonneterie, confection) et de la verrerie complètent cette activité industrielle. La ville a beaucoup souffert des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale, mais sa reconstruction a amélioré son aspect.
Les importantes grèves qui éclatèrent en janvier 1870 dans la métallurgie et, en mars, dans les mines soulignèrent le malaise ouvrier dû localement à la sévérité de la réglementation d'atelier et, sur le plan national, à la baisse du niveau de vie. Elles expliquent le vote négatif des électeurs du Creusot lors du plébiscite de mai 1870 et la proclamation de la Commune le 26 mars 1871, mouvement qui fut d'ailleurs rapidement étouffé par les autorités. (→ Biblio.)

Creusot (FORGES ET ATELIERS DU), l'une des trois filiales de la société Schneider et Cie qui, en 1949, à la suite de la décentralisation opérée par cette société, a hérité de l'actif industriel de Schneider, notamment du groupe métallurgique du Creusot. Elle a absorbé en 1957 la société de portefeuille Batignolles-Châtillon et produit environ 220 000 tonnes d'acier brut par an. (→ Biblio.)

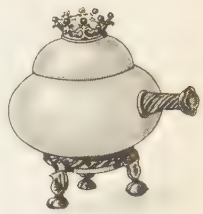

creusequin

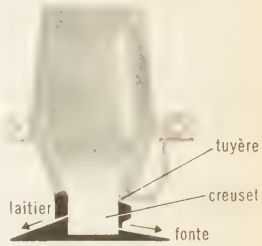

creuset (métall.)

LE CREUSOT
vue aérienne
des Forges et ateliers

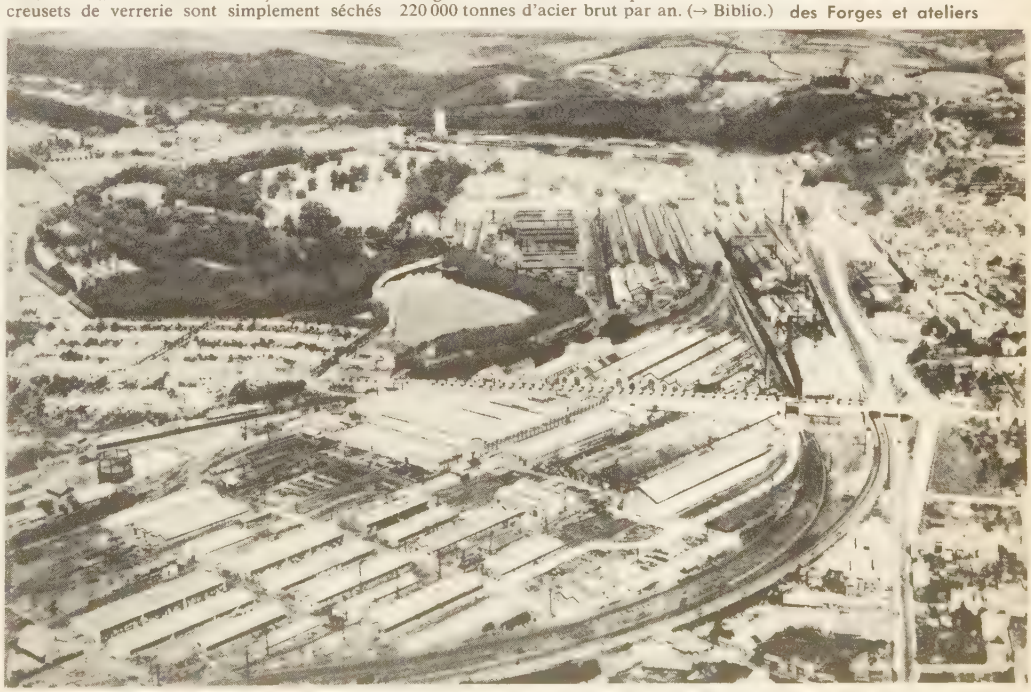

Phot. Cie aérienne fr.

CREUTZ (Gustaf Filip, comte), poète et diplomate suédois (Anjala, Finlande, 1731 - Stockholm 1785). Ministre de Suède à Madrid (1762-1766), ambassadeur à Paris (1767-1783), il devint ministre des Affaires étrangères et chef du gouvernement (1783). Ami personnel du roi Gustave III, il a joué dans les relations culturelles entre la Suède et la France un rôle très important. Poète élégant, il fut, avec G. F. Gyllenborg et H. Ch. Nordenflycht, un des membres les plus brillants du cénacle « les Constructeurs de la pensée ». Son œuvre la plus connue est le charmant roman en vers *Atis et Camilla* (1761), où l'on retrouve son épicurisme souriant, son vers souple et limpide et ses qualités d'observateur de la psychologie féminine.

CREUTZWALD, anc. **Creutzwald-la-Croix,** comm. de la Moselle (arrond. de Boulay-Moselle), à la frontière de la Sarre; 13 683 hab. Mines de houille. Cette cité industrielle a donné son nom à une unité géographique : la *plaine de Creutzwald*, dépression ouverte en amphithéâtre vers la Sarre, entre Sarrebruck et Sarrelouis, couverte de forêts.

CREUX, EUSE adj. (lat. vulg. **crosus*, venu du gaulois). Qui présente un vide à l'intérieur : *M. de Marcellus ne veut pas qu'on abatte même un arbre, le plus creux, le plus caduc* (P.-L. Courier). || *Par extens.* Vide : *Que si ma tendre odeur grise ta tête creuse, | Ô mort, respire enfin cette esclave de roi* (Valéry). || Qui présente une concavité, une dépression : *Le fleuve, là-bas, tout au fond de la creuse vallée* (Maupassant). || *Chemin creux*, encaissé : *Par les chemins creux où les arbres se courbaient* (Flaubert). || *Particul.* Enfoncé de maigreur : *Yeux creux. C'était un homme de petite taille, sans moustaches, aux joues creuses* (Maupassant). || — *Fig.* Vain, chimérique, peu solide, peu chargé de sens : *Idées creuses. Phrases creuses. Son gros rêve éveillé de lourdes rhétoriques, | Spéculation creuse et calculs impuissants* (Verlaine). || Inférieur au niveau normal : *Les classes creuses de la guerre.*

— Langue class. Profond, creusé en profondeur : *Vos cavernes creuses | Ne vous sauveront pas, je vous en avertis* (La Fontaine).

— Loc. div. *Fam. Avoir le nez creux*, avoir du flair, être avisé. || *Il n'y en a pas pour la dent creuse*, c'est un repas insuffisant; et, *par extens.*, c'est trop peu de chose. || *Avoir le ventre creux, l'estomac creux*, avoir besoin de manger. || *Heures creuses*, heures pendant lesquelles les activités sont réduites. || *Tête creuse*, personne sans idées ou sans jugement. || *Viande creuse*, v. viande. || *Faire, trouver buisson creux*, v. buisson. || *Son creux*, son que rend un objet vide sur lequel on frappe. || *Voix creuse*, voix à la fois sourde et sonore, comme si elle sortait d'une profonde cavité.

— Céram. Se dit des pièces profondes, par opposition aux pièces plates.

— Electr. *Heure creuse*, heure de moindre consommation générale en force et en lumière (par opposition aux heures *pleines* ou *de pointe*).

— Jeux. Se dit, aux cartes, d'un jeu incomplet.

— Mar. *Mer creuse*, mer où se forment des lames profondes.

— Technol. *Cuir creux, peau creuse*, cuir ou peau de qualité médiocre, dont le tissu est lâche et peu consistant.

— Text. *Drap creux*, drap dont le tissu est trop lâche, soit par suite de l'utilisation d'une mauvaise contexture, soit en raison d'un foulage mal exécuté.

◆ Adv. *Sonner creux*, rendre un son indiquant que l'objet sur lequel on frappe est vide : *Quel enfant sourd ou quel nègre fou | Nous a forgé ce bijou d'un sou* [la rime] *| Qui sonne creux et faux sous la lime?* (Verlaine). || *Songer, rêver creux*, rêver à des choses vaines, chimériques. (V. songe-creux.)

◆ N. m. Cavité, endroit creux, partie vide : *Le creux d'un rocher.* [Il en est] *qui dans le creux muet des vieux antres païens | T'appellent au secours* (Baudelaire). || Partie concave, renfoncement : *Le creux d'un vaisseau. Il boit et sur la dalle antique du chemin | Verse un peu d'eau restée dans le creux de sa main* (Heredia). || *Creux de l'estomac*, légère dépression du thorax, au niveau de l'estomac; et, *par extens.*, région de l'estomac où se répercutent les émotions : *Il se montait, revoyait les arceaux des arènes virant et farandolant au rythme sourd du tambourin qui l'agitait de mémoire, lui bourdonnait au creux de l'estomac* (A. Daudet). || *Se sentir un creux dans l'estomac*, ressentir la faim. || — *Fig.* Vide, manque de solidité. || Qualité d'une voix de basse sonore et vibrante : *Avoir du creux, un bon creux.* || Partie la plus profonde : *Cette nécessité repliée que nous sentons au creux de nous* (Alain). || Période d'activité ralentie : *Un creux de trafic.*

— Bouch. Carcasse de demi-bœuf débarrassé du paleron et du collier. (V. bœuf.)

— Mar. Profondeur intérieure d'un navire. || *Creux de la lame*, ou simplem. *creux*, profondeur entre deux lames, mesurée de la crête à la base : *Une mer d'un mètre de creux.* || *Creux sur quille*, distance mesurée à mi-longueur d'un navire, du dessus de quille jusqu'à la face supérieure des barrots du pont complet le plus élevé.

— Mécan. Dans un engrenage, longueur de l'arc de la circonférence primitive compris entre deux dents.

— Sculpt. et Grav. Manière de sculpter ou de graver dans laquelle le travail de l'artiste forme un vide sur le plan général de la pièce : *Cachet gravé en creux.* || *Mouler à creux perdu*, couler du plâtre dans un moule, sans le soutenir par une garniture intérieure, de telle sorte qu'on ne puisse tirer qu'une seule épreuve. || *Mouler à bon creux*, couler dans un moule du plâtre renforcé par une garniture.

— Statist. Observation qui, dans une série chronologique discontinue, se trouve inférieure à chacune des deux observations voisines, et qui, dans une série chronologique, s'identifie à un point où la série passe par un minimum.

— Technol. Hauteur libre dans un réservoir partiellement rempli : *Mesuré à la jauge du sommet du bac à la surface du liquide, le creux donne par différence le volume de produit.*

CREUX-DU-VAN ou **CREUX-DU-VENT,** sommet du Jura suisse (cant. de Neuchâtel), à l'entrée du Val-de-Travers, au-dessus du village de Noiraigue; 1 467 m. Réserve naturelle protégée.

CREUZ (Friedrich Karl Kasimir, baron von), écrivain et philosophe allemand (Homburg 1724 - *id.* 1770). Il a laissé des *Odes* et des *Chansons; Sénèque*, tragédie en cinq actes; *Essais sur l'homme*, ouvrage philosophique qui traite du bonheur et qui contient de fréquentes allusions aux idées de J.-J. Rousseau; les *Pensées lucrétiennes*, poème en quatre livres. Il fait partie des littérateurs qui ont voulu durant la seconde moitié du xviiie s. faire prévaloir la langue allemande et nationale sur le français, langue des lettres et de la philosophie, et sur le latin, langue de l'érudition et du droit. Citons encore de lui un *Essai sur l'âme* (1753), *le Véritable Esprit des lois* (1766), contre Montesquieu.

CREUZÉ DE LESSER (Augustin François, baron), écrivain français (Paris 1771 - Magny-en-Vexin 1839). Ses romans et ses pièces de théâtre sont aujourd'hui oubliés : mais son principal mérite est d'avoir écrit des poèmes chevaleresques, qui ont contribué à faire goûter au public de son temps les légendes médiévales : *les Chevaliers de la Table ronde* (1812), *Amadis de Gaule* (1813), *Roland* (1814). Il a également adapté en français le *Romancero du Cid* (1814) et traduit *les Brigands* de Schiller. A ces divers titres, il a préparé l'avènement du romantisme.

CREUZER (Friedrich), érudit et philologue allemand (Marburg 1771 - Heidelberg 1858), professeur d'histoire et de philologie à l'université de Heidelberg (1804-1845). Un ouvrage a fondé sa réputation : *Symbolique et Mythologie des peuples de l'Antiquité et surtout des Grecs* (1810-1812), qui a été traduit et développé par Guigniaut. (V. symbolique.) On lui doit en outre : *De l'art historique des Grecs* (1803), *Dionysos* (1808), *Lettres sur Homère et Hésiode* (1818), *Précis des antiquités romaines* (1829), *Matériaux pour la connaissance des gemmes* (1834), *Etudes pour servir à l'histoire romaine et à la connaissance de l'Antiquité* (1836), *le Mithraeum de Neuenheim* (1838), *Choix de vases grecs inédits, extraits de la collection de Karlsruhe* (1839). Creuzer était un philologue éminent, en même temps qu'un interprète des mythes de l'Antiquité. Il a donné une édition de Plotin (1835), et des commentaires sur Cicéron.

CREUZEVAULT (Louis Lazare), relieur français (Autun 1879 - Grasse 1958). Il fut un des principaux rénovateurs de son art. Ses deux fils, Henri (Paris 1905), membre fondateur de la Société de la reliure originale, et Louis (Paris 1911), ont continué, à partir de 1928, l'œuvre de son atelier. Ils sont représentés à la Bibliothèque nationale.

CREUZIER-LE-VIEUX, comm. de l'Allier (arrond. de Vichy), dans la Limagne bourbonnaise; 1 393 hab. (515 aggl.). Eglise romane. Château ruiné (xive-xve s.).

CREUZNACH. V. Kreuznach.

CREVABLE adj. Qui peut crever.

CREVAILLE n. f. *Pop.* Ripaille, repas où l'on mange à l'excès : *Une de ces crevailles rustiques, à cent convives* (H. Béraud).

CREVAISON n. f. Fait de crever; et, *particul. : Crevaison d'un pneu.* || *Pop.* Mort : *Rien ne pouvait le corriger, pas même la peur de sa crevaison* (Zola). || *Par extens.* Fatigue extrême.

CREVALCORE, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Bologne); 13 700 hab.

CREVANT, E adj. *Pop.* Qui fait crever, mourir de fatigue : *C'est crevant, tout de même, ce cochon de soleil* (Zola). || Qui fait crever, éclater de rire.

CREVANT (maison de), famille tourangelle issue d'Archambaud Ier **de Crevant,** seigneur de Bauché en 1302. — La branche aînée s'éteignit avec Louis Archambaud III, marquis de Bauché († 1681). — La *branche de Cingé* était issue de Jacques, deuxième fils de Jean Ier, seigneur de Bauché, quatrième descendant d'Archambaud Ier. — L'arrière-petit-fils de Jacques, Louis II (1565-1648), vicomte de Brigueuil, épousa Jacqueline d'Humières. — Son petit-fils, Louis IV († 1694), créé en 1690 duc d'Humières, était depuis 1668 maréchal de France. — Sa dernière fille, Anne Louise Julie, épousa Louis François d'Aumont, duc d'Humières à la mort de son beau-père.

Crevant (race de), anc. variété de moutons du Berry.

CREVARD, E adj. et n. Arg. Moribond. || *Pop.* Qui a toujours faim.

CREVASSE n. f. (lat. vulg. *crepacia;* de *crepare*). Fente, déchirure à la surface d'un corps : *Les crevasses formées dans les voûtes et les bouches des citernes font qu'on ne marche pas sans danger* (Chateaubriand). || Fente béante qui s'ouvre à la surface d'un glacier : *Un guide du village, Christian Inebnit, ramassé au fond d'une crevasse après une chute terrible, agonisait* (A. Daudet). [V. part. *encycl.*, Géomorphol.]

— Arm. Dégradation produite par le tir, sous forme d'arrachement de métal, dans l'âme des bouches à feu.

— Art vétér. V. part. *encycl.*

— Méd. Fente peu profonde qui survient dans l'épaisseur de la peau ou à la limite des membranes muqueuses. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Art. vétér. Les *crevasses* sont des fissures de la peau du pli du paturon et du boulet, accompagnées d'inflammation; elles s'observent chez les chevaux et les bovidés. Elles sont généralement dues à l'irritation de la peau par l'eau et les boues froides, le purin, etc. La peau, tuméfiée, chaude, douloureuse, se crevasse et laisse écouler une sérosité purulente qui se concrète sur les poils. Le membre peut devenir douloureux et la boiterie très intense par suite de lymphangite.

— Géomorphol. L'apparition des *crevasses* dans la glace indique le passage d'un régime d'écoulement continu, visqueux, à un régime d'écoulement par blocs. Elles résultent généralement d'un brusque étirement de la glace sur une pente plus raide, par exemple d'un verrou. En raison de la pression qui règne dans la profondeur de la glace, les crevasses sont superficielles : à partir de 30 m de profondeur environ, les cisaillements ne donnent plus naissance à des crevasses béantes, mais à de simples plans de glissement.

— Méd. Les *crevasses des mains* qui sont dues au froid disparaissent généralement dès qu'on les soustrait à l'action de l'eau. On les guérit à l'aide de préparations glycérinées, de

baume du commandeur, de préparations vitaminées et, au besoin par traitement général. Les *crevasses du sein* surviennent parfois dans les premiers jours de l'allaitement. Des lavages après chaque tétée, des compresses imbibées de glycérine, l'usage même de tétines permettent la guérison. Cependant, parfois, l'allaitement doit être supprimé.
La *crevasse de la muqueuse anale* porte le nom de fissure*.

CREVASSER v. tr. Produire des crevasses sur : *Un petit châtiment [...] qui maintenant commençait à se ruiner et à se crevasser* (Nerval).

Crevat (MÉTHODES DE), méthodes de barymétrie utilisant soit le tour de poitrine, soit le tour spiral, pour déterminer le poids des bovins. (V. MENSURATION.)

CREVAUX (Jules), explorateur français (Lorquin, Moselle, 1847 - † dans le Chaco 1882). Après s'être distingué pendant la guerre de 1870, ce médecin de la marine se consacra à l'exploration de l'Amérique du Sud. Il étudia les fleuves de la Guyane française et plusieurs affluents de l'Amazone (1876-1879), puis il remonta le río Magdalena de Colombie et atteignit l'Orénoque par le Guaviare. Il fut tué par les Indiens Tobas, au cours d'une exploration du río Pilcomayo. La relation de ses explorations a été publiée sous le titre de *Voyages dans l'Amérique du Sud* (1883).

CRÈVE n. f. *Pop.* Mort, maladie épuisante : *J'ai attrapé la crève, c'coup-ci* (H. Barbusse).

CREVÉ, E adj. et n. Jeune débauché, malingre, efféminé : *Il ne faut pas que je pense trop de mal des crevés opulents. La Falaise riait de son air crevé* (Zola). [On dit plutôt PETIT CREVÉ.]
— LOC. *Fig. Tuyau crevé,* nouvelle démentie.
— LANGUE CLASS. Gros, bouffi : *Je ne suis plus une grosse crevée* (Sévigné).
— Mar. *Navire crevé,* bâtiment qui, ayant touché, s'est fait une voie d'eau dans la coque.

CREVÉ n. m. Cost. Ouverture longitudinale pratiquée pour laisser voir une étoffe d'une autre couleur, cousue en dessous.

CRÈVE-CŒUR n. m. invar. Déplaisir cuisant mêlé de dépit : *Quel crève-cœur de l'entendre répondre que les enfants ne sortaient pas* (A. Daudet).

CRÈVECŒUR (Jacques DE), chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne († 1441). Placé à la tête des troupes bourguignonnes envoyées contre le Dauphin, il reçut du roi d'Angleterre le gouvernement du comté de Clermont et, au congrès d'Arras, qui précéda le traité (1435), il réconcilia le duc de Bourgogne Philippe le Bon avec Charles VII. Il participa ensuite à la lutte pour la reconquête des territoires occupés par les Anglais.

CRÈVECŒUR (Philippe DE), maréchal de France († L'Arbresle 1494). Favori de Charles le Téméraire, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye en 1463, il combattit les armées de Louis XI en Picardie et en Artois. Après la mort du Téméraire il passa, par l'entremise de Commynes, au service du roi de France, lui livra un certain nombre de places dont il avait la garde, et fut nommé gouverneur de La Rochelle. Charles VIII le fit maréchal de France (1483) et gouverneur de la Picardie. Il joua un rôle important dans la conclusion des traités d'Arras (1482) et d'Etaples (1492), et fut nommé à cette date grand chambellan de France.

CRÈVECŒUR (Hector SAINT-JOHN DE), agronome français (Caen 1731 - Sarcelles, Seine-et-Oise, 1813). Longtemps agriculteur près de New York, il revint en France (1784) et introduisit la culture de la pomme de terre dans la basse Normandie. On a de lui : *Lettres d'un cultivateur américain* (1784), *Voyage dans la haute Pennsylvanie et dans l'Etat de New York* (1801).

Crèvecœur (RACE DE), race française de poules, originaire de Crèvecœur-en-Auge, dans le Calvados. (Considérée, il y a cent ans, comme la meilleure race française de poules, tant pour la ponte que pour la chair, elle est maintenant à peu près abandonnée en raison de son manque de rusticité générale.)

CRÈVECŒUR-EN-AUGE, comm. du Calvados (arrond. de Lisieux), dans le pays d'*Auge;* 526 hab. (479 aggl.). Manoir (XVIe s.). Le village a donné son nom à une race de volailles (v. art. précéd.).

CRÈVECŒUR-LE-GRAND, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Beauvais), en Picardie, au N. de Beauvais; 2 463 hab. Château du XVe s., en brique. Tissage de la laine.

CREVEL (René), poète français (Paris 1900- † par suicide à Paris, 1935). Il fit partie du mouvement surréaliste. Ses œuvres, marquées par le désespoir, sont riches en images violentes. Il a publié : *Détours* (1924), *Mon corps et moi* (1925), *la Mort difficile* (1927). *Babylone* (1927), *Êtes-vous fous?* (1929), *le Clavecin de Diderot* (1932), *les Pieds dans le plat* (1933).

CRÈVE-LA-FAIM ou **CRÈVE-DE-FAIM** n. m. invar. Individu qui croupit dans la misère.

CREVER v. tr. (lat. *crepare*). [Se conj. comme *mener.*] Faire éclater, rompre un objet gonflé : *Crever un sac à force de le remplir;* et, *par exagér. : Au moindre mouvement, le pommeau élevé de la selle vous crève la poitrine* (Chateaubriand). | Rompre, faire une brèche dans : *Lorsque le front fut crevé au chemin des Dames, il vint nous faire ses adieux* (F. Mauriac). | *Pop.* Tuer : *Il faut que j'en crève un* (A. France). || *Crever la peau, la paillasse, la panse,* percer de coups, tuer. || *Crever un cheval,* le tuer de fatigue : *Ce n'étaient qu'amours [...], chevaux qu'on crève à toutes les pages, forêts sombres* (Flaubert). || *Fam.* Fatiguer vivement, épuiser : *Je suis crevé, mais je lutterai jusqu'au bout* (A. France). | *Pop. La crever,* mourir de soif, de faim : *Vous n'avez pas soif. Moi je la crève!* (S. Guitry).
— LOC. FAM. *Crever les yeux,* être bien visible, être tout à fait évident.
— Ciném. *Crever l'écran,* exprimer avec intensité par le jeu des images.
◆ V. intr. Éclater, se rompre : *Ombre au gré du vent déformée, | Bulle qui crève et qui s'en va!* (Gautier). || *Par extens.* Avoir une crevaison : *Quelles routes perfides dans votre pays. J'ai crevé deux fois depuis Grandbourg* (Brieux). || Eclater en parlant d'un bruit : *Et toi, maison brûlante, Espace, cher Espace | | Tranquille, | Où crève infiniment la rumeur de la masse | De la mer* [...] (Valéry). || *Par extens.* Se résoudre en eau, en parlant des nuages : *Nuages près de crever.* || Mourir, en parlant des bêtes : *Vingt-cinq moutons se mirent à tourner, et, peu de temps après, crevèrent* (Flaubert); et, *pop.,* en parlant des hommes (avec mépris) : *Le drôle qui maintenant crève entrouvert dans le ruisseau m'a fendu le front* (A. France). || — *Fig.* Faire défaut tout à coup : *Le bon droit seul est une arme qui souvent crève dans les mains.* || Etre sur le point d'éclater à force d'être gonflé : *Crever de graisse, d'embonpoint, de santé.* || *Crever de rire,* rire longtemps. || Regorger, être rempli de : *Les cabarets crevaient de monde, rallongeaient leurs tables jusqu'au pavé* (Zola). *Crever de jalousie, de dépit.* || *Crever d'ennui,* s'ennuyer à mourir : *Sitôt que je m'assieds, je crève d'ennui* (Vigny).
— Art culin. *Faire crever du riz,* le faire gonfler et ramollir à l'eau bouillante ou à la vapeur, jusqu'à ce que les grains s'ouvrent.
— ***Se crever*** v. pr. *Pop. Se crever les yeux,* se fatiguer la vue par un travail excessif.
— LANGUE CLASS. Eclater à force de manger : *Le jeune renard mange tant qu'il se crève* (Fénelon).

CREVET n. m. Lacet de tresse ferré aux deux bouts.

CRÈVE-TONNEAU n. m. invar. Appareil imaginé par Pascal pour vérifier la loi relative à la pression des liquides sur les parois des vases qui les contiennent.
— ENCYCL. Hydrost. L'expérience du *crève-tonneau* est due à Pascal, en 1647. On place debout un tonneau plein d'eau, dont le fond supérieur est percé d'un trou fermé à l'aide d'un bouchon dans lequel on engage un tube. On verse de l'eau dans ce tube, et, quand celle-ci atteint une certaine hauteur, on constate que les douves du tonneau se déforment et, enfin, se disjoignent : c'est que la pression exercée sur une portion de la paroi interne peut être considérable. Elle est en effet égale au poids d'une colonne d'eau ayant pour section l'unité de surface et pour hauteur la distance verticale entre le point considéré et la surface libre du liquide dans le tube.

CREVETTE n. f. (pour *chevrette*). Nom commun à plusieurs espèces de crustacés décapodes des eaux douces ou marines, dont quelques-unes sont activement pêchées sur nos côtes et fournissent un aliment apprécié.
— ENCYCL. Parmi les *crevettes* comestibles des côtes de France, on connaît entre autres *Penæus caramota* (13 à 15 cm) de l'Océan, *Nika edulis* (4 à 5 cm) de la Méditerranée, *Crangon vulgaris* (5 à 6 cm) [crevette grise], très commune dans la Manche et dans l'Océan et vivant dans les prairies de posidonies, et *Leander* (ou *Palæmon*) *serratus* (5 à 10 cm) [crevette rose, salicoque, chevrette ou bouquet], qui se pêche au filet dans le sable des petites mares sur toutes nos côtes, mais principalement en Bretagne.

CREVETTIER n. m. Barque qui fait la pêche de la crevette au moyen d'un petit chalut. || Filet à crevettes, en demi-lune ou triangulaire, de l'amateur. (Syn. BOURRAQUE, CREVETTIÈRE, HAVENEAU, HAVENET, POUSSEUX.)

CREVETTINES n. f. pl. Nom commun à divers crustacés amphipodes, à tête petite et à abdomen bien développé, vivant les uns dans la mer, les autres dans l'eau douce. (Les types les plus communs sont le talitre et le corophie, qui sont marins, et la « crevette de ruisseau » [*Gammarus pulex*], très répandue dans les eaux courantes.)

CRÈVE-VESSIE n. m. invar. Appareil destiné à mettre en évidence la pression atmosphérique.
— ENCYCL. Physiq. C'est un manchon de verre placé sur la platine de la machine pneumatique, l'extrémité libre étant fermée à l'aide d'une membrane de vessie. Le vide étant fait à l'intérieur du manchon, la pression extérieure de l'air défonce bruyamment la membrane.

CRÉVIC, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), au N.-E. de Lunéville, sur le canal de la Marne au Rhin; 821 hab. (494 aggl.).

CREVIER (Jean-Baptiste), historien et humaniste français (Paris 1693 - *id.* 1765). Il acheva l'*Histoire romaine* de Rollin, dont il était l'élève, et la fit suivre de l'*Histoire des empereurs jusqu'à Constantin* (1750-1756).

CREWE, v. de Grande-Bretagne (Cheshire); 53 400 hab. Grand carrefour de voies ferrées. Ateliers de construction de matériel pour les chemins de fer.

CREWE (Robert OFFLEY ASHBURTON CREWE-MILNES, 1er marquis DE), homme politique et écrivain britannique (Londres 1858 - Leatherhead, Surrey, 1945). Importante personnalité du parti libéral, il détint au cours de sa longue carrière divers postes diplomatiques ou ministériels.

C. R. F., sigle de CROIX-ROUGE* FRANÇAISE.

CRI n. m. (déverbal de *crier*). Son perçant que lance la voix : *Elle me jeta l'un de ces regards incisifs qui ressemblent au cri d'un malade touché dans sa plaie* (Balzac). || Bruit confus de plusieurs voix : *Des cris de triomphe. J'entends des cris et le bruit de meubles qu'on renverse* (A. France). || Paroles lancées avec force, en signe d'appel, d'avertissement : *On entendit les cris de : Au meurtre! A l'assassin!* || *Par anal.* Tout son qui avertit, appelle : [La cloche] *jette fidèlement son cri religieux* (Baudelaire). || *Particul.* Appel des marchands ambulants : *Les cris de Paris étaient pittoresques.* || *Par anal.* Sons inarticulés et non modulés que poussent les animaux et qui caractérisent chaque espèce : *Avec des cris stridents* [ceux des oiseaux de Stymphale] *plut une pluie horrible | Que l'éclair meurtrier rayait de traits de feu* (Heredia). || Bruit aigre : *Qu'ils flattent mon désir de temples implacables | Les sons aigus de scie et les cris des ciseaux* (Valéry). || — *Fig.* Plaintes, prière : *Dieu faisait bien. Les cris, les extases, les larmes? | Inepte sacrifice et misérables armes* (Leconte de Lisle). || Opinion favorable ou défavorable manifestée avec éclat : *Un cri de réprobation contre sa conduite.* || Appel, protestation qui jaillit du plus profond de l'être : *On sent [...] le cri naïf d'un appétit* (Flaubert). *Est-ce assez de venir un soir par aventure | D'entendre au fond de l'âme un cri de la Nature?* (Musset).
— LOC. DIV. *A grands cris,* en poussant de grands cris; et, au *fig.,* avec insistance. || *Ne faire qu'un cri,* pousser un seul cri. || *Il n'y a qu'un cri, ce n'est qu'un cri,* c'est une opinion unanime. || *A cor et à cri,* v. COR. |

Jules CREVAUX

coq race de Crèvecœur

crève-tonneau

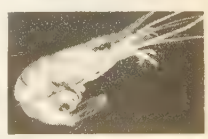
crevette

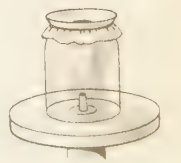
crève-vessie

Phot. Lopez, Omnium agricole, Vincent.

CRIS DE CERTAINS ANIMAUX

l'aigle	*trompette, glatit*
l'alouette	*grisolle*
l'âne	*brait*
la bécasse	*croule*
le bélier	*blatère*
le bœuf	*beugle, mugit, meugle*
la brebis	*bêle*
le buffle	*souffle, beugle*
la caille	*margotte, carcaille*
le canard	*cancane, nasille*
le cerf	*brame*
le chacal	*jappe*
le chameau	*blatère*
le chat	*miaule*
le chat-huant	*hue*
le cheval	*hennit*
la chèvre	*bêle*
le chien	*aboie, jappe, hurle*
la chouette	*chuinte, hulule*
la cigale	*craquette, stridule*
la cigogne	*craquette, glottore*
le cochon	*grogne*
la colombe	*roucoule*
le coq	*chante, coquerique*
le corbeau	*croasse*
la corneille	*craille*
le crocodile	*lamente*
le cygne	*siffle, trompette*
le dindon	*glouglote* ou *glougloute*
l'éléphant	*barète, barrit*
le faisan	*criaille*
le faon	*râle*
le geai	*cajole*
la gelinotte	*glousse*
la grenouille	*coasse*
la grue	*glapit, trompette, craque*
le hibou	*hue*
l'hirondelle	*gazouille*
l'hyène	*hurle*
le jars	*jargonne*
le lapin	*clapit*
le lièvre	*vagit*
le lion	*rugit*
le loup	*hurle*
le merle	*siffle, flûte*
le moineau	*pépie*
le mouton	*bêle*
l'oie	*criaille, siffle*
l'ours	*gronde, grogne*
le paon	*braille, criaille*
la perdrix	*cacabe*
la pie	*jacasse, jase*
le pigeon	*roucoule*
le pinson	*ramage*
la pintade	*criaille*
la poule	*glousse, caquette*
le poulet	*piaule*
le ramier	*roucoule*
le renard	*glapit*
le rhinocéros	*barète*
le rossignol	*chante*
le sanglier	*grommelle, nasille*
le serpent	*siffle*
le taureau	*mugit*
le tigre	*rauque, râle*
la tourterelle	*gémit, roucoule*

Jeter, pousser les hauts cris, protester violemment : *J'ai pensé d'abord à une chose, mais qui va vous faire jeter les hauts cris d'abord* (Stendhal). ‖ *Fam. Dernier cri,* dernier genre, suprême élégance, qu'il s'agisse de mode ou d'autre chose : *Une auto dernier cri.*

— Dr. pén. *Cris ou chants séditieux,* cris ou chants qui portent atteinte à l'autorité publique. (Proférés en un lieu public, ils constituent une contravention ; s'ils ont pour objet un acte de propagande anarchiste, ils constituent un délit.)

— Hist. *Cri public,* ou simplem. *cri,* proclamation d'un magistrat pour défendre, ordonner, annoncer quelque chose.

— Hist. mil. *Cri de guerre,* exclamation que les soldats poussaient ensemble en allant au combat. (V. part. *encycl.*) ‖ *Cri d'armes,* excitation guerrière que certaines familles portaient écrite au cimier de leurs armes et que leurs vassaux répétaient durant le combat. ‖ *Cri d'honneur,* v. HONNEUR.

— Technol. *Cri de l'étain,* petit craquement que ce métal fait entendre lorsqu'on le plie.

— Text. Bruissement que l'on perçoit lorsqu'on presse la soie entre les doigts. (On dit aussi MANIEMENT.)

— Véner. Se dit des phrases brèves dont se servent les chasseurs pour flatter, réprimander, exciter les chiens. (Ces cris traditionnels sont la survivance de la *huée* primitive, dont ne subsistait que la huée du loup, ou harloup.)

— ENCYCL. Le *cri* des animaux prend un nom particulier selon les espèces. (V. tableau ci-dessus.)

— Hérald. Le *cri,* ancien cri de bataille, est inscrit sur une banderole placée en général au-dessus de l'écu. (V. pl. HÉRALDIQUE, 19.)

— Hist. mil. En France, les *cris de guerre* se confondirent au Moyen Age avec les cris d'armes, tels que *Montjoie-Saint-Denis !,* cri de la noblesse d'Ile-de-France. Ils furent plus tard remplacés par des vivats en l'honneur du souverain ou de la patrie (*Vive le roi ! Vive l'empereur ! Vive la France !*). En 1914, l'infanterie française chargeait encore au cri de guerre de : *En avant !* ; la cavalerie à celui de : *Chargez !* Dans de nombreuses armées étrangères (notamment germaniques et slaves), le cri de guerre réglementaire est *Hourrah !,* qui est aussi la formule de salut des troupes à l'adresse de leur chef.

— Mœurs et cout. *Cris de Paris.* Ce sont ces appels modulés par lesquels les petits marchands ambulants crient et font valoir les objets qu'ils débitent. Ils remontent haut dans le Moyen Age. Au XIIIe s., Guillaume de Villeneuve a rimé un *Dict* sur les *crieries de Paris,* et l'on a conservé des œuvres analogues des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe s. Clément Janequin, qui les mit en musique, Panard dans sa *Description de Paris,* Favart dans ses *Soirées du boulevard,* Mercier dans son *Tableau de Paris,* Abraham Bosse, Bouchardon, Watteau, Saint-Aubin, Carle Vernet, dans leurs tableaux, leurs dessins, leurs gravures, les ont illustrés. Ils ont presque complètement disparu, après s'être maintenus pour la plupart pendant des siècles, semblables à eux-mêmes. Aux cris des petits marchands se mêlaient ceux des crieurs publics chargés d'annoncer les décès, les cérémonies, de lire les ordonnances et proclamations de l'autorité. Dans *Louise,* Gustave Charpentier a introduit un ingénieux poème symphonique des cris de Paris, thème fréquent de l'imagerie populaire.

— Physiol. et Pathol. Le *cri* est dû à une expiration énergique et soutenue, produisant un mouvement vibratoire dans le larynx et le pharynx. Les premières expirations du nouveau-né s'accompagnent de cris appelés « vagissements ». Plus tard, l'enfant qui crie sans cesse est un enfant qui souffre.

Cri du peuple (LE), quotidien politique qui parut du 22 février au 11 mars 1871, puis du 21 mars au 23 mai 1871, avec Jules Vallès pour rédacteur en chef. Il reparut le 28 octobre 1883, toujours avec Jules Vallès, à la mort duquel la direction passa à Séverine ; il devint alors l'organe du groupe socialiste de Jules Guesde, et disparut en 1889.

ÇRĪ, déesse hindoue de la Beauté, de la Fortune et du Bonheur, épouse du dieu Vishnu, nommée aussi **Lakshmī.** Elle est représentée soit avec le dieu Vishnu, soit seule, tenant une corne d'abondance et des lotus que des éléphants arrosent.

CRI-À-DIEU n. m. Liturg. anc. Prières que l'on adressait à Dieu dans les calamités publiques. ‖ Pl. *des* CRIS-À-DIEU.

CRIAERDT, ou **CRIAERT**, ou **CRIART**, famille d'ébénistes flamands installés à Paris : ANDRÉ, reçu maître durant les premières années du règne de Louis XV ; ses meubles obéissent encore aux exigences du style Louis XIV ; — MATHIEU (1689 - 1779), frère du précédent, reçu maître en 1738 ; il séduit par sa diversité et sa fantaisie pleine de charme ; — ANTOINE MATHIEU (1724 - 1787), fils du précédent, reçu maître en 1747 ; il a laissé de précieuses commodes Louis XV à pieds élevés.

CRIAILLEMENT n. m. Cri ou bruit répété et désagréable. ‖ Discussion aigre (surtout au pluriel en ce sens).

CRIAILLER [krijaje] v. intr. (fréquentatif et péjoratif de *crier*). Crier souvent et d'une manière désagréable : *Tu criailles bien inutilement* (Bernstein). ‖ *Particul.* Se plaindre sans cesse : *La troupe criaillante des nourrices* (F. Mauriac). ‖ *Par extens.* Produire un petit bruit répété : *Plume qui criaille.* ‖ Crier, en parlant du faisan, de l'oie et de la pintade.

CRIAILLERIE n. f. Action de criailler. ‖ Plaintes, querelles fréquentes (surtout au pluriel en ce sens) : *J'entendis ces criailleries continuelles* (Balzac).

ÇRĪ
musée Guimet

cris de Paris
« le Rémouleur », par Watteau
« la Marchande de marrons »
par Carle Vernet

cris de Paris
« le Marchand de paniers »
par C. Vernet
« le Montreur de marmottes »
par Watteau

Phot. Larousse.

CRIAILLEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui a l'habitude de criailler : *On dirait que je veux leur ôter le pain de la bouche à tous ces criailleurs* (Goncourt).

CRIANT, E adj. Qui crie : *Voix criante.* (On dit plus souvent en ce sens CRIARD.) ‖ — *Fig.* Qui provoque la plainte, qui fait pousser les hauts cris, flagrant : *Les concessions à l'électeur étaient trop nombreuses et trop criantes* (Bainville). ‖ Criard, disparate : *Cravate d'une couleur criante* (Balzac). ‖ Qui s'impose : *Vérité criante.*

CRIARD, E adj. et n. Qui crie sans cesse : *Des Peaux-Rouges criards les avaient pris pour cibles* (Rimbaud). ‖ *Par extens.* Grondeur ; porté à critiquer ou à se plaindre : *Un mari criard.*

◆ Adj. Qui porte à crier, à gronder : *Humeur criarde.* ‖ *Par anal.* Qui rend un son aigre, désagréable : *Voix criarde. Dehors les voitures roulaient, mêlées* [...] *aux cadences lourdes et criardes d'une musette* (A. Daudet). ‖ — *Fig.* Trop cru, qui blesse la vue : *Toilette criarde.* ‖ *Dettes criardes,* dettes réclamées à grands cris : *Thénardier était endetté de dettes criardes, ce qui le rendait soucieux* (Hugo).

— SYN. : *acariâtre, braillard, brailleur, bruyant, criailleur, criant, querelleur, tapageur ; aigre, discordant, glapissant, perçant.*

CRIARDE n. f. Jupon de toile gommée, qui grinçait à chaque mouvement, et que l'on portait à la fin du règne de Louis XIV.

CRIBELLATE adj. Qui est pourvu d'un cribellum, en parlant des araignées.

CRIBELLUM [lɔm] n. m. (mot lat. signif. *petit crible*). Petite plaque chitineuse située en avant des filières antérieures de certaines araignées. ‖ Pl. *des* CRIBELLA.

— ENCYCL. Le *cribellum* n'existe que chez les araignées dites *cribellates.* Cette plaque chitineuse, placée à l'abdomen un peu en avant des filières antérieures, est criblée de petits pores dont chacun donne naissance à un tube fin qui est en communication avec une glande. Le liquide gommeux sécrété par ces glandes sort par ces tubes ou fusules ; il est alors étiré par les *calamistra* en fils cotonneux destinés à retenir la proie dans les toiles.

CRIBLAGE n. m. Action de passer au crible : *Le criblage des grains.*

— Technol. Opération de triage des matériaux, en vue du classement granulométrique. (On distingue le *criblage à sec* et le *criblage humide* ou criblage dans l'eau, pour éviter le colmatage.) ‖ Endroit où sont installés des cribles. ‖ Atelier, sur le carreau d'une mine, où l'on fait le triage à main du charbon.

CRIBLANT, E adj. (de *crible*). Qui laisse passer certains objets et en retient d'autres.

CRIBLE n. m. (lat. *cribrum*). Appareil à fond plan perforé, utilisé pour séparer suivant leur grosseur des fragments solides. (V. part. *encycl.*) ‖ *Fig.* Moyen de trier, de distinguer, en particulier le vrai du faux : *Passer au crible de la critique.*

— Bot. Nom donné aux canalicules qui existent dans les tissus végétaux et à travers lesquels circule la sève élaborée. ‖ Parois poreuses réunissant certaines cellules allongées du liber, et qui sont munies de perforations rassemblées soit en une plaque unique, soit en plusieurs petites plages. (Les perforations sont dégagées pendant la belle saison et bouchées par un « cal » pendant la période de repos.)

— Equip. mén. Ustensile de cuisine analogue au tamis, mais dont les trous sont d'un calibre plus gros.

— Grav. Procédé de gravure en relief sur métal (XVe et début du XVIe s.).

— Math. *Crible d'Eratosthène,* méthode permettant d'établir une table des nombres premiers. (V. part. *encycl.*)

— Technol. *Crible à pied* ou *crible allemand,* crible composé d'une trémie placée au-dessus d'une tôle perforée très inclinée. (Le blé contenu dans la trémie tombe et glisse sur la tôle, en laissant passer les impuretés à travers les trous.) ‖ *Crible à tambour,* crible dont la surface perforée est celle d'un cylindre tournant autour de son axe. (V. TARARE et TRIEUR.)

— ENCYCL. Math. *Crible d'Eratosthène.* La méthode d'Eratosthène consiste à écrire la suite des nombres entiers 1, 2, 3, 4, 5..., et à effacer de cette suite chaque nombre qui admet un diviseur autre que lui-même ou l'unité. Ceux qui restent sont nécessairement des nombres premiers. On doit d'abord supprimer tous les nombres pairs, excepté 2, parce qu'ils sont tous divisibles par 2, lequel ne l'est que par lui-même et par l'unité ; puis les multiples de 3 excepté 3 ; de 5 ; etc. Si l'on veut former une table comprenant les nombres premiers de 1 à A, il faudra continuer l'opération indiquée jusqu'à ce que l'on arrive à un nombre premier dont le carré est supérieur à A.

— Technol. Les morceaux de dimensions supérieures à celles des trous ne passent pas à travers le fond du *crible* et constituent le *refus.* La surface du crible doit être suffisante pour que tous les morceaux plus petits que les trous passent au travers, sinon il y a des *déclassés.*

La forme des trous varie suivant les cas : longues fentes parallèles, trous ronds, carrés, rectangulaires ou triangulaires. Le rapport de la surface des trous à la surface totale doit être le plus grand possible, compte tenu d'une résistance mécanique suffisante. Pour cribler les très gros morceaux, on utilise un fond formé de barres parallèles ; pour des morceaux moyens, une tôle perforée ; pour les petits morceaux et les fins, une toile généralement en fils d'acier.

Pour des très petites quantités, on opère de façon discontinue en secouant à la main un crible cylindrique. Pour opérer de façon continue, le crible est alimenté à une extrémité, et le produit se déplace sur toute la longueur du crible. Un *crible fixe* a une grille suffisamment inclinée pour assurer le glissement du produit et l'évacuation du refus à l'extrémité inférieure. Les *cribles mécaniques* sont les plus usuels ; les déplacements et le brassage du produit sur la surface criblante faiblement inclinée sont assurés par un moteur qui, soit déplace ou fait tourner des barreaux mobiles, soit, généralement, agite tout le crible d'un mouvement alternatif saccadé (crible à secousses). Les grands cribles sont *équilibrés,* pour que les secousses ne se transmettent pas aux bâtiments. Les *cribles vibrants* ont des secousses très rapides, provoquées par exemple par un balourd rotatif. Un crible peut donner plus de deux catégories de produits s'il est muni de tôles perforées (ou de toiles) de plusieurs grosseurs de trous, réparties soit sur la longueur du crible, soit dans des compartiments superposés.

CRIBLÉ, E adj. Anat. *Lame criblée,* lame horizontale de l'os ethmoïde. (Elle est ainsi nommée parce qu'elle est perforée par de nombreux trous qui livrent passage aux filets du nerf olfactif.)

— Bot. Se dit de certains tubes où circule la sève élaborée. (Syn. TUBES LIBÉRIENS.)

— Min. *Charbon criblé,* ou *criblé* n. m., morceau de charbon de dimensions comprises entre deux limites matérialisées par le diamètre des trous des cribles servant à classer le charbon en grosseur.

CRIBLER v. tr. Passer à travers un crible, trier au moyen du crible : *Cribler du sable ;* et, au *fig.,* choisir, trier : *Il faut cribler ses pensées.* ‖ *Par extens.* Percer de trous comme un crible : *Je suis un pauvre soldat criblé de balles* (Musset). *Visage criblé par la petite vérole.* ‖ Parsemer : *C'était tout à fait la nuit. Nuit sans lune criblée d'étoiles* (A. Daudet). ‖ Accabler, harceler : *Simon le saisit à deux mains aux cheveux et se mit à lui cribler les jambes de coups de pieds* (Maupassant). ‖ *Fig. Etre criblé de dettes,* être accablé d'une foule de dettes : *Quoique criblé de dettes et sans moyens d'existence, ce jeune aventurier vivait très bien* (Balzac).

CRIBLETTE n. f. Mousse des marais et tourbières du nord de l'Europe. (Syn. CINCLIDIE.)

CRIBLEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière préposé au criblage, et, par extension, au triage.

◆ N. m. Appareil de triage servant à classer les grains et semences et à les séparer des débris organiques, poussières ou semences étrangères qu'ils renferment. (On dit aussi CRIBLE et CRIBLEUSE n. f.)

— ENCYCL. La partie essentielle d'un *cribleur* est formée tantôt par une grille, tantôt par une plaque métallique perforée, sur laquelle on fait glisser le grain, et dont les jours ou les perforations ont juste la dimension nécessaire pour retenir le grain en laissant passer les impuretés, ou, inversement, pour laisser passer le grain en retenant les impuretés. Il existe également des *cribleurs rotatifs.*

crible de carrière Ty Rock à vibrations mécaniques

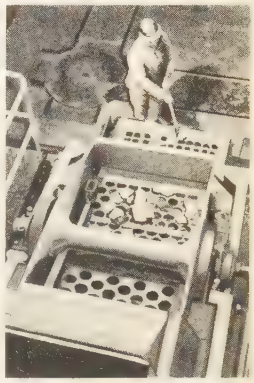

crible de mine

CRIBLURE n. f. Reste du grain criblé : *Pour éviter la propagation des plantes adventices, il faut brûler les criblures.*

— Phytopathol. Nom donné parfois à la maladie du « coryneum » des arbres à noyau.

— Trav. publ. *Criblures de pierres,* menues pierres anguleuses de 5 à 20 mm, provenant du triage de matériaux d'empierrement concassés.

CRIBROSPIRE ou **CRIBROSPIRA** n. m. Foraminifère perforé fossile, formé d'une petite coque calcaire enroulée en hélice et terminée par un orifice en forme de crible. (Famille des lituolidés.)

CRIBRO-VASCULAIRE adj. Bot. Syn. de LIBÉRO-LIGNEUX.

CRIBWORK n. m. (de l'angl. *crib,* coffre, et *work,* ouvrage). Trav. publ. Elément de fondation d'un ouvrage d'accostage dans un terrain résistant mais affouillable. (C'est une caisse sans fond, de bois en grume, remplie de pierrailles après échouage. Il est surmonté souvent, à l'air libre, par une murette à redans maçonnée sur place, qui reçoit les organes d'amarrage.)

CRIC ! [krik] interj. Onomatopée qui exprime le bruit d'une chose qu'on déchire ou d'une clé qui tourne dans une serrure. (On le joint souvent au mot CRAC.)

◆ N. m. Bruit d'une chose qu'on déchire : *On entendit un petit cric.*

CRIC [kri] n. m. Manut. Appareil de faible poids, agissant directement sur un fardeau par poussée, pour le soulever ou le déplacer sur une faible course.

— ENCYCL. Le *cric* se compose d'une crémaillère entraînée par un jeu d'engrenages actionné par une manivelle munie d'un encliquetage empêchant la crémaillère de redescendre ; le corps du cric, ou fût, peut être en bois ou en métal ; la crémaillère est munie à sa partie supérieure d'un double crochet ou corne, et, à sa partie inférieure, d'une patte que l'on peut placer sous les fardeaux qui se trouvent à une faible hauteur au-dessus du sol. Il existe des crics à fût fixe et crémaillère montante, et des crics à fût montant ; la crémaillère s'appuie alors directement sur le sol et c'est le fût qui est mobile et supporte la charge. Pour effectuer certaines opérations sur les voies ferrées, en particulier pour le soufflage des traverses, on utilise un cric spécial à dispositif de décalage rapide pour le passage des trains. Lorsque la crémaillère est remplacée par une vis sans fin, l'appareil s'appelle « vérin » ; on nomme communément « crics » les petits vérins utilisés par les automobilistes.

cric de vanne

cric (manut.)

CRICCIETH, v. de Grande-Bretagne, dans le nord-ouest du pays de Galles (Caernarvonshire), sur la baie de Cardigan ; 1 600 hab. Station balnéaire. Château du XIIIe s.

CRICÉTOMYS [mis] n. m. Nom scientifique du rat de Gambie (*Cricetomys Gambianus*).

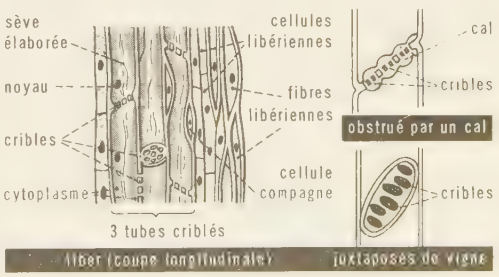

crible (bot.)

Phot. Stern et Roubaix, Son et Lumière, Sté alsacienne de constr. mecan.

cricket
phase du jeu et joueur

répandu dans toute l'Afrique équatoriale, où il est très nuisible.

CRICETUS [tys] n. m. Mamm. V. HAMSTER.

CRICHTON (James), surnommé **l'Admirable,** humaniste écossais (Eliock, Dumfriesshire, 1560 ? - Mantoue, Italie, 1585 ?). Doué d'une mémoire prodigieuse, il acquit une réputation flatteuse en Europe continentale, où il voyagea à partir de 1577, et particulièrement en Italie.

CRICHTONITE n. f. Minér. Fer titané naturel, variété d'ilménite cristallisant en rhomboèdres aigus, et que l'on trouve en Oisans.

CRICKET [ket] n. m. (mot angl.). Jeu d'équipe anglais, qui se joue avec des battes de bois, des balles et des guichets.

— ENCYCL. D'origine anglaise, le *cricket* a vu son premier match se dérouler entre les comtés de Kent et de Surrey en 1728. Le cricket se joue sur un terrain plat d'au moins 135 m sur 150 m avec des battes en bois de 95 cm de long, des balles de son recouvertes de cuir dur et des guichets de 70 cm de haut, formés de 3 bâtons plantés en terre et reliés en leur partie supérieure par un quatrième. Il s'agit de renverser le guichet adverse. Deux équipes de onze joueurs se placent sur ce terrain dans un ordre donné, sauf le porteur de la batte. Un joueur (le lanceur) lance la balle vers le guichet, le batteur s'efforce de stopper la balle et de la renvoyer le plus loin possible. Pendant que l'adversaire court après la balle le batteur fait le plus de trajets possible entre les deux guichets. Si le batteur manque la balle, il est remplacé par un coéquipier. Lorsque tous les joueurs des deux équipes ont été batteurs on fait le décompte des points.

CRICKETEUR n. m. Amateur du jeu de cricket.

CRICO-, préfixe emprunté au gr. *krikos,* anneau, et employé en anatomie pour désigner le cartilage cricoïde.

CRICO-ARYTÉNOÏDIEN adj. et n. m. Se dit de quatre muscles (deux postérieurs et deux latéraux) qui participent à la constitution du larynx. (Les crico-aryténoïdiens postérieurs sont dilatateurs de la glotte; les crico-aryténoïdiens latéraux sont constricteurs.)

CRICOÏDE adj. et n. m. (gr. *krikos,* anneau, et *eidos,* aspect). Se dit d'un cartilage du larynx en forme d'anneau.

— ENCYCL. Le *cartilage cricoïde* présente deux parties, l'une antéro-latérale, étroite : l'arc cricoïdien; l'autre postérieure, plus élevée : la plaque ou chaton cricoïdien. Le cartilage cricoïde occupe la partie inférieure du larynx et s'articule en bas avec le premier anneau de la trachée, en haut avec le cartilage thyroïde; le chaton cricoïdien s'articule aussi avec les cartilages aryténoïdiens. (V. LARYNX.)

Louis de CRILLON
par Jean le Beuf
cabinet des Estampes

CRICOÏDIEN, ENNE adj. Qui appartient ou qui a rapport au cartilage cricoïde : *Le chaton cricoïdien.*

CRICO-THYROÏDIEN adj. et n. m. Se dit d'un muscle pair du larynx, étendu du cartilage cricoïde au cartilage thyroïde. (Les muscles crico-thyroïdiens sont tenseurs des cordes vocales.)

CRICRI n. m. invar. (onomatop.). Nom usuel du grillon.

— Jeux. Petit appareil au moyen duquel les enfants imitent le bruit strident produit par le grillon.

CRIC-TENSEUR n. m. Instrument que l'on emploie pour tendre les fils de fer des clôtures ou les fils télégraphiques. (Syn. RAIDISSEUR.) ‖ Pl. des CRICS-TENSEURS.

CRICULA n. f. Papillon des Indes, dont la chenille tisse un cocon réticulé dont la soie, d'un beau jaune d'or, est utilisée. (Nom sc. : *Cricula trifenestrata.* Le genre fait partie des lépidoptères, famille des saturnidés.)

CRIE n. f. *Pierre de la crie,* pierre sur laquelle on faisait autrefois les publications, et où l'on vendait à l'encan les meubles saisis.

CRIÉE n. f. Annonce verbale faite jadis par un huissier ou un agent de l'autorité, sur l'ordre d'un magistrat. ‖ *Vente à la criée,* vente publique aux enchères de biens meubles ou immeubles. ‖ *Audience des criées,* audience consacrée à l'adjudication des immeubles, tant sur expropriation forcée que sur vente volontaire.

CRIEFF, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Perthshire), en bordure des Grampians; 5 500 hab. Centre de séjour. Industries alimentaires. Distillerie. Conserves. — *Drummond Castle,* aux environs, a été habité par Marie Stuart; il est restauré.

CRIEL-SUR-MER, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), à l'embouchure de l'Yères; 1 769 hab. (1 274 aggl.) [*Crielois*]. Eglise des XVe-XVIe s. Anc. château du XVIe s. La station balnéaire de *Criel-Plage* avait été détruite en 1944; elle compte près de 7 000 hab. en août.

CRIER v. intr. (lat. pop. **critare;* lat. class. *quiritare,* appeler les citoyens [*quirites*] à son aide). **1.** Pousser un cri ou des cris, en parlant de l'homme : [Le nourrisson] *quelquefois même se fait mal à force de crier et n'en crie que plus fort* (Alain). ‖ Forcer sa voix : *Amélie n'obtiendrait-elle point davantage en criant un peu moins fort?* (Gide). ‖ *Particul.* Elever la voix, gronder : *Sans cesse il criait derrière eux* (Flaubert). *Crier après quelqu'un.* ‖ — *Fig.* Se plaindre hautement, réclamer, protester : *L'iniquité de l'impôt a de tout temps fait crier l'âme humaine aux abois* (Hugo). ‖ *Crier à l'oppression, au scandale, à la trahison,* protester contre, dénoncer quelque chose comme une marque d'oppression, un scandale, une trahison. ‖ Prier avec insistance, implorer : *Crier vers Dieu. J'ai crié jusqu'à Dieu qui n'a pas répondu* (Leconte de Lisle).

— LOC. DIV. *Crier à tue-tête, crier comme un sourd, comme un veau, comme un perdu, comme un putois, etc.,* crier de toutes ses forces.

2. En parlant des animaux, faire entendre des sons inarticulés et caractéristiques de l'espèce : *Singe qui crie. Quand sévit le midi redoutable | Et que juin fait crier l'insecte dans les foins* (Verlaine). ‖ En parlant des choses, produire un son aigre : *La grève se mit à crier sous nos pas* (Flaubert). *La vitre trembla et les gonds crièrent* (Alain-Fournier). *M. Chasle avait toujours eu des chaussures qui criaient* (R. Martin du Gard). ‖ Produire des borborygmes : *Quand on a besoin de manger, les entrailles crient.* ‖ *Fig.* Etre discordant : *Couleurs qui crient entre elles.*

◆ V. tr. Dire d'une voix forte : *Jean Valjean reparut et cria : « C'est fait. »* (Hugo). ‖ — *Fig.* Dire, exprimer avec force : *Crier son indignation.* ‖ Dire publiquement, proclamer. ‖ *Crier sur les toits, crier à son de trompe,* proclamer partout. ‖ Annoncer en criant ce qu'on vend, vendre à la criée : *Des petits marchands criaient les croissants et les pains au lait* (F. Mauriac). ‖ *Crier famine, la faim, crier misère* ou *la misère,* se plaindre de la faim, de la misère; et, en parlant des choses, dénoter la faim, la misère : *Ses vêtements criaient misère.* ‖ *Crier merveille, crier miracle,* admirer, s'étonner vivement. ‖ *Crier haro sur quelqu'un,* v. HARO. ‖ *Crier gare, crier casse-cou,* avertir d'un danger. ‖ *Crier holà,* v. HOLÀ. ‖ Enjoindre, ordonner : *Il criait à ses aides, placés à l'étage inférieur de la tour, de commencer* (Hugo). ‖ Réclamer, implorer : *Crier vengeance.* ‖ *Crier grâce, merci, miséricorde,* implorer la pitié; et, aussi, s'avouer vaincu : *S'il fallait que vous meniez la vie du docteur Knock, je crois que vous crieriez grâce* (J. Romains).

— LANGUE CLASS. V. tr. *Crier quelqu'un,* le réprimander en élevant la voix : *Pourquoi me criez-vous?* (Molière).

— Dr. anc. Citer à comparoir : *Crier un prévenu.*

— SYN. : *beugler, brailler, hurler, piailler, tonitruer, vociférer.*

CRIERIE n. f. Cris importuns; réclamations bruyantes.

CRIEUR, EUSE n. Personne qui crie, qui gronde sans cesse : *Tais-toi, crieur éternel!* ‖ Marchand ambulant qui annonce en criant ce qu'il vend; et, *particul. : Crieur de journaux.* ‖ Autref., personne qui faisait une proclamation, une annonce publique : *Un crieur public. L'appel mélancolique du crieur d'eau* (P. Arène). ‖ *Crieur de nuit,* personne qui, la nuit, criait les heures dans les rues.

— Dr. anc. *Juré crieur,* personne qui proclamait le prix des objets, dans une vente publique. ‖ Officier public qui faisait les proclamations officielles d'édits, arrêts royaux, etc.

CRIGNARD n. m. Nom usuel de la sarcelle.

CRIKVENICA, v. de Yougoslavie (Croatie), sur l'Adriatique; 5 200 hab. Station balnéaire. Eglise du XIVe s. Château des Frankopan (XVe s.).

CRILLON (Louis BALBIS DE BERTON DE), homme de guerre français (Murs, Provence, 1543 - Avignon 1615). Sa famille était originaire du Piémont. Aide de camp du duc de Guise en 1557, il prit part aux principales affaires des guerres de Religion. Chevalier de Malte, il se distingua à Lépante en 1571. Après avoir suivi le duc d'Anjou en Pologne, il devint mestre de camp, puis lieutenant-colonel de l'infanterie, charge créée pour lui. Après la journée des Barricades, il protégea Henri III dans sa retraite et le suivit à Blois, mais refusa d'assassiner le duc de Guise. En 1589, il défendit vaillamment le pont de Tours contre Mayenne. Blessé, il ne put combattre à Arques; on le retrouve toutefois à Ivry. En 1600, il commanda avec Sully l'armée de Savoie. Il quitta peu après le service.

La phrase adressée à Crillon par Henri IV, après la journée d'Arques, est la suivante : « Brave Crillon, pendez-vous de n'avoir été ici près de moi lundi dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais vue et qui peut-être se verra jamais. Croyez que je vous y ai bien désiré. » Voltaire en a tiré le texte devenu populaire : « Pends-toi, brave Crillon : nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. »

CRILLON (François Félix Dorothée DES BALBES DE BERTON DE QUIERS, duc DE), gentilhomme français (Paris 1748 - *id.* 1820). Député de la noblesse aux Etats généraux de 1789, il se joignit au tiers état, et fut l'un des fondateurs des Feuillants. Lieutenant général sous Luckner, mais devenu suspect, il vécut dans la retraite, en France et en Espagne, jusqu'à la Restauration. Pair de France (1815).

CRILLON (Louis Antoine François de Paule DES BALBES DE BERTON DE QUIERS DE), duc **de Mahon,** lieutenant général espagnol (Paris 1775 - Avignon 1832), demi-frère du précédent. Il combattit dans les Pyrénées contre les Français, fut fait prisonnier (1794-1795), mais fut traité avec générosité et même avec estime. Gouverneur des Provinces basques, il se rallia à Joseph Bonaparte, fut proscrit par Ferdinand VII en 1814, et se retira à Avignon.

CRIME n. m. (lat. *crimen, criminis,* accusation). Très grave infraction à la loi morale et à la loi civile : *N'as-tu pas effrayé la terre | D'un crime aux humains inconnu?* (Hugo). ‖ *Particul.* Meurtre : *Nous savons que le crime a été commis. L'horreur tragique est ici au comble* (Alain). ‖ Infraction à la loi religieuse, péché mortel : *Il les engageait à fuir les mauvaises sociétés, à s'abandonner à Jésus dont le sang précieux lave les plus grands crimes.* (A. Daudet). *Que j'aime le pécheur en détestant mon crime* (Verlaine). ‖ *Par exagér.* Acte très blâmable en général qui a des conséquences fâcheuses : *Que ce soit un crime d'ouvrir une lettre, je le sais trop bien pour le faire* (Musset). ‖ *Faire un crime, un crime d'Etat de, imputer à crime,* reprocher comme une grande faute. ‖ *Ce n'est pas un crime,* ce n'est pas une faute bien grave. ‖ *Ironiq.* et *par antiphrase.* Action excusable ou même louable qu'on vous reproche injustement : *Son crime, tout son crime est d'avoir été loyal. On lui fait un crime de sa franchise.* ‖ Personnes criminelles : *Quelque part que je tourne les yeux, je ne vois que le crime triomphant* (P.-L. Courier).

Phot. Ambassade britann., Larousse.

— Loc. div. *Crime contre nature,* crime opposé aux prescriptions de la loi naturelle : *Le parricide est un crime contre nature. La sodomie est un crime contre nature.* ‖ *Crime d'Etat,* crime commis contre la sûreté de l'Etat. ‖ *Crime politique,* crime relatif au gouvernement d'un pays, qu'il s'agisse de le renverser ou de le servir. ‖ *Crime de lèse-majesté,* v. LÈSE-MAJESTÉ.

— Allus. hist. ***C'est pire qu'un crime, c'est une faute,*** mot de Boulay de la Meurthe (souvent attribué à Talleyrand ou à Fouché) lorsqu'il apprit l'exécution du duc d'Enghien, et qui signifie que certains actes sont peut-être plus condamnables encore par leurs conséquences que par leur injustice même. Rivarol avait dit déjà : « En morale, on périt par des crimes, et, en politique, par des fautes. »

— Allus. littér. : ***Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud,*** v. ÉCHAFAUD. ‖ ***Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes... Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,*** vers de Racine (*Phèdre,* IV, II). Accusé faussement d'une action odieuse, Hippolyte se justifie devant son père en rappelant sa vie irréprochable.

— Dr. pén. Infraction* grave que la loi punit d'une peine* afflictive ou infamante. — Dr. intern. *Crime de guerre,* v. part. *encycl.*

— Encycl. Dr. pén. On entend par *crimes* les infractions les plus graves, et plus spécialement, dans le système du Code pénal, les infractions que les lois punissent de peines afflictives ou infamantes ; elles s'opposent aux délits, punis de peines correctionnelles, et aux contraventions, punies de peines de police. Les crimes sont, sauf exceptions, de la compétence de la cour d'assises. Ils donnent lieu, dans tous les cas, à instruction préparatoire. Ils sont punis alors même qu'ils seraient restés à l'état de simples tentatives.
L'action publique est prescrite par dix ans après le crime ou l'enquête ; la peine, par vingt ans à partir de l'arrêt. (→ Biblio.)
— Dr. intern. *Crime de guerre.* Cette notion est apparue, en fait, au cours de la Première Guerre mondiale, mais aucune législation internationale n'avait été établie. La répression fut pratiquée par chaque Etat en fonction de sa législation interne, appliquée indifféremment à ses propres soldats et à ceux de l'adversaire. Le traité de Versailles précisa cette notion en 1919, en dénonçant la culpabilité morale de Guillaume II comme auteur de la guerre (art. 227), et en demandant la livraison des personnes coupables d'actes contraires aux lois de la guerre (art. 228-230) ; ce fut un échec, le gouvernement néerlandais ayant refusé de livrer Guillaume II. Il n'en fut pas de même au cours de la Seconde Guerre mondiale. Dès 1943, la conférence de Moscou créa une commission d'enquête sur les crimes de guerre. En 1945, à Potsdam, les représentants des grandes puissances signèrent un accord établissant un *Tribunal militaire international* chargé de juger les principaux criminels de guerre coupables de : *crimes de guerre* proprement dits ; *crimes contre la paix* (préparation d'une guerre d'agression) ; *crimes contre l'humanité* (v. GÉNOCIDE). Ce tribunal siégea à Nuremberg du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946 et aboutit à la condamnation à mort des douze principaux dirigeants du régime nazi, et à la condamnation à diverses peines de prison de sept autres. A Tōkyō, du 13 juin 1946 au 12 novembre 1948, se déroula devant un autre tribunal militaire le procès des grands criminels de guerre japonais ; il aboutit à la condamnation à mort de sept de ceux-ci et à la condamnation à des peines d'emprisonnement de dix-huit autres.
— Mor. La question morale du « droit de punir » le criminel a été agitée dès l'Antiquité. Platon (comme plus tard Leibniz) voit dans le châtiment un moyen de rétablir à la fois l'équilibre de la cité et l'équilibre intérieur du coupable, détruit par le *crime.* Il pressent donc par là le problème de la rééducation du coupable. A l'époque moderne, J.-J. Rousseau démontre dans *le Contrat social* que le droit de punir a été conféré à la société par chacun de ses membres, en même temps que la société s'engageait, réciproquement, à protéger chacun d'eux contre toute atteinte, même venant de lui. Les sociologues voient dans le châtiment la sanction des conduites *anormales* par rapport à un état social donné, donc un droit relatif.
Parallèlement, on cherche à déterminer de mieux en mieux la *responsabilité* du criminel et les facteurs qui l'atténuent (hérédité, état physiologique, passions, situation sociale, etc.). Le crime apparaît comme une maladie plus que comme un acte intentionnel et lucide. Sociologues, psychologues, psychiatres en étudient les caractères ; ainsi naît la *criminologie**, illustrée par Lombroso. A notre époque, cette science poursuit son développement, et s'adjoint la *pédagogie**. La rééducation du criminel et sa réadaptation sociale s'effectuent par l'isolement, l'hygiène, le travail en commun. Les travaux du pédagogue Makarenko décrivent la rééducation des jeunes délinquants ; ces problèmes ont été également abordés dans la littérature, le cinéma, etc. (→ Biblio.)
— Mil. Sont appelées *crimes* les infractions pour lesquelles les codes de justice militaire prévoient les peines qualifiées par les articles 7 et 8 du Code pénal, c'est-à-dire les peines afflictives et infamantes. Il s'agit surtout des infractions graves commises en temps de guerre (désertion, trahison, pillage, etc.). Sauf pour la désertion, les délais de prescription sont de dix ans pour l'action publique et de vingt ans pour la peine.

Crime de Sylvestre Bonnard (LE), roman d'A. France (1881). Il se compose de deux épisodes dont le héros est un membre de l'Institut, M. Bonnard, type des vieux savants, bienveillants, curieux, sceptiques, un peu naïfs, tels que l'auteur excelle à les peindre avec une tendre ironie. Cette œuvre révéla A. France au grand public.

Crime et Châtiment (*Prestoupleniie i Nakazaniie*), roman de Dostoïevski (1866). Raskolnikov, étudiant pauvre, qui sent en lui une puissance capable de rendre service à l'humanité, se persuade qu'il peut commettre un crime, si ce crime lui donne les moyens de remplir sa vocation. Il tue une vieille usurière. Personne ne le soupçonne. Mais, hanté par les remords, il avoue son crime, d'abord à Sonia, pauvre fille des rues, qui lui témoigne une fraternelle sympathie, puis il se dénonce à la police. Sonia l'accompagnera en Sibérie, et l'amour achèvera leur régénération, commencée par une mutuelle pitié.

CRIMÉE, en russe **Krym,** région de l'U. R. S. S. (Ukraine), formée par une grande presqu'île qui s'avance dans la mer Noire et sépare cette dernière de la mer d'Azov ; 25 700 km² ; 1 202 000 hab.

● *Géographie.* La Crimée est synonyme, pour les Russes, de pays du soleil, de Riviera. Cette image s'applique à la côte méridionale, abritée du N. par une chaîne de montagnes qui appartient au système plissé du Balkan bulgare et du Caucase, et qui domine directement la mer de mille mètres environ (le point culminant atteint 1 545 m). Une succession presque ininterrompue de stations touristiques, dont la principale est Yalta, occupent les anses de la côte, dominées par des vergers, des vignobles et des cultures subtropicales.
Le reste de la presqu'île est beaucoup moins privilégié : les monts de Crimée (*Krymskie Gory*), appelés autrefois par les Tatars *Iayla-Dagh* (*Pâturages d'été*), sont dissymétriques : ils tombent brutalement sur la mer au S. et au S.-E., mais s'inclinent en formant des plateaux vers le N. et le N.-O. Les trois quarts de la Crimée sont occupés par une grande plaine qui se raccorde à la steppe ukrainienne par une zone de marais (lac Sivach) ; la seule langue de terre ferme est l'isthme de Perekop, dont la largeur minimale est inférieure à 10 km. Cette plaine est le domaine de la grande culture. A l'E., la presqu'île de Kertch' prolonge la Crimée au S. de la mer d'Azov ; elle possède des gisements de minerai de fer et de pétrole. Les deux grandes villes de Crimée sont Simféropol', au contact des plateaux et de la plaine, et Sébastopol', à l'extrémité occidentale des montagnes de Crimée.

● *Histoire.* Les Grecs établirent tôt des relations commerciales avec ce pays, qu'ils appelaient *Chersonèse Taurique* et qui était alors peuplé de Cimmériens. A partir du VIIe s. av. J.-C., ils fondèrent de nombreuses colonies, profitant des bons ports de la côte méridionale. A l'ouest, des Doriens venus d'Héraclée Pontique créèrent *Chersonésos** (appelée plus tard « Cherson » par les Byzantins), près de l'actuelle Sébastopol'. A l'est, les Milésiens édifièrent *Théodosia* (aujourd'hui Feodossia), centre d'exportation du blé aux VIe et Ve s. av. J.-C., et, sur le Bosphore cimmérien, *Panticapée* (l'actuelle Kertch').
Un royaume du *Bosphore cimmérien* se constitua, à la fin du Ve s. av. J.-C., autour du lac Maeotis (mer d'Azov). Soumis à la pression scythe, il se mit, en 114 av. J.-C., sous la protection de Mithridate VI, roi du Pont, et passa à la fin du Ier s. av. J.-C. sous le protectorat romain. Les grandes migrations du début de l'ère chrétienne aboutirent à sa destruction.
Les Goths s'emparèrent de la péninsule au milieu du IIIe s. apr. J.-C., mais ils durent se soumettre à la suzeraineté des Huns en 376. L'effondrement de l'Empire hunnique les libéra dès le début du VIe s., mais ils se reconnurent alors les vassaux de l'Empire romain d'Orient, qui raffermissait en outre son emprise sur Cherson. Dès lors, les montagnes méridionales reprirent leur rôle de défense avancée du monde grec, tandis que les plaines septentrionales de la péninsule étaient abandonnées aux occupants successifs des steppes qui s'étendent au N. de la mer Noire, comme les Khazars au VIIIe s., les Coumans au XIe s., etc. Venus des forêts du Nord, les Russes abordèrent eux aussi cette région au Xe s. ; le prince de Kiev, Vladimir, occupa Cherson en 988, mais s'y fit baptiser, semble-t-il : ainsi Byzance triomphait moralement.
La prise de Constantinople par les « Latins », en 1204, isola cette Crimée byzantine, malgré le maintien de relations étroites avec Trébizonde. Vénitiens et surtout Génois en profitèrent pour y établir de nombreux comptoirs rivaux. Mais alors déferla l'invasion mongole, qui n'eut pas de peine à subjuguer tout le pays en 1237. Les Génois surent s'accorder avec les khāns mongols, et leurs places commerciales, comme Soldaïa (Soudak) ou surtout Kaffa, qui ressuscitait l'ancienne Théodosia, prospérèrent, asphyxiant progressivement les ports concurrents.
L'affaiblissement du khānat de Kiptchak, vaincu par Timūr en 1395, laissa les Tatars établis dans le pays qu'ils appelaient *Krym* (d'ou Crimée) s'organiser, dès le début du XVe s., en un khānat indépendant sous la dynastie des Giray, qui prétendaient descendre de Gengis khān. Ce *khānat de Crimée,* dont la capitale était Bakhtchissaraï, dut reconnaître en 1475 la suzeraineté ottomane. La communauté de langue et de religion facilitait d'ailleurs le rapprochement politique. Pendant trois siècles, ce khānat fut un avant-poste militant de l'islām, en lutte chronique contre la Pologne et la Moscovie. Il enveloppait toutes les côtes septentrionales de la mer Noire et de la mer d'Azov, et s'arrêtait à une sorte de « no man's land » où s'établissaient les Cosaques*.
Après maintes tentatives infructueuses pour réduire ce bastion, la Russie, victorieuse des Ottomans, obtint enfin, par le traité de Kutchuk-Kainardji (1774), la cession de

carte de la CRIMÉE

CRIMÉE
Yalta et la mer Noire

plusieurs ports (dont Azov et Kertch') et l'indépendance des Tatars de la Crimée, soumis en fait à un quasi-protectorat russe. A la tutelle succéda, en 1783, une annexion facile que reconnut le Sultan au traité de Constantinople (1784). Potemkine, « prince de Tauride », organisa pour la tsarine Catherine II, en 1787, un voyage triomphal dans les territoires récemment acquis. Désormais russe, la Crimée rompait ses attaches traditionnelles avec les pays au S. de la mer Noire, pour s'intégrer à la masse continentale du Nord. Mais elle a conservé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale son caractère turc et musulman. Sa position stratégique aussi demeurait, que les Russes mirent à profit, faisant de Sébastopol' l'une de leurs plus importantes bases navales. Aussi est-ce autour de ce port que se déroulèrent les principales opérations de la guerre de 1854-1855, à laquelle la péninsule a donné son nom, et qui opposa la Turquie, la France et le Royaume-Uni à la Russie.

La révolution de novembre 1917 et la désagrégation de la Russie en 1918 amenèrent le gouvernement de Tauride, dont la Crimée faisait partie, à s'ériger en république séparée de Petrograd. La Crimée fut alors une des principales bases des armées « blanches » sous le commandement de Denikine, puis de Wrangel, mais ce dernier fut contraint, sous la pression de l'armée rouge, à abandonner définitivement la presqu'île en 1920. La Crimée devint en 1922 une république autonome membre de l'U. R. S. S. Mais cette république fut supprimée en 1945, et les Tatars furent déportés, en raison de leur attitude favorable aux Allemands pendant la guerre. (→ Biblio.)

Crimée (GUERRES DE). ● *Guerre de 1854-1855.* Les réformes du sultan Abdülmecit, tendant à régénérer l'Empire ottoman moribond, déplurent au tsar Nicolas Ier qui, désirant achever l'œuvre de Catherine II, se posait en successeur de l'« homme malade ». Ses projets de démembrement alarmèrent le gouvernement britannique qui ne pouvait tolérer la présence des Russes à Constantinople. Résolu à agir seul, le tsar exigea, en 1853, le protectorat de tous les orthodoxes en Turquie et, devant le refus du Sultan, envahit les provinces moldo-valaques et coula la flotte turque d'Osman pacha à Sinope (30 nov.). Il se heurta alors à une coalition franco-britannique. En effet, Napoléon III, désireux d'effacer les conséquences du congrès de Vienne de 1815 et de briser la coalition antifrançaise, saisit cette occasion de s'associer à la Grande-Bretagne, dont l'hostilité avait été à l'origine de la chute de Napoléon Ier. Dans ces conditions, on comprend que la querelle des Lieux saints, d'ailleurs assez aisément réglée, n'ait joué qu'un rôle secondaire dans le déclenchement du conflit. Sommé par les Franco-Britanniques (27 févr. 1854) d'évacuer les provinces danubiennes, Nicolas Ier se déroba. Le 25 mars, la France et l'Angleterre déclaraient la guerre à la Russie. Un corps expéditionnaire franco-anglais se rassembla à Gallipoli sous les ordres de Saint-Arnaud et de lord Raglan, et marcha en mai sur Varna. Les Russes abandonnèrent en juin le siège de Silistrie et évacuèrent les principautés qui, neutralisées, furent confiées à la garde de l'Autriche (décembre). Une opération de diversion fut alors entreprise en Baltique, où les Alliés enlevèrent la forteresse de Bomarsund* (16 août) et bloquèrent Kronstadt.

Décimés en Dobroudja par le choléra, les Alliés décidèrent alors de porter leurs efforts sur Sébastopol'. 59 000 hommes (dont la moitié de Français) débarquèrent à Eupatoria et, après avoir bousculé à l'Alma* les troupes de Menchikov chargées de les arrêter, marchèrent sur Sébastopol'*. Franchissant le Bolbek et la Tchernaïa, et s'exagérant l'importance des défenses du nord de la place, les Alliés contournèrent Sébastopol' et établirent sur le plateau de Chersonèse un vaste camp retranché face à l'E. et au S. de la ville. Canrobert, qui avait remplacé Saint-Arnaud, mort du choléra le 29 septembre, perdit du temps et laissa aux Russes celui d'organiser leur défense. Menchikov tenta en vain de rompre les lignes alliées à Balaklava* (25 oct.) et à Inkerman (5 nov.), mais ne parvint même pas à ralentir les travaux du siège activement poussés durant l'hiver 1854-1855. Canrobert fut relevé de son commandement sur sa demande et remplacé par Pélissier le 16 mai 1855, tandis que Simpson prenait la place de lord Raglan, enlevé par le choléra le 28 juin. Les opérations actives furent marquées par la prise du *mamelon Vert* et des *ouvrages Blancs* (7 juin), le combat des Sardes de La Marmora au pont de *Traktir* (16 août), et l'assaut victorieux de *Malakov* le 8 septembre qui entraîna la chute de Sébastopol'*. La campagne prit fin après le combat de Kanghil (29 sept.) et l'occupation de Kinburn et d'Ortchakov (oct.).

Les effectifs alliés avaient atteint 220 000 h. (dont 15 000 Piémontais qui s'étaient joints à eux en mars 1855) et les pertes totales des belligérants se montaient à 240 000 tués. Le Congrès ouvert à Paris le 25 février 1856 aboutit au traité de paix du 30 mars 1856. (V. PARIS [*traité de*].) Sur le plan militaire, cette guerre avait été marquée par la pauvreté des conceptions stratégiques et, du côté français, par l'ingérence de Napoléon III, relié par télégraphe avec la Crimée, dans la conduite tactique des opérations. Sur le plan politique, l'Angleterre avait imposé un arrêt brutal à la progression russe vers les Détroits et protégé, par contrecoup, l'Inde et les voies de communications y menant. La France de Napoléon III en tirait d'autre part un prestige moral incontestable : la honte des traités de 1814 et de 1815 était effacée. Le Proche-Orient et les Balkans entraient dans la sphère d'influence française (rénovation de l'Empire ottoman, protection accordée aux provinces roumaines, à la Serbie, au Monténégro). Enfin, l'intervention piémontaise avait permis à Cavour de poser la question de l'unité italienne devant l'Europe. (V. PARIS [*congrès de*].) [→ Biblio.]

● *Campagne de 1941 - 1944.* Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Crimée a été conquise par les forces germano-roumaines du groupe d'armées von Rundstedt au cours des mois d'octobre et de novembre 1941, à l'exception de Sébastopol'*, dont la garnison tiendra jusqu'en juillet 1942. En avril et mai 1944, la Crimée fut libérée par la double offensive des troupes de Tolboukhine, débouchant de l'isthme de Perekop, et par celle de Yeremenko, venant de Novorosiïsk et de Kertch après avoir enfoncé les défenseurs de la tête de pont allemande du Kouban*. (V. GERMANO-SOVIÉTIQUE [*guerre*].)

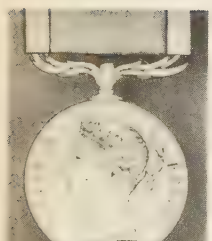

médaille de Crimée

Crimée (MÉDAILLE DE), médaille commémorative créée en 1856 par la reine Victoria d'Angleterre pour les militaires ayant pris part à la campagne de Crimée de 1854-1855. (Fort module en argent, ruban bleu à liséré jaune.)

CRIMÉEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à la Crimée ; habitant ou originaire de cette région.

◆ N. f. Long paletot, avec pèlerine et capuchon, porté, pour se prémunir du froid, par de nombreux officiers pendant la campagne de Crimée (1854-1855), d'où son nom.

CRIMINALISABLE adj. Qui peut être criminalisé : *Une affaire criminalisable.*

CRIMINALISANT, E adj. Qui donne les caractères de la criminalité : *Circonstances criminalisantes.*

CRIMINALISATION n. f. Action de criminaliser.

CRIMINALISER v. tr. Dr. Faire passer de la juridiction correctionnelle ou civile à la juridiction criminelle : *Criminaliser un délit.*

CRIMINALISME n. m. Système de criminalité ; aspect sous lequel une affaire criminelle se présente.

CRIMINALISTE n. Personne qui s'occupe spécialement de matières criminelles.

CRIMINALISTIQUE n. f. Ensemble des techniques annexes du droit pénal, et qui ont pour objet de permettre ou de faciliter l'application de la loi par des organismes de répression (anthropométrie, médecine légale, psychologie judiciaire, police scientifique, etc.). [→ Biblio.]

CRIMINALITÉ n. f. Essence de ce qui est criminel. ‖ Ensemble des infractions à la loi pénale commises dans un groupe social donné au cours d'une certaine période. (V. DÉLINQUANCE.)

CRIMINEL, ELLE adj. et n. (lat. *criminalis*). Coupable de crime, en parlant des personnes : *Tu serais bien criminelle envers lui* (Balzac). *Voici le soir charmant, ami du criminel* (Baudelaire). ‖ *Un criminel d'Etat*, personne coupable d'un crime contre la sûreté de l'Etat. ‖ *Fam.* et *par plaisant.*, coupable d'une faute légère : *Voici notre criminel.*

— Dr. intern. *Criminel de guerre*, celui qui a commis un acte contraire aux lois et coutumes de la guerre (18 700 personnes furent poursuivies devant les tribunaux français de 1945 à 1953, et 55 d'entre elles furent exécutées). [V. CRIME *de guerre.*]

◆ Adj. *Par extens.* Qui appartient au criminel, conçoit le crime ou sert à l'exécuter : *Toi sur les têtes criminelles | Tu chantes l'hymne du remords* (Hugo). ‖ Entaché de crime ; qui constitue un crime : *La nécessité de renoncer pour toujours à ce qu'elle appelait ses égarements criminels* (Mérimée).

— LANGUE CLASS. *Fam. Prendre quelque chose au criminel*, le prendre en mauvaise part : *Juvénal était un fâcheux qui prenait toutes choses au criminel* (Guez de Balzac).

— Dr. Qui a rapport au crime ou à la répression du crime : *Affaire criminelle. Législation criminelle.*

◆ N. m. Dr. Matière, procédure criminelle : *Tant au civil qu'au criminel.*

CRIMINELLEMENT adv. De façon criminelle : *Abuser criminellement de sa force.* ‖ Devant la juridiction criminelle.

— Dr. Au criminel : *Poursuivre, juger criminellement.*

CRIMINOGÈNE adj. Favorable au développement de la criminalité.

CRIMINOLOGIE n. f. Science qui étudie les causes et préconise les remèdes du comportement antisocial de l'homme.

— ENCYCL. La *criminologie* apparaît au XVIIIe s., mais c'est au XIXe s. qu'elle entreprend d'appliquer systématiquement les méthodes d'observation scientifique au crime, en vue de déterminer les causes de la criminalité. Alors que l'école italienne (Lombroso, Garofalo, Ferri) prétend trouver la cause profonde de la délinquance dans les anomalies corporelles et mentales des individus, l'école franco-belge (Durkheim, Guerry, Joly, Lacassagne, Quételet, Saleilles, Tarde) dénonce l'influence du milieu social, véritable « bouillon de culture de la criminalité ». Au XXe s., les criminologues s'efforcent à une synthèse des découvertes précédentes. Une tendance à l'élargissement du champ d'activité de la criminologie s'est manifestée dans différents pays ; les uns y introduisent la criminalistique (Allemagne), d'autres la pénologie, d'autres encore préconisent l'étude conjointe de la science du crime et de celle de la réaction sociale suscitée par lui (Etats-Unis).

L'influence de la criminologie sur l'évolution du droit pénal a été considérable. Dès le XVIIIe s., la notion de prévention individuelle se substitue à la notion de prévention collective, d'où un adoucissement des peines. Au XIXe et au XXe s., l'importance de la notion de responsabilité morale s'atténue, notamment en ce qui concerne les mineurs et les anormaux ; le principe de la légalité des peines s'assouplit (libération anticipée, libération conditionnelle) ; le sursis à l'exécution de la peine apparaît ; les méthodes de désintoxication, de rééducation et de formation professionnelles s'introduisent dans le régime pénitentiaire, dont l'objet n'est plus exclusivement de punir, mais, de plus en plus, d'amender le délinquant. Le rôle de la société, tel qu'il est mis en lumière par la nouvelle école de défense sociale, ne cesse

Phot. Goldner, Larousse.

pas à la libération du délinquant, mais comporte une assistance matérielle (logement, situation, aide financière) lors de la resocialisation de celui-ci. (→ Biblio.)

CRIMINOLOGISTE ou **CRIMINOLOGUE** n. Spécialiste de criminologie.

CRIMISOS ou **KRIMISOS**. Géogr. anc. Rivière de Sicile, qui passait à Ségeste. Victoire de Timoléon sur les Carthaginois commandés par Giscon, fils d'Hannon le Grand (339 av. J.-C.).

CRIMMITSCHAU, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Karl-Marx-Stadt), sur la Pleisse, au N. de Zwickau ; 33 400 hab. Filatures de laine et de coton, teintureries, fabriques de draps, rayonne, soie. Constructions mécaniques. Instruments de musique.

CRIMORA n. f. Mollusque marin limaciforme, à manteau indistinct formant un voile avec des appendices branchus au-dessus de la tête et qui habite les mers d'Europe. (Gastropode opisthobranche de la famille des polycéridés.)

CRIN n. m. (lat. *crinis*, cheveu). Poil plus long et plus ferme que l'ensemble du pelage, qui pousse à certains animaux, particulièrement sur le cou et à la queue : *Les crins employés dans l'industrie spéciale des tissus en crins proviennent de l'Amérique du Sud et en partie de l'Australie.* ‖ Ensemble des poils que porte un animal : *Cheval d'un beau crin.* ‖ *Fam.* et *par dénigr.* Cheveu ou poil raide : *Se faire tailler les crins. Le Tyran, souriant d'un air bonasse dans sa large barbe de crins, répondit que rien n'était plus facile* (Gautier). ‖ *Se prendre aux crins*, se prendre par les cheveux, se battre.

— Loc. div. *A tous crins*, muni de tous ses crins : *Un cheval à tous crins ;* avec tous ses cheveux : *Une chevelure à tous crins,* | *De roi franc ou de lion fauve,* | *Roule en torrent jusqu'à ses reins* (Gautier) [vieilli en ces deux sens] ; et, au *fig.*, ardent, énergique ; dans toute la force du terme : *Idéaliste à tous crins.* ‖ *Fam. Etre comme un crin, à crin*, être d'humeur revêche : *Après avoir été, selon une expression vulgaire, comme des crins* (A. Hermant). *Il est moins à crin, il a mis de l'eau dans son vin* (H. Bataille).

— Chapell. Crin végétal tiré de l'agave, et employé pour la fabrication des cloches.

— Equit. *Faire les crins*, couper les crins à la partie inférieure des membres du cheval.

— Mod. Variété de tresse légère et transparente, composée de crins de cheval finement tressés. (V. CRINOL.)

— Mus. Mèche de crins provenant de la queue du cheval, utilisée pour garnir l'archet. (Le frottement du crin sur la corde met celle-ci en vibration.)

— Pêch. V. part. *encycl.*

— Text. *Crin nappé*, crin fixé sur de la toile de jute pour faire les matelassures sur les dossiers et les coussins.

— Encycl. On distingue le *crin plat*, qui est tel qu'il sort de la queue ou de la crinière de l'animal et qu'on emploie pour la fabrication des tamis, des cribles, des pinceaux, des archets, des articles de pêche, et le *crin crêpé*, qui, après avoir été cordé, est plongé dans l'eau bouillante, d'où il sort frisé ; ce dernier est employé par les tapissiers, matelassiers, bourreliers, carrossiers.

Commercialement, on donne le nom de *crin végétal* aux fibres fournies par les feuilles du palmier nain (*Chamærops humilis*), la zostère, la tillandsie usnéoïde, l'agave, *Phormium tenax*. Ces fibres peuvent remplacer le crin véritable, surtout dans les applications qu'en font la tapisserie, la bourrellerie et la mode.

— Chirurg. En technique chirurgicale, les *crins* sont employés quand on veut faire des sutures ou des ligatures de grande solidité (cure radicale des hernies, par exemple) et dans les sutures de la peau.

— Mobil. C'est au XVIIe s. que les tapissiers commencèrent à rembourrer les sièges. Ils y employèrent le *crin*, lequel, cordé et bouilli, sert encore à faire des sommiers, des matelas, des coussins. On a également fabriqué des étoffes de crin : la rapatelle, sorte de toile très claire, pour faire des tamis ; et certains tissus d'ameublement, lisses, noirs, luisants, inventés par Bardel, à la fin du XVIIIe s., et qui servirent surtout à recouvrir les sièges.

— Pêch. On appelle parfois *crin marin* ou *crin d'Espagne* ou *crin de Florence* le boyau de ver à soie utilisé par les pêcheurs soit à l'état brut (florence), soit passé à la filière (racine anglaise).

On nomme *crin japonais* un crin analogue, très ténu, que l'on tire d'un bombyx asiatique. Les pêcheurs se servent de fibres artificielles monofil (Nylon).

RÉSISTANCE DES CRINS DE PÊCHE

DIAMÈTRES	RÉSISTANCE
8/100	0 kg 300
10/100	0 kg 500
12/100	0 kg 650
14/100	0 kg 800
16/100	1 kg
18/100	1 kg 200
20/100	1 kg 550
22/100	1 kg 800
24/100	2 kg 200
26/100	2 kg 600
28/100	3 kg
30/100	3 kg 300
32/100	3 kg 650
35/100	4 kg 350
40/100	5 kg 700
45/100	7 kg 150
50/100	8 kg 750
55/100	10 kg 500
60/100	12 kg 500
65/100	14 kg 500
70/100	17 kg
80/100	22 kg 250
90/100	28 kg
100/100	34 kg
120/100	45 kg
140/100	60 kg
160/100	80 kg

CRINAGORAS ou **KRINAGORAS de Mytilène**, poète grec (70 av. J.-C. - 18 apr. J.-C.), auteur d'épigrammes, écrites dans un style recherché, que Philippe de Thessalonique a insérées dans son *Anthologie*.

CRINAL n. m. Antiq. rom. Large peigne courbé, que l'on plaçait derrière la tête pour retenir les cheveux. ‖ Pl. *des* CRINAUX.

CRINCRIN n. m. (onomatop.). *Pop.* Mauvais violon : *On se mariait au son des crincrins* (H. Béraud). ‖ Bruit désagréable d'un mauvais violon : *Où gémit quelque part le crincrin d'un violon* (Tharaud).

CRINELLE n. f. Pêch. Bas de ligne métallique en soie d'acier tordu ou tressé, utilisé pour la pêche des poissons dont les dents peuvent cisailler la ligne.

CRINIER n. m. Ouvrier qui travaille, apprête le crin.

CRINIÈRE n. f. Ensemble des crins du cou d'un animal : *Chez le cheval, la crinière garnit la partie supérieure de l'encolure depuis la nuque jusqu'au garrot.* ‖ Poils longs et rudes qui garnissent tout le col d'un cerf. ‖ *Par extens.* Touffe de crins tombant du sommet d'un casque par-derrière : *Dans l'ondulation croisée des panaches, des crinières de casques et des étendards, une acclamation tonnante partit* (Sainte-Beuve). ‖ *Fam.* Chevelure abondante et mal soignée : *Un bon garçon* [...] *avec des beaux yeux de batracien, dorés, à fleur de tête, et une crinière noire toute frisée* (A. Daudet).

— Agric. Portion laissée en friche et située au-delà de la raie à laquelle aboutissent les sillons.

CRINIS ou **KRINIS**. Myth. gr. Prêtre d'Apollon. Il fut puni de sa négligence par le dieu, qui envoya une multitude de rats dévaster ses champs. Puis Apollon s'apaisa et détruisit lui-même les rats à coups de flèches ; alors Crinis bâtit le temple du dieu à Chrysé.

CRINITAGE n. m. Apport d'acier à coupe rapide par fusion sur le corps d'un outil en acier ordinaire. (Afin d'économiser l'acier à coupe rapide, on confectionne des « outils à mise rapportée », par fusion au chalumeau oxyacétylénique ou à l'arc électrique d'alliages « Crinites » sur la partie active de l'outil.)

CRINITE n. f. (nom déposé). Acier à coupe rapide, au tungstène, déposé par fusion sur la partie utile d'un outil de coupe. (V. CRINITAGE.)

CRINKLE [kriŋkl] n. m. (mot angl.). Terme souvent utilisé pour désigner certaines maladies à virus des plantes, caractérisées par un feuillage crispé frisé. (On peut citer le crinkle, appelé aussi FRISOLÉE, de la pomme de terre.)

CRINOÏDES n. m. pl. Classe d'animaux marins de l'embranchement des échinodermes.

— Encycl. Les *crinoïdes* abondent dans les terrains paléozoïques et vont en se raréfiant jusqu'à l'époque actuelle, où ils ne sont plus représentés que par quelques genres habitant les mers de profondeur moyenne et les grandes profondeurs des océans. Ordinairement fixés par une tige, les crinoïdes présentent, cependant, quelques formes libres, qui, d'abord fixes, se détachent ensuite de leur tige. Les crinoïdes furent, à certaines époques géologiques, si communs que leurs débris ont suffi à constituer d'énormes gisements connus sous le nom de calcaire à entroques.

Le corps d'un crinoïde est formé d'une cupule, le calice, sur le bord duquel se posent cinq bras bifurqués portant chacun deux rangées de petites tigelles, les pinnules. Au centre inférieur du calice s'attache le pédoncule qui, à l'autre bout, se fixe au sol. Le pédoncule, le calice et les bras sont formés d'un empilement de petits disques calcaires pentagonaux, innombrables. Une couronne de cirres, qui se répètent souvent en verticilles sous le pédoncule, se voit sous le calice. Un petit corps mou, placé dans le calice, est percé d'une bouche et d'un anus voisins. Un appareil ambulacraire s'étend sur les bras, pourvus d'innombrables petits orifices s'ouvrant à travers la peau. Un système nerveux très complexe, dont le centre est un anneau pentagonal, innerve les bras. Les pinnules renferment les glandes génitales, et les œufs en sortent par déchirure de la peau. Ils forment des larves qui, après des métamorphoses compliquées, se fixent par l'extrémité de leur tige et sont connues sous le nom de « larves pentacrines ». La faune actuelle des crinoïdes ne peut être considérée que comme le reste de la faune paléozoïque.

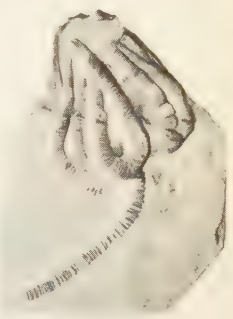

crinoïde

CRINOL n. m. (de *crin*). Crin artificiel formé de fils de rayonne acétate, et tressé pour imiter le crin naturel. (Les tresses de crin artificiel, transparentes, élastiques et souples, doivent être apprêtées légèrement.)

CRINOLINE n. f. (de *crin*). Cost. Etoffe de crin employée à divers usages, particulièrement dans le costume féminin. ‖ Vaste jupon bouffant, maintenu par des lames d'acier ou des baleines.

— Mar. V. FILET.

— Encycl. Cost. Les *crinolines*, constituées primitivement par des jupons d'étoffe de crin et qui finirent par être de véritables cages formées par des cerceaux métalliques, furent utilisées sous le second Empire jusqu'en 1869, où elles firent place aux tournures. Elles élargissaient les jupes, comme les vertugadins au XVIe s. et les paniers au XVIIIe s.

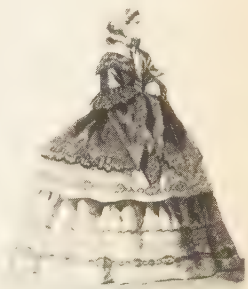

crinoline

CRINUM [nɔm] n. m. Herbe bulbeuse des régions tropicales. (On cultive dans les appartements et dans les serres de nombreuses espèces, telles que *Crinum amabile, C. americanum et C. latifolium*. Famille des amaryllidacées.)

CRIO-, élément tiré du gr. *krios*, bélier, et entrant dans la composition de quelques mots.

CRIOBOLE n. m. (lat. *criobolium ;* gr. *kriobolion ;* de *krios*, bélier, et *ballein*, frapper). Antiq. Sacrifice d'un bélier, pratiqué en particulier dans les manifestations initiatoires du culte de Cybèle*.

CRIOCÉPHALE n. m. Capricorne allongé, de couleur brune ou rousse, crépusculaire, et dont les larves vivent dans les souches et le tronc des conifères. (*Criocephalus rusticus* est commun en France dans les forêts de pins. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

CRIOCERAS [ras] n. m. Paléont. Ammonite dont les coquilles, à tours non contigus, et se déroulant suivant une spirale plane, se trouvent dans les terrains du Crétacé inférieur. (Type de la famille des *criocératidés*.)

CRIOCÈRE n. m. Petit insecte, ordinairement orné de couleurs vives.

— Encycl. On trouve communément en France le *criocère* du lis (*Crioceris lilii*), sur les lis et les fritillaires, dans les jardins ; il

criocère

Phot. Larousse, Vincent.

est d'un rouge écarlate laqué. Deux autres espèces, *C. asparagi* et *duodecimpunctata*, causent des dégâts dans les cultures d'asperges. Les larves de ces insectes se recouvrent de leurs excréments. Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.

CRIOLLO n. m. (mot esp. signif. *créole*). Nom d'une sorte de cacao du Venezuela.

CRIPART n. m. Nom usuel du grimpereau commun.

CRIPPLE CREEK, v. des Etats-Unis (Colorado), dans les Rocheuses centrales, au N.-O. de Pikes' Peak ; 853 hab. En 1891, le prospecteur Womack découvrit un gisement aurifère qui se révéla par la suite être d'une immense richesse et qui provoqua une « ruée » de chercheurs d'or ; en 1901, la population de Cripple Creek atteignait 50 000 hab. Depuis l'épuisement du gisement, le déclin de l'éphémère cité a été constant.

sir Stafford CRIPPS

CRIPPS (sir Stafford), socialiste et économiste britannique (Londres 1889 - Zurich 1952). Il commença de brillantes études scientifiques, puis se consacra au droit. Membre du parti travailliste* à partir de 1929, élu aux Communes en 1931, il y représenta l'extrême gauche du parti, et fut l'un des fondateurs de la Ligue socialiste (1932-1937). En 1938, il se fit l'avocat d'un Front populaire, et fut exclu du parti en 1939. Ambassadeur à Moscou en 1940, il négocia en 1941 le pacte anglo-soviétique. A son retour en 1942, il reçut la garde du Sceau privé, la direction des Communes et un siège au cabinet de guerre. Il accomplit alors une importante mission en Inde pour y étudier l'éventuelle accession de ce pays à l'indépendance, puis dirigea le ministère de la Production aéronautique (1942-1945). Réintégré en 1945 dans le parti travailliste, il devint ministre du Commerce (1945-1947) dans le cabinet Attlee*, puis ministre des Affaires économiques et chancelier de l'Echiquier (1947-1950). Pour restaurer l'économie britannique durement ébranlée par la guerre, il élabora son célèbre programme d'austérité : concentration des efforts sur les exportations, pour le succès desquelles un système rigoureux de priorités et de répartition des matières premières fut établi ; politique fiscale très stricte, afin d'arrêter l'inflation. Si le remède était pénible, du moins permit-il un redressement de la production et surtout des finances nationales. Obligé de démissionner pour raison de santé, cet homme réservé et austère, anglican fervent, avait exercé une profonde influence sur la doctrine travailliste.

CRIQUE n. f. (anc. scand. *kriki*). Petite baie pouvant servir d'abri aux navires de faible tonnage.

— Fortif. Nom donné, dans l'ancienne guerre de siège, à des fossés dont les assiégés coupaient le terrain en divers sens, pour empêcher l'établissement des tranchées.

— Métall. Fente ouverte, de profil irrégulier, provenant de la séparation entre grains sous l'effet de contraintes anormales.

— ENCYCL. Métall. Les *criques* ont des origines diverses :

Les *criques de solidification* proviennent de retrait non uniforme durant le refroidissement d'une pièce coulée.

Les *criques de laminage, d'étirage* ou *de forgeage* sont généralement dues à la présence d'inclusions dans le métal, qui perturbent l'uniformité de la déformation ; de même il y a formation de crique sur métal brûlé ou déformé dans une zone de température insuffisamment élevée.

Les *criques de trempe* se forment en surface d'une pièce subissant un refroidissement trop énergique. (V. TAPURE.)

Les *criques d'usinage* se produisent surtout lors de la rectification qui libère les couches superficielles du métal sous tension.

Les *criques saisonnières* (en angl. *season cracking*) se constatent sur les laitons de décolletage ou d'emboutissage généralement aux périodes humides (changement de saison). La présence de tensions internes (recuit insuffisant) permet le développement d'une corrosion aux joints des grains, qui désagrège l'alliage (corrosion fissurante intercristalline).

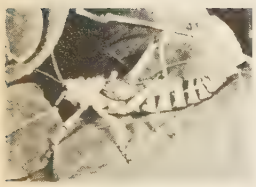

criquet

CRIQUER v. intr. Pour un métal, se fendiller en surface avec apparition de criques : *Un métal se crique à la solidification, au laminage, au forgeage, à la trempe, à la rectification, etc.*

CRIQUET n. m. (de *criquer*). Entom. Terme général sous lequel on comprend les insectes orthoptères de la famille des acridiens. || *Fam.* Homme malingre : *Ce Minique était un petit criquet d'une cinquantaine d'années* (Theuriet).

— Chass. En Picardie, sarcelle d'été.

— ENCYCL. Entom. Les *criquets* proprement dits (*acridium*) comprennent de grandes espèces, habitant surtout les régions chaudes. On rencontre, dans le midi de la France, *Anacridium Ægyptium*, au corps brun cendré, pubescent, pouvant atteindre et dépasser 6 cm de longueur. Cet insecte se tient sur les buissons dans les endroits chauds.

Les criquets migrateurs, tels que le *criquet pèlerin* et le *criquet marocain* du nord de l'Afrique, comptent parmi les plus grands fléaux des cultures. (Ex. : *dociostaurus, locusta, schistocerca.*)

Les contrées avoisinant les régions désertiques, particulièrement dans la région circumméditerranéenne, la région désertique des continents africain et asiatique, s'étendant du Sénégal au Sind, la région moyenne de l'Amérique du Nord et de la République argentine, ont été, de tout temps, les plus éprouvées. Cela tient à certaines conditions qui obligent les insectes à émigrer vers des pays où une abondante végétation leur permet de subsister. Une fois éclos des œufs que les femelles ont déposés dans le sol par paquets (*coques ovigères* ou *oothèques*), ces petits êtres se mettent aussitôt à brouter, et avancent devant eux à mesure que la végétation disparaît. Des pays entiers sont ainsi successivement dévastés ; quand ces jeunes sont devenus adultes et ont acquis des ailes, ils procèdent à un véritable essaimage, et s'envolent par troupes immenses dans diverses directions. (V. GRÉGARIGÈNE.) Là où s'abat la bande, tout est dévoré en peu d'heures. Si la saison chaude touche à sa fin, les femelles pondent alors, puis les insectes se dispersent, meurent en masse, et leurs cadavres amoncelés deviennent une cause d'infection. Les pontes des sauterelles, une fois confiées aux sols secs, n'éclosent qu'après quelques jours de pluie : c'est ce qui explique que, pendant les années de grande sécheresse, les insectes n'apparaissent point ; les œufs peuvent rester de longs mois à l'état dormant. La lutte contre les *criquets* est obligatoire (décret de 1920). Les moyens de destruction varient suivant les circonstances, avec l'âge des criquets, avec l'importance des bandes, le mode de migration. Pour les insectes non adultes on emploie les appareils cypriotes et autres systèmes, dans lesquels des enceintes de toile (v. MELHAFA) arrivent à enclore les insectes, qui sont poussés dans de profonds fossés, où on les brûle, on les ébouillante, ou on les enterre. Pour les insectes ailés, on s'est borné longtemps à essayer d'éloigner les essaims en faisant un grand tapage, en tirant des coups de fusil, en allumant de grands feux. Quand les sauterelles s'abattent, on peut essayer de les écraser avec des fléaux, des rouleaux, d'incendier les cultures envahies. On a également essayé de nouveaux traitements, qui ont donné des résultats : ils consistent dans l'utilisation de lance-flammes, de chloropicrine (en solution à 50 p. 100), et en nuages insecticides répandus par des avions. Les pulvérisations insecticides (solutions crésylées), les appâts empoisonnés (son mélassé et arsenié) représentent les procédés de destruction les plus efficaces.

CRIQUETIS n. m. Bruit aigre que produit le burin sur une mauvaise planche de cuivre.

CRIQUETOT-L'ESNEVAL, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. du Havre), dans le pays de Caux ; 1 289 hab. (738 aggl.) Château de la Renaissance. — Aux environs, anc. manoir de John Falstaff, et Cuverville, où est enterré André Gide.

CRIQÛRE n. f. Métall. Crique apparaissant généralement dans un métal par corroyage, forgeage ou laminage à chaud.

CRI(S) ou **CREE(S)**, indiens du Canada vivant entre le Manitoba et les montagnes Rocheuses. Ils sont organisés en groupes nomades et appartiennent à la famille linguistique des Algonquins. Ils sont aujourd'hui environ 10 000.

CRIŞ, nom de trois rivières de la Transylvanie occidentale, qui prennent leurs sources dans le massif du Bihor et confluent en Hongrie sous le nom de *Körös*, affluent de la Tisa : au nord, le *Criş Rapide* (*Crişul Repede*), qui traverse Oradea-Mare ; au centre, le *Criş Noir* (*Crişul Negru*) ; au sud, le *Criş Blanc* (*Crişul Alb*).

CRISA ou **KRISA**. Géogr. anc. Ville de Locride, près de la *baie de Crissa* (golfe de Corinthe), suzeraine de Delphes aux temps mycéniens. Elle était entourée d'une enceinte cyclopéenne. Ruines près du village de *Chrysó*.

CRIŞANA, région de Roumanie, drainée par les trois *Criş* ; 880 000 hab. Ch.-l. *Oradea*.

CRISE n. f. (gr. *krisis* ; de *krinein*, juger). Changement rapide qui se produit au cours d'une maladie et qui est presque toujours de bon augure et présage la guérison. (V. part. *encycl.*, Méd.) || Manifestation violente d'un état morbide : *De là des crises* [de toux] *qui fatiguent et irritent* (Alain). *C'est la défaite des exubérants, ces crises qui les fatiguent et les désarment* (A. Daudet). *Crise de rage, de colère, de larmes, de nerfs.* || *Fam. Piquer une crise*, être en proie à un brusque accès de colère. || *Par extens.* Manifestation violente d'un sentiment, enthousiasme soudain pour : *Il avait des crises de poésie* (Maupassant). *Travailler par crises.* || — *Fig.* Moment périlleux ou décisif ; période de désarroi, recherche pénible d'une solution : *Ce fut la crise la plus grave de ma vie* (Renan). *Selon lui les choses se faisaient d'elles-mêmes* [...] *à travers des crises, des cataclysmes* (Sainte-Beuve). *Ce dîner retardé de quatre heures eût expliqué la crise financière que subissait cette famille* (Balzac). || *Particul.* Défaut, manque, pénurie : *Crise de main-d'œuvre. Crise du charbon, du carburant.* || Affaiblissement, chute, désarroi : *Crise de la moralité, des esprits.*

— Art vétér. *Crise du rouge*, maladie contagieuse des oiseaux, due à un protozoaire flagellé, *Histomonosas meleagridis*, fréquente chez le dindon, caractérisée par l'inflammation du cæcum et du foie (typhlohépatite) et par une coloration grise, puis bleu noirâtre de la tête et du cou (d'où le nom de *blackhead*, tête noire). [V. HISTOMONOSE.]

— Econ. polit. Rupture d'équilibre entre la production et la consommation, caractérisée par un effondrement des cours et des prix, des faillites et le chômage : *L'économie dirigée vise à supprimer les crises économiques qui tendent à se produire périodiquement dans les pays capitalistes.* (V. part. *encycl.*, Hist., et CYCLE.)

— Gynécol. *Crise intermenstruelle*, syndrome clinique caractérisé par une douleur abdomino-pelvienne aiguë et parfois par une petite métrorragie, témoin de l'ovulation, survenant vers le quinzième jour du cycle menstruel.

— Instit. polit. *Crise ministérielle*, période intermédiaire entre la démission et la formation d'un gouvernement : *En France, le fonctionnement du régime parlementaire a provoqué des crises ministérielles de plus en plus nombreuses et de plus en plus longues.* || Démission du gouvernement.

— Pathol. *Crise hémoclasique*, v. HÉMOCLASIE.

— Philos. V. BOND *dialectique*, CONTRADICTION.

— ★ *danger, économie, capitalisme, concurrence, surproduction, dévaluation, faillite, Bourse, chômage.*

— ENCYCL. Art vétér. La *crise* s'observe de préférence chez les jeunes, vers l'âge de deux mois, quand les caroncules et les pendeloques se colorent en rouge, d'où le nom de *crise du rouge*. La maladie sévit aussi chez les faisans, les poulets, les perdreaux et les pintades. La chimiothérapie (thiodiphénylamine) est d'autant plus efficace qu'elle est utilisée plus précocement.

— Hist. Jusqu'au milieu du XIXe s., les *crises économiques* étaient encore des crises de sous-production agricole (type Ancien Régime) affectant d'abord les milieux ruraux, car elles avaient pour origine de mauvaises récoltes privant le manouvrier du pain, qui représentait près de 50 p. 100 de son alimentation ; il en résultait immédiatement une crise de sous-consommation industrielle du fait de l'annulation du pouvoir d'achat du paysan. Mais comme l'industrie dominante était une industrie légère (textiles, bâtiment), qui pouvait s'arrêter « au quart de tour » sur un simple signe de l'entrepreneur, la crise se résorbait rapidement, les stocks

Phot. Agence inter., Lee Rue.

n'ayant pratiquement pas le temps de se constituer.

Sans doute la hausse des prix, plus particulièrement marquée dans les zones intérieures que dans les régions côtières bénéficiant des importations maritimes compensatrices et plus forte sur les céréales pauvres (seigle), plus abondamment consommées, que sur les céréales riches (froment), provoquait-elle des émeutes agraires ou même urbaines; pourtant une bonne récolte suffisait pour assurer la reprise des affaires : ainsi était établi le triptyque : crise économique, crise sociale, crise politique.

Il en fut ainsi pour les crises de 1789, 1830 et 1848. La première débuta en fait en 1785 par une mauvaise récolte fourragère, entraînant une destruction d'une partie du troupeau bovin et ovin et une pénurie de laine; elle fut accrue en 1788 et 1789 par une mauvaise récolte des grains, déjà trop abondamment exportés d'autre part depuis 1787; enfin la crise industrielle qui commença en 1788 se trouva aggravée par la concurrence des produits britanniques du fait du traité Eden de 1786. La chute des salaires, la hausse des prix aboutirent à l'émeute Reveillon (avr. 1789) et à des troubles agraires (Grand-Peur de juill. 1789). Mais la bonne récolte de 1790 suffit pour effacer dès le milieu de l'année la tension économique, mais non la tension politique qui entraîna la chute de l'Ancien Régime.

Si la disette de 1816-1817, qui eut également pour cause une récolte déficitaire de céréales, n'affecta pas la stabilité politique de la France, à peine remise des défaites de 1814-1815, il n'en fut pas de même de la crise de sous-production agricole qui commença en 1826, et qui se prolongea jusqu'en 1832 après avoir provoqué en 1830 l'effondrement de la monarchie restaurée, au moment où la hausse des prix atteignait son point culminant avec, pour conséquence, des troubles agraires et un arrêt brutal de la production industrielle (chute des importations de pierre à bâtir à Paris, révélée par les registres d'octroi).

Les origines de la crise de 1848 sont également d'ordre agricole : la maladie de la pomme de terre, née en Irlande (1845), gagne les Pays-Bas et l'Allemagne; la situation alimentaire s'aggrave en 1846-1847 du fait de mauvaises récoltes généralisées, liées à des conditions météorologiques mauvaises. Dès février 1847, on compte plus d'un demi-million de morts en Europe, le double de chômeurs; l'Irlande perd par mort et par émigration vers les Etats-Unis près de 50 p. 100 de sa population. Les industries anglaises dès 1847 (surtout celles du coton et les compagnies ferroviaires), françaises (filatures, mines, métallurgie), belges (travail du lin) ne pouvant plus écouler leur production ni obtenir de crédits (les banques avaient épuisé leurs réserves pour acheter des grains à l'étranger) s'arrêtent à leur tour, ce qui contribue à étendre le marasme des affaires à toute l'Europe. De plus, la crise sociale qui avait débuté dans les campagnes (attentats contre les transporteurs de grains en France, émeutes de la faim en Wurtemberg), se répercute dans les villes du fait du chômage (émeutes du pain à Gênes, pillage des boulangeries viennoises en 1847). Ainsi la crise économique avait-elle préparé, en provoquant un mécontentement universel, l'atmosphère psychologique indispensable au déclenchement d'une crise politique généralisée à toute l'Europe. Mais après avoir atteint leur point le plus bas en 1849, les prix recommencent à monter, et la reprise est favorisée dès 1850 par la découverte des mines d'or de Californie et d'Australie, et par le développement rapide des réseaux ferroviaires.

La crise de 1848 est la dernière crise de l'Ancien Régime. Désormais, du fait du développement de la production industrielle, de l'extension des voies de communication et de l'imbrication de plus en plus étroite des systèmes monétaires et bancaires de tous les pays, les crises prennent un nouvel aspect. Ce n'est plus une sous-production agricole mais une surproduction industrielle relative qui déclenche le mécanisme fatal. D'autre part, les crises sont désormais beaucoup plus graves et plus longues à cause du passage d'une industrie légère à une industrie lourde, qui ne peut plus s'arrêter « au quart de tour », la première place dans l'économie mondiale revenant non plus à l'industrie textile mais à l'industrie métallurgique, équipée désormais de hauts fourneaux fonctionnant non plus au bois, mais au coke, et continuant par conséquent à produire alors même que la production de fonte devient inutile; de plus, l'arrêt de ceux-ci est dangereux, par suite du risque d'explosion dû à l'accumulation des gaz à l'intérieur des hauts fourneaux, et coûteux en raison du temps et du matériel nécessaires à leur remise en route; enfin, le développement rapide des moyens de transport, l'accroissement géométrique de la production industrielle, dû à l'utilisation accrue des sources énergétiques substituées à la force humaine ou animale, et la mécanisation croissante de l'agriculture jettent sur le marché une masse toujours accrue de produits, qui risque de dépasser les possibilités d'achat des consommateurs.

Huit crises affectent l'économie mondiale de 1857 à 1920 Les deux premières restent en fait limitées aux trois grandes puissances industrielles : Etats-Unis, Grande-Bretagne, France. Celle de 1857 est provoquée par l'effondrement des compagnies ferroviaires, par l'insuffisante production aurifère, ce qui entraîne un effondrement des valeurs boursières à New York, Paris, Londres et Vienne, ainsi que des difficultés de trésorerie particulièrement marquées aux Etats-Unis. Au contraire, celle de 1864-1866, due à une diminution de la consommation, reste limitée aux milieux bancaires : faillite de la maison Overend Vurney à Londres le 11 mai 1866 (« Black Friday »), liquidation du Crédit mobilier à Paris.

Mais, avec les progrès généralisés de l'industrialisation, les crises s'étendent désormais à l'Europe centrale : celle de 1873, essentiellement ferroviaire, naît en Autriche et en Allemagne, et se répercute aux Etats-Unis, où la dépression est le plus marquée en 1877 (émeutes de Chicago); pourtant, dès 1878, la reprise s'amorce, facilitée en France par la réalisation du plan Freycinet.

L'achèvement de ce programme de grands travaux, de même que la mise en place définitive de tous les grands réseaux ferroviaires mondiaux entraînent un ralentissement des investissements dans ce domaine, mais leur augmentation dans d'autres secteurs rejette au second plan les compagnies ferroviaires comme facteurs de crise, alors que les difficultés bancaires deviennent désormais déterminantes. La crise de 1890-1893 est en effet de ce type : faillite de la banque Baring de Londres (1890); 600 faillites bancaires aux Etats-Unis (1893) avec pour conséquence un chômage plus particulièrement marqué dans ce pays (grèves). La crise de 1900, de même origine, reste européenne, mais fait surtout sentir ses effets en Allemagne et en Russie, où elle constitue l'une des causes de la révolution de 1905.

Enfin, à partir de 1907, les facteurs boursiers et bancaires ne sont plus en réalité que les signes extérieurs d'une surproduction minière ou industrielle de caractère mondial; la crise de 1907, très brève, naît aux Etats-Unis de l'effondrement des cours du cuivre; celle de 1913, née en Allemagne d'une surproduction généralisée et d'une sous-consommation intérieure, avorte du fait de la Première Guerre mondiale; enfin, en 1920, le suréquipement consécutif à ce conflit et l'arrêt des achats des belligérants provoquent une dépression mondiale qui, partant du Japon (chute des cours de la soie, en mars), gagne toute l'Asie, les Etats-Unis (baisse du cuivre), et provoque finalement une crise boursière très violente (surtout à Paris) ainsi qu'un chômage très étendu aux Etats-Unis (4 millions de chômeurs en 1921). Mais à partir de 1922 la reprise s'amorce, qu'accélèrent la reconstruction européenne et la multiplication des investissements mondiaux. La prospérité et l'euphorie qui en résultent cachent temporairement les dangers que représentent pour le monde entier une augmentation de la production qui ne tient pas compte des possibilités d'achat des consommateurs : le krach boursier de 1929 révélera l'ampleur du drame.

● *La crise économique de 1929.* Le 24 octobre 1929, dans une atmosphère d'euphorie économique qu'expliquent l'achèvement de la reconstruction européenne, l'entrée des pays tropicaux dans le commerce international, et l'expansion agricole et industrielle prodigieuse des Etats-Unis, un krach sans précédent ébranle la bourse de New York : plus de 19 millions de titres sont jetés sur le marché, et les valeurs s'effondrent avec pour conséquence l'ébranlement des cours sur les autres marchés et le début d'une baisse de prix qui continuera aux Etats-Unis, tout au moins jusqu'en 1932.

Très rapidement, la crise devient internationale. A la fin de 1929, le Canada limite ses paiements en or; l'Argentine et l'Uruguay les suspendent; en 1930, l'ensemble du Nouveau Monde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont atteints et doivent déprécier leurs monnaies de 9 à 50 p. 100; enfin, en 1931, l'Europe, qui a mieux résisté, est victime à son tour de la crise monétaire quand, en mai, le Credit Anstalt, la plus importante banque de Vienne, doit fermer ses guichets; de là, la panique gagne l'Europe centrale, l'Allemagne, la France, où plusieurs établissements bancaires sont durement touchés, et l'Angleterre, où la vague se déchaîne tardivement, mais avec d'autant plus de violence que la stabilisation monétaire de 1925 (Gold Standard Act) a été faite à un taux trop élevé. Dans tous ces pays, les manifestations de la crise sont à peu près analogues : *baisse des prix* (entre 1929 et 1932, l'indice des prix de gros tombe de 100 à 67 en Angleterre, à 68 en France et aux Etats-Unis, à 70 en Allemagne; le prix des matières premières baisse d'au moins 50 p. 100, etc.), *effondrement des valeurs* (de 1929 à 1932, leurs cours s'abaissent de 25 p. 100 aux Etats-Unis, de 50 p. 100 en France), *réduction de la production industrielle* (qui est de 38 p. 100 à l'échelle mondiale et de 50 p. 100 aux Etats-Unis et en Allemagne de 1929 à 1932), *multiplication des chômeurs* (6 millions en Allemagne, 3 millions en Grande-Bretagne, 12 millions aux Etats-Unis) *et des faillites* (B. N. C., Citroën, en France, etc.), *interruption des échanges internationaux* (réduits de 80 p. 100), *mévente des produits agricoles*. Universalité, ampleur, durée, tels sont donc les caractères dominants de cette crise sans précédent. Les causes en sont multiples : passage d'une période de hausse à une période de baisse, normal dans un système d'économie capitaliste, mais aussi crise de sous-consommation internationale à double aspect : en Europe, restriction de la capacité de consommation, due à l'achèvement de la reconstruction, alors qu'une industrie moderne et puissante s'est constituée et ne trouve plus brusquement à écouler ses produits; dans les pays sous-développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, une humanité nombreuse, mais dont le pouvoir d'achat est trop réduit pour se substituer aux consommateurs défaillants d'Europe et d'Amérique. Ainsi la *crise de sous-consommation* prend-elle les apparences d'une *crise de surproduction*. Celle-ci se développe très rapidement dans le secteur industriel, où les investissements ont été trop rapides depuis 1919; c'est le cas de la production du pétrole et, surtout, de celle du charbon. Il en est de même pour la métallurgie lourde (1910, 6 millions de tonnes de fonte; 1929, 98 millions de tonnes) et pour les produits finis, offerts aux consommateurs en nombre croissant grâce à la rationalisation des méthodes et à un recours de plus en plus large au crédit, qui élargit d'ailleurs la crise, nombreux étant les emprunteurs contraints d'arrêter leurs achats, car leurs échéances mensuelles sont égales ou supérieures à leurs revenus; il en résulte la multiplication des chômeurs et, quand les acheteurs à crédit suspendent également leurs versements, des difficultés de trésorerie et même la faillite des entreprises productrices. Par contrecoup, l'écoulement des produits agricoles se trouve rendu très difficile.

La situation de cette dernière est d'ailleurs aggravée par l'inorganisation du marché américain et par la monoculture des produits des pays tropicaux, tragiquement favorisés par des récoltes de plus en plus exceptionnelles de 1925 à 1928 inclus; le Canada, qui double sa production de blé depuis 1914, ne peut plus l'écouler; la crise du café au Brésil (trois quarts de la production mondiale), celle du cacao en Afrique ou celle de la canne à sucre à Cuba et à Java sont particulièrement marquées; par contrecoup, les industries des engrais, du matériel agricole sont atteintes, les réserves financières du paysan ayant disparu du fait de la mévente de ses produits. Ainsi la crise nourrit-elle la crise.

Pour rompre le cercle infernal, de nombreuses mesures sont envisagées et appliquées. Les solutions immédiates sont d'ordre monétaire (contrôle des changes, abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne [21 sept. 1931], par les pays britanniques et scandinaves et par les Etats-Unis) et économique (subventions, constitutions de stocks, destruction de ceux qui sont trop importants, etc.). Mais ces mesures ne sont que des palliatifs, car les véritables solutions exigent une transformation profonde de la structure économique. On envisage d'abord une réglementation de la production, pour limiter l'offre soit à l'échelle internationale (conférence sur le sucre, sur le caoutchouc, sur l'étain, qui échouent, les quotas établis n'ayant pas été respectés par les pays non-participants), soit à l'échelle nationale (élévation des droits de douane, contingentement des importations, diminution de la production intérieure, fixation de prix plafonds) ; ces mesures appliquées aux Etats-Unis (New Deal* de Roosevelt), en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, et dans les pays d'Europe centrale, aboutissent à l'autarcie*. Ensuite, pour réamorcer le circuit économique, les États recherchent de nouveaux débouchés à leur production, sur le plan intérieur d'abord, par la mise en route de grands travaux et par la pratique d'une politique d'armement qui permet une reprise réelle de l'activité économique en facilitant le recul du chômage. Mais, si ces méthodes, inaugurées par les dictatures, et adoptées à leur tour avec un certain retard par les démocraties, contribuent à faire disparaître le malaise économique, elles sont dangereuses parce qu'elles provoquent une course à la guerre, que renforce la lutte pour la conquête des débouchés extérieurs. Dans cette compétition, les démocraties sont favorisées, car elles trouvent des marchés réservés soit dans leurs colonies (Grande-Bretagne, France, Belgique), soit en Amérique latine (Etats-Unis).

Francesco CRISPI

Au contraire, les puissances industrielles à forte population et dépourvues de colonies veulent se créer des débouchés par la force, que même la pratique de plus en plus forcenée du « dumping* » ne leur permet pas de gagner ; ainsi s'explique en partie l'impérialisme des dictatures (expansion japonaise en Chine, allemande en Europe centrale.

La crise de 1929 fut plus qu'une simple crise cyclique, mais un phénomène affectant la structure même de l'économie capitaliste, et dont les conséquences devaient déborder largement sur le plan politique. Favorisant la formation de blocs monétaires rivaux autour des Etats-Unis (bloc dollar), de la Grande-Bretagne (bloc sterling) et de la France (bloc or), elle affaiblit la résistance des démocraties en les divisant face aux dictatures arrivées au pouvoir dans les pays où la dépression économique particulièrement grave incitait les masses désespérées à rechercher un sauveur. Ainsi la crise de 1929 peut-elle être considérée comme l'une des causes, parmi bien d'autres de la guerre de 1939. D'autre part, cette crise a constitué un tournant capital dans l'évolution de l'économie du monde capitaliste en mettant en évidence la nécessité de substituer à une économie libérale une économie dirigée, marquée par l'intervention de l'Etat dans les différents secteurs de la production, que ce soit aux Etats-Unis (New Deal de Roosevelt), en France (politique du Front populaire) ou dans les pays de dictature (système autarcique). [→ Biblio.]

— Méd. ● La *crise* des maladies infectieuses se manifeste par des phénomènes particuliers : sueurs et diurèse abondantes, diarrhée ou vomissements parfois, toujours chute de la température. On la considère généralement, dans les infections aiguës surtout, comme l'expression du triomphe des procédés de défense de l'organisme sur les microbes pathogènes qui l'avaient envahi. En effet, pendant la période d'état, il y a, pour ainsi dire, balance entre les forces d'attaque (microbes) et celles de résistance du corps ; si ces dernières l'emportent, il arrive un moment où, les microbes étant presque tous tués, leurs toxines et les cellules détruites sont emportées dans une débâcle qui constitue la *crise*, en même temps que tombe la fièvre sous la double action de la cessation de production des toxines et de leur élimination et de la réfrigération sudorale. Cette crise, qui marque l'entrée en convalescence, apparaît à des jours assez réguliers, suivant la maladie en cause ; ce sont les *jours critiques* de Galien (9e jour pour la pneumonie, 21e pour la fièvre typhoïde, etc.), qui semblent répondre à la fin de la durée nécessaire pour que les défenses organiques aient atteint leur maximum d'efficacité et se trouvent ainsi en mesure de débarrasser le corps de ses hôtes dangereux. ● Dans les maladies dyscrasiques (goutte, rhumatisme), la crise a une signification un peu différente ; elle est provoquée par une imprudence ou un changement de l'ambiance, et détermine des phénomènes douloureux répondant, comme dans les infections, à des floculations ou précipitations de déchets nuisibles, phénomènes dont le résultat final est l'élimination de ces déchets, conduisant à une amélioration ultérieure de l'état morbide. Ainsi la crise de goutte est suivie d'une abondante émission d'acide urique et d'une période de rétrocession et de bien-être. Dans les maladies nerveuses, la « crise » est une manifestation paroxystique, caractérisée en général par des mouvements désordonnés, souvent inconscients, et d'origines diverses, dont la plus fréquente est l'épilepsie*.

CRISIA n. f. Bryozoaire très répandu dans les mers. (Le polypide, très simple, habite une longue loge tubulaire qui adhère à d'autres semblables pour former des rameaux grêles, à double série d'individus. Ces rameaux sont soudés aux voisins par des entre-nœuds chitineux qui donnent une certaine souplesse à l'ensemble de la colonie. Ce genre est représenté aussi par des fossiles.)

CRISPANT, E adj. *Fam.* Qui donne des crispations, des impatiences : *Enfant crispant.* (Syn. AGAÇANT, IRRITANT, HORRIPILANT.)

CRISPATIF, IVE adj. Bot. Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel la feuille est repliée inégalement et comme frisée.

CRISPATION n. f. Mouvement d'impatience, agacement, irritation : *La cause principale de ces crispations, c'est qu'on ne sait pas ce qu'il faudrait faire* (Alain).

— Méd. Contraction musculaire due à une irritation nerveuse ou psychique.

— Peauss. Ensemble de plis et de rides formés sur le côté fleur des peaux lorsqu'elles sont soumises à l'action d'un bain de tannage dont l'astringence* trop forte provoque un retrait des portions superficielles.

— Technol. Contraction qui diminue l'étendue d'un objet et en ride la surface.

CRISPE (saint), en lat. **Crispus,** disciple de saint Paul, et, d'après une tradition, évêque de l'île d'Egine. Chef de la synagogue de Corinthe quand saint Paul le convertit. — Fête le 4 octobre.

CRISPER v. tr. (lat. *crispare,* rider). Contracter en ridant la surface : *Le feu crispe le cuir.* ‖ *Particul.* Contracter les muscles : *Ses doigts s'allongent en se crispant* (Musset). *L'homme crispé par la douleur appela* (Maupassant). *Ce sourire un peu crispé du coin de la lèvre* (Gide). ‖ Serrer fortement : *Sa mère épouvantée et pleine de blasphèmes* [...] *crispe les poings vers Dieu qui la prend en pitié* (Baudelaire). ‖ *Fig.* et *fam.* Causer des mouvements d'impatience à, agacer.

— SYN. : *contracter, convulser, rider; agacer, impatienter, irriter.*

CRISPI (Francesco), homme politique italien (Ribera, Sicile, 1818 - Naples, 1901). Avocat à Naples, il fait partie du gouvernement provisoire formé à Palerme à la suite de l'insurrection du 12 janvier 1848. Partisan de la réunion d'une Constituante italienne, il réclame pourtant que l'autonomie de la Sicile soit respectée. Exilé de Naples pour son opposition à la restauration des Bourbons (15 mars 1849), il l'est également de Turin pour sa participation à l'échauffourée de Milan (6 févr. 1853). Il se retire à Malte, où il rédige une étude sur *les Droits de la couronne d'Angleterre sur l'ordre de Malte,* puis à Londres (1855), et enfin à Paris (1857), d'où il est chassé à la suite de l'attentat d'Orsini (14 janv. 1858). Désireux de réaliser l'unité italienne sans la monarchie piémontaise, il tente en 1856 de déclencher un mouvement unitaire autour de Mazzini. En 1860, il est à Gênes, prépare l'expédition des Mille, qu'il confie à Garibaldi, devient membre prépondérant du gouvernement sicilien organisé par ce dernier (30 mai), et tente, vainement, d'empêcher l'annexion de Naples et de la Sicile par le Piémont. Chef de l'extrême gauche au Parlement italien, où il est élu député en 1861, il se rallie à partir de 1865 à la dynastie de Savoie, et fonde le parti radical constitutionnel. Président de la Chambre en 1876, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Depretis (1877-1878), il succède à ce dernier à la présidence du Conseil (1887), malgré le crime de bigamie qui lui avait été reproché en 1878 et qui avait failli briser sa carrière ; son retour au pouvoir se trouve facilité à cette date par le massacre de Dogali.

La politique de Crispi est alors dominée par quatre idées essentielles : le désir de prendre Bismarck comme modèle ; une hostilité déterminée envers la France, à laquelle il reproche l'annexion de la Tunisie (1881), et contre laquelle il entreprend une véritable guerre douanière (1887) ; un anticléricalisme violent, accru, à partir de 1888, par le rapprochement de la France et de Léon XIII, et par l'impossibilité pour ce dernier d'accepter l'annexion de Rome ; enfin la volonté de faire de l'Italie une grande puissance méditerranéenne et coloniale. Pour mener une telle politique, il s'efforce de resserrer la Triple-Alliance, n'hésitant pas, pour la maintenir, à combattre l'irrédentisme, et, malgré la crise économique, à accélérer les armements terrestres et maritimes.

Mais il brise toutes les oppositions intérieures, rayant des listes électorales 500 000 Italiens, suspendant par centaines les municipalités indisciplinées, négligeant de convoquer le Parlement, n'hésitant pas dans certains cas à le dissoudre (fin 1894). Pourtant, les difficultés financières, liées surtout à l'équipement économique très rapide de l'Italie, provoquent chez les travailleurs un mécontentement très net, aggravé par la mévente des produits agricoles du sud du pays, par les faillites bancaires et surtout par le scandale de la Banque romaine d'émission ; il en résulte une poussée socialiste à partir de 1890, l'organisation du mouvement ouvrier en Sicile, anarchiste en Lunigiane, engendrant, dès 1893, des troubles et des attentats dans ces deux régions, que Crispi réprime par la force.

A l'extérieur, il se rapproche de la Grande-Bretagne (accord de févr. 1887 promettant à l'Italie l'appui de Londres en cas d'attaque française contre la Tripolitaine), mais ne peut obtenir d'elle l'autorisation d'annexer ce territoire, opération à laquelle s'oppose également l'Empire ottoman. Seule l'Abyssinie, où l'Italie, qui dispose toujours de Massaouah, doit venger le massacre de Dogali, semble se prêter à une expérience coloniale. Une première expédition punitive échoue en 1887, les troupes du négus Johannès se dérobant à toute rencontre en rase campagne ; Crispi reconnaît alors comme négus l'un des rivaux de Johannès, Ménélik, ras du Choa (traité d'Uccialli, 1889); il appuie son allié en élargissant les possessions italiennes de Somalie et de la côte de la mer Rouge (occupation du plateau de l'Asmara, juill. 1889 ; création de la colonie de l'Erythrée, décret du 15 janv. 1890). Mais Ménélik se refuse à considérer comme définitive la perte de la façade maritime de son pays sur la mer Rouge, avertit les puissances européennes de ses réserves, et décide en 1895 d'en entreprendre la reconquête. Crispi, qui a été écarté momentanément du pouvoir (1891-1893) du fait de ses imprudences oratoires, ne réussit pas, malgré les efforts financiers et militaires consentis, à assurer la défense des territoires conquis. L'armée italienne, éprouvée par l'échec d'Amba-Alaghi (déc. 1895), est écrasée par les Abyssins à Adoua (1er mars 1896), et Crispi doit démissionner.

Crispi n'était pas un homme d'Etat réaliste. Désireux de faire de l'Italie une grande puissance impérialiste, il avait engagé son pays dans la guerre d'Abyssinie uniquement par souci de grandeur, et ce n'était qu'au rythme des événements que ce révolutionnaire mazzinien et passionné avait dégagé peu à peu un programme justifiant son action coloniale.

Le désastre d'Adoua avait mis un terme définitif à sa carrière ; mais, convaincu de la justesse de sa politique en Afrique orientale, il mourut en recommandant au souverain de venger cet échec pour l'honneur de l'Italie.

CRISPIN n. m. Manchette de cuir qui s'ajoute aux gants (d'escrime, d'apparat, etc.).

Phot. Viollet.

Crispin (ital. *Crispino;* du lat. *Crispinus*), nom d'un valet de comédie, probablement d'origine italienne. C'est pourtant d'Espagne qu'il fut introduit en France, en 1654, par Scarron, dans l'*Ecolier de Salamanque ou les Ennemis généreux* (imité de Francisco de Rojas). C'est un valet goguenard, peureux, fanfaron, fripon, frotté de latin et de philosophie comme ses maîtres, toujours prêt à les flatter ou à les jouer, habillé presque comme eux, apte à tous les métiers. Une dynastie d'acteurs, celle des Poisson, a incarné le rôle de Crispin.

Crispin rival de son maître, comédie en un acte et en prose, de Lesage (1707). Crispin, valet de Valère, essaie, en se donnant pour un gentilhomme campagnard, d'enlever à son maître sa fiancée Angélique.

CRISPINELLA CALVIA, dame romaine qui reçut de Néron des dons considérables parce qu'elle facilitait ses débauches. Après la mort de Néron, elle intrigua pour le venger, en empêchant le blé d'arriver à Rome.

CRISPITE n. f. (du lat. *crispus,* frisé, bouclé). Minér. Variété de rutile. (Syn. de SAGÉNITE.)

CRISPUS (Flavius Julius), prince romain († Pola, auj. Pulj, Yougoslavie, 326), fils de Constantin le Grand et de Minervine. Il eut Lactance pour précepteur, fut créé césar en 317 et consul en 318. Il détruisit la flotte de Licinius dans l'Hellespont. Sa belle-mère Fausta le calomnia et détermina Constantin à le faire périr.

CRISS, KRISS ou **CRID** n. m. (du malais *kris*). Poignard malais à lame à double tranchant et ondulée en forme de flamme. (Arme de main passée à la ceinture, le criss mesure environ 40 cm. Sa lame est ajustée à une poignée de bois ou d'orfèvrerie sans garde ni pommeau, en forme de crosse de pistolet. Le fourreau, en bois, s'élargit au sommet.

CRISSEMENT n. m. Grincement aigu ; bruit que font des corps secs qu'on écrase : *Un crissement de freins. Les feuilles mortes, avec un crissement soyeux, étouffé, craquaient sous leurs pas* (A. Maurois).

CRISSER v. intr. (onomatop.). Faire entendre un crissement : *L'auto fait crisser des graviers* (R. Martin du Gard).

CRISSURE n. f. Ride à la surface des lames de métal forgé.

CRISTA-GALLI adj. (mots lat. signif. *crête de coq*). *Apophyse crista-galli,* saillie que forme dans l'intérieur du crâne la portion supérieure de la lame verticale de l'os ethmoïde.

CRISTAL n. m. (lat. *crystallus ;* gr. *krustallos*). Minér. Solide limité naturellement par des faces planes : *Les cristaux de sel marin sont de forme cubique.* (V. part. *encycl.,* Chim.) ‖ *Cristal de roche* ou *de montagne,* quartz hyalin, substance très dure et très limpide : *Moins dur que les pierres fines, le cristal de roche raye le verre et résiste à la lime* (L. de Laborde). [V. part. *encycl.*] | *Par anal.* Verre blanc, très pur, limpide : *Verres de cristal. Le lustre mal ciselé, simplement mis en couleur, à bobèches en cristal fondu* (Balzac). ‖ *Par extens.* Objet de cristal : *Des cristaux de Bohême. Quand partout à l'entour de vos pas vous voyez | Briller et rayonner cristaux, miroirs, balustres* (Hugo). | *Particul.* Verres de cristal. ‖ — *Fig.* Ce qui a la transparence du cristal (eau limpide, glace, etc.) : *Le Ladon venait mêler son cristal pur au cours de l'Alphée* (Chateaubriand). *Et le divin cristal d'un bel œil enfantin* (Samain). ‖ Ce qui a la sonorité du cristal : *« Cher, ô cher exilé », disait-elle, | En laissant résonner le cristal de sa voix...* (Banville).

— Astron. anc. *Cieux de cristal,* orbes, au nombre de deux, imaginés par les Anciens, entre le premier mobile et le firmament, dans le système de Ptolémée, où les cieux étaient supposés solides et susceptibles seulement d'un mouvement simple.

— Bot. V. part. *encycl.*

— Papet. *Papier cristal,* v. PAPIER.

— Télécomm. *Cristal piézo-électrique,* v. PIÉZO-ÉLECTRIQUE.

— Verr. Verre composé de trois parties de silice, deux d'oxyde de plomb et une de potasse. (Sa transparence, son éclat, son brillant permettent d'obtenir des articles de toute beauté, qui sont généralement taillés ou gravés.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Cristal de Bohême,* cristal constitué de silice, de chaux et de potasse : *Le cristal de Bohême est utilisé en gobeleterie.* (On dit aussi VERRE DE BOHÊME.)

— ***Cristaux*** n. m. pl. V. à son ordre alphab.

— ENCYCL. Minér. et Arts décor. Le *cristal de roche* présente, dans sa forme primitive, des prismes hexagonaux terminés par deux pyramides à six pans. Cette forme est le plus souvent modifiée. En Europe, les Alpes en ont toujours fourni au commerce et aux collections une assez grande quantité. Madagascar et le Brésil en fournissent actuellement des quantités considérables. (V. QUARTZ.)

Considéré comme une pierre précieuse, le cristal de roche a été employé par les Egyptiens, qui en ont fait des vases ou en ont incrusté des statues (le *Scribe accroupi,* au Louvre). Les Grecs et les Romains l'ont parfaitement travaillé. Depuis le Moyen Age, il est utilisé dans l'orfèvrerie en cabochon et, dans la bijouterie, pour la fabrication d'objets divers (glaces des reliquaires, vaisselle de table, coupes, hanaps) ; il a également servi à confectionner des coffrets, des montres (XVIe s.), des tabatières, des lustres et des chandeliers (XVIIe et XVIIIe s.).

— Bot. On trouve dans les cellules d'un grand nombre de plantes des substances minérales à l'état de *cristaux* insolubles.

Les cristaux intra-cellulaires sont formés d'oxalate de calcium, cristallisant soit dans le système orthorhombique, avec deux molécules d'eau, soit dans le système quadratique, avec quatre molécules d'eau. On les trouve fréquemment sous forme de *raphides* ou de *macles.*

Les cristaux formés par les granulations de carbonate de calcium se déposent dans des renflements (cystolithes).

Les cristaux que l'on rencontre dans l'épaisseur des membranes cellulaires sont composés de dépôts siliceux, comme dans les enveloppes ou carapaces de certaines diatomées ou dans l'épiderme des graminées ou des prêles.

— Chim. D'une façon très générale, un *cristal* est formé par l'assemblage d'atomes disposés suivant un motif, lui-même reproduit, en forme et en orientation, d'une manière régulière dans tout le cristal. Il y a lieu cependant de distinguer, suivant la nature des forces qui maintiennent en place les divers éléments du cristal et assurent sa cohésion, différents types de cristaux.

a) *Cristaux à structure atomique.* Un exemple est fourni par le diamant, dans lequel chaque atome est rigidement lié, suivant des directions bien déterminées, à quatre autres, par des liaisons de covalence* ; le cristal est très dur et difficilement fusible. D'autres exemples, d'un type, il est vrai, un peu différent, sont fournis par le graphite, par les métaux.

b) *Cristaux à structure moléculaire.* C'est, par exemple, le cristal d'iode, formé par l'assemblage de molécules I_2 ; alors que, dans la molécule, les atomes d'iode sont unis par covalence, les forces qui relient entre elles les molécules sont incomparablement plus faibles ; le cristal est friable et assez volatil. Autre exemple : le soufre α ou β, dont les cristaux sont formés de molécules S_8.

c) *Cristaux à structure ionique.* L'exemple type est le chlorure de sodium NaCl ; les éléments constituants sont des ions (ion sodium Na^+, ion chlorure Cl^-) ; chaque ion Na^+ est entouré de six ions Cl^-, et inversement ; la cohésion est assurée par les forces d'attraction électrostatique. La fusion du cristal, qui intervient à température relativement élevée, fournit un liquide lui-même formé d'ions et électrolysable.

Cristaux liquides. Les liquides anisotropes obtenus, entre certaines limites de température, par fusion de certains corps organiques cristallisés tels que le chlorhydrate de cholestérol ou l'éther méthylique du paraazoxyphénol, ont été, depuis, divisés en deux groupes : les corps smectiques* et les corps nématiques*.

— Sc. occult. La *vision dans le cristal* est un mode de divination analogue à celui de la catoptromancie, pratiqué depuis la plus haute Antiquité. Les découvertes faites sur l'emplacement de la cité d'Antinoé, en Egypte, ont démontré que la divination par le cristal, ou cristallomancie, y était d'usage courant. Le témoignage de Pline concorde d'ailleurs. Elle fut aussi en honneur pendant tout le Moyen Age et jusqu'à nos jours.

La vision dans le cristal est opérée au moyen d'un globe brillant : boule de cristal, vase sphérique rempli d'eau, coupe d'or ou d'argent, etc. Des images semblent se former sur les parois du vase ou à l'intérieur du liquide.

— Verr. De temps immémorial, les verriers se sont efforcés d'imiter le cristal de roche et, très tôt, apparaît le terme de verre « cristallin » pour désigner le verre incolore. Ce que l'on nomme aujourd'hui *cristal* fut trouvé par les Anglais : cuisant leur composition vitreuse au charbon, en pots couverts, ils durent utiliser un fondant (minium) leur permettant d'abaisser la température de fusion. En 1782, la première en France, la verrerie de Saint-Louis trouva un cristal « en tous points semblable à celui d'Angleterre ». A la même époque fut fondée la Cristallerie de la reine, à Saint-Cloud, transférée en 1784 au Montcenis (fours éteints en 1832). Les principales cristalleries françaises établies au XIXe s. furent celles de Saint-Louis, Baccarat* (1819), Choisy-le-Roi (1821-1851), Bercy (1827-1935) et Daum à Nancy (1875). Les plus importantes cristalleries étrangères sont celles de Bohême, d'Orrefors et Kosta en Suède, de Val-Saint-Lambert en Belgique, de Leerdam en Hollande.

Le cristal, dit aussi *cristal artificiel,* par opposition au cristal de roche ou cristal naturel, est un verre qui se compose de silice, de potasse et d'oxyde de plomb pur ou minium. Le cristal de gobeleterie a la composition suivante : sable pur 3, minium 2, carbonate de potassium 1. On fond ces matières à haute température ; on les façonne comme le verre, qu'il s'agisse du *cueillage,* du *soufflage* ou du *moulage.* La pièce obtenue est *taillée* (ébauchée à l'aide d'un disque d'acier, doucie sur une meule de grès fin, puis polie sur des meules de bois ou de liège) ou *gravée* (à l'aide de molettes d'émeri, de grès, de sable, etc.). On fabrique encore une sorte de cristal, le *strass,* qui renferme les matières les plus pures, et qui imite le diamant lorsqu'il est taillé.

Le *demi-cristal,* moins fusible que le cristal (ce qui permet l'application de décors vitrifiés), sonne comme lui, mais il n'en a ni le poids ni le pouvoir réfringent. La composition en fut trouvée en 1833 par Fontenay, directeur de la verrerie de Plaine-de-Walsch-Vallérysthal.

CRISTAL (MONTS DE), massif montagneux de l'Afrique équatoriale, formé par des escarpements de faille. C'est une portion du socle cristallin qui s'avance, en se relevant, à proximité de l'Océan. De hautes surfaces monotones, dont les altitudes sont comprises entre 700 et 800 m, sont entaillées par des rivières très encaissées. (Ce nom s'applique parfois à toute la bordure de la cuvette congolaise, de part et d'autre de l'embouchure du Congo.)

CRISTALBLANC n. m. Chim. Résine blanche constituant l'un des quatre principaux corps qui composent la gutta-percha. (Syn. ALBANE.)

CRISTALITE n. f. (nom déposé). Mat. plast. Matière à mouler à base d'urée-formol se présentant sous forme de plaques.

CRISTALLERIE n. f. Fabrication des objets en cristal : *La cristallerie est un art ancien.*

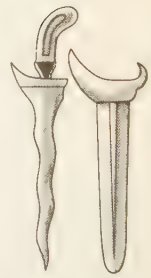

criss et son fourreau

taille du cristal de Bohême

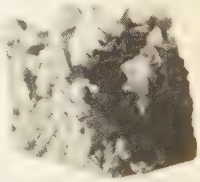

cristaux d'alun

CRISTAUX
v. hors-texte en couleurs p. 658

cristaux de Saint-Louis

cristaux de Baccarat

Phot. Ambassade de Tchécoslov., Larousse, Baccarat, Saint-Louis.

cristallisation du soufre par fusion

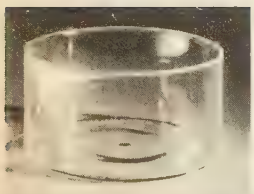

cristallisoir

‖ Fabrique de ces objets : *La cristallerie de Saint-Louis, la cristallerie de Baccarat.*

CRISTALLIER n. m. Graveur en cristaux. ‖ Autref., ouvrier qui taillait le cristal de roche ; montagnard qui allait à la recherche des grottes à cristal. ‖ Armoire à cristaux.

CRISTALLIÈRE n. f. Mine de cristal de roche. ‖ Machine à travailler les cristaux.

CRISTALLIFÈRE adj. Qui contient des cristaux.

CRISTALLIN, E adj. Qui appartient aux cristaux ; qui est de la nature des cristaux : *Roche cristalline. Calcaire, schiste cristallin. La silice se présente sous différentes formes cristallines.* ‖ *Massif cristallin,* ensemble important de roches endogènes grenues, en particulier de granites : *Le Limousin est formé essentiellement par un massif cristallin.* (V. BOUCLIER et PLATE-FORME.) ‖ *Systèmes cristallins,* v. CRISTALLOGRAPHIE. ‖ Semblable au cristal par la transparence ou par la sonorité : *La transparence cristalline des ruisseaux. Voix cristalline.*

CRISTALLIN n. m. (lat. *crystallinus*). Anat. Corps lenticulaire transparent, placé en avant de l'œil et qui sert à la formation sur la rétine de l'image des corps extérieurs.

— ENCYCL. Anat. Le *cristallin,* inséré contre l'iris et entre les procès ciliaires, représente une lentille biconvexe, entourée d'une membrane mince et solide, le *cristalloïde,* et maintenue en place par le ligament suspenseur qui adhère d'une part aux procès ciliaires, de l'autre à la membrane hyaloïde enveloppant le corps vitré. Non homogène, il est surtout formé de fibres qui constituent des couches concentriques comparables aux lamelles d'un bulbe d'oignon ; ces fibres deviennent granuleuses avec l'âge et perdent leur transparence (cataracte). Il n'y a ni nerfs ni vaisseaux dans le cristallin ; les ramifications de l'artère capsulaire se bornent à ramper sur la capsule cristalline.

— Ophtalmol. Le *cristallin* joue dans la vision un rôle très important en raison de sa transparence et aussi des changements de courbure qui permettent à l'image de venir se former exactement sur la rétine et d'assurer la vision distincte. Si la courbure est trop prononcée, l'image se forme en avant de la rétine : c'est la myopie. Si, au contraire, la courbure est insuffisante, l'image se forme en arrière : c'est l'hypermétropie*. Mais le cristallin normal, sous l'influence de divers réflexes, est capable de modifier sa courbure et d'accommoder ainsi à toutes les distances. (V. ACCOMMODATION.) Cependant, avec l'âge, cette accommodation devient difficile, et l'on a alors la presbytie*. Enfin, quand la surface de courbure du cristallin n'est pas partout égale, on se trouve en présence de l'astigmatisme*. L'œil parvient quelquefois à se corriger par l'inégal pouvoir réfringent de ses différentes couches.

Le cristallin est exposé à un certain nombre d'affections qui sont préjudiciables à la vision : blessures de l'appareil cristallinien ; inflammation de la capsule cristalline (capsulite), qui peut être l'origine d'une cataracte capsulaire ; inflammation du cristallin (lentite), ordinairement consécutive à l'inflammation capsulaire et ayant pour conséquences une opacité partielle ou totale, passagère ou permanente du cristallin. (V. CATARACTE.)

CRISTALLINIEN, ENNE adj. Relatif au cristallin.

CRISTALLISABILITÉ n. f. Caractère d'un corps cristallisable.

CRISTALLISABLE adj. Susceptible de cristalliser.

CRISTALLISANT, E adj. Qui cristallise. ‖ Qui détermine la cristallisation.

CRISTALLISATION n. f. Action de cristalliser. (V. part. *encycl.,* Chim.) ‖ Corps formé d'un amas de cristaux : *Grotte contenant de belles cristallisations.* ‖ *Fig.* Action de se rassembler, de se fixer autour d'un sentiment, d'une idée, d'un sujet, etc. : *Ce travail de l'imagination sur l'amour, c'est ce que Stendhal, d'un mot qui a fait fortune, appelle la cristallisation* (Faguet). [V. part. *encycl.,* Littér.]

— Chim. *Cristallisation fractionnée,* séparation d'un mélange de corps en solution, grâce à leur différence de solubilité. ‖ *Eau de cristallisation,* eau existant en proportion définie dans certaines substances cristallisées, et figurant par suite dans leur formule, par exemple : $CuSO_4$, 5 H_2O. (L'*eau de cristallisation* se distingue de l'*eau de constitution.*)

— Sucr. Opération destinée à extraire le sucre (dissous dans le sirop) sous forme cristallisée, et débarrassé de ses impuretés.

— ENCYCL. Chim. On trouve dans la nature un grand nombre de cristaux. On peut en reproduire artificiellement un certain nombre par diverses méthodes :

1° *Cristallisation par fusion.* Le corps est fondu dans un creuset ; on laisse refroidir lentement ; la périphérie commence à se solidifier ; on enlève la croûte solide supérieure avant que le refroidissement soit complet, puis on décante le liquide restant ; on aperçoit alors les cristaux ; avec certaines précautions on peut obtenir un cristal unique. Ex. : *soufre, bismuth ;*

2° *Cristallisation par sublimation.* La substance, chauffée, donne des vapeurs qui se condensent sur une paroi froide. Ex. : *iode, arsenic :*

3° *Cristallisation par dissolution et évaporation.* On fait dissoudre la substance, puis on évapore. Ex. : *sel marin, sulfate de sodium ;*

4° *Cristallisation par dissolution à chaud et refroidissement.* Ce procédé pourra évidemment s'appliquer à un sel plus soluble à chaud qu'à froid. Ex. : *nitrate de potassium ;*

5° *Cristallisation par les courants électriques.* Dans l'électrolyse, les substances qui se déposent sur les électrodes sont souvent cristallisées.

— Littér. Stendhal, dans son livre *De l'amour,* définit la *cristallisation,* l'une des phases du sentiment amoureux : « l'opération de l'esprit qui tire de tout ce qui se présente la découverte que l'objet aimé a de nouvelles perfections ». De même que, dans les mines de sel de Salzbourg, un rameau d'arbre se couvre peu à peu de cristaux brillants, de même, dans l'imagination d'un amant, les moindres circonstances de la vie semblent cristalliser autour de l'objet aimé de nouveaux charmes.

CRISTALLISÉ, E adj. Qui se présente sous forme de cristaux : *Sucre cristallisé. Substances cristallisées.*

CRISTALLISER v. tr. Amener à l'état de cristaux ; donner la contexture régulière des cristaux à : *Cristalliser du sucre.* ‖ — *Fig.* Rassembler des éléments épars en un tout cohérent : *Cristalliser les mécontentements. Ces propos extravagants sont dans l'air. Et vous savez combien, dans l'air niais d'une sous-préfecture, ce genre de propos se cristallise vite* (Anouilh). ‖ *Par extens.* Fixer : *Cette conspiration eut pour effet de cristalliser l'Empire dans une anarchie de pompeuse apparence* (Bainville).

◆ V. intr. Se condenser en cristal : *Des substances insolubles dans l'eau cristallisent lorsqu'elles ont été rendues liquides par l'action du feu.* ‖ *Fig.* Se fixer, se préciser, se développer, en parlant des sentiments et des idées.

CRISTALLISOIR n. m. Chim. Récipient en verre dans lequel on peut effectuer la cristallisation des corps en dissolution.

— Expl. sal. V. TABLE.

CRISTALLITE n. f. Minér. Elément microscopique dont la présence a été reconnue dans les roches éruptives.

— ENCYCL. Les *cristallites* apparaissent au début de la cristallisation d'un milieu vitreux. On les trouve dans les roches volcaniques sous forme de boules, de colliers de perles, de bâtonnets ou de cheveux.

CRISTALLITIQUE adj. Se dit des roches vitreuses riches en cristallites.

CRISTALLO (MONTE), un des principaux massifs italiens des Dolomites ; 3 216 m.

CRISTALLOBLASTIQUE adj. Minér. Se dit de la structure des schistes cristallins, caractérisée par l'absence d'ordre de cristallisation dans la formation des minéraux. (V. ORDRE *de cristallisation.*)

CRISTALLO-ÉLECTRIQUE adj. Physiq. Qui est relatif aux propriétés électriques des cristaux : *La piézo- et la pyro-électricité sont des phénomènes cristallo-électriques.*

CRISTALLOGÉNIE n. f. Science de la formation des cristaux.

CRISTALLOGÉNIQUE adj. Qui appartient à la cristallogénie.

CRISTALLOGRAPHE n. Savant qui s'occupe spécialement de l'étude des cristaux, qui écrit des traités sur cette matière.

CRISTALLOGRAPHIE n. f. Minér. Science de la matière cristallisée, des lois qui président à sa formation, de ses propriétés géométriques, physiques et chimiques. (Elle est à la base de la minéralogie et des sciences de l'état solide de la matière.)

— ENCYCL. Le milieu cristallin se manifeste à l'apparition de l'état solide. (V. CRISTALLISATION.) Le plus souvent, le solide se développe avec des formes polyédriques remarquables : ce sont les *cristaux.* Le milieu cristallin est *homogène,* c'est-à-dire qu'il possède les mêmes propriétés dans toute son étendue. Ainsi certains cristaux possèdent une direction de plan de moindre cohésion mécanique, dit *plan de clivage ;* par tout point de ces cristaux, il passe un plan de clivage. Le milieu cristallin est *anisotrope :* certaines propriétés dépendent de la direction suivant laquelle on les observe (dilatation thermique, conductibilité calorifique et électrique, vitesse de propagation de la lumière, vitesse d'attaque par un réactif chimique, d'où résultent les *figures de corrosion*). Mais c'est l'*anisotropie discontinue* qui caractérise l'état cristallin : un cristal possède toujours des directions de plans et de droites possédant certaines propriétés, alors que des directions très voisines ne les possèdent à aucun degré. Telles sont les faces planes, les arêtes rectilignes qui limitent les cristaux. Il en résulte la loi dite de *constance des angles* (Romé de l'Isle, 1783) : *Les angles dièdres que font entre elles les faces des cristaux d'une même substance sont constants.* Cette loi, vérifiée avec la précision du *goniomètre,* ne fait intervenir que les directions des faces, et non leur position absolue ni leurs dimensions. Ainsi, un cristal est un octaèdre régulier (*fig.* 1 et 2) quand il est limité par huit plans parallèles deux à deux et faisant entre eux des angles de 109° 28′ 16″. L'anisotropie discontinue des cristaux apparaît aussi dans la cohésion mécanique par les *plans de clivage* et toujours par la *diffraction des rayons X,* des électrons et des neutrons. Un faisceau de rayons X se réfléchit sur un certain nombre de plans d'orientation bien définis (*plans réticulaires*) comme sur un miroir. Un diagramme de rayons X caractérise avec la plus grande précision toute matière cristallisée. Les faces naturelles d'un cristal, les plans de clivage, les plans réflecteurs des rayons X ont des directions qui obéissent à une loi arithmétique précise, énoncée par René Just Haüy (1784) sous la forme de l'*hypothèse réticulaire* des cristaux. En observant les clivages que présentent tous les cristaux de calcite, Haüy suppose que les formes très diverses de ce minéral résultent d'empilements convenables et prévisibles d'un même parallélépipède élémentaire. La matière cristallisée possède une *structure périodique,* un ordre qui s'oppose au désordre des autres états de la matière (gaz, liquide, verre). Bravais a précisé l'hypothèse d'Haüy avec la notion de *réseau cristallin.* Etant donné un point quelconque du milieu cristallin, on retrouve des points analogues, et ce sont les *nœuds* du réseau, en le soumettant à des translations multiples entiers de trois vecteurs : $\vec{a}$ dirigé suivant *ox,* $\vec{b}$ suivant *oy,* $\vec{c}$ suivant *oz* (*fig.* 3). Les nœuds se groupent en *rangées* et en *plans réticulaires* parallèles et équidistants. Le parallélépipède construit sur les trois vecteurs $\vec{a}\ \vec{b}\ \vec{c}$ est la *maille élémentaire ;* le contenu atomique de la maille est le *motif cristallin.* La découverte (1912), par Laue, de la diffraction des rayons X par les cristaux a permis de confirmer la loi d'Haüy et, à la suite des Bragg, de déterminer avec précision la maille élémentaire et la position mutuelle des différents atomes pour un nombre considérable de cristaux.

● *Éléments de symétrie d'un cristal.* Les cristaux présentent en général des éléments de symétrie qui sont : des axes, des plans ou des centres.

Un axe de symétrie d'ordre n est une direction telle qu'après une rotation de $\frac{2\pi}{n}$ radians autour de cette direction le cristal reste parallèle à ce qu'il était avant le déplacement. On

Phot. Larousse.

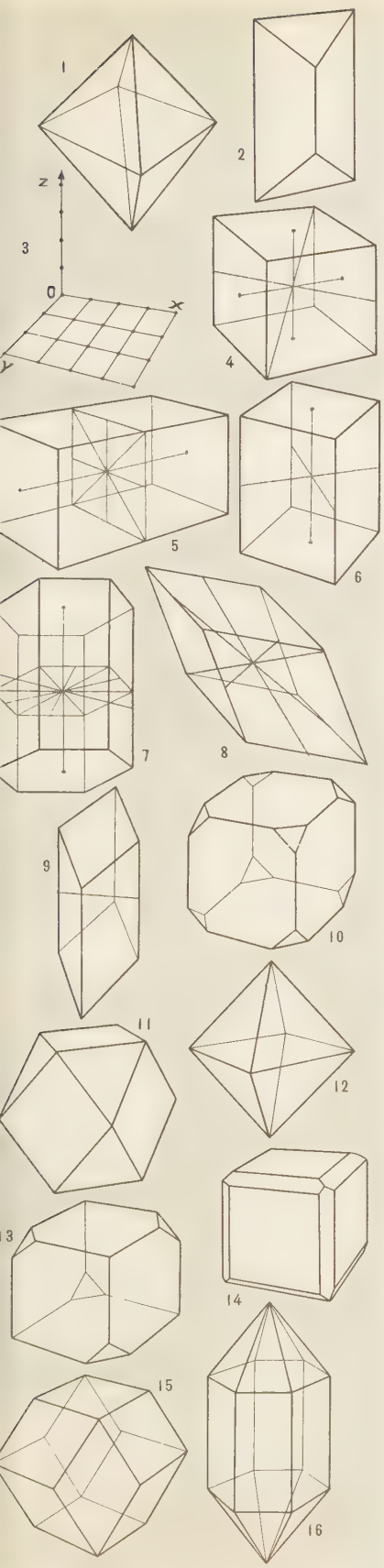

démontre que le milieu cristallin, triplement périodique, *ne peut présenter que des axes d'ordre 2, 3, 4 ou 6.* Les réseaux cristallins ont, en outre, des plans de symétrie. *Tout plan mené perpendiculairement à un axe d'ordre pair est un plan de symétrie.*
Il est bien entendu que ces axes et ces plans ne sont pas déterminés comme *position*, mais simplement comme *direction*.

● *Systèmes cristallins.* La considération des éléments de symétrie du réseau permet de distinguer sept systèmes cristallins. Chacun de ces systèmes est représenté par son degré propre de symétrie. Pour le caractériser, l'on indique le nombre des éléments de symétrie qu'il possède :
1° *Système cubique.* Type : *cube*, caractérisé par trois axes quaternaires $\frac{2\pi}{4}$, passant par les centres des faces du cube ; quatre axes ternaires passant par les sommets opposés ; six axes binaires joignant les milieux de deux arêtes opposées. Il a un centre et neuf plans de symétrie (*fig.* 4). Ses principales formes sont : le cube, l'octaèdre régulier, le dodécaèdre rhomboïdal.
2° *Système quadratique* ou *quaternaire.* Type : *prisme droit à base carrée*, caractérisé par un seul axe quaternaire joignant les centres des deux bases ; quatre axes binaires faisant entre eux des angles de 45°, et situés dans le plan médian. Il a un centre et cinq plans de symétrie (*fig.* 5). Comme formes importantes citons : le prisme droit à base carrée, l'octaèdre quadratique ;
3° *Système orthorhombique.* Type : *prisme droit à base rhombe* (ou *losange*), caractérisé par trois axes binaires rectangulaires et l'absence d'autres axes d'ordre supérieur.
On donne quelquefois comme forme type le prisme droit à base rectangle. Il a un centre et trois plans de symétrie (*fig.* 6) ;
4° *Système hexagonal* ou *sénaire.* Type : *prisme droit à base hexagonale*, caractérisé par un axe sénaire et six axes binaires, de deux espèces différentes, faisant entre eux des angles de 30°. Il a un centre et sept plans de symétrie (*fig.* 7) ;
5° *Système rhomboédrique* ou *ternaire.* Type : *rhomboèdre*, caractérisé par un seul axe ternaire, et par trois axes binaires correspondant aux diagonales de l'hexagone obtenu en coupant le rhomboèdre par un plan perpendiculaire au milieu de l'axe ternaire. Il a un centre et trois plans de symétrie (*fig.* 8). Le type des cristaux de ce système est la calcite* ;
6° *Système clinorhombique* ou *binaire.* Type : *prisme oblique à base rhombe*, caractérisé par un seul axe binaire. Il a un centre et un seul plan de symétrie (*fig.* 9) ;
7° *Système triclinique* ou *asymétrique* ou *anorthique.* Type : *prisme oblique à base parallélogramme*, caractérisé par l'absence d'axe et de plan de symétrie.

● *Modifications. Symétrie.* On appelle *forme cristalline* l'ensemble des faces limitant un cristal dont les directions se déduisent les unes des autres par les opérations de symétrie du cristal. Les différentes formes cristallines d'un même cristal peuvent s'obtenir, comme l'a montré Haüy, par *troncature*, soit sur les sommets, soit sur les arêtes, *du solide primitif*, homothétique de la maille élémentaire.

● *Holoédrie. Mériédrie.* Quand la symétrie d'orientation d'un cristal coïncide avec celle de son réseau, on dit qu'il est *holoèdre ;* si elle est plus petite, il est *mérièdre ; hémièdre*, si la symétrie est deux fois plus petite ; *tétartoèdre*, si elle est quatre fois plus petite ; *ogdoèdre*, si elle est huit fois plus petite. L'holoédrie, les mériédries se manifestent sur les formes cristallines, mais aussi sur des propriétés comme le pouvoir rotatoire, la pyro-électricité, la piézo-électricité. Ex. : Des troncatures également inclinées sur les angles trièdres d'un cube produisent le cube épointé (*fig.* 10), le cubo-octaèdre (*fig.* 11), l'octaèdre régulier (*fig.* 12), suivant l'extension des facettes de modification.
La forme hémièdre (*fig.* 13) est réalisée dans la *boracite*, où les troncatures ne portent que sur quatre des huit angles.
Quand les modifications portent sur les arêtes, on peut avoir le cubo-dodécaèdre (*fig.* 14), le dodécaèdre rhomboïdal (*fig.* 15), suivant que la facette empiète plus ou moins sur la face, jusqu'à même la faire disparaître.
Citons, comme dernier exemple, le prisme hexagonal pyramidé (*fig.* 16), obtenu par des troncatures sur les douze angles trièdres du prisme droit à base hexagonale (quartz). [V. DIMORPHISME, ISOMORPHISME, POLARISATION.]

CRISTALLOGRAPHIQUE adj. Qui se rapporte à la cristallographie : *Lois cristallographiques.*

CRISTALLOÏDAL, E, AUX adj. Chim. Qui se rapporte à un cristalloïde.

CRISTALLOÏDE adj. Qui ressemble à un cristal.
◆ N. f. Anat. Capsule du cristallin.
◆ N. m. Bot. V. part. *encycl.*
— Chim. Nom donné par Graham aux substances qui traversent la membrane poreuse de l'osmomètre (sels, sucre, etc.). [Ce terme s'oppose à COLLOÏDE.]
— ENCYCL. Bot. Les *cristalloïdes* que contiennent beaucoup de cellules végétales ont l'aspect général des cristaux ; mais ils s'en distinguent par l'inconstance de leurs angles, leur perméabilité à l'eau, qui les gonfle, et leur décomposition en couches concentriques, alternativement pauvres et riches en eau. Ils offrent les réactions colorantes des substances protéiques, mais sont peu solubles dans l'eau. Les grains d'aleurone contiennent des cristalloïdes.

CRISTALLOLUMINESCENCE n. f. Luminescence qui accompagne certaines cristallisations, par exemple la solidification de l'argent.

CRISTALLOMANCIE n. f. Sc. occult. Divination d'après les images qu'un sujet voyait se former sur des miroirs ou autres corps polis, en particulier sur les boules de verre. (V. CRISTAL.)

CRISTAUX
v. hors-texte en couleurs en regard p. 658

CRISTALLOMÉTRIE n. f. Science des formes géométriques des cristaux.

CRISTALLOMÉTRIQUE adj. Qui concerne la cristallométrie.

CRISTALLONOMIE n. f. Science des lois de formation des cristaux.

CRISTALLONOMIQUE adj. Qui se rapporte à la cristallonomie.

CRISTALLOPHYLLIEN, ENNE adj. Se dit de roches métamorphiques à minéraux disposés en lits : *Les gneiss et les micaschistes sont des roches cristallophylliennes.*
— Géol. *Terrain cristallophyllien*, ou *cristallophyllien* n. m., ensemble des gneiss, des micaschistes et des roches qui y sont intercalées, même si les minéraux de celles-ci ne sont pas disposés en lits. (La majorité du cristallophyllien est d'âge ancien [Précambrien] ; mais il en existe aussi de plus récent.)

CRISTALLOPHYSIQUE adj. Relatif aux propriétés physiques des cristaux.

CRISTALLOTECHNIE n. f. Art de la production des cristaux artificiels.

CRISTALLOTOMIE n. f. Action de diviser, de cliver les cristaux.

CRISTALLOTOMIQUE adj. Qui se rapporte à la cristallotomie.

CRISTARIA n. m. Grande moule d'eau douce, abondante dans les rivières de l'Asie orientale.
— ENCYCL. L'espèce type, *Cristaria plicata*, est employée en Chine à la production des perles et des camées. On introduit, entre la coquille et le manteau de l'animal, un objet en métal, puis le cristaria est remis dans l'eau ; on le retire au bout d'un an, et l'objet est complètement recouvert d'une couche nacrée.

CRISTATELLE n. f. Bryozoaire phylactolémate, vivant dans l'eau douce, et constituant une colonie mobile.
— ENCYCL. Le corps de la *cristatelle* se compose d'une sole charnue, ovale, souple, non fixée à un corps étranger et dépourvue de polypides. La face dorsale, non plantaire, livre passage aux panaches d'un grand nombre de polypides dont le corps est plongé dans une cavité générale épaisse. L'animal rampe sur les herbes aquatiques, et il ressemble à un petit parterre mobile de fleurs animées. Aucun autre bryozoaire ne présente une telle particularité. Ces animaux vivent dans les mares ; ils produisent des œufs spéciaux, dits *statoblastes*, qui résistent au froid et se développent au printemps. On trouve les cristatelles dans le monde entier, sauf en Asie.

cristatelle

crithmum

CRISTAUX n. m. pl. (pl. de *cristal*). Désignation usuelle du carbonate de sodium cristallisé commercial Na_2CO_3, $10\,H_2O$. (On dit même, abusivement, DU CRISTAUX.)

CRISTE-MARINE n. f. Nom usuel de *Crithmum* maritimum*.

CRISTI! interj. Abrév. de *sacristi : Cristi! vous avez de l'estomac* (Vallès).

CRISTIANI (comte BELTRAME), homme d'Etat italien (Gênes 1702 - Milan 1758). Administrateur éclairé de Modène, il fut nommé par Marie-Thérèse d'Autriche chancelier de la Lombardie (1748).

CRISTÓBAL, port de la zone du canal de Panamá, construit par les Américains pour remplacer le vieux port de Colón; 15 000 hab.

CRISTOBALITE n. f. (de *San Cristóbal*, nom de lieu). Minér. Variété de silice SiO_2 cristallisée.
— ENCYCL. Ses cristaux appartiennent au système quadratique. Leur densité est 2,34; leur indice de réfraction 1,49. Ils présentent une faible biréfringence négative. Chauffés à 235 °C, les cristaux quadratiques se transforment en cristaux cubiques. Le quartz est la variété stable au-dessous de 870 °C. A cette température, il se transforme réversiblement en *tridymite*, laquelle à 1 470 °C se transforme à son tour en cristobalite; puis il y a fusion à 1 710 °C.
La *cristobalite* est le produit en lequel se transforme le quartz, lorsqu'on le chauffe sans précaution en l'absence de tout solvant.

CRISTOFORI (Bartolomeo), facteur de clavecins italien (Padoue 1655 - Florence 1731). Il substitua aux sautereaux du clavecin de petits marteaux, qui permirent de frapper la touche et d'obtenir ainsi des sons *piano* ou *forte;* à son instrument, il donna le nom de *gravicembalo col piano e forte*, ce qui permet de le considérer comme l'inventeur du *pianoforte* au même titre que le Français Marius et l'Allemand Silbermann.

CRISTOFORO, dit **l'Altissimo,** poète italien (Florence, seconde moitié du XVe s. - † v. 1515). Improvisateur célèbre, qui mit en vers (1534) le premier livre des *Royaux de France*, d'Andrea da Barberino.

CRITÈRE ou **CRITÉRIUM** [rjɔm] n. m. (lat. *criterium;* gr. *kriterion*, de *krinein*, juger). Principe auquel on se réfère et qui permet de distinguer le vrai du faux, de juger, d'estimer : *L'évidence est, selon Descartes, le critérium de la vérité.* ‖ *Fam.* Ce qui permet de juger, d'estimer : *La dot c'est pour l'opinion un critérium* (V. Margueritte).
— ENCYCL. Philos. La recherche du *critère*, ou *critérium*, de la vérité a préoccupé tous les grands philosophes. Pour Aristote, il réside dans un rapport exact des concepts avec le réel; pour Platon, dans l'intuition des idées éternelles; pour Descartes, dans l'évidence intuitive de l'idée claire et distincte; pour Spinoza, dans « l'adéquation de l'esprit au réel »; pour Kant, dans la cohérence de la pensée avec elle-même; pour le pragmatisme, dans le succès; pour Hegel et ses successeurs, dans l'unité dialectique du concept et de la réalité. Pour les sceptiques, ces divers critériums n'existent pas, et rien ne distingue le vrai du faux.
Le critère en matière morale, c'est-à-dire la valeur suprême par rapport à laquelle on juge toutes les autres et en vue de laquelle on doit agir, diffère selon les doctrines morales, les époques et les pays. Pascal a noté ces variations dans sa célèbre formule : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » Cependant ces critères ne sont nullement le fait du hasard; ils reflètent l'état social et idéologique de l'époque et du pays, et évoluent avec ces données : critère du bien chez Platon, de la loi divine chez les Hébreux, de la charité chez les premiers chrétiens, de la raison chez Kant et les penseurs de la Révolution française. (V. BIEN, CONSCIENCE, PROGRÈS, VALEUR.)

CRITÉRIOLOGIE n. f. Partie de la logique qui concerne le critère.

CRITÉRIUM [rjɔm] n. m. Syn. de CRITÈRE. Pl. *des* CRITÉRIUMS.
— Mar. *Critérium de service,* un des éléments de calcul du compartimentage des navires à passagers. (V. part. *encycl.*)
— Sports. Nom donné dans certains sports à des épreuves de grande envergure qui ne sont pas des championnats. (Ex. : Le Critérium des as [cyclisme]; le Critérium des jeunes [boxe].)
— Turf. Course pour chevaux de même âge, ayant pour objet de désigner le meilleur cheval de chaque génération : *Critérium des deux ans.*
— ENCYCL. Mar. Le *critérium de service* est un qualificatif numérique au moyen duquel on peut vérifier dans quelle mesure un navire ne transportant que quelques passagers (navire de charge) diffère du paquebot pur, uniquement consacré au transport des passagers. Il permet le calcul du *facteur de cloisonnement* à partir duquel on établira la longueur de chaque compartiment.

CRITHÉIS ou **KRITHÊIS.** Myth. gr. Femme de Phémios de Smyrne. Selon une tradition, elle aurait donné le jour à Homère.

CRITHMUM [mɔm] n. m. Plante glauque, un peu charnue, de 20 à 50 cm de hauteur, qui se trouve en grande abondance sur les sables marins du littoral de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. (Les feuilles sont épaisses; on en consomme parfois confites dans du vinaigre. Famille des ombellifères.)

CRITIAS ou **KRITIAS,** le plus connu des Trente (450-404 av. J.-C.), élève de Socrate et oncle de Platon, qui donna son nom à l'un de ses dialogues. Exilé d'Athènes durant la guerre du Péloponnèse, il y revint lorsqu'elle fut prise par Lysandre (avr. 404), et se distingua par ses cruautés et ses rapines. Il fut tué en essayant de reprendre Le Pirée sur Thrasybule. Son mépris pour les hommes l'avait conduit à un amer athéisme. Orateur, philosophe, poète et historien, il est loué par Denys d'Halicarnasse, par Sextus Empiricus et par Cicéron. Il ne reste de lui que quelques fragments tirés de ses tragédies *Sisyphe* et *Pirithoos;* leur pensée et leur style les ont fait parfois attribuer à Euripide.

Critias (le) ou **l'Atlantide,** un des derniers dialogues de Platon, resté inachevé, qui semble faire suite à *la République* et au *Timée;* Critias y décrit un pays mystérieux, l'*Atlantide*, situé au-delà des Colonnes d'Hercule aux époques les plus reculées, et, depuis, englouti par la mer. Il décrit aussi l'Athènes préhistorique en lutte contre les habitants de l'Atlantide, les Atlantes, et la décadence de l'Atlantide.

Critica (LA), revue philosophique et littéraire fondée à Naples en 1903 par Benedetto Croce, qui y a publié des études sur la littérature italienne contemporaine.

CRITICISME n. m. Système philosophique fondé sur la critique de la connaissance, et dont le promoteur fut Kant. (V. KANTISME.) ‖ *Néo-criticisme,* v. à son ordre alphab.

CRITICISTE adj. et n. Qui concerne ou qui soutient le criticisme.

CRITIQUABLE adj. Qui mérite critique : *Dans la vie tout est admirable et critiquable* (H. Bataille).

CRITIQUE adj. (bas lat. *criticus;* gr. *kritikos*, de *krinein*, juger). Pathol. Qui est amené par une crise; qui décide de l'issue favorable ou défavorable d'une maladie : *Phénomène critique. Époque critique.* ‖ *Jours critiques,* jours particulièrement caractérisés par des changements notables dans la marche d'une maladie. (V. CRISE.) ‖ *Age critique,* v. MÉNOPAUSE. ‖ *Par extens.* Décisif : *Il était évident que l'instant critique arrivait* (Hugo). ‖ Difficile, dangereux, exposé à un accident, à une catastrophe : *La situation est critique.*
— Math. *Points critiques,* dans la théorie des fonctions de la variable complexe, points au voisinage desquels une fonction n'est pas uniforme. (Les points critiques sont de deux sortes : les points critiques *algébriques* et les points critiques *logarithmiques.*)
— Mécan. *Amortissement critique,* amortissement correspondant à la limite entre un régime oscillatoire amorti et le régime apériodique.
— Physiq. S'applique aux conditions qui déterminent un changement dans l'allure d'un phénomène ou les propriétés d'un corps : *Point critique.* (V. part. *encycl.*)
— Physiq. nucl. *Masse critique,* masse minimale d'une substance fissile pour qu'une réaction en chaîne puisse s'y maintenir.
— ENCYCL. Physiq. Andrews a appelé *température critique* la température au-dessus de laquelle un gaz ne peut pas être liquéfié par compression. Le *point critique,* ou mieux l'*état critique,* est défini par les *constantes critiques,* qui sont, avec la température, la *pression critique,* limite supérieure de la pression de la vapeur saturante, et le *volume critique,* limite commune vers laquelle tendent, lorsqu'on élève la température, le volume spécifique de la vapeur saturante et celui du liquide.

CRITIQUE n. m. Personne qui étudie les œuvres littéraires ou artistiques, pour les expliquer et les apprécier : *Au lieu de respecter les maîtres, les critiques encouragent les barbares* (A. Maurois). ‖ Personne qui sait distinguer le vrai du faux (s'emploie parfois au fém.) : *Mme Mazerelles, esprit borné, critique nulle,* [...] *par une admiration incompréhensive qu'elle ne savait pas dissimuler* (R. Martin du Gard).
◆ Adj. Qui juge de la valeur d'une œuvre : *Observations critiques.* ‖ Qui examine la valeur logique d'une assertion, l'authenticité d'un texte, etc. : *M. Bergeret* [...] *promenait à l'aventure son imagination critique parmi les vivants et les morts* (A. France). ‖ *Esprit critique,* esprit de libre examen qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur; et, *par extens.,* celui qui fait preuve de cet esprit critique; tendance à relever tous les défauts d'une œuvre, d'une personne, promptitude à critiquer : *Malherbe et Boileau se distinguent tous les deux par une forte dose d'esprit critique* (Sainte-Beuve).

CRITIQUE n. f. (gr. *kritikê,* art de juger). Art d'expliquer et de juger les œuvres littéraires et artistiques. ‖ Jugement porté sur une œuvre littéraire ou sur une œuvre d'art. ‖ Ensemble de ceux qui se livrent à la critique : *Il exposa sa Cléopâtre qui fut en quelques jours portée aux nues par la critique et le public* (Maupassant). ‖ Examen raisonné, discussion ayant pour objet d'établir la vérité ou l'authenticité : *La critique historique. Pages d'excellente critique. C'est l'opprobre de la science et de la critique* (Bainville). ‖ Dissertation, petit écrit de critique : *Sa critique n'a pas été imprimée.* ‖ *Par extens.* Jugement défavorable : *Tout en se promenant on se permit des critiques* (Flaubert). ‖ Tendance de l'esprit à émettre de tels jugements : *Cet esprit de choix, ce subtil tact d'omission n'est rien autre que la faculté de critique sous un de ses aspects les plus caractéristiques* (Gide). ‖ Ce qui fait ressortir indirectement les défauts, etc. : *Parodie qui est une excellente critique d'une pièce.*
— ALLUS. LITTÉR. ***La critique est aisée, et l'art est difficile,*** v. ART.
— Hist. *Critique historique,* v. part. *encycl.*
— Mil. Exposé verbal ou écrit, fait par l'officier directeur d'une manœuvre ou d'un exercice, des enseignements qui en découlent.
— Philol. *Critique des textes* ou *critique verbale,* art de déceler et de corriger les fautes d'un texte transmis. (V. part. *encycl.*)
— Philos. *Critique générale, critique marxiste,* v. part. *encycl.*
— SYN. : *analyse, appréciation, examen, jugement; commentaire, exégèse, glose; attaque, blâme, censure, observation, remarque, satire.*
— ENCYCL. Bx-arts. *Critique d'art,* v. ART.
— Ciném. *Critique de cinéma.* C'est pendant la Première Guerre mondiale qu'apparut pour la première fois, dans *Paris-Midi,* une rubrique régulière de critique cinématographique, tenue par Louis Delluc. Avant 1914, plusieurs écrivains (Blaise Cendrars, Riciotto Canudo, Max Jacob, Elie Faure) et journalistes (Lucien Wahl, Emile Vuillermoz, Jacques de Baroncelli) avaient publié des chroniques sur le cinéma. Après 1920, un groupe se forma autour de Louis Delluc et de Léon Moussinac, afin de dégager une esthétique cinématographique de la production de l'époque. Dans *Cinéa* et dans le supplément de *Théâtre et Comœdia illustré,* René Clair, Pierre Scize, Georges Charensol, notamment, publièrent des articles dont l'influence fut grande sur l'avant-garde française des années 20. Peu avant la Seconde Guerre mondiale, une association fut constituée, dont la fusion avec l'Association amicale de la critique de cinéma donna naissance, en 1945, à l'Association française de la critique de cinéma, qui, en 1952, prit le

CUBIQUE
grenats
fluorite

QUADRATIQUE
mélin

RHOMBOÉDRIQUE
smithsonite

HEXAGONAL
apatite
béryl

ORTHORHOMBIQUE
topaz

CLINORHOMBIQUE
crocoïte

rhodonite
TRICLINIQUE

AMORPHE
opale

araignée de mer (maïa)
langoustine
tourteau
langouste (vivante)
écrevisses
crevettes grises
homard (vivant)
bouquets

nom d'Association française de la critique de cinéma et de télévision.

— Hist. *Critique historique.* C'est l'étude méthodique des sources en vue de dégager les éléments de vérité qu'elles renferment. Les sources sont *monumentales, écrites* ou *orales.* La *critique* doit établir leur degré d'authenticité, de véracité et d'autorité. Pour résoudre les problèmes ainsi posés, l'historien doit recourir aux *sciences auxiliaires de l'histoire :* paléographie, diplomatique, historiographie, archéologie, épigraphie, etc. En principe, la coïncidence des sources indépendantes et authentiques est, en histoire, démonstrative de vérité. L'histoire n'est scientifique que dans la mesure où l'œuvre critique a été bien et dûment accomplie : l'érudition, qui, s'appuyant sur la critique, détermine l'exactitude des faits, est le seul fondement légitime de la synthèse historique. (V. HISTOIRE.)

— Littér. *Critique littéraire.* Qu'est-ce qu'un critique littéraire? C'est un homme qui, aimant la littérature, a reçu ou plutôt s'est donné mission de juger les écrits d'autrui. Personne ne l'y ayant porté, il faut donc que ce soit un goût personnel qui l'aura conduit à assumer cette fonction, et l'on peut dire ce sacerdoce. La critique, nécessaire service des lettres, peut être considérée en elle-même comme un genre littéraire, qui comporte art et création. Il y a toujours eu des juges de la chose écrite, professeurs, chargés de cours et journalistes, auteurs d'eux-mêmes investis de l'autorité de dire les mérites et les défauts d'autres écrivains. Mais la critique littéraire n'existait pas ou n'était pas en soi reconnue encore pour un genre avant que Sainte-Beuve en ait, dans le second tiers du XIXe s., donné l'exemple en même temps qu'à son usage on l'en voit lui-même avoir posé les règles.

La critique littéraire, création d'un seul, ne vaut que par celui qui l'exerce ; et plus d'un débat s'est ouvert sur la façon de l'exercer. Il y a des critiques doctrinaires qui parlent, comme Brunetière, au nom de la vérité qu'ils croient détenir, et qui au nom de cette vérité tranchent, condamnent, répudient tout ce qui n'est pas dans le sens de leur doctrine ou de la religion qu'ils professent. Et il y a des critiques désintéressés et libéraux, qui ne se préoccupent que de dire ce qu'il y a ou plus modestement ce qu'ils voient dans l'œuvre étudiée, pour en souligner l'intérêt et le mérite, du seul point de vue littéraire ; et, au surplus, autant que faire se peut, de la juger. Mais au nom de quoi juge-t-on les ouvrages de l'esprit ? Les uns le feront au nom de la vérité dont ils sont imbus, s'estimant docteurs infaillibles. Les autres se contenteront de juger au nom de leur goût personnel, de leur sensibilité, de leur culture, de leur expérience technique. Le jugement porté dans ces conditions, qui furent celles d'Anatole France et de Jules Lemaitre, sera valable dans la mesure où le critique subjectif vaudra par lui-même, et justifiera par bonnes raisons ses objections ou son adhésion. Un bon critique, enthousiaste, généreux, sachant admirer, parlera toujours mieux de ce qu'il aime que de ce qui ne lui plaît pas. Il lui sera permis cependant de se mettre en colère, si cette colère est fondée, et de « s'habiller en rouge comme le bourreau », ainsi que le disait Barbey d'Aurevilly s'apprêtant à exécuter dans un article George Sand, qu'il ne pouvait pas supporter. L'atrabile, en fait de critique, ne doit être que l'exception. Utile à titre de protestation, quand il y a lieu, une critique négative et polémique ne peut pas remplir son objet, le véritable objet de la critique étant d'informer et de renseigner sur les livres nouvellement parus ou qu'il s'agit de classer par une révision définitive. On admettra que ce jugement et ce classement sont relatifs à leur auteur. L'honneur cependant d'un juste critique sera d'échapper autant que faire se pourra à un impressionnisme trop aisément satisfait de soi. Un bon critique, s'il n'en peut être de parfait, serait celui qui saurait aussi bien parler d'un ouvrage reconnu par lui important, même s'il est aux antipodes de son goût : car il s'agit d'abord personnellement de comprendre, afin d'aider ensuite les autres à comprendre. Il y a là une question d'honnêteté intellectuelle ; l'adversaire n'a pas tort nécessairement. Reste qu'il y a le droit imprescriptible d'objecter et de discuter, par fermes raisons, ce qu'on ne trouve ni beau, ni bon, ni acceptable, ni croyable ; à la condition, encore une fois, de dire pourquoi, et de ne pas s'en tirer seulement avec des négations ou des injures, ou une simple chicane de détails qui ne permettrait plus de considérer l'œuvre à juger dans sa masse et dans son ensemble. Un critique attentif se gardera de ces extrêmes. Ses jugements capitaux ne seront pas des jugements sommaires. Mais il aura aussi le droit de hausser le ton quand il lui faudra dénoncer le système, l'imposture et le faux talent.

La critique littéraire est un art créateur, autant que l'essai, l'histoire, le roman. Elle explique les œuvres ; elle en dit la valeur, la beauté et la vérité, la nouveauté, le style, la morale, la philosophie. Elle joue le rôle d'une passerelle entre l'auteur et le lecteur. Elle prévient celui-ci en faveur de l'œuvre nouvelle ; elle lui en révèle le sens caché, l'intention ; elle l'aide à conclure, et souvent lui apprend à mieux lire pour lui faire relire ce qui mérite d'être mieux connu. A l'auteur, elle rend le service, après lui avoir donné des lecteurs, de lui signaler ses défauts, sa lanterne mal éclairée, ses passages obscurs ; et parfois, dominant son œuvre mieux que lui, elle peut lui découvrir un sens qu'il n'y avait pas lui-même aperçu, ce qu'il avait pensé y mettre et qui n'y était pas, mais qui restait possible cependant ; l'avertir de ce qu'on attend de lui ; le reprendre s'il s'égare et fait fausse route. La critique, non pas seulement portée à discuter, mais aussi bien à encourager et à applaudir, a son rôle excitateur et maïeuticien.

Un point est à préciser. On confond trop souvent l'histoire littéraire et la critique littéraire, qui sont deux choses différentes. L'historien littéraire, généralement, traite des œuvres du passé, considérées comme des événements historiques à éclairer et à classer en les replaçant dans le temps où elles ont paru et où ont vécu leurs auteurs. Le critique littéraire, pour sa part, rend compte des livres nouveaux, pour en apprécier l'intérêt, la valeur et la qualité. Le bon critique littéraire se doit d'être doublé d'un bon historien littéraire, comme l'historien littéraire peut être aussi un bon critique. Sainte-Beuve a les deux registres, surtout quand il traite d'écrivains anciens, des classiques, qu'il excelle à portraiturer dans leur caractère et dans leurs œuvres, en tenant compte de leur époque et de leurs entours ; à dire le parfait et l'exquis d'une œuvre, ou ses faiblesses, ou pourquoi tel ancien chef-d'œuvre a vieilli. Mais il lui arrive de se tromper à l'égard de ses contemporains, par injustice, passion, préférence ou ressentiment, comme lorsqu'il parle de Balzac, ou par indécision, myopie, insensibilité à l'égard de sentiments artistiques nouveaux, quand il néglige Baudelaire.

La tâche du critique littéraire est plus difficile et aussi moins avantageuse que celle de l'historien littéraire. Celui-ci travaille sur une matière achevée, classée et mise en place par la gloire. Au lieu que le critique littéraire n'a affaire qu'à des livres neufs et à des auteurs souvent inconnus, dont personne encore n'a parlé, et dont le talent est à découvrir, comme les défauts. L'historien travaille, éclaire et classe dans le temps, et il a le temps. Le critique doit lire et juger tout de suite, dans l'immédiat et selon l'actualité passagère, au risque de se laisser tromper par les modes, l'engouement, la publicité et le vacarme des succès du jour. Il est facile d'écrire un bon essai sur Dickens, sur Descartes ou sur Mérimée ; d'autres ont préparé la voie. Le plus grand mérite est d'avoir, avant le prix Goncourt, annoncé le talent et l'originalité de Proust, et le jour même que paraissait leur premier livre, exactement jugé et défini Sartre ou Malraux. La critique bien entendue et bien menée peut être un art, dans la mesure où le critique lui-même est un écrivain, c'est-à-dire doué de style pour qu'on le lise avec plaisir ; assez pourvu d'idées pour que l'on trouve à réfléchir en le lisant ; curieux de la nouveauté sans en être l'esclave ; possesseur d'une grande culture indispensable à l'esprit de comparaison, qui le garde de prendre des taupinées pour des montagnes et le verbalisme pour l'éloquence, et l'aide à maintenir d'une œuvre à l'autre l'échelle des valeurs ; informé de l'histoire et des choses du temps pour être à même de savoir à quel point le livre nouveau les exprime et les représente ; ayant enfin un idéal, qui lui donne de juger de haut. Désintéressé, cela va de soi ; et pourvu de goût, comme on a l'oreille juste en fait de musique : le goût, un discernement délicat et un sentiment juste de la vérité et de la beauté littéraire. C'est-à-dire qu'avant de se mêler de juger des livres nouveaux le critique doit avoir tout lu de ce qui s'est écrit et s'est imprimé avant eux. (→ Biblio.)

— Mus. *Critique musicale.* C'est une dissertation littéraire qui tend à formuler un jugement de valeur sur les œuvres que les compositeurs proposent à l'audition du public, ou sur le talent des virtuoses et chefs d'orchestre. Elle a toujours existé sous des formes variées et n'est devenue systématique qu'à partir du XVIIIe s. Au XIXe s., outre les revues, la presse quotidienne ouvre des rubriques à la critique musicale. Elle était exercée par des hommes de lettres, des journalistes (Scudo, Willy), ou des musiciens médiocres, exceptionnellement par des artistes comme Berlioz, Dukas, Fauré, Schmitt. On tend de plus en plus à la confier à des musiciens professionnels. (→ Biblio.)

— Philol. La *critique des textes* est l'art de déceler et de corriger les fautes d'un texte transmis, qu'il soit manuscrit ou imprimé. Par-delà le témoin recueilli, susceptible de présenter des fautes de copie ou d'impression, on cherche à atteindre un état antérieur du texte et, si possible, l'état original. La critique s'appliquant d'ordinaire à des mots ou à des suites de mots, on se sert communément de l'expression *critique verbale* pour désigner la critique des textes ; on use aussi, depuis quelque temps, de l'expression *critique textuelle.*

La critique des textes, qui est aussi une science en même temps qu'un art, repose sur l'étude psychologique du mécanisme de la reproduction d'un modèle écrit. Quiconque copie un texte (copiste dans un *scriptorium,* typographe dans un atelier, savant dans son cabinet) est sujet, surtout si le document reproduit est long, à commettre un certain nombre d'altérations involontaires du texte. On lit mal le modèle (erreurs de lecture) ; on retient mal le texte lu et on le déforme avant de le recopier (erreurs de mémoire) ; on se dicte mal le texte qu'on va reproduire (erreurs de prononciation intérieure) ; enfin on transcrit mal ce qu'on veut écrire (erreurs de main). La disposition du modèle et les complexes du copiste accroissent les risques d'erreur. Ce sont toutes ces altérations que le critique doit réparer, en se rappelant qu'une faute primitive entraîne dans les copies ultérieures des fautes du second degré, d'où il peut résulter à la longue des altérations graves du texte. L'art du critique consistera donc à déceler le caractère inacceptable du texte qu'il lit, à voir l'endroit exact où porte la faute, à refaire l'histoire de cette faute, enfin à essayer de la corriger. Au dernier terme de ce travail, le critique aura souvent à procéder par voie de *conjecture.* La tâche du critique sera plus aisée s'il dispose de plusieurs témoins du texte transmis. La comparaison des fautes lui permet d'établir avec plus de sûreté la reconstitution du texte et d'en faire l'*édition.*

Il résulte des conditions mêmes de la transmission que les textes de l'Antiquité ou du Moyen Age sont plus altérés que ceux de l'époque moderne. Mais les textes récents, et même les textes imprimés, n'échappent pas aux conditions communes d'altération. Une édition des *Lettres philosophiques* de Voltaire demande un travail critique comparable à celui qu'impose l'édition d'un discours de Démosthène ou de la correspondance de Cicéron. La première édition de l'*Adolphe* de Benjamin Constant est criblée de fautes, dont les unes remontent sans doute au manuscrit de l'auteur, les autres à l'inattention du typographe et du correcteur d'épreuves.

Une dernière tâche du critique consistera à débarrasser les textes des fautes volontaires qui s'y sont introduites. Ce sont d'abord les *corrections* non méthodiques de copistes ou d'éditeurs maladroits ; ce sont aussi les *interpolations,* ou insertions dans le contexte d'éléments non originaux, en vue d'en changer le sens ou la portée.

— Philos. *Critique générale.* Les disciples de Kant appellent *critique générale* la méthode philosophique, issue du *criticisme* kantien,

qu'ils veulent substituer au dogmatisme métaphysique. Elle a pour objet de tracer les bornes du savoir et de rassembler en une synthèse unique les éléments qui restent après cette enquête. En un sens, la critique générale embrasse toutes les sciences, y compris celles qui sont le mieux et le plus définitivement constituées, puisqu'elle discute leurs principes. En un autre sens, elle est le recueil des sciences dont la constitution n'est pas achevée et où la divergence des doctrines humaines dénote encore un haut degré d'incertitude. (V. KANT, KANTISME.)

Critique marxiste. C'est l'analyse des faits, fondée sur la recherche des *contradictions spécifiques* qu'ils recèlent et sur le processus dialectique que ces contradictions permettent de prévoir. En matière historique et sociale, analyse fondée en outre sur le *matérialisme historique*, examinant les modes de production, les rapports de production et les contradictions que peuvent présenter les sociétés entre rapports de production et rapports de propriété. *Le Capital* de K. Marx est un exemple d'une telle critique. (V. MARX, MARXISME, MATÉRIALISME.)

— Théâtr. *Critique dramatique.* La tradition désigne comme fondateur de la critique dramatique le roi Louis XIII, donnant le 22 mars 1635 le compte rendu du ballet *la Chasse aux merles* dans *la Gazette*. Ce parrainage, dont la valeur est discutable, contribue à démontrer que la naissance de la critique dramatique est liée au moment où l'on a pris conscience que le théâtre doit répondre au goût d'un certain public.

A partir de ce moment, l'auteur dramatique s'est vu juger non seulement par ceux qui prétendent lui imposer, au nom d'une doctrine, les points de vue les plus capables de coïncider avec l'image qu'ils se font de l'esprit de leur temps, mais aussi par ceux qui se réclament directement du goût du public pour les critiquer.

La première forme de critique, qu'on peut appeler dogmatique, se révèle dès la « querelle » du *Cid :* malgré le succès remporté par la pièce, Scudéry et Chapelain soutiennent contre Corneille la tragédie « régulière » et inaugurent l'attitude que conservera après eux toute une lignée de « doctes ». Mais cette forme de critique ne disparaît pas avec le XVIIe s. : elle se manifeste chaque fois qu'on veut orienter le théâtre vers des théories de renouvellement : elle inspire les travaux de Diderot sur le drame et, à l'époque romantique, le *Racine et Shakespeare* de Stendhal, comme la *Préface de « Cromwell »* de Hugo. Ce goût du « dogme » s'est sans doute atténué à partir du moment où les querelles d'école n'ont plus sévi au théâtre, mais il est encore visible chez quelques critiques, attachés à des revues qui défendent — ou attaquent — les essais qu'ont fait les animateurs du théâtre moderne, d'André Antoine à Jean Vilar.

L'autre forme de la critique, celle qui prétend représenter le goût du public, se crée aussi au XVIIe s. Elle prend alors souvent la forme de libelles qui circulent dans les salons ; parfois même l'auteur voit un de ses rivaux créer une pièce qui parodie la sienne pour en souligner les faiblesses et les inconvenances : la « querelle » de *l'Ecole des femmes* montre comment les adversaires de Molière ont tenté de détourner de lui le public, en se posant en défenseurs du goût de ce public même. Mais la forme moderne de cette critique apparaît au début du XIXe s., le jour où Geoffroy commence (2 mars 1800), dans le *Journal des débats,* un feuilleton régulier dont le premier article est consacré à une comédie de Fabre d'Eglantine. Depuis lors, la critique a possédé ses dynasties de « tribunes » : J. Janin, J. Lemaitre, E. Faguet, H. Bidou, au *Journal des débats ;* F. Sarcey, A. et P. Brisson au *Temps ;* à cette tradition se rattachait, dans *le Monde,* R. Kemp. Non seulement toutes les revues littéraires, mais tous les quotidiens d'information ont, du moins à Paris, pris l'habitude de consacrer un compte rendu à toutes les pièces nouvelles ou à toutes les interprétations nouvelles d'œuvres classiques. Ainsi s'est précisée la condition du critique dramatique : si F. Sarcey prétendait déjà aller chaque soir au théâtre, le critique d'aujourd'hui s'engage à tenir ses lecteurs au courant de toutes les activités dramatiques intéressantes. Il assiste à toutes les « générales », où il se voit assigner sa place sur présentation de sa carte de critique, dite « carte rouge ». Le rôle du critique est alors de renseigner et de guider le public, qui fait confiance à son impartialité. Sans doute, cette objectivité peut parfois être nuancée par des opinions politiques et religieuses ou par des préférences artistiques : mais c'est précisément à cause de ces tendances qu'un critique gagne l'audience de telle partie du public, dont les idées se trouvent en sympathie avec les siennes. L'opinion des critiques dramatiques, auxquels la diffusion de la presse moderne — écrite et parlée — donne une large autorité, peut donc déterminer le succès ou l'échec d'un spectacle. Encore arrive-t-il parfois que le public, malgré la confiance qu'il leur accorde, ne confirme pas toujours leur jugement et vienne rappeler aux auteurs dramatiques que l'arbitrage de la critique n'est pas toujours décisif.

Critique de la critique critique, second titre de l'ouvrage de Marx et Engels (1845) intitulé *la Sainte Famille**.

Critique de « l'Ecole des femmes » (LA), comédie de Molière (1er juin 1663). *L'Ecole des femmes* avait blessé le parti dévot, et le succès de cette comédie avait inquiété la troupe de l'Hôtel de Bourgogne. Une véritable campagne fut menée contre Molière, et l'on regrette d'observer que Corneille l'inspirait ; Boursault et Donneau de Visé étaient, à ses côtés, les plus ardents adversaires de Molière. Celui-ci répondit à leurs attaques dans *la Critique de « l'Ecole des femmes »*, et, comme la polémique ne s'apaisait pas, il fit jouer, à la fin de 1663, *l'Impromptu de Versailles.*

critique de l'économie politique (CONTRIBUTION À LA) [*Grundrisse der Kritik der politischen Ökonomie*], ouvrage de Karl Marx publié en 1859 et que l'on peut considérer comme une introduction au *Capital**. Marx y développe les principes généraux du matérialisme dialectique et expose son analyse de la valeur et de la monnaie.

critique générale (ESSAIS DE), ouvrage de Ch. Renouvier et F. Pillon (1854-1864). On y trouve les principes du néo-criticisme : négation de l'infini quantitatif ou numérique ; négation de la substance ; suppression du noumène de Kant ; négation du déterminisme ; affirmation de la liberté, du phénoménisme, et suprématie de la morale.

Critique du jugement, ouvrage de Kant, publié en 1790 et dont le titre serait mieux traduit : *Critique de la faculté de juger* (*Kritik der Urteilskraft*). Kant y traite du fondement et de la valeur des notions du beau et de la finalité. La première partie porte sur les jugements esthétiques. Le *beau* est ce qui cause une satisfaction libre de tout intérêt ; c'est ensuite ce qui plaît universellement sans concept ; c'est ensuite une *finalité sans fin ;* enfin, c'est ce qui nous donne une satisfaction nécessaire et universelle. Le *sublime* se distingue du beau en ce que l'émotion qu'il provoque est plus vive et peut même devenir douloureuse. L'imagination et la raison ne s'accordent plus, mais l'émotion révèle notre grandeur parce que nous dominons la Nature en la jugeant.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, Kant traite des jugements *téléologiques.* Dans l'étude des êtres organisés, dit-il, l'esprit est contraint de supposer des fins, de manière à s'expliquer complètement l'existence de ces êtres. Il est mû par ce principe : « Rien n'existe en vain. » L'idée de finalité n'a qu'une valeur subjective, n'est qu'un principe régulateur. Le principe téléologique est, en un sens, nécessaire ; mais sa nécessité est toute relative à la constitution de notre esprit.

La *Critique du jugement* a eu une grande influence, en particulier sur l'esthétique de Schiller et sur la métaphysique de Schelling.

Critique philosophique (LA), publication hebdomadaire philosophique, politique, scientifique et littéraire. Fondée en 1872 par Ch. Renouvier et François Pillon, elle était destinée à propager le néo-criticisme et à en montrer les applications. Elle a cessé de paraître en 1889. De 1878 à 1885, elle a publié un supplément trimestriel sous le titre de *Critique religieuse. L'Année philosophique,* publication annuelle dont le premier volume a paru en 1890, continua, durant quelques années, *la Critique philosophique.*

Critique du programme de Gotha, ouvrage de Karl Marx, écrit en 1875 et publié en 1891, par Engels. L'auteur y fait l'analyse critique du projet de programme de la social-démocratie allemande, rédigé pour le congrès de Gotha (1875). Il oppose à ce projet, de caractère « lassallien », ses propres principes, et en particulier la théorie de la « dictature du prolétariat » comme transition politique entre le capitalisme et le communisme. Cet ouvrage est donc important pour connaître la théorie marxiste du passage du socialisme* au communisme.

Critique de la raison pratique (*Kritik der praktischen Vernunft*), ouvrage publié par Kant en 1788, dans lequel il détermine la nature de la loi morale et le genre d'adhésion que comportent les principes pratiques. L'obligation se présente à l'esprit comme une loi que la raison impose à la volonté. Tandis que les impératifs de la prudence, de l'hygiène, etc., prescrivent certaines actions comme moyens pour quelque autre chose, c'est-à-dire sont *hypothétiques,* l'impératif de la moralité est *catégorique,* c'est-à-dire inconditionnel, absolu, par conséquent universel ; de là la formule : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée par ta volonté en une loi universelle. » Ces seules maximes, qui peuvent être ainsi universalisées par la volonté, sont celles qui nous proposent une fin rationnelle, une fin en soi. Or, c'est l'être raisonnable qui existe comme fin en soi. De là une nouvelle formule de l'impératif : « Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité, en toi-même et en autrui, comme une fin et jamais comme un moyen. » La *république des fins* serait la république « dans laquelle chaque citoyen serait à la fois législateur et sujet ». D'où cette troisième formule du devoir : « Agis comme si tu étais législateur et sujet dans la république des volontés libres et raisonnables. » Le seul mobile doit être le respect de la loi. A ces principes généraux de la raison pratique sont liés des *postulats :* celui de la *liberté,* condition de la moralité ; celui de l'*immortalité de l'âme,* nécessaire pour l'achèvement de la vertu ; celui de l'*existence de Dieu,* qui, auteur de la loi morale et des lois naturelles, assurera l'union finale du bonheur et de la vertu. La *Critique de la raison pratique* aboutit, sinon à la *connaissance* spéculative de ces réalités transcendantes, du moins à la *foi* en elles.

Par cette conclusion, l'idéalisme, jusqu'alors *agnosticiste,* de Kant s'achève en perspectives métaphysiques.

Critique de la raison pure (*Kritik der reinen Vernunft*), le plus important des ouvrages de Kant*, et celui qui a fondé la philosophie appelée *criticisme.* Il parut pour la première fois à Riga, en 1781. Une seconde édition, avec des changements importants, fut publiée par l'auteur en 1787. Dans l'introduction, Kant procède à l'analyse de la connaissance, dans laquelle il distingue la *matière,* qui est fournie par le dehors, et la *forme,* qui vient du sujet. Toutes nos connaissances présupposent l'expérience et commencent avec elle ; mais toutes n'en dérivent pas. Il y a des jugements qui sont à la fois synthétiques et *a priori.* Comment sont-ils possibles ? Kant commence par traiter de l'*esthétique transcendantale,* ou analyse de la sensibilité, et il montre, dans l'*espace* et le *temps,* les formes *a priori* de toutes les données empiriques. Pour travailler sur ces premières données, l'*entendement* se sert de notions ou concepts qui lui sont propres. Dans l'*analytique transcendantale,* Kant s'efforce de découvrir ces notions pures qu'il appelle *catégories,* puis de montrer comment se produit la synthèse des données des sens et des catégories, ensuite de déterminer les principes de l'entendement pur, sans lesquels toute science serait impossible, enfin de préciser la valeur objective de ces principes. Dans la *dialectique transcendantale,* Kant soutient qu'il est impossible d'appliquer les principes de l'entendement pur au monde des *noumènes ;* ils ne sont valables que pour les *phénomènes.* C'est par cet usage illégitime des catégories que l'on construit les trois « idées de la raison » : celle de l'âme comme substance pensante, celle du monde conçu comme totalité des phénomènes, enfin celle de Dieu. L'analytique et la dialectique forment les deux parties de la *logique transcendantale.* L'ouvrage se termine par un traité de méthode intitulé : *Méthodologie transcendantale.* La méthode, dit Kant, est à

la raison ce que la logique est à l'entendement. (V. KANT, KANTISME.)

CRITIQUEMENT adv. De façon critique.

CRITIQUER v. tr. Expliquer, faire ressortir les qualités ou les défauts des œuvres d'art ou d'esprit. ‖ *Par extens.* Porter un jugement défavorable sur, blâmer, censurer : *Que pourrait entreprendre la cour, qui ne fût contrôlé d'avance, examiné, jugé, critiqué* (P.-L. Courier).
— SYN. : *attaquer, blâmer, censurer, condamner, décrier, désapprouver, reprendre, reprocher, réprouver, trouver à redire.*

CRITIQUEUR, EUSE adj. et n. Qui aime à critiquer, blâmer, censurer : *Mon petit couplet critiqueur* (L. Frapié).

CRITOBULE ou **KRITOBOULOS d'Imbros**, historien grec du XVe s., qui acceptait le fait de la souveraineté turque et a écrit vers 1470 une *Histoire de Mehmet II*.

CRITOLAOS ou **KRITOLAOS**, général grec († 146 av. J.-C.), stratège de la ligue Achéenne. Il entraîna la Grèce dans une lutte contre Rome, mais se fit battre à Scarphée (Locride) [146], où il mourut, par le consul Caecilius Metellus.

CRITOLAOS ou **KRITOLAOS**, philosophe grec péripatéticien (IIe s. av. J.-C.), né à Phasélis en Lycie. Il suivit les leçons d'Ariston de Céos, auquel il succéda comme chef de l'école péripatéticienne, qu'il dirigea de 190 à 150. Envoyé à Rome avec l'académicien Carnéade et le stoïcien Diogène de Babylone (155 av. J.-C.) pour plaider la cause des Athéniens condamnés à l'amende à cause de la destruction de la ville d'Orope, il vit se presser à ses éloquentes leçons une foule d'auditeurs, entre autres Scipion l'Africain et Laelius. Ses doctrines et celles de ses compagnons excitèrent la susceptibilité de Caton, qui obtint leur expulsion. Critolaos revint à Athènes, où il mourut.

CRITON ou **KRITÔN**, disciple et ami d'enfance de Socrate à qui il confia quatre de ses fils. C'était un des plus riches citoyens d'Athènes. Il se porta caution pour Socrate à l'époque de son procès ; puis, après sa condamnation, il lui offrit, mais en vain, de le faire évader. Un dialogue de Platon porte son nom. Diogène Laërce lui attribue dix-sept dialogues sur des sujets de morale et de politique, et Suidas une apologie de Socrate. Il n'en reste pas un fragment.

Criton, un des premiers dialogues de Platon, composé vers 395 av. J.-C. C'est un entretien de Socrate avec l'un de ses disciples, Criton, qui est venu le trouver dans sa prison et lui offrir de le faire évader. Socrate refuse, et montre qu'il faut obéir aux lois de la cité, même injustes. C'est là que se trouve la fameuse prosopopée des lois. Elles demandent à Socrate : « Est-ce qu'il n'entend pas les lois qui lui demandent si, par sa désobéissance, il veut les affaiblir ou les renverser, elles qui ont protégé sa naissance et présidé à son éducation ? Est-il permis de se plaindre de sa patrie et de se révolter contre elle, même lorsqu'elle nous traite avec rigueur, et ne faut-il pas lui obéir partout ? »

CRITTON (George), jurisconsulte et humaniste écossais (1554 - 1611). Il professa le droit à Toulouse et devint, en 1595, professeur de grec au Collège de France. On a de lui : *Notae in epigrammata e libro primo Graecae Anthologiae decerpta* (1584), *De sortibus Homericis oratio* (1597), et un éloge funèbre de Ronsard.

CRITZ (John DE), peintre et sculpteur anglais († 1642). Nommé « serjeant painter » par Jacques Ier (1603), il exécuta des portraits pour les comtes de Salisbury et pour l'archiduc d'Autriche (1606-1607). Il est l'auteur, avec Maximilian Colte, du *monument de la reine Elisabeth* à Westminster.

CRIVELLI (Carlo), peintre italien (Venise v. 1430 - † v. 1493). Il travailla d'abord avec Antonio et Bartolomeo Vivarini de Murano et acquit d'eux le goût du décor orfévré, rehaussé d'or. En 1474, Crivelli dut quitter Venise à la suite d'une condamnation, et se réfugia dans les Marches. L'influence de Mantegna, en particulier sensible dans le *Polyptyque de Massa Fermana* (1468, Municipio), a fait supposer qu'il séjourna à Padoue. Parmi ses œuvres les plus connues, citons : *le Polyptyque d'Ascoli Piceno* (1475) ; *l'Annonciation avec saint Emidius* (1493, Londres), *Madone de la Candeletta* (Brera), *Sainte Marie-Madeleine* (1476, Amsterdam).

ÇRIVIJAYA. V. SHRIVIJAYA.

CRIXUS, esclave gaulois, lieutenant de Spartacus († 72 av. J.-C.). Chef des esclaves révoltés, Crixus resta dans le sud de l'Italie, pendant que Spartacus s'avançait vers les Alpes. Attaqué par le consul L. Gellius, il périt en combattant, Spartacus lui fit de somptueuses funérailles, et fit combattre, en son honneur, quatre cents citoyens romains à la manière des gladiateurs.

ČRNA ou **CERNA**, riv. de Yougoslavie, affl. de dr. du Vardar ; 185 km. La Črna prend sa source au N.-O. de Bitola, coule d'abord vers le S., en Pélagonie (Pelagonija), puis fait un coude en s'enfonçant dans la Selečka Planina, et se dirige vers le N.-E. Théâtre de violents combats entre les Bulgares et les Serbes en 1913, 1916 et 1918.

ČRNA GORA (« Montagne noire »), nom slave du Monténégro.

CRNOJEVIĆ, dynastie princière du Monténégro, au XVe s., issue de STEFAN Ier (1427-1465). Le membre le plus connu fut IVAN (1465-1490), à qui la tradition populaire avait donné le nom d'*Ivan beg*. S'étant rendu indépendant du duc de la Zeta*, il résista longtemps aux Turcs avec l'appui des Vénitiens. Abandonné par ceux-ci, il se retira sur les hauteur où il fonda le monastère de Cetinje. Peu après sa mort, son fils DJURADJ († apr. 1503), qui régna de 1490 à 1496, se retira à Venise ; — STEFAN II († v. 1514), frère de Djuradj, lui succéda (1496-1499). Il fut vaincu et déposé par les Turcs. Le pouvoir passa au prince-évêque du monastère de Cetinje. Ce fut l'origine du gouvernement théocratique qui devait se perpétuer au Monténégro jusqu'en 1852.

CROASSEMENT n. m. Cri du corbeau et de la corneille : *Autour d'eux des croassements claquaient dans l'air* (Flaubert). ‖ *Fig.* Rumeurs discordantes ou malveillantes : *Les croassements des envieux.*

CROASSER v. intr. (onomatop.). Crier, en parlant du corbeau ou de la corneille : *Tel lorsqu'un corbeau sinistre | Croasse sur le fleuve éperdument neigeux* (Heredia). | *Fig.* Faire entendre des rumeurs médisantes ou calomnieuses.

CROATE adj. et n. Qui se rapporte à la Croatie ; habitant ou originaire de cette région. — Hist. Désignation de différents corps de troupes formés de Croates.
◆ N. m. Langue parlée en Croatie. (V. SERBO-CROATE.)
— ENCYCL. Les *Croates* ont d'abord formé, avec les Serbes, un groupe unique que l'histoire a ensuite divisé en deux nations, dont l'une, située sur les cours supérieurs de la Drave et de la Save, au N.-O. de la Serbie, a formé la nation croate. Mais, aujourd'hui, celle-ci diffère peu de la nation serbe. Seules la religion (les Croates sont catholiques, les Serbes orthodoxes) et la littérature, voire l'alphabet (latin chez les Croates, cyrillique chez les Serbes), distinguent les uns des autres. Les Croates tiennent pourtant fortement à leur personnalité ethnique distincte.
— Hist. Soldats colons au service des Habsbourg, chargés de défendre les confins* de leurs Etats contre les attaques possibles des Turcs Ottomans, les *Croates* formèrent lors de la guerre de Trente Ans des régiments de cavalerie légère, et pendant la guerre de Sept Ans des régiments d'infanterie légère au service de l'Empire. Dès le règne de Louis XIII, on constitua en France, avec des cavaliers croates, un régiment qui ne fut dissous qu'à la Révolution et auquel Louis XIV donna le nom de Royal-Cravate (1666) par déformation du mot *croate*. Comme les hommes et les officiers portaient une étoffe serrée autour du cou, nouée fortement et retombant sur la poitrine, on donna à cette pièce de vêtement le nom de « cravate ».

CROATIE, en serbo-croate **Hrvatska**, république de la Yougoslavie ; 56 553 km² ; 4 159 700 hab. Capit. *Zagreb*. La population se compose de 81,7 p. 100 de Croates, 15 p. 100 de Serbes, 1 p. 100 de Slovènes, 1 p. 100 de Hongrois, 0,7 p. 100 d'Italiens (en Istrie et à Rijeka) et 0,6 p. 100 de Tchèques et Slovaques.

CROATIE
paysage de la région de Knin

Géographie.

La Croatie se compose de régions géographiques très diverses. Au N., les plaines de Slavonie, Podravina, Posavina et Zagorje sont des régions agricoles relativement fertiles. Au S. de la Save, le Kordun, le Gorski Kotar et la Lika, formés de chaînons de direction dinarique, entre lesquels s'allongent de grands *poljés* karstiques, sont des pays faiblement peuplés, où l'activité humaine est orientée vers l'élevage et l'exploitation de la forêt. Enfin, le littoral adriatique, qui a un climat méditerranéen (Primorje croate, Dalmatie), s'étend jusqu'aux Bouches de Kotor. Sur une superficie « agricole » de 3 497 000 ha, les forêts de chênes, de hêtres et de conifères en représentent plus du tiers ; les terres labourées, le quart ; le reste est distribué entre les pâturages et les prairies ; les vignobles et les vergers ne couvrent qu'une superficie restreinte (150 000 ha). Le maïs et le blé, cultivés en assolement biennal, forment la majeure partie des terres labourées au N. de la Save, où la culture des céréales et des plantes industrielles (chanvre, betterave à sucre et houblon) est associée à un élevage de bovins de type intensif. Dans le Karst, les moutons l'emportent nettement, bien que les mouvements de transhumance de la côte vers les montagnes aient presque complètement cessé. L'avoine, le seigle, le millet, la pomme de terre et, partout où le permet le climat, le maïs sont répandus dans les *poljés*.
Les ressources minérales et les centres industriels sont irrégulièrement répartis. Le charbon est abondant à Raša, en Istrie ; le lignite, dans le Zagorje. La Croatie donne la majeure partie du pétrole produit en Yougoslavie (Slavonie et Medžumurje). Le minerai de fer est exploité dans la Petrova Gora, et la bauxite le long de la côte et dans les îles, ainsi qu'en Istrie. L'industrie, dans les grandes villes et dans le nord du pays, a bénéficié, au XXe s., de capitaux magyars et autrichiens. C'est pourquoi Zagreb, Varaždin et les villes slavonnes (dont Osijek) restent les principaux centres d'industries de transformation (industries métallurgiques, textiles et alimentaires). La construction de barrages (Vinodol), l'activité de la navigation sur la Save (terminus à Sisak), l'essor de Rijeka et de Split (ce dernier port étant relié à Zagreb par une nouvelle voie ferrée), l'électrification de la voie ferrée de Rijeka à Zagreb, autant de conséquences de l'essor économique de cette république, qui s'accompagne d'une forte poussée de l'urbanisation. (→ Biblio.)

Histoire.

La Croatie formait une partie de la province romaine de Pannonie. Vers le milieu et la fin du VIe s., elle fut tour à tour conquise par les Ostrogoths et les Avars. Les Croates s'y installèrent au VIIe s. Au Xe s., le roi Tomislav régna sur le pays tout entier et devint le fondateur d'une dynastie lorsqu'il se proclama, en 925, *rex Chroatorum*. Il s'allia avec Byzance contre les Bulgares et étendit ses territoires de la Drave à l'Adriatique. Parmi ses successeurs, Etienne Držislav (969-997) lutta contre les Bulgares, Krešimir III (1000-1030) dut reconnaître la suzeraineté de Byzance, Pierre Krešimir IV (1058-1074) se rapprocha de Rome. Dimitar Zvonimir fut

John de CRITZ
monument
de la reine Elisabeth

Carlo CRIVELLI
« Madone de la Candeletta »
détail
Pinacothèque de Milan (Brera)

CROATIE

Zagreb
cathédrale Saint-Étienne

paysannes
au marché de Zagreb

presqu'île de Cavtat
au S.-E. de Dubrovnik
au sommet :
mausolée des Račić

couronné à Split, en 1076, par un légat du pape. A sa mort (1089), l'anarchie fut telle que des seigneurs croates firent appel à László de Hongrie, qui érigea un évêché à Zagreb. En 1097, le dernier souverain croate fut tué en combattant, et le roi Kálmán de Hongrie fut couronné roi de Croatie (1102). Désormais unie à la Hongrie, la Croatie, pendant huit siècles, forma sous la Couronne de Saint-Etienne un royaume particulier ayant son *ban* et sa diète. Les Vénitiens conquirent la majeure partie de la Dalmatie, dont l'autre partie formait, avec la Croatie et la Slavonie, le royaume dit « tri-unitaire ». Peu après, le danger turc devint menaçant. La chrétienté tenta de l'endiguer, mais sa défaite à Mohács (1526) fit passer une partie de la Croatie sous le joug ottoman, malgré une défense héroïque, l'autre partie se trouvant sous la domination des Habsbourg. La noblesse croate s'était rapprochée de la Hongrie au point que le premier ban de la Croatie prit place à la Chambre des magnats hongrois en 1625. En 1671, le complot fomenté par Zrinski, Frankopan et d'autres membres de la noblesse croate et hongroise contre les Habsbourg aboutit à leur exécution et à la confiscation de leurs biens. Par la suite, le traité de Karlowitz (Karlovci) [1699] reprit aux Turcs leurs conquêtes en Croatie. Napoléon Ier créa en 1805, avec des territoires croates et slovènes, les Provinces-Illyriennes, qu'il perdit en 1813. Enfin, en 1822, la Croatie recouvrait ses anciennes frontières, et ses liens avec la Hongrie étaient restaurés.

C'est vers cette époque que, en voulant imposer leur langue, les nationalistes magyars accélérèrent le mouvement slave, qui débuta sous la forme d'abord littéraire de l'illyrisme. Aussi, quand les Hongrois s'insurgèrent en 1848, les Croates, d'abord sacrifiés aux Hongrois, combattirent, avec leur ban Jelačić, en faveur des Habsbourg. Cette politique s'explique à la fois par leur attitude religieuse, qui les rapprochait des Autrichiens (catholicisme) et les opposait aux Serbes (orthodoxie), et par leur conception de la révolution nationale, qui, pour eux, signifiait indépendance absolue, alors que pour les Hongrois elle représentait non seulement l'émancipation de la Hongrie, mais aussi la sujétion des peuples slaves dépendant de la Couronne de Saint-Etienne.

Le gouvernement autrichien, après avoir songé à sacrifier les Croates aux Hongrois (rescrit du 10 juin 1848), comprit qu'il avait intérêt à exploiter l'opposition entre les deux peuples, en restaurant Jelačić dans ses fonctions dont il avait été momentanément privé (4 sept. 1848). Lors de l'établissement du régime dualiste en Autriche-Hongrie (1866), les Croates revendiquèrent le maintien de leur autonomie séculaire. Leur diète conclut en 1868, avec le Parlement de Budapest, un accord, révisé en 1878, qui leur octroyait une certaine autonomie et l'usage de leur langue, mais les partis nationaux le combattirent comme insuffisant. Mgr Strossmayer voulant la création d'un Etat sud-slave, et le « parti légal » de Starčević celle d'une Croatie autonome.

A la fin de la Première Guerre mondiale, la diète croate proclama, le 29 octobre 1918, l'indépendance du pays et son rattachement au nouveau royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Cette fusion n'alla pas sans difficultés. Différents par leur passé, leurs traditions, leur religion, leur structure sociale et leur économie, les Croates s'opposèrent aux tendances centralisatrices de Belgrade. Leur particularisme fut défendu avec énergie par le parti paysan ayant à sa tête Etienne Radić,

Split : ancien mausolée de Dioclétien

qui, aux élections de novembre 1920, obtint une forte majorité. Radić refusa de siéger au Parlement, réclamant la convocation d'une diète à Zagreb pour négocier avec le gouvernement central. La Constitution yougoslave du 28 juin 1921 n'en fut pas moins votée sans la participation des Croates. Certains d'entre eux allèrent jusqu'à demander l'institution d'un régime républicain et à chercher des appuis à l'étranger. Le gouvernement riposta en faisant arrêter Radić et dissoudre son parti. Finalement, le 14 juillet 1925, un accord fut réalisé, et le parti paysan croate accepta de siéger dans un ministère radical présidé par Pašić. Mais, le 20 juin 1928, en plein Parlement, un député monténégrin blessait mortellement Radić, alors retourné à l'opposition fédéraliste, et tuait sur le coup son neveu et un autre représentant croate. Peu après, le 6 janvier 1929, le roi Alexandre suspendait la Constitution pour établir une dictature. A la suite du meurtre du roi (1934) par des terroristes croates, sous l'inspiration du chef de l'Oustacha, Ante Pavelić, les dissentiments ne firent que rebondir. Maček remplaça Radić à la tête du parti paysan. Les revendications croates prirent un caractère d'acuité qui exigeait une solution. Celle-ci finit par intervenir en août 1939, à la veille même de la Seconde Guerre mondiale, sous forme de la création d'une *banovine* de Croatie, dotée d'une large autonomie. Mais la Yougoslavie, occupée par les Allemands en avril 1941, fut démembrée. La Croatie, déclarée indépendante par les nazis et les fascistes, eut à sa tête Ante Pavelić. Erigée sans tarder en royaume, avec pour roi le duc de Spolète qui ne put s'y installer, elle tomba, de 1942 à 1945, sous protectorat italien et allemand, jusqu'à sa libération. Depuis novembre 1945, la Croatie compte parmi les six républiques constituant la République populaire fédérative de Yougoslavie.

Littérature.

Située à la frontière de l'Empire turc et soumise à l'administration austro-hongroise rigide, la Croatie ne se trouvait guère dans des conditions favorables au développement culturel. Ces conditions devinrent meilleures à mesure que le recul des Turcs s'accentua et que la vie se normalisa. Au XVIIIe s., la Croatie du Nord et la Slavonie ne connaissent que des littératures régionales, écrites dans des parlers différents (le kajkavien et le štokavien). Mais, au début du XIXe s., Zagreb devient la capitale culturelle et politique, pour s'affirmer pleinement pendant le « mouvement illyrien », renaissance culturelle et politique croate, animée par Ljudevit Gaj (1809-1872), rédacteur du *Journal croate* et de son supplément littéraire, la *Danica* (« Etoile du matin ») *illyrienne*. Dans son journal, Gaj avait introduit une réforme dont les conséquences seront très grandes pour l'unité des Slaves du Sud ; il abandonna le parler régional kajkavien pour adopter le štokavien, parlé dans une partie de la Croatie, en Bosnie et en Serbie, posant ainsi les fondements de l'unité linguistique et, plus tard, politique des Serbes et des Croates. Ce fut le coup de grâce aux littératures régionales, qui s'étiolèrent. Gaj groupa autour de lui des poètes de talent, comme Ivan Mažuranić (1814-1890) et Stanko Vraz (1810-1851), qui fondèrent la littérature croate moderne

Celle-ci prit son essor, dans la seconde moitié du XIXe s., avec August Šenoa (1838-1881), romancier et poète, qui marque la transition entre le romantisme et le réalisme, celui-ci représenté surtout par les romanciers Ivan Kovačić (1854-1889) et Eugen Kumičić (1850-1904), ainsi que par le poète Silvije Kranjčević (1865-1908). Des courants nouveaux, en partie en réaction contre le réalisme, se manifestent aussi dans la littérature croate au début du XXe s. : des poètes comme Vladimir Vidrić (1875-1909) et Vladimir Nazor (1876-1949) se préoccupent de plus en plus des problèmes de forme ; des prosateurs, tels Djalski, Leskovar et Šimunović, des dramaturges, tels Vojnović et Kosor (né en 1879), s'attachent de plus en plus à fouiller la psychologie de leurs personnages. Les débats littéraires, parfois très vifs, mettent au premier plan August Matoš (1873-1914), figure curieuse de bohème, journaliste et critique de talent, au verbe riche et mordant. A l'époque contemporaine, la littérature est dominée par Miroslav Krleža (né en 1893), écrivain révolutionnaire qui a touché à tous les genres littéraires et se manifeste par un style vigoureux, suggestif, très personnel.

Croatie (BRODERIE DE), broderie d'or et d'argent mêlée de soie noire, puis rehaussée de soies de couleurs éclatantes.

CROBYLE n. m. (gr. *krôbulos*). Antiq. gr. Coiffure masculine, qui consistait à relever les cheveux soit en chignon derrière la nuque, soit en toupet au-dessus du front.

CROC [krok], onomatopée exprimant le bruit d'une chose qui se brise sous la dent, sous le pied.

CROC [kro. — Le *c* final ne se prononce pas, même devant une voyelle, excepté dans *croc-en-jambe*.] n. m. (francique *krôk*, crochet). Tige de métal pointue et recourbée, servant à suspendre quelque chose : *Du plafond tombait sinistrement au bout d'un croc de fer une longue flèche de lard* (Gautier). ‖ Longue perche armée d'un croc, servant à attirer à soi, à accrocher, à décrocher quelque chose : *Croc de marinier. Des gars avec des perches et des crocs tiraient la paille du sommet* (Flaubert). ‖ Canine pointue de certains animaux, dépassant les autres dents : *Il a vu la terreur de Némée | Qui sur le ciel sanglant ouvre sa gueule armée | Et la crinière éparse et les sinistres crocs* (Heredia). ‖ Pince d'écrevisse. ‖ *Fam.* Dent de l'homme.

— LOC. DIV. *En croc*, en forme de croc. ‖ *Moustache en croc*, moustache relevée et courbée en forme de croc. ‖ — *Fig. Mettre au croc, pendre au croc*, renoncer à (provisoirement ou d'une manière définitive). ‖ *Montrer les crocs*, se montrer menaçant. ‖ *Pop. Avoir les crocs*, avoir faim.

— LANGUE CLASS. *Avoir à son croc, mettre à son croc, fournir à son croc*, en parlant de viande, de gibier, les avoir à sa disposition : *Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc* (La Fontaine). *Rends-moi le premier de ma race | Qui fournisse son croc de quelque mouton gras* (La Fontaine).

— Agric. Syn. de CROCHET. ‖ Instrument servant à tirer le fumier.

— Arm. *Croc d'arbalète*, crochet double, en usage jusqu'au XVIe s., qui servait à tendre l'arbalète. ‖ *Croc d'arquebuse*, au XIVe s., saillie métallique, adaptée sous le canon des arquebuses de gros calibre, et qui, s'appuyant sur le parapet des murailles, diminuait la fatigue du tireur.

— Fortif. *Croc de sape*, instrument employé dans les travaux de sape volante.

— Mar. Syn. de GAFFE. ‖ *Croc à chaîne*, long crochet de fer dont on se sert pour manier les chaînes d'ancre, quand on les élonge en cale sèche pour les visiter. ‖ *Croc à ciseaux*, crochet en deux parties se croisant

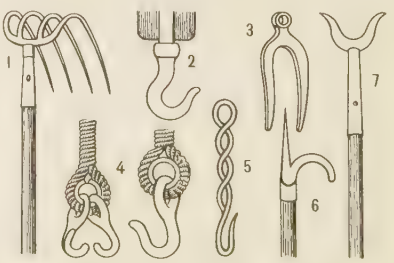

crocs : 1. A fumier ; 2. De marine ; 3. De cultivateur ; 4. De marine ; 5. A viande ; 6. De marinier ; 7. A viande

Phot. Stanimirovitch (Giraudon), Zucca, Perrin, Boudot-Lamotte.

en biais comme des ciseaux. ‖ *Croc à échappement*, croc dont le bec est mobile et fermé par une cheville dont l'enlèvement assure l'ouverture du croc. (Il est surtout employé à bord des remorqueurs.) ‖ *Croc à émerillon*, croc pouvant tourner dans son support.
— Pêch. Gaffe dont se servent les marins pour embarquer le poisson. ‖ Hameçon emmanché pour pêcher dans les rochers.

CROCALITE n. f. Minér. Zéolite sodique. (Variété de mésotype, ainsi appelée à cause de sa couleur, qui est ordinairement d'un jaune tirant sur le rouge.)

CROCALLIS [lis] n. f. Phalène à corps robuste, à ailes courtes, dont la chenille, en forme de branchette, vit sur les arbres et les arbrisseaux. (*Crocallis elinguaria* est commune en France pendant l'été ; sa chenille vit sur les pruniers, les chèvrefeuilles, etc. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

CROCANE n. f. Type de panier courant, de forme tronconique, d'ouverture ovale. ‖ Méthode de remplissage ou de clôture d'un fond de panier.

CROCCÉE [krɔkse] n. f. (ital. *croccia*). Manteau rouge pourpre, porté autrefois par les cardinaux et les membres de certains ordres militaires. (Les camériers et chapelains de la Cour pontificale font encore usage de croccées.)

CROCE n. f. Insecte caractérisé par la longueur de ses ailes inférieures, filiformes ou dilatées à l'extrémité. (Sa larve, carnassière, est remarquable par sa tête portée sur un pédoncule mince et allongé. Le genre fait partie des planipennes, famille des némoptéridés.)

CROCE (Giulio Cesare), écrivain italien (San Giovanni in Persiceto, Bologne, 1550 - Bologne 1609). Il a écrit en dialecte bolonais des œuvres burlesques, dont les héros comiques sont *Bertoldo* et son fils *Bertoldino*.

CROCE (Giovanni), compositeur italien (Chioggia 1557 - Venise 1609). Il porte quelquefois le nom de **Ioanne a Cruce Clodiensis**, ou le surnom de **Chiozzotto**. Maître de chapelle à Saint-Marc en 1604, il est considéré comme l'un des compositeurs les plus éminents de l'école vénitienne, aussi bien dans le domaine profane (madrigaux, *canzonette, mascarate, triaca musicale*, imprimés de 1585 à 1618) que dans celui de la musique d'église (messes, lamentations, motets, *Magnificat*, etc., imprimés de 1591 à 1625).

CROCE (Benedetto), critique, historien et philosophe italien (Pescasseroli, Abruzzes, 1866 - Naples 1952). Il a vécu surtout à Naples et a exercé, grâce à ses ouvrages et à sa revue *La Critica**, fondée en 1903, une influence considérable en Italie et à l'étranger. Il a été sénateur (1910) et ministre de l'Instruction publique (1920-1921). Ayant toujours professé des opinions libérales, il a refusé de donner sa caution au fascisme et a rédigé le *Manifeste* des intellectuels antifascistes ; son prestige était cependant tel qu'il ne fut jamais inquiété par le régime mussolinien. En 1943, il aida à la constitution d'un front commun politique dans la lutte de libération nationale. Ministre dans les cabinets Badoglio et Bonomi en 1944, président du parti libéral en 1947, député à la Constituante, il devint sénateur en 1948. Il avait fondé, en 1947, l'Institut italien d'études historiques, à Naples.
Il a publié plus de 80 ouvrages. Les uns concernent l'histoire littéraire (*la Littérature de l'Italie nouvelle*, 6 vol., 1914-1940) ou politique (*Histoire du royaume de Naples*, 1925 ; *Histoire d'Italie de 1870 à 1915*, 1928 ; *Histoire de l'Europe au XIXe siècle*, 1932) ; les plus importants exposent sa doctrine philosophique : *Matérialisme historique et économie marxiste* (1900), *l'Esthétique comme science de l'expression* (1902), *la Logique comme science du concept pur* (1909), *Philosophie de la pratique* (1909), *Bréviaire* d'esthétique* (1913), *Culture et vie morale* (1913), *Ethique et politique* (1931), *l'Histoire comme pensée et action* (1939). Sa conception philosophique, d'origine hégélienne, a subi d'abord l'influence du marxisme de Labriola, ensuite celle, libérale, de De Sanctis et Spaventa. Il doit aussi beaucoup à G. B. Vico : il identifie la philosophie à l'histoire, à laquelle il accorde une place éminente dans le domaine de la connaissance. Ses théories esthétiques sont exposées, notamment, dans son *Bréviaire d'esthétique*. Il y affirme que, dans l'œuvre littéraire ou artistique, une place essentielle revient à l'intuition ; l'écrivain et l'artiste sont donc des créateurs qui restent indépendants de la politique, de la propagande, des doctrines philosophiques ; mais, en revanche, la personnalité de l'artiste a ses racines dans la conscience morale. Par conséquent, il a été l'ennemi de toute école fondée sur l'irrationalisme et, ayant une profonde foi dans la raison, il a mené une polémique acérée contre « l'art pour l'art », le futurisme, le décadentisme et toutes les formes de l'esthétisme. L'influence de B. Croce a été considérable sur l'évolution de la littérature et des arts en Italie. (→ Biblio.)

CROCÉINE n. f. Nom générique de divers colorants polyazoïques, jaunes ou rouges, dérivant de l'aniline ou de la toluidine, et servant à teindre directement la laine ou la soie.

CROCÉIQUE adj. Se dit d'un acide hydroxynaphtalène sulfonique, de formule

$$HO—C_{10}H_6—SO_3H,$$

préparé en vue de l'obtention de certains colorants.

CROC-EN-JAMBE [krokɑ̃ʒɑ̃b, même au pl.] n. m. Action de passer son pied dans les jambes de quelqu'un pour le faire tomber : *Donner un croc-en-jambe. Mon bon maître* [...] *passant à côté de son homme, l'envoya, d'un croc-en-jambe, contre une borne* (A. France). ‖ *Fig.* Manière adroite, mais peu loyale, de supplanter quelqu'un : *En politique, les crocs-en-jambe sont fréquents.*

CROCÉ-SPINELLI (Joseph Eustache), aéronaute français (Monbazillac, près de Bergerac, 1843 - Ciron, Indre, 1875). Il périt lors d'une ascension dans le ballon *Zénith*, qu'il montait avec Sivel et Gaston Tissandier, dans le dessein d'explorer la haute atmosphère (8 600 m). Seul Tissandier échappa à la mort.

CROCHE n. f. (de *croc*). Mus. Note dont la queue porte un crochet, et qui vaut en durée la moitié d'une noire, le huitième d'une ronde. (Si elle est armée de plusieurs crochets, on l'appelle *double, triple, quadruple... croche*, selon le nombre, et chaque crochet en plus indique une valeur qui est la moitié de la valeur précédente.)
— Pêch. Obstacle immergé dans lequel se prend la ligne.
— ***Croches*** n. f. pl. Techniol. Tenailles dont les mâchoires, tournées à angle droit par rapport au manche, permettent au forgeron de saisir le fer rouge pour le porter et le maintenir sur l'enclume.
— Encycl. Mus. La *croche* est l'une des divisions rythmiques du système musical. La

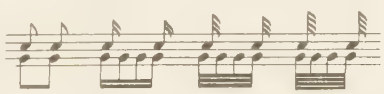

croche représente, en principe, la huitième partie d'une ronde, laquelle est l'unité rythmique, ou plus exactement la moitié de la noire, car, dans certaines mesures, telles que celles à 3/8, à 6/8, etc., son rapport avec la ronde disparaît complètement, et elle devient seulement une subdivision de la noire. Lorsque plusieurs croches se succèdent immédiatement, on les groupe ensemble à l'aide d'une barre horizontale.

CROCHE adj. (de *croc*). *Pop. Avoir les mains, les pattes croches*, être rapace, avare.

CROCHE-PIED ou, *fam.*, **CROCHE-PATTE** n. m. Syn. de CROC-EN-JAMBE.

CROCHER v. tr. Saisir avec un croc : *Enfin, dit-elle, ils m'ont crochée avec la gaffe et amenée avec eux* (A. Savignon). ‖ *Fam.* Accrocher, agripper, serrer : *Quand ma main croche, rappelle-toi que je ne suis pas près de dévisser* (R. Frison-Roche). ‖ Saisir quelqu'un sous le bras, avec son bras courbé en croc : *La femme, crochée à mon bras, gémissait, trébuchait* (Audiberti). ‖ Courber en forme de crochet.
— Mar. Accrocher : *On croche des palans sur des élingues pour hisser des fardeaux.* ‖ *Crocher dans la toile*, saisir la toile d'une voile à pleines mains pour la ferler.
— Techniol. Egaliser, en parlant des boucles d'un tricot.

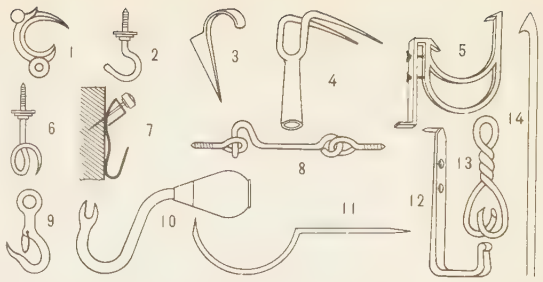

crochets

1. D'écrin; 2. A suspendre; 3. Pour tuyau; 4. De tanneur; 5. De chéneaux; 6. Pour agrès; 7. « X », à tableau; 8. De fermeture; 9. De puisatier; 10. De camionneur; 11. De gouttière; 12. De service (pour pierres, poutres); 13. Double; 14. Pour broderie.

CROCHET [ʃɛ] n. m. Petit croc. ‖ Outil recourbé, de formes et d'usages divers. ‖ Fer coudé et pointu, fixé à une poignée en bois, et dont se servent les chiffonniers. ‖ — *Fig.* Concours d'artistes amateurs, dans lequel les spectateurs arrêtent, par le cri *Crochet !*, les candidats qui leur déplaisent. | *Faire un crochet*, faire un détour et reprendre la direction première.
— Langue class. Petite mèche de cheveux frisés, plaquée sur les tempes ou le front : *Ses cheveux frisaient à la vieille mode, le crochet sur les tempes* (Rousseau).
— ***Crochet !*** interj. Arrêtez, assez, ça suffit !
— Agric. Sorte de houe à fortes dents recourbées (deux, trois ou quatre), dont on se sert pour retirer le fumier des étables, pour effectuer des labours superficiels, arracher des pommes de terre, etc. (On dit aussi CROC.)
— Archit. Ornement saillant, dont l'extrémité se recourbe et s'enroule en forme de feuillage ou de bourgeon. (C'est un des éléments caractéristiques du style gothique. A l'intérieur des églises, ce motif se rencontre dans les chapiteaux [fin du XIIe s. et XIIIe s.]. A l'extérieur, il garnit les rampants des pignons et des gables, les arêtes des clochers et des flèches.)
— Arm. Petite attache d'un fourreau de sabre. ‖ *Crochet de guerre*, croc monté au bout d'une hampe, dont on se servait, au XVe s., pour démonter les cavaliers ennemis. ‖ *Crochet à bombes*, crochet de fer en forme de S, dont on se servait pour transporter les bombes.
— Ch. de f. *Crochet d'attelage*, crochet fixé à la caisse des véhicules et auquel on accroche la boucle de la barre d'attelage. ‖ *Crochet de sûreté*, crochet qui termine la chaîne de sûreté. ‖ *Effort au crochet*, force capable d'être exercée par une locomotive pour remorquer un train. (C'est l'*effort utile*, à la différence de l'*effort à la jante*, qui comprend, en plus, l'effort nécessaire au déplacement de la machine elle-même.)
— Chirurg. dent. Dispositif d'accrochage des prothèses mobiles sur les dents piliers.
— Confect. et Cout. Points de bâti assez courts, exécutés en fil double et sur deux épaisseurs de tissu, soit pour assembler les coutures de vêtement avant l'essayage, soit pour marquer les bords du patron sur les deux côtés à la fois. (Dans ce cas, les fils, passés très lâches, sont coupés entre les deux épaisseurs du tissu, et marquent les lignes de couture.)
— Constr. Dans une serrure, pêne demi-tour se déplaçant par mouvement angulaire dans son plan et d'une forme lui permettant de s'accrocher dans la gâche. ‖ Tige métallique recourbée à angle droit à l'une de ses extrémités et servant à fixer provisoirement entre elles deux parties mobiles : *Crochet de contrevent.* ‖ *Clou à crochet*, clou dont la tige est courbée à angle droit. ‖ *Crochet de fixation*, article de quincaillerie servant au soutien des matériaux de construction (crochet à ardoise, crochet de tuile, crochet de gouttière) ou à la fixation des conduits (crochets à eau et à gaz.
— Fortif. Brisure de crête que l'on rencontre, par exemple, dans les chemins couverts, à l'emplacement des traverses, pour ménager un passage à la tête de ces traverses. ‖ *Crochets de sape*, prolongements de certains boyaux, destinés soit à couvrir les

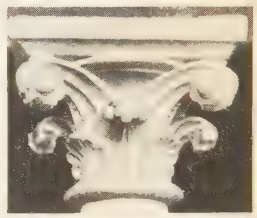

crochet (archit.)
chapiteau XIIIe s.
Notre-Dame de Paris

Benedetto CROCE

CROCÉ-SPINELLI

Phot. Viollet, Keystone, X.

tranchées en arrière, soit à servir de dépôts de matériel.
— Graphol. Trait court et faisant un retour brusque lors du tracé terminant une lettre ou un gramma. (L'amplitude exagérée des crochets indique généralement un caractère fougueux, imaginatif et instable. Leur abondance et leur longueur moyennes donnent en graphométrie de précieuses données pour l'identification ou la différenciation de deux écritures que l'on compare, car ils sont des manifestations du graphisme aussi difficiles à éviter ou à déformer qu'à contrefaire, dès que le texte écrit a une certaine longueur.)
— Hippol. Chacune des quatre petites dents du cheval mâle, placées près de la dent du coin et remplaçant les dents canines.
— Hortic. Bifurcation de rameaux, taillée en forme de V. ‖ *Taille en crochet,* celle dans laquelle on conserve sur une couronne une partie de rameau pour la production des fruits et une autre, plus voisine de la branche charpente, pour le rajeunissement ultérieur de la couronne.
— Imprim. Parenthèse dont les extrémités sont en forme d'équerre [ ]. ‖ Accolade qui sert à unir plusieurs lignes ou plusieurs colonnes.
— Manut. Pièce de métal rappelant la forme d'un point d'interrogation renversé, fixée généralement aux câbles ou aux chaînes d'engins de levage, et de dimensions extrêmement variables : *Il est recommandé de munir les crochets d'un dispositif de sécurité évitant le décrochage intempestif des câbles.* ‖ Pièce de métal servant aux dockers et manutentionnaires pour accrocher les fardeaux difficiles à saisir à la main.
— Ornith. Ongle des serres de l'aigle.
— Pêch. Hameçon au bout arrondi, pour pêcher les crustacés. ‖ *Crochet à couteaux,* morceau de fil de fer pour pêcher les solens*. ‖ *Crochet à lançons,* petite faucille au fer émoussé.
— Sell.-garn. *Crochet à tendre,* outil constitué de deux montants reliés par une barre transversale, laquelle est munie d'une tige crochue à une extrémité et filetée à l'autre, cette dernière recevant un écrou à ailette : *Les crochets à tendre sont employés par paires pour faufiler et tendre la matière, afin d'éviter le fronçage à la couture.*
— Sports. En boxe, coup donné en décrivant une courbe avec le bras. ‖ Au football, au rugby, etc., changement brutal de direction dans une course ou un dribbling.
— Technol. Sorte de romaine ou de peson. ‖ Sorte de truelle, terminée par une pointe recourbée. ‖ Appareil qui pénètre entre les lattes d'un plafond et se replie pour maintenir le plâtre. ‖ Fer courbé, utilisé par le serrurier pour ouvrir les portes dont on ne possède pas les clefs. ‖ Ciseau courbe du tourneur. ‖ *Crochet à feu,* outil de chauffe terminé par une pointe coudée à angle droit. ‖ *Crochet de menuisier,* fer courbé et dentelé pour arrêter sur l'établi* la pièce qu'on y rabote, et fixé à un bloc de bois coulissant. ‖ *Denture à crochet,* type de denture* fréquemment utilisé sur les rubans de scie. ‖ *Crochet à bottes,* syn. de TIRE-BOTTES. ‖ *Crochet à boutons,* syn. de TIRE-BOUTONS. ‖ *Œillets à crochets,* agrafes servant à maintenir les lacets de fermeture de la chaussure.
— Télécomm. *Crochet de hauban,* crochet destiné à fixer au poteau télégraphique l'extrémité du ou des haubans chargés d'assurer la stabilité et la verticalité du poteau.
— Trav. fém. Tige de métal, d'ivoire, de bois, de matière plastique, etc., amincie à l'une de ses extrémités et façonnée en crochet, dont on se sert pour certaines fabrications à la main ou à la machine. ‖ Ouvrage au crochet à la main. ‖ Broderie fabriquée sur le métier tambour à l'aide d'un crochet. ‖ Dentelle fabriquée sur le métier à crochets. (V. part. *encycl.*)
— Véner. Chacune des dents canines dont est garnie la mâchoire supérieure du cerf, et que les veneurs montent en épingle de cravate.
— Vitic. Syn. peu usité de COURSON.
— Zool. Pièce crochue qui termine les tarses. ‖ Appendice recourbé qui fixe l'aile supérieure à l'aile inférieure, chez les hyménoptères et chez quelques lépidoptères. ‖ Nom que l'on donne aux dents des serpents venimeux. (V. part. *encycl.*)
— ***Crochets*** n. m. pl. Châssis sur lequel les portefaix assujettissent leurs fardeaux. ‖ Hotte de vitrier. ‖ *Fig.* et *fam. Vivre aux crochets de,* vivre aux dépens de quelqu'un : *Il ne voulait point vivre aux crochets de Bouvard* (Flaubert).
— ENCYCL. Trav. fém. Les *crochets* sont de grosseurs et de longueurs différentes ; ils servent à exécuter des articles de bonneterie, de layette et des dentelles. On emploie le fil de lin, le coton, la soie, la laine, l'Orlon, le Rhovylon et les fils de métal, suivant le travail qu'on désire exécuter. Les *travaux au crochet* s'exécutent avec des *points usuels,* lesquels se combinent, se compliquent de mailles relevées, soit devant, soit dessus, soit en arrière, et ce sont ces différences qui constituent la grande variété des points en crochet.
POINTS DE CROCHET. *Point de chaînette :* prendre le fil de la main gauche entre le pouce et l'index, puis, avec le crochet tenu de la main droite, accrocher le fil, faire une boucle et passer le crochet à travers cette boucle ; c'est la première maille. Reprendre du fil sur le crochet et le faire passer dans la boucle qui était sur le crochet, afin de n'en conserver qu'une seule. C'est ainsi que se montent les *mailles de fondation,* appelées *mailles chaînette.*
Les autres points, nommés *brides* ou *barrettes,* composent toutes les fantaisies du crochet : *maille serrée,* ou deuxième chaînette de fondation piquée dans la première ; *maille double,* ou *demi-bride,* ou *demi-barrette,* qui s'exécute avec un jeté sur le crochet après avoir piqué le point ; *bride* ou *barrette,* qui s'exécute avec deux jetés de la manière suivante : faire un jeté, piquer le point, faire un deuxième jeté et tirer les mailles ou boucles. *Bride* ou *barrette double :* faire un jeté, piquer le joint, faire un second jeté, tirer deux mailles, faire un nouveau jeté et tirer les dernières mailles.
Bride ou *barrette triple :* elle s'exécute avec trois jetés, et en tirant le fil trois fois.
De ces points dérivent toutes sortes de variantes : point de rose, point d'éventail, point de mouche, point d'ananas, point minute, point noué, point d'araignée, point de bourse, point de riz, etc.
On appelle *crochet tunisien* un outil analogue au crochet ordinaire, mais terminé par une boule. Le travail du point tunisien consiste à piquer les mailles et à les conserver sur le crochet (maille levée) jusqu'au bout du rang de travail ; ce n'est qu'au retour qu'on lâche les mailles, une par une ou deux par deux, suivant les points. La variété existe aussi dans ce crochet, et l'on trouve le tunisien à l'endroit, à l'envers, ajouré, croisé, natté, etc.
On nomme *à la fourche* une dentelle de fil exécutée sur une fourche ou épingle à deux tiges ; les fils tendus entre ces deux tiges sont noués et rebrodés par le milieu avec un crochet d'acier. Cette dentelle très solide est légère, et connut une vogue dans les garnitures de lingerie et d'ameublement.
Le *crochet au métier,* appelé aussi *broderie au crochet,* consiste à exécuter une broderie au point de chaînette sur un tissu ferme tendu sur métier. Le *métier à crochets* est un métier mécanique qui exécute à grand rendement des articles ayant des applications nouvelles dans l'ameublement, la mode et la couture (rideaux, châles, galons, passementeries pour la chaussure, etc.). [→ Biblio.]
— Zool. Les *crochets* des serpents venimeux forment une paire à la mâchoire supérieure. Ils sont rabattus en arrière au repos et se déplient pour piquer. Chez les *solénoglyphes,* les plus redoutables, les crochets sont creux et reçoivent le contenu d'une glande venimeuse au moment où l'animal pique. Chez les *protéroglyphes,* les crochets, moins bien adaptés à la fonction venimeuse, sont cependant situés à l'avant et mordent aisément. Chez les *opistoglyphes,* les crochets, situés en arrière, ne peuvent atteindre que les proies déjà engagées dans la bouche. Enfin, les *aglyphes* n'ont ni crochets ni venin.
Il est curieux de noter que cette classification ne coïncide que très imparfaitement avec la division des serpents en familles, fondée sur les autres caractères anatomiques.

CROCHETABLE adj. Qui peut être crocheté : *Serrure crochetable.*

CROCHETAGE n. m. Action de crocheter une serrure, etc. ‖ Résultat de cette action.
— Imprim. Action de crocheter un vers, une ligne trop longue.
— Text. Opération pratiquée en bonneterie et en passementerie, consistant à saisir un fil dans un crochet de forme appropriée pour lui faire effectuer une évolution particulière.

CROCHET-BASCULE n. m. Sorte de balance* romaine. ‖ Pl. *des* CROCHETS-BASCULES.

CROCHETER v. tr. (Se conj. comme *acheter,* selon le Dict. de l'Acad. ; comme *jeter* ou *acheter,* selon Littré.) Saisir à l'aide d'un crochet : *Chiffonnier qui crochète des détritus.* ‖ Ouvrir à l'aide d'un crochet : *Il crochette en riant la serrure de fer d'une belle bastille* (Hugo). ‖ *Par extens.* Forcer une porte : *Toutes les portes de la prison étaient crochetées* (Gautier). ‖ Faire un crochet, un détour : *Il crocheta, son vélo à l'épaule* (M. Genevoix).
— Imprim. Placer entre crochets, ou reporter à la ligne suivante (ou précédente), derrière un crochet, une portion de ligne ou de vers qui ne tient pas dans la justification.
— ***Se crocheter*** v. pr. *Pop.* Se battre, en venir aux mains.

CROCHETEUR n. m. Qui porte des fardeaux avec des crochets, portefaix : *Nous avons, sur les ports anglais, fait le métier de crocheteurs* (H. Béraud). ‖ *Par extens.* Homme grossier, sans éducation. ‖ *Métier de crocheteur,* profession vile ou pénible. ‖ *Crocheteur de portes, de serrures,* individu qui, pour voler, ouvre les portes à l'aide d'un crochet : *Sortez d'ici, crocheteurs de portes des moribonds* (Maupassant). ‖ *Fig. Crocheteur de secrets,* personne habile à pénétrer les secrets d'autrui.

CROCHETIER n. m. Ouvrier exécutant à la machine des corps de crochets métalliques.

CROCHON n. m. Min. Partie pliée d'une couche de charbon. (Habituellement, le pli est dissymétrique, de sorte que d'un côté du

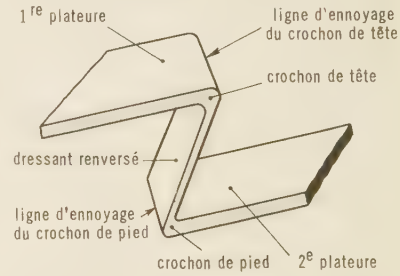

crochon la couche est en dressant, de l'autre elle est en plateure ; dans le crochon, la couche présente généralement une surépaisseur importante.)
— Océanogr. Flèche littorale qui se recourbe dans une eau plus profonde, où le courant littoral faiblit. (Les crochons se forment lorsque la flèche littorale s'avance dans un estuaire, une lagune, une baie.)

CROCHU, E adj. Courbé en croc : *Nez crochu. Nous vîmes Mosaïde [...] les mains en forme de griffes avec des ongles crochus* (A. France). ‖ — *Fig.* et *fam. Avoir les mains crochues,* être d'un naturel rapace ; avoir du penchant pour le vol. ‖ *Atomes crochus,* sympathie spontanée (par allus. à la théorie d'Epicure).
— ALLUS. LITTÉR. ***L'Envie aux doigts crochus, au teint pâle et livide,*** V. ENVIE.
— Anat. *Os crochu,* le plus interne des os de la deuxième rangée du carpe. (Il présente sur sa face antérieure une apophyse en forme de crochet, l'apophyse unciforme.) [V. MAIN.]
— Equit. *Cheval crochu,* cheval dont les genoux se rapprochent trop.
— Hippol. Se dit du petit os du genou, chez le cheval.
— Philos. *Corps* ou *atomes crochus,* dans le système d'Epicure, atomes à qui leur disposition a permis de s'agglomérer et de composer ainsi l'univers.

CROCIDURE n. f. Mamm. V. MUSARAIGNE.

CROCINE n. f. Chim. Glucoside constituant le principe colorant du safran et des baies jaunes de la gardénie.

CROCISE n. f. Abeille noire, cerclée de blanc. (Quelques espèces de crocises, parasites des anthophores, habitent la France. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

CROCODILAGE n. m. Constr. Syn. de PEAU* DE CRAPAUD.

CROCODILE n. m. (gr. *krokodeilos*). Grand reptile des fleuves, type de l'ordre des *crocodiliens*. (V. part. *encycl.*)
— Arg. scol. Etranger qui suit les cours de l'Ecole de Saint-Cyr.
— ALLUS. LITTÉR. ***Larmes de crocodile,*** V. LARME.
— Carr. Scie à dents inclinées, manœuvrée par un seul homme et employée pour débiter la pierre tendre.
— Ch. de f. Appareil placé dans l'axe d'une voie ferrée, en avant d'un signal d'arrêt, et qui est destiné à signaler celui-ci à l'attention du mécanicien. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Zool. On appelle couramment *crocodiles* tous les reptiles crocodiliens, c'est-à-dire les vrais crocodiles, les alligators, les caïmans, etc.
Les vrais crocodiles, genre *crocodilus,* se reconnaissent à leur museau, qui n'est pas étiré longuement comme celui des gavials. En outre, la quatrième paire de dents de leur mâchoire inférieure se loge dans une paire d'encoches (et non d'alvéoles) de leur mâchoire supérieure. Ce dernier caractère les distingue des alligators et des caïmans. Les crocodiles sont ovipares. Les œufs, au nombre de vingt à trente, mesurent de 5 à 9 cm de long. Ils sont déposés et abandonnés dans un terrier. L'éclosion a lieu au bout de sept à huit semaines. Les *crocodiles* sont les géants des reptiles actuels; ils atteignent 10 m de long; répandus dans les cours d'eau de toutes les régions chaudes de l'Ancien Continent, ils habitent également l'Amérique. S'éloignant peu de terre, ils passent la plus grande partie du jour étendus sur les rivages ou flottant entre deux eaux, le museau émergeant à peine, guettant tous les êtres vivants qu'ils saisissent avec rapidité, entraînent et noient, pour les dévorer ensuite à loisir. La plupart exhalent une odeur musquée caractéristique. On en connaît de nombreuses espèces; la plus anciennement connue est le crocodile du Nil (*Crocodilus Niloticus*), commun dans tous les cours d'eau et marais de l'Afrique équatoriale et tropicale, et qui, jadis, habitait même la Basse-Egypte. C'est celui que les anciens Egyptiens vénéraient. En Asie, l'espèce la plus commune est le crocodile des marais (*C. palustris*), répandu dans toute l'Inde, l'Indochine, la Malaisie. Une autre espèce indo-malaise, *C. porosus,* s'avance loin dans la mer. En Amérique, c'est *C. Americanus,* de toutes les régions chaudes continentales et des Antilles.
Grâce à leur taille, à leur force, à leur cuirasse défiant souvent la balle, les crocodiles redoutent peu d'ennemis; ils sont, cependant, indirectement victimes de divers animaux, qui vont chercher leurs œufs dans la vase et les dévorent, comme les mangoustes, les ichneumons, et les varans du Nil. La fable du crocodile et du pluvian n'est pas absolument fausse : quand les crocodiles, repus, digèrent endormis sur le rivage, de petits oiseaux, les pluvians, viennent becqueter les vers, les sangsues ou les débris de chair attachés aux dents et aux gencives de la gueule entrebaillée.
— Ch. de f. Le *crocodile,* ainsi appelé en raison de sa forme, est un contact fixe installé à 50 m environ du signal protégé. Il consiste en une pièce métallique en U renversé, isolée, en communication avec une source électrique. Une brosse métallique placée sous la locomotive frotte sur la plaque et est alimentée par un courant dont la polarité provoque,

selon le cas, la mise en action d'un signal sonore de voie occupée ou de voie libre (ce dernier n'existant pas toujours).

CROCODILER v. tr. Ch. de f. Munir d'un crocodile : *Les signaux imposant un ralentissement à une vitesse égale ou inférieure à 60 km/h sont toujours crocodilés.*

CROCODILIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles crocodiliens, ayant pour types le crocodile, l'alligator et le caïman.

CROCODILIENS n. m. pl. Ordre de reptiles comprenant de grands animaux aquatiques, robustes, à peau épaisse, coriace, revêtue de plaques osseuses, à mâchoires longues, ayant deux paires de pattes égales, munies de quatre doigts plus ou moins unis par des membranes et terminés par des griffes puissantes. (Ce sont les reptiles les plus élevés en organisation, les seuls, par exemple, qui aient un cœur à quatre cavités, des dents implantées dans des alvéoles, et un palais constituant le plafond de leur bouche. Ils grandissent pendant toute leur vie. Ils sont répartis en deux familles : *crocodilidés* et *gavialidés.*)

CROCODILIN, E adj. Log. anc. Se disait des arguments « cornus* » : *Ambiguïté crocodiline.*

CROCODILOPOLIS, en égypt. **Per-Sobek** (« la Demeure du dieu crocodile »). Géogr. anc. Ville d'Egypte, en Heptanomide, possédant depuis la XIIe dynastie un temple célèbre dédié au dieu crocodile, Sobek. Colonisée par les Grecs et par les Juifs au temps de Ptolémée II Philadelphe, elle devint la cité presque complètement hellénisée d'*Arsinoé,* et jouit d'une grande prospérité jusqu'à la conquête arabe. Des tertres qui en parsèment le site, on a exhumé un certain nombre de papyrus littéraires grecs. Sur son emplacement se dresse auj. *Médinet el-Fayoum.*

CROCOÏSE ou **CROCOÏTE** n. f. (du gr. *krokoeis,* jaune safran). Minér. Chromate naturel de plomb, de formule $PbCrO_4$. (La crocoïse se présente en cristaux monocliniques d'un beau rouge hyacinthe. On la trouve spécialement en Sibérie.)

CROCONIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide résultant, en particulier, de l'oxydation de l'hexahydroxybenzène, de la tétrahydroxyquinone ou de l'acide rhodizonique.
— ENCYCL. La formule de l'*acide croconique* est $C_5O_5H_2$, $3H_2O$. C'est un solide jaune, qui ne renferme pas le groupe carboxylique. Il est constitué d'une chaîne pentagonale formée de trois groupes carbonyles consécutifs, les deux autres carbones portant la fonction *ènediol* — COH = COH. Cette dernière fonction permet la formation de sels même avec des bases relativement faibles, ce qui justifie le nom d' « acide ».

CROCOS ou **KROKOS.** Myth. gr. Amant de la nymphe Smylax. Il fut métamorphosé en pied de safran par Hermès, qui l'avait tué par mégarde en jouant au disque.

CROCOSMIA n. m. Herbe bulbeuse à fleurs jaune et brun, en grappes ramifiées, habitant le Cap. (On cultive dans les serres et les jardins botaniques *Crocosmia aurea.* Famille des iridacées.)

CROCOTA n. m. (du gr. *krokos,* safran). Phalène à antennes pectinées chez les mâles, à trompe développée, à ailes rondes.
— ENCYCL. Les *crocotas* sont propres aux régions montagneuses, notamment aux Alpes et aux Pyrénées. Les mâles volent en plein jour, tandis que les femelles, plus petites, sont nocturnes. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.

CROCOTE n. f. (lat. *crocota;* gr. *krokôtos,* de *krokos,* safran). Antiq. Vêtement jaune safran.
— ENCYCL. La *crocote* se jetait par-dessus la longue tunique talaire, dans les cérémonies du culte de Dionysos, et l'on en revêtait la statue du dieu. Dans la vie ordinaire, elle n'était portée, à Athènes, que par les femmes élégantes et les hommes efféminés.

CROCQ, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. d'Aubusson), dans la Marche de Combraille (Franc-Alleu), près de la Tardes; 704 hab. (590 aggl.) [*Croquants*]. Ruines d'un château du XIIe s. et de fortifications. Eglise du XIXe s., possédant un beau triptyque du XVe s. qui retrace la vie de saint Eloi. Chapelle de la Visitation (XVIe s.). Préparation de fourrures. — Dans les environs, dolmen de la Pierre-Levée.

CROCUS [kys] n. m. (gr. *krokos,* safran). Plante à feuilles très étroites, à fleurs de couleurs vives (violettes, panachées ou jaunes), paraissant à l'automne ou au printemps. (Famille des iridacées.) [Syn. SAFRAN.]
— Chim. anc. Nom donné par les alchimistes à des combinaisons métalliques dont la coloration se rapprochait de celle du safran.

crocodile de l'Inde

CROCODILE
v. également hors-texte CUIRS et PEAUX tome III, pp. 694-695

CROCYDISME n. m. (gr. *krokudidzein,* ramasser de petits flocons). Pathol. Syn. de CARPHOLOGIE.

Crohn (MALADIE DE), variété d'entérite subaiguë, atteignant la partie terminale de l'intestin grêle (iléite terminale), et dont les symptômes s'apparentent à ceux de l'appendicite. Elle doit son nom au médecin américain Burril Crohn, qui l'a décrite en 1932.

CROIRE v. tr. (lat. *credere,* croire, avoir confiance). [*Je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient. Je croyais, nous croyions, vous croyiez, ils croyaient. Je crus, nous crûmes. Je croirai, nous croirons. Je croirais, nous croirions. Crois, croyons. Que je croie, que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient. Que je crusse, qu'il crût. Croyant. Cru, e.*] **1.** Avec un nom de chose comme complément d'objet, tenir pour vrai, admettre comme une certitude : *Bouvard ne voulut rien croire* (Flaubert). *Jamais on ne me fera croire, s'écria l'étudiant, que la belle comtesse de Restaud appartienne au père Goriot* (Balzac). || Tenir pour probable, penser, juger, avoir pour opinion : *N'est-ce pas là ce qu'on croit, docteur?* (A. France). *J'en savais plus qu'il ne le croyait* (Vigny). *Nous croyons qu'il y a dans ce seul mérite du christianisme de quoi expier tous les crimes des hommes* (Chateaubriand). *Ne croyez pas que mon bonheur soit fait à l'aide de richesses* (Gide). *Je ne crois pas forfaire à l'honneur, ni à ma conscience* (A. Daudet). || *Croire quelqu'un quelque part,* penser que quelqu'un se trouve en tel état, en tel lieu. || Considérer (quelqu'un, quelque chose) comme (avec attribut de l'objet) : *On vous croit monarchiste et cela vous nuit. J'ai chanté pour vous, Sulamite, des chants tels qu'on les croit religieux* (Gide); et, au passif, avec attribut du sujet : *Ô bonté d'être cru plus malheureux que tout* (Verlaine). || *Par extens.* Imaginer : *Croiriez-vous que le prince regarde sous les lits de son appartement avant de se coucher?* (Stendhal).
2. Avec un nom de personne comme complément d'objet, tenir pour vrai le témoignage de : *Croire quelqu'un sur parole.* || *Particul. En croire,* ajouter foi, sur ce point, au témoignage de : *Cette blancheur bleuâtre est si douce à m'en croire* (Verlaine). — *Ne pas en croire ses oreilles, ses yeux,* être surpris, étonné : *Je n'en crois pas mes yeux.* || Avoir confiance en quelqu'un, tenir pour valables, suivre ses avis : *Croyez vos amis.* || *Fam. Je vous crois,* je pense comme vous; *par extens.,* c'est évident.
— LANGUE CLASS. Croire à la réalité de quelque chose : *Ne croyez-vous point l'autre vie?* (Molière). || *Particul.* (en un sens religieux) : *Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire* (Racine).
3. V. tr. ind. **[à, en].** *Croire à une chose,* la tenir pour véritable, vraisemblable, possible : *Crois ou ne crois pas à ce qu'on t'enseignera* (Stendhal). || Tenir pour certaine l'existence de quelqu'un, de quelque chose : *Celui qui croyait au ciel | Celui qui n'y croyait pas | Tous deux adoraient la belle | Prisonnière des soldats* (Aragon). *Il faut croire en Dieu et dans toutes les vérités de notre sainte religion* (A. France). || *Croire à quelqu'un, en quelqu'un, à quelque chose,* avoir confiance en : *Je viens à vous, Seigneur, Père auquel il faut croire* (Hugo). *Il croyait au talent et en faisait la base de la foi* (Renan). || *Croire en soi,* avoir pleine confiance en son propre mérite, et aussi être orgueilleux, très présomptueux.
— LANGUE CLASS. Tenir pour vrai ou valable le témoignage, la parole de quelqu'un : *Allez, ne croyez point à Monsieur votre père* (Molière). *A peine en puis-je croire au rapport de mes yeux* (Molière). || *Particul. Croyez-moi que,* reconnaissez avec moi que : *Croyez-moi qu'Alcidon n'en soit guère en amour* (Corneille). || *Trop croire de,* avoir trop bonne opinion de : *Rome a trop cru de moi* (Corneille).
4. *Absol.* Tenir pour vrai, accepter sans

crocus

Phot. S. N. C. F., Popper-Atlas Photo, Truffaut.

examen : *Donc, le fait est sûr : croire, obéir et se taire* (Leconte de Lisle). ‖ *Particul.* Avoir la foi religieuse : *Vous avez le bonheur de croire* (Mérimée).

— Loc. div. *C'est à n'y pas croire,* c'est une chose qui semble impossible et qu'on a de la peine à croire. ‖ *Croire à quelque chose comme à l'Evangile, comme à une parole d'Evangile,* y croire très fermement. ‖ *Je crois bien,* je crois cela facilement, cela n'est pas étonnant. ‖ *Pop. J'te crois !...,* certainement, évidemment.

— ***Se croire*** v. pr. *Se croire beaucoup, s'en croire,* avoir une trop bonne opinion de soi, une confiance excessive en soi : *Ces dames de Paris, ça s'en croit tant* (A. Daudet).

— Langue class. *Se croire,* avoir confiance en soi (sans nuance défavorable) : *Tout est illustre en eux quand ils daignent se croire* (Corneille). ‖ Agir à son idée, obéir à sa passion, à ses sentiments (avec nuance défavorable) : *Te croiras-tu toujours et ne pourrai-je pas | Te voir une fois sage...?* (Molière).

— Rem. *Croire que* se construit avec le subjonctif lorsque la principale est négative ou interrogative : *Je ne crois pas que ce soit facile. Croyez-vous que ce soit facile?* Si elle est affirmative, il se construit avec l'indicatif : *Je crois que c'est facile ;* ou avec le conditionnel, employé comme futur par rapport à un passé : *Je croyais que ce serait facile.* Toutefois, l'indicatif est de mise quand il y a moins une interrogation qu'une manière vive de s'exprimer : *A qui fera-t-on croire que c'est facile ? ;* ou quand la négation ne détruit pas le sens de certitude dans la pensée : *Croyez-vous que c'est très facile ?*

CROISADE n. f. (de *croix*). Nom donné aux expéditions que les chrétiens d'Occident firent au Moyen Age en Terre sainte, pour en chasser les musulmans. ‖ *Par extens.* Expédition militaire faite dans un dessein religieux : *La croisade contre les albigeois.* ‖ *Fig.* Entreprise concertée pour tourner l'opinion vers ou contre telle ou telle cause, telle idée, etc. : *L'idée de croisade est dans l'air, celle des Forces de Dieu contre les forces du mal* (Bernanos).

— Encycl. Hist. A la différence des « guerres saintes », qui avaient été menées contre des infidèles par divers souverains (en particulier en Espagne), la première croisade, qui servit de prototype aux expéditions suivantes, se présente autant comme un pèlerinage que comme une guerre. Reprenant un projet de Grégoire VII, le pape Urbain II voulut envoyer des guerriers occidentaux au secours de l'Empire byzantin, assailli par les Turcs Seldjoukides. Au concile de Clermont (1095), il prêcha sur les souffrances des chrétiens d'Orient et promit à ceux qui se porteraient à leur aide la même indulgence plénière que recevaient les pèlerins du Saint-Sépulcre.

départ de Saint Louis pour la croisade, miniature du XVe s., *cabinet des Estampes*

Et il désigna un légat, Adhémar de Monteil, évêque du Puy, pour tenir sa place dans l'expédition.

L'association du pèlerinage aux Lieux saints et de l'indulgence plénière avec la guerre à mener contre les infidèles suggérait que la *croisade* avait pour objet de délivrer Jérusalem, en même temps que les chrétiens d'Orient, du joug musulman. La vogue du pèlerinage en Terre sainte s'était développée, et des rumeurs, sans doute grossies, avaient représenté les nouveaux envahisseurs turcs comme particulièrement acharnés contre les pèlerins. Et ceux qui « prirent la croix », en cousant sur leurs vêtements une croix d'étoffe comme signe de leur vœu, se considérèrent comme ayant pris l'engagement de faire le pèlerinage de Jérusalem.

Une théorie juridique de la croisade devait peu à peu s'élaborer. Elle mettait surtout l'accent sur la protection que l'Eglise étendait sur la personne et les biens du croisé pendant toute la durée de l'accomplissement de son vœu (privilège de croix).

● La *première croisade* lança vers l'Orient un certain nombre de princes, avec leurs vassaux ; mais les privilèges spirituels promis aux croisés et l'attrait du pèlerinage provoquèrent le départ de foules nombreuses, conduites par Pierre l'Ermite, par Gautier sans Avoir et par quelques barons rhénans. Précédant par la voie du Danube les armées régulières, ils commirent des excès le long de la route ; beaucoup trouvèrent la mort et la plupart des autres furent massacrés par les Turcs à leur arrivée en Asie Mineure, à Civitot. Cette « croisade populaire » se renouvela à plusieurs reprises lors du départ des autres croisades, suscitant de grosses difficultés aux chefs des armées régulières, mais maintenant au sein de ces expéditions un climat d'enthousiasme religieux qui contrastait avec la prudence et l'esprit politique des barons.

Les armées régulières, conduites par Godefroi de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, par les comtes de Blois, de Vermandois et le duc de Normandie, par Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, enfin par Bohémond de Tarente à la tête des Normands de Sicile, prirent quatre routes différentes convergeant vers Constantinople. C'est là, au début de 1097, que l'on résolut le problème des rapports des croisés avec l'Empire byzantin. Les croisés entendaient gagner Jérusalem ; il fut convenu que les villes qu'ils enlèveraient chemin faisant, lorsqu'elles auraient appartenu aux Byzantins, seraient remises à ceux-ci, qui ravitailleraient et assisteraient, de leur côté, les croisés. C'est ainsi que Nicée fut assiégée par la croisade et redevint byzantine. Mais lorsque les croisés, ayant traversé non sans peine l'Anatolie, se furent emparés d'Antioche après des mois de siège (1098), Bohémond s'en rendit maître et ne la restitua pas aux Byzantins.

En juillet 1099, Jérusalem tombait à son tour. Godefroi reçut simplement le titre d'avoué du Saint-Sépulcre, ce qui laissait penser que la Ville sainte aurait pour seigneur temporel le patriarche latin, qui restait à désigner. Mais, à la mort de Godefroi, son frère Baudouin se proclama roi et fonda le royaume latin de Jérusalem (1100). Avec la principauté d'Antioche, le comté d'Edesse et celui de Tripoli, le royaume devait former une sorte de confédération aux liens assez lâches. C'est l'établissement de ces Etats latins d'Orient, et l'installation du clergé latin dans les Lieux saints, donnant une nouvelle ampleur au pèlerinage, qui provoquèrent le départ de nouvelles croisades, pour renforcer la colonie occidentale toutes les fois que la menace musulmane se faisait intolérable.

Dès 1100, la nouvelle de la prise de Jérusalem suscitait le départ d'une *arrière-croisade :* des multitudes comparables à celles de la première croisade, barons et pauvres, se mirent en route de Lombardie, du Poitou, de Bourgogne et de Bavière. Mal dirigées, elles furent anéanties par les Turcs pendant la traversée de l'Asie Mineure, et une propagande habile, orchestrée par Bohémond, accusa l'empereur byzantin d'avoir trahi les croisés.

● La chute d'Edesse, prise par les Turcs en 1144, provoqua une *deuxième croisade,* dont Eugène III confia la prédication à saint Bernard. Le roi de France Louis VII prit la croix à Vézelay, l'empereur Conrad III à Spire ; mais la traversée de l'Asie Mineure fut fatale aux Allemands et, dans une moindre mesure, aux Français. Parvenus en Syrie, les croisés préférèrent à la reconquête d'Edesse une entreprise sur Damas, qui se solda par un échec (1148).

● En 1187, le sultan Saladin détruisait à Hattin l'armée du roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, et s'emparait de la Ville sainte et de tout le royaume latin, sauf Tyr. Une *troisième croisade* fut aussitôt organisée ; les rois de France et d'Angleterre prirent la route de mer, l'empereur Frédéric Barberousse celle de terre (il se noya accidentellement dans le Selef, et la croisade allemande se dissocia). De nombreux croisés, déjà arri-

les trois premières croisades

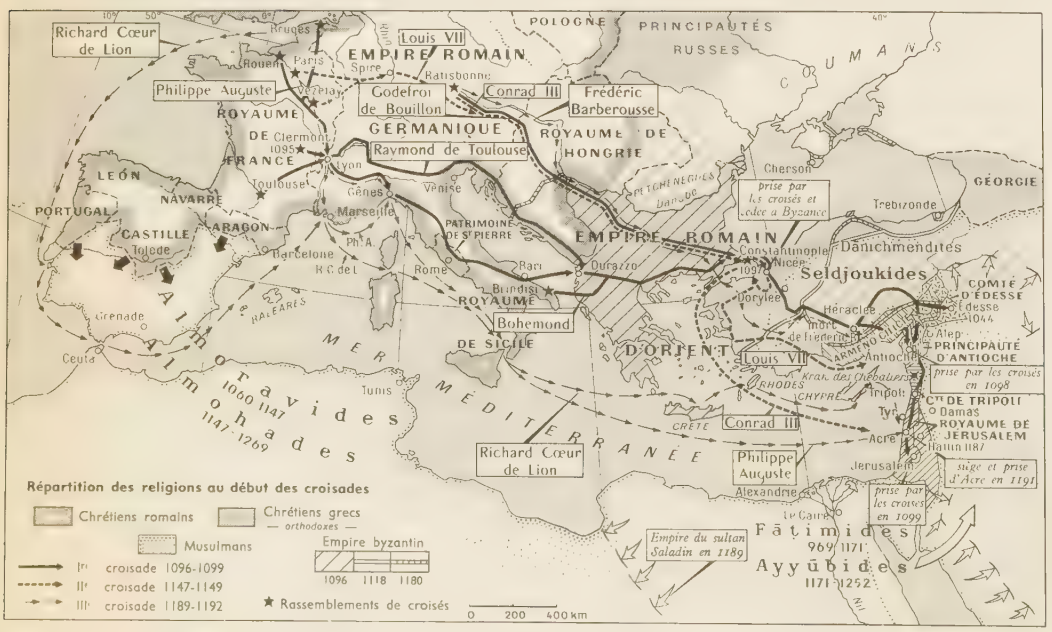

Phot. Bibl. nat.

vés, s'étaient réunis à Gui de Lusignan pour assiéger Acre; Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, lequel avait en chemin conquis l'île de Chypre sur un potentat grec, poussèrent le siège jusqu'à la prise de la ville (1191). Mais le roi de France repartit en Occident; quant au roi d'Angleterre, ses exploits (victoire d'Arsouf) ne lui permettant pas de reprendre Jérusalem, il dut traiter avec Saladin (1192).

● Le pape Innocent III reprit le projet de reconquête des Lieux saints, après l'échec de la *croisade allemande*, organisée par l'empereur Henri VI, dont la mort, au moment où il allait s'embarquer, provoqua la dislocation des troupes qu'il avait déjà envoyées en Syrie (1197). La *quatrième croisade*, prêchée en France par Foulques de Neuilly, et conduite par Boniface de Montferrat (1202), emprunta la voie de mer; mais la nécessité de payer aux Vénitiens le prix du passage amena les croisés à prendre pour le compte de Venise la ville hongroise de Zara; puis la croisade se laissa attirer sous Constantinople pour rétablir l'empereur Isaac II, détrôné; les croisés finirent par s'emparer de la ville et partagèrent avec les Vénitiens ce qu'ils purent conquérir de l'Empire byzantin, fondant ainsi l'empire latin de Constantinople (1204).

● Cette déviation, acceptée seulement après coup par le pape, rendait nécessaire la reprise du projet. Le concile de Latran, en 1215, décida la prédication de la *cinquième croisade*. En 1217, le roi André II de Hongrie débarquait à Acre : la croisade hongroise ne parvint pas à s'emparer du mont Thabor. En 1218, le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, porta la guerre en Egypte et assiégea le port de Damiette, où de nombreux croisés le rejoignirent, sous la conduite du légat Pélage. Pélage envisageait la conquête de l'Egypte, alors que le roi Jean entendait échanger Damiette, prise en 1219, contre Jérusalem. La marche sur Le Caire s'acheva par un désastre et, pour sauver les croisés, il fallut abandonner Damiette (1221).

● La *sixième croisade* fut prêchée en 1223, pour seconder l'expédition annoncée par l'empereur Frédéric II, auquel le pape Honorius III avait fait épouser l'héritière du royaume latin. Mais Frédéric atermoya et ses retards le firent excommunier. Il finit par s'embarquer en 1228 et préféra la diplomatie aux armes; le sultan lui céda Jérusalem, préalablement démilitarisée, Bethléem et Nazareth, avec l'accès à ces cités; enfin, une trêve de dix ans complétait l'accord (1229).

● La *septième croisade* (précédée d'une croisade, prêchée en 1239, qui mena en Orient le roi de Navarre, le duc de Bourgogne et Richard de Cornouailles, lequel obtint des musulmans, en 1241, un traité complétant les concessions de 1229) eut pour causes la reprise de Jérusalem par des bandes musulmanes de Kharezmiens au service du Soudan d'Egypte et l'écrasement de l'armée du royaume latin à Gaza (1244). Décidée par le concile de Lyon (1245), elle fut dirigée par Saint Louis, contre l'Egypte, qui contrôlait désormais les Lieux saints. Il débarqua ses chevaliers près de Damiette, s'empara de la ville (1249) et marcha sur Le Caire; mais la défaite de Mansourah fut suivie d'une retraite désastreuse : le roi fut capturé (1250). Relâché moyennant la cession de Damiette, il resta jusqu'en 1254 en Palestine, pour en fortifier les places.

● De nouveaux désastres (notamment la chute d'Antioche, 1268), provoquèrent la *huitième croisade* : le roi de France reprit la croix, mais se laissa convaincre par son frère, le roi de Sicile, de faire une démonstration sur Tunis. Il mourut en assiégeant cette ville (1270), et son armée revint en France. D'autres croisés, dont le prince Edouard d'Angleterre, gagnèrent la Palestine et parvinrent à obtenir du sultan l'arrêt des hostilités (1272).

La chute de Tripoli, en 1289, amena le pape Nicolas IV à prêcher une croisade, qui eut peu d'écho : elle ne put sauver Acre et Tyr, qui tombèrent en 1291. Les souverains d'Occident, qui étudiaient un plan d'opérations combinées avec celles des Mongols de Perse, ne s'étaient pas mis en marche.

Cette dernière croisade, pas plus que celle de 1239, n'a trouvé place dans la liste traditionnelle des huit croisades, qui ne tient compte que des « passages généraux », et ne les a pas tous retenus. En fait, des barons, des chevaliers prenaient la croix en dehors des grandes expéditions et accomplissaient leur pèlerinage, en prêtant à l'occasion leur concours aux Francs d'Orient pour leur lutte contre les infidèles.

● D'autres croisades firent revivre l'aspect enthousiaste et anarchique de la croisade populaire. La plus célèbre est la *Croisade des enfants*, qui leva en France et en Allemagne des hordes d'enfants, conduites par de jeunes prophètes. Certains marchands de Marseille en profitèrent pour embarquer les jeunes pèlerins et les vendre comme esclaves en Egypte (1212). Plus tard, les *Pastoureaux* se mirent en route, sous la direction du mystérieux Maître de Hongrie, pour aller délivrer Saint Louis prisonnier : le mouvement tournant à la jacquerie, Blanche de Castille dut y mettre fin (1251). D'autres « pastoureaux » se manifestèrent en 1320.

Le succès des croisades amena les papes à étendre l'indulgence de croisade à ceux qui luttaient contre l'islām en Espagne, qui défendaient contre les païens baltes les chrétientés de Prusse et de Livonie, qui se portaient au secours de l'empire latin de Constantinople, ou bien des Polonais et des Hongrois attaqués par les Mongols, voire des chrétiens du Caucase menacés par Tīmūr. A l'intérieur de la chrétienté, des croisades furent prêchées pour la défense de l'Eglise romaine contre les hérétiques (albigeois*, plus tard hussites*), ou contre certains souverains (par exemple contre le roi d'Aragon, coupable d'avoir enlevé la Sicile, vassale de l'Eglise, à Charles d'Anjou, en 1285).

● Pour financer les croisades, la papauté dut mettre sur pied la taxation des bénéfices ecclésiastiques (décimes). La fiscalité pontificale doit donc beaucoup aux croisades. Et l'octroi de l'indulgence à ceux qui contribuaient à l'expédition par leurs aumônes, ou en rachetant leur vœu, pesa sur l'avenir de la doctrine des indulgences.

Dans le domaine politique, le principal résultat des croisades fut la naissance d'Etats latins dans le Levant et en Grèce. (V. ORIENT [*Etats latins d'*].) Des institutions originales, codifiées dans les *Assises* de Jérusalem* en particulier, y furent élaborées pour assurer, dans le cadre du régime féodal, la vie des différentes communautés, grâce à une tolérance réciproque. Des contacts de civilisation furent pris; il n'est pas certain qu'ils aient modifié la vie des Occidentaux autant qu'on l'a dit, mais ils aidèrent l'Occident à connaître l'art et la littérature des Byzantins et des Arabes. Les croisés couvrirent leurs conquêtes de châteaux (le krak des Chevaliers) et d'églises romanes et gothiques. La culture occidentale pénétra profondément le royaume arménien de Cilicie. Et les missionnaires dominicains et franciscains s'élancèrent à partir de la Terre sainte pour nouer des relations avec les peuples d'Asie et d'Afrique, surtout dans l'Empire mongol.

les croisés devant Constantinople
miniature du XVe s.
cabinet des Estampes

D'autre part, les croisades ouvrirent un vaste champ à l'activité commerciale des villes maritimes, grâce au transport par mer des pèlerins et à l'échange de la draperie occidentale contre les épices, les soieries et le coton. Pise, Gênes, Venise eurent dans les villes de la côte asiatique leurs comptoirs politiquement autonomes.

● La *survie de la croisade* fut longue. Dès 1291, on conçut l'espoir de reconquérir la Terre sainte. Marino Sanudo, Pierre Dubois sont les plus illustres des auteurs de projets de « récupération de la Terre sainte ». D'ailleurs, il fallait aussi défendre les Etats latins survivants : Chypre, les îles de la mer Egée, la Grèce franque. (V. ACHAÏE.) Au XIVe s., de nombreux souverains prirent la croix; mais les seules croisades effectives furent celle qui aboutit à la prise de Smyrne, en 1344, et celle de Pierre Ier de Chypre, qui saccagea Alexandrie en 1365. Au demeurant, les progrès des Ottomans détournèrent l'attention des Lieux saints : à partir de la fin du XIVe s., la croisade a pour objet principal l'arrêt de l'expansion turque. Jean sans Peur, comte de Nevers, participe en 1396 à la désastreuse croisade de Nicopolis; Ladislas IV de Hongrie, en 1444, à celle de Varna. La chute de Constantinople, que ces expéditions avaient voulu empêcher, provoqua un nouvel élan : le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, prend la croix au célèbre banquet de Lille, en 1454 (« Vœu du faisan »), et le pape Pie II meurt à Ancône, en 1464, au moment de s'embarquer lui-même.

De véritables croisades eurent encore lieu au cours du XVIe s. (victoire de Lépante, répondant à la conquête de Chypre par les Turcs, en 1571) et au cours du XVIIe s. (bataille de Saint-Gotthard, en 1664, après le siège de Vienne par les Ottomans).

de la quatrième à la huitième croisade

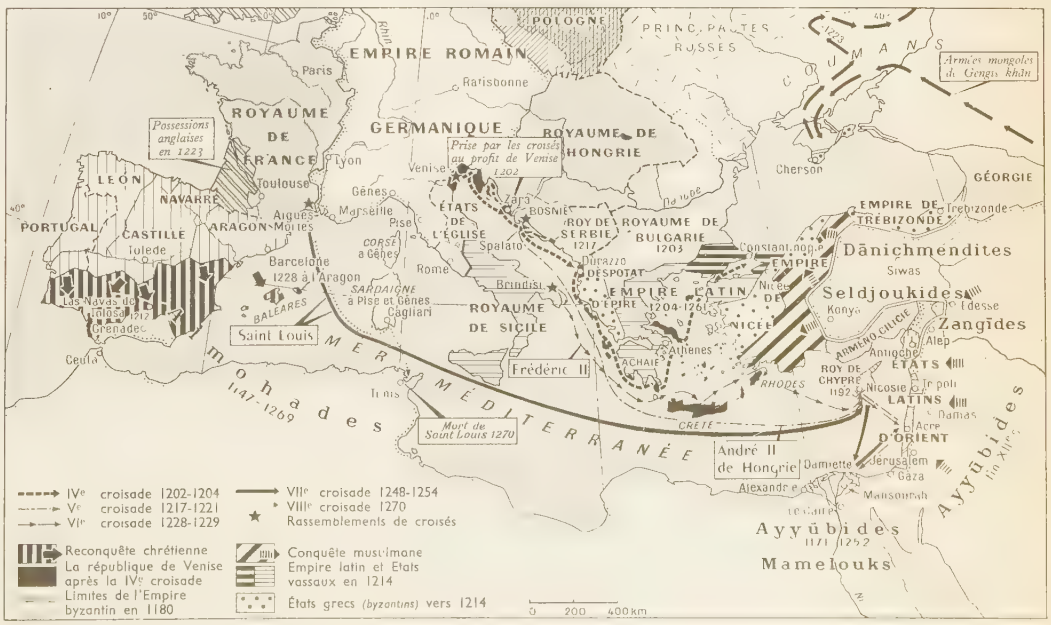

Phot. Larousse.

siège de Jérusalem par les croisés miniature du XIVe s.

La croisade permanente restait surtout le fait des ordres religieux militaires, créés en Terre sainte pour assurer la protection des pèlerins et qui y étaient devenus de véritables puissances. Si les Teutoniques transférèrent leur activité en Prusse, et si les Templiers disparurent en 1306, lors de la dissolution de leur ordre, les Hospitaliers continuèrent, de Rhodes, puis de Malte, à mener la guerre de course contre les Turcs et les Barbaresques, jusqu'à la fin du XVIIIe s. (→ Biblio.)

— Iconogr. Les documents graphiques anciens relatifs aux *croisades* sont peu nombreux, et les enluminures qui en représentent les actions très approximatives. On remarque, parmi les miniatures du manuscrit 6972 du fonds français de la Bibliothèque nationale, une *Prise de Jérusalem;* parmi celles du manuscrit 383 du fonds Sorbonne, *Histoyre du voyage et conqueste de Jerusalem* (lequel date de 1337), une *Cité de Nicée,* un *Combat des croisés contre les Sarrasins,* des *Croisés en mer,* les *Souffrances des pèlerins en Palestine.* Un manuscrit de Sébastien Mamerot, les *Passages d'outre-mer* (ms. 5594), exécuté en 1472 pour Louis de Laval, comporte soixante-cinq grandes enluminures de haute qualité. Dans les anciens vitraux de Saint-Denis étaient figurés plusieurs épisodes des croisades de Saint Louis; les dessins de Montfaucon en ont conservé la composition. Dans les vitraux de Chartres sont représentés des chevaliers croisés. Les temps classiques ont prêté peu d'attention aux faits des vieux âges. Mais Louis de Boullongne le Jeune (1654-1733) a peint un *Louis VII remettant la régence à l'abbé Suger.* Le renouveau du goût pour le Moyen Age, au début du XIXe s., a ramené l'intérêt sur les croisades. Pour le musée de Versailles, Rouget a peint un *Saint Louis recevant les envoyés du Vieux de la Montagne;* Schnetz, une *Bataille d'Ascalon;* Robert Fleury, la *Prise d'Edesse.* Pour le Panthéon, Cabanel a exécuté un *Saint Louis à Jérusalem.* Les croisades ont inspiré à Renoux un *Villehardouin réclamant une flotte au doge de Gênes;* à Gallait, un *Combat de Harenc;* à Madrazzo, une *Election de Godefroi de Bouillon au trône de Jérusalem;* à Eugène Delacroix, l'*Entrée des croisés à Constantinople* (Louvre). L'illustration du livre a fourni à Gustave Doré le sujet des cent gravures de l'*Histoire des croisades* de Michaud (1877); à Alphonse de Neuville, ceux des dix estampes sur bois de l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants,* de Guizot (1879).

croisée d'ogives

CROISÉ, E adj. Anat. *Ligaments croisés,* les deux ligaments situés à la partie postérieure de l'articulation du genou*, et qui vont du plateau tibial à l'échancrure intercondylienne du fémur. (Ces ligaments s'entrecroisent à la fois dans le sens antéropostérieur et dans le sens transversal. La rupture des ligaments croisés provoque des mouvements anormaux d'avant en arrière dans le genou : c'est le signe du tiroir.)

— Bot. Se dit des pétales disposés en croix. | Se dit des feuilles et des rameaux qui sont opposés par paires, et disposés perpendiculairement à la paire précédente. (Syn. DÉCUSSÉ.)

— Chorégr. Se dit de la position prise par un danseur lorsque, de la position de face, il vire sa jambe et son corps de 45° environ par rapport à sa position primitive.

— Hérald. Se dit d'un globe surmonté d'une croix, et du panonceau de l'agneau pascal, quand la croisette est d'un émail particulier.

— Jeux. *Mots croisés,* mots disposés horizontalement et verticalement de telle sorte que certaines de leurs lettres coïncident. ‖ Devinette qui consiste à trouver un certain nombre de mots dont les définitions sont données, en les transcrivant sur une *grille,* qui comporte des cases blanches, destinées à recevoir chacune une lettre, et des cases noires, qui servent seulement à séparer les mots. (Les mots se lisent horizontalement de gauche à droite, et verticalement de haut en bas.)

— Mil. *Feu croisé,* ensemble de trajectoires convergeant sur un même but et issues de points d'origine différents. ‖ *Fig.* Attaque simultanée : *Le feu croisé des épigrammes.*

— Vénér. *Allures croisées,* allures des femelles de bêtes fauves et noires qui marchent avec elles et croisent leurs voies.

— Versific. *Rimes croisées,* rimes masculines et féminines alternées. Ex. :

Quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle
Sur l'esprit gémissant en proie aux longs ennuis,
Et que de l'horizon embrassant tout le cercle
Il nous verse un jour noir plus triste que les nuits.
(Baudelaire.)

[*Couvercle* et *cercle* sont des rimes féminines; *ennuis* et *nuits,* des rimes masculines.] ‖ *Vers croisés,* vers à rimes croisées, ou vers de diverses mesures se succédant régulièrement dans une même pièce. Ex. :

Daigne protéger notre chasse,
Châsse.
De Monseigneur saint Godefrol,
Roi.
(V. Hugo.)

◆ Adj. et n. m. Chirurg. Nom donné à plusieurs types de bandages, en raison de l'entrecroisement des divers tours de bande : *Un croisé de la nuque, du coude.*

— Text. Armure caractérisée par un rapport d'armure carré, comprenant un nombre pair de fils de chaîne et de fils de trame, dans laquelle on lève la première moitié des fils de chaîne en baissant l'autre moitié pour l'insertion de la première duite, le travail se poursuivant dans les mêmes conditions pour toutes les autres duites, mais en observant un décrochement d'un fil dans le sens de la chaîne. ‖ Tissu réalisé à l'aide de cette armure. (V. part. *encycl.*)

— Zootechn. Se dit d'un animal issu d'un croisement : *Les croisés southdown sont d'excellents agneaux de boucherie.*

◆ N. m. Celui qui se croisait pour combattre les infidèles : *L'armée des croisés.*

— ***Croisés*** n. m. pl. Bâtons plantés en croix sur le sol, et qui tendent la corde ou le câble de la danseuse de corde ou du fildefériste. (On dit aussi CROISILLONS.)

— ENCYCL. Text. Les *croisés* présentent toujours un effet de côte incliné d'une lisière à l'autre, l'épaisseur de chaque côte étant égale à l'intervalle séparant deux côtes voisines. Ils peuvent s'exécuter en toute matière. Les types les plus courants, en lin, en coton ou en métis, sont utilisés largement pour la confection de vêtements de travail. Les croisés de laine (batavias) sont employés pour la fabrication des draps. On réalise également des croisés légers en soie et en textiles artificiels.

CROISÉE n. f. Point où deux choses se coupent transversalement (vieilli) : *La croisée de deux routes, de deux rues.* ‖ *Fig. Croisée des chemins,* moment d'un choix, d'une décision : *Cette intuition qui nous fait, à la croisée des chemins, prendre celui-ci plutôt que celui-là* (Bourget).

— Archit. Partie d'une église qui rencontre la nef à angle droit, en avant de l'abside. (On l'appelle plus ordinairement TRANSEPT.) ‖ *Croisée d'ogives,* croisement des deux branches d'ogives qui forment l'armature des voûtes gothiques.

— Arm. Croix formée par les quillons, la fusée et le talon de la lame des anciennes épées. (Syn. CROISILLON.) ‖ Epée dont la garde était faite de deux quillons droits. (V. ESPADON.)

— Constr. Croisement des meneaux d'une baie quadrangulaire. ‖ *Par extens.* Fenêtre quelconque, bien que les meneaux en croix aient disparu après le XVIe s.

— Menuis. Terme désignant improprement le châssis vitré servant à fermer la fenêtre. (V. part. *encycl.*) ‖ *Porte-croisée,* baie s'ouvrant sur un balcon ou au rez-de-chaussée.

— Technol. Rayons d'une roue d'horlogerie.

— Vann. Assemblage de traverses de gros brins d'osier, disposées en croix ou en rayons, et constituant le fond des paniers ronds ou ovales.

— ENCYCL. Menuis. Les *croisées* sont destinées à clore les baies extérieures d'une habitation tout en laissant pénétrer la lumière. Elles doivent s'ouvrir; mais il importe que, fermées, elles offrent une étanchéité totale à l'eau et une étanchéité très sérieuse à l'air. Des prescriptions très précises sont imposées à cet égard. Traditionnellement en bois, les croisées se font concurremment aujourd'hui en métal (fer, aluminium), et le ciment armé intervient aussi dans certains cas. Les bois utilisés sont le chêne, le niangon, le sipo et le sapin.

Il y a plusieurs types de croisées en bois : le plus fréquent étant la *croisée à la française,* la croisée composée, dite *vénitienne,* et le *châssis-guillotine,* formé de deux châssis vitrés, dont l'un ou les deux sont mobiles dans le sens vertical. (V. FENÊTRE.)

Une *croisée à la française* se compose essentiellement de deux parties : un dormant et des châssis ouvrants ou volants. Le *dormant* est un cadre qui est fixé dans la feuillure du tableau de la baie par des pattes en fer scellées dans la maçonnerie. Il comprend les *battants**, la pièce d'appui qui fait fonction de *traverse inférieure,* et la *traverse du haut.* Quand les fenêtres sont très hautes, on ajoute une *imposte,* séparée du reste de la croisée par une *traverse d'imposte* formant corps avec le dormant.

Les *châssis ouvrants* comprennent : 1° deux *battants,* l'un nommé *battant de noix,* ferré ou dormant, l'autre *battant meneau;* 2° la *traverse du haut;* 3° la *traverse inférieure,* qui prend une forme particulière et qu'on appelle *jet d'eau,* à cause de sa fonction qui est d'éloigner du mur l'eau ruisselant sur la fenêtre; 4° une ou plusieurs traverses plus faibles, appelées *petits bois,* divisant verticalement et horizontalement le jour pour éviter les verres de trop grandes dimensions.

CROISEMENT n. m. Action, mouvement par lequel deux choses se croisent; résultat de cette action : *Croisement de fils. Le croisement des jambes découvrait jusqu'à la cheville son pied qu'il balançait indolemment* (R. Martin du Gard). ‖ *Particul.* Rencontre de deux choses, de deux personnes qui se croisent; et, au *fig. : Croisement d'idées.* ‖ Point où se coupent deux ou plusieurs routes, chemins, voies.

— Biol. Méthode de reproduction utilisant des reproducteurs animaux ou végétaux ayant une constitution génétique différente. ‖ Produit résultant de ce croisement. (V. part. *encycl.,* Zootechn.)

— Ch. de f. *Croisement à niveau,* ensemble de deux voies convergentes qui se croisent au même niveau, en un point où ne peut passer, par conséquent, qu'un seul véhicule ou qu'un seul train à la fois (par opposition aux croisements dits *sauts-de-mouton,* établis à des niveaux différents). ‖ *Croisement de rail,* appareil permettant aux roues de véhicules de chemin de fer de franchir à niveau un rail qui rencontre et croise le rail sur lequel elles roulent. (V. part. *encycl.*)

— Escr. *Croisement du fer,* action de croiser les fleurets, les épées.

— Linguist. Action de deux mots agissant l'un sur l'autre par contamination : « *Recroqueviller* » *semble dû au croisement de* « *coquille* » *et de* « *croc* ».

— Min. Gros bois horizontal placé sous les flandres de deux allées voisines, qu'il renforce et relie.

— Mus. Interversion momentanée de l'échelonnement des voix. (Il y a croisement quand, par exemple, la ligne mélodique du soprano passe en dessous de celle de l'alto, lorsque la basse monte plus haut que le ténor, etc. Les croisements doivent être de courte durée, et certains théoriciens conseillent de les pratiquer entre des voix de timbre différent.)

— Text. Disposition des fils qui, par leur entrelacement, forment les armures.

— Trav. publ. *Croisement en trompette,* croisement de routes à des niveaux différents.

— ENCYCL. Biol. Le *croisement* n'est pas possible entre des formes trop éloignées, et, s'il est mécaniquement possible, il est généra-

lement infécond lorsque les deux êtres accouplés sont trop différents ; on sait que cela a donné un critérium pour la définition de l'*espèce*.
Les produits obtenus du croisement de races distinctes portent le nom de *métis* (ils sont féconds soit entre eux, soit avec les races qui les ont produits), ou d'*hybrides* (stérilité totale ou imparfaite) pour les produits du croisement de deux espèces différentes. (V. GÉNÉTIQUE, HYBRIDATION, MÉTISSAGE.)
— Ch. de f. Le *croisement de rail*, ou pointe de croisement, se compose de la *pointe de cœur*, comprise entre deux *pattes de lièvre*, et des *contre-rails*. Ses côtés sont étudiés pour que les boudins des roues soient constamment guidés dans leur passage sur le croisement. L'angle de la pointe de croisement, caractérisé par sa tangente (tg 0,06, tg 0,13, etc.), détermine les caractéristiques générales de l'appareil (longueur, rayon de courbure, etc.). Dans les appareils modernes, le cœur de croisement est formé d'une seule pièce d'acier au manganèse venue de fonderie.
— Zootechn. Les *croisements* sont largement utilisés en élevage. On en distingue plusieurs types : le croisement industriel, le croisement continu, et le croisement de retrempe.
Dans le *croisement industriel*, employé presque exclusivement pour la production de la viande, on utilise sur des femelles de race rustique des reproducteurs mâles de race améliorée, et l'on vend à la boucherie tous les produits sans exception. Les produits obtenus sont nettement supérieurs, en ce qui concerne la conformation et la précocité, aux animaux de la race maternelle, dont ils conservent toutefois une part de la rusticité. Cette formule de croisement est particulièrement avantageuse, d'autant qu'elle donne des résultats rapides. Elle oblige à disposer d'un nombre suffisant de femelles de race rustique pour assurer le renouvellement en femelles des élevages qui pratiquent ce croisement, puisque ceux-ci livrent tous les produits du croisement à la boucherie.
Le *croisement continu* (encore appelé *croisement d'absorption, d'implantation* ou *de substitution*) permet d'implanter avec sécurité une race améliorée sur une race ou une souche locale rustique dont les aptitudes laissent à désirer. On le pratique de la façon suivante : désirant substituer une race B à une race A, on utilise, dans un premier temps, un mâle de la race B sur des femelles de la race A. Des produits obtenus en première génération, on ne conserve pour la reproduction que les femelles bien venues. Les autres femelles et tous les mâles sont préparés pour la boucherie. Sur les femelles conservées, qui sont des demi-sang des races A et B, on utilise un mâle de race B. Pour les animaux obtenus à la suite de ces accouplements, on opère comme précédemment. Les mâles et les moins bonnes femelles sont envoyés à la boucherie, et les bonnes femelles sont conservées pour la reproduction. On les accouple avec un taureau de la race B, et ainsi de suite. En opérant de la sorte continuellement, on arrive à produire des animaux qui, au bout de quelques générations, présentent tous les caractères de la race B. Le croisement continu est une opération très lente, mais dont la réussite est certaine.
Dans le *croisement de retrempe*, on utilise passagèrement, sur une race déterminée, un mâle d'une autre race, possédant un caractère particulier que l'on désire introduire dans cette race.

CROISER v. tr. **1.** Disposer deux choses l'une sur l'autre, en forme de croix ou d'X : *En vérité, poursuivit-il en se croisant les jambes* [...], *je m'ennuie énormément* (Vigny). *C'était à perte de vue un fouillis de mâts, de vergues, se croisant dans tous les sens* (A. Daudet). ‖ *Croiser un habit, une veste, une écharpe*, faire passer un des côtés sur l'autre. ‖ *Croiser le fer avec quelqu'un*, se battre à l'épée avec lui. ‖ *Croiser la baïonnette*, la présenter d'une manière transversale au corps : *Nous jouons à croiser la baïonnette devant des tanks* (Saint-Exupéry). ‖ *Fig. Croiser, se croiser les bras*, demeurer inactif.
2. Couper, traverser une ligne, une route : *D'autres* [oiseaux] *qui croisaient notre route* (Fromentin). ‖ Passer à côté en allant dans une direction opposée : *Croiser quelqu'un dans la rue.* ‖ *Par extens.*, et au *fig.* Rencontrer sur son trajet : *Le moyen de résister à ce regard clair croisant le sien?* (A. Daudet). *Leurs pensées se croisent dans la nuit, divins oiseaux du cœur* (Hugo).
— LANGUE CLASS. *Croiser le chemin de quelqu'un*, être opposé à : *De quelle manière les choses viennent croiser notre chemin* (Sévigné).
— Biol. Tenter la fécondation de deux espèces ou de deux races différentes.
— Grav. *Croiser des tailles*, faire des contre-tailles.
— Mar. *Croiser les tangons*, les mettre perpendiculaires à la muraille. ‖ *Croiser les vergues carrées*, les mettre perpendiculaires aux mâts et parallèles entre elles.
— Mil. *Croiser ses feux*, disposer en des emplacements différents des armes dont les trajectoires se recoupent. (Ce procédé est utilisé en particulier dans les tirs de flanquement.)
— Text. *Croiser une étoffe*, faire passer les fils de la trame d'une étoffe dans une trame double.
— Sports. *Croiser la passe*, au rugby ou au football, transmettre le ballon à un partenaire qui court dans une direction différente. ‖ *Croiser le fer, croiser l'épée*, à l'escrime, mettre épée contre épée, fleuret contre fleuret, de manière à former une croix ; et, *par extens.*, se battre à l'épée.
— Vén. *Croiser les chiens*, traverser en avant des chiens le chemin qu'ils suivent dans la poursuite. ‖ *Croiser l'enceinte*, traverser avec le limier l'enceinte où repose la bête quand on veut la mettre sur pied. ‖ *Croiser la voie*, rencontrer le parcours d'un animal.
— Zootech. Faire reproduire entre eux des animaux de même espèce et de races différentes : *Croiser une vache parthenaise avec un taureau charolais.*
◆ V. intr. Avoir assez d'ampleur pour être croisé : *Veston qui ne croise pas assez.*
— Mar. Surveiller une certaine étendue de mer en la faisant parcourir par un ou plusieurs bâtiments : *Croiser devant Malte.*
— ***Se croiser*** v. pr. S'engager dans une croisade : *Il se croisa en vertu de la foi qu'il avait en lui* (Chateaubriand). *Nous nous sommes croisés contre les ennemis de Dieu* (Bernanos). ‖ Passer à côté en allant dans des directions opposées.
— Equit. En parlant d'un cheval, poser ses pieds antérieurs ou postérieurs l'un devant l'autre en marchant.

CROISERIE n. f. Ouvrage de vannerie en brins d'osier croisés.

CROISET (Jean), jésuite français (Marseille 1656 - Avignon 1738), l'un des confidents de sainte Marguerite-Marie Alacoque. Auteur d'écrits spirituels : *la Dévotion au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur* (1691), *Années chrétiennes* (1712-1720).

CROISET (Alfred), helléniste français (Paris 1845 - *id.* 1923). Professeur à la Sorbonne. Outre des éditions d'auteurs grecs, on lui doit des études sur Xénophon et Pindare. Il a publié, avec son frère Maurice (v. art. suiv.), une *Histoire de la littérature grecque* (1887-1893). [Acad. des inscr., 1886.]

CROISET (Maurice), helléniste français (Paris 1846 - *id.* 1935), frère du précédent. Professeur au Collège de France, il a publié des études sur Eschyle, Aristophane, Démosthène et Lucien, et édité, dans la collection des « Universités de France », une partie de l'œuvre de Platon et les *Harangues* de Démosthène. Son œuvre la plus importante reste son *Histoire de la littérature grecque*, qu'il a publiée avec son frère Alfred (v. art. précéd.). [Acad. des inscr., 1903.]

CROISETÉ, E, ou **CROISETTÉ, E** adj. Hérald. Se dit d'une pièce dont l'extrémité est terminée par une croix. (Si cette pièce est une croix, elle est dite *recroisetée*.)

CROISETTE n. f. Petite croix.
— Escr. Fleuret à garde en forme de croix, dont se servent les maîtres d'armes.
— Flor. Nom usuel de *Gentiana cruciata* et de *Galium cruciata*.
— Hérald. Croix alésée et diminuée, généralement employée en nombre. (La croisette peut être *recroisetée* et au pied *fiché*.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 169.]
— Minér. Syn. de PIERRE DE CROIX*.

CROISETTE (CAP), cap de la côte de Provence (Bouches-du-Rhône), à l'extrémité du massif de Marseilleveyre, au S. de Marseille.

CROISETTE (CAP DE LA), cap des Alpes-Maritimes, en face des îles de Lérins.

CROISEUR adj. m. Min. *Filon croiseur*, filon qui coupe le filon principal. (Le filon croiseur, plus jeune que le filon croisé, provoque souvent un décalage dans la continuité de celui-ci ; à l'intersection, il y a généralement un enrichissement de la minéralisation, provenant de la remise en mouvement des matières chimiques lorsque le filon croiseur s'est formé.)

CROISEUR n. m. (de *croiser*). Mar. mil. Navire de guerre rapide, armé surtout de canons et destiné à la surveillance en haute mer, à l'éclairage d'une escadre ou d'un convoi, à la protection des porte-avions et bâtiments de ligne contre les attaques des avions ou des bâtiments légers adverses. ‖ *Croiseur auxiliaire*, v. AUXILIAIRE. ‖ *Croiseur porte-hélicoptères*, v. PORTE-HÉLICOPTÈRES.
— ENCYCL. Les *croiseurs* d'autrefois étaient les frégates et les corvettes, plus légèrement armées et plus finement gréées que les vaisseaux de ligne. Les croiseurs modernes sont des bâtiments de tonnages très divers, caractérisés par une bonne vitesse et une protection cuirassée faible ou nulle, inférieure, en tout cas, à celle des navires de ligne. Quand

croiseur « Jeanne-d'Arc » lancé en 1899

leur artillerie, ainsi que leur tonnage sont de même ordre de grandeur que l'artillerie et le tonnage des navires de ligne, on les appelle des *croiseurs de bataille*. S'ils ont une artillerie de calibre moindre, ce sont des *croiseurs de 1re classe* (ou croiseurs lourds) et des *croiseurs de 2e classe* (ou croiseurs légers). Enfin, il y a des *croiseurs antiaériens*, dont toute l'artillerie (y compris l'artillerie principale) est capable de tirer contre avion, et des *croiseurs de commandement*, pourvus de transmissions spéciales, destinés à recevoir un état-major d'amiral.

croiseur « Colbert » mis en service en 1959

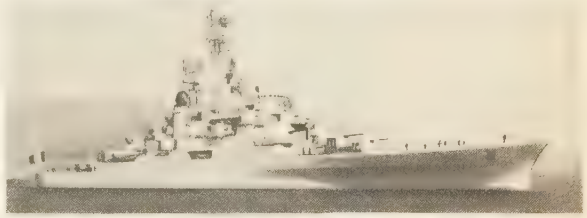

Après le *Derflinger* allemand et le *Lion* anglais, un des types de croiseur les plus remarquables issu de la Première Guerre mondiale a été le croiseur de bataille anglais *Hood*, qui devait être coulé en 1941, par suite d'une protection insuffisante ; il déplaçait 42 000 tonnes, filait 32 nœuds et avait une artillerie principale de 8 pièces de 380. Entre les deux guerres mondiales, le tonnage des croiseurs a été limité, par le traité de Washington, à 10 000 tonnes ; le calibre de l'artillerie ne devait pas dépasser 203. Toutes les grandes marines ont eu des croiseurs de ce type. En France, il a atteint presque la perfection avec l'*Algérie*, qui devait être sabordé à Toulon en 1942. Après la dénonciation du traité de Washington par les Japonais en 1936, ceux-ci ont fait des croiseurs de 15 000 tonnes. Les Américains les ont imités. Il n'y a, depuis 1945, aucune règle de limitation de leur tonnage. Les tonnages des croiseurs en service vont de 2 000 ou 3 000 tonnes (appelés aussi en France *escorteurs d'escadre*) à près de 30 000 tonnes pour certains croiseurs américains. Les types les plus représentatifs sont : en France, le croiseur antiaérien *Colbert* (8 000 t), le croiseur porte-hélicoptères (10 000 t, 1958) qui a remplacé en 1964 le croiseur-école *Jeanne-d'Arc*, et les escorteurs rapides type *Surcouf* (2 700 t) ; dans la marine américaine, le croiseur lourd *Oregon City* (13 600 t) et le croiseur antiaérien *Des Moines* (17 000 t, artillerie contre avion de 203 et 127). [→ Biblio.]

Phot. Bar, Marius Bar.

LE CROISIC

CROISIC (Le), ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Saint-Nazaire), sur la rive sud de la *baie du Croisic* et en bordure de vastes marais salants ; 4 135 hab. (3 821 aggl.) [*Croisicais*], en dehors de la saison. Le Croisic, ancienne place forte souvent disputée, fut un port important aux XVIe et XVIIe s. La ville conserve de son passé de beaux hôtels particuliers et l'église Notre-Dame-de-Pitié, de style flamboyant. Ce pittoresque port de pêche attire des foules de touristes pendant les mois d'été (on compte jusqu'à 30 000 hab. en août). Des villas de plus en plus nombreuses s'édifient le long de la route qui fait le tour de la *presqu'île du Croisic*. Conserves de poissons. Ostréiculture et mytiliculture. Sanatorium. Patrie de P. Bouguer. — En face du Croisic, une longue flèche de sable limite des marais salants ; l'extrémité en est occupée par l'hôpital maritime de Pen-Bron.

Croisière noire
première traversée
du Sahara

CROISIER n. m. Hist. relig. Religieux ayant la croix pour insigne.

— Encycl. On distingue, notamment : 1° Les *croisiers d'Italie* (*crociferi*), ordre hospitalier. Confirmés par Alexandre III (1169), et dont le général résidait à Bologne ; supprimés par Alexandre VII (1656) ; — 2° Les *croisiers franco-belges*, chanoines réguliers, fondés à Clairlieu, près de Huy (1211), par Théodore de Celles, confirmés par Innocent III (1216). Répandus en Hollande, en Allemagne (Düsseldorf et Cologne), en France (Paris, 1258), en Grande-Bretagne (Londres, v. 1298), ils ont survécu en Hollande et en Belgique. Vêtement : soutane blanche, scapulaire noir, marqué sur la poitrine d'une croix rouge et blanc ; — 3° Les *croisiers de Bohême* (*Krizovnici*), dits « à l'étoile rouge », ordre hospitalier fondé en 1236, à Prague, par sainte Agnès, confirmé par Grégoire IX (1238). Ils se transformèrent en ordre militaire, se répandirent en Bohême, en Hongrie et en Silésie, et jouèrent un rôle dans la Contre-Réforme.

Croisière jaune
dans l'Himalaya occidental

CROISIÈRE n. f. Action de circuler en mer, de croiser, en surveillant ce qui se passe : *Un bâtiment de guerre est envoyé en croisière ou effectue une croisière dans une zone déterminée.* ‖ *Par extens.* Ensemble des navires qui participent à la surveillance d'une zone ou au blocus d'un port : *Sous la Révolution, Brest était bloqué par une croisière anglaise.* ‖ Circuit maritime accompli par un navire ou un explorateur : *La croisière annuelle de la « Jeanne-d'Arc ». Les croisières de La Pérouse.* ‖ Voyage touristique par mer.

— Aéron. *Vitesse de croisière*, v. VITESSE.

— Arm. Partie de la monture d'une baïonnette, perpendiculaire à la lame, et qui porte d'un côté la douille et de l'autre le quillon.

— Bourrell. Partie de la bride qui va de la muserole au frontail, en se croisant sur le devant de la tête du cheval.

— Encycl. Mar. Le yachting de *croisière* connaît un grand développement et s'oriente vers l'utilisation de petits yachts à voiles avec moteur *auxiliaire*, dont la longueur est, en général, comprise entre 6 et 12 m. Le yacht de croisière doit être capable d'affronter le mauvais temps sans danger et d'offrir à son équipage un minimum de confort. A côté de ce yacht de croisière pure existe le yacht de *course-croisière*, dans lequel on recherche surtout une bonne vitesse sous voiles. La croisière de plaisance, qui était naguère réservée aux grands yachts, est devenue une chose courante pour les bateaux de faible tonnage, dont la sécurité a augmenté grâce aux progrès dans le dessin des coques et des voilures, et par suite de la vulgarisation des connaissances nautiques nécessaires à la réussite de voyages réalisés par des équipages comportant rarement des professionnels.

— Océanogr. Les progrès immenses accomplis dans les branches les plus diverses des sciences relatives à la mer sont dus, à l'origine, aux *croisières* océanographiques accomplies dans presque tous les grands pays. Les unes, surtout au début, ont eu pour programme d'accomplir des trajets très étendus, recoupant toutes les mers du monde, pour obtenir une idée générale de la nature du sol sous-marin, des grandes lignes de la faune et de la flore. Les autres étaient destinées à étudier à fond une aire beaucoup plus restreinte, et ont fourni des cartes détaillées du sol sous-marin, des notions précises sur la température des eaux aux diverses profondeurs, les courants, les modifications de la faune, etc.

Les deux premières croisières océanographiques anglaises, celles du *Lightning* (1868) et du *Porcupine* (1869), marquent la naissance de l'océanographie moderne ; plus tard, le même pays a accompli la célèbre croisière du *Challenger* (1872-1876), puis du *Discovery* (1875-1876 et 1901-1904), de l'*Endurance* (1914-1918), du *Discovery II* (1930-1935 et 1951-1957), du *Challenger II* (1950-1952). En France, il faut citer les voyages du *Travailleur* (1880-1882), du *Talisman* (1883), du *Français* (1904-1905), et du *Pourquoi-Pas?* (1908-1936) avec Charcot, du *Chevigné* (1911-1913), du *Commandant-Charcot* (1948-1950) et de la *Calypso* (depuis 1950) ; en Belgique, le *Belgica*, avec le duc d'Orléans (1905 et 1907) ; à Monaco, sous la conduite du prince Albert Ier, l'*Hirondelle I* (1885-1888), la *Princesse-Alice I* (1891-1897), la *Princesse-Alice II* (1898-1910) et l'*Hirondelle II* (1911-1915) ; en Allemagne, la *Gazelle* (1874-1876), le *Gauss* (1901-1903), le *Planet* (1906-1908 et 1911-1913), *le Deutschland* (1911-1913) et le *Meteor* (1925-1927) ; en Norvège, le *Fram* (1893-1896, 1898-1902 et 1910-1912), le *Michael Sars* (1900-1904 et 1910), le *Gjøa*, avec Amundsen ; en Autriche, la *Pola* (1882-1883 et 1890-1896) ; au Danemark, l'*Ingolf* (1877-1879 et 1895-1896) et le *Dana* (1921-1932) ; en Italie, le *Vettor Pisani* (1882-1885) et la *Stella Polare* (1899-1900) ; en Suède, la *Vega*, avec A. E. Nordenskjöld (1878-1879), l'*Antarctic* (1901-1903) et l'*Albatross* (1947-1948) ; aux Etats-Unis, le *Tuscarora* (1873-1874), la *Jeannette* (1879-1882), l'*Albatross* (1899-1900), le *Roosevelt*, avec Peary (1905-1906 et 1908-1909), l'*Atlantis* (1931-1932, 1954, 1957-1958) ; en U. R. S. S., le *Vitiaz* (depuis 1949).

Croisière jaune, nom donné à la traversée de l'Asie centrale en automobile, organisée par André Citroën, avec le concours de l'Etat et d'organismes privés. Dirigée, comme la Croisière noire, par G. M. Haardt et L. Audouin-Dubreuil, cette expédition quitta Beyrouth le 4 avril 1931 ; un groupe annexe, dirigé par le lieutenant de vaisseau Point et comprenant le P. Teilhard de Chardin, se concentrait en même temps en Chine, au nord-ouest de Pékin. A l'ouest, l'expédition avançait relativement vite et atteignait Téhéran le 28 avril. Ce groupe, dit « Pamir », pénètre ensuite en Afghānistān et s'arrête à Kaboul le 9 juin, pendant que le groupe « Chine » traverse le désert de Gobi, effectuant d'intéressants travaux archéologiques. Le 24 juin, G. M. Haardt arrive à Srīnagar, dans le Cachemire. Des étapes très dures, avec deux voitures seulement et des caravanes de chevaux, conduisent l'expédition, à travers l'Himalaya occidental, à Gilgit, localité où les voitures doivent être abandonnées. Après la traversée des confins du Karakoram et du Pamir, la jonction avec le groupe Chine s'effectue le 8 octobre à Aksou (A-k'o-sou), dans le Sin-kiang, au sud du T'ien-chan. Le raid automobile reprend alors, marqué plus par des difficultés avec les autorités locales ou les bandes armées que par des incidents matériels. Ouroumtsi est atteint le 26 octobre, puis Yar-kand (So-tch'ö) le 18 décembre, et Langtcheou (29 déc.). Suivant la grande boucle du Houang-ho, l'expédition parvient à Pao-t'eou, puis à Kalgan (7 févr.) et, enfin, à Pékin (12 févr.). Embarquée le 22 février à T'ien-tsin, elle devait revenir à son point de départ par terre, à partir de l'Indochine. Mais la mort de G. M. Haardt à Hongkong (16 mars) réduisit la fin de l'expédition terrestre à une simple traversée de l'Indochine, de Haiphong à Saigon. (→ Biblio.)

Croisière noire, nom donné à la première traversée de l'Afrique en automobile, organisée par André Citroën. Cette randonnée avait été préparée par une expédition saharienne qui, partie de Touggourt le 17 décembre 1922, avait atteint Tombouctou le 7 janvier 1923. Dirigée, comme plus tard la Croisière jaune, par G. M. Haardt et L. Audouin-Dubreuil, la Croisière noire se composait de huit autochenilles, qui partirent de Colomb-Béchar le 28 octobre 1924 ; le 18 novembre, l'expédition atteignit le Niger à Bourem. Elle gagna ensuite Niamey, Zinder, la région du lac Tchad et l'Oubangui-Chari. Partie de Bangui le 19 janvier 1925, elle entreprend la traversée du nord du Congo belge, et atteint l'Ouganda, où elle se divise en plusieurs groupes pour gagner l'océan Indien ; celui de L. Audouin-Dubreuil atteint Mombassa le 16 mai 1925 ; celui que dirige Ch. Brull arrive au Cap le 1er août. Enfin, la mission se regroupe à Madagascar. Elle devait contribuer à montrer comment l'automobile pouvait être utilisée assez aisément dans d'immenses régions économiquement arriérées. La Croisière noire a été illustrée par un film de Léon Poirier. (→ Biblio.)

CROISILLE n. f. Petite pièce de bois portant les molettes du rouet d'un fileur de corde, et qui fait partie de ce rouet.

CROISILLES, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans l'Artois, au S.-E. d'Arras, sur la Sensée ; 722 hab.

CROISILLON n. m. Archit. Traverse en bois ou en pierre faisant la croisée de fenêtre : *Les croisillons de châssis.* ‖ Ensemble des divisions en bois enserrant les petits carreaux des fenêtres. ‖ Partie de la croisée ou du transept.

— Constr. Ensemble de pièces de charpente en bois ou en métal se croisant diagonalement, et qui sont rivées ou assemblées avec des poutres ou des fers pour constituer des poutres triangulées. ‖ Traverse d'une croix.

— Mécan. Pièce de bois ou de métal disposée en croix et maintenant assemblées les pièces fixées à son extrémité. ‖ Axe des pignons satellites d'un différentiel. ‖ Articulation des parties entraînantes et entraînées d'un joint de cardan. ‖ *Croisillon d'un volant*, ensemble des bras qui réunissent la jante au moyeu.

— Mob. *Croisillons d'entrejambe*, barres qui réunissent les pieds d'un siège ou d'un meuble.

CROISSANCE n. f. (lat. *crescentia*). Augmentation des dimensions de l'ensemble d'un corps organisé ou de l'une ou l'autre de ses parties : *La croissance d'un enfant, d'un animal, d'un arbre.* ‖ En parlant des choses, augmentation, développement, progression : *L'histoire de la Prusse montre dans sa croissance une continuité* [...] *qu'on ne trouve à ce degré que dans les Etats les mieux constitués* (Bainville).

— Biol. *Compensation de croissance*, phénomène en vertu duquel un organe, normal ou pathologique, ne peut acquérir un développement extraordinaire sans qu'un autre organe ou d'autres organes corrélatifs ou synergiques s'atrophient proportionnellement ou sans que l'organisme succombe. (C'est une conséquence du balancement organique.)

— Econ. polit. *Croissance économique*, v. part. *encycl.*

— Math. V. CROISSANT.

— Méd. *Fièvre de croissance*, élévation de température accompagnée de symptômes généraux et de douleurs au niveau des épiphyses, que l'on observe au moment de la croissance rapide des jeunes. (Les douleurs sont dues à des lésions osseuses au voisinage de cartilages juxta-épiphysaires, lésions qui constituent parfois le signe de début de l'ostéomyélite. En dehors de cette affection des épiphyses, la croissance ne s'accompagne jamais de fièvre, et nombre de maladies appelées autrefois « fièvre de croissance » n'étaient le plus souvent qu'une primo-infection* tuberculeuse ou une fièvre ganglionnaire relevant de la mononucléose* infectieuse.)

— Encycl. Physiol. La *croissance* procède par des phases alternées de repos et de

Phot. Dubure-Rapho, Citroën.

brusques poussées. Le rythme de ces alternances diffère selon l'organe considéré. C'est surtout pour le squelette que se vérifie l'une des principales lois de Godin : la grande loi des alternances (ex. : les os longs s'élargissent diamétralement pendant six mois et s'allongent pendant les six mois suivants ; ces deux phases alternent pour les deux segments d'un même membre).

● *Croissance globale du corps.* Elle est plus rapide chez le fœtus que chez le nouveau-né ; elle est même plus rapide pendant le premier mois de la gestation que pendant le dernier, pendant la première année de la vie que pendant celle qui précède immédiatement l'âge adulte. Après la naissance, il existe trois périodes pendant lesquelles la croissance est particulièrement rapide : 1° pendant les deux premières années ; 2° vers six à sept ans ; 3° vers douze à treize ans, époque à laquelle apparaissent les premiers signes de la puberté ; puis la taille continue à augmenter de manière constante jusqu'à son complet développement. Les phases d'allongement sont coupées par des périodes où la croissance est plus lente et pendant lesquelles le poids augmente. C'est ce qui a permis de marquer un certain nombre d'étapes : petite enfance, de la naissance à deux ans et demi ; moyenne enfance, de deux ans et demi à sept ans ; grande enfance, de sept ans à l'apparition des premières manifestations de la puberté ; adolescence, du début de la puberté à l'arrêt total de la croissance ou début de l'âge adulte.

● *Mécanisme de la croissance.* Les tissus ou organes peuvent s'accroître soit par augmentation du volume des cellules, soit par formation de nouveaux éléments. Ce dernier mode de croissance est le plus important.

● *Croissance des os.* La croissance en longueur se fait à chaque extrémité, à la jonction de la diaphyse et de l'épiphyse, aux dépens du cartilage épiphysaire. Ce travail d'ossification dure jusqu'à ce que l'os ait atteint sa taille définitive ; à ce moment, le cartilage épiphysaire disparaît et la diaphyse se soude à l'épiphyse. La croissance en épaisseur se fait, par l'intermédiaire du périoste, par adjonction, à la surface de l'os, de nouvelles couches osseuses.

● *Facteurs intervenant dans la croissance.* La croissance est conditionnée par des facteurs internes, les sécrétions des glandes endocrines (hypophyse [hormone de croissance], thyroïde, parathyroïde, glandes génitales, etc.). Elle dépend également de la nature de l'alimentation : on a montré la nécessité de certains acides aminés et de certaines vitamines ; en outre, la ration alimentaire dite « ration de croissance » doit apporter un nombre accru de calories.

Le tableau ci-après indique la moyenne des tailles et des poids, aux différents âges des deux sexes, jusqu'à la fin de la croissance :

ÂGE	HAUTEUR en cm		POIDS en kg	
	homme	femme	homme	femme
0	49,6	48,3	3,20	2,91
1 an	69,6	69	10	9,30
2 ans	79,6	78	12	11,40
3 ans	86	85	13,21	12,45
4 ans	93,2	91	15,07	14,18
5 ans	99	97	16,70	15,50
6 ans	104,6	103,2	18,04	16,74
7 ans	111,2	109,6	20,16	18,45
8 ans	117	113,9	22,26	19,82
9 ans	122,7	120	24,09	22,44
10 ans	128,2	124,8	26,12	24,24
11 ans	132,7	127,5	27,85	26,25
12 ans	135,9	132,7	31	30,54
13 ans	140,3	138,6	35,32	34,65
14 ans	148,7	144,7	38,50	38,10
15 ans	155,9	147,5	46,41	41,30
16 ans	161	150	53,39	44,44
17 ans	167	154,4	57,40	49,08
18 ans	170	156,2	61,26	53,10
19 ans	170,6	»	63,32	»
20 ans	171,1	157	65	54,46
25 ans	172,2	157,7	68,29	55,08

— Bot. La *croissance* en longueur de l'axe végétatif d'une plante (tige et racine) n'affecte que les parties dont les cellules ne sont pas encore adultes (méristèmes, jeunes parenchymes). Sa rapidité dépend de la nutrition, de la température et aussi de la lumière, qui retarde plutôt l'allongement des tiges. La croissance est ordinairement verticale, sauf chez les espèces rampantes et grimpantes, mais elle est régie par l'action des hormones spécialisées (auxines), dont la répartition est elle-même dictée par des facteurs physiques : pesanteur, lumière, humidité, etc., ce qui explique les *courbures de croissance*, ou *tropismes**. Le développement des feuilles est soumis à des lois encore plus complexes.

La croissance peut être continue ou discontinue, terminale ou intercalaire (tige) ; elle est subterminale dans les racines.

Lorsque, dans une feuille, la zone d'allongement est au sommet, on dit que la croissance est *basifuge ;* si c'est à la base qu'est cette zone, la croissance est *basipète ;* enfin, elle est dite *simultanée* si elle a lieu partout en même temps.

Dans une tige, la croissance peut être *nodale* ou *internodale*.

La croissance en épaisseur des tiges et des racines des plantes vivaces se fait sur les deux faces des deux assises* génératrices concentriques chez les dicotylédones (formations secondaires). [→ Biblio.]

— Econ. polit. *Croissance économique.*

● *Définitions.* Le terme de *croissance* est emprunté à la biologie, en fonction de l'analogie qui existe entre les phénomènes économiques et les organismes vivants : 1° La vie économique et sociale se traduit non seulement par un accroissement de quantités absolues en matière de production ou de consommation, mais aussi par la transformation des proportions et des relations entre ces quantités, c'est-à-dire par une transformation des structures ; 2° Un ensemble économique et social se différencie sous l'impulsion de forces contradictoires, mais solidaires et cumulatives, en passant par des phases successives.

Cependant, sous son apparente simplicité, l'idée de croissance se prête à de multiples interprétations, malgré les efforts de l'analyse économique contemporaine en vue d'éliminer les confusions avec des notions voisines (évolution, expansion, progrès et développement) et de préciser la terminologie.

L'*évolution* correspond à des transformations à long terme d'un ensemble économique et social. Trois types d'évolution peuvent être distingués : croissance, stagnation, régression, qui se caractérisent par le changement des dimensions et des structures des unités économiques et des systèmes, ainsi que par des progrès.

L'*expansion* est liée aux fluctuations de l'activité économique ; phénomène conjoncturel, caractéristique d'un mouvement de courte période, elle s'oppose à la dépression. Elle n'est qu'un stade de la croissance.

Par rapport à la croissance, le *progrès économique et social* marque un dépassement, bien qu'allant de pair avec elle : la croissance du revenu national par tête ne représentera un progrès que si elle est accompagnée d'une élévation du niveau de vie de ceux qui sont le plus défavorisés.

Il peut donc y avoir croissance sans progrès, en raison, par exemple, d'une croissance démographique supérieure à la croissance du produit national, ou, encore, en raison d'une réduction temporaire de la consommation préconisée et acceptée, afin d'accroître le taux d'accumulation du capital susceptible d'améliorer ultérieurement, et en longue période, le niveau de vie (exemple de la Russie soviétique). Inversement, on peut constater un progrès sans croissance, au moins en courte période, à la suite d'une redistribution de la richesse nationale. En d'autres termes, le progrès économique correspond à un résultat isolé de ses conditions, alors que la croissance forme un tout indivisible, ne préjugeant pas des fins ultimes de l'activité économique.

Quant à la distinction entre *croissance* et *développement*, elle apparaît plus délicate à opérer : le développement s'identifierait à une croissance avec modification préalable de structure ; inversement, la croissance correspondrait à un processus se déroulant dans une structure donnée, supposée rester invariable ou immuable. Si cette distinction est proposée, c'est bien souvent pour opposer la situation actuelle des pays de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord, et même de la Russie soviétique, à celle des pays en voie de développement. Dans le premier cas, la croissance ne dépend que d'un taux donné d'investissement global ou d'exploitation des ressources naturelles ; dans ces conditions, elle n'implique aucun changement fondamental de structure et résulte seulement du jeu de relations mécaniques entre les différents facteurs de production. Dans le cas des pays sous-développés, la croissance ne se déclenche pas si ne sont pas remplies un certain nombre de conditions préliminaires ou, tout au moins, simultanées, ayant trait, par exemple, à la mentalité, aux institutions, attitudes et relations sociales ; la croissance réclame une transformation radicale des structures existantes, ce qui définit le développement. Dès lors, l'efficacité d'une politique économique sera subordonnée à l'exécution d'un certain nombre de mesures prises dans des domaines voisins ; une réforme agraire ne sera accompagnée d'une augmentation de la production agricole que si, à côté de la promotion d'une classe de petits propriétaires exploitants, elle est complétée par des dispositions encourageant la création de coopératives agricoles et par l'application d'un plan d'éducation de la masse paysanne. En d'autres termes, si une mesure d'ordre politique ou une technique n'est pas acceptée par le milieu social ou l'environnement, une politique de développement risque d'être vouée à l'échec. Cependant, dans la réalité concrète, cette distinction n'est pas décisive, car on constate difficilement qu'une croissance se poursuive sans entraîner des transformations structurelles, ou plutôt qu'elle n'ait pas été marquée, au départ, par une mutation structurelle ou la rupture d'une situation existante. Ces difficultés expliquent que ces deux termes de croissance et de développement soient employés indifféremment, à la seule nuance discutable que la politique de développement s'appliquerait surtout aux pays encore économiquement arriérés et la politique de croissance aux pays développés.

Ces incertitudes de vocabulaire étant écartées, la croissance économique (ou le développement) peut être définie comme l'augmentation des principales dimensions d'un ensemble économique et social, accompagnée ou non de changements de structure. Il faut combiner croissance et progrès pour préciser s'il s'agit d'une croissance progressive, stationnaire (ou constante) ou régressive, suivant que le revenu réel par tête augmente, ne varie pas ou décroît (H. Guitton).

● *Théories.* Les théories explicatives sont nombreuses. Un premier groupe de théoriciens lie la croissance aux fluctuations économiques, le plus souvent à travers des modèles* économétriques. Les uns (Domar, Harrod, Hicks et H. Guitton) estiment que c'est la longue période qui est le phénomène dominant et que, par conséquent, le cycle ne constitue qu'un sous-produit de la croissance : en fonction d'un taux donné d'épargne, il n'existe qu'un certain taux de croissance qui puisse être maintenu de façon permanente ; une variation du taux d'épargne et d'investissement engendre un trouble dans la croissance de l'économie ; ce trouble se reproduirait périodiquement en raison de relations complexes entre l'épargne, l'investissement et la production. A l'inverse, d'autres auteurs (R. M. Goodwin et N. Kaldor) estiment que le taux de croissance est fonction de la fréquence et de la vigueur des fluctuations cycliques. (La prospérité élargit le potentiel de production et la dépression oblige à une sélection des activités, à rendre plus mobiles les différents facteurs de production et à abaisser les coûts.) Enfin, d'autres encore, après Schumpeter, recherchent une synthèse et combinent fluctuation et croissance dans des rapports de dépendance réciproque, construisant une « théorie structurelle commune » (Aakermann).

Un deuxième groupe de théories insiste sur la solidarité des différents facteurs agissant dans la croissance économique (ressources naturelles, progrès technique, population, institutions, etc.) : la croissance se présente comme un processus cumulatif, différents facteurs s'influençant et se renforçant mutuellement ; tout changement d'un de ces facteurs provoque à son tour celui des autres. Comme le soulignent certains auteurs (Lewis,

Rostow, Higgins, etc.), la croissance résulte de la conjonction entre divers facteurs favorables. - Ce deuxième groupe de théories permet surtout de rendre compte des « blocages de croissance » dus à l'inadaptation d'un facteur aux conditions capables de déclencher ou d'entretenir la croissance. Ainsi, dans les pays sous-développés, l'insuffisance des qualités intellectuelles et de formation professionnelle des individus empêchera un emploi judicieux des capitaux qu'on peut mettre à leur disposition.

Un troisième groupe de théories (notamment l'analyse de R. Barre) cherche une classification des types de croissance en fonction du rôle de l'Etat (croissance spontanée et croissance planifiée) et des mouvements internationaux d'hommes et de capitaux (croissance close et croissance ouverte). Les *croissances spontanées* sont celles qui résultent du concours des activités d'unités diverses et indépendantes (entrepreneurs, firmes étrangères, Etat, etc.) et de l'action des groupes sociaux. Dans ce type de croissance, qui a prévalu surtout en Europe occidentale au XIXe s., ses agents ont joué un rôle complémentaire, alliant leurs intérêts : les capitalistes privés (entrepreneurs, banquiers), par « leur sens de l'épargne et de l'accumulation, leur recherche de la productivité », ont constitué l'élément moteur de la croissance capitaliste ; l'Etat a joué un rôle capital de promotion technique, en empruntant à l'étranger (Allemagne ou Japon, à la fin du XIXe s.) de nouvelles méthodes de production. Les mécanismes de la croissance apportent des transformations dans les différents secteurs de l'activité économique : industrialisation, révolution agricole préalable sinon sumultanée (agrandissement des unités exploitées, utilisation de nouvelles techniques comme l'assolement, transformation de la mentalité des agriculteurs), développement des moyens de communication (d'où élargissement des marchés et plus grande spécialisation) et augmentation du nombre et surtout de la variété des moyens de financement. Ces croissances ont été, dans l'ensemble, lentes et complexes.

Les *croissances planifiées* se réalisent sous l'impulsion et la direction de l'Etat, intervenant dans le cadre d'un plan autoritaire : l'activité économique en Russie soviétique se déroule dans une atmosphère de contrainte et avec des contrôles par les divers agents qui l'animent (syndicats, parti politique, Etat). Les mécanismes de la croissance soviétique reposent sur une « décision politico-économique de l'Etat de faire de l'industrialisation l'instrument d'une transformation de la structure économique du pays ». Ces mécanismes cherchent surtout à favoriser l'investissement et ils s'exercent à travers un choix parmi les investissements (développement de l'industrie lourde), une limitation de la consommation et une action sur le secteur agricole (collectivisation). Les *croissances ouvertes* ont caractérisé le XIXe s. Des pays comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Argentine, etc., se sont développés grâce à une immigration considérable et avec l'aide du capital étranger. Mais le ralentissement des migrations internationales et des mouvements de capitaux a donné un regain d'actualité aux *croissances closes*, qui s'opèrent à partir de ressources propres du pays et sans aucune aide étrangère ; la Grande-Bretagne (au XVIIIe s.), le Japon (au XIXe s.), la Russie soviétique (au XXe s.) fournissent des exemples de croissances closes.

Enfin, un quatrième groupe de théories s'attache à analyser les éléments qui déclenchent et freinent la croissance économique. Suivant F. Perroux, la croissance se déclenche à partir de pôles : le déclenchement est provoqué par une industrie motrice qui induit le développement d'autres firmes par la création d'économies externes entre toutes ces firmes. Il se crée donc un complexe d'industries fabriquant des biens complémentaires ; puis des liaisons s'établissent entre les complexes d'industries en croissance, qui, bientôt, sont reliés entre eux par des réseaux de prix, de flux et d'anticipation. L'économie nationale apparaît ainsi comme une combinaison d'ensembles relativement actifs (les pôles de développement) et d'ensembles relativement passifs (les régions et les industries dépendantes). La région du Nord, étudiée par R. Gendarme, met bien en lumière les interférences qui peuvent exister entre les croissances économiques régionales et nationales. Mais le schéma de F. Perroux peut s'appliquer également à l'économie internationale et aux pays sous-développés, où l'on peut discerner les nombreux obstacles qui gênent la constitution de pôles. Enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté caractéristique de sous-développement*, ces pays constituent des économies désintégrées (ce qui exclut toute possibilité de développement du secteur local à partir des pôles de développement formés par l'implantation d'entreprises étrangères), où tout est consommé (donc pas d'épargne pour le financement de la croissance), où un chômage structurel intense règne et où les « coûts de l'homme » ne sont pas couverts. Toujours dans la même ligne de pensée, une école américaine, connue sous le nom d' « école de la maturité » (ou de la stagnation), soutient que la croissance, dans les pays occidentaux, obéit à un freinage logistique et qu'elle ne peut se maintenir à un rythme aussi élevé que dans le passé, en raison d'un ralentissement relatif de l'investissement et, par conséquent, d'un excès relatif de l'épargne, provoqué par l'évolution des faits démographiques (diminution du taux d'accroissement de la population aux Etats-Unis et en Europe occidentale), géographiques (limitation des occasions d'investissements rentables) et techniques (le progrès technique consomme de moins en moins de capital). Cette thèse a été fortement critiquée, et l'évolution des pays occidentaux lui apporte un démenti concret.

Les politiques de croissance ou de développement, pour être cohérentes, doivent être conçues en fonction des objectifs poursuivis par les pays sous-développés. Ces objectifs peuvent consister soit à assurer le développement interne de l'économie, soit à diminuer la dépendance extérieure. Quant aux instruments de cette politique, ils doivent être variés et cherchés dans tous les secteurs de l'activité économique : mise en place d'une infrastructure capable d'accroître la rentabilité des entreprises qui désireraient se fonder (politique de l'investissement), réforme agraire orientée vers le développement d'une agriculture commercialisée (politique agricole), recours à l'inflation comme moyen de favoriser les investissements en redistribuant les revenus (politique monétaire), orientation de la dépense publique et de la fiscalité afin de dégager une épargne forcée (politique financière), instauration de la protection douanière afin d'inciter la création d'entreprises, et contrôle des exportations afin de stabiliser les recettes en devises (politique du commerce extérieur). Mais encore faudrait-il que les pays sous-développés fussent aidés dans leurs efforts par une politique internationale de développement adaptée à leur situation particulière, ce qui, concrètement, devrait se traduire par : la stabilisation des marchés internationaux de matières premières, le maintien du niveau de la production et de l'activité économique dans les pays développés, la libération des mouvements de main-d'œuvre entre les principales régions du monde, l'accroissement de l'assistance technique, conçue comme un service public international, l'internationalisation de l'aide financière aux pays sous-développés. Les politiques de développement réclament pour les pays sous-développés des efforts d'adaptation et des sacrifices ; pour les pays développés, elles exigent une prise de conscience de leurs responsabilités. (→ Biblio.)

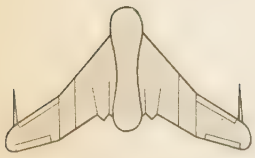

ailes en croissant (aéron.)

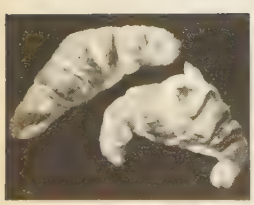

croissants (boulang.)

CROISSANT, E adj. Mar. *Echelle de latitude croissante*, échelle au moyen de laquelle on évalue les vraies distances, qui se trouvent défigurées par la projection de Mercator usitée dans les cartes marines.

— Math. *Fonction croissante dans un intervalle* (a, b), fonction $f(x)$ de la variable réelle x définie dans cet intervalle, telle que le rapport

$$\frac{f(x) - f(x')}{x - x'}$$

soit positif quels que soient les nombres distincts x et x' appartenant à l'intervalle (a, b). [V. MAXIMUM.]

— Phonét. Se dit des phonèmes comportant une tension croissante des organes phonateurs jusqu'à la fin de l'émission.

CROISSANT n. m. (part. de *croître*). Astron. Temps qui s'écoule de la nouvelle à la pleine lune, et pendant lequel la partie éclairée, visible pour nous, croît d'une manière continue : *La lune est à son croissant.* (Vieilli.) || Forme apparente de la lune, lorsqu'elle nous présente moins de la moitié de son hémisphère éclairé. || Chacun des jours d'une lunaison. || *Par extens.* Objet ayant la forme du croissant de la lune : *Le croissant est formé par deux arcs qui se coupent et qui ont leur concavité tournée du même côté.*

— Aéron. *Aile en croissant*, aile dont le bord d'attaque, au lieu d'être rectiligne comme sur une aile en flèche, dessine une courbe telle que la flèche soit grande à l'emplanture de l'aile et presque nulle aux bords marginaux. (L'aile en croissant allie les avantages de l'aile en flèche pour les grandes vitesses à ceux de l'aile droite pour l'atterrissage et le décollage.)

— Arbor. Instrument à fer recourbé et tranchant, placé au bout d'un long manche, et qui sert à élaguer les arbres.

— Art vétér. Tumeur en forme de croissant, qui se produit sur la sole, et qui est causée par la fourbure chronique.

— Boulang. Petit pain en forme de croissant, fait généralement en pâte feuilletée ou avec une pâte levée.

— Bourrell. Chacune des deux pièces métalliques, l'une mâle, l'autre femelle, qui se fixent sur les attelles et assurent la fermeture du collier.

— Hérald. Pièce héraldique figurée seule ou en nombre, et représentée le plus souvent horizontalement, la convexité regardant la pointe de l'écu (*croissant montant*). [Quand le croissant tourne cette convexité vers le chef, il est dit *versé* ou *renversé ;* quand il tourne ses pointes vers le côté senestre, il est dit *contourné ;* et quand il les tourne vers le côté dextre, il est dit *tourné*. Figurés en nombre, les croissants, selon leur disposition sur l'écu, sont dits *tournés en bande, endossés, appointés, affrontés,* ou *mal ordonnés.*] (V. pl. HÉRALDIQUE, 125 à 128.)

— Hist. Armes et étendard de l'Empire turc, parce qu'ils étaient décorés d'un croissant : *Arborer le croissant.* || Ancienn., l'Empire turc : *Le Croissant a vaincu, a été vaincu.* (Dans ce cas, prend une majuscule.)

— Mar. Ferrure en forme de lyre, à l'extrémité de l'écoute de grand-voile d'un yacht, et qui entoure la bôme en la laissant libre de tourner sur elle-même quand elle est à rouleau.

— Mobil. Pièce métallique de cheminée, servant à soutenir, de part et d'autre de celle-ci, les pelles, les pincettes, etc., et souvent ornée.

— Océanogr. *Croissant de plage*, sur la haute plage, dépression en allure de croissant ou de triangle ouvert vers la mer, dont la profondeur peut atteindre 1 m. (L'origine des croissants de plage est controversée, mais semble due à l'ablation d'une partie des sables ou des galets accumulés sur la haute plage lors d'une tempête. Les croissants de plage s'ordonnent en séries et caractérisent les côtes à forte houle.)

— Opt. *Distorsion en croissant*, v. DISTORSION.

— Pâtiss. *Croissant aux amandes*, petit four sec en forme de croissant, fait de pâte d'amandes.

— ENCYCL. Le *croissant* tire sa forme et son nom de la première phase de la lune. Les Sumériens et les Akkadiens ont vénéré la Lune sous le nom de Sin, patron d'Our, représenté tantôt sous les traits d'un homme barbu, tantôt par son attribut, le croissant, souvent disposé horizontalement. En Grèce, le croissant, placé verticalement, est devenu le symbole d'Artémis. Dans l'iconographie chrétienne, il a servi à figurer la lune dans les scènes de la Nativité, et même de la Crucifixion, qui, d'après les textes, devait se situer à la pleine lune de printemps. Le croissant apparaît encore sur des gemmes gnostiques, sur des lampes, etc. ; il est alors généralement disposé les pointes dirigées vers le haut et accompagné de l'étoile. C'est à partir du XVIe s. que, dans les représentations symboliques de l'Immaculée Conception, la Vierge est parfois figurée sur un croissant, dont les pointes sont dirigées vers le bas (Luca Giordano) ou, plus souvent, vers le haut (Tiepolo, le Tintoret, Guido Reni, etc.). Ayant été depuis ses origines le symbole de la ville de Byzance, les

Phot. Larousse.

Turcs l'adoptèrent, selon une tradition discutée, après la prise de Constantinople (1453) et en firent ainsi l'emblème de l'Empire ottoman et pratiquement de l'islām, à tel point qu'au milieu du XXe s. de nombreux pays musulmans ont timbré leur pavillon du croissant. Comme élément décoratif, le croissant figure souvent dans l'orfèvrerie chrétienne et profane ; comme figure héraldique, il est très employé, ses pointes étant généralement tournées vers la partie supérieure de l'écu ; il figurera très souvent sur celui des croisés.

Croissant (ORDRES DU). 1° Ordre fondé à Messine, en 1268, par Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, après sa victoire de Tagliacozzo* ; 2° Ordre fondé à Angers, en 1448, par René d'Anjou, roi de Naples. Insigne : croissant annexé à un collier (il disparut avec la maison d'Anjou) ; 3° Ordre créé en Turquie, en 1799, par Selim III, et remplacé en 1831 par le Nichan Iftikhar.

Croissant-Rouge, nom donné à la Croix-Rouge dans les pays musulmans. L'emblème du croissant rouge fut adopté successivement par la Turquie (1876), la Syrie, l'Iraq et la Transjordanie (1929), et reconnu par la conférence de Genève de 1949, malgré ses efforts pour rétablir l'unité du signe de protection.

CROISSANTÉ, E adj. Hérald. Se dit de la croix dont les extrémités portent des croissants.

CROISSET (Francis DE), écrivain français d'origine belge (Bruxelles 1877 - Neuilly-sur-Seine 1937). Ayant débuté par des poésies et des chroniques, il se consacre presque aussitôt entièrement au théâtre, où il fait représenter des comédies légères, assez audacieuses, très bien accueillies par le public : *Qui trop embrasse* (1899), *Chérubin* (1901), *le Paon* (1904), *Le cœur dispose* (1912). Il devient ensuite le collaborateur de R. de Flers, avec qui il donne, notamment : *les Vignes du Seigneur* (1923), *les Nouveaux Messieurs* (1925), *le Docteur Miracle* (1926). Durant la dernière partie de sa vie, il voyage beaucoup et rapporte d'Asie des livres d'impressions qui sont probablement le meilleur de son œuvre : *la Féerie cinghalaise* (1926), *Nous avons fait un beau voyage* (1930), *la Côte de Jade* (1938). Il a publié également un roman : *la Dame de Malacca* (1935).

CROISSY (Charles COLBERT, marquis DE), homme d'État français (Paris v. 1626 - † 1696), frère du grand Colbert. Il fut premier président du Conseil souverain d'Alsace, président au parlement de Metz (1662), ambassadeur à Londres (1668-1674), plénipotentiaire à Aix-la-Chapelle (1668) et Nimègue (1678). Nommé secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères en 1679, il siégea dès lors au Conseil d'en haut. Son ambassade à Londres fut marquée par l'alliance secrète avec Charles II (1670). Du fait de sa connaissance de l'Alsace et de sa compétence personnelle, il se chargea de l'aspect juridique de la politique des « Réunions » lorsqu'il devint responsable des Affaires étrangères.

CROISSY (Charles Joachim COLBERT DE), ecclésiastique français (Paris 1667 - † 1738). Neveu du grand Colbert, agent général du clergé, puis évêque de Montpellier à trente ans (1696), il s'opposa à la bulle *Unigenitus* (1713) et fut l'un des quatre évêques « appelants » au futur concile. Il dut sa célébrité dans les milieux jansénistes au *Catéchisme de Montpellier*, qu'il fit composer par le P. Pouget et qui eut une grande diffusion, notamment dans les Etats des Habsbourg.

CROISSY-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Saint-Germain-en-Laye), sur la Seine, à l'extrémité méridionale de la boucle d'Argenteuil ; 5 926 hab. (*Croissillons*). Eglise du XIIIe s., désaffectée. Agglomération résidentielle et industrielle : verres optiques, tissus caoutchoutés, accessoires d'automobiles, produits pharmaceutiques, etc. Cultures maraîchères.

CROISURE n. f. Min. Cercle d'acier placé dans un puits en fonçage pour soutenir le terrain des parois. (V. part. *encycl.*)
— Text. Opération consistant à croiser ensemble deux faisceaux de brins de soie naturelle à la sortie de la bassine de filature. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bâton de croisure,* bâton de verre dont se servent les tapissiers, pour maintenir écartés, sur le métier, les fils de chaîne entre lesquels ils passeront les fils de trame.
— Versif. Disposition des vers par rimes croisées. ‖ Disposition des vers de diverses mesures employés dans une même pièce. (Ainsi la croisure dans les ïambes d'alexandrins et d'octosyllabes.)
— ENCYCL. Min. Au fur et à mesure du fonçage d'un puits, on place des *croisures* équidistantes de 1 à 1,5 m ; chaque croisure est suspendue à la croisure supérieure par des fers à crochets. On dispose des planches ou des tôles de garnissage au dos des croisures, et on les cale contre le terrain avec des coins de bois. On démonte les croisures lorsqu'on fait le revêtement définitif du puits.
— Text. A la sortie de la bassine de filature, le grès de la soie est encore fortement amolli. La croisure fait adhérer les brins qui doivent constituer le fil de soie grège et contribue à donner à ce dernier une section sensiblement circulaire. La croisure comporte souvent un très grand nombre de tours, pour en accentuer les effets. Après la croisure, les deux fils de soie grège qui l'ont formée sont dirigés sur le dévidoir, où ils forment deux écheveaux. On distingue, suivant le mode de torsion, la *croisure à la tavelle* et la *croisure à la Chambon*.

CROISY (Philibert GASSOT, sieur DU), comédien français (Paris 1626 - Conflans-Sainte-Honorine 1695). Il appartint à la troupe de Molière de 1659 à 1689, et créa le rôle de Tartuffe (1667). Il était le beau-frère du comédien Bellerose. — Sa fille, MARIE-ANGÉLIQUE, appartint à la même troupe de 1671 à 1694.

CROÎT n. m. (de *croître*). Accroissement d'un troupeau par la naissance des petits : *Le croît des animaux appartient au propriétaire par droit.* ‖ Gain de poids vif des animaux : *Dans les races améliorées, le croît journalier des agneaux de boucherie est, en moyenne, de 300 g par jour.*

CROÎTRE v. intr. (lat. *crescere*). [*Je croîs, tu croîs, il croît, nous croissons. Je croissais, nous croissions. Je crûs, nous crûmes. Je croîtrai, nous croîtrons. Je croîtrais, nous croîtrions. Croîs, croissons, croissez. Que je croisse, que nous croissions. Que je crusse, qu'il crût. Croissant. Crû, crue.*] Grandir progressivement jusqu'au terme de son développement, en parlant des êtres organisés : *Il* [le soleil] *commande aux moissons de croître et de mûrir* (Baudelaire) ; et, au *fig.* : *Je sentais croître en moi l'homme prédestiné* (Leconte de Lisle). ‖ Grandir, augmenter, en parlant des choses, particul. en durée, en intensité : *Toutes les habitudes de sa vie avaient fait un cortège de petites notoriétés à sa célébrité croissante* (Maupassant). ‖ Augmenter en nombre : *Croissez et multipliez-vous* (la Genèse). ‖ Pousser naturellement, en parlant des végétaux : *Les lys ne croissent pas sur ces hauteurs, ou seulement quelques espèces rares* (Gide).
— LOC. DIV. *Croître en* ou *dans*, gagner en se développant sous le rapport de : *Croître en largeur, en volume. Croître en sagesse, en vertu, en force, en beauté. Croître dans l'estime de quelqu'un. Excepté le nom du rival, qui croissait dans la faveur du prince, la duchesse dit tout à Fabrice* (Stendhal). | *Fam. Ne faire que croître et embellir*, gagner rapidement en taille et en beauté ; et, au *fig.* (souvent *ironiq.*), se développer, augmenter. (On dit aussi *croître et multiplier : Le petit frère ne croissait et ne multipliait* [...] *que du côté de la paresse* [*Hugo*].) ‖ *L'herbe y croît*, c'est un endroit désert, et, au *fig.*, c'est une chose oubliée, dédaignée.
◆ V. tr. LANGUE CLASS. et POÉTIQ. Accroître, augmenter : *M'ordonner du repos c'est croître mes malheurs* (Corneille).
— SYN. : *s'accroître, augmenter, se développer, s'étendre, grandir, grossir, pousser, prospérer.*

CROIX n. f. (lat. *crux*). Gibet formé le plus souvent de deux pièces de bois placées en travers l'une sur l'autre, où l'on attachait les condamnés à mort : *Ils crurent n'avoir pas de cordes assez fortes pour le grimper jusqu'au haut de la croix* (Flaubert). ‖ *Particul.* La croix sur laquelle fut supplicié Jésus-Christ (prend une majuscule en ce sens) : *La vraie Croix, la sainte Croix.* ‖ Passion de Jésus-Christ, ses souffrances sur la croix : *Jacob en forme la souche et la croix du Christ le sommet* (Flaubert) ; et, *par extens.*, la religion chrétienne, l'Eglise de Jésus-Christ, la chrétienté (prend une majuscule en ce sens) : *Peuple qui ne pleurait, fier de ses propres pertes,* | *Que sur le trône et sur la Croix* (Hugo). ‖ Représentation d'une croix en métal, en pierre, en bois, etc., particulièrement au faîte d'une église, sur une tombe, etc. : *Un homme de chez nous a fait ici jaillir,* | *Depuis le ras du sol jusqu'au pied de la croix* | [...] *La flèche irréprochable* [de la cathédrale de Chartres] (Péguy). *Les croix de bois. Croix funéraire.* ‖ Insigne, en forme de croix, d'un ordre de chevalerie : *Le Comte* [...] *reçut la croix de Saint-Louis* (Balzac) ; et, *particul.*, la croix de la Légion d'honneur. ‖ Insigne en forme de croix, récompense des écoliers : *Pierre Nozière, vous avez pleuré ; voici la croix d'honneur* (A. France). ‖ Disposition des objets en forme de croix : *Mettre des bâtons en croix. Impassibles comme eux, ils attendent, les bras* | *En croix* [...] (Leconte de Lisle). ‖ Empreinte figurant une croix ou un X : *Signer d'une croix. Il retourna bien vite au port pour retrouver le baril qu'il avait marqué d'une croix* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Peines, afflictions ; et, *spécialem.*, épreuves que Dieu envoie au chrétien : *Je te demandais s'il ne fallait pas du point de vue chrétien souhaiter pour eux toutes les croix, la pauvreté, la maladie* (F. Mauriac).
— LOC. DIV. *Croix grecque*, croix à quatre branches égales. ‖ *Croix latine*, croix dont une branche est plus longue que les autres. ‖ *Croix de Lorraine*, croix à deux croisillons inégaux et parallèles. (Emblème de la France libre, durant la Seconde Guerre mondiale.) ‖ *Croix russe* ou *patriarcale*, croix à deux croisillons (l'inférieur est oblique). ‖ *Croix de Malte*, croix que les chevaliers de Malte portaient sur leurs vêtements. ‖ *Croix de Saint-André, en sautoir, en X, croix de Bourgogne*, croix oblique ou en forme d'X. ‖ *Croix de Saint-Antoine*, croix en tau. ‖ *Croix gammée* (ou *svastika*), croix dont chaque branche est terminée par un coude en forme de gamma. (V. part. *encycl.*, Archéol.) [Ce symbole a été adopté comme emblème par l'Allemagne nationale-socialiste.] ‖ *Croix de par Dieu* ou *croix de Dieu*, croix imprimée jadis sur les alphabets, avertissant l'enfant de faire le signe de la croix « de par Dieu », avant de commencer sa lecture. ‖ *Par extens.* L'alphabet : *Ainsi que les drôles du bourg, il apprit ses « heures de trois sous », c'est-à-dire sa croix de par Dieu, c'est-à-dire son abécédaire* (H. Pourrat). [Vieilli.] ‖ *Par anal.* Premiers éléments d'un art ou d'une science ; début d'une affaire : *C'est aussi facile pour moi que la croix de par Dieu* (R. Escholier). ‖ *Croix de l'épée*, croix formée par la garde et la poignée d'une épée de chevalier. ‖ *Croix huguenote*, soutenant la colombe du Saint-Esprit. ‖ *Croix de mission*, croix élevée dans un lieu en souvenir d'une mission qui y a été faite. ‖ *Croix pectorale*, petite croix qu'un évêque porte sur la poitrine. ‖ *Croix processionnelle*, croix que l'on porte en haut d'une hampe, en tête d'une procession.
— LOC. FAM. *Faire une croix à, sur*, mettre fin, renoncer définitivement à : *Rangez tout cela dans votre mémoire, mettez-y croix, marteau et le reste* (A. France). ‖ *Faire une croix, une croix à la cheminée*, noter un fait comme extraordinaire. ‖ *Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière*, le recevoir avec une solennité qui rappelle celle qu'on met à recevoir un évêque. ‖ *C'est la croix et la bannière*, il faut beaucoup de cérémonies, il y a beaucoup de difficultés à vaincre, c'est toute une affaire. (Souligne le mal qu'on a eu à vaincre l'entêtement de quelqu'un.)
— Arg. *Croix des vaches*, estafilades en forme de croix faites au visage de ceux ou de celles qui ont manqué à la loi du milieu.
— Ascét. *Mettre quelque chose au pied de la croix*, le souffrir avec résignation, en

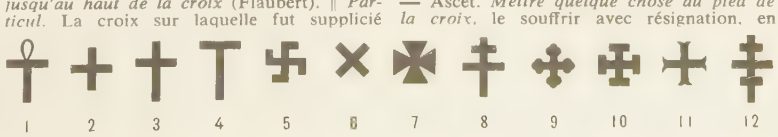

croix
1. Égyptienne ; 2. Grecque ; 3. Latine ; 4. En tau ; 5. Gammée ; 6. De Saint-André ; 7. De Malte ; 8. De Lorraine ; 9. Tréflée ; 10. Potencée ; 11. Ancrée ; 12. Papale.

croix croissantée

marquis de CROISSY par Rigaud
Bibliothèque nationale

Phot. Longlois.

croix de résurrection
XIIe s.
musée Ochier, Cluny

croix processionnelle
émail, XIIIe s.
église Saint-Pierre
Chalon-sur-Saône

croix dite « huguenote »

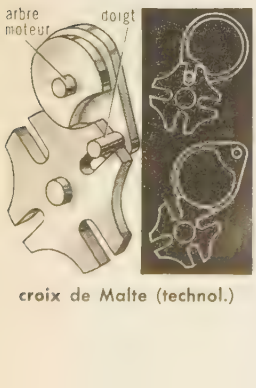

croix de Malte (technol.)

souvenir de la passion de Jésus-Christ. ‖ *Mettre son ressentiment au pied de la croix,* supporter patiemment une injustice.

— Astron. Ancien nom de la constellation du Cygne.

— Bot. *Croix de Jérusalem,* nom usuel de *Lychnis chalcedonica.* ‖ *Croix de Malte,* nom usuel du même lychnis, de *Tribulus terrestris* et d'une centaurée (*Centaurea Melitensis*).

— Ciném. *Croix de Malte,* mécanisme d'entraînement de la pellicule dans les appareils de projection. (Très anciennement connu des horlogers sous le nom de *croix de Genève* ce mécanisme a été réalisé pratiquement pour le cinéma et mis au point par Continsouza et Bünzbi, en 1896.) [V. rubr. Technol.]

— Décorat. V. GRAND-CROIX.

— Hérald. Pièce héraldique résultant de la combinaison du pal et de la fasce. (La croix peut être alésée*, ancrée*, bourdonnée*, cléchée*, enhendée*, fleurdelisée*, pattée*, pommetée*, recercelée*, resarcelée*, tréflée*, vidée, etc. (On appelle *croix latine* une croix alésée, dont la traverse est haussée ; *croix patriarcale,* une croix à deux croisillons inégaux ; *croix de Malte,* une croix pattée à huit pointes ; *croix de Lorraine,* une croix patriarcale alésée ; *croix de Toulouse,* une croix cléchée, vidée et pommetée.) ‖ Ornement extérieur des blasons ecclésiastiques, placé généralement en pal, derrière l'écu.

— Imprim. Signe en forme de croix latine (†), dont on se servait autrefois pour renvoyer aux notes marginales.

— Jeux. *Croix de Jérusalem,* jeu d'enfants, dans lequel il faut assembler en croix des morceaux de bois. ‖ *Croix ou pile, croix et pile* ou *croix-pile* (v. plus bas Numism.), nom d'un vieux jeu, devenu celui de « pile ou face ».

— Joaill. *Mise en croix,* première des opérations de la taille proprement dite d'une pierre de bijouterie, et plus particulièrement d'un diamant. (Elle consiste à tailler sur le dessus et le dessous de la pierre quatre facettes égales, appelées *coins de table* et *coins de culasse,* de façon que leurs arêtes ou leurs prolongements forment une croix.)

— Malacol. *Croix de mer,* nom usuel du *marteau* ou *crucifix de mer,* sorte d'huître.

— Mil. *Croix de Saint-André,* défense accessoire, constituée par un assemblage de pointes de bois, servant à barrer rapidement un passage : *Le cheval de frise est terminé par deux croix de Saint-André.*

— Minér. *Pierre de croix,* nom commun de la staurotide maclée, parce qu'elle se présente en cristaux groupés de manière à figurer une croix grecque.

— Numism. Côté d'une pièce de monnaie correspondant à la *face* ou à l'*avers,* et ainsi désigné parce qu'il portait jadis une croix. (De là vient l'expression ancienne : *croix ou pile,* le mot *pile* représentant le type de l'enclume, le mot *croix* indiquant le type du coin mobile.)

— Radiotechn. *Croix thermique,* thermocouple utilisé en radiotechnique pour la mesure des faibles courants de haute fréquence, et qui se présente généralement sous la même forme qu'une lampe triode à quatre broches. (Le vide est destiné à soustraire le couple à l'action de la chaleur.)

— Relig. *Signe de la croix,* geste religieux, usité dans l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe, et qui consiste à figurer une croix par un mouvement de la main. (V. part. *encycl.*) ‖ *Chemin de croix,* série de tableaux ou de figures sculptées qui reproduisent les principaux épisodes de la passion de Jésus-Christ. (Ces représentations sont ordinairement au nombre de quatorze, et commencent à la condamnation du Christ pour finir par la mise au tombeau.) ‖ Prières et méditations que l'on fait devant cette série de tableaux. ‖ *Prendre la croix,* s'engager dans la croisade. ‖ *L'étendard de la Croix,* emblème, symbole de la foi chrétienne. ‖ *Le mystère, le sacrifice de la croix,* le mystère de la rédemption des hommes par le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix. ‖ *Invention de la sainte Croix, Exaltation de la sainte Croix,* v. part. *encycl.,* Relig. ‖ *La folie, le scandale de la Croix,* ce qui semble absurde aux incrédules dans le mystère de la croix. (Saint Paul, Cor., I, 23.)

— Technol. Pièce permettant la jonction de quatre tubes dont les axes sont situés dans un même plan. ‖ *Croix de Malte,* engrenage ayant l'aspect d'une croix de Malte et qui, animé d'un mouvement circulaire continu, provoque l'entraînement d'un mécanisme ou d'une pièce quelconque.

— Télécomm. *Croix de Malte,* roue du récepteur Morse, à dents carrées, ayant l'aspect d'un croix de Malte et qui arrête le mouvement de l'axe du barillet, dès que la came s'engage dans une des dents.

— Trav. publ. *Pavage en croix de chevalier,* disposition du pavage, dans les carrefours de deux routes d'égale importance, suivant laquelle les rangées de pavés font un angle de 45° avec l'axe de la chaussée.

— Verr. *Croix à essuyer,* râteau de bois au moyen duquel, dans la fabrication des glaces, on essuie la table de coulée. ‖ *Grande croix,* plaque métallique munie d'un long manche, qui sert, dans la même fabrication, à soutenir les glaces quand on les introduit dans la carcaise.

— ENCYCL. Archéol. La *croix* apparaît dès l'âge du bronze. La croix gammée, ou *svastika,* abonde dans le plus vieil art scandinave comme dans l'art indien. L'Egypte ancienne symbolise l'immortalité de l'âme par la croix ansée.

La *croix* est le symbole du supplice du Christ, et, par là, de la rédemption. L'iconographie chrétienne présente deux formes de croix : la forme en tau, accréditée par le Christ dérisoire du Palatin, par des sarcophages chrétiens des premiers siècles et par quelques textes patristiques (*crux commissa* ou *patibulata*) ; elle est dite aussi *croix de Saint-Antoine* ; la croix à quatre branches (*crux capitata* ou *immissa*), qui, d'après l'Evangile, fut employée pour le supplice de Jésus-Christ, est celle qui semble le mieux garantie par la tradition. La croix à quatre branches est dite *de Saint-André* quand elle est en sautoir, *de Saint-Pierre* quand la tête est en bas, *de Saint-Philippe* quand elle est couchée. La prudence, au temps des persécutions, obligea de n'user de la croix qu'avec réserve : la forme en tau, symbole de félicité chez les païens, attirait moins l'attention ; de même le gammadion (svastika), assez rare.

A partir de Constantin, la croix se répandit librement. Son emploi sur les tombeaux, réservé d'abord aux martyrs, devint et est resté constant pour tous les fidèles. Les plus anciennes des croix érigées à l'entrée ou au milieu des cimetières étaient nues ; à l'époque gothique, elles portent le Christ. A l'église, la croix est marquée cinq fois sur l'autel, douze fois sur les parois intérieures du monument (*croix de consécration,* que l'évêque oint du saint chrême) ; elle prend place sur l'autel ; une croix triomphale se dresse sur le jubé ou sur le *screen* anglais (clôture ajourée du chœur). Le plan même de l'église adopte la forme de la croix : le chevet est la tête, le transept forme les bras. La croix surmonte le clocher ou les pignons de l'église (Montréal, dans l'Yonne, XIIe s. ; Saint-Urbain de Troyes, XIVe s.) ; elle décore le tympan du porche. Il y a des *croix processionnelles* (Sainte-Marie, près de Saint-Celse, à Milan, XIIe s. ; Chalon-sur-Saône, XIIIe s. ; Lanciano, en Italie, XIVe s.). Elles ont été parfois changées en croix d'autel par l'addition d'un pied (croix dite « de Lothaire », du Xe s., à Aix-la-Chapelle ; croix de Saint-Louis, à Saint-Denis). La croix émaillée du Sancta Sanctorum à Rome (VIe-VIIe s.) est une des plus anciennes *croix reliquaires.* La *croix de résurrection* est celle que l'on place au bout de la hampe que tient l'Agneau divin. La croix à triple traverse est propre au Souverain Pontife ; la croix à double traverse est archiépiscopale ou patriarcale ; la croix simple est attribuée aux évêques.

La croix à double traverse, que l'on appelle communément *croix de Lorraine,* figura d'abord dans les armoiries angevines et fut introduite en Lorraine par le roi René. Elle prend son origine dans un reliquaire de la Vraie Croix, rapporté d'Orient en 1241 par Jean d'Alluye, et conservé à l'Hospice des incurables de Baugé ; Louis Ier d'Anjou fonda sous son invocation un ordre de chevalerie, l'ordre de la Croix d'Anjou, dont l'écusson est de sinople, à la croix double de sable, filetée d'or. (→ Biblio.)

— Bx-arts. *Histoire de la Croix.* Ce thème, inspiré de *la Légende dorée* de Jacques de Voragine, est en rapport avec la vénération des reliques apportées de Terre sainte. Affectionné surtout par les Franciscains, il a été illustré par les peintres italiens.

A Santa Croce de Florence, en 1390, Agnolo Gaddi déroule l'*Histoire de la Croix* en huit fresques. Les différents épisodes sont décrits avec une verve naïve, depuis l'apparition de saint Michel apportant à Seth un fragment de l'arbre de la Science, qui deviendra le bois de la Croix, jusqu'à l'entrée triomphale d'Héraclius à Jérusalem. Dans l'église San Francesco d'Arezzo, Piero Della Francesca distribue les épisodes merveilleux de cette histoire en neuf scènes fameuses, d'une grandeur épique dans les scènes de bataille (*Victoire d'Héraclius*) et dans l'ordonnance architecturale : *Salomon et la reine de Saba* (1452-1459).

— Hist. *Supplice de la croix.* Avant qu'apparaisse en Orient la croix lors de la conquête romaine, les Assyriens et les Hébreux attachaient déjà à des pieux le cadavre des criminels pour rendre publics et leurs crimes et l'efficacité de la justice.

A Rome, les esclaves et les non-citoyens pouvaient être attachés à un pieu, parfois la tête en bas, et fouettés. Dans certains cas, on ajoutait une barre transversale (*patibulum*), placée soit au sommet du pieu (croix en tau), soit un peu plus bas (croix latine), sur laquelle le condamné était lié, et même parfois cloué, les bras écartés, les pieds étant posés sur une sellette pour éviter le déchirement des mains ; il était ainsi exposé jusqu'à ce que mort s'ensuive. Une petite tablette (*titulus*) indiquait son nom et le motif de sa condamnation. D'ailleurs, sur les lieux d'exécution, un pieu se dressait en permanence ; on ne faisait apporter au condamné que le *patibulum,* quand on décidait de s'en servir. Réservé par Rome aux esclaves (Cicéron reprocha à Verres d'avoir fait crucifier un citoyen romain, et c'est parce que saint Paul possédait cette qualité qu'il eut la tête tranchée), le supplice infamant de la croix fut infligé au Christ, la condamnation et l'exécution ayant été assurées par Ponce Pilate et les soldats romains. On ignore, du fait de l'incertitude des textes, si l'instrument du supplice fut une croix en tau ou une croix latine.

— Numism. La *croix* fait son apparition sur les monnaies dès le IVe s., sous le règne de Valentinien Ier, qui mourut en 375, mais la question se pose de savoir à quel moment précis apparaissent les signes chrétiens sur le monnayage de Constantin, par exemple le chrisme ou la croix ansée sur le casque de l'empereur. La croix figure dans les types de monnaies françaises, sous les rois des trois races. Elle revêt les aspects les plus divers : simples branches rectilignes, ou doublées, terminées en fleurons ou en fleurs de lis, cantonnée de points, pattée, ancrée, bifurquée, crossée, potencée, etc. La Révolution abolit cet emblème. La dernière monnaie qui le présente est le louis à la croix de Malte frappé en 1718. On appelle aussi « monnaies à la croix » les monnaies celtiques dont le type est une déformation de la rose de Rhodes.

— Relig. Le crucifiement de Jésus-Christ a donné naissance à plusieurs solennités de l'Eglise et à plusieurs dévotions. Ainsi, la fête de l'*Invention de la sainte Croix* (3 mai) célèbre la découverte de la croix de Jésus-Christ, retrouvée par sainte Hélène, en 326 ; l'*Exaltation de la sainte Croix* (14 sept.) rappelle le jour où l'empereur Heraclius rapporta à Jérusalem la Croix, qu'il avait reprise à Khosrô II, roi de Perse.

L'image de la croix portant le Christ reçut de bonne heure un culte d'*adoration,* parce qu'il s'adresse au Christ, qui est Dieu. Cette adoration se pratiquait solennellement le vendredi saint, à l'office du matin. La croix tient une grande place dans les cérémonies catholiques : elle est portée en tête des processions, s'élève au-dessus des églises, dans les cimetières et sur les tombes des chrétiens. Placée dans les maisons, elle signifie la foi de leurs habitants et symbolise la protection qu'on attend du Christ rédempteur.

● *Signe de la croix.* Tertullien nous apprend que, de son temps, les chrétiens traçaient sur eux, en différentes occasions, l'*image de la croix.* Ce signe rappelle les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Les Latins le font en portant la main droite au front, à la poitrine, puis à l'épaule gauche, enfin à l'épaule

Phot. Arch. phot., Larousse.

droite, pendant qu'ils disent : « Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. » Les Grecs portent la main d'abord à l'épaule droite, et après à l'épaule gauche. Le signe de la croix est d'une pratique fréquente dans les deux Eglises. Un signe de croix est aussi tracé sur tout objet ou toute personne qui reçoit une bénédiction. Les protestants ont renoncé à la pratique du signe de la croix.

● De nombreux ordres ou instituts portent le nom de la croix. Nous citerons les principaux :

Hommes. Chanoines de la Sainte-Croix, chanoines réguliers de Saint-Augustin ; chanoines de Sainte-Croix de Coimbra, chanoines réguliers augustiniens, établis au Portugal au XIIe s. ; clercs déchaux de la Sainte-Croix, ou passionistes, fondés par saint Paul de la Croix en 1725 ; pères de la Sainte-Croix, fondés au Mans, par le chanoine Moreau, approuvés en 1857, actuellement nombreux et importants au Canada ; ordre de la Croix de saint Dominique et de saint Pierre martyr, ordre religieux militaire, où l'on était admis par les inquisiteurs dominicains.

Filles. Dames de la Croix (Saint-Quentin, Aisne), fondées en 1625 ; filles de la Croix, qui comprennent plusieurs congrégations : *a*) Paris (1640), enseignantes ; fondées par Mme de Villeneuve ; *b*) Lavaur (1670), enseignantes et hospitalières ; *c*) La Puye (Vienne) [1807], enseignantes ; fondées par sainte Jeanne* Bichier des Ages et saint André Fournet, dites aussi sœurs de Saint-André ; — Sœurs de la Croix, qui comptent plusieurs congrégations : *a*) Chananod (Haute-Savoie) [1838] ; *b*) Le Puy (1673) ; *c*) sœurs de la Croix de Jésus, Groissiat (diocèse de Belley) [1832] ; *d*) Le Mans, fondées en 1841 par le chanoine Moreau, nombreuses au Canada (sœurs marianites de la Croix) ; *e*) Strasbourg.

Croix (ORDRES DE LA). Un grand nombre d'ordres de chevalerie ont pris la croix pour insigne distinctif, d'où le terme général de *croix* donné parfois à ces décorations dans différents pays : *Croix étoilée** (autrichienne, 1668), *militaire** (belge, 1885), *du Sud** (brésilienne, 1822), *de Juillet** (1830), *de la Légion* d'honneur* (1802), *de la Libération* française* (1940), *du combattant** (1930, 1953), françaises, *de fer** (prussienne, 1813), *de Victoria** (anglaise, 1896), etc. ‖ *Croix de guerre*, v. GUERRE. ‖ *Croix de Jésus-Christ*, v. MILICE DE JÉSUS-CHRIST (*ordre de la*).

Croix (LA), journal catholique quotidien, fondé en 1883 par les augustins de l'Assomption, pour succéder à une revue mensuelle. Il a été dirigé par les P.P. Bailly, Bertoye (Franc), Merklen et Gabel ; Jean Guiraud fut l'un de ses rédacteurs en chef. De nombreuses *Croix* locales, qui étendaient son influence à la province, disparurent en 1940. Publiée à Limoges sous l'Occupation, *la Croix* reparut à Paris le 1er février 1945. Devenue un journal du soir, elle demeure le principal organe de la presse catholique française et a réalisé, au point de vue technique, un effort de modernisation.

Croix de bois (LES), roman de R. Dorgelès (1919). Si ce livre occupe une place de choix parmi tant d'images romancées de la Première Guerre mondiale, il le doit à sa parfaite équité. Rien d'un hymne ni d'un pamphlet, mais une suite de tableaux réalistes où se reflète fidèlement la vie des poilus, dans sa routine comme dans ses moments exceptionnels. Le caporal Dorgelès a manifesté les mêmes qualités dans *le Cabaret de la Belle-Femme* (1928), qui contient trois chapitres inédits des *Croix de bois*.

CROIX, comm. du Nord (arrond. de Lille), faubourg de Lille, sur la route de Roubaix et Tourcoing ; 20 156 hab. (*Croisiens*). Métallurgie : fonderie, fabriques de machines agricoles et de machines textiles, tournage, fabrique de câbles, etc. Industries textiles : filature, manufacture de coutils, confection, teinturerie, corderie. Confiserie. Industries du bâtiment. Imprimerie. Fabrique de meubles.

CROIX (Pierre DE LA), théoricien et compositeur français, originaire d'Amiens, qui vivait sous Louis IX et mourut en 1298. Un traité des tons, le *Speculum musicale* (1330-1340), a été édité sous son nom.

CROIX DU SUD (en lat. *Crux, -cis*), constellation bien connue de l'hémisphère austral : elle est dessinée par quatre étoiles brillantes disposées avec régularité, et sept autres de moindre éclat. La grande branche de la Croix, matérialisée par les étoiles γ et α, est orientée vers le pôle Sud. L'étoile α, elle-même double, est à une distance de 220 a.l. (V. le schéma donné à propos de la constellation voisine du *Centaure*, et CIEL.)

CROIX-AUX-BOIS (LA), comm. du départ. des Ardennes (arrond. de Vouziers), dans l'Argonne, à l'E. de Vouziers ; 171 hab.

CROIX-DE-FER (COL DE LA), col des Alpes (Savoie), à l'extrémité nord du massif des Grandes-Rousses, entre les vallées de l'Eau-d'Olle et de l'Arvan ; 2 087 m.

Croix-de-Feu (les), organisation d'anciens combattants, fondée en 1927. Après avoir siégé dans l'immeuble du *Figaro* grâce à l'hospitalité de François Coty, les Croix-de-Feu se rendirent indépendants de ce dernier et confièrent la présidence de leur association au lieutenant-colonel de La Rocque. Recruté à l'origine uniquement parmi les titulaires de la croix de guerre, le mouvement s'adjoignit les « briscards », anciens combattants non décorés, mais ayant fait preuve de leur courage au feu. Quatre autres associations : les « Fils des Croix-de-Feu », les « Volontaires nationaux », regroupant la jeunesse (mars 1933), la « section féminine des Croix-de-Feu » et le « Regroupement national » formé d'adultes, se constituèrent. Les sections avaient été multipliées sur l'ensemble du territoire national et, au début de 1935, groupaient plus de 260 000 adhérents, dont un quart pour la région parisienne. Cette puissance, les Croix-de-Feu l'avaient déjà révélée lors de la journée du 6 février 1934, ou lors de manifestations de masse, rassemblant en quelques heures et dans le plus grand secret 15 000 hommes à Amiens ou à Chantilly.
Son antiparlementarisme, son nationalisme, ses manifestations de masse à la fois violentes et disciplinées, son audience politique élargie par ses journaux (*le Flambeau*, puis *le Petit Journal*) firent de cette organisation l'une des ligues les plus redoutées des partis de gauche. Aussi le « Mouvement social français des Croix-de-Feu » et ses filiales furent-ils dissous, à l'exception de leurs œuvres sociales, le 18 févr. 1936. Mais, autour du colonel de La Rocque, les fidèles se regroupèrent en un « Parti social français » (P. S. F.).

CROIX-DE-PALLIÈRES (LA), concession minière du Gard, en bordure des Cévennes, à l'O. d'Anduze. Zinc et plomb.

CROIX-DES-CARMES, lieu-dit du bois le Prêtre*, ayant donné son nom à un secteur du front qui a vu des combats acharnés en 1915.

CROIX-DE-VIE, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), sur l'Atlantique, à l'embouchure de la *Vie*, qui la sépare de Saint-Gilles-sur-Vie ; 2 409 hab. Port de pêche (conserves de poisson) et station balnéaire. Marais salants. Musée maraîchin et préhistorique.

CROIX-D'HINS, écart de la commune de Marcheprime (Gironde), à 23 km de Bordeaux, dans les Landes. Ancienne station radioémettrice, dite *Bordeaux-La Fayette*.

CROIX-DIEU ! interj. Anc. juron, abrév. de « Par la croix de Dieu » : *Croix-Dieu ! Je suis las d'être debout* (Hugo).

Croix-Fléchées (les), parti politique hongrois, qui, s'inspirant du fascisme et du nazisme, voulait instaurer la dictature en Hongrie. Les Croix-Fléchées se manifestèrent pour la première fois dans la vie publique en 1936. Après 1940, les fractions différentes de ce parti se réunirent dans le « parti de la Croix-Gammée », dont le chef fut Ferenc Szálasi ; il s'empara du pouvoir le 26 octobre 1944, interdit les autres partis et tenta vainement de poursuivre la lutte aux côtés de l'Allemagne. Les derniers éléments furent dispersés en 1945.

CROIX-HAUTE (COL DE LA), col des Alpes (Drôme), au S. du Trièves, utilisé par la route d'hiver des Alpes (nationale 75) ; 1 179 m.

CROIX-ROUGE n. f. Se dit, par *abrév.*, pour « infirmière de la Croix-Rouge ». ‖ Pl. *des* CROIX-ROUGES.

Croix-Rouge, organisme international, fondé pour venir en aide aux victimes de la guerre. La Croix-Rouge a été créée en 1863 par un Genevois, Henri Dunant, à la suite de l'horreur ressentie par lui devant l'abandon dans lequel étaient laissés les blessés de la bataille de Solferino (1859). Avec le concours de quatre compatriotes, Moynier, Appia, Maunoir et le général Dufour, Dunant élabora et fit accepter par les gouvernements (au premier rang desquels s'inscrivit le gouvernement français) la première Convention de Genève, assurant, en temps de guerre, les soins médicaux aux blessés, quels qu'ils fussent, les mettant, pour ainsi dire, en position de neutralité et les plaçant, eux et le personnel qui les soignerait, sous la protection de l'emblème de la Croix-Rouge, constitué par une croix rouge sur fond blanc (dans les pays musulmans, par un croissant rouge, et en Iran par un lion et un soleil rouges).
L'ancien Comité des cinq existe toujours, à Genève ; il comprend maintenant dix-huit membres et s'appelle *Comité international de la Croix-Rouge* (C. I. C. R.) ; il est exclusivement composé de citoyens appartenant à un Etat (Suisse) dont la neutralité est reconnue par les autres puissances. Le Comité international de la Croix-Rouge est ainsi qualifié pour inspirer une égale confiance à des belligérants et pour veiller, sans être suspect de partialité, au respect des conventions de Genève souscrites par eux et qui ont pour objet d'humaniser la guerre. La première convention internationale de 1864 a été suivie de trois autres : la convention de 1899 étend aux blessés des armées de mer le bénéfice du traitement appliqué aux armées de terre ; la convention de 1929 adoucit le sort du prisonnier de guerre ; la convention de 1949 protège, en cas de guerre, les populations civiles (femmes, enfants, vieillards), bannit les atrocités et les crimes, les tortures et les supplices, les prises d'otages, les mesures de représailles, les peines collectives, les déportations, le travail forcé, les exécutions sans jugement ; elle fixe les conditions dans lesquelles les combattants des maquis seront traités comme des combattants réguliers.
Ces quatre conventions n'épuisent pas la mission du Comité international de la Croix-Rouge ; on songe à créer des zones immunisées, que les belligérants s'engageraient à ne pas prendre sous le feu de leurs armes, à préciser davantage la protection des civils contre les bombardements militaires, à protéger les prisonniers politiques dans les guerres intestines, à soumettre à un règlement le régime des camps de concentration, etc. On pourrait même concevoir que l'interdiction de la fabrication ou de l'emploi des armes atomiques, de la bombe « H » et d'autres engins de destruction massive et indiscriminée, revêtît la forme d'une convention de Genève analogue aux précédentes et contrôlée, comme celles-ci, par les soins du C. I. C. R.
Lorsque ce dernier a été créé, en 1863, se sont constituées également, à son appel et à son exemple, dans plusieurs pays, notamment en France, des *Sociétés nationales de Croix-Rouge*, pour assurer tout d'abord le soin des militaires blessés. Ces sociétés ont rempli efficacement leur office au cours des conflits. Dans les périodes de paix, elles ne pouvaient évidemment pas disparaître. Elles ont donc développé une activité d'entraide et de bienfaisance sur le plan médico-social, et de secours nationaux et internationaux en cas de calamités et de catastrophes.
Pour resserrer encore les liens qui les unissent entre elles, coordonner leur travail, s'entraider, elles ont, en 1919, à l'instigation des Etats-Unis, fondé une fédération : la *Ligue des sociétés de la Croix-Rouge*, qui siège à Genève. Elle est administrée par un comité exécutif, formé, après élection, par les délégués d'une quinzaine de sociétés et par un président assisté d'un secrétaire général, qui est lui-même à la tête d'un secrétariat. Tous les deux ans, les présidents des sociétés nationales, qui prennent pour la circonstance le titre de « gouverneurs », tiennent une conférence et examinent ensemble leurs affaires communes.
L'identité des fins poursuivies par le Comité international et la Ligue a maintenu entre eux collaboration et entente. Une Commission permanente, composée de neuf membres,

CROIX-DE-VIE
baie de la Pelle-à-Porteau

illustration
de Dunoyer de Segonzac
pour « les Croix de bois »

Phot. Lenain, Larousse.

uniforme de la Croix-Rouge française

insigne

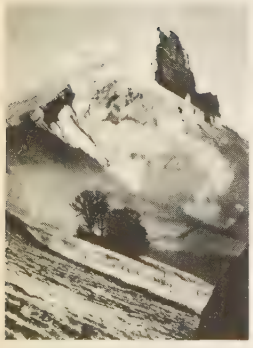

la dent de CROLLES

cromlech de Stonehenge

est chargée de prévenir, de résoudre et d'arbitrer les conflits éventuels.

Tous les quatre ans, en principe, une *Conférence internationale de la Croix-Rouge* réunit toutes les institutions dont l'ensemble constitue la Croix-Rouge internationale : le Comité international, la Ligue, la Commission permanente, les représentants des sociétés nationales, enfin les représentants des gouvernements signataires des conventions de Genève. C'est la plus haute instance de la Croix-Rouge internationale ; elle a son statut, ses règlements, ses lois ; elle prend des décisions ; elle formule des recommandations et des vœux ; elle arrête les lignes de son action dans le monde, avec toute l'autorité morale qui s'attache à son nom et à sa fonction.

La Croix-Rouge est, fondamentalement, apolitique et neutre ; elle n'apprécie pas la légitimité d'un régime ; elle travaille avec le gouvernement qui exerce, dans les limites d'un territoire donné, la souveraineté de fait et qui lui accorde son agrément. Enfin, elle n'est pas confessionnelle.

Cette solidarité mondiale, dans un même esprit d'assistance aux malheureux, est certainement l'un des traits les plus remarquables qui caractérisent la Croix-Rouge internationale. Les sentiments fraternels qui attachent les unes aux autres les sociétés se manifestent particulièrement quand un désastre frappe le pays de l'une d'entre elles et qu'à ce malheur la société nationale ne peut faire face avec ses seules forces. Un appel est alors adressé à la Ligue ; celle-ci envoie sur place un délégué, qui se rend compte de la nature des secours les plus immédiatement nécessaires. La Ligue instruit aussitôt ses membres de ce que l'on attend d'eux : des couvertures, des abris, des vêtements, des médicaments, de l'argent. Et chacun d'eux, selon ses moyens, contribue à l'œuvre commune d'assistance. La Ligue elle-même intervient avec ses réserves, et le Comité international avec les siennes.

La Croix-Rouge n'est pas seulement une dispensatrice d'avantages, d'allègement ou de soulagement matériels ; il faut la saisir également sous son aspect moral. Ce n'est pas une simple association ; c'est une sorte de confrérie, dont les membres se promettent, dans leur for intérieur, de penser aux autres, de pratiquer l'indulgence, le désintéressement, la gentillesse, d user de bons procédés, d'accomplir les devoirs sociaux qui incombent, à l'égard des malheureux, à ceux qui ont eu de la chance dans la vie. Groupant 130 millions d'hommes sur la terre, elle est, en outre, une des plus belles réussites dans les tentatives d'entente internationale ; elle représente un puissant facteur de paix.

● *Croix-Rouge française.* La Croix-Rouge française a d'abord existé sous la forme de trois associations, fondées successivement en 1864 (Secours aux blessés militaires), 1879 (Associations des dames françaises), 1881 (Union des femmes de France). Celles-ci ont fusionné (7 août 1940) en une seule, appelée « Croix-Rouge française » (C. R. F.). C'est une association reconnue d'utilité publique, dirigée par un président, assisté par un secrétaire général et par un conseil d'administration de quarante membres, dont vingt et un élus par l'assemblée générale, et dix-neuf nommés par les ministères et les grands corps de l'État. Dans chaque département est élu un conseil départemental qui coordonne et guide l'action des comités créés dans les centres urbains ou ruraux.

De par son origine, la Croix-Rouge française est l'auxiliaire de la santé militaire. C'est pourquoi, non contente de préparer et de tenir prêt un effectif nombreux d'infirmières et d'auxiliaires sanitaires, elle gère et entretient des foyers dans les hôpitaux militaires, dont elle visite régulièrement les malades. Une formation spéciale, celle des infirmières-pilotes-secouristes de l'air, se tient à la disposition de l'armée de l'air, tandis qu'une formation de conductrices-ambulancières entraîne un personnel de réserve. Mais la C. R. F. est aussi l'auxiliaire des pouvoirs publics en tout ce qui concerne la protection de la santé de la population. Elle entretient des établissements hospitaliers, des dispensaires, des préventoriums, des sanatoriums, des gouttes-de-lait, de nombreuses pouponnières et garderies d'enfants, des centres d'accueil de vieillards, etc.

Pour accomplir sa mission, la Croix-Rouge française doit pouvoir disposer d'un personnel technique de premier ordre. Aussi porte-t-elle son effort sur les tâches d'enseignement : préparation au diplôme d'Etat d'infirmière et d'assistante sociale dans 46 écoles, formant le tiers environ des infirmières diplômées de France ; création, en 1950, d'une Ecole de cadres, réservée aux infirmières de toutes origines, déjà diplômées et sévèrement sélectionnées ; formation de monitrices pour l'enseignement des soins au foyer, etc.

La Croix-Rouge française a institué un service dit « d'urgence », qui lui permet de répondre au premier signal et d'intervenir partout où son aide est requise.

Elle développe à cette fin ce qu'on appelle le *secourisme*, c'est-à-dire la constitution et l'entraînement d'équipes bénévoles, généralement composées de jeunes gens, qui se réclament de son idéal de fraternité ; elle leur inculque la discipline ; elle les instruit des notions de base grâce auxquelles ils sont en mesure de se porter immédiatement et utilement au secours des individus ou des groupements en état de détresse.

L'idée générale qui guide la Croix-Rouge française peut être ainsi formulée : ne pas faire ce que d'autres font déjà et suffisamment bien ; ne pas se substituer à d'autres organismes, ou faire double emploi avec eux, mais se mettre au service de la Sécurité sociale et travailler en accord avec elle, comme avec toutes les autorités publiques ; intervenir là où existe un besoin, une lacune, une carence ; agir, s'il y a lieu, dans une direction nouvelle ou jusqu'ici trop peu suivie ; faire œuvre de pionnier ; ne pas hésiter, quand le but recherché est atteint, à s'appliquer à un autre objet. Durant un siècle d'existence, la Croix-Rouge française a fait ses preuves et a largement rempli la mission qu'elle s'est donnée. (→ Biblio.)

Croix-Rouge (ORDRE DE LA), ordre institué en Grande-Bretagne en 1883, et destiné aux dames. Une classe. Ruban bleu bordé de rouge, porté à l'épaule gauche.

CROIX-ROUSSE (la), quartier de Lyon, sur une colline entre le Rhône et la Saône.

CROIX-VALMER (LA), comm. du Var (arrond. de Draguignan), dans le massif des Maures ; 1 351 hab. (660 aggl.) [*Croisiens*]. Vignobles. Station balnéaire à Sylvabelle.

CROIZA (Claire CONNOLY, dite **Claire**), cantatrice française (Paris 1882 - *id.* 1946). Mezzo-soprano, elle s'est fait entendre à la Monnaie de Bruxelles, puis à Paris. Professeur au Conservatoire (1934), elle a été l'une des plus sensibles interprètes de Fauré, Debussy, Ravel.

CROKER (John Wilson), homme politique et écrivain britannique (Galway 1780 - Hampton 1857). Elu député tory en 1807, il se lia d'amitié avec le futur duc de Wellington, et fut secrétaire à l'Amirauté de 1810 à 1830. Adversaire acharné de la réforme électorale, il refusa d'entrer dans le Parlement de 1832. L'abandon du mot « tory » pour « conservateur » lui serait dû. Il écrivit régulièrement pour la *Quarterly Review* depuis sa fondation ; ses sarcasmes ne contribuèrent pas peu à envenimer les querelles littéraires et politiques. Il a laissé divers ouvrages, notamment : *l'Etat passé et actuel de l'Irlande* (1807), *Contes pour les enfants, tirés de l'histoire d'Angleterre* (1817), et son édition de la *Vie de Johnson*, de Boswell (1831).

CROKER (Thomas Crofton), écrivain irlandais (Cork 1798 - Londres 1854). Il a publié de nombreux ouvrages relatifs aux traditions folkloriques de l'Irlande : *Fairy Legends and Traditions of the South of Ireland* (1825), *Legends of the Lakes* (1829), *Historical Songs of Ireland* (1841).

CRÔLER v. intr. Fauconn. Emettre un bruit caractéristique, en parlant des oiseaux lâchant leurs excréments.

CROLLES, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), au pied de la Grande-Chartreuse et dominée par l'escarpement de la *dent de Crolles* (2 062 m) ; 1 548 hab.

CROLY (George), écrivain anglais (Dublin 1780 - Londres 1860). Il entra dans les ordres en 1804 et se fixa à Londres en 1810. De son abondante production ont survécu deux romans : *Salathiel,* sur la légende du Juif errant (1829), et *Marston, soldat et homme d'Etat* (1846).

CRO-MAGNON, écart de la comm. des Eyzies-de-Tayac (Dordogne, arrond. de Sarlat), dans le sud du Périgord, au-dessus de la Vézère. La race de Cro-Magnon, ainsi nommée en raison des ossements découverts dans cette localité en 1868, se rattache au groupe blanc. C'étaient des *Homo sapiens* de l'âge du renne, dolichocéphales et de haute stature,

qui représentent le prototype des races blanches et auraient habité surtout en Europe occidentale (notamment dans le sud-ouest de la France) et sur le pourtour de la Méditerranée occidentale. On considère que les anciens Guanches des Canaries appartenaient à cette race. On rencontre encore sporadiquement, en différents points d'Europe, des îlots de populations qui semblent se rattacher au type de Cro-Magnon.

CROMALTITE n. f. (de *Cromalt Hills*, n. de lieu, en Ecosse). Pyroxénolite alcaline à augite ægirinique, grenat mélanite et biotite.

CROMARTY, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (comté de Ross-et-Cromarty), à l'entrée de l'*estuaire du Cromarty* (rive sud) ; 800 hab. Anc. ch.-l. du *comté de Cromarty,* uni aujourd'hui à celui de Ross. Port militaire.

CROME (John), peintre et graveur anglais (Norwich 1768 - *id.* 1821). Il est le fondateur du groupe de paysagistes connu sous le nom d' « école de Norwich », la plus célèbre des écoles provinciales anglaises. Son art rappelle celui des maîtres hollandais. Ses tableaux et ses eaux-fortes sont principalement consacrés à l'exaltation des beautés de son pays. Œuvres aux musées de Bruxelles (*la Tour du château*) et dans les principaux musées anglais.

CROMER (Evelyn BARING, 1er comte), diplomate et homme politique britannique (Cromer Hall 1841 - Londres 1917), petit-fils de sir Francis Baring*. Commissaire britannique à l'office égyptien de la Dette publique de 1877 à 1880, il y témoigna de qualités inattendues. Aussi, après trois années passées dans l'administration indienne, fut-il désigné en 1883, par le gouvernement de Londres, comme ministre plénipotentiaire en Egypte, pour essayer de remettre de l'ordre dans le pays nouvellement occupé. Il remplit sa tâche avec grand talent, réformant et modernisant le vieil Etat dans tous les domaines, entreprenant une série de grands travaux, notamment d'irrigation. Il préconisa l'abandon temporaire du Soudan révolté ; mais l'absence d'entente entre lui, Gordon et Londres aboutit au désastre de Khartoum (1885). Dès qu'il en sentit la nécessité et la possibilité, il décida la reconquête de la province perdue, ce qu'il confia à Kitchener (1898). Sa santé l'obligea à quitter l'Egypte en 1907.

CROMESQUIS [ki] n. m. Petite croquette de forme rectangulaire, préparée avec de la chair de homard, d'écrevisse, du gibier, de la cervelle, etc.

CROMFORD, bourg de Grande-Bretagne (Derbyshire), au N. de Derby. R. Arkwright y fonda, en 1771, les premières grandes manufactures de coton. Fonderie de plomb.

CROMLECH [krɔmlɛk] n. m. (du breton *crom,* rond, et *lech,* pierre). Groupe de pierres dressées ou de menhirs disposés en cercle. (Le plus important de l'Europe est celui de Stonehenge, en Angleterre. Le cromlech d'Er-Lanic, dans le golfe du Morbihan, est formé de deux cercles concentriques ; les pierres du cercle extérieur ont été submergées par une légère remontée du niveau de la mer.)

CROMMELYNCK (Fernand), auteur dramatique belge, d'expression française (Paris 1886). Déjà connu en Belgique par ses pièces : *Nous n'irons plus au bois* (1906), *le Sculpteur de masques* (1908), *le Marchand de regrets* (1913), il fut révélé en France par

Phot. Germain, Reportages de France, Popper-Atlas Photo, Larousse.

Lugné-Poe, qui monta et joua, au théâtre de l'Œuvre, son œuvre maîtresse : *le Cocu* magnifique* (1921), où était renouvelé avec bonheur et truculence le vieux thème du mari trompé. Parmi ses autres œuvres, on citera : *les Amants puérils* (1921), *Tripes d'or* (1925), *Carine ou la Jeune Fille folle de son âme* (1929), *Une femme qui a le cœur trop petit* (1934), *Chaud et Froid* (1935), où se retrouve, mais avec moins de succès, le même mélange de farce et de poésie, de caricatures et de tendres portraits.

CROMORNE n. m. (allem. *Krummhorn*). Ancienne famille d'instruments à vent, à anche double, dont le tuyau se recourbe en manière de crosse à son extrémité inférieure, d'où le nom de « tournebout » donné au type grave de la série. ‖ Jeu d'orgue à anche, dont le corps cylindrique, long de 4 pieds, sonne le 8 pieds.

CROMPTON (Samuel), tisserand anglais (Firwood, près de Bolton-le-Moors, Lancashire, 1753 - Bolton 1827). On lui doit la construction de la *mule-jenny*, machine à filer le coton (1779), qu'il imagina en combinant certains éléments de la *water-frame* de Thomas Highs avec d'autres éléments de la *jenny* de Hargreaves.

CROMWELL (Thomas), comte **d'Essex**, homme politique anglais (Putney ? v. 1485 - Londres 1540). Soldat de fortune, il passa une partie de sa jeunesse en Italie ; c'est là, semble-t-il, qu'il s'enthousiasma pour la notion de droit absolu de l'Etat, brillamment exposée par Machiavel. Marchand à Anvers, il s'enrichit dans le commerce des laines, se fit en outre prêteur et conseiller financier et entra, dans ces conditions, au service du cardinal Wolsey. La chute de son maître (1529), auquel il resta pourtant fidèle, ne compromit pas sa carrière, car il avait su gagner la confiance de Henri VIII ; entrant au Parlement dès 1529, puis, en 1531, au Conseil privé, son influence ne cessa plus de grandir et il devint alors chancelier de l'Echiquier (1533) et secrétaire du roi (1534).

Ce fut l'agent d'exécution de la politique royale le plus zélé, sans qu'il soit possible de démêler la part de sa propre influence dans l'élaboration de cette politique. Entièrement dévoué aux intérêts de l'Etat, mais fort peu scrupuleux sur le choix des moyens, il assura la docilité du Parlement, réprima durement toutes les oppositions, et, à la faveur de la répudiation de Catherine d'Aragon, décida énergiquement la rupture avec Rome et entreprit de réformer l'Eglise anglaise en tenant compte des idées luthériennes, par conviction politique beaucoup plus que religieuse ; son acharnement contre les monastères, notamment, s'explique par des considérations financières. Il souhaitait renverser la politique de Henri VIII envers l'Empereur, et pour cela le rapprocher des princes protestants allemands. C'est dans ce dessein qu'il fit épouser Anne de Clèves à Henri VIII en 1540. Mais la princesse déplut au roi, qui divorça presque aussitôt, la rupture entre l'Empereur et le roi de France faisant disparaître la nécessité de l'alliance allemande. La noblesse anglaise, décimée par Cromwell, s'empara de l'occasion et le fit accuser de haute trahison. Le ministre, impopulaire dans tout le pays, fut condamné à mort et exécuté peu après le divorce. Sa politique a fait de la raison d'Etat la loi directrice du royaume.

CROMWELL (Oliver), lord-protecteur d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande (Huntingdon 1599 - Londres 1658). La ferveur puritaine du milieu de la « gentry » dans lequel il grandit et fut éduqué le marqua profondément. Toute sa vie témoigne des goûts d'un gentilhomme campagnard et de la foi calviniste d'un homme qui pense en termes bibliques et croit aux manifestations de la Providence. Elu au Court puis au Long Parlement en 1640, il fit preuve tout de suite de dynamisme. Il appuya énergiquement le parti puritain contre l'arbitraire monarchique et contre l'épiscopat, puis pour la mise sur pied d'une organisation militaire, lorsque éclata la première guerre civile (janv. 1642). [V. RÉVOLUTION* *d'Angleterre* (*Première*).] Ses talents militaires apparurent immédiatement. Après avoir levé à ses frais le régiment des « Côtes de fer », formé de 1 000 hommes disciplinés et inspirés par le fanatisme religieux (1642), il organisa au début de 1643 l'armée de l'Association des comtés orientaux (*Eastern Association*), dont il fut nommé lieutenant général l'année suivante. Tirant le meilleur parti de son excellente cavalerie, il décida de la victoire à Marston Moor (juill. 1644).

Lors de la crise de l'hiver 1644-1645, il apparut comme le chef des indépendants, et l'ordonnance « de renoncement* à soi-même » (avr. 1645), qui permit de réduire les dissensions dans l'armée, fut en grande partie son œuvre. Appelé bientôt au commandement de la cavalerie dans l'« armée nouveau modèle », il força encore la victoire à la bataille de Naseby (juin). Le parti royaliste était alors abattu et Cromwell jouissait d'une immense popularité dans l'armée.

Relativement modéré et très attaché à la liberté de conscience — sauf toutefois en ce qui concernait les catholiques romains — Cromwell aurait alors souhaité un règlement pacifique qui eût définitivement limité les pouvoirs monarchiques et liquidé l'Eglise établie, sans, pour autant, donner au Parlement une autorité dangereuse ni créer une nouvelle Eglise d'Etat. Mais la majorité du parti parlementaire était violemment hostile aux sectes et à l'armée. Cromwell, d'abord hésitant, prit le parti de ses troupes, tout en résistant vigoureusement aux *Niveleurs**. Charles Ier pensa pouvoir profiter de cette situation trouble, mais ne réussit qu'à provoquer une seconde guerre civile (1648) et à se faire de Cromwell un ennemi décidé. Celui-ci, favorisé par la division de ses adversaires, fut bientôt vainqueur. Ce dernier conflit avait déchaîné les haines, et Cromwell devait tenir compte du zèle fanatique de l'armée, comme de l'hostilité de la majorité parlementaire envers celle-ci. Poussé par ses troupes autant que par ses propres convictions, Cromwell décida de couper court aux intrigues par une action rapide. En décembre 1648, il fit expulser des Communes un grand nombre d'opposants ; la minorité subsistante, formant le Parlement croupion*, élimina la Chambre des lords et condamna à mort le roi en janvier 1649 ; enfin Cromwell brisa les Niveleurs (1649).

Il ne subsistait plus alors que deux autorités : le Parlement croupion et le Conseil de l'armée ; Cromwell, membre des deux et personnalité la plus forte, se trouva dès lors le véritable maître. Assisté d'un conseil d'Etat de 41 membres, dont faisait partie le poète Milton, il chercha à maintenir l'équilibre entre les presbytériens, contre lesquels il défendait la liberté de conscience, et les extrémistes de l'armée, dont il n'épousait pas complètement les convictions proprement républicaines. Mais, habitué à résoudre la crise par la force, il ne pouvait compter que sur la force de l'armée même pour reconstruire, ce qui l'entraîna vers une dictature militaire, dont il fut à la fois le chef et l'élément modérateur. Le nouveau régime, le Commonwealth, avait d'ailleurs encore à lutter pour son existence. Cromwell dut d'abord soumettre l'Irlande, puis l'Ecosse (1650-1651). Il entreprit personnellement la conquête de la première, qui fut achevée par son gendre Ireton. Drogheda et Wexford (sept.-oct. 1649) prises et mises à sac (40 000 Irlandais massacrés ou vendus comme esclaves), il confia le gouvernement de l'île au lord député Fleetwood (1654-1655), qui fit confisquer et redistribuer plus de la moitié des terres et déporter les spoliés en Connacht. Quant à l'Ecosse presbytérienne, qui avait reconnu Charles II, il battit ses armées à Dunbar (1650) et à Worcester (1651), contraignit son souverain à un nouvel exil et proclama le rattachement du royaume au Commonwealth. Aux difficultés intérieures s'ajoutait l'hostilité étrangère. Cromwell souhaitait une alliance avec toutes les puissances protestantes, mais, ayant fait voter par le Parlement l'Acte de navigation*, réservant aux seuls navires britanniques l'entrée des ports anglais (9 oct. 1651), il se trouva entraîné dans une guerre contre les Provinces-Unies (1652-1654).

Du moins, la puissante marine qu'il avait fait organiser permit de soutenir la lutte avec succès et de transformer l'Angleterre en une grande puissance navale. Cependant, comme le Parlement, pourtant épuré, manifestait encore de la mauvaise humeur, Cromwell fit chasser ses membres par ses soldats et renvoya également le Conseil d'Etat. Celui-ci fut remplacé par un Conseil de sept soldats et trois civils, qui demanda aux communautés religieuses indépendantes d'élire un « petit Parlement », connu sous le nom de « Parlement Barebone » et qui, composé de puritains sans expérience, disparut rapidement (juill.-déc. 1653). En réalité, la nouvelle Constitution « Instrument of Government » (16 déc. 1653) avait été élaborée par un conseil d'officiers. Elle marquait le retour à un mode de gouvernement semi-monarchique et presque parlementaire. Cromwell recevait le titre de lord-protecteur et partageait avec un nouveau Conseil d'Etat de 21 membres les pouvoirs souverains. Le Parlement, de 460 membres (400 Anglais, 30 Ecossais, 30 Irlandais), élus pour trois ans, strictement par les classes moyennes et l'aristocratie puritaine (primauté des comtés sur les bourgs), recevait entier pouvoir législatif dans les limites constitutionnelles, en particulier dans le domaine du contrôle financier. En fait, le protectorat ne put jamais fonctionner harmonieusement, tant les trois royaumes étaient divisés. Seule, la forte personnalité de Cromwell sauva le Commonwealth, bien modifié d'ailleurs. La gravité des oppositions, la désunion des groupes au pouvoir obligèrent le Protecteur à durcir son gouvernement, qui devint en fait une dictature militaire dirigée — et souvent modérée — par un monarque inavoué. Ce caractère s'accentua en 1655, année de crise intérieure et extérieure ; Cromwell dut dissoudre le Parlement, encore en conflit avec l'armée (janv.), et laisser celle-ci surveiller — assez brutalement — le territoire, divisé en districts militaires administrés par 14 majors généraux. Il accomplit d'ailleurs une œuvre considérable malgré l'opposition parlementaire et les incessantes conspirations royalistes, remettant de l'ordre dans les trois royaumes, créant une administration remarquable, établissant une large tolérance religieuse et portant la force militaire et navale anglaise à un point encore jamais atteint. En même temps, cherchant à développer la puissance économique de son pays, il signa de nombreux traités de commerce et surtout attaqua l'Espagne à la fois en Méditerranée (croisière de Blake et capture du chargement précieux de la flotte de Cadix, sept. 1656) et dans la mer des Antilles (occupation de la Jamaïque, mai 1655) ; ces succès confirmèrent l'autorité de Cromwell, dont l'alliance fut désormais recherchée par la France et l'Espagne. Mais le Protecteur éprouvait une certaine répugnance à l'égard du despotisme militaire auquel il était contraint et des désordres causés par les sectes ; de plus, sa politique coûtait cher. Il tenta donc une nouvelle expérience parlementaire en 1656. Les élections multiplièrent le nombre des opposants. Pour sortir de l'impasse, les modérés songèrent à un renforcement du gouvernement dans un sens monarchique. L'« Humble Pétition et Avis » de 1657 offrit à Cromwell la couronne, que seule la crainte de scandaliser l'armée l'empêcha d'accepter ; elle permit surtout d'amorcer un retour au gouvernement civil. Allié de la France contre l'Espagne (23 mars 1657), Cromwell renforçait son autorité sur l'armée grâce à la victoire des Dunes, due surtout aux troupes britanniques et qui lui permettait d'annexer Dunkerque (1658), tête de pont sur le continent. Mais le Protecteur, épuisé par une vie trop active, mourut en septembre, désignant comme successeur son fils Richard. Le court protectorat de Cromwell avait marqué une étape décisive dans l'histoire anglaise ; rien de ce qu'il avait combattu, la monarchie, l'Eglise établie, l'aristocratie, ne retrouva désormais sa puissance passée. (→ Biblio.)

— Iconogr. Parmi les effigies du lord-protecteur, signalons les miniatures de S. Cooper (Londres, coll. Wallace), les portraits peints de Walker, Gaspard De Crayer, Lely (Londres), le buste de E. Pierce (Londres) ; la médaille de Th. Simon, les œuvres rétrospectives de Thornycroft (statue édifiée à Westminster) et de P. Delaroche (*Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier*, Nîmes).

Cromwell, drame en 5 actes, en vers, de Victor Hugo (1827). Olivier Cromwell est devenu maître des destinées de l'Angleterre. Ayant le pouvoir et tous les privilèges de la royauté, il veut en porter les insignes. La Cité de Londres a déposé le sceptre à ses pieds, et le Parlement, la couronne : il touche à son rêve ; mais il découvre autour de lui

Fernand CROMMELYNCK

Thomas CROMWELL
par Holbein
Collection Frick
New York

Oliver CROMWELL
par Gaspard De Crayer
musée de Versailles

Phot. A. D. P., Frick coll., Giraudon.

des conjurés qui n'attendent, pour lever leur poignard, que d'avoir à frapper un roi. Alors, il rejette au loin la couronne, mais rêve encore la royauté. Cette pièce, qui n'a pas été conçue pour la scène et qui y est difficile à porter, est pleine d'allusions à la Révolution française, à Napoléon. Elle laisse deviner que du Victor Hugo royaliste ne tardera pas à se dégager un Victor Hugo libéral.

Le drame de *Cromwell* était précédé d'une longue *Préface*, qui fut considérée comme le manifeste de l'école romantique. Victor Hugo distingue trois âges dans l'histoire de l'humanité : les « temps primitifs », les « temps antiques », les « temps modernes », auxquels correspondent trois formes de poésie : le lyrisme, l'épopée et le drame. Le christianisme donna naissance au genre le plus vrai, le drame, qui, comme la vie, réunit les contraires : le beau et le laid, le grotesque et le sublime. Rien n'est plus faux, aux yeux du poète, que la distinction des genres qui a triomphé dans la tragédie classique. Il se moque de la règle des unités ; mais, s'il rejette l'unité de lieu et l'unité de temps, il maintient une « unité d'ensemble » qui ressemble fort à l'unité d'action des classiques.

CRONOS reçoit de Rhéa la pierre substituée à Zeus enfant
détail d'un cratère grec
Louvre

CROMWELL (Richard), lord-protecteur d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande (Huntingdon 1626 - Cheshunt 1712), 3e fils du précédent. La mort de ses deux frères aînés en fit l'héritier de son père, auquel il succéda comme protecteur en septembre 1658. Dépourvu de la forte personnalité et des goûts politiques de son père, il ne put empêcher armée et Parlement de s'affronter violemment à nouveau. Il appuya d'abord l'armée, mais celle-ci ne lui accorda jamais grande confiance. Aussi, incapable de juguler l'anarchie menaçante, démissionna-t-il en mai 1659. Il quitta bientôt l'Angleterre, où il revint, après vingt ans d'exil, pour y achever paisiblement et obscurément son existence.

CROMWELL (Henry), homme politique anglais (Huntingdon 1628 - Spinney Abbey, Cambridgeshire, 1674), 4e fils d'Oliver Cromwell. Envoyé en Irlande en 1655, il succéda bientôt au lord-député Fleetwood dans ses pouvoirs, puis, en 1657, dans son titre. Il gouverna l'île avec modération jusqu'à sa démission, en 1659, ce qui lui valut de ne pas être inquiété à la Restauration.

CRONACA (Simone DEL POLLAIOLO, surnommé **il**), architecte italien (Florence 1457 - *id.* 1508). Il fut l'un des sectateurs de Savonarole. Son enthousiasme pour les monuments anciens lui valut le surnom de « il Cronaca » (l'Antiquaire). Il continua en 1507, après G. da Maiano, la construction du palais Strozzi de Florence, où il revient au type de Brunelleschi. Il éleva aussi l'octogone à deux étages, d'une fantaisie savante, de la sacristie du Saint-Esprit et l'église San Salvatore al Monte, sur la colline de San Miniato, qui Michel-Ange appelait « la belle paysanne ».

CRONARTIUM [sjɔm] n. m. Champignon de l'ordre des urédinales. (*Cronartium ribicola*, espèce hétéroïque, est l'agent d'une rouille du groseillier et de la rouille vésiculeuse du pin Weymouth.)

CRÔNE n. f. Pêch. Cavité creusée par les eaux sous les berges d'une rivière, et où se réfugient volontiers les gros poissons. (On écrit parfois aussi CROSNE.)

il CRONACA
le palais Strozzi

CRONEGK (Johann Friedrich, baron VON), poète allemand (Ansbach 1731 - Nuremberg 1758). Il fut un des poètes allemands les plus estimables de son temps. Son drame *Codrus* (1760) annonce la période classique de la littérature dramatique allemande.

CRONIES n. f. pl. Fêtes grecques en l'honneur de *Cronos*. (A Athènes, elles se célébraient le 12 du mois hécatombœon.)

CRONIN (Archibald Joseph), romancier anglais (Cardross, Dumbartonshire, 1896). Médecin auxiliaire dans la marine durant la Première Guerre mondiale, il écrivit son premier roman (*le Chapelier et son château*) [*Hatter's Castle*] en 1931. Puis vinrent ensuite : *Sous le regard des étoiles* (*The Stars look down* [1934], *la Citadelle* (1937), *les Clefs du royaume* (*The Keys of the Kingdom*) [1941], *les Vertes Années* (*The Green Years*) [1944], *Sur le chemin de ma vie* (1953), *l'Arbre de Judas* (1961), récits où l'idéalisme se mêle à une intransigeance indifférente à l'approbation du monde.

CRÔNIR ou **CROUNIR** v. intr. Arg. Mourir.

CRONJE (Piet Arnoldus), général boer (dans le Transvaal v. 1835 - Klerksdorp 1911). Il prit part à la première guerre anglo-boer (1878) et maîtrisa le raid de l'aventurier Jameson, qu'il fit prisonnier à Doornkop en 1896. Commandant de l'armée opérant dans l'ouest de l'Orange lors de la guerre de 1899-1902, il battit les forces de Methuen sur la Modder et à Magersfontein, mais fut cerné et pris à Paardeberg. Après la guerre, il dirigea, en Amérique du Nord, un cirque dont la troupe présentait les principaux épisodes de la guerre anglo-boer.

CRONOS ou **KRONOS**, divinité grecque, assimilée par les Romains à Saturne* et qui, dans la mythologie, fut un temps le maître du monde. Son nom, qui ne dérive pas de *Khronos*, le temps, est sans doute d'origine préhellénique. Fils d'Ouranos et de Gaia, il mutila son père et prit sa place de souverain. Il avait pour frères les Titans. Il eut de Rhéa de nombreux enfants, qu'il dévorait. Un seul échappa, Zeus, à qui sa mère avait substitué une pierre entourée de langes. Zeus, ensuite, se révolta, détrôna Cronos, le relégua dans le Tartare et l'obligea à rendre à la lumière les dieux qu'il avait engloutis (Hestia, Déméter, Héra, Hadès et Poséidon). On racontait que son règne avait été l'*âge d'or* de la terre, une époque paradisiaque. De ce temps, l'on datait aussi la naissance du Destin, de la Mort, des Hespérides, des Parques, de Némésis, etc. Le culte de Cronos n'a jamais eu beaucoup d'expansion. La fête principale, à Athènes, était celle des *cronies**, célébrée en juillet, et de type agraire. Il était assez honoré en Sicile et on l'assimila à Baal, dans l'idole duquel les Carthaginois précipitaient des victimes humaines.

CRONSLOTT ou **KRONSLOTT**, forteresse russe, bâtie par Pierre le Grand sur la pointe sud-est de l'île Kotlin. Elle défend Leningrad du côté de la mer. (V. KRONCHTADT.)

CRONSTADT. V. KRONCHTADT.

CRONSTEDT (Axel Fredrik, baron), chimiste et minéralogiste suédois (Södermanland 1722 - Stockholm 1765). On lui doit la découverte du nickel (1751) ; il est l'auteur d'une classification des minéraux (1758).

CRONSTEDT (Carl Olof), vice-amiral suédois (Botby, Finlande, 1756 - Finlande 1820). Vainqueur à Svensksund (1790), il fut chargé, en 1801, de défendre l'importante forteresse de Sveaborg contre les Russes, mais signa (1808) une capitulation honteuse, qui mit fin à sa carrière et marqua le déclin de la souveraineté suédoise en Finlande.

CRONSTEDTITE n. f. Silicate naturel de fer hydraté, du groupe de la kaolinite.

CROOKED, île de l'archipel britannique des Bahamas ; 800 hab.

CROOKES (sir William), chimiste et physicien anglais (Londres 1832 - *id.* 1919). Il était, à vingt ans, professeur suppléant au Collège royal. En 1855, il fut nommé professeur de chimie au Collège scientifique de Chester. En 1864, il prit la direction du *Quarterly Journal of Science*. En 1863, il fut élu membre de la Société royale, en 1906 correspondant de l'Académie des sciences. Il découvrit le thallium en 1861, grâce à l'analyse spectrale, et imagina, en 1865, l'extraction de l'argent par amalgamation. Puis il étudia particulièrement la physique moléculaire en atmosphère raréfiée, imaginant le *radiomètre* en 1872, inventant les tubes électroniques à cathode froide qui portent son nom. Il a découvert, en 1878, que les rayons cathodiques sont formés de particules électrisées, en déviant ces rayons par le champ magnétique d'un aimant. Il en déduisit l'existence d'un quatrième état de la matière, qu'il dénommait « radiante » (il s'agit, en réalité, de rayons cathodiques). Il a étudié la viscosité et la conductibilité calorifique des gaz et inventé, en 1903, le *spinthariscope*, à écran fluorescent au sulfure de zinc. Il s'occupa encore du sucre de betterave, de la teinture sur tissus, de la construction des égouts, et, enfin, de spiritisme, d'où son mémoire : *Researches in the Phenomena of Spiritualism* (1874).

Crookes (TUBE DE). V. RAYONS X.

CROOKÉSITE n. f. (du nom de sir William *Crookes*). Minér. Séléniure naturel de cuivre et de thallium, parfois argentifère, en cristaux cubiques, assez abondant en Argentine.

CROONER [krunər] n. m. (mot américain.). Chanteur de variété, utilisant le micro pour donner à sa voix toutes les inflexions destinées à mettre en valeur les chansons de charme qu'il interprète.

CROPETONS (À) ou **CROPPETONS** loc. adv. V. CROUPETONS (*à*).

CROQUANT n. m. *Fam.* Ce qui croque sous la dent : *Manger tout le croquant d'un gâteau.* — Bouch. Cartilage des animaux de boucherie.
— Pâtiss. Petit four sec, qui, ainsi que son nom l'indique, croque sous la dent.

CROQUANT, E n. (de *croc*, instrument de culture pouvant servir d'arme). Nom donné à des paysans révoltés, sous Henri IV et sous Louis XIII. ‖ Avec une nuance de mépris, paysan, rustre : *Il assenait sur les apprentis paysans les injures de « Pedzouille ! Croquant ! »* (P. Hamp). ‖ *Par extens.* Homme de rien : *Les producteurs restent seuls des plébéiens, des croquants* (E. Guillaumin) ; homme peu raffiné, méprisable : *Les maris étaient affreux, des croquants* (H. Duvernois).

Croquants (RÉVOLTE DES), nom donné à des révoltes de paysans, qui se produisirent : en 1594, dans le Limousin, le Périgord et les provinces voisines ; en 1624, dans le Quercy ; en 1637, dans le Périgord et le Quercy. Elles étaient provoquées par l'augmentation des tailles et la misère qui en résultait. Chaque fois, les révoltés furent battus facilement.

CROQUANTE n. f. Gâteau fait d'amandes torréfiées, dont on garnissait autrefois les grands buffets, ou dont on se servait comme bout-de-table.

CROQUE AU SEL (À LA) loc. adv. Au sel, sans autre assaisonnement : *Manger du bœuf à la croque au sel.*

CROQUEMBOUCHE n. m. ou **CROQUE-EN-BOUCHE** n. m. invar. Nom donné à toutes sortes de pâtisseries croquantes. ‖ Pièce montée composée de fruits glacés ou de petits choux, fourrés de crème cuite et glacés au sucre « cassé ».

CROQUEMENT n. m. Bruit d'un objet que l'on croque.

CROQUE - MITAINE ou **CROQUEMITAINE** n. m. (de *croquer* et *mitaine*, mot d'origine douteuse). Etre fantastique et méchant, dont on menace les enfants pour les effrayer : *Prends l'âme de ce héros | Puis, en vrai croque-mitaine, | Tu feras peur aux marmots* (Béranger). ‖ *Par extens.* Epouvantail, personne qui effraie, mais ne peut guère faire de mal. ‖ Pl. *des* CROQUE-MITAINES.

CROQUE-MONSIEUR n. m. invar. Sorte de sandwich chaud, fait d'une tranche de jambon entre deux tranches de pain frites au beurre et saupoudrées de fromage.

CROQUE-MORT n. m. (de *croquer* et *mort*). *Fam.* Agent des pompes funèbres chargé d'ensevelir les corps : *Les croque-morts, en tricorne et en longue redingote, venaient d'emporter le cercueil* (Theuriet). ‖ — *Fig.* Personnage d'une humeur funèbre : *C'est un vrai croque-mort.* ‖ *Ironiq. Etre gai, amusant, etc., comme un croque-mort, avoir une figure de croque-mort*, avoir une physionomie triste, mélancolique.

CROQUE-NOISETTE n. m. ou **CROQUE-NOIX** n. m. invar. Nom usuel du muscardin. || Pl. *des* CROQUE-NOISETTES.

CROQUENOT ou **CROQUENEAU** n. m. *Pop.* Gros soulier. || Soulier en général.

CROQUE-NOTE ou **CROQUENOTE** n. m. *Fam.* Musicien médiocre ou pauvre. (On dit quelquefois CROQUE-SOL.) || Pl. *des* CROQUE-NOTES.

CROQUER v. tr. (de *croc*). **1.** Broyer sous la dent avec un bruit sec : *On les entendait rire et jacasser entre elles sous leurs masques, en croquant des pâtisseries* (A. Daudet). || Manger à belles dents : *Il* [...] *croquait une pomme, vidait sa carafe* (Flaubert). || — *Fig.* et *fam. Croquer de l'argent,* dépenser sans compter, gaspiller, dilapider : *Elle* [Nana] *croqua l'héritage, de son air gentil, sans même s'en apercevoir, comme elle croquait entre ses repas un sac de pralines posé sur ses genoux* (Zola). || Séduire, faire sa proie de (en parlant d'une femme qu'on courtise) : *Croquer une poulette, un tendron.* || *Croquer une note,* l'escamoter. || **2.** Prendre sur le vif en quelques traits de crayon qui expriment l'aspect général du modèle : *Il y a deux façons d'exprimer les choses : l'une est de les montrer brutalement, l'autre de les croquer avec art* (Matisse). || *Par extens.* Faire une première ébauche d'un tableau. || Décrire rapidement et à grands traits ; esquisser.

— LOC. DIV. *À croquer,* qui donne le désir d'en esquisser l'image : *Paysage à croquer. On appelle, en termes d'atelier, croquer une tête, en prendre une esquisse, dit Mistigris d'un air insinuant, et nous ne demandons à croquer que les belles têtes. De là le mot : Elle est jolie à croquer* (Balzac) ; et, au *fig.,* très joli, adorable. || *Fam. Croquer le marmot,* se morfondre à attendre. (Loc. d'origine douteuse.) || *Je veux bien que le cric me croque si...,* formule familière d'imprécation, analogue à : « Que le diable m'emporte si... »

— Jeux. Au croquet, chasser une boule hors du jeu.

◆ V. intr. Faire un bruit sec sous la dent : *Le sucre croque dans sa bouche.*

CROQUET n. m. (mot angl., lui-même emprunté au franç.). Jeu qui consiste à faire passer des boules de bois sous des arceaux, au moyen de maillets, en suivant un trajet spécial et en respectant certaines règles.

— Cout. Genre de tresse serpentine, très employée dans la couture.

— Pâtiss. Pâtisserie sèche, qui croque sous la dent.

— ENCYCL. Jeux. Le *croquet* se joue entre plusieurs joueurs (huit au maximum), partagés ou non en deux camps égaux. Chaque joueur a un maillet et une boule, tous deux marqués d'une même couleur. Sur un sol plat, de 10 à 15 m de long et de 6 à 8 m de large, on enfonce, en les espaçant suivant un dessin déterminé, dix arceaux, dont deux doubles en croix, au centre, sont munis d'une sonnette. Les limites du jeu sont marquées par deux piquets peints. Le jeu consiste à faire passer la boule sous chacun des arceaux, et à lui faire toucher les piquets.

Si un joueur, en poussant sa boule, en touche une autre, ce qui se dit *roquer,* il peut jouer un second coup sans *croquer,* ou *en croquant,* c'est-à-dire en plaçant la boule roquée contre la sienne, qu'il maintient en place en posant le pied dessus, et en frappant cette dernière avec le maillet. Le contrecoup chasse l'autre boule dans une direction précise.

On roque et l'on croque pour retarder le camp adverse ; lorsqu'on a fait le trajet complet et avant de toucher le second piquet, on devient *corsaire.*

CROQUETTE n. f. Boulette de pâte, de hachis, etc., saupoudrée de chapelure, puis trempée dans du jaune d'œuf, et frite. || Disque de chocolat.

CROQUEUR, EUSE n. Personne, animal qui croque : *Le renard est grand croqueur de poules.* || — *Fig.* Qui dévore, qui dilapide : *Dans le monde, on appelle ça des croqueurs de dot* (Labiche). || *Croqueur de femmes,* celui qui fait le galant avec succès.

CROQUIGNOLE n. f. (origine dout.). Chiquenaude : *Les oreilles écartées donnaient de la prise aux croquignoles et aux nasardes* (Gautier). || *Fig.* Injure, outrage.

— Pâtiss. Petite pâtisserie dure et croquante.

CROQUIGNOLET, ETTE adj. *Fam.* Petit, mignon : *Tu vois à peu près le pays. Il est croquignolet* (P. Benoit).

CROQUIS n. m. (de *croquer*). Dessin pris sur le vif en quelques traits de crayon ou de pinceau, de manière à dégager l'essentiel du modèle : *Il montrait avec orgueil, dans la salle, deux petits croquis d'elle* (Flaubert). *Il se mit à feuilleter les esquisses, les croquis* (Maupassant). || *Par extens.* Dessin rapide, schéma.

— Technol. *Croquis coté,* v. COTÉ, DESSIN et GÉOMÉTRIE.

— SYN. : *canevas, crayon, dessin, ébauche, esquisse, schéma.*

— ENCYCL. Bx-arts. Le *croquis,* dessin sommaire à main levée, se borne à indiquer les formes essentielles. Le même mot s'applique à tous les dessins exécutés sous le coup d'une inspiration fugitive, ainsi qu'à ceux qui doivent servir pour un ouvrage plus poussé. Un grand nombre de peintres ont laissé d'admirables croquis : Léonard de Vinci (à la plume et au lavis), Rembrandt (à la plume), Watteau (aux trois crayons), Delacroix (à l'aquarelle). [→ Biblio.]

par Rembrandt
British Museum

croquis

par Léonard de Vinci

CROS (Henri), sculpteur, céramiste et peintre français (Narbonne 1840-Sèvres 1907). Il se fit surtout connaître par ses céramiques et ses pâtes de verre, qui imitaient celles des anciens Grecs. En 1884, Cros publia le résultat de ses expériences de peintre : *l'Encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens ; technique et histoire.* Puis il exposa des peintures à la cire, qui étaient plutôt des bas-reliefs. On cite : parmi ses pâtes de verre, *la Source gelée* et *le Soleil* (1889), *l'Apothéose de Victor Hugo* (musée Victor-Hugo) ; parmi ses sculptures, *le Prix du tournoi,* bas-relief (musée d'Avignon).

CROS (Charles), savant et poète français (Fabrezan, Aude, 1842 - Paris 1888), frère du précédent. On lui doit la découverte du procédé indirect de photographie des couleurs, dont il communiqua le principe à la Société française de photographie en 1869, en même temps que Louis Ducos du Hauron ; les deux inventeurs ne se connaissaient pas. Dans un pli déposé à l'Académie des sciences en 1877, il donnait la description d'un appareil, appelé *paléophone,* principe du phonographe, dont il avait eu l'idée avant Edison. Une institution, qui distribue chaque année des prix aux meilleurs disques, a pris le nom d'*Académie Charles Cros.*

Ch. Cros était en même temps un écrivain fantaisiste et un poète spirituel : il s'acquit dans les cafés et les cercles littéraires la réputation d'un humoriste plein de verve. Il a renouvelé la forme du monologue comique : *le Hareng saur, le Bilboquet, l'Obsession* sont bien connus ; mais il a écrit aussi de petits poèmes d'une forme soignée (*le Coffret de santal,* 1873), que Verlaine qualifiait de « bijoux tour à tour délicats, barbares, bizarres, riches et simples ». Après 1920, les surréalistes ont célébré Ch. Cros comme un de leurs inspirateurs. (→ Biblio.) — Son fils, GUY CHARLES, poète français (Paris 1879 - Valence-en-Brie, Seine-et-Marne, 1956), est l'auteur de recueils de vers libres ou réguliers, aux accents verlainiens : *le Son et le Silence* (1908), *Retour de flammes* (1925), et de traductions d'écrivains scandinaves.

CROSBY, agglomération résidentielle de la banlieue nord de Liverpool (Lancashire) formée en 1937 par la fusion de *Great Crosby* et de deux autres localités ; 58 400 hab.

CROS-DE-CAGNES, section de la comm. de Cagnes (Alpes-Maritimes), à l'O. de l'embouchure du Var. Station balnéaire.

CROSKILL n. m. (du nom de l'inventeur). Instr. agric. Rouleau formé d'un grand nombre de disques dentés de deux tailles différentes et alternés, montés très librement sur un axe horizontal, et dont on se sert pour briser les mottes.

CROSKILLAGE n. m. Roulage au moyen du croskill.

CROSKILLER v. tr. Effectuer le croskillage.

CROSKILLETTE n. f. Instr. agric. Petit croskill.

CROSNE [kron] n. m. (de *Crosne,* localité de Seine-et-Oise, où cette plante fut semée, pour la première fois en Europe, par les botanistes Pailleux et Bois). Plante à tubercules comestibles : *Les crosnes sont un légume d'hiver.* (Famille des labiacées.)

— ENCYCL. Le *crosne* (*Stachys tuberifera*) est une plante vivace, originaire du Japon, dont la souche émet de nombreux rhizomes, portant une série d'étranglements. Ce sont ces rhizomes qui constituent la partie alimentaire : cuits, leur saveur rappelle à la fois celle de l'artichaut, du salsifis et de la pomme de terre.

crosnes

CROSNE ou **CROSNES,** comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), dans le sud de la région parisienne, sur l'Yerres ; 3 764 hab. (*Crosnois*). Eglise en partie du XIIe s. Fabrique de câbles conducteurs. Ebénisterie.

CROSS n. m. invar. (mot angl. signif. *croix*). Boxe. Coup de contre-attaque, passant pardessus le bras de l'adversaire.

CROSS n. m. invar. Abréviation de CROSS-COUNTRY : *Un cross militaire.*

CROSS n. m. invar. (mot angl. signif. *à travers*). Bur. Compteur horizontal d'une machine comptable.

CROSS (Lawrence), miniaturiste anglais († 1724). Il peignit les portraits des plus grands personnages du temps de la reine Anne (*Guillaume III d'Angleterre,* Rijksmuseum, Amsterdam).

CROSS (Richard ASSHETON, vicomte), financier et homme politique britannique (près de Preston 1823 - Eccles Riggs, Broughton-in-Furness, Lancashire, 1914). Excellent administrateur, secrétaire à l'Intérieur de 1874 à 1880 et de 1885 à 1886, il réalisa pour la première fois, avec l'aide énergique de Disraeli, une intéressante législation sociale (*Factory Acts** de 1875) ; il fut ensuite secrétaire pour l'Inde (1886-1892) et lord du sceau privé (1895-1900).

Charles CROS

CROSS (Henri Edmond DELACROIX, dit **Henri**), peintre français (Douai 1856 - Saint-Clair, Var, 1910). Elève de François Bonvin, il pratique l'impressionnisme, participe à la fondation du salon des Indépendants et, sous l'influence de Seurat et de Signac, adhère au divisionnisme à partir de 1891. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *les Cyprès, Portrait de Mme H. E. Cross, les Iles d'Or, Après-midi à Pardigon.* (→ Biblio.)

CROSSARQUE n. m. Mammifère carnassier voisin des mangoustes, habitant l'Afrique équatoriale. (Famille des viverridés.)

CROSS-COUNTRY [krɔskœntri] n. m. (mot angl., dimin. de *across the country,* à travers la campagne). Sports. Course à pied, dont le parcours variable, mais n'excédant pas 16 km, est tracé à travers la campagne et les bois, avec sauts de haies, de buttes et de

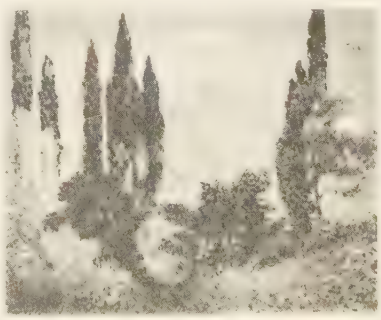

Henri CROSS
« les Cyprès »

crosse d'appontage (aéron.)

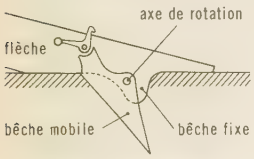

crosse d'affût (arm.)

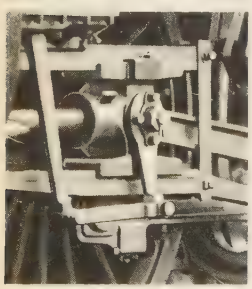

crosse de tige de piston (mécan.)

crosse (liturg.), XIIIe s. ***abbaye de Clairvaux***

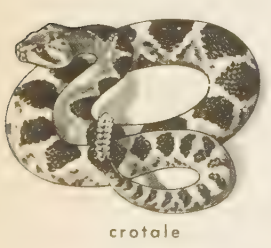

crotale

rivières. (Il existe aussi des cross-countries à bicyclette, qui prennent alors le nom de *cross cyclo-pédestres* ou *cyclo-cross.*) [V. COURSE.]

CROSSE n. f. (croisement entre le francique **krukkja* et *croc*). Bâton à bout recourbé. ‖ *Particul.* Bâton pastoral d'évêque ou d'abbé : *Sous la mitre, la crosse à la main, l'améthyste au doigt, dans la métropole témoin de ses œuvres et de ses vertus* (A. France). ‖ Bout recourbé : *Crosse de canne, de violon.* ‖ *Particul.* Partie postérieure d'une arme à feu : *Ils se mirent à frapper contre cette porte à coups de crosse* (Hugo).

— LOC. DIV. *Fam. Lever, mettre la crosse en l'air,* refuser de se battre, se rendre à l'ennemi ; se rebeller contre ses chefs. ‖ *Chercher des crosses à quelqu'un,* lui chercher une mauvaise querelle : *J'étais prêt à chercher des crosses à n'importe qui* (R. Dorgelès).

— Aéron. *Crosse d'appontage,* crochet situé sous le fuselage d'un avion embarqué et qui est destiné, sur un porte-avions, à accrocher les câbles métalliques disposés en travers du pont, afin de freiner la course de l'appareil à l'atterrissage.

— Anat. Terme employé pour désigner certaines portions d'organes en raison de leur trajet. ‖ *Crosse de l'aorte,* la première partie de l'aorte, dont la courbure concave vers le bas contourne le pédicule pulmonaire gauche. ‖ *Crosse de l'azygos,* terminaison de la grande veine azygos, qui contourne le pédicule pulmonaire droit. ‖ *Crosse de l'artère utérine,* croisement de cette artère avec l'uretère. ‖ *Crosse de la saphène interne,* portion terminale de cette veine avant son embouchure dans la veine fémorale.

— Archéol. *A crosse,* se dit de meubles dont l'extrémité supérieure se recourbe en forme de crosse ou de volute : *Lit à crosse ; chenets à crosse,* etc.

— Archit. Ornement que terminent des feuilles enroulées. (Syn. CROCHET.)

— Arg. milit. et *pop. Au temps pour les crosses,* recommencez.

— Arm. Partie d'une arme à feu portative située à l'extrémité du fût, en arrière du canon, et qui sert à l'appuyer contre le tireur au moment du départ du coup, soit à l'épaule (fusil, fusil mitrailleur), soit à la main (pistolet), soit entre le bras et le côté (pistolet mitrailleur). ‖ *Bec de crosse,* angle inférieur de la crosse, situé du côté de la détente. ‖ *Crosse d'affût,* extrémité de la flèche de l'affût, qui repose à terre quand la pièce est en batterie et qui s'enfonce dans le sol par une bêche de crosse sous l'effet du recul. ‖ *Lunette de crosse,* évidement circulaire pratiqué dans la crosse d'affût pour l'accrocher à son avant-train. ‖ *Poignées de crosse,* poignées fixées près de la crosse, sur les deux flasques de l'affût, et servant à le soulever. ‖ *Talon de la crosse,* angle supérieur de la crosse, situé de l'autre côté de la détente.

— Bouch Partie du bœuf qui vient immédiatement en dessous du gîte-gîte, sur chacun des membres. ‖ Partie du veau située en dessous du jarret. (V. BŒUF et VEAU.)

— Hérald. V. part. *encycl.*

— Jeux. Bâton courbé dont on se sert, dans certains jeux, pour chasser une balle ou une pierre.

— Mar. Partie arrière de la semelle d'étambot. (Elle est légèrement relevée et supporte la mèche du gouvernail.)

— Mécan. *Crosse de tige de piston,* extrémité de la tige de piston, comportant, d'une part, l'articulation de la petite tête de bielle, d'autre part, le ou les patins de glissière qui guident la tige dans son mouvement linéaire et encaissent les réactions de la bielle.

— Orfèvr. *Crosse d'aiguière,* anse en forme de crosse.

— Technol. *Couteau à crosse,* couteau dont le manche est recourbé à l'extrémité.

— ENCYCL. Hérald. La *crosse* est employée comme meuble héraldique et aussi comme ornement extérieur de l'écu pour les évêques, les abbés et abbesses, parfois pour certains prévôts et prieurs. Elle se place en pal derrière l'écu ou se combine avec la mitre. (V. pl. HÉRALDIQUE, 179.)

— Liturg. La *crosse* n'est rien de plus qu'un bâton pastoral recourbé, qui se compose de trois parties : la *tige* ou hampe, le *nœud* et le *crosseron,* appelé aussi *volute.* Elle est l'insigne de l'autorité épiscopale ou abbatiale. Comme telle, les évêques, les abbés et les abbesses la portent ou la font tenir près d'eux dans les cérémonies liturgiques. Comme telle, également, l'autorité supérieure la leur remettait au moment où ils prenaient possession de leurs fonctions. Le problème de savoir si la crosse devait être remise par le représentant de l'autorité laïque (à cause du fief) ou par celui de l'autorité pontificale (à cause de la juridiction spirituelle) a été des plus délicats à résoudre. (V. INVESTITURES [*Querelle des*].) Dès le début du Ve s. (lettre de Célestin Ier, 422-432), on trouve mention de la crosse. La crosse était primitivement en bois. On la fit également en métal : cuivre, argent, vermeil. On y ajouta de riches ornements. Les crosses médiévales sont en général très sobres ; celles des XVIe et XVIIe s., lourdes et très ornées. On revient actuellement à l'antique simplicité.

CROSSÉ, E adj. Qui a droit de porter la crosse : *Abbé crossé et mitré. Abbesse crossée.*

Crossen (OPÉRATIONS DE). Gynécol. 1° Technique de colpotomie antérieure ; 2° Technique d'hystérectomie vaginale dans les prolapsus, caractérisée par la forcipressure préalable de tous les ligaments, puis leur réunion étagée sous la vessie ; 3° Technique qui consiste à traiter la rétroversion utérine, dans la cure des prolapsus, par la plicature des paramètres en avant du col.

CROSSER v. tr. Pousser avec une crosse : *Crosser la balle.* ‖ *Par extens.* Battre à coups de crosse : *Il haletait d'ahurissement, trop abruti pour comprendre, battu, crossé et fou de peur* (Maupassant). ‖ *Fig.* et *fam.* Traiter durement ou avec mépris : *Ils crossaient le gouvernement* (Hugo).

◆ V. intr. Jouer à pousser avec la crosse des pierres ou des balles.

— Arg. Sonner : *Douze plombes crossent.*

— ***Se crosser*** v. pr. *Pop.* Se battre, se quereller : *Allez, ça va, vous vous crosserez une autre fois* (E. Bourdet).

CROSSETTE n. f. Jeune branche de vigne, de figuier, etc., avec un peu de vieux bois à sa base pour faire des boutures.

— Archit. Ressaut qu'on ménage à l'angle d'un chambranle. ‖ *Appareil à crossette,* saillie que possèdent certains claveaux, et destinée à les empêcher de glisser sur les claveaux voisins.

CROSSEUR, EUSE adj. et n. Celui, celle qui joue à la crosse. ‖ *Fig.* et *pop.* Qui aime à crosser, à battre ou à se battre : *Le cycliste brutal, crosseur de métayers* (P. Adam).

— Arg. Procureur général.

CROSSING-OVER [krɔsiŋouvər] n. m. invar. (mot angl.). Biol. Phénomène de croisement de deux chromosomes homologues

leur permettant d'échanger à la méiose une portion de leur substance, entraînant les gènes situés dans ces portions. (On dit aussi ENJAMBEMENT.)

— ENCYCL. Deux chromosomes homologues peuvent réaliser un, deux ou plusieurs *crossing-over.* Dans un croisement, la présence de crossing-over entraîne un pourcentage de formes nouvelles, inattendues, par rapport aux formes mendéliennes prévues normalement.

CROSSITE n. f. Minéral du groupe des amphiboles, voisin du glaucophane.

CROSS-LEG [leg] n. m. invar. (mot angl.). Chirurg. Technique d'autoplastie destinée à recouvrir une perte de substance de la jambe à partir d'un lambeau de peau pris sur l'autre jambe, les deux jambes étant maintenues croisées pendant le temps nécessaire à la prise de la greffe.

CROSSMAN [krɔsman] n. m. (mot angl.). Celui qui pratique le cross-country. ‖ Pl. *des* CROSSMEN.

CROSSO-, élément tiré du gr. *krossos,* frange, et entrant dans la composition de quelques mots.

CROSSOCOSMIE n. f. Insecte parasite du ver à soie du mûrier, au Japon. (Nom sc. : *Crossocosmia sericariae.* Le genre fait partie des diptères cyclorhaphes, famille des tachinidés.)

CROSSOPTÉRYGIENS n. m. pl. (du gr. *krossos,* frange, et *pterux,* aile ou nageoire). Ordre de poissons, dont tous les genres sont fossiles, à l'exception de *latimeria,* le cœlacanthe* retrouvé vivant sur les côtes africaines de l'océan Indien (1938).

— ENCYCL. Les premiers *crossoptérygiens* sont connus dans le Dévonien. Leur crâne est construit sur le même plan général que celui des amphibiens ; leurs nageoires paires, en forme de palette aux rayons bisériés, sont articulées par une seule pièce osseuse à la ceinture scapulaire ou pelvienne. Certains crossoptérygiens (ichtyostégidés) sont les ancêtres des premiers vertébrés terrestres (les amphibiens stégocéphales), tandis que d'autres (cœlacanthidés) n'ont pas évolué depuis le Dévonien.

CROSSOPTILON n. m. Faisan des hautes montagnes de Chine et du Tibet, aux formes robustes, au plumage brun ou gris-bleu et

blanc, portant aux oreilles des touffes de plumes blanches, d'où son nom usuel de *faisan-oreillard.* (C'est le *ho-ki* des Chinois.)

CROSSOPUS [pys] n. m. Zool. V. MUSARAIGNE.

CROSSWOMAN [krɔswumən] n. f. (mot angl.). Celle qui pratique le cross-country. ‖ Pl. *des* CROSSWOMEN.

CROT [kro] n. m. Primitiv., trou creusé dans le sol et tapissé de bois et de mousse, dans lequel les gemmeurs landais recueillaient la gemme. ‖ Auj., nom donné parfois au pot fixé par un crampon sous la carre.

CROTALARIA n. m. Genre cosmopolite de papilionacées, comprenant plus de deux cents espèces. (*Crotalaria juncea* est cultivé comme plante textile aux Indes ; d'autres espèces sont utilisées comme plantes de couverture.)

CROTALE n. m. (gr. *krotalon*). Mus. Instrument à percussion antique, formé d'une sorte de fourchette à deux branches, l'extrémité de chacune d'elles portant une cymbalette de bronze de 5 à 6 cm de diamètre.

— Erpétol. Genre de serpents venimeux comprenant les serpents à sonnette, soit une quinzaine d'espèces américaines. (Famille des vipéridés.)

— ENCYCL. Erpétol. Des étuis cornés, restes de mues, situés au bout de la queue, constituent le grelot, ou cascabelle, caractéristique de ces animaux. Les *crotales* ne dépassent guère 2 m de long. Leur piqûre est presque toujours mortelle si l'on ne dispose pas sur-le-champ de sérum antivenineux. Les principales espèces sont le *crotale des bois* (*Crotalus horridus*), que l'on trouve jusqu'au voisinage des villes, le *diamantin* (*C. adamanteus*), orné de losanges sur le dos, le *durisse* (*C. durissus*), au venin particulièrement paralysant, etc.

CROTON n. m. (gr. *krotôn,* ricin). Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, renfermant plus de mille espèces des pays chauds.

— ENCYCL. Bot. Les *crotons* sont des arbres, arbrisseaux, arbustes ou herbes à fleurs unisexuées ; leur fruit comprend trois coques bivalves à une seule graine. Certains crotons d'Amérique (*Croton cascarilla, C. eleutheria*) fournissent une écorce fébrifuge (écorce de cascarille). La graine de *C. tiglium* (Asie et Afrique tropicales), assez semblable à celle du ricin (graine de tigli ou petit pignon d'Inde), fournit une huile irritante et très purgative (huile de croton). La piqûre d'une cochenille (*Coccus laccae*) fait couler de la gomme laque de *C. lacciferum* (Inde, Siam, Annam).

— Pharm. L'*huile de croton* est un drastique, actif à la dose d'une demi-goutte ; ses propriétés vésicantes en font un médicament de maniement difficile.

CROTON ou **KROTÔN.** Myth. gr. Héros éponyme de *Crotone,* en Italie. Héraclès le tua par mégarde, et l'enterra avec les honneurs.

Phot. Breguet, Larousse, Giraudon.

CROTONE, v. d'Italie, en Calabre (prov. de Catanzaro), sur le golfe de Tarente; 43 300 hab. Evêché. Métallurgie du zinc et du cadmium.

— Hist. Fondée vers 710 av. J.-C. par une colonie achéenne, battue d'abord par les Locriens près de la Sagra, au VIe s., Crotone fut une des villes les plus célèbres de la Grande-Grèce et la capitale du Bruttium après qu'elle eut vaincu Sybaris (510). Ravagée par Agathocle (296) et par Pyrrhos, prise par Hannibal, puis par les Romains (277), elle devint une colonie romaine (194 av. J.-C.). Ses habitants (*Crotoniates*) étaient réputés pour leur force, ses femmes pour leur beauté. Patrie de l'athlète Milon, Crotone fut la résidence de Pythagore, qui lui donna des lois et la transforma culturellement et socialement.

CROTONIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide et d'un aldéhyde éthyléniques.

— Encycl. ● L'*acide crotonique*

$$CH_3 - CH = CH - CO_2H$$

peut exister sous deux formes stéréo-isomères, appelées l'une acide crotonique α ou ordinaire, l'autre acide crotonique β ou isocrotonique. On obtient l'acide crotonique par oxydation de l'aldéhyde, ou par action des alcalis sur l'acide α-bromobutyrique, ou encore par isomérisation de l'acide isocrotonique. On le rencontre à l'état naturel dans les graines de *Croton tiglium*. C'est un solide soluble dans l'eau, fondant à 72 °C, bouillant à 180 °C. Fondu avec la potasse, il se scinde en deux molécules d'acide *acétique*. L'acide nitrique l'oxyde en acides *acétique* et *oxalique*. L'acide isocrotonique se rencontre dans le goudron de bois; il fond à 15 °C; il se transpose vers 180 °C en acide crotonique.

● L'*aldéhyde crotonique*, de formule

$$CH_3 - CH = CH - CHO,$$

est un liquide à odeur piquante, soluble dans 15 volumes d'eau, de densité 1,033 et bouillant à 104 °C. Il se forme dans la « crotonisation » par déshydratation de l'aldol. (Syn. buténal-2.)

CROTONISATION n. f. Chim. Déshydratation des aldols formés dans la condensation des aldéhydes sur eux-mêmes, et qui peuvent être isolés ou non au cours de l'opération.

CROTOPOS ou **KROTOPOS.** Myth. gr. Fils d'Agénor, roi d'Argos, et père de Psamathé. (V. Coroibos.)

CROTOS ou **KROTOS.** Myth. gr. Fils de Pan et d'Euphémé, la nourrice des Muses, avec lesquelles il fut élevé. Zeus en fit une constellation (le Sagittaire).

CROTOY (Le), comm. de la Somme (arrond. d'Abbeville), sur une pointe avancée dans la baie de la Somme, en face de Saint-Valery; 2 481 hab. (*Crotellois*). Importante station balnéaire (25 000 hab. en août). Pêche. Le Crotoy fut un petit bourg fortifié, dont il reste des parties de remparts et qui servit de port de débarquement pour les Anglais durant la guerre de Cent Ans.

CROTTE n. f. (francique **krotta,* boue). Fiente plus ou moins dure de certains animaux : *De la crotte séchée, de la poussière nouvelle, des cordes qui pendaient, des guenilles qui brillaient* (Flaubert). ‖ *Par extens.* et *fam.* Boue des chemins, des rues : *Etre couvert de crotte. Maître Hauchecorne fut pris d'une sorte de honte d'être vu ainsi par son ennemi cherchant dans la crotte un bout de ficelle* (Maupassant). ‖ *Fig.* et *fam. Crotte de bique,* chose sans valeur. ‖ *Par anal.* Tout objet en forme de crotte : *Une crotte de fromage.* ‖ *Particul. Crotte de chocolat,* bonbon au chocolat en forme de crotte, garni de pâte d'amandes, de crème, etc. | *Fig.* et *fam.* Terme d'affection : *Ma petite crotte* (*en chocolat, en sucre*).

— ***Crotte!*** interj. Exclamation d'impatience, « zut! », « flûte! » : *Oh! Crotte! Mes jambes, qui ne sont pas faites* (Colette).

— Syn. : *excrément, fiente; boue, fange.*

CROTTER v. tr. Salir de crotte, de boue : *Il était quelquefois rentré des fêtes du Prado* [...] *en crottant ses bas de soie* (Balzac).

— Loc. fam. *Crotté jusqu'à l'échine, jusqu'aux oreilles, crotté comme un barbet,* très crotté (les barbets, à cause de leur long poil, se crottant beaucoup). ‖ *Fig. Poète crotté,* poète misérable.

◆ V. intr. Faire des crottes : *Chien qui crotte sur le trottoir.*

CROTTIN n. m. Excréments des chevaux, des mulets, etc. ‖ *Crottin de Chavignol,* petit fromage de chèvre à moisissures superficielles bleues, pesant 50 à 80 g, fabriqué dans le Sancerrois. (On dit aussi crotton.)

CROTUS RUBIANUS (Johann Jäger, dit), humaniste allemand (Dornheim, Thuringe, v. 1480 - Halle v. 1539). Il est l'un des auteurs des *Epistolae obscurorum virorum,* pamphlet écrit contre les Dominicains de Coblence (1515) pour défendre Reuchlin.

CROTYLIQUE adj. Chim. Se dit de l'alcool de formule $CH_3 - CH = CH - CH_2OH$, généralement préparé par réduction, en présence d'isopropylate d'aluminium, de l'*aldéhyde crotonique* par l'alcool isopropylique, qui se trouve alors oxydé en acétone. (Il s'en forme également dans la déshydratation ménagée du *butanediol-1-3,* et dans l'isomérisation du *butène-1 ol-3.* Ces trois préparations conduisent au même isomère, la forme *trans,* bouillant à 121 °C. La forme *cis* apparaît dans l'hydrogénation ménagée de l'alcool acétylénique correspondant. Les deux alcools se déshydratent facilement en *butadiène-1-3.*)

CROUE n. f. En Lorraine, portion de terre qu'on abandonne aux vignerons pour y cultiver des légumes.

CROUILLET n. m. (du lat. *veruculum,* broche). Verrou servant à fermer une porte ou une barrière. (Dialect.)

CROULANT, E adj. Qui croule ou est prêt à crouler : *Une enceinte jadis crénelée, contrebutée par quatre tours, les plus mitraillées, les plus croulantes qu'il y ait* (Hugo). ‖ — *Fig.* Qui menace ruine : *Rétablir ne fût-ce qu'un jour sa croulante beauté* (H. Céard). ‖ Usé, cassé par l'âge : *Ces deux êtres croulants, déchus, qui se traînent à petits pas sans dire un mot, c'est à vomir* (A. Maurois). ◆ N. m. Arg. Personne qui n'est plus dans la première jeunesse; et, *particul.,* les parents.

CROULE n. f. (de *crou,* cri de la bécasse). Chasse aux bécasses, à l'époque de l'accouplement, au passage de printemps. (Elle se pratique à la tombée de la nuit.)

CROULEBARBE, quartier ouvrier du sud de Paris (XIIIe arrond.), situé dans le vallon de la Bièvre.

CROULEMENT n. m. Affaissement, chute, éboulement : *Croulement d'une maison.*

CROULER v. intr. (lat. pop. *crotalare,* secouer, ou **corrotulare,* faire rouler). S'affaisser, s'effondrer, tomber de toute sa masse, en parlant des personnes et des choses : *Elle se laissa crouler à terre comme quelqu'un qui ne saurait pas s'asseoir* (Gide). *Le moindre choc, une pierre détachée et tout croule* (Daudet). ‖ *Par exagér.* Être ébranlé, être accablé : *Salle qui croule sous les applaudissements. Personne qui croule sous la charge. Table qui croule sous les fleurs.* ‖ — *Fig.* Etre détruit, renversé : *Les trônes tombent, l'autel croule* (Hugo). ‖ *Par extens.* Echouer : *Projet qui croule. Ainsi dans certaines pièces qui croulent* [...] *un acteur se taille une réputation* (A. Daudet).

— Langue class. V. tr. Ebranler, secouer : *Jupin, croulant la terre,* | *Les abîma sous des rochers affreux* (La Fontaine).

— Syn. : *s'abattre, s'affaisser, s'ébouler, s'écrouler, s'effondrer, tomber; être ébranlé; être détruit, renversé, ruiné; échouer.*

CROULER v. intr. (de *croule*). En parlant de la bécasse, pousser son cri particulier.

CROUP [krup] n. m. (mot angl.). Laryngite diphtérique, qui peut amener la mort par asphyxie. (Son traitement est celui de la diphtérie, mais l'asphyxie qu'il détermine peut nécessiter la trachéotomie ou le tubage. (Le croup attaque surtout les enfants.) ‖ *Faux croup* ou *laryngite striduleuse, laryngite catarrhale spasmodique,* spasme du larynx, en général bénin.

— Art vétér. *Croup des veaux,* angine accompagnée de fausses membranes, sévissant surtout chez les veaux à la mamelle, mais observée aussi chez les sujets plus âgés et même chez les adultes. (On l'attribue généralement au bacille de la nécrose. La mort en deux à trois jours, par asphyxie, est la règle chez les veaux; la guérison, au contraire, peut être espérée en huit à quinze jours chez les adultes, si aucune complication ne survient, grâce à l'administration de sulfamides et d'antibiotiques.) ‖ *Croup d'été des bovins et des caprins,* angine à fausses membranes, observée, en été, chez les bovins et les caprins au pâturage, pouvant entraîner rapidement la mort par asphyxie. (La cause en est inconnue; on invoque un processus allergique.)

CROUPADE n. f. Equit. Air relevé dans lequel, à la demande du cavalier, le cheval exécute une ruade en étendant complètement les membres postérieurs et en gardant les pieds antérieurs au sol.

CROUPAL, E, AUX adj. Qui tient au croup; qui en a le caractère : *Toux croupale.*

CROUPE n. f. (francique **kruppa*). Partie du corps du cheval qui a pour base les deux coxaux, qui est limitée latéralement par les hanches et correspond à la partie supérieure des cuisses et des fesses. (V. part. *encycl.,* Zootechn.) ‖ *Par anal.* Partie renflée d'une montagne ou d'une colline : *Le Golgotha était une petite croupe de la montagne de Sion* (Chateaubriand). ‖ *Fam.* Derrière d'une personne, et, *particul.,* d'une femme : *Soulevant à chaque sanglot une croupe ridicule* (A. France).

— Loc. div. *Porter, mettre, prendre en croupe,* emmener avec soi sur la croupe de son cheval : *Il la portait en croupe en trottant dans la neige* (Flaubert). *Un cosaque survint qui prit l'enfant en croupe* | *Et l'emporta tout effaré* (Hugo). ‖ *En croupe,* à cheval derrière le cavalier en selle : *Quelques jolies filles d'Arles venues en croupe de leur galant* (A. Daudet).

— Langue class. et littér. Intérêt qu'on donne à quelqu'un dans les profits d'une place, d'une entreprise financière : *Combinaison dans laquelle* [...] *Mlle Arnould devait avoir une croupe* (Goncourt).

— Constr. Pan de couverture de forme généralement triangulaire, limité latéralement par des arêtiers et dans le bas par un égout. (V. part. *encycl.*) ‖ *Croupe biaise,* croupe dont la ligne antérieure est oblique sur les façades de l'édifice. ‖ *Croupe d'église,* abside vue de l'extérieur.

— Equit. *Porter la croupe au mur,* faire marcher un cheval obliquement par rapport au mur du manège, la croupe tournée vers ce mur.

— Hist. Part d'intérêt accordée par les fermiers généraux à leurs prêteurs (Turgot en interdit l'augmentation ou l'extension en 1775).

— Encycl. Constr. La *croupe* est une sorte de comble de forme triangulaire, qui s'appuie d'un côté sur le mur latéral d'un bâtiment, et dont les autres côtés reposent sur les longs pans de la toiture. On distingue la *croupe droite,* lorsque les murs qu'elle doit recouvrir sont perpendiculaires les uns aux autres; la *croupe biaise,* lorsque ces murs forment entre eux des angles différents de l'angle droit. Que la croupe soit droite ou biaise, il faut, pour l'établir, une ferme ordinaire de direction transversale, ferme qui reçoit l'extrémité du faîtage et soutient le poinçon dit « de croupe »; en second lieu, une demi-ferme qui occupe le même plan vertical que le faîtage, et prend le nom de « ferme de croupe ». Enfin, la croupe nécessite encore deux demi-fermes, appelées « demi-fermes d'arêtiers »; elles reçoivent les extrémités des pannes de longs pans et celles des pannes de croupe. Les arbalétriers de ces demi-fermes s'embrèvent sur le poinçon.

— Zootechn. La *croupe* doit être longue, large, épaisse et bien dirigée. Sa direction est donnée par la ligne réunissant la pointe de la hanche à la pointe de la fesse. On la veut presque horizontale chez le cheval de selle (inclinaison de 20° environ), un peu plus oblique chez le cheval de trait (jusqu'à 40°). Lorsque la croupe est très inclinée, on dit qu'elle est *avalée.* Lorsque les muscles de la croupe sont peu développés, on dit que la croupe est *tranchante* ou *de mulet.* Lorsqu'elle est charnue, elle est dite *double.*

CROUPETONS (À) loc. adv. Dans la position d'une personne accroupie le derrière sur ses talons : *Je me mettrais volontiers à croupetons aux pieds d'une femme* (J. Renard).

CROUPEUX, EUSE adj. De la nature du croup : *Affection croupeuse.*

◆ Adj. et n. Affecté du croup.

CROUPI, E adj. Corrompu *Eau croupie.*

Milon de CROTONE par Pierre Puget *musée de Lyon*

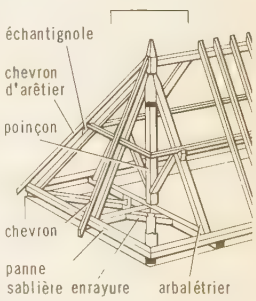

croupe (constr.)

Phot. Giraudon.

CROUPIAT n. m. (provenç. *croupias;* de *croupo,* croupe). Mar. Filin frappé sur un point fixe et servant, pendant l'appareillage, à faire abattre le navire. ‖ *S'embosser en faisant croupiat sur l'ancre,* embraquer sur une aussière frappée à l'avance sur l'organeau de l'ancre, pour faire venir en travers au vent le navire, qui est tenu alors en patte-d'oie.

CROUPIER n. m. Employé d'une maison de jeux, chargé de diriger les parties, de faire faire les enjeux, de tenir les cartes, de faire tourner la roulette, d'appeler à haute voix les numéros sortis. ‖ Membre occulte d'une société de personnes, dans laquelle ses intérêts sont représentés par un homme de paille considéré par tous comme un véritable associé. ‖ Qui est dans les intérêts d'un autre et les soutient par-derrière (vieilli) : *Bien qu'il fût le croupier d'élections de M. Dambreuse* (Flaubert).
— Dr. can. Confidentiaire qui prête son nom à celui qui plaide pour un bénéfice.
— Hist. Bénéficiaire des croupes* versées par les fermiers généraux.

CROUPIÈRE n. f. (de *croupe*). Pièce de harnachement qui passe sur la croupe du cheval. (Elle se rattache, d'une part, au *culeron,* bourrelet circulaire qui passe sous la queue, et, d'autre part, à la sellette ou au bât ou à la selle par une courroie.) ‖ Pièce d'armure qui, aux XVe et XVIe s., défendait la croupe du cheval de guerre ou de tournoi. ‖ *Tailler des croupières à quelqu'un,* lui susciter des difficultés : *Il y a autour du roi Théodose toute une camarilla* [...] *qui a cherché de toutes façons à lui tailler des croupières* (Proust). [Cette locution s'employait d'abord au sens de « mettre en fuite ». C'était, proprement, poursuivre la cavalerie ennemie l'épée dans les reins, au point de pouvoir couper les croupières de ses chevaux.]

CROUPION n. m. (de *croupe*). Extrémité postérieure du corps des oiseaux, comprenant les dernières vertèbres et supportant les plumes de la queue : *L'Albanais voulut me régaler d'une de ces poules sans croupion et sans queue* (Chateaubriand). ‖ Base de la queue chez les mammifères. ‖ *Par plaisant.* Chez l'homme, partie inférieure et postérieure du bassin : *C'est pour pincer le croupion à ta commise* (M. Pagnol). ‖ *Pop. Se décarcasser le croupion,* se donner beaucoup de mal.

croupion (PARLEMENT) [angl. *Rump-Parliament*], surnom donné au Long Parlement* anglais après l'épuration forcée entreprise par le colonel Pride le 6 décembre 1648, avec l'accord des principaux chefs de l'armée, dont Cromwell. Le Parlement croupion, composé uniquement de puritains fanatiques, vota la mort de Charles Ier en janvier 1649. Mais son zèle autoritaire inquiéta beaucoup de monde, notamment dans l'armée. Les divergences politiques et religieuses s'aggravant, Cromwell, au nom de l'armée, obligea finalement le Parlement croupion à se dissoudre en avril 1653.

CROUPIONNER v. intr. Equit. Lever la croupe sans ruer, en contractant les reins, en parlant d'un cheval chez lequel ces organes sont faibles et sensibles.

CROUPIR v. intr. (de *croupe*). Rester gisant dans l'ordure : *L'impressionnable Tarasconnais se voyait déjà fusillé au pied des remparts, ou croupissant dans le fond d'un silo...* (A. Daudet). ‖ Se corrompre par la stagnation : *Elle prit sa course, sautant les fossés d'eaux croupies* (Gautier). ‖ *Fig.* Demeurer dans un état abject, honteux : *Tout ce peuple résigné rit, s'amuse, croupit dans une sorte de félicité précaire* (Gide).

CROUPISSANT, E adj. Qui croupit : *Eaux croupissantes.*

CROUPISSEMENT n. m. Action de croupir. ‖ Etat de ce qui croupit.

CROUPON n. m. Morceau d'un cuir de bœuf ou de vache à l'emplacement de la croupe et du dos de l'animal. (Le croupon, séparé au crouponnage*, est la partie de la peau dont la valeur est le plus grande.)

CROUPONNAGE n. m. Peauss. Opération qui a pour effet de partager un cuir de bœuf ou de vache en croupon, collet et flanc, les valeurs de ces régions de la peau étant très inégales.

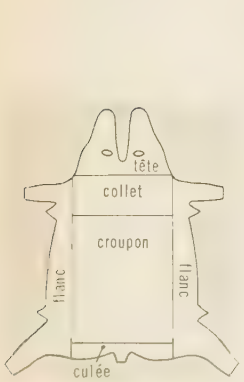

crouponnage

— ENCYCL. Le *crouponnage,* qui s'exécute au moyen d'une serpette, consiste à séparer d'abord les flancs en coupant le cuir de part et d'autre de l'arête dorsale, selon une ligne passant par les plis de l'aine et de l'aisselle, puis à découper le collet selon une ligne joignant les plis des aisselles.

CROUPONNEUR n. et adj. m. Peauss. Ouvrier qui effectue le crouponnage.

CROUSAZ (Jean-Pierre DE), philosophe et mathématicien suisse (Lausanne 1663 - *id.* 1750). Il enseigna la philosophie et les mathématiques à Lausanne, puis à Groningen (Hollande). Il fut ensuite conseiller à la légation de Suède, puis gouverneur du prince Frédéric de Hesse-Cassel. Son premier ouvrage était intitulé *Logique ou Système de réflexions qui peuvent conduire à la netteté et à l'étendue de nos connaissances* (1712). Son *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne* (1733) est un réquisitoire violent contre Bayle. Ses *Observations critiques sur l'abrégé de la logique de Wolff* (1744) sont une critique de Wolff et de Leibniz. Comme pédagogue, il a écrit le *Traité sur l'éducation des enfants* (1722), dans lequel il prône l'enseignement scientifique comme base principale de l'éducation intellectuelle.

CROUSILLAT (Antoine Blaise), poète provençal (Salon 1814 - *id.* 1899). Son œuvre principale est le recueil de poésies *la Bresco* (*le Rayon de miel*) [1865].

CROUSTADE n. f. (ital. *crostata*). Croûte frite et croquante : *Croustade aux morilles, aux pommes, aux poires.*

CROUSTANCE n. f. *Pop.* Nourriture : *Préparer la croustance.*

CROUSTILLANT, E adj. Qui croque sous la dent comme la croûte : *Gâteaux croustillants.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Leste, grivois : *L'une d'elles* [...] *nous désarçonnait par la crudité de ses propos. Elle avait la spécialité des anecdotes croustillantes* (J. Romains). ‖ *Femme croustillante,* femme attirante, piquante, provocante.

CROUSTILLE n. f. (provenç. *croustilho*). Petite croûte. ‖ Pomme de terre frite très mince.
— Cost. Jadis, ornement de coiffure des femmes.

CROUSTILLER v. intr. (provenç. *croustilla*). Croquer sous la dent : *Pain qui croustille.*

CROUSTILLEUX, EUSE adj. Leste, libre, grivois : *Tous les moyens comiques du plus chaste au plus croustilleux* (B. Crémieux).

CROÛTAGE n. m. Séchage superficiel, provoquant la formation d'une croûte à la surface du savon, laquelle croûte empêche la dessiccation de l'intérieur de la masse.

CROÛTE n. f. (lat. *crusta*). Partie extérieure du pain, plus durcie par la cuisson que l'intérieur : *Manger la croûte et laisser la mie.* ‖ Pâte cuite qui renferme certains mets : *Une croûte de pâté, de vol-au-vent.* ‖ *Croûte aux champignons,* croûte de pain frite au beurre sur laquelle on sert des champignons. ‖ *Croûte au pot,* morceau de croûte de pain que l'on trempe dans du bouillon gras; potage ainsi obtenu. ‖ *Par anal.* Couche extérieure durcie : *Les gonds ont une croûte de rouille* (R. Escholier). *J'ai vu sur les chotts pleins de mirages, la croûte de sel blanc prendre l'apparence de l'eau* (Gide). ‖ *Par extens.* et *fam.* Morceau de pain quelconque. ‖ *Particul.* Morceau de pain sec mis au rebut. ‖ *Par extens.* et *pop.* Petit repas léger : *Casser la croûte, manger une croûte. Elle doit être à casser la croûte* (F. de Croisset). ‖ *Pop.* Repas, nourriture : *A la croûte! Préparer la croûte.* ‖ *Fig.* Vie, nourriture : *Gagner juste sa croûte.* ‖ *Fam.* Homme encroûté dans la routine, ridicule, sot : *Quelle croûte!* ‖ Mauvais tableau : *Les meilleures places sont occupées par d'énormes croûtes de l'école moderne* (Gautier).
— Bouch. Couche de graisse de couverture très épaisse.
— Bourrell. Partie chair d'un cuir scié.
— Céram. Feuille de pâte bien homogène servant à ébaucher, par le moulage, certaines pièces de porcelaine ou de faïence.
— Géol. *Bombe en croûte de pain,* bombe volcanique à surface craquelée, affectée de fentes de retrait. (Ce type de bombe volcanique a été formé par une lave visqueuse, peu fluide, et qui s'est solidifiée brusquement.)
— Géomorphol. Carapace due à la cimentation de formations meubles par du calcaire ou du gypse. (V. part. *encycl.*)
— Géophys. *Croûte terrestre,* syn. d'ÉCORCE* TERRESTRE.
— Méd. Nom que l'on donne aux plaques plus ou moins dures qui se forment sur la peau, à la suite d'une blessure ou par la dessiccation d'un liquide sécrété à la surface : *Les croûtes d'une plaie. Des croûtes de teigne. L'épagneul a une maladie de peau* [...] *qui le couvre de plaques et de croûtes brunes* (A. Camus). ‖ *Croûtes de lait,* plaques qui couvrent souvent la tête des enfants pendant la période d'allaitement. (Elles sont dues à la séborrhée, et disparaissent au savonnage doux, après imprégnation à l'huile d'amandes douces.
— Min. Planche brute de sciage d'un rondin. (Syn. ÉCOIN.) ‖ Charbon cendreux.
— ***Croûtes*** n. f. pl. Déchets de scierie résultant du délignage, ayant encore souvent de l'écorce. (On dit aussi DÉLIGNURES.)
— ENCYCL. Géomorphol. Les *croûtes* calcaires sont fréquentes dans les régions semi-arides extratropicales (en Afrique du Nord, au Mexique, où on leur donne le nom local de *caliche,* parfois usité en français). Elles ne sont pas actuelles et datent de la fin des périodes froides quaternaires. Elles se sont formées par évaporation sur place d'eaux ruisselant en nappes riches en calcaire. Leur épaisseur atteint 2 m, et elles contribuent à retarder la dissection du relief. Recouvertes de quelques décimètres de limons meubles, elles entravent la mise en culture et ont dû être détruites à l'explosif par les colons (Oranie, Maroc oriental). Les croûtes gypseuses, en revanche, se forment encore aujourd'hui au bord des chotts.

CROÛTER v. tr. *Pop.* Manger : *Tu croûteras ça dans le pieu pour te nettoyer les dents* (Duhamel).
◆ V. intr. Former une croûte : *Le sel croûtait largement sur les salines* (M. Elder).

CROÛTEUX, EUSE adj. Qui a des croûtes : *Une lésion croûteuse.*
— Bouch. *Bœuf croûteux,* bœuf dont le corps est recouvert d'une couche de graisse très épaisse.

CROUTH n. m. Terme gallois, venu peut-être d'Irlande, et qui désigne, au haut Moyen Age, d'abord une sorte de lyre (*chrotta, rotta*), puis aussi, à partir du Xe-XIe s., une lyre à archet considérée comme l'ancêtre de la viole. (Connu dès le VIe s. en Grande-Bretagne, le crouth servit aux bardes à accompagner leurs chants. Délaissé pour la harpe, il disparut à la fin du XVIIIe s.)

CROÛTON n. m. Morceau de croûte de pain : *Manger un croûton.* ‖ Les deux extrémités d'un pain, présentant plus de croûte : *Se réserver le croûton.* ‖ Petit morceau de pain frit et croustillant : *Epinards aux croûtons.* ‖ *Fig.* et *pop.* Personne encroûtée dans la routine, ridicule, sotte.

CROUY, comm. de l'Aisne (arrond. de Soissons), au N. de Soissons; 2 781 hab. (1 877 aggl.). Chaudronnerie. Constructions agricoles.

CROUY-SUR-OURCQ, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), dans l'Orxois, près de l'*Ourcq;* 1 051 hab. (744 aggl.). Ruines d'un château du XIVe s.; donjon. Eglise du XVIe s., avec tour romane. Scierie.

CROUZILLE (LA), hameau de la comm. de Saint-Sylvestre (Haute-Vienne, arrond. de Limoges), dans les monts d'Ambazac. Importante exploitation de pechblende.

CROWE (sir Joseph Archer), historien d'art anglais (Londres 1825 - Schloss Gamburg, Bavière, 1896). Il étudia la peinture en France, et, de retour à Londres (1853), publia notamment, en collaboration avec l'Italien Cavalcaselle : *les Peintres flamands primitifs* (1857), *la Vie et les œuvres du Titien* (1880), *la Vie de Raphaël* (1882). — Son frère, EYRE (Chelsea 1824 - Londres 1910), fut peintre d'histoire et de genre (musées de Bristol et de Liverpool).

CROWE (sir Eyre Alexander), diplomate britannique (Leipzig 1864 - Swanage 1925), sous-secrétaire permanent aux Affaires étrangères (1912-1925); entré au Foreign Office en 1885, il ne tarda pas à se livrer à la critique de la politique allemande, puis se fit l'avocat d'une entente de plus en plus étroite avec la

France et la Russie. Il participa aux conférences de la paix et aux travaux préparatoires à la Société des Nations.

CROWLAND, v. de Grande-Bretagne (Lincolnshire), dans le Fenland; 2 800 hab. Ruines d'une abbaye du VIIIe s.

CROWN ou **CROWN-GLASS** [kraun] n. m. Verre blanc de très belle qualité, très riche en potasse, assez fusible, d'une réfringence assez élevée (l'indice varie *grosso modo* de 1,5 à 1,6), et qu'on emploie pour fabriquer les lentilles d'instruments d'optique, ainsi que les prismes achromatiques et les prismes à réflexion totale. (V. FLINT-GLASS.)

CROWNE (John), auteur dramatique anglais (Nouvelle-Ecosse v. 1640 - † v. 1703). Sa première pièce, *Juliana*, fut jouée en 1671. Il a écrit une vingtaine d'ouvrages dramatiques, dont *Calisto*, « masque » pour la cour de Charles II; des tragédies : *Thyeste* (1681), *Caligula* (1698); des comédies : *Politiciens en chambre* (1683), *Sir Courtly Nice* (1685).

CROWN-GALL [kraungal] n. m. (mot angl.). Terme utilisé pour désigner une forme du cancer végétal, lorsque les tumeurs siègent au niveau du collet de la plante. (Le crown-gall est assez fréquent sur les jeunes sujets d'arbres fruitiers dans certaines pépinières.)

CROWN POINT, village des Etats-Unis (Etat de New York), sur le lac Champlain; 1 700 hab. Restes de forts de l'époque coloniale. Victoire de Champlain et des Hurons sur les Iroquois (1609).

CROW(S) ou **GENS DES CORBEAUX**, Indiens jadis sédentaires, qui étaient devenus chasseurs dans les plaines de l'Amérique du Nord, et dont les descendants vivent dans une réserve du Montana.

CROWSNEST PASS ou **PASSE DU NID-DU-CORBEAU**, col des montagnes Rocheuses, au Canada (Colombie britannique); 1 357 m. Il est emprunté par le Canadian Pacific Railway.

CROŸ (MAISON DE), famille picarde, originaire de Crouy (Somme). — JEAN fut tué à Azincourt (1415); ses deux fils, ANTOINE, seigneur de Chièvres, et JEAN, créé comte de Chimay (1473), exercèrent une influence décisive sur le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, lui extorquant le duché de Luxembourg, les comtés de Namur et de Boulogne, et lui faisant signer le rachat des villes de la Somme au profit de Louis XI (1463). Le fils d'Antoine, PHILIPPE Ier, se mit au service de Charles le Téméraire (1467), puis de Maximilien; le fils de Philippe, GUILLAUME, est connu sous le nom de Chièvres*; son héritier et neveu, PHILIPPE V (1496-1549), fut duc d'Aarschot et Grand d'Espagne. — PHILIPPE III (Valenciennes 1526 - Venise 1595) préconisa la candidature d'un Habsbourg au gouvernement des Pays-Bas. CHARLES (1560-1562), marquis d'Havré, releva le titre de duc de Croÿ (1598). Son beau-frère, CHARLES-ALEXANDRE (1574 - Bruxelles 1624), se distingua comme homme de guerre. Le rameau de Croÿ-Solre a donné principalement le maréchal EMMANUEL **de Croÿ** (Condé 1718 - Paris 1784), qui se signala à Fontenoy et fut prince du Saint Empire.

CROYABLE adj. Qui peut ou doit être cru, en parlant des choses ou des personnes : *Aventure, fait, récit croyable. Témoin croyable. Des gens fort prud'hommes et des personnes absolument croyables* (Hugo).

CROYANCE n. f. Fait de croire, de tenir pour vrai ou probable quelque chose. ‖ Fait de tenir pour réelle l'existence de quelqu'un ou de quelque chose : *Croyance au diable, au père Noël.* ‖ *Particul.* Fait de croire en Dieu, en une religion; foi religieuse : *C'était le cri du prophète* [...] *qui voit dans l'avenir l'intelligence saper la foi, l'opinion détrôner la croyance* (Hugo). ‖ Ce qu'on croit; opinion, doctrine : *Je demeurai dans les abusives croyances de l'amour platonique* (Balzac). ‖ *Particul.* Ce qu'on croit en matière religieuse, foi, dogme, religion : *Dormir parmi tes fétiches d'Océanie et de Guinée Ils sont des Christs d'une autre forme et d'une autre croyance* (Apollinaire).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Confiance en quelqu'un : *Ces fécondes pensées, ces moments de croyance en soi suivis de désespoir* (Balzac). ‖ Autorité dont jouit une personne auprès d'une autre : *Si j'avais eu sur vous un peu plus de croyance* | *L'amour m'aurait livré ce précieux dépôt* (Corneille). ‖ Ce qui rend une chose croyable, crédibilité : *L'effet à tes discours ôte toute croyance* (Corneille).

— SYN. : *adhésion, assentiment, confiance, conviction, foi, opinion; doctrine, dogme, foi, religion, tradition.*

— ★ *opinion, pensée, individualité, religion, certitude/scepticisme, agnosticisme.*

— ENCYCL. Philos. Le problème de la *croyance* se pose à la fois en psychologie, en logique et en métaphysique. Du point de vue psychologique, on distingue divers degrés dans la croyance, qui sont, du plus faible au plus fort : le doute, la probabilité, la certitude. Ces divers degrés de croyance accompagnent le jugement, l'assentiment; pour les intellectualistes* (par ex. Spinoza), la croyance sera d'autant plus forte que le contenu du jugement sera plus clair dans l'entendement; pour les volontaristes* (par ex. Descartes), la croyance sera en outre affaire de volonté, et l'on pourra toujours douter, même en face d'une idée claire (hypothèse cartésienne du « malin génie », qui est d'ailleurs une position extrême et provisoire de Descartes).

Du point de vue logique, la croyance doit être vérifiable, et l'esprit recherche les critères du vrai : clarté, cohérence, méthode, degrés de croyance attachés aux diverses sciences et aux divers « modes de connaissance » (opinion, connaissance discursive*, connaissance intuitive*, foi, raison).

Du point de vue métaphysique, la croyance pose le problème de la vérité* et de la possibilité de l'atteindre. A ce sujet, on distinguera essentiellement les positions dogmatique* et sceptique*, et, au sein de cette dernière, le probabilisme*, pour qui toutes les opinions sont plus ou moins probables, mais jamais entièrement certaines. (V. CERTITUDE, CONNAISSANCE, JUGEMENT, VÉRITÉ.)

CROYANT, E adj. et n. Qui croit; qui a la foi religieuse : *Bien que rattachée des deux côtés à des lignées de croyants, ma famille* [...] *devint nettement étrangère aux choses de la Foi* (Claudel).

— Relig. Nom que se donnent les musulmans : *Les califes prenaient le titre de « commandeur des croyants »* (en ar. *amīr al-mu'minīn*). ‖ *Père des croyants*, titre que l'on donne à Abraham.

CROYDON, aggl. résidentielle de la banlieue sud de Londres (Surrey); 249 000 hab. Ancien aéroport international. Centrale thermique.

CROYLAND. V. CROWLAND.

CROZ (Michel), guide français (hameau du Tour, dans la haute vallée de l'Arve, 1830 - le Cervin 1865). Il réalisa un grand nombre de premières ascensions avec Mathews, Tuckett, Moore et surtout E. Whymper, notamment le Viso (1861), la traversée du col des Ecrins (1862), de la brèche de la Meije (1864), l'ascension de la barre des Ecrins (1864), de l'aiguille d'Argentière (1864), du mont Dolent (1864), la traversée du col de Moming (1865), l'ascension du sommet ouest des Grandes Jorasses (1865), la traversée du col du Dolent (1865), et surtout la première ascension du Cervin (14 juill. 1865). C'est à la descente de cette dernière course que Michel Croz trouva la mort. Il est resté légendaire pour son habileté, son courage, son sens de l'honneur.

CROZANT, comm. de la Creuse (arrond. de Guéret), au N. de la haute Marche, dans les gorges granitiques de la Creuse, au confluent de la Sédelle; 949 hab. (173 aggl.). Le peintre Guillaumin en fit un des centres de l'impressionnisme. Ruines d'un château des XIe et XIIIe s., sur un promontoire, entre les deux rivières. Eglise (XIIIe et XVIe s.).

CROZAT (Antoine), marquis **du Châtel**, financier français (Toulouse 1655 - Paris 1738). Receveur général des finances de Bordeaux, enrichi très tôt par le trafic maritime, il devint l'un des créanciers les plus influents de l'Etat. En 1712, il reçut le privilège du commerce de la Louisiane*, qui passa à Law en 1717. Le *canal Crozat*, en Picardie, est une de ses entreprises. Il organisa dès 1713 des concerts de musique italienne, qui eurent leur apogée en 1724. — PIERRE, dit *le Jeune*, collectionneur français (Toulouse 1665 - Paris 1740). Frère du précédent, il exerça d'abord avec celui-ci les fonctions de trésorier des Etats du Languedoc. Fixé en 1700 à Paris, où il est nommé trésorier de France, il commence à réunir une collection d'œuvres d'art et plus particulièrement de dessins, qui deviendra la plus belle de son époque. Son hôtel de la rue de Richelieu devient le rendez-vous des artistes et des amateurs de son temps, de Watteau à Lafosse, de P. J. Mariette à Caylus. Sa collection de 19 000 dessins a été cataloguée par P. J. Mariette (1741). — JOSEPH-ANTOINE, marquis **de Tugny** (Toulouse 1696 - Paris 1740). Fils du précédent, il fut magistrat et forma à son tour une collection de sculptures et d'objets d'art, de tableaux et de dessins qu'il fit graver (*Cabinet de Crozat*, 1729-1742).

Crozat (CANAL DE). V. SAINT-QUENTIN (*canal de*).

CROZATIER (Charles), fondeur et sculpteur français (Le Puy-en-Velay 1795 - Paris 1855). Il fit en Italie une étude approfondie des alliages, et fut chargé de la fonte d'un grand nombre de statues pour la France et pour l'étranger : le *Napoléon* de la colonne Vendôme, la statue équestre de *Louis XIV* de la cour de Versailles, etc. Sculpteur, il est représenté aux musées du Puy (*Henri IV enfant*) et de Bayonne (*Prométhée enchaîné*).

statue équestre de Louis XIV fondue par CROZATIER

CROZE (Austin de), homme de lettres et gastronome français (Lyon 1866 - *id.* 1937). Parrain et premier président de l'Association des gastronomes régionalistes, il fut le créateur de la section gastronomique au Salon d'automne de Paris et commissaire général des premiers états généraux de la Gastronomie en 1931, à Paris. On lui doit : *la Psychologie de la table, les Plats régionaux, le Trésor gastronomique de France.*

CROZET, navigateur français du XVIIIe s., qui, en 1772, accompagna le capitaine Marion-Dufresne dans les parties méridionales de la mer des Indes et de l'océan Pacifique. Il fut l'historien de l'expédition. Son nom est demeuré attaché au petit *archipel Crozet.*

CROZET (ARCHIPEL ou ÎLES), archipel français du sud de l'océan Indien, à 46° de lat. S. Ses terres principales, d'origine volcanique, sont, à l'O., l'île aux Cochons, ou île Hog, les îles des Apôtres et des Pingouins et, à l'E., l'île de la Possession et l'île de l'Est. Elles furent découvertes en 1772 par Marion-Dufresne. Ces îles, érigées en parc national, constituent un refuge pour d'innombrables oiseaux de mer. Station météorologique.

CROZIER (John Beattie), écrivain anglais (Galt, Ontario, 1849 - Londres 1921). On lui doit : *la Religion de l'avenir* (1880), premier ouvrage d'une série d'études sur la culture, *Civilisation et Progrès* (1885), *Histoire du développement intellectuel selon les données de l'évolution moderne* (1897-1901), *Ma vie intérieure* (1898), *Lord Randolph Churchill*, et *Dernières paroles sur de grandes questions* (1917).

CROZON, ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Châteaulin), dans la *presqu'île de Crozon*; 6 919 hab. (3 635 aggl.). Maisons anciennes. Conserves de poisson. Patrie de Louis Jouvet.

C. R. S., sigle de COMPAGNIE* RÉPUBLICAINE DE SÉCURITÉ.

CRU n. m. (de *crû*, participe passé de *croître*). Production : *Vin qui est du cru de cette vigne.* ‖ Terroir considéré au point de vue de ses productions spéciales et des qualités qu'elles tiennent de lui (se dit particulièrement des vignobles) : *Des vins de divers crus. Un vin d'un bon cru.* ‖ — *Fig.* Etiquette, opinion politique ou religieuse : *Elle attribuait quelque réalité aux ismes dont le cachet distingue les divers crus politiques* (R. Rolland). ‖ La région même où l'on se trouve : *Mme Portal détestant la langue du cru, ce patois admirable de couleur et de sonorité* (A. Daudet). ‖ *De son cru, de son propre cru*, de son propre fonds, de son invention. — LOC. DIV. *Bouilleur de cru*, v. BOUILLEUR. ‖ *Vin du cru*, vin qui est du pays où on le consomme.

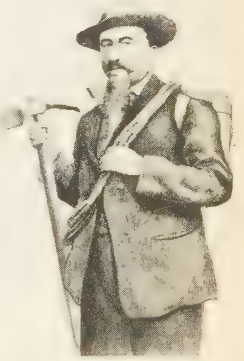

Michel CROZ

CRU, E adj. (lat. *crudus*). Qui n'est pas cuit : *Viande crue. Légumes crus.* [Ils] *tirent de leur carnier un bon morceau de bœuf en daube, des oignons crus* (A. Daudet). ‖ *Par extens.* Qui n'a pas subi la préparation nécessaire à son usage : *Métal, cuir cru.* ‖ *Eau crue*, impropre à cuire et à dissoudre : *L'eau crue de la fontaine* (Gautier). ‖ *Par anal.* Que rien n'atténue, violent; et, *particul.*, en parlant

nimbe crucifère
par Fra Angelico
église Saint-Marc, Florence

crucifix
par Brunelleschi

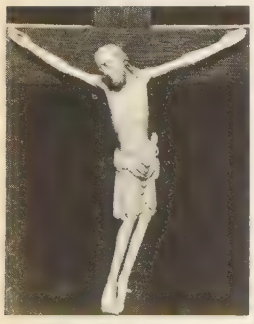

crucifix en ivoire du XIIIe s.
Danemark

« la Cruche cassée »

des lumières, des sons, violent, aveuglant : *Une lumière crue, éclatante et poussiéreuse à force d'intensité, ruisselait en torrents de flammes* (Gautier). ‖ — *Fig.* En parlant du style, réaliste, choquant, brutal : *Style cru. Mot cru ;* et, *particul.*, qui choque les bienséances, indécent : *Votre théâtre* [...] *commença-t-il d'une voix flûtée. Bordenave l'interrompit tranquillement d'un mot cru, en homme qui aime les situations franches* (Zola). ‖ *Fam. Manger, avaler quelqu'un tout cru,* le traiter durement. (Se dit par menace et pour exprimer une grande colère.)

— Céram. *Pièce crue,* pièce de poterie simplement séchée à l'air et non passée au four.

— Technol. *Bois cru,* tout bois d'ébénisterie, qui n'est ni peint, ni doré, ni verni : *Le bois cru domine, dans le meuble, pendant la période gothique et la Renaissance.*

— Text. *Soie crue,* soie qui n'a subi ni lavage ni teinture. (On dit plutôt ÉCRUE.)

◆ Adv. Crûment, sans ménagement : *Parler cru. Je vous le dis tout cru.*

— ***A cru*** loc. adv. En portant, en reposant sur la chose même : *Alors que je me sentais si bien, assis à cru sur l'herbe fraîche ou sur une arène embrasée* (Gide). ‖ *Particul.* A nu : *Les pieds à cru dans des chaussons de lisière* (Goncourt). ‖ *Porter à cru,* en parlant d'une construction, porter directement sur le sol. ‖ *Monter à cru,* sans selle : *Elle décrivait la grande estancia où elle était née, les chevaux qu'elle montait à cru* (A. Maurois). ‖ En parlant d'une lumière, sans être tamisée.

CRUAS, comm. de l'Ardèche (arrond. de Privas), dans le Vivarais, près du Rhône, au S.-E. de Privas ; 2 079 hab. (1 955 aggl.). Eglise romane ; vieilles maisons. Importantes fabriques de chaux et ciment. Tissage et filature de la soie.

CRUAUTÉ n. f. (lat. *crudelitas*). Penchant à faire souffrir. ‖ Caractère qui dénote ce penchant : *La cruauté d'un geste.* ‖ *Par exagér.* Caractère de ce qui est cruel ou de celui qui fait souffrir ; dureté, rigueur : *Les ordonnances des rois* [...] *pour adoucir le sort des Américains et mettre un frein à la cruauté des colons* (Chateaubriand). ‖ Action inspirée par l'instinct de cruauté : *On retranche de temps à autre quelqu'une des cruautés légales, sans dommage pour la république* (A. France). ‖ Action qui fait souffrir : *Cruautés du sort, du destin.*

— SYN. : *atrocité, barbarie, férocité, inhumanité, méchanceté, sadisme, sauvagerie ; dureté, rigueur, sévérité.*

CRUCHADE n. f. Bouillie de maïs. (Dialect.)

CRUCHE n. f. (germ. *kruka*). Vase à anse, à large ventre, muni d'un bec et à cou étroit. ‖ *Par extens.* Contenu d'une cruche : *Joseph ne cessa de me donner à boire de grandes cruches d'eau* (Chateaubriand).

◆ N. et adj. *Fig.* et *fam.* Personne niaise, sotte, stupide : *Jamais on n'avait vu des enfants si cruches* (Zola).

— ENCYCL. Archéol. La *cruche* médiévale se caractérisait par son bord prolongé en bec. Ordinairement en terre vernissée ou en grès, elle pouvait être d'argent ou d'or pour les tables princières. La « cruche à aumône » servait à recueillir le vin provenant de la desserte et qui se distribuait aux pauvres

Cruche cassée (la), peinture (1 m × 0,86 m, ovale), par J.-B. Greuze, provenant de la collection de la comtesse du Barry (Louvre). Exposée au Salon de 1759, elle y fut admirée par Diderot, sensible à la grâce équivoque de cette composition popularisée par la gravure et que l'on a dite, avec raison, pleine de demi-mots et de sous-entendus.

CRUCHERIE n. f. *Fam.* Bêtise, ineptie.

CRUCHETTE n. f. Petite cruche ; son contenu : *Une table sur laquelle sont placées une cruchette et une miche de pain* (Huysmans).

CRUCHON n. m. Petite cruche. ‖ Petite carafe : *Il renouvelait l'eau de son cruchon* (Zola). ‖ Liquide qui y est contenu : *Donc si ce n'était pas trop vous demander... un cruchon d'eau-de-vie* (Flaubert). ‖ Bouteille de grès remplie d'eau chaude, servant à chauffer un lit. ‖ *Fig.* et *fam.* Sot : *Ce n'est qu'un cruchon.*

CRUCIAL, E, AUX adj. (du lat. *crux, crucis,* croix). En forme de croix : *Cette foule se coulant dans le moule crucial de l'église* (Huysmans). ‖ *Particul.* Situé à un croisement : *Rien ne garde les arrières que quelques prisonniers réarmés, maîtres des points cruciaux* (A. Arnoux). ‖ *Par extens.* Très important, capital : *Je m'installe dans ce point de l'espace que j'occupe. Je n'admets pas qu'il ne soit point crucial* (Gide). *Le problème du logement est une question cruciale.* ‖ Décisif : *Année, journée cruciale. Il se jouait hier le sort des démocraties à la fin d'une journée qui peut être considérée comme cruciale* (G. Suarez).

— Philos. *Expérience cruciale,* nom donné par Francis Bacon aux expériences permettant de reconnaître, entre plusieurs causes possibles, laquelle est la véritable. (Bacon emploie l'expression *instantia crucis,* les « exemples de la croix », par allusion aux poteaux indicateurs des carrefours.)

CRUCIANELLA n. f. Plante à fleurs jaunes, annuelles ou vivaces, de 10 à 40 cm de hauteur, poussant dans les terrains arides. (Famille des rubiacées.)

CRUCIFÈRE adj. (lat. *crux, crucis,* croix, et suffixe *fère*). Qui porte une croix : *Le heaume et son timbre crucifère scintillaient aux pâles rayons de la nuit* (H. Béraud).

— Archit. *Colonne crucifère,* colonne surmontée d'une croix, dans les cimetières et sur les routes.

— Bx-arts. *Nimbe crucifère,* nimbe timbré d'une croix, par lequel le Christ se distingue des apôtres et des saints.

— ***Crucifères*** n. f. pl. Très importante famille de plantes à fleurs, de l'ordre des papavérales, caractérisées par quatre sépales et quatre pétales libres et six étamines, dont deux plus petites. (Le fruit, ou silique, s'ouvre généralement par quatre fentes.) [On dit aussi CRUCIFÉRACÉES.]

— ENCYCL. Les graines de *crucifères* sont le plus souvent sans albumen. Plusieurs espèces sont consommées comme légumes (chou, navet, etc.) ou sont réservées à l'alimentation du bétail. Les graines de certaines sont exploitées pour la fabrication de l'huile.

CRUCIFIÉ, E adj. et n. Qui est mis en croix : *Les crucifiés de forte complexion ne mouraient que de faim* (Renan). ‖ *Absol. Le Crucifié,* Jésus-Christ : *Sur les pieds, le long du flanc gauche et à la tempe droite du Crucifié* (Zola). ‖ — *Fig.* Qui est torturé, martyrisé : *Françoise, immobile, crucifiée, la voix désespérée* (Frondaie). *Cela faisait partie de son attitude dans l'existence à ce crucifié de l'art* (A. Daudet). ‖ *Par extens.* Qui dénote une torture : *Attitude crucifiée.*

CRUCIFIEMENT n. m. Action de crucifier. ‖ Supplice de la croix : *Pour certains crimes, les juges japonais condamnaient au crucifiement.* ‖ Tableau, image représentant une mise en croix : *Cette église où Luini a peint un célèbre crucifiement* (Bourget). ‖ *Fig.* Mortification, torture morale.

— ENCYCL. Iconogr. Le *crucifiement* ou *mise en croix* du Christ a souvent été représenté depuis que l'iconographie chrétienne ne répugne plus à reproduire ce supplice (v. CRUCIFIXION).

Deux Apôtres ont été suppliciés sur une croix. Le crucifiement de saint André (sur une croix en X) a été peint par Erasme Quellin (Vienne), Palma le Jeune (Dresde), le Caravage (Toulouse), Lebrun, et surtout Murillo (Madrid). Le crucifiement de saint Pierre (la tête en bas) est figuré par Giunta Pisano (Assise), Luca Della Robbia (Florence), Filippino Lippi (fresques de Santa Maria del Carmine à Florence), le Guide (Vatican), Bloemaert (Dresde), Sébastien Bourdon (Louvre), Subleyras (Louvre).

CRUCIFIER v. tr. Faire subir le supplice de la croix : [Hamilcar] *fit crucifier les dix ambassadeurs* (Flaubert). ‖ *Par extens.* Mortifier : *Crucifier sa chair.* ‖ *Fig.* Faire subir des tortures morales à : *Le souvenir de vos erreurs ne laissera pas de vous crucifier longtemps* (Goncourt).

— Ascét. *Être crucifié avec Jésus-Christ,* se mortifier, souffrir comme Jésus-Christ a souffert, et pour son amour.

CRUCIFIX [sifi] n. m. invar. (du lat. *crux, crucis,* croix, et *fixus,* fiché). Croix sur laquelle Jésus-Christ est représenté crucifié : *Crucifix de bois, d'ivoire, d'os.* ‖ *Pop. Mangeur de crucifix,* faux dévot, bigot.

— Ascét. *Mettre quelque chose au pied du crucifix,* pardonner, se résigner, en faire le sacrifice à Dieu.

— Hist. relig. *Confrérie du Crucifix,* association de bienfaisance à Rome. ‖ *Crucifix jansénistе,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Iconogr. L'usage de figurer le Christ sur la Croix n'apparaît pas avant le Ve-VIe s. (V. CRUCIFIXION.) Citons une croix de cristal de roche, à Monza, qui porte l'image du Sauveur gravée et niellée, une croix-reliquaire du Vatican, une petite croix de bronze à Sienne, une croix pectorale en or au British Museum, les croix celtiques de Grande-Bretagne (VIe-Xe s.). A l'époque romane, la fabrication de crucifix destinés à la dévotion privée tend à se répandre ; l'usage de l'ivoire est déjà fréquent : crucifix du roi Ferdinand (XIe s., Musée archéologique, Madrid), crucifix de la cathédrale de León (*id.*). Plus exceptionnels sont le grand Christ de bois polychrome dit *Courajod* (Louvre) ou les crucifix de pierres maçonnées de Little Langford et Romsey en Angleterre. Les techniques se différencient à l'époque gothique : crucifix peints d'inspiration byzantine comme ceux de Giunta Pisano (Assise, Pise), crucifix émaillés comme la croix de Rouvres (Côte-d'Or), celle du Paraclet (cathédrale d'Amiens) et les nombreuses productions des ateliers limousins ; objets d'orfèvrerie comme le calvaire de Mathias Corvin (trésor d'Esztergom, Hongrie). Certains atteignent des proportions monumentales comme le *Dévot Christ* de Perpignan, le *Christ de Cologne,* le *Calvaire de Nivelles* (Louvre) ; rappelons que le *puits de Moïse,* de Sluter, était le socle d'un grand Christ dont il reste la tête (musée de Dijon). A l'époque classique, nombreux sont les grands sculpteurs qui ont exécuté des crucifix : Cellini (Escorial), Donatello (Santa Croce de Florence, Padoue), Brunelleschi (Santa Maria Novella, à Florence), peut-être Michel-Ange (San Spirito de Florence) ; les Espagnols Gregorio Hernández (Valladolid), Montañés (cathédrale de Séville), Juan de Mesa (Vergara), Gijón (La Triana, à Séville). Anguier, Girardon, Pigalle, Falconet en ont sculpté. Citons encore Maindron, David d'Angers, Préault (Saint-Gervais, à Paris), Rude (Saint-Vincent-de-Paul, à Paris), et, au XXe s., Germaine Richier.

A côté des crucifix de bois, de bronze, d'argent, les crucifix d'ivoire sont le produit d'une technique qui a connu de remarquables artistes : Jean Legeret, Simon Jalliot (crucifix d'Ailles, 1664), Joseph Villerme (v. 1720), Jean Guillermin (crucifix du musée d'Avignon, 1659) ; citons aussi et en particulier les artisans dieppois, notamment P. A. Graillon. (V. aussi CALVAIRE, CROIX.)

● *Crucifix dits jansénistes.* On prétend souvent que les jansénistes donnaient aux bras du Christ une position presque verticale, pour marquer que Jésus était mort seulement pour les *prédestinés.* En fait, l'épithète ne se justifie pas, les christs aux bras levés se rencontrant indifféremment chez eux et chez les orthodoxes. En outre, de nombreux crucifix du XVIIe s. étaient sculptés en ivoire. Les dimensions de la corne ne permettaient de sculpter qu'un Christ aux bras levés. Une telle représentation devint une sorte de mode à laquelle on sacrifia, même si la matière du crucifix n'y contraignait pas l'artiste. (→ Biblio.)

CRUCIFIXION n. f. Action de crucifier. ‖ *Particul.* Supplice du Christ sur la Croix : *Un jardinier* [...] *qui portait aux pieds et aux mains les stigmates de la crucifixion* (A. France). ‖ Tableau, image représentant une mise en croix.

— ENCYCL. Iconogr. La représentation du Christ cloué sur la Croix n'est apparue qu'assez tard dans l'iconographie chrétienne. On répugna longtemps à figurer le supplice lui-même, en raison de son caractère infamant. L'idée du sacrifice est donc, aux origines, seulement évoquée par la représentation de l'agneau, ou par celle de la croix seule (*crux nuda*), dont on décore parfois le centre avec un médaillon renfermant la tête du Sauveur (psautier grec Barberini). Au VIe s., Grégoire de Tours estimait scandaleuse une représentation de la crucifixion dans l'église Saint-Geniès (près de Narbonne).

Pourtant, dès le Ve s., à une époque où le supplice de la croix n'est plus infligé depuis longtemps, on commence à représenter le Christ sur la Croix, mais c'est le Dieu vivant

Phot. Bulloz, Alinari-Giraudon, Giraudon, Larousse.

et triomphant : plaque d'ivoire (British Museum), bas-relief de bois de la porte Sainte-Sabine à Rome, ampoule palestinienne de Monza (VIe s.). Le Crucifié est représenté couvert d'une longue tunique (colobium) et barbu, sur les œuvres d'origine syriaque (*Evangiles de Rabula*, 586) ; plus rarement, entouré de bandelettes (*Evangéliaire de Saint-Gall*) ; nu, les reins ceints d'une courte étoffe (*subligaculum, perizonium*), dans les œuvres occidentales : fresque de Santa Maria Antica (Rome, VIIIe s.), reliquaire de Pépin d'Aquitaine (Conques), ivoire de Liège (Bruxelles), vitraux de Châlons-sur-Marne (1155), de Saint-Remi de Reims, de la cathédrale de Poitiers (XIIe s.).

A partir du XIe s., trahissant une sensibilité nouvelle de la dévotion, le corps du Christ s'affaisse, la tête tombe sur l'épaule droite, les yeux se ferment ; le supplicié est mort. La tablette qui, en réalité, supportait sans doute le corps entre les jambes est remplacée par le support des pieds (*suppedaneum*) ; on compte quatre clous à l'époque du haut Moyen Age, trois depuis le XIIIe s., en général lorsque la couronne d'épines se généralise. Parmi les principales crucifixions, citons, au XIe s., une miniature du *Sacramentaire de Saint-Géréon* (Cologne) ; au XIIe s., un vitrail de Chartres ; une mosaïque de Daphni ; au XIIIe s., un relief de la chaire de Pise par N. Pisano, une fresque de Cimabue à Assise ; au XIVe s., celle de Giotto à l'Arena de Padoue ; un panneau de Bernardo Daddi (Louvre) ; au XVe s., les fresques de Fra Angelico à San Marco de Florence et à Fiesole (celle-ci au Louvre), les œuvres de Mantegna (Louvre), Antonello da Messina (Anvers), Van der Weyden (Vienne), Signorelli (Berlin) ; dans l'école française, les retables de Saint-Denis, du Parlement (Louvre), du Liget. A partir du XVIe s., les crucifixions sont très nombreuses : Baldung Grien (Fribourg), Grünewald (retable d'Issenheim où le Christ apparaît non pas mourant, mais déjà décomposé, musée de Colmar), Altdorfer (Saint-Florian, en Autriche), Cranach (Munich), Pérugin (Florence), Véronèse (Louvre, Venise, Dresde), le Tintoret (Venise), Holbein (Bâle) ; au XVIIe s., ce sont le Guide (San Lorenzo in Lucina, Rome), le Guerchin (Modène), Annibal Carrache (Bologne et Berlin), Alonso Cano (Madrid), Zurbarán (Séville), Murillo (Madrid), Velasquez (Madrid), le Greco (Madrid, Amsterdam), Rubens (Toulouse, Munich, Anvers, Paris), Van Dyck (Gênes, Munich, Vienne), Jordaens (Saint-Gomer de Lierre) ; Rembrandt (eau-forte) ; dans l'école française, Vouet (Lyon), Tournier (Louvre), Lebrun (Louvre), Philippe de Champaigne (Louvre), Subleyras (Milan) ; au XVIIIe s., Goya (Madrid) et Prud'hon (Louvre) ; au XIXe s., Max Klinger (Vienne), Carrière (Louvre), Flandrin (Saint-Germain-des-Prés), Delacroix (Vannes), Bonnat (cour d'assises de Paris) ; à notre époque, George Desvallières, Charles Dufresne, Georges Rouault, Salvador Dali. (V. CRUCIFIX).

CRUCIFORME adj. (lat. *crux, crucis*, croix). Chirurg. Fait en forme de croix : *Incision cruciforme.*

— Bot. Se dit d'une corolle dialypétale régulière composée de quatre pétales disposés en croix (crucifères).

— Math. *Hyperbole cruciforme*, courbe hyperbolique dont les branches se croisent.

— ***Cruciformes*** n. m. pl. Classe de plantes qui, dans le système de Tournefort, comprend les genres à fleurs en forme de croix, et qui correspond à peu près à la famille des crucifères.

CRUCIGER (Caspar CREUZIGER, dit), réformateur allemand (Leipzig 1504 - Wittenberg 1548). Professeur à l'université de Wittenberg, il aida Luther dans sa traduction de la Bible, prépara l'édition de ses cours et participa à divers colloques.

CRUCILITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium, provenant de l'altération de la staurotide.

CRUCITE n. f. Minér. Oxyde ferrique naturel, pseudomorphique du mispickel. (On emploie aussi ce mot comme syn. de ANDALOUSITE.)

CRUCIVERBISTE n. (lat. *crux, crucis*, croix, et *verbum*, mot). Amateur de mots croisés.

CRUDE AMMONIAC n. m. (mot angl. signif. *ammoniaque crue*). Produit de l'épuration du gaz d'éclairage, formé par un mélange de sulfate d'ammonium, soufre libre, ferrocyanure et sulfocyanure de fer et d'ammonium : *Le crude ammoniac est employé comme engrais azoté à décomposition lente, et comme insecticide.* (On écrit aussi, mais à tort, CRUD AMMONIAC.)

CRUDELI (Tommaso), poète italien (Poppi 1703 - *id.* 1745). Il fut suspecté d'appartenir à la franc-maçonnerie et emprisonné par l'Inquisition. Ses poésies — des fables traduites de La Fontaine, des chansons et des odes — ont été publiées en 1746.

CRUDEN, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Aberdeenshire), sur la mer du Nord ; 2 600 hab. Port de pêche. Station balnéaire.

CRUDITÉ n. f. (lat. *cruditas*). Qualité de ce qui est cru : *Crudité des fruits.* | *Par extens.* Aliment cru : *Aimer les crudités.* || Caractère indigeste de certains aliments crus : *La crudité des fruits verts.* || *Crudité de l'eau*, état de l'eau chargée de calcaire, froide, indigeste, impropre à cuire les aliments et à dissoudre le savon. || — *Fig.* Caractère choquant de ce qui n'est point atténué, adouci ; de ce qui est brutal : *La crudité d'une expression. Parler avec crudité.* || Propos lestes, peu décents, grossiers : *Il est à remarquer que le temps des périphrases en vers a été le temps des crudités en prose* (Hugo). || Effet heurté en peinture : *Cette grande loi d'harmonie générale condamne bien des papillotages et bien des crudités, même chez les peintres les plus illustres* (Baudelaire).

CRUE n. f. (part. pass. de *croître*). Elévation du niveau d'un cours d'eau : *La crue de la Garonne. La Seine* [...] | *Salit mon pied, que dans ses crues | Baisait le Nil, père des eaux* (Gautier). [V. part. *encycl.*] | *Fig.* Développement, progrès : *Une ville comme Paris est dans une crue perpétuelle* (Hugo).

— Comm. Supplément du prix payé par un acheteur dans une vente aux enchères de meubles : *La crue est interdite par le Code civil.*

— Géomorphol. *Crue de plage*, accumulation temporaire de matériaux meubles sur une plage. (Syn. ENGRAISSEMENT.)

— Hydrol. *Crue élémentaire*, crue qui gonfle les affluents, par opposition à celle qui affecte le collecteur principal. (Syn. HAUTES EAUX. — Contr. ÉTIAGE, MAIGRE, BASSES EAUX.)

— ENCYCL. Hydrol. La *crue* résulte de la fonte des neiges ou des glaces, ou de pluies abondantes. Elle est d'autant plus rapide et plus prononcée que la pente est plus forte, le terrain plus imperméable, la végétation plus rare, les confluents plus rapprochés. Débit et vitesse augmentent considérablement donc la puissance brute qui est utilisée soit au transport, soit à l'érosion. Quelques jours de crue modifient beaucoup plus le lit et les berges que des années d'écoulement normal. On distingue, d'après les causes, des crues simples ou complexes, et, d'après le niveau atteint, des crues normales ou exceptionnelles. (V. INONDATION, POTAMOLOGIE.)

CRUÉJOULS, comm. de l'Aveyron (arrond. de Rodez), en bordure du causse Comtal ; 469 hab. (296 aggl.). Eglise romane et gothique. Mine de houille.

CRUEL, ELLE adj. (lat. *crudelis*). En parlant des personnes, qui se plaît à faire ou à voir souffrir. || *Par extens.* Implacable, acharné : *Hannibal fut le plus cruel ennemi des Romains.* || En parlant des choses, inspiré par la cruauté : *Il me fustigea, je dois l'avouer, d'une manière plus humiliante que cruelle* (Sand). || *Par exagér.* En parlant des personnes, qui fait souffrir par sa dureté, sa sévérité : *Tuteur cruel.* || *Particul.* En parlant d'une femme, qui fait souffrir par son insensibilité et ses rigueurs celui qui l'aime ; et, *ironiq. Elle ne passe pas pour cruelle, elle n'est guère cruelle*, on obtient facilement ses faveurs. || En parlant des choses, qui fait souffrir : *Ce mot cruel, la cinquantaine, jetait du noir sur toute sa vie* (Stendhal). | *Particul.* Où l'on souffre : *Vous vécûtes dans des temps cruels* (A. France). *A Syracuse, dans les cruelles Latomies* (Gide). || *Par exagér.* Ennuyeux, fâcheux, en parlant des personnes et des choses (dans ce cas, *cruel* précède le nom) : *Un cruel contretemps. Un cruel embarras.*

crucifixion

par Giotto
Arena de Padoue

— LANGUE CLASS. Adj. et n. Qui est insensible à l'amour qu'on lui porte : *Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait ?* (Racine) ; surtout en parlant des femmes : *Ceux qui sont accablés des rigueurs d'une cruelle y viennent soupirer* (Montesquieu).

— SYN. : *barbare, farouche, féroce, impitoyable, inhumain, sadique, sanguinaire, sauvage ; affreux, atroce.*

CRUELLEMENT adv. De façon cruelle : *Agir cruellement.* || D'une façon douloureuse, pénible, sévère : *Il m'a cruellement reproché de ne pas avoir fait appeler un prêtre tandis qu'il était temps encore* (Gide). || *Fam.* Extrêmement : *Il est cruellement ennuyeux et je vous garde pour m'aider à le congédier au plus vite* (A. France).

CRUENTÉ [kryɑ̃te], **E** adj. (lat. *cruentus*). Imprégné de sang : *Plaie cruentée.*

CRÜGER (Johann), compositeur allemand (Grossbreesen, Prusse, 1598 - Berlin 1662). Cantor et organiste de l'église Saint-Nicolas de Berlin, il est connu par un grand nombre de mélodies, de chorals, dont les collections furent publiées en 1640 et en 1647. Un des plus importants théoriciens allemands du XVIIe s., il publia plusieurs traités, entre autres : *Synopsis musica* (1630), *Quaestiones musicae practicae* (1650) et *Musicae practicae praecepta* (1660).

CRUIKSHANK (William), anatomiste anglais (Edimbourg 1746 - Londres 1808). Disciple de W. Hunter, il a laissé un ouvrage sur le système lymphatique (1786).

CRUIKSHANK, famille de caricaturistes anglais, dont le plus célèbre est GEORGE (Londres 1792 - *id.* 1878). Il débuta dans la satire politique et attaqua avec succès la vie privée et publique du prince régent, puis devint l'illustrateur préféré de Charles Dickens ; il illustra également des œuvres d'Ainsworth, des études sur les bas-fonds de Londres et un *Almanach comique*. Son œuvre de caricaturiste, où les préoccupations morales, libérales et patriotiques se nuancent d'humour, est de plusieurs milliers de planches. La National Gallery conserve de lui *The Worship of Bacchus.*

CRUISER [kruzər] n. m. (mot angl.). Yacht de faible tonnage, spécialement prévu pour naviguer confortablement à la mer.

CRÛMENT adv. De façon crue, sans atténuation : *Ainsi pensait Césarine involontairement et pas si crûment sans doute* (Balzac).

CRUNODAL adj. m. (du lat. *crux*, croix, et *nodus*, nœud). Math. Se dit d'un point où se croisent deux branches d'une courbe. (Peu us.)

CRUOR n. m. (mot lat. signif. *sang*). Partie du sang qui se coagule, par opposition au *sérum.*

CRUPINA n. f. Plante à fleurs purpurines, poussant dans les endroits secs et pierreux. (Les fruits mûrs sont jaune et noir. Famille des composées.)

CRUPPELLAIRE n. m. Antiq. Gladiateur gaulois vêtu d'une armure de fer.

CRUQUIUS (Jaak DE CRUUCKE, dit), humaniste flamand (Messines, Flandres - † v. 1620). Il enseigna le grec et le latin à Bruges. Il est surtout connu par une édition d'Horace (1578), pourvue de gloses, dites *Scolies de Cruquius*, d'après le *Blandinius*, manuscrit ancien, disparu en 1566. Il a donné aussi une édition critique du *Pro Milone.*

par Della Robbia
église Santa Maria Primerana, Florence

par Rubens
musée d'Anvers

par Rouault
coll. part.

Phot. Naya, Alinari, X, Giraudon.

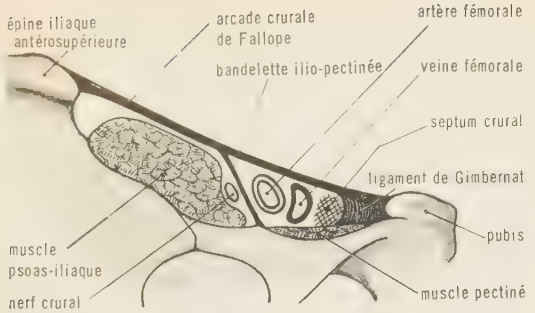

arcade crurale

CRURAL, E, AUX adj. (lat. *crux, cruris,* cuisse). Qui appartient à la cuisse : *Les muscles cruraux.* ‖ *Nerf crural,* branche volumineuse du plexus lombaire, qui se divise, à la partie supérieure et antérieure de la cuisse, en quatre branches principales : le nerf musculo-cutané externe, le nerf musculo-cutané interne, le nerf du quadriceps et le nerf saphène interne. (Le nerf crural est donc le nerf de l'extension de la jambe sur la cuisse.) ‖ *Muscle carré crural,* petit muscle situé à la partie profonde de la fesse. ‖ *Arcade crurale,* cordon fibreux, tendu de l'épine iliaque antérosupérieure à l'épine du pubis. (Syn. ARCADE FÉMORALE, LIGAMENT DE FALLOPE.) [Elle circonscrit, avec le bord antérieur de l'os iliaque, un espace divisé en sa partie médiane par un trousseau fibreux appelé *bandelette ilio-pectinée.* L'espace externe livre passage au muscle psoas-iliaque et au nerf crural ; l'espace interne, plus étroit, porte le nom d'*anneau crural ;* celui-ci fait communiquer la fosse iliaque avec la partie supéro-interne de la cuisse, ou *canal crural ;* l'anneau crural est emprunté par l'artère fémorale en dehors et par la veine fémorale en dedans ; à la partie interne de celle-ci se trouve un petit orifice fermé par le *septum crural :* c'est cet orifice qui sert de passage aux *hernies crurales.*]

CRUSSOL
ruines du château

CRURO-PELVIMÈTRE n. m. Anthropol. Appareil qui sert à mesurer les rapports du bassin et des membres inférieurs.

Crusca (*Académie della*). V. ACADÉMIE DELLA CRUSCA.

CRUSEILLES, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. de Saint-Julien-en-Genevois), dans l'avant-pays savoyard, au pied sud du mont Salève ; 1 733 hab. (899 aggl.) Industrie des pierres fines.

CRUSENSTOLPE (Magnus Jacob), écrivain suédois (Jönköping 1795 - Stockholm 1865). Il est l'auteur d'une série de romans historiques (*le Maure, Charles-Jean et les Suédois*). Militant tantôt au service du gouvernement, tantôt au service de l'opposition libérale, il était un polémiste redouté dont les articles et les pamphlets firent date dans l'histoire du journalisme suédois.

CRUSHER [krœʃər] n. m. (de l'angl. *to crush,* écraser). Petite éprouvette cylindrique, en métal malléable (le plus souvent du cuivre), dont on mesure l'écrasement sous un effort élevé et de courte durée, pour obtenir une évaluation de cet effort. (On dit aussi CYLINDRE CRUSHER.)
— ENCYCL. Le *crusher,* inventé par Noble en 1860, sert, dans l'étude des explosifs, à mesurer la pression produite par l'explosion en vase clos, et, en balistique, à mesurer les pressions engendrées par la déflagration de la poudre dans une arme à feu. Il est placé dans un logement pratiqué dans le canon, au point où l'on veut mesurer la pression, entre un piston mobile et une enclume fixe. Au départ du coup, le piston, refoulé en arrière, écrase le crusher contre l'enclume : de la réduction de hauteur du crusher on déduit la pression qu'il a subie.

CRUSH-INJURY [krœʃindʒəri] n. m. (mot angl.). Chirurg. Etat de choc traumatique déclenché par une attrition musculaire étendue, observée dans les grands écrasements des membres.

CRUSIUS (Christian August), théologien et philosophe allemand (Leuna 1715 - Leipzig 1775). Adversaire de la philosophie de Leibniz et de Wolff, il essaya de remplacer le dogmatisme de Wolff par un système qui réconciliait le luthéranisme et la philosophie du jour, la raison et un certain supranaturalisme mystique.

CRUSIUS (Otto), helléniste allemand (Hanovre 1857 - Munich 1918), professeur aux universités de Leipzig (1884), Tübingen (1886), Heidelberg (1898) et Munich (1903). Il dirigea la revue *Philologus* à partir de 1886. Ses travaux sur les fables, les proverbes et la mythologie ont fait autorité en leur temps. Mais son nom reste tout particulièrement attaché à celui d'Hérondas, dont il publia les *Mimiambes* dans des éditions critiques.

CRUSNES, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Briey), près de la frontière du Luxembourg ; 2 615 hab.

CRUSSARD (Germaine, dite **Claude**), pianiste, claveciniste, chef d'orchestre et musicologue française (Paris 1893 - dans un accident d'aviation à Cintra 1947). Créatrice de l'orchestre de chambre « Ars rediviva » en 1935, elle réalisa et fit entendre, en France comme à l'étranger, nombre de pages les plus célèbres de Leclair, Couperin, Telemann, Legrenzi, Vivaldi, Schmelzer, etc. Auteur d'une étude sur Marc-Antoine Charpentier (1944).

CRUSSOL, famille originaire de Crussol, dans le Vivarais. De la tige principale se détachèrent les branches des marquis de Florensac, des marquis de Saint-Sulpice, des comtes d'Amboise, enfin des marquis de Montsalez. A la branche aînée, celle des sires **de Crussol,** depuis ducs d'Uzès, appartenait LOUIS († en Languedoc 1473), chambellan de Louis XI, grand maître de l'artillerie, qui se distingua dans la guerre contre Charles le Téméraire au siège de Beauvais. — JACQUES, son fils, gouverneur du Dauphiné, devint vicomte d'Uzès par son mariage avec Simone d'Uzès, dont il eut douze enfants. — ANTOINE (1528 - siège de La Rochelle 1573), fils aîné du précédent, vicomte puis duc et pair d'Uzès (1565), lieutenant général en Dauphiné, Languedoc et Provence (1561). Il joua un grand rôle dans l'histoire du Midi pendant les guerres de Religion. Catholique, agent politique de Catherine de Médicis, il reçut cependant des protestants le titre de « chef et conservateur du pays ». Il joua un rôle modérateur et fit arrêter le baron des Adrets, qui s'était attiré l'hostilité de son propre parti. Sa femme, Louise de Clermont, gouvernante de Charles IX, facilita l'érection de la terre d'Uzès en duché-pairie en faveur de son mari (1565). — JACQUES (1540 - Paris 1584), frère du précédent, seigneur de Beaudine puis d'Assier, fut un des plus vaillants auxiliaires du prince de Condé. Il se distingua à la prise de Béziers et mena campagne contre le duc de Joyeuse (1562). Il fut lieutenant général et gouverneur de Nîmes. Coligny le fit gouverneur de Cognac. Mais, fait prisonnier à Moncontour, il passa au parti de la Cour et servit sous le duc d'Anjou au siège de La Rochelle. Il accepta le titre de lieutenant général, et, converti au catholicisme, combattit avec violence ses anciens coreligionnaires.

Crussol (CHÂTEAU DE), château ruiné, dominant le Rhône, situé sur le *roc de Crussol,* en face de Valence (départ. de l'Ardèche, comm. de Guilherand). Il fut le berceau de la famille de Crussol.

CRUSTACÉ, E adj. (du lat. *crusta,* carapace). Qui est formé d'un revêtement dur, incrusté de sels calcaires : *Les crabes sont recouverts d'un test crustacé.* ‖ *Lichens crustacés,* groupe de lichens des écorces et des rochers, dont le thalle forme une sorte de croûte adhérant au substratum (ex. : *graphis*).
— ***Crustacés*** n. m. pl. Classe d'animaux articulés, ou arthropodes, comprenant les écrevisses, les langoustes, les crabes, les anatifes, les cloportes, etc.
— ENCYCL. Les *crustacés,* qui constituent au moins 450 000 espèces, ont le corps formé d'un nombre variable de segments chez les *entomostracés,* fixe chez les *malacostracés.* La chitine qui recouvre leur corps est fréquemment imprégnée de calcaire.
Les caractères des crustacés sont les suivants : la tête est habituellement soudée avec un certain nombre d'anneaux du thorax, pour constituer le céphalothorax ; celui-ci est recouvert partiellement ou totalement par la *carapace,* univalve ou bivalve ; une paire d'yeux composés et deux paires d'antennes ; une paire de mandibules ; en général deux paires de mâchoires ou maxilles. On remarque encore un nombre variable de pattes thoraciques, adaptées les unes à la mastication (pattes-mâchoires ou maxillipèdes), les autres à la locomotion ; souvent, des pattes abdominales ; typiquement, les appendices sont biramés, avec une branche externe et une branche interne. Le développement se fait très fréquemment avec des métamorphoses compliquées avec une forme larvaire caractéristique : le *nauplius.* La respiration se fait soit par la surface générale du corps, soit par des branchies. Les sexes sont unis ou séparés, la parthénogenèse est fréquente, et l'on constate le plus souvent un dimorphisme sexuel accusé. La vie est généralement aquatique, soit dans la mer, soit dans les eaux douces ; un petit nombre d'espèces peuvent vivre dans l'air humide (crabes et cloportes surtout).
— Pêch. Les *crustacés* comestibles donnent lieu à des pêches spéciales, aussi bien de la part des amateurs que des professionnels. Langoustes, homards, araignées de mer (*maïa*) se pêchent aux casiers ou avec certains tramails spéciaux, ou encore à la drague. Dans le rocher, à mer basse, les crabes se pêchent au crochet, les crevettes au chalut, au pousseux ou au filet à crevettes de l'amateur. En rivière, les écrevisses se pêchent aux balances ou se ramassent à la main.

CRUSTACÉEN, ENNE adj. Relatif aux crustacés.

CRUSTACÉOLOGIE n. f. Partie de la zoologie qui s'occupe des crustacés.

CRUSTACÉOLOGUE n. Personne qui s'adonne à la crustacéologie.

CRUSTE n. m. (lat. *crustum*). Antiq. rom. Croûte, sorte de pâtisserie.
◆ N. f. Archéol. Figure en relief qu'on appliquait sur la vaisselle.

CRUSTUMERIUM ou **CRUSTUMINUM.** Géogr. anc. Ville du Latium, chez les Sabins, au N. de Rome, non loin du Tibre. Prise par les Romains au temps des rois.

ÇRUTI n. f. Mot sanskrit désignant la Révélation sacrée. (V. CANON *brahmanique.*)

CRUVEILHIER (Jean) médecin et anatomiste français (Limoges 1791 - Sussac, près de Limoges, 1874). Reçu docteur (1816), puis agrégé (1823), il succédait en 1835 à son maître Dupuytren comme professeur d'anatomie pathologique, et, en 1836, il était élu membre de l'Académie de médecine. Auteur de plusieurs traités d'anatomie.

Cruveilhier (MALADIE DE), syn. de ULCÈRE SIMPLE DE L'ESTOMAC.

CRUWELL (Ludwig), général allemand (Dortmund 1892 - Francfort-sur-le-Main 1958). Commandant une division blindée en Yougoslavie (1941), puis en Afrique, il est fait prisonnier par les Anglais en 1942. Libéré à la fin de la guerre, il a une activité industrielle dans la sidérurgie d'Essen et devient, en 1956, le premier commandant en chef des forces terrestres de la Bundeswehr.

CRUX, nom lat. de la constellation de la Croix* du Sud (au génit. : *Crucis ;* abrév. : [Cru]).

CRUYL (Lieven DE), graveur et dessinateur flamand (Gand 1640 - *id.* v. 1720). Il se fit prêtre, voyagea en France, en Italie et dessina des vues en perspective aérienne d'une grande précision topographique : *vues de Rome, de Paris* ou *de Versailles* (cabinet des Dessins, Louvre).

CRUZ (Bernardo DA), moine et historien portugais du XVIe s. En 1578, il suivit le roi Sébastien dans son expédition contre Tanger, et assista à la bataille d'Alcaçar-Quivir, où ce prince trouva la mort. On lui doit une excellente *Crónica de El-Rei D. Sebastião.*

CRUZ (Juana Inés DE LA), surnommée **la Religieuse de Mexico,** femme poète mexicaine créole (San Miguel Nepantla, Mexique, 1651 - Mexico 1695). Longtemps dame d'honneur de la femme du vice-roi, elle se retira au couvent de San Jerónimo à Mexico. Ses œuvres comprennent un grand nombre de poésies précieuses et des pièces de théâtre : des autos sacramentales, mais aussi une comédie de cape et d'épée (*Los empeños de una casa*), et une comédie mythologique (*Amor es más laberinto*), celle-ci en collaboration avec l'écrivain mexicain Juan de Guevara.

CRUSTACÉS
v. hors-texte en couleurs en regard page 659

Phot. Boulanger

CRUZ (Ramón DE LA), auteur dramatique espagnol (Madrid 1731 - *id.* 1795). Doué d'une très grande fécondité, il a écrit des tragédies, des comédies. La partie la plus originale de son théâtre est constituée par ses saynètes, courtes comédies où il fait parler avec esprit le peuple des bas quartiers de Madrid. En un temps où la littérature espagnole est dominée par l'imitation du classicisme français, ces petits tableaux réalistes marquent le renouveau du théâtre national.

CRUZADE n. f. Monnaie d'or portugaise créée par Emmanuel Ier en 1499, et frappée jusque sous le règne de Philippe II. (Elle pesait 3,84 g, et tirait son nom du type de la *croix*.)

CRUZEIRO [kruʃαjru] n. m. Unité monétaire principale actuelle du Brésil, valant 100 centavos (symb. : $CR).

CRUZ E SILVA. V. DINIS DA CRUZ E SILVA.

CRUZ E SOUSA (João DA), écrivain brésilien (Florianópolis, Santa Catarina, 1861 - Estação de Sitio, Minas Gerais, 1898). De race noire, ce remarquable poète symboliste fut rejeté et humilié par ses contemporains parnassiens. Sa valeur fut reconnue à partir de 1920. On connaît surtout de lui : *Broquéis* (1893), *Faróis* (1900).

CRUZY, comm. de l'Hérault (arrond. de Béziers), dans le Minervois ; 1 158 hab. (1 072 aggl.). Eglise fortifiée.

CRUZY-LE-CHÂTEL, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Avallon), à l'E. de Tonnerre ; 437 hab. (371 aggl.). Eglise du XIIIe s.

CRY(O)-, élément tiré du grec *kruos*, froid, et entrant dans la composition de quelques mots.

CRYANESTHÉSIE n. f. Insensibilité au froid.

CRYERGIE n. f. Action du gel et du dégel dans le sol.

CRYESTHÉSIE n. f. Sensibilité au froid.

CRYOCAUTÈRE n. m. Instrument servant à réaliser la cryothérapie par la neige carbonique.

CRYOCONITE n. f. Géol. Fine poussière apportée par le vent sur les glaciers, en particulier sur les inlandsis.

CRYODESSICCATION n. f. Dessiccation par le froid. (Syn. LYOPHILISATION.)

CRYOGÈNE n. m. Physiq. Mélange réfrigérant (par exemple, le mélange formé de glace pilée et de sel marin).

CRYOGÉNIE n. f. Physiq. Production des basses températures.

CRYOGÉNIQUE adj. Relatif à la production du froid.

CRYOGLOBULINE n. f. Globuline précipitable par le froid et responsable de manifestations diverses telles que sensibilisation au froid, syndrome de Raynaud, hémorragies, gangrène.

CRYOHYDRATE n. m. Chim. Hydrate qui se forme par congélation de la solution d'un sel dans l'eau.

CRYOLITE ou **CRYOLITHE** n. f. Minér. Fluorure double naturel d'aluminium et de sodium, répondant à la formule $Na_3 Al F_6$. (On la trouve dans le Groenland en masses clivables d'un blanc de neige. Elle est utilisée dans la métallurgie de l'aluminium.)

CRYOLITHIONITE n. f. Minér. Fluorure naturel d'aluminium, de lithium et de sodium, du système cubique.

CRYOLUMINESCENCE n. f. Physiq. Emission de lumière froide par certains corps (alcool, sulfure de carbone), quand on les refroidit à la température de l'air liquide.

CRYOLUMINESCENT, E adj. Qui est doué de cryoluminescence.

CRYOMAGNÉTISME n. m. Physiq. Ensemble des propriétés magnétiques qui se manifestent aux très basses températures.

CRYOMÈTRE n. m. Physiq. Instrument pour mesurer la température de congélation commençante d'une solution.

CRYOMÉTRIE n. f. Physiq. Mesure des températures de congélation. (Syn. de CRYOSCOPIE.)

CRYOMÉTRIQUE adj. Physiq. Qui appartient à la cryométrie, au cryomètre.

CRYOPÉDOLOGIE n. f. Etude des formes du sol liées à l'action du gel. (La cryopédologie étudie les microformes du système morphoclimatique périglaciaire.) [V. CRYOTURBATION.]

CRYOPÉDOMÈTRE n. m. Appareil, dû à Thellier et Cailloux, permettant de mesurer, à poste fixe, la profondeur du sol gelé.

CRYOPHORE n. m. Physiq. Instrument au moyen duquel l'eau arrive à congélation par suite de sa propre évaporation.

— ENCYCL. Le *cryophore* de Wollaston comprend deux boules de verre réunies par un tube recourbé ; l'une, A, contient de l'eau qui a été préalablement portée à l'ébullition de façon à chasser l'air de l'appareil avant la fermeture à la lampe de la boule B ; on entoure la boule B d'un mélange réfrigérant. L'eau distille de l'espace chaud vers l'espace froid.

CRYOSCOPE n. m. Syn. de CRYOMÈTRE.

CRYOSCOPIE n. f. Physiq. Etude des lois de la congélation des solutions.

— ENCYCL. La dissolution d'un corps dans un solvant a pour effet d'abaisser la température de congélation de ce solvant. Le phénomène est régi par la loi de Raoult : l'abaissement ΔT de la température de congélation, pour une solution étendue et non électrolysable, est proportionnel à la concentration C de la solution et inversement proportionnel à la masse moléculaire M du corps dissous :

$$\Delta T = k\frac{C}{M}$$

k est la *constante cryoscopique du solvant*. La thermodynamique montre que cette constante k est liée à la température absolue de congélation T du solvant pur et à sa chaleur latente de fusion L par la formule

$$k = 2\frac{T^2}{L}$$

La principale application de la cryoscopie est la détermination de la masse moléculaire d'un corps. On fait, à la concentration C, une solution de ce corps dans un solvant de constante cryoscopique k connue. On mesure la température de congélation commençante de la solution, T′, et celle du solvant pur, T. On en déduit l'abaissement cryoscopique $\Delta T = T - T'$, d'où la masse moléculaire par la formule : $M = k\frac{C}{\Delta T}$.

CRYOSCOPIQUE adj. Relatif à la cryoscopie*.

CRYOSTAT n. m. Physiq. Appareil utilisé pour maintenir des températures basses et constantes à l'aide d'un gaz liquéfié.

CRYOSTATIQUE adj. Physiq. Relatif au cryostat ou à l'effet thermique obtenu par l'emploi d'un gaz liquéfié.

CRYOTHÉRAPIE n. f. Thérap. Traitement par le froid. (Bien que le froid soit utilisé en médecine [bains froids, applications de glace, etc.], on réserve ordinairement le nom de cryothérapie à la méthode qui emploie les froids intenses, réalisés, par exemple, par l'acide carbonique neigeux [— 80 °C]. Ce procédé est employé avec succès pour la guérison des nævi, des angiomes, des cancroïdes superficiels, des cicatrices chéloïdes, etc.)

CRYOTURBATION n. f. Géomorphol. Déplacement des particules du sol sous l'effet du gel : *La cryoturbation n'est qu'une forme particulière de la solifluxion.* (Syn. GÉLITURBATION.)

— ENCYCL. La *cryoturbation* est due aux variations de volume de l'eau lors du gel et du dégel, et, surtout, aux accumulations de glace qui se constituent dans les limons sous l'effet de la capillarité et du phénomène de la paroi froide. Ces alternances de gonflement et de contraction, inégales suivant la granulométrie des matériaux, provoquent des déplacements différentiels qui, à l'inverse de la solifluxion proprement dite, peuvent se produire même sur des surfaces planes. Ainsi s'opèrent des triages qui aboutissent à la formation de sols géométriques (polygones, sols striés), de pavages de pierres, de sols à buttes. Les couches gonflées compriment les autres, et on observe des dérangements dans la stratification (plications, injections). Par les températures très basses (nord de la Sibérie, Alaska), la glace se rétracte, et des fissures peuvent apparaître, qui sont remplies d'eau l'été suivant. A l'automne, cette eau gèle et des réseaux de glace occupent les fentes, qui s'agrandissent chaque hiver, en formant un réseau polygonal. Lorsque la glace fond sous l'effet d'un réchauffement, les fissures sont remplies par des débris et peuvent former des fentes en coin.

CRYPHALUS [lys] n. m. Petit insecte (1 mm) qui vit sous l'écorce des arbres d'essences variées, et dont plusieurs espèces habitent la France. (*Cryphalus abietis* recherche les plantations d'épicéas. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scolytidés.)

CRYPHÉE n. f. (gr. *kruphaios*, caché). Mousse croissant sur l'écorce des arbres dans les régions chaudes du globe.

CRYPSIS n. m. (du gr. *kruptein* cacher). Plante herbacée à épillets nombreux et très courts, poussant dans les lieux humides et les vases salées. (Famille des graminacées.)

CRYPT(O)-, élément tiré du grec *kruptos*, caché, et entrant dans la composition de quelques mots.

CRYPTANDRE ou **CRYPTANDRIQUE** adj. Bot. Qui n'a pas d'organe mâle apparent.

CRYPTANTHÈRE adj. Bot. Dont les étamines ne sont pas apparentes. (On dit aussi CRYPTANTHÉRÉ, E.)

CRYPTARCHA [ka] n. f. Petit insecte ovale qui vit sur les plaies des arbres, notamment celles des chênes. (Nom sc. : *Cryptarcha strigata*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des nitidulidés.)

CRYPTE n. f. (mot tiré du gr. *kruptos*, caché, souterrain, qui a donné en français *grotte*). Eglise souterraine établie sous le chœur, pour y conserver des reliques. ‖ *Par extens.* Lieu souterrain quelconque : *Le banquet est dressé dans la plus haute crypte d'un grand palais* (Hugo).

— Anat. Dépression de la surface des amygdales.

— Antiq. rom. Sorte de galerie longue et étroite, construite au rez-de-chaussée de certaines maisons et de certains édifices publics, et recevant le jour d'une suite de fenêtres étroites, pratiquées dans un des deux murs latéraux.

— Bot. Dépression de la surface d'un organe végétal, en forme de bouteille, et qui peut être tapissée de stomates (*crypte stomatifère*) ou de poils (*crypte pilifère*).

— Entom. Insecte parasite des bombyciens et des tenthrédines. (Le genre, très riche en espèces, fait partie des hyménoptères, famille des ichneumonidés.)

— ENCYCL. Archit. Primitivement, la *crypte* est une église souterraine succédant à la confession* et aménagée pour recevoir plusieurs corps de martyrs ; elle se trouve normalement sous le chœur et est toujours voûtée. Les plus anciennes cryptes, en France, sont celles de Jouarre (VIIe s.) et de Saint-Laurent de Grenoble (VIe ou VIIe s.). A l'époque romane, le plan de la crypte tend à reproduire celui de l'église sous laquelle elle est établie, comme à Notre-Dame-du-Port, de Clermont-Ferrand, à Saint-Eutrope, de Saintes ; celle de la cathédrale de Chartres est une des plus vastes. A partir de l'époque gothique, la construction des cryptes devient de plus en plus rare.

CRYPTESTHÉSIE n. f. Neurol. Sensibilité dont la nature nous échappe. (Terme inventé par Charles Richet pour désigner la faculté

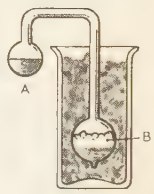

cryophore

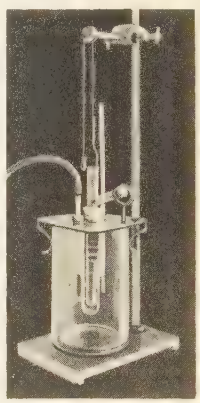
cryomètre de Beckmann

crypte de l'église Saint-Laurent Grenoble

que posséderaient certains individus [médiums] de prendre connaissance du monde extérieur par des voies autres que celles des sens connus.) [V. MÉTAPSYCHIQUE.]

CRYPTIDINE n. f. Chim. Homologue de la quinoléine, de formule $C_{11}H_{11}N$, extrait du goudron de houille.

CRYPTIE [ti] n. f. Epreuve d'initiation qui terminait l'éducation spartiate. (Elle consistait en une épreuve d'endurance imposée au jeune garçon dans les mois précédant sa majorité et pendant lesquels il menait une vie d'embuscade, se cachant le jour, battant le pays la nuit pour vivre. Selon Plutarque, l'épreuve s'accompagnait de massacres d'hilotes.)

CRYPTIQUE adj. Qui repose, qui vit dans les cryptes, dans les grottes : *L'existence cryptique des catéchumènes. Des populations cryptiques.* ‖ Creusé sous terre : *Ce sarcophage royal au milieu de ce palais cryptique* (Gautier).
— Pathol. Qui a rapport aux cryptes de l'amygdale : *Amygdalite cryptique.*
◆ N. m. Entom. Insecte allongé, noir ou brun, de taille petite ou moyenne, se plaisant dans les lieux arides et sablonneux. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des ténébrionidés.)

CRYPTO n. m. (gr. *kruptos*, caché). Bicycle dont le système de multiplication était dissimulé au centre de la roue directrice.

CRYPTO n. (dimin. de *cryptocommuniste*). *Fam.* Qui est proche des communistes.

CRYPTOBIA n. m. Protozoaire flagellé bodonide, vivant en parasite dans le réceptacle séminal de divers gastropodes pulmonés (escargots), ainsi que dans le tube digestif et le sang des poissons, auxquels il est transmis par diverses sangsues.

CRYPTOBRANCHES n. m. pl. Ancien nom des amphibiens de la famille des amphiumidés.

CRYPTOCALVINISME n. m. Doctrine des cryptocalvinistes.

CRYPTOCALVINISTE adj. Relatif au cryptocalvinisme.
◆ Adj. et n. Se disait des théologiens luthériens accusés d'être favorables en secret au calvinisme, en particulier à propos de l'eucharistie.
— ENCYCL. Les *cryptocalvinistes* sont aussi appelés *philippistes*, du nom de Philippe Melanchthon. Celui-ci avait modifié l'article 10 de la Confession d'Augsbourg, sur l'eucharistie, dans le sens d'un rapprochement avec les réformés. Flacius, professeur à Iéna, se prononça avec ardeur contre cette tendance. Les cryptocalvinistes, soutenus dans le Palatinat par Frédéric III, et dans la Saxe par l'électeur Auguste, s'aliénèrent l'appui de ce dernier en préparant une transformation calviniste de l'Eglise allemande. Le chapelain Stöffel, le médecin Pencer, le prédicateur Schütz furent emprisonnés comme coupables de cryptocalvinisme.
Sous Chrétien Ier, successeur d'Auguste, son ministre Crell mit fin aux persécutions dans l'espoir de réaliser l'union politique des luthériens et des réformés. Mais sous Chrétien II, le duc Frédéric-Guillaume, tuteur du prince, à la tête d'une réaction luthérienne, fit condamner Crell à la peine capitale (1601). Ce fut la fin du cryptocalvinisme.

CRYPTOCELLUS [lys] n. m. Genre d'arachnides chélicérates, de l'ordre des ricinuléides, renfermant neuf espèces américaines.

CRYPTOCÉPHALE n. m. Nom scientifique du gribouri, petit insecte répandu dans le monde entier.
— ENCYCL. L'adulte se tient sur les arbres et sur les arbustes. La larve vit à terre, dans un fourreau portatif qu'elle façonne avec ses excréments et qu'elle agrandit au fur et à mesure de sa croissance. Elle se nourrit généralement des feuilles mortes qui jonchent le sol. Le genre, extrêmement riche en espèces de couleurs diverses, fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.

CRYPTOCÉRATES n. m. pl. Groupe d'insectes hétéroptères comprenant les formes aquatiques qui sont remarquables par l'exiguïté de leurs antennes cachées dans une fossette placée sous la tête (groupe des hydrocorises). [S'oppose à GYMNOCÉRATES.]

CRYPTOCOQUE n. m. Nom donné à des variétés de blastomycètes dont un est très important en pathologie vétérinaire : le *cryptocoque de Rivolta*, agent de la lymphangite épizootique du cheval et du mulet.

CRYPTODÈRES n. m. pl. Sous-ordre de tortues thécophores, caractérisées par leur cou, qui se replie verticalement sous la carapace, et par leur bassin non soudé à celle-ci. (Il comprend les familles suivantes : *testudinidés, émydidés, chélydridés, trionychidés, chélonidés.*)

CRYPTOGAME adj. (gr. *kruptos*, caché, et *gamos*, mariage). Se dit des plantes qui ont les organes de la fructification cachés, comme les champignons, les fougères, les algues.
— ***Cryptogames*** n. f. pl. Division du règne végétal employée par Linné pour désigner les plantes sans fleur. (S'oppose à PHANÉROGAMES.)
— ENCYCL. On désigne actuellement sous le terme de *cryptogames vasculaires* les fougères, les équisétacées et les lycopodiacées. (V. VIVANTS [*êtres*].)

CRYPTOGAMIE n. f. Etat d'une plante cryptogame. ‖ Etude des cryptogames

CRYPTOGAMIQUE adj. Qui appartient aux cryptogames; qui en a les caractères. ‖ *Maladies cryptogamiques*, nom donné aux affections parasitaires occasionnées aux végétaux par des champignons microscopiques (mildiou, oïdium, rouilles, blancs, caries, charbons, piétin, ergot, etc.) et que l'on combat par des pulvérisations de bouillies cupriques. (Il en est d'autres, comme le muguet, l'aspergillose, l'actinomycose, qui affectent les animaux et l'homme; on les appelle souvent, dans ce cas, des mycoses.)

CRYPTOGAMISTE adj. et n. Qui s'occupe de l'étude des cryptogames.

CRYPTOGÉNÉTIQUE adj. Méd. Se dit d'une maladie dont la nature ou la cause est inconnue.

CRYPTOGRAMME n. m. Texte rédigé en écriture chiffrée : *Déchiffrer un cryptogramme.* ‖ *Fig.* Ensemble de choses difficiles à démêler, à déchiffrer : *On essaie de déchiffrer ces cryptogrammes histologiques* (Valéry).

CRYPTOGRAPHE n. Personne qui se livre à la cryptographie. (On dit aussi CRYPTOLOGUE.) ‖ Un des types de machines à chiffrer et à déchiffrer.

CRYPTOGRAPHIE n. f. Ensemble des techniques permettant de chiffrer et de décrypter; art de les appliquer.
— ENCYCL. La *cryptographie*, qui est l'art de protéger le secret d'une correspondance au moyen d'une écriture conventionnelle, remonte très haut dans l'histoire : les savants modernes ont découvert l'emploi de procédés cryptographiques dans les hiéroglyphes égyptiens et dans les textes cunéiformes. Les Hébreux s'en servaient dès Jérémie, et Jules César a laissé son nom à l'un des procédés employés par lui.
Les systèmes de cryptographie sont de deux sortes : les systèmes alphabétiques et les systèmes à codes.
● Les *systèmes alphabétiques* comprennent essentiellement deux méthodes : celle de substitution et celle de transposition.
1° La méthode de *substitution* consiste à substituer à chaque lettre du texte clair une lettre, un chiffre, un nombre ou un signe conventionnel qui lui corresponde régulièrement.
Le procédé le plus simple (celui de César) consiste à décaler d'un rang constant les lettres de l'alphabet : *a* devient par exemple D, *b* devient E, *c* F, etc.
Comme un tel chiffre est très facile à découvrir, on utilise d'ordinaire un alphabet *incohérent*, c'est-à-dire où l'ordre des lettres du chiffre n'est pas en rapport constant avec l'ordre alphabétique. Dans la pratique, on se sert à cette fin d'un *mot clé*.
Pour cela, on choisit un mot (ou une expression) dont on écrit les lettres successives dans l'ordre où elles se présentent, mais en ne conservant qu'une fois, la première, les lettres répétées; puis on écrit en dessous des lettres ainsi trouvées les lettres restantes de l'alphabet normal dans leur ordre alphabétique, en lignes d'une longueur égale à celle du mot clé; on relève enfin ces lettres par colonnes et on les range sous un alphabet ordinaire.
Soit le mot clé DICTIONNAIRE LAROUSSE; on obtiendra ce tableau :

D I C T O N A R E L U S
B F G H J K M P Q V W X
Y Z

ce qui donne la clé suivante :

a b c d e f g h i j k l m
D B Y I F Z C G T H O J N
n o p q r s t u v w x y z
K A M R P E Q L V U W S X

2° La méthode *de transposition* consiste à changer de place chaque lettre du texte clair selon un ordre conventionnel. On se sert généralement d'un mot clé, choisi et établi comme il est dit ci-dessus. Une fois le mot clé établi, on en numérote les lettres d'après leur ordre alphabétique normal. Puis on écrit dessous le texte clair, lettre sous lettre, et en lignes d'une longueur égale à celle de la clé; on relève enfin le texte par colonnes selon l'ordre de numérotation. Soit le mot clé DICTIONNAIRE LAROUSSE et le texte « L'avion partira à six heures ». On écrira :

D I C T O N A R E L U S
3 5 2 11 8 7 1 9 4 6 12 10
L A V I O N P A R T I R
A A S I X H E U R E S

et l'on obtiendra le chiffré :

PEVSL ARRAA TENHO XAURI IIS,

que l'on complétera par deux lettres indifférentes pour avoir des tranches de cinq lettres.
● Les *systèmes à codes* consistent à établir pour chacun des correspondants un code, ou dictionnaire, dont chaque mot (ou expression) est muni d'un nombre distinctif, formé généralement par une combinaison du numéro de la page et de celui de la ligne selon un ordre conventionnel. Ce système, très employé dans les opérations militaires, n'est pas à l'abri des surprises (un code peut tomber aux mains de l'ennemi, d'un espion, etc.); aussi est-on forcé de changer périodiquement les codes, et surtout de pratiquer un surchiffrement, c'est-à-dire de chiffrer — soit par transposition, soit par substitution — les nombres donnés par le code.
Dans la pratique, on emploie maintenant surtout des *machines à chiffrer*, soit manuelles, soit électriques, qui permettent d'utiliser rapidement des alphabets de substitution incohérents.
On utilisait autrefois des *grilles*, cartons pourvus d'un certain nombre de découpures et identiques pour chacun des correspondants. On applique la grille sur le papier et l'on y écrit en clair le texte à dissimuler; puis on enlève la grille et l'on remplit les intervalles par des lettres ou des mots formant un sens anodin. Mais c'est là un procédé sans aucune sécurité. (→ Biblio.)

CRYPTOGRAPHIER v. tr. Transformer un texte clair suivant les règles de la cryptographie.

CRYPTOGRAPHIQUE adj. Relatif à la cryptographie : *Caractères cryptographiques.*

CRYPTOHALITE n. f. Minér. Fluosilicate naturel d'ammonium.

CRYPTOLEUCÉMIE n. f. Hématol. Forme cachée des leucémies, décelée par le myélogramme, la ponction ganglionnaire ou la ponction de la rate, la formule sanguine étant normale.

CRYPTOLITE n. f. Minér. Monazite en aiguilles microscopiques que l'on trouve dans certaines apatites.

CRYPTOLOGIE n. f. Traité ou science des écritures secrètes, des documents chiffrés.

CRYPTOLOGUE n. Spécialiste de la cryptographie. (On dit aussi CRYPTOGRAPHE.)

CRYPTOMÉNORRHÉE n. f. Gynécol. Absence apparente des règles lorsque celles-ci ne peuvent s'écouler au-dehors.

CRYPTOMERIA n. m. Conifère arborescent, intéressant à la fois pour la sylviculture et pour l'ornementation des jardins. (Nom sc. : *Cryptomeria Japonica.* Famille des pinacées.)

CRYPTOMÉTALLIN, E adj. Qui renferme du métal, sans que cela soit annoncé par aucun signe extérieur.

CRYPTOMNÉSIE n. f. Conservation latente d'une chose vue ou entendue, et qui ne réapparaît que lors de certains états anormaux, tels que l'hystérie ou le sommeil profond. (Les phénomènes de cryptomnésie sont à

l'origine de nombreux cas jadis attribués à la voyance ou à la télépathie.)

CRYPTOMONADALES n. m. pl. Zool. Ordre de protistes flagellés, comprenant à la fois des formes pigmentées, chlorophylliennes, et des formes incolores.
— Encycl. Toutes les formes de *cryptomonadales* ont une cuticule épaisse, élastique; leur corps est aplati, à face ventrale creusée d'un profond sillon, à appareil locomoteur fait de deux flagelles sensiblement égaux, rubanés, dirigés en général sur l'avant. Le protiste, qui vit dans les eaux pures, douces, marines, saumâtres, ou dans les eaux chargées de substances organiques pour les formes incolores, se meut d'une nage rapide et régulière grâce à ses flagelles, mais peut aussi progresser par bonds saccadés, successifs, à l'aide de ses *trichocystes*.

CRYPTOMONADE ou **CRYPTOMONAS** [nas] n. f. Protiste flagellé possédant un vaste entonnoir où s'insèrent deux fouets subapicaux et d'où part un tube qui pénètre profondément dans le corps. (Les nombreuses espèces se rencontrent dans les eaux courantes, parmi les algues fixées sur le fond du cours d'eau, parfois même dans les eaux polluées.)

CRYPTONÉMIALES n. f. pl. Ordre d'algues rouges dépourvues de cellules auxiliaires et formant plusieurs groupes de sporocarpes. (On les divise en : *cryptonémiacées, squamariacées* et *corallinacées*.)

CRYPTOPHAGUS [gys] ou **CRYPTOPHAGE** n. m. Petit insecte roux de nos régions.
— Encycl. Plusieurs espèces de *cryptophages* abondent dans nos caves, parmi les moisissures des tonneaux et des pièces de bois. D'autres se rencontrent sous les écorces, dans les champignons, sur les branches mortes, etc. Quelques-unes fréquentent exclusivement les nids d'hyménoptères sociaux. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *cryptophagidés*.

CRYPTOPHTALMIE n. f. Tératol. et Ophtalmol. Malformation congénitale des yeux, qui sont réduits à une simple vésicule sans orifice palpébral.

CRYPTOPHYTE n. f. Plante n'ayant aucun organe au-dessus de terre durant l'hiver. (Ex. : plantes à bulbe ou à rhizome.)

CRYPTOPLEURE n. m. Hydrophile dont le corselet est fortement angulé au bord externe, et qui vit dans les détritus végétaux, les fumiers et les bouses. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des hydrophilidés.)

CRYPTOPORTIQUE n. m. Archit. Chez les Romains, galerie voûtée, destinée à la promenade ou à la circulation dans la mauvaise saison, ou utilisée comme magasin, souvent en liaison avec le forum, différant de la *crypte* en ce qu'elle recevait le jour des deux côtés ou du plafond vitré, et par de larges ouvertures. (On en trouve de très beaux exemples à Bavay, ainsi qu'à Arles, où ils ont servi de magasins généraux de l'administration romaine en Provence.) ‖ Entrée de grotte ou de nymphée. ‖ Narthex fermé sur les côtés, qui donne accès dans une église.

CRYPTOPROCTE n. m. Mammifère carnassier propre à Madagascar, et qui fait la transition entre les chats et les civettes.
— Encycl. Le *cryptoprocte féroce* (*Cryptoprocta ferox*) ou *foussa* est une bête puante, nocturne, allongée, basse sur pattes, mesurant en tout 1,70 m, dont 0,90 m pour la queue. Le pelage est d'un roux acajou. C'est le plus grand carnassier de Madagascar. On le range parmi les félidés.

CRYPTOPS n. m. Mille-pattes venimeux et aveugle, à segments égaux, à antennes velues de dix-sept articles. (Ex. : *Cryptops hortensis*, qui vit dans toute l'Europe centrale. Famille des *cryptopsidés*.)

CRYPTOPSIDÉS n. m. pl. Famille de myriapodes dont le corps, plat et élargi, possède 21 paires de pattes et dont les antennes se composent de 17 articles. (Ils vivent dans les lieux humides, au pied des arbres, dans les souches pourries, l'humus, sous les pierres, etc.)

CRYPTOPSYCHIE n. f. Ensemble des phénomènes inconscients.

CRYPTOPSYCHIQUE adj. Qui relève de la cryptopsychie.

CRYPTORCHIDE [ki] n. m. Individu dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum. (V. ectopie *testiculaire*.)

CRYPTORCHIDIE [ki] n. f. Etat pathologique d'un individu cryptorchide.
— Encycl. Art vétér. L'ectopie testiculaire, relativement fréquente chez les solipèdes, le porc, le mouton, est surtout importante chez le cheval. Si la glande est restée dans l'abdomen, la *cryptorchidie* est *abdominale*; si elle est arrêtée dans le canal inguinal, elle est *inguinale*. La cryptorchidie est *simple* lorsqu'un seul testicule est situé dans les bourses (*monorchidie*); elle est *double* lorsque les deux testicules se sont arrêtés dans leur descente (*cryptorchidie proprement dite*). Les chevaux affectés de cryptorchidie double sont seuls inféconds. Les chevaux cryptorchides ou monorchides sont turbulents, difficiles à maîtriser; leurs instincts génésiques sont très développés; ils sont dangereux à conduire, surtout en compagnie d'autres chevaux ou de juments, et occasionnent souvent des accidents. La castration d'un cheval cryptorchide est une opération délicate : on va rechercher le testicule dans l'abdomen par la voie inguinale.
La cryptorchidie est assez fréquente chez le porc; elle a de très réels inconvénients au point de vue économique, parce que la viande a une odeur spéciale très prononcée, qu'elle conserve après la cuisson.

CRYPTORHYNCHUS [kys] ou **CRYPTORHYNQUE** n. m. Charançon de taille médiocre, de forme trapue, à téguments couverts d'écailles.
— Encycl. On connaît de très nombreuses espèces de *cryptorhynques*, répandues dans les régions chaudes du globe, surtout en Amérique. La seule européenne est noire, avec les côtés du corselet et l'extrémité des élytres blanchâtres, ce qui lui a fait donner le nom de *cul-blanc*; elle vit dans le bois des saules, des aulnes et des peupliers, où sa larve creuse des galeries qui font souvent mourir les jeunes arbres. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.

CRYPTOSEPALUM [lom] n. m. Arbre dont une espèce africaine, *Cryptosepalum standtii*, produit un bois du commerce dénommé *ekop* (nom qui désigne d'ailleurs une grande variété d'essences de genres différents, de l'ordre des légumineuses).

CRYPTOSTEGIA n. m. Arbrisseau grimpant qui fournit du caoutchouc. (Famille des asclépiadacées.)

CRYPTOSTÉMONE adj. Bot. Qui n'a pas d'étamines visibles.

CRYPTOZYGE adj. Anthropol. Se dit d'une arcade zygomatique très saillante, et, par extension, de celui ou celle qui présente cette particularité (habituelle chez les Canaques).

CRYPTOZYGIE n. f. Anthropol. Caractère présenté par les individus cryptozyges.

CRYSTAL n. m. Hameçon de forme particulière pour la pêche en eau douce.

Crystal, nom de trois bases aériennes de l'Arctique canadien : *Crystal I*, près de la baie de l'Ungava, *Crystal II* et *Crystal III* dans le sud-est de la terre de Baffin.

Crystal Palace, édifice construit en fer et en verre par sir J. Paxton en 1851, pour la première Exposition universelle. Erigé dans Hyde Park, transféré (1852-1854) à Sydenham, dans la banlieue sud de Londres, il fut détruit par un incendie en 1936. En 1920, un musée de l'armée y avait été installé.

CRYSTOLON n. m. (nom déposé). Abrasif artificiel.

Cs, symbole chimique du *caesium*.

CSÁK (Máté), homme politique hongrois (v. 1260 - 1321). Profitant des troubles du règne d'André III, qui l'avait nommé palatin, il se rebella contre le roi, occupa et domina la haute partie du pays. Il fut le plus puissant des oligarques sous la dynastie des Anjou.

CSÁKY, famille de magnats hongrois connue dès le XIIIe s., et dont le dernier représentant fut István **Csáky***.

CSÁKY (Albin), homme d'Etat hongrois (Krompach 1841 - Budapest 1912). Comme ministre de l'Instruction publique et des Cultes, il contribua au vote des lois dites politico-ecclésiastiques (1896).

CSÁKY (István), diplomate hongrois (Segesvár 1894 - Budapest 1941). Ministre des Affaires étrangères en 1938, il profita du démembrement de la Tchécoslovaquie (1939) pour accroître le territoire hongrois, puis annexa la Transylvanie du Nord (1940) et signa, la même année, le pacte d'amitié avec la Yougoslavie (12 déc.), qui suivit de peu le pacte avec l'Axe (20 nov.).

CSÁNYI (Ladislas ou László), homme politique hongrois (Csányi 1790 - Pest 1849). Il prit une part active à la vie politique à côté de Kossuth, et, en 1848, devint un des chefs de la révolution. Envoyé en Transylvanie, il fut nommé ministre le 1er mai 1849. Après la capitulation du général Görgey à Vilagos, il se rendit aux Russes, qui le livrèrent aux Autrichiens. Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort et exécuté.

CSAR n. m. V. tsar.

CSARDAS [tʃarda ʃ] n. f. Danse hongroise typique, à deux ou à quatre temps.
— Encycl. La *csardas* se compose ordinairement de deux parties : d'abord une introduction assez lente, dénommée *lassu*, puis un mouvement rapide nommé *friss* ou *friska*. Son caractère populaire et robuste l'oppose à la danse noble appelée *palotas*.
Des thèmes de csardas forment l'ossature des *Rhapsodies hongroises* de Liszt.

CSATHÓ (Kálmán), écrivain hongrois (Budapest 1881). Dans ses comédies (*Les mariages se font au ciel*, 1925; *Ma fille n'est pas comme ça*, 1936) et dans ses romans (*Un corbeau sur l'horloge de la tour*, 1916; *Mon ami Valentin*, 1938; *Arbre généalogique*, 1940), il se révèle un peintre plein d'humour de la vie provinciale de son pays.

Č. S. D. Ch. de f. Sigle de Československé Státní Drahy (chemins de fer de l'Etat tchécoslovaque).

CSENGERY (Antal), écrivain et homme politique hongrois (Nagyvárad 1822 - Budapest 1880). Il collabora au *Pesti Hirlap* de Kossuth et suivit le gouvernement hongrois à Debrecen (1849). Député en 1861, il fut l'un des membres influents du parti de Deák et prit une part active à l'élaboration du compromis austro-hongrois. Il organisa le Crédit foncier hongrois, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Il fonda la revue *Budapesti Szemle* (1857).

CSEPEL (île), grande île du Danube, qui commence à la sortie méridionale de la ville de Budapest pour se développer sur plus de 60 km de long; 275 km². Cultures céréalières, prairies et élevage du bétail. Au N., l'ancien village de *Csepel*, qui fut d'abord une annexe industrielle de Budapest, est aujourd'hui l'un des quartiers les plus actifs de la capitale. Au début du XXe s. y furent établies des usines métallurgiques autour desquelles se constitua une triste ville ouvrière, l'un des plus actifs foyers révolutionnaires de la Hongrie de 1920. Csepel est aujourd'hui un des centres importants de l'industrie lourde hongroise, fabriquant du matériel de chemin de fer, des autocars, des camions, des trolleybus, etc. De nouvelles cités résidentielles, réunies au centre de Budapest par une large chaussée et par un chemin de fer urbain rapide, y ont été construites.

CSEPREGHY (Ferenc), auteur dramatique hongrois (Szalka 1842 - Görbersdorf, Allemagne, 1880). Ses comédies populaires : *le Poulain jaune* (1877), *le Portefeuille rouge* (1878), et quelques autres sont encore jouées.

CSEZMICEI (János), en lat. **Janus Pannonius,** poète et prélat hongrois (Csezmice, Slavonie du Sud, 1434 - Medvevára, près de Zagreb 1472). Il était le neveu du cardinal János Vitéz, archevêque d'Esztergom, qui le fit élever en Italie. Accusé, en 1471, d'être entré dans un complot contre le roi Mathias de Hongrie, il voulut s'enfuir en Italie, mais mourut en cours de route. Poète humaniste, il écrivit de remarquables poésies latines qui furent éditées en 1569.

CSIKY (Gergely), écrivain hongrois (Pankota 1842 - Budapest 1891). Après avoir, avec un succès médiocre, choisi les sujets de ses drames dans l'Antiquité, il se consacre à l'étude de la vie moderne. Sa pièce sociale *les Prolétaires* (1880) le met au premier plan; il s'y maintiendra pendant dix ans. Parmi ses drames, dont le nombre dépasse la trentaine, *Misère dorée* (1881), *l'Homme de fer*

(1886) sont les plus connus ; sa tragédie *Nora* (1884) et sa comédie *Mukányi* (1880) sont considérées comme des chefs-d'œuvre du genre. Surnommé *le Sardou magyar* pour son habileté scénique, il a, en outre, traduit Sophocle (*Antigone*), Plaute et Racine.

CSOKONAI VITÉZ (Mihály), poète hongrois (Debrecen 1773 - *id.* 1805). Il fit ses études de droit, fut nommé professeur, mais fut bientôt révoqué. Il courtisa la fille d'un négociant, qui ne voulut pas de lui ; c'est à elle qu'il avait dédié la plupart de ses chants amoureux (*les Chants de Lilla*). Après une vie aventureuse, il revint à Debrecen en 1800 pour y écrire des odes, des élégies, des poésies anacréontiques d'une forme parfaite, ainsi que des poèmes philosophiques, inspirés de la pensée de J.-J. Rousseau, et dont le plus profond est *Sur l'immortalité de l'âme*. Son œuvre la plus connue est *Dorothée ou le Triomphe des dames sur le Carnaval* (1804), épopée comique en quatre chants. Il est, après Balassa et avant Petőfi, un des plus grands représentants de la poésie lyrique magyare.

CSOKOR (Franz Theodor), écrivain autrichien (Vienne 1885). Il est le meilleur auteur dramatique de l'Autriche contemporaine. Ses principales œuvres théâtrales sont : *le Général de Dieu* (*Gottes General*) [1938], *Kalypso* (1942), *le Fils perdu* (*Der Verlorene Sohn*) [1946].

CSOMA DE KÖRÖS (Sandor), voyageur et philologue hongrois (Körös, Transylvanie, 1798 - Darjeeling, Inde, 1842). Afin de rechercher le berceau de la race magyare, il visita successivement les pays de la Méditerranée orientale, et, après avoir franchi le plateau de l'Iran, atteignit l'Himalaya. Il passa quatre années (1827-1830) dans un monastère bouddhique de Kanam. Ses travaux philologiques et littéraires fournirent les premières indications positives sur la littérature tibétaine et sur la science bouddhique.

CSONGRÁD, v. de Hongrie (départ. de Csongrád), sur la rive droite de la Tisza ; 23 000 hab. Centre ferroviaire et routier. — Le *département de Csongrád*, qui a pour capitale Hódmezövásárhely, a 335 000 hab.

Ct, symbole chimique du *celtium*.

Cte et **Ctesse**, abrév. de *comte* et *comtesse*.

CTÉN(O)-, élément tiré du grec *kteis, ktenos*, peigne, et entrant dans la composition de quelques mots.

CTÉNAIRES n. m. pl. Sous-embranchement de cœlentérés marins, nageant au moyen de palettes transversales se suivant en séries longitudinales, qui sont formées de cils vibratiles agglutinés à leur base, libres à leur bord, ce qui donne à chaque palette l'apparence d'un peigne, d'où le nom du groupe. (Syn. CTÉNOPHORES.)

— ENCYCL. Les *cténaires* sont dépourvus de cellules urticantes, mais souvent munis de *colloblastes* (tentacules glutineux contractiles). Ils peuvent être sphériques, ovoïdes, rubanés ou lobés ; ils sont de consistance gélatineuse, très fragiles, plus ou moins transparents. La plupart d'entre eux sont de forme très élégante, leurs couleurs irisées sont fort belles, beaucoup sont lumineux. Ils nagent ou rampent dans toutes les mers chaudes et tempérées ; ils abondent dans la Méditerranée. Ils forment souvent d'immenses bancs planctoniques.
Ils ont une cavité gastro-vasculaire ouverte par une bouche à l'un des pôles et par deux orifices au pôle opposé, entre lesquels se trouve l'organe apical (statocyste), doué d'une sensibilité réflexogène très vive, se rapprochant d'un otocyste. Cet appareil gastro-vasculaire se complique de huit canaux méridiens situés sous les palettes. Les cténaires sont hermaphrodites, leur développement, presque toujours direct, ne comporte pas de vraies métamorphoses.
Les cténaires (80 espèces) comprennent deux divisions : 1° les *tentaculifères* ou *micropharyngiens*, caractérisés par deux grands tentacules qui peuvent se contracter dans deux poches latérales, et dont les filaments leur servent à la capture des proies ; 2° les *nus* ou *macropharyngiens*, dépourvus de tentacules, à bouche très dilatable, dont le type est le *béroé*, qui abonde dans nos mers. Ce sont les seuls êtres vivants doués de symétrie par rapport à deux plans sagittaux perpendiculaires ; ce sont donc les seuls dont le « dessous » et le « dessus » soient identiques.

CTÉNIDIE n. f. Malacol. Véritable branchie de certains mollusques opisthobranches.

CTÉNIDIES n. f. pl. Epines droites et raides, implantées en rangées comme les dents d'un peigne, que possèdent certains insectes vivant en parasites dans le plumage des oiseaux ou dans la fourrure des mammifères. (La forme des cténidies permet de reconnaître les différentes espèces de puces.)

CTÉNIOPE n. m. Insecte de couleur jaune soufre que l'on trouve en été sur les fleurs des ombellifères. (Nom sc. : *Cteniopus sulphureus*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des allécullidés.)

CTÉNIZE n. f. Araignée mygalomorphe qui habite l'Italie, la Corse et les Alpes-Maritimes.

— ENCYCL. La *cténize* ou mygale maçonne (*Cteniza Sauvagesi*) est une araignée grise, qui fait son terrier dans les talus, en terrain ferme ; ce terrier, cylindrique, profond, a ses parois revêtues d'un fin enduit, avec opercule dur composé de couches de mortier et de soie ; il est muni d'une charnière soyeuse. La cténize sort la nuit pour chasser ; quand elle rentre dans son nid, elle ramène le couvercle avec ses pattes en descendant dans son puits, qu'elle ferme ainsi hermétiquement.

CTÉNIZIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides renfermant plus de 500 espèces. (Ces araignées habitent des terriers très variés, munis d'un simple opercule ou fermés par l'abdomen de l'animal.)

CTÉNOCÉPHALE n. m. Puce de chien qui, d'ailleurs, se rencontre aussi sur le chat et peut piquer l'homme. (Nom sc. : *Ctenocephalus canis*. Le genre fait partie des insectes siphonaptères famille des pulicidés.)
— ENCYCL. Le *cténocéphale* peut transmettre expérimentalement la peste ; il est un des vecteurs du typhus endémique murin ; enfin, il sert d'hôte intermédiaire à *Dipylidum* caninum*.

CTÉNODONTES n. m. pl. Sous-ordre de mollusques bivalves comprenant ceux dont la charnière comporte de nombreuses dents rangées comme celles d'un peigne (ex. *nucula*). [Ce sont les plus primitifs bivalves, comme en témoignent leurs branchies plumeuses non lamellaires (d'où leur autre nom de *protobranches*) et l'égalité des deux muscles adducteurs.]

CTÉNOÏDE adj. (du gr. *kteis, ktenos*, peigne). Se dit de l'écaille de certains poissons téléostéens (telle la perche) dont le secteur libre, non recouvert par les autres écailles, est hérissé d'épines. (S'oppose à *cycloïde*.)

CTÉNOLABRE n. m. Poisson marin, voisin du crénilabre, qui habite surtout les mers froides. (Une espèce [*Ctenolabrus rupestris*] apparaît parfois sur les côtes de France. Sa longueur ne dépasse guère 20 cm. Famille des *labridés*.)

CTÉNOLÉPISME n. m. Petit insecte sans ailes qui se rencontre dans le midi de la France, sous les pierres. (Le genre fait partie des thysanoures, famille des *lépismidés*.)

CTÉNOPHORE n. m. Grande tipule à antennes pectinées et à corps épaissi, ordinairement brun ou noir, taché de jaune, dont la larve se développe dans le terreau des vieux arbres, surtout des marronniers. (Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des tipulidés.)

— ***Cténophores*** n. m. pl. Zool. V. CTÉNAIRES.

CTÉNOSAURE n. m. Genre d'iguanes* du sud des États-Unis.

CTÉNOSTOMATES n. m. pl. Sous-ordre de bryozoaires gymnolémates caractérisés par les loges à orifices terminaux fermés par des replis de la gaine tentaculaire ou par une couronne de soies. (Les cténostomates sont typiquement marins, mais quelques genres vivent dans les estuaires et sont considérés comme les ancêtres des *phylactolémates*.)

CTÉNOSTOMES n. m. pl. Sous-ordre de protozoaires ciliés spirotriches, présentant des caractères à la fois d'hypotriches et d'hétérotriches.

CTÉSIAS ou **KTÊSIAS**, historien grec (Cnide, Carie, Ve s. av. J.-C.). Devenu médecin de Cyrus le Jeune, puis d'Artaxerxès II Mnémon, il put compulser durant dix-sept ans les archives perses de Suse. Ecrits en dialecte ionien, ses *Persika* et ses *Indika* se réfèrent à des sources orientales. Il en reste des fragments et des résumés.

CTÉSIBIOS ou **KTÊSIBIOS**, savant grec du IIIe s. av. J.-C. Né à Alexandrie, il vécut à la fin du règne de Ptolémée Philadelphe. Il imagina notamment une clepsydre et une sorte de fusil à vent. Il conçut et réalisa un instrument de musique tout à fait nouveau, composé de tuyaux sonores multiples, alimenté par une soufflerie à pompe et joué à l'aide d'un clavier. Il le nomma « organon hydraulikon », en raison du rôle important de l'eau dans la compression du vent. On lui attribue également l'invention de la pompe aspirante et foulante.

CTÉSIOS ou **KTÊSIOS**, surnom de Zeus, d'Athéna et d'autres dieux, protecteurs du foyer domestique.

CTÉSIPHON ou **KTÊSIPHÔN**. Géogr. anc. Ville de Mésopotamie (auj. Iraq), sur le Tigre, bâtie près de la ville grecque de Séleucie par les Parthes Arsacides. Elle fut leur capitale, puis celle des rois sassanides. Prise par Trajan (116 apr. J.-C.), ruinée par Septime Sévère en 197, ravagée par Héraclius en 628, elle devint arabe en 637 et fournit les matériaux de la splendeur de Bagdad en 762. Ruines du palais de Châhpur Ier. Les Anglo-Indiens y vainquirent les Turcs le 21 novembre 1915, mais furent vaincus par eux le 25 novembre suivant.

CTÉSIPHON ou **KTÊSIPHÔN**, orateur athénien (IVe s. av. J.-C.). Après Chéronée, il proposa au peuple de décerner une couronne d'or à Démosthène en reconnaissance de ses services (336). Accusé par Eschine de faire une proposition illégale, Ctésiphon fut défendu par Démosthène ; d'où le grand débat politique immortalisé par les deux *Discours sur la couronne**.

CTÉSIPPOS ou **KTÈSIPPOS**. Myth. gr. Fils de Polythersès ; un des prétendants de Pénélope ; tué par Philétios. — Nom de trois fils d'Héraclès.

CTIMÉNÈ ou **KTIMENÊ**. Myth. gr. Fille de Laërte et sœur d'Ulysse. Elle fut l'épouse d'Euryloque, le compagnon d'Ulysse.

CTYPÉITE n. f. Minér. Variété d'aragonite.

Cu, symbole chimique du *cuivre*.

CUAJINIGUILAPA. V. CUILAPA.

CUANGO. V. KWANGO.

CUANZA ou **COUANZA**, fl. de l'Angola central, qui rejoint l'Atlantique au S. de Luanda ; 1 000 km env. La vallée du Cuanza est une des régions les plus colonisées de l'Angola. Des travaux d'aménagement hydro-électrique sont prévus pour fournir de l'énergie à la région de Lobito et Benguela.

CUAUHTÉMOC, dernier empereur aztèque (Mexico v. 1497 - Acallan, Tabasco, 1524). Il remplit d'abord les fonctions de grand prêtre, puis succéda, en 1520, à son oncle Cuitláhuac, frère de Moctézuma II. Il défendit courageusement son empire contre les Espagnols de Cortés et il fut vaincu par le *conquistador*. On étendit Cuauhtémoc sur des braises afin de l'obliger à révéler la cachette de ses trésors. A un de ses ministres qui, également supplicié, lui demandait s'il pouvait parler, il répliqua : « Et moi, suis-je sur un lit de roses ? » Replacé sur le trône, il fut pendu sous prétexte de trahison.

CTÉSIPHON
ruines du palais de Sapor Ier

Phot. Rostamy.

carte de CUBA

CUAYKURU n. m. Linguist. Famille de langues parlées sur les rives du Paraguay, du Parana et du Chaco.

CUBA, île de l'Atlantique, la plus occidentale des Grandes Antilles, à l'entrée du golfe du Mexique. Elle forme une république de type socialiste ; 114 500 km² ; 7 203 000 hab. (*Cubains*). Capit. *La Havane*.

GÉOGRAPHIE

L'île s'étend de l'O. à l'E., sur près de 1 300 km ; sa largeur est de 80 km près de Camagüey, au centre.

● *Géographie physique*. Cette île serait constituée, dans l'ensemble, par un socle ancien sur lequel se sont déposés des terrains sédimentaires calcaires du Secondaire et du début du Tertiaire. Elle est formée essentiellement par une plaine calcaire tapissée d'un sol épais de décomposition et parsemée de reliefs aigus, les « tourelles » : c'est une région karstique dont l'évolution est très avancée. Cette plaine est limitée, vers le golfe du Mexique, par des chaînons calcaires qui s'étalent dans la partie centrale ; au S.-O., elle est dominée par la sierra Maestra, massif cristallin qui surgit à plus de 1 500 m d'alt. et qui culmine au pic Turquino (2 560 m).

Le climat est caractérisé par deux saisons bien tranchées : la saison des pluies, qui dure de mai à octobre (1 200 à 2 000 mm) ; la période de sécheresse, toute relative du reste, qui s'étend de novembre à avril. La moyenne des températures est élevée, mais les vagues de froid peuvent affecter la côte nord pendant la saison sèche.

● *Géographie humaine et économique*. Les ressources de l'île demeurent avant tout agricoles. Cuba vit de la canne à sucre, cultivée surtout à l'E. (plaines de Camagüey et d'Holguín). Mais on en trouve également dans les provinces de La Havane et de Matanzas. Un peu plus du dixième de l'île et les deux tiers de la surface cultivée sont occupés par cette culture. L'industrie manufacturière qui raffine la canne est de beaucoup la première du pays. Cuba est le premier producteur et le premier exportateur de sucre de canne mondial. Le premier client était les Etats-Unis. Depuis la rupture des relations avec ces derniers, l'U. R. S. S. est devenue le principal importateur de sucre cubain.

Le tabac, découvert à Cuba même dès 1492 par Rodrigo de Jerez, occupe la seconde place dans les ressources de l'île et alimente la confection des cigares. La troisième place est tenue par les fruits (ananas, bananes, avocats, goyaves). Le café suffit à peine à la consommation locale. La culture du riz se répand à côté de celle des bananes et des « gros légumes » (ignames, patates douces, choux caraïbes, plantain). Depuis l'organisation de la réforme agraire, on a essayé de développer ces cultures vivrières. Le troupeau bovin dépasse 4 500 000 têtes.

Les ressources minières, en voie de développement, sont représentées par le fer, le nickel, le cuivre, le manganèse et le chrome.

Cuba connaît un problème de surpeuplement. Dans les villes, l'industrie ne peut donner du travail à tous, malgré les efforts récents pour développer l'équipement de base du pays : on compte dix villes dépassant 100 000 hab., et plus des quatre cinquièmes de la population vit dans des agglomérations dépassant 60 000 hab. (V. aussi carte ANTILLES, t. I, p. 343.)

HISTOIRE

Découverte en 1492 par Christophe Colomb, occupée par les Espagnols en 1511, Cuba fut peuplée par ces derniers dès 1522. L'île fut longtemps une base d'opérations pour la conquête du continent américain et, jusqu'en 1540, pour son ravitaillement en farine et en bétail : elle dépendit de la capitainerie générale de Porto Rico, puis, de 1777, fut constituée en capitainerie particulière.

La première activité économique fut pastorale : les haciendas fournissaient cuirs et viandes salées. L'économie de plantation se développa ensuite : les esclaves noirs furent importés dès 1526. Le tabac, dont l'Espagne se réservait le monopole, les plantes tinctoriales furent les premières productions. Puis la canne à sucre, apparue vers 1548 autour de Santiago, se répandit au XVIIe s. et triompha au XVIIIe s. La population espagnole augmenta lentement, en particulier grâce à l'apport des émigrés venus de la Jamaïque, occupée au XVIIe s. par les Anglais.

L'économie et le commerce de Cuba restèrent étroitement soumis au monopole de l'Espagne, qui imposait achats et ventes. Mais l'occupation momentanée de l'île par les Anglais (1762-1763) rendit impossible le retour au *statu quo* : aussi les Cubains reçurent-ils en 1765 la liberté de commerce avec l'Espagne. Les guerres napoléoniennes donnèrent à Cuba une certaine autonomie économique qui ne disparut pas avec la paix : en 1816, le monopole du tabac fut supprimé et, en 1818, la liberté du commerce fut acquise.

Les cultures se diversifièrent alors, en particulier quand celle du café fut introduite par les réfugiés français de Saint-Domingue.

En 1825, au temps de Bolívar, les essais d'émancipation furent sans lendemain ; au contraire, après la perte de ses colonies d'Amérique continentale, l'Espagne se montra plus intransigeante à l'égard de Cuba. Aussi les conspirations des Noirs se multiplièrent-elles, car la traite, interdite théoriquement en 1817, se poursuivait clandestinement (elle dura jusqu'en 1860) ; de même, l'esclavage, abrogé officiellement en 1847, se perpétua, sous la forme du « patronat », jusqu'en 1887. De 1849 à 1851, le Vénézuélien Narciso López tenta par trois fois, avec l'aide des Etats-Unis, de libérer l'île. En 1854, les Etats-Unis envisagèrent l'achat de la colonie et même son annexion (manifeste d'Ostende). Mais la guerre de Sécession mit fin à ces projets.

En 1868, créoles et Noirs se soulevèrent pour la liberté des esclaves et le suffrage universel. Après dix ans de lutte, le compromis de Zanjón aboutit à l'abolition de l'esclavage et à l'organisation de municipalités. Cependant, les troubles continuèrent : l'effondrement des prix du sucre suscita un nouveau soulèvement avec José Martí et Máximo Gómez. La répression brutale du général Weyler indigna les Américains, qui contrôlaient déjà, par ailleurs, le marché du sucre cubain. L'explosion du cuirassé *Maine* (févr. 1898), en rade de La Havane, provoqua la guerre hispano-américaine*. Battue, l'Espagne dut, au traité de Paris (22 déc. 1898), renoncer à sa colonie. Le général américain Wood fit nommer par les Cubains une Convention qui donna, en 1901, une Constitution de type présidentiel à la nouvelle république. Mais le Congrès américain imposa l'amendement Platt, aux termes duquel Cuba devait soumettre tout accord diplomatique et militaire à l'autorisation de Washington. Les Etats-Unis imposaient, d'autre part, un droit d'intervention en cas de troubles, et la cession de deux bases navales ; en échange, les produits cubains — le sucre en particulier — bénéficieraient de privilèges douaniers aux Etats-Unis. Peu après les Américains évacuèrent l'île (1902) et le gouvernement se constitua sous la présidence de Tomás Estrada Palma.

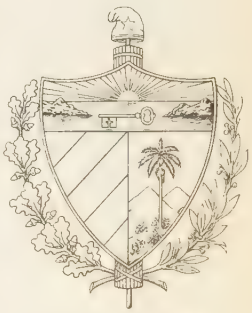

armoiries de CUBA

La Havane au XVIIe s.

Phot. Larousse.

vallée de Riogaza

En 1906, les incidents provoqués par la réélection du président Palma et le soulèvement des libéraux de Miguel Gómez amenèrent une nouvelle occupation américaine, qui dura jusqu'en 1912. Les Etats-Unis intervinrent de nouveau en 1917, lors de l'insurrection de Gómez contre le président Mario Menocal (1917-1919).

Pendant cette période, les liens unissant l'économie cubaine à celle des Etats-Unis se resserrèrent, en particulier par la loi du 17 novembre 1914, qui institua la parité entre le peso et le dollar.

Après la Première Guerre mondiale, la dépression économique se fit durement sentir à Cuba, provoquant des troubles sociaux et un ressentiment à l'égard des Etats-Unis, que confirma l'élection contestée de Zayas y Alonso, et qui aboutit à la dictature du général Gerardo Machado (1925-1933). Le coup d'Etat qui y mit fin fut en partie l'œuvre de l'armée et du sergent Batista. Il fut suivi d'une réaction anti-yankee. C'est pourquoi les Etats-Unis, dès 1934, renoncèrent à leur droit d'intervention. Devenu général, Batista domina la vie politique et s'opposa au libéral Grau San Martín. Il assura l'élection des présidents Carlos Mendieta et Miguel Mariano Gómez, puis, de 1940 à 1944, prit le pouvoir. En 1944, à la faveur d'élections libres, Grau San Martín devint président; mais son successeur, en 1948, Carlos Prío Socarras, se discrédita aux yeux de tous. Batista reprit alors le pouvoir (10 mars 1952). Il fut bien accueilli par les syndicats et même par les communistes, car il fit des réformes sociales. Mais l'arbitraire et la corruption regroupèrent l'opposition, en particulier intellectuelle et paysanne. Une première rébellion armée, à Santiago de Cuba (26 juill. 1953), fut réprimée brutalement, et son promoteur, Fidel Castro, dut se réfugier au Mexique. Batista put se faire réélire en 1954. Pourtant, le 2 décembre 1956, Fidel Castro débarqua avec quatre-vingts partisans dans la province de l'Oriente et prit le maquis, dans la Sierra Maestra. Malgré l'échec de la grève générale d'avril 1958, le mouvement d'opposition paysanne se développa, et l'offensive de Noël 1958 contraignit Batista à quitter La Havane (1er janvier 1959). La révolution fidéliste porta à la présidence Manuel Urrutia (5 janv.), Fidel Castro devenant Premier ministre (15 févr.).

Fidel Castro en 1958

La situation financière était difficile et le déficit énorme. Mais le problème agraire restait capital, car 40 p. 100 des superficies consacrées à la canne à sucre étaient entre les mains des Nord-Américains. Le 4 juin 1959, une réforme agraire générale fut décidée, interdisant les propriétés de plus de 30 *caballerias* (soit 40,5 ha), distribuant le surplus par petits lots, réservant aux nationaux la propriété des terres arables, et expropriant toute terre mal ou pas utilisée, le remboursement devant être effectué en vingt ans. Les confiscations dont furent victimes les planteurs américains altérèrent les relations de Cuba avec les Etats-Unis, qui achetaient 90 p. 100 du sucre de l'île. Le président Urrutia, accusé d'opposition à la réforme agraire, dut démissionner le 17 juillet 1959 : il fut remplacé par Oswaldo Dorticos. La nationalisation (août 1959) des raffineries de sucre (54 p. 100 appartenaient à des Américains), puis celle des raffineries de pétrole (oct. 1959), qui avaient refusé de traiter le pétrole soviétique, aggravèrent encore les rapports avec les Etats-Unis. L'appui donné au gouvernement de Fidel Castro par l'U. R. S. S., qui accorde son soutien au plan d'industrialisation de Cuba (févr. 1960), s'accompagna de vives réactions de la part de l'Eglise catholique. Fidel Castro consolida son pouvoir en repoussant, en 1961, à la baie des Cochons (bahía de Cochinos), une tentative d'invasion fomentée par ses adversaires. L'installation par les Soviétiques de rampes de lancement de fusées à Cuba provoqua une très vive tension avec les Etats-Unis (oct. 1962); le démontage des bases amena une certaine détente. Mais Cuba reste un des points névralgiques du globe et l'expérience castriste a éveillé l'esprit révolutionnaire et antiaméricain dans plusieurs républiques de l'Amérique latine. Aussi les Etats-Unis et l'organisation des Etats américains se sont-ils efforcés d'isoler rigoureusement Cuba sur le plan diplomatique et économique. (→ Biblio.)

● *Constitution.* La Constitution d'octobre 1940, remise en vigueur en 1959, attribue le pouvoir exécutif à un président de la République élu pour quatre ans au suffrage universel et assisté par un conseil de ministres nommés par lui. Toutefois, le pouvoir législatif reste exercé par le Conseil des ministres. Proclamée le 1er mai 1961 première république démocratique socialiste d'Amérique latine.

LITTÉRATURE

● *La poésie.* Après Gabriel de la Concepción Valdés (1809-1844), à qui ses poésies patriotiques valurent d'être fusillé, et José María Heredia (1803-1839), qui fut banni, c'est dans la seconde moitié du XIXe s. qu'apparaît la plus forte personnalité de la littérature cubaine : José Martí (1853-1895), qui n'est pas seulement poète, mais orateur et pamphlétaire; c'est un précurseur du modernisme, en même temps que ses essais et ses discours restent un enseignement. Julián del Casal (1863-1893), solitaire et nostalgique, est baudelairien. Agustín Acosta y Bello (né en 1886) appartient au mouvement moderniste. Parmi les poètes contemporains, l'influence de Nicolás Guillén (né en 1904) est prépondérante; il a renouvelé les rythmes poétiques grâce à l'inspiration folklorique, sans rompre toutefois avec les traditions de la poésie espagnole; à côté de lui, on peut citer Emilio Ballagas (né en 1908), tendre et profondément humain; Juan Marinello (né en 1898), sentimental et passionné; Jorge Mañach (né en 1898).

● *Le roman.* Cirilo Villaverde (1812-1894) est considéré, avec sa *Cecilia Valdés*, roman de mœurs cubaines, comme un précurseur. Après lui, Gertrudis Gómez de Avellaneda (1816-1873), a écrit ses romans folkloriques ou historiques qui eurent un grand succès (*Sab, la Baronne de Joux*); elle est la George Sand cubaine. Jesús Castellanos (1879-1912) se montra dans *la Conjura, la Manigua sentimental*, un excellent peintre de mœurs cubaines. Miguel de Carrión (1875-1929) et Carlos Loveira Chirino (1882-1928) sont naturalistes, tandis qu'Alberto Insúa (né en 1883) et Alfonso Hernández Catá (1885-1940) obtiennent de vifs succès avec des romans d'amour et d'action. Citons encore José Antonio Ramos (1885-1946), Luis Felipe Rodríguez (né en 1889), Luis Enrique Santisteban (né en 1886) et, surtout, Carlos Montenegro (né en 1900), dont les contes de l'enfance et de la prison, dramatiques et poignants, contiennent de véritables chefs-d'œuvre.

José Martí

Nicolás Guillén

deux grands poètes cubains

MUSIQUE

L'apport culturel des esclaves noirs a été si fort dans cette île, qu'ils ont teinté toute la musique de leur rythme préféré, le *cinquillo*, en le soutenant de leurs instruments mi-musicaux, mi-rituels : *agogó, bongó, clave, chachá, conga, tumba*, etc. Les danses sont aussi pour la plupart d'origine nègre (*bembé, caringa, conga, tango congo*), ou bien elles sont fortement influencées par la musique de couleur : *bolero, danzón, punto, rumba, son.* On discute sur l'origine de la danse la plus connue de l'île, la *habanera.*

Cuba est l'un des pays de l'Amérique latine qui ont une longue tradition musicale savante, et pour lesquels cathédrale et concert ont été musicalement synonymes. Esteban de Salas († 1803) est le premier compositeur notable du pays. Au XIXe s., il faut citer Manuel Saumell y Robredo (1817-1870), Nicolás Ruiz Espadero (1832-1890) et Ignacio Cervantes (1847-1905). Une activité créatrice plus en accord avec notre époque commença par l'œuvre du musicien espagnol José Ardevol (né en 1911), arrivé à Cuba en 1930. Quelques-uns de ses élèves constituèrent autour de lui le *Grupo de renovación musical.* La figure la plus importante de la musique cubaine du XXe s. est sans doute Amadeo Roldán (1900-1939).

CUBAGE n. m. Action de cuber, d'évaluer en unités cubiques le volume d'un corps : *Le cubage des bois de construction.* ‖ Méthode pour cuber. ‖ Nombre d'unités cubiques contenues dans le volume d'un corps. ‖ *Cubage sous écorce,* cubage d'une grume soit après écorçage, soit après enlèvement d'un anneau d'écorce à mi-longueur, soit par déduction d'une certaine fraction sur la circonférence pour tenir compte de l'épaisseur de l'écorce : *Le cubage réel inclut l'écorce.* — ENCYCL. Le *cubage des bois* comporte une opération de mesurage, appelée habituellement *toisé*, et, à partir des chiffres obtenus, une opération de calcul.

● *Cubage des bois débités* (*avivés* et *plots*). Le cas le plus simple est celui des *avivés*, qui ont la forme de parallélépipèdes rectangles; le cube est le produit de la section, ou *équarrissage*, par la longueur. Le cubage d'un plot* s'obtient en multipliant l'épaisseur par la largeur développée du plot et par la longueur. Des barèmes facilitent le calcul.

● *Cubage des bois abattus.* Le façonnage d'un arbre abattu donne deux espèces de produits : le *bois de feu* et le *bois d'œuvre.* Le bois de feu est constitué par les branches et la partie supérieure du fût jusqu'à une certaine dimension appelée *découpe;* le bois d'œuvre, ou grume, est la partie du fût, ébranché, jusqu'à ladite découpe. Le bois de feu est cubé en *stères.* La grume est cubée en mètres cubes. La norme française l'assimile à un cylindre ayant comme section la section à mi-longueur. La longueur est mesurée avec un *mètre à pointes*, et la circonférence (au milieu) avec une *ficelle* ou avec un pied à coulisse gradué en circonférences. Le volume ainsi obtenu est dit *réel.* La méthode suppose que la grume ait une forme soutenue; à défaut, on la décompose par le toisé en parties régulières.

● *Cubage des arbres sur pied.* On cherche à déterminer les dimensions qu'aura la grume correspondante, une fois l'arbre abattu, c'est-à-dire la hauteur et la circonférence à mi-hauteur. La hauteur s'évalue empiriquement ou à l'aide d'instruments de

La Havane

Phot. American Studio, A. F. P., Viollet, Larousse, Freund.

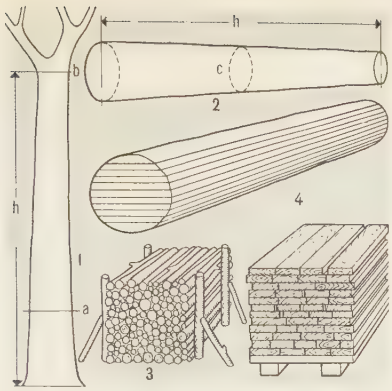

1. Arbre sur pied (*a*, circonférence à hauteur d'homme; *b*, niveau de la découpe; *h*, hauteur); 2. Grume (*h*, longueur; *c*, circonférence à mi-longueur); 3. Stère de bois de chauffage; 4. Débit en scierie, plot et avivés.

la famille des clisimètres, appelés *dendromètres*. La circonférence à mi-hauteur s'obtient à partir de la seule circonférence susceptible d'être mesurée avec facilité et précision, à l'aide d'un mètre souple ou d'un compas, c'est-à-dire celle qui est située à 1,30 m du sol, dite *à hauteur d'homme*. Il existe plusieurs méthodes pour chiffrer la variation de la forme de l'arbre, variation qu'on nomme sa « décroissance », son « défilement », sa « conicité », etc.

Le volume du houppier en bois de feu s'estime empiriquement.

Le volume dit *réel* des bois sur pied ou des grumes ne représente pas le volume des bois après débitage. Aussi cherche-t-on à estimer non le volume réel, mais le volume utilisable. La méthode de cubage dite *au quart* assimile le volume d'une grume à celui d'un prisme à base carrée ayant pour côté le quart de la circonférence. Un calcul simple montre que le rapport entre le volume au quart et le volume réel est $\frac{\pi}{4}$, soit 0,785.

Pour tenir plus largement compte des déchets, d'autres méthodes prescrivent de déduire une fraction variable du tour (1/12, 1/10, 1/5) avant d'en prendre le quart, d'où les cubages *au douzième, au dixième, au cinquième déduit*, qui demeurent parfois, à tort, encore employés. Les Anglais pratiquent exclusivement la méthode au quart. Les Américains et les Canadiens utilisent des méthodes de même esprit, permettant d'obtenir le nombre de planches standards ou *board feet*.

CUBAIN, E adj. et n. Qui se rapporte à Cuba; habitant ou originaire de cette île.

CUBANE ou **CUBANITE** n. f. Minér. Sulfure double naturel de cuivre et de fer, de formule $CuFe_2S_3$.

CUBANGO ou **COUBANGO**, fl. de l'Afrique équatoriale et australe, qui naît sur le plateau de Bié (Angola), sert de frontière, sur une partie de son cours, entre l'Angola et le Sud-Ouest africain, et se termine au Bechuanaland dans une vaste zone marécageuse; 1 700 km env. Dans son cours inférieur, il porte aussi le nom d'*Okovango*.

CUBATÃO, localité du Brésil (São Paulo), au pied de la *serra do Cubatão*; 1 900 hab. Importante centrale hydro-électrique.

CUBATURE n. f. Math. Transformation en cube d'un volume de forme différente; construction du côté d'un cube équivalent à un volume donné.

— Encycl. Math. La *cubature* d'un volume peut avoir pour objet de transformer ce volume en un cube, par le déplacement de ses parties, ou de construire (par la règle et le compas) le côté d'un cube équivalent au volume donné, ou d'obtenir analytiquement l'expression exacte de la mesure de ce volume, ou enfin d'évaluer approximativement cette mesure. La transformation d'un volume polyédral en cube n'est possible que dans des cas tout particuliers.

Cubature analytique. La question qu'on propose ordinairement de résoudre sous le nom de *cubature d'une surface*

$$z = f(x,y)$$

est d'obtenir le volume compris entre cette surface et le plan des *xy*, dans l'intérieur d'un cylindre dont les génératrices sont parallèles à l'axe des *z*. Ce volume a pour expression

$$\iint_A f(x,y)\,dx\,dy$$

l'intégrale double étant étendue au domaine A du plan des *xy* intérieur au cylindre.

CUBE n. m. (lat. *cubus*; du gr. *kubos*, dé à jouer). Parallélépipède rectangle à six faces formant des carrés égaux : *On obtient le volume d'un cube en multipliant trois fois par elle-même la longueur de son côté.* || Objet ayant cette forme : *Jeu de cubes.* || *Par extens.* Masse lourde, ramassée : *Ce Crevel, ce cube de chair et de bêtise, vous aime* (Balzac). || *Cube d'air*, volume d'air.

— Arg. scol. Elève de troisième année dans les classes supérieures des lycées ou dans certaines grandes écoles (Normale, Centrale).

— Math. Cube d'un nombre, produit de trois facteurs égaux à ce nombre : *Le cube de 4 est 4.4.4. = 64.* (Le cube ou 3e puissance d'un nombre s'indique par un chiffre 3 placé en exposant : 4^3.) || *Cube parfait*, nombre qui est le cube d'un nombre entier : *8 est un cube parfait, car c'est le cube de 2.* || *Cube d'un solide*, v. CUBATURE.

◆ Adj. Se dit d'une mesure appliquée à évaluer le volume d'un corps, pour la distinguer de la mesure linéaire : *Un mètre cube.*

— Encycl. Math. Le solide qu'on désigne, en géométrie, sous le nom de *cube* est un parallélépipède rectangle dont les douze arêtes sont égales ou dont les six faces sont des carrés. La mesure du cube, comparée à celle du cube construit sur l'unité linéaire, qui est l'unité de volume, est la troisième puissance ou le cube arithmétique de la mesure de son côté. C'est, du reste, pour cette raison que la troisième puissance d'un nombre a pris le nom de « cube » de ce nombre.

CUBÈBE n. m. (ar. *kebaba*). Plante grimpante dont la graine pulvérisée était utilisée en médecine. (Famille des pipéracées.)

— Encycl. Le *cubèbe* (*Piper cubeba*) est un arbrisseau grimpant d'Afrique et d'Asie dont le fruit est une baie qui renferme une graine de saveur poivrée.

CUBÉBINE n. f. ou **CUBÉBIN** n. m. Chim. Acétal formique d'un diphénol-alcool extrait du poivre de cubèbe.

— Encycl. La *cubébine* fond à 125 °C. Elle

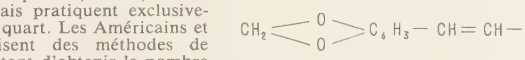

est oxydée par le permanganate de potassium en acides *pipéronylique* et *oxalique*.

CUBER v. tr. Evaluer en unités cubiques : *Cuber des bois, des pierres.* || Avoir en unités cubiques un volume de : *Bassin qui cube 300 hectolitres.*

— Math. Elever au cube, à la troisième puissance : *Cuber un nombre, une quantité.*

CUBICULAIRE n. m. (du lat. *cubicularius*). Hist. Valet de chambre, à Rome, chez les particuliers et surtout dans la maison impériale, où il jouait également le rôle d'huissier. || Dans l'Empire byzantin, fonctionnaire de rang élevé, eunuque, attaché au palais et subordonné au *praepositus sacri cubiculi*.

CUBICULUM [lɔm] n. m. (mot lat.). Chambre sépulcrale, dans les catacombes.

CUBIÈRES (Michel DE), poète français (Roquemaure 1752 - Paris 1820). Disciple et admirateur de Dorat, il fut connu sous le nom de **Dorat-Cubières**. Représentant estimable du lyrisme un peu laborieux et artificiel de la fin du XVIIIe s., son œuvre la plus connue a été *Lettre de saint Jérôme à une dame romaine, héroïde* (1773).

CUBIÈRES (Amédée Louis DESPANS DE), général français (Paris 1786 - † 1853). Il se distingua dans les guerres de l'Empire, puis en Espagne et en Grèce. Pair de France en 1839, il fut deux fois ministre de la Guerre. Impliqué en 1847 dans l'affaire Teste (octroi d'une concession minière contre d'importants pots-de-vin), il fut condamné à la dégradation civique, mais réhabilité en 1852.

CUBILLO DE ARAGÓN (Álvaro), auteur dramatique espagnol (Grenade v. 1596 - † v. 1660). On a conservé de ce disciple de Lope de Vega et de Calderón quelques comédies, telles que : *la Foudre de l'Andalousie* (*El Rayo de Andalucía*) [1632], *la Parfaite Epouse* (*La Perfecta Casada*), *les Poupées de Marcela* (*Las Muñecas de Marcela*).

CUBILOT n. m. Four à cuve de fusion à carcasse métallique et garnissage réfractaire, utilisé pour produire la fonte à l'état liquide, en fonderie ou parfois en aciérie.

— Encycl. Dérivé de l'appareil de Réaumur, le premier *cubilot* à usage industriel a été construit par l'Anglais Wilkinson en 1770. De forme générale cylindrique, le cubilot classique actuel est formé par une enveloppe métallique garnie intérieurement d'un revêtement réfractaire; à la partie inférieure de cet ensemble, appelée cuve, sont disposées des tuyères permettant de souffler l'air au-dessus du creuset comportant les trous de coulée de la fonte et du laitier.

Le chargement des matériaux en couches alternées (fonte, coke, castine, éventuellement aciers et ferros) s'effectue par une porte latérale située à la partie supérieure (gueulard) : on obtient la fonte de seconde fusion pour moulage. Au cubilot sont élaborées, suivant les charges, des fontes spéciales, riches en éléments d'alliage (nickel, chrome). En raison de sa construction robuste et de sa conception simple, le cubilot est très utilisé pour l'obtention de fonte chaude, spécialement pour moulage, avec une capacité de production variant, suivant le type d'appareil, de 500 kg à 15 tonnes à l'heure.

CUBIQUE n. f. (rad. *cube*, signif. la troisième puissance d'un nombre). Math. Courbe plane ou gauche du troisième degré.

— Encycl. Une *cubique plane* est une courbe du troisième degré ou, plus généralement, une section plane d'une surface du troisième degré; elle se représente alors par une équation du troisième degré à trois variables, accompagnée de l'équation d'un plan. Une *cubique gauche* est une courbe qui est coupée par un plan en trois points réels ou imaginaires. Les intersections des surfaces du second degré entre elles, lorsqu'elles ont une génératrice commune, se composent de cette génératrice commune et d'une cubique gauche. Il ne peut donc y avoir de cubiques gauches réelles sur les surfaces du second degre que lorsque celles-ci sont réglées.

Une classe importante de cubiques planes est constituée par les *cubiques unicursales*. Une cubique unicursale est le lieu d'un point M défini comme suit : d'un point A d'une conique, on mène une sécante variable rencontrant la conique en C et une droite donnée Δ en D; sur la sécante on porte $\overline{AM} = \overline{CD}$. Le point A est un point double de la cubique : point isolé, point de rebroussement ou intersection de deux branches réelles suivant que Δ est extérieure, tangente ou sécante à la conique; dans ce dernier cas, les tangentes en A passent par les points communs à Δ et à la conique. Si la conique est un cercle, on a une *cubique circulaire unicursale*; elle est dite droite si de plus Δ est perpendiculaire au rayon aboutissant en A; ce rayon est alors axe de symétrie de la courbe, dont l'équation polaire est de la forme $\rho = \frac{a}{\cos\omega} - b\cos\omega$. La strophoïde*, la cissoïde*, la trisectrice de Maclaurin sont des exemples particuliers de cubiques circulaires unicursales.

CUBIQUE adj. Qui a la forme d'un cube. | *Fam.* Lourd, carré, très gros (en parlant d'une masse ou parfois d'une personne). || *Fig.* Lourd, épais, massif : *Une morale cubique.*

— Archit. *Chapiteau cubique*, chapiteau dont la corbeille est un cube arrondi à ses angles inférieurs. (C'est la forme la plus simple du chapiteau roman.)

— Fr.-maçonn. *Pierre cubique*, symbole maçonnique représentant la pierre philosophale.

— Math. Qui appartient au cube. || Se dit de la racine* troisième d'un nombre ou d'une quantité.

— Minér. *Système cubique*, un des sept systèmes cristallins. (V. CRISTALLOGRAPHIE.)

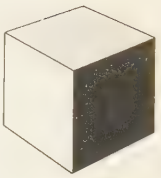

cube

coulée du **cubilot**

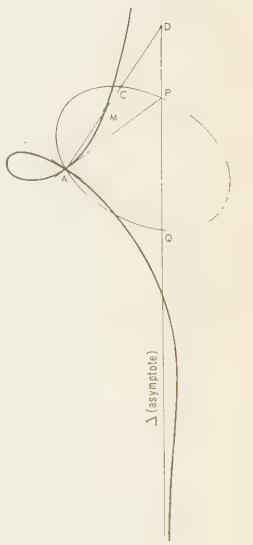

cubique unicursale

cubisme

Pablo Picasso
« les Demoiselles d'Avignon », 1907
musée d'Art moderne, New York

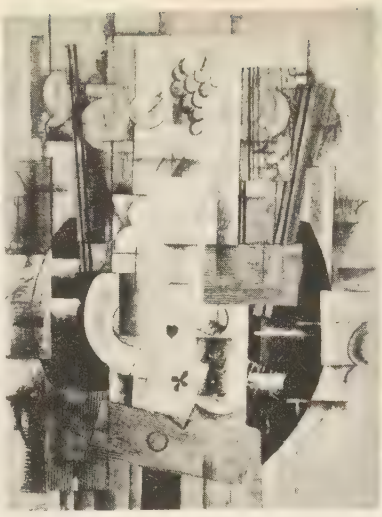

Georges Braque, « Composition à l'as de trèfle », *musée national d'Art moderne, Paris*

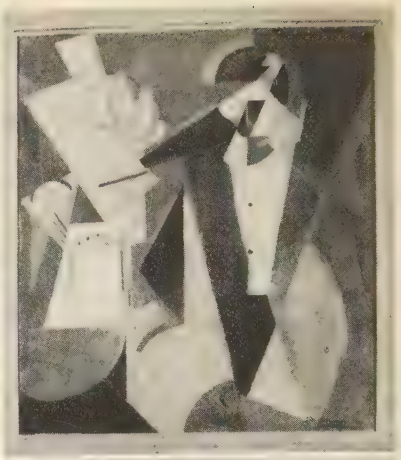

Albert Gleizes
« Portrait de Stravinski »

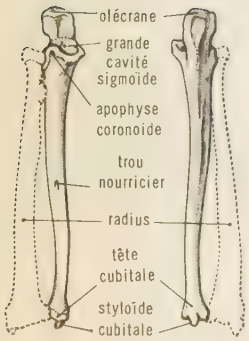

cubitus

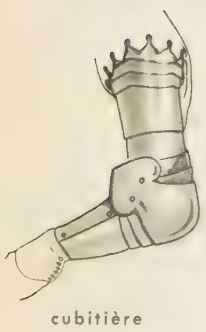

cubitière

CUBISME n. m. (de *cube*). Tendance artistique moderne, apparue en 1906, selon laquelle le tableau ou la sculpture sont à considérer comme des faits plastiques indépendants de l'imitation directe des formes de la nature.

— ENCYCL. Le nom de *cubisme* provient d'une remarque d'Henri Matisse devant un paysage exposé par Georges Braque au Salon d'automne de 1908. Une année auparavant, le recueil des lettres adressées en 1904 à Emile Bernard par Paul Cézanne avait été publié. Cézanne, qui pourtant ne devait jamais renoncer à appliquer les règles de la perspective traditionnelle ni à composer autrement que d'après la nature, posait en principe que tout, dans celle-ci, pourrait être traduit en formes géométriques, telles que le cylindre, la sphère, le cône. Georges Braque s'en était inspiré pour s'exprimer, dans son tableau, par le moyen de plans nettement accusés et non plus par le recours à la technique du modelé. Matisse parla de « petits cubes » devant le critique d'art Louis Vauxcelles, qui, de son côté, dans un article, écrivit le premier le mot *cubisme*. Picasso, d'autre part, dès 1906-1907, avait peint, sous l'influence de l'art nègre, précédemment découvert par Vlaminck et prôné par les « fauves », *les Demoiselles* d'Avignon*, tableau tout en simplifications élémentaires et violentes.

Le cubisme trouva tout de suite un soutien très actif en la personne d'Henry Kahnweiler, marchand de tableaux et théoricien, auquel ne tardèrent pas à se joindre les poètes Guillaume Apollinaire, André Salmon, Max Jacob, le mathématicien Princet, le critique d'art Maurice Raynal. Ils recommandaient notamment de dépouiller de sa « réalité temporaire » l'apparence des choses, et, ennemis de la représentation directe de ces choses, prétendaient emprunter à la science ses méthodes, afin de créer un art entièrement nouveau, s'adressant à l'intelligence et à l'esprit sans chercher à toucher et moins encore à séduire par l'intermédiaire d'impressions principalement physiques. Le peintre cubiste entreprit donc, par exemple, de représenter simultanément sur sa toile divers aspects d'un même objet, c'est-à-dire ce qu'il savait de cet objet et non plus seulement l'image que, de cet objet, son œil lui permettait de percevoir. La technique du papier collé demeure, parmi les innovations du cubisme, une des plus curieuses ; apparue en 1912, elle tendait à démontrer que le tableau peut être un objet capable d'émouvoir par la seule disposition, en un certain ordre voulu, des éléments matériels qui le composent, et que, d'autre part, il n'est pas nécessaire que ces éléments soient logiquement apparentés (du sable au morceau de verre ou d'étoffe), l'important étant de constituer un « fait plastique » indépendant de toute intention imitative.

Le cubisme a suscité des peintures et des sculptures portant la marque de talents réels, et son action, à partir de 1920, sur l'évolution du goût et, en particulier, des arts décoratifs, a été considérable.

Voici, après l'entrée en scène de ses initiateurs (Braque et Picasso), les principaux faits de sa genèse : adhésion de Robert Delaunay et de Fernand Léger (1908) ; de Gleizes, Herbin, Le Fauconnier, Lhote, Metzinger, Picabia, du sculpteur russe Archipenko (1909) ; de Roger de La Fresnaye, de Jacques Villon (Gaston Duchamp) et de ses frères (le sculpteur Duchamp-Villon et le peintre Marcel Duchamp), de Marcoussis et du sculpteur hongrois Csáky (1910); adhésion de Juan Gris et fondation du Salon de la Section d'Or (1911) ; publication du livre de Gleizes et Metzinger, *Du cubisme* (1912) ; publication du livre d'Apollinaire, *les Peintres cubistes, méditations esthétiques* (1913) ; expansion à l'étranger, à partir de 1913. (→ Biblio.)

CUBISTE adj. Relatif au cubisme.

◆ N. Qui pratique le cubisme.

CUBITAL, E, AUX adj. (lat. *cubitus*, coude). Relatif au coude. ‖ Plus précisément, se dit du bord interne de l'avant-bras. ‖ Se dit aussi de deux muscles, d'une artère et d'un nerf. (V. part. *encycl.*)

— Entom. *Nervure cubitale*, nervure longitudinale de l'aile des insectes, qui s'étend en arrière de la nervure radiale. (Cette nervure peut avoir plusieurs rameaux.) ‖ *Cellules cubitales*, cellules de l'aile antérieure des insectes, occupant l'aire comprise entre la nervure radiale et la nervure cubitale et pouvant être séparées entre elles par les nervures dites transversales.

— Pathol. *Griffe cubitale*, aspect en griffe de la main d'un sujet atteint de paralysie, de section ou de blessure du nerf cubital.

— ENCYCL. Anat. Le *muscle cubital antérieur* est situé sur le bord interne de l'avant-bras. Il se termine sur l'os pisiforme. Le *muscle cubital postérieur* chemine à la face postérieure de l'avant-bras. Il s'étend de l'épicondyle au 5e métacarpien. Ces deux muscles sont adducteurs de la main.

L'*artère cubitale* est la branche interne de bifurcation de l'artère humérale. Elle descend le long du bord interne de l'avant-bras. Elle se continue, après avoir donné l'artère cubito-palmaire, par l'arcade palmaire superficielle. Le *nerf cubital* naît du plexus brachial, traverse le creux axillaire, chemine ensuite au bord interne du bras, contourne le coude dans la gouttière épitrochléo-olécrânienne, descend au bord interne de l'avant-bras pour se terminer au niveau du poignet en deux branches : l'une, superficielle, qui donne l'innervation sensitive de la partie interne de la main ; l'autre, profonde, qui innerve presque tous les muscles de la main.

CUBITIÈRE n. f. (du lat. *cubitus*, coude). Pièce d'armure des XIVe et XVe s., emboîtant le coude et recouvrant l'intersection de l'avant-bras et de l'arrière-bras du brassard*.

CUBITO-PALMAIRE adj. et n. f. Se dit d'une branche collatérale de l'artère cubitale : *La cubito-palmaire constitue, en s'anastomosant avec l'artère radiale, l'arcade palmaire profonde.*

CUBITUS [tys] n. m. (mot lat. signif. *coude*). Le plus interne des deux os de l'avant-bras.

— ENCYCL. Le *cubitus* est un os long formant la partie interne du squelette de l'avant-bras. Il présente trois faces qui donnent attache à de nombreux muscles. Son bord postérieur est perceptible sous la peau.

Son extrémité supérieure présente deux apophyses : l'une, antérieure et horizontale, dite *apophyse coronoïde ;* l'autre, postérieure et verticale, l'*olécrâne ;* entre les deux se trouve la grande cavité sigmoïde, qui s'articule avec l'humérus. Cette extrémité s'articule également en dehors avec le radius.

L'extrémité inférieure présente un aspect renflé : la *tête du cubitus*. En arrière et en dedans, celle-ci donne attache à l'*apophyse styloïde*. La tête du cubitus est recouverte par le ligament triangulaire et ne s'articule pas directement avec le carpe.

CUBIZITE n. f. Minér. Zéolite sodico-calcique ; silicate hydraté naturel d'aluminium, de calcium et de sodium. [Syn. CUBOÏCITE et CUBOÏTE.]

CUBO-DODÉCAÈDRE n. m. Minér. Cristal qui a la forme d'un cube dont les arêtes sont coupées par des plans qui, prolongés, produiraient un dodécaèdre rhomboïdal.

CUBOÏCITE n. f. Minér. Syn. de CUBIZITE.

CUBOÏDE adj. Qui a grossièrement la forme d'un cube.

— Anat. Os du tarse qui, chez l'homme et chez les mammifères, a une forme à peu près cubique. (V. aussi TARSE.)

◆ N. m. Math. Rhomboèdre peu différent d'un cube.

CUBOÏTE n. f. Minér. Syn. de CUBIZITE.

CUBOMÉDUSES n. f. pl. Ancien groupe des méduses acalèphes, de forme plus ou moins cubique, portant quatre tentacules, un à chaque angle de la base.

CUBO-OCTAÈDRE n. m. Minér. Cristal de forme cubique qui est une association des faces du cube et de l'octaèdre régulier.

CUBZAC-LES-PONTS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), près de la Dordogne ; 884 hab. Ruines du château des Quatre Fils Aymon (XIIIe s.). Vignobles situés en côtes et en palus, produisant des vins rouges et blancs. Fabrique de mousseux.

CUBZADAIS, pays du Bordelais (Gironde), autour de *Cubzac*, sur la rive droite de la Dordogne inférieure. C'est un plateau de calcaire et de gravier, morcelé en buttes et portant un vignoble sans grands crus. Les palus de la Dordogne et le marais du Moron pratiquent l'élevage laitier et produisent des vins de consommation courante.

CUCCHI (Claudina), danseuse italienne (Moriza 1834 - Milan 1913). Elève de la Scala, première danseuse en 1853, elle vient à Paris et débute à l'Opéra dans les *Vêpres siciliennes* de Verdi. Son succès s'affirme dans le ballet *le Corsaire* de Mazilier. Etoile pendant dix ans au théâtre de la Cour à Vienne, elle interprète des ballets de Taglioni, de

Phot. doc. Hazan, Arch. phot., Larousse.

Rota et de Pallerini et, en 1865, à Saint-Pétersbourg, *Giselle*, *Esmeralda* et *la Fille du bandit*. On la voit encore à la Fenice de Venise dans *Flamme d'amour*, de Saint-Léon, et dans *le Comte de Monte-Christo*, ballet de Rota, au théâtre de Trieste.

CUCCI (Domenico), orfèvre et ébéniste des Bâtiments du roi (Todi, près de Pérouse, 1635 - Paris 1705). Appelé en 1664 par Mazarin à la Manufacture royale des meubles de la Couronne (Gobelins), il se rendit célèbre par ses marqueteries et ses ciselures exécutées dans le goût italien et enrichies de pierres précieuses. Il fit aussi des ornements en bronze pour les fermetures des palais royaux (Versailles). Il est l'auteur du tabernacle de l'autel de la basilique de Saint-Denis et de l'ornement en bronze de la bibliothèque du roi, au Louvre ; il fit les bustes de Louis XIV et de Marie-Thérèse (chambre à coucher du roi, à Versailles). On lui doit encore deux grands cabinets, terminés en 1667 et conservés au Louvre. — Son beau-fils, François CHAUVEAU, fut son élève.

CUCERON n. m. Entom. V. CUSSON.

CUCHERON (COL DU), col des Préalpes (Isère), dans le massif de la Grande-Chartreuse ; 1 140 m. Il est utilisé par la route de Saint - Pierre - de - Chartreuse à Saint-Pierre-d'Entremont.

CÚ CHULAÍNN, héros mythique irlandais, invincible défenseur de l'Ulster.

CUCQ, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Montreuil), dans la région des Bas-Champs picards, au S. du Touquet ; 3 323 hab. (775 aggl.). Eglise du XVIe s. — Sur la côte, station balnéaire de *Stella-Plage*.

CUCUBALUS [lys] n. m. Plante herbacée, d'un vert blanchâtre, à tige généralement couchée, à fleurs blanches, poussant dans les haies et les bois, et dont le fruit est une baie. (Famille des caryophyllacées.)

CUCUEL (Georges), musicologue français (Dijon 1884 - Grenoble 1918). Outre sa thèse sur *La Pouplinière et la musique de chambre au XVIIIe s.* (1913), on lui doit : *Etudes sur un orchestre au XVIIIe s.* (1913), *les Créateurs de l'opéra-comique français* (1914).

CUCUFAT ou **CUCUPHAT** (saint), né probablement en Afrique, martyr en 303 à Barcelone. Le chef de saint Cucufat fut transféré, en 835, à l'abbaye de Saint-Denis. — Fête le 25 juillet.

CUCUJE ou **CUCUJUS** [jys] n. m. Insecte au corps très déprimé, qui vit sous l'écorce des arbres. (Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *cucujidés*.)

CUCUJIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant des formes aplaties, à antennes généralement longues, à tarses pentamères, parfois hétéromères chez le mâle.

— ENCYCL. Les *cucujidés* forment un groupe très polymorphe. Ils vivent généralement sous les écorces ou dans les galeries des insectes xylophages, mais certaines espèces vivent dans les fourmilières. Leurs larves sont souvent carnassières. On a reconnu chez certaines espèces sud-américaines des mœurs semi-sociales. Un genre de cette famille, le *pyrophore*, émet une vive lueur phosphorescente.

CUCULÉ, E adj. Bot. En forme de capuchon.

CUCULIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux de taille moyenne ou faible, à coloration très variable selon les groupes, comprenant un grand nombre d'espèces, presque toutes tropicales, qui sont caractérisées par des formes sveltes, une queue longue, un bec plus ou moins volumineux, mais toujours arqué. (Leurs pattes, courtes chez les espèces arboricoles, longues chez les formes terrestres, portent deux doigts en avant et deux en arrière. Les types en sont nombreux ; citons, avec le coucou gris d'Europe aux mœurs parasites, les *coucous-geais*, ou oxylophes, et les *coucous métalliques*, petites espèces tropicales vertes ou violettes à reflets brillants, tous de mœurs analogues. Les *coulicous*, les *coucals*, divers coucous terrestres, ainsi que les *anis* construisent au contraire des nids et élèvent leurs jeunes. Ordre des *cuculiformes*.) [V. COUCOU.]

CUCULIFORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux qui comprend les familles des *cuculidés* (*coucous*) et des *musophagidés* (*touracos*).

CUCULLE n. f. (lat. *cucullus*, capuchon). Hist. relig. Nom du scapulaire, chez les Chartreux. ‖ Capuchon ou vêtement d'étoffe grossière qui couvrait la tête et le corps, encore porté par les membres de certains ordres religieux.

— Antiq. rom. Courte pèlerine à capuchon, employée surtout par les gens qui travaillaient en plein air. (On disait aussi BARDOCUCULLE.) [La ville de Saintes, en Gaule, avait la spécialité de la fabrication des cuculles.]

CUCULLIE n. f. Papillon à ailes supérieures étroites, dont les poils du thorax sont relevés en capuchon. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

— ENCYCL. Les chenilles des *cucullies* vivent sur diverses plantes : scrofulariacées, composées, etc., dont elles dévorent les fleurs. Leurs chrysalides, molles, sont renfermées dans des cocons ovoïdes, enfouis dans la terre. Plusieurs espèces habitent la France.

CUCULLIFOLIÉ, E adj. Bot. Qui a des feuilles en forme de capuchon.

CUCULLIFORME adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un cornet ou d'un capuchon, comme, par exemple, les pétales d'ancolie.

CUCUMARIA n. f. Holothurie pourvue de tubes ambulacraires, à tentacules oraux ramifiés, à sole plantaire presque nulle. (Les cucumarias sont cosmopolites ; la plus commune est *Cucumaria planei* des mers d'Europe.)

Cucumella (la), tombeau étrusque de la région de Vulci, de forme circulaire et bâti en blocs de pierre ; il était couronné de monstres grossièrement sculptés.

CUCUMIS [mis] n. m. Nom latin du concombre.

CUCURBETA ou **CUCURBĂTA**, point culminant du massif de Bihor, en Roumanie ; c'est une haute croupe qui atteint 1 849 m d'alt. et qui domine les grandes forêts où se forment le Criş Noir, le Criş Blanc, l'Arieş et le Someş.

CUCURBIFÈRE adj. Qui porte des fruits en forme de courge.

CUCURBITA n. m. Nom latin de la courge.

CUCURBITACÉ, E adj. Qui a la forme d'une courge.

— ***Cucurbitacées*** n. f. pl. Famille de plantes à fleurs unisexuées, à pétales plus ou moins soudés entre eux.

— ENCYCL. Les *cucurbitacées* sont des herbes à tiges couchées ou grimpantes, à feuilles alternes et sans stipules, pourvues de vrilles foliaires simples ou rameuses ; le fruit, à chair douce, est souvent comestible (courge, concombre, melon). Leur place dans la classification est très controversée, puisqu'on les range soit parmi les campanulales, soit dans les pariétales.

CUCURBITAIN n. m. (du lat. *cucurbita*, courge). Nom donné aux anneaux isolés des cestodes (ténias), en raison de leur forme (ressemblant à des graines de courge). [On écrit aussi CUCURBITIN.]

CUCURBITE n. f. (du lat. *cucurbita*, courge). Partie inférieure de la chaudière de l'alambic, où l'on met les matières à distiller.

CUCURBITIN, E adj. (lat. *cucurbitinus*). Se dit des baies qui ressemblent à un potiron.

CUCURON, comm. du Vaucluse (arrond. d'Apt), sur le versant sud du Luberon ; 1 046 hab. (738 aggl.). Eglise romane et gothique. Porte de ville du XVIe s. Château (tour du XIVe s.).

CÚCUTA, anc. **San José de Cúcuta**, v. de Colombie, ch.-l. de départ. du Norte de Santander, au pied de la Cordillère orientale ; 148 000 hab. Evêché. Centre commercial d'une région de cultures tropicales (café).

CUCUYO n. m. Nom donné, dans l'Amérique centrale et méridionale, aux insectes lumineux du genre *pyrophore*.

CUDDALORE, v. et port de l'Inde (Madras), sur la côte de Coromandel, au S. de Pondichéry ; 79 200 hab. Huileries.

CUDDAPAH, v. de l'Inde (Andhra Pradesh), à proximité de la rive droite du Penner ; 49 000 hab. Centre commercial dans un site malsain, en déclin. Rizeries. Huileries.

ÇUDDHODANA (« Nourriture pure »), père du bouddha Çākyamuni et chef du clan *kshatriya* de la tribu des Çākya qui avaient la petite ville de Kapilavastu pour capitale. Il appartenait à la lignée, probablement brahmanique, de Gautama. Il eut pour épouse principale Māyā ou Māyā-Devī (qui donna naissance au futur Bouddha) et pour seconde épouse la sœur de celle-ci, Mahāprajāpatī Gautamī, qui éleva l'enfant. Çuddhodana veilla à ce que son fils eût une enfance et une adolescence entourées de luxe et de plaisirs ; il le maria à l'âge de seize ans, mais ne put éviter son départ. (V. ÇĀKYAMUNI.) Il fut plus tard converti au bouddhisme par lui.

CUDELÉ, E adj. Se dit d'un cheval qui marche difficilement, par suite de synovite articulaire.

ÇŪDRA n. m. invar. Membre de la dernière des anciennes castes de l'Inde, comprenant les laboureurs, les artisans et les ouvriers de tous états.

— ENCYCL. Les *çūdra* n'avaient pas le droit de prendre une part active au sacrifice, ni même de recevoir l'enseignement religieux du Veda. Les seuls livres qu'il leur fût permis de lire étaient les poèmes épiques (*Rāmāyana* et *Mahābhārata*) et les *Purāna*. Le çūdra était considéré comme impur ; son rôle était celui de serviteur des trois castes supérieures.

CUDWORTH (Ralph), philosophe et théologien anglais (Aller, Somersetshire, 1617 - Cambridge 1688). Il obtint en 1641 une charge ecclésiastique à North Cadbury, et publia son *Discours sur la vraie notion de la communion*, où il soutient que la communion n'a été, dans le christianisme primitif, qu'une cérémonie sans importance. Il fut principal de Clare College, à Cambridge, puis professeur royal de langue hébraïque, enfin président de Christ's College. En 1678, il publia *le Vrai Système intellectuel de l'univers*. C'est là que se trouve la théorie du *médiateur plastique*, sorte d'âme du monde par laquelle Dieu agit sur les choses. Les propositions hardies contenues dans ce livre, entre autres la théorie sur la trinité platonicienne comparée à la trinité chrétienne, eurent un succès de scandale. *Sur la morale éternelle et immuable* (1731) peut être considéré comme une suite du précédent.

CUEILLAGE n. m. (de *cueillir*). Hortic. Action de cueillir les fruits : *Faire le cueillage*. ‖ Saison où l'on cueille les fruits : *Approcher du cueillage*.

— Text. En bonneterie, prise d'un fil par le bec d'une aiguille.

— Verr. Opération consistant à prendre le verre pâteux dans le creuset, avec la canne ou avec tout autre instrument analogue, afin de le travailler.

CUEILLAISON n. f. *Fig.* et *littér.* Syn. peu usité de CUEILLETTE : *Ma songerie aimant à me martyriser | S'enivrait savamment du parfum de tristesse | Que même sans regret et sans déboire laisse | La cueillaison d'un Rêve au cœur qui l'a cueilli* (Mallarmé).

— Verr. Syn. de CUEILLAGE.

CUEILLE n. f. Mar. Syn. de LAIZE.

CUEILLE n. f. Action de cueillir les fruits.

CUEILLE-FRUITS n. m. invar. Syn. de CUEILLOIR.

CUEILLETTE [kœjɛt] n. f. Action de cueillir ; récolte des fruits, etc. : *La cueillette des cerises*. ‖ Saison où se fait cette récolte : *La cueillette approche*.

— Mar. *Charger un navire en cueillette*, en composer la cargaison avec des marchandises provenant de différents chargeurs.

— ENCYCL. Géogr. La *cueillette*, récolte de produits alimentaires ou autres tirés du règne végétal (tubercules, racines, fruits, écorces, etc.), est théoriquement, pour les groupes primitifs, le procédé le plus simple pour soutenir leur existence. Il remonte aux origines les plus lointaines et les plus obscures de la préhistoire. A la vérité, nous ne connaissons pas de purs cueilleurs. Les individus les plus bas dans l'échelle culturelle associent la pêche ou la chasse à la récolte des produits végétaux pour en tirer leur nourriture et leur vêtement. La cueillette, pourtant, a joué et joue un rôle important dans la diététique de beaucoup de groupes : les Indiens de l'Amérique du Nord coupaient les épis d'un riz sauvage (*Zizania aquatica*) ; les tribus forestières du Brésil déterrent les tubercules au bâton à

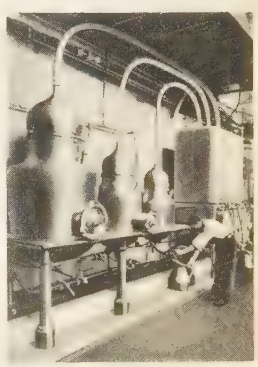

cucurbites

Phot. Boyer.

marquis de CUEVAS

fouir ; les Seemangs de Malacca règlent leurs déplacements sur la maturité du *dourian ;* les indigènes du Queensland consommaient la graine de l'araucaria, et les Tasmaniens un champignon. La cueillette est très proche des activités de toutes les tribus sauvages qui poursuivent des petits animaux peu mobiles, des insectes, des larves, des vers vivant sous l'écorce des arbres. De même, le genre de vie des populations qui se livrent à la cueillette se distingue mal de celui des consommateurs de mollusques, qui ont édifié des tas de débris de cuisine sur les côtes de l'Europe occidentale (*kjökkenmödinger*) ou au Brésil (*sambaquis*). Très tard, jusqu'au XVIIIe s., la cueillette a été une ressource pour les populations de l'Europe décimées par les famines. Elle était encore le recours des Touaregs, en cas de pénurie, même dans un milieu végétal aussi pauvre que le désert. S'il ne nous est pas donné de saisir, pour la plupart de nos plantes alimentaires, le passage de la cueillette à la culture, nous le pouvons cependant dans le cas de la culture de plantation (quinquina, caoutchouc), où l'évolution est récente. Elle a eu de remarquables conséquences géographiques (déplacement de l'aire de production d'un continent à l'autre).

CUEILLEUR n. m. *Fam. Cueilleur de pommes,* personne mal accoutrée (vieilli) : *Cet accoutrement, qui eût fait honte à un cueilleur de pommes* (Gautier).
— Verr. Ouvrier qui prend le verre dans le creuset (pot) avec la canne à souffler.

CUEILLIE ou **CUEILLÉE** n. f. Bordure sur la face d'un mur, servant de repère pour le crépissage.

CUEILLIR [kœjir] v. tr. (lat. *colligere,* rassembler). [*Je cueille, nous cueillons. Je cueillais, nous cueillions. Je cueillis, nous cueillîmes. Je cueillerai, nous cueillerons. Je cueillerais, nous cueillerions. Cueille, cueillons, cueillez. Que je cueille, que nous cueillions. Que je cueillisse, qu'il cueillît. Cueillant. Cueilli, e.*] Détacher de sa branche ou de sa tige : *Je me souviens de ces myrtilles de montagnes que je cueillis un jour de grand froid dans la neige* (Gide). ‖ *Fam.* Ramasser, récolter : *Un grand filet qui racle le fond de l'Océan, et détache et cueille toutes les bêtes endormies dans les roches* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Prendre, recueillir avec délicatesse, comme un fruit : *Doux amis, et joyeux que vous êtes, cueillez | La fleur rouge de vos baisers ensoleillés* (Verlaine). ‖ *Par extens.* Jouir de : *La joie ne se cueille pas deux fois dans une vie* (Baudelaire). ‖ Dans certaines locutions, recueillir, obtenir, récolter : *Tandis que des mortels la multitude vile | Va cueillir des regrets dans la fête servile* (Baudelaire). ‖ *Fam.* Accueillir ou emmener avec soi à l'improviste : *J'irai vous cueillir à la gare. Je passerai le cueillir chez lui.* ‖ Arrêter : *La police a cueilli le malfaiteur dans un café.*
— Pêch. Prendre doucement, en parlant des poissons : *Cueillir la mouche. Cueillir la cuiller.*
— Verr. Enlever avec la canne à souffler (ou avec la poche) une certaine quantité de verre en fusion dans le creuset.

Lucien CUÉNOT

CUEILLOIR n. m. Hortic. Instrument de jardinier, composé d'une cisaille montée au bout d'une hampe et d'une petite corbeille pour recevoir le fruit une fois détaché de la branche de l'arbre. (Syn. CUEILLE-FRUITS.)

CUERNAVACA
palais de Cortés

CUELGAMUROS, site d'Espagne, en Nouvelle-Castille, sur les flancs de la sierra de Guadarrama. Nécropole souterraine de 800 m de longueur qui abrite les restes d'une partie des morts de la guerre civile.

CUENCA, v. d'Espagne, en Nouvelle-Castille, ch.-l. de prov., au confluent du Júcar et du Huécar, dans un site très pittoresque ; 27 000 hab. Evêché. Restes de fortifications. Dans la vieille ville se trouve la cathédrale, du XIIIe s., avec un chevet agrandi et transformé au XVe s., des chapelles et annexes diverses des XVIe-XVIIIe s.
La ville fut conquise sur les Maures en 1177 par Alphonse VIII de Castille. En 1808, un attentat contre le général Caulaincourt y donna lieu à de sévères représailles.
— La *province de Cuenca* a 315 400 hab. Elle couvre une région très vaste, mais faiblement peuplée. Particulièrement déserts sont les hauts reliefs boisés du nord-est, qui donnent naissance au Júcar, au Cabriel et au Tage. L'exploitation des pins et l'élevage des moutons en sont les seules ressources. Vers le S.-O., la province comprend une partie de la monotone plaine de la Manche, ici médiocrement en valeur (céréales).

CUENCA, v. de l'Equateur, capit. de la province de l'Azuay, située dans un bassin andin à 2 580 m d'alt. ; 60 000 hab. Evêché. La plaine est richement cultivée, et la ville, centre de communications locales, s'est spécialisée dans l'utilisation des pailles dites « de Panama », apportées des régions côtières pour la fabrication des chapeaux. Industries textiles et alimentaires.

CUÉNOT (Lucien), biologiste français (Paris 1866 - Nancy 1951). Très tôt, il manifesta un penchant de naturaliste collectionneur. A la Sorbonne (1883), la paléontologie l'attirait, mais les cours de Lacaze-Duthiers l'enthousiasmèrent et l'orientèrent vers la zoologie. Docteur ès-sciences naturelles en 1887, il devint maître de conférences, puis titulaire (1898-1937) de la chaire de zoologie à la faculté des sciences de Nancy (1890). Naturaliste curieux, son œuvre est variée : recherches zoologiques, anatomiques, physiologiques, travaux sur l'hérédité. Il fut l'un des biologistes qui montra que les lois de Mendel s'appliquaient aux animaux. Il mit en évidence le caractère létal (1905). Le mécanisme de l'évolution retint son attention ; il proposa la théorie de la préadaptation. Ses livres sont de précieuses synthèses sur *la Genèse des espèces animales* (1911, 1921, 1932), *l'Adaptation* (1925), *l'Espèce* (1936), *l'Invention et la finalité en biologie* (1941-1947), *l'Evolution biologique* (1951, en collaboration avec A. Tétry). Il donna des contributions au *Traité de géographie physique* de E. de Martonne et au *Traité de zoologie* de P. P. Grassé. (Acad. des sc., 1931.) [→ Biblio.]

CUERELLE n. f. Min. Grès houiller, dans le Pas-de-Calais.

CUERELLEUX adj. (de *cuerelle*). Min. V. QUERELLEUX.

CUERNAVACA, v. du Mexique, capit. de l'Etat de Morelos, au S. de Mexico ; 30 600 hab. Evêché. Palais de Cortés ; cathédrale du XVIe s. Centre touristique. Raffineries de sucre. Papeteries. — Aux environs s'élève le retranchement aztèque de Xochicalco (« Château des fleurs »).

CUERS, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Toulon), à l'O. du massif des Maures ; 4 697 hab. (3 964 aggl.) [*Cuersois*]. Vins.

CUERVO (Rufino José), linguiste colombien (Bogota 1844 - Paris 1911). Auteur de travaux sur l'évolution de l'espagnol au Nouveau Monde et particulièrement en Colombie.

CUES (Nicolas DE). V. NICOLAS DE CUSA.

CUESMES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons), dans la banlieue sud de Mons ; 10 900 hab. Houillères. Constructions métalliques. Tuyauteries. Matériaux de construction. Carrières de tuffeau et de sable.

CUESTA n. f. (mot esp.). Géomorphol. Syn. de RELIEF DE CÔTE*.

CUEVA (MAISON DE LA), famille aragonaise, tige des ducs d'Alburquerque et des marquis de Bedmar, dont le dernier représentant mâle mourut en 1723.

CUEVA (Beltrán DE LA), duc **d'Alburquerque** († 1492), favori de Henri IV, roi de Castille. On lui attribua la paternité de l'infante Jeanne, surnommée *la Beltraneja.* Il n'en prit pas moins contre elle le parti d'Isabelle.

CUEVA (Alfonso DE LA). V. BEDMAR.

CUEVA (Juan DE LA), poète dramatique espagnol (Séville 1550 - *id.* 1610). Il a écrit des tragédies à sujets antiques, mais aussi des drames dont les sujets sont tirés de l'histoire nationale : *les Sept Infants de Lara* (*Los Siete Infantes de Lara*) [1579], *la Comédie de la mort du roi don Sancho* (v. 1600) ; quant au *Calomniateur* (*El Infamador*) [1581], c'est une comédie d'aventures héroïques. Toutes ces œuvres font de Juan de la Cueva un des créateurs des genres dramatiques qui devaient donner leur chef-d'œuvre à l'époque suivante. Auteur d'un *Art poétique* (1606).

CUEVAS (George DE PIEDRABLANCA DE GUANA, marquis DE), directeur de ballet (Santiago du Chili 1885 - Cannes 1961). Il fonde en 1940, à New York, une école de danse pour les enfants pauvres. En 1944, il crée dans la même ville la compagnie *Ballet international,* compagnie éphémère, mais qui enrichit l'art de la danse de *Tristan Fou* (Salvador Dali et Massine), *Constantia* de William Dollar, *la Femme muette* d'Antonia Cobos. En 1946, le marquis de Cuevas prend la direction des *Nouveaux Ballets de Monte-Carlo,* qui deviendront l'*International Ballet of the marquis de Cuevas.* Aux étoiles françaises de Monte-Carlo se joignent Rosella Hightower, Marjorie Tallchief, George Skibine, André Eglevski. La troupe est dissoute en juin 1962.

CUEVAS DE ALMANZORA, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. d'Almería), sur le fleuve côtier Almanzor, non loin de la Méditerranée ; 9 100 hab. Habitations troglodytiques. Mines de plomb argentifère, faiblement exploitées aujourd'hui.

CUFAËLER (Abraham), philosophe hollandais de la fin du XVIIe s. Spinoziste, il se proposait de publier, d'après les principes de son maître, une sorte d'encyclopédie de la philosophie. Il n'acheva que le traité de logique intitulé : *Specimen artis ratiocinandi naturalis et artificialis ad pantosophiae principia manuducens* (1664).

CUFAT, ou **CUFFAT,** ou **CUFFA** n. m. (du bas lat. *cupha ;* pour *coupa,* coupe). Min. Robuste tonneau, actuellement en acier, muni d'une anse ou d'anneaux pour l'accrocher à un câble, servant à la remontée des déblais et à la circulation du personnel dans un fonçage de puits.

CUFFIES, comm. de l'Aisne (arrond. de Soissons), près de Soissons ; 1 783 hab. Verrerie.

CUFFY, comm. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans l'est du Berry, près de la Loire ; 866 hab. (158 aggl.). Eglise romane. Ruines d'un château féodal. Maison du XVIe s. Dans la commune se trouve le « bec d'Allier », confluence de la Loire et de l'Allier.

CUGAND, comm. de la Vendée (arrond. de La Roche-sur-Yon), au N. du Bocage vendéen ; 2 110 hab. (1 052 aggl.). Feutre. Toiles. Caoutchouc.

CUGNAL, corsaire indien († Goa 1600), qui, vers la fin du XVIe s., fit éprouver des pertes considérables à la marine portugaise, sur les côtes de l'Inde.

CUGNAUX, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), au S.-O. de Toulouse ; 3 655 hab. (2 053 aggl.) [*Cugnalais*]. Base aérienne de Francazals.

CUGNEU n. m. (lat. *cuneolus,* petit coin). Gâteau de forme ovale, que, dans les provinces de l'Est, les tenanciers et les vassaux étaient tenus d'apporter à certains monastères, à l'époque de Noël.
— ENCYCL. Jadis, les *cugneux* étaient faits en forme de croissant, pour figurer la Lune, comme chez les Hébreux. Aujourd'hui, les cugneux existent encore en Lorraine et sont donnés, par les parrains et marraines, le jour de Noël. On les appelle CUGNOTS à La Fère, QUEGNEUX à Châlons-sur-Marne, BOURDES à Saint-Martin-l'Heureux.

CUGNOT (Joseph), ingénieur du génie militaire français (Void, Lorraine, 1725 - Paris 1804). Après avoir servi comme ingénieur dans les armées de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, il vint à Paris vers 1763 et commença à rédiger des ouvrages militaires et à réaliser quelques inventions, dont l'idée lui était venue au cours de ses campagnes.

Phot. Ervin-Marton, X, Viollet

En 1770, il construisit la première voiture automobile à vapeur, véritable ancêtre des camions automobiles, qui portait quatre personnes et se déplaçait à la vitesse de 2 000 toises à l'heure. En 1771, il construisit un second modèle, plus grand, appelé le « fardier de Cugnot ». Ce véhicule possédait trois roues, dont une seule à l'avant, à la fois directrice et motrice. Mû par un moteur à deux cylindres, qu'alimentait une chaudière suspendue à l'avant, il comprenait à l'arrière une forte charpente pour le transport des canons ou autres charges. Malheureusement l'absence de réserve d'eau limitait nécessairement la durée de marche du véhicule, qui fut peu apprécié. Malgré tous ces défauts, cette machine représente une grande nouveauté dans l'utilisation de la vapeur : depuis un siècle que l'on savait employer cette nouvelle forme de l'énergie, Cugnot, le premier, était parvenu à transformer le mouvement rectiligne alternatif des pistons en un mouvement rotatif continu. (V. pl. AUTOMOBILE.)

CUI (César), compositeur russe (Vilna, Lituanie, 1835 - Petrograd 1918). Né d'un père français et d'une mère polonaise, il a aidé Balakirev à fonder son « groupe des Cinq » ; après Rimski-Korsakov, c'est le compositeur le plus fécond du cénacle. Il laisse de nombreuses pièces de piano, plus de 300 mélodies, 10 opéras, dont *le Prisonnier du Caucause, le Fils du mandarin, Angelo, la Fille du capitaine.*

CUIABÁ, ancienn. **Cuyabá**, v. du Brésil, capit. de l'Etat du Mato Grosso, sur le *Cuiabá*, riv. du bassin supérieur du Paraguay ; 57 900 hab. Archevêché. Ancien centre d'extraction de l'or et des diamants. Marché agricole régional.

CUIC ou **CUI-CUI** n. m. (onomatop.). Cri des petits oiseaux : *Faire entendre des cuics. On entend le cui-cui des oiseaux dans le bois.*

CUIDER v. tr. (lat. *cogitare*). Mot d'ancien français qui signifiait *croire*, et qui a encore été employé comme archaïsme au XVIIe s. : *Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui, Qui souvent s'engeigne lui-même* (La Fontaine).

CUIGNET n. m. Pain de qualité supérieure, fait de fine fleur de farine, avec des œufs, et qui se consommait surtout en Flandre, pendant le Moyen Age et même plus tard. Cette pâtisserie est encore courante en Bretagne.)

CUILAPA ou **CUAJINIGUILAPA**, v. du Guatemala, ch.-l. du départ. de Santa Rosa, dans la partie orientale des hauts plateaux volcaniques ; 2 700 hab.

CUILEAN, roi d'Alba (967-971), fils d'Indulph.

CUILLER [kɥijɛr] ou **CUILLÈRE** n. f. (lat. *cochlearium* ; de *cochlea*, escargot, parce que l'ustensile servait, avec la pointe, à manger des escargots). Accessoire de table en métal, composé d'un manche et d'une partie creuse, qui sert à porter à la bouche les aliments liquides ou peu consistants : *Cuiller à soupe. Cuiller à bouillie. Cuiller à dessert, à café, à entremets.* ‖ Ustensile en bois, corne ou matière plastique, muni d'un long manche, qui sert à la cuisine. ‖ *Cuiller à pot*, louche* commune dont on se sert à la cuisine pour puiser le bouillon ou la soupe dans le pot et les servir. ‖ *Cuiller à punch*, grande cuiller dont la partie creuse est placée transversalement par rapport au manche.

— LOC. DIV. et FAM. *En deux, trois coups de cuiller, de cuiller à pot*, très vite, d'une façon expéditive. ‖ *Etre à ramasser à la petite cuiller*, être blessé gravement ; défaillir, être privé de toute énergie. ‖ *Ne pas y aller avec le dos de la cuiller*, parler, agir sans ménagement, sans modération. ‖ *Avaler sa cuiller*, s'étouffer de peur : *Tu n'as pas avalé ta cuiller dans le coup de tabac de la « Ville-de-Belfort »?* (Ch. Le Goffic). ‖ *Pop. Serrer, tendre la cuiller*, serrer la main.

— Arm. anc. Instrument pour enlever et transporter les gargousses ou le boulet d'une pièce d'artillerie. ‖ *Cuiller à pot*, surnom de l'ancien sabre d'abordage. ‖ *Cuiller de tube lance-torpille*, pièce débordante guidant la torpille hors de son tube aérien ou sous-marin jusqu'à ce que la queue soit dégagée.

— Ch. de f. Sorte d'aspirateur descendant dans un fossé placé entre les rails et par le moyen duquel une locomotive peut se ravitailler en eau pendant la marche. (Syn. ÉCOPE.)

— Chirurg. Nom donné à divers instruments de chirurgie : *Les cuillers d'un forceps.*

— Corps gr. *Cuillère* ou *cuillère à bec*, seau utilisé pour couler les cires dans les moules. (On dit parfois aussi DOUBLE BEC.)

— Liturg. V. part. *encycl.*

— Métall. Partie extrême du bras d'une chargeuse* de four métallurgique.

— Ornith. Nom donné à la spatule, à cause de la forme de son bec.

— Pêch. Engin généralement métallique dont la forme rappelle celle d'une cuiller sans manche. (La palette de la cuiller est montée sur un émerillon ou sur une tige métallique de façon à tourner dans l'eau. Les éclats lancés par la cuiller ressemblent à ceux d'un petit poisson, et ce leurre, par conséquent, attire les espèces carnassières : brochets, perches, truites, saumons [en rivière], bars, maquereaux, et tous poissons de chasse [en mer]. Il existe des cuillers tournantes, ondulantes, des cuillers lestées sous palette. [V. DEVON.])

— Pétr. Récipient cylindrique en acier, à ouverture automatique, permettant de vider un puits avant sa mise en production.

— Technol. Nom d'un grand nombre d'outils ayant la forme creuse d'une cuiller, en usage dans différentes industries, et qui servent soit à puiser dans un récipient contenant des matières pâteuses ou liquides (*cuiller de fondeur, de plombier, cuiller de coulée*, etc.), soit à creuser le bois, le sol, etc. (*cuiller de sabotier, cuiller à moyeux*, etc.). ‖ Pièce du mouvement d'une crémone entraînant une tringle indépendante.

— ENCYCL. Arts décor. Les *cuillers* retrouvées dans les tombes égyptiennes, de bois, d'os, à manche sculpté de personnages, d'animaux, servaient sans doute à mélanger des fards. Probablement en usage chez les Grecs et les Romains, la cuiller fut mentionnée dès le Ve s. dans le testament de saint Remi. Au Moyen Age et au XVIe s., elle était parfois faite de deux matières différentes : cristal, cornaline, corne, bois, ivoire, vermeil ; le manche, court et effilé, était orné de véritables sculptures : personnages, termes, animaux. La cuiller du couronnement (*coronation spoon*), conservée à la Tour de Londres, remonte au XIVe s. ; le manche représente une tige tressée, ornée de pierres précieuses. Au XVIIe s., généralement de métal ciselé, la cuiller avait un manche plus allongé se terminant en spatule aplatie, semblable à celle que l'on utilise de nos jours. Dès cette époque, les dimensions des cuillers varièrent avec leur emploi : cuillers à soupe, à dessert, à café, à sucre. Elles suivirent, dans leur décor, l'évolution des styles (métal argenté, ruolz, argent, acier inoxydable, bambou, matière plastique).

— Liturg. Les *cuillers liturgiques* sont les *couloires*, pour purifier le vin de messe ; les *louchettes*, pour verser l'eau dans le calice ; les *cuillers*, pour prendre l'encens dans la navette.

CUILLERÉE n. f. Ce que contient ou peut contenir une cuiller : *Elle gémit tout en avalant des cuillerées de soupe* (Maupassant).

— ENCYCL. Pharm. Le volume de la cuillerée à soupe est de 15 cm³ ; celui de la cuillerée à dessert, de 10 cm³ ; celui de la cuillerée à café, de 5 cm³.

CUILLERON n. m. Partie creuse d'une cuiller.

— Bot. *En cuilleron*, se dit des organes dont la partie centrale est déprimée en forme de cuiller : *Feuilles, écailles, pétales en cuilleron.*

— Entom. Lame membraneuse, demi-circulaire, située sur le thorax, en arrière de la base de l'aile des insectes diptères. (Il peut y avoir deux cuillerons superposés : un cuilleron alaire et un cuilleron thoracique.)

cuique suum, aphorisme de la législation romaine, signifiant *à chacun le sien.*

CUIR n. m. (lat. *corium*). Dépouille d'animal destinée au tannage. ‖ Peau ayant subi le tannage. ‖ *Par extens.* Objet en cuir : *Quand il y avait des toits au haut de ces murailles, des cuirs de Flandre sur ces parois* (Flaubert). ‖ *Particul.* Veste de cuir : *Tout en parlant il remet son cuir trempé, décroche le fusil et fait un pas vers la porte* (Bernanos). ‖ *Par extens.* Industrie du cuir : *Voici les vieux métiers, le cuir, le fer, le bois.* ‖ *Fam.* Peau épaisse de certains animaux : *Le cuir de l'hippopotame.* ‖ *Fig.* et *fam.* Faute de liaison (ex. : *dis-moi-t-un peu ; j'ai fait-z-une erreur*) : *Je suis bien bon de discuter avec un illettré qui fait des cuirs* (Proust). ‖ *Entre cuir et chair*, v. CHAIR. ‖ — *Fig.* et *fam. Tanner le cuir à quelqu'un*, le battre. ‖ *Il a le cuir épais*, c'est un homme rude, sans délicatesse, sans amour-propre. ‖ *Visage de cuir bouilli*, peau rude et d'une teinte bistrée.

— Anat. *Cuir chevelu*, peau du crâne sur laquelle naissent les cheveux. (La texture du cuir chevelu ne diffère point de celle de la peau en général ; il est seulement constitué par un tissu plus dense et plus serré, et les poils y sont plus nombreux, plus forts, et pourvus de glandes sébacées plus importantes.)

— Arts décor. Entourage d'un cartouche rappelant un morceau de cuir découpé et contourné en volute. L'art de la Renaissance française et le style Louis XIII en ont fait un grand usage.

— Minér. *Cuir de montagne*, silicate naturel résultant de l'altération de la trémolite.

— Papet. *Carton-cuir*, v. à son ordre alphab.

— Peauss. *Cuir bouilli*, cuir rendu imperméable et résistant par passage en divers bains. ‖ *Cuir en croûte*, cuir brut de tannage, simplement séché. ‖ *Cuir cylindré*, cuir lissé ayant subi un cylindrage : *Les cuirs lissés, battus ou cylindrés sont utilisés pour la confection des semelles de chaussures.* ‖ *Cuir hongroyé*, cuir épais (de bœuf) ayant subi le hongroyage et destiné à la confection du gros harnachement. ‖ *Cuir en huile*, cuir de tannage végétal imprégné d'huile, ayant reçu au corroyage des façons destinées à l'assouplir : *Le cuir en huile sert à la confection de dessus de chaussures de fatigue.* ‖ *Cuir lissé*, cuir de tannage végétal ayant subi au corroyage la mise au vent* et le retenage*. ‖ *Cuir lissé battu*, cuir lissé ayant été soumis au battage* en vue de le rendre plus ferme. ‖ *Cuir d'œuvre* ou *de molleterie*, cuir de tannage végétal assoupli par un corroyage approprié. ‖ *Cuir de Russie*, cuir traité à l'huile de bouleau. ‖ *Cuir en suif*, cuir de bœuf ou de vache imprégné de suif et corroyé. (Le cuir en suif est utilisé pour la confection des harnais, des courroies de transmission et d'articles industriels). ‖ *Cuir vert* ou *brut*, peau brute telle qu'elle sort des abattoirs.

— ENCYCL. Peauss. La dénomination de *cuir* devrait en principe désigner la peau ayant subi le tannage, tandis que celle de *peau* devrait être réservée aux dépouilles animales brutes. Toutefois, la terminologie est confuse sur ce point, et la coutume s'est établie de désigner aussi sous le nom de *cuir* les dépouilles animales brutes des gros bovins, le terme de *peau* étant réservé aux dépouilles des bêtes de petite taille, telles que les veaux, les chevreaux, les moutons, etc. Si l'on désire bien spécifier, on dit : *cuirs verts* ou *peaux brutes*, et *cuirs tannés* ou *cuirs finis*.

On travaille en tannerie des peaux de toute espèce de vertébrés : mammifères, oiseaux, reptiles, poissons. Cependant, ce sont les dépouilles des animaux de boucherie (bœufs, vaches, taureaux, chevaux, veaux, chèvres,

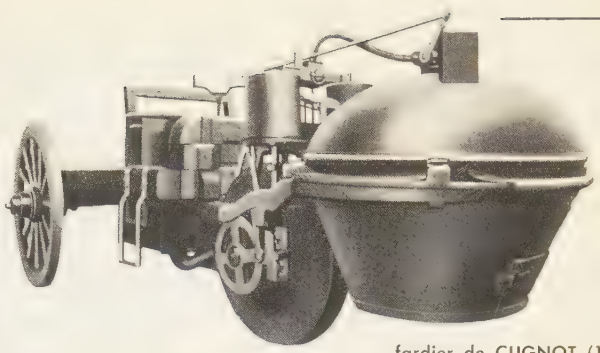

fardier de CUGNOT (1771)
Conservatoire des Arts et Métiers

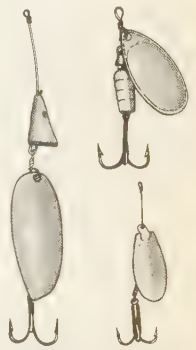

cuillers (pêch.)

César CUI

CUIR
v. également hors-texte CUIRS et PEAUX tome III, p. 695

cuiller
à fard égyptienne
époque thébaine
Louvre

Phot. Boulanger, Benque, Giraudon.

cuirassés
« Gloire », 1860
« Courbet », 1911

coffret en cuir
style Louis XIII
musée de Cluny

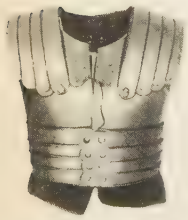

romaine
musée de Saint-Germain-en-Laye

cuirasses

du maréchal d'Estrées
musée de l'Armée

cuirassé « Jean-Bart », 1950

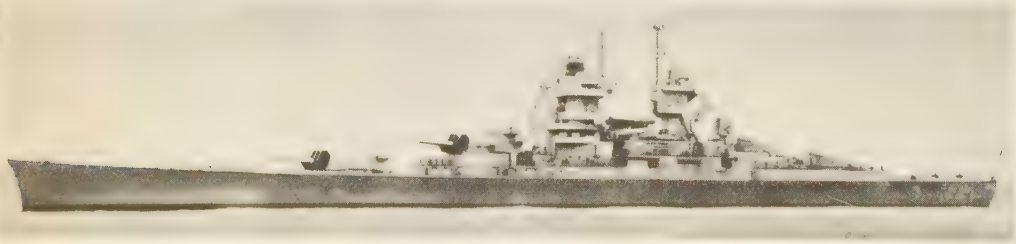

moutons) qui sont de beaucoup les plus utilisées.

Les peaux obtenues immédiatement après l'abat de l'animal renferment environ 60 p. 100 d'eau ; elles se putréfient rapidement et doivent être conservées jusqu'à leur mise en fabrication en tannerie, soit par salage, soit par séchage, soit par ces deux méthodes combinées. On obtient ainsi soit des *cuirs salés*, soit des *cuirs secs*, soit des *cuirs salés secs*. Les cuirs salés peuvent être *salés frais* ou *vieux de sel*.

On distingue deux grandes catégories de cuirs bruts selon leur provenance : les *cuirs de pays*, de provenance européenne et plus particulièrement française ; et les *cuirs exotiques*, provenant d'outre-mer. Les cuirs exotiques, souvent conservés par séchage, sont collectés et vendus au tanneur par des négociants importateurs. Les cuirs de pays sont généralement salés. Les peaux d'agneaux et de chevreaux sont séchées. Le plus grand nombre de cuirs de pays provient d'animaux sacrifiés dans les abattoirs des villes ; ils sont la propriété des bouchers. Ceux-ci ont constitué dans chaque région des associations pour la vente en commun de leurs cuirs ; un directeur se charge de leur récolte, de leur tri et de leur salage. Ils sont vendus aux enchères publiques une fois par mois, par les soins d'un courtier assermenté. Les enchères se font sur la base du poids frais, c'est-à-dire du poids constaté immédiatement après l'abat et la dépouille de l'animal. C'est ainsi que s'établissent les cours des cuirs bruts, qui influent évidemment sur les cours du cuir fabriqué. Il existe des ventes mensuelles de cuir à Paris, Orléans, Rennes, Nantes, Strasbourg, Nancy, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Limoges et Clermont-Ferrand. Les cuirs et peaux des animaux sacrifiés par les bouchers de campagne sont conservés par leurs soins. Ils leur sont achetés périodiquement par des négociants collecteurs qui les revendent aux tanneurs. La vente se fait alors de gré à gré sur la base du poids actuel, dit « poids salé repesé », ou à la pièce dans le cas des petites peaux sèches.

Les cuirs et peaux bruts sont transformés par les tanneurs en cuirs fabriqués, dont l'aspect et les propriétés sont extrêmement divers, allant de la souplesse de la peau de gant à la fermeté du cuir pour semelles. Ces propriétés dépendent à la fois de la nature de la peau brute utilisée et du mode de tannage* qu'elle a subi. L'art du tanneur consiste à bien choisir sa matière première et à lui appliquer le mode de tannage le mieux approprié à l'article qu'il désire produire.

Les *cuirs artificiels* ne possèdent que très imparfaitement les caractères et surtout les qualités des cuirs vrais, mais l'industrie moderne en fait cependant de très nombreuses applications (fabrication de chaussures, valises, serviettes, reliures, sièges, etc.). Ils sont obtenus par des mélanges divers (déchets de cuir, de papier, de feutre, de drap, etc. ; agglomérés au caoutchouc, aux huiles siccatives, à l'acétate de cellulose, etc.), travaillés par malaxage, compression, cylindrage, etc. On utilise parfois un support (toile, fibres de bois, etc.), sur les faces duquel on étend la composition chimique ; un ultime cylindrage donne le grain du cuir à l'imitation du chagrin, maroquin, crocodile, etc. (→ Biblio.)

— Arts décor. Le *cuir* a été utilisé, dès la plus haute Antiquité, pour faire des lits et des vêtements ; les Arabes ont été les premiers à l'employer à des fins décoratives, puis ils ont transmis leurs procédés aux Espagnols, qui fabriquèrent les « cuirs de Cordoue », ou cuirs décorés de gros reliefs à fonds d'or, gaufrés, ciselés et peints, utilisés comme tentures et dans la fabrication des sièges. Les Flandres, la Hollande, Venise (spécialisée dans les cuirs peints), la France ont produit dès le Moyen Age des cuirs destinés à la gainerie, à la reliure ; à partir de la Renaissance et depuis le XVIe s., à l'ameublement. A côté des cuirs imprimés, gaufrés et dorés, on employait des peaux préparées de diverses manières : cuirs martelés, cuirs emprunts, cuirs marquetés ou damasquinés, cuirs écorchés, cuirs repoussés. A partir du XVIIIe s., le maroquin, mot devenu d'un usage courant, servit à recouvrir les bureaux, les coffres précieux, puis des mobiliers complets. On le remplace, au XXe s., par des imitations (matières plastiques, simili-cuir).

CUIRASSE n. f. Pièce de l'armure qui protégeait le dos et la poitrine. (V. part. *encycl.*, Arm.) ‖ *Défaut de la cuirasse*, espace non protégé entre les deux plaques de devant et de derrière de la cuirasse et, au *fig.*, côté faible, point vulnérable : *Dans tout écrivain, même supérieur, il y a le côté faible, le défaut de la cuirasse* (Sainte-Beuve). ‖ *Par anal.* Enveloppe extérieure : *L'hiver, une cuirasse de glace couvre les deux fleuves de la Hollande* (Taine) ; et, au *fig.*, rempart, défense : *Une cuirasse de froideur et d'égoïsme*.

— Arm. et Mar. mil. Revêtement métallique protecteur d'un char de combat, d'un navire de guerre. (V. part. *encycl.* et BLINDAGE.)

— Cost. Corsage de femme, collant et descendant sur les hanches.

— Electr. Partie du revêtement d'un conducteur ou d'un câble électriques, constituée par un ruban métallique, conformé de façon à réaliser une protection continue et à permettre le cintrage.

— Géomorphol. V. CARAPACE.

— ENCYCL. Arm. Employée depuis la plus haute Antiquité, la *cuirasse* est d'abord en peau, en cuir ou en bois, puis en métal (cuivre ou argent, fer) et en acier. Au XIVe s., elle forme un corps complet d'armure, puis s'allège au XVIe s. (V. CORSELET.) Mais la cuirasse demeure en service après la disparition des autres pièces de l'armure, au moins dans certaines armes auxquelles elle donne son nom. (V. CUIRASSIER.) Composée d'un *plastron* et d'un *dos*, matelassés à l'intérieur et réunis par des bretelles en cuir, elle était encore portée dans la cavalerie française au début de la Première Guerre mondiale.

— Mar. mil. La *cuirasse* d'un navire est destinée à en protéger les organes vitaux contre les projectiles d'artillerie ou les bombes d'avion en les faisant éclater à l'extérieur, ou avant qu'ils atteignent ces organes. Le premier bâtiment de guerre français muni d'une cuirasse en fer a été la *Gloire* (1860). [V. CUIRASSÉ.] Depuis lors, la cuirasse lutte contre l'obus par la qualité du métal autant que par son épaisseur.

Les cuirasses modernes sont faites de plaques juxtaposées d'acier spécial (alliage d'acier, nickel, chrome, etc.) ; chaque plaque est cémentée, c'est-à-dire que sa surface extérieure est durcie jusqu'à une profondeur de 15 à 20 mm ; les plaques verticales, toujours assez épaisses, reposent par leur can inférieur sur une tablette et sont boulonnées contre la coque du navire avec interposition d'un matelas en bois de teck. Pour les ponts blindés horizontaux, la cuirasse est appliquée directement. *Grosso modo*, une cuirasse arrête, aux distances moyennes de combat, les projectiles d'un calibre égal à son épaisseur.

CUIRASSÉ n. m. Navire de haute mer, en général de fort tonnage, dont les parties vitales sont protégées des obus ou des bombes d'avion par une cuirasse.

◆ Adj. *Croiseur cuirassé, garde-côtes cuirassé*, navires en partie protégés par une cuirasse.

— ENCYCL. Au temps de la marine à voile, certains petits bâtiments en bois — les galiotes à bombes par exemple — étaient protégés des boulets par des guirlandes de chaînes ou des plaques de fer. Ce n'était que des batteries flottantes. Le premier grand *cuirassé* des temps modernes fut un navire français, la *Gloire*, construit en 1860 sur les plans de l'ingénieur Dupuy de Lôme. Le bâtiment, entièrement en fer, déplaçait 6 000 t ; il portait une cuirasse de 100 mm d'épaisseur ; son artillerie était disposée en une seule batterie, comme sur les vaisseaux à voiles ; chaque canon tirait par un sabord. Depuis lors, l'artillerie a été placée en réduits, puis en tourelles. La cuirasse a été augmentée d'épaisseur et de dureté, en même temps que croissaient la puissance de l'artillerie et le poids des obus. C'est ce qu'on a appelé la lutte de la cuirasse contre le canon.

Les cuirassés de 1914-1918 étaient des bâtiments de 18 000 à 30 000 t, armés de canons de 305 à 381 et filant de 21 à 24 nœuds. Ils avaient deux ponts blindés séparés par un entrepont cellulaire. La cuirasse verticale de flanc variait de 270 à 300 mm d'épaisseur. Blockhaus et tourelles, fortement blindés, assuraient leur protection contre les obus d'artillerie ; celle des cuirassés modernes s'est en outre étendue aux bombes d'avion, par renforcement des ponts blindés forçant les projectiles à exploser avant d'atteindre les parties vitales, et aux explosions sous-marines (mines et torpilles), par la présence d'une cloison longitudinale renforcée, située à l'intérieur et à quelques mètres de la coque extérieure, contre laquelle explose l'engin. Certains cuirassés ont un bulge. Un cuirassé bien construit, armé par un équipage bien entraîné, peut recevoir plusieurs gros projectiles sans être mis hors de combat. Aujourd'hui, l'emploi d'un cuirassé ne se conçoit pas sans une très forte protection aérienne. Comme l'aviation et les engins peuvent opérer le même travail de destruction que l'artillerie, le cui-

Phot. Musée de la Marine, Bar, Giraudon, X.

rassé de l'avenir, c'est-à-dire le grand bâtiment protégé et doté d'une grande puissance de feu, est probablement le porte-avions lourd ou le navire porte-engins. Il est en tout cas significatif de constater que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aucune nation n'a mis de cuirassé en chantier. Le français *Jean-Bart*, lancé en 1940, refondu de 1946 à 1950, déplace 48 000 t en pleine charge. Il file 32 nœuds et est armé de 8 pièces de 380 en deux tourelles quadruples. Ses ponts ont de 170 à 210 mm d'épaisseur; sa cuirasse verticale de 225 à 400 mm. Les plus grands cuirassés actuellement à flot sont les américains du type *Missouri*, lancés en 1943 et 1944. Ils déplacent 58 000 t en pleine charge, filent 33 nœuds et sont armés de 9 pièces de 406. En 1960, les cuirassés ont disparu des forces navales en service et sont, soit placés en réserve, soit employés comme bâtiments-écoles. (→ Biblio.)

Cuirassé « Potemkine » (LE), film soviétique, l'un des classiques du cinéma, réalisé en 1925 par S. M. Eisenstein, avec le concours de la flotte russe, du peuple d'Odessa et de quelques acteurs professionnels. Le scénario relate un épisode de la révolte, en 1905, des marins tsaristes du *Potemkine*, et la fraternisation de l'équipage et de la population d'Odessa. Dans ce film, Eisenstein appliqua les théories de Dziga Vertov et saisit la foule dans ses mouvements spontanés. Un montage strict et rapide donne aux images de l'opérateur Tissé un rythme extraordinaire. Ce film fut longtemps interdit par les censures hors des frontières de l'Union soviétique.

CUIRASSÉ, E adj. Couvert d'une cuirasse. — Electr. Se dit d'une machine électrique (transformateur, génératrice, moteur, électro-aimant) dont le circuit magnétique comporte un ou plusieurs retours extérieurs enveloppant les enroulements. ‖ Se dit aussi des appareils de mesures munis d'écrans magnétiques qui les protègent contre les champs magnétiques extérieurs et leurs variations.

— Mil. *Division cuirassée*, grande unité à base de chars, constituée en France en 1940. — ENCYCL. Hist. mil. Décidée en décembre 1938, la mise sur pied des *divisions cuirassées* n'a été réalisée qu'au début de 1940. Ces unités, au nombre de quatre (la 4e combattit à Montcornet et à Abbeville sous les ordres du général de Gaulle), destinées à remplir des missions offensives de rupture, ont été pratiquement engagées par morceaux avec des fortunes diverses (Stonne*, Montcornet*). Elles comprenaient deux bataillons de chars moyens (B, Somua), deux de chars légers, un bataillon de chasseurs portés et un groupe d'artillerie tractée (105).

« le Cuirassé Potemkine » scène de la répression sur le grand escalier d'Odessa

CUIRASSEMENT n. m. Ensemble de la protection cuirassée d'un navire de guerre, d'un engin blindé.

— Fortif. Moyen de protection des éléments actifs d'un ouvrage, en usage depuis 1875.

— ENCYCL. L'augmentation des effets des projectiles conduisit à rechercher une protection croissante, demandée à une « cuirasse » qui abrite les parties vitales des ouvrages. C'est à une combinaison du béton armé et des *cuirassements* qu'est demandée la solution. Suivant l'état de la technique sidérurgique, les cuirassements ont été successivement en fer laminé, en fonte dure, en compound (couches de fer laminé et d'acier), en acier spécial au nickel-chrome, etc. Les cuirassements sont fixes (habillages d'embrasures, cloches) ou mobiles (tourelles). [V. CRÉNEAU, TOURELLE.]

CUIRASSER v. tr. Equiper d'une cuirasse : *Cuirasser un navire.* ‖ *Par anal.* Revêtir d'un enduit dur, épais : *Je me tirai de là, tout penaud, le pantalon cuirassé* [de boue] (E. Guillaumin). ‖ *Fig.* Protéger contre, endurcir, rendre insensible : *Le premier pas dans la carrière philosophique est de se cuirasser contre le ridicule* (Renan).

CUIRASSIER n. m. Soldat de cavalerie qui portait la cuirasse. (V. CAVALIER.) ‖ *Cuirassier du roi, cuirassier à pied*, v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Hist. mil. *Cuirassiers du roi.* Sous l'Ancien Régime, c'est le nom du seul régiment de cavalerie armé de la cuirasse avec dossière. Créé en 1665, il prend le numéro 7 avec le roi comme mestre de camp. Il conserve cette appellation jusqu'en 1792, date à laquelle il prend le numéro 8 et l'appellation de « grosse cavalerie ». En 1802, 7 régiments de cavalerie sont dotés de la cuirasse, et, le 24 septembre 1803, un arrêté consulaire crée l'*arme des cuirassiers*, comprenant 12 régiments, dont les hommes sont coiffés d'un casque d'acier à crinière, qui remplace l'ancien chapeau. En 1814, il existe 14 régiments de l'arme, réduits à 10 de la Restauration au second Empire, et portés à 13 de 1891 à 1914. Remplaçant le corps éphémère des cuirassiers de France créé en 1814, deux régiments de l'arme figurent dans la Garde royale en 1815; supprimés en 1830, ils reparaissent en 1854 dans la Garde impériale.

Formant la réserve de grosse cavalerie, les cuirassiers s'illustrent en particulier à Essling (1809), à Waterloo (1815) et à Frœschviller-Reichshoffen (1870). Formant avant la Première Guerre mondiale la brigade lourde (2 régiments) des divisions de cavalerie, les cuirassiers sont les premiers à être organisés, au cours de ce conflit, pour le combat à pied, et rendent, sous le nom de *cuirassiers à pied* (6 régiments, créés en 1916, formeront deux divisions en 1918), de précieux services, notamment au moulin de Laffaux (1917) et lors des offensives allemandes du printemps de 1918.

Entre les deux guerres mondiales, les régiments de cuirassiers sont partiellement, puis totalement motorisés. Equipés en chars de cavalerie (type Somua), ils forment les régiments de combat de nos divisions légères mécaniques de 1939 et prennent, à ce titre, une part glorieuse aux combats de Belgique,

cuirassiers

Phot. Cinémathèque française.

une cuisine au XVIIIe s. gravure de l' « Encyclopédie »

en mai 1940. Reformés depuis 1944, les régiments de cuirassiers sont aujourd'hui des unités blindées.

CUIRE v. tr. (lat. pop. **cocere ;* lat. class. *coquere*). [Se conj. comme *conduire*.] Rendre propre à l'alimentation par le moyen de la chaleur : *Il a sa vigne, un four à cuire plus d'un pain* (Heredia). || *Par extens.* Transformer par la chaleur ; et, *particul.*, calciner : *Cuire du plâtre, du verre, de la brique.* || Opérer la cuisson de (en parlant de la source de chaleur) : *L'eau du Sprudel cuit les œufs* (Chateaubriand). || *Par anal.* Faire trop mûrir : *Le soleil cuit les fruits.* || Brûler, donner une teinte rouge vif à : *Une femme basanée au teint cuit par les canicules* (Huysmans). || *Absol.* Faire du pain : *A une fumée qui montait d'un toit, il devinait que l'on cuisait ce jour-là?* (P. Neveux). || *Fig.* et *fam. Dur à cuire*, résistant, endurant ; et, substantiv. : *Un dur à cuire.*

◆ V. intr. Devenir propre à l'alimentation sous l'action de la chaleur : *Je jetai quelques morceaux de bois dans le fourneau, où cuisait je ne sais quoi* (A. France). || *Par extens.* Devenir propre à tel ou tel usage sous l'action de la chaleur : *La porcelaine cuit.* || *Par exagér.* Eprouver une chaleur excessive : *On cuit sous le soleil d'Afrique. Dehors le soleil brûle et la muraille cuit* (Samain). || *Fam. Cuire dans son jus*, avoir très chaud ; et, au *fig.*, rester isolé, sans aide, sans secours : *Laissons-le cuire dans son jus.* || Produire une sensation d'échauffement, de brûlure : *Les yeux me cuisent.*

◆ V. impers. *En cuire*, occasionner des peines, des désagréments ; être l'occasion de vifs regrets : *Il vous en cuira.*

cuisine du palais des ducs de Bourgogne *Dijon*

CUIRET n. m. Peau pelée, dont le poil est arraché. || Morceau de cuir mince que le chapelier met à l'intérieur de l'entrée de tête d'un chapeau.

CUIRIER n. m. Tablier de cuir, que mettent les pêcheurs de morue et les ouvriers préparant les harengs saurs

CUIR-LAINE n. m. Drap croisé, très consistant et très épais, qui doit son nom à sa solidité. (On dit également CUIR DE LAINE.) || Pl. *des* CUIRS-LAINES.

CUIROT n. m. Peau de mouton délainée par l'échauffe* et séchée.

CUISANT, E adj. Qui fait éprouver une douleur brûlante, vive : *Blessure cuisante. Un mal cuisant déchire ma poitrine* (Béranger) ; et, au *fig.*, douloureux, pénible : *Chagrins cuisants. Cet argent qui vous semble une bagatelle est pour moi un cuisant souci* (A. France). || *Particul.* Piquant, qui produit sur la langue une saveur brûlante : *Le piment est encore plus cuisant que le poivre ;* et, au *fig.*, caustique, mordant, venimeux : *Epigramme cuisante.*

— SYN. : *aigre, aigu, brûlant, douloureux, mordant, pénible, vif ; piquant.*

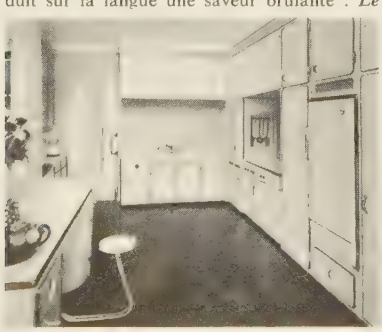

cuisine moderne

CUISEAUX, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Louhans), au pied du Jura ; 1 682 hab. (1 185 aggl.). Restes d'enceinte. Salaisons. Patrie de E. Vuillard.

CUISE-LA-MOTTE, comm. de l'Oise (arrond. de Compiègne), en bordure de la forêt de Compiègne, au S. de l'Oise ; 1 472 hab. (971 aggl.). Eglise du XIIe s. Instruments d'optique.

CUISERY, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire (arrond. de Louhans), dans la Bresse ; 1 444 hab. (931 aggl.) [*Cuiserotains*]. Ancienne place forte des sires de Bâgé, cette petite ville a conservé une partie des murs d'enceinte, des ruines du donjon et une église gothique du XVIe s.

CUISETTE n. f. Fourrure du lièvre boréal (*Lepus variabilis*), très estimée au Moyen Age, et qui semble avoir été particulièrement faite avec la peau des pattes de derrière.

CUISEUR n. m. Ouvrier qui dirige le feu d'une fabrique de poteries, de briques ou de ciment.

— Econ. dom. et Zootechn. Sorte de chaudière dans laquelle on fait cuire par quantités importantes les grains, racines et tubercules (pommes de terre, carottes) destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux. (On dit aussi ÉTUVEUR.)

— Pyrotechn. Dans la fabrication du coton-poudre, appareil en forme de cylindre pourvu d'un agitateur, dans lequel se fait la cuisson*.

— Sucr. Ouvrier qui procède à la conduite et à la surveillance des appareils de cuisson, et capable de mener à bien l'opération de cristallisation du sucre.

CUISIEN adj. et n. m. (de *Cuise*, localité de l'Oise). Géol. Syn. d'YPRÉSIEN. (Les sables de Cuise [forêt de Compiègne], très fossilifères, se placent entre les lignites du Soissonnais [sparnacien] et le calcaire grossier [lutétien]. Ils contiennent beaucoup de coquilles fossiles d'origine méditerranéenne, indiquant un réchauffement du climat.)

CUISINAGE n. m. Action de cuisiner, de faire avouer par tous les moyens : *Pour le cuisinage, un père de famille assisté de la maman et de la mémé, bat largement un commissaire de police* (R. Vailland).

CUISINE n. f. (lat. *cocina*, par dissimilation de *coquina*, dérivé de *coquere*, cuire). Partie d'un logement destinée à l'apprêt des aliments : *Mais cela ne l'empêchait pas de surveiller la bombance, d'aller de la cuisine à la table des invités* (A. Daudet). || Personnel travaillant dans la cuisine : *Les derniers potins de la cuisine.* || Action, art d'apprêter les aliments : *J'ai bien entendu qu'il vous pria d'assister un moment à sa cuisine* (A. France). || Les aliments apprêtés : *Aimer la cuisine épicée. Roi, ma meilleure cuisine | C'est du pain noir, le sais-tu?* (Hugo). || *Faire la cuisine*, apprêter les aliments. || — *Fig.* Préparation obscure et louche : *La cuisine politique, électorale. Si Rembrandt se prend lui-même pour modèle, c'est en tant que thème qu'il soumet à toutes sortes de cuisines et d'accoutrements pour voir ce que ça donnera* (Claudel). || *Particul.* Dans le journalisme, *faire la cuisine*, accommoder au goût du public. || Ingrédients plus ou moins suspects : *Toute cette cuisine qu'elle se collait maintenant sur les joues, sur les lèvres et sur les paupières* (Chérau).

— LOC. DIV. *Batterie de cuisine*, ensemble des ustensiles de métal d'une cuisine, et, *par plaisant.*, instruments de percussion d'un orchestre ou d'une musique militaire ; brochette de décorations : *L'adjudant étalait une superbe batterie de cuisine.* || *Latin de cuisine*, V. LATIN.

— Arg. Préfecture de police. || Interrogatoire d'un inculpé.

— Art culin. *Cuisine à vapeur*, préparation des aliments au moyen d'appareils et de marmites à double fond. (La vapeur, produite par un générateur, est amenée dans le double-fond, et cuit les aliments.) || *Cuisine électrique*, préparation des aliments au moyen d'appareils dans lesquels la chaleur est produite par le courant électrique. || *Livre de cuisine*, livre où sont consignées ou des recettes de cuisine, ou les dépenses d'une maison en nourriture.

— Equip. mén. *Cuisine-poêle*, appareil qui sert à la fois pour chauffer les appartements et cuire les mets. (V. CUISINIÈRE.)

— Hist. *Cuisine-bouche*, cuisine où l'on apprêtait les mets destinés à la table du roi. || *Cuisine du commun*, celle où l'on apprêtait les mets destinés aux officiers de sa maison.

— Mil. Fourneau portatif monté sur roues et affecté aux unités en campagne. (La cuisine roulante, appelée familièrement *roulante*, a été réalisée, pendant la Première Guerre mondiale, pour fournir à la troupe des aliments chauds au cours des déplacements. Elle est le plus souvent remplacée, depuis 1945, par des fourneaux portatifs.)

— ENCYCL. Archit. et Mobil. On manque de renseignements sur l'aménagement des *cuisines* dans l'Antiquité. Dans *l'Odyssée*, c'est la grande salle de réunion pour les hommes ; il semble qu'au Ve s. av. J.-C. cette pièce, devenue indépendante, fut reléguée au fond des appartements. A Rome, la cuisine a d'abord pour foyer celui de l'atrium, puis devient une pièce distincte à partir du Ier s. A Pompéi, la présence d'un fourneau et d'un évier dans la maison des Vettii, dans celles de Pansa, de Méléaque, ne laisse aucun doute à cet égard ; dans la maison de la Fullonica ont été retrouvés, de plus, tous les ustensiles culinaires. Au Moyen Age, les cuisines monastiques ou seigneuriales sont souvent aménagées dans des constructions indépendantes, de plan carré ou circulaire ; celle de l'abbaye de Fontevrault* est une salle octogone à chaque pan de laquelle correspond une cheminée formant absidiole à l'extérieur ; une ouverture centrale assure l'aération. Au XIVe et au XVe s., la cuisine, abritée dans une salle voûtée, dispose de plusieurs foyers ; celle du palais des ducs de Bourgogne, à Dijon, est couverte d'une coupole avec cheminée d'appel au sommet. Dans les maisons ordinaires, la cuisine est la pièce principale et, jusqu'au XVIIIe s., elle se confond le plus souvent avec la salle à manger, parfois même avec la chambre à coucher. Au XIXe s., les fourneaux de brique, puis de fonte remplacent les vastes cheminées, et les petits buffets les grandes armoires ; de même, dans la batterie de cuisine proprement dite, le fer-blanc, puis l'aluminium ont pris la place du cuivre.

Au XXe s., les appareils électroménagers (cuisinière, réfrigérateur, broyeur, batteur, etc.) réduisent au minimum l'effort manuel ; les revêtements de céramique, d'acier inoxydable, de bakélite, les égouttoirs, l'évier à double bac, les placards composés d'éléments mobiles confèrent à cette pièce une netteté, une propreté, un luxe inconnus jadis.

— Art culin. La *cuisine* n'est pas uniquement la technique nous permettant de préparer les quelque vingt plats qui reviennent continuellement sur une table familiale. Ensemble de gestes et de traditions, elle crée des plats qui plaisent à nos sens et fournissent à notre organisme des éléments indispensables à sa vie.

La cuisine doit plaire à nos sens. C'est donc un art. Mais tous les arts, pour se manifester en une technique, reposent sur des fondements scientifiques. Il en est autant de la cuisine, qui a pour base la *gastrotechnie*. Celle-ci est une application de la chimie, de la physique, de la chimie physique à la technique culinaire. Quel que soit l'aliment* acheté au marché, il fait partie d'un des trois groupes suivants : *protides, glucides, lipides*. Les aliments de chacun de ces groupes contiennent toujours du carbone, des sels minéraux et presque toujours des vitamines. La majorité des protides sont d'origine animale : viandes, poissons, œufs, laitages. Eux seuls contiennent de l'azote.

La majorité des glucides sont d'origine végétale : amidon, sucres, cellulose des légumes et des fruits.

Les lipides sont d'origine soit animale, soit végétale : beurre, saindoux, lard, huiles, margarines. Les sels minéraux sont répartis dans tous les aliments.

Certes, ces groupes ne sont pas à l'état de pureté absolue dans chaque aliment. Ainsi, le protide viande contient un peu de graisse et de sucre, c'est-à-dire un peu de lipides et de glucides. Le lait est un ensemble contenant un lipide-crème, un glucide-lactose, un protide-caséine. C'est un aliment complet.

Phot. Larousse, N. D.-Giraudon, Harmand.

En cuisine, au cours de leur cuisson, les viandes de bœuf, de mouton, de poulet ou de poisson se comporteront toutes de la même façon ; et cette chaleur de cuisson transformera les aliments.
Les protides, tel le blanc d'œuf, durcissent, coagulent à 65 °C en quelques minutes dans l'eau chaude. Chauffés de longues heures à 100 °C, ils subissent une digestion partielle. Les produits de cette digestion (protéoses, peptones) passent dans l'eau de cuisson et lui donnent la saveur de bouillon.
Parmi les glucides, l'amidon, poudre sèche cuite dans l'eau à 67 °C, se transforme en un empois collant. Chauffé à sec, il brunit et se digère partiellement et devient dextrine. Le sucre de canne ou de betterave chauffé dans peu d'eau à 100 °C se dissout. Puis, par évaporation de l'eau, il épaissit et donne un sirop. Après évaporation de presque toute l'eau, il se transforme en caramel, cassant sous la dent, coloré, savoureux. La cellulose des légumes ne subit presque aucune transformation durant sa cuisson.
Les lipides solides, tels que le beurre ou le saindoux, fondent vers 50 °C. Chauffés à des températures plus élevées, ils se transforment en substance irritante pour les muqueuses, l'*acroléine*. Chaque graisse se décompose à une température différente : beurre à 130 °C, saindoux à 160 °C, huile à 190 °C.
Il n'existe que quatre façons d'employer la chaleur pour faire cuire les trois groupes d'aliments : cuisson à l'eau ; friture, ou cuisson à la graisse ; grillade et rôti, soit cuisson à feu nu ; étouffée, ou cuisson à la vapeur en vase clos. Toute la cuisson des aliments se réduit donc à employer la chaleur de quatre façons différentes, dans le dessein de transformer trois groupes seulement d'aliments.
La cuisine agit tout à la fois sur notre psychisme et sur notre équilibre physiologique. Elle construit et répare l'usure de nos tissus et leur apporte la matière nécessaire, indispensable à leur édification. Elle apporte à notre organisme l'énergie qui se transformera en chaleur, en mouvement, en pensée. Comment équilibrer l'apport des aliments, matériaux de construction ? Comment doser l'énergie qu'ils vont fournir à notre organisme ? Tout cela est du domaine de la diététique*.
Pour doser les énergies contenues dans les aliments et celles qui sont indispensables à notre vie, la diététique les évalue en calories : les savants ont précisé la valeur calorique de chaque aliment. On sait maintenant qu'un gramme de protides ou de glucides apporte à l'organisme 4,5 calories et qu'un gramme de lipides lui en donne 9. Les savants ont calculé le nombre de calories à fournir à un individu de taille moyenne qui travaille normalement. Il lui en faut de 2 500 à 3 000. Et voilà l'un des premiers problèmes résolus par la diététique.
Mais tous les organismes ne sont pas normaux. Les uns assimilent facilement, les autres non. Les uns ont besoin de plus de protides constructeurs et moins de glucides énergétiques. La diététique leur conseille le choix de leurs aliments. Certains individus éliminent mal les déchets des combustions des protides ; il faudra leur en donner moins. Pour d'autres, il faudra limiter les lipides de leurs menus.
Toutes ces considérations et beaucoup d'autres constituent l'hygiène alimentaire, la diététique. Et c'est la cuisine qui les appliquera. (→ Biblio.)
— Hist. Ce n'est qu'au XVIIIe s. que la notion de raffinement s'introduisit dans la confection des plats. Ce qu'on rapporte des prodigalités d'un Lucullus ne doit pas nous donner à penser que la cuisine fût, à cette époque, raffinée ; ce n'était que du faste et de l'excentricité. La notion de quantité primait celle de qualité. On recherchait l'ostentation et la curiosité, au détriment de la saveur propre des mets. Pour fêter leurs victoires, les héros grecs d'Homère faisaient rôtir des bœufs entiers. On mangeait, on ne dégustait pas ; on cuisait, on ne cuisinait pas.
Chez les Gaulois, peu de variété dans la cuisine. Beaucoup de viandes, souvent des bêtes entières, du porc salé et de la bouillie d'avoine. Les Francs étaient plus éclectiques dans le choix de leur alimentation carnée, mais leurs viandes étaient toujours rôties. Les ragoûts, qui exigent plus de doigté et un assaisonnement parfois compliqué, ne furent pas connus aux époques barbares.
Pendant toute la durée du Moyen Age, on préférera la viande rôtie, les soupes et les pâtés. Un vieux proverbe disait que les Français étaient de « grands soupiers ». Durant plusieurs siècles, nous ne pouvons citer qu'un cuisinier ayant laissé un nom pour la postérité : Guillaume Tirel, dit Taillevent*. Il débuta à la cour du roi Charles V comme simple marmiton et devint plus tard chef des cuisines royales. Son manuscrit, *le Viandier*, nous documente sur les recettes en usage au XIVe s. Si la plupart de ces plats nous semblent immangeables aujourd'hui, il n'en est pas moins vrai que dix-sept de ses sauces se sont perpétuées jusqu'au XVIIIe s., de même que plusieurs de ses potages. Chez les souverains et les seigneurs, seuls foyers où la cuisine put se développer, la présentation n'était pas exclue. Ainsi, déjà au temps de Charlemagne, le paon, considéré comme « viande de preux », était servi entier, farci d'herbes aromatiques et d'épices, garni de ses plumes somptueuses, queue étalée, maintenue par un fil. Dans son bec, un tampon de laine brûlait comme si l'animal crachait de la flamme. De nobles dames portaient, au son des fanfares, l'oiseau royal sur un plat d'or ou d'argent. Quelque robuste que fût l'estomac de nos ancêtres, il n'aurait pas résisté à une nourriture presque uniquement animale, sans un adjuvant précieux, les épices, qui ont joué un grand rôle dans la cuisine. Les croisades en avaient augmenté le nombre et répandu l'usage. D'un prix longtemps élevé, elles ne pénétrèrent que dans les cuisines des riches.
Si le cadre servant aux repas seigneuriaux était souvent magnifique, il ne s'agissait pas, au Moyen Age, et même beaucoup plus tard, de salle à manger à proprement parler. On mangeait, suivant le cas, dans le vestibule, le salon ou la chambre à coucher. A l'heure voulue, les valets dressaient une table avec des panneaux de bois posés sur des tréteaux, et ils la démontaient, le dîner ou le souper terminé.
Petit à petit, les légumes, jusqu'alors dédaignés, prirent dans la cuisine une place qui n'a fait que grandir. Servant d'abord de garnitures, ils devinrent des plats « autonomes ». L'artichaut arrivait d'Italie sous le règne de Louis XII ; le navet était accommodé à toutes les sauces. Des bouillies de sarrasin ou blé noir, importé d'Espagne au XVIe s., de maïs, venu de Turquie, de riz, originaire de l'Italie, jouèrent un grand rôle dans l'alimentation. Avec des fèves, des haricots, des châtaignes, elles constituaient une grande partie du régime des paysans. Il ne faut pas oublier qu'avant même Parmentier la pomme de terre était couramment consommée dans certaines régions. Le poisson fit toujours partie des menus : il était l'aliment type pendant le carême. Catherine de Médicis amenant avec elle ses pâtissiers, ses liquoristes et ses glaciers, la cuisine française s'en trouva influencée. Il paraîtrait que la frangipane fut faite pour la première fois par un cuisinier de cette reine pour remplacer la polenta sucrée, qu'elle aimait beaucoup et qu'on ne pouvait lui présenter, car l'approvisionnement en maïs était assez difficile.
Les sièges pour les repas étaient jusqu'alors des bancs, d'où le nom de « banquet », et c'est à Henri III que nous sommes redevables des sièges et des fauteuils pour manger assis. Il augmenta aussi le luxe du linge de table, et la fourchette à long manche se répandit dans les hautes classes de la société, pour ne pas salir les fraises.
Rendons grâces au XVIIe s., qui a connu dom Pérignon, sans lequel le champagne ne serait pas ce qu'il est, et le thé de Chine, le chocolat des Antilles, le café d'Arabie, et le vin de Bourgogne, grâce à Fagon, médecin du roi, qui le lui ordonna comme reconstituant. Au XVIIIe s., le Régent, puis Louis XV, les favorites, les grandes dames, les seigneurs vont s'amuser à cuisiner, et des chefs remarquables réaliseront des créations culinaires raffinées, qu'ils baptiseront, par flatterie, du nom de leur patron. C'est l'invention de la sauce « mahonnaise », en souvenir de la prise de Port-Mahon ; de la sauce « Béchamel », en l'honneur du marquis de Béchameil. Le « carré de mouton à la Conti » est dû à la princesse du même nom ; le cardinal de Bernis a attaché son nom à des crêpes ; le président Hénault, au potage bisque ; le comte de Saint-Germain, aux bonbons aux fruits ; la duchesse de Nesle, au vol-au-vent ; la duchesse de Lauzun, aux œufs brouillés ; le maréchal de Soubise, à la purée d'oignons et à l'omelette de faisan et de perdrix. La duchesse de Berry, fille du Régent, créa le plat de lapereaux qui porte son nom, etc.
C'est aussi du XVIIIe s. que datent l'art de la conversation à table et les dîners littéraires, tels ceux de Mme Geoffrin et de Mme du Deffand. Après la Révolution, les grandes tables se multiplièrent, celles de Barras, de Cambacérès, de Talleyrand, et c'est l'époque des fameux restaurants du Palais-Royal, qui se continuera pendant toute la Restauration. Carême, dont le renom de chef va s'étendre dans le monde entier, codifia les principes de la cuisine d'alors. Nombre de grandes maisons, princières ou particulières, et même des cours étrangères eurent pour « officier de bouche » ou « chef », sinon un successeur, du moins un disciple, toujours un émule de Carême. Celui-ci changea complètement les anciennes méthodes. Grimod de La Reynière et Brillat-Savarin, avec des conceptions différentes, attirèrent l'attention de leurs contemporains sur l'art culinaire, et ont beaucoup influencé l'évolution de la gastronomie.
Petit à petit, pour des raisons financières et de santé, les recettes se simplifièrent et les repas devinrent moins copieux. Auguste Escoffier, Philéas Gilbert, Prosper Montagné et bien d'autres encore ont créé une cuisine moderne, adaptée aux besoins et aux possibilités.
Les ressources de la cuisine régionale sont infinies, et la variété se joint à une originalité de bon aloi. L'organisation des foires et des expositions culinaires (Paris, Dijon, etc.) a contribué à ce mouvement, comme y contribuent aussi périodiquement les articles que publient, dans de nombreux journaux et revues, des écrivains amateurs de bonne chère. Enfin, les principes de la bonne cuisine sont enseignés à la fois par les nombreux manuels et les cours ménagers. (→ Biblio.)
— Iconogr. *Cuisines et cuisiniers.* Ce sont les écoles du Nord qui traitèrent le plus fréquemment ce thème : Albrecht Dürer a gravé *l'Hôtesse et le cuisinier*, Hans Baldung Grien, un *Cuisinier éventrant un lièvre*. Il convient aussi de citer, au Louvre : *la Cuisinière* de Miéris, *la Peleuse de pommes* de Metsu, *la Cuisinière hollandaise* de Gérard Dou ; au Rijksmuseum d'Amsterdam, *la Cuisinière* de Vermeer. Les peintres français Jeaurat, Desportes et surtout Chardin comptent parmi les maîtres du genre.

CUISINER v. tr. Apprêter, accommoder [un plat] : *C'est une femme qui sait leur cuisiner des friandises.* (Balzac). ‖ *Absol.* Faire la cuisine : *Cette femme cuisine bien.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Préparer, accommoder grossièrement : *Félicien te donnera peut-être accès dans le journal politique où il cuisine le feuilleton* (Balzac). ‖ *Particul.* Préparer par des manœuvres plus ou moins avouables : *Cuisiner une élection. Mme Jaquet cuisinait pour lui le grand prix du roman* (Margueritte). ‖ *Fam.* Interroger insidieusement, chercher à faire avouer quelqu'un par tous les moyens : *Je l'ai cuisiné adroitement après lui avoir délié la langue avec une bouteille d'Arbois* (M. Aymé).

CUISINIER, ÈRE n. Personne qui est chargée de préparer les aliments cuits ou crus pour les repas et de faire la cuisine, ou qui sait la faire.
— ALLUS. LITTÉR. ***On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur,*** axiome gastronomique, formulé par Brillat-Savarin dans sa *Physiologie du goût*, par imitation de l'axiome des Anciens : *On devient orateur, mais on naît poète.*

CUISINIÈRE n. f. Appareil de cuisson des aliments, pouvant parfois servir de chauffage.

CUISSAGE n. m. Droit qu'une légende a attribué aux seigneurs du Moyen Age, de passer avec la femme d'un serf la première nuit de noces, et qui interprète de façon fantaisiste la redevance levée sur les mariages serviles.

CUISSARD n. m. Partie de l'armure qui défend la cuisse. (V. CUISSOT.)
— Chirurg. Appareil s'adaptant sur le moignon d'une cuisse amputée, pour maintenir une jambe artificielle.

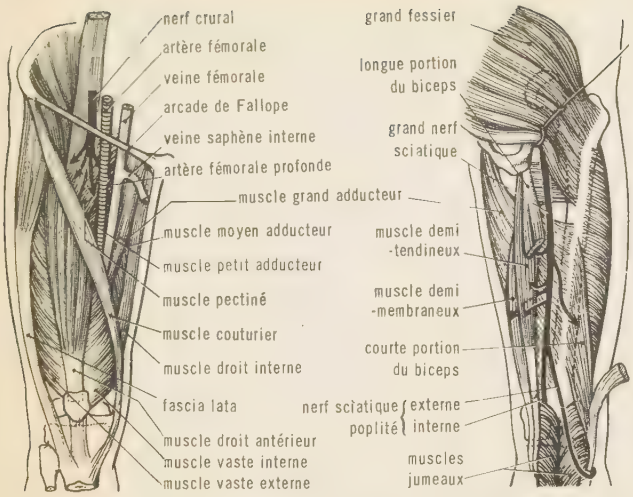

cuisse (anat.)

— Sports. Culotte de jersey, de laine ou de soie noire faisant partie de l'équipement du coureur cycliste.

— Therm. Gros tube creux reliant les bouilleurs au corps principal d'une chaudière à bouilleurs.

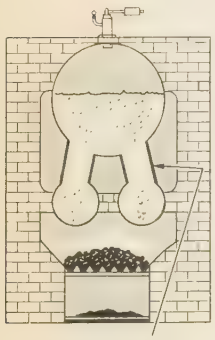

cuissard (therm.)

CUISSARDES n. f. pl. et adj. Bottes de cuir ou de caoutchouc dont la tige monte jusqu'en haut des cuisses. (Les bottes cuissardes sont utilisées par les pêcheurs, les chasseurs et dans certaines professions nécessitant d'entrer dans l'eau jusqu'aux cuisses.)

CUISSE n. f. (du lat. *coxa*, hanche). Partie du membre inférieur qui s'étend de la hanche ou du bassin au genou : *La cuisse d'un homme, d'un bœuf. Une cuisse de poulet.*

— Loc. fam. *Se croire sorti de la cuisse de Jupiter*, se croire de très haute naissance, être très orgueilleux (par allus. à Bacchus enfermé avant sa naissance dans la cuisse de Jupiter) : *Hautain comme s'il était issu de la propre cuisse de Jupiter* (Gautier) ; et, *par extens. : Ils se figurent sortis de la cuisse de Louis XIV* (Brieux). ‖ *Avoir la cuisse légère, hospitalière*, être une femme de mœurs très faciles.

— Chorégr. *Temps de cuisse*, pas de danse qui s'exécute de la façon suivante : étant placé en arabesque, la jambe gauche levée, baisser cette jambe, qui vient battre à terre contre la jambe droite et se relève aussitôt en arabesques ; se soulever sur la pointe droite et laisser tomber la jambe gauche en 4e devant.

— Equit. *Aide des cuisses*, action des cuisses du cavalier pour diriger le cheval dans le sens voulu.

— Hortic. Nom donné par les jardiniers aux petits tubercules qui se développent sur le tubercule principal, ou « patte », des anémones.

— Zool. Chez les articulés, troisième pièce d'une patte simple. ‖ Deuxième article ou, selon d'autres, premier article des pattes des insectes.

— Encycl. Anat. Le squelette de la *cuisse* est constitué par le *fémur*, qui donne insertion à de nombreux muscles qui peuvent être classés en trois groupes : un groupe antérieur, constitué surtout par les quatre faisceaux du quadriceps ; un groupe interne, constitué par les trois muscles adducteurs et le droit interne ; un groupe postérieur, constitué par le demi-tendineux, le demi-membraneux et le biceps crural.

A la partie antéro-interne de la cuisse se trouve la *gouttière fémorale*, où cheminent l'artère fémorale en dehors et la veine fémorale en dedans.

Les faces postérieure et interne de la cuisse sont vascularisées par l'artère ischiatique et par l'artère fémorale profonde, née de l'artère fémorale à 4 cm de l'arcade crurale.

Le nerf crural se divise en ses quatre branches terminales dès son entrée à la face antérieure de la cuisse ; il innerve le quadriceps.

Le nerf grand sciatique descend à la face postérieure de la cuisse pour gagner le creux poplité ; il donne des rameaux pour les muscles voisins.

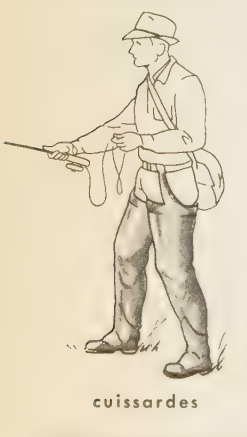

cuissardes

cuisseau

Les muscles adducteurs et le droit interne sont traversés par les branches du nerf obturateur.

Il faut connaître également l'existence d'un important groupe de ganglions lymphatiques, situé au-dessous du pli inguinal, là où la veine saphène interne vient se jeter dans la veine fémorale.

— Anat. compar. Chez les bipèdes, la longueur de la *cuisse* est au moins égale à celle de la jambe ; mais chez les animaux quadrupèdes, elle subit un raccourcissement considérable, pendant que les os du tarse prennent un développement important et constituent un tronçon nouveau du membre inférieur. Cependant, le vestige de la cuisse se retrouve chez la plupart des vertébrés : chez les mammifères rapprochés de l'homme, elle comprend les mêmes éléments ; mais chez plusieurs d'entre eux, chez les ongulés principalement, la prédominance des muscles extenseurs et des muscles fléchisseurs donne à la cuisse, qui est en grande partie incluse sous la peau des flancs, une forme aplatie.

Chez les oiseaux, on retrouve encore les mêmes éléments constitutifs, mais les muscles y sont moins distincts. Enfin, chez les reptiles, le tronçon supérieur du membre abdominal est quelquefois comme engagé sous la peau de l'abdomen (sauriens), ou bien dans une direction particulière, la cuisse regardant tout à fait en dehors (batraciens), ou même elle est complètement rudimentaire et absolument invisible au-dehors (ophidiens). Les poissons n'ont pas d'organe analogue à la cuisse, même lorsque leurs nageoires paires ont à certains égards la conformation de pattes (cœlacanthes).

CUISSEAU n. m. Partie du veau*, comprenant la cuisse et la région du bassin. (Le cuisseau fournit le quasi, la culotte, la noix, la noix pâtissière, la sous-noix et le jarret. Le *cuisseau raccourci* est un cuisseau débarrassé du quasi et de la culotte.)

CUISSE-DE-NYMPHE n. f. Variété de rose blanche teintée de rose. ‖ Pl. *des* cuisses-de-nymphe.

◆ Adj. invar. Couleur de cette fleur : *Des rideaux cuisse-de-nymphe.*

CUISSIÈRE n. f. Garniture de peau dont les tambours se couvrent la cuisse gauche, afin de garantir leur vêtement des frottements de la caisse.

CUISSON n. f. (lat. *coctio*). Action de cuire ou de faire cuire ; état d'un objet qui est cuit : *La cuisson du pain. Degré de cuisson.* ‖ Liquide dans lequel on fait cuire un mets : *Faire réduire la cuisson.* ‖ *Pain de cuisson* ou *de ménage*, pain qu'on fait cuire chez soi. ‖ Sensation analogue à une brûlure, douleur cuisante : *Ce verre délicieux à ses lèvres, tant l'altère la cuisson de la fièvre* (Gide) ; et, au *fig. : La cuisson du remords.*

— Céram. Opération consistant à soumettre des poteries à l'action du feu, dans un four, pour durcir l'argile ou la porcelaine. (On dit aussi cuite.)

— Matér. Transformation de la nature d'un matériau sous l'influence d'une élévation de température. (V. part. *encycl.*)

— Mat. plast. Durcissement d'une matière à mouler sous l'influence de la chaleur. ‖ *Temps de cuisson*, dans le cas du moulage par compression, intervalle de temps entre l'instant où le moule est fermé et celui où la pièce est démoulée après la fin de la polycondensation.

— Papet. Mode d'élaboration de la cellulose, par action de réactifs chimiques sur la matière végétale préalablement fractionnée en menus morceaux. (La cuisson consiste en une délignification* plus ou moins poussée selon le degré de pureté recherché pour la cellulose.)

— Pyrotechn. Dans la fabrication du cotonpoudre, complément de stabilisation consistant, après le pilage du produit, en un chauffage de celui-ci, pendant quelques heures, dans de l'eau faiblement alcaline.

— Savonn. Traitement du savon relargué par une lessive alcaline à l'ébullition, pour achever la saponification. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Matér. La *cuisson* des matériaux de construction : pierres à chaux ou à plâtre, carreaux, poteries, ciments, etc., a pour objet de provoquer suivant les produits une *déshydratation* (pierres à plâtre), une *décarbonatation* (pierres à chaux), le développement de *combinaisons* à températures élevées (céramique, ciments) ou une *vitrification* (émaux, verres). Elle s'opère dans des fours de formes et de dimensions variables suivant la nature du produit à cuire, le combustible employé, la température à atteindre, le tonnage à produire, etc.

— Savonn. La *cuisson* est la troisième phase de la fabrication du savon par la méthode marseillaise. Le savon relargué est repris par une lessive alcaline, et on le fait bouillir jusqu'à ce que la teneur en alcali ne diminue plus et jusqu'à ce qu'un dosage atteste la disparition des insaponifiés. Si l'on a utilisé des électrolytes assez dilués pour remettre la masse sous forme homogène, on opère un nouveau relargage au moyen de sel.

CUISSOT n. m. Cuisse de gibier de forte taille (cerf, sanglier, chevreuil, etc.) : *Faire mariner un cuissot de chevreuil.* (On distingue cuissot de cuisseau*.)

— Arm. Partie de l'armure qui habillait la cuisse.

— Encycl. Arm. Fait de cuir bouilli, au XIVe s., puis de lames de fer dites *plates*, le *cuissot* constituait la partie supérieure du cuissard ; il y était fixé avec des boucles et s'attachait au rebord de la cuirasse. Les tassettes l'ont remplacé à la fin du XVIe s.

CUISTANCE n. f. Arg. mil. Cuisine : *Ils font la cuistance à leur idée* (Dorgelès).

CUISTANCIER, CUISTOT, CUISTEAU n. m. Arg. mil. Cuisinier.

CUISTRE n. m. (bas lat. **coquistro*, officier royal chargé de goûter les mets). Pédant, personnage ridicule qui étale avec vanité son savoir : *Un cuistre fieffé.* ‖ Homme qui manque de savoir-vivre : *Le dernier des cuistres, marchand de bonneterie ou garçon coiffeur, a les mêmes droits à vivre qu'un garçon intelligent et déterminé* (Loti). ‖ Maître d'école (vieilli) : [Le bedeau, d'ordinaire] *est en même temps cuistre à l'école primaire* (Musset).

CUISTRERIE n. f. Manière d'être du cuistre ; ce qui est le propre du cuistre : *Il m'arrive de me demander si je n'ai pas quitté une cuistrerie pour une autre* (J. Vallès). *Bréviaires, gradus, glossaires* [...] *toute la cuistrerie engluée à tes plumes* (Hugo). ‖ Procédé, propos de cuistre : *Les cuistreries de toute espèce se croisent et s'échangent* (Musset).

CUIT, E adj. *Particul.* et *fam.* En parlant des personnes, *Cuit et recuit*, endurci, acharné : *C'était un romantique cuit et recuit* (A. France). ‖ Perdu, ruiné : *Les lettres ou vous ne sortirez pas d'ici. Vous êtes cuit !* (Frondaie). ‖ En parlant des choses, perdu, raté : *Il faudrait qu'elle fût de la Comédie-Française. — Alors c'est cuit ! Car je ne serai jamais du Théâtre-Français* (R. de Flers et F. de Croisset). ‖ Assuré, facile : *C'est du tout cuit. Deux ans que j'essaie de mettre la patte sur une affaire comme celle-ci et cet empaillé qui me l'apporte toute cuite* (J. Deval). ‖ *Avoir son pain cuit*, avoir sa subsistance assurée.

— Peint. Se dit des tons chauds : *Tons cuits et recuits dans la lumière* (Gautier).

— Text. *Soie cuite*, soie qui a subi le décrusage.

CUITE n. f. Cuisson de certaines substances jusqu'à un degré déterminé : *La cuite de la porcelaine.* ‖ Ce qu'on cuit en une seule fois : *Tu peux te coucher, Maria, je guetterai la deuxième cuite* (L. Hémon). ‖ *Pop.* Accès d'ivresse, saoulerie : *C'est la cuite d'hier ! diagnostiqua M. Pastori* (C.-H. Hirsch).

— Art culin. Concentration d'un sirop.

— Chim. *Eaux de cuite*, solutions assez concentrées en sels, par exemple en salpêtre, pour être évaporées en vue de la cristallisation.

— Expl. sal. Dans les salines ignigènes, intervalle de temps entre la mise à feu d'un appareil évaporatoire et son arrêt.

— Industr. agric. Dans le fromage de Gruyère, présence dans la pâte d'une cavité anormale. ‖ Appareil où s'effectue cette opération.

— Sucr. Cristallisation du sucre par condensation sous vide, à partir du sirop.

— Encycl. Sucr. La *cuite* est réalisée dans des évaporateurs spéciaux appelés « chaudières à cuire ». Cette opération se fait en deux temps : le grainage, ou formation de germes cristallins en nombre déterminé, puis le grossissement des grains formés.

— Technol. Action de cuire les briques, la porcelaine, etc.

CUITER (SE) v. pr. *Pop.* Prendre une cuite, s'enivrer.

CUITLATÈQUE ou **KWITLATEK** n. m. Linguist. Famille de langues parlées au Mexique dans l'Etat de Guerrero. (Elles sont en voie de disparition.)

CUIT-LÉGUMES n. m. invar. Econ. dom. et Zootechn. Syn. de CUISEUR.

CUIT-ŒUFS n. m. invar. Appareil destiné à faire cuire à point les œufs à la coque. (On dit aussi COQUETIÈRE.)

CUIVRAGE n. m. Opération de revêtement d'une surface par une couche de cuivre. ‖ Résultat de cette opération.

— ENCYCL. Le *cuivrage électrolytique* est l'un des traitements galvanoplastiques de surface les plus utilisés; il permet soit la protection contre la corrosion atmosphérique du fer et de l'acier, soit la constitution d'une couche intermédiaire dans certains traitements électrolytiques (nickelage, chromage), soit la formation d'une réserve (cémentation). Deux types de bains sont utilisés industriellement avec anodes solubles de cuivre : le *bain acide*, à base de sulfate de cuivre et d'acide sulfurique, et le *bain alcalin*, à base de cyanure alcalin, cyanure de cuivre (ou cyanure double de cuivre et de sodium) et carbonate alcalin ou soude caustique. Un meilleur rendement du bain alcalin est obtenu par addition du sel de Rochelle (tartrate double de potassium et de sodium). Le cuivrage s effectue généralement à température ambiante; néanmoins, le cuivrage alcalin est préférable vers 70-80 °C. De nombreux bains de cuivrage électrolytique à base de fluoborate de cuivre ou d'alkylsulfonates sont actuellement en cours de développement industriel.

Le *cuivrage chimique*, ou par déplacement, se pratique facilement sur les métaux ferreux : une lame de fer placée dans une solution acide de sel de cuivre déplace le cuivre de son sel et se recouvre d'une couche uniforme de ce métal. Le dépôt ainsi obtenu, poreux et généralement peu adhérent, ne permet qu'un recouvrement du fer sans qualités particulières.

CUIVRE n. m. (lat. pop. *coprium*; lat. class. *cyprium* [*aes*], proprem. *métal de l'île de Chypre*). Métal de couleur rouge-brun. ‖ Objet en cuivre. ‖ Couleur de cuivre : *Le ciel est de cuivre* | *Sans lueur aucune* (Verlaine).

— Econ. dom. *Eau de cuivre*, eau préparée pour nettoyer les objets de cuivre, et composée d'une dissolution d'acide oxalique à 20 p. 100.

— Grav. Planche gravée sur une plaque de cuivre rouge planée et polie. (V. GRAVURE.)

— Métall. *Cuivre blanc*, alliage de cuivre, zinc et arsenic. ‖ *Cuivre bleu*, variété bleue de carbonate de cuivre. ‖ *Cuivre gris*, sulfure de cuivre antimonieux. ‖ *Cuivre jaune*, alliage cuivreux de couleur jaune, formé généralement de laiton et plus rarement de bronze. ‖ *Cuivre noir*, cuivre non purifié. ‖ *Cuivre de Rosette*, cuivre pur à l'état natif. ‖ *Cuivre rouge*, nom courant du cuivre pur (par opposition au laiton ou *cuivre jaune*).

— ***Cuivres*** n. m. pl. Mus. Groupe des instruments à vent, en métal, munis d'une embouchure et de pistons ou d'une coulisse, et dont l'ensemble forme, dans l'orchestre, entre les cordes et la batterie, l'élément nommé « grosse harmonie ».

— ENCYCL. L'usage le plus ancien du *cuivre* remonte, semble-t-il, aux perles de la civilisation badarienne, la plus ancienne des civilisations égyptiennes prédynastiques (5000 à 4500 env.). Plus tard (civilisation amratienne), dans cette même région, le cuivre est utilisé pour la confection de petits objets (aiguilles, ciseaux, anneaux, etc.). Le cuivre martelé et moulé apparaît enfin avec les Gerzéens (4000-3500). Le cuivre ne se répand qu'à la fin du IVe millénaire dans la Mésopotamie du Nord; ici, le cuivre fondu commence à remplacer le cuivre martelé. Pendant le IIIe millénaire, l'usage de ce métal s'étend aux régions de la Méditerranée orientale et de l'embouchure du Danube. Entre 2500 et 2000, il apparaît en Europe centrale et occidentale, apporté en Italie et en Espagne par des marins (Crétois, Egéens, etc.) et jusqu'en Bohême et en Bavière par des peuples des steppes. On observe, enfin, un mouvement de retour depuis l'Espagne vers la Gaule et l'Italie du Nord. Plus tard, c'est surtout sous forme d'alliages que le cuivre a été employé pour la confection d'armes, outils, bijoux, parures, objets domestiques, statues, etc. On le retrouve dans le bronze ancien (airain) et dans le « khalkos » grec, qui désigne aussi bien le cuivre que ses alliages avec le zinc, l'étain ou le plomb. (V. aussi BRONZE.)

Durant le Moyen Age, les principaux centres d'extraction européens étaient constitués par les mines allemandes de Rammelsberg et Mansfeld; ces mines furent ensuite surpassées par les mines de Cornouailles et, au début du XIXe s., par la mine espagnole de Río Tinto. Dans la seconde moitié du XIXe s., l'exploitation et le développement intensifs des mines du Chili, du Canada puis des Etats-Unis, éclipsèrent les gisements européens. (V. le paragraphe consacré à la production, ainsi que CHAUDRONNERIE et DINANDERIE.)

Chimie.

Le cuivre est l'élément chimique de numéro atomique 29 et de masse atomique Cu = 63,54.

C'est un métal d'une couleur rouge caractéristique; il cristallise dans le système cubique, a pour densité 8,9 et fond à 1 084 °C. Il est, parmi les métaux industriels, le meilleur conducteur de la chaleur et de l'électricité. De dureté moyenne, il est très malléable et ductile; on en fait, par martelage, des feuilles très minces, vertes par transparence.

Sa corrosion par l'air reste superficielle, car il se recouvre d'une couche protectrice de carbonate basique, connu sous le nom de vert-de-gris. Il s'oxyde en effet à froid, mais seulement en présence d'acides; le vinaigre, les corps gras, agissant ainsi, peuvent donner des sels toxiques, ce qui oblige à certaines précautions dans l'emploi des ustensiles de cuisine en cuivre. L'ammoniaque détermine également son oxydation à l'air, en donnant un complexe ammoniacal, la liqueur de Schweitzer, dissolvant de la cellulose. Le cuivre s'oxyde encore au rouge, en noircissant; il brûle dans le chlore et dans la vapeur de soufre. Il est attaqué par l'acide sulfurique concentré et bouillant, mais se dissout facilement dans l'acide azotique, même dilué.

● *Composés du cuivre.* Il en existe deux séries : les composés *cuivreux*, où le cuivre est univalent, et les composés *cuivriques*, où il est bivalent; pour les sels oxygénés, ces derniers sont seuls stables.

L'*oxyde cuivreux* Cu_2O, que l'on trouve dans la nature en octaèdres rouges (*cuprite*), s'obtient par réduction de l'acétate cuivrique ou de la liqueur de Fehling au moyen du glucose; il sert à colorer les verres en rouge rubis.

L'*oxyde cuivrique* CuO, noir, résulte du grillage du cuivre ou de la calcination du nitrate. En versant une solution alcaline dans un sel cuivrique, on obtient l'hydroxyde correspondant $Cu(OH)_2$, précipité bleu, soluble dans l'ammoniaque avec formation d'un complexe, l'eau céleste. L'oxyde cuivrique sert à colorer les verres en vert.

Le *chlorure cuivreux* CuCl est obtenu par action de l'acide chlorhydrique bouillant sur le cuivre, avec quelques gouttes d'acide azotique. C'est une poudre blanche cristalline, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'acide chlorhydrique et l ammoniaque. Ces solutions absorbent l'oxyde de carbone; le chlorure cuivreux ammoniacal est, en outre, le réactif de l'acétylène.

Le *chlorure cuivrique* $CuCl_2$, jaune à l'état anhydre, cristallise, hydraté, en aiguilles vertes; on l'obtient en dissolvant l'oxyde cuivrique dans l'acide chlorhydrique.

Le *sulfure cuivreux* Cu_2S, qui existe dans le sol (*chalcosine*), se prépare aussi par synthèse. Le *sulfure cuivrique* CuS, noir, est obtenu par action de l'hydrogène sulfuré sur un sel cuivrique.

Le *sulfate de cuivre* $CuSO_4$ est le plus important des sels de cuivre. On le fabrique à partir de déchets de cuivre, que l'on oxyde par grillage, puis on dissout l'oxyde formé dans l'acide sulfurique. Il se présente en beaux cristaux tricliniques bleus. Chauffés, ces cristaux perdent leur eau en devenant une poudre blanche, qui rebleuit aussitôt qu'elle se trouve au contact de l'eau. Les applications de ce sel sont nombreuses; il est, avec le sulfate ferreux, à la base de teintures noires ou violettes pour la laine ou la soie; l'électrométallurgie ainsi que la galvanoplastie en emploient de grandes quantités; c'est un antiseptique : les bouillies cupriques qu'il sert à préparer jouent un grand rôle dans la culture de la vigne.

Le *nitrate* $Cu(NO_3)_2$, solide bleu cristallisé, résulte de l'action de l'acide azotique sur le cuivre. On peut encore citer, parmi les sels oxygénés, deux *carbonates* basiques, l'un vert, la malachite, l'autre bleu, l'azurite, et un *arsénite* acide, le vert de Scheele.

● *Caractères des sels de cuivre.* Les solutions des sels cuivreux sont incolores, mais bleuissent par oxydation au contact de l'air; avec les alcalis, elles donnent un précipité jaune-orangé.

Les sels cuivriques sont bleus ou verts en solution; les alcalis y produisent un précipité bleu, soluble dans l'ammoniaque en une liqueur bleu foncé; l'hydrogène sulfuré donne avec eux un précipité noir, et le ferrocyanure de potassium, un précipité brun-rouge.

Minerais de cuivre.

Les minerais de cuivre exploités pour l'extraction du métal se classent en trois catégories :

● *Minerais de cuivre natif.* Leurs principaux gisements actuellement exploités, répartis aux Etats-Unis près du lac Supérieur

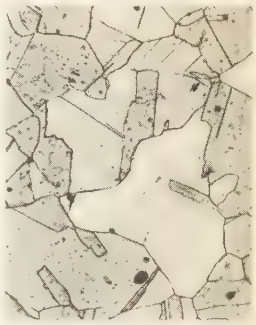

cuivre pur recuit
vue microscopique
grossissement 100

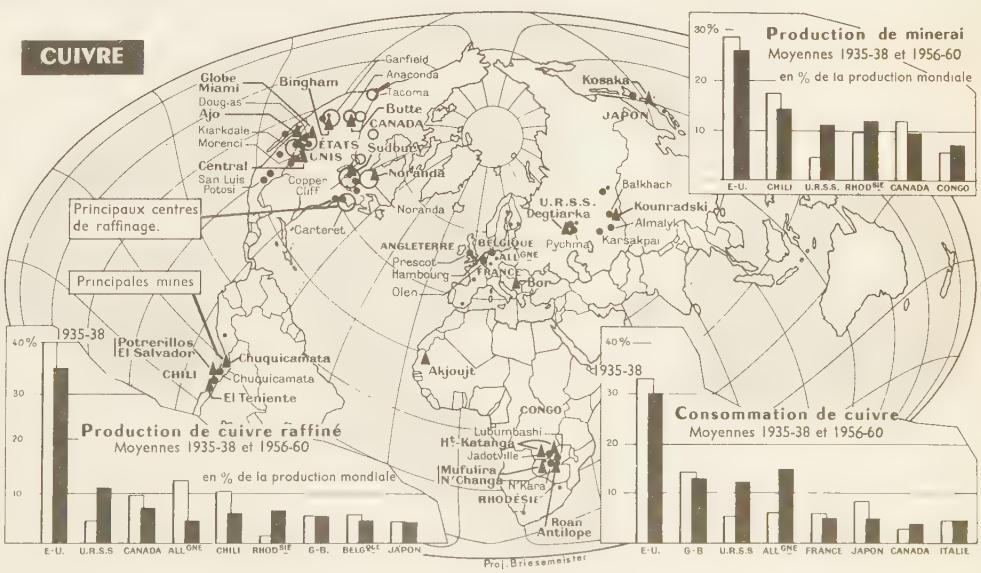

Phot. Centre technique des industries de la fonderie

(cuivre des Lacs), renferment environ 1 p. 100 de cuivre pur. On trouve en Bolivie un cuivre natif (le corocoro) riche en cuivre pur.

● *Minerais oxydés.* Ce sont les moins répandus. Les principaux, la cuprite (oxyde rouge), la mélaconite (oxyde noir), la malachite (carbonate vert hydraté), l'azurite (carbonate bleu hydraté), le chrysocolle (silicate hydraté) et l'atacamite (oxychlorure hydraté), sont exploités aux Etats-Unis, au Chili, en Rhodésie et en Extrême-Orient.

● *Minerais sulfurés.* Ce sont les plus répandus. Le principal est la chalcopyrite, ou pyrite cuivreuse (sulfure double de cuivre et de fer Cu_2S, Fe_2S_3), qui titre le plus souvent 4 p. 100 de cuivre ; les autres minerais sulfurés exploités sont la chalcosine (sulfure Cu_2S), la tétraédrite (ou cuivre gris), la bornite (ou cuivre panaché) et l'énargite (sulfures complexes), ainsi que les pyrites de fer cuivreuses ; ces minerais sulfurés sont surtout exploités aux Etats-Unis, au Japon, en U. R. S. S. et, de façon plus limitée, en Allemagne et en Espagne.

Métallurgie du cuivre.

Suivant la nature et la richesse des minerais, les traitements d'enrichissement et d'extraction sont différents.

● I. *Traitement des minerais sulfurés.* La méthode consiste à séparer le fer du cuivre, par *voie sèche,* en utilisant d'une part la grande affinité du cuivre pour le soufre, d'autre part celle du fer pour l'oxygène.

Le minerai, enrichi par *flottage,* subit successivement : un *grillage* oxydant partiel, transformant une partie du sulfure de fer en oxyde ; une *fusion* scorifiante au four à réverbère ou au water-jacket en présence de silice (gangue, fondant ou revêtement de l'appareil), permettant d'éliminer du fer sous forme de scorie siliceuse. Il reste une *matte,* enrichie à environ 40 p. 100 de cuivre ; un *convertissage,* permettant de séparer totalement le sulfure de fer de la matte pour obtenir le cuivre brut. Cette dernière opération s'effectue en deux temps : tout d'abord le courant d'air oxyde le fer restant, qui se scorifie en présence de silice et est séparé de la matte blanche à 80 p. 100 de cuivre

$$Cu_2S, n\,FeS + 3\,nO + n\,SiO_2 \rightarrow Cu_2S + n\,FeSiO_3 + n\,SO_2.$$

Dans un second temps, l'oxydation de la matte se poursuit avec formation d'oxyde et de sulfure de cuivre ; à ce moment, les deux produits réagissent mutuellement avec dégagement d'anhydride sulfureux et formation du cuivre brut :

$$3\,Cu_2S + 3\,O_2 \rightarrow Cu_2S + 2\,Cu_2O + 2\,SO_2$$
$$Cu_2S + 2\,Cu_2O \rightarrow 6\,Cu + SO_2.$$

Les convertisseurs, autrefois à revêtement acide siliceux, ont été remplacés par des convertisseurs à revêtement basique d'oxyde de fer Fe_3O_4, limitant l'usure du garnissage ; la silice destinée à scorifier le fer est ajoutée dans le bain sous forme de minerais siliceux. Un traitement des minerais sulfurés pauvres à moins de 3 p. 100 de cuivre utilise la méthode *par voie humide* (lixiviation), en précipitant le cuivre par le fer dans une solution de chlorure ou de sulfate de cuivre.

II. *Traitement des minerais oxydés.* La méthode *par voie sèche* se pratique au water-jacket, par réduction, en présence de carbone, du minerai fondu ; l'addition de fondant (alumine ou chaux) permet d'éliminer la gangue du minerai sous forme de scorie. Il existe une méthode par voie humide (peu pratiquée), analogue à celle utilisée pour les minerais sulfurés.

III. *Affinage du cuivre brut* (appelé souvent *cuivre blister* en raison des ampoules formées lors du dégagement d'anhydride sulfureux en fin de convertissage). Cet affinage présente le double avantage d'obtenir du cuivre pur et de récupérer des impuretés de grand intérêt : or, argent, bismuth, etc., mais en faibles proportions (1 à 2 p. 100 au maximum).

L'*affinage par voie sèche au four à réverbère* permet, en oxydant une grande partie des impuretés, d'obtenir un cuivre titrant au moins 99,5 p. 100 de métal pur. Les éléments volatils (zinc, arsenic, antimoine) sont d'abord éliminés, puis les autres impuretés (fer, étain, bismuth, plomb) se scorifient avec la silice (revêtement de la sole du four). Durant l'opération, une partie du cuivre s'étant oxydée, il est nécessaire d'effectuer une réduction finale par perchage*.

L'*affinage électrolytique* permet d'obtenir du cuivre d'une pureté supérieure à 99,95 p. 100 ; le cuivre brut, coulé en anodes sous forme de plaques, est électrolysé dans une solution de sulfate de cuivre acide (procédé à anodes solubles) ; le cuivre pur se dépose sur des cathodes, qui sont refondues ultérieurement pour constituer des lingots ; les boues (chlamms) formées au fond des cuves d'électrolyse sont recueillies et traitées pour la récupération des métaux précieux (argent et or).

Utilisation du cuivre.

Les propriétés principales du cuivre pur auxquelles sont subordonnés ses emplois industriels sont :

1° la meilleure conductibilité électrique parmi les métaux industriels (égale à 95 p. 100 de celle de l'argent, métal le plus conducteur) : câbles et fils conducteurs, appareillage électrique (moteurs, interrupteurs, contacteurs, etc.) ;

2° une excellente conductibilité thermique : chaudières, alambics, ustensiles de cuisine, échangeurs, etc. ;

3° une tenue acceptable à la corrosion atmosphérique : canalisations, toitures (formation de vert-de-gris).

Le cuivre pur s'emploie principalement dans l'industrie électrique ; mais, dans le dessein d'améliorer certaines caractéristiques (résistance à la traction, à la fatigue, dureté, facilité d'usinage, élévation de la température de recristallisation permettant de mieux conserver l'état écroui, meilleure tenue à la corrosion), on ajoute certains éléments, en faible quantité, pour conserver une haute conductibilité : 0,5 p. 100 d'arsenic, ou 0,1 p. 100 d'argent, ou 0,8 p. 100 de cadmium, ou encore 0,5 p. 100 de tellure, sélénium ou soufre.

Les différentes variétés de « cuivres » rencontrées industriellement sont les suivantes : *cuivre ordinaire,* pour toutes applications courantes n'exigeant pas une haute conductibilité (tubes de canalisations, toitures) ; *cuivre désoxydé,* généralement au phosphore, réservé aux canalisations ou autres applications nécessitant une soudure ou une brasure (la présence de phosphore lui donne de bonnes qualités de désoxydation, mais abaisse sa conductibilité) ; *cuivre électrolytique,* provenant de l'affinage de cathodes fondues, utilisé pour sa conductibilité et sa pureté (élaboration d'alliages cuivreux à haute pureté) ; *cuivre affiné au feu* (traitement du cuivre brut au four à réverbère), couramment utilisé en construction mécanique et électrique pour sa bonne conductibilité ; *cuivre OFHC,* d'origine américaine (« oxygen free high conductivity »), exempt particulièrement d'oxygène et recherché pour les applications de très haute conductibilité, malléabilité et soudure avec le verre (électronique, tubes de T. S. F., etc.).

Un grand nombre d'objets de quincaillerie sont en cuivre. C'est dans ce métal que sont exécutés les ouvrages de dinanderie, ainsi appelés parce qu'ils étaient le plus souvent fabriqués par les batteurs de cuivre de Dinant. (V. CHAUDRONNERIE, DINANDERIE, QUINCAILLERIE.)

Alliages du cuivre.

De nombreux éléments peuvent entrer en solution soit avec le cuivre liquide, soit avec le cuivre solide, ce qui a permis depuis longtemps la confection d'alliages cuivreux aux multiples propriétés. L'addition d'éléments au cuivre diminue les conductibilités électrique et thermique. En revanche, elle permet d'obtenir des caractéristiques mécaniques accrues, des facilités de moulage par fonderie (point de fusion moins élevé et meilleure coulabilité par rapport au cuivre) et une résistance à la corrosion améliorée surtout dans les milieux salins.

Les principaux alliages de cuivre utilisés industriellement sont les suivants : *bronzes* ordinaires* ou *spéciaux* (alliages de cuivre, d'étain et d'autres éléments particuliers : plomb, zinc, phosphore) ; *laitons* ordinaires* ou *spéciaux* (alliages de cuivre, de zinc et d'autres éléments : nickel, fer, étain, manganèse) ; *bronzes d'aluminium* ou *cupro-aluminiums* ordinaires (alliages de cuivre et d'aluminium), ou spéciaux avec addition de fer et de nickel ; *maillechorts** (alliages de cuivre, nickel, zinc, ordinaires, ou spéciaux avec addition d'étain) ; *cupro-nickels* (alliages de cuivre et nickel, dont le plus courant est l'alliage *monel** : cuivre-nickel-fer) ; *bronze au béryllium* ou *au cupro-béryllium* (alliage de cuivre et de béryllium ou glucinium) ; *cupro-chrome* (alliage de cuivre et de chrome) ; *cupro-silicium* ou *bronze au silicium* (alliage de cuivre et de silicium) ; *cupro-alliages** divers, utilisés en fonderie comme alliages d'addition ou d'affinage (cupro-magnésium, cupro-phosphore, cupro-titane).

La dénomination courante de certains alliages de cuivre est impropre et prête à confusion. Ainsi le mot « bronze » désigne avant tout un alliage de cuivre et d'étain, et s'utilise parfois à tort, notamment dans les expressions : *bronze parisien* (alliage de cuivre avec 10 p. 100 de zinc) ; *bronzes à haute résistance* (certains laitons spéciaux) ; *bronze d'aluminium* et *bronze au béryllium* (cupro-aluminium et cupro-béryllium).

Les alliages de cuivre sont utilisables sous des formes très diverses, ce qui facilite leur emploi soit en pièces moulées de fonderies (pièces finies ou ébauches), soit en produits travaillés à chaud ou à froid par forgeage, laminage, étirage, tréfilage, filage à la presse, emboutissage, etc. (tôles, planches, tubes, barres, fils), soit encore en pièces finies, obtenues par métallurgie des poudres (bronze autolubrifiant).

De nombreux alliages cuivreux sont utilisés en raison de leurs qualités particulières : *facilité de coulée* ou *de moulage,* utilisée depuis les époques les plus anciennes (âge du bronze), permettant la fonderie moderne de bronzes d'art, bronzes et laitons moulés

métallurgie du cuivre
schéma du traitement des minerais et de l'affinage du métal brut

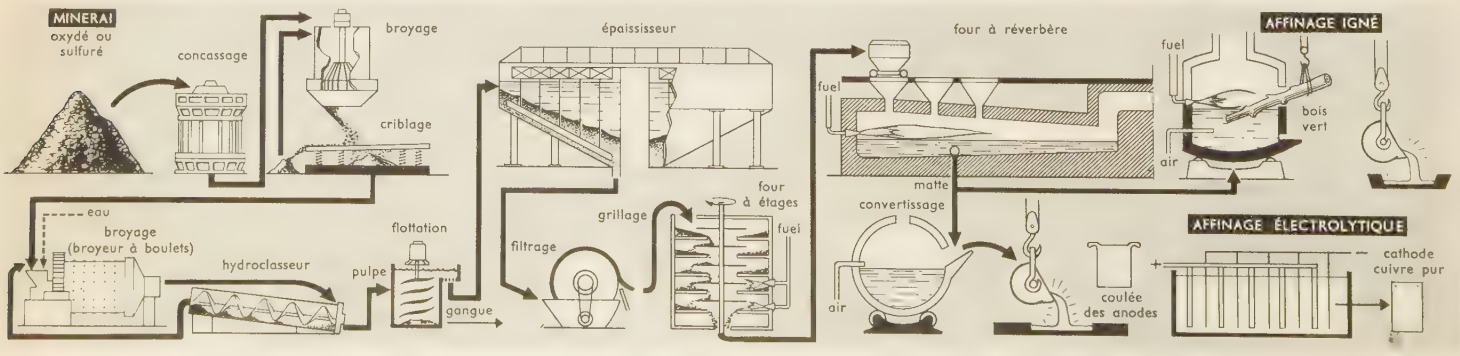

pour pièces aux formes complexes (vannes, robinets, corps de pompes) ; *malléabilité* sur produit recuit, et *ductilité :* tôles, feuilles de laiton, pièces embouties (cartouches, capsules), fils de laiton pour toiles métalliques, clous, épingles ; *résistance à la déformation* permanente (traction, dureté, par ex.), qui a permis la confection d'armes (poignards, boucliers, flèches, canons, etc.) et d'outils (haches, marteaux, burins) depuis la plus haute antiquité (des caractéristiques élevées sont obtenues avec les laitons, bronzes, cupro-aluminiums et cupro-nickels spéciaux : pompes, agitateurs, hélices, etc.) ; *bonne conductibilité électrique*, alliée à une résistance mécanique élevée (cas du cuprochrome [électrodes de soudure, pièces de contacteurs] et du cupro-béryllium [lames, plots de contact, fiches]) ; *qualités de frottement*, principalement des bronzes (ordinaires, phosphoreux ou autolubrifiants pour bagues, coussinets de moteurs électriques ou à explosion, pièces frottantes, glissières) et des cupro-plombs (coussinets de moteurs à explosion) ; *haute conductibilité thermique* des laitons, cupro-nickels, cupro-béryllium (appareils de distillation, tubes de condenseurs, coffres-forts de sécurité) ; *résistance à la corrosion*, soit atmosphérique (bronzes, laitons, maillechort pour orfèvrerie, horlogerie, décoration, couverts), soit saline (bronzes, laitons, cupro-nickels spéciaux pour pièces marines, hélices, pompes, vannes, matériel chimique ou alimentaire), soit de gaz de combustion [résistance à l'oxydation à température élevée] (cupro-aluminiums pour sièges de soupapes, clapets) ; *facilité d'usinage* de certains bronzes et laitons de décolletage ; *propriétés diverses :* couleur voisine de celle de l'or (orfèvrerie, monnaie, ornementation), polissage (miroirs de bronze), sonorité (cloches, cordes, cymbales), amagnétisme (horlogerie), etc.

Il est possible également d'appliquer des traitements thermiques à certains alliages cuivreux, indépendamment du recuit éliminant l'écrouissage et les tensions internes pour toute déformation à froid. Les bronzes, laitons, cupro-aluminiums peuvent subir la trempe et le revenu ; sur les cupro-chromes, cupro-nickels, cupro-béryllium, il est possible d'appliquer un traitement de durcissement structural. Ces traitements thermiques permettent ainsi de combiner pour un même alliage les meilleures caractéristiques de résistance et de capacité de déformation.

Production.

Sur une production de fonderie de plus de 4 millions de tonnes (1 900 000 t en 1938), les Etats-Unis fournissent à eux seuls plus de 1 million de tonnes, grâce à leurs mines de l'Arizona, du Montana et de l'Utah, dont les réserves sont considérables. Ils sont suivis par l'U. R. S. S., le Chili, la Zambie, le Canada, le Congo-Léopoldville, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Les petits producteurs se répartissent en Asie (Japon), dans les Etats d'Amérique du Sud (Pérou et Bolivie) et en Europe (Río Tinto en Espagne et Bor en Yougoslavie).

Les plus importants producteurs de minerai sont également les plus gros producteurs de métal : le minerai est, en effet, traité en général sur place. Cependant, les Etats industriels d'Europe occidentale ont édifié quelques fonderies à proximité des ports d'importation, notamment la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France. (→ Biblio.)

CUIVRE (RIVIÈRE DE). V. COPPERMINE.

CUIVRÉ, E adj. De la couleur du cuivre : *Sa face basanée et cuivrée* [...] *faisait briller par le contraste ses yeux d'oiseau de proie* (Gautier). ‖ Qui a la sonorité du cuivre : *J'entendais cette note courte, monotone et triste, que jette aux étoiles la voix cuivrée des crapauds* (Maupassant).

CUIVRÉE n. f. Bijout. Emploi du cuivre pour simuler la dorure.

CUIVRER v. tr. Revêtir de feuilles de cuivre ou d'un dépôt de cuivre. ‖ Donner une teinte cuivrée : *L'air de la mer cuivre le teint. Le ciel de suie se cuivrait* (Zola).
— Mus. En parlant d'un son, lui donner un timbre particulièrement chaud.

CUIVRERIE n. f. Usine où l'on extrait le cuivre du minerai. ‖ Fabrique d'instruments, d'ustensiles de cuivre. (V. DINANDERIE.)

CUIVREUR n. m. Ouvrier qui effectue le cuivrage.

CUIVREUX, EUSE adj. Qui est de la nature du cuivre ; qui contient du cuivre : *Métaux cuivreux.* ‖ Dont la couleur rappelle celle du cuivre : *Les nuages chassés par la brise nocturne | Courent, cuivreux et roux, dans l'azur taciturne* (Verlaine). *Peinture cuivreuse.* ‖ Dont la sonorité rappelle celle du cuivre : *Son cuivreux. Voix cuivreuse.*
— Chim. Se dit de l'oxyde Cu_2O et des sels où le cuivre* est univalent.

CUIVRIQUE adj. Chim. Se dit de l'oxyde CuO et des sels où le cuivre* est bivalent.

CUIVROT n. m. Pince d'horloger pour tenir les pièces à tourner.

CUJAS n. m. Vitic. V. GRAPPUT.

CUJAS (Jacques), jurisconsulte français, de son vrai nom **Cujaus** (Toulouse 1520 - Bourges 1590). Fils d'un foulon, il apprit le droit avec le professeur toulousain Arnaud Ferrier, et, grâce à un travail opiniâtre, il acquit une solide instruction. En 1547, il ouvrit à Toulouse un cours d'*Institutes* ; mais bien que déjà célèbre, il quitta cette ville en 1554. Il enseigna successivement à Cahors, à Bourges, à Valence, puis revint à Bourges, passa à Turin, retourna à Valence, et enfin, pour la troisième fois, à Bourges. Il resta dans cette dernière ville, sauf un court séjour à Paris, où il obtint d'enseigner en 1576. Cujas fut le représentant le plus brillant de l'école historique. Les bartolistes avaient étudié le droit romain au point de vue de la pratique ; Cujas, suivant en cela Alciat, fit, comme les glossateurs, une étude exégétique des textes du *Digeste*, mais pour retrouver leur portée première, plutôt que pour expliquer le droit de Justinien ; il chercha à reconstituer ainsi les doctrines juridiques des diverses époques de Rome. Ses principaux ouvrages sont ses *Observationes*, ses *Paratitla*, ses *Recitationes*, ses *Tractatus ad Africanum*, ses commentaires sur diverses parties du droit romain. Tous se distinguent par la pureté et la clarté du style, autant que par l'érudition et la profondeur de la pensée.

Cujas (HÔTEL), à Bourges, belle demeure du XVIe s., achevée en 1515 par Durant Salvi.

CUJAVIE. V. KUJAWY.

CUJELIER n. m. Nom dialectal de l'alouette lulu et du pipit farlouse.

CUJÈTE n. m. Nom spécifique du calebassier d'Amérique ou crescentia. (On dit aussi CUJÉTÉ et CUIÈTE.)

cujus regio, ejus religio, maxime latine signif. *Tel pays, telle religion,* c'est-à-dire que les sujets d'un prince sont contraints d'embrasser la religion de celui-ci. Ce principe a été consacré par la paix d'Augsbourg* (1555), qui reconnut la liberté religieuse des Etats luthériens (principautés et villes).

CUL [ky] n. m. (lat. *culus*). *Pop.* **1.** Partie postérieure de l'homme et des animaux, comprenant les fesses et le fondement : *Et les grands lièvres déclenchaient leurs jarrets, se déployaient de tout leur long, efflanqués, bondissant, crochetant, le cul soulevé* (M. Genevoix). ‖ **2.** *Par anal.* Partie inférieure ou postérieure, fond, bas de certaines choses : *Le cul d'une lampe, d'une bouteille. Les sacs de blé ou de farine, mis à cul sur le sol* (Barbey d'Aurevilly). *De véritables torchons qui semblent avoir essuyé le cul des marmites* (Zola).
— LOC. DIV. *Pop.* **1.** *Cul par-dessus tête,* à la renverse. ‖ *Avoir le cul sur selle,* être à cheval ; et, au *fig.*, être toujours assis. ‖ *Demeurer le cul entre deux selles, Entre deux selles le cul par terre,* échouer simultanément dans deux entreprises. ‖ *Tomber, en être, en rester sur le cul,* être très étonné. ‖ *Botter le cul,* chasser à grands coups de pied au derrière ; et, au *fig.*, maltraiter : *Pour qu'ils gardent un sentiment correct de la guerre, il faut qu'elle leur botte le cul chaque matin* (J. Romains). ‖ *Se taper le cul par terre, sur le trottoir,* se tordre de rire. ‖ *A écorche-cul,* v. ce mot. ‖ *Avoir le feu au cul,* courir à toutes jambes, paraître très pressé. ‖ *Montrer le cul,* fuir. ‖ *Montrer son cul, Aller le cul tout nu,* être vêtu de guenilles. ‖ *Cul-tout-nu, cul-nu* n. m., mendiant, gueux ; et, au *fig.*, être misérable. ‖ — *Trivial. Péter plus haut que le cul,* avoir des prétentions, des visées qui dépassent les moyens. ‖ *Trou du cul,* anus ; et, au *fig.*, *trou-du-cul* n. m., petit bonhomme ; homme stupide. ‖ *Baiser, lécher le cul,* flatter bassement. ‖ *Etre comme cul et chemise,* être inséparables (péjor.). ‖ *Casser le cul,* fatiguer, importuner. ‖ *En avoir plein le cul,* en avoir assez, être excédé. ‖ *L'avoir dans le cul,* être vaincu, défait. ‖ *Avoir quelqu'un dans le cul, au cul,* le détester, le mépriser. ‖ *Etre sur le cul,* être à bout de forces. ‖ *Tirer au cul,* travailler le moins possible sous de mauvais prétextes. ‖ *Un tire-au-cul,* v. ce mot. ‖ *Bas-de-cul, Bas-du-cul, Bout-de-cul,* petit homme court en jambes. ‖ *Cul-nu,* petit amour, petit ange représenté tout nu par un peintre : *Les culs-nus d'amours qui se roulent aux frises, prennent aux yeux des danseurs un mouvement de course* (A. Daudet). ‖ *Cul-de-plomb,* homme à la démarche lourde ; homme sédentaire : *Et tous les culs-de-plomb ferreront cet oiseau de l'océan, Colomb* (Hugo) ; et, *particul.*, rédacteur chargé de récrire un reportage effectué par un autre. ‖ *Cul-blanc,* ancienn., petit mercier qui allait vendre ses marchandises de campagne en campagne ; monarchiste : *Vous parlez comme un monarchiste. — Non, foutre, qu'on ne me parle pas des culs-blancs* (Gautier). ‖ **2.** *Mettre une charrette sur le cul, à cul,* les brancards en l'air. ‖ *Faire cul sec,* vider son verre d'un trait. ‖ *Cul d'artichaut,* partie charnue d'un artichaut qui porte le foin. ‖ *Bouche en cul de poule,* bouche qui a les lèvres contractées en rond. ‖ *Faire la bouche en cul de poule,* faire la moue.
— Chass. *Tirer au cul levé,* tirer le gibier au moment où il prend son vol : *L'alouette est difficile à tirer au cul levé.*
— Cost. *Faux cul,* ajustement féminin, plus décemment appelé TOURNURE.
— Mar. Arrière d'un bâtiment. (Peu us.) ‖ Partie inférieure d'une poulie. ‖ *Sur cul,* se dit d'un navire dont le tirant d'eau est plus fort à l'arrière qu'à l'avant : *Pour bien naviguer, un navire doit être sur cul de trente à soixante centimètres.* (On dit aussi CHARGÉ SUR CUL. Dans le cas contraire, on dit que le navire est SUR NEZ.) ‖ *Fam. Tombe à cul !,* exclamation poussée pour engager les hommes qui tirent sur une manœuvre à faire un effort énergique jusqu'à la casser et tomber sur le derrière.
— Technol. *Cul de chapeau,* chacune des extrémités de la platine d'un verrou en forme de targette.
◆ N. et adj. *Pop.* Homme sot, stupide : *En v'la un cul ! dit l'une d'elles* (Huysmans). [On dit aussi CUCU ou CUCU LA PRALINE.]

CULAGE n. m. (lat. *culagium*). Féod. *Droit de culage,* v. CUISSAGE.

CULAN, comm. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), dans le Boischaut, sur l'Arnon ; 1 359 hab. (1 080 aggl.). Château (XVe-XVIe s.). Pont médiéval. Maisons anciennes. Lingerie.

CULANT (Louis DE), seigneur **de Châteauneuf,** amiral de France (v. 1360 - 1444). Il défendait Orléans contre les Anglais, avant que Jeanne d'Arc vienne délivrer la ville.

CULARD n. m. Syn. de CUL-DE-POULAIN.

CULASSE n. f. (de *cul*). Arm. Bloc d'acier qui sert à obturer l'ouverture postérieure du canon des armes à feu. ‖ *Bloc, écrou, vis de culasse,* v. part. *encycl.* ‖ *Culasse calée,* culasse qui reste solidaire du canon après le départ du coup. ‖ *Culasse mobile,* culasse d'une arme à feu portative solidaire du percuteur, et dont le mouvement assure l'alimentation de l'arme, la fermeture et l'ouverture du canon et l'extraction de la cartouche. (V. part. *encycl.*) ‖ *Culasse semi-automatique,* culasse s'ouvrant lors du recul du canon et se refermant d'elle-même après le chargement. (Ce modèle fut réalisé pour la première fois dans le 155 CTR Rimailho*, Mle 1904.)
— Electr. Pièce de substance ferromagnétique, non entourée d'enroulements, et destinée à relier les noyaux d'un électro-aimant ou d'un transformateur, ou les pôles d'une machine.
— Joaill. Partie inférieure d'une pierre de bijouterie.
— Mécan. Couvercle fermant la partie supérieure d'un cylindre, dans un moteur à explosion ou à combustion interne, et limitant la chambre de combustion de ce cylindre. ‖ Ensemble des culasses des cylindres, fondus en une seule pièce de fonte ordinaire ou d'un alliage d'aluminium. (V. part. *encycl.*)

Jacques CUJAS
par Augustin Quesnel
musée de Bourges

Phot. Giraudon.

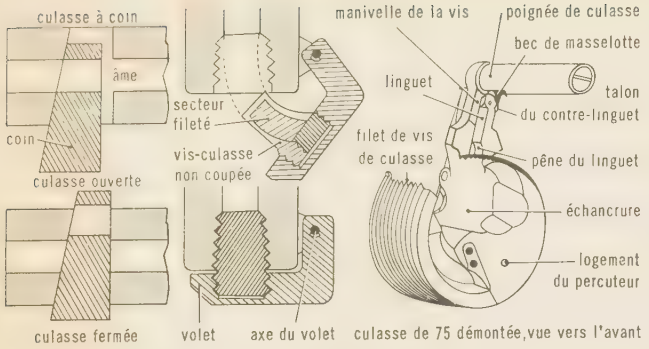

culasse (arm.) — ENCYCL. Arm. Dans les armes à feu se chargeant par la bouche, l'âme était fermée à l'arrière par un fond très épais appelé *culasse*. Sa face extérieure s'appelait *cul-de-lampe* et se terminait par le *bouton de culasse*. Dans les armes à feu se chargeant par la culasse, celle-ci est renforcée soit par des *frettes*, soit par un *manchon*. Les premiers canons anglais de la guerre de Cent Ans se chargeaient par la culasse, mais la fermeture, trop rudimentaire, laissait échapper vers l'arrière des gaz enflammés. Aussi ce procédé fut-il abandonné dès le XVe s. au profit du chargement par la bouche. (V. CANON.) Ce n'est qu'au lendemain de la guerre austro-prussienne* de 1866 que le chargement par la culasse fut à nouveau adopté dans toute l'Europe, grâce à la mise au point d'un système d'obturation absolument étanche, appelé mécanisme de culasse ou de fermeture, et réalisé suivant un des trois types ci-après :

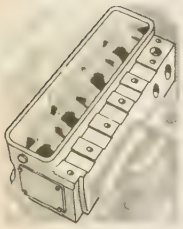

culasse (mécan.)

Dans les *fermetures à coin*, la pièce est percée à l'arrière d'une mortaise normale à l'axe du canon ; dans cette mortaise se meut une pièce en forme de coin, elle-même percée d'une ouverture circulaire appelée *fausse âme*, laquelle, lorsque la culasse est ouverte, se trouve dans le prolongement de l'âme du canon et permet d'y introduire le projectile. Les *fermetures à vis* comportent une *vis de culasse*, un *obturateur* et des mécanismes de sécurité pour empêcher le *dérivage* ou la mise à feu prématurée (couvre-lumière). La vis de culasse est une vis à filets interrompus présentant trois secteurs lisses et trois secteurs filetés ; l'*écrou de culasse*, pratiqué dans la culasse du canon, présente les mêmes dispositions, de sorte que les deux pièces peuvent être facilement solidarisées ou dégagées l'une de l'autre.

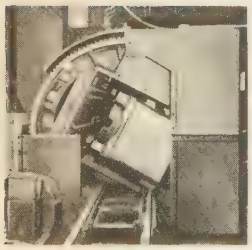

culbuteur (manut.)

Les *fermetures à bloc* comportent une vis à filets continus, dite *bloc de culasse*, mobile autour d'un axe et pouvant soit dégager, soit obturer l'âme du canon. Depuis la Seconde Guerre mondiale, toutes les pièces d'artillerie sont dotées de culasse semi-automatique. Dans les armes portatives, le mouvement de la *culasse mobile* à l'arrière du canon est produit par le tireur au moyen d'un levier, dit levier d'armement : la culasse mobile est solidaire de l'extracteur. Dans les armes automatiques, ce mouvement est produit par l'action des gaz qui s'exerce sur la culasse par l'intermédiaire d'un piston.

— Mécan. La *culasse* d'un moteur à explosion remplit deux rôles essentiels : elle sert de chambre de compression et de combustion, et elle supporte les organes de distribution* : soupapes, culbuteurs et, parfois, l'arbre à cames de commande. Sa forme dépend à la fois de la position des soupapes et du brassage qu'on veut imposer aux gaz à l'intérieur de la chambre avant l'explosion. La culasse est actuellement amovible, c'est-à-dire qu'elle est réunie au cylindre par goujons et écrous, avec interposition entre les deux organes d'un joint d'étanchéité métallo-plastique, revêtu de cuivre ou, parfois, d'acier. Comme elle est exposée à de très fortes températures, il est indispensable de prévoir un refroidissement particulier par courant d'eau circulant dans une enveloppe extérieure, venue de fonderie avec elle. Dans les moteurs à refroidissement par air, la culasse est réalisée en alliages légers à haute résistance, bons conducteurs et répartiteurs de la chaleur, qui est évacuée par les ailettes entourant le pourtour de la culasse.

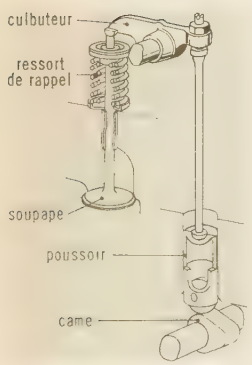

culbuteur (mécan.)

CULAVE n. m. Récipient, en terre ou en tôle, où l'on fait recuire des objets de verre que l'on vient de faire.

CUL-BLANC n. m. Nom commun à plusieurs oiseaux d'Europe qui ont le ventre blanc, tels que certains chevaliers, traquets, etc. ‖ Pl. *des* CULS-BLANCS.

CUL-BRUN n. m. Nom donné à un papillon de nuit, le bombyx chrysorhée. (Syn. CUL-DORÉ.) ‖ Pl. *des* CULS-BRUNS.

CULBUTAGE ou **CULBUTEMENT** n. m. Action de culbuter.

CULBUTANT n. m. Type de pigeons d'agrément qui volent en faisant des culbutes ou des sauts périlleux. (Les culbutants sont des pigeons à vol rapide, dont on connaît différentes races : culbutants allemands, anglais [tumbler], belges et français [qui peuvent faire huit à dix culbutes successives].)
— Arg. Pantalon.

CULBUTE n. f. (déverbal de *culbuter*). Saut que l'on exécute après avoir posé la tête ou les mains à terre, et en tournant sur soi-même cul par-dessus tête : *Nos marchands turcs faisaient des espèces de culbutes religieuses* (Chateaubriand). ‖ Chute brusque à la renverse : *Faire une terrible culbute. La bête tombait d'aplomb ou faisait quelque culbute inattendue* (Maupassant). ‖ *Fig.* Revers, ruine, chute : *La culbute du ministère.*
— LOC. FAM. *Faire la culbute*, être ruiné, faire faillite, perdre son poste, sa situation : *Je suis à bout, la moindre augmentation de prix me ferait faire la culbute* (Zola). ‖ *Faire la culbute, la culbute dans l'herbe* (en parlant d'une femme), se laisser prendre par un homme. ‖ *Au bout du fossé la culbute*, V. FOSSÉ.
— Archéol. Nœud de rubans appliqué sur le derrière de la cornette. (Syn. RENVERSE.)
— Comm. *Faire la culbute*, vendre une marchandise à un prix double de celui auquel on l'a achetée.

CULBUTER v. tr. (de *cul* et *buter*). [S'est écrit d'abord *culebuter*.] Renverser cul pardessus tête, renverser : *Lucas fut culbuté avec son cheval sur la poitrine* (Mérimée). ‖ *Particul.* Défaire vivement, mettre rapidement l'ennemi en fuite : *Il* [Caulaincourt] *part et culbute tout ce qui lui résiste* (Ségur). ‖ *Fam.* Renverser une femme pour abuser d'elle : *Une fille culbutée par un garçon, pourquoi est-ce drôle, dis, ma Titine* (A. Maurois). ‖ — *Fig.* Abattre, renverser d'un poste qu'on occupe : *Culbuter le ministère.* ‖ Venir à bout de : *Je la saisis de nouveau dans mes bras tâchant d'affoler sa raison et de culbuter sa résistance* (Maupassant). ‖ Mettre sens dessus dessous : *M. Bergeret s'affligeait de voir que la ville était culbutée sans qu'il en comprît la nécessité* (A. France).
— Imprim. *Culbuter la feuille* ou, *absol.*, *Culbuter*, la retourner sur la même forme après l'avoir tirée en blanc.
◆ V. intr. Faire la culbute : *Culbuter du haut d'un escalier. Le petit bateau recommença sa course folle, bondissant et culbutant, secouant le triste blessé* (Maupassant). ‖ *Fig.* Etre renversé, particulièrement de son poste, de sa situation : *Culbutant d'heure en heure en des pièges nouveaux, | Jusqu'à ce qu'il trébuche au bord de la géhenne* (Leconte de Lisle).

CULBUTERIE n. f. Ensemble des culbuteurs et de leur commande dans un moteur à explosion.

CULBUTEUR n. m. et adj. Qui fait des culbutes.
— Jeux. Jouet d'enfant (petit acrobate mécanique).
— Manut. Appareil destiné à vider par basculement les wagons ou wagonnets de leur contenu sur un plan incliné ou dans une goulotte. (On dit plutôt BASCULEUR.)
— Mécan. Pièce permettant de renvoyer la commande du mouvement des soupapes pardessus la culasse du cylindre, lorsque celles-ci sont en tête de culasse. (Si la distribution est menée par un arbre à cames placé au-dessus de la culasse, le culbuteur reçoit directement son mouvement de la came et le transmet à la queue de la soupape, cette dernière étant disposée la tête en bas. Si cet arbre à cames est à la partie inférieure du moteur, la came actionne une tige verticale appelée *poussoir*, qui sert d'intermédiaire pour la transmission du mouvement au culbuteur correspondant.)

CULBUTIS ou **CULEBUTIS** n. m. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Amas pêle-mêle de personnes culbutées, d'objets renversés : *Un bousculement, un culbutis* (Goncourt).

CULCITA n. f. (lat. *culcita*, coussin). Etoile de mer à corps pentagonal épais, à faces latérales très hautes. (On en connaît cinq ou six espèces [mer Rouge, océans Indien et Pacifique]. Famille des pentacérotidés.)

CUL-DE-BASSE-FOSSE n. m. Cachot souterrain très profond et humide creusé dans une basse-fosse. ‖ Pl. *des* CULS-DE-BASSE-FOSSE.

CUL-DE-BOUTEILLE n. m. et adj. invar. Couleur d'un vert très foncé : *Drap cul-de-bouteille.*
— ***Culs-de-bouteille*** n. m. pl. Débris de verre fixés sur un mur de clôture pour prévenir les escalades.

CULDÉE n. m. (d'un mot celtique signif. *serviteur de Dieu*). Moine de certains monastères irlandais et écossais de type colombanien. (V. COLOMBAN.) [Ils vivaient par communautés de douze membres, sous l'autorité d'un abbé qu'ils élisaient.]

CULDÉEN, ENNE adj. Qui se rapporte aux culdées : *Les communautés culdéennes.*

CUL-DE-FOUR n. m. Archit. Voûte en quart de sphère ou demi-coupole. ‖ Pl. *des* CULS-DE-FOUR.

CUL-DE-JATTE [kydʒat] n. m. Espèce de jatte de bois qui servait de siège aux infirmes privés des membres inférieurs ou de l'usage de ces membres ; *par extens.*, l'infirme lui-même. ‖ Pl. *des* CULS-DE-JATTE.

CUL-DE-LAMPE n. m. Archit. Ornement de plafond ou de voûte ressemblant au dessous d'une lampe d'église. ‖ Pl. *des* CULS-DE-LAMPE.
— Arm. Dans les anciens canons se chargeant par la bouche, face extérieure arrière où se trouve le bouton de culasse.
— Constr. Cabinet, petite rotonde faisant saillie en dehors d'une construction. ‖ Dans une serrure de porte, partie découpée, fixée sur le palastre et formant l'entrée intérieure de cette serrure. ‖ Sorte de bouton de porte.
— Imprim. Vignette gravée, à la fin d'un chapitre, dont le contour, qui s'inscrit généralement dans un triangle ayant la pointe en bas, rappelle le culot des lampes d'église.
— ENCYCL. Archit. Dans l'architecture ogivale, les *culs-de-lampe* sont soit des *clefs pendantes* qui tombent des nervures des voûtes, soit des supports en encorbellement, destinés à recevoir la retombée d'un arc-doubleau, d'une tourelle, ou à soutenir une statue placée dans une niche peu profonde.
Les culs-de-lampe étaient généralement peints de couleurs vives ; leur décoration consiste en feuillages ou en figures allégoriques. La Renaissance leur donna la forme d'un chapiteau sans colonne.
— Imprim. Les vignettes étaient, à l'origine, purement ornementales. Mais le XVIIIe s. mit à la mode les *culs-de-lampe* historiés relatifs au texte. Le maître du genre est Choffard, à qui sont dus les ornements (57 culs-de-lampe) de l'édition des *Contes de La Fontaine*, dits *des Fermiers généraux* (1762).

cul-de-lampe (archit.) *cathédrale de Condom (Gers)*

Phot. Bouvry (Charbonnages de France), Hurault (Viollet).

CUL-DE-NICHE n. m. Archit. Fermeture cintrée d'une niche sur un plan circulaire. || Pl. des CULS-DE-NICHE.

CUL-DE-PORC ou **CUL-DE-POT** n. m. Sorte de nœud marin en forme de bouton, au bout d'un cordage. || Pl. *des* CULS-DE-PORC ou *des* CULS-DE-POT.

CUL-DE-POULAIN n. m. Nom donné aux veaux qui présentent à la naissance un excès de développement de la croupe et des fesses. (Ces sujets sont recherchés pour la boucherie en raison de leur conformation et de leur précocité, mais la mise bas est souvent difficile. Cette anomalie est héréditaire.) [Syn. CULARD.] || Pl. *des* CULS-DE-POULAIN.

CUL-DE-POULE n. m. Renflement en forme du cul de la poule. || Pl. *des* CULS-DE-POULE.
— Equip. ménag. Bassine demi-sphérique servant pour l'assaisonnement des éléments de garnitures, pour l'apprêt des sauces froides ou pour y monter les blancs d'œufs en neige.
— Mar. Arrière d'un navire en voûte ou en porte à faux.
— Technol. Renflement existant sur une espagnolette, à la hauteur de la poignée.

CUL-DE-SAC n. m. Bout de rue, chemin, passage sans issue, impasse : *Notre descente se fit à deux pas du Val-de-Grâce, en ce même cul-de-sac des Feuillantines* (Sainte-Beuve). || *Par extens.* Tout lieu sans issue : *Avancer est chose impossible dans la position où nous nous trouvons ; par pitié ou par amitié, tire-moi de ce cul-de-sac* [l'extrémité de l'Italie] (P.-L. Courier) ; et, au *fig. : S'il nous était donné* [...] *d'en élucider les recoins obscurs, les culs-de-sac absurdes* (Hugo). || *Particul.* Situation, entreprise, carrière sans issue. || Pl. *des* CULS-DE-SAC.
— Anat. Terme employé en anatomie pour désigner certains replis : *Les culs-de-sac du vagin*, de la plèvre**. (Le péritoine, par son feuillet viscéral, dessine au niveau de la cavité pelvienne de nombreux culs-de-sac, dont le plus important et le plus marqué est le cul-de-sac de Douglas*.)

CUL-DE-SINGE n. m. Hortic. Fruit du melon, dont une des extrémités, gonflée, ressemble au derrière du singe. || Pl. *des* CULS-DE-SINGE.
— Moll. Nom usuel d'une coquille du genre *pourpre*.

CUL-DORÉ n. m. Nom usuel d'un bombyx (*Porthesia chrysorrhœa*) qui vit sur les arbres fruitiers. (Syn. CUL-BRUN.) || Pl. *des* CULS-DORÉS.

CULEBRA (la), col de l'Amérique centrale, dans l'isthme de Panamá, où a été creusé le canal de Panamá (tranchée Gaillard) ; l'alt. du col était de 84 m.

CULÉE n. f. (de *cul*). Constr. et Trav. publ. Appui extrême des voûtes ou des arcs, destiné à résister à la poussée des voûtes et à raccorder le pont avec ses rampes d'accès. || *Culée d'arc-boutant*, massif de maçonnerie destiné à soutenir la voûte d'un édifice. || *Pont à culées perdues*, pont dont les culées disparaissent dans les terrains latéraux, quand la partie inférieure de la voûte affleure la berge.
— Ardois. *Culée d'une ardoise*, chef ou bord de l'ardoise situé sur le petit côté opposé aux épaulements.
— Hippol. *Culée de cheval*, région de la peau du cheval qui recouvre la croupe.
— Peauss. Partie d'une peau tannée, la plus voisine de la queue.
— Sylvic. Souche d'arbre après l'abattage. || *Culée blanche*, souche coupée au-dessus du sol. || *Culée noire*, souche coupée au-dessous du sol.
— ENCYCL. Constr. et Trav. publ. Les *culées* sont exécutées en béton ou en maçonnerie. Selon leur hauteur ou l'importance de l'arc, on leur donne les formes suivantes : rectangulaire ou trapézoïdale pour les petits ouvrages ; à profil d'égale pression maximale pour les culées de grande hauteur ; avec parement en surplomb vers l'intérieur de l'arc pour les arcs de grande portée.
Si les culées sont très élevées, il est économique d'en réduire le poids en les évidant.

CULEMBORG, v. des Pays-Bas (Gueldre), sur le Lek ; 12 300 hab. Ancien ch.-l. d'un fief érigé en comté en 1555. Hôtel de ville du XVIe s. Métallurgie et constructions mécaniques. Industries alimentaires. Manufacture de tabac.

CULER v. intr. Aller à reculons : *Charrette qui cule.*
— Mar. Reculer, aller en arrière. || *Brasser les voiles à culer*, les orienter de façon à faire rétrograder le navire. || *Le vent cule*, il souffle d'une direction plus rapprochée de l'arrière qu'auparavant.
◆ V. tr. Arg. scol. Faire heurter au sol, par brimade, le derrière de quelqu'un qu'on tient par les quatre membres.

CULERON n. m. Partie rembourrée et arrondie de la croupière, sur laquelle pose la queue du cheval sellé ou harnaché.

CULETIN n. m. Voile employée par les pêcheurs de morue pour hâter la dérive d'un navire.

CULEUS [leys] n. m. Anc. mesure romaine de capacité qui valait 525,2 litres environ. (V. MESURES.) | Supplice des parricides, à Rome. (Il consistait à jeter à la mer le condamné enfermé dans un sac avec un singe, un coq et un serpent.)

CULEX n. m. (mot lat. signif. *moustique*). Moustique vivant dans les pièces d'eau, les gouttières qui se vident mal, les bassins, agent occasionnel de transmission de maladies infectieuses. (En Europe, les culex, ou cousins, vivent souvent aux alentours des lieux habités. Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des *culicidés*.)

Culex (*le Moustique*), petit poème attribué à Virgile, épopée minuscule dans le goût des Alexandrins. Un berger s'est endormi ; un serpent va le mordre, un moucheron le réveille par une piqûre légère. Irrité, le berger l'écrase, puis tue le serpent ; l'ombre de l'insecte vient reprocher au berger son ingratitude ; le berger lui donne une sépulture.

CULIACÁN, v. du Mexique (Etat de Sinaloa), sur la rivière homonyme, au pied de la sierra Madre occidentale ; 100 400 hab. Centre commercial. Industries textiles. Exploitations minières dans la région : cobalt, cuivre, plomb, or et argent.

CULICIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères nématocères, comprenant les cousins et formes voisines, connus sous le nom de « moustiques » et pourvus d'une trompe cornée capable de percer la peau de l'homme et celle des mammifères.
— ENCYCL. Les *culicidés* sont aquatiques à l'état de larves et de nymphes ; ils se développent dans les mares, les fossés et jusque dans les moindres collections d'eau ; c'est surtout le soir qu'ils entrent en activité. Seules les femelles piquent et se nourrissent de sang. Certaines espèces sont les agents de transmission de diverses maladies, comme le paludisme et la fièvre jaune. Les *dixa* et *corethra* ne piquent pas. Genres principaux : *culex* (cousin), *anophèles, stegomyia, aède, theobaldia*.

CULICIFORME adj. (du lat. *culex, -icis*, cousin, et *forma*, forme). Entom. Qui ressemble à un cousin : *Les corèthres sont culiciformes.*

CULICIVORE adj. (du lat. *culex, -icis*, cousin, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit d'insectes tels que les cousins, les moucherons, etc. : *Oiseau culicivore.*

CULICOÏDE n. m. Moustique qui pique l'homme et les animaux, et provoque une douleur aiguë. (Le genre, riche en espèces, dont plusieurs vivent en France, fait partie des diptères nématocères, famille des cératopogonidés.)

CULIÈRE n. f. (de *cul*). Sangle passant autour du derrière du cheval pour empêcher le harnais de glisser. || Autref., garniture complète de croupe, avec la croupière, les carrefours la réunissant à l'avaloire et les chasse-mouches en dépendant.
— Trav. publ. Pierre creusée dans son centre pour recevoir les eaux d'un puits de descente.

CULILAWAN n. m. (des mots malais *kulit lawang*, cannelle giroflée). Nom spécifique d'un laurier (*cinnamomum*) dont l'écorce se vend sous le nom de « cannelle giroflée ». || Nom de l'écorce elle-même.
— ENCYCL. L'écorce de *culilawan* est fournie par *Cinnamomum culilawan*. On la trouve en morceaux aplatis d'un jaune rougeâtre. Son odeur tient à la fois de la cannelle et du girofle ; sa saveur est aromatique, piquante et astringente.

CULINAIRE adj. (du lat. *culina*, cuisine). Relatif à la cuisine : *Talents culinaires.*

CULLBERG (Birgit Ragnhild), danseuse et chorégraphe suédoise (Nyköping 1908). En 1944, elle forme une compagnie restreinte de danse moderne qui inscrit à son programme : *Régate, Arbres et Vent, Roméo et Juliette* (Prokofiev), *la Joie du travail, le Rythme de la vie*, et un ballet humoristique, *les Trois Mousquetaires*. Elle fonde ensuite le « Théâtre suédois de la danse », avec son mari Ivo Cramer, et présente, en 1950, *Mademoiselle Julie*. En 1951, elle est maîtresse de ballet et directrice de la Compagnie suédoise de ballet.

CULLEN (William), médecin écossais (Hamilton, Lanarkshire, 1710 - Edimbourg 1790). Après avoir enseigné à Glasgow vers 1774, il fut attaché à l'université d'Edimbourg. Il professait que les causes des maladies résident dans la perturbation des mouvements atomiques, qui sont eux-mêmes sous la dépendance du système nerveux. Il étudia la congélation de l'eau par le vide d'une machine pneumatique.

CULLEN (Paul), prélat catholique irlandais (Prospect, près de Ballytore, comté de Kildare, 1803 - Dublin 1878). Nommé archevêque d'Armagh et primat d'Irlande en 1849, il prit vigoureusement parti pour les nationalistes sur les questions d'éducation. En 1852, il fut transféré au siège de Dublin. Bientôt il se sépara des nationalistes, qu'il jugeait contaminés par les idées révolutionnaires, causant un sérieux malaise dans l'Eglise catholique d'Irlande. Fait cardinal en 1866, il participa au concile du Vatican (1870) en ardent infaillibiliste.

CULLERA, v. d'Espagne (prov. de Valence), près de l'embouchure du Júcar ; 14 800 hab. Exportation d'oranges. Riziculture.

CULLERIER (Michel), médecin français (Angers 1758 - Paris 1827). Membre de l'Académie de médecine (1821) et chirurgien en chef de l'hospice des vénériens de Bicêtre, il expérimenta sur des cadavres la guillotine construite par le chirurgien Louis.

CULLINAN, localité de la République sud-africaine, dans le Transvaal, au N.-E. de Pretoria ; 1 100 hab. Importante mine de diamants (mine Premier) où l'on a trouvé, en 1905, le *Cullinan*, le plus gros diamant du monde, qui fut offert à Edouard VII.

CULLMANN (Oscar), théologien protestant français (Strasbourg 1902). Professeur d'exégèse et d'histoire ecclésiastique à Strasbourg (1930), à Bâle (1938), à la faculté de théologie de Paris (1953) et à la Sorbonne (1954), il a écrit d'importants ouvrages dont : *Christ et le temps* (1947) et *Christologie du Nouveau Testament* (1959).

CULLODEN, localité de Grande-Bretagne, en Ecosse (Inverness), près du marais dit *Culloden Moor*. C'est dans les *landes de Culloden* que l'armée britannique du duc de Cumberland anéantit définitivement, le 16 avril 1746, l'armée jacobite de Charles-Edouard, composée de montagnards écossais.

CULLOMPTON, v. de Grande-Bretagne (Devon), sur le *Culm* ; 3 000 hab. Belle église de style perpendiculaire.

CULLUM (George Washington), ingénieur américain (New York 1809 - *id.* 1892). Professeur à West Point, chef de l'état-major fédéral pendant la guerre de Sécession, directeur de l'Académie militaire et chef du bureau des fortifications, il a laissé des ouvrages estimés d'art et d'histoire militaires.

CULM n. m. Géol. Faciès continentaux du Carbonifère inférieur (Dinantien).

CULMANN (Karl), ingénieur allemand (Bergzabern 1821 - Riesbach 1881). Il participa aux travaux du chemin de fer du Fichtelgebirge, s'occupant notamment de la construction des ponts. Après avoir été chargé en 1849 d'une mission d'études en Amérique du Nord, il fut appelé en 1855 à professer à l'Ecole polytechnique de Zurich. Il est le véritable fondateur de la statique graphique, qu'avait ébauchée Lamé en 1826.

CULMEN [kylmɛn] n. m. Mot lat. désignant parfois le point culminant d'un massif : *Le Sancy est le culmen du Massif central.*
— Ornith. Partie de la mandibule* des oiseaux.

CULMIFÈRE adj. (du lat. *culmus*, chaume, et suffixe *-fère*). Se dit des végétaux dont la

cul-de-porc

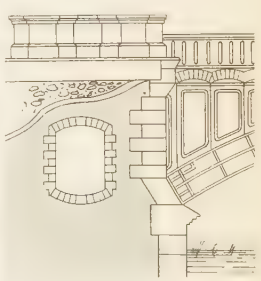
culée (constr. et trav. publ.)

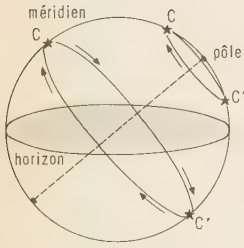

culmination

tige creuse est interrompue par des nœuds et pourvue de feuilles étroites (chaume des graminées) : *Plantes culmifères.*

CULMINANT, E adj. (lat. *culmen,* faîte). Astron. Se dit du point où se trouve un astre dans le ciel, au moment de son passage supérieur au méridien du lieu, correspondant à la plus grande hauteur qu'il puisse atteindre au-dessus de l'horizon. ‖ *Par extens. Point culminant,* le point le plus élevé par rapport à d'autres ; et, au *fig.,* le plus haut degré, l'apogée : *L'idéal n'est autre chose que le point culminant de la logique* (Hugo).

CULMINATION n. f. Maximum de hauteur. ‖ *Par extens.* Sommet, point culminant : *La culmination du rocher d'où elle se jette dans l'eau transporte de joie les enfants qui savent qu'elles vont voir l'otarie* (Proust).

— Astron. Chacun des deux points d'intersection du méridien d'un lieu et du cercle de déclinaison* décrit par un astre, du fait du mouvement diurne. ‖ Instant où un astre passe par l'un ou l'autre de ces deux points.

— Encycl. Astron. Les deux *culminations* sont appelées l'une *supérieure* C, l'autre *inférieure* C'. La première est celle qui est le plus proche de la direction du pôle Nord, la seconde celle qui en est le plus éloignée. Pour un observateur situé dans l'hémisphère Nord, on peut dire que la hauteur par rapport à l'horizon est maximale pour la culmination supérieure et minimale pour la culmination inférieure.

Pour les étoiles dont la déclinaison a une valeur supérieure à celle de la colatitude*, les deux culminations sont situées au-dessus de l'horizon : l'étoile n'a pas de lever ni de coucher, et reste constamment au-dessus de l'horizon. Ces étoiles sont circumpolaires*.

CULMINER v. intr. (du lat. *culmen, -inis,* faîte). Atteindre son point le plus haut : *L'humanité ne culmine jamais par ce qu'il y a de mieux* (J. Romains).

culotte

CULOT n. m. (de *cul*). Partie inférieure ou postérieure de certains objets : *Culot de lampe.* ‖ Matière solide qui s'amasse au fond d'un récipient : *Le culot d'une pipe.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Dernier-né d'une couvée ou d'une portée ; et, *par extens.,* dernier-né d'une famille : *Une avortonne, un culot de portée* (Colette). ‖ *Fam.* Dernier d'une classe, dernier reçu à un concours. ‖ *Pop.* Aplomb excessif, effronterie, toupet : *T'as du culot de te plaindre* (Dorgelès). ‖ Quelquefois en bonne part, audace, hardiesse : *Je ne nie pas ton culot, ni ton adresse* (F. de Croisset). ‖ *Au culot,* audacieusement, par intimidation : *Y aller au culot.*

— Archit. Ornement architectural d'où partent des volutes ou des rinceaux de feuillage.

— Arm. Partie postérieure d'une balle ou d'un obus. (La forme fuyante et tronconique du culot, augmentant la portée des projectiles, fut adoptée en 1898 pour la balle D et, en 1915, pour les obus.) ‖ Petit chapeau cylindrique en carton mince, placé sur la poudre dans le chargement des cartouches de chasse.

— Cost. Au XIVe et au XVe s., bourse à fond arrondi et ordinairement bilobé. (On disait un CULOT ou une BOURSE À CULOT. Le terme s'étendit à un petit sac.)

— Géol. Masse de roche bombée ou conique, sous d'autres roches. ‖ *Culot granitique,* batholite étroit et court.

— Géomorphol. *Culot de glace,* masse de glace dont la plus grande dimension peut être de l'ordre de l'hectomètre, abandonnée par un glacier en cours de recul et emballée dans des moraines qui la protègent un certain temps de la fusion. (Lorsque cette dernière finit par se produire, un effondrement superficiel donne naissance à une dépression fermée. De nombreuses dépressions de ce type accidentent la surface des terrasses fluvio-glaciaires des environs de Thonon.) [Syn. DOLINE DE THERMOKARST.] ‖ *Culot volcanique,* ancienne cheminée volcanique remplie de laves cohérentes qui ont été dégagées par érosion différentielle des terrains tendres encaissants. (Syn. NECK.)

— Lum. Partie métallique d'une lampe électrique recevant l'ampoule et se fixant, pour l'utilisation pratique de cette lampe, sur une douille.

— Métall. Lingot ou masse solidifiée de métal qui, après s'être séparé des scories à l'état liquide, tombe et reste au fond du creuset.

— Verr. Support sur lequel le miroitier pose sa capsule à mercure.

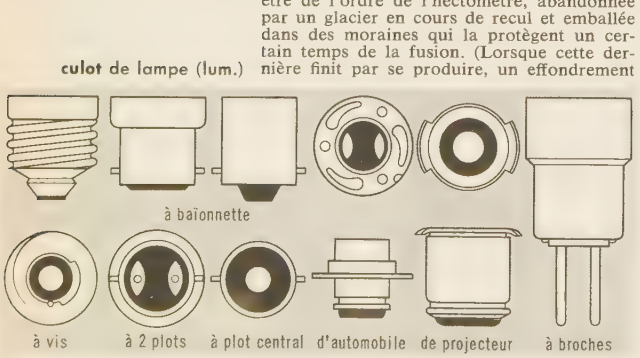

culot de lampe (lum.)

CULOTTAGE n. m. Action de culotter (une pipe). ‖ *Par extens.* Action de noircir par l'usage ; résultat de cette action : *Le beau et chaud culottage de la chair d'un syndic de Rembrandt* (Goncourt).

CULOTTE n. f. (de *cul*). Vêtement d'homme, qui va des hanches aux genoux, et qui est divisé pour couvrir les jambes séparément : *Culotte de cycliste.* (Le pluriel s'emploie quelquefois pour le singulier, à cause des deux jambes : *Apportez-moi mes culottes.*) ‖ Se dit parfois pour pantalon. ‖ Pièce de lingerie féminine, assez courte et maintenue à la taille par un caoutchouc. (Elle s'exécute en tissu à lingerie ou en tissu à mailles.) ‖ *Pop.* Perte au jeu, revers : *Je me suis flanqué une forte culotte au bac* (A. France). ‖ Ivresse, saoulerie : *Les lendemains de culotte, le zingueur avait mal aux cheveux* (Zola).

— Loc. div. *Culotte de peau,* culotte de basane autrefois en usage chez les militaires ; et par suite, au *fig.,* militaire qui ne voit et ne sait rien en dehors de son métier : *Il allait dire culotte de peau... mais le respect dû à ces dames lui fit prononcer modestement baderne* (R. Escholier). ‖ *Porter la culotte,* en parlant d'une femme, commander dans le ménage : *Vive, preste, alerte et proprette, elle fait tout par elle-même, porte les culottes* (H. Monnier). ‖ *Pop. Baisser, poser culotte,* aller à la selle. ‖ *Trembler, faire dans sa culotte,* avoir grand peur. ‖ *Jouer ses culottes,* être joueur au point de jouer ses dernières ressources.

— Bouch. Morceau du bœuf et du veau dans la partie postérieure de la croupe. ‖ Ensemble des deux gigots du mouton.

— Ch. de f. *Culotte d'échappement,* dans une locomotive, pièce cylindrique creuse en fonte qui, dans la boîte à fumée, reçoit la vapeur d'échappement des tuyaux l'amenant des cylindres et, à l'aide d'une bifurcation terminée par la tuyère d'échappement, la conduit dans la cheminée.

— Mar. Partie inférieure de la cheminée d'un navire à vapeur.

— Ornith. *Culotte de pigeon,* partie de derrière d'un pigeon.

— Technol. Portion de tuyau donnant naissance à des embranchements.

— Therm. *Culotte des bouilleurs,* syn. de CUISSARD.

— Zootechn. Partie postérieure de la cuisse des bovins. (Dans les races à viande, on recherche des animaux ayant une culotte bien remplie et bien descendue.) ‖ Ensemble des poils ou des franges de la partie postérieure de la cuisse du chien.

— Encycl. Sur un bas-relief de la colonne Antonine, les soldats romains portent un vêtement qui est une véritable *culotte.* Le mot comme la chose n'apparaissent en France qu'au XVIe s. Sous Henri III, la vogue fut à un petit haut-de-chausses fort court que l'on nomma *culot.* Au XVIIe s. les culottes étaient coulissées ou à œillets ; le XVIIIe s. amena les formes modernes, moins étoffées, avec gousets, petit pont et jarretière, qu'on retrouve dans la culotte de cour. La culotte « infolio » descendait assez bas sur les jambes. (V. HAUT-DE-CHAUSSES.)

CULOTTÉ, E adj. *Très fam.* Qui a du toupet, du culot ; effronté : *Vous êtes culotté !*

— Ornith. Se dit des oiseaux lorsque les plumes de leurs cuisses sont allongées et pendantes.

CULOTTER v. tr. Vêtir d'une culotte. ‖ *Fam.* Garnir, par l'usage, le culot d'une pipe d'un dépôt noir : *Les pipes de terre culottées, éparses çà et là* (Goncourt). ‖ *Par extens.* Noircir, donner une teinte plus foncée par l'usage : *Sur les murs salis de traînées de fumée, culottés d'un ton d'estaminet* (Goncourt).

CULOTTEUR n. m. Personne qui culotte (des pipes) : *Quoique je fusse un culotteur de pipes renommé, je ne pus pas ; dès la seconde bouffée, le cœur me tourna et je cessai* (Maupassant).

CULOTTIER, ÈRE adj. et n. Qui fait des culottes, des pantalons, etc.

CULOZ, comm. de l'Ain (arrond. de Belley), dans le Bugey, au pied du Grand-Colombier, sur le Rhône ; 2 317 hab. (2 117 aggl.). Importante gare de triage. Petit centre industriel : apéritifs, installations de chauffage et de ventilation, bonneterie, scieries. Patrie de L. Serpollet.

CULPABILITÉ n. f. Etat de celui qui est coupable : *C'était une excellente femme, sa culpabilité paraissait souverainement invraisemblable* (Renan). ‖ Caractère d'une action coupable : *La culpabilité d'un acte.*

— Psychol. et Psychiatr. *Complexe de culpabilité, Délire de culpabilité,* états morbides plus ou moins accentués où le sujet se croit, à tort, coupable de certaines fautes.

— Encycl. Psychiatr. Les idées délirantes de *culpabilité* constituent une expression fréquente de la douleur morale au cours de la dépression mélancolique. Le malade s'accuse de toutes les fautes, de toutes les catastrophes, qu'elles soient imaginaires ou réelles ; réelles, elles peuvent être soit vénielles — le sujet les hypertrophie exagérément —, soit importantes — le sujet qui, jusqu'alors, les supportait, les ressent désormais douloureusement. Toute l'imagination du malade est tendue pour alimenter son besoin de culpabilité. On conçoit aisément le réel danger d'autodestruction auquel est exposé le malade.

CULPEPPER (lord John). V. COLEPEPER.

CULPEU n. m. Nom spécifique du loup de Magellan (*Canis antarcticus* ou *culpeus*), qui habite le sud de l'Amérique, ainsi que les îles Falkland.

CULPOSCOPIE n. f. (de *cul-de-sac* et gr. *skopein,* examiner). Gynécol. Technique de cœlioscopie* à travers le cul-de-sac vaginal postérieur.

CUL-ROUGE n. m. Mycol. Nom usuel donné à un champignon, la russule jolie. ‖ Pl. des CULS-ROUGES.

— Ornith. Nom usuel du pic épeiche.

CUL-ROUSSELET n. m. Nom usuel du rossignol des murailles, ou rouge-queue. ‖ Pl. *des* CULS-ROUSSELETS.

CULTE n. m. (lat. *cultus ;* de *colere,* honorer). Hommage, honneur rendu à Dieu, à des êtres divins ou jugés tels ou à certaines créatures particulièrement chéries de Dieu. ‖ Ensemble des cérémonies par lesquelles on rend cet hommage : *Tous les cultes sanglants ont là leurs souvenirs* (Hugo). ‖ Religion considérée dans ses manifestations extérieures : *Liberté des cultes.* ‖ *Par extens.* Religion : *Culte catholique, protestant. Culte céleste qui nous force d'aimer cette triste humanité* (Chateaubriand). ‖ *Particul.* Chez les protestants, office religieux où l'on récite des prières et où l'on commente la parole de Dieu : *Sitôt le culte fini, je m'enfuis* (Gide). ‖ *Ministre du culte,* prêtre, personne consacrée au service du culte public. ‖ — *Fig.* Admiration, affection, vénération profonde, adoration pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Le culte du passé. Culte des morts. Il honorait sa mère d'un vrai culte* (Renan). *Cela commençait ainsi. Vendéen du Midi, grandi dans la foi monarchique et le culte respectueux du passé* (A. Daudet).

— Mœurs et cout. *Cultes populaires,* pratiques qui s'ajoutent aux rites acceptés par l'Eglise catholique. (Certaines de ces pratiques sont par elle tolérées, d'autres restent nettement en marge et sont classées « superstitieuses », comme le culte des images pour elles-mêmes, celui des animaux amis des saints, celui des sources dites sacrées, celui du feu, du soleil, des pierres à légendes, des arbres, etc.)

— Théol. *Culte domestique,* actes religieux faits en commun, dans l'intérieur d'une famille.

— Encycl. Relig. I. *Du culte en lui-même :* 1° Chez les catholiques, l'adoration, l'hommage rendu au Créateur comme au souverain

maître de toutes choses, et la *prière*, appel de la faiblesse humaine à la puissance et à la bonté de Dieu, constituent le *culte intérieur*, dont le *culte extérieur* est l'expression sensible. Le *culte privé*, pratiqué par chacun dans le secret de sa vie, a pour complément le *culte public*, hommage que donnent à Dieu les communautés humaines, au milieu desquelles le célébrant représente le Christ, intermédiaire entre les hommes et son Père. En droit canon, le culte public se définit par le fait qu'il est rendu au nom de l'Eglise par des personnes officiellement désignées. L'Eglise distingue avec soin le culte qu'elle doit à Dieu et celui dont elle honore les anges et les saints. Le premier est appelé *culte de latrie*, le second *culte de dulie*. Les honneurs que reçoit la Sainte Vierge sont de même nature que les honneurs rendus aux saints, mais d'un ordre supérieur : c'est le *culte d'hyperdulie*. Les *images* sont l'objet d'un culte, qui s'adresse au personnage représenté, non à l'image elle-même. (V. ICONOCLASME.) Le *culte des reliques* a pour bases la foi en la résurrection et le respect des vertus des saints. On peut également parler d'un culte des morts, et d'une sorte de culte rendu à certains lieux, lieux de pèlerinage par exemple. Il n'y a rien là qui soit de l'idolâtrie. Les théologiens distinguent ainsi *culte absolu* (vénération des personnes) et *culte relatif* (qui s'adresse aux objets en raison des personnes auxquelles ils se rapportent).

Les fidèles s'acquittent de l'obligation du culte intérieur en produisant des actes de foi, d'espérance, de charité. Ils professent le culte extérieur en observant les pratiques approuvées par l'Eglise, comme le signe de la Croix, les génuflexions, etc. Le culte public a pour principale manifestation l'assistance à la messe du dimanche et des jours de fête. (V. COMMANDEMENTS.) Il est complété par la participation à toutes les cérémonies, offices, prédications, pèlerinages. L'ensemble des prescriptions ecclésiastiques qui ont rapport au culte compose la *liturgie ;*

2° Chez les protestants, qui ont rejeté le culte de la Vierge, des saints, des images et des reliques, la prédication tient la principale place. Le culte est particulièrement sobre chez les calvinistes et dans les Eglises non conformistes anglo-saxonnes (sermon encadré de prières, de lectures de la Bible et de cantiques). La liturgie luthérienne (surtout scandinave) et le *Common prayer book* anglican ont conservé une partie des cérémonies et prières catholiques.

— Pour les autres cultes, v. BOUDDHISME, ISLĀM, JUDAÏSME, MOSAÏSME, etc.

II. *Législation et administration des cultes en France*. V. FRANCE.

— Hist. rom. *Culte impérial*. Sans aller jusqu'à admettre totalement sa propre divinité, comme les souverains hellénistiques, Auguste accepta les manifestations de culte que lui adressaient les provinciaux. En réalité, c'est surtout aux empereurs morts que l'on accorda des honneurs divins. Le culte de César mort fut spontané et bientôt rendu officiel. Ensuite, le sénat décerna l' « apothéose » aux empereurs d'heureuse mémoire ; pourtant le mort n'était pas proclamé *deus*, mais seulement *divus ;* il n'était pas déifié, mais simplement divinisé. Toutefois, à partir de Caligula, le culte impérial se modifia peu à peu dans son esprit et dans ses manifestations : Caligula, en effet, fit parade d'attributs propres à des dieux traditionnels auxquels il s'assimilait. Sur les monnaies, Néron se fit représenter avec la couronne radiée, symbole du Soleil, et après lui beaucoup d'autres empereurs en firent autant. Domitien exigeait qu'on l'appelât *deus* et non pas seulement *dominus*. Avec Commode, la coutume s'établit de qualifier de « sacré » (*sacer*) tout ce qui touchait à l'empereur. Ainsi, peu à peu, l'empereur fut amené à se présenter comme l'incarnation de la divinité. L'idée chemina, en attendant de s'étaler au grand jour au temps des Sévères, et de triompher avec Aurélien, empereur « par la volonté de Dieu » et appelé de son vivant *dominus et deus*.

Certes, à l'empereur vivant, l'Etat décernait depuis longtemps des honneurs divins, faisant de ses anniversaires des jours de fête, exigeant le serment par l'empereur ; ses images étaient sacrées. Mais le culte s'adressait à Auguste, c'est-à-dire au titre porté par tous les empereurs successifs, et les manifestations perdaient ainsi leur caractère personnel. Bien plus, ce culte d'Auguste s'associait toujours à celui de Rome. Il a pris forme dans un pays de tradition hellénistique, car c'est Ephèse et Nicée qui construisirent, les premières, des temples de Rome et d'Auguste. Le culte comportait jeux et fêtes et dépendait d'un clergé, ce qui traduisait, en fait, le loyalisme de l'élite sociale des provinces à l'Etat romain. Le lieu religieux non seulement symbolisait, mais confirmait la dépendance politique. Chaque province ou chaque groupe de provinces possédait son temple ou tout au moins son autel de Rome et d'Auguste, à Lyon pour les trois Gaules, à Tarragone pour l'Espagne, à Carthage pour l'Afrique, à Ancyre pour la Galatie, par exemple. Un culte analogue était célébré par les autorités municipales. Culte provincial et culte municipal avaient des prêtres élus, *sacerdotes* ou *flamines*. A côté de ce culte officiel caractéristique des provinces, il existait un culte populaire, fort répandu aussi à Rome et en Italie, de la mémoire d'Auguste, avec ses prêtres, les *seviri Augustales*, et ses cérémonies publiques. Enfin, Auguste lui-même laissa s'établir le culte des *Lares d'Auguste* et du *Génie d'Auguste*, auxquels de multiples effigies et inscriptions furent consacrées, notamment aux carrefours de la ville de Rome.

CULTELLATION n. f. (du lat. *cultellus*, petit couteau). Topogr. Chaînage opéré sur un terrain très en pente, et qui se fait à l'aide d'une fiche plombée qu'on laisse tomber de l'extrémité de la chaîne tendue horizontalement.

CULTÉRANISME n. m. V. CULTISME.

CUL-TERREUX n. m. *Fam.* et *péjor.* Paysan : *Bienallé lui-même, ni Devonet, ne peuvent guérir les culs-terreux d'ici* (L. Daudet). || Pl. *des* CULS-TERREUX.

CULTIPACKER [kəɾ] n. m. Instr. agric. Sorte de croskill dont les rouleaux à tranche en double biseau ont tous le même diamètre.

CULTISME ou **CULTÉRANISME** n. m. (du lat. *cultus*, cultivé). Recherche, affectation particulière chez quelques écrivains espagnols. (On dit aussi GONGORISME.)

— ENCYCL. Le chef du *cultisme* fut le poète Góngora, écrivain d'un génie remarquable, mais dont le style est gâté par une affectation qui consiste en métaphores inattendues, en constructions tourmentées, en inversions bizarres, en allusions souvent obscures. Dans *Finesse* et art du bel esprit* (1642), Gracián a étudié et analysé les procédés du cultisme et les a distingués de ceux du conceptisme*. Ce maniérisme du style a eu grande influence sur le développement de la préciosité en France dans la première moitié du XVIIe s.

CULTISTE n. m. Ecrivain espagnol, de l'école de Góngora.

CULTIVABLE adj. Qui peut être cultivé : *Terre cultivable.* || *Fig.* Apte à recevoir la culture : *Les plus généreuses individualités sont les plus malaisément cultivables (à quelle pauvreté de tempérament est due souvent la perfection de la culture !)* [Gide].

CULTIVATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui cultive la terre. || *Particul.* Personne qui est à la tête d'une exploitation agricole (vieilli) : *Fanfan Pierron est mon cultivateur depuis plus de trente ans* (Theuriet).

◆ N. m. Instr. agric. Appareil de culture destiné aux façons superficielles. (On dit aussi CULTIVATEUR CANADIEN ou, plus simplement, CANADIEN.)

CULTIVÉ, E adj. Enrichi par la culture, en parlant de l'esprit, de la pensée : *Le capitaine Renaud était un homme d'un sens droit et sévère et d'un esprit très cultivé* (Vigny).

CULTIVER v. tr. (lat. médiév. *cultivare ;* de *cultus*, culture). Travailler la terre pour qu'elle produise : *Aussi je garde seul | Le verger qu'il cultive et fleurit pour me plaire* (Heredia). || Soigner certaines plantes pour provoquer ou favoriser leur venue, pour en récolter le produit : *Cultiver des céréales.* || — *Fig.* Former, développer, perfectionner par des exercices : *L'aînée cultivait sa voix au piano du matin au soir* (Zola). || Consacrer son activité, s'adonner à : *Il n'y a pas une branche des sciences que les jésuites n'aient cultivée avec éclat* (Chateaubriand). | *Fam. Cultiver la bouteille*, s'adonner à la boisson. || Entretenir des relations amicales et suivies avec : *Son neveu qui, d'autre part, ne l'aimait pas, ne l'avait jamais beaucoup cultivée, quoiqu'il dût vraisemblablement être son héritier* (Proust).

— ***Se cultiver*** v. pr. Enrichir son esprit et son goût par le commerce des arts, des lettres et des sciences : *Les facilités qui leur sont données pour se cultiver* (L.-P. Fargue).

CULTRIDENTÉ, E adj. (lat. *culter*, couteau, et *dens, dentis*, dent). Hist. nat. Dont les dents canines sont comprimées de telle sorte qu'un des diamètres est à peu près le tiers de l'autre, ce qui donne à ces dents la forme d'un *coutre*.

CULTRIROSTRE adj. (lat. *culter*, couteau, et *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de couteau.

CULTUEL, ELLE adj. Qui a pour objet l'exercice du culte : *Des libertés cultuelles reçoivent de leur raison d'être elle-même leurs justes limites* (P. Lasserre). | Qui est consacré ou réservé à la célébration du culte : *Edifice cultuel.* || *Association cultuelle*, groupement formé pour subvenir aux frais, à l'entretien, et à l'exercice public d'un culte.

— ENCYCL. Dr. admin. ● *Associations cultuelles.* La loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat a prévu la formation d'associations dites *cultuelles*, destinées à assurer l'exercice des cultes. Ces associations doivent être composées au moins de sept à vingt-cinq personnes domiciliées dans la circonscription religieuse. Elles peuvent constituer des unions ayant une direction ou une administration centrale.

Indépendamment des biens des menses, fabriques et consistoires qui leur sont dévolus, les associations qui se sont conformées aux règles d'organisation générale du culte peuvent recevoir des cotisations périodiques, le produit de quêtes et collectes et des rétributions pour les cérémonies religieuses, pour la location des bancs et chaises, pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles. Le régime établi en 1905 pour les associations cultuelles n'a été mis en pratique que par les associations protestantes et israélites. L'Eglise catholique n'a pas accepté la formule proposée, et l'exercice du culte se fait par la voie de simples réunions publiques. Mais des négociations s'ouvrirent entre Paris et Rome sous les pontificats de Benoît XV et de Pie XI, et ce dernier, dans l'encyclique *Maximam gravissimamque* (18 janv. 1924), autorisa l'expérience d' « associations diocésaines* », présidées par l'évêque et composées surtout d'ecclésiastiques.

CULTURE n. f. (lat. *cultura ;* de *cultum*, supin de *colere*, cultiver). Action ou manière de cultiver la terre ou certaines plantes : *La culture d'un champ, du blé, de la vigne.* || *Par extens.* Art d'exploiter certaines productions naturelles : *La culture de la soie.* || Terrain cultivé : *Pays où il n'y a pas de culture.* || Catégorie de végétaux cultivés : *Cultures fruitières.* | — *Fig.* Action de cultiver, de consacrer son activité à : *Les soucis de la vie maternelle et j'allais dire la culture des soucis de la vie* (Gide). || Développement, enrichissement des diverses facultés de l'esprit par certains exercices intellectuels ; état d'un esprit ainsi enrichi : *La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié* (Herriot). *Cet ensemble de vertus, de préjugés, d'habitudes et d'écus dont se composent la culture morale et l'éducation de la bourgeoisie* (R. Martin du Gard). || Ensemble des connaissances qui, assimilées par l'esprit, contribuent à cet enrichissement : *Il a une forte culture.* | Connaissances relatives à une certaine discipline : *Dès l'abord l'étendue et la qualité de sa culture romanesque* [de Jacques Copeau] *m'ont profondément frappé* (R. Martin du Gard). || Forme particulière du savoir, de l'esprit : *Culture classique.* || Apport intellectuel et spirituel : *La culture gréco-latine.* || *Culture physique*, ensemble des mouvements et exercices capables de fortifier le corps, de l'assouplir et même d'en corriger certains défauts. (V. ÉDUCATION *physique* ET GYMNASTIQUE.)

— Agric. *Cultures dérobées*, cultures dont les diverses opérations, du semis à la récolte, ne portent que sur un ensemble de quelques semaines, et qu'on pratique entre deux cultures principales, de telle sorte que le sol ne soit pas inoccupé durant l'intervalle. (Une culture dérobée consiste généralement à semer, soit en juin, soit en juillet ou en août,

cultivateur (instr. agric.)

Phot. Schall.

après une céréale, sur un labour de déchaumage, une plante [sarrasin, moutarde blanche, spergule, navets, vesces, lentillons, lupuline, betteraves, carottes, etc.] dont le cycle de végétation est très court, et que, souvent, on récolte à l'état de fourrage vert.) ‖ *Culture sans sol*, méthode consistant à cultiver des plantes sur un milieu liquide et renfermant des éléments nutritifs. (Les racines sont soutenues par un substratum neutre, gravier ou vermiculite. Ce procédé de culture est utilisé dans les régions désertiques ou tropicales, ainsi que pour la production de certaines plantes de serre.)

— Bactériol. *Culture microbienne*, méthode consistant à placer une petite quantité de germes microbiens dans un milieu nutritif adéquat, afin d'obtenir leur multiplication, de réaliser leur isolement et leur identification, et d'étudier les produits de leurs métabolismes. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bouillon de culture*, milieu* de culture liquide.

— Géogr. *Système de culture*, organisation de la succession des cultures et des jachères, ou de la rotation des cultures en vue de répondre le mieux possible aux besoins des agriculteurs. (V. part. *encycl.*)

— Physiol. *Culture des tissus*, méthode ayant pour but de maintenir en vie et d'assurer la prolifération des cellules d'un tissu, en dehors de l'organisme, afin d'étudier les propriétés des cellules de ce tissu, indépendamment des influences qu'exerce l'organisme sur ces différents éléments. (V. part. *encycl.*)

— Préhist. Stade de développement défini par un ensemble d'objets faits par l'homme et présentant entre eux des caractères communs.

— ★ *humanités, instruction, tradition, politesse, progrès, voyage, pensée, personnalité, travail, expérience, vulgarisation, barbarie.*

— Encycl. Bactériol. Les *cultures microbiennes* se font sur des milieux* nutritifs préalablement stérilisés. Les germes provenant d'un prélèvement pathologique ou d'un produit supposé septique (poussière, eau polluée, etc.) sont ensemencés d'abord dans un milieu permettant une prolifération rapide (bouillon de culture, par exemple).

Après incubation à température convenable, on repique une goutte du bouillon sur un deuxième milieu, en général solide, qui permet d'obtenir, pour chaque germe, une colonie séparée. Les caractères macroscopiques des colonies permettent une première identification, qu'on peut confirmer par l'examen microscopique des germes avec ou sans coloration. Dans certains cas, on procède à un deuxième repiquage sur un milieu spécial comportant un réactif chimique qui met en évidence certains produits spécifiques du métabolisme du germe considéré.

La culture des virus filtrants ne peut se faire que sur tissus vivants, œuf de poule ou tissu cultivé.

— Encycl. Géogr. *Système de culture.* Les groupes d'agriculteurs primitifs, comme les agriculteurs utilisant les techniques les plus modernes, doivent résoudre le même problème fondamental : la création d'un système de culture qui permette l'obtention, avec la technique qui leur est propre, des meilleures récoltes possibles sur un terroir donné.

Certains primitifs ne forment qu'un peuplement très lâche, dans un milieu relativement hostile : c'est le cas des populations qui doivent assurer leur subsistance dans les régions où règne la grande forêt de type équatorial. L'agriculture ne constitue souvent ici qu'un complément de la cueillette et de la chasse ; mais, aussi rudimentaire soit-elle, elle suffit pour épuiser des sols le plus souvent peu fertiles naturellement. Le système de culture se résume ici à l'abandon d'une clairière après quelques récoltes et à la création d'une nouvelle clairière, qui devra sa provisoire fertilité à l'incendie du sous-bois et des arbres les moins gros. Ces pratiques se rencontrent chez les Fangs de la forêt congolaise comme dans l'Insulinde (système du *ladang*). Le nomadisme agricole caractérise également des régions situées en dehors de la zone équatoriale, en particulier dans les montagnes de l'Indochine (le *ray*), dans les forêts de la partie orientale de Madagascar (le *tavy*), chez les Indiens du Brésil, etc. Sous les latitudes moyennes, certains systèmes de culture ont été longtemps fondés sur la pratique de l'essartage : dans les Ardennes, dans le Massif central, dans les Balkans, des cultures étaient effectuées temporairement dans des clairières ou dans des landes incendiées. Tous ces systèmes de culture caractérisent des types d'économie archaïques qui disposent de vastes espaces géographiques, mais qui n'assurent la subsistance que de groupes très restreints.

La mise en valeur d'un terroir limité a constitué un progrès immense en obligeant les agriculteurs à mettre au point diverses techniques permettant un accroissement des rendements parallèle à l'augmentation de leur propre groupe. Presque partout en recul, ou même abandonnée aujourd'hui, la jachère permettait aux sols de se reconstituer tout en fournissant une pâture pour les animaux domestiques ; la dernière année, un labour donnait au sol un précieux engrais vert. Le système biennal faisait alterner une culture de céréales avec une jachère ; il était observé surtout dans les pays méditerranéens : la sécheresse de l'été, qui arrête tôt le cycle de la végétation, exigeait en effet la généralisation des ensemencements d'automne. Mais l'importance des superficies consacrées aux jachères était telle que les paysans manquaient cruellement de terre et qu'ils devaient souvent accrocher leurs champs sur des versants montagneux, où ils édifiaient d'immenses escaliers de terrasses. De nombreux arbres (oliviers, arbres fruitiers) permettaient à la jachère de ne pas être entièrement improductive. Dans l'Europe septentrionale, le système de culture fondé sur l'assolement triennal permettait de faire un ensemencement supplémentaire, au printemps, et le terroir des villages était partagé en trois soles à peu près équivalentes, la dernière formant jachère. Cet assolement s'accompagnait de servitudes très contraignantes pour l'utilisation commune de la pâture sur la jachère ; elles ont eu des conséquences sur l'aspect du paysage, découvert, dépourvu de haies, et sur celui de l'habitat, groupé au milieu du terroir. Les systèmes de culture les plus évolués tendent à utiliser les sols d'une façon continue. Dans les régions de très forte population, une culture intensive sans jachère a été très tôt une nécessité impérieuse. Ainsi, l'agriculture chinoise traditionnelle devait nourrir près de 500 millions d'individus sur une étendue qui ne dépassait guère le quart de l'ensemble de la Chine : la très faible superficie dont disposait chaque paysan devait faire l'objet d'un jardinage extraordinairement minutieux.

Une des préoccupations capitales du cultivateur était la recherche des engrais nécessaires à l'obtention de rendements assez élevés ; mais la prépondérance écrasante de la culture proprement dite ne laissait nulle place à l'élevage, et la quête de l'engrais humain et de divers détritus jouait ainsi un rôle essentiel. Cette agriculture archaïque, due « à l'accumulation de travail humain », se retrouve dans de nombreuses régions fortement peuplées de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, en particulier au Japon, au Viêt-nam, en Indonésie et dans l'Inde. Elle s'oppose aux agriculteurs qui ont dépassé le cadre autarcique et qui sont plus ou moins liés au commerce international. De nombreux systèmes de culture reposent encore sur une production variée, héritière de l'ancienne polyculture vivrière : c'est le cas, notamment, de nombreuses régions du bassin d'Aquitaine, où les céréales s'associent ainsi aux cultures fourragères et à l'élevage, ainsi qu'aux cultures maraîchères et fruitières. Ces dernières fournissent souvent l'élément essentiel du profit commercial des paysans. Mais les cultures destinées à la vente peuvent représenter presque la totalité de la production agricole de certaines régions ; le système de culture se caractérise alors souvent par la succession constante sur le même champ de la même plante : la culture de la vigne dans le bas Languedoc, celles du café au Brésil, de la canne à sucre à Cuba, de l'arachide au Sénégal, autant de monocultures qui correspondent à des structures sociales très variées, mais qui présentent toutes deux graves inconvénients : la difficulté de la commercialisation de la récolte pendant les périodes de crise, et les dangers provoqués par un épuisement rapide du sol. Aussi, dans beaucoup de régions où la monoculture était prédominante, on observe une tendance à compliquer le système de culture et à diversifier la production : dans les grandes plaines du Canada comme dans le Wheat Belt des Etats-Unis, la culture exclusive du blé s'est accompagnée à plusieurs reprises de la formation de stocks invendus gigantesques. Depuis plusieurs décennies, l'agriculteur de ces régions a tendance à ne faire du blé que l'un des éléments d'un assolement : il a introduit dans ce dernier des cultures diverses, des oléagineux et surtout des plantes fourragères qui permettent de développer considérablement les ressources de l'élevage. Mais, sur les marges arides de ce domaine, on observe encore des cultures purement spéculatives de blé, qui ne sont pratiquées, à l'exclusion de toute autre, que lorsque les conditions du marché mondial sont favorables. Ainsi, certaines modalités d'une agriculture très mécanisée, mais de faible rendement, amènent l'organisation de types de cultures temporaires comparables à ceux qui sont pratiqués par les agricultures archaïques. (V. aussi structure *agraire*) [→ Biblio.]

— Physiol. Les premières expériences pour maintenir hors de l'organisme des cellules animales vivantes remontent au début du XXe s., où Jolly et Harrison inventèrent une technique qu'améliora ensuite Alexis Carrel. C'est ce dernier qui réalisa pour la première fois, en 1912, la *culture* indéfinie de fibroblastes provenant d'un cœur de poulet. La culture de tissus végétaux isolés ne fut réalisée que vers 1934, grâce aux travaux de Robbin, White et Gautheret.

La méthode usuelle consiste à prélever de petits fragments de tissu et à les faire baigner, à l'intérieur d'une enceinte stérile, dans un milieu nutritif synthétique. Le milieu est constitué par une solution de sels minéraux, d'acides aminés, de vitamines et, obligatoirement, de sérum animal (de cheval) et de jus embryonnaire. La prolifération des fragments de tissus, ou *explants*, est intense au début, puis elle se ralentit et cesse au bout d'un certain temps. Pour maintenir l'activité de la prolifération, on procède, à intervalles réguliers, à des repiquages dans des milieux frais, en ne prenant que des cellules nouvelles. Pour les tissus humains, on ne peut dépasser, suivant le cas, 2 à 5 repiquages, et on aboutit souvent à une culture ne comportant que des fibroplastes.

Les techniques nouvelles, en pleine évolution, permettent notamment l'expérimentation sur les transformations de cellules normales en cellules cancéreuses ; la culture de tissus est également nécessaire à l'entretien des virus filtrants, qui ne peuvent se reproduire que sur des tissus vivants.

CULTUREL, ELLE adj. Relatif à la culture de l'esprit, à la civilisation : *Dès que le peuple a perdu son originalité raciale et culturelle* [...] (Bernanos). ‖ *Particul.* Qui vise à développer la culture, à répandre certaines formes de culture : *Conventions culturelles. Echanges culturels.* ‖ *Conseiller, attaché culturel*, fonctionnaire chargé de tous les problèmes qui concernent les relations universitaires et les échanges intellectuels entre son pays d'origine et celui où il est chargé de mission.

culturel (ordre du Mérite), ordre monégasque créé en 1952. Ruban rouge ponceau, coupé au centre de losanges blancs.

culturelles (ministère des Affaires), département ministériel français institué par décret du 24 juillet 1959. Il a pour mission « de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ». L'administration centrale comprend : un bureau du cabinet, un service d'administration générale, la direction générale des Arts et Lettres (à laquelle sont rattachés certains éléments des services de l'Education populaire), la direction générale de l'architecture (dont les attributions sont déléguées en province à treize conservations des Bâtiments de France), la direction des Archives de France, le Centre national de la cinématographie. Le premier titulaire de ce département a été André Malraux, ministre d'Etat.

CULULLE n. m. Antiq. rom. Vase en poterie, dont les pontifes et les vestales se servaient dans les sacrifices.

CUMA n. f. Crustacé très caractéristique, à cause du contraste entre la forme renflée

CULTURE
v. carte en couleurs entre pp. 658-659

du céphalothorax et la forme grêle de l'abdomen, qui est très mobile. (Ce sont des animaux de petite taille, de quelques millimètres de longueur, en général, exclusivement marins, fouissant dans le sable ou dans la boue. Type de l'ordre des *cumacés*.)

CUMACÉS n. m. pl. Ordre de crustacés malacostracés, dont la carapace est soudée aux trois ou quatre premiers appendices thoraciques. (Ils vivent dans toutes les mers et il existe quelques rares formes d'eau douce ou d'eau saumâtre.)

CUMANÁ, v. du Venezuela, capit. de l'Etat de Sucre, à l'entrée du long golfe de Cariaco ; 71 000 hab. Evêché. Centre commercial fondé en 1521. Port de pêche.

CUMBERLAND, comté de Grande-Bretagne, dans le nord de l'Angleterre ; 294 200 hab. Ch.-l. *Carlisle*. Le comté s'étend sur le nord et l'ouest du *massif du Cumberland* et sur une partie des Pennines. — De nombreux comtés portent ce nom dans différentes parties du Commonwealth, entre autres en Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud, et, au Canada, en Nouvelle-Ecosse.

CUMBERLAND, v. des Etats-Unis (Maryland), dans la région de la Grande Vallée des Appalaches, sur le Potomac ; 33 400 hab. Carrefour ferroviaire. Centre industriel : textiles artificiels, confection.

CUMBERLAND (MASSIF DU), région de la Grande-Bretagne, dans le nord-ouest de l'Angleterre, qui s'étend sur le comté homonyme et sur une partie du Westmorland et du Lancashire, entre la mer d'Irlande et la vallée de l'Eden ; 978 m au *Scafell*. Le Cumberland est un massif ancien, relevé à l'époque tertiaire, d'où divergent de nombreuses rivières. Les glaciers du Quaternaire ont creusé des cuvettes dans les vallées et accumulé des moraines, donnant ainsi naissance aux beaux lacs actuels qui font la réputation touristique du *Lake district*. Le massif est une région d'élevage assez pauvre ; mais la plaine de l'Eden et celle qui borde le Solway Firth sont de riches secteurs agricoles. Sur la côte de la mer d'Irlande, un étroit bassin houiller fournit la matière première à des industries métallurgiques puissantes ; on y exploite aujourd'hui le charbon jusque sous la mer.

CUMBERLAND (PÉNINSULE DU), péninsule formant l'extrémité orientale de la Terre de Baffin (Canada, Territoires du Nord-Ouest) et limitant, au N., la baie de Cumberland.

CUMBERLAND (PLATEAU DE), partie méridionale du plateau Appalachien, dans le massif des Appalaches*, au-dessus de la région de la Grande Vallée. Il est coupé par le défilé dit *Cumberland Gap*, théâtre de nombreux combats pendant la guerre de Sécession.

— Les rivières *Cumberland* (1 105 km) et Kentucky, affluents de l'Ohio, naissent dans cette région.

CUMBERLAND (Richard), prélat anglican et philosophe anglais (Londres 1631 - Peterborough 1718). Le plus important de ses ouvrages est *De legibus naturae disquisitio philosophica* (1672), dirigé contre les principes de Hobbes. Partant de la constatation de lois naturelles, il estime pouvoir en inférer les lois divines. Sa conception de la morale repose sur l'idée d'une Bienveillance universelle et sur la réalisation du plus grand bien possible aux êtres raisonnables.

CUMBERLAND (William Augustus, duc DE), prince et général britannique (Londres 1721 - *id.* 1765), 3e fils de George II. Il se distingua à la bataille de Dettingen (1743), où il fut blessé ; placé en 1745 au commandement de l'armée alliée aux Pays-Bas, il fut vaincu à Fontenoy (1745) et à Laufeldt (1747). Entre-temps, il avait brisé le soulèvement jacobite écossais de 1745-1746, écrasant l'armée de Charles Edouard à Culloden* ; il conduisit la répression avec tant de brutalité qu'il y gagna le surnom de BOUCHER. Lorsque éclata la guerre de Sept Ans, il reçut le commandement de l'armée du Hanovre ; vaincu à Hastenbeck (1757), il dut signer la capitulation de Klosterzeven, que le gouvernement britannique désavoua. Mal vu du jeune George III, il lutta contre l'influence de Bute en alliance avec les whigs, ce qui ranima dans ses dernières années la popularité qu'il avait connue dans sa jeunesse.

CUMBERLAND (Richard), romancier et dramaturge anglais (Cambridge 1732 - Londres 1811). Il fut chargé, en 1780, de diverses missions politiques en Espagne et au Portugal, dilapida sa fortune et dut écrire pour vivre. Il a écrit des pièces de théâtre : *les Frères* (*The Brothers*) [1769], *l'Indien occidental* (*The West-Indian*) [1771], *l'Amant à la mode* (*The Fashionable Lover*) [1772], qui sont des comédies sentimentales. Son autobiographie, *Mémoires de ma vie* (1807), est vive, mais peu véridique.

CUMBERLAND (Ernest Auguste, duc DE). V. ERNEST-AUGUSTE.

CUMBERLAND (George CLIFFORD, comte DE). V. CLIFFORD.

CUMBERLANDISME n. m. (de Stuart *Cumberland*, qui créa ce genre d'expériences). Sc. occult. Opération par laquelle on retrouve par tâtonnements un objet caché, ou on exécute un acte non formulé par un assistant, grâce aux pressions inconscientes qu'exerce sur le chercheur la main d'une personne qui le touche de façon continue et qui est au courant de l'action à accomplir.

CUMBERLANDITE n. f. (de *Cumberland*, n. de lieu). Minér. Terme employé par certains auteurs pour désigner une météorite du groupe de la pallasite, contenant du fer oxydé.

CUMBIPISIN [kœm] n. m. Variété de résine de provenance indienne.

CUMBRAÏTE n. f. (de *Great Cumbrae*, n. de lieu). Minér. Andésite, contenant des phénocristaux de plagioclases. (La pâte, riche en verre, présente des microlites de labrador et d'enstatite-augite.)

CUMBRE (COL DE LA) ou **col d'USPALLATA,** important passage conduisant à travers les Andes, de l'Argentine au Chili. Il est dominé par l'Aconcagua et traversé par une route (à l'alt. de 3 842 m) et par une voie ferrée avec tunnel (percé à 3 300 m d'alt.).

CUMÈNE n. m. (de *cumin*). Chim. Carbure benzénique constituant l'isopropylbenzène, de formule $C_6H_5—CH(CH_3)_2$.

— ENCYCL. Le *cumène* se forme dans la distillation sur la chaux de l'acide cuminique. On peut l'obtenir par action du chlorure d'isopropyle ou du propylène sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium anhydre. C'est un liquide bouillant à 152 °C, analogue au benzène par ses propriétés. Le peroxyde formé par action de l'air se coupe en *phénol* et *acétone*. Le cumène sert à fabriquer des solvants, laques et produits chimiques divers, et, en raison de son indice d'octane très élevé, de l'essence d'aviation. Le *pseudo-cumène* est le triméthylbenzène 1-2-4, rencontré dans le goudron de houille à côté du mésitylène. Il bout à 170 °C. C'est lui qui constitue le *cumol* technique.

CUMENGÉITE [min] n. f. Minér. Chlorure basique de plomb et de cuivre hydraté naturel.

CUMÉNOL n. m. (rad. *cumol*). Chim. Phénol de formule $(CH_3)_3C_6H_2OH$ dérivé du pseudo-cumène.

— ENCYCL. Il existe trois isomères possibles. On connaît surtout le dérivé dont l'hydroxyle est en position 5, qu'on appelle *pseudo-cuménol*, fondant à 71 °C, bouillant à 234 °C. Ces corps correspondent aux *pseudo-cumidines*. (V. CUMIDINE.)

CUMES, en lat. **Cumae.** Géogr. anc. Ville de l'Italie méridionale, en Campanie, sur le golfe de Cumes (mer Tyrrhénienne). A l'époque des rois étrusques, les Romains, selon la tradition, auraient acheté un recueil de prescriptions rituelles et d'oracles provenant de la sibylle de Cumes. Bien que Virgile lui attribue un temple d'Apollon dès le temps d'Enée, Cumes fut fondée au VIIIe s. av. J.-C. par des Grecs originaires de Chalcis en Eubée. La ville fut sauvée des Etrusques en 474 av. J.-C., grâce aux Grecs de Syracuse ; prise par les Campaniens, puis redevenue indépendante, elle s'allia aux Romains pendant les guerres puniques. Mais elle fut éclipsée par la suite, dès l'Antiquité, par Baïes et par Naples, et fut détruite par les Napolitains en 1203. Les ruines de Cumes subsistent près du village actuel de *Cuma* : antre de la sibylle, temple d'Apollon et temple de Jupiter sur l'acropole, nécropole.

cum grano salis, loc. lat. signif. *Avec un grain de sel*, dans laquelle le mot *sel* a le sens figuré de « enjouement », de « badinage », et que l'on emploie pour faire entendre que ce qu'on dit ne doit pas être pris à la lettre : *Tout est vrai dans ce petit volume, mais bien des choses y ont été mises pour qu'on sourie ; j'aurais dû écrire plus d'une fois à la marge : « cum grano salis »* (Renan).

CUMIDINE n. f. Chim. Nom donné à diverses arylamines $C_9H_{11}NH_2$.

— ENCYCL. Le nom de *cumidine* doit être réservé aux bases dérivées du cumène

$$(CH_3)_2CH—C_6H_4—NH_2,$$

ou *amino-isopropylbenzènes*. La plus courante est la *paracumidine*, bouillant à 225 °C, obtenue par réduction du paranitrocumène. Les bases dérivées du pseudo-cumène ont leur groupement aminogène en position 5 et 6. Elles dérivent des nitro-pseudo-cumènes correspondants ; on les appelle *pseudo-cumidine s* et *as* (symétrique et asymétrique). La première, la plus courante, forme la cumidine technique.

CUMIÈRES-LE-MORT-HOMME, comm. de la Meuse (arrond. de Verdun), près de la rive gauche de la Meuse, au N.-O. de Charny ; 2 hab. Le village et le *bois de Cumières* furent attaqués dès le 14 mars 1916, au début de la bataille de Verdun*. Conquises de haute lutte par les Allemands le 24 mai, ces deux positions furent reprises par les Français le 20 août 1917. (→ Biblio.)

CUMIN n. m. (gr. *kuminon*). Nom usuel donné à *Nigella sativa*, à *Hypecoum pendulum* et, surtout, à *Cuminum cyminum*. (On nomme aussi *cumin de montagne* ou *cumin des prés*, le carvi ; *cumin royal*, le sisoya. ‖ Les graines elles-mêmes : *Saupoudrer du fromage de cumin.*

— ENCYCL. Le *cumin* (*Cuminum cyminum*) est une herbe annuelle, haute de 15 à 20 cm environ, à feuilles découpées en lanières étroites. Originaire d'Orient, elle est cultivée en Hollande, en Thuringe, etc. Son fruit, une des quatre « semences chaudes », d'une odeur agréable et pénétrante, d'une saveur aromatique, est stimulant, stomachique et carminatif. Les peuples du Nord (Angleterre, Allemagne, etc.) aiment son parfum dans leurs gâteaux, sur le pain ; les Hollandais l'utilisent pour aromatiser le fromage et on en met souvent sur le munster ; il sert aussi à la fabrication du kummel.

cumin et son fruit

CUMINILE n. m. Chim. Dicétone

$$C_3H_7—C_6H_4—CO—CO—C_6H_4—C_3H_7,$$

analogue au benzile, obtenue par oxydation de la cuminoïne.

CUMINIQUE adj. Chim. Se dit d'un aldéhyde, d'un acide, d'un alcool dérivant de l'isopropylbenzène, le groupement fonctionnel étant en position *para*.

— ENCYCL. L'*aldéhyde cuminique*

$$(CH_3)_2CH—C_6H_4—CHO,$$

que l'on appelle aussi *cuminaldéhyde*, est un liquide d'odeur agréable, de densité 0,98, bouillant à 235 °C, rencontré dans l'essence de cumin, d'où on l'extrait par distillation puis par traitement au bisulfite de sodium. On le trouve aussi dans les essences de ciguë, de myrrhe, de cannelle de Ceylan, etc. Il conduit par oxydation à l'acide cuminique. Distillé sur le chlorure de zinc, il se transforme en cymène. La potasse alcoolique donne l'alcool et l'acide cuminiques.

L'*acide cuminique*

$$(CH_3)_2CH—C_6H_4—CO_2H,$$

que l'on obtient par oxydation de l'aldéhyde, est un solide blanc fondant à 115 °C. Il est oxydé par le mélange sulfochromique en acide téréphtalique.

L'*alcool cuminique*

$$(CH_3)_2CH—C_6H_4—CH_2OH$$

est un liquide bouillant à 246 °C. Il donne les mêmes produits d'oxydation que l'aldéhyde cuminique.

CUMES
Arco Felice
élevé à l'époque
de Domitien

CUMINOÏNE n. f. Cétone alcool de formule

$$(CH_3)_2CH—C_6H_4—CHOH$$
$$—CO—C_6H_4—CH(CH_3)_2,$$

analogue à la benzoïne, obtenue par condensation de l'aldéhyde cuminique avec lui-même.

CUMINURIQUE adj. Se dit d'un acide rencontré dans l'urine après absorption, par l'organisme, de cymène, ou encore produit par l'action du chlorure de cumyle sur le glycocollate d'argent.

CUMMINGS (Edward Estlin), poète et peintre américain (Cambridge, Massachusetts, 1894 - North Conway, New Hampshire,

Phot. Chevallier.

1962). Après ses études à Harvard, il fut ambulancier volontaire en France pendant la Première Guerre mondiale. A la suite d'erreurs administratives, il passa plusieurs mois dans un camp d'internement à La Ferté-Macé. De cette expérience, il a tiré *la Salle commune* (*Enormous Room*) [1922], récit à la fois pathétique et plaisant. Dans ses œuvres poétiques, ses violences faites à l'orthographe, sa mise en page fantaisiste, sa suppression des majuscules et de la ponctuation font penser à un Apollinaire anglo-saxon. Cummings, poète, dramaturge et peintre, possède un tempérament lyrique véritable, qui renouvelle la sensibilité et le langage. Citons, parmi ses recueils principaux : *Tulipes et Cheminées* (1923), *XLI Poèmes* (1925), *Poèmes 1923-1954* (1954), *95 Poems* (1958).

CUMMINGTONITE n. f. Minér. Variété d'amphibole, formant un agrégat avec le grenat et le quartz, et que l'on a trouvée à *Cummington* (Massachusetts).

CUMNOCK, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Ayrshire), à l'O. d'Ayr ; 4 600 hab. Mines de houille. Métallurgie.

Cum occasione (BULLE). Adressée par le pape Innocent X (1653), cette bulle condamne cinq propositions tirées de l'*Augustinus** de Jansénius.

CUMONT (Franz), philologue et archéologue belge (Aalst 1868 - Bruxelles 1947). Professeur à Gand (1899-1910) et conservateur du Musée royal de Bruxelles, il s'est attaché surtout à l'étude de la vie religieuse dans le monde romain, mettant en valeur les liens unissant le mythriacisme méditerranéen et le mazdéisme oriental. Sa principale œuvre de synthèse est : *les Religions orientales dans le paganisme romain* (1929). Autres œuvres : *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra* (1894-1901), *Astrology and Religion among the Greeks and Romans* (1912), *Afterlife in Roman Paganism* (1922), *Lux Perpetua* (1948).

sir Samuel CUNARD
lithographie par Dickinson

CUMUL [kymyl] n. m. (déverbal de *cumuler*). Dr. Fait, pour une même personne, d'exercer simultanément plusieurs activités (professions, fonctions publiques, mandats électifs, etc.) : *Certains cumuls sont interdits par la loi.* ‖ Réunion, sur une même personne, de plusieurs avantages financiers (indemnités, traitements, pensions, etc.) : *En principe, est impossible le cumul d'une pension d'un régime obligatoire de Sécurité sociale et de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.* (V. part. *encycl.*, Dr. admin.)

— Dr. pén. *Cumul d'infractions, cumul* et *non-cumul des peines*, v. part. *encycl.*

— Procéd. *Cumul d'actions*, exercice simultané ou successif de plusieurs actions en justice à l'occasion d'un même fait. ‖ *Cumul du possessoire et du pétitoire*, erreur, constituant un motif de cassation, du juge de l'action possessoire qui se prononce sur le fond du droit pour lequel il est incompétent.

— ENCYCL. Dr. admin. Il est interdit à tout agent public d'exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit, si ce n'est la production d'œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques. Il n'est pas davantage possible d'exercer simultanément plusieurs fonctions publiques rémunérées. Il existe cependant un certain nombre de dérogations à caractère exceptionnel, mais, dans cette hypothèse, le *cumul des rémunérations* est limité au double du traitement principal. Quelle que soit l'importance des fonctions légalement cumulées, il n'est pas possible de dépasser cette limite, l'excédent devant être reversé à la collectivité qui sert le traitement principal. Les retraités qui reprennent une nouvelle activité au profit d'une collectivité publique ne peuvent pas cumuler la rémunération afférente et leur pension de retraite dans la mesure où cela conduirait à dépasser leur ancien traitement d'activité.

— Dr. pén. *Cumul d'infractions et de peines.* Il y a *cumul d'infractions* lorsqu'une personne est poursuivie pour une série de méfaits cumulés dont aucun n'a encore fait l'objet d'une condamnation. Cette situation se distingue de celle de la récidive*, impliquant qu'une condamnation définitive a été prononcée pour une infraction antérieure au moment où la personne commet une nouvelle infraction. Deux sortes de cumuls d'infractions peuvent se rencontrer : le *cumul idéal*, quand un même fait constitue à lui tout seul plusieurs infractions (par exemple, dans le cas de l'adultère de deux personnes mariées, chacune d'elles commet en même temps un adultère et une complicité d'adultère) ; le *cumul réel*, quand l'auteur des infractions accomplit plusieurs faits matériels dont chacun d'eux constitue, à lui seul, une infraction ; il y a également cumul réel dans le cas d'infractions complexes, dont les unes servent de moyens pour exécuter les autres (par exemple, le faux commis en vue d'accomplir une escroquerie).

Le cumul d'infractions peut être sanctionné par le *cumul des peines* ; c'est, en France, le cas pour le cumul des contraventions. En vue d'éviter les inconvénients matériels et moraux du cumul des peines (impossibilité de cumuler une peine temporaire et une peine perpétuelle, l'une et l'autre privatives de liberté ; impossibilité morale d'exécuter un condamné après lui avoir fait exécuter une peine privative de liberté), le système du *cumul juridique des peines* consiste à prononcer, pour l'ensemble des infractions, une peine plus sévère que celle qui correspond à l'infraction la plus grave, mais également moins sévère que la somme des peines encourues pour toutes les infractions ; la loi française adopte parfois cette solution, notamment lorsque le vol accompagné de violences reçoit une qualification particulière. Toutefois, la loi française, en matière de délits et de crimes, adopte une troisième solution, le *non-cumul des peines* ; seule la peine la plus forte est prononcée. (→ Biblio.)

CUMULARD n. et adj. m. *Fam.* et *péjor.* Personne qui cumule plusieurs fonctions rétribuées.

CUMULATIF, IVE adj. Dr. Qui implique un assemblage, une accumulation : *Donation cumulative.*

— Biol. *Facteurs cumulatifs ou multiples*, facteurs héréditaires non allèles, affectant le même caractère et dont les actions s'additionnent ou se soustraient algébriquement. (Ils déterminent des caractères présentant un certain degré d'indétermination ou d'oscillation [couleur plus ou moins foncée, plus ou moins claire, par exemple].)

— Econ. polit. *Processus cumulatif*, au sens large, mouvement déclenché à la suite de modification soit des facteurs économiques, soit des facteurs monétaires, qui tend à *s'amplifier* de lui-même et provoque de ce fait des contractions ou des expansions en chaîne de l'activité économique. ‖ Au sens strict, mouvement d'expansion ou de contraction de l'activité économique résultant d'un déséquilibre entre le « taux naturel d'intérêt et le taux monétaire d'intérêt ». (Cette notion permettait à Wicksell — professeur suédois qui l'a mise en valeur — d'expliquer les effets d'une modification de l'investissement sur l'activité économique.)

— Statist. Qui représente, en fonction d'un caractère étudié X ou du temps *t*, le nombre ou la fréquence des données égales ou inférieures à X, ou observées jusqu'à l'époque *t* : *Diagramme cumulatif.* (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Statist. La courbe des entrées cumulées dans une population est surtout intéressante quand on la complète par celle des sorties cumulées : naissances et décès, par exemple. On voit ainsi comment évolue l'effectif de la population elle-même ; si les sorties ne sont pas connues, il arrive qu'elles soient peu nombreuses ou qu'on puisse faire à leur sujet des hypothèses (statistique des immatriculations d'automobiles et parc des automobiles). Mais on se méfiera *a priori* de ces graphiques qui *montent toujours* et sont de ce fait trompeurs à l'œil. La courbe des fréquences cumulées d'une distribution permet une détermination graphique de la médiane* (abscisse du point d'ordonnée 0,5), des quartiles* (ordonnées 0,25 et 0,75), des déciles* (ordonnées 0,1 ; 0,2... 0,9), des centiles* (ordonnées 0,01... etc.).

CUMULATIVEMENT adv. Par cumul, à la fois : *Fonctions exercées cumulativement.*

CUMULER v. tr. (lat. *cumulare*, entasser). Réunir sur sa personne plusieurs choses différentes : *Cumuler des droits dans une succession.* ‖ *Particul.* Exercer simultanément plusieurs emplois, percevoir simultanément plusieurs traitements : *Pierre, outre les divers emplois qu'il cumulait au château, avait encore celui de trésorier* (Gautier) ; et, *absol.* : *Fonctionnaire qui cumule.*

CUMULO-NIMBUS n. m. invar. Météorol. Masse puissante de nuages* sombres, bourgeonnants, à grand développement vertical (entre les niveaux de 400 à 10 000 m), qui déclenche les averses de grêle et les orages. (Les cumulo-nimbus résultent de forts courants verticaux : fronts froids vigoureux, zone de convergence équatoriale, cyclones tropicaux.)

CUMULO-STRATUS n. m. Météorol. V. STRATO-CUMULUS.

CUMULO-VOLCAN n. m. Volcan dans lequel une masse de lave solide sort en forme de dôme. (Durant la grande éruption de la Martinique, la montagne Pelée a offert un exemple très net de ce phénomène, bien étudié par A. Lacroix.) ‖ Pl. *des* CUMULO-VOLCANS.

CUMULUS [lys] n. m. Météorol. Nuage blanc à contours très nets, dont la base est plate, tandis que le sommet en dôme dessine des protubérances arrondies. (Le cumulus est un nuage de beau temps, déterminé par la convection thermique et non par des ascendances frontales, comme le cumulo-nimbus.)

CUMYLE n. m. Radical univalent $(CH_3)_2\,CH-C_6H_4-CH_2-$, analogue au benzyle, et dérivé de l'alcool cuminique par suppression de l'hydroxyle. (Syn. CUMINYLE.)

CUMYLIDÈNE n. m. Radical bivalent, de formule $C_3H_7-C_6H_4-CH=$, dérivé de l'aldéhyde cuminique par suppression de l'oxygène. (S'emploie aussi comme préfixe pour indiquer la présence du radical cumylidène dans une molécule.)

CUNANI (RIO), en franç. **Counani,** fl. côtier du Brésil (territoire de l'Amapá) ; 280 km. La région du rio Cunani a été longtemps disputée entre la France et le Portugal puis le Brésil, comme tout le « Contesté franco-brésilien » dont elle faisait partie ; avec ce territoire, elle a été attribuée au Brésil par une décision arbitrale de la Suisse, en 1900.

CUNAO. V. CU NÂU.

CUNARD (sir Samuel), armateur anglais (Halifax, Nouvelle-Ecosse, 1787 - Londres 1865). Riche commerçant d'Halifax, il obtient en 1838 du gouvernement anglais le monopole du transport du courrier postal par navires à vapeur, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et créa la compagnie de navigation qui porte encore son nom. Il commença par une ligne postale régulière avec quatre navires, dont le premier, *Britannia*, fit la traversée Liverpool-Halifax en douze jours dix heures (1840).

Cunard Steam Ship Co., compagnie maritime britannique, fondée en 1839 pour l'exploitation des lignes de l'Atlantique Nord. Dès son origine, elle est mandatée par l'Amirauté pour effectuer le transport du courrier par vapeurs à destination des Etats-Unis et du Canada. En 1862, la compagnie lance le *Scotia*, qui est, à l'époque, le plus grand paquebot du monde. A la suite de la révolution apportée dans le domaine de la propulsion des navires par l'adoption de la turbine à vapeur, la compagnie met en chantier, en 1903, le *Lusitania* et le *Mauretania*, paquebots transatlantiques destinés à soutenir la concurrence avec la Compagnie internationale de marine marchande américaine. En 1911, elle renforce sa puissance dans le secteur Atlantique Nord par l'acquisition de la Thomson Line. Au lendemain de l'armistice de 1918, la Cunard Line acquiert des intérêts dans la Port Line et la Société Thos. and J. Broklebank, spécialisée dans les liaisons avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Indes. En 1930, elle entreprend la mise en chantier du transatlantique géant *Queen Mary* (81 235 tonneaux), dont la réalisation, retardée par la crise économique mondiale, n'est reprise qu'en 1934. La même année, la Cunard Steam Ship Co. signe avec la White Star Line et l'Etat un accord au terme duquel les deux compagnies décident de mettre en commun leurs activités, et le gouvernement britannique, d'avancer 9 500 000 livres pour l'achèvement du *Queen Mary* et d'un autre navire de même puissance, le *Queen Elisabeth*, lancé en 1938. En 1959, la Cunard Steam Ship Co. fait de nouveau appel au gouvernement pour remplacer ces deux paquebots par des unités d'un moindre tonnage.

Phot. Hulton.

CUNA(S), Indiens de l'est de Panama. Ils usent de pictogrammes.

CU NÂU ou **CUNAO** n. m. Tubercule d'une espèce de smilax (*Dioscorea Bonnetii*) qui donne une matière tinctoriale très en usage au Viêt-nam pour la couleur brune. (Le cu nâu est l'objet d'un commerce important d'exportation dans le nord du Viêt-nam.)

CUNAULT. V. TRÈVES-CUNAULT.

CUNAXA. V. COUNAXA.

CUNDINAMARCA, départ. de la Colombie, situé dans la Cordillère orientale ; 2 121 700 hab. Ch.-l. *Bogotá*. Ce département groupe plus de 14 p. 100 de la population de la Colombie et fournit en valeur le quart de la production industrielle nationale.

CUNÉGONDE (sainte), impératrice germanique (v. 978 - abbaye de Kaufungen, Hesse, 1033 ou 1039). Fille de Siegfried de Lützelburg, comte de Luxembourg, elle épousa, en 998, l'empereur Henri II, qui fut saint Henri. D'accord avec son époux, elle fit vœu de continence. Veuve en 1024, elle prit le voile. Elle fut canonisée en 1200. — Fête le 3 mars.

CUNÉGONDE ou **KINGA** (sainte), reine de Pologne (1224 - Stary-Sącz 1292). Fille aînée du roi de Hongrie Béla IV, elle épousa à quinze ans le roi de Pologne Boleslas le Pudique (1239), avec qui elle vécut dans une union purement fraternelle. A la mort du roi, elle se retira dans le monastère qu'elle avait fondé à Stary-Sącz.

CUNÉIFORME adj. et n. m. (du lat. *cuneus*, coin, et *forma*, formes). Se dit d'une écriture caractérisée par des éléments en forme de coin. (V. part. *encycl.*)

— Anat. Se dit de trois os du tarse : le *premier*, le *deuxième* et le *troisième cunéiforme*, situés en avant du scaphoïde, en dedans du cuboïde, en arrière des trois premiers métatarsiens. (V. TARSE.)

◆ Adj. Bot. En forme de coin : *Feuilles, pétales cunéiformes*.

— ENCYCL. L'écriture dite *cunéiforme* est caractérisée par ses éléments en forme de *coins*, ou clous, qui représentent simplement l'empreinte laissée par le roseau taillé des scribes mésopotamiens dans l'argile encore fraîche de leurs tablettes. L'ancienne Mésopotamie a cependant connu, à l'origine, une écriture d'aspect assez différent, à traits tirés et plus continus, qui évoquait les mots par des croquis rapides et conventionnels des choses qui leur correspondaient, comme en témoignent abondamment les textes archaïques de Warka (vers 3000 av. J.-C.). Il est vraisemblable que, dès cette époque, et sûr qu'un peu plus tard, à Djemdet Naṣr, cette écriture servait à transcrire le *sumérien*. On a pu en conclure que les Sumériens l'avaient inventée, ou, tout au moins, introduite dans la vallée des Deux Fleuves.

Par la suite, on note une double évolution dans ce système graphique : une évolution *externe*, les caractères devenant de plus en plus schématiques et abstraits dans les formes anguleuses que leur donnent les coins, et une évolution *interne*, dans la façon d'utiliser ces caractères pour traduire la langue. Alors qu'au début les *idéogrammes* l'emportent, au point qu'on peut douter de la présence même de *phonogrammes*, plus tard, dans des documents d'usage courant et profane par exemple, les idéogrammes n'apparaissent plus que comme des vestiges relativement rares. Cette phonétisation, qui marque un très grand progrès, parce qu'elle permet de transcrire sans ambiguïté ce qui n'est guère représentable, de préciser les lectures, et aussi de réduire considérablement le répertoire employé, s'accomplit au cours du IIIe millénaire av. J.-C., à partir du monosyllabisme dominant dans le vocabulaire sumérien, qui rend facile et comme naturel le glissement du mot au son, par une sorte de rébus. Elle ne s'achèvera pourtant jamais tout à fait, et, jusqu'à sa disparition, à la veille de notre ère, l'écriture babylonienne sera un mélange, par proportion variable selon les traditions et le public auquel elle s'adresse, d'idéogrammes — tout à fait défigurés désormais — et de phonogrammes. D'ailleurs, sur la voie même du phonétisme, le scribe mésopotamien n'ira pas au-delà de la *syllabe*, et, comme il recueille pieusement tous les usages et se refuse à les concilier en les émondant, il ne renoncera pas à rendre la même syllabe par des signes divers (*homophones*), au choix, ni à rendre des syllabes différentes par le même signe (*polyphone*).

C'est à Ugarit seulement, au XIVe s. av. J.-C., que la seconde étape décisive est franchie, que des scribes locaux mettent au point pour leur propre idiome un *alphabet* cunéiforme, alphabet de consonnes seulement si l'on néglige les trois nuances vocaliques dont y est pourvu l'*aleph*. On a tout lieu de supposer que c'est là l'application éphémère d'un alphabet préexistant, encore inconnu ou tout au moins discuté, au matériel — argile et calame — dont ces scribes avaient une longue habitude. Cet alphabet est à peu près contemporain, en effet, de l'usage généralisé des cunéiformes babyloniens dans tout le Proche-Orient, dont témoignent, en particulier, les archives découvertes à Boğazkale, en Anatolie, à Tell al-Amarna, en Égypte, à Tell-Atchana et Ras-Shamra, en Syrie. L'*akkadien* est alors la langue officielle de la diplomatie internationale, mais, dès la fin du millénaire précédent, il avait transmis à d'autres langues, comme l'élamite et le hittite, l'écriture cunéiforme qu'il avait héritée lui-même du sumérien.

Le répertoire « classique » de cette écriture, d'avant Hammourabi jusqu'après Nabonide, celui qui fut enseigné aux élèves scribes durant deux mille ans, renfermait quelque 550 caractères, dont 250 d'usage courant. L'apprentissage de ces scribes était d'autant plus long qu'il fallait les initier aussi aux usages compliqués d'une graphie consacrée. Et, cependant, malgré le poids de tout ce bagage, malgré la survivance des idéogrammes et la coexistence anarchique des homophones et polyphones, les cunéiformes babyloniens ne furent supplantés que très lentement par les 22 lettres de l'alphabet phénicien ou araméen. C'est que la vieille écriture demeurait l'interprète à peu près exclusif de la culture sumérо-akkadienne, la gardienne jalouse d'un savoir qui se flattait de remonter au-delà du déluge. Son prestige explique aussi qu'au Ier millénaire av. J.-C. encore elle fut adoptée par l'ourartéen (ou vannique), et que ses éléments cunéiformes eussent servi à composer le quasi-alphabet vieux-perse des souverains achéménides.

Le nombre des documents écrits en cunéiformes — le plus souvent sur argile ou sur pierre — qui sont actuellement conservés dans les musées du monde entier, en particulier au Louvre et au British Museum, ne doit pas être loin du demi-million, et les recherches archéologiques menées dans le Proche-Orient l'augmentent sans cesse. Ces textes, d'une variété extrême et qui, pour la plupart, n'offrent plus de difficultés insurmontables au déchiffreur depuis une centaine d'années, constituent, avec ceux de l'Égypte ancienne, notre meilleure source d'information pour l'histoire des IIIe et IIe millénaires av. J.-C. tout au moins. Comme ils proviennent presque exclusivement de fouilles, ils se complètent et s'illustrent des nombreux monuments auxquels ils sont étroitement associés. (→ Biblio.)

CUNENE, COUNENE ou **KUNENE**, fl. de l'Angola, tributaire de l'Atlantique, dont le cours inférieur, coupé de nombreuses chutes, sert de frontière avec le Sud-Ouest africain ; 1 000 km env. On prévoit d'utiliser ses chutes pour la fourniture d'énergie hydro-électrique.

CUNEO, en franç. **Coni**, v. d'Italie, dans le Piémont, ch.-l. de prov., au confl. de la Stura di Demonte et du Gesso ; 46 000 hab. Evêché. Marché de bestiaux. Important centre commercial (cocons de soie et châtaignes). — La *province de Cuneo* a 536 400 hab. Très étendue, elle couvre le territoire compris entre la frontière française et le Montferrat. Ses ressources sont essentiellement agricoles.

CUNÉO (Bernard), anatomiste et chirurgien français (Toulon 1873 - Paris 1944). Professeur agrégé en 1901, chirurgien des hôpitaux en 1902, puis professeur d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale (1920), il a collaboré au *Traité d'anatomie* de Poirier et Charpy, et a publié un résumé de cet ouvrage.

CUNETTE n. f. (ital. *cunetta*). Petit canal servant à l'évacuation des eaux dans un fossé d'ouvrage fortifié (V. BASTION.)

— Carr. Accès à la carrière.

— Trav. publ. Petit canal au fond d'un égout ou d'un aqueduc, en contrebas du trottoir. ‖ Tranchée de peu de largeur à talus raides, qui permet soit la pose d'une voie sur laquelle circulent des wagonnets, soit l'accès de camions dans les chantiers de terrassement.

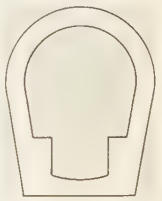

cunette (trav. publ.)

CUNEUS [neys] n. m. (mot lat. signif. *coin*). Portion apicale différenciée de la corie dans l'élytre des insectes hétéroptères.

CUNHA (Tristão ou Tristan DA), navigateur portugais (Lisbonne 1460 - † en mer 1540). Compagnon d'Albuquerque, il découvrit dans l'Atlantique austral l'archipel qui porte son nom (v. TRISTAN DA CUNHA), puis les côtes de la Somalie et l'île de Socotora dans l'océan Indien. Il se distingua à Ormuz et dans la conquête des Indes.

CUNHA (Nuno DA), navigateur et administrateur portugais (1487 - en mer 1539), fils du précédent. Vice-roi des Indes en 1528, il vainquit Bahādūr, sultan du Gujerāt, consolida les conquêtes portugaises par la prise de Diu. Accusé de concussion dix ans après, et révoqué, il mourut sur le vaisseau qui le ramenait en Europe. Il a laissé des poésies comprises dans le *Cancioneiro de Resende*.

CUNHA (José Anastácio DA), mathématicien portugais (Lisbonne 1744 - *id.* 1787). Il professa les mathématiques à l'université de Coimbra (1773). Son ouvrage antireligieux *Avoz da razao* fut condamné en 1778. Accusé d'hérésie, il passa plusieurs années dans les prisons de l'Inquisition, où il écrivit ses *Princípios matemáticos*.

CUNHA (Euclides DA), écrivain brésilien (Santa Rita do Rio Negro 1866 - assassiné à Rio de Janeiro 1909). Il est connu surtout par sa magnifique étude *Os sertões* (1902 ; traduite en français sous le titre *les Terres de Canudos*), consacrée à la campagne de 1896-1897 contre les révoltés de Canudos, dans les landes (*sertões*) de l'Etat de Bahia.

CUNHA MATTOS (Raimundo José DA), général brésilien d'origine portugaise (Faro 1776 - Rio de Janeiro 1840). Général et député depuis 1826, il fonda la Société historique de Rio de Janeiro, et publia divers ouvrages géographiques.

CUNIBERT. V. CHUNIBERT.

CUNICULICULTEUR n. m. (du lat. *cuniculus*, lapin, et *cultus*, élevage). Eleveur de lapins domestiques.

CUNICULICULTURE n. f. Elevage du lapin domestique.

CUNLHAT, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Ambert), dans le massif du Livradois ; 1 500 hab. (776 aggl.) [*Cunlhatois*]. Eglise des XIIe et XVe s.

CUNNINGHAM n. m. (mot angl.). Vitic. Variété de cépage américain.

écriture **cunéiforme**
détail
de la statue de Goudea
Louvre

écriture **cunéiforme**

SIGNES	VALEURS PHONÉTIQUES simples	VALEURS PHONÉTIQUES complexes	VALEURS IDÉOGRAPHIQUES	WARKA	DJEMDET NAṢR	DYNASTIQUE ARCHAÏQUE	NINIVITE	VALEUR EN AKKADIEN
	a,pi,wə	*tal*	*uznu*, oreille					*rêšu*, tête
	pu	*tul*	*bûru*, puits					*qâtu*, main
	qi	*kin,qin*	*šipru*, message					*sinuntu*, hirondelle
	ur	*taš,lik*	*kalbu*, chien					*še'u*, orge

Phot. Giraudon.

cuprite

amiral CUNNINGHAM

Wilhelm CUNO

CUNNINGHAM, famille écossaise. V. GLENCAIRN.

CUNNINGHAM (Allan), écrivain écossais (Keir, Dumfriesshire, 1784 - Londres 1842). D'abord ouvrier maçon, il se fit connaître par des légendes et des ballades publiées dans *les Reliques des chants de Nithsdale et de Galloway* (1810), qui lui valurent la protection de Walter Scott et l'amitié de R. Burns. Il devint secrétaire du sculpteur Chantrey. On lui doit une collection de *Chants écossais* (1825), composés sur des thèmes folkloriques, et *les Vies des peintres, sculpteurs et architectes éminents* (6 vol., 1829-1833).

CUNNINGHAM (William), théologien écossais (Hamilton, Lanarkshire, 1805 - Edimbourg 1861). L'un des fondateurs, avec Chalmers, de l'Eglise libre d'Ecosse (1843), il reçut la chaire de théologie du collège de la nouvelle Eglise, à Edimbourg, et la dirigea après Chalmers.

CUNNINGHAM (Andrew Browne), 1er vicomte **Cunningham of Hyndhope**, amiral britannique (Dublin 1883 - Londres 1963). Entré dans la marine en 1898, il fait ses études à l'école navale d'Edimbourg. Contre-amiral en 1933, il commande en 1937 la flottille de destroyers de la Méditerranée. Sous-chef d'état-major à l'Amirauté en 1938, il dirige en 1939 les forces navales anglaises de la Méditerranée, dont la situation allait devenir critique après la défaite française de 1940. C'est lui qui conclut avec l'amiral français Godfroy l'accord qui permet, en juillet 1940, de sauver la flotte française d'Alexandrie*. Après avoir attaqué la flotte italienne à Tarente (1940), puis au cap Matapan, il dirige l'évacuation de la Crète (1941). En 1942, il commande l'ensemble des forces navales du débarquement allié en Afrique du Nord et reçoit en 1943 la reddition de la flotte italienne. L'année suivante, il est appelé à Londres comme premier lord de la mer et chef d'état-major naval, fonctions qu'il occupe jusqu'en 1946. Créé vicomte à cette date, il publie ses mémoires en 1951, sous le titre de *l'Odyssée d'un marin*.

CUNNINGHAM (sir Alan Gordon), général britannique (Dublin 1887), frère du précédent. Général en 1938, il commande les forces britanniques d'Afrique orientale qui conquièrent l'Ethiopie et les possessions italiennes en 1940-1941. Commandant la VIIIe armée en Libye en 1941, il remplace Gort, en 1945, à Jérusalem, où il est le dernier haut-commissaire britannique en Palestine (1945-1948).

CUNNINGHAMIA n. f. Conifère voisin du séquoia, qui croît en Chine et au Japon. (Le cunninghamia de Chine prospère dans les parcs du midi et de l'ouest de la France. En Chine, on utilise le bois, odorant, à la confection de boîtes de toutes sortes.)

CUNO (Wilhelm), homme politique allemand (Suhl, Thuringe, 1876 - Aumühle, près d'Hambourg, 1933). Après des débuts dans l'Administration, il devint en 1918 directeur de la H. A. P. A. G., compagnie de navigation de Hambourg. En novembre 1922, devant l'opposition des partis de droite à l'exécution des clauses du traité de Versailles, le chancelier Wirth dut se retirer au profit d'un cabinet conservateur, dirigé par Cuno, adversaire de la politique d'exécution des traités. En janvier 1923, les troupes françaises occupèrent le bassin de la Ruhr ; Cuno y organisa la résistance passive à l'occupation. Les difficultés financières dues à l'inflation de 1923 et l'opposition sociale-démocrate le forcèrent à la démission, le 12 août 1923.

CUOCO ou **COCO** (Vincenzo), homme politique napolitain (Civita Campomarano, Molise, 1770 - Naples 1823). Attaché au parti français dès la révolution napolitaine de 1799, il fut conseiller d'Etat sous Joseph Bonaparte, et ministre du Trésor sous Joachim Murat. Il est l'auteur de divers travaux littéraires et historiques (*Saggio storico sulla rivoluzione napoletana del 1799*, 1801 ; *Platone in Italia*, 1804-1806).

CUORGNÉ, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Turin), sur l'Orco ; 8 200 hab. C'est le principal centre du Canavese. Industries actives : textiles (coton), métallurgie du cuivre.

CUPANI (Francesco), botaniste et franciscain italien (Mirto, Sicile, 1657 - Palerme 1710). Il s'est surtout attaché à décrire les arbres fruitiers de la Sicile. Il devint directeur de l'*Hortus catholicus*, l'un des deux jardins célèbres de la Sicile.

CUPAR, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse, ch.-l. du Fifeshire ; 5 500 hab. Sucrerie. Tanneries.

CUPES [pɛs] n. m. Insecte allongé, très plat, à tête élargie, portant de longues antennes.
— ENCYCL. Les *cupes* sont de coloration grisâtre ou noirâtre ; ils vivent dans le vieux bois. Leurs espèces, peu nombreuses, habitent notamment l'Amérique, l'Asie et Madagascar. Le genre fait partie des coléoptères, et sert de type à la famille des *cupésidés*.

CUPHÆA n. m. Plante herbacée ou ligneuse américaine, ayant une grande valeur ornementale en horticulture pour les corbeilles et les cultures en pots. (Famille des lythracées.)

CUPIDE adj. (lat. *cupidus*). En parlant d'une personne, avide d'argent : *Tuteur, administrateur cupide.* || En parlant d'une chose, qui est inspiré par la cupidité : *La main cupide des hommes de loi. Une ardeur cupide.*

CUPIDEMENT adv. De façon cupide.

CUPIDITÉ n. f. (lat. *cupiditas*). Désir immodéré de l'argent et des richesses : *Cette figure annonçait la patience, la sagesse commerciale et l'espèce de cupidité rusée que réclament les affaires* (Balzac).
— SYN. : *âpreté, avidité, concupiscence, convoitise, rapacité.*

CUPIDON n. m. Gallinacé brun et noir dessus, barré de blanc et noir dessous, qui habite les plaines de l'Amérique du Nord. (Les cupidons des prairies, ou tétras huppecol [*Tympanuchus cupido*], se rassemblent au printemps, en grandes troupes, pour des parades collectives au cours desquelles les mâles font saillir de chaque côté de leur cou des poches colorées gonflées d'air, qui font se dresser deux longues huppes de plumes. Famille des tétraonidés.)

CUPIDON n. m. (de *Cupidon*, n. pr.). Chacun des génies ailés qu'on fait voltiger autour de Vénus et de l'Amour. || *Par extens.* Enfant ou adolescent d'une grande beauté. || Homme qui fait le beau, le galant.

CUPIDON. Mythol. Divinité romaine de l'Amour, identifiée avec Eros*.

CUPIS (les), famille de musiciens et de danseurs du XVIIIe s. Le chef en est FERDINAND JOSEPH, *alias Camargo*. Il vint à Paris en 1720, et fut violoniste à l'Opéra en 1750. Il eut cinq enfants, dont la célèbre Camargo*, CHARLES et FRANÇOIS, tous deux de l'orchestre de l'Opéra comme alto et violoncelliste, et JEAN-BAPTISTE, le plus connu, violoniste (Bruxelles 1711 - Montreuil-sous-Bois 1788). Il est l'auteur de sonates pour violon et de symphonies, où il fait preuve d'une technique hardie et brillante. Un de ses menuets connut une vogue extraordinaire. En outre, Cupis était un remarquable écuyer ; en 1750, il fut nommé lieutenant des chasses royales, et il termina sa vie comme arboriculteur à Montreuil.

CUPRALUN n. m. Alun naturel de cuivre.

CUPRATE n. m. Nom générique des sels où l'oxyde cuivrique joue le rôle d'anhydride d'acide.

CUPRESSINÉES n. f. pl. Tribu de conifères, ayant pour type le genre *cyprès*.

CUPRESSUS [prɛsys] n. m. Bot. Nom scientifique du cyprès.

CUPRICO-. Chim. Syn. de CUPRO-.

CUPRICYANURE n. m. Sel complexe de formule générale $M_2Cu(CN)_4$, où M est le symbole d'un métal univalent.

CUPRIDES n. m. pl. Famille de minéraux, qui renferme le cuivre et ses composés.

CUPRIFÈRE adj. Qui contient du cuivre : *Sédiments cuprifères.* || Qui se rapporte aux mines de cuivre : *Valeurs cuprifères.*

ĆUPRIJA, v. de Yougoslavie (Serbie), sur la Morava ; 12 000 hab. Marché. — Aux environs, monastère de Ravanica, fondé au XIVe s.

CUPRIMÈTRE n. m. Electr. Eprouvette graduée permettant, à l'aide d'un réactif (solution cyanurée ammoniacale), le contrôle colorimétrique des solutions de sulfate de cuivre utilisées pour l'injection des poteaux en bois.

CUPRIQUE adj. (du lat. *cuprum*, cuivre). Qui contient un sel de cuivre : *Les bouillies cupriques sont utilisées pour combattre les maladies cryptogamiques.*

CUPRITE n. f. Minér. Oxyde cuivreux naturel, de formule Cu_2O.
— ENCYCL. La *cuprite* cristallise dans le système cubique, la plupart du temps en octaèdres ou en dodécaèdres. Elle se trouve en cristaux rouges, souvent altérés et recouverts de carbonate de couleur verte (malachite). Ces cristaux possèdent un éclat adamantin ; ils ont un indice de réfraction très élevé (2,85). On les trouve à Chessy, près de Lyon, dans une argile ocreuse.
L'une des variétés de cuprite est la chalcotrichite que l'on trouve en filaments capillaires, allongés suivant un axe quaternaire. Par réduction sur le charbon, la cuprite donne un grain de cuivre métallique.

CUPRO-. Chim. Préfixe indiquant la présence de cuivre dans un composé ou dans un alliage : *Sel cupropotassique. Cupromanganèse.* (Syn. CUPRICO-.)

CUPRO-ALLIAGE n. m. Nom générique d'un alliage ou pseudo-alliage riche en cuivre, n'ayant pas un nom particulier comme le laiton, le bronze ou le maillechort.

CUPRO-ALUMINIUM n. m. Alliage de cuivre contenant 6 à 12 p. 100 d'aluminium, de couleur or, appelé improprement « bronze d'aluminium », et présentant une résistance mécanique élevée avec une excellente résistance à la corrosion.
— ENCYCL. Le *cupro-aluminium* le plus courant contient 10 p. 100 d'aluminium. Il fut découvert en 1855 par Sainte-Claire Deville et Debray, qui en ont fait des couverts et de la platerie. En fonderie, on emploie généralement l'alliage à 10 p. 100 d'aluminium et 4 p. 100 de fer ; coulé en coquille, il présente une charge de rupture de 70 kg/mm², avec un allongement de 18 p. 100. L'alliage à 10 p. 100 d'aluminium ne peut être laminé qu'à chaud ; sa résistance mécanique (56 kg/mm² avec un allongement de 22 p. 100) peut être notablement accrue (70 kg/mm² avec 11 p. 100 d'allongement) par une trempe à 850 °C, suivie d'un revenu à 525 °C. Une addition de 4,5 p. 100 de fer et de 4 p. 100 de nickel lui permet, après laminage à chaud, d'atteindre une résistance de 82 kg/mm² avec 8 p. 100 d'allongement, sans traitement thermique. Ces alliages sont employés en bijouterie et en décoration, pour la fabrication des monnaies, dans l'industrie chimique, dans la marine (hélices, arbres porte-hélice) et dans la construction mécanique (engrenages, soupapes et sièges de soupapes, pièces de pompes). Les alliages ne contenant que 6 à 8 p. 100 d'aluminium sont beaucoup plus malléables et peuvent être facilement travaillés à froid par laminage, tréfilage, emboutissage. On les utilise dans la fabrication des tubes de condenseurs, de réflecteurs, de certaines médailles.

CUPRO-AMMONIACAL, E, AUX adj. *Liqueur cupro-ammoniacale*, v. CUPRO-AMMONIAQUE.

CUPRO-AMMONIAQUE n. f. Chim. Solution ammoniacale d'oxyde cuivrique, qui dissout la cellulose.
— ENCYCL. Les *cupro-ammoniaques*, ou *liqueurs cupro-ammoniacales*, dont fait partie le réactif de Schweitzer, sont obtenues par la réaction de l'ammoniaque concentrée sur la tournure de cuivre en présence d'un courant d'air. Elles contiennent l'hydroxyde complexe de formule $Cu(NH_3)_4(OH)_2$. On les emploie dans la fabrication du carton, pour l'imperméabilisation du papier et de la toile à voile, la conservation des cordages et du bois, la fabrication de certaines fibres textiles artificielles.

CUPRO-AMMONIQUE adj. Chim. Qui contient du cuivre et de l'ammonium. (On dit aussi CUPRICO-AMMONIQUE, AMMONICO-CUPRIQUE.)

CUPROBÉRYLLIUM [ljɔm] n. m. Alliage de cuivre et de béryllium, le plus dur et le plus élastique des alliages cuivreux, appelé également « cuproglucinium » et improprement « bronze au béryllium » ou « au glucinium ».
— ENCYCL. Le *cuprobéryllium* comprend du cuivre additionné de 2 p. 100 de béryllium*, avec 0,4 p. 100 de nickel ou de cobalt comme

Phot. Bariand, British Council, Ullstein.

affinant du grain. Sa caractéristique est d'être mou et facile à mettre en forme après trempe à l'eau à 750 °C (charge de rupture 55 kg/mm², 40 p. 100 d'allongement, dureté 100 brinell* pour le bronze laminé), et de devenir très dur et élastique après revenu à 320 °C en bain de sels (140 kg/mm², 2 p. 100 d'allongement, 360 brinell). Son élasticité, sa bonne conductibilité électrique, égale à 22 p. 100 de celle du cuivre, son amagnétisme justifient ses principaux emplois sous forme de laminé : ressorts pour appareillage électrique, balanciers et échappements de montres. Le même alliage coulé atteint une dureté de 360 brinell avec 90 kg/mm² de charge de rupture par trempe et revenu ; il sert à fabriquer des coussinets, des pièces de frottement, et surtout des outils, dont le choc ne donne aucune étincelle, pour les poudreries et les raffineries de pétrole.

CUPROCHLORURE [klo] n. m. Syn. de CHLOROCUPRATE.

CUPROCHROME n. m. Alliage de cuivre et de chrome : *Les cuprochromes contiennent généralement de 0,6 à 1 p. 100 de chrome.*
— ENCYCL. La très faible solubilité du chrome dans le cuivre à la température ordinaire, par rapport à cette solubilité à l'état solide à haute température, permet d'effectuer sur les alliages cuivre-chrome un traitement thermique de durcissement structural, donnant une structure de solution solide riche en cuivre, avec une dispersion de chrome finement précipité. Une haute conductibilité électrique (plus de 80 p. 100 de celle du cuivre) et une dureté suffisante permettent d'utiliser les cuprochromes dans la confection de pièces d'appareillage électrique, d'électrodes de soudage, etc. Un cuprochrome à 10 p. 100 de chrome est utilisé pour l'élaboration des alliages en fonderie (affinage du grain de certains alliages cuivreux).

CUPROFERRITÉ n. f. Minér. Sulfate naturel cuprifère de fer. (Syn. PISANITE.)

CUPRO-IODARGYRITE n. f. Minér. Iodure naturel de cuivre et d'argent.

CUPROMAGNÉSIUM n. m. Alliage de cuivre et de magnésium à 15 p. 100 de magnésium, utilisé comme désoxydant en fonderie d'alliages cuivreux (cupro-aluminium).

CUPROMANGANÈSE n. m. Alliage de cuivre et de manganèse, avec une teneur de 30 p. 100 de manganèse.
— ENCYCL. Elaboré par électrométallurgie, le *cupromanganèse* est utilisé en fonderie d'alliages cuivreux, soit comme agent d'épuration du bain liquide, soit comme alliage mère pour l'élaboration des laitons, des bronzes et des cupro-aluminiums spéciaux au manganèse. Sa résistivité électrique permet d'utiliser cet alliage, sous forme de barres ou de fils, pour constituer des résistances électriques. D'autres compositions de cupromanganèses spéciaux servent à confectionner des résistances de précision, dont la résistivité varie très peu avec la température, ou des résistances chauffantes. (V. MANGANIN.)

CUPRONICKEL n. m. Alliage de cuivre et de nickel.
— ENCYCL. Il existe plusieurs types de *cupronickels*, tous caractérisés par leur résistance mécanique, depuis la température ambiante jusque vers 500 à 600 °C, et par leur résistance à la corrosion : ce sont les meilleurs alliages résistant à la corrosion en milieu alcalin sodique.
Les cupronickels à 25-30 p. 100 de nickel, malléables, s'utilisent pour l'emboutissage (réflecteurs, enveloppes de balles) et le matriçage (médailles et monnaies). Leur bonne résistance à la corrosion et leur conductibilité thermique les font employer pour les tubes de condenseurs et les échangeurs, surtout dans la marine. Les alliages à 45 p. 100 de nickel possèdent une faible conductibilité électrique, d'où leur utilisation pour les fils de rhéostats. (V. CONSTANTAN.)
Un cupro-nickel au fer, le Monel*, a des emplois très variés, aussi bien comme alliage de fonderie que sous forme de tôle, planche, tube, barre, fil. Récemment, se sont développés industriellement de nombreux cupronickels complexes (au chrome, au silicium, à l'aluminium, à l'étain, au béryllium), capables de subir un traitement thermique de durcissement structural permettant l'obtention des propriétés les plus diverses par le choix de la composition chimique et du traitement thermique, surtout pour la confection de pièces travaillant à chaud.

CUPROPHOSPHORE n. m. Alliage de cuivre et de phosphore (teneur la plus courante à 15 p. 100 de phosphore) le plus utilisé pour la désoxydation des alliages cuivreux à l'état liquide. (Une addition de 1 p. 100 suffit à épurer les bains en réduisant les oxydes présents ; à dose plus élevée, il permet l'élaboration des bronzes phosphoreux.)

CUPROPLOMB n. m. Pseudo-alliage de cuivre et de plomb, utilisé comme alliage antifriction.
— ENCYCL. Apparu vers 1925, le *cuproplomb*, ou *métal rose* (appelé ainsi en raison de sa couleur, par opposition à l'antifriction classique à base de plomb, d'étain ou d'antimoine, constituant le *métal blanc*), a une teneur en plomb généralement comprise entre 25 et 40 p. 100. La non-miscibilité des deux métaux à l'état solide confère à ce pseudo-alliage une structure formée d'une matrice rigide de cuivre enrobant des plages de plomb, élément plus mou permettant une lubrification dans le cas d'un échauffement exagéré en service, et évitant ainsi le grippage.
En raison de leur structure et de la nature des métaux composants, l'élaboration par fonderie des cuproplombs présente certaines difficultés : ségrégation, répartition fine et homogène du plomb, structure dendritique. Le procédé d'élaboration par métallurgie des poudres est mieux adapté à ce type de pseudo-alliage.
En raison de leurs qualités d'antifriction qui se conservent avec l'élévation de température, d'une bonne résistance à la fatigue et d'une capacité de charge notable, les cuproplombs sont utilisés soit en produits massifs, soit coulés sur une coquille mince en acier, pour constituer les coussinets de moteurs Diesel de camions, de moteurs d'avions, et, dans certains cas, des bagues ou coussinets de moteurs d'automobiles de tourisme.
Des éléments d'addition (nickel, étain, argent) sont parfois incorporés pour faciliter l'élaboration par fonderie et améliorer les caractéristiques de résistance mécanique ; mais l'augmentation de dureté qui en résulte peut réduire d'autres propriétés spécifiques d'antifriction : plasticité, facilité d'incrustation de particules, usure de l'arbre sur lequel porte le coussinet, etc. Des revêtements superficiels, électrolytiques, sont effectués pour protéger le cuproplomb de la corrosion de certaines huiles et faciliter l'accommodation durant le rodage du moteur (revêtement de plomb-étain ou plomb-indium).

CUPROPLUMBITE ou **CUPROPLOMBITE** n. f. Minér. Mélange naturel isomorphe de covelline et de galène.

CUPROPOTASSIQUE adj. Chim. *Liqueur cupropotassique*, syn. de LIQUEUR DE FEHLING*.

CUPROSILICIUM [sjɔm] n. m. Alliage de cuivre et de silicium.
— ENCYCL. Les alliages ayant une teneur en silicium inférieure à 5 p. 100 se rapprochent des bronzes ordinaires pour leurs propriétés mécaniques et de frottement ; l'utilisation du silicium, élément plus économique que l'étain, présente, en revanche, quelques difficultés d'élaboration par fonderie. Avec une addition de zinc qui peut atteindre 14 p. 100, les *cuprosiliciums* sont coulés sous pression et possèdent des caractéristiques mécaniques acceptables, une bonne conductibilité électrique, ainsi qu'une relative résistance à la corrosion. Un alliage à 10 p. 100 de silicium, obtenu par électrométallurgie, est utilisé, en fonderie d'alliages cuivreux, comme agent d'épuration pour l'élaboration des bronzes ou laitons au silicium.

CUPROTHÉRAPIE n. f. Utilisation du cuivre ou de ses sels en thérapeutique. (La cuprothérapie est surtout utilisée contre certaines formes de rhumatisme.)

CUPROTITANE n. m. Alliage de cuivre et de titane, généralement à 10 p. 100 de titane, utilisé pour la désoxydation et l'affinage du grain des alliages cuivreux.

CUPRO-URANITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel d'uranium et de cuivre. (Syn. CHALCOLITE et TORBERNITE.)

CUPROVANADIUM n. m. Alliage de cuivre et de vanadium obtenu par aluminothermie.

CUPROXYDE n. m. Chim. Nom employé parfois pour *oxyde cuivreux*.

CUPULAIRE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux cupules.

CUPULE n. f. (du lat. *cupula*, petite coupe). Bot. Godet écailleux, formant la base du fruit du chêne, du noisetier, du hêtre, etc. (V. part. *encycl.*)
— Zool. Organe circulaire, concave, placé au-dessous des tarses chez certains mâles d'insectes coléoptères, et qui, fonctionnant à la manière d'une ventouse, leur sert à adhérer aux surfaces lisses, ce qui favorise la copulation. (Les dytiques possèdent des cupules bien développées.)
— ENCYCL. Bot. La *cupule* vraie est produite par la présence d'un involucre écailleux ou épineux, qui entoure et protège d'abord les fleurs femelles, puis les fruits. Les cupules peuvent, dans certains glands, envelopper complètement l'amande ou les amandes. Les chênes, les châtaigniers, les hêtres, les noisetiers portent des fruits cupulés.

cupule

CUPULÉ, E adj. Qui est muni d'une cupule, comme les fleurs et les fruits du chêne.

CUPULIFÈRES n. f. pl. Ancien nom des arbres de l'ordre des fagales*, dont le fruit est muni d'une cupule.

CUQ (Edouard), jurisconsulte français (Saint-Flour 1850 - Paris 1934). Il fut professeur à Bordeaux, puis à Paris. Il a contribué à donner à l'enseignement du droit romain une orientation nettement historique en faisant appel au droit comparé et aux sciences auxiliaires. Principales œuvres : *Etudes d'épigraphie juridique* (1881), *le Conseil des empereurs, d'Auguste à Dioclétien* (1884), *les Institutions juridiques des Romains* (1891-1902), *Manuel des institutions juridiques des Romains* (1917). [Acad. des inscr., 1911.]

CUQ-TOULZA, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. de Castres), dans le Lauragais ; 673 hab. (113 aggl.).

CURABILITÉ n. f. Caractère d'une maladie susceptible de guérison.

CURABLE adj. (lat. *curare*, guérir). Qui peut se guérir ou être guéri.

CURAÇAO [so] n. m. (de *Curaçao*, n. d'une des Antilles). Liqueur composée avec des écorces d'orange, du sucre et de l'eau-de-vie. (C'est au commencement du XVIIIe s. qu'on voit, pour la première fois, apparaître le curaçao en Hollande.)

CURAÇAO, île néerlandaise de la mer des Antilles (îles Sous-le-Vent), au N. du Venezuela ; 443 km² ; 127 800 hab. Capit. *Willemstad*. L'île a donné son nom à une liqueur fabriquée avec des écorces d'orange. La prospérité actuelle est due aux raffineries de pétrole, qui s'alimentent en produits « crus » au Venezuela, dont la capacité de raffinage est encore insuffisante. Plantations d'agrumes et exploitations de phosphates.

CURADE n. f. (de *curer*). Raie d'écoulement qui sépare deux billons consécutifs dans un champ labouré.

CURAGE ou **CUREMENT** n. m. Action de curer ; résultat de cette action : *Le curage d'un égout, d'un puits.* (V. part. *encycl.*)
— Chirurg. *Curage ganglionnaire*, ablation chirurgicale d'un territoire lymphatique. (Cette intervention est surtout pratiquée comme traitement chirurgical de certaines tumeurs malignes qui donnent des métastases lymphatiques, comme le cancer du sein.) ‖ *Curage digital*, intervention qui consiste à débarrasser la cavité utérine des débris placentaires. (On emploie le terme de « curage » pour désigner l'intervention faite avec les doigts seuls, par opposition au « curetage* », qui nécessite l'emploi de curettes.)
— Pétr. Opération de vidage d'un puits avec une cuiller.
— ENCYCL. Dr. et écon. rur. Les cours d'eau, canaux, fossés étant peu à peu envahis par les herbes, vase et débris de toutes sortes, dont l'amoncellement entrave l'écoulement des eaux et compromet les intérêts agricoles ou industriels en même temps que la salubrité publique, il y a lieu d'en effectuer le *curage* périodiquement. Le *curage* des rivières navigables et flottables incombe à l'Etat. Celui des cours d'eau non navigables et non flottables est à la charge des riverains. C'est

le préfet qui prescrit l'opération, suivant les règlements établis. S'il n'existe pas d'anciens règlements ou qu'ils s'adaptent mal aux situations nouvelles, une association syndicale libre ou autorisée sera créée entre les intéressés. Les curures, riches en azote, constituent une matière fertilisante ; mais leur épandage étant difficile, on les incorpore ordinairement aux composts.

CURAILLON ou **CURETON** n. m. (de *curé*). *Fam.* et *péjor.* Curé : *Ce petit curaillon de village* (G. Chevallier). || Jeune prêtre : *Le curé, le curotin et les curaillons* (H. Béraud).

CURAIN n. m. Expl. sal. V. SCHLOT.

CURARE n. m. (mot du dialecte caraïbe). Poison végétal dont les Indiens de l'Amazone, de l'Orénoque et des parages des Guyanes se servent pour empoisonner leurs flèches. || *Curare animal*, venin sécrété par la peau d'un batracien, la rainette du Choco (*Phyllobates Chocoensis*).

— ENCYCL. On classe les *curares*, suivant la forme des récipients dans lesquels ils nous parviennent, en : *curares en tubes*, ou tubocurares, qui doivent leur action à des ménispermacées ; *curares en calebasse*, qui la doivent à divers strychnos (loganiacées) ; et *curares en pot*, ou mixtes, qui sont peu actifs. Les curares sont utilisés le plus souvent comme poisons de flèches ; ce sont des mélanges secrets et très complexes, à base, outre les plantes précitées, de drogues très diverses, venins, par exemple. (V. CURARISATION.)

CURARINE n. f. Un des alcaloïdes isolés des curares. (V. TUBOCURARINE.)

CURARISANT, E adj. et n. m. Se dit du curare et des substances agissant comme lui.

— ENCYCL. Méd. Plusieurs médicaments, en produisant des modifications de la chronaxie des muscles striés ou de leurs nerfs, déterminent un relâchement musculaire.

Parmi les substances naturelles, figurent le curare et la tubocurarine. Mais les succès du curare en thérapeutique ont fait surgir des composés synthétiques auxquels on attribue une action plus régulière et qui, comme le curare, accentuent l'action des anesthésiques par relâchement musculaire. Ce sont des iodures d'ammoniums quaternaires (gallamine, etc.). [V. CURARISATION.]

CURARISATION n. f. Méd. Fait de soumettre un individu aux effets du curare ou des curarisants de synthèse, dans un dessein thérapeutique. || Ensemble des phénomènes physiologiques consécutifs à l'emploi de substances curarisantes.

— ENCYCL. *Mécanisme de la curarisation.* La transmission de l'influx nerveux au muscle se fait au niveau de la « plaque motrice » du muscle, par l'intermédiaire d'un agent chimique humoral, l'acétylcholine. La plaque motrice est chargée, à l'état de repos, d'un potentiel positif ; l'excitation nerveuse provoque à l'extrémité du nerf la libération d'acétylcholine, qui change le potentiel de la plaque motrice, celui-ci devenant négatif (dépolarisation) ; l'excitation du muscle est réalisée par cette dépolarisation, qui entraîne sa contraction. Presque instantanément, l'acétylcholine est détruite par la cholinestérase, et la plaque motrice se repolarise, devenant accessible à de nouvelles excitations. Le blocage de ce mécanisme peut être réalisé : soit par *inhibition de la dépolarisation* (curare et curarisants vrais), qui élève le seuil d'excitabilité de la plaque motrice, l'acétylcholine libérée étant insuffisante pour provoquer la dépolarisation ; soit par *dépolarisation prolongée* par une substance agissant comme l'acétylcholine, ce qui rend le muscle inexcitable par défaut de repolarisation. (Les inhibiteurs de la cholinestérase, par exemple, qui empêchent la destruction immédiate de l'acétylcholine, agissent dans ce sens.)

● *Actions physiologiques des curares.* Suivant les doses employées, l'action des curares sur les muscles striés volontaires entraîne d'abord une atonie* musculaire avec conservation de l'excitabilité et de la motilité volontaire, puis une abolition de la motilité avec conservation de l'excitabilité (par exemple électrique), enfin la paralysie totale, où l'excitabilité disparaît à son tour. Les muscles sont atteints progressivement, et, dans un ordre à peu près constant, ce sont d'abord les muscles de l'œil, puis ceux de la face et du cou, puis ceux des membres, enfin les abdominaux, les intercostaux et le diaphragme, provoquant alors une paralysie respiratoire. En dehors d'une légère action ganglioplégique sur le système neuro-végétatif, le curare n'a aucune autre action sur les organes que son inhibition de la plaque motrice.

● *Emplois thérapeutiques.* En anesthésiologie, les curares sont employés par voie intraveineuse, en association avec les autres anesthésiques. La difficulté majeure réside dans l'appréciation respective du degré de curarisation et du degré d'anesthésie, car le curare supprime pratiquement le peu de signes donnés par l'anesthésie isolée. Le seul guide reste l'expérience de l'anesthésiste.

La curarisation avec les antidépolarisants (curare et curarisants vrais) se fait selon la technique des doses fractionnées ; cette curarisation est associée à une anesthésie par inhalation (éther, cyclopropane) ou à une anesthésie intraveineuse (penthiobarbital) ; l'antidote des curares est la prostigmine, qui doit, elle aussi, être utilisée avec précautions. Les agents dépolarisants (agissant comme l'acétylcholine ou empêchant sa destruction), n'ayant pas d'effets cumulatifs, sont administrés en perfusion intraveineuse continue.

Les indications de la curarisation sont : les interventions nécessitant une parfaite résolution musculaire, les interventions traumatisantes ou de longue durée, celles qui sont pratiquées sur des enfants ou des vieillards, où le curare bien administré permet de réduire les doses des anesthésiques, enfin, les interventions obstétricales (résolution musculaire). Les contre-indications résident soit dans l'impossibilité technique de parer aux incidents possibles (nécessité d'un appareillage spécial et d'une réserve suffisante d'oxygène), soit dans des facteurs proprement physio-pathologiques, tels que la myasthénie, les déficiences respiratoires chroniques, enfin les conditions particulières de certaines interventions, qui rendent impossibles l'intubation trachéale et la respiration artificielle. En dehors de l'anesthésiologie, la curarisation a acquis une importante place dans le traitement du tétanos et comme adjuvant de la convulsivothérapie. (→ Biblio.)

CURARISER v. tr. Anesth. Soumettre à l'influence du curare. (V. CURARISATION.)

Cura te ipsum (*Guéris-toi toi-même*). V. MEDICE, CURA TE IPSUM.

CURATELLE n. f. Dr. civ. Fonction du curateur.

— ENCYCL. Dr. La *curatelle* est connue en droit romain dès l'origine. Elle vise tout d'abord à la protection des aliénés ayant des moments lucides, puis à celle des prodigues, et elle est étendue aux mineurs de moins de vingt-cinq ans. Le curateur administre aux lieu et place des incapables ou les autorise à agir. On retrouve cette institution dans le droit français ancien et moderne. (V. CURATEUR.)

CURATEUR, TRICE n. (lat. *curator, -trix* ; de *curare*, soigner). Dr. civ. Personne nommée pour gérer les biens et veiller aux intérêts de certains incapables. (V. part. *encycl.*) || *Curateur « ad hoc »*, celui qui est nommé pour une affaire particulière. || *Curateur à un immeuble délaissé par hypothèque*, v. DÉLAISSEMENT. || *Curateur au sourd-muet*, celui qui est nommé à un sourd-muet qui ne sait pas écrire, pour l'acceptation d'une donation. || *Curateur au ventre*, celui qui est nommé pour veiller aux intérêts de l'enfant dont une femme est enceinte au moment de la mort de son mari.

— Hist. Fonctionnaire et technicien chargé d'une administration (*cura*) pour le compte de l'Etat romain. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Dr. La mission du *curateur* — nommé par le conseil de famille ou par le tribunal — est variable : en cas d'émancipation*, il assiste le mineur ; en cas d'absence* ou de succession* vacante, il administre lui-même. Le curateur nommé à la personne placée dans un hôpital psychiatrique veille à ce que les revenus du malade soient employés à adoucir son sort et à hâter sa guérison, et à ce que l'exercice de ses droits lui soit rendu quand son état le permet.

— Hist. Les fonctions des *curateurs*, d'abord provisoires sous la République, devinrent permanentes dès le règne d'Auguste, quand les curateurs héritèrent des fonctions des censeurs. Ils les exercèrent collégialement dans le cadre des commissions exécutives, ou curatelles. Certains sont responsables de l'administration des biens publics : ce sont les deux *curatores aedium sacrarum et operum locorumque publicorum*, institués à la fin du règne d'Auguste pour l'entretien et l'édification des monuments publics ; les cinq *curatores locorum publicorum judicandorum* de Tibère, supprimés par Claude et qui ont vainement tenté d'empêcher les usurpations des particuliers sur le domaine public.

D'autres se chargèrent de l'administration urbaine, et en premier lieu du ravitaillement de Rome en produits alimentaires ou en eau : ce sont les *curatores frumenti* (deux, puis quatre en 18 av. J.-C.), dont les fonctions sont confiées, au début du Ier s. apr. J.-C., au préfet de l'annone, et les trois *curatores aquarum* (11 av. J.-C.), qui survivent jusqu'au IVe s. apr. J.-C.

Le danger d'inondation est combattu par les cinq *curatores alvei Tiberis et riparum et cloacarum* de Vespasien (73-74 apr. J.-C.).

Enfin, l'administration générale de Rome est aussi assurée par les quatorze *curatores regionum* d'Hadrien ; recrutés parmi des affranchis de basse condition au temps de cet empereur, ils le sont parmi les consulaires dès le règne d'Alexandre Sévère : ils ont alors le titre de *curatores Urbis* et forment le conseil du préfet de la ville.

D'autre part, dès 20 av. J.-C., Auguste fait administrer le service de la voirie par des *curatores viarum* (un curateur par route), auxquels Trajan confie, au début du IIe s., la surveillance de ses institutions alimentaires. En outre, dans des circonstances exceptionnelles, des curateurs pouvaient être investis d'une mission temporaire, tels les deux *curatores restituendae Campaniae*, chargés par Titus de reconstruire les villes détruites par l'éruption du Vésuve (79 apr. J.-C.).

Les *curatores civitatis* ou *reipublicae* (*logistai* en Orient) ont subi une évolution particulière. Créés par Domitien ou par Trajan, ces curateurs sont à l'origine des fonctionnaires chargés de représenter le pouvoir central auprès des administrations municipales dont les finances sont mal gérées. A la fin du IIe s., toutes les cités de l'Empire sont placées sous la tutelle d'un curateur, qui gère les biens de la cité, décide des travaux publics. Au Bas-Empire, l'évolution s'achève, le *curator civitatis* se transformant en un magistrat élu par ses concitoyens et responsable sur ses biens personnels de la gestion municipale et de la rentrée des impôts de l'Etat.

CURATIF, IVE adj. (du lat. *cura*, soin). Relatif à la guérison d'une maladie : *Méthode curative*.

CURATORIUM [rjɔm] n. m. Comité de douze membres chargé de la direction de l'enseignement de l'Académie de droit international de La Haye. (Composé de spécialistes éminents du droit international, le curatorium assume la responsabilité des cours professés chaque année, à La Haye, en juillet et en août.

CURBANS, comm. des Basses Alpes (arrond. de Forcalquier), près de la Durance (r. g.), en aval de Tallard ; 148 h. Barrage sur la Durance.

CURCAS [kas] n. m. Arbrisseau de l'Amérique tropicale, dont les graines (« pignons d'Inde » ou « noix des Barbades ») sont comestibles à condition d'enlever l'embryon. (Nom sc. : *Jatropha curcas*. Famille des euphorbiacées.)

CURCI (Carlo Maria), écrivain et prédicateur italien (Naples 1810 - Careggi, près de Florence, 1891). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1825, Curci fonda à Naples le journal *la Civilta cattolica*, qui, plus tard, fut transféré à Rome. Après avoir, en 1870, défendu le pouvoir temporel des papes, il s'en déclara l'adversaire et fut mis en observation par son ordre. Plusieurs de ses ouvrages furent mis à l'index.

CURCULIGO n. m. Genre d'amaryllidacées vivaces, aux feuilles plissées comme certains jeunes palmiers, qui croissent dans les pays chauds. (On cultive en serre tempérée ou en appartement *Curculigo recurva* et *C. latifolia*.)

CURCULIO n. m. (mot lat.). Nom scientifique du charançon.

Curculio ou **Charançon,** comédie de Plaute (vers 193 av. J.-C.). Le titre de la pièce est tiré du nom de l'un des personnages, parasite qui vit aux dépens d'un soldat fanfaron.

CURCULIONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant les formes

usuellement nommées *charançons*, caractérisées par la tête prolongée en avant en un rostre plus ou moins accusé, à l'extrémité duquel s'ouvre la bouche.
— Encycl. Les *curculionidés* constituent la famille la plus nombreuse en espèces de tout le règne animal. On en a décrit plus de 50 000, et ce chiffre est bien inférieur à celui des formes existantes. Ce sont des insectes qui tous se nourrissent de végétaux. Leurs larves, charnues, courtes et apodes, vivent soit dans le sol, à la racine des plantes, soit dans les parties aériennes des végétaux et même dans le bois. Il en est qui déterminent la formation de galles. Quelques-unes vivent à l'air libre à la surface des feuilles. La plupart sont nuisibles.
Certains curculionidés des régions tropicales, comme les *eupholus*, les *entymus*, les *pachyrrhynchus*, comptent parmi les plus beaux coléoptères.

CURCUMA n. m. Plante ornementale. (Famille des zingibéracées.)
— Encycl. Les *curcumas* sont des herbes vivaces, à rhizome, très ornementales; ils habitent les régions chaudes de l'Ancien Continent, surtout l'Asie orientale. Presque toutes les espèces présentent de gros rhizomes odorants, blancs, jaunes ou safranés, très féculents, desquels on tire une sorte d'arrow-root et une matière colorante, la *curcumine*. On cultive surtout en serre *Curcuma petiolata*.
Le rhizome, réduit en poudre, entre dans la composition de la moutarde anglaise et de la poudre de cari. En cuisine, il est apprécié comme colorant du riz et des pâtes.

CURCUMINE n. f. Matière colorante des racines de curcuma, de formule $C_{14}H_{14}O_4$, constituant des prismes orangés à reflets bleus, et fondant à 178 °C. || Colorant azoxique de la série du stilbène.

CURE n. f. (lat. *cura*, soin, souci). Soin, attention que l'on donne à une chose, seulement dans l'expression *N'avoir cure de*.
— Adm. ecclés. Fonction à laquelle sont attachées la direction et l'administration spirituelle d'une paroisse. || Circonscription territoriale administrée par un prêtre ayant le titre de « curé ». (V. part. *encycl.*) || Habitation du curé, presbytère. || *Par extens.* Le curé : *Etre au mieux avec la cure*.
— Fauconn. Boulette de coton que l'on fait avaler à titre curatif aux oiseaux qui ont l'estomac chargé, pour remplacer les plumes ou les poils qu'ils ingurgitent généralement avec leurs proies.
— Méd. Guérison, ensemble des moyens employés pour obtenir la guérison. || Méthode thérapeutique particulière : *Cure de fruits, cure thermale* ou *hydrominérale, cure de jeûne*, etc. || *Cure radicale*, méthode qui assure la guérison définitive d'une affection ou d'une malformation : *Cure radicale de la hernie*. || *Etablissement de cure*, v. part. *encycl.*
— Encycl. Adm. ecclés. et Dr. canon. D'après le droit canon, la *cure* est un territoire déterminé, soumis à l'autorité spirituelle d'un pasteur permanent, qui a droit d'en gouverner les fidèles et de leur administrer les sacrements. C'est à l'évêque qu'il appartient d'établir, de supprimer et de modifier la circonscription des cures. Les revenus des cures vont de droit au *curé*. La loi organique du 18 germinal an X (8 avr. 1801) distinguait deux types de paroisses : les *cures*, dont le titulaire était inamovible; les succursales, dont le pasteur portait le titre de « desservant », et était amovible au gré de l'évêque. Seuls les curés étaient payés par l'Etat.
Le droit canonique distingue les cures amovibles et inamovibles. C'est à l'évêque, avec avis du chapitre, de dire si une paroisse nouvelle doit être amovible ou non. Mais le droit préfère que les cures soient inamovibles.
— Méd. Les *établissement de cure* ont été, en premier lieu, sous le nom de *sanatoriums*, prévus pour le traitement des tuberculeux. Rares à la fin du XIXe s., ces installations se sont multipliées, soit groupées de façon à constituer de véritables stations, soit isolées dans des régions considérées comme particulièrement salubres. Pour être agréés, ces établissements sont soumis à des règles nettement définies. Leur fonctionnement est contrôlé par les autorités sanitaires du département dont ils dépendent. (→ Biblio.)

CURE (la), riv. de Bourgogne, affl. de l'Yonne (r. dr.); 112 km. Née près de Château-Chinon, elle forme le réservoir des Settons, reçoit la Bréjanne et passe près de Vézelay, puis au pied des curieuses grottes d'Arcy, avant de finir à Cravant.

CURÉ n. m. (de *cure*). Prêtre pourvu d'une cure. || Prêtre desservant. || *Fam.* Ecclésiastique : *La maman Muffat était une vieille insupportable, toujours dans les curés* (Zola). || *Pop. Bouffer du curé*, témoigner beaucoup d'hostilité au clergé, à l'Eglise
— Arboric. Variété de poire de belle apparence, que l'on consomme surtout cuite.
— Hist. ecclés. *Curé-vicaire perpétuel*, prêtre qui était délégué à perpétuité pour remplir les fonctions curiales, bien que le titre de « curé » fût conservé à un autre. || *Curé décimateur*, curé qui percevait des dîmes sur ses paroissiens. || *Curé à portion congrue*, prêtre substitué par le décimateur et touchant de lui un traitement appelé « portion congrue* ».
— Industr. agric. *Fromage de curé*, fromage de 9 cm de diamètre et de 4 cm de hauteur, fabriqué en Vendée, à partir du lait de vache.
— Encycl. Admin. ecclés. et Dr. canon. Primitivement, il n'y avait dans chaque ville qu'une seule église, où l'évêque remplissait les fonctions sacerdotales. Quand le nombre des fidèles s'accrut, on construisit dans les villes et dans les bourgs et les villages d'autres églises nommées *parochiae* (paroisses), qui furent confiées à des prêtres délégués par l'évêque. Ceux-ci devinrent ainsi des pasteurs de second ordre « chargés du soin des âmes » (*curati*), d'où le mot français *curé*.
Le curé a sur ses paroissiens une juridiction *ordinaire* et *personnelle* : il peut donc l'exercer en quelque lieu qu'il les rencontre et la déléguer à d'autres prêtres (sauf le droit de confesser, si le confesseur n'est préalablement autorisé par l'Ordinaire). Il a le droit, en vertu de sa charge, de prêcher dans son église, d'y célébrer la messe, d'y administrer les sacrements et de percevoir les revenus attachés à son titre.
La loi française, depuis la séparation, ignore l'existence du curé, sauf à lui assurer le droit de police à l'intérieur de l'église. (→ Biblio.)

Curé de Tours (le), roman d'H. de Balzac (1832) [*Scènes de la vie de province*]. L'auteur y montre le pauvre et innocent curé Birotteau, victime des méchancetés basses et subtiles de Mlle Gamard, vieille fille hargneuse et aigrie, aidée de l'abbé Troubert.

Curé de village (le), roman d'H. de Balzac (1838-1839) [*Scènes de la vie de campagne*]. L'auteur y raconte, d'une part, les efforts du bon abbé Bonnet pour répandre autour de lui la bienfaisance et le salut des âmes, et, d'autre part, la destinée pitoyable de Véronique, jeune fille charmante et constamment malheureuse, jetée dans les bras d'un avare et qui, bien malgré elle, se trouve la cause de deux assassinats et d'une exécution capitale.

CUREAU DE LA CHAMBRE. V. La Chambre.

CURE-CASSEROLE n. m. Petite brosse sans monture, en chiendent, utilisée pour détacher des aliments au fond d'une casserole, sans rayer le métal. || Pl. *des* cure-casseroles.

CURE-DENT n. m. Petit instrument pointu, en bois, en ivoire, en métal ou en matière plastique, qui sert à éliminer les parcelles alimentaires restant éventuellement coincées entre deux dents. (Le cure-dent est avantageusement remplacé par un fil de soie qui peut franchir aisément les points de contact entre les dents, et qui ne lèse pas la gencive.) || *Fam. Venir en cure-dent*, être invité pour l'heure qui suit le repas offert à d'autres invités. || Pl. *des* cure-dents.

CURÉE n. f. (anc. franç. *cuiriée;* du lat. *corium*, cuir). Vén. Pâture de certaines parties du cerf, du chevreuil ou du sanglier, et même du lièvre, qu'on donne aux chiens courants. || *Défendre la curée*, éloigner, à coups de fouet, les chiens, de la curée qu'on leur prépare. || *Sonner la curée*, sonner de la trompe pour appeler veneurs ou chiens à la curée. || *Mettre les chiens en curée*, leur donner la curée, pour les exciter et les récompenser d'avoir pris. || *Faire curée*, en parlant des chasseurs, faire manger aux chiens la bête qu'ils ont prise; en parlant des chiens, manger la bête qu'ils ont prise, sans attendre qu'on la leur donne. || *Les chiens sont en curée*, se dit lorsque les chiens sont excités par la curée après une prise. ||
— *Fig.* Lutte avide pour s'emparer des biens, des places, des honneurs laissés vacants par la chute d'un homme, d'un régime, d'un pays abattu : *Ils vont à la curée et non pas au martyre* (Leconte de Lisle). || *Etre âpre à la curée*, être avide de lucre, d'emplois, d'honneurs : *La cantatrice célèbre, devenue âpre à la curée, veut être riche* (Balzac).
— Encycl. Vén. La *curée chaude* est celle qui se fait sur le lieu même de la prise et aussitôt après; c'est la plus courante. La *curée froide* est celle que l'on donne en rentrant au logis. Quant à la *curée aux flambeaux*, ce n'est qu'une curée froide, d'apparat, qui se fait dans une cour d'honneur à titre de spectacle, à la lueur des torches, pendant que les piqueurs sonnent la curée.

curée : détail d'une « Chasse de Louis XIV », tapisserie d'Audran
galerie des Offices, Florence

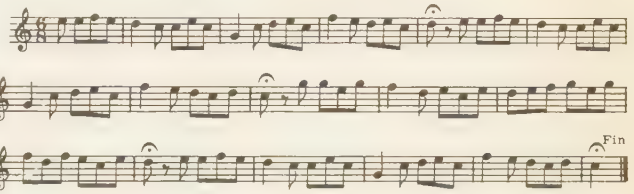

la sonnerie

CURE-FEU n. m. invar. Barre de fer tantôt droite, mais souvent terminée par un crochet, dont on se sert pour attiser le feu et nettoyer la grille en la débarrassant du mâchefer. (Syn. fourgon, tisonnier, ringard.)

CUREL (François de), auteur dramatique français (Metz 1854 - Paris 1928). Ancien élève de l'Ecole centrale, il débuta dans les lettres par deux romans : *l'Eté des fruits secs* (1885) et *le Sauvetage du grand-duc* (1889). Le Théâtre-Libre créa, en 1892, ses deux premières pièces : *l'Envers d'une sainte* et *les Fossiles*, peinture d'une noblesse provinciale moribonde. Puis il fit représenter *l'Invitée* (1893), *L'amour brode* (1893), *la Figurante*, comédie dramatique (1896), qu'allaient suivre deux « amples fresques de société contemporaine » : *le Repas du lion* (1897) et *la Nouvelle* Idole* (1899), la première portant la question sociale sur la scène, la seconde exposant un conflit d'idéals. Suivirent : *la Fille sauvage* (1902), *le Coup d'aile* (1906), *la Danse devant le miroir* (1914) [nouvelle version de *L'amour brode*], *l'Ame en folie* (1919), *la Comédie du génie* (1922), *l'Ivresse du sage* (1922), *Terre inhumaine* (1922), *la Viveuse et le Moribond* (1926) et *Orage mystique* (1927).
Fidèle à son principe : « Dénouer les situations délicates par des catastrophes d'idées au lieu de placer les coups de théâtre dans les faits », François de Curel, dédaigneux des règles scéniques, exprima son pessimisme à travers des conflits d'âmes excessives et véhémentes, traduits en un style vigoureux et hautain. (Acad. fr., 1918.) [→ Biblio.]

François de CUREL

CURE-LANGUE n. m. invar. Petite lame, généralement en ivoire, employée pour nettoyer la langue. (On dit aussi gratte-langue.)

CUREMENT n. m. V. curage.

CURE-MÔLE n. m. Sorte de bateau ponté, muni d'un appareil propre à curer les ports. || Pl. *des* cure-môles.

Phot. Alinari-Giraudon, Manuel.

CURE-ONGLES n. m. invar. Petit instrument de bois, d'os, de métal, etc., employé pour nettoyer les ongles.

CURE-OREILLE n. m. Petit instrument de corne, d'os, d'ivoire, etc., employé pour enlever le cérumen qui obstrue l'intérieur des oreilles. || Pl. *des* CURE-OREILLES.

CURE-PIED n. m. Instrument avec lequel les palefreniers nettoient le dedans du pied des chevaux. || Pl. *des* CURE-PIEDS.

CURER v. tr. (lat. *curare*, soigner). Nettoyer, retirer les ordures, la crasse, etc., de : *Voilà, annonça Frédéric en curant ses sabots sur le bord de la marche* (Chateaubriand).
— Vitic. *Curer une vigne en pied*, enlever des ceps tout le bois inutile.
◆ V. intr. Fauconn. Prendre la cure, en parlant de l'oiseau de proie.

CURET n. m. (pour *cuiret*). Peau de buffle avec laquelle le doreur étend la potée d'étain sur les pierres sanguines.

CURETAGE ou **CURETTAGE** n. m. Chirurg. Opération qui consiste à enlever avec une curette des corps étrangers ou des produits morbides de l'intérieur d'une cavité naturelle (utérus) ou pathologique (abcès osseux).
— Urban. Action d'améliorer, sous le rapport de l'hygiène, dans un quartier ou dans un centre, les anciennes bâtisses sans nuire à leur esthétique ni à l'harmonie de l'ensemble.
— ENCYCL. Chirurg. Le *curetage utérin* consiste à abraser, à l'aide d'une curette, la muqueuse utérine malade, laquelle se régénère ensuite spontanément. Il s'emploie surtout comme traitement de la rétention placentaire. Le curetage utérin ne doit pas être confondu avec le curage, qui consiste à débarrasser l'utérus des débris placentaires avec le doigt. On fait également des curetages de cavités naturelles ou pathologiques autres que l'utérus, en cas d'abcès, d'ostéites, de kystes, etc.

la curie (hist. rom.)
Forum romain

CURETER ou **CURETTER** v. tr. Faire un curetage.

CURETON n. m. V. CURAILLON.

CURETTE n. f. Palette de fer ou de bois au moyen de laquelle on nettoie divers instruments, outils, armes, etc.
— Chirurg. Instrument de chirurgie, en forme de cuiller à bords tranchants ou mousses, et qui sert à pratiquer le curetage, notamment celui de l'utérus.
— Min. Petit disque muni d'un long manche mince, qui sert à curer les trous de mine avant leur chargement.
— Technol. Petite spatule tranchante qu'emploient différents artisans (tonnelier, sabotier, menuisier, etc.) pour curer, creuser, approfondir un trou, une mortaise, etc.

CUREUR n. m. Personne qui cure les puits, les fossés, etc.

CURIACES (les). V. HORACES (les).

CURIAL, E, AUX adj. Hist. rom. Qui concerne la curie, qui s'y rattache : *Assemblée curiale.* || *Voix curiale*, voix donnée, à la Diète de la Confédération germanique, à un groupement de personnes ou d'Etats qui ne votaient pas individuellement.

CURIAL, E, AUX adj. (lat. *curialis*). Relig. Qui concerne le curé ou la cure : *Droits curiaux.* || *Maison curiale*, presbytère.

Curial (LE), traduction française, par un anonyme du XVe s., du traité latin d'Alain Chartier *De vita curiali*. Dans le cadre, peut-être fictif, d'une lettre adressée à son frère pour le détourner de solliciter un emploi à la Cour, l'auteur fait un sombre tableau de la vie du courtisan, des misères et des humiliations qui en sont la conséquence nécessaire.

CURIALE n. m. Hist. rom. Membre d'une curie. || Habitant d'une ville municipale, qui remplissait des fonctions municipales : *La classe des curiales était surtout composée de petits propriétaires.* (On dit aussi CURIAL [pl. CURIAUX].) [V. DÉCURION.] || Membre de la Cour faisant partie de commissions préparatoires et restreintes pour étudier les questions politiques, administratives, judiciaires et financières qui devaient être soumises pour décision au Conseil du roi. || Membre d'un sénat municipal, au Bas-Empire.

Curia regis, mots lat. signif. *Cour du roi*, et employés pour désigner l'organe fondamental du gouvernement monarchique au Moyen Age.
● En France, après avoir été une vaste assemblée de laïcs et d'ecclésiastiques convoqués par les premiers Capétiens selon la tradition des *placita* carolingiens, la *Curia regis* a été très rapidement limitée aux vassaux assistant le souverain dans sa tâche administrative et politique. Celui-ci désigne en toute liberté ceux qu'il veut appeler à la *Curia* et leur fixe la date (en général Noël, Pâques, la Pentecôte, la Toussaint) et le lieu de la convocation (la ville où il réside, c'est-à-dire de plus en plus régulièrement Paris) ; tout refus de déférer à cet ordre peut entraîner, selon les règles féodales, la confiscation du fief. Du fait de la complexité croissante des affaires gouvernementales, des scissions s'opérèrent dans cet organisme aux compétences universelles à l'origine. Dès le XIIIe s., les sections judiciaires et financières de la *Curia regis* se constituèrent en organes autonomes (Parlement de Paris et Chambre des comptes).
Le Conseil du roi, après avoir donné vie à ces cours souveraines et avoir restreint en fait ses compétences aux questions de politique générale, conserva en droit toutes les anciennes prérogatives de la *Curia regis*. (V. CONSEIL, *Conseil du roi*.)
● En Angleterre, on distinguait la Cour restreinte, origine du Conseil* privé, formé d'hommes de confiance du roi, et la Cour plénière, grande assemblée féodale des barons et des prélats devant au roi le service de cour (V. PARLEMENT). Le cœur de la *Curia* était l'hôtel du roi (*domus regis*), plus particulièrement la chambre du roi, avec son annexe la garde-robe. Ces organismes, gérés par les officiers privés, gardèrent une grande importance pendant tout le Moyen Age. Le développement révolutionnaire de la législation anglaise sous le règne de Henri II fit de la *Curia* un tribunal ordinaire pour tout le royaume, dont les progrès rapides amenèrent au XIIIe s. le détachement de deux cours autonomes, jugeant selon la « Common law », la Cour des plaids communs, puis le Banc du roi.

CURIATE adj. Hist. rom. Relatif aux curies : *Organisation curiate. Lois curiates.*

curiates (COMICES), assemblée politique romaine. Les comices curiates apparaissent les premiers parmi les comices, dès l'époque royale. Seuls y siègent les *quirites*, les membres des *gentes* patriciennes, et peut-être aussi certains de leurs clients. Les membres en sont répartis héréditairement en trente curies, groupées par dix en trois tribus (Ramnes, Tities, Luceres) aux noms obscurs, désignant peut-être les éléments constitutifs du peuple romain (Latins, Sabins, Etrusques).
A l'époque royale, ces comices désignent (au moins en théorie) et proclament le roi, et lui confèrent l'*imperium**. Ils ont le pouvoir législatif et décident de la paix ou de la guerre ; ils désignent les *duoviri perduellionis* chargés de juger les crimes d'Etat ; eux-mêmes s'érigent en tribunal d'appel ; enfin, ils se réunissent pour des motifs religieux ou à implications religieuses : il s'agit alors des *comitia calata* (« appelés »), présidés par le grand pontife, et chargés de témoigner de la valeur des actes en cause et de les ratifier (testaments et adoptions, en particulier).
L'apparition ultérieure des comices centuriates*, puis tributes*, devait progressivement réduire leur compétence. D'autre part, la montée de la plèbe les ouvrit progressivement à celle-ci : le fait semble acquis à la fin du IVe s. av. J.-C.
Leur importance devient d'ailleurs très limitée : de l'époque royale, ils ne conservent guère, avec certaines fonctions religieuses (testament *calatis comitiis*), que le monopole de la collation de l'*imperium* aux magistrats qui en sont pourvus (préteurs, consuls, censeurs) par le vote de la *lex curiata de imperio*, mais qui ne sont pas élus par eux. Aussi l'habitude apparaît-elle de voir représenter les trente curies par trente licteurs (puisqu'un seul présent suffit à donner à chaque curie une représentation). Les comices curiates sont, paradoxalement, ceux qui subsistent le plus longtemps sous l'Empire : ils continuent à voter, du moins en théorie, jusqu'au IIIe s., la *lex de imperio* attribuant l'*imperium* à l'empereur. Mais il ne s'agit, en fait, que d'une ratification. (V. COMICES.)

CURICÓ, v. du Chili central, ch.-l. de prov., au S. de Santiago ; 51 700 hab. La ville avait été détruite en 1928 par un tremblement de terre. — La *province de Curicó* a 107 200 hab.

CURIE n. f. (lat. *curia*). Hist. rom. Subdivision de la tribu, chez les Romains. (Peut-être, à l'origine, lieu de réunion de chacune de ces subdivisions.) || Lieu de réunion des comices curiates* et, plus tard, du sénat*. || *Par extens.* Le sénat lui-même. || *Par anal.* Lieu de réunion des assemblées municipales des cités soumises ou alliées à Rome, et ces assemblées elles-mêmes.
— Admin. ecclés. Organisme gouvernemental, administratif et judiciaire du Saint-Siège romain (*curie romaine*) ou des évêchés catholiques (*curie diocésaine* ou *épiscopale*).
— ENCYCL. Hist. rom. La première organisation du peuple romain fut la répartition des *gentes* entre trente curies, elles-mêmes groupées en trois tribus. La base de la *curie* fut probablement d'ordre territorial, correspondant à une fraction de la Rome primitive. Chacune avait un nom particulier, son culte propre et son local, temple et lieu de réunion. Un curion, ou *magister curiae*, en était le chef, principalement religieux.
La réunion des curies célébrait le culte commun de Jupiter Quiris, et formait les comices curiates*.
Si l'organisation curiate et l'assemblée remontent à la période royale, la tradition attribue sans doute abusivement à cette assemblée l'élection du roi, spécialement à l'époque étrusque. Son rôle ne fut sans doute alors que consultatif. Cette tradition devait pourtant lui conserver jusqu'à l'époque impériale, et bien qu'elle ait perdu alors l'essentiel de ses prérogatives (au profit des comices centuriates et tributes), le monopole de la collation de l'*imperium** aux magistratures qui en étaient revêtues. (Les curies avaient perdu d'ailleurs très tôt tout rapport avec la division territoriale initiale.)
Outre le vote de cette *lex curiata de imperio*, l'assemblée curiate conserva diverses attributions d'ordre religieux ou dérivées de celui-ci dans le domaine juridique : décisions touchant à la constitution des *gentes* (donc au culte familial), telles que le passage d'un patricien à la plèbe, les testaments, l'adoption d'adulte apte à disposer de lui-même (*adrogatio*)... Au contraire, elle perdit dès les premiers temps de l'époque républicaine ses prérogatives militaires. Celles-ci avaient été attestées par le système, au moins théorique, de « levée » (*legio*) du contingent militaire ; chaque curie devait fournir 100 fantassins (une « centurie ») et 10 cavaliers (une « décurie »). Ce régime fut aboli par la « réforme servienne », qui date en réalité des débuts de la république (les « centuries » reposèrent désormais sur un système unitaire).
On attribuait à Tullus Hostilius la transformation d'un temple en salle destinée aux comices curiates, d'où le nom de *Curia Hostilia* qui lui fut donné (on peut d'ailleurs juger par là du nombre effectivement réduit des citoyens qui, aux premiers siècles, étaient admis à l'assemblée « du peuple »).
Cet édifice devint plus tard la salle des séances du sénat, et le terme de « curie » fut synonyme d'une telle salle. Le bâtiment, rebâti par le fils de Sulla, fut incendié en 52. César le déplaça pour construire son forum et édifia la *curia Julia ;* modifiée par Dioclétien, transformée en église (638), elle conserva son aspect du IVe s. (V. FORUM.)
L'usage s'établit d'entendre par curie non seulement la salle, mais ceux qui y siégaient. Le mot, qui devint alors l'équivalent courant de sénat, avait perdu tout lien avec ses origines.
Enfin, les cités soumises ou alliées à Rome, ou créées par elle, modelant leurs institutions sur l'*Urbs*, le terme de « curie » s'étendit tout naturellement aux sénats municipaux, comme aux locaux où ils siégeaient.
D'autre part, le mot avait fini par symboliser, avec le sénat, le gouvernement même de la ville et du monde (Urbs et Orbis). On s'explique ainsi que la papauté, qui avait prétendu, dès la fin de l'Antiquité, relayer l'Empire, ait donné le nom de « curie » à l'ensemble de ses services centraux d'administration et de gouvernement.
— Admin. ecclés. *La curie romaine.* ● *Historique.* A l'origine, les bureaux de l'évêque de Rome étaient des plus simples. Après la paix de l'Eglise (début du IVe s.), la curie

Phot. Anderson-Giraudon.

s'organisa un peu sur le modèle de la cour impériale. Elle comprit une sorte de conseil ordinaire, le *synode romain*, et des services administratifs, dont le principal fut la chancellerie, organisme polyvalent. Le développement de l'influence du Siège romain s'accompagna d'une évolution lente de la curie, au gré des circonstances. A la fin du XIIIe s., le conseil ordinaire du pape était constitué par les cardinaux présents à Rome, dont les réunions, fréquentes, parfois quotidiennes, s'appelaient consistoires. L'administration et les organismes judiciaires — justice et grâces — se diversifièrent. La papauté d'Avignon perfectionna et développa le système en donnant plus d'importance et de complexité aux rouages administratifs. L'administration centrale de l'Eglise se trouva alors répartie en quatre organismes : la Chambre apostolique (affaires financières), la Chancellerie (rédaction et expédition des lettres pontificales), l'administration judiciaire, la Pénitencerie* (levée des censures, des irrégularités, dispenses de mariage, absolution des cas réservés). Les cardinaux eurent une part importante dans la direction de ces services.

Une véritable révolution fut opérée dans la curie romaine par la constitution apostolique *Immensa*, promulguée par Sixte Quint (1588). Il s'agissait à la fois de moderniser les méthodes de travail, en fonction de la tendance à la spécialisation du travail, et de mettre en pratique les demandes instantes des conciles (Bâle, Trente) concernant la réforme de la curie. La réforme de Sixte Quint consista surtout à confier le travail de la curie à des organismes spécialisés, appelés « congrégations* ». Les congrégations sixtines sont des commissions de cardinaux chargées d'appliquer la législation du concile de Trente : des sous-ordres font le travail préparatoire, mais les cardinaux décident seuls.

La structure demeura telle jusqu'en 1908, pour l'essentiel, non sans de nombreuses modifications et adjonctions de détail. En 1908, Pie X réforma à nouveau, profondément, la curie (constitution *Sapienti consilio*). Ses réformes subsistent.

● *Organisation actuelle.* Deux principes dominent l'organisation actuelle de la curie : 1° le pape gouverne seul, sans conseil officiel (les consistoires, ou réunions de cardinaux, sont devenus très rares et les cardinaux n'ont pas le droit d'y prendre la parole) ; 2° le travail se fait dans des organismes collégiaux, appelés « congrégations », « tribunaux », « offices », « commissions ». C'est le principe de la polysynodie. Ces organismes ont chacun leur statut et leurs pouvoirs, définis par le code de droit canonique et les constitutions pontificales. Les congrégations ont conservé leur ancienne structure (commissions cardinalices avec des bureaux). Mais il est à noter que, contrairement à l'usage (d'ailleurs rétabli par Jean XXIII), Pie XII avait conservé pour lui la présidence de congrégations en plus grand nombre qu'il n'était traditionnel. (→ Biblio.)

CURIE (Pierre), physicien français (Paris 1859 - *id.* 1906). Fils d'un médecin d'origine alsacienne aux idées libérales, il ne fréquente pas le lycée et reçoit de ses parents et d'un ami de la famille une éducation qui développe son goût pour les sciences de la nature. Il suit des cours à la Sorbonne et entre très jeune, avec son frère PAUL JACQUES (1855-1941), dans la recherche scientifique, en devenant préparateur à la Faculté des sciences de Paris. Son premier travail est une étude, en collaboration avec Desains, sur les radiations infrarouges. Puis il effectue des recherches sur les cristaux, avec son frère ; en 1880, ils découvrent la piézo-électricité. En 1882, Curie est nommé chef de travaux à l'Ecole de physique et chimie. Il passe sa thèse en 1895, avec un mémoire sur les *Propriétés magnétiques des corps à diverses températures ;* il a découvert que le diamagnétisme est indépendant de la température, que la susceptibilité paramagnétique est inversement proportionnelle à la température absolue, qu'au-dessus d'une certaine température (*point de Curie**), le ferromagnétisme se transforme en paramagnétisme. La même année, il épouse Marie Skłodowska, qui est dès lors associée à toutes ses recherches. Il est alors nommé professeur à l'Ecole de physique et chimie, obtient, en 1904, la chaire de physique générale à la Sorbonne et est admis, en 1905, à l'Académie des sciences. L'étude qu'il a faite des propriétés des cristaux l'a amené à réfléchir sur la symétrie générale dans les phénomènes physiques, et à énoncer, en 1894, le « principe de symétrie » : les éléments de symétrie des causes doivent se retrouver dans les effets produits ; ce principe permet de prévoir la possibilité ou l'impossibilité de divers phénomènes. A la suite de la découverte de la radio-activité par H. Becquerel, il se consacre, avec sa femme, à l'étude de ce phénomène. Ayant remarqué l'intensité du rayonnement émis par certaines impuretés de la pechblende, ils réussissent à isoler, en 1898, le polonium, puis le radium, et deviennent dès lors célèbres. Mais on doit aussi à Pierre Curie la réalisation de divers instruments : un électromètre condensateur à anneau de garde, une balance apériodique munie d'amortisseurs à air. En 1903, il partage le prix Nobel de physique avec sa femme et H. Becquerel ; il meurt quelques années après, écrasé par un camion. (→ Biblio.)

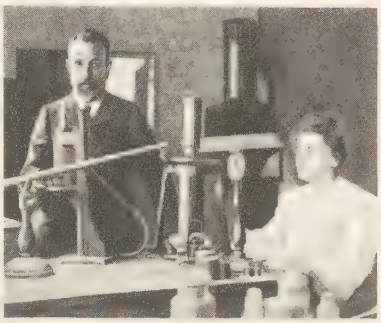

Pierre CURIE et Marie CURIE dans leur laboratoire

Phot. Delius.

CURIE (Marie), née **Skłodowska,** femme du précédent, physicienne française, d'origine polonaise (Varsovie 1867 - près de Sallanches 1934). De famille universitaire, elle vient à Paris en 1891, pour poursuivre ses études à la Sorbonne. Elle épouse Pierre Curie (1895) et devient docteur ès sciences, ayant choisi comme sujet de thèse *l'Etude des rayons uraniques,* que vient de découvrir H. Becquerel. A la mort de son mari, la chaire créée pour lui à la Sorbonne ayant été maintenue, elle en est nommée titulaire ; c'est la première fois qu'une femme occupe un tel poste. En dehors des travaux qu'elle effectue avec son mari, Marie Curie découvre la radio-activité du thorium, en même temps que l'Allemand Schmidt. Avec Debierne, elle isole le radium à l'état métallique. On lui doit la création de l'Institut du radium. Pendant la Première Guerre mondiale, elle organise les services radiologiques aux armées. Prix Nobel (partagé) de physique en 1903 et de chimie en 1911. (→ Biblio.)

Curie (POINT DE), température au-dessus de laquelle les substances ferromagnétiques perdent leurs propriétés caractéristiques et deviennent brusquement paramagnétiques. Le point de Curie pour le fer est approximativement de 775 °C, pour le nickel de 360 °C, pour le cobalt de 1 100 °C, pour la magnétite Fe_3O_4 de 580 °C.

CURIE n. m. Unité d'activité nucléaire (symb. : Ci) équivalant à l'activité nucléaire d'une quantité de radio-éléments (ou nuclide radio-actif) pour laquelle le nombre de désintégrations par seconde est $3{,}7 \times 10^{10}$.

CURIEPUNCTURE n. f. Radiol. Une des applications de la curiethérapie*.

CURIETHÉRAPIE n. f. (du nom de *Curie* qui a découvert le radium, et du gr. *therapeia,* traitement). Radiol. Nom substitué fréquemment à celui de radiumthérapie, pour désigner l'emploi thérapeutique du radium. — ENCYCL. Après filtration par du platine ou de l'or, le rayonnement utilisé (gammathérapie) est celui dont les effets thérapeutiques sont comparables à ceux des rayons X pénétrants. La *curiethérapie* peut être *interne,* par aiguilles de platine contenant du radium implantées dans les tissus (curiepuncture), ou par introduction dans les cavités naturelles de tubes de radium. Elle peut être *externe,* en plaçant des tubes contenant du radium au voisinage de la région à traiter et en maintenant ces tubes dans un appareil moulé sur les téguments (*curiethérapie transcutanée*). Elle peut être, aussi, faite *à distance* (*télécuriethérapie*), en utilisant le rayonnement émis par une importante quantité de radium (plusieurs grammes) contenu dans une cuve de plomb fenêtrée (appareil Regaud et Ferroux, à l'Institut du radium).

CURIEUSEMENT adv. Avec le désir de voir ou de savoir : *Les psychologues voudraient que chacun étudie curieusement ses propres pensées, comme on fait des herbes et des coquillages* (Alain). ‖ D'une manière curieuse, intéressante, propre à inspirer le désir de voir et de savoir : *Le système nerveux* [...] *se croise curieusement et intervertit ses ganglions centraux* (Valéry). ‖ *Particul.* D'une manière indiscrète. ‖ D'une manière rare, inattendue, surprenante : *Ce village de la Réforme si curieusement surgi de ses cendres après trois cents ans* (A. Daudet).
— SYN. : *bizarrement, drôlement, étonnamment.*

CURIEUX, EUSE adj. (lat. *curiosus,* qui a cure de). En parlant des personnes, désireux de voir ou de savoir : *Au surplus, j'étais fort curieux de la Crète, d'où nous parvenaient en Attique, sans cesse, de beaux, riches et bizarres objets* (Gide). *Je suis curieuse de savoir ce qu'on lui dit* (Musset). *La duchesse était curieuse de voir ce prince* (Stendhal) ; et, *absol. : C'est un esprit curieux.* ‖ *En mauv. part,* qui est désireux de connaître ce qui ne le regarde pas, indiscret : *Vous êtes observateur et narrateur, c'est-à-dire, excusez-moi, curieux et bavard* (Sand). ‖ En parlant des choses, qui témoigne du désir de voir et de savoir : *Elle le regardait d'un œil curieux* (Maupassant). ‖ Propre à inspirer ce désir, digne d'intérêt, remarquable : *Il n'y a de curieux comme détail* [...] *qu'un grand bénitier* (Flaubert). *Il serait curieux de savoir ce qu'un si grand nombre de députés a fait depuis tant d'années à la Diète* (Bainville). ‖ En parlant des personnes et des choses, qui attire l'attention ; rare, étrange, étonnant : *Ce personnage était aussi curieux et plus comique, dans son genre, que le sorcier Patience* (Sand). *Les graves désordres qui marquèrent la minorité de Louis XIII devaient retentir de la manière la plus curieuse sur les affaires d'Allemagne* (Bainville). ‖ *Bête curieuse,* être, objet étrange, inattendu. ‖ *Regarder comme une bête curieuse,* regarder avec surprise et attention.
— LANGUE CLASS. En parlant des personnes, soucieux, préoccupé de : *Elle n'est curieuse que d'une propreté fort simple* (Molière). ‖ Qui recherche avidement, passionné pour, amateur : *Parlez à cet autre de la richesse des moissons* [...] *: il est curieux de fruits* (La Bruyère). ‖ En parlant des choses, qui témoigne de beaucoup d'exactitude, de minutie, de scrupule : *Vous voulez qu'on évite un soin trop curieux | Et des vains ornements l'effort ambitieux* (La Fontaine). ‖ *Sciences curieuses,* sciences connues de peu de personnes et recélant des secrets particuliers (chimie, illusions d'optique, sciences occultes).
◆ N. m. Personne avide de voir ou de savoir : *Cette grosse bombarde qui a crevé au pont de Charenton et tué vingt-quatre curieux* (Hugo). ‖ *Particul.* Personne indiscrète : *Et doucement la serre, et, loin des curieux, | S'arrête au coin d'un mur pour lui baiser les yeux* (Samain).
◆ N. m. Côté surprenant, remarquable : *Le curieux, c'est que chacun reconnaît en soi mille qualités.*
— Arg. Juge d'instruction : *Le cuisinier répondait sans trouble apparent à toutes les questions du curieux* (L. Daudet). ‖ Commissaire de police. ‖ Confesseur.

CURION n. m. (lat. *curio*). Hist. rom. Chef d'une curie, chargé des affaires politiques et religieuses de la curie. (Il était élu dans le cadre de la curie et assisté dans ses fonctions religieuses d'un *flamen curialis.* Les trente curions formaient un collège présidé par un *curio maximus,* désigné par le peuple.)

CURION. V. SCRIBONIUS CURIO.

CURIONE (Celio Secondo), humaniste et théologien protestant (Cirie 1503 - Bâle 1569). Il adhéra à la Réforme, alors qu'il faisait ses études à l'université de Turin, s'établit à Lausanne (1542), où il dirigea le collège, puis se fixa à Bâle, où il fut nommé professeur d'éloquence. Il écrivit de nombreux

ouvrages, la plupart théologiques, d'une pensée assez originale et en un latin remarquable par son élégance. On le soupçonna, à Bâle, en 1549, d'avoir propagé les idées de l'anabaptiste David Joris.

CURIOSI n. m. pl. (mot lat.). Officiers du Bas-Empire, chargés de missions d'inspection dans les provinces. (Ils surveillaient les suspects, contrôlaient les administrations et veillaient au bon fonctionnement du *cursus publicus* [poste impériale].)

CURIOSITÉ n. f. (lat. *curiositas*). Désir de voir ou de savoir : *L'instruction fait naître la curiosité* (Mme de Staël). || *Particul.* Désir indiscret de savoir : *Pourquoi une fatale curiosité m'a-t-elle poussé à écouter le dialogue de dame Pluche et de la nièce?* (Musset). || Chose, spectacle rare, propre à éveiller ce désir : *Ce cabinet, une des curiosités de la ville, était au fond du jardin* (Hugo). || *Péjor.* Personne bizarre : *Vous êtes montré sur la place du Palais-de-Justice comme une curiosité* (Balzac).

◆ N. f. pl. *Particul.* Objets rares et précieux recherchés par les collectionneurs : *Il se trouvait dans la situation d'un homme introduit par faveur chez un amateur de curiosités* (Balzac).

— LANGUE CLASS. Soin, souci, préoccupation : *Mais de rendre un cœur content, leur curiosité ne s'étend pas jusque-là* (La Bruyère).

— ENCYCL. *Marché de la curiosité.* Le procédé de la vente aux enchères d'œuvres d'art existait dans l'Antiquité, dès 146 av. J.-C.; c'est ainsi que l'on dispersa le butin ramené de Grèce par L. Mummius; les Romains y préemptèrent un tableau d'Aristide que voulait acheter le roi Attalos. Il y avait à Rome des commissaires-priseurs. En France, les sergents, qui étaient chargés de ce travail, furent remplacés au XVIe s. par des jurés-priseurs. C'est surtout à partir du XVIIIe s. que se firent les grandes ventes aux enchères avec catalogues illustrés, attirant l'affluence des amateurs et des marchands. L'ère des marchands de tableaux commence relativement tard; l'habitude était à la vente directe de l'atelier au public. A Anvers, dès le XVIe s., se créent de grandes firmes internationales pour la vente des objets d'art, les Wael, du Jon, de Bruyn, Musson et, surtout, les Forchoudt, qui essaimeront en Autriche; à cette époque, des dizaines de peintres belges ne travaillaient que pour l'exportation. Rubens servait volontiers d'intermédiaire aux achats. En France, au XVIIIe s., les grands marchands sont Gersaint, l'ami de Watteau, Mariette, Lebrun. Le commerce de la peinture se tenait de préférence, à Paris, sur le pont Notre-Dame. Mais c'est surtout à la fin du XIXe s. que ce commerce prit, à travers le monde, une ampleur considérable. Les premiers noms furent ceux de Georges Petit, de l'Union artistique, de Durand-Ruel*, Sagot, Diot, Tempelaere, Salvator Meyer, les Bernheim*, Paul Rosenberg; Ambroise Vollard*, dont le rôle fut si grand dans l'expansion de la peinture moderne, fit ses débuts vers 1892. Citons encore Soulié-Tanguy, Blot, Wildenstein; à Londres, Ackerman, Barnett, Sotheby; en Amérique, Duveen, Samuelson, Brummer, Seligmann.

CURNONSKY

Curiosités esthétiques, recueil où ont été groupées, en 1868, les pages éparses de Baudelaire critique d'art. Depuis 1845, à l'occasion des Salons, des expositions, ainsi que dans des études sur Eugène Delacroix ou Constantin Guys, le « peintre de la vie moderne », le poète a défini les nouvelles tendances d'une peinture où la couleur l'emporte sur le dessin, le subjectivisme sur le réalisme daguerréotypique, et qui exprime les états les plus modernes de la sensibilité.

curling

CURISTE n. Personne qui fait une cure dans une ville d'eaux, etc. : *Un curiste de Vichy.*

CURITE n. f. (de *Curie*, n. pr.). Minér. Oxyde d'uranium et de plomb hydraté naturel, se présentant en petites aiguilles rougebrun à jaune foncé.

CURITIBA, v. du Brésil, capit. de l'Etat du Paraná, sur un plateau proche de l'Atlantique, à 900 m d'alt.; 391 300 hab. Archevêché. Cette belle ville se transforme rapidement. Elle possède des industries alimentaires et textiles, des papeteries, des cimenteries, des industries chimiques, etc.

CURIUM [rjɔm] n. m. (de *Curie*, n. pr.). Chim. Elément transuranien (symb. : Cm), de numéro atomique 96, découvert en 1945, par Seaborg, grâce au bombardement du plutonium 239 par des noyaux d'hélium. (Plusieurs isotopes sont connus.)

CURIUS DENTATUS (Manius), consul romain († 270 av. J.-C.). Il fut trois fois consul et deux fois honoré du triomphe pour avoir vaincu les Samnites, les Brutiens, les Lucaniens, les Sabins et enfin Pyrrhos à la bataille de Bénévent. Après avoir brisé la résistance samnite dans l'Apennin, il installa des colonies qui établirent l'influence romaine sur les côtes de l'Adriatique. Il fit faire un pas décisif au principe du service militaire obligatoire pour tout citoyen, en décidant la vente des biens de ceux qui ne répondaient pas à l'appel. Il fit appliquer à partir de 290 la loi limitant l'*auctoritas* du sénat. Curius Dentatus est resté célèbre par sa frugalité et son désintéressement. Les Samnites lui avaient offert des vases d'or qu'il refusa en précisant qu'il aimait mieux commander à ceux qui avaient de l'or plutôt que d'en posséder lui-même.

CURL n. m. (de l'angl. *curl*). Math. Syn. de ROTATIONNEL.

CURLEY (James Michael), homme politique américain (Boston 1874 - *id.* 1958). Catholique d'origine irlandaise, il défendit avec vigueur les classes modestes contre les grosses fortunes. Orateur plein de verve, il se fit élire quatre fois maire de Boston, citadelle de l'aristocratie puritaine et anglo-saxonne, fut en outre nommé gouverneur de l'Etat de Massachusetts, et siégea à diverses reprises au Congrès. Il fut, pendant la première moitié du XXe s., l'une des figures les plus pittoresques de la vie politique américaine.

CURLING [kœrliŋ] n. m. (mot angl.). Sport d'hiver, analogue au jeu de boule, qui consiste à faire glisser sur la glace un lourd palet de pierre polie ou de fonte.

CURLU, comm. de la Somme (arrond. de Péronne), près de la rive droite de la Somme, en aval de Péronne; 130 hab. Transformée en forteresse par les Allemands dès le début de la Première Guerre mondiale, Curlu fut enlevée par l'armée Fayolle le premier jour de la bataille de la Somme* (1er juill. 1916).

CURLU n. m. Ornith. Nom usuel du courlis.

CURMER (Henri Léon), libraire-éditeur français (Paris 1801 - *id.* 1870). Il fonda en 1834, à Paris, une maison qui dut sa réputation à ses éditions artistiques, enrichies de dessins originaux, à ses reproductions en couleurs d'anciens manuscrits enluminés. On cite, notamment : *Paul et Virginie, Gil Blas,* qui obtinrent de forts tirages, *les Français peints par eux-mêmes* (9 vol.), les *Contes* de Perrault, *la Grèce pittoresque, l'Irlande pittoresque,* les fac-similés du *Livre d'heures de la reine Anne de Bretagne,* des *Heures d'Etienne Chevalier.* Ecrivain et journaliste, il a dirigé la publication des *Français peints par eux-mêmes.*

CURNONSKY (Maurice Edmond SAILLAND, dit), homme de lettres et gastronome français (Angers 1872 - Paris 1956). Prince élu des gastronomes, il est l'auteur d'ouvrages écrits surtout en collaboration, parmi lesquels : *le Métier d'amant* (avec P.-J. Toulet, 1899), *la France gastronomique* (avec Marcel Rouff, 1921-1928), *le Trésor gastronomique de France* (avec A. de Croze, 1933), *les Fines Gueules de France* (avec P. Andrieu, 1935), *la Table et l'Amour* (avec A. Saint-Georges, 1949), *Cuisine et Vins de France* (1953), etc.

CUROIR n. m. Outil servant à curer.

CUROPALATE n. m. (du lat. *cura,* soin, et *palatium,* palais). Dignité byzantine, dont le titulaire était essentiellement le chef de la garde palatine. (Au temps de la dynastie justinienne, elle fut, en l'absence d'un césar, la première des dignités impériales; le curopalate devint responsable de la sécurité du prince. Cette dignité fut réduite plus tard à un titre honorifique.)

CUROPALATE (même étymol. qu'à l'art. précéd.). On désigne souvent sous ce nom l'auteur d'un traité de cérémonial byzantin (*De officiis*), datant du XIVe s., mais ce n'est là, ainsi que le nom de **Codinos,** donné au même auteur, qu'une étiquette inscrite par des copistes sur cet ouvrage anonyme.

CURRAGH n. m. Mar. V. CORACLE.

CURRAGH, lieu-dit du comté de Kildare, en Irlande, sans doute habité dès le Ier s. apr. J.-C., et où se trouve un camp militaire.

Curragh (INCIDENT DE). Lorsque, au début de 1914, les protestants d'Ulster s'armèrent pour résister au Home Rule projeté, le gouvernement britannique procéda à divers mouvements de troupes qui firent croire — à tort semble-t-il — à son intention de briser par la force l'opposition ulstérienne. Lorsque la brigade stationnée au camp de Curragh reçut l'ordre de se diriger vers de nouveaux cantonnements dans le Nord, la plupart des officiers, dont le général Gough, commandant la brigade, préférèrent démissionner plutôt que risquer d'avoir à combattre les milices protestantes (20 mars 1914). Cet incident, le plus spectaculaire de ceux qui avaient éclaté à la même époque, démontra clairement l'état d'esprit de l'armée britannique.

Curragh (POINT DE) ou **point irlandais,** dentelle au crochet. (V. IRLANDE.)

CURRAN (John Philpot), avocat et orateur irlandais (New Market, Irlande, 1750 - Brompton 1817). Il fit une belle carrière dans le barreau irlandais et fut élu à la Chambre des communes d'Irlande (1783). Il y devint l'un des chefs les plus influents du parti whig, réclamant l'émancipation des catholiques, puis s'opposant violemment à l'Union. Il s'illustra dans la défense d'accusés politiques, surtout lors des procès des Irlandais-Unis et après l'insurrection de 1803.

currency principle. Econ. polit. Principe selon lequel l'émission des billets ne doit pas être laissée à la libre volonté de la banque ou des banques d'émission, mais réglée en fonction du montant de leur encaisse métallique, en vue d'éviter l'inflation de la monnaie de papier et la dépréciation qui en résulterait. La théorie de la réglementation de la circulation des billets dans un système monétaire fondé sur l'or et l'argent s'oppose à celle du *banking* principle,* c'est-à-dire à celle de la liberté d'action des banques en matière d'émission des billets.

currente calamo, loc. lat signif. *la plume courant. Ecrire « currente calamo »,* écrire rapidement, au courant de la plume, sans soigner son style.

CURRER BELL, pseudonyme de Charlotte BRONTË.

curriculum vitae [lɔm] n. m. (mots lat. signif. *carrière de la vie*). Ensemble des indications relatives à l'état civil, à la situation, aux diplômes, aux activités passées d'un étudiant, d'un candidat à un poste, à un examen, à un concours.

CURRIE (sir Arthur William), général canadien (Napperton, Ontario, 1875 - Montréal 1933). Commandant la 1re division canadienne sur le front français en 1914, il fut mis à la tête du corps d'armée canadien en 1917 et se distingua pendant la bataille de Vimy. En 1920, il fut nommé recteur de l'université McGill à Montréal.

CURRY n. m. (mot angl.; du tamoul *kari*). V. CARI.

CURSEUR n. m. (du lat. *cursor,* coureur). Petite lame ou pointe qui glisse à volonté sur une tige, la plupart du temps graduée, ou dans une coulisse pratiquée au milieu

Phot. Dorin, Office national suisse du tourisme.

d'une règle, d'un compas, d'une hausse de pointage, etc. (V. HAUSSE.)
— Astron. Fil mobile qui traverse le champ d'un micromètre et dont le déplacement par rapport à un fil fixe sert à mesurer le diamètre apparent d'un astre.
— Hist. ecclés. *Curseurs apostoliques,* officiers du pape chargés de faire les invitations aux consistoires et autres réunions solennelles.
— Horlog. Pièce fendue dans laquelle passe le ressort spiral près de son point d'attache. (Le déplacement de cette pièce mobile, maintenue par friction, par engrenage ou par vis sans fin, sert au réglage de la période du balancier.)
— Télécomm. Chariot de l'appareil Hughes.

CURSIF, IVE adj. (du lat. *cursum,* supin de *currere,* courir). Tracé à main courante : *Écriture cursive.* || *Fig.* Bref, rapide : *Un langage cursif succède à un langage développé* (Ampère). *Lecture cursive.*
— Linguist. Syn. de DURATIF.
— Paléogr. *Écriture cursive* ou *cursive,* n. f., écriture d'un tracé rapide et assez libre, par opposition à l'écriture *calligraphiée.*
— ENCYCL. Paléogr. Les majuscules, rattachées à la capitale archaïque, qui composent l'ancienne *cursive* romaine (Ier-IVe s.) sont peu à peu remplacées par des minuscules, et la cursive devient, à partir des Ve et VIe s., une écriture franchement minuscule. Du VIIe au XIIe s., cette cursive ancienne se continue sous forme d'écritures dites *nationales :* ce sont les écritures *lombardique, mérovingienne, wisigothique,* qui tirent leur nom des peuples sur le territoire desquels elles ont été le plus usitées, ce qui n'implique pas que leur emploi ait été exclusivement réservé à une région délimitée. Cette écriture disparaît à son tour devant la minuscule droite ou posée, dite *minuscule caroline.* La *semi-cursive* employée pour la transcription des livres est légèrement différente de la cursive employée à la même époque pour la rédaction des actes.

CURSIVEMENT adv. En écriture cursive.

cursus honorum, expression lat. signif. *suite des honneurs* et servant à désigner l'ordre dans lequel devait s'effectuer nécessairement la carrière publique, à Rome, et les conditions exigées pour en revêtir les magistratures. Il s'établit très tôt et spontanément une hiérarchie des valeurs et des dignités parmi les magistratures, les plus anciennes et les plus influentes l'emportant sur les autres; l'usage se forma de commencer une carrière par les plus humbles pour l'achever par les plus brillantes.
Toutefois, jusqu'à la fin du IIIe s. av. J.-C., il demeura possible aux ambitieux de briguer telle magistrature qu'il leur plut (Scipion l'Africain fut ainsi élu consul à 24 ans). N'étaient interdits jusqu'alors, et depuis 342 av. J.-C., que le cumul des magistratures, et leur *iteratio* (renouvellement) avant dix ans. Diverses mesures intervinrent sans doute au début du IIe s. av. J.-C. pour mettre de l'ordre dans la carrière des honneurs. Elles aboutirent à la *lex Villia annalis* de 180 av. J.-C., qui codifia pour un siècle le *cursus honorum :* 1° âge minimal pour entrer dans la carrière, 28 ans, c'est-à-dire après dix années de campagnes à partir de 17 ans accomplis; 2° hiérarchie et succession des magistratures curules (*certus ordo magistratuum*) : questure, préture et consulat. L'édilité* curule, qui ne pouvait être obligatoire, le nombre des édiles étant inférieur à celui des préteurs, se situait entre la questure et la préture. La censure*, en dehors du *cursus,* ne s'appliquait qu'aux anciens consuls; de même pour la dictature*, magistrature extraordinaire; 3° un intervalle légal de deux ans, le *biennium,* devait séparer deux magistratures successives. On pouvait donc être questeur à 28 ans, édile à 31, préteur à 34 et consul à 37. Les prorogations (propréture, proconsulat) n'entraient pas en ligne de compte dans le *cursus honorum.*
La *lex Villia* ne concernait sans doute que les magistratures curules, patriciennes. Mais la fusion qui s'accomplit alors totalement entre le patriciat et la plèbe entraîna l'harmonisation des carrières publiques : ainsi l'édilité plébéienne fut-elle mise sur le même pied que l'édilité curule; la place du tribunat* fut incertaine, tantôt à égalité avec ces deux dernières, tantôt intermédiaire entre la questure et l'édilité.
L'ensemble de ces dispositions eut pour effet d'asservir les magistrats au sénat et à la caste sénatoriale, de briser les ambitions en interdisant les carrières rapides et brillantes, de freiner les possibilités d'accession des *homines novi* aux hautes charges de l'Etat. Il y eut toutefois des exceptions aux règles : Scipion Emilien fut consul en 147 av. J.-C. sans avoir été préteur ni édile, et le fut à nouveau en 134 malgré la loi de 151 qui avait interdit toute *iteratio*... Ce n'est toutefois qu'à la fin du IIe s., avec Marius, et au Ier s., que les règles du *cursus* commencèrent à être transgressées systématiquement.
Sulla modifia la *lex Villia* par sa *lex Cornelia de magistratibus,* qui repoussa l'éligibilité à la questure à 29 ans révolus, et imposa une décade d'attente entre cet âge et l'éligibilité à la préture : celle-ci ne put donc plus être revêtue avant 40 ans, ni le consulat avant 43 ans (en compensation, l'*iteratio* de celui-ci redevint légale après un intervalle de dix ans). Enfin la censure fut supprimée.
Après la période troublée qui s'étendit de l'abdication de Sulla au triomphe d'Auguste, ce dernier dut tout réorganiser, dans l'optique du système nouveau qu'il établissait sous l'apparence d'une restauration des antiques traditions. Le *cursus honorum* fut donc réaménagé : le premier échelon en fut le vigintivirat*, civil, à 17 ans, ou le tribunat militaire à 18. Puis vint la questure à 25 ans; puis l'édilité ou le tribunat à 27 ans; puis la préture à 30 ans; enfin le consulat à 33 ans. Le proconsulat fut pratiquement considéré comme l'échelon ultime d'une carrière réellement « honorifique » désormais (la plupart des magistratures avaient déjà perdu l'essentiel de leurs fonctions et prérogatives). La multiplication des charges, la systématisation des magistratures « suffectes » remplaçant les « ordinaires » en cours d'année, les exemptions d'âge ou de carrière antérieure, enfin, au Bas-Empire, les inscriptions au rang d'anciens magistrats d'individus ne l'ayant pas été (*allectio inter consulares* par exemple) faussèrent de plus en plus le *cursus honorum* et lui ôtèrent tout sens.
Celui-ci, en effet, n'avait de portée et de raison d'être que dans un régime républicain, où il importait d'ordonner et de contrôler les plus hautes charges de l'Etat. Lorsque cet Etat fut entièrement aux mains d'un empereur omnipotent, lorsque les magistratures furent vidées de leur contenu, l'empereur en fit des récompenses qu'il décerna pratiquement à sa guise sans se soucier des règles du *cursus honorum.*

CURTEA-DE-ARGEŞ, v. de Roumanie, en Munténie (région de l'Argeş), sur l'*Argeş;* 11 100 hab. Evêché. Résidence des princes de Valachie au XIIIe s. Eglise du XIVe s. (peintures du XVe s.). Eglise épiscopale du XVIe s., restaurée. Industries du bois; confection.

CURTICE (Harlow Herbert), homme d'affaires américain (près d'Eatons Rapids, Michigan, 1893). En 1914, il entre comme comptable à la General Motors. Dix ans plus tard, il devient directeur général adjoint. En 1933, il est nommé président de la Buick Motor Division, exploitée par le groupe General Motors. Nommé vice-président de la General Motors Corporation en 1948, il accède à la présidence de la société en 1953.

CURTICI, bourg de Roumanie (région du Banat), près de la frontière hongroise, sur la voie ferrée de Budapest. Douane.

CURTILLARD (LE), écart de la comm. de La Ferrière (Isère, arrond. de Grenoble), au pied de la chaîne de Belledonne, à 1 012 m d'alt. Centre de sports d'hiver.

CURTIS (George William), écrivain américain (Providence, Rhode Island, 1824 - New Brighton, Staten Island, New York, 1892). Romancier et conteur, il publia également des chroniques, ainsi que des récits de voyages, et soutint la cause antiesclavagiste.

CURTIUS (LAC DE), un des lieux sacrés du Forum. Selon une tradition, *Marcus Curtius,* chevalier romain, y aurait, au IVe s. av. J.-C., sacrifié sa vie quand, un gouffre s'étant ouvert dans le sol du Forum, les prêtres déclarèrent qu'il ne se comblerait que si un citoyen s'y précipitait volontairement. Selon une autre tradition, un Sabin, *Metius Curtius,* aurait donné son nom au lieu en traversant, au prix de grandes difficultés, le marécage qui s'y trouvait, pour échapper à Romulus. On a découvert à cet emplacement un puits sacré du IVe s. av. J.-C.

CURTIUS (Ernst), érudit allemand (Lübeck 1814 - Berlin 1896). Après un séjour de quatre ans en Grèce (1836-1840), où il fut l'élève d'Otfried Müller, il devint professeur à l'université de Berlin, directeur du musée d'Antiquités de Berlin. Il a écrit nombre de mémoires d'archéologie. Son œuvre principale est son *Histoire de la Grèce* (1857-1861). Curtius a attaché son nom aux fouilles d'Olympie (1875-1881).

CURTIUS (Georg), linguiste allemand (Lübeck 1820 - Hermsdorf, près de Warmbruun, 1855), frère du précédent. Professeur à Prague (1849-1854), à Kiel (1854-1862), à Leipzig (1862-1885), il a publié une *Grammaire grecque classique* (1852), et des *Principes d'étymologie grecque* (1879) qui ont fait date dans l'histoire de la linguistique indo-européenne.

CURTIUS (Ludwig), archéologue allemand (Augsbourg 1874 - Rome 1954). Professeur aux universités d'Erlangen (1908), Fribourg (1918), Heidelberg (1920), il fut directeur de l'Institut archéologique allemand à Rome, de 1928 à 1937. Principaux ouvrages : *le Relief funéraire grec* (1920), *l'Art antique* (1923), *les Peintures murales de Pompéi* (1929), *Zeus et Hermès* (1930), *l'Art classique de la Grèce* (1938), *Rome antique* (1944), *Rome* (1950), *Monde germanique et monde antique* (1952). Curtius réorganisa, en outre, les *Römische Mitteilungen* et y publia ses *Contributions à l'iconographie.*

CURTIUS (Julius), homme politique allemand (Duisbourg 1877 - Heidelberg 1948). Docteur en droit, député populiste en 1920, il contribue à faire accepter le plan Dawes en 1924, devient ministre de l'Economie (1926-1929), puis des Affaires étrangères (1929-1931). Ami fidèle de Stresemann, il entre en conflit avec le Dr Schacht, notamment au sujet du plan Young qu'il défend. Il quitte le ministère après l'échec de ses projets d'union douanière avec l'Autriche, puis avec la France (1931).

CURTIUS (Ernst Robert), professeur et essayiste allemand (Thann, Alsace, 1886 - Rome 1956). Il a enseigné aux universités de Marburg, de Heidelberg et de Bonn, et a publié de nombreuses études sur la littérature et l'esprit français : *les Précurseurs littéraires de la France nouvelle* (1919), *Maurice Barrès et les fondements intellectuels du nationalisme français* (1921), *Balzac* (1923), *l'Esprit français dans l'Europe nouvelle* (1925), *Marcel Proust* (1928), *Littérature européenne et latinité médiévale* (1948), *Essais sur la littérature européenne* (1950).

CURTONI (Domenico), architecte italien (Vérone, XVIe-XVIIe s.). Il est sans doute l'auteur de palais véronais attribués souvent à son oncle Sanmicheli : les palais Bedoni (auj. Pellegrini), Veritá alle Stimmate (commencé en 1583), Morando, l'Académie philharmonique. Il collabora avec Sanmicheli à la construction du palais de la Gran Guardia Vecchia (1609).

CURULE adj. (lat. *curulis*). Antiq. rom. Se disait d'un siège d'ivoire sur lequel certains magistrats avaient le privilège de s'asseoir. (V. CHAISE.) || Se disait des fonctions et de la personne même des magistrats qui jouissaient de ce privilège : *Magistrats curules.*

CURURE n. f. (de *curer*). Boue retirée d'un fossé, d'un étang : *Les curures, riches en azote, sont un excellent engrais.*

CURVI-, élément tiré du lat. *curvus,* recourbé, et entrant dans la composition de nombreux mots.

CURVICAULE adj. Bot. Qui a la tige recourbée.

CURVIFOLIÉ, E adj. Bot. Qui a des feuilles courbées.

CURVIGRAPHE n. m. Math. Instrument de mathématiques servant à tracer des courbes.

CURVIGRAPHIE n. f. Art de tracer des courbes.

CURVIGRAPHIQUE adj. Relatif à la curvigraphie : *Procédés curvigraphiques.*

CURVILIGNE adj. Qui est formé de lignes courbes : *Triangle curviligne.* || *Abscisse curviligne,* v. ABSCISSE. || *Angle curviligne* ou

angles et triangles **curvilignes**

curvimètre

suçoirs de la **cuscute**

CURZON OF KEDLESTON

angle de deux courbes, angle formé par les tangentes à deux courbes, au point où ces courbes se coupent. ‖ *Intégrale curviligne*, v. INTÉGRALE.

CURVILOGIE n. f. Traité des lignes courbes.

CURVIMÈTRE n. m. Instrument mesurant la longueur des lignes courbes sur le papier. — ENCYCL. Le *curvimètre* est formé par une tige portant à son extrémité inférieure une petite roulette mobile à l'aide de laquelle on suit les sinuosités de la ligne à mesurer ; une échelle ou un cadran donne la longueur du chemin parcouru, à l'échelle de la carte.

CURVINERVÉ, E adj. Bot. Se dit des feuilles dont les nervures sont courbées. (On dit aussi CUVINERVE.)

CURVIROSTRE adj. Ornith. Qui a le bec recourbé.

CURWOOD (James Oliver), romancier américain (Owosso, Michigan, 1878 - *id.* 1927). Journaliste pendant sept ans, il explora le Nord canadien, dans lequel il plaça le décor de ses romans, qui s'apparentent à ceux de Jack London. Parmi ses œuvres, rapidement populaires, nous citerons : *le Courage du capitaine Plum* (1908), *les Chasseurs de loups* (1908), *les Chasseurs d'or* (1909), *Kazan, histoire d'un chien* (*Kazan the Wolfdog*) [1914], *la Vallée du silence* (1920).

CURZOLA. V. KORČULA.

CURZON (Henri DE), musicographe français (Le Havre 1861 - Paris 1942). Docteur ès lettres, il a fait toute sa carrière aux Archives nationales, et a été appelé à dresser l'inventaire de la série O (Maison du roi). Il laisse des études sur l'histoire du théâtre et de la musique aux XVIIIe et XIXe s., tels *les Lieder de Schubert* (1899), *Grétry* (1908), *Meyerbeer* (1911), *Mozart* (1914), *Rossini* (1920).

CURZON OF KEDLESTON (George Nathaniel, 1er marquis), homme politique et administrateur britannique (Kedleston, Derbyshire, 1859 - Londres 1925). Élu député conservateur en 1885, il avait déjà une solide expérience de l'Asie lorsqu'il parvint, en 1891, à un poste gouvernemental. Nommé vice-roi des Indes en 1899, il y déploya une énergie et une habileté administrative remarquables. Sous son impulsion, de grandes réformes et d'importants progrès économiques furent accomplis. Il se préoccupa aussi de protéger les frontières indiennes et organisa la mission de 1904 au Tibet. Mais ses manières autocratiques mécontentèrent les élites du pays et suscitèrent un conflit avec le commandant en chef lord Kitchener, qui entraîna sa démission (1905). En 1915, il entra dans le ministère Asquith de coalition et devint, en 1916, membre du cabinet de guerre de Lloyd George. Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de 1919 à 1924, il prit une part très importante aux négociations de paix et fut notamment le principal artisan du traité de 1923. Il protesta énergiquement contre la propagande organisée par la Russie soviétique en Moyen-Orient, et contre l'occupation de la Ruhr par les Français.

Curzon (LIGNE), ligne proposée par la Conférence des ambassadeurs alliés sur la suggestion de lord Curzon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, en décembre 1919, comme frontière orientale de la Pologne. (La ligne Curzon passait par Suwałky, Grodno, Brześć Liteswki [Brest], le cours moyen du Bug et à l'E. de Przemyśl.) Divisant la Russie Blanche entre la Pologne et l'U. R. S. S., elle ne fut pas acceptée par cette dernière, qui n'avait d'ailleurs pas été consultée sur son tracé. Le traité de Versailles avait stipulé, dans son article 87, que les frontières polonaises seraient fixées ultérieurement par les Alliés. C'est à la suite de graves différends entre les gouvernements de Moscou et de Varsovie que la ligne Curzon fut garantie à la Pologne comme frontière orientale. Mais la guerre polono*-soviétique de 1920 fit reconnaître à la Pologne, par le traité de Riga de 1921, une frontière orientale située entre 150 et 200 km à l'E. de la ligne Curzon. Cette dernière joua encore un rôle important dans les négociations entre Polonais, Anglais et Soviétiques pendant la Seconde Guerre mondiale. La nouvelle frontière orientale polonaise de 1945 suit sensiblement la ligne Curzon. (→ Biblio.)

CUSA (Nicolas DE). V. NICOLAS DE CUSA.

CUSAE. Géogr. anc. Forme latine du nom d'une ville située en Moyenne-Egypte, où la déesse Hathor était adorée (auj. *El-Kousiyeh*).

CUSCATLÁN, départ. du Salvador central ; 115 200 hab. Ch.-l. *Cojutepeque*.

CUSCO. V. CUZCO.

CUSCUTE n. f. (ar. *kuchūt*). Plante parasite à fleurs violacées. (Famille des *cuscutacées*.) — ENCYCL. Les *cuscutes*, dont on connaît un grand nombre d'espèces, sont des herbes non vertes, à tige filiforme, qui s'enroulent autour de certaines plantes et, s'y fixant à l'aide de suçoirs, les épuisent rapidement. Elles attaquent la vigne, divers arbres et diverses plantes (avoine, luzerne, trèfle, etc.). Il est très difficile de désinfecter un champ attaqué par la cuscute. Les préfets ont pouvoir d'en ordonner la destruction.

CUSCUTÉ, E adj. Bot. Qui est envahi par la cuscute. ‖ Qui se rapporte à la cuscute.

CUSHING (Caleb), homme d'Etat américain (Salisbury, Massachusetts, 1800 - Newburyport, Massachusetts, 1879). Avocat dès 1821, il fut élu en 1825 à la Chambre basse, puis, en 1826, au sénat de son Etat natal. Envoyé au Congrès en 1835, il se rangea parmi les démocrates, puis parmi les whigs, changeant de parti sans baisser dans l'estime publique. En 1844, il signa le premier traité de commerce entre les Etats-Unis et la Chine. Il prit part à la guerre du Mexique en 1847 et, en 1853, fut attorney général, siégea à Genève, en 1872, dans l'affaire de l'*Alabama*, et termina sa carrière comme ambassadeur à Madrid (1874-1877).

CUSHING (Frank Hamilton), ethnologue américain (Northeast, New York, 1857 - New York 1900). Il étudia les Pueblos du Nouveau-Mexique.

CUSHING (Harvey Williams), neurochirurgien américain (Cleveland, Ohio, 1869 - New Haven, Connecticut, 1939). Il est le fondateur de la neurochirurgie. Après ses études à la Harvard Medical School, il fut chirurgien au Johns Hopkins Hospital. De 1898 à 1900, il étudia la névralgie trigéminale, les effets de l'extirpation du ganglion de Gasser, les indications opératoires dans l'épilepsie, les traumas crâniens et leur technique chirurgicale. En 1912, il démontrait que l'exérèse de l'hypophyse était possible, et l'appliquait à la maladie qui porte son nom. En 1932 paraissait son ouvrage sur les *Tumeurs intracrâniennes* et, en 1938, *Meningiomas. Their classification, regional behavior, life history and surgical end results.*

Cushing (MALADIE DE), maladie décrite en 1932 par Cushing et rapportée par lui à un adénome basophile de l'hypophyse. C'est une affection des sujets jeunes, caractérisée par une obésité avec vergetures rougeâtres, de l'hypertrichose, de l'hypertension, de l'ostéoporose, de l'insuffisance génitale. Les examens de laboratoire mettent en évidence des troubles métaboliques variés, en particulier une augmentation des 17-cétostéroïdes et des 11-hydroxycorticoïdes dans les urines. (Des symptômes semblables ont été observés en cas d'hyperplasie du cortex surrénal.) Le traitement par rœntgenthérapie hypophysaire, complété parfois par la chirurgie, améliore ces troubles ; il est souvent plus simple d'atteindre les surrénales, dont l'hyperfonctionnement est le chaînon pathogénique essentiel. La surrénalectomie totale, suivie de traitement substitutif, compte des succès complets dans cette maladie spontanément mortelle.

CUSPIDARIIDÉS n. m. pl. (de *cuspis*, pointe de lance). Famille de mollusques bivalves à long pied flexible et étroit, siphons inégaux et partiellement réunis, coquille ressemblant à celle des myes. (Le seul genre intéressant est le genre *cuspidaria*, dont les espèces vivent dans toutes les mers, mais sont plus abondantes dans les régions profondes.)

CUSPIDE n. f. (lat. *cuspis, -idis*, pointe). Bot. Pointe acérée et allongée. — Chirurg. dent. Bosselage situé sur les parties triturantes ou linguales des dents. (Les cuspides ont la forme de pyramides et sont séparées par des sillons.)

CUSPIDÉ, E adj. Bot. Qui se termine en pointe : *Feuille cuspidée*.

CUSPIDINE n. f. Fluosilicate naturel de calcium, que l'on trouve en cristaux rose clair appartenant au système clinorhombique.

CUSPINIEN (Jean), en allem. **Johannes Cuspinian,** humaniste et diplomate bavarois (Schweinfurt 1473 - Vienne 1529). Maximilien Ier le chargea de mission en Pologne, en Bohême et en Hongrie. On lui doit une histoire des empereurs depuis César jusqu'à Maximilien Ier et une histoire générale de l'Autriche.

CUSSAC, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans le Médoc ; 785 hab. (465 aggl.). Vins rouges estimés.

CUSSAC, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Rochechouart), dans le Limousin ; 1 245 hab. (334 aggl.). Château du XVe s.

CUSSERON n. m. Entom. V. CUSSON.

CUSSET, ch.-l. de cant. de l'Allier (arrond. de Vichy), en Limagne bourbonnaise ; 11 784 hab. (10 512 aggl.) [*Cussetois*]. Cusset, faubourg de Vichy, garde de pittoresques maisons. L'hôtel de ville et le collège sont établis dans les restes d'une abbaye de bénédictines fondée à l'époque carolingienne, où Charles VII et le dauphin, le futur Louis XI, se réconcilièrent après la Praguerie (1440). La cité fut fortifiée sous le règne de ce dernier. La ville est en outre une station thermale et un centre industriel : machines, fonderie et travail des métaux, articles de caoutchouc, meubles, pain d'épices, etc.

CUSSON, CUSSERON ou **CUCERON** n. m. (autres formes de *cosson* et de *cossus*). Nom de divers insectes qui ravagent les légumes.

CUSSONNÉ, E adj. Se dit du bois sur pied qui est rongé ou piqué par les cussons.

CUSTER (George Armstrong), général nordiste américain (New Rumley, Ohio, 1839 - près de Hardin, Montana, 1876). Sorti de West Point, il se distingua dans la guerre de Sécession. Il dirigea une mission militaire et scientifique dans les montagnes Noires (1874), dont il publia une relation. Promu général, il fut, au cours d'une opération contre les Sioux, cerné et massacré avec plusieurs centaines de ses hommes.

CUSTILLE n. f. (forme altérée de *courtil* ou *courtille*). Prairie enclose qui avoisine un village.

CUSTINE (Adam Philippe, comte DE), général français (Metz 1740 - Paris 1793). En 1780, sa brillante conduite dans la guerre d'Amérique lui valut de devenir maréchal de camp. Il fut élu, en 1789, député aux Etats généraux. En 1792, il défendit Landau, s'empara de Spire, de Worms et occupa Mayence, mais dut battre en retraite, laissant 20 000 hommes dans cette place. Puis il soumit au Comité de salut public un plan à la fois diplomatique et militaire, et fut nommé général en chef de l'armée du Nord (13 mai 1793). La reddition de Condé lui fut imputée à crime ; la perte de Mayence le fit décréter d'accusation, et le tribunal révolutionnaire le condamna à mort comme coupable d'intelligences avec l'ennemi.

CUSTINE (Astolphe, marquis DE), écrivain français (Niederwiller, Meurthe, 1790 - Paris 1857). Il doit à son enfance tragique (son père et son grand-père ont été guillotinés) et à l'influence de Chateaubriand, qui eut avec sa mère, Delphine, une longue liaison, d'être une incarnation de *René*. Par désenchantement romantique, il abandonne successivement la diplomatie et la carrière des armes. Il a pour amis Lamartine, Stendhal, Balzac, Hugo, Chopin, Sophie Gay. Ses romans (*Aloys*, 1829 ; *Le monde comme il est*, 1835 ; *Ethel*, 1839), ses poèmes et son drame (*Béatrix Cenci*, 1833) sont des œuvres de cénacle. Il refait sans succès le *Génie du christianisme* avec *Romuald ou la Vocation* (1848). Mais ses récits de voyages (*l'Espagne sous Ferdinand VII*, 1838 ; *la Russie en 1839*, 1843) lui apportent la célébrité. Le grand public voit en lui un adversaire du despotisme, tandis que Baudelaire découvre un écrivain. Sa vie et son œuvre préfigurent curieusement les thèmes proustiens. On a publié une partie de sa correspondance, en 1870 (*Lettres à Rachel*) et 1925 (*Lettres au marquis de La Grange*).

CUSTINES, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), sur la Moselle, en aval de Nancy ; 2 639 hab. Ruines d'un château du XIIIe s. Maisons anciennes. Aciéries.

Phot. Morin, Boyer, Monde et Caméra.

CUSTODE n. m. (du lat. *custos*, gardien). Dans les ordres mendiants, religieux chargé de l'inspection d'une partie de la province. — Hist. rom. Officier chargé, à Rome, de veiller à la régularité dans les élections des magistrats. || Capitaine d'armes.

CUSTODE n. f. (lat. *custodia*, garde). Rideau (vieilli) : *Dans le compartiment central, il baissa les custodes bleues et se mit en lame d'épée sur la banquette* (P. Hamp).
— Autom. Glace latérale fixe, dans certaines carrosseries de voiture. || Partie d'une carrosserie* automobile située latéralement, de chaque côté du fond, à hauteur de la roue arrière, entre le toit et la moulure médiane.
— Ch. de f. *Baie de custode*, chacune des deux fenêtres à glace fixe placées de part et d'autre d'une portière, dans les voitures à compartiments et à portières latérales.
— Liturg. Rideau que l'on met dans certaines églises sur les côtés du maître-autel. || Pavillon qui couvre le ciboire quand il contient les hosties consacrées. || Boîte à paroi de verre dans laquelle on enferme l'hostie pour l'exposer dans l'ostensoir. || Boîte dans laquelle le prêtre porte le viatique. || Boîte liturgique en général.

CUSTODE (les), famille de faïenciers de Nevers qui succéda aux Conrade après avoir été à leur service et qui venait sans doute aussi d'Italie. Le premier qui se rendit indépendant fut PIERRE ; il fonda en 1652, avec Esme Godin, une fabrique, « Au Paon », qui demeura en activité jusqu'au début du XIXe s. Une branche de la famille émigra à Haguenau au XVIIe s. On attribue à leur atelier les faïences nivernaises décorées de fleurs jaunes, sur fond bleu, dans le goût persan.

CUSTODI (Pietro), publiciste italien (Gulliate, Novare, 1771 - Galbiate, Brianza, 1842). Il a publié, de 1803 à 1816, les œuvres des économistes italiens parues de 1582 à 1804.

CUSTODIE n. f. Hist. Ressort administratif d'un custode. || Province religieuse, notamment chez les ordres mendiants.

CUSTOZZA ou **CUSTOZA**, hameau d'Italie, en Vénétie (comm. de Sommacampagna, prov. de Vérone), au S.-O. de Vérone. Il doit sa célébrité aux deux batailles de 1848 et 1866, où les Autrichiens défirent les Italiens.
1° *Bataille du 25 juillet 1848.* Vainqueur de Radetzsky à Staffalo le 24 juillet, Charles-Albert de Sardaigne se heurta le 25, avec 20 000 hommes, à 55 000 Autrichiens, qui le contraignirent à retraiter sur Villafranca. (V. ITALIE, Hist. mil.)
2° *Bataille du 24 juin 1866.* Profitant de l'arrêt de l'armée italienne de Cialdini par une crue du Pô (v. AUSTRO-PRUSSIENNE [*guerre*]), l'archiduc Albert marcha le 23 juin contre l'armée italienne commandée par le roi, dont La Marmora était le chef d'état-major. La bataille fut déclenchée le 24 par la cavalerie autrichienne, qui attaqua le prince Humbert à Villafranca. Une lutte acharnée se livra au centre, aux alentours de Custozza, mais la jeune armée italienne, mal commandée, dut, à dix-huit heures, rompre le combat ; elle repassa le Mincio et se replia sur l'Oglio, tandis que Cialdini renonça à franchir le Pô et se retira sur Plaisance.

CUTANÉ, E adj. (du lat. *cutis*, peau). Qui appartient à la peau : *Une affection cutanée.*

CUT-BACK [kœt] n. m. (mot angl.). Bitume routier rendu liquide par un diluant, comme le white-spirit, le kérosène ou la créosote, qui s'évapore après mise en place. (Les cut-backs sont principalement utilisés pour les revêtements et dans les techniques d'imprégnation, de stabilisation de sols et de fabrication des enrobés.)

CUTCH. V. KUTCH.

CUTÉRÈBRE n. f. Grosse mouche américaine, de couleur terne, dont la larve vit sous la peau des rongeurs et des marsupiaux.

— ENCYCL. *Cuterebra emasculator* se développe dans le scrotum de certains écureuils des Etats-Unis et amène la destruction des testicules. D'autres espèces sont parasites des lièvres et des lapins. Le genre fait partie des diptères brachycères et sert de type à la famille des *cutérébridés*.

CUTÉRÉBRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant des mouches américaines de grande taille, réparties dans les genres *cuterebra* et *dermatobia*.

— ENCYCL. Les larves des *cutérébridés* sont des parasites obligatoires des animaux sauvages et, occasionnellement, des animaux domestiques et de l'homme. Elles provoquent sous la peau de leurs hôtes des tumeurs volumineuses purulentes, dont les suites sont toujours graves.

CUTHBERT (saint) [Melrose v. 637 - Farne 687]. Après avoir été moine, il devint évêque de Lindisfarne en 684, puis démissionna pour reprendre la vie ascétique. Sa *Vie* a été écrite par Bède le Vénérable. — Fête le 20 mars.

CUTICOLE adj. (du lat. *cutis*, peau, et *colere*, habiter). Qui vit sous la peau. (Se dit des larves de divers insectes diptères, tels que les œstres.)

CUTICULAIRE adj. Histol. Qui appartient à la cuticule.

CUTICULE n. f. (du lat. *cuticula*, petite peau). Petite peau très mince. (Syn. ÉPIDERME.)
— Bot. Membrane d'épaisseur variable, qui provient de la transformation de la membrane cellulosique des cellules végétales. (La cellulose se transforme en cutine. Ces membranes sont alors peu perméables aux gaz et à l'eau.)
— Histol. Plateau ou bande réfringente, homogène, solide, limitée par un double contour, dont sont recouvertes, à leur pôle apical, certaines cellules épithéliales.

CUTIDURE n. f. (du lat. *cutis*, peau, et *dura*, dure). Bourrelet du pied du cheval.

CUTIGÉRAL, E, AUX adj. Art vétér. *Cavité cutigérale*, se dit d'une gouttière creusée à l'intérieur de la paroi, ou muraille, du pied de cheval : *Le bourrelet, ou cutidure, est logé dans la cavité cutigérale.*

CUTINE n. f. (du lat. *cutis*, peau). Bot. Substance chimique provenant d'une modification de la cellulose à la surface du corps des plantes.
— ENCYCL. Dans les régions extérieures du corps des plantes, la cellulose des membranes cellulaires se transforme fréquemment en une substance beaucoup plus pauvre en oxygène, de composition approximative $(C_6H_{10}O)_n$, qu'on appelle *cutine*, *cutose* ou *subérine*, qui protège la plante avant la formation du liège.

CUTINISATION n. f. Chim. Transformation de la cellulose en cutine.

CUTINISÉ, E adj. Chim. Qui a subi la cutinisation.

CUTI-RÉACTION n. f. Méd. Réaction inflammatoire plus ou moins vive que présente la peau d'un sujet allergique, quand on dépose sur cette peau, légèrement scarifiée, quelques gouttes des toxines microbiennes ou des substances qui l'ont rendue allergique.
— ENCYCL. La *cuti-réaction* se fait à l'aide de la tuberculine pour la tuberculose. La réaction négative, c'est-à-dire l'absence de réaction inflammatoire au point d'inoculation, indique d'ordinaire que le sujet est indemne de toute atteinte tuberculeuse. La réaction positive signifie que l'individu a été en contact avec le bacille tuberculeux et que son organisme y a réagi. Le moment où la cuti-réaction, de négative, devient positive, est la primo-infection*.
Cuti-réaction à la diphtérie. On emploie la toxine diphtérique de la même manière que la tuberculine, mais le phénomène n'a pas la même signification que pour la tuberculose : la réaction négative indique les individus immunisés contre la diphtérie, et la réaction positive, ceux qui sont aptes à la contracter ; cette discrimination permet, en cas d'épidémie, de vacciner préventivement les enfants ou les grandes personnes qui se trouvent en danger d'être atteints. La cuti-réaction a vu son champ d'action s'étendre à la recherche de l'allergie* en général, dans les affections anaphylactiques : urticaire, asthme, eczéma, etc. La substance appliquée est alors une poussière, une farine, un broyat de poils d'animaux, une teinture, etc., dont on recherche la nocivité pour le sujet examiné. (V. ANAPHYLAXIE.)

CUTLÉRIALES n. f. pl. Ordre d'algues brunes phéosporées, hétérogamiques, dont les oosphères et les spores sont ciliées, et dont le sporophyte et le gamétophyte ont un égal développement, mais une forme très différente. (Genre principal : *cutleria*.)

CUTOSE n. f. Syn. de CUTINE.

CUTTACK ou **KATAK**, v. de l'Inde (Orissa), sur le delta de la Mahānadi ; 146 300 hab. Evêché catholique. Université. Centre commercial actif.

CUTTER [kœtər] n. m. Mar. Nom anglais du cotre.

CUVAGE n. m. ou **CUVAISON** n. f. Opération qui consiste à soumettre le raisin à la fermentation dans les cuves.
— ENCYCL. Le *cuvage* est une opération qui s'effectue avant le pressurage, et pour les vins rouges seulement : les raisins destinés à produire des vins blancs sont en effet pressurés aussitôt après la cueillette.
Le raisin, égrappé ou muni de sa rafle, est écrasé sous un fouloir et envoyé dans la cuve. Irrégulière au début et décelée seulement par un léger dégagement de gaz carbonique et une élévation progressive de la température du moût, la fermentation devient tumultueuse, puis, au bout de quelques jours, se calme. Il faut de temps à autre remuer la masse, pour refouler vers le fond le chapeau que le marc tend à former à la surface, ou, même encore, disposer dans la cuve des claies qui retiennent le chapeau immergé. Remonté à la surface, ce chapeau y subirait l'action des ferments acétiques.
Il est parfois nécessaire d'activer la fermentation par réchauffement du moût, soit en disposant dans la cuve un système de tuyaux où circule de l'eau chaude, soit en prélevant à plusieurs reprises du moût que l'on chauffe au bain-marie et que l'on reverse dans la cuve ; d'autres fois (notamment dans les pays chauds), il faut la modérer par refroidissement, afin que la température ne dépasse pas 30 à 35 °C, les levures n'ayant plus qu'un effet ralenti ou nul au-delà de cette température. D'ordinaire, l'opération du cuvage dure de un à dix jours ; elle varie, d'ailleurs, suivant les régions, mais elle a toujours pour résultat de transformer tout ou partie du sucre en alcool, et de faire abandonner aux pellicules des grains leurs principes colorants.

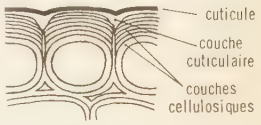

cuticule (bot.)

CUVE n. f. (lat. *cupa*, barrique). Technol. Grand récipient servant aux différents usages de l'industrie : *Cuve de teinturier.* || Petit réservoir pour produit pétrolier, généralement enterré : *Cuve à mazout.*
— Arm. anc. Au XIVe s., douves de fer dont se composaient les pièces d'artillerie. (Les cuves étaient entourées d'enveloppes multiples, solidement frettées pour éviter la rupture.)
— Brasser. *Cuve matière*, chaudière ou cuve dans laquelle le moût de bière est brassé.
— Chim. Récipient, contenant de l'eau ou du mercure, qui sert à recueillir et transvaser les gaz.
— Fortif. *Fossé à fond de cuve*, fossé à parements verticaux, employé dans la fortification ancienne et au Moyen Age.
— Mar. Récipient circulaire, dans lequel on love le câble à bord des navires câbliers.
— Métall. Partie principale de certains types de fours métallurgiques (haut fourneau, cubilot, water-jacket), comprise entre les tuyères et le gueulard et comprenant la zone de fusion. (Dans un haut fourneau, la cuve est constituée par le tronc de cône à grande base inférieure.)
— Meun. *Cuve à levain*, cuve pouvant être maintenue à une température donnée, généralement par circulation d'eau dans une double paroi, dans laquelle on prépare industriellement les levains.
— Mobil. Ancienn., baignoire. (Les *cuves à baigner* furent en bois d'Irlande, puis en marbre sous Louis XIII, mais elles étaient si froides qu'elles furent remplacées par les cuves de métal, en cuivre rouge notamment.

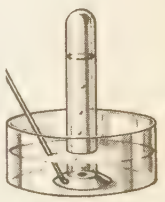
cuve à eau (chim.)

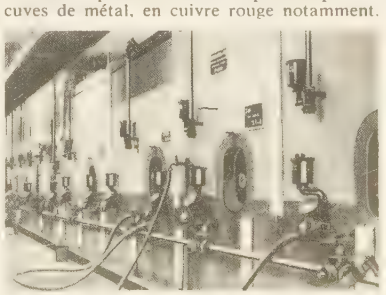
cuves à vin

Phot. Larousse.

Elles disparurent pour laisser place à la *sabotière*, puis à la baignoire moderne.)
— Œnol. Grand récipient en bois, en ciment verré ou non, même en métal, dans lequel se font le foulage de la vendange et le *cuvage*, ou fermentation, du vin rouge. ‖ *Cuve close*, cuve métallique fermée, pouvant supporter une certaine pression, à l'intérieur de laquelle on prépare certains vins mousseux.
— Photogr. Récipient conçu pour développer verticalement plusieurs plaques à la fois. ‖ Sorte de boîte recevant un panier à rainures en spirale, pour développer les pellicules photographiques en plein jour. (V. PHOTOGRAPHIE.)

CUVEAU n. m. Petite cuve.

CUVÉE n. f. Quantité de matière contenue dans une cuve. ‖ Produit de toute une vigne, notamment en Bourgogne, où l'on fait cuver séparément les récoltes des différents crus, de manière à laisser à chacun ses qualités particulières. (C'est ainsi que les vins les plus réputés, provenant des crus les mieux exposés, des sols les mieux constitués, des cépages les plus fins, sont dits « tête de cuvée », puis, par ordre de mérite, de « première », de « seconde » ou de « troisième cuvée », ou, enfin, « passe-tout-grain », s'ils proviennent d'un mélange au cuvage des vendanges de plusieurs crus ou de cépages mélangés.) ‖ Nombre de pièces de vin de même espèce ou que l'on a unifiées pour les rendre semblables. ‖ *Pop.* Quantité de vin absorbée : *Ivrogne mort à la suite de cuvées trop copieuses.*
— Loc. div. *De la même cuvée*, de la même origine : *C'est une histoire de la même cuvée.* ‖ *De la dernière cuvée*, récent, tout nouveau, tout frais : *C'est une anecdote de la dernière cuvée.* ‖ *De première cuvée*, de première qualité.

baron CUVIER
par Jules Boilly

CUVELAGE n. m. For. et Min. Revêtement étanche et capable de résister à la pression de l'eau, que l'on place dans un puits de mine sur la traversée des terrains aquifères. ‖ Mise en place de ce revêtement.
— Encycl. Autrefois, un *cuvelage* était fait avec des voussoirs épais de bois, placés jointivement et calfatés. Les cuvelages actuels sont habituellement constitués de panneaux de fonte nervurés, assemblés par des boulons, avec interposition d'une feuille de plomb dans les joints ; à l'extérieur, on met une certaine épaisseur de béton pour protéger les panneaux. En Campine belge, on a pu ainsi résister à la pression de l'eau correspondant à plus de 500 m de hauteur aquifère. Pour de très fortes pressions, on peut être amené à placer un *double cuvelage* (deux cuvelages de fonte concentriques, avec béton entre les deux) ou à faire un *cuvelage d'acier*, malgré le prix plus élevé. Pour des hauteurs aquifères modérées, jusque vers 250 m, on peut employer un *cuvelage en béton*, plus économique, avec une tôle d'acier noyée dans le béton pour l'étanchéité.

CUVELER v. tr. (de *cuve*). [Se conj. comme *appeler*.] Min. Revêtir d'un cuvelage. ‖ *Par extens.* Placer un boisage jointif dans une galerie qui charge.

CUVELIER, trouvère du XIVe s. († 1384). On lui doit une chronique en vers sur Bertrand du Guesclin.

CUVELLE n. f. Dans les fabriques de poterie, caisse cylindrique dans laquelle tournaient les meules pour le broyage des matériaux. ‖ Cuvier.

CUVER v. intr. (de *cuve*). Œnol. Etre, demeurer dans la cuve et y fermenter, en parlant de la vendange, et aussi des boissons préparées à la manière du vin. (V. CUVAGE.) ◆ V. tr. *Fig.* et *fam. Cuver son vin*, laisser se dissiper l'ivresse par le sommeil ou le repos ; et, *par extens.*, se calmer, s'apaiser : *On lui a laissé cuver son vin.* ‖ *Par anal. Cuver sa colère*, revenir au calme.

CUVERIE n. f. Local où sont rangées les cuves de vinification. (Dans le Bordelais, on dit CUVIER.) ‖ Ensemble des cuves.

CUVERT ou **CULVERT** n. m. Féod. V. COLLIBERT.

CUVERVILLE (Jules CAVELIER DE), amiral français (château de la Porte-d'Ohain-en-Allineuc, Côtes-du-Nord, 1834 - Paris 1912). Il se distingue en Crimée, et, après avoir commandé la division navale de l'Atlantique, prend la tête de l'expédition du Dahomey (1890). Chef d'état-major général de la Marine en 1898, il est élu sénateur en 1901. Il a laissé de nombreux ouvrages d'histoire militaire et de technique navale, entre autres : *les Droits de la France à Terre-Neuve, les Leçons de la guerre russo-japonaise.*

CUVETTE n. f. Récipient large, peu profond, portatif, à bords relevés et pouvant servir à divers usages et principalement à la toilette. ‖ *Par anal.* Petit bassin construit pour faciliter les arrosages. ‖ Fossé creusé entre deux arbres consécutifs, sur le bord d'une route. ‖ Lit d'un canal d'irrigation. ‖ Dépression du sol en forme d'entonnoir : *Village situé au fond d'une cuvette. Entre la maison et le jardin, règne un cailloutis en cuvette* (Balzac).
— Allus. littér. ***Sera-t-il dieu, table ou cuvette?,*** vers de La Fontaine (*le Statuaire et la Statue de Jupiter*), signifiant que, suivant les circonstances, une chose se transformera en objet précieux ou en un objet sans valeur. On cite ce vers pour exprimer un embarras sur la destination à donner à une chose, ou, ironiquement, une incertitude sur la carrière et l'avenir d'une personne.
— Arm. Pièce qui garnit l'ouverture du fourreau du sabre pour empêcher la lame de sortir trop aisément.
— Constr. Sorte d'entonnoir, placé au-dessous de la descente des chéneaux pour recevoir les eaux de gouttière. ‖ Bassin de faïence, de porcelaine, de métal émaillé, adapté à une toilette. ‖ Partie profonde d'un siège à l'anglaise d'un W. C., recouverte d'un abattant en bois ou en matière plastique.
— Géol. Synclinal à peu près aussi large que long.
— Géomorphol. Dépression de terrain sans écoulement vers l'extérieur. ‖ *Cuvette terminale*, dépression située à l'intérieur d'un arc morainique, à l'emplacement occupé par la partie inférieure du glacier au moment où la moraine s'est édifiée. (La cuvette terminale est généralement occupée par un lac ou par une plaine marécageuse. Elle est très fréquente à l'emplacement des anciens glaciers de vallée, mais se trouve aussi sur les secteurs occupant d'anciennes langues diffluentes des bordures d'inlandsis.
— Horlog. Fond d'une montre, qui est fixé à la charnière à l'intérieur de la boîte et qui recouvre l'un des côtés du mouvement.
— Photogr. Récipient rectangulaire peu profond, à bords généralement évasés, dont les dimensions correspondent aux différents formats des plaques et papiers photographiques. (La plupart des métaux sont attaqués par les bains photographiques ou sont capables de décomposer ces bains ; pour éviter les insuccès, on emploie le verre, la tôle émaillée, les matières plastiques, le nickel pur et, dans certains cas, l'acier inoxydable.)
— Physiq. Petit récipient assez large, rempli de mercure, où plonge la partie inférieure d'un tube de baromètre.
— Sell.-garn. Petit cercle de métal que l'on place sous la tête des vis.
— Technol. Pièce de forme concave servant de chemin de roulement aux billes dans un roulement à billes.
— Trav. publ. Emplacement délimité par des digues de sécurité et dans lequel on construit les réservoirs de stockage de produits dangereux. ‖ *Cuvette de jauge*, chacun des réservoirs munis de petits orifices placés à la même hauteur, groupés en nombre variable et servant à distribuer des eaux concédées par une ville ou par une administration.
— Encycl. Archéol. Les Anciens ont connu la *cuvette* sous le nom de *chironiptron* et de *malluvium*. En argent, en porphyre, en marbre, les cuvettes dont il est fait mention dans les inventaires du Moyen Age sont de vastes dimensions et paraissent ne pas avoir servi aux soins de propreté. C'était encore, au XVIIe s., un vaisseau d'argent, de cuivre ou de faïence, destiné, dans les salles à manger, à recevoir l'eau des bassins, à laver les verres, à servir de rafraîchissoir. On fabriqua aussi des cuvettes monumentales, de pure décoration, sous Louis XIV surtout. C'est seulement à la fin du XVIIIe s. que le mot *cuvette* s'appliquera définitivement au récipient complémentaire du pot à eau. Auparavant, on disait *bassin* et *aiguière*.

CUVIER n. m. Cuve en lattes de bois cerclée de fer, servant principalement à rincer la vaisselle, à faire la lessive, les vendanges, à dessaler le poisson. (Son usage remonte au Moyen Age.) ‖ Au XVIIIe s., petit vase affectant la forme de cette cuve. ‖ Cellier où sont les cuves et les pressoirs. (En ce sens, on dit mieux CUVERIE.)
— Papet. Réservoir, pourvu d'un dispositif de brassage, destiné à contenir la pâte à papier à l'état dilué et à différents stades de la fabrication du papier.

cuvier (FARCE DU), farce du XVe s., d'auteur inconnu. Jacquinot, mari débonnaire, tyrannisé par sa femme et sa belle-mère, fait inscrire sur un *rôlet* la liste des travaux domestiques qui lui incombent. En faisant la lessive, sa femme tombe dans un cuvier et appelle à son secours son mari, qui se contente de répondre : « Ceci n'est pas sur mon rôlet. » Pour obtenir son aide, l'épouse s'engage à déchirer le rôlet et à respecter désormais son mari.

CUVIER (Georges, baron), naturaliste français (Montbéliard 1769 - Paris 1832). Fils d'un officier de religion protestante, il fut tout d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Doué d'une haute intelligence, et porté vers le dessin, il reproduisait les figures des ouvrages de Buffon, les coloriait avec exactitude, et cette occupation fit naître en lui le goût de l'histoire naturelle. Boursier au collège académique de Stuttgart, il demeura six ans comme précepteur en Normandie. En 1794, ses travaux sur les mollusques attirèrent l'attention de Geoffroy Saint-Hilaire, qui l'appela à Paris et le fit nommer suppléant du cours d'anatomie au Jardin des Plantes. Elu en 1795 membre de l'Académie des sciences, dont il devait devenir secrétaire perpétuel en 1803, il remplaça en 1799 Daubenton au Collège de France, et, en 1802, Mertrud au Muséum. Napoléon Ier lui donna toutes les dignités et Louis XVIII lui en créa de nouvelles, notamment celle de « directeur des cultes dissidents » et de chancelier de l'Université ; il le fit baron et grand officier de la Légion d'honneur ; puis Louis-Philippe l'éleva à la dignité de pair de France. Il avait été élu à l'Académie française en 1818. Cuvier posa en principe : 1° qu'un certain rapport lie entre elles toutes les modifications de l'organisme, et que quelques organes ont sur l'ensemble de l'économie une influence décisive, d'où la loi de *subordination des organes ;* 2° que certains caractères s'appellent mutuellement, tandis que d'autres s'excluent nécessairement, d'où la loi de *corrélation des formes*. C'est en appliquant ces principes qu'il put déterminer des espèces inconnues d'après quelques os brisés. On a pu dire de Cuvier qu'il fut le créateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie. Vers la fin de sa vie, se fondant sur des faits d'observation pour arriver à des propositions générales, et partisan de la fixité des espèces et des « révolutions du globe », il combattit vivement les vues de Geoffroy Saint-Hilaire et de Lamarck sur l'évolution. Les principaux travaux de Cuvier sont : *Leçons d'anatomie comparée* (1800-1805), *Discours sur les révolutions du globe, Recherches sur les ossements fossiles* (1812-1824), *le Règne animal distribué d'après son organisation* (1816 ; 2e éd., 1829-1830), *Histoire naturelle des poissons*, en collaboration avec Valencienne (1829 et suiv.). [→ Biblio.] — Son frère, FRÉDÉRIC (Montbéliard 1773 - Strasbourg 1838), fut aussi un naturaliste distingué. Membre de l'Académie des sciences, il fut professeur de physiologie au Muséum. Outre de savants *Mémoires sur l'instinct et l'intelligence des animaux*, on lui doit une *Histoire des cétacés* (1835), qui fait partie des *Suites à Buffon*, et une *Histoire des mammifères*, avec Geoffroy Saint-Hilaire ; etc.

CUVILLIER (Armand), professeur et philosophe français (Paris 1887). Il enseigna dans divers lycées parisiens, puis en Sorbonne de 1945 à 1953. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel de philosophie* (1927-1930), refondu sous le titre de *Précis de philosophie* (1950-1954) ; *Introduction à la sociologie* (1936), *Buchez et les origines du socialisme chrétien* (1948), *Manuel de sociologie* (1950), *Essai sur la mystique de Malebranche* (1955), *Où va la sociologie française?* (1953), etc.

CUVILLIER-FLEURY (Alfred Auguste), écrivain français (Paris 1802 - *id.* 1887). Il fut d'abord secrétaire de l'ancien roi de Hollande, Louis Bonaparte, puis devint, en 1827, précepteur du duc d'Aumale et, plus tard,

secrétaire de ses commandements. Vers 1834, il entra au *Journal des Débats*. On lui doit : *Etudes et Portraits* (1865-1868), *la Duchesse d'Aumale* (1870), *Réforme universitaire* (1872), et surtout un intéressant *Journal intime* (publié en 1903), qui comprend des notes prises au jour le jour sur les faits et gestes de la famille d'Orléans au Palais-Royal de 1828 à 1831, puis aux Tuileries et en exil, de 1832 à 1851. (Acad. fr., 1866.)

CUVILLIÉS (François DE), architecte et ornemaniste allemand (Soignies, Hainaut, 1695 - Munich 1768). D'abord nain à la cour de l'Electeur de Bavière Max-Emmanuel, il fut envoyé à Paris par celui-ci (1720) pour s'y perfectionner en architecture, dans l'atelier de Jacques François Blondel. Architecte de la Cour à Munich (1725), Cuvilliés est le maître du rococo bavarois. Il a publié, à partir de 1738, des suites gravées d'ornements qui répandirent son style en Europe et en France. On cite parmi ses œuvres principales : le rendez-vous de chasse de Falkenlust, à Brühl (1729) ; à Munich, les appartements de la Résidence (1730-1737), l'Opéra de la Résidence (1750-1753), la façade de Saint-Cajetan (1765-1768) ; dans le parc de

François de CUVILLIÉS
le pavillon d'Amalienburg à Nymphenburg

Nymphenburg, le pavillon d'Amalienburg. — Son fils FRANÇOIS (Munich 1731 - *id.* 1777) continua son œuvre en architecture comme en gravure.

CUXAC-D'AUDE, comm. de l'Aude (arrond. de Narbonne), dans la plaine de Narbonne, près de l'Aude ; 2 196 hab. (1 821 aggl.) [*Cuxanais*]. Futailles.

CUXHAVEN, v. et port d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), à l'embouchure de l'Elbe ; 43 500 hab. C'est l'entrepôt et l'avant-port de Hambourg ; grand port de pêche. Dans l'île de Neuwerk, phare du XVIe s.

CUY n. m. (mot celte). Expl. sal. Sorte de conduit, muni d'une vanne, servant à l'entrée ou à la sortie de l'eau de mer dans les marais salants : *Le cuy est fait soit d'un tronc d'arbre évidé, soit d'un tuyau de ciment.*

CUYAHOGA FALLS, v. des Etats-Unis (Ohio), au N.-E. d'Akron ; 47 900 hab. Industries diverses (pneumatiques ; produits pharmaceutiques et chimiques).

CUYO, région d'Argentine qui formait autrefois les provinces de Mendoza, San Luis et San Juan. A l'O., les hautes Andes, avec le Maipo (5 290 m), l'Aconcagua (6 959 m) et le Cerro del Toro (6 380 m), portent des glaciers et des champs de neige, dont la fonte alimente en eau les déserts du piémont. Des crues violentes sont provoquées par un vent chaud, le *zonda*. L'irrigation a permis de transformer les plaines du Cuyo en oasis produisant du blé et de la luzerne. Les produits de l'agriculture et de l'élevage alimentent le commerce vers les mines de Bolivie et du Chili. Depuis 1850, on développe des cultures fruitières grâce à la construction de barrages et à une meilleure utilisation de l'eau : de San Juan à San Rafael, en passant par Mendoza, sur 250 km s'étend une série d'oasis ; à San Juan, on cultive des arbres fruitiers (oliviers, amandiers, pêchers, abricotiers, cognassiers), à Mendoza des vignes, à San Rafael des pommiers fournissant un cidre qui est champagnisé, des cerisiers, des noyers, des tomates. Le sous-sol fournit des gaz naturels et du pétrole à Tupungato.

CUYP (Jacob Gerritsz), peintre néerlandais (Dordrecht v. 1594 - *id.* 1652). Il fut l'élève d'Abraham Bloemaert et a laissé des portraits estimés (*la Famille du peintre Troost*, musée d'Amsterdam ; *Vieille Femme*, musée de Berlin), ainsi que des paysages animés de personnages et d'animaux (musée de Bruxelles). — Son frère, BENJAMIN GERRITSZ (Dordrecht 1612 - *id.* 1652), fut son élève. On lui doit quelques compositions religieuses (*Adoration des Mages*, musée de Bruxelles), dans lesquelles se manifeste l'influence de Rembrandt. — ALBERT (Dordrecht 1620 - *id.* 1691), fils et élève de Jacob Gerritsz, fut influencé dans sa jeunesse par l'art de Jan van Goyen, plus tard par les paysagistes italianisants d'Utrecht ; il peignit dans sa ville natale, où il était brasseur, et s'inspira des paysages de la Meuse. Ses œuvres (*Paysage avec un troupeau, Départ pour la promenade*, Louvre ; musées de La Haye, d'Amsterdam, de Rotterdam, d'Angers) sont caractérisées par la lumière dorée qui baigne les feuillages, la mer ou le fleuve. Ses portraits se détachent sur fond de paysage (portraits d'hommes, musée de Rotterdam).

CUYPERS (Petrus Josephus Hubertus), architecte hollandais (Roermond 1827 - *id.* 1921). Elève de Viollet-le-Duc, il restaura des édifices gothiques de Hollande, ainsi que la cathédrale de Mayence. Il a bâti à Amsterdam le Rijksmuseum (1877-1885) et la gare centrale (1889), où il remit en honneur l'alliance de la brique et de la pierre.

CUZA ou **COUZA** (Alexandre-Jean Ier), premier prince des principautés unies roumaines de Moldavie et de Valachie (Galaţi 1820 - Heidelberg 1873). Membre d'une famille originaire de Moldavie, il avait siégé au *Divan* ad hoc* de Bucarest en 1858, puis devint ministre de la Guerre. En janvier 1859, l'Assemblée de Iaşi, puis celle de Bucarest l'élirent comme prince. L'unification des principautés était ainsi réalisée, et les puissances européennes, qui se montraient favorables au maintien de leur séparation, étaient placées devant le fait accompli. Cuza abolit toute différenciation entre les deux parties du territoire et entreprit avec hardiesse une série d'innovations pour moderniser le pays. Il opéra une importante réforme agraire, prélude à l'émancipation économique des paysans, améliora les communications, fonda deux universités et sécularisa des biens d'Eglise. Ces réformes créèrent de nombreux mécontents : une coalition des intérêts lésés obligea Cuza à abdiquer en 1866.

CUZCO ou **CUSCO,** v. du Pérou méridional, ch.-l. de départ., dans une jolie vallée fertile des Andes orientales, à 3 650 m d'alt. ; 78 300 hab. Archevêché. Cuzco a été le point de départ de l'expansion des Incas, la capitale de leur Empire. Les parties inférieures des murs de nombreuses maisons sont constituées par des constructions cyclopéennes d'époque précolombienne. Les belles ruines de Sacsahuamán sont situées sur une colline d'où l'on découvre Cuzco et sa campagne. Pillée (1533), puis érigée en ayuntamiento par Francisco Pizarro, Cuzco, refuge de son frère Hernando Pizarro, fut assiégée par les Quichuas révoltés (1534-1536). Elle devint un des grands centres de l'Amérique espagnole. De l'époque coloniale, la ville conserve de précieuses églises autour de la Plaza Mayor, de petites rues et de vieilles maisons à patios. Son marché pittoresque est approvisionné par les paysans indiens. La ville basse comporte un quartier moderne avec de beaux groupes d'immeubles. Industries textiles et alimentaires. — Le *département de Cuzco* a 828 300 hab.

CUZION, comm. de l'Indre (arrond. de La Châtre), dans le Boischaut, près de la Creuse ; 841 hab. (226 aggl.). Ce village est connu par les gorges de la Creuse, que dominent les tours en ruine de Châteaubrun, non loin de Gargilesse.

CUZZONI (Francesca), cantatrice italienne (Parme 1700 - Bologne 1770). Soprano, Händel la fit venir à Londres en 1722 ; elle y créa *Ottone* et *Rodelinde*. Sa rivalité avec Faustina Bordoni divisa les auditeurs en deux camps. En 1734, elle chanta au théâtre dirigé par Porpora, puis à Hambourg, Stuttgart. Elle finit dans la misère.

CV, symbole de l'unité de puissance* fiscale d'un moteur exprimée en chevaux-vapeur.

ÇVETĀMBARA n. m. (mot sanscr. signif. *vêtu de blanc*). Nom donné aux adhérents

Albert CUYP
« Vue de Dordrecht »
détail
musée d'Amsterdam

d'une des deux sectes de la religion jaïna. (V. JAÏNISME.)

CVIJIĆ (Jovan), géographe serbe (Loznica 1865 - Belgrade 1927). Elève de A. Penck et de Suess à Vienne, il devint professeur à l'université de Belgrade et président de la Société de géographie yougoslave. Dans son ouvrage *Das Karstphänomen* (1893), il a étudié les problèmes de la morphologie du karst. Ses autres travaux ont également porté sur la péninsule balkanique, dont il a envisagé les aspects les plus divers. Il a publié, en français, *la Péninsule balkanique* (1918), et commencé un grand traité de géomorphologie, dont seulement deux volumes ont paru (1924-1925).

ČVRSNICA, massif de montagnes calcaires de Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine), à l'O. de la Neretva ; 2 228 m au Pločno. Vie pastorale et tourisme.

C_x n. m. invar. Aéron. Coefficient de traînée. — ENCYCL. Aéron. Le C_x est un coefficient mathématique sans dimensions, caractérisant l'importance de la résistance à l'avancement, ou traînée, d'un mobile ou d'un élément de mobile. Ce coefficient de traînée revêt une très grande importance dans tous les calculs de mécanique des fluides et d'aérodynamique.

Cy, symbole chimique désignant parfois le radical — CN, ou *cyanogène*.

CYAME ou **CYAMUS** [mys] n. m. (gr. *kuamos*, fève). Crustacé amphipode vivant en parasite sur la peau des baleines. (Type de la famille des *cyamidés*.)

CYAMÉLIDE n. f. Chim. Polymère de l'acide isocyanique. (V. CYANIQUE.)

CYAMIDÉS n. m. pl. (du gr. *kuamos*, fève). Famille de mollusques bivalves de petite taille, vivant dans les mers du sud : Australie, Nouvelle-Zélande, océan Antarctique. (*Perrierina fragillima* habite les côtes des îles Kerguelen.) ‖ Famille de crustacés amphipodes, comprenant des animaux à corps court et déprimé, qui se fixent sur la peau des cétacés.

CYAMOPSIS n. m. (gr. *kuamos*, fève, et *opsis*, apparence). Légumineuse fourragère d'Indochine. (Nom sc. : *Cyamopsis psoraloïdes*.)

CYAN n. m. Photogr. Terme d'origine anglo-saxonne, désignant le bleu-vert, couleur complémentaire du rouge.

CYAN-, CYANO-. Chim. Préfixes indiquant la présence dans une molécule du radical univalent — C ≡ N.

CYANACÉTIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide peu stable, de formule

$$NC - CH_2 - CO_2H,$$

dont l'ester éthylique est un agent de synthèse.

CUZCO

ruines de Sacsahuamán

François de CUVILLIÉS
v. hors-texte en couleurs BAROQUE (art)
tome I, entre pp. 868-869

la cathédrale

Phot. Hanfstaengl, Office du tourisme allemand, Elfer-Brizemur, musée de l'Homme.

— Encycl. L'*acide cyanacétique* est le mononitrile malonique. C'est un solide blanc, soluble dans l'eau, fondant à 70 °C, que la chaleur décompose en acétonitrile et gaz carbonique.
Le *cyanacétate d'éthyle*
$$NC—CH_2—CO_2C_2H_5$$
est obtenu par action du cyanure de potassium sur l'ester chloracétique. C'est un liquide bouillant à 207 °C. Les atomes d'hydrogène médians ont un caractère acide et sont remplaçables par du sodium. L'ester cyanacétique sodé conduit à des synthèses par action notamment sur les dérivés halogénés.

CYANACÉTONE n. f. Chim. Nitrile cétonique, de formule $NC—CH_2—CO—CH_3$, correspondant à l'acide acétylacétique.

CYANALKINE n. f. Chim. Corps à chaîne fermée, résultant de la condensation de trois molécules d'un nitrile sous l'influence d'éthylate de sodium (ex. : *cyaméthine, cyanéthine, cyaphénine*).

CYANAMIDE n. f. ou m. Chim. Corps dérivant de l'ammoniac par substitution du groupe —CN à un atome d'hydrogène. (Syn. carbodiimide.)
— Encycl. La *cyanamide* est le nitrile de l'acide carbamique. Sa formule est $NC—NH_2$. Elle réagit également sous la forme tautomère $NH=C=NH$ (diimide carbonique). Elle se forme par action du chlorure de cyanogène sur l'ammoniac ou, mieux, par désulfuration de la thio-urée. Elle constitue des cristaux incolores, fondant à 40 °C. Elle fixe l'eau en donnant l'*urée*, l'hydrogène sulfuré en donnant la *thio-urée*, l'ammoniac et les amines, qui fournissent les *guanidines*. Elle présente un caractère basique et donne des sels avec les acides forts. La chaleur la polymérise en *mélamine*.
Il existe des dérivés métalliques de la cyanamide, dans lesquels l'hydrogène est remplacé par un métal. On les appelle quelquefois *cyanamidures*. Le plus important de ces corps est la *cyanamide calcique*, ou chaux azotée, $NC—NCa$, qui s'obtient industriellement en traitant, dans un four électrique à résistance, le carbure de calcium par un courant d'azote. On ne chauffe que pour amorcer la réaction, qui est exothermique et s'effectue vers 1 000 °C.
La cyanamide calcique peut être utilisée en vue d'obtenir l'ammoniac. Il suffit de la traiter par l'eau à l'autoclave. On l'emploie également comme engrais. Elle se décompose en effet, grâce à l'humidité du sol, avec production de sels ammoniacaux. Elle doit subir alors un traitement par de l'eau qui détruit le carbure de calcium restant, lequel nuirait à la végétation. On incorpore également à l'engrais pulvérisé 5 p. 100 d'huile lourde pour en faire une poudre onctueuse qui ne se disémine pas au vent. Enfin, la cyanamide calcique permet la préparation des cyanures. (V. cyanhydrique.)
La *cyanamide sodique* $NC—NNa_2$ s'obtient en chauffant vers 500 °C l'amidure de sodium avec du charbon. Elle conduit au cyanure de sodium.

CYANANTHRÈNE n. m. Colorant bleu pour cuve, obtenu à partir de la β-amino-anthraquinone.

CYANATE n. m. Chim. Sel ou ester de l'acide cyanique. (Syn. isocyanate.)

CYANE n. m. Chim. Syn. ancien de cyanogène.

CYANÉ, E adj. Chim. Qui renferme du cyanogène.

CYANÉ, en gr. **Kuanê.** Myth. gr. Nymphe qui tenta de s'opposer à l'enlèvement de Coré par Hadès, et fut changée en une fontaine. Cette fontaine, située près de Syracuse, mêlait ses eaux à l'Anapos. On y célébrait une fête annuelle, instituée par Héraclès.

CYANÉE ou **CYANEA** n. f. Méduse dont les tentacules sont insérés en bouquets sur le bord festonné de l'ombrelle. (Ils sont très longs : dans certaines espèces, ils atteignent 40 m, et l'ombrelle 2 m de diamètre. Les cyanées vivent dans presque toutes les mers. Type de la famille des *cyanéidés*.)

CYANÉES, en gr. **Kuaneai** (« les Roches bleues »). Géogr. anc. Ilots rocheux du Pont-Euxin, à l'entrée du Bosphore de Thrace. D'après la légende des Argonautes, c'étaient deux roches errantes qui se heurtaient l'une l'autre au passage des navires, qu'elles écrasaient. Il faut voir là un des nombreux mythes forgés par les premiers navigateurs pour décourager d'éventuels concurrents commerciaux.

CYANELLE n. f. Liliacée à rhizome bulbeux ou tubéreux, à hampe radicale, rameuse, terminée par des grappes de fleurs bleues ou jaunes, qui croît au cap de Bonne-Espérance. (Deux espèces sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.)

CYANHYDRINE n. f. Chim. Nom générique des produits d'addition de l'acide cyanhydrique avec les aldéhydes. (Ces corps, dont la formule type est $R—CHOH—CN$, possèdent une fonction alcool secondaire et une fonction nitrile. On obtient avec les cétones des corps analogues, à la fois alcools tertiaires et nitriles.

CYANHYDRIQUE adj. Chim. Se dit d'un hydracide de formule HCN, combinaison de cyanogène et d'hydrogène, constituant le nitrile de l'acide formique. (Syn. prussique.)
— Encycl. Chim. L'*acide cyanhydrique* a été retiré du bleu de Prusse par Scheele en 1782, d'où le nom d'*acide prussique* qu'on lui donnait autrefois ; sa composition a été établie par Gay-Lussac en 1815. Il se rencontre dans certaines feuilles (laurier-cerise, pêcher) et certaines amandes (amandier, cerisier, abricotier).
C'est un liquide incolore, ayant une odeur d'amandes amères ; il se solidifie à — 13 °C

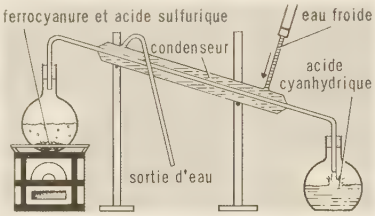

et bout à 26 °C ; il est soluble dans l'eau. C'est un poison extrêmement violent.
Assez peu stable, il brûle avec une flamme pourpre. C'est un acide faible donnant des sels, les *cyanures*, avec les alcalis en solution étendue. Son hydrogénation fournit la méthylamine et son hydratation, réalisée en milieu acide ou fortement alcalin, donne de l'acide formique.
On peut préparer l'acide cyanhydrique en chauffant du ferrocyanure de potassium avec de l'acide sulfurique étendu. L'acide distille avec de l'eau, qu'on peut au besoin séparer si l'on désire obtenir le corps anhydre.
Cyanures. Les cyanures, sels de l'acide cyanhydrique, sont isomorphes des chlorures correspondants. Ceux des métaux alcalins ou alcalino-terreux sont solubles dans l'eau ; les cyanures des métaux lourds sont insolubles, mais se dissolvent en général dans les cyanures alcalins en donnant des sels doubles, comme le cyanure de nickel et de potassium $Ni(CN)_2,KCN$. Avec certains métaux (fer, cobalt, chrome, platine), on obtient des cyanures complexes, qui sont les sels alcalins d'un acide contenant du cyanogène et le métal lourd ; les propriétés du cation métal lourd ne se manifestent plus. C'est le cas des ferrocyanures, comme $K_4Fe(CN)_6$, des ferricyanures, tel $K_3Fe(CN)_6$, des cobalticyanures, des platinocyanures, etc. Alors que les cyanures alcalins sont aussi toxiques que l'acide cyanhydrique, les cyanures complexes le sont peu.
Les cyanures alcalins sont stables à la chaleur, tandis que ceux des métaux lourds se décomposent en donnant soit un carbure, soit du cyanogène.
On prépare habituellement les cyanures à partir du ferrocyanure de potassium, sous-produit de la fabrication du gaz d'éclairage. Mais on peut aussi les obtenir par synthèse, en chauffant du carbone et un carbonate au contact d'azote.
— Pétrochim. Le cyanure d'hydrogène, obtenu par la réaction méthane-ammoniac-air, sert à fabriquer l'acrylonitrile, les cyanhydrines d'acétone et d'éthylène, les résines acryliques.
— Pharm. Le cyanure et l'oxycyanure de mercure, complexes solubles, sont utilisés comme antiseptiques. L'acide cyanhydrique possède des propriétés sédatives de la toux ; étant instable, on l'emploie sous forme d'eaux distillées de laurier-cerise (Codex), ou d'amandes amères, titrées à 1 p. 1 000 : ces préparations sont stables, l'acide *cyanhydrique* y étant en équilibre chimique avec l'aldéhyde benzoïque.

CYANIDROSE n. f. (gr. *kuanos,* bleu, et *hidrôs,* sueur). Prétendue sueur bleue, dont aucun cas indiscutable n'a été rapporté.

CYANINES n. f. pl. Matières colorantes bleues du groupe des indophénols et de la quinoléine, dont les nombreux dérivés par condensation ou substitution fournissent une gamme très étendue de sensibilisateurs chromatiques pour les émulsions photographiques. (V. photographie.)

CYANIPPOS ou **KUANIPPOS.** Myth. gr. Petit-fils d'Adraste, roi d'Argos, il fut un héros de la guerre de Troie.

CYANIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide fulminique, que sa constitution fait dénommer de préférence *acide isocyanique*. (Syn. carbimide.)
— Encycl. L'*acide isocyanique* est un liquide incolore, volatil, instable au-dessus de 0 °C. On l'obtient en chauffant son polymère, l'acide cyanurique, et en condensant les vapeurs dans un ballon refroidi. Il se polymérise très aisément en *cyamélide*, substance porcelanique, insoluble, qui, par une distillation nouvelle, se dépolymérise. L'acide isocyanique est vraisemblablement représenté par la formule $O=C=N—H$. Il réagit sur les alcools en donnant des *allophanates*. On connaît ses sels et ses prétendus esters, qui ne se forment jamais par action de l'acide isocyanique sur un alcool, et ne peuvent être hydrolysés en acide cyanique et alcool ; il convient de les appeler « dérivés » et non « esters ».
Cyanates ou isocyanates métalliques. Le corps le plus courant est le *cyanate de potassium* KNCO, obtenu en fondant un mélange de ferrocyanure de potassium et de bioxyde de manganèse. Le sel est extrait par l'alcool. C'est un corps blanc cristallisé, soluble dans l'eau à froid, décomposé à l'ébullition en ammoniac et carbonate de potassium. Chauffé avec les alcalis, il donne de la cyanamide et des carbonates. Il permet de préparer par double décomposition tous les isocyanates.
Dérivés isocyaniques. Ces corps, de formule générale $O=C=N—R$, s'obtiennent par action des iodures alcooliques sur l'isocyanate d'argent. Ce sont des liquides d'odeur piquante, lacrymogènes. Ils se polymérisent à la longue en cyanurates ; ils sont dédoublés par les acides ou les alcalis en une amine et en gaz carbonique ; ils fixent l'ammoniac en donnant des urées substituées.
L'isocyanate de méthyle $O=C=N—CH_3$ bout à 44 °C ; l'isocyanate d'éthyle
$$O=C=N—C_2H_5$$
bout à 60 °C ; l'isocyanate de phényle
$$O=C=N—C_6H_5$$
est utilisé en vue de préparer les *phényluréthannes* par action sur les alcools.

CYANISATION n. f. Chim. Transformation en cyanure.

CYANITE n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium, qui est une variété de disthène de couleur bleu de ciel.

CYANOCHALCITE [kal] n. f. Minér. Variété calcifère de chrysocolle.

CYANOCHROÏTE [kro] n. f. ou **CYANOCHROME** [kro] n. m. Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de potassium.

CYANOCOBALAMINE n. f. Pharm. Dénomination commune de la vitamine B_{12}.

CYANOFER n. m. Chim. Syn. de ferrocyanure de potassium.

CYANOFERRIQUE adj. Chim. Syn. ancien de ferrocyanhydrique.

CYANOFERRITE n. f. Minér. Syn. de pisanite.

CYANOFORME n. m. Chim. Corps de formule $CH(CN)_3$, obtenu en traitant le chloroforme par le cyanure de potassium.

CYANOGÈNE n. m. (du gr. *kuanos,* bleu, et *genos,* naissance [le cyanogène étant considéré comme générateur du bleu de Prusse]). Chim. Combinaison d'azote et de carbone, de formule C_2N_2, constituant le dinitrile de l'acide oxalique.
— Encycl. Le *cyanogène* a été découvert en 1814 par Gay-Lussac, qui montra les ana-

logies de ce corps avec les halogènes. Ainsi fut-il prouvé qu'un composé peut jouer le rôle d'un radical se comportant comme un corps simple ; aussi représente-t-on parfois le cyanogène par le symbole Cy.
C'est un gaz incolore, d'odeur forte, toxique, de densité 1,8, qui se liquéfie à — 21 °C ; il est assez soluble dans l'eau.
Endothermique à partir de ses éléments, il peut être décomposé par une série d'étincelles. Il brûle avec une flamme pourpre, se combine lentement à l'hydrogène pour donner de l'acide cyanhydrique HCN, aux métaux pour former des cyanures. Grâce à sa double fonction nitrile, sa solution aqueuse se transforme lentement en oxalate d'ammonium. Il agit comme le chlore sur les alcalis étendus en donnant un mélange de cyanure et de cyanate.
La chaleur le polymérise en *paracyanogène*, poudre brune qui régénère le cyanogène par calcination.
On prépare habituellement le cyanogène en chauffant du cyanure de mercure

$$Hg(CN)_2 \rightarrow Hg + C_2N_2.$$

Chlorure de cyanogène CNCl. On obtient ce corps par action du chlore sur le cyanure de mercure. C'est un gaz incolore, d'odeur très irritante, qui se liquéfie à 12 °C. Il peut donner un polymère solide.
Sulfure de cyanogène. V. SULFOCYANIQUE.

CYANOGENÈSE n. f. (du gr. *kuanos,* bleu, et *gennân,* engendrer). Propriété que possèdent un certain nombre de plantes de former de l'acide cyanhydrique.
— ENCYCL. L'amygdaline présente dans les amandes amères peut être hydrolysée par une diastase appropriée (émulsine) en glucose, aldéhyde benzoïque et acide cyanhydrique. L'amygdaline et l'émulsine ne se trouvent pas dans les mêmes cellules ; la réaction se produit au moment du broyage. On connaît des phénomènes du même ordre chez le haricot de Java et la vesce commune.

CYANOGÉNÉTIQUE adj. Qui concerne la cyanogenèse : *La fonction cyanogénétique.*

CYANOPHILIE n. f. (gr. *kuanos,* bleu, et *philia,* amitié). Aptitude du protoplasme de certaines hématies à se colorer par le bleu de Lœffler au cours d'anémies.

CYANOPHOSPHORE n. m. Chim. Corps fulminant de formule $P(CN)_3$, produit par l'action du phosphore sur le cyanure de mercure.

CYANOPHYCÉES n. f. pl. Groupe d'algues.
— ENCYCL. Les *cyanophycées* sont des algues de couleur vert bleuâtre, chez lesquelles, à la chlorophylle, s'ajoute un pigment bleu (phycocyanine) ; l'absence de noyau typique dans leurs cellules, de reproduction sexuée, et de grains de chlorophylle bien localisés (chloroplastes) les fait considérer comme des organismes inférieurs proches des bactéries. Ce sont souvent les premiers végétaux qui colonisent les milieux neufs : laves volcaniques fraîchement émises, par ex. Elles sont très gélatineuses. On les classe en trois ordres : *hormogonales* (nostoc, oscillaire), *chamaesiphonales* (hyella perforante), *chroococcales.*

CYANOSE n. f. (du gr. *kuanôsis,* teinte bleue). Pathol. Coloration bleue, livide ou noirâtre de la peau. ‖ Nom d'une maladie où la cyanose est le signe dominant.
— Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre, dont la formule est $CuSO_4, 5H_2O$. (On trouve ce minéral en beaux cristaux bleus, appartenant au système triclinique.) [Syn. CHALCANTHITE (couperose bleue).]
— ENCYCL. Pathol. La *cyanose* est due à la présence dans le sang capillaire d'une trop grande quantité d'hémoglobine réduite. Elle apparaît lorsque le taux de cette hémoglobine dépasse 5 g par litre de sang. Elle peut être due à une trop grande consommation d'oxygène à la périphérie (cyanoses d'origine locale ou périphérique), à une insuffisance de l'oxygénation au niveau du poumon (cyanoses d'origine pulmonaire centrale, qui sont dues à des lésions pulmonaires et bronchiques), ou enfin à un mélange de sang veineux et de sang artériel au niveau du cœur (cyanose d'origine cardiaque, due au passage direct d'une certaine quantité de sang veineux des cavités droites dans les cavités gauches ou dans l'aorte ; ce sang brûle ainsi l'étape pulmonaire au cours de laquelle il aurait dû normalement s'oxygéner). Les principales cardiopathies qui peuvent déterminer une cyanose sont congénitales : communication interventriculaire et surtout rétrécissement de l'artère pulmonaire (tétrade de Fallot, maladie bleue).
Au cours d'une anesthésie générale, la cyanose est un signe d'alarme traduisant une anoxémie, qui, selon le sujet, peut être légère ou profonde. Il faut donc l'apprécier, en rechercher la cause, et si possible l'éliminer.

CYANOSER v. tr. Pathol. Affecter de cyanose ; engendrer la cyanose.

CYANOTIQUE adj. Pathol. Relatif à la cyanose. ‖ Qui a les caractères de la cyanose.

CYANOTRICHITE [kit] n. f. Minér. Sulfate naturel de cuivre et d'aluminium, qui se présente en cristaux capillaires bleu de smalt, à symétrie orthorhombique.

CYANOTYPE adj. (gr. *kuanos,* bleu, et *tupos,* caractère). Photogr. Se dit d'un papier sensible créé par H. Pellet en 1878, pour le tirage des calques industriels, et fournissant des copies à traits bleus sur fond blanc. (Le papier cyanotype est pratiquement abandonné depuis la vulgarisation des papiers diazotypiques.)

CYANURATION n. f. Chim. Action de fixer l'acide cyanhydrique sur un dérivé organique.
— Métall. Cémentation de l'acier par immersion dans un bain à base de cyanure alcalin fondu. ‖ Traitement des minerais d'or et d'argent que l'on dissout dans des solutions très étendues de cyanures alcalins, en présence de l'oxygène de l'air, et dont on précipite ensuite les métaux précieux par le zinc ou par électrolyse.
— ENCYCL. Métall. La *cyanuration,* ou cémentation* liquide, permet d'enrichir superficiellement en carbone des pièces d'acier doux en les immergeant dans un bain* de sel fondu à base de cyanure de sodium (avec addition éventuelle de carbonate ou de chlorure de sodium, ou de cyanure de potassium), maintenu à une température de 875 à 950 °C pour permettre la diffusion du carbone dans le constituant austénite de l'acier. Il se produit une cémentation par le carbone, mais aussi par l'azote, qui augmente encore la dureté superficielle de la pièce.
On utilise la cyanuration pour obtenir une cémentation rapide et peu profonde (2/10 à 3/10 de millimètre) de petites pièces (mise en température immédiate par la grande conductibilité thermique du bain) ; il en résulte souvent très peu de déformation ; les pièces se nettoient facilement et peuvent même être trempées directement à la sortie du bain de cyanuration. On traite ainsi de la visserie, des boulons, des petits axes, des tiges, etc.

CYANURE n. m. Chim. Sel de l'acide cyanhydrique*. ‖ Ester de l'acide cyanhydrique. (V. NITRILE.)

CYANURER v. tr. Effectuer la cyanuration. ‖ Cémenter un acier doux par cyanuration : *On cyanure en moins d'une heure pour obtenir une couche superficielle carburée sur 2/10 de millimètre.*

CYANURIE n. f. Emission d'urines bleues. (La cyanurie est normale après l'absorption de bleu de méthylène dans un dessein diagnostique ou thérapeutique.)

CYANURIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $C_3N_3O_3H_3$, $2H_2O$, constituant un polymère de l'acide isocyanique et se formant dans la distillation sèche de l'acide urique. (On l'obtient par action de la chaleur sur l'urée. Il est soluble dans l'eau et régénère, quand on le chauffe, l'acide isocyanique.)

CYATHE n. m. (gr. *kuathos*). Antiq. Vase à long manche, pour puiser le vin dans le cratère et le verser dans les coupes.
— Bot. Inflorescence condensée des euphorbes. (V. part. *encycl.*)
— Métrol. Anc. mesure* grecque de capacité, qui valait 0,045 litre environ.
— ENCYCL. Bot. On a longtemps pris cette inflorescence pour une fleur hermaphrodite, alors qu'en réalité il s'agit d'un groupe de fleurs dont la fleur femelle centrale, portée par un pédoncule flexible, est constituée d'un pistil, les fleurs mâles étant formées d'une seule étamine articulée, accompagnée d'une petite bractée écailleuse (périanthe). Un involucre entoure le point d'insertion des fleurs et porte quatre écailles en croissant, qui sont utilisées pour la détermination des euphorbes.

CYATHEA n. f. Fougère arborescente qui croît dans les régions tropicales.

CYATHÉACÉES n. f. pl. Famille de fougères, comprenant les genres *cyathea* et *alsophila,* dont quelques espèces sont cultivées pour leurs tubercules alimentaires ou comme plantes ornementales.

CYATHOCRINIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes, comprenant les genres *cyathocrinus, ceratocrinus,* etc. (Fossiles dans les terrains primaires, de l'Ordovicien au Permien.)

CYATHOPHYLLUM [lɔm] n. m. Paléont. Genre de polypiers tétracoralliaires, type de la famille des *cyathophyllidés,* simples ou composés, tubulaires et vésiculaires, à nombreuses cloisons radiales. (Nombreuses espèces dans les terrains primaires depuis le Silurien supérieur jusqu'au Carbonifère.)

CYAXARE ou **OUVAKHSHATRA**, en gr. **Kuaxarês,** roi des Mèdes (633-584 av. J.-C.). Il succéda à son père Phraortès, tué devant Ninive. Il réorganisa l'armée mède dès son avènement, puis vainquit les Assyriens au cours de plusieurs rencontres et mit le siège devant Ninive. Mais cette entreprise fut arrêtée par la grande invasion des Scythes, dont certains groupes se maintinrent en Médie pendant vingt-huit ans. Débarrassé des Scythes après avoir massacré leur chef dans un banquet, Cyaxare s'allia à Nabopolassar, roi de Babylone, prit et détruisit Ninive (612), mettant ainsi fin à l'empire d'Assyrie. Il tenta ensuite d'étendre son empire vers l'ouest et la guerre contre la Lydie dura cinq ans. Selon Hérodote, une éclipse de soleil effraya les Mèdes et les Lydiens et amena la paix. Cyaxare fit épouser à son fils Astyage la fille d'Alyatte, roi de Lydie.

CYBAR ou **CYBARD** (saint), en lat. **Eparchius** († près d'Angoulême 581), d'abord moine au monastère de *Sedeciacum* (Seyssac ou Saint-Cybard, en Périgord), puis reclus dans une cellule près d'Angoulême à partir de 540 ou 542. Deux paroisses du diocèse d'Angoulême portent son nom. — Fête le 1er juillet.

CYBÈLE, en gr. **Kubelê** (du nom d'une montagne de Phrygie), divinité antique d'Asie Mineure, dite aussi *Grande Mère, Mère des dieux,* et, selon les localités originelles de son culte, déesse de l'*Ida* (*Mater Deum Magna Idaea*), du *Dindyme,* des *Bérécynthes,* etc. C'était une divinité de la nature, que l'on représentait vivant dans les endroits reculés, montagnes et forêts, parmi les animaux sauvages, et accompagnée des Corybantes*. On en faisait l'origine de tout, des dieux comme de la nature. La légende lui attribuait un amour sauvage pour le berger phrygien Attis (ou Atys), qu'elle frappa de folie, qui se dépouilla de sa virilité et qu'elle ressuscita après sa mort pour l'emmener avec elle sur son char attelé de lions.
A Pessinonte, principal foyer de son culte, situé en Galatie, elle rendait des oracles célèbres. Représentant la forme phrygienne de la déesse anatolienne de la nature, elle était honorée primitivement sous la forme d'une pierre brute. Elle avait de nombreux sanctuaires, les plus connus étant ceux de l'Ida, du Sipyle, de Cyzique, de Sardes.
Le culte se répandit en Thrace et en Grèce, surtout dans les pays arriérés de l'intérieur. On l'assimila à Rhéa, déesse mère crétoise. Les sanctuaires, édifiés en nombre, surtout à dater du Ve s. av. J.-C., furent dénommés *métrôon.* Mais les Grecs n'adoptèrent guère les pratiques barbares du culte. Il en alla autrement des Romains, qui l'accueillirent officiellement en 204 av. J.-C., lors de la deuxième guerre punique, en amenant à Rome la pierre sacrée de Pessinonte (un météore), à l'instigation des *Livres sibyllins.* Elle ouvrit ainsi la voie aux divers cultes orientaux qui se propagèrent dans le monde romain. A l'époque impériale, la doctrine religieuse (doctrine *métroaque*) se précisa : quelque peu romanisée par assimilation avec Maia, Ops et Cérès, Cybèle conserva plus qu'en Grèce le rôle d'une divinité barbare. Maîtresse de la terre, des cieux et de la mer, divinité chthonienne et patronne des mineurs, elle réglait la destinée des hommes et protégeait les âmes de la tentation et du mal. Mais les pratiques cultuelles demeuraient orgiastiques. Les prêtres, ou *galles,* étaient des eunuques accoutrés en femmes, avec boucles d'oreille et

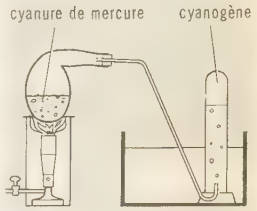

cyanogène

cyathea

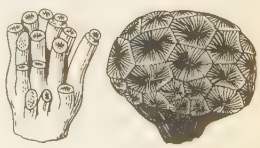
cyathophyllum

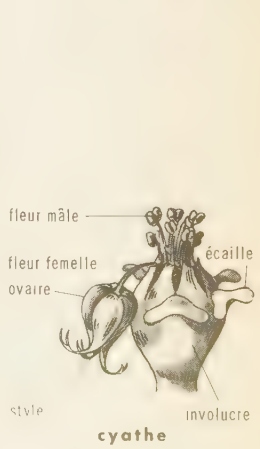

cyathe

CYBÈLE sur son trône
art romain
musée National, Naples

cycas

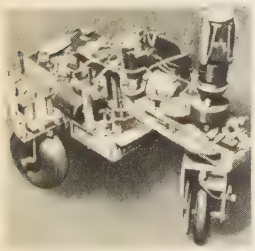

tortue cybernétique
de Grey Walter

colliers. Ils célébraient leurs rites en des danses scandées par la flûte phrygienne, les cymbales et le tympanon, et qui se terminaient par le délire et l'automutilation. L'entrée dans le clergé de Cybèle était interdite aux citoyens romains à l'époque républicaine. Puis les choses changèrent : des *archigalles* officiels furent établis dans les grandes villes, et l'empereur, assisté des quindécemvirs, se plaça au sommet de la hiérarchie. Le clergé comprenait des collèges de dendrophores (porteurs d'arbres), de cannophores (porteurs de roseaux) et de corybantes, dénommés d'après leurs fonctions lors des cérémonies. Des prêtres ambulants, les *métragyrtes*, vivaient de bonne aventure, de charlatanerie et d'aumônes.

Une grande fête annuelle, qui durait du 15 au 27 mars, symbolisait l'histoire légendaire de Cybèle et d'Attis, inséparables à Rome : le 15, jour de l' « entrée du roseau » (*canna intrat*), sacrifice d'un taureau et procession ; le 22, *arbor intrat* (entrée de l'arbre), on amenait solennellement au temple le pin sacré, emblème de la mutilation d'Attis ; le 24, *dies sanguinis*, était consacré au deuil, aux formes les plus violentes de sa manifestation, et souvent au sacrifice dénommé *taurobole* (sacrifice d'un bœuf) ; le 25, *hilaria*, on célébrait la résurrection d'Attis, et le 27 on baignait l'effigie de la déesse. A dater de Claude, des jeux en l'honneur de Cybèle (*Megalesia*) se déroulèrent en avril. En dehors de ces grandes cérémonies et des exhibitions du clergé, il existait encore des rites secrets, dont les manifestations initiatoires concrètes étaient le *taurobole**, le *criobole* (sacrifice d'un bélier), le festin d'immortalité, et peut-être un marquage au fer rouge.

Ce culte, qui eut un succès prodigieux sous l'Empire romain dans les classes inférieures de la société, s'effondra rapidement au IVe s. apr. J.-C., malgré les efforts des néo-platoniciens pour renouveler la doctrine.

— Iconogr. La Mère des dieux fut d'abord honorée sous la forme d'une pierre non taillée, le bétyle* : telle était l'idole de Pessinonte transportée à Rome en 204 av. J.-C. Mais, rapidement, les sculpteurs grecs, puis romains, la représentèrent — comme l'attestent les monnaies d'Asie Mineure — sous la forme d'une femme ceinte de la couronne murale, tenant le tympanon ou la corne d'abondance, assise entre deux lions. Quelques statues antiques de la déesse nous ont été conservées (villa Pamphili, à Rome, Vatican, musée de Naples), ainsi que des bustes (Florence). Les auteurs modernes l'ont souvent choisie comme symbole de la terre ou de l'hiver, ainsi l'Albane (*le Triomphe de Cybèle*, Louvre), Mignard (tapisserie reproduisant une scène de la galerie de Saint-Cloud), Guichard (galerie d'Apollon, au Louvre). La fable de Cybèle et d'Attis* a également inspiré les artistes antiques.

CYBERNESIA [zja] n. f. pl. (gr. *kubernêsia;* de *kubernêtês*, pilote). Antiq. gr. Fête athénienne instituée par Thésée, en mémoire des pilotes qui avaient guidé ses vaisseaux dans l'expédition de Crète.

CYBERNÉTICIEN, ENNE n. Personne qui se consacre à l'étude de la cybernétique.

CYBERNÉTIQUE n. f. (du gr. *kubernan*, gouverner). Dans la classification d'Ampère, partie de la politique qui s'occupe des moyens de gouverner. ‖ Science permettant à un homme ou à une machine automatique de gouverner, d'aboutir à un certain but dans le cadre des ressources de la technique moderne.

— Encycl. L'art du gouvernement peut être assuré par des machines, dès l'instant où celles-ci sont à même de recueillir des informations sur l'état du système et de préparer, en fonction de ces informations, des ordres qui asserviront l'orientation ultérieure du système. En ce sens, la *cybernétique* est d'abord une science logique, dans la mesure où elle analyse rationnellement ce que gouverner veut dire, sans se poser la question de savoir qui gouverne et comment on gouverne. Sur ce plan, elle permet une vaste classification théorique des systèmes et des machines, qui n'avait jamais été entreprise par le passé. Elle est également le point de départ d'applications considérables, puisque de ses conclusions découle la construction possible de machines à gouverner de tout type, dont certaines sont déjà l'objet d'une large application (pilote automatique des avions) et dont la généralisation permettra l'avènement systématique de l'automation*.

Les Grecs évoquaient autrefois l'art de gouverner et le terme de « cybernétique » se rencontre même dans plusieurs dialogues de Platon. Le célèbre philosophe a, en effet, dégagé le sens profond du verbe « gouverner », et l'a illustré par des exemples très divers, allant du pilotage d'un navire ou de la conduite d'un char jusqu'au gouvernement des hommes. Xénophon devait, de son côté, étudier de façon systématique l'art de gouverner dans le sens politique.

En 1834, Ampère utilisa le terme dans sa classification des sciences. Mais la cybernétique ne devait prendre son véritable essor qu'à une époque très récente, lorsque, sous les auspices de la technique moderne, l'homme comprit qu'il pouvait effectuer dans des machines la « synthèse de l'acte gouverné ». Alors que la machine d'hier n'était qu'un muscle, les ressources actuelles, et surtout celles de l'électricité, permettent de doter les machines d'organes d'information et de pseudo-cerveaux pour gouverner véritablement leur travail, conformément aux directives qu'elles ont reçues.

L'évolution décisive se produisit au cours de la Seconde Guerre mondiale, lorsque, notamment dans les problèmes de défense contre aéronefs, la nécessité s'imposa de manœuvrer de lourdes tourelles avec rapidité et précision, le déplacement des antennes de radar posant également des problèmes insolubles avec le seul contrôle humain. Des servomécanismes* furent utilisés, et, après un travail acharné, les techniciens purent construire des dispositifs grâce auxquels les radars suivent aujourd'hui l'avion ennemi et transmettent les informations (azimut, hauteur, éloignement, vitesse de cet avion) à une calculatrice électronique, qui elle-même pointe le canon et assure le départ automatique de l'obus.

Les travaux nécessaires pour la mise au point de ces appareils avaient exigé la coopération de techniciens de disciplines très diverses, notamment de physiciens pour l'étude des phénomènes, de mathématiciens pour les calculs ardus relatifs à la stabilité (calculs faisant appel aux fonctions complexes et qui devaient avoir eux-mêmes une profonde répercussion sur le développement énorme du calcul matriciel et du recours à la transformation de Laplace), de mécaniciens pour l'étude des différents matériaux utilisés. Même les biologistes furent consultés, car une analogie semblait se dégager entre le comportement des nouvelles machines et celui des êtres vivants, la fameuse synthèse de l'acte gouverné s'apparentant à l'acte réflexe de l'homme : des études approfondies montrèrent que cette analogie était bien une réalité, puisque, dans l'un et l'autre cas, on se trouvait en présence du même schéma.

C'est à la suite de ces réflexions que l'Américain Norbert Wiener publiait en 1947 un premier ouvrage, intitulé *Cybernetics*, sur la technique des systèmes à commande automatique, dans lequel il présentait la cybernétique comme une science de carrefour et dégageait des notions générales sur les mécanismes capables de gouverner. Ces vues devaient être le point de départ d'un vaste mouvement, qui pourrait signifier une véritable révolution intellectuelle avec l'analyse logique des fonctions des êtres supérieurs et des processus permettant leurs reproductions artificielles. Certains cybernéticiens pensent, en l'occurrence, que les phénomènes sociaux, du fait qu'ils résultent d'échanges d'informations, pourraient être étudiés par les méthodes de la cybernétique, ce qui ferait entrevoir, dans le cadre d'une extrapolation hardie, l'image d'une société future commandée par des machines à penser et à gouverner. (→ Biblio.)

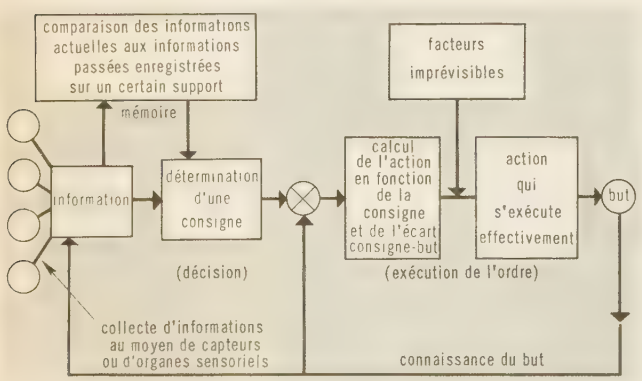

CYBISTAX n. m. Arbre américain qui produit le bois du commerce dénommé *primavera* (*palo blanco* du Guatemala). [Famille des bignoniacées.]

CYBISTER [tɛr] n. m. (gr. *kubistêtêr*, plongeur). Dytique de grande taille, aplati, ovale, vivant dans les eaux stagnantes. (Les espèces de ce genre, réparties sur tout le globe, sont abondantes dans les régions chaudes ; une seule habite la France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des dytiscidés.)

CYBIUM [bjɔm] n. m. Nom qui, chez les auteurs latins, désigne des fragments de chair séchée provenant des thons de la Méditerranée, ou ces poissons eux-mêmes.

CYBO (Arano), gentilhomme génois d'origine byzantine (1377 - Capoue 1457). Après avoir gouverné la république de Gênes, il devint vice-roi de Sicile pour le roi René Ier le Bon. Il fut le père du pape Innocent VIII.

CYBO (Innocenzo), prélat italien (Florence 1491 - Rome 1550), arrière-petit-fils du précédent, neveu des papes Léon X et Clément VII. Cardinal à vingt-deux ans, très richement doté, il administra comme légat la Romagne et Bologne. Après l'assassinat d'Alexandre de Médicis, il gouverna quelque temps Florence pour Cosme de Médicis.

CYBOCÉPHALE n. m. (gr. *kubos*, cube, et *kephalê*, tête). Petit insecte au corps très convexe, qui peut se rouler en boule. (*Cybocephalus rufifrons*, de l'Europe méridionale, recherche et dévore une cochenille nuisible, *Diaspis pentagona*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des nitidulidés.)

CYCADALES n. f. pl. (gr. *kukas*, palmier). Ordre de plantes phanérogames gymnospermes, voisines des conifères, comprenant neuf genres (*cycas, zamia, dioon*, etc.) qui croissent dans les régions chaudes du globe. (Cet ordre présente des caractères très primitifs, en particulier la fécondation aquatique par des anthérozoïdes nageurs et ciliés.)

CYCADEOIDEA n. m. Paléobot. Tige de bennettitale.

CYCADINOCARPUS [pys] n. m. Nom donné à des fruits fossiles, qu'on croit appartenir à des cycadales, et abondant surtout dans les terrains secondaires. (Les cycadinocarpus sont arrondis, globuleux ou oblongs ; les plus gros ne dépassent pas le volume d'une châtaigne.)

CYCADITES n. f. pl. Genre de végétaux fossiles qu'on rapproche des cycadales, et dont les frondes à folioles linéaires se rencontrent dans les terrains secondaires.

CYCADOFILICÉES n. f. pl. Paléobot. Syn. de PTÉRIDOSPERMES.

CYCADOPHYTES n. f. pl. Paléobot. Plantes fossiles voisines des cycadales actuelles. (Les cycadophytes sont connues depuis l'ère secondaire. Elles comprennent, à côté de nombreuses formes fossiles de bennettitales entièrement disparues, de nombreuses espèces comparables aux cycadales de la flore actuelle.)

CYCADOSPADIX n. m. Nom donné à des inflorescences femelles, fossiles dans le Jurassique et qu'on rapporte à des cycadales.

CYCAS [kɑs] n. m. (mot gr.). Arbre ayant une ressemblance superficielle avec les palmiers. (Type de l'ordre des *cycadales*.)

— Encycl. Les *cycas* sont des végétaux ligneux, dioïques, pour la plupart originaires des régions chaudes de l'Asie orientale. La moelle de leur tige fournit en assez grande abondance un sagou inférieur à celui des sagoutiers, mais qui peut néanmoins servir à l'alimentation. Le genre cycas renferme une quinzaine d'espèces, appartenant aux régions tropicales ; les plus connues sont *Cycas circinalis* et *C. revoluta*. Les cycas sont très recherchés pour orner les serres, à cause de l'étrangeté et de l'élégance de leur port ; on les multiplie par le bouturage des bourgeons qui se développent sur la tige. Leurs feuilles sont employées en sparterie.

Phot. Alinari-Giraudon, Simonet, Constantin.

CYCÉON n. m. (du gr. *kukeôn ;* de *kukân*, remuer, brouiller). Antiq. gr. Breuvage mystique, que l'on absorbait lors de la célébration des mystères d'Eleusis. (Il était composé principalement d'eau, de farine et de vin.)

CYCHRAME n. m. (gr. *kugkhramos*, caille). Insecte dont la larve vit dans les champignons. (L'adulte fréquente les fleurs. Le genre fait partie des coléoptères, famille des nitidulidés.)

CYCHRE n. m. Carabe au corps bombé, de couleur sombre, à tête et corselet étroits. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)
— Encycl. Les *cychres* vivent dans les forêts humides de l'hémisphère boréal. Ils attaquent les escargots en introduisant leur longue tête dans les coquilles ; ils produisent, en frottant leur abdomen contre les élytres, une stridulation assez forte. Deux espèces se trouvent dans les environs de Paris.

CYCHRÉE, en gr. **Kukhreus.** Myth. gr. Fils de Poséidon et de Salamis. Il devint roi de Salamine, ville qu'il avait délivrée d'un serpent. Pendant la bataille de Salamine, un autre serpent parut parmi les navires : c'était, selon l'oracle de Delphes, une incarnation de Cychrée.

CYCLABLE adj. Se dit d'une chaussée ou d'un trottoir accessibles aux cycles.

CYCLADE n. m. Mollusque bivalve, qui vit en grand nombre dans la vase des étangs et des rivières. (Nom sc. : *Cyclas cornea.*)

CYCLADES, en gr. **Kyklades** ou **Kikládhes**, archipel grec de la mer Egée, ainsi nommé par les Anciens du mot grec *kuklos* (cercle), parce qu'il forme un cercle autour de Délos. Ses habitants vivent de la pêche, de la culture de la vigne, du blé, de l'olivier et des agrumes. On exploite des minerais de fer et de plomb. — Le *nome des Cyclades* a 99 900 hab. Ch.-l. *Hermoupolis*, dans l'île de *Syra*. (→ Biblio.)

CYCLADIÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure à chaîne fermée possédant deux doubles liaisons.

CYCLAMEN [mɛn] n. m. (du gr. *kuklos*, cercle). Plante à feuilles larges, en cœur, à fleurs solitaires blanches ou roses, poussant dans les bois et souvent cultivée comme ornementale. (Famille des primulacées.)
— Encycl. Le *cyclamen* possède un gros tubercule, d'où naissent des racines fibreuses et des feuilles radicales à long pétiole rougeâtre, souvent colorées en rouge pourpre à la face inférieure. Les hampes, qui naissent également du tubercule et dépassent les pétioles, se terminent chacune par une fleur renversée.

CYCLAMINE n. f. Chim. Glucoside extrait du cyclamen. ‖ Nom générique des amines cycliques telles que la *pyrrolidine*, la *pipéridine*, la *pipérazine*.

CYCLAMOR n. m. Hérald. Meuble qui a la forme d'un grand anneau.

CYCLANE n. m. Chim. Carbure d'hydrogène saturé en chaîne fermée.
— Encycl. On distingue les *cyclanes fondamentaux*, ou *polyméthylènes*, constitués de *n* groupes CH_2 formant une chaîne fermée, et les *cyclanes substitués*, dont au moins l'un des carbones du cycle porte une chaîne latérale.

CYCLANIQUE adj. Chim. Qui a trait aux cyclanes.

CYCLANOL n. m. Chim. Nom générique des alcools secondaires dérivés des cyclanes.

CYCLANONE n. f. Chim. Nom générique des cétones dérivées des cyclanes.

CYCLANTHACÉES n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones de l'Amérique tropicale et des Antilles, représentée par le genre *carludovica*, dont l'importance économique est considérable. (*Carludovica palmata* est cultivé comme plante ornementale, et aussi comme matière première pour la fabrication des chapeaux dits « de Panama ».)

CYCLAS [klas] n. f. (du gr. *kuklos*, cercle). Antiq. gr. Robe bordée d'une bande d'or et de pourpre, à l'usage des dames romaines.

CYCLE n. m. (du gr. *kuklos*, cercle). Astron. Nom donné à des intervalles de temps qui correspondent, plus ou moins exactement, aux retours successifs d'un même phénomène céleste. ‖ *Cycle caniculaire* ou *sothiaque*, *cycle chaldéen* ou *Saros*, *cycle d'indiction romaine*, *cycle lunaire*, *cycle solaire*, v. part. *encycl.* ‖ Suite de phénomènes se renouvelant dans un ordre immuable : *Le cycle des saisons.* ‖ Suite de transformations aboutissant à un retour à l'état initial : *On observe cependant deux échappées au cycle d'existence des corps* (Valéry). ‖ Suite d'événements formant un tout, se rattachant tous à un élément central : *Ce fut un des organisateurs de cette armée improvisée dont la déroute termina le cycle napoléonien à Waterloo* (Balzac). ‖ Réunion, groupe, classe : *Ainsi firent à leur tour dans le cycle des croyants de l'islām, tant de fumeurs de hachich* (Banville).
— Biol. V. part. *encycl.*
— Bot. *Cycle foliaire*, ensemble des feuilles qu'on rencontre successivement à la surface d'une tige, dans la disposition isolée, quand on part d'une certaine feuille, prise comme origine, pour aboutir à la première qui lui soit exactement superposée. (Le cycle foliaire est représenté par une fraction, dont le dénominateur indique le nombre de feuilles qu'il comprend, et le numérateur le nombre de tours d'hélice qu'il occupe : de $\frac{2}{5}$ chez un grand nombre de dicotylédones, cet angle (144°) porte le nom d'*angle de divergence*. [V. hélice foliaire, phyllotaxie.])
— Chim. Chaîne carbonée fermée, existant dans les molécules des composés organiques cycliques*.
— Econ. polit. *Cycles économiques*, fluctuations de l'activité économique des nations industrielles, plus ou moins régulières et périodiques. (On emploie également l'expression « cycles d'affaires » par traduction littérale de l'américain *business cycles*.) [V. part. *encycl.*]
— Enseign. Dénomination officielle donnée aux divisions de certains programmes d'études. (V. part. *encycl.*)
— Géol. *Cycle géologique*, succession fictive de trois phases : 1° surrection ou émersion ; 2° érosion ; 3° sédimentation. (En particulier, un *cycle sédimentaire* serait un ensemble de sédiments déposés dans un bassin, entre deux périodes d'émersion ou de tendance à l'émersion.) [V. part. *encycl.*]
— Géomorphol. *Cycle d'érosion* ou, mieux, *cycle géomorphologique*, conception lancée à la fin du XIXe s. par W. M. Davis, et selon laquelle une brusque déformation du relief déclenche une phase d'érosion intense sur les points hauts, érosion qui réduit peu à peu ce relief à l'état de pénéplaine. (On retrouverait ainsi le point de départ, celui d'une surface à partir de laquelle pourrait s'élaborer un nouveau cycle.) [V. part. *encycl.*]
— Littér. Ensemble de poèmes, de romans, ayant pour centre d'intérêt le même fait, le même héros, la même famille : *Le cycle d'Arthur**. (V. part. *encycl.*)
— Log. *Cycle de la méthode expérimentale*, nom donné à la succession des divers moments du raisonnement scientifique, allant de l'observation de départ à l'observation d'arrivée, en passant par l'expérimentation, l'hypothèse et l'induction, qui mène à la loi scientifique.
— Math. Syn. de cercle orienté.
— Physiq. Transformation d'un système qui revient à son état initial. ‖ Partie d'un phénomène périodique qui s'effectue durant une période*. ‖ *Cycle par seconde*, ancienne unité de fréquence, représentant la fréquence d'un mouvement vibratoire effectuant une oscillation par seconde. (Cette unité s'appelle actuellement le *hertz*.)
— Sociol. *Cycles de culture*, expression employée par Spengler dans son ouvrage *le Déclin de l'Occident* (1918), pour désigner les espaces d'environ mille ans qui, selon sa théorie, séparent toute civilisation, destinée à périr, de celle qui va lui succéder, car nulle civilisation, dit-il, n'est éternelle, et toutes les valeurs de culture subissent un permanent et cyclique renouvellement. (V. part. *encycl.*)
— Therm. Série de transformations subies par un corps en général, et en particulier par un agent servant à transformer la chaleur en énergie mécanique dans une machine thermique. ‖ Ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement d'un moteur à explosion et qui se produisent dans chacun de ses cylindres. (V. part. *encycl.*)
— Zool. Nom donné par Milne-Edwards à l'ensemble des cloisons qui divisent la cavité entière ou une série complète de chambres similaires chez les polypiers.
— Encycl. Astron. ● *Cycle solaire*. La période de vingt-huit années juliennes ramène

les CYCLADES

cyclamen sauvage

Phot. Noailles.

les mêmes jours de la semaine aux mêmes dates du mois. Rapporté en particulier au dimanche (*dies solis*), on a donné à ce cycle l'épithète de « solaire ». Dans le calendrier grégorien, il faut tenir compte du jour supprimé dans les années séculaires non bissextiles.

● *Cycles lunaires.* Le premier de ces cycles, appelé *octaétéride,* fut imaginé par Cléostrate de Ténédos, afin d'établir une concordance périodique entre l'année grecque, de 354 jours, et la révolution solaire ; il se composait de 8 années lunaires ayant chacune 12 ou 13 mois alternativement. La durée de la lunaison servant de base étant erronée, la concordance cessa bientôt d'avoir lieu ; pour y remédier, deux astronomes athéniens, Méton et Euctémon, proposèrent, vers l'an 433 av. J.-C., la célèbre *ennéadécaétéride,* ou *cycle de 19 ans ;* ce nouveau cycle, dit *cycle de Méton*,* établi d'après un mois lunaire estimé à 29 jours 1/2, comprend 235 lunaisons, après lesquelles les nouvelles lunes se reproduisent aux mêmes dates ; ce cycle fut gravé en lettres d'or sur le temple de Minerve : c'est pour cela que le rang qu'une année occupe [de 1 à 19] dans le cycle lunaire dont elle fait partie se nomme son *nombre d'or.*

En réalité, 19 années juliennes dépassaient de 1 h 28 mn environ la durée de 235 lunaisons qui composent le cycle de Méton. Callippe* tenta de corriger cet écart en supprimant un jour tous les quatre cycles de Méton, et constitua ainsi un nouveau cycle de 76 années moins un jour. Les chronologistes ne sont pas entièrement d'accord sur les valeurs adoptées par Méton et par Callippe pour les durées de l'année et de la lunaison.

● *Cycle d'indiction romaine.* C'est une période introduite à Rome sous les empereurs et qui, au début, correspondait à la perception d'un impôt extraordinaire prélevé tous les quinze ans : plus tard, elle fut employée comme note chronologique, apposée au bas des chartes et des diplômes ; elle est encore actuellement en usage dans les bulles de la papauté.

● *Cycle caniculaire ou sothiaque.* Il est facile de constater que 1 461 années de 365 jours équivalent exactement à 1 460 années de 365,25 jours. Les Egyptiens, qui utilisaient un calendrier vague* de 365 jours, virent le lever héliaque* de l'étoile Canicule* ou Sirius* (qu'ils désignaient sous le nom de Sothis*) s'éloigner de plus en plus du solstice d'été, lequel marquait pour eux le début de la grande crue du Nil, les deux phénomènes ayant été en coïncidence en 4235 av. J.-C. Une nouvelle coïncidence eut lieu 1 460 ans plus tard et donna lieu à de grandes réjouissances. La suivante fut constatée 1 458 ans plus tard. Par suite de la variation de durée de l'année tropique, le *cycle caniculaire* ou *sothiaque* serait de nos jours de 1 448 années.

● *Cycle chaldéen ou Saros*.* Cette période s'étend sur 18 ans et 11 jours, ou 223 lunaisons, correspondant avec une assez grande précision à la périodicité des éclipses* de Lune ou de Soleil.

— Biol. En biologie comme ailleurs, on appelle *cycle* toute succession régulière de phénomènes s'achevant par un retour à la situation initiale (et, par extension, la durée de cette succession). Signalons, parmi les principaux cycles étudiés en biologie :

1° Le *cycle reproductif,* ensemble des formes qui se succèdent depuis le zygote (œuf fécondé) ou l'œuf parthénogénétique d'une génération animale ou végétale jusqu'au zygote ou à l'œuf parthénogénétique de la génération suivante. Chez les espèces animales où il est le plus compliqué, ce cycle comporte des *métamorphoses** (larve*, nymphe*) avant d'aboutir à un adulte sexué fort différent de la larve. Chez certains végétaux (algues rouges, par exemple), le cycle est encore plus compliqué, puisqu'il implique la succession de deux formes adultes indépendantes, la seconde (gamétophyte*) étant issue d'une spore produite par la première (sporophyte*) ;

2° Le *cycle saisonnier,* qui gouverne souvent le précédent, soit en imposant au cycle reproductif une durée d'un an (espèces univoltines), soit en tolérant deux ou plusieurs générations par an (espèces bi- au multivoltines), mais alors l'une de ces générations a des caractères particuliers (migration, sexualité, résistance des œufs à l'hiver, etc.) ;

3° Le *cycle parasitaire,* succession des « hôtes » que le parasite* doit rencontrer pour accomplir son cycle reproductif lorsqu'il est polyxène (ex. limnée et mouton pour la grande douve du foie, etc.) ;

4° Le *cycle d'intermue** des articulés, qui s'étend d'une mue à la suivante ;

5° Le *cycle œstrien*, œstral* ou *menstruel,* qui est, chez la femelle pubère de mammifère, l'activité périodique de l'ovaire comportant dans une première phase le développement d'un follicule de De Graaf aboutissant à la *ponte ovulaire,* dans une seconde phase une vascularisation croissante de la muqueuse utérine aboutissant, en cas de fécondation, à la *nidation* de l'œuf, en l'absence de fécondation, à la *menstruation,* que suit un nouveau cycle.

Le nombre et les intervalles des cycles œstriens varient selon les espèces ; la chienne n'a que deux cycles par an ; beaucoup d'animaux sauvages n'ont qu'un cycle annuel. Entre-temps, l'ovaire reste au repos. La femme présente 13 cycles, dits *cycles menstruels,* par an, sans période de repos. La période moyenne de chaque cycle est donc de 28 jours, mais il existe des *cycles courts* (de 25 à 28 jours) et des *cycles longs* (de 28 à 33 jours), qui, s'ils se répètent régulièrement, ne constituent pas une anomalie. Chaque cycle s'accompagne de modifications de l'ovaire, de l'utérus et du vagin, qui sont conditionnées par les sécrétions hormonales (action de l'hypophyse sur l'ovaire par les gonadotrophines et action de l'ovaire sur le reste du tractus génital par la folliculine et la progestérone).

6° Les *grands cycles du carbone** ou *de l'azote**, dans la nature.

— Econ. polit. *Cycles économiques.* Les phénomènes économiques évoluent à travers le temps. C'est ainsi que les prix, les quantités de biens et de services produits ou échangés (sur le marché intérieur ou sur le marché international) varient d'une saison à une autre, d'une année à une autre, d'une période à une autre. Ces variations apparaissent à l'observateur comme plus ou moins liées les unes aux autres, et constituent la conjoncture*. Les variations saisonnières et annuelles sont assez facilement explicables et prévisibles, mais il est des fluctuations de plus longue amplitude qui, depuis le début du XVIIIe s., ont fait l'objet d'études nombreuses et d'explications multiples, parfois contradictoires. Le médecin-économiste français Juglar semble bien avoir émis le premier, vers 1860, l'idée que l'alternance de périodes d'expansion et de rétractation des affaires s'effectuait avec une certaine régularité. La notion de cycle, empruntée à l'astronomie, devait alors se substituer à celle de crise dans le langage des économistes.

D'une façon générale, on peut admettre que le cycle comporte deux périodes : 1° une période de *prospérité* ou de *croissance ;* 2° une période de *dépression* ou de *contraction,* les points de retournement correspondant à la *crise* et à la *reprise.* A partir de ce cadre général, on distingue des périodes intermédiaires ; on peut notamment établir les phases suivantes : 1° reprise ; 2° prospérité ; 3° tension financière ; 4° crise ; 5° dépression ; 6° stagnation.

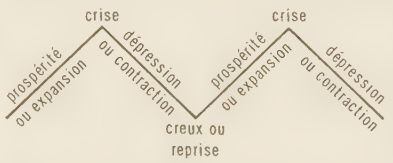

L'analyse des mouvements économiques a mis en lumière l'existence de cycles de durée variable. On distingue : les cycles de longue durée, les cycles majeurs, les cycles mineurs et les hypercycles.

● *Les cycles de longue durée* (ou *cycles Kondratiev,* du nom de l'économiste russe qui les a particulièrement étudiés). De 1790 à 1940, on a observé trois cycles Kondratiev, 1792-1850, 1850-1896, 1896-1940. La période de hausse des prix de gros s'étend sur vingt-trois ans pour le premier (1792-1815), sur vingt-trois ans pour le deuxième (1850-1873) et sur vingt-quatre ans pour le troisième (1896-1920). Depuis 1940, nous semblons nous trouver dans une nouvelle phase de hausse d'un quatrième cycle Kondratiev. Il est bien évident qu'aucune de ces dates n'est certaine, seules les tendances générales sont indubitables. Le phénomène a été expliqué diversement : pour certains, la monnaie jouerait un rôle essentiel dans les mouvements de longue durée de hausse ou de baisse des prix. De 1790 à 1914, les périodes de hausse prolongée des prix coïncident avec une production accrue des métaux précieux à usage monétaire. L'afflux de monnaie ferait sentir son action sur les prix en accroissant les revenus et, par voie de conséquence, la demande de produits et leur prix, cela dans les diverses industries et dans les divers pays. Mais cet afflux agirait aussi par le canal du *marché monétaire.* Les disponibilités des banques s'élargissant, le taux d'escompte* et le taux de l'intérêt tendent vers la baisse, ce qui stimule fortement l'activité économique. La demande de capitaux se fait alors plus forte, ce qui renverse la tendance à la baisse des taux d'escompte et d'intérêt, les entraîne à la hausse et, avec eux, les prix de revient et les prix de vente. Dans cette optique, les périodes de baisse des prix seraient consécutives au développement des moyens de production et au progrès technique, qui favoriseraient une certaine abondance des produits. Mais la tendance normale à la baisse peut être contrariée par l'accroissement de monnaie.

Ces explications des cycles Kondratiev par la monnaie ne paraissent pas pleinement satisfaisantes à d'autres économistes, pour qui la monnaie n'a pas un rôle causal mais fait partie d'un ensemble de facteurs économiques, techniques, psychologiques et politiques, dont l'action combinée influence les mouvements de hausse ou de baisse de longue durée. C'est ainsi qu'une influence devrait être attribuée aux guerres, aux découvertes des marchés, aux innovations techniques, aux crises agricoles, à la concurrence étrangère, à la politique douanière, à la stratégie des cartels et des trusts.

Il semble difficile, dans l'état actuel des connaissances économiques, de présenter une explication parfaitement rationnelle des mouvements de longue durée. (→ Biblio.)

● *Les cycles majeurs* (ou *cycles Juglar,* dénommés ainsi par l'économiste autrichien Schumpeter en hommage au Français Clément Juglar). Les cycles majeurs sont d'une durée moyenne de huit ans. Le cycle majeur encadrerait en quelque sorte deux crises successives séparées par des intervalles de six ou dix années. Il comprendrait essentiellement les phases de prospérité et de dépression, dont la crise et la reprise ne seraient que les moments catastrophiques ou heureux. (Pour l'histoire des cycles majeurs, v. CRISE.)

● *Les cycles mineurs* (ou *cycles Kitchin,* du nom de l'Américain qui les a mis en lumière). Les cycles mineurs s'intercalent à l'intérieur des cycles Juglar, entre deux crises. L'analyse des cycles mineurs a permis de distinguer dans la phase d'expansion du cycle majeur de petites rechutes et, parfois, mais plus rarement, certaines reprises au cours de la dépression. Il y aurait eu 37 cycles mineurs de 1807 à 1937 et 14 de 1840 à 1937 ; leur régularité serait grande et leur durée moyenne de quarante mois ; la crise ne surviendrait qu'après une succession de deux ou trois de ces cycles. Le cycle majeur de six ans résulterait de deux cycles mineurs, celui de dix ans de trois. Le cycle mineur apparaît donc comme un cycle sans crise grave, marqué simplement par un fléchissement d'activité ; ainsi, de 1903 à 1914, l'année 1903 enregistre une faible baisse d'activité, 1907 une crise, 1910 et 1913 de nouveaux ralentissements sans gravité. Les auteurs américains attribuent aujourd'hui une grande importance aux cycles mineurs dans la genèse du cycle majeur.

● *Les hypercycles* (ou *cycles du bâtiment*). Les hypercycles ne présentent pas le caractère de généralité des cycles précédents, mais semblent propres aux économies de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. La durée moyenne de l'hypercycle varie entre dix-sept et dix-huit ans aux Etats-Unis, et entre vingt et vingt-deux ans en Grande-Bretagne. Il correspondrait avec les programmes de construction en cours.

● *Les théories explicatives des cycles majeurs.* Les théories des crises et des cycles

économiques sont extrêmement nombreuses. Nous nous bornerons à citer les principales. J.-B. Say* prétendait que l'idée même de crise générale était « impensable ». La théorie des débouchés*, selon laquelle les produits s'échangent contre des produits et se servent de débouchés les uns aux autres, lui paraissait constituer une démonstration suffisante ; dans un monde où chacun est guidé par son seul intérêt, l'équilibre entre la consommation et la production devrait être automatique.

Certains auteurs attribuent au *milieu* lui-même le rôle déterminant dans le déclenchement de la crise. Le *milieu physique* et, en particulier, les facteurs météorologiques (lord Beveridge, Timoschenko) ou cosmiques (pour Stanley Jevous, les taches du soleil ; pour H. L. Moore, les cycles de Vénus) influenceraient la production agricole, qui entraînerait des fluctuations dans l'ensemble de l'économie. Le milieu humain, plus complexe, a, lui aussi, été rendu responsable des crises. Pour les uns, les vagues d'optimisme ou de pessimisme, si importantes en matière de spéculation, expliqueraient les phases d'essor et d'effondrement de l'activité économique ; pour les autres, ce serait les grandes innovations techniques (de 1929 à 1939, on a souvent parlé, en France, de freiner le progrès technique) ou, encore, l'accélération du mouvement des naissances, ou, enfin, les mesures d'ordre politique telles que les impôts, les tarifs ou restrictions douanières qui déclencheraient des processus d'expansion ou de régression économique.

Un plus grand nombre d'auteurs semblent avoir été impressionnés par l'influence des *forces intérieures* au système. La monnaie, les revenus, les prix, les investissements par eux-mêmes, en dehors de l'action du milieu, engendreraient les fluctuations périodiques et les crises. Les diverses écoles socialistes, et les marxistes en particulier, insistent sur le rôle joué par la mauvaise répartition des revenus dans le système capitaliste, due à l'accumulation croissante du capital, à la diminution du salaire par rapport à la « plus-value* ». L'impossibilité dans laquelle se trouvent les salariés de racheter avec leur salaire, toujours inférieur au produit de leur travail, les fruits de ce travail, provoquerait les crises. L'extension illimitée de la production se heurterait à la sous-consommation ouvrière. L'ensemble du système se révélerait inadapté aux exigences de la production moderne, le système lui-même s'en trouverait écartelé et courrait à sa perte, du fait de crises successives de plus en plus profondes. Aucune de ces théories n'a jusqu'ici paru pleinement satisfaisante, et une synthèse est recherchée, qui tiendrait compte à la fois des facteurs internes et du milieu dans lequel l'évolution économique se réalise.

Les théories économiques modernes, nées de l'observation de la crise de 1929, trouvent l'origine des cycles économiques dans la disparité économique : en période de prospérité, une part croissante des revenus tend à s'investir en vue d'augmenter une production d'autant plus rentable que les prix ne cessent de monter ; la part des revenus consacrés à la consommation, ainsi réduite, n'est plus suffisante pour faire face à une offre accrue de biens de consommation, ce qui provoque la crise, puis la dépression.

● *La prévention et la thérapeutique des crises.* Les crises ont provoqué des perturbations économiques et sociales telles qu'elles n'ont laissé indifférent ni l'homme d'Etat ni le spécialiste. On s'est efforcé d'en prévoir l'apparition par une étude sans cesse perfectionnée de la conjoncture. On a préconisé des politiques anticrises. L'école libérale classique, estimant que l'origine des crises réside d'abord dans une intervention maladroite des hommes, et spécialement de l'Etat, fait confiance aux « mécanismes naturels » pour résorber les déséquilibres passagers de l'économie, et rejette une action sur les salaires, les prix, les investissements, qui, selon elle, ne pourrait qu'aggraver la situation ; les effets d'une politique sociale cohérente (par exemple une assistance généralisée au chômage) seraient aussi néfastes.

En revanche, nombreux sont les partisans d'une *thérapeutique monétaire,* appliquée au bon endroit et au bon moment. Une hausse du taux de l'escompte attirerait les capitaux étrangers et augmenterait les liquidités tout en pesant sur les prix, une dévaluation pourrait soulager les débiteurs, stimuler les exportations et freiner les importations (encore faudrait-il, d'ailleurs, qu'elle n'entraîne pas une hausse des prix internes, ce qui annulerait les bienfaits attendus). Des politiques d'open-market*, de hausse des salaires nominaux ont aussi été tentées.

Une *thérapeutique économique* comportant une action sur les échanges extérieurs par une politique douanière, une action sur les investissements et les revenus, à laquelle se rattache une politique de grands travaux publics, de hauts salaires et de prestations sociales, d'accroissement de la production et de la productivité et de contrôle des investissements, connaît une grande vogue depuis la crise de 1929, l'expérience américaine du New Deal*, en 1933, les écrits de lord Keynes* et de ses disciples. De plus en plus, d'ailleurs, les finances publiques se voient attribuer une mission anticyclique ; à travers elles, l'Etat pourrait jouer le rôle d'une pompe aspirante et refoulante, orienter ainsi l'investissement dans son montant et sa destination, utiliser une « fiscalité redistributive » pour corriger les erreurs de la répartition des revenus par le canal du marché et, par là, non seulement porter remède aux crises, mais éviter dans l'avenir les déséquilibres graves, infirmant ainsi les thèses catastrophiques de Marx.

Enfin, l'évolution des économies intégralement planifiées de type marxiste, U. R. S. S. et démocraties populaires, a pu paraître confirmer la prétention marxiste à édifier une économie sans crises. Une analyse plus approfondie de cette évolution montre cependant, à travers les plans quinquennaux soviétiques, d'autres types de déséquilibres, tels par exemple celui qui affecte le développement de l'agriculture et celui de l'industrie, ou, dans les démocraties populaires, les déséquilibres non seulement économiques, mais sociaux et politiques, résultant d'erreurs dans les choix des secteurs à développer ou dans les rapports investissements-consommation. Comme la théorie, la politique économique appliquée aux crises abandonne les aspects unitaires et simplistes pour s'efforcer d'embrasser, par une thérapeutique diversifiée et complexe, tous les aspects de la réalité. Elle se situe de plus en plus dans la durée, pour s'intéresser davantage à l'ensemble du cycle qu'à la seule crise, qui apparaît comme une étape et pas nécessairement la plus importante. (→ Biblio.)

— Enseign. Le plan des études secondaires s'est longtemps divisé en deux *cycles :* le premier comprend les classes de la sixième à la troisième incluse et peut être sanctionné par le *brevet d'études du premier cycle ;* le second s'ouvre dans la classe de seconde et aboutit à la classe de philosophie ou de mathématiques élémentaires, avec le baccalauréat pour sanction. Cette division en deux cycles, créée en 1902, supprimée en 1925, a été rétablie en 1947.

Le décret du 6 janvier 1959 prévoit une autre répartition des cycles d'enseignement : *cycle élémentaire* (de 6 à 11 ans), *cycle d'observation* (11 à 13 ans), qui sont communs à tous les enfants ; à 13 ans, ceux-ci s'engagent soit dans le *cycle terminal,* s'ils ne doivent pas continuer leurs études au-delà de l'âge d'obligation scolaire (16 ans), soit dans l'enseignement général, où l'on continue à distinguer un *premier cycle* (13 à 15 ans) et un *second cycle* (15 à 18 ans).

Dans les études supérieures, on distingue (dans les sciences, depuis 1954, et dans les lettres, depuis 1958) trois cycles d'études : le premier comprend le certificat d'études littéraires ou de mathématiques générales (propédeutique) ; le deuxième prépare à la licence ; le troisième aboutit à un *doctorat* ès lettres ou ès sciences (doctorat de spécialité) différent du doctorat traditionnel.

— Géol. La notion de *cycles* se heurte à des difficultés majeures. L'érosion et la sédimentation ne sont pas successives, mais, à l'échelle des temps géologiques, contemporaines ; il n'y a pas des époques où l'une prédomine sur l'autre, mais des lieux. Ces deux actions contemporaines ne cessent pas de s'exercer pendant les surrections et les autres mouvements du sol, bien au contraire. La fin de chaque épisode sédimentaire ne marque pas un retour au point de départ, l'épisode n'est pas un cycle ; quelque chose a changé, au moins dans la faune et dans la flore. L'histoire du globe ne se répète pas.

— Géomorphol. A la première période du cycle d'érosion, un relief vigoureux est entaillé par des vallées encaissées dont les versants se façonnent rapidement, et dont les talwegs présentent de nombreuses ruptures de pente dues aux différences de résistance des roches qu'ils entaillent : c'est le *stade de jeunesse.* Par la suite, les talwegs atteignent leur profil d'équilibre, l'évolution se ralentit : c'est le *stade de maturité.* Enfin l'érosion, poursuivant son œuvre, réduit progressivement toutes les pentes, de plus en plus lentement ; les montagnes font place à des collines, que séparent des vallées très larges et en pente très faible ; on arrive progressivement à la pénéplaine finale avec ce *stade de vieillesse* ou *de sénilité.* Maïs de nouvelles déformations tectoniques peuvent se produire avant que la pénéplaine soit réalisée. Ce sont des *accidents du cycle,* qui déclenchent un nouvel *épicycle* et laissent le *cycle* précédent interrompu. La dislocation de la pénéplaine s'accompagne d'un *rajeunissement du relief,* avec l'amorce d'un nouveau cycle. Un relief qui s'est façonné sous plusieurs épicycles successifs est dit relief *polycyclique.*

Aujourd'hui, la conception cyclique de W. M. Davis est de plus en plus battue en brèche, et de nombreux auteurs la rejettent. D'autres conservent son vocabulaire en lui donnant un sens purement descriptif. Mais ce vocabulaire anthropomorphique et finaliste prête à la critique.

On peut opposer trois séries d'arguments à la conception cyclique :

Des arguments *tectoniques :* les mouvements tectoniques sont loin d'être tous brusques. La conception davisienne de la tectonique, conception catastrophiste, ne cadre pas avec les faits : beaucoup de déformations tectoniques sont lentes et très progressives, de sorte que le cas le plus fréquemment observé est la simultanéité de la déformation tectonique et de l'accentuation de l'érosion qu'elle déclenche ;

Des arguments *lithologiques :* l'érosion enlève des couches de plus en plus profondes dans les régions soulevées et fait apparaître ainsi des roches très différentes de celles qui affleuraient à l'origine des granites sous des schistes cristallins, ou sous une couverture sédimentaire, par exemple. Le comportement des nouvelles roches mises au jour à l'égard des déformations tectoniques ultérieures comme de l'érosion est très différent : la surrection tertiaire du Massif central n'a pas abouti à la restitution du relief de l'ancienne chaîne plissée hercynienne ;

Des arguments *géomorphologiques :* la conception de l'érosion* cyclique repose sur celle de l'érosion dite « normale » ; conception purement théorique.

Il n'y a pas de véritable retour au point de départ. La notion de cycle est incompatible avec le point de vue scientifique et doit être rejetée. Elle doit être remplacée par celle d'évolution, d'une évolution irrégulière, procédant par phases diverses, ce qui n'exclut pas, entre certaines de ces phases successives, des analogies. Mais ces analogies sont bien différentes d'un retour en arrière.

— Littér. *Cycle grec.* On appelle *cycle,* chez les Grecs, l'ensemble des épopées posthomériques concernant les légendes héroïques. Elles se répartissaient en différents groupes, dont les deux principaux avaient trait à la guerre de Troie et aux légendes thébaines.

A la *guerre de Troie* se rapportent notamment : 1° les *Chants cypriens* ou *Cypriaques,* attribués à Stasinos de Chypre, épopée qui servait de prologue à *l'Iliade ;* 2° *l'Ethiopide* et *la Destruction d'Ilion,* épopées d'Arctinos de Milet (VIIIe s. av. J.-C.), qui racontaient les événements du siège de Troie depuis la mort d'Hector jusqu'à la prise de la ville ; 3° *la Petite Iliade,* de Leschès (VIIe s. av. J.-C.), qui contait les aventures de Philoctète, de Néoptolème et d'Ulysse ; 4° *les Retours* (*Nostoi*), attribués à Agias de Trézène ; 5° *la Télégonie,* attribuée à Eugammon de Cyrène (VIe s. av. J.-C.), qui racontait la mort d'Ulysse tué par son fils Télégonos.

Aux *légendes thébaines* se rapportent : 1° *l'Œdipodie,* de Cinaethon, qui avait pour sujet les malheurs d'Œdipe ; 2° *la Thébaïde,* qui retraçait l'expédition d'Adraste et de Polynice contre Thèbes ; 3° *les Epigones,*

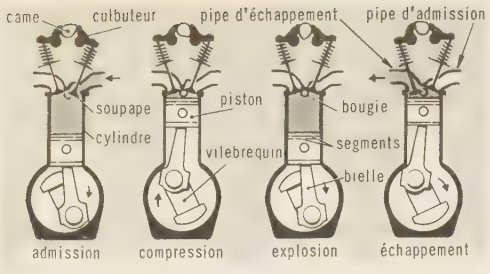

cycle à quatre temps

récit de la seconde expédition contre Thèbes. On ignore l'auteur de ces deux épopées.

Ces poèmes, aujourd'hui perdus, nous sont connus par un résumé que Photius a fait de la *Chrestomathie* de Proclos. Ils ont fourni à la tragédie grecque de nombreux sujets. (Le terme de *cycle* est dû à Zénodote d'Ephèse [IIIe s. av. J.-C.].)

— Sociol. *Cycle de culture.* Dans l'Antiquité, le stoïcisme, le pythagorisme, Héraclite croyaient à un recommencement de toutes choses après un certain nombre de siècles. Dans les temps modernes, cette théorie du « retour éternel » de toutes choses a été reprise par Nietzsche et par Spengler ; ce dernier en concluait au « déclin de l'Occident » et au retour à l'âge primitif. Selon Vico, toute civilisation passe par trois stades (divin, héroïque, humain) ; au terme du dernier, elle se désagrège et retourne au stade initial. Des thèses analogues ont été développées par Vansittart, Ross et Harrington. Ces diverses théories ont eu pour adversaires tous les penseurs qui croient au contraire à un progrès illimité de l'humanité et de la civilisation, et à un « sens » de l'histoire.

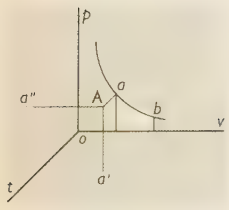

cycle (therm.)

— Therm. Dans un *cycle,* les transformations affectent, pour le corps en expérience, le volume, la pression et la température, trois variables liées par une relation $f(p, v, t) = 0$. Si l'on considère p, v et t comme des coordonnées courantes, cette équation représente une surface dont chaque point A caractérise une manière d'être possible pour le corps. Dans toute transformation, A décrit sur cette surface une certaine courbe ; si, en particulier, à la suite d'une série convenable d'opérations, le corps revient à sa température, à sa pression et à son volume primitifs, le point A décrit une ligne fermée caractéristique du cycle que le corps a parcouru.

Dans la pratique, on considère la projection a du point A sur le plan de deux axes de coordonnées, le plan opv par exemple (a' et a'' étant sa projection sur les deux autres plans) ; on a alors une courbe plane, projection du cycle, représentant la relation entre le volume et la pression durant la transformation. Ce mode de représentation, dû à Clapeyron, a l'avantage de montrer la valeur du travail externe $\int p\,dx$, fourni durant la transformation ; si le cycle est fermé, le travail total, somme algébrique du travail positif et du travail négatif, est représenté par l'aire limitée au contour du cycle.

On dit qu'un cycle est *réversible,* lorsqu'il peut être parcouru indifféremment dans le sens direct et dans le sens rétrograde. La réversibilité n'est possible que si la température et la pression du corps sont à chaque instant, et à des infiniment petits près, identiques à celles du milieu ambiant. Un exemple de cycle réversible est fourni par le *cycle de Carnot,* formé de deux portions d'adiabatiques et de deux portions d'isothermes ; la considération de ce cycle permet de définir l'échelle absolue des températures, et d'établir ensuite que, pour tout cycle réversible fermé, on a la relation $\int \frac{dQ}{T} = 0$, dQ représentant la quantité de chaleur mise en jeu le long de chaque élément du contour du cycle, T étant la température absolue correspondante.

Dans un moteur à explosion, on distingue le *cycle à quatre temps,* pour lequel il faut quatre opérations pendant deux tours de vilebrequin, et le *cycle à deux temps,* où toutes les opérations sont assurées pendant un seul tour du vilebrequin. Etudié pour la première fois en 1862 par Beau de Rochas et appliqué par Otto en 1870, le cycle à quatre temps est celui de la plupart des moteurs à explosion pour automobile et avion. En revanche, le cycle à deux temps réussit parfaitement avec les moteurs de motocycle de petite et de moyenne cylindrée.

● **Cycle à quatre temps.** *Premier temps : admission ou aspiration.* Lorsque le piston est à l'extrémité supérieure de sa course au point mort haut, la soupape d'admission est ouverte et la soupape d'échappement fermée. En descendant dans le cylindre, le piston crée dans la tuyauterie d'admission communiquant avec le carburateur une dépression qui aspire le mélange gazeux, et le cylindre se remplit. Lorsque le piston atteint l'extrémité inférieure de sa course au point mort bas, la soupape d'admission se ferme, et la cavité du cylindre est close.

En réalité, la soupape d'admission ne s'ouvre pas dès que le piston amorce sa descente. On en retarde l'ouverture pour que la dépression dans le cylindre atteigne une certaine valeur et que l'appel de gaz carburés au carburateur soit très franc. Lorsque le piston arrive au point mort bas, sa vitesse s'annule, mais, en raison de leur inertie, les gaz possèdent encore une vitesse appréciable. Aussi la fermeture de la soupape d'admission s'effectue, avec un certain retard, au moment où la vitesse des gaz est nulle.

Deuxième temps : compression. En remontant, le piston comprime les gaz dont le volume, à la fin de ce temps, se trouve réduit à celui de la chambre de combustion. Cette réduction du volume des gaz diminue la valeur des pertes thermiques par les parois du cylindre. En admettant qu'aucun échange de chaleur n'ait lieu avec l'extérieur, la compression est théoriquement adiabatique : le mélange se trouve porté à une température élevée, favorable à une bonne combustion, et, malgré le mauvais remplissage du cylindre, la pression est très voisine de la pression théorique.

Troisième temps : combustion ou explosion. L'étincelle d'*allumage,* qui éclate aux pointes de la bougie, enflamme le mélange gazeux. En brûlant, les gaz se détendent et chassent le piston vers le bas, ce qui donne une impulsion au vilebrequin. C'est le seul temps moteur du cycle. Aux autres temps, la rotation du vilebrequin est entretenue grâce à l'inertie du volant du moteur, qui restitue l'énergie emmagasinée pendant la détente. Pour que toute la masse de gaz soit brûlée quand le piston commence sa descente, on donne de l'avance à l'allumage, c'est-à-dire que l'étincelle jaillit aux électrodes de la bougie un peu avant que le piston n'atteigne son point mort haut. La pression maximale d'explosion n'est atteinte que lorsque le piston a déjà commencé sa course de détente.

Quatrième temps : échappement. En fin de course de détente, le piston remonte et chasse les gaz brûlés dans la tuyauterie d'échappement par la soupape d'échappement, qui, en s'ouvrant, met le cylindre en communication avec l'atmosphère. Dans ce mouvement, la pression est sensiblement égale à la pression atmosphérique, mais on donne une certaine avance à l'ouverture d'échappement. Si l'ouverture se produisait exactement quand le piston atteint son point mort bas, la faible section de passage des gaz au début de l'ouverture créerait une contre-pression s'opposant à la remontée du piston, d'où travail résistant supplémentaire et échauffement du cylindre, puisque les gaz brûlés seraient maintenus entre ses parois pendant un certain temps. Pour là même raison qui fait prévoir un retard à la fermeture de la soupape d'admission, celle d'échappement n'est close qu'après le passage du piston à son point mort haut, les gaz continuant à s'échapper jusqu'à ce que leur vitesse soit nulle. Les avances et retards aux fermeture et ouverture des soupapes s'expriment en millimètres de la course du piston ou en degrés de l'angle de rotation du vilebrequin. Le mouvement du piston à chacun des quatre temps successifs correspondant à un demi-tour du vilebrequin, il faut deux tours du moteur pour que le cycle complet se réalise dans chaque cylindre.

● **Cycle à deux temps.** Le cycle à deux temps répartit, par l'utilisation des deux faces du piston, les quatre opérations du cycle de Beau de Rochas sur deux courses seulement du piston. C'est la raison pour laquelle on l'appelle improprement *cycle à deux temps.* Dans un moteur fonctionnant suivant ce principe, chaque cylindre comporte trois lumières de distribution, appelées *lumière d'admission, lumière de transfert* et *lumière d'échappement.* Ce sont des ouvertures calibrées, qui jouent le rôle dévolu aux soupapes dans le moteur à quatre temps, et que, dans son mouvement de va-et-vient, le piston découvre et obture tour à tour. D'autre part, le mélange gazeux n'est pas admis directement du carburateur à la chambre de combustion, mais il est préalablement aspiré dans le carter pendant la course montante du piston. La course descendante a pour effet de le chasser vers la chambre de combustion par une tuyauterie spéciale. Ces mouvements déterminent les opérations suivantes :

Premier temps. Lorsque le piston est au point mort bas, et au début de sa course montante, la lumière de transfert est ouverte, et les gaz frais, qui se trouvent dans le carter du moteur, pénètrent dans l'intérieur du cylindre par le canal dit « de transfert », établi parallèlement au cylindre. En continuant sa course, le piston les comprime par sa face supérieure ; en même temps, il ferme la lumière de transfert et découvre la lumière d'admission, mettant ainsi en communication le carter avec le carburateur. Le carter se remplit de gaz carburés sous l'aspiration créée par la face inférieure du piston. Au point mort haut, l'explosion se produit.

Deuxième temps. Chassé par l'explosion, le piston descend et démasque successivement la lumière d'échappement par où les gaz brûlés gagnent l'atmosphère en raison de leur inertie, puis la lumière de transfert, par où les gaz frais du carter pénètrent dans le cylindre, où ils achèvent de chasser les gaz brûlés avant d'être comprimés par la remontée du piston. C'est ce balayage des gaz qui permet de réaliser presque simultanément l'échappement et l'admission. Dans ce mouvement également, le piston obture la lumière d'admission.

Théoriquement, le moteur à deux temps, qui présente un temps moteur par tour du maneton du vilebrequin, devrait donner une puissance double de celle du moteur à quatre temps de même cylindrée. Pratiquement, il n'en est rien, en raison du mauvais remplissage du cylindre et des fuites de gaz frais par l'échappement, ainsi que de l'évacuation incomplète des gaz brûlés, qui forment des poches de gaz inertes à l'intérieur de la chambre de combustion.

Ce moteur a fait l'objet de nombreux perfectionnements tendant à améliorer le balayage des gaz brûlés et à augmenter le remplissage de la cylindrée, notamment en utilisant un surpresseur.

CYCLE n. m. Nom générique des appareils de locomotion vélocipédique : bicyclette, tandem, tricycle, etc.

CYCLECAR n. m. (mot angl. ; de *cycle,* et *car,* voiture). Voiturette automobile légère, à trois ou quatre roues.

CYCLÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure à chaîne fermée possédant une double liaison éthylénique.

CYCLIADAS ou **KUKLIADAS,** stratège de la Ligue achéenne en 209 av. J.-C., réélu en 200 à la place de Philopœmen. Banni en 198, il se retira à la cour de Philippe V, roi de Macédoine, et fut un des trois ambassadeurs que ce roi envoya à Flamininus après la bataille de Cynoscéphales (197).

CYCLIDE n. f. (du gr. *kuklos,* cercle). Math. Surface du quatrième ordre, admettant pour ligne double le cercle de l'infini et possédant dix séries de sections circulaires.

— ENCYCL. Le nom de *cyclide* a d'abord été donné, par Dupin, à une surface du quatrième ordre à quatre points doubles et n'admettant que des lignes de courbure circulaires. Darboux a généralisé la définition et donné le nom de « cyclide » à toute surface du quatrième ordre dont fait partie comme ligne double le cercle de l'infini, ce qui est une des propriétés de la cyclide de Dupin. Cette définition est justifiée par le fait que les surfaces considérées admettent dix séries de sections circulaires ; les surfaces les plus riches en sections circulaires connues auparavant n'en admettaient que huit séries. Les cyclides avaient déjà été étudiées par Moutard en 1864, et dès 1863 par Kummer, dans son travail plus général sur les surfaces de quatrième ordre à la ligne double.

CYCLIQUE adj. Qui a rapport à un cycle périodique (astronomique, littéraire, biologique, etc.) : *D'ailleurs tous les actes de ce corps sont cycliques relativement à lui, puisqu'ils se décomposent tous en allers et retours* (Valéry). ‖ Qui revient à intervalles réguliers. — Aéron. *Commande cyclique de pas,* v. PAS.

— Bot. *Fleur cyclique,* se dit d'une fleur dont les diverses pièces (sépales, pétales, étamines et pistil) sont disposées en verticilles réguliers et concentriques, alternant lorsqu'on passe d'un verticille au suivant.

— Chim. *Série cyclique,* ensemble des composés organiques dont la molécule contient au moins une chaîne fermée, par opposition à la *série acyclique.* (V. part. *encycl.*)

— Littér. *Poème cyclique,* poème qui fait partie d'un cycle littéraire. ‖ *Poète cyclique,* auteur d'un poème cyclique. ‖ *Roman cyclique,* v. ROMAN-CYCLE.

— Math. *Courbe cyclique,* nom donné par Darboux à chacune des courbes du quatrième ordre que l'on obtient en coupant par une sphère une surface quelconque du second degré. (V. part. *encycl.*)

— Méd. *Maladie cyclique,* maladie qui passe par des étapes successives régulières, que l'on peut par conséquent prédire dès qu'apparaissent franchement les symptômes initiaux habituels.

— Mus. Se dit d'une très courte mélodie, d'une suite harmonique ou d'un rythme, sorte de cellule musicale qui engendre un ensemble (un cycle) de motifs ou de thèmes plus ou moins différenciés, mais toujours parents. ‖ Se dit aussi de ces motifs, périodes ou thèmes. ‖ Se dit d'une forme musicale (sonate, symphonie, quatuor, etc.) dont la construction est subordonnée à certains éléments. (Ces éléments sont des motifs ou des thèmes spéciaux qui, reparaissant dans chacune des pièces constituant l'œuvre, exercent une sorte de fonction unificatrice en leur donnant l'aspect d'un cycle de pièces dépendant l'une de l'autre.)

— Statist. *Composante cyclique,* variable hypothétique, croissante en période d'expansion et décroissante durant les récessions économiques, nulle en moyenne, et qui, ajoutée à d'autres éléments, permettrait de reconstituer une série chronologique* : *Pour faire apparaître la composante cyclique, on calcule les écarts entre les données annuelles et leur trend**.

— Théâtr. *Chœur cyclique,* chœur qui évoluait en cercle en chantant le dithyrambe. (A l'époque attique, il se composait de cinquante choreutes, enfants ou adultes, parfois des solistes, costumés en satyres dionysiaques ; l'élément musical l'emporte sur l'élément narratif.)

— ENCYCL. Chim. La *série cyclique* s'oppose à la *série grasse* ou *aliphatique,* qui groupe tous les composés ne comportant pas de chaîne fermée.

La série cyclique se décompose elle-même en série *homocyclique* ou *carbocyclique,* dans laquelle les cycles sont uniquement constitués d'atomes de carbone, et série *hétérocyclique,* dans laquelle l'un au moins des atomes du cycle est un *hétéroatome,* c'est-à-dire un atome différent du carbone.

La série *homocyclique* comprend la série *alicyclique,* qui groupe les cycles saturés, éthyléniques et polyéthyléniques, *à l'exclusion du cycle benzénique,* et la série *aromatique,* qui groupe les composés renfermant au moins un noyau benzénique.

De plus, la série *alicyclique* comprend des composés renfermant plusieurs cycles non benzéniques, indépendants, voisins ou ayant en commun un ou plusieurs atomes de carbone.

La série *aromatique* comprend également des composés portant plusieurs noyaux benzéniques, indépendants, voisins ou ayant deux atomes de carbone en commun.

La série *hétérocyclique* renferme des corps à hétérocycle saturé ou seulement partiellement non saturé, constituant généralement des édifices faciles à décycliser, et des *noyaux hétérocycliques,* d'une stabilité comparable et parfois supérieure à celle des noyaux benzéniques. Les hétérocycles et les noyaux hétérocycliques peuvent s'associer dans une même molécule, tout comme les cycles carbonés.

Les hétéro-atomes les plus fréquents sont l'oxygène, le soufre, l'azote ; les principaux noyaux hétérocycliques sont le noyau *furannique,* le noyau *thiofénique,* le noyau *pyrrolique,* le noyau *pyridique,* le noyau *pyrazolique.* Parmi les noyaux hétérocycliques condensés, on peut citer le noyau *indolique,* le noyau *quinoléique,* etc.

— Math. Les *courbes cycliques* sont, par rapport à la sphère, ce que les coniques sont par rapport au plan ; aussi les appelle-t-on encore *coniques sphériques.* Ces courbes ont été étudiées par beaucoup de géomètres antérieurement à Darboux. Parmi les propriétés remarquables qu'elles présentent, on peut signaler les suivantes : 1° Toute cyclique a quatre focales qui sont elles-mêmes des cycliques, de même que les courbes du second degré ont des focales qui sont des courbes du second degré ; 2° Une cyclique et ses focales forment cinq lignes doubles d'une surface développable imaginaire, circonscrite au cercle de l'infini, et ces lignes doubles jouissent de propriétés métriques tout à fait analogues à celles des courbes du second degré.

CYCLISATION n. f. Chim. Action de cycliser.

CYCLISER v. tr. Chim. Transformer, dans un composé chimique, une chaîne ouverte en chaîne fermée.

CYCLISME n. m. (de l'angl. *cycling ;* de *cycle,* gr. *kuklos,* cercle). Nom générique de tout ce qui se rapporte au sport des courses à bicyclette.

— ENCYCL. Le *cyclisme* est extrêmement répandu en Europe, principalement en Italie, en Belgique, en Espagne, en Suisse et en France. Il connaît un nouvel essor en Grande-Bretagne, qu'on peut considérer, avec la France, comme son véritable berceau. L'évolution de ce sport, relativement récent, est liée à celle de la bicyclette. La première course expérimentale eut lieu en 1868, à Saint-Cloud, sur le vélocipède auquel Pierre Michaux avait adapté deux manivelles. Elle fut gagnée par l'Anglais James Moore. L'année suivante, il couvrait en 10 h 34′ les 120 km de Paris-Rouen, course qui eut un certain retentissement. Les adeptes du vélocipède, qui ne cessait de se perfectionner, devenaient de plus en plus nombreux et fondaient des clubs. Si bien qu'en 1881 des dirigeants de sociétés de Paris et de province se réunirent et créèrent l'Union vélocipédique de France (appelée Fédération française de cyclisme depuis 1941), qui allait régir le sport cycliste. Dès 1881, elle organisa un championnat de vitesse. L'année suivante, elle élaborait une réglementation des courses. Mais le bicycle, grâce à des améliorations comme la transmission par chaîne et la découverte du pneumatique, devenait peu à peu la bicyclette. La première épreuve à bicyclette munie de pneumatiques fut organisée à Belfast en 1889, et le premier championnat de France de fond (100 km) dans les conditions modernes eut lieu en 1890. L'année suivante, le cyclisme prenait son grand essor avec la création de la course Bordeaux-Paris (gagnée par l'Anglais Mills : les 580 km en 26 h 34′ 54″), puis celle de Paris-Brest et retour (remportée par Charles Terront : les 1 200 km en 71 h 22′). De nouvelles épreuves naquirent et, enfin, en 1903, Henri Desgrange et le journal *l'Auto* lançaient la plus grande compétition cycliste internationale, le Tour de France.

Le sport cycliste moderne comprend deux genres de courses : sur route et sur piste. Parmi les épreuves sur route, on distingue : les courses en ligne, comme Paris-Roubaix, Paris-Tours, Milan-San Remo ; les courses par étapes, comme le Tour de France, le Tour d'Italie, le circuit des Six-Provinces ; les courses contre la montre, tels le Grand Prix des Nations, le Grand Prix de Suisse.

Parmi les épreuves sur piste, plus variées, il faut citer : la vitesse (1 000 m) ; le demi-fond (100 km derrière entraîneur), les Six-Jours (courses à l'américaine), la poursuite (5 km en tête à tête), l'omnium (combiné de plusieurs épreuves).

Des records ont été établis dans toutes les spécialités, dont le plus populaire est le record du monde de l'heure, établi par Henri Desgrange en 1894 avec 35,325 km et porté par le Français Rivière en 1958 à 47,347 km. Les coureurs cyclistes sont amateurs à leurs débuts. Ils peuvent ensuite devenir professionnels et sont généralement au service d'une marque de bicyclettes. De même qu'en France la Fédération française organise chaque année des championnats nationaux dans chacune des spécialités, de même sont disputés des championnats du monde sous l'égide de l'Union cycliste internationale. (→ Biblio.)

CYCLISTE adj. Qui concerne le sport vélocipédique : *Course cycliste.*

◆ N. Personne qui pratique ce sport, qui va à bicyclette.

CYCLITE n. f. (du gr. *kuklos,* cercle). Ophtalmol. Variété d'iridochoroïdite affectant le corps ciliaire.

CYCLO-, élément tiré du gr. *kuklos,* cercle, et indiquant dans les noms chimiques que la molécule forme une chaîne fermée.

CYCLOBARBITAL n. m. Dénomination commune de la cyclohexénylmalonylurée (hypnotique doux, à la dose de 0,1 g).

CYCLOBUTANE n. m. Carbure d'hydrogène cyclanique, de formule C_4H_8. (Syn. TÉTRAMÉTHYLÈNE.)

CYCLOBUTANOL n. m. Alcool secondaire, de formule C_4H_7OH, dérivé du cyclobutane.

CYCLOCÉPHALE adj. et n. m. (du gr. *kuklos,* cercle, et *kephalê,* tête). Zool. Monstre unitaire, dont les yeux sont très rapprochés ou même confondus en un seul.

— ENCYCL. Le rapprochement ou la fusion des orbites oculaires en un seul globe n'est,

cyclisme

Tour de France, 1957

course derrière Derny
Bordeaux-Paris

cyclo-cross

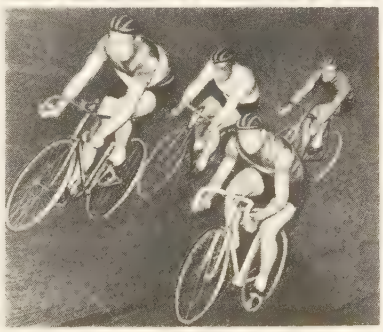

course sur piste

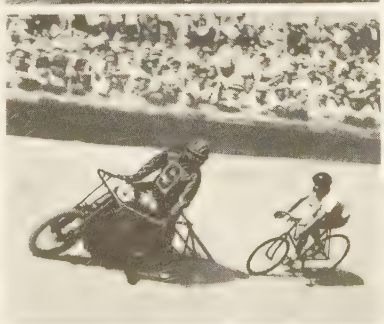

course sur piste
derrière moto

Phot. Agence Intercontinentale, Presse-sports.

en somme, qu'un caractère secondaire des *cyclocéphales ;* ce caractère est accompagné d'anomalies dans la conformation du cerveau, du crâne, de la face et des organes génitaux. La vie de ces monstres ne se prolonge pas au-delà de quelques heures.

CYCLOCÉPHALIE n. f. Monstruosité des cyclocéphales : *La cyclocéphalie est particulièrement fréquente chez le cochon, le cheval, le chien, le chat, le lapin, la chèvre, le mouton et le bœuf.*

CYCLOCITRAL n. m. Chim. Aldéhyde isomère du citral, résultant de la cyclisation de ce corps.

CYCLOCOSMIE n. f. Araignée du groupe des mygales.
— ENCYCL. Les *cyclocosmies* sont remarquables par leur abdomen court et trapu. Une espèce (*Cyclocosmia Richetti*) habite la Chine ; les autres sont propres à l'Amérique centrale et au sud des Etats-Unis. Elles vivent dans des terriers verticaux, dont elles peuvent obturer l'entrée avec leur abdomen comme avec un bouchon. (Famille des cténizidés.)

CYCLO-CROSS n. m. Course hivernale dérivée du cyclisme et du cross-country, appelée aussi CROSS CYCLO-PÉDESTRE.

CYCLODIATOMIE n. f. Calcul des directions et des inclinaisons en balistique.

CYCLOGENÈSE n. f. (de *cyclo*[ne], et *genèse*). Ensemble des processus qui déterminent le cyclone*.

CYCLOGÉNÉTIQUE adj. Relatif à la cyclogenèse : *Les mécanismes cyclogénétiques.*

CYCLOGRAMME n. m. Graphique ou stéréogramme matérialisant, à l'aide d'un fil de fer blanc présenté sur fond noir, les mouvements correspondant à l'exécution d'un travail manuel : *Le cyclogramme est dû à Gilbreth.*

CYCLOHEPTADIÈNE n. m. Carbure cyclique diéthylénique, de formule C_7H_{10}.

CYCLOHEPTANE n. m. Carbure cyclanique fondamental, de formule C_7H_{14}. (Syn. HEPTAMÉTHYLÈNE, SUBÉRANE.)

CYCLOHEPTATRIÈNE n. m. Carbure triéthylénique, de formule C_7H_8, dérivant théoriquement de la déshydrogénation du cycloheptane. (Syn. TROPILIDÈNE.)
— ENCYCL. Le *cycloheptatriène* a été découvert dans la dégradation du tropanol, et préparé synthétiquement à partir de l'acide *subérique ;* c'est un liquide qui bout à 116 °C.

CYCLOHEXADIÈNE n. m. Carbure cyclique, de formule C_6H_8, possédant deux liaisons éthyléniques et dérivant théoriquement du benzène par hydrogénation partielle. (On prévoit deux isomères, les composés 1-3 et 1-4. Le premier bout à 81 °C ; le second n'est pas connu à l'état pur.)

CYCLOHEXANE n. m. Cyclane fondamental, de formule C_6H_{12}. (Syn. HEXAHYDROBENZÈNE, HEXAMÉTHYLÈNE.)
— ENCYCL. Le *cyclohexane* est contenu avec ses homologues dans les essences directes et réformées. On l'obtient par hydrogénation catalytique du benzène. C'est un liquide à odeur éthérée, de densité 0,778, bouillant à 81 °C. Il se congèle par refroidissement et fond vers 7 °C. Il sert comme solvant et comme matière première pour le Nylon.

CYCLOHEXANEDIOL n. m. Chim. Dialcool dérivé du cyclohexane. (L'un d'eux est la *quinite.*)

CYCLOHEXANEDIONE n. f. Chim. Dicétone dérivée du cyclohexane. (L'une d'elles est la *dihydrorésorcine,* une autre la *tétrahydroquinone.*)

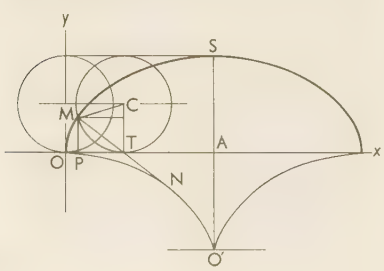

cycloïde (math.)

CYCLOHEXANETRIOL n. m. Chim. Trialcool dérivé du cyclohexane. (L'un d'eux est la *phloroglucite.*)

CYCLOHEXANETRIONE n. f. Chim. Tricétone dérivée du cyclohexane. (L'une d'elles constitue une forme tautomère de la phloroglucine.)

CYCLOHEXANIQUE adj. Chim. Qui appartient au cyclohexane ou qui se rapporte à ce corps : *Chaîne cyclohexanique.*

CYCLOHEXANOL n. m. Alcool secondaire, de formule $C_6H_{11}OH$, dérivé du cyclohexane. (Syn. HEXAHYDROPHÉNOL.)
— ENCYCL. Le *cyclohexanol* est un liquide à odeur camphrée, peu soluble dans l'eau, de densité 0,947, se congelant vers 15 °C, bouillant à 160 °C. On le prépare en hydrogénant catalytiquement le phénol. Le mélange sulfochromique l'oxyde en *cyclohexanone.* L'acide nitrique l'oxyde plus complètement en donnant de l'acide *adipique* par ouverture de la chaîne.

CYCLOHEXANONE n. f. Cétone de formule $C_6H_{10}O$.
— ENCYCL. La *cyclohexanone* s'obtient par oxydation du cyclohexanol. C'est un liquide d'odeur camphrée, de densité 0,947, bouillant à 155 °C. Elle se combine aux bisulfites alcalins ; l'acide nitrique l'oxyde en *acide adipique.*

CYCLOHEXÈNE n. m. Carbure éthylénique à chaîne fermée, de formule C_6H_{10}, obtenu par déshydratation du cyclohexanol ou par action des alcalis sur le bromocyclohexane.

CYCLOHEXÉNOL n. m. Chim. Alcool dérivé du cyclohexène.

CYCLOHEXÉNONE n. f. Chim. Cétone dérivée du cyclohexène.

CYCLOHEXYLAMINE n. f. Base de formule $C_6H_{11}NH_2$, à odeur de conicine, obtenue par hydrogénation catalytique de l'aniline. (Syn. AMINOCYCLOHEXANE.)

CYCLOHEXYLE n. m. Radical univalent de formule C_6H_{11}, dérivé du cyclohexanol par suppression de l'hydroxyle.

CYCLOÏDAL, E, AUX adj. Math. Qui a rapport à la cycloïde : *Courbe cycloïdale.* ‖ *Pendule cycloïdal,* v. PENDULE.

CYCLOÏDE n. f. Math. Courbe engendrée par un point situé sur une circonférence qui roule sans glisser sur une droite.
— Horlog. *Horloge à cycloïde,* horloge munie d'un pendule cycloïdal.
◆ Adj. Ichtyol. Se dit de l'écaille de certains poissons téléostéens (telle la carpe), dont le secteur libre, non recouvert par les autres écailles, est dépourvu d'épines. (S'oppose à CTÉNOÏDE.)
— ENCYCL. Math. Soit Ox la droite fixe, C le centre de la circonférence mobile, M un point de cercle qui s'est d'abord trouvé à l'origine O des coordonnées, ω l'angle MCT dont le cercle a déjà tourné, $OP = x$ et $MP = y$ les coordonnées du point M ; la figure donne aisément les relations suivantes, déduites de l'hypothèse que l'arc MT a la longueur OT :

$$x = R\omega - R \sin \omega,$$
$$y = R(1 - \cos \omega).$$

Les coordonnées d'un point de la courbe sont exprimées en fonction du paramètre ω. Pour avoir l'équation de la courbe, il suffit d'éliminer ω entre les deux équations précédentes. La normale à la *cycloïde* passe évidemment à chaque instant par le point de contact de la circonférence mobile avec la droite fixe. La normale en M est MT.
Le rayon de courbure $\rho = MN$, donné par la formule générale, est double de la distance du point décrivant au point de contact de la circonférence mobile avec la base de la cycloïde. On montre facilement que la *développée* de la cycloïde est une autre cycloïde égale ONO', dont le sommet est à l'origine de la première. Réciproquement, la première cycloïde est la *développante* de la seconde.
On établira encore que la longueur d'un arc de la cycloïde, comptée à partir du sommet, est double de la portion de la tangente à son extrémité, qui est comprise entre cette extrémité et la tangente au sommet. La cycloïde entière a pour longueur 8R et l'aire de la demi-cycloïde ASO est $\frac{3\pi R^2}{2}$.
La cycloïde jouit de propriétés mécaniques remarquables (v. BRACHISTOCHRONE, TAUTOCHRONE, PENDULE).
On a aussi étudié les courbes que peuvent engendrer divers points liés au cercle mobile et que l'on a appelées *cycloïdes raccourcies* ou *cycloïdes allongées,* suivant que le point décrivant était intérieur ou extérieur à la circonférence mobile.
Histoire de la cycloïde. La cycloïde, appelée d'abord *trochoïde* par Roberval, puis *roulette* par Pascal, paraît avoir été étudiée pour la première fois par Galilée.
C'est de 1634 que date, en réalité, l'histoire de la cycloïde. Le P. Mersenne, qui avait en vain tenté de la carrer, proposa en 1628 la question à Roberval : celui-ci résolut la question en 1634, et il étendit même sa solution aux cycloïdes allongées et raccourcies. Le P. Mersenne a publié cette découverte en 1637, dans son *Harmonie universelle.*
L'élégante solution que donna Descartes du problème de la construction de la tangente à la cycloïde est devenue la base d'une nouvelle théorie générale de géométrie.
Ce fut en 1658 que Pascal, sous le nom de Dettonville, porta son fameux défi à tous les géomètres de l'Europe. Il proposait de déterminer la longueur d'un arc quelconque de la courbe, et son centre de gravité ; les aires des surfaces que cet arc engendre en tournant autour de l'axe ou autour de la base, et leurs centres de gravité ; l'aire d'un segment intercepté dans la cycloïde par une ordonnée quelconque, et son centre de gravité ; enfin, les volumes engendrés par ce segment autour de l'axe ou de la base, et leurs centres de gravité. Pascal publia ses solutions sous le titre de *Lettres de A. Dettonville à M. de Carcavi.* Plus tard, pour réaliser son pendule cycloïdal, Huygens fut conduit à la théorie des développées, et l'histoire de la cycloïde s'enrichit de la découverte de cette remarquable propriété dont elle jouit, d'avoir sa développée égale à elle-même.

CYCLOLOBÉ, E adj. Bot. Qui a l'embryon disposé en cercle ou en anneau. (Syn. CYCLOSPERMÉ, E.)

CYCLOLYSE n. f. (de *cyclo*[ne], et du gr. *lusis,* dissolution). Météorol. Ensemble des processus qui aboutissent à la destruction d'un cyclone.

CYCLOMÈTRE n. m. Instrument propre à mesurer des cercles.

CYCLOMÉTRIE n. f. Art de mesurer les cercles.

CYCLOMÉTRIQUE adj. Relatif à la cyclométrie : *Procédés cyclométriques.*

CYCLOMOTEUR n. m. Bicyclette munie d'un moteur d'une cylindrée maximale de 50 cm³.
— ENCYCL. Le *cyclomoteur* actuel est né de la bicyclette à moteur auxiliaire (B. M. A.), qui, autrefois, était dispensée du permis de conduire et de la carte grise, sous réserve de ne pas dépasser un poids de 30 kg, une vitesse maximale de 30 km/h et une cylindrée de 100 cm³. En 1945, l'exemption du permis de conduire fut étendue aux véhicules dont la cylindrée ne dépassait pas 125 cm³. Cette cylindrée caractérise ce que l'on appelle en France le « vélomoteur* », qui reste soumis à l'obligation de la carte grise. On créa alors une catégorie spéciale, le cyclomoteur, qui garde entièrement l'apparence d'une bicyclette et ne doit pas avoir une cylindrée supérieure à 50 cm³, sans aucune obligation de poids ni de vitesse maximaux. (→ Biblio.)

CYCLOMOTORISTE n. Personne qui se déplace à cyclomoteur.

CYCLONAGE n. m. Min. Lavage ou décantation par cyclones.

CYCLONAL, E, AUX adj. Relatif aux cyclones : *Un temps cyclonal.* (Syn. CYCLONIQUE.)

CYCLONE n. m. (du gr. *kuklôn,* cercle). Météorol. Masse atmosphérique animée d'un mouvement de rotation en sens inverse des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère N. (rotation inverse dans l'hémisphère austral), accompagnée de vents forts, d'une baisse barométrique et de précipitations.
— Technol. Appareil destiné à récupérer les particules de déchets industriels entraînées par un fluide. ‖ Appareil de lavage des fines de charbon ou des minerais fins. (V. part. *encycl.*)

— Therm. *Foyer cyclone,* foyer constitué par une capacité cylindrique ou tronconique, à l'intérieur de laquelle les grains de combustible sont entraînés dans un mouvement giratoire très rapide avec l'air de combustion, et brûlent à la surface du lit de scories en fusion qui tapissent la paroi. (Les scories s'évacuent à l'état liquide ; les gaz chauds passent à très haute température dans la chambre secondaire du foyer où la combustion s'achève. La paroi cylindrique est refroidie extérieurement par l'eau de la chaudière et constitue une partie très active de la surface de chauffe.)

— ENCYCL. Météorol. On distingue deux types très différents de *cyclones :* 1° les cyclones ou dépressions mobiles de la zone tempérée ; 2° les cyclones tropicaux.

● Les *cyclones de la zone tempérée* se déplacent presque toujours vers l'est (*fig.* 1). Ils se manifestent par trois séries de caractères : 1° une forte baisse barométrique mobile, suivie d'une hausse mobile (v. DÉPRESSION et ISALLOBARE) ; 2° un ensemble de formations nuageuses constituant le *système nuageux* (v. NUAGE) ; 3° un système de *fronts**. Les météorologistes norvégiens* ont montré qu'un cyclone provenait de l'*ondulation en vague* d'un front préexistant. Cette ondulation peut se développer spontanément sous l'effet de la gravité, mais elle est accélérée par l'impulsion des *coulées froides* originaires des hautes latitudes. Le front *stationnaire* préexistant ondule avec une amplitude de plus en plus grande (*fig.* 2, *a, b, c*). Puis le dynamisme de l'air froid conduit à la forme dissymétrique (*fig.* 2, *d*) qui définit le *cyclone mûr*. A ce stade, on distingue deux *fronts** et trois *secteurs* (*fig.* 3). L'air froid, plus dense, s'enfonçant sous l'air chaud, plus léger, on observe en coupe verticale le dispositif de la figure 4). On voit que l'air chaud s'élève au-dessus du *secteur froid antérieur*, et que le *secteur froid postérieur* soulève également l'air du secteur chaud. Un mécanisme *tourbillonnaire* et *ascendant* est donc réalisé, l'air chaud s'élevant en spirale. Cette ascendance (*convection cyclonique*) détermine une baisse de pression centrée sur le *point double* (*fig.* 5). Les vents sont les plus forts au voisinage du centre de la dépression. Ainsi s'explique la concavité des fronts vers le côté d'où souffle le vent (*fig.* 3 et 5). Quels sont les effets du cyclone sur le temps ? Un observateur au sol, placé au point O (*fig.* 3 ou 4), voit passer successivement : le secteur froid antérieur, le front chaud, le secteur chaud, le front froid, le secteur froid postérieur. Chaque passage constitue une *phase* du cyclone.

Le *secteur froid antérieur* est formé d'air homogène et stable : en effet, le front chaud réalise une inversion thermique en altitude, inversion qui arrête les ascendances (*fig.* 4). Ce mécanisme explique l'amélioration du temps presque générale à l'avant d'un cyclone.

Le *front chaud* détermine des nuages et des précipitations, parce que l'air chaud qui s'élève au-dessus de l'air froid se refroidit par détente. Les premiers nuages qui passent au-dessus de l'observateur sont des *cirrus** (fines particules de glace en raison de l'altitude) [v. *fig.* 6]. Ces nuages soyeux sont donc les signes précurseurs de la pluie. A mesure que le front avance, les nuages deviennent de plus en plus compacts et bas. On note des *cirro-stratus**, puis des *altostratus**, encore plus denses. Puis la couche s'abaisse et s'épaissit encore (*nimbo-stratus** épais et sombres, d'où tombe la pluie). Les précipitations sont continues, mais fines, car le glissement ascendant de l'air chaud est lent (pente : 1/100).

Le *secteur chaud* ne comporte que des nuages d'advection formés en masse d'air homogène : stratus l'hiver, cumulus l'été. Les stratus donnent des bruines (pluies fines d'advection). Le *front froid* détermine une nouvelle période troublée, après l'accalmie relative ou totale du secteur chaud. Les nuages sont d'abord des *cirrus, cirro-cumulus** et *altocumulus** précurseurs (*fig.* 7). Les altocumulus n'apparaissent que si l'instabilité est très forte : plus encore que cirrus et cirro-cumulus, ils annoncent donc un très mauvais temps. Puis passent les *cumulo-nimbus**, déversant de gros orages ou des averses. L'ascendance brutale qui les engendre s'explique par le soulèvement en bloc de l'air chaud au-dessus du coin froid. En revanche, l'ascendance a lieu sur une distance horizontale

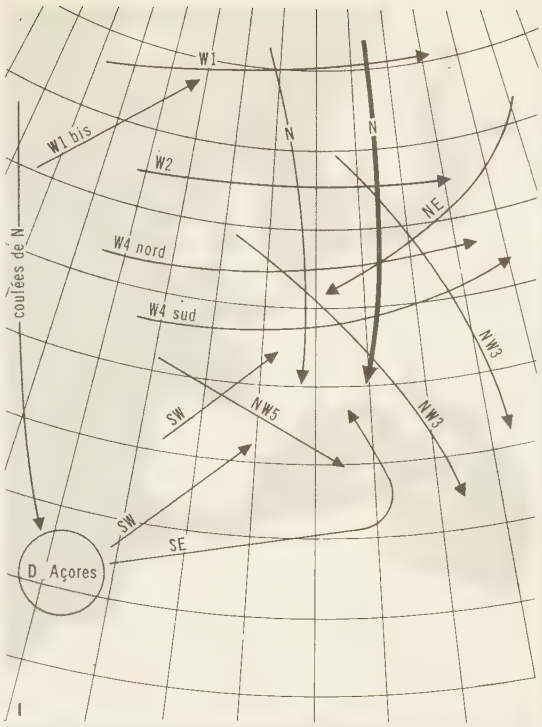

1

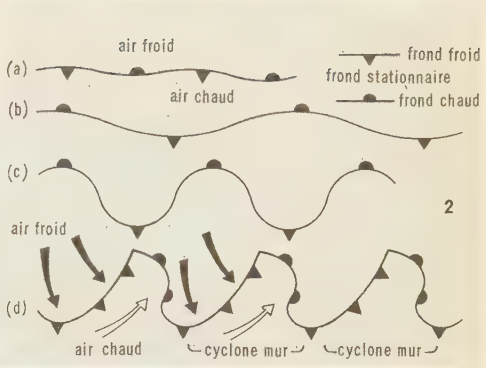

2

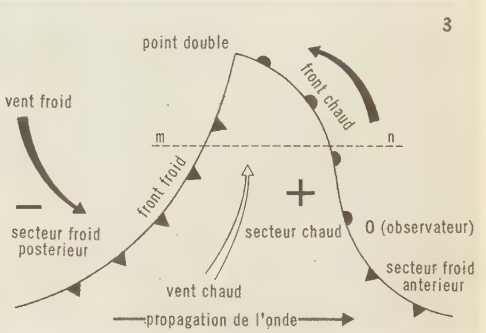

3

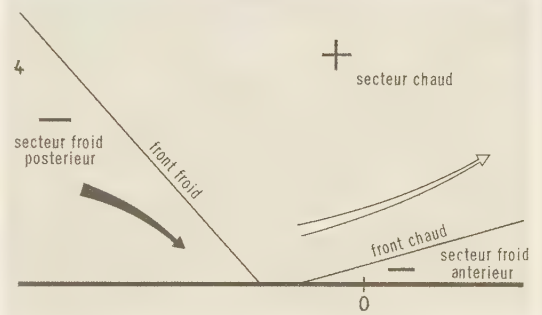

4

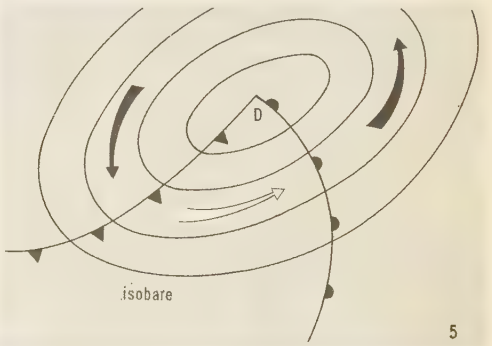

5

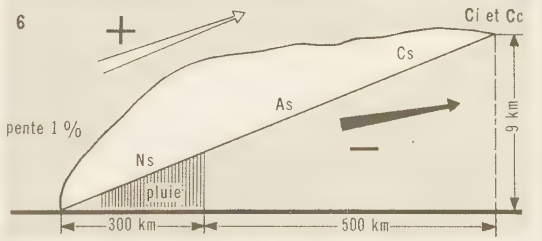

6

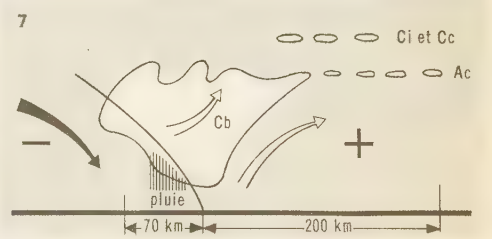

7

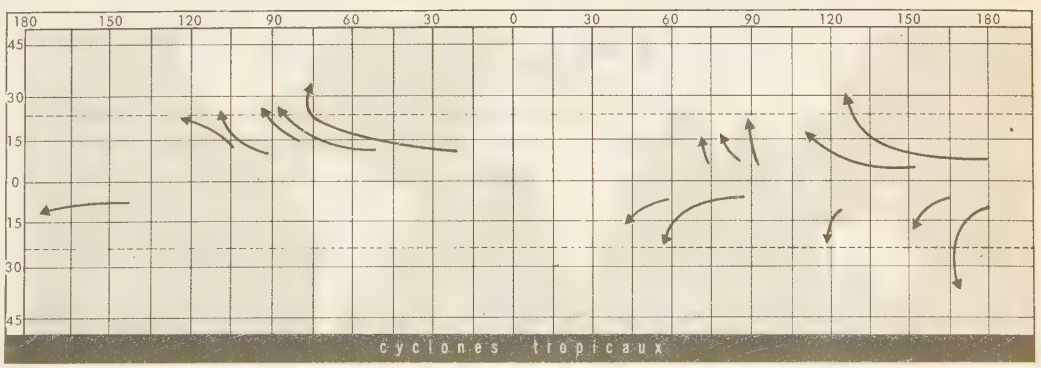

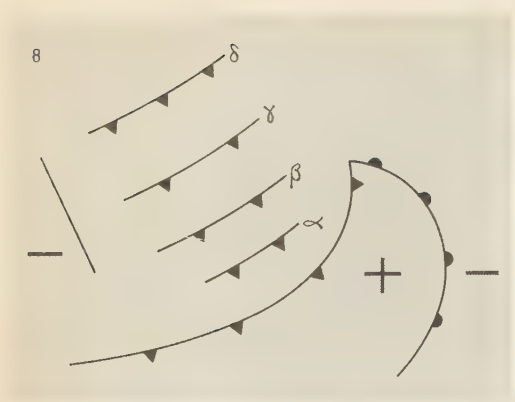

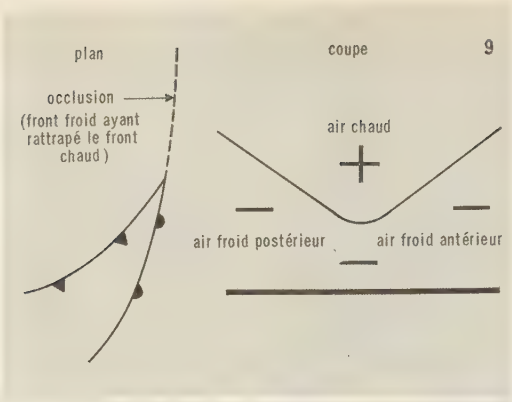

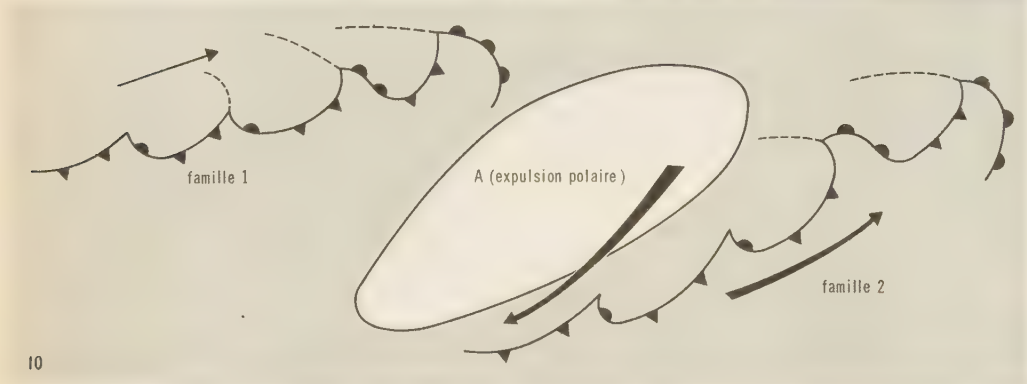

beaucoup plus courte que dans le cas du front chaud : 100 à 200 km au lieu de 800 km. Les phénomènes du front froid sont donc *violents* et *brefs*. Le *secteur froid postérieur* détermine des temps très variables. D'une part, le mouvement cyclonique est descendant, l'air froid se tassant en coin sous l'air chaud : d'où la tendance à la stabilité. Mais l'air froid est toujours instable, puisque, par définition, il est réchauffé à sa base par le sol plus chaud. D'autre part, les secteurs froids sont toujours compartimentés par des *fronts froids secondaires*, marquant des arrivées renouvelées d'air frais (*fig.* 8, fronts α, β, γ, etc.). Tous ces facteurs de stabilité et d'instabilité se combinent de façons diverses. Suivant la résultante de la combinaison et le jeu supplémentaire des ascendances ou des descendances géographiques (relief, par ex.), on notera donc : un ciel clair, ou des strato-cumulus en bancs discontinus, ou des averses alternant avec des éclaircies, ou des averses violentes avec gros cumulus.

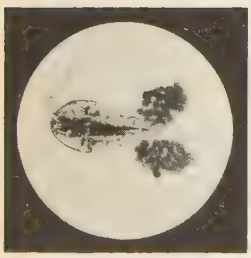

cyclope

Les cyclones sont évolutifs. Nous avons vu leur naissance. Après la maturité, le secteur chaud se rétrécit peu à peu, étranglé entre les deux masses froides. Finalement, il est rejeté en altitude, l'air froid occupant toutes les basses couches : on dit alors qu'il y a *occlusion* (*fig.* 9). Les *cyclones occlus*, ou *occlusions*, dégénèrent peu à peu et meurent. Les cyclones se groupent en *familles* de quatre ou cinq cyclones, ou *membres*. Une famille passe en six à sept jours. Un *courant* de perturbations comprend une ou plusieurs familles (*fig.* 10). Pendant le passage d'une famille, la pression reste basse, puisque l'air chaud s'élève sans cesse. Après le dernier membre, l'air froid postérieur s'affaisse et s'étale loin vers le sud : c'est la conséquence du mécanisme d'occlusion. On dit qu'il y a *décharge*, ou *expulsion d'air froid*, ou encore *expulsion polaire*. La décharge provoque la formation d'un *anticyclone de fin de famille* qui établit le beau temps provisoirement (en attendant la famille suivante). L'anticyclone s'explique par deux processus : 1° l'air froid postérieur est dense ; 2° cet air froid est descendant, donc il se comprime.

● Les *cyclones tropicaux* offrent une structure toute différente de celle des cyclones tempérés. Ce sont des tourbillons de très petit diamètre (une centaine de kilomètres parfois), animés d'une vitesse énorme de rotation et d'une grande vitesse de translation. Le vent dépasse souvent 200 km/h. La baisse barométrique est beaucoup plus intense que celle qui marque le centre des dépressions polaires mobiles. Mais un cyclone tropical est difficile à déceler à sa naissance, en raison de ses dimensions réduites qui échappent au réseau d'observations. C'est pour cela que les Etats-Unis entretiennent des escadrilles spécialisées chargées de les localiser et d'observer leur trajectoire. Les cyclones tropicaux naissent pendant la saison chaude, sur les mers tropicales dont la température dépasse 26 ou 27 °C. Ces températures élevées, conjuguées avec une humidité très forte, semblent les conditions indispensables au développement de l'*instabilité verticale* cyclonique. Il faut aussi que la force de Coriolis* soit suffisante pour amorcer la rotation (les cyclones ne se forment pas à des latitudes inférieures à 4° ou 5°). L'Atlantique Sud, trop frais, ne connaît pas de cyclones. Sur toutes les autres mers tropicales, il s'en forme tous les ans, surtout à la fin de la saison chaude. La trajectoire est orientée d'abord est-ouest, puis décrit une parabole qui conduit le cyclone dans la zone tempérée, où le mécanisme tourbillonnaire dégénère peu à peu jusqu'à présenter en fin de course les caractères d'un fort cyclone polaire. Nés sur l'Océan, les cyclones pénètrent toutefois sur les continents. Ils se comblent alors très vite, en raison du frottement (v. DÉPRESSION), mais ils ravagent les côtes : Japon, Chine, Philippines, Antilles, Madagascar, Australie, Bengale. Une particularité des cyclones reste encore mal expliquée : la masse nuageuse stratifiée comportant un épais nimbo-stratus se déchire au centre et dégage une cheminée très claire, qui correspond à un secteur de calme (*œil* du cyclone).

Les cyclones portent souvent des noms locaux : *typhons* (mer de Chine), *baguios* (Philippines), *hurricanes* (Antilles), *willy-willies* (Australie).

— Technol. Le *cyclone* se compose d'un cylindre à axe vertical qui reçoit tangentiellement le courant à épurer, animé d'une très grande vitesse. Sous l'influence de la force centrifuge, les divers éléments contenus dans le fluide se séparent suivant leur densité. Le fluide épuré est évacué par une sortie axiale supérieure, tandis que les produits dont on cherche l'élimination sont collectés dans une partie tronconique formant la partie inférieure de l'appareil. Ce soutirage se fait soit par une valve continue, soit par une vidange périodique. Sous un volume extrêmement restreint, le cyclone assure un très grand débit.

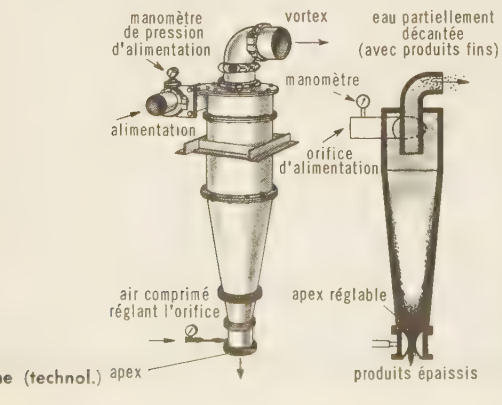

cyclone (technol.)

CYCLONER v. tr. Min. Faire passer dans des cyclones.

CYCLONIQUE adj. Syn. de CYCLONAL.

CYCLONITE n. f. Chim. Explosif de formule $(CH_2NNO_2)_3$, obtenu à partir d'hexaméthylène-tétramine. (Syn. HEXOGÈNE.)

CYCLOOCTADIÈNE n. m. Chim. Carbure diéthylénique de formule C_8H_{12}, obtenu dans la distillation de certains hydroxydes d'ammonium quaternaires et se polymérisant facilement.

CYCLOOCTANE n. m. Chim. Carbure cyclanique fondamental, de formule C_8H_{16}, obtenu par hydrogénation du cyclooctadiène. (Syn. OCTAMÉTHYLÈNE.)

CYCLOOCTATÉTRAÈNE n. m. Chim. Carbure quatre fois éthylénique, de formule C_8H_8, dérivant théoriquement de la déshydrogénation du cyclooctane.

— ENCYCL. Le *cyclooctatétraène*, découvert dans la dégradation de la *pseudopelletiérine*, se prépare en polymérisant l'acétylène en présence de chlorure de nickel. Il présente avec le benzène, dont on pourrait le considérer comme l'homologue supérieur, des différences fondamentales ; il se montre en particulier très instable et très fortement non saturé.

CYCLOPARAFFINE n. f. (de *cyclique* et de *paraffine*). Chim. Nom générique des hydrocarbures cycliques saturés, dont le type est le cyclohexane. (Syn. CYCLANE.)

CYCLOPE ou **CYCLOPS** n. m. Minuscule crustacé d'eau douce, caractérisé par la tête soudée avec le premier anneau thoracique, et par l'œil unique et médian auquel il doit son nom. (Ordre des copépodes, type de la famille des *cyclopidés*.)

CYCLOPE, en gr. **Kuklôps** (de *kuklos*, cercle, et *ôps*, œil). Myth. gr. Nom donné à des géants qui n'avaient qu'un gros œil au milieu du front. L'Antiquité grecque a distingué plusieurs espèces de Cyclopes. Les uns, bâtisseurs, furent rendus responsables des murs des palais mycéniens à l'appareil de grosses pierres empilées. D'autres, Cyclopes ouraniens, fils d'Ouranos et de Gê, personnifiaient les phénomènes atmosphériques (Argês, Brontês, Stéropês), dont les noms suggèrent l'éclair, le tonnerre et l'orage. Ils ont pour l'homme le caractère énigmatique, la brutalité irraisonnée des forces naturelles : ainsi le Polyphème d'Ulysse, bon berger certes, mais athée, antisocial et, par surcroît, anthropophage. Enfin, les Cyclopes siciliens, créés tardivement à l'époque alexandrine, sont, dans les profondeurs des volcans, les ouvriers d'Héphaistos ; dans la nuit, les grondements de leurs forges, les étincelles des coulées jaillissent de l'Etna ou du Stromboli : ce sont là pures fictions poétiques. (V. CYCLOPÉEN.)

— Iconogr. La représentation des Cyclopes est fréquente sur les vases antiques ; citons aussi un bas-relief (Rome, palais des Conser-

Phot. Brabbins-Rapho.

vateurs). La légende de Polyphème apparaît aussi souvent, depuis les fresques de la maison de Livie jusqu'à Pellegrino Tibaldi (*Ulysse crevant l'œil de Polyphème*, Bologne). [V. POLYPHÈME, GALATÉE, VULCAIN.]

CYCLOPE n. m. (de *Cyclope* n. pr.). *Fam.* Homme qui n'a qu'un œil ; borgne : *Je verrai toujours cet œil de cyclope qui flambait derrière son carreau* (R. Martin du Gard). ‖ *Poét.* ou *ironiq.* Forgeron, serrurier. ‖ *Fig.* Qui forge une œuvre colossale : *C'est un travail de cyclope.*

Cyclope (LE) [*Kuklôps*], drame satyrique d'Euripide (seconde moitié du Ve s. av. J.-C.). C'est, avec *les Limiers*, de Sophocle, le seul drame satyrique qui se soit conservé. Le sujet du *Cyclope* est tiré du neuvième chant de *l'Odyssée* ; c'est l'épisode d'Ulysse chez Polyphème, mais la présence de Silène et des satyres, ses fils, qui forment le chœur, introduit un élément nouveau dans la donnée homérique. La pièce offre le mélange de gravité tragique et de fantaisie bouffonne qui caractérise le drame satyrique.

Cyclope (LE) [*Kuklôps*], une des plus célèbres idylles de Théocrite (IIIe s. av. J.-C.). S'adressant à un ami, qui souffrait d'un amour malheureux, le poète lui conseille d'alléger sa souffrance en la chantant, et il lui cite l'exemple de Polyphème, qu'il représente sur le haut d'un rocher, regardant la mer et essayant par ses chants de calmer sa passion.

CYCLOPÉEN, ENNE adj. Bâti par les cyclopes. ‖ *Par extens.* Gigantesque, colossal : *Travail, effort cyclopéen. Elle* [la barricade] *surgissait comme une levée cyclopéenne* (Hugo). *Les édifices prenaient des proportions cyclopéennes et colossales* (Gautier).
— Archéol. Se dit de certaines constructions gigantesques très anciennes, formées de blocs irréguliers, que les Grecs attribuaient aux Cyclopes. (On dit aussi PÉLASGIQUE.)
— ENCYCL. Archéol. Les *murs* ou *appareils cyclopéens* sont ceux de la période tout à fait primitive, en blocs irréguliers, généralement sans mortier, avec des pierres plus petites dans les interstices. Les fortifications de Tirynthe en sont le spécimen le plus complet et le mieux conservé.

CYCLOPENTADIÈNE [pɛ̃] n. m. Carbure diéthylénique à chaîne fermée, de formule C_5H_6, contenu dans le goudron de houille. (Il se condense avec l'acétone, en présence de potasse, pour donner le *fulvène*. Il se dimérise en *dicyclopentadiène*, lequel peut régénérer le monomère par chauffage.)

CYCLOPENTANE [pɛ̃] n. m. Hydrocarbure cyclanique fondamental, de formule C_5H_{10}, obtenu par action du zinc sur le bromure de pentaméthylène. (Syn. PENTAMÉTHYLÈNE.)

CYCLOPENTANOL [pɛ̃] n. m. Alcool de formule C_5H_9OH, obtenu par réduction de la cyclopentanone.

CYCLOPENTANONE [pɛ̃] n. f. Cétone de formule C_5H_8O. (Syn. ADIPONE.)
— ENCYCL. La *cyclopentanone* se rencontre dans le goudron de bois. On l'obtient par distillation de l'adipate de calcium ou par décomposition de l'ester cyclopentanone-carboxylique. C'est un liquide à odeur mentholée, bouillant à 130 °C.

CYCLOPENTANONE - CARBOXYLIQUE [pɛ̃] adj. Se dit d'un acide β-cétonique instable, de formule $(C_5H_7O) — CO_2H$, dont l'ester (ester de Dieckmann) se forme par action du sodium sur l'adipate d'éthyle.

CYCLOPENTÈNE [pɛ̃] n. m. Carbure éthylénique à chaîne fermée, de formule C_5H_8, obtenu par déshydratation du cyclopentanol.

CYCLOPHORIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches terrestres, vivant dans les régions chaudes et tempérées.

CYCLOPHRÉNIE n. f. Maladie mentale caractérisée par une exagération morbide des variations de l'humeur, et dont la cyclothymie représente la constitution de base. (Syn. PSYCHOSE MANIACO-DÉPRESSIVE.) [V. MANIE et MÉLANCOLIE.]

CYCLOPIE n. f. Tératol. Malformation congénitale, caractérisée par la fusion des deux orbites et l'existence d'un seul œil.

CYCLOPIEN, ENNE adj. Tératol. Affecté de cyclopie.

CYCLOPLÉGIE n. f. Ophtalmol. et Neurol. Paralysie totale des muscles de l'œil, qui atteint à la fois les muscles internes et les muscles externes, ce qui amène l'immobilité complète des yeux en position moyenne, avec dilatation fixe des pupilles.

CYCLOPROPANE n. m. Carbure d'hydrogène cyclanique, de formule C_3H_6, gazeux, obtenu par action du zinc sur le bromure de triméthylène. (Syn. TRIMÉTHYLÈNE.)
— ENCYCL. Anesth. Le *cyclopropane* fut expérimenté à titre d'anesthésique sur des animaux, en 1929, par Lucas et Henderson ; Waters, le premier, l'a utilisé chez l'homme en 1933.
En sa faveur, on peut noter qu'il n'irrite pas les voies respiratoires. Il ne stimule ni le centre respiratoire ni la sécrétion salivaire. Il n'est pas toxique pour le foie, les reins, ne modifie pas le métabolisme. Son action est rapide et profonde, bien que la marge de sécurité de son emploi soit grande. Sa puissance permet une oxygénation parfaite aux divers degrés de l'anesthésie. Il présente deux inconvénients majeurs : 1° son action sur le cœur, qui se manifeste, en général, successivement par de la bradycardie, de la tachycardie, des arythmies diverses, menant finalement à la fibrillation* ventriculaire ; 2° son inflammabilité et le mélange explosif qu'il forme avec l'oxygène, qui obligent à prendre, lors de son emploi, un certain nombre de précautions visant à éviter la production d'étincelles provenant soit d'appareils électriques, soit d'une décharge d'électricité statique accumulée.
Il est donc indiqué dans les interventions de courte durée et dans celles qui exigent pour le malade un grand pourcentage d'oxygène. Son administration doit se faire en circuit fermé exclusivement, ce qui réduit pour une bonne part les risques d'explosion et permet, en outre, une économie très appréciable de ce gaz au prix de revient élevé.

CYCLOPTÈRE n. m. Poisson osseux des mers froides, au corps très épais, globuleux, muni d'une ventouse formée par les nageoires ventrales. (Une espèce, *Cyclopterus lumpus*, existe sur les côtes françaises de la Manche, mais y est très rare. On le nomme usuellement *seigneur* et *mollet*. Sa longueur atteint 60 cm.)

CYCLORADIOTHÉRAPIE n. f. Radiothérapie par champs d'irradiation tournants. (Syn. CYCLOTHÉRAPIE.)

CYCLORAMA n. m. Théâtr. Toile de fond demi-circulaire ou demi-elliptique enveloppant tout un décor théâtral. (De couleur unie, le cyclorama peut recevoir la projection de lumières colorées permettant des effets de mise en scène [lever ou coucher du jour, nuit étoilée, etc.].)

CYCLORHAPHES ou **CYCLORAPHES** n. m. pl. Nom donné aux diptères dont la pupe rompt son enveloppe, au moment de l'éclosion, suivant une ligne de déhiscence annulaire située près de l'extrémité antérieure du puparium. (Adjectivement, ce mot ne s'applique qu'aux diptères brachycères.) [Contr. ORTHORHAPHES.]

CYCLOSALPA n. f. Genre de tuniciers pélagiques formant des colonies transparentes d'individus analogues à des salpes, qui, au lieu d'être disposés en ligne longitudinale, sont en cercle. (Les cyclosalpas vivent dans le plancton de la Méditerranée, de l'Atlantique, du Pacifique.)

CYCLOSE n. f. Mouvement des granulations du cytoplasme à l'intérieur des cellules, qui s'observe d'une façon permanente tant que la cellule est vivante.

CYCLOSÉRINE n. f. Pharm. V. D-CYCLOSÉRINE.

CYCLOSPASME n. m. Ophtalmol. Spasme de l'accommodation par contraction permanente du muscle ciliaire.

CYCLOSPERMÉ, E adj. Bot. Syn. de CYCLOLOBÉ, E.

CYCLOSTOMA n. m. Malacol. V. POMATIAS.

CYCLOSTOMATES n. m. pl. Ordre de bryozoaires caractérisé par la forme de l'orifice des loges, qui est arrondi, béant, et dont les parois sont souvent calcifiées. (Ils sont tous marins, et la plupart habitent l'hémisphère Sud ; un grand nombre de genres sont fossiles.)

CYCLOSTOMATIDÉS n. m. pl. V. POMATIASIDÉS.

CYCLOSTOMES n. m. pl. Classe ou sous-embranchement de vertébrés aquatiques très primitifs, inférieurs aux poissons et caractérisés par l'absence de mâchoires. (Ex. : la lamproie.)
— ENCYCL. Selon la plupart des auteurs, les *cyclostomes* sont tous les vertébrés sans mâchoires, actuels et fossiles, nus ou cuirassés, et constituent un sous-embranchement, opposé à celui des *gnathostomes*, ou vertébrés à mâchoires, qui réunit toutes les autres classes. Le mot est alors synonyme d'*agnathes*. Selon quelques-uns, les agnathes se divisent en deux classes, dont l'une est celle des cyclostomes, et l'autre celle des *ostracodermes* de l'ère primaire. Les cyclostomes présentent d'innombrables caractères de primitivité : ni membres ni nageoires paires ; peau dépourvue de phanères ; pas de vertèbres distinctes ; une seule narine ; foie purement endocrine ; bouche ronde sans mâchoires distinctes ; un seul canal semi-circulaire ; peut-être un arc branchial supplémentaire ; poches branchiales aveugles ; pas de système sympathique ; nerfs crâniens peu nombreux ; pas de voies génitales, etc.

CYCLOSTREMA n. m. (du gr. *kuklos*, cercle, et *trema*, ouverture). Mollusque gastropode à coquille déprimée, profondément ombiliquée, de coloration pâle et à ouverture circulaire. (Ces animaux habitent toutes les mers. Type de la famille des *cyclostrématidés*.)

CYCLOSTROPHIQUE adj. Météorol. Se dit de la force centrifuge due à la courbure de la trajectoire d'une particule d'air : *Force cyclostrophique*. (V. VENT.)

CYCLOTHÈME n. m. Pétrogr. Dans une série de sédiments lités, succession ou transition d'un lit d'une sorte à un lit d'une autre sorte, par exemple d'un lit à grain grossier à un lit à grain fin, et dont la répétition régulière, ou presque régulière, constitue la série. (Ex. : le flysch des Alpes.)

CYCLOTHÉRAPIE n. f. Rœntgenthérapie par champs d'irradiation tournants. (Syn. CYCLORADIOTHÉRAPIE.)
— ENCYCL. On cherche à obtenir en rœntgenthérapie la dose maximale efficace sur l'organe à traiter, en appliquant les rayons par plusieurs portes d'entrée. Les faisceaux de rayons s'entrecroisent là où doit porter leur action. La *cyclothérapie*, par un déplacement continu et circulaire du tube émetteur de rayons X, donne une solution élégante au problème des « feux croisés ». Une autre solution est apportée par l'utilisation en rœntgenthérapie des appareillages de tomographie*. Dans ce cas, l'irradiation s'applique à une « tranche » d'organe dont on peut déterminer l'épaisseur approximative.

CYCLOTHYME adj. et n. Se dit des sujets atteints de cyclothymie. (Syn. CYCLOTHYMIQUE.)

CYCLOTHYMIE n. f. (gr. *kuklos*, cercle, et *thumos*, état d'esprit). Psychiatr. Etat d'âme caractérisé par l'alternance de l'humeur entre deux pôles extrêmes, la gaieté et la tristesse.
— ENCYCL. La *cyclothymie* reste normale quand les écarts entre les états de gaieté et ceux de tristesse ne sont pas disproportionnés avec les causes qui les engendrent, et quand les changements ne se font pas de façon trop fréquente.
Quand les écarts deviennent trop grands, on assiste aux accès de manie (gaieté sans raison) ou de mélancolie (tristesse sans cause). De tels accès se renouvellent selon un rythme et un mode variables : tantôt les accès sont uniquement maniaques ou uniquement mélancoliques, tantôt ils alternent pour constituer la psychose maniaco-dépressive. (V. MANIE et MÉLANCOLIE.)

CYCLOTHYMIQUE adj. Relatif à la cyclothymie.
◆ Adj. et n. Atteint de cyclothymie.

CYCLOTOURISME n. m. Tourisme pratiqué à bicyclette.

CYCLOTOURISTE n. Personne qui voyage à bicyclette pour son agrément.

CYCLO - TRIMÉTHYLÈNE - TRINITRAMINE n. f. V. HEXOGÈNE.

CYCLOTRON n. m. (de *cycle* et *électron*). Physiq. nucl. Accélérateur à résonance

appareil cyclopéen
fortifications de Tirynthe

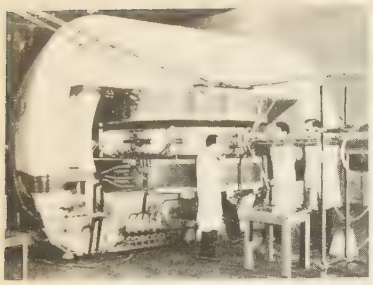

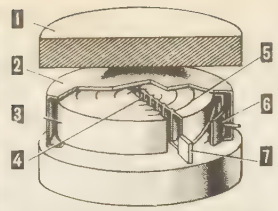

1.masse polaire; 2.chambre vidée, 3.électrode creuse; 4.source d'ions; 5.trajectoire des particules; 6.déflecteur; 7.cible

cyclotron magnétique, servant à communiquer à des particules électrisées une grande vitesse, donc une énergie cinétique élevée, en vue d'obtenir des transmutations et des désintégrations d'atomes.

— ENCYCL. Le *cyclotron,* imaginé vers 1934 par le physicien américain E. O. Lawrence, se compose d'une chambre à vide où l'on a injecté des particules électrisées (protons, deutons, hélions). Un puissant électro-aimant y fait régner un champ magnétique constant et intense, suivant l'axe de l'appareil, qui courbe leurs trajectoires suivant des circonférences. Dans cette boîte se trouvent disposées deux électrodes creuses, en forme de D (les « dees »), auxquelles est appliquée une différence de potentiel alternative de haute fréquence (plusieurs milliers d'alternances par seconde). Les ions passent d'une électrode dans l'autre au moment où ce potentiel est maximal, et subissent ainsi une accélération à chaque demi-tour ; leur vitesse et le diamètre des circonférences parcourues s'accroissent progressivement, et ils décrivent une sorte de spirale, de manière que leur vitesse angulaire reste constante. Lorsqu'ils ont acquis une énergie suffisante, ils se trouvent déviés, grâce à une électrode chargée négativement, vers une trajectoire rectilignes, et sont utilisés pour bombarder la matière.

Les applications actuelles sont fondées sur les réactions nucléaires de désintégration et de transmutation, souvent suivies de la création de radio-éléments ou d'une émission de neutrons. Le cyclotron a également permis de produire la fission de nombreux éléments. Les possibilités du cyclotron sont limitées par la rupture du synchronisme qui se produit lorsque les particules, animées de grandes vitesses, voient leurs masses croître de façon appréciable, conformément aux théories relativistes. C'est pour remédier à cet effet que l'on a imaginé le *synchrocyclotron** et le *synchrotron**.

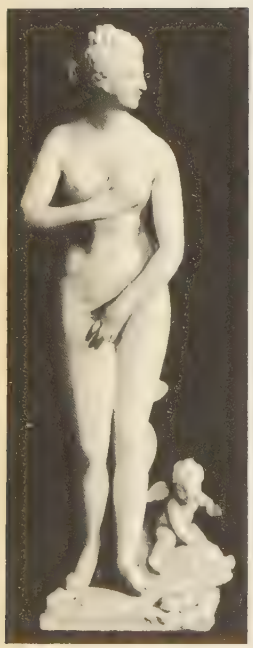

Paul Louis CYFFLÉ
« Vénus »
musée de Sèvres

CYCLURE n. m. Grand iguane de l'Amérique centrale, qui dépasse un mètre de longueur.

CYCNOCHES [siknoʃɛs] n. m. Orchidacée épiphyte de l'Amérique tropicale, dont quelques espèces sont cultivées en serres.

CYCNOS, en gr. **Kuknos.** Myth. gr. Fils d'Apollon. Désespéré d'avoir perdu l'amour d'un jeune garçon qu'il désirait, il se précipita du haut d'un rocher et fut changé en cygne. — Fils d'Arès et de Pélopia. Il arrachait aux voyageurs se rendant à Delphes les offrandes destinées à Apollon ; Héraclès le tua en combat singulier. — Roi de Ligurie, qui fut si affligé de la mort de son ami Phaéton qu'Apollon le changea en cygne. — Fils de Poséidon et roi en Troade. Il fut tué par Achille pendant la guerre de Troie et métamorphosé en cygne.

Cydalise et le Chèvrepied, ballet en 2 actes et 3 tableaux de G. de Caillavet et R. de Flers ; musique de Gabriel Pierné ; chorégraphie de Léo Staats ; décors et costumes de Maxime Dethomas. Première mondiale : Opéra de Paris, 15 janvier 1923. Principaux interprètes à la création : Carlotta Zambelli et Albert Aveline.

CYDIA n. f. Entom. Autre nom scientifique du carpocapse. (V. CARPOCAPSE, LASPEYRESIA.)

cygne

Cydias, personnage des *Caractères* de La Bruyère : type du bel esprit, dans lequel les contemporains voulurent reconnaître un portrait de Fontenelle.

CYDIMON n. m. (gr. *kudimos,* brillant). Grand papillon, ordinairement noir velouté, tigré de vert cuivreux et métallique, qui habite l'Amérique méridionale. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des uraniidés.)

CYDIPPE n. m. Zool. Animal marin nageur, globuleux, de la grosseur d'une cerise, qui se déplace par le battement de palettes ciliées distribuées le long de huit côtes longitudinales. (Le cydippe capture ses proies à l'aide de deux longs tentacules agglutinants rétractiles. Embranchement des cœlentérés, sous-embranchement des cténaires*.)

CYDIPPE, en gr. **Kudippê,** prêtresse de l'Héraïon d'Argos, connue pour le dévouement de ses deux fils, Cléobis* et Biton.

CYDIPPIDÉS n. m. pl. Zool. Ordre de cœlentérés cténaires ayant pour type le genre *cydippe.*

CYDNE n. m. (gr. *kudnos,* brillant). Punaise terrestre de taille petite ou moyenne, noir et blanc, qui vit dans les terrains arides. (Le genre fait partie des hétéroptères, famille des pentatomidés.)

CYDNOS, KUDNOS, CYDNUS ou **KYDNUS.** Géogr. anc. Fleuve de Cilicie (Asie Mineure), né dans le Taurus et arrosant Tarse. Alexandre le Grand faillit mourir pour s'être baigné dans ses eaux glacées (333 av. J.-C.) ; Marc Antoine offrit à Cléopâtre sur ses rives et son cours des fêtes demeurées célèbres (42 av. J.-C.) ; l'empereur Frédéric Barberousse s'y noya en 1190. Auj. le *Tarsus Çayı.*

CYDONÈS ou **KYDONIS** (Démétrios), théologien byzantin (Thessalonique v. 1324 - en Crète v. 1400). Ministre et ami de Jean VI Cantacuzène, il fit plusieurs voyages en Italie ; dès le règne de Jean V, il était à la tête du mouvement favorable à une coopération avec les Latins. Menacé, il dut, vers la fin de sa vie, se réfugier à Venise. Il a écrit des ouvrages de dogmatique, de polémique, de rhétorique, et il a traduit en grec saint Thomas d'Aquin. Sa *Correspondance* est un document de premier ordre pour l'histoire de la civilisation byzantine au XIVe s. et pour celle des relations entre l'Italie de la Renaissance et l'Empire byzantin.

CYDONIA n. m. Nom scientifique du cognassier.

CYFFLÉ (Paul Louis), sculpteur et céramiste d'origine flamande (Bruges 1724 - Ixelles 1806). Fils et neveu d'orfèvres, il fit ses études à Paris, puis se fixa en Lorraine (1746). Il collabora avec Barthélemy Guibal (fonte de la statue de Louis XV pour Nancy, 1755 ; fontaine de la place d'Alliance dans la même ville, 1756), et lui succéda comme sculpteur du roi Stanislas de Pologne (1757). Il aborda la céramique en 1762 et reçut en 1768 du roi Stanislas l'autorisation d'ouvrir une faïencerie à Lunéville, principalement pour y exécuter des statuettes en terre de Lorraine (faïence fine à pâte très blanche) ; citons parmi ses figurines : *les Vendangeurs, le Petit Voleur de pommes, l'Oiseau mort.* Il modelait des bustes (Rousseau, Voltaire), des objets usuels et des médailles. Ses affaires ayant périclité, il vendit ses moules à la manufacture de Niderviller, retourna à Bruges en 1780, puis fonda une fabrique de porcelaine à Hastierres-Lavaux (1785).

CYGNÆUS (Fredrik), poète et historien finlandais (Tavastehus, Hämeenlinna, 1807 - Helsingfors 1881). Il travailla à faire naître un art et un théâtre nationaux, et combattit l'influence suédoise. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont six volumes de vers, publiés en 1851-1854 et 1870.

CYGNE [siɲ] n. m. (du lat. *cygnus* ou, mieux, *cycnus*). Grand oiseau aquatique à plumage blanc ou blanc et noir, caractérisé par des formes puissantes et un cou très long et flexible. (Famille des anatidés, sous-famille des ansérinés.) ‖ *Poétiq.* S'est dit de quelques poètes, écrivains ou musiciens, célèbres par la grâce et la pureté de leur style : *Le Cygne de Dircé,* Pindare ; *le Cygne de Mantoue,* Virgile ; *le Cygne de Cambrai,* Fénelon. ‖ *Chant du cygne,* chant mélodieux attribué autrefois au cygne, particulièrement lorsqu'il était près de mourir ; et, au *fig.,* dernière œuvre d'un poète, d'un musicien, etc.

— LOC. DIV. *Cou de cygne,* cou long, flexible, élégant : *J'ai pris femme aux doux yeux, | Aux mains blanches, au cou de cygne* (Béranger). ‖ *Blancheur de cygne,* blancheur éclatante : *J'unis un cœur de neige à la blancheur des cygnes* (Baudelaire).

— Technol. *Cou-de-cygne,* partie de l'avant-train d'une voiture à quatre roues, qui est courbée pour laisser place aux roues quand on fait tourner le véhicule. (V. COL-DE-CYGNE.)

— ENCYCL. Le type du genre est le *cygne muet* ou *tuberculé* (*Cygnus olor*), bien connu comme oiseau d'ornement. Il se distingue des autres espèces par son bec orangé dont la base porte un tubercule noir ; il est originaire d'Europe orientale. Long de 2 m, son envergure atteint 3 m. Il est querelleur et même méchant avec les enfants. Sa chair n'est pas comestible.

Le cygne sauvage (*C. cygnus*), au bec noir et jaune sans tubercule, et le cygne de Bewick (*C. Bewickii*), semblable mais plus petit, du nord de l'Europe et de l'Asie, apparaissent parfois en France en hiver. Des formes voisines les remplacent en Amérique du Nord. En Australie se trouve le cygne noir (*C. atratus*), noir avec une partie des ailes blanche et le bec rose, et, en Amérique du Sud, le cygne à cou noir (*C. melanocoryphus*), plus petit, blanc avec le cou noir et un tubercule rouge sur le bec.

A l'état sauvage, les cygnes vivent sur les eaux douces, où ils se nourrissent de végétaux et de petits animaux aquatiques. Ils pondent à même le sol et sont très attachés à leur couvée, qu'ils défendent énergiquement quand ils la croient en danger. Leur vol est puissant, mais ils doivent courir longtemps sur l'eau pour pouvoir prendre leur essor.

CYGNE (en lat. *Cygnus, -i*), constellation boréale dont les étoiles principales décrivent une grande croix en pleine Voie lactée. Elle

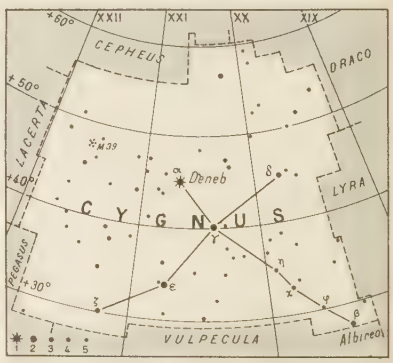

est composée d'une cinquantaine d'étoiles visibles à l'œil nu ; la plus brillante, α, est appelée *Deneb**, et l'étoile β, *Albireo.* Cette constellation renferme encore d'autres étoiles doubles ou multiples assez nombreuses. L'une d'elles, 61 *Cygni,* est la première étoile dont la distance à la Terre ait été mesurée : elle est de 11 a.l.

On peut reconnaître dans cette constellation la figure d'un oiseau aux ailes déployées. La Voie lactée est, à hauteur de la constellation du Cygne, divisée en deux bras distincts par un nuage allongé de matière interstellaire plus ou moins opaque.

Cygne (ORDRE DU), ordre prussien créé en 1442, et décerné aux princes, à trente nobles et à sept dames faisant vœu de célébrer les fêtes de la Vierge. Eteint en 1539, il fut reconstitué en 1843 et réservé à ceux qui faisaient vœu de soigner pauvres et malades.

Cygne (LE), musique de Saint-Saëns, chorégraphie de Michel Fokine. Première mondiale : Saint-Pétersbourg, théâtre du Cercle de la noblesse, 1905. Première interprète : Anna Pavlova. L'art de la Pavlova, suggérant l'image du cygne mourant dans la solitude, était d'une efficacité irrésistible dans son extrême simplicité. Ce solo est parfois appelé aussi *la Mort du cygne.*

CYGNUS, nom lat. de la constellation du Cygne* (au génit. : *Cygni ;* abrév. : [Cyg]).

Phot. Commissariat à l'Energie atomique, X, Laporte.

CYLADE n. f. ou **CYLAS** [las] n. m. Petit charançon brun (bleu dans le sexe femelle), originaire des régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie. (*Cyclas formicarius* est un des principaux ennemis des patates, dont il attaque les racines tubéreuses. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

CYLICHNA [likna] n. f. Mollusque gastropode opisthobranche marin, pouvant se retirer complètement dans une coquille subcylindrique. (Les cylichnas sont distribuées dans toutes les mers du globe ; on les connaît, à l'état fossile, depuis l'Eocène. Famille des scaphandridés.)

CYLIDRE n. m. Petit insecte cylindrique, bleu ou brun, souvent varié de jaune, qui habite les régions chaudes de l'Ancien Monde. (Les cylidres se développent à l'intérieur des galeries que creusent les bostrychidés dans le bois ; ils se nourrissent de ces xylophages. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cléridés.)

CYLINDER STOCK [silindərstɔk] n. m. (mot angl.). Résidu sous vide du pétrole utilisé pour le graissage des cylindres de machines à vapeur : *La viscosité du cylinder stock est de 40 à 70 °Engler à 50 °C.*

CYLINDRAGE n. m. Action de cylindrer.
— Encycl. Technol. Le *cylindrage des chaussées* a pour objet d'obtenir par des écrasements successifs une liaison homogène des pierres cassées dont on couvre leur surface. Pour cette opération, on fait usage de gros rouleaux, ou *cylindres compresseurs.*
Le *cylindrage des étoffes* consiste à faire passer sous pression une étoffe entre deux cylindres, qui peuvent être tous deux métalliques, ou l'un métallique et l'autre en bois ou en papier comprimé. Dans tous les cas, un cylindre métallique est chauffé à la vapeur. On provoque ainsi l'écrasement du grain des tissus tout en leur communiquant un certain lustre. Cette manipulation est surtout utilisée pour les tissus de jute, de lin et de coton.

CYLINDRAXE ou **CYLINDRE-AXE** n. m. Histol. Prolongement protoplasmique cylindrique qui émerge du pôle basal du corps cellulaire du neurone. (Syn. axone.) ‖ Pl. *des* cylindres-axes.

CYLINDRE n. m. (lat. *cylindrus* ; gr. *kulindros*). Math. Solide limité par une surface cylindrique et deux plans parallèles rencontrant les génératrices. ‖ *Cylindre droit,* cylindre dont l'axe est perpendiculaire à la base. ‖ *Cylindre oblique,* cylindre dont l'axe est oblique par rapport à la base. ‖ *Cylindre de révolution,* solide limité par la surface engendrée par une droite animée d'un mouvement de rotation autour d'un axe auquel elle est parallèle, et par deux plans perpendiculaires à cet axe. (V. part. *encycl.*)
— Acoust. Nom donné en France, à cause de leur forme extérieure, aux enregistrements destinés au phonographe d'Edison. (Ils étaient faits d'un composé à base de cire ; leur gravure était verticale, au lieu d'être latérale, comme pour les disques actuels. Détrôné par le disque de Berliner, le cylindre continua longtemps sa carrière dans les dictaphones.)
— Archéol. Pierre dure taillée en forme de cylindre et ornée de figures gravées, ayant servi d'amulette ou de cachet : *Cylindres babyloniens, persépolitains.* (V. part. *encycl.*)
— Arm. Pièce principale de la culasse mobile, dans certaines armes à feu. ‖ *Cylindre à gaz,* dans le fusil* mitrailleur français modèle 1924-1929, partie qui protège le piston, retarde la détente des gaz et dirige l'échappement de ces derniers. ‖ *Cylindre incendiaire,* paquet de mèche à étoupille, entourée de ficelle salpêtrée, introduit, avec de la poudre fine, dans les projectiles incendiaires.
— Autom. et Motocycl. Pièce du moteur, fermée à une extrémité par la culasse, et dans laquelle se meut le piston. (V. part. *encycl.*)
— Bot. *Cylindre central,* partie centrale sous-endodermique des tiges et des racines des plantes vasculaires. (Bois et liber sont situés dans le cylindre central.) [V. tige et racine.]
— Electr. *Cylindre de Faraday,* v. Faraday.
— Horlog. Pièce d'un échappement à cylindre portant le balancier, qui laisse à chaque oscillation passer une dent de la roue à cylindre.
— Mécan. Corps de pompe. ‖ Tube cylindrique dans lequel se meut le piston d'une machine à vapeur. ‖ *Cylindre à basse pression,* cylindre qui, dans une locomotive compound, reçoit l'effort de la vapeur, après son passage dans les cylindres à haute pression, à la sortie de la chaudière.
— Méd. *Cylindres urinaires,* éléments microscopiques, d'aspect cylindrique, qui se produisent dans les tubes urinifères et en revêtent la forme. (On les observe dans le dépôt des urines de malades atteints de néphrite. Leur nature est variable : épithéliale, granuleuse, muqueuse, hyaline, fibrineuse, graisseuse, etc. Ils sont le signe de lésions du rein.)
— Métall. Partie principale d'un laminoir*, réalisée en fonte trempée ou en acier traité.
— Mobil. Globe de verre utilisé pour protéger les pendules, les couronnes de mariées, les vases de fleurs artificielles, etc., et que l'on appelle plus couramment *globe.* ‖ *Bureau à cylindre,* modèle de bureau à abattant convexe, créé par Jean-François Œben, au milieu du XVIIIe s. (Les casiers et les tiroirs surmontant la table sont dissimulés par un

bureau à cylindre
époque Louis XV

quart de cylindre escamotable, plein ou articulé.) [V. bureau.]
— Papet. *Cylindre défibreur, défileur, raffineur,* organes des piles défileuses ou des piles raffineuses utilisées pour la fabrication du papier. ‖ *Cylindres sécheurs,* cylindres chauffés à la vapeur, dont l'ensemble constitue la sécherie d'une machine à papier ou d'une machine à carton, et sur lesquels la feuille de papier ou de carton abandonne son eau.
— Relig. hind. *Cylindre à prières,* moulin à prières (tibétain *hkhor-lo*), ustensile sacré, d'un usage universel dans toutes les contrées lamaïques. (Il se compose d'un cylindre creux en métal, qui tourne sur un axe. Sur sa surface se lit la célèbre prière à six syllabes *On Mo-ni Pa-dmé Hum,* et dans l'intérieur sont renfermées des bandes de papier ou d'étoffe couvertes de prières. Chaque fois qu'on le fait tourner de droite à gauche [la rotation en sens contraire détruit l'efficacité de l'acte], on acquiert les mêmes mérites que si l'on avait lu d'un bout à l'autre tout ce qui est écrit à l'intérieur. On a trouvé des moulins à prières en Assyrie et en Perse.)
— Technol. Rouleau dont on se sert pour broyer ou comprimer diverses matières.
— Text. Rouleau métallique de certaines machines textiles : *Cylindre cannelé d'étirage, cylindre de pression.*
— Trav. publ. *Cylindre à vapeur, cylindre de compression,* gros cylindre en fonte, pour comprimer et écraser les matériaux d'empierrement répandus sur les chaussées.
— Encycl. Archéol. La forme cylindrique des sceaux est l'un des traits caractéristiques de la civilisation assyro-babylonienne. Elle paraît liée à l'usage de l'argile comme support de l'écriture cunéiforme et comme matière employée pour sceller. On déroulait le *cylindre* gravé en creux sur l'argile encore molle, afin de reproduire en relief le sujet permettant d'identifier son propriétaire. On authentifiait ainsi les *contrats* inscrits sur des tablettes ; on marquait de même les scellements d'argile, qu'il fallait briser pour disposer des objets qu'ils garantissaient. Ces scellements revêtaient des formes variées : *enveloppes* enrobant les contrats ; *bulles* globuleuses autour des liens noués des ballots ; *bouchons* ou *capsules* annulaires obturant les jarres. Les cylindres-sceaux sont taillés pour la plupart dans la pierre ; on a utilisé aussi la coquille (au IIIe millénaire), l'ivoire (en

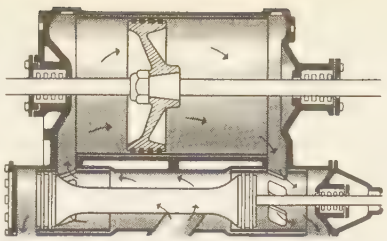

cylindre de locomotive

Syrie), la faïence (surtout au IIe millénaire) et très rarement le métal. Ils sont normalement percés longitudinalement, et l'on devait y adapter souvent une monture métallique, permettant de les suspendre comme des bijoux. A haute époque, ainsi que chez les Hittites, ils sont parfois surmontés d'une bélière ou d'une figurine d'animal qui en tient lieu ; dans ce cas, leur base peut porter un sujet gravé et servir de cachet plat.
A haute époque surtout, les graveurs de cylindres paraissent avoir pris une part majeure à l'élaboration des conventions artistiques et du répertoire iconographique, reflet des croyances et des soucis de la population. Un naturalisme très vigoureux prévaut à l'époque *prédynastique* (v. 3000 av. J.-C.), dans des représentations d'animaux en liberté et des scènes de cultes agraires. A l'époque *dynastique archaïque* (2800-2500 av. J.-C.), le répertoire animalier reçoit une interprétation mythologique plus poussée, dans des scènes se déroulant en frises continues ; on inscrit sur les cylindres le nom de leur possesseur, ou celui d'une divinité protectrice. Le décor prend un aspect plus hiératique à l'époque d'*Akkad* (2400 av. J.-C.), où nombre de cylindres évoquent une mythologie complexe, reflet de la cosmologie.
La gravure atteint ensuite une finesse extrême ; la préférence va aux scènes de culte personnel (époque *néo-sumérienne,* 2200 av. J.-C.) et, au temps de la *Ire dynastie de Babylone* (2000-1700 av. J.-C.), aux représentations de divinités et de symboles divers, multipliées sans grand souci de la composition d'ensemble. Ces images se simplifient sous la *dynastie kassite* (1600-1100 av. J.-C.), au profit d'une longue inscription, prière ou dédicace.
Le répertoire se renouvelle au temps de l'hégémonie assyrienne ; après un retour au naturalisme, il affectionne les thèmes qu'illustre aussi la grande sculpture : monstres ailés combattant contre des héros ou des dieux, arbre sacré surmonté du disque ailé du Soleil, images de dieux installés sur leurs animaux attributs.
Les cylindres-sceaux jalonnent l'expansion de la civilisation assyro-babylonienne, de la Grèce mycénienne à l'Inde préaryenne, chez des peuples qui les ont importés ou s'en sont inspirés avec plus ou moins d'indépendance. Ce type de sceau peut être considéré comme autochtone en Susiane aussi bien qu'en pays sumérien ; les graveurs susiens ont fait preuve, à certaines époques, d'une grande originalité (animaux imitant les humains et que l'on suppose avoir été des illustrations de fables). De Mésopotamie et de Susiane, le cylindre-sceau fut introduit dans la vallée du Nil dès l'époque prédynastique, mais, en l'adoptant, les Egyptiens remplacèrent le sujet figuré par une inscription mentionnant les titres du propriétaire.
Adoptés en Syrie et en Palestine au IIIe millénaire, les cylindres ont servi d'abord à marquer les jarres ; par la suite, dans le cours du IIe millénaire, leur décor très varié reflète les influences babylonienne, égyptienne, égéenne, voire indo-européenne, dont la combinaison caractérise la civilisation de cette région.

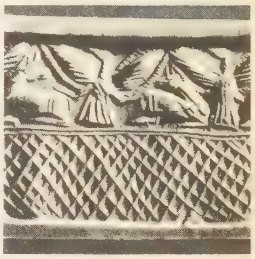

cylindre-sceau
Mésopotamie
IIIe millénaire
Louvre

cylindre-sceau
de Ras Shamra Ougarit

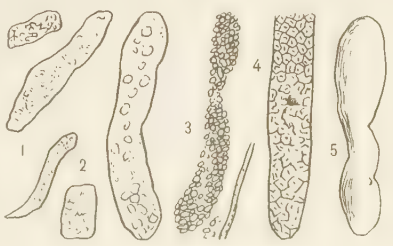

cylindres urinaires
1. Granuleux
2. Graisseux
3. Hématiques
4. Épithéliaux
5. Hyalins

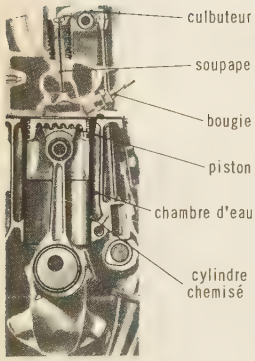

cylindre (autom.)

cymbalaire

En Asie Mineure, ce type de sceau ne fut guère employé, au début du IIe millénaire, que par les colonies de marchands assyriens; plus tard, il fut adopté dans l'Empire hittite, où le cachet plat resta cependant en usage. Enfin, les Chypriotes et les Crétois gravèrent à leur tour des cylindres, en les ornant de sujets leur appartenant en propre (XVe-XIIIe s. av. J.-C.).

— Autom. et Motocycl. Le *cylindre* est le siège de la combustion ou explosion du mélange gazeux, qui a pour effet de donner une impulsion violente au piston, et, par suite, d'entraîner l'arbre moteur, ou *vilebrequin*, par l'intermédiaire de la bielle. L'importance d'un cylindre est désignée par son *alésage* et par la *course* du piston, éléments caractéristiques de la cylindrée. Malgré l'action du volant, le fonctionnement d'un moteur à un seul cylindre suivant le cycle à quatre temps est légèrement saccadé. Aussi, pour améliorer la régularité cyclique, on est conduit à augmenter le nombre de cylindres afin d'avoir davantage d'impulsions motrices par tour du vilebrequin, mais cela se fait aux dépens de l'économie d'emploi.

La disposition des cylindres et leur structure sont très variables. Généralement, ils sont disposés verticalement sur un rang (moteur en ligne), ou en deux rangées inclinées ayant la forme d'un V (moteur en V). On obtient ainsi un ensemble compact plus aisément logeable sous le capot, et dont le vilebrequin, plus court que dans la disposition en ligne, se prête aux régimes élevés sans complication d'équilibrage statique préalable. Les cylindres peuvent également être montés par paire, en opposition l'un par rapport à l'autre, ce qui conduit à un moteur plat parfaitement équilibré.

Tous les cylindres sont réunis, avec leur enveloppe extérieure, en une pièce venue de fonderie, de forme très complexe, qui est ensuite usinée (v. BLOC-CYLINDRES). Dans certains modèles, les fûts de cylindres sont amovibles, ce qui facilite leur démontage pour réalésage après usure. Cette usure se marque par une ovalisation, ou accroissement de l'alésage initial dans le sens perpendiculaire au vilebrequin, et conduit à une consommation d'huile anormale, ainsi qu'à un manque de compression.

En motocyclisme, on adopte une autre disposition : les deux cylindres sont placés côte à côte, parallèles, verticaux ou inclinés. A condition de caler chaque maneton à 180° l'un de l'autre, l'équilibrage est presque parfait. On rencontre parfois des moteurs à cylindres cloisonnés intérieurement pour que, dans chacun d'eux, puissent se mouvoir deux pistons. Spéciale au moteur à deux temps, cette disposition permet d'obtenir une épure de distribution comparable à celle du moteur à quatre temps. Dans ce cas, les deux pistons agissent sur une bielle unique en forme d'Y, ou sur deux bielles calées sur le même maneton.

— Math. La surface latérale du *cylindre de révolution*, qu'on peut assimiler à celle d'un prisme régulier, a pour valeur le produit de la mesure de la circonférence du cercle de base par la mesure de la hauteur H, soit $2\pi RH$. La mesure de son volume, déduite de celle du prisme, est πR^2H.

— Mécan. Les machines à vapeur à pistons, les moteurs à explosion et à combustion, les pompes, les presses, les moteurs et les ascenseurs hydrauliques, etc., ont pour organe principal des *cylindres* alésés intérieurement et dans lesquels se déplacent des pistons. Ces pièces sont souvent en fonte ou en acier lorsque la pression est très forte : elles constituent, lorsque le piston se déplace, un vase clos, à volume variable, où le fluide moteur peut se détendre en développant du travail. Sur les locomotives à vapeur modernes, les cylindres à haute et à basse pression, d'axe horizontal ou légèrement incliné vers l'arrière, sont groupés en une seule pièce moulée en fonte aciérée, le *bloc-cylindres*. Ce bloc supporte la chaudière, au droit de la boîte à fumée, et entretoise les longerons; il comprend également les cylindres de distribution, remplaçant les anciennes boîtes à tiroirs, et le réservoir intermédiaire entre les cylindres à haute pression et les cylindres à basse pression.

Les machines à imprimer, à faire le papier, à laminer, etc., comportent des cylindres rotatifs, qui agissent par pression sur la matière à travailler. Les *cylindres de laminoirs* sont lisses pour fabriquer les tôles ordinaires, ou bien ils sont à empreintes, ou encore ils sont pourvus de cannelures circulaires de forme appropriée pour la fabrication des rails et des profilés.

CYLINDRÉE n. f. Autom. Volume engendré par la course du piston dans le cylindre. ‖ *Par extens.* Total des cylindrées d'un moteur.

— ENCYCL. Autom. La *cylindrée* est représentée par le volume du cylindre, exprimé en centimètres cubes ou en litres, ou encore par les cotes principales du cylindre exprimées en millimètres : l'*alésage* et la *course* du piston. Ces dimensions permettent en effet de calculer la cylindrée comme la capacité d'un cylindre quelconque dont on connaît le diamètre et la hauteur. Dans le cas de plusieurs cylindres, on effectue la somme de toutes les cylindrées, dite *cylindrée unitaire*. Ainsi, un moteur à quatre cylindres de 80×100 mm présente une cylindrée unitaire de 500 cm^3 et une cylindrée totale, ou capacité, de 2 000 cm^3 ou 2 litres.

La cylindrée est un des éléments de la puissance d'un moteur et entre à ce titre dans le calcul de sa puissance fiscale.

CYLINDRER v. tr. Trav. publ. Passer au cylindre ou soumettre au rouleau.

CYLINDRE-SCEAU n. m. V. CYLINDRE. ‖ Pl. *des* CYLINDRES-SCEAUX.

CYLINDREUR n. m. Ouvrier chargé de passer un objet au cylindre.

CYLINDRICITÉ n. f. Etat de ce qui est cylindrique.

CYLINDRIFORME adj. En forme de cylindre.

CYLINDRIMÈTRE n. m. Instrument propre à exécuter avec précision les roues et les diverses pièces cylindriques employées en horlogerie.

CYLINDRIQUE adj. Relatif au cylindre. ‖ Qui a la forme d'un cylindre : *Tuyau cylindrique*.

— Anat. *Epithélium cylindrique*, épithélium formé de cellules cylindriques. (C'est l'épithélium qui borde les muqueuses respiratoires, la plupart des muqueuses digestives, celui des glandes exocrines et leurs canaux.)

— Math. Se dit d'une surface engendrée par le déplacement d'une droite, ou *génératrice*, assujettie d'une part à rester parallèle à une direction fixe, et, d'autre part, soit à rencontrer une courbe plane fixe, ou *directrice*, dont le plan coupe la direction donnée, soit à rester tangente à une surface donnée.

CYLINDRITE n. f. Minér. Sulfure naturel d'antimoine, d'étain et de plomb.

CYLINDRO-CONIQUE adj. Qui tient du cylindre et du cône : *Balle cylindro-conique*.

CYLINDROÏDE adj. Qui a la forme d'un cylindre : *Antennes cylindroïdes*. (On dit aussi CYLINDRIFORME.)

— Méd. Se dit des cylindres urinaires d'origine surtout muqueuse.

— Minér. *Cristaux cylindroïdes*, cristaux prismatiques, qui, par suite de causes diverses, ont passé à un état plus ou moins voisin d'un cylindre. ‖ *Groupes cylindroïdes*, groupes composés d'aiguilles ou de fibres qui partent toutes d'un axe commun.

◆ N. m. Math. Nom donné par Cayley à la surface $z\ (x^2 + y^2) = kxy$, k étant une constante. (Le cylindroïde est un conoïde dans lequel les pieds des normales qu'on peut mener à cette surface par un point extérieur sont sur une courbe plane.)

CYLINDROME n. m. Pathol. Tumeur cutanée, forme particulière de l'épithélioma basocellulaire.

CYLINDRO-OGIVAL, E, AUX adj. Balist. Se dit de la forme sous laquelle se présentent les projectiles des armes rayées. (C'est un cylindre surmonté d'une *ogive*, qui se raccorde avec lui et présente dans la région du raccord un léger renflement destiné à centrer le projectile dans l'âme du canon et à éviter les battements.)

CYLINDROPHIS n. m. Nom générique de *Cylindrophis rufus*, serpent fouisseur, non venimeux, qui habite la région malaise. (Son corps est parfaitement cylindrique et ses deux extrémités sont si semblables qu'on l'appelle usuellement *tête double* ou *queue double*.)

CYLINDROSPORIUM [rjɔm] n. m. Champignon imparfait de l'ordre des mélanconiales. (*Cylindrosporium hiemale*, forme conidienne du *Coccomyces hiemalis*, cause une maladie du cerisier.)

CYLINDRURIE n. f. Méd. Présence dans l'urine de cylindres d'origine rénale. (V. CYLINDRES *urinaires*.)

CYLLAROS ou **KULLAROS.** Myth. gr. Jeune Centaure dont la grande beauté séduisit Hylonomé. Il fut tué au cours du combat contre les Lapithes, et Hylonomé se suicida.

CYLLÈNE, en gr. **Kullênê.** Géogr. anc. Montagne du Péloponnèse, en Arcadie, aux confins de l'Achaïe, d'où Hermès prit le surnom de *Cyllénios*. Auj. le mont *Ziria* (2 374 m). — Petit port sur la mer Ionienne, situé dans l'Elide creuse. Vers le VIIe-VIe s., Cyllène, seule ville de cette région, servit de débarcadère aux colporteurs d'Egine qui, avec leur pacotille, s'en allaient ensuite à dos de mulet parcourir l'Arcadie.

CYLLINE (saint), en lat. **Cyllinius**, évêque de Fréjus († 406). — Fête le 13 février.

CYLON ou **KULÔN**, aristocrate athénien du VIIe s. av. J.-C., qui, avec l'aide de Théagénès, tyran de Mégare, crut pouvoir s'emparer du pouvoir à Athènes afin de mater le peuple et de rendre tous ses droits à l'aristocratie. Il occupa l'Acropole, mais y fut bloqué par les artisans et les paysans d'Athènes. Les assiégés, affamés, et démoralisés par la fuite solitaire de Cylon, crurent l'archonte Mégaclès qui leur promit la vie sauve s'ils quittaient l'asile d'Athéna Polias, où ils s'étaient réfugiés. Ils furent tous massacrés, et Théagénès, pour venger ses hommes, déclara la guerre à Athènes.

CYLPEBS n. m. Petit cylindre de fonte dure, utilisé comme agent broyant dans le dernier compartiment des broyeurs à boulets.

CYMAISE n. f. Archit. V. CIMAISE.

CYMATIIDÉS n. m. pl. (gr. *kuma, kumatos*, flot). Famille de mollusques gastropodes marins, à coquilles de formes très variées, plus ou moins hautes, recouvertes d'un périostracum poilu, et ornées de varices. (Ouverture généralement ovale, prolongée par un canal plus ou moins long; opercule corné, ovale. Principaux genres : *argobuccinum, cymatium*.)

CYMATOLITE n. f. Minér. Mélange naturel de muscovite et d'albite, pseudomorphose du spodumène.

CYMATOPHORE n. m. Papillon hétérocère ressemblant à une noctuelle, et dont plusieurs espèces habitent la France. (Sa chenille se développe sur les peupliers et les bouleaux et se métamorphose dans un cocon fixé aux feuilles. Le genre fait partie des lépidoptères et sert de type à la famille des *cymatophoridés*.)

CYMBALAIRE n. f. Nom générique de la *ruine-de-Rome*, plante complètement glabre, d'un vert sombre, fuyant la lumière, extrêmement commune sur les murs humides ou les rochers. (Nom sc. : *Linaria cymbalaria*, famille des scrofulariacées.)

CYMBALE n. f. Instrument de musique à percussion, formé, au Moyen Age comme chez les Grecs, de deux coquilles de bronze frappées l'une contre l'autre et, aujourd'hui, de deux plateaux en bronze au milieu desquels est fixée une poignée de cuir. (On les met en vibration en les heurtant l'un contre l'autre.) ‖ Jeu de mutation composé, complément — vers l'aigu — du plein jeu ou de la fourniture d'un clavier d'orgue. ‖ Terme utilisé parfois pour désigner les cloches, au Moyen Age.

CYMBALIER n. m. Joueur de cymbales. (On dit aussi CYMBALISTE.)

CYMBALUM n. m. V. CZIMBALUM.

Cymbalum mundi, ouvrage de Bonaventure Des Périers (1537). Il comprend quatre dialogues et paraît être une satire allégorique des croyances humaines, qui, aux yeux de l'auteur, ne méritent pas plus de fixer l'attention que le bruit des cymbales. Il est adressé par Thomas Du Clénier (anagramme de *incrédule*) à Pierre Troycan (*croyant*). Le livre fut condamné dès sa publication. Comme Rabelais, l'auteur se rallie à l'évangélisme. Le dialogue le plus connu est celui des deux chiens, Hylactor et Pamphagus.

Phot. Vincent.

CYMBE n. f. (gr. *kumbê*). Antiq. gr. Sorte de coupe. ‖ Barque de rivière, aux extrémités recourbées, de forme analogue à celle d'une coupe.

Cymbeline, drame de William Shakespeare (v. 1609). Son principal mérite est le touchant portrait d'Imogène, fille de Cymbeline, roi d'Angleterre, et vertueuse épouse de Posthumus Leonatus, exilé à Rome. Inspirée par une nouvelle du *Décaméron* de Boccace, la pièce, qui reprend une histoire contée par de nombreux auteurs antérieurs, est d'une composition embrouillée. Un certain Jachimo, ayant parié avec Leonatus qu'il séduirait sa femme, se cache dans un coffre qui se trouve dans la chambre de cette dernière. Ainsi aperçoit-il un certain signe sur le corps de la jeune femme. Fort de la connaissance de ce détail intime, il prétend auprès de Leonatus qu'il a triomphé de son épouse. Mais l'innocence d'Imogène sera démontrée.

CYMBIDIUM [djɔm] n. m. Orchidacée épiphyte tropicale. (Plusieurs espèces sont cultivées en serre chaude.)

CYMBIFORME adj. (gr. *kumbê,* nacelle, et *forme*). Qui a la forme d'une nacelle. (Syn. NAVICULAIRE.)

CYMBIUM [bjɔm] n. m. Mollusque gastropode comestible des côtes du Sénégal, couramment appelé *yet* ou *yetus*. (L'animal, qui est vivipare, a un pied très large, un long siphon, des yeux sessiles et une coquille oblongue, renflée, formée presque uniquement par le dernier tour; l'ouverture n'est pas fermée par un opercule. Ces mollusques vivent uniquement dans les mers chaudes. Famille des volutidés.)

CYME n. f. (gr. *kuma,* flot). Bot. Type d'inflorescence définie, c'est-à-dire dans laquelle chaque pédicelle se termine par une fleur et est arrêté dans sa croissance.
— ENCYCL. Dans une *cyme,* l'axe de l'inflorescence est terminé par une fleur, au-dessous de laquelle il émet un rameau latéral (*cyme unipare*), ou deux rameaux opposés (*cyme bipare* ou *dichotome*), ou un verticille de rameaux (*cyme multipare*); les cymes sont dites aussi *biflores, triflores, multiflores,* suivant le nombre de leurs fleurs. Dans la cyme unipare, les fleurs peuvent être réparties tout autour du sympode (*cyme hélicoïde*), ou insérées seulement d'un côté du sympode, qui s'enroule alors en spirale (*cyme scorpioïde*).

CYME n. m. Petit insecte jaunâtre, qui vit en France, parfois dans les prairies marécageuses. (Le genre fait partie des hétéroptères, famille des lygéidés.)

CYMÉ, KYMÊ ou **CUMES.** Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Eolide, sur le petit *golfe de Cymé.* C'est l'actuel village de *Namurtköy,* près d'Aliàga.

CYMÈNE n. m. Carbure benzénique constituant le paraméthylisopropylbenzène, de formule $(CH_3)_2CH—C_6H_4—CH_3$. (Syn. PARACYMÈNE.)
— ENCYCL. Le *cymène* est contenu dans les essences de cumin, de ciguë, de thym, d'*Eucalyptus globulus,* etc. On l'obtient par action de l'anhydride phosphorique sur le thymol, le carvacrol, le camphre, par déshydrogénation du pinène. C'est un liquide à odeur agréable, de densité 0,865, bouillant à 175 °C. Deux phénols en dérivent : le *thymol* et le *carvacrol.*

CYMETTE, CIMETTE ou **CHYMETTE** n. f. (dimin. de *cyme*). Rejeton de chou.

CYMIDINE n. f. Arylamine, de formule $(CH_3)_2CH—C_6H_3(CH_3)NH_2$, obtenue par réduction du nitrocymène et conduisant au thymol par diazotation.

CYMINDIS [dis] n. f. Carabe vivant dans les endroits secs, découverts, sous les pierres ou enterré. (Le genre, qui compte plus de 100 espèces, fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

CYMO-, élément tiré du gr. *kuma,* flot, onde, et entrant dans la composition de quelques mots.

CYMODOCEA n. f. Plante aquatique dont les feuilles peuvent atteindre 1 m de longueur, assez commune en Méditerranée. (Famille des potamogétonacées.)

CYMODOCÉE, en gr. **Kumodokê.** Dans la mythologie grecque, Néréide. — Une des nymphes dont les vaisseaux d'Enée prirent la forme, par le pouvoir de Cybèle, lorsque les Rutules voulurent les incendier.

Cymodocée, héroïne des *Martyrs** de Chateaubriand.

CYMOMÈTRE n. m. Appareil utilisé pour mesurer la longueur d'onde des ondes électromagnétiques. (Syn. ONDEMÈTRE.)

CYMOPHANE n. f. Minér. Aluminate naturel de béryllium, de formule $BeAl_2O_4$. (Syn. CHRYSOBÉRYL.)

CYMOSCOPE n. m. Appareil de mesure de la longueur d'onde des ondes électromagnétiques, dans lequel la résonance se manifeste matériellement par l'illumination d'une lampe à incandescence.

CYMOTHOA n. m. Crustacé parasite dont l'organisation externe ne diffère pas sensiblement de celle des isopodes libres. (Il infeste la chambre branchiale, la bouche ou la peau de divers poissons. Un grand nombre d'espèces sont hermaphrodites. Type de la famille des *cymothoïdés.*)

CYMOTHOÏDÉS n. m. pl. Famille de crustacés isopodes de petite taille, dont certains vivent fixés dans la bouche ou sur le dos des poissons.

CYMRAEG n. m. Langue du pays de Galles. (V. GALLOIS.)

CYNAMOLGES (du gr. *kuôn, kunos,* chien, et *amelgein,* traire). Peuplade éthiopienne antique, qui se nourrissait, dit-on, de lait de chienne.

CYNANCHUM [kɔm] n. m. Plante à feuilles glauques, molles, profondément échancrées, à tige et rameaux grimpants, à fleurs odorantes blanches ou roses, poussant dans les lieux humides. (Famille des asclépiadacées.)

CYNANE. V. KYNNA.

CYNARA n. m. Nom scientifique du cardon et de l'artichaut.

CYNÉGÉTIQUE adj. (gr. *kunêgetikos; de kuôn, kunos,* chien, et *agein,* conduire). Qui concerne la chasse : *Plaisirs cynégétiques.*
◆ N. f. Art de la chasse.

Cynégétiques (LES) [*Ta kunêgetica*], médiocre poème grec sur la chasse, composé par Oppien de Syrie (IIIe s. apr. J.-C.).

CYNÉGIRE, en gr. **Kunaigeiros,** frère du poète Eschyle. A Marathon, il se jeta à la mer et saisit l'arrière d'une galère perse qui s'enfuyait. Un coup de hache lui trancha la main. Selon Justin, il saisit alors le vaisseau de l'autre main, qui fut tranchée aussi; il s'y attacha alors avec les dents. Ce récit, constamment enjolivé, était l'un des *exempla* les plus connus dans l'éducation antique.

CYNÉTHÈRE n. m. V. COENDOU.

Cynéthos de Chios, en gr. **Kunaithos,** poète grec, un des homérides (VIe s. av. J.-C.). On lui a attribué l'hymne à Apollon Délien.

CYNEWULF, poète anglo-saxon de la seconde moitié du VIIIe s. Il est considéré comme originaire de la Northumbrie; sa vie est absolument inconnue. Ses poèmes sont contenus dans le recueil d'Exeter et dans celui de Vercelli, manuscrits du début du XIe s. Ils comprennent des Vies de saints (*Sainte Julienne, Sainte Hélène*), dont les légendes miraculeuses, venues de l'Orient chrétien, semblent avoir séduit l'imagination du poète anglo-saxon; un poème en trois parties, le *Christ* (ou *The Ascension*), œuvre confuse, mais qui, du moins, marque une tentative pour exprimer d'une façon originale le sentiment religieux; *le Sort des Apôtres* (*The Fates of the Apostles*), liste en vers des lieux où prêchèrent et moururent les Apôtres. D'autres poèmes, comme la *Vie de saint André,* la *Vie de saint Guthliac* ou le *Phénix,* développement d'un thème de symbolique chrétienne déjà traité par le poète latin Lactance, sont de la même époque, mais ils ont été sans doute attribués à tort à Cynewulf. En revanche, *la Vision de la croix* semblerait plutôt de la main du poète lui-même.

CYNHYÈNE n. m. Zool. Syn. de LYCAON.

CYNIPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, renfermant les *cynips* et genres voisins. (Syn. DIPLOLÈMES.)
— ENCYCL. Les *cynipidés* sont toujours de petite taille; ailés ou aptères, ils se développent dans des excroissances dont ils ont déterminé la formation sur les diverses parties des végétaux. Ces excroissances sont nommées « galles » ou « cécidies ». Beaucoup d'espèces, dites *inquilines,* vivent en commensales dans les galles produites par d'autres. Quelques-unes sont de vrais parasites. En général, les cynipidés présentent de curieuses particularités biologiques : cycle reproductif accompagné de migrations sur des végétaux déterminés, parthénogenèse, etc.

CYNIPS n. m. (mot lat.). Insecte parasite, qui vit exclusivement sur les chênes. (Les galles qu'il détermine sur ces plantes sont toujours formées aux dépens d'un bourgeon ou d'un fruit. *Cynips tinctoria* produit la noix de galle tinctoriale, ou galle du Levant. Le genre fait partie des hyménoptères et sert de type à la famille des *cynipidés.*)

cynips

CYNIQUE adj. et n. (lat. *cynicus;* gr. *kunikos,* de *kuôn, kunos,* chien). Qui avoue effrontément, sans aucun respect des bienséances; qui fait parade d'actes, de principes immoraux : *Le gamin de Paris n'est pas moins cynique que Talleyrand, mais il est plus honnête* (Hugo). ‖ En parlant des choses, qui offense ouvertement et délibérément la morale, la pudeur : *Une charogne infâme* [...] *Ouvrait d'une façon nonchalante et cynique | Son ventre plein d'exhalaisons* (Baudelaire).
— Mor. Qui a trait ou appartient à la doctrine des cyniques*.
— Neurol. *Spasme cynique,* contraction convulsive des muscles canins par laquelle le malade montre des dents serrées comme fait un chien en courroux.

Cyniques, secte de philosophes grecs, fondée par Antisthène (435-370 av. J.-C.), disciple de Socrate. Le nom de *cyniques* leur vient, selon certains historiens, du gymnase, le *Cynosarge,* où Antisthène enseignait à ses disciples, et, selon d'autres, de leur dédain absolu des opinions et des convenances. Ils soutenaient que la science est inutile et, qui plus est, impossible; que la santé, les richesses, les honneurs ne sont pas de vrais biens, et qu'il faut donc les mépriser. L'homme doit s'efforcer de se rendre libre en s'affranchissant du désir. La vertu est le souverain bien; elle a son modèle dans Héraclès. Les cyniques ont été, en morale, les précurseurs des stoïciens. Parmi les principaux cyniques, citons, outre Antisthène : Cratès de Thèbes, Diogène de Sinope, Xéniade, Onésicrite, Hipparchie, Ménippe.

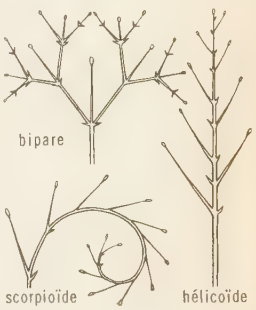

cymes (bot.)

CYNIQUEMENT adv. De façon cynique.

CYNISCA ou **KUNISKA,** fille du roi Archidamos II (milieu du Ve s. av. J.-C.). La première des femmes spartiates, elle remporta à Olympie le prix de la course des quadriges.

CYNISME n. m. (bas lat. *cynismus;* gr. *kunismos*). Doctrine des philosophes cyniques* : *Diogène perfectionna le cynisme* (Condillac). ‖ Caractère du cynique, mépris effronté des convenances et de l'opinion qui pousse à avouer effrontément, à faire parade d'actes, de principes immoraux : *On a voulu noircir la mémoire de Frédéric, exploiter contre lui son cynisme* (Banville).
— Psychol. Tendance à céder aux impulsions élémentaires, sans tenir compte des restrictions qu'impose la vie collective.
— ***Cynismes*** n. m. pl. Actes, attitudes, propos inspirés par le mépris des convenances : *Un livre où Daniel a trouvé les excuses* [...], *bien pis la glorification* [...] *de ses cynismes* (R. Martin du Gard).

CYNO-, élément tiré du gr. *kuôn, kunos,* chien, et entrant dans la composition de quelques mots.

CYNOCÉPHALE n. m. Grand singe africain, dont la tête a quelque ressemblance avec celle du chien. (Famille des cercopithécidés.)
— ENCYCL. Zool. Les *cynocéphales* correspondent au genre *papion* (*papio*). Ce sont des singes à museau prolongé en avant, avec les narines ouvertes, et à queue assez longue. On en connaît sept espèces (drill, mandrill, hamadryas, etc.). Ils vivent par grandes troupes sous la conduite de vieux mâles. Ils sont courageux et intelligents; après les anthropoïdes, ce sont les plus grands de tous les singes : certains atteignent 1,30 m.
— Archéol. Les anciens Egyptiens, émerveillés par les cris et les gambades que les cynocéphales exécutent à l'aube et au crépuscule, mettaient ces animaux en rapport avec le dieu-soleil Rê. A ce titre, ils les représentaient parmi les génies qui adorent la barque solaire à son entrée et à sa sortie du

cynocéphale

Phot. Vincent, Dragesco.

cynocéphale
base de l'obélisque
de Louxor
Louvre

cyphocrane

monde souterrain; au même titre, des statues de cynocéphales ornaient les côtés est et ouest de la base des obélisques. Le dieu Thot, divinité lunaire, comptait un cynocéphale au nombre de ses animaux sacrés. Enfin, le génie funéraire Hapi, l'un des quatre fils d'Horus, portait sur un corps humain une tête de *papio Thot*.

CYNOCÉPHALES. V. CYNOSCÉPHALES.

CYNOCRAMBE n. m. Plante à odeur de chou, un peu charnue, poussant dans les pierrailles, sur les côtes. (Type de la petite famille des *cynocrambacées*.)

CYNODICTIS [tis] n. m. Genre de mammifères carnassiers fossiles, intermédiaires entre les chiens et les civettes, et dont les ossements se trouvent dans certains terrains éocènes et oligocènes, notamment dans le gypse de Montmartre et dans les phosphorites du Quercy.

CYNODON n. m. Mammifère carnassier voisin du cynodictis, mais avec des dents moins tranchantes, plus tuberculisées, marquant une direction vers le type ours. (Fossile dans l'Oligocène de France.)
— Flor. Nom d'une sorte de chiendent.

CYNODONTES n. m. pl. Groupe de reptiles fossiles, de l'ordre des théromorphes, caractérisés par leurs grandes canines, et dont le principal genre est *cynognathus*, du Trias du sud de l'Afrique.

CYNODROME n. m. Nom donné à la piste sur laquelle on fait courir des lévriers.

CYNOGALE n. f. Mammifère carnassier, intermédiaire entre les civettes et les loutres, et qui vit au bord des eaux en Indonésie.

CYNOGLOSSUM [sɔm] n. m. ou **CYNOGLOSSE** n. f. Plante herbacée à feuilles alternes, à fleurs rougeâtres ou violacées, à tiges velues, haute de 0,20 m à 1 m, vivant dans les bois humides des régions montagneuses. (Famille des borraginacées.) [Syn. LANGUE-DE-CHIEN.]

CYNOGNATHUS [gnatys] n. m. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *gnathos*, mâchoire). Reptile fossile, de l'ordre des théromorphes, provenant du Trias de l'Afrique du Sud, et dont le crâne, long de 40 cm et muni de dents différenciées (incisives, canines et molaires), montre des caractères mammaliens. (Long de 1 m, c'était un animal si étrange qu'un paléontologiste a pu écrire qu'il nous donnerait l'impression d'être « un hybride entre le lézard et le chien ».)

CYNOMOLGUS [gys] n. m. Mamm. V. ZATI.

CYNOMORPHE adj. Zool. Qui ressemble à un chien.

CYNOMYIA n. f. Mouche à l'abdomen bleu métallique, qu'on observe parfois au printemps sur les cadavres. (Nom sc. : *Cynomyia mortuorum*. Le genre fait partie des diptères cyclorhaphes, famille des calliphoridés.)

CYNOMYS [mis] n. m. Gros mammifère rongeur ressemblant à une marmotte. (Famille des sciuridés.)
— ENCYCL. Les *cynomys*, improprement nommés *chiens de prairie* à cause de leur cri ressemblant à un jappement, habitent l'Amérique septentrionale et centrale; ils fouissent des terriers sur de très grands espaces, dans les plaines. Leur fourrure est grise.

CYNOPHILE adj. Qui aime les chiens. *Mil. Equipe, peloton cynophile*, formations chargées du dressage et de l'emploi des chiens pour le combat.

CYNOPHONTIDE n. f. Antiq. Fête argienne, durant laquelle on tuait tous les chiens errants, en mémoire de Linos, fils d'Apollon, dévoré par des chiens.

CYNOPITHÈQUE n. m. Singe noir, intermédiaire entre le macaque et le cynocéphale, et dont les poils du sommet de la tête sont relevés en huppe. (Il habite Célèbes et les Moluques.)

CYNOPOLIS (« la Ville du chien »). Géogr. anc. Nom donné par les Grecs à la ville égyptienne de *Hardaï*, auj. *Cheikh Fadl*, en Moyenne-Egypte, où se trouvait le principal temple du dieu-chien Anubis.

CYNORCHIS [kis] n. m. Orchidacée de Madagascar et de l'île Maurice. (*Cynorchis fastigiata* est cultivé dans les serres.)

CYNOREXIE n. f. Pathol. Faim canine, exagérée. (V. BOULIMIE.)

CYNORHODON ou **CYNORRHODON** n. m. Nom donné au réceptacle des rosiers, et particulièrement de l'églantier. (Ce réceptacle devient rouge à la maturité, et l'on serait tenté de le prendre pour le fruit; mais c'est à l'intérieur que se trouvent les akènes, qui sont les véritables fruits. On en fait parfois des confitures; c'est un produit tonique et astringent.)

CYNOSARGES ou **KUNOSARGES.** Géogr. anc. Faubourg d'Athènes, où les cyniques tenaient une école philosophique, dans un gymnase.

CYNOSCÉPHALES. Géogr. anc. Collines de Thessalie, entre Pharsale et Larissa, dont les sommets calcaires ressemblent à des têtes de chien. Victoires de Pélopidas sur Alexandre, tyran de Phères (364 av. J.-C.), et du consul romain Flamininus sur Philippe V de Macédoine (197 av. J.-C.) [v. art. suiv.].

Cynoscéphales (BATAILLE DE), bataille célèbre, où le consul T. Quinctius Flamininus défit complètement Philippe V, roi de Macédoine (197 av. J.-C.). Mises en présence par hasard, au cours d'une journée sans visibilité, les deux armées, comprenant chacune 25 000 hommes environ, combattirent avec acharnement. L'issue de la bataille dépendit moins des conceptions tactiques des deux chefs que d'une initiative opportune d'un tribun, qui amorça un mouvement tournant au bon moment, de la vivacité d'action de la cavalerie étolienne et surtout de la mobilité des manipules. Le prestige de la phalange macédonienne, trop peu mobile, s'évanouit à la suite de cette bataille. Les conditions imposées à Philippe furent sévères : il garda la Macédoine seule, à condition d'évacuer toutes les villes grecques, de payer un tribut annuel, de rendre aux Romains leurs prisonniers, et de livrer tous ses vaisseaux.

CYNOSORUS [rys] n. f. Herbe gazonnante des prairies et des pelouses. (Famille des graminacées.)

CYNOSOURA ou **KUNOSOURA.** Myth. gr. Nymphe de l'Ida de Crète, une des nourrices de Zeus; elle devint une étoile de la constellation de la Petite Ourse.

CYNTHIA n. m. Genre de tuniciers fixés, revêtus d'une tunique coriace, dont la branchie, comportant de 6 à 12 plis, est ornée de languettes découpées sur son bord libre. (Il est commun dans la plupart des mers. Une espèce, *Cynthia microcorinus*, est comestible et vendue sur les marchés de Provence sous le nom de VIOLET.)

Cynthia, nom sous lequel Properce chanta une dame romaine. Ce serait Hostia, petite-fille d'un certain Hostius qui, au temps de Jules César, écrivit sur la guerre d'Istrie, ou Roscia, petite-fille de l'acteur Roscius, ami de Cicéron.

CYNURÉNIQUE adj. Se dit d'un acide oxyquinoléine-carboxylique, de formule $C_9H_5N(OH)CO_2H$, contenu dans l'urine du chien, et dédoublé par la potasse fondue en cynurine et gaz carbonique.

CYNURIE, en gr. **Kunouria.** Géogr. anc. Région de hauteurs boisées située au N. de la Laconie, dans le Péloponnèse, et s'étendant le long du golfe Argolique. Elle servit de refuge aux Achéens après l'invasion dorienne. La conquête spartiate, au cours du VIe s. av. J.-C., la fit entrer dans la « Périoikis », au détriment d'Argos, qui posséda la côte de Cynurie jusque vers 550 av. J.-C.

CYNURINE n. f. Hydroxyquinoléine obtenue à partir de l'acide cynurénique.

CYON n. m. Chien asiatique.
— ENCYCL. Les *cyons*, ou *dohles*, vivent par troupes. Ils chassent en installant des relais qui attendent le gibier au passage et attaquent presque tous les ruminants. Surtout diurnes, ils ne donnent pas de la voix.

CYON (Elia DE), savant et publiciste russe (Telchy 1843 - Paris 1912). Docteur en médecine, professeur à la faculté des sciences et à l'académie de médecine de Saint-Pétersbourg, il fit de nombreuses découvertes physiologiques, notamment celle des nerfs cardiaques vaso-moteurs. Venu en France, il fut directeur du *Gaulois*, puis de la *Nouvelle Revue*. On lui doit des ouvrages politiques : *la Russie contemporaine* (1891), *Nihilisme et anarchie* (1892), *Histoire de l'entente franco-russe* (1895), et des ouvrages scientifiques, parmi lesquels : *Principes d'électrothérapie* (1870), *Méthodique physiologique, avec atlas* (1876), *les Nerfs du cœur* (1905), etc.

CYPARISSOS ou **KUPARISSOS.** Myth. gr. Fils de Minyas et frère d'Orchoménos; il fut l'éponyme d'une ville sur la côte ouest du Péloponnèse. — Jeune homme de Céos, fils de Télèphe et favori d'Apollon. Il voulut se donner la mort, par désespoir d'avoir tué un cerf qu'il aimait. Apollon le métamorphosa en cyprès.

CYPELLE n. f. Herbe bulbeuse qui croît dans l'Amérique tropicale. (Deux espèces sont cultivées en pleine terre pour la beauté de leurs fleurs abondantes. Famille des iridacées.)

CYPÉRACÉES n. f. pl. (lat. *cyperus*, souchet). Famille de plantes herbacées, de l'ordre des glumiflores, dont les tiges ont souvent trois angles. (Ex. : laiche, linaigrette, souchet.)
— ENCYCL. Les *cypéracées* sont des herbes ordinairement vivaces, à rhizomes rameux, et qui habitent les lieux humides et marécageux. Les fleurs, quelquefois unisexuées, forment de petits épis groupés de diverses façons.

CYPERUS [rys] n. m. Flor. Nom scientifique du souchet. (Type de la famille des *cypéracées*.)

CYPHO-, élément tiré du gr. *kuphos*, convexe, et entrant dans la composition de quelques mots.

CYPHOCRANE n. m. Phasme géant, dont le corps atteint 20 cm de longueur chez la femelle. (Il habite surtout la Malaisie et l'Austro-Malaisie. Le genre fait partie des chéleutoptères, famille des phasmidés.)

CYPHOÏTE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de magnésium. (C'est une variété de serpentine.)

CYPHOMANDRA n. m. Arbuste de la famille des solanacées, qui croît en Amérique, produisant abondamment des fruits utilisés comme la tomate. (Nom sc. : *Cyphomandra betacea*.)

CYPHOSCOLIOSE n. f. Pathol. Déviation complexe de la colonne vertébrale, caractérisée par une convexité postérieure et latérale.

CYPHOSE n. f. Pathol. Courbure anormale de la colonne vertébrale, à convexité postérieure. (On dit aussi *fam.* BOSSE.)
— ENCYCL. La *cyphose* peut être provoquée par de nombreuses causes. Le plus souvent, elle est le résultat d'une attitude vicieuse relevant d'une gymnastique correctrice.

CYPHOTIQUE adj. Pathol. Relatif à la cyphose. ‖ *Bassin cyphotique*, bassin anormal dont la déformation est corrélative de la cyphose.

CYPRÉE n. f. Nom scientifique de la *porcelaine*, superbe mollusque gastropode des mers chaudes (Australie, Polynésie, etc.).
— ENCYCL. Les *cyprées* (*cypraea*) ont un large pied aplati, des tentacules allongés portant les yeux à leur base externe, un siphon saillant et un manteau étalé en lobes pourvus d'appendices tentaculiformes souvent ramifiés, lobes recouvrant en partie ou en totalité la face dorsale de la coquille. Cette dernière est ovoïde, ventrue, recouverte d'un émail brillant, à spire cachée et à ouverture étroite. Le genre compte 150 espèces actuelles et une centaine d'espèces fossiles, quelques-unes du Crétacé (Europe, Inde), la plupart du Tertiaire. (Type de la famille des *cypréidés*.)

CYPRÈS [sipʀɛ] n. m. (gr. *kuparissos*). Conifère, généralement à feuillage persistant, commun dans le sud de l'Europe. (Famille des *cupressacées*.) ‖ Symbole de la mort, du deuil, de la tristesse : *Souvent pleurant sur eux* [les guerriers] *dans ma douleur muette | J'ai trouvé leur cyprès plus beau que nos lauriers* (Hugo).
— ENCYCL. Le *cyprès pyramidal* (*Cupressus sempervirens*) croît naturellement sur tout le pourtour de la Méditerranée. Son port est souvent très élancé. Ses rameaux très fins, ronds, portent des feuilles réduites à des écailles vertes. Les cônes bruns, gros comme de petites noix, sont formés d'une dizaine de grosses écailles en tête de clou. Le tronc est cannelé. L'arbre a une grande longévité. Il est planté surtout comme brise-vent, et pour l'ornement des cimetières. Le bois, jaunâtre, presque imputrescible, est utilisé dans la cons-

truction et la menuiserie. On en obtient par distillation un liquide utilisé en parfumerie et en pharmacie comme sédatif nerveux. Le *cyprès de Lambert* (*C. macrocarpa*) est planté dans les parcs du Midi et de l'Ouest. Sa croissance est rapide. Le *cyprès chauve* (*Taxodium distichum*) appartient à une autre famille, les taxodiacées. Ses feuilles sont caduques. Ses racines, garnies d'excroissances aériennes (pneumatophores), lui permettent de prospérer dans les terrains inondés. Bois de bonne qualité.

CYPRIAQUE ou **CYPRIQUE** adj. Antiq. Qui appartient à Cypre (Chypre), ou à Aphrodite, déesse de Cypre.

CYPRIDINE ou **CYPRIDINA** n. f. Petit crustacé marin de la zone pélagique, dont les antennes de la première paire sont simplement sensorielles, celles de la seconde étant biramées et fonctionnant comme des rames. (Ordre des ostracodes, famille des cypridinidés.)

CYPRIEN (saint), en lat. *Thascius Caecilius* **Cyprianus,** évêque et martyr (Carthage, début du IIIe s. - *id.* 258). Rhéteur, il se convertit et fut baptisé vers 246. Il devint évêque de Carthage en 249. Dès l'année suivante, la persécution de Decius l'obligea à quitter la ville. A son retour (251), il se heurta au grave problème des *lapsi** et à l'excessive indulgence des confesseurs envers les apostats. Sa tâche fut compliquée par le schisme de Novatien, puis par la peste qui désola Carthage vers 253. Un peu plus tard, en 255, se posa pour lui et pour les évêques d'Afrique la question du baptême conféré par les hérétiques. Lui-même et ses collègues niaient la validité de ce baptême, qui était reconnu par le pape saint Étienne. La controverse fut vive entre Cyprien et Etienne. Seule, la persécution de Gallus et de Valérien mit fin à la discussion. Saint Cyprien confessa sa foi et fut exilé à Curubis, petite ville du nord de l'Afrique. Au bout de quelques mois, il subit un nouvel interrogatoire, et fut décapité. Saint Cyprien est un des plus illustres Pères de l'Eglise latine. Il a laissé de nombreux ouvrages : *De unitate Ecclesiae, De lapsis, De exhortatione martyrii,* etc. — Fête le 16 septembre. (→ Biblio.)

— Un autre saint Cyprien, appelé aussi saint **Subran,** fut moine, puis solitaire dans le Périgord (VIe s.). Son ermitage a donné naissance à la petite ville de Saint-Cyprien. — Fête le 9 décembre.

— Plusieurs autres saints ont porté ce nom. L'un d'eux fut évêque de Toulon et mourut vers la fin du VIe s. Il a écrit la *Vie de saint Césaire d'Arles.* — Fête le 8 octobre.

CYPRIENNE n. f. Archéol. Vêtement des femmes italiennes, au XIVe s.

— ENCYCL. La *cyprienne* était une longue robe ajustée, sans plis, à corsage décolleté très bas, en carré, avec manches larges ; une série de luxueux boutons descendait du haut en bas sur le devant.

cypriens (CHANTS) ou **Cypriaques** (*Ta Kupria*), poème cyclique grec, attribué à Stasinos de Chypre. Il racontait les événements de la guerre de Troie antérieurs à l'action de *l'Iliade*. Il n'en reste que quelques fragments.

CYPRIÈRE n. f. Lieu planté de cyprès.

CYPRIN n. m. Nom donné communément aux cyprinidés (ichtyol.), et plus spécialement à la carpe, au carassin et au poisson rouge (cyprin doré).

CYPRINA n. f. Mollusque bivalve, type de la famille des *cyprinidés* (malacol.).

CYPRINE n. f. Minér. Variété bleue d'idocrase.

CYPRINICULTURE n. f. (de *cyprin* et de *culture*). Elevage des cyprinidés (ichtyol.), et plus particulièrement des carpes et des tanches.

— ENCYCL. Cet élevage se pratique dans des étangs aménagés, que l'on met à sec pendant quelque temps chaque année, généralement au cours de l'hiver, afin de recueillir les poissons destinés à la vente. On en profite pour ensemencer le fond de végétaux, notamment de ray-grass, qui seront utiles à l'élevage de l'année suivante. La Sologne et la Dombes se prêtent merveilleusement à la cypriniculture. Amplement pratiqué en Europe centrale, cet élevage a permis d'obtenir des races de carpes sélectionnées, telles que les *carpes cuir,* les *carpes écailleuses* et les *carpes miroirs,* qui ont une croissance plus rapide que les carpes ordinaires.

CYPRINIDÉS n. m. pl. (de *Cyprine* adj., surnom de Vénus). Malacol. Famille de mollusques bivalves à coquille épaisse, avec des sommets très saillants, parfois enroulés, et dont les valves sont égales, non nacrées intérieurement. (Le type de la famille est le genre *cyprina,* dont les espèces habitent les mers de l'hémisphère boréal [*Cyprina Islandica*] et que l'on connaît fossile depuis le Crétacé.)

CYPRINIDÉS n. m. pl. Ichtyol. Importante famille de poissons téléostéens d'eau douce, comprenant la plupart des *poissons blancs,* ou *blanchaille,* de nos rivières, lacs et étangs.

— ENCYCL. Les *cyprinidés* ont les nageoires molles, mais parfois précédées d'un fort aiguillon osseux, les pelviennes abdominales, les écailles cycloïdes, la vessie natatoire communiquant avec l'œsophage par un conduit. Leurs premières vertèbres sont transformées partiellement en osselets, constituant un *appareil de Weber* reliant leurs oreilles à leur vessie natatoire. Parmi les possesseurs d'un tel appareil (poissons dits *ostariophysaires*), ils se distinguent par l'absence de dents maxillaires et par la possession de dents pharyngiennes. Ils comprennent plusieurs centaines d'espèces des régions chaudes et tempérées et des eaux de basse altitude. Leur fécondité est considérable. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles la carpe fut consacrée à Vénus et est l'objet d'un culte en Chine et au Japon.

Les principaux cyprinidés européens sont la carpe, le carassin, la tanche, le barbeau, le gardon, le goujon, le chevaine, le chondrostome, la bouvière, le vairon, le blageon, l'ide, le rotengle, la vandoise, l'ablette et la brême. Les eaux des rivières françaises qui les contiennent sont dites « de deuxième catégorie », par opposition aux « eaux de première catégorie », qui recèlent surtout des salmonidés. En Afrique et en Asie vivent de nombreux autres cyprinidés : *labeo, labeorbarbus,* etc.

CYPRINODON n. m. Poisson d'eau douce répandu dans les régions chaudes de l'hémisphère boréal. (Petits et extraordinairement agiles, les cyprinodons nagent par troupes. Type de la famille des *cyprinodontidés.*)

CYPRINODONTIDÉS n. m. pl. Famille de poissons osseux, ressemblant en apparence aux cyprinidés (d'où leur nom), mais ayant des dents maxillaires et une taille minime, sauf exception. (Ce sont des poissons des eaux douces et saumâtres des régions chaudes, notamment des rizières. Ils sont ovipares ou ovovivipares. Plusieurs sont employés dans la lutte contre les moustiques. Principaux genres : *cyprinodon, fundule, gambusie, guppy, mollienisie, xiphophore, anableps.*)

CYPRIOTE adj. et n. V. CHYPRIOTE.

◆ N. m. Linguist. Nom de l'ancien dialecte grec parlé dans l'île de Chypre. (On dit aussi CHYPRIOTE.)

— ENCYCL. Ce dialecte était apparenté à l'arcadien, ainsi qu'au pamphylien, et ce groupe est souvent dénommé *arcado-cypriote.* On ne sait pas encore à quel moment le grec a été introduit à Chypre : les documents actuellement connus s'échelonnent entre le VIIIe s. et la fin du IIIe s. avant notre ère, date à laquelle le dialecte cède la place à la langue commune. Les textes (inscriptions et monnaies) sont rédigés dans une écriture particulière, de type syllabique : le document le plus long est la tablette de bronze d'Edalion (sans doute premier quart du Ve s.), conservée à Paris au Cabinet des médailles. Le *syllabaire cypriote* comporte plus de 50 signes, avec des variations suivant les époques et les lieux. Un certain nombre d'inscriptions (provenant notamment d'Amathonte) sont rédigées avec la même écriture, mais dans une langue inconnue, non déchiffrée, que les Modernes ont appelée *étéocypriote* ou *étéochypriote.* Ce fait indique que l'écriture cypriote a pu être créée pour une langue autre que le grec. En tout cas, le syllabaire est apparenté aux écritures syllabiques plus anciennes de la Crète et de la Grèce mycénienne. A Chypre même, des recherches ont révélé des documents d'une écriture syllabique bien antérieure au syllabaire cypriote, employée dans la dernière période de l'âge du bronze. Une origine crétoise est probable : aussi les Modernes ont-ils appelé *cypro-minoenne* ou *chypro-minoenne* cette écriture non déchiffrée, qui comporte des variations notables suivant les époques et les lieux.

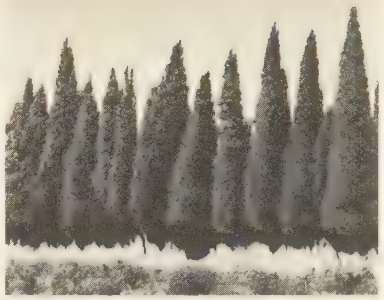

haie de cyprès

branche

CYPRIPEDIUM [djɔm] n. m. Plante à très grandes fleurs très ornementales, généralement solitaire, poussant spontanément dans les clairières des régions montagneuses. (De nombreuses espèces sont cultivées en serre. Famille des orchidacées.) [Syn. SABOT DE VÉNUS, SABOT DE LA VIERGE.]

CYPRIQUE adj. Antiq. Syn. de CYPRIAQUE.

CYPRIS [pris] n. f. Petit crustacé ostracode d'eau douce ou d'eau salée, caractérisé par ses antennes supérieures à longues soies et par la brièveté du palpe des pattes-mâchoires. (Chez maintes formes d'eau douce, les mâles n'ont jamais été trouvés, et l'on suppose que la reproduction se fait par voie parthénogénétique. Famille des *cypridinidés.* — On désigne sous le même nom un stade larvaire qu'on observe au cours du développement de certains cirripèdes parasites.)

CYPRIS ou **KUPRIS.** Myth. gr. Surnom d'Aphrodite, née de l'écume des flots, près de l'île de Chypre.

CYPRITE n. f. Minér. Syn. anc. de CHALCOSINE.

CYPRO-MINOEN, ENNE adj. Linguist. Se dit de l'écriture syllabique employée dans la dernière période de l'âge du bronze pour noter une langue de Chypre. (V. CYPRIOTE.) [On dit aussi CHYPRO-MINOEN, ENNE.]

CYPSÉLIDES, dynastie corinthienne, fondée par Cypsélos (milieu du VIIe s. av. J.-C.). Le plus célèbre représentant en est Périandre.

CYPSÉLOS ou **KUPSELOS,** tyran de Corinthe (VIIe s. av. J.-C.), d'origine prédorienne, fils d'Aétion et, par sa mère Labda, parent des Bacchiades. L'oracle de Delphes ayant annoncé qu'il serait fatal aux siens, les Bacchiades résolurent de le tuer. Sa mère le cacha dans un coffre (en gr. *kupselê*). Mis plus tard à la tête du parti démocratique, il devint le principal représentant de la résistance indigène aux Doriens, qui dirigeaient le pays depuis plusieurs siècles, et s'empara du pouvoir (v. 657). Il rendit Corinthe très puissante et eut pour successeur son fils Périandre (627). On consacra à Olympie le coffre où Cypsélos avait été caché.

Cypsélos (COFFRET DE), coffret en bois de cèdre, incrusté d'ivoire et d'or, avec inscriptions, vu par Pausanias à Olympie dans le temple d'Héra. Œuvre d'art dédiée par les Cypsélides, famille du tyran de Corinthe au VIe s. av. J.-C., il reflétait l'art corinthien ; trente-deux scènes de la mythologie et de l'épopée y étaient représentées. L'ouvrage est perdu, mais la céramique corinthienne (*Vase François,* à Florence ; cratères du Louvre, de Berlin, etc.) permet de se faire une idée des scènes et de leur disposition : Médée et Jason, Hélène et les Dioscures, Héraclès et Atlas, Apollon et les Muses, les déesses sur l'Ida, Ajax et Cassandre.

CYR ou **CYRIQUE** (saint), en lat. **Quiricus,** martyr de Tarse, en Cilicie († 404 apr. J.-C. ?). C'était un enfant de trois ans. Il mourut avec sa mère, sainte Julitte. (Fête le 16 juin). — Un autre saint **Cyr,** médecin († 311 ?), souffrit le martyre à Alexandrie, avec le Syrien Jean, sous Dioclétien. (Fête le 31 janvier.)

CYRANKIEWICZ (Josef), homme politique polonais (Tarnov 1911). En 1935, il est élu secrétaire de la section du parti socialiste à Katowice, puis vice-président de l'organisation des unités ouvrières de la province de Cracovie. Il organise dans cette région la

cypripedium

Josef CYRANKIEWICZ

Phot. J. de Beaupré, Chiris, Vincent, A. F. P.

résistance aux Allemands, mais est interné à Mauthausen en 1941. Après sa libération, il est élu secrétaire général du parti socialiste polonais ; après la fusion du parti socialiste avec le parti des travailleurs (communiste), il devient en 1948 secrétaire du Comité central du parti des travailleurs polonais unifié. Président du conseil (1947-1952), il est remplacé par Bierut (1952-1954), puis assure de nouveau la direction du gouvernement depuis 1954.

CYRANO DE BERGERAC (Savinien DE), écrivain français (Paris 1619 - *id.* 1655). De petite noblesse (le nom de Bergerac est celui d'un petit domaine familial de l'Ile-de-France), il entre dans l'armée, mais il doit, en 1641, à la suite d'une grave blessure reçue au siège d'Arras, renoncer à tout avenir militaire. Il suit, dit-on, les leçons de Gassendi, puis, en 1653, fait partie de la maison du duc d'Arpajon. Deux ans plus tard, il meurt, frappé accidentellement à la tête par une poutre détachée d'une toiture. Il a composé deux œuvres pour le théâtre : *la Mort d'Agrippine* (1653), tragédie d'une haute valeur dramatique, et *le Pédant* joué* (1654), comédie d'une verve désordonnée dont Molière faisait grand cas. Ses œuvres les plus populaires sont ses deux romans : *Histoire* comique des Etats et Empires de la Lune* (1657) et *Histoire comique des Etats et Empires du Soleil* (1662). Ces voyages imaginaires dans la Lune et le Soleil s'inspiraient d'œuvres analogues de John Wilkins et de Francis Godwin. Mais Cyrano y met sa note propre, qui est l'audace de ses vues sur la nature et la politique. Dans ses *Lettres*, l'excès voulu des métaphores veut s'opposer à la prose classique, que Cyrano juge fade, sans couleur et sans nerf. (→ Biblio.)

Vénus de Cyrène
musée des Thermes
Rome

Cyrano de Bergerac, comédie héroïque en 5 actes, en vers, d'Edmond Rostand (1897). Interprétée avec éclat par Coquelin aîné, elle obtint un vif succès, qu'expliquent son mouvement, sa versification sonore et son « panache ». Défiguré par un nez grotesque, le héros se sauve du ridicule par sa bravoure et sa générosité (il prête son esprit à son rival Christian pour faire aimer celui-ci de Roxane). Pièce romantique, *Cyrano de Bergerac* donne de l'époque Louis XIII l'image picaresque que les romantiques, en particulier le Théophile Gautier des *Grotesques*, se sont plu à s'en former. La physionomie authentique du héros en pâlit un peu : Rostand, en particulier, jouant sur le nom même de son héros, en fait un Gascon (comme s'il était originaire de la ville de Bergerac) ; il n'en est pas moins vrai que Rostand s'est documenté, à son sujet, dans des études historiques, notamment dans la thèse de Brun, *Savinien Cyrano de Bergerac* (1893).

CYRANO DE BERGERAC
par Desrochers
cabinet des Estampes

CYRBASIE n. f. Antiq. Bonnet pointu des Perses.

CYRÉNAÏQUE ou **CYRÉNÉEN, ENNE** adj. et n. Relatif à Cyrène ; habitant ou natif de cette ville.
— Mor. Se dit des doctrines et des disciples d'Aristippe, fondateur de l'école de Cyrène, plaçant le souverain bien dans les plaisirs des sens modérés par la raison.
— ENCYCL. Mor. Les principaux représentants de l'*école cyrénaïque* (Ve s. av. J.-C.) furent Arété, fille d'Aristippe, Aristippe le Jeune, Théodore l'Athée, Eudoxe de Cnide. Hégésias en tira une sorte de pessimisme, qui le faisait conclure au désir de la mort. Annicéris s'efforça au contraire, au nom des mêmes principes, de réhabiliter les vertus morales. L'école disparut dans les premières années du IVe s. av. J.-C. (V. HÉDONISME.)

Cyrano de Bergerac
scène du duel
à l'Hôtel de Bourgogne
mise en scène de R. Rouleau
théâtre Sarah-Bernhardt

CYRÉNAÏQUE, province orientale du royaume de Libye ; 855 370 km² ; 320 000 hab. Capit. *Benghazi*.
On y distingue plusieurs régions : au N., à l'E. de la Grande Syrte, le plateau calcaire de Barqah, basculé vers le S., domine la mer par des escaliers de faille : ces reliefs, bien exposés, reçoivent des précipitations supérieures à 400 mm, et leur végétation est assez vigoureuse (chênes verts, pins). Ils se prolongent vers l'E. par le plateau de Marmarique. Au S. s'allonge une dépression longitudinale, synclinale, située parfois au-dessous du niveau de la mer. Enfin, une plaine immense se relève vers le S. jusqu'au pied des plateaux du Dohone et du Tibesti, de l'Ennedi et du massif cristallin du djebel Ouenat (1 934 m) ; elle est constituée par des dépôts secondaires (Crétacé) et tertiaires ; sa surface est caillouteuse (*serir*), ou recouverte de sable ; très aride, elle est d'accès difficile.
Des tribus arabes nomadisent dans le désert, où les oasis sont très rares (Koufra). La seule région utile est le plateau de Barqah, et, surtout, quelques plaines (Benghazi). Les colons établis pendant la période de la colonisation italienne sont partis et le pays est réoccupé par des Bédouins pasteurs et cultivateurs. La Cyrénaïque exportait surtout du bétail vif, des cuirs, de la laine et des éponges. Mais l'exploitation du pétrole de la région de Zelten, à 220 km au S. de la côte du golfe de la Grande Syrte, joue maintenant un grand rôle dans l'économie de la région. Le brut est envoyé par pipe-line jusqu'au port de Marsa el-Brega, sur le golfe de Syrte.
— Hist. La Cyrénaïque tire son nom de la ville de *Cyrène*. Dans son sens le plus large, elle englobait tout l'ensemble du pays de Barqah, de la Grande Syrte au golfe de Soloum, et du littoral de la Méditerranée au groupe des oasis d'Augila. La *Pentapole cyrénaïque* comprenait les cités antiques de *Cyrène*, *Apollonia* (Marsa-Sousa), *Ptolémaïs* (Tolmeita), *Teucheira-Arsinoé* (Tokra) et *Euhespérides-Bérénice* (Benghazi).
Province romaine prospère jusqu'à la révolte juive de 45, la Cyrénaïque conserva, après la conquête arabe, une certaine importance comme zone de passage entre Alexandrie et Kairouan. A l'époque de l'Empire ottoman, le pays eut à la fois l'indépendance et l'anarchie. Colonie italienne en 1912, elle fut rattachée à la Libye italienne en 1934. L'Italie ayant renoncé à ses colonies (traité de Paris, 1947), la Cyrénaïque, sous administration britannique depuis 1942, reçut son autonomie sous la présidence de l'émir Idrīs es-Senūsī (constitution de 1949). Depuis 1951, elle fait partie du royaume de Libye*.

CYRÈNE, en gr. **Kurênê.** Géogr. anc. Ville principale de la Cyrénaïque, sur le rebord septentrional du plateau de la Pentapole, non loin de la Méditerranée.
Cyrène fut fondée probablement en 631 av. J.-C. par des colons doriens de Théra (Santorin), recrutés d'abord de force à raison d'un fils par famille, et conduits par Battos. Sa situation géographique et la richesse de son terroir en firent très vite une ville prospère. De cette colonie essaimèrent d'autres cités et des bourgs grecs (ou plus exactement peuplés de descendants de Grecs et de leurs épouses libyennes), sans mélange avec les autochtones, auxquels le droit de cité ne fut pas accordé. La richesse de Cyrène était agricole ; elle ravitaillait la Grèce, et surtout Athènes, en blé, vin, fruits et en *silphion**, dont le suc mêlé à de la farine formait un médicament recherché et constituait le grand produit d'exportation. La monarchie des Battiades* devenant tyrannique depuis Arcésilas III, Cyrène se transforma en république après la chute d'Arcésilas IV (450). Après sa conquête par Alexandre (331), elle dut subir l'hégémonie des Ptolémées. Mais dès 320 elle fut administrée par un gouverneur particulier, Magas, demi-frère utérin de Ptolémée Lagos, qui constitua sa province en royaume et qui tenta d'envahir l'Egypte. Après lui, Cyrène resta pratiquement indépendante jusqu'en 96 av. J.-C., date à laquelle elle fut léguée à Rome par Ptolémée Apion. Le sénat ayant refusé, elle ne devint romaine qu'en 74 av. J.-C. Les fouilles italiennes ont dégagé d'admirables ruines : l'agora, le temple d'Apollon, les thermes, etc. On y a fait d'importantes trouvailles épigraphiques (édits d'Auguste). [→ Biblio.]

Cyrène (VÉNUS DE), statue de marbre provenant des fouilles de Cyrène (musée des Thermes, Rome). Inspirée peut-être par un type praxitélien, elle semble dater de la fin du IIIe s. av. J.-C.

CYRÈNE, en gr. **Kurênê.** Myth. gr. Nymphe, fille d'Hypsée et mère d'Aristée. Apollon, qui l'aimait, l'enleva sur le Pélion, l'emmena en Libye. Elle donna son nom à la ville de *Cyrène*. — Nymphe aimée d'Arès ; mère de Diomède.

CYRÉNÉEN, ENNE adj. et n. Relatif à la Cyrénaïque ou à Cyrène ; habitant de cette région ou de cette ville.
◆ N. m. Linguist. Parler dorien de Cyrène.

CYRIADÈS. V. MARIADÈS.

CYRIAQUE, patriarche de Constantinople de fin 595 ou début de 596 à 606, connu par son conflit avec le pape Grégoire le Grand, lorsqu'il prit et refusa d'abandonner le titre de patriarche œcuménique. Il donna asile, au péril de sa vie, à la veuve et aux filles de l'empereur Maurice, que Phocas menaçait de mort. — Honoré comme saint par les orthodoxes ; fête le 27 octobre.

CYRILLE (saint), évêque de Jérusalem et docteur de l'Eglise (Jérusalem v. 315 - *id.* 386). Chargé à Jérusalem de l'instruction des catéchumènes, il composa pour eux des *Catéchèses*. Nommé en 350 évêque de Jérusalem, il dut subir trois exils en 357, 360 et 367, et ne put reprendre possession de son siège qu'en 378 ; il assista au concile de Constantinople (381) et y défendit la foi de Nicée. — Fête le 18 mars. (→ Biblio.)

CYRILLE (saint), patriarche d'Alexandrie et docteur de l'Eglise (Alexandrie v. 376 à 380 - *id.* 444). Il succéda, sur le siège patriarcal d'Alexandrie, à son oncle Théophile (412), et se montra, dès le début de son pontificat, un défenseur rude et très combatif de la foi orthodoxe. Il joue un grand rôle dans l'affaire de l'hérésie nestorienne, dont il provoque la condamnation au concile d'Ephèse (431) ; son travail doctrinal porte sur l'élaboration de la doctrine de l'Incarnation. Cyrille, un moment déposé comme son adversaire par ordre de Théodose II, fut bientôt rétabli sur son siège, et jusqu'à sa mort domina l'Orient chrétien. — Fête le 28 janvier. (→ Biblio.)

CYRILLE (saint), dit **le Philosophe,** apôtre des Slaves (Thessalonique 827 ou 828 - Rome 869). Il avait reçu au baptême le nom de CONSTANTIN. Protégé par un logothète, il put suivre à Constantinople les leçons de Photios. Ordonné prêtre, il fut chargé d'une mission religieuse et peut-être diplomatique chez les Khazars, dont il aurait converti le khān. Sacré évêque, il prit le nom de Cyrille et, avec son frère Méthode, entreprit la conversion des Slaves en Dalmatie, en Hongrie et jusqu'en Pologne. A cet effet, il traduisit la Bible et la liturgie grecque en langue slavonne et serait l'inventeur de l'alphabet cyrillique. Vivement attaqué par l'archevêque latin de Ratisbonne, il se rendit à Rome, où le pape Adrien II lui donna gain de cause. Cyrille et Méthode sont honorés le 9 mars par l'Eglise latine, le 6 juin par l'Eglise orthodoxe. Léon XIII a étendu leur office à toute l'Eglise catholique, en hommage à leur respect à l'égard du Saint-Siège. (→ Biblio.)

Cyrille-et-Méthode (ORDRE DES **Saints-**), v. SAINTS-CYRILLE-ET-MÉTHODE (*ordre des*).

CYRILLE (Vladimirovitch), grand-duc de Russie (Tsarkoié-Selo 1876 - Neuilly-sur-Seine 1938). Fils du grand-duc Vladimir, petit-fils du tsar Alexandre II et cousin germain du tsar Nicolas II, cet ancien membre de l'état-major de l'amiral Makorov, lors de la guerre russo-japonaise, posa sa candidature au trône de Russie et ses droits furent reconnus par la majorité des Russes blancs.

CYRILLE, prince de Bulgarie (Sofia 1895 - *id.* 1945), frère du roi Boris III. Président du Conseil de régence à la mort de celui-ci, il fut exécuté peu après l'entrée des troupes soviétiques en Bulgarie en 1945.

CYRILLIQUE ou **CYRILLIEN, ENNE** adj. Linguist. Se dit de l'alphabet et de l'écriture slaves du type de la capitale grecque. ‖ *Littérature cyrillique*, ensemble des textes ecclésiastiques rédigés au IXe s. en slavon, et écrits avec l'alphabet cyrillique.
— ENCYCL. L'origine de l'*alphabet cyrillique*, commun à tous les Slaves d'Orient, reste

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse, Bernand.

discutée. Une tradition attribue à saint Clément l'élaboration de cet alphabet conçu sur le plan de l'alphabet glagolitique*. Simplifié en 1708, sous Pierre le Grand, il est devenu l'alphabet civil russe (*grajdanski chrift*), par opposition à l'alphabet slavon, dont l'emploi est exclusivement religieux. Cet alphabet fut modifié encore après la révolution d'Octobre 1917 : certaines lettres en ont été éliminées. Il est usité chez les Bulgares et chez les Serbes, qui y ont ajouté quelques lettres nouvelles. Il a été employé jusqu'au milieu du XIXe s. par les Roumains, qui lui ont substitué l'alphabet latin.

Cyropédie (LA), c'est-à-dire *l'Education de Cyrus* (*Kurou paideia*), œuvre de Xénophon. Prenant pour héros Cyrus l'Ancien, dont il prétend retracer l'éducation, l'auteur a écrit une sorte de roman moral, où il expose ses idées sur l'éducation, le rôle de l'officier, celui du souverain et l'organisation de l'Etat monarchique. Il y mêle les souvenirs de Sparte et de l'enseignement socratique à la peinture de la Perse.

CYROSITE ou **KYROSITE** n. f. Minér. Variété de marcasite contenant de l'arsenic et du cuivre.

CYRT(O)-, élément tiré du gr. *kurtos*, cage, et entrant dans la composition de quelques mots.

CYRTANTHUS [tys] n. m. Plante bulbeuse du Cap. (Quelques espèces sont cultivées en serre pour la beauté de leurs fleurs éclatantes.)

CYRTIDÉS n. m. pl. Entom. Syn. de ONCODIDÉS ou de ACROCÉRIDÉS.

CYRTOGNATHE [gnat] n. m. Gros prione brun ou roussâtre, habitant l'Asie et le Maroc. (*Cyrtognathus forficatus*, du Maroc et de l'Algérie occidentale, vit à l'état de larve dans les souches du palmier nain. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

CYRTOMÈTRE n. m. Instrument destiné à mesurer le périmètre thoracique.

CYRTOMÉTRIE n. f. Mensuration du périmètre thoracique.

CYRTOPHORE n. m. Araignée dont le mâle est dix fois plus petit que la femelle. (Famille des argiopidés.)
— ENCYCL. Les *cyrtophores*, qui sont des épeires à livrée bariolée de teintes vives, font des toiles horizontales, maintenues par un grand réseau irrégulier placé en dessus et en dessous. On en connaît de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions chaudes. *Cyrtophora opuntiae* se rencontre sur les côtes de Provence.

CYRTOPODIUM [djɔm] n. m. Genre d'orchidacées qui croissent dans les régions tropicales. (Deux espèces sont cultivées en serre.)

CYRTOTRACHÈLE [kɛl] n. m. Grand charançon, remarquable par le développement des pattes antérieures chez le mâle. (Les cyrtotrachèles habitent la région indo-malaise. L'un d'eux se développe dans la pousse terminale des bambous. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

CYRUS, en vieux perse **Kourash**, nom de plusieurs princes achéménides : **Cyrus Ier**, roi d'Anzan (v. 640-600 av. J.-C.), père de Cambyse Ier ; — **Cyrus II** *le Grand*, roi de Perse (558-v.528 av. J.-C.), fils de Cambyse Ier et de Mandane, fille du roi mède Astyage. Quand il naquit, Astyage le remit à un homme de confiance, Harpage, avec mission de le mettre à mort. L'enfant fut sauvé par un berger. Astyage punit Harpage en lui faisant manger son propre enfant au cours d'un banquet. Harpage se vengea en persuadant le jeune Cyrus, devenu roi d'Anzan, de se révolter. Cyrus fit prisonnier Astyage (555) et s'empara d'Ecbatane ; en 546, il prit le titre de roi des Mèdes et des Perses. Crésus, roi de Lydie, voulut combattre le nouvel Etat avant qu'il fût devenu trop fort. Cyrus le battit à Ptérium, en Cappadoce (546) ; il poursuivit Crésus jusqu'à Sardes, dont il s'empara, les chevaux lydiens ayant pris peur des chameaux perses. De 545 à 539, il s'employa à réduire les colonies ioniennes d'Asie Mineure ; puis il se tourna contre l'Est. Ayant détourné les eaux de l'Euphrate, il tua l'un des alliés de Crésus, Balthazar, et captura son père Nabonide. Après son entrée à Babylone (539), il rendit aux divers peuples leurs dieux, que Nabonide y avait transportés ; c'est ainsi qu'il restitua aux Juifs déportés en Babylonie les vases d'or provenant du temple de Jérusalem, et qu'il autorisa leur retour en Palestine par un édit daté de la première année de son règne comme roi de Babylone. Il fit la guerre contre une quantité de peuples entre la Caspienne et l'Inde, prit la Bactriane, la Sogdiane et la Margiane, et s'avança jusqu'à l'Iaxartes. Selon Hérodote, Cyrus voulut épouser Tomyris, reine des Massagètes ; celle-ci ayant refusé, il envahit son pays et fit prisonnier son fils Spargapisès, qui se suicida. Vaincu en 528, et prisonnier de Tomyris, la reine le noya en lui plongeant la tête dans du sang. Une autre tradition lui accorde au contraire une vieillesse longue et paisible. On croit reconnaître une image du roi dans un bas-relief de Meched-Mourgab. La tombe dite « de Cyrus », à Pasargades, ne semble pas avoir été celle du conquérant, dont l'histoire a fréquemment inspiré les artistes occidentaux depuis le XVIe s. : suite de tapisseries de Bruxelles (Boston), suite de fresques de Ciro Ferri (Quirinal, Rome), *Cyrus nourri par une chienne* (G. B. Castiglione, Gênes), *Cyrus et Panthéa* (Pierre de Cortone, Florence) ; autres événements de son règne rappelés dans les voussures des salons de Versailles, sans oublier le traitement infligé à la tête du roi par Tomyris* ; — **Cyrus** *le Jeune* (424 - Counaxa, sur l'Euphrate, 401), fils de Darios II. Il fut nommé par son père chef suprême du littoral, ou *Karanos*. Son autorité s'étendit alors sur la Lydie, la Grande Phrygie et la Cappadoce. Prince ambitieux, il tenta de tuer son frère Artaxerxès II le jour même de son couronnement (405). Gracié et renvoyé dans sa satrapie, il conspira avec les Spartiates et, en 401, marcha contre son frère à la tête de 100 000 Asiatiques, auxquels s'étaient joints 10 000 mercenaires grecs. Il fut tué à la bataille de Counaxa. Les mercenaires grecs, après sa mort, effectuèrent la fameuse retraite des Dix Mille, qui démontre moins la faiblesse de l'Empire perse que l'état moral remarquable de la Grèce au IVe s. av. J.-C. (→ Biblio.)

CYRUS, patriarche d'Alexandrie († 643 ou 644). Evêque de Phasis, en Colchide, il fut transféré au siège d'Alexandrie en 630-631. Il seconda les efforts d'Héraclius en faveur de l'union religieuse et lutta contre les monophysites. Au moment de l'invasion arabe, il négocia un accord avec les vainqueurs en vue d'assurer la sécurité des chrétiens d'Egypte, mais il fut désavoué par l'empereur et exilé. Chargé peu après de défendre Alexandrie, il livra la ville aux musulmans.

Cyrus (LE GRAND), roman de Mlle de Scudéry. (V. ARTAMÈNE.)

CYSOING, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Lille), au S.-E. de Lille ; 3 303 hab. (3 257 aggl.) [*Cysoniens*]. Tissages.

CYST(O)-, élément tiré du gr. *kustis*, vessie, et entrant dans la composition de quelques mots.

CYSTALGIE n. f. Douleur de la vessie.

CYSTECTOMIE n. f. Intervention chirurgicale comportant l'exérèse de la vessie.
— ENCYCL. On distingue trois types de *cystectomie* : la *cystectomie partielle*, où l'on enlève un fragment de la vessie ; la *cystectomie totale*, comportant l'exérèse de la totalité de l'organe ; la *cystectomie élargie*, comportant l'exérèse de la vessie et du tissu cellulolymphatique adjacent. Les cystectomies sont pratiquées surtout dans les cas de tumeurs de la vessie.

CYSTÉINE n. f. Chim. Composé de formule
$$HS — CH_2 — CH(NH_2) — CO_2H,$$
rencontré dans les produits d'hydrolyse de la corne. (La cystéine conduit par oxydation à la *cystine*, $[S — CH_2CH(NH_2)CO_2H]_2$, trouvée dans les calculs urinaires.)
— ENCYCL. Chim. La *cystéine* joue un rôle important dans les processus d'oxydoréduction : deux molécules de cystéine, en perdant deux atomes d'hydrogène, fournissent une molécule de cystine. Cette réaction, réversible, constitue un système dit *transporteur d'hydrogène*.
— Pharm. La cystéine a été proposée dans le traitement de la maladie d'Addison.

alphabet russe (cyrillique) — lettres particulières aux alphabets serbe et bulgare

MAJUSCULES	MINUSCULES	VALEUR	MAJUSCULES	MINUSCULES	VALEUR
А	а	a	С	с	s
Б	б	b	Т	т	t
В	в	v	У	у	ou
Г	г	g	Ф	ф	f
Д	д	d	Х	х	kh
Е	е	ié, é	Ц	ц	ts
Ж	ж	j	Ч	ч	tch
З	з	z	Ш	ш	ch
И	и	i	Щ	щ	chtch
Й	й	ï	Ъ	ъ	*(signe dur)*
І	і	i *(dev. voy.)*	Ы	ы	y *(i dur)*
К	к	k	Ь	ь	*signe de mouillure de consonne*
Л	л	l	Ѣ	ѣ	ié, é
М	м	m	Э	э	e
Н	н	n	Ю	ю	iou
О	о	o	Я	я	ia
П	п	p	Ѳ	ѳ	f
Р	р	r	Ѵ	ѵ	i *(slavon)*

BULGARE

MAJUSCULES	MINUSCULES	VALEUR
Ѫ	ѫ	ă *(eu)*

SERBE

MAJUSCULES	MINUSCULES	VALEUR
Ђ	ђ	dj ou đ
Љ	љ	lj
Њ	њ	nj
Ћ	ћ	ć *(t mouillé)*
Џ	џ	dž *(dj)*

alphabet cyrillique

CYSTICERCOÏDE adj. Zool. Qui se rapproche, par son aspect, d'un cysticerque.

CYSTICERCOSE n. f. Maladie parasitaire causée par la présence de cysticerques (formes larvaires de ténias de l'homme et du chien) dans les tissus et organes de certains mammifères.
— ENCYCL. La *cysticercose* se localise en différentes parties du corps : muscles, globe oculaire, cerveau, et y provoque des lésions inflammatoires, mécaniques et toxiques, de gravité variable et allant jusqu'à la mort pour la cysticercose cérébrale.
La cysticercose du foie et du péritoine, due à des larves de ténia du chien, est observée chez les rongeurs (lapin, lièvre) et les ruminants. La cysticercose musculaire, ou *ladrerie*, provoquée par des larves de ténia de l'homme, est constatée chez le porc et les ruminants.

CYSTICERCOSÉ, E adj. Atteint de cysticercose : *Viande cysticercosée*.

CYSTICERQUE n. m. (gr. *kustis*, vessie, et *kerkos*, queue). Etat par lequel passent les embryons des vers cestodes, tels que les ténias, et où ils ont la forme d'une vésicule, sur les parois de laquelle se développe une tête avec ses crochets.

CYSTICITE n. f. Pathol. Inflammation du canal cystique.

CYSTICO-DUODÉNOSTOMIE n. f. Chirurg. Abouchement chirurgical du canal cystique dans le duodénum.

CYSTICOSTOMIE n. f. Chirurg. Abouchement à la peau du canal cystique.

CYSTICOTOMIE n. f. Chirurg. Incision du canal cystique.

CYSTIDE n. f. Bot. Elément stérile de l'hyménium des champignons basidiomycètes.
— Zool. Loge des bryozoaires.

CYSTIDÉS n. m. pl. Classe d'échinodermes complètement éteinte, comprenant des formes généralement fixées, à calice formant une boîte globuleuse composée de plaques calcaires à symétrie peu nette, et ordinairement dépourvues de bras. (Les principaux genres sont : *echinosphæra, caryocrinus, mesocystis,*

monnaie de CYRUS le Jeune *cabinet des Médailles*

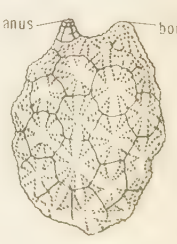

cystidé

Phot. Larousse.

distribués dans les terrains primaires, qu'ils caractérisent. Ils sont nombreux surtout dans le Silurien.)

CYSTIGNATHIDÉS [gnatide] n. m. pl. Ancien nom de la famille des leptodactylidés* (amphibiens anoures).

CYSTINE n. f. (gr. *kustis,* vessie). Biochim. Amino-acide soufré, qui résulte de la condensation de deux molécules de cystéine*, avec libération d'hydrogène. (Cette réaction joue un rôle important dans les phénomènes d'oxydoréduction.)

CYSTINURIE n. f. Pathol. Elimination de cystine par les urines, souvent sous forme de petits graviers cystineux, qui peuvent causer, à leur passage du bassinet dans la vessie, des coliques néphrétiques, ou bien s'agglomérer dans la vessie et donner naissance à des calculs. (La cystinurie est due ordinairement à une anomalie congénitale du métabolisme des acides aminés soufrés ; elle serait souvent sans retentissement clinique si elle n'entraînait une complication, la lithiase cystinurique.)

cystophore

CYSTIQUE adj. (gr. *kustis,* vessie). Qui a rapport à la vésicule biliaire. ‖ *Canal cystique* ou *cystique* (n. m.), canal, d'une longueur moyenne de 3 cm, qui fait communiquer la vésicule biliaire avec le canal hépatocholédoque. (Il peut être le siège de calculs qui excluent la vésicule biliaire.) ‖ *Artère cystique,* branche de l'artère hépatique fournissant la vascularisation de la vésicule biliaire. ‖ *Fossette cystique,* gouttière de la face inférieure du foie, où se loge la vésicule biliaire.

CYSTIQUE n. m. Phase larvaire des divers ténias. (Le cystique, étant introduit dans le tube digestif d'un hôte convenable, donne naissance à un ou plusieurs ténias, suivant le nombre de têtes, ou *scolex,* qu'il renferme.)

CYSTITE n. f. Inflammation de la vessie.
— Encycl. La *cystite* se manifeste par des mictions fréquentes, impérieuses et douloureuses ; elle s'accompagne fréquemment d'une hématurie. La gravité et le traitement de la cystite sont variables suivant la cause de l'infection. En général, la cystite est provoquée par des germes banaux, le plus souvent colibacilles et entérocoques. L'infection vésicale peut être isolée, mais il faut toujours craindre soit une atteinte de la vessie (tumeur, calcul), qui entretient l'infection, soit une atteinte sus-jacente du rein ou de l'uretère : dans tous ces cas, l'infection vésicale apparaît comme secondaire et cédera à la guérison de la maladie causale.
La cystite peut aussi être provoquée par le bacille tuberculeux. La cystite tuberculeuse n'est jamais isolée ; non traitée, elle aboutit à une sclérose complète de l'organe, qui provoque des mictions extrêmement fréquentes et devient une véritable infirmité. Traitée précocement, la cystite tuberculeuse réagit bien aux médications antibacillaires.

cytise

CYSTOCARPE n. m. Nom que l'on donne à l'embryon sporifère qui provient du développement de l'œuf chez les algues rouges. (C'est l'homologue du sporogone d'une muscinée.)

CYSTOCÈLE n. f. Pathol. Hernie de la vessie. ‖ Plus spécialement, hernie de la vessie à la vulve.
— Encycl. La *cystocèle* peut être isolée, mais s'accompagne le plus souvent d'un prolapsus utérin. Elle peut causer des troubles urinaires (mictions fréquentes, douloureuses, incontinence d'urine). Son traitement est avant tout chirurgical.

CYSTOGRAPHIE n. f. Radiographie de la vessie.
— Encycl. La *cystographie* se pratique le plus souvent en injectant dans la vessie un produit opaque : il s'agit alors d'une cystographie rétrograde. La cystographie peut être pratiquée également comme temps complémentaire de l'urographie intraveineuse.

CYSTOLITHE n. f. Bot. Protubérance intracellulaire, fortement incrustée de carbonate de calcium. (On trouve des cystolithes à l'intérieur de certaines grosses cellules épidermiques [ficus]. Elles sont formées d'une grosse protubérance mamelonnée de cristaux de carbonate de calcium, et portée par un pied mucilagineux.)

CYSTOMÉTRIE n. f. Etude de la capacité et de la tonicité vésicales, par mesure instrumentale des pressions existant dans la cavité vésicale.

CYSTOMÉTROGRAMME n. m. Diagramme de représentation des résultats de la cystométrie.

CYSTOPEXIE n. f. Intervention chirurgicale destinée à fixer la vessie. (Cette fixation vésicale se fait, en général, sur l'utérus.)

CYSTOPHORE n. m. Phoque remarquable par une ampoule érectile placée sur le front des mâles et qui forme capuchon.
— Encycl. Le *cystophore,* ou *phoque à capuchon,* atteint 3 m de long ; il est noir et bleuâtre, piqueté de blanc, avec la tête et les membres d'un noir pur ; les nouveau-nés sont blancs. Ce phoque habite les mers froides du Groenland au Spitzberg. (Famille des phocidés, de l'ordre des pinnipèdes.)

CYSTOPLASTIE n. f. Intervention chirurgicale consistant à modifier la forme de la vessie.

CYSTOPUS [pys] n. m. Mycol. Syn. de albugo.

CYSTOSCOPE n. m. Instrument permettant d'examiner l'intérieur de la vessie.
— Encycl. Le *cystoscope* a la forme d'une sonde métallique rigide. Son extrémité porte une petite lampe électrique qui éclaire la paroi de l'intérieur de la vessie ; il possède également un jeu de lentilles qui renvoie l'image vésicale à un objectif ; il comporte aussi un système de canalisations qui permet de remplir et de vider la vessie à la demande, car les images ne sont bien vues que lorsque la vessie est pleine avec de l'eau bien claire. Il existe plusieurs sortes de cystoscopes : le *cystoscope explorateur,* ayant pour objet de détecter les lésions de la vessie ; le *cystoscope instrumental,* qui permet l'introduction de sondes manœuvrées par un onglet ; ces sondes peuvent être engagées dans chacun des deux uretères, en vue d'une division des urines, ou bien servir à électrocoaguler une lésion de la vessie.

CYSTOSCOPIE n. f. Examen de la vessie au moyen du cystoscope.
— Encycl. La *cystoscopie,* très précieuse en urologie, est couramment employée. Elle décèle les lésions inflammatoires, les tumeurs et les calculs de la vessie, et permet d'en étudier les caractères. Elle permet également de voir les orifices urétéraux et d'apprécier de la sorte l'aspect de l'urine de chaque rein ; on peut ainsi reconnaître immédiatement le siège d'une hématurie.

CYSTOSCOPIQUE adj. Relatif à la cystoscopie.

CYSTOSTOMIE n. f. Chirurg. Abouchement de la vessie à la peau. (Cette intervention chirurgicale sert à dériver les urines d'une façon transitoire ou définitive ; elle n'est, quelquefois, que le premier temps d'une prostatectomie*.)

CYSTOTOMIE n. f. Intervention chirurgicale qui consiste à inciser la vessie. (C'est l'ancienne taille de la vessie ; elle a pour but soit d'explorer la vessie, soit d'enlever un corps étranger ou un calcul, soit de traiter une lésion de la vessie.)

CYTE, suff. signif. *cellule,* et entrant dans la composition de nombreux mots relatifs à la cytologie et à l'hématologie. (Ex. : *leuco*CYTE, *normo*CYTE, *mégacaryo*CYTE, etc.)

CYTE n. m. (gr. *kutos,* cavité). Cellule mère des produits sexuels au début de la maturation.
— Encycl. La réduction chromatique s'effectue en deux temps : il faut distinguer le *cyte* de premier ordre et les cytes de second ordre, qui donnent naissance aux produits sexuels définitifs.
Les cytes s'appellent « spermatocytes » chez le mâle et « ovocytes » chez la femelle.

CYTÉMIE n. f. Présence dans le sang de cellules appartenant à d'autres tissus, normaux ou pathologiques.

CYTHARA [si] n. f. Mollusque gastropode répandu dans toutes les mers du globe, et fossile dans les terrains tertiaires. (*Cythara taeniata* vit dans la Méditerranée.)

CYTHÈRE n. f. Crustacé ostracode caractérisé par les antennes de la première paire, à cinq ou six articles, celles de la seconde paire à quatre articles, et le telson rudimentaire. (Beaucoup d'espèces sont uniquement marines ; quelques-unes vivent à une grande profondeur. Type de la famille des *cythéridés.*)

CYTHÈRE ou **CÉRIGO,** en gr. **Kuthêra** ou **Kíthira,** île grecque située entre le Péloponnèse et la Crète ; 262 km² ; 9 900 hab. V. pr. *Kíthira.* Sources thermales. Culture de la vigne et de l'olivier. C'était jadis le seul refuge aux navires en péril. Ainsi s'explique son rôle historique : relais de l'expansion crétoise vers la Laconie, puis poste avancé des Doriens, elle devient comptoir phénicien au Xe s. av. J.-C. Possession d'Argos puis de Sparte qui s'en empare vers le milieu du VIIe s., Cythère est un grand fournisseur de pourpre. Son sanctuaire à Aphrodite Anadyomède attestait l'apparition légendaire de la déesse sortant des eaux. Dans le langage poétique, Cythère est devenue une île enchanteresse, la patrie allégorique des Amours.
— Loc. div. *Jeux de Cythère,* jeux, agaceries des amants. ‖ *L'enfant de Cythère,* l'Amour. ‖ *Voyager, faire un voyage à Cythère,* se livrer aux plaisirs de l'amour.

Cythère (L'Embarquement pour). V. Embarquement pour Cythère (*l'*).

CYTHÉRÉE adj. f. Surnom d'Aphrodite, honorée à Cythère.

CYTHÉRÉEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à l'île de Cythère ; habitant de cette île. ‖ *Fig.* Consacré à l'amour : *Adieu l'Opéra galant et cythéréen* (Goncourt).

CYTHÉRIS, en gr. **Kuthéris,** courtisane grecque, du Ier s. Elle compta au nombre de ses amants Marc Antoine et le poète Gallus, qui la célébra sous le nom de *Lycoris.* Virgile parle d'elle dans sa dixième églogue.

CYTHÉRODICE n. m. (gr. *kuthêrodikês ;* de *Kuthêra,* Cythère, et *dikê,* justice). Antiq. gr. Magistrat que les Lacédémoniens envoyaient tous les ans dans l'île de Cythère, au temps où elle leur était soumise (VIe-Ve s. av. J.-C.).

CYTINUS [nys] ou **CYTINET** n. m. Plante parasite sans chlorophylle, qui vit sur les cistes, dont les feuilles sont réduites à des écailles et les racines remplacées par des suçoirs. (Famille des rafflésiacées.)

CYTISANTHUS [tys] n. m. Nom scientifique de certains genêts.

CYTISE n. m. (gr. *kutisos*). Arbrisseau à fleurs jaunes en grappes assez lâches, poussant dans les sous-bois clairs et les coteaux ensoleillés. (Famille des papilionacées.)
— Encycl. Les *cytises* sont des arbrisseaux que l'on cultive dans les jardins et les parcs pour la beauté et le parfum de leurs fleurs.

CYTISSOROS, en gr. **Kutissôros.** Myth. gr. Fils de Phrixos et de la fille du roi Aétès. Il délivra son grand-père Athamas, sur le point d'être immolé par son peuple à Zeus. Celui-ci, frustré, poursuivit de sa colère Cytissoros.

CYTO-, élément tiré du grec *kutos,* cellule, et entrant dans la composition de quelques mots.

CYTO-ARCHITECTONIQUE n. f. Neurol. Etude de la structure du cortex cérébral, fondée sur la composition cellulaire de ses différentes couches.
— Encycl. Brodmann et von Economo ont pu ainsi délimiter à la surface du cerveau des aires très fines, que le premier a numérotées et que le second a désignées par des lettres : l'aire 4 de Brodmann, située au niveau de la circonvolution frontale ascendante, est l'aire motrice pyramidale.

CYTOBOTANIQUE n. f. Etude des cellules végétales.

CYTOCHIMIE n. f. Partie de la cytologie qui étudie la constitution chimique des éléments de la cellule. (V. cytologie.)

CYTOCHROME n. m. Pigment essentiel de la respiration cellulaire, contenant du fer.
— Encycl. Chim. et Biol. Les *cytochromes* sont des chromoprotéides à structure porphyrinique, qui interviennent comme transporteurs dans les phénomènes d'oxydation.

CYTODIAGNOSTIC n. m. Pathol. Méthode de diagnostic fondée sur l'étude microscopique de cellules prélevées dans l'organisme soit par ponction (sang, moelle osseuse, épanchements), soit par raclage (exsudats, produits de desquamation), puis étalées sur des lames de verre en frottis, et colorées. (Le cytodiagnostic complète ou remplace l'étude histologique. Les possibilités du cytodiagnostic sont inférieures à celles de l'histologie pour les tissus, alors qu'elles sont sans

égales en hématologie. Le cytodiagnostic est l'application pratique de la cytopathologie*.)

CYTOGAMIE n. f. Biol. Mélange des cytoplasmes mâle et femelle lors d'une conjugaison particulière qui s'effectue chez certains champignons. (Chez ceux-ci, lors de la conjugaison, les cytoplasmes mâle et femelle se mélangent, alors que les noyaux haploïdes mâle et femelle restent distincts et constituent un dicaryon.)

CYTOGÉNÉTIQUE n. f. Partie de la biologie qui étudie l'hérédité en fonction de la cellule en général et du chromosome en particulier.
— Encycl. L'étude des chromosomes est essentielle en génétique, puisqu'ils renferment les gènes ou particules héréditaires; en suivant au microscope le sort des chromosomes, on suit également le sort des gènes. Cette alliance de l'expérimentation et de la cytologie constitue la *cytogénétique*, science très féconde qui permettra de mieux pénétrer la notion d'espèce.

CYTOLOGIE n. f. Science qui étudie la cellule, sa forme, sa structure, ses propriétés physiques, chimiques et physiologiques.
— Encycl. Tous les êtres vivants possèdent le caractère commun d'être constitués par des éléments microscopiques : les cellules. La cellule est l'unité de la vie; l'étude des cellules se confond presque avec celle de la matière vivante. La *cytologie*, fondement de la biologie moderne, a pris depuis un demi-siècle un essor extraordinaire, qui est allé de pair avec les progrès des techniques. Le microscope, l'ultramicroscope, le microscope à contraste de phase et le microscope électronique ont permis de mettre en évidence des structures de plus en plus fines de la cellule*. L'étude de celle-ci est non seulement *morphologique* (soit sans coloration, soit avec fixation et coloration, soit avec coloration vitale), mais aussi *fonctionnelle*, par l'étude des réactions de la cellule aux modifications des milieux, par celle de son comportement à l'égard des agents physiques, chimiques, hormonaux, par les résultats de ses métabolismes, et les modalités de sa reproduction (amitose ou mitose). La cytologie apporte à l'histologie, à la biochimie, à la génétique, à la pathologie, des données essentielles, et elle reçoit, inversement, de ces différentes disciplines des moyens d'action et des voies de recherches constamment renouvelées. (→ Biblio.)

CYTOLOGISTE n. Savant qui s'occupe de cytologie.

CYTOLYSE n. f. Histol. Dissolution des éléments cellulaires sous l'influence d'un agent physique (*lysine*), qui détruit leur état colloïdal et disperse leurs micelles.

CYTOLYTIQUE adj. Se dit de toutes substances, et notamment des sérums, qui ont la propriété de déterminer la cytolyse.

CYTOMÈTRE n. m. Appareil destiné à la mensuration des cellules. (Syn. GLOBULIMÈTRE.)

CYTOPATHOLOGIE n. f. Etude des maladies cellulaires.
— Encycl. Cette branche de l'activité médicale est l'étude des processus pathologiques tels qu'ils s'expriment par la modification morphologique des cellules en dehors de l'organisation de celles-ci en tissus : cytologie sanguine (numération globulaire et formule leucocytaire), médullaire (moelle osseuse), d'organes ponctionnés (rate, foie, etc.), ou de tissus superficiels (frottis vaginaux, etc.). [V. CYTODIAGNOSTIC.]

CYTOPEXIQUE adj. Physiol. Se dit d'une fonction de divers organes et principalement du foie, en vertu de laquelle le tissu de ces organes fixe dans son intimité les cellules normales et pathologiques qui lui sont amenées par le sang, et tend à les détruire.

CYTOPHYLAXIE n. f. Thérap. Méthode de protection des cellules, et particulièrement des leucocytes.
— Encycl. La *cytophylaxie* a été réalisée par l'emploi de solutions salines faibles qui ont pour but de renforcer le pouvoir phagocytaire.

CYTOPLASMA ou **CYTOPLASME** n. m. Cytol. Constituant fondamental de la cellule renfermant tous les autres constituants du protoplasme et les formations du paraplasme.

CYTOSPORA n. m. Champignon imparfait, dont certaines espèces causent des maladies de plantes.

CYTOSTATIQUE adj. et n. m. Thérap. Se dit de substances ou d'agents physiques capables d'entraîner un arrêt des divisions cellulaires, et notamment des divisions anormales qui se produisent au sein des tumeurs. (De nombreux *cytostatiques* sont expérimentés dans les tentatives de traitement des cancers.)

CYTOSTÉATONÉCROSE n. f. Pathol. Nécrose des cellules graisseuses, se présentant sous forme de petites taches blanchâtres siégeant sur l'épiploon, et se voyant au cours des pancréatites* aiguës hémorragiques.

CYTOTHÈQUE n. f. Partie d'une chrysalide, qui forme l'enveloppe extérieure du corselet.

CYTOTHÉRAPIE n. f. Méthode thérapeutique dans laquelle on emploie des émulsions de cellules.

CYTOTOXINE n. f. Méd. Substance qui serait contenue dans certains sérums préparés et jouirait de la propriété de détruire par dissolution une catégorie définie de cellules. ‖ Substances solubles nuisibles produites par la cellule.

CYTOTOXIQUE adj. Se dit d'une substance capable de détruire telle ou telle cellule étrangère, et qui joue ainsi à peu près le rôle d'une cytotoxine.

CYTOTROPE adj. Cytol. Se dit de certaines substances qui ont la propriété d'être attirées et fixées par les cellules. ‖ *Médicament cytotrope*, agent chimiothérapique qui se fixe sur certaines substances de l'organisme et non sur ses parasites microbiens. (La morphine, la strychnine sont des agents cytotropes.)

CYTOTROPHOBLASTE n. m. Couche profonde de l'épithélium de la villosité placentaire, constituée par les cellules de Langhans*.

CYTOTROPISME n. m. Biol. Attraction qu'exerce une cellule sur d'autres cellules vivantes ou sur des substances chimiques.

CYTOZOOLOGIE n. f. Etude anatomique des cellules animales.

CYZICÈNE n. f. Numism. Monnaie de Cyzique, qui valait 28 drachmes. (Elle fut frappée en abondance, et répandue depuis le VIIe s. av. J.-C. dans tout le monde égéen. Le métal était l'électrum, alliage naturel d'or et d'argent. Les types en étaient très variés, mais ils étaient toujours accompagnés du thon, principal article d'exportation du grand port du Bosphore.)

CYZICÉNIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à Cyzique; habitant ou originaire de cette ville.

CYZIQUE, en gr. **Kuzikos.** Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Phrygie, sur la Propontide. Dès 675 av. J.-C., Milet y fonda une colonie, d'abord centre de pêche très actif, puis importante place de commerce que ruina l'invasion cimmérienne. Au large de ses côtes, Alcibiade battit la flotte de Sparte (410 av. J.-C.). Elle devint macédonienne après la victoire d'Alexandre au Granique (333 av. J.-C.), résista avec succès à Mithridate VI, roi du Pont (73 av. J.-C.), et fut l'amie de Rome; elle demeura plus ou moins autonome jusqu'au temps de l'empereur Tibère. Un concile arien se tint en 376 à Cyzique, qui fut prise par les Arabes en 675 et détruite par un tremblement de terre en 943. Ses ruines sont situées près du port d'*Artaki* ou *Erdek*.

CYZIQUE, en gr. **Kuzikos.** Myth. gr. Fils d'Aenée et d'Aïnété. Roi des Doliones, à Cyzique, sur les bords de la Propontide, il accueillit les Argonautes se rendant en Colchide. Après leur départ, une tempête nocturne les rejeta sur la côte de Cyzique. Les Doliones, ne les reconnaissant pas, les attaquèrent, et Cyzique fut tué par Jason. Sa femme, Clité, se suicida.

C_z n. m. invar. Aéron. Coefficient de portance.
— Encycl. Le C_z est un coefficient mathématique sans dimensions, caractérisant l'importance de la sustentation créée par un élément d'aile ou d'avion, et qui entre dans les équations générales de mécanique des fluides et d'aérodynamique. Tout profil*, tout élément d'avion et tout avion dans son ensemble possède à la fois un C_x et un C_z : le rapport de ces deux coefficients en fonction de l'incidence de vol détermine la forme de la polaire*.

Czacki (Tadeusz), historien polonais (Poryck, auj. Poritsk, Ukraine, 1765 - Dubno 1813). Il est le fondateur du lycée de Krzemieniec (Volhynie), qui devint l'un des grands centres du renouveau culturel polonais.

Czacki (Vladimir), cardinal d'origine polonaise (Poryck, auj. Poritsk, Ukraine, 1834 - Rome 1888). Il fut, sous les pontificats de Pie IX et de Léon XIII, l'un des plus habiles diplomates de la cour pontificale. Nonce à Paris en 1879, il y pratiqua une difficile politique d'apaisement, même au moment des décrets de 1880 contre les congrégations non autorisées. Créé cardinal par Léon XIII, en 1882, il alla se fixer à Rome, où il continua à soutenir une politique de conciliation.

Czajkowski (Michał), écrivain et général polonais au service de la Turquie (Halczyniec, près de Berdyczów, Ukraine, 1804 - Borki, Ukraine, 1886). Exilé en France pour avoir participé à la révolution de 1830-1831, il s'y fit connaître comme auteur de romans. Il représenta ensuite le prince Czartoryski à Constantinople (1841-1872), participant à la guerre de Crimée contre la Russie. Il se fit musulman sous le nom de Sadyk pacha, et continua à servir dans l'armée turque.

Czakó (Zsigmond), auteur dramatique hongrois (Dés 1820 - Pest 1847). Ses drames, écrits dans une langue colorée, sont autant de morceaux caractéristiques du romantisme magyar. Le meilleur en est *Testament* (1845). Cette œuvre et plusieurs autres n'ayant pas remporté le succès espéré, il se suicida.

Czamara ou **Czamarka** n. f. Sorte de redingote à brandebourgs, portée surtout en Pologne et en Bohême.

Czar n. m. V. tsar.

Czardas n. f. Chorégr. V. csardas.

Czarévitch n. m. V. tsarévitch.

Czarine n. f. V. tsarine.

Czarna, riv. de Pologne, affl. de la Pilica; 81 km. Dans son bassin, on exploite un important gisement de minerai de fer.

Czarna Hańcża, riv. de Pologne, affl. de gauche du Niemen, qui forme une partie du canal d'Augustów; 136 km.

Czarna Nida (« Nida noire »), riv. de Pologne, dans la région de Kielce, qui draine le versant sud des collines de Świętokrzyskie avec la Biala Nida (Nida blanche), et forme la Nida, qui, à travers la Petite Pologne, rejoint la Vistule.

Czarna Przemsza ou **Przemsza noire,** riv. de Pologne, coulant du N. au S. en Haute-Silésie; elle traverse le bassin houiller, passe à Będzin, Sosnowiec, Mysłowice, reçoit à la sortie de cette ville la Biała Przemsza (Przemsza blanche) et forme la Przemsza, qui aboutit à la Vistule en face d'Oświęcim.

Czarniecki (Stefan), général polonais (Czarncy, Sandomierz, 1599 - Sokolówka, Volhynie, 1665). Lorsque la Pologne fut envahie, il déploya de grands talents militaires contre les Russes et les Cosaques (1632-1652). Il combattit ensuite les Suédois 1655-1658). Il fut voïévode de Kiev et hetman de camp.

Czartoryski, famille princière de Pologne, originaire de Volhynie, et qui descend de Korygiełło, fils d'Olgerd, grand-duc de Lituanie au XIVe s. Ses principaux membres sont : Alexandre (v. 1510 - 1570), palatin de Volhynie, qui contribua puissamment à la réunion de la Lituanie et de la Pologne; — Adam Casimir (Gdańsk 1734 - Sieniawa 1823), élu président de la diète chargée de donner un successeur à Auguste III (1763); il représenta le parti qui voulait que la monarchie devînt héréditaire, et il accepta l'intervention de la Russie dans les affaires polonaises; — Adam Jerzy (Varsovie 1770 - Montfermeil 1861). Après le partage de la Pologne, il fut envoyé à Saint-Pétersbourg comme otage. Le grand-duc Alexandre se lia avec lui, et lorsqu'il monta sur le trône, en 1802, il nomma Czartoryski ministre des Affaires étrangères. Dès 1803, il présentait au tsar un système politique préconisant la reconstruction de l'Europe selon les deux principes du libéralisme et du droit des nationalités à disposer d'elles-mêmes. Alexandre Ier

Adam Jerzy CZARTORYSKI
lithographie
cabinet des Estampes

Phot. Larousse.

comte CZERNIN

ayant refusé de reconstituer la Pologne aux dépens de la Prusse, il démissionna (1806); mais il refusa toujours de croire aux bonnes intentions de Napoléon Ier. Il sortit de sa retraite après l'échec de la Grande Armée (1813), ne put obtenir du congrès de Vienne que la restauration du titre, mais non de l'indépendance du royaume de Pologne. Homme d'ordre, il déconseilla la Révolution de 1830, mais accepta en janvier 1831 de présider le gouvernement national, où il représentait la droite (1831); condamné à mort par Nicolas Ier, il se réfugia à Paris, où il multiplia les démarches auprès des grandes puissances. En 1846, il se rallia au gouvernement insurrectionnel de Cracovie. Malgré l'échec de cette tentative, il continua de défendre devant l'Europe, et désormais contre le tsar, la cause de l'indépendance polonaise jusqu'à sa mort. Les *Mémoires du prince Adam Czartoryski et sa Correspondance avec l'empereur Alexandre Ier* ont été publiés à Paris en 1887.

CZECH (Joseph), savant polonais (Cracovie 1762 - Krzemieniec 1810). Professeur à l'université de Cracovie, puis directeur du lycée de Krzemieniec, il contribua à propager les sciences mathématiques en Pologne.

CZEGLED. V. Cegléd.

CZELADŹ, v. de Pologne, en Haute-Silésie (voïévodie de Katowice), au N. de Katowice; 28 200 hab. Centre minier et industriel.

CZELAKOVSKY. V. Čelakovský.

CZERNIN (Ottokar), comte **Czernin von und zu Chudenitz,** homme d'Etat et diplomate autrichien (Dimokur, Bohême, 1872 - Vienne 1932). Il n'entra dans la vie publique qu'en 1912. On lui confia peu après la légation de Bucarest, qu'il occupait au début de la Première Guerre mondiale; il s'efforça vainement d'entraîner la Roumanie aux côtés des puissances centrales. En décembre 1916, Czernin remplaça Burian au ministère des Affaires étrangères autrichien. Il y apporta le désir de réagir contre les partisans de la guerre à outrance et de conclure une paix de compromis, mais sans abandonner l'alliance allemande ni perdre pour l'Autriche sa position de grande puissance. Il ne put convertir l'Allemagne à ses vues de modération, et ne fut pas mis au courant par l'empereur Charles des détails de la tentative de paix séparée avec la France, risquée par l'entremise du prince Sixte de Bourbon-Parme (mars 1917). Sa situation personnelle, déjà difficile, devint intenable après les désaccords entre alliés auxquels donnèrent lieu les négociations du traité de Brest-Litovsk avec la Russie et de Bucarest avec la Roumanie (1918). Il donna sa démission aussitôt après. Il a publié un livre de *Mémoires* (1919).

CZERNOVITCH. V. Crnojevic.

CZERNOWITZ. V. Tchernovtsy.

CZERNY (Wenzel), pianiste et professeur tchèque (Nimburg v. 1750 - Vienne 1832). Il était venu à Vienne en 1786. — Son fils, Karl, pianiste et professeur autrichien (Vienne 1791 - *id.* 1857), eut pour maître Beethoven, et pour élèves Döhler, Thalberg et Liszt. Il a laissé une œuvre immense et diverse. Ses ouvrages d'enseignement du piano, encore en usage, tels que *l'Ecole de la vélocité, l'Art de délier les doigts, 40 Etudes quotidiennes, l'Ecole du virtuose,* ont une grande valeur technique.

CZERNY (Vincenz), chirurgien allemand (Trautenau, Bohême, 1842 - Heidelberg 1916). Ce fut le plus brillant élève de Billroth, qui l'eut comme assistant de 1867 à 1871. En 1871, il fut nommé professeur à l'université de Fribourg et, après 1877, il professa et opéra à Heidelberg. Il a consigné ses méthodes dans *Beiträge zur klinischen Chirurgie,* et *Beiträge zur operativen Chirurgie* (1878).

CZĘSTOCHOWA, v. de Pologne (voïévodie de Katowice), sur la haute Warta; 163 000 hab. Evêché. Częstochowa est un centre de pèlerinage (Vierge noire) et une grande ville industrielle de croissance très rapide : elle traite une partie du minerai de fer exploité dans la région. Sidérurgie; métallurgie de transformation; industries chimiques et industries textiles. Papeteries; verreries.
— Hist. Le célèbre monastère de Paulins fut fondé en 1382 par Ladislas, duc d'Opole. Pour s'emparer de ses richesses, neuf mille Suédois l'assaillirent, sans succès, en 1655. Les Polonais attribuèrent à un miracle de la Vierge la levée du siège.

CZĘSTOCHOWA : la Vierge noire

CZETZ (Jean), général hongrois (Gidófalva, Transylvanie, 1822 - Buenos Aires 1904). Attaché à l'état-major général autrichien en 1846, puis au ministère de la Guerre de la révolution hongroise en 1848, il prit une part active aux opérations contre les Russes et les Autrichiens. Après la capitulation de Világos (1849), il se réfugia à Hambourg, puis à Paris, ensuite en Italie, où il organisa en 1859 une légion magyare contre l'Autriche. Il émigra à Buenos Aires, où il devint directeur de l'école militaire.

CZIMBALUM ou **CYMBALUM** [lɔm] n. m. Instrument de musique, sorte de xylophone, à cordes frappées, très populaire en Hongrie, où il fait partie des orchestres tziganes. (Il est monté de trente-cinq cordes d'acier.)

CZOBEL (Béla), peintre hongrois (Budapest 1883). Après un court séjour à l'école en plein air de Nagybánya (auj. Baïa-Mare) et à Munich, il arrive à Paris en 1903, entre à l'académie Julian et, dès 1905, expose au Salon d'automne et au Salon des indépendants, où il se classe parmi les fauves. Il est représenté au musée national d'Art moderne (*les Peintres,* 1906; *la Chaise rustique,* 1950).

CZUCZOR (Gergely), bénédictin et écrivain hongrois (Andód 1800 - Pest 1866). Il écrivit des poésies patriotiques qui, après la répression du mouvement national de 1848, lui valurent un long emprisonnement. Libéré (1851), il rédigea avec Fogarasi un *Dictionnaire de la langue magyare* (6 vol., 1862-1874)

Phot. Arch. nationales d'Autriche, doc. Librairie polonaise.

égyptien *hiéroglyphe* — Byblos — phénicien — grec de Théra — grec occidental — grec classique

D n. m. Quatrième lettre de l'alphabet français. ‖ Consonne occlusive dentale sonore, qui se définit par opposition à la dentale sourde *t* et est notée par *d*, D en français.

— Arm. **D** désigne des projectiles, obus et balles dont la forme fut étudiée par le général Désaleux au début du XXe s.

— Chim. **D** est le symbole du *deutérium* (isotope lourd de l'hydrogène). ‖ En chimie organique, **d** est l'abréviation de *dextrogyre*.

— Chronol. **D** était la quatrième lettre dominicale. (On s'en sert, dans les calendriers modernes, pour marquer le dimanche et, dans les calendriers des livres d'office de l'ancien rituel, pour marquer le mercredi, quatrième jour de la semaine.)

— Mécan. *Tiroir en D*, nom donné à une forme particulière de l'organe de distribution d'une machine à vapeur, dont Watt est l'inventeur, et qui est dû à la forme spéciale de la section droite du tiroir.

— Météorol. *Couche D*, région de l'ionosphère* située entre 60 000 et 80 000 m d'altitude.

— Métrol. **d** est le symbole du préfixe *déci-*. ‖ Dans la numération romaine, **D** était généralement employé pour marquer *cinq cents*. — **D** représentait aussi *cinq mille*. ‖ **D** est le symbole de l'*angle droit*, unité d'angle.

— Mus. **D** représente le *ré* dans la nomenclature germanique. (Au Moyen Age, cette lettre a parfois servi de clef ; le *d* gothique a été, en outre, utilisé pour désigner un changement de mesure.)

— Relig. et Diplom. **D.**, devant un nom propre, est l'abréviation de *Dame* dans *N.-D.*, pour « Notre-Dame » ; de *don*, titre que portent les nobles espagnols et tous les ecclésiastiques italiens, surtout les salésiens de don Bosco, et de *dom*, qui est ou bien le titre des bénédictins prêtres, de tous les chartreux ou de l'abbé seul chez les cisterciens, ou encore, en portugais, le titre correspondant au « don » espagnol et que portait le roi (*D. Carlos*, don Carlos ; *D. Mabillon*, dom Mabillon ; *D. Pedro*, dom Pedro).

— Encycl. Linguist. ● *Histoire de la lettre.* Le nom phénicien de cette lettre *delt* (hébr. *dalet*), « battant de porte », peut expliquer la forme triangulaire si l'on entend « pan de peau fermant l'entrée d'une tente ». Le sens de « sein de femme » (hébr. *dad*) est moins vraisemblable. La forme arrondie du D latin indique un emprunt aux alphabets grecs occidentaux ; l'intermédiaire étrusque est ici peu probable, puisque l'étrusque ne connaît pas les sonores ; toutefois, D se rencontre dans les syllabaires étrusques. Les formes archaïques latines ne s'écartent guère de la forme ronde du grec occidental. Les formes classiques, élaborées au IIIe s. av. J.-C., sont caractérisées par l'addition des empattements inférieurs et supérieurs à gauche de la haste, et, surtout, par le tracé en équerre de l'extrémité inférieure de la haste et de la base, qui apparaît avec évidence dans les formes peintes et qui explique les évolutions ultérieures. A la fin de l'époque républicaine apparaît le dépassement de l'extrémité supérieure de la panse, que les *graffiti* exagèrent à plaisir, et qui se retrouve dans toutes les formes cursives, même livresques, et dans l' « onciale ».

Les écritures cursives des trois premiers siècles révèlent le pivotement vers la droite, de 35° environ, que subit alors l'écriture latine : l'ancienne « panse », devenue rectiligne, passe à la verticale et devient la « haste » de la lettre, tandis que l'ancienne équerre s'arrondit et devient la « panse ». A la fin du IIIe s., les « minuscules primitives », ou « semi-onciales », « canonisent » cette forme, qu'adoptent les écritures documentaires latines et « barbares » — ou « nationales » (noter, dans l'écriture mérovingienne documentaire, le tracé en un seul trait attaqué par la nouvelle « haste », qui se rencontre dès le Ier s., souvent en ligature avec la lettre suivante). Les écritures livresques « précarolines » ont concurremment les formes onciales et les formes minuscules. Au VIIIe s., la minuscule caroline choisit la forme minuscule, d'où son nom. L'écriture gothique, au XIIe s., réintroduit les formes onciales, qui sont définitivement éliminées par les écritures « humanistiques ».

● *Phonétique. Articulation du « d ».* La pointe de la langue s'applique contre les dents incisives supérieures ; ses côtés présentent de toute part un obstacle à la sortie du souffle (*d* est une occlusive). D s'entend quand la résistance cesse et que le souffle sort. Pour D, ce souffle est accompagné de vibration des cordes vocales (D est une sonore). D est une sonore, ou douce, par opposition à *t*, qui est une sourde, ou forte.

Prononciation. Le D final est, en général, muet. Exemple : *Gérard, regard, pend*, etc., mais on l'entend dans quelques mots, comme *Sud, David*.

Dans le cas où la liaison se fait entre deux mots, le D final du premier mot se prononce « t » devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet. Exemple : *grand arbre* [grɑ̃tarbr'], *quand il arrive* [kɑ̃tilariv], *comprend-il* [kɔ̃prɑ̃til].

Dans le cas où l'adjectif ne serait pas immédiatement suivi de son substantif, le D final ne doit pas se faire sentir avant une voyelle.

● *Phonétique historique.* Le D français provient normalement de D latin (*ardentem* > ardent) et D francique (*wardôn* > garder).

Le D latin en position forte subsiste : *dentem* > dent, *tardare* > tarder, et s'amuït en position faible (intervocalique) : *nudam* > nue. Le groupe *dy* en position forte devient *g* [ʒ] : *viridiarum* > verger ; en position faible, il devient *y* : *badium* > bai. En fin de syllabe, le D s'amuït : *rid(e)re* > rire.

D est introduit dans le corps du mot, principalement dans le groupe *nr* et *nl* (*d* épenthétique). Ex. : *cinerem* > *cenre* > cendre ; *pulverem* > *pul'rem* > poudre.

D (système) [initiale de *débrouille*]. Loc. pop. Art de sortir, sans scrupules, de toute difficulté.

d°, abrév. de *dito*.

da, symbole du préfixe *déca-*.

capitale latine classique

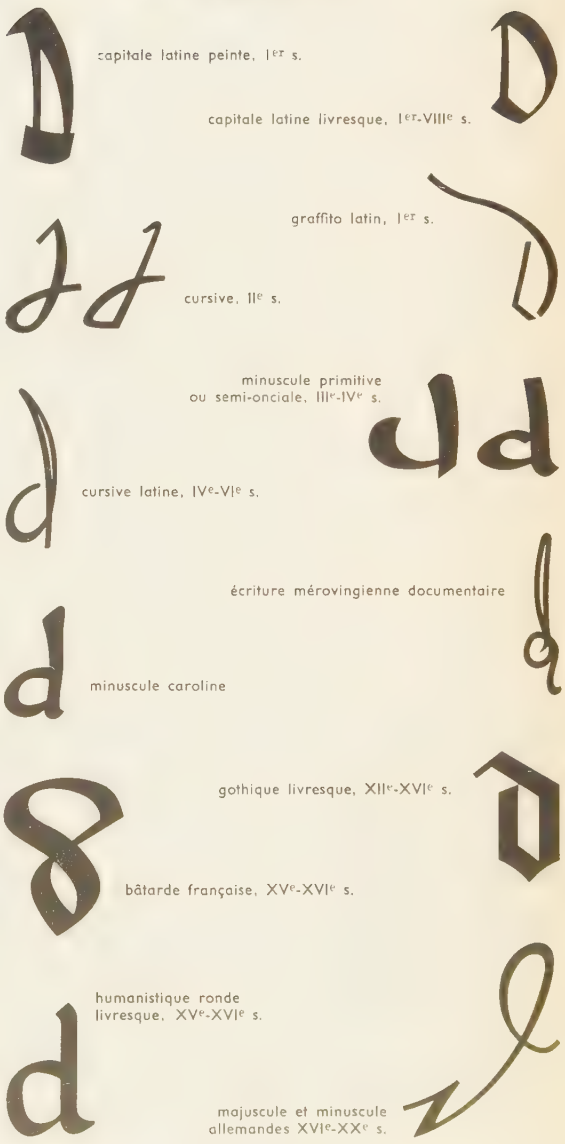

capitale latine peinte, Ier s.

capitale latine livresque, Ier-VIIIe s.

graffito latin, Ier s.

cursive, IIe s.

minuscule primitive ou semi-onciale, IIIe-IVe s.

cursive latine, IVe-VIe s.

écriture mérovingienne documentaire

minuscule caroline

gothique livresque, XIIe-XVIe s.

bâtarde française, XVe-XVIe s.

humanistique ronde livresque, XVe-XVIe s.

majuscule et minuscule allemandes XVIe-XXe s.

Maria DĄBROWSKA

DA. *Fam.* Particule dont on se sert quelquefois pour renforcer le mot *oui* : *Oui-da.*

DAB ou **DABE** n. m. (Au fém. DABESSE.) Arg. Père, maître, patron. ‖ *Mes dabs,* mes père et mère.

Dabchalim, nom du roi de l'Inde, dans le recueil de contes persans appelé *Anwār-i Suhéylī,* de Husayn Wā'iz Kāšifī; il y est l'interlocuteur du sage Bidpay.

DABÉMA n. m. Bois commercial d'origine africaine produit par deux espèces de piptadénias (*Piptadenia Africana* et *P. Buchananii*) = *Newtonia.* (On le nomme *atui* au Cameroun, *toum* au Gabon, *dahoma, agboin, ekhimi, jinga,* etc., selon la région. C'est un substitut de l'iroko. De couleur claire, le dabéma est un bois nerveux, à contrefil, de grande durabilité, qui résiste aux termites. On l'utilise en menuiserie et pour la fabrication des traverses de chemin de fer.)

DĄBIE (LAC), nom donné au fond du golfe de Szczecin (Pologne), dans lequel se jette l'Odra. — Sur la côte de ce golfe, la localité de *Dąbie* est en cours d'industrialisation.

Dabistān, ouvrage persan composé, dit-on, dans l'Inde, au milieu du XVIIe s., par Muḥammad Muḥsin Fānī, et traitant des diverses religions. Il est plus sûr de l'attribuer à Mūbad chāh ou Mullā Mūbad.

DABIT (Eugène), écrivain et peintre français (Paris 1898 - Sebastopol' 1936). D'origine ouvrière, il a su décrire fidèlement la vie d'un hôtel populaire sur les bords du canal Saint-Martin, dans *Hôtel* du Nord* (1929), son chef-d'œuvre. Il est aussi l'auteur de *Petit-Louis* (1930), *Villa Oasis ou les Faux Bourgeois* (1932), *Faubourg de Paris* (1933), *Un mort tout neuf* et *l'Ile* (1934), *la Zone verte* et *Trains de vies* (1936), recueil de nouvelles, ainsi que d'un essai posthume sur *les Maîtres de la peinture espagnole* (1937). Publié en 1939, son *Journal intime (1928-1936)* est poignant par sa simplicité et par l'amour qu'il exprime du peuple des travailleurs. Il avait commencé par être peintre, fut l'ami de Loutreuil, de Christian Caillard, et forma avec ceux-ci l'école dite du Pré-Saint-Gervais.

DABITIS [tis] Log. Terme mnémotechnique qui désignait un syllogisme dont la majeure était générale affirmative (A), la mineure et la conclusion particulières et affirmatives (*I*). (C'est un syllogisme indirect de la première figure auquel les logiciens qui n'admettent pas la quatrième figure ramènent le syllogisme darii.)

DABO, comm. de la Moselle (arrond. de Sarrebourg), dans les Vosges; 3 037 hab. (1 275 aggl.) [*Daboisiens*]. Cet ancien chef-lieu d'un comté de l'Empire est aujourd'hui un centre de séjour. Broderies perlées. Ancien manoir, rasé sous Louis XIV.

DABOECIA n. m. Plante herbacée à rameaux dressés, à feuilles persistant l'hiver, luisantes au-dessus, blanches au-dessous, à grosses fleurs violacées, en grelot oblong, poussant dans les bois clairs. (Famille des éricacées.)

DABOIA n. m. Vipère de l'Inde (*Vipera ruselli*), redoutée parce qu'elle s'introduit jusque dans les maisons pour chasser les rats.

DABOLA, localité de la Guinée, ch.-l. de circonscription, sur le chemin de fer de Kankan; 5 600 hab. (19 Europ.). Gisement de bauxite. Aux environs, chutes de Tinkisso. — La *circonscription de Dabola* a 28 500 hab.

DABOU, localité de la Côte-d'Ivoire, sur la lagune Ebrié, à l'E. d'Abidjan; 4 500 hab. Savonneries. Exploitations forestières. Plantations de bananiers. Station agricole.

dacélo

DĄBROWA GÓRNICZA ou **DOMBROWA,** v. de Pologne (voiévodie de Katowice); 41 000 hab. C'est l'un des premiers centres miniers de la Haute-Silésie.

DĄBRÓWKA ou **DOMBROWKA,** reine de Pologne (en Bohême 920 - Gniezno v. 976). Elle était fille de Boleslas Ier, duc de Bohême. Elle épousa Mieszko Ier, à la condition qu'il se convertirait, ainsi que son peuple, à la religion chrétienne (966). Elle fut la mère de Boleslas le Vaillant.

DĄBROWSKA ou **DOMBROWSKA** (Maria), femme de lettres polonaise (Rusow, près de Kalisz, 1889). Après quelques romans, *la Branche de cerisier* (1922), *Sourire d'enfance* (1924), elle conquit la popularité, en 1925, avec *Gens de là-bas,* récit de la vie des ouvriers agricoles. Son chef-d'œuvre, *les Nuits et les Jours,* 5 vol. (1931-1934), est une vaste fresque qui dépeint plusieurs générations, de la seconde moitié du XIXe s. au début du XXe. *Le Troisième Automne* et *Les aventures d'un homme qui réfléchit* (1961) traitent de la Pologne d'aujourd'hui.

DĄBROWSKI (Samuel), théologien luthérien polonais (en Lituanie 1577 - † 1625). Il fut nommé, en 1601, pasteur de la commune réformée de Posen. En 1615, il dut se retirer à Vilnius. Son *Recueil de sermons* (Thorn, 1620-1621) est une mine dans laquelle ont longtemps puisé les théologiens protestants polonais.

DĄBROWSKI ou **DOMBROWSKI** (Jan Henryk), général polonais (Pierszowice, Cracovie, 1755 - Winagóra, Posnanie, 1818). Après avoir participé au soulèvement de Kościuszko et défendu Varsovie en 1794, il passa en France après son échec et constitua en 1797 « les légions polonaises » qui se mirent au service de la France. Il prit une part glorieuse aux opérations d'Italie (1797-1801), puis occupa les provinces polonaises qui formèrent le Grand-Duché de Varsovie et les défendit victorieusement en 1809 contre les Autrichiens. Il participa ensuite à la campagne de Russie, couvrit avec ses troupes le passage de la Berezina, et se distingua à Gross Beeren et Leipzig (1813). Après l'abdication de Napoléon Ier, il fut nommé par Alexandre Ier sénateur du royaume de Pologne créé par le Congrès de Vienne (1815).

DĄBROWSKI ou **DOMBROWSKI** (Jarosław), révolutionnaire polonais (Jitomir 1838 - Paris 1871). Sorti du corps des cadets de l'armée russe, il prit part à l'insurrection polonaise de 1863, s'évada de Sibérie et gagna Paris. Il participa au siège de Paris dans les troupes françaises (1871) et fut nommé membre du comité central de la Commune. Commandant de la place de Paris, il organisa sa défense contre les Versaillais et fut tué sur les barricades.

DABRY (Jean), aviateur français (Avignon 1901). Capitaine au long cours à la Compagnie des messageries maritimes, il entra à l' « Aéropostale » en 1928, en qualité de commandant de vedette rapide. Compagnon de Mermoz pour la première traversée commerciale de l'Atlantique Sud (12-13 mai 1930), il conquit le record du monde de distance pour hydravions.

da capo loc. adv. (mots ital. signif. *derechef*). Mus. Indique que le chanteur ou l'instrumentiste, parvenu à un point déterminé du morceau, doit le réexécuter depuis le commencement jusqu'au mot *fin* (ou *fine*) : *Un air, une aria da capo.* (S'abrège D.C.)

DAÇARATHA, un des héros du *Rāmāyana,* souverain d'Ayudhyā et père du dieu Rāma.

DACCA, ch.-l. de prov. du Pākistān oriental, sur le Bariganga, à la lisière orientale du delta du Gange et du Brahmapoutre; 556 700 hab. Archevêché catholique. Université musulmane. Fondée en 1608 par Islām khān, elle connut une grande prospérité aux XVIIe et XVIIIe s. et fut le centre de la fabrication de la mousseline; elle aurait compté 900 000 hab. vers 1700. C'est aujourd'hui un marché agricole au centre de la région de culture du jute. La fabrication des mousselines n'a pas résisté à la concurrence des textiles industriels (coton et jute). Un nouveau secteur industriel se développe à Nārāyanganj, le port de Dacca. — La *province de Dacca* a 16 253 000 hab.

DACE ou **DATIUS** (saint), évêque de Milan († Chalcédoine 552). Elu en 527, il décida Bélisaire à reconquérir la Ligurie. Quand, en 539, les Ostrogoths reprirent Milan, il dut s'enfuir à Constantinople, où il soutint, dans la querelle des Trois-Chapitres, le pape Vigile contre Justinien. — Fête le 14 janvier.

DACÉLO n. m. Martin-pêcheur d'Australie, blanchâtre et brun avec des taches bleues sur les ailes, et qui atteint la taille d'une corneille. (Famille des alcédinidés).

DACES. Géogr. anc. Peuple de la Dacie*.

DACH (Simon), poète prussien (Memel 1605 - Königsberg 1659). Professeur à l'université de Königsberg. Il a écrit des poésies religieuses dont les textes, mis en musique, font encore partie du répertoire des cérémonies protestantes.

DACHAU, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), au N.-O. de Munich; 28 100 hab. Papeterie au bord des tourbières de la *Dachauer Moos;* constructions électriques.
En mars 1933, le premier camp de concentration du IIIe Reich y fut ouvert pour les Allemands antinazis. Il fut transformé en 1939 en camp de déportation. De 1933 à 1945, il reçut environ 250 000 détenus appartenant à 23 nations, et notamment les survivants de Natzwiller, en septembre 1944; sur ce total, 70 000 moururent par suite des sévices reçus, 140 000 furent dirigés vers d'autres camps d'extermination et 33 000 libérés le 29 avril 1945 par la VIIe armée américaine. (→ Biblio.)

DACHAVA, centre de production de pétrole et de gaz naturel de l'U. R. S. S., en Ukraine, au S. de Lvov. Point de départ de conduites de gaz vers Kiev, Leningrad et Moscou.

DACHE n. m. (de *Dache,* perruquier des zouaves). *Pop. Envoyer quelqu'un à dache,* l'envoyer promener.

DACHKOV (Iekaterina ROMANOVNA, princesse), femme de lettres russe (Saint-Pétersbourg 1743 - près de Moscou 1810). Elle contribua à porter Catherine II sur le trône, fut présidente de l'Académie des sciences (1780), puis de l'Académie russe (1783). Elle a écrit plusieurs pièces de théâtre et joué un rôle dans la vie littéraire de son temps.

Dachnaktsoutioun, parti révolutionnaire arménien fondé à Tiflis en 1890 en vue d'obtenir l'autonomie de l'Arménie turque. Dès le début, la jeunesse intellectuelle arménienne, groupée autour du parti dachnaktsoutioun, adopta un programme qui se rapprochait du parti socialiste-révolutionnaire russe. La Première Guerre mondiale et, plus encore, la révolution russe de 1917 mirent au second plan les intérêts du parti, qui organisa des corps de volontaires d'abord contre les Turcs, plus tard contre les voisins du Caucase, et lutta pour l'émancipation totale de la nation arménienne.

DACHSHUND [daksund] n. m. (mot allem. signif. *chien de blaireau*). Nom sous lequel on désigne en Allemagne le basset allemand ou teckel*.

DACHSTEIN, massif préalpin d'Autriche portant le point culminant du Salzkammergut (2 996 m); haut plateau calcaire, perforé de grottes aménagées pour la visite.

DACHT-I KEVĪR, désert salé de l'Iran, au S.-E. de l'Elbourz. S'étendant sur 1 200 km du N. au S. et sur 800 km de l'O. à l'E., cette région est formée de chapelets de bassins fermés (les *kevīr*) que séparent des collines et des pointements rocheux formés de grès ou de roches cristallines et volcaniques. Le fond des bassins est souvent recouvert d'une croûte de sel et de gypse provenant du lessivage des marnes tertiaires du sous-sol.

DACHT-I LŪT, désert de l'Iran oriental, entre le Khurāsān, au N., et le Saystān, l'une des régions les plus désolées du pays.

DAČICKÝ (Mikuláš), écrivain tchèque (Kutná Hora 1555 - *id.* 1626). Il a laissé, sous le titre *la Vérité nue* (1620), des vers satiriques où apparaissent son patriotisme et sa haine du catholicisme. On lui doit aussi des *Mémoires,* document historique important sur la période antérieure à la bataille de la Montagne Blanche.

DACIE, en lat. **Dacia.** Géogr. anc. Ensemble des pays situés sur la rive gauche du Danube, et correspondant à la Roumanie actuelle. C'était le pays des Agathyrses, d'après Hérodote, des Scythes et des Gètes, selon les Grecs, des *Daces* selon les Romains; il était séparé par le Danube de la province romaine de Mésie. Soumise par les Romains à la suite des guerres daciques*, la Dacie devint une province romaine (107), puis fut partagée, en 120, en *Dacie supérieure* (Transylvanie) et en *Dacie inférieure* (Olténie). D'Antonin, vraisemblablement, date une nouvelle division du pays en trois Dacies : *Porolissensis, Malvensis* et *Apulensis,* du nom des trois villes de Porolissum, Malva et Apulum (Karlebourg). Ce sont les richesses minières qui avaient attiré sur le pays l'attention des Romains (or, fer, sel). Il acquit une grande prospérité et fut colonisé de façon intensive

Phot. Dorys-Bureau d'information polonais, Photo and Feature.

par une population assez mêlée, mais cependant romanisée. La capitale indigène *Sarmizegetusa* (Ulpia Trajana, auj. Gradiste) demeura la ville principale. La Dacie fut abandonnée aux Goths par Aurélien en 275. Il organisa l'évacuation d'une partie des Romains, et le nom de Dacie fut donné à deux provinces nouvelles, constituées aux dépens de la Mésie sur la rive droite du Danube (*Dacia Ripensis,* capit. Ratiaria, et *Dacia Mediterranea,* capit. Serdica [Sofia]).

DACIER (Anne LEFEBVRE, Mme), philologue française (baptisée à l'église réformée de Preuilly 1647 - Paris 1720). Fille de Tanneguy Lefebvre, elle se passionna pour l'étude des langues anciennes. Après la mort de son premier mari, l'imprimeur Jean Lesnier, elle épousa André Dacier en 1683 et se convertit au catholicisme avec lui (1685). Elle se rendit à Paris (1692) et y acquit un grand renom en traduisant des auteurs grecs et latins pour la collection *ad usum Delphini*. Engagée avec passion, comme traductrice de *l'Iliade* (1699) et de *l'Odyssée* (1708), dans la querelle des Anciens et des Modernes, elle publia contre Houdar de La Motte un violent factum, *Des causes de la corruption du goût* (1714), auquel il répondit avec courtoisie en attendant la réconciliation, qui eut lieu peu après la mort de Fénelon, arbitre du débat.

DACIER (André), philologue français (Castres 1651 - Paris 1722). Il fut, à l'académie protestante de Saumur, l'élève de Tanneguy Lefebvre, dont il épousa, en 1683, la fille. Converti (1685), il collabora à la collection *ad usum Delphini,* et fut nommé à la garde des livres du cabinet du Louvre. Il traduisit Horace, la *Poétique* d'Aristote, quelques *Dialogues* de Platon, le *Manuel d'Epictète,* et les *Vies* de Plutarque; il fit une édition d'*Œdipe* et d'*Electre* de Sophocle et une *Vie de Pythagore.* (Acad. des inscr., 1695; Acad. fr., 1695; secrét. perpétuel, 1713.)

DACIER (Bon Joseph, baron), érudit français (Valognes 1742 - Paris 1833). Ami de Foncemagne, il s'associa à ses travaux et traduisit les *Histoires* d'Elien et la *Cyropédie* de Xénophon. Son ancienne faveur à la Cour le contraignit à se cacher durant la Terreur. Conservateur de la Bibliothèque nationale (1800), membre du Tribunat (1802), il publia (1810) son *Rapport sur le progrès qu'ont fait depuis 1789 l'histoire et la littérature.* (Acad. des inscr., 1772; secrétaire perpétuel, 1783; membre de l'Institut, 1795; Acad. fr., 1822.)

DACIQUE adj. Relatif à la Dacie et aux Daces.

daciques (GUERRES), ensemble des campagnes dirigées par Trajan contre les Daces, de 101 à 107 apr. J.-C.
Vaincus par Auguste, les Daces profitèrent des troubles de l'année 69 pour envahir la Mésie. Domitien riposta par une incursion au cœur du pays dace. Elle n'eut pas de suite. Trajan commença la guerre contre les Daces en 101 avec 13 légions, et prit en 102 Sarmizegetusa. Le chef dace Décébale dut subir le protectorat romain et une garnison. Pour en finir, il fallut cependant encore une nouvelle guerre (105-107), qui se termina par le suicide de Décébale. La Dacie devint alors une province romaine. De nombreux travaux d'art en Dacie, et surtout la colonne Trajane à Rome, qui en relate le déroulement, consacrent le souvenir de ces guerres.

DACITE n. f. (de *Dacie*). Roche microlitique, ayant la composition chimique d'une diorite quartzifère. (Les feldspaths et les minéraux colorés sont les mêmes que dans les andésites. Le quartz peut se trouver parmi les phénocristaux et dans la pâte, dans laquelle il est souvent poécilitique ou globulaire.)

DACKE (Nils), insurgé suédois († Blekinge 1543). Chef des paysans soulevés en 1542-1543 dans le Småland contre Gustave Vasa, il vainquit l'armée royale, négocia avec des princes allemands, fut fait prisonnier et fusillé.

DACKO (David), homme d'Etat africain (Bouchia, Moyen-Congo, 1932). Premier ministre de la République centrafricaine après la mort de son cousin Barthélemy Boganda (mai 1959).

DACNE n. m. (gr. *daknein,* mordre). Insecte de petite taille, vivant en société sur les polypores. (Ce genre fait partie des coléoptères, famille des érotylidés.)

DACNIS [niss] n. m. Très petit oiseau d'Amérique tropicale, dont le mâle a un plumage vivement coloré de bleu, noir, jaune et blanc. (Famille des cœredidés.)

DACNUSA n. f. (du gr. *daknein,* mordre). Petit insecte, voisin des frelons, parasite de divers microdiptères (agromyze, phytomyze, etc.). [La dacnusa est un hyménoptère braconide.]

DACOÏT [kɔit] n. m. Nom donné à des brigands de l'Inde qui, au début du XIXe s., exerçaient d'horribles cruautés sur les personnes pour les dépouiller de leurs biens.

DACO-ROUMAIN n. m. et adj. Linguist. Parler des régions situées au N. du Danube, en Valachie, en Moldavie et en Transylvanie.

DACRON n. m. (nom déposé). Fibre textile synthétique acrylique, d'invention américaine.

DACRY(O)-, élément tiré du gr. *dakruon,* larme, et entrant dans la composition de quelques mots.

DACRYADÉNITE ou **DACRYODÉNITE** n. f. Inflammation des glandes lacrymales.

DACRYDE ou **DACRYDION** n. m. Conifère arborescent originaire de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et du Chili.
— ENCYCL. Les feuilles des *dacrydes* sont petites et leurs rameaux souvent pendants; de leur tige s'écoule un suc résineux, sous forme de larmes (d'où leur nom). L'une des principales espèces est le dacryde élevé, dont le bois a des usages industriels. Presque tous les dacrydes peuvent être cultivés en serre froide ou tempérée.

DACRYDIUM [djɔm] n. m. Mollusque bivalve voisin de la moule, qui habite l'océan Atlantique et les mers arctiques jusqu'à des profondeurs dépassant 5 000 m. (Il vit dans une sorte de nid allongé, tissé avec les filaments du byssus. Famille des mytilidés.)

DACRYOADÉNITE n. f. V. DACRYADÉNITE.

DACRYOCYSTECTOMIE n. f. Ophtalmol. Ablation du sac lacrymal dans le traitement de la dacryocystite.

DACRYOCYSTITE n. f. Inflammation du sac lacrymal, s'accompagnant le plus souvent d'inflammation du canal lacrymo-nasal.

DACRYOCYSTORHINOSTOMIE n. f. Ophtalmol. Opération pratiquée dans certains cas de dacryocystite, qui consiste à ouvrir la cloison lacrymo-nasale, pour drainer le sac lacrymal dans les fosses nasales.

DACRYODES n. m. Arbre de la famille des burséracées très voisin du pachylobus, sinon identique. (L'espèce africaine *Dacryodes Buettneri* [*Pachylobus Buettneri*] produit le bois du commerce dénommé « ozigo » [ou « assia »] et comparable à l'okoumé. D'autres espèces, *D. Klaineana* et *D. pubescens,* produisent les bois connus respectivement sous les noms de « adjouaba » et « safukala ».

DACRYOGÈNE adj. Qui produit la sécrétion de larmes. (On dit aussi LACRYMOGÈNE.)

DACRYOPS n. m. Kyste de la partie palpébrale de la glande lacrymale.

DACRYTHERIUM [rjɔm] n. m. Paléont. Mammifère à sabots, fossile dans les phosphorites du Quercy. (Famille des anoplothéridés.)

DACTYL-, élément tiré du grec *daktulos,* doigt, et entrant en composition de nombreux mots.

DACTYLE n. m. (lat. *dactylus;* du gr. *daktulos,* doigt). Métriq. anc. Pied composé d'une longue suivie de deux brèves.
— Métrol. Mesure de longueur des Grecs, qui valait le seizième du pied, ou 0,0185 m.
— ENCYCL. Métriq. anc. La longue portant l'accent, le rythme du *dactyle* est un rythme descendant. Il appartient au genre égal, le frappé étant égal au levé. Son nom vient sans doute de *daktulos,* qui signifie « doigt », les trois phalanges en figurant le rythme. Le dactyle, employé dans l'épopée et dans certaines formes de poésie religieuse, les oracles, par exemple, est peut-être d'origine préhellénique. On le rencontre aussi dans le lyrisme choral. Il est souvent mêlé au spondée, qui est son équivalent. Le dactyle se prête à l'expression d'une grande variété de sentiments.

DACTYLE n. m. Plante fourragère des régions tempérées. (Nom sc. : *dactylis;* famille des graminacées.)
— ENCYCL. Le *dactyle* pelotonné ou aggloméré (*Dactylis glomerata*) est un fourrage assez apprécié quand il est vert, mais qui, étant de croissance hâtive, constitue un mauvais foin, car il durcit trop en séchant.

DACTYLÉ, E adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un doigt.

DACTYLES, en gr. **Daktuloi.** Antiq. gr. Prêtres légendaires de Cybèle; ils auraient vécu en Crète, sur le mont Ida, et, par analogie, sur l'Ida de Phrygie. Sans doute ont-ils représenté des cultes anciens rendus aux forces telluriques. Lorsque les premiers forgerons firent leur apparition dans le monde égéen, vers le XIIe s. avant notre ère, les hommes, émerveillés, en firent des génies : les Dactyles. Avec l'art de forger le fer, on leur attribua l'invention des rythmes musicaux qui scandaient le travail de la forge; puis, du rythme dactylique, on passa à la musique et à l'instrument, la lyre. Ils devinrent ainsi des génies créateurs et artisanaux dont les prérogatives passèrent vite à des divinités plus spécialisées, tels Apollon ou Héphaïstos.

dactyle pelotonné

DACTYLÈTHRE n. m. V. XÉNOPUS.

DACTYLIE n. f. Ver intestinal peu commun qui vit en parasite dans le tube digestif de l'homme.

DACTYLIFÈRE adj. Zool. Qui porte des doigts.

DACTYLIOGLYPHIE n. f. Branche de l'archéologie qui concerne les anneaux et les pierres fines dont ils sont ornés, intailles ou camées.

DACTYLIOLOGIE n. f. (gr. *daktulios,* anneau, et *logos,* traité). Partie de l'archéologie qui traite des anneaux et des pierres précieuses gravées.

DACTYLIOTHÈQUE n. f. (du gr. *daktulios,* anneau, et *thêkê,* boîte). Antiq. En général, collection de pierres précieuses et de bagues. ‖ Ecrin à bagues ou bâtonnet à enfiler les bagues.

DACTYLIQUE adj. Métriq. anc. Se dit d'un mètre ou d'un rythme où domine le dactyle.
— ENCYCL. Les vers *dactyliques* les plus fréquents sont l'*hexamètre* et le *pentamètre.* L'hexamètre dactylique est le vers de l'épopée homérique; introduit à Rome par Ennius, il détrôna le vers saturnien et tint, dans la poésie latine, une place analogue à celle de l'alexandrin dans la poésie française. Il est composé de cinq dactyles accompagnés d'un pied dissyllabique (spondée ou trochée). A l'intérieur du vers, le dactyle peut être partout remplacé par le spondée; au cinquième pied, cette substitution est rare, et les vers où elle se rencontre sont dits *spondaïques.* Les coupes les plus fréquentes dans l'hexamètre dactylique sont les césures troisième trochaïque et penthémimère, qui partagent le vers en deux hémistiches sensiblement égaux. Virgile utilise plus souvent la césure hepthémimère combinée avec une trihémimère coupant le vers en trois parties équilibrées. La diérèse bucolique détache la clausule du vers

guerres **daciques** : « Trajan reçoit la soumission des Daces »
bas-relief de l'arc de Constantin à Rome

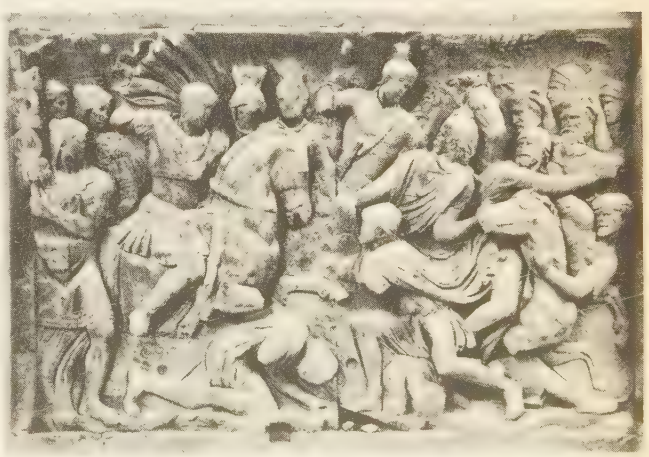

Phot. Anderson-Giraudon.

(le dactyle cinquième et le spondée), permettant ainsi l'enjambement. Une diérèse après le premier pied isole souvent celui-ci en tête du vers quand il contient un mot en rejet.
Le pentamètre dactylique est faussement nommé : il est, en réalité, un hexamètre formé de deux tripodies catalectiques. Chacune contient deux dactyles, avec substitution possible du spondée, suivis d'une longue. Une diérèse sépare les deux tripodies. Le pentamètre dactylique, rarement employé en séries continues, est, en général, combiné avec un hexamètre dactylique dans un couple nommé « distique élégiaque », couramment employé dans l'élégie grecque et latine et dans l'épigramme.

dactylopodite

DACTYLO n. f. et adj. (abrév. de *dactylographe*). Personne capable de faire tous travaux de copie à la machine à écrire.

DACTYLODIASTROPHIE n. f. Malformation héréditaire des doigts liée à une hyperlaxité ligamentaire, qui se caractérise par une extension très marquée de la deuxième phalange sur la première.

DACTYLO-ÉPITRITE n. m. et adj. Métriq. anc. Mètre grec qui présente un mélange d'éléments dactyliques et trochaïques et d'éléments anapestiques et ïambiques. (La syzygie trochée + ïambe présentant la longue irrationnelle aboutit à une épitrite. Mètre fréquent dans le lyrisme choral.)

DACTYLOGRAMME n. m. Empreinte obtenue par l'apposition d'un doigt sur une surface (feuille de papier préparée, substance grasse, colorée, molle, etc.) susceptible de retenir fidèlement la disposition des lignes papillaires, et qui est considérée comme moyen d'identification. (V. DACTYLOSCOPIE.)

DACTYLOGRAPHE n. f. Forme vieillie de DACTYLO.

DACTYLOGRAPHIE n. f. Art d'écrire avec une machine (autref. nommée *dactylographe*). || Moyen de communiquer par le toucher avec un sourd-muet aveugle en utilisant des signes faits avec les doigts.

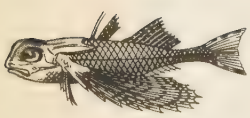
dactyloptère

DACTYLOGRAPHIÉ, E adj. Se dit d'un texte tapé à la machine à écrire.

DACTYLOGRAPHIER v. tr. et intr. Ecrire au moyen d'une machine à écrire : *Dactylographier une lettre*.

DACTYLOGRAPHIQUE adj. Relatif à la dactylographie.

DACTYLOGYRE ou **DACTYLOGYRUS** n. m. Ver plat vivant en parasite sur les branchies de divers poissons d'eau douce. (Ordre des polystomiens, classe des trématodes, embranchement des plathelminthes.)

DACTYLOLOGIE n. f. Art de converser (en général avec des sourds-muets) par le moyen de signes conventionnels faits avec les doigts.

DACTYLOMÉGALE adj. et n. Anthropol. Qui présente de la dactylomégalie.

DACTYLOMÉGALIE n. f. Anthropol. et Méd. Hypertrophie des doigts ou des orteils. (Elle peut porter sur un seul de ces appendices ou sur plusieurs. Cette anomalie est souvent liée à une tumeur déterminant un fonctionnement exagéré des cellules éosinophiles du lobe antérieur de l'hypophyse.) [V. ACROMÉGALIE.]

DACTYLOMYS [miss] n. m. Mammifère rongeur sud-américain ressemblant à un grand rat fauve et roussâtre. (Famille des octodontidés.)

DACTYLON n. m. Nom spécifique du chiendent pied-de-poule (*Cynodon dactylon*).

DACTYLONOME n. Personne qui exprime des nombres par la position des doigts sur les mains.

DACTYLONOMIE n. f. Art d'exprimer des nombres par la position des doigts sur les mains, ou des mains sur le corps.

dactyloscopie : 1. Arcs ; 2. Boucles à gauche ; 3. Boucles à droite ; 4. Volutes simples ; 5. Volutes doubles

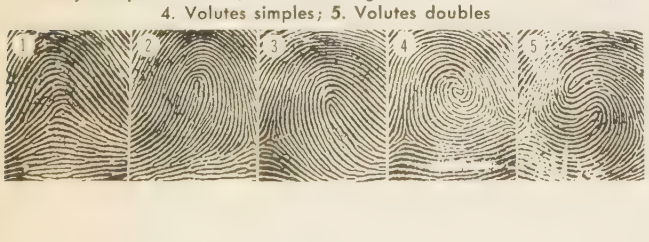

DACTYLOPIUS [pjys] n. m. Cochenille dont la femelle reste mobile pendant toute son existence et sécrète une matière cireuse, d'aspect cotonneux, qui demeure fixée à son corps. (Le genre fait partie des homoptères végétariens, famille des coccidés.)
— ENCYCL. Parmi les *dactylopius*, les uns, dits « cochenilles des serres », « poux des serres », « pucerons cotonneux », se développent sur toutes les plantes des serres ; d'autres vivent, dans le Bassin méditerranéen, sur les orangers et les citronniers, qu'ils recouvrent de leur enduit cotonneux, et favorisent sur ces arbustes le développement de la fumagine.

DACTYLOPODITE n. m. Article terminal de la patte des crustacés, qui est le cinquième de l'endopodite et le septième de l'ensemble, et qui a fréquemment la forme d'une griffe recourbée, parfois celle d'une pince.

DACTYLOPTÈRE adj. Qui a des ailes ou des nageoires munies de rayons libres, que l'on compare à des doigts.

DACTYLOPTÈRE n. m. Poisson osseux voisin des grondins, et muni de nageoires pectorales très vastes qui lui servent d'ailes.
— ENCYCL. Les *dactyloptères* sont représentés dans les mers d'Europe par une seule espèce (*Dactylopterus volitans*), vulgairement appelée « hirondelle de mer », qui atteint 50 cm de long. Commun dans la Méditerranée, ce poisson volant est rare sur les côtes océaniques d'Europe ; mais il se retrouve au Brésil et aux Antilles, et va, avec le Gulf Stream, jusqu'à New York. Il peut s'élever jusqu'à 1 m au-dessus de l'eau et acomplir des sauts d'une dizaine de mètres de longueur. Il ne faut pas confondre les dactyloptères (famille des triglidés) avec les poissons du genre exocet (famille des exocétidés).

DACTYLOS n. m. V. DACTYLE.

DACTYLOSCOPIE n. f. Etude des particularités des doigts, et notamment des reliefs cutanés, qu'on peut relever sous forme d'empreintes digitales
— ENCYCL. Anthropol. Les empreintes digitales ont un intérêt anthropologique, car leurs divers types se retrouvent avec des fréquences particulières selon les diverses races humaines, et se transmettent selon les lois de la génétique.
— Dr. pén. La *dactyloscopie*, qui est aujourd'hui un des procédés les plus employés dans l'anthropométrie, est fondée sur cette constatation que les empreintes des doigts ainsi que les dessins épidermiques de la paume de la main sont d'une fixité remarquable chez l'homme, quel que soit l'âge du sujet. La marque ou empreinte (dactylogramme) d'un pouce sur une surface molle, telle que la cire ou, par hasard, sur un meuble, un verre, etc., peut servir à déceler avec certitude la main qui l'a tracée.
On comprend le profit que peut tirer de ce fait la recherche des criminels. Aussi Bertillon lui fait-il une large place dans sa méthode d'identification anthropométrique.
Toutes les polices modernes font un très grand usage de ce procédé, en comparant les empreintes relevées sur les lieux de crimes avec la collection d'empreintes d'individus arrêtés une première fois. Des classements spéciaux monodactylaires permettent des identifications avec l'empreinte d'un seul doigt. C'est également le moyen infaillible de reconstituer la véritable identité des malfaiteurs qui vivent sous des noms d'emprunt pour échapper aux recherches fondées sur les simples états civils.

DACTYLOSOME n. m. Parasite amiboïde endoglobulaire, non pigmenté, qui s'observe dans les globules rouges des batraciens et des reptiles. (Il correspond, semble-t-il, chez les vertébrés à sang froid, aux babésioïdes des vertébrés à température constante.)

DACTYLOTHECA n. m. Fougère fossile connue par sa fructification. (Cette fructification s'observe sur certains pécoptéris, depuis le culm jusqu'au Permien.)

DACTYLOZOÏDE adj. et n. m. Zool. Se dit d'un polype qui, dans une colonie d'hydraires, est dépourvu de bouche et n'a que des tentacules rudimentaires.
— ENCYCL. Les polypes *dactylozoïdes* sont couverts de cellules urticantes, les nématoblastes, et pourvus d'une forte musculature qui leur permet de faire d'amples mouvements et de pourvoir à la défense de la colonie, en se portant vers les points attaqués.

DACUS [kys] n. m. Petite mouche, dont une espèce, *Dacus aleæ*, attaque les oliviers. (Ses larves se développent dans les tissus charnus des olives et causent souvent de grands dégâts. Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes, famille des trypétidés.)

DADA n. m. (redoublement expressif). Terme enfantin ou plaisant dont on se sert pour designer un cheval. || *Fig.* Idée favorite, argument, ou thème de conversation préféré : [Lucien] *résolut de chercher si le bonhomme avait un dada que l'on pût caresser* (Balzac).
— Jeux. *Jeu de dadas*, jeu consistant à faire accomplir le plus rapidement possible, d'après les points indiqués par les dés, un parcours déterminé à des pièces (cavaliers). [Le jeu se joue à deux ou à quatre, sur un carton représentant une croix grecque, divisée en cases. On dit aussi JEU DE PONEYS ou LUDO.]

DADA n. m. Dénomination volontairement vide de sens, choisie dans le dictionnaire parmi les plus anodines, adoptée par un mouvement d'art et de littérature apparu en 1916, et qui prétendait, par la dérision et l'irrationnel, le hasard, l'intuition, abolir société, culture et art traditionnels, pour retrouver le réel authentique. (On dit aussi DADAÏSME.)
— ENCYCL. Le mouvement *dada* prit naissance simultanément à Zurich et à New York, en pleine guerre, comme une protestation d'artistes (Tristan Tzara, Arp, Picabia, etc.) contre l'absurdité universelle. La jonction du groupe zurichois et du groupe new-yorkais s'opéra en 1918 à Lausanne, d'où le mouvement se répandit surtout en Allemagne (Max Ernst) et en France, où il donna naissance à plusieurs revues : *291* d'Alfred Stieglitz, *391* de Picabia, *Sic* d'Albert-Birot, *Littérature* d'André Breton. Quant aux principaux écrivains du mouvement dada, ce furent Tzara (*Vingt-Cinq Poèmes*, 1919 ; *Sept Manifestes dada*, 1924), Aragon (*le Mouvement perpétuel*, 1920), Ph. Soupault (*Rose des vents*, 1920), Ribemont-Dessaignes, P. Eluard, B. Péret, etc. Affirmant, par un non-conformisme poussé jusqu'au scandale volontaire, sa résolution de remettre en question toutes les formes de l'art (poèmes sans paroles, papiers collés, objets saugrenus, etc.), le mouvement dada épuisa vite son effort de libération, et aboutit à un pur nihilisme artistique : aussi, la plupart des dadaïstes évoluèrent-ils, dès 1920, vers le surréalisme ou l'action révolutionnaire. Picabia (*la Fille sans mère*), Marcel Duchamp (*la Cage à sucre*) et le sculpteur Hans Arp sont les plasticiens les plus représentatifs du mouvement (formes rudimentaires, couleurs sobres et peu nombreuses, peinture entremêlée de citations poétiques et de matières étranges, du bois à la poudre d'or et d'argent). [→ Biblio.]

DADABHAI NAOROZJI, homme politique indien parsi (Bombay 1825 - †1912). Il professa les mathématiques, de 1852 à 1854, à l'*Elphinstone Institution*, et se rendit dès 1855 en Angleterre. Il ne tarda pas à faire sentir son influence dans les milieux parlementaires. Revenu à Bombay, il siégea au Legislative Council et au premier Congrès national (1885). Il fut élu en 1892 par le Central Finsbury Committee (Holborn) : il fut le premier Indien appelé à siéger au Parlement britannique. Rentré en Inde en 1893, il publia de nombreux travaux sur les questions locales, notamment *Poverty of India* (1898).

DADAIS n. m. (onomatop.). Jeune homme niais, embarrassé dans son maintien : *Un grand dadais*.

DADAÏSME n. m. Nom donné parfois au mouvement dada*.

DADAÏSTE n. et adj. Partisan ou adepte du dadaïsme.

DADANT (Charles), pionnier de l'apiculture moderne (Vaux-sous-Aubigny, Haute-Marne, 1817 - Hamilton, Illinois, 1902). Il créa le modèle de ruche « Dadant », universellement connu et utilisé ; il installa la plus importante usine mondiale de matériel apicole et écrivit de nombreux articles et ouvrages d'apiculture pratique.

DADDAH (Moktar Ould Mohamedoun), homme d'Etat mauritanien (Boutilimit 1924). Etudiant en droit à Paris, il devint avocat au barreau de Dakar et conseiller territorial de l'Adrar. En 1959, il est devenu le premier

président du gouvernement de la nouvelle république islamique de Mauritanie.

DADDI (Bernardo), peintre italien (1re moitié du XIVe s.). Élève et continuateur de Giotto, influencé après 1330 par les maîtres siennois, il travailla surtout à Florence entre 1312 et 1345. Ses œuvres, *Triptyque de la Madone* (1328, musée des Offices), *Vierges avec des saints* (Naples, Nantes, Sienne) et les fresques de la chapelle Pulci, à Santa Croce, sont plus colorées, plus subtiles et plus décoratives, mais moins monumentales que celles de son maître.

DADES (OUED), fl. du Maroc méridional; 220 km. Né dans le Haut Atlas oriental, son cours supérieur parcourt une succession de petits bassins cultivés et de gorges; il débouche dans le sillon sud-atlasique et, après avoir longé le flanc nord du djebel Sagho, conflue avec le Dra à l'est de Ouarzazate.

DADJO(S) ou **DAGOU(S)**, peuple noir qui domina le Darfour* et lui donna une dynastie de souverains qui s'y succédèrent jusqu'au XIVe s.

DADON (saint), en latin **Audoenus**, d'où l'on a tiré aussi *Ouen*. (V. OUEN [saint].)

DADOU (le), riv. de l'Albigeois, affl. de droite de l'Agout; 80 km. Il descend des monts de Lacaune, passe à Graulhet et se jette dans l'Agout, un peu en aval de Lavaur.

DADOUCHOS [kos] n. m. (gr. *dadoukhos*, qui porte une torche). Antiq. gr. Prêtre qui célébrait avec l'hiérophante les mystères d'Eleusis et qui portait la double torche.
— ENCYCL. Le *dadouchos* était le second personnage dans la hiérarchie d'Eleusis. Il était le guide des mystes lors de la seconde veillée, l'*epopteia*. Il fut choisi à vie dans la grande famille athénienne des *Céryces*, puis, quand elle se fut éteinte, dans celle des *Lycomides*.

DADOXYLON n. m. Paléobot. Terme générique appliqué à des bois fossiles à ponctuations aréolées, écrasées et alternées, comparables aussi bien aux bois de nombreuses espèces de temps paléozoïques, comme les cordaïtales, qu'aux bois d'araucariacées trouvés dans des couches plus récentes.

DĀDŪ-PANTHI [*doû*], secte vishnuite fondée vers la fin du XVIe s. Dādū enseignait que la *bhakti* (foi spontanée et irraisonnée) conduisait au salut (c'est-à-dire à l'absorption dans l'âme universelle) plus sûrement que la vertu, l'étude et les mortifications.

DAÏRA. Myth. gr. Divinité adorée à Eleusis, fille de Déméter et d'Okéanos; aimée d'Hermès, elle eut de lui Eleusis, éponyme de la ville du même nom. On appelait *daïrite* un prêtre subalterne des mystères d'Eleusis.

DAEL (Jean-François VAN). V. VAN DAEL.

DAELE (Lucas VAN). V. VAN DAELE.

DAENDELS (Herman Willem), général hollandais (Hattem, Gueldre, 1762 - Saint-Georges d'Elmina, Guinée, 1818). Lors des troubles des Pays-Bas, en 1787, il prit parti pour les patriotes, et, après leur défaite, gagna la France. Pendant les guerres de la Révolution française, il rendit à Dumouriez des services dans sa campagne contre les Pays-Bas. En 1794, il entra au service de la République batave, et, en 1806, à celui du roi de Hollande. Il fut, peu après, nommé gouverneur général des possessions hollandaises dans les Indes orientales. Après son retour, il prit part à la campagne de Russie en 1812, et fut ensuite chargé d'aller prendre possession de la Guinée, qui avait été restituée à la Hollande, et d'en organiser l'administration.

DAFFRY. V. AFFRY (D').

DA FILICAIA (Vincenzo), poète italien (Florence 1642 - *id.* 1707). La protection de Christine de Suède le tira de la gêne, et le grand-duc Cosme III le fit sénateur et gouverneur de Volterra (1696), puis de Pise (1700). Il a écrit, sur des sujets politiques, patriotiques et religieux, de nombreuses poésies, dont les plus connues sont six « canzoni » sur la délivrance de Vienne (1684), ainsi que des sonnets et une « canzone » à l'Italie.

DAFT (Leo), ingénieur et industriel anglais (Birmingham 1843 - † 1922). Il construisit les premières locomotives électriques qui furent utilisées sur le métropolitain de New York et sur les grandes lignes des réseaux américains (1883-1885).

dag, symbole du *décagramme*.

DAG, personnification du jour dans la mythologie scandinave; fils de Delling et de Nott; son char est traîné par le cheval Skinfaxi (« à la brillante crinière »).

DĀGA ou **DEGA** n. f. En Ethiopie, région des hauts pâturages, au-dessus de 2 400 m.

DAGAN, divinité amorrite, dieu principal de Mārī (IIe millénaire), dont le nom figure dans celui de plusieurs rois. C'est en fait le Dagan des Philistins, dont la présence dans la région du bas Euphrate atteste la profondeur de l'influence des Sémites occidentaux dans cette région. On le retrouve à Drehem, à Our, à Larsa; Hammourabi le vénère. En Assyrie, il est attesté dès la plus haute Antiquité; Sargon l'associe à Anou. Sur la côte méditerranéenne, ce dieu est vénéré à Asdōd (la Bible transcrit son nom *Dagon*) et en plusieurs autres sites, notamment à Ras Shamra. La parèdre de Dagan se nommait Shala; elle est connue comme épouse d'Adad, ce qui laisse supposer que Dagan était un dieu de l'atmosphère. La similitude de son nom avec l'hébreu *dagan* (blé) permet de voir en Dagan un dieu fertilisateur du sol.

DAGANA, localité du Sénégal (région du Fleuve), ch.-l. de cercle, sur la rive gauche du Sénégal; 4 000 hab. (11 Europ.). Port fluvial. Ancien centre du commerce de la gomme. Comptoir français dès le XVIIe s.

DAGANA, région déprimée, située à l'E. et aux abords du lac Tchad.

DAGARI(S), groupe néo-soudanais du Mossi (républ. de Haute-Volta, et Ghāna), qui a adopté en partie l'islamisme, les armes et le costume des Touaregs. (→ Biblio.)

DAGASSE n. f. Sorte de dague (XVe-XVIe s.).

DAGBOG ou **DAGH-BOG**, dieu du Jour ou du Soleil dans la mythologie des anciens Slaves de l'Est.

DAGELET, *alias* **d'Agelet** (Joseph LE PAUTE), astronome français (Thonne-la-Long, près de Montmédy, 1751 - île de Vanikoro 1788). Il accompagna Kerguelen dans les mers australes et prit part à l'expédition de La Pérouse, au cours de laquelle il trouva la mort. (Acad. des sc., 1785.)

DAGENHAM, aggl. de la banlieue est de Londres, au N. de la Tamise; 114 400 hab. Cette agglomération n'avait que 9 000 hab. en 1921. Son extension est due à l'implantation de grandes usines d'automobiles. Industries chimiques.

Dagens Nyheter, quotidien suédois de tendance libérale, fondé en 1864 et publié à Stockholm. Au premier rang de la presse suédoise grâce à son tirage, il a encore renforcé sa position en créant, en 1944, un quotidien du soir, *Expressen*.

DAGERMAN (Stig), romancier suédois (Älvkarleby 1923 - Stockholm 1954). Un des talents les plus remarqués de la génération dite « des années quarante »; il a laissé des œuvres fortes, exprimant, à travers l'idée de l'angoisse, l'atmosphère où vécut une jeunesse qui a grandi pendant la Seconde Guerre mondiale et qui a subi l'influence des romanciers américains et de Kafka. On retiendra : *le Serpent* (1945), *l'Enfant brûlé* (1948), *Ennuis de noce* (1949). Il a publié des nouvelles et des pièces de théâtre.

DAGHESTAN (RÉPUBLIQUE AUTONOME DU), républ. de l'U. R. S. S., dépendant de la R. S. F. S. de Russie, dans le Caucase oriental; 50 300 km²; 1 222 000 hab. Cap. *Makhatchkala*. Le Daghestan s'étend sur le Caucase, dans la région où la montagne est la plus large et la plus fragmentée par des vallées et des bassins intérieurs. Cette région a servi, pendant de longs siècles, de zone de refuge aux populations fuyant les invasions qui ravageaient les plaines; aussi, le Daghestan est-il une mosaïque de petites nationalités formées d'éleveurs, de bûcherons et d'artisans. La république possède d'importantes ressources en minerais de métaux non ferreux et en pétrole.
— Hist. Le Daghestan a relevé successivement de plusieurs empires : Rome, la Perse (IVe s. apr. J.-C.), les Khazars (VIIe s.), les Arabes, qui réalisèrent une islamisation incomplète (VIIIe s.), la Horde d'Or (XIIIe s.), les Turcs Osmanlis (XVIe s.). Sous ces dominations intermittentes et superficielles, la véritable histoire du Daghestan est l'histoire

Bernardo DADDI
triptyque de la Madone
musée des Offices, Florence
ensemble et détail

de tribus rivales, qui, vers le Xe s., font place à de petites principautés, la plupart musulmanes, mais d'autres chrétiennes ou juives. A partir du XVIe s., les princes louvoient entre les grands empires voisins : les Turcs, les Perses et les Russes. La Russie élimine la Perse en 1813 et entreprend une difficile conquête du pays en profondeur, qui ne fut accomplie qu'entre 1859 et 1865 (après la reddition de Chamīl). Les richesses du pays (pétrole) furent mises en valeur grâce à des firmes étrangères (Nobel). Le Daghestan est devenu une république soviétique en janvier 1921. Au cours de la guerre civile, il avait été le théâtre de terribles combats entre nationalistes musulmans, russes blancs, mencheviks géorgiens et bolcheviks, finalement vainqueurs (1919-1920) — combats dont il sortit totalement dévasté. La famine de 1921-1922 acheva la ruine du pays, qui ne s'est relevé que lentement.

DAGINCOURT (François). V. AGINCOURT (D').

DAGMAR DE DANEMARK. V. MARIE FEODOROVNA.

DAGNAN-BOUVERET (Pascal Adolphe Jean), peintre français (Paris 1852 - Quincey, Haute-Saône, 1929). Deuxième grand prix de Rome en 1876, il commença par pratiquer, sous l'influence de Bastien-Lepage, un réalisme méticuleux (*Une noce chez le photographe, l'Accident*), puis peignit des scènes bretonnes (*le Pain bénit, les Bretonnes au Pardon*), mais réussit surtout en tant que portraitiste mondain. Il est représenté au musée de Mulhouse et dans les collections de l'Etat. (Acad. des beaux-arts, 1900.)

DAGNAUX (Jean), aviateur et officier français (Montbéliard 1891 - La Vallée-aux-Bleds, près de Vervins, 1940). Après avoir pris une part extrêmement brillante à la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle il dut être amputé d'une jambe, il fut, en 1919, affecté comme lieutenant pilote à l'escadrille dite « des Grands Raids », et réalisa les deux liaisons Paris-Constantinople-Le Caire-Beyrouth, et Paris-Alger-Biskra-Touggourt-Alger. En 1920, il participa à la mission Rolland, avec le commandant Vuillemin, et fut le premier à relier Paris à Tamanrasset. Sa vie fut alors consacrée à la pénétration aérienne de l'Afrique, et, lorsque en 1934 fut créée la Compagnie « Air Afrique », il en devint le directeur. A la déclaration de guerre, en 1939, il rentra en France et, sur sa demande instante, fut affecté à une escadrille de combat. Au cours d'une mission, il fut abattu par l'artillerie antiaérienne allemande.

DAGO. V. KHIOUMA.

DAGOBA n. m. Mot pāli employé dans le bouddhisme indien du Theravāda pour désigner le *stūpa*, ou reliquaire monumental.

DAGOBERT Ier (début du VIIe s. - Saint-Denis, près de Paris, v. 639), roi des Francs (629-639), fils de Clotaire II. Il est d'abord reconnu roi d'Austrasie (623 ?) par son père, contraint de satisfaire ainsi le désir d'autonomie des Grands de ce royaume, qu'il ampute d'ailleurs des territoires situés à l'O. de l'Ardenne et des Vosges. D'abord placé sous la tutelle de Pépin, dit de Landen, et d'Arnould, évêque de Metz, il leur échappe à sa majorité et oblige Clotaire II à lui restituer les provinces annexées (Champagne, Brie, peut-être Dentelin), à l'exception de la Provence et de l'Aquitaine austrasiennes. A la mort de son père, il gagne en armes Soissons, se fait reconnaître roi en Bourgogne puis en Neustrie, évinçant ainsi son frère cadet Caribert relégué en Aquitaine, et reconstitue pour la deuxième fois depuis la

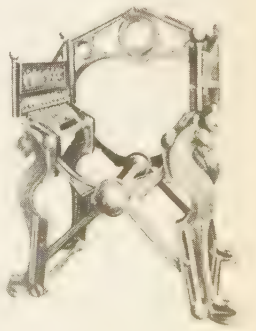

trône dit de DAGOBERT
cabinet des Médailles

Phot. Alinari-Brogi-Giraudon, Larousse.

dague (arm.)

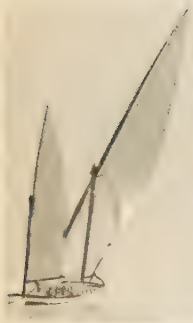

dahabieh

Jacques DAGUERRE
d'après un daguerréotype

mort de Clovis l'unité du « regnum Francorum ».
Avec l'aide de ses conseillers, le trésorier Didier, le référendaire Dadon (saint Ouen) ou l'orfèvre Eligius (saint Eloi), il s'efforce de restaurer l'ordre dans son royaume dans les domaines judiciaire (voyage royal de 629-630 en Neustrie et en Bourgogne pour y rendre la justice), financier (récupération des biens aliénés par ses prédécesseurs, confiscations de terres données par des particuliers à l'Eglise), religieux et commercial (concession de tonlieux et d'une foire annuelle à la basilique de Saint-Denis, dons accordés aux abbayes de Rebais et de Solignac, fondées respectivement par Dadon et Eligius).
Il brise toutes les tentatives faites pour ruiner son œuvre ; les Gascons, révoltés en 637, font leur soumission en 638, et Judicaël, le prince de Domnonée (Bretagne), reconnaît son autorité ; mais le souverain ne peut empêcher la constitution de l'Empire wende de Samo (632-633) : il doit alors confier la défense de ses frontières orientales aux Saxons, auxquels il fit remise du tribut traditionnel de 500 livres, aux Austrasiens, auxquels il donna un nouveau roi, son fils Sigebert III (634), et au nouveau duc de Thuringe, Radulf.
Bien que l'on ne dispose pratiquement pour connaître ce souverain que de la médiocre chronique de Frédégaire, qui lui reproche ses exactions aux dépens du clergé et sa vie privée assez relâchée (répudiation de la reine Gomatrude au profit de Nantilde), Dagobert apparaît pourtant comme doué d'une personnalité très forte : il a su arrêter momentanément la décomposition de l'Etat et la dissolution du pouvoir royal entre les mains des Grands du royaume, et particulièrement des maires du palais. Au lendemain de sa mort, l'anarchie reparaît, inexorable, d'ailleurs facilitée par une nouvelle et définitive division du « regnum » entre ses deux fils : Sigebert III, roi d'Austrasie depuis 634, et Clovis II, roi de Neustrie depuis 635. (→ Biblio.)

DAGOBERT II, roi d'Austrasie (676-679), fils de Sigebert III et petit-fils de Dagobert Ier. Il fut, après la mort de son père en 656, envoyé dans un monastère irlandais par le maire du palais Grimoald, fils de Pépin, dit de Landen, et qui voulait faire roi son propre fils Childebert. Porté au trône en 676 par les Austrasiens après la mort de leur roi Childéric, Dagobert II fut assassiné en forêt de Woëvre, près de Stenay. Charles le Chauve lui fit élever à cet emplacement une basilique.

DAGOBERT III, roi de Neustrie et de Bourgogne (711-715), fils de Childebert III, auquel il succéda sous la tutelle de Pépin de Herstal, puis, après la mort de ce dernier, sous celle de sa veuve, Plectrude (714-715). Il fut le père de Thierry IV.

DAGOBERT n. m. Siège dont la forme rappelle celle du trône de Dagobert.

Dagobert (TRÔNE DE), fauteuil de bronze, en forme de chaise curule, constitué d'une partie pliante ornée de têtes de lion et d'un dossier dont les accotoirs ont été ajoutés au XIe s. Il provient de l'abbaye de Saint-Denis, a été attribué à saint Eloi et est conservé au cabinet des Médailles. Ce n'était sans doute qu'un meuble d'apparat — trône ou siège de chœur — exécuté au haut Moyen Age sans que l'on puisse en préciser le destinataire.

Dagobert (LE BON ROI), chanson burlesque composée à une époque qui reste imprécise ; le style, le rythme, l'air de chasse sur lequel elle se chante, ses anachronismes, tout tendrait à prouver qu'elle n'est pas aussi ancienne qu'on pourrait le croire. Il est certain, cependant, qu'elle est antérieure à la Révolution de 1789. En 1814, elle redevint tout à coup à la mode. On y intercala des couplets satiriques d'actualité. Interdite par la police, elle reprit de plus belle au retour des Bourbons.

DAGOBERT, patriarche de Jérusalem. V. DAIMBERT.

DAGOE. V. KHIOUMA.

DAGON, divinité amorrhéenne d'Asie antérieure, vénérée dans la région du moyen Euphrate sous le nom de Dagan*. Son culte se répandit non seulement dans le bas Euphrate, mais aussi chez les Philistins, dont il devint le dieu suprême. Il fut également vénéré par les Phéniciens. C'était une divinité agraire typique, à laquelle on attribuait l'invention de la charrue et la technique de la culture du blé.

DAGOTY. V. GAUTIER D'AGOTY.

DAGRON (René), chimiste français (Beauvoir, Sarthe, 1819 - Paris 1900). On lui doit divers perfectionnements à des procédés de chimie industrielle (préparation du collodion, papiers autographiques, encres, teintures, etc.). En 1870, il quitta Paris assiégé, sur le ballon *Niepce*, atterrit à Vitry-le-François, échappa aux Allemands, et alla organiser à Tours, puis à Bordeaux, le service des pigeons voyageurs. Il fit ainsi passer à Paris de longues dépêches microphotographiées.

DAGUE n. f. (ital. *daga*). Arme de main, à lame large, courte et pointue. ‖ Corde à nœuds ou faisceau de cordes à nœuds, avec lequel, dans la marine à voile, le prévôt chargé de la police frappait les marins punis. (Le nom vient de ce qu'il portait cette corde à la ceinture, comme un cavalier sa dague.) ‖ *Ironiq. Fin comme une dague de plomb*, lourdaud, avec des prétentions à la finesse.
— Zool. Chez les cervidés, pointe qui surmonte une apophyse de l'os frontal, dont elle est séparée par un cercle de tubérosités (ou meule). ‖ Nom donné aux défenses du vieux sanglier, ou solitaire.
— ENCYCL. Arm. Bien qu'on en puisse rapprocher le badelaire du XIIIe s., la *dague* n'apparaît guère avant le XIVe s. et reste en usage jusqu'au XVIIIe s. Comme l'épée*, elle possède une poignée complète avec pommeau, fusée et garde. Au Moyen Age, l'usage d'achever l'ennemi renversé avait fait adopter une dague forte, large et très acérée, appelée *miséricorde*, parce qu'on la tenait sur la gorge du vaincu jusqu'à ce qu'il eût crié merci. La dague est portée d'abord la pointe en bas sur le ventre, puis horizontalement sur les reins. Elle devient, au XVIe s., une arme de main gauche, dont souvent la lame, se fourchant en trois au choc, sert à parer le coup de l'adversaire. Dans la marine, on appelait *dague*, au début du XIXe s., le poignard des aspirants.

DAGUER v. tr. Véner. Servir l'animal à la dague.

DAGUERRE (Jacques), inventeur français (Cormeilles-en-Parisis 1787 - Bry-sur-Marne 1851). Son enfance fut très libre et son instruction fort négligée. A dix-sept ans, il se trouve à Paris, employé dans un atelier de peintre pour décors de théâtre. Intelligent, avide de gloire, il réussit dans son métier et se voit confier la direction des décors de l'Ambigu, puis de l'Opéra-Comique et de l'Opéra. Après avoir collaboré à l'exécution de plusieurs panoramas, il imagine, en 1822, le *diorama*, où les combinaisons d'éclairage de la toile par l'avant et par l'arrière permettent d'obtenir des transformations curieuses, telles que le passage d'un effet diurne à un effet nocturne. Utilisant la chambre noire pour l'exécution des croquis du diorama, il s'efforce de s'associer à Nicéphore Niepce, qui, comme il l'apprend par l'opticien Chevalier, est parvenu, en 1826, à fixer les images. Après une longue résistance, Niepce, à peu près ruiné, consent, en 1829, à s'associer à Daguerre pour le perfectionnement de son invention. Mais Niepce meurt en 1833, et Daguerre travaille alors seul. Il reconnaît en 1835 l'action de la vapeur de mercure sur l'iodure d'argent impressionné et, deux ans plus tard, la possibilité de dissoudre l'iodure résiduel dans une solution chaude de sel marin. Ainsi se trouvent obtenus, en 1838, les premiers *daguerréotypes*. Daguerre essaie en vain d'intéresser les hommes d'affaires à son invention, mais, lorsque celle-ci est présentée à l'Académie des sciences, elle suscite l'enthousiasme. Il obtient une rente viagère après avoir accepté sa divulgation, faite par Arago le 19 août 1839.

DAGUERRÉOTYPE n. m. (de *Daguerre*, et gr. *tupos*, empreinte). Image obtenue par daguerréotypie.

DAGUERRÉOTYPIE n. f. Procédé photographique imaginé par Daguerre avec la collaboration de Nicéphore Niepce, puis avec Isidore Niepce.
— ENCYCL. Le procédé était le suivant : une plaque de cuivre argentée et polie est soumise aux vapeurs d'iode (formation d'iodure d'argent, sensible à la lumière). Après la pose, assez longue d'ailleurs, l'image est soumise aux vapeurs de mercure, puis fixée à l'hyposulfite de sodium. La *daguerréotypie* fournit directement une image positive, dont on ne peut pas tirer de copies comme avec un cliché photographique.

DAGUET n. m. (de *dague*). Jeune cerf de deux ans, qui porte son premier bois. (Il y a le petit et le grand daguet, et le daguet fourchu.) ‖ Gracieux cervidé de l'Amérique du Sud (*cariacou* ou *cerf de Virginie*), caractérisé par la forme de ses bois, réduits à la tige, sans aucune ramification. (Sa taille ne dépasse pas celle du chevreuil d'Europe.)
— Vitic. Nom donné, dans certains départements du Centre, à un sarment à sept ou huit yeux.

DAGUET (Alexandre), historien et pédagogue suisse (Fribourg 1816 - Couvet, Suisse, 1894). Son principal ouvrage est l'*Histoire de la Confédération suisse* (1851). Il joua un rôle politique dans le parti radical.

DAH n. m. Plante de la famille des malvacées, connue en botanique sous le nom d'*Hibiscus cannabinus*.
— ENCYCL. Le *dah* est une plante annuelle herbacée, dont la zone de végétation s'étend des Indes à l'île de Java, et à l'Afrique, notamment en Guinée, dans le haut Sénégal et au Niger. Après un traitement de rouissage et de teillage sommaires, il fournit une filasse qui est considérée, dans ses meilleures qualités, comme égale au jute, qu'elle peut remplacer dans tous ses emplois industriels. On désigne parfois le dah sous le nom de *kenaff*.

DAHABIEH n. f. Barque du Nil pour le transport des voyageurs.
— ENCYCL. La coque, largement arrondie en arrière, va en s'amincissant vers la proue, et se termine en un tailloir effilé et recourbé. Les dimensions sont parfois considérables et dépassent 30 m de longueur sur 4 à 5 de largeur. La *dahabieh* est munie d'un mât, d'une longue antenne à voile triangulaire, et est armée de plusieurs paires de rames.

DAHAR (de l'ar. *dahar*, le dos), vaste plateau calcaire du Sud tunisien, qui s'incline à l'E. vers les dépressions du chott Djérid et de l'Erg oriental, et dominé, à l'O., par un relief de côte (le « Djebel »), la plaine de la Djeffara. Ce plateau aride (100 à 200 mm de pluies par an) est le pâturage d'hiver des troupeaux des nomades et seminomades qui vont passer l'été dans la plaine de la Djeffara, plus humide. Si le centre du « Djebel » est occupé par les « djebalias », pasteurs et cultivateurs, le nord, qui bénéficie d'une pluviosité légèrement supérieure (200 mm), est occupé par les Matmatas*, villageois troglodytes, cultivateurs d'oliviers, de figuiers et de palmiers.

DAHIJA n. m. (de l'ar. *du'āt*, requérant, rebelle). Nom donné, dans l'histoire serbe, à quatre officiers turcs qui se révoltèrent, à Belgrade, contre la Porte, et provoquèrent, par leurs actes de cruauté envers la population, la première insurrection dirigée par Karageorges en 1804. ‖ Pl. *des* DAHIJE.

DAHIR n. m. (ar. *ẓahīr*). Décret du roi du Maroc.

DAHL (Michael), peintre suédois (Stockholm 1659 - Londres 1743). Elève d'Ehrenstrahl, il se fixa à Londres (1682), voyagea (Paris, 1685), en Italie (1685-1688) et peignit à Rome le portrait de la reine de Suède (1687). Il travailla pour le duc de Somerset, pour la reine Anne, et, de plus en plus recherché, devint le portraitiste de la noblesse, des hommes de loi et du clergé. Il est représenté au musée de Hanovre, à la National Gallery de Londres, au musée de Stockholm (*portrait de Charles XII*).

DAHL (Johan Christian Clausen), peintre norvégien (Bergen 1788 - Dresde 1857). Ses paysages nordiques, d'un art exact, mais sec, sont principalement conservés par les musées d'Oslo, Copenhague, Berlin, Hambourg.

DAHLAK (ÎLES), archipel de la mer Rouge occidentale, faisant partie de l'Erythrée et comptant 122 îles. La plus grande, *Dahlak Kebir* (900 km²), se dresse près de la côte africaine, devant Massaouah. Pêcheries de perles. Gisements de pétrole.

DAHLBERG (Erik Jönsson, comte), officier du génie suédois (Stockholm 1625 - *id.* 1703). En 1658, il avait assumé l'audacieuse responsabilité de faire passer l'armée de Charles-Gustave sur les glaces des Belts. Directeur

Phot. Larousse, Coll. Sté française de photographie.

général des fortifications (1676), il se distingua dans l'attaque et la défense des places fortes.

DAHLEN, agglomération d'Allemagne occidentale, auj. réunie à München-Gladbach.

DAHLGREN (John), amiral américain (Philadelphie 1809 - Washington 1870). Directeur du service de l'artillerie de la Marine, il perfectionna le canon qui porte son nom et inventa l'obusier de bateau.

DAHLGREN (Fredrik August), écrivain suédois (Taberg, Värmland, 1816 - Stockholm 1895). Il écrivit dans le dialecte de sa province natale des poèmes très populaires et des pièces de théâtre (*les Vermlandais*, 1846).

DAHLIA n. m. (de *Dahl*, botaniste suédois). Plante ornementale dont il existe de nombreuses variétés n'ayant plus qu'un lointain rapport avec l'espèce botanique d'origine, *Dahlia variabilis*. (Famille des composées.) — ENCYCL. Les *dahlias* ont de grands capitules, longuement pédonculés et enveloppés d'un involucre double. Ce sont des herbes à feuilles opposées, à racines fasciculées, tuberculeuses et riches en inuline. Le type de l'espèce principale, *D. variabilis*, originaire du Mexique, a un disque jaune entouré d'un seul rayon de demi-fleurons.
On multiplie les dahlias soit par semis, soit par bouturage, soit, surtout, par division des tubercules au moment où on les plante (fin mai ou commencement de juin) ; la floraison a son apogée en août et se continue jusqu'aux gelées. (→ Biblio.)

DAHLLITE n. f. Minér. Phospho-carbonate hydraté naturel de calcium, sodium, potassium et fer, du système hexagonal.

DAHLMANN (Friedrich Christoph), historien et homme d'Etat allemand (Wismar 1785 - Bonn 1860). Professeur à Copenhague (1811), à Kiel, puis à Göttingen (1829), il protesta contre l'abrogation de la Constitution hanovrienne, fut révoqué avec six autres collègues (1837) et alla enseigner à Bonn (1842). Désormais, il se consacra au double triomphe des idées libérales et nationales en Allemagne. Participant aux congrès germanistes de Francfort (1846) et de Lübeck (1847), il posa le problème de la constitution d'un parlement allemand. Quand la révolution éclata en 1848, il inspira la rédaction du manifeste des professeurs de Bonn proclamant la mission allemande de la Prusse, rédigea un plan de réorganisation de l'Allemagne, soumis à la commission des dix-sept chargée par la Diète, le 10 mars 1848, de réformer la Constitution, mais qui fut refusé par les puissances. Elu membre du Parlement de Francfort, il en devint l'un des membres les plus influents, dirigeant avec Droysen le puissant parti du Casino, désireux de maintenir, dans une Allemagne libérée de l'Autriche, l'autorité monarchique garante de l'ordre. Il participa largement à l'élaboration de la Constitution, fit refuser par l'Assemblée la ratification de la convention de Malmö imposant à la Prusse l'évacuation des duchés, mais ne put constituer un gouvernement. Membre du Landtag de Prusse, il combattit la réaction, puis se retira très vite de la vie politique.

DAHN (Felix), historien allemand (Hambourg 1834 - Breslau 1912). Il a publié de nombreux ouvrages sur les Germains et l'histoire primitive de l'Allemagne, sur *les Rois des Germains* (1861-1871). Il composa aussi des romans historiques ; *la Bataille pour Rome*, son chef-d'œuvre, donne une vivante reconstitution de Rome conquise par les Ostrogoths. Sa participation au Kulturkampf souleva de grandes polémiques par son attitude en faveur des idées laïques.

DAHNĀ, désert d'Arabie, qui sépare le Nadjd du Hasā. Comprenant des plaines caillouteuses et des dunes, il occupe, sur 1 200 km, le revers de plateaux jurassiques et crétacés, au pied de la côte formée par l'Eocène, la plus orientale de la péninsule arabique.

DAHOMÉEN, ENNE adj. et n. Relatif au Dahomey ; habitant ou originaire de ce pays.

DAHOMEY (RÉPUBLIQUE DU), Etat de l'Afrique occidentale, entre le Togo, à l'O., et la Nigeria, à l'E. ; 115 800 km² ; 2 250 000 hab. (3 000 Europ.). Capit. *Porto-Novo*. V. pr. *Cotonou*, *Abomey*.

DAHOMEY : cité lacustre de Ganvié

● *Géographie physique.* Comme les pays qui l'encadrent, le Dahomey est limité par une côte basse et droite, d'accès difficile, où vivent des pêcheurs. Au N. de celle-ci, des collines étagées, taillées dans des argiles rouges (terre de barre), sont coupées de dépressions marécageuses. C'est la région la plus densément habitée : la forêt y a été défrichée, remplacée souvent par des palmiers à huile et par la culture du maïs et des tubercules. Ces collines dominent une pénéplaine qui se relève vers le N. jusqu'à la ligne de partage des eaux entre les rivières du golfe de Guinée (Mono à l'O., Ouémé et ses affluents) et les affluents du Niger (Mékrou, Alibory). La pénéplaine est dominée par des *buttes résiduelles* espacées et, vers le N., par des plateaux que limitent des escarpements ou des crêtes : les plus importants sont ceux de l'Atakora. Le Dahomey a un climat équatorial au S., mais d'une nuance relativement sèche : le pays est à l'abri de la mousson, mais non de l'harmattan, et la côte ne reçoit pas plus de 700 mm de précipitations. Aussi ne possède-t-il pas de forêt humide, mais une savane arborée.

● *Géographie humaine et économique.* La population du bas Dahomey est très mêlée, dense, depuis longtemps organisée en royaumes, et en contact avec les Européens. En revanche, le Dahomey central est très peu habité. Dans le Dahomey septentrional, on observe des populations paléonigritiques de cultivateurs, groupés en clans dans l'Atakora (on les appelle des Sombas), des conquérants qui ont organisé des royaumes féodaux (Baribas), des Peuls, etc.
Ces populations, musulmanes ou fétichistes, mettent en valeur les richesses agricoles du Sud (maïs, ignames, noix de cola et surtout amandes de palme, dont l'huile est le principal produit d'exportation) ; elles cultivent l'arachide et le café, et se livrent en outre à l'élevage dans le Nord, où l'on a aussi entrepris la culture du coton. La pêche, lagunaire et fluviale, l'emporte sur la pêche maritime. L'industrie est encore peu développée : usines pour le traitement de l'huile de palme et usines d'égrenage du coton et de décorticage d'arachides. Le Dahomey compte 5 200 km de voies routières ou de pistes carrossables, trois lignes de chemin de fer : Cotonou-Parakou (366 km) ; Pahou-Ségboroué (37 km), embranchement qui longe la côte en passant par Ouidah ; Cotonou-Pobé (105 km), qui traverse Porto-Novo. Le chemin de fer de Parakou et la route du Niger servent à l'évacuation des arachides du Niger. Le grand port du Dahomey est Cotonou.

● *Histoire.* Il semble, en se référant aux traditions indigènes, que le Dahomey ait été fondé par des Adjas et des Popos originaires de Kétou (ou Amedzopé). Les premiers s'établissent à Allada au XVe s., mais une guerre civile ayant éclaté au XVIe au sein des populations adjas, deux de leurs chefs, frères du roi Medji, Atyagbali et Aho, fondent les royaumes de Jakin (ou de Porto Novo) et de Dan-Homé ou d'Abomey (Dahomey). Dès le début du XVIIe s., ces deux Etats cessent de payer tribut au royaume d'Allada. A partir de cette date débute l'extension territoriale du Dan-Homé, qui, après s'être annexé la totalité du plateau d'Abomey au XVIIe s., tente de s'assurer, au XVIIIe s., un débouché maritime pour commercer directement avec les Français, les Anglais et les Portugais, qui avaient édifié des forts à Ouidah, les premiers dès 1671 sur l'ordre de Colbert. Le roi Agbadja (1708-1729) réussit à imposer tribut aux seigneurs côtiers après avoir occupé Allada (1727) et Savi. Les Yoroubas d'Oyo, en refusant tribut au roi Tegbessou (1729-1775), et la rébellion consécutive à la régence meurtrière d'Adangza (1797-1818) arrêtent cette expansion du Dan-Homé et de la tribu guerrière des Fons, malgré la réforme de l'armée réalisée par Kpengli (1775-1789) ; celle-ci reprend sous le règne de Ghézo (1818-1858), qui réorganise l'armée (création du corps des Amazones), chasse les Yoroubas et les Mahis vers 1850, signe un traité de commerce avec la France, dont il reconnaît les droits à Ouidah. La progression territoriale est poursuivie par son fils, Glé-Glé (1858-1889), aux dépens des royaumes d'Ouidah et de Porto-Novo, protégés de la France (ce dernier depuis 1863). Cette puissance s'efforce, par l'intermédiaire de sa marine, de faire cesser la traite des Noirs par des

dahlias

carte du DAHOMEY

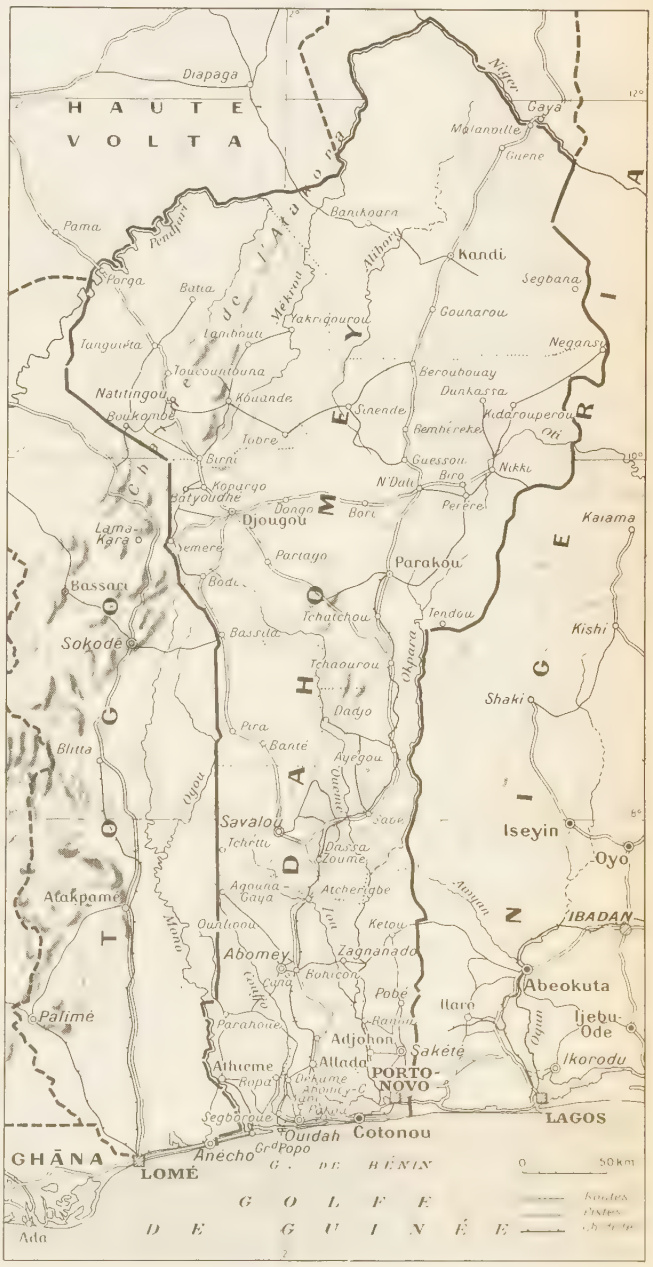

Phot. Huet-Hoa-Qui, Vincent.

village dans la région d'Athiémé

accords avec les roitelets locaux. Ayant acquis Grand-Popo (1857), Agoué (1868), obtenu de Glé-Glé la cession de Cotonou (1868), elle se heurte généralement à celui-ci quand elle prétend lui enlever, en échange d'une rente, la part qui lui revient des droits de douane perçus à Cotonou (1889). Pour protéger commerçants et missionnaires contre l'offensive du fils de Glé-Glé, Béhanzin (1889-1893), la France occupe le Dahomey à la suite de deux expéditions de 1890 et de 1892-1893, cette dernière dirigée par le colonel Dodds. Abomey occupée, Béhanzin fait prisonnier, les possessions françaises de cette région sont regroupées dans les Etablissements du Bénin (1893), avant d'entrer sous le nom de « colonie de Dahomey et de ses dépendances » dans la fédération d'A.-O. F. (1899). Ses frontières avec les territoires britanniques voisins avaient été fixées par des accords coloniaux; pourtant, la conquête n'est définitivement achevée que par l'occupation des régions septentrionales de la colonie, entre 1914 et 1916. Malgré la présence de la forêt dense, l'absence de débouchés maritimes bien aménagés et un développement économique relativement lent entre les deux guerres mondiales, le Dahomey a connu une relative prospérité du fait des vastes plantations de palmiers, qui ont été en grande partie réalisées par les Dahoméens. Pourtant, il a souffert de sa situation territoriale par suite de la proximité des territoires britanniques qui l'environnent à l'O. et surtout à l'E., territoires qui ont toujours attiré les populations de l'Afrique noire française à cause de la meilleure qualité des terres, des conditions d'emploi plus avantageuses, et de l'absence d'obligations militaires; cette situation a aggravé les difficultés du Dahomey entre 1940 et 1944. Membre de l'Union française dès 1946, bénéficiaire de la loi Defferre en 1957, l'ancienne colonie française s'initia peu à peu à la vie politique, dominée par l'opposition de deux partis, le Parti progressiste dahoméen (P. P. D.), section locale du Parti de regroupement africain (P. R. A.), et l'Union démocratique dahoméenne (U. D. D.), section locale du Rassemblement démocratique africain (R. D. A.). Dominé par Apithy, le P. P. D. gouverna le pays quand celui-ci, devenu république du Dahomey, adhéra à la Communauté, le 4 décembre 1958. Le jeune Etat traversa aussitôt une crise assez grave, sa délégation au congrès constitutif du Mali ayant décidé d'adhérer à la nouvelle fédération (17 janv. 1959), ce qui provoqua l'opposition de l'Assemblée constituante et celle de certains ministres, dont le chef du gouvernement, Apithy, qui démissionna du P. P. D. le 1er février, estimant que son pays ne doit pas engager son avenir avant d'avoir voté sa propre Constitution. Sous l'influence du R. D. A., le Dahomey, dirigé par Hubert Maga, élu Premier ministre en 1959, puis président de la République en 1960, associe ses efforts à ceux des autres membres du Conseil de l'Entente : Côte-d'Ivoire, Haute-Volta et Niger. Le Dahomey est devenu indépendant le 1er août 1960 et il a été admis à l'O. N. U. le 20 septembre 1960. Comme les autres Etats du Conseil de l'Entente, il a signé avec la France des accords de coopération. En octobre 1963, un coup d'Etat dirigé par le colonel Soglo, chef d'état-major de l'armée, contraint le président Maga à démissionner. Le nouveau président, Sourou Migan Apithy, doit faire face à une grave stagnation économique. (→ Biblio.)

DAIKOKU
statuette en terre vernissée
musée Guimet

● *Constitution.* La Constitution de novembre 1960 est fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples, la condamnation de toute discrimination raciale ou ethnique, la séparation des pouvoirs et l'obligation au travail. L'assemblée législative, élue pour cinq ans au suffrage universel direct, vote la loi à la majorité simple. Le Premier ministre — élu au suffrage universel direct pour cinq ans — représente la République auprès des États étrangers, nomme et destitue les ministres, promulgue les lois, exerce le pouvoir exécutif. Il est responsable devant l'Assemblée législative. Le Tribunal d'Etat comporte une section constitutionnelle, une section administrative et une section des comptes. Un Conseil économique et social a également été créé.

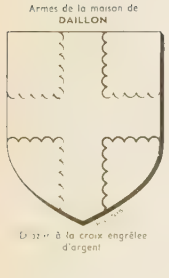

Dahomey (MÉDAILLE DU), médaille commémorative française de la campagne du Dahomey, créée en 1892. Ruban à sept bandes verticales alternées : quatre noires, trois jaunes.

DAHRA, massif montagneux d'Algérie, compris entre la vallée longitudinale du Chélif et la mer; 1 157 m. Il est constitué de plateaux dépassant rarement 500 m d'alt., que dominent de lourdes crêtes. Couvert de maigres broussailles, cet ensemble montagneux, formé de roches tendres, est très raviné, entaillé de vallées étroites et profondes. Sa côte est sauvage et peu peuplée. Ténès est le seul port notable. La population, de densité faible, est formée de céréaliculteurs récemment sédentarisés.

DAHRA (le ou la), région de hauts plateaux du Maroc oriental et de l'Algérie occidentale, dans la partie occidentale de la Meseta. Constitués par un morceau de socle hercynien soulevé et ployé en gouttière avec sa couverture de calcaires secondaires, ces plateaux monotones sont accidentés seulement par quelques cuvettes et par les vallées profondes des affluents de l'oued Za; ils s'étalent vers 1 200 m d'alt., sont inclinés vers l'E. et doucement relevés vers le S.
Ces étendues steppiques, couvertes d'alfa, sont parcourues par les troupeaux de chameaux, de moutons et de chèvres, de la confédération nomade des Beni Guil. Figuig, au S., et Berguent, au N., en sont les centres commerciaux.

DAHU n. m. Mœurs et cout. V. DARU.

DAÏA. V. DAYA.

DAÏA (MONTS DES), région montagneuse de l'Algérie occidentale, dominant la plaine de Sidi-Bel-Abbès; 1 378 m au *djebel Tazenaga*. Situés entre les vallées de l'oued Mekerra, à l'O., et de l'oued Haha, ces reliefs forment des plateaux calcaires en gradins, entaillés de profondes vallées.

DAIDALION. Myth. gr. Frère de Céyx, et père de Chioné. Désespéré de la mort de sa fille, tuée par Artémis, avec qui elle osait rivaliser, il se précipita du sommet du Parnasse, et fut changé en épervier par Apollon.

DAIGNER v. tr. (lat. *dignari*, juger digne). Condescendre à; vouloir bien faire ce que l'on juge digne de soi : *Sa Majesté daigna permettre aux demoiselles* [...] *de porter un ruban rouge* (Stendhal).

DAIGO Ier TENNŌ, empereur du Japon (897-930), fils de l'empereur Uda, à qui il succéda à l'âge de douze ans. Ayant écouté les calomnies des Fujiwara, il envoya son ministre Sugawara Michizane en exil à Dazaifu, en 901.

DAIGO II TENNŌ, ou **GO-DAIGO**, empereur du Japon (1319-1338), qui succéda à son cousin Hanazono. Grâce à l'appui d'Ashikaga Takauji, il échappa à la domination des régents Hōjō mettant fin au Bakufu* de Kamakura* (1333). Takauji, peu satisfait de sa récompense, obligea l'empereur à se réfugier au S. de Kyōto (1336) et le remplaça par un empereur à sa dévotion, Kōmyō, provoquant ainsi un schisme dynastique de soixante ans.

DAIJIN n. m. invar. Titre japonais équivalant à celui de ministre d'Etat, créé par la réforme de Faika, au début du VIIIe s. (Jusqu'en 1885, il exista trois ministres d'Etat : Administration, Intérieur et Justice. C'est à cette date que fut constitué pour la première fois un cabinet de type occidental, qui compta dix daijin.)

DAIKOKU, dieu de la Fortune, au Japon, un des sept dieux du Bonheur. (Il est souvent représenté assis sur des balles de riz.)

DAIKON n. m. Nom japonais du radis de Satzouma, ou *radis du Japon*, plante potagère et fourragère, qui occupe de grandes surfaces en Extrême-Orient.
— ENCYCL. Le *daikon* (ou *dai-co*) se sème en juillet-août pour être récolté en novembre et conservé en silo ou en cave fraîche. Sa racine, blanche, de la grosseur du poignet, et du poids de 5 à 10 kg, est tendre, de saveur agréable, et se mange crue, à la croque-au-sel, en salade, confite ou cuite comme le navet. Racine et feuilles convenant au bétail, on a préconisé le daikon en France comme plante potagère et fourragère; mais sa culture a peu progressé chez nous.

DAIL n. m. ou **DAILLE** n. f. Pierre à aiguiser les faux. ‖ La faux elle-même.

Dáil Eireann (*Assemblée d'Irlande*), nom gaélique de la Chambre des députés de la République irlandaise. Ce nom fut donné, le 21 janvier 1919, par les 29 élus républicains réunis à l'hôtel de ville de Dublin, au Parlement qu'ils venaient de former. Les Constitutions de 1922 et de 1937 ayant institué le bicamérisme, la Dáil Eireann désigna la Chambre des députés, la seconde chambre étant le *Seanad Eireann* (Sénat d'Irlande).

DAILLÉ (Jean), dit **Dallæus**, théologien protestant (Châtellerault 1594 - Paris 1670). L'intimité dans laquelle il vécut avec Du Plessis-Mornay le désigna pour recueillir les Mémoires de celui-ci. Il fut pasteur du temple de Charenton et l'auteur d'ouvrages de théologie.

DAILLON, famille normande. Jean **de Daillon** († 1480) fut chambellan de Louis XI, gouverneur du Dauphiné et de l'Artois. — JACQUES, seigneur du Lude († 1532), fut l'un des « grands capitaines français » de Brantôme, conseiller de Louis XII et de François Ier.

DAILY adj. (mot angl. signif. *quotidien*). Se dit, en anglais, des journaux qui paraissent chaque jour de la semaine, à l'exclusion du dimanche.
— ENCYCL. Les principaux journaux désignés sous ce nom sont les suivants, parmi ceux de Londres. (Certains ont cessé leur publication par suite de la concentration opérée dans la presse anglaise entre les deux guerres mondiales.)

● *Daily Express*, quotidien britannique fondé en 1900 par Arthur Pearson pour défendre les thèses impérialistes. Ce journal, à un demi-penny, fut le premier dans le Royaume-Uni à imiter les formules américaines, en particulier le groupement des titres des principales nouvelles sur la première page. Il passa en 1912 sous le contrôle de lord Beaverbrook, qui lui donna une nouvelle impulsion. Après avoir, avant la Seconde Guerre mondiale, pris la première place parmi les quotidiens britanniques pour le tirage, il occupait, en 1958, le second rang, derrière le *Daily Mirror*, avec un tirage dépassant 4 millions d'exemplaires.

● *Daily Herald*, quotidien britannique fondé en 1912 comme organe officiel du parti travailliste. Depuis 1960, il n'en est plus que l'organe officieux. Tirage 1 650 000 exemplaires.

● *Daily Mail*, quotidien britannique fondé en 1896 par les frères Alfred (lord Northcliffe) et Harold Harmsworth, comme journal à un demi-penny. Ce fut un succès immédiat, et, en 1900, le tirage dépassait déjà un million. Entre 1920 et 1930, le *Daily Mail* était, par son tirage, le premier quotidien du monde. Il a, depuis, perdu ce rang, mais, vers 1955, il tirait à plus de 2 millions. En 1904, Alfred Harmsworth lança, à Paris, une édition de son quotidien, *The Continental Daily Mail*.

● *Daily Mirror*, quotidien britannique illustré, fondé en 1903 par Alfred Harmsworth (lord Northcliffe), comme journal féminin, rédigé par des femmes. Le peu de succès de la tentative amena son fondateur à en faire le premier quotidien d'information illustré à un demi-penny et, cette fois, ce fut une réussite. En 1958, son tirage dépassait

Phot. Huet-Hoa-Qui, musée Guimet.

4 500 000 exemplaires, lui donnant le premier rang de la presse britannique et un des tout premiers rangs mondiaux.

● *Daily Telegraph and Morning Post,* quotidien britannique publié à Londres. Fondé en 1855, par Arthur B. Sleigh, comme journal à « deux pence », sous le titre de *Daily Telegraph and Courier,* il passa trois mois plus tard sous le contrôle de J. M. Levy, qui en fit le premier journal à un penny de Londres. Organe des classes moyennes, il vit son tirage tomber à moins de 100 000 exemplaires vers 1925, mais, vendu en 1928 aux frères Berry (vicomtes Camrose et Kemsley), il retrouva rapidement une position importante. En 1937, le *Daily Telegraph* absorbait le *Morning Post,* fondé en 1772 comme organe publicitaire pour des loteries. Le nouveau quotidien résultant de la fusion, de tendance conservatrice, tirait à plus d'un million d'exemplaires en 1958.

● *Daily Worker,* organe du parti communiste anglais.

Daily Telegraph (INCIDENT DU). La publication dans le *Daily Telegraph* du 28 octobre 1908 d'une interview accordée à un journaliste britannique par Guillaume II provoqua une interpellation très vive au Reichstag ; l'empereur, au risque de mécontenter la Grande-Bretagne, avait maladroitement invoqué un service imaginaire rendu à cette dernière par l'Allemagne lors de la guerre sud-africaine. Le prince de Bülow, chancelier de l'Empire, ayant répondu que le souverain garderait à l'avenir plus de réserve, calma l'opposition. Mais l'incident avait néanmoins contribué à altérer les rapports germano-britanniques et brisé la carrière du chancelier, dont l'empereur, rancunier, obtint la démission en novembre 1909.

DAIM [dɛ̃] n. m. (bas lat. *damus,* même sens). Mammifère ruminant caractérisé par des bois à empaumure terminale, la robe tachetée, la longueur de la queue, le disque caudal blanc bordé de noir. (Sa femelle est la *daine.*) [Famille des cervidés.] ‖ Peau de cet animal chamoisée. ‖ *Par extens.* Peau d'un animal présentant l'apparence du daim. ‖ *Fig.* et *fam.* Homme élégant : *Je vis avec stupeur la gitane [...] sortir un petit mouchoir de son sein et le jeter non loin de nous sur les genoux d'un vieux daim* (Gide). ‖ *Pop.* Niais.

— Arg. *Daim huppé,* homme riche, bon à voler.

— ENCYCL. Zool. On connaît deux espèces de daim : celui d'Europe (*Dama dama*) [0,90 m] et celui d'Asie Mineure (*D. Mesopotamicus*), plus grand, de robe plus claire, avec les bois à palmature commençant plus bas et plus étroite au sommet. Il habite les régions montagneuses de la Mésopotamie et de la Perse. En outre, un daim fossile (*D. Browni*) a vécu à l'époque tertiaire. A l'époque quaternaire, le daim commun existait déjà ; ses débris sont nombreux dans le Diluvium ; aujourd'hui, il est cantonné au sud de l'Europe, aux contrées montueuses, circumméditerranéennes : Maroc, Algérie, Asie Mineure, Espagne, Grèce. Il a disparu de l'Europe centrale, et n'est plus représenté que par des individus qui forment des troupeaux quasi domestiques, dans les parcs. Le pelage de ces daims varie beaucoup : il est fauve plus ou moins foncé et moucheté. Sa chair est comestible.

DAIMACHOS ou **DAIMAKHOS de Platées,** auteur grec. Envoyé par le roi séleucide Antiochos Ier en ambassade auprès d'un roi de l'Inde, il avait écrit sur ce pays un ouvrage qu'Eratosthène disait rempli de fables.

DAIMBERT ou **DAGOBERT,** archevêque de Pise, puis patriarche latin de Jérusalem (v. 1050 - † Messine 1107). Il assista en 1095 au concile de Clermont, et, en 1099, accompagna en Palestine les croisés de Pise, et fut nommé patriarche de Jérusalem (1099). Le roi Baudouin le déposa (1102). Il fut rétabli par le pape Pascal II, mais mourut alors qu'il allait reprendre possession de son patriarcat.

DAIMIEL, v. d'Espagne, en Nouvelle-Castille (prov. de Ciudad Real), dans la Manche ; 19 300 hab. Eglise gothique. Marché rural. Distilleries et huileries.

DAIMLER (Gottlieb), ingénieur allemand (Schorndorf, Wurtemberg, 1834 - Cannstatt 1900). Simple mécanicien, entré dans la maison Otto, spécialisée dans la construction des moteurs à gaz, il s'attacha à réaliser un moteur léger, au gaz de pétrole. Son invention mise au point, il la fit breveter en France (1887), puis s'associa avec Panhard et Levassor pour construire les modèles qui firent de l'industrie automobile française l'une des premières du monde.

Daimler-Benz AG, la plus ancienne fabrique d'automobiles d'Allemagne et du monde. Créée à Mannheim en 1883, sous la raison sociale « Benz et Cie », pour la production industrielle du premier moteur à combustion à essence, la société lance, trois ans après sa fondation, la première voiture automobile du monde. En 1926, un contrat de « communauté d'intérêts » signé entre Benz et Cie et la Daimler Motoren Gesellschaft, créée en 1890 avec les mêmes objectifs, entraîne la fusion totale des deux firmes sous le nom de « Daimler-Benz ». L'année même de cette fusion, la nouvelle société entreprend, outre ses fabrications de véhicules automobiles (Mercedes-Benz), la construction de moteurs destinés au matériel de traction ferroviaire, à la marine et à l'aviation. C'est à ce titre qu'elle est amenée à construire les appareils propulseurs des dirigeables géants *Hindenburg* et *Graf Zeppelin.* En 1936, la société entreprend la construction en série de voitures de tourisme à moteur Diesel. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, le patrimoine industriel de la société Daimler-Benz comprend quatre puissantes unités de production situées à Sindelfingen-Gaggenau, Stuttgart-Untertürkheim, Mannheim et Berlin-Marienfelde. Détruites dans l'ensemble à 70 p. 100 en 1943-1944, ces différentes installations — sauf celles de Berlin, démontées par les Russes — reprennent leurs activités au lendemain de la guerre. En 1958, Daimler-Benz de Stuttgart-Untertürkheim a racheté 85 p. 100 des actions d'Auto-Union.

DAIMYAT n. m. Fief d'un daimyō. (Depuis Ieyasu [déb. du XVIIe s.] jusqu'à la révolution de Meiji [1868], le Japon compta plus de 200 daimyats.)

DAIMYŌ n. m. invar. Terme désignant les seigneurs féodaux japonais qui gouvernaient un fief ou un clan.

— ENCYCL. A l'époque du féodalisme décentralisé, c'est-à-dire jusqu'aux premières années du XVIIe s., les *daimyō* (littéral. « grand nom ») étaient des nobles mandatés par l'empereur à la tête d'une juridiction territoriale plus ou moins étendue ; ces feudataires jouissaient d'une indépendance à peu près totale et entretenaient sur leur territoire des troupes permanentes de samurai. Après l'instauration du régime shōgunal des Tokugawa (1600), une distinction fut faite entre les *fudai-daimyō,* qui avaient embrassé le parti du shōgun Iyeyasu avant la bataille de Sekigahara, et les *tozama-daimyō,* qui n'avaient accepté l'autorité du shōgun qu'après leur défaite. Ces derniers bénéficièrent en fait d'une indépendance beaucoup plus complète que les *fudai-daimyō,* et certains, tels les daimyō de Satsuma, de Chōshū et de Hizen, jouèrent un grand rôle lors de la restauration de 1868.

DAIN (Olivier LE). V. LE DAIN.

DAINAGON n. m. invar. Titre désignant, au Japon, les conseillers de la Cour. (Cette fonction administrative fut créée à la fin du VIIe s. par la réforme de Taika. A partir du XIIe s., les dainagon furent au nombre de huit.)

DAINE n. f. (fém. de DAIN, anc. forme de *daim*). Femelle du daim. (Les veneurs l'appellent DINE.)

DAINE ou **DAISNE** n. m. Min. Partie inférieure d'une galerie. ‖ Terrain qui est sous la galerie. (Syn. SOLE.)

DAINE (Nicolas), général belge (Andenne 1782 - Charleroi 1843). Il servit dans l'armée française de 1795 à 1814, puis devint général-major en Hollande (1816). En 1830, lors de la révolution belge, après avoir pris Venloo, il fut mis à la tête de l'armée de la Meuse, puis, ses troupes s'étant débandées, accusé de trahison. On l'acquitta.

Dai-Nihon-shi (*Grande Histoire du Japon*), vaste compilation historique en 243 volumes, entreprise sur l'ordre du prince de Mito, Tokugawa Mitsukuni (1628-1700), et achevée vers 1715. Cet ouvrage tendait à exalter le loyalisme envers l'empereur et présentait les shōgun Tokugawa comme des usurpateurs ; il ne faut cependant pas exagérer l'importance du rôle joué par la Dai-Nihon-shi dans la restauration impériale de 1868, étant donné qu'elle ne fut imprimée (partiellement) que vers 1851 et que, d'autre part, son style purement classique en rendait la lecture difficile aux simples samurai.

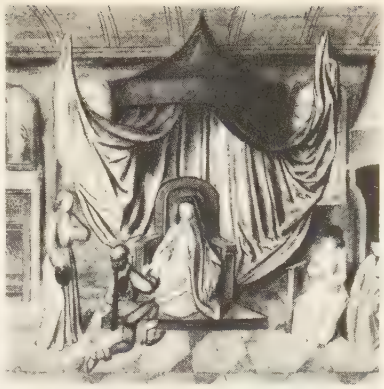

dais
miniature du XVe s.
Bibliothèque nationale

DAINTIERS n. m. pl. (lat. *dignitas,* proprem. « morceau de choix »). Vénér. Testicules du cerf.

DAIREN. V. TA-LIEN.

DAIRI n. m. Nom japonais de la partie du palais impérial réservée à la résidence de l'empereur. ‖ L'empereur en personne.

DAIS n. m. (lat. *discus,* disque). Tenture dressée au-dessus d'un trône, d'un lit, d'un catafalque, et qui fut considérée comme insigne de souveraineté : *Le roi tenait les lits de justice sous un dais.* ‖ Petite voûte décorée d'arcatures et de pinacles, abritant les statues des portails et la stalle de l'évêque dans le chœur. ‖ Voûte, objet qui met à couvert : *Les palmes recourbées* [des dattiers] *se joignent et forment un dais verdoyant* (Tharaud).

— Hist. *Haut dais,* estrade, surmontée ou non d'un dais, sur laquelle le roi et la reine prenaient place dans les assemblées publiques.

— Liturg. Baldaquin mobile, à quatre colonnes et en soie blanche, d'usage obligatoire pour porter le saint sacrement dans les processions. (Il remonte au moins au XIVe s. Le dais français est soutenu par une armature rigide ; le dais italien est flottant.)

— Mobil. Couronnement de trône, de stalle, de chaire, de dressoir, de lit (en bois sculpté, principalement au XVe s.). [Au XVIIIe s., on en fit de métal.]

— ENCYCL. Marque d'honneur, le *dais* est un pavillon, généralement d'étoffe, suspendu ou soutenu, formant abri. Lorsqu'il repose sur des colonnes, le dais est désigné sous le nom de *baldaquin.* Maintenu par deux personnes, il prend celui de *poêle.* Quand les rois de France voyageaient à cheval, c'était sous un dais portatif, que soutenaient quatre personnages à pied. Au parlement ou lors des états généraux, le trône royal était sous un dais. Il restait élevé pendant toute la durée du grand deuil (sept mois quinze jours).

Gottlieb DAIMLER

daim

daim
v. également hors-texte
CUIRS et PEAUX
tome III, p. 695

Phot. Larousse, Ullstein, Rollet.

DAKAR
vue du port
et plan d'ensemble

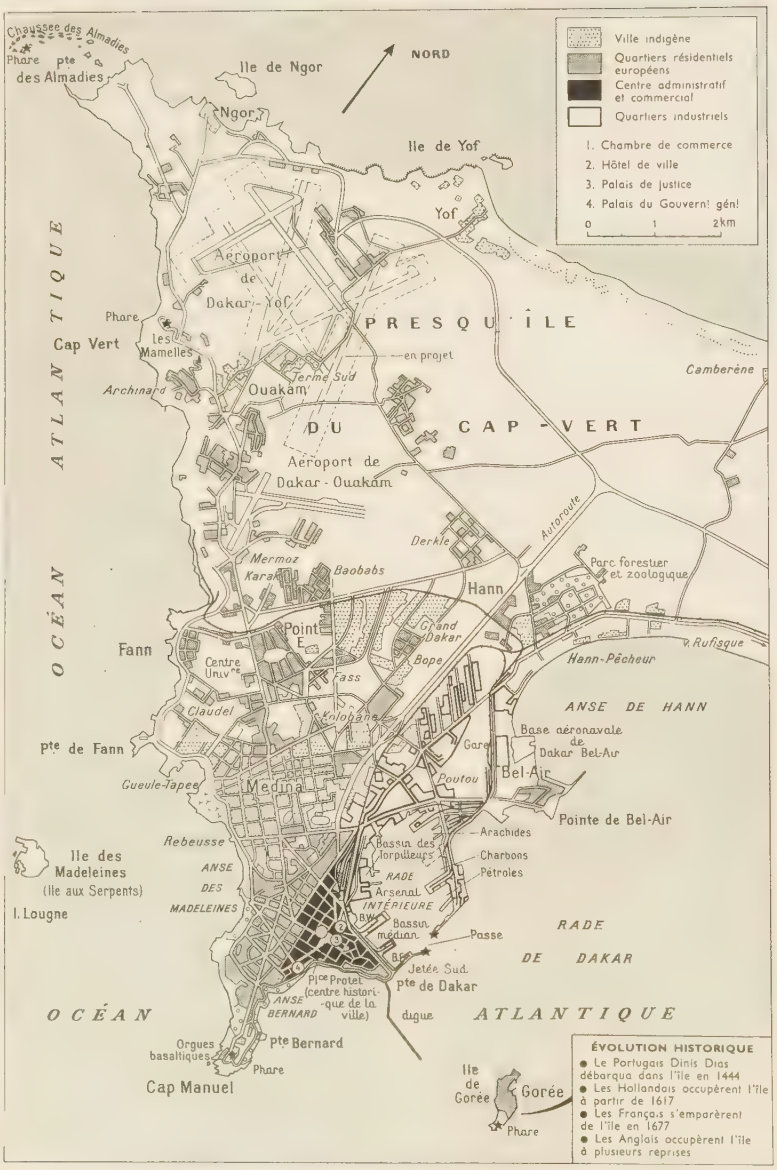

Blason de DAKAR

D'or chaussé d'azur, l'or chargé d'un écusson de gueules surchargé d'un phare rayonnant d'argent, l'écusson soutenu de deux chevrons de sinople, l'azur charge en pointe de deux pirogues affrontées de sable, les voiles d'argent

DAISHI (mot jap. signif. *Grand Maître*, équivalent du sanscr. *Mahāsattva*), titre donné fréquemment aux saints personnages bouddhiques.

DAISNE (Herman THIERY, dit **Johan**), écrivain belge d'expression flamande (Gand 1912). Il représente dans les lettres de son pays le « réalisme magique » à la Pirandello. On lui doit des pièces de théâtre (*Tine van Berken*, 1945), des poésies (*le Livre des sept voyages*, 1947) et des romans (*L'homme qui porte ses cheveux courts*, 1948).

DAJABÓN, v. de la république Dominicaine, ch.-l. de la prov. du Libertador, située à la frontière de la république de Haïti ; 1 700 hab.

Dajōkan, Conseil suprême, créé au Japon par la réforme de Taika (fin du VIIe s.). Il se composait des trois *daijin* (ministres), des quatre *dainagon* (premiers conseillers de la Cour) et des trois *shōnagon* (seconds conseillers de la Cour).

DAK n. m. Canot en usage sur les bords du Gange.

DAKAHLIÈH ou **DAQAHLIYYA**, prov. d'Egypte, en Basse-Egypte, entre la Charkieh et le bras oriental du Nil ; 1 849 000 hab. Cap. *Mansourah*.

DAKAR, capit. de l'Etat du Sénégal, ch.-l. de la région du Cap-Vert ; 374 700 hab. Université. Archevêché. Fondée en 1857 sur un « point d'eau » inhabité au S. de la presqu'île volcanique du Cap-Vert, en face de l'îlot de Gorée, Dakar est la tête de deux lignes de chemin de fer vers le bas Sénégal (Saint-Louis est à 260 km) et vers le Niger. A la fonction portuaire s'est ajoutée une fonction administrative et commerciale : outre son rôle politique, c'est le siège des grandes compagnies d'assurances et de commerce, des banques, de la Chambre de commerce. La ville est aussi une capitale intellectuelle, siège d'une université et de l'Institut français d'Afrique noire. Enfin, l'industrie s'y est développée et emploie plusieurs milliers de travailleurs : huileries et autres industries alimentaires, savonneries, textiles, fonderies, chantiers maritimes. Le port, constamment agrandi, comprend des bassins spéciaux pour les arachides, le charbon et le pétrole. Il possède des installations pour le ravitaillement en mazout et en charbon (postes d'accostage et chalands-citernes), des entrepôts pour le stockage des phosphates, des moulins et silos, un bloc frigorifique. Son trafic dépasse 4 millions de tonnes (entrées et sorties). Dakar est enfin un port de pêche important (thons). Mais la ville, conçue pour moins de 100 000 habitants, exige de profondes transformations : la Médina, ville africaine située en arrière de la ville européenne, est insalubre et surpeuplée. Dakar doit déverser le trop-plein de sa population vers des quartiers nouveaux (Fann, Hann, Ouakam, etc.), et l'agglomération s'étire peu à peu jusqu'à Rufisque. (→ Biblio.)

— Hist. mil. La situation géographique de Dakar, porte de l'Afrique occidentale, carrefour des routes aériennes et maritimes reliant l'Europe à l'Afrique du Sud et à l'Amérique latine, explique l'importance de sa position stratégique, déjà pressentie par Faidherbe, son créateur. Grâce à sa rade, qui abrite la seule cale de radoub existant entre Gibraltar et Le Cap, à ses terrains d'aviation de Ouakam et de Yof, Dakar, siège du commandement supérieur des troupes françaises stationnées en Afrique occidentale, constitue, avec Brest, le plus important des points d'appui français sur le théâtre atlantique. Cette situation prit, comme celle d'Alger, une signification particulière après l'armistice de 1940 : c'est à Dakar que fut évacuée une grande partie de l'or de la Banque de France, et c'est là que, venant de Brest, d'où il échappa de justesse aux Allemands, se réfugia le cuirassé de 35 000 t *Richelieu**. Il y fut endommagé dès le 8 juillet 1940 par des avions britanniques. Le 23 septembre suivant, de Gaulle, à bord d'une escadre anglaise aux ordres de Cunningham, tenta vainement de débarquer à Dakar afin de rallier l'A.-O. F. (dont Boisson était alors gouverneur général) à la France libre. Mais les autorités françaises de Dakar, comme celles de l'Afrique du Nord, ne devaient reprendre le combat aux côtés des Alliés qu'en novembre 1942. (→ Biblio.)

Phot. Huet-Hon-Qui.

Dakar-Niger (le), voie ferrée de l'Afrique occidentale, unissant Dakar (Sénégal) à Koulikoro (République du Mali), sur le Niger. Principal chemin de fer de l'Afrique occidentale, long de 1 288 km, il passe par Diourbel, Tambacounda, Kayes, Bafoulabé, Kita et Bamako.

DAKHINĪ n. f. (littéral. *langue du Sud*). Linguist. Nom appliqué aux variantes méridionales de l'hindoustanī et aussi à la principale variante du canara.

DAKHLA (OASIS DE), ou **AL-DĀKHILA**, ou **OASIS INTÉRIEURE**, oasis d'Egypte, dans le désert libyque, à 300 km du Nil et à 150 km de Kharga ; 20 000 hab. Ch.-l. *Al-Qasr* (4 000 hab). Phosphates.

DAKHMA n. m. Nom donné aux tours dans lesquelles les parsis de l'Inde exposent les corps de leurs morts, afin qu'ils soient dévorés par les vautours, et ne souillent de leur contact ni la terre ni le feu, suivant le rite religieux des zoroastriens.

Dakin (LIQUIDE DE), soluté neutre d'hypochlorite de sodium du Codex, coloré par une faible quantité de permanganate de potassium. C'est une solution tamponnée dont un litre correspond sensiblement à 5 g de chlore actif, antiseptique utilisé en particulier pour le lavage des plaies.

DAKOTA, ancien territoire des Etats-Unis, qui tirait son nom des Indiens *Dakotas*. La région fut acquise par le gouvernement fédéral au début du XIXe s. : en 1803 par la cession de la Louisiane, en 1818 par l'extension du territoire jusqu'au 49e parallèle. Le peuplement se développa bientôt et entraîna le morcellement politique de ce vaste territoire : en dix ans, le Minnesota à l'E., le Wyoming et le Montana à l'O. en sont détachés (1858-1868). Devenu territoire en 1861, le Dakota est scindé en deux pour former les Etats actuels, reconnus en 1889.

DAKOTA DU NORD, en américain. **North Dakota**, Etat du centre-nord des Etats-Unis ; 183 460 km² ; 632 000 hab. Capit. *Bismarck*.
Le relief est formé par un glacis de plaines inclinées (500 m d'alt. à l'O., 200 m dans la vallée de la Red River, à l'E.). Les paysages, très monotones, ne sont accidentés que par les vallées profondément encaissées du Missouri et de ses affluents, et par des hauteurs, orientées du N.-O. au S.-E., connues sous le nom de « coteau du Missouri » : ce sont de puissantes moraines déposées par les glaciers au Quaternaire. A l'E., une plaine plus basse, aux riches sols et aux terres noires, parsemées de bosses morainiques et de lacs, aboutit à la dépression de la Red River, plaine de remblaiement lacustre correspondant à un ancien lac glaciaire, le lac Agassiz. A l'O. s'élève une plaine plus sèche, dont le sol d'argile est profondément disséqué : ce sont les « mauvaises terres » (ou *bad lands*).
La mise en valeur, surtout agricole, est inégale : l'Est, plus riche, se consacre à la monoculture du blé de printemps, et comprend un secteur plus humide où l'on élève des bovins. L'Ouest, dans les mauvaises terres, est voué à l'élevage extensif. La seule ressource du sous-sol est constituée par un important gisement de lignite, qui se continue dans la Saskatchewan et qui est exploité depuis peu de temps. Les industries se réduisent au traitement des produits agricoles (minoteries, lait condensé, conserveries).

DAKOTA DU SUD, en américain. **South Dakota**, Etat du centre-nord des Etats-Unis ; 201 000 km² ; 680 000 hab. Capit. *Pierre*.
Le relief est constitué par un glacis de plaines, inclinées vers l'O., ouvertes par les vallées du Missouri, du Dakota, de la Big Sioux River, et surmontées, dans le Nord-Est, par les moraines du coteau du Missouri ; à l'O., la monotonie des hautes plaines est interrompue, au voisinage des Rocheuses, par un bombement montagneux dominant la plaine de 1 000 m, les Black Hills (2 207 m au *Hearney Peak*), entouré de reliefs de côtes concentriques.
La moitié orientale de l'Etat, dans les terres noires, est le domaine des céréales et des grandes exploitations ; au blé de printemps s'ajoute le maïs, dont l'extension prolonge vers l'O. le Corn Belt. Plus à l'O. s'étend un secteur céréalier et pastoral, tandis que domine l'élevage extensif du mouton à mesure que s'accroît l'aridité. L'activité industrielle est limitée à quelques mines (or, argent, étain) et à la transformation des produits agricoles (industries laitières, minoteries).

DAKOTA(S), Indiens des Etats-Unis, qui occupaient le pays situé sur le haut Mississippi et qui furent dispersés, sous la pression des Chippewas, dans les grandes plaines de l'Ouest, où ils vécurent d'une vie nomade. Ils constituaient un des plus importants groupements indiens de l'Amérique du Nord. Au nombre de 30 000, ils sont aujourd'hui répartis dans des réserves. A leur groupe linguistique, lui-même rattaché à la famille siou, appartiennent les Assiniboines, les Santees, les Yanktons et les Tétons.

DAKOVICA. V. DJAKOVICA.

DAKRLA, plaine de la Tunisie septentrionale, traversée par la Medjerda. V. pr. : *Souk-el-Arba*.

dal, symbole du *décalitre*.

DAL. V. DALSLAND.

DAL' ou **DAHL** (Vladimir Ivanovitch), écrivain, linguiste et ethnographe russe, d'origine danoise (Lougansk 1801 - Moscou 1872). Marin, puis médecin militaire, il entra dans l'Administration, et, au cours de nombreux voyages, acquit une prodigieuse connaissance de la langue et des mœurs russes. Il a écrit de pittoresques récits sous le pseudonyme de COSAQUE DE LOUGANSK, ainsi qu'un *Recueil de proverbes russes* (1862) de trente mille articles. Son œuvre capitale demeure son *Dictionnaire explicatif du grand russe vivant* (1861-1867).

DALABA, localité de la Guinée, ch.-l. de circonscription, dans le Fouta-Djalon ; 5 400 hab. (50 Europ.). Station climatique. Jardin d'essais ; cultures de fraises. Essence d'orange. — La *circonscription de Dalaba* a 93 200 hab. (65 Europ.).

DALADER [dɛr] n. m. Insecte d'assez grande taille (15 mm), remarquable par les côtés du prothorax et de l'abdomen fortement dilatés, et qui habite les régions tropicales de l'Ancien Monde. (Le genre fait partie des hétéroptères, famille des coréidés.)

DALADIER (Edouard), homme politique français (Carpentras 1884). Elève d'Edouard Herriot, professeur agrégé d'histoire, il devient député radical-socialiste du Vaucluse (1919-1940 et 1946-1958) ; il est, à partir de 1924, très souvent ministre (des Colonies, des Travaux publics et surtout de la Guerre), avant d'accéder à trois reprises à la présidence du Conseil. Lors de sa première présidence (janv.-oct. 1933), il tente de rétablir l'équilibre budgétaire français, mais ne peut imposer aux différentes catégories sociales frappées par la crise les sacrifices financiers nécessaires. Rappelé au pouvoir le 30 janvier 1934 pour faire face à la pression des groupements politiques nationalistes, dont l'opposition est aggravée par la multiplicité des scandales (affaire Stavisky), il décide de déplacer le préfet de police, Chiappe, mais il démissionne au lendemain de la journée du 6 février* 1934. Promoteur décidé du *Front* populaire* à l'intérieur du parti radical et radical-socialiste, il participe au gouvernement Léon Blum comme ministre de la Défense nationale (1936-1937) ; quand la coalition du Front populaire s'effondre et que la tension internationale s'aggrave à la suite de l'Anschluss, il assume la direction du gouvernement (10 avr. 1938-21 mars 1940). Ce dernier ministère est marqué par la signature de l'accord de Munich* (29 sept. 1938), qui lui assure au Parlement une large majorité. L'aggravation de la crise financière française et de la crise politique européenne le contraint à donner la priorité à la stabilité monétaire et aux besoins de la défense nationale, au détriment des lois sociales, ce qui conduit le chef du gouvernement, dont le parti a rompu sur son conseil avec les communistes (oct. 1938), à rechercher l'appui des modérés. Les pleins pouvoirs qu'il a obtenus dès la formation de son dernier gouvernement permettent alors à son ministre des Finances, Paul Reynaud, de pratiquer une politique financière libérale en recourant à la procédure des décrets-lois. Au lendemain de l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, Daladier favorise la réélection d'Albert Lebrun à la présidence de la République (5 avr. 1939), pour renforcer l'autorité de son gouvernement au moment où il prend une attitude résolument hostile à l'expansion hitlérienne, attitude qui le conduit à déclarer la guerre à l'Allemagne (3 sept. 1939). Il cède la direction du gouvernement à Paul Reynaud, qui lui confie les ministères de la Guerre (mars 1940), puis des Affaires étrangères (mai 1940). Après la défaite de juin 1940, il est arrêté sur ordre du gouvernement de Vichy (sept.), interné à Bourrassol, transféré à la prison de Riom, puis, après l'échec du procès qui lui avait été intenté, déporté en Allemagne (1943-1945). Au lendemain de la guerre, après un échec lors des élections à la première Assemblée constituante, il est constamment réélu député de 1946 à 1958. Président du R. G. R. (1947-1954) et du groupe parlementaire radical de l'Assemblée nationale (1956), il devient président de son parti en 1957, mais, s'étant prononcé contre la Constitution de 1958, il doit céder ses fonctions à Félix Gaillard et n'est pas réélu en novembre 1958.

Édouard DALADIER

DALAÏ-LAMA ou, plus exactement, **TALAÏ** n. m. (trad. mongole du tibétain *gyamtso*, océan). Titre que l'on donne communément au chef de la religion bouddhique résidant à Lhassa (au palais du Potala), dont la juridiction spirituelle s'étend non seulement sur le Tibet, mais aussi sur la Mongolie, une partie de la Chine occidentale, le Bhutan et le Sikkim.
— ENCYCL. Le *dalaï-lama* passe pour être l'incarnation perpétuelle de l'esprit du bodhisattva Avalokiteçvara, patron du Tibet. Lorsqu'il meurt, l'esprit divin qui réside en lui descend de nouveau, après un intervalle d'au moins quarante-neuf jours, dans un enfant qui donne généralement, dès sa naissance, des marques de son origine surnaturelle. Les procès-verbaux officiels de l'Incarnation sont soumis au gouvernement chinois, et l'élection confirmée par lui. La puissance temporelle des dalaï-lamas, qui datait seulement de 1642, n'eut qu'une courte durée. Après l'invasion du Tibet par la Chine (1959), le dalaï-lama a dû chercher refuge en Inde.

le DALAÏ-LAMA en 1959

DALAI NOR. V. HOULOUN NOR.

DAL ÄLV, fl. de la Suède centrale, tributaire du golfe de Botnie ; 520 km. Formé par la jonction du *Väster Dal älv* et de l'*Öster Dal älv*, qui traverse le lac Siljan.

carte du DAKOTA DU NORD et du DAKOTA DU SUD

Phot. S. A. F. A. R. A., Hsinhua news Agency.

son cours est coupé de nombreux rapides. Les chutes d'Älvkarleby, près de son embouchure, fournissent une puissance électrique de 70 000 kW.

DALANE, région montagneuse du sud-ouest de la Norvège (Rogaland).

DALARNITE n. f. Minér. Syn. de MISPICKEL.

marquis de DALHOUSIE
en 1847
par J. W. Gordon

DALAT, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), capit. de la province du Haut-Dong Nai, dans la région des plateaux moïs (Annam méridional); 5 200 hab. Cette importante station climatique, située vers 1 200 m d'alt., accueille en été de nombreux organismes gouvernementaux.

Dalat (CONFÉRENCES DE). La *première conférence franco-vietnamienne de Dalat* (17 avr.-11 mai 1946) à laquelle participèrent l'amiral Thierry d'Argenlieu et le général Giap décida la constitution d'un Comité mixte chargé de mettre fin aux hostilités du Nambo (3 mai) et reconnut la nécessité d'une coopération intellectuelle et économique franco-vietnamienne; mais on ne put s'entendre sur le sens du référendum prévu par les accords du 6 mars 1946 en Cochinchine : les Vietnamiens estimaient que ce pays faisait de droit partie intégrante du Viêt-nam; les Français pensaient que seul le recours aux élections pouvait en décider. La *seconde conférence de Dalat* fut réunie le 1er août 1946, parallèlement à celle de Fontainebleau, par l'amiral Thierry d'Argenlieu pour obtenir l'avis du Laos, du Cambodge et de la Cochinchine sur le statut futur de la Fédération indochinoise. Elle se heurta à l'opposition des délégués du Viêt-nam, qui estimaient que seule la Conférence de Fontainebleau avait qualité pour régler ces questions. Une *troisième conférence de Dalat* (Letourneau-Bao-Daï) décida l'association du Viêt-nam à la direction politique et militaire de la guerre contre le Viêt-minh (févr. 1953).

DALAYRAC (Nicolas). V. ALAYRAC (Nicolas D').

Karl von DALBERG

DALBEATTIE, v. de Grande-Bretagne, dans le sud-ouest de l'Ecosse (Kirkcudbrightshire); 3 300 hab. Ganterie. Carrières.

DALBERG, autref. **Dalburg,** famille allemande, très puissante dès le XVe s., dont les membres les plus notoires furent : Johann **von Dalberg** (Oppenheim 1455 - Heidelberg 1503), évêque de Worms, humaniste et mécène; — Karl Theodor, baron **von Dalberg** (Herrnsheim 1774 - Ratisbonne 1817), dernier archevêque-électeur de Mayence, transféré par Napoléon à Ratisbonne en 1803, puis à Francfort en 1806, avec le titre de primat de Germanie. En même temps, il était archichancelier de la confédération du Rhin et président de la Diète. Contraint de céder Ratisbonne à la Bavière (1810), il reçut en échange Fulda et Hanau. Promu grand-duc, il imposa à ses domaines une unité administrative et judiciaire (patente du 16 août 1810), supprimant le servage et établissant les libertés religieuse et de travail. Il adopta le Code civil (1810) et le Code pénal (1812). Mécène, ami de Gœthe, Schiller et Wieland, Dalberg était un homme du XVIIIe s. comprenant l'intérêt de ces réformes, mais sans passion; il abdiqua en 1813; — Wolfgang Heribert, baron **Dalberg** (Herrnsheim 1750 - Mannheim 1806), frère du précédent. Intendant du célèbre théâtre de Mannheim, il fut le premier à faire représenter les drames de Schiller; — Emmerich-Joseph, duc **de Dalberg** (Mayence 1773 - Herrnsheim 1833), fils du précédent. Au service de la France il devint un collaborateur de Talleyrand, qu'il accompagna au congrès de Vienne (1815).

Salvador DALI
« Évocation de Lénine »
musée nat. d'Art moderne

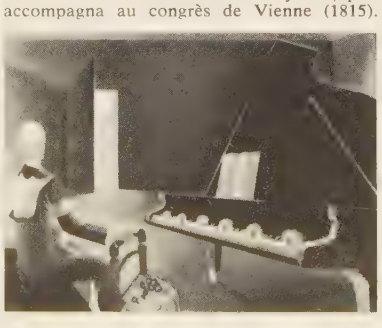

DALBERG (John), 1er baron **Acton.** V. ACTON.

DALBERGIA n. m. (du nom du botaniste suédois *K. Dalberg*). Genre d'arbres comprenant plusieurs centaines d'espèces. (Plusieurs d'entre elles donnent des bois importants dans le commerce. (Citons les espèces américaines *Dalbergia Cearensis* [bois de violette], *D. Cubilquitzensis* [palissandre du Brésil], *D. frutescens* [bois de rose], *D. Granadillo* et *D. retusa* [cocobolo], *D. nigra* et *spruceana* [palissandre du Brésil], *D. Stevensonii* [palissandre du Honduras], *D. variabilis* [bois de rose]; et l'espèce africaine *D. melanoxylon* [blackwood]. Ordre des légumineuses.)

D'ALBERTIS (Luigi Maria), voyageur italien (Voltri, prov. de Gênes, 1841 - Sassari, Sardaigne, 1901). Il explora avec Beccari, en 1871 et 1872, la côte nord-ouest de la Nouvelle-Guinée et les monts Arak. En 1875, avec Tomasinelli, il reconnut la partie orientale du golfe de Papouasie, puis la rivière Fly en compagnie de l'Anglais MacFarlane. L'hostilité des indigènes le contraignit à abandonner ses explorations en 1878. Il a publié *Alla Nova Guinea cio che ho veduto e cio che ho fatto* (1881).

DALBIEZ (Victor Antoine), parlementaire français (Corneilla-de-Conflent, Pyrénées-Orientales, 1876 - Les Pavillons-sous-Bois 1954). Député radical (1909), il fit voter la loi du 17 août 1915 qui porte son nom, tendant à limiter l'incorporation anticipée à la classe 1916, contre le ministère, qui voulait lever les classes 1916-1917. Il s'occupa aussi de l'organisation rationnelle des forces mobilisées.

DALBONO (Edoardo), peintre italien (Naples 1841 - *id.* 1915). Auteur de tableaux de la vie populaire napolitaine, il est représenté au musée de Trieste (*Chanson nouvelle*).

DALBOR (Edmond), prélat polonais (Ostrowo, diocèse de Poznan, 1869 - Poznan 1926). Il devint, en 1915, archevêque des diocèses jumelés de Gniezno et de Poznan, et, en 1919, cardinal. Il contribua dès lors à la résurrection de la Pologne, s'efforça de résoudre avec modération les difficultés nées de la présence des minorités germaniques dans son diocèse; il favorisa également une politique d'entente avec la France.

DALDRE n. m. (du néerl. *daalder*). Monnaie équivalant au thaler, frappée au XVIe s. par divers princes italiens, par Charles Quint et par Philippe II, à Besançon et à Tournai.

DALE (sir Thomas), officier de marine et administrateur britannique († Masulipatam 1619). De 1588 à 1609, il suit l'armée anglaise en Hollande. Chargé d'administrer la Virginie en 1611, il devient gouverneur (1614); il y rétablit l'ordre énergiquement et lui donna son premier code de lois. Il quitta la Virginie en 1616 et reçut le commandement de la flotte britannique de la Compagnie des Indes orientales contre les Néerlandais, qu'il défit au large de Batavia (1618).

DALE (David), industriel et philanthrope britannique (Stewarton, Ecosse, 1739 - Glasgow 1806). Il fonda en 1785 à New Lanark, sur la Clyde, une prospère filature de coton, et construisit une remarquable cité ouvrière.

DALE (sir Henry Hallett), médecin anglais (Londres 1875). Directeur des Laboratoires de recherches physiologiques Welcome de 1904 à 1914, de l'Institut national pour les recherches médicales à Hampstead (1928-1942) et des laboratoires de l'Institut royal (1942-1946), il a été président de la Société royale de 1940 à 1945. Ses travaux, qui ont trait en particulier au rôle des échanges chimiques dans le système nerveux, lui ont valu, en 1936, le prix Nobel de médecine, qu'il partagea avec Otto Lœwi.

DALÉCARLIE, en suéd. **Dalarna** (« les Vallées »), anc. prov. de la Suède centrale; 29 090 km². Capit. *Falun*. Pays montagneux dans sa partie septentrionale, minier et industriel dans le sud, la Dalécarlie est une des grandes régions touristiques de la Suède. Demeurée fidèle à ses traditions folkloriques, elle fut, sous Gustave Vasa, le berceau de l'indépendance suédoise au XVIe s.

DALÉE n. f. Légumineuse ornementale d'Amérique, parfois cultivée dans les jardins d'Europe. (Famille des papilionacées.)

DALÉN (Gustaf), ingénieur suédois (Stenstorp 1869 - Stockholm 1937). Elève du Polytechnicum de Zurich, il étudia d'abord les turbines; en 1905, à la tête d'une puissante société d'accumulateurs, il imagina un procédé d'allumage automatique des phares à acétylène, qui permit d'établir des feux sur le littoral marin. Prix Nobel en 1912.

DALENPATIUS, anagramme de **Plantadeius,** pseudonyme sous lequel PLANTADE de Montpellier publia, en 1699, sa prétendue découverte, sous le microscope, d'un petit homme dans la tête du spermatozoïde humain.

DALHOUSIE, station d'été de l'Inde (Himāchal Pradesh), sur le versant méridional de l'Himalaya, à 2 340 m d'alt.

DALHOUSIE (James RAMSAY, 1er marquis DE), homme politique britannique, gouverneur de l'Inde (Dalhousie Castle, Ecosse, 1812 - *id.* 1860). Entré aux Communes en 1837, il passait aux Lords dès 1838. Résolument « peelite* », il se décida en 1845-1846 en faveur du libre-échange. Il n'accepta la succession de lord Hardinge au gouvernement de l'Inde que sur la promesse d'une complète indépendance à l'égard des partis métropolitains (1847). Son gouvernement général (1848-1856) a revêtu une importance considérable dans l'histoire indienne. Il entreprit avec énergie de coordonner l'administration de territoires disparates, de leur fournir un équipement moderne et de faire évoluer les civilisations indigènes sous l'influence de la civilisation britannique. Sa politique à l'égard des Etats indigènes fut conduite par la distinction entre Etats « indépendants » et Etats tributaires. Au sujet des premiers, il préconisait une politique prudente, évitant l'intervention, sauf au cas où des intérêts britanniques importants seraient en jeu, ce qui fut le cas en 1848 (annexion du Pendjab, à l'issue de la deuxième guerre des Sikhs), en 1853 (annexion du Pegu birman) et en 1854 (traité de protectorat au Baloutchistān). Plus entreprenant envers les Etats tributaires et estimant nécessaire une meilleure liaison entre les territoires appartenant à la Compagnie, il utilisa toutes les crises successorales, au mépris de la coutume indigène de l'adoption, et les troubles intérieurs pour agrandir et consolider le domaine colonial; la plus retentissante de ces annexions fut celle de l'Aoudh, en 1856. Il fit accomplir sans doute aux territoires qu'il administra des progrès matériels et culturels remarquables; pourtant, ses annexions, les faveurs qu'il accorda aux missions chrétiennes, ses réformes même, réalisées souvent dans un dessein humanitaire mais contraires aux traditions du pays, inquiétèrent les autochtones évolués. L'Inde, estimant sa civilisation menacée, était travaillée par une sourde hostilité, lorsque Dalhousie la quitta (1856); dès 1857 éclatait la révolte des Cipayes.

DALI (Salvador), peintre espagnol (Figueras 1904). D'abord élève à l'Académie des beaux-arts de Madrid, il subit l'influence de l'impressionnisme, puis du cubisme. Surréaliste à partir de 1928, il a principalement séjourné, depuis 1939, aux Etats-Unis, où il a notamment exécuté, pour le parc d'amusement de la Foire de New York, *le Rêve de Vénus*. On lui doit des illustrations pour *les Chants de Maldoror, les Nuits partagées,* de Paul Eluard, *Don Quichotte, la Divine Comédie* (1960). Il a donné au cinéma *Un Chien andalou* (1928), en collaboration avec Buñuel, et *l'Age d'or* (1930). Son goût pour les manifestations tapageuses, de style burlesque, l'a rendu célèbre. Il est représenté au musée national d'Art moderne (*Evocation de Lénine,* 1931). [→ Biblio.]

DALIA ou **DALIYAT EL-KARMIL,** kibboutz d'Israël, au S. du mont Carmel. Importants festivals de danse.

DALIBARD (Thomas François), botaniste et physicien français (Crannes, Maine, 1703 - Paris 1799). Il adopta, le premier, en France, le système de Linné. Il publia la traduction des lettres de Franklin sur le paratonnerre, et installa à Marly, en 1752, une tige dont il tira des étincelles pendant un orage, prouvant ainsi la nature électrique de la foudre.

DALIBRAY (Charles VION). V. VION.

DALILA, courtisane de Gaza, qui, d'après la Bible, fut soudoyée par les Philistins pour

Phot. National Portrait Gallery, Larousse, Leperre.

surprendre le secret de la force de l'israélite Samson, son amant et leur ennemi. Samson lui révéla que sa force l'abandonnerait si sa chevelure était coupée. Alors qu'il dormait, elle lui fit raser la tête et le livra à ses ennemis. Dalila, dont le nom est devenu synonyme de *traîtresse*, personnifie l'influence pernicieuse que certaines femmes peuvent acquérir sur les hommes les plus forts.

— ALLUS. LITTÉR. ***Et, plus ou moins, la Femme est toujours Dalila,*** vers de Vigny dans *la Colère de Samson* (*les Destinées*), exprimant l'idée qu'il y a toujours chez la femme une part de ruse hostile à l'homme.

Dalimil (CHRONIQUE dite DE), la plus ancienne chronique rimée en langue tchèque (1308-1314). L'auteur, inconnu, y recueille les traditions, en partie légendaires, de son pays, mais surtout exprime son idéal national et sa méfiance à l'égard des influences allemandes.

DALIN (Olof VON), poète et historien suédois (Vinberg 1708 - Drottningholm 1763). Son journal satirique *l'Argus suédois* (1732-1734) lui valut d'être nommé bibliothécaire royal (1737). Il visita alors l'Europe, devint (1750) précepteur du prince royal et historiographe du royaume (1755); mais la hardiesse de ses satires contre le clergé lui fit momentanément perdre une partie de ses fonctions. Admirateur de Voltaire et de Montesquieu, il introduisit en Suède le goût français, et il est considéré comme le créateur de la prose suédoise. On lui doit une *Histoire du royaume de Suède* (1746-1762), une tragédie, *Brunehilde* (1738), un poème en quatre chants, *la Liberté suédoise* (1742).

DALKEITH, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Midlothian), au S.-E. d'Edimbourg; 8 800 hab. Grand château féodal. Brasseries.

DALKEY, en gaél. **Deilginis**, v. de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Dublin), sur la rive sud de la baie de Dublin; 4 500 hab. Station balnéaire.

DALL' ABACO (Evaristo), compositeur italien (Vérone 1675 - Munich 1742). Elève de Torelli, puis de Vitali, il fut, de 1704 à 1715, musicien de la chambre du prince de Bavière, qu'il accompagna à Bruxelles, et devint, en 1715, *Konzertmeister* de la Cour. Son œuvre, qui comporte vingt-quatre sonates *da camera* pour cordes et *continuo*, dix *concerti da chiesa*, douze sonates *a tre*, douze *concerti a più instrumenti*, unit les traditions italienne, française, allemande.

DALLÆUS (Jean). V. DAILLÉ.

DALLAGE n. m. Action de paver avec des dalles. || Revêtement de sol en matériaux de peu d'épaisseur et d'assez grande surface. || *Dallage magnésien*, parquet sans joint, obtenu par application, en deux couches, d'oxychlorure de magnésium.

— ENCYCL. On distingue les *dallages* en ciment uni ou bouchardé, avec ou sans joint d'appareil, en dalles de ciment moulées, en dalles de pierre posées sur une forme de pose en sable et scellées au mortier, en dalles de granite, en briques antiacides, en grès artificiel. Ces dalles s'emploient principalement pour le pavage des ateliers, des bassins, des cours, des sous-sols, des lavoirs, des cuisines, etc.

L'usage de daller les cours, les vestibules, les salles, l'intérieur des palais et aussi celui d'habitations plus modestes est de tous les temps et de presque tous les pays civilisés. Les *dallages* romains sont souvent en marbre précieux, en granite, en porphyre. Les dalles, en général, d'assez grandes dimensions, sont de marbre ou de pierre (les éléments du carrelage*, plus petits, sont le plus souvent en céramique). Le dallage fameux des voies romaines constitue le revêtement supérieur de leur structure, notamment dans les villes ou à leurs abords, aux carrefours et là où le sol était instable (bas-fonds, gués). Il est composé de grands blocs de pierre dure, polygonaux, parfois ajustés avec soin, plus souvent irréguliers (Ostie) ou de module plus petit (pavage). De plus en plus abandonné, dès le IXe s., dans l'architecture religieuse et civile, le dallage y reparaît aux XVIe et XVIIe s. Des artistes italiens exécutent en France des dallages de marbre, à la composition polychrome riche et variée : citons celui de la chapelle de la Trinité, au château de Fontainebleau, dû au Florentin Bordoni (1642). A l'époque moderne, les carrelages de céramique ou en agglomérés, dont la technique a fait de grands progrès, ainsi que les parquets, ont presque entièrement remplacé les dallages. (V. PAVAGE.)

DALLAPICCOLA (Luigi), compositeur italien (Pisino d'Istria 1904). Son œuvre, fort abondante, comprend : *Hymnes* pour 3 pianos, *Vol de nuit*, un ballet (*Marsia*), et quantité d'œuvres chorales. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il adopta la technique des douze sons, que l'on trouve dans ses dernières œuvres : l'opéra *le Prisonnier*, un oratorio (*Job*), des mélodies très nombreuses, une chaconne, deux études pour orchestre.

DALLAS, v. des Etats-Unis (Texas), sur la Trinity River; 679 700 hab. Evêché catholique. Aéroport. Cette ville a connu un développement industriel récent en ajoutant à ses anciennes industries agricoles (minoteries) des raffineries de pétrole, des cimenteries et des industries mécaniques (automobiles, avions, matériel agricole) et surtout les diverses branches de l'électronique. C'est à Dallas que le président des Etats-Unis J. F. Kennedy fut assassiné (1963).

DALLE n. f. (anc. scand. *daela*, gouttière). Plaque de pierre limitée en épaisseur par deux surfaces de sciage, en principe parallèles, et servant à faire un revêtement. (Syn. TRANCHE.) [V. part. *encycl.*, Constr.] || Dans l'industrie granitière, morceau présentant une surface plane taillée en rectangle et destinée au revêtement du sol : *Dalle de trottoir en granite breton bouchardé.* || Elément mince de pierre, de verre, de lave, de fonte, de béton, etc., prêt à poser en revêtement. || Plaque de béton armé de grande surface, reposant sur des appuis continus (murs) ou isolés (colonnes ou poteaux). [Employée comme plancher ou comme couverture dans les constructions, la dalle de béton armé est un élément caractéristique de l'architecture contemporaine.] || Bassin de zinc ou d'autre métal, situé à la partie supérieure des édifices pour recevoir les eaux de pluie et les déverser dans des tuyaux de descente. || *Dalle flottante*, ouvrage résistant, sans liaison rigide avec le plancher-terrasse, comprenant une forme pour pentes, et revêtue du dispositif d'étanchéité. || *Pop.* Gorge, gosier. || *S'arroser, se rincer la dalle*, boire.

— Arg. *Que dalle*, rien : *N'y comprendre, n'y piger, n'y voir que dalle.*

— Alp. Formation rocheuse monolithique plane, généralement peu fournie de prises, et plus ou moins redressée. (Une dalle dont l'inclinaison n'est pas trop grande prend quelquefois le nom de *plan incliné;* une dalle qui se redresse à la verticale prend le nom de *mur.*)

— Archéol. *Dalle tumulaire* ou *funéraire*, dalle au ras du sol ou sur la paroi d'un édifice, fermant une sépulture et portant ordinairement une épitaphe ou une effigie gravée. (V. part. *encycl.*)

— Géol. *Roche en dalles*, roche qui se divise en dalles, en général parallèle aux lits, ou strates : *Certaines roches en dalles sont volcaniques* (*phonolithes*) *ou sédimentaires* (*calcaires*).

— Mar. Conduit ménagé en abord pour l'écoulement des eaux.

— Technol. Pierre à aiguiser les faux. (Syn. DAIL et DAILLE.)

— ENCYCL. Constr. Les matériaux le plus généralement employés pour la fabrication des *dalles* sont les granites, les marbres, les schistes ardoisiers, les produits céramiques durs, les laves, les mortiers et bétons; les produits métalliques moulés, comme les fontes, les produits vitrifiés et coulés.

— Archéol. C'est vers la fin du Moyen Age que se développa le luxe des *dalles funéraires*. Le principal centre de fabrication des dalles funéraires en métal gravé semble avoir été Nuremberg. Le mort y est figuré couché en costume d'apparat, avec un lion à ses pieds s'il s'agit d'un homme de guerre, un chien s'il s'agit d'une dame mariée, etc. L'émaillerie a été largement employée à l'ornementation de ces plaques; Limoges en produisit beaucoup; on peut voir à Westminster (Londres) la tombe émaillée de Guillaume de Valence, un chef-d'œuvre de l'émaillerie limousine.

DALLE MASEGNE (les), famille d'architectes et de sculpteurs italiens, dont les principaux sont PIER PAOLO († v. 1403) et IACOBELLO (actif jusqu'en 1409). Ils pratiquèrent un art issu tout à la fois de la tradition byzantine et de l'esprit de renouveau qui animait déjà Nino Pisano. Ils travaillèrent à Saint-Marc de Venise (façade, v. 1385; statues du jubé, 1394), ainsi qu'à Bologne (autel de Saint-François, 1388-1392).

DALLER v. tr. Paver de dalles; recouvrir d'un dallage.

DALLERY (Pierre), facteur d'orgues français (Buire-le-Sec 1735 - Paris v. 1810). Il a été l'associé de F.-H. Clicquot de 1767 à 1778. — Son fils, PIERRE FRANÇOIS (Paris 1764 - *id.* 1833), filleul et élève de Clicquot, a été facteur d'orgues de Louis XVIII.

DALLES (The), v. des Etats-Unis (Oregon), sur la rive sud de la Columbia; 10 500 hab. Port actif. Métallurgie de l'aluminium. Importante centrale hydro-électrique sur la Columbia.

DALLEUR n. m. Ouvrier employé au dallage.

DALL' ONGARO (Francesco), écrivain italien (Mansuè, Oderzo, 1808 - Naples 1873). Partisan de Garibaldi, il dut, après 1848, s'exiler en Suisse, en Belgique et en France; l'unité réalisée (1859), il fut professeur aux universités de Florence et de Naples. Ses meilleures œuvres sont des poésies populaires et patriotiques.

DALLOZ (Désiré), jurisconsulte et homme politique français (Septmoncel, Jura, 1795 - Paris 1869). Avocat à la Cour de cassation, député de Saint-Claude de 1837 à 1848, il entreprit, avec son frère Armand, la publication du *Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence*. Rédacteur en chef du *Journal des audiences*, il le transforma complètement et lui donna, en 1824, le titre de *Recueil périodique de jurisprudence générale*. — ARMAND, dit **Dalloz Jeune**, avocat français (1797-1867), frère du précédent. Outre sa participation aux ouvrages de son frère, il publia un *Dictionnaire général et raisonné de jurisprudence*.

Désiré DALLOZ

Dalloz, maison d'édition française, créée à Paris, en 1824, par les avocats Désiré et Armand Dalloz (v. art. précéd.). Elle publie, depuis sa fondation, le *Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence* et le *Recueil périodique de jurisprudence générale;* ce dernier a succédé au *Journal des audiences de la Cour de cassation*, lui-même successeur du *Journal des audiences du parlement de Paris*, commencé en 1622. Le recueil Dalloz tient, dans la doctrine et dans la jurisprudence de notre droit, une place essentielle. La Librairie Dalloz publie aussi des codes, de nombreux ouvrages de droit, d'économie politique, ainsi que des précis pour étudiants.

DALLY (Eugène), médecin et physiologiste français (Bruxelles 1833 - L'Etang-la-Ville 1887). Professeur à l'Ecole d'anthropologie, il publia de nombreux ouvrages ou mémoires traitant de cette science.

DALMACE (saint), en gr. **Dalmatios** (v. 350 - † apr. 437). Archimandrite de Constantinople, il combattit l'hérésie de Nestorius, et fit triompher à la cour impériale, au moment du concile d'Ephèse, la cause de Cyrille d'Alexandrie. — Fête le 3 août.

DALMACE (saint), évêque de Rodez (Rodez fin du Ve s. - *id.* 580). Elu en 524, il fut célèbre par ses austérités, son amour des pauvres, son zèle pour la beauté des églises. — Fête le 13 novembre.

DALMANITES [tɛs] n. f. Paléont. Trilobite remarquable par ses gros yeux, ses pointes génales, ses plèvres tronquées, son pygidium terminé en pointe. (Silurien, famille des phacopidés.)

DALMANUTHA, localité de Palestine, sur la rive occidentale du lac de Génésareth, où Jésus se rendit après la seconde multiplication des pains.

DALMASIO (Lippo). V. LIPPO.

DALMATE adj. et n. Qui se rapporte à la Dalmatie; habitant ou originaire de cette région.

— Océanogr. *Côte de type dalmate*, côte très découpée, longée par des îles allongées parallèles à elle, et qui résulte de l'ennoyage d'un relief de chaîne plissée.

DALMATE (ARCHIPEL), groupe d'îles yougoslaves de l'Adriatique, allongées parallè-

dalmatique de l'Ordre de la Toison d'or

lement à la côte depuis Pag jusqu'à Dubrovnik. On exclut généralement de ce groupe les îles du golfe de Kvarner, qui n'ont pas fait partie de la Dalmatie historique. Sur six cents îles, une soixantaine seulement sont peuplées. On distingue : au N., l'archipel de Zadar et de Šibenik (Dugi Otok, Ugljan, Kornat) ; au S., l'archipel de la Dalmatie moyenne, depuis la latitude de Split jusqu'à la presqu'île de Pelješac (Šolta, Brač, Hvar, Korčula, Vis, Lastovo) ; au S. de Pelješac, Mljet. Les principales activités de ces îles sont la pêche et les cultures méditerranéennes.

DALMATIE, en serbe **Dalmacija,** en ital. **Dalmazia,** prov. historique de la partie ouest des Balkans, baignée par la mer Adriatique et faisant partie de la Yougoslavie. Elle se développe du N.-O. au S.-E., au pied des hautes chaînes dinariques, depuis l'île de Pag jusqu'à la frontière albanaise, et comprend plusieurs régions géographiques : le littoral, échancré de golfes profonds et de rades bien abritées (Šibenik, baie des Kaštel, bouches de Kotor), tantôt plat (delta de la Neretva, surfaces karstiques des Ravni Kotari), tantôt escarpé (littoral du Biokovo) ; les pays de l'intérieur (Zagorje dalmate), composés de *poljés* karstiques et de chaînons montagneux ; enfin, les îles, qui forment l'archipel Dalmate. Le climat est méditerranéen, plus froid au N. de Split en raison de la *bura*. L'économie repose sur la pêche, l'élevage du mouton, la culture des céréales, de l'olivier et des arbres fruitiers. Les grands ports sont Dubrovnik (Raguse), Split, Šibenik, Zadar.

— Hist. Dans la Dalmatie, primitivement peuplée par des tribus illyriennes, s'installèrent des colonies grecques et des marchands romains qui firent appel à Rome (225 av. J.-C.) ; celle-ci y créa un Etat vassal sous Démétrios de Pharos. Ce dernier ayant trahi, la conquête commença, se poursuivit en 157, et fut consolidée sous Auguste, qui en fit une des deux provinces de l'Illyrie. Elle servit de place d'armes (colonies romaines de Salone, résidence du légat consulaire ; Iader ; Narana). La province conserve des cadastres romains. Soumise à Byzance depuis le Ve s., elle fut envahie par les Slaves et les Avars au début du VIIe s. Sa possession fut longtemps contestée entre Byzantins et Francs, puis entre Vénitiens, Croates et Hongrois. Elle fut occupée de 1420 à 1797 par Venise, à qui elle apporta le précieux appoint de ses ressources locales (bois, poix, etc.). L'activité maritime fut réduite, au profit de celle de Venise, mais l'agriculture devint prospère, notamment grâce à l'afflux de Slaves chrétiens venus du domaine turc. A la suite de la prise de cette ville par Bonaparte, elle fit partie des provinces illyriennes jusqu'en 1813, puis fut attribuée à l'Autriche. Au XIXe s., deux tendances politiques se partagèrent le pays : l'annexionnisme, favorisé par l'Autriche, et l'autonomisme, non sans lien avec l'irrédentisme italien. Revendiquée au lendemain de la Première Guerre mondiale par l'Italie et la Yougoslavie, celle-ci l'obtint par le traité de Rapallo (1920), sauf le port de Zadar (Zara) et les îles du Quarnaro, octroyés à l'Italie, qui les a cédés à la Yougoslavie par le traité du 10 février 1947 avec les Nations unies.

— Littér. et Bx-arts. V. RAGUSE.

Jules DALOU « le Triomphe de la République » *place de la Nation, Paris*

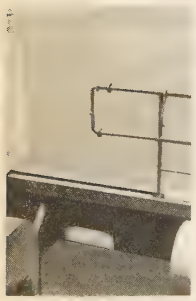

dalot (mar.)

Luis DALMAU « la Vierge aux conseillers » *détail musée de Barcelone*

Dalmatie (CHIEN DE), race de chiens d'agrément. (Le chien de Dalmatie possède une robe blanche couverte de nombreuses petites taches, noires ou brun foncé, de 2 à 4 cm de diamètre, réparties sur toute la surface du corps. Il mesure 0,50 m et pèse 22 kg environ. Très intelligent, il a souvent la vedette dans les troupes de chiens savants.)

DALMATIE (duc DE). V. SOULT.

DALMATIEN, ENNE n. Syn. de CHIEN DE DALMATIE*.

DALMATIOS (saint). V. DALMACE.

DALMATIQUE n. f. (de *Dalmatie*). Vêtement romain en forme de tunique, bordé de pourpre. ‖ Pièce du costume d'apparat des rois de France, portée au Moyen Age entre la cotte et le manteau, et faite en satin bleu brodé de fleurs de lis d'or. ‖ Vêtement liturgique à manches courtes, porté par les diacres.

— ENCYCL. Hist. Lors de leur sacre, les rois de France revêtaient une *dalmatique*. Au XIVe s., les hommes d'armes portèrent souvent des cottes d'armes en forme de dalmatique ; cette mode persista jusqu'au XVIe s., en Italie et en Espagne.

— Liturg. Les Romains avaient emprunté la *dalmatique* aux Dalmates comme vêtement de luxe, dès le IIe s. Commode et Héliogabale la portèrent les premiers. Vers le temps de saint Cyprien, elle devint un ornement liturgique. Très ample, elle descendait jusqu'aux talons et avait de courtes manches. Considérée comme vêtement d'honneur, elle fut réservée, à Rome, au souverain pontife. Saint Sylvestre en fit l'insigne spécial des diacres de l'Eglise romaine. Les évêques se l'attribuèrent çà et là. L'emploi en fut général au IXe s. Puis elle fut permise aux diacres dans toute la chrétienté. Blanches d'abord, les dalmatiques sont maintenant de différentes couleurs, selon la liturgie du jour. Celles que les évêques revêtent sous la chasuble ont à peu près conservé la forme antique. Le temps a un peu modifié celles des diacres.
La dalmatique est également en usage dans l'Eglise grecque, et se rapproche davantage de la forme primitive.
On conserve au trésor de Saint-Pierre de Rome une très belle dalmatique byzantine, à fond bleu, brodée d'or et de soie.

DALMAU (Luis), peintre catalan († 1460). Entré au service des rois d'Aragon Alphonse V et Jean II, il fut envoyé en Flandre (1431), où il devint l'imitateur le plus fidèle de Van Eyck. Son célèbre retable de *la Vierge aux conseillers* (1445, musée de Barcelone) est un pastiche des peintres de Bruges, où la note locale n'apparaît guère que dans les portraits des cinq donateurs.

DALMIANAGAR, v. de l'Inde (Bihār), au S.-O. de Patna ; 8 300 hab. Centre industriel de création récente, où l'intégration est poussée à l'extrême : industrie du bois, du papier, des graisses alimentaires végétales, des produits chimiques (acide sulfurique et alcalis).

DALNY. V. TA-LIEN.

DALOA, comm. de la Côte-d'Ivoire, ch.-l. du département du Sud-Ouest ; 17 639 hab. (239 aggl.). Evêché. Plantations de café. Exploitations forestières. — Le *cercle de Daloa* a 157 427 hab. (427 Europ.).

DALOT n. m. (rad. *dalle*). Mar. Trou à section circulaire ou semi-circulaire, percé dans le pavois* et permettant l'évacuation de l'eau embarquée sur le pont par un paquet de mer.

— Trav. publ. Petit canal dallé, servant à l'écoulement des eaux. (Sorte de petit aqueduc en maçonnerie de moellons pour les pieds-droits, recouvert d'une dalle reposant sur ces derniers ; le dalot facilite l'écoulement des eaux à travers les remblais peu élevés.)

DALOU (Jules), sculpteur français (Paris 1838 - *id.* 1902). Elève de Duret et de Carpeaux, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1853 et débuta par une *Dame romaine jouant aux osselets*, statuette (1861). Durant la Commune, Dalou, sous-délégué au Louvre, contribua, de concert avec Barbet de Jouy, à la garde des collections, puis dut s'exiler à Londres jusqu'en 1879. Il représente en sculpture le triomphe du naturalisme, vingt ans après celui de Courbet en peinture. Pendant ses dix ans d'exil, il produisit des statuettes familières, très prisées aujourd'hui, représentant sa femme dans l'intimité. La plus importante pièce de cette série est *la Berceuse*, au château d'Eaton. I subit aussi l'influence flamande, qui lui inspira des œuvres truculentes, d'une sensualité vigoureuse, un peu vulgaire, comme *le Triomphe de Silène* (1897, au jardin du Luxembourg). De 1879 à 1899, il travailla à son grand monument, *le Triomphe de la République*, place de la Nation, la fonte la plus considérable du siècle, dont les allégories transposent dans l'art moderne le souffle de l'art baroque. Il projetait un *Monument du travail*, pour lequel il laissa cinquante-quatre esquisses figurant les métiers des champs et de l'usine. Ses autres œuvres le plus connues sont *Mirabeau répondant à M. de Dreux-Brézé*, haut-relief (Palais-Bourbon), le *Monument d'Eugène Delacroix* (Luxembourg), les tombeaux de *Blanqui* et de *Victor Noir*, au Père-Lachaise. Il exécuta de nombreux bustes (Rochefort, Vacquerie, Charcot), et Rodin a fait le sien. (→ Biblio.)

DALRIADA, royaume scot fondé au VIe s. sur la côte occidentale d'Ecosse (Argyllshire) ; capit. *Dunadd*. Il doit son origine à des émigrants partis, vers 500 apr. J.-C., sous la conduite de Fergus Mór*, du petit royaume de même nom situé sur la côte nord-est d'Ulster, et dont il ne fut d'abord qu'un prolongement. Il semble être devenu indépendant vers 575, avec le roi Aidan, peut-être grâce à l'intermédiaire de saint Colomba, qui, installé vers 562 à l'île d'Hy (Iona), évangélisa pendant trente ans les Gaëls du pays. Un de ses rois, Kenneth* Mac Alpin, réalisa à son profit, en 843, l'union définitive des Pictes et des Scots, préfiguration de l'Ecosse.

DALRYMPLE (James), 1er vicomte **Stair,** homme politique et magistrat écossais (Drummurchie, Ayrshire, 1619 - Edimbourg 1695). Covenantaire et royaliste, il fut nommé en 1671 président de la Cour de session*. Mais il se trouva bientôt en opposition avec Jacques d'York, devenu en 1680 le véritable maître de l'Ecosse, et dut se réfugier aux Provinces-Unies (1684-1688), auprès de Guillaume d'Orange, qui lui restitua en 1689 la présidence de la Cour de session. Ses *Institutions of the Law of Scotland* (1681) furent l'un des premiers et des plus importants codes juridiques écossais.

DALRYMPLE (John), 1er comte **de Stair,** homme politique et avocat écossais (1648 - † Londres 1707), fils aîné du précédent. Ce fut un des principaux conseillers de Guillaume III d'Orange, qui lui remit en 1691 la charge des affaires écossaises. Il entreprit alors de soumettre rudement les Highlands indociles, faisant commettre en 1692 le « massacre des Macdonalds de Glencoe* ». Un instant écarté du pouvoir pour cet acte de brutalité, il redevint bientôt une des plus influentes personnalités de l'aristocratie écossaise et joua un rôle de premier plan dans la conclusion de l'Union* (1707).

DALRYMPLE (John), 2e comte **de Stair,** maréchal et diplomate écossais (Edimbourg 1673 - *id.* 1747), fils du précédent. Il se distingua dans les campagnes de Marlborough (1702-1711). Ambassadeur en France de 1715 à 1720, il fit beaucoup pour ruiner les intrigues jacobites*. Ce fut un adversaire déclaré de Walpole.

DALRYMPLE (David), baron **Hailes,** magistrat et historien britannique (Edimbourg 1726 - † 1792), arrière-petit-fils du premier vicomte Stair. Il rédigea en 1776 ses *Annals of Scotland*, avec l'aide du Dr Johnson.

DALRYMPLE (Alexander), hydrographe et navigateur britannique (New Hailes, Ecosse,

1737 - Londres 1808). Entré jeune au service de la Compagnie des Indes orientales à Madras, il voyagea dans les mers du Sud, dressant la carte des archipels visités, et devint hydrographe de l'Amirauté (1789). Ses cartes, notamment celles des Indes orientales, sont des meilleures. Elles ont été publiées dans *General Collection of nautical publications* (1753) et dans *Oriental Repertory from April 1791 to January 1795*. Il écrivit, entre autres, *An historical collection of several voyages and discoveries in the Pacific Ocean* (1770). C'est sur la base de ses travaux que Cook entreprit son premier voyage en 1768.

DALRYMPLE (sir Hew **Whitefoord**), général britannique (1750 - † Londres 1830). Prenant de court sir J. Moore sur les instructions de son gouvernement, il assuma le commandement du corps envoyé au Portugal et signa avec Junot la convention de Sintra (1808), mais fut désavoué par Londres.

DALSLAND ou **DAL**, anc. prov. de Suède, entre le lac Vänern et la frontière norvégienne ; 3 686 km². V. princ. : Åmål. Région accidentée, couverte de forêts et riche en lacs, aujourd'hui incorporée dans le *län* d'Älvsborg.

DALTON (John), physicien et chimiste anglais (Eaglesfield, Cumberland, 1766 - Manchester 1844). Fils d'un tisserand, il fut d'abord maître d'école, et employa ses loisirs à étudier les mathématiques et la physique. Professeur au New College, à Manchester (1793), il se fit d'abord connaître par de nombreuses observations météorologiques, devint membre de la Société royale de Londres, puis associé étranger de l'Institut de France (1830). C'est le véritable créateur de la théorie atomique. Il reprit aux Anciens l'hypothèse de l'indivisibilité de la matière, mais lui donna pour la première fois une base scientifique et une forme quantitative. Supposant que les corps purs sont formés d'atomes tous identiques, Dalton observa que cette théorie permettait à la fois d'interpréter les propriétés physiques des gaz et d'expliquer les lois pondérales des combinaisons chimiques, notamment la loi des proportions multiples, qui porte son nom. Il étudia en effet la compressibilité des mélanges gazeux et énonça, en 1801, la loi d'addition des pressions partielles. On lui doit également une détermination des pressions de la vapeur d'eau saturante aux diverses températures, ainsi que des mesures des chaleurs spécifiques des gaz. Il étudia sur lui-même la maladie connue aujourd'hui sous le nom de *dyschromatopsie*, ou *daltonisme*. Epris de linguistique, il écrivit une grammaire anglaise. Ses principales œuvres sont : *Meteorological Observations and Essays* (1793) et, surtout, *New System of chemical philosophy* (1808).

Dalton (LOI DE). Chim. Syn. de LOI DES PROPORTIONS MULTIPLES. (V. CHIMIE.)
— Physiq. Syn. de LOI DU MÉLANGE DES GAZ. (La pression d'un mélange gazeux est la somme des pressions partielles qu'aurait chacun des gaz s'il occupait seul, à une même température, le volume du mélange. Cette loi, approchée pour les gaz réels, est caractéristique des gaz parfaits.)

DALTON (Hugh), homme politique et économiste britannique (Neath, Glamorganshire, 1887 - Londres 1962). Député travailliste depuis 1924, il fut ministre de la Guerre économique (1940-1942), puis du Commerce (1942-1945), dans le gouvernement de coalition de W. Churchill. La victoire électorale des travaillistes en 1945 le promut à la chancellerie de l'Echiquier (1945-1947), où il amorça la politique d'austérité développée ensuite par sir S. Cripps. Démissionnaire à la suite d'indiscrétions, il dirigea ensuite (1950-1951) le ministère de l'Urbanisme et de la Reconstruction régionale. Il représenta plusieurs fois (1948, 1949) le parti et le gouvernement travaillistes auprès des assemblées européennes.

DALTONIEN, ENNE adj. et n. Ophtalmol. Affecté de daltonisme.

DALTON-IN-FURNESS, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), au N.-E. de Barrow-in-Furness ; 10 400 hab. Mines de fer.

DALTONISME n. m. (du physicien anglais *Dalton*, qui a le premier décrit cette affection dont il était lui-même atteint). Ophtalmol. Trouble de la vue, qui empêche de distinguer soit toutes les couleurs (*achromatopsie*), soit plusieurs couleurs l'une de l'autre, et notamment le rouge et le vert (*daltonisme* proprement dit). [Syn. DYSCHROMATOPSIE.]
— ENCYCL. Le *daltonisme* est très rarement acquis (traumatisme de l'appareil oculaire), et alors il est parfois guérissable, mais presque toujours congénital ou même héréditaire, et alors incurable. Dans ces derniers cas, les études récentes de génétique ont montré que sa transmission héréditaire obéissait aux lois de Mendel. Le daltonisme ne présente aucune gravité, mais il interdit à ceux qui en sont atteints l'exercice de certaines professions (chemins de fer, navigation), où l'on fait usage de signaux rouges ou verts. Souvent inaperçu du sujet, il est diagnostiqué au moyen de l'épreuve des écheveaux de soie de diverses couleurs ou de celle des tableaux en couleurs (« tables d'Ishihara »). On a reconnu que, à côté du daltonisme pour le vert et le rouge (*anérythropsie*), il existe aussi une cécité pour le bleu (*acyanopsie*), d'ailleurs rare. Les oiseaux nocturnes et la taupe ne semblent percevoir que les couleurs éteintes, du gris au brun foncé (*polyachromatopsie*). En ce qui concerne l'origine de ce trouble, ce sont seulement les recherches récentes qui ont établi que les cônes et les bâtonnets de la rétine réagissent différemment aux radiations colorées, les cônes ne réagissant qu'aux vibrations les plus longues (rouge, orangé), les bâtonnets qu'aux vibrations les plus courtes (vert-bleu et violet). D'autre part, Helmholtz a indiqué que chaque cône et chaque bâtonnet reçoit une fibre particulière du nerf optique. Pour expliquer le daltonisme, on peut supposer que, chez l'individu qui en est atteint, les fibres innervant les cônes du rouge ou les bâtonnets du vert, ou même les deux, manquent, de telle façon que l'individu ne distingue pas le vert du rouge, confond les deux couleurs ou devient même aveugle pour elles. On peut également interpréter l'affection comme résultant d'une différenciation incomplète des cônes et des bâtonnets. (→ Biblio.)

DALUEGE (Kurt), général allemand (Kreuzburg 1897 - Prague 1946). Organisateur des formations militarisées de la police, mises sur pied par la république de Weimar dans les années 1920-1930, il se rallie aussitôt à Hitler, qui le nomme général et en fait le maître de la police allemande. C'est lui qui est chargé de la liquidation des conjurés du complot de Rœhm, en 1934. Après l'assassinat de Heydrich, en 1942, Hitler l'envoie pendant quelques mois à Prague, avec le titre de « protecteur de la Bohême ». Il s'y abandonne à des représailles d'une sauvagerie encore inégalée. Arrêté en 1945, il est condamné à mort en 1946.

DALUIS, comm. des Alpes-Maritimes (arrond. de Nice), sur la rive droite du haut Var, en aval de gorges pittoresques ; 182 hab. Grottes importantes.

DALY (César Denis), architecte et publiciste français (Verdun 1811 - Paris 1894). On lui doit la restauration de la cathédrale d'Albi, mais il est surtout connu par ses recueils de documents architecturaux publiés dans la *Revue de l'architecture et des travaux publics*, fondée par lui en 1840.

DALY (Reginald Aldworth), géologue américain (Napanee, Canada, 1871 - Cambridge, Massachusetts, 1957). Professeur à Harvard, il a évalué l'abaissement du niveau marin provoqué par l'emmagasinage d'eau, à l'état solide, dans les grands glaciers quaternaires.

DALYELL ou **DALZELL** (Thomas), militaire écossais (Binns, Linlithgowshire, 1599 ?-Edimbourg 1685). Après avoir combattu contre Cromwell, il partit se mettre au service du tsar (1655-1665). Charles II le rappela et le nomma commandant en chef en Ecosse. Il se distingua par sa cruauté dans la répression des révoltes covenantaires.

DAM [dɑ̃] n. m. (lat. *damnum*, perte). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Dommage, préjudice (usité dans les expressions *A mon dam, A son dam*, etc.) : *Les assourdissantes détonations se répétèrent* [...] *au grand dam de nos vitres et de nos nerfs* (Gautier).
— Théol. *Peine du dam*, châtiment des damnés, et qui consiste dans la privation éternelle de la vue de Dieu.

dam, symbole du *décamètre*.

DAM (Henrick), biochimiste danois (Copenhague 1895). Professeur à l'Institut polytechnique de Copenhague, il découvrit la vitamine K et étudia son action préventive dans certaines maladies hémorragipares. Il partagea, en 1943, le prix Nobel de physiologie et de médecine avec l'Américain Doisy, qui avait réalisé la synthèse de la vitamine K.

DÂMÂD ou **DAMAT** n. m. (mot turc signif. *gendre*). Titre donné aux maris des princesses, en Turquie.

DAMAGE n. m. Action de damer.

DAMAGÈTE, en gr. dorien **Damagêtos**, poète grec (IIIe s. av. J.-C.). On a de lui une douzaine d'épigrammes dans l'*Anthologie*.

DAMALISQUE n. m. Antilope africaine voisine du bubale, dont elle diffère par la courbure de ses cornes, dirigée en arrière sans être déjetée de côté.

DAMAN n. m. Petit mammifère ressemblant à une marmotte, ayant trois doigts aux pieds de derrière, quatre à ceux de devant, tous garnis de petits sabots minces. (Famille des procaviidés.)
— ENCYCL. La dentition des *damans, hyrax* ou *procavias* les rapproche à la fois des rongeurs et des pachydermes. Ces singuliers animaux, de la taille d'un petit lapin, habitent l'Asie Mineure et l'Afrique.

daman

DAMÃN. V. DAMÃO.

DAMANHOUR ou **DAMANHÛR**, pour les Grecs **Hiéraconpolis**, v. d'Egypte, en Basse-Egypte, capit. de la prov. de Béhéra ; 126 100 hab. Importante station sur la voie ferrée et la route reliant Le Caire à Alexandrie. Industries textiles.

DAMÃO ou **DAMÃN**, petit port du Guerãt, dans la péninsule indienne ; 4 800 hab. Territoire portugais depuis 1558. Des enclaves en territoire indien, qui dépendaient du territoire de Damão, sont passées sous le contrôle de l'Inde en 1954.

DAMAR n. m. Flor. V. DAMMARA.

DAMARA n. m. Taffetas à fleurs du genre des armoisins, fabriqué dans l'Inde.

DAMARALAND, région montagneuse du Sud-Ouest africain, où se trouve le centre de Windhoek ; 2 421 m.

DAMARA(S) ou **OVA(S)-HERRERO(S)**, population négroïde de langue hottentote, du sud-est de l'Afrique.

DAMARHÂN. V. DAMRHÃN.

DAMAS n. m. (de *Damas*, v. de Syrie). Tissu de soie pure ou mélangée, fabriqué suivant la technique des tissus damassés, utilisé principalement en ameublement et pour les ornements sacerdotaux. (V. part. *encycl.*)
— Arbor. Sorte de prune.
— Arm. Sabre d'un métal très fin tiré jadis du Levant, mais fabriqué en Europe depuis le début du XIXe s.
— Bx-arts. Dessins à ramages dont le vitrail a fait un très grand usage au XVe et au XVIe s. pour décorer les étoffes et les fonds.
— Métall. Sorte d'acier très fin. (V. part. *encycl.*)
— Œnol. Nom donné à plusieurs cépages, plus connus l'un (damas blanc) sous le nom de *mayorquin blanc*, l'autre (damas noir) sous le nom de *sirah*.
— ENCYCL. Métall. Le *damas* venait exclusivement de l'Orient ; on l'appelle aussi *acier damassé, acier indien* et *acier Woots*.
Autrefois, on le fabriquait en cémentant des morceaux de fer, que l'on chauffait dans des creusets jusqu'à demi-fusion, en ajoutant des matières organiques (paille de riz, bois, feuilles vertes). L'acier obtenu était le damas indien. On le fabrique plus couramment au moyen de tiges d'acier de dureté différente, en raison de leur nature plus ou moins carburée, que l'on tord ensemble très inégalement ; puis on les soude en augmentant leur torsion, et on les forge en repliant toutes ces tiges sur elles-mêmes. Il ne reste plus qu'à polir la barre obtenue ; la surface offre un aspect moiré. On fabrique souvent de faux damas en traçant à la surface d'objets d'acier, avec un corps gras, des figures qui rappellent plus ou moins les moires ; par immersion dans un acide, les zones nues sont attaquées : les surfaces ainsi traitées prennent un aspect fibreux avec creux et reliefs simulant le moiré.
— Text. Le tissu appelé *damas* est un drap de soie monochrome à décor de satin sur fond de taffetas. Importé à Byzance, puis en Italie

John DALTON

damas (text.)

ville de DAMAS
et Conversion de saint Paul
livre de Marco Polo

au XIIIe s., son nom s'étendit même à des étoffes de Chine. Au XVIe s. commence l'industrie du linge damassé, qui, d'Italie, se répand en France (centre principal Châlons) et aux Pays-Bas. Le *damas caffart* imite, en fil, laine ou coton, le damas proprement dit. (V. DAMASSÉ.)

DAMAS, en ar. **Dimachq,** capit. de la Syrie, ch.-l. de prov., sur le Barada, au pied du djabal Qāsyūn, contrefort du versant oriental de l'Anti-Liban ; 556 200 hab. (*Damascènes*), dont 50 000 chrétiens.

Damas est située à la limite occidentale du désert de Syrie, au milieu de la Rhūṭa, oasis irriguée par les canaux issus du Barada, qui distribuent l'eau à travers les jardins, les petits champs de céréales, les olivaies et les vergers.

L'ancienne cité, qui conserve des souks animés, malgré leur disparition partielle, s'est étendue vers le S., sur la voie de La Mecque (quartier de Maydān), sur la rive septentrionale du Barada (Al 'Amāra), vers le N.-O. (Ṣalihiyyah) et, plus récemment, vers l'O., où se trouvent les plus beaux quartiers résidentiels (Abū Rumma). La fabrication des armes blanches et la maroquinerie ont disparu à peu près totalement. Mais les nombreux artisans de la vieille ville et de Maydān fabriquent toujours des soieries, des cotonnades, des burnous, des tapis, des parfums, des objets de cuivre et de bois. Quelques industries nouvelles se sont établies depuis peu : huilerie, cimenterie, verrerie, manufactures de textiles et de chaussures. Carrefour routier entre Beyrouth, Alep, 'Ammān et Bagdad, reliée par des voies ferrées à Alep et à Beyrouth, Damas est un centre commercial très important.

Ancienne capitale des Omeyyades, c'est l'une des villes saintes de l'islām ; elle a toujours frappé l'imagination des bédouins arrivant du désert, par le spectacle de plus de deux cents mosquées, émergeant d'une mer de verdure.

— La *province de Damas* s'étend sur toute la partie méridionale du pays, à l'exception du djabal Druze ; elle a 1 022 100 hab.

— Hist. Cette cité, une des plus vieilles de l'Asie antérieure (*Dammesheq* en araméen), est mentionnée dans la Genèse. David fit une expédition contre elle et l'unit quelque temps au royaume d'Israël. Une dynastie locale s'y établit ensuite, puis la ville tomba au pouvoir des Assyriens (733), des successeurs d'Alexandre et des Romains. Prise par Pompée en 64 av. J.-C., elle fut tantôt une principauté vassale des Romains, tantôt rattachée à la province de Syrie, ce qui devint sa situation définitive au IIe s. apr. J.-C. Evangélisée par saint Paul (qui s'était converti sur le « chemin de Damas »), elle fut très tôt le siège d'un évêché. La cité, qui souffrit beaucoup des luttes du Bas-Empire entre Romains et Perses, fut prise par les Arabes en 635.

Grande ville, déjà connue en Arabie comme un lieu paradisiaque, elle devint la résidence de nombreux califes, notamment de 660 à 750. Durant les siècles suivants, Damas fut souvent gouvernée par des princes indépendants, et souvent troublée par les révolutions ou le passage des armées. Les croisés ne purent s'en emparer (1148), mais elle tomba aux mains des Mongols de Tīmūr, qui la saccagèrent (1401), des mamelouks d'Egypte, du sultan Selim Ier (1516), et demeura dès lors jusqu'en 1918 le siège d'un gouvernement ottoman, sauf durant l'éphémère domination égyptienne de Méhémet Ali (1832-1840). En 1840, de nombreux juifs furent massacrés. En 1860, la population chrétienne, nombreuse et prospère, fut massacrée à son tour par les musulmans (5 000 morts). Le 30 septembre 1918, Damas fut conquise sur les Turcs par les forces anglo-franco-arabes du général Allenby. Elle devint la capitale de l'émir Fayṣāl, qui voulait se créer, malgré l'opposition de la France, un vaste royaume au Moyen Orient. Avec l'appui de Lawrence, Fayṣāl se fit proclamer roi de Syrie le 8 mars 1920 ; mais, en avril, la conférence de San Remo donna à la France le mandat sur la Syrie et le Liban. Après un ultimatum lancé à Fayṣāl, la ville fut occupée par les troupes françaises de Gouraud le 25 juillet 1920. Capitale de l'Etat de Syrie, Damas vit se déclencher en octobre 1925 une violente insurrection pendant la campagne du djabal Druze. En 1941, après son évacuation par les troupes de Dentz, Damas fut le siège d'une garnison des Forces françaises libres. Les troupes françaises quittèrent définitivement la ville le 16 avril 1946. (V. PALESTINE et SYRIE, Hist. mil.)

— Bx-arts. C'est à Damas que l'islām réalisa sa première réussite architecturale, la *Grande Mosquée des Omeyyades,* élevée en un lieu où les cultes se succèdent depuis des millénaires : sanctuaire du dieu syrien Hadad, temple de Jupiter, basilique Saint-Jean-Baptiste, élevée par l'empereur Théodose dans une partie du temple païen dont on distingue encore les deux enceintes (*temenos* et *péribole*). C'est le long du mur sud du péribole que le calife Al-Walīd (705-715) fit construire, en 705, la Grande Mosquée : la salle des prières comporte trois longues nefs parallèles (où se marque l'influence de la basilique chrétienne), bordées de *miḥrabs* et interrompues en leur milieu par une sorte de transept perpendiculaire surmonté de la coupole de l'Aigle. Au nord de la salle s'étend une cour rectangulaire, encadrée de trois galeries, que percent deux entrées latérales. La mosquée a trois minarets carrés. En dépit de cinq incendies qui l'ont ravagée au cours des siècles, elle est d'une grande allure ; quelques restes des mosaïques qui la décoraient subsistent aux galeries de la cour.

Outre la Grande Mosquée des Omeyyades, qui a tenu un rôle considérable dans l'élaboration de l'art musulman, Damas contient de nombreux édifices rappelant les grandes époques de son histoire. Au règne de Nūr al-dīn (1146-1174), la ville doit le Maristān Nūrī (hôpital) et la medersa Nūriyya, qui garde le tombeau du fondateur. Les medersas se multiplient sous Saladin (1174-1193) et ses successeurs. Remparts et citadelle s'élèvent alors. Les mamelouks (1260-1514) restaurent ces ouvrages militaires ruinés par les Mongols ; ils construisent le palais dit « Qaṣr al-Ablaq » et de nombreux monuments religieux, apparentés à leurs mosquées du Caire. La période ottomane voit triompher l'influence turque. Damas doit au sultan Selim (1512-1520) le couvent de la Takkiyya. (→ Biblio.)

— ALLUS. LITTÉR. ***Chemin de Damas.*** V. PAUL (saint).

Damas (OUVRAGE DE), nom donné du Moyen Age au XVIIIe s., à toute pièce de métal, de tissu ou de cuir, dont le champ était couvert d'ornements en relief uniforme, valant par l'abaissement de ce champ.

DAMAS, famille du Forez remontant à Elziran Damas, ou Dalmas, chevalier, seigneur de Cousan en Forez, vers 1063. La branche aînée se fondit en 1423 dans la maison de Lévis.

DAMAS (Anne, baron DE), officier et homme politique français (Paris 1785 - *id.* 1862). Emmené par ses parents émigrés, il fut élevé à l'Ecole d'artillerie de Saint-Pétersbourg et prit une part active aux guerres de l'Empire dans les armées russes. Ministre de la Guerre sous la Restauration (1823), il devint ministre des Affaires étrangères en 1824. En 1828, il devint gouverneur du jeune duc de Bordeaux et, en 1830, le suivit dans son exil.

DAMASCÈNE adj. et n. Relatif à Damas ; habitant ou originaire de cette ville.

DAMASCÈNE. Géogr. anc. Division de la Cœlésyrie, qui tirait son nom de *Damascus* (Damas), sa capitale.

DAMASCÈNE ou **de Damas** (saint **Jean**), ou saint **Jean Chrysorrhoas.** V. JEAN.

DAMASCÈNE (Nicolas). V. NICOLAS DE DAMAS.

DAMASCÈNE (le). V. APOLLODORE *de Damas.*

DAMASCOS ou **DAMASKOS.** Myth. gr. Fils d'Hermès et d'Halimèdè, héros éponyme de la ville de *Damascos* ou *Damas,* en Syrie. Il aurait osé couper les vignes plantées par Dionysos, qui l'aurait écorché vif.

DAMAS D'ANTIGNY (Charles, duc DE), gentilhomme français (Paris 1758 - *id.* 1829). Aide de camp de Rochambeau en 1780, il fit avec lui les campagnes d'Amérique. Chargé par le marquis de Bouillé de favoriser, à la tête de ses dragons, la fuite de Louis XVI, il fut arrêté à Varennes, avec le roi, le 21 juin 1791. Il émigra. Sous la Restauration, il fut nommé duc et pair.

DAMASE Ier (saint) [† 384] pape d'octobre 366 au 11 décembre 384. Espagnol d'origine, il fut élu à la mort de Libère. Mais un parti de mécontents lui opposa l'antipape Ursinus. Damase dut avoir recours à la force pour se maintenir contre son rival, qui fut exilé par Valentinien. Damase condamna les apollinaristes et les macédoniens, et réunit à Rome plusieurs conciles, dont le plus impor-

DAMAS
à gauche, le djabal Qāsyūn
à droite, la Grande Mosquée
des Omeyyades
salle des prières

Phot. Larousse, Abbé de Vaumas, Manoug.

tant fut tenu en 381 à Constantinople. Il chargea aussi Jérôme (qui fut son secrétaire) de réviser l'ancienne version latine de l'Ecriture. Très dévoué au culte des martyrs, il entreprit d'intéressants travaux dans les Catacombes. — Fête le 11 décembre.

DAMASE II, pape du 17 juillet au 9 août 1048. Evêque de Brixen (Tyrol), et nommé pape par l'empereur Henri III, il fut mal accueilli par le peuple romain ; mais il mourut presque aussitôt, à Palestrina.

DAMASIEN, ENNE adj. Paléogr. *Lettres damasiennes,* capitales épigraphiques inventées sous le pape Damase par Philocalus et dites aussi PHILOCALIENNES.

DAMASKINOS, en gr. Dhimítrios Papandhréou **Dhamaskinós,** primat de Grèce (Dorvitsa, Thessalie, 1889 - près d'Athènes 1949). Archevêque d'Athènes en 1938, exilé pendant trois ans par le gouvernement Metaxás, il fut réintégré dans sa dignité lors de l'occupation allemande, contre laquelle il résista obstinément. Devenu régent le 30 décembre 1944, lors des troubles qui agitèrent Athènes, il conserva ces fonctions jusqu'au rétablissement de la monarchie en 1946.

DAMASKIOS, philosophe néo-platonicien (Damas v. 480 apr. J.-C.-première moitié du VIe s.), dernier chef de l'école philosophique d'Athènes, qui se releva grâce à lui vers 510. Il étudia d'abord à Alexandrie, puis à Athènes, où il professa. Justinien ayant interdit l'enseignement de la philosophie païenne (529), Damaskios se réfugia auprès de Khosrô, roi de Perse, qui obtint le retour du philosophe dans sa patrie en 533. A l'exemple de Plotin et à la différence de Porphyre et de Proclos, Damaskios ne s'est point attaqué à la doctrine chrétienne. Ses ouvrages conservés sont : la *Vie d'Isidore,* qui fut un de ses maîtres, les *Doutes et solutions sur les premiers principes,* commentaire de la dernière partie du *Parménide.* Ses commentaires d'Aristote sont perdus.

DAMASONIUM [najɔm] n. m. Plante aquatique dont les fruits ressemblent à l'anis étoilé, à petites fleurs blanc rosé, que l'on rencontre dans les mares du centre de la France. (Famille des alismacées.)

DAMASQUETTE n. f. Riche étoffe de soie vénitienne, renommée au XVIIIe s.

DAMASQUIN, E adj. et n. Relatif à Damas ; habitant ou originaire de cette ville.
◆ Adj. Se disait d'une arme en fer de Damas : *Glaive damasquin.*
◆ N. m. Tissu de soie multicolore, du genre des lampas ou brocatelles, appelé aussi, aux XVIe et XVIIe s., DAMASQUINE et CATALOUFFE.

DAMASQUINAGE n. m. ou **DAMASQUINURE** n. f. (de *Damas*). Incrustation, par martelage, d'un fil d'argent, d'or ou de cuivre dans une surface de cuivre, de fer ou d'acier.
— ENCYCL. Le dessin, une fois arrêté, est creusé à bords vifs, de telle façon que la cavité aille toujours en s'élargissant vers le fond. Le fil carré ou la torsade de filigrane est enfoncé au moyen d'un ciselet dans cette rigole, puis battu au marteau de manière que les bords s'en rabaissent sur lui et l'enchâssent. La pièce est terminée avec une lime douce, puis elle est polie à l'émeri. Le *damasquinage* appliqué à divers genres d'objets de cuivre — bassins, plateaux, chandeliers, écritoires — apparaît surtout comme un art originaire d'Orient dès la plus haute antiquité. On en trouve en Egypte, en Grèce, à Rome. Pour la Gaule, c'est en pays burgonde que l'art de la damasquinure a atteint son apogée (VIIe-VIIIe s.). Au Moyen Orient, Mossoul en fut, au XIIe s., le centre principal. Le Khurāsān a également ses damasquineurs. L'art de Mossoul étendit son domaine sur la Syrie (d'où le nom français attestant le rôle de Damas), puis sur l'Egypte (première moitié du XIIIe s.). Au XVIe s., des artistes vénitiens, les Azziministes, exécutaient avec une rare perfection des pièces imitées des cuivres damasquinés syro-égyptiens. Ce n'est que tout à fait à la fin du XVIe s. que le damasquinage fleurit en France, avec Cursinet, armurier de Henri IV. L'Espagne le pratique encore. On cite le tombeau du général Prim, à Madrid, les belles pièces d'Álvarez (Tolède).

DAMASQUINE n. f. Mode de décoration du cuir ou du métal, consistant à abaisser le fond autour d'ornements qui doivent s'y détacher en relief. (Tout à fait distincte du damasquinage, la damasquine consiste à abaisser le fond à l'acide ou au burin, en avivant les contours des ornements réservés en relief [cor de François Ier, au Louvre].)
— Text. Syn. de DAMASQUIN.

DAMASQUINER v. tr. (de *Damas*). Incruster à froid, au marteau, dans les tailles d'un objet de fer, d'acier ou de cuivre, de petits filets d'or, d'argent ou de cuivre, formant décors.

DAMASQUINEUR n. et adj. m. Ouvrier qui damasquine.

DAMASQUINURE n. f. Syn. de DAMASQUINAGE.

DAMASSÉ, E adj. et n. m. Text. Se dit d'un tissu à la surface duquel on fait apparaître des dessins uniquement par opposition d'armures à effet de chaîne et d'armures à effet de trame, les armures de base les plus couramment utilisées étant le sergé et le satin.
— ENCYCL. Dans un tissu *damassé,* la lumière, jouant différemment sur les brides de chaîne et les brides de trame des armures, accentue la visibilité des dessins formés par le tissage.
Les tissus damassés rectilignes présentent toujours des dessins dont les raccords sont parallèles à la chaîne et à la trame des tissus, formant des effets à damier, alors que les tissus damassés curvilignes utilisent tous les motifs décoratifs. Ces derniers se réalisent en tissant une armure de fond à effet de chaîne, par exemple, et une armure à effet de trame à l'intérieur des motifs. On peut ainsi faire, à l'aide de la mécanique Jacquard, de très grands dessins : fleurs, fruits, personnages, etc. Les tissus damassés réalisés en coton, en métis ou en pur lin sont utilisés pour la confection de linge de table. On peut également rehausser l'effet produit par le tissage en utilisant des fils de couleurs différentes en chaîne et en trame.
Les damas* sont fabriqués suivant la même technique.

DAMASSER v. tr. Métall. Donner au fer, à l'acier, la façon du damas.
— Text. Fabriquer en donnant une façon de damas (en parlant du linge) : *Damasser une toile.*
— Vann. Façonner des ornements de vannerie, semblables à ceux du linge damassé.

DAMASSERIE n. f. Fabrique de linge damassé. ‖ Dessin du linge damassé.

DAMASSEUR, EUSE n. et adj. Qui travaille à la fabrication du damas.

DAMASSURE n. f. Dessin du linge damassé.

DAMASTÈS. Myth. gr. Nom du brigand surnommé *Procroustès* ou *Procuste**.

DAMASTÈS de Sigée, historien grec (v. 400 av. J.-C.), auteur d'ouvrages d'histoire, de géographie et de généalogie, dont il ne reste que quelques fragments.

DAMAZAN, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne (arrond. de Nérac), dans les collines de l'Agenais ; 1 434 hab. (733 aggl.) [*Damazanais*]. Anc. bastide du XIIIe s. Eglise des XIIIe et XVe s.

DAMBACH-LA-VILLE, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Sélestat), dans les collines sous-vosgiennes ; 2 035 hab. (2 003 aggl.). Vignobles importants, l'un des crus alsaciens les plus renommés. Dambach est une ville pittoresque, avec son enceinte médiévale et ses maisons anciennes. Hôtel de ville du XVIe s. Fabrique de bas. Teinturerie. — Aux environs, chapelle des XVe et XVIIe s., et château du XIVe s.

DAMBONITE n. f. Chim. Ether diméthylique de l'inosite* inactive.

DAMBOURNEY (Louis Alexandre), chimiste et naturaliste français (Rouen 1722 - Oissel, près de Rouen, 1795). Le premier, en 1748, il songea à acclimater la garance dans son pays, et la cultiva en grand dans les plaines d'Oissel. On lui doit aussi des recherches sur les couleurs qu'on peut tirer des végétaux indigènes de France.

DÂMBOVIȚA. V. DÎMBOVIȚA.

DAMBRAY (Charles Henry, vicomte), magistrat français (Rouen 1760 - Montigny, près de Dieppe, 1829). Avocat général au parlement de Paris (1788), retiré de la vie publique sous la Révolution et l'Empire (sauf une brève apparition au conseil des Cinq-Cents), il fut chancelier de France et président de la Chambre des pairs sous la Restauration. Ce fut un royaliste intraitable.

DAME n. f. (lat. *domina,* maîtresse). Titre donné aux femmes mariées (mais il est du langage populaire de dire *sa dame* pour *sa femme*). ‖ Titre donné, à diverses époques, aux femmes de haut rang : *Mais quant à la grande dame, elle est morte avec l'entourage grandiose du dernier siècle* (Balzac). ‖ Nom sous lequel on désigne toutes les personnes du sexe féminin, par opposition aux hommes : *Faire la cour aux dames.*
— LANGUE CLASS. Titre donné à la femme d'un noble, à une femme noble possédant un fief, ou à certaines religieuses ou chanoinesses : *Cette veuve était dame de ce bourg.* ‖ Femme à laquelle un chevalier consacrait ses soins et faisait hommage de ses exploits : *Porter les couleurs de sa dame.* ‖ Titre donné par courtoisie à des personnes du peuple qui étaient reçues en certaines circonstances à la cour : *Les dames de la Halle. Dame Nicole.* ‖ Titre donné, *par plaisant.,* à un animal dont le nom est féminin : *Dame fourmi* (La Fontaine). ‖ Titre donné à une personnification d'une notion dont le nom est féminin : *Dame Justice.*
— LOC. DIV. *Dame de compagnie,* v. COMPAGNIE. ‖ *Dame de charité,* personne s'occupant activement d'une association de bienfaisance. ‖ *Dame patronnesse,* v. PATRONNESSE. ‖ — *Fam. Faire la dame,* se donner des airs d'importance. ‖ *Courtiser, taquiner la dame de pique,* jouer souvent aux cartes. ‖ *Compartiment de dames seules,* compartiment autrefois réservé, dans les trains, aux dames ou jeunes filles désirant éviter la compagnie des hommes. ‖ *Pop. Aller à dame,* tomber.
— Astrol. Nom donné aux astres dominants dont le nom est féminin (Lune, Vénus).
— Hist. relig. Titre qui se donnait aux religieuses professes d'une abbaye, et aux chanoinesses, et que portent encore certaines communautés religieuses : *Dames du Sacré-Cœur, Brignoles* ou *Filles du Calvaire, de Sainte-Clotilde, de Saint-Louis, de Saint-Maur.* ‖ *Dames de chœur,* religieuses professes (par opposition aux novices et aux sœurs converses. ‖ *Pauvre dame,* clarisse.
— Jeux. Nom de la deuxième figure d'un jeu de cartes, qui représente une femme. (Les dames de cœur, de carreau, de pique et de trèfle se nomment, respectivement, Judith, Rachel, Pallas et Argine. On les appelle aussi REINES.) ‖ Aux échecs, deuxième grande pièce du jeu, appelée aussi REINE. ‖ *Jeu de dames,* jeu pratiqué à deux sur un damier, avec 20 pions pour chaque joueur. (V. part. *encycl.*) ‖ Au jeu de dames, *Mener un pion à dame, Aller à dame,* conduire un de ses pions sur une des cases de la première ligne, dans le jeu de son adversaire. (Un pion conduit sur une de ces cases devient ainsi une dame.) [V. part. *encycl.*] ‖ Au jacquet, nom donné aux disques dont on se sert pour jouer. — *Dame découverte, Dame recouverte, etc.,* dame placée seule sur une flèche, dame qui en porte une seconde, etc. — *Dames de retour,* les deux dames placées au bout de la table de droite de l'adversaire, qui permettent le bouchage au départ. — *Sortir les dames,* au retour, retirer les dames de la table de droite de son adversaire.

damasquinage
plat du trésor d'Álvarez
Tolède

Phot. Vernacci.

« Dame Toui », Égypte VIIIe dynastie, *Louvre*

— Mar. Appareil ou instrument destiné à servir de point d'appui à l'aviron pendant la nage, et consistant soit en un évidement du bordage, ordinairement garni de cuivre, soit en une sorte de fourche faisant corps avec un tolet qui lui sert de tige, et dans laquelle repose l'aviron. (On dit aussi DAME DE NAGE.) || Nom de deux chevilles de fer plantées sur l'arrière d'une embarcation, de chaque coté d'un grelin, pour le fixer.

— Relig. *Notre Dame*, titre de la Vierge Marie : *Fêtes de Notre Dame. Notre Dame de Bon-Secours.* || Nom des églises qui lui sont dédiées : *Notre-Dame de Paris.*

— Superst. *Dames blanches*, nom d'êtres surnaturels, que les Allemands et les Ecossais croyaient attachés à la destinée de certaines familles. (V. part. *encycl.*) || *Dame verte*, apparition fantomale, en Savoie.

— Trav. publ. Espèce de pilon. (Syn. DEMOISELLE, HIE.)

— ENCYCL. Au Moyen Age, le titre de *dame* s'appliquait aux femmes de haut rang et aux femmes des chevaliers, les femmes d'écuyers n'ayant droit qu au titre de *damoiselle*. A la fin du XVIe s., Montaigne constate que « dame » s'applique à la fois au haut et au plus bas de l'échelle sociale, « demoiselle » demeurant aux femmes de la classe moyenne, usage qui persistait à la fin du XVIIe s. Dès la fin du XVe s., les femmes nobles attachées à la personne de la reine de France s'appellent « dames » : dames de la maison de la reine, dames de la cour, du palais, dames d'honneur, dames d'atour. On donnait le titre de « dames de France » aux filles du roi. On donnait aussi le nom de « dames » aux femmes faisant partie de certains corps, comme les dames des Halles, à Paris.

— Iconogr. Après les statuettes de bois égyptiennes (*la Dame Toui ; la Dame Nai* [Louvre]), la statuette grecque archaïque de la *Dame d'Auxerre* (Louvre), la tête ibéro-phénicienne de la *Dame d'Elche* (Madrid), les tapisseries de la *Dame à la licorne* (musée de Cluny), citons, de Titien, la *Dame à sa toilette* (Louvre), qui représente soit Laura Dianti, maîtresse du duc de Ferrare, soit Isabella Boschetti, maîtresse du duc de Mantoue ; de Vermeer, *la Dame au collier* (Berlin) ; de Chardin, la *Dame cachetant une lettre* (Potsdam) ; de Monet, la *Dame à la robe verte* (Brême), et enfin, de Carolus Duran, *la Dame au gant* (Louvre).

— Jeux. Originaire de l'Orient, le *jeu de dames*, importé en France à l'époque des croisades, fut très en honneur dans toute l'Europe dès le XIIIe s., sous le nom de *jeu de table*. Les dames étaient alors ce que nous appelons les *pions*. En France, il se joue à deux, sur un damier divisé en cent cases blanches et noires. Le damier est placé entre les joueurs de telle sorte que la grande diagonale des cases se trouve à la gauche de chacun d'eux. Chaque joueur a vingt pions (blancs pour l'un, noirs pour l'autre) qu'il est d'usage de placer sur les cases noires. Les pions en place, il reste entre les deux camps deux lignes horizontales de cases vides. Le jeu consiste à s'emparer progressivement de tous les pions de son adversaire. A tour de rôle, les joueurs poussent un de leurs pions, de case en case, en avant et diagonalement, soit à droite, soit à gauche, sans jamais reculer, sauf pour prendre. Pour prendre, il faut se trouver diagonalement contre un pion ennemi derrière lequel il y a une case vide. Si au lieu d'un pion ennemi isolé, il s'en trouve plusieurs à la file, séparés entre eux par une case vide, le pion preneur passe successivement au-dessus de chacun d'eux et s'arrête sur la dernière case vide. Le pion preneur se déplace dans tous les sens, en avant ou en arrière, mais toujours en diagonale. Et les pièces prises sont enlevées du damier dès que le pion preneur a terminé sa course. Le joueur qui conduit un de ses pions sur la première ligne horizontale du jeu de son adversaire « va à dame » ; et le pion arrêté sur l'une des cases de cette ligne devient une *dame*. Pour le distinguer, on le couvre alors d'un second pion de même couleur. Au lieu de marcher pas à pas comme le pion, la *dame* peut sauter plusieurs cases vides et prendre toutes les pièces non gardées qui se trouvent sur la diagonale qu'elle commande. La partie est gagnée par le joueur qui s'empare de toutes les pièces de son adversaire ou qui le met dans l'impossibilité de jouer. (→ Biblio.)

« la Dame aux camélias » par Jacovacci *galerie d'Art moderne Milan*

« Dame à sa toilette », par Titien, *Louvre*

— Superst. Une légende populaire qui a cours en pays allemand, à Berlin, Ansbach, Bayreuth, Clèves et jusqu'en Bohême, prétend qu'une femme, habillée de blanc (*die weisse Frau*), masquée et gantée de noir, apparaît à minuit et parfois à midi. Cette apparition annonce, dit-on, à ceux qui en ont été témoins, la mort du chef de la famille ou d'un grand personnage. Elle aurait eu lieu pour la première fois, en 1486, à Plassenburg, près de Bayreuth ; en 1677, à Bayreuth même ; en 1812, dans le même lieu, en présence de Napoléon Ier à son départ pour la campagne de Russie, et, plus tard, en 1840 et 1850. L'apparition aurait annoncé, en 1888, la mort de l'empereur allemand Guillaume Ier. Cette légende se retrouve, avec des variantes, dans d'autres pays, par exemple dans les pays scandinaves, en Ecosse, en Yougoslavie.

Dame à la licorne (LA), roman d'aventures du début du XIVe s., d'auteur inconnu. Selon la légende, quand une licorne, bête féroce, rencontrait une femme irréprochable, elle venait s'incliner devant elle et se laissait prendre par les chasseurs. C'était le symbole, fréquent dans la poésie courtoise, du chevalier épris des perfections de sa dame.

Dame à la licorne (LA), tenture de tapisserie, en six pièces, de la fin du XVe s., conservée au musée de Cluny. La mise sur les métiers se situerait entre 1480 et 1500. Elle porte les armes de la famille Le Viste, et fut composée pour une demoiselle de ce nom, à l'occasion de son mariage. Le lion, symbole de la force et de la noblesse d'épée, et la licorne, symbole de la pureté et de la noblesse de robe, signifient l'alliance de deux familles. Le personnage principal est une jeune dame revêtue, dans chacun des six panneaux, d'une robe de cour différente. Le fond est uniformément d'un rouge garance, semé de petits animaux et de fleurs des champs. On présume que cette tenture traite l'allégorie des cinq sens ; le sujet de la sixième pièce reste inexpliqué.

« la Dame à la licorne », *détail musée de Cluny, Paris*

Dame aux camélias (LA), roman d'Alexandre Dumas fils (1848). Une femme du demi-monde, Marguerite Gautier, et un jeune homme, Armand Duval, s'aiment. Arrive le père d'Armand, qui conjure Marguerite de lui rendre son fils. Elle consent à quitter Armand, à qui elle laisse croire qu'elle l'abandonne. Désespérée, elle mourra d'une maladie de poitrine. Cette poignante histoire, inspirée d'une aventure réelle, celle de Marie Duplessis*, est prétexte à une thèse : l'amour des honnêtes gens peut relever les femmes perdues. — De ce roman, Dumas fils tira, en 1852, un drame dont le succès s'est longtemps maintenu.

Dame blanche (LA), opéra-comique en 3 actes, de Boieldieu (1825), livret d'Eugène Scribe, inspiré de Walter Scott. La partition est teintée de romantisme, d'une séduisante couleur poétique et d'une grande vie dramatique.

Dame de chez Maxim (LA), comédie en 3 actes, de Georges Feydeau (1899). Après une soirée d'abondantes libations, un jeune médecin, oubliant qu'il est marié, rentre chez lui avec une danseuse, dont il doit bientôt cacher la présence à sa propre femme. Une série d'incidents amènent la danseuse à jouer le rôle de la femme du médecin. Mais, malgré les quiproquos, tout se termine par une réconciliation générale, non sans que la danseuse, invitée à présider un mariage en province, ne se soit auparavant enfuie avec le marié. Combinée avec habileté, cette comédie est un parfait exemple de la maîtrise à laquelle Feydeau sut atteindre.

Dame de Monsoreau (LA), roman d'Alexandre Dumas père (1846), qui fait suite à *la Reine* Margot*. Il a pour sujet les intrigues du duc d'Anjou pour ravir la couronne à son frère Henri III. La cause du roi est défendue par ses « mignons » (Quélus, Schomberg, Maugiron, d'Epernon), et surtout par Chicot, son fou, qui manœuvre plaisamment, comme une marionnette énorme, un moine paillard nommé Gorenflot. C'est au milieu de ces tortueuses intrigues politiques que se déroule le tragique roman d'amour entre la belle Diane de Méridor, que le seigneur de Monsoreau a épousée par trahison, et Bussy d'Amboise. Celui-ci est assassiné, mais sa mort sera vengée dans le roman qui fait suite à *la Dame de Monsoreau : les Quarante-Cinq**. — En collaboration avec Auguste Maquet, Dumas tira de cette histoire, en 1860, un drame en 5 actes.

Dame de pique (LA) [*Pikovaïa Dama*], nouvelle de Pouchkine (1834). Le jeune Hermann veut à tout prix connaître le secret qui a permis à une vieille comtesse de gagner au jeu : il provoque chez la vieille femme un tel effroi qu'elle en meurt, mais sans rien révéler. Peu après, Hermann croit voir le fantôme de la comtesse qui lui livre la formule irrésistible des trois cartes ; il joue, mais, croyant avoir pris un as, tire la dame de pique ; il perd et devient fou. Cette nouvelle est un chef-d'œuvre où s'équilibrent les éléments fantastiques issus du romantisme et l'acuité de l'analyse psychologique. — *La Dame de pique* a inspiré à J. Halévy un opéra-comique (livret de Scribe), joué en 1850, et à Tchaïkovski un opéra (1890).

Dame du lac (la), personnage des romans de la Table ronde. La Dame du lac, appelée aussi Viviane ou Niniane, est une fée que les conteurs font intervenir dans l'histoire de Merlin et de Lancelot. Aimée du premier, elle sait, par ses artifices, lui arracher les secrets de ses enchantements et se servir de ces armes pour l'enfermer dans une retraite d'où il ne peut sortir. C'est là que Merlin reste ignoré des hommes jusqu'au jour où Arthur envoie à sa recherche un chevalier dont la *quête* n'a d'autre succès que d'obtenir du fameux enchanteur l'aveu du sort que lui fait Viviane.

La Dame du lac joue également un rôle dans le roman de *Lancelot*. Elle recueille ce dernier tout jeune encore, après la mort du roi Ban, son père, et accueille avec lui ses deux cousins, Lionel et Bohort, orphelins eux

Phot. Bulloz, Giraudon

aussi ; elle les emmène dans sa demeure, qui n'a, d'ailleurs, d'un lac que les apparences. C'est une vaste forêt remplie de belles maisons, où elle élève Lancelot avec le plus grand soin, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de dix-huit ans. C'est alors qu'il se rend à la cour d'Arthur.

Dames (PAIX DES). V. CAMBRAI (*paix de*).

dames de la Hache ou **du Scapulaire** (ORDRE DES), ordre fondé en 1150 par Raimond-Bérenger IV, comte de Barcelone, en l'honneur des femmes de Tortosa, qui s'étaient distinguées durant le siège de cette ville par les Maures. L'insigne était une hache rouge brodée sur le scapulaire.

dames de la Bande, de l'Écharpe ou **du Cordon** (ORDRE DES), ordre fondé en 1380 par Jean Ier, roi de Castille, en l'honneur des femmes qui avaient défendu Plasencia contre les Anglais. Il fut, dans la suite, uni à l'ordre des chevaliers du même titre.

dames de Saint-Maur. V. SAINT-MAUR (DAMES DE).

dames de Saint-Michel, nom donné vulgairement aux religieuses de Notre-Dame de la Charité, ordre fondé en 1641 par saint Jean Eudes dans le dessein d'aider au relèvement des âmes pénitentes dans des refuges, et à la préservation dans des asiles. Supprimé en 1792, l'ordre fut rétabli sous l'Empire. En 1955, il avait encore 17 maisons. La maison mère est actuellement à Chevilly-Larue. — Les *dames du Bon-Pasteur d'Angers,* fondées en 1829, en sont un rameau détaché, mais singulièrement plus important.

Dames du bois de Boulogne (LES), film français, réalisé en 1944 par Robert Bresson, sur un dialogue de Jean Cocteau, et d'après un épisode de *Jacques le Fataliste,* de Diderot. Dans cette œuvre s'affirme le style de Robert Bresson, d'une rigueur exemplaire. Les caractères sont fouillés, étudiés en profondeur. Rarement le cinéma a poussé aussi loin l'étude d'un milieu et de ses personnages.

dames françaises (ASSOCIATION DES), société de secours aux blessés, fondée en 1879. C'est l'une des trois sociétés qui ont constitué la Croix-Rouge* française.

dames galantes (VIE DES). V. VIE DES DAMES GALANTES.

DAME! interj. (ellipse d'un anc. juron, *par Notre-Dame!* ou *damedieu!* [lat. *Domine Deus*]). Sert à renforcer une affirmation, une négation, ou bien marque la surprise : *Dame, oui. Dame, non. Ah! dame, il faut souffrir pour être artiste* (Balzac).

DAME n. f. (du holland. *dam,* digue). Fortif. Sorte de massif en maçonnerie, tronconique, construit sur la crête des batardeaux dans les fossés d'un ouvrage, pour empêcher de pénétrer dans celui-ci en marchant sur cette crête. — Mil. *Dame de mine,* morceau de terre resté debout au milieu de plusieurs fourneaux qui ont sauté d'un même coup.

DAMEAS de Crotone, sculpteur grec (fin du VIe s. - début du Ve s. av. J.-C.). Il est l'auteur d'une statue disparue de son compatriote Milon de Crotone, vainqueur aux jeux Olympiques.

DAMEAS de Cleitor, sculpteur grec (v. 400 av. J.-C.). Disciple de Polyclète, il sculpta les statues (dont il ne reste que les bases) de Lysandre, Poséidôn et Artémis, pour l'ex-voto spartiate commémorant, à Delphes, la bataille d'Aigos-Potamos.

DAME-BLANCHE n. f. Diligence à deux compartiments, de couleur blanchâtre, en usage vers 1830. || Pl. *des* DAMES-BLANCHES.

DAME-BLANCHE (LA), écart de la comm. de Stains (Seine). Agglomération nouvelle établie suivant les principes d'urbanisme d'avant-garde.

Dame-Blanche (ORDRE DE LA), ordre de chevalerie fondé en 1399 par le maréchal Boucicaut, pour la défense des dames et damoiselles nobles. (Ses chevaliers portaient au bras « une targe d'or esmaillée de vert, à tout une dame blanche dedans ».)

DAME-D'ONZE-HEURES n. f. Nom usuel de l'ornithogale* à ombelles (*Ornithogalum umbellatum*), dont la fleur s'ouvre le matin vers onze heures. (Famille des liliacées.) || Pl. *des* DAMES-D'ONZE-HEURES.

DAME-JEANNE n. f. (provenç. *damajano*). Grosse bouteille de grès ou de verre, d'une contenance de 20 à 50 litres, le plus souvent clissée, et servant à transporter les liquides. || Pl. *des* DAMES-JEANNES.

DAMELOPRE n. f. (du holland. *damlooper*). Bâtiment hollandais, à fond plat, qui servait à la navigation intérieure.

DAMER v. tr. *Fig.* et *fam. Damer le pion à quelqu'un,* l'emporter sur quelqu'un, le surpasser, le supplanter.
— Art culin. Disposer et tasser une farce ou une composition de divers ingrédients dans un moule ou une terrine avant cuisson ou congélation.
— Jeux. *Damer un pion,* rendre un pion « dame » en le couvrant d'un autre pion de même couleur, quand il a traversé le damier pour se fixer sur une case de la première ligne de l'adversaire.
— Trav. publ. Battre, tasser fortement, enfoncer uniformément avec une « dame » ou un pilon : *Damer du béton. Damer une allée. Damer des pavés.*

DAMER (Ed-), v. du Soudan, capit. de la prov. du Nord, située près du confluent de l'Atbara avec le Nil ; 6 300 hab. — Près de la ville, ruines et pyramides de Méroé.

DAMERET n. m. et adj. (de *dame*). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Homme d'une élégance efféminée, fort empressé auprès des dames : *Le célibataire veut rester garçon, le dameret veut se marier* (Balzac).
— Vitic. Variété de cépage cultivée dans le Limousin.

DAMERGOU, région du Sahara méridional (Niger), formée de plaines et de bas plateaux, au S. de l'Aïr.

DAMERIE n. f. LANGUE CLASS. Qualité, titre de dame : *C'est pour complaire à votre damerie, ma femme, que je fais cette sottise* (Balzac).

DAME-RONDE n. f. Cône de maçonnerie construit sur l'arête d'un mur ou d'un batardeau. || Pl. *des* DAMES-RONDES.

DAMEROW (Heinrich Philipp August), médecin aliéniste allemand (Stettin 1798 - Halle 1866). Directeur de l'Institut provisoire des aliénés de Halle, il y appliqua son système de classification et d'isolement des aliénés, encore usité aujourd'hui. Il a fondé en 1844 le *Journal général de psychiatrie.*

DAMERY, comm. de la Marne (arrond. d'Epernay) ; 1 397 hab. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe s., endommagée au cours de la Première Guerre mondiale. Patrie d'Adrienne Lecouvreur.

DAMERY (Walther ou Gauthier), peintre wallon (Liège 1610 - *id.* 1672). Il se forma en Italie dans l'atelier de Pierre de Cortone et vint à Paris décorer la coupole de l'église des Carmes. Revenu à Liège en 1644, il travailla pour les églises de la ville et de la région, et est représenté aux musées de Liège, Mayence, Munich.

DAMESME (Léonard), général français (Fontainebleau 1807 - Paris 1848). Après avoir pris part aux campagnes de Belgique et d'Algérie, il commanda la garde nationale mobile et fut mortellement blessé au cours des journées de juin 1848, en enlevant la barricade de la rue de l'Estrapade à Paris.

DAMET n. m. Sorte de mailloche servant au coudage des gros tuyaux.

DAMEUR, EUSE adj. (de *damer*). Trav. publ. Se dit de certains rouleaux compresseurs utilisés pour le damage.
◆ N. f. Machine à damer.

DAMGAN, comm. du Morbihan (arrond. de Vannes), sur la rive nord de l'embouchure de la Vilaine ; 816 hab. (306 aggl.) [en dehors de la saison]. Station balnéaire. — Une autre station balnéaire est établie plus à l'E., près de la pointe de Kervoyal. A l'O., port de pêche et station balnéaire de Pénerf, à l'entrée de la *rivière de Pénerf.*

DAMIA. Myth. gr. Déesse de la Fertilité, adorée à Epidaure et à Egine, avec Auxêsia*.

DAMIANITCH ou **DAMJANICS** (János), général hongrois (Staza 1804 - pendu à Arad en 1849). Il adhéra à la révolution de 1848 et fut mis par Kossuth à la tête de deux bataillons de honved. Il se distingua aux combats de Hatvan, Gödöllő et Comorn, où il perdit

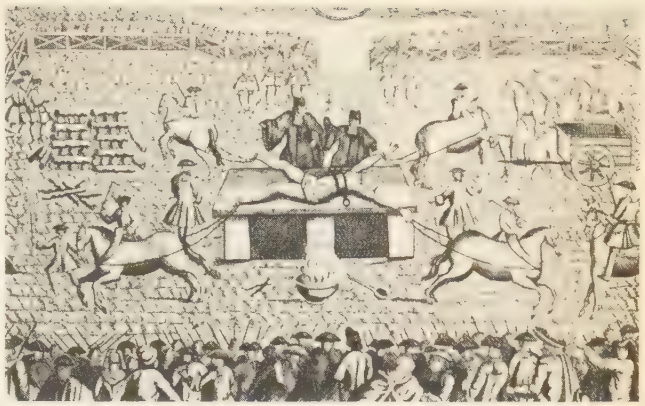

Robert François DAMIENS
son exécution
en place de Grève

une jambe. Enfermé dans Arad, il dut se rendre aux Russes, qui le livrèrent aux Autrichiens, et compta parmi les treize « martyrs d'Arad ».

DAMIATTE, comm. du Tarn (arrond. de Castres), dans le Lauragais, sur l'Agout ; 928 hab. (401 aggl.). Bastide fondée à la fin du XIIIe s. Tuilerie.

DAMIEN (saint). V. CÔME.

DAMIEN (saint Pierre). V. PIERRE DAMIEN (saint).

DAMIEN (Joseph DE VEUSTER, en religion le P.), missionnaire belge, membre de la congrégation belge de Picpus (Tremelo, Louvain, 1840 - Molokai, Hawaii, 1889). Parti en Océanie en 1863, il a passé plusieurs années au milieu des lépreux de l'île de Molokai, déployant une grande activité missionnaire. (→ Biblio.)

dame-jeanne

DAMIENS (Robert François), auteur d'un attentat sur la personne de Louis XV (La Tieuloy, Arras, 1715 - Paris 1757). Issu d'une famille de fermiers ruinés, devenu domestique, il se crut désigné pour *avertir* Louis XV et le rappeler à ses devoirs par une légère blessure. Le 5 janvier 1757, ce déséquilibré porta un coup de canif au côté droit du roi, dont la blessure fut insignifiante. Arrêté, Damiens fut soumis aux plus affreuses tortures. On lui brûla la main qui avait tenu le couteau. On lui versa du plomb fondu, de l'huile bouillante sur ses plaies. Puis on procéda à l'écartèlement, en usage à l'encontre des régicides. Son supplice dura quatre heures (28 mars).

DAMIER n. m. (de *dame*). Jeux. Plateau de bois, divisé en cent cases, alternativement blanches et noires, sur lequel on joue le jeu de dames « à la polonaise », le seul en usage en France. (V. part. *encycl.*)
— Archit. Ornement composé de moulures en carrés ou rectangles alternativement saillants et creux.
— Arts décor. Surface formée d'une alternance régulière de carreaux de deux couleurs, comme la table du jeu de dames.
— Ch. de f. Abréviatif désignant un signal dont le voyant, carré ou rectangulaire, comporte un damier en couleurs alternées blanches et rouges. || Le signal qui le porte.
— Ornith. *Damier du Cap,* nom donné à un pétrel (*Daption Capense*), à cause de la disposition des taches brunes sur fond blanc de son plumage. (On dit aussi PIGEON DU CAP.)

dame-blanche

Phot. Langlois, Larousse, X.

« prise de DAMIETTE par les Croisés » miniature XVe s. *Bibliothèque nationale*

— Text. Surface d'une étoffe, d'un tissu, divisée, comme un damier, en carrés contigus. (Les effets de damier sont réalisés par utilisation judicieuse de fils de couleur ou par combinaison d'armures, comme dans les damassés rectilignes.)
— Urban. Syn. d'ÉCHIQUIER, PLAN ORTHOGONAL, QUADRILLAGE.
— ENCYCL. Jeux. Les anciens *damiers,* ou *tabliers* (tel était le nom qu'on leur donnait alors), sont souvent — jusqu'au XVIIe s. — de véritables joyaux enrichis d'argent, de nacre, d'ébène, d'ivoire. Jusqu'aux environs de 1750, le damier se confondait avec l'échiquier, et ne comportait que soixante-quatre cases; la fabrication des damiers en faïence (Rouen) coïncide à peu près avec l'apparition des damiers modernes, à cent cases.

DAMIER n. m. Papillon diurne, orné de jaune. (Plusieurs espèces du genre *melitea* portent ce nom.) ‖ Nom usuel du cône marbré et de ses variétés, que les auteurs anciens appelaient CORNET À DAMIER.

DAMIER n. m. Nom usuel du fritillaria. (Famille des liliacées.)

Armes de la maison de DAMMARTIN

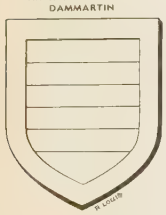

Fascé d'argent et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules

DAMIETTE, en ar. **Dimyāṭ** ou vulg. **Dumyāt,** v. et port d'Égypte, en Basse-Egypte, entre la branche est du delta du Nil et le lac Menzaléh, à 10 km de la Méditerranée; 63 100 hab. Ce port, souvent attaqué lors des croisades, fut actif jusqu'au XIXe s.; il végète maintenant devant la concurrence de Port-Saïd et d'Alexandrie. Cabotage et pêche. Industries (décorticage du riz, tissage artisanal de la soie, poterie). La station balnéaire de *Ras el-Bahr* est située aux environs. Conquise en 1249 par Saint Louis, qui la rendit aux musulmans pour sa rançon l'année suivante, Damiette fut détruite (1251) et transférée par le sultan Baybars sur son emplacement actuel. Les Français la prirent en 1798, et Kléber y battit les Turcs (1er nov. 1799).

DAMILAVILLE (Etienne Noël), publiciste français (Paris 1723 - *id.* 1768). Ses fonctions de premier commis au bureau des vingtièmes lui permirent d'envoyer en franchise à Voltaire, dont il devint l'ami, des ouvrages prohibés. Collaborateur anonyme de *l'Encyclopédie,* il passa pour l'auteur du *Christianisme dévoilé* (1756), du pamphlet *l'Honnêteté théologique* (1767), qui parurent sous le nom de BOULANGER : le premier de ces ouvrages est du baron d'Holbach, le second fut au moins arrangé par Voltaire.

« Damnés entrant en enfer » albâtre anglais du XVe s. *musée de Libourne*

DAMĪRĪ (Muḥammad ibn Mūsā ibn Kamāl al-dīn **al-**), théologien égyptien du XIVe s., auteur d'une *Vie des animaux* (*Ḥayāt al-Ḥayawān*), dictionnaire zoologique plein de digressions.

DAMIRON (Jean Philibert), philosophe français (Belleville, Rhône, 1794 - Paris 1862). Elève de Cousin, puis professeur, il avait concouru avec Jouffroy à la fondation du *Globe;* l'*Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIXe siècle,* réunion de ses articles parus dans ce journal, le mit en évidence. Après 1830, Damiron devint maître de conférences à l'Ecole normale, puis professeur à la Sorbonne. En 1842, il publia les *Nouveaux Mélanges philosophiques* de Jouffroy. On lui doit aussi : *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XVIIe siècle, Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au XVIIIe siècle.*

DAMMĀM, v. et port d'Arabie Saoudite (prov. du Ḥasā), sur le golfe Persique; 10 000 hab. env. (dont 2 000 Américains et 3 000 Italiens). Anciennement établi sur un récif corallien, Dammām doit son essor récent à la découverte, en 1936, du gisement de pétrole qui porte son nom. Le port en exporte désormais la production et sert d'intermédiaire entre le Nadjd et le golfe Persique, depuis l'établissement de la voie ferrée de Riyāḍ, dont il est la tête de ligne.

DAMMANN (Paul Marcel), médailleur français (Montgeron 1889 - Paris 1939). Elève de Chaplain, prix de Rome en 1908, il est l'auteur du monument aux morts de Montgeron, de portraits, de médailles commémoratives (*la Ville de Paris, les chambres de commerce, l'Exposition de 1937*).

DAMMAR n. m. Sorte de résine, que donnent des arbres (*dammaras*) originaires d'Indonésie et de la Nouvelle-Zélande. (On écrit aussi DAMAR.)
— ENCYCL. La résine de *dammar* est formée d'un mélange de produits résineux, de terpènes, et d'alcools hydroterpéniques.

DAMMARA n. m. (de *dammar,* n. malais de la plante). Grand arbre, cultivé surtout pour sa résine. (Famille des araucariacées, du sous-embranchement des gymnospermes.) [Syn. AGATHIS.]
— ENCYCL. Le bois de *Dammara Australis* est blanc et peu durable, mais utilisable en construction. Sa résine, dite *résine dammar,* sert de matière première dans la fabrication des vernis.

DAMMARIE-LES-LYS, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), au S.-O. de Melun; 10 285 hab. (9 874 aggl.). Ruines (XIIIe s.) de l'abbaye du Lys, fondée par Blanche de Castille. Fonderie et matériel pour la marine. Fabrique d'agglomérés. Usines d'amiante. Chocolaterie et confiserie.

DAMMARTIN (comte DE). V. CHABANNES.

DAMMARTIN (de), famille d'architectes et de sculpteurs français : DROUET († Jargeau, Loiret, 1413) collabora avec Raimond du Temple à la construction du Louvre de Charles V, puis il alla travailler pour Jean de Berry, ensuite pour les ducs de Bourgogne, dont il devint, en 1383, maître général des œuvres. Il édifia alors la chartreuse de Champmol et le portail de la Sainte-Chapelle de Dijon (1387), revint en Berry (1396) et donna les plans de nombreuses constructions du duc Jean : châteaux de Mehun-sur-Yèvre, Poitiers, Bourges, Riom, Lusignan; — Son fils JEAN fut un temps architecte des cathédrales de Tours et du Mans; — Le frère de Drouet, GUI († v. 1398), suivit la carrière de celui-ci, sculptant pour l'escalier du Louvre la figure de Philippe de Bourgogne (disparue). Maître d'œuvres du duc de Berry (1370), il travailla aux châteaux de Bourges et de Concressault, construisit la grosse horloge de Poitiers (1390) et restaura la résidence de Jean de Berry dans cette ville (palais de justice), après l'incendie allumé par les Anglais. On lui attribue parfois les statues qui en ornent la cheminée (Charles VI, Jean de Berry, et leurs épouses).

DAMMARTIN-EN-GOËLE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux), au N.-O. de Meaux; 1 740 hab. (1 655 aggl.) [*Dammartinois*]. Eglises Saint-Jean (porche du XIIIe s.) et Notre-Dame (nef du XIIIe s.; tombeau d'Antoine de Chabannes, XVe s.); ancien hôtel-Dieu, en partie du XIIIe s. Ce fut le théâtre, le 3 septembre 1914, d'un combat livré à 30 km de Paris par l'armée Maunoury contre un corps de von Kluck. (V. MARNE [*bataille de la*].) [→ Biblio.]

DAMME, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Bruges), sur le *canal de Damme;* 1 100 hab. Hôtel de ville du XVe s., église du XIIIe s.
— Hist. Cette agglomération fut l'avant-port de Bruges et joua un rôle commercial important aux XIIe et XIIIe s., du fait de l'ensablement du Zwyn au profit des ports maritimes, tel L'Ecluse. Philippe Auguste, en campagne contre Ferrand, comte de Flandre, fit occuper ce port, mais, ayant laissé une garnison insuffisante, la flotte française y fut anéantie par surprise en 1213 par les Anglais, ce qui interdit à Philippe Auguste de franchir le pas de Calais pour éliminer définitivement Jean sans Peur.

DAMMOUSE (Albert Louis), céramiste et sculpteur français (Paris 1848 - Sèvres 1926). Il fut surtout célèbre pour ses applications de pâte d'émail et de couleurs au grand feu. Il produisit aussi des grès flammés. En décoration, il préfère des motifs tirés du règne végétal (musée des Arts décoratifs).

DAMNABLE [danabl] adj. (lat. ecclés. *damnabilis,* condamnable). Qui peut attirer la damnation éternelle : *Une pratique damnable.* ‖ Qui mérite d'être damné : *Un homme damnable.* ‖ *Fig.* Qui mérite réprobation; détestable : *Passion damnable.*

DAMNABLEMENT [dana] adv. De façon damnable.

DAMNATION [dana] n. f. (lat. ecclés. *damnatio*). Condamnation aux peines éternelles; action de se damner.
◆ Interj. Juron inspiré par la colère, le désespoir : *Le prêtre cria : — Damnation! et tomba* (Hugo).
— ENCYCL. Relig. D'après la foi catholique, la vie actuelle est un temps d'épreuve, au sortir duquel chacun doit être jugé par Dieu. Une récompense sans fin attend les justes, un châtiment éternel les méchants. Toutefois, bonheur ou malheur ne seront complets qu'après la résurrection des morts et le jugement général. Il y a donc pour les réprouvés une *damnation éternelle,* de même qu'il y a un salut éternel pour les élus. L'Eglise appuie ce dogme sur de nombreux textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elle ajoute que, la mort fixant l'âme dans son attitude finale d'amour ou de refus de Dieu, un retour à Dieu devient dès lors impossible.
— Psychiatr. *Idées de damnation.* Les idées de damnation s'observent au cours de divers syndromes psychiatriques (syndromes mélancoliques, psychoses paranoïdes, etc.). Elles peuvent s'accompagner d'idées de possession : le malade, subjugué par le démon, devient le démon lui-même.

Damnation de Faust (LA), légende dramatique en 4 parties, musique d'Hector Berlioz, formée à l'origine par les *Huit Scènes de Faust* (1828). Exécutée en 1846 à l'Opéra-Comique, incomprise du vivant de l'auteur, cette partition ne connut le succès qu'en 1877. Elle fut portée à la scène à Monte Carlo (1893) et à l'Opéra de Paris (1910). Le sentiment de la nature, le goût de la couleur, le sens du grandiose caractérisent cette œuvre, que sa géniale orchestration a contribué à rendre célèbre.

DAMNÉ, E [dane] adj. *Fam.* Maudit, détestable, rusé comme un démon : *Ces damnées femelles ne savent ce qu'elles veulent* (Balzac). *Ces damnés marchands.* ‖ Funeste : *Une damnée curiosité.* ‖ *Péjor. Être l'âme damnée de quelqu'un,* lui être aveuglément dévoué; inspirer ses mauvaises actions.
◆ N. et adj. Personne condamnée aux supplices de l'enfer : *Un damné. Votre griffe [...] me fait souffrir comme un damné* (Heredia). ‖ Personne qui paraît inspirée par le démon : *Voilà qui t'apprendra à nous réveiller la nuit avec ton carillon de damné!* (Hugo). ‖ Homme condamné à souffrir par l'injustice sociale : *Debout! les damnés de la terre!* (Eugène Pottier).
— ENCYCL. Iconogr. Dans les représentations du Jugement* dernier, les *damnés* sont parfois figurés sous l'apparence des boucs séparés d'avec les brebis (v. ÉLU), plus souvent d'hommes ou de femmes nus précipités dans les flammes, poussés dans la gueule de l'enfer selon la mise en scène des mystères, ou accablés par les démons de châtiments appropriés à leur péché.

Damné par manque de foi (LE) [*El Condenado por desconfiado*], drame sacré attribué à Tirso de Molina (1635). L'action, abondante en péripéties multiples et mouvementées, est destinée à montrer comment l'ermite Paulo, pour avoir désespéré de la toute-puissante miséricorde de Dieu, est précipité en enfer, tandis que le bandit Enrico, que ses crimes et ses forfaits semblaient destiner à l'enfer, est sauvé pour avoir eu, au moment de la mort, un instant de repentir.

DAMNER [dane] v. tr. (lat. *damnare,* condamner). Condamner aux peines éternelles : *Dieu damne les mauvais riches.* ‖ — *Fam. Faire damner quelqu'un,* le tourmenter de manière à l'exaspérer : *Un élève qui fait damner son maître.* ‖ *Dieu me*

damne!, locution qui marque l'étonnement, la protestation : *Dieu me damne! Vous jouez mieux que moi!*

— LANGUE CLASS. Causer la damnation de : *Les plaisirs innocents ont damné le mauvais riche pour avoir été trop goûtés* (Bossuet). || Déclarer digne de la damnation : *Et garde-toi surtout de damner ton semblable* (Voltaire).

— ***Se damner*** v. pr. Attirer sur soi la damnation : *Il y a des gens qui se damnent si sottement* (Pascal). *La dame était si belle, | Qu'un saint du paradis se fût damné pour elle* (Gautier).

DAMNUM EMERGENS [damnɔmemɛrʒɛ̃s] n. m. (littéral. *dommage apparaissant*). Etendue de la perte causée par celui qui omet d'exécuter son obligation : *Lorsqu'un client ne reçoit pas de son fournisseur les marchandises commandées et doit se les procurer ailleurs et plus cher, le damnum emergens est constitué par le prix supplémentaire payé.* (V. LUCRAM CESSANS.)

DAMNUM INFECTUM [damnɔmɛ̃fektɔm] n. m. Dr. rom. Chez les Romains, dommage possible, imminent, par opposition au dommage réalisé (*damnum factum*).

DAMO ou **DÊMO,** fille de Pythagore. Elle pratiqua, sous la direction de son père, les sciences et la philosophie. Elle ouvrit une école pour jeunes filles, qui devaient promettre le célibat. Pythagore mourant lui confia ses écrits, avec défense de les publier.

DAMOCLÈS ou **DÊMOKLÊS,** courtisan familier de Denys l'Ancien, tyran de Syracuse (début du IVe s. av. J.-C.), qu'il fatiguait en exaltant sans cesse le bonheur de la royauté. « Je veux t'en faire juge », lui dit le tyran, qui lui cède sa place pendant un jour. Damoclès est heureux ; mais, au milieu du banquet, il voit, suspendue au-dessus de sa tête, une épée nue, que retenait seulement un crin de cheval. Il y a une part de vérité dans cette légende, qui révèle l'inquiétude constante de Denys, vivant enfermé dans la triple muraille de ses forteresses. L'épée de Damoclès sert fréquemment à désigner un danger permanent.

DAMOCRATÈS ou **DÊMOKRATÊS** (Servilius), médecin grec (Ier s. apr. J.-C.). Il jouit à Rome d'une grande réputation, sous Néron. Auteur de nombreux ouvrages. Galien lui a fait beaucoup d'emprunts.

DAMOCRITE, en gr. **Dêmokritos,** général grec (Calydon, Etolie, IIIe s. - IIe s. av. J.-C.). Implacable adversaire des Romains. Stratège des Etoliens, membre d'une ambassade à Rome, il négocia ensuite une alliance avec Sparte. Mais les Etoliens furent vaincus à Héraclée, et Damocrite, fait prisonnier (190), fut conduit à Rome ; jeté dans le Tullianum, il en ressortit, mais dut se suicider.

DAMOCRITE, en gr. **Dêmokritos,** historien grec (Ier s. av. ou apr. J.-C.), auteur de deux ouvrages perdus : *l'Art de ranger une armée en bataille,* et un livre antisémite.

DÂMODAR, riv. de l'Inde (Bihār et Bengale occidental) ; 545 km. Issue du Chota Nāgpur, elle se dirige vers l'E., arrose Raniganj et Burdwān, et atteint l'Hooghly au S.-O. de Calcutta. Sa vallée est la principale région houillère de l'Inde, où se sont développés plusieurs centres industriels, dont le plus important est Asansol. On y édifie des barrages et des usines hydro-électriques ; un canal doit relier les mines de charbon à Calcutta ; l'extension des terres irriguées et la lutte contre la malaria sont, enfin, un élément essentiel de l'aménagement de la vallée.

DAMŒUS [meys] n. m. Petit acarien globuleux ou bombé en cloche, avec des pattes grêles souvent très longues.

— ENCYCL. On connaît quelques espèces de *damæus,* répandues un peu partout, surtout dans la région méditerranéenne ; toutes sont très petites, et vivent sur les feuilles de divers arbres, dans les mousses, sous les pierres, etc. (Famille des oribatidés.)

DAMOISEAU n. m. (lat. *dominicellus*). Nom donné, dans la première période du Moyen Age, aux fils des chevaliers et des seigneurs ; plus tard, à l'aspirant chevalier, et au noble non armé chevalier.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Jeune galant élégant et vaniteux : *Et vous, mon fils le damoiseau, à qui j'ai la bonté de pardonner* (Molière).

DAMOISELLE n. f. (bas lat. *dominicella*). Féod. Titre donné, au Moyen Age, aux filles nobles, avant le mariage, puis aux femmes des damoiseaux. (On donna ce nom à celles qui dans les maisons de moindre noblesse, remplissaient des fonctions analogues à celles des filles d'honneur dans les maisons princières. Il s'appliqua longtemps aux femmes de la haute bourgeoisie et de la petite noblesse en général. Enfin, transformé en *demoiselle,* le mot en est arrivé à désigner toute fille non mariée.)

— Mobil. Table-servante en forme de mannequin, que les dames du Moyen Age employaient pour leur toilette et appelaient DAMOISELLE À TOURNER.

Damoiselle élue (LA) [*The blessed Damozel*], poème lyrique de D. G. Rossetti, dont la première rédaction date de 1847, mais qui fut ensuite remanié. Du ciel, une jeune fille appelle son bien-aimé resté sur la terre, pour qu'il vienne la rejoindre, afin de chanter avec elle les louanges du Seigneur et que le Christ bénisse leur amour pour l'éternité. Modèle de poésie préraphaélite, ce poème, l'un des meilleurs de Rossetti, a été mis en musique par Debussy (1887). Cette cantate fut composée à Rome, à la Villa Médicis. Première manifestation du génie debussyste, encore sous l'influence de Massenet, elle ne fut exécutée que le 8 avril 1893, à la Société nationale.

DAMON ou **DÊMÔN d'Athènes,** musicien et philosophe grec (3e tiers du Ve s. av. J.-C.), disciple de Prodicos et maître de Socrate. Son père, Damon ou Damonide, aurait conseillé à Périclès de créer une solde pour les citoyens siégeant dans les tribunaux. Suivant Platon, il avait écrit sur la rythmique et la métrique. Dans sa vieillesse, il subit l'ostracisme, comme ami de Périclès.

DAMOPHILE, en gr. dorien **Damophilê,** poétesse grecque pamphylienne (VIe s. av. J.-C.), élève et amie de Sapho. Elle écrivit des hymnes et des chansons amoureuses.

DAMOPHÔN de Messène, sculpteur grec (Ire moitié du IIe s. av. J.-C.). Il travailla abondamment pour sa ville natale (la *Tyché* de Messène) ; pour Aigion et Mégalopolis, il sculpta des acrolithes (statues de bois dont la tête, les mains et les pieds étaient de marbre). Il avait réparé les plaques d'ivoire du Zeus d'Olympie. On a conservé de sa main une stèle représentant le cavalier Polybe, trouvée à Cleitor, en Arcadie, et trois têtes monumentales provenant du groupe qu'il exécuta pour le sanctuaire de Despoina à Lycosoura, en Arcadie (Déméter, Despoina, Artémis, le titan Anytos, des Courètes et des corybantes [Musée d'Athènes]). L'artiste mêle à l'inspiration des modèles classiques du IVe s. une technique toute nouvelle.

DA MOSTO (Alvise Ca'). V. CA' DA MOSTO (Alvise).

DAMOUR (Alexis), minéralogiste français (Paris 1808 - *id.* 1902). Fonctionnaire, il démissionna, en 1854, pour se livrer exclusivement aux études minéralogiques. On lui doit des analyses de minéraux rares ou peu connus. (Membre libre de l'Acad. des sc., 1878.)

DAMOURETTE (Jacques), linguiste français (Paris 1873 - Sarcelles 1943). Il écrivit, avec la collaboration d'Edouard Pichon, un *Essai de grammaire* de la langue française* (7 vol. ; 1927-1950).

DAMOURITE n. f. (du nom du minéralogiste A. Damour). Minér. Variété de mica appartenant au genre muscovite.

DAMOURITISATION n. f. Pétrogr. Transformation, par altération, des feldspaths en damourite.

DAMOXÈNE, en gr. dorien **Damoxênos,** auteur comique grec (IVe s. av. J.-C.), l'un des représentants de la comédie nouvelle. Il ne nous est connu que par trois fragments cités par Athénée.

DAMOYE (Emmanuel), peintre français (Paris 1847 - *id.* 1916). Disciple de Corot et de Daubigny, il a peint d'agréables paysages et contribua, en 1890, à la fondation de la Société nationale des beaux-arts. Il est représenté aux musées d'Arras, de Hyères, Périgueux et Anvers.

DAMPARIS, comm. du Jura (arrond. de Dole), au S.-O. de Dole ; 2 301 hab. Fonderies. Fabriques de chaux.

DAMPER [dampər] n. m. (mot angl.). Petit amortisseur placé au bout du vilebrequin d'un moteur et destiné à annuler les vibrations de torsion qui peuvent se produire dans cette pièce.

— ENCYCL. Le *damper* se compose de deux petits volants, dont l'un, commandé par le vilebrequin, entraîne l'autre par friction. Lors d'une brusque variation de régime, ce dernier peut, par inertie, subir par rapport au premier volant un léger déplacement angulaire, suffisant pour éteindre les amorces de vibrations de torsion capables d'entraîner une déformation dangereuse du vilebrequin.

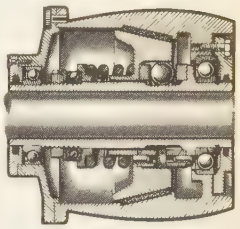

damper

DAMPIER (William), navigateur anglais (East Coker, Somersetshire, 1652 - Londres 1715). En qualité de mousse, il fit un premier voyage à Terre-Neuve en 1666. Après avoir travaillé dans une plantation à la Jamaïque en 1674, il acquit, sur un caboteur, une connaissance parfaite des mers Caraïbes. En 1678, il devint capitaine de flibustiers, et pilla les comptoirs espagnols des Antilles et du golfe du Mexique. En 1683, il appareilla vers le golfe de Guinée, le cap Horn et les Galapagos, d'où il organisa le pillage des établissements espagnols des côtes mexicaines et de Guayaquil. L'année suivante, il était à Mindanao, à Manille, parcourait les mers de Chine et découvrait les îles Batan. On le retrouvait ensuite au service des Hollandais, en Nouvelle-Hollande, aux Nicobar, à Sumatra. Il rentra en Angleterre en 1691, après de nombreuses aventures aux Indes orientales, et publia son *Voyage autour du monde.* En 1699, il entreprit un voyage d'exploration sur les côtes occidentales de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Guinée, et découvrit la pointe sud-est de la Nouvelle-Irlande, le détroit qui porte aujourd'hui son nom, et la Nouvelle-Bretagne. Il rentra en Angleterre en 1701 et, après avoir publié en 1706 son *New Voyage round the world,* il entreprit une nouvelle croisière dans les mers du Sud, avec le premier pilote Woodes Rodgers.

DAMPIER (DÉTROIT DE), détroit de l'océan Pacifique, séparant la pointe occidentale de la Nouvelle-Guinée et l'île de Waigeo.

DAMPIERRE, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Dole), au N. de la forêt de Chaux, sur le Doubs ; 493 hab. (293 aggl.) [*Dampierrois*]. Mécanique de précision (rasoirs électriques). Tissages de coton.

DAMPIERRE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), sur l'Yvette, en amont de Chevreuse ; 552 hab. (327 aggl.).

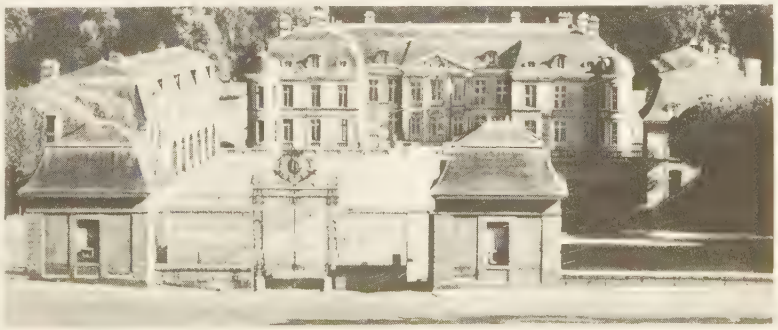

château de DAMPIERRE

Phot. Reynet.

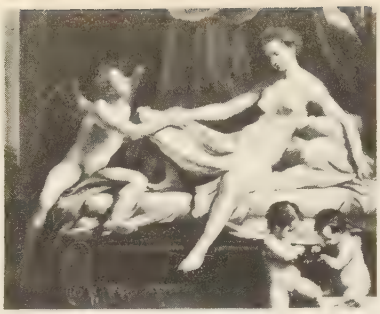

DANAÉ
par le Corrège
galerie Borghèse, Rome

Le château, dont l'origine remonte au cardinal de Lorraine (1550), fut reconstruit par Mansart (1675-1683) pour le duc de Luynes, dans la famille duquel il est resté. Au XIXe s., le duc Honoré le fit restaurer par Duban et décorer dans le goût néo-antique. Il abrite de riches collections : sculptures par Rude (statue en argent de Louis XIII), par Simart (*Minerve Chryséléphantine,* reproduisant la statue du Parthénon) ; peintures par Philippe de Champaigne, Nattier, Ingres (*l'Age d'or*). Le parc est de Le Nôtre. Dans l'église (XVIe s.), au clocher roman, chapelle funéraire de la famille de Luynes.

DANAÏDE
musée du Vatican

DAMPIERRE (Gui DE). V. GUI DE DAMPIERRE.

DAMPIERRE (Hugues DE CHÂTILLON, comte DE), grand maître des arbalétriers de France en 1363 († 1390). Il servit Charles V contre les Navarrais et les Anglais, et prit part à la bataille de Rozebeke (1382).

DAMPIERRE (Jacques DE CHÂTILLON, sire DE), amiral de France (1363 - Azincourt 1415). Sous Charles VI, il prit part à l'expédition dirigée contre les Liégeois par le duc de Bourgogne, et conclut la trêve de Boulogne avec les Anglais (1410).

DAMPIERRE (Marc-Antoine, marquis DE), gentilhomme français (1676-1756). Commandant l'équipage vert de Louis XV, il fut le créateur ou le rénovateur des fanfares qui se sonnent encore à la chasse à courre, dont une lui est consacrée.

DAMPIERRE (Auguste Henri Marie PICOT, marquis DE), général français (Paris 1756 - Valenciennes 1793). Il se conduisit brillamment à Quiévrain (1792), commanda une division à Valmy, à Jemmapes (1792), et se distingua à Neerwinden (1793). Commandant l'armée de Belgique après la désertion de Dumouriez, il fut blessé à mort en dégageant Condé (8 mai).

DAMPIERRE (Du VAL DE). V. VAL DE DAMPIERRE (DU).

DAMPIERRE-DE-L'AUBE, comm. de l'Aube (arrond. d'Arcis-sur-Aube), dans la Champagne pouilleuse ; 327 hab. (304 aggl.). Berceau de la famille des Dampierre, comtes de Flandres. Château du XVIIe s.

DAMPIERRE-LES-BOIS, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), dans la région de la porte de Bourgogne, à l'E. de Montbéliard ; 1 422 hab. (1 283 aggl.).

DAMPIERRE-SUR-SALON, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône (arrond. de Vesoul), au N.-E. de Gray ; 931 hab. (901 aggl.) [*Dampierrois*]. Eglise du XVIIIe s.

DAMPREMY, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi) ; 10 900 hab. Faubourg industriel de Charleroi. Verreries, miroiteries.

DAMPRICHARD, comm. du Doubs (arrond. de Montbéliard), sur les plateaux jurassiens, à l'E. de Maîche ; 1 741 hab. (1 332 aggl.). Horlogerie. Fabrique de briquets.

DAMPT (Jean), sculpteur français (Venarey, Côte-d'Or, 1854 - Dijon 1945). Elève de l'école des beaux-arts de Dijon, puis de Jouffroy et de Dubois à Paris, il débuta au Salon de 1879 avec *Ismaël* (musée de Châlons-sur-Marne). Son *Saint Jean* (1881) fut acquis par l'Etat. Il est l'auteur de précieuses statuettes en acier, ivoire, argent et or, conventionnelles quant au style. (Acad. des beaux-arts, 1919.)

DANAKIL

DAMREMONT ou **DANRÉMONT** (Charles Denys, comte DE), général français (Chaumont, Champagne, 1783 - Constantine 1837). Lieutenant à Austerlitz, colonel à Lützen, aide de camp de Marmont en 1814, il négocia l'armistice avec les alliés devant Paris. Lieutenant général en 1830, pair de France en 1835, il remplaça Clausel à la tête de l'armée d'Afrique en 1837 et dirigea l'expédition de Constantine, où il fut tué d'un coup de canon.

DAMRHÂN ou **DAMARHÂN,** v. de l'Iran (IIe province), au pied sud de l'Elbourz ; 13 000 hab. Centre commercial.

DAMROSCH (Leopold), violoniste, compositeur et chef d'orchestre allemand (Poznań 1832 - New York 1885). Il s'efforça de propager les théories de Richard Wagner, et fonda à New York, où il se rendit dès 1871, un théâtre d'opéra allemand, ainsi que diverses sociétés chorales et symphoniques. Comme compositeur, Damrosch a écrit des ouvertures, des sérénades, des *lieder,* et plusieurs concertos de violon. — Ses deux fils, FRANCK HEINE (Breslau 1859 - New York 1937) et WALTER JOHANNES (Breslau 1862 - New York 1950), ont continué son œuvre tant à l'opéra allemand qu'au concert.

DAMVILLE, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. d'Evreux), à l'O. de la plaine de Saint-André, sur l'Iton ; 1 250 hab. (1 068 aggl.) [*Damvillais*]. Eglise des XVe et XVIe s. Capitale d'une baronnie qui appartint, de 1285 au XVIIe s., à la maison de Montmorency.

DAMVILLERS, ch.-l. de cant. de la Meuse (arrond. de Verdun), en contrebas des Hauts de Meuse ; 577 hab. (560 aggl.). Restes de fortifications. Patrie du maréchal Gérard.

DAMYSE, en gr. **Dêmusos.** Myth. gr. Le plus agile des géants. Achille, à sa naissance, fut jeté au feu par sa mère Thétis, et sauvé par son père Pélée, mais il avait eu le talon droit consumé. Chiron déterra le cadavre de Damyse, lui enleva le talon droit et l'adapta au pied d'Achille, qui y gagna la légèreté de Damyse. Une tradition rapporte qu'ensuite, lorsque Achille fuyait devant Apollon, le talon se détacha ; le héros fut atteint et tué par le dieu.

DAN [dan] n. m. Grade supplémentaire des judokas titulaires de la ceinture noire. (Les dans sont signalés par des barrettes.)

DAN, fils de Jacob et de Bala, servante de Rachel, père de l'une des douze tribus israélites.

DAN (TRIBU DE), l'une des tribus d'Israël. Lors du partage de Canaan, elle reçut en lot une bande de territoire occupée par les Philistins. Les *Danites,* ne pouvant parvenir à les chasser, se réunirent à la tribu de Juda, sauf un groupe de 700 hommes, qui alla s'établir au nord de la Palestine, dans la ville de Laïs, à laquelle il donna le nom de *Dan.*

DAN. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans le territoire de la tribu de Dan, près des sources du Jourdain. Appelée d'abord *Laïs,* elle reçut le nom de la tribu israélite qui s'en empara. Son sanctuaire fut un des centres religieux du royaume du Nord. Les ruines se trouvent à *Tell-el-Kadi,* près de Metulla, à l'extrémité nord de l'Etat d'Israël. Près de ce site, le kibboutz *Dan* a été fondé en 1930.

DAN, nom de rois légendaires du Danemark, dont l'un serait l'ancêtre du peuple danois et l'autre celui du peuple anglais.

DAN Ier, prince de Valachie (1384-1386). Fils aîné de Radu, il fut tué au cours des luttes contre les Bulgares et remplacé par son frère Mircea, qui lui avait disputé le trône. — **Dan II** monta sur le trône vers 1420 et mourut en 1431. — **Dan III** monta sur le trône en 1446, et périt à la bataille de Kosovo (1448).

DANA (James Dwight), naturaliste américain (Utica 1813 - New Haven, Connecticut, 1895). En 1838, il a exploré l'ouest des Etats-Unis et enseigné à Yale. Il a publié des travaux sur les zoophytes (1841), sur les crustacés (1852-1854), une géologie de l'océan Pacifique (1849) et un traité fondamental de minéralogie (1852-1854), etc. Il fut en outre l'éditeur de l'*American Journal of Science.* On lui doit la notion de géosynclinal (1873) ; il attribue les chaînes de montagnes plissées à l'effet de pressions unilatérales. — Son fils, EDWARD SALISBURY (New Haven 1849 - *id.* 1935), lui succéda à Yale.

DANA (Richard Henry), juriste et écrivain américain (Cambridge, Massachusetts, 1815 - Rome 1882). Il doit sa place dans la littérature à une œuvre d'extrême jeunesse, publiée en 1840 : *Une voix du gaillard d'avant* (*Two Years before the Mast*), récit simple et frais, qui raconte son voyage, comme jeune mousse, de Boston en Californie, en passant par le cap Horn. Excellent reportage, ce livre, qui est aussi une protestation généreuse contre les mauvaises conditions du travail des marins, mérite sa place parmi les classiques de la jeunesse.

DANAÉ ou **DANAÊ.** Myth. gr. Fille d'Acrisios, roi d'Argos, et d'Eurydice. Averti par un oracle qu'il serait tué par l'enfant qui naîtrait de Danaé, Acrisios relégua celle-ci dans une tour. Mais Zeus la rejoignit sous la forme d'une pluie d'or ; et elle accoucha d'un fils, Persée. Acrisios fit jeter à la mer Danaé et Persée, que les flots déposèrent à l'île de Sériphos. Plus tard, Danaé fut ramenée dans Argos par Persée, qui tua, sans le vouloir, Acrisios.

— Iconogr. Le thème de Danaé et de la pluie d'or a notamment inspiré, dans l'Antiquité, les artistes de Pompéi ; parmi les peintres du XVIe au XVIIIe s. : le Corrège (galerie Borghèse, à Rome), Titien (Naples, Madrid, Leningrad), le Tintoret (Lyon), le Primatice (galerie François-Ier, à Fontainebleau), D. Calvaert (Lucques), Rembrandt (Leningrad), Van Dyck (Dresde), Boucher (Angers).

DANAENS, en gr. **Danaoi.** Myth. gr. Descendants de Danaos, fondateur légendaire d'Argos. — Nom poétique des Argiens, et même de tous les Grecs, lors de la guerre de Troie.

DANAÏDE n. f. Papillon d'assez grande taille, habitant ordinairement les régions chaudes de l'Ancien Monde. (Le genre fait partie des lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés.)

— ENCYCL. *Danais chrysippus,* qui a les ailes d'un jaune vif, avec bordure noire et taches blanches, habite l'Afrique et une partie de l'Asie. On le rencontre en quelques points de l'Europe méridionale. Sa chenille vit sur les asclépiadacées.

DANAÏDES. Myth. gr. Filles de Danaos, roi légendaire d'Argos. Danaos, qui avait fui l'Egypte pour l'Argolide à la suite de querelles avec son frère Egyptos, feignit de se prêter à une réconciliation et de consentir au mariage de ses cinquante filles avec les cinquante fils d'Egyptos. Apollodore nous a conservé les noms traditionnels des cinquante Danaïdes et de leurs fiancés. La nuit des noces, sur l'ordre de Danaos, chacune égorga son mari. Seule, Hypermnestre épargna Lyncée. Les Danaïdes, purifiées par Hermès et Athéna, se remarièrent à des Pélasges, et donnèrent naissance à la race des Danaens. Plus tard, elles furent tuées, comme leur père, par Lyncée, et condamnées, aux Enfers, à verser éternellement de l'eau dans un vase sans fond (allusion, peut-être, aux katavothres d'Argolide).
— Iconogr. Le supplice des filles de Danaos a été souvent représenté dans l'Antiquité (bas-relief du Vatican, vases peints du musée de Munich). Ovide et Properce mentionnent des statues des Danaïdes au temple d'Apollon Palatin, à Rome, que l'on a parfois identifiées avec deux figures de marbre conservées au Vatican. D'une époque plus récente, on peut citer un dessin de Ch. Le Brun (Francfort).

DANAÏTE n. f. Minér. Variété cobaltifère de mispickel.

DANAKÉ n. m. Antiq. Monnaie d'argent des Perses Achéménides, équivalant à peu près à l'obole grecque. ‖ *Par extens.* L'obole qu'on mettait dans la bouche des morts, pour payer à Charon le passage du Styx.

DANAKIL(S) ou **DANKALI(S),** population pastorale qui vit entre les montagnes de l'Ethiopie et la mer Rouge, et dont les ancêtres (Afars) seraient venus du Moyen-Orient. Les Danakils sont grands ; ils ont le teint noir, les cheveux un peu frisés et les lèvres un peu épaisses. Par leurs coutumes, ils se rapprochent des Somalis. Ils se rattachent à la religion musulmane. La région qu'ils habitent, en contrebas du Massif éthiopien et du Massif central, est un pays steppique, au climat très chaud.

DANALITE n. f. Minér. Silicate sulfurifère naturel de fer, de zinc, de béryllium et de manganèse. (C'est une substance rose ou

grise, cristallisant dans le système cubique, en octaèdres et rhombododécaèdres.)

DANANÉENS, un des peuples qui tentèrent d'envahir l'Egypte sous Ramsès III et qui furent repoussés par ce dernier, en 1191 av. J.-C. Ils paraissent être identiques aux mythiques Danaens, les descendants de Danaos.

DÀ NANG. V. TOURANE.

DANAOS Myth. gr. Fils de Bélos et d'Anchinoé, petit-fils de Poséidon et père des Danaïdes*. Il détrôna le roi Gélanor en Argolide, où il régna cinquante ans. Plus tard, il périt sous les coups de Lyncée.

DANBURITE n. f. Minér. Borosilicate naturel de calcium ($CaB_2Si_2O_8$).

DANBY (Thomas OSBORNE, comte DE), marquis **de Carmarthen** et 1er duc **de Leeds,** homme politique anglais, habituellement connu sous le nom de **lord Danby** (Kiveton, Yorkshire, 1631 - Easton, Northamptonshire, 1712). Zélé « cavalier », membre du Parlement dès 1665, il s'opposa fermement à toute mesure de tolérance envers les catholiques et les non-conformistes. Succédant à Clifford comme grand trésorier (1673), il devint bientôt le principal ministre (1674-1679). Favorable aux Provinces-Unies, il fit conclure en 1677 le mariage de la princesse Marie et de Guillaume d'Orange, tout en recherchant les subsides français, malgré son animosité envers Louis XIV. Son ministère est surtout remarquable par le soin qu'il prit de s'appuyer sur une majorité parlementaire, usant d'ailleurs largement de la corruption; il organisa aux Communes un « parti de la Cour », provoquant par réaction la formation d'un « parti du Pays », dirigé par Shaftesbury. Les dénonciations d'Oates provoquèrent sa chute (1679) et, malgré l'intervention de Charles II, il passa cinq ans à la Tour de Londres. Choqué et inquiété par la politique de Jacques II, il se mit en contact avec Guillaume d'Orange, et fut l'un des principaux artisans de la révolution de 1688, signant avec six autres notables un appel au stathouder, et s'emparant en son nom d'York et de Hull. Récompensé par la présidence du Conseil (1689-1699), il fut pratiquement Premier ministre jusqu'en 1696. Son torysme modéré lui attira pourtant l'hostilité des whigs, qui finirent par l'éliminer.

DANCE (George), architecte anglais (Londres 1700 - *id.* 1768). Il construisit plusieurs églises londoniennes (Saint Luke's, Saint Leonard, Saint Botolph). Inspecteur des bâtiments de la Cité, il fut chargé de construire Mansion House, résidence du lord-maire (1739). Son œuvre termine la première époque palladienne de l'architecture anglaise.

DANCHET (Antoine), poète dramatique français (Riom 1671 - Paris 1748). Il a écrit des tragédies, des ballets, des livrets d'opéras (*Hésione,* musique de Campra, 1700). [Acad. fr., 1712.]

DANCING [dãsiŋ] n. m. (ellipse de l'angl. *dancing-house,* maison de danse). ‖ Etablissement public où l'on danse.

DANCKELMANN (Eberhard, baron VON), homme d'Etat prussien (Lingen 1643 - Berlin 1722). Précepteur du futur roi Frédéric Ier de Prusse, puis son Premier ministre. S'étant attiré l'inimitié de la reine Sophie-Charlotte, il fut condamné à la prison perpétuelle en 1697, relaxé en 1702, puis rappelé à la Cour par Frédéric-Guillaume Ier.

DANCLA (Charles), violoniste français (Bagnères-de-Bigorre 1817 - Tunis 1907). On lui doit une *Méthode de violon,* des concertos, des duos, etc., pour cet instrument, et des ouvrages pédagogiques.

D'ANCONA (Alessandro), publiciste et professeur italien (Pise 1835 - Florence 1914). Il prit une part active au mouvement qui prépara l'unité italienne, et devint, en 1859, directeur du journal florentin *La Nazione.* En outre, il introduisit dans l'étude des lettres italiennes la méthode historique et critique. Professeur à l'université de Pise depuis 1860, il exerça une grande influence. Son étude sur les *Origines du théâtre italien* (1877; 2e éd., 1891) est devenue classique.

DANCOURT (Florent CARTON, sieur **d'Ancourt,** dit), acteur et auteur dramatique français (Fontainebleau 1661 - Courcelles-le-Roi, Gâtinais, 1725). Il était de petite noblesse. Il se préparait à la carrière d'avocat; mais, ayant enlevé et épousé la fille du comédien La Thorillière, il se consacra au théâtre. Il demeura trente-trois ans à la Comédie-Française (1685-1718) et s'y fit applaudir dans les rôles comiques, en particulier dans celui d'Alceste, du *Misanthrope.* Sa carrière d'auteur fut, en même temps, très féconde. Il a écrit des comédies de mœurs, où il a donné une image assez vivante des ridicules et des travers propres à la société de son temps : *le Chevalier* à la mode* (1687), *la Fête de village* (1700), œuvre qui fut reprise en 1724 sous le titre *les Bourgeoises de qualité.* Il peignit aussi avec esprit de nombreuses scènes villageoises : *la Maison de campagne* (1688), *les Vendanges de Suresnes* (1694), *la Foire de Bezons* (1695). Il est établi que, parmi la soixantaine de pièces qui furent jouées et publiées sous son nom, un certain nombre ne sont pas de lui.

DANCOURT (Marie-Thérèse LE NOIR DE LA THORILLIÈRE, dame CARTON-DANCOURT, dite **Mlle**), actrice française (Paris 1663 - *id.* 1725), femme du précédent. Filleule de Molière, elle était fille d'un comédien de sa troupe. Dancourt l'enleva et l'épousa. Ils débutèrent ensemble à la Comédie-Française, en 1685. Elle y joua les amoureuses jusqu'à sa retraite, en 1720. — Ses deux filles : MANON (1684-1745) et MIMI (1685-1779), entrèrent aussi au théâtre et s'y firent un nom par leur beauté et leur talent.

DANCOURT (L.-H. ou L.-R.), auteur dramatique et acteur français (Paris 1725 - *id.* 1801). On a de lui une comédie, *les Deux Amis* (1762), et quelques livrets d'opéras-comiques. Son meilleur ouvrage est une apologie de la comédie et des comédiens (*L.-H. Dancourt, arlequin de Berlin, à J.-J. Rousseau, citoyen de Genève* [1759], en réponse à la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*).

DANDELIN (Pierre), ingénieur et mathématicien français (Le Bourget 1794 - Bruxelles 1847). Elève de l'Ecole polytechnique, il se fixa en Belgique, où il se fit naturaliser (1816), et devint professeur à l'Ecole des mines de Liège et colonel du génie. Outre de très nombreux mémoires, on lui doit un théorème relatif aux sections coniques, qui porte son nom.

DANDIN n. m. (déverbal de *dandiner*). Homme niais, aux manières gauches. ‖ *Perrin Dandin,* type de juge, tantôt ridicule, tantôt fourbe. (Ce nom fut créé dans *Pantagruel* par Rabelais, qui fait de ce personnage un bon bourgeois du pays de Lusignan, lequel, pris pour arbitre, termine tous les procès de la manière la plus expéditive. Racine en a fait, dans ses *Plaideurs,* le type du juge fanatique de sa profession. La Fontaine a résumé en quelques traits le personnage dans sa fable *l'Huître et les Plaideurs.*)

Dandin, personnage de Molière. V. GEORGE DANDIN.

DANDIN, écrivain sanskrit, que l'on situe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. On lui doit notamment le roman d'aventures *Dashakumāra-charita.*

DANDINANT, E adj. Qui se dandine.

DANDINEMENT ou **DANDINAGE** n. m. Mouvement de celui qui se dandine.
— Autom. Oscillation périodique des roues avant d'une voiture automobile, autour de leur position moyenne. (Le dandinement, qui entraîne des vibrations dans la direction et dans le châssis, provient d'un équilibrage défectueux des roues avant ou d'une mauvaise suspension. On dit aussi SHIMMY.)

DANDINER (SE) v. pr. (de l'anc. franç. *dandin,* cloche). Donner à son corps un mouvement gauche et nonchalant; se balancer : *Le canard se dandine en marchant.*
◆ V. intr. Pêch. Pêcher à la dandinette.
◆ V. tr. Balancer : *Quel troupeau de mulets dandinant leurs sonnettes!* (Musset).

DANDINETTE n. f. Pêche à la ligne, qui s'exécute à l'aide d'un poisson d'étain garni d'hameçons, d'un leurre, d'un poisson mort, d'une esche, qu'on laisse descendre dans l'eau, que l'on remue constamment, pour attirer le poisson, et que l'on remonte par petites saccades. ‖ Le poisson d'étain lui-même.

DÄNDLIKER (Karl), historien suisse (Elsau 1849 - Zurich 1910). Professeur au Polytechnicum de Zurich (1883), il est l'auteur de travaux sur l'histoire de la Suisse (*Geschichte der Schweiz,* 1883-1888).

George DANCE
Mansion House
maison du lord-maire
Londres

DANDOLO, une des plus illustres familles de Venise, et qui a fourni plusieurs doges à la République, et notamment : ENRICO (Venise v. 1107 - Constantinople 1205). Chargé, d'après la légende, de réclamer des sujets vénitiens détenus par l'empereur d'Orient Manuel Comnène (1171), il aurait été partiellement aveuglé par celui-ci. De là la haine implacable vouée aux Byzantins par Dandolo. Elu doge en 1192, il reprit Pola (Istrie) aux Pisans et obtint des croisés qu'ils conquièrent Zara, qui s'était soustraite vingt ans auparavant à la domination vénitienne; puis, ayant contribué au détournement de la IVe croisade et à la fondation d'un Empire latin*, il fit adjuger à Venise une bande de terrain allant d'Andrinople à la mer de Marmara, le littoral de cette mer, l'Epire, l'Acarnanie, l'Etolie, avec la plus grande partie du Péloponnèse, de l'Eubée et des îles Ioniennes. Il obtint de Baudouin Ier le titre de despote et prit celui de « seigneur du quart et demi de la Romanie », que ses successeurs portèrent jusqu'au milieu du XIVe s.; — GIOVANNI († Venise 1289). Il fut élu doge en 1280, après l'abdication de Iacopo Contarini. Sous son gouvernement, Venise, favorable aux Aragonais, lutta contre le pape Martin IV, favorable à Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile, ce qui fit jeter sur la République un interdit qui ne fut levé que par Honorius IV; — FRANCESCO († Venise 1339). Doge de 1329 à 1339. Du fait de l'hostilité des Scaliger de Vérone, qui barraient la route des Flandres, il orienta la politique de Venise vers l'expansion continentale, jusqu'alors négligée au profit de l'expansion maritime et de la lutte contre Gênes; — ANDREA (Venise v. 1307 - *id.* 1354). Elu doge en 1343, il signa, en 1346, un traité glorieux avec les Turcs, et reprit Zara après un siège célèbre. Il soutint contre les Génois une guerre cruelle, qu'on lui reprocha souvent d'avoir voulue et fait durer. Il dut faire face aux manifestations d'une violente opposition, qui devait triompher après lui en portant au pouvoir son successeur Marino Faliero. Ami de Pétrarque, il a écrit une chronique latine sur Venise.

Enrico DANDOLO
gravure anonyme
cabinet des Estampes

Andrea DANDOLO
gravure anonyme
cabinet des Estampes

D'ANDREA (Gerolamo), prélat italien (Naples 1812 - Rome 1868). Après avoir tenu divers postes de curie, il fut nommé, en 1852, cardinal-évêque de Sabine et préfet de l'Index. De tout temps adversaire d'Antonelli, il approuva ouvertement, après l'invasion des Etats pontificaux (1860), la nouvelle situation. Il donna sa démission de l'Index et se retira à Naples. Pie IX le disgracia complètement, jusqu'à lui enlever toutes ses prérogatives de cardinal. Puis la paix se fit, et D'Andrea revint à Rome pour mourir.

DANDRÉ-BARDON (Michel François), écrivain et peintre français (Aix-en-Provence 1700 - Paris 1783). Elève de J.-B. Van Loo et de Jean-François de Troy, il fut reçu académicien en 1735. Nommé peintre des galères du roi à Marseille (1745), il fonda une académie dans cette ville et en fut nommé directeur (1754). L'œuvre capitale de Dandré-Bardon est son *Christ* (musée de Marseille). Il a publié : *Livre des principes à dessiner* (1754), *Vie de Carle Vanloo* (1765), *Traité de peinture* (1765), *Histoire universelle, traitée relativement aux arts de peindre et de sculpter* (1769).

DANDRELIN n. m. Hotte d'osier pour la vendange. (On dit aussi DANDERLIN.)

DANDRIDGE (Bartholomew), peintre anglais (1691 - v. 1754). Sa personnalité s'affirma

Phot. Hulton, Larousse.

Bartholomew DANDRIDGE
« la Famille Price »
Metropolitan Museum
New York

en des « tableaux de conversation », assez différents de la manière de Hogarth : *la Famille Price* (1728, New York) ; il a également peint des portraits isolés : *l'Historien Hooke, le Prince de Galles Frédéric-Louis* (Londres).

DANDRIEU (Jean-François). V. ANDRIEU (Jean-François D').

DANDURAND (Raoul), homme politique canadien (Montréal 1861 - Ottawa 1942). Président du Sénat (1905-1909), ministre d'Etat, ami et collaborateur de Mackenzie King, il fut délégué du Canada à la S. D. N. et élu à la présidence de l'assemblée en 1925.

DANDY n. m. Petite embarcation à voile, gréée en yawl.

DANDY n. m. (mot angl.). Homme qui affecte une suprême élégance dans sa toilette, ses manières, ses goûts, son attitude sociale : [Lucien] *acheta une jolie canne chez Verdier, des gants et des boutons de chemise chez Madame Irlande ; enfin il tâcha de se mettre à la hauteur des dandies* (Balzac). ‖ Pl. d'abord comme en angl. DANDIES, puis DANDYS.

— ENCYCL. On appela *dandys*, pendant le premier tiers du XIXe s. (vers 1813-1816), un groupe de jeunes gens appartenant à la plus haute société anglaise et formant une sorte d'association tacite qui s'attribuait le droit exclusif de donner le ton et de régler la mode en toutes choses, mais surtout en matière de toilette. Le dandysme fut d'abord une mode vestimentaire et esthétique, puis une attitude faite d'impertinence. George Brummell, qui exerça dans cette transformation une influence certaine, disait : « Pour être bien mis, il ne faut pas être remarqué. » Brummell ne fut pas sans influence sur Byron, dandy lui-même. En France, le comte d'Orsay fut le plus élégant des dandys. Mais chez A. de Musset, le dandysme s'accorde avec le scepticisme et l'ironie insolente qui lui font dédaigner le conformisme bourgeois. Barbey d'Aurevilly, dans son livre piquant, *Du dandysme et de George Brummell*, a décrit la physiologie du dandy, et Baudelaire lie son esthétique à l'esprit même du dandysme. (→ Biblio.)

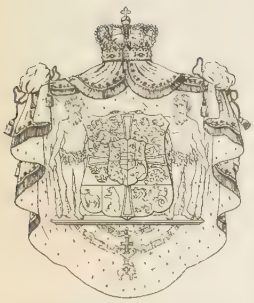

armoiries du DANEMARK

DANDY (Walter Edward), chirurgien américain (Sedalia, Missouri, 1886 - Baltimore 1946). Professeur de clinique neurochirurgicale en 1931, il reçut l'année suivante le titre de professeur extraordinaire de chirurgie à l'université Johns Hopkins. Il a étudié le mécanisme et le traitement de l'hydrocéphalie, découvert la ventriculographie et l'encéphalographie par voie gazeuse, et décrit le premier les hernies discales. Il traita chirurgicalement et avec beaucoup d'audace les anévrismes intracrâniens.

DANDYSME n. m. Manières du dandy. ‖ Prétention à l'élégance, au bon ton : *Dandysme littéraire qui fait perdre beaucoup de temps* (Champfleury). [V. DANDY.]

DANEAU (Lambert), théologien réformé français (Beaugency v. 1530 - Castres 1595). Pasteur de Gien, il enseigna la théologie à Genève après la Saint-Barthélemy et finit sa vie comme pasteur et professeur à Castres. Citons, parmi ses ouvrages : *les Sorciers* (1574), *Traité des danses, auquel est amplement résolue la question à savoir s'il est permis aux chrétiens de danser* (1579).

Danebrog (ORDRE DE CHEVALERIE DU), ordre fondé, dit-on, par Valdemar II, en souvenir de l'événement miraculeux survenu en 1219, lors de la bataille de Reval contre les Estoniens, où le courage de l'armée danoise défaillante fut ranimé à la vue d'un étendard rouge à croix blanche, le *danebrog* (force des Danois), tombé du ciel et qui fut adopté vers 1300 par le Royaume. L'ordre, réglementé par Christian V en 1671, réformé par Frédéric VI en 1808, récompense les mérites civils et militaires. Il comporte cinq classes : grand commandeur, grand-croix, commandeur, chevaliers de 1re et de 2e classe. La croix, suspendue à un ruban blanc à liséré rouge, est en argent pour la 2e classe, en or pour les autres, avec l'inscription *Gud og Kongen* (Dieu et le Roi). [V. pl. DÉCORATIONS.]

DANEGELD n. m. Impôt institué par les rois anglo-saxons au Xe s., pour payer le tribut aux envahisseurs danois établis en Angleterre. (Cet impôt survécut à la domination danoise et ne fut supprimé qu'en 1163.)

DANEI (Paul François), fondateur des passionnistes, plus connu sous le nom de PAUL DE LA CROIX*.

DANELAG n. m. Hist. Nom de la loi danoise en vigueur dans une grande partie de l'Angleterre conquise par les Vikings dès la fin du IXe s. (V. DANELAW.)

DANELAW [lo] n. m. Autonomie juridique accordée aux Danois établis en Angleterre aux IXe-XIe s. ‖ Territoire habité par les envahisseurs danois et régi par leurs lois et coutumes. (Il correspondait à peu près à la Northumbrie et à la Mercie orientale avec l'Est-Anglie. Des racines et noms nordiques ont subsisté dans certains dialectes de la région, révélant l'importance de la colonisation scandinave.)

DANEMARK, en danois **Danmark**, Etat de l'Europe du Nord, entre la mer du Nord et la mer Baltique, formé par la péninsule du Jylland et par un archipel compris entre la mer Baltique et le Cattégat ; 43 042 km² ; 4 684 000 hab. Capit. *Copenhague*.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

I. RELIEF. Prolongement de la grande plaine de l'Europe du Nord, le Danemark est caractérisé par son relief très peu accidenté : le point culminant du pays n'atteint que 172 m d'altitude (dans la partie orientale du Jylland). Le sous sol est constitué par des terrains sédimentaires de la fin du Secondaire (craie et grès) et par des dépôts variés du Tertiaire (marnes, argiles, sables). Mais ces assises ont été recouvertes à peu près partout par d'épais dépôts apportés par les glaciers du Quaternaire, et ces derniers sont responsables essentiellement du paysage danois, comme des diverses qualités des sols.

● *Le Jylland*. Le Jylland (ou Jutland) s'étend sur 340 km, de la frontière allemande au cap Skagen ; au S., le pédoncule de la presqu'île n'atteint pas 50 km de largeur, mais la région s'étale sur 125 km à la hauteur de Randers. Sa partie orientale est marquée par un alignement de hautes collines correspondant, en partie, à un stade de stationnement de l'inlandsis ; la côte limitant le Belt et le Cattégat est ouverte par des fjords étroits, qui ont été façonnés sans doute par les eaux de fonte sous pression de torrents coulant sous l'inlandsis quaternaire. La partie occidentale de la péninsule n'est accidentée que par des collines constituant les vestiges des plus anciens dépôts glaciaires. Les plaines, monotones, sont formées par l'étalement des dépôts sableux apportés par les eaux de fonte des glaciers. Moins pittoresque que l'Est, cette région aux sols médiocres est aussi moins peuplée ; des landes s'y étendent encore. Elle est limitée par un rivage presque rectiligne, aux longs cordons de dunes qui séparent de la mer du Nord de vastes lagunes.

Copenhague, place du Château-Royal

● *L'archipel*. L'archipel danois contient trois îles principales : entre le Grand Belt, et l'Øresund, Sjaelland, la plus grande, où est située la capitale de l'Etat ; Lålland (ou Lolland) au S. du Grand Belt, et Fyn (Fionie), entre le Grand Belt et le Petit Belt. Ces îles sont également constituées de plaines basses et de collines peu marquées (131 m d'alt. à Fyn). Elles sont couvertes en grande partie par des sols argileux constitués par la moraine de fond des glaciers et sont ainsi plus favorisées que le Jylland.

II. CLIMAT. Malgré sa latitude déjà assez élevée, le Danemark bénéficie encore d'un climat doux, qu'il doit à la prédominance des influences océaniques. Si les températures moyennes annuelles ne sont pas inférieures à 0 °C dans la plupart des stations, les étés sont en revanche frais (16,6 °C à Copenhague en juillet). Situé souvent sur le trajet des dépressions cyclonales qui suivent le « front polaire », le Danemark est brumeux et humide ; mais la faiblesse du relief préserve le pays des apports supplémentaires dus aux pluies orographiques, et la moyenne annuelle des précipitations est relativement faible (650 mm) ; à l'abri des hauteurs du Jylland, en bordure du Cattégat, la moyenne descend même à 450 mm.

Géographie humaine et économique.

I. PEUPLEMENT. Peuplé d'abord de chasseurs, puis de peuples qui vivaient de la pêche et qui ont laissé de nombreux amas de coquillages (*kjökkenmöddings*), le Danemark est le

plage de la mer du Nord
côte ouest du Jylland

Phot. Research et Sales-Metropolitan Museum, Inga-Rapho, Nordisk-Pressfoto.

laiterie coopérative à Serritslev (Jylland)

domaine, à l'époque néolithique, d'agriculteurs ; ces derniers ont construit de nombreux mégalithes et tumulus. L'âge du bronze, puis celui du fer voient la formation de villages agglomérés et une mise en valeur intense dans les secteurs où les sols étaient les plus fertiles. La structure agraire et le peuplement ne seront bouleversés qu'à la fin du XVIIIe s. et au XIXe s., avec les remembrements des parcelles effectués à l'instigation des grands propriétaires fonciers, et avec la dispersion de l'habitat en de multiples fermes isolées. Mais un autre phénomène essentiel caractérisant l'évolution du peuplement danois est son augmentation considérable depuis le XVIIIe s. : la densité n'était que de 20,5 habitants au kilomètre carré en 1769 ; après une forte poussée à la fin du XIXe s., elle atteint 100 aujourd'hui. Cependant, la richesse très variable des terres apparaît encore fortement dans l'inégale répartition de la population : si la densité est de 177,8 dans l'archipel, elle n'est que de 64,4 dans le Jylland oriental, de 47,6 dans le Jylland occidental.

II. ECONOMIE. ● *L'économie rurale.* La répartition de la population est calquée sur les ressources de l'agriculture, particulièrement productive dans l'archipel et dans le Jylland oriental, plus médiocre dans le Jylland occidental. Mais, même ici, les amendements et les travaux séculaires ont abouti à une amélioration considérable des sols naturels. D'autre part, un enseignement agricole très développé a permis l'introduction dans toutes les campagnes des techniques les plus perfectionnées. Enfin, dans ce pays de petite propriété, la généralisation des coopératives (abattoirs et laiteries, en particulier) permet une commercialisation rationnelle des produits mis sur le marché. Tous ces facteurs contribuent à expliquer que, dans le monde entier, le Danemark soit réputé pour les produits de son élevage ; ce dernier, qui a succédé à la grande production de blé du XIXe s., alimente plus de la moitié des exportations totales de l'Etat. Les prés naturels, favorisés par l'humidité du climat, sont complétés par de grandes cultures fourragères.

port de pêche d'Esbjaerg

Les bovins (plus de 3 millions de têtes) sont élevés essentiellement pour le lait, et le rendement des vaches est le plus élevé d'Europe. Le lait fournit avant tout du beurre, grand article d'exportation, mais aussi du fromage (destiné surtout à la Grande-Bretagne) et du lait concentré. Les porcs (près de 5 millions de têtes) ont également pour débouché la Grande-Bretagne (préparation du bacon). L'aviculture, enfin, pour laquelle l'organisation coopérative joue aussi un très grand rôle, tient une place importante dans l'économie rurale du Danemark.

SKAGERRAK
MER DU NORD
DANEMARK
JYLLAND
FYN
SJAELLAND
LOLLAND
ALLEMAGNE
MER BALTIQUE
SUEDE
Baie de CATTEGAT
(KATTEGAT)
Be Tannis
Skagen
Hirtshals
Frederikshavn
Løkken
VENDSYSSEL
Jammerbugt
Hjørring
Brønderslev
Læsø
Hanstedt
Aalborg
Limfjord
HIMMERLAND
Mariager fj.
Randers fj.
Randers
Anholt
Aarhus
Silkeborg
HARSYSSEL
ALHEDE
DJURSLAND
Fornæs
Horsens
Vejle
Fredericia
Esbjærg
Kolding
Odense
Svendborg
Nyborg
Korsør
Kalundborg
Samsø
Endelave
COPENHAGUE
(KØBENHAVN)
Helsingør
Hälsingborg
Malmö
Göteborg
Borås
Varberg
Halmstad
Trelleborg
Bornholm
Rønne
Flensburg
Sylt
Föhr
Esbjerg
Ringkøbing
Herning
Holstebro
Viborg
Skive
Thisted
Nykøbing
Mors
Fur
Limfjord
Ålborg
Hobro
Hadsund
Assens
Grenå
Ebeltoft
Århus
Sletterhage
Skanderborg
Silkeborg
Tunø
Hou
Odden
Sejerø
Nykøbing
Isefj.
Frederikssund
Roskilde
Holbæk
Kalundborg
Tissø
Sorø
Ringsted
Køge
Amager
Saltholm
Dragør
Næstved
Fakse
Vordingborg
Stevns
Faxe Bay
Omø
Agersø
Knudshoved
Langeland
Femø
Fejø
Møn
Nakskov
Sakskøbing
Stubbekøbing
Falster
Nykøbing
Rudkøbing
Ærø
Bagenkop
Tåsinge
Svendborg
Nyborg
Kerteminde
Odense
Middelfart
Bogense
Assens
Ringe
Faaborg
Nordborg
Sønderborg
Aabenraa
Tønder
Ribe
Esbjerg
Varde
Grindsted
Vejle
Juelsminde
Daugård
Endelave
Horsens
Hou
Odden
Tunø

plaine de Mols

cyclistes danois

le commerce du DANEMARK

● *L'industrie et la vie maritime.* Dépourvu de houille, de minerai de fer, de ressources hydro-électriques, le Danemark n'a longtemps connu que des industries artisanales. Aujourd'hui, avec les houilles britannique et allemande, avec l'électricité suédoise, importée par câble sous-marin, l'industrie occupe le tiers de la population active. Elle est tournée, en premier lieu, vers la préparation des produits de l'élevage destinés à l'exportation (abattoirs, beurreries, sucreries, fabriques de conserves, de lait concentré, brasseries) ; elle est également spécialisée dans la fabrication des machines agricoles et des instruments utilisés dans les laiteries. Mais l'industrie danoise vise aussi à réduire les importations d'objets fabriqués et à satisfaire les besoins de la consommation intérieure : textiles, bicyclettes et vélomoteurs, montage d'automobiles, industries chimiques, verreries, et surtout constructions navales et moteurs de navires (moteurs Diesel). La vie maritime joue, en effet, un grand rôle au Danemark : les pêcheries de la mer du Nord (Esbjaerg, Skagen) et le commerce maritime constituent la troisième ressource essentielle de ce pays, qui, eu égard à sa population, tient une place enviable en Europe par son activité économique.

● *Le commerce extérieur.* L'importance même de l'exportation de produits d'une agriculture hautement spécialisée a rendu l'économie danoise instable. L'origine de cette sensibilité doit être cherchée dans les conditions climatiques, les variations de la conjoncture économique internationale, l'évolution des cours des matières premières et des frets dans le monde. Or, pour renforcer le potentiel d'exportation du pays, par la modernisation de l'agriculture et la croissance de l'industrie, d'importants investissements et de considérables importations sont nécessaires, ce qui réclame de larges disponibilités en devises étrangères. Ces difficultés ne sont pas propres au Danemark, mais elles s'y posent avec une acuité particulière. Depuis 1945, l'expansion de la production industrielle, la recherche du plein emploi et le désir de maintenir un niveau de vie élevé ont été fréquemment contrariés par le déficit des comptes extérieurs : les importations représentent 34 p. 100 du produit national brut, et les exportations 32 p. 100. Les importations sont représentées essentiellement par du pétrole, des matières premières nécessaires aux industries (fer, laminés, fibres textiles, etc.) ou à l'agriculture (engrais, aliments pour le bétail), des denrées alimentaires que l'agriculture ne produit qu'en faibles quantités (céréales) et des produits exotiques (café, thé, cacao). Les principaux produits d'exportation sont ceux de l'élevage, très largement en tête comme nous l'avons déjà noté, les machines, les conserves alimentaires (poissons, céréales préparées, etc.).

Le principal client et le principal fournisseur du Danemark reste la Grande-Bretagne. Mais l'Allemagne (République fédérale) tient une place de plus en plus considérable dans le commerce extérieur ; elle est suivie d'assez loin, par les Etats-Unis, la Suède, la France et la Belgique.

Niveaux de vie et structure sociale.

Depuis le début du XXe s. jusqu'en 1938, le revenu national danois a progressé d'une façon remarquable : il a presque triplé. Depuis 1938, cette progression s'est poursuivie, mais à un rythme ralenti. Le Danemark appartient à la catégorie des pays à niveau de vie élevé : il arrive après la Suisse, la Suède, le Luxembourg, la Belgique, le Royaume-Uni, et avant la France, la Norvège, la Finlande, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas. Ce niveau de vie a été atteint bien que l'économie danoise soit handicapée par des moyens de production restreints et qu'elle soit fortement tributaire de l'économie internationale. Dépourvu de matières premières minérales et de ressources énergétiques, le Danemark est devenu une usine de transformation entretenue à grands frais et tournée vers l'exportation. Ces obstacles naturels ont longtemps freiné le développement de l'industrie, de création récente. La fortune du Danemark est plutôt liée à la remarquable mise en valeur de ses terres, obtenue à la suite de l'étonnante transformation de l'agriculture pendant les années 1870-1880.

La prospérité croissante se reflète notamment dans la diminution du taux de mortalité, la longévité, l'élimination progressive de la tuberculose et surtout de la poliomyélite, la diminution très marquée de la mortalité infantile. Les changements radicaux qui se sont produits dans le régime diététique attestent encore la hausse du niveau de vie : on pourvoit aux besoins alimentaires surtout par des graisses et des albumines, alors que la consommation d'hydrates de carbone, sous la forme de pain, de farine, de gruau et de pommes de terre, décline. Au contraire, la consommation de sucre et de lait s'est accrue de façon spectaculaire. En cinquante ans, la consommation de produits de luxe, comme le thé et le café, s'est multipliée au moins par trois. La part du revenu individuel consacrée à se procurer des biens de confort ou de superflu atteint des proportions inégalées par rapport à la plupart des autres pays européens. La progression démographique et l'industrialisation n'ont pas provoqué de crise de logement : la construction répond aux besoins, car l'Etat a naturellement accompli un effort considérable en sa faveur, consentant à cet effet des prêts et des allocations spéciales. L'Etat l'encourage au détriment des automobiles, sévèrement taxées (le Danois utilise surtout la bicyclette).

● *La structure sociale.* Le revenu national est réparti de façon plus égale que dans beaucoup d'autres pays. Les capitaux de l'industrie et du commerce ne sont pas concentrés entre les mains de quelques propriétaires. Au Danemark, à l'inverse de beaucoup d'autres pays, les grandes réformes agraires de la fin du XVIIIe s. ont plutôt abouti à créer une classe de petits fermiers. Aussi, la répartition des terres est-elle caractérisée par un grand nombre d'exploitations de moyenne dimension : celles d'une superficie de 10 à 50 ha représentent 44 p. 100 de l'ensemble des exploitations ; les grands domaines (de plus de 100 ha) occupent environ 10 p. 100 de la superficie totale, alors que dans d'autres pays européens ils en couvrent 30 à 40 p. 100. Leur nombre a d'ailleurs été réduit par une loi de 1919. Aussi, bien que ne présentant seulement que 16 p. 100 de la surface cultivée, les petites exploitations sont plus nombreuses que les fermes moyennes ; cependant, leur superficie moyenne dépasse celle de beaucoup d'autres pays : le principe de la politique agricole danoise a été de veiller à ce que les petites exploitations puissent se suffire à elles-mêmes.

● *La législation sociale.* C'est également par la législation — mais d'ordre social — que les pouvoirs publics sont parvenus à garantir, dans les circonstances économiques difficiles, un niveau de vie minimal à chaque individu. Comme dans la plupart des autres pays européens, cette législation a été élaborée en fonction de l'évolution industrielle et économique. Au départ, cette législation a été conçue comme une extension de l'assistance publique. L'Etat et les collectivités locales créèrent et prirent en charge des hôpitaux publics. Ces derniers sont mis à la disposition de la population sans considération de revenu, moyennant seulement le versement d'une participation minime. L'industrialisa-

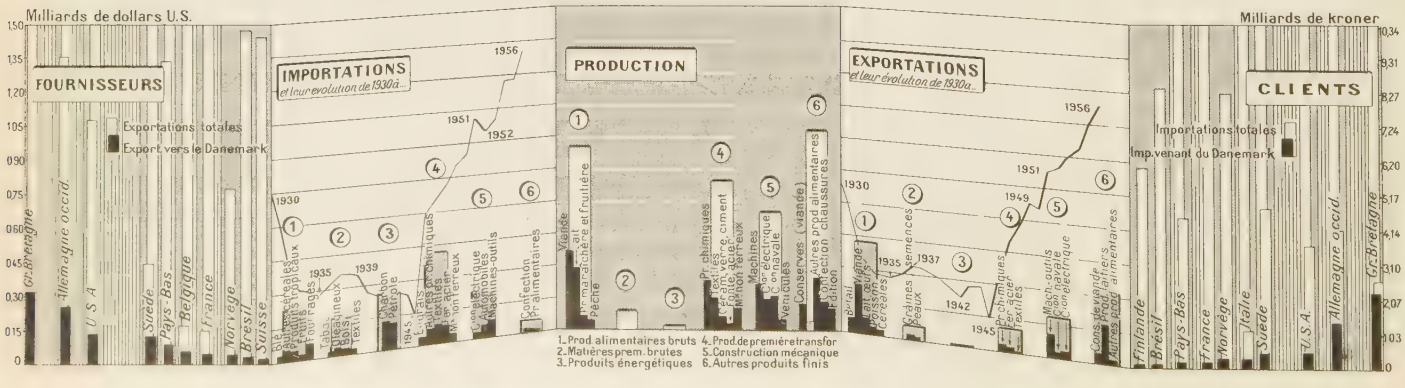

Phot. IFOT-Rapho, Nilsen.

tion souligna, à la fin du siècle dernier, la nécessité d'une législation protégeant les ouvriers contre certains risques (maladie, chômage, accidents du travail). Cette protection fut obtenue par la mise en place d'un système d'assurances sociales limité encore à certains domaines (aide aux chômeurs, aux vieillards, assurance invalidité, assurance maladie). Au cours des décades suivantes, ce système s'étendit grâce à des subventions de plus en plus élevées jusqu'à ce que soient couverts à peu près tous les risques qui se présentent au cours de l'existence. Alors qu'à l'origine le but était d'aider les nécessiteux, la législation sociale vise maintenant non pas seulement à traiter les symptômes d'insécurité économique, mais aussi à s'attaquer aux causes mêmes de la pauvreté par l'application d'une politique de plein emploi, de protection de la famille et d'accession au logement.
L'ensemble des dépenses sociales représente aujourd'hui environ 10 p. 100 du produit national, alors qu'elles ne montaient qu'à 1 ou 2 p. 100 il y a cinquante ans. Près des six septièmes de toutes ces dépenses sont couvertes par l'Etat ou les communes (elles absorbent à peu près un tiers du total des dépenses publiques). Il en résulte une fiscalité d'autant plus écrasante que les dirigeants socialistes la considèrent comme un moyen particulièrement efficace de nivellement économique et social pour la construction d'une société égalitaire. Il s'en est ainsi dégagé une répartition plus uniforme des revenus, dominée par des catégories moyennes. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Les premiers renseignements sur l'histoire du Danemark proviennent des récits légendaires des sagas, ainsi que des découvertes archéologiques faites dans des tombeaux et témoignant de relations avec Rome et avec Byzance. Mais c'est vers l'an 800 seulement que le Danemark entre véritablement dans l'histoire, au moment des expéditions des Vikings en Angleterre, puis en France. Dès cette époque, un roi du Jylland, Godfred, résiste à la poussée de l'Empire de Charlemagne, avec qui son successeur signe en 810 une paix qui fixe à l'Eider une frontière bientôt pourvue d'une ligne de défense. Par la suite, le roi Harald, chassé par des dissensions intérieures, se réfugie auprès de l'empereur Louis le Pieux, se fait baptiser (826) et, de retour au Danemark, y appelle le bénédictin Anchaire (Ansgarius), qui sera l'évangélisateur de la Scandinavie.

● *Les conquêtes du Danemark.* La puissance du Danemark commence avec Sven à la Barbe fourchue, qui, peu avant sa mort, conquiert l'Angleterre (1013). Son fils, Knud le Grand, s'y fait proclamer roi (1016), puis, après avoir recueilli la succession de son frère Harald au Danemark et soumis la Norvège, devient le maître d'un vaste empire qui ne lui survivra pas. L'Angleterre s'affranchit (1042); des querelles de succession divisent le Danemark, qui doit lutter contre les incursions des pirates slaves, les Wendes (1043), et subit une terrible famine (v. 1090). Il faut attendre le règne de Valdemar Ier le Grand (1157-1182) pour voir le Danemark, de nouveau unifié, retrouver sa puissance. Ses successeurs infligent des défaites aux Wendes et conquièrent les rives de la Baltique jusqu'en Estonie (1219). Mais les querelles de prétendants se renouvellent, et les souverains ont également à lutter contre le clergé et la noblesse. Il en est ainsi jusqu'à l'avènement de Valdemar IV Atterdag (1340-1375), qui reconstitue le royaume, mais perd l'Estonie.

● *L'Union de Kalmar.* Marguerite, fille de Valdemar IV, après avoir été, pendant la minorité de son propre fils Oluf, régente au Danemark, puis en Norvège lors de la mort de son mari Haakon VI, roi de ce pays (1380), devint reine de ces deux Etats à la disparition d'Olav (1387), début d'une union appelée à durer jusqu'en 1814. Enfin, en 1397, elle fit reconnaître son petit-neveu, Erik de Poméranie, comme souverain des trois Etats scandinaves : ce fut l'union de Kalmar, qui réunit les couronnes de Danemark, de Norvège et de Suède.

● *Les luttes avec la Suède.* Les Suédois ne tardèrent pas à se soulever, à l'instigation d'Engelbrekt. L'Union, sans cesse troublée par les revendications suédoises, fut définitivement compromise par les cruautés de Christian II (1513-1523), de la lignée des Oldenbourg, montée sur le trône danois en 1448. L'élection de Gustave Vasa comme roi de Suède consacra l'indépendance de ce pays. Sous Frédéric Ier (1523-1533) et Christian III (1533-1559), le luthéranisme pénètre au Danemark, où son culte est pratiqué à Copenhague dès 1530 et où il devient religion d'Etat en 1536. La noblesse, qui a aidé Christian III à accéder au trône, exerce désormais une grande influence et se distingue dans les longues et vaines guerres de reconquête engagées contre la Suède par Frédéric II (paix Blanche de Stettin, 1570) et Christian IV (1588-1648). Celui-ci reprend la lutte (1611) pour la maîtrise de la Baltique, dont il contrôle le débouché maritime (Sund), puis, disposant des bandes de Mansfeld, il lance son pays dans la guerre de Trente Ans. Mais, vaincu à plusieurs reprises, il doit s'engager à ne plus intervenir en Allemagne (paix de Lübeck, mai 1629). Attaqué par la Suède en 1643, le Danemark, vaincu, doit signer le traité de Brömsebro (1645), qui le contraint à renoncer à imposer des droits de transit sur les produits suédois passant par le Sund et l'oblige à céder pour trente ans Gotland, Ösel et Halland ; cette paix marque donc la fin de son hégémonie dans le Nord. Frédéric III (1648-1670) cherche à profiter des hostilités engagées par le roi de Suède Charles X contre la Pologne pour prendre une revanche, mais, défait, il doit, à la paix de Roskilde (1658), abandonner à la Suède Trondheim, la Scanie, le Halland et l'île de Bornholm, ce qui fait de la Baltique un lac suédois. Charles X voulut peu après compléter sa victoire par une

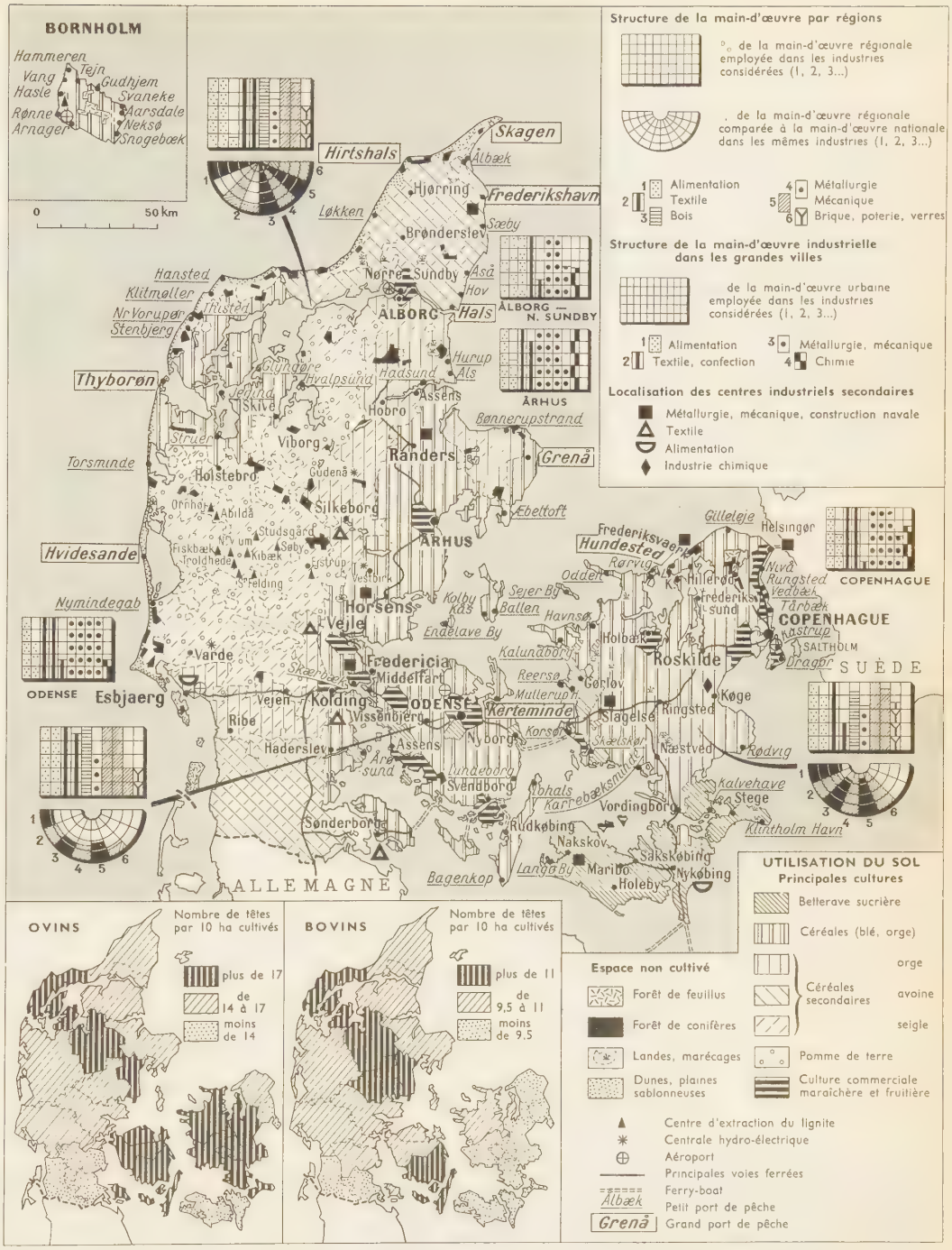

carte économique du DANEMARK

Bourse de Copenhague au XVIIe s. gravure anonyme

dolmen du lac de Salten près de Silkeborg (Jylland)

Parlement de Copenhague

agression soudaine contre Copenhague, qui résista héroïquement. Les Etats voisins s'alarmèrent des succès suédois, et la paix de Copenhague (1660) restitua au Danemark Bornholm et Trondheim. Le roi ayant convoqué des états généraux en 1660, la bourgeoisie, qui avait brillamment contribué à la résistance de Copenhague, fit, avec l'appui du clergé, proclamer l'hérédité du pouvoir royal, devenu absolu, tandis que la noblesse perdait ses privilèges fiscaux, du fait de la création des impôts indirects. La nouvelle Constitution, ou *loi royale*, promulguée en 1665, resta en vigueur jusqu'en 1849.

Le début du règne de Christian V (1670-1699) fut marqué par l'influence croissante du puissant conseiller Griffenfeld, ensuite disgracié et condamné en 1676, ainsi que par une vaine tentative pour reconquérir la Scanie. Son successeur, Frédéric IV (1699-1730), allié de la Pologne et de la Russie, chercha de nouveau, mais sans succès, à la récupérer, Charles XII, par un débarquement devant Copenhague, l'ayant contraint à capituler (1700). Il reprit pourtant l'offensive à la suite des revers suédois en Russie (1709), mais dut défendre la Norvège, attaquée par Charles XII; la mort de ce dernier au siège de Friedrikshall (1718) lui permit d'obtenir la cession de la partie sud du Slesvig et une part des péages du Sund (traité de Frederiksborg, 1720).

● *Calme extérieur. Essor intérieur.* Le Danemark est encore, au cours du XVIIIe s. et en particulier sous les règnes de Christian VI (1730-1746) et de Frédéric V (1746-1766), une grande puissance politique et économique, du fait qu'il contrôle seul les détroits du Grand et du Petit Belt et, de concert avec la Suède, celui du Sund, par où passe un trafic intense en provenance ou en direction non seulement de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, mais également, quoique en plus faible pourcentage, de la Méditerranée et de l'Amérique. L'importance des courants commerciaux qui se croisent à Copenhague (port des marchands) explique à la fois la place considérable prise par la bourgeoisie commerçante dans la vie du pays, par rapport aux anciennes classes privilégiées de la noblesse et du clergé, et l'aisance de sa trésorerie, alimentée par les revenus des douanes. De plus, chacun des éléments constitutifs de cet Etat composite contribue à en faire une grande puissance, le Jylland et les îles, pays ruraux, lui fournissant des ressources agricoles plus abondantes, et la Norvège se présentant comme une terre de colonisation dont le peuplement, le défrichement et la conversion au luthéranisme progressent du sud vers le nord au XVIIIe s.; enfin, grâce à la possession de l'Oldenburg, le Danemark reste lié à l'Allemagne.

Cette expansion économique, ainsi que le développement de l'instruction et l'essor d'un mouvement littéraire sont facilités par une politique extérieure pacifique, habilement conduite d'ailleurs après 1751. Les réformes déjà amorcées furent élargies par Struensee, qui, inspiré par le courant réformiste de l'Europe des Lumières, imposa au Danemark un véritable régime de despotisme éclairé, en profitant de la demi-inconscience du roi Christian VII (1766-1808) pour s'arroger un pouvoir étendu, qui devait d'ailleurs provoquer sa perte (1770-1772). Son œuvre de réorganisation (abolition du servage et des corporations, reconnaissance des libertés individuelles et de la presse, tolérance religieuse, humanisation de la justice, etc.) fut révisée dans le sens notamment d'une limitation de l'influence allemande.

● *Perte de la Norvège. Affaire des duchés.* Au début du XIXe s., le Danemark entra dans la ligue des neutres, dirigée contre l'Angleterre, qui riposta en attaquant Copenhague en 1801, puis en bombardant sévèrement la capitale pour s'en emparer en septembre 1807. Fidèle allié de Napoléon Ier, le Danemark dut, en 1814, signer la paix de Kiel, qui lui enlevait la Norvège, mais donnait en compensation à son roi la possession personnelle des duchés du Slesvig et du Holstein, membres de la nouvelle Confédération germanique (acte final du Congrès de Vienne, 9 juin 1815). Les années suivantes furent employées à relever un pays ruiné par la guerre. Ce fut l'œuvre de Frédéric VI, devenu roi (1808-1839) après une longue régence, et que le progrès des idées libérales amena à créer quatre Etats provinciaux (1834), première concession du pouvoir absolu. Son successeur, Christian VIII (1839-1848), avait dû, avant son avènement, renoncer à la couronne de Norvège, qui lui avait été offerte en 1814. Son règne fut une période pacifique et prospère, troublée vers sa fin par les progrès de l'influence allemande dans les duchés.

A la suite de l'agitation créée par la révolution de 1848, le nouveau souverain Frédéric VII (1848-1863) promulgua une Constitution d'essence démocratique (1849), et commune au Danemark et au Slesvig-Holstein, ce qui provoqua le soulèvement des séparatistes des duchés, appuyés par la Prusse. Ces derniers furent cependant vaincus (juill. 1850), et un gouvernement dirigé par Carl Moltke fut constitué pour réorganiser dans un sens conservateur l'ensemble politique formé par le royaume et les duchés (janv. 1852); mais les puissances intervinrent et, la question de succession devant s'ouvrir à la mort de Frédéric VII, la conférence de Londres (mai 1852) décida que, pour maintenir l'intégrité du Danemark, nécessaire à l'équilibre européen, le prince Christian de Glücksburg serait son héritier. Mais, lorsque celui-ci, devenu Christian IX, monta en 1863 sur le trône (qu'il devait occuper jusqu'en 1906), le duc d'Augustenbourg réclama les duchés, qui se soulevèrent. Une guerre éclata (v. DUCHÉS [*guerre des*]) à laquelle la Prusse et l'Autriche prirent part, et la paix de Vienne (30 oct. 1864) y mit fin en obligeant le Danemark à abandonner les duchés, le Lauenburg et Kiel étant cédés à la Prusse, qui administrait dès lors le Slesvig, alors que l'Autriche se chargeait du Holstein (convention de Gastein, 1865).

● *Luttes pour le régime parlementaire.* En 1866, une révision de la Constitution créa deux Chambres, le *Landsting*, élu au suffrage restreint, et le *Folketing*, où dominaient les partis populaires. Un long conflit de près de trente ans s'éleva entre elles, notamment à propos des crédits de défense nationale, les partis de gauche et les paysans estimant le pays trop faible pour prétendre organiser sa résistance et faisant confiance aux promesses d'intégrité des grandes puissances. Appuyé sur le Landsting, le roi soutint le cabinet dirigé par le conservateur Estrup, qui garda le pouvoir une vingtaine d'années (1875-1894). Après avoir procédé inutilement à plusieurs dissolutions du Folketing, Estrup finit par gouverner à l'aide de lois provisoires de finances, décrétées par le roi. Les conservateurs ayant été défaits aux élections de 1901, le roi dut demander aux partis de gauche de former un ministère, et ce fut la victoire du régime parlementaire, qui amena au pouvoir la « gauche modérée » ou les radicaux, l'une favorable, les autres hostiles à l'organisation d'une défense nationale. En 1915, une nouvelle révision de la Constitution plaça les deux Chambres sur un pied d'égalité et accorda aux femmes le droit de vote.

Cette transformation profonde du système politique danois, qui fit de ce royaume scandinave l'une des démocraties parlementaires les plus évoluées du monde, s'était accompagnée d'une transformation décisive de son économie, où le secteur commercial cédait la primauté au secteur agricole, désormais orienté, dans le cadre des coopératives, vers la production du beurre, du fromage et du lard, en fonction essentiellement des besoins du marché britannique; dans cette production, la part du Jylland s'accrut sans cesse, ses landes étant mises en valeur pour compenser la perte des terres arables du Slesvig.

● *Le Danemark de 1914 à 1940.* Au cours de la Première Guerre mondiale, le Danemark, sous le règne du roi Christian X (1912-1947), réussit à sauvegarder sa neutralité. Il n'en bénéficia pas moins du traité de Versailles, qui avait décidé un plébiscite, dont le résultat (févr. 1920) fut de rendre au Danemark la partie septentrionale du Slesvig. En revanche, dès 1918, l'Islande constitua un Etat indépendant, uni au Danemark par un simple lien personnel (supprimé en 1944). Le développement du système coopératif entraîna une modification des exploitations agricoles, orientées vers un élevage très rémunérateur, tandis que le commerce, l'industrie et la navigation progressaient également. Quant au gouvernement, après avoir été dirigé par la gauche, il fut, pour la première fois, en 1924, entre les mains des sociaux-démocrates, qui, après une courte éclipse, revinrent au pouvoir de 1929 à 1940, sous la conduite de leur chef Th. Stauning, avec la collaboration du radical Munch. Ils eurent à résoudre les nombreuses difficultés qui résultèrent de la crise économique de 1929, l'écoulement des produits danois vers l'Angleterre ayant été réduit très largement du fait des mesures protectionnistes du gouvernement de Londres, et l'Allemagne n'acceptant de commercer avec le Danemark que sur la base d'accords de troc. D'importantes réformes alors introduites placèrent le pays à la tête du mouvement social et éducatif.

● *Le Danemark depuis 1940.* La soudaine attaque du Danemark par l'Allemagne, le 9 avril 1940, suivant d'un an la signature d'un pacte de non-agression, surprit le pays. Après quelques heures de combat, le gouvernement céda aux exigences des nazis, qui occupèrent le Danemark pendant cinq ans, afin d'assurer leurs communications avec leurs bases de sous-marins en Norvège. La résistance s'organisa jusqu'à provoquer en août 1943 une rupture avec les autorités allemandes. Le roi, qui avait encouragé cette opposition, finit par être gardé à vue dans son palais, et le régime devint de plus en plus dur. Dès la libération (mai 1945), le régime monarchique constitutionnel fut remis en vigueur. En 1947, le roi Frédéric IX succéda à son père, et le gouvernement passa des mains des libéraux à celles des sociaux-démocrates. Aujourd'hui, ces derniers sont associés au gouvernement avec le parti social libéral (radicaux). Le conflit avec les îles Feroe s'acheva par la victoire électorale des partisans de l'union avec le Danemark (1955). Ayant noué des liens très étroits avec les autres pays scandinaves, le Danemark a, en outre, adhéré à la zone de libre-échange (1959).

Constitution.

Le Danemark est une monarchie constitutionnelle et héréditaire, dont le souverain exerce le pouvoir exécutif avec l'assistance d'un Conseil d'Etat (Staatsraadet). La Charte (*Grundlov*) du 5 juin 1953 a apporté une nouvelle modification à la Constitution : l'ancienne Chambre haute, le Landsting, a été supprimée, et le Parlement (ancien Rigsdag) se compose d'une Chambre unique, qui a gardé le nom de Folketing et qui est composée

Phot. minist. des Affaires étrangères danois, Viollet.

de 179 membres élus au suffrage universel des deux sexes tous les quatre ans : il détient, avec le roi, le pouvoir législatif. Le droit de succession au trône est de nouveau accordé aux femmes. Enfin, le Groenland n'est plus une colonie, mais une province du Danemark. Le pays est divisé en 22 circonscriptions administratives (amt), dirigées chacune par un gouverneur (amtmand).

Religion.

Le culte luthérien, introduit au Danemark en 1536, est religion d'Etat ; mais les autres cultes, qui ne possèdent que peu d'adeptes, jouissent de la liberté la plus complète depuis la Constitution de 1849 qui a établi la liberté de conscience. L'Eglise luthérienne nationale compte 9 diocèses. Les pasteurs sont rétribués sur les fonds provenant des anciens biens de l'Eglise, auxquels s'ajoutent des dons volontaires. (→ Biblio.)

BEAUX-ARTS

● *Architecture.* Les plus anciens monuments de l'architecture au Danemark sont du Xe s. (vestiges d'un sanctuaire païen, puis d'une église chrétienne, en bois, avec autel de pierre, à Jelling [985] ; forteresse de Trelleborg ; églises de Saint-Ansgar, à Hedeby et à Ribe). Vers l'an 1100, la pierre et la brique se substituent au bois, à Odense, Slagelse, Ringsted, Dalby, ainsi qu'à Lund, dont la cathédrale, d'inspiration française, est un bel exemple d'art roman. Celle de Roskilde, en brique et de style gothique, est le panthéon des rois de Danemark. De cette époque datent quantité d'églises de village, caractérisées par un clocher-porche ; d'autres sont en forme de tour (île de Bornholm). Aux XVIe et XVIIe s., le Danemark subit l'influence de la Hollande ; le style Christian IV (1588-1648) se répand dans tout le pays, des châteaux privés (Lystrup, Rosenholm, Løvenborg) aux châteaux royaux (Kronborg à Elseneur, Frederiksborg, Rosenborg à Copenhague), aux constructions à usage d'habitation (les Nyboder à Copenhague) et aux édifices publics (Bourse de Copenhague) ; il utilise la brique, la pierre et le cuivre. Au XVIIIe s., sous l'influence directe de l'architecte français Nicolas Henri Jardin, commence une ère nouvelle. Appelé à Copenhague en 1754, Jardin y demeure jusqu'en 1771 ; tout de suite nommé intendant des monuments royaux, il exécute la décoration intérieure du palais d'Amalienborg, œuvre d'Eigtved, et construit notamment l'église Frédéric-V, à Copenhague, dite « église de marbre », dont la rotonde dépasse, quant aux dimensions, le dôme des Invalides. Thura (1706-1759) est l'auteur de la curieuse spirale du clocher de l'église Saint-Sauveur, à Copenhague. Le maître danois de l'architecture néo-classique est C. F. Harsdorff, dont le meilleur disciple fut C. F. Hansen (1756-1845). Le XIXe s. incline à l'éclectisme et au pastiche ; Benjamin Schlick (1796-1872) restaure à Paris le théâtre des Variétés et publie un intéressant album : *Parallèle des principaux théâtres de Paris*. Le modernisme et le fonctionnalisme ont pour représentants, au XXe s. : Kay Fisker, Lauritzen, Hans Hansen et Mogens Larsen.

● *Peinture et sculpture.* Le Danemark est riche en dolmens et en tourbières préhistoriques. Le répertoire ornemental des Vikings se retrouve sur la pierre runique de Jelling. L'époque romane voit se développer la sculpture (cathédrale de Ribe, croix de Gundhild, v. 1100). A partir de 1200 et jusqu'à la Réforme, on assiste à l'essor de la peinture murale, ce dont portent témoignage de nombreuses églises de campagne. On note aussi des sculptures sur ivoire (crucifix de Herlufsholm) ou sur bois, et surtout des retables, souvent en provenance d'ateliers allemands. Claus Berg (Saint-Canut à Odense) et Hans Brügemann (cathédrale de Slesvig) sont les représentants les plus connus de cet art. Après la Réforme, l'artiste le plus marquant est le peintre et graveur Lorichs (v. 1527 - v. 1590). Sous Christian IV, les Hollandais Carl Van Mander le Jeune et Abraham Wuchters sont en vogue au Danemark. Jacob d'Agar introduit à la Cour le style décoratif français ; son compatriote Coffre, ainsi que Krock de Flensborg sont ses continuateurs. Au XVIIIe s., l'influence française s'accentue ; Louis Auguste Le Clerc, peintre et sculpteur,

cathédrale de Roskilde

appelé de Paris pour collaborer à l'embellissement du palais de Christianborg (1735), dirige l'Académie à partir de 1745 et y reste professeur après la réorganisation de celle-ci (1754) par un autre Français, le sculpteur Jacques Saly ; ils formeront de nombreux élèves. En 1759 et en 1769, Louis Tocqué vint au Danemark peindre les portraits de la famille royale. Le plus remarquable peintre danois de cette époque fut le portraitiste Jens Juel (1745-1802) ; C. W. Eckersberg (1783-1853) eut pour maître à Paris, de 1811 à 1813, Louis David ; revenu dans son pays, il y exécuta, notamment, des scènes de la vie quotidienne à Copenhague. Entre Vien et David se situe Abraham Abildgaard (1743-1809), surnommé « le Père de la peinture danoise ». Le plus grand sculpteur danois du XIXe s., considéré comme un artiste national et dont la réputation s'étendit à toute l'Europe, est Bertel Thorvaldsen. Compagnon de Gauguin à Pont-Aven, le peintre J. F. Willumsen est considéré comme le maître de l'art danois contemporain. On cite encore les coloristes Jens Söndergaard, Erik Hoppe, Laurits Hartz, le peintre abstrait Richard Mortensen ; le réalisme socialiste a pour principal représentant Victor Brockdorf ; les conceptions traditionnelles de la sculpture sont défendues notamment par Viggo Jarl, celles du constructivisme par Robert Jacobsen.

● *Arts décoratifs.* Le génie artistique du Danemark se manifesta pendant des siècles dans l'art populaire : poteries du Jylland, points à l'aiguille de Hedebo, dentelles de Tønder, peintures murales des églises. Aux XVIIe et XVIIIe s., les rois et la noblesse firent surtout venir des artistes de l'étranger. Le peintre Abildgaard, vers 1800, chercha à déterminer, à cet égard, un réveil national. Les mêmes efforts ont été poursuivis par C. F. Hetsch (1788-1864). L'architecte Thorvald Bindesboll, vers la fin du XIXe s., exerça la plus grande influence et produisit, en collaboration avec Joachim Skovgaard et August Jerndorff, de remarquables céramiques. L'une des industries d'art du Danemark les plus réputées est celle de la porcelaine ; la Manufacture royale de Copenhague, fondée en 1775, lui donna la première impulsion. Elle a produit, depuis, de beaux grès, dus notamment à Jean Gauguin, fils du peintre français. Au début du XXe s., les bijoux en argent danois, souvent incrustés de pierreries ou d'ambre, eurent un succès qui s'étendit à la majeure partie de l'Europe ; leur créateur, Georg Jansen, avait d'abord été sculpteur, et se distingua ensuite dans la production de pièces d'orfèvrerie élégantes et simples.

château de Frederiksborg

● *Musique.* La musique médiévale danoise est encore peu connue ; elle comporte des hymnes et séquences du XIIe s. et un répertoire considérable de chansons profanes, dont les mélodies ont été éditées au XIXe s. par C. E. F. Weyse, A. P. Berggreen et Th. Laub. Sous le roi Christian IV (1588-1648), la cour fait appel à des étrangers illustres, tels J. Dowland et H. Schütz ; de jeunes compositeurs vont se perfectionner chez G. Gabrieli, à Venise (tel M. Pederson). Figure centrale de l'époque « baroque », Buxtehude, organiste à Elseneur dans sa jeunesse, appartient à l'histoire de la musique européenne. La musique danoise du XVIIIe s. est marquée par les courants rivaux de l'Allemagne et de l'Italie. Avec l'Allemand I. A. P. Schulz, l'opéra-comique français fait son apparition au Danemark. C. E. F. Weyse (1774-1842) y parle un langage typiquement danois, tandis que son contemporain F. Kuhlau (1786-1832) représente un style plus international dans sa facture brillante, rappelant Weber et Rossini. Des deux personnalités dominant la période romantique, I. P. E. Hartmann cherche à

château d'Elseneur

« Vue sur le Petit Belt » par Jens Juel
musée Thorvaldsen Copenhague

s'exprimer d'une façon nordique dans un style simple, tandis que Niels W. Gade, de tempérament plus lyrique, semble se réclamer de Mendelssohn : son œuvre chorale *Elverskud* appartient aux plus belles pages de la musique danoise. P. Heise (1830-1879) et, plus tard, P. E. Lange-Müller (1850-1926) occupent la première place dans le développement du lied, qui caractérise cette époque. Carl Nielsen fut le grand précurseur de l'époque moderne. Avec ses six symphonies, et les opéras *Saül et David* et *Mascarade*, il évolue d'une manière très personnelle, puisque, partant de la ligne romantique-classique (Brahms), il aboutit à un style moderne très avancé. La musique danoise lui doit beaucoup, et il a eu pour élèves un grand nombre de compositeurs contemporains. Actuellement, son influence semble pourtant reculer, pour faire place à une évolution qui reflète les courants européens en général. V. Holmboe (1909) et N. V. Bentzon (1919) semblent avoir attiré l'attention de l'étranger.

LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE

Littérature.

Sauf les inscriptions runiques, aucun témoignage écrit n'est demeuré de l'époque païenne, mais ses récits en prose et en vers ont été partiellement recueillis par le chroniqueur Saxo Grammaticus, qui, au XIIe s., dans les *Gesta Danorum*, retrace l'histoire de son pays en latin. A l'exception des chansons populaires, transmises par tradition orale et recueillies dans les siècles suivants sans que les noms de leurs auteurs nous soient parvenus, la littérature du Moyen Age est en latin. La Réforme a pour conséquence la traduction de la Bible en langue vulgaire, événement important de l'évolution de la langue danoise, de même que les recherches linguistiques et

« la Petite Sirène » d'Eriksen
Copenhague

Phot. minist. des Affaires étrangères danois, Atlas-Photo, Host, Morel, Atlas-Photo.

Th. Kingo

princesse Ulfeld

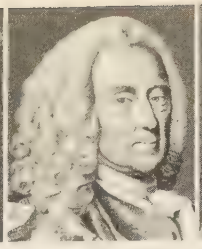
Holberg

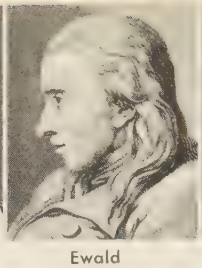
Ewald

Baggesen

H. C. Andersen

Georg Brandes

Heiberg

Helge Rode

Johannes V. Jenzen

Branner

Kjeld Abell

historiques d'Anders Vedel (1542-1616), d'Ole Worm (1588-1654) et de Peder Syv. La poésie religieuse culmine avec l'œuvre majestueuse de Thomas Kingo (1634-1703), dont les cantiques sont encore chantés, et l'art savant d'Anders Arrebo (1587-1637). La poésie profane de Søren Terkelsen et d'Anders Bording (1619-1677) ne présente qu'un intérêt historique, de même que le théâtre érudit ou estudiantin de la fin du XVIe s. Deux prosateurs, cependant, sont à retenir, bien que n'ayant pas, à proprement dire, fait œuvre d'écrivains : l'évêque Peder Palladius (1503-1560), dont le *Livre de visitations* témoigne amplement de la perfection déjà atteinte par la prose danoise, et la princesse Leonora Christina Ulfeld, qui, emprisonnée dans la tour Bleue, écrit le *Souvenir de mes souffrances*, document poignant, publié cependant plusieurs siècles plus tard.

Le XVIIIe s. se trouve entièrement dominé par la personnalité de Ludvig Holberg (1684-1754), auteur d'ouvrages historiques, juridiques et satiriques, mais surtout de comédies qui font de lui le Molière des pays du Nord, au point qu'il a donné son nom à toute cette période, qu'on appelle le « siècle de Holberg ». Si Holberg représente la raison et la raillerie, Hans Adolf Brorson (1694-1764) incarne, lui, le sentiment, dans ses cantiques, où il chante non pas un Dieu majestueux et terrible comme Kingo, mais le sang du Christ et les larmes du pécheur. Poète léger, Ambrosius Stub (1705-1758) a laissé d'agréables chansons.

Dans la seconde partie du XVIIIe s., Johannes Ewald (1743-1781), sous l'influence de l'Allemand Klopstock, longuement fixé au Danemark, cherche les sujets de ses tragédies dans la mythologie nordique et ouvre ainsi le chemin à la « Renaissance germanique ». Les adversaires du classicisme d'inspiration française sont, par ailleurs, à chercher surtout parmi les membres de la petite colonie d'écrivains norvégiens, groupée à Copenhague, autour du brillant Johan Herman Wessel (1742-1785). Jens Baggesen (1764-1826) appartient par son esprit au XVIIIe s., par sa sentimentalité au romantisme. C'est autour de Pram et de Rahbeck (1760-1830) et de sa femme Kamma Rahbeck, que se réunissent les jeunes romantiques. Le principal, Adam Oehlenschläger (1779-1850), ouvre brillamment l'ère romantique par ses poèmes et ses grandes tragédies, tandis que Grundtvig (1783-1872), également poète, s'attache à faire revivre, dans son époque et sous une forme chrétienne, la force virile des ancêtres vikings. A côté de ces deux chefs de file du romantisme danois, on distingue le poète Wilhelm Schack von Staffeldt (1769-1826), plus proche du romantisme mystique d'inspiration allemande, B. S. Ingemann (1789-1862), auteur de cantiques et de vigoureux romans historiques, Poul M. Møller (1794-1832) et Steen Steensen Blicher (1782-1848), dont l'œuvre marque une évolution sensible vers le réalisme.

La « seconde génération » s'installe dans un romantisme bourgeois et confortable. Le spirituel mais froid J. L. Heiberg (1857-1929) règne en maître sur la capitale danoise, aussi bien comme critique que comme auteur de drames romantiques et de vaudevilles. A ses côtés, Henrik Hertz (1798-1870) fait figure de brillant second. Les poètes Winther (1796-1876) et Aarestrup (1800-1856) chantent l'amour et la femme ; le roman s'enrichit des œuvres de Meir Aron Goldschmidt (1819-1877), rédacteur du redoutable *Corsaire*. Mais un génie authentique domine cette période : Hans Christian Andersen (1805-1875), dont les *Contes* sont célèbres dans le monde entier. Les œuvres de Paludan-Müller (1809-1876) et, surtout, celles du philosophe et poète Kierkegaard (1813-1855) laissent pourtant apparaître une inquiétude nouvelle, qui annonce le monde moderne : dans le roman *les Fantastes*, Hans Egede Schack (1820-1859) dénonce le bovarysme.

L'attaque décisive contre le romantisme embourgeoisé vient cependant seulement en 1871, avec les fameuses conférences du critique Georg Brandes (1842-1927). Avec son frère Edvard Brandes, fondateur du grand journal *Politiken*, il est, pendant les dernières années du XIXe s., le véritable dictateur des lettres scandinaves. Autour de lui se groupent des écrivains qui, selon la formule qu'il a lancée, soumettent les questions morales et sociales à la discussion : le poète et romancier H. Drachmann (1844-1908), Karl Gjellerup (1857-1919) et J. P. Jacobsen (1847-1885), un des plus fins prosateurs danois. Le naturalisme et son atmosphère pessimiste amènent, dans les dernières années du XIXe s., une réaction. On assiste à un renouveau de la poésie avec Viggo Stuckenberg (1863-1905), Helge Rode (1870-1937), Ludvig Holstein (1864-1953), Sophus Claussen (1865-1931), le plus brillant et le plus purement symboliste de tous, mais aussi à une sorte de lassitude et de désespoir, qu'on retrouve dans les romans de Herman Bang (1857-1912), les poèmes de Johannes Jørgensen (1866-1956) et les pièces de théâtre de Gustav Wied (1858-1914). Bien que profondément pessimiste, l'œuvre romanesque de Henrik Pontoppidan (1857-1943) est une leçon de courage et de vigueur.

Le XXe s. s'ouvre sur l'œuvre de trois écrivains : le poète Valdemar Rørdam (1872-1946), avec son culte de la nation, de l'énergie et de la discipline ; Johannes V. Jensen (1873-1950), prosateur de premier rang, célébrant à la fois le machinisme et la race, mais surtout peintre merveilleux de son Jylland natal ; Jacob Knudsen (1858-1917), qui représente le roman d'inspiration chrétienne.

A la suite du poète Jeppe Aakjaer (1866-1930), une série d'écrivains célèbrent, comme lui et comme Jensen, leur terre natale. Dans l'œuvre de Kidde (1878-1918), d'Otto Rung (né en 1874) et de Kai Hoffman, on perçoit encore l'influence du symbolisme. Le pôle opposé est Martin Andersen Nexø (1869-1954), romancier prolétarien et socialiste.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, Hans Hartvig Seedorff et Emil Bønnelycke chantent la joie de vivre, et Tom Kristensen (né en 1893), le monde moderne de la machine et du jazz : mais il dépose bientôt, dans son grand roman *Ravages*, le bilan d'une génération qui « trébucha au départ ». A sa suite, Otto Gelsted dénonce le vide de la vie moderne et Jacob Paludan (né en 1896) fait l'analyse critique de sa génération. Un courant pessimiste se retrouve encore chez le poète Nis Petersen (1897-1943), alors que Jens Schade, Sigfred Pedersen et Johannes Wulff retrouvent le plaisir de vivre et l'humour. Paul La Cour et Per Lange apportent un témoignage plus profond et plus angoissé de cette période d'avant la Seconde Guerre mondiale. Parmi les romanciers, il convient de citer encore Hans Kirk, Harald Herdal, Knuth Becker, Erling Kristensen, Leck Fischer, Mogens Klitgaard ou Sønderby, qui analysent, à partir de données différentes, mais tous avec réalisme, la société de leur temps ; Aage Dons est un psychologue ; Karen Blixen (1885-1962), une romantique. Dans la jeune génération, qui s'est manifestée surtout après la Seconde Guerre mondiale, il faut nommer en premier lieu les romanciers H. C. Branner (né en 1903) et Martin A. Hansen (1909-1955), ainsi que les poètes Halfdan Rasmussen, Morten Nielsen. Enfin, la vitalité du théâtre danois au XXe s. est remarquable, avec des œuvres aussi originales que celles de Kaj Munk (1898-1944), de Kjeld Abell (né en 1901) et de Carl Soya (né en 1896).

Philosophie.

La philosophie danoise a subi la triple et profonde influence des philosophies allemande, anglaise et française. Nielsen, qui fut professeur pendant quarante-deux ans à l'université de Copenhague, et dont l'enseignement et les ouvrages (*Philosophie de la religion, Nature et Esprit, Principes généraux de la science*) eurent une vogue immense, fit prédominer d'abord l'hégélianisme ; sa doctrine se distingue, toutefois, sur quelques points, de celle de Hegel : la foi, pour Nielsen, est affaire de volonté ; elle ne peut être ni confirmée ni combattue par la science. Wilkens introduisit la sociologie dans la philosophie danoise en publiant ses *Principes de la communauté sociale*. Kromann, dans la *Connaissance de la nature*, se plaça au point de vue de la critique kantienne en cherchant dans les principes directeurs des sciences l'application de certaines lois constitutives de l'intelligence humaine. Un des noms les plus connus de la philosophie danoise contemporaine est celui d'Harald Höffding, qui a conçu la psychologie comme une science, admis en métaphysique la légitimité de certaines inductions, et dans la morale, tout en subissant l'influence de Kant, attribué au sentiment un certain rôle. Le Dr Lange, professeur à l'université de Copenhague, a apporté une précieuse contribution à la psychologie des émotions (1886), ramenant ce qu'il y a de proprement affectif dans l'émotion à des sensations organiques et formulant une théorie analogue à celle de William James.

Toutefois, le plus célèbre des philosophes danois est Sören Kierkegaard, qui est considéré comme un des précurseurs et, en quelque sorte, le « père » de l'existentialisme*.

Information.

● *Presse.* Le premier quotidien danois parut en 1666 ; aujourd'hui, il y en a plus d'une centaine. Deux d'entre eux existent depuis le XVIIIe s. Le doyen des journaux actuels, publié dès 1749, sous le titre de *Kobenhavske Post-Tidener*, devint quotidien en 1841, sous le titre de *Berlingske Tidende*. Il reste le plus important des journaux danois, conservateur, éditant en outre un quotidien du soir, *Berlingske Aftenavis*, fondé en 1844, et un quotidien illustré, *B. T.*, fondé en 1916. Un autre journal ancien paraît à Aarhus, le *Aarhus Stiftstidende*, fondé en 1794, de tendance conservatrice également, mais d'un tirage très inférieur. C'est le quotidien libéral de Copenhague, *Politiken*, fondé en 1884, qui se classe au second rang. Il publie une édition du soir, *Ekstrabladet*. De leur côté, les sociaux-démocrates, principale force politique du pays, éditent à Copenhague le *Social Demokratus*, fondé en 1871, et de nombreux quotidiens de province, *Ny Tid* à Aalborg, *Demokraten* à Aarhus, etc.

Parmi les autres quotidiens danois, citons : à Copenhague, *Dagens Nyheder*, conservateur, et deux quotidiens indépendants, *Kristeligt Dagblad* et *Information*, ce dernier né de la Résistance ; à Aarhus, *Jyllands-Posten*.

● *Agence de presse.* Fondée par E. W. Ritzau en 1866, l'agence de presse, le *Ritzaus Bureau*, dont le siège est à Copenhague, a été transférée à la presse danoise en 1947.

SCIENCES

Le premier nom danois qui s'inscrit dans l'histoire de la science est celui de Tycho

Phot. Elfelt, Kongelige Bibliotek et Glydendalske Boghandel.

Brahé (1546-1601), créateur de l'astrométrie, dont les observations permirent à Kepler de formuler ses lois. Le XVIIe s. fut ensuite une époque de puissant essor pour la médecine et la physique danoises, avec les anatomistes Thomas Bartholin (1616-1680) et Stenon (1638-1686), le médecin Erasmus Bartholin (1625-1694), découvreur du phénomène de la double réfraction, et surtout le grand Rœmer (1644-1710), qui mesura le premier la vitesse de la lumière.

Dans la première moitié du XIXe s., trois Danois furent les pionniers de trois sciences nouvelles : Œrsted (1777-1851) découvrit l'électromagnétisme ; Colding (1815-1888) mesura l'équivalent mécanique de la chaleur ; Thomsen (1826-1909) jeta les bases de la thermochimie.

De nos jours, la science danoise s'est illustrée avec Johannsen (1857-1927), qui posa les règles de la biométrie ; avec le géodésien Nörlund (né en 1885), l'astronome Hertzsprung (né en 1873), et les ingénieurs Poulsen (1869-1942) et Pedersen (1874-1941), qui rendirent la T. S. F. pratique en remplaçant les ondes amorties par des ondes entretenues. A notre époque aussi, la médecine danoise a connu des succès considérables, grâce à Hansen (1842-1909), Sörensen (1868-1939), Finsen (1860-1904), Fibiger (1867-1928), Krogh (né en 1874) et Dam (né en 1895).

Enfin le physicien Niels Bohr (1885-1962) est l'une des plus hautes autorités en matière de physique atomique.

DANEMARK (DÉTROIT DE), détroit séparant le Groenland et l'Islande. C'est là que fut coulé le *Bismarck* en 1941.

DANER, peuple scandinave, fixé v. 512 au S. du Jylland. D'après Jordanes, il serait issu des « Svea » et aurait repoussé vers 500 les Hérules, qui disparaissent alors de l'histoire. Les Daner, ou Vikings de l'Europe de l'Ouest, occupent alors le sud de la Suède, les îles environnantes, et donnent leur nom au peuple danois, nom qui s'applique ensuite à tous les Vikings, au même titre que celui de Normands. Mais ce n'est qu'au Moyen Age que le mot *Daner,* dont l'origine reste obscure, se transforme en « Danois ».

DANÈS (Pierre), helléniste français (Paris 1497 - *id.* 1577). Élève de Budé et de Jean Lascaris, il fut professeur de grec au Collège royal (1530), où il eut Amyot pour élève. En 1537, il condamna Ramus, au sujet d'Aristote ; en 1545, il fut envoyé au concile de Trente, puis il devint évêque de Lavaur (1557). On lui doit des éditions de Justin, Florus (1519), et des *Eloges et Opuscules* (publiés seulement en 1731).

DANEZY n. m. Cépage blanc cultivé dans l'Allier.

DANFRIE (Philippe), graveur, médailleur et imprimeur français (Bretagne 1535 - Paris 1606). Il fut le cessionnaire des caractères cursifs dits « de civilité », créés par Robert Granjon, et s'associa, pour les exploiter, avec Richard Breton. Il inventa le graphomètre et en publia la description en 1597. Graveur général de la Monnaie de Paris (1582), il quitta cette ville lors des guerres de la Ligue et y rentra avec Henri IV, dont il fit plusieurs portraits en médaille ; il grava encore les jetons de la Chambre des comptes. — Son fils, PHILIPPE II († 1604), lui succéda, en 1598, comme graveur général de la Monnaie.

DANGÉ, ch.-l. de cant. de la Vienne (arrond. de Châtellerault), aux confins du Poitou et de la Touraine ; 1 874 hab. (1 061 aggl.). Laiterie.

DANGEARD (Pierre), botaniste français (Ségrie, Sarthe, 1862 - *id.* 1947). Professeur à l'université de Caen, puis à celle de Poitiers (1894), il fut chargé de cours (1904) et enfin professeur à la faculté des sciences de Paris. Il s'est occupé spécialement des végétaux inférieurs. On lui doit des travaux sur la sexualité chez les champignons inférieurs. (Acad. des sc., 1917.)

DANGEARDIEN, ENNE adj. (de *Dangeard,* botaniste). *Fusion dangeardienne,* union des noyaux sexuels des champignons, découverte par Dangeard.

DANGEAU, comm. d'Eure-et-Loir (arrond. de Châteaudun), en Beauce, sur l'Ozanne ; 1 006 hab. (369 aggl.) [*Dangeautins*]. Eglise romane. Siège du marquisat dont fut titulaire, au XVIIe s., le mémorialiste Dangeau.

DANGEAU (Philippe DE COURCILLON, marquis DE), mémorialiste français (Chartres 1638 - Paris 1720). Courtisan accompli, il avait réussi à se rendre agréable à Louis XIV, dont il devint aide de camp en 1672, et sut conserver sa faveur. Boileau lui a dédié sa satire sur la noblesse. Dangeau, qui, en 1668, avait été nommé membre de l'Académie française, fut élu, en 1704, membre honoraire de l'Académie des sciences. De 1684 à 1720, il tint un *Journal,* qui est une mine d'informations sur la vie de la Cour et les événements extérieurs vus de la Cour. Saint-Simon s'est moqué de sa sécheresse. Mais ce sont ses *Additions au Journal de Dangeau* qui ont été le premier jet de ses *Mémoires* et, pour la rédaction de ceux-ci, il a eu constamment le texte de Dangeau sous les yeux. Ce *Journal* a été publié *in extenso* en 1854 (19 vol.).

DANGEAU (Louis DE COURCILLON, abbé DE), érudit français (Paris 1643 - *id.* 1723), frère du précédent. Il fut converti au catholicisme par la lecture de l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet. Après avoir été plénipotentiaire en Pologne, il devint lecteur du roi. Il présentait à Louis XIV l'état des grâces annuelles à accorder aux gens de lettres. Ses confrères, sauf La Fontaine, n'eurent qu'à se louer de lui. En 1687, il vendit sa charge. Indépendamment de dissertations de grammaire et de quelques ouvrages théologiques, son principal mérite littéraire est d'avoir réuni le *fonds Dangeau,* aujourd'hui aux Manuscrits de la Bibliothèque nationale. (Acad. fr., 1682.)

DANGER n. m. (lat. pop. *dominiarium,* domination, pouvoir ; de *dominus,* seigneur). Situation où l'on est à la merci de quelqu'un, où l'on a à redouter un mal quelconque : *Mon âme s'exaltait aux dangers de la route* (A. France). ‖ Conséquence mauvaise, inconvénient : *Purgé de ses mauvais instincts par la solitude* [...] *il pourra sans danger reprendre auprès de nous la vie familiale* (R. Martin du Gard). ‖ *Fam. Pas de danger!,* cela n'est pas à craindre de ma part, de sa part, etc. : *Lui prêter de l'argent? Pas de danger!*

— Dr. féod. *Fief de danger,* fief dont le seigneur ne pouvait, sous peine de commise, prendre possession avant d'avoir prêté foi et hommage au suzerain.

— Mar. Epave, écueil qui peuvent rendre la navigation dangereuse.

— SYN. : *péril, risque.*

— REM. Le mot *danger* peut être suivi, selon le sens, d'un infinitif complément introduit par les prépositions *à, de,* ou d'une proposition introduite par la conjonction *que* : *Quel danger y a-t-il à le fréquenter? Il se vit soudain en danger de mourir. Il n'y a pas de danger que je me mêle encore de cette affaire.*

DANGEREUSEMENT adv. De façon dangereuse : *Les chauffeurs de Lima, dit-elle, mettent leur point d'honneur à conduire dangereusement* (A. Maurois).

DANGEREUX, EUSE [dãʒərœ] adj. Qui offre du danger ; qui expose à quelque mal : *Passage dangereux. Il est dangereux de mettre la tête à la portière.* ‖ Qui constitue un danger ; qui est nuisible, pernicieux, à tel ou tel point de vue : *L'influence d'un camarade dangereux,* [...] *d'un de ces malheureux garçons pervertis...* (R. Martin du Gard).

DANGEVILLE (Charles Claude BOTOT, dit), acteur français (Paris 1665 - *id.* 1743). Il fut attaché, de 1702 à 1740, à la Comédie-Française. Ses meilleurs rôles étaient Chicaneau, des *Plaideurs,* et le maître de philosophie, du *Bourgeois gentilhomme.* — Sa femme, Marie-Hortense RACOT DE GRANDVAL (1682 - † Paris 1769), joua à la Comédie-Française de 1700 à 1739. — Son neveu, CHARLES ETIENNE (Paris 1707 - *id.* 1787), dit **Dangeville cadet,** joua à la Comédie-Française, de 1730 à 1763, les rôles comiques. — MARIE-ANNE (Paris 1714 - *id.* 1796), sœur du précédent, dite **Mme Antoine,** débuta à la Comédie-Française en 1730 ; elle y joua jusqu'en 1763, avec brio et esprit, les grandes coquettes et les travestis.

DANIEL dans la fosse aux lions
sarcophage d'Arles

DANGHI n. m. Mar. Navire indien de 50 à 200 tonneaux, du type *baggala,* mais plus petit, gréé de deux mâts, à antennes ou pourvus de voiles auriques.

DANGLEBERT (Jean-Henri). V. ANGLEBERT (Jean Henri *d'*).

DANGOLSHEIM, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Molsheim), au pied des collines sous-vosgiennes ; 440 hab. Vins réputés.

DANG REK (MONTS). V. DAN REK.

DANGU, comm. de l'Eure (arrond. des Andelys), sur l'Epte, aux confins du Vexin normand et du Vexin français ; 412 hab. (382 aggl.). Château, disputé du XIe au XIIIe s. entre les rois de France et d'Angleterre.

DANHAUSER (Adolphe Léopold), compositeur et pédagogue français (Paris 1835 - *id.* 1896). Auteur d'une *Théorie de la musique* (1872), qui est, en France, le manuel classique d'étude du solfège.

DANICAN, dit **Philidor,** famille de musiciens français. V. PHILIDOR.

DANICAN (Auguste THÉVENET, dit), général français (Paris 1763 - Itzehoe, Slesvig-Holstein, 1848). Après avoir acquis ses grades successifs sous la Révolution, il fut battu par les Vendéens, destitué en 1793 et traité en suspect, réintégré en 1794, démissionnaire en 1795 ; il dirigea les sections royalistes de Paris révoltées contre la Convention, le 13-Vendémiaire. Battu par Bonaparte, condamné à mort par contumace, il se réfugia successivement en Suisse, en Piémont, en Angleterre, enfin dans le Slesvig-Holstein.

DĀNICHMEND n. m. (mot pers. signif. *savant, lettré*). Nom donné, en Turquie, aux plus avancés des *softas* (étudiants) qui veulent devenir *ulémas.*

DĀNICHMEND ou **DANIŞMENT,** surnom d'un maître d'école turkmène de Malatya, qui, à l'époque du Seldjoukide Kilidj Arslān Ier, fonda en Asie Mineure un Etat comprenant Sīvās, Amas'a, Albistān, Malatya, et la dynastie des Dāmchmendites, qui fut dépossédée en 1174 par Kilidj Arslān II.

DANIČIĆ (Djuro), philologue serbe (Novi Sad 1825 - Zagreb 1882). Secrétaire de l'Académie yougoslave de Zagreb en 1867, puis, en 1873, professeur de philologie slave à Belgrade. Revenu en 1877 à Zagreb, il y fut chargé de publier le *Dictionnaire serbo-croate* entrepris par l'Académie, mais ne put achever sa tâche. Par ses articles, mémoires et ouvrages, il a élevé l'érudition serbe à un haut niveau et a été, avec Vuk Karadžić, le créateur de la langue serbo-croate littéraire.

DANIEL, personnage principal du livre biblique du même nom. Emmené à Babylone en exil, il y resta fidèle à la Loi. Sa science des songes et des visions lui permit d'obtenir une place importante à la Cour. Il rapporte, dans son livre, après quelques épisodes autobiographiques (ses ennemis le firent jeter deux fois dans la fosse aux lions, dont il sortit sain et sauf), un certain nombre de visions prophétiques personnelles (ch. VII-XII), parmi lesquelles se situe celle des « 70 semaines d'années » (ch. IX). Ezéchiel fait deux fois allusion à un Daniel : peut-être faudrait-il songer au roi Daniel dont il est question dans un poème de Ras-Shamra.

— Iconogr. L'histoire du prophète a inspiré dès les premiers temps les artistes chrétiens, qui le considérèrent comme une préfigure du Christ et un exemple de la miséricorde divine. Il apparaît ainsi peint dans les catacombes (catacombe de Priscille, IIIe s.) ou sculpté sur les sarcophages (musée d'Arles). La figure du prophète prend place dans la sculpture des cathédrales (portails de Ferrare, de Compostelle, de Freiberg en Saxe), au puits de Moïse de Sluter (Chartreuse de Champmol [Dijon]),

Tycho Brahé

Christian Œrsted

Niels Bohr

Phot. Roubier, Larousse, U. S. I. S.

DANIEL
puits de Moïse
par Claus Sluter
Chartreuse de Champmol
à Dijon

DANIEL-ROPS

R. P. Jean DANIÉLOU

à la chapelle Chigi de Santa Maria del Popolo, à Rome (par le Bernin). Les épisodes de sa vie (jugement porté contre les vieillards calomniateurs de Suzanne, Daniel dans la fosse aux lions, l'explication des songes de Nabuchodonosor) sont racontés dans l'*Apocalypse de Saint-Sever* (Bibliothèque nationale), les bas-reliefs des cathédrales de Ripoll ou de Laon, les chapiteaux de la Daurade (Toulouse), d'Autun, les reliefs de la cheminée du Franc, à Bruges (par Guy de Beaugrant), et jusque sur des boucles de ceinture burgondes du VIIe s. (musées de Genève et de Lausanne). En peinture, citons Pierre de Cortone (Venise), le Valentin (Louvre), Snyders (Vienne), W. Blake (Tate Gallery) Delacroix (Montpellier). [→ Biblio.]

Daniel (LIVRE DE), un des livres de l'Ancien Testament. Le canon des Juifs le place parmi les *Ketoubim* (écrits); celui de l'Église catholique, au nombre des Prophètes. Extérieurement, il manque d'unité : si la langue principale est l'hébreu, certains chapitres sont écrits en araméen, et d'autres en grec. Tandis que les six premiers chapitres ressortissent au genre didactique (Daniel et les rois de Babylone), les ch. VII-XII se rattachent au genre apocalyptique. A quoi il faut ajouter l'appendice (XIII-XIV), renfermant l'histoire de Suzanne. En revanche, il est doué d'une puissante unité intérieure : il donne aux Juifs persécutés le sens religieux de leurs épreuves. Les puissances mauvaises, spécialement Antiochos Epiphane, ont pu avoir le dessus, bientôt le Royaume de Dieu s'établira lors d'une manifestation éclatante de la puissance de Yahvé. Le Messie, qui apparaît recevant son investiture divine dans les nuées, y est appelé « Fils de l'homme », titre que le Christ reprendra durant sa vie publique. Sans doute l'auteur a-t-il utilisé un recueil ancien et l'a-t-il combiné avec son œuvre propre, vers 165 av. J.-C.

DANIEL (saint), surnommé **le Stylite** (Maratha, près de Samosate, 410 - † 490). Stylite, par imitation de saint Siméon, il combattit l'hérésie monophysite. — Fête le 11 décembre.

DANIEL (saint), de l'ordre des frères mineurs, décapité à Ceuta, au Maroc, par les musulmans, avec ses six compagnons (1227). — Fête le 13 octobre.

DANIEL de Scété (IVe s. - apr. 444), ermite dont la personne est fréquemment mentionnée dans les anciens recueils de récits édifiants (*Apophtegmata*).

DANIEL GALITSKI (1201-1264), prince de Galicie-Volhynie. Devenu prince en bas âge à la mort de son père Roman (1205), il n'occupa effectivement le pouvoir qu'en 1238, alors que son pays avait été ravagé par des guerres féodales. Dès lors, il fit de la Galicie le principal centre de résistance à la domination mongole, qui s'étendait sur presque toute la Russie. Il se tourna résolument vers l'Occident, par l'intermédiaire de Plan Carpin, entra en relation avec le pape Innocent IV. Habile diplomate, il épousa une princesse d'Autriche et maria son fils à la fille du roi de Hongrie. Dans l'espoir de déclencher une croisade contre les Mongols, il se convertit au catholicisme et reçut du pape le titre de roi (1253). Mais tous ces efforts furent vains, et Daniel dut aller à la Horde s'humilier auprès du khān Batū. Tout au moins put-il porter à son apogée l'épanouissement intérieur de la Galicie-Volhynie. Pour la repeupler, il fit appel à une colonisation rurale, d'origine allemande surtout, développa la ville de Kholm, fonda Lvov, encouragea le commerce entre l'Europe centrale et les régions du Dniepr.

DANIEL NEVSKI, prince moscovite du XIIIe s. (1263-1303). Fils cadet d'Alexandre Nevski, il reçut en apanage la région de Moscou. Il réussit à doubler l'étendue de sa principauté et en fit le centre d'attraction politique de la région souzdalienne et au-delà de la Russie. Il fut ainsi le fondateur de la puissance moscovite et l'ancêtre des souverains rassembleurs de la terre russe.

DANIEL, prélat russe du XVIe s. Successeur de Joseph de Volokolamsk à la tête de l'abbaye que celui-ci avait fondée, il devint en 1522 chef de l'Eglise russe. Ascète sévère, homme instruit, auteur de plusieurs traités de théologie, il fut le champion de l'absolutisme politique. Conservateur aussi bien dans ses idées religieuses que politiques, il fut combattu par le prince Vassian Patrikéïev et surtout par Maxime le Grec.

DANIEL. V. DANILO.

DANIEL de Volterra, ou **Daniele da Volterra.** V. RICCIARELLI.

DANIEL (Samuel), poète anglais (près de Taunton, Somerset, 1562 - Beckington, près de Devizes, Wiltshire, 1619). Il fit ses études à Oxford, visita l'Italie et occupa divers emplois à la cour de Jacques Ier, dont il fut un temps le « poète-lauréat bénévole ». Il devint l'ami de Shakespeare et de Marlowe, mais se trouva en rivalité avec Ben Jonson. Son œuvre capitale est une *Histoire des guerres civiles d'York et de Lancastre,* poème en huit chants (1604). Ses *Epîtres* passent pour la meilleure partie de son œuvre. Ses tragédies *Cléopâtre* (1593) et *Philotas* (1605) sont calquées sur le modèle des pièces de Sénèque et inspirées des dramaturges français (Robert Garnier). *L'Arcadie de la reine* (*The Queen's Arcadia*) [1606] et *le Triomphe d'Hymen* (1615) sont des tragi-comédies pastorales. Citons encore : *Musophilus,* dialogue poétique consacré à la « défense universelle des sciences », *la Complainte de Rosemonde* (1592) et *la Fête de Thétis* (1610). Poète consciencieux et correct, Samuel Daniel, tourné vers l'inspiration didactique et morale, annonce, en pleine époque élisabéthaine, l'avènement du classicisme.

DANIEL (le P. Gabriel), jésuite et historien français (Rouen 1649 - Paris 1728). On lui doit une *Histoire de France* (1696) estimable, et surtout une *Histoire de la milice française* (2 vol., 1721). Il polémiqua avec les jansénistes et s'intéressa à tous les débats d'actualité concernant la religion.

DANIEL (le R. P. Charles), jésuite français (Beauvais 1818 - Paris 1893). Il se fit connaître dès 1852 par la part qu'il prit à la querelle des classiques et publia *Des études classiques dans la société chrétienne* (1853). En 1856, il fonda, avec le P. Gagarin, Russe converti, la revue *Etudes,* qu'il dirigea jusqu'en 1870.

DANIEL (Arnaut). V. ARNAUT DANIEL.

Daniel Cortis (*Daniele Cortis*), roman d'A. Fogazzaro (1885). Daniel Cortis et sa cousine Hélène, mariée à un homme méprisable, s'aiment; mais Daniel triomphe de sa passion, et décide Hélène à suivre dans l'exil son indigne époux. Fogazzaro y affirme ses théories idéalistes, mais la thèse, trop évidente, fausse le ton réaliste du roman.

DANIELE (Francesco), historien et archéologue napolitain (San Clemente in Casauria, Caserte, 1740 - *id.* 1812). Nommé historiographe royal (1778), il prit part aux fouilles d'Herculanum et devint, sous Joseph Bonaparte, directeur de l'Imprimerie royale.

DANIELIS (Daniel), compositeur (pays de Liège 1635 - Vannes 1696). Dès 1658, il fut engagé par le duc de Mecklembourg, à Güstrow, comme maître de chapelle jusqu'en 1681. Puis il fut nommé maître de chapelle de la cathédrale de Vannes, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. De son œuvre musicale, seuls nous sont connus de nombreux motets, conservés à Paris et à Uppsala.

DANIELL (John Frederic), physicien et chimiste anglais (Londres 1790 - *id.* 1845). Il devint, en 1814, membre de la Société royale et fut nommé, en 1831, professeur au King's College de Londres. Il a inventé un hygromètre à condensation (1820), un pyromètre (1830), et surtout la pile* électrique à deux liquides qui porte son nom (1836). Il modifia, pour les électrolytes, les formules dualistiques de Berzelius, afin de mettre les ions en évidence. Il a publié : *Meteorological Essays,* où il envisageait des expériences de climat artificiel (1823), et *Introduction to the Study of Chemical Philosophy* (1839).

DANIELLIA n. m. Arbre résineux habitant les régions chaudes de l'Afrique et qui produit une sorte d'encens. (Il donne un bois, connu sous le nom de *faro* en Côte-d'Ivoire, utilisé en menuiserie et en caisserie. Principales espèces : *Daniellia thurifera, D. klainei, D. Ogea,* etc. Famille des césalpiniacées.)

DANIÉLOU (le R. P. Jean), jésuite et théologien français (Neuilly-sur-Seine 1905). Fils de Charles Daniélou, ancien ministre († 1953), et d'une éducatrice qui joua un rôle important dans l'enseignement privé féminin, il passa l'agrégation de grammaire et entra dans la Compagnie de Jésus. Professeur à l'Institut catholique, il s'est attaché au renouvellement de la théologie patristique et à la discussion de divers problèmes d'actualité religieuse. Œuvres principales : *Platonisme et théologie mystique* (1944), *Bible et liturgie* (1950), *Essai sur le mystère de l'histoire* (1953).

DANIEL-ROPS (Henri PETIOT, dit), écrivain français (Epinal 1901). Professeur agrégé d'histoire, il se fit connaître d'abord par des essais : *Notre inquiétude* (1926), *le Monde sans âme* (1930), et par des romans, *l'Ame obscure* (1929) et surtout *Mort, où est ta victoire?* (1934). Il abandonna l'enseignement pour se consacrer uniquement à son œuvre littéraire. Inspirée par un humanisme chrétien qui l'amène à juger des êtres et des choses avec largeur de vues, sa pensée s'est tournée surtout vers deux grands ordres de problèmes : ceux des relations de l'esprit humain avec la technique, de l'inadaptation de notre civilisation au progrès matériel. *Eléments de notre destin* (1934) et *Par-delà notre nuit* (1942) révèlent ces préoccupations. D'autre part, à partir de 1943, son intérêt s'est porté sur la place que tient dans la civilisation occidentale la spiritualité chrétienne : *Histoire Sainte* (1943), *Jésus en son temps* (1945), puis *l'Histoire de l'Eglise du Christ* (9 vol., 1948-1963). C'est comme historien religieux qu'il a connu ses plus grands succès : *Jésus en son temps* est traduit en dix-sept langues. Il a fondé en 1948 et dirige la revue mensuelle *Ecclesia* (Acad. fr., 1955). [→ Biblio.]

DANIELSON (Axel Ferdinand), journaliste et homme politique suédois (1863 - Esterberg 1899). Fils d'un ouvrier du Wärmland, il fut étudiant à l'université d'Uppsala; devenu journaliste, il se donna pour but de supprimer les inégalités sociales contre lesquelles il se révoltait. Dans ce dessein, il collabora au journal *Social-Demokraten* (1885-1886), fonda le quotidien *Arbetet* (« le Travail ») à Malmö, devint le chef des travailleurs du sud de la Suède et établit le premier programme politique du parti social-démocrate (1897).

DANIELSON-KALMARI (Johan Richard), historien et homme politique finlandais (Hauho 1853 - Helsinki 1933). Professeur d'histoire, il publia une œuvre considérable : *Die Nordische Frage in den Jahren 1746-1751.* Il défendit son pays contre la politique de russification (*l'Union de la Finlande et de l'Empire russe,* 1890). Membre de la Diète, il y fut un des avocats les plus écoutés des droits de la Finlande et l'un des plus fermes adhérents du parti des Vieux-Fennomanes, puis son chef de 1907 à 1914.

DANIEN adj. et n. m. Se dit de l'étage le plus élevé de la série crétacée. (Le type en est le calcaire bryozoaire du Danemark. Il est compris entre le Maestrichtien et le Montien. On n'y trouve pas d'ammonite, mais seulement, parfois, des nautiles.)

DANILEVSKI (Nikolaï Iakovlevitch), écrivain politique russe (Oberez, Orël, 1822 - Tiflis 1885). Il fut sous Alexandre II l'apôtre du panslavisme. En 1871, il publia un ouvrage appelé à un grand retentissement, *la Russie et l'Europe.* Fidèle à la tradition slavophile, il y affirmait l'originalité de la civilisation slave. Aussi considérait-il l'européanisation de la Russie comme une véritable maladie de l'esprit russe. Il assignait à la Russie une mission historique : la libération des peuples balkaniques soumis aux Turcs. Il envisageait la création d'une vaste fédération panslave, sous la protection russe. Très populaires, ces idées cristallisèrent l'enthousiasme et l'esprit de croisade qui secouèrent la Russie à la veille de la crise balkanique de 1876-1878.

DANILEVSKI (Grigori Petrovitch), romancier russe (Danilovka, gouvern. de Kharkov, 1829 - Saint-Pétersbourg 1890). Rédacteur en chef du *Messager du gouvernement* (journal officiel russe). Il a décrit, dans ses romans ethnographiques (*Réfugiés,* 1864), la vie de la Russie méridionale et fut surnommé LE COOPER RUSSE. On a de lui, en outre, de nombreux romans historiques (*Moscou en flammes,* 1886).

DANILEWICZ (Tadeusz), dit **Kuba,** officier polonais (Przedrzymichy 1895). Il fut, sous l'occupation allemande, chef d'état-major,

Phot. Arch. phot., Albin-Guillot, Launay.

puis commandant en chef d'une partie de l'armée clandestine de l'intérieur en Pologne (de 1942 à 1945), connue sous le nom de N. S. Z (Forces armées nationales). En butte aux attaques des communistes, il quitta la Pologne et se réfugia à Paris.

DANILO, archevêque et écrivain serbe († 1338). Higoumène au monastère serbe (*Khilandariou*) du mont Athos, il présida aux destinées de l'Eglise serbe. Il a retracé l'histoire de plusieurs princes serbes dans un ouvrage intitulé *Rodoslov* (*Généalogie*), qui fut continué jusqu'en 1876 par des auteurs anonymes et publié par Daničić.

DANILO, nom de plusieurs princes de Monténégro. — Petrović Njegoš **Danilo** (Njegoš 1677 - Cetinje 1735) fut le premier *vladika* (prince-évêque) de la dynastie des Petrović Njegoš. Elu en 1697, il fut un ennemi acharné des Turcs et, contre eux, noua des relations avec la Russie en 1711. Il fit massacrer, en 1702, les Monténégrins passés à l'islamisme ou partisans de la Porte ; — **Danilo Ier** (Petrović Njegoš) [près de Kotor 1826 - *id.* 1860] devint prince (*knez*) de Monténégro en 1851, après la mort de son oncle Pierre II. Il sécularisa le pouvoir, ce qui lui attira la colère de la Turquie, contre laquelle il eut à lutter en 1852-1853. Après la guerre de Crimée, il demanda en vain au Congrès de Paris (1856) l'abolition de la souveraineté ottomane. La Porte entreprit de soumettre le pays, mais ses troupes se virent infliger à Grahovo (1858) une sévère défaite. Le prince Nicolas, neveu de Danilo Ier, lui succéda.

Danilo Ier (ORDRE DE), ou **ordre de l'Indépendance,** ordre monténégrin fondé en 1852 par Danilo Ier et supprimé en 1919, lors de l'intégration du Monténégro dans la Yougoslavie. Quatre classes. Ruban bleu liséré de rouge.

DANILOV (Fiodor Danilovitch), peintre, décorateur et architecte russe, qui vécut à Saint-Pétersbourg au XVIIIe s. Sous les règnes de Catherine II et de Paul Ier, il décora notamment les palais d'Oranienbaum, de Peterhof, de Pavlovsk. — On lui doit d'autres travaux du même genre à Moscou et à Kherson. Académicien en 1794, il est représenté à l'Ermitage (vues de Saint-Pétersbourg).

Danilov (MONASTÈRE), le plus ancien monastère de Moscou, érigé au sud de la ville par le duc Daniil Alexandrovitch vers 1282 comme forteresse contre les incursions tatares. Transformé à la fin du XIXe s., il devint le cimetière des représentants de l'intelligentsia d'avant-garde. N. Gogol, N. Roubinstein, V. Perov, y ont leur sépulture.

DANILOVA (Marie), danseuse russe (Saint-Pétersbourg 1793 - *id.* 1810). Admise à l'Ecole impériale de ballet à l'âge de huit ans, puis engagée dans le corps de ballet, jolie, gracieuse et légère, d'une technique sûre, elle était considérée comme un phénomène de la scène russe. Elle allait obtenir le titre officiel de danseuse lorsqu'elle mourut, à dix-sept ans.

DANILOVA (Alexandra), danseuse russe (Pskov 1906). Elève de l'Ecole impériale de ballet, puis membre du corps de ballet d'Etat soviétique, elle quitte la Russie en 1924, avec la petite troupe rassemblée par Balanchine. Engagée par Diaghilev en 1925, elle reste avec lui jusqu'à sa mort (1929), pour devenir soliste à l'Opéra de Monte-Carlo, et étoile dans la compagnie du colonel de Basil, de 1933 à 1938. Parmi ses créations aux Ballets russes de Monte-Carlo, citons : *Coppelia, le Lac des cygnes, la Gaîté parisienne, le Beau Danube* et *la Boutique fantasque.*

DANILOWSKI (Gustaw), écrivain polonais (Tsivilsk, gouvern. de Kazan', 1871 - Varsovie 1927). Il est le représentant le plus marquant de l'école de Żeromski, dont l'influence est sensible d'abord dans ses poésies, parmi lesquelles *Dans une île* (1901), poème social allégorique, qui fixa l'attention sur lui, puis dans ses romans et nouvelles : *les Jours passés* (1902), *l'Hirondelle* (1907), considéré comme sa meilleure œuvre.

DANIS (Robert), architecte français (Belfort 1879 - Paris 1950). Elève de Deglane, il fut architecte de Trianon, installa la chapelle du paquebot *Ile-de-France,* éleva le monument national de l'Hartmannswillerkopf. Directeur des beaux-arts à Strasbourg (1919), il y fonda l'Ecole régionale d'architecture. Directeur de l'architecture à la Direction générale des beaux-arts (1945), il entreprit la restauration de la place des Victoires et de la place des Vosges, à Paris. On lui doit des études sur Kléber et sur le Trianon de porcelaine.

DANITCHITCH. V. DANIČIĆ.

DANITES, membres de la tribu de *Dan**.

DANJON (André), astronome français (Caen 1890). Ancien normalien, il dirigea son activité vers l'astronomie, devint professeur à l'université de Strasbourg et directeur de l'observatoire de cette ville en 1930. Appelé à la Sorbonne, il prit, en 1945, la direction des observatoires de Paris et de Meudon, puis de l'Institut d'astrophysique. L'astronomie de position lui doit divers instruments de haute précision, notamment un nouvel astrolabe permettant des observations impersonnelles, et un interféromètre à lame demi-onde. En astrophysique, il a effectué des études photométriques de Vénus et de Mercure, et a découvert, en 1921, l'influence de l'activité solaire sur les aspects de la Lune durant ses éclipses. Il est l'auteur de : *Description du ciel* (1926), *Lunettes et télescopes* (avec A. Couder, 1935), *Tables des fonctions trigonométriques* (1949), *Pierre-Simon Laplace* (1951), *Astronomie générale* (1953), *Astronomie populaire* (en coll. avec Mme C. Flammarion, 1955), *le Ciel et la Terre,* tome III de l'*Encyclopédie française* (en coll. avec Pierre Pruvost et Jules Blache) ; il a présidé l'Union astronomique internationale (1955-1958). [Acad. des sc., 1948.]

DANJOU (Félix), organiste français (Paris 1812 - Montpellier 1866). Organiste de Saint-Eustache, puis de Notre-Dame, il fonda la *Revue de la musique religieuse, populaire et classique* (1845-1849). Il découvrit le manuscrit, dit « de Montpellier », qui contient une double notation neumatique et alphabétique (XIe s.). Il a laissé un *Répertoire de musique religieuse* (3 vol., 1835), trois messes, des pièces d'orgue et quelques motets.

DANJOUTIN, comm. du Territoire de Belfort, agglomération de la banlieue sud de Belfort ; 2 811 hab. (2 742 aggl.). Industries textiles (coton). Corderie. Câbles métalliques.

DANKALIS. V. DANAKILS.

DANLOUX (Pierre), peintre français (Paris 1753 - *id.* 1809). Elève de Nicolas Lépicié (1770), il alla continuer ses études en Italie et, pendant la Révolution, séjourna en Angleterre. On lui doit un grand nombre de portraits, influencés par l'école anglaise (notamment celui de *M. Delaval,* son ami, et celui de *Jean-François de La Marche,* comte-évêque de Saint-Pol-de-Léon, au Louvre).

DANNECKER (Johann Heinrich VON), sculpteur allemand (Waldenbuch, près de Stuttgart, 1758 - Stuttgart 1841). Primitivement destiné à la danse, il fit reconnaître ses dons pour le dessin et il se forma à la sculpture, en particulier par les leçons du Belge Lejeune et du Français Nicolas Guibal. Il fut nommé, en 1780, sculpteur de la Cour, et envoyé à Paris en 1783. Il y fréquenta l'atelier de Pajou et se rendit, en 1785, à Rome, où il se lia intimement avec Canova. Rappelé à Stuttgart en 1789, il y remporta de grands succès. Son *Ariane à la panthère* (musée de Saint-Etienne) eut une énorme popularité. Ami de Schiller, il fit de lui un buste colossal (musée de Stuttgart), ainsi qu'un buste de Gœthe (musée de Weimar). Appelé à Munich en 1807, il y reçut des honneurs officiels. David d'Angers a fait de lui un médaillon (musée d'Angers).

DANNEMARIE, ch.-l. de cant. du Haut-Rhin (arrond. d'Altkirch), dans le Sundgau, à l'O. d'Altkirch ; 1 380 hab. *(Dannemariens).* — Hist. mil. Dannemarie fut définitivement libéré par les Français dès le début de la Première Guerre mondiale (sept. 1914). [V. ALSACE *(bataille d')*.]

DANNEMOINE, comm. de l'Yonne (arrond. d'Avallon), sur l'Armançon, en aval de Tonnerre ; 410 hab. Eglise des XIIIe et XVIe s. Vignobles. Métallurgie (fontes spéciales).

DANNEMORITE n. f. (de *Dannemora* n. de lieu). Substance minérale, appartenant au genre amphibole. (Variété d'actinote.)

DANNER (Louise Christine RASMUSSEN, comtesse), épouse morganatique du roi de Danemark Frédéric VII (Copenhague 1815 - Gênes 1874). Issue d'une famille pauvre, elle inspira une vive passion au prince royal, qui, après deux autres mariages malheureux, l'anoblit et l'épousa en 1850.

DANNES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne-sur-Mer), au N. d'Etaples ; 1 395 hab. Eglise du XVIe s. ; boiseries des XVe et XVIIIe s. Cimenterie.

DANNEVIRKE ou **DANNEWERK,** ligne de fortifications protégeant la frontière sud du Danemark, au S. du Slesvig. Commencée dès la fin du VIIIe s. par le roi Godfred, entre le fjord de Sli et l'Eider, pour arrêter la poussée de l'Empire de Charlemagne, elle fut poursuivie au Xe s. par le roi Gorm l'Ancien et reprise par Valdemar Ier le Grand vers la fin du XIIe. Abandonnée par la suite, elle fut reconstituée en hâte en 1848, puis en 1864, à la suite de la menace germanique, mais ne se montra pas efficace.

DANNHAUER (Konrad), théologien luthérien (Köndringen, Brisgau, 1603 - Strasbourg 1666). Pasteur et professeur à Strasbourg, il y soutint le luthéranisme strict, contre les catholiques, les réformés et les syncrétistes. Son mysticisme est l'une des sources du piétisme de son disciple Spener.

D'ANNUNZIO (Gabriele), écrivain italien (Pescara 1863 - Gardone Riviera 1938). Dans les œuvres lyriques de sa première jeunesse : *Primo Vere* (1879), *Chant nouveau* (*Canto novo*) [1882] et *Intermède* (*Intermezzo*), [1881-1883], il mélange une sensualité fastueuse à l'imitation de Carducci. L'*Isotteo* et *la Chimère* (*La Chimera*) [1885-1888], les *Elégies romaines* (*Elegie romane*) [1887-1891], le *Poème paradisiaque* (*Poema paradisiaco*), les *Odes navales* (*Odi navali*) [1891-1893] expriment déjà les aspects très divers de sa personnalité curieuse de toutes les expériences morales et artistiques, et douée d'une cruauté sensuelle mi-parnasienne, mi-décadente. Dans ses quatre livres des *Louanges du ciel, de la mer, de la terre et des héros* (*Maia,* 1902-1903 ; *Electre,* 1904 ; *Alcyone,* 1907 ; *Mérope,* 1912), à l'apologie érudite de l'histoire italienne se mêlent de majestueux poèmes pleins d'un lyrisme éclatant. En même temps, D'Annunzio écrit des pièces de théâtre : *Songe d'un matin de printemps* (*Sogno di un mattino di primavera*) [1897], *Songe d'un crépuscule d'automne* (*Sogno di un tramonto d'autunno*) [1898], *la Ville morte* (*La Città morta*) [1898], *la Joconde* (*La Gioconda*) [1899], *la Gloire* (*La Gloria*) [1899], *Francesca da Rimini* (1901), *la Fille de Jorio* (*La Figlia di Iorio*) [1904], *la Torche sous le boisseau* (*La Fiaccola sotto il moggio*) [1905], *le Vaisseau* (*La Nave*) [1908], *Phèdre* (*Fedra*) [1909], et enfin, en français, *le Martyre de saint Sébastien* (1911), pour lequel Debussy écrivit une musique de scène, et *le Chèvrefeuille* (1914). Ces deux dernières œuvres datent du séjour à Paris de l'écrivain, ainsi que *les Etincelles du marteau* (*Le Faville del maglio*) [1911-1914]. Dans ses nouvelles : *Terres vierges* (*Terra vergine*) [1882], *le Livre des vierges* (*Il Libro delle vergini*) [1884], *Saint Pantaléon* (*San Pantaleone*) [1886], groupées ensuite dans les *Nouvelles de la Pescara* (*Le Novelle della Pescara*) [1902], son prétendu vérisme est imprégné de sensualité. Dans ses romans : *l'Enfant de volupté* (*Il Piacere*) [1889], *Episcopo et compagnie* (*Giovanni Episcopo*) [1892], *l'Intrus* (*L'Innocente*) [1893], *le Triomphe de la mort* (*Il Trionfo della morte*) [1894], *les Vierges aux rochers* (*Le Vergini delle rocce*) [1894], *le Feu** (*Il Fuoco*) [1899], *Peut-être bien que oui, peut-être bien que non* (*Forse che si, forse che no*) [1910], *la Léda sans cygne* (*La Leda senza cigno*) [1916], on trouve l'évocation de ses expériences dans les milieux corrompus de l'aristocratie romaine, la description savante du vice, l'exaltation des passions compliquées et même du crime.

André DANJON

Gabriele D'ANNUNZIO

« la Vittoriale » sa résidence du lac de Garde

Phot. Larousse, Viollet, Luce.

L'influence de Bourget, de Zola, de Dostoïevski est visible dans ses œuvres ; mais de tous ces maîtres D'Annunzio ne tire que des éléments formels, qu'il pétrit à sa façon : la profondeur dramatique d'un Dostoïevski, par exemple, lui échappe. Il admire Nietzsche, dont il déforme le message en créant un surhomme purement mondain.

Déjà célèbre par ses tapageuses aventures sentimentales autant que par ses œuvres, il va apparaître, dans la Première Guerre mondiale, comme un héros national. Partisan ardent de l'intervention de l'Italie aux côtés de la France, D'Annunzio contribue, au mois de mai 1915, à vaincre les partisans de la neutralité (*Pour la plus grande Italie*, 1915). Il participe aux expéditions maritimes, combat dans l'aviation comme chef d'escadrille et, lorsqu'un différend surgit entre les Alliés au sujet du sort de Fiume, il occupe militairement cette ville (sept. 1919) ; il la quitte en décembre 1920. Il se retire ensuite dans son domaine du Vittoriale, près du lac de Garde, où il restera jusqu'à sa mort. Il y écrit *Nocturne* (*Notturno*) [1921], récit des mois de cécité qui suivirent l'accident d'avion où il perdit un œil, et ensuite *Cent et Cent Pages du livre secret de Gabriele D'Annunzio, tenté de mourir* (*Cento e Cento Pagine del libro segreto di Gabriele D'Annunzio tentato di morire*) [1925], journal intime où il étudie les procédés de sa technique et s'analyse parfois avec une étonnante et poignante sincérité. On peut encore citer, parmi ses dernières œuvres : *l'Aventurier sans aventure* (*Il Venturiere senza ventura*) [1924], *le Compagnon aux yeux sans cils* (*Il Compagno dagli occhi senza cigli*) [1928], et, en français, *le Dit du sourd et muet qui fut miraculé en l'an de grâce 1266* (1936). On a pu comparer l'œuvre de D'Annunzio à celle de Barrès : leur égotisme, leur nationalisme, leur dilettantisme ont quelque parenté, mais ils s'expriment chez l'écrivain italien avec un paroxysme verbal qui s'est vite démodé. Il n'en a pas moins eu une influence certaine, dans la mesure où il a donné l'exemple d'une vie exaltante et passionnée. (→ Biblio.)

danois

danseuse de Tanagra
Bibliothèque nationale

DANOIS, E adj. et n. Relatif au Danemark ; habitant ou originaire de ce pays.

— Brod. *Broderie danoise*, broderie blanche, composée de motifs de jours et de brides de formes géométriques, entourés de différents points de broderie. (Auj., elle s'exécute en toutes couleurs et sur tous les tissus.)

— Zootechn. *Porc danois*, race de porcs originaire du Danemark et qui est exploitée dans de nombreux pays. (La qualité actuelle du porc danois, qui explique son extension, est le résultat de l'important travail de sélection des souches les plus intéressantes, poursuivi depuis le début du siècle.)

◆ N. m. Linguist. Langue parlée, depuis la fin de l'époque protonordique* (600), au Danemark actuel, ainsi que — autrefois et encore aujourd'hui sous forme de dialectes — dans les provinces méridionales de la Suède. (V. part. *encycl.*)

— Zootechn. *Grand danois*, race de chiens de grande taille, originaire du Danemark. (Connu encore sous le nom de DOGUE ALLEMAND, le grand danois, aux formes élancées et robustes, est le plus haut des chiens ; sa robe est soit unicolore [fauve, gris-bleu, noir], soit bringée, soit tachetée [taches noires sur fond blanc].)

— ENCYCL. Linguist. Le *danois* forme, avec le suédois, la branche orientale des langues nordiques*. Son histoire est divisée en : 1° *danois runique* (600-1100) ; 2° *vieux danois classique* ou *ancien* (1100-1350) ; 3° *vieux danois récent* ou *moyen danois* (1350-1525) ; 4° *nouveau danois ancien* (1525-1700) ; 5° *nouveau danois moderne* (depuis 1700). La période runique montre en gros la même langue que la période correspondante du suédois, mais les changements y sont en général plus anciens. Le Danemark a été un centre d'innovation et les changements qu'il a inaugurés se sont petit à petit propagés vers le nord. Pendant la période du vieux danois ancien, la langue commence à se distinguer nettement du suédois par l'affaiblissement des voyelles inaccentuées *a*, *i*, *u* en *e*. La période du vieux danois récent est une période de rapides et profondes transformations et le coup de glotte* (*stød*), si caractéristique du danois, se développe. A cette époque, comme à l'époque suivante, l'influence du bas allemand est très forte. La période du nouveau danois ancien voit une fixation de la langue écrite, et la période moderne l'élimination d'un grand nombre d'éléments étrangers. Malgré la ressemblance graphique, le danois se distingue beaucoup de nos jours du suédois et du norvégien, pour ce qui est de la prononciation. (→ Biblio.)

« Putti de la Cantoria »
bas-relief par Della Robbia
Santa Maria del Fiore
Florence

DAN REK ou **DANG REK** (MONTS), massif qui sépare le Cambodge de la Thaïlande, selon une direction E.-O., entre la vallée du Mékong et la province de Prachinburi ; alt. 700 m. Il domine les plaines du Cambodge par un relief de côte formé de grès, et s'abaisse en pente douce vers la vallée du Moun. C'est une région à peu près déserte.

DAN(S) ou **YACOBA(S)**, peuple noir d'Afrique occidentale, vivant en Côte-d'Ivoire, autour de Man, et qui groupe 120 000 individus environ. L'art des Dans est uniquement constitué de masques aux formes extrêmement variées, où se rencontrent librement tous les styles africains. Ces masques sont parfois d'un réalisme idéalisé, et s'opposent à ceux des Guérés*, leurs voisins. Mais, souvent, ils sont empreints d'un expressionnisme terrifiant, par leurs creux et leurs bosses, leur amalgame de tubes, de dents, de peaux et d'étoffes.

DANS prép. (tiré au XVIe s. de *dedans*, sur le modèle de *sous* en face de *dessous*, plutôt que composé directement de la prép. *de* et de l'adv. *enz*, dedans, du lat. *intus* [v. part. *encycl.*]). 1° Marque un rapport de lieu : *Dans une chambre. Dans nos murs.* (Avec les noms de villes, *dans* marque que la ville est considérée dans son étendue, tandis que *à* a une valeur ponctuelle) ; un espace considéré comme ayant trois dimensions : *Dans la rue* (en face de *sur la route*). *Dans une forêt. Marcher dans l'herbe* (un peu différent de *marcher sur l'herbe*). *Lire dans un livre* (beaucoup de personnes disent, moins bien, *lire sur un journal*, comme *sur une affiche*) ; avec un nom d'écrivain, se rapporte aux ouvrages écrits par cet écrivain : *J'ai trouvé ce mot dans Racine.* ‖ 2° Marque un rapport de manière : *Je suis dans le besoin. Il se complaît dans l'oisiveté. Nous sommes dans l'attente. Nous nageons dans la joie, dans le bonheur.* ‖ 3° Devant un complément de temps, *dans* marque l'intériorité par rapport à une certaine durée : *Dans les siècles passés. Il est dans sa quinzième année ;* marque aussi une date envisagée comme limite dans l'avenir : *Je reviendrai dans trois jours. Dans combien de temps vous reverrai-je?* ‖ *Fam. Dans le temps*, autrefois : *Je l'ai rencontré dans le temps.* ‖ Dans la langue familière, *dans* marque l'approximation : *Ce livre coûte dans les deux cents francs.*

— LANGUE CLASS. On disait *dans un trône : Aujourd'hui dans un trône et demain dans la boue* (Corneille), le trône étant considéré comme un fauteuil (espace à trois dimensions) ; nous disons *sur un trône*, comme *sur une chaise* (espace à deux dimensions). ‖ On trouve *dans* avec des noms de pays précédés de l'article défini : *Dans la Grèce* (Racine). ‖ *Dans* s'emploie devant un complément de temps marquant la rapidité de l'action (aujourd'hui *en*) : *Mon déménagement fut fait dans deux jours* (Rousseau). ‖ *Dans* s'emploie devant des mots comme *les hommes, les femmes*, dans des constructions où nous préférons *chez : L'orgueil est égal dans tous les hommes* (La Rochefoucauld).

— ENCYCL. Gramm. *Rapports de « dans » et de « en »*. Rare jusqu'au milieu du XVIe s., généralisé sous l'influence de Ronsard, *dans* a été introduit dans la langue pour remédier aux difficultés de *en**, qui perdait ses formes contractées *el* et *es*. On ne s'étonnera pas que les deux prépositions puissent s'employer en alternance : *Le jeune homme* [...] | *Est vain dans ses discours, volage en ses desseins* (Boileau). Mais, d'une part, certaines servitudes grammaticales imposent l'emploi de l'une ou de l'autre de ces prépositions, et, d'autre part, des nuances et même des différences de sens se sont introduites entre elles. 1° *En* ne peut s'employer devant l'article défini masculin non élidé ni devant l'article défini pluriel : *en le, en les* (bien qu'employés par des écrivains de la fin du XIXe s.) sont aussi barbares que *à le, à les*. La disparition des formes contractées *el* (pour *en le*) et *es* (pour *en les*) n'a pas eu pour conséquence l'emploi de *en le* ou *en les*. Il est donc impossible de dire *en le château, en les maisons*, et on doit dire *dans le château, dans les maisons*. D'autre part, *dans* ne peut s'employer devant des noms sans déterminatifs ni devant des pronoms personnels. Il est impossible de dire *dans Dieu, dans Angleterre, dans eux*. De là l'emploi exclusif de *en* devant les compléments de matière : *Une montre en or*, de même : *Un ouvrier en fer, un négociant en soieries ;* également : *Conduire en prison, ranger en bataille, être en colère*. On peut cependant employer *dans* devant les noms de villes (*dans Paris*), avec la valeur spatiale indiquée plus haut, et des noms d'écrivains considérés dans leurs œuvres (*dans Corneille*).

2° *Dans* a, d'une façon générale, une valeur plus concrète que *en ; en* tend à marquer une prise de possession par le dedans : *Croire en un seul Dieu. Se changer en carrosse. En* s'est maintenu dans des formules traditionnelles : *Le mariage sera célébré en l'église de...*, mais on dira normalement *dans l'église*. De même : *Demeurer en l'état, en la présence de quelqu'un, en mon absence. L'idée est dans l'air*, elle est prête à se former dans les esprits ; *une idée en l'air*, une idée sans consistance. *Il viendra dans trois jours*, le troisième jour à partir d'aujourd'hui ; *il viendra en trois jours*, il mettra trois jours pour faire le voyage.

Rapports de « dans » et de « avec ». Dans l'écriture artiste, et en particulier dans Huysmans, la préposition *dans* a tendance à remplacer *avec : Finalement elle s'évanouit dans un dernier hoquet et ses parents la crurent morte* (Huysmans).

DANSABLE adj. Qui peut être dansé : *Ces valses ne sont pas dansables.*

DANSANT, E adj. Qui danse : *Un chœur dansant de jeunes filles* (Hugo). ‖ Propre à faire danser ; qui a le rythme d'une danse : *Un air dansant. Une petite voix* [...] *nette, mélodieuse, dansante* (G. Duhamel). ‖ *Soirée dansante, thé dansant*, réunion entre amis, dans l'après-midi ou la soirée, où l'on danse.

DANSE n. f. (déverbal de *danser*). Suite de gestes, de pas, observant un rythme et, par là même, s'incorporant à la musique. ‖ *Danse de caractère*, celle qui s'inspire du folklore exotique. ‖ *Danse classique*, ensemble de mouvements de danse codifiés et classés, utilisés dans l'enseignement chorégraphique. ‖ *Danse noble*, danse classique qui comprend des variations, des pas de deux, mais qui ne fait jamais appel à la danse de caractère. ‖ *Danse de salon*, celle qui, comme la valse ou le tango, se danse dans les réunions ou dans les dancings. ‖ *Musique de danse*, toute œuvre instrumentale ou vocale associée à la danse. ‖ *Pop.* Correction manuelle ; quelquefois, forte réprimande : *Soyez tranquille, je vais lui donner une danse.*

— LOC. DIV. *Mener, ouvrir, commencer la danse*, en diriger l'exécution, danser le premier, et, au *fig.*, entrer le premier en action, ou subir le premier quelque chose de fâcheux. ‖ *Entrer en danse, dans la danse*, commencer à danser, et, au *fig.*, commencer à agir. ‖ *Avoir le cœur à la danse*, être dispos, de bonne humeur.

— Ch. de f. Hauteur dont s'affaisse, au passage d'une roue, une traverse de voie ferrée qui ne repose pas, à vide, sur son moule de ballast.

— Pathol. *Danse de Saint-Guy*, syn. de CHORÉE.

— ENCYCL. L'homme a commencé à danser dès le premier âge de l'humanité ; très vite, semble-t-il, la *danse* s'est disciplinée et organisée, pour devenir rituelle, magique ou religieuse. Elle soutenait son rythme et son élan par les battements de mains, le chant, la percussion, le chalumeau, la flûte. Curt Sachs en a analysé et classé les formes : rondes, rondes en serpentin, danse par front, rondes à passerelles, rondes en chaîne, danse à arceaux... Les Egyptiens, les Hébreux ont laissé de nombreux témoignages de ces danses rituelles. Dans l'Inde, la danse, traditionnellement tenue pour le premier des arts, tint une place considérable dans le développement de la civilisation. Une « danse de gestes », d'une formule originale, s'était développée depuis des millénaires avec un système rigide de règles précises, qui l'ont préservée jusqu'à nos jours ; elle a gagné l'Ouest, mais, au Japon, elle s'est transformée en une « danse d'attitudes ».

Phot. Stella-Presse, Giraudon, Anderson-Giraudon.

espagnole (à Séville)

bolivienne (à La Paz)

japonaise (à Kyoto)

tahitienne (à Papeete)

Les Grecs ont considérablement développé l'art de la danse : il était lié, chez eux, à la musique et à la poésie. Ils ont créé des danses spécialement théâtrales : cordax, emmeleia, sicianis. M. Emmanuel a établi l'identité des pas de la danse grecque et de notre danse classique : positions, battements, cabrioles, entrechats, pirouettes, tours en l'air... A Rome, l'influence des danses étrusque et grecque rencontra un fonds originel et très ancien (danses apotropaïques des Saliens) ; mais les Romains, réalistes, goûtaient surtout les spectacles de danse figurative où paraissaient leurs mimes et leurs danseuses. A Byzance, largement ouverte aux influences de l'Asie, la danse romaine accentua son caractère réaliste, voire érotique et brutal (Théodora).

Cultivées pendant tout le Moyen Age, les danses, à l'aube de la Renaissance, revêtent en Italie et en France des aspects folkloriques : les unes « nobles » (sarabande, pavane), les autres, plus rustiques et animées (gaillarde, volte).

En montant sur le théâtre, la danse cessa d'être imitative, collective, rituelle ou religieuse : elle devint un art, une création en soi. Aussitôt se manifesta la tendance à l'élévation : le principe en fut affirmé au milieu du XVIIe s. Les maîtres italiens, depuis deux cents ans, cherchaient à codifier les « postures », mais ce sont les grands danseurs français du siècle de Louis XIV : Beauchamp, Pécourt, Blondy, suivis des Vestris, et les théoriciens Feuillet, Pierre Rameau, en attendant Noverre et Blasis, qui les consacrèrent. Le XVIIIe s. fut une époque de virtuoses : leur compétition permit d'élaborer les méthodes, de préciser les éléments des pas avec le souci de l'harmonie plastique, du geste et des lignes.

La danse de société vieillit vite ; le XIXe s. renouvela complètement son répertoire : la curiosité ethnographique, le cosmopolitisme de l'aristocratie accélérèrent les échanges des danses « de bal ».

La pointe apparaît vers 1818. C'est alors que Carlo Blasis fixe les règles qui régissent encore la pédagogie et la technique de la danse classique. En Russie, où il fut appelé, ses leçons et celles de Cecchetti formèrent une pléiade d'étoiles russes.

La danse a continué d'évoluer avec M. Fokine, S. de Diaghilev, L. Massine, S. Lifar, J. Robbins, G. Balanchine, etc. (V. BALLET.)

● *Danses populaires.* Chaque province a ses danses particulières ; les principales sont : la *bourrée* (Auvergne, Berry), la *danse des ceintures* (Béarn), la *cibade* (Bigorre), le *rigodon* (Bourgogne), le *chiberli* (Bresse), la *ridée* et la *gavotte* (Bretagne), le *branle* (Ile-de-France), la *guimbarde* (Limousin), la *gigouillette* (Poitou), la *courante* (Périgord), la *farandole* (Provence), le *chevalet* (Pays basque), la *danse des treilles* (Languedoc), etc. La plupart ne sont plus guère exécutées aujourd'hui que par des groupes folkloriques.

● *Musique de danse.* L'association entre la danse et la musique est permise par l'élément commun, le rythme, que leur impose souvent le langage parlé ou chanté, et que soulignent presque toujours des instruments à percussion.

Dans les musiques de danse du monde, on peut discerner deux grandes catégories : 1° les musiques à rythmes d'origine littéraire (rythmiques grecque, hindoue, arabe savante), intéressantes par l'unité complexe des associations parole-musique-danse sous l'égide des valeurs syllabiques du texte ; 2° les musiques à rythmes autonomes purement chorégraphiques et musicaux (la plupart des folklores, des plus simples aux plus complexes), intéressantes par l'originalité et la fécondité de leur rythmique, génératrice d'une expression corporelle et musicale spontanée.

Faute de textes suffisants, faute de tradition d'exécution, il est presque impossible d'avoir une idée concrète de ce qu'était la musique des innombrables danses grecques. Egale pénurie de documents pour la musique latine de danse, influencée d'abord par l'Etrurie, puis vite envahie par l'art grec et, enfin, par l'art asiatique.

Les premiers textes médiévaux concernent des chansons dansées, airs à danser du XIIe s., aristocratiques ou populaires. Au XIIIe s., on constate l'abondance des rondels de carole (rondeaux à danser), accompagnés d'instruments et qui, après Adam de la Halle, pourront être polyphoniques. Chansons dansées de facture simple fleurissent, à la fin du XIIIe s., dans la haute société féodale. Aux XIIIe et XIVe s., on danse la ductia, la stantipes, la sauterelle (future « saltarelle »), l'estampie. Les danses, nobles ou populaires, souvent groupées, sont soit chantées, soit purement instrumentales. Dès le XVe s. apparaît le couple type : binaire lent-ternaire vif, avec la basse-danse et le tourdion. Au XVIe s. paraissent les premiers recueils imprimés de danses instrumentales. Le couple type est alors pavane-gaillarde. Au XVIIe s., le couple type est allemande-courante, complété surtout par sarabande et gigue. Ces danses passeront dans le divertissement, dans la suite instrumentale, et cesseront d'être dansées. Avec le ballet* de cour, les compositeurs de danses perdent l'anonymat originel. Au XVIIe s., on cite Chevallier, Belleville, Constantin, Du Gap. Dès lors, l'histoire du ballet de cour sera celle des grands compositeurs autant que celle de la danse. Sitôt parues, les danses, aux XVIIe et XVIIIe s., passent du bal dans la musique instrumentale et l'orchestre de ballet (chaconne, passacaille, tambourin, gavotte). Au XVIIIe s. vont briller les contredanses, les allemandes populaires à trois temps, enfin la valse et l'écossaise.

Au XIXe s., on observe un nouvel apport de danses nationales : polka et redowa tchèques, mazurka et cracovienne polonaises, boléro, tarentelle, barcarolle, les différents quadrilles issus de la contredanse, cotillon, fandango, csardas, et, de plus en plus, des danses venues des quatre coins du folklore européen : aragonaise, havanaise, furianta, etc. Le seul rythme « classique » à survivre dans les bals du XXe s. est la valse. A ses côtés sont accueillies successivement ou concurremment les mille danses issues du folklore hispano-américain ou négro-américain. (→ Biblio.)

— Iconogr. La figuration de la *danse* a intéressé les artistes de tous les temps et de tous les pays ; on la trouve peinte ou sculptée au Sahara (fresques préhistoriques du Tassili) comme en Egypte (peintures du mastaba de Gizeh), en Inde (Çiva dansant, apsaras) comme en Chine (statuettes de l'époque T'ang) ou au Mexique.

En Occident, les représentations de la danse sont nombreuses depuis l'époque géométrique et l'art mycénien (terres cuites béotiennes). La danseuse est l'un des types les plus fréquents des séries de statuettes de Tanagra ou de Myrina. Les Grecs avaient choisi pour personnifier l'art chorégraphique la muse Terpsichore*, mais, dans leur pensée, il était pratiqué aussi par le cortège de Dionysos, faunes et satyres, ménades et bacchantes (v. BACCHANALES), sans oublier les initiés de ses mystères, ainsi que par le chœur des

« Mlle Prévost » par Raoux, *détail musée de Tours*

les Blue-Bell girls

balinaise

hongroise

cambodgienne

africaine (Côte-d'Ivoire)

indienne (Navajos)

Phot. Office du tourisme espagnol, Verger A. D. E. P., Holmes, Morin-Giraudon, X, Black-Star-Rapho, Bersen's inter press, Singer, Darbois (Dalmas), Huet Hoa-Qui, de Dienes-Rapho

« la Kermesse », par Rubens
détail, Louvre

« Danseuse », par Degas
détail

« la Danse », par Carpeaux

nymphes, des Grâces, des Amours. Leurs rondes illustrent souvent les vases peints, les bas-reliefs (vase Borghèse ; plaques du théâtre de Dionysos à Athènes ; bas-relief des danseurs de Gelani en Macédoine), la ronde-bosse (groupe dit de *l'Invitation à la danse*, à Florence ; *Ménade* de Scopas, à Dresde ; *Ménade* de Berlin ; ensemble hellénistique des danseuses de bronze d'Herculanum, à Naples), la peinture murale (danse funèbre de la tombe de Ruvo, à Naples ; fresques de la maison des danseuses de Pompéi, *id.*)

La représentation réaliste et satirique de la danse apparaît avec la *Danseuse bouffonne*, petit bronze hellénistique de Mahdia (Tunis). Les danses mythologiques ont souvent inspiré les peintres de la Renaissance : Mantegna, Botticelli, Bellini, Titien, Jules Romain, les Carrache, l'Albane et, après eux, Poussin. Dès le Moyen Age, pourtant, les représentations de la vie quotidienne contemporaine avaient fait une large place à la danse, danse de cour ou danse villageoise (miniatures ornant le calendrier de certaines « Heures », ou du Missel de Poitiers à la Bibliothèque nationale ; fresques provenant du château de Gorgues, Louvre).

Danses de paysans et kermesses sont ensuite le thème de prédilection de Bruegel le Vieux, Van Ostade, Teniers. Rubens a suivi leur exemple (*Kermesse* du Louvre). Watteau, Pater, Lancret transforment ces fêtes champêtres en travestis galants, situés dans un univers de rêve. Les ballets de la Cour apparaissent aussi dans la tapisserie (*Bal des sauvages*), la peinture (*Bal des noces d'Anne de Joyeuse*, Louvre), la gravure (Cochin, *le Bal des Ifs*, dans la galerie des Glaces). Enfin, la danse classique est évoquée au XVIIIe s. dans le *Portrait de Mlle Prévost* (Tours), par Raoux, ou celui d'une danseuse, par Schall ; il n'est pas jusqu'aux danses russes qui ne soient figurées dans l'œuvre de Leprince. Au XIXe s., Degas s'affirme comme le peintre du corps de ballet de l'Opéra, en d'innombrables dessins, esquisses ou tableaux, tandis que Renoir évoque les bals musettes de la banlieue parisienne (*le Moulin de la Galette*, Louvre), et Toulouse-Lautrec les entrechats du Moulin-Rouge ; les bals de la Cour ou les soirées du monde et du demi-monde sont illustrés par Carpeaux, Constantin Guys ou Jean Béraud.

En sculpture, après Donatello et Della Robbia (*Putti de la Cantoria* de Florence), après Canova (*les Trois Danseuses*), Duret (*le Danseur napolitain*), Falguière (*Danseuse, Danseuse égyptienne*), la danse inspire à Carpeaux son groupe de la façade de l'Opéra. Citons encore les statuettes de danseuses de Degas et un des bas-reliefs de Bourdelle au Théâtre des Champs-Elysées. Parmi les peintres modernes, la danse a inspiré Matisse ; parmi les sculpteurs, Hubert Yencesse.

Danse (LA), groupe sculpté par Carpeaux, sur la façade de l'Opéra de Paris. Mis en place en 1869, il suscita le plus violent scandale. La pudeur des ballerines de l'Opéra s'alarma du réalisme, jugé indécent, de cette ronde, et un inconnu traduisit l'indignation publique en jetant sur la sculpture une bouteille d'encre. Un groupe plus chaste (musée d'Angers) fut commandé à Achille Gumery, pour le remplacer, mais la guerre de 1870 sauva le chef-d'œuvre de Carpeaux.

« Danse macabre », église de La Chaise-Dieu

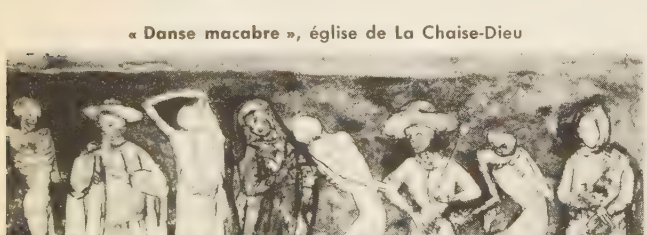

danse (ARCHIVES INTERNATIONALES DE LA), collection fondée à Paris, en 1931, par Rolf de Maré, animateur des Ballets suédois (1920-1924), en souvenir de son ballet et de son premier danseur, Jean Borlin.

Les A. I. D. comprenaient une bibliothèque d'ouvrages sur la danse et le ballet : livres, magazines, partitions, livrets, affiches, coupures de presse, et une belle collection de gravures et d'estampes. En 1945, Rolf de Maré fit don des livres et des estampes de l'A. I. D. à la bibliothèque de l'Opéra.

A Londres, les *Archives de la danse*, fondées en 1945, offrent une collection de livres, programmes, photos et images réunis par le Ballet Guild, et une série de partitions.

Aux Etats-Unis, les *Dance Archives of the Museum of Modern Art* constituent une riche collection de livres, estampes, gravures et photographies, documents et partitions.

Plus importante est la *Harvard College Theatre Collection* (Cambridge, Etats-Unis), qui a pour origine les donations considérables de deux collectionneurs : Robert Gould Shaw et Everett Wendell.

Danse macabre ou **Danse des morts**, thème fréquent dans les œuvres du Moyen Age, et qui montre des gens de tout âge et de toute condition entraînés dans une ronde frénétique par un squelette impitoyable et sarcastique. Il se répandit au cours du XVe s. en France, puis en Suisse et en Allemagne, décorant de préférence les murs des églises, des chapelles et, surtout, des galeries entourant les cimetières. Des fresques semblables ornaient ou ornent encore le cimetière des Innocents à Paris (1424, disparu), une chapelle de Sainte-Marie de Lübeck (1463), les églises de La Chaise-Dieu (v. 1460-1470), de La Ferté-Loupière (Yonne), de Kernascléden (Finistère). Lors du concile de Bâle, une *Danse des morts* fut peinte sur les murs de l'église Saint-Jean de cette ville ; on l'a longtemps attribuée à Holbein ; quelques fragments conservés de cette fresque se trouvent à la bibliothèque de Bâle. Berne possède aussi une *Danse macabre* due au peintre N. Manuel (1515-1520). On peut rapprocher de ce thème *les Dits des trois morts et des trois vifs*, peint à la collégiale d'Ennezat (Puy-de-Dôme). On connaît aussi une *Danse macabre* sculptée, celle qui court sur les chapiteaux de l'aître Saint-Maclou de Rouen (1525).

Ces motifs ont aussi été gravés ; on en connaît trois types : 1° une *Danse macabre* formée d'une suite de planches gravées sur bois, accompagnée de textes, publiée à Paris par Guy Marchand en 1485 et souvent reproduite ; 2° une reproduction de la *Danse* de Bâle ; 3° *les Simulachres et historiées faces de la Mort*, publiées à Lyon, en 1538, par Trechsel, qui groupent les admirables dessins de Holbein, interprétés par le graveur sur bois Lutzelburger.

On donnait le nom de *Danse Macabré* (devenu, dans le langage courant, *Danse macabre*), aux commentaires versifiés des représentations peintes ou sculptées de la danse des morts. La *Danse Macabré* de Jean Le Fèvre (XIVe s.) est perdue ; mais nous en avons deux célèbres du XVe s. : la *Danse Macabré des hommes*, du charnier des Innocents, parfois attribuée à Gerson, et la *Danse Macabré des femmes*, attribuée à Martial d'Auvergne. Elles furent imprimées, la première dès 1484, la seconde en 1486. Ce genre de poésie funèbre et moralisante paraît dériver de poèmes plus anciens, *les Dits* des trois morts et des trois vifs*.

En musique, la danse macabre, évoquée par le texte grégorien du *Dies irae*, est utilisée par les compositeurs au XIXe s. Ainsi, Berlioz introduit ce plain-chant dans un des mouvements de sa *Symphonie fantastique*. Liszt en fait le sujet de sa *Danse macabre* (1850), suite de variations pour piano et orchestre. Saint-Saëns donne le titre de *Danse macabre* à un poème symphonique (1874). La *Danse des morts* d'A. Honegger (1938) constitue un oratorio pour orchestre, trois solos, chœurs et récitant. (→ Biblio.)

DANSER v. intr. (francique **dintjan*, se mouvoir de-ci de-là). Exécuter une danse ; mouvoir le corps en cadence : *Elle* [Mme Loisel] *dansait avec ivresse, avec emportement, grisée par le plaisir* (Maupassant). ‖ *Par anal.* Faire une série de mouvements évoquant une danse : *L'ombre joyeuse danse autour du noir foyer* (Hugo). ‖ S'agiter dans un espace trop grand ; être trop au large : *Ces bonbons dansent dans leur boîte.*

— LOC. DIV. *Danser sur une corde raide*, se livrer à une entreprise difficile ou risquée. ‖ *Faire danser*, malmener. ‖ *Faire danser l'anse du panier*, V. ANSE. ‖ *Ne savoir sur quel pied danser*, être dans l'embarras, ne savoir à quoi s'en tenir, que décider.

— LANGUE CLASS. *Maître à danser*, professeur de danse.

— ALLUS. HIST. ***Nous dansons sur un volcan,*** phrase prononcée, dit-on, par Henri Salvandy dans un bal donné par le duc d'Orléans au roi de Naples, peu de temps avant la révolution de juillet 1830.

— ALLUS. LITTÉR. ***Vous chantiez! J'en suis fort aise.*** | ***Eh bien! dansez maintenant,*** V. CHANTER.

— Imprim. Manquer d'aplomb, en parlant d'une composition dont les lignes ou les lettres ne s'alignent pas.

— Vénér. *Danser sur la voie*, s'égarer alternativement à droite et à gauche de la voie, en parlant des chiens courants.

◆ V. tr. Exécuter les pas de : *Danser un be-bop.*

— Pâtiss. *Danser la pâte à biscuit*, la travailler pour la rendre ferme.

DANSETTE (Adrien), historien français (Armentières 1901). Il est l'auteur d'une *Histoire religieuse de la France contemporaine* (1948 et suiv.) et de toute une série d'ouvrages sur l'histoire de la France au XIXe s. (Acad. des sc. mor., 1962.)

DANSEUR, EUSE n. et adj. Personne qui danse : *Il but son thé, se releva avec une souplesse de danseur* (R. Martin du Gard). *Un chien danseur.* ‖ Personne qui aime à danser. ‖ Personne qui fait profession de danser : *Anna Pavlova fut une célèbre danseuse.* ‖ *Danseur de corde*, acrobate pratiquant des exercices d'équilibre sur un fil tendu. (V. part. *encycl.*)

— Ch. de f. *Traverse danseuse*, traverse de voie ferrée qui ne repose pas sur son moule de ballast, mais reste suspendue au rail.

— Chorégr. *Danseur, danseuse de caractère*, artiste de la danse spécialisé dans l'interprétation de danses folkloriques exotiques, etc. ‖ *Danseur, danseuse de demi-caractère*, artiste de la danse, en condition de pouvoir interpréter le classique et le caractère. ‖ *Danseur, danseuse noble*, dans le langage académique, artiste de la danse dont les rôles comprennent des variations, des pas de deux, à l'exclusion de la danse de caractère. (Le danseur noble était aussi appelé, à la fin du XVIIIe s. et dans la première moitié du XIXe s., *premier danseur de rang français*. Dans la danse contemporaine, la division des rôles est moins nette, car le danseur noble doit être entraîné aux différents styles et doit savoir interpréter non seulement les grands classiques, mais aussi les chorégraphies dans le style actuel de la danse.) ‖ *Première danseuse*, échelon supérieur du corps de ballet de l'Opéra de Paris, avant celui de danseuse étoile, point suprême de la hiérarchie.

— Ornith. Nom donné quelquefois au manakin.

— Sports. *En danseuse*, manière de pédaler du coureur cycliste qui, se levant de la selle pour monter une côte, porte alternativement tout le poids du corps sur chaque pédale.

— ***Danseurs*** n. m. pl. Secte qui se forma à Aix-la-Chapelle en 1373 et se répandit dans la Rhénanie, le pays de Liège, le Hainaut et la Flandre. (Ses membres se mettaient tout à coup à danser jusqu'à ce qu'ils tombassent à la renverse, presque inanimés. On les prit à Liège pour des possédés et plusieurs furent exorcisés.)

— ENCYCL. *Danseur de corde.* Cet art, le plus ancien de l'acrobatie, existait déjà en Chine sous la dynastie des Han. D'Asie, la danse de corde passa dans le Moyen-Orient, et les Romains, qui affectionnaient ce genre de spectacle, en répandirent le goût en Italie et en France. Un Génois, lors de l'entrée à Paris d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, descendit le long d'une corde du haut des tours de Notre-Dame, et déposa une couronne sur la tête de la reine au moment où elle traversait un des ponts de la Cité. Archange Tuccaro, à la fin du XVIe s., fut le saltarin attitré de Maximilien II et ensuite des rois de France Charles IX, Henri III et Henri IV. C'est à ce dernier souverain qu'il

Phot. Giraudon, Larousse, Arch. phot.

dédia son ouvrage : *Trois Dialogues de l'exercice de sauter et voltiger en l'air, avec les figures qui servent à la parfaite intelligence et démonstration dudit art* (Paris, 1599). Parmi les plus célèbres danseurs de corde, citons encore la Restier, Colin, Gandon, les Bienfait, Gillot, Prévot, Nicolet (chef de la troupe des danseurs du roi sous Louis XV). Au XIXe s., Forioso, les Ravel, les Lalanne, les Saqui, les Chiarigny, les Niemensek constituèrent des troupes de danseurs de corde qui se disputèrent la première place et furent, en fait, à l'origine des cirques ambulants.

Parmi les plus célèbres, on cite Mme Saqui, qui, déjà connue sous le premier Empire, parut encore à l'hippodrome de la porte Dauphine sous Napoléon III, et Blondin, qui traversa l'une des chutes du Niagara (1859). De nombreuses troupes d'acrobates sur fil existent encore dans tous les pays et se partagent en deux catégories : les danseurs de corde proprement dits, exerçant à peu de hauteur dans les cirques, et les funambules, travaillant à grande hauteur dans les parcs d'attraction et sur les places publiques.

DANSOMÈTRE n. m. Ch. de f. Appareil destiné à mesurer la danse* d'une traverse de voie ferrée. (Il est constitué par un trépied articulé, qui porte une pige appliquée par un ressort contre la traverse, cette pige étant munie d'un anneau coulissant à frottement doux, qui indique la danse.)

DANSOTTER v. intr. *Fam.* Danser sans respecter les règles de l'art ; danser un peu.

D'ANSSE DE VILLOISON. V. VILLOISON.

DANTAN (Antoine Laurent), dit **Dantan aîné,** sculpteur français (Saint-Cloud 1798 - *id.* 1878). Il obtint le prix de Rome en 1828. Citons, parmi ses œuvres : la statue de *Villars* et *le Dauphin de France,* à Versailles ; *Juvénal des Ursins,* figure monumentale pour l'Hôtel de Ville de Paris (1838) ; le buste de *Rachel* (1839), la statue de *Duquesne* (1844, Dieppe), celle de *Malherbe* (1847, Caen).

DANTAN (Jean-Pierre), dit **Dantan le Jeune,** sculpteur français (Paris 1800 - Bade 1869), frère du précédent. Il exposait ses effigies bouffonnes des célébrités contemporaines (V. Hugo, Balzac, Rossini, Frédérick Lemaître, etc.) dans une salle du passage des Panoramas, dite musée Dantan. Son succès s'étendit à l'Angleterre, où ses ouvrages atteignirent des prix élevés. Il est largement représenté au musée Carnavalet.

DANTAS (Júlio), écrivain portugais (Lagos 1876). De formation parnassienne, il se fit connaître par un recueil poétique : *Nada* (1896). Il a donné au théâtre *la Sévère* (1901), et composé *le Souper des cardinaux* (1902), petit chef-d'œuvre poétique où s'affirme son talent, aussi vigoureux que spirituel.

DANTE da Maiano, poète italien (seconde moitié du XIIIe s.), originaire de Maiano (Toscane). Dante Alighieri, son contemporain, lui adressa un sonnet. Ses vers sont imités des troubadours provençaux.

DANTE ALIGHIERI, poète italien (Florence 1265 - Ravenne 1321). [DANTE, abrév. de *Durante,* est son prénom ; il ne convient donc pas de dire *le Dante,* ce qui est contraire à la règle italienne, qui ne met l'article que devant les noms de famille.] Il appartenait à une famille de la bourgeoisie guelfe, qui avait remplacé au gouvernement de la république les aristocrates féodaux. Dante se targuera lui-même d'appartenir à ce « peuple vieux » qui a façonné Florence par la Constitution de 1282. Il perd de bonne heure sa mère, et son père se remarie aussitôt après. Il a pour maître Brunetto Latini, s'exerce à monter à cheval, à manier les armes, et mène une vie joyeuse et désordonnée (qu'il condamnera plus tard dans son grand poème). Avec ses amis, et notamment avec le poète Guido Cavalcanti, il forme l'école appelée par la suite *dolce stil nuovo* (le doux style nouveau), qui tranchait par la simplicité pure sur la poésie savante et lourde d'un Guittone d'Arezzo. Il avait rencontré pour la première fois Béatrice Portinari lorsqu'il avait neuf ans ; il la revoit neuf ans après et en tombe amoureux ; c'est pour elle qu'il composera *Vita nuova* (*la Vie* nouvelle*), curieux mélange de journal intime, de poèmes et d'analyse assez scolastique de ses poèmes. Il termine cette œuvre vers 1294, alors que la mort de Béatrice (1290) a encore contribué à idéaliser le souvenir de l'amour mystique qu'il vouait à la jeune femme. Cependant, il se marie (sans doute vers 1290) avec Gemma Donati, qui lui donnera quatre enfants ; il échange avec ses amis plusieurs chansons, ballades et sonnets, selon la mode de l'époque ; reproches, conseils, confidences d'amour, dissertations philosophiques ou morales y figurent. Parmi ces poèmes, il faut remarquer les *rime petrose* inspirées par une certaine *Pietra,* nom symbolique d'une femme qui contraria la violente passion que Dante ressentit pour elle (1306-1310 environ). Une autre belle chanson est celle qu'il adresse du Casentino à Moroello Malaspina, exaltant la puissance de l'amour. On attribue aussi à Dante, comme œuvre de jeunesse, le poème *la Fleur* (*Il Fiore*), publié sous le nom de « Ser Durante ».

Dante, qui s'était battu à Campaldino en 1289, participe à la vie politique de sa ville à partir de 1295. Il s'inscrit à l'*arte* (corporation) des médecins et pharmaciens, afin de pouvoir participer aux charges publiques, ouvertes seulement aux personnes exerçant un métier et fermées aux nobles. De 1295 à 1296, il est membre du Conseil spécial du peuple, puis du conseil qui élit les prieurs. De 1296 à 1297, il est membre du Conseil des Cent. En 1300, il est ambassadeur à San Gimignano pour organiser la lutte des guelfes de Toscane contre les intrigues du pape Boniface VIII, qui voulait dominer toute la région et s'ingérer dans les affaires de Florence. Il devient prieur et doit lutter contre les émeutiers « noirs », soutenus par le légat du pape : en effet, après l'écrasement du parti gibelin, les guelfes s'étaient scindés en deux factions, les guelfes « noirs » (le parti avancé) et les guelfes « blancs » (modérés), dont la lutte était exaspérée par les haines entre deux grandes familles, les Cerchi et les Donati. Pour essayer de mettre un terme aux luttes politiques, Dante fait exiler les chefs de l'un et de l'autre parti (parmi les proscrits se trouve l'ami intime de Dante, Guido Cavalcanti). Mais, l'année suivante, le pape envoie à Florence, sous le prétexte d'y rétablir la paix, le prince français Charles de Valois, qui entre en maître dans la ville le 1er novembre 1301. Les Noirs triomphent, les Blancs sont bannis ou condamnés à mort. Dante, qui était absent, probablement à Rome avec d'autres ambassadeurs auprès du pape, est condamné en 1302 au bannissement, au paiement d'une amende, pour « concussion », et ensuite au bûcher.

Au début de son exil, Dante participe aux tentatives des Blancs, qui cherchent à rentrer par les armes à Florence (1302). Il assiste à une réunion que tiennent tous les proscrits, mais il est écœuré de leur égoïsme et de leur haine partisane qui leur fait oublier que Florence demeure quand même leur patrie. Il forme alors « un parti à lui seul » et commence sa vie errante. Il éprouve « combien il est amer le pain d'autrui et comme c'est un dur chemin que de gravir et de descendre l'escalier d'autrui ». On le trouve d'abord à Vérone, hôte de la noble famille des Scaligeri, puis chez les Malaspina (1306) et chez les Da Polenta à Rimini. Il vit aussi quelque temps à Bologne, où il compose, entre 1306 et 1308, le *Banquet** (*Il Convivio*), traité inachevé, où philosophie en prose et poèmes (trois chansons morales) se mêlent dans une haute élévation de pensée. Il écrit aussi le traité *De vulgari eloquentia,* en latin, sur les problèmes linguistiques. De cette époque datent encore des *Epîtres* en latin, au nombre de treize ; une des plus importantes est celle qu'il adresse aux communes et seigneurs italiens pour qu'ils cessent leurs discordes et accueillent en arbitre et pacificateur l'empereur Henri VII : Dante espère que ce prince matera les Noirs et lui rouvrira les portes de Florence. C'est, au fond, pour celui-ci qu'il écrit aussi le traité *De monarchia,* où il expose ses théories sur les rapports entre le pape et l'empereur. Dante conçoit ces rapports comme une collaboration entre le spirituel et le temporel, sans que jamais un pouvoir empiète sur l'autre. Une autre épître célèbre est celle qu'il adresse à un ami florentin pour refuser les conditions humiliantes offertes par la République aux exilés désirant rentrer dans leur ville (1315). Alors une nouvelle condamnation le frappe, ainsi que ses enfants, considérés tous comme des rebelles. Cependant, Dante écrivait sa *Divine* Comédie.* Il est difficile de dire quand il la commença et quand il l'acheva. L'exil, l'inaction totale, l'éloignement de cette activité politique qui le passionnait forcent le poète à se regarder lui-même et à contempler le monde en spectateur, en juge et en peintre. Son œuvre devient un moyen de s'évader loin de la triste réalité, de se venger de ses ennemis, de transfigurer sur le plan poétique non seulement sa propre vie, mais aussi celle du monde contemporain. Dante espéra toujours qu'il pourrait rentrer à Florence dès que la grandeur de son œuvre aurait été reconnue par son ingrate patrie. A Vérone, il compose le traité de physique *Quaestio de aqua et terra.* A Ravenne, il goûte enfin le repos sous la protection du prince Guido Novello Da Polenta. Son ami Giovanni Del Virgilio lui écrit de Bologne, en 1319, un poème latin pour le pousser à écrire en latin une œuvre sur quelques grands événements de son époque : il espérait, disait-il, grâce à cette œuvre, le faire couronner comme poète. Dante lui répond que ce couronnement, il l'attend seulement de son poème, qu'il appelle « le poème sacré auquel ciel et terre ont mis leur main ». Il refuse même de rejoindre son ami à Bologne, craignant les Noirs qui gouvernent cette ville, et il meurt le 14 septembre 1321, à Ravenne, où il est enterré.

Par son caractère ardent et réfléchi, par son imagination créatrice et visionnaire et par

Jean-Pierre DANTAN
Honoré de Balzac
musée Carnavalet

DANTE par Giotto
musée du Bargello
Florence

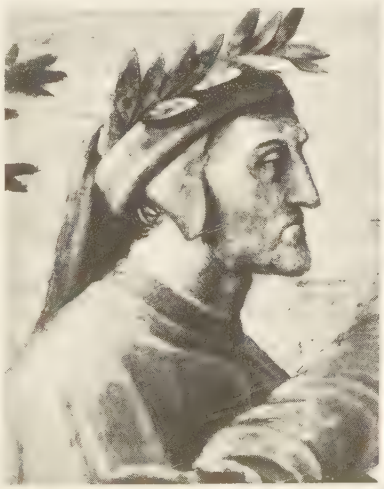

par Raphaël
détail du Parnasse
musée du Vatican

Dante et son poème
cathédrale de Florence

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse, Alinari-Giraudon.

« le premier chant de Paradis » dessin de Botticelli illustrant « la Divine Comédie » de DANTE

son profond réalisme, par l'équilibre entre le sentiment religieux et le sentiment civique et politique, par sa fierté indomptée, Dante est un des esprits les plus complets et les plus universels de tous les temps. (→ Biblio.)

— Iconogr. Les traits du poète ne nous sont pas connus de façon certaine : le masque mortuaire retrouvé à Ravenne n'étant, semble-t-il, qu'une reproduction de la tête de Dante qui figurait sur son tombeau. Depuis Giotto (Dante apparaît dans les fresques de la chapelle du Podestat [Florence] et dans celles de la basilique inférieure d'Assise), sa physionomie a inspiré maints peintres italiens : Andrea del Castagno au Cenacolo di Sant' Apollonia (Florence); Michelino au Dôme de Florence (1465); Benozzo Gozzoli au couvent des franciscains de Montefalco; Raphaël, enfin, la fait figurer dans les fresques de *la Dispute du Saint-Sacrement* et du *Parnasse* (Vatican). Citons encore les médailles de Morzuchelli et Putinatti, celle du cabinet de Vienne, et une statue provenant de la cathédrale de Florence (villa du Poggio, Florence), sans omettre les œuvres du siècle dernier sculptées par Saint-Marceaux ou Aubé.

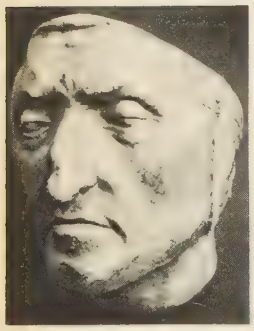

masque de DANTE
Palazzo Vecchio, Florence

L'œuvre du poète a été très fréquemment illustrée : Signorelli a peint *la Divine Comédie* au dôme d'Orvieto, Botticelli a dessiné une série d'illustrations qui furent gravées par Baldini (1481), et enluminé un manuscrit (bibliothèque de Berlin); Orcagna a décoré la chapelle Strozzi de Sainte-Marie-Nouvelle (Florence) avec des scènes de *l'Enfer* et du *Paradis*. A leur suite, Gustave Doré, en 1861, illustre entièrement *la Divine Comédie*. Les artistes romantiques y cherchent fréquemment leur inspiration : Delacroix (*Dante et Virgile aux Enfers*, Louvre), Ary Scheffer (*Dante et Béatrice*), le préraphaélite Rossetti (*le Songe de Dante*, Liverpool), Maignan (*Dante et Matilda*). Dante est encore à la source des visions de Füssli ou de Blake, et des conceptions tourmentées de Rodin.

DANTON
peinture anonyme
musée Carnavalet

Dante et Virgile aux Enfers, dit aussi *la Barque de Dante*, peinture par Eugène Delacroix (1,80 m × 2,40 m), au musée du Louvre. Delacroix était encore élève de Guérin lorsque, pour son début, à vingt-quatre ans, il envoya cette composition au Salon de 1822. Gérard et Gros l'admirèrent. Adolphe Thiers, alors critique d'art au *Constitutionnel*, lui consacra un commentaire prophétique : « Aucun tableau ne révèle mieux, à mon avis, l'avenir d'un grand artiste. » Le roi Louis-Philippe en fit l'acquisition.

Dante Symphonie, symphonie en 2 parties, pour orchestre avec chœurs de femmes, de Franz Liszt. La première partie décrit l'Enfer; la seconde est un tableau du Purgatoire, qui s'achève par une vision du Paradis (1856). Dédiée à Wagner, cette œuvre, qui s'appuie sur *la Divine Comédie* de Dante, est entrecoupée de récitatifs instrumentaux.

DANTÈS (Charles Langue, dit), biographe français (Passenans, Jura, 1830 - *id.* 1891). On lui doit un *Dictionnaire biographique et bibliographique, alphabétique et méthodique des hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences et les arts* (1875-1876).

DANTESQUE adj. Particulier à Dante; sombre et grandiose à la manière de Dante : *Poésie dantesque.* ‖ *Fig.* Colossal, sublime, inouï : *Cette réalisation picturale est dantesque.*

DANTHONIA n. m. Plante herbacée, vivace, gazonnante, que l'on trouve dans les landes et les clairières humides. (Famille des graminacées.)

DANTI, famille d'artistes et de savants italiens (XVIe s.). Giulio, architecte, orfèvre et fondeur (Pérouse 1500 - *id.* 1575), participa à la construction de la Rocca Paolina et du palais des Prieurs, à Foligno. On lui doit encore la croix processionnelle en argent de Visso (Macerata) et le tabernacle de l'église inférieure d'Assise (v. 1570), exécuté sur les dessins de G. Alessi. Il eut trois fils : Vincenzo (Pérouse 1530 - *id.* 1576) sculpta, en collaboration avec son père, la statue de Jules III (Pérouse), une *Allégorie de l'honneur* (1561, Palais-Vieux, Pérouse) et *la Décollation de saint Jean-Baptiste*, son chef-d'œuvre, au baptistère de Florence, dont l'ampleur élégante relève du maniérisme; Girolamo, peintre (Pérouse 1547 - *id.* v. 1580), travailla à la galerie des Cartes du Vatican; Egnazio, architecte, cosmographe et mathématicien (Pérouse 1536 - Alatri 1586), professa les sciences à Florence, puis fut chargé par Grégoire XIII de réformer le calendrier, de lever des cartes et des plans. On lui doit : *Traité de l'astrolabe* (1569), *Le Scienze matematiche redotte in tavole* (1577), offrant 45 curieux tableaux synoptiques.

DANTIN (Eugène Seers, dit **Louis),** écrivain américain de langue française (Beauharnois, Canada, 1865 - Boston, Etats-Unis, 1945). La première partie de sa carrière littéraire s'écoule au Canada, où il publie l'œuvre de Nelligan; il se retire ensuite à Boston et, après quinze ans de silence, multiplie les poésies, les contes et, surtout, les études critiques. Il a laissé un roman autobiographique posthume, *les Enfances de Fanny* (1951).

DANTINE (François), en relig. **dom Maur,** mauriste français (Gourieux, près de Liège, 1688 - Paris 1746). Il a collaboré au *Recueil des historiens des Gaules,* à la nouvelle édition du *Glossaire* de Du Cange, et il est le principal auteur de *l'Art de vérifier les dates,* publié par dom Clémencet en 1750.

DANTON (Georges Jacques), homme politique français (Arcis-sur-Aube 1759 - Paris 1794). Fils d'un procureur au bailliage d'Arcis, avocat au Conseil du roi de 1785 à 1791, il devint en 1789 président du district des Cordeliers à Paris, et fonda en juillet 1790 le club du même nom, où il s'affirma comme un grand meneur de masses populaires. Membre de la Commune (janv. 1790), membre du directoire du département de Paris (janv. 1791), il prit, après la fuite du roi, la tête de l'agitation républicaine qui aboutit à la fusillade du Champ-de-Mars (17 juill. 1791); décrété d'arrestation, il se réfugia quelque temps en Angleterre. Elu (déc. 1791) substitut du procureur de la Commune, grâce à Marie-Antoinette, dans le cadre de la politique du pire, il joua un rôle obscur lors de l'insurrection du 10 août 1792, au lendemain de laquelle l'Assemblée législative le nomma ministre de la Justice; membre à la fois du Conseil exécutif provisoire, en tant que ministre, et de la Commune insurrectionnelle, en tant que substitut, il fut alors le véritable chef du gouvernement français. Devant l'invasion prussienne, il s'opposa au départ du gouvernement pour la Loire, envoya en province des commissaires pour exalter le patriotisme, organiser des levées d'hommes, fit procéder à Paris à la recherche et à l'arrestation de 3 000 suspects, proclama devant la Législative (2 sept.) que, pour vaincre les ennemis de la patrie, il fallait « de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace », en même temps qu'il négociait avec l'Angleterre pour la maintenir dans la neutralité et envoyait son ami Desportes en Allemagne tenter de détacher la Prusse de l'Autriche. Il n'eut pas l'initiative des massacres de Septembre et protégea même quelques personnalités menacées dans leur vie, mais il n'essaya pas de les empêcher et n'inquiéta pas les massacreurs. Elu député de Paris à la Convention, il devint l'un des chefs du parti montagnard. Pour dissocier celui-ci, les Girondins l'épargnèrent lorsque, le 15 septembre 1792, ils accusèrent Robespierre et Marat d'avoir favorisé les massacres de Septembre et aspiré à la dictature. Mais, Danton ayant opté pour la députation, fonction moins bien rétribuée que celle de ministre, il demanda à Roland de démissionner également, car il prévoyait un refus qui soulignerait le caractère intéressé de ce dernier. Aussi fut-il attaqué par les Girondins, qui lui demandèrent la justification (qu'il fut incapable de fournir) de l'emploi de 200 000 livres mises à sa disposition pour dépenses secrètes, entre le 10 avril et le 10 septembre 1792 (séance de reddition de comptes, 10 oct. 1792). Rejeté à gauche par l'hostilité girondine, il promit pourtant à un feuillant, Théodore de Lameth, de faire tout son possible pour empêcher le jugement de Louis XVI et déposa une motion en faveur du bannissement, quitte à voter ensuite la mort avec éclat. Sur le plan extérieur, il préconisa (28 sept.) la guerre de propagande et l' « insurrection générale des peuples contre tous les rois de l'univers », réclama (31 janv. 1793) l'annexion de la Belgique en formulant alors la doctrine des « limites marquées par la nature »; envoyé en mission aux armées du Nord, il eut avec Dumouriez d'étroites relations politiques, ce qui lui fut reproché lors de la trahison de celui-ci. Il fut l'instigateur de la levée de 300 000 hommes, de la création, le 11 mars 1793, du Tribunal révolutionnaire (« Soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être »), de l'institution du Comité de salut public (6 avr.), dont il fut le chef jusqu'au 10 juillet 1793. Il y poursuivit à l'intérieur une politique de conciliation; étranger à la proscription des Girondins, il se rallia au fait accompli, tout en proposant, sans succès, des concessions aux insurgés de province pour éviter la guerre civile. A l'extérieur, il chercha à démembrer la coalition en négociant à Londres, à Berlin, à Turin, renonçant même aux frontières naturelles et faisant proclamer par la Convention (13 avr.) que la République « ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances », ce qui était le désaveu du bellicisme révolutionnaire dont il s'était fait le champion. N'ayant pas su réduire les insurrections et juguler la vie chère, ayant tenté de négocier avec l'étranger, il fut éliminé du Comité en juillet 1793, au profit de Robespierre, et ne joua plus désormais qu'un rôle intermittent. Pourtant, dès la fin de 1793, il s'opposa, comme Robespierre, à la politique de déchristianisation des hébertistes, mais se trouva en désaccord avec lui comme chef de la faction des Indulgents, qui réclamait la fin de la Terreur (« Je demande qu'on épargne le sang des hommes »). En fait, une telle décision aurait rendu possible l'application de la Constitution de 1793; les comités auraient été alors renouvelés, ce qui aurait permis à Danton de rentrer légalement au Comité de salut public. Mais la paix seule permettant l'abandon de la Terreur, Danton et ses amis entreprirent une nouvelle fois des négociations secrètes (à Copenhague, en Suisse, etc.). Redoutant leurs dangereuses menées, le Comité de salut public décida alors, pour mieux les abattre, de confondre leur cause avec celle des Fripons, coupables de nombreuses malversations; le scandale de la liquidation de la Compagnie des Indes, auquel Danton fut mêlé, facilita l'action de ses adversaires. Mis en accusation sur rapport de Saint-Just dans la nuit du 29 au 30 mars 1794, Danton fut jugé en quatre jours (2 au 5 avr. 1794), mais, dès le troisième, il avait été mis hors des débats, l'interrogatoire risquant de tourner en sa faveur; il fut condamné à mort et guillotiné le 5 avril, avec ses principaux amis, dont Camille Desmoulins, sans qu'aucune émotion se soit manifestée dans l'opinion publique. Danton, l'une des figures les plus discutées de la Révolution, est demeuré pour les uns l'incarnation du patriotisme révolutionnaire, alors que pour les autres il n'est qu'un politicien opportuniste et vénal, à la solde soit du gouvernement anglais et du duc d'Orléans pour pousser au désordre, soit de la Cour pour le contenir. Il est sûr, du moins, que « le Mirabeau de la canaille », comme l'ont surnommé ses ennemis, avait un tempérament impétueux, avide de jouissances, et que, endetté en 1789, il vivait en 1794 dans l'aisance. Incapable de justifier sa gestion financière d'août-septembre 1792, il le fut également de réfuter les accusations de pillage et de malversations portées contre lui à l'occasion de ses missions en Belgique. Sa politique extérieure témoigne d'un contraste marqué entre des déclarations d'un jacobinisme intransigeant et de multiples négociations secrètes. En politique intérieure,

il hésite avant de prendre parti, et ses attitudes sont variables. Après Valmy, il conseille au futur Louis-Philippe de soigner sa popularité auprès de l'armée en vue de l'avenir ; en octobre 1792, il promet de faire tout son possible pour restaurer Louis XVI. Il en va de même de son attitude à l'égard des Girondins. Mais, sans doute, l'opportunisme n'explique-t-il pas seul son comportement : exempt de jalousie comme de rancune, Danton semble avoir recherché toujours les solutions de conciliation ; et certaines de ses qualités d'homme d'action, le coup d'œil, la décision rapide et audacieuse, lui ont permis de donner la première impulsion vigoureuse à la défense nationale. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le portrait de Danton a été peint par Charpentier (musée Carnavalet) ; son monument, édifié à Paris en 1891, sur l'emplacement de la maison qu'il habita boulevard Saint-Germain, est de A. Paris.

DANTONISME n. m. Doctrines politiques de Danton.

DANTONISTE n. et adj. Partisan de Danton, de ses doctrines politiques.

DANTY-LAFRANCE (Louis), ingénieur français (Paris 1884 - Neuilly-sur-Seine 1956). Il contribua à l'étude et à la diffusion de l'organisation scientifique du travail, comme premier titulaire de la chaire spéciale créée au Conservatoire national des arts et métiers.

DANTYSZEK (Jan FLACHSBINDER, dit), en lat. **Dantiscus,** humaniste polonais (Dantzig [d'où son surnom] 1485 - Heilsberg 1548). Secrétaire de Sigismond le Vieux, il l'accompagna en 1515 au congrès de Vienne. Il fut chargé de missions diplomatiques. Entré dans les ordres, il devint prince-évêque de Varmie, en 1537. Il est l'auteur de poèmes latins de forme habile et de ton léger.

DANTZELL (Joseph), graveur en médailles français (Lyon 1805 - Paris 1877). Le premier ouvrage qu'il exécuta fut la médaille frappée en 1826 par la Ville de Lyon au profit des Hellènes. Signalons également la médaille de l'expédition de Rome (1849), celle de la visite de l'empereur et de l'impératrice à la Monnaie en 1854, celle des Halles centrales.

DANTZIG ou **DANZIG,** anc. nom de Gdańsk*.

— Hist. Dès le xe s. apr. J.-C., Dantzig est le plus grand centre de la Poméranie supérieure ; après son évangélisation par Adalbert, évêque de Prague, elle appartient successivement au Danemark, aux ducs de Poméranie, à la Pologne et à l'ordre Teutonique, entre 1185 et le milieu du XIVe s., époque où elle devient ville hanséatique. En 1454, elle prend pour protecteur Casimir IV de Pologne et jouit dès lors d'une quasi-autonomie — et en même temps d'une grande prospérité —, jusqu'au moment où, en 1793, elle est annexée par la Prusse. Dès 1523, Dantzig avait embrassé la Réforme ; elle subit ensuite, entre 1577 et 1813, des sièges nombreux (v. art. suiv.) ; elle joue, comme chef-lieu de la Prusse-Occidentale et du district de son nom, et comme port de sortie des pays de la Vistule, un certain rôle politique et économique dans l'Etat prussien. Cité libre de 1807 à 1814 — avec garnison française —, incorporée à l'Etat prussien en 1815, elle devient en 1919 le centre de la « Ville libre de Dantzig ».

De 1919 à 1939, la question du « couloir de Dantzig » est la source de conflits permanents entre l'Allemagne et la Pologne. En 1933, l'installation à Dantzig d'une Diète en grande majorité hitlérienne rend la question aiguë, les Allemands cherchant à réduire les facilités accordées par les traités au commerce polonais par cette ville. Malgré des pressions très fortes, le gouvernement polonais refuse de se soumettre aux exigences allemandes concernant Dantzig et le « couloir » (ou corridor), bande de territoire reliant la Pologne à la mer, avec le port nouveau de Gdynia.

Après la défaite de la Pologne (sept. 1939), Dantzig redevient une ville allemande, capitale d'un district (1939-1945).

Presque entièrement détruite par les bombardements aériens (1941-1945), elle est prise par les Russes au début de 1945 et devient polonaise en 1946, reprenant son nom polonais de Gdańsk*.

Dantzig (SIÈGES DE). En raison de sa situation, Dantzig a soutenu de nombreux sièges. Les principaux furent ceux de 1807 et de 1813.

le DANUBE aux Portes de Fer

Siège de 1807. Napoléon entreprit en mars le siège de la ville, qui renfermait des approvisionnements considérables et qui pouvait abriter, sur le flanc gauche de la Grande Armée, un débarquement des Russes ou des Anglais. Kalkreuth, qui commandait les Prussiens, capitula le 26 mai. Le maréchal Lefebvre fut créé « duc de Dantzig ».

Siège de 1813. Les Français, commandés par Rapp, furent assiégés à leur tour dans la ville. Les Russes investirent la ville, mais leur assaut général du 5 mars fut repoussé. Dès lors, le duc de Wurtemberg, qui avait remplacé Platow, se borna à un blocus, que Rapp essaya de rompre le 9 juin. Le bombardement du 4 septembre brûla une partie de la ville. La famine survenant, le 27 novembre Rapp se résigna à traiter, après onze mois de siège.

DANTZIG (GOLFE DE). V. ZATOKA GDANSKA.

DANTZIG (DUC DE). V. LEFEBVRE.

DANUBE, en allem. **Donau,** en tchèque et en slovaque **Dunaj,** en serbe et en bulgare **Dunav,** en hongr. **Duna,** en roum. **Dunărea** (le *Danubius,* et, pour le cours inférieur, l'*Ister* des Romains), fl. de l'Europe centrale, tributaire de la mer Noire, le deuxième du continent européen, après la Volga, par sa longueur (2 850 km), la superficie de son bassin (817 000 km²), l'importance de son débit moyen (6 500 m³/s). Le Danube a une direction générale O.-E. et ne perd jamais le contact avec les grands systèmes montagneux du continent. Bien qu'il traverse quelques-unes des plus grandes plaines de l'Europe centrale, le bassin pannonien et la plaine pontique, il est alimenté jusqu'à son delta par des affluents qui lui apportent les eaux des Alpes, des Alpes Dinariques, des Carpates et du mont Balkan. De nombreuses variantes de régime sont enregistrées du cours supérieur à la mer Noire, mais elles s'inscrivent toutes dans le cadre d'un régime nivo-glaciaire, caractérisé par un maximum d'alimentation de printemps et de début d'été, une alimentation atténuée, bien qu'encore assez abondante, pendant la saison froide, des maigres d'automne marqués, surtout dans le cours inférieur.

Le Danube traverse ou longe huit Etats différents ; d'amont en aval : la République fédérale allemande, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Bulgarie et l'U. R. S. S.

Le Danube prend sa source dans la Forêt-Noire : il est formé, à Donaueschingen, par l'union de la Breg et de la Brigach. Puis il traverse le Jura souabe (Rauhe Alp), dont il va longer l'abrupt jusqu'à Regensburg (Ratisbonne), en suivant une direction S.-O.-N.-E. De Regensburg à l'entrée dans le bassin de Vienne, il coule au pied du massif de Bohême (Šumava, Böhmerwald), qu'il entaille à plusieurs reprises dans des défilés. Bien qu'originaire d'un massif montagneux de l'Europe hercynienne, le Danube supérieur, allemand et autrichien, est un fleuve alpin par l'origine de la majeure partie de ses eaux et par son régime. Il ne reçoit, en effet, que de petits affluents sur sa rive gauche. Au contraire, un éventail de cours d'eau traversant le plateau bavarois lui apporte les eaux alpines : Iller, Lech, Isar, Inn. A Passau, au confluent de l'Inn, le fleuve roule 1 400 m³/s, dont la moitié provient de l'Inn, un cinquième seulement des moyennes montagnes et des plateaux de l'Europe hercynienne. La rive droite du fleuve est généralement assez plate ; mais, sur la rive gauche, tant le long de la Rauhe Alp que dans la traversée du rebord du massif de Bohême, des redoutes naturelles ont attiré l'installation de multiples sites défensifs au Moyen Age : les burgs du Danube sont comparables à ceux du Rhin moyen et aux châteaux du Rhône. A Vienne, c'est déjà un très grand fleuve, bien qu'il n'ait pas encore parcouru 1 000 km. Son débit égale celui du Rhin à la frontière néerlandaise (près de 2 000 m³/s). Il reste 2 000 km à parcourir, pour une dénivellation de moins de 200 m. Le régime est celui d'un fleuve alpestre, mais il ne reçoit qu'une petite fraction de ses eaux de grands appareils glaciaires (par l'Inn). L'alimentation est donc mixte : pluvio-nivale et, pour une part, glaciaire. La pointe des hautes eaux de printemps est l'élément le plus caractéristique de ce régime.

Les grandes villes du sud de l'Allemagne sont en dehors de la vallée du Danube (Augsbourg sur le Lech, Munich sur l'Isar) : Ulm, Regensburg et Passau ne sont que de petites villes. Le Danube allemand est relié au réseau fluvial rhénan par le canal Louis. En Autriche, le Danube arrose la belle ville de Linz, mais la première grande ville et la première capitale qu'il atteigne est Vienne.

Pendant un millier de kilomètres, le Danube s'éloigne des horizons montagneux en traversant le bassin pannonien. Il s'écoule, en formant des méandres et de faux bras, dans un lit majeur que l'habitat évite par crainte des inondations. Entre Vienne et Esztergom, il ne draine encore qu'un vestibule du bassin pannonien : le Kisalföld, ou « Petite Plaine ». Entre Esztergom et Vác, il traverse la Dorsale hongroise (monts Bakony au S.-O., monts Mátra au N.-E.) et, aussitôt après, il oblique vers le S. Il suivra cette direction pendant 400 km. Sous un climat continental, à travers un décor de steppes, il s'écoule lentement et subit de fortes pertes par évaporation en été. Sur sa rive droite, aucun affluent important avant la Drave : seul le Sió, qui écoule le trop-plein du lac Balaton, est à signaler. Le sud de la plaine pannonienne est un grand carrefour fluvial : sur une distance relativement courte, le Danube reçoit la Drave et la Save, nées dans

le DANUBE à Budapest

Phot. X, Breton-Atlas.

un bras du DANUBE en aval de Komárom

les Alpes orientales et dinariques, et la Tisza, venue des Carpates septentrionales, aux violentes crues de printemps, aux maigres accusés d'été. Le régime est alors plus irrégulier qu'à Vienne. Grossi d'environ 3 000 m³/s, le Danube est plus sensible, à Belgrade, aux crues de printemps: il s'affaiblit en fin d'été. Les grandes villes sont accrochées aux rives abruptes dominant le fleuve, sites de forteresses : dans le Kisalföld, c'est la grande ville slovaque de Bratislava ; dans le bassin pannonien et dans la plaine yougoslave, Budapest, capitale de la Hongrie, et Belgrade, capitale de la Yougoslavie, au confluent de la Slave.

A une centaine de kilomètres en aval de Belgrade, le Danube s'engage dans les montagnes qui raccordent les Carpates sud-occidentales et le mont Balkan. Il en sort par le majestueux défilé des Portes de Fer, où Roumains et Yougoslaves ont entrepris la construction d'un grand barrage, et s'engage alors dans la dépression pontique, où se déroule son cours inférieur. Le Balkan n'alimente guère le fleuve que par l'Isker. Les affluents carpatiques de rive gauche sont plus nombreux et plus importants : Jiu, Oltu, Argeş, Ialomiţa, Seret et Prut. Le régime continental, de type nival, s'accentue en même temps que la puissance du fleuve (6 500 m³/s) à la tête du delta. Les grandes villes de la Valachie roumaine et du plateau bulgare sont en dehors de la vallée du fleuve (Bucarest, capitale de la Roumanie, est sur la Ialomiţa). Les villes danubiennes sont des ports fluviaux et des têtes de pont (villes jumelles de Giurgiu en Roumanie et de Ruse en Bulgarie, Brăila, Galaţi).

Le Danube se termine par un delta de 3 750 km², en grande partie submergé (sous forme de marais et de lagunes) ; c'est un grand domaine de pêche, mais aussi un obstacle pour la navigation, qui emprunte le bras médian de Sulina, rectifié et dragué.

— Hist. Les vestiges préhistoriques sont très nombreux dans la vallée du Danube, grande voie de passage dès l'époque la plus reculée. La *civilisation danubienne* fut apportée, entre 4000 et 3500, par des paysans d'origine probablement méditerranéenne remontant la vallée du Danube. A ses débuts, elle est caractérisée par des haches polies et des poteries en forme de courge ornées de bandes. Malgré quelques *castella* isolés dès Tibère, des défenses plus continues sous Claude, le fleuve ne devient la frontière de l'Empire romain qu'à la fin du Ier s. apr. J.-C., sous les Flaviens. Comme le Rhin, il fut garni de forts et formait une ligne de défense appelée *limes Danubianus*, s'étendant jusqu'au-delà du site de l'actuelle Vienne. Au-delà du Danube, les Romains n'occupèrent guère que la Dacie, de Trajan à Aurélien. Ensuite, les anciennes forteresses romaines servirent de noyaux à des villes danubiennes, évangélisées et réorganisées par les agents des rois francs. Ces villes restèrent des places stratégiques : Ulm, Ingolstadt, Passau, Linz, Vienne, Buda, etc.

Sur le bas Danube, la vie romaine disparut, submergée par les invasions. Vers 679, les Bulgares se fixèrent au milieu des Slaves du bas Danube, se slavisèrent, fondèrent le royaume bulgare sur la rive droite ; sur la rive gauche, des éléments slaves, ouralo-altaïques et romains se fondirent en une nationalité roumaine qui, au XIVe s., commença à former la Valachie et la Moldavie. Vers 896, le bassin carpatien, envahi dès le IVe s. par les Huns et les Avars, fut occupé par les Magyars, qui, en 1000, y fondèrent le royaume de saint Etienne (la Hongrie). Dès le XIIIe s., tous ces Etats furent menacés ou détruits par l'invasion ottomane, refoulée seulement à partir de la fin du XVIIe s. (→ Biblio.)

— Dr. intern. L'article 15 du traité de Paris du 30 mars 1856 a proclamé le principe de la libre navigation sur le fleuve, contrairement à la conception de l'Autriche, qui prétendait restreindre cette liberté aux Etats riverains. Le bas Danube, de Brăila à la mer Noire, fut soustrait à la compétence de la Roumanie et placé sous l'administration de la Commission européenne du Danube, organisme chargé d'améliorer le régime du fleuve et de statuer sur les contraventions à la navigation. La Commission internationale du haut Danube administrait le Danube d'Ulm à Brăila et remplissait des fonctions de surveillance et d'observation. Elle avait été créée par la convention du 23 juillet 1921. La convention de Belgrade du 18 août 1948 créa une nouvelle Commission du Danube, dans laquelle figuraient seulement les Etats riverains ; la France, les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne refusèrent de signer l'acte, déclarant s'en tenir au régime antérieur. (→ Biblio.)

en amont de Vienne le château de Schönbühel

Danube (ARMÉE FRANÇAISE DU), armée constituée en octobre 1918, sous les ordres du général Berthelot, pour couvrir, par l'installation de solides têtes de pont sur le Danube à Giurgiu, Sviştov et Nicopolis, les opérations alliées menées, à l'O., en direction de Belgrade et, à l'E., vers Constantinople. (V. MACÉDOINE, *Campagne de 1915-1918*.)

DANUBE (HAUT- ET BAS-), nom pris par la Haute- et la Basse-Autriche sous la domination allemande (1939-1945).

Danube (OIE FRISÉE DU), oie de petite taille, au plumage blanc, caractérisé par la présence de plumes frisées. (L'oie du Danube est un oiseau ornemental, élevé à cause de son plumage original.)

Danube (PAYSAN DU), allusion à l'apologue célèbre de La Fontaine (*Fables*, XI, 7). On appelle « paysan du Danube » un homme d'un extérieur grossier, qui fait entendre des vérités avec une franchise brutale.

DANUBIEN, ENNE adj. Relatif au Danube, aux régions drainées par ce fleuve : *Les principautés danubiennes*.

DANUGUE n. m. Cépage provençal, à grandes feuilles glabres et lisses et à maturité tardive. (Les fruits, ellipsoïdes, ont une chair ferme, juteuse et sucrée, enfermée dans une peau très épaisse.)

DANVILA (Manuel), ministre et historien espagnol (Valence 1830 - Málaga 1906). Auteur d'une *Histoire critique des communautés de Castille* (1897-1900) et d'autres ouvrages relatifs à l'histoire de l'Espagne.

DANVILLE, v. des Etats-Unis (Illinois), au S. de Chicago ; 41 900 hab. Centre commercial et industriel : textiles, industries chimiques et alimentaires. — V. des Etats-Unis (Virginie), dans la région du Piedmont appalachien ; 46 600 hab. Grand marché du tabac. Collèges.

DANYCAN (Noël), sieur **de l'Espine**, armateur français (Saint-Malo 1658 - *id.* 1735). Il arma, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, de nombreux corsaires. En 1696, il équipa une expédition, qui s'empara de différents ports de Terre-Neuve. Organisateur, en 1698, de la Compagnie royale de la mer du Sud, il ouvrit au commerce français les ports du Chili et du Pérou, jusque-là interdits par les Espagnols. En 1711, ses deux frères, avec des vaisseaux armés par lui, accompagnèrent Duguay-Trouin lors de l'expédition de Rio de Janeiro. Louis XIV et Louis XV le comblèrent d'honneurs. Très riche, il fonda des hôpitaux à Saint-Malo et Saint-Servan.

DANZÉ n. m. Masse de fer sur laquelle le verrier appuie l'outil qui lui sert à puiser dans le creuset le verre fondu.

DANZÉ, comm. de Loir-et-Cher (arrond. de Vendôme), dans le Perche vendômois ; 752 hab. (224 aggl.). Gouffre où se perd le Boulon, affluent du Loir. Eglise des XIIe et XVe s. Manoir du XVIe s.

DANZER (Jakob), bénédictin allemand (Langenfeld, Souabe, 1743 - Burgau 1796). Professeur à l'université de Salzbourg, il fut accusé de pélagianisme et dut se retirer à Burgau. Il était favorable au joséphisme. Ses principaux ouvrages sont : *Influence de la morale sur le bonheur* (1789), *Idées sur la réforme de la théologie* (1793).

DANZIG. V. DANTZIG et GDANSK.

DAO - DUY - ANH, écrivain vietnamien contemporain. Critique, essayiste et auteur de nombreux dictionnaires, dont le plus connu est le *Han Viet Tu Dien* (Dictionnaire sino-vietnamien). Outre plusieurs ouvrages de vulgarisation publiés dans sa collection *Quan Hai Tung Thu*, il a écrit des livres très remarqués sur le confucianisme, et un essai sur l'histoire de la civilisation vietnamienne.

DAON (Roger François), eudiste français (Bricqueville, près de Bayeux, 1669 - Séez 1749). Professeur dans divers séminaires (Rennes, Avranches, Senlis), supérieur du séminaire de Caen (1738-1744), il a laissé des ouvrages de théologie morale et pastorale. Il était antijanséniste.

DAONELLA n. f. Bivalve fossile, à coquille ovalaire, ornée de côtes rayonnantes, caractéristique du Trias.

DAOS n. f. Pirogue des îles Comores.

DAOUGAVPILS ou **DAUGAVPILS**, anciennn. **Dvinsk, Dünaburg** ou **Dunabourg**, v. de l'U. R. S. S. (Lettonie), sur la Daougava ou Dvina occidentale ; 74 000 hab. Centre ferroviaire. Industrie du bois et constructions mécaniques. Les armées russes s'y établirent lors de la stabilisation du front qui suivit l'offensive générale allemande de 1915. (V. POLOGNE [*campagne de*].) Pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville fut atteinte par les troupes allemandes dès le 26 juin 1941. Elles en furent chassées le 28 juillet 1944. (V. GERMANO-SOVIÉTIQUE [*guerre*].)

DAOULAS, ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Brest), sur la *rivière de Daoulas*, qui rejoint la rade de Brest ; 1 012 hab. (832 aggl.). Eglise romane. Beau cloître de l'ancienne abbaye (XIIe s.). Foires à bestiaux. Conserves de légumes.

DAOURAT, barrage marocain, sur le cours inférieur de l'Oum er-Rebia. Centrale électrique.

DAOURIE, région montagneuse de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie, au S.-E. du lac Baïkal ; elle est arrosée par les rivières Ingoda et Onon, dont la réunion forme la Chilka. V. princ. : *Nertchinsk*. La Daourie doit son nom aux *Daours*, tribu mongole des Toungouses méridionaux, dont les membres ont joué un rôle important de trafiquants.

DAOURITE n. f. (de *Daourie*, n. de lieu). Minér. Variété de rubellite.

DAPANGO, localité de la république du Togo, ch.-l. de cercle, à l'extrémité nord-ouest du pays. Centre commercial. — Le *cercle de Dapango* a 124 700 hab. (16 Europ.).

DAPEDIUS [djys] n. m. Poisson ganoïde à écailles épaisses, allongées. (Fossile dans le Lias.)

DAPHNAE. Géogr. anc. Ville d'Egypte, à l'O. de Silé, sur l'ancienne route des caravanes et des armées, entre la Syrie et l'Egypte. Au début de la XXVIe dynastie, Psamétik Ier y installa ses mercenaires ioniens et cariens pour défendre le Delta contre l'Assyrie (v. 650) ; une partie des Juifs s'y réfugia vers 587, après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Ahmosis supprima le camp des mercenaires vers 565, et en transporta la population à Memphis. Auj. *Tell al-Daffānah*.

DAPHNAIOS, général syracusain (fin du Ve s. av. J.-C.). A la tête des troupes envoyées par Syracuse au secours d'Acragas, qui assiégeaient les Carthaginois, il ne put empêcher

Phot. Laboureur, Air France.

Himilcon de s'emparer de la ville (406). De retour, il fut accusé par Denys et mis à mort.

DAPHNÉ n. m. Arbrisseau ou sous-arbrisseau à fleurs terminales odorantes, de couleurs très variées, suivant les espèces. (Famille des thyméléacées.) [V. GAROU.]

— ENCYCL. Les *daphnés* sont fréquents dans les forêts montagneuses d'Europe ; plusieurs espèces ont été utilisées en pharmacie.

DAPHNÉ ou **DAPHNÊ.** Myth. gr. Nymphe personnifiant le laurier, la plante d'Apollon. Fille du dieu-fleuve thessalien Pénée, elle était poursuivie par Apollon. Pour échapper au dieu, elle supplia son père de la métamorphoser en laurier. Une version laconienne fait de Daphné une fidèle d'Artémis, vierge farouche dont Leucippos, fils du roi d'Elide, devint amoureux. Pour pouvoir l'approcher, il s'habilla en femme et se mêla aux compagnes de Daphné. Mais, à l'heure du bain, il refusa de se dévêtir. Découvert, il fut mis à mort par Daphné et ses suivantes. Apollon tenta alors de s'emparer de Daphné, que Zeus changea en laurier.

— Iconogr. Le mythe d'Apollon et Daphné a, depuis l'Antiquité, souvent inspiré les artistes. Citons les peintres Luca Cambiaso (Gênes, Palais impérial), Giorgione (Séminaire patriarcal, Venise), Gérard de Lairesse (Utrecht), Dosso Dossi (galerie Borghèse), l'Albane (Louvre), Ch. de Lafosse (Orléans), J.-B. Van Loo (Budapest), Tiepolo (Louvre), ainsi que les sculpteurs G. Coustou (jardin des Tuileries), Watts (Tate Gallery), et surtout le Bernin, auteur du célèbre groupe de marbre de la villa Borghèse (Rome).

DAPHNÉ et Apollon par le Bernin *Villa Borghèse Rome*

DAPHNÉ. Géogr. anc. Village syrien du Hatay (Turquie), sur l'Oronte, au S. d'Antioche. C'était, dans l'Antiquité, un faubourg de cette ville. On y célébrait tous les ans, dans un bois de lauriers, les fêtes d'Apollon *Daphnéen*. Séjour favori des Séleucides, Daphné était tenu pour un lieu de plaisir et même de débauche.

DAPHNÉPHORE n. m. (gr. *daphnêphoros ;* de *daphnê,* laurier, et *phoros,* qui porte). Antiq. gr. Porteur de branches de laurier, dans les daphnéphories. ‖ Epithète d'Apollon, à cause du laurier qui avait un rôle dans son culte.

DAPHNÉPHORIES n. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait tous les neuf ans en Béotie, notamment à Thèbes, en l'honneur d'Apollon Isménios.

— ENCYCL. En tête de la procession, on portait le *kôpô,* branche de laurier chargée de feuilles, de fleurs et de bandelettes, avec des globes de tailles différentes figurant peut-être le Soleil, la Lune et les étoiles. Derrière marchait le *daphnêphoros,* jeune Béotien qui représentait le dieu. Autour de lui, un chœur de jeunes filles chantait des hymnes.

DAPHNÉTINE n. f. Chim. Produit de dédoublement de la daphnine, isomère de l'esculétine et constituant la 3-4 dihydroxycoumarine. (Elle fond à 255 °C. L'acide correspondant, l'*acide daphnétique,* ou 2-3-4 trihydroxycinnamique, n'est pas stable.)

Daphni (ÉGLISE DE), église de Grèce, située sur la Voie sacrée, entre Athènes et Eleusis, et construite à la fin du XIe s. pour un couvent. Sa coupole, au tambour octogonal, s'appuie sur huit piliers par l'intermédiaire de trompes ; corniches et chapiteaux sont sculptés en méplat. De très belles mosaïques aux tons éclatants, rehaussées d'or, représentent *la Descente aux limbes, la Crucifixion, l'Adoration des Mages,* etc.

DAPHNIE ou **DAPHNIA** n. f. Crustacé d'eau douce, à carapace gaufrée, terminée en arrière par deux épines. (Les daphnies sont caractérisées par leurs cinq paires de pattes thoraciques ; la quatrième paire est assez largement séparée de la cinquième. Les daphnies, séchées ou pulvérisées, sont vendues pour la nourriture des poissons d'aquarium. En tant qu'aliment, elles contribuent à donner à divers animaux [les flamants en particulier] une coloration rose. Le genre appartient aux branchiopodes cladocères, famille des *daphniidés.*)

DAPHNINE n. f. Glucoside $C_{15}H_{16}O_9$, $2H_2O$, isomère de l'esculine, qui existe dans *Daphne mezereum,* et qui se dédouble en glucose et daphnétine.

DAPHNIS. Myth. gr. Héros des bergers siciliens et de la poésie bucolique, fils d'Hermès et d'une nymphe. En gardant ses bœufs, il jouait de la flûte et inventa les chants bucoliques. Mort jeune, il fut pleuré par les dieux et les bergers. Il était aimé d'une nymphe, Nomia, à qui il avait juré fidélité ; étant ivre, il manqua à sa parole, devint aveugle et chanta dès lors des chansons tristes. Il fut changé en pierre ou se jeta du haut d'un rocher.

Daphnis et Chloé, roman pastoral en 4 livres, attribué à Longus. Daphnis et Chloé, deux enfants trouvés par des bergers, grandissent ensemble. Un jour, Daphnis voit Chloé se baigner et devient amoureux d'elle, sans s'en douter. Un autre berger, Dorcon, s'éprend de Chloé ; les deux adolescents rivalisent par leurs chants, et la bergère donne la victoire à Daphnis en l'embrassant. Daphnis et Chloé sont tour à tour enlevés et délivrés. Une femme mariée, Lycénion, fait l'éducation amoureuse de Daphnis, qui met à profit, auprès de son amie, sa science si nouvelle. Les deux jeunes gens sont retrouvés par leurs parents, qui les marient. Le roman, malgré le caractère scabreux du sujet, vaut surtout par les descriptions rustiques et la vérité des sentiments. Il a été popularisé, en France, par la traduction d'Amyot, puis par celle de P.-L. Courier, qui découvrit à Florence un fragment inédit de l'ouvrage.

— Iconogr. L'œuvre de Longus a inspiré des peintres comme Paris Bordone (National Gallery) ou Gérard (Louvre), des sculpteurs (après les artistes gréco-romains auteurs de petits groupes statuaires) comme Dalou ou Cortot (Louvre), des tapissiers (suite tissée aux Gobelins, en 1738-1741, d'après Jeaurat). Les éditions illustrées du roman sont nombreuses, depuis les gravures de Crispin de Pas (1626), les dessins du régent Philippe d'Orléans, traduits par Audran (1714), ceux de Scotin (1716), jusqu'aux belles séries dues à Prud'hon et à Gérard (1800 et 1802) et aux lithographies de Bonnard (1902).

Daphnis et Chloé par Cortot *Louvre*

Daphnis et Chloé, symphonie chorégraphique en 3 parties, avec chœurs, de M. Ravel, livret et chorégraphie de Fokine, décors et costumes de L. Bakst, créée par la compagnie des Ballets russes au théâtre du Châtelet (1912). V. Nijinski, T. Karsavina, A. Bolm et E. Cecchetti étaient les principaux interprètes à la création. Une des œuvres les plus importantes de Ravel, *Daphnis et Chloé* apparaît comme une grande fresque musicale, haute en couleur, aux lignes nettes, rigoureusement assujettie au plan tonal, et dont l'unité se nourrit des divers motifs caractéristiques qui concourent à la composition. L'auteur y concilie les exigences du ballet d'action avec les ambitions de la symphonie.

DAPHNITE n. f. (du gr. *daphnê,* laurier). Joaill. Pierre dans la masse de laquelle se trouvent figurées naturellement des feuilles de laurier.

— Minér. Variété de chlorite, que l'on rencontre sur les cristaux de mispickel et de quartz.

DAPHYLLITE n. f. Minér. Sulfotellurure naturel de bismuth. (Syn. TÉTRADYMITE.)

DAPIFER [fɛr] n. m. (lat. *dapes, -itis,* mets, et *ferre,* porter). Hist. A l'origine, celui des officiers de la maison royale, appelé aussi SÉNÉCHAL, qui servait le souverain à table.

DAPIFÉRAT n. m. Dignité et office de dapifer.

DA PONTE (Emanuele CONEGLIANO, dit **Lorenzo**), librettiste italien (Ceneda, auj. Vittorio Veneto, 1749 - New York 1838). Il eut une jeunesse extrêmement aventureuse et se réfugia à Vienne (1781). Il y écrivit plusieurs livrets d'opéras pour Salieri, Martini et Mozart (*les Noces de Figaro, Don* Juan, Cosi fan tutte*). Après la mort de Joseph II, il émigra à Trieste et, finalement, aux Etats-Unis. Il a laissé des *Mémoires* intéressants.

DA PONTE (Francesco, Jacopo, Leandro, Gerolamo). V. BASSANO.

DA PORTO (Luigi), écrivain italien (Vicence 1485 - Montorso, près de Vicence, 1529). Capitaine dans les armées de Venise, blessé en 1510, il dut renoncer aux armes. Il se consacra alors aux lettres et écrivit, avec beaucoup de naturel et d'émotion, la nouvelle de *Juliette et Roméo* (1531), imitée de Masuccio (*Novellino,* 33) et de Boccace (*Décaméron,* IV, 10), et qui, reprise par Bandello, devait, à travers ses traducteurs français et anglais, aboutir au drame de Shakespeare.

DAPTE n. m. Carabe roux ou jaunâtre, varié parfois de brun. (*Daptus vittatus* habite un terrier qu'il creuse dans les argiles salées. Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

DAPYX, chef gète, adversaire de Licinius Crassus († v. 30 av. J.-C.). Il persuada ceux de son entourage de s'entretuer après la défaite, et périt avec eux.

DAQAHLIYYA. V. DAKALIÈH.

DAQUIN (Louis Claude). V. AQUIN (Louis Claude D').

DARA'A. V. DERAA.

DARABANI, v. de Roumanie, dans le nord de la Moldavie (région de Suceava), près de la frontière de l'U. R. S. S. ; 11 400 hab.

DARAGNÈS (Jean-Gabriel), peintre, graveur et imprimeur français (Guéthary 1886 - Paris 1950). Il illustra d'eaux-fortes, de lithographies et surtout de gravures sur bois une centaine d'ouvrages, puis se consacra à l'édition de livres d'art enrichis de gravures de Dunoyer de Segonzac, Boussingault, Frelaut, etc. Il fut peintre de la Marine. (→ Biblio.)

DARAISE n. f. Trav. publ. Déversoir ou déchargeoir d'un étang.

DĀR AL-BAYḌĀ'. V. DAR EL-BEIDA.

Dār al-'Ilm (« Maison de la science »), établissement fondé au Caire, en 1005, par le fāṭimide al-Hākim, sorte d'université avec bibliothèque. Un établissement semblable existait à Bagdad à l'époque du calife Al-Ma'mūn, sous le nom de « Maison de la sagesse » (*Dār al-hikma*). [V. AZHAR (*Al-*).]

DARALIPTON. Log. V. DARAPTI.

Dār al-Makhzen, mots arabes signif. *maison du Trésor,* puis *maison du Gouvernement,* et qui ont fini par désigner l'ensemble

daphné

Daphni
église du monastère
fin du XIe s.

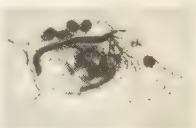

daphnie avec œufs

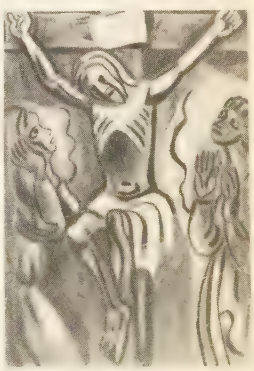

Jean-Gabriel DARAGNÈS
« le Christ en croix »
gravure sur bois

Phot. Alinari, Giraudon, Bibl. byzantine de Paris, Plouvier, Larousse.

derniers moments de Mgr Georges DARBOY et des cinq otages fusillés à la prison de la Roquette (juin 1871)
« *l'Illustration* »

du palais du sultan du Maroc, y compris le Dār al-Makhzen proprement dit. C'est cet organisme qui a donné naissance à la division du Maroc, avant le protectorat français, en *pays makhzen*, reconnaissant l'autorité du sultan et de son gouvernement, et *pays siba*, ou insoumis.

DARÁNYI (Ignace ou Ignac), homme politique hongrois (Budapest 1849 - *id.* 1927). Avocat, député à la Diète hongroise pour la ville de Budapest (1881), vice-président de cette assemblée, il devint en 1895 ministre de l'Agriculture et démissionna en 1903.

DARÁNYI (Kálmán), homme d'Etat hongrois (Budapest 1886 - *id.* 1939). Ministre de l'Agriculture (1935), puis successeur de Gömbös à la présidence du Conseil (oct. 1936-mai 1938), il s'efforce de modérer l'action gouvernementale en se rapprochant du parti social-démocrate et du parti des petits propriétaires, mais, en partie sous la pression des nazis, il doit faire voter trois lois qui accroissent les pouvoirs du régent (juin 1937), limitent le droit de vote (relèvement de la limite d'âge, institution du vote plural) [1938] et écartent les isréalites de l'industrie, du commerce, des finances et des professions libérales (printemps 1938).

Gaston DARBOUX

DARAPSKITE n. f. Minér. Sulfoazotate hydraté naturel de sodium.

DARAPTI. Log. Mot scolastique qui servait à désigner un syllogisme de la troisième figure, dont la majeure et la mineure sont générales affirmatives (A, A), la conclusion particulière affirmative (I). [Syn. DARALIPTON.]

DĀRĀ SHIKŪH (Muḥammad Ḥanefi Kadiri), prince indien (Ajmer 1615 - Delhi 1659), fils de l'empereur Chāh Jahān. En 1657, à la suite d'une maladie de son père, qui l'avait choisi comme successeur, Dārā prit la régence, mais ses frères Aurangzeb et Murād se révoltèrent. Au cours d'une guerre violente contre Aurangzeb, Dārā-Shikūh fut vaincu à Āgra (1658) et à Ajmer (1659), trahi et livré à Aurangzeb, qui le fit exécuter. Il avait fait traduire du sanskrit en persan les *Upanishads* des quatre Veda, composé une Vie des saints, *Safīna-i Awliyā* (*Navire des saints*), et un ouvrage, le *Mejnia al-Bahrein*, pour concilier l'islamisme et le brahmanisme.

DARAZITES n. m. pl. Nom donné aux disciples de *Darazī*, l'un des fondateurs de la religion des Druzes.
— ENCYCL. Le calife fāṭimide Al-Ḥākim, poussant à l'extrême les théories religieuses des Fāṭimides, prétendit que Dieu s'était incarné en lui. Deux missionnaires enseignèrent cette doctrine, un Persan nommé Ḥamza* et un Turc, Nuchtegīn Darazī, qui, selon certaines sources, aurait été converti à ces idées par Ḥamza. En 1020, Darazī, prêchant cette doctrine dans la mosquée cathédrale du Caire, suscita une émeute, au cours de laquelle il fut tué. Mais, selon une version plus vraisemblable, il échappa et fut envoyé en Syrie, où il prêcha sa doctrine dans la région de Bāniyās. Il y eut de nombreux disciples et fonda la secte des Druzes*.

DAR-BANDA, région de la République centrafricaine, aux confins du Soudan.

DARBHANGA, v. de l'Inde (Bihār), au N.-O. de Patna; 103 000 hab. Industries alimentaires (rizeries et sucreries). Manufacture de jute.

DARBISME n. m. Hist. relig. V. DARBYSME.

DARBLAY, famille d'industriels français. Elle descend d'un maître de postes d'Etrechy (Seine-et-Oise) qui faisait le commerce des grains. Ses deux fils, AUGUSTE ADOLPHE (Etampes 1784 - Paris 1873) et AIMÉ STANISLAS (Auvers-sur-Orge, Seine-et-Oise, 1794 - Saint-Germain-lès-Corbeil 1878), fondèrent une entreprise de meunerie d'où sont issus les Grands Moulins de Corbeil. Ils eurent des activités politiques très favorables au développement de leurs affaires : l'aîné fut député gouvernemental de 1840 à 1848, le cadet membre du corps législatif de 1852 à 1870, ce qui lui valut les fonctions de censeur de la Banque de France et du Crédit foncier. Aimé Stanislas avait aussi, avec le concours de Louis Christophe Hachette*, créé les papeteries d'Essonnes, devenues depuis les papeteries Darblay. Il multiplia ses entreprises en France et jusqu'en Orient.
Les papeteries Darblay sont aujourd'hui l'élément principal du patrimoine de la famille, qui ne garde qu'une participation dans la Société des Grands Moulins de Corbeil.
Robert Darblay, petit-fils d'Aimé Stanislas, est président de la société anonyme des papeteries Darblay; ancien régent de la Banque de France et président de la société du quotidien *le Journal*, il est administrateur des établissements Balsan et de la compagnie d'assurances « le Phénix ».

DARBLEY ou **D'ARBLAY.** V. BURNEY.

DARBONNAGE n. m. Façon culturale donnée à la vigne dans le Beaujolais, et qui consiste à accumuler la terre en petits tas (*darbons*) entre les rangs de ceps, pour l'aérer et faciliter la nitrification.

DARBOULIN n. m. (de Louis *Darboulin*, qui suivait les chasses de Louis XV avec les cantines). Homme qui amène les accessoires de la chasse en voiture.

DARBOUX (Gaston), mathématicien français (Nîmes 1842 - Paris 1917). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il y devint maître de conférences (1873-1881), puis fut nommé professeur de géométrie supérieure à la faculté des sciences en 1881, doyen de la faculté des sciences en 1889. En dehors d'un grand nombre de travaux insérés dans les recueils spéciaux, il a publié différents ouvrages sur les courbes et surfaces algébriques, ainsi que sur les applications géométriques du calcul infinitésimal. En 1876, l'Académie des sciences lui décerna le grand prix de mathématiques pour son remarquable *Mémoire sur les solutions singulières des équations aux dérivées partielles*. (Acad. des sc., 1884; secrétaire perpétuel, 1900.)

DARBOY (Georges), prélat français (Fayl-Billot, Haute-Marne, 1813 - Paris 1871). Evêque de Nancy en 1859, il devint archevêque de Paris en 1863. Au concile du Vatican (1869-1870), il se prononça contre l'opportunité de la définition de l'infaillibilité pontificale. Otage de la Commune, il en fut une des plus illustres victimes.

DARBŪKA ou **DERBOUKA** n. m. Tambourin arabe, formé d'une sorte de vase en poterie affectant la forme d'un cylindre largement renflé à l'une des extrémités, laquelle est recouverte d'une peau. (Il joue le rôle d'une basse rythmique fondamentale.)

DARBY (Abraham), métallurgiste anglais (Coalbrookdale, Shropshire, 1711 - *id.* 1763). Fils d'Abraham **Darby** (1677-1717), maître de forges de cette ville, il y développa l'industrie sidérurgique. On lui doit, en 1735, le premier emploi du coke dans un haut fourneau.

DARBY (John Nelson), théologien anglais (Londres 1800 - Bournemouth 1882). Pasteur anglican, il entra en contact avec des dissidents de Dublin et de Plymouth, et se constitua une doctrine ecclésiastique qu'il répandit au cours de voyages dans les pays protestants de langue anglaise et française. Il a laissé des traductions et commentaires de la Bible et des exposés de son système.

DARBYSME n. m. Doctrine religieuse et système ecclésiastique de John Darby et de ses partisans.
— ENCYCL. Le *darbysme* est un calvinisme strict, insistant sur la prédestination par l'attente du retour du Christ et par l'affirmation de la « ruine de l'Eglise », aucune des confessions chrétiennes n'ayant droit à ce titre. Il constitue une sorte de jansénisme protestant. Il est répandu en Angleterre et en Amérique.

DARBYSTE n. et adj. Qui se rattache au darbysme ou y a trait.

DARC (Jeanne). V. JEANNE D'ARC (sainte).

DARÇANA, nom générique des sept écoles ou systèmes orthodoxes de la philosophie brahmanique : *Nyāya, Vaiçechika, Sāmkhya, Yoga, Mīmāmsā, Vedānta*. Les *sutra* ou textes fondamentaux de ces systèmes ont été rédigés pour la plupart entre le Ier et le IIIe s. de notre ère; ils enseignent ce qu'on doit connaître pour se soustraire à la transmigration*.

DARCE n. f. Syn. de DARSE.

DARCEL (Alfred), archéologue français (Rouen 1818 - Paris 1893). D'abord industriel à Rouen, il fut ensuite attaché au service des expositions, administrateur de la Manufacture des Gobelins (1871), puis (1885) directeur du musée de Cluny, qu'il classa méthodiquement. On lui doit notamment : *les Arts industriels du Moyen Age et de la Renaissance* (1858), *Album de Villard de Honnecourt* (1858), *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines* (1864), *Recueil de faïences italiennes* (1869), *les Tapisseries décoratives du Garde-Meuble* (1878-1881).

DARCET ou **D'ARCET** (Jean), médecin et chimiste français (Audignon, Gascogne, 1725 - Paris 1801). Montesquieu se l'attacha comme précepteur de son fils, et l'emmena à Paris en 1742. Il y obtint en 1774 une chaire au Collège de France, où il fut le premier à faire ses cours en français, et non en latin. Il devint aussi directeur de la Manufacture de Sèvres, inspecteur général des essais des monnaies et de la Manufacture des Gobelins. Tous ses travaux ont eu pour but l'application de la chimie aux arts et à l'industrie : extraction de la gélatine des os, de la soude du sel marin, fabrication des savons; recherchant un alliage destiné à la confection des soupapes pour chaudières, il découvrit celui auquel il a laissé son nom (v. art. suiv.).

Darcet (ALLIAGE DE), alliage à bas point de fusion (95 °C), constitué par 50 p. 100 de bismuth, 25 p. 100 de plomb et 25 p. 100 d'étain. L'alliage de Darcet sert pour confectionner des éléments fusibles de sécurité ou pour couler des moulages permettant des réglages mécaniques (matrices, poinçons). On dit aussi MÉTAL DE DARCET.

DARCET ou **D'ARCET** (Jean), chimiste français (Paris 1777 - *id.* 1844), fils du précédent. On lui doit l'art de tremper l'alliage de cuivre et d'étain pour la fabrication des cymbales, la fabrication du bicarbonate de sodium, de l'écaille artificielle, la préparation de la colle forte obtenue par le traitement des peaux, etc. (Acad. des sc., 1823.)

DARCY n. m. Pétr. Unité de perméabilité.
— ENCYCL. Le *darcy* est la perméabilité d'un échantillon de 1 cm de long, qui, sous une pression différentielle de 1 kg/cm², laisse passer par centimètre carré de surface un débit de 1 cm³ par seconde d'un liquide ayant une viscosité d'une poise.

DARCY ou **D'ARCY** (Thomas, baron), grand seigneur anglais (1467 - Londres 1537). L'un des plus puissants seigneurs des Marches du Nord, il résista mollement aux révoltés du pèlerinage de Grâce, dont il partageait les sentiments. Le dernier sursaut de la révolte, en 1537, permit de l'inculper de trahison, bien qu'en fait il ait tenté de l'empêcher; condamné à mort, il fut décapité.

DARCY (Henri), ingénieur français (Dijon 1803 - Paris 1858). Son œuvre principale a été la mise en exploitation de nombreuses sources pour l'alimentation de la ville de Dijon en eau potable. Ingénieur en chef du Service municipal de la Ville de Paris, il étudia le mouvement des eaux dans les tuyaux et les canaux.

DARCY (Denis), architecte français (Le Cateau-Cambrésis 1823 - Asnières 1904). Elève de Labrouste, Lassus et Viollet-le-Duc, il fut architecte de la basilique de Saint-Denis et des édifices diocésains de Reims et d'Evreux.

DARCY (Henry), administrateur français (Troyes 1840 - Sèvres 1926). Après avoir débuté dans la carrière préfectorale (1873-1877), il se consacra aux grandes affaires industrielles. C'est lui qui fonda le Comité central des houillères de France et la Confédération générale de la production française.

DARD n. m. Nom usuel de la vandoise.

Phot. Larousse, Pirou.

DARD [dar] n. m. (francique **darod*). Arme de jet ancienne (franque notamment), formée d'une hampe de bois dur et d'une pointe de fer. ‖ Organe impair pointu et creux, en relation avec des glandes généralement venimeuses, et que les espèces animales qui en sont pourvues utilisent pour percer le tégument de leurs antagonistes et injecter leur venin. ‖ *Fig.* Trait acéré : *Les dards de la satire, de la calomnie.* ‖ *Filer comme un dard,* fuir, s'en aller rapidement. ‖ *Poétiq.* Langue du serpent, qui est inoffensive, mais dans laquelle l'imagination des poètes anciens avait vu un organe fort redoutable. (Les vibrations rapides que l'animal lui imprime l'avaient multipliée à leurs yeux, et ils prêtaient fréquemment *trois dards* à la gueule du serpent.)
— Arbor. Rameau court, grêle, terminé par un œil pointu, et capable d'évoluer en bouton à fruit l'année suivante. (Il se rencontre dans le pommier et le poirier et doit être ménagé au moment de la taille d'hiver.)
— Archit. et Arts décor. Ornement taillé en forme de flèche, qui sépare les oves.
— Arm. Pièce de métal renforçant l'extrémité d'un fourreau de sabre. ‖ Bâti portant un artifice incendiaire ou éclairant. ‖ Mandrin d'acier servant à vérifier que l'intérieur d'un canon de fusil est uni et cylindrique. ‖ Faisceau étroit produit par l'éclatement d'un engin à charge* creuse.
— Bot. Pistil des fleurs.
— Géod. Petite pointe servant à fixer le trou oculaire de la visière dans la direction de l'objet.
— Horlog. Partie d'un échappement à ancre en forme de lance (ou goupille fixée sur la fourchette), dont l'axe est dans le plan médian de la fourchette et qui sert à empêcher le renversement* de l'ancre lors d'un choc.
— Technol. Outil à l'aide duquel les cordonniers lissent la semelle ou trépointe du soulier à sa jonction avec l'empeigne.
— Encycl. Zool. L'aiguillon de l'abeille femelle, le crochet d'un scorpion sont des *dards ;* les deux crochets venimeux d'une araignée ne sont pas des dards. C'est abusivement que la trompe piqueuse d'un moustique est appelée dard. (V. aiguillon.)

DARDANAIRE n. m. (de *Dardanus,* sorcier phénicien qui détruisait les récoltes). Nom que les Romains donnaient aux spéculateurs qui accaparaient les denrées.

DARDANELLES (détroit des), détroit faisant communiquer la mer Egée et la mer de Marmara. Longues d'une soixantaine de kilomètres et larges de 7 km à 1 270 m (devant Çanakkale), les Dardanelles sont formées par une ancienne vallée fluviale installée dans une zone synclinale qui a été envahie par une transgression marine au Quaternaire ; les profondeurs n'y atteignent pas 100 m. Les eaux de la mer de Marmara se dirigent en surface vers la mer Egée ; un contre-courant d'eaux plus salées, en profondeur, porte les eaux de cette dernière vers la mer de Marmara. Les rivages peu accidentés ne forment pas d'abris pour des ports notables, et leur monotonie présente un contraste avec ceux, pittoresques, du Bosphore. L'ensemble formé par le Bosphore et les Dardanelles est appelé les *Détroits**.

Dardanelles (expédition des) [1915], expédition franco-britannique entreprise par la volonté du cabinet anglais, et particulièrement de Churchill (v. Guerre *mondiale* [*Première*]), dans le dessein de remonter les détroits jusqu'à Constantinople, pour forcer la Turquie à sortir de la guerre et pour communiquer avec la Russie. Les Alliés croient qu'ils réduiront au silence, au canon, les forts turcs des Dardanelles et pénétreront dans la mer de Marmara avec leurs bâtiments sans avoir à débarquer. Après quelques bombardements préalables, une escadre franco-britannique échoue le 18 mars 1915 dans sa tentative de percement des détroits (v. Çanakkale [*bataille de*]). Pour tenir les rives, la nécessité d'un débarquement apparaît clairement : l'action débute par l'envoi d'un corps expéditionnaire allié, qui débarque le 25 avril à Seddulbahr (Kılıdülbahar) et à Gapa Tepe, tandis qu'une attaque de diversion est dirigée par les Français sur la côte asiatique de Kumkale. Mais les Turcs, commandés par le général allemand Liman von Sanders et Mustafa Kemal, s'étaient si bien fortifiés que la tête de pont alliée, dans la presqu'île de Gallipoli, ne dépassa pas 6 ou 7 km de profondeur. Sous les ordres du général Hamilton, 150 000 hommes (dont 30 000 Français, avec d'Amade, Gouraud et Bailloud) tentent vainement d'approcher des lignes de Bulayr protégeant Constantinople : trois batailles sont livrées devant Kritiya, les 6 mai, 28 juin et 12 juillet 1915. Cependant, la lutte continue sur mer : les sous-marins français *Saphir, Joule, Mariotte, Turquoise,* et quatre sous-marins britanniques se prennent dans les filets barrant le détroit et sont détruits. Les cuirassés anglais *Triumph* et *Majestic* sont coulés par des sous-marins allemands. Un nouveau débarquement est risqué devant Sari Baïr et Suvla le 6 août. Hamilton est remplacé par Monro, et une visite de Kitchener conclut à la nécessité de l'évacuation. Celle-ci se termine le 9 janvier 1916 ; une partie des troupes des Dardanelles sont transportées à Salonique, où elles forment le noyau de l'armée alliée d'Orient. (V. Macédoine, Hist. mil.) [→ Biblio.]

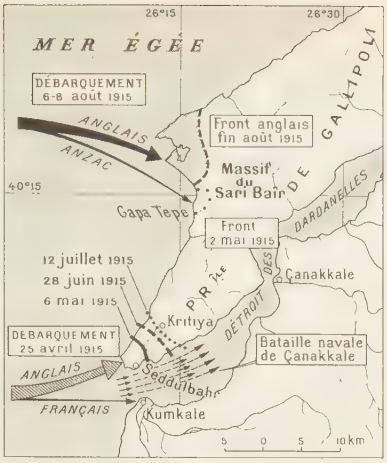

Dardanelles (médaille commémorative des), décoration française, créée en 1926, pour les militaires qui prirent part à l'expédition de 1915 aux Dardanelles. Ruban blanc, coupé de cinq raies verticales vertes.

DARDANIE, en lat. **Dardania.** Géogr. anc. Contrée des Balkans, aux confins septentrionaux de la Macédoine, au S. de la Mésie supérieure. Ville principale : *Naïssus* (Niš). [Les soldats dardaniens étaient nombreux dans l'armée romaine.] — Nom primitif de la Troade.

DARDANOS. Myth. gr. Héros éponyme des Dardaniens, fils de Zeus et d'Electre. Originaire de Samothrace, il émigra en Asie à la suite d'un déluge. Il y reçut l'hospitalité de Teucros, dont il séduisit la fille, Batiéia. Il fonda alors sur l'Hellespont une ville qui prit son nom, puis, devenu roi à la mort de Teucros, il bâtit Troie. Il avait introduit en Asie le culte des Cabires (une autre tradition en fait l'initiateur du culte de Cybèle en Phrygie). Les légendes italiennes le revendiquent : fils d'Etrurie, il serait parti en Troade. Ainsi Enée n'aurait fait que regagner le pays ancestral.

Dardanus, tragédie lyrique de Rameau, écrite en 1739, sur un poème de La Bruère, et qui évoque, d'après Virgile, la rivalité de Dardanus, bâtisseur de la ville de Troie, et de Teucer, dont il a épousé la fille. Un des chefs-d'œuvre de l'art dramatique français.

DARDE n. m. Linguist. Groupe de langues parlées au Cachemire et dans les pays voisins, par environ un million et demi de personnes. (On dit aussi pishācha.)

DARDER v. tr. (de *dard*). Lancer vivement, de manière à blesser ou à percer : *Julien darda contre eux ses flèches* (Flaubert). ‖ *Par extens.* Porter à la manière d'un dard : *L'acacia darde ses épines acérées.* ‖ — *Fig.* Lancer des rayons, des regards : *Et le soleil dardait un rayon monotone,* ‖ *Sur le bois jaunissant* (Verlaine). *Darder sur quelqu'un des regards furieux.* ‖ Décocher : *Darder des sarcasmes acérés, des traits piquants.*
◆ V. intr. Etre ardent, causer une sensation de brûlure : *Un rayon de soleil darde comme une flèche* (A. Samain). *Le soleil dardait* (R. Martin du Gard).

DARDIER (Charles), historien français (Viane, Tarn, 1820 - Genève 1895). Pasteur à Nîmes, et l'un des chefs du parti « libéral », il est connu par ses études historiques sur *Esaïe Gase* (1876) et sur *Michel Servet* (1879), et par son édition des *Lettres de Paul Rabaut à Antoine Court* (1884-1892).

DARDI(S) ou **DARDOU(S),** peuple indo-aryen vivant au sud du Pamir.

DARE-DARE ou **DARE DARE** loc. adv. (origine obscure ; sans doute interj. pop., provenant d'une onomatop.). *Fam.* En toute hâte : *Il partira dare-dare pour les grandes Indes* (Balzac).

DAR EL-ARBAÏN ou **DĀR AL-ARBA'IN** (« Piste des quarante jours »), piste jadis suivie par les convois d'esclaves, qui traverse le désert libyque pour rejoindre le Nil à Assiout ; elle est maintenant utilisée par les troupeaux de chameaux des Kababichs du Kordofan.

DAR EL-BEIDA ou **DĀR AL-BAYḌĀ',** ancien nom arabe de Casablanca*.

Dar el-Beida (en ar. *Dār al-Bayḍā',* maison blanche), nom donné à l'école militaire fondée par Lyautey à Meknès en 1919, pour la formation des officiers marocains. Fréquentée par les fils des caïds et de notables marocains, qui, dans l'esprit de son fondateur, devaient, après leur passage dans l'armée, fournir des cadres au Maroc moderne, l'école élargit son recrutement en 1949 aux candidats à l'Ecole marocaine d'administration de Rabat. Elle compte, parmi ses anciens élèves, plusieurs personnalités du nouvel Etat marocain, notamment Si Bekkaï.

DAREMBERG (Charles Victor), médecin et érudit français (Dijon 1817 - Le Mesnil-le-Roi, Seine-et-Oise, 1872). Bibliothécaire de l'Académie de médecine (1846), puis de la Mazarine (1849), il fut nommé en 1871 professeur d'histoire de la médecine à Paris. On lui doit des traductions des écrivains médicaux de l'Antiquité, ainsi que de nombreux ouvrages : *la Médecine dans Homère* (1865), *Etat de la médecine entre Homère et Hippocrate* (1866). Il entreprit, avec Saglio, la publication du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* Sa collection de livres

dard d'abeille et poche à venin

médaille commémorative des **Dardanelles**

détroit des DARDANELLES à la hauteur de Çanakkale

Phot. Laporte, Larousse, Office du tourisme de Turquie.

de médecine anciens est à l'Académie de médecine.

DARÈS le Phrygien, d'après *l'Iliade*, prêtre troyen d'Hephaistos, qui fut tué par Diomède. Au ve s. apr. J.-C., un inconnu composa une *Historia de excidio Trojae*, donnée pour l'œuvre de Darès, et précédée d'une lettre apocryphe de Cornelius Nepos à Salluste ; c'est une sorte de roman historique, inspiré d'un original grec, qui fut en vogue au Moyen Age, et qui a été utilisé par Benoît de Sainte-Maure pour son *Roman de Troie*.

DAR ES-SALAAM ou **DAR ES-SALAM**, en arabe **Dār al-Salam**, capit. de la république de Tanzanie, à l'entrée sud du détroit de Zanzibar ; 128 700 hab. Archevêché catholique. Terminus du chemin de fer de Kigoma (sur le lac Tanganyika). Industries alimentaires. Port par lequel se font plus de la moitié des exportations du pays : sisal, coton, coprah, arachide, minerais. Par un accord (1921), la Belgique y disposait d'une enclave bénéficiant de l'exterritorialité.

DARESTE (Camille), naturaliste français (Paris 1822 - *id.* 1899). Il devint directeur de laboratoire à l'Ecole des hautes études, à Paris, et président de la Société d'anthropologie. Auteur de : *Recherches sur la production artificielle des monstruosités ou Essais de tératogénie expérimentale* (1877).

DARESTE DE LA CHAVANNE (Antoine), historien français (Paris 1820 - Lucenay-lès-Aix, Nièvre, 1882). Archiviste-paléographe, professeur à l'université de Grenoble (1847), puis à celle de Lyon (1849), il est l'auteur d'une substantielle *Histoire de France* (1865-1879), d'une *Histoire de l'administration en France* (1848) et d'autres ouvrages historiques. — Son frère RODOLPHE (Paris 1824 - *id.* 1911), helléniste et juriste, fonda la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.

DARET (Jacques), peintre flamand (Tournai v. 1404 - † apr. 1468). En 1428, il entra en apprentissage chez Robert Campin, et acquit la maîtrise à Tournai en 1432. Influencé par son condisciple Rogier Van der Weyden, il travailla à Bruges, Lille et Arras. Sa *Présentation au Temple* appartient à la Ville de Paris (Petit Palais).

DARET (Pierre), graveur français (Paris 1604 - *id.* 1678). On lui doit des portraits de Louis XIII, de Charles Ier, de Gaston d'Orléans, de Cinq-Mars, des poètes de son temps. Il a illustré *la Doctrine des mœurs*, composée par Malleville pour l'éducation de Louis XIV.

DARET (Jean), peintre et graveur français (Bruxelles 1613 - Aix-en-Provence 1668). Il reçut à Bruxelles les leçons de Van Opstal, séjourna à Bologne, puis vint s'établir en 1637 à Aix-en-Provence, où il exécuta de nombreuses décorations (hôtel du gouverneur Louis de Vendôme). Il a peint aussi des portraits : *Portrait d'un magistrat* (Marseille), et des tableaux religieux : *le Christ en croix* (1640, cathédrale d'Aix).

Rubén DARÍO
par Tito Salas

DAR FERTIT, région de l'Afrique équatoriale, aux sources de tributaires du Bahr el-Ghazal (bassin du Nil), de l'Oubangui (bassin du Congo) et du Chari (bassin du Tchad). Ce plateau de 500 à 800 m a été dépeuplé par les traitants arabes au XIXe s. ; ses habitants sont des Noirs Azandés ou Niams-Niams. Il est partagé entre le Tchad, la République centrafricaine et la république du Soudan. Ses premiers explorateurs furent Schweinfurth (1870-1871) et Gessi (1878).

DARFOUR ou **DĀR FŪR** (« pays des Fur » ou des Fours), une des provinces de la république du Soudan ; 1 538 700 hab. Capit. *El-Fâcher*. Le Darfour est constitué de plateaux surmontés de volcans (djabal Marra, 3 040 m). C'est un massif qui a servi de refuge aux Fours chassés par les Arabes. Ils y pratiquent des cultures en terrasses, grâce aux pluies d'été et aux cours d'eau : millet, légumes, fruits. Les plateaux fournissent des pâturages pour les troupeaux de chameaux et de moutons.

— Hist. Jusqu'au XVe s., le Darfour a été gouverné par des rois dadjos ; lorsque les Berbères y arrivèrent, leur roi épousa la fille du dernier roi dadjo et prit le pouvoir. En 1596, les Arabes envahirent le pays et convertirent la population à l'islāmisme ; ils agrandirent leur royaume et s'emparèrent du Kordofan, qui se détacha du Darfour en 1825. A la mort d'Ibrahim, dernier roi du pays, le Darfour passa sous la domination de l'Egypte (1874), puis fut secoué par l'agitation mahdiste. En 1897, les Arabes purent rétablir leur sultanat, sous le régime du protectorat anglo-égyptien. Le sultan 'Alī Dinār se révolta (1915), mais fut battu et tué (1916).

Le Darfour représenta, dans le Soudan oriental, le royaume le plus puissant. Le roi présidait une cour réglée suivant une étiquette très compliquée. Auprès de lui, sa mère, un haut fonctionnaire, un gouverneur du palais et sa « grande » femme formaient les principaux dignitaires. Il rendait la justice selon un code qui ne prévoyait que des sanctions pécuniaires. Le XVIIIe s. fut la période d'épanouissement de ce royaume.

DARGENT (Edouard Jean, dit **Yan**), dessinateur et peintre français (Saint-Gervais, Finistère, 1824 - Paris 1899). Il a illustré nombre d'ouvrages pour la jeunesse et a collaboré à *la France illustrée*, ainsi qu'au *Musée des familles*. Son œuvre principale, en tant que peintre, est la décoration murale de la cathédrale de Quimper.

DARGENVILLE. V. DÉZALLIER D'ARGENVILLE.

DARGILAN (GROTTE DE), grotte du causse Noir (Lozère), au-dessus de la Jonte. Explorée par Martel en 1888, elle a été aménagée et rendue accessible au public. Elle s'étend sur une longueur de plus de 2 800 m et contient de très belles stalactites.

DARGNIES, comm. de la Somme (arrond. d'Abbeville), dans le Vimeu ; 1 199 hab. Fonderie ; serrurerie ; robinetterie ; décolletage.

DARGOMYJSKI (Alexandre Sergheïevitch), compositeur russe (Dargomyj, gouvern. de Toula, 1813 - Saint-Pétersbourg 1869). Glinka, qu'il rencontre en 1833, l'introduit dans un cercle d'écrivains et d'artistes, lui fait apprendre les rudiments de son métier. Il écrit alors ses opéras : *Esmeralda* (1839), *le Triomphe de Bacchus* (1844), et, après un voyage à l'étranger, sa *Rusalka* (*Roussalka*) [1856], où apparaît un sens dramatique poussé, utilise le folklore et crée une nouvelle forme de récitatif mélodique. Découragé par l'insuccès, il se consacre à la mélodie, mais, à la fin de sa vie, poussé par un groupement de jeunes, le cercle Balakirev, il écrit son œuvre maîtresse, *le Convive de pierre* (d'après Pouchkine), qui trace la voie à Moussorgski, Prokofiev et aux compositeurs soviétiques.

DARGOUA(S), ou **DARGWA(S)**, ou **DARGHINIEN(S)**, un des peuples du Caucase. Au nombre de 150 000 environ, les Dargouas se divisent en plusieurs sous-groupes, dont celui des *Hyrkaniens*, qui habitent des maisonnettes soudées les unes aux autres, sur le flanc des montagnes situées au N.-E. du Daghestan. Leur langue, le *dargoua*, est une langue littéraire.

DARGUINAH, comm. d'Algérie (départ. de Sétif, arrond. de Bougie), dans la vallée de l'oued Agrioun (Kabylie des Babors) ; 3 868 hab. — Aux environs, dans la vallée de l'Ahrzerouftis, importante usine hydro-électrique souterraine, alimentée par les eaux de l'Ahrzerouftis et par celles de l'oued Agrioun (barrage de l'Iril-Emda).

DARIAL (DÉFILÉ DE), col du Caucase, à l'E. du mont Kazbek, près de la source du Terek, faisant communiquer Ordjonikidze avec Tbilissi ; alt. 1 250 m. Ce sont les *Portes caucasiques* des Anciens. Centrale hydro-électrique sur le haut Terek.

DARIDAS [das] n. m. Taffetas fabriqué avec des fibres végétales, importé de l'Inde, et en usage au XVIIIe s.

DARIÉN (PROVINCE DE), province de la partie orientale de la république de Panama, entre le *golfe de Darién*, au N.-E. (mer des Antilles), et la rive orientale du golfe de Panama ; 19 600 hab. Ch.-l. *La Palma*. — La *serrania del Darién*, qui longe le golfe de Darién et la frontière de la Colombie, dépasse 1 000 m d'alt.

— Hist. Reconnaissant la position stratégique de la région du golfe de Darién, clé de l'isthme centre-américain, le Parlement d'Ecosse avait donné en 1695 des pouvoirs étendus à la « Compagnie d'Ecosse commerçant en Afrique et en Amérique ». Conseillée par Paterson, une expédition fonda en 1698 une colonie, baptisée Nouvelle-Calédonie, autour du golfe, à mi-chemin entre les forteresses espagnoles de Portobelo et de Cartagena. La colonie végéta et, dès 1699, ses survivants devaient se rembarquer ; une deuxième expédition fut aussitôt tentée, mais tomba au pouvoir des Espagnols. Cet échec fut violemment reproché par les Ecossais aux Anglais, qui ne les avaient pas aidés.

DARIEN (Georges ADRIEN, dit **Georges**), journaliste et écrivain français (Paris 1862 - *id.* 1921). Individualiste cynique, exaspéré, en rébellion contre toutes les contraintes sociales, il évoqua d'abord dans *Biribi* (1888) ses années passées dans les compagnies disciplinaires de Tunisie. A cette œuvre d'angoisse et de colère allaient succéder *Bas les cœurs* (1889), *les Chapons*, *l'Escarmouche*, et, en 1897, un roman anarchiste, son chef-d'œuvre : *le Voleur*, qui ne remporta aucun succès. Darien donna par la suite d'autres œuvres « de haine et d'amour » : *la Belle France*, *l'Epaulette*, *souvenirs d'un officier* (1905), *la Maison du mouchard*, *la Malhonnête Femme* ; et, outre une adaptation de *Biribi*, il écrivit pour la scène *le Pain du Bon Dieu* et *Viande à feu*. Darien a voulu faire de toute son œuvre « une protestation véhémente et superbe de la Liberté et de la Beauté contre la Laideur et la Servitude ».

DARIER (Jean), médecin français (Genève 1856 - Longpont 1938). Spécialiste des affections cutanées, médecin honoraire de l'hôpital Saint-Louis, secrétaire général de l'Association française pour l'étude du cancer. (Acad. de médecine, 1919.)

Darier (MALADIE DE), trouble de la formation de la couche cornée de la peau, réalisant, dans un premier stade, une simple rugosité, puis de multiples petites papules formant comme autant de petites « cornes cutanées », qui peuvent devenir rouges et se recouvrir de croûtes. Appelée aussi DYSKÉRATOSE, la maladie de Darier est bénigne, mais, sa cause étant inconnue, seuls les traitements locaux peuvent pallier ses inconvénients, surtout esthétiques.

DARII. Log. Mot scolastique qui, dans des vers mnémotechniques, désignait un syllogisme* de la première figure dont la majeure est générale affirmative (A), la mineure et la conclusion particulières affirmatives (I, I).

DĀRIMĪ (AL-), traditioniste musulman (Samarqand 797 - *id.* 869). Il voyagea en Perse, en Iraq, en Syrie, au Hedjaz et en Egypte pour ses recherches, et publia un célèbre recueil de ḥadīth (*al-Musnad*).

DARIMON (Louis), homme politique et publiciste français (Lille 1819 - Paris 1902). D'abord secrétaire de Proudhon, puis directeur d'un journal démocratique (*la Presse*), il fut élu au Corps législatif et fut l'un des *Cinq* qui, en 1857, représentèrent la première opposition à Napoléon III. Réélu en 1863, mais retiré dès 1869, il a laissé des études sur l'histoire intérieure du second Empire.

DARÍO (Félix Rubén GARCÍA-SARMIENTO, dit **Rubén**), poète nicaraguayen (Metapa, Nicaragua, 1867 - León, Nicaragua, 1916). Il était de sang mêlé. Il publie en 1885 des *Primeras notas*, *epístolas y poemas*, puis *les Chardons* (*Abrojos*) [1887], œuvre pleine d'ironie ; peu après, il donne *Rimas* (1888), et connaît son premier grand succès avec *Azur* (*Azul*) [1888], recueil mêlé de prose et de poésie. Après un voyage en Espagne et à Paris (1892), il publie *les Rares* (*Los Raros*) [1896], suite d'études critiques, et un recueil de vers : *Proses profanes et autres poèmes* (1896), où l'on trouve ses plus beaux poèmes. Au cours d'un séjour en Argentine comme consul de Colombie (1893-1897), d'un nouveau séjour en Europe (1898-1901), Rubén Darío peut apprécier le prestige dont son nom est déjà entouré et, d'autre part, les contacts qu'il prend avec les écrivains d'Espagne et de France enrichissent son inspiration, tout en élargissant sa propre influence. De 1908 à 1911, il est ministre du Nicaragua à Madrid. Ses *Chants de vie et d'espérance* (*Cantos de vida y esperanza*) [1905] sont des chants désespérés. Son lyrisme ardent, qui mêle à la tradition espagnole l'imitation du Parnasse et du symbolisme français, a introduit dans la poésie hispano-américaine une musique nouvelle. Son influence a été considérable, puisque c'est de lui que pro-

Phot. X.

cède tout le mouvement « moderniste » en Amérique latine.

DARIOLE n. f. (de *dariolette*). Pâtiss. Sorte de flan, qui consiste en un petit feuilletage creux rempli d'une crème cuite aromatisée aux amandes, au marasquin, etc. ‖ Petit moule en forme de cylindre.

DARIOLETTE n. f. (de *Dariolette*, confidente de l'infante Elisène, dans l'*Amadis de Gaule*, qui introduisait les billets galants de deux amants dans de petites pâtisseries). Entremetteuse (XVIe s. encore en langue burlesque du XVIIe s.) : *En un cas de nécessité, elle eût été dariolette* (Scarron). [Le masc. *dariolet* est peu usité, bien qu'on le trouve chez Régnier.]

DARIOS (gr. *Dareios ;* lat. *Darius ;* du perse *Darajavahush*), nom de rois et de princes perses.

DARIOS Ier, roi de Perse (521 - 486 av. J.-C.), fils du satrape d'Hyrcanie Hystaspe. Il fut un des sept nobles qui tuèrent le faux Bardiya. L'hippomancie (divination par les chevaux) aurait décidé ensuite, selon Hérodote, qui d'entre eux régnerait. Le cheval de Darios ayant henni le premier grâce à une habileté de son écuyer, Darios devint roi. Il eut à reconquérir la Babylonie, la Susiane, la Médie et d'autres provinces de l'Empire au pouvoir d'usurpateurs. Ayant réduit en dix-neuf batailles, au moins neuf prétendants qui avaient pris le titre royal et qu'il fit figurer sur le relief de Béhistoun, il commença l'organisation de son empire. Il fit construire la route royale de Sardes à Suse, avec service de poste et hôtelleries pour les relais, avant de songer à attaquer les Scythes par l'Europe. En 512, il traversa le Bosphore et atteignit le delta du Danube sans rencontrer de résistance. Mais les Scythes infligèrent de lourdes pertes à l'armée perse, qui dut repasser en Asie. La troupe que Darios laissa en Europe obtint la soumission de la Thrace et de la Macédoine. Les Grecs ayant attaqué Sardes, la première guerre médique, qui devait se terminer par la défaite de son armée à Marathon (490), commença. Le premier, Darios frappa de vraies monnaies d'or (*dariques*) et d'argent. Sous son règne, la religion subit de profonds changements en Perse ; mais, envers les autres croyances, il se montra tolérant. A Jérusalem, les Juifs revenus d'exil commencèrent à édifier le Temple ; en Egypte, il fit revenir d'exil le grand prêtre de Saïs et construisit un temple d'Amon dans l'oasis de Thèbes. Il mourut en Egypte, au moment où les paysans se révoltaient contre des impôts trop lourds ; son corps fut ramené en Perse et enterré dans la montagne près de Persépolis (*Naqsh-i-Roustem*).

Darios Ier (CYLINDRE-SCEAU DE), cylindre conservé au British Museum, donnant le nom de Darios et son protocole en perse, en susien et en babylonien. Il représente le roi, debout dans son char, chassant le lion. Au-dessus de la scène se voit le disque ailé surmonté du buste du dieu Ahura-Mazdâ bénissant.

Darios Ier (TOMBEAU DE). V. NAQSH-I-ROUSTEM.

DARIOS II OKHOS, surnommé **Nothos** (bâtard), roi de Perse (424-404 av. J.-C.) [† Babylone 404 av. J.-C.], fils naturel d'Artaxerxès Ier Longue-Main. Xerxès II, unique fils légitime d'Artaxerxès et de Damaspio, ayant été assassiné, après un règne de 45 jours, par son demi-frère Sogdianos, fils de la concubine Alogoûné, ce dernier fut à son tour assassiné par un autre bâtard du roi défunt, Okhos (*Vahouka*), qui régna sous le nom de Darios II. Celui-ci fit également mettre à mort son frère Arsitis et son cousin Pissouthnès, qui s'étaient soulevés contre lui. Il eut à réprimer la révolte des Mèdes (408) et prit une part indirecte à la guerre du Péloponnèse en autorisant les satrapes Pharnabaze et Tissapherne à soutenir alternativement les deux partis. Il épousa Parysatis, sa tante ou sa demi-sœur, instigatrice de tous les complots qui ensanglantèrent son règne et celui de son successeur.

DARIOS III CODOMAN, roi de Perse de 335 à 330 av. J.-C. Arrière-petit-fils de Darios II ou petit-neveu d'Artaxerxès II selon les uns, personnage de basse extraction ou héritier d'une branche cadette selon les autres ; porté au trône par l'eunuque Bagoas qui avait empoisonné Artaxerxès III et son fils Arsès, il commença son règne en empoisonnant Bagoas, son plus fort soutien. Son gendre Mithridatès ne sut pas défendre l'empire contre Alexandre le Grand et fut tué au Granique (334). Vaincu lui-même à Issos (333) — sa mère, sa femme, son fils et ses trois filles prisonniers du Macédonien —, Darios offrit la paix à Alexandre, qui refusa et partit à la conquête de la Palestine et de l'Egypte. Défait à Gaugamèles (Arbèles) en 331, Darios s'enfuit à Ecbatane pour organiser une nouvelle armée : poursuivi jusqu'aux portes Caspiennes, prisonnier de deux de ses satrapes — dont Bessos —, il fut poignardé et laissé pour mort à Hécatompylos, à la frontière septentrionale de la Parthie (330). Peu avant l'arrivée d'Alexandre, Darios expira entre les bras d'un Grec qui lui avait offert un verre d'eau ; Alexandre le fit ensevelir dans la nécropole de Pasargades, avec les honneurs dus à un souverain, dont il allait se proclamer le successeur en épousant sa fille Stateira (324).

DARIOS, fils aîné d'Artaxerxès II Mnémon et de Starteira. Après avoir empoisonné sa bru Starteira, Parysatis, mère d'Artaxerxès II, fit croire à Darios, héritier présomptif du trône, que son père allait lui préférer son frère cadet. Darios attenta à la vie du roi et fut puni de mort (v. 365 av. J.-C.).

DARIOS le Mède, roi de Babylone, d'après le livre de Daniel, qui fait de lui un roi de Perse, de Médie et de Chaldée, successeur de Balthazar et prédécesseur de Cyrus. Ce passage de Daniel a suscité de nombreuses hypothèses. Tour à tour, on a voulu identifier Darios le Mède avec Darios Ier, avec Darios II, avec un Darios qui, sous Darios II, se révolta en Médie, et même avec d'autres personnages comme Cyaxare II.

DARIQUE n. f. Monnaie d'or royale des Perses Achéménides, frappée à partir du règne de Darios Ier, fils d'Hystaspe (521-486 av. J.-C.). [Elle était d'or pur et pesait de 8,35 g à 8,42 g. Elle était à l'effigie du roi de Perse en archer, un genou en terre. Elle équivalait à la solde mensuelle d'un fantassin à l'époque de la retraite des Dix Mille, vers 400 av. J.-C. De mêmes types et selon le système bimétallique d'usage en Orient, les sicles médiques étaient en argent.]

DARIUS. V. DARIOS.

DARJEELING, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), sur les flancs de l'Himalaya, dominée par le Kangchenjunga ; 40 700 hab. Station d'altitude (2 185 m), créée par les Anglais et fréquentée d'avril à octobre par la population aisée de Calcutta : la chaleur y est atténuée de 15 °C en moyenne ; une voie ferrée relie Darjeeling à Calcutta. Actif marché d'échanges entre le Tibet et l'Inde. Commerce du thé. Gisement de houille.

DARJES (Joachim Georg), philosophe et juriste allemand (Güstrow 1714 - Francfort-sur-l'Oder 1791). Il professa la philosophie et le droit à Iéna. En 1763, Frédéric II lui conféra le titre de conseiller intime et le nomma professeur à Francfort-sur-l'Oder ; il devint directeur de cette université en 1772. Ses théories sont voisines de celles de Wolff. Il a écrit : *Elementa metaphysica* (1743) ; *Institutiones jurisprudentiae universalis* (1745) ; *Premiers fondements de la philosophie morale* (1750).

DARK (Eleanor), romancière australienne (Sydney 1901). Après plusieurs romans, surtout psychologiques : *Prelude to Christopher* (1933), *le Faiseur d'étoiles* (1937), elle a retracé les débuts de la colonie dans *Timeless Land* (1941) et dans *Storm of Time* (1948).

DARLAC, région du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), constituée par l'un des hauts plateaux basaltiques du pays moï, au N. du cours supérieur du Srepok, vers 1 000 m d'alt., et par une dépression plus ou moins marécageuse formée par le bassin supérieur du Srepok. Le Darlac possède des terres fertiles où sont établies des plantations d'hévéas. Les Moïs cultivent des rizières dans les zones déprimées. — La *province du Darlac*, qui a pour capit. *Ban Mê Thuôt*, a 202 300 hab.

DARLAN (François), amiral et homme politique français (Nérac 1881 - Alger 1942). Il participe à la Première Guerre mondiale sur le front terrestre à la tête d'une batterie de canonniers marins. Directeur du cabinet de Georges Leygues de 1926 à 1928, puis de 1929 à 1934, il prend une part importante dans la reconstitution de la flotte et la réorganisation de la marine. Après avoir commandé l'escadre de l'Atlantique de 1934 à 1936, il est rappelé au ministère comme chef d'état-major général de la marine et reçoit, en 1939, le titre d'amiral de la flotte, créé pour lui donner un rang équivalent au First Sea Lord dans la coalition franco-britannique. Il commande en chef les forces navales françaises en 1939-1940 et devient ministre des Marines marchande et militaire dans le gouvernement Pétain du 16 juin 1940. C'est à ce titre qu'au moment de la conclusion de l'armistice il donne ordre à la flotte de se saborder plutôt que de passer aux mains de l'ennemi, consigne qui sera appliquée deux ans plus tard. Après le renvoi de Laval en décembre 1940, il devient vice-président du Conseil du gouvernement de Vichy, auquel il donne en 1941 sa marque personnelle. Successeur désigné de Pétain, il a avec Hitler deux entrevues : l'une le jour de Noël 1940 à Beauvais, l'autre le 10 mai 1941 à Berchtesgaden. A la suite de cette dernière, il signe à Paris, le 28 mai 1941, un protocole, dit « Darlan-Warlimont », ouvrant aux Allemands de larges possibilités dans les ports français d'Afrique, notamment à Casablanca, Bizerte et Dakar. Ce protocole est repoussé le 3 juin par le gouvernement de Vichy, grâce à l'action énergique de Weygand. Le 10 décembre 1941, Darlan s'entretient avec Ciano à Turin, et le 28 janvier 1942 avec Raeder à Corbeil. Au retour de Laval au gouvernement, le 17 avril 1942, Darlan démissionne de toutes ses fonctions gouvernementales, mais reste commandant en chef des armées de terre, de mer et de l'air. C'est à ce titre qu'il se trouve à Alger lors du débarquement allié du 8 novembre 1942. Le 10, il conclut un armistice avec le commandement américain ; le 13, informé de l' « accord intime du maréchal » par un télégramme secret d'Auphan, il ordonne aux forces françaises de se battre contre les troupes de l'Axe. Le 14, il se proclame haut-commissaire dépositaire de la souveraineté française en Afrique du Nord « au nom du maréchal Pétain empêché ». C'est lui qui règle, avec le général Clark, les rapports entre les autorités françaises et américaines en Afrique, par les accords du 22 novembre 1942, dits « accords Clark-Darlan ». Quelques semaines plus tard, le 24 décembre, il est assassiné à Alger par un jeune Français, Bonnier de La Chapelle. (→ Biblio.)

DARIOS Ier
escorté de deux serviteurs dont l'un porte un parasol
Persépolis

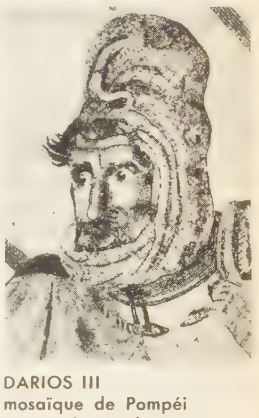

DARIOS III
mosaïque de Pompéi
musée de Naples

DARLEY (George), écrivain irlandais (Dublin 1795 - Londres 1846). Sous le pseudonyme de JOHN LACY, il collabora au *London Magazine*, où parut son meilleur roman, *Liliane de la vallée*. En 1827, Darley donna un opéra : *Sylvia ou la Reine de mai*. Ses poèmes *Nepenthe* et *le Lammergeyer* furent imprimés pour ses seuls amis (1839). Darley publia aussi plusieurs traités de mathématiques.

DARLING [liŋ] n. (mot angl.). Chéri, chérie ; bien-aimé.

DARLING, riv. d'Australie, principal affluent du Murray ; 2 450 km. Ce cours d'eau est plus long que le fleuve principal, mais encore moins bien alimenté.

DARLING (sir Ralph), administrateur anglais (1775 - Brighton 1858). Gouverneur d'Australie de 1825 à 1831, il fut impopulaire, et la Chambre des communes dut le blanchir des accusations portées contre lui. Il fit explorer les montagnes de l'Est et fut promu général en 1841.

DARLINGTON, v. de Grande-Bretagne (Durham), à l'O. de Middlesbrough ; 83 200 hab. Eglise du XIIe s. Mines de houille. Métallurgie. Construction de locomotives et de wagons. — C'est entre Stockton et Darlington que fonctionna le premier chemin de fer utilisé par des voyageurs (1825).

DARLUC (Michel), médecin et naturaliste français (Grimaud 1717 - Aix-en-Provence 1783). Il professa la botanique à l'université d'Aix, où il fonda un jardin botanique.

DARMÈS (Marius) [Marseille 1797 - Paris 1841]. Il attenta sans succès, le 15 octobre 1840, à la vie du roi Louis-Philippe. Accusé de faire partie d'une société secrète de communistes, il fut condamné à mort et exécuté.

DARMESTETER (Arsène), linguiste français (Château-Salins 1846 - Paris 1888). Professeur à la Sorbonne, il a publié : *Traité de*

amiral DARLAN

Phot. Girard-Atlas-photo, Anderson-Giraudon, Agence intercontinentale.

Alexandre DARRACQ

Georges DARMOIS

DARNLEY

Georges DARRIEUS

la formation des mots composés dans la langue française (1873), *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent* (1877), *la Vie des mots étudiée dans leur signification* (1887). Il avait entrepris, avec Ad. Hatzfeld, un dictionnaire français, qui n'a paru qu'après sa mort, grâce à Hatzfeld et à Antoine Thomas (*Dictionnaire général de la langue française depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, 1890-1900).

DARMESTETER (James), orientaliste français (Château-Salins 1849 - Maisons-Laffitte 1894), frère du précédent. Elève de Bréal, il étudia particulièrement la linguistique de l'ancien Iran et fut professeur au Collège de France. Il a publié : *Haurvata et Ameretat, essai sur la mythologie de l'Avesta* (1874), *Ormazd et Ahriman, leurs origines et leur histoire* (1877) une traduction française du *Zend-Avesta, les Prophètes d'Israël* (1892), etc.

DARMOIS (Eugène), physicien français (Eply, Meurthe-et-Moselle, 1884 - Paris 1958). Elève de l'Ecole normale supérieure (1904), docteur ès sciences (1910), il est nommé maître de conférences aux facultés des sciences de Rennes (1910), de Nancy (1914), où il prend la chaire de physique en 1920. Il est appelé à la Sorbonne en 1926. Il est l'auteur de travaux sur la polarisation rotatoire, le cracking des pétroles, les lampes à vapeur de mercure, l'éclairagisme, les électrolytes. On peut citer parmi ses œuvres : *l'Eclairage* (1923), *Leçons sur la conductibilité des électrolytes* (1929), *l'Etat liquide de la matière* (1943), *l'Electron* (1947), *Electricité* (1953). [Acad. des sc., 1951.]

DARMOIS (Georges), mathématicien français (Eply, Meurthe-et-Moselle, 1888 - Paris 1960), frère du précédent. D'abord professeur d'analyse supérieure à la faculté des sciences de Nancy, il occupa de 1933 à 1959 la chaire de calcul des probabilités et de physique mathématique à la faculté des sciences de Paris. D'autre part, à l'Institut de statistique de l'Université de Paris, il joua un rôle d'une importance exceptionnelle dans le domaine du calcul des probabilités et l'ensemble de ses applications statistiques, économiques et biologiques. Président de l'Institut international de statistique (1953-1960), il a notamment écrit : *les Equations de la gravitation einsteinienne, Statistique et applications, les Mathématiques de la psychologie*. (Acad. des sc., 1955.)

DARMOUS [mus] n. m. (mot indigène de l'Afrique du Nord). Intoxication chronique par des dérivés du fluor contenus dans les phosphates naturels.

— ENCYCL. Le *darmous* affecte l'homme et de nombreuses espèces animales, surtout les herbivores. La zone d'extension correspond sensiblement à celle des gisements phosphatés. Chez l'homme, il provoque une dystrophie des dents permanentes, qui sont dépolies et par suite ternes, jaunâtres et de dimensions irrégulières (naines ou géantes). Chez les animaux, il est caractérisé essentiellement par des lésions dentaires et osseuses. Les dents définitives sont petites, déformées, mal implantées, et la surface de l'émail est parsemée d'érosions, punctiformes le plus souvent, colorées en jaune, en brun ou parfois en noir. Ces lésions sont particulièrement nettes chez le mouton. Les lésions osseuses intéressent surtout les côtes et les maxillaires, qui présentent des déformations, des bosselures et des modifications de structure.

DARMSTADT, v. d'Allemagne (Allem. occid., Hesse), ch.-l. de district, ancienne capitale de la Hesse, au pied de l'Odenwald, à la tête de la Bergstrasse ; 138 700 hab. Ses deux quartiers *Altstadt* (la Vieille Ville) et *Neustadt* (la Ville nouvelle), à l'industrie et au commerce médiocres, renfermaient plusieurs édifices intéressants : le château ducal, très endommagé pendant la Seconde Guerre mondiale, l'hôtel de ville (Renaissance et XVIIIe s.), la maison de la colonie d'artistes de Mathildenhöhe. La ville est un centre touristique très fréquenté. Industries chimiques (produits pharmaceutiques et produits de beauté, matières plastiques et textiles), imprimeries, travail du bois et petite mécanique.

— Hist. Mentionnée dès le XIe s., elle n'était encore qu'un gros bourg au début du XIVe s. Elle fut développée par les landgraves de Hesse* et devint capitale de la Hesse-Darmstadt en 1567. Au XVIIIe et au XIXe s., Darmstadt fut un centre intellectuel important.

DARNAGASSE n. f. Nom dialectal de la pie-grièche grise.

DARNAND (Joseph), homme politique français (Coligny, Ain, 1897 - fusillé à Châtillon, Seine, 1945). Combattant de la guerre 1914-1918, puis militant d'extrême droite, il fut compromis en 1938 dans l'affaire de la « Cagoule ». Après avoir commandé un corps franc en 1939-1940, il collabora avec l'Allemagne hitlérienne et fut nommé délégué permanent de la Légion des combattants et volontaires de la Révolution nationale auprès de Pierre Laval (4 juin 1942). Il organisa alors le service d'ordre légionnaire (S. O. L.) et adhéra à la Waffen SS (1942). Fondateur et secrétaire général de la Milice (1943), véritable police politique destinée à lutter contre le maquis et les résistants, il put en 1944 étendre l'action de celle-ci à la zone occupée, après avoir été nommé secrétaire général au Maintien de l'ordre (déc. 1943). Il révoqua de nombreux fonctionnaires de l'administration préfectorale suspects de Résistance et mit en place une police économique chargée de contrôler la détention et la circulation des denrées alimentaires (10 févr. 1944). Secrétaire d'Etat à l'Intérieur (13 févr. 1944), il se retira en Allemagne, puis en Italie. Extradé, il fut condamné à mort par la Haute Cour de justice et fusillé.

DARNE adj. (origine germ.). Qui a le vertige ; étourdi, ébloui : *Et pour des visions écrasant son œil darne* (Rimbaud). [Dialect.]

DARNE n. f. (breton *darn*, morceau). Tranche de poisson : *Une darne de thon.*

DARNÉTAL, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans la banlieue est de Rouen ; 10 212 hab. Eglise de Long-Paon (XVIe s.) et clocher de Carville (XVIe s.). Centre industriel : tréfileries et laminoirs, réglisserie, tissage et teinture du coton, fabrique de tissus élastiques, confection, tannerie.

DARNEY, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. d'Epinal), dans la Vôge, sur la Saône, près de la *forêt de Darney* ; 1 934 hab. (1 807 aggl.) [*Darnéens*]. Hôtel de ville et église du XVIIIe s. Fromagerie. Lingerie et broderie. Fabrique de couverts. Parqueterie et industries du bois.

— La *forêt domaniale de Darney*, au S. et à l'E. de la ville, se compose de hêtres (57 p. 100), de chênes (32 p. 100), de charmes (8 p. 100) et de pins sylvestres (3 p. 100).

DARNLEY (Henry STUART ou STEWART, baron), comte **de Ross** et duc **d'Albany**, prince écossais catholique et second mari de la reine Marie Stuart (Temple Newsam, Yorkshire, 1545 - Edimbourg 1567), fils aîné de Matthew Stuart, comte de Lennox, et de lady Margaret Douglas, petite-fille d'Henri VII d'Angleterre. Sa mère le fit élever en Angleterre, car elle espérait qu'il monterait sur le trône de ce pays à la mort d'Elisabeth. Dans ce dessein, elle lui fit épouser en 1565 sa cousine Marie, reine d'Ecosse, veuve de François II, roi de France, malgré l'opposition de la reine Elisabeth. Un fils naquit en 1566, qui devint le roi Jacques VI d'Ecosse et Jacques Ier d'Angleterre. La mésentente ne tarda pas à séparer le couple royal. Darnley, être taré et instable, était également mal considéré par la plupart des nobles écossais. Jaloux de l'Italien Rizzio, secrétaire de la reine, il trempa dans son assassinat (1566), puis trahit ses complices. Dès lors haï de tout le monde, et même de la reine (on parla de divorce), il fut assassiné probablement avec la complicité de la reine par une bande de conjurés, la noblesse écossaise jugeant le meurtre plus sûr.

DAROCA, v. d'Espagne (prov. de Saragosse), sur le Jiloca, au pied de la sierra de Santa Cruz ; 3 400 hab. Marché rural. Ensemble très complet de murailles et de portes du Moyen Age. Eglises et clochers mudéjars. Collégiale mudéjare, avec restes romans.

DAROM (PLAINE DE), région de l'Etat d'Israël, entre les collines de Judée, la Méditerranée et le désert du Néguev. Cette plaine est devenue une riche région agricole à la suite d'importants travaux de mise en valeur.

DARON n. m. (origine obscure). Arg. Père. ‖ *Mes darons*, mes père et mère, mes « vieux ».

DARONNE n. f. Arg. Mère, patronne. ‖ *Daronne du Dardant*, Vénus.

DARQĀWĪ n. m. Membre de l'ordre religieux musulman des *Darqāwa*, fondé par un chérif idrīside marocain, Mulāy al-'Arbī al-Darqāwī († 1823). Cette confrérie se recrute principalement dans l'ouest de l'Algérie et au Maroc.

DARRACQ (Alexandre), industriel français (Bordeaux 1855 - Monaco 1931). Après avoir fondé en 1893 la manufacture des cycles Gladiator, conçue par l'ingénieur anglais Pullinger, il fit construire en 1894 la moto Millet, équipée d'un moteur à quatre cylindres rotatifs, puis, en 1900, une automobile munie d'un moteur à quatre cylindres développant 70 ch. Il s'intéressa aux travaux de Léon Bollée, et eut le premier l'idée, à l'époque où les voitures se construisaient à l'unité, de la construction en série. Ses voitures de course, pour lesquelles il fut le premier à fonder une école de pilotes, participèrent à toutes les épreuves du début de l'automobilisme.

DARRÉ (Walter), homme politique allemand (Belgrano, Argentine, 1895 - Munich 1953). Journaliste, il adhéra en 1929 au parti nazi, où il devint le spécialiste des questions agraires, et formula la théorie de *Blut und Boden* (« sang et sol »), par laquelle il identifiait le sang nordique et le sol allemand. Ministre de l'Agriculture de 1933 à 1942, il favorisa l'intensification et aussi la stabilisation sociale de l'agriculture allemande (loi de 1933 sur l'indivision du patrimoine familial), mais ne put résoudre tous les problèmes du ravitaillement et fut congédié. Condamné en 1949 par un tribunal de guerre américain à sept ans de prison, il fut relaxé l'année suivante.

DARRIEUS (Georges), ingénieur français (Toulon 1888). Ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, il travailla ensuite à l'Institut électrotechnique de Toulouse, passa sa licence ès sciences et entra à la Compagnie électromécanique, où il fit toute sa carrière et devint ingénieur en chef. En électrotechnique, il est l'auteur de recherches et d'importantes réalisations sur les lignes de transport de courant à haute tension, sur la commutation, les machines à collecteur et les alternateurs ; il a créé, avec Fallou, le réglage de la fréquence et de la puissance entre centrales électriques par superposition de plusieurs échelons. On lui doit aussi des études de balistique et d'aérodynamique, ainsi que des travaux sur les turbines à gaz. (Acad. des sc., 1946.)

DARRIEUX (Danielle), actrice française (Bordeaux 1917). Elle débuta à l'écran à quatorze ans, dans *le Bal*, et n'a plus cessé de tourner depuis 1931. Citons, parmi ses meilleures créations : *Quelle drôle de gosse* (1935), *Mayerling* (1936), *Katia* (1938), *Battement de cœur* (1939), *Premier Rendez-vous* (1941), *Ruy Blas* (1947), *la Vérité sur Bébé Donge* (1951), *Madame de...* (1953), *le Rouge et le Noir* (1954), *l'Amant de lady Chaterley* (1955), *le Salaire du péché* (1956). Son talent lui a permis de jouer tour à tour des comédies légères et des drames. Elle a tourné plusieurs films à Hollywood, et fut à Paris l'interprète, au théâtre, d'Henri Decoin (*Jeux dangereux*) et d'Henri Bernstein (*Evangéline*).

DARSE ou **DARCE** n. f. (ital. *darsena* ; de l'ar. *dār ṣinā'a*, maison de travail, atelier). Bassin dans certains ports, surtout de la Méditerranée.

— ENCYCL. Ce nom est encore très usité, principalement à Toulon, où il sert à désigner tous les bassins de l'arsenal et l'ancien port, appelé *vieille darse*. La Méditerranée n'ayant pas de marées, les *darses* sont en communication constante avec l'extérieur.

DARSONVAL (Alice PERRON, dite **Lycette**), danseuse et chorégraphe française (Coutances 1917). En 1933, elle abandonne l'Opéra et obtient au concours international de danse de Varsovie le premier prix international de danse classique. Après une tournée en Amérique du Nord avec Serge Lifar, Lycette Darsonval se joint à la compagnie de ballet de Mlle Esprilova. En 1936, elle revient à l'Opéra comme première danseuse et interprète Oriane dans le ballet de Florent Schmitt et Serge Lifar, *Oriane et le Prince d'amour*. Etoile en 1940, elle crée *la Princesse au jardin*, ballet de Gabriel Grovlez et Serge Lifar, et interprète *Coppelia, Sylvia, les Deux Pigeons*, le grand ballet de Werner Egk et Serge Lifar, *Joan de Zarissa* (1942),

Phot. Larousse, Studio de Paris, X.

Suite en blanc, Roméo et Juliette, Lucifer, oratorio de Claude Delvincourt, *Phèdre, la Tragédie de Salomé* de Florent Schmitt et Albert Aveline (1956). En 1957, on a confié à Lycette Darsonval la direction générale de l'école de danse de l'Opéra de Paris.

DARSONVALISATION n. f. (de *d'Arsonval*). V. ARSONVALISATION.

DARTE (les), famille de céramistes, qui exploita à Paris une manufacture de porcelaine célèbre. En 1825, cette famille se composait du père, LOUIS-JOSEPH, fournisseur breveté du duc de Bordeaux, et de ses fils FRANÇOIS et AUGUSTE. Ce dernier, associé à Lemaire, fonda en 1828 une autre manufacture à Paris, puis il fut appelé en Russie et créa à Wolokitin une manufacture dont il conserva la direction. Le musée céramique de Sèvres conserve des œuvres des Darte.

DARTFORD, v. de Grande-Bretagne (Kent), à l'E. de Londres, sur la rive sud de la Tamise ; 40 500 hab. Carrières. Constructions mécaniques. Ciment. Fabriques de papier. Patrie de John Spielman, qui introduisit en Angleterre la fabrication du papier, sous le règne d'Elisabeth Ire.

DARTHÉ (Augustin Alexandre), révolutionnaire français (Saint-Pol, Artois, 1769 - Vendôme 1797). Administrateur du Pas-de-Calais en 1792, accusateur public en 1793. Déjà inquiété après le 9-Thermidor, et arrêté quelque temps comme terroriste, il fut impliqué, en 1796, dans la conspiration de Babeuf, et guillotiné.

DARTIGUES ou **D'ARTIGUES** (Aimé-Gabriel), verrier français (1770-1848). Il lança la fabrication du cristal en France, d'abord à Vonèche en 1805, puis à Baccarat en 1819.

Dartigues (PROCÉDÉ DE). Gynécol. Procédé de traitement de la rétroversion ou de la rétroflexion utérine par réunion des deux ligaments ronds en arrière de l'utérus.

DARTMOOR, massif cristallin de Grande-Bretagne, dans le sud du Devon ; 617 m au *Yes Tor*. Les hautes surfaces du massif sont déboisées et couvertes de tourbières et de marais.

DARTMOUTH, v. et port de Grande-Bretagne, dans le sud du Devon, sur l'estuaire du *Dart ;* 5 700 hab. Eglise Saint Saviour. Collège de cadets de la marine. Centre de yachting. Bombardements allemands en 1942.

DARTMOUTH, v. et port du Canada (Nouvelle-Ecosse), sur la baie de Halifax ; 47 000 hab. Centre industriel (constructions navales ; raffineries de pétrole ; scieries ; huileries ; raffineries de sucre ; fabriques de cordages). Aérodrome.

DARTMOUTH (George LEGGE, 1er baron), amiral anglais (1647 - Londres 1691). Jacques II, qu'il avait déjà servi avant son avènement, nomma en 1688 ce vaillant soldat commandant en chef de la flotte. Il tenta de s'opposer à l'expédition de Guillaume d'Orange, mais les défections de ses officiers et des vents contraires provoquèrent son échec, et la fuite du roi le fit renoncer à toute résistance. Bien qu'ayant prêté serment d'allégeance aux nouveaux souverains, il fut soupçonné de rester fidèle à Jacques II et mourut emprisonné dans la Tour de Londres.

DARTMOUTH (William LEGGE, 2e comte DE), homme politique anglais (1731-1801), arrière-petit-fils du précédent. Secrétaire aux colonies (1772-1775), puis lord du Sceau privé (1775-1782), il soutint la politique de fermeté envers les colonies américaines. Il fut surtout célèbre pour sa piété et la faveur qu'il accorda au mouvement méthodiste naissant.

DARTOÏQUE adj. Histol. Qui est en rapport avec le dartos ; qui dépend du dartos.

DARTOIS n. m. Gâteau feuilleté, à la frangipane ou aux confitures. (Syn. GÂTEAU À LA MANON.)

DARTOS [tɔs] n. m. (mot gr. signif. *écorché*). Anat. Membrane immédiatement sous-jacente à la peau du scrotum.
— ENCYCL. Le *dartos* est constitué par des fibres élastiques et aussi par de nombreuses fibres musculaires lisses. Il forme, dans le scrotum, un sac divisé en deux compartiments occupés par les testicules.

DARTRE n. f. (lat. *derbita,* d'origine gauloise). Pathol. Nom donné jadis à des affections cutanées très diverses. (Le mot n'est plus guère employé que dans le langage familier, pour désigner de petites taches de desquamation du visage, souvent liées au mauvais état du tube digestif.) ‖ *Dartre annamite,* infection de la peau, fréquente en Indochine. — Art vétér. Lésion cutanée, circulaire, caractéristique de la teigne* chez les bovins. ‖ *Par extens.* La maladie elle-même : *La dartre des veaux.*
— Métall. Type de rugosités qui affectent la surface d'une pièce fondue. (Les dartres sont dues au soulèvement provoqué par les gaz, lors de la coulée, des parties de sable du moule trop serrées, et qui, par suite, s'opposent au dégagement des vapeurs.)

DARTREUX, EUSE adj. Pathol. Qui est de la nature des dartres : *Affection dartreuse.*

DARTRIER n. m. Nom usuel de *Cassia alata,* de la famille des césalpiniacées. (Les graines de cet arbre sont employées, dans l'Inde et aux Antilles, à faire une pommade qui, dit-on, guérit les dartres.)

DARTROSE n. f. Phytopathol. Maladie de la pomme de terre, causée par le champignon *Colletotrichum atramentarium,* caractérisée par une altération des fanes et par des lésions sur les tubercules.

DARU ou **DAHU** n. m. Animal fantastique et imaginaire, qu'on invite un jeune homme crédule à chasser, en compagnie, durant l'hiver. (On donne au chasseur une lanterne, un sac, un bâton, et on l'installe à l'affût, tandis que les compères partent « rabattre » l'animal. En réalité, ils vont boire à la santé du patient, qui guette seul, transi de froid et de peur. Cette farce doit humilier un vantard, ou déniaiser un nouveau avant son agrément dans la communauté locale.)

DARU (Pierre BRUNO, comte), homme d'Etat et littérateur français (Montpellier 1767 - Bécheville, près de Meulan, 1829). Sous-lieutenant en 1783, commissaire des guerres (1784), il devint en 1799 commissaire ordonnateur de l'armée du Rhin. Après le 18-Brumaire, il s'attacha à Napoléon, fut secrétaire général du ministère de la Guerre (1800), membre du Tribunat (1802), conseiller d'Etat, intendant général de la Grande Armée dans les pays conquis, en Autriche (1805 et 1809), en Prusse (1806-1807). Ministre secrétaire d'Etat en 1811, il prépara les approvisionnements nécessaires à la campagne de Russie. Il reprit du service pendant les Cent-Jours, et fut en disgrâce jusqu'en 1819 ; il entra alors à la Chambre des pairs. Quelques écrits lui avaient valu un fauteuil à l'Académie française (1806). Pendant sa retraite, il composa une *Histoire de la République de Venise* (8 vol., 1819).

DARU (Napoléon, comte), homme politique français (Paris 1807 - *id.* 1890), fils du précédent. Il fit partie de la Chambre des pairs de 1832 à 1848. Représentant de la Manche à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), il fut quelque temps détenu lors du 2-Décembre et s'adonna à l'histoire. Député à nouveau en 1869, il devint ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Ollivier (1870), mais démissionna rapidement. Il fut encore député de la Manche (1871-1873) et sénateur (1876-1879). [Acad. des sc. mor. et polit., 1860.]

DAR-UL FANUN, faubourg moderne de Kaboul, où se sont installés les services du gouvernement afghan et l'université. Un projet visait à en faire la capitale de l'Afghānistān, sous le nom de *Dar-ul Aman.*

DARUL ISLAM (*Etat islamique*), mouvement indonésien, créé en mars 1948 par Kartosuwirodjo. Il vise à établir un gouvernement théocratique par une action à caractère terroriste. Il aurait le soutien d'anciens officiers royaux et des restes de l'armée de Westerling. Les troubles qui ont éclaté au pays d'Atjeh (1953) et aux îles Célèbes (1957) seraient liés à son action.

DARUVAR, v. de Yougoslavie (Croatie) ; 12 300 hab. Marché agricole au centre d'une région peuplée de Tchèques. Sources ferrugineuses, station balnéaire.

DARVANT n. m. Nom donné, dans la religion mazdéenne, aux mauvais esprits qui peuplent les enfers, avec les *daevas,* les *drôûdjes,* les *pairika,* les dragons et les monstres.

DARVAZA ou **DARWAZ,** région montagneuse du nord de l'Afghānistān (Badakhchān) et de l'U. R. S. S. (Tadjikistan), de part et d'autre de l'Amou-Daria (Piandj). Ce pays, dont l'histoire est mal connue, fit partie de l'empire de Timūr. Il fut par la suite autonome. Au XIXe s., il dépendit du khānat de Khoqand, puis se soumit à l'émir de Boukhara, qui dut d'ailleurs, à la suite d'un accord entre la Russie et l'Angleterre, en céder une partie à l'Afghānistān en 1895.

DARWEN, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), au S. de Blackburn, sur la rivière *Darwen ;* 30 800 hab. Houillères. Tissage du coton. Fabriques de papiers peints.

DARWIN, anciennement **Palmerston,** v. d'Australie, centre administratif du Territoire du Nord ; 8 600 hab. Evêché catholique. Base navale et militaire. Escale aérienne.

DARWIN (Erasmus), médecin et poète anglais (Elton, Nottinghamshire, 1731 - Derby 1802). Il acquit une grande réputation de physiologiste et de poète. Comme savant, sa brillante imagination l'entraîna à formuler des théories hasardées, auxquelles se joignent des observations ingénieuses, des vues profondes et neuves. Son principal ouvrage poétique a pour titre : *le Jardin botanique* (*The Botanic Garden*) [1792].

DARWIN (Charles), naturaliste anglais (Shrewsbury 1809 - Down, Kent, 1882), petit-fils du précédent. Etudiant à Edimbourg, puis à Cambridge, il prit ses grades universitaires en 1831 et, la même année, à l'instigation du botaniste Henslow, il partit comme naturaliste dans l'expédition du capitaine Fitzroy, qui, sur le *Beagle,* visita l'Amérique du Sud et les îles du Pacifique. Il rapporta de ce voyage, qui dura cinq ans (1831-1836), une quantité de documents et d'observations, base de son œuvre gigantesque. De 1840 à 1843 parurent ses notes de voyage (*Zoology of the Voyage of the « Beagle »*). En 1851, il fit paraître une remarquable monographie des cirripèdes. En 1859, il publia son livre célèbre, qu'il méditait depuis 1837 : *De l'origine* des espèces par voie de sélection naturelle.* Les vues originales qu'il exposa dans cet ouvrage et dans plusieurs autres sur la variabilité des espèces, d'après ses innombrables observations, forment une théorie explicative de l'évolution, appelée le *darwinisme**. Jusqu'à sa mort, il écrivit une série d'ouvrages, dont les principaux sont : *De la fécondation des orchidées par les insectes et des bons effets du croisement* (1862), *De la variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication* (1860), *la Descendance* de l'homme et la sélection sexuelle* (1871), *l'Expression des émotions chez l'homme et les animaux* (1873), *les Mouvements et les habitudes des plantes grimpantes* (1875), *les Plantes insectivores* (1875), *les Effets de la fécondation directe et de la fécondation croisée dans le règne végétal* (1877), etc. Darwin a été très discuté et longtemps mal compris ; sa candidature à l'Académie des sciences de Paris fut l'objet de polémiques ; il fut élu correspondant de la section de botanique en 1878. (→ Biblio.)

Lycette DARSONVAL dans « la Tragédie de Salomé »

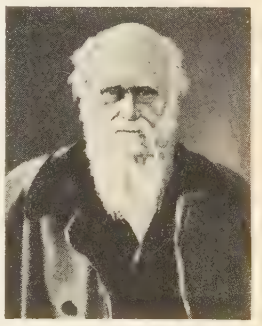

Charles DARWIN

DARWIN (sir George Howard), naturaliste anglais (Down, Kent, 1845 - Newnham Grange, Cambridgeshire, 1912), fils du précédent. Professeur d'astronomie et de physique expérimentale à Cambridge (1883), et membre du conseil du Bureau de météorologie (1885), correspondant de l'Académie des sciences (1907). Parmi ses travaux, citons : *De l'influence des transformations géologiques sur le mouvement de l'axe de la Terre* (1876), *De l'histoire primitive de la Terre* (1878), *Théories et prévisions des marées* (1882).

DARWIN (sir Charles Galton), physicien anglais (Cambridge 1887 - *id.* 1962), fils du précédent. Il est d'abord lecteur de physique dans cette ville, où il fait ses études, obtient en 1923 une chaire à Edimbourg, et revient en 1936 dans sa ville natale. En 1938, il prend la direction du laboratoire national de physique. On lui doit surtout des travaux de physique atomique. Il a donné en 1913 la théorie de la diffraction des rayons X et publié, en 1931, *The New Conceptions of Matter.*

DARWINIEN, ENNE adj. Relatif à la doctrine de Darwin : *Théories darwiniennes.*

DARWINISME n. m. (de *Darwin*). Biol. Théorie explicative du mécanisme de l'évolution*, proposée par Ch. Darwin.
— ENCYCL. Les philosophes de l'Antiquité et les humanistes de la Renaissance ont eu

Phot. Lipnitzki, Delius.

Jacques Antoine DASSIER
médaille de Montesquieu

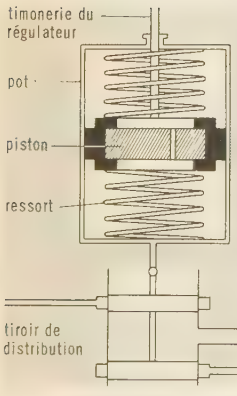

dash-pot

une intuition fort nette de l'évolution, mais, faute de documents, toutes leurs conceptions conservèrent un caractère spéculatif. Buffon fut réellement le premier des évolutionnistes, mais, craignant de heurter les préjugés de son époque, il n'exprima pas toute sa pensée. C'est Lamarck qui, avec moins de réserve, exposa une théorie de l'évolutionnisme.

Darwin, à son tour, édifia une théorie fondée sur une quantité prodigieuse de documents et d'observations, accumulés, notamment, pendant son voyage sur le *Beagle*. Au cours de ce voyage autour du monde naquirent ses premiers doutes sur la stabilité des espèces, surtout après l'examen de la faune des Galapagos et celui des espèces éteintes d'édentés des couches pampéennes.

Darwin a tenté de donner une explication mécaniste de l'évolution. Les points essentiels de la pensée de Darwin sont les suivants :

1° Les individus appartenant à une même espèce présentent des variations imputables à divers facteurs (changements de milieu, de nourriture...), qui modifient soit le corps, soit les cellules reproductrices. Darwin distingue les variations définies, qui offrent les mêmes caractères chez tous les individus, et les variations indéfinies, qui diffèrent d'un individu à l'autre.

2° Les travaux de l'économiste Malthus ont notablement influencé Darwin ; celui-ci avait remarqué que les populations croissaient beaucoup plus rapidement que les ressources alimentaires ; l'augmentation des populations suit une progression géométrique, celle des ressources une progression arithmétique. Par suite, les organismes sont contraints de lutter pour conquérir leur nourriture et se placer dans les meilleures conditions.

De cette notion économique, Darwin déduisit son principe de la « lutte pour la vie » (*struggle for life*). La victoire appartiendra à ceux qui possèdent quelque avantage sur leurs compétiteurs. Ces avantages correspondent à des caractères portés seulement par certains individus. Ces caractères, même insignifiants, possèdent une utilité, et les individus qui en sont dotés persisteront, alors que les individus moins privilégiés pour la lutte seront détruits. Ainsi, au cours de la vie, s'opère un tri, une *sélection naturelle*, qui entraîne la *survivance du plus apte*. Cette sélection naturelle serait comparable à la sélection artificielle pratiquée depuis longtemps par les éleveurs et les horticulteurs pour améliorer les races ou en réaliser de nouvelles. Elle aurait pour résultat la formation d'espèces nouvelles et un progrès continu des adaptations.

Pour Darwin, la mort est *différenciatrice* : ceux qui meurent ne sont pas tout à fait semblables à ceux qui survivent; « moins d'un grain dans la balance déterminera quels sont les individus qui vivront ou qui périront » (1844).

Une espèce a d'autant plus de chances de persister, de se multiplier, que la divergence des caractères est plus grande. Plus une espèce est plastique, plus elle offre de potentialités évolutives. Darwin accordait un rôle secondaire à l'action du milieu. A la fin de sa vie, il regrettait d'avoir autant minimisé cette action.

Beaucoup plus tard, Darwin compléta sa théorie en y ajoutant la notion de *sélection sexuelle ;* les mâles luttent entre eux pour conquérir les femelles ; les mieux armés gagnent la bataille et seront les seuls à procréer. Les femelles choisiront les plus beaux mâles, les mieux armés, les plus vigoureux.

Critique du darwinisme. Le darwinisme, dans sa forme primitive, a soulevé diverses critiques.

1° Les variations individuelles considérées par Darwin sont-elles héréditaires? Beaucoup d'entre elles sont des somations* non héréditaires. Certaines sont des mutations, et, partant, héréditaires.

2° La mort est-elle différenciatrice? A chaque génération, il s'effectue une élimination rigoureuse des œufs monstrueux, des larves anormales, des adultes infirmes. Mais, parmi les autres éléments, ceux qui persistent sont-ils les meilleurs? Les expériences sur la valeur sélective de la mort montrent que les différences entre éliminés et survivants sont le plus souvent nulles, d'autres fois petites ; dans ce cas, les variants extrêmes sont supprimés et les individus moyens sont conservés. En fait, la sélection n'a pas la rigueur posée par Darwin ; elle est beaucoup plus *conservatrice* que différenciatrice ; elle conserve le type moyen équilibré, par suppression des tarés, des malades, des variants qui s'éloignent du type normal. Il n'en existe pas moins une sélection novatrice, qui permet à une mutation dominante de se substituer au type originel.

3° Sélection naturelle et sélection artificielle ne sont pas comparables, ainsi que le pensait Darwin. Chez les populations primitives, la sélection naturelle, en éliminant les variants, stabilise l'espèce. En revanche, la sélection artificielle, en isolant et en conservant les mutants, accuse la variation.

4° La sélection par elle-même n'est pas créatrice. Elle permet, dans certaines limites, d'augmenter les caractères déjà existants. Son action est principalement quantitative et non qualitative.

Postérieurement, la théorie de Darwin a été amendée ; le darwinisme a alors fait place au néo-darwinisme.

DARWINISTE n. Partisan de la doctrine de Darwin.

DARWINITE n. f. Arséniure naturel de cuivre, que l'on rencontre sous forme de nodules d'un blanc d'étain. (Syn. WHITNEYITE.)

DĀSA ou **DASYU,** nom donné, dans les Veda, à des « gens à peau noire », que l'on suppose être les aborigènes que l'invasion ārya refoula ou asservit (*dāsa* désigne l'esclave), peut-être des Dravidiens qui occupaient primitivement le nord-ouest de l'Inde. Ils habitaient des forteresses (*pur*) et possédaient de grands troupeaux de bétail. Considérés par les Ārya comme des ennemis, ils sont décrits comme des démons hantant l'atmosphère et que combat le dieu Indra.

DASCILLE n. m. Insecte des régions tempérées et semi-tropicales du globe. (On trouve en France *Dascillus cervinus*, dont les larves rongent les racines de diverses graminées, dans les régions montagneuses. Ce genre de coléoptères sert de type à la famille des *dascillidés*.)

DASCILLIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, caractérisés notamment par leurs hanches postérieures creusées pour la réception des cuisses. (On en trouve des espèces sur toute la surface du globe.)

DASENT (sir George Webbe), publiciste et folkloriste anglais (île Saint Vincent 1817 - Londres 1896). Rédacteur au *Times* (1835-1870), professeur à l'université de Londres (1853-1866), il a surtout étudié la langue et le folklore scandinaves.

DASH (Gabrielle Anne DE CISTERNE DE COURTIRAS, vicomtesse DE POILLOÜE DE SAINT-MARS, connue sous le pseudonyme de **Comtesse**), femme de lettres française (Poitiers 1804 - Paris 1872). Peintre des mœurs aristocratiques dans d'innombrables romans, elle a également écrit des ouvrages sur la Régence, Louis XV, *Monsieur Napoléon et sa cour,* etc., ainsi que des souvenirs anecdotiques intéressants, les *Mémoires des autres*.

DASH-POT n. m. (angl. *to dash,* jeter, et *pot,* récipient). Mécan. Appareil qui, par l'intermédiaire d'un fluide, air ou huile, établit entre deux organes mécaniques une liaison, laquelle, en cas de mouvement de l'un d'eux, est tout d'abord positive, puis disparaît peu à peu. (Syn. CATARACTE À HUILE.) — ENCYCL. Un *dash-pot* à huile se compose d'un cylindre (pot) plein d'huile, au milieu duquel est un piston surmonté d'une tige. Ce piston est percé d'un petit trou. Tout mouvement donné au *pot* se transmet intégralement au piston, car l'huile, incompressible, ne peut s'écouler instantanément à travers l'orifice du piston ; puis, au fur et à mesure de cet écoulement, le piston reprend dans le pot sa place primitive.

Un dash-pot est utilisé parfois dans la régulation des turbines, pour établir, au moment d'une perturbation, une liaison temporaire d'asservissement, favorable à la stabilité, mais qui entraîne une variation de vitesse ; puis cette liaison à travers le dash-pot disparaît peu à peu, et la vitesse reprend sa valeur normale. (V. RÉGULATEUR.)

DASS (Petter), poète norvégien (Nord-Herø, Nordland, 1647 - Alstahaug 1708). Il devint, en 1689, pasteur de la paroisse d'Alstahaug. Son chef-d'œuvre est un poème descriptif . *le Trompette du Nordland* (1739). On lui doit aussi des poèmes religieux de forme populaire, destinés à l'éducation de ses paroissiens.

DASSA(S), peuple noir d'Afrique occidentale, vivant au Dahomey, isolé au milieu du peuple fon.

DASSAULT (Paul), général français (Paris 1882). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie en 1903, il se spécialise, après la Première Guerre mondiale, dans la technique de l'armement et de la balistique. Commandant un corps d'armée pendant la campagne de France (1939-1940), il rejoint ensuite les mouvements de résistance et participe à leur unification dans les forces françaises de l'intérieur ; arrêté par les SS en 1944, il s'échappe. Grand chancelier de la Légion d'honneur de 1945 à 1955, il est membre du Commissariat à l'énergie atomique. (Acad. des sc., 1953.)

DASSAULT (Marcel), homme d'affaires français (Paris 1892), frère du précédent. Ancien élève de l'Ecole nationale supérieure d'aéronautique, il est l'inventeur d'un nouveau type d'hélice, adopté par l'aviation de chasse française, et notamment par Guynemer, durant la Première Guerre mondiale. Il abandonne ses fabrications d'avions après les hostilités pour s'occuper d'une manufacture de meubles. Il revient à l'aviation en 1935, comme propriétaire de la Société des avions Marcel Bloch, qui est englobée l'année suivante dans le programme des nationalisations partielles du gouvernement de Front populaire. Déporté par les Allemands au cours de la Seconde Guerre mondiale, il reprend sa carrière de constructeur d'avions en 1945, à la présidence de la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest. A partir de 1946, il forge un puissant holding industriel, commercial et financier, qui comprend notamment, outre les activités aéronautiques (Société des avions Marcel Dassault, qui a conçu les appareils à réaction du type « Mystère »), des sociétés immobilières, une compagnie de transports aériens et une banque. Député des Alpes-Maritimes (1951-1955), sénateur de l'Oise (1957-1958), député U. N. R. de l'Oise en 1958, Marcel Dassault est propriétaire de l'hebdomadaire *Jours de France* et gérant du quotidien *Paris-presse l'Intransigeant*.

DASSIER (Jean), médailleur suisse (Genève 1676 - *id.* 1763). Il fit son éducation artistique à Paris, sous Mauger et Roettiers, et devint graveur de la Monnaie de Genève. Son œuvre comprend des séries de pièces : « les Réformateurs », « les Révolutions », « les Rois et Reines d'Angleterre », « l'Histoire romaine », « les Hommes célèbres de France », « l'Histoire de Genève », « les Grands Hommes ».

DASSIER (Jacques Antoine), médailleur suisse (Genève 1715 - Copenhague 1759), fils du précédent. Graveur à la Monnaie de Londres, il travailla en outre à Rome, à Genève, en Russie, au Danemark, après avoir appris l'art de la gravure sous l'orfèvre Germain, à Paris. Il est connu comme l'auteur de portraits en médaille : le duc de Marlborough, Martin Folkes, Pierre Corneille, Frédéric le Grand. Son chef-d'œuvre est sans doute sa médaille de Montesquieu.

DASTRE (Albert), physiologiste français (Paris 1844 - *id.* 1917). Elève de Claude Bernard et de Paul Bert, il succéda à ce dernier en 1887, comme professeur de physiologie générale à la Sorbonne. Ses travaux ont porté principalement sur les vaso-moteurs, les anesthésiques, les matières colorantes du foie et de la bile. Son ouvrage le plus connu a pour titre *la Vie et la Mort* (1903). [Acad. des sc., 1904.]

DASTROS ou **D'ASTROS** (Jean-Géraud), poète gascon (Saint-Clar-de-Lomagne 1594 - *id.* 1648). Vicaire dans sa ville natale, contemporain de Goudouli, il contribua grandement à la renaissance de la langue d'oc sous sa forme gasconne. Son principal ouvrage a pour titre *le Triomphe de la langue gasconne avec le plaidoyer des quatre saisons et des quatre éléments devant le pasteur de Lomagne* (1642). Il a composé, en outre, des poésies détachées, des litanies, des prières, des noëls très populaires en Gascogne.

Phot. Larousse.

DASUMIEN, ENNE adj. Dr. rom. Se dit d'un sénatus-consulte (*senatus consultum dasumianum*) qui était relatif à l'héritier chargé par fidéicommis d'affranchir un esclave.

DASWANTH, peintre de l'Inde moghole (XVIe s.), issu de la caste des porteurs de parasols et célèbre à la cour d'Akbar.

DASY-, élément tiré du gr. *dasus,* velu, et entrant dans la composition de quelques mots.

DASYATIDÉS n. m. pl. Famille de sélaciens voisins des raies, dont la partie antérieure du corps (disque) est ovale ou quadrangulaire et la queue grêle, portant dorsalement un ou plusieurs aiguillons venimeux. (Principal genre : *pastenague**.) [On les nommait autrefois TRYGONIDÉS.]

DASYCÈRE n. f. Teigne dont la chenille vit dans le bois pourri. (*Dasycera oliviella* vole en France de mai à juillet. Le genre fait partie des papillons microlépidoptères, famille des tinéidés.)

DASYCERUS [serys] n. m. Petit insecte court et bombé, sillonné, ayant des antennes longues et très fines. (Il habite l'Europe et vit sur les champignons. Le genre fait partie des coléoptères, famille des lathridiidés.)

DASYCHIRA [ki] n. f. Papillon ressemblant à un bombyx, dont l'abdomen est terminé par une brosse chez le mâle, par une bourre soyeuse chez la femelle. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des liparidés.)

— ENCYCL. Les *dasychiras* sont de taille moyenne ; leur chenilles, couvertes de poils serrés, vivent sur les arbres et les arbustes, et se chrysalident dans de légers cocons soyeux. On trouve en France *Dasychira pudibunda* — la *patte étendue* des anciens auteurs —, dont la coloration est gris blanchâtre, variée de gris-brun ; la chenille vit sur les arbres fruitiers, le charme, le peuplier, le chêne, l'orme, la ronce, les rosiers ; elle est parfois très nuisible. En octobre, les chenilles peuvent se rencontrer en telles quantités qu'elles dévastent des forêts entières. Les parasites et les maladies microbiennes ne tarderont cependant pas à les faire disparaître.

DASYLIRION n. m. Plante ligneuse américaine, non bulbeuse, cultivée comme ornementale. (Elle ne supporte pas, en plein air, le climat parisien. Famille des liliacées.)

DASYMYS [mis] n. m. Mammifère rongeur, propre à l'Afrique centrale et méridionale. (Il fait le passage des rats vrais aux golundas. Famille des muridés.)

DASYPE n. m. V. TATOU.

DASYPELTIS n. m. Serpent non venimeux de l'Afrique australe (*Dasypeltis scabra*). [Famille des colubridés.]

— ENCYCL. Le *dasypeltis* est bien connu comme mangeur d'œufs ; il va les chercher jusque dans les poulaillers. Bien que ne dépassant pas 80 cm de longueur et n'ayant qu'une petite tête, il peut ouvrir la bouche et dilater sa cavité buccale suffisamment pour y introduire un œuf de poule. Cela fait, il appuie l'œuf sur des aspérités pointues, sorte de dents pharyngiennes, dont il est pourvu. L'œuf se brise ; son contenu passe dans l'estomac du serpent ; les débris de coquille sont ensuite rejetés.

DASYPHYLLE adj. Bot. Qui a des feuilles velues. ‖ Qui a des feuilles épaisses : *Orpin dasyphylle.*

DASYPODE n. f. Abeille solitaire, à jambes postérieures très velues, commune en France. (Les dasypodes creusent des terriers qu'elles approvisionnent avec le pollen récolté sur les fleurs et dont elles façonnent des boulettes sphériques. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

DASYPODIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères édentés américains, comprenant toutes les formes munies d'une carapace écailleuse disposée par arceaux, qui leur permet de se rouler en boule (*tatous, chlamydophores,* etc.).

DASYPODIUS (Konrad), mathématicien allemand (Frauenfeld 1529 ou 1530 - Strasbourg 1600). Il fut professeur de mathématiques à l'université de Strasbourg. Parmi ses ouvrages, il faut citer *Heron mechanicus* (1580), contenant la description de l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, qui avait été construite vers 1570 d'après ses plans, et qui a été remplacée, de 1838 à 1842, par celle de Schwilgué.

DASYPOGON n. m. Grande mouche carnassière, à livrée ordinairement noire, variée de jaune, de roux ou de blanc. (Cette mouche peut capturer des abeilles, qu'elle dévore. Le genre fait partie des diptères brachycères orthorhaphes, famille des asilidés.)

DASYSTÉMONE adj. Bot. Qui a les étamines velues.

DASYSTOME n. f. Papillon d'Europe (*Dasystoma salicella*), dont la chenille vit sur les saules, les aunes, les prunelliers, etc. (Le genre fait partie des microlépidoptères, famille des géléchidés.)

DASYTE n. m. Petit insecte allongé, ordinairement métallique ou velouté. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des malachiidés.)

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *dasytes* vivent dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal ; on les trouve sur les fleurs ; leurs larves se développent dans le bois pourri. Les branches de chêne tombées renferment parfois en quantité *Dasyte caeruleus.*

DASYURE [dazjyr] n. m. Mammifère marsupial, ressemblant à une genette. (Le pelage est brun ou roux, souvent marqué de blanc. Nocturne et arboricole, il chasse les oiseaux [Australie et Nouvelle-Guinée]. Type de la famille des *dasyuridés.*)

DASYURIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux comprenant, avec les *dasyures,* les *thylacines,* les *sarcophiles* et les *phascologales,* qui tous appartiennent à la faune australienne.

DASZYŃSKI (Ignacy), homme politique polonais (Zbaraz 1866 - Varsovie 1936), l'un des chefs du mouvement socialiste en Pologne. Député socialiste au Parlement autrichien (1897-1918) et à la Diète polonaise à Varsovie (1918-1930), il fut vice-président du conseil dans le gouvernement de défense nationale de Witos (1920) et maréchal de la Diète (1928-1930). Il a publié des Mémoires.

D. A. T., sigle de DÉFENSE AÉRIENNE DU TERRITOIRE*.

DATABLE adj. Qu'on peut dater : *Les recueils sans nom d'auteur sont difficilement datables.*

DATAGE n. m. Action de porter une date sur un document.

DATAIRE n. m. et adj. (lat. ecclés. *datarius*). Officier de la cour pontificale qui préside à la daterie.

DATAME, en gr. **Datamês,** satrape de Cappadoce († v. 360 av. J.-C.). Il fut chargé par le roi Artaxerxès II de réprimer une révolte de son parent Thyos, satrape de Paphlagonie, qu'il fit prisonnier. Puis il commanda une expédition en Egypte, où il échoua. Calomnié auprès du roi et menacé de mort, il se déclara indépendant, étendit son autorité sur une grande partie de l'Asie Mineure, et s'y maintint contre Artaxerxès. Un satrape, nommé Mithridate, l'appela à une entrevue et le fit assassiner.

DATATION n. f. Action de dater. ‖ Action d'attribuer une date. ‖ Indication de date sur un document : *Erreur de datation.*

DATE n. f. (lat. médiév. *data* [sous-entendu *littera,* lettre], lettre donnée, premier mot de la formule indiquant la date sur les actes). Chronol. Indication du temps et du lieu où un acte a été dressé, un écrit rédigé : *La date d'un contrat, d'une lettre.* ‖ Temps précis où un fait a eu lieu. ‖ Ce fait lui-même : *La prise de la Bastille est une grande date de la Révolution.* ‖ Temps précis où peut avoir lieu quelque chose : *Fixer la date d'une réunion. C'est pourtant fort bête d'être joyeux à date fixe, par décret du gouvernement* (Maupassant).

— LOC. DIV. *De vieille date,* ancien. ‖ *De fraîche date,* récent. ‖ *De longue date,* depuis longtemps. ‖ *Faire date,* faire époque, marquer un moment important. ‖ *Prendre date,* déterminer l'époque d'une action, d'une réunion, etc. ‖ *Etre le premier en date,* avoir l'antériorité.

— Chancell. rom. Inscription sur un registre, lors de l'arrivée, d'une procuration de résignation ou d'une demande de bénéfice. (On dit ordinairement PETITE DATE, pour la distinguer de celles qui s'apposent au bas des bulles et des signatures, et qu'on appelle GRANDES DATES.)

— Dr. Jour auquel se produit un fait ou s'accomplit un acte juridique. ‖ *Date certaine,* date à partir de laquelle l'existence d'un acte ne peut légalement plus être contestée. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Diplom. La règle essentielle, qui veut aujourd'hui qu'un acte soit obligatoirement daté pour être efficace, n'apparaît que tardivement dans la législation romaine (décret de Constantin, 332). Cette prescription passe dans plusieurs lois barbares, mais, en fait, pendant la grande décadence diplomatique des Xe et XIe s., la date est souvent insuffisante et même absente. Les lettres missives en sont ordinairement dépourvues, et les mandements royaux eux-mêmes, jusqu'à Philippe Auguste, ne sont pas datés ; les lettres closes sont datées après Philippe Auguste, mais seulement du mois et du quantième, et non de l'année.

Les indications chronologiques sont très diverses, et, à celles du quantième, du mois, de l'année civile, de l'année du règne ou du pontificat, s'ajoutent une foule d'éléments, tels qu'indiction*, concurrents*, terme pascal, nombre d'or, lunaison*, férie*, etc. De nombreux documents sont datés par synchronisme avec des événements plus ou moins importants (par exemple, à la fin du XIe s., des textes comportent une date concordant avec la venue du pape Urbain II, la prédication de la croisade et le départ des croisés) ; cette indication, accompagnée ou non de précisions chronologiques, est extrêmement précieuse pour l'historien. A partir du XIIIe s., la date se simplifie et comporte l'année de l'ère chrétienne, le quantième, exprimé le plus souvent selon le calendrier liturgique, et, souvent, l'année de l'empire, du règne ou du pontificat. Les indications topographiques, qui n'ont jamais eu de caractère obligatoire, sont utiles au chercheur, car elles permettent de fixer l'itinéraire d'un souverain, d'un pape ou d'un seigneur, ou de compléter l'étude des institutions notariales par l'indication de la localité et, surtout, de l'endroit précis où furent passés les actes. Les dates comportent souvent, surtout avant le XIIe s., des erreurs manifestes, que l'on arrive plus ou moins à corriger. De plus, on peut se demander à quelle phase de l'élaboration de l'acte correspondent les données chronologiques et topographiques de la date. Il n'y a pas de règle précise, et ce n'est pas une des tâches les plus aisées de la diplomatique que de chercher à expliquer et à résoudre les nombreuses difficultés que présente l'interprétation d'une date.

dasychira

— Dr. *Date certaine.* Dans les actes, la *date* s'exprime par l'indication du millésime de l'année et du quantième du mois. Une indication plus précise du moment n'est exigée que d'une manière exceptionnelle : par exemple, pour les contrats d'assurances maritimes et, surtout, pour les actes de l'état civil.

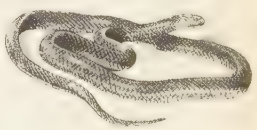

dasypeltis

Les *actes authentiques* font foi de leur date, dont l'exactitude est garantie par l'officier public.

Les *actes sous seing privé,* même reconnus, ne font foi de leur date qu'entre les parties : à l'égard des tiers, c'est-à-dire, ici, des ayants cause à titre particulier des parties, ils ne font preuve de leur date que s'ils ont acquis date certaine, du jour où ils ont été enregistrés, ou du jour de la mort d'une des parties, ou du jour où leur substance est constatée dans un acte authentique. (Ces exigences ne sont cependant pas appliquées par la jurisprudence aux quittances ni aux actes commerciaux.)

dates (ART DE VÉRIFIER LES), ouvrage de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur. C'est dom Maur Dantine qui le conçut et en commença l'exécution, continuée après sa mort par dom Charles Clémencet et dom Ursin Durand, qui le publièrent en 1750 (Paris). Dom François Clément en prépara une deuxième édition remaniée, complétée et corrigée (Paris, 1770), puis, en 1783-1787, une troisième édition fort augmentée, surtout par les listes chronologiques, et qui est encore la plus consultée. Une quatrième édition, par Saint-Allais, Jullien de Courcelle et Fortia

datura

d'Urban, fut imprimée de 1818 à 1844, en 44 volumes in-8°, ou en 11 volumes in-4°. Elle contient, en plus des précédentes, la chronologie antérieure à l'ère chrétienne, préparée par dom Fr. Clément, et des suites chronologiques de 1783 à 1844.

DATER v. tr. Inscrire la date sur : *Une carte de Vienne écrite à la gare et datée de lundi* (R. Martin du Gard). *Dater une lettre.* ◆ V. intr. Faire époque : *Evénement qui date dans l'histoire.* ‖ Accuser fâcheusement son ancienneté : *Une robe qui date.* ‖ *Dater de,* remonter à, commencer à : *La première idée des ballons date du XVIIe siècle. Notre amitié ne date pas d'hier.* ‖ Commencer à compter le temps depuis : *Les mahométans datent de l'hégire.*

DATERIE n. f. Tribunal de la chancellerie de la cour de Rome. ‖ Charge et dignité de dataire.
— ENCYCL. La *daterie,* créée pendant le séjour des papes à Avignon, et constituée définitivement par Innocent VIII (1484-1492) et Paul V (1605-1621), avait pour mission l'expédition (*datum*) des actes pontificaux. Puis elle devint un tribunal chargé d'octroyer les *grâces* et les *dispenses* qui relèvent du *for extérieur.*
Depuis la réforme de Pie X (1908), la daterie est un office pontifical simplement chargé de conférer les bénéfices mineurs, qui ne sont pas proclamés en consistoire. A sa tête se trouve un cardinal, le *dataire.*

DATEUR n. m. Appareil composé de bandes de caoutchouc comportant les chiffres, lettres ou abréviations permettant d'imprimer une date.

DATHAN. V. ABIRON.

Dāthāvamsha, poème épique en élou (IVe s.), célébrant les miracles de la Daladā (relique de la dent du Bouddha).

DATI (Carlo), écrivain et savant italien (Florence 1619 - *id.* 1676). Il fut membre des Académies del Cimento et della Crusca (il collabora au dictionnaire de celle-ci) et enseigna les lettres grecques et latines à Florence. Dans ses écrits : *Proses florentines* (1666), *Vies des peintres anciens* (1667), il a su éviter le mauvais goût, si fréquent à son époque.

DATIF n. m. (lat. *dativus ;* de *dare,* donner). Linguist. Cas exprimant, dans les langues flexionnelles, l'avantage, le désavantage, l'intérêt pris à une action (*datif éthique*), la destination, l'attribution (c'est-à-dire le rapport qui se marque, en français, par les prépositions *pour, à*).
— ENCYCL. Gramm. franç. Un des sens du *datif* latin (le datif éthique) se retrouve, en français, dans l'emploi familier du pronom personnel : *Qu'on me l'égorge tout à l'heure* (Molière), où le pronom *me* indique l'intérêt pris à l'action par la personne qui parle. Les formes du datif latin ne se sont conservées, en français, que dans certains pronoms : *lui, autrui.*

DATIF, IVE adj. (lat. *dativus ;* de *dare,* donner). Dr. Donné, établi par le juge ou par testament, et non par la loi : *Tutelle dative. Un tuteur datif.*

DATIF (saint), un des martyrs d'Abitina, en Afrique († Carthage v. 303). Lecteur, il refusa de livrer les saintes Ecritures et fut martyrisé. — Fête le 11 février.

dattier

DATINI (Francesco di Marco da Prato). Marchand italien du XIVe s. (Prato, près de Florence, 1335 env. - † 1410). Il s'installa d'abord à Avignon vers 1358, où il organisa un commerce d'armes et de vêtements qui prospéra rapidement. Retourné en Italie en 1383, il fonda d'importantes sociétés à Pise, Florence, Gênes, puis Barcelone, Valence, Majorque, se consacrant à de très nombreux commerces (tissus, laine, alun, vin, huile, épices, etc.). Son abondante correspondance avec ses « facteurs » et clients de nombreux pays européens atteste la prospérité des maisons de commerce italiennes au XIVe s.

DATION [sjɔ̃] n. f. (lat. *datio*). Dr. Action de donner : *Dation d'une tutelle, d'un conseil judiciaire.* ‖ Désigne aussi l'action de transférer à quelqu'un la propriété ou un droit réel : *Dation d'un usufruit. Dation en paiement.*
— ENCYCL. La *dation en paiement* (*datio in solutum*) est l'opération par laquelle le débiteur se libère en donnant en paiement une chose autre que la chose due. Elle suppose le mutuel accord du créancier et du débiteur. C'est un paiement et, comme tel, elle éteint la dette principale et ses accessoires. Mais elle se rapproche, par certains côtés, de la vente : on applique ici les règles de la transcription, de l'action en rescision, du privilège du vendeur, de la garantie des vices ; le fisc perçoit les droits de mutation. L'assimilation n'est cependant pas complète : les dations en paiement faites en période suspecte sont annulées de plein droit ; la dation en paiement est admise entre époux dans certains cas, alors que les ventes sont prohibées.

DATIS, général perse. Avec Artapharnês, il fut chargé par Darios Ier de commander une expédition contre la Grèce, mais fut battu par Miltiade, à Marathon (490 av. J.-C.).

DATISCINE n. f. Hétéroside de formule $C_{21}H_{24}O_{11}, 2H_2O$, extrait du datisque et dédoublable en rhamnose et *datiscétine* $C_{15}H_{12}O_6$.

DATISI. Log. Mot scolastique qui, dans certains vers mnémotechniques, désignait un syllogisme* de la troisième figure, dont la majeure est générale affirmative (A), la mineure et la conclusion particulières affirmatives (I, I).

DATISQUE n. m. Plante tinctoriale et textile, type de la famille des *datiscacées.*
— ENCYCL. On connaît trois ou quatre espèces de *datisques,* originaires de l'Asie centrale, du Népal ou de Java. Le datisque du Levant, ou chanvre de Crète (*Datisca cannabina*), a un peu l'aspect du chanvre ; la décoction de ses feuilles donne une belle couleur jaune ; sa tige, qui peut être rouie, fournit une assez bonne filasse. C'est une espèce très rustique, qui supporte bien les hivers d'Europe.

DATO E IRADIER (Eduardo), homme politique espagnol (La Corogne 1856 - assassiné par un terroriste à Madrid 1921). Député conservateur modéré, puis réactionnaire (depuis 1883), plusieurs fois ministre et président du Conseil (1914-1916, 1917, 1920-1921), il dota l'Espagne d'une loi sur les accidents du travail (1900) et d'une loi sur le relèvement des enfants abandonnés (1904). Il créa l'Institut du travail, pour la préparation des lois sociales, et institua les administrations provinciales autonomes.

DATOLITE n. f. Minér. Borosilicate hydraté naturel de calcium, de formule $CaBSiO_4(OH)$. [Syn. CHAUX BORATÉE SILICEUSE.]

DATTE n. f. (lat. *dactylus ;* du gr. *daktulos,* doigt). Flor. Fruit du dattier.
— Malacol. *Datte de mer,* nom donné à *Lithodomus lithophagus,* en raison de son aspect. (V. LITHODOME.)
— ENCYCL. Flor. La *datte,* fruit excellent et très nourrissant (72 p. 100 d'hydrates de carbone), se récolte à l'automne. Il en existe plus de deux cents variétés, réparties en dattes molles, grosses, onctueuses, très sucrées, qui paraissent sur nos tables, et en dattes petites, sèches, peu sucrées, qui forment la base de la nourriture dans les pays producteurs ; elles y remplacent le pain. Les dattes, desséchées et moulues, donnent une farine ; écrasées fraîches dans l'eau, elles fermentent et donnent une boisson agréable (vin de dattes). Citons, parmi les dattes fines demi-molles, la variété Deglet-nour, fruit d'exportation par excellence. (→ Biblio.)

DATTIER n. m. Palmier ayant pour fruit la datte : *Le dattier demande à la fois un sol humide et un ardent soleil.*
— ENCYCL. Les *dattiers* (*Phœnix dactylifera*) atteignent de 15 à 30 m de hauteur ; ils vivent entre le 15e et le 30e degré de latitude, « le pied dans l'eau et la tête dans le feu ». Ces arbres fournissent un régime de fruits charnus, sucrés, très alimentaires ; ce sont les dattes. Ils sont très cultivés et produisent vers la douzième année ; on garde généralement 200 arbres par hectare. On emploie le bois pour le chauffage ; la sève fournit le *vin de palme ;* les feuilles servent à faire des nattes, des corbeilles, etc. Le dattier est également très cultivé dans le Sud algérien, en Tunisie, en Egypte, en Arabie, en Iran, etc. On assure la fécondation de toutes les fleurs femelles en secouant au-dessus d'elles le pollen des fleurs mâles coupées sur un autre pied, car l'espèce est dioïque.

DATURA n. m. (origine obscure). Plante très commune en France, dont toutes les espèces sont toxiques. (Famille des solanacées.) [Syn. STRAMOINE.]
— ENCYCL. Les *daturas* sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs blanches ou violettes ; on les cultive comme ornementaux. Le plus remarquable est *Datura stramonium,* connu également sous les noms d'*herbe à la taupe,* de *pomme épineuse.* Le datura est employé en médecine. Les semences servent à la préparation de la teinture et de l'extrait de stramoine ou de datura ; les feuilles sont employées à la confection de cigarettes antiasthmatiques.

DATURIQUE adj. Se dit d'un acide gras, de formule $CH_3—(CH_2)_{15}—CO_2H$, trouvé à l'état de glycéride dans les semences de *Datura stramonium.*

DAU n. m. Bois du Viêt-nam, appartenant à diverses espèces de dipterocarpus, de couleur rougeâtre. (Il fait l'objet d'une très forte utilisation locale pour la menuiserie et la charpente.)

DAUB (Karl), philosophe allemand (Kassel 1765 - Heidelberg 1836). Il fut successivement professeur à Magdeburg et à Heidelberg, et conseiller ecclésiastique à Bade. Il fut influencé par Kant, Schelling et Hegel. Ouvrage principal : *Judas Iscariote ou Considérations sur le mal dans ses rapports avec le bien.* Daub mourut alors qu'il récitait à ses élèves des vers de Schiller.

DAUBAN (Charles Aimé), érudit français (Paris 1820 - *id.* 1876). Sous-directeur du cabinet des Estampes, il a publié *les Prisons de Paris sous la Révolution* (1870).

DAUBASSE (Arnaud,, poète d'expression occitane (Moissac 1664 - Villeneuve-sur-Lot 1727). Surnommé LE PEIGNIER DE VILLENEUVE-SUR-LOT, ce patoisant jovial a écrit des couplets satiriques, de menues épîtres et quelques poésies religieuses.

DAUBE n. f. (esp. **doba ;* de *dobar,* cuire à l'étouffée). Manière de faire cuire certaines viandes à la braisière : *Bœuf en daube* (ou *à la daube*). ‖ Viande ainsi préparée.

DAUBENTON ou **D'AUBENTON** (Jeanne), hérétique de la secte des turlupins, brûlée à Paris en 1372.

DAUBENTON (le R. P. Guillaume), jésuite français (Auxerre 1648 - Madrid 1723). Confesseur de la Dauphine, il dirigea ensuite le collège de Strasbourg. Confesseur du jeune roi d'Espagne Philippe V (1700), puis écarté en 1705 par les intrigues de Mme des Ursins, il fut nommé, à Rome, assistant du général des Jésuites pour la nation française. Philippe V le rappela auprès de lui en 1716.

DAUBENTON (Louis Jean-Marie D'AUBENTON, dit), naturaliste français (Montbard 1716 - Paris 1800). Démonstrateur au jardin du Roi en 1742, titulaire de la chaire de zoologie générale au Collège de France en 1778, de celle d'économie rurale à l'Ecole vétérinaire d'Alfort en 1783, professeur de minéralogie au Muséum en 1793, d'histoire naturelle à l'Ecole normale en 1795, il fut nommé au Sénat en 1799. Il s'occupa surtout d'acclimatation. En 1776, il créa le troupeau de Montbard, source des mérinos de Bourgogne. Il collabora à l'*Histoire naturelle* de Buffon pour les descriptions anatomiques des mammifères. (Membre de l'anc. Acad. des sc., 1760 ; membre de l'Institut, 1795.) [→ Biblio.]

DAUBER v. tr. Battre, rouer de coups. (Vieilli.)
◆ V. tr. ou tr. ind. [sur]. Dénigrer en raillant : *Il daube sans arrêt sur les bénédictins qu'il adore* (Huysmans).
— Art culin. Apprêter, accommoder une viande en daube.

DAUBERMESNIL (François Antoine), homme politique français (Salles, Languedoc, 1748 - Perpignan 1802). Il fut élu à la Convention, fit partie du Conseil des Cinq-Cents et fut un des opposants au coup d'Etat du 18-Brumaire. Il a été un des principaux promoteurs du culte des théophilanthropes.

DAUBERVAL (Jean BERCHER, dit), danseur et chorégraphe français (Montpellier 1742 - Tours 1806). A l'Opéra de Paris, il est nommé premier danseur de demi-caractère en 1761, et danseur noble en 1770. Assistant de Noverre, puis de Pierre Gardel, il quitte l'Opéra en 1783 et se rend à Bordeaux,

où il produit plusieurs ballets entre 1785 et 1791 et dont l'école de danse acquiert alors une grande renommée. Parmi ses ballets, sont à citer : *le Déserteur, l'Epreuve villageoise, Télémaque, le Page inconstant* et, surtout, *la Fille mal gardée* (1787), qui n'a pour ainsi dire jamais quitté la scène depuis lors. Dauberval, qui fit beaucoup pour la diffusion des théories de Noverre, fut un maître du ballet-pantomime.

DAUBEUR, EUSE n. et adj. Personne qui aime à dauber : *Les daubeurs ont leur tour, d'une ou d'autre manière* (La Fontaine).

DAUBIÈRE n. f. Braisière pour cuire les viandes en daube.

DAUBIGNY, famille de peintres français. — Edme, dit **Daubigny** *l'Aîné* (Paris 1789 - *id.* 1843), peignit des vues de Paris et de Naples, dans un style assez voisin de celui de Victor Bertin, dont il avait été l'élève (Louvre) ; — Son frère Pierre (Paris 1793 - *id.* 1858) fut miniaturiste. — Charles-François (Paris 1817 - *id.* 1878), fils d'Edme, fut élève de Paul Delaroche, puis voyagea en Italie. Ami de Corot, on le considère comme un des précurseurs de l'impressionnisme, qu'il fut un des premiers à soutenir : en 1870, à Londres, il présenta Monet et Pissarro à Durand-Ruel. Il a peint surtout en Ile-de-France, à bord de son atelier flottant, le *Bottin,* des vues de fleuves, de rivières, d'étangs, sans jamais chercher à exprimer autre chose que son amour de la nature, dans un style simple et direct. On lui doit des eaux-fortes et des clichés sur verre. Sa maison, à Auvers-sur-Oise, a été conservée. Une importante série de ses œuvres est entrée au Louvre en 1907, avec l'ensemble de la collection Moreau-Nélaton. Il est représenté dans de nombreux musées de province (Avignon, Bayonne, Bordeaux, Chantilly, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Reims, Rouen, etc.) et de l'étranger (Amsterdam, Berlin, Copenhague, Helsinki, La Haye, Glasgow, Moscou [galerie Tretiakov], Londres, etc.). — Karl (Paris 1846 - Auvers-sur-Oise 1886), fils du précédent, travailla surtout en Normandie et dans la forêt de Fontainebleau, sous l'influence de son père. Il est représenté aux musées d'Aix, d'Amiens, de Berlin, de La Haye, etc.

DÄUBLER (Theodor), poète autrichien (Trieste 1876 - Saint-Blaise, Suisse, 1934). Il appartient à l'école expressionniste. Sa poésie s'attache de préférence aux problèmes d'ordre philosophique. Son œuvre essentielle est *Aurore boréale* (*Nordlicht*) [1910], épopée en trois parties.

DAUBRÉE (Auguste), géologue français (Metz 1814 - Paris 1896). Polytechnicien, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg (1852), il fut élu membre de l'Académie des sciences (1861) et devint directeur de l'Ecole des mines (1872). Il est l'auteur de : *Etudes synthétiques de géologie expérimentale* (1879), etc. Le premier, il a montré qu'un matériau, tordu, se fissure suivant deux directions à angle droit ; le premier, également, il a décrit l'orientation des galets perpendiculairement au courant des fleuves, dans les alluvions du Rhin (1855).

DAUBRÉELITE n. f. (de *Daubrée*, géologue). Minér. Sulfure de fer et de chrome trouvé dans le fer météorique.

DAUBRÉITE n. f. Minér. Oxychlorure naturel de bismuth.

DAUCHER (Adolf), sculpteur allemand (Ulm 1460-1465 - Augsbourg 1523-1524). Il épousa la sœur de Gregor Erhart et collabora avec son beau-frère et Holbein l'Ancien à la décoration du retable de Kaisheim (1502). Protégé des Fugger, il sculpta, pour leur chapelle, à Sainte-Anne d'Augsbourg, un ensemble décoratif (1509-1518) qui est sa meilleure œuvre, influencée par l'Italie.

DAUCHEZ (André), peintre et graveur français (Paris 1870 - *id.* 1947). On lui doit de nombreux paysages de Bretagne, des eaux-fortes, des illustrations (*Foyer breton,* d'Emile Souvestre ; *le Livre de l'Emeraude,* d'André Suarès). Président de la Société nationale des beaux-arts (1938), il avait formé avec Lucien Simon et Charles Cottet, coloristes plus sombres que lui, le groupe de « la Bande noire ». Il est représenté au musée national d'Art moderne, ainsi que dans diverses autres collections publiques (Le Havre, Nantes, Dijon, Saint-Nazaire, Strasbourg, Brême, Budapest, Philadelphie). [Acad. des bx-arts, 1938.]

Charles-François DAUBIGNY
« le Printemps »
Louvre

DAUCUS [kys] n. m. Nom scientifique de la carotte.

DĀ'ŪD, nom donné par les musulmans au roi David, qu'ils vénèrent comme un prophète. C'est à lui qu'Allāh révéla les Psaumes. Il partage avec Salomon le don de la science, et il est considéré comme l'inventeur de la cotte de mailles. Le Coran dit que le fer s'amollissait comme cire entre ses doigts.

DĀ'ŪD, imān de l'école juridique de droit religieux du zāhirisme (Kūfa v. 815/818 - Bagdad 884).

DAUDÉ de Pradas, troubadour du XIIIe s., né à Prades, près de Rodez. Il est l'auteur de deux poèmes didactiques : l'un sur *les Quatre Vertus cardinales* (Sagesse, Courtoisie, Mesure, Droiture), l'autre sur les *Oiseaux de chasse,* et de poésies lyriques.

DAUDET (Ernest), écrivain et journaliste français (Nîmes 1837 - Les Petites-Dalles 1921). Frère d'Alphonse Daudet, il fut directeur du *Journal officiel* (1873) et du *Petit Moniteur* (1876). Il a laissé des romans historiques : *Fils d'émigré* (1890), *Drapeaux ennemis* (1896), et des livres d'histoire : *le Cardinal Consalvi* (1866), *Histoire de l'Emigration* (2e éd., 3 vol., 1904-1907), *la Terreur blanche* (1887), *Louis XVIII et le duc Decazes* (1899).

DAUDET (Alphonse), écrivain français (Nîmes 1840 - Paris 1897), frère du précédent. Après une jeunesse assez vagabonde, il dut, pour vivre, accepter une place de maître d'études au collège d'Alais. Soutenu par son frère, il vint à Paris tenter la fortune littéraire. Le recueil de vers *les Amoureuses* (1858) le fit connaître. Célèbre à partir de la publication des *Lettres* de mon moulin* (1866), il écrivit successivement *le Petit* Chose* (1868), mémoires romancés de sa jeunesse, *Tartarin* de Tarascon* (1872), *Contes* du lundi* (1873), *Fromont jeune et Risler aîné* (1874), *Jack** (1876), *le Nabab* (1877), *les Rois en exil* (1879), *Numa Roumestan* (1881), *l'Evangéliste* (1883), *Sapho** (1884), *Tartarin* sur les Alpes* (1885), *l'Immortel** (1888), *Port-Tarascon* (1890), *la Petite Paroisse* (1895), *Soutien de famille* (1898), et deux volumes de souvenirs : *Souvenirs d'un homme de lettres* (1888) et *Trente Ans de Paris* (1888). La meilleure de ses pièces de théâtre est *l'Arlésienne** (1872), pour laquelle Bizet a écrit une belle musique de scène. Il fit partie de l'Académie Goncourt dès la fondation.

L'œuvre d'A. Daudet s'apparente au roman naturaliste, du moins dans le sens impressionniste où l'ont entendu les Goncourt. Il a voulu faire de ses livres des documents sur la vie ; mais sa fantaisie, sa tendresse, sa poésie enveloppent de grâce les images tristes ou misérables, et les exorcisent par un optimisme souriant, une foi obstinée en la vie. Peut-être doit-il à l'influence de Dickens quelques-uns des traits qui le distinguent de la littérature brutale ; mais, surtout, ce Méridional, qui n'a jamais oublié son Midi dans les cénacles parisiens, garde en lui la lumière de son terroir. Elle l'aida à supporter la maladie dont il portait le germe, qui accrut sa douloureuse nervosité, et qui fit de ses dernières années un lent supplice. — Sa femme, Julie **Allard** (Paris 1844 - Chargé, près d'Amboise, 1940), fut sa collaboratrice et écrivit elle-même quelques ouvrages. (→ Biblio.)

DAUDET (Léon), journaliste et écrivain français (Paris 1867 - Saint-Rémy-de-Provence 1942), fils du précédent. Il fait des études médicales, puis se tourne vers les lettres, où il se révèle un journaliste-né. Il seconde Drumont dans sa campagne antisémite à *la Libre Parole* et, finalement, adhère au nationalisme intégral de Charles Maurras ; il fonde avec celui-ci, en 1907, *l'Action française* quotidienne, où il déploie son talent violent, sa verve satirique et amère. Il a, d'autre part, entrepris une œuvre d'écrivain, publiant : *les Morticoles,* roman satirique contre les médecins (1894), *le Voyage de Shakespeare* (1896), *Fantômes et Vivants* (1914), *l'Hérédo* (1917), *Au temps de Judas* (1920), *le Stupide XIXe siècle* (1922). A la suite de la mort mystérieuse de son fils Philippe (1923), il est entraîné, par la violence de ses articles, dans un procès qui lui vaut, en 1925, d'être condamné pour diffamation. Incarcéré en juin 1927, il s'évade de la Santé et se réfugie en Belgique, jusqu'au moment où il obtient sa grâce et rentre en France (déc. 1929). Cependant, son œuvre s'augmente régulièrement : il publie, en 1928, *Charles Maurras et son temps,* puis écrit, durant son exil, *le Courrier des Pays-Bas.* Suivent : *Ecrivains et artistes* (1929), *Paris vécu* (1929-1930), *Salons et journaux* (1933), *les Universaux* (1935), *la Tragique Existence de Victor Hugo* (1937), *Quand vivait mon père* (1940). Membre de l'Académie Goncourt en 1897, il fut député de la Seine de 1919 à 1924. Il avait épousé, en 1891, Jeanne Hugo, petite-fille de Victor Hugo ; un divorce les sépara en 1895. (→ Biblio.)

Léon DAUDET

DAUDIN (François Marie), naturaliste français (Paris 1774 - *id.* 1804). Il a publié, outre des mémoires et des articles, des ouvrages ornés de planches dont sa femme exécuta les dessins, notamment : *Histoire naturelle des reptiles* (1802 et 1803), et *Histoire naturelle des rainettes, des grenouilles et des crapauds* (1803).

DĀ'ŪD PACHA ou **DAVUT PAŞA,** général ottoman († Dimotika, Grèce, 1498). Albanais d'origine, il fut beylerbey d'Anatolie, puis de Roumélie, et grand vizir de Bāyazīd II de 1483 à 1497, date à laquelle il fut exilé. Il avait construit une grande mosquée à Constantinople (1490), et un palais dans le faubourg qui porte son nom.

DĀ'ŪD PACHA ou **DAVUT PAŞA** (Kara), général ottoman († Constantinople 1623). Il était d'origine bosniaque. Beylerbey de Roumélie en 1604, il fut ensuite chargé de nombreuses missions en Asie Mineure et devint capitan pacha en 1613. En 1622, proclamé grand vizir par les janissaires, il assassina le sultan Osman II, qui venait de détrôner Mustafa Ier, beau-frère de Dā'ūd. Déposé la même année pour ce crime, il fut exécuté dans la forteresse des Sept-Tours.

DĀ'ŪD PACHA, dernier gouverneur indépendant de Bagdad (v. 1774 - † Médine 1851). D'origine géorgienne, vendu comme esclave à Bagdad, trésorier, puis intendant du gouverneur de cette ville, il devint lui-même gouverneur de la cité (1817). Il rétablit l'ordre en intervenant contre les Yazīdīs et les 'Anazas, et refoula les Perses. Il fit entreprendre de nombreux travaux publics, établit

Alphonse DAUDET

Phot. Giraudon, Harlingue, Carjat.

« Un wagon de troisième classe » par Honoré DAUMIER *Metropolitan Museum New York*

des manufactures et fit entraîner une armée de 10 000 hommes par un officier français, Deveaux (1824). Le Sultan décida de réduire l'indépendance excessive de la province de Bagdad et déposa Dā'ūd pacha en 1831. Celui-ci vécut libre à Constantinople jusqu'en 1844, puis fut chargé de l'administration du tombeau du Prophète à Médine.

DAUGAN (Albert Marie), général français (Rennes 1866 - Pont-l'Evêque 1952). Fantassin, il sert en Afrique du Nord et participe dès 1910 aux opérations du Maroc, prenant part, jusqu'en 1914, à toutes les colonnes autour de Fez et de Ksiba. Brillant chef de corps à Charleroi, en 1914, avec le 4e zouaves, puis au bois Sabot, en 1916, avec le 4e tirailleurs, il commande en 1918 la fameuse division marocaine, avec laquelle il prend une part glorieuse aux batailles finales de la Première Guerre mondiale. Revenu au Maroc en 1922, il commande en 1925 les forces engagées contre Abd el-Krim au début de la campagne du Rif*, et termine sa carrière comme commandant du 13e corps.

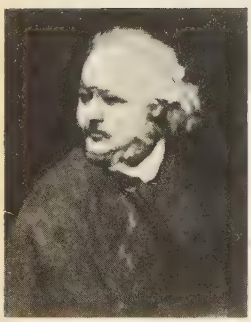

Honoré DAUMIER par Charles-François Daubigny *National Gallery*

DAUGAVPILS. V. DAOUGAVPILS.

DAUGÉ (chanoine Césaire), poète gascon (Aire-sur-l'Adour 1858 - *id.* 1945). Majoral du félibrige, il est l'auteur de *Flous de lana* (*Fleur de la lande*), *Sounets de malau* (*Sonnets de malade*), *Sounets de ma* (*Sonnets de la mer*), *A perucades* (*En picorant*), *Hoelhes e Flous* (*Feuilles et Fleurs*). On lui doit, en outre, une pièce de théâtre : *Lou Barté* (1922).

DAUGIER (François, comte), vice-amiral français (Courthézon, comtat Venaissin, 1764 - Paris 1834). Il combattit en juin 1795 contre les Anglais, assista au combat de Groix et contraignit une flotte anglaise à la retraite, à l'entrée de la baie d'Audierne. Il seconda Bonaparte dans son projet de descente en Angleterre en repoussant les attaques incessantes de l'ennemi. En 1807, il contribua à la capitulation de Dantzig. Envoyé en Espagne (1808), il combattit à Bailén, et revint en France en 1809. Sous la Restauration, il fut fait comte et vice-amiral. Il fut député de 1815 à 1830.

DAULATABAD. V. DAWLATĀBĀD.

DAULIS. Géogr. anc. Ville de Grèce, en Phocide, à l'O. de Chéronée et au S.-O. de Delphes. Elle fut la capitale de la Confédération phocidienne, qui y établit son atelier de frappe monétaire. Auj. *Dalia*.

« flamme » cristal de DAUM

DAULLÉ (Jean), graveur français (Abbeville 1703 - Paris 1763). Remarquable buriniste, il grava d'abord des portraits d'après Hyacinthe Rigaud, puis devint le graveur en titre de François Boucher.

DAUM (Léon), industriel français (Nancy 1887). Polytechnicien, ingénieur au corps des Mines, il devient, en 1913, chef du service des Mines du Maroc. En 1919, il occupe le même poste en Sarre avant d'être nommé directeur du personnel des Mines domaniales. Entré à la Compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt en 1921, il en devient directeur général en 1927, puis vice-président directeur général en 1949. Président de la Sollac et administrateur de Sidelor, membre de plusieurs conseils d'administration, il a présidé le Comité de l'acier de l'O. E. C. E. et a été nommé, en 1954, membre de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

DAUM (Paul), verrier français (Nancy 1888 - camp de Saarbrücken Neue-Brem 1944). Il a produit, de 1930 à 1940, des pièces robustes quant aux volumes, en verre épais sobrement gravé, à l'acide, d'un décor linéaire. — Son cousin, MICHEL (Nancy 1900), s'est attaché exclusivement au cristal ; il est l'auteur, à partir de 1945, de pièces dont la pureté, sous le rapport des formes comme sous celui de la matière, fait la valeur décorative.

DAUMAL (René), écrivain français (Boulzicourt, Ardennes, 1908 - Paris 1944). Initié aux doctrines ésotériques de Gurdjieff, il a écrit des poèmes, qui furent réunis dans *Poésie noire, poésie blanche* (1954). Ses deux essais en prose, *la Grande Beuverie* (1939) et *le Mont analogue* (1952), contiennent une critique virulente des mécanismes sociaux qui détournent l'homme de la véritable connaissance de soi.

DAUMER (Georg Friedrich), philosophe et poète allemand (Nuremberg 1800 - Würzburg 1875). Elève de Schelling, il tenta, dans ses ouvrages, de substituer à l'orthodoxie protestante une sorte de panthéisme chrétien. En 1859, il abjura le protestantisme, se fit catholique et défendit avec ardeur ses idées nouvelles dans *Ma conversion* (1860), *le Christianisme et son fondateur* (1864), *le Miracle* (1874), etc. On lui doit encore des poésies, des études poétiques sur l'Orient et des traductions de Ḥāfiẓ.

DAUMESNIL (Pierre), général français (Périgueux 1776 - Vincennes 1832). Il fit les campagnes d'Italie et d'Egypte, et perdit une jambe à Wagram. Gouverneur de Vincennes, il se distingua d'abord, en 1814, en répondant aux coalisés : « Je rendrai Vincennes quand on me rendra ma jambe », puis, en 1815, par sa fière réponse à Blücher, qui lui offrait trois millions s'il rendait la place, enfin, en octobre 1830, en refusant de livrer aux émeutiers les ministres de Charles X détenus au château, menaçant de « mettre le feu au magasin des poudres » s'ils en forçaient les portes. Lieutenant général en 1831, il mourut du choléra. (→ Biblio.)

DAUMET (Pierre Jérôme Honoré), architecte français (Paris 1826 - *id.* 1911). Prix de Rome (1855), il est l'auteur de travaux sur le théâtre d'Orange, le Palais de Justice de Paris, l'Acropole d'Athènes ; il restaura le château de Chantilly et fut architecte du Sacré-Cœur de Montmartre (1884). [Acad. des beaux-arts, 1885.]

DAUMIER (Honoré), peintre, lithographe, graveur, dessinateur et sculpteur français (Marseille 1808 - Valmondois 1879). Fils de Jean-Baptiste Daumier, vitrier, il est âgé de sept ans et manifeste déjà un goût très vif pour le dessin quand ses parents s'installent à Paris. Il entre au service d'un huissier, puis d'un libraire, et fait seul son éducation, principalement au musée du Louvre. Il fréquente quelque temps l'atelier d'Alexandre Lenoir, qui cherche en vain à lui inculquer les principes de Louis David. Ses véritables maîtres sont les sculpteurs antiques, Rubens, Rembrandt. Un de ses camarades, Ramelet, l'initie au métier, alors nouveau, de la lithographie. Son premier essai lithographique connu date de 1822 ; il débute, en tant que caricaturiste, à *la Silhouette*, en 1830 ; sa production en ce genre se poursuivra jusqu'en 1872; elle est, au total, d'environ 4 000 pièces, se rapportant à des sujets divers, de la satire sociale et politique aux scènes de guerre, de la vie de la rue et de la vie privée, des types de la finance et des gens de justice aux mœurs bourgeoises, théâtrales, littéraires, toute une chronique que l'on a comparée à *la Comédie humaine* et dont la valeur historique s'ajoute à la valeur d'art. Citons, parmi les plus célèbres, principalement parues dans *la Caricature** et *le Charivari** : *Un héros de Juillet*, où Daumier trouve son style, précédemment influencé par Charlet (1831), *Gargantua* (charge de Louis-Philippe), qui lui valut six mois de prison (1831), les portraits de *Dupin aîné* (1832) et de *Guizot* (1833), *le Ventre législatif* (1834), *Rue Transnonain, le 15 avril 1834*, les cent planches des *Robert Macaire* (1836-1838), les *Croquis d'expression* (1839), les *Types parisiens* (1840), *le Membre de toutes les académies* (1842), *Un parricide* (1847), *les Gens de justice* (1845-1848), *l'Exposition universelle* (1855), *Une loge au théâtre Ventadour* (1856), *le Salon de 1859, Réception académique* (1868), etc. Daumier a encore donné un millier de gravures sur bois, dont les plus anciennes datent de 1833 ; ce sont des vignettes ou des planches pour *le Vocabulaire des enfants* (1839), *la Némésis médicale* (1840), *les Français peints par eux-mêmes* (1840-1841), et diverses « Physiologies ». En 1832, il exécute en terre trente-six petits bustes des célébrités du « juste milieu » ; il s'en servit pour l'élaboration de ses lithographies et ils ont été, dans les premières années de ce siècle, coulés en bronze ; pour l'énergie de leur modelé et la puissance d'expression, on a souvent évoqué, à leur sujet, la fougue de Rodin ; on lui doit encore la statuette de *Ratapoil* (1850, Louvre), ainsi qu'un bas-relief, *les Emigrants*. A partir de 1848, Daumier se passionne principalement pour la peinture ; il concourt pour l'esquisse du tableau de la République destiné à remplacer le portrait de Louis-Philippe, mais n'obtient pas le prix. Beaucoup de ses toiles ont disparu ; ce n'est qu'en 1878 que ses amis parviennent à révéler, par une exposition, les quatre-vingt-quatorze tableaux considérés depuis comme la part la plus admirable de son œuvre. Il peint comme il lithographie et comme il sculpte, largement, par masses pathétiques, et son coloris est tout ensemble chaleureux et sombre ; il inspira de l'enthousiasme à Delacroix, Corot, Théodore Rousseau, Jules Dupré, puis à Manet et aux impressionnistes, auxquels il prépara les voies ; parmi ses principaux chefs-d'œuvre non datés, citons le *Portrait de Théodore Rousseau, Crispin et Scapin, la Laveuse, Scène de comédie* (Louvre), *le Couple chantant* (Amsterdam), *le Trio, les Joueurs d'échecs* (Musée des beaux-arts de la Ville de Paris), *Passants, ou l'Attente à la gare de Lyon* (Lyon), *Un wagon de troisième classe* (Metropolitan Museum, New York), *le Drame* (Munich), *Tête de Don Quichotte* (Kunsthaus, Zurich) ; ses aquarelles et ses dessins sont également recherchés. Empêché, sous le second Empire, de continuer son action de polémiste, Daumier ne produit plus, pour les journaux, que des « actualités » spirituelles, mais anodines ; il connaît la gêne ; à partir de 1873, la fatigue de ses yeux l'inquiète ; en 1878, il est presque aveugle. Le gouvernement de la République lui octroie une pension. (→ Biblio.)

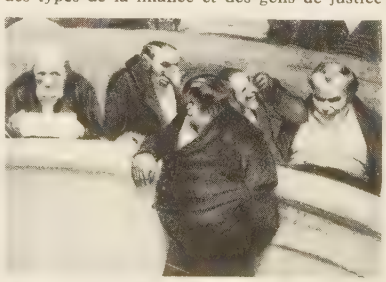

Honoré DAUMIER : « le Ventre législatif »

DAUN, vieille famille noble allemande, émigrée en Autriche au XIIe s., originaire de Daun, dans la région de Trèves, dont la souche est RICHARD (1104-1136). La famille se divisa au XVIe s. en trois branches, dont deux s'éteignirent. Les membres les plus notoires furent : PHILIPP LORENZ, comte **de Daun,** prince de Thiano, marquis de Rivoli (1669 - Vienne 1741). Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, il chassa Villars d'Italie et conquit Naples, dont il fut deux fois vice-roi (1708 et 1713). Feld-maréchal, il fut aussi gouverneur des Pays-Bas (1728) et de Milan (1733) ; — LÉOPOLD JOSEPH, comte **de Daun,** feld-maréchal (Vienne 1705 - *id.* 1766), fils du précédent. Il réorganisa l'armée autrichienne (règlement de 1749) ; battu durant la guerre de Sept Ans par Frédéric II à Leuthen (1757), il remporta les victoires de Kolin (1757) et Hochkirch (1758).

DAUNIE, en lat. **Apulia Daunia** ou **Dauniorum.** Géogr. anc. Contrée de l'Italie, qui était située au N. de l'Apulie, et dont *Cannes* et *Venusia* étaient les villes principales. Ses habitants (*Dauniens*) formaient un des éléments anciens, d'origine non italique, venus de la péninsule hellénique ; les poètes

Phot. Giraudon, Chevojon, Larousse.

étendent le nom de ce pays à toute l'Italie méridionale.

DAUNOU (Pierre Claude François), érudit et homme politique français (Boulogne-sur-Mer 1761 - Paris 1840). Oratorien, puis membre du clergé constitutionnel, il fut élu par le Pas-de-Calais à la Convention. Il vota la proscription de Louis XVI, protesta contre l'exclusion des Girondins, et fut incarcéré jusqu'au 9-Thermidor. Il prit une part importante à l'organisation de l'instruction publique, puis de l'Institut, notamment comme rapporteur de la loi du 25 octobre 1795. Principal auteur de la Constitution de l'an III, membre du Conseil des Cinq-Cents, il fut chargé en 1798 de l'organisation de la République romaine. Après le coup d'Etat du 18-Brumaire, il s'efforça de mettre d'accord les conceptions de Bonaparte et de Sieyès dans la Constitution de l'an VIII ; Bonaparte modifia son projet. Membre du Tribunat, puis exclu pour son esprit d'indépendance, il fut cependant nommé archiviste de l'Empire (1804). Destitué en 1815, il devint en 1819 professeur au Collège de France, et député. Nommé à la Chambre des pairs en 1839, il se consacra alors à l'étude du Moyen Age. Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, membre de l'Académie des sciences morales (1832), il collabora à la publication des *Historiens de France* et à l'*Histoire littéraire de la France*.

DAUNUS, nom de plusieurs personnages de la mythologie antique : Fils de Pilumnus et de Danaé, qui fut le père ou l'aïeul de Turnus, roi des Rutules ; — Fils de Lycaon, qui quitta l'Arcadie, sa patrie, alla s'établir dans l'Apulie et devint roi d'une partie de cette contrée, qui prit le nom de *Daunie*. Diomède, jeté par une tempête en Apulie, y fut bien accueilli par Daunus, qui lui donna en mariage sa fille Erippé.

DAUPHIN n. m. (lat. *delphinus*). Cétacé carnivore des mers tempérées et chaudes.
— Antiq. Masse de plomb, en forme de dauphin, suspendue aux antennes des galères et que l'on faisait tomber sur les navires ennemis. || Images en forme de poisson, placées sur la spina du cirque, à Rome, lors de chaque course.
— Constr. Partie inférieure d'un tuyau de descente recourbé, qui sert à rejeter les eaux dans un caniveau. || Pierre que l'on place au pied d'un tuyau de descente, creusée d'une sorte de caniveau pour diriger et retenir les eaux.
— Industr. agric. Variété de maroilles, aromatisé aux fines herbes, fabriqué dans les environs d'Avesnes.
— Mar. Dans l'ancienne construction en bois, chacune des pièces symétriques placées de chaque côté de la guibre et assurant sa liaison avec la coque. (On dit aussi JOTTEREAU.)
— ENCYCL. Zool. Les *dauphins* sont des mammifères cétacés répartis dans toutes les mers ; ils ne dépassent guère 3 m de longueur ; ils vivent par troupes, comme les marsouins, et fréquentent surtout les régions tempérées et tropicales ; ils sont noirs sur le dos, blancs sur le ventre, et caractérisés par un rostre long et séparé du front par un sillon en forme de V. L'espèce qui remonte le plus au nord, jusqu'en Ecosse, est le dauphin commun, *Delphinus delphis*, qui habite les mers tempérées et tropicales ; c'est le *bec-d'oie* des pêcheurs. La plus petite est *D. roseiventris*, des parages néo-guinéens, qui ne dépasse guère 1,50 m de long. On détruit ces animaux par quantités énormes, pour en tirer de l'huile, comme de tous les cétacés, grands et petits. Leurs mœurs sont celles des marsouins.
On ne pêche pas les dauphins à la ligne, mais on peut les prendre au filet ou on les tire au fusil-harpon.
— Hérald. Le *dauphin* héraldique est normalement en demi-cercle, la tête (hure) en chef et à dextre. Il est *couché* ou *versé* quand sa tête et sa queue sont tournées vers la pointe de l'écu. Il est *allumé, loré, barbé, peautré de ...* quand son œil, ses nageoires, ses barbillons, sa queue sont d'un émail particulier. Lorsqu'il est tout entier d'un seul émail, il est dit *pâmé*. (V. pl. HÉRALDIQUE, 168.)
— Iconogr. Dans les monuments chrétiens, le *dauphin* est le symbole de la migration des âmes, que, selon une croyance datant de l'Antiquité, il remontait sur son dos. Il est aussi parfois assimilé au cétacé monstrueux qui engloutit le prophète Jonas.

DAUPHIN n. m. Prénom devenu titre, notamment en Viennois* et en Auvergne*. (V. aussi ALBON et DAUPHINÉ.) || Héritier présomptif de la couronne de France. (Prend généralement une majuscule en ces sens.) || *Par plaisant.* Successeur de quelqu'un.
— Imprim. Ouvrage imprimé pour l'usage du Grand Dauphin : *L'édition des dauphins, qui contient 64 volumes in-4°, coûta 400 000 livres.* (V. AD USUM DELPHINI.)
— ENCYCL. Le *Dauphin* occupait dans le royaume le premier rang honorifique après le roi. Sous Louis XIV, le Dauphin était communément appelé « Monseigneur », sans autre qualification, de même que le frère du roi était appelé « Monsieur ». La femme du Dauphin était la *Dauphine*.
Dauphins de France. Ce furent Charles V ; Charles VI, puis ses fils : Charles († 1386), Charles († 1400), Louis († 1415), Jean († 1417) et Charles VII ; Louis XI ; Charles VIII, puis ses trois fils, morts en bas âge.
Louis XII monta sur le trône sans avoir été Dauphin. Il eut deux fils, morts en bas âge, qui portèrent le titre. Puis le nom fut donné au fils de François Ier, appelé François, mort en 1536. Ensuite viennent successivement Henri II, François II. Henri IV ne fut pas Dauphin. Sous son règne, Louis XIII porta le titre, puis Louis XIV, Louis dit *le Grand Dauphin* ou *le Dauphin* († 1711), Louis, duc de Bourgogne († 1712) ; le fils de celui-ci, Louis, duc de Bretagne († 1712) ; le frère de celui-ci, qui devint Louis XV ; Louis, fils de Louis XV († 1765) ; Louis XVI ; Louis-Joseph, fils de Louis XVI († 1789) ; Louis-Charles, duc de Normandie, connu sous le nom de Louis XVII ; enfin, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, fils de Charles X.

DAUPHIN, E adj. Bibliogr. Qui appartient ou est relatif à des ouvrages écrits à l'usage du Dauphin (*ad usum Delphini*).
— Hist. *Gendarmes dauphins*, nom donné à un corps de la maison militaire du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, créé en 1686.

DAUPHIN, lac du Canada (Manitoba), à l'O. du lac Manitoba ; 518 km².

DAUPHIN (en lat. *Delphinus, -i*), petite constellation de l'hémisphère boréal, composée de dix étoiles visibles à l'œil nu, dont la plus brillante n'est que de magnitude 4. Avec les constellations secondaires de la *Flèche* (*Sagitta*) et du *Renard* (*Vulpecula*), elle est située au S. de la constellation du Cygne.

Dauphin (MANUFACTURE DU), fabrique de porcelaine, fondée à Lille en 1784, par Leperre Durot, et dont les productions, ornées de peintures et de dorures, sont marquées d'un dauphin tracé en rouge ou en noir, selon la valeur des pièces.

DAUPHIN D'AUVERGNE, poète provençal des XIIe et XIIIe s., identique à Robert Ier d'Auvergne, Dauphin de 1169 à 1234. Protecteur des poètes, il est lui-même auteur d'une dizaine de pièces lyriques.

DAUPHINE n. f. Tiss. Belle étoffe de soie à fleurs (XVIIIe s.). || Droguet de laine, ou de soie et de laine, jaspé de diverses couleurs, qu'on fabriquait au métier à deux marches, à Reims et à Amiens.
— Mobil. *Chaise à la dauphine*, chaise pliante à piétement en X, munie d'un dossier bas. || *Lit à la dauphine*, variété de lit apparue au milieu du XVIIIe s. (Quatre montants, dissimulés par des rideaux, se rapprochent pour soutenir un ciel en forme de dôme et garni d'un lambrequin.)
— ENCYCL. Tiss. La *dauphine*, somptueuse étoffe analogue au droguet pour la fabrication, enrichie de nombreuses trames bigarrées, date de l'époque où Marie-Antoinette épousa le Dauphin (1770). C'est à Lyon que la dauphine fut exclusivement fabriquée. On en fit des robes de cour, des habits et des gilets d'homme, ainsi que des tentures et des garnitures de sièges.

DAUPHINE n. f. Femme du Dauphin viennois ; dame possédant par héritage la seigneurie du Dauphiné. || Femme du Dauphin de France. (Prend souvent une majuscule en ces sens.)

Dauphine (PLACE), place de Paris, située à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité. Elle fut aménagée en 1607, par Achille de Harlay, premier président au parlement, en l'honneur du futur Louis XIII, sur un tracé triangulaire que fermait, du côté aspectant le Palais, une porte monumentale, démolie en 1874. Appelée *place de Thionville* sous la Révolution, elle fut ornée, jusqu'en 1874, de la *fontaine Desaix*, œuvre de Percier et Fontaine, que surmontait un buste du maréchal. L'uniformité primitive des façades (brique et pierre) n'a pas été maintenue.

DAUPHINÉ, ancienn. **Dauphiné de Viennois**, prov. de France qui s'étendait sur une partie des Alpes et jusqu'au Rhône, entre la Savoie au N., la Provence et le comtat Venaissin au S. Elle se divisait en Bas-Dauphiné (basses vallées : Royannez ou Royans, Graisivaudan ; et bords du Rhône : Viennois, Valentinois, Tricastin et Baronnies) et en Haut-Dauphiné, plus montagneux (Champsaur, Embrunais, Oisans, Briançonnais, etc.). Capit. *Vienne*, puis *Grenoble*.
● *Géographie.* Le Dauphiné s'étend sur la partie centrale des Alpes françaises et leur bordure, jusqu'à la vallée du Rhône. On y distingue ainsi, d'E. en O. : 1° les massifs centraux des Alpes, depuis le Queyras jusqu'à la chaîne de Belledonne (v. ALPES FRANÇAISES) ; 2° le Sillon alpin : Graisivaudan, pays du Drac ; 3° les Préalpes, de la vallée de la Durance à la Grande-Chartreuse ; 4° le *bas Dauphiné*, entre l'Isère et le Rhône, qui est une région de plateaux et de collines entaillés dans des dépôts tertiaires : au S., la plaine de l'Isère cultive les céréales et le tabac, élève des vaches laitières (fromage de Saint-Marcellin) et a fait de la culture des noyers une spécialité originale. Le *plateau de Chambaran*, au-dessus de Saint-Marcellin, est une région boisée aux sols très ingrats. Au cœur du bas Dauphiné s'ouvrent les dépressions de la *Bièvre* et, au débouché sur la vallée du Rhône, de la *Valloire*, plaines dont la richesse agricole contraste avec la pauvreté du Chambaran (céréales, betterave à sucre, prairies naturelles et artificielles, cultures fruitières). Le bas Dauphiné septentrional est formé de collines aux sols humides, qui dominent la large vallée marécageuse de la Bourbre ; autrefois déshérité, il se consacre aujourd'hui à l'élevage, dont les produits laitiers trouvent de faciles débouchés dans l'agglomération lyonnaise ; cette dernière étend surtout son influence par les nombreux ateliers d'industrie textile qu'elle a implantés : travail traditionnel de la soie, textiles artificiels, passementerie, etc. (→ Biblio.)
● *Histoire.* Le Dauphiné n'est entré dans l'histoire que tardivement. Sa formation territoriale autour du noyau du comté de Vienne fut lente, et son nom n'apparut guère qu'au XIIIe s.
Tour à tour aux mains des Ibères, des Ligures, des Celtes et des Romains, des Burgondes et des Francs, le Dauphiné fit ensuite partie d'un royaume de Provence, puis de Bourgogne, montrant ainsi sa position géographique intermédiaire entre les pays du Midi méditerranéen et ceux du nord-est de la France. Il fut enfin intégré à l'Empire germanique.
Vers 1029-1030, l'archevêque Brochard, ayant reçu de la reine de Bourgogne le comté de Vienne, en inféoda la partie méridionale à Guigues, 1er comte d'Albon : de là sortit le Dauphiné. Trois familles se succédèrent à sa tête : la maison d'Albon (1029-1162), celle de Bourgogne (1192-1281), puis celle de La Tour du Pin (1281-1349).
Les princes de Dauphiné accrurent successivement leurs possessions du Briançonnais

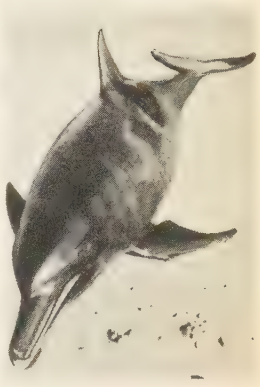
dauphin (zool.)

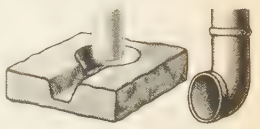
dauphin (constr.)

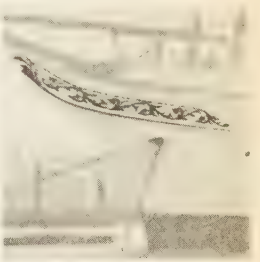
dauphin (mar.)

place **Dauphine**
gravure par Aveline
cabinet des Estampes

Vienne (Isère)

vue aérienne des Terres froides du bas Dauphiné septentrional

Blason du DAUPHINÉ

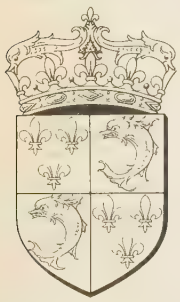

Ecartelé : aux 1er et 4e d'azur à trois fleurs de lis d'or, aux 2e et 3e d'or au dauphin d'azur, barbé, oreillé, crêté et peaulré de gueules

temple d'Auguste et de Livie, à Vienne

château de Vizille

(1039), du Graisivaudan (v. 1050), de l'Embrunais et du Gapençais (1202), puis du Faucigny (1241), contrôlant ainsi les principaux cols des Alpes du Sud.

Ils parvinrent assez tôt à mater la noblesse laïque, mais, en revanche, durent souvent partager la justice avec les évêques à Vienne, Embrun, Grenoble et Gap.

Jusqu'au XIIe s., les princes n'eurent pas de capitales fixes. Le territoire comprenait plusieurs « mandements », à la tête desquels des châtelains exerçaient des fonctions d'abord militaires, puis financières et judiciaires. Au XIIIe s., la province était divisée en sept bailliages, dirigés chacun par un bailli assisté d'un juge mage. Le gouvernement central se précisa au XIVe s., avec un gouverneur représentant permanent du Dauphin, un juge mage, un Conseil delphinal et, enfin, une chambre des comptes.

Dès cette période, la structure sociale du Dauphiné est assez simple. Outre une noblesse relativement peu nombreuse, elle est constituée essentiellement par une paysannerie, libre dès le XIe s., vivant en communautés qui obtinrent, dès le XIIe s., des chartes de franchises (apogée de ce mouvement à la fin du XIIIe s.). L'économie, dont le développement fut favorisé par les ordres religieux de la Chartreuse et de Cîteaux, était fondée sur l'agriculture et l'exploitation de la forêt. Les foires étaient nombreuses, en particulier à Grenoble, Vienne et Romans. A partir du XIVe s., les petits ateliers utilisant la force des cours d'eau se multiplièrent, les carrières et les minerais locaux (argent, cuivre, fer) furent exploités. La draperie se répandit dans le Champsaur et l'Embrunais. Le dernier Dauphin, Humbert II (1333-1349), contribua fortement à l'organisation de la province ; il créa le Conseil delphinal (1336), la chambre des comptes (1340) et l'université de Grenoble (1339). Par le statut delphinal de 1349, il codifia les privilèges de ses sujets. Mais, privé de descendance par la mort de son fils et dans l'impossibilité de rembourser des emprunts trop nombreux contractés pour faire face à des dépenses dispendieuses, il se résigna à vendre son Etat au roi de France, après de longues négociations. Finalement, le *traité de Romans* du 30 mars 1349 stipula le transfert immédiat du Dauphiné à Charles, fils de Jean, duc de Normandie, et petit-fils du roi Philippe VI, moyennant la somme de 200 000 florins. Humbert II prit alors l'habit des Dominicains.

Le Dauphiné ne fut pas incorporé au domaine royal : il fut désormais l'apanage traditionnel du fils aîné du roi. Le dauphin Charles respecta ses coutumes et créa, en 1357, les états provinciaux du Dauphiné. Et, par le traité de Paris du 5 janvier 1355, il régla la question des limites avec la Savoie : il abandonnait le Faucigny, mais prenait les territoires situés à l'ouest du Guiers. La guerre de Cent Ans fut marquée, en Dauphiné, par des tentatives d'invasion de la part du duc de Savoie et du prince d'Orange. La même période (1419-1426) vit l'annexion du Valentinois et du Diois.

De 1440 à 1457, le règne du dauphin Louis II (le futur roi de France Louis XI) fut important à bien des égards. En mauvais termes avec son père, il résida effectivement en Dauphiné et s'efforça de faire reconnaître l'autonomie de son apanage. Il y renforça son autorité, et soumit étroitement le clergé et la noblesse. Le Grand Conseil fut rétabli ; une chancellerie fut créée ; le nombre des bailliages réduit de sept à trois. Enfin, durant son règne, en 1447, Montélimar fut annexée.

Louis XI, devenu roi de France, prépara cependant l'incorporation de la province dans son royaume. En effet, il ne donna pas le Dauphiné à son fils et en conserva l'administration. Ses successeurs, tout en garantissant les privilèges de la province, en firent autant. L'union définitive du Dauphiné à la France fut proclamée en 1560, sans, d'ailleurs, entraîner de modifications profondes de son administration. Déjà, le traité de Romans avait eu une importance considérable, dépassant largement le cadre d'une simple acquisition territoriale et faisant de la France une puissance alpestre. Il lui avait permis d'intervenir plus directement dans les affaires italiennes en lui ouvrant entre la Savoie, au nord, et la Provence, au sud, une voie d'accès au col du Mont-Genèvre, par lequel Charles VIII en 1494, Trivulce en 1499, devaient passer en Italie. D'ailleurs, malgré l'annexion définitive, en 1486, de la Provence à la France, la position trop méridionale de ce dernier comté et la médiocrité des cols auxquels il donne accès expliquent que Grenoble soit restée, au XVIIe s., la plaque tournante des opérations stratégiques en direction de l'Italie ; c'est là que se rassemblent les troupes (celles de Louis XIII en 1629) avant de franchir les Alpes au mont Genèvre, en direction de Suse et de Pignerol, qui, contrôlant le débouché oriental de cette voie d'accès à la plaine de Pô, furent occupées militairement à plusieurs reprises par la France, et c'est pourquoi Pignerol fut finalement annexée de 1631 à 1706.

Intimement mêlée ainsi aux affaires d'Italie, la province fut, d'autre part, touchée par la Réforme dès 1523 ; les guerres de Religion y furent particulièrement âpres, les protestants disposant de chefs redoutables : le baron des Adrets, Dupuy-Montbrun et, surtout, après 1577, Lesdiguières. Ce dernier devint, sous Henri IV, gouverneur de la province et le resta jusqu'à sa mort, en 1626. Peu après, la centralisation monarchique se manifesta : en 1628, les états de Dauphiné furent suspendus et les intendants apparurent. Le règne de Louis XIV fut marqué par deux faits importants pour le Dauphiné. D'une part, les guerres de la ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne entraînèrent des invasions savoyardes de la province. D'autre part, la révocation de l'édit de Nantes provoqua de nombreux départs de protestants, qui, pourtant, représentaient encore, vers 1726, un quart de la population. Sous Louis XV et Louis XVI la paix ne fut pas troublée, ce qui favorisa une grande prospérité économique qui s'épanouit de 1730 à 1820. Les manufactures et les forges se multiplièrent (premières concentrations industrielles dans le textile) enrichissant la bourgeoisie qui allait montrer sa puissance sous la Révolution.

En effet, dès les premières agitations, le parlement de Grenoble avait pris la tête de l'opposition. Le premier, il réclame, le 21 août 1787, la convocation des Etats généraux. Les réformes imposées par Lamoignon provoquèrent un soulèvement populaire : la journée des Tuiles du 7 juin 1788. La propagande pour les réformes ne fit ensuite que s'amplifier, en particulier sous l'impulsion de Mounier ; elle aboutit à l'assemblée de Vizille (21 juill. 1788), où des représentants des trois ordres, mais surtout du Tiers Etat, réclamèrent le rétablissement des parlements et la convocation des Etats généraux.

A ceux-ci les députés dauphinois jouèrent un rôle important : Mounier, puis Barnave furent parmi les chefs de la Constituante. C'est celle-ci qui décida le partage de la province en trois départements, Isère, Hautes-Alpes et Drôme, ayant respectivement pour chef-lieu : Grenoble, Gap et Valence. Mais la Révolution, que les députés dauphinois avaient fortement contribué à déclencher, allait plus loin qu'ils ne l'avaient souhaité ; pour la plupart modérés, ils furent éliminés, ce qui explique l'accueil favorable réservé à l'Empereur par la province : ainsi Grenoble fut la première grande ville de France à acclamer Napoléon lors de son retour de l'île d'Elbe. Sous la Restauration, une forte opposition libérale élit en 1819, comme député de l'Isère, l'abbé Grégoire, ce qui explique que la Révolution de 1830 ait été bien acceptée, et que le Grenoblois Casimir Perier ait été l'un des premiers à consolider le pouvoir de la bourgeoisie triomphante. Les régimes qui suivirent n'entamèrent pas ce qui constituait le caractère essentiel du Dauphiné : une grande activité industrielle, qui, un moment défavorisée par le règne de la machine à vapeur, reprit son essor lorsque, en 1869, Aristide Bergès eut réalisé la première usine hydro-électrique pour sa papeterie de Lancey. Entre-temps, le Dauphiné avait fourni à la France deux de ses gloires du XIXe s. : Stendhal et Hector Berlioz. (→ Biblio.)

● *Littérature.* Aux XIIe et XIIIe s., le Dauphiné connaît un certain nombre de troubadours, parmi lesquels se distinguent Albertet de Sisteron, Beatrix de Romans, Beatrix de Die, Folquet de Romans, Guillaume Magret, Ogier de Romans. Au début du XVIe s., les mystères attirent les foules. Dû au chanoine Siboud de Pra, le *Mystère des trois doms* est représenté à Romans en 1509. Quant au *Mystère des Rameaux*, en dialecte embrunais, il vaut surtout sur le plan philologique. A la fin du siècle, Laurent de Briançon, recteur de l'université de Grenoble, écrit de nombreux poèmes en patois, dont on retiendra surtout *Lo Batifel de la gisen* (*le Caquet de l'accouchée*). Jean Millet, de Grenoble († v. 1675), donnera surtout des pastorales et des tragi-comédies, sans atteindre à la renommée de François Blanc, dit « La Goutte » (Grenoble v. 1670 - † 1742), auteur du *Grenoblo malhérou*. Au XIXe s., le chanoine André Menilgrand, de Voreppe, publie des *Poésies et morceaux de prose en patois de Grenoble*, tandis que le philologue Auguste Boissier (Die 1802 - † 1867) fait éditer des *Pouéisias Dioisas*. A Louis Moutier (Livron 1831 - † 1903) reviennent une *Bibliographie des dialectes dauphinois* et une *Grammaire dauphi-*

Phot. Bourguignon, Seive, Goizet, Roubier

noise. Mais le XIXe s. est dominé par la personnalité d'Albert Ravanat, d'Eybens (1845 - 1894), imitateur de La Fontaine et rédacteur d'un *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble*. (→ Biblio.)

● *Beaux-arts*. De l'époque gallo-romaine, Vienne conserve un temple dédié à Auguste et à Livie, les restes d'un théâtre de 10 000 spectateurs, et une pyramide dite « l'Aiguille », ayant orné le centre d'un cirque antique. A Die, la porte Saint-Marcel, le pont de la Griotte remontent également aux premiers siècles de notre ère. A l'art barbare appartiennent la crypte de Saint-Laurent de Grenoble et Saint-Pierre de Vienne (façade et murs latéraux). L'architecture romane est amplement représentée : cathédrales de Valence et de Die, Saint-André-le-Bas, à Vienne, ancienne abbaye de Léoncel ; églises du Tricastin : Saint-Paul-Trois-Châteaux, la Baume-de-Trans et Saint-Restitut, qui se rattachent à l'art provençal ; Donzère, Saint-Marcel-les-Sauzes, Saint-Chef, la Garde-Adhémar, que ses deux absides opposées apparentent à la Rhénanie, tandis que les cathédrales d'Embrun, les églises de Romans et de Guillestre se rapprochent des édifices lombards, dont elles reproduisent les porches caractéristiques. A l'art gothique sont dus deux monuments principaux : l'abbatiale Saint-Antoine, dont la façade flamboyante abrite des statuettes attribuées à Le Moiturier, et la cathédrale Saint-Maurice de Vienne, auxquels on peut ajouter Saint-André de Grenoble et l'ancien palais du Parlement. De nombreux logis Renaissance se voient à Valence, La Tour-du-Pin, Romans, Montélimar. Au XVIIe s. furent élevés les bâtiments actuels de la Grande-Charteuse, sauf le grand cloître (XIVe-XVIe s.). Le chef-d'œuvre de l'architecture civile reste le château de Vizille, avec ses bâtiments en retour d'équerre et sa porte d'honneur surmontée de la statue équestre de Lesdiguières. De nombreuses demeures féodales à Pontcharra (château Bayard), Montélimar, Bressieux, Grand-Serre, Montmaur, Monteynard, Suze-la-Rousse, auxquelles s'ajoutent les châteaux plus récents de Tencin et de Grignan, et les enceintes urbaines de Die, La Garde-Adhémar, Tallard, Crémieux montrent l'évolution de l'architecture militaire, qui s'achève avec deux places fortifiées par Vauban : Briançon et Mont-Dauphin. (→ Biblio.)

DAUPHINÉ D'AUVERGNE, fief français de basse Auvergne, formé en 1155 par le démembrement du comté d'Auvergne*. Il comprenait la rive droite de l'Allier, Issoire, une partie de Clermont, plusieurs seigneuries en Limagne. Capit. *Issoire*.

DAUPHINELLE n. f. Autre nom du delphinium.

DAUPHINITE n. f. Minér. Syn. d'ANATASE.

DAUPHINOIS, E adj. et n. Relatif au Dauphiné ; habitant ou originaire de cette région.

— Art culin. *A la dauphinoise*, se dit d'une préparation de pommes de terre gratinées, avec lait, œufs et gruyère râpé.

◆ N. m. Linguist. Ensemble des parlers romans du Dauphiné.

— ENCYCL. Linguist. Il y faut distinguer : 1° dans le département de l'Isère, sauf l'extrême sud, et dans le nord du département de la Drôme, le *dauphinois* proprement dit, parler de type *franco-provençal* ; 2° dans la plus grande partie de la Drôme, le sud de l'Isère, les Hautes-Alpes et les hautes vallées du versant italien des Alpes, le *dauphinois alpin*, qui est de type *provençal*.

DAURADE n. f. (provenç. *daurada*, dorée). Poisson de mer à corps oblong, couvert de petites écailles, à tête forte, dont les dents antérieures sont coniques et les postérieures en forme de molaires arrondies. (Il se nourrit de coquillages.)

— ENCYCL. Les *daurades* (ou *dorades*) sont aussi appelées *daurats*, *aurats*, *aurades*, etc. Tous ces noms font allusion à leur coloration dorée, et notamment à la tache dorée qui se trouve sur leur tête. La plupart des daurades vendues hors des côtes méditerranéennes sont des pagels*.

Les nombreuses espèces du genre sont répandues surtout dans les mers chaudes. Une espèce (*Chrysophrys aurata*) est commune en Méditerranée. Sa chair est très estimée. Sa longueur atteint 50 cm. Elle a, vivante, de très belles couleurs bleu et jaune à reflets dorés.

On pêche la daurade avec un matériel de surf-casting léger, hameçon forgé n° 2 très résistant, esché de morceaux de coquillages ou de vers marins.

DAURAT (Jean). V. DORAT.

DAURAT (Didier), aviateur français (Montreuil-sous-Bois 1891). Pilote de chasse pendant la Première Guerre mondiale, il entra en 1919 aux Lignes aériennes Latécoère, comme pilote, sur la ligne Toulouse-Casablanca, amorce, dans l'esprit de son fondateur, Pierre Latécoère, de la ligne France-Amérique du Sud. Appelé rapidement à la direction de l'exploitation, il put donner toute sa mesure par sa connaissance des hommes et du matériel. Il sut découvrir et mettre en valeur des pilotes célèbres, tels Mermoz et Saint-Exupéry, leur inculquant l'esprit de la « ligne » et la foi dans l'avenir du transport aérien. Directeur de l'exploitation à la Compagnie aérienne aéropostale, puis à Air Bleu, il entra à Air France en 1945, et dirigea le centre d'Orly. (→ Biblio.)

DAUSSE (Benjamin), ingénieur français (Grenoble 1801 - *id.* 1890). Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, il s'est fait connaître par des études hydrologiques et a formulé des principes connus sous le nom de *lois de Dausse* (« la hauteur de la pluie annuelle croît, en général, avec l'altitude jusqu'à une certaine limite ; les pluies d'été ne profitent point aux cours d'eau »).

DAUSSOIGNE-MÉHUL (Joseph), compositeur français (Givet 1790 - Liège 1875), neveu de Méhul. Prix de Rome, professeur d'harmonie, directeur du Conservatoire de Liège (1827-1862), il écrivit plusieurs opéras.

DAUSSY (Pierre), ingénieur hydrographe français (Paris 1792 - *id.* 1860). Directeur du Dépôt des cartes et plans du ministère de la Marine, il établit de nombreuses cartes nautiques, ainsi que des *Tables des positions géographiques des principaux lieux du globe* (1847). [Acad. des sc., 1855.]

DAUTHENDEY (Max), poète et écrivain allemand (Würzburg 1867 - Malang, Java, 1918). Impressionniste et philosophe, il a noté dans ses poésies les subtiles actions qu'exerce sur nous le monde extérieur, et il s'est appliqué à construire à l'aide de l'orientalisme un monde moral dépouillé des idées de divinité et d'humanité. Ses drames manquent de puissance scénique. Ses poèmes (*Ultraviolet*, 1893 ; *l'Eternel Hyménée*, 1895, etc.) méritent de survivre : on y trouve une sensibilité et une forme de lyrisme très modernes. Interné à Java pendant la Première Guerre mondiale, il y mourut de nostalgie après avoir retrouvé la foi.

DAUTRESME (Lucien), homme politique et compositeur français (Elbeuf 1826 - Paris 1892). Élève de l'Ecole polytechnique, il fut, en 1848, secrétaire d'Emmanuel Arago. Puis il s'adonna à la musique, et fit représenter deux opéras, dont *Cardillac*, et une opérette, *Sous les charmilles*. Député de la Seine-Inférieure (1876-1891), il siégea au centre gauche et fit partie des 363. Constamment réélu par la suite, il fut ministre de l'Agriculture en 1885 et du Commerce en 1887, puis élu sénateur en 1891.

DAUTRICHE (Jacques VAN OOSTENRYK, dit **D'Autriche** ou), ébéniste d'origine hollandaise (v. 1743 - † 1778). Reçu maître à Paris en 1765, il a exécuté nombre de meubles, dont on apprécie l'ornementation et les lignes harmonieuses.

DAUTRICHE (Henri Joseph), ingénieur des poudres français (Lille 1876 - Chedde 1915). Auteur de savants travaux sur les explosifs, il découvrit, en particulier, le rôle antigrisouteux des sels de potassium, ainsi qu'une méthode de mesure de la vitesse de détonation. Il fut tué par une explosion, au cours d'une manipulation.

DAUTRY (Raoul), ingénieur et administrateur français (Montluçon 1880 - Lourmarin 1951). Entré aux chemins de fer du Nord, il sut, au cours de la Première Guerre mondiale, adapter l'organisation de ce réseau aux besoins militaires, puis, la paix revenue, le remettre en état dans des conditions qui attirèrent l'attention. Appelé en 1928 à la direction générale du réseau de l'Ouest-Etat, dont on critiquait la gestion déficitaire, il instaura de nouvelles méthodes de direction et insuffla un esprit nouveau qui transformèrent la compagnie. Comme président de la Conférence des directeurs des grands réseaux, il eut une grande influence sur l'ensemble des chemins de fer français et prépara leur fusion dans la Société nationale des chemins de fer français (1938). Ministre de l'Armement (1939-1940), il se retire de la vie publique après l'armistice et, à la Libération, devient ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944-1945), puis, en 1946, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique. (Acad. des sc. mor. et polit., 1946.)

Raoul DAUTRY

DAUVET (Jean), magistrat français (1400 - 1471). De famille angevine, il fut chargé de diverses missions diplomatiques par Charles VII et devint successivement procureur général au parlement de Paris (1446), président du parlement de Toulouse (1461), enfin premier président du parlement de Paris (1465). Il joua un rôle important dans le procès de Jacques Cœur, puis dans celui de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Chargé de diriger l'exploitation des mines que Jacques Cœur possédait dans le Lyonnais et le Beaujolais, il rédigea un remarquable règlement général.

DAUW ou **DAW** [dɔ] n. m. Autre nom du zèbre de Burchell. (Nom sc. : *Hippotigris Burchelli*.)

— ENCYCL. Le *dauw* est le plus commun des zèbres ; c'est celui qu'on voit le plus souvent dans les jardins zoologiques. Répandu dans toute l'Afrique orientale et australe, il se distingue par sa livrée, qui est, parmi celles de ses congénères, la moins rayée, après celle du couagga. Le zèbre de montagne (*H. zebra*), de la taille de l'âne, qui vivait jadis dans la région du Cap, est considéré comme étant le vrai dauw.

D'or au dauphin pâmé d'azur.

DAUX (Georges), historien et archéologue français (Bastia 1899). Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, il devint professeur à la Sorbonne (1945-1950). Sa connaissance du monde grec l'a fait désigner, en 1947, pour le poste de chef de la délégation française à la commission d'enquête balkanique du Conseil de sécurité de l'O. N. U., puis de directeur de l'Ecole française d'Athènes (1950). On lui doit : *les Deux Trésors du sanctuaire d'Athéna Pronaïa* (1923), *Delphes au IIe et au Ier siècle avant Jésus-Christ* (1936), *les Etapes de l'archéologie* (1942), *Chronologie delphique* (1943), *l'Art antique* (1947).

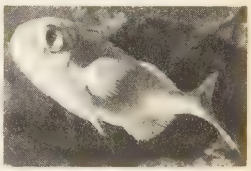

daurade

DAUZAT (Albert), linguiste français (Guéret 1877 - Paris 1955). Suppléant de Paul Passy à l'Ecole pratique des hautes études (1910), il y fut chargé de conférences en 1913 et y devint directeur d'études en 1921. Il a étudié, en particulier, les parlers de l'Auvergne, son pays natal ; à ces études, on peut joindre ses *Essais de géographie linguistique et des argots* (1929), ainsi que *les Argots franco-provençaux* (1917) et *les Patois* (1927). Parmi ses travaux sur la langue française, citons : *la Langue française, sa vie et son évolution* (1927), *Histoire de la langue française* (1931), *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1938), *les Noms de lieux* (1926), *les Noms de personnes* (1924), *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France* (1951). Très actif, il a fondé deux revues : *le Français moderne* (1933), et *Onomastica* (1947), intitulée en 1949 *Revue internationale d'onomastique*.

DAUZATS (Adrien), peintre français (Bordeaux 1804 - Paris 1868). Il collabora aux *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, du baron Taylor, et, de ses nombreux voyages (France, Espagne, Allemagne, Egypte, Algérie), rapporta un grand nombre de tableaux et d'aquarelles, qui l'ont fait considérer comme un précurseur de l'impressionnisme. Il est représenté au Louvre, ainsi que dans divers musées (Bordeaux, Chantilly, Lille, Marseille, Versailles). Il a publié, en collaboration avec Alexandre Dumas père, *Quinze Jours au Sinaï*.

Adrien DAUZATS
« la Giralda » à Séville
Louvre

DAVAINE (Napoléon Emmanuel), ingénieur français (Saint-Amand, Nord, 1804 - Arras 1864). Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et constructeur de voies ferrées, on lui doit des mémoires sur le frottement des engrenages coniques, la construction des vis d'Archimède, la résistance des matériaux, etc.

Phot. Harlingue, Goldner, Neurdein, Giraudon.

DAVID

par Donatello

par Verrocchio

par Michel-Ange

DAVAINE (Casimir Joseph), médecin français (Saint-Amand-les-Eaux 1812 - Garches 1882). Sa découverte, en 1850, de la bactéridie du *charbon*, en fait un véritable précurseur de Pasteur. (Acad. de méd., 1868.)

DAVALLIA n. m. Fougère à rhizome rampant des régions chaudes du Vieux Monde. (De nombreuses espèces sont cultivées en serre. Famille des polypodiacées.)

DAVANGERE, v. de l'Inde (Mysore), au N.-O. de Bangalore ; 78 100 hab. Textiles.

DAVANNE (Louis Alphonse), chimiste et vulgarisateur français (Paris 1824 - Saint-Cloud 1912). Il s'est adonné spécialement à la chimie photographique ; on lui doit aussi une méthode de détermination de la distance focale des objectifs photographiques.

DAVANTAGE adv. (de *de* et *avantage*). Plus, en plus grande quantité, à un plus haut degré : *Je n'en sais pas davantage. On a beau dire du bien de nous, nous en pensons encore davantage.* || Plus longtemps : *Ne pouvoir rester davantage.*
— LANGUE CLASS. De plus, en outre : *Les langues sont la clef des sciences, et rien davantage* (La Bruyère). || Le plus : *Vous rayez les endroits* [...] *où* [l'auteur] *se complaît davantage* (La Bruyère).
— REM. D'après quelques puristes, *davantage* ne pourrait pas s'employer quand la comparaison comporte un second terme ; on ne pourrait pas dire : *Il travaille davantage que vous.* Cette construction, employée pourtant communément de nos jours, existe dès le XVIe s. et se trouve fréquemment chez les écrivains du XVIIe au XIXe s. : *Quoi qu'il vous promette, il fera davantage qu'il ne vous a promis* (Racine). *La fille d'Agamemnon étouffant sa passion* [...] *intéresse bien davantage qu'Iphigénie pleurant son trépas* (Chateaubriand). || *Davantage de*, suivi d'un complément du nom, existait depuis le XVIIe s. ; cette construction reste commune de nos jours : *Deux ou trois livres, à peine davantage de tableaux* (Proust).

DAVANZATI (Chiaro), poète italien du XIIIe s. (Florence - † av. 1280). Imitateur des Provençaux, il présente pourtant dans ses quatre-vingt-dix *canzoni* et sonnets du naturel et de l'originalité.

DAVANZATI BOSTICHI (Bernardo), érudit italien (Florence 1529 - *id.* 1606). Parmi ses œuvres, la plus célèbre est sa traduction de Tacite (1596), où il essaya d'arriver à la plus grande concision possible. Il publia aussi le *Schisme d'Angleterre* (1585), traduit du jésuite anglais Nicholas Sanders, des traités économiques et un *Traité de la culture des vignes et des arbres en Toscane* (1600).

DAVAO, v. des Philippines, au fond du *golfe de Davao*, dans l'île de Mindanao ; 24 500 hab. Le port exporte de l'abaca, du coprah et des ananas. Dans la région, la culture de l'abaca a réussi sur les sols volcaniques provenant des éruptions du mont Apo. Plantations de caoutchouc et de cocotiers.

DAVAYÉ, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Mâcon), sur la Côte mâconnaise ; 427 hab. Bons vins rouges.

DAVEL (Jean Daniel Abraham), patriote vaudois (Morrens, près de Lausanne, 1670 - Vidy, près de Lausanne, 1723). D'abord notaire à Cully, il prit, à partir de 1689, du service dans des régiments suisses en Piémont, en Hollande, en France (1708). Il revint à Cully en 1712. Le canton de Vaud, son pays, était alors sujet du canton de Berne ; il voulut l'affranchir de cette domination. Le 31 mars 1723, il entrait à Lausanne avec trois compagnies de milice et appelait les habitants à la révolte. Mais les autorités restèrent fidèles à Berne. Davel, arrêté le lendemain, fut condamné et exécuté.

DAVENANT (John), théologien anglican (Londres 1576 - † 1641). Professeur à Cambridge, puis évêque de Salisbury, il milita pour un rapprochement des communions chrétiennes.

DAVENANT ou **D'AVENANT** (sir William), poète et dramaturge anglais (Oxford 1606 - Londres 1668). Fils d'un hôtelier d'Oxford, il serait, selon la légende, un enfant naturel de Shakespeare. Protégé de la duchesse de Richmond et de lord Brooke, il connaît le succès dès 1629 avec son drame *Albovin, roi des Lombards*, puis avec des comédies, comme *les Beaux Esprits* (*The Wits*) [1633], *les Amants platoniques* (*The Platonic Lovers*) [1636], *l'Amour et l'Honneur* (*Love and Honour*) [1649]. En 1639, il succède à Ben Jonson comme poète-lauréat et prend la direction du théâtre de Drury Lane. Lors des troubles politiques, il est du parti royaliste et il se réfugie en France, puis regagne l'Angleterre en 1643 ; mais, suspect aux puritains, il est emprisonné de 1650 à 1652 ; l'intervention de Milton le sauve. Durant son incarcération, il publie son poème épico-philosophique de *Gondibert* (1651). En 1656, il crée le genre de l'opéra en Angleterre avec son *Siège de Rhodes*.

DAVENANT (Charles), économiste anglais (Londres 1656 - *id.* 1714), fils aîné du précédent. Ses nombreux ouvrages plaidèrent en faveur de la liberté d'entreprise.

DAVENPORT, v. des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississippi ; 89 000 hab. Evêché catholique. Centre industriel : locomotives, machines à laver ; industries alimentaires et textiles (confections) ; cimenterie.

DAVENPORT (Robert), auteur dramatique anglais du début du XVIIe s., connu par un drame, *le Roi Jean et Mathilde* (imprimé en 1655), et deux comédies : *le Bonnet de nuit de la Cité* (*The City Nightcap*) [représentée en 1624] et *Un nouveau tour pour duper le diable* (*A New Tricke to cheat the Devil*) [imprimée en 1639]. Une autre pièce, aujourd'hui perdue, *Henri Ier et Henri II*, aurait été écrite avec la collaboration partielle de Shakespeare. Ses œuvres marquent la transition entre le théâtre élisabéthain et celui de la Restauration.

DAVENPORT (William Henry), prestidigitateur américain (1814 - † Australie 1877). Il acquit avec son frère, IRA ERASTUS (1839 - † 1911), une habileté extraordinaire dans certains tours. Se faisant passer ensuite pour des médiums en relation avec les esprits, ils se produisirent aux Etats-Unis et en Angleterre. Précédés d'une grande réputation, ils se rendirent en 1865 à Paris, prirent pour interprète un homme de lettres, Derosne, et organisèrent des séances. Les prestidigitateurs français Robert-Houdin et Robin dévoilèrent les trucs de ces prétendues manifestations spirites, qui n'étaient que de l'escamotage.

DAVENTRY, v. de Grande-Bretagne (Northamptonshire), à l'O. de Northampton ; 4 000 hab. Manufactures de chaussures. Station de radiodiffusion.

DA VERONA (Guido), romancier italien (Saliceto Panaro, Modène, 1881 - Milan 1939). Ses romans de mœurs ont souvent fait scandale par le réalisme de leurs scènes érotiques, et l'exubérance de son style semble une parodie involontaire de celui de D'Annunzio. Ses ouvrages les plus connus sont : *Celle qu'on ne doit pas aimer* (*Colei che non si deve amare*) [1910], *Mimi Bluette, fleur de mon jardin* (*Mimi Bluette, fiore del mio giardino*) [1915], *Dénoue ta tresse, Marie-Madeleine* (*Sciogli la treccia, Maria Maddalena*) [1920], *Cléo* (1926).

DAVESNE (Robert), ferronnier français (Paris 1603 - *id.* 1689). Il publia un *Livre de serrurerie nouvellement inventé* (1676), illustré de nombreux modèles.

DAVÉZIEUX, comm. de l'Ardèche (arrond. de Tournon), dans le nord du Vivarais, au N.-E. d'Annonay ; 1 099 hab. (394 aggl.). Fabrique de pâte à papier.

DAVID, v. de la république de Panamá, ch.-l. de la province de Chiriquí, près du Pacifique ; 22 700 hab. Evêché catholique.

DAVID (CITÉ DE), ville jébuséenne dont s'empara David vers 1000 av. J.-C. Elle était limitée par les vallées du Cédron et du Tyropoeon et par la colline du Moriah.

DAVID, 2e roi hébreu (1015 - 975 ?). Fils de Jessé, propriétaire de Bethléem, il fut mandé à la cour du roi Saül, dont il devint l'écuyer musicien. Il calmait la mélancolie du roi en jouant de la harpe. Mais ses succès militaires (mort de Goliath) allumèrent la jalousie de Saül. Bien que celui-ci lui eût fait épouser sa fille Michol et permis l'amitié de son fils Jonathas, il vint un jour où David dut quitter la Cour. Mais déjà Samuel lui avait annoncé qu'il régnerait après Saül. David erra dans le désert de Juda durant plusieurs années, et même se mit au service des Philistins. A la mort de Saül, il fut élu roi par la tribu de Juda, à Hébron. Sept ans et demi plus tard, après négociations avec les cheikhs du Nord, il fut élu roi de Juda et d'Israël. Il conquit alors Jérusalem sur les Jébuséens, à la limite de Juda et de Benjamin. Il fit de cette ville sa capitale politique et lui donna un nouveau lustre en y transportant l'arche d'alliance. Roi puissant, à la tête d'un royaume où les Philistins eux-mêmes lui étaient dévoués, il fut cependant un homme de caractère faible. Il ne sut pas résister à la tentation du pouvoir absolu (assassinat d'Urie, époux de Bethsabée), ni imposer sa volonté au milieu des cabales montées par ses nombreuses femmes et leurs enfants (meurtre d'Amnon, révolte d'Absalon, prétentions d'Adonias).
Il est l'initiateur du genre psalmique et a composé lui-même un certain nombre de Psaumes. Plus tard, les Prophètes utiliseront sa personne pour le développement de l'idée messianique ; et, au début du Nouveau Testament, Jésus sera présenté en liaison avec le roi David (Luc, I, 32). David est aussi vénéré comme prophète par l'islām, sous le nom de Dā'ūd*. (→ Biblio.)
— Iconogr. Les épisodes variés de la vie du roi-prophète ont été une source d'inspiration particulièrement abondante pour les artistes chrétiens, depuis l'auteur des fresques du cimetière de Calixte à Rome. Certaines œuvres nous offrent le cycle complet de ces épisodes, comme les fresques de la chapelle de Doura-Europos (IIIe s.), les portes de bois de Saint-Ambroise de Milan (Ve s.), les fresques coptes de Baouit (VIe s.), le plat d'argenterie chypriote de New York (VIIe s.), le Psautier doré de Saint-Gall (IXe s.), des coffrets d'ivoire du Xe s., les bas-reliefs de la porte Mantile de Tournai ou les Bibles d'Etienne Harding (Dijon) et de Souvigny (Moulins), les médaillons de la cathédrale d'Auxerre, une suite de tapisseries flamandes du XVIe s. (Madrid et musée de Cluny), le *Bréviaire Grimani* (Venise, XVIe s.).
Le jeune berger triomphant nous est évoqué par les trois statues fameuses de Donatello (marbre et bronze, Bargello), de Verrocchio (bronze, 1476, [*id.*]) et de Michel-Ange (marbre, mis en place en 1504, Académie de Florence) ; mais son duel avec Goliath apparaît auparavant sur les chapiteaux de Saint-Benoît-sur-Loire, Parthenay, Vézelay, sur les décorations de *cassone* de Pesellino, sur un panneau de Pollaiolo (Berlin), et, après Michel-Ange, dans les statues de Pierre de Francheville (Louvre) ou du Bernin (Villa Borghèse, Rome), dans les tableaux de Palma le Jeune (Prado), Daniel de Volterra (Louvre), Scorel (Dresde), le Guide (Louvre), le Caravage (galerie Borghèse), Strozzi (Cincinnati). L'onction donnée par Samuel a été figurée par Raphaël (loges du Vatican), Véronèse (Vienne), Claude Lorrain (Louvre), et *le Triomphe de David* par Poussin (Prado), Steen (Copenhague) ou Rembrandt (Munich). Il joue de la harpe pour apaiser Saül : Cavallino (Vienne), Rembrandt (Francfort, La Haye). Il coupe un pan du manteau du roi : eau-forte de Rembrandt.
On trouve le vieux roi musicien dans une iconographie proche de celle d'Orphée — et chère aux peintres de buffets d'orgues — sur la *Bible de Charles le Chauve* (Bibl. nat.), les chapiteaux de la Daurade et de la porte Miègeville (Toulouse), des portails de Saint-Jacques-de-Compostelle, de Ripoll ou de Moissac, les vitraux de Chartres et de Bourges. Beauneveu le peint dans son *Psautier du duc de Berry*, Sluter le sculpte au *Puits de Moïse* ; citons encore Rubens (Francfort) et le Dominiquin (Louvre). Puis le voici qui danse devant l'arche (Bourdon, à Londres ; Peselino, à Kansas City ; Troger, à Altenburg), qui se fait porter l'eau de Bethléem (Cl. Lorrain, à Londres). Le voici avec Abigaïl (Van der Werf, à Leningrad ; Vouet, à Alger ; Rubens, à Detroit), puis avec Bethsabée, peint par Memling (Stuttgart), Bronzino (Leningrad), Bordone (Venise), Cranach (Berlin), Rubens (Dresde), Rembrandt (New York et Louvre), J. F. De Troy (Angers). Le voici, enfin, en pénitent (le Dominiquin, Louvre), et se réconciliant avec Absalon (Rembrandt, à Leningrad). Plus près de nous, le personnage de David a inspiré les préraphaélites anglais, ainsi que Gustave Moreau (aquarelle, Louvre) et le sculpteur Antonin Mercié (Louvre). Il

Phot. Anderson-Giraudon, Giraudon.

faut encore signaler que David est en bonne place dans les représentations de l'arbre de Jessé, et aussi qu'il incarne, dans les jeux de cartes, le roi de pique. Il représente le judaïsme dans la collection des Neuf Preux du Moyen Age (xylographies de la bibliothèque de Berne).

— ALLUS. HIST. ***David dansant devant l'arche*** (II Samuel, VI, 14). David, ayant affermi son trône, résolut de faire transporter à Jérusalem l'arche sainte, restée dans la maison du lévite Abinadab. Lui-même, saisi d'allégresse, dansa devant l'arche en tête du cortège, au son des trompettes, pour honorer Dieu, provoquant les railleries méprisantes de sa femme Michol, fille de Saül. L'épisode est devenu le symbole de l'enthousiasme qui fait bon marché des convenances.

David (BOUCLIER DE), talisman des cabalistes juifs (en hébreu : *Magen David*) ; médaille avec un hexagramme formé par deux triangles équilatéraux, accompagné de divers signes hébraïques ; on le trouve sur des tombes du IIIe s. apr. J.-C.

David triomphant, ballet en 2 actes et 3 tableaux, chorégraphie et livret de Serge Lifar, musique de Vittorio Rieti, décors et costumes de Fernand Léger. Première mondiale : théâtre de la Maison internationale des étudiants, à Paris, en 1936, avec Mia Slavenska et Serge Lifar. Ce ballet est inspiré des livres des Rois.

DAVID ou **DEWI** (saint), évêque de Menevia et patron du pays de Galles († 601 ?). Disciple indirect de saint Germain d'Auxerre, il combattit le pélagianisme et fonda plusieurs monastères, dont le principal était situé dans la vallée de Ross. — Un autre saint **David** fut évêque de Bourges, et mourut en 802. (Fête le 17 juin.)

ÉCOSSE

DAVID Ier [1084-Carlisle 1153], roi d'Ecosse (1124-1153), frère cadet d'Alexandre Ier, auquel il succéda. Il consolida l'unité de son royaume, le réorganisa et développa considérablement sa puissance. Exploitant les difficultés intérieures de l'Angleterre sous Etienne de Blois, il fit entrer dans l'orbite écossaise les comtés anglais du Nord jusqu'à la Tees et à la Ribble (1139). Sous son règne, l'influence anglo-normande prévalut, renforcée par l'établissement de nombreuses familles étrangères (tels les Bruce et les Fitzalains). Il réorganisa son royaume sur le système normand, remplaçant le système tribal par le système féodal. Il resserra les liens entre l'Eglise d'Ecosse et Rome, et fonda de nombreuses abbayes et plusieurs villes. A sa mort, l'Ecosse était définitivement intégrée au reste de l'Occident.

DAVID II ou **DAVID BRUCE** (Dunfermline 1324 - Edimbourg 1371), roi d'Ecosse (1329-1371), fils et successeur de Robert Ier Bruce. Chassé en 1332, par Edouard de Baliol et les « Déshérités » appuyés par Edouard III d'Angleterre, il se réfugia en France (1334) ; en 1341, une révolte des barons écossais lui permit de rentrer avec l'aide de la France. Mais, après une guerre malheureuse contre l'Angleterre, son armée fut anéantie et lui-même fut fait prisonnier à la bataille de Neville's Cross (1346). Par le traité de Berwick (1357), il paya sa libération en livrant le pays à la suprématie anglaise, faiblesse qui lui valut de se heurter, pendant la fin de son règne, à une forte opposition nobiliaire, menée par Stuart.

GÉORGIE

DAVID III *le Constructeur*, roi de Géorgie (1089 - 1125), fils de Georges II. Il chercha à relever la situation politique et économique de la Géorgie, ruinée par les invasions répétées des Turcs Seldjoukides. Il amorça le repeuplement des plaines et restaura les villes, abandonnées par la population, qui avait cherché refuge dans les montagnes. La première croisade et le déclin de l'Empire seldjoukide, après la mort de Malik Chāh, permirent à David III d'étendre les limites de son royaume de la mer Noire à la Caspienne et de la chaîne du Caucase aux confins méridionaux de l'Arménie. Il fut le premier des souverains de Géorgie qui eut une armée permanente, composée de 50 000 Kiptchaks, et avec laquelle il conquit Tiflis en 1122 et Ani, capitale de l'Arménie, en 1123. Il construisit des routes, des églises, des monastères, parmi lesquels celui de Guélathi, où il fut plus tard enterré, et réforma l'Eglise et la justice, dont l'exercice fut retiré au pouvoir exécutif. Protecteur des lettres, très cultivé, poète lui-même, David III fit de Guélathi un centre universitaire et intellectuel. Très populaire en Géorgie, il maria l'une de ses filles à l'héritier du basileus.

DAVID IV (David SOSLAN), roi de Géorgie (1193-1207). Prince d'Ossétie, il épousa Thamar, fille de Georges IV, et régna sous le nom de David IV.

DAVID V Narin [† 1293], roi de Géorgie (1245-1293), neveu de Georges IV. Sa mère, Roussoudanne, avait été désignée par Georges IV, son frère, comme régente du royaume. Elle fit couronner son fils à l'âge de six ans, après avoir écarté de la succession l'héritier légitime du royaume, fils de Georges IV, qui portait aussi le nom de David. Le jeune roi fut envoyé à Karakoroum, après que les Mongols eurent conquis l'est et le sud du pays ; c'est à cette condition que les conquérants avaient consenti à laisser son indépendance à la Géorgie occidentale. David se trouvait encore à Karakoroum lorsque mourut sa mère. Les Mongols le reconnurent comme roi en même temps que David (David VI Oulou), fils de Georges IV. Peu après, David V, hostile aux Mongols, s'enfuit en Géorgie occidentale (Iméréthie), où il régna jusqu'à sa mort, en bonne entente avec son cousin David VI, qui gouverna jusqu'en 1270 le reste de la Géorgie.

DAVID VI Oulou [† 1270], roi de Géorgie (1245-1270), fils naturel de Georges IV. A la mort de son père (1222), la régence avait été confiée à sa tante, Roussoudanne, généralement considérée comme reine de 1222 à 1245. Roussoudanne l'éloigna en le confiant au sultan d Iconium, puis chercha à le faire disparaître. Rappelé par les nobles de Géorgie, peu après la mort de sa tante, il fut couronné en 1245, mais envoyé par les Mongols à Karakorum, où se trouvait déjà depuis plusieurs années son cousin et rival, David (V. DAVID V Narin). Les Mongols décidèrent que les deux princes régneraient en même temps (1247). Apprécié par les Mongols, David VI fut le seul étranger qui ait pris part à leurs conseils militaires. Il participa à la prise de Bagdad par Hūlagū (1258) : ce furent les troupes géorgiennes qui capturèrent le calife. Il fut désigné pour l'expédition d'Egypte (1260), mais refusa, en 1262, son appui aux Mongols, qui l'attaquèrent vigoureusement. Hūlagū transigea, afin d'obtenir l'aide des Géorgiens contre Batū khan, qui fut vaincu à Chareban.

DAVID VII [† 1311], roi de Géorgie (1292-1311), fils de Dimitri ou Démétré II Thavdadebouli. Il ne succéda pas immédiatement à son père. Les Mongols lui préférèrent Vakhtang, fils de David V, qui devint roi sous le nom de Vakhtang II. David se trouvait alors à la cour de Karakoroum, auprès de l'empereur mongol, mais, malgré ses protestations, il dut attendre la mort de Vakhtang II (1292) pour monter sur le trône. Sous son règne, la Géorgie subit l'intolérance nouvelle des Mongols, convertis à l'islām. Devant la résistance de David VII, ceux-ci reconnurent comme roi, en 1303, son frère puîné Vakhtang, qui mourut l'année suivante.

TRÉBIZONDE

DAVID Ier COMNÈNE [† Sinope 1214], coempereur byzantin de Trébizonde, seigneur d'Héraclée, du Pont et de Paphlagonie (1204-1214), deuxième fils du sébastocrator Manuel Comnène et petit-fils d'Andronic Ier, empereur d'Orient. Avec son frère aîné Alexis Ier le Grand et avec l'appui de la Géorgie, il fonda l'Empire de Trébizonde (1204) et se réserva les côtes de la mer Noire ; il étendit progressivement son domaine jusqu'en Bithynie, mais entra en conflit avec Théodore Ier Lascaris, empereur byzantin de Nicée, qui conquit la plus grande partie de son territoire. Il fut tué après la prise de Sinope (1214) par le sultan seldjoukide Kay Kā'ūs Ier

DAVID II COMNÈNE [† Constantinople 1483], empereur de Trébizonde (1458-1461), troisième fils de l'empereur Alexis IV. Il essaya vainement de s'appuyer contre Mehmet II sur Uzun Ḥasan (du Mouton Blanc) et d'obtenir une intervention de l'Europe occidentale chrétienne contre les Turcs. Le Sultan ayant attaqué Trébizonde, il capitula presque sans résistance en 1461. Il fut emprisonné à Andrinople, puis exécuté, avec sept de ses huit fils et son neveu, au château des Sept-Tours, à Constantinople. Avec lui disparut la famille impériale des Comnène de Trébizonde.

DIVERS

DAVID IGOREVITCH, ou **de Volhynie,** prince russien (1059 - 1112), petit-fils du grand-prince de Kiev. Il acquit la province de Vladimir, en Volhynie, soutint des luttes sanglantes contre ses neveux Volodar et Vassilko, et fit arracher les yeux à ce dernier (1097). Il participa à des expéditions contre les Polovtses.

DAVID ou **DAWIT** (1500 - montagnes du Samen v. 1540), négus d'Abyssinie en 1507, avec son aïeule Hélène comme régente. Celle-ci implora l'assistance des Portugais contre Sélim Ier, qui, après avoir conquis l'Egypte, menaçait d'envahir l'Abyssinie. Mais les secours du Portugal n'arrivèrent que de longues années après (1539), alors que les musulmans avaient occupé le pays ; David s'était enfui dans les montagnes, où il mourut.

DAVID, philosophe arménien du Ve s. Elève du patriarche Isaac Ier et de Mesrob, l'inventeur de l'alphabet arménien, il fut envoyé par ses maîtres à Edesse, Constantinople, Athènes et Alexandrie. On a de lui des *Commentaires* sur Aristote, Porphyre ; une *Définition des principes de toutes choses,* etc. David s'est efforcé de répandre parmi ses compatriotes le goût des idées grecques.

DAVID de Dinant, théologien et philosophe scolastique du XIIe s. Ses deux ouvrages : *Quaterni* ou *Quaternuli* et *De tomis* ayant été brûlés pour cause d'hérésie, on ne connaît ses doctrines que par quelques lignes d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin. Il semble que David professa le panthéisme. « Il disait, écrit saint Thomas, que les corps, les âmes et Dieu sont une seule et même chose, et partant que toutes choses ne font qu'un par essence. » Il vécut plusieurs années à la cour du pape Innocent III.

DAVID d'Augsbourg, franciscain allemand (Augsbourg v. 1200-1210 - *id.* 1272). Il inaugura la prédication systématique en langue vulgaire, et a laissé des œuvres de mystique et de pédagogie religieuse qui le placent parmi les premiers auteurs spirituels du XIIIe s.

DAVID (Gérard), peintre flamand d'origine hollandaise (Oudewater v. 1460 - Bruges 1523). Ses œuvres de jeunesse (*Christ cloué sur la croix,* National Gallery) révèlent une formation harlémoise. Dès 1483, il est fixé à Bruges. Admis à la Guilde l'année suivante, il subit l'influence de Memling, dont il hérita la clientèle (commande, en 1498, par le magistrat de la ville, de deux tableaux de justice : *le Jugement de Cambyse* et *l'Ecorchement du juge prévaricateur* [musée de Bruges]). Excepté un bref séjour à Anvers (1515), au cours duquel il rencontra Quentin Metsys, et, peut-être, un court voyage en Italie, Gérard David fit toute sa carrière à Bruges, où la peinture connut avec lui son dernier éclat. Ses tableaux religieux, d'une solennité grave et tranquille, se distinguent encore par la douceur et le recueillement : *les Noces de Cana* (Louvre), *la Vierge entre*

DAVID, par Claus Sluter
détail du « puits de Moïse » Chartreuse de Champmol à Dijon

DAVID III le Constructeur

« la Vierge entre les vierges » par Gérard DAVID
musée de Rouen

Phot. Arch. phot., Larousse, Giraudon.

Louis DAVID
par lui-même

portrait de Mme Chalgrin
Louvre

v. hors-texte en couleurs
RÉVOLUTION FRANÇAISE
tome IX
entre pp. 236 et 237

DAVID d'Angers
médaillon
George Sand

« la Distribution des aigles »
par Louis DAVID
château de Versailles

les vierges (1509, musée de Rouen), *Bernard Salvatin et trois saints* (National Gallery), *Jésus descendu de la croix* (chapelle du Saint-Sang, à Bruges), *la Vierge à la soupe au lait* (Bruxelles) et, surtout, *le Baptême du Christ* (musée de Bruges), peint entre 1500 et 1507 pour Jean des Trompes.

DAVID (Louis), peintre français (Paris 1748 - Bruxelles 1825). Après la mort de son père, tué en duel alors qu'il a neuf ans, il est élevé par ses oncles, architectes et entrepreneurs. Très jeune, il a du goût pour le dessin ; encore élève au collège des Quatre-Nations, il fréquente l'académie de Saint-Luc, s'oriente vers la peinture et demande des conseils à Boucher, qui le fait entrer dans l'atelier de Vien, dont l'art amorce déjà une réaction contre la peinture galante. Elève à l'Académie royale (1766), il obtient le prix de Rome (1774) et accompagne en Italie son maître. De cette année date *Antiochus et Stratonice* (Ecole nationale supérieure des beaux-arts). Il découvre l'antiquité romaine et subit l'influence des théoriciens du néo-classicisme (Quatremère de Quincy, Lessing, Winckelmann). Il admire à Bologne Guido Reni, à Parme le Corrège, à Rome Michel-Ange, dont on retrouve l'accent dans *Saint Roch intercédant pour les pestiférés* (1779, musée de Lille). Puis à Paris, en 1781, il peint *Bélisaire reconnu par un soldat*, la première œuvre où s'affirme son intransigeant classicisme.

En 1784, il est admis à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Autour de lui se groupent des peintres comme Drouais, Fabre, Gros. Il épouse Mlle Pécoul, fille d'un entrepreneur des bâtiments du roi. Dans *la Douleur d'Andromaque* (1783) il avait affirmé les théories de la nouvelle école, dont le sectarisme révolutionnaire ira jusqu'à détruire les meilleures œuvres des peintres de la précédente génération. Méditant un manifeste qui brisera les dernières résistances, David se rend de nouveau à Rome et y exécute *le Serment des Horaces**. Parallèlement à ces grandes compositions d'une froideur volontaire, il peint de nombreux portraits, d'un réalisme où transparaît le caractère du modèle : *Comte Potocki* (1781), le *Dr A. Leroy* (1783, musée de Montpellier), *M. et Mme Pécoul* (1784, Louvre), *la Marquise d'Orvilliers* (1790). Dans des scènes inspirées par l'Antiquité, il s'efforce de reconstituer le décor authentique. Il donne, au Salon de 1787, *Socrate prenant la ciguë, les Amours de Pâris et d'Hélène* (1788, Louvre), *le Retour de Brutus dans sa maison* (1789).

Engagé dans la lutte politique, il contribue à la suppression de l'Académie et vote la mort du roi. Membre de la Convention et du club des Jacobins, surintendant des Beaux-Arts, il est l'ordonnateur des fêtes de la Régénération, de l'Etre suprême, de la Fraternité. Après avoir peint *Marat expirant* (1793, musée de Bruxelles), il organise ses funérailles. Il exécute le portrait de *Mme Chalgrin* (Louvre), guillotinée peu après avoir posé pour lui. L'Assemblée constituante lui commande *le Serment du Jeu de paume*, immense composition qu'il ne pourra achever, la plupart des personnages qui y figurent étant devenus suspects. Ami de Robespierre, il est entraîné dans sa chute, est incarcéré à l'hôtel des Fermes, puis au Luxembourg, où il peint le paysage qu'il voit de sa fenêtre (*Vue du jardin du Luxembourg*, 1794, Louvre) ; il esquisse *les Sabines* et *Homère récitant ses vers*. La réaction thermidorienne l'empêche d'achever son *Joseph Bara*,

« Madame Sériziat », par Louis DAVID
Louvre

dont l'esquisse, un nu très délicat, est conservée au musée d'Avignon. Libéré, il revient au portrait et peint ceux de *Mlle Tallard*, de son beau-frère et de sa belle-sœur, chez qui il a trouvé refuge à Saint-Ouen (*M. et Mme Sériziat*, Louvre). De nouveau arrêté, il est définitivement hors de cause en août 1795 et peut prendre part au Salon.

Nommé membre de l'Institut, il assiste à la cérémonie au cours de laquelle le Directoire reçoit Bonaparte, vainqueur à Arcole. Il esquisse un portrait, pour lequel le général viendra poser dans l'atelier que David occupe au Louvre. Il refuse des sièges au Conseil d'Etat et au Sénat pour se consacrer à de grandes compositions, comme *les Sabines* (1799, Louvre), où il entend donner une leçon de tolérance aux Français divisés. L'Empire fait à nouveau de lui un peintre officiel. Il exécute une fougueuse effigie équestre de *Bonaparte au mont Saint-Bernard* (1800, musée de Versailles) et des portraits qui comptent parmi ses chefs-d'œuvre : *Madame de Verninac* (sœur d'Eugène Delacroix), *Madame Récamier* (1800, Louvre), *le Conventionnel Gérard et sa famille* (musée du Mans), le *pape Pie VII* (1805, Louvre). Napoléon lui commande quatre grandes compositions ; *le Sacre**, *la Distribution des aigles* (1810, musée de Versailles), *l'Intronisation*, *l'Arrivée à l'Hôtel de Ville* (dessin au Louvre). Seules les deux premières seront réalisées. En 1814, après y avoir travaillé pendant quatorze ans, il expose dans son atelier *Léonidas aux Thermopyles* (Louvre).

La loi bannissant les régicides le conduit à se réfugier en Belgique. Il s'installe à Bruxelles (1816) et poursuit son travail. Sa main reste aussi ferme, ainsi qu'en témoignent *les Trois Dames de Gand* (Louvre). Dans *l'Amour et Psyché* (1817), dans *Mars désarmé* (1824), il se plaît à peindre des nus qui annoncent ceux d'Ingres. Un accident hâte sa fin. (→ Biblio.)

David (ÉCOLE DE), nom donné à l'ensemble des artistes qui, au XIXe s., s'inspirèrent de Louis David, soit pour l'imiter, soit pour tirer de son exemple un parti personnel. David eut successivement trois ateliers : au Louvre ; dans l'ancien collège du Plessis, rue Saint-Jacques ; au collège des Quatre-Nations (auj. Institut de France). L'image du premier de ces ateliers a été fixée par Granet (coll. Philippe Holzemann, Berlin) ; celle du troisième l'a été par L.-M. Cochereau (musée du Louvre). Ils furent tous les trois très fréquentés. Très attaché à ses élèves, qu'il soutenait passionnément dans les concours et dont il s'employait à favoriser la carrière, David fut un professeur libéral, qui n'aimait pas qu'on le copiât. S'il préconisait la lecture de Plutarque et l'étude des statues antiques, il attachait au moins autant d'importance au travail d'après nature et recommandait à chacun de s'exprimer selon l'instinct et l'imagination ; ses directives et ses corrections ne portaient que sur l'exécution, qu'il appelait « manutention ». Il eut pourtant, en France et à l'étranger, plus d'imitateurs (comme Girodet et Guérin) que de véritables disciples (comme Gros et Ingres, Granet et Isabey).

DAVID d'Angers (Pierre-Jean), sculpteur français (Angers 1788 - Paris 1856). D'abord élève, pour le dessin, à l'Ecole centrale d'Angers, il entra, en 1808, à Paris, dans l'atelier de Roland, et obtint le prix de Rome (1811) avec la *Mort d'Epaminondas*. Sa statue de *Condé* (cour d'honneur de Versailles) remporta un grand succès (1816). Il fut nommé membre de l'Institut et professeur à l'Ecole des beaux-arts (1826). A partir de 1830, ses ouvrages se multiplient avec rapidité. Il exécute en dix-huit ans près de 40 statues, 75 bas-reliefs, 120 bustes, 38 statuettes, 30 médaillons de proportions colossales et 500 portraits modelés dans des médaillons de moyenne grandeur. Citons les statues d'*Armand Carrel* à Saint-Mandé, de *Cuvier*, de *Talma*, d'*Ambroise Paré* à Laval, de *Cheverus* à Mayenne, de *Riquet* à Béziers, de *Jean Bart* à Dunkerque, le fronton du Panthéon à Paris, les bustes de *Gœthe*, de *Bentham*, de *Chateaubriand*, de *Lamartine*, de *Victor Hugo*, de *Balzac*.

Ses 500 médaillons, modelés en cire sur des pierres d'ardoise et fondus en bronze, représentent les illustrations de la première moitié du XIXe s. : le *Général Bonaparte, Ney, Louis David, Gros, Gérard, Girodet, Rossini, Auber, Paganini, Théophile Gautier, Alfred de Vigny, Madame Récamier, George Sand, Alfred de Musset*, etc.

David d'Angers se faisait une très haute idée de la sculpture, qu'il appelait « la tragédie des arts ». Il fit partie, en 1848, de la commission chargée par le Gouvernement provisoire de réformer l'Académie de France et l'Ecole des beaux-arts, et fut élu à l'Assemblée constituante. Exilé au 2-Décembre, il se réfugia en Belgique, puis partit pour la Grèce ; il revint d'abord à Nice, puis obtint de rentrer en France (1852). Il eut, à son époque, une immense réputation ; Victor Hugo le célébra. Dans sa ville natale, un musée porte son nom et conserve son œuvre.

DAVID (Félicien), compositeur français (Cadenet 1810 - Saint-Germain-en-Laye 1876). D'abord maître de chapelle à Aix-en-Provence, il vint à Paris vers 1830. Après un voyage en Orient, son ode-symphonie, *le Désert* (1844), et ses opéras, *la Perle du Brésil* (1857), *Lalla-Roukh* (1862), font de lui le représentant de l'exotisme musical. Il écrivit aussi des romances, deux symphonies, de la musique de chambre, et succéda à Berlioz à l'Institut (1869). Ses funérailles civiles provoquèrent la démission du président du Conseil Dufaure (déc. 1876), à la suite du blâme infligé par la Chambre à son ministre de la Guerre pour avoir refusé à la dépouille de ce compositeur les honneurs militaires prescrits pour les obsèques des membres de la Légion d'honneur.

Phot. Giraudon, Neurdein, Alinari-Giraudon, Bulloz.

DAVID (le P. Armand), missionnaire, naturaliste et voyageur français (Espelette 1826 - Paris 1900), explorateur de la Chine. En dehors de ses relations de voyages, parues dans les *Archives du Muséum* sous le titre de *Journal de mon troisième voyage d'exploration dans l'Empire chinois* (1875), on a de lui beaucoup de publications sur l'histoire naturelle, parmi lesquelles il faut citer *les Oiseaux de la Chine* (1877) et *Plantae Davidianae ex Sinorum imperio* (1890). On appelle *ours du P. David* l'ailurope.

DAVID (Eduard), écrivain et homme politique allemand (Ediger-sur-Moselle 1863 - Berlin 1930). Employé de commerce à Berlin, puis professeur au gymnase de Giessen, rédacteur du journal socialiste de Mayence (1894), il fut élu député au Reichstag en 1903. En 1906, il devint secrétaire général du parti socialiste hessois à Offenbach. Auteur, avec Liebknecht, d'un projet de programme agraire (1895), rejeté par le congrès général du parti socialiste, il publia un grand ouvrage sur *le Socialisme agraire*, dans lequel il se montra partisan de la propriété individuelle partielle des petits paysans, et devint un des principaux théoriciens du socialisme réformiste en Allemagne, combattant notamment la conception marxiste de la concentration croissante des entreprises industrielles et agricoles. Après 1918, il fut ministre dans plusieurs cabinets sociaux-démocrates, et représenta, de 1922 à 1927, le gouvernement du Reich à Darmstadt.

DAVID (dom Lucien), moine bénédictin de Saint-Wandrille, maître de chœur de cette abbaye (Paris 1875 - Saint-Wandrille, Seine-Maritime, 1955). Secrétaire de dom Pothier, il prend une part importante au travail de l'Edition vaticane. Directeur de la *Revue du chant grégorien* (1907-1940), il se fait l'apôtre de la prière chantée en France et à l'étranger. On lui doit des mémoires concernant la technique et l'enseignement du chant grégorien : *Méthode pratique de chant grégorien* (1929-1942), *le Rythme verbal et musical dans le chant romain* (1933), *la Prononciation du latin dans le chant grégorien* (1937), *les Signes rythmiques d'allongement et la tradition grégorienne authentique* (1940), etc. Il est aussi l'auteur, avec Guy de Lioncourt, de trois oratorios grégoriens, dont seul *le Mystère de l'Emmanuel* est publié (1926).

DAVID (Hermine), peintre, graveur et illustrateur français (Paris 1886). Après avoir débuté en 1904 au Salon des femmes peintres et sculpteurs, elle fit la rencontre de Pascin, qu'elle épousa et qui fut son véritable maître. Elle s'est attachée surtout à évoquer, dans une atmosphère poétique, les paysages des environs de Paris. Elle a illustré notamment *le Grand Meaulnes*, d'Alain-Fournier, et *les Nuits chaudes du Cap français*, d'Hugues Rebell. On lui doit également des émaux peints. Elle est représentée au Musée national d'art moderne.

David Copperfield, roman de Ch. Dickens (1849). Dans cette œuvre que Dickens préférait à tous ses autres ouvrages et qui est d'une inspiration assez largement autobiographique, sont contées les aventures de David, un orphelin qui finira, après maintes traverses, par obtenir le bonheur. De nombreux personnages, remarquablement vivants, animent cette œuvre, de Mrs. Trotwood, la tante de David, à Dora, la femme-enfant, de la dévouée servante Peggoty à la délicieuse Agnès, ange gardien de David.

David-Garedja, ensemble des couvents troglodytes (VIe-XVIIIe s.) s'étendant à 60 km environ au sud-est de Tbilissi (Géorgie). C'est un des monuments les plus marquants de l'art médiéval géorgien, célèbre par ses fresques conservant les portraits de divers personnages historiques (Georges III, la reine Tamara, etc.).

David de Sassoun, poème épique arménien d'origine ancienne. Transmis d'abord oralement, il apparaît au XIIIe s. dans sa première version écrite. D'inspiration patriotique, cet ouvrage est resté jusqu'au XIXe s. une des œuvres fondamentales de la littérature nationale.

DAVIDA, petite planète, n° 511, découverte en 1903 par Dugan, la douzième en importance du point de vue de ses dimensions. Son diamètre est estimé à 342 km. (V. ASTÉROÏDE.)

DAVIDET n. m. Sorte de levier employé en tonnellerie, notamment pour assembler les pièces du fond des tonneaux.

DAVID-GORODOK, v. de l'U. R. S. S. (Biélorussie), en Polésie, sur le Goryn'. Marché rural et centre d'équipement agricole.

DAVIDIA n. m. Arbre originaire de la Chine, dont le feuillage et la floraison sont admirables et qui est assez rustique dans les pays tempérés. (Famille des nyssacées.)

DAVIDIEN, ENNE adj. Relatif à l'école de David ou à ses partisans.
◆ N. m. *Péjor.* Nom donné aux artistes qui se sont exagérément inspirés des principes les plus contestables de Louis David, dont on a pu dire qu'il fut *le moins davidien des davidiens*.

DAVIDISTE n. m. Nom donné aux sectateurs de David de Dinant, qui diffusèrent ses croyances panthéistes aux XIIe et XIIIe s. ‖ Nom donné aux sectateurs de François Davidis, de Klausenburg, apôtre de l'unitarisme au XVIe s. (Il en existe encore, notamment aux Etats-Unis.) ‖ Nom donné aux sectateurs de Jean de Bruges (Jean Joris), qui se disait « le troisième David, neveu de Dieu » (XVIe-XVIIe s.).

DAVID-NEEL (Alexandra), exploratrice française (Saint-Mandé 1868). A partir de 1893, elle accomplit de nombreux voyages en Asie centrale, plus particulièrement au Tibet : se faisant passer pour une tibétaine, elle fut la première femme à pénétrer dans Lhassa et à y séjourner. On lui doit plusieurs ouvrages sur ses voyages et le bouddhisme.

DAVIDOV. V. DAVYDOV.

DAVIDOVIĆ (Dimitrije), publiciste et homme politique serbe (1788 - 1838). Fondateur du journalisme serbe, il publia à Vienne, de 1817 à 1822, le premier journal rédigé dans cette langue. Secrétaire du prince Milan en 1831, il fut ensuite ministre de l'Instruction publique, puis de l'Intérieur. Il a écrit une *Histoire de la nation serbe*.

DAVIDOVIĆ (Ljubomir), homme politique yougoslave (Vlaška, Serbie, 1863 - † 1940). Entré au Parlement en 1901, il fonda le parti radical indépendant, fut ministre de l'Instruction publique en 1904 et président de la Skupština en 1909. De nouveau ministre de l'Instruction publique en 1917, il démissionna et entra dans l'opposition lors du gouvernement Pašić. En 1919, il devint chef du nouveau parti démocrate. Premier ministre en 1920, il se mit à la tête d'une coalition démocrate et socialiste, puis se joignit au parti paysan croate pour orienter les élections dans un sens antigouvernemental en 1935 et 1938.

DAVIDS (Thomas William Rhys), orientaliste britannique (Whitehall, près de Colchester, 1843 - Chipstead, Surrey, 1922). Professeur aux universités de Londres (1882-1912) et de Manchester (1904-1915), il fut un spécialiste du bouddhisme primitif, de la langue et de la civilisation pali. Il publia de nombreux ouvrages, parmi lesquels *le Bouddhisme* (1878), qui utilisait des textes en pali, alors presque inconnus en Europe, et qui fit l'objet de vingt-trois éditions. Il édita le *Dīgha Nikāya* (3 vol., 1899-1910), dont il publia un commentaire et une traduction. Il commença aussi la publication d'un dictionnaire pali-anglais.

DAVIDSON (Thomas), géologue et paléontologiste anglais (Edimbourg 1817 - Brighton 1885). Il passa la plus grande partie de sa jeunesse en Italie et en France. Il étudia surtout les brachiopodes. Son grand ouvrage *British Fossil Brachiopoda* (1850-1886) est une monographie complète.

DAVIDSON (Thomas), écrivain et philosophe anglais (Old Deer, Ecosse, 1840 - New York 1900). Il enseigna en Ecosse, en Angleterre et aux Etats-Unis, voyagea en Grèce et en Italie. Il a publié : *The Parthenon Frieze* (1882), *Henry Wadsworth Longfellow* (1882), *The Philosophical System of Antonio Rosmini Serbati* (1883), *Giordano Bruno and the Relation of the Philosophy to Free Thought* (1886), *Aristotle and Ancient Educational Ideals* (1892), *Education of the Greek People* (1894), *Rousseau and Education according to Nature* (1898), *A History of Education* (1900).

DAVIDSON (John), écrivain écossais (Barrhead, Renfrewshire, 1857 - Penzance 1909). Il fut d'abord chimiste, puis instituteur. Après avoir publié *Bruce*, drame historique (1886), *Smith*, farce tragique (1888), *Scaramouche à Naxos* (1889), il fit paraître *Perfervid*, roman (1890), et une série de recueils poétiques d'une amertume qui ira croissant jusqu'au pessimisme morbide : *Eglogues de Fleet Street* (1893 et 1895), *Ballades et Chansons* (1894, 1896), puis une série de « testaments » exposant une sorte de philosophie d'un nietzschéisme exaspéré : *Testament d'un vivisecteur*, *d'un hors-la-loi*, *d'un bâtisseur d'empire* (1902), *d'un Premier ministre* (1904). On retrouva son cadavre dans la mer.

DAVIDSON OF LAMBETH (Randall Thomas DAVIDSON, 1er baron), prélat britannique (Muirhouse, près d'Edimbourg, 1848 - Chelsea 1930). En tant que doyen de Windsor, il devint le conseiller religieux de la reine Victoria vers la fin du règne de celle-ci, prouvant ses qualités intellectuelles et morales. Archevêque de Canterbury de 1903 à 1928, il tint une place éminente dans l'anglicanisme moderne, défendant la place de l'Eglise dans la société nationale, s'intéressant aux Eglises d'outre-mer et cherchant à améliorer les relations avec les autres communautés chrétiennes, notamment avec les orthodoxes.

DAVIDSONITE n. f. Minér. Variété bacillaire de béryl.

DAVID-WEILL (David), collectionneur et mécène français (San Francisco 1871 - Neuilly-sur-Seine 1952). Bienfaiteur de nombreux groupements artistiques et scientifiques, ses donations ont augmenté de près d'un millier de pièces les collections des musées de France et de la Bibliothèque nationale. Membre (1920), puis président (1931) du Conseil des musées, il fut un des fondateurs de la Cité universitaire de Paris. (Acad. des bx-arts, 1934.)

DAVIEL (Jacques), ophtalmologiste français (La Barre, près d'Evreux, 1696 - Genève 1762). Il se distingua dans l'épidémie de peste qui sévit en 1720 à Marseille. Il fut nommé (1749) chirurgien et oculiste du roi, et c'est lui qui, le premier, tenta l'opération de la cataracte par extraction. Il formula, dans un mémoire à l'Académie, les règles exactes de cette opération.

DAVIER n. m. (de l'anc. franç. *daviet*, dimin. de *david*, outil de menuisier). Chirurg. dent. Pince très solide, ayant de longs bras de levier et des mors très courts, servant à l'extraction des dents.
— Art vétér. *Davier à bascule de Plasse*, forte tenaille servant à l'extraction des molaires du cheval. (Ses mors, hérissés de pointes, s'implantent dans la dent.)
— Mar. Rouleau mobile, placé sur l'étrave d'une chaloupe ou sur son arrière, pour permettre au cordage de courir facilement. ‖ Chacun des réas à gorge placé à l'avant et à l'arrière d'un navire câblier pour filer ou relever un câble.
— ENCYCL. Chirurg. dent. Les mors du *davier* sont façonnés à la forme de la couronne de la dent à extraire ; il existe donc plusieurs types de daviers, adaptés aux dents supérieures ou inférieures, aux incisives, aux grosses et petites molaires : davier pour molaires supérieures droites ou pour molaires supérieures gauches, davier pour incisives et canines supérieures, pour prémolaires supérieures. Il existe aussi des daviers permettant l'extraction des racines (« davier baïonnette »). La prise de la dent se fait près de la racine ; la traction, qui s'opère dans le sens du grand axe de la dent, est accompagnée de mouvements latéraux et de légères rotations, selon qu'il s'agit d'une dent

davier
(chirurg. dent.)

davier de navire câblier
(mar.)

illustration pour
« David Copperfield »

Phot. Larousse, doc. des Câbles sous-marins, Hulton.

Henri DAVIGNON

Jefferson DAVIS
lithographie de Metzmacher
cabinet des Estampes

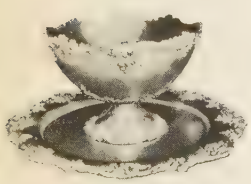

coupe Davis

William Morris DAVIS

à une ou à plusieurs racines. Certains daviers de formes appropriées servent aussi en chirurgie osseuse.

DAVIES (sir John), jurisconsulte, diplomate et poète anglais (Tisbury, Wiltshire, 1569 - Londres 1626). Sa première œuvre, *Orchestra* (1596), est un curieux poème didactique, en forme de dialogue, sur la danse. En 1599, il publie ses vingt-six *Hymnes à Astrée* (la reine Elisabeth), écrits en acrostiches, ainsi qu'un long poème sur l'immortalité de l'âme : *Nosce te ipsum*. Membre des Parlements de Londres et d'Irlande, chargé de diverses fonctions diplomatiques, Davies a laissé plusieurs traités de jurisprudence et de politique, et publié à Dublin, en 1615, en idiome franco-normand, un recueil de *Cases et Matters in Ley resolues et adjuges en les Courts del Roy en cest Realme* (c'est-à-dire en Irlande).

DAVIES (William Henry), poète britannique (Newport, Monmouthshire, 1871 - Nailsworth, Gloucestershire, 1940). Il émigra en Amérique et y mena l'existence des vagabonds qu'il a décrite dans *l'Autobiographie d'un super-vagabond* (1908). Son recueil de poésies *le Destructeur de l'âme* (*The Soul's Destroyer*) [1908] le sauva de la misère. Son art est d'une spontanéité absolue, d'une émouvante naïveté d'inspiration. Ses *Poésies complètes* (1916) et ses *Quarante Nouveaux Poèmes* (1918) renferment ses meilleures productions.

DAVIESITE n. f. Minér. Oxychlorure naturel de plomb.

DAVIGNON (Julien), homme politique belge (Saint-Josse-ten-Noode 1854 - Nice 1916). Représentant catholique de Verviers depuis 1898, il devint ministre des Affaires étrangères en 1907. Le 2 août 1914, il reçut l'ultimatum de l'Allemagne et transmit à celle-ci la réponse de la Belgique.

DAVIGNON (Henri, vicomte), fils du précédent, romancier et essayiste belge (Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles, 1879). Ses débuts dans les lettres le trouvent parmi les collaborateurs de *Durendal*, revue catholique d'art et de littérature (fondée à Bruxelles en 1894), où il publie, en 1907, *Une rose d'octobre*, un an après *le Courage d'aimer*, son premier roman. Moraliste chrétien et psychologue intéressé par les conflits de l'âme moderne, il s'affirme alors dans la ligne des Bourget et des Bordeaux. Son observation volontiers ironique de la société mondaine fin de siècle (*Croquis de jeunes filles*, 1907), fait de lui un excellent peintre des milieux bourgeois, mais sa pensée est aussi préoccupée par le problème de la dualité belge. De là vient que l'inspiration romanesque d'Henri Davignon emprunte régulièrement une partie de sa substance aux mœurs et aux paysages de Flandre ou de Wallonie : *Un Belge* (1913), *Jean Swalue* (1919), *Aimée Colinet* (1922), la *Colette Baudoche* de la Wallonie malmédienne, *Un pénitent de Furnes* (1925), *le Vieux Bon Dieu* (1927), *les Neuf Muses*, contes pour le centenaire de l'indépendance belge (1930), *Vent du Nord* (1932), *Berinzenne* (1934), *Petite Béguine, voulez-vous danser?* (1936), *Une pauvre mouche* (1937). Longtemps directeur, à Bruxelles, de *la Revue générale*, il est l'auteur de plusieurs recueils d'essais : *le Visage de mon pays* (1921), *la Vie des idées* (1925), *De Rossignol à Coxyde* (1928), *Tout le reste est littérature...* (1937), auxquels s'ajoute une étude sur *l'Amitié de Max Elskamp et d'Albert Mockel* (1955). [Acad. roy. langue et littér. fr., 1932.]

DAVILA (Carlo), médecin et général italien (Parme 1828 - Bucarest 1884). Davila fut envoyé, par le gouvernement français, en mission en Roumanie pour y organiser les hôpitaux. Le prince Cuza le nomma général. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, il s'enrôla, à la Croix-Rouge, dans les hôpitaux français.

DAVILER ou **D'AVILER** (Augustin Charles), architecte français (Paris 1653 - Montpellier 1700). Capturé par les Barbaresques (1674) alors qu'il se rendait à Rome, il n'arriva dans cette ville qu'en 1676 et y poursuivit ses études jusqu'en 1681. Après avoir collaboré huit ans avec Mansart, il se fixa à Montpellier, où il exécuta sur les dessins de Dorbay la Porte triomphale du Peyrou*. Architecte de la province de Languedoc (1693), il construisit le palais archiépiscopal de Toulouse. On lui doit un *Cours complet d'architecture* et un *Dictionnaire des termes de l'architecture civile et hydraulique et des arts qui en dépendent* (1691).

DAVILLIER (Jean Charles, baron), collectionneur et historien d'art français (Rouen 1823 - Paris 1883). Il a publié une *Histoire des faïences hispano-mauresques à reflets métalliques* (1861), une *Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille* (1863), ainsi que *le Cabinet du duc d'Aumont et les amateurs de son temps* (1870).

DAVIOUD (Gabriel), architecte français (Paris 1823 - *id.* 1881). Second prix de Rome en 1849, il construisit d'abord le théâtre d'Etampes, fut conducteur des travaux de la mairie du Panthéon (1851), puis inspecteur général des travaux d'architecture de Paris (1871). Le bois de Boulogne lui doit le kiosque de l'île, le Pré-Catelan, etc. Sur ses plans ont été exécutés et embellis de nombreux squares, ainsi que la fontaine Saint-Michel. Collaborateur d'Haussmann, on lui doit les deux théâtres de la place du Châtelet (1861). Pour l'exposition de 1878, il bâtit avec Bourdais le palais du Trocadéro. Son goût éclectique lui a fait employer tous les matériaux et tous les styles. Il a publié *le Bois de Boulogne architectural*, en collaboration avec Vacquer (1860).

DAVIS (John), navigateur anglais (Sandridge, Devonshire, v. 1550 - tué par des pirates japonais dans le détroit de Malacca 1605). Parti de Dartmouth en 1585, à la recherche d'un passage maritime au nord de l'Amérique, il découvrit les côtes occidentales du Groenland et le détroit qui porte aujourd'hui son nom, mais il rentra en Angleterre sans aller plus loin. Un deuxième voyage n'eut pas plus de succès. Un troisième aboutit à la découverte des îles Cumberland (1587). En 1592, Davis accompagna Cavendish dans sa deuxième expédition aux mers du Sud et découvrit les îles Falkland. Il fit ensuite cinq voyages aux Indes orientales et publia, en 1595, *The World's Hydrographical Description*. Il est l'inventeur d'un instrument à vision directe qui servit à prendre la hauteur du soleil en mer jusqu'à l'invention du sextant, par Hadley, en 1731.

DAVIS (DÉTROIT DE), détroit séparant la terre de Baffin du Groenland. Il est large de 350 km.

DAVIS (Jefferson), officier et homme d'Etat américain (Christian County, auj. Todd County, Kentucky, 1808 - La Nouvelle-Orléans 1889). Elève de l'école militaire de West Point, il servit comme officier, devint, en 1845, membre de la Chambre des représentants de Washington, et s'y fit remarquer par ses théories esclavagistes. Il fit la campagne du Mexique (1847) avec le grade de colonel, et se distingua à Monterey. Elu sénateur, il combattit le fédéralisme de 1847 à 1851. En 1853, nommé ministre de la Guerre, il fit preuve d'une extraordinaire activité. Réélu sénateur par le Mississippi, en 1857, il soutint, après l'élection du président Abraham Lincoln, qu'aucune conciliation n'était possible entre les Etats du Sud et ceux du Nord, et poussa à la sécession. Elu président de la Confédération sudiste (1861), énergique, habile, infatigable, il crée des armées, les équipe, les anime. Peu s'en faut qu'il ne triomphe, et, lorsque sa cause est perdue, il résiste encore pendant deux ans. Après la chute de Richmond (1865), il s'enfuit. Fait prisonnier, il est détenu au fort Monroe pendant deux ans et soumis à un traitement rigoureux. La fin de sa vie fut encore active ; bien qu'il ait refusé de représenter de nouveau le Mississippi au Sénat, il continua de participer, par ses nombreux discours, ses articles et ses ouvrages sur la Confédération sudiste, à la vie politique du Sud.

DAVIS (Thomas Osborne), homme politique et poète irlandais (Mallow, comté de Cork, 1814 - Dublin 1845). Cofondateur, avec Dillon et G. Duffy, du journal *The Nation* (1842), il fut l'un des chefs du mouvement « Jeune Irlande ».

DAVIS (William Morris), géologue et géographe américain (Philadelphie 1850 - Pasadena 1934). Il étudia tout d'abord la minéralogie, devint ingénieur, puis fit un séjour, comme aide-astronome, à l'observatoire de Córdoba, en Argentine. En 1877, il fut nommé instructeur de géologie à l'université Harvard, puis, après un voyage autour du monde, professeur de géographie physique et de minéralogie dans la même université, où il enseigna de 1880 à 1912. Après cette date, il donna des cours dans diverses universités américaines, en particulier à l'institut de technologie de Californie, interrompant souvent son enseignement pour effectuer de nombreux voyages à l'étranger. Un des pionniers de la géographie physique, W. M. Davis a analysé le modelé d'*érosion normale* (ou fluviale), défini les notions de *pénéplaine* et de *cycle d'érosion*, et créé une terminologie génétique qui a connu, par la suite, un grand succès. Son œuvre a exercé une influence profonde : de nombreux géographes se sont inspirés de sa méthode, que d'autres ont estimée trop théorique, plus idéaliste que réellement scientifique. Auteur de : *Elementary Meteorology* (1894), *Physical Geography* (1898), *Geographical Essays* (1900), *Practical Exercices in Physical Geography* (1908), *Handbook of Travel* (1917), *The Lesser Antilles* (1926), *The Coral Reef Problem* (1928).

DAVIS (Richard Harding), écrivain américain (Philadelphie 1864 - Mount Kisco, New York, 1916). Ses reportages écrits au cours de la guerre hispano-américaine, de la guerre des Boers, de la guerre russo-japonaise, de la Première Guerre mondiale, lui avaient valu la réputation d'un grand journaliste. Il est également l'auteur de nombreuses pièces de théâtre, de récits de voyages, et surtout de romans qui sont demeurés très populaires, notamment : *Gallegher* (1890), *Soldats de fortune* (*Soldiers of Fortune*) [1897]. Parmi ses pièces, une des plus célèbres fut *la Folie de Ranson* (*Ranson's Folly*) [1902].

DAVIS (Henry William Carless), historien britannique (Ebley, près de Stroud, Gloucestershire, 1874 - Edimbourg 1928). Professeur à l'université de Manchester (1921-1925), puis à celle d'Oxford (1925-1928), il a laissé d'intéressants ouvrages, portant surtout sur le Moyen Age, en particulier son *England under the Normans and Angevins* (1905).

DAVIS (Stuart), peintre américain (Philadelphie 1894 - New York 1964). Il fut un des introducteurs de l'art abstrait en Amérique. On a dit de ses fresques pour Radio City qu'il y tendait à une sorte de jazz visuel. Il est représenté au musée d'Art moderne de New York (*Lucky Strike*, 1921 ; *Salière*, 1931 ; *Visa*, 1951).

DAVIS (Elisabeth, dite **Bette**), actrice de cinéma américaine (Lowell, Massachusetts, 1908). Elle débuta au théâtre, à New York, dans *The Earth between* (1928), puis tourna à Hollywood son premier film, *The Man played God* (1932). Parmi ses innombrables créations à l'écran, citons : *l'Emprise* (1934), *la Forêt pétrifiée* (1936), *l'Insoumise*, son chef-d'œuvre (1938), *la Vipère* (1941), *Eve* (1950). Elle a donné aux personnages qu'elle a incarnés une vie intérieure et une force dramatique exceptionnelles.

Davis (BARRAGE), en angl. **Davis Dam**, barrage des Etats-Unis, sur le Colorado, utilisé pour l'irrigation et la fourniture d'énergie hydro-électrique.

Davis (COUPE), épreuve internationale annuelle de tennis par équipes, créée en 1900 par l'Américain Dwight Filley Davis, matérialisée par une imposante coupe en argent. Elle se dispute en cinq matches (quatre simples et un double), joués par au plus quatre représentants de chaque nation. La rencontre se termine par un challenge-round, disputé entre la nation tenante et la nation ayant gagné la finale interzones.

DAVISON ou **DAVIDSON** (Jeremiah), peintre anglais d'origine écossaise (v. 1695-1705 - † 1745). Il fit probablement son apprentissage chez Lely, travailla avec Kneller, se constitua une nombreuse clientèle à Londres, puis à Edimbourg, où il accompagna son protecteur, le duc d'Atholl. On cite ses portraits du *prince de Galles*, de *Richard Cooper*, de l'*Amiral Byng* (National Portrait Gallery), d'*Elizabeth MacDonald* (Edimbourg), de *Lady Moray* (Greenwich).

DAVISON (Frank Dalby), romancier australien (Melbourne 1893). Il est connu surtout pour ses histoires d'animaux : *Man-Shy* (1931), *Dusty* (1946).

DAVISSON (Clinton Joseph), physicien américain (Bloomington, Illinois, 1881 - Charlottesville, Virginie, 1958). Fils d'un artisan,

Phot. Belga, Larousse, Keystone, X.

il fait ses études à l'université de Chicago et est reçu docteur à l'université de Princeton. Chef de travaux à l'institut de technologie de Pittsburg (1911), il entre en 1925 aux laboratoires des téléphones Bell à New York. Il est connu pour avoir découvert en 1927, avec L. H. Germer, la diffraction des flux d'électrons projetés contre un cristal de nickel, donnant ainsi une éclatante confirmation à la mécanique ondulatoire de L. de Broglie. Il a également étudié les radiations thermiques et l'optique électronique. Il a partagé le prix Nobel de physique pour 1937 avec l'Anglais G. P. Thomson.

DAVITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel d'aluminium.

DAVITT (Michael), homme politique irlandais (Straide, comté de Mayo, 1846 - Dublin 1906). D'une famille paysanne victime d'une éviction (1852), il travailla tout jeune dans une filature du Lancashire, où il perdit un bras (1857). En 1865, il entra dans le mouvement fenian, et fut emprisonné de 1870 à 1877 pour trafic d'armes. Il adhéra alors à la Fraternité républicaine irlandaise et fit un voyage aux Etats-Unis, où il établit des contacts avec les communautés irlandaises. Rentré dans l'île, il décida d'axer le mouvement nationaliste sur le problème agraire, essentiel en ce pays, et réussit à convaincre Parnell. Il fonda en 1879 la Ligue agraire et maintint à travers de nombreuses difficultés la liaison entre celle-ci et le parti irlandais. L'interdiction de la Ligue le ramena quelque temps en prison (1881-1882), d'où il sortit avec un programme de nationalisation des terres. Son orientation résolument socialiste l'éloigna de Parnell, avec qui il rompit lors de la crise de 1890, puis l'opposa à la loi Wyndham (1903) et au programme modéré d'O'Brien. Violemment hostile au capitalisme et à l'impérialisme, il protesta contre la guerre des Boers et noua alors des relations avec le parti travailliste.

DAVOS, comm. de Suisse (cant. des Grisons), dans la *vallée de Davos,* drainée par la Landwasser ; 10 400 hab. Station d'été et d'hiver de renommée mondiale. Eglise et hôtel de ville du XVIe s. Sanatoriums.

DAVOUT (Louis Nicolas), duc **d'Auerstedt** et prince **d'Eckmühl,** maréchal de France (Annoux, Bourgogne, 1770 - Paris 1823). Entré en 1785 à l'École militaire de Paris, sous-lieutenant de cavalerie en 1788, il embrassa la cause révolutionnaire et se fit élire chef d'un bataillon de volontaires de l'Yonne (1792). Il se comporta brillamment aux armées du Nord (1792), de Belgique (1793), du Rhin (1795-1797), d'Egypte (1798-1799), devint général de division en 1800, puis commanda la cavalerie de l'armée d'Italie (1800-1801) ; il reçut le bâton de maréchal en 1804. En 1806, il s'illustra à Auerstedt (14 oct.), mettant en déroute le gros de l'armée prussienne avec son seul corps d'armée. Gouverneur du grand-duché de Varsovie en 1807, il se distingua dans la campagne de 1809, commanda l'armée d'Allemagne en 1810 et prit une part active à la campagne de Russie (1812). Commandant de Hambourg en 1813, il défendit la place contre les Russes et ne l'évacua qu'à la conclusion de la paix (mai 1814). Ministre de la Guerre pendant les Cent-Jours (20 mars-15 juill. 1815), disgracié par les Bourbons, il entra à la Chambre des pairs en 1819. Par ses talents stratégiques et la rigueur de son commandement, il fut peut-être le lieutenant le plus capable de Napoléon. (→ Biblio.)

DAVOUT (Léopold), duc **d'Auerstedt,** général français (Escolives, Yonne, 1829 - Paris 1904). Petit-neveu du maréchal, il se distingua comme colonel en 1870. Divisionnaire en 1877, il fut grand chancelier de la Légion d'honneur de 1895 à 1901.

DAVREUXITE n. f. Minér. Vermiculite contenant du manganèse.

Davus, type de l'esclave rusé et intrigant, dans la comédie latine (*Phormion* et *l'Andrienne,* de Térence), et ensuite dans les *Satires* d'Horace et de Perse.

DAVY (sir Humphry), chimiste et physicien anglais (Penzance, Cornouailles, 1778 - Genève 1829). Fils de bûcheron, il est placé par sa mère, restée veuve, comme aide chez un pharmacien. Ayant adressé plusieurs mémoires au Dr Thomas Beddoes, qui publiait un recueil scientifique, il est appelé par celui-ci à Bristol, dans l'établissement médical où il traite les maladies du poumon. C'est là que Davy reconnaît, en 1799, l'action exhilarante du protoxyde d'azote et qu'il fait sur lui-même diverses expériences sur les actions physiologiques de plusieurs gaz. Il est appelé à Londres, par Rumford, pour enseigner la chimie à la nouvelle Institution royale, est nommé membre de la Société royale en 1803, puis président de cette société. En 1813, il est élu membre de l'Académie des sciences. Grâce à une pile de deux mille éléments installée à l'Institution royale à la suite d'une souscription, il réalise de nombreuses décompositions chimiques. C'est ainsi qu'il découvre successivement le sodium et le potassium en 1807, et, l'année suivante, le baryum, le strontium et le calcium. Ce sont aussi ses travaux sur l'électrolyse qui lui font envisager que les propriétés acides tiennent à la présence de l'hydrogène ; il est alors amené à distinguer entre acides et anhydrides. Il fait aussi des mesures quantitatives sur les produits de l'électrolyse et découvre, vers 1811, le phénomène de l'arc électrique. On lui doit encore des travaux, avec Faraday, sur la liquéfaction des gaz et la découverte, en 1817, des propriétés catalytiques du platine divisé relativement aux réactions d'oxydation (hydrogène, alcool). Enfin, il invente, pour éviter les explosions dues au grisou, la lampe de sûreté des mineurs à toile métallique. Pendant les hivers de 1827 et 1828, il participe aux fouilles d'Herculanum et écrit, sous le titre de *Salmonia,* le récit de ses observations, et *les Consolations en voyage.* Sa veuve a fondé un prix de chimie, que l'Académie de Genève décerne tous les deux ans.

DAVY (Georges), philosophe et sociologue français (Bernay 1883). Il a enseigné la philosophie à la faculté des lettres de Dijon (1919-1931) et la sociologie en Sorbonne à partir de 1944. On lui doit : *Durkheim* (1912), *la Foi jurée* (1922), *le Droit, l'idéalisme et l'expérience* (1922), *Des clans aux empires* (1923), *Eléments de sociologie* (1924), *Sociologues d'hier et d'aujourd'hui* (1931). [Acad. des sc. mor. et polit., 1952.]

DAVYDOV (Stepan Ivanovitch), chef d'orchestre et compositeur russe (1777 - † Moscou 1825). Elève de Sarti, il devient compositeur de l'Opéra de Moscou (1810-1825). C'est surtout dans le domaine du théâtre qu'il fait preuve d'originalité. Fondée sur la musique facile de la chanson populaire ou à la mode, sa tétralogie *Lesta, dneprovskaïa roussalka* eut un grand succès. Davydov est considéré comme un précurseur de Glinka et de Dargomyzski.

DAVYDOV (Denis Vassilievitch), général, écrivain militaire et poète russe (Moscou 1784 - gouvern. de Simbirsk 1839). Il commanda en 1812 le premier régiment de partisans cosaques pendant la guerre contre Napoléon, et écrivit de nombreuses poésies (éditées en 1832) d'une vie extraordinaire, qui célèbrent les joies de l'action et les plaisirs de l'existence. On lui doit aussi un *Essai sur la théorie de la guerre des partisans* (1821).

DAVYDOV (Jean), philologue et philosophe russe (1794-1863). Il introduit en Russie l'enseignement de la grammaire comparée, et propagea la philosophie de Schelling. On lui doit : *De la critique dans la philologie ancienne* (1814), *De la philosophie considérée comme science* (1826), *Cours sur la littérature* (1837-1838).

DAVYDOV ou **DAVIDOV** (Karl Ioulievitch), violoncelliste et compositeur russe (Goldingen, Courlande, 1838 - Moscou 1889). Virtuose international, professeur au conservatoire de Leipzig, puis à celui de Saint-Pétersbourg, dont il devint directeur en 1876, il a laissé, parmi ses compositions, quatre concertos pour le violoncelle.

DAVYDOV (Mitrofane), ingénieur hydraulicien soviétique (Asie centrale 1895). Il a travaillé, de 1922 à 1941, au développement de l'irrigation en Asie centrale et à l'aménagement de la Volga, et dirigé la construction de la centrale Molotov sur la Kama. En 1946, il a conçu un vaste projet — dit *plan Davydov* — prévoyant le déversement d'une partie des eaux de l'Ob' et de l'Ienisseï vers les régions privées d'eau de la basse Asie centrale ; sa réalisation formerait une immense mer intérieure de 250 000 km².

DAVYNE n. f. (de *Davy*). Aluminosilicate de calcium, de sodium et de potassium, avec des anions SO_4, de symétrie hexagonale.

DAWE (George), peintre anglais (Londres 1781 - Kentish Town, près de Londres, 1829). Premier peintre de la cour de Russie, il exécuta plusieurs centaines de portraits commandés par Alexandre Ier pour faire honneur aux chefs militaires ayant contribué à la défaite de Napoléon. Il devint, en 1814, membre de la Royal Academy. Il est représenté au musée Roumianzev (Moscou), ainsi qu'à la National Gallery et au musée de Nottingham.

DAWES (Charles Gates), homme politique et financier américain (Marietta, Ohio, 1865 - Chicago 1951). Ingénieur des chemins de fer, il fit son droit, s'établit avocat d'affaires à Lincoln (1887), soutint la candidature de McKinley à la présidence (1896) et devint contrôleur du Trésor (1898-1902). Intendant général du corps expéditionnaire américain en France dès juillet 1917, il organisa avec une efficacité remarquable ses transports et son ravitaillement. Il fut, à ce titre, promu général de brigade et désigné, en 1923, pour représenter les Etats-Unis au sein du Comité des experts chargé par la Commission des réparations de préparer un plan gouvernemental garantissant à la fois l'équilibre économique de l'Allemagne et les intérêts de ses créanciers (v. art. suiv.). Titulaire du prix Nobel de la paix (1925), vice-président des Etats-Unis sous Coolidge (1925-1929), ambassadeur à Londres (1929-1932), il abandonna ensuite la vie politique.

Dawes (PLAN), plan destiné à résoudre d'une façon pratique le problème des réparations dues par l'Allemagne à ses anciens adversaires, sans entraîner l'effondrement économique et financier de cette puissance. Elaboré par une commission d'experts financiers constituée le 30 novembre 1923 et présidée par Charles Dawes, ce plan décidait que le montant des annuités à verser par l'Allemagne s'élèverait progressivement de 1 à 2 milliards et demi de marks-or, en fonction de l'« indice de prospérité » de l'économie allemande ; leur montant ne pourrait être diminué ou augmenté qu'en raison d'une hausse ou d'une baisse d'au moins 10 p. 100 du pouvoir d'achat de l'or ; malheureusement, le nombre de ces annuités n'était pas fixé. Les versements devaient être assurés par les recettes douanières, les droits prélevés sur le sucre, l'alcool, le tabac, la bière, ainsi que par des obligations souscrites par les industries et les chemins de fer allemands. A cet effet étaient créées une banque des obligations industrielles allemandes et une Compagnie des chemins de fer allemands administrées par des Allemands, des Alliés et, pour la banque, par des neutres. Enfin, une Caisse des transferts assurait la protection du change. Accepté à contrecœur par les Allemands, désireux de consolider le *Rentenmark,* le plan Dawes, qui entra en application à la suite de la conférence de Londres (16 juill.-16 août 1924), entraîna l'évacuation de la Ruhr par les troupes franco-belges dans un délai d'un an. Sous le contrôle de l'agent général des réparations, l'Américain Parker Gilbert, qui présida la Commission des réparations, le plan Dawes assura, d'août 1924 au 17 mai 1930, date d'entrée en vigueur du plan Young, le paiement de 7 milliards 170 millions de marks-or, dont une partie fut versée sous forme de prestations, ce qui permit, en particulier, la construction du barrage de Kembs et favorisa la création de liens assez étroits entre les industries allemandes et françaises, liens que brisa le plan Young, purement financier. (→ Biblio.)

DAWLATĀBĀD ou **DAULATABAD,** v. d'Afghānistān (prov. de Maymanā), dans le Turkestan afghan ; 10 000 hab. Centre de riches oasis, où l'on fabrique des tapis renommés.

DAWLAT CHĀH IBN 'ALĀ' AL-DAWLA ibn Bakhtīchāh de Samarqand, poète et historien persan, originaire du Khurāsān († fin du XVe s.). Auteur du *Mémorial des poètes,* contenant les biographies des poètes persans, des extraits de leurs œuvres et une introduction sur la poésie, connu en Europe dès le début du XIXe s. par les travaux de Van Hammer. — Un autre **Dawlat chāh,** fils du chāh Fath 'Alī (1797-1834), fut également poète.

sir Humphry DAVY

lampe de DAVY pour mineur

Charles DAWES

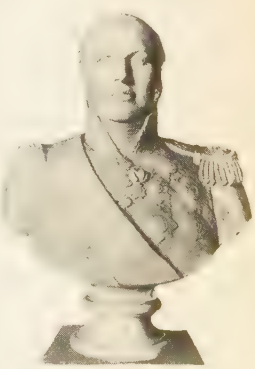
maréchal DAVOUT par Bosio *château de Versailles*

Phot. Larousse, U. S. I. S., Giraudon.

DAX
la fontaine chaude

Blason de DAX

D'azur à la tour crénelée d'argent ouverte, ajourée et maçonnée de sable, sommée d'une autre tour d'argent surmontée d'une fleur de lis d'or et posée à dextre sur une terrasse d'argent soutenue d'une rivière du même mouvant de la pointe, chargée des lettres capitales A C Q S de sable, la tour senestrée d'un lion d'or rampant contre elle

femme dayak
nord de Bornéo

DAWLISH, v. de Grande-Bretagne (Devon), sur la Manche, au S. de l'estuaire de l'Ex; 6 900 hab. Station balnéaire.

DAWSON, ancienn. **Dawson City**, v. du Canada (Yukon), au confluent de la rivière Klondyke et du Yukon; 800 hab. Houille. Aérodrome. Née de la découverte de l'or en 1897, elle avait 27 000 hab. en 1901. Après l'épuisement des placers, sa population diminua rapidement.

DAWSON (John William), géologue et naturaliste canadien (Pictou, Nouvelle-Ecosse, 1820 - Montréal 1899). Il se consacra à l'étude de l'histoire naturelle de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, où il accompagna Ch. Lyell en 1842 et en 1852. Il consigna le résultat de ses recherches dans un ouvrage intitulé *Acadian Geology* (1868), et publia, deux ans plus tard, *la Flore dévonienne et carbonifère de l'Amérique nord-orientale*. Il faut citer encore : *Archaia ou Etudes sur la cosmogonie des livres hébreux* (1858), *Histoire de la terre et de l'homme*, ouvrage dirigé contre le transformisme (1872), *l'Origine du monde* (1877), *les Hommes fossiles et leurs représentants modernes* (1878), *les Changements de la vie dans les temps géologiques* (1880), *Histoire géologique des plantes* (1888), *Idées modernes sur l'évolution* (1890), *l'Age glaciaire du Canada* (1893), etc. Il fut chancelier de l'université McGill de Montréal.

DAWSONITE ou **DAWSONIA** n. f. (de *Dawson*, géologue). Minér. Carbonate hydraté naturel d'aluminium et de sodium, que l'on trouve au Canada en couches très minces ou en aiguilles biréfringentes, déposées sur des feldspaths.

DAX, ch.-l. d'arrond. des Landes, sur l'Adour, au N. de la Chalosse; 18 422 hab. (16 016 aggl.) [*Dacquois*]. Evêché. La vieille ville, avec ses vestiges gallo-romains, s'étend sur la rive gauche de l'Adour; sur la rive droite s'étire le faubourg du Sablon, avec la gare. La douceur du climat fait de Dax une station climatique; mais c'est surtout une station thermale réputée (boues sulfatées ferrugineuses, calciques et magnésiennes). Les eaux, qui ont une température comprise entre 55 °C et 65 °C, sont radio-actives; depuis des siècles, elles sont utilisées contre les affections rhumatismales. La cathédrale Sainte-Marie, commencée à la fin du XVIIe s., fut achevée seulement en 1894 (stalles des XVIe-XVIIe s.; orgues datées de 1786); au fond du croisillon nord, on a monté le portail occidental de l'ancienne cathédrale gothique, avec statue du Christ au trumeau, ébrasements des Apôtres aux piédroits et un Jugement dernier au tympan. Musée Borda (préhistoire, archéologie gallo-romaine, souvenirs de Jean-Charles de Borda). On exploite aux environs de Dax des mines de potasse et de magnésie, et des salines. La ville a une activité industrielle : usines traitant les dérivés résiniques, conserves, chaussures, bonneterie, confection, équipement électrique, sièges pliants. Ecole de spécialisation de l'aviation légère de l'armée de terre. Patrie de Jean-Charles de Borda et Roger Ducos. — L'arrond. a 12 cant., 153 comm. et 133 964 hab. — Hist. Cette très ancienne ville gauloise (*Aquae Tarbellicae*, puis *Aquae Augustae*) fut la capitale de la Novempopulanie et devint le siège d'un évêché dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Au Moyen Age, sous le nom d'*Acqs*, puis de *Dacqs*, elle fut la capitale d'une vicomté vassale du Béarn*. (→ Biblio.)

DAY (John), auteur dramatique anglais (Cawston, Norfolk, 1574 - † v. 1640). Il fit ses études à l'université de Cambridge et collabora notamment avec Dekker et avec Chettle; il a écrit seul trois amusantes comédies : *l'Ile des dupes* (*The Isle of Guls*) [1606], *Astuces judiciaires* (1608) et *l'Humour hors d'haleine* (*Humour out of Breath*) [1608]. Son œuvre la plus originale est une sorte de « masque » allégorique : *le Parlement des abeilles* (*The Parliament of Bees*) [1607].

DAY (Thomas), philanthrope et écrivain anglais (Londres 1748 - Wargrave 1789). De ses onze ouvrages, deux seulement ont survécu : *le Nègre expirant* (*The Dying Negro*) [1773], poème antiesclavagiste, écrit en collaboration avec James Bicknell, et l'*Histoire de Sandford et Merton* (3 vol., 1783-1789), roman pédagogique inspiré de l'*Emile* de J.-J. Rousseau, pour lequel Th. Day éprouvait une admiration enthousiaste.

DAY (Jeremiah), mathématicien américain (New Preston 1773 - New Haven 1867). Il professa les mathématiques et la physique au collège Yale. On a de lui, outre certains ouvrages scientifiques, des *Recherches sur le pouvoir autonome de la volonté* (1838).

DAY (Clarence Shepard), écrivain américain (New York 1874 - *id.* 1935). Humoriste, il évoque plaisamment son existence familiale. Ses succès les plus retentissants furent *la Vie avec Père* (*Life with Father*) [1935], dont, en 1939, on tira une adaptation théâtrale, qui fut jouée pendant des années, et *la Vie avec Mère* (*Life with Mother*) [1937].

DAYA n. f. (mot ar. signif. *refuge des eaux*). Géogr. En Afrique du Nord, petite dépression fermée d'origine karstique, due à la dissolution, et dont le fond peut être occupé de manière intermittente par une mare. (La daya peut alors renfermer une végétation relativement abondante.)

DAYAK(S), peuple indonésien de l'île de Bornéo. Les Dayaks sont, avec certains groupes du Viêt-nam et de la Birmanie, les meilleurs représentants des cultures proto-indonésiennes. Ce sont des agriculteurs (cultures sur brûlis) ou des cultivateurs de riz dont l'organisation sociale et économique est remarquablement charpentée. Leur artisanat du bois, du fer et des métaux précieux était très développé. Leur système social, fondé sur le matriarcat, entraîna un dispositif très élaboré d'échanges matériels et matrimoniaux entre fractions de même tribu. Le culte des crânes (chasse aux têtes), inséré dans le système des échanges, a maintenu longtemps la vendetta entre groupes et déterminé l'isolement des tribus. Ils parlent une langue du groupe indonésien. (→ Biblio.)

DAYAN (Moshé), général israélien (Degania 1915). Engagé dans la Haganah, il devient l'adjoint du capitaine anglais Wingate dans l'organisation des commandos qu'il conduit contre les Arabes, puis contre les troupes françaises de Syrie en 1941. Colonel en 1948, il commande sur le front syrien, puis dans le secteur de Jérusalem pendant la guerre d'indépendance. Promu général en 1953, et nommé chef d'état-major de l'armée, il organise les nouvelles forces israéliennes, qu'il conduit dans la campagne victorieuse du Sinaï contre les Egyptiens en 1956 (v. ISRAÉLO-ARABE [*guerre*]). Il démissionne de son poste en 1958 pour se consacrer à la politique.

DAYĀNANDA SARASVATĪ, nationaliste de l'Inde (1824-1883). Fondateur de l'Ārya Samāj, mouvement hindou monothéiste fondé sur les Veda considérés comme vérité révélée.

DAYAS ou **DAÏAS** (PAYS DES), région du Sahara algérien (départ. des Oasis), entre Laghouat et Ghardaïa, qui doit son nom à ses nombreuses cuvettes, ou *dayas*.

DAYKA (Gábor), poète hongrois (Miskolc 1769 - Ungvár 1796). Forcé de quitter la carrière ecclésiastique à cause de ses principes libéraux, il devint professeur. Ses poésies, exécutées dans un style élégant et qui reflètent le sentimentalisme allemand, ne devaient être publiées qu'en 1813 et en 1833.

DAYM ZUBAYR, V. DEM-ZIBER.

DAYR AL-QAMAR ou **DEIR EL-KAMAR**, localité du Liban, sur le flanc occidental du massif du Liban; 4 700 hab. Ancienne capitale de la province du Liban du XVIe au XVIIIe s., Dayr al-Qamar est resté le principal centre d'une région très cultivée, où les versants montagneux sont découpés en terrasses. Par suite de l'abondance des mûriers, la sériciculture demeure active.

DAYR AL-ZŪR, V. DEIR EZ-ZOR.

DAYTON, v. des Etats-Unis (Ohio), au N.-E. de Cincinnati; 262 300 hab. Centre commercial d'une riche région agricole. Laboratoire de recherches atomiques. Industries mécaniques et instruments de précision. C'est à Dayton que les frères Wright mirent au point leur avion. Grande base aérienne militaire aux environs.

DAYTONA BEACH, v. des Etats-Unis, dans le nord-est de la Floride, sur l'Atlantique; 33 400 hab. Station balnéaire. Courses d'automobiles sur la plage de sable compact.

DAZA (Hilarion GROSOLÉ), homme d'Etat bolivien (Sucre 1840 - Uyuni, Bolivie, 1894). Entré tout jeune dans l'armée libérale, il prit part à toutes les luttes intestines qui, de 1860 à 1870, agitèrent la Bolivie. Il aida en 1870 Morales à s'emparer du pouvoir avant de le prendre à son tour en 1876. En 1879, il déclara la guerre au Chili, mais, les Boliviens ayant été battus, Daza s'enfuit (1880) en Europe, puis au Pérou. Revenu en Bolivie pour raviver le zèle de ses partisans, il fut pris et tué.

DAZAIFU, nom de l'ancien gouvernement militaire de Kyū shū, chargé, depuis 1633, de la surveillance des côtes et de tous les services civils.

DAZINCOURT ou **D'AZINCOURT** (Joseph Jean-Baptiste ALBOUY, dit), acteur français (Marseille 1747 - Paris 1809). Il débuta à la Comédie-Française, en 1776, dans le rôle de Crispin des *Folies amoureuses*, fut reçu sociétaire en 1778, et créa Figaro dans *le Mariage de Figaro* (1784). Marie-Antoinette voulut recevoir de lui des leçons de déclamation. Emprisonné sous la Terreur, il prit part, en 1799, à la réorganisation de la Comédie-Française, et fut nommé, par Napoléon Ier, directeur des spectacles de la Cour. (Les *Mémoires de Dazincourt*, publiés en 1810, ne sont pas de lui.)

dB, symbole du *décibel*, unité d'intensité sonore.

D. B., sigle de DEUTSCHE BUNDESBAHN (Chemins de fer fédéraux allemands). [Allem. occid.].

DBOUMAPA, nom tibétain de l'école Mādhyamika, forme bouddhique de la philosophie Vedānta et branche du système Mahāyāna introduite au Tibet sous le règne du roi Kri-srong-lde-bcan (748-786), par les pandits indiens Cāntarakshita et Padmasambhava, et définitivement établie après la victoire du moine Kamala, leur disciple, sur le missionnaire chinois Hwa-Chang, qui prêchait les doctrines mystiques de l'école Yogacharya. Supplantée dans la faveur populaire, à partir de 1041, par la doctrine tantrique et polydémoniste dite *Kala-chakra* (« Cercle du temps »), elle ne s'est en partie conservée que dans la secte Ou-rgyan-pa, fondée, dit-on, par Padmasambhava lui-même.

DBU-MED n. m. Ecriture cursive des Tibétains.

DBU-TCHAN n. m. Linguist. Alphabet lapidaire et typographique du Tibet, dont la tradition attribue l'invention (v. 630 de notre ère) à Thonmi Sambhota, ministre du roi Sron-bcan-sgampo, qui fit le voyage de l'Inde dans le dessein de doter son pays d'un système d'écriture propre à la transcription en tibétain des livres sacrés bouddhistes.

— ENCYCL. Cet alphabet syllabique (chaque consonne est normalement liée à la voyelle *a*, comme en sanskrit) se compose de trente caractères : vingt-neuf consonnes et une voyelle, *a*, que l'on modifie au moyen d'un signe supérieur ou inférieur, de façon à représenter les sons *é*, *i*, *o*, *u*, (*ou*); les mêmes signes adaptés aux consonnes en modifient le son de la même manière. Cet alphabet s'emploie pour écrire les manuscrits religieux, philosophiques et historiques, et les documents officiels.

D. C. Mus. Abrév. des mots DA CAPO.

D. C. A., abrév. de DÉFENSE CONTRE AÉRONEFS. (La D. C. A. a pour but le repérage des avions ennemis et leur destruction. On dit aujourd'hui DÉFENSE ANTIAÉRIENNE* ou DÉFENSE AÉRIENNE DU TERRITOIRE*.)

Phot. Albert, Atlas-photo.

D-CYCLOSÉRINE n. f. Pharm. Antibiotique extrait des produits du métabolisme de *Streptomyces orchidaceus* (champignon), utilisé à la dose moyenne de 1 g par 24 heures, *per os*, dans le traitement de la tuberculose.

D. D. P. Electr. Abrév. courante de DIFFÉRENCE DE POTENTIEL.

D. D. R., sigle de DEUTSCHE DEMOKRATISCHE REPUBLIK (République démocratique allemande). V. ALLEMAGNE.

D. D. T. n. m. (mot formé avec les initiales des éléments du nom scientifique *Dichloro-Diphényl Trichloréthane*). Puissant insecticide organique obtenu par synthèse dès 1874, et connu aussi sous le nom de GÉSAROL. (Efficace contre les mouches, les moustiques, les poux, les vers des fruits, le doryphore, etc. On l'emploie en poudre, en bouillie, ou en solution dans du fréon, que l'on vaporise. L'armée américaine l'utilisa en 1942-1945 contre la malaria et la fièvre pourprée.)

DE prép. (lat. *de*, du haut de, venant de, etc., qui a pris un sens plus large en lat. vulg., remplaçant notamment la prép. *ex*. — *De* se contracte avec *le* en *du*, avec *les* en *des*, s'élide en *d'* devant une voyelle ou un *h* muet). *De* marque des relations très diverses et parfois indique une simple liaison grammaticale.

1. *De* employé devant un complément du verbe : 1° Devant un complément d'objet : *Il jouit du repos. Il s'approche de la ville. Il profite de ses vacances. Cessez de parler.* || 2° Devant un complément de moyen, avec des noms de parties du corps : *Il est parti du pied gauche. Il m'a fait signe de la main;* avec d'autres noms : *Il vit de privations.* || 3° Devant un complément de cause (cause interne) : *Il pleure de joie. Il est mort de faim. Il tremble de peur.* || 4° Devant l'agent du passif, lorsqu'il est intérieur ou moral : *Je suis surpris de cette nouvelle. Il est aimé de ses parents;* ou lorsqu'il marque un rapport local : *Le roi est suivi de ses ministres et entouré de ses gardes.* || 5° Devant un complément indiquant la question traitée : *Nous parlons de la pluie et du beau temps. Ce livre traite de philosophie, de morale.* || 6° Devant un complément de manière : *Il est peint de face. Ce gouvernement a été reconnu de fait. Il mange de bon appétit.* || 7° Devant un complément de matière (considéré comme point de départ d'une transformation) : *Faire quelque chose de rien. Ô vent, qué feras-tu de ces tourbillons d'êtres?* (Hugo). || 8° Devant un complément de lieu (marquant le point de départ, l'origine, la provenance) : *Il m'avait fait venir d'Amiens pour être Suisse* (Racine). *Il est né de parents illustres. Quelquefois je voyais, de la colline en face,* | *Mes quatre enfants jouer* (Hugo). || 9° Devant un complément de temps. *De... à..., De... jusqu'à...*, depuis (toujours avec indication d'un terme final) : *Louis XIV régna de 1643 à 1715. Je vous ai attendu de cinq heures jusqu'à sept heures.* || *De jour*, pendant le jour; *de nuit*, pendant la nuit : *J'ai débarqué de nuit.* || *De tout temps, de toute éternité*, depuis très longtemps : *Je le connais de tout temps.* || *De longtemps*, pendant longtemps : *Sans oser de longtemps regarder au visage* | *Celui qu'elles croyaient être un géant nouveau* (La Fontaine). || *De ma vie*, au cours de ma vie : *Je ne l'ai vu de ma vie.* || *De ce temps, du temps des croisades*, en ce temps, au temps des croisades. || *De mon temps*, au temps où j'étais jeune.

2. *De... en...* marque la progression : *Il est de plus en plus occupé. Il travaille de moins en moins. Il va de mieux en mieux. Ses affaires vont de mal en pis* ou *de plus en plus mal;* dans l'espace : *Il va de ville en ville;* dans le temps : *Sa santé s'améliore de jour en jour.* || *De temps en temps*, à intervalles irréguliers : *Il s'absente de temps en temps.* || *D'un jour à l'autre, d'une heure à l'autre*, tout d'un coup : *Il a vieilli d'un jour à l'autre.*

3. *De* peut s'employer devant certains attributs de l'objet : *On l'a traité de traître;* et (quand le verbe est à la voix passive) du sujet : *Il a été traité de lâche.*

4. Devant un complément du nom, *de* exprime un rapport de possession : *La maison du voisin. L'épée de César;* de partie : *Le bout du monde. La tête du lit;* de provenance : *Le bruit de la rue. Les figues d'Algérie;* de relations familiales ou sociales : *Le père de Chimène* (Corneille). *L'ami du genre humain* (Molière); d'appartenance à un groupe : *Un soldat de la garde. Un de mes amis. La plus belle maison de la ville. Qui préférez-vous de ces deux hommes?* (Cette construction a entraîné un emploi illogique de *de* devant chacun des éléments d'un groupe : *Qui admirez-vous le plus, de César ou d'Alexandre?*); de matière : *Une maison de brique. Un pont de bois.* (*De* est alors en concurrence avec *en*. On dit toujours *une montre en or*, mais c'est *de* qu'on emploie quand la matière est seulement figurée : *Le chancelier de fer;* ou lorsqu'il s'agit d'un véritable nom composé : *Des chevaux de bois*); de valeur et de prix : *Un objet de valeur. Un billet de mille francs. Un livre de quatre sous;* de qualité : *Un individu de grande taille. Une femme de tête. Un enfant de trois ans. Une maison de campagne. Un temps de chien;* de dénomination : *Le titre de marquis. Le mois d'octobre. La ville de Paris. Le royaume d'Angleterre.* || Enfin, il exprime des rapports divers : *Une station de tourisme. La bataille d'Austerlitz. Le train de Paris* (ce peut être, selon les circonstances, celui qui va à Paris ou celui qui vient de Paris). — Devant un complément à valeur d'objet par rapport à l'idée d'action contenue dans le nom : *L'amour de la patrie.* — Devant un complément à valeur de sujet par rapport à l'idée d'action contenue dans le nom : *L'amour des hommes pour leurs enfants. La venue de l'hiver.* || *De* peut joindre un nom (ou un adjectif substantivé) qualifiant à un nom qualifié : *Un amour de bébé;* ou à un pronom : *Pauvre de moi!*

5. Devant un complément d'adjectif : *Originaire de Lyon. Désireux de bien faire;* devant le second terme d'une comparaison exprimée par *plus* ou *moins*, quand ce second terme est déterminé par un nom de nombre : *Il a plus de vingt ans. Il demeure à moins d'un kilomètre.*

6. *De* partitif. *De* marque la partie retirée d'un tout dans : *Donnez-moi de vos pommes. J'ai bu de ce vin. Versez-moi du vin de cette bouteille.* — De là est né l'article dit « partitif », fait de *de* et de l'article défini du singulier (*du, de la, de l'*), et qui est en réalité un article de matière : *Je bois de l'eau. Je mange du pain. Cette dame a de l'esprit. J'ai du temps devant moi. Nous lisons du Voltaire. Il joue du Chopin.* || On emploie *de* seul : 1° quand il suit une négation : *Je ne bois pas de vin* (primitivement, *de* était complément de *pas*, qui avait une valeur concrète); 2° quand le nom est précédé d'un adjectif : *De bon pain* (cette dernière règle est tombée en désuétude et l'on dit presque toujours *du bon pain*). — Ce *de* partitif, combiné avec le pluriel de l'article défini, est devenu le pluriel de l'article indéfini : *Donnez-moi des pommes de votre panier* a signifié d'abord « en prenant sur les pommes de votre panier » [partitif], puis « un certain nombre de pommes de votre panier » [article indéfini]. — *De* est article indéfini au lieu de *des* quand le nom est précédé d'un adjectif : *De belles maisons. De bons amis. De grandes forêts.* Mais on dit : *Des petits pains. Des petits pois. Des anciens combattants*, etc., parce que l'adjectif et le nom constituent un véritable nom composé, correspondant à une notion unique. On emploie aussi *de* au lieu de *des* après une négation : *Le parc avait des fleurs et n'avait pas de marbres* (Hugo).

7. *De* a des emplois purement grammaticaux : 1° Il sert d'indice de l'infinitif (cf. *to* en anglais, *zu* en allemand). Nous avons vu son emploi devant l'infinitif objet. Voici d'autres constructions : *C'est une belle chose* [que] *d'avoir vingt ans. Rien ne sert de courir* (La Fontaine). *Il est bon de parler et meilleur de se taire* (La Fontaine). Dans ce dernier type de phrase, *de* marquait primitivement l'origine. — *De* s'emploie en particulier devant l'infinitif de narration : *Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes* (La Fontaine). || 2° Il sert à relier une épithète aux pronoms *quelqu'un, quelque chose, personne, aucun, rien, quoi, ceci, cela, tout : Quelqu'un de grand va naître* (Hugo). *Rien de nouveau sous le soleil. Quoi de neuf?;* également aux noms de nombres : *Il y en eut deux de blessés.*

8. *De* particule nobiliaire. La particule *de, du, de la, des* précédant le nom ne fait pas partie de celui-ci. Elle n'est pas par elle-même signe de noblesse et n'a jamais été considérée comme telle : à la vérité, sous l'Ancien Régime, la presque totalité des nobles, se faisant désigner par des noms de fiefs, portaient la particule, ce qui n'empêchait pas maints roturiers d'employer le *de* pour préciser leur identité en ajoutant leur localité d'origine : *Jean du Mesnil, Jean du Bois.* Des bourgeois nombreux adjoignaient les noms des terres qu'ils possédaient à leurs noms patronymiques. En ce cas, la particule désigne non l'origine, mais la possession, et le plus souvent la possession d'un fief noble. De là à considérer la particule comme un signe de noblesse, il n'y avait qu'un pas, qui fut franchi dès le XVIe s. Lors de la Révolution, beaucoup jugèrent prudent d'escamoter la particule : *Ce républicain Danton qui il y a deux ans se faisait appeler d'Anton* (Brissot). L'opinion commune attachant à la particule une signification nobiliaire, son usurpation pourrait être poursuivie en vertu de l'article 259 du Code pénal, qui punit l'usurpation d'une distinction honorifique.

— LOC. DIV. *De plus*, en sus, en outre. | *De rien*, sans rapports, sans relations, sans intérêt : *Il a été mon ami, mais maintenant il ne m'est plus de rien;* expression familière par laquelle on répond à une personne qui s'excuse ou qui remercie : « *Pardon, Madame. — De rien, Monsieur.* » || *Si j'étais que de vous*, si j'étais à votre place. || *Il tranche du grand seigneur*, il fait le grand seigneur. || *De par*, au nom de (c'est un ancien *de part*, de la part de) : *De par le roi*, de la part du roi. Mais *de par* s'est employé comme renforcement de *par : De par le monde* (Molière), par le monde, à travers le monde.

— LANGUE CLASS. 1° On trouve *de* devant l'infinitif objet de certains verbes qui veulent aujourd'hui une autre construction : *On ne s'attendait guère* | *De voir Ulysse en cette affaire* (La Fontaine). || 2° On trouve *de* devant l'infinitif sujet : *Comme si d'occuper ou plus ou moins de place* | *Nous rendait, disait-il, plus ou moins importants* (La Fontaine); en particulier, quand cet infinitif sujet est repris par *c'est : Car de dire des sottises par hasard et par faiblesse, c'est un mal ordinaire* (Pascal). || 3° Au lieu de : *Deux des trois sont morts*, on trouve : *Des trois les deux sont morts* (Corneille).

— GRAMM. *De* se répète généralement avant chaque complément partiel : *Une longue suite de malheurs et de souffrances.* Cependant, on peut ne l'exprimer qu'une fois devant plusieurs noms de nombre : *Faire un emprunt de deux ou trois mille francs;* et l'on ne doit l'exprimer qu'une fois quand plusieurs substantifs de suite ne servent à désigner qu'une seule chose : *La fable de « l'Alouette, ses Petits et le Maître d'un champ » est un chef-d'œuvre;* ou, encore, quand les divers substantifs forment une sorte de locution : *Occupons-nous des tenants et aboutissants.*

— Le *complément du nom, de l'adjectif*, etc., précédé de la préposition *de* se met au singulier quand il ne comporte que l'idée d'un seul objet, ou une idée de généralité, d'uniformité de l'ensemble : *Plein d'esprit. Des colères d'homme. Sirop de groseille. Un souper de roi. Un parfum de violette.* Il se met au pluriel quand il comporte l'idée de plusieurs objets, ou quand on considère la quantité, la variété, la diversité du détail : *Plein de qualités. Un dîner d'anciens élèves. Une assiette de crevettes. Seigneur, tant de bontés ont lieu de me confondre* (Racine). On voit donc qu'on peut écrire, selon les cas : *Plein de bruit* ou *de bruits.* Souvent, d'ailleurs, la distinction est sans importance : *Des manteaux de femme* ou *de femmes. Des murs de brique* ou *de briques.*

De l'Angélus de l'aube à l'Angélus du soir, recueil poétique de Francis Jammes (1898). Le poète, avec un mélange curieux de piété, de douceur et d'ironie, chante les humbles, les déshérités, les malheureux, toutes sortes de créatures infiniment attendrissantes, et tout à fait résignées.

DE-, préfixe qui devient le plus souvent *dé*. Il représente ou le *de* latin, exprimant alors soit un mouvement de haut en bas (par ex. : *descendre, décliner, déchoir*), soit le renforcement ou le commencement de l'action (*définir, débuter, démonter, démarcation*), soit l'origine (*descendre*, au sens fig.); ou le *dis* latin (devenu d'abord *dés*), et marque dans ce

dé (constr.)

Edmondo DE AMICIS

Ferenc DEÁK

déambulatoire
Notre-Dame de Paris

cas l'éloignement, la séparation, la négation (par ex. : *débaucher, dégénérer, décréditer*). [C'est le *de* privatif.]

DÉ n. m. (anc. franç. *deel;* lat. *digitale,* de *digitus,* doigt). Petit cône tronqué, généralement fermé à l'une de ses extrémités, que les femmes mettent au doigt (majeur) pour se protéger la peau en cousant. ‖ *Fam. Un dé à coudre,* un tout petit verre.

— Vann. *Dé à canner,* petit outil ayant la forme d'un dé à coudre avec un bec, servant au cannage des brins de rotin.

— Encycl. L'existence du *dé à coudre* remonte à l'Antiquité. Chez les Romains et les Gallo-Romains, il était en bronze, en os, en ivoire, en forme d'olive, et creusé de fossettes espacées. Au Moyen Age, l'extrémité du dé s'arrondit ; certains restent ouverts et ont l'aspect d'un large anneau ; ils sont vendus par les merciers, mais aussi par les orfèvres s'ils sont en métal précieux. A l'époque de la Renaissance, le dé à coudre est un véritable bijou, orné d'emblèmes, de rinceaux, de motifs de fleurs ou de fruits, et souvent fait de deux métaux différents. Au XVIIe s., Milan et Blois sont les deux centres les plus spécialisés dans la production des dés à coudre. Les dés, dont la surface est travaillée de petites fossettes, se font en métal, en os, en galalithe, en argent, etc. Le *dé des tailleurs* est ouvert à ses deux extrémités et ne protège pas le bout du doigt. Le *dé des aveugles* est muni d'une petite aspérité permettant l'enfilage des aiguilles.

DÉ n. m. (lat. *datum,* ce qui est donné par le sort). Jeux. Petit cube d'os, d'ivoire, etc., portant des points sur chacune de ses six faces, depuis un jusqu'à six. ‖ Pièce rectangulaire, marquée sur l'une de ses faces de deux séries de points, qui sert à jouer aux dominos. ‖ *Dé pipé* ou *chargé,* dé qui porte un supplément de poids près d'une de ses faces, de façon à tomber plus souvent sur cette face ; et, au *fig.,* fraude, tromperie : *L'amour et la fortune, ailleurs comme en Espagne, | Sont jeux de dés pipés. C'est le voleur qui gagne* (Hugo). ‖ *Coup de dé* ou *de dés,* nombre des points amenés en jetant les dés ; et, au *fig.,* opération entièrement livrée au hasard : *La France jouait là* [à Eylau] *| Son plus grand coup de dé* (Hugo). ‖ *Avoir, tenir le dé,* avoir à jouer le coup qui va suivre.

— Langue class. *Tenir le dé,* diriger la conversation : *Car Madame à jaser, tient le dé tout le jour* (Molière). ‖ *A vous le dé,* à vous de lancer les dés ; et, au *fig.,* à vous de parler, d'agir ; *péjor.,* à votre tour : *A vous le dé, Monsieur* (Molière). ‖ *Le dé en est jeté, le dé est lancé,* le sort en est jeté.

— Archit. Pierre de forme cubique faisant partie d'un piédestal, ou servant à tout autre usage.

— Céram. Petite cale isolante, empêchant les faïences de coller l'une à l'autre pendant la cuisson.

— Ch. de f. Dans les premières voies de chemin de fer, pierre de taille cubique, sur laquelle on fixait, au moyen de chevilles de fer scellées dans la pierre, les coussinets supportant les rails.

— Constr. Pierre supportant la partie inférieure d'un poteau, pour qu'il ne touche pas la terre.

— Mar. *Dé de poulie, dé de réa,* garniture logée dans les joues de la poulie ou dans le trou du réa, pour supporter l'axe et empêcher l'usure. ‖ *Dé de voilier,* plaque de fer dont est garnie la paumelle du voilier et sur laquelle on applique l'aiguille pour faire effort.

— Mil. Mandrin de fer pour vérifier les calibres. ‖ Garniture métallique au bas de la hampe du drapeau.

— Orfèvr. Plaque métallique percée de trous qui reçoivent les pièces à rétreindre.

— Sell.-maroq. Anneau métallique ayant la forme d'un D.

— Technol. Morceau de bronze ou de métal antifriction, rapporté dans une pièce servant de support au tourillon d'un arbre.

— Verr. Chacun des compartiments dont l'ensemble forme un panneau de vitrail.

— Encycl. Bien que les *dés à jouer* aient été connus en Egypte et en Orient, la légende en attribue l'invention à Palamède, un des chefs grecs de la guerre de Troie. *L'Odyssée* montre les prétendants occupés à jouer aux dés devant le palais d'Ulysse. De nombreux vases grecs sont décorés de scènes du même genre (amphore d'Exechias, au Vatican), que l'on retrouve dans l'art des Etrusques et des Romains, ainsi que dans celui du Moyen Age, et qui deviennent, au XVIIe s., un des thèmes favoris de Mathieu Le Nain, Valentin, David Teniers, etc.

Au Moyen Age, les dés étaient en bois dur, en os ou en ivoire : pendant longtemps, ils furent l'objet d'une industrie considérable. Ils étaient fabriqués par des artisans spécialisés, les *déciers ;* leur confection était très surveillée, de façon à prévenir les fraudes et les tricheries auxquelles ils prêtaient. Ce jeu faisait fureur au XIIIe s., parmi les étudiants en particulier, au point que Saint Louis dut l'interdire officiellement.

De Aar, v. de la République sud-africaine (prov. du Cap), au S.-O. de Kimberley ; 9 300 hab. Important centre ferroviaire.

Deacon (Henry), chimiste anglais (Londres 1822 - Widnes, Lancashire, 1876). Il inventa en 1861 un procédé de préparation industrielle du chlore par action de l'air sur le gaz chlorhydrique au contact d'un catalyseur.

DÉACTIVER v. tr. Pétr. Neutraliser les propriétés agressives ou corrosives d'un produit fini en y incorporant un inhibiteur.

DEAD [dɛd] adj. (mot angl. signif. *mort*). Au golf, se dit d'une balle aboutissant tout près du trou : *Réussir une approche dead.*

DEAD-HEAT [dɛd-hit] n. m. (angl. *dead,* mort, et *heat,* épreuve). Dans une course, arrivée ensemble, sur la même ligne, de deux ou plusieurs concurrents.

De Agostini (Istituto Geografico), maison d'édition italienne, fondée à Novare, en 1901, par Giovanni De Agostini (Pollone Biellese 1863 - Milan 1941). Elle est spécialisée dans les livres d'art illustrés, les atlas, les ouvrages géographiques et touristiques. Au nombre de ses auteurs figurent Mario Salmi, Lionello Venturi, Roberto Salvini.

DEÁK (Ferenc), homme d'Etat hongrois (Söjtör 1803 - Pest 1876). Issu d'une ancienne famille noble, il fut élu député en 1832, fit partie de diverses législatures au Parlement hongrois, et fut ministre de la Justice en 1848. Le triomphe de Kossuth et du parti de l'indépendance lui fit quitter la scène politique. En 1865, il publia dans le *Pesti Naplo* son fameux article dit « de Pâques », point de départ du compromis austro-hongrois. Il sut imposer ses idées à la Diète hongroise, et fut le principal artisan de la Constitution dualiste de 1867. Bien qu'il refusât de former le cabinet, dont la présidence fut confiée à Andrássy, il resta la personnalité parlementaire la plus influente de son pays.

DEAKIN (Alfred), homme d'Etat australien (Melbourne 1856 - *id.* 1919). Avocat (1877), député (1880), plusieurs fois ministre, attorney général en 1901, Premier ministre fédéral en 1903-1904, 1905-1908, 1909-1910. Il fit progresser la législation sociale, favorisa les rapports commerciaux avec la Grande-Bretagne, et fit prendre à l'Australie une part active à la défense impériale.

DÉAL n. m. Dé à coudre, dont les extrémités sont ouvertes, utilisé par les cordonniers, les tapissiers, les tailleurs. ‖ Pl. *des* déaux.

DEAL, v. et port de Grande-Bretagne (Kent), sur la côte de la mer du Nord, au N.-E. de Douvres ; 24 300 hab. Station balnéaire. C'est peut-être à Deal que débarqua Jules César. De nombreux navires utilisaient les pilotes originaires de Deal, qui participait des franchises de Sandwich, dans le cadre des « Cinque Ports ». Château du XVIe s., construit par Henri VIII.

DÉAMBULATION n. f. Marche au hasard, en divers sens : *Il va et vient,* [...]. *Enfin, les jambes rompues par cette déambulation, il se laisse glisser à terre* (R. Martin du Gard).

DÉAMBULATOIRE adj. Relatif à la marche, à la promenade : *Les fatigues de ces nuits déambulatoires* (Gautier).

◆ N. m. Galerie de circulation autour du chœur d'une église et reliant entre eux les bas-côtés.

— Encycl. Des chapelles rayonnantes s'ouvrent généralement sur le *déambulatoire,* dont le plus ancien exemple en France semble être celui de la basilique Saint-Martin de Tours (Xe s.). Le chœur à déambulatoire se généralise à l'époque romane, sauf en Provence et en Rhénanie ; il subsiste à l'époque gothique, à la Renaissance, et jusqu'à l'âge classique, comme en témoigne l'église Saint-Sulpice, à Paris. Parfois, le déambulatoire est double, comme à Notre-Dame de Paris ou à la cathédrale de Bourges. Le nombre et la disposition des chapelles furent très variables ; cependant, dès la fin du XIIe s., la chapelle absidale prend une plus grande importance et est généralement consacrée à la Vierge.

DÉAMBULER v. intr. (lat. *deambulare*). Se promener çà et là, au hasard : *Nous déambulions toutes les nuits à travers de lointains quartiers* [...] (Carco).

De Amicis (Edmondo), écrivain italien (Oneglia 1846 - Bordighera 1908). D'abord officier, il se tourne bientôt vers la littérature, où il acquiert une popularité considérable. Il débute par une série d'ouvrages consacrés à des souvenirs personnels ou à des impressions de voyages : *la Vie militaire* (1868), *Espagne* (1872), *Souvenirs de Paris* (1879). Mais il atteignit au succès grâce à ses romans, *Gli Amici* (*les Amis*) [1883] et surtout *Cuore* (*Cœur*) [1884], journal d'un écolier, qui fut traduit en vingt-cinq langues : les sentiments honnêtes et généreux qu'il y exprimait, en un style aisé, mais sans recherche, justifient le prestige considérable qu'a eu longtemps ce dernier ouvrage.

De Amicis-Buonsollazzi (Anna), cantatrice italienne (Naples v. 1733 - *id.* 1816). Ayant débuté à Bologne à quinze ans, elle vint à Paris, Londres, Vienne, Florence, Naples, et quitta le théâtre en 1778, après avoir interprété l'*Alceste* de Gluck. Son soprano atteignait le *mi* suraigu.

DEANE (Richard), soldat et marin anglais (Temple Guyting, Gloucestershire, 1610 - au large du North Foreland 1653). Pendant la guerre civile, il se distingua dans l'armée parlementaire, puis commanda brillamment une flotte du Protectorat contre les Hollandais, jusqu'à sa mort au combat. En 1649, il fit partie de la commission qui jugea Charles Ier et signa la condamnation à mort du roi.

DEANE (sir Anthony), ingénieur maritime anglais (v. 1638 - † Londres 1721). L'un des plus remarquables organisateurs de son temps, ami et conseiller de Pepys, il dirigea les chantiers navals de Harwich de 1664 à 1679, contribuant à renforcer la puissance maritime de son pays.

DEAN FOREST, massif forestier de Grande-Bretagne (Gloucestershire et Monmouthshire), aux confins du pays de Galles. Il est formé par un synclinal carbonifère où la rivière Wye se surimpose. Jusqu'au XVIIIe s., cette forêt fournit le combustible à des forges qui produisaient un fer réputé.

DEARBORN, v. des Etats-Unis (Michigan), agglomération de la banlieue ouest de Detroit ; 112 000 hab. Grandes usines d'automobiles. Constructions aéronautiques. Patrie de Henry Ford.

DEARLY (Lucien Max Rolland, dit **Max**), acteur comique français (Paris 1874 - Neuilly-sur-Seine 1943). Il débuta au Havre (1891), se fit d'abord connaître au music-hall, puis obtint de grands succès aux Variétés, dans les pièces de R. de Flers et Caillavet, notamment. Il a tourné de nombreux films, où s'exerça sa verve cocasse.

DÉAT (Marcel), homme politique français (Guérigny 1894 - San Vito, près de Turin, 1955). Agrégé de philosophie, professeur à Reims, député socialiste de la Seine (1932), il fut des dissidents (néo-socialistes) qui fondèrent le parti socialiste de France (1933). Ministre de l'Air dans le cabinet Sarraut (janv. 1936), battu aux élections de 1936, il recouvra un siège comme député d'Angoulême en 1939. Déjà poursuivi au début de la guerre pour son article « Mourir pour Dantzig ? », publié dans *l'Œuvre* (août 1939), il devint, après la défaite de juin 1940, directeur de ce journal paraissant sous censure allemande, et fonda le parti collaborateur du R.N.P. (Rassemblement national populaire). Secrétaire d'Etat au Travail et aux Affaires sociales dans le gouvernement de Vichy (1944), condamné à mort par contumace, il disparut à la Libération et se réfugia en Italie.

DEATH VALLEY. V. Mort (*vallée de la*).

de auditu loc. adv. (mots lat. signif. *d'après ce qu'on entend dire*). Par ouï-dire : *Ne savoir une chose que « de auditu ».*

Phot. Schenboche, Institut hongrois, Arch. phot.

DEAUVILLE ou **DEAUVILLE-SUR-MER**, comm. du Calvados (arrond. de Lisieux), sur la côte normande, à l'estuaire de la Touques ; 5 239 hab. (40 000 en août) [*Deauvillais*]. Cette station balnéaire, une des plus importantes stations de France, fut créée par le duc de Morny en 1860. Il n'y avait auparavant que quelques chaumières. La station était destinée à compléter Trouville. Elle doit en partie son essor à la proximité de Paris (203 km par la route), et à l'établissement de son casino et de son champ de courses, qui lui vaut d'être l'un des principaux centres d'entraînement de Normandie. L'hippodrome, sur les bords de la Touques, suit les règles parisiennes. La piste extérieure a 2 000 m de tour, mais une piste intérieure en bifurque, qui permet de varier les parcours. La ligne droite a 1 600 m. (→ Biblio.)

DÉBÂCHER v. tr. Ôter la bâche de : *Débâcher une voiture.*

DÉBÂCLE n. f. (déverbal de *débâcler*). Rupture des glaces, entraînées alors irrésistiblement par le courant. ‖ *Fig.* Désordre et confusion provoquant la ruine, la chute de : *La retraite de Russie amena la débâcle du premier Empire.* ‖ Débandade, déroute : *La retraite s'acheva en débâcle.* ‖ *Fam.* Diarrhée qui fait suite à une longue constipation.
— Encycl. Hydrol. La *débâcle* est, au printemps, le premier résultat du dégel d'un cours d'eau. Elle est suivie d'une augmentation rapide du débit et de crues ou d'inondations, surtout si elle commence à se produire par l'amont, ce qui existe à une échelle gigantesque en Sibérie. La débâcle permet le transport de matériaux importants et caractérise le régime nival de plaine.

Débâcle (la), roman d'E. Zola (1892), dix-neuvième et avant-dernier volume de la série des *Rougon-Macquart**. L'action se déroule pendant la guerre de 1870-1871 et la Commune. Elle oppose, sous la figure symbolique des deux héros, Maurice et Jean, la France du second Empire, lasse et corrompue, et la France de l'avenir, saine et vivace. Cet ouvrage est un des plus significatifs documents sur l'empreinte laissée, à travers l'époque naturaliste, par le souvenir de la guerre.

DÉBÂCLEMENT n. m. Hydrol. Mouvement de débâcle. ‖ Moment de la débâcle des glaces.

DÉBÂCLER v. intr. Se dit d'une rivière dont la glace rompue est emportée par le courant : *Rivière qui débâcle.*

DÉBAGOULAGE n. m. *Pop.* Suite ininterrompue de paroles : *Sous ce perpétuel débagoulage de phrases creuses, ils* [les Méridionaux] *ont du bon sens, du scepticisme* (J. Romains).

DÉBAGOULER v. tr. (de l'anc. franç. *bagouler*, parler inconsidérément). *Pop.* Proférer : *On va recommencer à débagouler les mêmes sottises* (Flaubert).

DÉBÂILLONNER v. tr. Débarrasser quelqu'un d'un bâillon : *Débâillonner un prisonnier.*

DEBAIN (Alexandre François), facteur d'instruments de musique (Paris 1809 - *id.* 1877). Il s'occupa surtout du perfectionnement des orgues expressives à anches libres, instruments auxquels il donna le nom d'*harmonium.*

DÉBALLAGE n. m. Action de déballer. ‖ Etalage de marchandises : *L'attention du public prouvait assez que ces déballages* [des étalages de lainages, de brodequins] *répondaient à une préoccupation générale* (R. Martin du Gard). ‖ Commerce de marchandises vendues à bas prix, dans une installation de passage ; cette installation elle-même. ‖ — *Fig.* et *fam.* Confession, confidence : *Voyons, qu'as-tu, gros chéri ? Faisons notre petit déballage* (Balzac). ‖ *Pop.* Action, pour une femme, de se débarrasser de certains accessoires, d'attraits factices. ‖ *Etre volé au déballage*, être déçu, au déshabillé, sur les charmes d'une femme.
— Encycl. Dr. *Vente au déballage.* V. vente.

DÉBALLÉ, E adj. *Fam.* Démoralisé, découragé, abattu.

DÉBALLER v. tr. Tirer, sortir d'une caisse, d'un ballot (des objets ou des marchandises). ‖ Etaler des marchandises sur le marché. ‖ — *Fig.* et *fam.* Vider son cœur, faire des confidences.
— Technol. Dans le sciage des bois sur dosse, enlever, préalablement à toute autre opération, deux dosses opposées, ou *déballes.* ‖ *Scie à déballer*, scie circulaire pour le sciage sur dosse du peuplier.

DÉBALLES n. f. pl. Technol. Syn. de dosses.

DÉBALLEUR n. m. Ouvrier qui déballe les marchandises.

DÉBALLONNER (SE) v. pr. *Pop.* Avouer. ‖ Manquer d'audace.

DÉBALOURDER v. tr. Mesurer le balourd, ou déséquilibre statique et dynamique, d'une pièce tournante. ‖ Annuler ce balourd au moyen de masselottes convenablement calculées et placées.

DÉBANDADE n. f. Action de se débander, de rompre les rangs, de s'enfuir en désordre : *La débandade d'une armée.* ‖ *À la débandade*, en désordre : *Et toutes deux profitaient de cette descente matinale pour voir si rien, la veille, n'était resté à la débandade* (Zola).

DÉBANDER v. tr. Ôter la bande ou le bandeau de : *Débander une plaie.* ‖ *Fig. Débander les yeux à quelqu'un*, lui faire perdre ses illusions. ‖ Détendre ce qui était tendu avec effort : *Débander un arc.*
— ***Se débander*** v. pr. Se disperser en rompant les rangs, être mis en désordre : *La fanfare s'était débandée, après avoir exhalé ses derniers accents* (P.-J. Toulet). ‖ Se détendre : *Un ressort, se débandant, attrapait un loup par le pied* (Flaubert).

DÉBANQUAGE n. m. Jeux. Perte de tout l'argent possédé par le banquier.

DÉBANQUER v. tr. (de *banque*). Jeux. Gagner toute la banque, tout l'argent que le banquier a devant lui pour tenir le jeu. (On dit aussi faire sauter la banque.)

DÉBANQUER v. intr. (de *banc*). Quitter un banc de pêche, et particulièrement le banc de Terre-Neuve.

DÉBAPTISER [bati] v. tr. Changer le nom d'une personne ou d'une chose : *La Convention débaptisa de nombreuses rues de Paris.*

DÉBARAQUEMENT n. m. Action d'enlever les palissades qui protégeaient d'une manière provisoire le pied d'un édifice quelconque.

DÉBARBOUILLAGE n. m. Action de débarbouiller, de laver : *Le débarbouillage des enfants.*

DÉBARBOUILLER v. tr. Laver, nettoyer de ce qui salit : *Débarbouiller le visage, un tableau.*

DÉBARCADÈRE n. m. (de *débarquer*, avec un suffixe d'origine esp.). Ch. de f. Lieu préparé pour faciliter le chargement et le déchargement des voitures de chemins de fer. (Il est constitué par une gare, qui comporte des quais de hauteur variable, aménagés pour la montée et la descente des voyageurs et pour le chargement et le déchargement des marchandises.)
— Mar. Tout emplacement d'un port ou d'une côte, toute cale d'accostage, tout quai, appontement, wharf, ponton, permettant l'embarquement ou le débarquement des passagers et des marchandises.

DÉBARDAGE n. m. Action de décharger et de transporter dans des endroits appropriés les bois de charpente et autres qui sont contenus dans un chaland. ‖ Action de transporter jusqu'aux chemins de vidange les bois abattus. (On dit aussi débosquage et débusquage.) ‖ Action de transporter hors d'un champ les racines (betteraves, etc.).
— Encycl. Manut. Le *débardage* des bois nécessite l'adoption d'engins de manutention, de dispositifs de chargement et de moyens de transport qui varient avec l'emplacement des coupes, l'inclinaison du sol et l'importance des exploitations forestières.
Les principales méthodes employées sont, en plaine, le traînage à l'aide d'animaux de trait ou de tracteurs, le transport sur triqueballes ; en montagne, le lançage*, le schlittage*, le téléphérage*. Le débardage cesse à partir du point où les bois peuvent être chargés sur des camions ou sur des remorques spéciales, appelées *grumiers*, ou mis à l'eau dans le cas du flottage. On emploie maintenant des tracteurs, munis de treuils à l'arrière et de bêches d'ancrage.

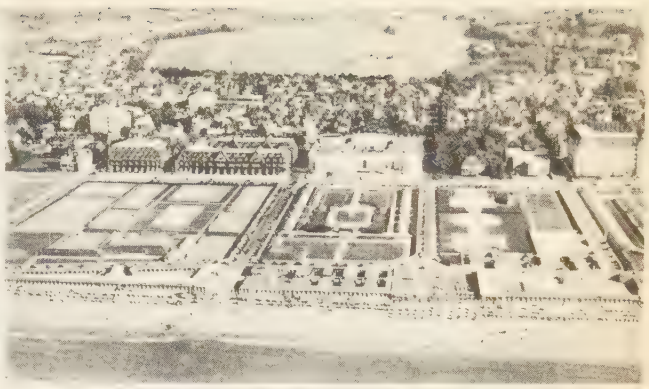

DEAUVILLE

DÉBARDER v. tr. (préf. *dé*, et *bard*). Décharger, débarquer à quai, en parlant des marchandises, et particulièrement des bois amenés par la rivière : *Débarder des cotrets, un train de bois.* ‖ Transporter du bois, du point où il a été abattu et façonné en forêt jusque sur une route carrossable. ‖ Démolir, en parlant des bateaux hors de service.

DÉBARDER v. tr. Enlever les bardes de lard d'une volaille, d'un gibier ou de toute autre pièce, après cuisson.

DÉBARDEUR n. m. Ouvrier qui charge ou décharge un navire, une voiture, etc. ‖ Entrepreneur ou ouvrier qui travaille au débardage des bois en forêt. ‖ Personnage de carnaval. ‖ Costume de ce personnage : *Acheter un débardeur.*
— Encycl. Le costume de *débardeur* fut mis à la mode après 1830 et popularisé par Gavarni : large pantalon de velours, laissant paraître la cheville, et bourgeron entré dedans, avec ceinture rouge flottante et petit bonnet de police incliné sur une perruque touffue.

« les Débardeurs »
par Gavarni
cabinet des Estampes

DÉBARQUÉ, E n. et adj. Personne qui débarque : *Les débarqués d'Europe sont seuls à s'étonner* (R. Dorgelès). ‖ *Un nouveau débarqué*, personne récemment arrivée et embarrassée.

DÉBARQUEMENT n. m. Action de débarquer quelqu'un ou quelque chose : *Débarquement de marchandises à terre. Opérer un débarquement.* ‖ Action d'une personne qui descend à terre : *Arrêter quelqu'un à son débarquement.*
— Mil. *Opérations de débarquement*, opérations militaires ayant pour but de créer une tête de pont sur un rivage occupé par l'ennemi. ‖ *Compagnie de débarquement*, unité de combat analogue à une compagnie d'infanterie, formée sur chaque grand bâtiment de guerre, avec une partie de l'équipage, pour agir à terre. ‖ *Navire, chaland de débarquement*, v. part. *encycl.*
— Mar. *Débarquement administratif*, décision administrative ordonnant qu'un officier ou un matelot quittera le navire sur lequel il est embarqué, soit pour raison disciplinaire, soit parce que son temps d'embarquement est terminé.
— Encycl. Mar. Dans la marine marchande, le *débarquement administratif* peut être opéré d'office, mais, dans ce cas, un préavis de vingt-quatre heures doit être respecté. Le même préavis doit être observé par l'homme qui débarque volontairement. Une faute grave peut être cause d'un débarquement disciplinaire. Si celui-ci a lieu à l'étranger, les frais de rapatriement sont à la charge de l'homme débarqué.
Le *débarquement des marchandises* ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation de la douane du lieu de débarquement et en présence de ses préposés. Les anciens règlements prévoyaient que le débarquement (on dit plutôt *déchargement**) des marchandises devait se faire de jour, mais, actuellement, la douane autorise les opérations de nuit.
— Mil. Une puissance belligérante ayant la maîtrise de la mer et, aujourd'hui, celle de l'air peut agir sur un adversaire terrestre en débarquant sur ses côtes. Les *débarquements* de vive force sont nombreux dans l'histoire. Citons : les raids normands du IXe s. ; les opérations des croisés utilisant des navires spéciaux appelés *huissiers** ; l'attaque anglaise

Phot. Henrard (Richard), Giraudon.

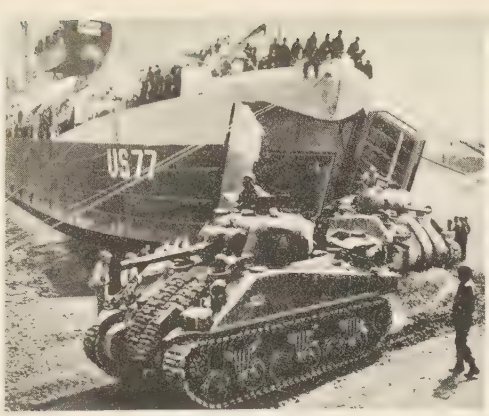

débarquement
ci-contre, chars Sherman dans la baie d'Anzio (Italie), 1944
à droite, « landing craft » dans le Pacifique (1945)

de Walcheren en 1809, qui ne réussit pas à prendre Anvers ; le débarquement français de Sidi-Ferruch en 1830 ; les débarquements franco-britanniques en Crimée (1855) et aux Dardanelles* (1915). Mais la Seconde Guerre mondiale, qui opposa les puissances maritimes anglo-saxonnes au bloc continental allemand, donna aux opérations de débarquement une importance encore inégalée, et souligna les difficultés tactiques et logistiques de leur préparation. Les actions menées par les Alliés et les Allemands en Norvège, l'impuissance du Reich à attaquer l'Angleterre*, faute d'avoir la maîtrise de l'air, les raids de Dieppe et de Saint-Nazaire ne furent que les répétitions des grands débarquements de 1942-1944.

Le 8 novembre 1942, 500 transports, convoyés par 350 unités de guerre, débarquèrent, en Afrique du Nord française, la valeur de trois divisions d'infanterie et deux divisions blindées avec leurs services. En juillet 1943, les Alliés lancèrent, au sud de la Sicile, 160 000 hommes et 600 chars. Enfin, le 6 juin 1944, après cinq mois de bombardements aériens contre les objectifs stratégiques du nord de la France, se réalisa la plus grande opération amphibie de tous les temps : précédés de 316 dragueurs, 4 266 navires de débarquement, qu'escortèrent 702 bâtiments de guerre et un nombre considérable d'avions de chasse, mirent à terre cinq divisions sur cinq plages de Normandie*, tandis que trois divisions aéroportées furent lancées sur les arrières des positions ennemies. Avec le soutien des *ports* artificiels* d'Arromanches et de Saint-Laurent-sur-Mer, 1 500 000 hommes, 340 000 véhicules et 740 000 tonnes d'approvisionnements avaient été mis à terre le vingt-cinquième jour, et la base normande permit aux Alliés, quelques mois plus tard, d'entretenir 75 divisions sur un véritable front de combat.

Dans le Pacifique, les Japonais, forts de leur expérience de Chine, avaient, les premiers, mis en pratique les principes de la guerre amphibie moderne au cours de leur conquête éclair du Sud-Est asiatique. Aussi fallut-il deux ans aux Américains pour reconquérir, par des débarquements de vive force, l'infrastructure des lignes de communication nécessaires à l'attaque des Philippines. Leur offensive se développa à un rythme accéléré, suivant la tactique dite en « saut de mouton », qui consistait à occuper deux îles-aérodromes en négligeant les positions intermédiaires, dont les garnisons restaient coupées de tout secours extérieur. Après des étapes successives marquées par autant d'opérations amphibies (v. PACIFIQUE [*bataille du*]), la capitulation du Japon prévint un double débarquement allié à Kyū shū et dans la baie de Tōkyō, auquel devaient participer 3 000 navires et plus de 6 divisions pour l'assaut préliminaire. Depuis la fin du conflit, des opérations de débarquement ont été entreprises avec succès pendant les campagnes de Corée et d'Indochine.

Si la technique des débarquements a été ainsi longuement éprouvée, ces opérations demeurent particulièrement délicates et exigent une préparation minutieuse, notamment dans la réalisation de matériels amphibies* les plus divers, le choix du lieu de débarquement, le transport des moyens à pied d'œuvre, la mise sur pied des bases logistiques. La réussite de l'entreprise suppose évidemment la maîtrise de la mer, celle de l'air, localement au moins, et un commandement unique pour la phase initiale de l'attaque.

Navires de débarquement. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les alliés ont mis au point plusieurs types de chalands automoteurs de débarquement, qui peuvent être groupés en deux catégories principales : 1° les *chalands légers* d'infanterie (*landing craft infantry* [L. C. I.] et *landing ship infantry* [L. S. I.]), petits navires de 250 à 400 t, filant 16 nœuds, pouvant s'échouer facilement sur une plage et possédant, à l'avant, une rampe rabattable pour le débarquement du personnel ou du matériel. Ils peuvent transporter 200 hommes et 32 t de matériel ; 2° les *navires de débarquement* de haute mer, conçus à l'origine pour le transport des chars de combat (*landing craft tanks* [L. C. T.] et *landing ship tanks* [L. S. T.]). Ce sont de petits navires de 150 à 4 000 t, filant 10 nœuds, et pourvus d'un blindage léger. Les plus gros transportent 80 chars, répartis en deux ponts, et 300 hommes ; d'autres sont des navires de transport à bossoir renforcé, pour l'embarquement des chalands légers ; d'autres, enfin, sont des cales sèches flottantes, pour l'entretien des embarcations. Le débarquement des véhicules s'opère également au moyen d'une rampe installée dans l'étrave. Tous ces navires, construits en Angleterre et en Amérique à partir de 1941, ont servi aux débarquements opérés par les Alliés de 1942 à 1944. La marine française en possède un grand nombre, qui ont été utilisés, en particulier, en Indochine de 1946 à 1954. Certains modèles ont été aménagés pour le transport d'hélicoptères. (→ Biblio.)

DÉBARQUER v. tr. Enlever des marchandises d'un navire pour les mettre à terre. ‖ — *Fig.* et *fam.* Ecarter d'un poste une personne jugée incapable ou indésirable : *Débarquer un ministre.* ‖ Rayer du rôle* d'équipage un membre de l'équipage.
◆ V. intr. Descendre, sortir du navire : *Voyageur qui débarque à Marseille.* ‖ *Par extens.* et *fam.* Arriver en un lieu en descendant d'un véhicule : *Les nouveaux arrivants débarquent avec cet air ouvert, étonné et bête, qui est la joie de l'aubergiste* (Hugo).
◆ N. m. Moment où une personne débarque.

DÉBARRAGE n. m. Action de débarrer.
— ENCYCL. Le *débarrage*, opération de l'industrie drapière et de l'industrie de la teinture, fait disparaître les irrégularités se manifestant, dans l'étoffe finie ou teinte, sous forme de *barres* longitudinales ou de *rayons* transversaux. Il s'exécute manuellement, lors de la vérification finale des tissus avant livraison, le plus souvent en rectifiant la teinte des fils produisant ce défaut.

DÉBARRAS n. m. (déverbal de *débarrasser*). Disparition de ce qui embarrassait, en parlant des personnes et des choses : *Je souhaite qu'elle parte. Ce serait un bon débarras.* ‖ Lieu où l'on met les objets encombrants : *Cabinet qui sert de débarras.*

DÉBARRASSER v. tr. (de *embarrasser*, avec influence de l'ital. *sbarazzare*). Dégager de ce qui embarrasse, de ce qui gêne : *Débarrasser quelqu'un d'un fardeau. Un vieux piano, dont un de ses clients l'avait prié de le débarrasser* (R. Rolland). ‖ *Fig.* Délivrer d'une personne indésirable : *Débarrasser quelqu'un d'un ennemi.*

DÉBARRER v. tr. Dr. anc. Décider entre plusieurs personnes d'avis différent ; ôter, en quelque sorte, la barre qui les divise : *Débarrer des juges.*
— Text. *Débarrer une étoffe*, en faire le débarrage.

DÉBARREUR, EUSE adj. et n. Qui débarre les étoffes.

DÉBAT n. m. (déverbal de *débattre*). Examen contradictoire, discussion : *Sans qu'elle pût deviner ses pensées, elle le sentait la proie d'un débat intérieur* (R. Martin du Gard).
— Hist. littér. V. part. *encycl.*
— ***Débats*** n. m. pl. Examen d'une question au sein d'une assemblée, d'un groupe important de personnes.
— Féod. *Débats de tenure*, contestation entre deux seigneurs sur la mouvance d'une terre. ‖ Mandat d'un juge royal qui assigne les seigneurs en contestation.
— Instit. polit. *Débats parlementaires*, discussion au sein d'une assemblée parlementaire. ‖ Edition du *Journal officiel* qui publie le compte rendu *in extenso* des discussions parlementaires.
— Procéd. et Dr. pén. *Débats judiciaires*, procès engagé devant un tribunal ; discussion contradictoire qui a lieu à l'audience et prépare le jugement. (En principe, les débats judiciaires sont publics, mais les tribunaux ont la faculté d'ordonner le huis clos si la publicité des débats peut faire scandale ou présente des dangers pour la sécurité de l'Etat.) ‖ *Débats de compte*, discussion, par une partie, d'un compte rendu en justice.
— ★ *argument, Parlement, législatif, justice, sophiste, rhétorique.*
— ENCYCL. Hist. littér. Le *débat* (*dispute* ou *desputoison*), genre très cultivé au Moyen Age, est un dialogue entre des personnages allégoriques ; il diffère ainsi de la tenson et du jeu-parti, qui mettent en présence des interlocuteurs réels. Il faut chercher les origines du genre dans le goût de l'abstraction et de la personnification qui sévit dans la littérature latine de la basse époque. La *Psychomachie* de Prudence, où l'on voit lutter la Foi et l'Idolâtrie, l'Orgueil et l'Humilité, la Chasteté et la Licence, est un véritable débat narratif. La forme dramatique apparaît, vers le VIIIe s., dans le débat entre l'Hiver et le Printemps, puis dans les débats entre l'Ame et le Corps, le Vin et l'Eau, le Cœur et l'Œil.
De la littérature latine, le débat se répand de bonne heure dans les littératures en langue vulgaire de l'Europe. En français, il est parfois dissimulé sous une forme narrative : ainsi, dans le *Tournoiement Antechrist*, de Huon de Meri, le *Mariage des sept Arts et des sept Vertus*, la *Bataille des sept Arts*, de Henri d'Andely, la *Bataille des Vins*. D'autres débats affectent la forme dramatique, comme *les Deux Bordeors ribauz*, où deux jongleurs se reprochent leur ignorance, et celui *du Croisé et du Décroisé*, où Rutebeuf discute de l'utilité des croisades. Le *Débat du Clerc et du Chevalier* est un sujet maintes fois traité aux XIIe et XIIIe s. : il s'agit de savoir « qui vaut mieux en amour, du clerc ou du chevalier ». Ce débat est abordé dès le XIIe s. dans deux poèmes latins, *le Concile de Remi-*

Phot. Ambassade d'Angleterre, U. S. I. S.

remont et l'*Altercatio Phyllidis et Florae*, d'où l'on tira de nombreux remaniements et adaptations en français, comme le *Jugement d'Amour* ou *Florence et Blancheflor*. Ces ouvrages n'ont pas été sans influence sur le *Roman de la Rose*.
La vogue du *débat* s'atténue au XIVe s. pour renaître au XVe chez Christine de Pisan (*Débat des deux Amants*), Alain Chartier, Guillaume Alecis, Coquillart.
La Renaissance marque le déclin du genre; on trouve toutefois un *Débat de Folie et d'Amour*, écrit par Louise Labé (1555); dédaigné par les lettrés, le débat se réfugie de plus en plus dans la littérature populaire : les vieux débats entre l'Hiver et le Printemps, l'Ame et le Corps, l'Eau et le Vin survivront ainsi en Europe.

débats (JOURNAL DES). V. JOURNAL DES DÉBATS.

DEBAT (François), médecin, écrivain d'art et philanthrope français (Angoulême 1882 - Paris 1957). Il a introduit en France l'emploi de solutions stabilisées de para-amino-salicylate de sodium dans le traitement de la tuberculose. D'autre part, il s'est attaché à réaliser une œuvre où la science soit associée à l'esthétique et à l'action sociale; de 1929 à 1939, il a publié *Art et Médecine;* en 1934, il a posé à Garches la première pierre d'une usine modèle, et y a fondé, en 1939, un village ouvrier. Plusieurs de ses conférences ont été publiées en volumes : *les Prodigieux Progrès de la thérapeutique* et *l'Art dans la vie sociale* (1949), *l'Habitat, arme de paix sociale* (1953). Il a fondé en 1946 l'association des Amis de la Villa Médicis, créé un prix d'Art monumental, ainsi que des bourses de voyage en Afrique du Nord, et apporté aux étudiants en médecine une aide efficace. (Acad. des bx-arts, 1947.)

DEBATER [dibeitər] n. m. (mot angl.). Orateur qui, au cours d'un débat, présente et soutient sa thèse avec une grande habileté.

DÉBÂTIR v. tr. Découdre, démonter les bâtis de tous vêtements sur mesures après essayage : *Débâtir une robe*.

DÉBÂTISSAGE n. m. Action qui consiste soit à démonter une pièce ou un vêtement entièrement assemblés au point de bâti, soit à enlever les bâtis d'un ouvrage, une fois celui-ci cousu et fini.

DEBAT-PONSAN (Edouard), peintre français (Toulouse 1847 - Paris 1913). Il a peint des tableaux d'histoire, des sujets patriotiques et des portraits, dans le genre académique. Son *Général Boulanger équestre* fut retiré de l'Exposition universelle de 1889. Il est représenté aux musées de Carcassonne, Clermont-Ferrand, Nantes, Rouen, Toulouse.

DÉBATTEMENT n. m. Autom. et Ch. de f. Mouvement d'un essieu de part et d'autre de sa position moyenne par rapport au châssis, dû à la flexibilité de la suspension. || Valeur maximale du déplacement correspondant.

DÉBATTRE v. tr. (Se conj. comme *battre*). Discuter, examiner contradictoirement : *Débattre une question*.
— LANGUE CLASS. Contester : *Ce titre par aucun ne leur est débattu* (Molière).
— ***Se débattre*** v. pr. S'agiter beaucoup en étant aux prises avec quelqu'un ou quelque chose; se démener : *Je me débats, lié par cette impuissance atroce, qui nous paralyse dans les songes* (Maupassant).

DÉBAUCHAGE n. m. Action de faire abandonner son travail, son poste à un ouvrier, etc. || Mise à pied ou licenciement des salariés pour des motifs tenant à l'organisation intérieure ou à la vie économique de l'entreprise.

DÉBAUCHE n. f. (déverbal de *débaucher*). Dérèglement des plaisirs charnels : *La débauche est un abus réfléchi et volontaire du plaisir* (Joubert). || *Par exagér.* et *fam.* Petits excès de table : *Faire de temps en temps une petite débauche.* || — *Fig.* Usage excessif : *Faire une débauche de calembours, d'esprit.* || Profusion : *Une véritable débauche de balcons, de vérandas, de minarets* (Baudelaire).
— Dr. pén. *Excitation de mineurs à la débauche*, v. MINEUR.

DÉBAUCHÉ, E adj. et n. Livré à la débauche : *Débauché jusqu'à la folie | Et dans les cabarets vivant au jour le jour* (Musset).

DÉBAUCHER v. tr. (de *bau*, poutre soutenant le pont d'un navire). Détourner de son travail : *Chaval était arrivé le premier, débauchant les camarades, les convainquant qu'il fallait imiter ceux de Montsou* (Zola). || *Par extens.* Mettre à pied tout ou partie du personnel d'une entreprise; licencier. || Détourner de son devoir : *Débaucher les troupes.* || Entraîner à l'inconduite : *Débaucher une fille.* || *Par plaisant.* Détourner quelqu'un de ses occupations, d'un travail sérieux pour un divertissement : *Un de ces jours, j'irai vous débaucher.*

DÉBAUCHEUR, EUSE n. Personne qui débauche.

DEBAY (Jean-Baptiste Joseph), sculpteur français (Malines 1779 - Paris 1863). On lui doit la statue équestre de Louis XIV sur la promenade du Peyrou, à Montpellier, ainsi que de nombreuses sculptures décoratives à Nantes. Il avait été nommé en 1846 chef de l'atelier de restauration des sculptures du Louvre. Il est représenté aux musées de Versailles, Angers, Nantes, Anvers.

DÉBÊCHAGE n. m. Action de sortir du sol la bêche d'un canon ancré, en vue de changer la direction de tir : *L'affût à flèche ouvrante permet un grand champ de tir horizontal sans débêchage.*

DÉBECQUETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) *Pop.* Dégoûter.

DEBELJANOV (Dimčo), poète bulgare (Koprivštica 1887 - tué sur le front de Macédoine 1916). Il fut l'un des représentants les plus éminents du mouvement symboliste en Bulgarie par ses vers d'une grande pureté, où l'on sent l'influence de Verlaine et des symbolistes français, ainsi que celle du poète russe Alexandre Blok, à qui sont dédiés les poèmes du cycle *En sourdine*.

DEBELLE (Alexandre Joseph), peintre français (Voreppe 1805 - Grenoble 1897). Il est l'auteur de décorations murales dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris, ainsi qu'à l'hôtel de ville de Grenoble, et fut conservateur du musée de cette ville (1853), où est exposée son *Entrée de Napoléon à Grenoble*.

DEBEN n. m. Anc. mesure* de masse des Egyptiens, qui valait 91 g environ.

DEBENEY (Marie Eugène), général français (Bourg-en-Bresse 1864 - *id.* 1943). Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie, il sert dans les chasseurs à pied, puis succède en 1909 à Maudhuy comme professeur du cours de son arme à l'Ecole de guerre. Sous-chef, puis chef d'état-major de la Ire armée Dubail, en 1914, il suit son chef, nommé à la tête du groupe d'armées de l'Est en 1915. Promu général, Debeney commande en 1916 la 25e division à Verdun, puis le 32e corps sur la Somme. En 1917, il est à la tête de la VIIe armée en Alsace, lorsqu'il est appelé par Nivelle au poste de major général des armées, où Pétain le conservera jusqu'en décembre. Nommé au commandement de la Ire armée, il se distingue au printemps 1918 en brisant à Montdidier l'élan de l'offensive allemande, en rétablissant la liaison entre troupes françaises et anglaises, et en forçant, par une offensive d'été menée de main de maître, le front de Ludendorff dans la Somme. En octobre, Debeney chasse l'ennemi de Saint-Quentin, puis de Guise, et, dans la nuit du 7 au 8 novembre, reçoit à son quartier général les plénipotentiaires allemands. Membre du Conseil supérieur de la guerre après la victoire, il réorganise l'enseignement supérieur et commande l'Ecole de guerre de 1919 à 1924. A cette date, il succède à Buat comme chef d'état-major de l'armée, et poursuit jusqu'en 1930 l'œuvre de réorganisation de son prédécesseur. En réponse aux idées développées par de Gaulle, il publie en 1937 *la Guerre et les hommes*, où dans une saisissante étude psychologique de la guerre, sans nier l'importance du matériel, dont il soutient la tyrannie, il donne aux forces morales et à la volonté nationale la première place dans la formation des armées modernes.

DÉBENZOLAGE [bẽ] n. m. Industr. du gaz. Opération qui consiste à ôter le benzol du gaz soit par lavage à l'huile, soit par adsorption au charbon actif.
— ENCYCL. La teneur du gaz en benzol varie généralement de 20 à 40 g par mètre cube suivant la nature des houilles, des fours et du mode de distillation; le *débenzolage* par lavage permet d'en extraire de 80 à 90 p. 100, soit de 10 à 12 kg de benzol par tonne de charbon.

DÉBENZOLER [bẽ] v. tr. Enlever le benzol du gaz de houille.

DÉBENZOYLATION [bẽ] n. f. Chim. Suppression du radical benzoyle dans un composé organique.

DEBERTIER (Claude), prélat français (Clermont 1750 - Paris 1831). Lazariste, supérieur du petit séminaire de Rodez, gallican convaincu, il fut élu évêque constitutionnel de l'Aveyron (mars 1791) et sacré à Paris (1er mai 1791). Pendant dix ans, il gouverna avec une grande austérité les quelques prêtres restés attachés comme lui aux principes de l'Eglise constitutionnelle, et remplit l'office de promoteur au concile national de 1797. Démissionnaire en 1801, lors de la signature du Concordat, il se retira à Paris et fit partie, avec l'abbé Grégoire, du groupe des opposants irréductibles. Ses obsèques, dans une église désertée par le clergé paroissial, donnèrent prétexte à une dernière flambée d'agitation antiromaine.

DÉBET [debɛt] n. m. (mot. lat. signif. *il doit*). Somme dont un comptable public est déclaré débiteur : *Etre en débet. Rester en débet.*
— ENCYCL. Dr. fisc. En matière d'impôts, une somme est *inscrite en débet* lorsque celui qui doit l'acquitter a un délai; on inscrit tout de suite ce qui est dû pour la régularité du compte, sauf à opérer plus tard le recouvrement.
On dit d'un acte qu'il est *enregistré en débet* lorsqu'il est soumis à la formalité de l'enregistrement sans que le paiement des droits soit perçu. Il reste dû, et n'est exigible que si certaines conditions viennent à se réaliser, comme en matière d'assistance judiciaire ou pour certains actes de procédure pénale.
— Légis. fin. Le *débet* est la somme dont un comptable public est jugé débiteur, soit par le Tribunal administratif, soit par la Cour des comptes, tant en raison des sommes qu'il était chargé de recouvrer que de celles qu'il a détournées de leur destination après les avoir reçues, ou qu'il a employées à des paiements irréguliers.
Une remise totale ou partielle de débet ne peut être accordée à titre gracieux à un comptable public que par décret, sur rapport du ministre liquidateur et avis du ministre des Finances.

docteur François DEBAT
par Charles Despiau

DEBIDOUR (Elie, dit **Antonin**), historien français (Nontron 1847 - Paris 1917). Doyen de la faculté des lettres de Nancy, puis professeur à la Sorbonne, il a écrit une thèse sur *l'Impératrice Théodora* (1875-1885); une *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat* (1898) et (son œuvre maîtresse) une *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le congrès de Berlin jusqu'à nos jours* (1re partie : *la Paix armée, 1878-1904* [1916]; 2e partie : *Vers la Grande Guerre, 1904-1914* [1917]). Cet ouvrage fait suite à l'*Histoire diplomatique de l'Europe (1815-1878)* [1891].

DÉBIELLER v. tr. Démonter une bielle d'une machine à vapeur ou d'un moteur à explosion.

DEBIERNE (André Louis), chimiste français (Paris 1874 - *id.* 1949). Ancien élève de l'Ecole de physique et chimie, il y devint professeur, obtint une chaire à la Sorbonne, fut nommé directeur de l'Ecole de physique et chimie, et succéda enfin à Marie Curie à la direction de l'Institut du radium. Il a fait partie des premiers chercheurs qui ont découvert la radio-activité. En collaboration avec Marie Curie, il a réussi à isoler le radium pur; c'est à lui qu'est due, en 1899, la découverte de l'actinium. Par la suite, ses travaux portèrent notamment sur les émanations des corps radio-actifs, dont il détermina les masses atomiques. Dans ses dernières années, il a étudié l'effet des explosions nucléaires sur les phénomènes météorologiques.

général DEBENEY

DÉBILE adj. (lat. *debilis*, faible, infirme, défectueux). Faible de constitution; affaibli : *Enfant débile. Santé débile.* || *Fig.* Qui manque de vigueur morale ou intellectuelle : *Prends en pitié surtout ma débile raison | Et ce désespoir qui la gagne* (Apollinaire).
— SYN. : *chétif, faible, fragile, frêle, malingre, souffreteux.*

— Bot. Se dit de la tige et des branches des végétaux, quand elles sont trop faibles pour se soutenir sans appui : telles sont les lianes.

DÉBILEMENT adv. De façon débile.

DÉBILITANT, E adj. Méd. Qui débilite.
— Encycl. *Médications débilitantes.* Elles ont été employées surtout autrefois pour combattre l'excès d'énergie vitale ; c'étaient : la diète, la saignée, les bains tièdes prolongés, les purgations répétées. Ces médications ont été en partie conservées dans la thérapeutique actuelle, mais elles sont utilisées dans un dessein défini : le jeûne et la purgation, contre les intoxications d'origine viscérale ; la saignée, contre l'hypertension sanguine et l'œdème aigu du poumon ; les bains tièdes, contre l'hypersthénie nerveuse, etc.

DÉBILITATION n. f. (du lat. *debilis*, faible). Pathol. Diminution de la vigueur physique et mentale, en principe passagère : *La comtesse, dont la santé ne s'améliorait pas et présentait de plus en plus les symptômes de cette débilitation si commune maintenant* (Barbey d'Aurevilly).
— Encycl. La *débilitation* se reconnaît à un certain degré d'impuissance physique et d'inaptitude aux travaux intellectuels ; elle résulte de l'action d'une maladie, ou de divers facteurs dépressifs : surmenage, misère physiologique, préoccupations, chagrins, qui ont pour effet, par la diminution conséquente de l'appétit ou la réduction de la ration alimentaire, par l'épuisement venu de la fièvre ou de la douleur, de supprimer progressivement les forces.

DÉBILITÉ n. f. (lat. *debilitas*). Pathol. Extrême faiblesse, permanente, et souvent constitutionnelle (au *pr.* et au *fig.*) : *Débilité de l'esprit, du pouvoir.*
— Psychiatr. *Débilité mentale,* variété mineure de l'arriération mentale, qui répond théoriquement à un âge mental de sept à dix ans.
— Encycl. Pathol. La *débilité,* qui reconnaît les mêmes origines que la débilitation, peut aussi avoir des causes congénitales ou des causes en rapport avec l'âge. On distingue ainsi plusieurs variétés de débilité.
La *débilité congénitale* est un état de faiblesse que présente à la naissance l'enfant né avant terme ou de parents trop vieux ou tarés (syphilis, alcoolisme) ; elle est caractérisée par une grande insuffisance de poids et un certain état de dénutrition ; elle commande des soins attentifs, car une part importante de la mortalité infantile en est la conséquence. La *débilité sénile,* due aux effets de l'âge, à la sclérose des artères et des tissus, est cause de l'affaiblissement et de la diminution de la résistance des vieillards. Elle peut être précoce chez les gens qui ont abusé de la vie. Une hygiène très attentive, l'emploi d'hormones génitales (surtout hormone mâle), peuvent, pendant quelque temps, produire parfois une amélioration appréciable.
— Psychiatr. La *débilité mentale* est un trouble congénital constitué par le développement tardif et partiel de l'intelligence. Cet état est parfois attribuable à des insuffisances glandulaires ; aussi peut-on quelquefois l'améliorer par des extraits de thyroïde, d'hypophyse et de thymus, et, suivant le sexe et l'âge, par des extraits ovariens ou orchitiques.

DÉBILITER v. tr. (lat. *debilitare*). Rendre débile, affaiblir.

DÉBILLARDEMENT n. m. Action de débillarder.

DÉBILLARDER v. tr. Constr. Tailler une pièce de bois ou une pierre pour lui donner une forme courbe satisfaisante : *Débillarder un limon d'escalier, une main courante.*
— Technol. *Débillarder un fer plat,* en serrurerie, le cintrer et le contourner suivant la forme de la pièce de bois sur laquelle il doit s'appliquer.

DÉBINAGE n. m. *Pop.* Action de débiner, de médire : *André voulut le contredire par un débinage systématique des promenades qu'il vantait* (Huysmans).

DÉBINE n. f. *Pop.* Etat misérable et piteux : *Ce brave commandant, une victime des Bourbons, qui était fait pour être général, et qu'est dans la débine* (Balzac).

DÉBINER v. tr. (de *biner,* au sens de *bêcher*). *Pop.* Décrier quelqu'un ou quelque chose par des médisances ou des calomnies ; dénigrer : *Elle vous injurie du matin au soir* [...], *débine son mari chez les fournisseurs* (Maupassant). ‖ *Débiner le truc,* révéler le secret de quelque chose.
— ***Se débiner*** v. pr. *Pop.* Se sauver : *Ce soir, c'est le dernier délai pour les étrangers qui se débinent* (R. Martin du Gard).

DÉBINEUR, EUSE n. *Pop.* Celui, celle qui débine.

DÉBIRENTIER n. m. (de *débit* et *rentier*). Celui qui doit une rente. (Contr. CRÉDIRENTIER.)

DÉBIT [debi] n. m. (de *débiter*). Ecoulement de marchandises, et, plus souvent, vente active et rapide : *Magasin à grand débit.* ‖ *Fig.* Manière de lire, de réciter, de prononcer : *Le débit d'un acteur, d'un avocat. L'organe sonore, le débit majestueux prêtaient une apparence de force à ses moindres paroles* (R. Martin du Gard).
— Arm. Nombre de coups par minute qu'une arme reçoit mission de tirer suivant l'objectif recherché : *Le débit est inférieur ou égal à la vitesse pratique de tir.* (Dans la mitrailleuse, on distingue le débit lent, normal, accéléré ou rapide.)
— Dr. admin. *Débit de boissons,* établissement ouvert au public, où il est vendu des boissons à consommer sur place. ‖ *Débit de tabac,* établissement ouvert au public, dans lequel l'Etat vend, par l'intermédiaire d'agents désignés à cet effet, les produits du monopole des tabacs et des allumettes. (On dit également BUREAU DE TABAC.)
— Hydrol. Quantité d'eau s'écoulant en une seconde en un point donné d'un cours d'eau.
— Physiq. Quantité de liquide ou de gaz fournie par un appareil quelconque pendant l'unité de temps.
— Technol. Ensemble des opérations consistant à diviser longitudinalement une grume, en la sciant ou en la fendant, à reprendre éventuellement les pièces ainsi obtenues pour aboutir à des pièces de dimensions déterminées, conformes aux usages du commerce et aux besoins de l'industrie. (Il y a des normes de débit pour les différentes essences.) ‖ Pièce de bois débité.
— Encycl. Hydrol. Le débit est indiqué généralement en mètres cubes. Lorsqu'on ne spécifie pas le lieu de la mesure, il s'agit du débit à l'embouchure. Il se calcule en multipliant la surface en mètres carrés de la *section mouillée* par la vitesse moyenne en mètres par seconde. On détermine celle-ci en la mesurant par des jaugeages en différents points de cette section, car la vitesse est moins grande sur les bords et au fond qu'au centre. Le débit varie le long du cours en fonction de l'alimentation*, des affluents reçus, de l'infiltration, de l'évaporation, des travaux humains. Sauf en cas d'averses brutales ou de fonte subite des neiges, les variations du débit sont saisonnières, en rapport avec le climat, et constituent le régime* du cours d'eau.
On distingue les débits extrêmes (minimums et maximums) et un débit moyen, ou module*. Celui-ci peut être calculé mensuellement, annuellement ou pour une plus longue période. Tous ces débits se calculent relativement à la surface du bassin en litres par seconde par kilomètre carré. Ce sont les débits relatifs. Les débits moyens relatifs s'appellent aussi « modules spécifiques ». Le coefficient mensuel de débit est le rapport de chaque moyenne mensuelle, ou module. L'inégalité du régime se mesure aussi par le rapport des moyennes mensuelles extrêmes. Sauf dans les régions arides ou semi-arides, le débit augmente en allant vers l'aval.

DÉBIT [debi] n. m. (lat. *debitum,* dette). Compte de toutes les sommes dues par une personne à une autre.
— Encycl. En comptabilité, le *débit* d'un compte est son « doit », et le *crédit* est son « avoir ». Dans la comptabilité à partie double, tout compte est ouvert par débit et crédit, l'un et l'autre de ces éléments devant toujours avoir sa contrepartie dans un autre compte. Le total des débits et celui des crédits forment la balance, précisément parce que, si la comptabilité est tenue correctement, ces deux totaux doivent aboutir à la même somme. Sur les registres de comptes, on porte généralement le débit à gauche et le crédit à droite.

DÉBITABLE adj. Qui peut être débité.

DÉBITAGE n. m. Action de débiter.
— Matér. Opération de façonnage, destinée à régulariser la dimension des blocs de pierre tout venant en les mettant aux cotes des morceaux marchands.
— Technol. Syn. de DÉBIT.

DÉBITANCE n. f. Hydrol. Débit que l'on peut faire passer en régime uniforme, pour une profondeur d'eau et une pente données, dans un canal dont la rugosité des parois et la forme géométrique du contour de la section sont connues. (L'introduction de cette notion permet de résoudre un certain nombre de problèmes pratiques importants concernant les régimes uniformes lorsqu'on cherche l'une quelconque des trois variables d'un canal [débit, pente ou profondeur], dont deux d'entre elles sont connues.)

DÉBITANT, E n. Personne qui vend au détail des boissons ou du tabac.

DÉBITE n. f. (de *débit*). Quantité de papiers timbrés, de timbres-poste, etc., vendue en un temps donné, par un bureau habilité à cet effet.

DÉBITER v. tr. Porter un article au débit d'un compte : *On débite le négociant de tout ce qu'il reçoit, on le crédite de tout ce qu'il donne.*

DÉBITER v. tr. (de l'anc. scand. *bitte,* poutre, billot). Réduire en planches, en madriers : *Débiter un chêne.* ‖ Détailler, découper en morceaux prêts à être employés : *Débiter du drap, un bœuf. C'est comme si l'on disait : « Voici la Vénus de Milo, je vais la débiter en pavés »* (Claudel). ‖ Vendre au détail d'une manière continue : *Débiter du tabac, du vin.* ‖ Vendre promptement et facilement ; et, *absol. : Un magasin qui débite beaucoup.* ‖ Fournir en un temps donné une certaine quantité (de gaz, d'électricité, de liquide, etc.) : *A son embouchure, le Mississippi débite environ 20 000 mètres cubes par seconde.* ‖ — *Fig.* Dire en public, réciter, déclamer : *Débiter des vers.* ‖ *Péjor.* Répandre, raconter d'une manière souvent prétentieuse : *Débiter des nouvelles, des sottises. Ton frère a pu te débiter tous les mensonges qu'il a voulu* (R. Martin du Gard). [M. Bovary père] *débitait des galanteries d'estaminet à une jeune paysanne blonde* (Flaubert).

DÉBITEUR, TRICE n. et adj. (lat. *debitor, -trix*). Celui, celle qui est tenu à une obligation (par opposition à *créancier*) : *Autrefois, le débiteur insolvable devenait l'esclave de son créancier.* ‖ *Fig.* Qui est l'obligé de quelqu'un : *Il a tant fait pour moi que je demeure son débiteur.*
— Comm. Employé d'une maison de commerce, qui enregistre le montant des ventes à mesure qu'elles s'effectuent, ou les fait enregistrer par le service spécialement affecté à ces inscriptions.
— Comptab. Personne dont le compte a été plus débité qu'il n'a été crédité, et, de ce fait, est dit, *compte débiteur.* (Le débiteur doit l'excédent de son débit sur son crédit ; à l'actif du bilan d'une entreprise, les comptes des débiteurs divers sont groupés et forment une rubrique parmi les valeurs réalisables.)
— Encycl. Dr. C'est au domicile du *débiteur* qu'en principe le paiement doit s'effectuer. Le débiteur doit exécuter l'obligation à l'échéance : il ne peut être contraint de le faire avant cette date. Il répond de sa dette sur son patrimoine seul, qui sert de gage général à ses créanciers. En principe, le paiement a lieu à son domicile. En cas de doute, la convention doit être interprétée en sa faveur.

DÉBITEUR, EUSE n. Personne qui débite, répand (des nouvelles, etc.) : *Une débiteuse de cancans.*
— Ardois. Ouvrier qui débite les blocs d'ardoise, ou pièces, en plaquettes.
— Carr. Ouvrier spécialisé de carrière qui prépare le moellon par débitage de la roche abattue. (Dans les carrières de pierre de taille, l'ouvrier qui prépare le bloc équarri est nommé CARRIER-DÉBITEUR.)
— Technol. Ouvrier, travaillant sur le chantier ou en atelier, qui procède au débitage des bois à l'aide de scies mécaniques, de scies à grumes, de scies circulaires, de scies à ruban.
◆ N. f. Carr. *Débiteuse à lames,* engin de sciage du marbre ou du granite, semblable à une armure* de sciage, mais ne comportant qu'une seule ou un très petit nombre de lames.

— Verr. Masse en matière réfractaire, flottant sur le verre en fusion, percée d'une fente en son milieu, qui assure le débit de verre nécessaire à la formation de la feuille de verre à vitres dans le procédé d'étirage Fourcault.

DÉBITIF, IVE adj. Qui doit être débité.
◆ N. m. Compte que le commerçant fait figurer au débit.
— Linguist. Mode exprimant l'obligation en baltique.

DÉBITMÈTRE [debimɛtr] n. m. Appareil de contrôle, de mesure ou de réglage du débit en volume ou en masse d'un fluide, liquide ou gaz, s'écoulant dans une tuyauterie.
— Encycl. Les principaux *débitmètres* utilisés sont constitués par des *déversoirs* dans le cas de canaux ou de rivières, par des *tubes de Venturi*, par des *orifices calibrés*, ou par des *compteurs volumétriques* lorsqu'il s'agit de mesurer le débit de fluide s'écoulant dans une conduite.
Le débit d'un canal, par exemple, se mesure en barrant le lit par une paroi verticale mince, dans laquelle est pratiquée une ouverture. Si le débit du canal n'est pas trop grand, l'eau passe par-dessus le bord inférieur de l'ouverture sans atteindre le bord supérieur de la paroi. L'ouverture se comporte comme un déversoir. Le débit qui s'écoule est une fonction de la hauteur H qui sépare le seuil du déversoir du niveau amont, et la mesure du débit se ramène à celle de la hauteur H.
Le tube de Venturi comporte un rétrécissement pour accélérer le fluide. La différence de pression $p_0 - p_1$ entre la section normale et la section rétrécie, mesurée par la dénivellation manométrique h, est, en vertu du théorème de Bernoulli, proportionnelle au carré du débit.
On emploie souvent, au lieu du tube de Venturi, des diaphragmes ou des tuyères calibrées, disposés sur la canalisation dont on veut mesurer le débit. Moins encombrants qu'un venturi, ils ont l'inconvénient de produire une perte de charge plus élevée.
Dans les appareils précédents, l'aire de la section rétrécie est constante, et le débit est mesuré par la chute de pression qu'elle provoque. Dans les débitmètres à section variable, c'est la chute de pression qui, fixée par le poids d'un flotteur, est constante. L'aire de la section rétrécie $S_1 - S'_1$ est variable avec la position du flotteur. Celle-ci est déterminée par le débit qui circule dans le tube, généralement gradué directement en débits.
Les compteurs volumétriques sont constitués comme des pompes volumétriques : un piston entraîné par le fluide, par exemple, laisse passer un volume déterminé de celui-ci à chaque course. Il suffit de compter le nombre de courses pendant un temps déterminé pour connaître le débit.
On peut aussi utiliser, pour la mesure des débits, des *anémomètres*, tel l'anémomètre à moulinet, par exemple.

DÉBLAI n. m. Action de déblayer.
— Ch. de f. *Voie en déblai*, voie établie dans une tranchée aménagée par déblaiement du terrain.
— Trav. publ. Ouvrage fait en déblayant. (V. part. *encycl.*) ‖ Matériau extrait en déblayant.
◆ ***Déblais*** n. m. pl. Débris de terrains arrachés par le trépan et remontés en surface par la boue de forage.
— Encycl. Trav. publ. Le *déblai* consiste à pratiquer une excavation dans le sol, à ciel ouvert ou souterrainement, pour la construction des routes, des chemins de fer, des canaux, des ouvrages d'art, des fondations d'édifices, etc. Lorsque la fouille a de grandes dimensions, on emploie la méthode dite « par abattage », qui consiste à attaquer la masse en la creusant en dessous, et à faire tomber ensuite les terres retenues par la cohésion.

DÉBLAIEMENT n. m. Action de déblayer. (On écrit parfois DÉBLAYEMENT.)

DÉBLANCHI n. m. Text. Action de déblanchir une cuve à indigo.

DÉBLANCHIR v. tr. Text. Epuiser toute la couleur bleue contenue dans une cuve d'indigo.

DÉBLATÉRER v. tr. ind. [**contre**] (lat. *deblaterare*, babiller, commérer). [Se conj. comme *accélérer*.] Parler longuement et avec violence contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Frédéric se soulageait en déblatérant contre le pouvoir* (Flaubert).

DÉBLAVER v. tr. (préfixe *dé*, et du lat. *bladum*, blé). Couper et enlever les blés de : *Déblaver un champ.* (Contr. EMBLAVER.)

DÉBLAYAGE n. m. Action de déblayer, d'écarter les objets gênants.
— Théâtr. Action de débiter très vite les parties peu importantes d'un rôle, pour faire mieux valoir les parties essentielles.

DÉBLAYEMENT n. m. V. DÉBLAIEMENT.

DÉBLAYER [blɛje] v. tr. (anc. franç. *desbléer, desbléier, desbleyer*; du préfixe *dé*, et du lat. *bladum*, blé). [Se conj. comme *balayer*.] Enlever des terres, des décombres : *Après avoir démoli, il faut déblayer. Déblayer un terrain.* ‖ *Par extens.* et *fam.* Dégager de ce qui encombre : *Déblayer un terrain de sport envahi par le public.* ‖ *Fig. Déblayer le terrain*, aplanir au préalable les difficultés : *Les écrivains qui ont un but doivent toujours déblayer le terrain* (Balzac).
— Music-hall. Enlever un décor ou débarrasser la scène. ‖ Régler une mise en scène, sans fignolage, pour donner le plus rapidement possible une impression générale aux interprètes de l'ouvrage.
— Théâtr. Négliger entièrement toutes les phrases incidentes, pour produire un effet.

DÉBLOCAGE ou **DÉBLOQUEMENT** n. m. Action de débloquer : *Le déblocage d'un compte, de crédits.*
— Ch. de f. Action de débloquer des freins, ou un canton de bloc.
— Min. Evacuation des produits abattus au chantier. (Syn. DESSERTE.)

DÉBLOQUER v. tr. (de *dé* et *bloquer*). Dégager, desserrer : *Débloquer un écrou.* ‖ Dégager des troupes ou une place d'armes assiégées, bloquées.
— Ch. de f. Desserrer les freins d'un véhicule. ‖ Remettre à voie libre le signal interdisant l'entrée d'une section de voie munie du bloc, et précédemment mis à l'arrêt.
— Comm. Lever l'interdiction de transporter ou de vendre des denrées, de disposer librement de crédits ou de comptes en banque, etc.
— Imprim. Ôter et remplacer par d'autres, en parlant des lettres, chiffres, mots bloqués ou renversés : *Débloquer des caractères.*
— Min. Evacuer les produits abattus au chantier.
◆ V. intr. *Pop.* Dire des inepties.

DÉBO (LAC), expansion lacustre du Niger (Mali), dans le Macina.

DÉBOBINAGE n. m. Papet. Action de dérouler une bobine de papier.

DÉBOBINER v. tr. Dérouler ce qui était en bobine. ‖ Démonter les enroulements d'une machine ou d'un appareil électrique.

DÉBOBINOIR n. m. Organe d'une bobineuse* assurant le déroulage, ou débobinage, d'une bobine de papier. (Syn. DÉVIDOIR.)

DÉBOETTER v. tr. Enlever l'esche de l'hameçon sans se faire prendre, en parlant du poisson. ‖ *Etre déboetté*, avoir ses hameçons dégarnis.

DÉBOIRE n. m. (de *boire*). Amertume laissée par une déception : *Vie pleine de déboires. Les honneurs ont leurs déboires.*
— Langue class. Arrière-goût désagréable : [Le vin] *n'avait rien qu'un goût plat, et qu'un déboire affreux* (Boileau).

DÉBOISAGE n. m. Min. Action d'enlever le soutènement d'une taille ou d'une galerie, soit pour le récupérer, soit pour réaliser le foudroyage. ‖ *Treuil de déboisage*, syn. de TREUIL D'ARRACHAGE.

DÉBOISEMENT n. m. Action de déboiser ; résultat de cette action : *Le déboisement des montagnes.*
— Encycl. Le *déboisement* présente des inconvénients graves, au point de vue du climat, de l'alimentation des sources, et des inondations. La disparition des forêts augmente l'écart des températures extrêmes : dans les régions déboisées, le thermomètre monte plus haut en été et descend plus bas en hiver, et, en outre, la pluviosité y est moindre, au grand préjudice des cultures ; de plus, les pays déboisés se défendent difficilement contre le vent. Mais, surtout, le ruissellement des eaux pluviales n'est plus retenu par l'écran de feuillage, l'humus et les racines. Il aboutit à une érosion accélérée des versants, en particulier dans les régions où les pluies sont concentrées sur de courtes périodes (climats de type méditerranéen) ; les torrents et les cours d'eau prennent très vite un caractère dévastateur, car le déboisement influe sur leur régime, qui devient de plus en plus irrégulier. L'Ancien Régime avait soumis les propriétaires au système des aménagements et des réserves suivi pour les forêts domaniales, mais ce système a été abandonné à la Révolution, au grand dommage de régions comme les Pyrénées ou les Alpes, dans lesquelles l'érosion des torrents s'est aggravée. On a essayé, depuis, de remédier à cette déplorable situation en réglementant le déboisement et en favorisant (loi du 4 avril 1882) le reboisement* des zones montagneuses menacées. (→ Biblio.)

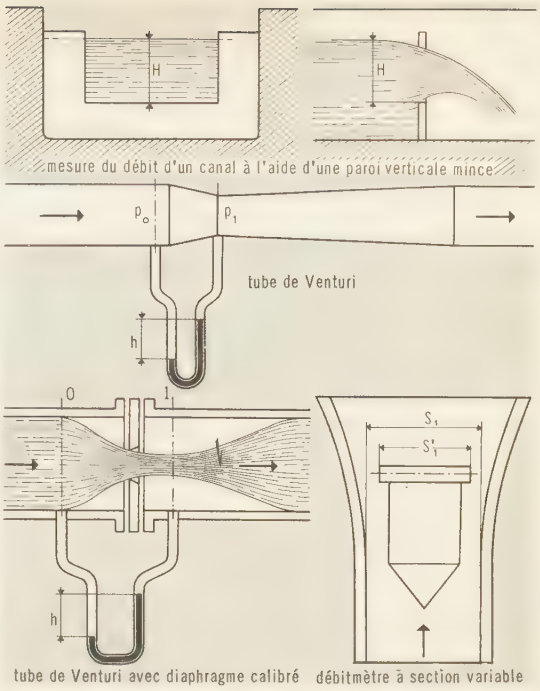

débitmètre

DÉBOISER v. tr. Dégarnir de ses bois, de ses forêts : *Déboiser les montagnes.*
— Min. Enlever le soutènement en bois ou en métal.

DÉBOÎTAGE n. m. Action de déboîter.

DÉBOÎTEMENT n. m. Chirurg. Déplacement d'un os hors de son articulation. (Syn. LUXATION.)
— Hist. mil. Evolution d'ordre serré permettant à une fraction de troupe (ou à un seul homme) de sortir de l'alignement d'une colonne pour se porter sur le flanc de celle-ci : *Le déboîtement des files fut très employé au XVIIIe siècle pour permettre l'exécution de certains feux.*
— Technol. Séparer, en défaisant leurs joints, deux tuyaux contigus dans une conduite d'eau.

DÉBOÎTER v. tr. (de *boîte*). Ôter de sa place (en parlant d'un objet encastré dans un autre) ; disloquer ; disjoindre : *Déboîter une montre, un tuyau. Déboîter un pied de la table. Une épaule déboîtée.*
◆ V. intr. En parlant d'un véhicule, quitter la file de voitures ou la ligne droite. ‖ Sortir de l'alignement, en parlant d'un soldat.

DE BOM (Emmanuel), écrivain belge de langue flamande (Anvers 1868 - Kalmthout 1933). Il est un des fondateurs de la revue *Van Nu en Straks* (1893) et a écrit un des premiers romans psychologiques de la littérature flamande : *Epaves* (1898).

DÉBONDER v. tr. Ôter la bonde de ; ouvrir : *Débonder un tonneau.*
— Langue class. *Fig.* Epancher : *Il faut, comme dit l'autre, que je débonde mon cœur* (Molière).
◆ V. intr. ou ***Se débonder*** v. pr. Sortir subitement à flots : *Lac qui a débondé* (ou *qui s'est débondé*) *en inondant la vallée.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Fig.* S'épancher tout à coup et sans réserve : *Elle sortie, il se débonde avec moi, cela m'intéresse beaucoup* (Stendhal).

DÉBONDOIR n. m. Outil de tonnelier.

DÉBONNAIRE adj. (de l'anc. franç. *bonne aire; aire*, race, qui paraît être un emploi fig. d'*aire* d'aigle). Bon jusqu'à la faiblesse : *Parents débonnaires.*

— LANGUE CLASS. De bonne nature, clément (sans nuance péjorative) : [César], *tout débonnaire, au milieu du sénat, | A vu trancher ses jours par un assassinat* (Corneille).

DÉBONNAIRE (les), orfèvres parisiens du XVIIe s. GIRARD et PHILIPPE travaillèrent ensemble, en 1654, à un reliquaire conservé au musée des Arts décoratifs et qui était destiné à l'église de l'abbaye du Val-de-Grâce. Philippe Débonnaire avait exécuté en 1639 un reliquaire en forme de chef pour l'église Saint-Martin de Tours ; Girard Débonnaire, qui travailla en 1664-1665 au palais de Versailles, doit être mort avant 1682. — D'autres orfèvres de ce nom ont laissé des traces : MARC, mentionné en 1630 ; LOUIS, en 1642 ; ANTOINE, orfèvre du roi en 1695.

DÉBONNAIREMENT adv. Avec une bonté poussée jusqu'à la faiblesse : *Ecouter débonnairement des insolences.*

DÉBONNAIRETÉ n. f. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Générosité, noblesse. || Bonté poussée jusqu'à la faiblesse : *Marneffe témoignait néanmoins une confiance en son directeur qui dégénérait en une débonnaireté presque ridicule* (Balzac).
— SYN. : *bonhomie, clémence, douceur, indulgence, mansuétude.*

DÉBONNETER v. intr. Perdre la corolle séchée qu'a laissée la fleur (en parlant d'un fruit) : *Les raisins ont débonneté.*

maréchal DE BONO

DE BONO (Emilio), maréchal et homme politique italien (Cassano d'Adda 1866 - Vérone 1944). Lieutenant en Erythrée, il assiste à la défaite d'Adoua en 1896. Commandant de corps d'armée pendant la Première Guerre mondiale, il se rallie au fascisme et participe à la marche sur Rome en 1922. Directeur de la police, puis gouverneur de la Tripolitaine en 1925, il devient haut-commissaire en Afrique orientale et commande les forces engagées contre l'Ethiopie (1935), où il est rapidement remplacé par Badoglio. Ministre d'Etat en 1942, il prend part à la séance du Grand Conseil fasciste qui aboutit à la chute de Mussolini en 1943. Quelques mois plus tard, il est arrêté, jugé et exécuté.

DÉBOQUETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*)
— Trav. publ. Dégarnir un pilotis des planches dont il était environné.

DÉBORAH (mot hébr. signif. *l'Abeille*), prophétesse et juge d'Israël. Par son ordre, Barac marcha contre Sisara, général de Jabin, roi de Canaan. Déborah célébra la victoire dans un cantique fameux dont la beauté littéraire est universellement admirée. (*Juges*, V.)

DÉBORD n. m. Elévation du niveau des eaux d'une rivière, par suite d'une crue subite.
— Ch. de f. *Voie de débord*, voie établie le long ou au travers d'une cour à marchandises, pour permettre le chargement ou le déchargement direct des wagons dans les voitures.
— Trav. publ. Partie d'une route longée par un pavage.

DÉBORDAGE n. m. Opération qui se pratique pendant la coupe du gant, et qui a pour objet de supprimer les plis qui se forment au fur et à mesure qu'une tranche de peau est travaillée. (L'ouvrier utilise le couteau à déborder et fait ce travail au bord de la table du gantier.)
— Opt. Opération qui consiste à meuler le contour (généralement circulaire) d'une lentille, de façon à bien définir son diamètre.

DÉBORDANT, E adj. Qui déborde : *Un enthousiasme débordant. Echelon débordant. Manœuvre débordante.*

DÉBORDEMENT n. m. Sortie d'un cours d'eau qui dépasse ses bords, qui se répand au-delà de ses bords : *Les débordements de la Loire.* || Irruption d'une multitude : *Le débordement des Barbares emporta l'Empire romain.* || *Fig.* Profusion : *Or ça, gentil capitaine, d'où vient ce débordement de belles paroles?* (Hugo).
— Pathol. Ecoulement, évacuation soudaine et abondante : *Un débordement de bile.*
— Sports. Action de franchir la défense adverse en la contournant : *Marquer par débordement.*
◆ ***Débordements*** n. m. pl. Désordres entraînés par le dérèglement des mœurs : *Puisque vous voulez à toute force ruiner votre santé et votre bourse, il est du devoir de vos supérieurs de mettre ordre à vos débordements* (E. Sue).

DÉBORDER v. intr. (de *bord*). Se répandre hors des bords : *Le fleuve a* (ou *est*) *débordé.* [Dans la rive inondée] *déjà l'eau jaillissait du plancher, débordait sur les dalles de fonte* (Zola). || Dépasser, s'étendre au-delà de : *Une buée montait de la rivière, débordait sur la campagne* (R. Martin du Gard). || En parlant des bois de flottage, s'écarter du bord. || — *Fig.* S'épancher, se soulager : *Mon cœur est trop plein, il déborde!* (R. Martin du Gard). || *Déborder de*, avoir en surabondance : *Déborder d'enthousiasme.* || *Déborder en injures*, s'emporter en injures. || *Faire déborder le vase*, dépasser la mesure, lasser la patience.
— Mar. Se détacher d'un navire qu'on avait abordé. || S'en aller, s'éloigner : *Le canot a débordé du quai à deux heures.* || *Débordez!*, ordre à une embarcation de pousser au large.
◆ V. tr. Enlever le bord ou la bordure de : *Déborder un chapeau, une robe, etc.* || *Déborder un lit*, tirer les draps, les couvertures dont les bords sont glissés sous le matelas. (On dit aussi : *Je me déborde en dormant.*) || Dépasser le bord de, aller au-delà de : *Des vagues monstrueuses* [...] *débordent les rivages* (Judith Gautier). *Une pierre qui déborde le mur. Une ville qui déborde son enceinte.* || *Fig.* Accabler, dépasser, envahir : *La politique nous déborde, on la trouve partout* (Balzac).
— LANGUE CLASS. Faire passer par-dessus ses bords : *C'est la Seine en fureur qui déborde son onde* (Malherbe).
— Mar. *Déborder une embarcation*, empêcher qu'elle ne frotte contre la carène du navire, ou la pousser au large.
— Mil. *Déborder l'ennemi*, étendre son propre front au-delà des ailes du front adverse, afin de se rabattre ensuite sur ses arrières, ou d'attaquer ses flancs : *Au lendemain de la bataille de la Marne en 1914, Joffre et Falkenhayn tentèrent en vain de déborder l'aile ouest du dispositif adverse.*
— Peauss. Rogner les bords d'une peau pour lui donner une forme régulière.
— Sports. Effectuer un débordement.
— Technol. Couper avec le débordoir les bords irréguliers d'une table de plomb.
— ***Se déborder*** v. pr. LANGUE CLASS. Déborder, se répandre : *Le Rhin s'était débordé tout à coup* (Boileau).

DÉBORDEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui coupe la laine des peaux d'agneaux.

DÉBORDOIR n. m. Syn. de PLANE RONDE.

DE BOSCHÈRE (Jean), écrivain d'expression française et peintre belge (Uccle-Bruxelles, 1878 - La Châtre, Indre, 1953). Il vécut longtemps en Italie, en Ecosse, en Angleterre, où il eut une certaine notoriété, puis se fixa à Fontainebleau, où il fut le voisin et l'ami du poète lituanien O. V. de L. Milosz. Poète, romancier, peintre, il se passionna pour le primitivisme, l'ésotérisme, la mystique, les sciences naturelles ; il y puisa une inspiration qu'on retrouve dans son œuvre, complexe et tumultueuse, qui développe, en marge des courants symbolistes et surréalistes, une esthétique, qui est peut-être aussi une éthique. Parmi ses nombreux livres, on citera : *Beâle-Gryne* (1909), *Dolorine et les Ombres* (1911), *Métiers divins* (1913), *Twelve occupations*, poèmes en anglais (1916), *Job le Pauvre* (1922), *Ulysse bâtit son lit* (1929), *Satan l'Obscur* (1933), *Dressé, actif, j'attends* (1937), *Héritiers de l'abîme* (1950), *le Chant des haies* (1953).

DE BOSIS (Adolfo Lauro), poète et critique italien (Rome 1901 - en Méditerranée 1931). Il est l'auteur d'un drame classique, *Icare*, traduit en français par Romain Rolland. Libéral, il quitta l'Italie après l'avènement du fascisme : parti en avion de Marignane le 3 octobre 1931, il survola Rome, où il lança un appel au roi et aux Italiens, et disparut en mer sur le chemin du retour. Son testament spirituel, *Histoire de ma mort*, parut en langue française en Belgique (1932), et fut traduit en italien en 1945.

DÉBOSQUAGE n. m. Manut. Syn. de DÉBARDAGE.

DÉBOSSELER v. tr. (de *bosse*). [Se conj. comme *appeler.*] Faire disparaître les bosses de : *Débosseler un bassin de cuivre.*

DÉBOSSER v. tr. Mar. Démarrer, larguer les bosses frappées sur : *Débosser un câble.*

DÉBOTTER v. tr. Ôter les bottes de : *Débotter un cavalier.*

DÉBOTTER n. m. *Au débotter* ou *au débotté*, à l'improviste : *Surprendre quelqu'un au débotter.*

DÉBOUCHAGE ou **DÉBOUCHEMENT** n. m. Action de déboucher, de dégager ce qui est obstrué : *Le débouchage d'une bouteille, d'un tuyau.*

DÉBOUCHÉ n. m. Endroit où l'on passe d'un lieu resserré dans un lieu plus ouvert : *Le débouché d'une rue. Lyon est au débouché des principales routes des Alpes.* || — *Fig.* Issue, point d'exportation pour les marchandises : *L'industrie, en plein essor, cherchait de nouveaux débouchés.* || Carrière ouverte à quelqu'un : *Le diplôme d'ancien élève de nos grandes écoles assure de nombreux débouchés.*
— Ch. de f. Tracé représenté par une ligne fictive limitant le profil (établi perpendiculairement au rail) de la zone dans laquelle peut circuler un véhicule ou un chargement sans heurter aucun des obstacles situés le long de la voie (appareils de signalisation, travaux d'art, etc.). [V. GABARIT.]
— Econ. polit. *Loi des débouchés*, v. part. *encycl.*
— Mil. Présentation de la tête d'une troupe entrant en action au combat dans une formation appropriée à cette action : *Dans une attaque, le débouché des chars peut précéder ou suivre celui de l'infanterie.* || *Débouché de sape*, passage d'une sape à travers une tranchée déjà ouverte.
— Trav. publ. *Débouché linéaire d'un pont*, distance entre ses culées, ou somme des ouvertures de ses arches, diminuée de l'épaisseur des piles, s'il possède plusieurs arches. (V. PONT.) || *Débouché superficiel d'un pont*, superficie du profil en travers d'un pont, comptée au-dessous du niveau déterminé par les possibilités de navigation. (On dit surtout SECTION MOUILLÉE.)
— ENCYCL. Econ. polit. La *loi des débouchés* est une théorie économique généralement attribuée à Jean-Baptiste Say*, mais que le physiocrate Le Trosne avait déjà énoncée en 1777 : « Les productions ne se payent qu'avec des productions. » Sa formulation générale la plus complète est la suivante : *Les produits s'échangent contre des produits et les services contre des services.* Considérée comme étayant les doctrines libérales optimistes, elle a eu un gros succès au XIXe s. Pour Say, du fait de la division du travail, chaque homme ne produit pas toutes les marchandises et tous les services qui lui sont nécessaires, mais le type de marchandise ou de service qu'il produit, il le produit en plus grande quantité que ses besoins ; le surplus, il l'échange — par l'intermédiaire de la monnaie considérée comme un simple instrument — contre les marchandises et les services dont il a besoin et qui sont produits par d'autres. Il n'y a là qu'un truisme, mais Say en déduit que plus l'homme produit en excédent de ses besoins, plus il peut acquérir les marchandises qu'il ne produit pas et dont il éprouve le besoin. (Pour employer le langage des économistes modernes, l'offre totale des produits et la demande totale des produits sont inéluctablement égales.) En fabriquant un objet, on crée la possibilité d'en acheter un autre ; dans ces conditions, plus on produit de marchandises diverses, plus facile en sera l'écoulement ; il ne peut se produire de véritables crises de surproduction, car « les richesses sont une chose dont les nations ne sont pas plus embarrassées que les particuliers », puisque, dans les nations les plus florissantes, « les sept huitièmes de la population manquent d'une multitude de produits regardés comme nécessaires dans un ménage modeste » ; on risque seulement des crises partielles de surproduction si l'on produit ce qui ne convient

pas aux consommateurs. Pour éviter ces crises et, en tout cas, pour en limiter l'importance, il convient que les échanges demeurent libres, que le mécanisme des prix permette aux producteurs de savoir ce qui est désiré par les consommateurs et, donc, ce qu'ils doivent fabriquer. La loi des débouchés, dans la pensée de Say, justifiait, d'une part, la condamnation des interventions économiques de l'Etat, qui, selon les expériences passées et les écrits de Sismondi*, risquaient de constituer des freins et des entraves à l'expansion économique indéfinie, et, d'autre part, le libre-échangisme. (→ Biblio.)

DÉBOUCHER v. tr. Ouvrir en ôtant ce qui bouche ; enlever le bouchon : *Déboucher une bouteille.* ‖ Dégager ce qui est obstrué : *Déboucher un lavabo.*
— Arm. *Déboucher l'évent d'une fusée,* percer la fusée d'un obus au moyen d'un débouchoir*. ‖ *Déboucher à zéro,* faire marquer à la fusée d'un obus la distance 0, pour exécuter un tir à vue à très courte distance. ‖ *Par extens.* Exécuter un tir par une bouche à feu à proximité immédiate de l'assaillant.

DÉBOUCHER v. intr. (sans doute formé sur *bouche,* au sens de *lieu étroit*). Sortir d'un endroit resserré : *Tous les yeux sont fixés sur l'angle du quai d'Orsay par où doit déboucher le cortège* (Hugo). ‖ *Par extens.* Avoir son issue, aboutir : *Cette rue débouche sur la grand-place.*

DÉBOUCHOIR n. m. Instrument qui sert à déboucher.
— Agric. Bâton qui sert à débarrasser le soc de la charrue de la terre qui l'encrasse. (On l'appelle aussi CUREAU.)
— Arm. Appareil servant à déboucher les évents des fusées de projectiles, pour modifier ainsi la distance à laquelle ils éclatent.
— ENCYCL. Arm. Jusqu'à la guerre de 1870, le débouchage des évents fut effectué à la main, avec un *débouchoir à vrille,* simple vrille que l'on enfonçait dans le barillet de la fusée, afin de sectionner le tube contenant la composition fusante. La pince-débouchoir fut ensuite employée pour les matériels de Bange. En 1897, Sainte-Claire Deville réalisa le *débouchoir automatique,* mis au point pour le canon de 75, modèle 1897. L'apparition de la *fusée* de proximité* au cours de la Seconde Guerre mondiale a rendu exceptionnel l'emploi des débouchoirs.

DÉBOUCHURE n. f. Métall. Déchet enlevé par le poinçon lors du poinçonnage ou du découpage à la presse.

DÉBOUCLER v. tr. Dégager l'ardillon d'une boucle ; défaire la boucle de : *Déboucler son ceinturon.* ‖ Défaire, déranger les boucles de : *Déboucler ses cheveux.*

DÉBOUILLIR v. tr. Soumettre à l'eau bouillante une étoffe ou des fils.

DÉBOUILLISSAGE ou **DÉBOUILLAGE** n. m. Action de traiter des fils ou des tissus par un bain porté à l'ébullition.
— ENCYCL. Le *débouillissage* s'opère notamment avant les opérations de blanchiment des fils et des tissus. On peut également faire cette opération pour apprécier la solidité de la teinture des articles qui y sont soumis.

DÉBOULÉ n. m. Chass. Départ à l'improviste d'un lièvre, d'un lapin devant le chasseur.
— Chorégr. Mouvement de la danse où le corps tourne sur lui-même en pivotant très vite sur les pointes ou sur les demi-pointes, en une série de demi-tours effectués successivement.
— Sports. Allure du joueur de football ou de rugby en pleine vitesse, dont la course donne une impression de puissance.

DÉBOULER v. intr. et tr. (de *bouler,* rouler ; d'abord « rouler de haut en bas », comme une boule). Descendre rapidement : *Débouler du haut en bas de l'escalier. Débouler tout un étage.* ‖ Partir à l'improviste devant le chasseur, en parlant du lièvre, du lapin : *Un lapin déboulant du terrier.*

DÉBOULONNAGE n. m. Mécan. Action de déboulonner ; résultat de cette action. (On dit aussi DÉBOULONNEMENT.)

DÉBOULONNER v. tr. Démonter ce qui était boulonné. ‖ — *Fig.* et *fam.* Démolir : *Déboulonner la réputation de quelqu'un.* ‖ Déposséder quelqu'un de sa place, destituer : *Déboulonner le président d'une société.*

DÉBOUQUEMENT n. m. Mar. Action de débouquer, de sortir d'un chenal étroit. ‖ Chenal, passage étroit entre deux terres.

DÉBOUQUER v. intr. (préf. priv. *dé,* et de *bouque,* anc. forme du mot *bouche*). ‖ Mar. Sortir d'une passe, d'un chenal.

DÉBOURBAGE n. m. Min. Lavage d'un minerai argileux ou boueux pour le débarrasser de l'argile qui l'empâte : *Le débourbage se fait en brassant le minerai dans un courant d'eau.*
— Œnol. Opération, généralement effectuée en vinification des vins blancs, qui consiste à séparer les grosses impuretés (terre, débris organiques) du moût, avant la mise en fermentation. (Cette opération, réalisée dans la cuve de débourbage, se fait sous l'influence d'anhydride sulfureux, qui empêche toute fermentation.)
— Pêch. Moyens employés pour faire perdre au poisson le goût de bourbe, ce qui se fait ordinairement en le laissant quelque temps vivre dans l'eau claire : *Le débourbage des tanches.*

DÉBOURBER v. tr. Ôter la bourbe de : *Débourber un fossé, un étang.* ‖ Tirer de la bourbe : *Débourber une charrette.*
— Min. Pratiquer le débourbage d'un minerai.
— Œnol. Décanter le moût avant la fermentation, dans la vinification des vins blancs.
— Pêch. Enlever au poisson le goût de bourbe.

DÉBOURBEUR n. m. et adj. Appareil à débourber, et, *spécialem.,* appareil destiné à séparer la lie du moût : *Trommel débourbeur.*
— Carr. Engin permettant l'hydratation, la désagrégation et le lavage des roches hétérogènes. (Selon l'importance du travail, il peut consister en une simple fosse permettant la mise au contact de la matière et de l'eau, ou en une machine recevant matières et eau, et procédant au malaxage, au rinçage, à la décantation et à l'évacuation.)

DÉBOURGEOISER v. tr. Changer les façons bourgeoises.

DÉBOURRAGE n. m. Action de débourrer ; résultat de cette action.
— Arm. Action d'enlever la bourre qui, dans les anciens fusils, maintenait en place la charge de poudre.
— Bourrell. Action d'enlever de la bourre.
— Equit. Action de débourrer*.
— Métall. Enlèvement du sable et des armatures du noyau, en fonderie.
— Mil. *Débourrage de mine,* enlèvement, après l'explosion, des matériaux qui ont servi à bourrer les galeries d'un fourneau de mine.

DÉBOURREMENT n. m. Epanouissement des bourres (bourgeons) des arbres. ‖ Principalem., en viticulture, éclatement du bourgeon et apparition de la pousse hors de la bourre qui la protège.

DÉBOURRER v. tr. Ôter de la bourre de : *Débourrer un fusil.* ‖ Vider de son tabac : *Débourrer sa pipe.*
— Ch. de f. *Débourrer une traverse,* briser et amollir la partie compacte du ballast placée sous cette traverse.
— Equit. Donner à un jeune cheval le premier dressage à la selle et aux aides : *Débourrer un poulain.*
— Min. Enlever le bourrage et, *par extens.,* l'explosif d'un trou de mine qui est déjà chargé. ‖ Décoincer les blocs de minerai ou de charbon dans une cheminée, une trémie.
— Peauss. Syn. de ÉBOURRER.
— Text. Enlever la bourre qui encrasse les garnitures de carde, en filature.
◆ V. intr. Bot. Sortir de la bourre, en parlant des bourgeons. ‖ *Pop.* Faire ses besoins.

DÉBOURREUR, EUSE n. Personne ou appareil utilisé pour débourrer les garnitures de carde. (On utilise le plus souvent à cet effet des aspirateurs pneumatiques.)
◆ N. m. Chacun des cylindres agissant en liaison avec le grand tambour et les cylindres travailleurs, dans les cardes à hérissons (cardage de la laine, du lin et du jute).

DÉBOURROIR n. m. Bourrell. Outil crochu à une extrémité et cintré à l'autre, qui sert à enlever de la bourre ou du crin dans les renfonçures ou les panneaux.

DÉBOURRURE n. f. Déchet textile provenant du débourrage des cardes, utilisé à nouveau, après nettoyage, en filature pour la production de fils cardés.

DÉBOURS [debur] n. m. (déverbal de *débourser*). Argent avancé pour le compte de quelqu'un (s'emploie surtout au plur.) : *Rentrer dans ses débours.* (Les débours sont d'ordinaire des petits frais accessoires de correspondance, de transport, de voitures, etc., que l'on ajoute au principal sur la lettre de voiture, le mémoire, le compte de retour, etc.)

DÉBOURSEMENT n. m. Action de débourser.

DÉBOURSER v. tr. Tirer de sa bourse, de sa caisse, pour payer : *Voyager sans rien débourser.*

DÉBOUSSOLER v. tr. *Fam.* Désorienter, déconcerter : *Un petit garçon déboussolé, laissé à l'abandon de ses chimères* (E. Henriot).

DEBOUT adv. (préf. *de,* et du nom *bout*). Sur un de ses bouts, verticalement : *Mettre un tonneau, une colonne debout.* ‖ Droit sur ses pieds : *La marmotte mange debout comme l'écureuil* (Buffon). ‖ *Par extens.* Hors du lit, levé : *Vespasien voulut mourir debout.* ‖ Se dit particul. en parlant d'un convalescent qui commence à se lever : *Il est debout.* ‖ Vivant : *Dieu merci, je suis encore debout !* ‖ Existant, non encore détruit : *Certains monuments romains sont toujours debout.* ‖ — *Fig.* Sur un bon pied, en bon état : *Vieil empire encore debout.* ‖ Dans une attitude digne, ferme : *Je resterai proscrit, voulant rester debout* (Hugo).
◆ Interj. Ordre par lequel on invite à se lever, à partir : *Debout ! il faut partir. Debout ! dit l'Avarice, il est temps de marcher* (Boileau).
— LOC. DIV. *Laisser quelqu'un debout,* ne pas le faire asseoir. ‖ *Dormir debout,* v. DORMIR. ‖ *Conte à dormir debout,* v. CONTE. ‖ *Mourir debout,* montrer de l'activité jusqu'à la mort. ‖ *Fig.* et *fam. Tenir debout,* avoir de la valeur, être cohérent, vraisemblable, en parlant d'une opinion, d'un raisonnement, d'une œuvre quelconque : *Ce raisonnement ne tient pas debout. Roman, pièce qui ne tient pas debout.* ‖ *Mettre debout,* faire, mener à bien : *Il faut longtemps pour mettre debout une bonne comédie.*
— ALLUS. HIST. ***Debout ! les morts,*** cri lancé, au Bois-Brûlé, par l'adjudant Péricart, le 8 avril 1915, alors que les Allemands s'élançaient à l'attaque d'une tranchée dont presque tous les défenseurs étaient morts ou mortellement blessés. (L'auteur du mot a lui-même, plus tard, émis des doutes sur son authenticité dans la forme qu'on lui prête.)
— Dr. fisc. *Passer debout,* en parlant de marchandises ayant leur destination déclarée au-delà d'une localité, traverser celle-ci sans pouvoir y être vendues ni même déchargées. (V. PASSE-DEBOUT.)
— Mar. *Debout au plein,* perpendiculairement au rivage. ‖ *Mâts debout,* mâts verticaux. ‖ *Mer debout,* mer que le vent chasse contre l'avant du navire. ‖ *Se tenir debout à la lame,* lui présenter l'avant. ‖ *Vent debout,* vent contraire à la direction du navire. ‖ *Fam. Avoir une figure de vent debout,* faire une mine de mauvaise humeur.
— Technol. *Bois debout* ou *de bout,* pièce de bois dont la face fonctionnelle est une section transversale, c'est-à-dire perpendiculaire au sens des fibres. (Les blocs jointifs qui forment l'étal d'un boucher sont debout.) ‖ *Vente du bois debout et sur pied,* vente des arbres vifs, à charge par l'acheteur de

déboulé (chorégr.)

les abattre et de les enlever. (Se dit par opposition à la *vente du bois façonné*, résultant de l'exploitation par le propriétaire lui-même.)
— Véner. *Mettre un animal debout*, le lancer, ou le déranger alors qu'il reposait.

docteur DEBOVE

DÉBOUTÉ n. m. Jugement par lequel on est déclaré déchu d'une demande en justice : *Un débouté d'opposition.* || Plaideur dont la demande est rejetée.

DÉBOUTEMENT n. m. Action de débouter.

DÉBOUTER v. tr. Déclarer, par arrêt, quelqu'un déchu d'une demande en justice : *Débouter le demandeur de ses prétentions.*

DÉBOUTER v. tr. Arracher ou faire disparaître sur une garniture de carde une partie des dents, afin de faciliter l'enroulement de ces rubans sur les cylindres ou tambours des cardes.

DÉBOUTONNER v. tr. Défaire, en faisant sortir les boutons de leur boutonnière : *Les vieilles grosses tours, bombées par l'âge comme des futailles s'affaissant sur elles-mêmes* [...], *ressemblaient à de gros ventres déboutonnés* (Hugo). || *Rire, manger à ventre déboutonné*, avec excès, à satiété.
— Escr. *Déboutonner un fleuret*, en ôter le bouton. (On dit aussi DÉMOUCHETER.)
— ***Se déboutonner*** v. pr. Déboutonner son vêtement : *Nous lui donnerons un petit remède, bien chaud, bien bon ; voulez-vous vous déboutonner, Poum, s'il vous plaît !* (P. et V. Margueritte). || *Fam.* Parler à cœur ouvert : *Il s'est déboutonné longuement.* || *Il n'y a pas de quoi se déboutonner*, il n'y a pas une grande quantité de nourriture.

Michel DEBRÉ

DEBOVE (Maurice), médecin français (Paris 1845 - *id.* 1920). Médecin des hôpitaux en 1877, agrégé en 1878, professeur de pathologie, puis de clinique médicale, membre de l'Académie de médecine en 1893 (secrétaire perpétuel en 1913), doyen de la Faculté en 1901, président du Comité consultatif d'hygiène de France. Il a été l'un des premiers à prôner l'hygiène sociale, la lutte contre les grands fléaux comme la tuberculose, la syphilis et l'alcoolisme. Auteur d'un *Traité des maladies de l'estomac* (en collaboration avec Rémond) et d'un *Précis de pathologie interne* (en collaboration avec Saillard).

DÉBRAILLÉ adj. (préf. priv. *dé*, et de l'anc. fr. *braiel*, ceinture, dérivé lui-même de *braie* ; donc, « qui a la ceinture défaite »). Qui a une mise désordonnée, trop négligée : *Des fantassins débraillés, le cou nu...* (R. Martin du Gard). [Les] *femmes honnêtes ne pouvant se mêler au monde débraillé du dimanche* (Maupassant).
◆ N. m. Mise négligée : *Le débraillé* [...] *des poètes, entassés dans le salon et la bibliothèque de Chantelouve* (Huysmans).

DÉBRAILLER (SE) [debraje] v. pr. (de l'adj. *débraillé*). Ecarter, déranger ses vêtements : *Elle se débraille outrageusement.* || *Fig.* Prendre une allure trop libre, trop négligée : *Une famille qui se débraille.*

DEBRA MARQOS ou **DEBRA MARKOS**, v. d'Ethiopie, ch.-l. de la prov. du Godjam, au N.-O. d'Addis-Abeba ; 10 000 hab. env. Centre commercial.

DÉBRANCHEMENT n. m. Ch. de f. Action de débrancher, c'est-à-dire de séparer, sur différentes voies, les wagons d'une rame ou d'un train. (Cette opération s'effectue *au lancer* ou, plus souvent, *à la gravité* à l'aide d'une butte de triage.) || *Faisceau de débranchement*, groupe de voies d'un triage sur lequel s'effectue cette opération.

Jan DE BRAY
« Régents de l'hospice des enfants pauvres à Haarlem »
(1663)
ensemble et détail
musée Frans Hals
Haarlem

— Electr. Action de retirer un appareil électrique du circuit d'alimentation.

DÉBRANCHER v. tr. Electr. Supprimer une connexion.
— Ch. de f. En parlant des wagons d'une rame, les séparer dans une gare de triage, et les diriger sur des voies de classement.

DE BRAY (Jan), peintre hollandais (Haarlem v. 1627 - *id.* v. 1697). Elève de son père Salomon De Bray, il fut directeur de la Gilde de Haarlem (1667-1684). Outre de beaux dessins, il a laissé des tableaux d'histoire : *Vulcain et les cyclopes* (musée de Haarlem), quelques portraits isolés et des portraits de corps exécutés dans un style sévère : *la Direction de la Gilde de Saint-Luc* (1675, Amsterdam), *les Directeurs et Directrices de l'orphelinat et de la léproserie* (Haarlem) ; *les Régents de l'hospice des enfants pauvres à Haarlem.*

DEBRAY (Henri), chimiste français (Amiens 1827 - Paris 1888). Elève de l'Ecole normale, il devint préparateur de H. Sainte-Claire Deville et fut élu à l'Académie des sciences en 1877. Il succéda à son maître, en 1881, comme professeur à la Faculté des sciences de Paris et fut, en outre, essayeur à la garantie de l'Hôtel des Monnaies. Debray n'a publié que deux ouvrages : son *Cours élémentaire de chimie* (4e édit., 1888, en collaboration avec Joly), et un *Abrégé de chimie.* Il a cependant laissé une œuvre considérable : il collabora avec Deville dans les travaux de celui-ci sur l'aluminium, puis il a étudié seul le béryllium et ses combinaisons, l'arsenic, l'antimoine, le molybdène, le platine et les métaux du groupe du platine. Enfin, il a continué les travaux de Deville sur la dissociation, étudiant particulièrement, en 1867, la décomposition du carbonate de calcium, puis, l'année suivante, le mécanisme de l'efflorescence des sels hydratés.

DÉBRAYAGE [debrɛjaz] n. m. Action de débrayer. || Opération inverse de l'embrayage, et consistant à séparer deux arbres solidarisés par l'embrayage, de façon à les rendre indépendants et à obtenir l'arrêt de l'arbre conduit, tout en laissant l'arbre conducteur en mouvement : *Dans une automobile, le débrayage permet, sans arrêter le moteur, d'arrêter la voiture ou d'effectuer les manœuvres de changement de vitesse.* || *Fig.* Cessation volontaire du travail ; action de se mettre en grève.

DÉBRAYER v. tr. (Se conj. comme *balayer.*) Enlever un enduit de brai recouvrant un objet.

DÉBRAYER v. tr. (préf. priv. *dé*, et de *embrayer*). [Se conj. comme *balayer.*] Supprimer la liaison qui existait entre un arbre moteur ou conducteur et un arbre entraîné ou conduit. (On dit aussi DÉSEMBRAYER.) || *Fig.* Cesser volontairement le travail.

DÉBRAYEUR n. m. Mécanisme qui opère le débrayage.

DEBRÉ (Robert), médecin français (Sedan 1882). Interne des hôpitaux de Paris en 1906, il est chargé de la direction de l'institut d'hygiène et de bactériologie de la faculté de médecine de Strasbourg, en 1918. Agrégé et médecin des hôpitaux de Paris en 1920, il est nommé professeur de bactériologie à la Faculté de médecine de Paris en 1933 et professeur de clinique médicale des enfants en 1940. Ses travaux ont surtout porté sur les maladies des enfants, mais il est aussi l'auteur de publications dans le domaine de l'immunologie et de l'hygiène. On lui doit, en particulier, un manuel de pédiatrie. Le professeur Debré a contribué à faire du service de clinique des Enfants-Malades un centre de réputation mondiale et a été promoteur de la réforme des études médicales de 1960. Il est président du conseil d'administration du Centre international de l'enfance. (Acad. de méd., 1934 ; Acad. des sc., 1961.)

DEBRÉ (Michel), homme politique français (Paris 1912), fils du précédent. Reçu au concours du Conseil d'Etat en 1934 ; après quatre années à la section du contentieux, il est chargé de mission en 1938 au cabinet de Paul Reynaud, alors ministre des Finances. Mobilisé comme officier de cavalerie en 1939, prisonnier en 1940, il s'évade. Il devient pour un temps collaborateur d'E. Monick, alors secrétaire général de la résidence au Maroc. Rentré en France, il participe activement à la Résistance sous diverses formes. En 1943, il est à la fois membre du comité directeur de « Ceux de la Résistance », adjoint au délégué en France du gouvernement de Londres, puis d'Alger, membre du Comité général des experts, puis d'études, chargé d'examiner les problèmes posés par la future Libération (1943). Parmi ses responsabilités, il a notamment celle du mouvement préfectoral clandestin, qui est mis en place à la Libération. Commissaire de la République à Angers en 1944-1945, il quitte ses fonctions pour être chargé de mission auprès du général de Gaulle. C'est à ce titre qu'il établit le statut de l'Ecole nationale d'administration et des instituts d'études politiques et de la Fondation nationale des sciences politiques. Il est, en 1946, chargé de préparer le premier statut de la Sarre, puis devient secrétaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes (1947-1948). Il est élu sénateur de l'Indre-et-Loire (1948) comme membre du rassemblement créé par le général de Gaulle. Réélu en 1955, président du groupe des républicains sociaux au Conseil de la République (1955-1958), il siège au Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de la C. E. C. A. Il se spécialise dans les problèmes d'Afrique du Nord et les problèmes extérieurs. Il se signale par la fréquence de ses interventions et la véhémence de ses attaques contre les gouvernements successifs de la IVe République, issus, selon lui, d'un système politique fondamentalement mauvais. Il contribue au retour au pouvoir du général de Gaulle. Nommé par celui-ci garde des Sceaux, il prépare la nouvelle Constitution et la réforme judiciaire. Il devient Premier ministre du premier gouvernement de la Ve République (janv. 1959-avr. 1962). Il est élu député de la Réunion en 1963. Auteur de : *Refaire la France* et *Demain la Paix* (1944-1945) en collaboration avec E. Monick, *la Mort de l'Etat républicain* (1947), *la République et son pouvoir* (1950), *la République et ses problèmes* (1953), *Ces princes qui nous gouvernent* (1957).

DEBRECEN, v. de la Hongrie orientale, capit. du départ. de Hajdú-Bihar ; 130 000 hab. Université. Debrecen est située au centre de la région qui a conservé le plus longtemps l'aspect de la steppe pastorale (puszta). Ce fut, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le plus grand marché de bétail de la Hongrie. La ville possède des industries traditionnelles traitant les cuirs, les graisses, le crin, les céréales. C'est le centre de résidence d'une population paysanne allant souvent travailler très loin de la ville. Debrecen est en cours de transformation : plusieurs établissements industriels y ont été fondés (industries mécaniques et industries légères, produits chimiques) et l'on exploite près de la ville des gisements de gaz naturels.
— Hist. Mentionnée à partir du XIIIe s., Debrecen devint un centre de la Réforme ; surnommée la *Rome calviniste* et la *Genève hongroise*, la ville fut le siège du concile réformé de 1567. Elle souffrit des guerres turques et fut, en 1849, du 9 janvier au 30 mai, le siège du gouvernement hongrois et de la Diète. Kossuth y proclama, le 19 avril 1849, l'indépendance de la Hongrie. L'Assemblée nationale provisoire s'y réunit en 1944.

DEBRET (Jean-Baptiste), peintre français (Paris 1768 - *id.* 1848). Il fut choisi, en 1815, pour aller former l'Académie des beaux-arts de Rio de Janeiro et devint premier peintre de Pierre Ier. Il a publié *Voyage pittoresque et historique au Brésil* (1834-1837). Il est représenté aux musées de Versailles, de Rouen, de Montpellier.

DEBRET (François), architecte français (Paris 1777 - Saint-Cloud 1850), frère du précédent. Elève de Percier, il entra à l'Institut en 1825. Il était l'auteur, à l'Opéra de la rue Le Peletier, de la salle Louvois, démolie après l'attentat de Louvel ; il construisit l'ancien théâtre des Nouveautés (place de la Bourse). L'Ecole nationale supérieure des beaux-arts lui doit ses fondations.

DÉBRIDÉ, E adj. *Fig.* A qui l'on a lâché la bride ; excessif, sans retenue : *Imagination débridée. Appétits débridés.*

DÉBRIDEMENT n. m. Opération qui consiste à sectionner une bride en vue de libérer un organe comprimé : *Débridement des hernies.* || Nom donné aux larges incisions pratiquées dans des foyers purulents, afin d'en permettre l'évacuation.

Phot. Manuel, Keystone, Dingjan.

DÉBRIDER v. tr. Ôter la bride à : *Débrider un cheval.* || *Fig.* Assainir une situation trouble, douloureuse : *Antoine, désireux de « débrider » cette plaie, reprit résolument* [...] (R. Martin du Gard). || *Pop.* Ouvrir.
— Loc. div. *Sans débrider,* sans interruption : *Travailler dix heures sans débrider.* || *Débrider les yeux à quelqu'un,* les lui dessiller.
— Art culin. Retirer les ficelles entourant une volaille ou un gibier.
— Chirurg. Opérer le débridement de : *Débrider une hernie.*

DÉBRIS n. m. (déverbal de l'anc. franç. *débriser*). Reste d'une chose brisée, écroulée ou simplement mise en morceaux ; ce qui reste après une catastrophe (s'emploie ainsi surtout au plur.) : *Quelques débris allaient grossir sur le trottoir une haute poussière de plâtras* (A. Malraux) ; *par extens. : Les débris d'un empire, d'une armée ;* et, au *fig. : Les débris d'une gloire éteinte.* || Restes d'un homme ou d'un animal : *Débris fossiles. Ces débris humains que les conquérants sèment sur leur passage* (Gautier). || *Par extens.* Homme mutilé : *Le mari, parti fort et beau, revenu avec les pieds fauchés, affreux débris voué à l'immobilité* (Maupassant). || *Pop. Vieux débris,* vieillard décrépit.
— Langue class. Action de briser, de se briser ; destruction (ne s'emploie ainsi qu'au sing.) : *Ajax* [...] *de moutons et de boucs fit un vaste débris* (La Fontaine). || — *Fig.* Dispersion, anéantissement : *Seul reste du débris d'une illustre famille* (Racine). || Ruine morale, confusion : *Bientôt de notre fourbe | On verra le débris* (Molière). || Ensemble de morceaux brisés : *Ecrasé subitement | Sous le débris d'un bâtiment* (Corneille).

DÉBROCHAGE n. m. Action d'enlever la couverture d'un livre broché et de le découdre, avant de procéder à la reliure.

DÉBROCHER v. tr. Retirer de la broche une pièce de boucherie, une volaille ou un gibier.
— Rel. Procéder au débrochage.

De Brosse (Salomon). V. Brosse (Salomon *de*).

De Brosses (Charles), magistrat et écrivain français (Dijon 1709 - Paris 1777). Premier président du parlement de Dijon, d'où il fut exilé deux fois pour avoir manifesté une indépendance frondeuse, il mena une vie joviale d'épicurien, partagée entre la compagnie des dames, le culte des arts et des lettres, la savante gestion de sa fortune. Membre de l'Académie des inscriptions à défaut de l'Académie française, d'où l'écarta le veto de Voltaire, avec lequel il avait eu des démêlés sur des ventes de bois, il a publié : *Lettres sur Herculanum, Histoire des navigations aux terres australes, Traité de la formation mécanique des langues,* et, surtout, *Histoire de la République romaine dans le cours du VIIe siècle* (1777). Ses *Lettres* familières* racontent le voyage en Italie qui avait enchanté sa jeunesse.

DÉBROUILLAGE n. m. *Fam.* Action de se débrouiller.

DÉBROUILLARD, E adj. et n. *Fam.* Qui sait se débrouiller, se tirer d'embarras, qui obtient tout ce qu'il veut : *Le petit clerc débrouillard* (R. Martin du Gard).

DÉBROUILLARDISE n. f. *Fam.* Aptitude à se débrouiller : *La débrouillardise proverbiale du Parisien.*

DÉBROUILLE n. f. *Fam.* Moyen, art de se débrouiller : *Dans le terrible engrenage de la débrouille* (E. Henriot). [V. également D (*système*).]

DÉBROUILLEMENT n. m. Action de débrouiller une chose embrouillée (au *pr.* et au *fig.*) : *Le débrouillement d'un écheveau, d'une affaire.*

DÉBROUILLER v. tr. (de *brouiller*). Démêler ce qui est brouillé : *Débrouiller du fil.* || Remettre en ordre : *Débrouiller des papiers.* || *Fig.* Rendre intelligible, démêler ce qui était obscur : *Débrouiller une intrigue.*
— ***Se débrouiller*** v. pr. S'éclaircir : *Affaires qui se débrouillent.* || *Fam.* Se tirer d'affaire habilement : *Oh, moi, fit Robert* [...] *je m'débrouille !* (R. Martin du Gard).

DÉBROUILLEUR, EUSE n. Personne, chose qui débrouille, qui aide à débrouiller : *Les événements, grands débrouilleurs de la politique* (Chateaubriand).

DÉBROUSSAILLEMENT n. m. Action de débroussailler.
— Encycl. Le *débroussaillement* d'un bois, appelé encore *essartage,* est fait soit avant la coupe pour rendre celle-ci plus facile et donner de l'aisance pour le façonnage des produits, soit comme mesure préventive contre les incendies de forêts, et aussi (dans les futaies de pins maritimes) pour accroître la production résineuse par l'ensoleillement des parties basses des arbres. Il a été imaginé des machines dites « débroussailleuses », fondées sur l'action de lames qui, en glissant les unes contre les autres, coupent les arbustes qui constituent le sous-bois.

DÉBROUSSAILLER v. tr. Enlever les broussailles par coupe ou par arrachement : *Débroussailler un bois.* || *Fig.* Rendre plus clair : *Débroussailler une question.*

Debrunner (Albert), linguiste suisse (Bâle 1884). Professeur aux universités de Zurich (1917), Berne (1920), Iéna (1925) et Bâle (depuis 1940), il a publié d'importants ouvrages sur la grammaire du grec postclassique.

DÉBRUTAGE n. m. Joaill. V. ébrutage.

DÉBRUTER v. tr. Joaill. V. ébruter.

DÉBRUTEUSE n. f. Joaill. Petit tour horizontal qui sert à arrondir le diamant.

Debs (Eugene), socialiste américain (Terre-Haute, Indiana, 1855 - Elmhurst, Illinois, 1926). Fils d'un républicain alsacien émigré après le coup d'Etat de 1851, il fut chauffeur de locomotive, puis employé de bureau. Il s'occupa d'action syndicale, puis organisa le parti socialiste aux Etats-Unis, et fut candidat à la présidence. Il obtint 96 000 voix en 1900, et près de dix fois plus en 1912. L'ardeur de son opposition au service militaire obligatoire, en 1918, le fit condamner à dix ans de prison. Relâché en 1921, il reprit sa propagande.

DÉBUCHÉ n. m. Syn. de débucher n. m.

DÉBUCHER v. intr. (préf. *dé,* et *bûche* au sens de bois). Vén. Sortir du bois, en parlant du gibier.
◆ V. tr. Faire sortir une bête du bois : *D'autres fois, pour débucher les lièvres, on battait du tambour* (Flaubert).

DÉBUCHER n. m. Vén. Moment où l'animal débuche.

Debucourt (Philibert Louis), peintre et graveur français (Paris 1755 - Belleville 1832). Elève de Vien, il se fit connaître par des tableaux de genre : *les Bouquets ou la Fête de la grand-maman, Annette et Lubin, la Promenade au Palais-Royal.* Agréé à l'Académie de peinture en 1781, il se consacra, à partir de 1785, à la gravure à la manière noire et à l'aquatinte. Ses planches les plus estimées sont, d'après ses propres compositions, *le Menuet de la mariée, la Noce de village, la Fête du grand-papa, l'Escalade ou les Adieux du matin, le Compliment ou la Matinée du jour de l'an, la Rose mal défendue.* On lui doit également de nombreuses gravures de reproduction et une suite de gravures d'après Carle Vernet, Isabey, Prud'hon, etc. Observateur de la vie de son temps, dessinateur élégant et précis, son métier de graveur est d'un maître ; Debucourt a produit 558 pièces, cataloguées par Maurice Fenaille.

Debucourt (Jean Pélisse, dit **Jean**), acteur français (Paris 1894 - Montgeron 1958). Fils de Le Bargy, il passe au Conservatoire, débute à l'Odéon, joue au Boulevard, entre à la Comédie-Française (1936), où il est nommé sociétaire en 1937. Outre de fines interprétations des classiques, il s'est fait remarquer dans *Chacun sa vérité, les Temps difficiles, Donogoo, Monsieur Le Trouhadec saisi par la débauche, On ne badine pas avec l'amour.* Il a joué dans de nombreux films.

Deburau (Jean-Baptiste Gaspard), mime français (Kolín, Bohême, 1796 - Paris 1846). Après une enfance misérable de saltimbanque, il constitua une troupe d'acrobates et de danseurs de corde qui parut à Paris pendant la Restauration. Il joua la pantomime au théâtre des Funambules et y créa, avec un énorme succès, le personnage de Pierrot, s'assurant une renommée posthume qu'aucun mime n'avait connue. Une chute en scène dans les dessous du théâtre hâta sa mort. Jules Claretie, puis Sacha Guitry l'ont porté à la scène, et Marcel Carné à l'écran dans *les Enfants du Paradis,* sous les traits de Jean-Louis Barrault. (→ Biblio.)

Deburau (Jean Charles), mime et acteur français (Paris 1829 - Bordeaux 1873), fils du précédent. A dix-huit ans, il succéda comme Pierrot à Paul Legrand au théâtre des Funambules (1847) et reprit jusqu'en 1855 les rôles à succès de son père. Il passa ensuite aux *Délassements comiques* d'Hiltbrunner, entreprit en province des tournées dirigées par Saint-Aubin, ancien régisseur de l'Opéra-Comique (1856), puis avec Émile Goby, directeur d'un théâtre ambulant (1857). Installé au théâtre des Bouffes-Parisiens de Jacques Offenbach (1858), il fit une tournée en Egypte (1860) et, réengagé aux Funambules, y demeura jusqu'à leur fermeture (1862). L'Alcazar de Bordeaux (1863 - 1865), les Folies-Parisiennes (1865-1866), l'Alcazar de Marseille (1868-1870) lui assurèrent des engagements de longue durée. Deburau mourut directeur de théâtre.

DÉBUSQUAGE n. m. Manut. Syn. de débardage.

DÉBUSQUEMENT n. m. Action de débusquer.

DÉBUSQUER v. tr. (de *bûche,* mais refait sur *embusquer*). Faire sortir le gibier de l'endroit où il s'est réfugié. || *Fig.* et *fam.* Chasser d'une position avantageuse, abritée : *Débusque-t-on la vanité d'une position ? Elle s'installe dans une autre* (Balzac).

DÉBUSQUER v. tr. Ôter le busc de : *Débusquer une ceinture.*

Debussy (Claude), compositeur français (Saint-Germain-en-Laye 1862 - Paris 1918). Il entre à dix ans au Conservatoire, dans la classe de piano de Marmontel et dans la classe de solfège de Lavignac, passe ensuite dans la classe d'harmonie d'E. Durand, dans la classe d'orgue de C. Franck, puis dans la classe de composition de Guiraud, en vue d'obtenir le prix de Rome, qui lui est décerné, en 1884, pour sa cantate *l'Enfant prodigue.* Antérieurement à cette récompense officielle, Debussy, grâce à la connaissance qu'il avait faite de la baronne von Meck, la protectrice de Tchaïkovski, avait suivi celle-ci comme « pianiste ordinaire » dans ses nombreux voyages en Suisse, en Italie, où il rencontra Wagner, puis à Vienne, et même à Moscou. Il ne part pour Rome qu'en janvier 1885. Ses envois, *Zuleïma* (ode symphonique d'après Henri Heine), *Printemps* (poème symphonique avec chœurs), *Fantaisie* pour piano et orchestre, et *la Damoiselle* élue* (poème lyrique avec solos et chœurs de femmes), effarouchent l'Institut. Rentré à Paris, il suit les spectacles d'Extrême-Orient à l'Exposition de 1889, s'enthousiasme pour *Boris Godounov* de Moussorgski. Il compose ses premières mélodies, les premières *Ariettes* de Verlaine, les *Poèmes* de Baudelaire, les *Proses lyriques,* le *Quatuor à cordes* pour le violoniste Ysaye, une première esquisse des *Nocturnes,* qu'il mettra au point en 1900. Le *Prélude à l'après-midi* d'un faune* (1894), les *Chansons de Bilitis* (1900) sont accueillis avec chaleur à la Société nationale. De 1900 à 1902, il s'absorbe dans la composition de *Pelléas et Mélisande,* d'après le drame de Maeterlinck. Après s'être séparé de sa première femme, Lily Texier, il épouse Mme Bardac, musicienne raffinée, dont il a une fille. Ce sont les années les plus fructueuses de la carrière de Debussy : *la Mer,* les *Estampes,* les *Images, Children's corner,* pour le piano ; puis, pour la voix : les *Fêtes galantes,* les *Chansons de France, le Promenoir des deux Amants,* les *Ballades* de Villon, les *Poèmes* de Mallarmé, la musique de scène pour *le Martyre de saint Sébastien* de D'Annunzio. Enfin, malgré une santé très altérée, il donne encore : le triptyque des *Images* pour orchestre, trois ballets (*Khamma, la Boîte à joujoux, Jeux*), les deux cahiers de *Préludes,* les deux séries d'*Etudes* pour piano, les *Epigraphes antiques, En blanc et noir,* pour 2 pianos, et les trois ultimes sonates : pour violoncelle et piano, pour flûte, alto et harpe, et pour violon et piano. En dehors de ses œuvres proprement dites, Debussy signa des transcriptions pianistiques d'ouvrages de Gluck, Schumann, Saint-Saëns, Wagner, des révisions de textes de Rameau, Chopin (pour l'édition classique Durand). Il orchestra aussi la première et la troisième des *Gymnopédies* d'Erik Satie. Bien qu'il eût peu de goût pour la critique musicale, Debussy accepta cependant, à diverses époques de sa vie, des

Charles DE BROSSES
par Ch.-N. Cochin
gravure
de A. de Saint-Aubin

DEBUCOURT
« la Rose mal défendue »

Claude DEBUSSY
par M. Baschet
Versailles

Jean-Baptiste Gaspard
DEBURAU

Phot. Larousse, Bibl. nat., Bulloz.

maison natale
de Claude DEBUSSY
à Saint-Germain-en-Laye

collaborations qui lui permirent d'exposer et de défendre ses idées avec une savoureuse pertinence, d'abord à *la Revue blanche* (1901), puis au *Gil Blas* (1903) et à la revue *S. I. M.* (1912-1914). Un choix de ces chroniques a été réuni dans un volume : *Monsieur Croche, antidilettante* (1921). Il a donné aussi des articles isolés au *Figaro*, à *Musica*, à *Comœdia*, à *la Revue blanche*, au *Mercure de France*, à l'*Excelsior*.

« Après les grandioses architectures de l'époque classique, après le flamboiement du romantisme, la musique française, par Claude Debussy, s'est vu couronner de toute une floraison inattendue de fraîcheur nouvelle, dont l'éclosion fut la surprise enchantée de notre jeunesse, et dont l'épanouissement, en une gloire désormais universelle, ne peut être salué avec plus de joie que par l'un de ceux qui en respirèrent, dès l'aurore, le premier parfum. » Ces lignes, qu'une fidèle admiration dicta à son camarade de jeunesse Paul Dukas, au moment de l'inauguration, au bois de Boulogne, du monument dû aux frères Martel, indiquent ce que la sensibilité profonde, mystérieuse, inimitable de l'art d'un Debussy, encore plus, peut-être, que le subtil raffinement de son langage, a apporté à la musique. Cette personnalité, dans la façon non seulement de s'exprimer, mais surtout de *sentir*, qui est le privilège des natures exceptionnelles, Debussy a eu la rare fortune de la posséder très tôt, et de la développer dans le meilleur sens, suivant les aspects les plus variés. Certes, les vertus poétiques et évocatrices du *Prélude à l'après-midi d'un faune*, des *Nocturnes*, de *la Mer*, d'*Ibéria**, de maintes pièces de chant et de piano n'ont rien perdu de leur pouvoir. Mais des pages telles que l'andante du *Quatuor, Recueillement*, la deuxième *Chanson de Bilitis*, les deux derniers actes de *Pelléas*, l'*Hommage à Rameau*, *le Martyre de saint Sébastien* vont droit à l'âme et sont assurées de survivre à l'injure des ans. Claude Debussy est souvent cité sous le nom de CLAUDE DE FRANCE. (→ Biblio.)

DÉBUT [by] n. m. (déverbal de *débuter*). Commencement d'une chose quelconque qui dure ou progresse : *Le début d'une maladie.* ‖ *Fig.* Premiers pas dans une carrière (surtout au pluriel) : *Faire ses débuts dans la magistrature.*

— Jeux. Premier coup, à certains jeux, comme au billard, à la boule, au mail, etc. : *Faire un beau début.*

— ***Débuts*** n. m. pl. Pour un acteur, fait de jouer pour la première fois en public, ou bien de jouer pour la première fois dans un théâtre où il a un nouvel engagement. (Naguère, surtout dans les théâtres de province qui avaient une troupe à la saison, les débuts étaient une sorte d'épreuve ou d'examen, à la suite de quoi l'acteur était agréé ou refusé après un vote de la direction et des abonnés.)

DÉBUTANISATION n. f. Séparation du butane contenu dans une essence ou dans un autre produit pétrolier, généralement par fractionnement. (Syn. STABILISATION.)

DÉBUTANISER v. tr. Séparer le butane contenu dans un produit pétrolier : *Débutaniser une essence.* (Syn. STABILISER.)

DÉBUTANISEUR n. m. Colonne à plateaux ou autre appareil pour la séparation du butane d'un produit pétrolier.

DÉBUTANT, E n. Personne qui débute dans le monde, dans une carrière, particul. au théâtre.

◆ N. f. Jeune fille faisant son entrée dans le monde.

DÉBUTER v. intr. (de *dé*, et *but*). Faire ses premiers pas dans une carrière, ses premiers essais littéraires, sa première entrée dans le monde, ses débuts au théâtre : *Mlle Mars débuta à la Comédie-Française au commencement de 1772.* ‖ Commencer à parler : *Il débute bien.* ‖ Commencer, en parlant d'une chose : *Conférence qui débute par une citation.*

— Jeux. Jouer le premier coup : *A vous de débuter.*

◆ V. tr. *Débuter un élève*, commencer son instruction dans une matière.

DÉBUTTAGE n. m. Agric. Syn. de DÉCHAUSSEMENT.

Petrus Josephus Wilhelmus
DEBYE

DEBYE (Petrus Josephus Wilhelmus), physicien hollandais (Maastricht 1884). Il fit ses études à Aix-la-Chapelle, où il reçut le diplôme d'ingénieur électricien en 1905, puis devint professeur de physique générale à l'université de Munich. Après avoir enseigné à Utrecht, Göttingen, Zurich, Leipzig, il devint, en 1935, directeur de l'institut de physique à Berlin-Dahlem, passa aux Etats-Unis, où il obtint en 1940 une chaire à l'université Cornell. Il s'est surtout distingué par des recherches originales sur les applications chimiques de la théorie des quanta, sur l'étude des poudres cristallines par diffraction des rayons X, sur la constitution des électrolytes, sur une théorie des chaleurs spécifiques qui a constitué le point de départ d'une étude remarquable de l'état solide et de la matière aux basses températures. Il a déterminé, par interférences des rayons X, les dimensions des molécules gazeuses, ainsi que les distances entre atomes. Tous ces travaux lui ont valu le prix Nobel de physique pour 1936.

DEBYE n. m. (de *Debye* n. pr.). Physiq. Unité de moment électrique, 10^{18} fois plus petite que l'unité C. G. S. électrostatique, qui sert à évaluer le moment des molécules polaires.

DÉCA- (gr. *deka*, dix), préfixe (symb. : da) qui multiplie par dix l'unité devant laquelle il est placé.

DEÇÀ adv. (de *de* et *çà*). Ne s'emploie plus que dans les locutions : *par-deçà, en deçà.*

— ***Deçà et delà*** ou ***deçà delà*** loc. adv. D'un côté et de l'autre : *La navette du tisserand va deçà et delà.* ‖ De côté et d'autre : *Peuples, qui errez deçà delà sur des chariots* (Bossuet). ‖ *Jambe deçà, jambe delà*, une jambe d'un côté, une jambe de l'autre ; à califourchon.

— LOC. PRÉP. ***Au-deçà de,*** v. AU-DEÇÀ. ‖ ***En deçà de,*** de ce côté : *En deçà des Pyrénées ;* et, au *fig.*, sans aller jusqu'à : *Accoutumez votre fille à se réjouir en deçà du péché* (Fénelon).

— LANGUE CLASS. Adv. De ce côté : *Toute l'Allemagne ne vaut pas un faubourg de deçà* (Voiture). ‖ Prép. De ce côté-ci de : *Si quelque objet pareil chez moi deçà les monts, | Pour m'épouser entrait avec tous ces grands noms...* (Boileau).

DÉCABRISTES n. m. pl. (du russe *dekabr*, décembre). Membres de la conspiration qui s'organisa à Saint-Pétersbourg, au début du règne de l'empereur Nicolas Ier.

— ENCYCL. Cette conspiration, qui réunissait les membres de différentes sociétés secrètes, avait pour objet d'écarter du trône, à la mort du tsar Alexandre, Nicolas, dont on connaissait les idées absolutistes, et de lui substituer son frère, le grand-duc Constantin, qui avait renoncé au trône et commandait l'armée polonaise. Grâce à lui, les conjurés espéraient introduire le régime constitutionnel en Russie. Les idéologues principaux de ce mouvement furent Pestel, Ryleïev, Mouraviev-Apostol, Kakhovski, Bestoujev-Rioumine, Krioukov, Borissov, Gorbatchevski et Raïevski. Ils professaient le matérialisme*, et influencèrent considérablement Herzen, Biélinski, Tchernychevski et Dobrolioubov. Le 26 (14 vieux style) décembre 1825, les conjurés, assez maladroitement organisés, réussirent à soulever une partie des troupes de Saint-Pétersbourg et leur firent crier : *Vive Constantin !* et même *Vive la Constitution !* Les soldats, ignorants, s'imaginaient que *Constitution* était la femme de Constantin. Nicolas, à l'aide des troupes restées fidèles, étouffa promptement la conjuration. Cinq des principaux chefs furent condamnés à être pendus. Cent vingt furent déportés en Sibérie. Ceux qui survivaient en 1856 revinrent en Russie à la suite d'une amnistie accordée par l'empereur Alexandre II.

DÉCACHETABLE adj. Qui peut être décacheté : *Lettre décachetable.*

DÉCACHETAGE n. m. Action de décacheter.

DÉCACHETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) Ouvrir en rompant le cachet : *Il décachetait déjà l'enveloppe armoriée* (R. Martin du Gard). ‖ *Simplem.* Ouvrir, en parlant d'une lettre, d'un petit paquet.

DÉCADAIRE adj. Relatif aux décades du calendrier républicain : *Fêtes décadaires.* ‖ *Culte décadaire*, culte révolutionnaire qui succéda à la théophilanthropie, reçut une organisation officielle en 1798. (Des cérémonies devaient être célébrées chaque décadi par les municipalités. Elles se heurtèrent à l'indifférence générale.)

DÉCADE n. f. (gr. *dekas, -ados*, dizaine). Période de dix jours : *Les mois grecs étaient divisés en trois décades.* ‖ *Particul.* Période de dix jours adoptée par la République française, en 1792, pour remplacer la semaine. ‖ *Par extens.* Période de dix ans : *En ce temps (je parle de la dernière décade du XIXe siècle), certaines villes étaient peuplées de retraités et de rentiers* (G. Duhamel). [Ce sens est condamné par les puristes, qui lui préfèrent DÉCENNIE.] ‖ Réunion de dix livres, de dix chapitres, etc.

— Ch. de f. Période de travail des agents de conduite, comprise entre deux grands repos périodiques.

— ENCYCL. Philos. *Décade pythagoricienne.* Pour les pythagoriciens, les éléments des nombres sont les éléments de tous les êtres. Les nombres sortent de l'unité. Si nous partons de l'unité, le nombre nous paraît infini, car l'unité peut indéfiniment s'ajouter. *Deux* représente à son tour l'infini comme étant le premier signe qui se présente à nous de la multiplicité : c'est une sorte d'unité secondaire. *Trois* est la somme de *un* et de *deux*, du premier impair et du premier pair ; il ne peut se partager et il exprime la limite (avec trois points, on a une figure limitée, le triangle) ; on peut donc le considérer comme une nouvelle unité. De même que le premier pair et le premier impair composent la triade, de même les deux premiers impairs, un et trois, composent le quaternaire et le premier carré. Enfin, la somme des quatre premiers nombres forme la *décade*, qui est la grande et décisive unité de la nature.

Décade philosophique, littéraire et politique (LA), revue qui paraissait trois fois par mois. Fondée par Ginguené, qui en fut le principal rédacteur, elle parut du 10 floréal an II au 21 septembre 1807. Elle prit, en l'an XIII, le titre de *Revue philosophique*. Sous l'Empire, elle représenta avec prudence l'opinion républicaine et l'opposition philosophique des « idéologues ».

Décades (LES) de Tite-Live. Titre sous lequel est parfois désignée l'histoire romaine de Tite-Live, dont le titre exact était : *A partir de la fondation de Rome, livres... (Ab urbe condita libri...).* Cette division ne remonte pas à Tite-Live. Chaque décade correspond à un groupe de dix livres. Nous ne possédons que trente-cinq livres complets, les dix premiers sur les origines de Rome, les livres XXI à XXX sur la guerre contre Hannibal, XXXI à XL sur les années 201-179 (mort de Philippe de Macédoine), XLI à XLV sur les années suivantes. Le reste de l'œuvre nous est connu par des extraits et des résumés.

DÉCADENASSER v. tr. Enlever le cadenas de : *Décadenasser une porte.*

DÉCADENCE n. f. (lat. médiév. *decadentia* ; de *cadere*, tomber). Commencement de la chute, de la dégradation, de la ruine : *Entrer en décadence. La décadence d'un empire, des institutions, des mœurs.* ‖ Epoque littéraire des derniers siècles de l'Empire romain : *Les poètes de la décadence.*

— SYN. : *déclin.*

— ★ *évolution, dégénérescence, âge, barbarie / classicisme, apogée.*

— ENCYCL. Pour Bossuet, la *décadence* d'un peuple tient à l'affaiblissement chez lui du sentiment religieux ; pour Montesquieu, à une défectuosité ou au mauvais fonctionnement des institutions politiques ; pour Vico, enfin, elle est une loi de nature, tout peuple étant un être vivant qui naît, grandit et meurt. En fait, la décadence d'un peuple, d'une nation ou d'une civilisation est la résultante d'un nombre considérable de facteurs, pour lesquels il est difficile de déceler celui qui a joué un rôle prépondérant.

Parfois, la décadence d'un peuple s'explique par les progrès mêmes que celui-ci a effectués sur la voie de la puissance, telle l'Espagne qui, après avoir fondé un empire mondial, se révèle incapable, dès la seconde moitié du XVIe s., de créer sur son propre sol les richesses indispensables à sa prospérité, et même de retenir celles qui affluent de ses colonies d'Amérique. D'autres puissances s'effondrent sous l'action de facteurs extérieurs sur lesquels elles n'ont aucune prise, telle la République de Venise, dont l'économie est inexorablement condamnée, dès le

Phot. Goursat-Rapho, Bureau de presse des Pays-Bas.

XVIe s., par la découverte de la route du Cap par les Portugais, ce qui lui fait perdre le bénéfice du monopole du trafic des épices qu'elle s'est assuré sur le marché d'Alexandrie ; de même les civilisations précolombiennes s'effondrent brutalement du fait de l'impossibilité pour leurs défenseurs de s'opposer à l'intervention imprévue des conquistadores espagnols, dont la supériorité des moyens militaires n'offre aucune chance de survie aux Empires inca ou aztèque. Enfin, plus souvent, ces divers facteurs intérieurs et extérieurs ont joué concurremment pour provoquer la décadence d'un Etat ; tel est, semble-t-il, le cas de l'Empire romain, qui n'a pas trouvé en lui-même, par suite de la disparition du paysannat italien qui avait fait la force de la Rome républicaine, les ressources militaires et morales nécessaires pour s'opposer à l'irruption à travers le *limes* des Barbares germaniques et slaves.
Cette décadence romaine nous prouve d'ailleurs, par les interminables discussions que son étude a provoquées et par les innombrables causes que les érudits ont voulu lui trouver, combien il faut être prudent dans l'étude de cette notion ; un seul fait bien acquis peut être mis en évidence dans tous les cas : l'inadaptation soudaine ou lentement établie d'une nation (ou d'une civilisation) à son milieu, inadaptation qui a pour résultat son infériorité dans la lutte pour l'existence, avec pour conséquence finale son élimination.

DÉCADENT, E adj. et n. Qui est en décadence : *Une monarchie décadente.* ‖ Se dit d'un art, ou d'une coutume, exprimant une dégénérescence de la civilisation.
— Encycl. Le terme de *décadents*, emprunté à Verlaine (*Jadis et naguère :* « Langueur ») et répandu par la satire de G. Vicaire et H. Beauclair : *les Déliquescences d'Adoré Floupette* (1885), fut consacré par la revue d'Anatole Baju : *le Décadent* (1886-1889), qui groupait, sous le patronage de Verlaine, Maurice du Plessys, Laurent Tailhade, Rodenbach, Moréas. L'esprit décadent, qui se réclamait de Schopenhauer et de Wagner, d'O. Redon, de Baudelaire, Villiers de L'Isle-Adam, S. Mallarmé, Tristan Corbière, fut parfaitement incarné en Des Esseintes, héros du roman de J. K. Huysmans *A rebours* (1884). Cherchant l'évasion hors de la trivialité bourgeoise et de l'ordre classique par un esthétisme raffiné et excentrique, le goût du rare et de l'artificiel, il cultive le pessimisme, le rêve et la sensation quintessenciée, les thèmes morbides, les néologismes précieux et vaporeux. Ce « décadisme », qui devait se fondre dans le symbolisme, n'est plus représenté pour nous que par Alfred Jarry et, surtout, Jules Laforgue.

DÉCADI n. m. (gr. *deka*, dix, et du lat. *dies*, jour). Jour chômé (le dixième et dernier jour de la décade, dans le calendrier républicain) : *Le Directoire défendit que l'on travaillât le décadi et que l'on se reposât le dimanche* (Napoléon Ier).

DÉCADRACHME [drakm] n. m. Monnaie de dix drachmes.
— Encycl. Athènes a émis exceptionnellement des *décadrachmes* d'argent, du poids d'environ 43 g, au début du Ve s. av. J.-C., à l'occasion de la victoire de Marathon ou de celle de Salamine, aux types de la tête d'Athéna et de la chouette.
La frappe des décadrachmes en Sicile débute par celle du *demareteion*, qui commémore, en 480 av. J.-C., la défaite des Carthaginois à Himère. La défaite des Athéniens, en 413 av. J.-C., à la bataille de l'Asinaros, nous a valu l'émission de décadrachmes signés par Cimon ou Evainète, qui sont des chefs-d'œuvre de l'art monétaire antique. Ils étaient donnés en prix, à Syracuse, lors de la célébration des jeux athlétiques.

DÉCAÈDRE adj. (du gr. *deka*, dix, et *êdra*, face). Math. Qui a dix faces : *Solide décaèdre.*
◆ N. m. Solide qui a dix faces.

DECAEN (Charles, comte), général français (Creully, Normandie, 1769 - Ermont, Seine-et-Oise, 1832). Il gouverna, de 1803 à 1811, les Etablissements français de l'Inde. A son retour, il commanda l'armée de Catalogne, puis, en 1813, les troupes de Hollande. Rallié à Louis XVIII et nommé commandant de la 11e division militaire, il capitula à Bordeaux entre les mains de Clauzel après le retour de Napoléon, et reçut de celui-ci le commandement des Pyrénées-Orientales. Jugé et emprisonné en déc. 1815, il fut amnistié en 1817 et mis en disponibilité jusqu'en 1830.

DECAEN (Claude), général français (Utrecht 1811 - Metz 1870), fils du précédent. Il prit part à la campagne d'Algérie et se distingua lors de la guerre de Crimée. En 1870, il reçut le commandement du 3e corps, en remplacement de Bazaine. Grièvement blessé à Borny, il mourut quelques jours plus tard.

DÉCAFÉINATION n. f. Opération ayant pour but de priver le café d'une grande partie de la caféine qu'il renferme. (On dit aussi DÉCAFÉINISATION.)

DÉCAFÉINER v. tr. Enlever la caféine de.

DÉCAGONAL, E, AUX adj. Relatif au décagone ; qui tient du décagone. ‖ Qui a dix angles. ‖ Qui a pour base un décagone : *Prisme décagonal.*

DÉCAGONE n. m. (gr. *deka*, dix, et *gônia*, angle). Math. Polygone qui a dix angles et, par conséquent, dix côtés.
— Fortif. Ouvrage composé de dix bastions.
◆ Adj. Qui a dix angles : *Un bassin décagone.* (On dit plutôt DÉCAGONAL.)
— Encycl. Il existe deux *décagones* réguliers inscrits dans un cercle : le décagone régulier *convexe*, dont le côté sous-tend un arc de 36^0, et le décagone régulier *étoilé*, dont le côté sous-tend un arc de 108^0. On obtient les côtés de ces deux décagones en partageant, avec la règle et le compas, le rayon du cercle en moyenne et extrême raison*.
AB étant le diamètre, OC le rayon perpendiculaire, on décrira le cercle de centre I, ayant OC comme diamètre. On tracera le diamètre de ce cercle passant par A. Le segment AD est le côté du décagone régulier convexe, le segment AE est le côté du décagone régulier étoilé. On peut calculer aisément ces deux côtés en fonction du rayon R. On trouve :

$$AD = \frac{R}{2}(\sqrt{5}-1) \text{ et } AE = \frac{R}{2}(\sqrt{5}+1).$$

DÉCAGRAMME n. m. (préf. *déca*, et de *gramme*). Métrol. Mesure de masse valant 10 grammes (symb. : dag).

DÉCAHYDRATÉ, E adj. Chim. Qui contient dix molécules d'eau : *Carbonate de sodium décahydraté Na_2CO_3, $10H_2O$.*

DÉCAHYDRONAPHTALÈNE n. m. Carbure d'hydrogène de formule $C_{10}H_{18}$, bouillant à 188 °C, obtenu par hydrogénation du naphtalène en présence de nickel. (Syn. DÉCALINE*.)

DECAISNE (Henri), peintre belge (Bruxelles 1799 - Paris 1852). Sa grande toile des *Belges illustres* (musée de Bruxelles) est une œuvre caractéristique du romantisme flamand.

DECAISNE (Joseph), botaniste belge (Bruxelles 1807 - Paris 1882), frère du précédent. Attaché au Jardin des Plantes de Paris en 1824, il fut nommé professeur de statistique agricole au Collège de France, et professeur de culture du Muséum national. Son *Jardin fruitier du Muséum* donne la description de toutes les espèces cultivées dans cet établissement. (Acad. des sc., 1847.)

DÉCAISSEMENT n. m. Action de décaisser.

DÉCAISSER v. tr. Tirer de l'argent de la caisse afin de payer autrui : *Décaisser une grosse somme.*

DÉCALÂBRAGE n. m. Min. Opération consistant à faire tomber les blocs ébranlés par le tir et dont la chute risquerait d'occasionner des accidents.

DÉCALÂBRER v. intr. Détacher de la voûte ou des parois d'une exploitation minière les blocs qui menacent de tomber.

DÉCALÂBREUR n. m. Ouvrier qui décalâbre. (On dit aussi ESCALÂBREUR.)

DÉCALAGE n. m. Action de décaler. ‖ Déplacement dans l'espace ou le temps : *Le décalage de l'heure.* ‖ *Fig.* Manque de correspondance entre deux choses.
— Ch. de f. *Pile de décalage*, empilage de pièces de bois supportant une charge (pont, véhicule, etc.), aménagé de façon à permettre, à l'aide de vérins, la descente progressive de la charge par élimination successive des éléments constituant la pile.
— Electr. Syn. de DÉPHASAGE.
— Statist. Différence de temps entre deux événements, dont l'un survient avec une période de retard par rapport à l'autre.
— Technol. Distance ou angle mesurant l'intervalle qui sépare deux pièces décalées.

DÉCALAMINAGE n. m. Action de décalaminer.

DÉCALAMINER v. tr. Enlever la calamine qui recouvre une surface métallique : *On décalamine par dissolution dans un bain acide (sulfurique), par sablage ou par grenaillage.*

DÉCALCIFIANT, E adj. Méd. Qui produit la décalcification : *Régime décalcifiant.*

DÉCALCIFICATION n. f. Pathol. Perte du calcium contenu dans l'organisme et nécessaire à son fonctionnement. (V. part. *encycl.*)
— Géol. Elimination du calcaire, qui est entraîné par les eaux chargées de gaz carbonique. (Se produit dans les roches, les sols, les minéraux et les fossiles.) ‖ *Argile de décalcification*, formations plus ou moins argileuses, résultant de l'altération chimique du calcaire. (V. part. *encycl.*)
— Sucr. Enlèvement des ions calcium au moyen d'échangeurs de cations.
— Encycl. Pathol. Tous les tissus de l'organisme contiennent du calcium, notamment le sang et le squelette, sous forme de combinaisons organiques le plus souvent à l'état colloïdal. En outre, l'ion calcium contribue, en partie, à maintenir la légère alcalinité du sérum. Par suite, si le taux de l'élimination calcique dépasse celui de l'absorption alimentaire, il en résulte divers troubles, qui portent principalement sur l'appareil osseux et dentaire (rachitisme, ostéoporose, ostéomalacie). Les principaux facteurs de la *décalcification* sont : l'hyperchlorhydrie, les aliments et les fermentations acides entraînant la formation de savons de chaux ; les troubles glandulaires portant en particulier sur les parathyroïdes ; les carences en vitamine D. Certaines maladies sont décalcifiantes, comme le diabète, par la production de corps acides (acide diacétylacétique, acide β-hydroxybutyrique, etc.) ; d'autres, comme la tuberculose, par le défaut d'oxydation. Le traitement de la décalcification, en général, est surtout diététique : usage des végétaux et des farines riches en chaux, et des préparations calciques pouvant être suffisamment assimilées, associés à la vitamine D, naturelle ou synthétique.
— Géol. Les argiles de *décalcification* sont constituées par une fraction argileuse mêlée d'impuretés insolubles du calcaire : grains de quartz, silex, concrétions ferro-magnétiques, etc. D'autre part, divers produits allogènes sont les restes de couches ou de matériaux détritiques qui surmontaient le calcaire : c'est, notamment, le cas des terres rouges méditerranéennes, dans lesquelles on trouve une importante fraction quartzeuse apportée par des écoulements semi-arides depuis le Massif central (Languedoc). Le faciès des argiles de décalcification est dû à la nature de la roche mère et au climat sous lequel s'est produite l'altération, qui influence surtout la teinte du dépôt, par l'intermédiaire des oxydes métalliques.

DÉCALCIFIER v. tr. Faire subir la décalcification.
— ***Se décalcifier*** v. pr. Subir la décalcification.

DÉCALCOMANIE n. f. (de *décalquer* et *manie*). Procédé qui permet de transporter des images coloriées sur la porcelaine, le verre, le papier, etc. ‖ Image ainsi obtenue.
— Encycl. Pour préparer les dessins destinés à la *décalcomanie*, on enduit une feuille de papier d'un mélange d'alun, d'alumine et de gomme adragante, puis, sur cette couverture, on dessine, on peint ou on imprime les figures à transporter. En appliquant la partie préparée sur l'objet qui doit retenir le sujet à reproduire, on humecte avec un peu d'eau le papier sur la face opposée au dessin. En quelques instants, l'image se détache et se fixe sur l'objet, et l'on enlève le papier.
Les Anglais, au XVIIIe s., ont appliqué sur les céramiques le décor par impression ; il s'obtenait par la décalcomanie ; le chimiste Wall, fondateur, en 1751, de la fabrique de Worcester, est considéré comme l'inventeur du procédé d'impression ou décalque sur biscuit. Il imita particulièrement le décor japonais bleu. En 1789, les imprimeurs anglais Potter obtinrent une licence pour exploiter en

décagones

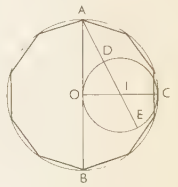

régulier convexe

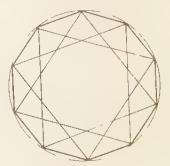

régulier étoilé

avers

décadrachme

revers

Décaméron
« le Verger d'amour »
miniature XVe s.

France un procédé d'impression par décalque sur porcelaine. La chromolithographie permit une diffusion étendue, au XIXe s., des décalcomanies sur bois, sur verre, puis de la décalcomanie céramique, dont les encres se vitrifient à la cuisson. On imprime par un procédé lithographique ou par l'offset.

DÉCALER v. tr. Enlever les cales de : *Décaler un meuble.* || Déplacer (retarder ou avancer) dans l'espace ou dans le temps : *Décaler d'une heure le départ du car.*
— Aéron. *Avion à plans décalés,* avion multiplan dont les ailes ne sont pas placées exactement les unes au-dessus des autres. (Ainsi, les qualités sustentatrices du plan inférieur ne sont pas perturbées par la présence du plan placé au-dessus de lui.)
— Ch. de f. *Décaler une roue, un bandage,* séparer la roue de l'essieu ou le bandage de la roue par pression, chauffage, etc.
— Mod. Changer l'équilibre d'un chapeau, en modifiant sa ligne, ou le volume de sa forme, ou celui de sa garniture.
— Pêch. *Soie décalée,* soie pour pêcher à la mouche, dont la partie renflée, c'est-à-dire le fuseau, se trouve reportée vers l'avant, vers la pointe. (On dit aussi SOIE DÉCENTRÉE.)
— Technol. Déplacer l'une par rapport à l'autre des pièces qui se trouvent en général dans un même plan.

DÉCALINE n. f. Chim. Nom commercial du décahydronaphtalène. (On emploie la décaline en solution dans le benzol pour augmenter son pouvoir calorifique en vue de l'emploi dans les moteurs à explosion.)

DÉCALITRE n. m. Unité de mesure de capacité valant 10 litres (symb. : dal).

DÉCALOGUE n. m. (gr. *deka,* dix, et *logos,* parole). Théol. Les dix commandements de Dieu donnés à Moïse sur le Sinaï : *Les préceptes du décalogue.* (Les commandements*, rapportés par la Bible en deux passages [Exode, XX, 1-17 ; Deutéronome, V, 6-21], constituent l'essentiel du pacte entre Yahvé et Israël. Dieu y apparaît comme unique, personnel et spirituel. La morale naturelle y détermine l'activité humaine.)

DÉCALOTTER v. intr. Urol. Dégager le gland en tirant le prépuce vers la base de la verge : *Les sujets qui ne 'peuvent décalotter doivent être circoncis.*

Alexandre DECAMPS
« Enfants turcs
près d'une fontaine »
(détail)
musée Condé, Chantilly

DÉCALQUAGE n. m. Action de décalquer ; résultat de cette action.
— ENCYCL. Le *décalquage* a pour but de reproduire sur une feuille de papier, sur une toile, sur un panneau, un dessin quelconque. Il suffit d'interposer entre le dessin original et la feuille, toile ou panneau, un papier spécial (*papier à décalquer*). Il ne reste plus qu'à repasser les traits du dessin avec une pointe à tracer. La substance onctueuse du papier à décalquer se dépose alors sur la surface destinée à recevoir la reproduction.

DÉCALQUE n. m. Procédé permettant de décalquer ; résultat de cette action.
— Comptab. Procédé mécanographique permettant de servir le journal et le grand livre au moyen d'une frappe unique : *Comptabilité par décalque.*

DÉCALQUER v. tr. Recopier un dessin en en suivant les contours, soit à travers un papier transparent, soit sur le dessin lui-même, la copie étant obtenue par l'intermédiaire d'un papier carbone.

DÉCALVANT, E adj. (lat. *decalvare,* tondre, rendre chauve). Méd. Qui rend chauve. (V. PELADE.)

DÉCALVATION n. f. (du préf. priv. *dé,* et du lat. *calvus,* chauve). Action de supprimer les cheveux d'un individu, soit en lui rasant la tête, soit même en le scalpant.

DECAMERE, v. d'Erythrée, au S.-E. d'Asmara ; 12 800 hab. Centre commercial.

DÉCAMÉRON n. m. (gr. *deka,* dix, et *hêmera,* jour). Ouvrage contenant le récit d'une succession d'événements durant dix jours, ou une suite de récits faits en dix jours.

Décaméron, recueil de contes, composé par Boccace, à Florence, entre 1350 et 1355. Ce titre s'explique par le cadre dans lequel Boccace a inséré ses nouvelles. Il suppose que, au plus fort de la peste de 1348, sept jeunes femmes et trois jeunes hommes se rencontrent dans l'église Sainte-Marie-Nouvelle. Ils parlent des malheurs présents, et décident, pour essayer d'échapper au fléau, de se retirer dans une villa des environs de Florence. Là, ils vivent le plus joyeusement possible. Chaque jour, une personne du groupe prend le titre de roi ou de reine, et fixe le thème sur lequel chacun devra conter une histoire. Au cours des dix journées qu'ils passent ensemble, il y a donc la narration de cent nouvelles. La peste ayant diminué d'intensité, ils rentrent à Florence le onzième jour.
Ces contes forment un ensemble varié. Bon nombre d'entre eux sont licencieux, mais il y en a aussi qui racontent des histoires touchantes, tragiques, romanesques, des mots d'esprit. En même temps que l'universelle et éternelle sottise humaine, ils peignent des aspects très particuliers de la vie italienne du XIVe s. (*Frère Cipolla,* par exemple, ou *Andreuccio de Pérouse*). Les sujets mêmes n'en sont pas originaux : Boccace n'a sans doute inventé aucun de ses contes ; mais ce qui lui appartient en propre, c'est l'art avec lequel il a su renouveler ces vieux récits et l'admirable parti qu'il a su tirer de la prose italienne, en la modelant, peut-être parfois avec excès, sur la prose latine.
Les nouvelles de Boccace ont servi de modèle à la plupart des conteurs italiens qui ont suivi. En France, George Dandin de Molière et bien des héros de La Fontaine ou de Musset ont leur prototype dans le *Décaméron.* En Angleterre, Chaucer l'imita dans ses *Contes de Cantorbéry.*

DÉCAMÈTRE n. m. Mesure de longueur de 10 mètres (symb. : dam).
— Topogr. Ruban ou chaîne de 10 mètres de longueur, pour mesurer un terrain.

DÉCAMÉTRIQUE adj. Relatif au décamètre ; mesuré en décamètres : *Coordonnées décamétriques.*

DÉCAMPEMENT n. m. Hist. mil. Action de lever un camp. (Vx.)

DÉCAMPER v. intr. (de *camp*). *Fam.* Se retirer précipitamment : *Ses mœurs* [de Vautrin] *consistaient à sortir après le déjeuner, à revenir pour dîner, à décamper pour toute la soirée* (Balzac).

DECAMPS (Alexandre), peintre français (Paris 1803 - Fontainebleau 1860). Elève, notamment, d'Abel de Pujol, il se fit d'abord connaître par des caricatures, des lithographies satiriques, puis voyagea en Orient, d'où il rapporta, vers la fin de la Restauration, les tableaux de mœurs exotiques qui fondèrent sa réputation. Citons *le Soldat de la garde d'un vizir* (1827), *la Maison turque, la Patrouille turque* (1831). L'œuvre de Decamps abonde aussi en études de nature : chasses et paysages, à l'aquarelle, au fusain, à l'huile ou au pastel. Il peignit également de grandes compositions (*l'Histoire de Samson,* 1845). Il est représenté au Louvre, ainsi que dans de nombreux musées, tant en province (Bayonne, Chantilly [*Enfants turcs près d'une fontaine*], Compiègne, etc.) qu'à l'étranger (Amsterdam, Bucarest, La Haye, Glasgow).

DÉCAN n. m. (lat. *decanus ;* du gr. *deka,* dix). Antiq. rom. Sous-officier qui commandait dix soldats. (V. part. *encycl.*) || Membre de la milice palatine sous le Bas-Empire.
— Astron. Nom donné par les anciens astronomes à chaque dizaine de degrés de chacun des signes du zodiaque. || Chacune des régions du ciel, dans l'astronomie égyptienne. (V. part. *encycl.*)
— Hist. ecclés. Chef de dix religieux dans les monastères ; doyen.
— ENCYCL. Antiq. rom. Les *décans,* appelés aussi *décurions* ou *capita contubernii* (têtes de chambrée), étaient les plus bas officiers de l'infanterie légionnaire.
— Astron. Les Egyptiens comptaient trente-six régions célestes, ou *décans,* auxquelles étaient préposés autant de génies, appelés également *décans.* Jadis, lorsque l'astrologie et l'astronomie étaient confondues, les décans jouaient un rôle important dans l'établissement des horoscopes.

DÉCANAL, E, AUX adj. Relatif à la fonction de doyen.

DÉCANAT n. m. (lat. ecclés. *decanatus ;* de *decanus,* doyen). Dignité, fonction de doyen : *Le décanat de la faculté des sciences.* || Exercice, durée de la fonction de doyen.

DÉCANE n. m. Nom des carbures d'hydrogène saturés, de formule $C_{10}H_{22}$. (Le décane normal bout à 173 °C.)

DEČANI, monastère serbe, fondé près de Peć* par le roi Etienne Uroš III en mémoire d'une victoire remportée sur les Bulgares, en 1330. Achevé en 1335, c'est le plus beau monument de l'architecture serbe du Moyen Age ; il contient un nombre considérable des meilleures fresques de cette époque.

DÉCANILLER v. intr. (du lyonnais *canille,* jambe). *Pop.* S'en aller, décamper : *Bah ! vos pensionnaires avaient bien le diable au corps ; ils ont tous décanillé dès le patron-jacquette* (Balzac).

DÉCANTAGE n. m. Action de décanter un liquide. (On dit mieux DÉCANTATION.)
— Céram. Action de décanter par l'eau le dépôt sableux contenu dans l'argile ou le kaolin, qu'on recueille ensuite.

DÉCANTATION n. f. Séparation, par différence de gravité, de produits non miscibles, dont l'un au moins est liquide.
— ENCYCL. La *décantation* ne donne pas toujours un produit parfaitement clair. Pour décanter un liquide tenant un solide en suspension, on l'abandonne à lui-même plus ou moins longtemps et, quand un dépôt s'est amassé au fond du récipient, on recueille la partie claire soit en inclinant doucement le vase, soit en se servant d'une pipette ou d'un siphon. Quand on opère en grand, les vases à décantation sont munis de robinets latéraux placés à différentes hauteurs, ce qui permet de laisser ainsi s'écouler la partie complètement clarifiée du liquide.
La décantation peut servir aussi à séparer deux liquides qui ne se dissolvent pas l'un l'autre et dont les poids spécifiques diffèrent assez pour qu'ils se séparent en deux couches. Dans de nombreux cas, on remplace la décantation par la centrifugation.

DÉCANTER v. tr. (lat. des alchimistes *decanthare ;* de *de,* hors, et *canthus,* bec d'une cruche). Transvaser un liquide d'un récipient dans un autre, afin de le séparer de son dépôt : *Décanter du vin.* || *Fig.* Tirer au clair : *Décanter ses idées.*
◆ V. intr. et ***se décanter*** v. pr. Devenir plus limpide en laissant se déposer les impuretés : *Boisson qui décante ;* et, au *fig. : Des idées qui ont besoin de se décanter. La vision* [...] *se décantait, s'idéalisait* (Huysmans).

Phot. Larousse, Giraudon.

— Technol. Séparer par décantation deux produits non miscibles, comme l'eau et une huile.

DÉCANTEUR n. m. Appareil qui sert à opérer la décantation de produits non miscibles, et spécialement à débarrasser de ses impuretés une eau destinée à resservir en circuit fermé.

— Encycl. Un *décanteur* peut être simplement statique : c'est un grand bassin ou un cône de grand diamètre, dans lequel l'eau boueuse arrive à la partie supérieure, au centre de celle-ci ; par débordement, on recueille, dans une rigole, l'eau décantée, et les impuretés solides se rassemblent au fond. Dans un décanteur mécanique, un système de râteaux tournant très lentement améliore la concentration des matières solides, en les ramenant vers le centre de la surface conique, très peu inclinée, qui forme le fond du décanteur.

DÉCANTRER v. tr. (préf. priv. *dé*, et de *cantre*). Dégarnir de ses bobines la cantre d'un ourdissoir.

DÉCAPAGE n. m. Métall. Opération ayant pour objet de nettoyer une surface métallique en la débarrassant des oxydes qui la recouvrent, d'une couche de vieilles peintures, etc. (V. part. *encycl.*)

— Min. Syn. de découverture.

— Peint. Opération mettant en jeu un décapant dans le dessein de préparer un subjectile déterminé à recevoir un enduit, une peinture ou un vernis.

— Trav. publ. Syn. de décapement.

— Encycl. Métall. La surface des métaux est couverte d'oxydes, de sels, de graisses, de matières organiques diverses ou minérales. Ces impuretés gênent les traitements ultérieurement appliqués, soit en formant des incrustations au cours du planage, de l'étirage ou du tréfilage, soit en laissant la surface terne lorsqu'elle doit être brillante et polie. Elles rendent même impossible tout traitement pour lequel la surface doit être correctement mise à nu : soudage, étamage, revêtement électrolytique, métallisation, etc. Le *décapage* peut s'effectuer soit par des moyens chimiques, soit par des moyens mécaniques.

● *Décapage chimique.* On fait appel à de nombreux procédés :

1° *Décapage d'acide* par immersion, durant un temps plus ou moins long et généralement à froid, dans un bain d'acide dilué, suivi d'un abondant rinçage à l'eau. On utilise l'acide chlorhydrique pour le fer et l'aluminium, l'acide nitrique pour les alliages cuivreux et, surtout, l'acide sulfurique pour les alliages ferreux ou cuivreux. La concentration en acide est définie en fonction des produits à enlever et de leur épaisseur. L'attaque acide produisant dans certains cas un abondant dégagement d'hydrogène, qui risque d'être absorbé par le métal (fragilité de décapage), il est nécessaire d'introduire dans ces bains des *inhibiteurs* ou *limiteurs d'attaque*. Enfin, cette opération dégage des vapeurs nocives et doit être conduite dans un local très fortement ventilé ;

2° *Décapage alcalin* par immersion à froid dans une solution de soude, suivi d'un abondant rinçage à l'eau. Il est surtout utilisé pour les alliages d'aluminium et pour les alliages de zinc ;

3° *Décapage électrolytique*, souvent lié au dégraissage, en solution alcaline (soude, carbonate, cyanure). La pièce est placée soit en anode, soit en cathode. Le décapage cathodique dans la soude fondue est également pratiqué. Les électrolytes acides (sulfurique et chlorhydrique) sont aussi utilisés ;

4° *Décapage à l'hydrure de sodium* dans la soude fondue. On opère à 400 °C par immersion très rapide de quelques secondes, puis on plonge la pièce dans l'eau froide pour détacher facilement la couche d'oxyde ;

5° *Décapage gazeux en vapeurs acides* (chlorhydrique ou fluorhydrique). Il est pratiqué dans des cas bien particuliers, notamment pour le décapage du fer.

● *Décapage mécanique.* On procède par piquage, grattage, brossage énergique à l'aide d'une brosse métallique, ou par projection d'un abrasif tel que sable ou grenaille. Le sablage et le grenaillage sont pratiqués lorsque l'immersion de la pièce dans un bain n'est pas possible, ou lorsqu'il faut obtenir une surface granuleuse facilitant un accrochage de revêtement, ou lorsque des pellicules superficielles importantes se détachent mal par décapage acide classique.

Le décapage présente des inconvénients : gravure superficielle, pertes notables de métal par dissolution, fragilité par occlusions gazeuses, opération malsaine ; de ce fait, on cherche à l'éviter, tout particulièrement pour les pièces oxydées au cours de traitement thermique, en effectuant un chauffage sous atmosphère contrôlée non oxydante.

Pendant les opérations de soudure, de brasure, qui s'exécutent à chaud, la formation d'oxydes métalliques est rapide. On élimine ces oxydes en utilisant un fondant (borax). Les vieilles peintures sont enlevées à l'aide de lessives alcalines. Ce lessivage doit être suivi d'un lavage soigné avant application d'une peinture nouvelle.

DÉCAPANT n. m. Corps utilisé, en raison de son action physique ou chimique, pour enlever les oxydes recouvrant un métal, ou des films de vernis, de peintures et de préparations assimilées. || Préparation utilisée pour mettre en état, avant peinture, les subjectiles accidentellement pollués par la présence de composés nocifs.

— Encycl. Les *décapants* les plus utilisés pour enlever la rouille sont des acides dilués, sulfurique ou chlorhydrique, ou des produits à base d'acide phosphorique. Le borax, le sable silicié, le verre pilé sont utilisés comme fondants pour éliminer les oxydes métalliques.

Pour enlever une couche de vieille peinture, on utilise des lessives de soude caustique, que les peintres appellent, improprement, « potasse », ou des lessives de soude du commerce, dont l'action est moins énergique.

DÉCAPELAGE ou **DÉCAPÈLEMENT** n. m. Action de décapeler.

DÉCAPELER v. tr. (Se conj. comme *appeler.*) Ôter le capelage de : *Décapeler les haubans.* || Faire dépasser une amarre de l'endroit où elle est capelée : *Décapeler l'aussière du pieu.*

DÉCAPEMENT n. m. Action de décaper : *Le décapement d'une chaussée.*

DÉCAPER v. tr. Nettoyer une surface en enlevant la couche (la cape) des impuretés et oxydes qui la recouvrent : *On décape les métaux lorsqu'il est indispensable de mettre à nu leur surface pour tous traitements ultérieurs, tels qu'étirage, soudage, étamage, etc.* || *Par extens.* Enlever le plâtre sur une peinture murale, les repeints sur un tableau.

— Min. Enlever les terres qui recouvrent un affleurement ou une partie d'un gisement situé à faible profondeur, pour le mettre au jour en vue de son exploitation à ciel ouvert. (Syn. découvrir.)

— Peint. Enlever des films de vernis, peintures ou préparations assimilées, par action physique ou chimique d'un décapant*.

— Trav. publ. *Décaper une chaussée,* enlever ou, simplement, piocher la partie superficielle, afin de faciliter la prise du macadam de rechargement.

DÉCAPEUR n. m. et adj. Ouvrier qui effectue le travail de décapage de pièces métalliques.

DÉCAPEUSE n. f. Syn. de scraper.

DÉCAPITALISATION n. f. Action de priver une ville de son rôle de capitale.

— Encycl. En 1871, l'Assemblée nationale avait dû *décapitaliser* Paris, en raison de son occupation par l'ennemi. Pendant cinq mois environ, elle siégea d'abord à Bordeaux, puis à Versailles. Une loi du 22 juillet 1879 rendit à Paris son titre de capitale parlementaire, mais décida que l'Assemblée nationale, pour l'élection du président de la République, siégerait à Versailles.

DÉCAPITATION n. f. Action de décapiter, de trancher la tête.

— Encycl. Dr. pén. La *décapitation,* qui était en France, sous l'Ancien Régime, un supplice réservé aux gentilshommes, est devenue, depuis la Révolution, qui a substitué à la décapitation par le glaive ou la hache, encore en usage dans certains pays étrangers, la décapitation par la guillotine, le mode général d'exécution de la peine de mort. La loi ne prévoit d'exception que pour les individus condamnés à mort par un conseil de guerre ou un tribunal de la marine (ils sont

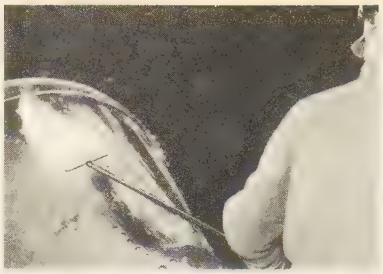

décapage au chalumeau

fusillés) et, encore aujourd'hui, à la condition, en temps de paix, qu'il s'agisse d'un crime exclusivement militaire.

— Physiol. La *décapitation* produit une section de la moelle au voisinage du bulbe, entraînant la mort par arrêt des mouvements respiratoires et cardiaques. Chez les animaux décapités, l'excitation portée sur les membres détermine encore des mouvements réflexes, ce qui prouve l'existence de centres nerveux dans la moelle.

DÉCAPITÉ, E n. Qui a subi la décapitation.

— Prestidig. *Décapité parlant,* truc célèbre qui est la base d'une quantité d'illusions fondées sur l'emploi des glaces étamées.

— Encycl. Prestidig. Le truc du *décapité parlant* montre une tête vivante posée sur une table : la tête est bien isolée, le corps n'existe pas pour les spectateurs, et cependant la tête vit, elle parle : le corps est simplement sous la table, mais l'illusion du vide est donnée par deux glaces formant angle droit, rejoignant les pieds de la table et reflétant les côtés de la salle qui, dans les glaces, semblent être le fond. Ce truc fut présenté par Talrich, le mouleur de l'Ecole de médecine, au Salon des cires qu'il ouvrit en 1865, boulevard des Capucines. Il en avait acheté le principe au Dr Lynn.

DÉCAPITER v. tr. (lat. médiév. *decapitare ;* de *caput, capitis,* tête). Trancher la tête de : *Décapiter un criminel. Etre décapité par un train.* || Ôter l'extrémité supérieure de : *Tarquin décapita les plus hauts pavots de son jardin.* || *Fig.* Priver de ses principaux éléments : *Décapiter un parti. Il a réussi à décapiter en lui les deux meilleures facultés humaines : le sens commun et le sens moral* (Taine).

— Géomorphol. *Rivière décapitée,* rivière dont le cours supérieur a été détourné par une capture*.

— Technol. *Décapiter des rivets,* faire sauter à la tranche la tête de ces rivets.

DÉCAPOD adj. et n. m. Ch. de f. Se dit d'un type de locomotive à vapeur comportant un bissel à l'avant et cinq essieux couplés. (Ce type de machine à grand effort de traction est généralement utilisé pour la remorque des trains de marchandises, et est représenté, en France, par le symbole 150.)

DÉCAPODE adj. (gr. *deka,* dix, et *pous, podos,* pied). Qui a cinq paires de pattes marcheuses : *Un crustacé décapode.*

— ***Décapodes*** n. m. pl. Ordre de crustacés malacostracés comprenant ceux qui, comme les crabes, les écrevisses et les crevettes, possèdent cinq paires de pattes ambulatoires, dont certaines sont armées de pinces. (V. part. *encycl.*)

— Malacol. Un des deux ordres des mollusques céphalopodes dibranches, caractérisé par la présence de dix bras porteurs de ventouses (seiche, calmar), opposé aux octopodes, qui n'en ont que huit (pieuvre).

— Encycl. Crust. Les *décapodes* ont ordinairement la tête et la région thoracique soudées en une masse commune, ou céphalothorax, revêtue d'une carapace solide ; l'abdomen est très long, comme chez les homards, ou très court, comme chez les tourteaux. On les divise en *natantia,* dont le type est la crevette, et en *reptantia,* qui comportent trois subdivisions : *macroures* (écrevisse, homard, langouste), *anomoures* (galathée, pagures, cénobites) et *brachyoures* (crabes), selon la forme et les dimensions de l'abdomen. La larve caractéristique des décapodes et de beaucoup de crustacés est le nauplius, à trois paires d'appendices, qui deviendront respectivement, d'avant en arrière, les antennules, les antennes et les mandibules. Les

Phot. Soudure autogène franç.

décapodes sont des animaux carnassiers ; la plupart sont marins ; il en est aussi un certain nombre qui vivent dans les eaux douces, et d'autres qui peuvent mener une existence terrestre dans des endroits humides (crabes terrestres ou gécarcins).

DÉCAPOLE. Géogr. anc. Territoire de la Palestine groupant, dans le nord de la Pérée, autour du lac de Tibériade et sur les rives du Jourdain, les dix villes hellénistiques suivantes : Scythopolis, Pella, Gadara, Dion, Hippos, Philadelphie, Gerasa, Kanatha, Damas et Abila. — Autre groupe de dix villes en Cilicie (Asie Mineure). — Au VIIIe s. de notre ère, la pentapole italienne de Ravenne devint une décapole. — Au XIVe s., ligue de dix villes d'Alsace, organisée avec l'assentiment de l'empereur Charles IV (1353-1354) et comprenant Mulhouse, Colmar, Munster, Turckheim, Kaysersberg, Sélestat, Obernai, Rosheim, Haguenau, Wissembourg (remplacée par Landau au XVIe s.), Malgré les rivalités opposant Haguenau (la doyenne) à Colmar et Sélestat pour la première place, la Décapole reste jusqu'à la guerre de Trente Ans l'une des cinq puissances de l'Alsace. Bien que la Réforme ait divisé les habitants de chacune des dix cités (cinq catholiques, trois protestantes, deux mixtes), celles-ci restent fidèles aux Habsbourg ; mais, victime de la guerre de Trente Ans, Colmar se place provisoirement sous la protection du roi de France (convention de 1634, traité de Rueil, 1635), avant que toute la préfecture de la Décapole ne soit placée sous sa souveraineté, tout en restant dans l'immédiateté d'empire (traité de Münster, 1648). Mais les villes de la Décapole ne prêtent serment au roi qu'en 1679 et ne s'intègrent définitivement à la France que lors de la Révolution de 1789.

Albert DECARIS
illustration pour
« les Aventures du dernier
des Abencérages »
de Chateaubriand

DÉCAPOTABLE adj. Autom. Se dit d'une carrosserie dont la capote peut se replier de façon à transformer la voiture fermée en voiture découverte.

DÉCAPSULATION n. f. (du préf. *dé*, et de *capsule*). Chirurg. Opération qui consiste à dépouiller le rein de sa capsule propre. (La décapsulation est pratiquée dans certaines néphrites chroniques, pour aider, par une expansion libre de l'organe, au rétablissement de ses fonctions.)

DÉCAPSULER v. tr. Retirer la capsule de : *Un cabas en tapisserie entre les deux pattes duquel passait le goulot décapsulé d'un litre* (Huysmans).

DÉCAPSULEUR n. m. Outil (débouchoir) pour enlever les capsules des bouteilles.

DÉCARASSER v. tr. Sortir d'une carasse un colis de tabac.

DÉCARBONATATION n. f. Chim. Action de décarbonater : *La décarbonatation des eaux industrielles.*

DÉCARBONATER v. tr. Chim. Enlever à une substance l'anhydride carbonique avec lequel elle est combinée.

DÉCARBOXYLASE n. f. Biochim. Enzyme qui provoque la désintégration de certains polypeptides par perte de groupements carbonyle. (V. CARBOXYLASE, COCARBOXYLASE.)

DÉCARBOXYLATION n. f. Biochim. Opération réalisée par une diastase, la décarboxylase, présente chez les bactéries de la putréfaction, et qui consiste en l'amputation d'un groupement carboxyle (CO_2) aux acides aminés.

DÉCARBURANT, E adj. et n. m. Chim. Qui a la propriété d'enlever le carbone uni dans un corps à d'autres substances : *Le manganèse rend les scories très fluides et sert à ralentir leur action décarburante sur la fonte.*

DÉCARBURATION n. f. Traitement d'élimination du carbone dans un produit métallurgique.

— ENCYCL. Métall. La *décarburation* consiste à enlever tout ou partie du carbone dans une fonte ou dans un acier, et cela soit à l'état liquide, soit à l'état solide. L'affinage de la fonte pour obtention d'acier commence généralement par une décarburation ; dans le procédé au convertisseur Bessemer ou Thomas, le carbone est entraîné, à l'état d'oxyde de carbone, par un violent courant d'air, enrichi ou non en oxygène, qui traverse la masse liquide ; au four Martin, la fonte liquide est décarburée par des additions de minerai oxydé ; dans le puddlage, ce sont des scories qui, avec l'air en surface du bain, apportent l'oxygène nécessaire.
Comme exemple de décarburation à l'état solide, on a la fabrication de la fonte malléable européenne : les pièces sont chauffées au milieu d'oxyde de fer pulvérisé ; c'est, en somme, l'inverse d'une cémentation profonde. Enfin, le chauffage de pièces en fonte ou en acier dans un four à atmosphère oxydante se traduit par des décarburations superficielles, constituant des accidents de traitement thermique.

DÉCARBURER v. tr. Eliminer le carbone dans un produit métallurgique : *Décarburer de la fonte.*

DÉCARCASSER v. tr. Briser, ôter la carcasse de : *Décarcasser un poulet. Décarcasser un abat-jour.*

— ***Se décarcasser*** v. pr. *Pop.* Se donner beaucoup de peine.

DÉCARGYRE n. m. (gr. *deka*, dix, et *arguros*, argent). Petite monnaie d'argent du Bas-Empire, créée par Honorius, qui devait valoir un soixantième du sou d'or.

DECARIS (Albert), graveur français (Sotteville-lès-Rouen 1901). Il obtint le prix de Rome en 1919. Buriniste de grand métier, il est l'auteur de nombreuses illustrations pour Shakespeare, Maurras, Ronsard, Barrès, Chateaubriand, Vigny, ainsi que de grandes estampes dont le style rappelle celui des graveurs du XVIIIe s. (Acad. des bx-arts, 1943.)

DÉCARNISATION n. f. (préf. *dé*, et du lat. *caro, carnis*, chair). Action, coutume de décharner un squelette, d'enlever les parties les plus molles du cadavre, en laissant seulement subsister les os et quelquefois les ligaments les plus solides : *L'étude des squelettes de la sépulture de Vendrest (Seine-et-Marne) a démontré que la pratique de la décarnisation était fréquente au néolithique.*

DÉCARRADE n. f. (de *décarrer*). Arg. Fuite ; sortie.

DÉCARRELER v. tr. (de *carreau*). [Se conj. comme *appeler*.] Dégarnir de ses carreaux : *Décarreler une cuisine.*

DÉCARRER v. intr. (de *carrée*, chambre, logis). Arg. S'enfuir, s'évader. ‖ *Décarrer de belle*, sortir de prison sans être mis en jugement.

DÉCARTELLISATION n. f. Politique mise sur pied, en Allemagne, par le Conseil de contrôle allié siégeant à Berlin, après la capitulation du Reich hitlérien, en vue d'appliquer l'accord de Potsdam (1945), qui prévoyait que « l'économie allemande serait décentralisée pour éliminer l'excessive concentration actuelle de puissance économique, caractérisée particulièrement par les cartels, syndicats patronaux, trusts et autres formes de monopoles ».

— ENCYCL. L'effort des Alliés a porté principalement sur la dissolution des konzerns et autres formes de concentration hiérarchisée.

● En *zone orientale*, la *décartellisation* consista en la suppression des anciennes sociétés. Les Soviétiques pratiquèrent sur une large échelle la politique des démontages d'usines et de transfert en U. R. S. S. Par suite, en 1947, la capacité de production de l'Allemagne orientale était réduite à 58 p. 100 de son niveau d'avant guerre. En principe, seule la « production de guerre » devait être frappée par des mesures de destruction ; en réalité, l'incohérence présida au démantèlement ; des usines d'essence synthétique furent maintenues, alors que la Manufacture de porcelaine de Saxe, à Meissen, fut transférée en U. R. S. S. Les démontages cessèrent, en 1947, pour des motifs essentiellement psychologiques. L'industrie de la zone orientale avait perdu alors 45 p. 100 de sa capacité de production, celle de Berlin 40 p. 100 (955 usines ont été complètement démontées, 1 200 km de rails ont été enlevés). La politique de démontage fut complétée, dans les usines non atteintes, par l'élimination des anciens propriétaires. Ces usines furent soit nationalisées, soit soviétisées. Les entreprises socialisées contrôlèrent en grande partie les industries clefs, notamment la sidérurgie, les houillères, les industries mécaniques, la production d'énergie. Le secteur soviétisé, qui comprend des « sociétés par actions soviétiques », fait retour à la République démocratique allemande au fur et à mesure de son intégration dans le bloc économique de l'Europe orientale. Le secteur bancaire est liquidé, et remplacé par une nouvelle organisation fortement centralisée et concentrée, appartenant soit au secteur public, soit au secteur soviétique de l'économie allemande.

● En *zone occidentale*, la décartellisation ne s'est pas traduite nécessairement par l'élimination des anciens propriétaires et par la socialisation des firmes. Dans les trois zones de l'Ouest, les Alliés ont voulu détruire les concentrations économiques excessives, leur substituer des unités plus petites, prendre, en attendant le statut définitif de l'Allemagne, des mesures de conservation. Dans ce dessein fut mise sur pied une législation de décartellisation comportant des critères stricts pour définir la « concentration excessive », établissant des règles relatives au sort des anciennes entreprises et à la gestion de celles qui les remplaceraient. Deux lois de décartellisation ont vu le jour en 1947. Les mesures législatives ne s'appliquaient pas à la réorganisation des industries de la Ruhr, qui devait être réglée par une autorité internationale mise sur pied en avril 1949. La politique de décartellisation et de démantèlement de certaines usines subit de telles lenteurs qu'elle souleva de sévères critiques tant en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis, dès 1949. Depuis la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951), la Haute Autorité reste seule juge de l'opportunité des concentrations. Depuis 1955, les sociétés issues d'un même konzern « décartellisé » tendent à se regrouper.

DÉCARTONNER v. tr. Ôter le carton de : *Décartonner un livre.*

DÉCASER v. tr. Jeux. Faire partir une pièce d'une case, aux échecs, aux dames ou au jacquet.

DE CASTELEYN (Matthÿs), poète flamand (Oudenaarde 1485 - *id.* 1550). Il est le premier qui ait publié dans son pays un traité de versification en vers flamands : *l'Art de la rhétorique appliqué à celui de faire des vers* (1555). Ce volume contient, en outre, des ballades et des chansons.

DÉCASTYLE adj. (gr. *deka*, dix, et *stulos*, colonne). Archit. Dont le front est orné de dix colonnes : *Temple décastyle.*

◆ N. m. Edifice décastyle : *Un décastyle.*

DÉCASYLLABE adj. Qui a dix syllabes : *Un vers décasyllabe.* (On dit aussi DÉCASYLLABIQUE.)

◆ N. m. Vers composé de dix syllabes.

— ENCYCL. Le *décasyllabe* est de beaucoup le plus ancien de tous les vers épiques français. On le rencontre pour la première fois dans la *Vie de saint Alexis*. C'est celui de *la Chanson de Roland*. Il est même une preuve de l'ancienneté d'une pièce. Le décasyllabe épique comporte deux accents toniques : l'un sur la 4e syllabe, l'autre sur la 10e. Il en est de même si la 4e ou la 10e syllabe sont suivies d'une atone : celle-ci ne compte pas dans la mesure. Le vers peut donc avoir dix, onze ou douze syllabes. La césure médiane vient après la 4e syllabe non suivie d'une atone ou après la 5e syllabe atone. Ex. :

> Rollant reguardet — Oliver al visage :
> Teint fut e pers, — desculuret e pale.
> (*Chanson de Roland*).

Dans le décasyllabe moderne, il faut que l'atone qui suit la 4e syllabe accentuée s'élide ; sinon, le vers serait faux :

> Dans certain cont[e] — en rimes barbouillé.
> (VOLTAIRE).

Depuis l'époque romantique, des poètes ont employé le décasyllabe coupé en deux hémistiches égaux de cinq syllabes. Ex. :

> J'ai dit à mon cœur, à mon faible cœur.
> (MUSSET).

Ou encore :

> L'hiver a cessé : la lumière est tiède
> Et danse, du sol au firmament clair.
> Il faut que le cœur le plus triste cède
> A l'immense joie éparse dans l'air.
> (VERLAINE).

Si le décasyllabe français et l'hendécasyllabe italien ont pu avoir même origine, il importe de souligner leurs caractères distinctifs : ainsi, l'emploi lyrique primitif, dans un cas, et épique, dans l'autre, de même que leurs valeurs esthétiques différentes. Le décasyllabe a eu une fortune singulière. Très usuel jusqu'au XVIe s., il a été fort peu employé ensuite, Ronsard ayant contribué au triomphe de l'alexandrin. Mais P. Valéry lui a redonné

un lustre nouveau et en a montré la richesse expressive dans *le Cimetière marin* :

L'air immense ouvre et referme mon livre.

DÉCASYLLABIQUE adj. Syn. de DÉCASYLLABE.

DÉCATHLON n. m. (gr. *deka*, dix, et *athlon*, combat). Concours d'athlétisme comportant dix épreuves.

— ENCYCL. Le *décathlon* se dispute sur deux journées. Au cours de la première ont lieu, dans l'ordre : la course de 100 m, le saut en longueur, le lancer du poids, le saut en hauteur, la course de 400 m ; au cours de la seconde : la course de 110 m haies, le lancer du disque, le saut à la perche, le lancer du javelot, la course de 1 500 m. Les résultats de chaque épreuve donnent à chaque athlète un total de points d'après la table de cotation de la Fédération internationale. Le vainqueur du décathlon est celui qui réunit le plus grand nombre de points.

DÉCATIR v. tr. Ôter le cati, l'apprêt que le fabricant a donné à une étoffe de laine : *Décatir du drap.* ‖ Démêler le poil d'une peau destinée à la fabrication des chapeaux. ‖ *Fig.* et *fam.* Priver de son éclat, de sa fraîcheur, de sa force : *Décati par la misère.*

DÉCATISSAGE n. m. Action de décatir ; résultat de cette action. (On dit aussi DÉLUSTRAGE.)

— ENCYCL. Le *décatissage* a pour but de gonfler les tissus de laine en les rendant plus moelleux, de fixer leur brillant, ce qui évite la production de taches, en présence de l'eau, et de les mettre dans un état d'équilibre tel qu'ils ne peuvent pas rétrécir lors de leur usage. Le décatissage s'applique également aux tissus de coton et de lin, dans le dessein de fixer définitivement leurs dimensions (largeur et longueur).

Le décatissage des draps de laine s'opère en soumettant ceux-ci à l'action de la vapeur d'eau sur des tables à décatir ou en enroulant les pièces de tissu sur des mandrins perforés à travers lesquels on fait circuler de la vapeur. On peut également opérer sans soumettre le tissu à aucun effort, en l'étendant en larges plis dans des chambres où il est soumis à l'action d'une chaleur humide. Il peut ainsi se détendre et atteindre un état d'équilibre qui lui confère une fixité dimensionnelle très appréciée. Le décatissage des tissus de lin et de coton s'opère le plus souvent en bain d'eau savonneuse.

DÉCATISSEUR, EUSE adj. et n. Qui fait le décatissage chez les apprêteurs.

DECATUR, v. des Etats-Unis (Illinois), à l'E. de Springfield ; 78 000 hab. Université. Centre commercial. Industries métallurgiques et chimiques.

DECAUVILLE (Paul), industriel français (Petit-Bourg, Seine-et-Oise, 1846 - Neuilly 1922). Il s'occupa d'abord d'agriculture, puis créa à Petit-Bourg une usine où il construisit le matériel de petits chemins de fer transportables, à voie étroite, destinés surtout aux grandes exploitations agricoles.

Decauville (CHEMIN DE FER), chemin de fer imaginé par l'industriel du même nom, et constitué par une voie portative de faible largeur (0,40 m à 0,60 m).

Les rails, rivés sur des traverses métalliques, rendent la voie facilement démontable et transportable par tronçons droits ou courbes. Le matériel utilisé est constitué par des wagonnets, wagons à bogies, plaques tournantes, locomotives à vapeur ou à essence, susceptibles de s'inscrire dans des courbes de faible rayon. Un tel chemin de fer peut être installé en peu de temps, avec le minimum de travaux, et son emploi est tout indiqué dans les entreprises de travaux publics.

DÉCAVAILLONNER v. tr. Enlever les cavaillons que la déchausseuse a laissés le long des ceps de vigne.

DÉCAVAILLONNEUSE n. f. Charrue de forme spéciale, qui sert à décavaillonner.

DÉCAVÉ, E adj. et n. Qui est sans le sou. ‖ Epuisé par la maladie, la faim, etc. : *Visage décavé.*

DÉCAVER v. tr. Gagner toute la cave d'un joueur, tout l'argent qu'il a devant lui.

DECAZES ET DE GLÜCKSBERG (Elie, duc), homme politique français (Saint-Martin-en-Laye 1780 - Decazeville 1860). Avocat à Libourne, juge au tribunal de la Seine (1806), conseiller de cabinet du roi de Hollande, Louis Bonaparte, en 1807, conseiller à la cour d'appel de Paris (1811), il se rallia pourtant aux Bourbons et eut une attitude effacée lors des Cent-Jours. Préfet, puis ministre de la Police en 1815, il fut d'abord ultra-royaliste ; mais les excès de la Terreur blanche, qu'il dut tolérer, firent de lui un des fondateurs du groupe des *constitutionnels,* partisans de l'application loyale de la Charte. Très séduisant, distingué et bel esprit, il gagna vite l'affection de Louis XVIII et joua le rôle principal après la retraite du duc de Richelieu (déc. 1818). Ministre de l'Intérieur en janvier 1819, président du Conseil en novembre, il tenta, avec l'appui du comte de Serre, de traduire dans les faits la formule célèbre : « Royaliser la nation, nationaliser la royauté. » En butte aux attaques continuelles des ultras (Villèle, Corbière), qui lui reprochaient le vote de lois libérales sur la presse, et l'entrée de pairs également libéraux à la Chambre haute, sa politique fut rendue responsable de l'assassinat du duc de Berry (févr. 1820), et il dut démissionner, en partie par suite de l'intervention hostile de la duchesse d'Angoulême auprès de Louis XVIII. Nommé duc et pair, ambassadeur à Londres pendant quelques mois, il fut, de 1834 à 1848, grand référendaire de la Chambre des pairs. Epris des techniques nouvelles, il créa au milieu du bassin minier de l'Aveyron des forges importantes, autour desquelles se développa la cité de Decazeville. (→ Biblio.)

DECAZES ET DE GLÜCKSBERG (Louis, duc), homme politique français (Paris 1819 - château de Graves, Gironde, 1886), fils du précédent. Diplomate de carrière pendant la monarchie de Juillet, il abandonna la vie politique de 1848 à 1871. Député orléaniste de la Gironde à l'Assemblée nationale (1871), il fut, avec les ducs d'Audiffret-Pasquier et de Broglie, l'un des chefs du centre-droit. Ministre des Affaires étrangères (nov. 1873-mai 1877), il pratiqua une politique dite « de recueillement », recherchant sans cesse l'appui de l'Europe contre l'Allemagne. Reconnaissant à la Russie, et surtout à l'Angleterre, d'avoir, par une intervention décisive, empêché Bismarck de faire la guerre à la France, à propos de la loi sur les cadres, du 13 mars 1875, Decazes ne prit aucune initiative diplomatique susceptible de mécontenter cette dernière puissance, dont l'appui était, selon lui, le seul capable de permettre au gouvernement de Paris de sortir de son isolement et de reprendre sa place dans le concert européen.

Ainsi s'explique que, malgré l'offre de vente faite par le khédive Ismā'īl à la France, il ait laissé l'Angleterre acheter les 176 000 actions qui lui permirent d'entrer au conseil d'administration de la Compagnie du canal de Suez (1876). Des préoccupations analogues justifièrent sa politique d'attente en Indochine (1877-1878).

DECAZEVILLE, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Villefranche-de-Rouergue), au N. du bassin houiller de l'Aveyron ; 12 032 hab. (10 678 aggl.) [*Decazevillois*]. La ville doit son nom au duc *Decazes,* qui développa l'exploitation des houillères à partir de 1826. Dans le *sous-groupe de Decazeville,* plusieurs mines à ciel ouvert permettent une exploitation aisée. L'industrie métallurgique est importante : fonte, tubes d'acier, etc. Des industries chimiques (azote), des fabriques de meubles et des ateliers de confection complètent cette activité.

DECCA n. m. (du nom de la firme anglaise qui a construit la première ce dispositif). Système de radio-navigation sans visibilité, permettant au pilote d'un navire ou d'un avion de déterminer sa position en comparant les diverses réceptions d'ondes entretenues pures, de grande longueur, émises en synchronisme rigoureux par une chaîne de plusieurs stations fixes.

— ENCYCL. Les ondes, émises par deux stations de la chaîne sur la même longueur, parviennent au navigateur avec un certain décalage qui dépend de la différence des chemins parcourus par ces ondes. Si cette différence est un multiple de la longueur de l'onde émise, le décalage est nul et le point de réception se trouve situé sur un réseau d'hyperboles qui ont pour foyers les deux stations émettrices. Entre ces hyperboles de concordance des réceptions, on observe un décalage plus ou moins accentué, ou déphasage. A chaque valeur de ce décalage correspond un autre réseau d'hyperboles sur lequel se trouve alors le point de réception, et que l'on détermine en mesurant le décalage grâce à un phasemètre. Une carte spéciale, sur laquelle ces différents réseaux d'hyperboles ont été tracés, permet au navigateur de situer la courbe sur laquelle il se trouve. En utilisant les émissions d'une troisième station, distincte des deux premières et employée concurremment avec l'une d'elles, il pourra se situer sur la courbe d'un autre réseau d'hyperboles, et le point cherché se trouvera à l'intersection des deux courbes obtenues.

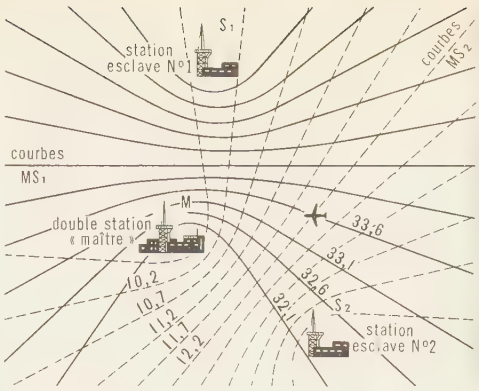

decca
réseaux hyperboliques et phasemètres

DECCAN, DEKKAN ou **DEKHAN**, région méridionale de l'Inde, constituant l'Inde péninsulaire, au S. de la plaine indo-gangétique.

— Géogr. L'ensemble de la région se compose de moyennes montagnes et de plateaux d'altitudes inégales, s'élevant au-dessus des plaines littorales de Malabār*, à l'O., et de Coromandel*, à l'E., par une succession de massifs faillés en escalier (les Ghāte*) et, au-dessus de l'Inde continentale, au N., par les monts Ajantā et Satpura et le plateau du Chota Nāgpur. Le Deccan est incliné vers le golfe du Bengale et relevé sur ses bords, sauf à l'E., entre la Kistna et la Godāvari ; au S., le rapprochement des Ghāte occidentales et orientales est marqué par la disparition des plateaux et par l'apparition d'une série de massifs montagneux fracturés (Nilgiri, Anaimalai, Palni et Cardamomes), dont l'altitude s'élève jusqu'à 2 600 m. Les Ghāte et les massifs annexes reçoivent d'abondantes pluies de mousson d'été et sont couverts de forêts tropicales.

Les plateaux d'érosion (400 à 500 m d'altitude moyenne), souvent recouverts de latérite, tranchent d'immenses étendues de roches cristallines archéennes. Ils sont accidentés de reliefs de côte, de barres de gneiss résistants, d'origine appalachienne, de pitons volcaniques résiduels et de coulées de laves basaltiques, morcelées par des failles. Les cours d'eau ont creusé des gorges profondes, peu accessibles, et la circulation est plus aisée sur les plateaux et dans les cuvettes et couloirs d'érosion différentielle (bassins de Kadapa et du Chhattīsgarh). La sécheresse règne sur la plus grande partie de l'intérieur du Deccan, même en été : les Ghāte interposent une barrière entre la mer et le plateau, et les pluies de mousson sont discontinues ; la brousse et la savane à acacias forment le paysage le plus fréquent du Deccan, et l'irrigation par citernes (*tanks*) est souvent nécessaire. Les vallées de la Purna et de la Waiganga reçoivent néanmoins des pluies des golfes du Bengale, et l'ensemble du plateau du Deccan bénéficie des pluies de la mousson en recul, qui assurent la récolte *rabi**.

Des populations d'origine et de langues très diverses (mahrati, telugu, tamil, kanari, malayalam), dont une partie a été refoulée de la plaine indo-gangétique, ont pénétré dans le Deccan. La majorité est dans l'ensemble dravidienne. A côté de tribus nomades, dont le genre de vie reste très primitif, comme les Gonds, installées dans des régions peu pénétrables, d'autres populations se sont bien adaptées à l'économie commerciale instaurée par les Anglais et reprise par l'Inde

chemin de fer Decauville dans une mine

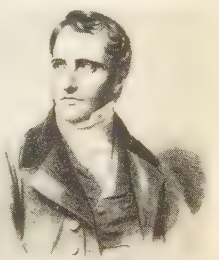

Elie, duc DECAZES ET DE GLÜCKSBERG par Bourdet
cabinet des Estampes

DECAZES et Louis XVIII « les Lisières » caricature par Villain
cabinet des Estampes

Phot. Farriaux, Larousse.

nouvelle. Dans l'arrière-pays de Bombay, les sols noirs du *regar** (ou *regur*), d'origine volcanique le plus souvent, figurent parmi les meilleures terres à coton du monde ; l'arachide et le blé y ont aussi d'excellents rendements. Le riz est cultivé dans le Nord-Est, la région la plus arrosée du Deccan. Sur les pentes des massifs montagneux du Sud, sites de stations climatiques réputées (Ootacamund), s'étagent des plantations de thé, de café et de caoutchouc. Le teck et le bois de santal sont recherchés surtout dans les forêts proches des rives de l'Orissa. Un certain nombre de barrages, utilisés aussi pour l'irrigation, ont permis l'installation d'usines hydro-électriques qui assurent l'énergie à diverses industries métallurgiques (aluminium à Alwaye). L'industrie cotonnière a donné l'impulsion à plusieurs villes, Bangalore, Poona, Nāgpur, qui concurrencent la vieille capitale du centre du Deccan, Hyderābād.

— Bx-arts. L'art du Deccan possède un style particulier qu'on appelle aussi dravidien ; en architecture, il se distingue par d'immenses édifices, richement ornés, particulièrement dans les portes monumentales, ou *gopura*. En sculpture, il est caractérisé par un type physique élancé, au visage allongé ; les gestes sont souvent dynamiques. Enfin, une école de peintures d'albums (XVIe-XVIIIe s.) est représentée par les styles de Bijāpur, Ahmadnagar, Golkonda et Hyderābād.

école du Deccan
« Krichna »
sculpture sur bois
musée Guimet, Paris

v. hors-texte en couleurs
INDE
tome VI, entre pp. 106-107

DÈCE. V. Decius.

DÉCÉBALE, nom donné au roi des Daces. Il est probable que ce nom est l'appellation par laquelle, en langue dacique, on désignait le roi ou le chef. Le *Décébale* le plus connu, Diuppaneus, unifia les Daces, comme l'avait déjà fait Burebista, et utilisa les techniques de construction et de guerre des Romains. Le renforcement de la puissance dace aboutit à une guerre contre les Romains (84). Les Daces envahirent la Mésie, mais Domitien intervint lui-même à la tête de troupes renforcées, et refoula le Décébale au-delà du Danube. Mais, ce dernier, au cours de l'hiver 86-87, encercla les troupes romaines laissées au commandement de Cornelius Fuscus et leur infligea une défaite désastreuse. Il conclut par la suite un accord avec Rome : l'empereur s'engageait à lui fournir des ouvriers romains (89). Trajan le combattit en 101, prit sa capitale en 102. Le Décébale se soumit, devint un prince client et reçut une garnison romaine à *Sarmizegetusa*. Mais les Daces se soulevèrent à nouveau, et le Décébale, vaincu, se tua (107).

DÉCÉDER v. intr. (du lat. *decedere*, s'en aller). [Se conj. comme *accélérer*. Prend toujours l'auxiliaire *être*.] Mourir de mort naturelle (en parlant de l'homme) : *Il est décédé hier*.

DÉCELABLE adj. Qui peut être décelé.

DÉCÈLEMENT n. m. Action de déceler.

DÉCELER v. tr. (de *celer*). [Se conj. comme *celer*.] Découvrir ce qui est caché : *Déceler un voleur, un crime.* ‖ Parvenir à distinguer : *Déceler des traces de radio-activité dans l'air. Déceler un bruit anormal dans un moteur.* ‖ Faire connaître l'existence de : *Rien qui décèle une présence humaine* (Tharaud). ‖ Faire connaître involontairement la nature, le caractère de : *Il y a toujours dans nos manières, dans notre maintien, quelque chose qui nous décèle* (Balzac).

— Vén. Quitter sa retraite, en parlant du cerf.

— Syn. : *découvrir, détecter, dévoiler, discerner, distinguer, indiquer, révéler, trahir.*

DÉCÉLÉRATION n. f. Accélération négative ou réduction de la vitesse d'un mobile.

— Encycl. Théoriquement, la *décélération* peut désigner le pouvoir que possède un véhicule de ralentir sa vitesse, soit lorsqu'on cesse d'agir sur l'accélérateur, soit lorsqu'on applique les freins. Pratiquement, cette notion n'est intéressante que lorsqu'on peut la mesurer. Elle s'inscrit, alors, dans le cycle des performances du véhicule dont on cherche à déterminer les possibilités exactes. C'est une méthode pratique pour se rendre compte de la valeur des freins au moment où l'on exécute l'expérience, et pour savoir, notamment, s'il y a lieu ou non de procéder à leur réglage.

La décélération s'évalue en mètres par seconde en une seconde, ou en mètres par seconde au carré, c'est-à-dire en différence de vitesse (exprimée en mètres par seconde) d'une seconde à la suivante. Pour une automobile, on la mesure soit à l'aide d'un *décéléromètre*, soit directement sur la route. On opère sur route sèche et plane, dégagée de toute circulation, et l'on mesure la distance nécessaire à l'arrêt du véhicule, animé d'une vitesse donnée, en recommençant les mesures avec, dans chaque cas, des vitesses différentes des précédentes. Il faut naturellement éviter de bloquer les roues sous l'action du frein.

Si les distances d'arrêt que l'on trouve sont anormales, compte tenu de la vitesse, on doit faire vérifier le système de freinage. Il n'existe pas de formule exacte donnant cette distance d'arrêt. Cependant, on se fonde parfois sur une approximation indiquée par la formule

$$D = \frac{V^2}{2},$$

où D représente la distance d'arrêt exprimée en mètres et V la vitesse du véhicule au moment où l'on commence à appliquer les freins, cette vitesse étant exprimée en myriamètres à l'heure.

Ainsi, une voiture lancée à 80 km/h, soit 8 myriamètres à l'heure, devra normalement s'arrêter en

$$\frac{64}{2} = 32 \text{ m}.$$

Cependant, on tiendra compte de la valeur de l'adhérence au moment de l'essai, de l'état des pneumatiques et de l'équation personnelle du conducteur, c'est-à-dire de la rapidité de ses réflexes. Si, par exemple, avec un véhicule lancé à 100 km/h, il faut au conducteur 1/2 seconde pour appliquer les freins à partir du moment où il a décidé d'exécuter la manœuvre, la distance d'arrêt sera augmentée de 14 m.

DÉCÉLÉRER v. intr. Ralentir, en parlant d'une voiture. ‖ Cesser d'accélérer, en parlant du conducteur.

DÉCÉLÉROMÈTRE n. m. Appareil indiquant, par lecture directe sur un cadran, la décélération d'un mobile, au cours d'un ralentissement.

DÉCELEUR n. m. Electr. *Déceleur de tension*, appareil permettant de reconnaître si un conducteur est sous tension.

DÉCÉLIE, en gr. **Dekeleia.** Géogr. anc. Ville de la Grèce, en Attique, près des sources du Céphise, une des douze cités de la Confédération ionienne. Sur le conseil d'Alcibiade, les Spartiates s'y fortifièrent en 413 av. J.-C. et ravagèrent de là sans répit les meilleures terres de l'Attique. Le tombeau de Sophocle se trouvait à Décélie.

Décélie (guerre de), nom donné parfois à la dernière partie de la guerre du Péloponnèse, de 413 à 404 av. notre ère, parce que les Spartiates établis à Décélie, à l'entrée d'un défilé entre le Parnès et le Pentélique, ne cessèrent alors de troubler par leurs raids les campagnes de l'Attique.

DÉCEMBRE n. m. (lat. *december* ; de *decem*, dix). Douzième mois de l'année moderne. (Il était le *dixième* de l'année romaine.) ‖ *Poétiq.* Saison d'hiver.

— Encycl. Chronol. Dans le premier calendrier romain, qui commençait au mois de mars, le dixième mois s'appelait naturellement *décembre*, et il conserva ce nom depuis que l'édit de Charles IX (1564) a fait commencer l'année au mois de janvier. L'empereur Commode donna le nom de « Amazone » à ce mois, en l'honneur d'une dame dont il possédait, dans un anneau, le portrait représenté en amazone.

Vers le 21 ou le 22 décembre, le Soleil entre dans le signe du Capricorne, et l'hiver commence. C'est le jour dont la durée est le plus courte de l'année. En fait, par suite du décalage variable entre le *Soleil moyen** et le *Soleil vrai**, c'est à partir du 13 décembre (Sainte-Luce) que le Soleil voit l'heure de son coucher commencer à retarder progressivement.

décembre 1851 (coup d'Etat du 2), coup d'Etat qui permit à Louis-Napoléon Bonaparte d'éliminer l'opposition parlementaire et de préparer la restauration de l'Empire.

Après avoir collaboré au rétablissement de l'ordre et à l'élimination du péril socialiste, l'Assemblée, monarchiste par sa composition, et le chef de l'Etat, bonapartiste par sa naissance, étaient entrés en lutte dès la fin de 1849 (élimination des ministres monarchistes), sans qu'aucune solution légale puisse être donnée à ce conflit, les deux pouvoirs, législatif et exécutif, étant tous deux issus directement du suffrage universel.

Profitant de la division de ses adversaires (orléanistes et légitimistes), le prince-président rallia à sa cause l'opinion publique, travaillée par la société du Dix-Décembre, en affichant des opinions démocratiques et en réclamant le respect de la souveraineté populaire et le retour au suffrage universel, supprimé, en fait, par la loi du 31 mai 1850 (voyage de l'été 1850).

La révocation du général Changarnier, commandant de l'armée de Paris, qui s'était vanté de faire arrêter le chef de l'Etat (4 janv. 1851), la démission de ministres provoquée par l'Assemblée (20 janv.), l'échec de la tentative de révision constitutionnelle voulue par Louis-Napoléon pour permettre sa réélection à la présidence de la République, incitèrent ce dernier à mettre fin à la crise par un coup d'Etat.

Avec l'accord de ses confidents Morny, Persigny et Rouher, et après avoir confié à des hommes sûrs le commandement des troupes de Paris (général Magnan), le ministère de la Guerre (général de Saint-Arnaud), la Préfecture de police (Maupas), il décida de réaliser le coup d'Etat dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851, anniversaire du sacre de Napoléon Ier et de la victoire d'Austerlitz.

Alors qu'un grand bal était donné à l'Elysée pour tromper l'opinion, Morny était nommé ministre de l'Intérieur, les chefs de l'opposition parlementaire surpris à leur domicile et emprisonnés à Mazas ou à Vincennes, le Palais-Bourbon occupé par le colonel d'Espinasse.

Au matin du 2 décembre, l'affichage de deux proclamations, au peuple et à l'armée, ainsi que celui d'un décret annonçant la dissolution de l'Assemblée, le rétablissement du suffrage universel et la convocation du corps électoral pour un plébiscite furent accueillis avec calme et même avec satisfaction par le peuple de Paris, las des discussions parlementaires. Toutes les tentatives de résistance

décembre
« Salaison des viandes »
cathédrale d'Amiens

décembre 1851
proclamation
du prince Louis-Napoléon
cabinet des Estampes

décembre 1851
Louis-Napoléon
se rend à
Notre-Dame
image populaire

Phot. X, B. N., Giraudon, Larousse.

légale (réunion de 250 députés surtout monarchistes à la mairie du Xe arrondissement) ou armée (mort du député Baudin sur les barricades du Faubourg-Saint-Antoine) avortèrent rapidement, et sans la maladresse de la brigade Canrobert, qui tira sur la foule, faisant 300 morts et entraînant une répression militaire brutale (3 déc.), le coup d'Etat se serait achevé dans le calme. En tout cas, celui-ci avait réussi; l'opposition politique brisée (10 000 transportations en Algérie, 10 000 bannissements), le rétablissement de l'Empire était possible; il se fit en trois étapes : plébiscite du 20 décembre 1851 (droit accordé au chef de l'Etat de réviser la Constitution); Constitution du 14 janvier 1852 (président de la République élu pour dix ans); proclamation officielle du second Empire (2 déc. 1852). [→ Biblio.]

DÉCEMBRISEURS n. m. pl. Nom donné, de 1849 à 1851, aux membres de la société bonapartiste du Dix-Décembre.
— ENCYCL. Les *décembriseurs* accueillaient le prince-président, à sa sortie de l'Elysée, par de bruyantes acclamations. Par extension, cette appellation s'étendit aux auteurs et exécuteurs du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

DÉCEMBRISTES n. m. pl. V. DÉCABRISTES.

DÉCEMMENT [sa] adv. De façon décente; convenablement : *Des employés de bureau, décemment vêtus, silencieux* (R. Martin du Gard). ‖ Raisonnablement : *Décemment, on ne peut pas sortir par un temps pareil.*

DÉCEMRÈME n. f. (lat. *decem*, dix, et *remus*, rame). Navire de guerre de l'Antiquité, à dix rangs ou groupes de rames.
— ENCYCL. L'agencement des rangs de rames sur les vaisseaux de l'Antiquité et la position des rameurs eux-mêmes ont donné lieu à de nombreuses études. La question reste encore partiellement mystérieuse. Il est vraisemblable qu'une *décemrème* (on dit aussi *décère*) n'avait pas dix rangs de rames superposés; mais on se demande encore comment étaient disposés les dix groupes de rames ou de rameurs auxquels le navire doit son nom.

DÉCEMVIR [sɛmvir] n. m. (lat. *decem*, dix, et *vir*, homme). Antiq. rom. Nom donné aux membres (au nombre de dix) des tribunaux permanents chargés d'intervenir dans les procès relatifs à la liberté sous la république. (Ils perdirent leur compétence spéciale au début de l'empire pour devenir présidents de sections du tribunal des centumvirs.) [V. JUGE.] ‖ Sous-officier qui commandait dix soldats. ‖ *Decemviri legibus faciundis*, magistrats constitutionnels qui furent chargés, en 451 et 450 av. J.-C., d'établir un code de lois écrites. (La loi des *Douze Tables* est leur œuvre. En fait, il y eut deux commissions successives.) ‖ *Decemviri litibus judicandis*, juges de la plus ancienne époque, qui, à partir d'Auguste, firent partie du tribunal des centumvirs. ‖ *Decemviri agris dividundis*, commission chargée du partage des terres lors de la fondation d'une colonie. ‖ *Decemviri sacris faciundis* (décemvirs sacerdotaux), collège d'interprètes des livres sybillins.

DÉCEMVIRAL, E, AUX adj. Hist. rom. Qui appartient aux décemvirs : *Autorité décemvirale.* ‖ *Lois décemvirales*, lois des Douze Tables, élaborées par les décemvirs.

DÉCEMVIRAT n. m. Dignité de décemvir; magistrature décemvirale : *Le peuple romain se constitua lui-même en établissant le décemvirat.* ‖ Temps pendant lequel s'exerçait le pouvoir des décemvirs : *Pendant le premier décemvirat.*

DÉCENCE n. f. (lat. *decentia*; de *decens*, qui convient). Respect extérieur des bonnes mœurs; réserve, dignité dans le langage, les manières : *Ne pas choquer la décence. On le sentait* [...] *habitué à cette réserve, à ce repliement plein de décence qu'impose à certaines natures de choix une situation gênée* (R. Martin du Gard). ‖ Réserve pudique : *Une jeune fille vêtue avec beaucoup de décence.*
— SYN. : *correction, modestie, pudeur, pudicité, réserve, retenue.*

DÉCÈNE n. m. Chim. Syn. de DÉCYLÈNE.

DÉCENNAL, E, AUX adj. (lat. *decennalis*; de *decem*, dix, et *annus*, année). Qui dure dix ans : *Magistrature décennale.* ‖ Qui revient tous les dix ans : *Fêtes décennales. Jeux décennaux.*

DÉCENNALES n. f. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Antiq. rom. Fêtes que l'on célébrait sous l'Empire romain tous les dix ans. (Elles furent instituées par Auguste, en 27 av. J.-C., lorsque le sénat lui renouvela pour dix ans ses pouvoirs.)

DÉCENNIE n. f. (lat. *decem*, dix, et *annus*, année). Période de dix ans que l'on peut compter pour exploiter un bois ou une partie de forêt. ‖ *Par extens.* Période de dix ans en général.

DÉCENT, E adj. (lat. *decens*, qui convient). Conforme à la décence, aux bonnes mœurs : *Mise décente. Tant de belles dames roides, épinglées et décentes* (Hugo).

DECENTIUS MAGNUS, césar romain († Sens 353). Il reçut le titre de césar à Milan, en 351, de son frère Magnence, que l'assassinat de Constant Ier avait fait empereur. Battu en Gaule par les Alamans, il s'étrangla en apprenant la défaite et la mort de son frère.

DÉCENTOIR n. m. Outil de carreleur, qui sert à préparer l'aire destinée à recevoir des carreaux, des dalles. (On dit aussi DÉCINTROIR.)

DÉCENTRAGE n. m. Action de décentrer, en parlant d'un instrument d'optique.

DÉCENTRALISABLE adj. Qui peut être décentralisé : *Administration décentralisable.*

DÉCENTRALISATEUR, TRICE adj. Qui concerne la décentralisation.
◆ N. m. Partisan de la décentralisation : *Les décentralisateurs.*

DÉCENTRALISATION n. f. Action de décentraliser; résultat de cette action.
— Dr. adm. et instit. polit. Action de transférer un pouvoir de décision à une autorité jouissant d'une certaine indépendance par rapport au pouvoir central. (S'oppose à la *déconcentration*, qui attribue des pouvoirs de décision à des agents locaux du pouvoir central, et à la *centralisation*, qui attribue tous les pouvoirs de décision aux agents du pouvoir central remplissant leurs fonctions au lieu où siège ce dernier.) [→ Biblio.]

DÉCENTRALISÉ, E adj. Econ. polit. *Economie décentralisée*, type d'économie dans lequel aucun plan d'Etat impératif, aucun centre de décision unique n'impose ses objectifs aux divers sujets économiques.
— ENCYCL. En économie *décentralisée*, les sujets économiques (individus, groupes, Etat) coordonnent, avec plus ou moins de bonheur, par l'intermédiaire du *marché* et de la *monnaie*, la multitude de leurs plans individuels. L'Etat se contente d'influencer l'évolution économique par sa politique monétaire, financière et sociale; il laisse subsister le rôle du marché et des entreprises dans la formation des prix; ses interventions ont ainsi un caractère *indirect* et *global*, respectueux des décisions des divers sujets économiques. L'ensemble des pays capitalistes pratique un régime d'économie décentralisée, bien que de structures diverses; l'intervention de l'Etat se manifeste dans chacun d'eux.

DÉCENTRALISER v. tr. Donner une certaine autonomie aux pouvoirs locaux par rapport au pouvoir central. ‖ Disséminer à travers tout un pays des administrations, des industries, des organismes, etc., qui se trouvaient groupés en un même lieu : *Décentraliser l'industrie automobile.*

DÉCENTRALISME n. m. Système de décentralisation.

DÉCENTRALISTE adj. et n. Qui professe le décentralisme : *Les Girondins étaient décentralistes.*

DÉCENTREMENT n. m. Opt. Syn. de DÉCENTRAGE.
— Photogr. Déplacement vertical ou horizontal par coulissement de la planchette portant l'objectif, pour modifier la position de l'image sur le verre dépoli d'une chambre photographique : *Un appareil à décentrement.*

DÉCENTRER v. tr. Opt. Supprimer la coïncidence des axes des lentilles d'un système optique centré, par glissement d'une ou plusieurs d'entre elles perpendiculairement à son axe.

DÉCEPTIF, IVE adj. LANGUE CLASS. Propre à décevoir : *Le présent déceptif a bu toute leur force* (Corneille).

DÉCEPTION n. f. (lat. *deceptio*; de *decipere*, tromper). Action de décevoir, tromperie : *Mme de Rénal fut trompée par une des plus cruelles déceptions de l'amour* (Stendhal). ‖ Etat ou sentiment d'une personne déçue, trompée dans son attente : *Cet arrière-goût de déception, presque de désespoir* (R. Martin du Gard).
— SYN. : *déconvenue, désappointement, désillusion.*

DE CE QUE loc. conj. V. CE.

DÉCERCLER v. tr. Ôter les cercles, les cerceaux de : *Décercler des tonneaux.*

DÉCÉRÉBRATION n. f. Physiol. Section de l'axe nerveux au niveau du mésencéphale. (Lorsque la section est très basse, l'animal est dit « bulbo-spinal »; tous les centres nerveux supérieurs sont détruits, mais l'animal continue à vivre, les centres respiratoires étant respectés.) ‖ *Rigidité de décérébration*, rigidité produite par section de l'axe nerveux entre les deux paires de tubercules quadrijumeaux, qui entame la partie supérieure du noyau rouge, provoquant chez l'animal une hypertonie de tous les muscles extenseurs.

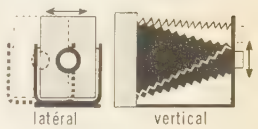

décentrement (opt.)

DÉCERNEMENT n. m. Action de décerner : *Le décernement des récompenses.*

DÉCERNER v. tr. (lat. *decernere*, décider, décréter). Ordonner juridiquement : *Décerner un mandat d'arrêt contre quelqu'un.* ‖ Attribuer, accorder solennellement : *Décerner un prix.*

DÉCERVELER v. tr. Faire jaillir la cervelle de : *Egorgeons, étripons, décervelons les républicains* (A. France).

DÉCÈS n. m. (lat. *decessus*, départ, perte). Mort d'une personne (surtout en termes administratifs et juridiques) : *Constater un décès. Acte de décès.* (Syn. MORT.)
— ENCYCL. Démogr. La détermination de la cause d'un *décès* est souvent ambiguë. On peut être en présence de causes concomitantes, ou en face d'un *genre* de mort qui a sa cause dans un événement antérieur; l'alcoolique qui meurt des suites d'une chute provoquée par son état d'ébriété en fournit un exemple. Aussi les statistiques de causes de décès atteignent-elles difficilement la perfection. En France, en 1955, 10 p. 100 des causes n'étaient pas déclarées ou mal déclarées; si l'on ajoute 8 p. 100 de décès rangés sous la rubrique imprécise de sénilité, on constate qu'est ignorée la cause précise de 1 décès sur 5 environ. Cette proportion atteint 1 sur 2 en Corse, en Lozère, et dans les Basses-Alpes.
Une source d'incertitude plus sournoise tient à la difficulté de faire intervenir les causes d'appoint dans certains types de mortalité. L'alcoolisme, qui est un facteur aggravant de la mortalité générale française, n'est enregistré comme cause directe qu'un nombre de fois relativement faible qui ne rend pas compte (même si l'on fait intervenir les décès par cirrhose du foie) des dommages en vies humaines causés par l'alcoolisation souvent excessive d'une partie de la population.
La diminution de la mortalité* dans les pays les plus évolués tient à la disparition progressive des décès par cause infectieuse (en particulier, des grandes mortalités épidémiques : choléra, peste, variole), combattue efficacement par la vaccination, l'hygiène, les antibiotiques, la chimiothérapie. La seule cause exogène* freinant cette diminution est la mortalité par accident (de la circulation routière notamment), en progression constante.
Les maladies du vieillissement (*mortalité endogène*) — cancer, maladies du cœur, de l'appareil circulatoire — ont une part de plus en plus prépondérante dans la mortalité.
— Dr. admin. La preuve du *décès* résulte d'un acte rédigé, à la mairie du lieu où le décès s'est produit, sur les registres de l'état civil.
L'acte de décès obéit aux règles générales prévues pour la rédaction des actes de l'état civil, ainsi qu'à quelques règles particulières. Aucune inhumation ne peut se faire sans une autorisation délivrée par l'officier de l'état civil, qui doit la refuser s'il y a des signes de mort violente; une enquête judiciaire est alors nécessaire pour déterminer les causes réelles de la mort et permettre au procureur de la République de délivrer le permis d'inhumer. Le maire doit constater lui-même le décès : en pratique, cette constatation est généralement confiée à un médecin. L'acte de décès est dressé sur la déclaration d'un parent ou d'une personne renseignée. Des formalités spéciales sont prévues quand le

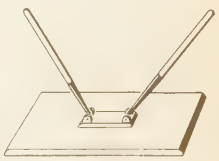
décentoir (constr.)

principales causes de décès en France en 1960 (source : *I. N. S. E. E.*)

CAUSES	NOMBRES ABSOLUS	RÉPARTITION DE 1 000 DÉCÈS
maladies du cœur	97 263	188
cancers et leucémies	89 607	173
lésions vasculaires cérébrales	62 297	120
maladies diverses	50 446	97
causes indéterminées	44 919	87
sénilité	30 465	59
affections respiratoires (sans tuberculose)	30 574	59
accidents	26 919	52
affections vasculaires	16 447	32
alcoolisme et cirrhoses du foie	18 475	36
affections digestives	13 283	26
tuberculose (toutes formes)	10 086	19
suicides	7 223	14
néphrites	3 918	8
grippe	12 323	24
maladies infectieuses	2 476	5
homicides	716	1

défunt est domicilié, ou en prison, ou pendant un voyage en mer, ou s'il est aux armées.
Quand la constatation du décès sur le cadavre est impossible, la preuve du décès s'opère à l'aide d'un jugement déclaratif de décès : des textes spéciaux ont prévu la procédure à suivre pour faire ainsi constater le décès.
— Dr. civ. et Législ. soc. *Assurance décès.* L'*assurance en cas de décès* consiste dans le versement d'un capital au bénéficiaire désigné par l'assuré en cas de décès de ce dernier ; le montant des primes varie avec l'âge de l'assuré et le capital assuré ; souvent, même, avec l'état de santé du souscripteur au moment de la conclusion du contrat. Lorsque le risque décès est couvert pendant la vie entière de l'assuré, il y a *assurance vie entière ;* lorsque le risque décès est couvert seulement pendant un nombre d'années fixé au contrat, il y a *assurance temporaire ;* dans l'*assurance mixte,* l'assuré touche le capital souscrit s'il est encore vivant à la fin de la période prévue pour l'assurance temporaire, alors qu'il est versé aux ayants droit en cas de décès au cours de cette période.
Les *assurances sociales obligatoires* couvrent le risque décès ; le montant du capital décès est égal à trois fois le salaire mensuel sur lequel l'intéressé a cotisé. Divers régimes spéciaux et certains régimes de prévoyance complémentaires (notamment celui qui fut institué en 1947 pour les cadres) couvrent le risque décès dans des conditions plus satisfaisantes.

DE CESARE (Carlo), homme politique et économiste italien (Spinazzola, Bari, 1824 - Rome 1882). Il participa au mouvement libéral (1848, 1853) et fut, à plusieurs reprises, incarcéré. Secrétaire général des Finances napolitaines (1860), inspecteur général de la Banque d'émission (1867-1870), conseiller à la Cour des comptes (1870), il devint sénateur en 1876. De Cesare est l'auteur de nombreux ouvrages historiques, économiques et financiers, dont un *Manuel de l'économie publique,* où il invoque les doctrines de Ricardo (1865).

DÉCEVANCE n. f. Action de décevoir (XVIe s. ; repris archaïquement) : *Les caresses implorées se résolvaient en d'âpres décevances et de brusques rebuts* (Huysmans).

DÉCEVANT, E adj. Qui déçoit.
— Biol. Se dit d'un aspect présenté par un animal ou une plante, et capable d'induire en erreur celui qui l'observe : *La phyllie, qui imite une feuille d'arbre, présente une livrée décevante.*

DÉCEVOIR v. tr. (lat. *decipere,* attraper, tromper ; de *capere,* prendre). [Se conj. comme *recevoir.*] Ne pas répondre aux espoirs de, à l'attente de : *Les résultats nous déçoivent souvent. Il se sentait déçu, et même un peu vexé, d'être réduit à ce rôle passif* (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. Tromper, induire en erreur.
— SYN. : *abuser, attraper, duper, frustrer, leurrer, tromper.*

DÉCHAÎNEMENT n. m. Fureur de ce qui n'est plus contenu ; violence extrême : *Le déchaînement des vents. Le déchaînement des passions.*

DÉCHAÎNER v. tr. Délivrer de la chaîne : *Déchaîner un chien.* || — *Fig.* Donner libre cours à la violence de : *Je tardais une seconde à démarrer au feu vert, pendant que nos patients concitoyens déchaînaient sans délai leurs avertisseurs dans mon dos* (A. Camus). || Soulever avec violence une passion, un sentiment : *Elle était la proie d'instincts récemment déchaînés* (R. Martin du Gard). || *Fam. Diable déchaîné,* personne, enfant qui ne garde aucune mesure.
— ***Se déchaîner*** v. pr. S'emporter avec violence : *Se déchaîner contre quelqu'un.*

DÉCHALASSER v. tr. Ôter les échalas : *Déchalasser une vigne.* (On dit aussi DÉSÉCHALASSER.)

DECHAMBRE (Amédée), médecin français (Sens 1812 - Paris 1885). Docteur en 1844, il fut rédacteur principal de la *Gazette médicale* de 1844 à 1853, fondateur de la *Gazette hebdomadaire,* et consacra la plus grande partie de sa vie à la direction du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

DECHAMPS (Adolphe), homme d'Etat belge (Melle-lez-Gand 1807 - Manage 1875). Partisan des idées de Lamennais, il devint un des chefs du parti catholique belge. Elu membre de la Chambre en 1834, il fut, en 1843, ministre des Travaux publics, et, en 1845, ministre des Affaires étrangères.

DECHAMPS (Victor), prélat belge (Melle-lez-Gand 1810 - Malines 1883), frère du précédent. Evêque de Namur en 1865, il fut nommé archevêque de Malines en 1867. Au concile du Vatican (1869-1870), il fut l'un des plus éloquents orateurs de la majorité. Cardinal depuis 1874, il lutta contre la loi scolaire belge de 1879.

DÉCHANGE n. m. Constr. Syn. de DESSAUTAGE.

DÉCHANT n. m. Au Moyen Age, contrepoint écrit ou improvisé, approximativement note contre note, au-dessus d'un chant donné, selon le principe du mouvement contraire et d'après des règles de consonance affectant les points d'appui de la mélodie, une certaine liberté de notes de passage étant laissée entre ces points d'appui. (Appliqué à partir du XIIe s. à un *cantus firmus* non liturgique, le déchant devint le « conduit polyphonique » pouvant comporter une 3e et une 4e voix, et fut pratiqué, jusqu'au XVIIIe s., sous le nom de *fleurtis.*)

DÉCHANTER v. intr. (de *déchant*). Mus. anc. Chanter la partie du contrepoint ajoutée au *cantus firmus.* || *Fig.* et *fam.* Changer de ton ; rabattre de ses espérances : *Il déchante à présent.*

DÉCHANTEUR n. m. Mus. anc. Chanteur qui exécutait une partie du déchant.

DÉCHAPER v. tr. Retirer la chape, ou chemise, du moule de fonderie.

DÉCHAPERONNER v. tr. Enlever le chaperon d'un oiseau de proie dressé pour le vol. || *Par extens. Déchaperonner un mur,* en enlever le chaperon.

DÉCHARGE n. f. (de *décharger*). Autref., déchargement : *La décharge des marchandises. La décharge d'un camion.* || — *Fig.* Allégement matériel : *C'est une sérieuse décharge pour l'Etat.* || Soulagement moral : *Je vous confie la chose pour la décharge de ma conscience.* || *Fam.* Coups vifs et répétés (vieilli) : *Une décharge de coups de bâton.*
— Archit. Mode de construction destiné à soulager une partie d'édifice au-dessus d'un vide ou de parties faibles, en reportant la charge des maçonneries sur des points d'appui solides.
— Arm. Action de tirer avec une arme ou simultanément avec plusieurs armes à feu : *Une décharge de mousqueterie.* (On dit plutôt une « salve » d'artillerie qu'une « décharge » d'artillerie.) || Projectile déchargé par une arme : *Recevoir une décharge en pleine poitrine.*
— Carr. Evacuation et dépôt des produits de carrière et des roches stériles. || Lieu où l'on entrepose les morts-terrains et les résidus divers.
— Charp. Pièce de bois inclinée, qui est destinée, dans les charpentes en pans de bois ou dans les cintres, à reporter sur les poteaux d'huisserie ou sur les appuis une partie de la charge des pièces supérieures. (V. ÉCHARPE, GUETTE.)
— Ch. de f. *Voie de décharge,* voie de terrassement où sont amenés les wagons destinés à être déchargés des terres ou détritus destinés au remblai.
— Comptab. *Payer tant à la décharge de quelqu'un, à la décharge d'un compte,* payer tant en déduction de ce que doit quelqu'un, de ce qui est porté sur un compte. || *Porter une somme en décharge,* indiquer sur les livres, sur un compte, que cette somme a été acquittée.
— Dr. Libération d'un engagement, d'une dette ou d'une gestion. || Acte constatant cette libération : *Signer une décharge.*
— Dr. fisc. Acte par lequel on dispense un contribuable d'acquitter des droits indûment imposés, ou un comptable, mis en débet*, de la responsabilité pécuniaire qui pèse sur lui. || Poinçon appliqué sur des pièces d'orfèvrerie pour indiquer que les droits dus au fisc ont été acquittés.
— Dr. pén. Justification, avantage qui résulte, pour l'accusé, des circonstances favorables : *Témoins à décharge.* || *Par anal. A la décharge,* comme excuse.
— Electr. Passage d'une charge électrique d'un conducteur à un autre, ou annulation de cette charge électrique. (La décharge est dite *conductive* lorsqu'elle se produit à travers un corps conducteur, et *disruptive* lorsqu'elle traverse un corps isolant, tel que l'air ; elle se fait alors brusquement et s'accompagne de phénomènes sonores et lumineux. [V. DISRUPTIF.]) || *Décharge d'un condensateur,* opération qui tend à ramener au même potentiel les deux armatures d'un condensateur et à faire ainsi disparaître sa charge. || *Décharge d'un accumulateur,* opération par laquelle l'énergie emmagasinée dans un accumulateur électrique est dépensée dans un circuit extérieur. (Lors de cette opération, la différence de potentiel entre les bornes de l'accumulateur reste sensiblement constante [2 V environ pour les accumulateurs au plomb] pendant la majeure partie de la décharge, puis baisse rapidement [vers 1,8 V pour les accumulateurs au plomb] à la fin de l'opération, qui doit alors être arrêtée sous peine de détériorer les appareils.) || *Décharge atmosphérique,* décharge qui se produit entre deux régions de l'atmosphère de potentiels différents (généralement deux nuages, ou entre un nuage et le sol) : *La foudre est un cas particulier de décharge atmosphérique disruptive.* || *Décharge en aigrette,* V. AIGRETTE. || *Décharge oscillante,* phénomène qui se produit lorsque le courant de décharge est alternatif et amorti. (Dans ces conditions, les étincelles oscillent d'une armature à l'autre, avec une intensité graduellement décroissante.) || *Décharge dans les gaz,* passage du courant électrique dans un tube contenant un gaz sous pression très réduite, sous l'effet d'une différence de potentiel de plusieurs milliers de volts établie entre deux électrodes. (Sous l'action du champ électrique créé par cette différence de potentiel, les électrons et les ions présents dans le gaz se mettent en mouvement, et le choc des électrons contre les molécules provoque la formation de nouveaux ions, si bien que le courant se maintient. La recombinaison des ions de signes contraires fait apparaître dans le tube des lueurs d'aspect variable. Ce phénomène a

conduit à la découverte de l'électron et des isotopes.)
— Equit. Avantage donné à certains concurrents par abaissement d'un ou de plusieurs des obstacles les plus hauts d'un parcours.
— Imprim. Feuille de papier placée sur une forme, afin d'enlever l'excès d'encre.
— Mécan. *Décharge d'une soupape,* diminution de sa charge, par modification du contrepoids, de la tension du ressort, ou du bras de levier.
— Météorol. Invasion méridienne de l'air froid polaire ou arctique à l'arrière d'une famille de cyclones*. (Syn. EXPULSION DE FIN DE FAMILLE.)
— Océanogr. *Courant de décharge,* courant marin assurant la vidange d'une baie ou d'un golfe à l'ouverture étroite, d'un lagon d'atoll, d'une zone marécageuse en contact temporaire avec la mer, etc. : *Dans les passes étroites, les courants de décharge peuvent atteindre une rare violence.*
— Physiol. Brusque libération : *La décharge d'adrénaline dans l'organisme provoque une accélération du pouls et une augmentation de la pression artérielle.*
— Technol. Barre métallique, ajustée obliquement dans un châssis pour en consolider les parties. ‖ *Canal de décharge,* canal permettant l'écoulement des eaux du bief d'alimentation d'un moteur hydraulique, sans passer par ce moteur.
— Télécomm. *Appareil de décharge,* dispositif utilisé, dans certains cas, pour mettre un instant la ligne en communication avec la terre, au moment où le transmetteur, après l'envoi d'un courant sur la ligne, revient à sa position de repos.
— Therm. *Tuyau de décharge,* dans une machine à vapeur, conduit qui mène à la bâche alimentaire les eaux condensées, refoulées par la pompe à air.
— Trav. publ. Appareil servant à faire écouler les eaux qui se sont accumulées dans un étang, un bassin. ‖ *Tuyau de décharge,* conduit par lequel s'écoule le trop-plein des eaux.
— Turf. Avantage de poids accordé à un apprenti dans certains cas déterminés.
— Urban. *Décharge publique,* emplacement prévu pour recevoir les gravats. (Dans Paris, des péniches sont utilisées comme décharges publiques. Après avoir apporté le sable de construction, elles remportent au lieu d'extraction des déchets qui serviront au remblai des fouilles de sablière.)

DÉCHARGEMENT n. m. Action de décharger un bateau, une arme à feu, etc.
— ENCYCL. Arm. Le *déchargement d'une arme à feu* consiste à ôter la charge placée dans cette arme. En cas de raté de percussion, il convient d'attendre avant de décharger l'arme, pour éviter un *long feu,* qui, en cas d'ouverture prématurée de la culasse, produirait un grave accident. Le *déchargement d'un projectile creux,* d'une *mine* consiste à enlever la charge intérieure du projectile ou de la mine. Cette opération et, même, le simple ramassage d'un projectile tiré et non éclaté ou d'une mine est une action très dangereuse, qui doit être effectuée par des artificiers.
— Comm. Dans les transports maritimes, l'affréteur doit opérer le chargement et le *déchargement* du navire dans un certain délai, appelé *jours de planche,* ou *staries**, prévu par le contrat ou, à défaut, fixé par l'usage des lieux. (V. AFFRÈTEMENT.)

DÉCHARGEOIR n. m. Trav. publ. Endroit où l'eau se décharge. ‖ Conduit ou vanne par où s'écoule le trop-plein d'un bassin.

DÉCHARGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Ôter ce qui constitue la charge : *Décharger des pierres.* ‖ Débarrasser de son chargement : *Décharger une voiture. Le fracas des navires déchargés* (Maupassant). ‖ Retirer la cartouche d'une arme à feu, la charge d'explosif d'un projectile ou d'une mine. ‖ Faire partir le coup, tirer : *Décharger son fusil sur l'ennemi.* ‖ — *Fig.* Débarrasser de ce qui est un fardeau ou une gêne : *Décharger de la tutelle d'un mineur. Se décharger d'un soin.* ‖ Témoigner en faveur de quelqu'un pour le justifier : *Témoins qui déchargent l'accusé.*
— LOC. DIV. *Décharger son estomac,* se soulager par une évacuation. ‖ *Décharger sa conscience,* mettre à couvert sa responsabilité morale ; faire des aveux. ‖ *Se décharger sur quelqu'un,* lui laisser la responsabilité, le soin de quelque chose. ‖ *Décharger son cœur,* s'épancher. ‖ *Décharger sa bile, sa rate,* donner libre cours à sa mauvaise humeur, à sa colère.
— Comm. *Décharger un registre, un contrat, une minute,* y inscrire la quittance de ce qu'on a reçu. ‖ *Décharger un compte, Décharger son livre,* rayer d'un compte, de son livre, les articles qui ont été payés. ‖ Annuler au débit, par une inscription équivalente au crédit, et *vice versa.* ‖ *Décharger la feuille d'un livreur,* y inscrire le récépissé des marchandises ou autres objets qu'on a reçus.
— Dr. *Décharger quelqu'un d'accusation, d'une accusation,* prononcer, reconnaître que quelqu'un est innocent de ce qu'on lui avait imputé.
— Electr. Annuler une charge électrique. ‖ Action d'effectuer la décharge : *Décharger un condensateur.*
— Imprim. *Décharger une forme, un rouleau,* à l'aide d'une feuille de papier dite *décharge,* faire disparaître l'encre en excès.
— Mar. Mettre le chargement à terre.
◆ V. intr. Faire des taches : *Encre, couleur qui décharge beaucoup.*
— Text. Déteindre, en parlant d'une étoffe.
— SYN. *: alléger, débarrasser, délivrer, soulager.*

DÉCHARGEUR n. m. Ouvrier qui décharge : *Les déchargeurs du port, des halles.*
— Instr. agric. Machine utilisée au déchargement de la paille et du fourrage, des racines et du fumier. (Les *déchargeurs à griffes* sont utilisés presque dans tous les cas. Les *déchargeurs pneumatiques* sont utilisés pour les grains [on dit alors aussi SUCEUSE], pour les pailles et fourrages en vrac [on dit alors aussi AÉROENGRANGEUR]. Les *déchargeurs à vis sans fin* tournant dans un tube métallique sont utilisés à la manutention des grains.)
— Manut. Appareil destiné à assurer le déchargement d'un véhicule. (On emploie des appareils basculeurs qui inclinent, renversent ou retournent complètement le wagon ; des appareils hydrauliques qui entraînent le contenu sous l'action d'un puissant jet d'eau, ou d'autres dispositifs appropriés à la nature du chargement.)
— Technol. Appareil pouvant être monté à côté des turbines des usines hydro-électriques et qui, manœuvré en sens inverse du vannage, en maintenant constant le débit de la conduite, annule les coups de bélier lors d'un arrêt brusque des turbines. (Syn. VANNE COMPENSATRICE.)

DÉCHARNÉ, E adj. Très maigre, étique : *Visage décharné.*

DÉCHARNEMENT n. m. Etat de ce qui est décharné.

DÉCHARNER v. tr. (de *charn,* anc. forme de *chair*). [S'emploie surtout à la voix passive ou pronominale.] Ôter les chairs : *Décharner un cadavre.* ‖ Ôter l'embonpoint de, amaigrir excessivement : *La maladie nous décharne.*
— Fauconn. *Décharner un leurre,* en enlever la viande.

DÉCHASSEMENT n. m. Action de chasser, de faire sortir de force une cheville.

DÉCHASSER v. tr. Faire sortir de force.
— Technol. Chasser une cheville en sens contraire.

DÉCHATONNER v. tr. (préf. priv. *de,* et *chaton*). Art vétér. Détacher à la main le placenta des femelles de ruminants qui viennent de mettre bas, des chatons ou cotylédons de la muqueuse utérine. (Syn. DÉLIVRER.)

DÉCHAULAGE n. m. Peauss. Opération consistant à débarrasser les peaux de la chaux et d'autres substances alcalines qui lui ont été appliquées au pelanage* : *Le déchaulage s'effectue dans des bains renfermant soit des acides faibles, acides lactique, acétique, butyrique, etc., soit du bisulfite de sodium, ou du chlorure d'ammonium* (On dit aussi PURGE DE CHAUX.)

DÉCHAULER v. tr. Pratiquer l'opération du déchaulage.

DÉCHAUMAGE n. m. Labour superficiel, opéré à l'aide du scarificateur ou de la déchaumeuse, et qui a pour but d'arracher et de retourner les chaumes, en même temps que les mauvaises herbes, provoquant ainsi une germination hâtive des graines de celles-ci, de sorte qu'au premier labour véritable les plantes issues de ces graines seront détruites à leur tour. (On fait suivre le déchaumage d'un hersage, qui permet de réunir en tas les herbes arrachées, qu'on laisse ensuite sécher sur place, ou mieux, que l'on brûle.)

DÉCHAUMER v. tr. Enterrer le chaume avec la charrue.

DÉCHAUMEUSE n. f. Charrue qui sert à effectuer le déchaumage.

déchaumeuse à disques

DÉCHAUSSAGE n. m. Mise à nu du collet des plantes par l'action combinée du gel et du dégel sur la couche superficielle d'un sol cultivé.
— ENCYCL. L'eau se dilatant quand elle se solidifie, le gel détermine un exhaussement de la couche arable, surtout quand celle-ci est trop humide à l'automne ; les plantes elles-mêmes sont soulevées en même temps que le sol ; quand arrive le dégel, la terre s'affaisse, mais, la plante ne s'enfonçant pas, son collet, et souvent même une partie de ses racines, sont mis à nu. Fréquent surtout chez les céréales, le *déchaussage* est combattu par un roulage exécuté au printemps, quand la terre s'est asséchée.

DÉCHAUSSANT, E adj. Sujet au déchaussement, en parlant des terres arables.

DÉCHAUSSÉ adj. Hist. rel. *Moines, carmes déchaussés* ou *déchaux,* carmes de la réforme de sainte Thérèse, qui ne portent point de bas et qui n'ont que des sandales. ‖ Frères mineurs de l'étroite observance en Espagne, qui se distinguaient ainsi des religieux de l'étroite observance d'Italie, appelés *réformés.*

DÉCHAUSSEMENT n. m. Action de déchausser, de se déchausser.
— Agric. Labour exécuté à la bêche ou à la charrue déchausseuse, qui dégage le pied des arbres fruitiers ou les souches des vignes. ‖ Action d'une cause accidentelle qui dénude en partie les racines des végétaux ; état d'une plante ainsi dénudée.
— Chirurg. dent. Etat d'une dent dont le tissu gingival ne couvre pas le collet de la dent. (Le déchaussement est une maladie du bourrelet gingival qui se retire progressivement du collet de la dent, mettant ainsi la racine à nu.)
— Trav. publ. Etat d'une construction qui est déchaussée ; action de la déchausser.
— ENCYCL. Vitic. Le *déchaussement* est une opération pratiquée surtout en viticulture et que l'on effectue au printemps, pour nettoyer le sol des mauvaises herbes qui l'ont envahi, faciliter la destruction des drageons ou l'enfouissement des engrais.
On déchausse la vigne en creusant avec la houe un godet circulaire et profond de 15 à 20 cm au pied du cep, ou bien en exécutant à la déchausseuse une double raie de labour entre chaque rangée de ceps, la terre soulevée formant un ados qui occupe l'intervalle des lignes ; les ceps sont encore enchâssés dans une étroite bande de terre (*cavaillon*) qu'on ameublit à la houe.

DÉCHAUSSER v. tr. (lat. pop. **discalceare ;* de *dis,* et *calceus,* soulier). Retirer la chaussure de : *Déchausser un enfant. Il prit juste le temps de se déchausser* (R. Martin du Gard). ‖ *Par extens.* Dégrader par la base : *Déchausser un mur.* ‖ Mettre à nu jusqu'à la racine, la base : *Déchausser un poteau.* ‖ *Dent qui se déchausse,* qui prend du jeu dans son alvéole.
— Agric. Action de mettre à nu le collet des plantes, en parlant des intempéries. (V. DÉCHAUSSAGE.) ‖ Labourer la terre au pied d'une plante. (V. DÉCHAUSSEMENT.)

DÉCHAUSSEUSE n. f. Charrue au moyen de laquelle on pratique le déchaussement de la vigne. (V. CHARRUE *vigneronne.*)

DÉCHAUSSOIR n. m. Instrument pour déchausser les arbres.

DÉCHAUX [ʃo] adj. m. (de *déchausser*). Déchaussé (XVIe s., repris comme archaïsme) : *Un ermite déchaux* (Apollinaire). ‖ *Carmes déchaux,* v. DÉCHAUSSÉ.

DÈCHE n. f. *Pop.* Gêne excessive, misère : *Huit sous, mais c'est la débine, c'est la dèche en plein* (Huysmans).

DÉCHÉANCE n. f. (lat. *decadentia ;* de *cadere,* tomber). Action de déchoir ; état

d'une personne déchue : *Quand tu sauras dans quel état de déchéance je l'ai trouvé* (R. Martin du Gard). ‖ Privation d'une fonction ou d'une dignité : *La déchéance de Louis XVI fut proclamée par la Convention.*

— Dr. Perte d'un droit, faute d'avoir accompli une formalité ou d'avoir rempli une condition en temps voulu : *Déchéance de la puissance paternelle.*

— Législ. fin. Situation des créances et des dettes publiques, dont le paiement n'a pas été demandé dans le délai voulu. ‖ *Déchéance quadriennale*, v. part. *encycl.*

— SYN. : *abjection, avilissement, chute, décadence, dégradation, disgrâce.*

— ENCYCL. Dr. féod. Il y avait, sous le régime féodal, quatre façons de perdre la noblesse : la *déchéance*, la dégradation, la dérogeance et la bâtardise. La peine de la déchéance nobiliaire atteignait les nobles qui prenaient des biens à ferme ou qui s'attribuaient des revenus de bénéfices ; ceux qui ne prenaient point les armes, suivant l'obligation de leurs fiefs ; enfin, et surtout, ceux qui se dérobaient au paiement de diverses taxes royales sur les anoblis.

— Instit. polit. La *déchéance* est la privation de fonction qui atteint un chef d'Etat ou une personne investie d'un mandat électif. Le 21 septembre 1792, en déclarant la royauté abolie, la Convention prononça virtuellement la déchéance de Louis XVI. De lui-même, Napoléon Ier prononça la déchéance des Bourbons de Naples et d'Espagne. Le 3 avril 1814, le Sénat conservateur le déclara déchu à son tour. Vinrent ensuite les déchéances de Charles X (7 août 1830), de Louis-Philippe (25 févr. 1848), de Napoléon III et de sa famille (1er mars 1871).
Celui qui, au cours de l'exercice d'un *mandat électif*, a encouru une condamnation entraînant la perte de sa capacité politique, ne peut continuer à représenter le collège électoral qui l'a nommé. S'il est sénateur, député ou conseiller général, sa déchéance est prononcée par l'assemblée dont il fait partie, sur le vu des pièces justificatives. S'il est conseiller municipal, il est « immédiatement déclaré démissionnaire par le préfet, sauf réclamation au tribunal administratif dans les dix jours de la notification, et sauf recours au Conseil d'Etat ».

— Législ. fin. *Déchéance quadriennale.* Afin d'éviter que les paiements sur un exercice clos se poursuivent indéfiniment, l'Etat a institué un délai de prescription au-delà duquel ses créanciers ne peuvent plus faire valoir leurs droits. Ce délai est de quatre ans pour les créanciers résidant en Europe et de cinq ans pour ceux qui résident hors d'Europe. Il court à partir du premier jour de l'exercice et n'est donc, en fait, que de trois ans pour les dépenses engagées à la fin de l'exercice. Les créanciers peuvent toutefois l'interrompre soit en envoyant une réclamation écrite à l'Administration, soit en formulant un recours devant la juridiction administrative.
De son côté, le contribuable peut opposer la prescription quinquennale — quelquefois dite *déchéance quinquennale* — au percepteur.

J. DÉCHELETTE
par Dawant
Bibliothèque nationale

DÉCHELETTE (Joseph), archéologue français (Roanne 1862 - † au champ d'honneur, Aisne, 1914). Il dirigea d'abord une importante industrie, puis se consacra à l'archéologie. Il publia des travaux de valeur sur l'archéologie gauloise et romaine, mais son nom est surtout lié au *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.*

DÉCHENAUD (Adolphe), peintre français (Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 1868 - Neuilly-sur-Seine 1926). Il obtint le prix de Rome en 1894. Dessinateur précis, coloriste sobre, il est l'auteur de compositions comme *la Bonne Prise* (Petit Palais), *les Noces d'or* (musée de Dijon), mais s'est fait apprécier surtout en tant que portraitiste. (Acad. des bx-arts, 1918.)

DÉCHÉNITE n. f. Minér. Variété de descloizite, en veinules jaunes ou rouges, de certains grès.

DECHEPARE (Bernard), prêtre et poète basque du XVIe s., né dans la région de Saint-Jean-Pied-de-Port. Auteur du premier livre basque qui ait été imprimé, *les Prémices de la langue des Basques* (Bordeaux, 1545), il est un des plus grands poètes basques. Il a chanté avec un accent personnel et passionné sa foi religieuse et les souffrances de l'amour qu'il avait connues avant d'être prêtre.

DÉCHET n. m. (lat. pop. **decadutus*, avec influence de l'ind. prés. de *déchoir*, proprem. *décadence*, au XVIe s.). Perte qu'une chose éprouve dans son volume, sa valeur, etc. : *Il y a du déchet dans la fonte des monnaies.* ‖ *Par extens.* Ce qui tombe d'une matière qu'on travaille : *Des déchets de laine.* ‖ Rebut, partie d'un corps impropre à l'usage, à la consommation : *Déchets de viande.* ‖ Débris en général : *Des déchets de montagnes jetés sur la brousse à la volée* (R. Dorgelès).
— LANGUE CLASS. *Fig.* Perte partielle, discrédit : *Je viens faire cette visite pour réparer tout ce qu'il y aurait de déchet en la perfection religieuse* (Bossuet).
— LOC. FAM. *Il y a du déchet*, il y a des inégalités, de la diminution, du mécompte (au *pr.* et au *fig.*) : *Il y a du déchet dans le talent de ce peintre. Il y a un déchet dans notre âge raisonnable, par rapport à la spontanéité primitive* (Renan).
— Dr. mar. *Déchet de route*, v. FREINTE.
— Océanogr. Période comprise entre la vive-eau et la morte-eau.
— Pellet. Nom donné à de petits morceaux récupérables qui tombent des peaux lors de la coupe d'un vêtement : *Les pattes d'astrakan sont de précieux déchets.* (Les têtes, pattes et queues des dépouilles d'animaux sont classées et traitées par les marchands de déchets.)
— ENCYCL. Les *déchets* métalliques ont leur valeur, soit qu'on les soumette à une fusion nouvelle pour les régénérer, soit qu'on sépare, sans trop de frais, les divers métaux qui y sont contenus. Enfin, grâce aux progrès de la chimie, on arrive aujourd'hui à traiter des lessives, des eaux mères, des résidus considérés autrefois comme inutilisables, et à en extraire de véritables richesses industrielles. Les déchets des industries du bois (sciures et copeaux) peuvent être employés comme combustibles soit à l'état naturel, soit après avoir été transformés en briquettes. La sciure de bois peut être utilisée à la fabrication de l'alcool et de l'acide oxalique. On l'emploie également dans la fabrication de la dynamite, l'emballage des fruits et des objets fragiles, le filtrage des huiles, l'épuration du gaz d'éclairage, le séchage des divers objets manufacturés (robinetterie, etc.).
Les déchets de bois se rencontrent lors de l'exploitation en forêt (menus bois sans valeur, copeaux d'abattage), du sciage (sciures, dosses, délignures), de l'utilisation (copeaux, chutes). L'utilisation des déchets de bois soit par l'industrie chimique, soit par l'industrie des panneaux, est un des buts essentiels de la politique forestière.
Les déchets des matières textiles reçoivent de nombreuses applications industrielles, notamment pour la production de nouveaux tissus. Dans l'industrie lainière, on utilise en filature de laine cardée tous les déchets de fabrication (duvets, blousse, corons, etc.) et les fibres obtenues après l'effilochage des chiffons neufs ou usagés qui constituent la laine renaissance. Il en est de même dans l'industrie cotonnière. Les déchets de soie, provenant de la sériciculture (cocons défectueux) ou de la filature de la soie (frisons, bourre, pelettes, etc.), constituent la matière première de l'importante industrie de filature de la schappe.
Les déchets obtenus par les opérations de l'écharnage et du rognage des peaux au travail de rivière sont dits *carnasses*, ou *collemâtière*. Ils sont utilisés pour la confection de la gélatine et de la colle forte. Les déchets de cuir tanné sont utilisés dans la fabrication des jouets, ou bien à la confection d'engrais, ou de syndermes*.

DECHET (Louis Alexandre). V. JENNEVAL.

DÉCHEUX, EUSE adj. et n. *Pop.* Qui est dans la dèche.

DÉCHEVELÉ, E adj. Se dit d'une personne dont la chevelure est en désordre : *Leurs corps* [les cadavres des Amazones] *dechevelés et blêmes* (Heredia).

DÉCHEVÊTRER v. tr. Constr. Enlever les chevêtres.

DÉCHEVILLER v. tr. Ôter les chevilles de : *Décheviller un meuble.*

DÉCHIFFONNER v. tr. Défroisser un objet chiffonné : *Déchiffonner une jupe.*

DÉCHIFFRABLE adj. Qui peut être déchiffré : *Ecriture, message déchiffrable.*

DÉCHIFFRAGE n. m. Action de lire de la musique à première vue.

DÉCHIFFREMENT n. m. Action de déchiffrer : *Déchiffrement d'un manuscrit, d'un message chiffré.*
— Cryptogr. Action de déchiffrer un texte à l'aide de la clé qui a servi à le chiffrer.

DÉCHIFFRER v. tr. (de la partic. *dé*, et de *chiffre*). Rétablir dans sa forme primitive un texte chiffré en utilisant en sens inverse le procédé de transformation adopté par le chiffreur et connu du déchiffreur. ‖ *Par extens.* Parvenir à découvrir le sens d'une écriture inconnue : *Déchiffrer des hiéroglyphes.* ‖ *Par anal.* Lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire : *Déchiffrer un manuscrit.* ‖ *Fig.* Comprendre, deviner : *Déchiffrer une énigme.*
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Dévoiler, découvrir : [Il] *sortit sans avoir pu déchiffrer ce cœur de femme altière* (Balzac).
— Mus. Lire et exécuter à première vue un morceau qu'on ne connaît pas.

DÉCHIFFREUR, EUSE adj. et n. Qui déchiffre ; qui a pour mission de déchiffrer.

DÉCHIQUETAGE n. m. Acte de déchiqueter.

DÉCHIQUETÉ, E adj. Bot. Se dit : 1° des organes foliacés divisés en lanières nombreuses et étroites (on dit mieux LACINIÉ) ; 2° des feuilles dont le bord présente des découpures inégales.
— Géogr. Se dit d'une forme du relief aux nombreuses découpures : *Côte déchiquetée.*

DÉCHIQUETER v. tr. (sans doute de l'anc. franç. *eschiqueté*, découpé en cases comme un échiquier). — [Se conj. comme *jeter.*] Mettre en pièces par arrachement, mettre en lambeaux : *Déchiqueter une étoffe.* ‖ Couper maladroitement : *Déchiqueter un perdreau.* ‖ Briser, arracher une partie de : *La fenêtre déchiquetée* (A. Malraux). *Un rideau déchiqueté* (Baudelaire). ‖ Découper irrégulièrement les bords d'une feuille de papier en vue d'un effet artistique : *Déchiqueter une photographie.* ‖ Erailler : *Une paupière rouge* [...] *déchiquetée comme une tête de chardon* (Hugo). ‖ *Fig.* Maltraiter violemment en paroles : *Ils* [Voltaire et Rousseau] *ont été déchiquetés vivants, déchiquetés morts* (Hugo).
— Technol. Faire des trous à une pièce de poterie dans l'endroit où l'on veut appliquer un manche, une oreille, une anse ou autre partie accessoire.

DÉCHIQUETEUR n. m. Appareil de fragmentation, utilisé dans le cas de matières hétérogènes. (Il comprend soit deux cylindres munis de dents et tournant en sens inverse, soit un cylindre mobile se déplaçant devant une plaque dentée fixe, ou encore un dispositif de marteaux articulés.)
— Papet. Appareil utilisé pour réduire en menus morceaux les feuilles de cellulose. (Syn. DÉSINTÉGRATEUR.)

DÉCHIQUETURE n. f. Partie déchiquetée d'un objet. ‖ Entaille maladroite faite avec des ciseaux dans une étoffe. ‖ *Par anal.* Découpure accidentelle ou naturelle : *Les déchiquetures des montagnes.*

DÉCHIRANT, E adj. Qui déchire le cœur : *Ce fut une plainte courte, répétée, déchirante* (Maupassant).

DÉCHIREMENT n. m. Déchirure involontaire : *Le déchirement d'un habit, d'un muscle.* ‖ *Par anal.* Grande douleur physique ou morale : *Des déchirements d'entrailles. Cette apparition l'avait fait se soulever et se tordre avec un déchirement affreux* (Loti). ‖ *Fig.* Désunion, division provoquant des troubles : *La France était en proie à de grands déchirements.*

DÉCHIRER v. tr. (du francique **skîran*, gratter). Mettre en morceaux, en pièces : *Il prit les lettres et les déchira en petits morceaux* (R. Martin du Gard). ‖ Faire une déchirure, une blessure à : *Déchirer sa robe. Le clou lui a déchiré la main.* ‖ *Fam.* Mettre en lambeaux les vêtements de : *Enfant qui, en jouant, déchire son camarade.* ‖ *Par anal.* Causer une vive douleur à : *Toux qui déchire la poitrine. Cris qui déchirent les oreilles.* ‖ Fendre, traverser : *Le chant du coq au loin déchirait l'air brumeux* (Baudelaire). ‖ — *Fig.* Troubler, émouvoir cruelle-

ment : *A l'idée que c'était fini, son cœur se déchirait d'une manière affreuse* (Loti). ‖ Diviser douloureusement : *Une famille déchirée.* ‖ Critiquer avec rage, diffamer : *Deux écrivains qui se déchirent à belles dents.* ‖ Rompre, violer : *Déchirer un contrat.*
— Loc. *Déchirer le voile de,* mettre à nu : *Le premier chagrin un peu gros déchire le voile des illusions.*
— Anat. *Trous déchirés,* nom de deux orifices de la base du crâne : l'un, *trou déchiré antérieur,* situé à l'extrémité externe de la suture pétro-occipitale ; l'autre, *trou déchiré postérieur,* à l'extrémité postérieure de cette même suture. (Ce dernier livre passage à la veine jugulaire et aux nerfs pneumogastrique, glosso-pharyngien et spinal.)

De Chirico (Giorgio), peintre italien (Volo, Grèce, 1888). Il vint en 1911 à Paris, s'y lia avec Apollinaire et exécuta de nombreuses compositions, d'un faire minutieux, rassemblant des objets divers (règles, compas, mannequins, ballons, etc.), environnés d'architectures bizarres (villes désertes, usines, ruines antiques), qui l'ont fait considérer comme un des initiateurs du surréalisme. Rentré en Italie en 1935, il désavoua cette première partie de son œuvre et adopta une manière rappelant tour à tour celle de Rubens et celle de Renoir. Il est représenté au musée national d'Art moderne (*Composition*). On lui doit un roman autobiographique, *Hebdomeros* (1964).

DÉCHIRURE n. f. Rupture faite en déchirant ; blessure faite par une division des tissus : *Faire une déchirure à son habit. Déchirure d'un muscle.* ‖ *Fig.* Trouble violent : [Une avare obligée de donner de l'argent] *c'était comme une déchirure pour son cœur* (Maupassant).
— Aéron. *Panneau de déchirure,* morceau de l'enveloppe d'un aérostat préparé en vue de sa déchirure par le pilote, pour permettre un dégonflage rapide à l'atterrissage et éviter que la nacelle ne soit traînée au sol.
— Papet. Syn. de résistance à la déchirure : *Un papier d'emballage possède en général une bonne déchirure.* (La déchirure constitue un test sûr pour apprécier la solidité d'un papier ou d'un carton.)
— Pathol. Nom parfois donné à certaines plaies à bords irréguliers, le plus souvent contus. (Ce terme est pratiquement réservé aux plaies du périnée, survenant au moment de l'accouchement).

DÉCHLORURATION [klo] n. f. (de *chlore*). Thérap. Procédé thérapeutique pour débarrasser l'organisme du sodium qu'il contient en excès et qui produit l'œdème. (Il serait préférable de parler de régime *désodé,* car le sodium est responsable de la rétention d'eau et non le chlore.)
— Encycl. Le rein normal paraît pouvoir éliminer une quantité presque illimitée de sel, pourvu qu'on lui fournisse l'eau nécessaire à sa dilution. Il n'en est pas ainsi si le rein est lésé. Suivant l'importance de la lésion, le rein ne peut plus éliminer qu'une quantité limitée de sel par vingt-quatre heures, et, si la quantité de sel ingéré dans le même temps dépasse la quantité éliminée, le sel s'accumule dans l'organisme. Une rétention concomitante d'eau a pour effet de ramener la proportion du sel des humeurs à 8 p. 1 000, et de diminuer la diurèse.
On pare aux dangers, qui peuvent être parfois mortels, de la rétention de sodium par la *cure de déchloruration,* qui consiste à prescrire, pendant des périodes de temps variables (dix jours en moyenne) et renouvelées, le *régime déchloruré,* dans lequel on supprime le sel culinaire et on ne permet que les aliments les plus pauvres en chlorure de sodium. Comme, avec ce régime, la quantité de sel ingéré est inférieure à celle qui peut être éliminée par les reins malades, une partie du sel en rétention est quotidiennement rejetée, entraînant avec elle une quantité d'eau correspondante ; par suite, la diurèse augmente et les œdèmes s'atténuent progressivement jusqu'à disparaître. La guérison peut survenir, mais elle est assez rare, car la cure de déchloruration ne répare pas, par elle-même, la lésion rénale ; il faut donc la reprendre systématiquement et parfois pendant plusieurs années ; il arrive d'ailleurs que, l'imperméabilité rénale étant presque complète, la cure ne suffise pas à éliminer l'excès de sel et à amener une amélioration appréciable. D'autre part, il convient de ne pas prolonger la durée du régime désodé parce qu'il entraîne la perte de l'appétit, le dégoût des aliments et une diminution considérable de l'acidité gastrique.

DÉCHLORURER [klo] v. tr. Débarrasser de son chlorure (de sodium) : *Déchlorurer l'organisme.*
— Méd. *Régime déchloruré,* régime alimentaire dépourvu à peu près complètement de chlorure de sodium. (V. déchloruration.)

DÉCHOCAGE n. m. Mise en œuvre des différentes techniques visant à faire sortir un malade ou un blessé (par bombardement, écrasement, brûlures) de son état de choc*, préambule nécessaire à toute intervention chirurgicale ou thérapeutique ultérieure.

DÉCHOIR v. intr. (de *choir*). [*Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient.* Pas d'imparfait. *Je déchus, nous déchûmes. Je déchoirai* (*décherrai* est rare et archaïque). *Je déchoirais* (*décherrais* est rare et archaïque). *Que je déchoie, que nous déchoyions, que vous déchoyiez. Que je déchusse, qu'il déchût. Déchu, e.* Prend l'auxil. *avoir* ou *être,* selon qu'on insiste sur l'action elle-même ou sur l'état qui en résulte]. Tomber d'une situation supérieure : *Déchoir de son rang. Elles étaient bien déchues depuis la mort du ménétrier* (Hugo). ‖ *Théol.* Perdre l'état de grâce : *L'homme est déchu de son état d'innocence.* ‖ Etre physiquement affaibli par l'âge. ‖ — *Fig.* Diminuer : *Un crédit qui commence à déchoir.* ‖ Perdre une dignité, un droit, une qualité : *Déchoir de son ancien courage.*
— Syn. : *baisser, décroître, faiblir, tomber.*

DÉCHRISTIANISATION [kris] n. f. Action de déchristianiser, de se déchristianiser ; état résultant de cette action.

DÉCHRISTIANISER [kris] v. tr. Faire cesser d'être chrétien ; faire renoncer à la foi chrétienne : *Déchristianiser un peuple.*
— ***Se déchristianiser*** v. pr. Abandonner la foi chrétienne, la pratique de la religion chrétienne.

DÉCHROMAGE n. m. Opération d'enlèvement d'un revêtement de chrome (chromage) par dissolution électrolytique.

DÉCHROMATEUR n. m. Vase poreux en céramique, dans lequel on place la cathode durant l'opération de régénération par oxydation d'un bain de chromage électrolytique. (Tout en permettant l'électrolyse, il évite l'action réductrice de l'hydrogène dégagé à la cathode en assurant l'isolement du compartiment anodique.)

DÉCHROMER v. tr. Enlever le chromage : *On déchrome une pièce avant d'effectuer un nouveau revêtement de chrome pour obtenir une bonne adhérence du dépôt.*

DÉCHU, E n. (part. pass. de *déchoir*). Personne qui a perdu sa force, son crédit, son innocence originelle : *L'ange du blasphème | Est de tous les déchus le plus audacieux* (Musset).

Dechy, comm. du Nord (arrond. de Douai), dans le bassin houiller ; 6 348 hab. (*Dechynois*). Houille. Centrale thermique.

DÉCI- (du lat. *decem,* dix), préfixe (symb. : d) qui divise par dix l'unité devant laquelle il est placé (*décigramme, décimètre,* etc.).

DÉCI n. m. En Suisse, mesure de capacité utilisée dans les cafés ou les restaurants.

DÉCIATES ou **DÉCÉATES.** Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Ire Narbonnaise), qui occupait la région située entre le Var et Antipolis (Antibes).

DÉCIATINE n. f. Mesure agraire russe, valant 2 400 sagènes carrées, soit 1,092 5 ha.

DÉCIBEL n. m. Unité d'atténuation d'un son, égale à un dixième de bel*. (On se sert couramment de cette unité pour apprécier et comparer les puissances sonores, les bruits, les atténuations, les gains des amplificateurs, etc.)

DÉCIDÉ, E adj. Hardi, audacieux : *Un homme décidé.* ‖ Se dit des gestes, du ton, etc., de celui qui n'hésite pas : *Air, ton très décidé.*

DÉCIDÉMENT adv. De façon certaine, décisive, définitive : *Alors il se sentit décidément prisonnier, comme un pauvre oiseau en cage, prisonnier pour toujours* (R. Rolland). ‖ Vraiment ; tout compte fait.

DÉCIDENCE n. f. (lat. *decidere,* tomber). Pathol. Affaissement : *Décidence du ventre.*

DÉCIDENT, E adj. Bot. Syn. de décidu, e.

DÉCIDER v. tr. (lat. *decidere,* trancher). Déterminer ce qu'on doit faire, prendre un parti (l'infin. complément est introduit par la prép. *de*) : *Il fut convenu que les parents verraient cette fille avant de rien décider* (Maupassant). ‖ Entraîner (quelque chose), causer : *L'éducation décide le progrès des peuples.* ‖ Déterminer (quelqu'un) [l'infin. complément est introduit par la préposition *à*] : *Un conseil un peu ferme eût suffi pour décider François-Joseph à se contenter d'un succès diplomatique* (R. Martin du Gard).
◆ V. tr. ind. **(de).** Se prononcer sur ; donner une solution à ; prendre une résolution sur : *Chacun décide des questions suivant ses intérêts particuliers.* ‖ *En décider,* apporter une solution à la question posée : *Le sort en décidera.*
◆ V. intr. Prendre la décision : *A vous de décider.* — Fréquent dans la langue classique : *Je pourrais décider, car ce droit m'appartient* (La Fontaine).
— ***Se décider*** v. pr. Prendre un parti, une résolution : *Rien de plus précieux que de savoir se décider* (Napoléon Ier). ‖ Se déterminer (l'infin. complément est introduit par la prép. *à*) : *Antoine ne bougeait pas, ne se décidait pas à partir* (R. Martin du Gard). *Se décider pour le moindre mal.*
— Rem. *Décider que* est suivi de l'indicatif si le verbe exprime une volonté dont l'accomplissement est certain (*Il décide que les rations seront diminuées*), et du subjonctif si le verbe exprime seulement l'idée de volonté (*Il avait décidé que la chambre fût peinte en bleu*).

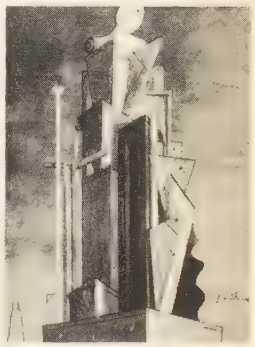

Giorgio DE CHIRICO
« Composition »
musée national d'Art moderne

DÉCIDU, E adj. (du lat. *deciduus,* qui tombe). Bot. Qui tombe naturellement quand la vie a cessé : *Feuilles décidues.* [On dit aussi décident, e et caduc, uque.]

DÉCIDUALE adj. f. (lat. *déciduus,* qui tombe). Obstétr. *Membrane déciduale,* nom donné parfois à la caduque, ou muqueuse de l'utérus gravide, qui tombe après l'accouchement, entraînée par le décollement du placenta (délivrance).

DÉCIDUATES ou **DÉCIDUÉS** n. m. pl. Noms employés jadis pour désigner un groupe de mammifères, comprenant ceux qui, comme les éléphants, ont une membrane caduque qui est éliminée avec le petit qui vient au monde. (Les mammifères déciduates comprennent : les *proboscidiens,* les *rongeurs,* les *insectivores,* les *pinnipèdes,* les *carnassiers,* les *chiroptères* et les *primates.*)

DÉCIDUOME n. m. (lat. *deciduus,* qui se détache, et suff. *ome* [indiquant tumeur].) Obstétr. Tumeur de la caduque utérine. (Les déciduomes bénins sont de petites tumeurs du genre adénome ; le déciduome malin est un chorio-épithéliome*, tumeur maligne d'origine fœtale, qui envahit les organes maternels.)

DÉCIER ou **DÉICIER** n. m. Fabricant de dés à jouer, de jeux d'échecs, de dames et de trictrac.

DÉCIGRADE n. m. Mesure d'angle valant la dixième partie du grade (symb. : dgr).

DÉCIGRAMME n. m. Mesure de masse valant la dixième partie du gramme (symb. : dg).

DÉCILAGE n. m. (de *décile*). Statist. Division d'un ensemble statistique en dix classes d'effectif égal.

DÉCILE n. m. Statist. Dixième partie d'un ensemble de données classées dans un ordre déterminé. ‖ Grandeur de l'élément qui partage une série de données en dix groupes également nombreux ou en dix intervalles égaux. | *Premier décile,* valeur D telle qu'un dixième des données aient des valeurs inférieures à D. (On définit de même les 2e, 3e, ..., 9e déciles ; le 5e décile se confond avec la *médiane.*)

DÉCILITRE n. m. Dixième partie du litre (symb. : dl).

DÉCILLER v. tr. (de *cil*). V. dessiller.

DÉCIMABLE adj. Sujet à la dîme : *Terre décimable.*
— Féod. Qui appartient à la dîme ; qui concerne la dîme.

DÉCIMAL, E, AUX adj. (lat. *decimalis ;* de *decem,* dix). Math. Qui procède par dix ou

par puissance de dix : *Unités décimales. Calcul décimal. La division décimale forme la base de l'arithmétique.* ‖ *Calcul décimal,* calcul des nombres décimaux. ‖ *Fraction décimale,* fraction* simple dont le dénominateur est une puissance de dix. ‖ *Logarithmes décimaux,* système de logarithmes dont la base est dix. (Syn. LOGARITHMES VULGAIRES.) ‖ *Nombre décimal,* nombre composé d'une partie entière, qui peut être nulle, et d'une seconde partie (*partie décimale*), inférieure à l'unité et exprimée à l'aide de chiffres dits « décimaux » (ex. : *4,25 m*). ‖ *Numération décimale,* numération* dans laquelle la base est dix. ‖ *Système décimal,* système de poids et mesures dans lequel les multiples et les sous-multiples des unités principales sont des puissances décimales de ces unités. (V. SYSTÈME MÉTRIQUE.)

— Bibliogr. *Classification décimale,* v. CLASSIFICATION.

◆ N. f. : *Une décimale. La seconde décimale dans un nombre décimal représente des centièmes.* ‖ Chacun des chiffres qui concourent à exprimer la partie décimale d'un nombre décimal : *Calculer le rapport du diamètre à la circonférence jusqu'à la trentième décimale.*

DÉCIMALISATION n. f. Réduction au système décimal, de toutes les mesures.

DÉCIMALISER v. tr. Réduire au système décimal.

DÉCIMALITÉ n. f. Caractère de ce qui est décimal.

DÉCIMATEUR n. m. (du lat. *decima,* dîme). Celui qui avait le droit de lever la dîme ecclésiastique dans une paroisse. (On disait aussi DÉCIMEUR.) ‖ *Par anal.* Celui qui prélève, soit directement, soit en l'affermant, une partie d'un produit quelconque.

— ENCYCL. Dans l'ancienne France, le *décimateur* était celui qui avait droit à la « dîme », c'est-à-dire le curé ou le titulaire du bénéfice, qui remettait alors au prêtre en exercice une « portion congrue » de la dîme. Le gros décimateur était celui qui percevait la totalité de la dîme. Dans tous les cas, le décimateur devait contribuer à l'entretien des écoles et des bureaux ou tables des pauvres.

DÉCIMATION n. f. Action de décimer, châtiment qui consistait à faire périr un homme sur dix : *Décimation de prisonniers.* ‖ *Par anal.* Diminution opérée dans une classe de personnes, proportionnellement à leur nombre total.

— ENCYCL. Hist. Lorsqu'on ne voulait pas mettre à mort tous les prisonniers de guerre ou tout un corps coupable de révolte ou de lâcheté, on tirait au sort, et le dixième homme dont le nom sortait était supplicié. Cet usage remonterait au Ve s. av. J.-C. ; les exemples en sont nombreux dans l'histoire romaine. La *décimation* fut maintenue au Moyen Age et jusqu'au XVIIe s. Pépin le Bref décima les captifs saxons ; Charlemagne pratiqua la décimation pour punir la lâcheté ou l'indiscipline ; en 1675, Créqui décima la garnison française de Trèves qui avait capitulé ; Menchikov, le favori de Pierre le Grand, opérait sur ses soldats la décimation. Cette peine a disparu du code des nations civilisées.

DÉCIME n. m. (du lat. *décima* [*pars*], dixième partie). Dixième partie du franc. (V. CENTIME.)

— Dr. fisc. *Décime* ou *demi-décime,* impôt supplémentaire d'un dixième ou d'un vingtième par franc, ou principal de certains droits.

◆ Adj. Chim. *Liqueur décime,* solution de sel marin de concentration telle qu'il en faut un litre pour précipiter un gramme d'argent.

DÉCIME n. f. Sous l'Ancien Régime, taxe perçue par le roi sur le clergé.

— ENCYCL. La *décime,* impôt dont la levée sur les chrétiens, laïcs ou ecclésiastiques fut accordée (pour une ou plusieurs années), à l'origine, aux rois de France par le pape pour reprendre Jérusalem à Saladin (dîme Saladine, 1188), a été perçue de plus en plus régulièrement par les souverains pour les motifs les plus divers, soit avec l'accord du pape (décime pour la croisade, 1312), soit avec l'accord volontaire du clergé (décime pour combattre Edouard Ier d'Angleterre, 1294).

A partir du XVIe s., cette contribution, volontaire en principe, finit par devenir régulière, le roi contraignant en fait l'Assemblée du clergé à lui accorder tous les dix ans, et parallèlement au don gratuit, une ou plusieurs décimes nouvelles ; leur montant, fixé à 1 300 000 livres par le contrat de Poissy (1561), applicable en droit jusqu'en 1577 afin de servir au paiement des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris et des arrérages des dettes du clergé, ne cessa de s'élever (10 millions avant 1789), le clergé ayant été contraint, dès 1579-1580, de proroger en fait indéfiniment ce régime de subventions, parmi lesquelles on distingua désormais les *décimes ordinaires* (ou du contrat) et les *décimes extraordinaires,* levées pour faire face à des besoins exceptionnels.

Pour assurer la régularité des levées de décimes, le roi et le clergé créèrent de nombreux offices, soit à l'échelon national (syndics, puis agents généraux), soit à l'échelon provincial (syndics métropolitains, au nombre de huit, dont la compétence s'étendait aux ressorts des huit chambres supérieures des décimes créées également en 1580, et receveurs provinciaux de 1594), soit à l'échelon diocésain (syndics diocésains contrôlant les receveurs diocésains). Le montant de ces décimes (un vingtième et non pas un dixième des bénéfices ecclésiastiques) fut toujours réparti irrégulièrement, sans être proportionné aux revenus des diocèses ou des bénéficiers, dont certains, d'ailleurs — tels les cardinaux — étaient exemptés.

● Les *chambres des décimes* étaient les chambres ecclésiastiques dont relevaient jusqu'à la Révolution toutes les affaires suscitées par la répartition et la levée des impôts du clergé. (Les unes [*chambres supérieures* ou *bureaux généraux*], créées par Henri III [édit de 1580], jugeaient en appel, sous la présidence d'un archevêque, tous les litiges fiscaux concernant le clergé. On en comptait huit, établies à Paris, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Rouen, Tours, Aix et, plus tard, Bourges. Les autres [*chambres* ou *bureaux diocésains*], créées par un édit de 1616, se réunissaient en général sous la présidence de l'évêque pour répartir et lever, dans le cadre du diocèse, les impôts votés par l'assemblée du clergé. Ils jugeaient aussi en première instance les litiges afférents à ces impôts.)

DÉCIMER v. tr. (lat. *decimare ;* de *decem,* dix). Punir de mort un soldat sur dix : *Décimer un régiment.* ‖ *Par extens.* Faire périr en grand nombre : *Si du moins au hasard il* [le Sort] *décimait les hommes!* (Lamartine).

DÉCIMÈTRE n. m. Mesure* de longueur, qui vaut la dixième partie du mètre (symb. : dm). ‖ Instrument en forme de règle, divisé en centimètres et millimètres, et dont la longueur est un décimètre. ‖ *Décimètre carré,* mesure de superficie équivalente à un carré ayant 1 dm de côté (symb. : dm^2). ‖ *Décimètre cube,* mesure de volume équivalente à un cube ayant 1 dm pour arête (symb. : dm^3). ‖ *Double décimètre,* instrument en forme de règle, divisé en centimètres et millimètres, et ayant pour longueur 20 cm.

DÉCIMÉTRIQUE adj. Relatif au décimètre. ‖ De l'ordre du décimètre.

DÉCIMEUR n. m. Fin. V. DÉCIMATEUR.

DÉCIMILLI-, préfixe indiquant la division d'une grandeur par 10 000 (symb. : dm).

DECIMO adv. (mot lat.). Dixièmement.

DĚČÍN. V. ČESKÝ TĚŠÍN.

DÉCINES-CHARPIEU, comm. de l'Isère (arrond. de Vienne) ; 11 009 hab. (8 983 aggl.) [*Décinois*]. Industries pharmaceutiques et textiles artificiels. Moteurs électriques.

DÉCINORMAL, E, AUX adj. Chim. Se dit de liqueurs titrées dont la concentration est dix fois plus petite que celle des liqueurs normales*.

DÉCINTRAGE n. m. Action de décintrer : *Le décintrage d'une voûte, d'une porte.* (On dit aussi DÉCINTREMENT.)

— ENCYCL. On distingue deux procédés généraux de *décintrage :* 1° le décintrage par abaissement du cintre au moyen d'appareils interposés entre le cintre et ses appuis (coins, boîtes à sable, câbles tendeurs, vérins) ; 2° le décintrage par élévation de la voûte. Ce procédé, innové par Freyssinet au pont de Villeneuve-sur-Lot, est de plus en plus employé pour toutes les voûtes de moyenne et de grande portée, et pour les voûtes de faible portée surbaissées. Il consiste à disposer à la clef de l'arc des vérins hydrauliques calculés de manière à écarter l'une de l'autre les deux moitiés de la voûte, de telle sorte qu'elles se soulèvent en se décollant du cintre.

DÉCINTRER v. tr. Trav. publ. et Constr. Ôter les cintres qu'on avait placés pour construire une voûte, une arcade.

DÉCINTROIR n. m. Marteau de maçon, à deux taillants. ‖ Pioche ayant une partie plate et une en pointe. (V. DÉCENTOIR.)

DÉCIRER v. tr. Grav. Après que le graveur a fait mordre l'acide, faire disparaître la cire qui recouvrait la planche de cuivre.

DÉCISIF, IVE adj. Qui résout une difficulté : *Argument décisif. On lui demandait une réponse décisive* (Stendhal). ‖ Propre à amener une solution définitive : *Une bataille décisive. Comme si le pas décisif eût été franchi* (R. Martin du Gard).

— LANGUE CLASS. Qui décide hardiment ; tranchant : *Les Pamphiles sont* [...] *vifs, hardis et décisifs avec ceux qui ne savent rien* (La Bruyère).

DÉCISION n. f. (lat. jur. *decisio*). Action d'arrêter après délibération ; résultat de cette action : *Les décisions du gouvernement. Décision judiciaire, administrative.* ‖ Résultat final, dénouement d'une lutte, d'un débat : *Attendre la décision d'une affaire.* ‖ Qualité de celui qui n'hésite pas à prendre ses résolutions : *Je possède l'imagination fertile, la prompte décision d'un chef de bande* (R. Martin du Gard). *Esprit de décision.* ‖ Fermeté : *Il se répétait : « Du sang-froid. De la décision »* (R. Martin du Gard).

— Cybern. Unité d'information*. (V. part. *encycl.*)

— Dr. admin. *Décision exécutoire, Décision préalable,* v. part. *encycl.*

— Dr. canon. Acte par lequel une autorité compétente prend parti après examen. ‖ *Spécialem. Décision de la Rote,* acte extrajudiciaire par lequel le tribunal de la Rote formulait et motivait (alors que les congrégations romaines ne motivent jamais) son avis sur le point en litige. (Les décisions de la Rote ont été plusieurs fois publiées, notamment par Molinès, en 1754.)

— Instit. polit. Disposition d'ordre législatif prise et promulguée par le président de la République dans l'exercice des pouvoirs exceptionnels, qu'il est autorisé à exercer dans les circonstances particulières prévues par l'article 16 de la Constitution de 1958.

— Mil. Document quotidien signé d'un chef de corps, relatant les faits intéressant la vie du corps ou les détails du service. (La décision est communiquée pour émargement aux officiers et lue à la troupe au rapport.)

— SYN. : *détermination, hardiesse, résolution.*

— ENCYCL. Cybern. Une information entraîne une *décision* si elle apporte une réponse s'exprimant par un « oui » ou par un « non », à l'exclusion de toute autre distinction. La décision représente un choix entre deux cas possibles, tels que pile ou face. Tout choix plus complexe peut se ramener à des décisions successives dont le nombre mesurera la quantité totale d'informations : un choix entre 2^n cas représente n décisions.

— Dr. admin. *Décision exécutoire.* Alors que le particulier ne peut user de la contrainte pour assurer l'exécution des obligations dont il est créancier que s'il a obtenu en sa faveur une décision de justice revêtue de la formule* exécutoire, l'Administration possède le privilège (dit *privilège du préalable* ou *action d'office*) de prendre des décisions immédiatement applicables aux administrés qui doivent les exécuter. Elle peut donc, lorsque la loi le lui permet, imposer unilatéralement des obligations aux particuliers et mobiliser la force publique pour les faire exécuter. Cette exécution se fait à ses risques et périls, et engage sa responsabilité si la décision est reconnue illégale. Il est possible de former devant les tribunaux administratifs un *recours pour excès de pouvoir** contre une décision faisant grief que l'on suppose être illégale. Ce recours n'est pas suspensif, il ne dispense pas de l'exécution, mais, en cas de succès, il aboutira à l'annulation rétroactive de la décision attaquée.

Décision préalable. Avant d'attaquer l'Administration devant un tribunal administratif, il faut avoir obtenu d'elle une décision préalable. Il convient donc, tout d'abord, de formuler sa requête devant l'autorité compétente, le refus pouvant être porté devant la

juridiction. Pour éviter les conséquences possibles d'une inertie de l'Administration qui, en refusant de répondre, interdirait tout recours, le législateur a admis qu'un silence de quatre mois équivalait à une décision implicite de rejet, contre laquelle un recours est possible.
— Psychol. Dans la description classique de l'acte volontaire, la *décision* représente le choix qui succède à la délibération consciente et réfléchie, et termine cette délibération. La décision, aussi nommée le *fiat* (lat. *fiat*, que cela soit), pose aux moralistes et aux métaphysiciens le problème de la liberté* : notre décision est-elle déterminée nécessairement par l'ensemble des motifs considérés, ou bien subsiste-t-il toujours une possibilité d'hésiter, et décidons-nous par un acte libre ? (V. volonté, liberté.)

DÉCISIVEMENT adv. De façon décisive.

DÉCISOIRE adj. (du lat. *decidere*, décider) ou **LITIS-DÉCISOIRE** (du lat. *lis, litis*, procès, et *decidere*, décider). Dr. Décisif. (Ne s'emploie guère que pour désigner le *serment* décisoire* ou *litis-décisoire*.)
— Psychol. Qui concerne la décision volontaire. (V. volonté.)

DÉCISTÈRE n. m. Métrol. Mesure de volume utilisée pour le cubage des bois et valant un dixième de stère (symb. : dst).

DECIUS (Caius Messius Quintus Decius Valerianus Trajanus), en franç. **Dèce** (Bubalia, près de Sirmium, Pannonie, 201 - Abryttos [auj. Aptaak], Moesie [auj. Dobroudja], 251), empereur romain (248-251). Vainqueur des Goths, Decius est proclamé empereur par ses soldats (248), qui éliminent Philippe à la bataille de Vérone (249). Il est ainsi le premier Illyrien qui accède au pouvoir suprême. Pour rendre à Rome son antique puissance, cet empereur, respectueux de la tradition, se place volontairement dans une perspective à la fois républicaine et impériale : restitution au sénat de l'administration civile ; restauration de la religion romaine par la persécution des chrétiens, tout citoyen de l'Empire devant être titulaire d'un *libelle* décerné après l'offrande publique d'un sacrifice aux dieux (édit de 250) ; adoption du nom de Trajan. Mais les chrétiens, bien qu'il y ait parmi eux quelques *lapsi*, résistent à la persécution, en particulier en Afrique, où l'évêque de Carthage, Cyprien, a dirigé leur résistance. Les offensives des Goths sur le Danube et des Blemmyes en Haute-Egypte l'obligent à abandonner les persécutions (mars 251) pour lutter contre ses adversaires extérieurs. Mais, trahi par le *dux Moesiae*, Trébonien Galle, il est vaincu et tué dans les marais d'Abryttos, en Dobroudja (juin 251).

DECIUS JUBELLIUS, tribun militaire romain, qui défendit Rhegium contre Pyrrhos en 282 av. J.-C. ; mais, tenté par les richesses de cette ville, il s'en rendit maître avec ses soldats campaniens, se livra au massacre et au pillage, contraignit les femmes à épouser ses soldats. Plus tard, les Romains prirent Rhegium, et châtièrent les soldats coupables, tandis que Decius se tuait lui-même (270).

DECIUS MUS, nom de trois Romains qui se dévouèrent aux dieux infernaux pour assurer la victoire aux armées romaines : le premier, Publius, dans une guerre contre les Samnites (340 av. J.-C.) ; — Son fils, à Sentinum (295 av. J.-C.), où il vainquit, avec Fabius Rullianus, les Samnites, les Etrusques et les Ombriens, coalisés contre Rome ; — Le petit-fils, à Asculum, dans la guerre contre Pyrrhos (279 av. J.-C.).

DECIZE, ch.-l. de cant. de la Nièvre (arrond. de Nevers), sur une île rocheuse de la Loire, à la naissance du canal du Nivernais ; 6 796 hab. (5 713 aggl.) [*Decizois*]. Eglise Saint-Aré, en partie moderne, mais avec une crypte du VIIe s. et un chœur roman. Ruines du château des ducs de Nevers. Ancien couvent du XVIIe s. (chapelle du XIe s.). Ancienne extraction de kaolin. Carreaux de céramique. Tuyaux et objets moulés en caoutchouc. Fabrique d'équipements militaires. Tôlerie et chaudronnerie. Scierie et fabrique de meubles. Patrie de Guy Coquille et de Saint-Just.

DECK (Théodore), céramiste et industriel français (Guebwiller 1823 - Sèvres 1891). Après avoir voyagé et travaillé en Allemagne, en Autriche, il s'établit à Paris en 1856. Créateur d'un genre proche des céramiques chinoises et persanes, il résolut le problème des émaux transparents et celui des rouges de cuivre chinois sur porcelaine. Il a publié *la Faïence* (1887) et a dirigé la Manufacture nationale de Sèvres.

DECKEN (Karl Klaus, baron von der), explorateur allemand (Kotzen, Brandebourg, 1833 - Berbera, Somalie, 1865). Il explora en 1860 la région du lac Nyassa et entreprit l'année suivante la reconnaissance du Kilimandjaro avec Thornton. Une troisième expédition, avec le Dr Kersten en 1862, lui permit de faire l'ascension du Kilimandjaro jusqu'à l'altitude de 4 200 m et d'en dresser la carte. En 1863, il visita Madagascar et les Mascareignes ; il périt au cours d'une expédition sur le fleuve Djouba.

DECKER (les), famille d'artistes hollandais. Les plus connus sont : Cornelis Gerritsz (Haarlem - *id.* 1678), qui apprit probablement de Ruysdael l'art du paysage, qu'il pratiqua avec talent. Ses œuvres (Anvers, Bâle, Besançon, Leningrad, Munich, Louvre) sont, le plus souvent, animées de personnages peints par son ami Van Ostade ; — Jan (XVIIe s.), qui a peint à Haarlem des scènes d'ateliers de tailleurs ou de tisserands (Bruxelles, Hanovre, Berlin), et le *Laboratoire de l'alchimiste* (Stockholm) ; — Frans (Haarlem 1684 - *id.* 1751), qui fut le directeur de la Gilde de Haarlem (1724-1740) ; il peignit des portraits collectifs (*les Directeurs de l'hospice*, Haarlem) ou isolés (*Jeune Homme*, Haarlem). — Citons encore Willem Jansz Ier, qui travaillait à Gouda (v. 1551) ; son fils Jan Willemsz ; son petit-fils Willem Jansz II (Rotterdam v. 1586 - † 1624) [*Paysage*, Budapest].

DECKER (Jeremias De). V. De Decker.

DECKER (Paul), dit **l'Aîné,** architecte et graveur allemand (Nuremberg 1677 - Bayreuth 1713). Elève d'Andreas Schlüter, il collabora à l'exécution de la statue équestre du Grand Electeur à Berlin, devint architecte du Comte palatin, puis du margrave de Bayreuth (1710), et travailla à la construction et à la décoration de châteaux à Bayreuth et à Erlangen. Auteur de nombreuses gravures d'ornement, il a laissé un recueil, *Fürstlicher Baumeister oder Architectura civiles* (1711), qui popularisa en Allemagne le style de Berain.

DECK HOUSE [dekaus] n. m. (mots angl.).

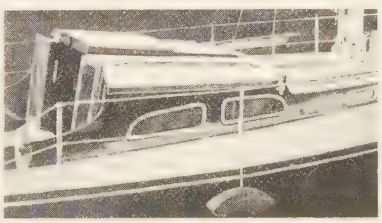

Surélévation du roof à l'arrière d'un yacht. (Syn. dog house.)

DÉCLAMATEUR, TRICE n. Personne qui parle ou écrit dans un style emphatique, ampoulé : *L'orateur est occupé de son sujet, et le déclamateur de son rôle* (Joubert).
◆ Adj. Emphatique, ampoulé : *Juvénal est souvent déclamateur.*

DÉCLAMATION n. f. (lat. *declamatio*). Art régissant l'emploi des différents modes de diction expressive pour l'interprétation d'un texte parlé. ‖ Art de la diction expressive pour l'interprétation d'un texte chanté, qui repose sur le double sentiment des valeurs du texte et des valeurs mélodico-rythmiques de la musique. ‖ Discours que l'on composait, à Rome, dans les écoles d'éloquence : *Un sujet de déclamation.* ‖ Discours pompeux ou violent, mais banal : *Les déclamations d'un sectaire. Prenons, par exemple, le thème de la révolte et du blasphème qui de Byron à Leconte de Lisle a fourni tant d'éloquentes déclamations* (Claudel). ‖ Verbiage, remplissage : *Est déclamation tout ce qui n'appartient pas au sujet, fût-ce une vérité incontestable* (C. Martha).

DÉCLAMATOIRE adj. Qui concerne la déclamation : *Art déclamatoire.* ‖ Pompeux, emphatique : *Style, ton déclamatoire.*

DÉCLAMER v. tr. (lat. *declamare*). Réciter à haute voix, avec le ton et les gestes convenables : *Les dames Delobelle frissonnaient en entendant résonner derrière la cloison des tirades* [...] *déclamées par une voix ronflante* (A. Daudet). ‖ Prononcer, dire avec emphase : *Déclamer pompeusement des banalités.*
◆ V. intr. Parler avec violence contre quelqu'un, contre quelque chose : *Déclamer contre le luxe.* ‖ S'exprimer avec emphase : *De nombreux poètes ont déclamé sur l'insensibilité de la nature qui ne se soucie ni de nos joies ni de nos peines* (Claudel).

DÉCLARABLE adj. Qui peut ou doit être déclaré : *Marchandises déclarables.*

DÉCLARANT n. m. Qui fait une déclaration, notamment à un officier de l'état civil.

DÉCLARATIF, IVE adj. Dr. Se dit d'un acte par lequel on constate l'existence d'un droit préexistant. (Les jugements sont en général déclaratifs ; seuls quelques jugements, comme les jugements d'adjudication, les jugements de divorce, sont constitutifs de droits. Le partage*, en droit français, est également déclaratif.)
◆ Adj. et n. m. Linguist. Se dit des verbes exprimant l'idée de *dire, raconter*, par opposition aux verbes de croyance ou d'opinion (*croire, penser*).

DÉCLARATION n. f. (lat. *declaratio*). Action de déclarer ; acte, écrit, discours par lequel on fait publiquement une communication : *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie.* ‖ Aveu, confession : *La déclaration de brouille éternelle* (Stendhal). ‖ Aveu de son amour : *Faire une déclaration en forme.* ‖ Etat détaillé, énumération : *Déclaration des revenus.*
— Ch. de f. *Déclaration d'expédition,* note de remise, obligatoire pour toute expédition (sauf les bagages), établie et signée par l'expéditeur, et comportant tous renseignements nécessaires pour l'acheminement du wagon, les conditions, la nature du chargement, etc.
— Dr. Affirmation de l'existence d'une situation juridique ou d'un fait. (V. part. *encycl.*) ‖ Témoignage porté devant un officier de police ou un juge d'instruction. ‖ *Déclaration d'adjudication,* déclaration au greffe du tribunal de grande instance par le dernier avoué enchérisseur, qui — dans les trois jours de l'adjudication — fait connaître le nom et l'acceptation de l'adjudicataire. ‖ *Déclaration affirmative,* déclaration que le débiteur d'une créance saisie-arrêtée est appelé à faire pour reconnaître l'existence de sa dette. ‖ *Déclarations de l'état civil,* celles par lesquelles on fait connaître à l'officier de l'état civil une naissance ou un décès. ‖ *Déclaration d'hypothèque,* celle qui fait connaître l'affectation hypothécaire d'un bien à la sûreté d'une créance. ‖ *Déclaration de naturalité,* lettre patente délivrée à un étranger pour lui conférer le titre de citoyen français. ‖ *Déclaration d'utilité publique,* v. expropriation. ‖ *Déclarations d'absence, d'association, de command, de faillite, de paternité ou de maternité, de succession,* v. ces mots.
— Dr. anc. *Déclaration de décime,* bulle pontificale déterminant les bases de l'assiette de la décime. ‖ *Déclaration seigneuriale,* acte récognitif qu'un seigneur était en droit d'exiger et qui comprenait l'aveu, le dénombrement et la reconnaissance censuelle, mainmortable et en franche aumône.
— Dr. fisc. V. part. *encycl.*
— Dr. intern. V. part. *encycl.*
— Dr. mar. *Déclaration d'aliments,* celle par laquelle l'assuré désigne à l'assureur les marchandises auxquelles s'applique la police flottante qu'il a souscrite auparavant.
— Dr. pén. *Déclaration du jury,* paroles que prononce le chef du jury pour faire connaître le verdict. (Debout, la main placée sur son cœur, il déclare : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est... ».)
— Hist. *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen,* v. droits de l'homme et du citoyen (*Déclaration des*). ‖ *Déclarations royales,* v. part. *encycl.*
— Hyg. V. part. *encycl.*
— Instit. polit. *Déclaration ministérielle,* exposé du programme d'un nouveau gouvernement ou déclaration de politique générale d'un gouvernement en place faits devant une assemblée parlementaire. (Aux termes de la Constitution de 1958, le Premier ministre engage la responsabilité du gouvernement

DECIUS
monnaie d'or romaine
(avers)
cabinet des Médailles

Phot. Faure Beaulieu, Larousse.

Déclaration des Quatre Articles : Assemblée du clergé pour l'affaire de la Régale gravure par Marot *cabinet des Estampes*

devant l'Assemblée nationale sur son programme ; il peut également l'engager sur une *déclaration de politique générale ;* en cas de désapprobation de l'Assemblée par le vote d'une motion de censure, le gouvernement doit démissionner [sauf si le président de la République dissout l'Assemblée]. Le Premier ministre a, par ailleurs, la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale.)

— Législ. fin. *Déclaration de conformité,* acte solennel par lequel la Cour des comptes affirme qu'existe la concordance des comptes des ministres avec les comptabilités qu'elle a connues par la voie juridictionnelle. (Elle rend à ce titre, chaque année, deux déclarations générales [une déclaration d'année et une déclaration d'exercice], qui ont pour but d'attester la conformité des documents généraux retraçant l'exécution des services financiers et des arrêts rendus sur les comptes des comptables. Ces déclarations tardives, et ne comportant ni sanction ni publicité, présentent peu d'intérêt.)

— Mar. Pièce établie par les autorités du bord à l'appui d'une opération ou d'un événement. || *Déclaration d'avarie,* procès-verbal fait après accident de mer en vue de la réclamation des assurances. || *Déclaration en douane,* dépôt à l'administration des Douanes des papiers concernant la cargaison. || *Déclaration d'entrée, de sortie,* pièces ayant trait au débarquement, à l'embarquement des marchandises.

— Encycl. Dr. civ. L'acte de mariage énonce la *déclaration* des contractants de se prendre pour époux, la déclaration qu'il a été fait ou non un contrat de mariage. On note encore, en droit civil, les déclarations d'absence, de domicile, d'adoption, de succession, du testateur qui ne sait signer, de renonciation à la communauté, de remploi, d'hypothèque, etc.

— Dr. fisc. L'Enregistrement perçoit des droits sur toute mutation de propriété, par vente ou par succession ; il en résulte que l'acquéreur ou l'héritier doit faire une *déclaration* à cet effet.

Déclaration contrôlée. Les impôts personnels sur les revenus sont fondés sur une déclaration faite chaque année par le contribuable à l'administration chargée de l'assiette des impôts. Pour certains revenus, la quantité de matière imposable détenue par le contribuable est également déclarée au fisc par une tierce personne, que sa position met au courant de la situation exacte du contribuable : l'employeur déclare les salaires versés à ses employés ; l'éditeur, les droits d'auteurs remis aux écrivains, etc.

Déclaration en douane. Toute marchandise importée ou exportée par mer, par terre ou par air doit être déclarée à la douane.

Déclaration en mairie. Voie de recours reconnue au contribuable en matière de réclamation, cette déclaration, reçue sans frais ni formalité sur un registre spécial, doit être formulée dans le mois qui suit la mise en recouvrement du rôle. La réclamation fait l'objet d'une instruction par l'inspecteur des Contributions directes, puis d'une décision du directeur. Si elle est négative, le contribuable peut alors saisir le tribunal administratif.

— Dr. intern. On désigne du nom de *déclarations* les actes par lesquels des Etats définissent l'attitude qu'ils comptent adopter en vue d'une éventualité déterminée : par la déclaration de Pillnitz, l'empereur Léopold II et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III décidaient d'aider Louis XVI, roi de France, à consolider et à maintenir son pouvoir devant la Révolution montante (27 août 1791).

Déclaration de guerre. Si le droit international coutumier, suivant sur ce point la doctrine anglo-saxonne, considère la déclaration de guerre comme facultative, la pratique continentale, consacrée en 1907 par la convention de La Haye, requiert l'accomplissement de cette formalité sous l'aspect de la déclaration de guerre motivée, ou de l'ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle.

La déclaration de guerre entraîne *ipso facto* la rupture des relations diplomatiques. Si les traités politiques sont résolus par elle, les traités concernant les intérêts privés sont maintenus. Les traités d'alliance doivent motiver la prise de position des Etats participants. Les Etats qui ne sont point belligérants font connaître leur neutralité.

Déclaration de neutralité. Emises au début d'une guerre, les déclarations de neutralité proclament le désir des neutres de rester en termes amicaux avec les belligérants.

— Hist. *Déclarations royales.* Ces déclarations servaient de commentaires aux édits et aux ordonnances. Ce fut surtout à partir de François Ier qu'on les distingua de ces actes. Le mot *édit* s'appliqua à des matières particulières ; le mot *ordonnance* était réservé pour les matières générales. On appela *déclaration royale* l'interprétation des ordonnances.

— Hyg. 1° La *déclaration des maladies contagieuses* a été rendue obligatoire, pour tout docteur, officier de santé ou sage-femme, par la loi du 15 février 1902, complétée par le décret du 7 août 1952.

2° La *déclaration des maladies professionnelles* a été rendue également obligatoire par la loi du 30 octobre 1946 et les décrets successifs de complément.

3° La *déclaration des maladies vénériennes* (syphilis, blennorragie, chancre mou, maladie de Nicolas-Favre), instituée au Danemark dès 1906, est devenue obligatoire en France par la loi du 31 décembre 1942 ; cette déclaration ne mentionne le nom du malade que s'il refuse de se traiter ou s'il se livre à la prostitution.

4° La *déclaration des causes de décès* est obligatoire pour le médecin de l'état civil chargé de constater le décès et elle a été prévue dans un dessein statistique.

Déclaration du clergé de France ou **Déclaration des Quatre Articles,** déclaration gallicane rédigée par Bossuet et acceptée, le 19 mars 1682, par une assemblée de trente-cinq évêques et de trente-cinq prêtres, à la demande de Louis XIV. Celui-ci était soutenu par les Jésuites, le parlement et la Sorbonne dans l'affaire de la Régale*, qui l'opposait depuis 1673 au pape et aux deux évêques jansénistes Caulet, de Pamiers, et Pavillon, d'Alet. Proclamant l'indépendance absolue des rois du point de vue temporel, la supériorité du concile œcuménique sur le pape ainsi que l'existence des libertés de l'église gallicane, elle conteste en outre l'infaillibilité pontificale tant que le consentement de l'Eglise n'est pas intervenu. Obligatoirement enseignée dans les collèges et les séminaires, la déclaration dut, en outre, être acceptée par les candidats aux grades théologiques. Mais le pape ayant refusé d'investir les évêques nommés par le roi (trente-cinq évêchés sans titulaire à la mort d'Innocent XI en 1689), Louis XIV dut abandonner la Déclaration et en imposer la rétractation aux évêques qu'il avait désignés, en échange de la reconnaissance par le pape de l'extension du droit de régale à toute la France. Bonaparte, en 1801, dans une clause des articles organiques ajoutée de sa propre autorité au Concordat, en imposa de nouveau l'enseignement aux professeurs de séminaire : il en fit une loi d'Empire par le sénatus-consulte du 17 février 1810 et prétendit même contraindre le pape à lui jurer soumission.

DÉCLARATOIRE adj. Dr. Qui porte déclaration juridique : *Acte déclaratoire. Sentence déclaratoire.*

DÉCLARER v. tr. (lat. *declarare,* rendre clair, proclamer, faire connaître). Porter à la connaissance de quelqu'un ; affirmer, proclamer : *Déclarer ses intentions. En opposition à ma volonté bien évidemment déclarée, vous prétendez me parler* (Stendhal). *Elle se fit longtemps prier, déclarant qu'elle ne voulait pas* (Maupassant). || Signifier par un acte formel : *Déclarer la guerre ;* et, *au fig. : Déclarer quelqu'un coupable.* || Faire connaître à l'Administration la nature et le montant d'une matière imposable : *Déclarer ses revenus.*

— Dr. fisc. *Déclarer des marchandises,* en faire connaître la quantité et la nature, en vue des droits auxquels elles peuvent être soumises.

— Syn. : *annoncer, découvrir, manifester.*

— ***Se déclarer*** v. pr. Faire connaître ses sentiments, ses intentions ; prendre parti : *Si cet homme se méfie de sa nièce [...], il doit la tuer raide avant qu'elle se déclare* (J. Giraudoux). || Déclarer son amour : *Enfin, il s'est déclaré.* || Apparaître clairement dans sa véritable nature ; se manifester sans ambiguïté : *L'orage se déclare. La tuberculose, cette fois, s'était déclarée* (R. Martin du Gard).

DÉCLASSÉ, E n. Personne qui n'est plus au rang social qui conviendrait, qui est déchue de sa position sociale : [Il] *se jugeait déclassé, estimant son physique et ses manières au-dessus de sa position* (Maupassant).

DÉCLASSEMENT n. m. Action de déclasser ; résultat de cette action : *Le déclassement de la fonction publique.*

— Ch. de f. Action pour un voyageur de se déclasser dans une voiture de chemin de fer. | Taxe payée en conséquence.

— Dr. admin. Décision administrative faisant quitter une catégorie juridique soumise à une réglementation particulière et retomber dans le régime de droit commun : *Déclassement d'un monument historique.*

— Mar. Radiation définitive des rôles de l'inscription maritime, d'un matelot ou inscrit cessant d'exercer la profession de marin. || Suppression d'un navire de la liste de la flotte.

— Mil. *Déclassement d'une place forte,* décision appartenant, en principe, au pouvoir législatif, qui a pour effet de déclarer cette place forte inutile à la défense et d'abroger les servitudes imposées par ses fortifications. || *Déclassement d'un matériel,* opération par laquelle celui-ci passe d'une catégorie d'emploi dans une autre (par ex., pour les effets d'habillement, de la collection de guerre dans la collection d'instruction).

DÉCLASSER v. tr. (préf. priv. *dé,* et de *classer*). Déranger (ce qui était classé) ; faire sortir d'un classement : *Déclasser les médailles d'une collection.* || Faire sortir d'une catégorie, souvent en classant à un rang inférieur, en plaçant dans une situation inférieure : *Les agents de la fonction publique s'estimaient déclassés par rapport aux autres salariés.*

— Mar. Rayer du rôle de l'inscription maritime, en parlant d'un marin.

— ***Se déclasser*** v. pr. Ch. de f. Voyager dans une classe supérieure à celle à laquelle on a droit par son billet. (Le voyageur qui se déclasse s'expose à l'amende s'il voyage ainsi sans y avoir été réglementairement autorisé par le chef de train.)

DÉCLAVETER v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) Enlever la clavette qui fixe une pièce sur une autre.

De clementia. V. clementia (*De*).

DÉCLENCHE n. f. (préf. privat. *dé,* et de *clenche*). Appareil destiné à séparer deux pièces d'une machine pour permettre le libre mouvement de l'une d'elles. (On écrit parfois à tort déclanche.)

— Encycl. On emploie principalement la *déclenche* pour rendre facultative la liaison de la tige du tiroir d'une machine à vapeur avec celle de la bielle d'excentrique, et pour rendre indépendant le mouvement du tiroir de celui de la bielle motrice. Pour obtenir ce résultat, on fait mouvoir un organe appelé

couteau de déclenche : c'est une languette métallique, manœuvrée par une poignée à ressort. Un butoir sert à maintenir le couteau dans la position qu'on lui a donnée, jusqu'au moment où l'on veut enclencher de nouveau.

DÉCLENCHEMENT n. m. Action de déclencher : *Le déclenchement d'une porte, d'un ressort, d'une attaque.*
— Aéron. Action de provoquer spontanément une figure de voltige aérienne. (V. part. *encycl.*)
— Ch. de f. *Déclenchement d'un poste d'aiguillage,* suppression systématique de l'ensemble des enclenchements du poste, en vue de l'exécution de travaux ou de modifications.
— Electr. Ouverture des contacts d'un disjoncteur : *Le déclenchement d'un disjoncteur peut être commandé soit à la main, soit automatiquement par un relais électrique.*
— Mécan. Mécanisme qui produit l'effet contraire de l'enclenchement.
— Encycl. Aéron. On distingue deux sortes de figures de voltige aérienne : Les *figures déclenchées* et les *figures commandées.* Dans le premier cas, le pilote met son avion dans une position telle qu'à partir d'un certain moment il réalisera l'acrobatie recherchée, sous le seul effet des forces extérieures. Dans une évolution acrobatique commandée, au contraire, l'avion est constamment dirigé par le pilote, qui contrôle sa position par le manche et par le palonnier. Il en est en général ainsi dans les évolutions lentes, telles que le tonneau lent, alors que toutes les évolutions qui se font au voisinage de la perte de vitesse (telles que l'abattée ou la glissade consécutive à un virage avec défaillance du moteur) sont des acrobaties déclenchées. La vrille* peut être soit déclenchée, soit commandée, mais il s'agit alors de deux sortes différentes de voltige.

DÉCLENCHER v. tr. (de *clenche*). Manœuvrer le déclic de ; provoquer la mise en mouvement de : *Déclencher un ressort. L'ouverture de la porte déclenche une sonnerie.* ‖ *Fig.* Mettre brusquement en mouvement : *Déclencher une attaque. Une action de masse, déclenchée en même temps des deux côtés de la frontière* (R. Martin du Gard).
— Mécan. Manœuvrer la déclenche pour séparer deux pièces qui étaient liées.

DÉCLENCHEUR n. m. Electr. Dispositif agissant sur le mécanisme d'un disjoncteur pour en prévenir l'ouverture.
— Electron. *Déclencheur analyseur,* dispositif, utilisé en général avec un oscillographe, permettant le déclenchement du phénomène par un signal de synchronisation, issu du réseau, à un moment quelconque du cycle.
— Phot. Mécanisme libérant l'obturateur.

De Clercq (René), écrivain belge d'expression flamande (Deerlijk 1877 - Bussum 1932). Il a d'abord écrit des poésies populaires, puis, au cours de la Première Guerre mondiale, a orienté son inspiration vers les problèmes politiques et sociaux.

DÉCLIC [klik] n. m. (déverbal de *décliquer*). Mécanisme disposé pour faire cesser, à un moment donné, la solidarité qui existe entre deux pièces d'une même machine. (On dit aussi décliquetis.) ‖ Bruit provoqué par le fonctionnement de ce mécanisme.
— Encycl. Les *déclics* s'emploient par exemple pour accrocher un mouton, dans le battage des pieux, afin de le laisser retomber brusquement lorsqu'il est parvenu à une hauteur déterminée. Le plus souvent, un crochet s'engage dans l'œil que le mouton porte à sa partie supérieure. Ce crochet est mû par un levier qui le fait basculer. Les déclics sont à simple ou à double crochet.
Dans certaines machines à vapeur, dites *à déclic,* la soupape d'admission est ouverte par le mécanisme de distribution, puis un déclic agit au moment voulu par le mécanicien ou le régulateur pour la laisser libre ; elle est alors fermée par un ressort ou un dash-pot.

DÉCLIN n. m. (déverbal de *décliner*). Etat de ce qui arrive à la fin de sa course : *Au déclin du soleil, je partais* (Loti). *J'écoutais cette nuit au déclin de l'été | Un oiseau* (Apollinaire). ‖ *Fig.* Diminution de grandeur ou d'éclat : *Le déclin de la vie, de l'intelligence. Un auteur à son déclin.*
— Astron. *Déclin de la Lune,* période pendant laquelle décroît le disque éclairé, depuis la pleine jusqu'à la nouvelle lune.

Déclin et chute de l'Empire romain, ouvrage historique de Gibbon, qui étudie la décadence de l'Empire romain de 180 à 1453 en fonction d'un thème majeur, la responsabilité de l'Eglise chrétienne dans cet effondrement, que ne put enrayer la tentative de restauration romaine en 1347. Publié à Londres de 1771 à 1788, ce livre eut un grand succès, car son auteur sut à la fois enchaîner rigoureusement les faits, critiquer les hommes et les institutions avec une fine et sûre ironie teintée de scepticisme religieux, tout en relatant une foule d'événements épisodiques susceptibles de retenir l'attention du lecteur. Il comprend deux parties, la première et la plus longue couvrant la période de 180 à 641 apr. J.-C., la seconde, celle de 641 à 1453 ; cette dernière a été conçue en fonction d'un raisonnement faux : la misère et la faiblesse incurable de l'Empire byzantin.

Déclin de l'Occident (le), ouvrage d'Oswald Spengler, paru en 1922. Comme Nietzsche et Dilthey, Spengler accorde une importance essentielle à la vie, à l'évolution, à la notion de temps, et applique ces concepts à l'histoire des civilisations et des cultures. Il parvient à la notion de *cycles* de culture,* assez analogue au *retour éternel* de Nietzsche, et exprime son relativisme* radical en affirmant que nulle valeur ne peut durer au-delà de la civilisation dont elle émane, qu'elle est destinée à périr avec cette civilisation même, pour être remplacée par d'autres, périssables à leur tour. La vérité est, selon lui, fonction d'une époque, le progrès même n'est qu'illusion.

DÉCLINABILITÉ n. f. Linguist. Qualité d'un mot déclinable : *La déclinabilité des noms, des adjectifs.*

DÉCLINABLE adj. Linguist. Qui peut être décliné : *En latin, les noms sont déclinables.*

DÉCLINAISON n. f. (de *décliner*). Astron. Distance d'un astre ou d'un point quelconque du ciel à l'équateur, mesurée par un arc de grand cercle perpendiculaire à l'équateur, qui porte le nom de *cercle de déclinaison.* (V. part. *encycl.*)
— Linguist. Système des formes que présente un mot pourvu d'une flexion nominale ou pronominale, par opposition à la conjugaison, système de formes caractéristique des verbes. (V. part. *encycl.*) ‖ Chacune des classes de mots qui se déclinent de la même manière, distinguées suivant la nature de la désinence et du thème.
— Magnét. *Déclinaison magnétique,* angle formé par le méridien magnétique et le méridien géographique en un point de la surface de la Terre. (V. part. *encycl.*) ‖ *Boussole de déclinaison,* boussole qui sert à évaluer cet angle. (V. boussole.)
— Philos. *Déclinaison des atomes,* v. clinamen.
— Encycl. Astron. La *déclinaison* se compte de 0 à 90° à partir de l'équateur ; elle est positive pour les astres situés dans l'hémisphère Nord, négative pour ceux de l'hémisphère Sud. La déclinaison et l'ascension droite sont les deux coordonnées au moyen desquelles on détermine et on reconnaît la position d'un astre dans le ciel. Tous les points situés sur un même parallèle de la sphère céleste ont une même déclinaison. Pour mesurer la déclinaison d'un astre, on se sert du cercle mural, s'il passe au méridien, ou de l'équatorial, si cet astre n'est pas dans le plan du méridien. Les mesures ainsi effectuées donnent la déclinaison *apparente* de l'astre. Pour obtenir ensuite la déclinaison *réelle,* des calculs de correction sont nécessaires, qui doivent tenir compte de la réfraction, de l'aberration, de la précession et de la nutation (et également de la parallaxe, s'il s'agit d'un astre appartenant au système solaire).
— Linguist. Les formes que comporte la *déclinaison,* et qui expriment les diverses fonctions syntaxiques du mot, les relations spatiales ou temporelles, sont dites *cas**. Le nombre en est variable : le sanskrit possédait huit cas, le grec ancien cinq, le latin six ; l'ancien français n'en avait que deux. On parle quelquefois, dans certaines langues, de déclinaison *diptote* pour des mots à deux cas (grec *ptôsis,* cas), de déclinaison *triptote* pour des mots à trois cas.
On a appliqué aussi le terme de déclinaison à l'ensemble des formes à affixes que présentent les mots dans les langues agglutinantes, les affixes agglutinés jouant un rôle analogue à celui des désinences* dans les langues flexionnelles. Les déclinaisons de ces langues diffèrent de celles des langues flexionnelles par le nombre souvent élevé de cas qu'elles comportent et par le fait que les affixes sont généralement les mêmes pour tous les mots ; au contraire, les langues flexionnelles présentent plusieurs variétés de déclinaisons dont les cas sont égaux en nombre et de fonction identique, mais représentés par des jeux de désinences différents (on distingue, en grec ancien, trois déclinaisons, avec des sous-classes plus ou moins nombreuses ; en latin, cinq déclinaisons, etc.).
— Magnét. Ce furent les navigateurs du XVe s. qui reconnurent que l'axe d'une aiguille aimantée librement suspendue ne se trouve pas dans le méridien du lieu. Le plan vertical qui passe par les pôles de l'aiguille s'appelle *méridien magnétique,* et la déclinaison est l'angle que le méridien magnétique fait avec le méridien géographique.
La déclinaison magnétique se mesure à l'aide des *boussoles* de déclinaison* ou des *théodolites magnétiques* (v. magnétomètre). Les lignes joignant les points de la Terre ayant la même déclinaison magnétique sont appelées *lignes isogones.* Elles ont été figurées pour la première fois sur des cartes dressées par Barlow et Duperrey, vers 1825. Les lignes isogones aboutissent à deux points que l'on appelle *pôles magnétiques ;* en ces points, l'inclinaison est de 90°. Parmi les lignes isogones, il en existe une de déclinaison nulle ; elle traverse le Brésil dans sa partie orientale, puis l'Amérique du Nord et coupe l'Ancien Continent du cap Nord au golfe Persique ; cette ligne passait par Paris en 1663. Elle divise le globe en deux parties : dans l'une, la déclinaison est occidentale ; dans l'autre, elle est orientale. Toutes ces lignes isogones sont essentiellement variables. D'ailleurs, la déclinaison présente encore des variations, tantôt périodiques, tantôt irrégulières. Les variations régulières sont *diurnes,*

carte en degrés des lignes d'égale déclinaison magnétique en France

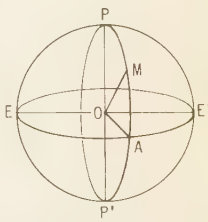

déclinaison (astron.) **PP′, ligne des pôles ; EE′, équateur ; PMP′, cercle de déclinaison ; AM, déclinaison de l'astre M.**

déclics
1. Pour le lancement d'un navire
2. De mouton

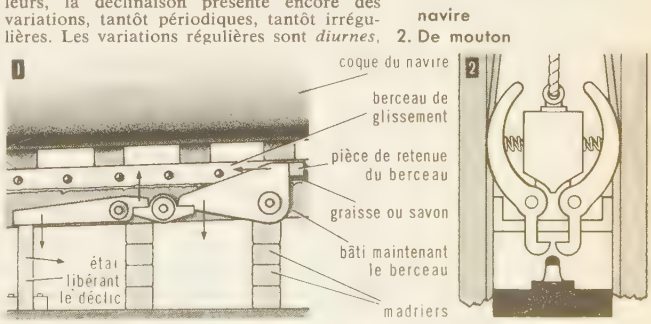

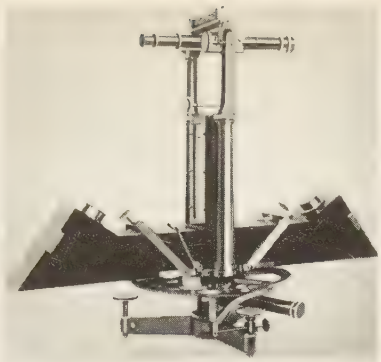

déclinaison
boussole de topographie

annuelles et *séculaires*. Les premières sont faibles, de l'ordre d'une dizaine de minutes sexagésimales. Les secondes, découvertes en 1786 par Cassini, restent encore mal définies. Quant aux troisièmes, elles évoluent en fonction de la position géographique du lieu considéré.
En France, la déclinaison, qui est encore partout occidentale — c'est-à-dire que le pôle nord de l'aiguille aimantée se dirige à l'ouest du nord géographique —, y diminue actuellement d'une façon à peu près uniforme de 7′ par an environ.

DÉCLINANT, E adj. Qui décline, s'affaiblit.

DÉCLINATOIRE adj. Procéd. Qui a pour but de décliner une juridiction : *Exceptions déclinatoires.*
◆ N. m. Contestation sur la compétence d'un tribunal. ‖ Acte de procédure qui en expose les moyens : incompétence, litispendance, connexité.
— Topogr Longue aiguille aimantée à pivot, fixée dans un boîtier muni de traits de repère diamétralement opposés.
— Encycl. Topogr. Le *déclinatoire* est solidaire d'une planchette ou du mouvement général de l'axe principal d'un tachéomètre. Pour décliner l'appareil, on fait tourner la planchette, ou le tachéomètre, jusqu'à ce que l'aiguille vienne entre les repères. Dans ces conditions, la graduation zéro de l'appareil ou le quadrillage de la planchette fait un angle donné avec le nord magnétique, et, dans l'étendue d'un petit levé, cet angle restera constant; l'orientement du zéro se conservera parallèle d'une station à la suivante. Généralement, on s'arrange en jouant sur le calage du boîtier du déclinatoire pour que, lorsque l'aiguille est entre les repères, la planchette soit orientée vers le nord géographique ou le nord Lambert.

DÉCLINER v. intr. (lat. *declinare*, détourner, écarter, s'écarter). Pencher vers sa fin, s'affaiblir : *Vieillard qui décline. Les forces déclinent avec l'âge.*
— Astron. S'approcher de l'horizon, après avoir dépassé le méridien, en parlant des astres. ‖ S'éloigner de l'équateur, par des variations de déclinaison : *Le soleil décline, entre les tropiques, tantôt au nord, tantôt au sud.*
◆ V. tr. Ne pas reconnaître; refuser comme inacceptable : *Décliner la responsabilité de quelque chose. Décliner une juridiction.* ‖ Refuser avec politesse : *Décliner un honneur, une invitation.* ‖ *Décliner son nom*, se nommer.
— Linguist. Faire varier dans sa désinence un nom, un pronom, etc., suivant son rôle dans une phrase.
— Magnét. Orienter un appareil par le moyen d'une aiguille aimantée et la connaissance préalable de la déclinaison du lieu.
— Topogr. *Décliner la planchette*, régler le déclinatoire d'une planchette de manière qu'il suffise à une station quelconque de ramener l'aiguille aimantée entre ses repères pour que la planchette soit orientée vers le nord géographique ou le nord Lambert.

déclinatoire
rectangulaire
Goulier

DÉCLINOMÈTRE n. m. Magnét. Boussole imaginée par Gauss, destinée à la mesure de la déclinaison magnétique. (On désigne également ainsi des appareils analogues, mais destinés, dans les observatoires magnétiques, à l'enregistrement continu des variations de la déclinaison.)

DÉCLINQUER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *clin*). Mar. Dépouiller de son bordage en parlant d'une embarcation à clins : *Déclinquer un canot.* ‖ Syn. de DISLOQUER. (On dit aussi DÉGLINGUER.)

DÉCLIQUER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *cliquet*). Faire partir subitement le déclic soutenant un mouton pour le battage des pieux.
— Arm. Au Moyen Age, actionner une machine de guerre en agissant sur son déclic. ‖ Après l'invention de la poudre, décharger un canon : *Ceux du Quesnoy déclicquèrent canons et bombardes* (Froissart).

DÉCLIQUETAGE n. m. Mécan. Action de décliqueter : *Une roue à rochet est le type des organes de décliquetage.*

DÉCLIQUETER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *cliquet*). Dégager le cliquet des dents d'une roue à rochet, dans une montre, une pendule, un treuil, etc. [Contr. ENCLIQUETER.]

DÉCLIQUETIS n. m. Syn. peu us. de DÉCLIC.

DÉCLIVE adj. (lat. *declivis*). Qui va en pente; incliné : *La partie déclive d'une toiture. Ils [...] grimpèrent sur un nouveau talus, plus déclive...* (A. Camus).
— Pathol. *Point déclive*, point le plus bas d'une cavité, d'une plaie, d'un épanchement : *Il est préférable de drainer les abcès au point déclive.*

DÉCLIVITÉ n. f. (lat. *declivitas*, pente). Etat de ce qui est en pente : *La déclivité d'un terrain.* ‖ *Par extens.* Terrain en pente.
— Ch. de f. et Trav. publ. Inclinaison que le profil en long d'une route, d'une ligne de chemin de fer, présente dans un sens ou dans l'autre. (Lorsque la déclivité permet de gagner un point plus élevé que celui qui marque l'origine du départ, elle prend le nom de *rampe*. Si, au contraire, elle se dirige en sens inverse, on l'appelle *pente*.)

DÉCLOCHER v. tr. Enlever les cloches qui abritaient des plantes : *Déclocher des melons.*

DÉCLOÎTRER v. tr. Retirer du cloître.

DÉCLORE v. tr. (de *clore*). [Se conj. comme *clore*.] Ôter la clôture de; ouvrir : *Déclore un parc.*

DÉCLOUAGE n. m. Action de déclouer.
— Peauss. Assouplissement d'une peau, à l'aide d'une dresse, pour éviter sa contraction.

DÉCLOUER v. tr. Défaire ce qui était cloué; enlever les clous de : *Déclouer une planche. Une malle qui s'est déclouée.* ‖ Détacher de son clou : *Déclouer un tableau.*

DÉCOAGULER v. tr. Ramener à l'état liquide un corps coagulé.

DÉCOCHAGE n. m. Métall. Opération qui consiste à sortir une pièce de fonderie du moule où elle a été coulée. (Dans le moulage en sable, on brise le moule à coups de pic et de marteau. Industriellement, on utilise un vibrateur à air comprimé fixé sur le châssis du moule.)

DÉCOCHEMENT n. m. Action de décocher : *Le décochement d'une flèche;* et, *au fig. : Le décochement d'un trait satirique.*
— Text. Décalage des points de liage dans le rapport d'armure d'un tissu. (Si ce décalage se compte d'une duite à la suivante, il constitue un décochement en chaîne. Si, au contraire, il est compté d'un fil de chaîne au voisin, il constitue un décochement en trame.) ‖ Gradin formé par les points de mise à la carde des motifs décoratifs sur une mise en carte.

DÉCOCHER v. tr. (de *coche*, entaille). Lancer avec un arc ou un engin analogue : *Décocher une flèche.* ‖ Lancer (en général) : *« Voici une écuelle pour boire! » reprenait un homme en lui décochant dans la poitrine une cruche cassée* (Hugo). ‖ *Fig.* Lancer, dire avec brusquerie, avec malice : *Il décocha vers son fils un regard aigu* (R. Martin du Gard). *Décocher des épigrammes.* [Bovary] *répondit médiocrement aux [...] compliments et gaillardises que l'on se fit un devoir de lui décocher dès le potage* (Flaubert).
— Métall. Sortir une pièce de fonderie du moule où elle a été coulée.
— Text. Faire le décochement sur la mise en carte.

DÉCOCHEUR n. m. Ouvrier chargé du décochage dans une fonderie.

DÉCOCONNAGE n. m. Action de détacher les cocons de vers à soie de la bruyère qui leur servait de support. (Syn. DÉRAMAGE.)

DÉCOCONNER v. intr. Détacher les cocons des bruyères ou autres objets sur lesquels le ver à soie les avait fabriqués.

DÉCOCTÉ n. m. (du lat. *decoctus*, cuit). Pharm. Produit d'une décoction.

DÉCOCTION n. f. (lat. *decoctio;* de *decoquere*, faire cuire). Action de plonger les corps dans un liquide froid, et de porter celui-ci à l'ébullition, qu'on maintient un certain temps.

DÉCODAGE n. m. Rétablissement du langage clair en partant des éléments obtenus par codage. (V. CHIFFREMENT.)

DÉCODER v. tr. Rétablir le langage clair par décodage.

DECŒUR (Emile), céramiste français (Paris 1876 - Fontenay-aux-Roses 1953). Elève à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, puis au Conservatoire national des arts et métiers, il travailla chez un faïencier comme décorateur, puis se voua au grès et à la porcelaine. La beauté des émaux et la pureté des formes caractérisent sa production. Il est représenté dans presque tous les musées d'Europe et d'Amérique; la collection Altherton Curtis, au musée national d'Art moderne, est riche de plus de six cents de ses pièces.

DÉCŒURAGE n. m. Technol. Elimination du cœur* lors du débitage des grumes en scierie.

DÉCŒURER v. tr. Eliminer le cœur d'une pièce de bois.

DÉCOFFRAGE n. m. Constr. et Trav. publ. Action de décoffrer. (Une surface de béton est dite *brute de décoffrage* lorsqu'elle n'a reçu, après décoffrage, aucun revêtement ou enduit.)

DÉCOFFRER v. tr. Constr. et Trav. publ. Enlever les coffrages d'un ouvrage de béton armé après durcissement de celui-ci.

DÉCOGNOIR n. m. Imprim. Coin de buis ou instrument en fer, pour serrer ou desserrer les formes.

DÉCOHÉRER v. tr. Radiotechn. Ramener à son état initial la résistance d'un cohéreur* après qu'il ait été influencé par les ondes hertziennes.

DÉCOHÉREUR n. m. Radiotechn. Petit marteau qui frappait sur le tube du cohéreur* de Branly pour remettre la limaille dans son état primitif, interrompant ainsi le courant.

DÉCOIFFAGE n. m. Action d'enlever la coiffe qui couvre la fusée d'un projectile.

DÉCOIFFEMENT n. m. Action de décoiffer.

DÉCOIFFER v. tr. Ôter ou défaire la coiffure de : *Décoiffer une mariée.* ‖ Déranger les cheveux de : *Elle était déchaussée, elle était décoiffée* (Hugo). ‖ *Par anal.* Enlever ce qui surmonte, ce qui s'appelle *coiffe : Décoiffer une fusée.* ‖ Ôter l'enveloppe qui entoure un bouchon; déboucher : *Il ne s'attendait pas au champagne. On décoiffe une bouteille près de lui* (Mérimée). ‖ *Fig.* et *fam.* Débarrasser une personne de ce dont elle était coiffée, éprise (vx) : *Je voudrais bien qu'il se décoiffe d'un dessein aussi extravagant.*

DÉCOINCEMENT n. m. Action de décoincer ou de se décoincer; résultat de cette action : *Le décoincement des rails.*

DÉCOINCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Dégager, en retirant les coins : *Décoincer des rails.*

DÉCOLÉRER v. intr. (de *colère*). [Se conj. comme *céder*.] Cesser d'être en colère : *Il y a des gens qui ne décolèrent pas.* (Ne s'emploie guère que négativement.)

DÉCOLLAGE n. m. Action de décoller : *Le décollage d'une enveloppe.*
— Aéron. Action de quitter le sol : *Décollage d'un avion, d'un hélicoptère.* ‖ *Décollage assisté*, décollage d'un avion au moyen de fusées d'assistance. (Voir J. A. T. O.)

Phot. X, Larousse.

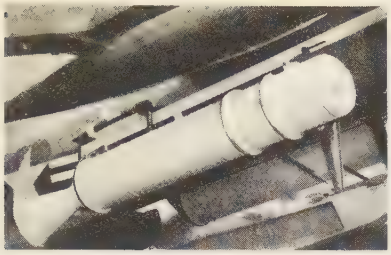

fusée de **décollage** du « Snark » à combustible liquide 15 000 kg de poussée

— Electr. *Décollage d'une machine tournante*, instant où le rotor de la machine quitte l'état de repos pour entrer en rotation. (Il ne faut pas confondre le décollage avec le démarrage*. La durée du démarrage est le temps compris entre le décollage et l'instant où la machine a atteint sa vitesse normale de régime.)
— Encycl. Aéron. Pour effectuer un *décollage* correct, le pilote doit progressivement ouvrir la manette des gaz alors que l'avion roule au sol face au vent, après avoir d'abord poussé le manche à balai en avant, pour soulever la queue de l'appareil ; lorsque l'avion acquiert une vitesse suffisante de roulement au sol, le pilote ramène lentement le manche en arrière, pour effectuer d'abord un vol en palier au ras du sol, puis une montée lente et régulière.
On facilite le décollage des avions lourds des avions à réaction ou des appareils de porte-avions au moyen de *fusées de décollage* (fusées J. A. T. O.) qui ajoutent leur poussée à celle des moteurs, et qui, leur office rempli, sont ensuite larguées. A bord des porte-avions, ce sont parfois les *catapultes* qui sont utilisées. On emploie aussi la technique de l'*avion porteur ;* il s'agit d'un appareil de fort tonnage et de grande surface de voilure qui supporte un avion plus petit dont il assure le décollage ; la séparation a lieu en plein vol. Certains appareils ne comportent pas de roues et décollent à l'aide d'un chariot*.

DÉCOLLATION n. f. Action de trancher le cou, de couper la tête : *La décollation de saint Jean-Baptiste.*
— Chirurg. *Hystérectomie par décollation*, section première du col utérin.
— Hortic. Séparation spontanée ou accidentelle des greffes ou des jeunes bourgeons.
— Liturg. *Décollation de saint Jean-Baptiste*, fête que l'Eglise catholique célèbre le 29 août en souvenir du martyre de ce saint.
— Obstétr. Opération qui consiste à sectionner le cou d'un fœtus mort, quand son extraction est impossible autrement.
— Encycl. Iconogr. *La Décollation de saint Jean-Baptiste* a été représentée sur l'évangéliaire de Bamberg (XIe s., Munich), sur une mosaïque de Saint-Marc de Venise, sur des bas-reliefs du revers de la façade de la cathédrale de Reims ; par Pisano (baptistère de Florence), mais surtout par les peintres Van der Weyden (Berlin), Taddeo Gaddi et B. Luini (Louvre), Andrea del Sarto (cloître des Scalzi à Florence), N. M. Deutsch (Bâle), Terbrugghen (Edimbourg), Cambiaso (Gênes), Cl. Vignon (église Saint-Gervais à Paris), G. B. Tiepolo (Bergame), Pierre (Avignon), Delacroix (Palais-Bourbon) ou Puvis de Chavannes (Londres).

DÉCOLLÉ (POINTE DU), site des côtes de Bretagne, à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine).

DÉCOLLEMENT n. m. Action de décoller, de se décoller ; état de ce qui est décollé : *Le décollement d'un papier ; le décollement des oreilles.*
— Chirurg. Séparation anormale de tissus naturellement adhérents. (V. part. *encycl.*)
— Géol. Dans deux séries de terrains séparées par une discordance, déplacement de l'une par rapport à l'autre, le long de la surface de discordance, sous l'effet de nouveaux efforts tectoniques.
— Mécan. des fl. Modification de l'écoulement d'un fluide autour d'un obstacle, due à la création d'une zone où le fluide, animé de mouvements tourbillonnaires, se sépare de la surface de l'obstacle et ne participe plus au mouvement général : *Le décollement de l'air autour d'une aile d'avion entraîne une chute de la portance.* (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Mécan. des fl. Le *décollement* est dû à un ralentissement du fluide sous l'action simultanée des forces de viscosité et des forces de pression. Lorsque la vitesse d'un avion dépasse une certaine limite (variable avec le profil de l'aile) ou lorsque l'angle d'attaque atteint environ 18 à 20°, les filets d'air qui s'écoulent autour de l'aile ne suivent plus le contour du profil d'aile. Ils se décollent de la surface de l'aile et perdent leur énergie dans des mouvements tourbillonnaires : l'aile sustente moins l'avion, les volets et les ailerons perdent leur efficacité. L'avion peut alors se mettre en perte de vitesse*, descendre en vrille* ou faire une abattée*. Les décollements sont retardés par l'utilisation de fentes*.
— Pathol. Les *décollements* peuvent se produire à différents points de l'organisme : décollements de la peau, du périoste, etc. Le terme est principalement employé pour désigner un arrachement traumatique de l'épiphyse chez les enfants : le *décollement épiphysaire*, qui, en raison de l'atteinte du cartilage de conjugaison, peut être la cause de troubles graves de la croissance de l'os atteint. Le *décollement de la rétine* se fait sous l'influence d'hémorragies, presque toujours chez des sujets myopes.

DÉCOLLER v. tr. (de *coller*). Détacher ce qui était collé : *Décoller une enveloppe.* ‖ Séparer, écarter : *Des oreilles décollées.*
— Jeux. Au billard, écarter de la bande une bille qui la touchait.
◆ V. intr. *Fig.* S'en aller, démarrer : *Le train décolla, sans un sifflet* (R. Martin du Gard) ; et, *fam.* (en parlant des personnes) : *Ne pas décoller d'un endroit.* ‖ *Pop.* Maigrir, dépérir.
— Aéron. Quitter le sol pour s'élever. (Un avion décolle du sol quand sa vitesse est suffisante pour assurer sa sustentation dans l'atmosphère.)
— Sports. En parlant d'un coureur (course à pied, à bicyclette, etc.), réussir à prendre de l'avance sur ses concurrents ou, à l'opposé, se faire distancer par ses rivaux ou ne plus pouvoir suivre son entraîneur.

DÉCOLLER v. tr. (lat. *decollare ;* de *collum*, cou). Décapiter (en style noble).
— Pêch. Couper la tête de la morue.

DÉCOLLETAGE n. m. Agric. Action de couper le collet et les feuilles de certaines racines cultivées (betterave, carotte, etc.).
— Mécan. Fabrication de pièces diverses (boulons, cuvettes, bouchons, axes, petites pièces de révolution, etc.), d'un diamètre le plus souvent assez faible, obtenues sur un tour parallèle, semi-automatique ou automatique, en les usinant directement les unes à la suite des autres dans une barre de métal. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Travail de détourage extérieur de pièces de révolution obtenues préalablement par fonderie ou estampage.
— Métall. *Alliage de décolletage*, alliage* dont la composition permet un usinage facile par décolletage, souvent grâce à des éléments tels que le plomb ou le soufre (aciers au soufre, laitons et maillechorts au plomb, bronze phosphoreux).
— Encycl. Mécan. La nécessité de produire en grande quantité et à bon marché — particulièrement dans l'automobile — a amené l'industrie mécanique à rechercher l'emploi de méthodes et d'outillages perfectionnés n'exigeant qu'une main-d'œuvre peu expérimentée et, par suite, peu coûteuse.
On a été ainsi conduit, pour les pièces tournées dont l'usinage est le plus facile, à l'emploi de tours équipés pour n'exiger de l'exécutant que des gestes simples (tours semi-automatiques) tels que l'avancement ou la rotation d'une tourelle jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée dans son mouvement par une butée, et de tours à fonctionnement entièrement automatique, commandés par des jeux de cames. Cette partie de la fabrication, appelée *décolletage*, s'opère en général sur des barres d'un diamètre inférieur à 80 mm.
Longtemps réservé aux petites pièces de visserie (vis, bouchons) et de boulonnerie (boulons, écrous, goujons, goupilles), le décolletage s'est étendu aux pièces moyennes (poulie de frein, volant d'embrayage d'automobile), d'usinage plus complexe et à opérations beaucoup plus nombreuses. La dénomination de décolletage s'est actuellement généralisée : on l'applique quelquefois à un travail de détourage extérieur de pièces de révolution obtenues préalablement par fonderie ou estampage. Comme les pièces décolletées doivent être montées à leur sortie de l'atelier de décolletage, on adjoint souvent à cet atelier des tonneaux de polissage et des lapidaires pour l'ébavurage des pièces avant montage. (V. TOUR.)

DÉCOLLETAGE n. m. Action de mettre à nu le cou, la gorge, etc. : *Plus encore que l'ardente couleur des écharpes que ma tante jetait sur ses épaules nues, ce décolletage scandalisait ma mère* (Gide). ‖ Action de décolleter une robe. ‖ Partie échancrée du corsage : *Un décolletage carré.*

DÉCOLLETÉ n. m. Partie de la gorge et des épaules mise à nu : *Un beau décolleté.*
— Cout. Haut de robe sans col, dégagé plus ou moins largement suivant la mode (décolleté bateau, en pointe, carré, etc.).

DÉCOLLETÉ, E adj. Chirurg. dent. Se dit d'une plaque de prothèse dentaire dont les bords ne viennent pas comprimer le bourrelet gingival entourant la dent.

DÉCOLLETER v. tr. (de *collet ;* proprem. « enlever le fichu de »). [Se conj. comme *jeter.*] Découvrir le cou, la gorge, les épaules : *Une fille qui se décollette un peu trop.*
— Agric. Faire le décolletage.
— Cout. Rabattre ou couper l'encolure d'un vêtement : *Décolleter une robe.*
— Mécan. Usiner des pièces tournées à l'aide d'une machine spéciale (décolleteuse, tour à décolleter, tour revolver, etc.).

DÉCOLLETEUR, EUSE n. Technol. Ouvrier, ouvrière travaillant au décolletage.

DÉCOLLETEUSE n. f. Mach. agric. Machine servant à séparer le collet et les feuilles de la racine pivotante des betteraves. (V. ARRACHEUSE.)
— Technol. Machine-outil employée pour le décolletage. (Syn. TOUR À DÉCOLLETER.)

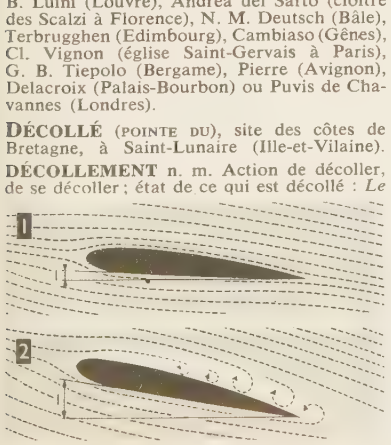

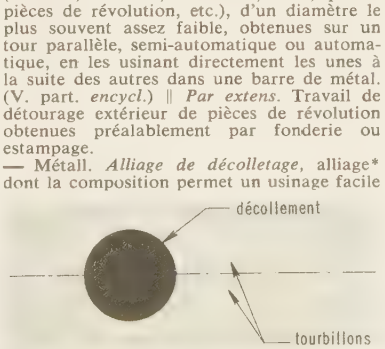

décollement (mécan. des fluides)
Angle d'attaque $I < 18^0$: 1. Écoulement normal des filets ; 2. Angle d'attaque $> 20^0$: décollement des filets

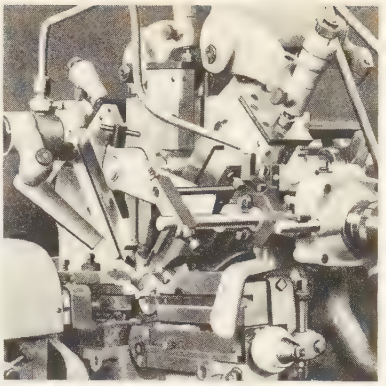

décolletage (mécan.)

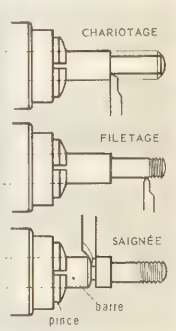

décolletage
fabrication d'un boulon à la décolleteuse

« **Décollation** de saint Jean-Baptiste » par Pisano
Baptistère de Florence

Phot. Larousse, Ets Bechler, Alinari-Giraudon.

— Encycl. Technol. La *décolleteuse* est semblable à un tour ordinaire, mais la poupée mobile y est remplacée par une tourelle à 5 ou 6 postes, chacun d'eux venant successivement présenter un outil. La pièce, prise dans une barre, est tournée en l'air. Les opérations de façonnage sont effectuées alors que la pièce en usinage adhère encore à la barre dont elle est tirée. La dernière opération consiste à l'en séparer.
Le tour à décolleter se substitue au tour ordinaire pour les travaux de série, surtout pour ceux de pièces courtes, de faible diamètre, susceptibles d'être prises dans la barre et d'être tournées en l'air.

DÉCOLLEUR n. m. Couteau à décoller. ‖ Pêcheur chargé de couper la tête et la langue des morues.
— Mécan. Organe mécanique adjoint aux outils de presses à découper pour éviter que l'embouti, ou le déchet suivant le travail, ne reste collé au poinçon lors de la remontée de celui-ci, ou dans la matrice des outils d'emboutissage, et pour extraire la pièce formée qui demeure comprimée dans cette matrice.

DÉCOLONISATION n. f. Action en vue de mettre fin à la situation d'un peuple colonisé.

DÉCOLORANT n. m. Substance chimique jouissant de la propriété de faire disparaître les colorations que possèdent certains corps. (Cette décoloration peut résulter soit d'une absorption du colorant [noir animal], soit d'une action chimique d'oxydoréduction [chlorure décolorant].)

DÉCOLORATION n. f. (lat. *decoloratio*). Destruction, perte ou seulement affaiblissement de la couleur naturelle : *L'obscurité amène la décoloration des végétaux.*
— Coiff. Traitement des cheveux pour les rendre plus blonds, platinés ou presque blancs. (Les décolorants utilisés doivent être appliqués par les coiffeurs.)
— Industr. Elimination des pigments naturels et des produits colorés de décomposition d'un produit, pour en améliorer la couleur à l'état fini.
— Encycl. Industr. Les corps gras contiennent des produits colorés qui se sont formés sous l'influence de la surchauffe à laquelle la matière première est soumise au cours des opérations d'extraction. La *décoloration* se pratique par absorption sur des terres décolorantes ou sur des charbons actifs, ou par action chimique : carbonisation, oxydation ou réduction. Pour les huiles alimentaires, on utilise surtout les méthodes d'adsorption ; pour les huiles et graisses industrielles, notamment pour les suifs, l'emploi du chlorite de sodium se développe rapidement.
Dans l'industrie textile, on utilise les agents de décoloration soit pour blanchir les tissus, soit pour purifier les solutions organiques, incolores par elles-mêmes, mais souillées par des matières étrangères. (V. blanchiment, noir *animal*, raffinerie.)
Dans l'impression des tissus, certains dessins s'obtiennent par décoloration ; si une étoffe est uniformément teinte, on imprime un mélange dit *rongeant*, qui, au vaporisage, détruira la matière colorante sans altérer les fibres. On obtient un dessin blanc sur fond de couleur.
On utilise comme rongeants soit des oxydants (chlorate de potassium ou de sodium, hypochlorites, nitrates, etc.), soit des réducteurs (chlorure de zinc, glucose, hydrosulfite de sodium).
La lumière agit aussi comme décolorant, surtout sur les teintes fournies par les colorants d'aniline. L'acide sulfureux est également un énergique décolorant.
La décoloration des produits pétroliers fait appel soit à l'acide sulfurique, soit, le plus souvent, à une terre adsorbante, naturelle ou activée. La méthode *par percolation* consiste à faire circuler l'huile dans une tour, puis à régénérer la terre par calcination dans un four cylindrique tournant, afin de pouvoir la réutiliser un certain nombre de fois. Dans le procédé *par contact*, plus récent, on mélange à chaud l'huile et la terre, puis on filtre sur un tambour rotatif ou un filtre spécial du type precoat*.

DÉCOLORER v. tr. (lat. *decolorare ;* de *color*, couleur). Effacer, affaiblir la couleur de : *Cette longue rue aux maisons de briques rouges si décolorées qu'elles prenaient une teinte gris-de-France* (Supervielle). ‖ *Fig.* Rendre terne, affadir : *Trop de sagesse et d'exactitude décolore le style.*
— Pétr. Eclaircir la couleur d'une essence, d'un pétrole, d'une huile lubrifiante, par décoloration.

DÉCOMBANT, E adj. (lat. *decumbens*). Se dit parfois des parties des végétaux qui se dirigent vers le bas.

DÉCOMBRES n. m. pl. (de l'anc. verbe *décombrer*, débarrasser, d'orig. celtique). Débris d'un édifice écroulé : *Tes murs désemparés croulent en noirs décombres* (Heredia). ‖ *Fig.* Ruines (péjor. le plus souvent) : *Les décombres de l'Ancien Régime.*
— Carr. Terres et graviers qu'on tire de la partie supérieure d'une carrière avant d'atteindre la bonne couche. (Syn. découverte.) ‖ Déchets d'une exploitation ardoisière. (Syn. vidange, vuidange.)

DÉCOMMANDEMENT n. m. Action de décommander.

DÉCOMMANDER v. tr. (de *commander*). Annuler la commande de : *Décommander un repas, une voiture.* ‖ Avertir de l'annulation d'une commande, d'une invitation : *Décommander des déménageurs, des invités.*

DÉCOMMETTAGE n. m. Mar. Action de décommettre.

DÉCOMMETTRE v. tr. Mar. Détordre un cordage en séparant ses éléments.

de commodo et incommodo, mots lat. signif. *de l'avantage et de l'inconvénient*, et qui sont presque exclusivement d'usage administratif : *Ordonner une enquête « de commodo et incommodo » sur des travaux publics.*

DÉCOMPENSATION n. f. Mécan. Action qui détruit celle de la compensation dans la régulation des groupes électrogènes. (V. part. *encycl.*)
— Pathol. Rupture de l'équilibre physiologique d'un organe : *Décompensation cardiaque.* (Contr. compensation.) [V. décompensé.]
— Encycl. Mécan. Au début d'une perturbation dans la marche d'un groupe électrogène, en même temps qu'agit le tachymètre, un asservissement provisoire intervient pour maintenir la stabilité, mais au prix d'un écart de vitesse ; puis la compensation détruit progressivement l'action de l'asservissement et ramène la vitesse à sa valeur normale ; la *décompensation* intervient enfin pour créer un certain statisme* (écart de vitesse entre la marche en charge et la marche à vide), nécessaire pour répartir également la charge entre les divers groupes. (V. régulateur.)

DÉCOMPENSÉ, E adj. Anesth. Se dit d'un choc quand la défaillance circulatoire qui le constitue a été telle qu'elle a lésé définitivement des tissus nobles (cellules nerveuses en particulier).
— Pathol. Se dit d'une lésion entraînant une rupture grave de l'équilibre physiologique d'un organisme.
— Encycl. Pathol. Une cardiopathie est *décompensée* lorsqu'une lésion valvulaire, par exemple, entraîne un déficit fonctionnel tel qu'il ne peut être corrigé par un travail supplémentaire du myocarde. Le diabète est décompensé quand, à la présence de sucre, s'ajoute celle de l'acétone, qui traduit un trouble du métabolisme des lipides, entraînant une rapide dénutrition (amaigrissement).

DÉCOMPLÉTÉ, E adj. *Siège décomplété*, position anormale ou réalisée dans un dessein thérapeutique de la présentation du siège, au cours de l'accouchement, dans laquelle les jambes ou les membres inférieurs en entier du fœtus se trouvent en extension, au lieu d'être fléchis et collés contre l'abdomen.

DÉCOMPOSABLE adj. Qui peut être décomposé : *Les alchimistes croyaient l'or décomposable.*

DÉCOMPOSER v. tr. Séparer en ses éléments ; dissocier : *Analyser, c'est décomposer. D'un coup* [le jazz] *s'arrêta, et la foule se décomposa* (A. Malraux). ‖ Altérer profondément : *La putréfaction décompose les matières animales ;* et, au *fig.* : *Sous l'effet de la douleur, son visage se décomposa.* ‖ *Fig.* Analyser, étudier dans ses éléments : *Cette phrase se décompose en plusieurs propositions.*
— Math. *Décomposer une fraction rationnelle en éléments simples*, v. part. *encycl.* ‖ *Décomposer un nombre en un produit de facteurs premiers*, mettre en évidence tous les facteurs premiers* du nombre. ‖ *Décomposer un polynôme*, le mettre sous forme de produit de plusieurs facteurs.
— Opt. *Décomposer la lumière*, faire apparaître, à l'aide d'un prisme, d'un réseau (ou de phénomènes interférentiels), les radiations simples qui la composent. (V. spectre.)
— Physiq. *Décomposer un mouvement, une force*, les ramener aux mouvements élémentaires, aux forces élémentaires pour en simplifier l'étude.
— Text. *Décomposer une étoffe*, analyser ses composants et rechercher tous les éléments indispensables pour sa reproduction : nature et numéros des fils, compte, duitage et rapport d'armure.
— Encycl. Math. *Décomposer une fraction rationnelle en éléments simples.* Etant donné une fraction rationnelle irréductible $\frac{f(x)}{g(x)}$ admettant les pôles $a, b, \ldots, l$, respectivement aux ordres de multiplicité $\alpha, \beta, \ldots, \lambda$, on montre que cette fraction peut se mettre sous la forme

$$\frac{f(x)}{g(x)} = \mathrm{E}(x) + \mathrm{U}_a\left(\frac{1}{x-a}\right) + \mathrm{U}_b\left(\frac{1}{x-b}\right) + \ldots + \mathrm{U}_l\left(\frac{1}{x-l}\right),$$

$\mathrm{E}(x)$ étant la partie entière,

$$\mathrm{U}_a\left(\frac{1}{x-a}\right), \mathrm{U}_b\left(\frac{1}{x-b}\right), \ldots, \mathrm{U}_l\left(\frac{1}{x-l}\right)$$

des polynômes à coefficients constants en

$$\frac{1}{x-a}, \frac{1}{x-b}, \ldots, \frac{1}{x-l}$$

de degrés respectifs $\alpha, \beta, \ldots, \lambda$. Cette décomposition est unique.

DÉCOMPOSITION n. f. Séparation d'un corps en ses éléments : *La décomposition de l'eau.* ‖ Désagrégation, putréfaction : *La décomposition du sang. Viande en état de décomposition.* ‖ — *Fig.* Altération, désorganisation : *La décomposition du visage. La peur, c'est quelque chose d'effroyable,* [...] *comme une décomposition de l'âme* (Maupassant). ‖ Analyse : *Décomposition d'une phrase en ses divers éléments.*
— Linguist. Phénomène qui consiste, en grec homérique, dans la résolution d'une diphtongue ou d'une voyelle longue en deux voyelles (horāsthai, horaasthai).
— Math. *Décomposition d'un nombre en un produit de facteurs premiers*, v. premier.
— Mécan. *Décomposition des forces*, v. force.
— Opt. *Décomposition de la lumière*, v. spectre.
— Text. *Décomposition d'une étoffe*, opération qui consiste à analyser une étoffe. (A cet effet, on recherche d'abord son armure, par détissage des duites successives, en notant le travail des diverses duites par rapport aux fils de chaîne. On complète la décomposition en déterminant le compte, le duitage, le numéro et la nature des fils constituants.)
— Encycl. Physiol. On donne le nom de *décomposition* aux phénomènes qui modifient la constitution des substances organiques placées en dehors des conditions de la vie.
Le début de la décomposition est, aux yeux de beaucoup de médecins, la seule preuve irréfragable du décès, et sa constatation évidente chasse toute crainte possible d'inhumation précipitée.

DÉCOMPRESSEUR n. et adj. m. Technol. Appareil qui sert à ramener peu à peu à la pression normale l'air comprimé, le gaz ou la vapeur que contient une enceinte hermétiquement close.

DÉCOMPRESSION n. f. Action de décomprimer.
— Autom. Opération qui supprime, momentanément, la compression dans un cylindre du moteur.
— Physiol. Modification produite dans un organisme par son passage d'une forte pression à une pression plus basse. (V. part. *encycl.*)
— Trav. publ. Diminution de pression qui survient fortuitement à l'intérieur d'un caisson immergé, dans les travaux hydrauliques.
— Encycl. Physiol. *Accidents de la décompression.* Si la décompression est intense et brusque, elle peut être mortelle, car les gaz, et surtout l'azote dissous dans le sang sous

Phot. Larousse.

Le décor *(ci-contre)* de Ch. A. Cambon pour une reprise, vers 1860, du *Don Juan* de Mozart, conçu comme une peinture, contraste avec la composition *(ci-dessous)* de Lila de Nobili pour le premier tableau de *Carmen*, à l'Opéra, en 1959. Ch. A. Cambon s'attache à la précision réaliste des détails. Lila de Nobili, par une savante conjugaison de masses colorées et de lumières artificielles, crée une ambiance en harmonie avec la musique de Bizet.

Phot. Ch.-J. Aubin

A. M. CASSANDRE (1949).
"Don Giovanni", *dramma giocoso* de Mozart, acte du festin.
Festival d'Aix-en-Provence.

DÉCOR

André BARSACQ (1955).
« Volpone », comédie de Ben Jonson.
2e acte, « la rue ».
Théâtre Marigny, Paris.

l'effet de la pression, se dégagent et forment dans les vaisseaux (et particulièrement dans les capillaires) des chapelets de bulles gazeuses qui peuvent arrêter la circulation du sang. Ces accidents peuvent survenir chez les plongeurs, les scaphandriers et même chez les animaux marins ramenés trop rapidement des grandes profondeurs à la surface. (V. AÉROEMBOLISME.)

DÉCOMPRIMER v. tr. Faire cesser ou diminuer la compression.

DÉCOMPTAGE n. m. Exercice scolaire consistant à compter à reculons, de deux en deux, de trois en trois, etc.

DÉCOMPTE [kɔ̃t] n. m. (de *décompter*). Décomposition d'une somme, reçue ou payée, en ses éléments de détail : *Le décompte des prestations d'assurance maladie versées à un assuré social.* ‖ Déduction à faire sur un compte que l'on solde. ‖ Ce qui est à payer par le débiteur, à recevoir par le créancier, toutes déductions faites.
— LOC. DIV. *Faire le décompte,* déduire sur un compte ; et au *fig.,* tenir compte des inconvénients quand on calcule les avantages : *Il faut savoir toujours faire à tout propos le décompte de chaque événement, quelque fortuné qu'il puisse être* (Balzac). ‖ *Trouver du décompte* ou *du mécompte,* ne pas trouver les avantages attendus, être déçu.

DÉCOMPTER v. tr. Déduire d'un compte, en vue d'obtenir un solde net : *Décompter les sommes avancées.*
◆ V. intr. Faire un décomptage.
— Horlog. Ne pas être en concordance avec l'heure indiquée par les aiguilles, en parlant d'un mouvement de sonnerie.

DÉCONCENTRATION n. f. Dr. publ. Action de déléguer aux représentants du Gouvernement, dans les départements, des décisions réservées auparavant au pouvoir central. (Tandis que la *décentralisation* confère un pouvoir de décision à des autorités élues qui ne sont pas dans la dépendance hiérarchique du pouvoir central, la *déconcentration* dessaisit les administrations centrales au profit des autorités régionales ou locales ; l'administration est ainsi plus rapide et mieux adaptée aux besoins des administrés, sans que le pouvoir exécutif perde rien de son autorité.)
— Ch. de f. *Purge de déconcentration,* opération consistant à évacuer à la partie inférieure d'une chaudière, alors que celle-ci est sous pression, une certaine quantité d'eau qui entraîne les boues et la soude en excès, par suite du traitement de l'eau d'alimentation.

DÉCONCERTANT, E adj. Qui déconcerte : *Il s'était imposé avec une si déconcertante désinvolture !* (R. Martin du Gard). *Nouvelles déconcertantes.*

DÉCONCERTER v. tr. (de *concerter ;* d'abord : troubler un concert, un accord musical). Jeter dans l'embarras, l'incertitude ; décontenancer par une action inattendue : *Est-ce que vous n'éprouvez pas quelquefois le besoin de... déconcerter les gens ?* (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Détraquer, dérégler : *Des ressorts qui se démontent et se déconcertent* (Bossuet). ‖ Empêcher la réalisation d'un projet : *L'histoire est pleine de ces événements mémorables qui déconcertent les plus belles spéculations* (J. de Maistre). ‖ *Fig.* Disloquer, troubler : [Le] *complot dit des « Chevaliers du poignard » déconcerté dans les journées du 10 et du 12 août* (Nerval).
— SYN. : *confondre, décontenancer, démonter, démoraliser, dérouter, désarçonner, désorienter, interdire, surprendre, troubler.*

DÉCONFÈS, ESSE adj. et n. (de *confès ;* lat. *confessus*). Qui ne s'est point confessé : *Mourir déconfès.* (Vieilli.) ‖ Se disait autref. de ceux qui mouraient sans avoir fait de testament, ou qui ne faisaient aucun legs charitable pour le repos de leur âme : *Les déconfès ou intestats avaient leurs biens envahis par le seigneur* (Chateaubriand).

DÉCONFIRE v. tr. (de *confire,* au sens d'*achever*). [Se conj. comme *confire.*] LANGUE CLASS. Mettre en déroute : *Déconfire l'armée ennemie.*

DÉCONFIT, E adj. Qui est à la fois déconcerté et confus : *Dix-huit mois plus tard, malade et déconfit* [...] *Andagoya revint* (Heredia). *Mine déconfite.*

DÉCONFITURE n. f. (de *déconfire*). Déroute complète (avec un sens péjor. et iron.) : *Déconfiture de l'ennemi.* ‖ *Fam.* Ruine financière, faillite, échec : *La déconfiture d'un parti politique.*
— Dr. Etat d'une personne non commerçante dont l'actif est inférieur au passif. (Contrairement à la faillite des commerçants, elle n'est pas légalement réglementée, de sorte que les seuls créanciers payés sont ceux qui se montrent les plus diligents dans leur poursuite ; elle a seulement pour effet de rendre immédiatement exigibles toutes les dettes de celui qui y tombe, de pouvoir mettre fin aux mandats à lui donnés et aux sociétés civiles dont il était membre.)

DÉCONFORTER v. tr. (de *confort,* au sens ancien de *secours*). LANGUE CLASS. (déjà vieux) et LITTÉR. Décourager : *La veuve dit, toute déconfortée...* (La Fontaine).

DÉCONGÉLATION n. f. Action de décongeler : *La décongélation doit généralement être effectuée lentement.*

DÉCONGELER v. tr. (Se conj. comme *geler.*) Réchauffer une substance congelée, de façon à lui redonner son état d'avant congélation.

DÉCONGESTIONNER v. tr. Faire cesser la congestion de. ‖ *Fig.* Dégager : *Décongestionner une rue encombrée, un secteur du front.*

DE CONINCK (David), peintre flamand (Anvers v. 1646 - Bruxelles 1699). Il travailla sous la direction de Pieter Boel et passa une grande partie de sa vie à Rome ; il revint se fixer à Anvers (1687), puis à Bruxelles. Il a peint quantité de natures mortes et de scènes de chasse (musées d'Amsterdam, de Prague, Vienne, Bamberg).

DÉCONNECTER v. tr. Démonter un raccord fixe ou flexible branché sur un appareil, une tuyauterie. (Syn. DÉBRANCHER.)

DÉCONSEILLER v. tr. Conseiller de ne pas faire, détourner, dissuader de : *M. de Talleyrand se vantait d'avoir déconseillé à Napoléon la fatale invasion de l'Espagne* (Lamartine).

DÉCONSIDÉRATION n. f. Perte de la considération ; mauvaise opinion (qu'on a de vous) : *Tâchez de ne donner prise ni au ridicule ni à la déconsidération* (Balzac).

DÉCONSIDÉRER v. tr. (Se conj. comme *accélérer.*) Faire perdre la considération, l'estime à : *De tels débats déconsidèrent l'Assemblée. Vous vous déconsidérez par une telle conduite.*

DÉCONSIGNER v. tr. Faire cesser la consigne de : *Déconsigner des troupes.* ‖ Retirer de la consigne : *Déconsigner un colis.* ‖ *Déconsigner un levier, un appareil,* annuler l'interdiction de l'utiliser.

DÉCONSTIPER v. tr. Faire cesser la constipation.

DÉCONSTITUTIONNALISATION n. f. Action de déconstitutionnaliser.

DÉCONSTITUTIONNALISER v. tr. Soustraire au régime constitutionnel : *Peuple qui veut se déconstitutionnaliser.* ‖ Retirer son caractère constitutionnel à une disposition légale ou à une institution créée par le pouvoir constituant : *La Caisse autonome d'amortissement, créée en 1926 par le Parlement réuni en congrès, a été déconstitutionnalisée en 1958.*

DÉCONTAMINATION n. f. Physiq. nucl. Suppression de l'activité nocive des corps qui se sont trouvés irradiés par des éléments radio-actifs.
— ENCYCL. Radiol. La lutte contre la contamination radio-active dans l'industrie atomique est d'autant plus nécessaire que la *décontamination* est difficile. Des appareils spéciaux détectent les aérosols et gaz radioactifs dont le danger est particulièrement grand, qu'ils soient produits dans les exploitations des minerais radio-actifs, les piles atomiques ou les laboratoires. (Les explosions atomiques peuvent amener, même à très grande distance, des aérosols radio-actifs.)
Un service de protection spéciale doit être organisé dans les établissements atomiques. Les appareils détecteurs doivent être en nombre suffisant : chambre d'ionisation, compteurs de Geiger-Müller, détecteur à argon, etc. Les travailleurs doivent porter des vêtements spéciaux, la durée d'exposition aux radiations doit être réduite au minimum.
La décontamination des vêtements et des objets irradiés est difficile. Il faut utiliser des détersifs puissants : ceux-ci sont mal supportés par la peau humaine. La décontamination biologique après irradiation pose des problèmes difficiles : un accident grave dans l'industrie atomique peut produire sur les victimes les effets décrits à l'occasion des explosions atomiques. (V. ATOMIQUE [*action biologique des bombes A* et *traitements*].)

DÉCONTAMINER v. tr. Physiq. nucl. Soumettre à la décontamination.

DÉCONTENANCER v. tr. (de *contenance*). [Se conj. comme *placer.*] Faire perdre contenance à, intimider, démonter : *Il y eut un rire éclatant d'écoliers qui décontenança le pauvre garçon* (Flaubert).

DÉCONTRACTÉ, E adj. Qui a les muscles relâchés, particulièrement en raison d'une diminution du tonus des centres nerveux de la motricité automatique. ‖ Se dit de l'état psychique qui en résulte, et qui est caractérisé par une libération des fonctions cognitives à l'égard des sentiments et des sensations, permettant une appréciation objective des situations : *Etre décontracté.* ‖ *Fig.* et *fam.* Sans inquiétude, sans appréhension : *Aborder un examen décontracté.*

DÉCONTRACTER (SE) v. pr. Faire cesser la raideur (au *pr.* et au *fig.*).

DÉCONTRACTION n. f. Physiol. et Méd. Passage de l'état contracté à l'état de repos.

DÉCONTRACTURANT, E adj. et n. m. Se dit des médicaments ou des méthodes qui permettent d'obtenir la décontraction.

DÉCONTRÔLE n. m. Ch. de f. Manque de contrôle d'un appareil (généralement par interruption du circuit électrique de contrôle).

DÉCONVENUE n. f. (du part. pass. fém. de *convenir*). Désappointement causé par un insuccès, une erreur, une mésaventure.
— SYN. : *déception, désappointement, désillusion.*

DÉCOR n. m. (déverbal de *décorer*). Ce qui sert à décorer (une maison, un appartement). ‖ Ensemble des toiles peintes, des portants, des praticables et des éléments divers (draperies, accessoires, etc.) qui encadrent et situent la représentation d'une œuvre théâtrale, cinématographique ou télévisée. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par extens.* Disposition naturelle de certains objets, produisant un effet ornemental : *Les stalactites et les stalagmites forment de pittoresques décors.* ‖ Cadre de la vie, de l'activité humaine : *A peine s'il aperçoit le misérable décor qui l'entoure. Il vit parmi ses visions* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* Pure apparence : *Tout cela n'est qu'un décor.*
— LOC. FAM. *Entrer, aller dans le décor, dans les décors,* en parlant d'un véhicule, quitter la route accidentellement et heurter un obstacle. ‖ *Changement de décor,* changement brusque de situation.
— Franc-maçonn. Nom donné aux insignes de chaque grade et aux ornements qui décorent la loge.
— Pyrotechn. Pièce d'artifice de grandes dimensions, portant des artifices variés reliés par des lances, et qui figurent un sujet déterminé.
— ENCYCL. *Décor de théâtre.* Dans le théâtre grec, le *décor* était constitué par la disposition fixe de la scène, avec un mur de fond percé de trois portes et des périactes* latéraux, ou décors tournants. Le théâtre romain développa la décoration mobile et l'emploi des machines*. Dans le théâtre français, il y eut tour à tour : le *décor simultané* des mystères avec ses mansions*, puis le *décor unique* à l'époque classique, qui, pour la comédie, était soit un salon d'intérieur, soit une rue ou une place, et, pour la tragédie, le « palais à volonté » ; enfin, le *décor successif,* différent pour chaque acte et chaque tableau, et qui, à partir du XVIIIe s., correspondit à un plus grand souci de vérité pour situer les diverses phases de l'action dramatique. Parmi les décorateurs célèbres de l'époque classique, on retient surtout les noms de Vigarani, qui travailla avec Lully ; de Jean Berain, autre décorateur illustre d'opéra, et de Servandoni (célèbre architecte, constructeur de Saint-Sulpice), qui, au XVIIe s., fit une véritable révolution du décor traditionnel d'opéra par

art égyptien
cuillère de toilette
Louvre

Égypte
vase en verre noir
XVIIIe dynastie
Louvre

art grec : amphore
1re moitié du IVe s. av. J.-C.
Louvre

l'utilisation judicieuse de la perspective. Au XIXe s., le théâtre eut ses peintres décorateurs spécialisés avec, parmi bien d'autres, Isabey, Ciceri, Daguerre, Desplechin, Cambon, Rubé, Chaperon, Lavastre, et, poursuivant leur technique jusque dans la première partie du XXe s., Ronsin, Visconti, Bailly, Paquereau, Amable, Jusseaume, Jambon, Bertin.

L'évolution de l'éclairage scénique (« chandelles », bougies de cire, quinquets à huile vers 1785, gaz vers 1845, électricité vers 1895) eut son influence sur la peinture même du décor, car il devint un élément essentiel de la couleur et de l'harmonie de l'ensemble. Mais, durant trois siècles et jusqu'à nous, le décor n'a pas cessé d'être composé des mêmes éléments : châssis*, fermes*, frises*, couronnements, plafonds, praticables*, rideaux*, horizon. Tous concouraient à un *décor figuratif*, qui connut son apogée dans la recherche de l'exactitude avec le théâtre réaliste et surtout au Théâtre-Libre*.

A partir de 1910, comme suite à des expériences décoratives commencées dès 1890 au Théâtre d'Art, puis à l'Œuvre, avec des peintres tels que Vuillard, Bonnard et Maurice Denis, mais surtout sous des influences étrangères (des théoriciens comme l'Anglais Gordon Craig, le Suisse Adolphe Appia, les Allemands Fritz Erler et Oscar Graf, et le Russe Stanislavski ; les Ballets russes de Serge de Diaghilev, avec les décorateurs Léon Bakst et Alexandre Benois), le décor subit une évolution profonde.

A côté du décor figuratif, qui lui-même s'orienta vers une simplification synthétique, le *décor suggestif* s'est largement développé, et l'on utilisa même en certains cas le *décor non figuratif*, presque cérébral et idéologique, en partie inspiré de l'expressionnisme allemand, des recherches des Russes Taïrov, Meyerhold et Piscator (ce dernier ayant travaillé en Allemagne et en Amérique), et des théories du dramaturge-metteur en scène allemand Bertold Brecht. Les efforts se répartirent d'ailleurs entre le *décor peint* et le *décor construit*.

Depuis la fondation du *Théâtre des Arts* par Jacques Rouché (1910-1913), devenu ensuite directeur de l'Opéra (1913-1944), la plupart des grands peintres contemporains, depuis Dunoyer de Segonzac, Drésa et Desvallières jusqu'à Derain, Matisse et Picasso, ont conçu des décors de théâtre (les spectacles de ballets, surtout, ont servi de prétextes à maintes recherches). Mais, parmi les nombreux spécialistes de la décoration scénique ayant travaillé pour l'Opéra, la Comédie-Française et les scènes novatrices dites « du Cartel », de 1914 jusqu'à nous, on citera au moins Maxime Dethomas, Mouveau, Charles Granval, André Boll, Paul Colin, Coutaud, Touchagues, Barsacq, Christian Bérard, Wakhevitch, J.-D. Malclès, Suzanne Lalique, Gischia, Lila de Nobili, Brayer, Dignimont, Chapelain-Midy, Carzou. Certains metteurs en scène composèrent eux-mêmes des décors pour leurs réalisations : Baty, Jouvet, Pitoëff. Dautres, comme Jean Vilar, orientent leurs décorateurs plus vers l'aménagement du *lieu scénique* et vers la recherche de l'élément décoratif et de l'ordonnance picturale des costumes que vers le décor proprement dit. (V. THÉÂTRE et MISE *en scène*.) [→ Biblio.]

DÉCORABLE adj. Qui peut être décoré : *Salle aisément décorable.* ‖ A qui l'on peut décerner une décoration.

DÉCORATEUR, TRICE n. et adj. Artiste qui fait des décorations, des décors.

— ENCYCL. Du Moyen Age à la fin du XVIIIe s., peintres, sculpteurs et architectes concouraient à la décoration intérieure, souvent secondés par l'ornemaniste*. Avec la scission entre les arts dits majeurs et les arts décoratifs, dits mineurs, au XIXe s. apparut l'*artiste décorateur*, spécialisé dans un ou plusieurs arts du mobilier. Vers 1925, l'artiste décorateur, concevant la décoration intérieure dans sa totalité, prit le nom d'*ensemblier* ou d'*architecte décorateur*.

En décoration de théâtre, il y a deux acceptions du mot *décorateur*. Le *décorateur-créateur* conçoit l'ensemble et exécute des maquettes. La réalisation de ces maquettes, la construction des décors, leur peinture incombent à des artisans-exécutants (constructeur, peintre-décorateur et leurs aides), que l'on appelle aussi *décorateurs*. Le travail était moins divisé jadis, où les peintres originaux n'intervenaient pas dans un domaine qui restait celui des spécialistes du décor de théâtre.

« Trajan offrant un sacrifice à Apollon »
médaillon
arc de Constantin, *Rome*

décorateurs (SOCIÉTÉ DES ARTISTES), société fondée en 1901, afin d'organiser, tant en France qu'à l'étranger, des expositions de tendances neuves, pour le relèvement des arts appliqués, et de participer à toutes les manifestations intéressant les arts décoratifs. Le premier Salon annuel de la S. A. D. date de 1904. Elle a participé aux Expositions internationales de 1925 et de 1937.

DÉCORATIF, IVE adj. Qui a rapport, qui est propre à la décoration : *Jean Goujon possédait à un haut point le génie décoratif.* ‖ *Arts décoratifs*, branches de l'industrie, dont les productions sont inspirées d'un souci d'art (ameublement, arts du métal, céramique, tapisserie, etc.). ‖ *Fig.* et *fam.* Qui a une belle prestance, une mise brillante : *Un convive très décoratif.*

— ENCYCL. L'idée discriminatoire qui s'attache à l'expression *art décoratif* ou *art appliqué* n'est apparue qu'au début du XIXe s. Auparavant, le mot « art* » lui-même ne qualifiait qu'une habileté supérieure d'exécution, aussi bien dans les ouvrages du génie que dans ceux que commandent les impératifs extérieurs. On distinguait seulement des arts majeurs les arts *mécaniques*, utilisant un *outil ;* encore cette première division n'est-elle entrée dans les esprits qu'avec les doctrines classiques. Le Moyen Age ne l'avait pas connue, ni la Grèce, ni Rome.

● *Les origines.* Rendre agréables, par un travail ornemental, les choses utiles paraît avoir été une des premières aspirations de l'homme. Dès les âges protohistoriques, il taille ou grave ses outils, inscrit des signes sur les parois de sa grotte, et bientôt construit sa hutte en fonction de certaines mesures. Il commence à tisser, il apprend à modeler la terre et à fondre l'airain. Les besoins ont suscité les solutions. Mais on observe que les tissus les plus primitifs s'essaient à une tessiture bien réticulée, et les poteries des premiers âges à la représentation de la figure humaine.

art romain : table en bronze
Naples. Musée national

● *L'Antiquité.* Des ouvrages exécutés par les sociétés civilisées sont parvenus jusqu'à nous en si grand nombre qu'il est possible d'en dégager des caractères typiques. L'Egypte pharaonique obéit à d'autres lois que l'Assyrie, la Crète minoenne et la Perse, lois déterminées par les ressources matérielles, les mœurs ou le climat. La Perse utilise le bois, l'Egypte le granite, la Crète l'argile cuite. Mais une règle est commune à l'emploi de ces matériaux si différents, la rationalité, qui tire du travail de la matière elle-même tous les ressorts de la décoration : le foisonnement ornemental des charpentes, l'austérité monumentale du travail des pierres dures, la fantaisie des formes modelées à la main, animées de pastillages en relief ou colorées d'émaux.

L'Egypte, qui garnissait ses tombes de tout le matériel nécessaire à la seconde vie des morts, nous a livré des meubles, des joyaux, des ustensiles. Ses sièges robustes, montés sur des jarrets imités de ceux des fauves, ses objets de toilette bien en main, ses parures d'or émaillé, ses verres et ses tissus sont tous marqués de cette sublimation de la nature qui est le style. La Grèce, qui devra beaucoup à l'Egypte, n'est pourtant pas son élève dans le domaine de l'art. Il ne faudrait pas juger ses monuments d'après le squelette qui en subsiste. Ses temples étaient luxueusement parés, entièrement peints, revêtus de dalles de marbre elles-mêmes incrustées d'éléments brillants. Ses statues votives étaient pareillement ornées. Mais la Grèce ne dissociait pas le décor de la forme ; il la faisait sentir. De même que sa peinture favorisait la lisibilité des colonnades, les points colorés dont elle accentuait les reliefs ou les creux participaient à la manifestation de la structure. La Grèce a traité le métal avec autant de jugement. Ses ouvrages d'or et d'argent sont d'un style simple, mais d'un travail soigné ; ses armes d'airain étaient ciselées. C'est dans sa poterie qu'elle a surtout marqué son génie de la décoration. L'infinie variété des formes, toujours adéquates à l'emploi, toujours étudiées pour un équilibrage fonctionnel exact, offrait au peintre un champ illimité. Il avait d'abord exécuté ses décors en noir opaque sur le rouge de l'argile. On remarqua bientôt qu'à l'usage les surfaces lustrées les plus étendues augmentaient l'étanchéité des vases. La série des décors rouges sur fond noir succéda rapidement à l'autre : l'évolution décorative accompagne et manifeste l'évolution utilitaire.

Les Romains ont considéré l'ornementation des formes comme un luxe ; ils l'ont donc employée pour affirmer leur puissance. Ils ne décoraient pas leurs constructions édilitaires (aqueducs, thermes, arènes). Ils ont, en revanche, appliqué sur les parements de leurs amphithéâtres de feintes colonnades et sur ceux de leurs arcs de triomphe des médaillons, des cartouches, des bandeaux qui sont de pure décoration. Leurs meubles de bronze, lits, sièges, trépieds, répondent mieux à l'usage.

L'extension démesurée de l'Empire, la décadence morale qu'entraînait la multiplicité des pénétrations étrangères ont eu pour effet la dépravation du style originel. L'art du Bas-Empire substitue un formulaire graphique au dessin monumental. Il devenait un exercice de spécialistes, où la prouesse et la virtuosité remplaçaient l'élan poétique. La décoration, dans tous les secteurs, se plaît à des effets minces, précis et calligraphiques : la peinture murale tourne à une espèce d'enluminure, la sculpture remplace la taille au ciseau par les perforations du trépan, et c'est l'exemple de la tabletterie, travaillant l'ivoire à plat, que suivront tous les métiers plastiques. A cette exécution méticuleuse correspond d'ailleurs une stylisation de la nature qui transforme celle-ci en signes ornementaux et les dépouille de leur réalisme.

● *Le Moyen Age.* Les invasions barbares, en dévastant l'Europe, avaient achevé d'y abolir les restes d'une organisation civile déjà fort usée. S'efforçant de reconstituer un ordre, l'Occident opéra comme il put la fusion des exemples romains, barbares et byzantins, ces derniers fournis par les modèles transportables, manuscrits à vignettes, ivoires, tissus, orfèvreries, qui, bien avant les croisades, introduisirent les formules orientales dans les ateliers occidentaux. Celles-ci y rencontraient un élément d'une autre ori-

Phot. Arch. phot., Giraudon, Alinari, Brogi.

reliquaire : art roman, XIIe s.
émail champlevé et cuivre

gine, irlando-scandinave, répandu dès le VIe s. par les moines de saint Colomban. Mais ce système aussi est essentiellement graphique. Il consiste en réseaux de rubans entrelacés, mêlés de figures chimériques et s'enchevêtrant avec une fantaisie, une abondance et une sûreté sans égales.

Au commencement de notre ère et jusqu'au XIIe s., la production décorative affecte même ce goût de l'imaginaire et du mystérieux. La conjoncture politique en provoque l'abandon. Le brusque renversement des pouvoirs se signale par le foisonnement simultané des cathédrales et des beffrois ; les corporations laïques l'emporteront bientôt en nombre sur les ateliers conventuels. Les techniques patientes que pratiquaient les moines étaient trop lentes : un véritable éclatement des méthodes se produit, en vue d'un rendement plus rapide. Il en résulte une révolution des modèles : les ouvriers laïques indépendants consultent la réalité concrète et non plus seulement les manuscrits ; les formes de convention font place à des formes naturelles. Tout le système ornemental gothique est désormais réglé par les critères d'objectivité, d'adaptation du décor à la destination et d'économie du travail. Les menuisiers prohibent toutes coupes curvilignes du bois, nécessairement fragiles et coûteuses ; les ferronniers, s'ils ne toléraient au XIIe s. que l'assemblage au marteau, vont admettre l'emploi des rivets puis des agrafes, dont les facilités orientent le métier vers des solutions plus hardies ; les orfèvres, qui, dans le passé, tiraient leurs beaux effets de l'émail translucide appliqué sur les fonds d'or ou d'argent cloisonnés, imaginent un procédé nouveau, l'émail opaque appliqué sur fond de cuivre creusé, et cette contrefaçon du travail précieux va devenir elle-même un art original, le champlevé. L'ère gothique ouvre son esprit à des concepts positifs.

● *La Renaissance.* Pendant sa période médiévale, l'Italie avait élaboré un art étranger au système gothique, issu du formulaire byzantin. Fortuitement, à la fin du XIVe s., on exhuma dans le Latium les restes des villae romaines qui conservaient leurs mosaïques, leurs stucs et leurs grottes en rocaille, décorées de rinceaux inscrivant des nymphes et des trophées, des figures allégoriques et des fleurons, des autels votifs et des trépieds. Toute une école d'ornemanistes se saisit de ce répertoire : Jean d'Udine et Raphaël en décorent les Loges du Vatican, Jules Romain le palais mantouan du Té. Leurs disciples, le Rosso et le Primatice, appelés par François Ier en 1531, vont introduire en France le goût des *grotteschi*. L'ancien système gothique à lancéoles et « parchemins plissés » leur fait place, déterminant une conséquence capitale : le décor se fait indépendant du matériau ; l'esprit de fantaisie va chasser l'esprit rationaliste.

La France pousse jusqu'à sa conclusion logique le nouveau principe. Dès l'avènement de Henri II, en 1547, et de la cour toute italienne de Catherine de Médicis, la tradition gothique s'efface. Le décor de l'architecture et des meubles se rattache au raphaélisme ; les arts mineurs s'adonnent aux inventions de caprice : l'orfèvrerie compose, à partir des formes du nautile, des nefs encastillées. La poterie, la verrerie, multiplient les formes étonnantes. De l'Italie aux Flandres, en traversant l'Allemagne et la France, meubliers et artisans rivalisent d'imagination. La structure des choses, qui, au Moyen Age, déterminait leur décor, obéit désormais aux besoins de celui-ci, c'est-à-dire à des conventions. L'art décoratif du Grand Siècle ira dans ce sens aussi loin qu'il est possible.

● *L'art baroque et le classicisme.* Cependant l'Italie, créatrice des formules que sanctionnait en France l'Académie royale, s'en était écartée. Sous l'influence de Michel-Ange, puis de Borromini, puis du Bernin, s'était élaboré l'art baroque. Son trait physionomique est la rupture systématique des symétries et des rythmes égaux, apparue avec la vogue de l'exotisme chinois. Au classicisme des Berain et des Lepautre succédèrent les déboîtements d'Oppenordt, Meissonnier et Nicolas Pineau. Boiseries murales, treillages, fontaines, cheminées, consoles et meubles se contournent en tous sens ; girandoles, orfèvreries de table et bras de lumière se tordent violemment. Toute l'Europe adopte ce style ; on en voit des témoignages saisissants à Dresde, à Prague, en Hongrie, en Pologne. Mais la formule épuise vite en France ses vertus de surprise. Toute une école rationaliste, animée par Nicolas Cochin, dénonce le caractère monotone d'une véhémence artificielle, dix ans avant que les archéologues, découvrant Pompéi et Herculanum, ne raniment le culte des ordonnances gréco-romaines. Vers 1760 le rétablissement est accompli. Le style « à la grecque » substitue aux formes de caprice ses perlettes et ses rais-de-cœur, ses oves et ses entrelacs. Bientôt on ne se borne plus à faire à l'Antiquité des emprunts.

● *Le XIXe et le XXe s.* Sous la férule de David et de Percier, l'Empire élabore un système décoratif strictement imité des prototypes antiques. Le romantisme, s'il réhabilite le style gothique et s'essaie à le renouveler, le fait par l'extérieur sans s'aviser d'en retrouver les motivations. Le décor « à la cathédrale », le style « troubadour » ont été des contresens les plus singuliers. On y joignit bientôt les thèmes inspirés par l'actualité, tel le goût arabisant au lendemain de la conquête de l'Algérie.

Vainement, en Angleterre, l'espèce de Renaissance animée par John Ruskin, Burne Jones et William Morris amorce une réaction. C'est au rapport de Léon de Laborde sur l'Exposition internationale de 1851, à Londres, qu'il convient d'attribuer l'initiative des révisions nécessaires. Laborde, rappelant les méthodes rationalistes d'autrefois, exige des formes convenant à l'usage, un décor accordé à la destination pratique de l'objet, enfin le respect des propriétés du matériau.

Dès 1863, un groupe de 130 techniciens des métiers d'art instituait l'Union centrale des arts appliqués à l'industrie, aujourd'hui Union centrale des arts décoratifs*, fondatrice à son tour du musée et de la bibliothèque des Arts décoratifs*. En 1898 se créait, au Conservatoire national des arts et métiers, la chaire d'art appliqué. Des tentatives individuelles se produisaient : Bracquemond, dès 1867, avait exposé au Salon un service de table ; Rousseau, dès 1878, ses verres à décor interne ; Eugène Grasset, en

tapisserie de Berain
« Offrande à Hermès »
musée des Tapisseries
Aix-en-Provence

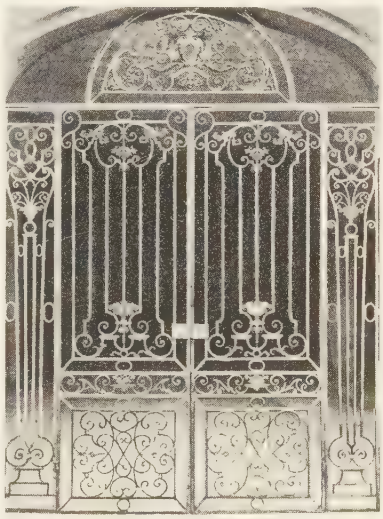

grille en fer forgé
XVIIe s.
Archevêché d'Aix

candélabre en argent
par Meissonnier et Duvivier
XVIIIe s.
musée des Arts décoratifs

plat en faïence
de Damas
du XVIe s.
Louvre

nef de
sainte Ursule
XVIe s.
cathédrale
de Reims

« Triton »
porcelaine de Meissen
Saxe

Phot. Larousse, Arch. phot., Giraudon, X, musée des Arts décoratifs.

pendule Ier Empire

reliure, XIXe s. décor à la cathédrale

« le Printemps », vitrail par Gaudin *musée des Arts décoratifs*

vase en verre par Émile Gallé (1900) *musée des Arts décoratifs*

broc en verre par Lalique (1951)

« la Biche au dragon » (1950), par Jean Lurçat

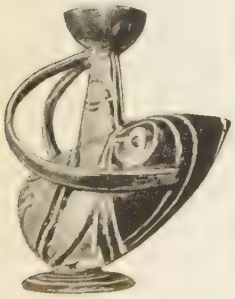

poterie, par Pablo Picasso (1957)

grille d'intérieur, par Raymond Subes (1925)

1884, des meubles dont l'archaïsme médiéval se colorait d'aspirations nouvelles. A l'Exposition de 1899, Emile Gallé révélait un style nettement nouveau.

Toute une phalange d'artistes et d'industriels préparait activement l'avènement d'un formulaire « moderne », en vue de l'Exposition universelle de 1900. Autour de Gallé se formait l'école de Nancy*. A Paris, l'important groupe des rationalistes rassemblait Charles Plumet, Sauvage, Théodore Lambert, Louis Sorel, Hœntschel, Pierre et Tony Selmersheim, L. Suë, Huillard (architectes et meubliers), Jeanneney (céramiste), René Lalique (orfèvre) ; un isolé, l'architecte et décorateur Hector Guimard, propageait, en composant les entrées du Métropolitain, la leçon des Belges Victor Horta et Henry Van de Velde. En 1895, une poignée de chercheurs, Eugène Gaillard, Georges de Feure, Paul Iribe, se manifestaient dans les salons de l'antiquaire Bing, sous le signe de l' « art nouveau ». L'exposition universelle de 1900 devait être l'expression de cette réforme esthétique : elle en marqua l'échec. Le public populaire, qu'on voulait entraîner, resta rétif. En 1901 fut fondée la Société des artistes décorateurs*; en 1903 s'institua le Salon d'automne, où Frantz Jourdain et Rambosson firent une large place aux métiers d'art. L'idée qui prévalait alors consistait à demander aux artistes originaux des prototypes de haute qualité que l'industrie pût vulgariser. Ce sera la thèse de Jacques Ruhlmann et des disciples qu'il a formés dès 1910. L'influence des Ballets russes contribuait à libérer les arts décoratifs des contraintes purement technologiques et à chercher des effets nouveaux. Les recherches devaient se concrétiser en 1925 dans l'importante Exposition internationale des arts décoratifs, où ne furent admises que des solutions nouvelles. Une certaine inclination vers les formes arrêtées s'y affirmait. Cette tendance est à l'origine d'un retour au pragmatisme stimulé depuis par des ensembliers, dits aussi architectes-décorateurs, tels que Francis Jourdain et Pierre Chareau. Dès l'Exposition internationale de 1937, un autre mouvement se manifeste en faveur d'un art décoratif de luxe, destiné à tirer parti du prestige français à travers le monde, tant sous le rapport de la main-d'œuvre que sous celui du goût. Fondée en 1930, l'Union des Artistes modernes, dont le manifeste retentissant fut lancé en 1934, milite au contraire, animée par René Herbst, pour la forme pure et simple, sans ornements d'aucune sorte, l'important étant de produire des objets répondant exactement à la fonction qui leur revient dans l'outillage domestique, leur valeur esthétique étant considérée comme le résultat de cette exacte appropriation ; c'est, favorisé par l'appui qu'il trouve au Salon des Arts Ménagers, le mouvement dit des *formes utiles*. Les mêmes idées sont celles des créateurs d'une spécialité nouvelle : l'*esthétique industrielle ;* pratiquée d'abord aux Etats-Unis, elle s'applique surtout à la présentation des marchandises, l'esthéticien industriel n'intervenant qu'à titre de conseiller auprès des ingénieurs ; un Institut d'esthétique industrielle a été fondé à Londres en 1945 ; un premier congrès international a suivi, à Paris, en 1953. Après la Seconde Guerre mondiale, la tapisserie, rénovée auparavant grâce à Gustave Geffroy aux Gobelins, Jean Ajalbert à Beauvais, Guillaume Janneau au Mobilier national, a connu un regain de faveur, dû à des peintres, comme Lurçat et Gromaire. Ce sont également des peintres qui ont attiré l'attention sur l'objet céramique décoré ; Picasso s'est distingué, dans ce domaine, à Vallauris, tandis que, d'une façon moins voyante, Decœur et Mayodon, par exemple, se sont inspirés des principes d'une tradition séculaire, de même que les ferronniers Emile Robert et Raymond Subes. Surtout dans les pays de l'Europe du Nord, la fabrication en grande série du mobilier ordinaire s'est répandue. (→ Biblio.)

décoratifs (BIBLIOTHÈQUE DES ARTS). Fondation de l'Union centrale des arts décoratifs, elle comprend, au pavillon de Marsan, toutes sortes d'ouvrages se rapportant aux arts plastiques et principalement à l'art décoratif et aux industries artistiques. Sa collection encyclopédique, d'environ 800 000 gravures et photographies, est mise à la disposition du public, autorisé à en prendre des dessins. On y trouve encore des dessins anciens et modernes d'ameublement et d'ébénisterie, d'orfèvrerie, etc., des compositions pour tissus, soieries (du XVIIe au XIXe s.), étoffes imprimées (XVIIIe et XIXe s.), des dessins japonais, etc. ; une collection d'échantillons de soieries et de velours (du XVe au XIXe s.), de toiles imprimées (XVIIIe et XIXe s.), de broderies (du XVe au XIXe s.), de tissus orientaux et japonais ; enfin, des recueils de modèles pour les papiers peints, anciens et modernes, de l'Europe et de l'Extrême-Orient.

décoratifs (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS), école fondée à Paris, en 1765 ; elle forme des artistes décorateurs, créateurs de modèles, et des dessinateurs industriels. Les professeurs sont nommés par le ministre de l'Education nationale, sur la proposition du Conseil supérieur de l'enseignement des arts décoratifs. Les élèves sont recrutés par le moyen d'un concours d'admission. La durée des études, sanctionnées par un diplôme d'Etat, est de quatre années.

décoratifs (MUSÉE DES ARTS), musée fondé par l'Union centrale des arts décoratifs en 1882, installé d'abord au palais de l'Industrie, puis transféré au pavillon de Marsan en 1905. Ses collections concernent tout ce qui a trait au décor de la demeure.

décoratifs (UNION CENTRALE DES ARTS), société reconnue d'utilité publique le 15 mai 1882, et qui obtint du Parlement le pavillon de Marsan et ses dépendances (1905), sous la condition que les locaux aménagés en musée et les objets d'art qu'ils contiendraient devraient revenir à l'Etat après une période d'exploitation de quinze années. Cette période venait à expiration en mai 1920 ; un nouveau contrat intervint alors entre l'Union et le Gouvernement : le musée et la bibliothèque sont devenus propriété de l'Etat, mais l'Union centrale en conserve la gérance. De nombreuses expositions temporaires ont été organisées par l'Union.

DÉCORATION n. f. (bas lat. *decoratio*). Action de décorer : *La décoration d'une ville.* ‖ Art du décorateur : *Entendre bien la décoration.* ‖ Ce qui décore : *Les décorations d'un salon.* ‖ *Particul.* Emblème extérieur d'une distinction honorifique ou d'un ordre de chevalerie : *Porter une décoration.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Fig.* Décor extérieur : *Mon divin séjour aux Echelles est donc de 1790, ou 1791. Ce fut un bonheur subit* [...] *amené en un instant par un changement de décoration* (Stendhal).

— Théâtr. S'emploie parfois pour *décor*, en désignant l'ensemble d'éléments qui représentent le lieu de l'action : *Les opéras* [...] *doivent changer plusieurs fois de décoration* (Furetière). ‖ Mobilier, accessoires de théâtre, par opposition au décor proprement dit.

— ENCYCL. Bx-arts. ● *Décoration architecturale.* Dans tous les styles et à toutes les époques, les palais et les édifices religieux ont reçu une riche ornementation extérieure et intérieure. Il est toutefois très difficile de faire une part très nette entre le véritable ornement, qui n'a d'autre fin que le plaisir des yeux, et les signes ou les figures à signification politique ou religieuse. Il est aussi vain de réduire tout l'art du passé à de simples fantaisies décoratives que d'attribuer à la moindre figure une signification cachée. Notre époque a désormais de plus en plus tendance à rejeter la décoration plaquée et abondante, étrangère à la structure du monument, pour s'en tenir à la beauté des lignes, des masses et des couleurs, tant à l'extérieur des édifices qu'à l'intérieur. Dans ce sens, on peut dire que l'architecture « fonctionnelle », c'est-à-dire entièrement conçue en vue du rôle et de l'usage des bâtiments, élimine la décoration architecturale.

● *Décoration intérieure.* Si le terme qui désigne la réunion d'éléments décoratifs destinés à créer un cadre convenable s'est introduit dans la langue au début du XXe s., de tout temps l'homme a reconnu la nécessité d'une concordance entre ces éléments. L'architecture intérieure, les éclairements, l'aspect des parois et celui des meubles ont, dès les anciennes civilisations, été combinés en vue d'un certain effet. Sans doute, connaît-on mal les systèmes de l'Orient primitif, même celui des Grecs, lequel était certainement des plus sommaires. Mais, par les textes et les peintures, on sait ce qu'était un intérieur égyptien, romain ou médiéval.

Phot. Rep, X, Giraudon, Agence intercontinentale, Larousse, Lalique, Doc. Subes.

au Moyen Âge
litho de Charpentier

Louis XIII
château de Villebon

Louis XIV : galerie des Glaces
château de Versailles

Louis XV : la grande singerie
château de Chantilly

L'Egypte utilisait largement la couleur, disposant en registres étagés des représentations anecdotiques peintes de tonalités vives. Sur ces fonds de haute sonorité se détachaient des meubles faits de matières aussi précieuses que le permettait le rang social des usagers : bois rares, ivoire, bronze, émaux, généralement drapés de tissus colorés.

La dominance, quant au coloris, du décor intérieur romain était au contraire assourdie. Ses peintures murales se disposent en compartiments d'architecture simulée, créant des divisions arbitraires afin de susciter un climat de rêve : les sujets, ordinairement futiles, inscrits dans ces compartiments plaisent aux yeux sans solliciter l'esprit. Le décor mural était l'élément principal de la combinaison : les meubles y comptaient peu. Hormis les lits qui, chez les patriciens, étaient faits de matières précieuses, c'étaient des sièges et des tables de bronze, pliants ; chez les petites gens logés en appartement dans les maisons de rapport, nombreuses dès l'époque impériale, c'étaient des meubles de bois simples et sans décor.

L'Occident médiéval retiendra, pour décorer son logis, les leçons très diverses de Byzance et de Rome, mais aussi des Wisigoths et des Normands. Son décor intérieur consistait en coussins et tentures qu'on emportait avec soi pour aménager la tente ou garnir la salle du donjon qu'on allait défendre. Les tentures étaient des nattes suspendues à des tringles pour isoler les couches à pieds courts, enfermant dans le même « clotet » les lits du couple seigneurial et des plus fidèles compagnons. Les vastes salles où s'écoulait leur existence étaient pauvrement éclairées par d'étroites archères dont l'ébrasement s'évasait vers l'intérieur. Des torches de résine s'allumaient dès le soir. Les meubles étaient simples et robustes, dressés à la doloire ; seules les parties que ne pouvaient cacher les tissus étaient tournées. C'étaient des châlits bas, des coffres destinés aux chartes, à l'orfèvrerie, aux « hardes ». Il existait aussi un petit meuble formé d'une tablette supportée par un fût sculpté, le *scriptionale*. Mais seuls les clercs en avaient besoin.

La notion d'un art du décor intérieur n'apparaît pas avant le règne de Charles V ; elle nous est révélée par les inventaires et par les miniatures. Les salles habitées étaient pavées de carreaux vernissés à décor héraldique, les murs peints de semis allégoriques, témoin les chambres aux croix, aux « coulons » (colombes) du Louvre de Charles V, celles aux « seiches » et aux « gougourdes » (calebasses) de son château de Reculée, la chambre aux « galées » (galères) de Jacques Cœur à Bourges. Quelquefois, des tapisseries à emblèmes, de même disposition, revêtaient les murs : il en subsiste de précieux exemples aux hospices de Beaune et au château de Talcy.

C'étaient là les premiers essais d'un système qui persistera jusqu'à la fin de la période gothique. Entre les parois ainsi décorées et sous les solives apparentes, peintes d'attributs, s'agençait le mobilier désormais travaillé avec art : des lambris appelés *chambrillages ;* un lit ample, à hauts piliers entaillés soutenant un « ciel » à pentes qu'on relevait en boule pendant le jour ; un *buffet,* petit meuble à vantaux sculptés supporté par une table d'applique ; le banc devant l'âtre et la chaire à haut dossier, au chevet de la couche, siège symbolique de l'autorité. Un même formulaire ornemental, dérivé des formes architecturales, s'appliquait à tous les meubles : « fenestrages » lancéolés, flammes et roses taillées profondément dans le chêne et déterminant un effet de tonalité sombre.

Il én devait être ainsi dans des pièces baignées d'une pénombre diffuse émise par des fenêtres de faible surface que fermaient des toiles huilées ou des parchemins, tout au plus des culots du verre filandreux qu'on fabriquait alors.

L'admission de la lumière dans les lieux habités est une découverte de la Renaissance et un effet de l'ordre public : de larges baies ne s'ouvrent que dans des habitations protégées par une police respectée. Il en résulte une révolution du décor intérieur. Sur les boiseries de revêtement va s'atténuer le relief des compositions naguère marquées d'ombres noires sur lesquelles étincelaient les arêtes claires. Les motifs italiens à *grotteschi* vont substituer leur fantaisie souriante à l'énergie des motifs architecturaux gothiques. Les carrelages s'exécutent en faïence aux vives couleurs. Une conception nouvelle naît des transformations de détail. A l'avènement de Henri II, un système décoratif entièrement étranger aux traditions françaises s'établit, s'inspirant non plus des besoins pratiques, mais de principes abstraits. Néanmoins, si la forme des meubles et leurs mesures rompent avec le passé, le décor intérieur, au XVIe s., se borne à assouplir des formules dont le principe subsiste. Les murs conservent leur peinture ou leur tenture de nattes ou de tapisseries ; les plafonds leur solivage apparent ; les sols, leur carrelage.

C'est au début du XVIIe s. que le système va changer, parce que la société va non plus camper dans la maison, mais s'y installer. Dans le premier tiers de ce siècle, deux systèmes ont régné. L'un, issu des pratiques romano-bolonaises, est caractérisé par le compartimentage des murs en cartouches brodés d'encadrements massifs, abondamment sculptés, peints et dorés, inscrivant des tableaux allégoriques ; les cimaises présentent, elles, des figures de déités classiques, en bleu sur fond d'or. L'autre formule, influencée par la sévérité hispano-néerlandaise, offre une paroi nue dominant une haute cimaise, et servant de fond à des cadres mobiles disposés sur un rang. Vers 1645, on voit apparaître simultanément les « emmeublemens » de couleur, comme la « chambre bleue », les tapisseries de cuir gaufré, et enfin les revêtements de glaces. De ce dernier système, la reine Catherine, en 1599, avait donné l'exemple, en faisant enchâsser dans la boiserie de son cabinet 119 miroirs. En 1651, à l'occasion d'une fête donnée à Mme de Longueville, on décora le cabinet de l'archevêque de Sens de 50 miroirs de Venise. Le système se généralise. En 1679, la Galerie de Versailles en sanctionne la mode, que diffusera tout le XVIIIe s.

Le décor mural se complète par l'adoption générale des plafonds, remplaçant les solivages, et dont les surfaces, parfois peintes d'arabesques, s'encadrent de larges gorges dans lesquelles courent des ornements de stuc. Aux carrelages se substituent les parquets en marqueterie profilée d'étain.

Dès 1720, ce goût sera devenu caduc. La société veut des logements à la mesure humaine et fait subdiviser ses amples salles en « petits appartements ». Cette réforme architecturale entraîne la modification de l'échelle des décors. Les lambris se simplifient, se disposent en panneaux sobres encadrés d'un jonc enrubanné, d'un faisceau lié de tigelles fleuries. Le XVIIIe s. aime la couleur et la fantaisie. Il cultive l'exotisme, peint ses boiseries de singeries, de chinoiseries, de turqueries qu'exécutent les plus grands maîtres : Watteau, Boucher, Oudry, Huet.

L'esprit bourgeois se répand et gagne la Cour. La Ville avait adopté, vers le milieu du siècle, les tentures d'indienne, cretonnes imprimées d'importation, aux couleurs vives.

Louis XVI
chambre de Marie-Antoinette
petit Trianon, Versailles

Ier Empire
grande chambre à coucher
hôtel de Beauharnais

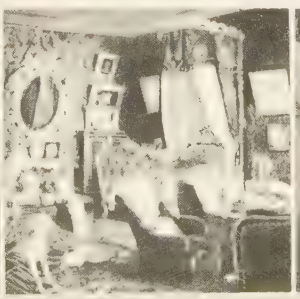

second Empire
chambre de la princesse
Mathilde *(coll. privée)*

salon par Dufrêne
(1925)

Phot. Larousse, Foucault (éd. T. E. L.), Société des amis de Versailles, Molinard (Atlas-Photo), Giraudon, Arch. phot

à dominance fraîche, qu'on s'empressa d'imiter. Il en résulta la création de tissus à décor de « chemins » verticaux meublés de fleurs, de feinte dentelle, voire de légers motifs ornementaux, dont se couvrirent chambres et boudoirs. L'échelle même de ce décor commande celle du mobilier. Dans la chambre, c'est, dès 1735, devant sa coiffeuse légère que l'élégante achevant sa toilette recevra sa petite cour. Dans le salon, dont l'existence même n'est pas antérieure aux premières années du siècle, le petit secrétaire en bois de rose, la table à ouvrage à trois pieds et les sièges aux formes variées associent leurs courbes aimables et leurs couleurs claires aux tissus du mur.

Les découvertes faites dans les ruines d'Herculanum et de Pompéi introduisent alors dans le répertoire ornemental et dans la stylistique un formulaire nouveau. Ce n'est rien qu'une mode qu'adopta la société du XVIIIe s., la mêlant au naturalisme de la rocaille qui, elle-même, n'avait été qu'une mode, avant de remplacer définitivement celle-ci par celle-là. Le système même ne change pas. C'est dans des pièces de dimensions relativement modestes, aux parois lambrissées, peintes en tonalités claires — jonquille, gris de perle, « verdeau », lilas — ou tendues, l'hiver, de soieries, l'été de toiles imprimées en couleurs, à Jouy, par Oberkampf, et sur un parquet quelquefois couvert d'un tapis, que s'arrangent les meubles nouveaux, plus simples et plus géométriques en leur silhouette régulière, et ramenés à des types moins nombreux. Vers la fin du règne de Louis XVI, toutefois, se réveille un besoin de luxe. Les salons affectent des configurations nouvelles, en rotonde, en ovale, et leurs parois se creusent d'alvéoles en lesquels se nichent des statues allégoriques. Des colonnes vont encadrer les portes. On cherche des effets imprévus, par le jeu des masses, des reliefs et des vides. Dans l'appartement bourgeois, un moyen décoratif nouveau s'est introduit, c'est le papier* peint. Dans son décor intérieur, le XIXe s. recherche, comme dans la composition de ses meubles, un pittoresque d'érudition ; c'est le triomphe du pastiche, aggravé d'un système de coloration rouge sombre, servant de fond à des meubles noirs. Les tentures, abondantes et massives, sont de tons foncés : les velours rouges ou vert bouteille dominent, les moquettes rouges couvrent les parquets. Les meubles « de style » sculptés, incrustés de plaques de marbre ou de pierres de couleur, prétendent se référer à des temps qui, toutefois, les ignoraient. L'exotisme inspire les ameublements des fumoirs ou des boudoirs. Des conventions s'établissent : le bureau sera « Empire », la chambre « Louis XVI », la salle à manger « Henri II », et seuls des esprits séditieux prendront des libertés avec ces règles.

Les patients efforts des critiques du milieu du XIXe s., Léon de Laborde, Victor Champier notamment, auront pour conséquence le réveil d'un art original, dont les premières manifestations, bien timides, datent de 1867. (V. DÉCORATIF.) [→ Biblio.]

intérieur décoré par Knoll
1960

— Décor. Le terme *décoration* recouvre une grande variété d'insignes (croix, rubans, étoiles, colliers, plaques, médailles, etc.), décernés aux militaires et aux civils, tant hommes que femmes, à titre de distinction ou de récompense*. L'Antiquité les considérait comme un encouragement à la valeur militaire. La Grèce décernait des couronnes ou élevait des monuments. Rome offrait des phalères, des colliers, des armes d'honneur. Cette tradition fut reprise par les rois de France, qui, d'une part, décernèrent sous forme de décorations un certain nombre de récompenses pour des mérites divers (croix de Saint-Louis, mérite militaire), d'autre part, firent entrer dans leurs ordres de chevalerie (Saint-Sépulcre, Saint-Esprit, Saint-Michel, etc.) certaines personnalités qu'ils voulaient particulièrement distinguer (c'est ainsi que la notion d'ordre rejoignit celle de décoration). Tous les ordres et décorations furent abolis en France en 1791. Puis la Convention, le Directoire et le Consulat décernèrent des couronnes civiques, armes* d'honneur, lettres de félicitations, etc. L'Empire rétablit les décorations (Légion d'honneur, couronne de fer, ordre de la Réunion). La Restauration reprit celles de l'Ancien Régime, adopta la Légion d'honneur et créa deux récompenses nouvelles (du Lys, de la Fidélité). La monarchie de Juillet institua les croix et médaille de Juillet. Napoléon III créa la médaille militaire (1852), puis des médailles commémoratives (Sainte-Hélène, Crimée, Baltique, Italie, Chine, Mexique, Mentana). La IIIe République continua cette tradition à l'occasion des campagnes d'outre-mer (Tonkin, Madagascar, Dahomey, Maroc, Orient, etc.) ou des opérations de la Première Guerre mondiale (croix de guerre et du combattant, Reconnaissance française, etc.). La IVe République adopta de nombreuses décorations, d'abord à l'occasion de la Seconde Guerre mondiale (croix de la Libération, médaille de la Résistance, etc.), puis dans les domaines les plus divers (mérites artisanal, maritime, touristique, commercial, postal, combattant, militaire, économique, social, etc.). Certaines décorations reconnaissent, d'autre part, des services particuliers : palmes académiques, mérite agricole, ordres de la France d'outre-mer, et de très nombreuses médailles d'honneur attestent des actes de courage ou de dévouement, ou de longs services dans les administrations de l'Etat.

Les *décorations étrangères* d'Etats souverains ne sont reconnues en France qu'après autorisation du président de la République, donnée par décret sur avis du grand chancelier de la Légion d'honneur. Les rubans étrangers rouges ne peuvent être portés qu'avec l'insigne. Toutes les décorations étrangères portées par des Français relèvent des règlements disciplinaires de la Légion d'honneur. (La Confédération helvétique ne décerne pas de décoration, et ses citoyens ne sont pas autorisés à en porter.)

Les décorations se portent, en France, sur le côté gauche de la poitrine, sans se recouvrir, et à hauteur du premier bouton de l'uniforme, à l'exception de celles qui sont régulièrement suspendues en sautoir (croix de commandeur) ou en écharpe (croix de grand-officier, grand-croix). L'ordre dans lequel elles sont placées est fixé par des textes réglementaires qui prévoyaient, en 1959, la disposition ci-après : Légion d'honneur, croix de la Libération, médaille militaire, croix de guerre (1914-1918, 1939-1945 et T. O. E.), croix de la valeur militaire, médaille de la Résistance française, croix du combattant volontaire (1914-1918, 1939-1945), croix du combattant, médaille des Evadés (1914-1918, 1939-1945), médailles de l'Aéronautique et de la Reconnaissance française, médailles commémoratives des opérations de l'O. N. U. en Corée, des campagnes d'Italie et d'Indochine, médailles de la Gendarmerie nationale, de la Victoire, décorations de la France d'outre-mer, croix des Mérites maritime, militaire, médailles commémoratives et coloniales (suivant la date de leur création), décorations universitaires, du Mérite agricole, croix du Mérite social, Mérites commercial, combattant, sportif, économique, postal, artisanal, touristique, saharien, etc., médailles d'honneur, ordres étrangers (portés à la suite et à gauche des décorations françaises et sans ordre imposé).

Les insignes à l'effigie de la République doivent se porter de face. Tous les insignes peuvent être arborés en modèle réduit, avec ou sans ruban, sur le revers gauche de l'habit ou être remplacés par des barrettes rectangulaires aux couleurs des rubans. Le port illicite de décorations est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans (art. 259 du Code pénal). [→ Biblio.]

Décorations (AFFAIRE DES), scandale qui éclata en novembre 1887, sous la présidence de Jules Grévy. Le général Caffarel, sous-chef d'état-major général, et quelques comparses, dont Mme Limouzin, ayant été poursuivis pour trafic de décorations, l'affaire révéla la complicité de Wilson, député, gendre du président de la République. Jules Grévy dut se démettre le 2 décembre.

DÉCORATIVEMENT adv. De façon décorative : *Jeune homme, élégant et long* [...], *très décorativement drapé* (Huysmans).

DECORCHEMONT (François Emile), peintre et verrier français (Conches, Eure, 1880). Il a retrouvé le secret de la sculpture en pâte de verre, et a exécuté dans cette matière des vases et des coupes (musée national d'Art moderne, musées des Beaux-Arts de la Ville de Paris, des Arts décoratifs, de Sèvres, Mulhouse, Genève, New York). On lui doit également des vitraux en pâte de verre et ciment (église Sainte-Odile à Paris, églises à Pacy-sur-Eure, Etrépagny, Beuzeville, etc.).

DÉCORDER v. tr. (de *corde*). Détortiller ; séparer les brins de : *Un câble qui se décorde.* || Débarrasser d'une corde, détacher : *Décorder un colis.*

DÉCORÉ, E adj. et n. Qui a reçu, qui porte une décoration : *Trois messieurs, debout, décorés, solennels, causaient* (Maupassant).

DÉCORER v. tr. (lat. *decorare*, orner, honorer). Orner de décors ou de décorations : *Décorer un théâtre, un salon. Des minarets décorés de faïence vive* (Tharaud). || Orner, embellir : *Tableaux, tapisseries qui décorent une salle.* || Conférer une décoration à : *M. Lavigne fut décoré pour avoir capturé une avant-garde prussienne* (Maupassant). || — *Fig.* Conférer des honneurs, des dignités à : *Décorer un parvenu du titre de comte.* || Parer injustement : *Décorer du nom de poésie des banalités. Décorer d'une belle étiquette une chose honteuse.*

— Art culin. Agrémenter la présentation d'un plat par quelques ingrédients appropriés à ce plat.

— SYN. : *embellir, enjoliver, enrichir, orner, parer.*

DECORI (Félix), avocat français (Paris 1860 - *id.* 1915). Inscrit au barreau de Paris en 1883, il se signala par son éloquence dans plusieurs affaires sensationnelles : affaire Gouffé, où il défendit l'assassin Eyraud (1891), affaire des insurgés de Mostaganem, affaire de l'incendie de l'Opéra-Comique. Avocat d'assises, il fut également un remarquable avocat d'affaires. Il devint secrétaire général de la présidence de la République en 1914. Il a écrit des poèmes et publié la correspondance de George Sand et d'Alfred de Musset, illustrée de curieux dessins.

DÉCORNAGE n. m. Amputation des cornes. (Syn. ÉCORNAGE.)

DÉCORNER v. tr. Pratiquer l'amputation des cornes. (Syn. ÉCORNER.) || Faire disparaître les cornes, les plis aux angles de : *Décorner une feuille de papier, un livre.*

— LOC. *Vent à décorner les bœufs,* vent très violent.

DÉCORTICAGE n. m. Opération qui consiste à séparer l'amande des fruits ou des graines de la coque qui l'enveloppe : *Le décorticage est pratiqué en huilerie.*

— Imprim. Enlèvement, après découpage à l'emporte-pièce ou à la presse, des déchets qui adhèrent encore en certains points au sujet découpé.

— Sylvic. Syn. de ÉCORÇAGE (en ce qui concerne les bois).

DÉCORTICATION n. f. Action de gratter superficiellement l'écorce des branches des arbres ou des arbustes, pour détruire les végétations ou les insectes parasites. (Quand il s'agit d'enlever le tégument des graines, on dit DÉCORTICAGE.)

— Bot. Chute ou ablation de l'écorce. (Elle peut être naturelle ou artificielle.) || *Décortication annulaire,* v. ANNÉLATION.

— Chirurg. Intervention chirurgicale ayant pour objet de libérer un organe de son enveloppe fibreuse, que celle-ci soit normale ou pathologique.

— Chirurg. dent. Opération consistant à enlever l'émail de la dent et une partie de l'ivoire.

DÉCORTIQUER v. tr. (lat. *decorticare*, écorcer, peler). Effectuer le décorticage ou la décortication de : *Décortiquer des noix.* || *Fam.* Enlever la carapace de : *Décortiquer un crustacé.* || *Fig.* Analyser complètement : *On lui soumettait des textes qu'il décortiquait en se jouant* (Huysmans).

DÉCORTIQUEUR n. m. et **DÉCORTIQUEUSE** n. f. Noms donnés à différents appareils à l'aide desquels on effectue le décorticage ou l'écorcement.

— ENCYCL. Technol. Les *décortiqueuses* servant à l'écorcement des billes de bois sont constituées par un plateau circulaire vertical portant des couteaux dépassant légèrement le plateau et devant lesquels passent les billes à écorcer.

Les décortiqueuses pour bûches et rondins destinés à la fabrication de la pâte à papier consistent en un *trommel,* cylindre percé de trous et garni intérieurement de fers en U dont les ailes sont dirigées vers le centre ;

Phot. Doc. Knoll.

DÉCORATIONS ET ORDRES FRANÇAIS

v. également hors-texte en couleurs **ORDRES**

Légion d'honneur
croix de chevalier

croix de la
Libération

médaille
militaire

croix de guerre
1914-1918

croix de guerre
1939-1945

croix de guerre
T. O. E.

croix de la
Valeur militaire

médaille de
la Résistance

médaille de
l'Aéronautique

ordre de la
Légion d'honneur
v. également à "Légion"

plaque

grand collier actuel

Services militaires
volontaires de
la France libre

Étoile noire
du Bénin

Mérite maritime

Mérite militaire

Palmes académiques

Mérite agricole

croix créée en 1804
à l'effigie de Napoléon Ier

croix de la Restauration
à l'effigie de Henri IV

Phot. Larousse

DÉCORATIONS ET ORDRES ÉTRANGERS

v. également hors-texte en couleurs ORDRES

Phot. Larousse.

Croix de fer

ALLEMAGNE
Ordre pour le Mérite

Croix fédérale du Mérite

BELGIQUE
Ordre de Léopold

DANEMARK
Ordre du Danebro

ESPAGNE
Ordre de Charles III

ÉTATS-UNIS
Médaille d'honneur du Congrès

Légion du Mérite

FINLANDE
Rose blanche

GRANDE-BRETAGNE
Croix de Victoria — Ordre du Service distin

GRÈCE
Ordre du Sauveur

ITALIE
Valeur militaire

LUXEMBOURG
Couronne de chêne

MAROC
Ordre du Ouissam-Alaouite

MONACO
Ordre des Grimaldi

NORVÈGE
Ordre de Saint-Olaf

PAYS-BAS
Ordre d'Orange-Na

POLOGNE
Ordre de
l'Aigle blanc

PORTUGAL
Ordre du Christ

SAINT-SIÈGE
Ordre de
Saint-Grégoire-le-Grand

SUÈDE
Etoile polaire

TUNISIE
Ordre du

U. R. S. S.
Ordre du Drapeau rouge

pendant le mouvement de rotation, les rondins roulent les uns sur les autres et sont constamment arrosés pour faciliter l'enlèvement de l'écorce.
Les décortiqueuses pour les graines sont constituées par des cylindres ou des disques animés de mouvements inverses, qui broient les téguments mais respectent les graines. Un appareil séparateur (tamis, ventilateur, etc.) élimine les déchets.

DÉCORUM [rɔm] n. m. (mot lat. signif. *convenance*). Ensemble des convenances, des bienséances qui sont d'usage dans une bonne société : *Observer le décorum. Le vers* [classique] *ayant le décorum pour loi* (Hugo). ‖ Apparat officiel : *Décorum royal.*
— Syn. : *bienséance, convenance; cérémonial, protocole.*
— Rem. *Décorum* n'a pas de pluriel et s'emploie presque toujours avec une certaine ironie.

De Coster (Charles), écrivain belge d'expression française (Munich 1827 - Ixelles 1879). Après un passage aux Archives royales, il devint en 1870 professeur de littérature à l'Ecole de guerre de Bruxelles. Grand amoureux du passé et des traditions de son pays, c'est dans un français qui rappelle celui du XVIe s. qu'il écrivit ses deux œuvres principales : *Légendes flamandes* (1858), pleines de couleur et de pittoresque, et surtout *la Légende et les Aventures d'Uylenspiegel* et de Lamme Goedzak* (1867), qu'il mit dix ans à préparer. Dans ce livre, il prend pour héros le type de farceur légendaire connu depuis le début du XVIe s. et, en le mettant aux prises avec l'Inquisition espagnole aux Pays-Bas, il en fait le symbole du peuple flamand dans sa résistance aux oppresseurs de la liberté. Le *Roman de Renart,* le folklore flamand, Marnix de Sainte-Aldegonde lui fournissent les éléments septentrionaux de son œuvre, mais il lui donne une beauté française par l'emploi d'une langue archaïsante et truculente, bien adaptée au sujet. Longtemps méconnu, De Coster est remis à sa vraie place, qui est celle d'un véritable artiste littéraire. Il a encore écrit en français moderne : *Contes brabançons* (1861), *le Voyage de noces* (1872), roman, *Voyage en Zélande.* Ses *Lettres à Elisa,* qui révèlent une âme tendre, ont paru après sa mort. (→ Biblio.)

DÉCOTE n. f. Comptab. Réfaction.
— Dr. fisc. *Décote dégressive,* abattement prévu en matière de taxe proportionnelle sur les revenus, aboutissant à une exonération totale ou partielle de l'impôt.
— Encycl. Comptab. Certaines entreprises ne sont pas en mesure de déterminer le prix de revient de leurs valeurs d'exploitation par des procédés comptables ou statistiques. Au moment de l'inventaire annuel, elles sont tenues d'évaluer leurs stocks de marchandises en produits, au prix de vente du marché, sous déduction d'une *décote* forfaitaire identique pour l'ensemble d'une branche professionnelle et représentant, compte tenu des circonstances, le bénéfice du vendeur et les frais de distribution.

DÉCOTER v. intr. Cesser (dialectal) : *Ce maudit gars ne décota pas d'être en malice* (Sand).

DÉCOTTAGE n. m. Métall. Opération qui consiste à séparer le modèle du moule, en imprimant à celui-ci un mouvement de va-et-vient.

DÉCOUCHAGE n. m. Action de découcher.

DÉCOUCHER v. intr. Coucher hors de chez soi; rester absent une nuit de chez soi : *Puis il revenait dans sa prison, dont il fermait avec soin la porte au-dedans. Il ne découcha pas une seule fois* (Maupassant).
— ***Se découcher*** v. pr. Langue class. Se lever : *Et, dès le point du jour, je m'étais découché* (Molière).

DÉCOUDRE v. tr. (Se conj. comme *coudre.*) Défaire la couture de : *Découdre une robe.* ‖ *Par extens.* Retirer ce qui était enfermé au moyen d'une couture : *Découdre une lettre cachée dans la doublure d'un habit.* ‖ *Par anal. Ne pas oser découdre les lèvres,* ne pas oser desserrer les dents, ne pas oser parler. ‖ Déchirer par une blessure : *Le sanglier découd ses adversaires.* ‖ *Fam. En découdre,* en venir aux mains, et, anciennt., l'épée au poing; *au fig.,* entrer en contestation, s'affronter.

Decouflé (Anatole), industriel français (1835-1908). On lui doit de multiples machines pour la fabrication des tabacs, notamment pour la confection des cigarettes. En 1868, Decouflé ouvre à Paris un atelier d'où sort, en 1880, sa première machine à cigarettes à enveloppement en tube continu, coupé après remplissage. En 1885, il invente le tube agrafé sans colle, ainsi qu'une machine produisant 2 500 cigarettes à l'heure. En 1908 paraît la *Gallia,* à bourrage dans un tube préfabriqué et coupé de longueur avant remplissage, qui servit vingt-cinq ans.

DÉCOULER v. intr. Couler peu à peu : *Visage dont la sueur découle.* ‖ *Fig.* Dériver naturellement, résulter de : *De ces lois, comme d'autant d'axiomes, découlent une prodigieuse quantité de lois partielles* (Taine).
— Syn. : *dériver, émaner, procéder, provenir, résulter, s'ensuivre, venir de.*

DÉCOUPAGE n. m. Action de découper. ‖ Image destinée à être découpée : *Des découpages pour les enfants.*
— Céram. Syn. de Évidage.
— Ciném. Texte issu du scénario, dans lequel le récit est fragmenté en plans et qui donne les repères dramatiques et visuels du futur film. (Un découpage comprend entre 300 et 600 plans cinématographiques, selon le metteur en scène.) ‖ *Découpage technique,* découpage auquel on ajoute la notation des mouvements d'appareils de prise de vues, les éclairages, les effets sonores, etc.
— Imprim. Travail consistant à découper dans une feuille de mise en train les parties d'une gravure qui viennent trop noires et à coller des épaisseurs de papier sur celles qui viennent grises, de manière à harmoniser les teintes au tirage.
— Instit. polit. *Découpage électoral,* opération consistant à délimiter les diverses circonscriptions avant une consultation électorale, spécialement au scrutin uninominal.
— Mécan. Opération consistant à diviser une pièce en plusieurs parties, ou à prélever, au moyen de matrices tranchantes, des ébauches ou flans de formes déterminées, dans une tôle, pour obtenir ultérieurement des pièces finies grâce à des déformations mécaniques convenables.
— Encycl. Mécan. Le *découpage* peut s'effectuer de différentes manières. Longtemps, il se fit à la cisaille à main, au burin ou à la perceuse. Aujourd'hui, on emploie partout le chalumeau, la cisaille mécanique, la presse à découper, et le découpage est devenu une opération mécanique, à l'égal du rabotage* et du fraisage*.
Le découpage au chalumeau est surtout employé en chaudronnerie et en charpente métallique, pour le découpage et le chanfreinage* des tôles épaisses. Il est fondé sur la fusibilité des oxydes de fer à une température inférieure à celle du métal. Le découpage au chalumeau oxyacétylénique, le plus employé, utilise un chalumeau à deux jets : le premier jet reçoit de l'oxygène et de l'acétylène, dont la combustion est destinée à chauffer le métal; le deuxième jet projette de l'oxygène sur le métal chauffé. Ces deux jets peuvent d'ailleurs être concentriques, mais alors le jet d'oxygène occupe la position centrale. La chaleur du jet oxyacétylénique doit être concentrée pour ne pas altérer le métal voisin.
Pour que la coupe soit nette, l'oxyde produit par le deuxième jet doit être évacué avant la fusion du métal. Il faut donc que la température de fusion de l'oxyde soit nettement inférieure à celle du métal. Le découpage au chalumeau ne s'applique qu'aux fers et aux aciers, mais on peut découper sous l'eau une tôle d'acier, en isolant la flamme dans un jet d'air comprimé. On peut encore faire déboucher la flamme de chauffe et l'éjecteur d'oxygène central au fond d'une petite cuvette d'un centimètre de hauteur seulement, ce qui a pour effet, grâce aux produits de la combustion qui ne cessent de la remplir, de refouler continuellement l'eau des abords des orifices et de dégager en même temps la surface de la pièce à découper sur le point intéressé.
Le découpage à la presse* est employé pour la fabrication des petites et moyennes pièces de chaudronnerie, de ferblanterie et d'automobile; il précède alors les opérations d'emboutissage* et de repoussage* chaque fois que celles-ci sont nécessaires. On découpe à la presse des tôles aux contours compliqués, comme celles qui sont utilisées dans l'industrie électrique pour la construction des transformateurs, des moteurs et alternateurs, etc. Un poinçon monté sur le coulisseau d'une presse, et ayant comme forme extérieure le profil de la pièce à découper, cisaille et fait passer la tôle au travers d'une matrice possédant le même profil. On obtient ainsi des pièces de formes complexes, sans aucun tracé et avec une main-d'œuvre peu coûteuse. L'outillage est simple et robuste, d'un entretien facile et d'une usure extrêmement réduite, mais il exige l'emploi de presses puissantes, l'effort nécessaire pour cisailler le métal étant très grand.
Il existe de nombreux types de presses à découper, depuis les presses à main (découpoirs pour rondelles) jusqu'aux presses puissantes découpant des flans de fortes dimensions. La course est donnée au coulisseau par excentrique ou par came; le bâti porte la table, épaisse plaque de fonte solidement encastrée. Pour le découpage des petites pièces (couvercles de boîtes, rondelles), on rend automatique le mouvement d'avance de la bande et on incline la table pour avoir une évacuation naturelle des flans. Un même ouvrier peut ainsi s'occuper de plusieurs presses*, ce qui amène une réduction de la main-d'œuvre et du prix de revient. Le découpage des papiers, cartons, cuirs, tissus, etc., se fait soit au moyen d'emporte-pièce frappés au maillet sur une plaque de plomb, soit à l'aide de presses mécaniques analogues à celles qu'on utilise pour les métaux. (→ Biblio.)

DÉCOUPE n. f. (déverbal de *découper*). Cout. Constitution de lignes découpées dans une robe, pour amener certains effets harmonieux.
— Bouch. Syn. de coupe.
— Papet. Syn. de coupe. (S'applique plus particul. au travail de coupe du papier ou du carton, feuille par feuille, sur une presse à platine*.)
— Sylvic. Section supérieure de la tige d'un arbre, séparant le bois ouvrable (bois d'œuvre et d'industrie) de celui qui ne peut servir qu'au chauffage (sommet du tronc, branches) : *Pour les feuillus, on fait généralement la découpe à la première couronne de grosses branches.*
— Trav. publ. *Découpe des joints,* disposition de pavage dans lequel deux pavés ou deux dalles, appartenant à deux rangées successives, sont placés de manière que leurs côtés ne se trouvent pas en prolongement l'un de l'autre.

DÉCOUPÉ, E adj. Bot. Se dit de feuilles dont les bords du limbe sont délimités par une ligne brisée, les saillants étant soutenus par les nervures.
— Peint. Tranchant durement sur le fond : *Figures découpées.*

DÉCOUPER v. tr. (de *couper*). Couper, diviser par morceaux, et le plus souvent avec art : *Découper une volaille, une étoffe.* ‖ Partager : *Découper un gâteau.* ‖ Couper, tailler en suivant les contours d'un dessin : *Découper des images.* ‖ — *Fig.* Former des coupures dans, échancrer : *Golfes qui découpent une côte.* ‖ Détacher du fond, profiler, dessiner : *Un château découpant son profil sur la nue* (Gautier). *Les escaliers, les terrasses, les remparts, peu à peu, se découpaient sur la pâleur de l'aube* (Flaubert).
— Hortic. Action de séparer à la bêche une

Charles DE COSTER

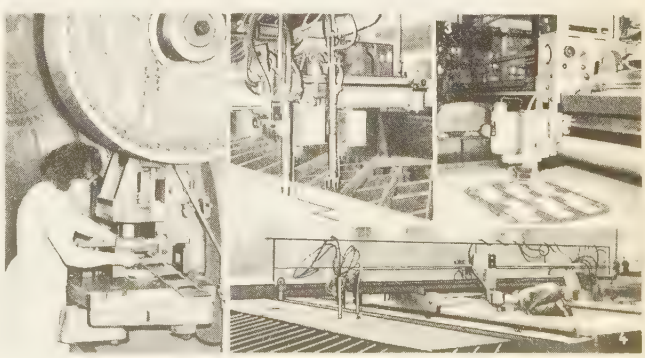

découpage

1. A la presse; 2. Tête de découpage oxyacétylénique; 3. Tête de lecture électronique de la machine à découper; 4. Vue d'ensemble de la machine.

planche ou une pelouse d'une allée : *Découper le gazon.*
— Mécan. Effectuer un découpage*.
— Papet. Couper le papier ou le carton, feuille par feuille, sur une presse à platine*.
— Technol. *Scie à découper,* scie d'atelier, à mouvement alternatif, permettant l'exécution de chantournements intérieurs et de découpages. (On dit aussi SAUTEUSE.)

Jacques DECOUR

DÉCOUPEUR n. m. ou **DÉCOUPEUSE** n. f. Machine à découper la laine, les tissus brochés ; à découper le bois, les métaux, etc. ◆ N. m. Ouvrier ébéniste dont la spécialité est de chantourner les profils.

DÉCOUPLAGE n. m. Electr. Suppression du couplage* de deux circuits.
— Radiotechn. Dispositif servant à supprimer ou à atténuer l'activité des couplages parasites dus à des impédances communes à plusieurs circuits. (Les découplages sont constitués par des résistances ou des bobines d'arrêt s'opposant au passage des composantes alternatives des courants dans les impédances communes, et par des condensateurs qui leur offrent un chemin commode vers les autres parties des circuits.)

DÉCOUPLÉ, E adj. De belle taille, bien pris : *Un jeune homme bien découplé.*

DÉCOUPLER v. tr. Détacher des chiens courants couplés.
— Ch. de f. Séparer deux véhicules, deux voitures motrices électriques, deux essieux moteurs réunis par une bielle, etc.
— Electr. Assurer l'opération de découplage de deux circuits électriques.

Jean DECOURT
portrait du duc d'Anjou
futur Henri III
musée Condé, Chantilly

DÉCOUPOIR n. m. Technol. Instrument qui sert à faire des découpures (dans le métal, le cuir, le papier, etc.) : *Découpoir à main.* ‖ Taillant d'une machine à découper. ‖ Machine à balancier qui travaille comme à l'emporte-pièce. (On dit aussi DÉCOUPEUSE.)

DÉCOUPURE n. f. Action de découper. ‖ Découpage du bois, d'une étoffe brochée, d'un métal, etc. ‖ Entaille faite à un objet découpé. ‖ Objet découpé : *Découpures de papier.* ‖ *Par anal.* Accident dans le contour des côtes : *Les découpures du Péloponnèse.* ‖ Petite partie détachée d'un ensemble : *Les îles sont des découpures des continents.*
— ENCYCL. Arts décor. Les meubles anciens sont quelquefois décorés de *découpures* de bois ou de métal, ornements découpés à la scie ou autrement. En ébénisterie, on appelle *découpeur* un ouvrier dont la spécialité est de chantourner à la scie les profils compliqués. Pendant le Moyen Age et la Renaissance, la mode fut de découper des étoffes pour les appliquer sur d'autres servant de fond ; on désignait ce travail sous le nom de « taillure » ou d' « entretaillure », et il était exécuté par les brodeurs. (V. APPLICATION.) On trouve représentées de cette façon des scènes de chasse et d'amour, des batailles. Au XVIIe s., ces ouvrages tombent en mésestime par suite de la possibilité nouvelle de brocher les étoffes, et la fabrication du velours de Gênes leur porte le dernier coup. Ils reprirent momentanément, au XVIIIe s., une partie de leur faveur.

DECOUR (Daniel DECOURDEMANCHE, dit **Jacques**), professeur et écrivain français (Paris 1910 - Mont-Valérien 1942). Agrégé d'allemand, auteur de *Philisterburg,* où sont relatées les aventures spirituelles d'un étudiant français en Prusse, et de deux romans (*le Sage et le Caporal* et *les Pères*), directeur de la revue *Commune,* il créa en 1941 la revue clandestine *les Lettres françaises* et participa activement à la Résistance. Arrêté en 1942, il fut fusillé par les Allemands.

découverte
premier voyage
de circumnavigation
de Magellan
gravure de Jean Stradan
cabinet des Estampes

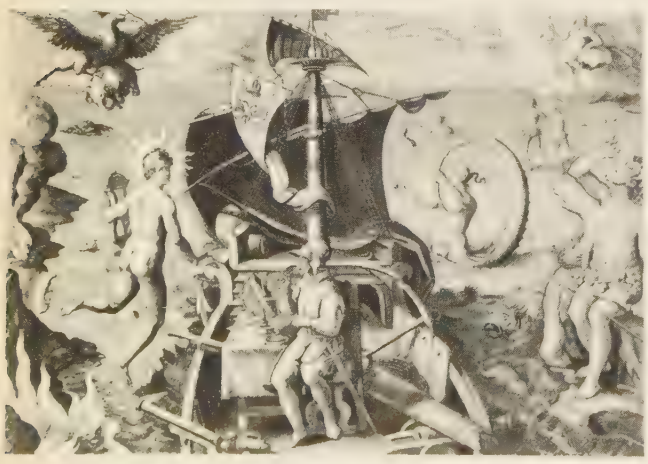

Decour (LYCÉE **Jacques-**), établissement d'enseignement public situé à Paris. Il a pour origine une institution fondée par G.-H. Nicolle en 1821 sous le nom de « collège Sainte-Barbe » (elle portait ainsi le même nom que le vieux collège de la montagne Sainte-Geneviève) ; l'établissement prit, en 1830, le nom de « collège Rollin ». Devenu collège municipal de la Ville de Paris, il fut ensuite transformé en lycée. On changea sa dénomination en 1945, en souvenir de Daniel Decourdemanche (Jacques Decour), qui y avait été professeur.

DÉCOURAGEANT, E adj. Propre à décourager : *Nouvelles décourageantes.*

DÉCOURAGEMENT n. m. Perte du courage, de l'énergie ; état qui en résulte : *Julien tomba dans des moments de dégoût et même de découragement complet* (Stendhal).
— SYN. : *abattement, accablement, démoralisation, désenchantement, désespoir.*

DÉCOURAGER v. tr. (de *courage*). [Se conj. comme *manger.*] Abattre le courage, l'énergie de : *L'injustice décourage les bonnes volontés.* ‖ Détruire ou entraver l'essor de : *Décourager l'industrie.* ‖ Ôter le désir de, dissuader : *Il répondait à ses parents d'une voix dolente qui décourageait les questions* (M. Aymé). *Décourager quelqu'un de peindre.*
— ***Se décourager*** v. pr. Perdre courage : *Il se décourage à la première difficulté.*

DÉCOURBER v. tr. Redresser (ce qui était courbé) : *Décourber une planche.*

DECOURCELLE (Adrien), auteur dramatique français (Paris 1821 - Etretat 1892). Il écrivit, le plus souvent en collaboration, un grand nombre de pièces de théâtre, entre autres le mélodrame *Jenny l'ouvrière* (1850), qui eut alors un immense succès.

DECOURCELLE (Pierre), auteur dramatique et romancier français (Paris 1856 - *id.* 1926), fils du précédent. Après s'être occupé de banque, il fit du journalisme et écrivit des romans populaires tels que *les Deux* Gosses* (1889). Il aborda également le théâtre avec *l'As de trèfle* (1883), puis, avec divers collaborateurs, donna des mélodrames dont certains eurent un immense succès, comme *Gigolette* (avec Tarbé, 1893), *les Deux Gosses* (avec P. Berton, 1896), *Sherlock Holmes* (avec W. Gillette, 1907).

DECOURDEMANCHE (Adolphe), orientaliste français (Paris 1844 - *id.* 1914). Membre de la Société asiatique, il a notamment fait connaître en France l'humour turc. On lui doit : *les Plaisanteries de Nasr-ed-Din Hodja* (1876), *Sottisier de Nasr-ed-Din Hodja* (1878), *Mille et Un Proverbes turcs* (1878), *le Livre des femmes de Fazil bey* (1879), *Fables turques* (1882), *les Ruses des femmes* (1896), *le Miroir de l'avenir* (1899). Il a été rédacteur financier au journal *le Globe.*

DECOURDEMANCHE (Daniel), neveu du précédent. V. DECOUR (Jacques).

DÉCOURONNEMENT n. m. Etat d'un arbre, d'un édifice, etc., découronné.

DÉCOURONNER v. tr. Dépouiller de sa couronne : *Découronner un roi.* ‖ *Par anal.* Priver de ce qui paraît être une couronne : *La tempête découronne les arbres.* ‖ *Fig.* Effacer le prestige de : *Découronner un héros.*
— Rel. Couper, à l'aide d'un plioir, le pli supérieur d'un cahier faisant partie d'un livre, en vue de placer un hors-texte entre les feuillets.

DÉCOURS n. m. (lat. *decursus*). Période décroissante du cours de la Lune. ‖ Période décroissante d'une maladie : *Fièvre à son décours.*

DECOURT (Jean), peintre et dessinateur français (Limoges v. 1530 - † apr. 1585). Il exécuta d'abord des projets pour les émailleurs, puis vint à Paris, où il travailla comme portraitiste pour Marie Stuart, puis pour la Cour de France, où il succéda à François Clouet. Il dessina dans le style de ce maître, fut peintre d'Henri II et fit plusieurs portraits d'Henri III. Le cabinet des Estampes possède de lui un *Portrait de la maréchale de Retz* (1577).

DÉCOUSU, E adj. (part. pass. de *découdre*). Qui manque de suite dans les idées, de logique : *Phrases décousues. Style décousu.*
— Manèg. *Cheval décousu,* animal dont les différentes parties ne sont pas régulièrement proportionnées entre elles, principalement quand il y a excès de la longueur des membres relativement au volume du corps.
◆ N. m. Manque de liaison : *Le décousu d'un discours.*
— SYN. : *désordonné, illogique, incohérent, inconséquent.*

DÉCOUSURE n. f. Endroit décousu. (Vieilli.)
— Vén. Plaie faite à un chien par un coup d'andouiller de cerf ou de défense de sanglier.

DÉCOUVERT, E adj. *Pays, terrain découvert,* peu boisé. (On oppose les plaines découvertes aux bocages.) ‖ *A visage découvert,* sans masque ni voile ; au *fig.,* sans déguisement, sans détour.
— Ch. de f. *Wagon découvert,* wagon sans toiture, plat, avec ou sans bords, destiné aux matériaux ne craignant pas les intempéries.
— Dr. *A deniers découverts,* en argent comptant.
— Hortic. *Allée découverte,* allée dont les branches d'arbres ne se joignent pas au-dessus de la tête des promeneurs.
— Mar. *Bateau découvert,* bateau non ponté. ‖ *Batterie découverte,* dans la marine ancienne, batterie placée sur le pont supérieur. (On disait aussi BATTERIE BARBETTE.)
— ***A découvert*** loc. adv. Sans être couvert ; sans être protégé : *Paupière coupée qui laisse l'œil à découvert. Combattre à découvert.* ‖ *Fig.* En toute sincérité : *Parler à découvert.*
— Banq. et Bours. *Vente à découvert,* vente à terme de valeurs mobilières que l'on ne possède pas, mais qu'on espère pouvoir acheter si la livraison est exigée par l'acquéreur.

DÉCOUVERT n. m. Terrain découvert, présentant peu ou ne présentant pas d'abri contre les vues de l'ennemi.
— Banq. Avance de fonds ou crédit que fait un banquier à un commerçant.
— Carr. V. DÉCOUVERTE.
— Ch. de f. Dans un tiroir de locomotive, position de réglage telle que le tiroir permette la communication des deux lumières, de chaque côté du piston, avec l'orifice d'échappement.
— Dr. Excédent de la valeur réelle d'une chose assurée sur la valeur couverte par l'assurance.
— Dr. mar. V. part. *encycl.*
— Législ. fin. Dépenses soldées à l'aide de ressources autres que les revenus votés et perçus. ‖ Déficit : *Combler un découvert.* ‖ *Découverts du Trésor,* avances de la Trésorerie, pour solder les déficits budgétaires de l'Etat.
— Sports. Position où le corps est exposé à la lame adverse, en escrime, ou aux coups de l'adversaire, en boxe.
— Technol. Section longitudinale d'une grume, obtenue par l'enlèvement d'une dosse à l'aide d'un premier trait de scie. ‖ Longueur d'une telle section ou de la section analogue d'un plateau, mesurée entre les flaches.
— ENCYCL. Dr. mar. Parfois, les armateurs participent à la police sur corps, en conservant à leur charge une partie de la valeur du navire. C'est ce qu'on appelle conserver un *découvert.* Les armateurs qui agissent ainsi affectent habituellement la prime ainsi économisée à un fonds destiné à couvrir leur part dans les sinistres.

DÉCOUVERTE n. f. (part. pass. fém. de *découvrir*). Action de découvrir ce qui était caché, dissimulé, inconnu, ignoré ; résultat de cette action : *La découverte d'un trésor, d'un complot, de l'Amérique. Il y a dans la découverte, en art comme dans les autres domaines, une sorte de signature du génie* (A. Malraux). *Les découvertes de la science.* ‖ *A la découverte,* pour découvrir, pour connaître : *Partir à la découverte.*
— Carr. Opération consistant à enlever les couches de terrain qui recouvrent, dans une carrière, le banc de roche à exploiter. ‖ Ensemble des morts-terrains qu'on enlève

Phot. X, Giraudon.

dans cette opération : *Enlever la découverte.* (On dit aussi DÉCOUVERT et DÉCOUVERTURE.)

— Dr. fisc. Résultats de vérifications effectuées sur l'ensemble des opérations comptables et des actes juridiques du receveur-contrôleur de l'Enregistrement.

— Mil. Mission de sûreté* éloignée, incombant jadis à la cavalerie légère, et réservée aujourd'hui à des éléments blindés légers équipés de puissants moyens radio, en liaison avec l'aviation, et qui a pour objet de chercher au plus loin le renseignement sur l'ennemi : *Les éléments de découverte, précédant les avant-gardes* d'une centaine de kilomètres au moins, étaient constitués en 1940 par les divisions légères mécaniques.* (V. SÛRETÉ.) ‖ *Automitrailleuse de découverte,* v. AUTOMITRAILLEUSE. ‖ *Navire de découverte* ou *découverte,* navire placé en avant, pour éclairer la marche d'une escadre au temps de la marine à voile. ‖ *Vigie en découverte,* veilleur placé très haut dans la mâture pour observer l'horizon.

— Min. Exploitation à ciel ouvert, dans laquelle on a enlevé les terrains stériles qui recouvraient le gisement, pour le mettre à nu.

— Sports. Action de se découvrir.

— Théâtr. Espace entre deux parties de décor, qui laisse voir au public ce qui se passe en coulisses.

— ★ *recherche, expérimentation, induction, hypothèse, intuition, théorie.*

— ENCYCL. Les premiers voyages de découverte ont été faits dans l'Antiquité, par des marins égyptiens qui visitèrent les rivages de la mer Rouge et du golfe d'Aden afin de trouver de nouveaux débouchés commerciaux. Après eux, les Phéniciens fréquentèrent les côtes de la Méditerranée ; vers 1200 av. J.-C., ils fondèrent un comptoir à Gadès (Cadix) et s'aventurèrent peu après jusqu'aux îles Britanniques. Leurs navires entreprirent, vers 600, un périple autour de l'Afrique, pour le compte du pharaon Néchao, et, en 465, le Carthaginois Hannon visitait les côtes occidentales de l'Afrique jusqu'à Fernando Póo. En 345, le Marseillais Pythéas s'aventurait dans les brumes de la mer du Nord, jusqu'aux rivages mystérieux de Thulé. A la même époque, les expéditions militaires d'Alexandre révélèrent les côtes du golfe d'Oman, les rives de l'Indus, les déserts de l'Asie centrale et la route commerciale de la soie. Les conquêtes des Romains en Europe portèrent au bord de la Baltique les limites du monde connu, et Néron envoya deux centurions jusqu'au Bahr el-Ghazal, à la recherche des sources du Nil. La *Géographie* de Strabon décrivait le monde entre le 54e degré de latitude N. et les tropiques, de l'Atlantique au pays de Sères (la Chine) ; Ptolémée connaissait les richesses de Taprobana (Ceylan) et de la Chersonèse d'Or (Malacca).

La chute de l'Empire romain mit un terme aux découvertes et au progrès des sciences géographiques. Il fallut attendre l'expansion aventureuse des Scandinaves vers des terres nouvelles pour enregistrer, aux IXe et Xe s. de notre ère, les découvertes de l'Islande, du Groenland, puis du *Vinland,* sur les côtes de l'Amérique du Nord. Mais la plupart de celles-ci, consignées dans les *sagas* islandaises, demeurèrent ignorées de l'Occident. L'essor de l'islām dans les pays riverains de l'océan Indien, à la même époque, amena les marchands arabes à parcourir l'Asie centrale et à entrer en relation avec la Chine et l'Insulinde. Au XIIIe s., ils découvraient la Sibérie, et, au XIVe s., le Marocain Ibn Baṭṭūṭa visitait le Sénégal, la Tartarie et l'archipel malais. Les récits de ces voyages fabuleux déterminèrent le départ vers l'Asie centrale et la Chine des missions chrétiennes de Piano Carpini (Plan Carpin) et du franciscain Ruysbroeck (Rubruquis), puis de la mission commerciale du Vénitien Marco Polo, qui séjourna en Chine de 1271 à 1295.

De 1492 à 1522, le monde connu des Occidentaux double. A la fin du XVIIe s., les principaux rivages sont connus ; à la fin du XVIIIe s., leurs contours nettement établis. A l'origine de ces « grandes découvertes », on discerne diverses causes : essai d'accès direct aux épices et à l'or de l'Inde, au moment où le triomphe ottoman impose, sur les routes traditionnelles de l'Inde, le recours à un intermédiaire exigeant ; soif de l'or, alors même qu'il vient à manquer (recherche des mines soudanaises par les marins de Henri le Navigateur vers 1410, et découverte du Río de Oro) ; désir simultané d'évangélisation (l'esprit de croisade anime Henri le Navigateur). La désagrégation des élites médiévales (cadets d'Espagne désœuvrés et appauvris après la Reconquista) et le progrès des absolutismes monarchiques fournissent respectivement le personnel et l'organisation des premiers voyages de découverte. De remarquables progrès techniques favorisent, dès la fin du XVe s., le développement des navigations hauturières : aux nefs médiévales à coque ronde succèdent les caravelles, rapides par leur fort voilage, sûres par leur haut bordage et leurs coques effilées à l'avant ; caravelles, puis galions, puis voiliers peuvent convenablement affronter les houles océanes. La généralisation du gouvernail à étambot dès la fin du XIVe s., l'emboîtage de bois des boussoles inventées au XIIIe s., la mesure des latitudes par l'astrolabe à degrés, enfin l'usage du loch, progressivement préféré aux traditionnelles navigations à l'estime, confèrent aux voyages leur précision ; au XVIIIe s., la détermination exacte des longitudes grâce aux horloges marines et aux chronomètres perfectionne encore la navigation. Les premières mesures géodésiques par triangulation (Clairvaut et Maupertuis en Laponie, 1735) éliminent encore de nombreuses incertitudes et permettent une figuration très précise déjà du rapport entre terres émergées et océans à la surface du globe : la conception médiévale d'un immense continent austral et d'un hémisphère Sud essentiellement continental apparaît alors comme infirmée par les connaissances.

Les principales étapes des grandes découvertes sont marquées d'abord, au XVe s., par les progrès dans la connaissance du continent africain, après la conquête des Canaries par Jean de Béthencourt et les voyages que firent Anselme d'Ysalguier au Soudan et Antonio Malfante au Sahara. On connaissait l'existence, sur la route des épices, d'un mystérieux Etat chrétien, connu sous le nom de *royaume du Prêtre Jean.* Fra Mauro le représenta en 1460 sur sa carte du monde, suivant les relations des religieux qui en revenaient. La recherche d'une voie d'accès à ce royaume entraîna les marins de l'infant de Portugal Henri le Navigateur à découvrir progressivement les côtes de l'Afrique : en 1445, Lançarote Peçanha atteignait le Sénégal, et, en 1482, Diogo Cam reconnaissait l'embouchure du Congo. En 1487, Pêro da Covilhã explorait l'Ethiopie avant que le périple portugais autour de l'Afrique fût achevé.

Bartolomeu Dias atteignit le cap de Bonne-Espérance en 1487, et Vasco de Gama les côtes de l'Inde en 1498. La poursuite de ces entreprises africaines avait empêché les Portugais d'envisager la possibilité d'une autre route. La théorie ptoléméenne de la sphéricité de la Terre avait été remise en honneur par les travaux du cardinal d'Ailly ; elle permit à Christophe Colomb d'imaginer de traverser l'océan Atlantique pour atteindre directement les rivages de Cathay, ce qui lui valut d'aborder au Nouveau Monde en 1492. Il ouvrit la route aux conquistadores espagnols, qui menèrent de front la découverte et la conquête des terres nouvelles au Mexique, au Pérou, au Chili. On eut vite fait de s'apercevoir que ce continent, baptisé *America* dans l'édition de 1507 de la *Géographie* de Ptolémée, formait obstacle sur la route des Indes. L'exploration des côtes de l'Amérique eut pour objet la recherche d'un passage vers le Grand Océan. C'est en voulant trouver un défaut à la barrière continentale que Jean Cabot découvrit l'île du Cap-Breton en 1497, et son fils Sébastien le río Paraná en 1515. En 1520, Magellan réussit à pénétrer dans l'océan Pacifique par le détroit qui porte aujourd'hui son nom et entreprit le premier voyage de navigation autour du monde, découvrant l'archipel des Philippines. Cependant, les Portugais poursuivaient la conquête et l'exploration de l'Inde, de l'Indochine et de l'Insulinde. En 1540, ils établissaient des relations commerciales avec la Chine, et, en 1549, saint François Xavier débarquait à Kagoshima pour évangéliser le Japon.

La route de l'Extrême-Orient par le détroit de Magellan était longue et difficile ; on s'efforça de trouver un passage plus direct au N. de l'Amérique, vers l'O., ou au N. de l'Asie, vers l'E. De là les tentatives de Jacques Cartier (1535), de Frobisher (1576), Davis (1587),

DATE	PAYS DÉCOUVERTS	NAVIGATEURS OU VOYAGEURS
v. 860	Islande	Naddod
v. 875	Mer Blanche	Othère
v. 982	Groenland	Erik le Rouge
1246	Tartarie	Piano Carpini (Plan Carpin)
1253	Mongolie	Rubroek
1271-1275	Chine	Marco Polo
1312	Lanzarote (Canaries)	Lanzarotto Malocelli
1431	Açores	Gonçalvo Velho Cabral
1441	cap Blanc	Nuño Tristão
1445	Sénégal	Lançarote Peçanha
1446	cap Vert	Alvaro Fernandes
1456	îles du Cap-Vert	Antonio da Noli et Ca' da Mósto
1471	golfe de Guinée	João de Santarém
1482	Congo	Diogo Cam
1487	cap de Bonne-Espérance	Bartolomeu Dias
1492	Amérique (San Salvador)	Christophe Colomb
1492	Haïti	Christophe Colomb
1497	Terre-Neuve	J. et S. Cabot
1497-1499	Côtes de l'Afrique et de l'Inde	Vasco de Gama
1498	Labrador	Jean Cabot
1499	Venezuela	Ojeda et Vespucci
1500	Amazone	Pinzón
1500	Brésil	Pedro Álvares Cabral
1502	Amérique centrale	Christophe Colomb
1505	Ceylan	Almeida
1508	Malacca	Siqueira
1511	îles de la Sonde	A. d'Abreu
1513	Floride	Ponce de León
1513	isthme de Panamá	Núñez de Balboa
v. 1515	Bermudes	Juan Bermúdez
1516	río de la Plata	Díaz de Solís
1518	Mexique	Fernández de Córdoba
1519	Tenochtitlán (Mexico)	Cortés
1520	Terre de Feu	Magellan
1521	Philippines	Magellan
1524	Nouvelle-France	Verrazano
1532-1534	conquête du Pérou	F. Pizarro
1534	Canada	Jacques Cartier
1535	Californie	Cortés
1535	Chili	D. de Almagro
1540	Colorado	F. Alarcón
1542	Japon	Mendes Pinto
1568	îles Salomon	Mendaña
1576	terres de Baffin	Frobisher
1577	Virginie	W. Raleigh
1581-1584	Sibérie	Yermak
1585	détroit de Davis	J. Davis
1594	Novaïa Zemlia	Barents
1595	îles Marquises	Mendaña
1605	Nouvelle-Hollande (Australie)	Willem Janszoon
1606	Nouvelles-Hébrides	Queirós
1610	baie d'Hudson	H. Hudson
v. 1615	cap Horn	J. Lemaire
1642	Tasmanie	A. Tasman
1642	Nouvelle-Zélande	A. Tasman
1697	Kamtchatka	Atlasov
1700	Nouvelle-Bretagne	Dampier
1722	îles Samoa	Roggeveen
1739	détroit de Béring	Béring
1741	îles Aléoutiennes	Béring et Delisle
1767	Tahiti	Wallis
1768	archipel de la Louisiade	Bougainville
1772	îles Kerguelen	Kerguelen
1774	Nouvelle-Calédonie	Cook
1778	îles Hawaii	Cook
1789	fleuve Mackenzie	Mackenzie
1791	île de Vancouver	Vancouver
1840	terre Adélie	Dumont d'Urville
1839-1842	terre Victoria	J. C. Ross
1878-1879	passage du Nord-Est	E. Nordenskjöld
1903-1906	passage du Nord-Ouest	R. Amundsen
1908-1909	pôle magnétique Sud	E. Shackleton
1909	pôle Nord	Peary
1911	pôle Sud	R. Amundsen
1926	survol du pôle Nord	R. Amundsen et Nobile

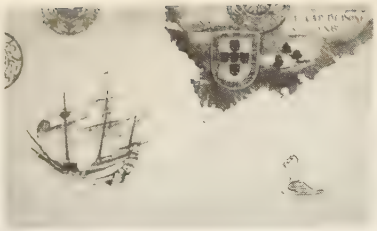

carte du cap de Bonne-Espérance début du XVIe s.

astrolabe

v. hors-texte en couleurs
VOYAGES ET DÉCOUVERTES tome X, entre pp. 900-901

Gaspard DE CRAYER « la Pêche miraculeuse » *ensemble* et *détail* *musée de Bruxelles*

Hudson (1610) et Baffin (1616), qui, à défaut du passage du Nord-Ouest, révélèrent le Canada, le Groenland, la rade de New York, la baie d'Hudson et la terre de Baffin. En 1594, le Hollandais Barents échoua également dans sa tentative de découverte du passage du Nord-Est, mais il reconnut le Svalbard et la Nouvelle-Zemble.

Au XVIIe s., on soupçonnait l'existence d'un vaste continent austral, qui figurait déjà en 1556 dans l'atlas de Guillaume Le Testu. Mais c'est seulement en 1605 que le Hollandais Willem Jansz découvrit la côte nord-ouest de l'Australie, qu'il baptisa Nouvelle-Hollande. En 1642, Abel Tasman atteignait la Tasmanie et la côte ouest de la Nouvelle-Zélande. Le voyage du flibustier anglais Dampier, des Galápagos aux Philippines, révéla l'existence de nombreux archipels dans l'océan Pacifique. La connaissance de la Sibérie progressa avec les expéditions des cosaques du Don, qui en entreprirent la conquête dès 1581 et, en 1697, atteignirent le Pacifique et firent la découverte du Kamtchatka.

Le XVIIIe s. acheva de donner aux voyages de découverte un but scientifique et une organisation méthodique. C'est ainsi que les tsars envoyèrent, en 1733, Gmelin et Delisle explorer la Sibérie, tandis que Béring, en 1739, essayant de relier par mer le Japon à Arkhangelsk, découvrait le détroit qui sépare l'Amérique de l'Asie. Les côtes nord-ouest de l'Amérique et les archipels océaniens ont été connus par les voyages de circumnavigation de Bougainville (1764-1769), de Cook (1769-1779), de La Pérouse (1785-1788).

Les conséquences de la révélation du monde aux Européens furent immenses : économiques et sociales par l'afflux de nouveaux produits en Europe (cacao, indigo, maïs) et l'introduction dans le Nouveau Monde de techniques et espèces nouvelles (animaux de trait, vigne), or et argent déterminant en Europe, avec la montée des prix, le déclin des groupes sociaux à revenu fixe (noblesse foncière, salariés), le progrès de la bourgeoisie, l'effacement des États miniers de l'Europe centrale au profit des États de l'Europe occidentale; conséquences politiques par le changement des rapports de force à l'intérieur de l'Europe, la constitution des empires coloniaux, l'élargissement des conflits internationaux à la mesure du globe; conséquences culturelles, enfin, l'élargissement de l'œcumène suggérant la notion de relativité, qui triomphera au XVIIIe s., et posant le problème de la légitimité des dominations, de Montaigne à J.-J. Rousseau.

L'activité géographique, au XIXe s., fut presque exclusivement consacrée à l'exploration scientifique des masses continentales de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Australie. Cependant, la reconnaissance des mers polaires se poursuivait à la recherche du passage du Nord-Est, que le Suédois Nordenskjöld franchit en 1879, et du passage du Nord-Ouest (expéditions de Ross et de Franklin, 1818-1847), que le Norvégien Roald Amundsen parvint à découvrir en 1906.

L'Antarctique, découvert en 1839-1840 par Dumont d'Urville, fut exploré de 1898 à 1912 par de Gerlache, von Drygalski, Scott, Otto Nordenskjöld, Charcot, Shackleton, Amundsen, puis, de 1929 à 1934, par l'amiral Byrd et, depuis 1948, par les expéditions polaires de plusieurs nations.

Il ne restait plus désormais à explorer que les océans, dont l'Institut océanographique de Monaco a entrepris de dresser la carte du relief sous-marin, et dont le bathyscaphe permet aujourd'hui l'investigation directe. (→ Biblio.)

Découverte (PALAIS DE LA), établissement de haute vulgarisation scientifique, rattaché à l'Université de Paris, et dans lequel sont présentés les grandes étapes et les derniers progrès de la science. Créé à Paris à l'occasion de l'Exposition internationale de 1937, cet organisme groupe, dans 55 salles, les sections de mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, médecine, chirurgie, histoire des sciences. En plus, un planétarium, édifié sous une coupole de 23,50 m de diamètre, possède un planétaire que sa souplesse et sa richesse de combinaisons extrêmes rendent apte aux démonstrations de tous les niveaux et permettent de retracer les grands thèmes de l'astronomie. Enfin, des expositions temporaires commémorent les principaux événements de la science, retracent l'historique des découvertes importantes, et font connaître au public des points particuliers de diverses disciplines ou les résultats de recherches récentes.

DÉCOUVERTURE n. f. Carr. V. DÉCOUVERTE.

— Constr. Action d'enlever la couverture d'un édifice.

— Min. Décapage du stérile qui recouvre un gisement de faible profondeur, pour en faire l'exploitation à ciel ouvert. ‖ *Rapport de découverture*, volume ou poids de stérile qu'il faut enlever pour une tonne de minerai ou de charbon à exploiter. (Lorsque le rapport de découverture devient trop grand, il faut passer à l'exploitation souterraine. Pour du charbon, on peut dépasser 10 comme rapport; pour des minerais pauvres, on se limite à 1 et parfois moins.)

DÉCOUVRABLE adj. Qu'on peut découvrir.

DÉCOUVREMENT n. m. Therm. Quantité dont la barrette du tiroir découvre les ouvertures ou orifices permettant l'accès de la vapeur au cylindre : *Le découvrement est d'autant plus petit que la détente est plus considérable.* (On dit aussi que plus le découvrement est considérable, plus l'avance du tiroir est accentuée.)

DÉCOUVREUR, EUSE n. Personne qui découvre : *Jacques Cartier, découvreur du Canada.*

DÉCOUVRIR v. tr. (bas lat. *discooperire*; de *cooperire*, couvrir). [Se conj. comme *couvrir.*] Ôter ce qui couvrait (quelque chose ou quelqu'un) : *Découvrir un plat.* ‖ Cesser de couvrir : *Un pays où la neige ne découvre jamais la terre* (Colette). ‖ Dégarnir, cesser de protéger, de garantir : *Il découvrit l'aile gauche de son armée.* ‖ Commencer à voir; apercevoir : *Découvrir un village du haut d'une montagne.* ‖ — *Fig.* Dévoiler, révéler, montrer dans sa réalité : *Découvrir ses projets. Je ne risque rien à me découvrir* (A. France). ‖ Trouver, apercevoir ce qu'on n'avait pas encore vu, ce qui était caché ou ignoré : *Il découvrit que Mme de Rénal lui faisait mystère de quelque chose* (Stendhal). *Il se penchait sur son existence et n'y découvrait pas un acte qui fût pur* (R. Martin du Gard). ‖ Parvenir à connaître, faire connaître le premier : *Nous sommes sur le point de découvrir un des plus importants secrets de la nature* (Maupassant).

— Grav. *Découvrir la planche*, la dépouiller du vernis, après que l'eau-forte a mordu.

— Jeux. *Découvrir une pièce*, aux échecs, ne plus la protéger par d'autres pièces. ‖ *Découvrir une dame*, au trictrac, la laisser seule dans une case. ‖ *Découvrir son jeu*, aux cartes, le laisser voir ou le faire connaître à son adversaire; et, *au fig.*, laisser pénétrer ses desseins.

— SYN. : *inventer, trouver; dénicher, repérer.*

◆ V. intr. Cesser d'être couvert par la mer; apparaître à marée basse : *Les parcs* [à huîtres] *plantés le long de la côte, qui découvrent dès que le flot se retire* (Vercel).

— ***Se découvrir*** v. pr. Ôter sa coiffure : *Au passage des chefs de bataillon montés, la foule se découvrait* (R. Martin du Gard). ‖ S'éclaircir : *Le temps se découvre.*

DECOUX (Jean), amiral français (Bordeaux 1884 - Paris 1963). Commandant en chef de la flotte française en Extrême-Orient en 1939, il est nommé gouverneur général de l'Indochine en 1940 et haut-commissaire dans le Pacifique en 1941. Au cours des délicates négociations qu'il doit poursuivre avec les Japonais, il réussit à maintenir la souveraineté française en Indochine jusqu'en mars 1945, date à laquelle les Nippons éliminent l'Administration française et emprisonnent l'amiral. Arrêté dès son retour en France en 1945, traduit devant la Haute Cour de justice, il bénéficie d'un non-lieu en 1949. Il a publié ses souvenirs en 1949, sous le titre *A la barre de l'Indochine*, et en 1957 sous celui de *Adieu Marine.*

DE CRAEYER (Gaspard). V. DE CRAYER.

DÉCRAMPILLER v. tr. Démêler de la soie qui vient d'être teinte en écheveaux.

DÉCRAMPONNER v. tr. Enlever les crampons de. ‖ *Par extens.* Faire lâcher prise à.

DÉCRASSAGE ou **DÉCRASSEMENT** n. m. Action de décrasser (au *pr.* et au *fig.*) : *Le décrassage d'un fusil. Le décrassement d'une intelligence.*

DÉCRASSER v. tr. Ôter la crasse de : *Décrasser un peigne.* ‖ Ôter, par un premier lavage, les saletés les plus apparentes du linge. ‖ — *Fig.* et *fam.* Tirer d'une ignorance crasse : *Un écolier qui se décrasse.* ‖ Polir, façonner : *La fréquentation du monde l'a quelque peu décrassé.* ‖ *Pop.* Déniaiser, et, *par extens.*, instruire au mal.

— LANGUE CLASS. Tirer d'une basse condition, revêtir d'un titre : *Il n'est vilain qui pour se faire un peu décrasser n'aille du roi à l'usurpateur et de l'usurpateur au roi* (P.-L. Courier).

◆ V. intr. Industr. Agiter un métal ou du verre en fusion, afin de séparer de sa masse les crasses qui s'y trouvent.

— Therm. Ôter de la grille d'un foyer ou des tubes à fumée d'une chaudière les scories et les cendres qui s'opposent à la combustion : *Sur les locomotives à vapeur chauffées au fuel, on décrasse en envoyant par le foyer, sous un très fort tirage, du sable très anguleux pour ôter des tubes à fumée les suies grasses qui s'y déposent.*

DÉCRASSEUR n. m. Therm. Dispositif ou appareil servant au décrassage mécanique d'un foyer.

DÉCRASSOIR n. m. Peigne à dents fines et rapprochées, qui servait autrefois à décrasser les cheveux.

DE CRAYER ou **DE CRAEYER** (Gaspard), peintre flamand (Anvers 1584 - Gand 1669). Élève de Rafaël Coxcie, il travailla surtout à Bruxelles et fut l'un des plus féconds disciples de Rubens. Après la mort de celui-ci, il détint, durant une trentaine d'années, une sorte de monopole pour l'exécution de tableaux d'autel. Coloriste vif et léger, il y manifesta de l'habileté et un certain sens de la composition décorative. On lui doit également des portraits. Ses œuvres sont nombreuses dans les églises de Flandre et de Brabant, ainsi que dans les musées de Bruxelles, Gand, Lille, Nancy, Rennes, etc.

DÉCRÉDITER v. tr. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Porter atteinte à la considération, à l'influence de : *C'est une erreur qui les bons décrédite* (La Fontaine). [On dit maintenant DISCRÉDITER.]

— SYN. : *décrier, dénigrer, déshonorer, diffamer, discréditer, noircir.*

DÉCRÉMENT n. m. (du lat. *decrementum*, décroissance). Mécan. *Décrément d'un tachymètre*, différence entre la vitesse de marche à vide et la vitesse de marche en charge, rapportée à la vitesse moyenne.

— Radiotechn. Décroissance d'oscillations électriques. ‖ *Décrément linéaire d'un courant alternatif linéairement amorti*, rapport constant de la différence de deux amplitudes de courant successives et de même sens à la plus grande d'entre elles. ‖ *Décrément loga-*

rithmique d'un courant alternatif exponentiellement amorti, logarithme népérien du rapport constant de deux amplitudes successives et de même sens d'un courant alternatif. — ENCYCL. Radiotechn. L'amortissement des oscillations électromagnétiques se représente par le logarithme népérien du rapport $\frac{I_1}{I_2}$ de deux amplitudes consécutives de même sens ; la formule du *décrément est* $\delta = \text{Log} \frac{I_1}{I_2}$.

DÉCRÉMÈTRE n. m. (de *décré*, première partie du mot *décrément*, et de *mètre*). Radiotechn. Appareil utilisé pour mesurer directement le décrément logarithmique d'un circuit à courant alternatif ou d'un train d'ondes électromagnétiques.

DÉCRÊPER v. tr. Défaire le crêpage des cheveux.

DÉCRÉPI, E adj. (de *crépi*). Qui a perdu son crépi : *Mur décrépi*. (Parfois confondu, à tort, avec DÉCRÉPIT.)

DÉCRÉPIR v. tr. Enlever le crépi de : *Décrépir un mur*.

DÉCRÉPISSAGE n. m. Opération consistant à enlever le crépi, ou enduit superficiel d'un mur.

DÉCRÉPIT, E adj. (lat. *decrepitus*, très vieux). Qui est au dernier point de la déchéance physique : *Un pauvre saltimbanque, voûté, caduc, décrépit, une ruine d'homme* (Baudelaire). ‖ Qui a pris, avec l'âge, une apparence chétive : *Chêne décrépit*. (Parfois confondu, à tort, avec DÉCRÉPI.)

DÉCRÉPITATION n. f. Chim. Pétillement que font entendre certains sels, quand on les chauffe brutalement. ‖ Opération qui consiste à faire décrépiter des sels.
— ENCYCL. La *décrépitation* provient quelquefois, comme pour le sel de cuisine, de la vaporisation brusque de l'eau interposée entre les lamelles cristallines ; quelquefois aussi elle résulte de la rupture des cristaux, dont les parties se dilatent inégalement, par suite de leur faible conductibilité.

DÉCRÉPITER v. tr. Expl. sal. *Décrépiter du sel*, calciner le sel jusqu'à ce qu'il ne crépite plus dans le feu.
◆ V. intr. Syn. de CRÉPITER.

DÉCRÉPITUDE n. f. Dernier terme du vieillissement.
— Hydrogr. Stade d'évolution des rivières au cours duquel elles se perdent dans leurs propres alluvions.

DECRÈS (Denis, duc), amiral français (Châteauvillain, Champagne, 1761 - Paris 1820). Il servit pendant la guerre d'Amérique sous les ordres du comte de Grasse. Capitaine de vaisseau en 1791, contre-amiral en 1798, il prit part à la bataille d'Aboukir. En 1800, il essaya de forcer le blocus de la flotte anglaise autour de Malte et de gagner Toulon, mais il dut se rendre après une lutte acharnée. Il commanda l'escadre de Rochefort, puis demeura ministre de la Marine de 1801 à la fin de l'Empire, et se montra un administrateur remarquable. Il mourut des suites d'une tentative d'assassinat.

DECRESCENDO [dekrɛʃɛndo] adv. Terme italien de nuance, qui indique un affaiblissement progressif du son. (Syn. DIMINUENDO.)
◆ N. m. Suite de notes qu'on doit exécuter decrescendo.

DÉCRESCENT [krɛsɑ̃], **E** adj. (lat. *decrescens*). Bot. Qui décroît insensiblement.

DÉCRET n. m. (lat. *decretum*, décision, décret). Décision du pouvoir exécutif : *L'état-major français assiégeait le gouvernement pour obtenir* [...] *le décret de mobilisation* (R. Martin du Gard).
— Dr. anc. Jugement. ‖ *En décret*, saisi, mis en vente par un décret forcé.
— Dr. ecclés. Décision de l'autorité ecclésiastique en général : *Les décrets des conciles*. (Syn. CANON.) ‖ Recueil d'anciens canons : *Le Décret de Gratien*.
— Dr. publ. V. RÉGLEMENTAIRE (*pouvoir*).
— Législ. fin. *Décret d'avance* ou *crédit d'avance*, décret qui permet à un ministre d'autoriser le paiement au-delà des crédits budgétaires.

DÉCRÉTALE n. f. (du lat. *decretalis* [*epistola*], lettre portant décret). Dr. can. Décision papale sur une consultation, donnée sous forme de lettre et qui fait jurisprudence. — ENCYCL. Les plus anciennes *décrétales* authentiques sont de la fin du IVe s. Dès le VIe s., on entreprit de rassembler les décrétales, mais ce fut Gratien qui, vers 1150, fit paraître, sous le titre de *Décret*, le premier recueil vraiment complet et disposé par ordre de matières. Au *Décret* de Gratien vinrent s'ajouter, dans la suite, les *Décrétales* de Grégoire IX et de Boniface VIII, les *Clémentines* ou *Extravagantes* de Clément V, les *Clémentines communes* d'Urbain IV à Sixte IV. (V. CANON.)
On nomme *Fausses Décrétales* un recueil qui contient un grand nombre de lettres attribuées aux papes des six premiers siècles. Le recueil, œuvre d'un faussaire du IXe s. (région de Tours ou du Mans), fit longtemps autorité dans les écoles. Les papes en ayant fait état comme d'actes authentiques, les *Fausses Décrétales* ont fait loi.

DÉCRÉTALISTE n. m. Jurisconsulte expert dans la connaissance des décrétales.

DÉCRÉTER v. tr. (Se conj. comme *accélérer*.) Décider (par décret ou par voie d'autorité) : *La Convention décréta la levée en masse contre l'étranger*. ‖ *Par extens.* Décider avec autorité, déclarer : *Clotilde décréta qu'il fallait veiller* (R. Martin du Gard). *On décrète aisément qu'un adversaire est un sot*.
— REM. *Décréter que* est suivi de l'indicatif ou du subjonctif dans les mêmes conditions que *décider* que*.

DÉCRÉTISTE n. m. Théol. Docteur en droit canon, chargé d'expliquer le *Décret* de Gratien.

DÉCRET-LOI n. m. Décret du gouvernement ayant force de loi. ‖ Pl. *des* DÉCRETS-LOIS. (V. RÉGLEMENTAIRE [*pouvoir*].)

DÉCREUSAGE n. m. Text. Opération qui a pour but d'éliminer le grès des fils et des tissus de soie grège. (On dit aussi DÉCREUSEMENT, DÉCRUAGE et DÉCRUSAGE.)
— ENCYCL. Le *décreusage* est fondé sur la solubilité du grès (séricine) dans des solutions savonneuses chaudes. Il s'effectue soit en plein bain d'une solution d'eau de savon à la température de 90 °C, soit en utilisant simplement la mousse de savon abondante se dégageant d'un bain chauffé à l'ébullition. Ce traitement se pratique sur les fils de soie en écheveaux, et, suivant son intensité, il produit la soie mi-cuite, la soie cuite et la soie souple. Il s'applique également directement sur les tissus réalisés en fils de soie grège. Le décreusage entraîne une perte de poids de l'ordre de 25 à 28 p. 100, qu'on compense souvent en pratiquant la charge* de la soie.

DÉCREUSER v. tr. Text. Procéder au décreusage. (On dit aussi DÉCRUER et DÉCRUSER.)

DÉCRI n. m. (déverbal de *décrier*). Acte public par lequel on annonce la dépréciation de quelque chose, particulièrement d'une monnaie, ou par lequel on intime une défense ou prohibition : *La veille, le lendemain du décri. Sous l'Ancien Régime, les espèces étaient démonétisées par voie de décri*.
— LANGUE CLASS. Perte de l'estime, de la considération : *N'être pas de leurs adhérents, c'est le souverain décri* (Bourdaloue).

DÉCRIER v. tr. (de *cri*). Notifier publiquement une prohibition ou une dépréciation officielle. ‖ *Par extens.* Dénoncer comme mauvais, mépriser ; déprécier, discréditer : *Décrier ses collègues* (Zola). *Décrié injustement par ceux qui ne l'ont pas lu* (G. Duhamel). ‖ *Fam. Décrié comme la fausse monnaie, Plus décrié que la fausse monnaie*, perdu complètement de réputation.
— SYN. : *déconsidérer, dénigrer, déshonorer, diffamer, discréditer*.

DÉCRIRE v. tr. (lat. *describere*, dessiner, dépeindre, représenter). [Se conj. comme *écrire*.] Représenter, dépeindre dans son ensemble par l'écriture ou par la parole : *Un article* [...], *où l'on décrivait par le menu la misère matérielle et morale des pupilles* (R. Martin du Gard). ‖ Tracer : *Décrire un cercle*. ‖ Suivre dans son mouvement : *Lui, prenait sa course légère de matelot, décrivait une courbe d'oiseau qui s'envole afin de faire le tour* (Loti).
— SYN. : *peindre, rapporter, représenter, tracer*.

DÉCROCHAGE n. m. Syn. de DÉCROCHEMENT (particul. dans le langage militaire). ‖ *Fig.* et *fam.* Rupture d'une liaison : *Pour le décrochage, il fallait ruser, manœuvrer* (A. Daudet).
— Aéron. Diminution brusque de la portance, provoquée par le décollement des filets d'air qui se séparent de la surface d'une aile d'avion. (V. part. *encycl.*) ‖ *Incidence de décrochage*, incidence de l'aile pour laquelle apparaît le décrochage. (V. POLAIRE *d'une aile*.)
— Électr. Arrêt d'un moteur électrique synchrone, par suite de surcharge excessive. ‖ Rupture du synchronisme entre deux alternateurs accouplés électriquement.
— Mil. Opération consistant, pour une armée ou un détachement qui se replie, à rompre le contact avec l'ennemi.
— Pêch. Libération spontanée d'un poisson qui s'est pris à l'hameçon.
— Radiotechn. Arrêt des oscillations d'un générateur. ‖ Déréglage entraînant la disparition, à la réception, de l'émission que l'on avait fait apparaître par l'accrochage.
— ENCYCL. Aéron. Aux faibles angles d'attaque, la portance augmente en même temps que l'angle d'attaque. Mais au-delà d'une certaine valeur de cet angle, la portance diminue rapidement au lieu d'augmenter. C'est alors que se produit le phénomène du *décrochage*, l'aile tombant brusquement comme un objet qui se « décroche » de son support.

DÉCROCHEMENT n. m. Action de décrocher, de se décrocher ; résultat de cette action. ‖ Partie en retrait d'une ligne, d'une façade, d'une surface : *Il fit quelques pas, mais en passant devant un décrochement de la muraille, il s'y colla des deux épaules, et regarda son ennemie d'un air de défi* (Vercel). *Carrosserie de voiture qui présente un décrochement à l'arrière*.
— Aéron. Décrochage dû à une perte de vitesse dans un virage serré. (V. part. *encycl.*)
— Constr. Dans la maçonnerie d'un ouvrage d'art, d'un bâtiment, retrait de la surface verticale du parement, provoquant un angle rentrant dans la continuité de cette dernière.
— Géol. Cassure le long de laquelle le terrain a été déplacé horizontalement d'un côté par rapport à l'autre. (Cet accident est souvent dû à des failles transverses, ou résulte d'irrégularités dans le mouvement de poussée en avant qui a déterminé la formation des plis.)
— Mar. Sur un navire, endroit où un pont est arrêté par une cloison verticale, pour continuer ensuite à un niveau plus bas : *Le fronteau* du gaillard marque le décrochement de celui-ci*.
— ENCYCL. Aéron. Du fait de la composition du poids avec la force centrifuge, la sustentation doit être plus importante, dans le cas d'un virage serré, qu'en vol horizontal avec la même incidence. La vitesse doit donc être plus grande. C'est la raison pour laquelle un avion peut être en perte de vitesse en virage à une allure pour laquelle il n'aurait rien à craindre en vol horizontal.

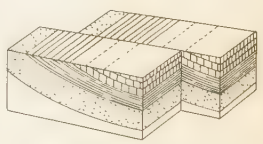

décrochement (géol.)

DÉCROCHER v. tr. (de *croc*). Détacher un objet accroché : *Vingt fois, elle avait failli décrocher le récepteur* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* et *fam.* Atteindre, obtenir : *Décrocher une récompense*. ‖ *Pop.* Retirer du mont-de-piété : *Décrocher sa montre*.
— LOC. DIV. *Décrocher la timbale*, V. TIMBALE. ‖ *Fam. Bâiller à se décrocher la mâchoire*, V. MÂCHOIRE.
◆ V. intr. Aéron. Ne plus disposer d'une sustentation suffisante pour continuer à voler. (Syn. ÊTRE EN PERTE DE VITESSE.) [V. DÉCROCHAGE et DÉCROCHEMENT.]
— Électr. En parlant de deux alternateurs accouplés électriquement, avoir leur synchronisme rompu. ‖ En parlant également d'un moteur synchrone, s'arrêter par suite de surcharge.
— Mil. Pour une unité engagée au combat, abandonner une position en rompant le contact* à l'insu de l'ennemi : *La compagnie décrocha à la nuit*.

decrescendo

DÉCROCHEZ-MOI-ÇA n. m. invar. *Pop.* Vêtements d'occasion : *L'on dirait* [...] *de ce fatras de babioles clouées aux murs, d'un magasin de décrochez-moi-ça, d'une boutique de bric-à-brac* (Huysmans).

DÉCROISEMENT n. m. Action de décroiser, de se décroiser ; résultat de cette action.
— Mar. *Décroisement des abouts*, dans la construction métallique, répartition des tôles des virures* effectuée de façon telle que les

abouts* de deux virures contiguës doivent être distants d'au moins deux intervalles de membrures* et, en hauteur, séparés par deux virures intactes : *Le décroisement des abouts a pour objet de ne pas créer de lignes de faible résistance.*

DÉCROISER v. tr. Déplacer ce qui était croisé : *Décroiser deux bâtons. Décroiser les jambes.*

DÉCROISSANCE n. f. Action de décroître. ‖ Etat de ce qui décroît : *La décroissance de la population, de la fièvre.*

DÉCROISSANT, E adj. Qui décroît, qui diminue : *Vitesse décroissante.*
— Phonét. Se dit d'un phonème dont la tenue* s'accompagne d'une détente progressive de la tension articulatoire.

DÉCROISSEMENT n. m. Mouvement continu de ce qui décroît : *Le décroissement des jours, de la Lune, des forces.*

DÉCROÎT n. m. Astron. Période de décroissance apparente de la partie éclairée de la Lune : *La Lune est dans son décroît.*
— Dr. rur. Diminution du capital dans le bail à cheptel.

DÉCROÎTRE v. intr. (lat. vulg. **discrescere ;* de *crescere*, croître). [Se conj. comme *croître*, sauf au part. pass. *décru*, qui ne prend pas l'accent circonflexe (auxiliaire *avoir*, le plus souvent).] Diminuer progressivement : *Les jours décroissent. La rivière décroît ;* et, au *fig.* : *La réputation, comme l'amour, décroît dès qu'elle cesse de croître* (Chateaubriand).
— Syn. : *baisser, diminuer, se réduire.*

DECROIX (Emile), vétérinaire français (Savy, Pas-de-Calais, 1821 - Paris 1901). Elève de l'Ecole d'Alfort, il devint vétérinaire militaire. Il se fit connaître par son active propagande en faveur de la consommation de la viande de cheval.

DECROLY (Ovide), médecin et psychologue belge (Renaix 1871 - Uccle 1932). Il fonda, pour la psychologie pédagogique, une école à Uccle, où il étudia la lecture globale, les centres d'intérêt, etc. La pédagogie de Decroly est centrée sur la notion d'intérêt. Ce sont les besoins, les « intérêts » de l'enfant, qui deviennent objets d'étude, et ces objets font partie du milieu naturel et social où vit l'enfant. Cette pédagogie repose donc sur la notion psychophysiologique du milieu*. Les idées de Decroly ont inspiré, en Belgique, la réforme de l'enseignement (en 1936, puis en 1958). En France, une école expérimentale est destinée (depuis 1945) à préparer l'ouverture d'autres établissements du même genre. Les principaux ouvrages de Decroly sont : *Faits de psychologie individuelle et de psychologie expérimentale* (1908), *Fonction de globalisation* (1923), *Evolution de l'affectivité* (1927), *Développement du langage* (1930). [→ Biblio.]

DÉCROTTAGE n. m. Action de décrotter : *Le décrottage d'une chaussure.*

DÉCROTTER v. tr. (de *crotte*). Ôter la crotte de : *« Quoi ! il y a des hommes qui décrottent les souliers des autres pour de l'argent ? »* (X. de Maistre). ‖ *Décrotter quelqu'un,* décrotter ses chaussures ou ses habits ; et, au *fig.* et *fam.*, dépouiller de sa rusticité, de son ignorance ; façonner, polir.
— Constr. Enlever, à la truelle, le plâtre ou le mortier qui couvre les vieux matériaux provenant de la démolition, afin de pouvoir les employer à nouveau : *Décrotter une brique.*

DÉCROTTEUR, EUSE n. Personne dont le métier est de décrotter et de cirer les chaussures.
◆ N. m. Technol. Machine utilisée surtout en sucrerie pour éliminer la terre adhérant aux betteraves, par lavage et brassage mécanique dans un courant d'eau.

DÉCROTTOIR n. m. Lame de fer horizontale, fixée au mur extérieur d'une maison, pour permettre de gratter la boue des semelles. ‖ *Grille-décrottoir,* décrottoir formé de lamelles métalliques et placé sur un perron, devant une porte d'entrée.

DÉCROTTOIRE n. f. Brosse pour nettoyer les chaussures.

DECROUSAZ. V. Crousaz (de).

DÉCROÛTER v. tr. Véner. Ôter ce qui encroûtait : *Les cerfs décroûtent leur tête au frayoir.*
— Joaill. Enlever la gangue minérale du diamant brut. (V. taillerie.)

DECROUX (Etienne), acteur français (Paris 1898). Collaborateur de Ch. Dullin de 1926 à 1934, il a rénové l'art du mime, en l'appliquant à des scènes tirées de la vie de l'homme moderne (*la Chirurgie esthétique, le Bureaucrate*). Auteur de *Paroles sur le mime* (1963), il a eu pour élève Marcel Marceau.

DÉCRUAGE n. m. Text. Syn. de décreusage.

DÉCRUE n. f. Hydrol. Action des eaux qui s'abaissent : *La décrue d'un fleuve.* ‖ Quantité dont elles ont décru : *Une décrue d'un mètre. La décrue est en général moins rapide que la crue.*

DÉCRUER v. tr. Text. Syn. de décreuser.

DÉCRUEUR n. m. Celui qui décrue, qui fait le décrusage. (On dit aussi décruseur.)

DÉCRUSAGE n. m. Text. Syn. de décreusage.

DÉCRUSER v. tr. Text. Syn. de décreuser.

DÉCRUSEUR n. m. Text. Syn. de décrueur.

DÉCRYPTEMENT n. m. Traduction en texte clair d'un texte rendu inintelligible par un chiffrement dont on n'a pas la clef : *La Section du chiffre a, dans ses attributions, le décryptement des dépêches interceptées.*

DÉCRYPTER v. tr. (du gr. *kruptos*, caché). Mil. Retrouver le sens clair d'un message chiffré en écriture secrète, sans connaître le chiffre ou convention ayant servi à le transcrire (ce qui distingue l'opération du *déchiffrement,* où la transcription se fait grâce à la connaissance du procédé).
— Encycl. La transformation du texte clair en chiffré inintelligible se fait soit en changeant chaque lettre en une autre, soit chaque syllabe ou chaque mot en un groupe convenu de chiffres ou de lettres (système dit *à répertoire*), soit en changeant la disposition des lettres. Dans le premier cas, chaque lettre claire peut être remplacée par une autre lettre, signe ou nombre (toujours le même), ou bien tantôt par l'une, tantôt par une autre, et cela, soit en suivant une règle périodique qui ramène une même traduction à intervalles fixes, soit d'après une convention qui ne provoque nul retour périodique. De là trois systèmes de transcription unilatérale : constante, à variation périodique, à variation désordonnée. On *décrypte* dans le premier système en tenant compte de la fréquence relative des lettres (en français, une sur six représente E, une sur neuf environ S, A, N, R) et surtout de leurs groupements par deux ou par trois. Dans le second cas, le retour fréquent de la clef donne quelques réapparitions de bigrammes et trigrammes dont on note les écartements. Le dernier cas est très difficile à résoudre : il faut beaucoup de tâtonnements méthodiques et fondés sur des indices. Il en est de même pour les méthodes à dictionnaires ou répertoires, où l'on recherche les réapparitions de groupes semblables ou analogues de lettres ou de chiffres. Si les lettres du texte sont conservées telles quelles, mais changées de place, cette transposition ne peut se faire que suivant une convention à loi bien définie, que le décrypteur arrive à retrouver par étude des groupements possibles ou impossibles de lettres ; il faut de longs tâtonnements pour y parvenir.
Dans tous les cas, le décryptement peut être rendu encore plus ardu par l'introduction de lettres ou de chiffres nuls, par l'emploi d'abréviations et, surtout, par la superposition de deux procédés : par exemple, substitution plus transposition, double transposition, etc.
Pour travailler avec quelques chances de succès sur des problèmes aussi complexes, le décrypteur doit donc posséder, outre des qualités d'analyse et d'intuition, des connaissances poussées sur les caractéristiques des différentes langues et sur l'application du calcul des probabilités, ainsi qu'une grande expérience des systèmes de chiffrement manuels et mécaniques.

DÉCRYPTEUR n. m. Personne qui s'occupe à décrypter un texte.

DECTIQUE n. m. Genre de sauterelles robustes, à ailes bien développées. (Deux espèces françaises, les *Decticus verrucivorus* et *albifrons,* sont communes dans les prés et les champs, surtout dans le Midi, et sont parfois nuisibles aux cultures, surtout aux arbres fruitiers. Le genre fait partie des orthoptères sauteurs, famille des locustidés.)

DÉÇU, E adj. (part. pass. du verbe *décevoir*). Trompé, non réalisé : *Espoir déçu.*

DÉCUBITUS [tys] n. m. (lat. *decubare*, être couché). Physiol. Attitude de l'homme ou d'un animal couché sur un plan horizontal. (Quand l'homme est couché sur le dos, c'est le *décubitus dorsal ;* sur le ventre, le *décubitus ventral ;* sur le côté, le *décubitus latéral* droit ou gauche, etc.) ‖ *Escarre de décubitus,* escarre à marche rapide, observée dans l'hémiplégie et les affections graves du système nerveux. (Son siège est déterminé par le décubitus adopté par le malade et la localisation de la lésion nerveuse.)
— Zootechn. Attitude* couchée des animaux au repos.
— Encycl. Physiol. Le *décubitus* est pour l'homme une attitude de repos, de détente musculaire ; mais il est certaines attitudes du décubitus qui sont symptomatiques de maladie.

DÉCUIRASSEMENT n. m. Mar. Enlèvement de la cuirasse garnissant les flancs d'un navire.

DÉCUIRE v. tr. Corriger l'excès de la cuisson de sirops, de confitures, en y ajoutant de l'eau, afin de les rendre plus fluides. ‖ *Décuire le sucre,* remettre le sucre dans l'état où il était avant la cuisson.

DÉCUIVRAGE n. m. Action de décuivrer une pièce métallique par dissolution chimique ou électrolytique (anodique).

DÉCUIVRER v. tr. Enlever le cuivrage : *On décuivre certaines pièces cémentées pour les débarrasser du cuivre ayant formé réserve de cémentation.*

DE CUJUS [dekyʒys] n. Premiers mots de la locution juridique latine : *de cujus bonis agitur* (celui ou celle des biens de qui il s'agit), qu'on emploie, par abréviation, pour désigner la personne dont la succession est ouverte : *Les biens du « de cujus ».*

DÉCULASSEMENT n. m. Action de déculasser. ‖ Arrachage accidentel de la culasse d'un canon, au cours du tir. (Le déculassement d'un canon peut survenir par suite d'une fermeture incomplète de la culasse au départ du coup. Pour éviter cet accident, le système de culasse comporte toujours une pièce de sécurité qui empêche la mise de feu lorsque la culasse n'est pas complètement fermée.)

DÉCULASSER v. tr. Ôter la culasse d'une arme à feu : *Déculasser un fusil.*

DÉCULOTTÉE n. f. *Pop.* Sévère défaite, particulièrement à un jeu.

DÉCULOTTER v. tr. Ôter la culotte ou le pantalon de : *Déculotter un enfant.* ‖ *Fam. Déculotter une pipe,* en retirer le dépôt formé dans le foyer.

DÉCUMAN, E ou **DÉCUMATE** adj. (du lat. *decumus,* pour *decimus,* dixième, et *manus,* troupe). Se disait des terres appartenant à l'Etat romain et dont les colons payaient la dîme du revenu. ‖ *Porte décumane,* porte d'un camp romain, s'ouvrant du côté opposé à l'ennemi.

DECUMANUS n. m. (mot lat.). Voie ouest-est tracée dans les villes romaines selon le vieux plan étrusque et se croisant au *forum* avec le *cardo,* voie nord-sud. (Le *decumanus* constituait également l'un des deux axes des camps romains.)

Décumates ou **Décumans** (champs), territoire situé entre la rive droite du Rhin et le Danube, et annexé à l'Empire romain au Ier s. apr. J.-C. sous les Flaviens. Domitien, Hadrien et Antonin le protégèrent de l'invasion des Barbares par une ligne de défense continue allant du nord de Coblence (*Confluentes*) à Ratisbonne (*Regina Castra*), en passant par la région du haut Main. (V. limes.)

DÉCUPLE adj. et n. m. (lat. *decuplus ;* de *decem,* dix). Qui a dix fois une grandeur, une valeur déterminée : *Vingt est décuple de deux. Cent est décuple de dix.*

DÉCUPLEMENT n. m. Action de décupler.

DÉCUPLER v. tr. Porter au décuple une valeur déterminée : *Il a décuplé son bien.* ‖ *Fig.* Augmenter considérablement : *La colère décuplait ses forces.*
◆ V. intr. S'accroître considérablement : *Fortune qui décuple.*

DÉCURIE n. f. (lat. *decuria ;* de *decem,* dix). Troupe de dix soldats, division de la centurie. ‖ Tout groupement civil ou politique de dix personnes, chez les Romains. ‖ Division du sénat romain.
— Art mil. anc. Chacune des divisions de la bande, au Moyen Age.

DÉCURION n. m. (lat. *decurio*). Hist. rom. Chef d'une décurie civile ou militaire : 1° A l'origine, chef de la *gens,* qui représentait celle-ci au sénat ; 2° Chef des dix cavaliers fournis par chaque tribu ; 3° Chef de la décurie (subdivision ordinaire des collèges ou des corporations) ; 4° Membre d'une assemblée municipale dans les provinces romaines. (Appelés aussi *sénateurs* ou encore, par la suite, *curiales,* les décurions étaient héréditaires ou élus. La charge était obligatoire, sauf pour certaines catégories privilégiées et, plus tard, pour les clercs. La fonction embrassait l'édilité, la police, la justice, les finances, l'administration du municipe et de son territoire. Les décurions répartissaient et levaient les impôts, entretenaient les édifices publics, etc., obligations qui entraînaient de lourdes responsabilités et des sanctions pénales, certaines limitations de la liberté dans les transactions privées, et de lourdes dépenses. Les décurions devaient payer au prince un impôt spécial, l'*aurum coronarium.* Les honneurs compensaient mal ces charges, qui, à la fin de l'Empire, parurent si lourdes que les décurions cherchèrent à s'y soustraire par mille moyens : absence, entrée dans la cléricature, etc.) ; 5° *Decurio cubiculariorum,* sous l'Empire, officier attaché au palais, sorte de chambellan.

DÉCURIONAL, E, AUX adj. (lat. *decurionalis ;* de *decurio, -ionis,* décurion). Hist. rom. Relatif au décurion ou au décurionat : *Fonction décurionale.*

DÉCURIONAT n. m. Hist. rom. Dignité et fonctions du décurion.

DÉCURRENCE n. f. Etat d'un organe décurrent.

DÉCURRENT, E adj. (du lat. *decurrere,* se prolonger). Bot. Se dit de tout organe qui semble se prolonger au-dessous de son insertion* (étamines, feuilles, folioles, lames de champignons).

DÉCURSIF, IVE adj. Bot. Syn. de DÉCURRENT.

DECURSIO n. f. (mot lat.). Marche d'entraînement en armes des soldats romains. ‖ Parade militaire.

DÉCURTATION n. f. (du lat. *decurtatio,* action de raccourcir). Chute des rameaux, qui se produit chez certains arbres par un mécanisme analogue à celui de la chute des feuilles.

DÉCUSCUTAGE n. m. Action de décuscuter. (Le décuscutage des luzernières se pratique par fauchage de la zone contaminée et enfouissement de la légumineuse, que l'on remplace par une graminée. Le décuscutage des graines fourragères, avant les semailles, s'exécute dans des appareils appelés *décuscuteuses.*)

DÉCUSCUTER v. tr. Eliminer la cuscute ou les graines de cuscute : *Décuscuter une luzernière.*

DÉCUSCUTEUSE n. f. Sorte de trieur au moyen duquel on débarrasse les graines fourragères de la cuscute qu'elles renferment.

DÉCUSSATION n. f. (du lat. *decussare,* croiser). Anat. Croisement en forme de X : *La décussation des nerfs optiques.* ‖ *Décussation des pyramides,* croisement, à la partie inférieure du bulbe, des cordons moteurs latéraux de la moelle (faisceaux pyramidaux croisés), qui se portent en avant pour constituer les pyramides antérieures. (Il résulte de la décussation que les fibres nerveuses d'un côté du corps viennent de l'hémisphère cérébral du côté opposé.)

DÉCUSSÉ, E adj. (du lat. *decussatus,* croisé). Se dit des feuilles opposées dont les paires successives se croisent à angle droit, comme les feuilles des labiacées, des caryophyllacées, etc.

DÉCUSSIS [kysis] n. m. (du lat. *decem,* dix, et *as, assis,* as). Antiq. rom. Monnaie de cuivre qui valait 10 as. (C'était une pièce très lourde, véritable lingot. Sa valeur était indiquée par le chiffre X.)

DÉCUVAGE n. m. ou **DÉCUVAISON** n. f. Action de retirer le vin de la cuve après fermentation.
— ENCYCL. Le *décuvage,* qui, en vinification en rouge, a pour objet de séparer le marc du vin de goutte, s'opère à l'aide d'un robinet placé à la partie inférieure de la cuve et muni d'un tamis en toile métallique s'opposant au passage des pépins, rafles et pellicules. Le marc restant au fond de la cuve est ensuite pressé pour obtenir le vin de presse.

DÉCUVER v. tr. Opérer le décuvage.

DÉCYCLISER v. tr. Chim. Transformer un composé organique cyclique en composé acyclique.

DÉCYLÈNE n. m. Nom générique des hydrocarbures éthyléniques de formule générale $C_{10}H_{20}$. (Syn. DÉCÈNE.)

DÉCYLIQUE adj. Se dit d'un alcool de formule $CH_3—(CH_2)_8—CH_2OH$, bouillant à 231 °C, préparé par réduction de l'ester caprique*.

DEDABRICHVILI. V. ARAGVISPIRELI.

DÉDAIGNABLE adj. Qui est susceptible ou qui mérite d'être dédaigné.

DÉDAIGNER v. tr. (lat. *dedignari ;* de *dignus,* digne). Faire peu ou point de cas ; considérer ou traiter avec dédain : *Dédaigner les sots. Dédaigner les injures.* ‖ Négliger comme indigne de soi : *Dédaigner la richesse* (B. Constant). *Dédaigner de répondre.*

DÉDAIGNEUSEMENT adv. De façon dédaigneuse : *Melchior, dédaigneusement, ferma le piano, disant qu'il ne valait rien* (R. Rolland).

DÉDAIGNEUX, EUSE adj. Qui éprouve du dédain : *L'ignorance est dédaigneuse.* ‖ Qui marque le dédain : *Quand nous avons vécu avec les grandes âmes créées par l'art, ce n'est pas d'un regard morne et dédaigneux que nous nous retournons vers la vie* (Jaurès). ‖ *Dédaigneux de,* qui dédaigne : *Etre dédaigneux des honneurs.* ‖ Qui ne daigne pas : *Dédaigneux de s'instruire.*
— Anat. anc. *Muscle dédaigneux,* muscle abducteur de l'œil, ainsi nommé par les vieux anatomistes parce qu'il se contracte quand le visage exprime le dédain.
— SYN. : *fier, hautain, méprisant.*

DÉDAIN n. m. (déverbal de *dédaigner*). Mépris orgueilleux, exprimé par l'attitude, le ton, les manières : *Sa bouche prit l'expression d'un dédain un peu exagéré peut-être* (Stendhal). ‖ *Prendre en dédain,* mépriser.

Dédain pour dédain (*El desdén con el desdén*) [1652], comédie de Moreto y Cabaña, tirée de *los Milagros del desprecio* de Lope de Vega. Diane, fille du comte de Barcelone, est courtisée à la fois par le comte d'Urgel, le comte de Foix et le prince de Béarn. Les deux derniers se ruinent en fêtes pour plaire à Diane, également rebelle à tous trois ; le premier, Carlos, plus avisé, oppose dédain à dédain ; Diane veut vaincre la froideur du comte et se prend à son propre piège. Cette œuvre, remarquable par la délicatesse de l'analyse psychologique, a été imitée par Molière dans *la Princesse d'Elide.*

DÉDALA n. f. pl. (gr. *daidala*). Antiq. gr. Fêtes célébrées à Platées, en l'honneur de Dédale, Zeus et Héra.
— ENCYCL. Les petites *dédala* avaient lieu tous les six ans. Les grandes étaient célébrées tous les soixante ans, en mémoire du retour des Platéens exilés de leur patrie pendant ce laps de temps. Alors, quatorze villes de Béotie préparaient des statues de bois (*daidalon*), que l'on portait sur le mont Cithéron pour les brûler.

DÉDALE n. m. (de *Dédale,* n. pr.). Lieu où l'on peut s'égarer ; labyrinthe : *Le dédale des rues.* ‖ *Par extens.* Circuit compliqué : [L'hirondelle au vol] *fait cent cercles, un dédale de figures incertaines, un labyrinthe de courbes variées* (Michelet). *Que d'esprit n'ai-je pas jeté dans le dédale duveté de cette merveilleuse oreille !* (Valéry). ‖ *Fig.* Chose compliquée, inextricable, rendue inexplicable par ruse ou ingéniosité : *Le dédale des lois. Le dédale d'une intrigue comique.*

DÉDALE, en gr. **Daidalos.** Myth. gr. Sculpteur légendaire de la Crète préhellénique, auquel on rapporte le commencement des arts. On l'a identifié à l'architecte-ingénieur-sculpteur du Minos crétois, constructeur du Labyrinthe*, auteur de statues animées et de la génisse à l'intérieur de laquelle Pasiphaé se livra au taureau sacré. Enfermé dans le Labyrinthe par le prince de Cnossos irrité, il s'en échappa avec son fils Icare au moyen d'ailes de plume et de cire. Ses relations avec l'Egypte expliqueraient sa formation d'architecte et de sculpteur ; on signale sa présence en Sicile et dans tout l'Orient grec, en particulier à Athènes, où on l'apparentait à Erechthée et à Thésée. Il finit par être le symbole de l'artiste ingénieux, capable de toutes les inventions (canaux, outils de l'architecte et du sculpteur, techniques du bois et des métaux précieux), le premier à rendre l'expression du regard et le mouvement du corps humain. L'art grec primitif lui aurait dû ainsi ses progrès techniques.

DÉDALÉEN, ENNE adj. Construit par Dédale : *Diodore de Sicile donne à quelques grands ouvrages de la Sardaigne le nom de dédaléens.* ‖ *Par extens.* Compliqué, inextricable. (On dit aussi DÉDALIEN dans ce sens : *Le quiproquo peut le jeter dans une complication d'aventures tout à fait dédalienne* [Gautier].)

DÉDALIQUE adj. Se dit de l'art de la Grèce archaïque dans ses manifestations les plus anciennes, rapportées à Dédale et à une école de sculpteurs « dédalides », encore attestée vers la fin du VIe s.

DEDANS adv. Dans, à l'intérieur de : *Tous les maux sont depuis longtemps hors de la boîte de Pandore, mais l'espérance est encore dedans* (Marmontel).
— LOC. FAM. *Mettre dedans,* tromper, attraper : *Les paysans tâtaient les vaches, s'en allaient, revenaient, toujours dans la crainte d'être mis dedans...* (Maupassant).
— LANGUE CLASS. *Dedans* pouvait être employé aussi comme préposition, dans l'intérieur de : *Va dedans les enfers plaindre ton Curiace* (Corneille). [Il ne peut plus s'employer ainsi que précédé d'une autre préposition : *Retirer de dedans l'armoire.*]
— Fauconn. *Mettre dedans,* en parlant d'un oiseau, faire sa première prise en liberté.
— Jeux. *Mettre dedans,* au jacquet, placer une dame sur une flèche inoccupée. ‖ — *Fig.* et *fam. Mettre en plein dedans,* réussir un coup en le jouant comme il devait l'être. ‖ *Etre dedans,* à la belote, en parlant du joueur qui a fixé l'atout, ne pas totaliser un nombre de points supérieur à celui de son adversaire.
— Mar. *Avoir vent dedans,* en parlant d'une voile, recevoir le vent dans sa partie postérieure, de manière à imprimer au navire une impulsion en avant. ‖ *Donner dedans,* parvenir à entrer dans un port, dans un fleuve.
— Véner. *Etre bien dedans,* en parlant des chiens de meute, suivre la voie de la bête sans s'en écarter.
— LOC. ADV. ***Au-dedans,*** v. ce mot. ‖ ***Là-dedans,*** v. ce mot. ‖ ***En dedans, par-dedans,*** à l'intérieur, du côté intérieur : *Tube noirci en dedans.* ‖ Vers le côté intérieur : *Marcher les pieds en dedans. Tourner la main en dedans ;* et, au *fig.,* dans l'âme : *Les gens flegmatiques et froids, si doux, si patients, si modérés à l'extérieur, en dedans sont haineux, vindicatifs, implacables* (Rousseau).
— Chorégr. *Etre en dedans,* avoir une conformation défectueuse des hanches et des genoux, et donc des pieds, insuffisamment ouverts. (Etre en dedans est un handicap grave pour un danseur.) ‖ *Tourner en dedans,* exécuter un tour du côté de la jambe qui sert de pivot à l'autre, placée en attitude à la seconde, etc. (L'arabesque seule fait exception : un tour à l'arabesque sera exécuté en dedans si l'on tourne du côté de la jambe qui se trouve levée en arabesque.)
— Equit. *Epaule en dedans,* assouplissement utilisé dans le dressage du cheval de selle, consistant à le faire progresser de travers vers la droite, sa colonne vertébrale étant incurvée à gauche, ou *vice versa : Mettre un cheval l'épaule en dedans.*
— ***En dedans de*** loc. prép. A l'intérieur, du côté intérieur de.
— Mar. *Etre en dedans d'un cap, d'une île,* pour un navire, se trouver moins avancé au large que ce cap ou cette île.
— Sports. *Etre en dedans de son action,* ne pas employer tous ses moyens.
◆ N. m. Partie intérieure : *Le dedans d'une maison, d'un fruit.* ‖ Partie située du côté du

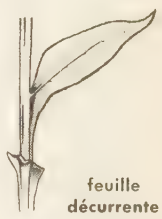
feuille décurrente

DÉDALE et Icare
villa Albani

Phot. Alinari-Giraudon.

corps ou d'un objet principal : *Le dedans du pied.*
— Langue class. Affaires intérieures de l'Etat : *Des citoyens s'instruisent du dedans et du dehors du royaume* (La Bruyère).
— Bouch. Graisse interne des animaux de boucherie, se déposant autour des viscères.
— Equit. Côté sur lequel le cheval tourne : *Rêne du dedans. Jambe du dedans.*
— Sports. Côté sur lequel tourne un patineur, en penchant son corps *en dedans* de l'aplomb. ‖ Exercice qu'il exécute dans cette position. ‖ *Avantage dedans,* au tennis, avantage au serveur.

DEDEAGATCH. V. Alexandroupolis.

De Decker (Jeremias), poète hollandais (Dordrecht 1609 - Amsterdam 1666). On lui doit des épigrammes et des poèmes, dont le plus célèbre, l'*Apologie de l'avarice,* a été placé au même rang que le *Moriae Encomium* d'Erasme.

Dedekind (Friedrich), poète allemand (Neustadt am Rübenberge 1525 - Lüneburg 1598). Son meilleur ouvrage est une satire en vers latins : *Grobianus* (1549), où il critique les travers et les vices de son temps, en en faisant l'éloge ironique.

Dedekind (Richard), mathématicien allemand (Brunswick 1831 - *id.* 1916). Elève de Gauss, il fut ensuite professeur au Polytechnicum de Zurich, puis à la haute école technique de Brunswick. Il est connu pour ses travaux très divers : intégrales eulériennes, nombres irrationnels, équations et fonctions algébriques, arithmétique supérieure. Il a notamment introduit en analyse la notion de *coupure,* ce qui lui a permis de préciser le concept de nombre incommensurable. (Acad. des sc., 1910.)

dédicace (consécration d'une église)

dédicace n. f. (lat. *dedicatio ;* de *dedicare,* dédier). Consécration d'un édifice destiné au culte : *La dédicace d'une église.* ‖ Fête annuelle en mémoire de la consécration d'une église : *La dédicace de Saint-Pierre de Rome.* ‖ Fête instituée chez les Juifs en mémoire de la troisième dédicace du Temple par Judas Maccabée, en 165 av. J.-C. ‖ Hommage qu'un auteur fait de son œuvre à quelqu'un, en la lui dédiant par une mention imprimée en tête du livre. ‖ *Par extens.* Formule qu'un auteur inscrit sur un exemplaire de son ouvrage qu'il adresse à quelqu'un. (On dit parfois envoi dans ce sens.)
— Encycl. Littér. L'habitude de dédicacer une œuvre littéraire, c'est-à-dire de la faire précéder d'un hommage à quelque personnage, ignorée de la Grèce classique, semble d'abord liée à une organisation sociale monarchique ou aristocratique, qui permet aux Grands de combler les écrivains de leurs faveurs : aussi la *dédicace* est-elle alors un témoignage de reconnaissance (dédicace des *Odes* d'Horace à Mécène) ou la sollicitation d'une protection (dédicace de l'*Institution chrétienne* de Calvin à François Ier) ou, dans une épître en prose ou en vers, une flatterie plus ou moins discrète (dédicace hyperbolique de *Cinna* de Corneille au financier Montoron). Tel est le caractère des dédicaces de la plupart des grandes œuvres classiques, tandis qu'à partir du XVIIIe s., les esprits s'affranchissant de la sujétion à l'égard des Grands, la dédicace change de nature et se transforme souvent en apologie ou en manifeste : ainsi Voltaire rompt avec la tradition aristocratique en dédiant à un marchand anglais sa tragédie de *Brutus,* et expose à cette occasion ses idées sur le théâtre ; de même la dédicace, imaginaire, *A lord***,* du *More de Venise* de Vigny constitue l'un des manifestes de la dramaturgie romantique. Depuis, la dédicace est devenue en général plus simple, réduite à un nom ou à quelques lignes, expression d'une admiration littéraire ou d'une filiation artistique (dédicace des *Fleurs du mal* de Baudelaire à Th. Gautier), témoignage d'amitié, hommage à la mémoire d'un disparu, etc. (→ Biblio.)
— Liturg. Toutes les religions ont une cérémonie qui consacre les édifices destinés au culte. Les cérémonies catholiques de la dédicace des églises proviennent de deux sources : l'une, *romaine,* qui considère l'église comme le tombeau des martyrs (pas d'église ouverte au culte, sans reliques), l'autre, *gallicane,* qui considère l'Eglise comme un corps vivant, et dont les rites rappellent ceux qui font du catéchumène un chrétien. Les rites de la consécration comportent l'aspersion avec de l'eau bénite des murs de l'église, à l'extérieur et à l'intérieur, la consécration de l'autel majeur, la déposition des reliques, l'onction et la bénédiction des croix figurées sur les murs. Seules les églises importantes sont aujourd'hui dédicacées ; pour les autres, il suffit, avant de les livrer au culte, qu'elles soient bénites par l'évêque ou par un prêtre délégué par lui. L'anniversaire de la dédicace est, dans chaque église métropolitaine ou cathédrale, l'objet d'une fête spéciale. Les autres églises de France célèbrent l'anniversaire de leur dédicace à la date commune du 6 novembre.

dédicacer v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Pourvoir d'une dédicace ; adresser avec une dédicace : *Dédicacer un livre à un ami.*

dédicataire n. Personne à qui un ouvrage est dédié.

dédication n. f. (lat. *dedicatio*). Dr. rom. Acte par lequel on conférait à une chose le caractère de *res sacra,* en l'affectant aux dieux. (V. profanation.)

dédicatoire adj. Qui contient la dédicace ; relatif à la dédicace : *Inscription dédicatoire.*

dédier v. tr. (lat. *dedicare,* consacrer, dédier). Consacrer au culte sous une invocation spéciale : *Dédier un autel à la Vierge.* ‖ *Par extens.* Mettre un livre, une œuvre d'art sous le patronage de quelqu'un ; le lui offrir en hommage : *J'aime ces amants de la poésie qui vénèrent trop lucidement la Déesse pour lui dédier la mollesse de leur pensée* (Valéry). ‖ *Fig.* Faire hommage de, destiner : *Dédier une pensée, un souvenir à quelqu'un.*
— Langue class. et littér. *Fig.* Attacher par certaines cérémonies : *Le peuple a été amené à penser qu'un rite pieux ne dédiait personne au trône* (Chateaubriand).

dédifférenciation n. f. Biol. Perte totale ou partielle, par une cellule ou un tissu, animal ou végétal, de ses caractères particuliers, résultant de la différenciation* qui accompagne l'ontogenèse.
— Encycl. Une *dédifférenciation* partielle s'observe lors du bourgeonnement* des animaux coloniaux (bryozoaires, par exemple), entraînant un réveil du pouvoir de multiplication cellulaire. La culture de tissus *in vitro* (cellules du cœur de poulet, etc.) aboutit au même résultat. Une dédifférenciation beaucoup plus complète, véritable retour à l'état embryonnaire, s'observe naturellement lors de la nymphose* des insectes à métamorphoses complètes, lors de l'enkystement des animaux des mousses sous l'effet de la sécheresse, etc., et s'obtient artificiellement par l'effet conjoint de la mutilation, de l'inanition et de l'anoxie chez les animaux inférieurs (némertiens, par exemple). La cicatrisation* des plaies, notamment chez l'homme, implique aussi une dédifférenciation locale et temporaire des tissus.

dédire (se) v. pr. (de *dire*). [Se conj. comme *dire,* sauf à la 2e pers. du plur. de l'ind. : *Vous vous dédisez,* et à l'impér. : *Dédisez-vous.*] Désavouer ce qu'on avait dit ; revenir sur une promesse. ‖ *Fam. Normand qui s'en dédit,* formule par laquelle on s'engage à ne pas se dédire (allusion à l'ancienne coutume de Normandie, d'après laquelle on avait vingt-quatre heures pour se dédire). ‖ *Un bon Picard ne se dédit pas, il se ravise,* c'est-à-dire : Il change d'avis sans en informer personne.
◆ Langue class. et littér. Désavouer quelqu'un de ce qu'il a dit ou fait pour vous : *Si mon débile bras ne dédit point mon cœur* (Corneille).
— Syn. : *se rétracter, se raviser, revenir sur.*

dédit n. m. (part. pass. de *dédire*). Action de se dédire. ‖ Refus d'exécuter les clauses d'une convention.
— Dr. Somme à payer ou peine à encourir par la personne qui se dédira, qui refusera d'exécuter les clauses d'un contrat : *Les dédits sont fréquents dans les contrats de théâtre.* ‖ Acte dans lequel le dédit est stipulé : *Signer un dédit.*
— Encycl. V. arrhes et clause pénale.

déditices n. m. pl. (lat. *dediticii*). Dr. rom. Peuples qui, après avoir été vaincus par les Romains, s'étaient rendus à discrétion.
— Encycl. Quoique libres, les *déditices* n'avaient ni la cité romaine ni aucun statut local ; il en résultait qu'ils ne pouvaient invoquer d'autres institutions que celles du *jus gentium.* Ce même régime fut appliqué par la loi *Aelia Sentia* aux affranchis qui, avant leur affranchissement, avaient subi des peines infamantes. Sous Caracalla (Constitution Antonine ou édit de Caracalla, 212), le droit de cité fut étendu aux pérégrins, mais non aux déditices.

DÉ-DOC n. m. Autref., chef militaire des troupes d'une province, au Tonkin.

dédolation n. f. Action de dédoler.

dédoler v. tr. (lat. *dedolare,* couper avec la doloire). Chirurg. Entailler avec un instrument tranchant tenu obliquement, pour détacher une mince portion de la surface.

De Dominis (Marco Antonio), théologien et savant dalmate (île de Rab, auj. en Yougoslavie, 1560 ou 1566 - Rome 1624). D'abord jésuite, il quitta la Compagnie, puis devint évêque de Segni et archevêque de Spalato (auj. Split). Brouillé avec la cour romaine, il s'enfuit en Suisse, puis en Angleterre, où il abjura la foi catholique. En 1617, il publia *De republica ecclesiastica,* où il soutenait que la papauté était une institution purement humaine. Il se rétracta en 1621 et 1622 ; mais ses rétractations, admises par Grégoire XV, qui était son ami, parurent suspectes à Urbain VIII, qui fit enfermer De Dominis au château Saint-Ange, où il mourut. Son cadavre fut déterré et brûlé quand on s'aperçut qu'il avait professé des doctrines hérétiques sur la sainte Trinité.

dédommagement n. m. Réparation d'un dommage : *Faisant le sacrifice d'une place de huit cents francs, il pouvait sans honte accepter un dédommagement* (Stendhal). ‖ *Fig.* Compensation, consolation : *L'homme de bien trouve dans sa conscience un ineffable dédommagement* (Lacordaire).

dédommager v. tr. (de *dommage*). [Se conj. comme *manger.*] Donner une compensation en réparation d'une perte ou d'un dommage subi : *Dédommager quelqu'un des tracas qu'on lui a causés. Il s'est habilement dédommagé des pertes subies.*

dédorage n. m. ou **dédorure** n. f. Action de dédorer : *Le dédorage d'un cadre.*

dédorer v. tr. (de *dorer*). Ôter la dorure de : *Dédorer un cadre.*

dédotalisation n. f. Action de dédotaliser.

dédotaliser v. tr. Dépouiller de son caractère de dot : *Dédotaliser un bien.*

dédouanage ou **dédouanement** n. m. Action de dédouaner ; résultat de cette action.

dédouaner v. tr. Faire sortir de l'entrepôt de la douane en acquittant les droits. ‖ Enlever le plomb dont l'administration des douanes a marqué un ballot : *Dédouaner un colis venant de l'étranger.* ‖ *Fig.* Relever quelqu'un du discrédit dans lequel il était tombé.
— ***Se dédouaner*** v. pr. *Fig.* Agir de manière à faire oublier un passé répréhensible.

dédoublage n. m. Comm. *Dédoublage de l'alcool,* action de couper l'alcool, d'en abaisser le degré en l'additionnant d'eau.

dédoublante n. f. Horlog. Syn. de ratrapante.

dédoublé n. m. Eau-de-vie obtenue en dédoublant de l'alcool. (Syn. recoupe.)

dédoublement n. m. Action de dédoubler : *Le dédoublement d'une classe.* ‖ *Par extens.* Objet provenant d'un dédoublement : *Planche qui est un dédoublement d'une planche plus épaisse.*
— Bot. Augmentation du nombre des pièces qui composent la corolle ou le périanthe des fleurs doubles ou pleines, laquelle semble produite, en quelque sorte, par la séparation d'un organe en deux.
— Ch. de f. *Dédoublement d'un train* (pour *doublement d'un train*), mise en route d'un train supplémentaire dans un horaire très voisin de celui du train normal. ‖ *Voie de dédoublement,* voie parallèle à une voie unique, et reliée à cette dernière par un aiguillage, ou branchement, à chacune de ses extrémités : *La voie de dédoublement permet le garage d'un train ou le croisement de deux trains circulant sur voie unique.*
— Chim. Décomposition d'une substance en deux autres.

— Mil. Opération exécutée à la mobilisation, par laquelle une unité du temps de paix en forme une nouvelle avec l'apport des réserves. (La valeur des unités ainsi dérivées de l'unité mère dépend essentiellement de la proportion des moyens actifs dont elles disposent, et de l'instruction dont les réserves ont pu bénéficier dans leur instruction du temps de paix. Certaines unités sont l'objet de détriplement ou de déquadruplement.)
— Psychiatr. *Dédoublement de la personnalité*, trouble traduisant l'atteinte de l'unité de la personnalité.
— Encycl. Psychiatr. La personnalité est un tout. Sa dissociation peut être limitée, fragmentaire. Dans ce cas, certains faits qui se forment dans le cerveau sont considérés par le sujet comme étant extérieurs à lui (phénomène d'automatisme mental). Dans d'autres cas, la rupture de l'unité psychique est profonde, le sujet ressent l'existence de deux êtres différents : tantôt ces deux personnes vivent simultanément tout en étant distinctes, tantôt elles se succèdent (un exemple caractéristique est donné par l'existence des « états seconds » de l'épilepsie) ; enfin, le trouble peut consister en la projection en dehors de l'image du corps (héautoscopie ou vision du double).

DÉDOUBLER v. tr. (de *double*). Partager en deux : *Dédoubler les classes de plus de trente-cinq élèves.* || *Dédoubler une pierre*, la séparer en deux dans le sens de la longueur. || Déplier ce qui était plié en double : *Dédoubler une feuille de papier.* || Dégarnir de sa doublure : *Dédoubler un habit.*
— Ch. de f. *Dédoubler un train*, mettre en marche un train ayant le même horaire que le précédent, mais avancé ou retardé sur ce dernier d'un même temps tout le long de son trajet.
— Chim. *Dédoubler une substance*, la séparer en deux autres qui sont ses composantes.
— Joaill. Séparer les couches distinctes d'une gemme.
— Opt. Distinguer, à l'aide d'un instrument, les parties d'un objet qui paraît ponctuel à l'œil nu : *Dédoubler une étoile.*
— ***Se dédoubler*** v. pr. Dédoubler sa personnalité ; se partager en deux.

DÉDOUBLEUR n. m. Scie à ruban, permettant de dédoubler des pièces avivées (madriers) et aussi des dosses. (Les pièces sont guidées par un système d'entraînement constitué par des cylindres ou par des tapis sans fin verticaux.)

DÉDOUBLURE n. f. Métall. Syn. de DOUBLURE.

DÉDOUGOU, localité de la Haute-Volta, ch.-l. de cercle, à l'O. de Ouagadougou ; 3 665 hab. (49 Europ.). — Le *cercle de Dédougou* a 220 000 hab. (81 Europ.).

DEDOUN, nom d'une divinité adorée en Nubie dès les temps les plus anciens. C'était un bélier ou, plus tard, un homme à tête de bélier. Quand les Egyptiens conquirent le pays, à partir de la Ve dynastie, ils confondirent Dedoun avec ceux de leurs dieux qui avaient la figure du bélier, avec Khnoum d'Eléphantine, puis avec Amon thébain.

DEDREUX (Alfred), dit **de Dreux**, peintre français (Paris 1808 - *id.* 1860). Il est l'auteur de nombreux tableaux d'un style élégant, représentant des amazones sur des chevaux de race et qu'accompagne le plus souvent un lévrier anglais. Son portrait équestre de Napoléon III suscita une altercation, à la suite de laquelle Alfred Dedreux fut tué en duel. Il est représenté au musée de Bordeaux (*Portrait équestre du duc d'Orléans*), ainsi qu'au Louvre (*Cavaliers et amazones au bord du lac de Pierrefonds*).

DÉDUCTIBLE adj. Qui peut être déduit : *Les dépenses faites pour un immeuble de plaisance ne sont pas déductibles des revenus non immobiliers.*

DÉDUCTIF, IVE adj. Log. Qui tient de la déduction* : *Système déductif.*

DÉDUCTION n. f. (lat. *deductio*). Soustraction méthodique : *Faire déduction des sommes payées d'avance.* || Conséquence tirée d'un raisonnement : *Une déduction imprudente.*
— Log. Raisonnement qui va du général au particulier, du principe à la conséquence : *La déduction ne requiert pas comme l'intuition une évidence actuelle, mais elle emprunte plutôt en quelque manière sa certitude à la mémoire* (Descartes). || *Déduction transcendentale*, chez Kant, résultat de la réflexion faite sur l'expérience, qui justifie l'application des concepts *a priori* aux objets de l'expérience. (V. TRANSCENDENTAL.)
— ★ *logique (formelle), sophiste, preuve, syllogisme, Aristote, induction.*
— Encycl. Log. La *déduction* a été souvent opposée à l'induction*, qui va du particulier au général, des faits aux lois. Toutefois, il faut surtout remarquer combien ces deux sortes de raisonnement se complètent. La déduction revêt souvent l'aspect du syllogisme*. Il existe cependant aussi une déduction, dite *immédiate*, où l'on passe du principe à la conclusion sans intermédiaire, et une déduction *constructive*, utilisée surtout en mathématique. Cette déduction constructive ajoute, dans sa conclusion, quelque chose de nouveau au contenu des prémisses* dont elle était partie (tandis que dans le syllogisme la conclusion ne contient rien de plus que ce que contenaient les prémisses). Cet apport nouveau est dû aux *constructions*, matérielles et mentales, faites durant le raisonnement, en appliquant les principes mathématiques comme règles de construction ; une telle opération caractérise souvent le raisonnement géométrique. La déduction constructive a été étudiée par E. Goblot. (→ Biblio.)
— Dr. fisc. En matière d'impôt sur le revenu, deux types de *déductions* sont pratiqués : 1° les déductions du revenu imposable (déductions pour frais professionnels ; déduction des charges ; déficit antérieur, etc. ; 2° les déductions pour charges de famille, effectuées sur le montant de l'impôt lui-même.

DÉDUIRE v. tr. (lat. *deducere*, tirer de, extraire, détourner ; d'où l'ancien sens de *divertir*). Soustraire, retrancher d'une somme ce qui a été versé ou payé : *Déduire d'une dette les acomptes payés.* || Passer d'une ou de plusieurs propositions considérées en elles-mêmes à une proposition qui en est la conséquence nécessaire : *Cela se déduit nécessairement des prémisses.*
— Langue class. et littér. Exposer en détail, logiquement : *Gibbon excelle à analyser et à déduire les parties compliquées de son sujet* (Sainte-Beuve).

DÉDUIT n. m. Langue class. et littér. Divertissement : *N'ayant autre déduit que d'y ruminer jour et nuit* (La Fontaine). || Plaisirs amoureux : *Même au fort du déduit parfois* (Verlaine).

DÉDUPLICATION n. f. (préf. priv. *dé*, et *duplication*). Bot. Mode de dédoublement des desmidiales et des diatomées.

DEE, riv. de Grande-Bretagne, qui draine le nord du pays de Galles et rejoint la mer d'Irlande après avoir arrosé Chester ; 113 km. Le large estuaire de la Dee n'est pas navigable : à mer basse, il est couvert d'immenses bancs de sable, et le flux, très rapide, est dangereux pour les navires. — Riv. du nord de l'Ecosse, qui rejoint la mer du Nord à Aberdeen ; 140 km.

DÉ-ÉLECTRONATION n. f. Chim. Enlèvement d'électrons à un atome. (V. OXYDATION.)

DEERHOUND [diraund] n. m. (mot angl.). Lévrier écossais. (Le nom de *deerhound* vient de ce que ce chien était utilisé, en Ecosse, pour chasser le daim [*deer*, en anglais] ; c'est un chien de grande taille, au poil long, épais, rude et hérissé, tous caractères qui le différencient du *greyhound*, lévrier anglais, dont il provient peut-être par croisement avec des chiens à poil dur.)

DEERLIJK, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Courtrai), entre l'Escaut et la Lys, au N.-E. de Courtrai ; 9 000 hab. Industries textiles. Brasserie.

DÉESSE n. f. (du lat. *dea*, fém. de *deus*, dieu). Mythol. Divinité du sexe féminin. || *Grandes déesses* celles qui étaient classées parmi les dieux d'un ordre supérieur, à savoir : Héra, Athéna, Déméter, Artémis, Aphrodite. || *Déesses mères*, celles qui présidaient à la génération et à la fécondité, comme Cybèle, Rhéa, Déméter, Isis, etc. || *La Bonne Déesse*, Cybèle. (V. aussi BONA DEA.) || Etre abstrait (dont le nom est féminin), que l'on personnifie à la manière des divinités du paganisme : *La déesse de la Vérité.* || Femme d'un port très noble et d'une grande beauté.

DEFACQZ (Eugène), homme politique et jurisconsulte belge (Ath 1797 - Bruxelles 1871). Avocat, député au Congrès national, grand maître de la maçonnerie belge, premier président de la Cour de cassation (1867), il a publié *Ancien Droit belgique* (1846-1873).

de facto (*sur le fait* ou *de fait*), formule diplomatique, opposée à la formule *de jure* (de droit), et usitée pour la reconnaissance d'un fait politique par l'existence du fait même. La reconnaissance *de facto* d'un Etat ne comporte que des relations économiques et commerciales : l'établissement de relations diplomatiques suppose une reconnaissance juridique *de jure* (de droit).

DÉFAILLANCE n. f. (de *défaillir*). Défaut, disparition : *Défaillance de la descendance masculine.* (Vieilli.) || Faiblesse momentanée ; évanouissement : *Tomber en défaillance.* || *Fig.* Perte brusque et temporaire d'énergie morale : *Une défaillance l'envahit. Malgré ses efforts, ses yeux s'emplirent de larmes* (Maupassant).
— Dr. Non-exécution, au terme fixé, d'une clause, d'une condition.
— Méd. Premier degré de la syncope.
— Vitic. Action d'ôter les échalas.

DÉFAILLANT, E adj. et n. Qui fait défaut ; qui manque : *A la place de la branche aînée défaillante, la branche cadette occupa le trône.*
— Dr. Qui fait défaut : *La partie défaillante.* (Contr. COMPARANT.)
◆ Adj. Qui s'affaiblit, manque de forces : *Mémoire défaillante.* || *Fig.* Qui manque de force morale : *Armée défaillante.*
— Hérald. Se dit d'un meuble auquel il manque la moitié dextre ou la moitié senestre : *Une fleur de lis défaillante à dextre.* (V. pl. HÉRALDIQUE, 109.)

DÉFAILLIR v. intr. (de *faillir*). [Se conj. comme *assaillir*.] Perdre ses forces, s'affaiblir ; s'évanouir : *La bête saignant, le sang sur les plumes me crispent le cœur à le faire défaillir* (Maupassant). || *Fig.* Perdre momentanément son énergie morale : *Défaillant de tendresse et d'anxiété, la petite s'empara de cette main* (R. Martin du Gard).
— Langue class. et littér. Faire défaut, manquer : *Leur âge défaudra plutôt que la matière* (Boileau). || S'éteindre : *Certaines espèces de poissons ont défailli pour toujours* (Michelet).

DÉFAIRE v. tr. (de *faire*). [Se conj. comme *faire*.] Ramener à un état antérieur (en détruisant ce qui avait été fait) : *Une ficelle dont le nœud à boucle est facile à défaire d'une seule main* (R. Martin du Gard). *Ces cercles de curieux qui se font et se défont autour de quelque bateleur* (Tharaud). || Détacher, dénouer les pièces d'un vêtement : *Défaire sa cravate, ses souliers.* || Affaiblir : *La maladie l'a bien défait.* || Mettre en déroute : *Défaire l'ennemi.* || *Défaire de*, débarrasser d'une personne ou d'une chose qui gêne : *Défaire quelqu'un d'un imposteur.*
— Langue class. *Fig.* Eclipser : *Le rebut de la cour est reçu à la ville* [...] *où il défait le magistrat même en cravate et en habit gris* (La Bruyère). || Déconcerter, décontenancer : *Courage, seigneur !* [...] *ne vous défaites pas* (Molière).
— Vén. Découper un cerf, un chevreuil ou un sanglier pour la curée. (Syn. DÉPOUILLER.)
— Syn. : *démolir, déranger, détruire.*

Alfred DEDREUX
« Cavaliers et amazones au bord du lac de Pierrefonds », *détail*

Phot. Giraudon.

— ***Se défaire*** v. pr. Se débarrasser : *Se défaire d'un gêneur. Se défaire de ses façons de province* (Stendhal). || Vendre comme pour se débarrasser : *Se défaire d'un appartement.*

DÉFAISABLE [fə] adj. Qui peut être défait.

DÉFAISEUR [fə], **EUSE** n. Personne qui défait : *Défaiseur de ministères.*

DÉFAIT, E adj. Amaigri; décomposé : *L'œil morne, le visage suant et défait* (R. Martin du Gard).

DÉFAITE n. f. (part. pass. fém. de *défaire*). Perte d'une bataille : *La défaite de Sedan;* et, au *fig. : La défaite momentanée de l'idéal pacifiste ne pouvait en altérer la grandeur ni en compromettre le triomphe* (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. Action de vendre : *Marchandises d'une défaite facile.* || *De défaite,* dont on se débarrasse aisément : *Marchandises de défaite* (Le Sage). || *Fig.* Moyen de se tirer d'embarras, échappatoire : *Et vous avez toujours quelque défaite prête* (Regnard).

DÉFAITISME n. m. Opinion et politique de ceux qui ne croient pas à la victoire, ou qui estiment la défaite moins onéreuse que la continuation de la guerre. || *Par extens.* Manque de confiance en soi.

DÉFAITISTE n. et adj. Personne qui ne croit pas à la victoire de son pays dans une guerre ou une entreprise où celui-ci s'est engagé. (S'emploie d'ordinaire péjorativement.) || *Par extens.* Pessimiste.
◆ Adj. Qui manifeste la crainte de la défaite, ou qui est de nature à la susciter chez les autres : *Propos défaitistes. Rapport défaitiste.*

DÉFALCATION n. f. Comm. Déduction faite sur une somme ou sur une quantité de marchandises.

DÉFALQUER v. tr. (lat. médiév. *defalcare,* trancher avec la faux). Retrancher, déduire d'une somme, d'une quantité : *Défalquer les acomptes.*

DÉFARDER v. tr. Ôter le fard de : *Défarder son visage.*

DEFAUCONPRET (Auguste Jean-Baptiste), écrivain français (Lille 1767 - Fontainebleau 1843). Ses traductions de Walter Scott et de Fenimore Cooper ont contribué à faire connaître ces écrivains en France. Les romans historiques qu'il écrivit lui-même (*Masaniello,* 1822) sont influencés par l'écrivain anglais. On lui doit aussi des ouvrages sur Londres, où il se fixa, en particulier *Une année à Londres* (1819).

DÉFAUFILAGE n. m. Action de démonter une faufilure, après essayage et piquage des coutures : *Défaufilage d'un habit, d'une robe.*

DÉFAUFILER v. tr. Défaire, en parlant d'un ouvrage de couture, d'un vêtement faufilé : *Défaufiler un manteau.*

DÉFAUSSE n. f. Action de se séparer des cartes que l'on trouve inutiles : *La défausse demande une connaissance aussi exacte que possible des cartes de l'adversaire.*

DÉFAUSSER v. tr. Redresser : *Défausser une tringle, une épée.*
— ***Se défausser*** v. pr. Jeux. Jeter les cartes qu'on juge inutiles, sans valeur, ou dangereuses.

DÉFAUT n. m. (déverbal de *défaillir*). Manque, absence : *Défaut de mémoire. Le défaut d'exercice est nuisible.* || *Par extens.* Fin, endroit où un objet se termine : *Etre frappé au défaut des côtes.* || Insuffisance de la quantité d'une chose : *Pécher par excès et par défaut.* || Imperfection matérielle, corporelle : *Drap, diamant qui a un léger défaut. C'est un défaut dans un cheval qu'un ventre gros.* || Imperfection morale : *Elle lui découvrait [...] ses défauts de caractère, ses possibilités, ses limites* (R. Martin du Gard). *Homme qui a le défaut de boire.* || Imperfection par rapport aux règles de l'art, du goût, etc. : *Critiquer les défauts d'un poème, d'un tableau.*
— LOC. DIV. *Faire défaut,* manquer : *Bien des choses allaient lui faire défaut pour accomplir efficacement sa besogne de médecin militaire* (R. Martin du Gard); ne pas comparaître en justice. || *Etre en défaut,* commettre une infraction à une règle, à un ordre : *Surveillants en défaut.* || *Le défaut de la cuirasse,* v. CUIRASSE. || *Mettre en défaut,* tromper, surprendre, faire commettre une erreur à.
— ***A défaut de*** loc. prép. A la place de; faute de.
— LANGUE CLASS. *Au défaut de,* loc. prép., à défaut de : *Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée* (Racine).
— Dr. Vice que présente une chose, qui en diminue la valeur et peut même, parfois, la rendre impropre à l'usage auquel elle est destinée : *Toute chose vendue est garantie par le vendeur à raison des défauts cachés.*
— Electr. *Défaut d'isolement,* diminution anormale de la résistance d'isolement.
— Matér. Partie vicieuse que l'on rencontre dans les matériaux de construction : *Les défauts des pierres sont le plus souvent les fils et les moyes.*
— Métall. Défectuosité interne ou externe produite dans les pièces métalliques au cours de leur élaboration ou de leur transformation mécanique. (V. part. *encycl.*)
— Phys. nucl. *Défaut de masse,* différence entre la somme des masses des particules constitutives d'un atome et la masse de cet atome. (Cette différence représente l'énergie de formation de l'atome à partir de ses éléments, d'après la formule d'équivalence de la masse et de l'énergie.)
— Vén. *Relever un défaut,* retrouver la voie, relancer l'animal. || *En défaut,* se dit des chiens quand ils ont perdu la voie : *Cerf qui a mis les chiens en défaut.*
— Procéd. *Profit du défaut,* avantage résultant, pour la partie qui comparaît, de la non-comparution de l'autre partie. || *Défaut profit joint,* défaut d'un des défendeurs, les autres comparaissant, auquel cas le profit du défaut est joint au procès, c'est-à-dire réservé jusqu'à la sentence à intervenir au sujet du non-comparant. || *Défaut contre partie* ou *défaut faute de comparaître,* jugement faute de comparution du défendeur. || *Défaut contre avoué* ou *défaut faute de conclure,* jugement faute par l'avoué d'avoir déposé les conclusions de sa partie. || *Défaut-congé,* non-comparution du demandeur. || *Par défaut,* quoique n'ayant pas comparu : *Etre condamné par défaut.* || *Donner défaut,* donner acte de non-comparution. || *Rabattre un défaut,* rapporter un jugement de défaut prononcé contre une partie qui conclut à l'audience même où avait été pris le défaut. (V. JUGEMENT.)
— Zootechn. En parlant d'un animal, vice de caractère, comme la rétivité, la méchanceté, ou imperfection et irrégularité des proportions. (En ce dernier sens, on emploie plus souvent DÉFECTUOSITÉ.)
— SYN. : *faute, manque, privation; défectuosité, imperfection, travers, vice.*
— ENCYCL. Métall. Certains *défauts* se produisent d'une façon bien précise, alors que d'autres ont des causes très diverses et peuvent apparaître à différents stades de l'élaboration du produit. Selon les origines, on distingue des défauts de conception ou de forme, des défauts de qualité ou de composition chimique (V. INCLUSION, DIAMANT), des défauts d'élaboration ou de fonderie (V. SOUFFLURE, SÉGRÉGATION, OCCLUSION, GERCE), des défauts dus à la transformation mécanique (V. FLOCON, PAILLE, DOUBLURE, VERMICULURE, CORNE), des défauts de traitement thermique (V. TAPURE, CRIQUE, BRÛLURE, *maladie de* KRUPP). Les traitements de surface, électrolytiques ou chimiques, peuvent également entraîner divers défauts.

DÉFAUTE n. f. (de *défaillir*). Dr. féod. Non-exécution d'une obligation féodale. || *Défaute de droit,* refus, de la part du suzerain, de rendre justice au vassal. (Celui-ci pouvait alors porter la cause devant le seigneur supérieur, et, le cas échéant, de degré en degré, devant le roi. Le seigneur convaincu de défaute perdait ses droits de suzeraineté.)

DÉFAUX n. m. Dr. cout. Amende due au seigneur pour refus de cens.

DÉFAVEUR n. f. Fait de cesser d'être bien vu des autres; discrédit; état de ce qui n'est plus en faveur : *Un auteur tombé en défaveur. Sait-on combien une défaveur imméritée accable les gens timides?* (Balzac).
— SYN. : *décri, discrédit, disgrâce.*

DÉFAVORABLE adj. Qui n'a pas de bons sentiments à l'égard de quelqu'un : *Examinateur, juge défavorable.* || Qui n'est pas favorable; opposé, nuisible : *Opinion défavorable. Mesure défavorable aux intérêts de quelqu'un. Le voisinage de la mer était défavorable à l'enfant* (R. Martin du Gard).

DÉFAVORABLEMENT adv. De façon défavorable.

DÉFAVORISER v. tr. Désavantager; priver quelqu'un de ce qui pourrait l'aider : *Le soleil défavorisa les joueurs.*

DÉFÉCATEUR n. m. Chim. Appareil pour opérer la défécation.

DÉFÉCATION n. f. (lat. *de,* préf. priv., et de *faex, faecis,* lie). Physiol. Expulsion des matières fécales.
— Biochim. Opération qui a pour objet, par la précipitation suivie de filtration ou de centrifugation, de débarrasser certains liquides organiques de leurs protéines, pour y faciliter la recherche ou le dosage de certains corps. (Les principaux réactifs défécants sont les sels de plomb, de mercure, l'acide trichloracétique, l'acide tungstique, etc.)
— Chim. Séparation du sédiment en suspension dans un liquide, par le simple effet du repos.
— Industr. agric. En cidrerie, coagulation d'une partie des matières pectiques du moût de pomme, sous l'influence de diastases, en vue d'obtenir un jus limpide. || En sucrerie, opération qui consiste à laisser se déposer le précipité qui se forme lors du chaulage et de la carbonatation des jus sucrés.
— ENCYCL. Physiol. La *défécation* est la conséquence d'un réflexe dont le point de départ se trouve dans la distension du rectum par l'accumulation des matières, distension qui entraîne un sentiment de pesanteur dans la région du périnée; l'expulsion des matières se produit alors par le relâchement du sphincter anal, combiné avec une contraction péristaltique de l'ampoule rectale.

DÉFECTIF, IVE adj. et n. m. (du lat. *defectus,* de *deficere,* manquer). Linguist. Se dit d'un verbe qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes ou toutes ses personnes. (Ainsi, en français, les verbes *faillir, gésir, traire,* etc., sont des verbes défectifs.) || Se dit d'un mot déclinable qui n'a pas tous ses cas, ses genres ou ses nombres.
— Math. *Hyperbole défective,* courbe hyperbolique du troisième degré, qui n'a qu'une seule asymptote rectiligne. (On dit aussi HYPERBOLE DÉFICIENTE.)
— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel quatre angles solides du cube primitif sont remplacés par autant de facettes.
— ENCYCL. Linguist. Les *verbes défectifs* sont ceux qui manquent de certains temps ou de certaines personnes. Certains d'entre eux ne peuvent être considérés en réalité comme défectifs, car les formes qui leur font défaut sont rares (c'est le cas de *pouvoir*). Les verbes défectifs ne sont devenus tels qu'au cours de l'évolution de la langue, pour avoir été en concurrence avec d'autres verbes de même sens, mais de conjugaison régulière : *choir* est entré en concurrence avec *tomber; échoir* avec *arriver; clore* avec *fermer; férir* avec *frapper; quérir* avec *chercher.* Aussi sont-ils pour la plupart appelés à disparaître. Les verbes impersonnels sont toujours défectifs, puisque, par définition, ils n'existent qu'à la 3e personne. (V. aussi UNIPERSONNEL.)

DÉFECTION n. f. (lat. *defectio,* révolte, manque, défaillance). Action d'abandonner un parti, une cause : *La défection d'un allié. Rien dans la politique française de ces dernières semaines ne justifierait une défection du prolétariat* (R. Martin du Gard). || Action de se retirer, de ne pas se rendre à une invitation : *De nombreux invités firent défection.*

DÉFECTOSCOPE n. m. Appareil destiné à déceler les défectuosités dans les rails de chemin de fer : variation de nature du métal, présence d'impuretés, fissures, etc. (On utilise soit des appareils électromagnétiques, soit des appareils à ultra-sons, etc.)

DÉFECTUEUSEMENT adv. De façon défectueuse : *Phrases défectueusement construites.*

DÉFECTUEUX, EUSE adj. (lat. médiév. *defectuosus,* de *deficere,* faire défaut). Qui manque des qualités requises; qui a certaines imperfections : *Loi défectueuse. Organisation défectueuse.*
— Versif. *Rimes défectueuses,* rimes* qui ne reposent pas sur une identité de son, ou qui ne répondent pas aux conditions exigées par la versification classique. (Ex. : *flamme* et *âme.*)

DÉFECTUOSITÉ n. f. (lat. médiév. *defectuositas*). Etat défectueux ; imperfection : *La défectuosité d'un plan. Etoffe pleine de défectuosités.*
— SYN. : *défaut, imperfection, vice.*

De Felice (Fortunato Bartolomeo), lexicographe italien (Rome 1723 - Yverdon, Suisse, 1789). Il professa la physique à l'université de Naples. Contraint de s'enfuir d'Italie, il embrassa le protestantisme à Berne, et alla établir une imprimerie à Yverdon. On a de lui principalement : l'*Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines* (1770-1780 ; 48 vol. de texte et 10 de planches), ouvrage dans lequel il refondit l'*Encyclopédie* de Diderot.

DÉFÉMINISER v. tr. Dépouiller de la nature, des allures, des habitudes féminines : *Cette jeune fille cherche à se déféminiser.*

DÉFEND n. m. Eaux et forêts. V. DÉFENS.

DÉFENDABLE adj. Qui peut être défendu : *Opinion défendable.*

Defenders, société secrète irlandaise. (V. DÉFENSEURS.)

DÉFENDEUR, ERESSE n. Personne contre laquelle est intentée une action en justice. (En appel, le défendeur prend le nom d'*intimé*. En règle générale, le défendeur doit être assigné devant le tribunal de son domicile : *actor sequitur forum rei ;* mais il y a des exceptions nombreuses. [V. COMPÉTENCE.])

DÉFENDRE v. tr. (lat. *defendere*, repousser, protéger). [Se conj. comme *vendre*.] Protéger ; apporter son soutien à : *Défendre son honneur. Défendre sa propre cause avec talent. Défendre une opinion.* || Plaider en faveur d'un accusé. || Protéger en garantissant : *Une batterie défend l'entrée du port. Montagne qui défend une maison du vent du nord.* || Ecarter comme nuisible, interdire : *Défendre le vin à un malade.* || Empêcher, interdire légitimement ou illégitimement : *Le tyran défend même de parler. Surtout, point d'aveux, je le défends* (Stendhal). *Je défends qu'on marche dans les fleurs* (Hugo). || *Faire défendre sa porte,* en interdire l'entrée.
— LOC. DIV. *A son corps défendant,* en se défendant contre une attaque : *Tuer son antagoniste à son corps défendant* (VX) ; et, au *fig.*, à contrecœur : *Le peuple le plus spirituel du monde ne progresse qu'à son corps défendant* (E. About).
— Procéd. *Absol.* Soutenir un procès intenté contre soi : *Défendre dans une affaire.*
— ***Se défendre*** v. pr. Repousser une attaque, une force hostile, une accusation : *Se défendre du froid, du chaud. Se défendre d'avoir commis un vol.* || S'empêcher de : *Il aperçoit Jacques et ne peut se défendre d'être ému. Il ne pouvait se défendre d'une sorte de panique devant sa propre incertitude* (R. Martin du Gard). || *Fig.* Etre soutenu, être plausible : *Cette opinion peut se défendre. Cela se défend.* || *Pop.* Etre habile en quelque chose : *Se défendre en affaires.*
— REM. Après *défendre que* ou *défendre de* (suivi d'un infinitif), on n'emploie pas la négation *ne* : *Il défendit qu'aucun étranger entrât dans sa chambre.*
— Equit. En parlant d'un cheval, se refuser à exécuter un mouvement demandé, ou chercher à désarçonner son cavalier.
— Mar. *Se défendre à la lame,* en parlant d'une embarcation, s'élever bien à la vague et embarquer peu de paquets de mer.

DÉFENDS [fɑ̃] n. m. Eaux et forêts. V. DÉFENS.

DÉFENDU, E adj. Interdit. || *Fruit défendu,* V. FRUIT.
— Hérald. Se dit des animaux armés de défenses, lorsque celles-ci sont d'un émail autre que celui du corps.
— Mar. *Côte, port bien défendu,* côte, port bien abrité des effets du vent ou de la mer. || *Navire bien défendu,* navire auquel ses formes permettent de bien s'élever à la lame.

DÉFENESTRATION n. f. (de *fenestre*, anc. orthogr. de *fenêtre*). Action de jeter une personne par la fenêtre.
— ENCYCL. Hist. *Défenestrations de Prague.* Le 30 juillet 1419, au commencement de la guerre hussite, le peuple jeta par les fenêtres de l'hôtel de ville sept conseillers catholiques de Wenceslas. La seconde défenestration, la plus connue, fut le signal de la guerre de Trente Ans : le 23 mai 1618, des nobles bohémiens protestants, dirigés par le comte de Thurn, firent irruption dans la salle du *Hradčin* (palais royal), où délibéraient quatre des lieutenants-gouverneurs. Deux d'entre eux, Slawata et Martinic, ainsi qu'un secrétaire, Fabricius, furent précipités dans les fossés du château. Un seul fut grièvement blessé ; les deux autres, contusionnés, réussirent à s'échapper : ils étaient tombés sur un tas de fumier. L'événement fut utilisé par la propagande de la Contre-Réforme en Allemagne.

DÉFENS, DÉFEND ou **DÉFENDS** [fɑ̃] n. m. (lat. *defensum*). Interdiction du pacage dans un bois. || Interdiction faite au propriétaire d'un bois d'y pratiquer des coupes.

DÉFENSABLE adj. Se dit de bois suffisamment forts pour être à l'abri des ravages des bestiaux et où le pâturage peut être autorisé : *Les bois sont toujours en défens tant qu'ils n'ont pas été déclarés défensables.*

DÉFENSE n. f. (lat. *defensus*, part. pass. de *defendere*, défendre). Action de défendre ou de se défendre : *Travailler à la défense des libertés démocratiques.* || Action de préserver, de mettre à l'abri : *Mettre une ville en état de défense.* || *Par extens.* Moyens de défense (au *pr.* et au *fig.*) : *Ville sans défense. Pendant une minute* [...], *il fut sans défense contre un découragement total* (R. Martin du Gard). || Action d'interdire par autorité légitime ou illégitime : *Défense d'afficher.*
— LOC. DIV. *Se mettre en défense, en état de défense,* se préparer à résister, à repousser une attaque : *Orso fut prompt à se mettre en défense* (Mérimée). || *Prendre, embrasser la défense de,* protéger, prendre parti pour...
— Constr. Latte croisée suspendue par une corde à une maison à laquelle on travaille, pour indiquer qu'il est défendu de passer auprès. || Corde de sûreté à laquelle s'attache le couvreur.
— Dr. pén. Violence autorisée, dans certains cas, pour repousser une agression injuste. || *Légitime défense,* v. part. *encycl.* || *Défense sociale,* doctrine selon laquelle au lieu de pénalités il convient d'adopter contre les délinquants dangereux des moyens de protection sociale adaptés à leur personnalité.
— Equit. Action du cheval qui se défend.
— Hérald. Dent du sanglier, saillant hors de la hure. || *Hérisson en défense,* hérisson roulé et qui présente ses piquants dressés. || *Licorne en défense,* licorne qui baisse la tête et présente sa corne. (V. DÉFENDU.)
— Mar. Morceau de bois, tampon de cordages qu'on met le long du bord pour protéger la coque du ragage contre un quai ou contre un navire accosté. (Les défenses sphériques en cordages tressés, remplies de morceaux de liège, sont appelées BALLONS.)
— Mil. *Défense nationale,* ensemble des actions de tous ordres (politique, militaire, économique, financier, psychologique, etc.) qu'un pays doit entreprendre pour assurer sa propre sécurité. || *Par extens.* Les organismes chargés de cette mission. (V. part. *encycl.*) || *Défense passive,* ensemble des mesures de protection imposées à la population civile en temps de guerre, pour la prémunir contre les entreprises aériennes de l'ennemi. (V. PROTECTION *civile.*) || *Défense antiaérienne, défense contre aéronef,* V. ANTIAÉRIEN. || *Défense aérienne, intérieure du territoire,* V. TERRITOIRE. || *Service de défense,* V. SERVICE.
— Pêch. Ensemble des manœuvres du poisson pris à la ligne pour se libérer.
— Physiol. *Procédés naturels de défense,* procédés dont les organismes disposent pour se protéger contre les agressions physico-chimiques ou biologiques. (V. part. *encycl.*)
— Procéd. La partie qui se défend : *Le dernier mot doit toujours appartenir à la défense.* || Exposition des moyens juridiques que le défendeur et son avocat opposent à la demande ou à l'accusation pour démontrer que l'affaire est mal fondée. (V. part. *encycl.*)
— Sports. Action de s'opposer aux offensives de l'adversaire. || *Par extens.* Ensemble des joueurs qui participent à cette action. || *Jouer la défense,* s'en tenir à des actions défensives.
— Trav. publ. *Défense d'un caniveau,* différence de hauteur verticale existant entre le fond d'un caniveau et son bord longitudinal.
— Zool. Dent d'un mammifère, qui prend une très grande extension, comme chez l'éléphant, ou une moyenne, comme chez le sanglier ou certains cerfs. (Les défenses sont les canines ou les incisives de l'une ou l'autre mâchoire. D'une façon générale, les défenses sont toujours plus développées chez les mâles que chez les femelles.)
— SYN. : *interdiction, interdit, prohibition, protection, sauvegarde.*
— ★ *droit (naturel), habeas corpus, justice, avocat, conservation (instinct de), propriété.*
— ***Défenses*** n. f. pl. Bot. Epines, aiguillons qui couvrent et protègent certaines plantes.
— Constr. Ensemble des dispositifs, tels que silhouette, èves, rouet, garnitures, etc., protégeant une serrure contre l'utilisation d'une clef autre que la sienne, ou d'outils de crochetage, et intervenant avec le nombre des « combinaisons » pour augmenter la variété des serrures d'un même type. (Syn. GARDES.)
— Mil. Ensemble des organisations défensives destinées à protéger une place : *En 1941, la Wehrmacht ne put emporter les défenses de Moscou.* || *Défenses accessoires,* obstacles artificiels (réseaux de fil de fer, chevaux de frise, etc.), battus par le feu des défenseurs pour empêcher l'adversaire d'approcher.
— Procéd. Jugement qui défend de passer outre à l'exécution : *Signifier défenses et arrêt.* || *Défenses au contraire,* clauses d'un jugement laissant la liberté à l'une des parties de répondre par écrit à ce qui a pu être dit à son préjudice. || *Conclusions en défenses,* acte par lequel l'avoué du défendeur fait connaître à l'avoué du demandeur les arguments et moyens qu'il oppose à l'action de celui-ci.
— ENCYCL. Dr. pén. et intern. *Légitime défense.* Selon le Code pénal « il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui ». Les criminalistes s'accordent généralement à élargir la formule et à considérer comme justifiée par la légitime défense toute infraction ayant pour but de repousser une attaque injuste, à la condition toutefois que la défense soit proportionnée à l'attaque.
En droit international, le *droit de légitime défense* contre une agression appartient aux droits naturels des Etats et est reconnu comme tel par tous les actes internationaux ayant pour but de prohiber la guerre, tels que les accords de Locarno et l'accord Briand-Kellog du 27 août 1928. (V. LOCARNO et PACTE *de renonciation à la guerre.*)
— Mil. *La défense nationale en France (1914-1959).* L'expression « défense nationale » implique l'idée d'une mise en œuvre coordonnée des activités d'ordre politique, économique et militaire du pays, dans le dessein « d'assurer en tout temps et en toute circonstance l'intégrité de son territoire et la vie de sa population contre toutes les formes d'agression » (ordonnance du 7 janv. 1959). Cette conception récente, qui distingue nettement la politique générale de défense de l'emploi des *forces armées,* ressortit au domaine de la stratégie*. Elle traduit, au milieu du XXe s., le résultat empirique de la lente évolution des problèmes posés au gouvernement français par les deux guerres mondiales, les campagnes d'Indochine et d'Algérie, et par la tension qui règne depuis 1948 entre le monde occidental et le monde soviétique.
Historique. ● *1914-1939.* Pendant la Première Guerre mondiale, l'importance capitale de la bataille terrestre fait du ministre de la Guerre et du commandant en chef des armées de terre les responsables de la défense du pays. Guerre, marine et armement relèvent alors de ministères parallèles, et seul le président du Conseil, assisté d'un Conseil supérieur de la défense nationale, assure une coordination, qui affecte surtout les composantes militaires de la défense. Ce n'est qu'après 1930 que s'impose la concentration de pouvoirs étendus entre les mains d'un *seul ministre,* comme une conséquence directe des enseignements de la Première Guerre mondiale (technicité des armements, organisation de l'économie de guerre, et notamment emploi de la main-d'œuvre), de la renaissance du danger allemand et de la complexité des problèmes de sécurité collective et de désarmement étudiés par la Société des Nations. Piétri, premier ministre de la Défense nationale, coiffe pour quelques mois, en 1932, les

défenses d'éléphant

départements de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Mais c'est seulement par la loi du 11 juillet 1938, sur l'*organisation de la nation pour le temps de guerre,* que la défense reçoit la première structure embrassant la conduite des opérations et la coordination des efforts économiques ou de protection nécessaires à l'entretien des armées et à la vie du pays. Ce texte fondamental, qui marque une étape essentielle de notre histoire militaire, fait de la défense nationale une responsabilité gouvernementale et consacre en la matière l'autorité du président du Conseil, qui a cependant la faculté de déléguer ses pouvoirs à un ministre de la Défense nationale. Aux termes de la loi, le gouvernement dispose des avis d'un *Conseil* supérieur de la défense nationale,* doté d'un *secrétariat général permanent,* et de la compétence technique d'un *chef d'état-major général de la Défense nationale,* choisi parmi les chefs d'état-major des armées. Pour diriger la défense, un organisme restreint aux seuls ministres responsables, le *Comité* permanent de la défense nationale,* prépare en temps de paix l'action du *Comité de guerre,* chargé, en cas de conflit, de la conduite de la guerre. Enfin, la loi de 1938 fixe les règles d'utilisation des personnes et des biens, le fonctionnement des pouvoirs publics et l'organisation économique du pays.

monument à la mémoire des défenseurs de Paris (1870-1871) par Barrias rond-point de la Défense à Puteaux

● *1939-1946.* Trop tardif, ce texte ne peut être appliqué au début du conflit. L'organisation mise sur pied en 1939-1940 ne laisse pas d'être confuse : le ministre de la Défense nationale conserve le portefeuille de la Guerre, et le chef d'état-major de la Défense nationale cumule ses fonctions avec celles de commandant en chef des forces terrestres. L'aviation, pour une large part, et la marine, en presque totalité, échappent à son autorité. En 1943-1944, la rentrée de la France dans la guerre impose la création d'une organisation de la défense tenant compte des enseignements d'un conflit qui mettait en lumière chez tous les belligérants la nécessité de remettre entre les mains du chef du gouvernement (Hitler, Churchill, Roosevelt, Staline) la responsabilité de la conduite de la guerre. D'autre part, les opérations prouvaient que les armées de terre, de mer et de l'air, appelées à combattre en liaison intime, devaient être dirigées par un ministre unique. Enfin, la diversité des campagnes menées jusqu'alors mettait en relief la notion de *théâtre d'opérations.* Celui-ci constitue désormais l'ensemble stratégique chargé d'atteindre un *but de guerre,* généralement à la fois militaire, politique et économique. A son échelon, et sous les ordres directs du chef du gouvernement, se situent les *commandants en chef,* dotés de pleins pouvoirs dans la conduite des opérations, mais qui restent des exécutants en regard de l'action éminemment politique de la conduite de la guerre. Aussi, tout en restant dans le cadre de la loi de 1938, les décrets et ordonnances de 1943 et 1944, confirmés en 1946, concentrent-ils toutes les attributions de défense nationale entre les mains du chef du gouvernement, assisté, à cet effet, d'un *état-major de la Défense nationale,* assurant la direction de la guerre et la conduite supérieure des opérations. Des textes font alors revivre le Conseil supérieur et le Comité de défense nationale et précisent le rôle du chef d'état-major de la Défense nationale, cheville ouvrière de l'ensemble du système. Comparée à celle de 1939, l'organisation de 1946 est caractérisée par sa simplicité autoritaire : en plaçant la défense nationale sur un plan différent de celui des forces armées, elle tend à assurer la primauté du but.

palais du C. N. I. T. rond-point de la Défense

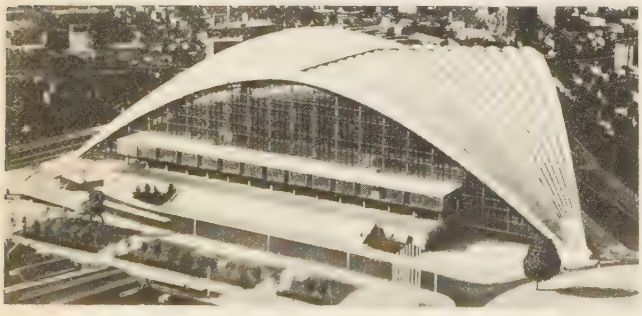

● *1946-1958.* La Constitution de 1946, mettant l'accent sur la défense de l'Union française, n'imposera que peu de modifications à l'organisation ainsi réalisée ; les pouvoirs du chef du gouvernement sont répartis entre le président de la République, chef des armées, et le président du Conseil, désigné par l'article 47 comme personnellement responsable de la direction des forces armées et de la mise en œuvre de la défense nationale, responsabilité qu'il peut toutefois déléguer (et qu'il délégua toujours en fait jusqu'en 1958) à un ministre de la Défense nationale. De fréquentes modifications intervinrent pour préciser les attributions respectives des divers organismes responsables. On notera en particulier les créations, en 1950 et en 1953, d'un *Secrétariat général permanent de la défense nationale,* chargé de la coordination interministérielle, et d'un *état-major général des forces armées,* dont le chef, président du *Comité* des chefs d'état-major,* traite en tout domaine de la direction et de l'emploi des forces armées. Le gouvernement dispose des avis du Conseil* supérieur des forces armées organisé en 1951, du *Comité d'action scientifique,* créé en 1948, et des études conduites par l'*Institut des hautes études de défense nationale et d'économie de guerre,* fondé en 1949 et dont les auditeurs sont choisis dans les armées, les administrations et les grandes entreprises publiques et privées ; cet institut, qui a succédé au *Collège des hautes études de défense nationale* fondé en 1936, dispense un enseignement qui a pour fin de donner à ses auditeurs, civils et militaires, le sens de la stratégie dans son aspect le plus général, en abordant les problèmes posés sous les angles politique, militaire, économique, administratif et social.

● *1959-1963.* Cette organisation a été profondément modifiée par la Constitution de 1958 (art. 34 et 92) et par l'ordonnance du 7 janvier 1959 « portant organisation générale de la Défense ». Ce texte, qui maintient le Comité et le Conseil supérieur de défense, confie au seul Premier ministre la direction générale et militaire de la défense, élaborée par un état-major (devenu en 1962 secrétariat général) de la Défense nationale qui lui est directement subordonné. Dans ce cadre, chaque ministre est responsable des mesures de défense incombant à son département : ainsi sont définis notamment les rôles du ministre de l'Intérieur (chargé de l'ordre public et de la défense civile), de celui des Affaires économiques et de l'unique ministre des Armées, duquel relèvent l'état-major des armées et les états-majors de l'Armée, de la Marine et de l'Air. L'ordonnance de 1959 définit aussi l'emploi des personnes et des ressources, et introduit la notion de *service national,* incluant un service militaire et un service* de défense. La constitution d'une *force* de frappe atomique* (1960-1963) ainsi que la fin de la guerre d'Algérie (1962) ont amené une réorganisation d'ensemble des forces armées. (V. SERVICE et FRANCE [Hist. mil.].) [→ Biblio.]

— Physiol. *Défenses des organismes.* On distingue des procédés de défense généraux, qui résultent de fonctions agissant à peu près chez tous les individus, et des procédés de défense spécifiques, dépendant de dispositions particulières à certaines espèces seulement.

1° *Défenses communes à toutes les espèces.* Elles s'exercent :

a) Contre le chaud et le froid, chez les animaux à sang chaud, au moyen du tégument cutané, des poils et des plumes, de la dilatation ou de la vaso-constriction des vaisseaux périphériques, de l'augmentation ou de la diminution des combustions intra-organiques et encore de la sudation contre la chaleur, du frisson et du tremblement contre le froid (ces mécanismes, dits *thermo-régulateurs,* sont sous la dépendance d'un centre bulbaire et d'un centre diencéphalique) ;

b) Contre les traumatismes, par le revêtement cutané, les poils, les plumes, les écailles, les carapaces ; par des dispositions anatomiques protégeant les organes sensibles : cerveau, moelle, œil, etc. ; par la coagulation du sang, qui arrête les hémorragies, et la cicatrisation, qui répare les tissus ;

c) Contre la pénétration des corps étrangers, par l'éternuement, la toux, qui expulsent les particules étrangères des fosses nasales, de la muqueuse trachéale et bronchique ; par la nausée, le vomissement, qui rejettent au-dehors les corps étrangers ayant réussi à pénétrer dans l'estomac. Quand le corps étranger a pénétré dans l'intérieur de l'organisme, il peut être rendu inoffensif soit par dissolution, soit par enkystement ;

d) Contre les poisons, par le revêtement cutané, l'éternuement, l'arrêt de la respiration, s'ils sont gazeux, et, s'ils sont liquides, par la salivation, le vomissement et la diarrhée ; s'ils ont pénétré dans la circulation, ils sont arrêtés par le foie, qui les transforme, et éliminés par les reins ;

e) Contre les microbes, par la peau, qui résiste à la plupart des agressions microbiennes ; la salive, qui est légèrement antiseptique ; les sécrétions muqueuses des fosses nasales, de la trachée et des bronches, qui englobent les germes et les expulsent par l'éternuement, la toux et l'expectoration ; l'acidité gastrique et la bile, qui possèdent un certain pouvoir antiseptique. Quand les microbes ont réussi à franchir ces barrières extérieures, ils se heurtent encore à deux sortes de défenses organiques : les *défenses cellulaires,* représentées par les phagocytes, qui englobent et digèrent les microbes pathogènes, mais sont souvent tués par les endotoxines de ces microbes et constituent le pus ; les *défenses humorales,* représentées par les humeurs de l'organisme et le sérum sanguin, qui sont bactéricides spontanément ou par le mécanisme de l'immunité*, et qui détruisent les microbes par *agglutination* et dissolution ou *lyse,* et leurs toxines par *floculation.*

2° *Défenses propres à certaines espèces.* Elles n'appartiennent qu'à certains genres et changent avec ceux-ci. Les principales sont : *a*) l'homochromie ; *b*) le mimétisme ; *c*) les défenses naturelles de l'animal : cuirasse, piquants, cornes, organes électriques, venin.

— Procéd. Les parties elles-mêmes peuvent toujours présenter leur *défense* oralement. Il en est ainsi devant les tribunaux de grande instance ou d'instance, les tribunaux de commerce, les cours d'appel. Cependant, devant le tribunal de grande instance et la cour d'appel, la procédure écrite, indispensable, est nécessairement l'œuvre d'un avoué. Devant les cours d'assises et les tribunaux militaires, les prévenus sont obligatoirement assistés d'un avocat, de même que devant le tribunal correctionnel, lorsqu'ils risquent la relégation. A défaut de s'en choisir un eux-mêmes, il leur en est désigné un d'office.

On donne le nom de *privilège de la défense* à l'immunité dont jouit toute parole prononcée ou tout écrit produit devant les tribunaux (toute poursuite en diffamation, pour injures ou outrages, est impossible).

Défense (ROND-POINT DE LA), place circulaire, à la limite de Puteaux et de Courbevoie, dans l'axe de l'avenue des Champs-Elysées. Monument à la mémoire des défenseurs de Paris (1870-1871), par Barrias. Cette région a fait l'objet d'une étude d'ensemble, pour la création d'un quartier nouveau, conçu suivant les normes de l'urbanisme contemporain et comportant des immeubles de grande hauteur avec de larges dégagements, ainsi qu'une ligne de métro « régional » et des autoroutes souterraines. Depuis 1958 s'y élève le Centre national des industries et des techniques (C. N. I. T.), dont la construction, due aux architectes Camelot, de Mailly et Zehrfuss, consiste en une immense voûte de béton, portée par des culées situées chacune à l'un des sommets d'un triangle équilatéral ; la surface intérieure couverte est de 90 000 m². L'aspect extérieur du bâtiment est caractérisé par trois grandes verrières en glace trempée, devant lesquelles sont disposés trois avant-corps entièrement vitrés.

Défense et illustration de la langue française, ouvrage de Joachim du Bellay (1549). Du Bellay présente son œuvre comme le manifeste de l'école de Ronsard (la future Pléiade). Il demande qu'on renonce à la vieille poésie de l'école des rhétoriqueurs et de Marot, aux genres à forme fixe : rondeau, ballade, virelai. En revanche, on imitera les genres pratiqués par les Anciens : l'ode, l'élégie, l'épopée, la tragédie, la comédie, mais aussi le sonnet italien. Le véritable poète ne copiera d'ailleurs pas. Par un travail

Phot. Larousse, Spirale.

assidu, il convertira ses lectures en « sang et en nourriture » ; il se fera une sorte d'âme antique. Enfin, il faudra enrichir la langue en créant, prudemment, des mots composés, en empruntant à l'ancienne langue, aux langues techniques, etc.

Ce manifeste est intéressant par l'enthousiasme qui l'anime, car il s'agit de créer une poésie qui trouve sa dignité dans la plus haute inspiration et ne se contente pas des formes artificielles de la poésie de cour ; il est aussi animé d'une intention patriotique, puisqu'il défend les droits de la langue française en face de l'envahissement du latin et de l'italien. Les développements restent vagues et confus ; certaines idées sont empruntées au *Dialogue des langues* (1542), de l'Italien Speroni. Barthélemy Aneau attaquera la *Défense* dans son *Quintil Horatian*, mais Du Bellay précisera sa position dans la seconde préface de *l'Olive**.

défense nationale (Comité de), organisme institué pour la première fois par la loi sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre du 11 juillet 1938, sous le nom de « Comité permanent de la défense nationale ». Il représente la plus haute autorité où sont prises les décisions d'ensemble intéressant la politique générale de défense nationale. Prévu par la Constitution de 1946 et réorganisé en 1947, le Comité de défense a été maintenu sensiblement dans la même forme par la Constitution de 1958. Organisé par l'ordonnance du 7 janvier 1959, il comprend organiquement, sous la présidence du président de la République, le Premier ministre, les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Armées et des Finances, auxquels peut être adjointe toute haute personnalité en raison de sa compétence. Il a pour mission d'arrêter les décisions visant la Direction générale de la défense. Celles qui ont pour objet la direction militaire de la défense (objectifs, plans, forces, infrastructure, etc.) sont prises en *Comité de défense restreint*, dont le Premier ministre fixe la composition à chaque réunion. Ce comité prépare en temps de paix l'action du *cabinet de guerre*, ou conseil des ministres restreint, qui, en cas de conflit, prendrait la responsabilité de la conduite de la guerre. (V. défense *nationale*.)

Défense nationale (gouvernement de la), gouvernement qui dirigea la France et poursuivit la lutte contre l'Allemagne du 4 septembre 1870 (déchéance de la dynastie impériale) au 12 février 1871 (première réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux).

La Révolution parisienne du 4 septembre 1870, provoquée par l'annonce de la capitulation de Sedan (2 sept.), eut pour conséquence la proclamation de la déchéance de la dynastie impériale par Gambetta au Palais-Bourbon, après que le Corps législatif eut levé sa séance, et la constitution d'un gouvernement de la Défense nationale à l'Hôtel de Ville. Ayant écarté les révolutionnaires, ce qui provoqua la protestation de l'Internationale, les députés parisiens entrèrent en majorité dans ce ministère, composé de 12 membres, présidé par le général Trochu et comprenant notamment : Jules Favre (Affaires étrangères), Jules Simon (Instruction publique), Gambetta (Intérieur), Crémieux (Justice), Picard (Finances), le général Le Flô (Guerre), l'amiral Fourichon (Marine), Magnin (Commerce), Dorian (Travaux publics) et, pour rassurer la gauche, Rochefort.

Le nouveau gouvernement, malgré son manque d'unité (modération de Jules Simon et de Jules Favre, radicalisme de Gambetta), prend aussitôt des mesures énergiques : abolition du Sénat, dissolution du Corps législatif (5 sept.) ; manifeste aux puissances du 6 septembre (refus de toute cession territoriale à l'ennemi) ; constitution, le 12, d'une délégation subordonnée de gouvernement à Tours, qui assurerait la direction du pays en cas d'impossibilité pour le gouvernement de communiquer avec la province par suite de l'investissement de Paris, qui devait à tout prix (ce qui était une erreur) rester la capitale effective de la France. Dirigée d'abord par Crémieux, secondé par un représentant de chacun des ministères, cette délégation s'élargit dès le 17 septembre grâce à l'arrivée de deux ministres (Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon).

Les négociations de Ferrières* entre Bismarck et Jules Favre ayant échoué, le gouvernement prépare la capitale à soutenir un long siège : accélération des approvisionnements ; remise en état des fortifications de Louis-Philippe, pourvues de 2 600 pièces d'artillerie ; regroupement de toutes les forces régulières disponibles (75 000 fantassins, 5 000 cavaliers), auxquelles s'ajoutent 115 000 mobiles (surtout des Bretons) et 343 000 gardes nationaux. Dès le 19 septembre, le siège commence, et Paris ne communique plus avec la province que par pigeons voyageurs et ballons libres.

Trois tâches s'imposent désormais aux détenteurs du pouvoir : faire la guerre à outrance, maintenir la cohésion entre le gouvernement de Paris et sa délégation, éviter dans la capitale des mouvements révolutionnaires provoqués par l'absence de représentants des milieux ouvriers au gouvernement, ainsi que par les souffrances du siège. Les deux premières tâches sont, en presque totalité, assumées par Gambetta, investi des pleins pouvoirs pour diriger la délégation de Tours, qui, sans doute désireuse de mettre fin au conflit, a décidé le 29 septembre, sans en référer à Paris, de procéder à l'élection d'une Assemblée constituante le 16 octobre.

Gambetta quitte la capitale en ballon (2 oct.), impose l'annulation des élections, s'efforce de maintenir l'unité du pays menacée par certaines menées séparatistes (ligue du Midi, tentative de Bakounine sur l'hôtel de ville de Lyon), et de préparer l'instauration rapide de la République (suppression des conseils municipaux, remplacés par des commissions républicaines ; dissolution des conseils généraux) ; surtout, il accentue la lutte contre l'envahisseur. Aidé par l'ingénieur Freycinet et les comités de défense locale, il trouve des subsides à l'étranger (emprunt de 200 millions à 7 % auprès de la banque Morgan), achète ou fait fabriquer du matériel (1 400 pièces d'artillerie au total), lève 600 000 hommes en quatre mois (décret du 4 nov.) et dirige ces forces sur la capitale, dont l'armée doit tenter en même temps une sortie pour faire lever le siège ; malheureusement, la capitulation de Metz (27 oct.), en libérant de nouvelles divisions allemandes, anéantit en partie ces espoirs purement militaires, et les nouveaux succès allemands (Patay, 2 déc.) contraignent la délégation à se replier à Bordeaux.

Parallèlement, les efforts faits par Thiers, lors de son voyage en Europe, pour solliciter, à la demande du gouvernement provisoire, une médiation en faveur de la France, échouent ; de même Thiers tente-t-il vainement, à son retour, d'obtenir de Bismarck une paix sans annexion (pourparlers de Versailles des 2 et 3 nov.).

Enfin, le durcissement de l'opposition révolutionnaire dans certaines grandes villes de province, et surtout à l'intérieur de Paris assiégé, constitue une troisième source de difficultés pour le général Trochu ; les représentants de l'Internationale ouvrière, appuyés par les ouvriers des faubourgs, surtout ceux de l'est de la capitale, déjà mécontents d'avoir été écartés du pouvoir, protestent quand le gouvernement décide de limiter les prérogatives du Conseil municipal de Paris ; les « comités républicains de vigilance » (un par arrondissement) et leur organe commun, le *Comité central*, avaient réclamé l'élection immédiate d'une Commune, pour accentuer la lutte révolutionnaire contre l'Allemagne ; le refus gouvernemental entraîne des manifestations hostiles le 5 octobre (10 bataillons de la garde nationale, sous les ordres de Flourens, menacent l'Hôtel de Ville) et, le 31 octobre, à l'annonce de la capitulation de Metz, le gouvernement, pour se maintenir, doit promettre des élections municipales ; mais il les ajourne et les remplace, pour renforcer son autorité, par un plébiscite (3 nov.) favorable à son maintien au pouvoir (557 000 oui, 62 000 non). Il peut dès lors mater l'opposition populaire (suppression de la mairie centrale [15 nov.], attribution des pouvoirs municipaux à l'Administration, sous la haute autorité de Jules Favre, etc.) ; ainsi le peuple de Paris est-il repris en main jusqu'à l'ultime crise du 22 janvier 1871, provoquée par l'échec de la sortie en masse à Buzenval le 19 (qui avait entraîné la démission de Trochu) et par l'annonce des négociations avec l'ennemi (marche sur l'Hôtel de Ville des révolutionnaires patriotes, soutenus par les gardes nationaux, et fusillade avec les gardes mobiles). Finalement, ayant accepté les conditions de Bismarck (capitulation de Paris, élection d'une Assemblée nationale qui ratifiera le traité de paix), le gouvernement signe l'armistice du 28 janvier, mais entre en conflit avec Gambetta, désireux de poursuivre la lutte en province, et qui organise les élections afin de faire désigner des députés républicains partisans de continuer la guerre (circulaire aux préfets [31 janv. 1871], décret du 31 janv. déclarant inéligibles ceux qui ont accepté des postes officiels de 1851 à 1870, etc.). Après de nombreuses difficultés, Jules Simon, investi des pleins pouvoirs, arrive à Bordeaux (1er févr.) et contraint Gambetta à démissionner (6 févr.). Enfin, après la proclamation des résultats des élections du 8 février, le gouvernement de la Défense nationale remet ses pouvoirs à l'Assemblée nationale, lors de sa première réunion à Bordeaux (12 févr. 1871). [→ Biblio.]

DÉFENSEUR n. m. (lat. *defensor*). Celui qui défend : [Jaurès] *avait aussitôt pris la décision d'offrir aux défenseurs de la paix une éclatante revanche* (R. Martin du Gard).

— Dr. Personne (généralement un avocat) chargée de défendre un accusé. ‖ *Défenseur officieux*, nom donné aux avocats pendant la Révolution. ‖ *Défenseur d'office*, avocat nommé d'office pour défendre un accusé.

— Hist. Personne qui, aux premiers siècles de l'Eglise, s'occupait de la protection des lieux sacrés et des fidèles, surtout des humbles. ‖ *Défenseurs de la cité* (*defensores civitatis*) ou *défenseurs de la plèbe* (*defensores plebis*), magistrats créés en 368 par Valentinien, pour protéger les habitants de la cité contre les vexations des gouverneurs, des notables et des percepteurs d'impôts, et, au besoin, en référer à l'empereur. ‖ *Défenseur de la foi*, titre décerné par Léon X (bulle *Ex supernae dispositionis* du 11 oct. 1521) à Henri VIII d'Angleterre, qui venait de publier son *Assertio septem sacramentorum* contre Luther. (Ce titre, retiré ensuite par le pape, est cependant resté attaché à la couronne d'Angleterre.) ‖ *Défenseurs de la foi*, nom pris en Espagne, en 1825, par des membres de la société secrète absolutiste de la Conception, qui s'en séparèrent pour travailler particulièrement au rétablissement de l'Inquisition.

— Rem. *Défenseur* se dit d'une femme comme d'un homme.

— Encycl. Hist. Au IVe et au Ve s., le *défenseur civitatis* n'exerçait pas une magistrature, mais un patronage. Il se recrutait soit par élection, soit par décision du préfet du prétoire. Il veillait à ce que tout se passât régulièrement dans la levée des légions, la perception des impôts, le choix des décurions, et en général dans toutes les parties de l'administration qui touchaient aux rapports avec la population. Ces fonctions furent souvent attribuées à des évêques. Battue en brèche par les administrations intéressées, l'autorité du *défensor* périclita et fut réduite, dès le VIe s., à celle d'une sorte de juge de paix.

défense de Paris
départ de Gambetta
en aérostat (1870)

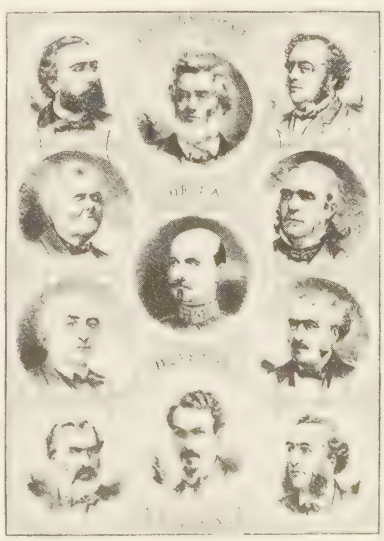

gouvernement de la Défense nationale (1870)
« l'Illustration »

Léon Gambetta — Ernest Picard — Jules Favre — Adolphe Crémieux — Garnier-Pagès — général Trochu — Emmanuel Arago — Jules Simon — Henri Rochefort — Pelletan — Jules Ferry

Phot. Larousse.

J.-B. DEFERNEX
buste de « Mme Favart »
Louvre

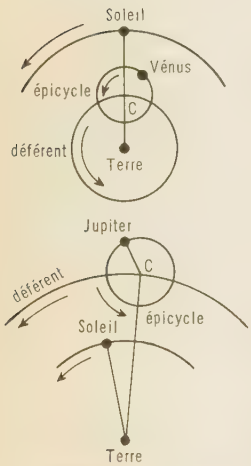

déférent (astron.)

Mme du DEFFAND
par Carmontelle
musée d'Épinal

Défenseurs, en angl. *Defenders,* association secrète irlandaise de la fin du XVIIIe s., qui organisa la défense des tenanciers catholiques d'Ulster au cours des luttes agraires qui opposèrent ceux-ci à leurs rivaux protestants, groupés en « Gars du Point du Jour ».

DÉFENSIF, IVE adj. (du lat. *defensus,* part. pass. de *defendere,* défendre). Destiné, propre à la défense : *Ligue défensive.* ‖ *Arme défensive,* arme propre à protéger contre les coups de l'ennemi; et, au *fig.,* moyen de protection : *L'ironie est une arme à la fois défensive et offensive.*

DÉFENSIVE n. f. Attitude de celui qui se borne à se défendre, à parer une attaque (au *pr.* et au *fig.*) : *Etre, se tenir sur la défensive.*
— Mil. Acte par lequel une troupe s'organise sur un terrain choisi, en vue de faire échec aux assauts de l'ennemi. ‖ *Par extens.* Attitude adoptée par le commandement sur le plan stratégique ou tactique, et qui, se limitant à parer les entreprises de l'adversaire, revient à lui abandonner provisoirement l'initiative des opérations. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. La *défensive* permet de pratiquer l'économie des forces en occupant le terrain avec un minimum d'effectifs, grâce à l'aménagement de solides *positions défensives* (ou *fortifiées*), utilisant au maximum l'efficacité des feux des armes modernes (v. FORTIFICATION). Leur organisation a varié avec l'évolution de l'armement et de la tactique (v. POSITION). Dans tous les cas, la défensive passive a été interdite par les règlements militaires, et les enseignements de la Seconde Guerre mondiale ont prouvé qu'il n'y avait pas de défensive possible sans une tactique active et manœuvrière à base de contre-attaque, dont Foch avait déjà donné un exemple célèbre aux marais de Saint-Gond en 1914. Il n'en demeure pas moins que, sur le plan stratégique, la défensive est incapable d'amener la décision. Elle n'est qu'un adjuvant provisoire, souvent nécessaire, faute de moyens, sur les fronts secondaires pour permettre au chef d'agir offensivement avec le maximum de puissance dans les secteurs d'opérations qu'il estime essentiels. (V. OFFENSIVE.)

DÉFENSIVEMENT adv. De façon défensive : *Opérer défensivement.*

DÉFÉQUER v. tr. (lat. *defaecare,* débarrasser des impuretés). [Se conj. comme *accélérer.*] Opérer la défécation de. ‖ En sucrerie, procéder à la défécation des jus sucrés.

DÉFÉRENCE n. f. Considération respectueuse; marque de respect : *La déférence ne doit pas devenir servilité* (A. Maurois).
— Syn. : *considération, égard, respect.*

DÉFÉRENT, E adj. (du part. prés. de *defero,* spécialisé en bas latin au sens de *faire honneur*). Qui a, qui marque de la déférence : *Humeur déférente. Attitude déférente.*

DÉFÉRENT, E adj. (lat. *deferens,* qui porte de haut en bas). Anat. Qui conduit, qui porte au-dehors.
◆ Adj. et n. m. Anat. *Canal déférent* ou *déférent* n. m., canal qui conduit le sperme de l'épididyme à l'urètre postérieur, en traversant le canal inguinal et le petit bassin. (V. part. *encycl.*)
— Astron. *Cercle déférent,* ou *déférent* n. m., cercle imaginé par les anciens astronomes pour essayer de rendre compte du mouvement apparent compliqué des planètes. (V. part. *encycl.*)
◆ Adj. et n. f. Math. V. ANALLAGMATIQUE.
◆ N. m. Monn. V. DIFFÉRENT.
— Encycl. Anat. Le *canal déférent* prolonge la queue de l'épididyme et monte au milieu du cordon spermatique pour atteindre le canal inguinal, qu'il traverse dans toute sa longueur, pénétrant ainsi dans l'abdomen; ensuite, il croise les vaisseaux iliaques externes et arrive à la face postérieure de la vessie; à ce niveau, il présente un segment sinueux et bosselé, appelé « ampoule du canal déférent ». C'est à ce niveau qu'il se termine, au point de jonction de la vésicule séminale et du canal éjaculateur (v. schémas à PROSTATE). Durant ce trajet, le déférent présente une longueur de 40 cm; son diamètre est de 2 mm; sa lumière ne dépasse pas 0,5 mm. Il est dur au toucher, ce qui permet de le reconnaître aisément parmi les autres éléments du cordon spermatique.
— Astron. Le système du monde des Anciens était conçu de manière à sauvegarder le dogme naïf et intangible d'une Terre immobile, placée au centre de l'univers. Ce système était purement géométrique, sans aucune conception mécanique.
Les astres étaient supposés se succéder, à partir de la Terre, dans l'ordre : Lune, Mercure, Vénus, Soleil, Mars, Jupiter et Saturne. D'après Hipparque*, le Soleil décrit, avec une vitesse uniforme, une circonférence légèrement excentrique à la Terre, ce qui suffit à peu près à expliquer les circonstances de son mouvement apparent. La Lune, Mercure et Vénus étaient censés décrire dans le sens direct, avec une vitesse uniforme, un cercle appelé *épicycle,* dont le centre décrit à son tour, en un an, dans le même sens, un second cercle, appelé *déférent.* Le centre C de ce cercle restait toujours sur la droite qui joint la Terre au Soleil.
Pour Mars, Jupiter et Saturne, c'est l'épicycle qui est décrit en un an, la planète se trouvant toujours à l'extrémité du rayon parallèle à la droite Terre-Soleil. Les lois de ce système indiquaient donc déjà l'influence du Soleil sur les autres planètes.

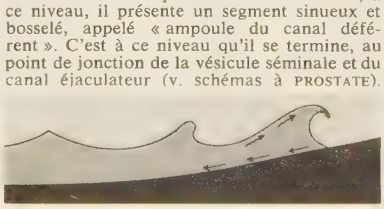

déferlement

DÉFÉRENTIEL, ELLE adj. Anat. Qui a rapport au canal déférent. ‖ *Artère déférentielle,* petite artère qui longe le canal déférent, dans le cordon spermatique.

DÉFÉRENTITE n. f. Pathol. Infection du canal déférent.

DÉFÉRER v. tr. (lat. *deferre,* porter de haut en bas, présenter, décerner). [Se conj. comme *accélérer.*] Décerner : *Déférer une dignité.* (Vieilli.) ‖ Attribuer (à une juridiction) : *Déférer une cause à une cour.* ‖ Dénoncer, livrer à une autorité judiciaire compétente : *Déférer un coupable à la justice. Déférer un livre à la cour de Rome.* ‖ *Déférer le serment à quelqu'un,* lui imposer le serment*.

DÉFERLAGE n. m. Action de déferler; état d'une voile déferlée.

DÉFERLANT, E adj. *Houle, vague déferlante,* houle, vague soumise au déferlement.

DÉFERLEMENT n. m. Action de déferler, de se répandre brutalement : [Le vent de sable] *ce déferlement de poudre ardente* (J. Kessel).
— Océanogr. *Déferlement de la houle,* écroulement de la partie supérieure de la houle sous l'influence du vent ou à proximité du rivage, par suite du freinage de sa partie inférieure.

DÉFERLER v. tr. (préf. priv. *dé,* et *ferler,* déployer les voiles). Larguer un pavillon ferlé ou des voiles ferlées, au moyen de rabans.
◆ V. intr. En parlant des vagues, se briser en roulant : *La houle s'enfle, court, se dresse comme un mur* | *Et déferle* (Heredia). ‖ Se répandre avec impétuosité (en parlant d'une foule, d'une multitude, d'une armée, etc.); et, au *fig., : Les applaudissements déferlèrent.*

DEFERMON DES CHAPELIÈRES (Joseph, comte), homme politique français (Maumusson, Bretagne, 1752 - Paris 1831). Procureur au parlement de Rennes, député aux Etats généraux de 1789, député à la Convention, il vota contre la mort de Louis XVI, fut condamné à mort, mais s'échappa. Il revint à l'Assemblée après Thermidor, et fut membre du Conseil des Cinq-Cents (1797), membre du Tribunat et conseiller d'Etat après le 18-Brumaire, auquel il avait coopéré. Sous l'Empire, il fut directeur de la Dette publique, ministre d'Etat, et directeur des Finances. Bonapartiste impénitent, il fut exilé de 1816 à 1822.

DEFERNEX, DEFERNEIX ou **DE FERNEX** (Jean-Baptiste), sculpteur français (v. 1729 - † Paris 1783). Membre de l'Académie de Saint-Luc (1760), il se fit connaître par un buste de la princesse de Béthune-Sully (1772). Nommé sculpteur du duc d'Orléans, il exécuta pour l'escalier d'honneur du Palais-Royal des trophées et des groupes de bronze représentant des enfants portant des bras de lumière. Outre de charmantes figurines en biscuit de Sèvres (*l'Ecailleuse d'huîtres, le Bénédicité*), on lui doit des bustes pleins d'esprit et de spontanéité : *Mme de Fondville* (Le Mans), *Mme Favart* (Louvre), *le Prince Repnin* (musée Jacquemart-André).

DÉFERRAGE ou **DÉFERREMENT** n. m. Action de déferrer (un cheval, un prisonnier, etc.). ‖ Action d'enlever les ferrures qui consolidaient (une malle, une roue, etc.).
— Métall. Traitement ayant pour objet l'enlèvement total ou partiel du fer dans un minerai ou un semi-produit. (Dans la métallurgie du cuivre, par exemple, le déferrage est réalisé par action de la silice, qui enlève à l'état de silicate le fer préalablement oxydé.)
— Min. Action de déferrer.

DÉFERRER v. tr. Ôter le fer de : *Déferrer une roue.* ‖ Ôter un fer, les fers à : *Déferrer un cheval. Déferrer un condamné.*
— Ch. de f. *Déferrer une voie,* démonter les rails, éclisses, boulons, tirefonds, etc., d'une voie ferrée abandonnée ou inutilisée.
— Min. Enlever, pour les récupérer, les rails, et de façon générale toutes les parties métalliques (cadres en fer, tuyaux), dans une galerie de mine inutilisée, avant son abandon.

DÉFERRISATION n. f. Action de déferriser : *Il est souvent indispensable de soumettre à la déferrisation certaines eaux avant leur passage dans les canalisations.*

DÉFERRISER v. tr. Débarrasser du fer ou des sels de fer : *Déferriser de l'eau.*

DÉFERVESCENCE n. f. Chute progressive de la fièvre, qui annonce la convalescence des maladies aiguës.

DÉFET n. m. Rel. Feuille superflue ou dépareillée d'un ouvrage imprimé, que l'on conserve pour remplacer des feuilles détériorées ou égarées.

DÉFEUILLAGE n. m. Action de défeuiller, pour faciliter la maturité du fruit. (Syn. DÉFOLIAISON.)

DÉFEUILLAISON n. f. Chute des feuilles; époque où elle a lieu : *La défeuillaison se produit généralement à l'automne.* (On dit aussi DÉFOLIATION.)

DÉFEUTRAGE n. m. Opération qui consiste à redresser les fils de la laine et à les rendre complètement parallèles, pour donner au ruban la régularité et la résistance. (Elle se pratique dans l'industrie du peignage de la laine, lorsque les rubans ont été soumis à des pressions qui tendraient à les feutrer.)

DÉFEUTRER v. tr. Procéder à l'opération du défeutrage.

DÉFEUTREUR n. m. Machine du cycle du peignage de la laine, sur laquelle se pratique le défeutrage. (On dit aussi DÉFEUTREUSE n. f.)
— Encycl. Un *défeutreur* comporte un râtelier, sur lequel sont disposées les bobines de ruban de laine, une paire de cylindres d'alimentation et une paire de cylindres délivreurs. Entre ces deux paires d'organes se trouvent soit des barrettes rectilignes portant de fines aiguilles (gills), soit un petit cylindre garni d'aiguilles. Dans les deux cas, les aiguilles, en pénétrant dans les rubans soumis à l'étirage entre les cylindres d'alimentation et les cylindres délivreurs, contribuent à séparer les fibres de laine tout en les maintenant et les guidant.

DEFF n. m. V. DUFF.

DEFFAND (Marie DE VICHY-CHAMROND, marquise DU), femme de lettres française (château de Chamrond, Bourgogne, 1697 - Paris 1780). D'origine noble, elle épouse à vingt-deux ans le marquis du Deffand, qu'elle n'aime pas, se sépare de lui et se lance dans une vie de dissipation. Devenue l'amie du président Hénault, elle tient, à partir de 1730, un salon surtout fréquenté par les gens du monde, puis, quand elle se lie avec d'Alembert, elle reçoit dans son salon de la rue Saint-Dominique écrivains et philosophes : Montesquieu, Fontenelle, Marmontel, Marivaux, Sedaine, La Harpe, Turgot, Condorcet. Ayant perdu la vue en 1753, elle prend comme demoiselle de compagnie Mlle de Lespinasse, qu'elle chasse en 1764, l'accusant d'accaparer ses habitués.
Sa correspondance avec ses amis, entre autres Voltaire, les duchesses du Maine et

de Choiseul, le président Hénault, d'Alembert, Walpole, la classe comme l'héritière de Mme de Sévigné, dont elle parle d'ailleurs souvent. Son style est à la fois sobre, pur et pittoresque ; ses récits, ses portraits, ses jugements sont aisés et vifs, et elle-même analyse avec une lucidité désespérée son âme livrée à l'ennui par l'absence de foi, les déceptions sentimentales et les infirmités, sans autre consolation, sur le tard, que l'amitié. En 1765, elle se prit pour Walpole, qui avait vingt ans de moins qu'elle, d'une amitié amoureuse qui fit le tourment et le charme de sa vieillesse. Il existe de Mme du Deffand un bon portrait par Carmontelle* (musée d'Epinal).

DEFFERRE (Gaston), avocat et homme politique français (Marsillargues, Hérault, 1910). Membre du parti socialiste (1933), il milite activement dans la Résistance. Membre du Comité exécutif du parti socialiste clandestin et du réseau Brutus, il lutte aussi contre l'occupant en publiant un journal clandestin, *l'Espoir*. Après une mission à Londres auprès du général de Gaulle, puis à Alger (1943), il rentre à Marseille et participe à la libération de la ville. Maire de Marseille (1944-1945 et depuis 1953), député (1946-1958), puis sénateur (1959-1962) et de nouveau député des Bouches-du-Rhône, il a exercé des fonctions ministérielles dès 1946 et il a élaboré, comme ministre de la France d'outre-mer dans le cabinet Guy Mollet, la loi-cadre qui a modifié le statut des territoires de l'Union française (23 juin 1956).

DEFFÈS (Pierre Louis), compositeur français (Toulouse 1819 - *id.* 1900). Il est l'auteur de plusieurs opéras-comiques et du chant *la Toulousaine*.

DEFFORGES (Gilbert), géodésien et général français (Roanne 1852 - Paris 1915). Officier dans le service géodésique de l'armée, il a perfectionné les méthodes de mesure de l'intensité de la pesanteur, grâce à l'emploi d'un pendule réversible de réglage imparfait, et participé à de nombreuses déterminations.

DÉFI n. m. (déverbal de *défier*). Provocation à un combat singulier : *François Ier porta un défi à Charles Quint.* || Provocation en général : *Porter à quelqu'un un défi aux échecs. Les Ordonnances de Charles X parurent un défi à l'opinion publique.* || Air provocant : [Le gardien de but] *regarde les assaillants comme des ennemis, avec défi* (J. Jolinon). || *Mettre quelqu'un au défi de,* déclarer qu'il ne pourra pas exécuter ce dont il est question : *Mettre au défi de soulever un poids.*

— Encycl. Dr. féod. Le droit de guerre était, au Moyen Age, un privilège des nobles ; les actes d'hostilité étaient précédés d'un *défi,* soit par lettres, soit par héraut. Dans le défi personnel, le provocateur faisait jeter un gant d'armes, ou un gantelet, devant le provoqué, et celui-ci faisait relever le gant par ses commettants, s'il acceptait l'ajournement. L'esprit procédurier et méticuleux des XIVe et XVe s. multiplia les formalités du défi, dont on maintint les pratiques jusqu'au milieu du XVIe s. François Ier, attaqué dans son honneur par Charles Quint, l'appela publiquement en champ clos, sans résultat d'ailleurs. Le dernier défi public autorisé en France a été celui de Chabot de Jarnac contre La Châteigneraie.

DÉFIANCE n. f. (de *défier*). Manque de confiance ; crainte d'être trompé : *La jeune fille, qui n'était pas sans défiance* [...], *retira sa main* (Hugo). *Son attitude obséquieuse aurait suffi à me mettre en défiance, si je n'avais rien su* (F. Mauriac). || *Défiance de soi,* manque de confiance en soi.

— Dr. féod. Défi, provocation. || Pillage exercé après un défi.

DÉFIANT, E adj. (part. prés. de *se défier*). Qui craint continuellement d'être trompé : *L'homme qui a beaucoup souffert a d'ordinaire l'esprit défiant.* || Qui exprime la défiance : *Regards défiants.*

DÉFIBRAGE n. m. Action de défibrer.

— Industr. agric. Dans les sucreries de canne, action de briser l'écorce de la canne à sucre, afin de faciliter la sortie du jus lors du broyage.

— Technol. Opération qui a pour objet d'obtenir de longs et minces copeaux (*fibres* ou *laine de bois*) destinés à l'emballage ou à la fabrication de panneaux de fibre de bois aggloméré aux liants hydrauliques. (On fabrique la laine de bois surtout avec l'épicéa, le sapin et le pin, et accessoirement avec le peuplier, le tremble.) || Action de séparer mécaniquement les unes des autres les fibres élémentaires du bois ou d'une pâte à papier, dans la fabrication du papier. || *Bois de défibrage,* rondin façonné en vue du défibrage.

DÉFIBRER v. tr. Ôter les fibres de : *On défibre la canne à sucre pour faciliter la sortie du jus.*

— Technol. Réduire un matériau fibreux en fibres élémentaires (bois ou pâte à papier).

DÉFIBREUR n. m. Papet. Machine utilisée pour défibrer les matériaux fibreux. || Ouvrier conduisant la machine à défibrer.

— Sucr. Moulin servant à déchiqueter et à presser les cannes, en vue d'en extraire le *vesou* (qui entraîne le sucre), le résidu de l'opération étant la *bagasse.*

— Technol. Machine à bois permettant d'obtenir la fibre d'emballage à partir de rondins. (Il en existe de nombreux types : le rondin peut être fixe et les pièces coupantes mobiles, ou inversement.)

— Encycl. Papet. On distingue d'une manière générale deux types de *défibreurs :* le *défibreur pour pâte mécanique,* qui consiste en une meule en grès ou en matériau synthétique, dont la surface est couverte d'aspérités et contre laquelle un mécanisme de pression pousse les rondins de bois ; le *défibreur à disques,* qui traite la matière végétale ou la pâte à papier entre deux disques métalliques ou en matériau abrasif, dont l'un au moins est animé d'un mouvement de rotation rapide autour de son axe.

DÉFIBRILLATEUR n. m. Anesth. Appareil permettant de supprimer la fibrillation du cœur, par application de courant électrique.

— Encycl. Le *défibrillateur* est constitué par deux larges électrodes s'appliquant étroitement sur le muscle cardiaque et par un dispositif, fonctionnant à la main ou automatiquement, donnant des impulsions de 1/10 à 1/20 de seconde, pendant lesquelles le cœur est traversé par un courant de 1 à 2 ampères d'intensité, alternatif à 50 périodes, sous une tension de 110 à 220 V.
En cas d'urgence, il est possible d'improviser un défibrillateur, à condition de disposer du courant du secteur à proximité.

DÉFIBRILLATION n. f. Anesth. Traitement de la fibrillation ventriculaire, tendant à arrêter les trémulations anarchiques des fibres du myocarde.

— Encycl. La *défibrillation chimique* est recherchée par injection intracardiaque de chlorure de potassium. La *défibrillation électrique* est actuellement la plus efficace. Elle consiste à soumettre le cœur à des excitations électriques répétées et de courte durée. (V. DÉFIBRILLATEUR.)

DÉFIBRINATION n. f. Extraction de la fibrine du sang extravasé par le battage, au cours de la coagulation.

DÉFIBRINER v. tr. Priver de fibrine.

DÉFICELER v. tr. (Se conj. comme *appeler.*) Ôter la ficelle de : *Au milieu d'un paquet déficelé de laurier et de thym* (Huysmans).

DÉFICHER v. tr. Enlever les échalas de : *Déficher les vignes.*

DÉFICIENCE n. f. (lat. *deficientia,* affaiblissement). Insuffisance physique ou morale : *Une déficience du vouloir* (Bergson).

DÉFICIENT, E adj. (lat. *deficiens*). Qui fait défaut ; qui présente une insuffisance physique ou morale.

— Math. Se dit d'un nombre dont les parties aliquotes, totalisées, donnent une somme inférieure au nombre lui-même. (Ex. : 8, dont les parties aliquotes 1, 2 et 4 font 7 au total.) || *Hyperbole déficiente,* v. DÉFECTIF.

— Pédiatr. Se dit d'enfants dont le développement, de la naissance à l'âge préscolaire, est anormal au point de vue psychomoteur.

— Encycl. Pédiatr. Les enfants *déficients* psychomoteurs sont incapables de suivre, à l'âge scolaire, des classes normales et de s'adapter aux conditions de la vie familiale, scolaire, sociale. Suivant les cas, ces enfants sont rééduqués soit dans des classes de perfectionnement (régime de l'externat) annexées

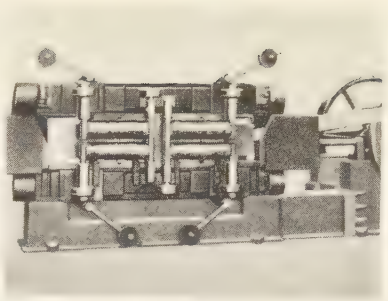

défibreur travaillant quatre morceaux de bois à la fois (technol.)

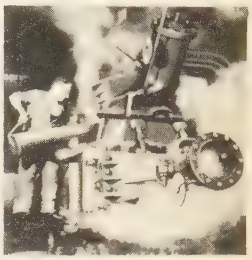

défibreur (papet.)

à certaines écoles primaires, soit dans des centres privés, dits *instituts médicaux pédagogiques* (internat et externat), agréés par les caisses de Sécurité sociale, les services d'Aide à la famille et diverses collectivités. Le développement psycho-moteur moyen d'un enfant normal est le suivant :
1° Au point de vue sensoriel : à la fin du premier mois, le regard se dirige vers un but ; l'enfant tressaille à un bruit soudain ; à deux mois et demi, il sourit à sa mère ;
2° Au point de vue de la motricité : vers quatre mois, l'enfant tend la main, fait des tentatives de préhension (la main droite d'abord, plus tard la main gauche) ; à neuf mois, il prend la position assise ; entre douze et quinze mois, il fait ses premiers pas ; à deux ans, l'enfant se relève s'il tombe ;
3° La propreté doit être obtenue vers quinze mois ;
4° L'enfant commence à parler vers dix-huit mois (premiers mots) ;
5° L'intelligence et le caractère se manifestent ainsi : *a*) de la naissance à sept ans : développement de l'attention, de la mémoire ; l'enfant commence à juger, raisonner, réfléchir ; *b*) de sept à onze ans, l'enfant est capable de jugement, de raisonnement, de réflexion et de se plier volontairement à une discipline scolaire ; *c*) au-dessus de onze ans, l'enfant normal est adapté à la vie en société, à la vie familiale ; il poursuit ses acquisitions scolaires. (→ Biblio.)

DÉFICIT [sit] n. m. (lat. *deficit,* il manque). Ce qui manque pour que les recettes soient en balance avec les dépenses : *Budget en déficit.* || Pl. *des* DÉFICITS.

— Comm. Dans les entreprises commerciales, syn. de PERTE. (En comptabilité, cette perte s'exprime par le solde débiteur du compte de pertes et profits.)

— Dr. fisc. Manquant constaté par l'administration des douanes dans le nombre des objets déclarés.

— Hist. *Monsieur et madame Déficit,* surnom donné, sous la Révolution, à Louis XVI et à Marie-Antoinette.

— Hydrogr. *Déficit d'écoulement,* v. ÉCOULEMENT.

— Encycl. Econ. fin. *Théories du déficit budgétaire systématique.* Selon certains auteurs anglo-saxons (Keynes, Beveridge), le déficit budgétaire est de nature à accroître la demande globale et à rétablir, en période de dépression, l'équilibre entre l'offre et la demande globale, portant la production à son niveau le plus élevé possible par le plein emploi des facteurs de la production. En effet, bien que les impôts conduisent à une diminution des revenus des particuliers et, par là, de la demande, les dépenses budgétaires couvertes à l'aide de ces impôts se traduiraient soit par une demande de biens et de services directement formulée par l'Etat, soit par une distribution de revenus entraînant un accroissement de la demande des particuliers, ce qui aurait pour effet final de stimuler la production et l'investissement privé.

DÉFICITAIRE adj. Qui se solde par un déficit : *Budget déficitaire.*

DÉFIER v. tr. (de *fier ;* autref., renoncer à la foi jurée). Provoquer au combat, à une lutte quelconque : *Chevalier qui défie son ennemi. Défier quelqu'un au billard.* || Déclarer incapable, mettre au défi : *Je la défie de fournir un signalement qui tienne debout* (J. Romains). || — *Fig.* Soutenir l'épreuve de : *Un produit qui défie toute comparaison.* || Braver, affronter : *Défier le danger, la mort.*

défibrillation

Phot. Ellebé, Anthon et Söhne, Larousse.

— ***Se défier*** [de] v. pr. Avoir peu de confiance en ; être en garde contre : *Se défier de ses forces. Il se défie même de ses amis.*

DÉFIGURATION n. f. Action de défigurer ; état de ce qui est défiguré.

DÉFIGURER v. tr. Enlaidir la figure de. ‖ *Fig.* Donner une idée fausse ; déformer, dénaturer : *Défigurer la vérité. Défigurer un auteur en le traduisant.*

DÉFILADE n. f. Mar. mil. Action de défiler. ‖ *Feu de défilade,* tir successif de navires défilant devant l'objectif.

DÉFILAGE n. m. Action d'enlever les fils d'un tissu pour faire un jour ou une frange.
— Bonn. Opération qui consiste à démailler les mailles d'un tricot.
— Papet. Mise du chiffon en charpie, dans la fabrication du papier. (On dit aussi EFFILOCHAGE.)

DÉFILATEUR n. m. Papet. Instrument au moyen duquel on effectue le défilage*.

DÉFILÉ n. m. (de *fil*). Passage étroit entre deux hauteurs : *Le défilé des Thermopyles.* | *Par extens.* Passage étroit quelconque.
— Anat. Nom donné à certains lieux de passage rétrécis. | *Défilé des scalènes,* espace compris entre les muscles scalènes antérieur et moyen et la première côte, sur laquelle ils se fixent. (Cet espace est traversé par l'artère sous-clavière.)
— Mil. Passage obligatoire, étroit ou encaissé, à travers une zone montagneuse boisée ou de parcours difficile. (Propices aux embuscades et aux actions de surprise, les défilés, comme ceux de l'Argonne, ont été le théâtre de nombreux combats.)
— Papet. Pâte à papier telle qu'elle sort des piles défileuses*.

DÉFILÉ n. m. (de *défiler,* venant de *file*). Action de marcher par colonne (en parlant d'une troupe) : *Le défilé grandiose du 14 juillet 1919, à Paris ;* et, *par extens.,* action de marcher à la file : *Un défilé sans fin d'ouvriers allant au travail* (Zola). ‖ *Fig.* Succession de choses, d'idées, etc. : *Son esprit* [...] *s'abandonnait à un défilé incohérent d'images et d'idées* (R. Martin du Gard).
— Turf. Passage des concurrents sur la piste, devant le public. (Après décision des commissaires seulement, certains chevaux peuvent en être dispensés en raison de leur nervosité.)
— ENCYCL. Mil. Sous l'Ancien Régime, le *défilé* ou *défilement* devant le commissaire des guerres avait pour objet de lui permettre de compter les *files* d'un régiment ; il avait, au préalable, appelé les hommes sur la liste nominale et pouvait ainsi s'assurer de la présence éventuelle de passe-volant*. C'était l'une des prérogatives de sa fonction, mais aucun honneur ne lui était rendu. Il n'en était point de même lorsque les troupes entraient dans les places ou accueillaient un personnage important. Ayant pris les armes et s'étant soumises à son inspection au cours d'une revue*, elles défilaient en colonne devant lui et lui rendaient les honneurs. Jusqu'au XVIIIe s., le défilé avait lieu au rythme lent de la batterie *Aux champs**, par unités successives et à larges intervalles entre les files, comme les défilés passés devant les commissaires des guerres. Les Prussiens inaugurèrent les défilés à rangs serrés et à distance entière : on les imita. Aujourd'hui, le règlement prévoit qu'après avoir été passées en revue les troupes défilent. Leur présentation a lieu suivant l'ordre* de bataille traditionnel, mais chaque arme ou subdivision d'arme (chasseurs, légion, blindés, etc.) conserve sa physionomie et son rythme particulier. (V. PAS.)

DÉFILEMENT n. m. Mil. Art d'utiliser les masques naturels (accidents du terrain) ou artificiels (remparts) pour dérober aux vues et, si possible, aux coups de l'ennemi ses propres actions. ‖ *Avancer au défilement de l'homme debout, couché,* progresser derrière un obstacle jusqu'à ce qu'un homme debout ou couché soit aperçu par un observateur situé de l'autre côté. ‖ *Avancer un char à défilement de tourelle,* le faire progresser

derrière un masque jusqu'à ce que sa tourelle paraisse seule de l'autre côté, ce qui lui permet de tirer tout en étant à l'abri. ‖ *Défilement aux lueurs,* hauteur de défilement nécessaire aux batteries d'artillerie placées derrière un masque, pour éviter leur repérage par les lueurs de départ des coups. ‖ *Défilement d'un ouvrage, plan de défilement,* v. part. *encycl.* (Fortif.)
— Technol. Quantité dont le diamètre ou la circonférence d'un arbre diminue pour chaque mètre de longueur. (On obtient le taux de défilement en retranchant l'un de l'autre les diamètres ou les circonférences mesurés au quart et aux trois quarts de la longueur, puis on divise le nombre trouvé par la demi-longueur.)
— ENCYCL. Fortif. Dans la fortification*, le *défilement* avait autrefois une grande importance ; il se proposait en effet, en élevant suffisamment les parapets, de soustraire les défenseurs aux vues et aux coups de l'adversaire. On déterminait à cet effet un *plan de défilement,* qui passait par les points les plus hauts susceptibles d'être occupés par l'ennemi et par les points les plus élevés de l'ouvrage. Tous les points situés au-dessous de ce plan étaient à l'abri du tir de plein fouet, mais non du tir plongeant (v. TIR). Cette notion a perdu beaucoup de sa valeur depuis que la puissance de feu des armes modernes a conduit le défenseur à s'enterrer et à renoncer aux ouvrages en superstructure.

DÉFILER v. tr. (de *fil*). Défaire, séparer (en ôtant le fil qui enfile) : *Défiler un collier, des perles.* ‖ *Défiler son chapelet,* en faire glisser les grains entre ses doigts, en récitant des prières ; et, au *fig.* et *fam.,* parler sans s'arrêter, dire tout ce qu'on a à dire.
— Mil. *Défiler des troupes,* utiliser le terrain en les plaçant à l'abri des vues et des coups de l'ennemi. ‖ *Défiler un ouvrage, un char,* v. DÉFILEMENT. ‖ *Zone défilée,* zone de terrain dans laquelle le tir ou l'observation sont rendus impossibles par la présence d'un masque naturel ou artificiel.
— Papet. Diviser les chiffons pour en faire de la pâte à papier.
— ***Se défiler*** v. pr. Bonn. Se dit de mailles qui, à la suite d'un accroc, se défont sous la tension du tricot. (On disait aussi COULER, FILER.)

DÉFILER v. intr. (de *file*). En parlant d'une troupe, marcher en colonne, par files, et, *par extens.,* se présenter en formation de parade. (V. DÉFILÉ et PARADE.) ‖ Dans la marine, passer en ligne de file, à proximité du bâtiment amiral ou de l'autorité à laquelle on rend honneur. ‖ Se déplacer à la file : *Sur toutes les voies ferrées de l'Est, défilaient d'interminables rames de wagons vides* (R. Martin du Gard).
— ***Se défiler*** v. pr. *Fam.* S'esquiver, se dérober : *Invité, prêteur, ami qui se défile.*

DÉFILEUR n. m. Papet. Syn. de DÉFILEUSE et de PILE DÉFILEUSE.

DÉFILEUSE n. f. Bonn. Ouvrière chargée du défilage.
— Papet. Machine à diviser les chiffons, en vue de la préparation de la pâte à papier. (On dit aussi EFFILOCHEUSE et PILE DÉFILEUSE.)

DE FILIPPO, famille de comédiens italiens, comprenant EDUARDO (Naples 1900), PEPPINO (Naples 1903) et leur sœur ANNUNZIATA, dite Titina (Naples 1898). Sur l'initiative d'Eduardo, ils fondèrent en 1932 une compagnie qui se consacra à la renaissance du théâtre en dialecte napolitain. Après 1945, Eduardo installa sa troupe au théâtre San Ferdinando, où il a donné des comédies de sa composition, comme *Madame Filoume* (*Filoumena Marturano*) [1946]. Eduardo De Filippo a mis en scène des films tirés de ses pièces (*Naples millionnaire,* 1950).

DÉFILOCHAGE n. m. Syn. de EFFILOCHAGE.

DÉFINI, E adj. Déterminé : *Ce n'était ni une femme, ni un homme, ni un être vivant, ni une forme définie ; c'était une figure, une sorte de vision* (Hugo). ‖ Expliqué : *Terme mal défini.*
— Bot. Se dit des étamines quand leur nombre ne dépasse pas douze et se montre constant dans une espèce donnée. ‖ *Inflorescence définie,* inflorescence dans laquelle l'axe primaire, terminé par une fleur, cesse de s'allonger et produit, à l'aisselle de feuilles ou de bractées, des axes d'ordre supérieur qui se comportent de la même façon.
— Chim. Se dit d'une substance composée dont la composition est parfaitement déterminée. ‖ *Loi des proportions définies* ou *loi de Proust,* v. CHIMIE.
— Linguist. Se dit d'un mot employé dans un sens particulier et déterminé. ‖ *Article défini,* celui qui s'emploie devant un nom complètement déterminé qu'il individualise : LE, LA, LES *sont des articles définis ;* UN, UNE, DES *sont des articles indéfinis.* (V. ARTICLE.) ‖ *Passé défini,* s'est dit du passé simple. (V. PASSÉ.) ‖ *Mode défini,* s'est dit pour mode personnel.
— SYN. : *déterminé, fixé, net, précis.*
◆ N. m. Objet défini, déterminé par une définition : *La définition et le défini.* ‖ Ce qui est défini, déterminé : *Le défini et l'indéfini.*

DÉFINIR v. tr. (lat. *definire,* borner, limiter, expliquer). Fixer, déterminer avec précision, indiquer : *Définir le temps où telle chose se fera, le lieu dans lequel telle chose est arrivée.* ‖ *Définir un mot,* en indiquer la signification. ‖ *Définir une personne,* en déterminer le caractère exact. ‖ Donner la définition de : *On définit le triangle comme une figure qui a trois côtés et trois angles.*
— Dogmat. Fixer officiellement un point de doctrine : *Les conciles définissent les dogmes.*
— Dr. canon. Régler, prescrire.

DÉFINISSABLE adj. Qui peut être défini.

DÉFINITEUR n. m. (bas lat. *definitor*). Religieux délégué au chapitre de son ordre pour y traiter des questions disciplinaires, administratives, etc.
— ENCYCL. La plupart des constitutions monastiques ordonnent la tenue régulière de chapitres généraux chargés de pourvoir aux besoins et aux intérêts de l'ordre. Les délégués que chaque couvent élit pour le représenter sont appelés, dans quelques ordres, notamment chez les Franciscains, *définiteurs.* Pendant la tenue des chapitres, l'autorité est remise entre les mains des définiteurs.

DÉFINITIF, IVE adj. (lat. *definitivus*). Qui termine une affaire ; qu'on ne doit plus modifier : *Règlement définitif. Rien n'est définitif sur la terre* (B. Constant).
— Procéd. *Jugement définitif,* jugement qui statue sur le fond. ‖ Jugement non susceptible d'appel.
◆ N. m. Ce qui est définitif.

DÉFINITION n. f. (lat. *definitio,* délimitation, explication). Énonciation des qualités essentielles d'un objet : *Ma cohabitation passionnée avec les mathématiques m'a laissé un amour fou pour les bonnes définitions* (Stendhal). ‖ Explication, signification : *La définition d'un mot, d'une expression.*
— Dogmat. Formulation d'un dogme par l'autorité suprême.
— Log. Proposition affirmative qui a pour objet de faire connaître exactement l'exten-

définition

portions de la mire R.T.F. grandeur réelle sur un écran de 0,54 cm : la comparaison entre elles montre les différences de netteté entre les linéatures de 441 et 819

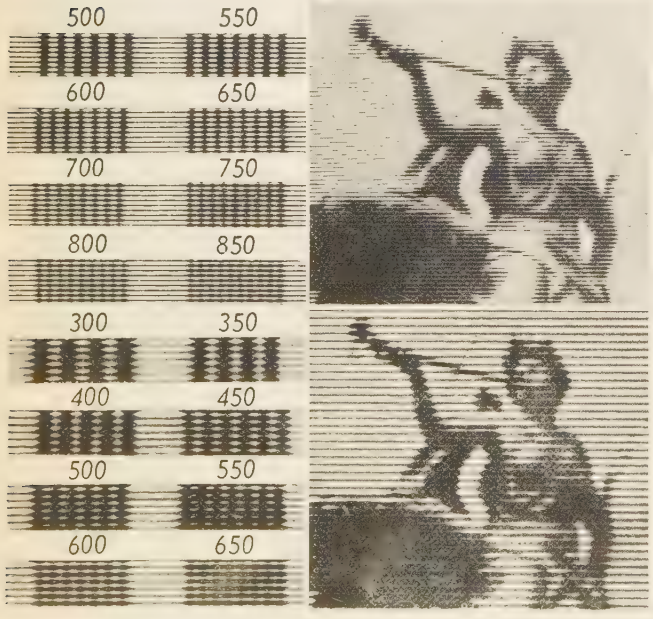

sion et la compréhension d'un concept. (V. part. *encycl.*)
— Télév. Division de l'image à transmettre en un certain nombre de lignes puis de points (surfaces élémentaires) en vue d'effectuer l'analyse de cette image. ‖ *Par extens.* Mesure de l'aptitude d'un système de télévision à reproduire les détails, caractérisé tant par le nombre de lignes subdivisant l'image à transmettre que par le nombre maximal de « points » distincts portés par l'une de ces lignes. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Log. Toute définition doit être *réciproque*, c'est-à-dire pouvoir se convertir simplement, sans changer de quantité ; par exemple : *L'homme est un* ANIMAL RAISONNABLE et, réciproquement, *Tout animal raisonnable est* HOMME. De plus, elle doit être *adéquate*, c'est-à-dire convenir à tout le défini et au seul défini. Enfin, elle doit être claire et aussi brève que possible. La définition se fait par l'énoncé du genre prochain et de la différence spécifique ; par exemple : *Un triangle est un polygone* (genre prochain) *à trois côtés* (différence spécifique). Il n'y a pas lieu de distinguer, comme le faisait la *Logique de Port-Royal*, les définitions de choses, ou *réelles*, et les définitions de mots, ou *nominales*, car définir les mots c'est définir la nature des choses qu'on leur fait désigner.
— Télév. On distingue la *définition verticale* et la *définition horizontale*. La définition verticale est caractérisée par le nombre de *lignes utiles*, qui est égal au nombre total de lignes prévu pour une image, déduction faite des lignes absorbées par le retour vertical du point mobile d'analyse ou de reproduction (*spot*). La définition totale maximale est caractérisée, pour une image homogène, par un nombre de points égal au produit du carré du nombre de lignes utiles par le rapport exprimant le format. La définition horizontale réelle dépend de l'aptitude du spot aux variations rapides de brillance, donc de l'aptitude du système à transmettre les fréquences élevées. Un système peut être dit « à basse définition » si le nombre total de points de l'image est inférieur à 10 000 (ex. : 100 lignes utiles dans le format 1/1) ; il peut être dit « à moyenne définition » si le nombre total des points est de l'ordre de 200 000 (ex. : 390 lignes utiles dans le format 4/3) ; il peut être dit « à haute définition » si le nombre total de points est supérieur à 600 000 (ex. : 700 lignes utiles dans le format 4/3). Le standard de la télévision française, avec ses 819 lignes, appartient à cette dernière catégorie.

DÉFINITIVE (EN) loc. adv. Après tout, finalement, en fin de compte : *En définitive, un peu vaut mieux que rien.*

DÉFINITIVEMENT adv. De façon définitive, irrévocablement ; pour toujours : *Jamais encore* [...], *lui, le solitaire, il ne s'est senti aussi définitivement seul* (R. Martin du Gard). *Elle est partie définitivement.*

DÉFINITOIRE adj. Log. *Jugement définitoire*, jugement où le sujet et le prédicat sont des concepts universels, par opposition au *jugement de perception*, où le prédicat est universel, mais le sujet individuel. (Cette distinction a été exposée en particulier par B. Croce, qui voit dans le jugement historique un modèle de jugement de perception, seul véritable jugement.)

DÉFINITOIRE n. m. Lieu où s'assemblent les définiteurs. ‖ Assemblée de ceux-ci.

DÉFLAGRANT, E adj. Qui a la propriété de déflagrer : *Des matières déflagrantes.*

DÉFLAGRATEUR n. m. Appareil destiné à mettre le feu à des matières explosibles.

DÉFLAGRATION n. f. (lat. *deflagratio*). Réaction chimique très active, avec flamme ou étincelles : *La déflagration du salpêtre.* ‖ *Par extens.* Violente explosion.
— Pyrotechn. Combustion très vive, avec explosion et fracas.
— Encycl. Pyrotechn. La *déflagration* est, avec la détonation, un des deux modes types d'explosion. Dans ce phénomène, la propagation de la réaction chimique dans la substance explosive a lieu principalement par le jeu de la conductibilité thermique. La vitesse à laquelle la déflagration progresse varie avec la pression : avec les explosifs solides, elle va d'une fraction de millimètre par seconde jusqu'à quelques centimètres par seconde ; dans les gaz explosifs, la déflagration peut atteindre plusieurs décamètres par seconde.

DÉFLAGRER v. intr. (lat. *deflagrare*, être brûlé entièrement). Se décomposer vivement, avec accompagnement de détonations et d'étincelles : *Une étincelle suffit à faire déflagrer une poudrière.*

DÉFLATION n. f. (préf. priv. *dé*, et lat. *flatus*, souffle). Econ. polit. Politique économique qui vise à bloquer ou à ralentir la hausse des prix lorsque la situation est inflationniste, ou à provoquer une baisse des prix lorsque l'on craint des tensions inflationnistes. (On distingue parfois la *déflation primaire*, considérée comme bénéfique et correspondant à la sélection des engagements à court terme, et la *déflation secondaire*, naissant des effets d'une période de déflation primaire prolongée trop longtemps, qui s'apparente à une dépression*.)
— Géomorphol. Enlèvement de matériaux meubles par le vent. (Le terme est étendu parfois à l'action des eaux courantes.)
— Encycl. Econ. polit. La *déflation* est une politique inspirée par la théorie quantitative de la monnaie*. A la suite de Charles Rist*, on peut en distinguer trois formes. La *déflation monétaire* consiste à détruire matériellement les billets retirés de la circulation. En octobre 1944, la Belgique a pratiqué une opération de ce genre, en bloquant les billets et les comptes en banque. En juin 1948, les autorités d'occupation en Allemagne occidentale ont réduit le volume de la monnaie en circulation en annulant 94 p. 100 des moyens de paiement et 90 p. 100 des créances privées, et en convertissant les Reichsmark en Deutsche Mark dans un rapport de dix et demi à un. Il y a *déflation financière*, autre variante d'une politique déflationniste, lorsque l'Etat rembourse aux banques les moyens de paiement que celles-ci avaient créés à son profit, les banques pouvant ensuite prêter les sommes qui leur reviennent aux particuliers. On peut assimiler à cette forme de déflation la politique d'excédents budgétaires obtenus soit par compression des dépenses publiques, soit par accroissement des impôts. Les excédents sont ou stérilisés, c'est-à-dire inemployés, ou utilisés à rembourser la dette publique. Enfin, la *déflation de crédit* peut se réaliser de diverses façons : par une hausse du taux de l'escompte*, qui incite les emprunteurs à plus de modération ; par l'obligation faite aux banques d'accroître leur pourcentage de dépôts ; par la politique d'open-market* ou par le contrôle strict du crédit et de sa répartition. Pour éviter une hausse des prix, on peut agir soit sur l'offre, soit sur la demande. La politique de déflation porte sur la demande, qu'elle cherche à comprimer par réduction de la masse monétaire, par restriction des crédits, en diminuant les dépenses publiques, les subventions, les investissements. La leçon qui se dégage des diverses expériences de déflation, y compris celles de la Belgique en 1944 et de l'Allemagne en 1948, c'est l'*inadaptation de cette politique à son but*. Elle suscite des résistances à la fois des structures économiques et des hommes, qui lui enlèvent beaucoup de son efficacité théorique. La baisse des prix est freinée par la rigidité des coûts de production, le caractère incompressible d'une grande partie des dépenses publiques, le danger de stagnation, et même de régression, qui menace, du fait de l'accélération du progrès technique, toute économie moderne dont les investissements restent stationnaires ou diminuent, le pessimisme qui gagne les chefs d'entreprises en face d'une perspective de baisse des prix, les réactions violentes des syndicats ouvriers à toute compression des salaires et des niveaux de vie. Enfin, le caractère aveugle de la déflation provoque des injustices, surtout si elle survient après une longue période d'inflation. En effet, les bénéficiaires de la déflation ne sont pas nécessairement les victimes de l'inflation. Les créances ont eu le temps de changer de main, et les firmes déjà frappées par l'inflation risquent, faute de pouvoir toujours compresser des coûts déséquilibrés dans la période de hausse de prix, de porter aussi le poids des mesures déflationnistes.
L'ensemble de ces inconvénients explique qu'aujourd'hui les gouvernements préfèrent chercher un nouvel équilibre des prix et des revenus par des procédés moins grossiers, moins quantitatifs, plus sélectifs, conjuguant une politique de contrôle du crédit, de la monnaie et des dépenses publiques avec une politique économique générale et à plus long terme, capable d'adapter l'offre aux exigences du marché. (→ Biblio.)
— Géomorphol. La *déflation* s'exerce essentiellement sous l'influence de la composante ascendante des tourbillons, mécanisme analogue en milieu éolien et fluviatile, mais beaucoup moins efficace lorsqu'il s'agit du vent, en raison de la faible densité de l'air. Sables et limons peuvent seuls être soulevés par les tourbillons. Les éléments supérieurs aux petits graviers restent sur place (on parle parfois d'effet de vannage) et se concentrent à la surface du sol en un *paysage de déflation* qui bloque l'action du vent. Dans un matériel meuble, de granulométrie convenable, la déflation éolienne creuse des sillons (*yardangs*), et forme des caoudeyres* dans les dunes fixées.

DÉFLATIONNISTE adj. Relatif à la déflation, ou propre à y conduire : *Une politique déflationniste.*

DÉFLÉCHIR v. tr. Obstétr. Opérer la déflexion. ‖ *Présentation défléchie*, se dit des présentations du front et de la face.
— ***Se défléchir*** v. pr. Obstétr. Se redresser (en parlant de la tête du fœtus fléchie sur la poitrine).

DÉFLECTEUR, TRICE adj. (du lat. *deflectere*, défléchir). Electron. Qui sert à produire une déflexion. ‖ *Plaques déflectrices*, paire de plaques horizontales ou verticales qui, dans tout appareil à faisceaux de particules chargées, servent à dévier ces faisceaux quand on établit entre elles une différence de potentiel. ‖ *Bobines déflectrices*, paire de bobines créant une déviation analogue par l'action d'un champ magnétique.
◆ N. m. Organe servant à modifier la direction d'un écoulement.
— Autom. Petit volet mobile fixé à l encadrement de la glace des portières avant, et servant à orienter le courant d'air provoqué par l'ouverture de ces glaces.
— Mar. Appareil servant à déterminer la déviation des compas des navires pour régler leur compensation.
— Encycl. Technol. Dans une turbine* Pelton, le *déflecteur* a pour rôle, en cas de décharge importante de la turbine, de dévier rapidement le jet qui normalement frappe la roue motrice, et, partant, d'annihiler le couple moteur de la turbine, afin d'éviter l'emballement de celle-ci. Le déflecteur ne modifie pas le débit, qui est réduit ensuite par le pointeau, mais lentement pour éviter un coup de bélier.

DÉFLEURIR v. tr. Détruire, faire disparaître les fleurs de : *L'hiver a défleuri la lande et le courtil* (Heredia). ‖ *Par extens.* Ôter le velouté de : *On défleurit les prunes en les touchant trop.* ‖ *Fig.* Enlever le charme, la fraîcheur de : *Ce funeste positif qui défleurit l'imagination et tue le génie* (Nodier).
◆ V. intr. ou ***se défleurir*** v. pr. Perdre ses fleurs.

DÉFLEXION n. f. (lat. *deflexio*, déclinaison). Syn. anc. de APOPHONIE.
— Aéron. Modification en direction de l'écoulement des filets d'air derrière une aile ou un empennage.
— Electron. Déviation d'un faisceau d'électrons ou de particules chargées, par action d'un champ électrique ou d'un champ magnétique.
— Obstétr. Mouvement d'extension de la tête de l'enfant au cours de l'accouchement.

DÉFLOCULATION n. f. Opération consistant à disperser des éléments grumeleux ou des grains agglomérés, par une action physique ou physico-chimique.

DÉFLORAISON n. f. (lat. *defloratio* ; préf. priv. *de*, et *flos, floris*, fleur). Chute ou flétrissure naturelle des fleurs. ‖ Epoque où ce phénomène a lieu.

DÉFLORATION n. f. Rupture plus ou moins complète de l'hymen.

DÉFLORER v. tr. (du lat. *deflorare*, dépouiller de ses fleurs, flétrir). Faire perdre sa virginité à : *Déflorer une fille.* ‖ — *Fig.* Enlever la fraîcheur, le charme primitif à : *La publicité déflore les choses du cœur* (Lamartine). ‖ *Déflorer un sujet*, lui enlever sa fraîcheur, sa nouveauté (en le traitant mal ou d'une façon incomplète).

Lee DE FOREST

et sa lampe triode

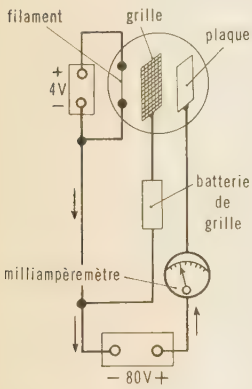

Daniel DEFOE

« Robinson Crusoé »
de Daniel DEFOE
illustr. de Scoten l'Ancien

— ***Se déflorer*** v. pr. Perdre sa fleur : *L'anthère se déflore en émettant son pollen.*

DÉFLUENT n. m. Bras formé par la division des eaux d'une rivière. (Les défluents sont habituels dans les deltas et fréquents sur les cônes de déjections ; ils correspondent à un processus d'accumulation largement étalé.)

DÉFLUVIATION n. f. Changement total de lit d'un cours d'eau.
— ENCYCL. La *défluviation* est due le plus souvent à la faible incision du lit et à l'abondance du remblaiement, pouvant aller jusqu'à la surélévation du fond au-dessus de la plaine alluviale. L'incision du nouveau lit peut être facilitée par l'emprunt de quelque chenal précédent abandonné ou de la voie offerte par une rivière voisine. Les défluviations les plus importantes intéressent le Hoang-ho. L'une d'elles, en 1887, fit plusieurs millions de morts.

DEFOE ou **DE FOE** (Daniel), écrivain anglais (Londres v. 1660 - Moorfields 1731). Né dans une famille de dissidents, il put, malgré ses origines modestes, poursuivre quelques études au séminaire de Stoke Newington. Puis il se lance dans le commerce, effectue plusieurs voyages en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France. Rentré en Angleterre en 1683, il ouvre un commerce de mercerie et, l'année suivante, épouse Mary Tuffley, qui lui donnera sept enfants. En 1685, il est aux côtés du duc de Monmouth, à la bataille de Sedgemoor, et, en 1688, favorise l'accession au trône de Guillaume III d'Orange. Il abandonne alors la mercerie pour se faire armateur. Mais la banqueroute survient et, en 1692, Defoe doit passer sur le continent. Rentré en Angleterre peu après, il est nommé auditeur du bureau des Droits, poste qu'il occupe de 1695 à 1699. C'est alors qu'il se met à rédiger de nombreux écrits politiques, d'abord pour défendre la cause whig, ensuite pour défendre la cause tory. Il publie un *Essai sur les projets* (v. ASSURANCES *sociales*) en 1697 et, surtout, en 1701, *le Vrai Anglais* (*The Trueborn-Englishman*), poème satirique où il prend la défense de Guillaume III contre ceux qui le qualifient d'étranger. La même année (1701), il publie un essai politique sur *le Pouvoir populaire en Angleterre* (*The Original Power of the Collective Body of the People of England*). Un nouveau pamphlet, *le Plus Court Moyen d'en finir avec les dissidents* (*The Shortest Way with the Dissenters*), paraît en 1702. Cette œuvre lui vaut de nombreux ennemis, et la mort de Guillaume, la même année, n'arrange pas ses affaires. De mai à novembre 1703, il est arrêté et sera exposé au pilori. Cette aventure, qui contribue à lever tous ses scrupules, lui inspire son *Hymne au pilori* (1704). C'est alors qu'il fonde *la Revue* (*The Review*), qu'il publiera jusqu'en 1713, pour lui donner alors le nom de *Mercator*. Dans ce périodique, qui est un des modèles du genre, Defoe s'attachera à défendre les idées libérales. En 1706, il se met au service de la reine Anne, pour le compte de laquelle il ira négocier les clauses de l'Union avec l'Ecosse. Il publie d'ailleurs, en 1709, une *Histoire de l'Union des royaumes de Grande-Bretagne*, qu'il fera suivre, en 1715, d'une histoire des *Guerres de Charles XII*.
C'est vers cette époque que, déçu par ses activités politiques, Defoe se tourne vers la littérature d'imagination. Il connaît son premier succès véritable, alors qu'il est âgé de près de soixante ans, en 1719, avec la publication de son célèbre *Robinson* Crusoé* (*The Life and Strange Surprising Adventures of Robinson Crusoe of York, Mariner*). Cette œuvre, traduite en français dès 1720, devait lui susciter non seulement de nombreux admirateurs de tous âges, mais aussi de multiples imitateurs. En l'espace de cinq années (1719-1724), Defoe va publier l'essentiel de son œuvre purement littéraire. Paraîtront ainsi successivement : *la Vie, les Aventures et les Pirateries du célèbre capitaine Singleton* (*The Life, Adventures and Pyracies of the Famous Captain Singleton*) [1720], *Moll* Flanders* (*The Fortunes and Misfortunes of the famous Moll Flanders*) [1722], *Colonel Jack* (1722), *les Mémoires d'un cavalier* (*The Memoirs of a Cavalier*) [1724], *Lady Roxana ou l'Heureuse Catin* (*Lady Roxana or the Fortunate Mistress*) [1724]. Pendant cette période de féconde production, Defoe ne se contente pas de rédiger des romans d'aventures à succès. Il publie son *Journal de l'année de la peste* (*A Journal of the Plague Year*) [1722], récit supposé de la peste de 1665. Il continue à déployer une activité d'économiste avec ses *Considérations sur le crédit public* (1724), de voyageur avec son *Voyage en Grande-Bretagne* (1724-1727) ; de moraliste surtout, avec *le Mariage religieux* (1722), manuel des parfaits époux, *le Parfait Négociant anglais* (1725-1727), *le Parfait Gentleman anglais* (qui ne sera publié qu'en 1890). Enfin, citons une *Histoire politique du diable* (1726), essai sur l'occultisme, et un *Système de magie* (1727). Mais ce sont là des œuvres mineures, et quand il meurt, mystérieusement, en 1731, Defoe n'a plus, depuis plusieurs années, fait éditer aucune œuvre marquante.
En fait, c'est sur une période de cinq à six années seulement que Defoe a donné le meilleur de son œuvre, occupant une place que ses activités ou ses écrits politiques ne lui auraient jamais permis d'atteindre, mais à laquelle l'a porté le premier et le plus célèbre de ses héros, Robinson Crusoé, à un âge où beaucoup ont fait depuis longtemps la preuve de leur valeur. Pourtant, le voyageur qu'il fut est un fin observateur des réalités, comme l'est tout autant le moraliste. Et c'est sur un fond de solide vérité que s'est édifiée toute l'œuvre de Defoe, quelle qu'y soit la part de l'imagination. (→ Biblio.)

DÉFOLIAISON n. f. V. DÉFEUILLAGE.

DÉFOLIATION n. f. Bot. Chute des feuilles. (V. DÉFEUILLAISON.)

DÉFONÇAGE ou **DÉFONCEMENT** n. m. Action de défoncer ; état de ce qui est défoncé : *Le défoncement d'un tonneau.*
— Agric. Labour profond donné à un terrain. (V. part. *encycl.*)
— Bourrell. et Sell.-maroq. Action de défoncer un cuir.
— Technol. Opération qui a pour effet de dégrossir une cavité à l'intérieur d'une pièce à usiner. (Pour les métaux, l'opération se fait à la perceuse*, à la mortaiseuse* ou à la fraiseuse* ; pour le bois à l'aide de la défonceuse.)
— ENCYCL. Agric. Le *défonçage* a pour objet de ramener à la surface du sol des couches où les éléments fertilisants se sont accumulés, ou bien d'ameublir le sol assez profondément pour le préparer à recevoir des plantes arbustives ou des arbustes (arbres fruitiers, vignes), ou encore des plantes herbacées à racines longuement pivotantes (luzerne, chicorée à café, garance, etc.). Pratiqué progressivement, il a toujours pour effet un assainissement et une amélioration notables des propriétés physiques et chimiques du sol.
Cette opération s'exécute soit à la bêche et à la pioche, soit à la charrue (*défonceuse*) ; la profondeur des défonçages varie entre 40 cm et 1 m, suivant l'objet que l'on se propose. L'époque la plus favorable pour exécuter les défonçages est la fin de l'automne ou les premiers jours de l'hiver.

DÉFONCER v. tr. (de *fond*). [Se conj. comme *placer*.] Ôter le fond de : *Défoncer un tonneau.* ‖ Effondrer, détériorer : *Route qui se défonce.* ‖ Briser en enfonçant : *Poids qui défonce un parquet.*
— Agric. Pratiquer un défonçage.
— Bourrell. et Sell.-maroq. Percer, avec une alêne, des trous sur la partie superficielle d'un cuir, pour ressortir sur le chant et permettre un assemblage coupe contre coupe, ou certaines coutures d'angle.
— Mar. *Défoncer une voile*, la déchirer au fond, vers le centre (en parlant du vent).
— Mécan. Dégrossir une cavité dans une pièce à usiner.

DÉFONCEUSE n. f. Agric. Puissante charrue employée pour défoncer le terrain : *Les défonceuses sont souvent montées en charrues-balances.*
— Technol. Machine à travailler le bois.
— ENCYCL. Technol. Les *défonceuses* sont analogues aux machines à fraiser verticales. Elles comprennent un bâti, portant à sa partie supérieure une tête, mobile dans le sens vertical, qui reçoit l'outil, et à sa partie inférieure une table, mobile en hauteur, qui porte un chariot longitudinal et un chariot transversal.
La pièce est fixée sur un étau placé sur la table. On fait pénétrer l'outil dans un trou de la pièce, et on déplace celle-ci sous l'outil suivant le tracé du trou à obtenir, en s'aidant d'un gabarit. Les défonceuses sont des machines très remarquables, capables d'effectuer les travaux les plus variés (modèles de fonderie, sculptures, ébénisteries, etc.). La vitesse de l'outil atteint 20 000 tr/mn.

DE FOREST (Lee), ingénieur américain (Council Bluffs, Iowa, 1873 - Hollywood 1961). Il fit ses études à l'Institut de technologie de Chicago, et devint docteur ès sciences en 1899. Ingénieur radio-électricien au laboratoire de la Western Electric Co. à Chicago, il ajouta, en 1906, à la lampe diode de Fleming une troisième électrode, la *grille*, et créa ainsi la lampe *triode*, appelée à l'époque *audion*, augmentant dans des proportions considérables la souplesse de l'appareil et le domaine de ses applications. L'intérêt de cette invention fut d'abord méconnu, et De Forest fut même mis en prison pour dettes.

DÉFORESTATION n. f. Action de détruire les forêts. (Syn. DÉBOISEMENT.)

DÉFORIS (Jean-Pierre, dom), mauriste français (Montbrison 1732 - Paris 1794). Il est surtout connu par son édition des *Œuvres de Bossuet* (1772-1790). Réfractaire à la Constitution civile, il fut guillotiné.

DÉFORMABLE adj. Qui peut être déformé.

DÉFORMATION n. f. (lat. *deformatio*). Altération de la forme normale : *Déformation du corps.* ‖ *Déformation professionnelle*, appréciation erronée ou partiale des faits, provoquée par la pratique de certaines professions.
— Anthropol. Modification de l'aspect d'une partie du corps, qui a valeur de symbole magique et religieux, initiatoire ou juridique. (La plus connue est la déformation crânienne obtenue en comprimant la tête du bébé par des bandages simples [Aymāra] ou une combinaison de bandes et de planchettes. En Amérique, la déformation crânienne intentionnelle a été beaucoup pratiquée au Mexique et dans les Andes.)
— Ch. de f. *Déformation de voie*, modification insolite ou accidentelle produite dans le tracé de la voie, et risquant de rendre dangereuse la circulation. (Une déformation *en profil* est généralement provoquée par un affaissement de la plate-forme ou du support de la voie. Une déformation *en plan* peut avoir pour cause le glissement de la plate-forme, l'action de la chaleur, lorsque la dilatation des rails devient impossible dans l'éclissage, etc.)
— Math. Passage d'une région de l'espace à une autre région, par une correspondance point par point biunivoque et continue. (V. DÉFORMER [SE].)
— Métall. Modification que l'on constate dans les pièces brutes de fonderie, ou après certains traitements thermiques, et qui est due soit à des malfaçons dans la fabrication, soit aux transformations internes subies par le métal, ou aux tensions engendrées par le traitement.
— ENCYCL. Métall. Sous l'action des forces, même les plus faibles, tous les corps se déforment. Suivant l'intensité des forces appliquées, ils reprennent, lorsque l'effort a cessé d'agir, leur forme primitive — on a alors une *déformation élastique* — ou restent à leur nouvelle position d'équilibre : la déformation est *permanente*.
Tous les corps employés à la construction ne doivent subir, pour la sécurité, que des déformations élastiques, c'est-à-dire, tout au moins pour les métaux, pratiquement inappréciables. Calculer la résistance des matériaux, c'est chercher les dimensions des parties constituant un ouvrage (construction mécanique ou ouvrage d'art) telles que, dans des conditions de travail déterminées (les plus fortes qu'aient à supporter la construction), les déformations subies restent élastiques.
Certaines opérations industrielles, au contraire, cherchent à dépasser cette déformation, et à réaliser des déformations permanentes. C'est le cas de l'emboutissage, du forgeage, du repoussage et du sertissage.
La déformation subie par un corps auquel on applique une force n'atteint sa valeur maximale qu'au bout d'un certain temps, d'autant plus long que le métal est plus ductile.
— Pathol. Plusieurs causes peuvent amener la *déformation* d'un organe ou d'une partie

Phot. U. S. I. S., British Council, Larousse.

du corps : l'atrophie ou l'hypertrophie, les tumeurs, les contractures, les rétractions cicatricielles, les luxations et les fractures.

DÉFORMER v. tr. (lat. *deformare,* rendre difforme, hideux). Altérer la forme de : *Leurs longues jambes torses, déformées* [...] *par toutes les besognes lentes et pénibles de la campagne* (Maupassant). ‖ *Fig.* Altérer, corrompre : *Déformer le goût. Déformer la pensée de quelqu'un.*

— ***Se déformer*** v. pr. Math. En parlant d'une figure géométrique, se modifier d'une façon continue. (On exprime analytiquement cette modification en supposant que les paramètres des équations de la courbe ou de la surface dépendent d'une variable.)

DÉFOUETTER v. tr. Ôter les ficelles, ou *fouets,* ayant servi à serrer les nerfs au dos d'un volume relié.

DÉFOULEMENT n. m. Psychiatr. Phénomène par lequel le malade se libère de ses tendances refoulées et des complexes* dus au refoulement. (Contr. REFOULEMENT.)

DÉFOULER v. tr. Ramener à la conscience des idées ou des tendances refoulées : *Le traitement psychanalytique s'applique à défouler les tendances refoulées dans l'inconscient.*

— ***Se défouler*** v. pr. Etre l'objet d'un défoulement. ‖ *Par extens.* Se laisser aller à des débordements affectifs.

DÉFOURNAGE ou **DÉFOURNEMENT** n. m. Action de retirer du four.

DÉFOURNER v. tr. Tirer du four : *Défourner des porcelaines.* (Contr. ENFOURNER.)

DÉFOURNEUR n. m. Industr. du gaz. Ouvrier qui fait tomber le coke hors du four.

DÉFOURNEUSE n. f. Industr. du gaz. Machine utilisée au défournement du coke, dont l'élément essentiel est un poussoir. ‖ *Défourneuse-répaleuse,* défourneuse dont les bras mobiles ont pour fonction de répaler, c'est-à-dire d'étaler la houille uniformément dans le four et, en fin d'opération, de pousser la masse en combustion pour la déverser dans le coke-car*.

DÉFOURNI n. m. Partie vide qui altère les dimensions d'une pièce de construction.

DÉFOURRER v. tr. Ôter la fourrure de : *Défourrer un manteau.*

DÉFOXAGE n. m. Vitic. Action de défoxer. (Le défoxage s'obtient par collage, filtration sur charbon, aération ou oxygénation.)

DÉFOXER v. tr. Vitic. Faire disparaître le goût foxé que possèdent certains vins d'hybrides producteurs directs (noah, concord, etc.).

DÉFRAI n. m. Action de défrayer.

DÉFRAÎCHIR v. tr. (de *frais*). Faire perdre sa fraîcheur à : *Défraîchir une robe. Fruits défraîchis.*

DEFRANCE (Jean-Pierre), architecte et sculpteur rouennais (première moitié du XVIIIe s.). Il travailla surtout en Normandie, à Caen, à Rouen (fontaine du Gros-Horloge).

DEFRANCE (Léonard), peintre liégeois (Liège 1735 - *id.* 1805). On lui doit des scènes de genre dans le goût de Boilly : *Visite à la manufacture de tabac, Intérieur d'une usine, Intérieur d'une fonderie* (musée de Liège). Il participa, pendant la Révolution, à la démolition de la cathédrale de sa ville natale.

DÉFRANCISATION n. f. Action de défranciser ; résultat de cette action.

DÉFRANCISER v. tr. Faire perdre la qualité de Français à. ‖ Faire perdre à quelqu'un ses mœurs, ses sentiments de Français : *Bismarck ne put réussir à défranciser l'Alsace.*

DÉFRAPPER v. tr. Mar. Détacher un cordage de son point d'attache.

DÉFRAYER [freje] v. tr. (de l'anc. franç. *frayer,* dépenser). [Se conj. comme *balayer.*] Payer la dépense de : *On lui promit de le défrayer entièrement.* ‖ — *Fig.* Alimenter : *Il inventait mille histoires extraordinaires, de quoi défrayer vingt romans-feuilletons* (A. Daudet). ‖ *Défrayer la conversation,* l'entretenir en y prenant la part principale ; en faire le sujet. ‖ *Défrayer la chronique,* faire parler de soi.

DEFRECHEUX (Nicolas), poète belge d'expression wallonne (Liège 1825 - Herstal 1874). Ses pièces lyriques, peu nombreuses, mais d'une grande pudeur de sentiment, ont fait de lui le créateur de l'élégie wallonne et ont de la sorte ouvert, entre 1854 et 1860, des horizons nouveaux à la littérature dialectale. Deux de ses chansons, *Lèyîz-m' plorer* (1854) et *L'avez-v' vèyou passer?* (1856), ont obtenu en leur temps un succès considérable et sont restées populaires.

DEFREGGER (Franz VON), peintre autrichien (Ederhof, près de Stronach, Tyrol, 1835 - Munich 1921). Elève de Piloty, il se consacra à la peinture de scènes populaires tyroliennes ; son tableau le plus connu est *la Dernière Levée* (musée de Vienne), représentant l'appel des vieillards contre les armées de Napoléon. Il est représenté au musée de Berlin (*Retour des Tyroliens*) et dans les principaux musées d'Allemagne.

DEFRÉMERY (Charles), orientaliste français (Cambrai 1822 - Saint-Valery-en-Caux 1883). Professeur de langue et de littérature arabes au Collège de France, il a publié, outre des *Mémoires d'histoire orientale,* des textes et des traductions d'ouvrages persans et arabes (œuvres de Mirkhond, de Khondémir, de Sa'dī, etc.).

DÉFRÉNATION n. f. (lat. *de,* priv., et *frenare,* retenir). Section des nerfs frénateurs, et spécialement des nerfs dépresseurs de la tension artérielle (nerfs de Cyon et de Hering).

DÉFRETTER v. tr. Enlever une frette à un tuyau, à un arbre, à un pieu, etc.

DÉFRICHABLE adj. Qui peut être défriché : *Terre défrichable.*

DÉFRICHE n. f. Terrain défriché.

DÉFRICHEMENT ou **DÉFRICHAGE** n. m. Action de défricher ; résultat de cette action : *Le défrichement des landes.* ‖ Terrain défriché : *Défrichement qui est en plein rapport.* ‖ *Fig.* Premier travail, première mise en ordre : *Toute civilisation commence par un pénible défrichement.*

— ENCYCL. Eaux et forêts. Le *défrichement* des terrains boisés est une opération aléatoire, car les terres trop pauvres gagnent à rester boisées, et les terres boisées, mais fertiles, ont été depuis longtemps défrichées. Le défrichement des landes profondes et saines est une opération avantageuse ; on les défriche en deux labours, faits en automne et au printemps. Les landes granitiques doivent être, avant l'exécution du premier labour, phosphatées, puis, après le labour, chaulées. La nécessité de conserver les bois et forêts pour assurer l'équilibre des agents atmosphériques, entretenir les sources et cours d'eau, opposer un obstacle aux inondations torrentielles, a amené le législateur à restreindre les droits des propriétaires. Aucun particulier ne peut arracher ou défricher ses bois qu'après en avoir fait la déclaration à la sous-préfecture, au moins quatre mois à l'avance, et si, après enquête, l'Administration n'y fait point opposition. En cas de contravention, le propriétaire est passible d'une amende. Les jeunes bois, pendant les vingt premières années de leur semis, les parcs clos ou attenants à l'habitation, les bois non clos de moins de 4 ha situés hors les sommets ou pentes d'une montagne ne sont pas soumis à ces dispositions prohibitives.

— Hist. Au Moyen Age, l'aspect des campagnes européennes fut profondément modifié par de grands *défrichements,* c'est-à-dire par des entreprises de bonification de toute sorte, des batailles menées contre l'arbre et la broussaille, mais aussi contre les marécages, contre les hautes eaux de la mer et des fleuves, l'attaque des massifs forestiers, mais aussi le drainage, l'endiguement, l'irrigation. Il s'agit d'un vaste effort collectif, beaucoup plus ample que tous ceux qui sont attestés au cours des temps historiques. Les premiers indices qui le manifestent apparaissent vers le milieu du Xe s. : ils se multiplient après 1050 ; le XIIe s. est le moment de plus grande intensité. Ce mouvement s'est étendu à toute l'Europe occidentale, mais il a marqué spécialement la France, les Pays-Bas, la Germanie ; il s'est largement propagé vers l'est, au-delà de l'Elbe, soutenu par l'immigration de paysans flamands et rhénans. On le voit s'arrêter progressivement dans la première moitié du XIIIe s., mais il s'est prolongé davantage en Aquitaine, dans la plaine du Pô et sur les franges orientales. Les petites reprises que l'on décèle au bas Moyen Age sont de bien moindre envergure : ainsi, en France au XVe s., où sont partiellement reconquis les terroirs abandonnés pendant la guerre de Cent Ans.

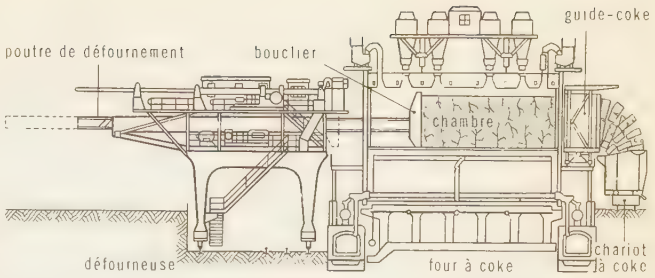

défourneuse-répaleuse

Une telle extension de la surface cultivée fut provoquée sans doute par une forte poussée démographique, accompagnée d'un perfectionnement des techniques agricoles. Les pionniers venaient de familles surpeuplées ; ils maniaient des outils plus efficaces. L'arme principale des défricheurs fut la charrue à versoir, dont l'usage se répandit alors et qui permit de travailler les sols épais laissés jusque-là en friche parce que l'outillage trop léger ne permettait pas de les labourer. Le progrès technique ne s'étant pas poursuivi quand on fut parvenu aux limites des espaces utilisables, la conquête s'arrêta. Souvent, même, des défrichements trop aventurés, sur des terres peu fertiles, furent abandonnés au XIVe et au XVe s.

Les défrichements revêtirent trois formes principales.

1° La plus répandue fut l'élargissement de la zone cultivée autour des anciens villages, la création des champs nouveaux, qui conservèrent de leur état primitif un nom particulier évoquant soit l'entreprise même de colonisation (« les essarts », « novelle »), soit la végétation vierge qui les recouvrait antérieurement (« bussière »). Bois et pâtures reculèrent et furent cantonnés aux limites des finages.

2° Mais de nouveaux villages furent également créés au milieu des solitudes. On les reconnaît aussi à leur nom (« Villeneuve » ou « Neuville » en France ; suffixe en *-rode* ou *-reuth* dans les pays germaniques), ou bien à leur forme : beaucoup sont allongés et leurs maisons s'alignent le long de la digue de protection ou de la sente par laquelle commença la pénétration de la forêt.

3° Enfin, et plus tardivement sans doute, des espaces vides furent peuplés par des colons isolés, dont les cabanes créèrent un habitat dispersé caractéristique de certaines régions européennes.

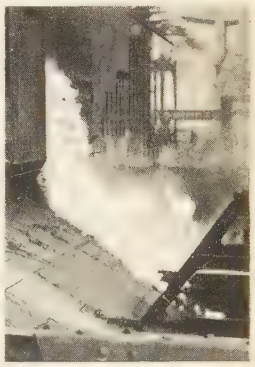
défournement du coke

Des changements profonds et durables furent provoqués par la conquête agraire. Elle constitue d'abord le facteur fondamental de l'expansion économique dont bénéficia l'Occident aux XIIe et XIIIe s. En déterminant un accroissement considérable de la production des céréales, elle permit de nourrir bien : à l'époque des grands défrichements, les famines épargnèrent l'Europe. En outre, la multiplication des lieux habités, l'aménagement des vallées fluviales ont réduit les distances qui séparaient les hommes et facilité circulation et échanges. D'autre part, l'amélioration de la condition paysanne fut

défrichement
Moralia in Job
de saint Grégoire, XIIe s.
bibliothèque de Dijon

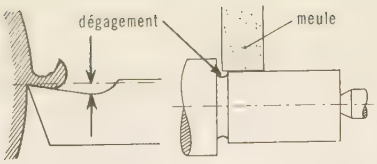

dégagement

favorisée par les défrichements ; pour attirer les pionniers, les seigneurs ont dû leur promettre un statut privilégié, qui fut bientôt étendu aux habitants des vieux villages pour les retenir d'émigrer. Enfin et surtout, ce fut par les grands défrichements que les campagnes d'Europe prirent l'aspect qu'elles revêtent encore aujourd'hui, que les espaces boisés reçurent leurs limites, que s'affirma le contraste toujours visible entre campagnes ouvertes et bocages.

DÉFRICHER v. tr. (de *friche*). Mettre en culture un terrain resté en friche, ou rendre propre à la culture un terrain inculte. ‖ *Fig.* Démêler, mettre en ordre pour la première fois : *Défricher une question.*

DÉFRICHEUR, EUSE n. Celui, celle qui défriche (au *pr.* et au *fig.*).
◆ N. f. Charrue à soc très tranchant, pour effectuer les défrichements.

DÉFRIPEMENT n. m. Action de défriper.

DÉFRIPER v. tr. Faire qu'une chose ne soit plus fripée : *A petits coups le vent défripait ses atours* (Apollinaire).

DÉFRISEMENT n. m. Action de défriser ; état de ce qui est défrisé : *Le défrisement d'une chevelure.* ‖ *Fig.* et *fam.* Désappointement.

DÉFRISER v. tr. Défaire la frisure de. ‖ *Fig.* et *fam.* Désappointer, décevoir : *Voilà qui me défrise.*

DÉFROISSER v. tr. Remettre en état ce qui était froissé : *Défroisser un ruban.*

DÉFRONCER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Ôter, défaire les fronces de : *Défroncer un manteau.* ‖ *Défroncer les sourcils,* cesser de les tenir froncés.

DÉFROQUE n. f. (déverbal de *défroquer*). Ce que laisse un religieux à sa mort : *La défroque d'un moine appartenait à l'abbé.* ‖ *Par extens.* Meubles, vêtements de valeur minime que quelqu'un laisse en mourant : *On ne donne pas la défroque de sa défunte à une étrangère* (Sand). ‖ Vêtements qu'une personne ne porte plus : *Domestique habillé de la défroque de son maître.* ‖ *Fig.* Vieux thèmes, idées ressassées : *Vieux galons de Rousseau, défroque de Voltaire* (Musset).

DÉFROQUÉ, E n. Religieux, religieuse ou ecclésiastique qui a renoncé à son état. (Ne se dit qu'avec une intention ironique ou méprisante.)

DÉFROQUER (SE) v. pr. et **DÉFROQUER** v. intr. (de *froc*). Quitter le froc, l'état monastique, ecclésiastique : *Cet homme qui, étant entré dans les ordres, défroqua parce que sa cellule, au lieu d'ouvrir, comme il s'y attendait, sur un vaste paysage, donnait sur un mur* (A. Camus).

DÉFRUITER v. tr. Enlever le goût, le parfum du fruit : *Défruiter de l'huile d'olive.*

DEFTERDĀR n. m. Mot persan signif. *teneur de registres,* employé dans l'Empire ottoman pour désigner les intendants des finances des différentes provinces (Roumélie, Turquie d'Asie, Syrie-Egypte, Hongrie et provinces danubiennes). [A partir de Selim III (1789-1807), il y en eut trois : le premier, ou *buyuk defterdār,* était le ministre des Finances ; le deuxième était chargé de l'administration des impôts nouveaux institués par ce sultan, et le troisième de l'administration et de l'approvisionnement de la capitale.]

dégagé (chorégr.)

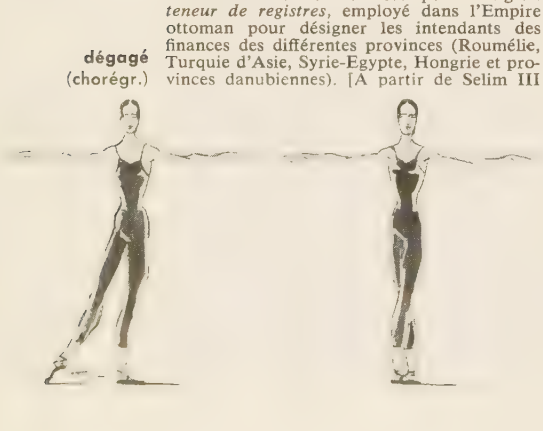

DEFUISSEAUX (Alfred), homme politique belge (Mons 1823 - *id.* 1901). Avocat, il publia le *Catéchisme du peuple,* organisa la grève de 1888, se rendit en France, puis fut impliqué dans l'affaire dite du « grand complot » et condamné à quinze ans de réclusion. Député de 1894 à 1901, il était le chef reconnu de la fédération socialiste borine. — Son frère LÉON (Mons 1841 - Bruxelles 1906), secrétaire de Jules Favre (1862-1863), fut élu membre de la Chambre des représentants pour Mons, de 1870 à 1881. Socialiste militant, il siégea à l'extrême gauche, réclama le suffrage universel intégral et la révision de la Constitution. Il démissionna, prit une part active au mouvement socialiste, et fut impliqué dans un complot contre la sûreté de l'Etat (1904).

DÉFUNT, E adj. et n. (lat. *defunctus,* qui a accompli [en particulier sa vie]). Mort, décédé : *Leurs compagnons défunts. Les défunts ont toutes les vertus.* ‖ Qui a cessé d'être : *Royauté défunte.*

DEGA n. f. V. DĀGA.

DÉGAGÉ, E adj. Libre, aisé (au *pr.* et au *fig.*) : *Taille dégagée. Air dégagé. Ton dégagé.*

DÉGAGÉ n. m. Mouvement de danse qui sert à libérer le pied qui se prépare à exécuter un pas et à déplacer le poids du corps. (Exécuté en glissant sur le sol, une jambe s'écarte du pied de position, pour se porter en avant, en arrière ou de côté. Il y a des dégagés à terre, en l'air, et des dégagés sautés, à la seconde, en quatrième devant et en quatrième arrière.)

DÉGAGEMENT n. m. Action de dégager (ce qu'on avait donné en gage) : *Le dégagement d'une montre ;* et, au *fig. : Le dégagement d'une parole donnée.* ‖ Action de retirer ce qui est engagé dans quelque chose : *Dégagement du bras, de la jambe.* ‖ Action de débarrasser de ce qui encombre : *Dégagement d'une voie, d'un champ de tir.* ‖ Emanation, production : *Un dégagement de vapeurs.*
— Aéron. Séparation d'un avion du groupe avec lequel il volait en formation.
— Archit. Communication établie d'une pièce à une autre, ou de l'intérieur à l'extérieur.
— Constr. *Dégagement de secours,* ensemble des moyens mis à la disposition du personnel ou du public, pour lui permettre de gagner, aussi rapidement que possible, l'extérieur d'un local ou d'un bâtiment, en cas de sinistre. (Ces moyens comportent généralement : des sorties de secours [portes], des balcons, des échelles et des escaliers de secours.)
— Grav. Action de repasser la pointe autour des traits gravés, pour enlever le métal ou le bois des vides.
— Mécan. Angle que fait un outil avec le plan normal de la pièce à travailler, pour que les copeaux détachés se dégagent facilement. ‖ Gorge faite dans une pièce à rectifier, afin de permettre à la meule d'aller à fond de course sans entamer la face adjacente.
— Mil. *Dégagement des cadres,* réduction de l'effectif des cadres d'une armée, entraînant le licenciement d'un nombre correspondant d'officiers et de sous-officiers. (V. part. *encycl.*)
— Min. *Dégagement instantané,* violent dégagement de gaz (grisou ou gaz carbonique), qui se fait de façon presque explosive dans un avancement de galerie ou dans un chantier au charbon, accompagné d'importantes projections de charbon broyé et de *folle farine.* (V. part. *encycl.*)
— Obstétr. Temps terminal de l'accouchement, au cours duquel différentes parties du fœtus franchissent le détroit inférieur et l'orifice vulvaire : *Dégagement de la tête, des épaules, du siège.*
— Sports. Action d'envoyer le ballon loin de son camp, au football ou au rugby. ‖ *Dégagement en touche,* envoi du ballon d'un coup de pied au-delà de la ligne de touche. ‖ Pour l'escrime, v. part. *encycl.*
— Sylvic. *Dégagement de semis,* opération qui consiste à favoriser le développement des essences précieuses en coupant les essences secondaires gênantes.
— ENCYCL. Mil. *Dégagement des cadres.* Les mesures de réduction du nombre des cadres allant à l'encontre de leurs statuts légaux, qui excluent tout licenciement arbitraire (loi du 19 mai 1834 pour les officiers), font toujours l'objet de textes législatifs dits « lois de dégagement des cadres ». Ils interviennent fréquemment au lendemain des guerres, sous la pression des nécessités budgétaires et de considérations politiques. Ce fut le cas des mesures visant les demi-soldes* en 1815, et des dispositions prises au lendemain de l'armistice de 1940, qui, par l'institution du congé d'armistice et l'abaissement des limites d'âge, permirent de réduire le nombre des cadres actifs. Mais le licenciement le plus important (il toucha 14 000 officiers) fut décidé par les lois du 2 novembre 1945 et du 5 avril 1946, destinées à permettre l'intégration des cadres issus de la Résistance et à éliminer ceux qui n'avaient pas pris une part active aux combats de la Libération. Les officiers furent dégagés des cadres soit d'office, soit sur leur demande. Une mesure semblable a été prise en 1963 à la suite de la diminution brutale des effectifs de l'armée de terre consécutive à la fin de la guerre d'Algérie.
— Min. Les mines sujettes à des *dégagements instantanés* sont généralement des mines profondes, avec des couches à épontes raides, dans des bassins miniers géologiquement tourmentés (par exemple, le bassin du Gard). Certains dégagements instantanés ont été très importants : le gaz carbonique envahissant toute la mine jusqu'à se déverser au jour, et la folle farine se répandant sur des centaines de mètres de galeries. La lutte contre les dégagements instantanés comporte généralement l'exécution de tirs d'explosifs importants, appelés *tirs d'ébranlement,* allumés électriquement de la surface, lorsque la mine a été entièrement évacuée. On provoque ainsi des ébranlements propres à déclencher un dégagement instantané qui se préparerait dans des terrains en équilibre de tension instable.
— Sports. En escrime, le *dégagement* consiste à faire passer, à l'aide d'un doigté, la pointe de son épée du côté opposé à celui où elle est engagée. Le dégagement se fait en dessous du fer. Le double dégagé ou une-deux, ainsi que son nom l'indique, consiste en deux dégagés successifs ; le une-deux-trois se compose de trois dégagés ; mais ces deux derniers coups, très brillants dans la salle d'armes, sont peu usuels sur le terrain. Les dégagés se parent le plus communément par une simple opposition de la main et du fer ; les une-deux et une-deux-trois réclament plus souvent des contres de quarte ou de tierce.

DÉGAGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Retirer une chose donnée en gage : *Dégager ses bijoux.* ‖ Délivrer, libérer : *Dégager un bataillon encerclé. Dégager sa main. Il se dégagea de la tenaille* [de la main] *qui l'avait saisi* (Hugo). ‖ Débarrasser de ce qui encombre, qui gêne ; laisser libre : *La rue s'est dégagée. La porte fut dégagée, Julien put entrer* (Stendhal). *La chemise, légèrement échancrée, dégageait la naissance du cou* (R. Martin du Gard). ‖ Faire ressortir, donner un air dégagé à : *Habit qui dégage bien la taille.* ‖ Produire une émanation, un dégagement de : *Fleurs qui dégagent un parfum délicieux ;* et, au *fig. : La poésie dégage de l'héroïsme* (Hugo). *Un homme* [...] *dont le masque volontaire dégageait une impression de droiture et de force* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* Soustraire à une obligation : *Dégager sa parole. Se dégager d'une promesse* (et simplement *se dégager*).
— Aéron. Effectuer un dégagement.
— Archit. Pratiquer un dégagement.
— Ch. de f. *Dégager un canton,* quitter un canton, en parlant d'un train. ‖ *Dégager la voie, le gabarit,* ôter du voisinage de la voie toute pièce susceptible d'être heurtée par un véhicule en mouvement ; s'éloigner de la voie.
— Chim. Séparer un produit volatil d'une combinaison : *Dégager l'hydrogène de l'eau.*
— Chorégr. Lever une jambe et la tendre devant, derrière ou de côté, soit à terre, à la demi-hauteur ou à la hauteur.
— Grav. Repasser la pointe autour des traits gravés, pour enlever le métal ou le bois des vides.
— Mar. Mettre de l'ordre : *Dégager un coin de batterie.* ‖ Faire évacuer une partie quelconque d'un navire : *Dégager le gaillard*

d'avant. ‖ *Dégager un cordage,* le faire parer quand il est engagé. ‖ *Pont dégagé,* pont facile à parcourir.
— Méd. Délivrer d'une congestion, d'une oppression : *Dégager le cerveau, la poitrine.*
— Rel. Ouvrir le livre relié après la couvrure, en décollant les gardes et en humectant les remplis de la peau pour éviter une déchirure.
— Sports. *Dégager la balle,* l'envoyer aussi loin que possible (au football, au rugby, etc.). ‖ *Dégager ses buts,* éloigner l'équipe assaillante.
— Technol. *Dégager une moulure,* la détacher de son champ. ‖ *Dégager une pierre,* la dépouiller de la matière superflue.
— ***Se dégager*** v. pr. Emaner, être exhalé : *L'air d'innocence et de mystère qui se dégageait de ce décor charmant* (Carco). ‖ *Le ciel, le temps se dégage,* les nuages ou la brume se dissipent.

DÉGAINE n. f. (déverbal de *dégainer*). *Fam.* Attitude, allure (avec une intention défavorable) : *Voyez donc cette dégaine!*

DÉGAINEMENT n. m. Action de dégainer.

DÉGAINER v. tr. Tirer de sa gaine, de son fourreau (une arme) : *Dégainer son poignard, son sabre.* ‖ *Absol.* Tirer une arme.

DÉGALONNER v. tr. Ôter les galons de : *Dégalonner un habit.*

DÉGAMÉ n. m. Bois du commerce, d'origine américaine, fourni par le *Calycophyllum candidissimum* (famille des rubiacées). [C'est un bois fin, dur, uni, se travaillant facilement, susceptible d'un beau poli, mais peu résistant; il est utilisé en ébénisterie et dans la fabrication des outils, des archets, des barattes, etc.]

DÉGANTER v. tr. Retirer les gants de : *Se déganter avant d'entrer.*

DEGANYA ou **DEGANIYA,** localité de l'Etat d'Israël, sur la rive sud du lac de Tibériade; 400 hab. Etabli en 1909, ce fut le premier établissement collectif de Palestine. En 1948, la population repoussa une attaque des forces arabes. Musée d'histoire naturelle Beit-Gordon. Cultures maraîchères et fruitières (oranges).

DÉGARNIR v. tr. Dépouiller de ce qui garnit, de ce qui orne, de ce qui protège : *Un arbre qui se dégarnit. Un front dégarni. Dégarnir une place forte. Dégarnir un salon, une cheminée, un chapeau. Dégarnir un navire de ses agrès.*
— Ch. de f. *Dégarnir une voie,* enlever le ballast qui entoure ou recouvre les traverses d'une voie ferrée.
— Mar. Enlever tout le gréement d'un mât. ‖ Enlever la garniture de fourrage et de luzin* qui revêt l'épissure d'un œil. ‖ *Dégarnir la chaîne,* faire sortir les mailles de la chaîne du barbotin, du cabestan ou du guindeau.

DÉGARNISSAGE n. m. Action de dégarnir.
— Constr. Action de défaire le jointement d'une muraille.

DÉGARNISSEMENT n. m. Action de dégarnir; état qui résulte de cette action.

DÉGARNISSEUSE n. f. Machine montée sur essieux ou sur boggies, équipée, d'une part, d'appareils lui permettant de soulever la voie et, d'autre part, de chaînes à godets qui, sous cette voie soulevée, dégarnissent la plateforme du ballast. (Celui-ci est alors envoyé soit vers des trommels* de criblage, soit sur des wagons d'évacuation.)

DEGAS (Edgar), peintre français (Paris 1834 - *id.* 1917). Après avoir fait des études de droit, il devient en 1855 élève de Lamothe à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. L'exemple d'Ingres l'incite à aller travailler en Italie. Il y passe les années 1856 et 1857, copiant les maîtres de la Renaissance. Si son art, à cette époque, est très traditionnel, déjà s'y manifeste une forte personnalité, qui s'affirme dans *la Famille Bellelli* (1860), *Sémiramis construisant une ville* (v. 1860 - 1865), *les Malheurs de la ville d'Orléans* (v. 1865), où se rencontrent les influences d'Ingres et de Puvis de Chavannes, *le Basson Dilhau à l'orchestre de l'Opéra* (1868), toiles conservées au Louvre (salles du Jeu de paume). Félix Bracquemond l'a initié dès 1853 à la technique de l'eau-forte, puis Degas a eu la révélation des estampes japonaises, dont les audacieuses mises en page l'inspireront fréquemment. Dans toute la première partie de sa vie, il est tiraillé entre le désir de respecter la tradition, le souci de traduire la vie de son temps et le goût d'expérimenter des techniques nouvelles. Comme Ingres, il attache plus d'importance à la forme qu'à la couleur, et il dessine sans cesse. En 1870, il s'engage comme canonnier et fait la connaissance d'Henri Rouart, capitaine de sa batterie. C'est dans la famille Rouart qu'il rencontrera Edouard Manet, Berthe Morisot, Stéphane Mallarmé, Paul Valéry. En 1872, il s'embarque pour les Etats-Unis; il y peint un *Comptoir de coton à La Nouvelle-Orléans,* ville natale de sa mère, où il atteint son point d'équilibre.
Il participe à la première exposition du groupe impressionniste (1874); à la deuxième (1876), il envoie vingt-quatre tableaux, aussi mal accueillis par la critique et le public que ceux de ses camarades; à l'exposition suivante, en 1877, et à celle de 1879, il présente vingt-cinq toiles. Degas n'a de commun avec ces artistes que le désir de tirer la peinture des conventions dans lesquelles elle s'enlise; ses recherches sont très proches de celles des écrivains naturalistes et du critique Duranty, dont il est l'ami : il multiplie les portraits et les scènes de genre, qui, par leurs hautes qualités picturales, s'élèvent au-dessus de l'anecdote (*les Repasseuses* [musée du Louvre]; *Bouderie,* 1872; *le Viol,* 1875; *l'Absinthe,* posée par l'actrice Ellen André et le graveur Desboutin, 1877 [musée du Louvre]). Le théâtre, le concert l'attirent et il fixe les attitudes des danseuses de l'Opéra, dont il fréquentera toute sa vie le foyer (*Mlle Fiocre dans le ballet de « la Source »,* 1868; *le Ballet de « Robert le Diable »,* 1872; *la Classe de danse,* 1872, musée du Louvre). Les courses de chevaux, le cirque (*Miss Lola au cirque Fernando*) sont pour lui de constants sujets d'inspiration. Son caractère difficile conduit Renoir, Monet, Sisley à renoncer à participer à ses côtés aux expositions qui, peu à peu, rendent son nom familier aux amateurs. Profondément misanthrope, il crible de mots acerbes ses amis eux-mêmes. A la fin de sa vie, sa vue s'affaiblit de telle sorte qu'il doit renoncer à la peinture. Il utilise de plus en plus le pastel, qui lui permettra de réaliser ses derniers chefs-d'œuvre (Cabinet des dessins du Louvre, National Gallery), presque tous des nus féminins traités avec une grande liberté de déformation expressive, de composition, de mise en page. Il s'essaie à la poésie, à la photographie, à la sculpture, modèle d'admirables danseuses. On peut le considérer comme un des plus grands novateurs de son temps; « le dessin n'est pas la forme, disait-il, mais la manière de voir la forme ». Son influence s'est exercée sur Toulouse-Lautrec, Bonnard, Vuillard, Suzanne Valadon (qui fut son modèle). Ses monotypes pour *la Maison Tellier,* de Maupassant, ont été publiés par Ambroise Vollard. Il est représenté dans la plupart des grands musées du monde. (→ Biblio.)

« Sur la plage »
National Gallery

Edgar DEGAS

« la Classe de danse »
Louvre

v. hors-texte en couleurs
IMPRESSIONNISME
tome VI, entre pp. 78-79

DÉGASCONNER v. tr. Faire perdre les manières, le parler ou l'accent gascon à.

DÉGASOLINAGE n. m. (du préf. *dé,* et de *gasoline*). Pétr. Récupération des hydrocarbures liquides contenus dans un gaz naturel. (On écrit aussi DÉGAZOLINAGE.) [Syn. DÉSESSENCIATION.]
— ENCYCL. Le *dégasolinage,* qui s'effectue à proximité du gisement, utilise l'absorption pour retenir la gasoline; on obtient ainsi un gaz sec, plus facile à distribuer. La gasoline est stabilisée (ou fractionnée) en essence, butane et propane.

DÉGASOLINER v. tr. Pétr. Traiter un gaz naturel pour en séparer les hydrocarbures liquides. (On écrit aussi DÉGAZOLINER.) [Syn. DÉSESSENCIER.]

DE GASPERI (Alcide), homme politique italien (Trente 1881 - Valsugana 1954). A vingt-quatre ans, il assume la direction du journal *Il Nuovo Trentino.* Elu député au Parlement autrichien (1911), il y prononce de multiples discours pour la défense des droits des Italiens soumis à l'Autriche. Devenu citoyen italien, il préside à Bologne, en 1919, le premier congrès du nouveau Parti populaire, d'inspiration démocrate chrétienne. Elu député de Trente en 1921, il devient président du groupe parlementaire de ce parti, mais il est arrêté par le gouvernement fasciste, décidé à l'élimination complète du P. P. I., et condamné à quatre ans de prison (1926); il devient ensuite bibliothécaire à la Vaticane.
La chute du régime le ramène bientôt au premier plan. Après la libération de Rome, nommé secrétaire du parti démocrate chrétien, il entre comme ministre sans portefeuille dans le premier cabinet Bonomi; celui-ci, dans son second cabinet, puis Parri lui confient ensuite les Affaires étrangères, qu'il conserve quand il devient président du Conseil le 10 décembre 1945. Après la proclamation de la République, qu'il avait favorisée en juin 1946, il demeure chef du gouvernement jusqu'au 28 juillet 1953 et signe avec les Alliés le traité de paix, qu'il fait ratifier par le Parlement, ainsi que la nouvelle Constitution, qui entérine les accords du Latran passés par Mussolini avec le Saint-Siège en 1929. Pour ces deux votes essentiels les communistes s'étaient unis à la nouvelle majorité démocrate chrétienne. Néanmoins, De Gasperi se sépare d'eux et des socialistes de la tendance Nenni le 1er juin 1947. Ayant déjà remanié plusieurs fois son cabinet, il constitue alors son cinquième ministère, mais abandonne les Affaires étrangères au comte Sforza et se réserve l'Intérieur. Dans une série de congrès nationaux de son parti, il réussit à en concilier les diverses tendances, mais échoue en voulant s'assurer le concours stable des petits groupes minoritaires (libéraux, socialistes saragatiens ou réformistes, républicains historiques). Il engagea dans l'Italie méridionale et centrale une vaste réforme agraire et se montra, à l'extérieur, un partisan résolu de l'entente avec les pays occidentaux, l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis. Après l'échec de son huitième gouvernement, qui était le premier homogène, il demeura secrétaire général de son parti jusqu'en juillet 1954 et fut élu président de la C. E. C. A. (mai 1954).

Edgar DEGAS
par lui-même
Louvre

Alcide DE GASPERI

DÉGÂT n. m. (déverbal de l'anc. verbe *dégaster,* doublet de *dévaster*). Destruction,

Phot. National Gallery, Giraudon, Bulloz, A. F. P.

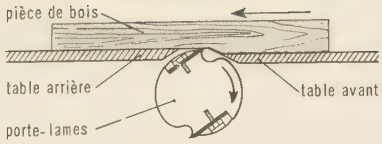

dégauchisseuse

ravage dus à une cause violente (tempête, passage d'une armée, etc.) : *Dégâts causés par la grêle.* || Détérioration, dommage : « *Les compagnies* [d'assurance] *paient les objets brûlés pourvu que le dégât ait eu lieu dans votre domicile.* » (Maupassant).

— Min. *Dégât de surface,* dommage causé à la surface du sol par l'affaissement consécutif à l'exploitation souterraine.

— Encycl. Min. Les *dégâts de surface* consistent en lézardes et faux aplombs des murs, désordres dans les portes, fenêtres qui joignent mal, planchers inclinés, fuites dans les canalisations souterraines d'eau et de gaz, rampes anormales des voies ferrées, inondation des terrains affaissés à proximité d'une rivière, modification du plan d'eau d'un canal, assèchement des puits d'eau potable par suite de la fissuration des terrains imperméables sous-jacents. L'exploitant de la mine est responsable des dégâts de surface causés par son exploitation.

DÉGAUCHIR v. tr. Redresser une pièce qu'un traitement mécanique ou thermique a déformée. || Fixer la position d'une pièce sur une machine-outil, où elle doit subir une opération d'usinage. || Dresser deux faces adjacentes d'une pièce de bois ou de métal. || *Fig.* et *fam.* Corriger la gaucherie de : *Dégauchir un enfant.*

DÉGAUCHISSAGE n. m. Action de dégauchir.

— Encycl. Le *dégauchissage* du bois a pour but de dresser une des surfaces brutes de sciage d'une pièce de bois, c'est-à-dire de la planer. C'est la première phase du corroyage.

DÉGAUCHISSEUSE n. f. Machine-outil à travailler le bois, qui sert à dresser l'une des faces d'une planche, et qui a remplacé le riflard et la varlope.

— Encycl. La *dégauchisseuse* est constituée par deux tables métalliques entre lesquelles un porte-lames tourne a la vitesse de 4 000 à 6 000 tr/mn. L'ouvrier présente le bois sur la table avant et le fait avancer en appuyant. La différence de hauteur entre la table avant et la table arrière détermine le plan de dégauchissage et la hauteur du copeau. La hauteur des tables peut se régler par des vis sans fin et des volants qui les font glisser le long de deux plans inclinés sur lesquels elles reposent. Un guide permet d'appuyer l'un des bords de la planche à dresser. L'outil est constitué de lames minces fixées sur un porte-outil cylindrique. La dégauchisseuse est une machine de base dans l'industrie du bois.

DEGAULLE (Jean-Baptiste), ingénieur de la marine français (Attigny, Champagne, 1732 - Honfleur 1810). Il se fixa au Havre, où il professa l'hydrographie. Il inventa divers instruments nautiques, publia de bonnes cartes marines et construisit des phares sur les jetées du Havre et de Honfleur.

DE GAULLE (Charles). V. Gaulle (Charles de).

DÉGAUSSEMENT n. m. (de *gauss*). Neutralisation du magnétisme d'un navire métallique, au moyen de plusieurs circuits installés sur le pourtour ainsi qu'à l'intérieur de la coque et parcourus par un courant continu.

— Encycl. La ceinture de *dégaussement* fut inventée en novembre 1939 par le service britannique des essais de mines du *Vernon,* aussitôt après la capture de la première mine magnétique non éclatée, à Shoeburyness, dans l'estuaire de la Tamise. Cette invention évita la destruction de milliers de navires.

DÉGAZAGE n. m. Industr. Extraction des gaz dissous dans un liquide, absorbés par un solide ou adsorbés par une surface : *Le dégazage des eaux d'alimentation des chaudières à vapeur réduit les risques de corrosion du métal en éliminant l'oxygène et l'anhydride carbonique.* (V. part. *encycl.*)

— Mar. Opération ayant pour but de débarrasser les citernes d'un pétrolier (qui vient de terminer le déchargement de sa cargaison) de tous les gaz et dépôts qui y subsistent. (V. part. *encycl.*)

— Mat. plast. Opération d'ouverture d'un moule pendant un temps très court, au début de la cuisson : *Le dégazage permet aux gaz et à la vapeur de s'échapper de la matière à mouler, et empêche la formation de cloques dans les objets de grosse épaisseur.*

— Min. Opération par laquelle on draine le grisou dans une mine de charbon. (V. part. *encycl.*)

— Pétr. Extraction d'hydrocarbures gazeux ou volatils contenus dans le pétrole brut, l'essence, etc., afin d'en abaisser la tension de vapeur. (Syn. stabilisation.)

— Encycl. Industr. Le *dégazage* est pratiqué sur l'eau d'alimentation des chaudières, pour éviter les corrosions que pourrait y provoquer l'oxygène dissous dans l'eau. L'attaque du fer par l'oxygène est un phénomène électrolytique, ainsi que l'a montré Evans. Lorsque deux électrodes de fer identiques sont plongées dans une même solution et que de l'air est insufflé au voisinage de l'une d'elles, celle-ci acquiert un potentiel positif, et un courant circule entre les deux électrodes si elles sont mises en communication.

Une hétérogénéité dans la teneur en oxygène dissous dans l'eau au contact de la paroi d'un tube de chaudière ou d'économiseur crée un élément de pile ; le pôle négatif (—) est attaqué et il s'y forme une piqûre par corrosion. Les corrosions par l'oxygène se forment de préférence dans les parties où l'augmentation de température provoque le dégagement de ce gaz ; c'est le cas de l'économiseur, particulièrement sensible à la corrosion. Il convient donc de faire disparaître toute trace d'oxygène. Des expériences ont montré que la réduction de 7 à 0,5 cm^3 d'oxygène par litre d'eau a eu pour effet de décupler la durée du fer soumis à l'effet de l'eau. Le condenseur étant par lui-même un appareil de dégazage physique, il faut éviter que l'eau qui en sort se sature à nouveau d'oxygène. Il faut donc éviter les bâches et, en général, les appareils dans lesquels l'air peut se trouver en contact avec une grande surface d'eau d'alimentation déjà dégazée. A la sortie du condenseur, l'eau contient de 0,08 à 0,15 cm^3 d'oxygène par litre d'eau. On peut encore l'envoyer aux pompes alimentaires avec 0,2 cm^3 par litre, mais, pour peu qu'il existe des bâches, la teneur remonte vite à 2 cm^3 par litre. On a pratiqué le dégazage de l'eau complémentaire seule en la faisant passer en premier lieu par le condenseur, mais, pour que ce dégazage soit efficace, l'eau doit être introduite à une température de 40 °C à 45 °C, et elle entre en ébullition dès son entrée dans le condenseur sous l'influence du vide.

— Mar. Le *dégazage* doit s'effectuer au large pour ne pas risquer de polluer les côtes voisines avec les résidus rejetés. Il comporte l'aération des citernes, leur lavage, parfois l'envoi de vapeur d'eau sous pression, ou steamage, et l'enlèvement des résidus, ou sédiments. En raison de l'importance des pollutions, on développe les stations de dégazage terrestres, avec récupération des produits de nettoyage.

— Min. Le *dégazage* se fait généralement par des trous de sonde que l'on fait à partir de galeries, au voisinage de l'exploitation ; ces trous traversent les terrains stériles surmontant la couche exploitée, et, par les fissures provoquées dans les terrains par les mouvements consécutifs à l'exploitation, le grisou s'y déverse. On scelle par du ciment un tuyau à l'entrée du trou de sonde, et on le réunit à une canalisation de grisou qui remonte jusqu'au jour. Un *extracteur* placé en surface permet de régler la dépression qui règne dans la canalisation ; elle ne doit pas être trop forte pour éviter les rentrées d'air ; on contrôle constamment l'analyse du gaz extrait, et notamment les teneurs en O, CO_2 et N (oxygène, gaz carbonique et azote). Dans les mines très grisouteuses, le dégazage permet de diminuer notablement la teneur en grisou de l'atmosphère des chantiers et galeries, et le grisou extrait constitue une recette non négligeable comme gaz riche combustible.

DÉGAZER v. tr. Chasser les gaz dissous de : *Dégazer un liquide.*

— Pétr. Extraire le gaz contenu dans un produit pétrolier. (Syn. stabiliser.)

DÉGAZEUR n. m. Substance introduite dans un tube électronique, afin d'en accentuer le vide par une action chimique ou physique sur les gaz résiduels. (Syn. getter.)

— Industr. Appareil destiné à extraire les gaz dissous dans un liquide, en particulier dans l'eau d'alimentation d'une chaudière. (V. part. *encycl.*)

— Pétr. Appareil indicateur permettant de déceler des traces de gaz hydrocarbures dans la boue ou dans les déblais de forage.

— Encycl. Industr. Les *dégazeurs* peuvent agir chimiquement ou physiquement.

Dans un dégazeur chimique, l'oxygène dissous dans l'eau est absorbé par passage de celle-ci sur la tournure de fer, d'une nature plus oxydable que l'acier des chaudières, et contenue dans des cylindres intercalés soit sur l'aspiration, soit sur le refoulement des pompes alimentaires. Un tel dégazeur ne permet pas d'abaisser suffisamment la teneur en oxygène ; il est à peu près abandonné et l'on a plutôt recours à des dégazeurs physiques.

Un dégazeur physique se compose d'un cylindre vertical dans lequel un injecteur fait le vide. L'eau venant de la bâche coule en cascade à la partie supérieure de l'appareil, où elle subit un dégazage partiel, puis elle tombe sur un faisceau tubulaire chauffé par de la vapeur prélevée sur la turbine ou provenant des auxiliaires. Plus la température est élevée et plus la pression de l'oxygène extrait est élevée, et, partant, plus le volume à extraire est réduit ; c'est pourquoi cette deuxième partie du dégazeur est chauffée.

Un bon dégazeur abaisse la teneur en oxygène à 0,02 cm^3 d'oxygène par litre d'eau.

DÉGAZOLINAGE n. m. Pétr. V. dégasolinage.

DÉGAZOLINER v. tr. Pétr. V. dégasoliner.

DÉGAZONNAGE ou **DÉGAZONNEMENT** n. m. Action d'enlever le gazon : *Le dégazonnage d'un pré.*

— Encycl. Le *dégazonnage* permet d'opérer le nivellement, l'exhaussement, etc., d'une pelouse sans qu'on ait à redouter de voir celle-ci privée de gazon pendant un certain temps. On découpe des carrés de gazon, et on les soulève, puis on les place les uns sur les autres (l'herbe de l'un en contact avec l'herbe de l'autre), pour les conserver ainsi jusqu'au moment où les travaux sont achevés ; on les replace alors les uns à côté des autres ; un arrosage abondant, précédé d'un battage, en active la reprise.

DÉGAZONNEUSE n. f. Charrue spéciale à soc plat et large, au moyen de laquelle on découpe et soulève le gazon en tranches.

DE GEER, famille suédoise d'origine belge, dont l'ancêtre connu le plus ancien est Lambert **De Geer de Chainée,** de Liège († 1399). Etablie en Suède en 1641, cette famille y fut anoblie. Deux branches portant ce nom assurent encore aujourd'hui sa descendance.

DE GEER (Charles, vicomte), homme politique suédois (1747-1805). Officier de la garde royale, chambellan de la reine (1764), il était considéré comme le plus grand magnat de Suède. Entré au Parlement en 1778, il fut, avec Axel von Fersen, dès 1786, l'un des chefs de l'opposition contre le roi, en particulier, lors du *plenum plenarum* de 1789, et fut arrêté, avec d'autres chefs de l'opposition, lors du coup d'Etat du 20 février. Rentré au Parlement en 1792, il s'y montra moins actif et, devenu « modéré », désapprouva les activités démocrates radicales des Jacobins (1800).

DE GEER (Louis, baron), homme politique suédois (Finspang 1818 - Truedstorp 1896). De tendance libérale, il chercha à promouvoir l'influence des classes moyennes ; après une réforme municipale (1862), il réussit à faire voter la transformation du *Riksdag* (assemblée des quatre ordres : clergé, noblesse, bourgeoisie, paysan) en deux chambres. Si, dans la première, dominait encore le corps nobiliaire, la seconde assurait la prépondérance de la bourgeoisie et des paysans. Premier ministre (1876-1880), il introduisit la liberté religieuse et réforma le code pénal.

DÉGEL n. m. (préf. priv. *dé,* et *gel*). Fonte des neiges, des glaces, par suite de l'élévation de la température. (Le dégel se produit au printemps. Il met fin à la rétention nivale, provoque la débâcle des cours d'eau, et donc, souvent, des inondations.) || *Fig. Dégel diplomatique,* retour à de meilleures relations diplomatiques.

DÉGELÉE n. f. *Pop.* Volée de coups.

DÉGELER v. tr. (Se conj. comme *geler.*) Faire cesser la congélation de : *Dégeler de l'huile en l'approchant du feu.* || *Par extens.* Chauffer : *Se dégeler les pieds.* || *Fig.* Réchauffer, tirer de sa froideur, de son indifférence : *Cet artiste a réussi à dégeler les spectateurs.*
— Fin. Libérer des crédits qui étaient gelés, bloqués.
◆ V. intr. Cesser d'être gelé : *Rivière qui dégèle.* || *Pop.* Mourir.
◆ V. impers. : *Il dégèle,* les glaces, les neiges fondent.
— ***Se dégeler*** v. pr. *Fig.* Perdre sa froideur, son flegme : *Convive qui n'a commencé à se dégeler qu'au dessert.*

DÉGÉNÉRATIF, IVE adj. Pathol. Qui a le caractère de la dégénération : *L'arthrose est une lésion dégénérative.*

DÉGÉNÉRATION n. f. Action de dégénérer, de passer à un état inférieur ; résultat de cette action : *La dégénération d'une famille.*

DÉGÉNÉRÉ, E adj. Math. *Matrice dégénérée,* v. MATRICE. || *Matrice dégénérée d'ordre S,* matrice dont au moins un des mineurs d'ordre S (obtenus en supprimant S lignes et S colonnes) est différent de zéro, les mineurs d'ordre inférieur à S étant tous nuls.
— Physiq. nucl. *Matière dégénérée,* ensemble d'atomes qui ont, en raison d'une température très élevée et d'une très forte pression, perdu la totalité de leurs électrons planétaires. (Réduits à leurs noyaux, ces atomes constituent une matière qui peut atteindre une densité extraordinairement élevée. Les naines blanches semblent ainsi constituées, tels le compagnon de Sirius, de densité 200, et l'étoile de Wolf 457, qui possède une densité de 80 000. Ces valeurs, déduites de la connaissance des masses et des volumes, ont été confirmées par le décalage des raies spectrales prévu par les théories relativistes.)

DÉGÉNÉRÉ, E n. Personne chez laquelle on constate une dégénérescence physique, intellectuelle ou morale : *Les criminels ne sont parfois que des dégénérés.* (Syn. TARÉ.)

DÉGÉNÉRER v. intr. (lat. *degenerare ;* du préf. *de* et du nom *genus, -eris,* race). [Se conj. comme *accélérer,* avec l'auxil. *avoir.*] S'abâtardir, perdre les qualités de sa race : *Animaux qui dégénèrent.* || Passer à un état inférieur : *Le blé dégénère dans un mauvais terrain.* || — *Fig.* Perdre de son mérite, de sa valeur physique ou morale : *Tout dégénère, tout se dégrade chez une nation dont la pensée est esclave* (B. Constant). || *Dégénérer en,* se changer en, aboutir à (en mauvaise part) : *Trop de bonté dégénère en bêtise. Tout est bien, pourvu que l'éclipse ne dégénère pas en nuit* (Hugo).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Dégénérer de,* déchoir de, s'éloigner de : *Dans la guerre contre les Morisques révoltés, il avait prouvé qu'il n'avait pas dégénéré du courage de ses aïeux* (Mérimée).
— Pathol. En parlant d'une maladie, de bénigne, devenir grave.

DÉGÉNÉRESCENCE n. f. Pathol. Altération cellulaire entraînant la destruction du cytoplasme et du noyau. (V. part. *encycl.*) || Processus morbide qui aboutit soit à la mort immédiate, s'il s'agit d'un être unicellulaire, soit à des troubles plus ou moins graves et finalement à la mort, s'il s'agit des cellules d'organes essentiels chez un être complexe. || *Dégénérescence wallérienne,* ensemble des modifications qui se produisent dans les fibres nerveuses séparées par section du corps cellulaire du neurone. || Syn. de CANCÉRISATION : *Dégénérescence d'un kyste de l'ovaire.*
— Phytopathol. Terme utilisé pour désigner certaines maladies à virus de plantes à multiplication végétative. (Les symptômes s'accentuent de génération en génération, et la production diminue rapidement. Les maladies de dégénérescence de la pomme de terre et la dégénérescence infectieuse de la vigne sont les plus connues.)
— Psychiatr. *Dégénérescence mentale,* état mental pathologique qui est constitutionnellement régressif par rapport à celui des procréateurs. (L'expression n'est plus guère employée.)
— ★ *espèce, évolution, hérédité, involution, monstruosité, maladie.*
— ENCYCL. Pathol. La *dégénérescence cellulaire* porte sur le cytoplasme et sur le noyau, ou sur le cytoplasme seulement quand il y a infiltration ou surcharge, comme dans les cellules adipeuses ou muqueuses où, le noyau restant normal, la vie de la cellule peut continuer. Dans les dégénérescences cytoplasmiques, le cytoplasme entre en dissolution (dégénérescence aqueuse) ou bien se coagule. Dans ce dernier cas, le corps cellulaire s'hypertrophie et se charge de granulations (dégénérescence granuleuse), ou devient homogène et transparent comme du verre (dégénérescence hyaline). Ces deux formes de dégénérescence résultent de modifications dans l'état colloïdal du cytoplasme. En d'autres circonstances, celui-ci élabore des substances anormales en quantité notable, telles que des graisses (dégénérescence graisseuse) ; des hydrates de carbone (dégénérescence glycogénique) ; des matières azotées (dégénérescence muqueuse, amyloïde, pigmentaire) ; des matières minérales (dégénérescence calcaire).
Dans la *dégénérescence nucléaire,* le noyau peut conserver son intégrité en cas de surcharge, comme dans les cellules adipeuses, et alors la vie cellulaire peut continuer. Mais, si le noyau est atteint, la mort de la cellule est fatale. La dégénérescence nucléaire est indiquée par l'état de la chromatine, qui tantôt se réunit en un bloc, tantôt se sépare en petites boules s'amassant à la face interne de la membrane nucléaire et se dispersant dans le cytoplasme quand cette membrane vient à disparaître (caryorrhexis) ; tantôt enfin se dissout dans le corps cellulaire à travers la membrane nucléaire qui se plisse (caryolyse). La dégénérescence apparaît primitive dans le noyau ou dans le cytoplasme ; dans le premier cas, la dégénérescence gagne fatalement le cytoplasme ; dans le second, le noyau n'est atteint que secondairement, et jusqu'à ce moment la cellule subsiste. C'est par le mécanisme de la dégénérescence cellulaire que se lèsent et se détruisent les organes au cours des maladies. Si le nombre des cellules détruites est suffisamment élevé, l'organe cesse de pouvoir remplir sa tâche et, s'il est essentiel, sa déficience fonctionnelle entraîne la mort de l'organisme. (→ Biblio.)

DE GENESTET (Petrus Augustus), poète hollandais (Amsterdam 1829 - Rozendaal 1861). La maladie l'ayant obligé à renoncer à son apostolat de pasteur, il publia des poésies d'une grande pureté, faite de mélancolie, de sensibilité et de mesure.

DEGENFELD, famille allemande d'origine souabe, connue depuis 1165, dont l'un des principaux membres est CHRISTOPH MARTIN, baron **von Degenfeld** (Eybach 1599 - *id.* 1653), qui combattit sous Wallenstein et Tilly, passa au service de Gustave-Adolphe, puis de la France (1635), enfin à celui des Vénitiens (1642) ; il combattit les Turcs et, en 1645, devint gouverneur de Dalmatie. Il eut six fils, dont l'un, HANNIBAL, eut une carrière tout aussi aventureuse (1648-1691), et une fille, MARIA SUSANNA LOYSA (v. art. suiv.)

DEGENFELD (Maria Susanna Loysa, baronne VON), fille du premier baron Christoph Martin (1636 - Heidelberg 1677), renommée pour sa beauté et ses qualités de cœur et d'esprit. Dame d'honneur, en 1650, de la princesse palatine Charlotte, elle devint ensuite l'épouse morganatique de l'Electeur palatin Charles-Louis.

DEGENFELD-SCHONBURG (August, comte VON), général autrichien (Nagykanizsa 1798 - Altmünster, près de Gmunden, 1876). Il prit part aux campagnes contre l'Italie, en 1848 et en 1859, et fut ministre de la Guerre de 1860 à 1864.

DEGEORGE (Charles), sculpteur et médailleur français (Lyon 1837 - Paris 1888). L'une de ses œuvres où se révèle le mieux son talent, et qui eut le plus de succès, est la médaille qu'il consacra aux élèves de l'Ecole des beaux-arts morts pendant la guerre de 1870-1871.

DÉGERMAGE n. m. Action de dégermer.

DÉGERMER v. tr. Enlever le germe de l'orge, dans les malteries. || Enlever les germes des pommes de terre conservées en cave.

DÉGERMEUR n. m. ou **DÉGERMEUSE** n. f. Appareil utilisé en brasserie pour enlever les radicelles du malt touraillé.

DEGERSHEIM, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), au S.-O. de Saint-Gall ; 3 200 hab. Station médicale.

DE GEYTER (Jan Julius), poète belge d'expression flamande (Lede, Flandre-Orientale, 1830 - Anvers 1905). Il a été l'un des animateurs du mouvement national flamand ; sa poésie est réaliste, souvent inspirée par son idéal politique.

DEGEYTER (Pierre), compositeur belge (Gand 1848 - Saint-Denis 1932). Ouvrier tourneur, il composa la musique de *l'Internationale** (1888).

DEGGENDORF, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur la rive gauche du Danube, en aval de Ratisbonne ; 16 300 hab. Eglises gothiques. Hôtel de ville du XVIe s. Industries textiles et métallurgiques.

DEGGUT n. m. Huile empyreumatique, obtenue en distillant l'essence de bouleau, et employée pour préparer le cuir de Russie.

DE GHELDERODE (Michel), auteur dramatique belge d'expression française (Ixelles-Bruxelles 1898 - Bruxelles 1962). Après avoir mené une vie d'aventures et exercé les métiers les plus divers, il se fit connaître par des contes, écrits simultanément en français et en néerlandais. Mais c'est son œuvre de dramaturge qui devait lui donner la notoriété : elle est truculente et colorée, originale jusqu'à l'excentricité par son mélange de foi religieuse et de blasphèmes, autant que par sa technique inspirée de l'art expressionniste. Parmi ses principales pièces, on citera : *Barrabas* (1931), *Hop signor !* (1942), *Escurial* (1948), *Fastes d'Enfer* (1949), *Sire Halewyn* (1950), *les Femmes au tombeau, Christophe Colomb, Mademoiselle Jaïre* et *la Grande Kermesse* (1953).

Michel DE GHELDERODE

DÉGINGANDAGE ou **DÉGINGANDEMENT** n. m. Allure dégingandée.

DÉGINGANDÉ, E [deʒɛ̃gɑ̃de] adj. et n. Qui est comme disloqué dans ses mouvements, sa démarche : *Une fille* [...] *qui poussait une bicyclette avec un dandinement de hanches si dégingandé* (Proust).

DÉGINGANDER v. tr. (anc. *déhingander ;* de l'anc. franç. *hinguer,* se diriger, croisé avec *ginguer,* gambader). Donner un air disloqué à l'attitude, à la démarche (employé surtout à la voix pronominale) : *Se dégingander.*

DÉGÎTER v. tr. Chass. Faire quitter son gîte : *Dégîter un lièvre.*

DÉGIVRAGE n. m. Action de dégivrer.
— ENCYCL. C'est surtout en aviation que le *dégivrage* est indispensable. Aux basses températures, la glace se dépose sur le bord d'attaque des ailes, sur les hélices et sur les gouvernes, provoquant une augmentation de poids, la déformation du profil des ailes, le déséquilibre de l'appareil et des vibrations anormales. Une technique éprouvée consiste à arroser constamment le rebord des ailes avec un mélange de liquides chimiques qui empêche la formation de la glace, ou encore à assurer sur la surface à protéger un suintement permanent d'huiles minérales ou de gelées de pétrole. Parfois, on recourt aux silicones, qui, en imperméabilisant toute surface, réduisent l'adhérence du givre. On utilise encore contre le givrage les dégivreurs pneumatiques, tubes de caoutchouc ou de Nylon, alternativement gonflés puis dégonflés, mis en marche automatiquement, et qui émiettent la couche de glace à mesure qu'elle se forme. Aux dégivreurs pneumatiques on tend à substituer les dégivreurs thermiques, qui, par apport de chaleur, empêchent la formation du givre. Pour le dégivrage des pare-brise de véhicules terrestres (automobiles, locomotives électriques, etc.), on utilise les essuie-glaces automatiques, le badigeonnage à l'alcool, les déflecteurs et le chauffage des glaces par une résistance électrique.

DÉGIVRER v. tr. Ôter le givre qui se forme dans certaines conditions d'humidité et de température.

DÉGIVREUR n. m. Dispositif utilisé pour le dégivrage* : *On utilise en aéronautique deux dispositifs principaux, le dégivreur pneumatique et le dégivreur thermique.*

DÉGLABRATION n. f. (de *glabre*). Chute des poils, des cheveux.

DÉGLAÇAGE ou **DÉGLACEMENT** n. m. Action de déglacer : *Un jour viendra où l'homme opérera le déglacement des pôles* (Toussenel). || Action d'enlever la glace ou la neige sur les voies publiques.
— Art culin. Action de déglacer.
— Technol. Action d'enlever le lustre du papier.

Phot. Bernand.

dégorgeoirs (technol.)

dégorgeoir (pêch.)

Robert DEGOS

DÉGLACER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Faire fondre la glace de : *Déglacer un bassin.* || *Fig.* et *fam.* Réchauffer : *Faire un bon feu pour déglacer un voyageur.*
— Art culin. Dissoudre, en le mouillant d'un peu de liquide, le jus caramélisé au fond d'une casserole. (On déglace au vin, à la crème, au vinaigre, etc.)
— Technol. Enlever le lustre : *Déglacer du papier.*

DÉGLACIATION n. f. Recul des glaciers. (Syn. RÉCESSION GLACIAIRE.)
— ENCYCL. Lorsqu'elle est suffisamment rapide, la *déglaciation* donne naissance à des formes de relief particulières. C'est notamment le cas pour les glaciers d'inlandsis à la fin de l'époque glaciaire, où une déglaciation accélérée s'est produite sous l'effet d'un intense réchauffement du climat : de très grandes masses d'eau de fonte ont été libérées à la surface de la glace ; elles s'y sont infiltrées et ont alimenté de puissants torrents sous-glaciaires qui ont édifié les ôs* et les eskers*. Ailleurs, ces eaux sous pression ont incisé des cañons sous-glaciaires dans la roche en place. La déglaciation a été également propice à l'abandon de moraines d'ablation*.

DÉGLAISAGE n. m. Trav. publ. Remplacement de la couche de glaise gélive par une couche de sable, de gravier ou de mâchefer, drainée latéralement sur une hauteur supérieure à la montée capillaire d'eau.

DEGLANE (Henri), architecte français (Paris 1855 - *id.* 1931). Prix de Rome en 1881, il collabora à la construction du Grand Palais (1900).

DEGLANE (Henri), champion français de lutte (Limoges 1901). Champion olympique de lutte en 1924, devenu professionnel, il fut l'un de ceux qui lancèrent le catch en France.

DEGLI ANTONI, compositeurs italiens de l'école bolonaise. — PIETRO (Bologne 1648 - *id.* 1720), l'un des fondateurs de l'Académie philharmonique, qu'il présida, publia des livres de sonates pour violon et b. c., pour orgue, des motets, messes, cantates, oratorios, opéras. Il épousa la Mignatta, cantatrice célèbre. — GIOVANNI BATTISTA (né à Bologne v. 1660), frère de Pietro, publia sept livres de musique instrumentale pour violon, orgue, violoncelle, clavecin. Les compositions des deux frères furent connues de Bach et de Händel.

DEGLI ARMATI (Salvino), physicien italien (Florence - † 1317). On le considère comme l'inventeur des besicles, vers 1285.

DÉGLINGUER v. tr. (du préf. *dé,* et *clin,* bordage d'une embarcation). *Fam.* Disloquer, détériorer : *Buffet déglingué. Voiture qui se déglingue.* (On a dit aussi DÉCLINQUER.)
— Mar. Syn. de DÉCLINQUER.

DÉGLOBULISATION n. f. Diminution du nombre des globules rouges.

DÉGLUER v. tr. Débarrasser de sa glu : *Les oisillons se dégluèrent.*

DÉGLUTINATION n. f. Linguist. Phénomène qui consiste à scinder les éléments d'un mot unique : « *L'agriotte* », « *m'amie* » *sont devenus ; la griotte, ma mie, par déglutination.* (Contr. AGGLUTINATION.)

DÉGLUTINÉ, E adj. Linguist. Se dit d'un mot qui est issu d'une fausse coupure : *Les formes déglutinées sont rares en français.*

DÉGLUTIR v. tr. (bas lat. *deglutire*). Avaler, ingurgiter : *Déglutir le bol alimentaire.*

DÉGLUTITION n. f. Opération par laquelle les aliments passent de la bouche dans l'estomac.
— ENCYCL. Broyés par les dents, les aliments sont rassemblés en boule par la langue, qui, s'appuyant sur la voûte palatine, les pousse sous la luette. A partir de ce moment, la boule (ou *bol alimentaire*) échappe à l'action de la volonté, car la présence de ce bol produit un mouvement ascendant réflexe du pharynx, suivi d'un mouvement descendant. Simultanément le voile du palais se relève pour fermer l'ouverture de l'arrière-cavité nasale et empêcher que les aliments n'y entrent ; par ailleurs, la glotte se clôt, l'œsophage et le larynx remontent, et l'épiglotte, en contact avec la base de la langue, se renverse et ferme la trachée. Dès que le bol alimentaire a franchi l'isthme du pharynx, il pénètre dans l'œsophage, lequel, par ses contractions, le force à descendre dans l'estomac. Le point de départ des réflexes de la *déglutition* réside dans l'excitation de la partie antérieure du voile du palais.

DÉGLYCÉRINATION n. f. Corps gr. Opération consistant à libérer la glycérine des combinaisons — et en particulier des glycérides — où elle est engagée. (Syn. HYDROLYSE, SCISSION.)

DEGO, comm. d'Italie, en Ligurie (prov. de Savone), au N.-N.-O. de Savone ; 2 700 hab. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens (13 avr. 1796).

DÉGOBILLAGE n. m. *Pop.* Action de dégobiller. (On dit aussi DÉGOBILLADE n. f.) || Matières vomies : *Le dégobillage d'un ivrogne.*

DÉGOBILLER v. tr. et intr. (du poitevin *gobille,* gorge). *Pop.* Vomir.

DE GOEJE (Michaël Jan), orientaliste hollandais (Dronrijp 1836 - Leyde 1909). Son activité a consisté à éditer les textes arabes les plus importants pour l'étude de l'histoire et de la géographie ; son édition des *Annales* d'Aṭ-Ṭabarī est un monument d'érudition, et sa *Bibliotheca geographorum arabicorum* est un riche recueil de textes géographiques arabes du Moyen Age.

DÉGOISEMENT n. m. Action de dégoiser : *Le dégoisement des commères.*

DÉGOISER v. tr. (de *gosier ;* d'abord *gazouiller* [en parlant d'oiseaux]). *Pop.* Débiter avec volubilité : *Dégoiser des injures.*

DÉGOMMAGE n. m. *Fam.* Mise en congé, destitution.

DÉGOMMAGE n. m. (de *dégommer*). Action de décoller les segments du piston d'un moteur à explosion. (Cette opération est presque inutile actuellement, en raison des caractéristiques améliorées des huiles employées pour le graissage, qui restent pratiquement insensibles à l'action de la chaleur.)
— Text. Opération consistant à enlever la colle incorporée à la chaîne d'un tissu, pour en faciliter le tissage. || Opération de rouissage* des tiges des plantes fournissant des fibres libériennes (lin, chanvre, ramie).
— ENCYCL. Text. Le *dégommage* peut se pratiquer en traitant les tissus dans un bain d'eau bouillante, mais on préfère utiliser des bains contenant des diastases solubilisant les amidons, puisque la colle qu'il s'agit d'éliminer est toujours à base d'amidon. Ce second procédé présente le grand avantage de se faire à une température relativement basse, qui ne doit pas dépasser 60 °C, pour éviter de détruire des diastases. On complète le traitement par un lavage dans une solution légère de soude caustique et de savon.

DÉGOMMER v. tr. Ôter la gomme de. || — *Fig.* et *fam.* Destituer, priver d'un emploi : *Un préfet dégommé.* || *Être dégommé,* être supplanté.

DÉGONDER v. tr. Tirer de ses gonds : *Dégonder une porte.*

DÉGONFLAGE n. m. Action de dégonfler ou de se dégonfler. || *Fig.* et *pop.* Manque de courage au moment d'agir.

DÉGONFLEMENT n. m. Action de dégonfler ou de se dégonfler ; résultat de cette action : *Dégonflement d'un ballon.*

DÉGONFLER v. tr. Supprimer le gonflement de. || Faire cesser l'enflure de : *Une application de sangsues dégonfle un point malade.* || Évacuer à l'air libre ou dans un autre ballon le gaz contenu dans un aérostat : *Dégonfler un ballon.*
— ***Se dégonfler*** v. pr. *Fig.* et *pop.* Perdre son assurance ; flancher au moment d'agir.

DÉGORGEAGE n. m. Œnol. Syn de DÉGORGEMENT.
— Trav. publ. Syn. de DÉGORGEMENT.

DÉGORGEMENT n. m. Action de dégorger. || Action de vomir ce qu'on avait mangé ou bu.
— Méd. Écoulement de matières qui distendaient les vaisseaux, les organes : *Dégorgement de bile.*
— Œnol. Opération destinée à expulser le dépôt rassemblé dans le goulot, lors de la prise de mousse des vins champagnisés en bouteilles. (V. CHAMPAGNE.) [On dit aussi DÉGORGEAGE.]
— Trav. publ. Tuyau servant de décharge à un réservoir quelconque. || Écoulement d'eau chargée d'immondices ; endroit où se produit cet écoulement. (Syn. DÉGORGEAGE.)

DÉGORGEOIR n. m. Technol. Outil de forge, de forme arrondie, servant à ébaucher des bossages ou des épaulements, à finir des congés. (Il existe deux sortes de dégorgeoirs : le *dégorgeoir à manche,* qui, tenu à la main, se place sur la pièce, et le *dégorgeoir d'enclume,* qui est fixé dans l'œil de l'enclume.) || Sorte de ciseau à bois servant à extraire les copeaux d'une mortaise.
— Arm. Petit poinçon emmanché, qui servait à déboucher le canal de lumière d'un canon. || *Dégorgeoir à virille,* dégorgeoir fileté en forme de virille, qui servait à extraire les étoupilles coincées dans le canal de lumière.
— Comm. Endroit couvert où on laisse les amandes du cacaoyer se débarrasser de la matière gluante et visqueuse qui les recouvre.
— Gant. Couteau à lame recourbée en arc de cercle, utilisé par le gantier pour dégager, après la fente des gants, les morceaux de peaux restés entre les lames de la main de fer, ou calibre.
— Pêch. Tringlette de métal fendue en forme de fourche à l'une de ses extrémités, et que l'on emploie pour sortir l'hameçon de la bouche ou de la gorge du poisson.
— Text. Appareil servant à laver les tissus de laine pendant les opérations d'apprêt.
— Trav. publ. Extrémité d'un tuyau par lequel se déverse au-dehors l'eau d'un réservoir ou d'une pompe.

DÉGORGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Rejeter par la gorge, vomir : *Dégorger de la nourriture.* || *Par extens.* Déverser : *Gouttière qui dégorge un flot fangeux. Les rues dégorgeaient bêtes et gens qui dévalaient confondus* (Cladel). || *Fig.* et *fam.* Restituer : *Faire dégorger de l'argent à un usurier.*
— Arm. *Dégorger une pièce,* dégager la lumière d'une pièce avec un dégorgeoir*.
— Œnol. Pratiquer le dégorgement.
— Pêch. Retirer un hameçon de la bouche d'un poisson.
— Technol. Pratiquer, à l'aide du dégorgeoir, des congés sur des pièces forgées, en les étirant. || *Dégorger le fer,* couper le métal à chaud. || *Dégorger une mortaise,* enlever les copeaux au cours du travail.
— Text. *Dégorger la laine,* la nettoyer et la laver en la débarrassant des matières étrangères qu'elle contient.
◆ V. intr. Déborder, se déverser : *Egout qui dégorge dans une rivière.* || Rendre les matières absorbées ; se débarrasser de ses impuretés : *Tissu qui dégorge dans la lessive.*
— Art culin. *Faire dégorger,* faire tremper certaines viandes dans l'eau froide pour les débarrasser du sang ou de certaines impuretés solubles : *Faire dégorger des ris de veau ;* tenir un poisson dans l'eau claire et courante, pour ôter à sa chair le goût de vase : *Faire dégorger une tanche ;* enlever l'excès d'eau : *Faire dégorger des concombres.*
— ***Se dégorger*** v. pr. *Fig.* S'épancher : *Elle se dégorgea en sanglots comme si son cœur venait de crever* (Hugo).

DÉGORGEUR n. m. Ouvrier spécialiste effectuant le dégorgement des vins mousseux.

DEGOS (Robert), médecin français (Mugron, Landes, 1904). Médecin des hôpitaux de Paris (1936), professeur à la faculté de médecine de Paris (1951), il s'est consacré à l'étude de différents problèmes de dermatologie et de syphiligraphie. On lui doit un *traité de dermatologie* (1953). La papulose atrophiante maligne, affection cutanée et viscérale, est connue dans la littérature internationale sous le nom de « maladie de Degos ».

DÉGOTER ou **DÉGOTTER** v. tr. (du mot *go* ou *gau,* désignant dans l'Ouest une pierre servant de but dans un jeu d'enfants). *Fam.* Abattre avec un projectile. || Débusquer, dénicher : *Nous allons dégoter quelque lapin dans les berges* (Maupassant). || *Fig.* Découvrir, apercevoir. || Supplanter, surpasser : *Quel style ! Ça dégote Mme de Sévigné* (Labiche).
◆ V. intr. Avoir une certaine allure, un certain air : *C'est fou, ce qu'il dégote !* (On dit en revanche : IL DÉGOTE MAL.)

DÉGOU ou **DÉGU** n. m. Nom spécifique d'un rongeur du genre octodon*.

DÉGOUDRONNAGE n. m. Industr. du gaz. Opération qui consiste à séparer le brouillard de goudron du gaz brut. (Le gaz brut contient des gouttelettes de goudron de très faible diamètre [aérosols de 1 à 2 microns], qui sont arrêtées par des dégoudronneurs*.)

Phot. X.

DÉGOUDRONNER v. tr. Débarrasser un corps du goudron qu'il renferme.

DÉGOUDRONNEUR n. m. Appareil destiné au dégoudronnage du gaz brut : *Les dégoudronneurs peuvent agir par choc, par lavage, par action électrostatique ou centrifuge.*

DÉGOUDRONNOIR n. m. Tenailles à mâchoires demi-circulaires, pour enlever la cire au goulot des bouteilles.

DÉGOULINADE n. f. *Fam.* Coulée, trace laissée par un corps visqueux ou liquide qui s'est écoulé : *Une dégoulinade de peinture.*

DÉGOULINAGE n. m. *Fam.* Ecoulement lent : [L'on entend] *le dégoulinage des litres qui tombent en cascade dans la faïence* (Huysmans).

DÉGOULINER v. intr. (du préf. *dé*, et de *goule*, forme régionale de *gueule*). *Fam.* Couler doucement, goutte à goutte : *Une grosse larme lui dégoulina des cils* (Huysmans).

DÉGOUPILLER v. tr. Mettre en état de fonctionner (en retirant une goupille de son logement). ‖ *Dégoupiller une grenade*, retirer la goupille, de façon à libérer un levier (ou « cuiller ») qui se relève et provoque l'amorçage de l'explosif : *Il soupesa sa première grenade, dégoupillée* [...]. *Il la lança* (A. Malraux).

DÉGOURDI, E adj. et n. *Fig.* et *fam.* Adroit, avisé, malin : *Pas plus bête qu'un autre, pas plus dégourdi non plus, un peu simple pourtant* (Maupassant). *Un dégourdi qui fera son chemin.*

DÉGOURDI n. m. (de *dégourdir*). Première cuisson d'une pièce de porcelaine avant qu'on l'ait recouverte du vernis appelé « couverte » ou « glaçure ». ‖ Portion du four à céramique dans laquelle s'opère cette première cuisson. (On l'appelle aussi GLOBE.) ‖ Pièce de céramique soumise à cette première cuisson.

DÉGOURDIR v. tr. (de *gourd*). Rendre la chaleur, le mouvement à (ce qui était engourdi) : *Dégourdir ses membres. Se dégourdir en marchant.* ‖ Faire chauffer légèrement (vieilli) : *Dégourdir de l'eau.* ‖ — *Fig.* Rendre, donner de l'activité à : *Dégourdir dans son intelligence des pensées jusqu'alors inertes* (Balzac). ‖ Faire perdre sa gaucherie, sa timidité à ; déniaiser : *Avec de l'argent et de l'esprit un parvenu se dégourdit vite* (Taine). *Dégourdir un jeune homme.*

DÉGOURDISSAGE n. m. Opération par laquelle on réchauffe un combustible liquide avant son emploi, ou pour faciliter son stockage, quand les conditions ambiantes le nécessitent.

DÉGOURDISSEMENT n. m. Action par laquelle l'engourdissement se dissipe. ‖ Action de dégourdir un liquide.

DÉGOURDISSEUR n. m. Dispositif de réchauffage de combustibles liquides, employé notamment à l'occasion de leur stockage.

DÉGOÛT n. m. (déverbal de *dégoûter*). Manque d'appétit ; répugnance très vive pour certains aliments : *Avoir du dégoût pour le vin.* ‖ — *Fig.* Répugnance très vive pour une chose ; répulsion pour une personne : *Elle voyait l'avenir non pas avec terreur, mais avec un dégoût bien rare à son âge* (Stendhal). *Il connaissait enfin ce suprême dégoût de soi* (R. Martin du Gard). ‖ Amertume, écœurement : *Prendre la vie en dégoût.*
— LANGUE CLASS. Mépris, aversion : *Vos dégoûts pour lui n'ont été que trop marqués* (Marivaux). ‖ Déboire : *Il a eu bien des dégoûts à la cour* (Acad. 1694).

DÉGOÛTAMMENT adv. D'une manière dégoûtante : *Manger dégoûtamment.*

DÉGOÛTANT, E adj. Qui provoque le dégoût : *Une malpropreté dégoûtante.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Qui inspire de la répugnance, déplaisant : *Un dégoûtant personnage ;* et, *substantiv. : Un dégoûtant.* ‖ Qui décourage : *C'est dégoûtant de travailler dans de telles conditions.*
— SYN. : *infect, repoussant, répugnant.*

DÉGOÛTATION n. f. *Pop.* Chose ou personne répugnante : *Eugène, cette dégoûtation d'homme, comme l'appelaient les ouvrières* (Huysmans).

DÉGOÛTÉ, E adj. *Fam.* et *ironiq. N'être pas dégoûté*, n'être pas exigeant, être peu raffiné ; ou, encore, avoir des ambitions, des prétentions excessives : *Faire le dégoûté*, faire le difficile, le délicat.

DÉGOÛTER v. tr. Ôter le goût, l'appétit : *La vue de ce plat nous a dégoûtés.* ‖ Ôter le goût, le désir d'un aliment à : *L'usage habituel du pain ne nous en dégoûte pas.* ‖ — *Fig.* Inspirer du dégoût, de l'aversion à : *Cette personne me dégoûte.* ‖ Inspirer du dégoût, de l'aversion pour quelqu'un ou quelque chose : *Dégoûter de la vie, ce n'est pas fortifier le courage* (Mme de Staël). ‖ Dissuader, détourner : *Dégoûter quelqu'un d'écrire.*
— ***Se dégoûter*** [de] v. pr. Eprouver du dégoût pour : *Se dégoûter du travail.*

DÉGOUTTANT, E adj. Qui dégoutte : *Des feuilles dégouttantes de pluie.*

DEGOUTTE (Jean Marie Joseph), général français (Charnay, Rhône, 1866 - *id.* 1938). Sorti de Saint-Cyr en 1890, dans l'infanterie, il fit la campagne de Madagascar en 1895, prit part, en 1900, à l'expédition de Chine et assura en 1911 la direction des étapes des troupes du Maroc à Casablanca. En 1914-1915, il fut chef d'état-major de la IVe armée (de Langle), puis, nommé général en 1916, commanda brillamment la division marocaine sur la Somme et en Champagne. Il prit ensuite le commandement du 21e corps, avec lequel il mena l'attaque de la Malmaison (1917). En 1918, il conduisit, à la tête de la VIe armée, l'offensive de juillet en Champagne. Désigné peu après comme major général auprès du roi des Belges, il enleva, avec trois armées alliées (Français, Belges, Anglais), la crête des Flandres et libéra le sud de la Belgique. Entré au conseil supérieur de guerre en 1920, il fut nommé commandant en chef des forces alliées d'occupation en Rhénanie, poste qu'il occupa jusqu'en 1925. Il dirigea en 1923 l'occupation de la Ruhr.

DÉGOUTTER v. intr. Couler goutte à goutte : *L'eau qui dégoutte d'un parapluie.* ‖ Laisser couler un liquide goutte à goutte : *De grandes nuées noires et grises, qui dégouttaient encore, restaient immobiles amoncelées sur les montagnes* (Gautier).
◆ V. tr. Laisser tomber goutte à goutte : *Voûte qui dégoutte de l'eau salpêtrée.*
— LANGUE CLASS. *Fig.* Laisser échapper, manifester : *Tordez-les ; ils dégouttent l'orgueil, l'arrogance, la présomption* (La Bruyère).

DE GRAAF (Reinier), médecin et physiologiste hollandais (Schoonhoven, près d'Utrecht, 1641 - Delft 1673). Elève de l'anatomiste Sylvius, il vint en France perfectionner ses études à Angers et à Paris ; de retour dans son pays, il exerça la médecine à Delft. C'est à lui qu'on doit les premiers travaux sérieux sur le suc pancréatique : il a donné son nom aux *follicules* de De Graaf*, découverts par lui dans l'ovaire.

DÉGRADANT, E adj. Qui dégrade, avilit : *Action, conduite dégradante.*

DÉGRADATEUR n. m. Photogr. Sorte de cache dont les bords sont estompés ou dentelés, que l'on place en avant ou en arrière de l'objectif lors de la prise de vue, ou entre la source de lumière et le négatif lors du tirage des photocopies, pour obtenir des images à contours non rectilignes ou imprécis. (V. PHOTOGRAPHIE.)

DÉGRADATION n. f. Action de dégrader quelqu'un. (V. plus loin.) ‖ Action d'endommager volontairement ou non ; résultat de cette action. ‖ Changement insensible et continu : *Le coucher du soleil, magnifique par la pureté et la dégradation parfaite de la belle couleur aurore rouge qu'il prit* (Stendhal). ‖ *Fig.* Avilissement : *La dégradation de l'âme. Les lentes dégradations de l'indigence avaient changé ses mœurs* (Balzac).
— Chim. Décomposition d'un corps organique, avec diminution du nombre des atomes de carbone de la molécule.
— Dr. pén. *Dégradation civique*, peine criminelle infamante qui, accessoire de toutes les peines criminelles principales, peut — en matière politique — constituer une peine principale. (Elle implique l'exclusion de tout emploi ou office publics, la privation des droits civils et politiques ainsi que du droit de porter des décorations, l'impossibilité d'être juré, témoin assermenté, membre du conseil de famille d'un enfant autre que le sien, l'interdiction d'enseigner, etc.) ‖ *Dégradation nationale*, peine infamante, relevant des chambres civiques (juridictions d'exception créées en 1944), qui frappait les Français coupables du crime d'indignité* nationale. (Elle comportait, outre les déchéances qu'entraîne la dégradation civique, certaines incapacités professionnelles et une majoration des impôts directs. En 1953, le législateur a amnistié les personnes frappées de dégradation nationale à titre de peine principale.) ‖ *Dégradation de chemins*, contravention qui consiste à détériorer un chemin ou une route. ‖ *Dégradation de monuments*, délit correctionnel qui consiste à détériorer ou à détruire les édifices, statues ou objets quelconques élevés par l'autorité publique ou par son autorisation.
— Géomorphol. Terme employé, dès le XVIIIe s., dans le sens très vague de réduction du relief sous l'effet de l'érosion. (Il est tombé en désuétude du fait de son imprécision.)
— Mil. Peine criminelle accessoire aux peines de mort, des travaux forcés, de la détention, de la réclusion et du bannissement prononcées contre un militaire. (V. part. *encycl.*)
— Physiq. *Dégradation de l'énergie*, v. part. *encycl.*
— Relig. *Dégradation ecclésiastique*, peine simple ou solennelle qui s'applique uniquement aux clercs, et qui implique la déposition, la privation perpétuelle du droit de porter l'habit ecclésiastique et la réduction à l'état laïque.
— Text. Diminution de l'intensité d'une couleur produisant des effets dégradés sur les tissus. ‖ Altération subie par les teintures sous l'action de différents agents : air, lumière, lessive, produits chimiques, etc.
— ENCYCL. Mil. La *dégradation militaire* était effectivement accomplie au cours d'une parade où le condamné était dépouillé de ses insignes de grade en présence de la troupe. Cet usage a été supprimé par la réforme de la justice militaire en 1928. Celle-ci ne prévoit plus que la mise à l'ordre du jour du jugement de dégradation. Cette peine est toujours la conséquence de la dégradation civique. Elle entraîne la privation du grade et du droit d'en porter les insignes et l'uniforme, l'exclusion de l'armée, la privation du droit de porter aucune décoration.
— Physiq. *Dégradation de l'énergie.* Les différentes formes d'énergie, bien qu'équivalentes en principe, ne possèdent pas la même aptitude à fournir du travail mécanique. Alors que l'énergie mécanique est intégralement transformable en chaleur, celle-ci n'est, selon le *principe de Carnot*, que partiellement transformable en travail. On la considère comme de l'*énergie dégradée.* On peut dire que dans un système isolé, qui subit des transformations successives d'énergie, cette énergie se conserve, mais se dégrade progressivement.

DÉGRADÉ n. m. Affaiblissement insensible et méthodique d'une couleur, de la lumière.
— Ciném. Procédé par lequel on donne une intensité lumineuse différente aux diverses parties d'une image.

DÉGRADE-JOINT n. m. Technol. V. PICOT. ‖ Pl. *des* DÉGRADE-JOINTS.

DÉGRADER v. tr. Destituer de son grade : *Dégrader un officier.* ‖ Endommager, détériorer : *Dégrader un monument historique. Un mur qui se dégrade.* ‖ *Fig.* Avilir, faire tomber dans un état de déchéance, de dégradation morale ou intellectuelle : « *Je ne peux pas croire que tu te plaises à croupir là-dedans. Tu te dégrades, tu t'abêtis.* » (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. Destituer d'une charge, d'une dignité : *Un gouverneur qui rend lâchement sa place est dégradé de noblesse* (Furetière).
— Constr. Saper par le pied, en parlant d'une construction : *Dégrader une tour.*
— Peint. et Grav. Affaiblir insensiblement et méthodiquement : *Dégrader les teintes.*

DÉGRAFER v. tr. (de l'anc. franç. *grafer*, accrocher). Détacher l'agrafe ou les agrafes de : *Elle avait dégrafé son manteau, dégagé le buste* (R. Martin du Gard). *Elle se dégrafa.*

DÉGRAISSAGE n. m. Action de dégraisser, d'enlever la graisse, et, *par extens.*, les taches d'une étoffe, les impuretés d'une matière textile. ‖ Lieu où l'on dégraisse, où l'on fait le dégraissage.
— Technol. Opération consistant à frotter, nettoyer, polir une matière en vue d'une manipulation ultérieure.

— Encycl. Métall. Les produits gras (huiles ou graisses) qui recouvrent les pièces métalliques doivent être enlevés, car ils gênent le traitement ultérieur des surfaces. Le *dégraissage* peut s'effectuer par différents procédés :
1° *Dégraissage aux solvants organiques*, pour dissoudre principalement les graisses minérales (non saponifiables). On utilise des hydrocarbures (essences, benzène) ou des solvants chlorés. Parmi ces derniers, les plus couramment utilisés sont le trichloréthylène et le perchloréthylène. Le dégraissage s'effectue soit en milieu liquide, soit dans la vapeur de solvant : dans ce dernier cas, les appareils sont conçus pour permettre la distillation du solvant avec récupération continue, de telle sorte que la consommation de produit est réduite. Les pièces froides à dégraisser sont plongées dans la vapeur de solvant, qui se condense à la surface des pièces et entraîne les graisses en retombant dans le fond de la cuve. Le temps d'immersion dans l'appareil est très court, et les pièces sortent chaudes, totalement sèches, après un cycle d'opérations de quelques minutes.
2° *Dégraissage aux lessives alcalines chaudes*, pour éliminer principalement les graisses végétales ou animales par saponification, et les graisses minérales par émulsification. Les lessives sont constituées par des solutions de soude caustique, de carbonates, de phosphates, de métasilicates, avec, éventuellement, adjonction d'agent mouillant ;
3° *Dégraissage électrolytique*, utilisé surtout pour la préparation des surfaces devant recevoir un revêtement électrolytique qui leur est indispensable, car le dégraissage ordinaire préalable n'élimine que la majeure partie des graisses. Les électrolytes, utilisés à froid, sont principalement à base de cyanure alcalin, soude caustique et carbonates. Les pièces peuvent être placées soit en anode, soit en cathode ; par dégraissage cathodique, il se produit en même temps un véritable décapage et un entraînement mécanique des impuretés par suite du fort dégagement d'hydrogène (densité de courant élevée, de l'ordre de 10 A/dm²). Le dégraissage-cuivrage est un procédé dérivé du dégraissage électrolytique classique : la pièce, placée en cathode dans un bain alcalin de cyanures de cuivre et de sodium, est soumise à une action intense de l'hydrogène dégagé, et il se produit en même temps un léger cuivrage protecteur.
— Text. Le *dégraissage* des laines en suint constitue une des opérations de la technique du lavage*. Il se pratique en soumettant la laine brute à l'action de bains détergents, constitués soit par des solutions de savon dans l'eau, soit par des solutions, produits de synthèse. On fait en général un dégraissage progressif en plongeant la laine en suint successivement dans quatre bacs renfermant les solutions de traitement. Les températures vont en augmentant du premier au dernier bac, alors que les concentrations de détergents décroissent, le dernier bac n'étant souvent qu'un bac de rinçage à l'eau pure. L'ensemble constitue une colonne de lavage.

DÉGRAISSANT, E adj. Qui a la propriété de dégraisser : *Substances dégraissantes.*
◆ N. m. Substance qui a la propriété de dégraisser : *Les alcalis sont des dégraissants.*
— Céram. Substance qui a la propriété de rendre moins grasse une argile plastique. (Syn. AUDIPLASTIQUE.)

DÉGRAISSEMENT n. m. Céram. Diminution de la plasticité d'une pâte ou d'une argile par mélange avec des substances non plastiques.

DÉGRAISSER v. tr. (de *graisse*). Ôter la graisse, enlever l'excédent de graisse qui s'est formé en nappe à la surface d'un liquide : *Dégraisser un bouillon.* || Supprimer une partie de la graisse d'une viande de boucherie ou d'une volaille. || Ôter la graisse qui salit, qui tache : *Dégraisser les cheveux. Dégraisser une robe.*
— Céram. Rendre moins plastique une argile ou une pâte par addition de substances dites *dégraissants* ou *antiplastiques.*
— Métall. Enlever les matières grasses qui existent à la surface d'une pièce métallique.
— Technol. Enlever du bois dans les angles rentrants ou saillants d'un joint, afin d'avoir en surface un contact parfait.

DÉGRAISSEUR, EUSE n. Spécialiste du dégraissage, de la teinture et du repassage de vêtements ou de coupons d'étoffes : *Porter un habit chez le dégraisseur.* || Ouvrier, ouvrière chargé du dégraissage des peaux.

DÉGRAISSEUR n. m. ou **DÉGRAISSEUSE** n. f. Machine au moyen de laquelle on effectue le dégraissage de la laine en suint. (On dit plutôt BAC DE LAVAGE.)

DÉGRAISSOIR n. m. Instrument pour dégraisser.

DÉGRAMER v. tr. (du lat. *gramen*, gazon). Après le labour d'un champ, enlever le chiendent pour le brûler : *Dégramer un champ.*

DEGRANGES ou **DESGRANGES** (Michel), capucin, prédicateur populaire (Lyon 1734 - *id.* 1822). Il était connu sous son nom de religieux : FRÈRE ARCHANGE.

DÉGRAPHITAGE n. m. Industr. du gaz. Opération qui consiste à éliminer, par brûlage ou par décollement au moyen d'une pince, les dépôts de graphite formés sur les parois intérieures des cornues ou des chambres des fours à gaz.

DÉGRAPHITEUR n. m. Industr. du gaz. Ouvrier chargé de l'opération de dégraphitage.

DÉGRAS n. m. Composition grasse utilisée par le corroyeur pour le graissage des cuirs, et constituée par un mélange de moellon*, d'huiles de poissons et de suif.

DÉGRAT n. m. (provenç. *degrat*, degré). Départ d'un bateau qui se rend à la pêche de la morue. || *Etre en dégrat*, en parlant d'un bateau, avoir quitté le port pour aller à la pêche de la morue.

DÉGRAVOIEMENT n. m. (de *dégravoyer*). Effet d'une eau courante qui dégrade, déchausse un mur, ou enlève le gravier de son propre lit.

DÉGRAVOYER v. tr. (du préf. priv. *dé*, et de *gravoi*, anc. sing. de *gravois*). [Se conj. comme *aboyer*.] Dégrader, déchausser, en parlant de l'eau courante : *L'eau a dégravoyé ce mur.* || Enlever le gravier : *Dégravoyer un bras de rivière.*

DEGRÉ n. m. (de la préposition *de*, et du lat. *gradus*, marche, degré). Chaque marche d'un escalier (surtout dans un édifice monumental) : *Le colonel [...] s'engagea sur les larges degrés recouverts de tapis rouge. Au bas des marches il se retourna* (R. Martin du Gard).
— *Fig.* Situation considérée par rapport à une série d'autres, progressivement supérieures ou inférieures ; étape : *L'histoire des peuples est une échelle de misère dont les révolutions forment les différents degrés* (Chateaubriand). || Chacun des intermédiaires qui conduisent d'un état à un autre : *J'avais franchi, en un jour, plusieurs degrés des sentiments que l'on peut concevoir pour une femme avec apparence de sincérité* (Nerval). || Intensité relative, point atteint : *Chez un Espagnol, des jurons annoncent le dernier degré de la colère* (Balzac). *Il se demande jusqu'à quel degré de perversion tu es descendu* (R. Martin du Gard).
— Langue class. Escalier : *Pour me conduire par un petit degré dérobé* (H. d'Urfé). || Grade universitaire : *Il veut prendre ses degrés.* || Point de départ, base : *Les premières connaissances ont servi de degré aux autres* (Pascal).
— ***Par degrés*** loc. adv. Graduellement, progressivement : *Le son s'affaiblit par degrés.*
— Alp. *Degré de difficulté*, v. part. *encycl.*
— Astrol. Division des signes du zodiaque. (Chaque signe est divisé en 30 degrés, certains de ces degrés sont bénéfiques ou lumineux, d'autres sont maléfiques ou ténébreux. Ceux qui ne sont ni bons ni mauvais sont dits *vides*. Enfin, les degrés dits *d'Azemen* sont ceux qui correspondent aux infirmités du corps.)
— Chim. Unité de mesure de la concentration d'une solution : *Degré alcoolique d'un vin.* || *Degré chlorométrique*, v. CHLORO-MÉTRIQUE. || *Degré Baumé*, v. ARÉOMÈTRE.
— Dr. *Degré de juridiction*, chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement appelée.
— Généal. Distance qui sépare des parents consanguins ou par alliance. (En droit civil, chaque génération forme un degré ; en ligne collatérale, les degrés se comptent en remontant d'un parent à l'ancêtre commun et en redescendant de celui-ci à l'autre parent : deux frères sont parents au deuxième degré, l'oncle et le neveu au troisième, etc. En droit canon, on ne compte les degrés que d'une ligne, en choisissant en cas d'inégalité la plus longue : c'est ainsi que deux frères sont parents au premier degré, l'oncle et le neveu au deuxième, etc.) || *Degré de noblesse*, degré qui se mesurait par les quartiers ou générations nobles tant dans la ligne maternelle que dans la paternelle.
— Géod. *Degrés du méridien*, v. MÉRIDIEN.
— Géogr. *Degré de latitude, Degré de longitude*, v. LATITUDE, LONGITUDE, COORDONNÉES *géographiques.*
— Gramm. *Degrés de signification* (ancienn. *de comparaison*), degrés plus ou moins élevés, avec ou sans comparaison, d'une qualité exprimée par un adjectif ou d'une modalité exprimée par un adverbe. (V. POSITIF, COMPARATIF, SUPERLATIF.) [Certains adjectifs n'ont pas de degrés de signification, parce qu'ils expriment une idée absolue ou qu'ils renferment en eux-mêmes une idée de comparatif ou de superlatif : *cadet, premier, unique, excessif*, etc.]
— Instr. publ. Division administrative dans l'enseignement* : *Etablissement du premier degré, du second degré.*
— Joaill. Facette allongée en biseau, taillée dans une pierre précieuse. (V. TAILLERIE.)
— Math. Unité d'angle égale à la 360e partie de la circonférence (symb. : °). || *Degré complet d'un monôme entier*, somme des exposants des lettres que renferme le monôme, celles qui n'entrent qu'à la première puissance étant affectées de l'exposant 1 : *$3\,ab^2x^3$ est un monôme de degré complet égal à 6.* || *Degré d'une courbe plane algébrique*, degré de son équation en coordonnées cartésiennes. || *Degré d'une équation entière* ou *d'un polynôme entier*, somme des exposants des inconnues dans le terme où cette somme est la plus forte. || *Degré d'homogénéité d'une fonction*, v. HOMOGÈNE. || *Degré d'un monôme entier par rapport à une lettre déterminée*, exposant de la puissance à laquelle cette lettre s'y trouve élevée : *$3\,a^2b^2x^3$ est de degré 3 par rapport à x.* || *Degré d'un monôme fractionnaire dont les deux termes sont rationnels*, différence des degrés du numérateur et du dénominateur. || *Degré d'un polynôme*, degré du monôme composant de plus haut degré.
— Métrol. Chacune des divisions d'une échelle adaptée à un appareil de mesure : *Les degrés d'un thermomètre, d'un aréomètre.*
— Mus. Chacun des sons de l'échelle musicale. (La notion de degré est étroitement liée à celle de tonalité. Un degré se définit par rapport à la hiérarchie impliquée par la gamme ; la tonique [1er degré] et la dominante [5e degré] représentent les pivots essentiels. Les degrés d'une gamme ne sont pas également espacés entre eux : le ton est la distance la plus grande qui sépare deux degrés : il peut lui-même se subdiviser en demi-tons, quarts de ton, etc. Il convient de distinguer une différence de degré entre deux notes enharmoniques*.)
— Pathol. *Degré d'une maladie*, importance, gravité d'une maladie, d'une lésion : *Brûlure du troisième degré.* || L'une des périodes d'une affection qui en comporte plusieurs : *Syphilis au troisième degré*, etc. (Cette dernière acception tend à disparaître.)
— Pétr. *Degré A. P. I.*, v. DENSITÉ A. P. I.
— Photogr. *Degré de sensibilité*, nombre dont la valeur relative dépend de la méthode employée pour l'obtenir. (V. SENSIBILITÉ.) [Les degrés DIN, ASA, H et D ou Scheiner n'ont entre eux qu'une relation approximative.]
— Encycl. Alp. Les difficultés de l'escalade sont évaluées en six *degrés*, le premier correspondant à la marche en montagne et le sixième à la limite des possibilités humaines. Chaque degré est lui-même subdivisé en trois variantes (*degré inférieur, degré moyen* et *degré supérieur*). En escalade artificielle, on ne considère que quatre degrés de difficultés.

DEGRÉ (Alajos), romancier hongrois de souche française (Lippa 1820 - Budapest 1896), très populaire par ses nouvelles. Plusieurs de ses pièces furent jouées au Théâtre national. Il publia ses mémoires en 1883.

DÉGRÉAGE ou **DÉGRÉEMENT** n. m. Action de dégréer un vaisseau ; résultat de cette action.

DE GREEF (Guillaume), sociologue belge (Bruxelles 1842 - *id.* 1924). Docteur en droit,

il fut professeur de sociologie à l'université libre de Bruxelles, puis devint professeur de sociologie, d'économie sociale et de psychologie, et enfin recteur de l'université nouvelle de Bruxelles, fondée en 1894. Il a écrit : *Introduction à la sociologie* (1886-1889) ; *la Constituante et le Régime représentatif* (1892) ; *les Lois sociologiques* (1893) ; *l'Evolution des croyances et des doctrines politiques* (1895) ; *Sociologie générale élémentaire* (1895) ; *le Transformisme social, essai sur le progrès et le regrès des sociétés* (1895), où il se propose de démontrer que le progrès et le regrès dépendent de conditions qu'il appartient à la science de dégager ; *Problèmes de philosophie positive ; l'Enseignement intégral, l'Inconnaissable* (1900) ; *la Sociologie économique* (1904). Profondément évolutionniste, il adopta les vues d'Herbert Spencer.

DE GREEF (Arthur), pianiste et compositeur belge (Louvain 1862 - Bruxelles 1940). Il fut, au Conservatoire de Bruxelles, élève de Brassin pour le piano, de Dupont pour l'harmonie, de Kufferath pour le contrepoint, de Gevaert pour la composition, et de Liszt à Weimar. Il a laissé de la musique symphonique (*Chansons flamandes, Suite...*), des mélodies, de la musique de chambre et des œuvres pour piano (*Menuet varié*, etc.). Professeur de piano au Conservatoire de Bruxelles (1887), il fit de nombreuses tournées, et Grieg le tenait pour un de ses meilleurs interprètes.

DÉGRÉER v. tr. (de *grée*). [Se conj. comme *créer*]. Mar. Ôter les agrès de : *Dégréer un navire.*

DEGRELLE (Léon), homme politique belge (Bouillon 1906). Après avoir déployé quelque activité au profit de l'Action catholique, il se donna résolument au rexisme à dater de 1935. Partisan d'une entente avec l'Allemagne, il tenta de prendre la tête de la collaboration dès la défaite de la Belgique, en 1940. Il créa la légion « Wallonie », qui combattit en U. R. S. S. aux côtés des Allemands. Blessé à Tcherkassy, il passa en Espagne et fut condamné à mort par contumace. D'une retraite inconnue, peut-être en Argentine, il a publié des ouvrages, interdits en Belgique.

DÉGRÉNAGE ou **DÉGRENAGE** n. m. Action de dégréner.

DÉGRÉNER ou **DÉGRENER** v. tr. Retirer du broyeur-malaxeur les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

DÉGRESSIF, IVE adj. Qui va en diminuant ; qui diminue au-delà d'une certaine quantité consommée : *Tarif dégressif.*
— Dr. fisc. *Impôt dégressif,* impôt dont le taux diminue en même temps que les facultés imposables des contribuables. (V. PROGRESSIF.)
— Pyrotechn. *Poudre dégressive,* poudre dont la surface d'émission des gaz va en diminuant au cours de sa déflagration : *Les poudres en bandes sont dégressives.* (Contr. POUDRE PROGRESSIVE.)

DÉGRESSION n. f. (de *dégressif ;* fait sur *régression*). Diminution graduelle.

DÉGRESSIVITÉ n. f. Dr. fisc. *Dégressivité de l'impôt,* système inverse de la progressivité, dans lequel on part d'un taux maximal applicable aux revenus élevés et qui diminue à mesure que l'on descend dans l'échelle des revenus.

DÉGRÈVEMENT n. m. Diminution d'impôt ou de taxe. ‖ *Dégrèvement d'office,* procédure par laquelle l'Administration revient spontanément sur les impositions qu'elle a établies. (Pratiquement, il s'agit toujours d'impositions dont le caractère indu ou excessif est évident et qui ont été signalées à l'Administration soit par les percepteurs chargés du recouvrement, soit par le contribuable lui-même.)
— ENCYCL. En matière d'impôts, le *dégrèvement* est ou *général,* ou *particulier,* ou *individuel.* S'il profite à un seul contribuable, il est accordé par voie administrative, à la suite d'une réclamation fondée sur une erreur matérielle ou sur une erreur d'appréciation du contrôleur. Il prend alors le nom de *décharge* ou *réduction.* Le dégrèvement général, qui profite à la masse des contribuables, est l'œuvre du Parlement.

DÉGREVER v. tr. (du préf. priv. *dé,* et de *grever,* charger). [Se conj. comme *mener.*] Décharger d'impôt, d'une partie d'impôt, de taxe : *Dégrever un contribuable. Dégrever une marchandise.* ‖ Décharger une propriété des hypothèques : *Dégrever un immeuble.*

DÉGRILLAGE n. m. (du préf. priv. *dé,* et de *grille*). Phase initiale de l'épuration d'une eau usée, destinée à la débarrasser des matières flottantes les plus volumineuses.
— ENCYCL. Le dispositif de *dégrillage* le plus usuellement employé se compose d'une grille placée perpendiculairement au sens du courant, mais inclinée vers l'aval, en faisant avec l'horizontale un angle inférieur à 45°, et qui s'oppose au passage des matières à retenir. L'espacement de ses barreaux dépend du tamisage que l'on veut obtenir. Immédiatement en amont de la grille, il est parfois prévu une fosse de pied, destinée à retenir les grosses matières lourdes, ainsi qu'un *by-pass,* dont l'ouverture est munie de barreaux écartés et qui court-circuite l'installation de dégrillage et en cas de feutrage de la grille. Dans les installations importantes pourvues de grilles mécaniques, le nettoyage se fait par racleur mobile, qui se déploie entre les barreaux et qui est commandé soit volontairement, soit automatiquement, dès que le plan d'eau atteint un certain niveau.

DÉGRINGOLADE n. f. *Fam.* Action de dégringoler ; résultat de cette action ; et, au *fig. : La dégringolade d'un financier.*

DÉGRINGOLÉE n. f. *Fam.* Dégringolade ; ensemble d'êtres, de choses qui dégringolent : *Une dégringolée de chèvres* (Taine).

DÉGRINGOLER v. intr. et tr. (origine néerl. probable ; à rapprocher de *gringole,* « colline » en patois artésien). Descendre précipitamment : *Un écureuil dégringola d'un châtaignier* (A. Daudet). *Il se ressaisit juste à temps pour voir dégringoler carreaux et croisées, dans un vacarme cristallin* (A. Malraux). *Jacques le vit* [...] *dégringoler les échelles, sauter sur le quai* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* Déchoir rapidement : *Maison de commerce qui dégringole.*

DÉGRISEMENT n. m. Action de dégriser ; résultat de cette action (au *pr.* et au *fig.*).

DÉGRISER v. tr. Faire cesser d'être gris, d'être ivre : *Le sommeil l'a dégrisé. Il s'est dégrisé. Fig.* Faire cesser l'illusion de : *Cet échec l'a dégrisé.*

DÉGROSSAGE n. m. Action de dégrosser un lingot.

DÉGROSSER v. tr. Amincir les lingots pour les faire passer à la filière. (V. TIRAGE.)

DÉGROSSI n. m. Verr. Première partie de l'opération appelée *douci,* ayant pour objet de rendre les deux faces d'une glace parfaitement planes et parallèles.

DÉGROSSIR v. tr. Ôter le plus gros d'une matière, pour la préparer à recevoir la forme voulue : *Dégrossir un bloc de marbre.* ‖ — *Fig.* Faire une première ébauche de : *Dégrossir un drame.* ‖ Commencer à débrouiller, à éclaircir : *Dégrossir une affaire.* ‖ Rendre moins grossier, affiner : *Dégrossir un rustre. Se dégrossir. Un homme mal dégrossi.*
— Technol. Donner une forme approchée à une pièce en cours d'usinage. (Syn. ÉBAUCHER.)

DÉGROSSISSAGE n. m. Mécan. Action de dégrossir, de donner une première forme à une pièce. (V. part. *encycl.*)
— Métall. Commencement d'étirage au laminoir.
— ENCYCL. Mécan. Le *dégrossissage* est une opération d'ébauche. Lors de l'utilisation des outils tranchants sur les machines-outils, il s'exécute, pour obtenir un gros débit de copeaux, avec les passes* les plus fortes. Le *finissage* qui intervient ainsi se fait à grande vitesse de coupe et à passe très légère, afin d'obtenir un excellent état de surface.
A la forge, le dégrossissage se fait au pilon ou à la presse sur des matrices d'ébauche. A l'atelier d'ajustage, le dégrossissage à la main de pièces métalliques s'exécute au bédane et au burin, en pratiquant d'abord, au bédane, des saignées écartées d'un peu moins que la largeur d'un burin ; le métal entre saignées est ensuite enlevé au burin. Le finissage s'exécute à la lime et au grattoir.

DÉGROSSISSEUR n. m. Laminoir ou appareil destiné à commencer le travail mécanique de pièces brutes : *Le laminoir « blooming » est un dégrossisseur travaillant à chaud.*

DÉGROUILLER (SE) v. pr. (*dé,* intensif, et *grouiller,* remuer). *Pop.* Se hâter.

DE GROUX (Charles DEGROUX, dit **Charles**), peintre belge (Comines 1825 - Bruxelles 1870). Elève de Navez, il est l'auteur vif et coloré de scènes de la vie populaire. Son *Bénédicité* (musée de Bruxelles) a été comparé à *l'Angélus* de Millet. — Son fils, HENRY (Bruxelles 1867 - Marseille 1930), a été surnommé LE DERNIER DES ROMANTIQUES et a produit notamment un *Christ aux outrages* (1891), qui donna lieu à de vives polémiques. Fantaisiste, il se fit passer pour mort de 1908 à 1911. Lors de l'affaire Dreyfus, il peignit un *Zola aux outrages.* Il pratiqua la déformation dramatique et les violents effets de couleurs. On lui doit des sculptures, des lithographies (portraits imaginaires de Dante, Wagner, Baudelaire) et des illustrations pour *le Livre secret,* de Péladan.

Charles DE GROUX
« Bénédicité »

DÉGU n. m. V. OCTODON.

DE GUBERNATIS (Angelo), orientaliste et érudit italien (Turin 1840 - Rome 1913). Professeur aux universités de Florence, puis de Rome, il a écrit de nombreux ouvrages sur la civilisation et les littératures de l'Inde, et des dictionnaires de biographies littéraires.

DÉGUENILLÉ, E adj. et n. Vêtu de guenilles : *Un petit être déguenillé* [...] *dont les yeux* [...] *dévoraient le morceau de pain* (Baudelaire). *Je veux qu'on soit nu ou vêtu : je n'aime pas les déguenillés* (Taine).

DÉGUERPIR v. intr. (du préf. priv. *dé,* et de l'anc. franç. *guerpir,* d'origine germ.). Se retirer précipitamment, par crainte : *Daniel fut sur le point de répondre non et de déguerpir* (R. Martin du Gard).

DÉGUERPISSEMENT n. m. Action de déguerpir.
— Dr. Abandon d'un immeuble dont les charges foncières paraissent trop élevées.
— Dr. féod. Abandon d'un fief par un vassal. ‖ Renonciation d'un serf qui, ne pouvant supporter les charges qui lui étaient imposées, abandonnait sa ferme.

DEGUERRY (l'abbé Gaspard), prêtre et prédicateur français (Lyon 1796 - Paris 1871). Il était très populaire à Paris, et réputé pour son esprit charitable et démocratique. Il était curé de la Madeleine à Paris, lorsqu'il fut arrêté et fusillé comme otage de la Commune.

DÉGUEULASSE adj. *Pop.* Répugnant, dégoûtant.

DÉGUEULÉE n. f. *Pop.* Ce qui est rendu à chaque effort pour vomir. ‖ *Fig.* Injures, invectives.

DÉGUEULER v. tr. (de *gueule*). *Pop.* Vomir : *Dégueuler son dîner ;* et, au *fig. : Dégueuler des injures.*

DÉGUISABLE adj. Qui peut être déguisé : *Le sentiment de l'amour n'est guère déguisable.*

DÉGUISÉ, E adj. et n. Que l'on déguise ; que l'on masque : *Sentiments déguisés. Au mardi gras, il y a plus de curieux que de déguisés.* ‖ Où l'on se déguise : *Bal déguisé.*
— Art culin. *Fruit déguisé,* sorte de confiserie faite de dattes ou de pruneaux et de pâte d'amande.

DÉGUISEMENT n. m. Action de déguiser ou de se déguiser. ‖ Ce qui sert à déguiser : *Déguisement qui rend méconnaissable.* ‖ *Fig.* Apparence trompeuse ; dissimulation : *Agir sans déguisement.*

DÉGUISER v. tr. (de *guise*). Modifier la manière d'être, le costume de quelqu'un, de façon à le rendre méconnaissable : *Mandrin mal lavé se déguise en César* (Hugo). ‖ — *Fig.* Revêtir d'apparences trompeuses, cacher, dissimuler : *Déguiser sa voix. Ils auront passé leur vie à déguiser, sous de beaux noms, les sentiments les plus vils* (F. Mauriac). *Soyez franc ! Ne me déguisez rien* (E. Rostand). ‖ *Déguiser son jeu,* donner le change sur ses intentions. ‖ Falsifier, dénaturer : *La vérité ne peut se déguiser longtemps.*
— Art culin. Accommoder un aliment quelconque, de façon qu'on ne puisse reconnaître sa nature.

DÉGUSTATEUR, TRICE n. Personne chargée de déguster les vins, les liqueurs.

DÉGUSTATION n. f. (lat. *degustatio*). Action de déguster, d'essayer en goûtant : *Une dégustation gratuite de vins. Un verre à dégustation.*

DÉGUSTER v. tr. (lat. *degustare*, goûter). Apprécier, par le goût, la saveur et les qualités d'un aliment solide ou liquide : *Déguster du vin, de l'eau-de-vie.* ‖ Savourer, se régaler de : *Déguster son vin, son café.* ‖ *Fig.* Savourer, apprécier : *Déguster un conte de Voltaire.* ‖ *Pop.* Etre accablé de coups, d'injures, etc. : *Qu'est-ce qu'il a dégusté !*

de gustibus et coloribus non disputandum (*des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter*), adage latin des scolastiques du Moyen Age, qui signifie que chacun est libre de penser et d'agir comme il lui plaît.

DE HAAS (Wander Johannes), physicien hollandais (Lisse 1878 - Bilthoven 1960). Il fait ses études à l'université de Leyde, où il est l'élève de Lorentz (dont il va épouser la fille) et de Kamerlingh Onnes, obtient une chaire à l'université de Groningen, puis à celle de Leyde, et devient directeur du laboratoire cryogénique de cette ville. Il est l'auteur d'expériences effectuées à très basses températures sur la supraconductibilité et sur le magnétisme ; il a notamment réalisé en 1947 la température record de 0,002 °K, grâce à la désaimantation de sels paramagnétiques. (Acad. des sc., 1947.)

DEHAISNES (Mgr Chrétien), historien français (Estaires, Nord, 1825 - Lille 1897). Archiviste du Nord (1872-1882), il prit une part active à l'organisation des facultés catholiques de Lille, dont il fut secrétaire général, puis vice-recteur (1882-1888). Il publia de nombreux ouvrages consacrés surtout à l'histoire des arts en Flandre et en Bourgogne : *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut* (1880), et *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe s.* (1886).

DÉHALER v. tr. (du préf. priv. *dé*, et de *haler*). Haler un navire le long d'un quai, au moyen d'amarres.
— ***Se déhaler*** v. pr. S'éloigner d'une position dangereuse au moyen de ses embarcations, de ses voiles, en parlant d'un navire.

DÉHANCHÉ, E adj. et n. Qui se balance sur les hanches : *Femme toute déhanchée.* — Art vétér. *Cheval déhanché, vache déhanchée,* animal chez lequel la saillie de la hanche est effacée, par suite de la fracture de l'angle externe de l'os iliaque.

DÉHANCHEMENT n. m. Manière de marcher en se balançant sur les hanches : *Les déhanchements des danseuses d'Orient.*

DÉHANCHER v. tr. Démettre, disloquer les hanches à.
— ***Se déhancher*** v. pr. Remuer les hanches d'une certaine façon : *Danseuse habile à se déhancher.* ‖ Se balancer ; prendre une démarche molle et abandonnée : *Elles regardèrent toutes un large bonhomme lippu [...] qui se déhanchait, entraînant à travers les tas ses sabots cerclés de fil de fer* (Vercel). ‖ *Fig* Affecter de se donner du mal.

sir Geoffrey DE HAVILLAND

DÉHARDER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *harde*, corde). Détacher des chiens qui étaient liés quatre à quatre ou six à six. ‖ Séparer un animal de la harde où il s'est trouvé ou réfugié.

DÉHARNACHER v. tr. Ôter le harnais de : *Déharnacher des chevaux.*

DE HAVILLAND (sir Geoffrey), industriel anglais (Haslemere, Surrey, 1882). Breveté de l'Ecole d'ingénieurs de Crystal Palace, il se signale, dès le début de sa carrière de technicien de l'aéronautique, en apprenant à piloter seul sur un avion de sa propre conception. Dès 1910, alors que l'industrie aéronautique est encore à l'état embryonnaire, il est l'un des premiers constructeurs du monde à entrevoir l'avenir de l'aviation commerciale et à lui consacrer ses travaux. La Première Guerre mondiale l'ayant contraint de se livrer exclusivement à des fabrications d'appareils militaires, il reconvertit la majeure partie de cette activité en 1920 et fonde la « De Havilland Aircraft Company Ltd. ». Expérimentateur-né, Geoffrey de Havilland compte à son actif la réalisation de 112 prototypes d'avions civils et militaires entre 1909 et 1954. En 1952, il a construit le premier avion à réaction commercial du monde, le *Comet*.

déhiscence

DEHELLY (Emile), acteur français (Fresnoy-le-Grand, Aisne, 1871). Elève de Delaunay au Conservatoire, il débute à la Comédie-Française dans Horace de *l'Ecole des femmes* (1890). Promu sociétaire (1903-1929) et maintenu sociétaire honoraire, il incarna les jeunes premiers et les marquis du répertoire (Molière, Regnard, Marivaux), ainsi qu'Almaviva du *Barbier de Séville*.

DEHÉRAIN (Pierre Paul), agronome français (Paris 1830 - *id.* 1902). Il fut professeur au Muséum et à l'Ecole de Grignon. On lui doit des ouvrages estimés d'agronomie pratique et de chimie agricole : *Travaux de la station agronomique de l'Ecole d'agriculture de Grignon* (1889), *les Engrais, les ferments de la terre* (1895), *les Plantes de grande culture* (1897), etc. (Acad. des sc., 1887.)

DEHERME (Georges), sociologue français (Marseille 1870 - † 1937). D'abord typographe, puis comptable à la « Moissonneuse », société coopérative de consommation, il propagea les doctrines positivistes ;, plus particulièrement, celles de coopération. En 1894, il créa la *Coopération des idées*, et, en 1898, la première université populaire.

DEHEUBARTH, l'un des trois principaux royaumes gallois, formé au IXe s. par agrandissement de l'ancien royaume de Ceredigion (Cardigan) aux dépens des autres pays du Sud ; capit. *Dinefwr*, sur la Towy.

DÉHISCENCE n. f. (du lat. *dehiscere*, s'ouvrir). Bot. Action par laquelle un organe clos (anthère, fruit, sporange, etc.) s'ouvre naturellement et régulièrement, suivant une loi déterminée par sa structure.
— Encycl. La *déhiscence* de l'anthère se fait ordinairement par des fentes longitudinales (*déhiscence longitudinale*), quelquefois par des pores terminaux (*déhiscence poricide :* solanum), par un couvercle terminal (pyxidanthera), par des petits clapets latéraux (épine-vinette), etc. La nature de la déhiscence est déterminée, dans chaque cas, par la disposition spéciale d'une *assise*, dite *mécanique*, dont chaque cellule épaissit et lignifie sa membrane suivant certaines bandes inégalement réparties sur les diverses faces ; la déhiscence est provoquée par la sécheresse de l'air.
La déhiscence du fruit peut se faire par des fentes longitudinales (follicule, gousse, silique) ; ces fentes, qui se forment de haut en bas, découpent dans le péricarpe des *valves* ou des *dents* (œillet), suivant qu'elles s'étendent plus ou moins loin ; quand le fruit est pluriloculaire, la déhiscence longitudinale est dite *loculicide* (lis, iris, tulipe), *septicide* (colchique, tabac), suivant que les fentes sont situées sur la ligne médiane et dorsale des loges, au niveau des cloisons de séparation des loges, sans ou avec rupture de celles qui se trouvent contre la paroi du péricarpe. La déhiscence peut encore se faire par une fente transversale (*pyxide :* mouron rouge, jusquiame) ou par des trous (*déhiscence poricide :* pavot).
La déhiscence des sporanges de fougères se fait par le déroulement d'un *ruban mécanique*, aux parois internes lignifiées sous l'effet de la sécheresse. La déhiscence des capsules de mousses résulte d'un mouvement analogue fait par les dents du péristome. Les valves des sporogones d'hépatiques s'ouvrent par des processus voisins des précédents.

DÉHISCENT, E adj. Bot. Se dit des organes clos qui s'ouvrent, à leur maturité, le long d'une suture préexistante : *Les gousses des légumineuses sont des fruits déhiscents.*

DEHLER (Thomas), homme politique allemand (Lichtenfels, Bavière, 1897). Juriste, il fut, à partir de 1926, l'un des chefs du parti démocrate, combattit le national-socialisme et fut incarcéré de 1938 à 1944. Président du parti libéral pour la Bavière (1946-1956), ministre de la Justice de la République fédérale allemande (1949-1953), il devint ensuite président national de son parti (1954-1957).

DEHMEL (Richard), poète allemand (Wendisch-Hermsdorf 1863 - Blankenese, près de Hambourg, 1920). Il fit des études de philosophie, de sciences naturelles, de philologie, de théologie et d'économie politique aux universités de Berlin et de Munich de 1882 à 1886, fut jusqu'en 1895 secrétaire de l'Association des sociétés allemandes d'assurances contre l'incendie, puis, après divers voyages, se fixa à Blankenese. Doué d'une forte personnalité et d'une rare vigueur intellectuelle, Dehmel est, à côté de Liliencron, un des plus grands poètes lyriques de l'Allemagne moderne. Son œuvre poétique, qui est un chant à la gloire des sens, de la volupté et de l'instinct, a fortement subi l'influence de Nietzsche. Ses poésies « sociales » ne sont pas l'œuvre d'un homme de parti, mais d'un cœur généreux, sensible aux misères des humbles ; plusieurs d'entre elles sont devenues populaires. D'un tempérament passionné, il a célébré l'amour avec ardeur et divinisé la nature. Ses meilleures œuvres lyriques sont : *Délivrances* (*Erlösungen*) [1891], *Mais l'amour* (*Aber die Liebe*) [1893], *Feuillets de la vie* (*Lebensblätter*) [1895] et *la Femme et le Monde* (*Weib und Welt*) [1896], *Deux Etres* (*Zwei Menschen*) [1903], dialogue entre l'homme et la femme. Ses drames : *Notre prochain* (1895), *Lucifer* (1899) et *Michel Michael* (1911) sont médiocres.

DEHODENCQ (Alfred), peintre français (Paris 1822 - *id.* 1882). Il débuta par des tableaux religieux, puis voyagea en Espagne et en Afrique, pour en rapporter de nombreuses scènes de genre (*Course de taureaux en Espagne*, 1851 ; *Mariée juive à Tanger*, 1861). Son style rappelle de loin celui d'Eugène Delacroix. On lui doit un portrait de Théodore de Banville. Le Louvre conserve de lui : *Portrait de Dehodencq par lui-même* (1848), *l'Arrestation de Charlotte Corday* (1853), *Bohémiens en marche* (1869), et un portrait du peintre *P. P. Hamon*.

DEHORS adv. (de *de* et *hors*). Hors du lieu, à l'extérieur : *Je suis resté longtemps dehors.* ‖ *Mettre, jeter quelqu'un dehors,* le chasser, lui donner congé, le mettre à la porte. ‖ *Fig. Partir, filer toutes voiles dehors,* avec toute la rapidité possible.
— Langue class. *Dehors* s'employait comme préposition, mais presque uniquement quand il était coordonné à *dedans : Dieu n'est ni dedans ni dehors le monde* (Fénelon).
— Mar. En pleine mer, au large (par opposition à la situation des rades, des ports, des côtes ou du navire lui-même). ‖ *Toutes les voiles, toutes voiles dehors,* toutes les voiles déployées.
— Loc. adv. ***Au-dehors,*** v. à son ordre alphab. ‖ ***De dehors,*** de l'extérieur : *Venir de dehors.* ‖ ***En dehors,*** à l'extérieur, par l'extérieur : *Porte qui s'ouvre en dehors.* ‖ *Marcher les pieds en dehors,* marcher les talons rapprochés et les pointes éloignées l'une de l'autre. ‖ *Fig. Etre en dehors, tout en dehors,* être d'une extrême franchise ou d'une grande exubérance (mais sans grand fond). ‖ ***Par-dehors***, par l'extérieur : *Maison belle par-dehors.*
— Chorégr. *Etre en dehors,* avoir les hanches, les genoux et les pieds naturellement tournés en dehors, soit parallèles aux épaules. (Etre en dehors est une condition indispensable pour entreprendre l'étude de la danse académique.) ‖ *Tourner en dehors,* tourner du côté de la jambe levée et placée soit en attitude, en seconde, etc. (L'arabesque seule fait exception. Un tour à l'arabesque sera exécuté en dehors si l'on tourne du côté de la jambe faisant pivot, l'autre se trouvant levée en arabesque.)
— Loc. prép. ***Au-dehors de,*** v. à son ordre alphab. ‖ ***En dehors de,*** hors de, à l'extérieur de : *En dehors d'une ligne ;* et, au *fig.*, hormis, indépendamment : *En dehors du bien, tout est mal* (Lacordaire).
◆ N. m. Partie extérieure d'une chose : *Le dedans et le dehors d'une maison.* ‖ L'extérieur : *Les bruits du dehors.* ‖ Pays étrangers : *Travailleurs venus du dehors.* ‖ Avenues, avant-cour, parc et autres dépendances extérieures d'un château, d'une maison : *Château qui a de beaux dehors.* ‖ *Affaires du dehors,* ensemble des affaires extérieures d'un ménage, d'une famille : *L'homme prend soin des affaires du dehors, et la femme de celles du dedans.* ‖ — *Fig.* Apparence, extérieur : *Obligée d'enterrer les trésors de son amour, elle ne livra que les dehors à sa société* (Balzac). ‖ Qualités extérieures de politesse, bonne apparence : *Celui-là* [le peuple] *a un bon fond et n'a pas de dehors* (La Bruyère). ‖ *Garder les dehors,* observer les convenances ; sauver les apparences.
— Chorégr. *En-dehors,* position particulière des pieds, dans la danse académique, indispensable pour l'exécution des mouvements et des pas de cette école de danse. (L'en-

dehors assure l'aplomb, la stabilité du danseur, et lui permet de dégager en tous sens, de sauter et de bondir en toutes directions.)
— Equit. Côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne : *Jambe, rêne du dehors.*
— Fortif. Ouvrages situés en avant du corps de la place (XVIIe au XIXe s.) : *Les demi-lunes, tenailles, lunettes, etc., sont des dehors.* (Les dehors et la place se prêtent mutuellement appui, et l'obligation pour l'assaillant de faire d'abord tomber les dehors retardait d'autant l'assaut de la place. La puissance et la portée de l'artillerie moderne ont amené leur suppression.)
— Mor. Désigne, dans certaines morales ascétiques et religieuses, le monde, les affaires temporelles, extérieures, par opposition à l'âme, à la conscience : *Les objets du dehors nous tentent* (Pascal).
— Sports. Côté sur lequel tourne un patineur, en penchant son corps en dehors de l'aplomb. ‖ Exercice qu'il exécute, en glissant sur un patin, le corps penché du côté opposé à la jambe qu'il lève. ‖ *Avantage dehors*, au tennis, avantage au relanceur.

DÉHOUILLEMENT n. m. Action d'enlever le charbon d'une couche de houille. ‖ *Par extens.* Extraction du charbon.

DÉHOUILLER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *houille*). Pratiquer le déhouillement. ‖ Extraire du charbon.

DÉHOURDAGE n. m. Action de déhourder.

DÉHOURDER v. tr. Constr. Ôter le hourdis de : *Déhourder les lambourdes d'un plancher.*
— Min. Enlever le hourdage. ‖ *Par extens.* Dégager les blocs de minerai ou de charbon coincés dans une cheminée. (Syn. DÉBOURRER.)

DEHOUSSE (Fernand), homme politique belge (Liège 1906). Professeur de droit à l'Université de Liège, conférencier à l'Académie de droit international de La Haye et à l'université de Paris, il représenta, en 1945, son pays à la conférence de San Francisco, puis à l'O. N. U., et depuis 1952 il siège à la C. E. C. A.; il participa comme sénateur socialiste (1950) à la fondation du Conseil de l'Europe et devint président de son assemblée (1956).

DEHRA DÛN, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), au N. de Delhi, sur les premières pentes de l'Himalaya occidental; 156 300 hab. Académie militaire. Centre de recherches agricoles et forestières.

DÉHYDR(O)- Chim. Préfixe indiquant, dans le nom d'un corps composé, l'élimination d'atomes d'hydrogène.

DÉHYDRACÉTIQUE adj. Se dit d'un corps à caractère acide $C_8H_8O_4$, obtenu par ébullition de l'éther acétylacétique. (C'est la méthyl-6 acétyl-3 hydroxy-4 pyrone-2.)

DÉHYDROCAMPHORIQUE adj. Se dit d'un diacide éthylénique de formule $C_{10}H_{14}O_4$, fondant à 202 °C, obtenu par action de la quinoléine sur les esters chloro- ou bromocamphoriques.

DÉHYDROTHIOTOLUIDINE n. f. Composé benzothiazolique de formule

$$CH_3 — (C_7H_3NS) — C_6H_4 — NH_2,$$

préparé par action du soufre sur la paratoluidine à l'ébullition.
— ENCYCL. La *déhydrothiotoluidine* est cristallisée et fond à 191 °C. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. On l'obtient toujours mélangée de primuline. Elle conduit à des colorants importants : la *thioflavine*, le *jaune thiazole*, le *jaune chloramine*.

DÉICIDE adj. et n. (lat. chrétien *deicida*, fait sur *homicida*). Meurtrier de Dieu, c'est-à-dire du Christ.
◆ Adj. Qui a contribué à la mort du Christ : *La lance déicide.*

DÉICOLE (saint) [Irlande v. 550 - † 625]. Moine à Bangor, il suivit saint Colomban en France (585). Le roi Clotaire II lui confia la direction de l'abbaye de Lure (Haute-Saône). — Fête le 19 janvier.

DÉICTIQUE adj. (gr. *deiktikos*, démonstratif). Linguist. Qui sert à désigner avec précision ou insistance : *« Ci », dans celui-ci, est une particule déictique.*

DÉIDAMIE, en gr. **Dêidameia**. Myth. gr. Fille de Lycomédès, roi de Scyros. Séduite par Achille, que sa mère Thétis venait d'envoyer dans cette île sous des habits de femme, elle mit au monde Pyrrhos, dit Néoptolème. Plus tard, Lycomédès consentit au mariage; mais, le jour même des noces, Achille quittait l'île pour toujours.

DÉIFICATION n. f. (lat. *deificatio*). Action de déifier : *La déification d'Hercule.* ‖ *Fig.* Exaltation : *La déification de la richesse.*

DÉIFIER v. tr. (lat. ecclés. *deificare*). Placer au nombre des dieux, diviniser : *Les Romains déifièrent la plupart de leurs empereurs. La Convention déifia la Raison.* ‖ *Fig.* Donner un caractère sacré à, exalter : *Loin des sots préjugés que l'erreur déifie* (Lamartine).

Dei gratia, mots lat. signif. *Par la grâce de Dieu*, formule latine empruntée au langage religieux.

DÉILE ou **DILUS** [lys] n. m. (gr. *deilos*, obscur). Insecte d'un vert obscur bronzé, avec la base des antennes et des cuisses rouge, qui vit sur les genêts et se trouve dans le midi de la France. (Nom sc. : *Dilus fugax.* Ordre des coléoptères, famille des cérambycidés.)

DÉILÉON. Myth. gr. Fils de Déimachos, et frère de Phlogios et d'Autolycos. Il se joignit à Héraclès contre les Amazones, puis aux Argonautes.

DÉILÉPHILE n. m. (gr. *deilê*, soir, et suffixe *phile*, qui aime). Sphinx à ailes inférieures ordinairement roses variées de noir.
— ENCYCL. Les *déiléphiles* (ou *celerio*) habitent surtout les régions tempérées du globe. Leurs chenilles, lisses et marquées de teintes vives, portent une corne sur le onzième segment. Le *déiléphile de l'euphorbe* est commun en France. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des sphingidés.

DÉIMACHOS ou **DAIMAKHOS.** Myth. gr. Thessalien, père d'Autolycos, de Déiléon et de Phlogios. Il suivit Héraclès dans son expédition contre les Amazones.

DEIMEL (le R. P. Anton), jésuite et orientaliste allemand (Olpe, Westphalie, 1865 - Rome 1954). Il fut professeur d'assyriologie à l'institut biblique pontifical à Rome, où il fit, à partir de 1909, toute sa carrière. Fondateur de la revue *Orientalia* (1920), il a publié le *Sumerisches Lexikon.*

DEIMIER (Pierre DE), poète français (Avignon 1570 - *id.* 1618). Il écrivit huit volumes de poésie, deux épopées (l'*Austriade* et la *Néréide*) et un ouvrage théorique, l'*Académie de l'art poétique*, qui contient, avant Malherbe, les principes du classicisme (1610).

DEIMOS (gr. *deimos*, crainte), satellite de Mars, découvert par Asaph Hall, à Washington, en août 1877. Il effectue sa révolution sidérale en 1 j 6 h 17 m 54 s, c'est-à-dire avec une période très légèrement supérieure à la durée de rotation de la planète sur elle-même. Sa rotation apparente (pour un habitant de la planète) est donc très lente.

DÉINCLINANT adj. (préf. priv. *dé* et *inclinant*). Se dit d'un cadran qui incline et décline à la fois. (On dit aussi DÉINCLINÉ.)

DEÏNEKA (Alexandre Alexandrovitch), peintre, dessinateur et sculpteur soviétique (1899). Il affectionna dès sa jeunesse les thèmes sportifs ou de la vie industrielle. Il est l'auteur de deux plafonds en mosaïque du métro de Moscou (stations Maïakovskaïa [1938] et Novokouznetskaïa [1943]).

DEINZE (en franç. **Deynze**), v. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Gand), sur la Lys; 6 000 hab. Gros marché agricole et industriel, uni par un canal de 54 km à Heyst, sur la mer du Nord. Eglise avec tour et nef du XIIIe s., chœur du XIVe s. Tissages. Soieries. Confection. Bonneterie. Ameublement.

DÉIONEUS. Myth. gr. Roi légendaire de Phocide, fils d'Eole. Il eut de Diomédé plusieurs enfants, entre autres Céphale. — Fils d'Eurytos, roi d'Œchalie. Il épousa Périgounê, fille du brigand Sinnis, d'abord mariée à Thésée. — Fils d'Héraclès et de Mégare.

DÉIONISATION n. f. Electr. Elimination des ions qui se produisent entre les deux électrodes d'un interrupteur, et qui pourraient provoquer le réamorçage de l'arc après son extinction naturelle en courant alternatif.

DÉIOPIE n. f. Papillon répandu dans la plus grande partie de l'Ancien Monde, dont

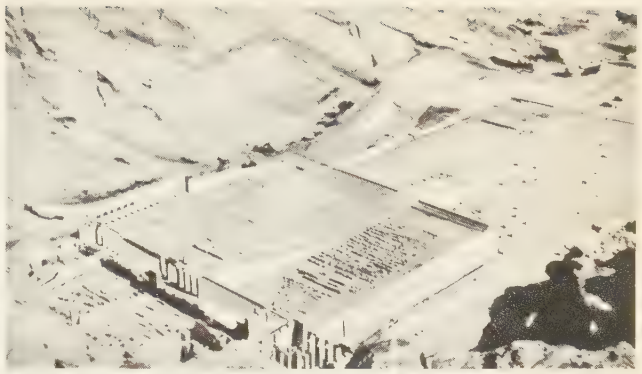

DEIR EL-BAHARI
temple de la reine Hatshepsout

les ailes antérieures sont tachées d'orange et de noir et dont la chenille vit notamment sur l'héliotrope, le myosotis et la vipérine. (Nom sc. : *Deiopia pulchella.* Ordre des lépidoptères, famille des arctiidés.)

DÉIPHOBÉ, un des noms de la sibylle de Cumes, d'après le VIe livre de *l'Enéide* de Virgile.

DÉIPHOBOS ou **DÉIPHOBOS.** Myth. gr. Fils de Priam et d'Hécube; il se distingua au siège de Troie. Après la mort de Pâris, il épousa Hélène. Celle-ci le trahit, la nuit où Troie fut prise; elle le livra à Ménélas et à Ulysse, qui jetèrent sur le bord de la mer son cadavre mutilé.

DÉIPHON n. m. Trilobite remarquable par sa glabelle globuleuse, ses joues atrophiées, les longues épines de son pygidium. (On le trouve dans le Silurien d'Europe.)

DEIPHONTÈS ou **DÊIPHONTÊS.** Myth. gr. Roi légendaire d'Argolide, descendant d'Héraclès. Il épousa Hyrnétho, fille d'un roi d'Argos, devint roi et dut lutter à de multiples reprises contre ses beaux-frères, jaloux de lui.

Déipnosophistes (LES), ouvrage d'Athénée*.

DÉIPYLOS ou **DÊIPULOS.** Myth. gr. Fils de Polymnestor, roi de Thrace, et d'Ilionè, fille aînée de Priam; il fut égorgé par son père, qui croyait faire périr Polydoros, le plus jeune des fils de Priam.

DÉIPYROS. Myth. gr. Héros grec, tué devant Troie par Hélénos, fils de Priam.

DEIRA, royaume angle fondé au VIe s.; capit. *Eoforwic* (York). [V. NORTHUMBRIE.]

DEIR EL-BAHARI (« Couvent du Nord »), site de la région thébaine, sur la rive occidentale du Nil (en face de Karnak). Il est formé par un renfoncement de la falaise, un cirque, dans lequel le roi Mentouhotep III (2060-2010 av. J.-C.), à la XIe dynastie, fit élever son temple funéraire surmonté d'une pyramide; à la XVIIIe dynastie, la reine Hatshepsout (1520-1484 av. J.-C.) y fit construire, par Senenmout, son temple funéraire à terrasses, entièrement décoré, exemple le plus remarquable d'architecture pharaonique adaptée à un site naturel. (→ Biblio.)

DEIR EL-GEBRAWI, nécropole du XIIe nome de Haute-Egypte, entre Al-Amarna et Assiout, sur la rive orientale du Nil. Les tombes rupestres creusées dans la falaise sont celles de grands monarques de la fin de l'Ancien Empire.

DEIR EL-KAMAR. V. DAYR AL-QAMAR.

DEIR EL-MEDINEH (« Couvent de la Ville »), site thébain de la rive occidentale du Nil (en face de Louxor). C'est, au S. de Deir el-Bahari, une étroite vallée où s'élevait le village des hommes qui creusèrent et décorèrent les tombes de la Vallée des rois et de la Vallée des reines, au Nouvel Empire, de 1580 à 1080 av. J.-C. Les tombes de ces ouvriers ou artisans sont elles-mêmes creusées dans la falaise qui borde la vallée, et leur riche décoration témoigne de la splendeur de l'art égyptien de cette époque. Le village a livré des documents intéressants (papyrus et ostraca), et est en lui-même une mine de renseignements sur les cultes populaires. Les restes d'un petit temple d'époque ptolémaïque s'élèvent à l'entrée nord de la vallée; il était consacré aux déesses Hathor et Maât, et fut utilisé comme habitation, au Ve s. de notre ère, par les moines coptes.

déiléphile

DEIR EL-MEDINEH
temple ptolémaïque

Phot. Viollet, Audrain-Samivel.

DÉJANIRE et Nessos
par Albert Welti

DEIR EZ-ZOR ou **DAYR AL-ZŪR**, v. de Syrie, ch.-l. de prov., sur l'Euphrate ; 56 000 hab. Marché agricole et commercial en pleine expansion, depuis la mise en culture de la Djézireh. — La *province de Deir ez-Zor*, qui s'étend sur la rive droite de l'Euphrate, a 208 000 hab.

DÉISME n. m. (du lat. *Deus*, Dieu). Doctrine religieuse qui rejette toute révélation et ne croit qu'à l'existence de Dieu et à la « religion naturelle ».
— ★ *religion, Voltaire, philosophie, rationalisme, agnosticisme.* ‖ *Théisme, athéisme.*
— Encycl. Clarke († 1729) réunissait quatre idées sous le mot de *déisme* : 1° idée d'un Dieu créateur sans gouvernement providentiel ; 2° idée d'un Dieu sans attributs moraux ; 3° idée d'un Dieu et d'une providence sans immortalité de l'âme humaine ; 4° idée d'un Dieu créateur, providence dans la vie présente et justicier dans la vie future, mais sans révélation ni surnaturel.
Kant appelait spécialement *déisme* l'affirmation d'une cause première, d'un Absolu, sans attributs moraux, et *théisme* celle d'un Dieu personnel, providence du monde et justicier dans la vie future. Mais plusieurs écrivains et philosophes connus dans l'histoire sous le nom de « déistes » (par ex. Voltaire et Jean-Jacques Rousseau) ont admis cette dernière conception. Ce qui caractérise le déisme, que sa conception de Dieu soit proche ou éloignée de celle des religions, c'est son caractère purement philosophique, c'est-à-dire son indépendance totale, voire son hostilité, à l'égard de toute révélation religieuse.
Dès le temps de la Renaissance, le déisme s'était déjà annoncé dans les écrits de certains humanistes, par ex. dans l'*Utopie* de Thomas Morus. C'est en Angleterre qu'il se développa au XVIIIe s., pour se répandre de là sur le continent. Son père fut Edouard Herbert, lord Cherbury († 1648). Le comte de Shaftesbury († 1713) accentua l'hostilité contre le christianisme. Tindal († 1733) fut surnommé le grand apôtre du déisme : « La vraie religion, dit-il, est l'exercice de la moralité considérée comme obéissance à Dieu. » Montesquieu, Voltaire et Rousseau sont, en France, au XVIIIe s., les principaux représentants du déisme. En Allemagne, il trouva le plus grand nombre de ses adeptes dans l'école wolfienne.

Virginie DÉJAZET

DÉISTE adj. et n. Qui professe le déisme.

DÉITÉ n. f. (lat. chrétien *deitas*). Divinité, dieu ou déesse de la mythologie : *Les déités des eaux vives* | *Laissent couler leurs cheveux* (Apollinaire).

DEITERS (Otto Friedrich Karl), médecin allemand (Bonn 1834 - † 1863). Mort à vingt-neuf ans sans avoir pu achever son ouvrage sur le système nerveux de l'homme et des mammifères, il décrivit les noyaux et le trajet des nerfs vestibulaires et acoustiques.

« Nymphe couchée »
par Louis DEJEAN
musée nat. d'Art moderne

Deiters (syndrome du noyau de). Syndrome caractérisé par du vertige, le dérobement des jambes, des troubles oculo-moteurs, des douleurs dans la région du trijumeau, des troubles passagers de l'audition et un état nauséeux et anxieux. Ce syndrome est considéré comme dépendant d'une lésion de la région du bulbe appelée *noyau de Deiters*.

DEJ, en hongr. **Deés**, v. de Roumanie, en Transylvanie (région de Cluj), au N.-E. de Cluj, au confluent du Petit et du Grand Someş ; 14 700 hab. Mines de sel.

DÉJÀ adv. (de *dès* et *jà ;* lat. *jam*). Dès à présent : *Le moment où je parle est déjà loin de moi* (Boileau). *Puisque déjà l'épreuve aux luttes vous convie* (Hugo). ‖ Dès lors, dès ce moment-là, par rapport soit au passé, soit à l'avenir : *Continuez une telle vie, et vous serez déjà vieux à trente ans.* ‖ Auparavant : *Je vous ai déjà dit ce que je pensais.* ‖ Même ainsi : *Gagner son pain, fût-ce en se tuant de travail, c'est déjà beaucoup.*

DÉJADA [dexαdα] n. f. (de l'esp. *dejar*, laisser, abandonner). Au jeu de la pelote basque, balle renvoyée très doucement, de sorte qu'elle touche le fronton sans force, juste au-dessus de la raie horizontale du mur.

DÉJANIRE, en gr. **Dêianeira**. Myth. gr. Héroïne guerrière, recherchée, à cause de sa beauté, par nombre de prétendants ; préférant le plus fort, elle se donna à Héraclès, vainqueur d'Achéloos. A l'occasion de la traversée d'une rivière, le centaure Nessos porta Déjanire, mais voulut lui faire violence : Héraclès le frappa d'une flèche empoisonnée. Avant de mourir, le centaure remit à Déjanire sa tunique teinte de son sang, qui lui rendrait, disait-il, le cœur de son époux si jamais celui-ci lui devenait infidèle. Délaissée plus tard pour Iolé, Déjanire envoya la tunique à Héraclès, qui, l'ayant revêtue, se sentit dévoré de douleurs telles que, pour s'y soustraire, il se brûla sur le mont Œta. Déjanire se tua de désespoir. Leur fils, Hyllos, fut l'ancêtre des Héraclides. Cette légende a inspiré à Sophocle ses *Trachiniennes ;* à Sénèque, son *Hercule sur l'Œta.*
— Iconogr. *L'Enlèvement de Déjanire* a été représenté par Riccio (plaquette de bronze), par le Guide (Louvre), Rubens (Hanovre, Munich), Luca Giordano (Florence), J.-B. Regnault (Moscou), Lagrenée l'Aîné (Louvre), Albert Welti.

DÉJANTER v. tr. Faire sortir un pneumatique de la jante d'une roue.

DÉJARRER v. tr. Enlever les jarres d'une peau, pour ne laisser que le duvet.

DÉJAUGEAGE n. m. Aéron. Soulèvement partiel de la coque ou des flotteurs d'un hydravion prenant de la vitesse pour s'élever dans les airs à partir d'un plan d'eau.

DÉJAUGEMENT n. m. Mar. Diminution du tirant d'eau.

DÉJAUGER v. intr. (préf. priv. *dé*, et de *jauger*). [Se conj. comme *manger*.] Mar. En parlant d'un navire, sortir partiellement de l'eau par suite d'un échouage ou du retrait de la mer, ou d'une diminution de son chargement, ou encore sous l'effet de certaines combinaisons des forces de propulsion et de résistance à l'avancement : *Un navire de six mètres de tirant d'eau échoué par quatre mètres de fond est déjaugé de deux mètres.*

DÉJÀ-VU n. m. Psychol. *Illusion de déjà-vu*, v. PARAMNÉSIE.

DÉJAZET (Virginie), actrice française (Paris 1798 - *id.* 1875). Elle débuta à cinq ans au théâtre des Capucines, joua au théâtre des Jeunes-Elèves, aux Variétés, en province (1817-1821), prit au Gymnase le goût du travesti masculin. On la vit aux Nouveautés, au Palais-Royal, à la Gaîté, au théâtre Déjazet (v. art. suiv.), dirigé par son fils Eugène Déjazet. Elle fut grande comédienne dans un petit genre. Mélange de finesse et d'entrain, de grâce et de malice spirituelle, elle avait créé un type bien à elle qui laissa son nom à l'emploi. Citons, parmi ses créations : *Bonaparte à Brienne, Vert-Vert, Sophie Arnould, Frétillon, Gentil Bernard.*

Déjazet (théâtre), théâtre situé à Paris, boulevard du Temple, et construit en 1854 sous le nom de *Folies-Concertantes*, à l'emplacement d'un café-spectacle édifié en 1852 sur l'ancien jeu de paume du comte d'Artois. Devenu *Folies-Nouvelles*, il prit ensuite le nom de *Théâtre Déjazet* quand la comédienne s'y installa, son fils Eugène (1820-1880) assumant la direction de la salle rajeunie. L'inauguration eut lieu le 27 septembre 1859, avec la première pièce de V. Sardou, *les Premières Armes de Figaro*. La direction Déjazet dura jusqu'en 1870. De 1876 à 1880, Ballande en fit le *Troisième Théâtre français*. Reprenant son titre précédent, le théâtre fut agrandi en 1882. Sous la direction de la famille Rolle, on y joua surtout le vaudeville militaire. Puis ce théâtre devint un cinéma (1936).

DEJEAN (Jean François Aimé, comte), général français (Castelnaudary 1749 - Paris 1824), ingénieur ordinaire du roi. Il se distingua sous Dumouriez en 1792 et sous Pichegru en 1793, et fut désigné par Bonaparte, en 1800, pour organiser la République ligurienne. Ministre de la Guerre de 1802 à 1810, pair de France sous la première Restauration, grand chancelier de la Légion d'honneur pendant les Cent-Jours, il fut aussi directeur général des subsistances pendant quelque temps sous la Restauration.

DEJEAN (Louis), sculpteur français (Paris 1872 - Nogent-sur-Marne 1953). Après avoir fait ses études à l'École nationale supérieure des arts décoratifs, il exécuta des statuettes de terre cuite, puis des travaux plus importants : *les Passions s'élevant vers les muses, Maternité, Boxeur au repos*. Il est également l'auteur de nombreux bustes : *Léon Bernard, Théophile Gautier, P.-A. Laurens*. Il a exécuté depuis : pour le palais de Tokyo, une *Nymphe couchée ;* pour le paquebot *Normandie, l'Accueil ;* son *Orphée mort* est de 1947. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *Femme à genoux* et *Etude de femme*. Louis Dejean est l'auteur du *Monument aux morts* de Saint-Ouen.

DEJEAN (Maurice), diplomate français (Clichy, Seine, 1899). Il rejoignit le général de Gaulle à Londres dès 1940 et devint successivement directeur des Affaires politiques, puis commissaire national aux Affaires étrangères de la France-Libre en 1942. Ambassadeur à Prague (1945-1949), à Tōkyō en 1952, il fut nommé en 1953 commissaire général de France en Indochine, et, en 1955, ambassadeur de France à Moscou.

DÉJECTEUR n. m. Organe de certaines chaudières, destiné à localiser le dépôt et à favoriser l'évacuation des corps en suspension dans l'eau, et surtout des sels, qui sont précipités à l'état de boues.

DÉJECTION n. f. (lat. *dejectio ;* de *de*, hors, et *jacere*, jeter). Pathol. Evacuation des excréments : *Faciliter la déjection, les déjections.* ‖ Les matières elles-mêmes : *Déjections alvines.* ‖ *Fig.* Rebut, lie : *De tels êtres sont les déjections de l'humanité.*
— Astrol. *Déjection* ou *chute d'une planète*, signe du zodiaque opposé à celui où la planète a le plus d'influence.
— Géomorphol. *Cône de déjections*, accumulation détritique effectuée par un torrent à son extrémité aval.
— Encycl. Géomorphol. La formation du *cône de déjections* est due à la brusque diminution de la pente, qui se produit à l'arrivée dans une vallée importante ou au pied de la montagne. L'obturation du lit par les arrivées successives de matériaux lors des crues provoque des divagations incessantes du torrent, qui étale les alluvions en éventail, d'où la forme générale de cône, dont le sommet se trouve au débouché du canal d'écoulement. Irrigables, les cônes de déjections ne peuvent être mis en valeur que moyennant un important endiguement qui restreint la zone des divagations, mais accélère l'élévation du lit et rend les inondations plus menaçantes.

DÉJERINE (Jules), neurologiste français (Genève 1849 - Paris 1917). Docteur en 1879, il devint médecin des hôpitaux de Paris en 1882 et agrégé en 1886. Il fut chargé d'un cours auxiliaire d'anatomie pathologique. Il parvint au professorat en 1901, et devint, à la Salpêtrière, le successeur de Raymond, qui avait lui-même remplacé Charcot. Ses nombreux travaux ont porté sur le système nerveux et ses maladies. Il a laissé une *Anatomie du système nerveux* (en collaboration avec Mme Déjerine) et un *Traité des maladies de la moelle épinière* (en collaboration avec A. Thomas). [Acad. de méd., 1908.] —

Sa femme, AUGUSTA, née Klumpke (San Francisco 1859 - Paris 1937), docteur en médecine, est la première femme qui ait conquis le titre d'interne des hôpitaux de Paris. Spécialisée en pathologie nerveuse, elle a été la collaboratrice de son mari. (→ Biblio.)

Déjerine-Klumpke (SYNDROME DE). Neurol. Association d'une paralysie radiculaire inférieure du plexus brachial et d'un syndrome de Claude Bernard-Horner (énophtalmie, ptôsis, rétrécissement de la fente palpébrale). Cette association caractérise une lésion de la première racine dorsale.

Déjerine-Sottas (POLYNÉVRITE HYPERTROPHIQUE FAMILIALE DE). Neurol. Affection familiale caractérisée par un syndrome d'atrophie progressive de l'extrémité des membres, avec abolition des réflexes tendineux, par des troubles importants de la sensibilité profonde et une hypertrophie nettement perceptible des troncs nerveux.

DÉJETER v. tr. (de *jeter*). [Se conj. comme *jeter*.] Déformer, gauchir (une chose) de manière qu'elle se porte plus d'un côté que de l'autre : *La sécheresse et la chaleur du climat qui déjette les grandes pièces de bois* (Nerval). ‖ *Taille déjetée*, déviée : *Sans être précisément bossue, elle avait la taille déjetée* (Gobineau).
— Ch. de f. *Déjeter la voie*, la pousser hors de son alignement, ou de son tracé, par suite d'une action extérieure (mouvements violents des véhicules, trop grande dilatation des rails, etc.).
— Géol. *Pli déjeté*, pli dont le plan axial est incliné et dont les deux flancs sont inclinés inégalement, mais tous deux de moins de 90°.

DÉJEUNER v. intr. (lat. pop. **disjejunare*, proprem. rompre le jeûne). Prendre le repas du matin ou de midi : *Déjeuner de bon appétit. Déjeuner avec un ami.*
◆ V. tr. ind. [de]. Manger à son déjeuner : *Déjeuner d'un pâté.*

DÉJEUNER n. m. Repas du matin (on dit aussi PETIT DÉJEUNER) : *Déjeuner composé de chocolat et de pain beurré ;* ou de midi (appelé autrefois DÎNER) : *Manger trois plats à son déjeuner.* ‖ Les mets eux-mêmes : *Un déjeuner froid.* ‖ *Déjeuner-dînер* ou *déjeuner dînatoire*, grand déjeuner qui se fait assez tard dans la journée et qui tient lieu de dîner. ‖ *Déjeuner à la fourchette*, repas du matin où l'on mange de la viande et où l'on boit du vin, par opposition aux petits déjeuners, où l'on ne prend que du café, du thé ou du chocolat.
— LOC. *C'est un déjeuner de soleil*, se dit soit d'une étoffe dont le soleil fanera la couleur en très peu de temps, soit d'un sentiment, d'une entreprise de peu de durée.
— Equip. mén. Petit plateau garni de tasses, d'un sucrier, etc. : *Un déjeuner de vermeil.* ‖ Tasse munie de sa soucoupe, pour le déjeuner du matin : *Un déjeuner en porcelaine.*
— ENCYCL. Arts décor. C'est au XVIIIe s. que le mot *déjeuner* a commencé à désigner un petit service de table, en faïence, porcelaine, cristal, argent ou vermeil.
Les manufactures de Saxe, de Vincennes et de Sèvres en fabriquèrent de fort estimés, de formes et de décoration variées. Louis XVI se servait d'un déjeuner en cristal de roche.
— Iconogr. Le *Déjeuner de jambon*, amusante scène de cabaret, est un des chefs-d'œuvre de David Teniers. Une verve analogue anime le *Déjeuner de jambon* de Lancret, et son pendant par J.-F. de Troy, le *Déjeuner d'huîtres* (Chantilly) ; *Déjeuner gras, Déjeuner maigre* servent de titre à des natures mortes fréquentes dans l'œuvre de Desportes et dans celle de Chardin. Citons encore *le Petit déjeuner* de F. Boucher (Louvre), *le Déjeuner sur l'herbe* de Watteau (Berlin), *le Déjeuner des canotiers* de Renoir (Washington), *le Déjeuner sur l'herbe* de Manet.

Déjeuner sur l'herbe (LE), tableau d'Édouard Manet, au Louvre (salle du Jeu de paume, collection Moreau-Nélaton). Peint en 1863 (2,14 m × 2,70 m), il fut exposé la même année au Salon des Refusés, où, déclaré indécent par Napoléon III, il fit scandale. On y a vu, plus justement, la transposition, en français moderne, du *Concert champêtre* de Giorgione. Manet semble s'y être également inspiré de Raphaël (*le Jugement de Pâris*).

DEJNEV (CAP), cap des côtes de l'U. R. S. S., à l'extrémité de la Sibérie, sur le détroit de Béring.

DÉJOINT adj. m. Hérald. Se dit d'un chevron dont les montants présentent une cassure à angle droit, ou d'une pièce rectiligne présentant une cassure analogue.

DE JONG (Adrianus Michael), romancier hollandais (Nieuw Vosmeer 1888 - assassiné à Blaricum 1943). Il est l'auteur de contes pour enfants, de romans populaires, de récits de voyages et d'essais littéraires. Le cycle de *Merijntje Gijzen*, en 8 volumes, est une fresque sur la vie de la jeunesse hollandaise.

DEJOTARUS, roi de Galatie (v. 115 - † v. 40 av. J.-C.). Il avait secondé Lucullus, puis Pompée, dans la guerre contre Mithridate, et reçu du sénat la Petite Arménie et le titre d'« allié et ami du peuple romain ». De simple tétrarque, il fut créé roi par le sénat. Dans la guerre civile, il soutint Pompée, puis se réconcilia avec César moyennant la perte de la plus grande partie de ses Etats. Accusé d'avoir voulu faire assassiner César, il fut défendu par Cicéron (*Pro rege Dejotaro*). Après le meurtre de César, il récupéra ses Etats. Son fils Dejoratus II reçut le titre de roi, mais on ignore s'il régna réellement sur la Galatie.

DÉJOUER v. tr. (de *jouer*). Faire échouer, déconcerter : *Richelieu déjoua les complots des Grands. L'intrigue se déjoua aisément.*

DÉJOUR n. m. Vide qui existe entre les jantes d'une roue de voiture.

DÉJOUTEMENT n. m. (préf. *dé*, et *ajouter*). Charp. Type d'assemblage concernant principalement la pénétration de deux pièces obliques dans une même mortaise. (On dit aussi DÉSABOUTEMENT.)

DEJOUX (Claude), sculpteur français (Vadans, Franche-Comté, 1732 - Paris 1816). Elève de Pigalle, reçu académicien avec *Saint Sébastien mourant* (1779), il exécuta une statue de *Catinat* (1793), conservée au musée du Louvre.

DÉJUC n. m. Heure matinale à laquelle les poules quittent les juchoirs.

DÉJUCHER v. intr. En parlant des poules, quitter le juchoir : *Les poules ont déjuché.*
◆ V. tr. Faire quitter le juchoir à : *Déjucher des volailles.*

DÉJUGER (SE) v. pr. (Se conj. comme *manger*.) Revenir sur son jugement ; prendre une décision différente : *Le tribunal s'est déjugé.*

de jure. Dr. intern. V. DE FACTO.

DEKEN (Aagje ou Agatha), femme de lettres hollandaise (Amstelveen 1741 - La Haye 1804). Elle entra, en 1777, comme demoiselle de compagnie chez Elizabeth Wolff, née Bekker. Les deux femmes écrivirent en collaboration de nombreux romans (*Sarah Burgerhart, Histoire de Guillaume Levend, Lettres d'Abraham Blankaert*) qui marquent le début du genre en Hollande. Ferventes patriotes, elles s'installèrent en France après l'intervention des Prussiens (1787). Elles y restèrent dix ans, s'inspirant dans leurs écrits des idées humanitaires de la Révolution.

DEKKAN. V. DECCAN.

DEKKER (Eduard DOUWES). V. DOUWES DEKKER.

DEKKER (Thomas), écrivain anglais (Londres v. 1572 - *id.* ? v. 1632). On ne sait rien de ses origines ; il est sans doute issu des milieux populaires de Londres, qu'il a su décrire avec humour et réalisme. C'est vers 1598 qu'on trouve les premières traces de Dekker, qui travaille en sous-main pour le théâtre. Et c'est vers cette époque qu'il donne une de ses meilleures comédies : *la Fête du cordonnier* (*The Shoemaker's Holiday or the Pleasant Comedy of the gentle Craft*) [1599]. Dès lors, il participe à la vie théâtrale de Londres, au point d'entamer avec Ben Jonson une vigoureuse polémique : Jonson le ridiculisa dans son *Poétereau* (*Poetaster*), mais Dekker réagit, avec verve, dans son *Satiromastix* (1602). C'est la période la plus féconde de Dekker, qui, de 1598 à 1604, donne une dizaine de pièces de son propre cru et collabore à une trentaine d'autres. Sa vie agitée et précaire le mènera plusieurs fois en prison pour dettes, notamment de 1613 à 1616. Après 1638, on perd sa trace. Outre

« le Déjeuner sur l'herbe » par Manet

la Fête du cordonnier, Dekker a fondé sa gloire théâtrale sur une pièce à demi bouffonne, *le Vieux Fortunatus* (*Old Fortunatus*) [1600], et sur un vaste drame bourgeois en deux parties, *la Courtisane honnête* (*The Honest Whore*) [1604] ; citons encore, de Dekker seul, *la Turbulente* (*The Roaring Girl*) [1611]. Mais une grande partie de l'œuvre théâtrale de Dekker a été écrite en collaboration : il a donné, avec Massinger, *la Vierge martyre* (*Virgin Martyr*) [1622] ; avec John Ford, *la Sorcière d'Edmonton* (*The Witch of Edmonton*) [1628] ; avec Webster, en 1607, *Sir Thomas Wyatt*, *Cap à l'Ouest* (*Westward Ho !*), *Cap au Nord* (*Northward Ho !*).
Enfin, Dekker a su faire œuvre de poète et de prosateur dans quelques ouvrages particulièrement bien venus. Si son *Année mémorable* (*The Wonderful Year*), consacrée à l'an 1603 (qui vit la mort d'Elisabeth, l'avènement de Jacques Ier et l'une des grandes pestes de Londres), n'atteint pas la valeur du *Journal de l'année de la peste* qu'écrira Defoe, une œuvre comique comme *le Banquet du célibataire* reprend, avec beaucoup de verve, les tableaux de la vie conjugale des *Quinze Joies de mariage* et des *Cent Nouvelles nouvelles*. La vie de Londres, de ses bas-fonds, de ses bourgeois, est abondamment décrite dans *les Sept Péchés capitaux de Londres* (*The Seven Deadly Sins of London*) [1606] et dans *le Veilleur de nuit de Londres* (*The Bellman of London*) [1608]. Mais c'est surtout avec son *Abécédaire du parfait galant* (*The Gull's Hornbook*) [1609] que Dekker a donné libre cours à ses puissantes qualités d'observation ironique. (→ Biblio.)

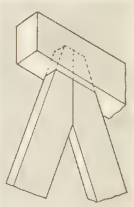

déjoutement

DE KLINGE, en franç. **La Clinge**, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Saint-Nicolas), à la frontière hollandaise ; 2 800 hab. Fabrique de colorants.

DEKOBRA (Maurice TESSIER, dit **Maurice**), romancier français (Paris 1885). Il a présenté la vie cosmopolite avec humour dans des romans qui ont connu un grand succès : *Mon cœur au ralenti* (1924), *la Madone des sleepings* (1925), *la Gondole aux chimères* (1926), *Flammes de velours* (1927), *Sérénade au bourreau* (1928), *Fusillé à l'aube* (1931), *Mon tour du monde* (1952), *l'Amazone de Pretoria* (1963).

del., abrév. de *delineavit*, dont on fait suivre, sur une gravure, le nom de l'auteur du dessin.

DELÀ (de *de* et *là*). Ne s'emploie plus que dans des locutions.
— Prép. LANGUE CLASS. De l'autre côté de : *Un rimeur sans péril, delà les Pyrénées, | Sur la scène en un jour renferme des années* (Boileau).
— LOC. DIV. *Deçà et delà* ou *deçà delà*, v. DEÇÀ. ‖ *Jambe deçà, jambe delà*, à califourchon sur.
— LOC. ADV. ***Au-delà,*** v. ce mot. ‖ ***Par-delà, en delà,*** plus loin, immédiatement après (pour le lieu ou le temps).
— LOC. PRÉP. ***Au-delà*** de, v. ce mot. ‖ ***Par-delà, de delà,*** plus loin que : *Habiter par-delà les monts. Venir de delà la mer* (Voltaire) ; et, au *fig.* : *Au-delà des intentions, des espérances.*
— LANGUE CLASS. ***De delà,*** de là-bas : *Toutes les longueurs de delà* [de Rome] *sont faites pour éprouver* (Bossuet).

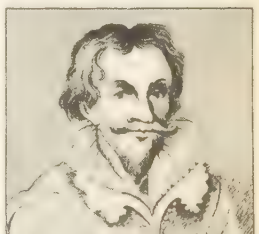

Thomas DEKKER

DELABARRE (Christophe François), médecin français (Lisieux 1787 - † 1862), connu par son habileté dans l'art dentaire. — Son fils, ANTOINE FRANÇOIS ADOLPHE, paraît s'être servi le premier de l'anesthésie par l'éther en odontologie.

Phot. Larousse, R. T. Hulton Libr.

Eugène DELACROIX
« les Femmes d'Alger »
Louvre

Eugène DELACROIX
par lui-même
Louvre

v. hors-texte en couleurs
ROMANTISME
tome IX, entre pp. 342-343

Eugène DELACROIX
« la Grèce expirante
sur les ruines
de Missolonghi »
musée de Bordeaux

DÉLABIALISATION n. f. Phonét. Articulation d'un phonème avec un arrondi moindre des lèvres, comme *o* dans l'anglais *come*. (On dit aussi DÉSARRONDISSEMENT.)

DÉLABIALISER v. tr. Phonét. Emettre un phonème avec un arrondi moindre des lèvres.

DELABORDE (comte Jules), jurisconsulte et historien français (Paris 1806 - près de Lausanne 1889). Avocat, puis conseiller à la cour d'appel de Paris, il se rallia au protestantisme, qu'il défendit contre des mesures antilibérales et dont il étudia l'histoire (*Eléonore de Roye* [1876], *Gaspard de Coligny* [1879-1882], etc.).

DELABORDE (vicomte, puis comte Henri), peintre et critique d'art français (Rennes 1811 - Paris 1899). Elève de Delaroche, il a décoré la chapelle des fonts baptismaux à Sainte-Clotilde de Paris. Conservateur du cabinet des Estampes de 1855 à 1885, il a publié : *Lettres et Pensées d'Hippolyte Flandrin* (1865), *Ingres, sa vie, ses travaux, sa doctrine* (1870), *l'Académie des beaux-arts* (1891), etc. Elu en 1868 membre libre de l'Académie des beaux-arts, il en fut le secrétaire perpétuel de 1874 à 1898.

DELABORDE (Elie Miriam), pianiste et compositeur français (Paris 1839 - *id.* 1913). Dès l'âge de cinq ans élève de C. V. Alkan, puis de Moscheles, il acquit une culture classique au lycée Bonaparte, et se rend à Berlin, Dresde, Leipzig, Weimar. A Londres, il donne des concerts pendant la guerre de 1870, puis il fait des tournées jusqu'en Russie. En 1873, il est nommé professeur de piano au Conservatoire de Paris. On lui doit une *Marche villageoise*, *Douze Préludes*, des *Etudes*, des *Fantaisies*, des *Points d'orgue*, un *Quintette pour piano et cordes*, des mélodies, une ouverture, *Attila*, et un opéra-comique inédit, *La reine dort*.

DELABORDE (comte Henri François), historien et érudit français (Versailles 1854 - Lausanne 1927), fils du comte Henri Delaborde. Archiviste, professeur à l'Ecole des chartes, il écrivit divers ouvrages sur le Moyen Age français : *Etude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton* (1881), *l'Expédition de Charles VIII en Italie* (Paris, 1888), *Jean de Joinville* (1894). Il a édité les œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton (1882-1886), *la Vie de Saint Louis*, de Guillaume de Saint-Pathus, le tome V des *Layettes du Trésor des chartes* (1909), et le tome Ier du *Recueil des Actes de Philippe Auguste* (1916). [Acad. des inscr., 1917.]

DÉLABRANT, E adj. Pathol. Qui produit le délabrement d'un tissu, d'un organe : *Traumatisme délabrant*.

DÉLABREMENT n. m. Etat d'une chose délabrée ; dégradation : *Le délabrement d'une maison*. ‖ Etat de dépérissement, de ruine, et, au *fig.*, affaiblissement : *L'état de délabrement physique, et surtout moral, dans lequel a pu tomber ce pauvre petit* (R. Martin du Gard).

DÉLABRER v. tr. (du provenç. mod. *deslabra*, déchirer). Mettre en lambeaux, déchirer : *Une soutane délabrée* (Stendhal). ‖ Mettre en mauvais état par usure, manque d'entretien : *Délabrer des meubles. Maison délabrée.* ‖ *Fig.* Affaiblir, ruiner : *Ses affaires se délabrent. Se délabrer l'estomac. Santé délabrée.*

DÉLACER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Relâcher ou retirer le lacet de : *Délacer un corset, des souliers. Le capitaine* [...] *se mit à délacer le corsage de la pauvre enfant* (Hugo).

Delachaux et Niestlé, maison d'édition suisse, fondée à Neuchâtel, en 1861, par S. Delachaux ; elle fusionna en 1882 avec l'imprimerie Niestlé, et ouvrit en 1919 une succursale à Paris. Spécialisée à ses débuts dans les ouvrages de pédagogie et de psychologie, elle publie également des ouvrages de théologie, d'histoire naturelle et des livres pour les enfants.

DELACHENAL (Roland), érudit et historien français (Lyon 1854 - Paris 1923). Il a publié une *Histoire de l'ordre des avocats au Parlement de Paris* (*1306-1600*) en 1885, *les Grandes Chroniques de France* pour les règnes de Jean II et de Charles V (1916-1920). Mais l'œuvre qui a consacré sa réputation est son *Histoire de Charles V* (1909-1931). [Acad. des inscr., 1920.]

DELACOUR (Alfred LARTIGUE, dit **Alfred**), auteur dramatique français (Bordeaux 1815 - Paris 1883). Il abandonna l'exercice de la médecine pour écrire, le plus souvent en collaboration, des vaudevilles et des opéras-comiques. Il est l'auteur, entre autres, avec Moreau et Siraudin, du drame *le Courrier* de Lyon* (1850), et, avec E. Labiche, du vaudeville *la Cagnotte** (1864).

DELACROIX (Jacques Vincent), avocat et publiciste français (Paris 1743 - Versailles 1832). Il soutint l'incompétence de la Convention pour juger Louis XVI ; acquitté par le tribunal révolutionnaire, il entra plus tard dans la magistrature. Il est l'auteur de divers ouvrages, surtout romancés ou satiriques.

DELACROIX de Contaut (Charles), homme politique français (Givry, Champagne, 1741 - Bordeaux 1805). Il fut élu à la Convention et siégea à la Montagne. Devenu ministre des Relations extérieures sous le Directoire (1795), il fut nommé, en 1797, ministre de la République à La Haye. Sous le Consulat, il fut préfet à Marseille, puis à Bordeaux.

DELACROIX (Eugène), peintre français (Saint-Maurice, Seine, 1798 - Paris 1863), fils du précédent. Sa mère descendait des célèbres ébénistes Œben et Riesener. D'après divers auteurs, et notamment Paul Jamot, Eugène Delacroix serait en réalité l'enfant naturel de Talleyrand. Eugène Delacroix exécute ses premiers croquis à sept ans. Il fréquente le Louvre et l'atelier de son oncle, le peintre Léon Riesener, fait ses études au Lycée impérial, où il continue à dessiner et à peindre. A dix-huit ans, il entre à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (atelier Guérin), s'y lie avec Géricault et avec Raymond Soulier, qui lui enseigne l'aquarelle. Il lit, en anglais, les œuvres de Shakespeare, Byron, Walter Scott, qui exerceront sur lui une grande influence. Il loge chez sa sœur, Mme de Verninac, fait des caricatures et obtient, en 1819, la commande d'une *Vierge* pour l'église d'Orcemont (Seine-et-Oise). L'année suivante, il contracte la fièvre paludéenne, dont il souffrira toute sa vie. Il copie des œuvres de Géricault, Goya, Rubens, et exécute son portrait en costume romantique. Son talent est déjà formé quand il entreprend sa première composition importante, *Dante* et Virgile aux Enfers* (musée du Louvre), qu'il expose au Salon de 1822 et qui est acquise par l'Etat. Il s'oppose à Ingres, et l'hostilité des « classiques » se manifestera avec violence au Salon de 1824, où il envoie *Scènes des massacres* de Scio*, tableau également acquis par l'Etat. Il part pour Londres en 1825, y renforce son amitié pour Bonington, se passionne pour l'aquarelle, et fait la connaissance de Mrs. Dalton, qui jouera un grand rôle dans sa vie sentimentale. Bien que très jeune, il est déjà à la tête du mouvement romantique en peinture, étudie les chevaux, les peintres vénitiens, flamands et espagnols, les miniatures persanes, les enluminures du Moyen Age. En 1828, il dessine les costumes que lui a demandés Hugo pour *Amy Robsart*, expose au Salon *le Combat du Giaour et du Pacha*, et donne une suite de dix-sept lithographies inspirées par le *Faust* de Gœthe. Au Salon de 1828, il envoie *la Mort de Sardanapale* (Louvre), qui est vivement attaquée. La lecture de *Quentin Durward* lui inspire *la Mort de l'évêque de Liège*. Au Salon de 1831, il expose également son œuvre la plus populaire, *La Liberté guidant le peuple*, dite aussi *la Barricade*. En 1832, il part pour le Maroc, où il accompagne le comte de Mornay, chargé d'une mission auprès du sultan ; il se rend à Meknès, retrouve chez les Arabes drapés dans leurs burnous la beauté de l'art antique, puis fait deux séjours à Tanger, coupés par une incursion en Espagne. Il rentre en France, après escale à Alger. Son œuvre ultérieure sera nourrie des souvenirs de ces voyages. Au Salon de 1834, il expose *les Femmes d'Alger* (Louvre). Citons encore : *la Noce juive, les Convulsionnaires de Tanger, Musiciens juifs de Mogador, la Réception de l'empereur Abd er-Rhaman, la Grèce expirante sur les ruines de Missolonghi*. En 1835, le Salon accueille *le Prisonnier de Chillon*, et il exécute seize lithographies pour *Hamlet*. Jenny Le Guillou entre à son service ; pendant vingt-huit ans, elle veillera sur son maître avec un dévouement si ombrageux qu'elle le séparera de beaucoup de ses amis. En 1837, il exécute une *Médée* (musée de Lille) et essuie son premier échec à l'Institut. En 1838, il parcourt la Belgique et la Hollande. Bien qu'il ait reçu des commandes importantes des pouvoirs publics, il est toujours très discuté. Trois de ses toiles sont refusées au Salon de 1839, et l'Académie des beaux-arts ne l'admettra qu'en 1857. En 1840, il expose au Salon *la Justice de Trajan* (musée de Rouen) et, l'année suivante, *l'Entrée des croisés à Constantinople* (Louvre). De santé fragile, il partage son temps entre Champrosay et son atelier parisien. Au Salon de 1845, il donne *Le Sultan sortant de son palais de Meknès* (musée de Toulouse) et *Marc Aurèle mourant* (musée de Lyon) ; à celui de 1848, *Comédiens et bouffons arabes* (musée de Tours) ; à celui de 1849, *Othello et Desdémone* ; à celui de 1854, *la Chasse aux lions* (musée de Bordeaux). Il exécute également des tableaux de fleurs, quelques natures mortes, des paysages, en particulier des marines à Dieppe, ainsi que des portraits de lui-même, de Chopin, de George Sand, etc. Sa forte personnalité a fini par s'imposer, et l'Exposition universelle de 1855 marque son triomphe. Il est conseiller municipal de Paris et reçoit de nombreuses commandes. Parmi ses décorations, citons celles de la Chambre des députés (salon du Roi [1833] et bibliothèque [1842]), de la bibliothèque du Sénat (1847) ; le plafond de la galerie d'Apollon, au Louvre (1851) ; le plafond du salon de la Paix, à l'Hôtel de Ville de Paris (détruit pendant l'incendie de 1871) ; au château de Versailles, *la Bataille de Taillebourg* ; la décoration de la chapelle des Saints-Anges à l'église Saint-Sulpice, *la Lutte de Jacob avec l'ange* et *Héliodore chassé du Temple*. Il voulait, disait-il, unir Michel-Ange et Vélasquez ; et il égala souvent Rubens et les grands peintres vénitiens.

Le grand peintre se doublait d'un théoricien dont l'esprit critique, le talent d'exposition et la justesse d'expression se sont manifestés par un *Journal*, semé d'observations substantielles, qu'ont publié Paul Flat et René Piot en 1893, et dont André Joubin, en 1932, a donné une édition révisée. A ses notes, souvent développées, s'ajoutent un certain nombre d'écrits qui éclairent la pensée du maître autant que le génie des artistes qu'il étudie : Raphaël, Michel-Ange, Puget, Prud'hon, Gros, Poussin, Charlet. On lui doit aussi des *Questions sur le Beau* (1854), *Variations sur le Beau* (1857) ; des articles polémiques, comme son acerbe examen *Des critiques en matière d'art* (1829) ; des exposés doctrinaux, *Lettre à M. Beulé sur l'enseignement du dessin*, et son remarquable commentaire de la méthode de dessin proposée par Mme Cavé, femme du directeur des Beaux-Arts, qu'aurait inspirée Delacroix lui-même (1850). André Joubin a établi, en 1936, l'édition complète de sa *Correspondance générale*. (→ Biblio.)

Delacroix (ATELIER **Eugène-**), annexe du département des peintures du Louvre, dans l'atelier et dans l'appartement où mourut le peintre (6, rue Furstenberg, Paris). Acquis par la société des Amis d'Eugène Delacroix, fondée en 1927, cet atelier et cet appartement ont été donnés par elle à l'État, en

Phot. Giraudon, Bulloz.

1952. On y a rassemblé des œuvres du maître, ainsi que des souvenirs ; des expositions temporaires y sont présentées.

Delacroix (HOMMAGE À), tableau de Fantin-Latour (1864), au Louvre (salle du Jeu de paume, collection Moreau - Nélaton ; 1,57 m × 2,48 m). Autour d'une toile encadrée représentant, en buste, Eugène Delacroix (mort en 1863), sont groupés, debout, les peintres Manet, Bracquemond, de Balleroy, à droite, et, à gauche, Whistler, Alphonse Legros, Louis Cordier ; au premier plan, assis, Champfleury, Baudelaire (dont c'est ici un des meilleurs portraits), et, debout, Duranty ; l'homme à la palette, en manches de chemise, est Fantin-Latour lui-même.

DELACROIX (Henri Edmond). V. CROSS.

DELACROIX (Henri), psychologue français (Paris 1873 - *id.* 1937). Agrégé de philosophie en 1894, docteur ès lettres en 1900, il enseigna en Sorbonne à partir de 1909 et devint doyen de la faculté des lettres de Paris en 1928. On lui doit des travaux sur le mysticisme : *Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au XIVe s.* (1900), *Histoire et psychologie du mysticisme, les Grands Mystiques chrétiens* (1908), *la Religion et la Foi* (1922) ; sur l'esthétique et la logique : *la Psychologie de Stendhal* (1918), *le Langage et la Pensée* (1924). Il contribua à la rédaction du tome II du *Traité de psychologie* de G. Dumas (1924).

DELAFOND (Mamert Onésime), médecin vétérinaire français (Saint-Amand, Nièvre, 1805 - † 1861). Il fut professeur, puis directeur de l'École d'Alfort (1860) et membre de l'Académie de médecine. On a de lui : *De la morve chez les solipèdes* (1837), *Traité de thérapeutique générale vétérinaire* (1838-1844), avec Andral, *Traité sur la police sanitaire des animaux domestiques* (1838), etc. Il fut un précurseur de Pasteur par sa découverte de filaments végétaux dans le sang des animaux charbonneux.

DELAFORGE (Louis), médecin et philosophe français du XVIIe s. Ami de Descartes, il écrivit un commentaire sur le *De homine*. Dans son *Traité de l'âme humaine, de ses facultés, de ses fonctions et de son union avec le corps, d'après les principes de Descartes* (1666), il réduit à deux causes celles qui président à l'union de l'âme et du corps : la volonté divine et la volonté humaine. Il cherche à concilier les idées de Descartes avec celles de saint Augustin, et annonce la philosophie de Malebranche.

DELAFOSSE (Jean Charles), sculpteur-ornemaniste français (Paris 1734 - *id.* 1789). Il a contribué à la formation du style Louis XVI par la publication de ses répertoires gravés, et notamment sa *Nouvelle Iconologie historique* (1768), recueil de modèles à l'usage des architectes, sculpteurs, ébénistes et orfèvres. Sans se détacher entièrement de l'art rocaille, il affectionne certains motifs antiques comme les guirlandes de chêne ou de laurier. On a conservé de lui des dessins : *Lever du soleil* (Rouen), *Groupe de cavaliers* (Pontoise).

DELAFOSSE (Gabriel), minéralogiste français (Saint-Quentin 1796 - Paris 1878). Il occupa une chaire de minéralogie à la faculté des sciences de Paris et à l'École normale. Il a montré, le premier, les relations qui existent entre le sens du pouvoir rotatoire des cristaux et l'orientation de leurs facettes. (Acad. des sc., 1857.)

DELAFOSSITE n. f. (de *Delafosse*, minéralogiste). Minér. Oxyde naturel de fer et de cuivre, de formule $CuFeO_2$, appartenant au système rhomboédrique.

DELAGE (Yves), zoologiste et biologiste français (Avignon 1854 - Sceaux 1920). Docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles, puis préparateur de Lacaze-Duthiers (1881), il fut appelé à Caen en qualité de professeur de zoologie (1883), puis nommé directeur du laboratoire de Luc-sur-Mer (1884). Il succéda à Lacaze-Duthiers dans la chaire de zoologie, d'anatomie et de physiologie comparée (1886), puis fut nommé sous-directeur du laboratoire de Roscoff, et directeur (1901) à la mort de Lacaze-Duthiers. Il fit de ce laboratoire un établissement doté de tous les perfectionnements nécessaires aux recherches de morphologie zoologique et de biologie. En 1904, atteint de cécité presque complète, il dut renoncer à ses travaux de microscopie, mais il continua ses études de biologie et s'orienta vers les publications d'ordre général. On lui doit : *l'Evolution de la sacculine* (1884), *Histologie des planaires acèles* (1886), des mémoires sur *l'Embryologie et la Classification des éponges* (1889), sur *l'Anatomie des cynthiadées* (1889), sur *la Reproduction des congres*, sur *les Baleinoptères*. Comme biologiste, il s'est livré à des études sur la fécondation artificielle et a écrit : *la Structure du protoplasma, l'hérédité et les grands problèmes de biologie générale, les Théories de l'évolution* (en collab. avec Mlle Goldsmith), *la Parthénogenèse naturelle et expérimentale*, un *Traité de zoologie concrète* (en collab. avec Hérouard). Il avait fondé *l'Année biologique*. (Acad. des sc., 1901.)

DELAGE (Louis), ingénieur et industriel français (Cognac 1874 - Le Pecq 1947). Après avoir créé en 1905 la première Compagnie Delage, qui s'installe, très modestement, à Levallois-Perret, il dessine dès 1906 un châssis équipé d'un moteur monocylindre de Dion-Bouton. Mais, imposant très vite ses propres conceptions, il présente dès 1908 un moteur à 4 cylindres 10 CV, suivi d'un autre modèle de 12 CV, puis, en 1910, d'un troisième à 6 cylindres de 14 CV. En 1911, il gagne le grand prix de Boulogne, et ses usines sont transférées à Courbevoie. Delage se spécialise alors dans la voiture de grand luxe, puis, après la Première Guerre mondiale, il met au point des voitures de course, équipées de moteurs à 12 cylindres surcomprimés, qui lui permettent de remporter de nombreuses victoires jusqu'en 1925, où il conquiert le titre de champion d'Europe en enlevant tous les grands prix internationaux.

DELAGE (Maurice), compositeur français (Paris 1879 - *id.* 1961). Élève de Ravel, il rapporta d'un voyage en Extrême-Orient *Ragamalika* (1914) et *Quatre Poèmes hindous* (1913) dont le dispositif instrumental (soprano, quatuor à cordes, quatuor à vent et piano) a été repris par Ravel *(Trois Poèmes de Mallarmé)* et par Stravinski *(Poèmes de la lyrique japonaise)*. On lui doit encore un quatuor à cordes (1948), *le Bateau ivre* (1954) et une quarantaine de mélodies d'un lyrisme subtil.

DELAGE (Edmond), écrivain français (Paris 1886). Ancien élève de l'École normale supérieure, il crée le cours d'allemand de l'École navale (1911) et est détaché au Service historique de la marine. Collaborateur du *Temps* (1923-1940), puis du *Monde*, il est un chroniqueur remarqué des questions maritimes et de défense nationale ; il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire navale. (Acad. de mar., 1935.)

DELAGENIÈRE (Henri), chirurgien français (Paris 1856 - Royan 1930). Il créa au Mans un des premiers centres chirurgicaux de province. Fondateur des *Archives provinciales de chirurgie*. Il était associé national de l'Académie de médecine depuis 1910.

DELAGOA (BAIE), vaste anfractuosité de la côte africaine de l'océan Indien, dans le Mozambique, au fond de laquelle est situé le port de Lourenço Marquès. Le navigateur portugais Antonio de Campo la découvrit en 1502, et Lourenço Marques y fonda en 1544 le comptoir qui a reçu son nom. A la suite de l'expédition Owen de 1823, la Grande-Bretagne revendiqua la majeure partie du territoire qui appartint à l'Etat de Zanzibar (1832-1856), mais un arbitrage français reconnut en 1875 la souveraineté portugaise.

Delagrave, maison d'édition française, fondée en 1829, à Paris, par Charles-Louis Dezobry* et Magdeleine. La maison passa aux mains du libraire Tandon, et fut rachetée, à la mort de celui-ci, en 1865, par Charles Delagrave, aux descendants duquel elle appartient. La maison publie des livres classiques, des ouvrages pour la jeunesse, des ouvrages artistiques, littéraires, musicaux, scientifiques et techniques, parmi lesquels on doit signaler les *Souvenirs entomologiques* de Fabre, *les Poissons* de Roule, *la Vie des reptiles* de Rollinat, *l'Encyclopédie de la musique* de Lavignac, *le Trésor du félibrige, la Faune de la France illustrée* de Rémy Perrier.

DELAHAYE (Jules), homme politique français (Angers 1851 - Paris 1925). Archiviste paléographe, ardent monarchiste, il fut député d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, puis sénateur de ce dernier département. Il joua un grand rôle dans l'affaire de Panama, et, à la suite de ses accusations contre un grand nombre de députés, obtint de la Chambre la nomination d'une commission d'enquête.

hommage à **Delacroix**
par Fantin-Latour

DELAHERCHE (Auguste), céramiste français (Beauvais 1857 - Paris 1940). Il construisit un atelier à La Chapelle-aux-Pots, où il se fixa définitivement en 1894. Ses premiers travaux (1883-1886) sont des éléments de céramique architecturale et des vases simples, soit mats, soit avec engobe coloré ou avec un ornement incisé dans l'engobe. Suivirent des vases à ornements géométriques, linéaires, d'un style sévère ou agrémentés de fleurs, de fruits ou de plumes de paon, avec glaçures flammées et comme ruisselantes. Plus tard, les décorations géométriques ou végétales sont remplacées par des effets de pure céramique. Ses porcelaines ajourées sont estimées (musée des Arts décoratifs).

Louis DELAGE

DÉLAI n. m. (de l'anc. verbe *deslaier ;* de *laier*, laisser). Temps laissé pour faire une chose : *Exécuter un travail dans le délai fixé.* ‖ Prolongation d'un temps accordé pour l'accomplissement de quelque chose : *Demander un délai de huit jours.* ‖ *Sans délai*, sans retard, immédiatement.

— Ch. de f. *Délai d'attente*, délai prévu pour l'attente d'un train par un autre, dans une gare de correspondance, délai au-delà duquel la correspondance n'est pas assurée. ‖ *Délai de transport*, v. part. *encycl.*

— Dr. Temps reconnu nécessaire et accordé soit par la loi, soit par le juge, soit par les cocontractants pour accomplir une obligation, produire un acte, comparaître en justice. (V. part. *encycl.*) ‖ *Délai de congé*, délai qu'il convient d'observer entre la dénonciation d'un contrat successif et sa cessation effective. (On dit plus fréquemment DÉLAI-CONGÉ ou DÉLAI DE PRÉAVIS*.) ‖ *Délai de grâce*, délai — généralement assez bref — que le juge peut accorder à un débiteur pour lui permettre d'exécuter son obligation, ou à un locataire menacé d'expulsion. ‖ *Délai préfix*, délai accordé par la loi et à l'expiration duquel celui qui n'a pas accompli l'acte pour lequel il est prévu est forclos : *Les délais d'appel sont des délais préfix.* ‖ *Délai de viduité*, délai imparti à une femme avant de pouvoir se remarier, après la rupture d'un

Yves DELAGE

« l'Histoire »
par Jean Charles
DELAFOSSE
bibliothèque
des Arts décoratifs

Phot. Giraudon, Films Art et Science, Pirou.

premier mariage (300 jours après le décès ou après l'ordonnance lui fixant un domicile séparé en cas de divorce).
— Dr. comm. *Délai de livraison*, délai dans lequel une marchandise doit être livrée par le fournisseur et qu'il appartient, en principe, à l'acheteur de fixer.
— Dr. intern *Délai de faveur*, v. INDULT.
— Législ. soc. *Délai de carence*, première fraction d'une période d'arrêt du travail involontaire, qui n'est pas indemnisée : *Une convention internationale a limité à un maximum de trois jours le délai de carence de l'assurance maladie.*
— ENCYCL. Ch. de f. Les *délais de transport* (marchandises) constituent l'une des obligations les plus importantes pour les compagnies de chemins de fer.
Ils sont fixés par des règles particulières reprises au cahier des charges et dans divers arrêtés, et tiennent compte, le cas échéant, des changements de région, des livraisons à domicile, s'il y a lieu, etc.
— Dr. L'inobservation des *délais* a généralement pour sanction la déchéance ou la nullité, quelquefois des dommages-intérêts ou des peines pécuniaires. Les délais se comptent ordinairement par jours, par mois et par années. Le point de départ (*dies a quo*) n'est pas, en principe, compris dans le délai. Il est *franc* lorsqu'il ne comprend aucun des jours termes ; si le dernier jour est un jour férié, le délai est prorogé au lendemain. C'est le cas général des délais de procédure, qui sont également augmentés en fonction de la distance.

DÉLAIEMENT n. m. V. DÉLAYAGE.

DÉLAINAGE n. m. Opération consistant à enlever la laine des peaux de mouton après l'écorchage de l'animal tué, afin d'utiliser séparément la laine et le cuir.
— ENCYCL. Le *délainage*, qui a été mis au point en 1851, comprend plusieurs opérations successives. On commence généralement par humidifier les peaux de mouton lainées, puis on les abandonne quelque temps en les suspendant dans des locaux à l'air libre. Une fermentation se produit, qui a pour effet de dilater les pores de la peau de mouton. Ces peaux sont ensuite reprises et traitées mécaniquement sur la délaineuse, qui comprend essentiellement deux cylindres saisissant la peau à délainer pour l'amener à proximité d'un cylindre rotatif garni de lames hélicoïdales qui, par leurs chocs successifs, détachent la laine de la peau. On récupère ainsi, d'une part, une matière textile appréciée, d'autre part la peau de mouton, ou *cuirot*, utilisée en mégisserie.
Mazamet s'est fait une spécialité du traitement de délainage des peaux de mouton, qui y arrivent de tous les pays éleveurs, notamment d'Amérique du Sud. Une grande partie des laines ainsi récupérées, dites *laines de délainage* ou *laines de peau*, sont réexportées.

Michel Richard DELALANDE

DÉLAINER v. tr. Dégarnir de sa laine.
— Peauss. Procéder au délainage.
— ENCYCL. Les peaux de mouton sont *délainées* en vue d'en récupérer la laine. Lorsque ces peaux possèdent une toison longue et fine, la valeur marchande de la peau, ou *cuirot*, est inférieure à celle de la laine. Il faut s'efforcer de ne pas altérer celle-ci, afin de lui conserver ses qualités propres.

DÉLAINEUSE n. f. Machine à l'aide de laquelle on effectue le délainage* des peaux de mouton avant le tannage.

DE LAIRESSE (Gérard), peintre wallon (Liège 1641 - Amsterdam 1711). Élève de Bertholet Flémalle, il travailla pour les églises de sa ville natale, puis, fixé à La Haye en 1684, il y jouit d'une grande réputation et décora le Binnenhof et les appartements de Guillaume III. Atteint de cécité à cinquante ans, il publia, avec l'aide de ses fils, dont deux furent peintres, son *Grand Livre des peintres* (1707), qui fit plus pour sa gloire que ses tableaux d'histoire, où se marque l'influence de Nicolas Poussin (musées du Louvre, d'Aix-la-Chapelle, d'Amsterdam, de Liège).

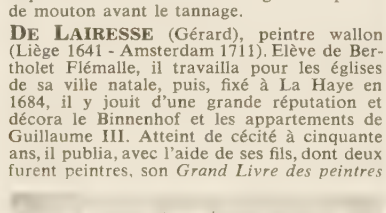
P. A. DELAMAIR
hôtel de Soubise

DÉLAISSEMENT n. m. Action de délaisser ; résultat de cette action, abandon : *Jésus au milieu de ce délaissement universel* (Pascal).
— Dr. Abandon que l'on fait d'un bien ou d'un droit. ‖ *Délaissement par hypothèque*, abandon que fait un tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué, pour se libérer des poursuites d'un créancier envers lequel il n'est pas personnellement obligé.
— Dr. mar. Acte d'un assuré qui abandonne à l'assureur la chose assurée et tous les droits résultant de l'accident, en réclamant par avance le paiement de l'indemnité d'assurance totale. ‖ Acte par lequel le propriétaire d'un navire abandonne celui-ci et son fret aux créanciers vis-à-vis desquels le capitaine qu'il avait chargé du commandement s'était engagé en son nom.

DÉLAISSER v. tr. Laisser de côté, abandonner (une chose) : *Délaisser un travail. Terres délaissées.* ‖ Laisser de côté (une personne), renoncer (à elle) : *L'amère jalousie d'un amant délaissé* (Stendhal). ‖ Abandonner, laisser sans appui, sans secours : *Enfants délaissés.*
— Dr. Renoncer à une chose dont on était en possession : *Délaisser un héritage.* ‖ Ne pas continuer, renoncer à : *Délaisser des poursuites.*
— Mar. Faire abandon à l'assureur de la chose assurée contre paiement de l'assurance, par un acte de délaissement*.
— SYN. : *abandonner, négliger.*

DÉLAITAGE ou **DÉLAITEMENT** n. m. Action de délaiter.

DÉLAITER v. tr. Enlever le petit-lait : *Délaiter le beurre.*

DÉLAITEUSE n. f. Machine pour débarrasser le beurre du petit-lait dans la fabrication du beurre : *On délaite le beurre soit en le lavant à plusieurs reprises dans la baratte au moyen d'eau pure, soit en le passant dans une délaiteuse centrifuge.*

Delalain, maison d'édition française dont l'origine remonte à Sébastien Nivelle, en 1550, auquel succédèrent Sébastien Cramoisy et ses descendants. Nicolas Augustin **Delalain** (1735-1807), reçu libraire en 1764, acheta le fonds de cette librairie. Il édita l'*Almanach des muses* et publia, en 1793, le premier texte de *la Marseillaise*. Son fils et successeur, JULES AUGUSTE (1774-1852), racheta en 1808 le fonds Barbou (livres classiques et dictionnaire latin-français). Son fils, AUGUSTE HENRI JULES († 1877), un des promoteurs et premiers présidents du Cercle de la Librairie, fit paraître le *Bulletin de la propriété littéraire*. Ses fils, HENRI (né en 1838) et PAUL (né en 1840), publièrent le *Chartularium universitatis parisiensis*, dont l'édition est due au P. Denifle et à E. Chatelain, puis l'*Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires* composant la collection du Cercle de la Librairie (1888), et, en collaboration avec Lyon-Caen, les *Lois françaises et étrangères sur la propriété littéraire et artistique* (1890). La maison fut rachetée en 1918 par le Dr Lesourd.

DELALANDE (Michel Richard), compositeur, organiste et claveciniste français (Paris 1657 - Versailles 1726). Quinzième fils d'un tailleur parisien, il fréquente la maîtrise de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, entre 1666 et 1672, et y rencontre Marin Marais. Peut-être joue-t-il du violon ? Vers 1678, il est organiste des Grands-Jésuites et du Petit-Saint-Antoine, et enseigne le clavecin à Mlle de Noailles, puis à Mlles de Nantes et de Blois, filles de Louis XIV et de Mme de Montespan. En 1679, il s'engage à tenir l'orgue de Saint-Gervais jusqu'au jour où François Couperin atteindra ses dix-huit ans (1685). On le trouve encore organiste de Saint-Jean-en-Grève, de 1682 à 1691. L'année 1683 marque le début de sa carrière officielle : en composant un grand motet sur le psaume *Beati quorum*, il a été appelé, après concours, par le roi lui-même, à entrer comme quatrième sous-maître à la chapelle de Versailles. Il obtiendra et cumulera dans la suite toutes les charges importantes de la musique, y compris celle de compositeur de la musique de la chapelle. Il acquiert des armoiries en 1697, est pensionné par le roi, qui lui accorde aussi des gratifications et le décore de l'ordre de Saint-Michel. Il choisit ses survivanciers. Parmi les musiciens de la Cour, il a pour amis les Rebel, les Philidor, les Bury, les Hébert, les Joncquet, Prosper Charlot, son petit-neveu Charles Louis Mion. Parmi ses élèves, citons Colin de Blamont, La Porte, Destouches. Delalande a tour à tour habité à Clagny, à Paris (en place de Grève), au Palais-Royal ; en 1693, il achète à Versailles, au parc aux Cerfs, des « places à bâtir ». Sa femme, Anne Rebel, possédait un hôtel à Paris, rue Sainte-Anne, sur la paroisse de Saint-Roch.
Il y a lieu de distinguer son œuvre profane et son œuvre religieuse. Son œuvre profane vocale et instrumentale comporte une vingtaine de ballets et divertissements, parmi lesquels : *les Fontaines de Versailles* (1683), *le Ballet de la jeunesse* (1686), *Ode à la louange du Roy* (1704), *le Ballet de la paix* (1713), *les Eléments* (1721), *Symphonies pour les soupers du Roy*, etc. Dans son œuvre religieuse, il faut distinguer les motets transcrits avant 1689 par Philidor : *De profundis* (2 versions), *Te Deum, Quam dilecta*, etc., et les motets écrits après 1689 : *Magnificat, Beatus vir* (1692) ; *Usquequo Domine* (1692), *Nisi Dominus* (1704), *Exaltabo te Domine* (1704), *Quare fremuerunt gentes* (1706), *Dixit Dominus*, etc. ; enfin des œuvres diverses telles que : *Cantique spirituel* sur des paroles de Racine, *Trois Leçons de ténèbres ;* une messe grégorienne. Le grand motet concertant, qui groupe plus de 100 chanteurs et instrumentistes autour d'un orgue et d'un clavecin, comporte récits, airs, duos, trios, quatuors, et chœurs à cinq parties, qui alternent avec des chœurs de solistes. Ces solistes dialoguent dans des airs, avec flûte, violon, trompette ou hautbois. L'œuvre débute par un préambule instrumental qui annonce souvent le thème repris par solistes et chœurs. En ces pages moralisatrices, qui commentent les textes de l'Écriture sainte, dont le musicien a médité les moindres versets, dans ce « service » qui remplace au culte les prières de l'ordinaire et qui est chanté le dimanche durant la messe royale, deux courants s'affrontent, qui résument l'évolution de l'art musical en France : un courant gallican, un courant italien. Architecture et poésie — Lully et Corelli — tour à tour se fondent en Delalande. A Lully, Delalande emprunte, outre la fermeté d'un cadre — subdivisé en versets —, les grandes masses chorales verticales, la limpidité de l'écriture harmonique ; à Corelli, la souplesse de la mélodie, l'ardeur du langage, la qualité des lignes polyphoniques. Les partitions des Romains et Vénitiens, qui lui sont venues de l'abbé Mathieu, s'imposent à son esprit. De même, la grandeur de Versailles, pays du décor, de la noblesse et des lignes colorées, se reflète dans sa musique. Continuant Charpentier, annonçant Campra, le musicien de Louis XIV se situe sur le même plan que son ami Fr. Couperin : dans une œuvre de style, il a « réuni les goûts ». (→ Biblio.)

DELAMAIR, DELAMAIRE ou **DE LA MAIRE** (Pierre Alexis), architecte français (1676 - Châtenay, près de Paris, 1745). Fils d'un entrepreneur des Bâtiments du roi, il entra de bonne heure au service de Robert de Cotte, puis fut distingué par le cardinal de Rohan. Les hôtels de Rohan et de Soubise, au Marais, construits de 1704 à 1709, sont ses chefs-d'œuvre, dans un style dont la magnificence se déploie en particulier dans la grande colonnade qui précède l'hôtel de Soubise. Il subsiste également de son œuvre le rez-de-chaussée de l'hôtel de Chanac-Pompadour (142, rue de Grenelle). Germain Boffrand lui succéda dans la faveur des Rohan-Soubise.

DELAMARE (Nicolas), jurisconsulte français (Noisy-le-Grand 1639 - Paris 1723). A la demande du président de Lamoignon, il composa son *Traité de la police, où l'on trouve l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les règlements qui la concernent*. Cette œuvre fut continuée par Leclerc du Brillet.

DE LA MARE (Walter John), poète et romancier anglais (Charlton, Kent, 1873 - Twickenham, Middlesex, 1956). Sous le nom de WALTER RAMAL, il publia, en 1901, ses *Chansons d'enfance* (*Song of Childhood*) ; en 1904, un roman, *Henry Brocken*, que sui-

virent, en 1910, *les Trois Mulla-Mulgars,* histoire d'un singe, et *le Retour,* roman psychique de l'au-delà. Parmi ses principaux recueils de vers, citons : *les Auditeurs* (1912), *Pâté de paon* (*Peacock Pie*) [1913], *Poèmes* (1918), *le Voile* (*The Veil*) [1921], *The Burning Glass* (1945). Son art s'apparente à celui d'un Blake ou d'un Coleridge ; son symbolisme rappelle la manière de Maeterlinck.

DELAMARE - DEBOUTTEVILLE (Edouard), industriel et inventeur français (Rouen 1856 - Montgrimont, près Fontaine-le-Bourg, Seine-Maritime, 1901). Fils d'un des premiers filateurs de coton de France, il imagina en 1879 une machine qui permettait à la fois de tourner, de percer, de raboter, de fraiser et de diviser. Mais son plus beau titre de gloire est d'avoir réalisé avec l'aide du chef mécanicien de sa filature, Léon Malandin, la première voiture automobile qui, actionnée par un moteur à explosion, ait roulé en vitesse sur une route (1883). Ce véhicule était un simple break de chasse, sous la caisse duquel avait été installé un moteur de 8 CV alimenté d'abord au gaz d'éclairage, puis, après un incident, à l'essence de pétrole. Le brevet que prirent les inventeurs, le 12 février 1884 — deux ans avant celui de Benz et Daimler —, pour un « moteur à gaz perfectionné s'appliquant aux voitures » contient en substance tous les éléments du moteur à explosion moderne, puisqu'il prévoit « l'inflammation du mélange gazeux, directement aspiré par la machine, par une source électrique quelconque, machine dynamo, éléments ou piles, reliés à un accumulateur, puis à une bobine d'induction ».

DELAMBRE (le chevalier Jean-Baptiste Joseph), astronome français (Amiens 1749 - Paris 1822). Elève de Lalande, il se fit connaître par ses tables des satellites de Jupiter et par celles de Saturne. Avec Méchain, il mesura l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone ; cette opération ne put être terminée qu'en 1799. En 1807, il obtint, au Collège de France, la chaire d'astronomie, laissée vacante par la mort de Lalande. En 1815, admis à la retraite, Delambre employa ses dernières années à écrire l'histoire de la science ; il possédait une vaste érudition, lisant toutes les langues. Sa probité scientifique, selon Cuvier, n'avait d'égale que sa modestie. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer *Tables de Jupiter et de Saturne* (1789) et *Histoire de l'astronomie* (1817-1827). [Acad. des sc., 1795 ; secrét. perpét., 1803.]

DELAND (Margaretta WADE CAMPBELL, Mrs. **Margaret**), femme de lettres américaine (Allegheny, Pennsylvanie, 1857 - Boston 1945). Elle publia de nombreux romans, dont certains présentent un grand intérêt psychologique : *John Ward, prédicateur* (1888), *la Flamme véhémente* (1922).

DELANE (John Thaddeus), journaliste britannique (Londres 1817 - près d'Ascot 1879), directeur du *Times** de 1841 à 1877, il développa encore l'influence de ce journal et sa réputation de sérieux et d'impartialité.

DELANGE (Hermann François), compositeur belge (Liège 1715 - *id.* 1781). Après de premières études musicales à la collégiale Saint-Paul, il alla parfaire sa formation en Italie, à Rome, où il eut comme professeur G. B. Costanzi, maître de chapelle du collège germanique. De retour à Liège en 1740, il fut, jusqu'à sa mort, premier violon de la collégiale Saint-Paul. On connaît de lui des sonates en solo avec b. c., sonates en trio, *sinfonie* et ouvertures à l'italienne, un opéra : *Nicette à l'école de la vertu,* des messes, un *Lauda Sion,* des romances.

DELANNOY (Marcel), compositeur français (La Ferté-Alais 1898 - Nantes 1962). Autodidacte, J. Gallon, A. Gedalge, A. Honegger, R. Manuel, L. Aubert contribuèrent à sa formation. Le succès de sa première œuvre, *le Poirier de Misère,* opéra-comique (1927), détermina sa carrière de musicien de théâtre et son style. Il donna ensuite : *le Fou de la dame* (1930), *Cendrillon* (ballet, 1931-1935), *Ginevra* (1942), *Puck* (1949), *les Noces fantastiques* (ballet, 1954), de nombreuses musiques de scène, de radio. Sa musique se caractérise par une constante franchise ; il y combine et multiplie les formes. Delannoy est aussi l'auteur de quelques œuvres symphoniques : deux symphonies, un concerto pour piano, une *Ballade,* une *Symphonie concertante,* des pages de musique de chambre, des mélodies, un quatuor. (→ Biblio.)

DELANNOY (Jean), cinéaste français (Noisy-le-Sec 1908). Il débute comme acteur à dix-huit ans, s'oriente ensuite vers la technique et devient monteur. Il réalise plus tard quelques courts métrages (1935), puis son premier grand film, *Ne tuez pas Dolly,* en 1937. Il a tourné depuis cette époque de nombreuses œuvres, dramatiques pour la plupart. Citons : *Macao* (1939), *Pontcarral* (1943), *l'Eternel** *Retour* (1943), *la Symphonie pastorale,* d'après André Gide (1946), *Dieu a besoin des hommes* (1950), *Marie-Antoinette* (1955), *Chiens perdus sans collier* (1955), *Notre-Dame de Paris* (1956), *Maigret tend un piège* (1957), *Maigret et l'affaire Saint-Fiacre* (1959), *Guinguette* (1959).

DELANOIS (Louis), menuisier français (Paris 1731 - *id.* 1792). Reçu maître en 1761 et protégé par Mme du Barry, il a contribué à meubler la maison de la favorite à Versailles et le pavillon de Louveciennes. Aux meubles de salle à manger il donne des pieds droits, effilés et cannelés, que les ébénistes imiteront. Son art souple et divers, toujours très libre, s'est fort bien accommodé du style Louis XV, du style de transition et du style Louis XVI.

DELAPLANCHE (Eugène), sculpteur français (Belleville 1836 - Paris 1891). Prix de Rome (1864), il a sculpté surtout des figures féminines d'inspiration sentimentale : *Eve avant le péché, l'Aurore, la Vierge aux lis* (Louvre), *Sainte Agnès* (église Saint-Eustache, Paris), ainsi que le *Monument de Mgr Donnet* (cathédrale de Bordeaux).

DELAPORTE (Louis Marie Joseph), marin et explorateur français (Loches 1842 - Paris 1925). Il visita le Cambodge, dont il étudia les monuments khmers (1872) et où il envoya plusieurs missions par la suite. Il fonda le musée khmer, installé d'abord à Compiègne, puis au Trocadéro, et étudia cet art dans son *Voyage au Cambodge* (1880), et dans ses *Monuments du Cambodge* (1915-1925).

DELAPORTE (Louis), orientaliste français (Saint-Hilaire-du-Harcouët 1874 - † déporté en Silésie 1944), professeur à l'Institut catholique de Paris (1921). Ses principales œuvres sont : la première traduction de la *Chronographie de Mâr Elie bar Shinaya* (1910), des textes coptes, des catalogues de textes coptes et de cylindres assyriens ; *la Mésopotamie, les civilisations babylonienne et assyrienne* (1923), *Grammaire hittite* (1929), *les Hittites* (1936), *les Peuples de l'Orient méditerranéen, le Proche-Orient asiatique* (1938). Fondateur de la *Revue hittite et asianique,* il dirigea plusieurs fouilles en Asie Mineure ; on lui doit la découverte de la Porte des lions de Malatya* et des bas-reliefs des *Chasses* de Malatya (Louvre).

DÉLARDEMENT n. m. Enlèvement du lard qui recouvre la viande de porc.
— Charp. Façonnage de la section d'un arêtier, par l'abattage en chanfrein de deux arêtes de la pièce équarrie. (L'angle constituant l'arête de cette pièce définit deux plans : celui de croupe et celui de long pan.)
— Constr. Coupe oblique du dessous d'une marche d'escalier en pierre.

DÉLARDER v. tr. Dépouiller le porc de son lard, de sa graisse.
— Archit. Diminuer d'une partie du lit (une pierre). || Couper obliquement par-dessous (une marche d'escalier). || Amincir (une pierre) en piquant avec le marteau.
— Art culin. Ôter le lard, les lardons de : *Délarder des mauviettes, un fricandeau.*
— Charp. Opérer un délardement.
— Ch. de f. Refaire et approfondir les entailles des traverses de voie ferrée en bois, lorsque les bords de ces entailles sont usés et ne calent plus assez le rail.

DÉLARDEUSE n. f. Petite machine portative utilisée pour délarder les traverses de voie ferrée, c'est-à-dire refaire les entailles. (C'est une sorte de toupilleuse* portative renversée.)

DELAREY. V. LA REY (DE).

DE LA RIVE (Gaspard), physicien et chimiste suisse (Genève 1770 - *id.* 1834). Professeur de chimie à Genève, associé de l'académie de cette ville (1802), il fut l'un des membres du Conseil provisoire qui proclama la république (1813) et obtint en 1817 le titre de premier syndic. Il participa à la fondation du musée d'Histoire naturelle et du Jardin botanique. On lui doit l'invention d'un galvanomètre utilisant l'électrolyse. Il exerça, grâce à ses relations avec les savants de divers pays, une grande influence sur le mouvement scientifique de son époque. — Son fils AUGUSTE (Genève 1801 - Marseille 1873) fut nommé, jeune encore, professeur de physique à l'académie de Genève. Il quitta en 1830 sa ville natale, se rendit à Paris, puis à Londres, où la Société royale l'admit dans son sein, et rentra dans sa patrie, en 1836, pour y rédiger la *Bibliothèque universelle de Genève.* En 1837, il devint recteur de l'académie. Il étudia les chaleurs spécifiques des gaz, les propriétés de l'arc électrique, et pratiqua les premiers essais de dorure galvanique. Il est l'auteur d'un *Traité d'électricité théorique et appliquée* (1854-1858).

Paul DELAROCHE
décoration de l'hémicycle
École nationale supérieure des beaux-arts

DELAROCHE (Paul), peintre français (Paris 1797 - *id.* 1856). Elève de Watelet, puis de Gros, il fut remarqué au Salon de 1822 par Géricault, dont il reçut les conseils. Il est l'auteur de compositions religieuses et de tableaux d'histoire dont le style mi-classique, mi-romantique assura le succès. Les plus connus sont *l'Assassinat du duc de Guise* (1835, musée de Chantilly) et *les Enfants d'Edouard* (1831, musée du Louvre). On lui doit également des portraits (Lamartine, Guizot), ainsi qu'une vaste décoration représentant, dans l'hémicycle de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, les artistes célèbres du Moyen Age et des Temps modernes. Nommé professeur à cette Ecole, il devint membre de l'Académie des beaux-arts (1832) et épousa la fille d'Horace Vernet (1834).

Édouard DELAMARE-DEBOUTTEVILLE

DE LA ROCHE (Mazo), romancière canadienne d'expression anglaise (Toronto 1885 - *id.* 1961). Issue d'une famille où se mêlent les origines anglaise, irlandaise et française, elle passe sa jeunesse dans la ferme familiale, près du lac Ontario, puis, ayant perdu son père et sa mère, elle commence à écrire. En 1927, avec son roman *Jalna,* premier ouvrage d'une longue série dans laquelle elle allait présenter l'histoire des quatre générations de la famille Whiteoak sur près d'un siècle, elle connaît un immense succès, qui ne devait pas cesser de croître avec les volumes suivants.

Delaroche et Bérard (LOI DE). Chim. Pour les gaz diatomiques, le produit de la masse moléculaire par la chaleur spécifique à pression constante est toujours voisin de 6,8.

DE LA RUE (Warren), industriel et savant anglais (Saint-Pierre-Port, Guernesey, 1815 - Londres 1889). Fabricant de papier, il inventa des machines pour l'impression en couleurs et pour le pliage des enveloppes. Il s'occupa aussi d'astronomie et de photographie céleste, et publia : *Recherches sur la physique solaire.* En 1857, il présenta les premiers clichés stéréoscopiques de la Lune.

Jean-Baptiste Joseph DELAMBRE

DELARUE (Paul), folkloriste français (Saint-Didier, Nièvre, 1889 - Ivry 1956). On lui doit des recueils de chants et contes du Nivernais, une étude des contes de Perrault, ainsi que *le Conte populaire français,* catalogue national paru en 1957.

DELARUE-MARDRUS (Lucie), femme de lettres française (Honfleur 1880 - Château-Gontier 1945). Mariée en 1900 avec le Dr Mardrus, traducteur des *Mille et Une Nuits,* elle publia d'abord plusieurs recueils de vers. Ame romantique, profondément attachée à son pays normand, elle ne se montra ni moins passionnée ni moins inquiète dans les nombreux romans qu'elle écrivit à partir de 1908, et parmi lesquels on citera particulièrement : *Marie, fille mère* (1908).

Lucie DELARUE-MARDRUS

Phot. Giraudon, Petiton, Larousse.

Robert DELAUNAY
« la Ville de Paris », *détail*
musée nat. d'Art moderne

DELAUNAY
v. hors-texte en couleurs
CUBISME, p. 694

Gustaf DE LAVAL

Casimir DELAVIGNE
par Henri Scheffer

le Roman de six petites filles (1909), *l'Inexpérimentée* (1912), *Deux Amants* (1917), *Toutoune et son amour* (1919), *l'Ex-voto* (1921), *Rédalga* (1928), *Une femme libre et l'amour* (1933), *Roberte* (1937). [→ Biblio.]

DÉLASSANT, E adj. Qui délasse.

DÉLASSEMENT n. m. Action de délasser ; ce qui délasse le corps ou l'esprit ; repos, divertissement : *La lecture est un délassement pour l'esprit.*

DÉLASSER v. tr. Faire cesser la lassitude, la fatigue de ; distraire : *On me dit qu'il faut délasser le lecteur en décrivant le paysage, les habits* (Stendhal). *Se délasser en bavardant dans un fauteuil.*

DÉLATEUR, TRICE n. (lat. *delator, -trix*, dénonciateur ; de *delatus*, rapporté). Personne qui dénonce pour des intérêts méprisables ; dénonciateur servile.
— Syn. : *accusateur, dénonciateur, mouchard.*
◆ N. m. Techn. Pièce adaptée à certaines serrures de sûreté, pour indiquer si l'on a fait quelque tentative pour les ouvrir avec des fausses clefs ou pour les forcer : *Serrure à délateur.* (Syn. DÉTECTEUR.)

DÉLATIF n. m. (lat. *delatus*, apporté). Linguist. Cas indiquant, dans certaines langues flexionnelles de la famille finno-ougrienne, un mouvement pour descendre de.

DÉLATION n. f. (lat. *delatio*). Dénonciation intéressée, méprisable et généralement secrète : *Une fiche de délation.*
— Dr. Action de déférer : *La délation du serment.*
— Encycl. La législation pénale française répugne à rechercher le concours de la *délation*, qui eut jadis, notamment chez les Romains, une importance sociale considérable. Le code pénal de 1810 frappait de peines sévères la non-révélation des crimes contre la sûreté de l'Etat ; abrogées en 1832, ces dispositions ont été remises en vigueur en 1939, à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Une conception nouvelle de la solidarité sociale a, depuis, élargi l'obligation de la dénonciation. Le Code pénal punit d'amende et de prison celui qui, ayant connaissance d'un crime déjà tenté ou consommé, alors qu'il est encore temps d'en prévenir ou d'en limiter les effets, ou qu'on peut craindre que les coupables ne commettent de nouveaux crimes qu'une dénonciation pourrait prévenir, n'en avertit aussitôt les autorités administratives ou judiciaires.
D'autre part, le Code de procédure pénale fait obligation à tous les officiers de police judiciaire d'informer sans délai le procureur de la République des crimes, délits et contraventions dont ils ont connaissance, et à tous les fonctionnaires de police de rendre compte à leurs chefs hiérarchiques de tous crimes et délits connus par eux.

DELATOUR (Albert), administrateur et économiste français (Brienne 1858 - Paris 1938). Directeur général des contributions indirectes, directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, il fut professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris et à l'Ecole libre des sciences politiques. Ses ouvrages les plus importants portent sur *Adam Smith*, sur *l'Incidence des impôts* et sur les *Variations de la consommation* en fonction du taux des impôts. (Acad. des sc. mor. et polit., 1912.)

DELATRE (Claude Petit-Jean), compositeur, vraisemblablement originaire des anciens Pays-Bas († 1589 ?). En 1554, il est maître de chapelle du prince-évêque de Liège. Ses œuvres consistent en motets latins, lamentations, chansons polyphoniques flamandes et françaises.

DÉLATTER v. tr. Ôter les lattes d'un toit, d'un plafond.
— ***Se délatter*** v. pr. Perdre ses lattes : *Ce toit se délatte.*

DELATTRE (le P. Alfred Louis), archéologue français (Deville-lès-Rouen 1850 - Carthage 1932). Prêtre de la Société des missionnaires d'Afrique, il devint chapelain de Saint-Louis à Carthage, puis conservateur du musée Lavigerie, qu'il avait fondé. Ses recherches sur Carthage donnèrent des résultats capitaux pour l'archéologie punique et chrétienne.

DELAUDUN (Pierre), sieur **d'Aigaliers,** poète français (Uzès 1575 - château d'Aigaliers 1629). Il devint, vers 1605, juge temporel de l'évêque d'Uzès. Son œuvre, *la Diane, poème, mélanges* (1596), contient des petites pièces de vers composées d'un quatrain et d'un tercet, auxquelles il donna le nom de demi-sonnets. On lui doit deux tragédies : *le Martyre de saint Sébastien* et *Horace* (1596), et *l'Art poétique français* (1597).

DELAUNAY, famille d'orfèvres français : Jacques, garde de la corporation des orfèvres (1629), travailla pour le cardinal de Richelieu ; — Nicolas (1647 - Paris 1727), fils du précédent, grava pour la Monnaie de Paris et fut nommé directeur du Balancier des médailles du Louvre (1696). Il compte, avec son beau-père Claude Ballin, parmi les plus grands noms de l'orfèvrerie sous Louis XIV. Rigaud fit son portrait (1713). Il fut chargé de l'exécution des cadenas royaux (1678), cisela la garniture de toilette de Mlle de Blois (1692) et celle de l'infante (1722).

DELAUNAY (Elie), peintre français (Nantes 1828 - Paris 1891). Prix de Rome (1856), il s'adonna principalement à la peinture d'histoire (*la Peste à Rome*, Louvre ; *le Serment de Brutus*, musée de Tours). Auteur de décorations murales au Conseil d'Etat, à l'Hôtel de Ville de Paris, au Panthéon, à l'Opéra, il fit notamment le portrait de Charles Garnier. (Acad. des bx-arts, 1879.)

DELAUNAY (Louis), ingénieur et industriel français (Corbeil 1843 - Cannes 1912). Ingénieur au corps du Génie maritime, il s'associa avec Belleville, qui construisait alors des machines à vapeur et des chaudières ; son ouvrage le plus important est *Lois et règlements concernant les appareils à vapeur en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique*. Cependant, il s'orienta vers la construction des automobiles à moteur à essence. Malheureusement, au lendemain de la Première Guerre mondiale, la société Delaunay-Belleville, qui était surtout connue pour ses modèles de luxe, ne put s'adapter à la production de série et disparut.

DELAUNAY (Robert), peintre français (Paris 1885 - Montpellier 1941). Après avoir travaillé dans l'atelier d'un décorateur de théâtre, il fit la connaissance du douanier Rousseau et des premiers cubistes. Il estimait que la continuité des formes étant sans cesse brisée par les incidences de la lumière, le tableau doit être une organisation rythmique fondée sur un choix de plans colorés (le *Manège électrique*, 1906-1922). Dès 1912, il intitule *Formes circulaires* une peinture, et *Prismes électriques simultanés* un bas-relief polychrome. Parmi ses œuvres principales, citons *la Tour rouge* (1911), d'après la tour Eiffel, qui lui a inspiré toute une série de toiles. Lithographe, Robert Delaunay a illustré *Allô Paris* de Joseph Delteil, *la Relève du matin* de Henry de Montherlant. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *la Ville* (1910), *les Tours de Laon* (1911), *la Ville de Paris* (1910-1912), *Nature morte portugaise* (1915). — Sa femme Sonia (Odessa 1885) transposa, avec originalité, dans la décoration et dans la mode, son style et collabora à ses travaux, notamment en 1937. Elle a fait don à l'Etat en 1963 d'une collection d'œuvres de son mari. On lui doit les illustrations de livres de Blaise Cendrars. (→ Biblio.)

DELAUNE, DELAULNE ou **DE L'AUNE** (Etienne), orfèvre, graveur et médailleur français (Orléans, v. 1519 - Paris 1583). Henri II, dont il exécuta plusieurs portraits en médaille, le chargea de graver les coins de la Monnaie de Paris (1552-1553) ; il grava encore la médaille d'Antoine de Bourbon et celle qui commémorait la prise des Trois-Evêchés. Orfèvre, il est l'auteur d'une coupe ciselée, supportée par Bacchus, et sur la panse de laquelle est représentée Vénus forgeant les armes d'Enée (Louvre). Il s'enfuit, après la Saint-Barthélemy, à Strasbourg, où il se consacra à la gravure de reproduction (d'après Cousin, Michel-Ange ou le Rosso), de portraits (Ambroise Paré, 1582) et d'ornements. Ses « petits ornements », inspirés souvent par les formes allemandes, furent un des répertoires les plus utilisés par les décorateurs de son époque. Ses estampes sont ordinairement signées Stephanus F., S. ou S. F.

DÉLAVAGE n. m. Action de délaver ; son résultat.
— Matér. Délayage par l'eau, d'un mortier ou d'un béton encore frais.

De Laval (Gustaf), ingénieur suédois (Orsa, Dalécarlie, 1845 - Stockholm 1913). Après avoir fait ses études à l'université, puis à l'école technique supérieure d'Uppsala, il s'intéressa d'abord à la métallurgie. Il conçut un four électrique et divers dispositifs utilisés en sidérurgie et dans la métallurgie du plomb et du zinc, ainsi qu'un séparateur centrifuge qui, sous le nom de *séparateur De Laval*, reçut de nombreuses applications industrielles. Pionnier de la grande industrie suédoise contemporaine, il est surtout connu pour avoir inventé, en 1883, la turbine à vapeur à action à arbre flexible, pour les très grandes vitesses de rotation (de l'ordre de 30 000 tr/mn), turbine qui porte également son nom. On lui doit enfin la tuyère convergente-divergente pour l'expansion des gaz et de la vapeur sous des pressions supérieures à la pression critique.

De Laval (turbine), turbine à vapeur à action, à une seule chute de pression. Elle ne possède qu'une seule roue, et la détente de la vapeur s'effectue dans une série de longues tuyères fixes. La distribution est partielle, chacune des tuyères étant munie d'un obturateur qu'on peut fermer à la main pour les faibles charges. Le régulateur agit sur une soupape équilibrée étranglant plus ou moins le passage de la vapeur. La vitesse de rotation est très élevée : de 10 000 à 30 000 tr/mn. L'arbre est mince et se centre de lui-même, la vitesse normale de rotation dépassant de beaucoup la vitesse critique. Cette grande vitesse ne permet pas une utilisation directe ; elle est réduite par de larges engrenages, généralement à chevrons, dans un rapport de 10 à 1. La roue est en acier à grande résistance et à limite élevée d'élasticité ; sa section a la forme d'un profil d'égale résistance. Les aubes sont en acier, estampées et fraisées.

DÉLAVÉ, E adj. D'une couleur fade, pâle ; déteint : *Sa robe de cotonnade bleue, délavée, avait pris le ton délicat des fleurs du lin* (R. Martin du Gard).

DÉLAVER v. tr. Enlever ou atténuer avec de l'eau une couleur étendue sur du papier : *Délaver une aquarelle.* ‖ Mouiller, détremper : *Les grandes pluies délavent les terres.*

DELAVIGNE (Germain), auteur dramatique français (Giverny, Eure, 1790 - Montmorency, près de Paris, 1868). Il a composé des vaudevilles, des comédies et des livrets d'opéras. Parmi ceux-ci, on peut citer surtout ceux de *la Muette de Portici* (1828), de *Robert le Diable* (1831), de *Charles VI* (1843 ; en collab. avec son frère Casimir), de *la Nonne sanglante* (1854 ; en collab. avec Scribe).

DELAVIGNE (Casimir), poète et auteur dramatique français (Le Havre 1793 - Lyon 1843), frère du précédent. Après de brillantes études au lycée Napoléon et quelques succès dans les concours académiques, la gloire lui vint subitement avec un recueil d'élégies patriotiques, *les Messéniennes**, publiées à partir de 1818. Il fut pour un temps, avec Béranger, le poète national vanté par les libéraux. Son théâtre reste fidèle aux formes consacrées, tout en s'ouvrant au goût romantique, surtout à celui du costume historique, dans *les Vêpres* siciliennes* (1819), *Marino Faliero* (1829), *Louis XI** (1832), *les Enfants d'Edouard* (1833), *Don Juan d'Autriche* (1835), *Une famille au temps de Luther* (1836), *la Fille du Cid* (1840). Dans *le Paria*

Phot. Giraudon, Bibl. royale de Stockholm, Larousse.

(1821), il met en scène la figure romantique de l'homme exclu de la société. Dans ses comédies de psychologie et de mœurs (*l'Ecole des vieillards*, 1823 ; *la Princesse Aurélie*, 1828 ; *la Popularité*, 1838), il ne manque ni de verve ni d'esprit. Ce libéral plein de modération se rallia volontiers à Louis-Philippe, dont son chant de *la Parisienne* accompagna l'avènement. Avec son frère Germain, il est l'auteur du livret de *Charles VI* (1843), opéra d'Halévy. (Acad. fr., 1825.)

DELAVRANCEA (Barbu Ştefănescu, dit **Barbu**), écrivain et homme d'Etat roumain (Bucarest 1858 - Iaşi 1918). Après avoir étudié le droit à Paris, il devint avocat, puis entra dans la politique. Il fut député, maire de Bucarest, ministre des Travaux publics, et acquit une réputation de grand orateur. Il a écrit des nouvelles remarquables par la saveur de la langue, et qu'il a groupées dans plusieurs recueils. Sa nouvelle *Hagi-Tudose* (1903) est peut-être son chef-d'œuvre : c'est la vigoureuse peinture d'un Harpagon de faubourg qui meurt sur un tas de pièces d'or. Il a composé aussi trois pièces de théâtre, *Coucher de soleil* (1909), *l'Ouragan* (1910), *Hypérion* (1910), trilogie historique fortement marquée de romantisme, et il a porté à la scène deux de ses nouvelles, *Drinel* (1912) et *Hagi-Tudose* (1913). Delavrancea a décrit la société de son temps, et notamment la crise que traversait une population, d'origine rurale, transplantée brusquement dans les villes. Son imagination romanesque l'a poussé à donner à ses peintures un style parfois proche du fantastique ou de la caricature.

DELAWARE, fl. de l'est des Etats-Unis, formé de deux rivières nées dans les monts Catskill (Appalaches) et qui arrose Philadelphie ; 406 km. L'embouchure du fleuve, ennoyée par une transgression quaternaire, forme la vaste *baie de la Delaware*, sur l'Atlantique.

DELAWARE (baie de la), large estuaire de forme triangulaire, prolongeant le cours du fleuve *Delaware* jusqu'à l'Atlantique. Cette baie, longue de 86 km et large de 3 à 4 km, s'ouvre entre les caps Henlopen et May. La navigation a provoqué la localisation, le long de la baie, de très importantes industries (sidérurgie [Sparrows Point], industries chimiques [Trenton], raffineries de pétrole).

DELAWARE, Etat de l'est des Etats-Unis, bordé par l'Atlantique, et compris entre le Maryland, la Pennsylvanie et le New Jersey ; 6 138 km² (c'est le plus petit des Etats de l'Union après le Rhode Island) ; 470 000 hab. capit. *Dover*. L'Etat s'étend sur la partie nord-est de la presqu'île, qui isole les baies Delaware au N. et Chesapeake au S. La plaine argilo-sableuse, parfois marneuse, se prête à la culture des légumes et des fruits destinés au ravitaillement des grandes villes voisines ; la pêche et l'ostréiculture sont développées. L'industrie s'est implantée sur les rives de la baie de la Delaware, dans les ports : sidérurgie, constructions navales et surtout industries chimiques.

— Hist. Peu après la découverte de la baie de la Delaware par Hudson en 1609, les premiers établissements européens de la région sont le fait des Hollandais (1621) et des Suédois (1638), qui entrent en lutte peu après avec les Britanniques de Virginie. La région, accordée à William Penn en 1682, se rend indépendante en 1704. L'Etat est le premier qui ait adopté la Constitution fédérale (17 sept. 1787) et s'est refusé plus tard à la sécession, malgré ses sympathies sudistes. Il envoie deux sénateurs au Congrès, mais sa faible population ne lui permet de disposer que d'un seul représentant. L'assemblée législative locale comprend 17 sénateurs élus pour quatre ans et 35 représentants renouvelés tous les deux ans.

DELAWARE(S) ou **LENAPE(S),** confédération d'Indiens des Etats-Unis, qui vivaient jadis sur la côte de l'Atlantique entre l'Hudson et Baltimore. Ils luttèrent contre les Anglais. Ils sont aujourd'hui 1 500 dans l'Oklahoma. Leur langue appartient à la famille algonquine.

DELAWARITE n. f. Minér. Variété de feldspath orthose.

DELAY (Jean), médecin et psychiatre français (Bayonne 1907). Docteur en philosophie, professeur agrégé de médecine en 1939, puis titulaire de la chaire de psychiatrie de la faculté de médecine de Paris en 1946, il présida en 1950 le premier congrès mondial de psychiatrie à Paris. Les principaux ouvrages de ce savant remarquable, qui exerce une profonde influence sur la psychiatrie contemporaine, sont : *les Astéréognosies et les sensibilités cérébrales* (1934), *l'Electro-encéphalographie* (1938), *les Ondes cérébrales et la psychologie* (1941), *la Dissolution de la mémoire* (1942), *Maladies de la mémoire* (1943), *la Psychophysiologie humaine* (1944), *l'Electrochoc et la Psychophysiologie* (1945), *l'Electricité cérébrale* (1949), *Méthodes biologiques en clinique psychiatrique* (1950), *Problème de psychologie médicale* (1952). *La Jeunesse d'André Gide* (1957) constitue l'analyse critique et psychologique du comportement et de l'œuvre de Gide. (Acad. de méd., 1955 ; Acad. fr., 1959.)

DÉLAYABLE adj. Qui peut être délayé : *Substances délayables dans l'eau, dans l'alcool.*

DÉLAYAGE ou **DÉLAYEMENT** ou **DÉLAIEMENT** n. m. Action de délayer ; résultat de cette action. ‖ *Fig.* Diffusion du style, verbiage : *Le délayage gâte les meilleurs développements.*

— Matér. Opération consistant à mettre en suspension, dans l'eau, l'argile et la craie, dans la fabrication du ciment par voie humide.

DÉLAYER v. tr. (lat. pop. **deliquare*, décanter, sans doute influencé par *delicatus*). [Se conj. comme *balayer*.] Détremper une substance dans un liquide, dissoudre. ‖ *Fig.* Exprimer d'une manière diffuse, verbeuse : *Délayer sa pensée.*

DÉLAYEUR n. m. Matér. Ouvrier chargé du délayage. ‖ Appareil dans lequel se fait le délayage. ‖ Cuve de grandes dimensions dans laquelle les matières à mettre en suspension dans l'eau sont brassées mécaniquement et pneumatiquement.

DEL BARBIERE (Domenico), dit **Dominique Florentin,** sculpteur et graveur italien (Florence v. 1506 - † en France apr. 1565). Il accompagna le Primatice en France et exécuta sous ses ordres des décorations de stuc à Fontainebleau, puis s'établit peu avant 1540 à Troyes, où il pratiqua tous les genres (stuc, mosaïque, décor de fêtes, architecture, gravure) et particulièrement la sculpture. Ses œuvres et celles de ses disciples (Fr. Gentil) influenceront d'italianisme toute la production artistique locale. De son jubé de Saint-Etienne de Troyes, il reste, dans cette église, quatre bas-reliefs ; à Saint-Pantaléon, les statues de la Foi et de la Charité ; citons encore une vierge de marbre provenant de l'hôpital de Saint-Florentin (Louvre), et les figures du mausolée de Claude de Lorraine, duc de Guise (fragments aux musées de Joinville, de Chaumont et au Louvre). Appelé par Catherine de Médicis à collaborer au monument funéraire d'Henri II, il tailla le soubassement du groupe de Germain Pilon (1559), mais la mort l'empêcha de sculpter la statue priante du roi.

DELBET (Pierre), chirurgien français (La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne, 1861 - *id.* 1957). Fils d'Ernest Delbet (1831-1908), médecin et homme politique, Pierre Delbet, agrégé en 1892, fut chirurgien des hôpitaux en 1893, et nommé en 1909 professeur de clinique chirurgicale. (Acad. de méd., 1921.) [→ Biblio.]

Delbet (appareil de), nom donné à plusieurs appareils destinés au traitement des fractures de l'humérus, du fémur. Ce terme est surtout employé pour désigner un appareil plâtré, permettant le traitement ambulatoire des fractures de la jambe.

DELBŒUF (Joseph), philosophe et mathématicien belge (Liège 1831 - Bonn 1896). On lui doit : *Prolégomènes philosophiques de la géométrie* (1860), *Essai de logique scientifique* (1865), *De la psychologie comme science naturelle* (1876), *Logique algorithmique* (1877), *Eléments de psychophysique générale et spéciale* (1883), *Questions de philosophie et de science* (1883), *la Matière brute et la matière vivante,* étude sur la nature de la vie et de la mort (1887), *De l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme* (1887), étude qui l'a fait rattacher à l'école de Nancy (celle de Liébeault et de Bernheim), d'après laquelle la suggestibilité est la base de l'hypnose.

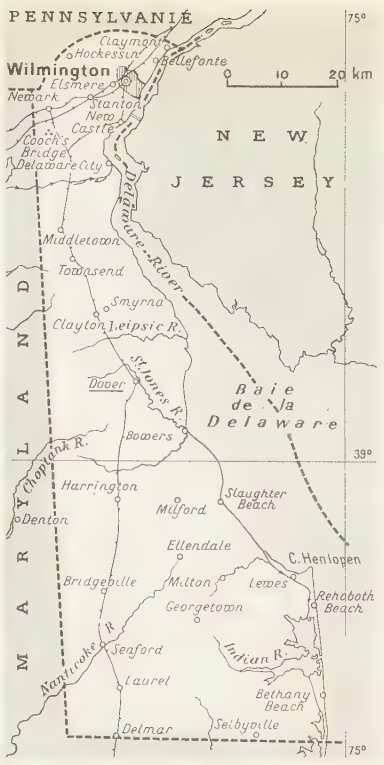

carte de l'État du DELAWARE

Delbœuf (loi de). Biol. « Quelque faible que soit le nombre des individus variés par rapport à celui des non-variés, le nombre des variés ira toujours en croissant et finira par dépasser celui des individus ayant conservé le type primitif. » Par cette loi, Delbœuf pensait démontrer que la sélection naturelle est, à elle seule, capable de produire des espèces nouvelles, ce que n'a pas vérifié l'observation.

DELBOS (Victor), philosophe français (Figeac 1862 - Paris 1916). Professeur à la Sorbonne, il a écrit : *le Problème moral dans la philosophie de Spinoza et dans l'histoire du spinozisme* (1893) ; *De posteriore Schellingii philosophia quatenus Hegelianae doctrinae adversaturae ;* sa thèse, *Essai sur la formation de la philosophie pratique de Kant* (1902) ; une traduction des *Fondements de la métaphysique des mœurs,* de Kant (1907), *le Spinozisme, cours professé à la Sorbonne en 1912-1913* (1915), *Figures et Doctrines de philosophes* (1918) et *la Philosophie française* (1919). [Acad. des sc. mor. et polit., 1911.]

Jean DELAY

DELBOS (Yvon), homme politique français (Thonac 1885 - Paris 1956). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université, il adhère au parti radical-socialiste, s'oriente très tôt vers le journalisme, devient député de la Dordogne en 1924 et ministre de l'Instruction publique en 1925. Il se consacre ensuite à l'élaboration de la politique du parti radical-socialiste, dont il préside le groupe parlementaire, et devient vice-président de la Chambre (1932). Il participe de nouveau au gouvernement de 1936 à 1938, comme ministre de la Justice puis des Affaires étrangères, et de 1939 à 1940 comme ministre de l'Education nationale, et se montre hostile à la politique d'expansion de l'Allemagne, hostilité qui lui vaudra d'être déporté en 1943. Il est constamment réélu député de la Dordogne à partir de 1945, est appelé à prendre place dans de nombreux gouvernements et tient un rôle actif jusqu'à sa mort.

DELBOUSQUET (Emmanuel), poète gascon (Sos, Lot-et-Garonne, 1874 - *id.* 1909). On lui doit : *Capbat la lane* (*A travers la lande*) [1905], et, en français, *le Chant de la race* (1893-1907), ainsi que deux romans : *le Masareilh* (1904) et *Miguette de Conte-Cigale* (1908).

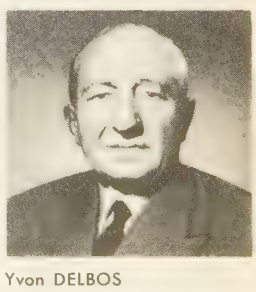

Yvon DELBOS

DELBRÜCK, nom d'une famille prussienne, originaire de l'île de Rügen, qui a fourni à la

Rudolf von DELBRÜCK

Prusse et à l'Allemagne toute une série de savants, d'administrateurs et d'hommes politiques remarquables (v. notices suiv.).

DELBRÜCK (Rudolf von), homme d'Etat allemand (Berlin 1817 - *id.* 1903). Il joua un rôle important dans l'unification de l'Allemagne. Entré en 1848 au ministère du Commerce nouvellement créé, il obligea les Etats du sud de l'Allemagne, jusque-là acquis aux intérêts de l'Autriche, à se rallier aux principes du *Zollverein*. Après avoir créé l'unité commerciale de l'Allemagne, il prit une part active à son unification politique et contribua notamment à la conclusion des traités de Versailles (nov. 1870). Elu au Reichstag en 1874 et en 1875, il résigna son mandat pour être plus libre de se consacrer aux travaux de la Chancellerie, dont il était président depuis 1871 et qu'il abandonna cependant le 1er juin 1876, ne voulant pas suivre Bismarck dans son retour au protectionnisme.

DELBRÜCK (Berthold), linguiste allemand (Putbus, Rügen, 1842 - Iéna 1922), neveu du précédent. Il a posé les bases de la syntaxe comparée indo-européenne. Il a publié : *Recherches de syntaxe* (1871-1888), *Syntaxe comparée des langues indo-germaniques* (1893-1900).

DELBRÜCK (Hans), historien allemand (Bergen, Rügen, 1848 - Berlin 1929). Il enseigna l'histoire moderne à l'université de Berlin (1881-1919) et fut élu député au Landtag prussien puis au Reichstag (1884). Démocrate avant 1870, bismarckien après la guerre, hostile en fait au Parlement et imbu de l'autorité de l'Etat incarnée dans la monarchie et l'Eglise, il ne critiqua jamais la politique extérieure de Guillaume II, mais seulement sa politique intérieure, en particulier en ce qui concerne la prussianisation des Polonais ou des Danois, et fut même condamné à une amende pour avoir critiqué, en 1898, dans les *Preussische Jahrbücher*, dont il était directeur depuis 1889, les expulsions de sujets danois du Schleswig-Holstein. Principaux ouvrages : *Frédéric Napoléon, Moltke, ancienne et nouvelle stratégie* (1892), *Guerre et politique 1914-1917* (2 vol., 1918-1919), *Histoire universelle* (t. I, *Antiquités*, 1924 ; t. II, *Moyen Age*, 1925). Partisan d'une politique d'équilibre mondial entre l'Angleterre et son pays, mais hostile au pangermanisme, il s'opposa aux projets annexionnistes allemands dès 1914. Lors des négociations de paix, il fut expert pour la question de la responsabilité de l'Allemagne. Après sa retraite, il réunit autour de lui un groupe d'adversaires de la propagande annexionniste.

Clemens von DELBRÜCK

DELBRÜCK (Clemens von), homme politique allemand (Halle 1856 - Iéna 1921). En 1909, il remplaça Bethmann-Hollweg comme secrétaire d'Etat de l'Intérieur, et, en cette qualité, il attacha son nom à l'élaboration d'une nouvelle loi sur la nationalité (v. art. suivant). De 1912 à 1916, Delbrück dirigea la mobilisation économique pendant la Première Guerre mondiale. En 1919, il siégea à l'Assemblée nationale de Weimar comme membre du parti populiste-national allemand. En 1920, élu au Reichstag, il y représenta le même parti. — Son fils a publié ses Mémoires : *Die wirtschaftliche Mobilmachung in Deutschland* (1924).

Delbrück (loi). Aux termes de cette loi (22 juill. 1913), l'Allemand qui, avant d'acquérir une nationalité étrangère, aurait obtenu, sur sa demande, de l'autorité compétente de son Etat d'origine l'autorisation écrite de conserver sa nationalité, la conserverait effectivement. L'effet d'un semblable privilège était de permettre à un Allemand de jouir, dans le pays qui l'accueillait, des bénéfices de la naturalisation sans perdre aucun des avantages de la nationalité allemande.

Théophile DELCASSÉ

DELCASSÉ (Théophile), homme politique français (Pamiers 1852 - Nice 1923). Journaliste venu à la politique sous l'égide de Gambetta, Delcassé, élu député radical de Foix en 1889, fut successivement sous-secrétaire d'Etat (1893), puis ministre des Colonies (1894-1895) et, surtout, des Affaires étrangères dans six gouvernements successifs, du ministère Brisson au cabinet Rouvier (juin 1898-juin 1905). Jouissant de la totale confiance des présidents du Conseil, notamment de celle de Combes, qui le laissa agir en toute liberté à partir de juin 1902, il pratiqua, avec l'aide de collaborateurs brillants, dont les trois ambassadeurs de France, à Rome (Barrère), à Madrid (Jules Cambon) et à Londres (Paul Cambon), une politique visant à faire sortir la France de son isolement diplomatique ; il resserra l'alliance franco-russe (protocole d'état-major de 1900), rapprocha la France de l'Italie (accord commercial de nov. 1898, accord colonial de déc. 1900, accord politique de juill. 1902), et, surtout, réalisa l'Entente cordiale avec l'Angleterre (liquidation de l'incident de Fachoda en mars 1899, accords du 8 avr. 1904 délimitant les zones d'influence respective, en particulier en Egypte et au Maroc) ; l'adhésion de l'Espagne à la convention franco-anglaise (6 oct. 1904) compléta cette politique.
Delcassé favorisa ainsi la constitution de la Triple Entente, bouleversant l'équilibre européen au détriment de l'Allemagne, écartée de plus politiquement et économiquement du Maroc, sur lequel il préparait la mainmise de la France. Méfiant à l'égard du gouvernement de Berlin, qu'il considérait comme l'ennemi irréductible de la France, il voulut refuser la réunion d'une conférence internationale (Algésiras*), demandée par Guillaume II (discours de Tanger, 31 mars 1905). Mais celui-ci exigea alors, par l'intermédiaire de son agent, Henckel von Donnersmarck, la démission de Delcassé ; pour éviter un conflit armé, Rouvier abandonna son ministre des Affaires étrangères, qui se retira sans révéler à l'opinion publique (qui ne les aurait pas admises) les conditions de sa retraite (6 juin 1905). Son retour à la vie politique fut marqué par un discours sur la marine, qui contribua à renverser le cabinet Clemenceau (juill. 1909). Ministre de la Marine (mars 1911-janv. 1913), ambassadeur à Saint-Pétersbourg (févr. 1913-janv. 1914), il fut rappelé, au début de la Première Guerre mondiale, par Viviani, au ministère des Affaires étrangères (août 1914). Il contribua efficacement au renversement d'alliance de l'Italie (mai 1915), ce qui, aux yeux de l'opinion, ne compensa pas son échec vis-à-vis de la Bulgarie ni les difficultés qui en résultèrent pour le front oriental. Il démissionna et abandonna la vie politique (octobre 1915). [→ Biblio.]

DELCO n. m. (des initiales de *Dayton Engineering Laboratories Co., Ohio*) [nom déposé]. Autom. Nom d'une marque d'un dispositif d'allumage, étendu à tous les allumeurs de moteurs à explosion.

DEL CONTE (Iacopino). V. Iacopino.

DEL COSSA (Francesco), peintre italien (Ferrare v. 1436 - † v. 1478). Principal représentant de l'école ferraraise du XVe s., il participa au décor de la grande salle du palais Schifanoia à Ferrare, l'une des résidences de la famille d'Este. Ces fresques, d'un style qui rappelle Mantegna et Piero della Francesca, représentent la succession des mois (avec l'astre qui est censé régir chacun d'eux) et l'évocation de la vie de Cour et de l'agriculture sur le domaine des Este. Le peintre quitta Ferrare en 1470 et se fixa à Bologne, où il travailla pour la famille Bentivoglio. Citons, entre autres : *la Vierge et les saints*, provenant du palais de la Marchandise (musée de Bologne), l'*autel Grifoni* de San Petronio, *l'Annonciation* du musée de Dresde. Toutes ces œuvres sont peintes dans la même gamme un peu sourde.

DELCOUR (Jean), sculpteur wallon (Hamoir 1627 - Liège 1707). Elève du peintre G. Douffet et du sculpteur Arnold Henrard, il se rendit de bonne heure à Rome, où il subit l'influence du Bernin. Rentré à Liège, il fut chargé de multiples travaux : fontaines publiques ornées de figures drapées « en coup de vent », comme celles des Grâces, de saint Jean-Baptiste, de la Vierge de Vinave-d'Ile, ou statues de saints pour les églises (*Apôtre et sainte Scholastique*, à Saint-Jacques de Liège ; anges de Notre-Dame de Hasselt). Ses œuvres majeures demeurent le *Christ au tombeau* (cathédrale de Liège) et le *tombeau de Mgr d'Attamont* (cathédrale de Gand).

DELCOUR (Jean Gille), peintre wallon (Hamoir 1632 - Liège 1695), frère du précédent. Il compléta sa formation à Rome, dans l'entourage de Maratta. De retour à Liège (1664), il commença le *plafond de Notre-Dame-aux-Fonds* (1690) et vécut avec son frère, dont il exécuta le portrait (musée de Liège).

DELCOURT (Marie), philologue et essayiste belge (Ixelles, Bruxelles, 1891). Professeur à l'université de Liège, où elle a créé, en 1929, un enseignement de l'histoire de l'humanisme, elle s'est surtout consacrée à l'étude de la tragédie grecque et des grands mythes de la Grèce ancienne : *la Vie d'Euripide* (1930), *Eschyle* (1935), *Périclès* (1940), *Légendes et cultes des héros en Grèce* (1942), *Œdipe ou la Légende du conquérant* (1944), *les Grands Sanctuaires de la Grèce* (1947), *l'Oracle de Delphes* (1955), *Héphaistos ou la Légende du magicien* (1957). Les travaux relatifs au mouvement de la Renaissance humaniste lui sont redevables de recherches sur Erasme et sur Thomas More, d'une *Tradition des comiques anciens en France avant Molière* (1934) et d'une édition de la correspondance latine de Torrentius (nom latin de Liévin Van der Beke, mort évêque d'Anvers en 1595) entreprise avec la collaboration de Jean Hoyoux. Marie Delcourt a donné, en outre, des *Images de Grèce* (1943) et un essai critique sur *Jean Schlumberger* (1945).

DELDEVEZ (Edouard Marie Ernest), chef d'orchestre français (Paris 1817 - *id.* 1897). Elève du Conservatoire, il obtint le premier prix de violon en 1833, le premier prix de fugue en 1838, et, dans la même année, il remportait à l'Institut le second grand prix de Rome. Il devint premier chef d'orchestre de l'Opéra en 1872, en même temps que premier chef d'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire, et dirigea la classe d'orchestre du Conservatoire (1873-1885). Il a écrit des ballets, de la musique de chambre, de la musique religieuse. Deldevez s'est fait connaître aussi par ses ouvrages : *l'Art du chef d'orchestre* (1878), *la Société des concerts du Conservatoire* (1887).

DELÉAGE (André), médiéviste français (Mâcon 1903 - grand-duché de Luxembourg 1944). Elève de Marc Bloch et spécialiste de l'histoire agraire, il publia une thèse sur *la Vie économique et sociale de la Bourgogne dans le haut Moyen Age* (1941). Professeur suppléant à la Sorbonne (1941), puis maître de conférences à Nancy (1941-1944), il entra dans la Résistance et fut tué sur le front (24 déc. 1944). Autres ouvrages : *Petite Histoire de la paysannerie française* (1942), *la Capitation sous le Bas-Empire* (1946).

DELEATUR n. m. invar. (mot lat. signif. *qu'il soit effacé*). Signe typographique indiquant une suppression.

DELEBECQUE (Alphonse Joseph), jurisconsulte belge (Mons 1801 - Bruxelles 1857). Conseiller à la Cour de cassation, il est l'auteur d'un *Traité sur la législation des mines*.

DELEBECQUE (Alphonse), général français (Douai 1824 - Vincelles, Yonne, 1893). Il servit en Crimée, au Mexique et en Afrique du Nord, et fut blessé sous Metz en 1870.

DÉLÉBILE adj. (lat. *delebilis* ; de *delere*, détruire). Qui peut être effacé : *Encre délébile*.

DELÉCLUZE (Etienne Jean), peintre, écrivain et critique français (Paris 1781 - Versailles 1863). Après avoir fait des débuts de peintre assez prometteurs dans l'atelier de David, Delécluze renonça à la peinture en 1816 pour se consacrer à la critique. Il publia successivement une *Notice sur la vie et les ouvrages de Léopold Robert* (1838) et une étude sur *Louis David, son école et son temps* (1855). Très introduit dans les milieux de la jeunesse littéraire de la Restauration, il fréquenta plusieurs salons et publia un roman, *Mademoiselle Justine de Liron* (1862). Mais c'est comme témoin de son temps qu'il mérite surtout de survivre : *Souvenirs de soixante années* (1862) et *Journal de Delécluze*, publié seulement en 1948. (→ Biblio.)

DÉLECTABLE adj. (lat. *delectabilis*). Qui délecte ; délicieux, exquis : *Une délectable odeur de viande rôtie* (Maupassant).

DÉLECTATION n. f. (lat. *delectatio*). Plaisir que l'on savoure : *Lire avec délectation*.

DÉLECTER v. tr. (lat. *delectare*). Charmer vivement ; remplir d'un plaisir délicieux : *Ce qui délectait mon jeune précepteur c'était le spectacle même du jeu de la vie* (Fromentin). — ***Se délecter*** [à, de] v. pr. Prendre un vif plaisir à : *Se délecter à l'étude, à peindre. J'en faisais don* [des fourmis blanches] *à mes vendeurs qui les mangeaient sous mes yeux, gros bonbons juteux dont ils se délectaient* (H. Fauconnier).

Phot. Ullstein, Gribayédoff.

DELEDDA (Grazia), romancière italienne (Nuoro, Sassari, 1871 - Rome 1936). Elle vécut la première partie de sa vie en Sardaigne, son île natale ; en 1900, elle se maria et resta à Rome jusqu'à sa mort. Bien qu'elle semble appartenir à l'école du vérisme*, à cause de certains aspects régionalistes de son art, elle garde en réalité une profonde originalité, due à une sincérité absolue, à une inspiration qui ignore toute influence littéraire, riche en sensualité terrienne, mais animée néanmoins d'inquiétudes morales et d'un mysticisme tragique. Ses premiers romans, d'inspiration purement sarde, évoquent l'existence et les mœurs archaïques de son terroir ; elle y campe des êtres primitifs et puissants, terrassés par la fatalité. Plus tard, l'étude psychologique, l'analyse d'autres milieux et un lyrisme plus universel prennent le dessus. Parmi ses romans, dont plusieurs furent traduits en français, on peut citer : *Récits sardes* (1893), *Âmes honnêtes* (*Anime oneste*) [1895], *la Voie du mal* (*le Vie del male*) [1896], *la Justice* (*la Giustizia*) [1899], *Après le divorce* (*Dopo il divorzio*) [1903], *Elias Portolu* (1903), *Cendres* (*Cenere*) [1904], *Colombes et Éperviers* (*Colombi e Sparvieri*) [1912], *Marianna Sirca* (1915), *la Mère* (*la Madre*) [1920], *le Secret de l'homme solitaire* (*Il segreto dell' uomo solitario*) [1921], *Annalena Bilsini* (1927). [Prix Nobel de littérature, 1926.]

DÉLÉGANT, E n. Personne qui désigne un délégué : *Le délégant et le délégué.*

DÉLÉGATAIRE n. Dr. Celui au profit de qui est faite une délégation.

DÉLÉGATEUR, TRICE n. Personne qui fait une délégation.

DÉLÉGATION n. f. (lat. *delegatio*, procuration). Action de déléguer. ‖ Commission en vertu de laquelle on agit pour un autre : *Agir en vertu d'une délégation.* ‖ *Délégation de pouvoirs, de fonctions*, etc., transmission de pouvoirs, de fonctions, etc. : *Les magistrats rendent la justice en vertu d'une délégation de la puissance publique.* ‖ Groupe de personne chargées de représenter une collectivité dans une circonstance donnée : *Seule, la délégation des parlementaires fut autorisée à s'approcher du convoi* (R. Martin du Gard).

— Banq. et Bours. Mandat de virement, donné par un client à un agent de change sur un autre agent lorsqu'il a à payer chez le premier et à recevoir chez le second, pour la même liquidation. ‖ Titres auxquels certains droits ont été conférés ou délégués. ‖ Bons de 500 francs, à 5 %, délivrés sous l'Empire par la préfecture de la Seine, et par délégation sur les revenus de la Ville de Paris, pour payer les entrepreneurs, qui les faisaient escompter par le Crédit foncier.

— Dr. Opération par laquelle une personne (le délégant) ordonne à une autre (le délégué) de faire ou de s'engager à faire une prestation à une troisième (le délégataire). [V. part. *encycl.*]

— Dr. admin. *Délégation municipale* ou *spéciale*, organisme désigné par décret pour exercer les fonctions de pure administration lorsque le conseil municipal a été dissous ou que tous ses membres sont démissionnaires, ou encore qu'il n'a pas été possible de constituer le conseil par suite de l'abstention ou du refus des électeurs. ‖ *Délégation générale*, avant l'indépendance, siège des services administratifs de l'Algérie (anciennement *gouvernement général et ministère de l'Algérie*).

— Enseign. *Délégation cantonale*, réunion des délégués* cantonaux.

— Hist. Nom donné à des divisions administratives de l'ancien royaume lombard-vénitien et des anciens Etats de l'Eglise. ‖ Nom donné, dans l'ancienne monarchie austro-hongroise, aux deux commissions nommées l'une par le Parlement autrichien, l'autre par le Parlement hongrois, et qui se réunissaient tous les ans, tantôt à Vienne, tantôt à Budapest, pour discuter le budget commun des affaires étrangères et de la guerre depuis 1867. ‖ Nom donné temporairement au Parlement d'Alsace-Lorraine sous le régime allemand.

— Instit. polit. *Délégation législative*, pouvoir confié par le Parlement au gouvernement de prendre par ordonnances — pendant un délai limité — des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. (Les ordonnances sont prises en Conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat ; si leur ratification par le Parlement n'est pas demandée en temps voulu, elles deviennent caduques.)

— Législ. fin. Droit qu'un fonctionnaire — dit alors ordonnateur secondaire — reçoit de son ministre d'ordonnancer des dépenses jusqu'à concurrence d'un certain montant. (Les sommes ainsi gérées sont dites « crédits délégués ».)

— Mil. *Délégation de solde*, mesure permettant aux militaires de faire payer directement, en temps de guerre, une partie des allocations de solde à leurs ayants droit ou aux personnes désignées par eux. (Dans certains cas, la délégation peut être prononcée d'office.) ‖ *Par extens.* Montant de la partie de la solde qui peut être déléguée.

— Procéd. pén. *Délégation judiciaire*, forme d'enquête diligentée par la police judiciaire sur les instructions du procureur de la République ou du juge d'instruction. (Lorsque l'ordre émane de ce dernier, au cours d'une information, elle prend le nom de *commission rogatoire*. Les commissaires aux délégations judiciaires sont spécialisés dans l'exécution de ces instructions.)

— Relig. cathol. Se dit particulièrement des rescrits ou commissions par lesquels le pape commet des juges.

— Encycl. Dr. admin. La *délégation* par laquelle une autorité administrative charge une autre autorité d'exercer ses pouvoirs à sa place, que ce soit dans un cas déterminé ou de façon plus générale, n'est valable que si elle est autorisée à l'avance par la loi. En effet, la répartition des compétences est faite dans l'intérêt général, et ceux qui ont des attributions doivent les remplir eux-mêmes. Il y a cependant d'assez nombreux cas prévus qui limitent en fait la portée de cette règle, en autorisant certaines délégations lorsqu'elles sont entourées de garanties suffisantes (délégation des ministres aux membres de leur cabinet, du maire à un adjoint).

— Dr. civ. et Dr. comm. La *délégation* intervient généralement entre personnes que lient des rapports antérieurs. La délégation est parfaite lorsque, suivant la volonté des parties, elle produit un effet novatoire et éteint les obligations préexistantes : elle est imparfaite dans le cas contraire. L'effet essentiel de la délégation est d'engager le délégué envers le délégataire, sans qu'il puisse lui opposer les moyens de défense qu'il avait contre le délégant.

Délégation générale, ensemble des services groupés autour du premier délégué général du général de Gaulle en France occupée, Jean Moulin*, et qui finit par comprendre près de 200 personnes. Elle était chargée de répartir les fonds entre les mouvements de résistance, de travailler à la coordination de ceux-ci et, si possible, à leur unification, et de choisir les hauts fonctionnaires qui seraient nommés à la Libération. Après l'arrestation de J. Moulin, et un intérim assuré par Bingen et Serreulles, Bollaert fut nommé délégué général et remplacé, après son arrestation en février 1944, par A. Parodi. Le rôle de la Délégation générale fut capital, car elle permit la direction de la Résistance clandestine par le général de Gaulle.

DÉLÉGUÉ, E n. et adj. Qui a reçu une délégation ; qui a commission de quelqu'un : *Les délégués du peuple.*

— Dr. Celui qui, dans une délégation*, s'engage, sur l'ordre du délégant, envers le délégataire. ‖ *Débiteur délégué*, personne chargée par délégation de payer la dette d'une autre personne.

— Dr. du trav. *Délégué du personnel*, travailleur élu par le personnel d'un établissement pour le représenter auprès de la direction. (V. entreprise.) ‖ *Délégué à la sécurité des ouvriers mineurs*, travailleur élu par les ouvriers mineurs du fond et parmi eux, afin d'examiner les conditions de sécurité et d'hygiène pour les travailleurs du fond et de déterminer les circonstances dans lesquelles se produisent les accidents.

— Enseign. *Délégués cantonaux*, personnalités désignées dans chaque canton, pour trois ans, par le Conseil départemental de l'instruction publique, afin de surveiller les écoles primaires publiques et privées sous le rapport de l'installation matérielle, de l'hygiène et de la fréquentation scolaire.

— Hist. En 1871, nom des membres de la Commune de Paris qui prirent possession des administrations centrales lorsque le gouvernement se fut retiré à Versailles.

— Instit. polit. *Délégué sénatorial*, v. Sénat.

DÉLÉGUER v. tr. (lat. *delegare*, charger de mission ; confier). [Se conj. comme *céder*.] Députer, envoyer avec pouvoir d'agir, de juger : *Déléguer quelqu'un pour connaître de quelque chose.* ‖ Transmettre, confier dans un dessein déterminé : *Déléguer son autorité, ses pouvoirs.*

DELEHAYE (le P. Hippolyte), bollandiste belge (Anvers 1859 - Bruxelles 1941). Entré en 1876 dans la Compagnie de Jésus, il fut attaché en 1891 à la Société des bollandistes. Il en devint le président, conquit dans le monde savant une haute réputation par la sévérité de sa critique. Son attitude courageuse pendant la Première Guerre mondiale lui mérita la reconnaissance des Alliés. Il publia notamment, outre sa collaboration aux *Acta sanctorum* et aux *Analecta bollandiana : les Stylistes* (1895), *les Légendes hagiographiques* (1905), *les Origines du culte des martyrs* (1912), *les Passions des martyrs et les genres littéraires* (1921).

DELÉMONT, en allem. **Delsberg,** v. de Suisse (cant. de Berne), dans le Jura, près du confluent de la Sorne et de la Birse ; 7 500 hab. Château du XVIIIe s. Horlogerie. Cimenterie. Important marché régional. — Aux environs, petite mine de fer avec le haut fourneau de Choindez.

delenda Carthago ou **delenda est Carthago,** mots lat. signif. *il faut détruire Carthage*, paroles par lesquelles Caton l'Ancien, inquiet de la puissance de la rivale de Rome, terminait tous ses discours, sur quelque sujet que ce fût (Florus, I, XXXI, 4).

DÉLENTER v. tr. Débarrasser des lentes ou œufs de poux : *Délenter une chevelure.*

DELÉPINE (Marcel), chimiste français (Saint-Martin-le-Gaillard, Seine-Maritime, 1871). Il fut préparateur de Berthelot (1895), avec qui il effectua des déterminations thermochimiques, devint pharmacien des hôpitaux de Paris (1902), professeur à la Faculté de pharmacie (1913), puis au Collège de France (1929). Ses travaux ont porté sur les aldéhydes et leurs dérivés azotés, sur l'oxydabilité des composés sulfurés, sur les complexes de l'iridium et du rhodium. (Acad. des sc., 1930.)

DELÉPINE (Maurice), juriste français (Paris 1883 - *id.* 1960). Avocat à la cour d'appel de Paris, il fut nommé conseiller d'Etat et affecté à la section sociale de la haute assemblée. Relevé de ses fonctions par Vichy (1940), réintégré à la Libération, il représenta le Conseil de la République au Comité constitutionnel (1948-1958), et fut nommé, en 1959, membre du Conseil constitutionnel.

DELESCLUZE (Louis *Charles*), homme politique français (Dreux 1809 - Paris 1871). Il prit une part active aux révolutions de 1830 et de 1848. Condamné à la déportation sous l'Empire, il revint après l'amnistie de 1860 ; il dirigea le journal républicain *le Réveil*, et subit plusieurs condamnations. Elu député de Paris à l'Assemblée nationale (févr. 1871), il démissionna pour devenir membre de la Commune. Délégué à la Guerre, il dirigea la lutte contre l'armée régulière et se fit tuer sur les barricades (25 mai).

Charles DELESCLUZE

DELESSERT, famille de financiers français. — Etienne (Lyon 1735 - Paris 1816) fonda, en 1782, la première compagnie d'assurance contre l'incendie, et créa la première banque d'escompte. Après avoir été emprisonné sous la Terreur, il s'occupa d'agronomie, introduisit en France 8 000 moutons mérinos, ainsi que des machines agricoles. — Son fils, Benjamin, industriel, financier et philanthrope français (Lyon 1773 - Paris 1847), fonda à Passy la première filature de coton (1801), et créa une usine pour la fabrication du sucre de betterave, ce qui lui fit donner par Napoléon le titre de « baron ». Régent de la Banque de France, il fut député de Paris. Philanthrope éclairé, il fonda des institutions utiles, notamment la Société d'encouragement pour l'industrie, et, surtout, les caisses d'épargne, dont il s'occupa jusqu'à sa mort. Il avait constitué un immense herbier, qui fut donné à la ville de Genève, et une importante bibliothèque, qui appartient aujourd'hui à l'Institut. (Acad. des sc., 1816.)

Benjamin DELESSERT

Doc. « l'Illustration », phot. Larousse.

v. hors-texte en couleurs
CÉRAMIQUE
tome II, entre pp. 764-765

faïence de Delft : plat à barbe, XVIIIe s.
musée des Arts décoratifs

porte de l'Est à DELFT

DELESSITE n. f. (de *Delesse*, n. pr.). Minér. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de magnésium, que l'on trouve en écailles vertes, appartenant au genre chlorite. (C'est la « terre verte » de certains porphyres.)

DÉLESTAGE n. m. Déchargement du lest d'un bâtiment, d'un aéronef. || *Fam.* Action de dévaliser.

— Electr. Suppression momentanée du courant électrique pour une tranche de clientèle non préférentielle : *Les délestages sont exécutés sur un réseau lorsque la puissance totale absorbée par les usagers a une valeur voisine de la puissance maximale disponible sur ce réseau.*

DÉLESTER v. tr. Ôter le lest de : *Délester un navire.* || — *Fig.* Alléger : *Son cœur délesté de tout ressentiment* (R. Martin du Gard). || *Fam.* et *ironiq.* Dévaliser, alléger de son argent.

— Electr. Effectuer un délestage.

DELESTRAINT (Charles Antoine), général français (Biache-Saint-Waast 1879 - Dachau 1945). Sorti de Saint-Cyr, il est, entre les deux guerres mondiales, un des meilleurs spécialistes des blindés. Après l'armistice de 1940, il organise la résistance dans la région de Lyon, puis est placé par de Gaulle à la tête de l'*armée secrète* fin 1942. Après un voyage clandestin à Londres en mars 1943, il est arrêté à Paris en juin et déporté au Struthof, puis à Dachau, où il est assassiné par les S. S.

DELESTRE (Jean-Baptiste), peintre, esthéticien et homme politique français (Lyon 1800 - Paris 1871). Il a peint notamment *Scène de l'éruption du Vésuve* (1848 ; musée de Nantes), mais est surtout apprécié par ses écrits : *Tableau synoptique d'un cours sur la philosophie de la peinture* (1829), *Etudes des passions appliquées aux beaux-arts* (1833), la *Physiognomonie* (1866). Membre du conseil municipal de Paris en 1847, il prit une part active à la révolution de 1848.

DÉLÉTÈRE adj. (gr. *dêlêtêrios*, nuisible). Qui attaque la santé, la vie : *Emanations délétères.* || *Fig.* Qui corrompt, nuisible : *Doctrine délétère.*

— Chim. Se dit plus particulièrement d'un gaz pouvant produire une intoxication.

DÉLÉTION n. f. Biol. Rupture d'un chromosome et perte du fragment détaché : *La délétion est une cause de mutation.*

DELEYRE (Alexandre), érudit français (Portrets, près de Bordeaux, 1726 - Paris 1797). D'abord jésuite, il collabora à l'*Encyclopédie*. Député de la Gironde à la Convention, où il vota la mort du roi, il devint membre du Conseil des Anciens (1795) et de l'Institut (1795). Ses principaux ouvrages sont : *Analyse de la philosophie de Bacon* (1755), *le Génie de Montesquieu* (1758), *Esprit de Saint-Evremond* (1761).

DELEZENNE (Camille), physiologiste français (Genech, Nord, 1868 - Paris 1932), professeur à l'Institut Pasteur. Ses principaux travaux ont porté sur la coagulation du sang, la physiologie du pancréas et du duodénum, les venins, le zinc constituant cellulaire des organismes vivants. (Acad. de méd., 1912.)

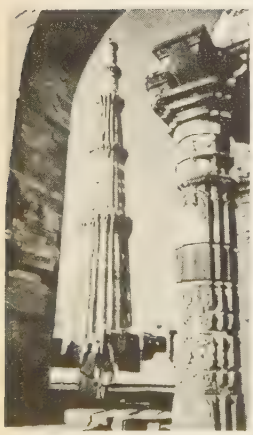

DELHI
le Qutb Minar

DELFICO (Melchiorre), philosophe et homme d'Etat italien (Leognano, Teramo, 1744 - Teramo 1835). Il joua un rôle assez important à Naples lors de la révolution de 1799 et durant la période napoléonienne. Il s'intéressa à la psychologie, à l'histoire et au droit. On lui doit : *Pensieri sulla storia e sull' incertezza e inutilità della medesima* (1806), *Ricerche sulla sensibilità imitativa* (1813), et deux *Mémoires sur la perfectibilité organique* (1814-1818), où il met en lumière l'importance de l'imitation comme facteur de progrès.

DELFINI (Giovanni Antonio), franciscain italien (Pomponesco, prov. de Crémone, ou Rompeano 1507 - † 1561). Il prit une part importante, comme théologien, aux premières sessions du concile de Trente.

DELFINO ou **DOLFINO**, ancienne famille vénitienne, dont les principaux membres sont : GIOVANNI (1280-1361), doge de Venise en 1356. Il soutint contre Louis de Hongrie une guerre que la révolte des villes d'Illyrie et de Dalmatie rendit désastreuse. Il dut signer le traité de Zara (1358), qui enlevait à la République l'Illyrie et la Dalmatie ; — PIETRO, camaldule (Venise 1444 - San Michele di Murano 1525). Elu général de son ordre en 1480, il lutta contre un projet d'union et de réforme qui l'obligeait à se démettre de ses dignités. Condamné par Léon X en 1513, il ne se soumit qu'en 1515.

DEL FIORE (Iacobello). V. IACOBELLO DEL FIORE.

DEL FORA (Gherardo di Giovanni). V. GHERARDO DI GIOVANNI DEL FORA.

DELFT, v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), au S.-E. de La Haye ; 75 100 hab. Delft est une ville pittoresque, sillonnée de canaux aux quais plantés de tilleuls. Elle garde de nombreux édifices intéressants : des maisons du XVIe s., le beffroi (gothique), l'hôtel de ville du XVIIe s., la Nouvelle Eglise du XVe s., renfermant le mausolée de Guillaume le Taciturne, en marbre noir et blanc, exécuté de 1614 à 1621 par Henri de Keijser, la Vieille Eglise (XIIIe s.), le Prinsehof enfin, résidence de Guillaume le Taciturne, où ce dernier fut assassiné. Delft est la patrie des peintres Pieter de Hoogh et Vermeer et du philosophe Grotius. Mais sa renommée vient surtout de ses faïenceries, actives aux XVIIe et XVIIIe s., dont les remarquables produits sont universellement recherchés (« bleu de Delft »). Concurrencée par la faïencerie anglaise à la fin du XVIIIe s., l'industrie a été relancée à la fin du XIXe s. Une collection unique de faïences est conservée au musée Lembert van Meerten. Siège d'une université technique célèbre et d'un centre de recherches nucléaires, c'est aussi une ville industrielle : industries alimentaires, constructions mécaniques et électriques, chantiers navals, industries chimiques et matières plastiques. Exploitation de pétrole aux environs.

Delft (FAÏENCE DE). Les premiers essais de fabrication des faïences de Delft datent des dernières années du XVIe s., mais les premières pièces produites commercialement sont du début du XVIIe. La faïence de Delft, de ses origines à sa disparition, présente les mêmes caractères : éclat tout à fait particulier de la couverte et de l'émail, pâte jaunâtre, légère, mais résistante et sonore, capable de se plier à toutes les fantaisies. L'ornementation, en camaïeu le plus souvent, est chargée, compliquée à l'excès (personnages, guirlandes, rinceaux). Au milieu du XVIIe s., Abraham de Cooge s'affirme le plus grand maître de l'école de Delft et de l'art céramique en général. Ses émules s'appellent Aelbregt de Keizer, Frytom, Fictoorsz, Kleynoven et les Eenhoorn. Avec le XVIIIe s., l'industrie des *plateel-bakkers* subit une nouvelle transformation ; l'emploi de la faïence se généralise et se démocratise ; ce ne sont plus exclusivement des « maîtres » qui dirigent les fabriques, mais des « winkelhouders », c'est-à-dire des négociants. La fabrication se plie au goût de la nouvelle clientèle ; les qualités artistiques tendent à disparaître ; on commence à décorer à petit feu. Ce fut le déclin. L'importation de faïences de Delft (on prononçait et l'on écrivait *Delphes*) fut énorme en France pendant tout le XVIIe s. et la première moitié du XVIIIe. Les fabriques de Delft servirent de modèle à celles qui s'établirent en France sous le règne de Louis XIV. On en désigna les produits sous le nom de *porcelaines de Hollande*.

DELFZIJL, v. des Pays-Bas (prov. de Groningen), sur le Dollart, en face d'Emden ; 16 200 hab. C'est le débouché maritime sur le golfe de Dollart de Groningen depuis la construction du canal de l'Ems en 1876. Chantiers navals.

DELGADO (CAP), probablement le *Prasum promontorium* des Anciens, cap du Mozambique, à l'entrée nord du canal de Mozambique. — Le *district du Cap-Delgado* a 493 000 hab. Ch.-l. *Porto-Amélia*.

DELHI, v. de l'Inde, sur la Yamuna. L'agglomération, qui groupe 2 344 000 hab., comprend la ville indienne traditionnelle, *Delhi* (1 364 000 hab.), et la capitale de l'Inde, *New Delhi* (280 000 hab.), d'aspect moderne, siège du gouvernement, de l'Assemblée, de l'Administration et des ambassades. Archevêché catholique.

— Géogr. Delhi a été fondée, au point de rencontre du premier éperon des Aravalli et de la Yamuna, dans une position qui a souvent décidé du sort de l'Inde. Carrefour de routes se dirigeant vers la plaine indo-gangétique, le golfe de Cambaye et le Deccan, la région de Delhi commande la marche frontière historique du Nord-Ouest, sur la voie des invasions, qui étaient canalisées par les obstacles naturels du désert du Thar et de l'Himalaya. De nombreux monuments sont les témoins du passé de Delhi. Un des plus anciens est la colonne de Fer (haut. 7 m), qui est gravée d'une inscription gupta (IVe s.). De l'époque musulmane, il faut citer le Qutb Minar (XIVe s.), haut de 72 m, bel exemple du style indo-musulman. Du XVIIe s. datent les mosquées de la Perle et de Jami Masjid. Les traditions artisanales se sont conservées dans le quartier de Chandni Chauk : joaillerie, travail de l'or, de l'argent et de l'ivoire, broderie. Des industries nouvelles les complètent : manufactures de coton, constructions mécaniques et minoteries, produits chimiques.

— Hist. L'histoire de Delhi remonte à la période mythologique. Sur son emplacement, plusieurs villes furent successivement construites ; l'avant-dernière avait rang de capitale quand les musulmans s'en emparèrent en 1193. Prise et pillée par Tīmūr en 1398, elle fut alors abandonnée. En 1639, le Grand Moghol Chāh Jahān la releva et en fit sa capitale sous le nom de Chāhjahānābad (Shāhjahānābād). Prise par les Iraniens (1739), par les Afghans (1756), puis par les Mahrattes (1771), elle demeura aux mains des Anglais de 1803 à 1857, moment où la mutinerie des Cipayes leur permit de s'en emparer. En 1912, elle devint la capitale de l'Inde ; à cette époque, le gouvernement anglais décida d'y adjoindre une ville nouvelle (New Delhi), destinée à abriter les ministères et les résidences officielles ; retardée par la Première Guerre mondiale, elle fut inaugurée le 15 février 1931. (→ Biblio.)

DELI, région de l'île de Sumatra (Indonésie), au N. de la plaine orientale. De vastes plantations y produisent du caoutchouc, de l'huile de palme, du tabac et du sisal, exportés par Belawan Deli, port de Medan, la principale ville.

Phot. Auboyer, musée des Arts décoratifs, X.

DELIA n. m. Plante grêle, dressée, à fleurs blanches, que l'on rencontre dans les champs siliceux. (Famille des caryophyllacées.)

DÉLIAGE n. m. Action de délier : *Le liage et le déliage des paquets.*

DÉLIAISON n. f. (préf. priv. *dé*, et *liaison*). Jeu qui se produit entre les pièces d'un navire.

DELIAN ou **DOLIANOS,** chef d'une révolte bulgare qui éclata en 1040 contre la domination byzantine, depuis peu maîtresse du pays. Se donnant pour le petit-fils de Samuel, il se fit proclamer tsar près de Niš. Après de rapides succès, il fut trahi par un rival, qui lui creva les yeux et le livra à l'empereur Michel IV.

DÉLIAQUE adj. et n. Qui se rapporte à Délos ; habitant ou originaire de cette île. (On dit aussi DÉLIEN.)
— Math. *Problème déliaque,* problème de la duplication du cube, qui fut proposé par un oracle aux habitants de Délos.
◆ N. m. Nom qu'on donnait, dans l'Antiquité grecque, aux marchands d'œufs et de volailles, et à ceux qui chaponnaient les coqs. (Les habitants de Délos, en effet, pratiquèrent les premiers le chaponnage.)

DÉLIASTE n. m. (du gr. *Delios,* surnom d'Apollon). Antiq. gr. Nom donné aux théores que les Athéniens envoyaient tous les cinq ans à Délos pour la célébration des fêtes d'Apollon.
— ENCYCL. Les *déliastes,* ambassadeurs aux délies*, étaient choisis à Athènes dans les meilleures familles. Ils avaient pour chef un archithéore. Ils surveillaient les préparatifs de l'ambassade sacrée, qui comprenait aussi des hiéropes, ou inspecteurs des sacrifices. Ils étaient transportés à Délos par la *Délia* ou *Théoris,* vieux navire qui, suivant la tradition, datait de Thésée. Ils représentaient Athènes dans les diverses cérémonies officielles de l'île.

DÉLIBATION n. f. (lat. *delibatio,* action de prélever). Dr. anc. Détail. ‖ *Par délibation,* article par article : *Rendre un compte par délibation.* ‖ Démembrement, partie : *Le legs est une délibation de l'héritage.* ‖ Prélèvement : *Le préciput se prend par délibation sur la masse des biens.*

DÉLIBÉRANT, E adj. Qui délibère (se dit surtout des assemblées politiques).

DÉLIBÉRATIF, IVE adj. Qui a pour objet la délibération : *Le suffrage universel est délibératif, non consultatif.* ‖ *Voix délibérative* (par oppos. à *voix consultative*), droit de suffrage dans les délibérations d'une assemblée, d'un tribunal : *Avoir voix délibérative ;* en général, droit d'exprimer et de défendre son opinion : *Les connaisseurs, ou ceux qui se croient tels, se donnent voix délibérative et décisive sur le spectacle* (La Bruyère).
— Rhét. *Genre délibératif,* se dit d'un genre de discours par lequel l'orateur conseille ou dissuade, se propose de faire adopter ou rejeter une résolution dans une affaire publique mise en délibération : *Au genre délibératif appartiennent les sujets qui sont du ressort de l'éloquence politique.*
◆ Adj. et n. m. Linguist. Se dit de la forme verbale ou de la construction propre à exprimer l'idée que le sujet s'interroge sur sa décision : *L'expression « que faire ? » a le sens délibératif.*

DÉLIBÉRATION n. f. (lat. *deliberatio*). Examen, discussion d'une affaire entre plusieurs personnes : *Mettre une affaire en délibération. La délibération du jury.* ‖ Résultat de cette discussion ; décision prise : *Les délibérations des conseils municipaux et des conseils généraux.* ‖ *Salle des délibérations,* salle où les juges se retirent pour délibérer. ‖ Examen intérieur, réflexion avant de se décider : *Un homme prudent n'agit qu'après mûre délibération.*
— ENCYCL. Psychol. L'analyse classique distingue dans l'action volontaire quatre moments : la conception du but, la *délibération,* la décision, l'exécution. Délibération et décision posent l'important problème de la liberté. (V. LIBERTÉ, VOLONTÉ.)

DÉLIBÉRATOIRE adj. Dr. Relatif à la délibération : *Forme délibératoire.*

DÉLIBÉRÉ, E adj. (lat. *deliberatus,* examiné, décidé). Résolu, décidé, déterminé (en parlant de choses, d'attitudes) : *Une entreprise délibérée. Jamais vous ne verrez une femme de province réellement gaie ou ayant l'air délibéré* (Balzac). ‖ *De propos délibéré,* à dessein, volontairement.
— LANGUE CLASS. En parlant de personnes, qui agit avec décision : *Certains esprits vains, légers, familiers, délibérés* (La Bruyère).
◆ N. m. Dr. Délibération entre les juges d'un tribunal, au sujet de la sentence à rendre : *Affaire en délibéré.* ‖ Mode d'instruction dans lequel, les pièces ayant été déposées et soumises à l'examen d'un juge, celui-ci fait un rapport public le jour de l'audience : *Mise en délibéré.* ‖ *Vider un délibéré,* statuer sur l'objet d'un délibéré. ‖ *Délibéré sur rapport,* délibéré précédé du rapport d'un magistrat commis par la cour ou le tribunal et auquel les pièces du procès sont remises.

DÉLIBÉRÉMENT adv. Après avoir réfléchi ; volontairement : *Le président le dévisagea une seconde* [...], *puis, délibérément, détourna les yeux* (R. Martin du Gard).

DÉLIBÉRER v. intr. (lat. *deliberare,* examiner, décider). [Se conj. comme *accélérer.*] Examiner ensemble, discuter avec d'autres. ‖ Examiner en soi-même, réfléchir : *Délibérer avant d'agir.*
◆ V. tr. ind. [sur]. Examiner, discuter : *Délibérer sur un projet.*
— LANGUE CLASS. V. tr. Décider, arrêter : *Le Parlement délibère les lois ; la magistrature les applique.*
◆ V. tr. ind. [de]. Examiner en soi-même ou avec d'autres : *Je ne puis dire enfin que jamais potentat | N'eut à délibérer d'un si grand coup d'Etat* (Corneille). ‖ Se déterminer à, décider : *Quand saint Pierre et les Apôtres délibérèrent d'abolir la circoncision* (Pascal).
— SYN. : *débattre, discuter, examiner, peser.*

DELIBES (Léo), compositeur français (Saint-Germain-du-Val 1836 - Paris 1891). Il fut l'élève, au Conservatoire de Paris, de Le Couppey, Bazin, Adam. Organiste, puis chef de chœur à l'Opéra, on lui doit de nombreux opéras-bouffes : *Deux Sous de charbon* (1855), *Mon ami Pierrot* (1862), *le Serpent à plumes* (1864), etc. ; des opéras-comiques : *Le roi l'a dit* (1873), *Jean de Nivelle* (1880) et *Lakmé** (1883), son chef-d'œuvre ; des ballets : *Coppélia** (1870), *Sylvia** (1876). [Acad. des bx-arts, 1884.] (→ Biblio.)

DELICADO (Francisco), écrivain andalou du XVIe s. Il est l'auteur d'un roman assez cynique, d'une verve extraordinaire : *El retrato de la Lozana Andaluza* (1528), traduit en français par A. Bonneau, en 1888, sous le titre de *la Belle Andalouse.*

DÉLICAT, E adj. et n. (lat. *delicatus,* choisi ; de *deliciae,* délices). Dont la finesse est agréable ; exquis, raffiné : *Mets délicats. Attentions délicates. Je goûte l'agrément délicat d'être malade* (Colette). ‖ Façonné avec soin, avec adresse : *Ciselure délicate.* ‖ Qui agit avec légèreté, avec adresse : *Pinceau délicat. D'une main délicate.* ‖ Fin, léger : *Dentelle délicate.* ‖ Doux, moelleux : *Duvet délicat.* ‖ Que sa finesse rend difficilement perceptible ; qui échappe à l'esprit : *J'aime ce pays parce que j'y ai mes racines, ces profondes et délicates racines, qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux* (Maupassant). ‖ Qui présente des nuances subtiles ; difficile, embarrassant : *Il arriva au point délicat* (Maupassant). *Certes, la situation est délicate ! Mais elle n'est pas désespérée...* (R. Martin du Gard). ‖ Fin, sensible, qui demande des ménagements ; frêle : *Peau délicate. Couleurs délicates. Santé délicate. Une foule de fleurs délicates commenceraient de souffrir et de réclamer des soins* (G. Duhamel). ‖ Sensible, doué d'une grande finesse d'appréciation : *Goût délicat. Oreille délicate* (ouïe fine). ‖ Facile à choquer, sensible du point de vue moral, scrupuleux : *Oreilles délicates. Conscience délicate.* ‖ Sensible à l'excès en matière de plaisirs matériels ou spirituels ; difficile, exigeant : *Etre fort délicat sur le manger. Fort peu délicat sur les plaisirs ;* et, *substantiv. : Ce ne sont point des délicats de salon, comme nos marquis du XVIIIe siècle* (Taine). ‖ Très sensible en matière de conduite, de morale ; très scrupuleux : *Délicat sur la probité, le point d'honneur.* ‖ Conforme aux bienséances : *Procédé délicat.* ‖ Qui manifeste avec beaucoup de tact le désir d'être agréable : *Délicate attention.*
— LANGUE CLASS. Adj. et n. Pointilleux, susceptible : *Ils deviennent si délicats, que tout ce qui n'est point flatteur les blesse et les irrite* (Fénelon).
— ALLUS. LITTÉR. ***Les délicats sont malheureux :*** | ***Rien ne saurait les satisfaire,*** vers de La Fontaine (*Fables* II, 1 : *Contre ceux qui ont le goût difficile*).
— Sylvic. Se dit d'une essence qui ne supporte pas la pleine lumière dans son jeune âge.
— SYN. : *délectable, délicieux, raffiné ; difficile, épineux.*

DÉLICATEMENT adv. Avec délicatesse : *Dans un coin de la chambre, un objet* [...] *vibre délicatement au rythme du marcheur* (G. Duhamel).

DÉLICATESSE n. f. Qualité de ce qui est agréable aux sens : *La délicatesse des mets, d'un parfum.* ‖ Disposition à faire quelque chose d'une façon délicate, légère : *Le marteau* [du serrurier] *manié avec force et délicatesse* (G. Duhamel). *L'antiquaire montrait à nouveau la boucle de ceinture en jade, avec une délicatesse de manieur de momies* (A. Malraux). ‖ Disposition à être délicat, difficile, raffiné en toutes choses : *La délicatesse des sentiments. Etre d'une grande délicatesse de goût. Cette pensée* [qu'on pût soupçonner chez lui un calcul] *le froissa dans sa délicatesse* (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. Raffinement excessif : *J'ai une délicatesse furieuse pour tout ce que je porte, et, jusqu'à mes chaussettes, je ne puis rien souffrir qui ne soit de la bonne ouvrière* (Molière). ‖ Affectation, défaut d'une personne difficile à contenter : *La bonne façon d'en juger* [...] *est* [...] *de n'avoir ni prévention aveugle, ni complaisance affectée, ni délicatesse ridicule* (Molière). ‖ Susceptibilité : *Des délicatesses d'orgueil qui n'ont point de nom* (Bossuet).
— SYN. : *finesse, légèreté, ténuité ; grâce, raffinement, tact.*

DÉLICE n. m. (lat. *delicium*). Très vif plaisir (au *pr.* et au *fig.*) : *C'est un grand délice que de boire frais.*
— ***Délices*** n. f. pl. (lat. *deliciae*). Plaisir, bonheur extrême : [...] *ces grossiers paysans sont enchantés des délices du séminaire* (Stendhal). ‖ *Faire, être les délices de quelqu'un,* en être très aimé. ‖ *Lieu de délices,* lieu où l'on se plaît infiniment.
— LANGUE CLASS. *Péjor.* Vie voluptueuse, plaisirs malsains : *Il était sous Néron de toutes ses délices* (Corneille).
— Hist. rom. *Délices de Baïes,* nom donné par les anciens poètes aux environs de Baïes, en Campanie. ‖ *Délices de Capoue,* v. CAPOUE.
— Relig. *Jardin des délices,* le paradis terrestre.
— REM. *Délice* est toujours masculin au singulier : *Quel délice cause une bonne action !* Il est le plus généralement féminin au pluriel : *Il fait ses plus chères délices de l'étude.*

Délices de la campagne (LES), curieux ouvrage de cuisine, en trois tomes, publié en 1654, chez Pierre Des Hayes.

DÉLICIEUSEMENT adv. Avec délices : *Il s'abandonna délicieusement au sommeil* (R. Martin du Gard).

DÉLICIEUX, EUSE adj. (bas lat. *deliciosus*). En parlant des choses, extrêmement agréable : *Lieu délicieux. Un repos délicieux* (Stendhal). ‖ Qui flatte les sens : *Un parfum délicieux. « Fais-moi frire tout de suite ces petits animaux-là* [des goujons]... *Ce sera délicieux. »* (Maupassant). ‖ Qui flatte l'esprit ou le cœur : *Un roman délicieux. Une joie délicieuse les pénétrait, cette joie qui vous saisit quand on retrouve un plaisir aimé dont on est privé depuis longtemps* (Maupassant). ‖ *Ironiq.* (en parlant d'une chose peu vraisemblable) : *C'est vraiment délicieux !* ‖ En parlant des personnes, très agréable par les manières, le cœur, l'esprit : *Quel homme délicieux ! Une femme délicieuse.*
— SYN. : *délectable, délicat, exquis, ravissant.*

DÉLICIEUX (Bernard), religieux franciscain (Montpellier v. 1260 - Avignon v. 1320). Théologien, canoniste et diplomate, il mena une vigoureuse offensive contre les procédés abusifs des inquisiteurs languedociens. Il se fit plus tard le porte-parole des *spirituels.* Il fut impliqué dans une conspiration contre l'autorité du roi de France, Philippe le Bel,

Léo DELIBES

Phot. Coll. Sirot.

qui le fit emprisonner. Gracié en 1307, il fut, en 1315, accusé de « magie et de révolte contre l'Inquisition » ; finalement, il fut dégradé en 1318 et condamné à la prison perpétuelle. Les actes de son procès ont été conservés.

DÉLICOTER v. tr. Ôter le licou de : *Délicoter un cheval.*

DÉLICTUEUX, EUSE adj. (du lat. *delictum,* délit). Qui tient du délit ; qui a le caractère d'un délit : *Fait délictueux. Intention délictueuse.* (On dit aussi parfois DÉLICTIF, IVE.)

DÉLIE, en lat. **Delia,** dame romaine aimée de Tibulle. C'est pour elle qu'il composa la première élégie de son livre, la plus touchante de tout le recueil.

Délie, œuvre poétique de Maurice Scève (1544). Composé de 449 dizains, le poème chante l'amour platonique et vertueux du poète pour Délie : sous ce nom, on a cru découvrir une allégorie platonicienne, puisque Délie est l'anagramme de *l'Idée.* En réalité, c'est à Pernette du Guillet que Scève consacre cet éloge de l'amour platonique et vertueux. Au milieu des pointes et des hyperboles, dans la tradition des pétrarquistes et des strambottistes, on y trouve l'écho d'une expérience personnelle et la fraîcheur d'une sensibilité discrète. Si les contemporains de Scève lui ont surtout reproché son hermétisme, la critique moderne a mieux apprécié l'originalité et la profondeur de son inspiration.

DÉLIÉ, E adj. (lat. *delicatus.* — *Délié* est le doublet pop. de *délicat*). En parlant des choses, menu, grêle, mince : *Trait de plume fort délié. Fil délié.* || Léger, fin, agile : *Les joueurs étaient de jeunes enfants* [...] *déliés de tournure* (Fromentin). || *Fig.* Fin, subtil : *Avoir l'esprit délié.*

— Loc. *Fig. Avoir la langue bien déliée,* avoir la parole facile et abondante.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Léger, fin : *Onuphre* [...] *porte des chemises très déliées* (La Bruyère). || Mobile, propre à s'insinuer, en parlant d'un liquide : *Des humeurs déliées.* || Net, délicat : *Ils avaient dans leur langage je ne sais quoi de plus fin et de plus délié* (Voltaire). || Souple, habile : *Ragon, délié courtisan* (Saint-Simon).

— Mar. *Navire délié,* navire dont la coque est fatiguée, dont la charpente a perdu sa rigidité, par suite d'un gros temps ou d'un échouement.

— Vén. Se dit des fumées de cerf quand elles sont bien moulées.

— SYN. : *fin, grêle, menu, mince, ténu.*

◆ N. m. Calligr. Partie fine et déliée d'une lettre, par opposition au plein : *La lettre* o *a deux pleins et deux déliés.*

abbé Jacques DELILLE

DE LIEMACKERE (Nicolas), dit **Rooze,** peintre flamand (Gand 1600 - *id.* 1646). Sous l'influence de Rubens, il travailla surtout, en concurrence avec Gaspard de Crayer, pour les églises de sa ville natale (cathédrale Saint-Bavon : *Vierge en gloire ;* Saint-Nicolas : *Chute des anges, Sacre de saint Nicolas, Vie de sainte Anne*).

DÉLIEMENT n. m. Action de délier : *Regards longs* [...] *qu'accompagnent des déliements de mains* (Goncourt).

DÉLIEN, ENNE adj. et n. V. DÉLIAQUE.

◆ N. f. Danse sacrée, dansée chez les Anciens à Délos par les jeunes gens et les jeunes filles, formant des rondes et se tenant les uns les autres par des guirlandes de fleurs, en l'honneur d'Aphrodite et d'Artémis.

DÉLIER v. tr. (de *lier*). Dégager de son lien : *Délier une gerbe, un fagot.* || — *Fig.* Supprimer ce qui lie, enchaîne une chose, une personne à une autre : *Un détachement intérieur se faisait, qui la déliait de lui* (Flaubert). || Dégager de : *Délier quelqu'un d'un serment.*

— Loc. DIV. *Délier la langue,* permettre de parler : *Délier la langue à un témoin ;* faire parler : *Je l'ai cuisiné adroitement, après lui avoir délié la langue avec une bouteille d'arbois* (M. Aymé). || *N'être pas digne de délier la chaussure de quelqu'un,* lui être très inférieur. || *Sans bourse délier,* sans qu'il en coûte rien.

— Théol. Absoudre, en vertu du pouvoir remis par le Christ à saint Pierre et, par son intermédiaire, aux Apôtres et à leurs successeurs, les évêques. || *Absol. : Il appartient aux évêques de lier et de délier.*

DÉLIES n. f. pl. Antiq. Fêtes célébrées : 1° à Délos en l'honneur d'Apollon ; 2° à Délion (Béotie), où existait un temple d'Apollon Délios, depuis la victoire des Béotiens sur les Athéniens, en 424 av. J.-C.

— ENCYCL. Les fêtes de Délos en l'honneur d'Apollon Délios, d'Artémis et de Léto, que la tradition athénienne faisait remonter à Thésée, étaient célébrées en commun par toutes les cités ioniennes des rivages de l'Egée. Chaque Etat envoyait à Délos une ambassade sacrée (théores, prêtres et chœurs) ; la fête comprenait des sacrifices, des danses, des courses de chevaux et de chars, des concours de gymnastique, de musique. Vers le milieu du Ve s., les *délies* étaient tombées peu à peu en désuétude. En 426, elles furent restaurées pour et par Athènes : les petites délies avaient lieu annuellement ; les grandes, tous les quatre ans. Après des interruptions prolongées, les délies disparurent, lors de l'invasion de Mithridate, en 86.

DELIGEORGIS ou **DHELIGHIORGHIS** (Epaminóndas), homme politique grec (Tripolis 1829 - Athènes 1879). Avocat, il fut élu à la Chambre en 1859, où il devint un des chefs du parti qui renversa le roi Otton en 1862. Il fut président de l'Assemblée nationale en 1864. Sous le règne du roi Georges, plusieurs fois ministre et président du Conseil, il s'opposa à la politique belliqueuse envisagée par le gouvernement de Koumoundouros, lors de la guerre russo-turque, en 1877, et quitta le pouvoir après le Congrès de Berlin.

DÉLIGNAGE n. m. Technol. Reprise à plat, en scierie, d'une pièce débitée sur dosses présentant des flaches, afin de faire tomber les rives flacheuses.

— ENCYCL. Les deux traits latéraux ne sont pas nécessairement parallèles. S'ils le sont, la pièce est dite *alignée parallèle.* L'opération est effectuée sur un banc de scie circulaire ou sur une machine spéciale, dite *déligneuse*.*

DÉLIGNEUSE n. f. Technol. Machine à bois servant au délignage, et caractérisée dans ses formes les plus modernes par deux scies circulaires portées par le même arbre, à écartement réglable instantané, et permettant le délignage simultané des deux rives du plateau.

DÉLIGNIFICATION n. f. Papet. Action d'éliminer, par l'effet d'agents chimiques, la *lignine* qui unit entre elles les cellules et les fibres des végétaux.

DÉLIGNURE n. f. Technol. Déchet de bois avec flache, résultant du délignage.

DELILLE (abbé Jacques), poète français (Aigueperse, Auvergne, 1738 - Paris 1813). Enfant naturel, élevé comme boursier au collège de Lisieux, il fait de brillantes études, devient professeur au collège de La Marche, à Paris. Une adroite traduction en vers des *Géorgiques* de Virgile (1769) le rend célèbre. L'Académie française l'admet à trente-six ans (1774). Il publie ensuite avec succès un poème des *Jardins* (1782), puis toute une série de poèmes « descriptifs » : *l'Homme des champs* (1800), *l'Imagination* (1806), *les Trois Règnes de la nature* (1809), *la Conversation* (1812) ; des traductions de *l'Enéide* de Virgile (1804) et du *Paradis perdu* de Milton (1805). Inquiété pendant la Révolution, il retrouve sous le Consulat sa chaire de poésie au Collège de France. A quelque temps de là, il devient aveugle. Le titre d'abbé qu'il portait lui venait de l'abbaye de Saint-Séverin, dont il avait été pourvu avant la Révolution ; mais il ne fut jamais engagé dans les ordres et il était même marié. A sa mort, Delille fut honoré comme un homme de génie. Ses œuvres ne sont plus aujourd'hui que des documents historiques, mais ce versificateur adroit a appris leur métier aux poètes de la génération de 1820.

DÉLIMITATION n. f. Action de délimiter ; résultat de cette action : *La délimitation des frontières.*

DÉLIMITER v. tr. (bas lat. *delimitare*). Fixer, tracer les limites de (au *pr.* et au *fig.*) : *Délimiter des frontières. Délimiter un sujet. Délimiter les pouvoirs de quelqu'un.*

DÉLIMONER v. tr. Faire disparaître le limon et les mucosités qui recouvrent la peau ou les écailles d'un poisson. (Syn. LIMONER.)

DÉLINÉAMENT n. m. Contour, forme.

DÉLINÉATION n. f. (bas lat. *delineatio,* ébauche). Action de tracer le contour d'un objet au simple trait : *Américy Vespuce fit la délinéation des côtes de la Guyane, de la Terre-Ferme et du Brésil* (Chateaubriand). || Figure de ce tracé : *La délinéation d'un plan.*

delineavit, mot lat. signif. *a dessiné,* et qui se lit surtout sur les gravures, où il équivaut à *dessiné par.* Sa forme abrégée, *del,* est plus courante.

DÉLINÉER v. tr. Tracer le contour de.

DÉLINQUANCE n. f. Ensemble des infractions criminelles et délictuelles considérées sur le plan social : *La délinquance juvénile.*

— ENCYCL. Le sociologue emploie indifféremment le terme *délinquance* ou *criminalité,* que le langage courant réserve aux infractions les plus graves. Il n'est pas de société sans délinquance. « Tout se passe comme s'il était inéluctable que les règles de conduite imposées par la collectivité à ses membres provoquent constamment par réaction une dissidence de certains d'entre eux. » (Vouin et Léauté.) La collectivité réagit à ce phénomène par un ensemble de moyens qui constituent sa *politique criminelle.* Ceux-ci sont destinés à prévenir ou à réprimer la criminalité. Il est moins question de la supprimer que de l'endiguer et la rendre moins nocive. Dès le XIXe s. se trouve mise en lumière la constance de la délinquance au sein d'une société donnée. D'une année à l'autre, son volume global change peu, ainsi que la proportion interne de ses diverses composantes. Cette constatation est confirmée par un siècle d'observations. En France, de 1851 à 1951, le taux de la criminalité oscille en moyenne entre 550 et 650 délinquants de toutes catégories pour 100 000 hab. Ferri a généralisé sous le nom de *loi de saturation* (1881) cette constance, qui n'est d'ailleurs que relative, mais qu'on retrouve dans la plupart des pays d'Europe.

Trois sortes de mouvements sont observables : 1° *A long terme.* En France, Tarde estimait au triple l'accroissement de la criminalité globale entre 1826 et 1880, pour un accroissement démographique ne dépassant pas le dixième. Il semble que la naissance et le développement de l'industrie, l'urbanisation et l'exode rural en soient la cause. Depuis lors, néanmoins, un palier paraît avoir été atteint. 2° *A moyen terme.* Ces mouvements sont dus à de brusques changements des facteurs politiques, économiques, sociaux. Les guerres notamment provoquent d'abord une dépression de la courbe, suivie d'un dépassement parfois considérable de la moyenne dans les après-guerres (l'explication doit en être recherchée, pour une part, dans les banales perturbations du rythme de fonctionnement de l'appareil judiciaire en temps de guerre). Les crises économiques exercent une influence plus immédiate encore ;

3° *Oscillations saisonnières* enfin, sensibles surtout dans les proportions internes des diverses composantes de la délinquance : sous nos latitudes, les vols augmentent en hiver, les délits sexuels d'avril à septembre. Pour mieux comprendre la nature du phénomène criminalité, il faut le décomposer, et en particulier grouper les infractions :

a) *En fonction de leur nature juridique,* ce qui permet une triple série de distinctions : 1° entre grosse, moyenne et petite délinquance, selon la gravité des actes. En France, le nombre des individus condamnés en assises et en correctionnelle, qui avait atteint son maximum en 1948 (respectivement : 2 244 et 334 468), a diminué régulièrement ensuite ; le chiffre des condamnés en correctionnelle en 1955 était inférieur à celui de 1938 (comptes généraux de la justice criminelle) ; 2° distinction entre infractions contre les personnes, les biens, la chose publique. Les deux premières l'emportent de beaucoup sur la troisième. En France, en 1938, et pour la seule juridiction d'assises, les condamnés pour crimes contre les personnes représentaient 67 p. 100, les condamnés pour crimes contre la propriété, 26 p. 100 du total ; en 1951, respectivement 65 p. 100 et 31 p. 100 ; en 1955, 59 p. 100 et 35 p. 100. L'état actuel de la documentation statistique ne permet guère, en matière correctionnelle, semblable répartition entre les divers types de délit ; 3° enfin la technicisation, l'instrumentalisation d'un nombre croissant d'activités quotidiennes multiplient à tel point les occasions

Phot. Alinari-Giraudon.

d'atteinte aux personnes ou aux biens imputables à la seule imprudence ou à la négligence (par exemple, du fait de la circulation automobile), qu'il y a lieu de distinguer deux grandes catégories d'infractions, selon qu'elles sont ou non intentionnelles.

b) *En fonction de la personne des auteurs*, ce qui révèle d'importantes variations :

1° *Selon le sexe.* En règle générale, la délinquance féminine est très inférieure à celle des hommes, en tous pays et à toutes époques. En France, la proportion des femmes condamnées en assises était de 13 p. 100 en 1938. A partir de 1950, ce taux s'abaisse et se stabilise autour de 9 p. 100. En correctionnelle, 15 p. 100 en 1938, 21 p. 100 pour la période 1948-1951, retour à 15 p. 100 pour 1952-1955. La théorie biologique a cédé la place à l'explication par la différence des positions sociales. L'écart semble en effet varier d'un pays à l'autre — et d'une époque à la suivante — en fonction de l'évolution du statut féminin dans la société (la différence entre Algérie et métropole, ainsi que l'essor de la délinquance féminine du temps de guerre, lié à la mobilisation des hommes) ;

2° *Selon l'âge.* En Europe, la participation criminelle, rapportée aux tranches d'âge démographiques correspondantes, augmente à partir de l'âge scolaire, culmine entre vingt et trente ans, décroît jusqu'à la vieillesse. Si la délinquance juvénile (dix-huit ans et au-dessous) est moins volumineuse, rapportée aux âges correspondants, que celle des adultes, elle présente en gros les mêmes caractéristiques (sexes, sensibilité à l'événement). Mais on sait qu'elle revêt toujours une signification particulièrement grave : le tiers des forçats récidivistes entrés dans une maison centrale française, de 1947 à 1953, avaient commencé leur carrière criminelle avant dix-huit ans. La délinquance juvénile a retrouvé à peu près son niveau annuel d'avant la guerre, soit 14 000 sujets en moyenne jugés par les tribunaux pour mineurs, après avoir connu en 1946-1948 un sommet de 28 500 en moyenne. Mais sa composition change continûment depuis lors : le « seuil » tend à s'abaisser. La comparaison des années 1938 et 1955 fait ressortir un doublement du nombre des mineurs de treize ans et au-dessous comparus devant le juge des enfants : 2 722 contre 1 473 ; une baisse des treize à seize ans : 4 476 contre 4 718, ainsi que des seize à dix-huit ans : 6 777 contre 7 119. La hausse enregistrée de 1955 à nos jours serait liée à l'activité des bandes d'adolescents : « phénomène à peu près mondial, probablement épisodique, et dont on peut mettre en doute le caractère véritablement criminel ou même précriminel » (Chaulot et Susini, *le Crime en France*, 1959). On a cherché de tout temps à dégager les lois qui commandent les principales régularités du phénomène « criminalité ». A côté de sa loi de saturation, Ferri a proposé une loi d'évolution très générale, selon laquelle « la criminalité naturelle passe de plus en plus des formes matérielles de la violence aux formes intellectuelles de l'astuce et de la fraude ». Il semble bien que chaque type de société ait son type propre de criminalité. La même remarque vaut pour les différentes ethnies, les différents rameaux de civilisation.

On pense généralement que le volume de la criminalité *réelle* d'une société déborde infiniment celui de la criminalité détectée (« apparente »). Le rapport de ces deux termes (*numerus obscurus, Darknumber, Dunkelziffer*) fait couler beaucoup d'encre. Il tromperait d'autant plus qu'il n'est pas uniformément réparti, car la facilité à cacher varie avec le type du délit, l'état des mœurs, le développement de la technologie. Ce que les criminologistes américains appellent « criminalité en faux col », propre aux classes privilégiées ou aux quartiers résidentiels des villes, aux professions libérales, commerciales, industrielles, etc., et qui échappe soit à l'incrimination, soit à la détection, n'est qu'un aspect de ce « chiffre obscur ». La *délinquance juvénile* revêt divers aspects : vol, vagabondage, prostitution, violence et infraction aux règlements. Les facteurs qui interviennent dans la genèse de la délinquance juvénile ont soit une action médiate (hérédité [l'alcoolisme des parents joue un rôle de plus en plus considérable] et milieu familial ou social [misère, chômage, dissociation familiale]), soit une action immédiate (antécédents personnels tant physiques que mentaux [80 p. 100 des délinquants juvéniles sont des arriérés mentaux ou des caractériels]). [→ Biblio.]

Les problèmes de la délinquance juvénile sont de plusieurs ordres : juridique (sanctions, tribunaux pour enfants, notion de responsabilité) ; social (réadaptation de l'enfant, reclassement, réintégration dans la société ; influence du milieu, de la famille, et des divers problèmes sociaux) ; psychologique (développement de la personnalité de l'enfant ; rôle de la psychiatrie, de la psychanalyse, de la psychologie expérimentale des tests) ; pédagogique (éducation et rééducation du délinquant ; prévention de la délinquance ; surveillance des lectures, spectacles ; psychotechnique, psychologie scolaire, orientation professionnelle). La lutte contre la délinquance juvénile a subi de profondes modifications depuis le début du siècle : elle est passée du domaine policier au domaine médical. Depuis 1945, l'enfant délinquant n'est plus coupable mais victime, ainsi la rééducation a pris la place de la répression. (V. ENFANCE *délinquante*.)

DÉLINQUANT, E n. Personne qui a commis un délit : *Le délinquant primaire qui commet un second délit devient un récidiviste.*

◆ Adj. *Enfant délinquant, enfance délinquante*, v. ENFANCE.

DÉLINQUER v. intr. (lat. *delinquere*). Commettre un délit. (Peu us.)

DÉLION. Géogr. anc. Bourg de Grèce, en Béotie, où, lors d'un combat entre les Thébains et les Athéniens, Socrate sauva la vie à Xénophon (424 av. J.-C.).

DÉLIQUESCENCE [kyɛsɑ̃s ou kɛsɑ̃s] n. f. (de *deliquescent*). Propriété qu'ont certains corps de se désagréger en absorbant l'humidité de l'air. ‖ *Fig.* et *fam.* Décadence, décomposition résultant de la violation des règles morales : *Société en déliquescence.*

— ENCYCL. Certains corps solides soumis à l'action de l'air humide absorbent peu à peu la vapeur d'eau que cet air renferme, et finissent par devenir liquides. On disait autrefois d'un corps *en déliquescence* qu'il était « en défaillance » ; ainsi, les anciens chimistes nommaient *huile de tartre par défaillance* du carbonate de potassium qui avait absorbé l'humidité de l'air au point de devenir liquide. Cette déliquescence provient de ce que le corps solide forme avec l'eau une combinaison dont la pression de dissociation est, aux températures ordinaires, inférieure à la pression moyenne de la vapeur d'eau dans l'atmosphère ; l'absorption d'eau amène alors finalement la formation d'une solution aqueuse non saturée, dont la pression de vapeur équilibre la pression de la vapeur d'eau dans l'atmosphère.

DÉLIQUESCENT [kyɛsɑ̃ ou kɛsɑ̃], **E** adj. (lat. *deliquescens ;* de *liquere*, être liquide). Qui a la propriété d'absorber l'humidité de l'air et de se résoudre en liquide. ‖ *Fig.* et *fam.* Qui est en pleine décadence : *La déliquescente Autriche...* [en 1914] (R. Martin du Gard).

— Bot. Se dit des végétaux ou de leurs organes quand leur tissu mou se résout promptement en une eau gélatineuse, comme dans les champignons appelés « coprins ».

— ***Déliquescents*** n. m. pl. Nom donné à des poètes décadents, dans un petit recueil satirique, *les Déliquescences,* par ADORÉ FLOUPETTE, pseudonyme pris par Gabriel Vicaire et Henri Beauclair (1885).

DELIQUIUM [delikyjɔm] n. m. (mot lat.). Etat d'un corps devenu liquide en absorbant l'humidité de l'air : *Tomber en deliquium.* (V. DÉLIQUESCENCE.)

DÉLIRANT, E adj. *Fig.* Excessif, désordonné : *Joie délirante. Imagination délirante.* ‖ *Fam.* Enivrant, étourdissant : *Partie de plaisir délirante.*

◆ N. m. Nom par lequel on désignait autrefois les drogues mydriatiques et leurs principes actifs (solanées, atropine, hyoscia-mine, etc.).

DÉLIRE n. m. (lat. *delirium ;* de *delirare*, sortir du sillon). Psychiatr. Construction intellectuelle pathologique sans liaison avec le monde réel, et qui s'accompagne d'une conviction absolue (pensée déréelle). ‖ *Délire des sens,* surexcitation des organes des sens. ‖ Exaltation de l'esprit, qui trouble les fonctions des sens. ‖ *Fig.* Agitation extrême, trouble, exaltation, enthousiasme : *Le délire de l'ambition, de la liberté,* etc.

— ★ *fièvre, aliénation, hallucination, introverti (caractère), schizophrénie, onirisme.*

— ENCYCL. Psychiatr. L'étude du *délire* comporte trois stades en pratique clinique.

1° *Etude des éléments constitutifs du délire.* Ce sont les idées délirantes, c'est-à-dire des idées absurdes, contraires à toute vraisemblance, encore que certains délires peuvent avoir l'apparence de la réalité lors d'un examen superficiel du malade. Les idées délirantes réalisent des thèmes divers : thèmes de persécution, jalousie, préjudice ; thèmes tristes avec douleur morale, culpabilité, humilité, ruine ; thèmes euphoriques avec richesse, grandeur, honneur, générosité, etc.

2° *Etude de la qualité de la structure délirante.* On peut opposer schématiquement : le délire à thème unique, solidement structuré, apparemment logique malgré la fausseté du jugement à l'origine (c'est le *délire systématisé,* dont la paranoïa est l'exemple le plus caractéristique) ; le délire à thèmes multiples, avec idées délirantes floues, imprécises, se succédant sans cohérence, et dans lequel l'irréalité du contenu est évidente (c'est le *délire polymorphe,* tel le délire paranoïde).

3° *Etude du mécanisme du délire.* On peut retenir quatre processus de formation du délire : hallucination ou perception sans objet ; interprétation délirante, fausseté du jugement qui déforme un fait réel et normal ; intervention délirante ou représentation mentale spontanée et d'emblée adoptée en totalité ; imagination délirante, enfin.

En dehors de tout état psychiatrique, le délire peut s'observer chez des sujets habituellement normaux, à l'occasion d'affections aiguës, et notamment dans les fièvres élevées (délire thermique). [→ Biblio.]

DÉLIRER v. intr. (lat. *delirare*, sortir du sillon, extravaguer). Avoir le délire, déraisonner : *Malade qui commence à délirer.* ‖ *Fig.* Etre en proie à quelque sentiment exalté : *Délirer de joie.*

DELIRIUM TREMENS [delirjɔmtremɛ̃s] n. m. (mots lat. signif. *délire tremblant*). *Pathol.* Complication aiguë de l'alcoolisme chronique, caractérisée par une agitation extrême, un tremblement généralisé, de graves troubles neuro-végétatifs (sueurs abondantes, tachycardie, fièvre) et un délire confuso-onirique.

— ENCYCL. Le *delirium tremens* survient chez les alcooliques chroniques à la suite d'un sevrage brutal en alcool ou à l'occasion d'une affection intercurrente. Sur un fond de confusion mentale, évolue un délire onirique intensément vécu, avec hallucinations visuelles et auditives souvent terrifiantes, qui peuvent entraîner de la part du malade des réactions agressives et dangereuses : une anxiété très vive accompagne en effet cet état. Le *delirium tremens* était autrefois mortel. Actuellement, malgré les traitements modernes, le malade reste exposé à de nombreuses complications : crises convulsives, collapsus cardio-vasculaire survenu au cours d'une autre complication de l'alcoolisme favorisée par les perturbations biologiques intenses qui accompagnent l'accès. Tous ces risques imposent un traitement rapide et énergique ; celui-ci comprend avant tout une réhydratation massive avec correction des désordres électrolytiques, des tonicardiaques, parfois des antibiotiques (surtout en cas d'infection associée) et des médicaments visant à corriger les troubles du système nerveux (l'agitation, le délire, les signes neuro-végétatifs, etc.). Parmi ces médicaments, citons le méprobamate, la chlorpromazine, l'halopéridol, etc.

L'évolution favorable se dessine en quelques jours, mais le malade reste fragile longtemps encore : la gravité du *delirium tremens* et le fait qu'il accompagne toujours un alcoolisme chronique intense devraient faire comprendre la nécessité d'une prévention énergique de l'alcoolisme. Cette prévention dépasse malheureusement les possibilités du corps médical et ne pourrait être réalisée qu'avec la collaboration active de l'Etat. Le rôle du médecin reste cependant important, depuis la psychothérapie de soutien, qui amène le malade à accepter une cure de désintoxication et qu'il convient de poursuivre pour éviter les

rechutes, jusqu'aux mesures d'internement applicables aux alcooliques dangereux et récidivistes. (→ Biblio.)

DELISLE (Claude), historien et géographe français (Vaucouleurs 1644 - Paris 1720). Géographe du roi, il publia, entre autres ouvrages, une *Relation historique du royaume de Siam* (1684) et un *Atlas historique et généalogique* (1718). Ses quatre fils ont laissé un nom dans l'histoire des sciences.

DELISLE (Guillaume), dit **Delisle l'Aîné**, géographe (Paris 1675 - *id.* 1726), fils aîné du précédent. Dès 1700, il publia des cartes d'Europe, d'Asie et d'Afrique, un globe céleste et un globe terrestre. Jusqu'alors, les géographes s'en étaient rapportés aux seules longitudes données par Ptolémée. Delisle, à l'instigation de son maître Cassini, assigna sur les cartes, à chaque région du globe, sa place exacte à l'aide de tous les renseignements dignes de confiance. Aussi devint-il premier géographe du roi (1718). En 1720, il dressa une carte du monde avec des rectifications nouvelles. (Acad. des sc., 1702.)

DELISLE (Joseph Nicolas), dit **Delisle le Cadet** ou **le Jeune**, astronome français (Paris 1688 - *id.* 1768), frère du précédent. Professeur de mathématiques au Collège de France et géographe de la marine, il séjourna en Russie de 1727 à 1747 pour y fonder une école d'astronomie. C'est là qu'il publia ses *Mémoires pour servir à l'histoire et au progrès de l'astronomie, de la géographie et de la physique* (1738). On y trouve l'exposition de la première méthode exacte pour déterminer les coordonnées héliocentriques des taches du Soleil et pour obtenir le pôle de rotation de l'astre. (Acad. des sc., 1719.)

DELISLE de la Croyère (Louis), astronome français (Paris ? - † Avatcha, Kamtchatka, 1741), frère des précédents. Il accompagna en Russie son frère Joseph Nicolas, voyagea en Laponie et en Sibérie, et y mourut de fatigue. Il a laissé des *Mémoires*. (Acad. des sc., 1727.)

DELISLE (Léopold), érudit et administrateur français (Valognes 1826 - Chantilly 1910), archiviste-paléographe. Ses *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age* (1851) sont demeurées un modèle de précision historique. Entré à la Bibliothèque nationale en 1852, il en devint administrateur en 1874. Il a largement travaillé au Catalogue des manuscrits, et fait connaître l'histoire de ce dépôt dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (1868-1881, 3 vol.). Par ses mesures, il assura le rapide inventaire de tous les anciens fonds. C'est à lui qu'est due l'impression du *Catalogue général*, commencée en 1897. De ses multiples publications, nous citerons seulement : *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi* (1852), *Mémoires sur les actes d'Innocent III* (1857), *Catalogue des actes de Philippe Auguste* (1866), *Mémoire sur les opérations financières des Templiers* (1889), *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre* (1909). [Acad. des inscr., 1857.]

DELISLE DE LA DREVETIÈRE (Louis François), auteur dramatique français (Suze-la-Rousse, Dauphiné - † 1756). Ses principales comédies, écrites le plus souvent pour les comédiens italiens, sont assez alertes : *Arlequin sauvage* (1721), *Timon le misanthrope* (1722), *Arlequin au banquet des Sept Sages* (1723), *les Caprices du cœur et de l'esprit* (1739). Citons encore de lui un poème, *Essai sur l'amour-propre* (1738).

DELISLE DE SALES (Jean-Claude IZOUARD, dit), érudit français (Lyon 1741 - Paris 1816). Il quitta l'Oratoire pour vivre dans le monde, fréquenta les milieux philosophiques et devint membre de l'Institut (1795). Parmi ses très nombreux ouvrages, d'une érudition diffuse et d'un style emphatique, il faut mentionner : *Philosophie de la nature* (1769), *Paradoxes par un citoyen* (1773), *Histoire philosophique du monde primitif* (1779), *Histoire des hommes* (1781), *Mémoire en faveur de Dieu* (1802).

DÉLISSAGE n. m. Papet. Opération de la papeterie ancienne, qui consistait à découper les chiffons à une dimension déterminée.

DÉLISSER v. tr. Papet. Procéder au délissage.

DÉLISSOIR n. m. Atelier où se fait le délissage des chiffons.

DÉLIT n. m. (lat. *delictum*; de *delinquere*, délaisser). Violation de la loi. ‖ *Spécialem.* Infraction punie de peines correctionnelles. ‖ *Fig.* Faute, erreur : *Les écrivains commettent parfois des délits contre le goût.*
— Dr. canon. *Délit commun* ou *délit ecclésiastique*, crime commis par un clerc et relevant du juge ecclésiastique.
— Dr. civ. *Délit civil*, faute intentionnelle portant préjudice à autrui et donnant naissance à une action civile en dommages et intérêts. ‖ *Quasi-délit*, faute résultant d'une imprudence et causant un dommage à autrui qui peut en demander réparation. (V. RESPONSABILITÉ.)
— Dr. pén. *Corps du délit*, élément matériel de l'infraction. ‖ *Flagrant délit*, délit ou crime constaté à l'instant même où il est commis. ‖ *Délit collectif*, infraction commise par une foule, ou celle qui suppose pour son existence une série de faits similaires (on dit mieux, alors, DÉLIT D'HABITUDE). ‖ *Délit complexe*, celui qui résulte de la combinaison de plusieurs actes de nature différente ou commis à des intervalles de temps ou de lieu (escroquerie précédée de manœuvres frauduleuses), ou bien encore infraction qui constitue en soi une autre infraction (l'attentat contre le chef de l'Etat, en vue de changer la forme républicaine du gouvernement, constitue également un attentat contre la sûreté de l'Etat). ‖ *Délit connexe*, celui qu'un lien matériel ou moral rattache à un autre : *Le recel et le vol d'une même chose constituent des délits connexes.* ‖ *Délit continu*, situation prohibée par la loi pénale, dans laquelle un individu s'est placé et qu'il prolonge volontairement. (Il y a *délit permanent* lorsque la volonté coupable n'est pas renouvelée [construction dépassant la hauteur réglementaire] et *délits successifs* lorsqu'il y a renouvellement de la volonté coupable [port illégal de décorations, vols d'eau, de gaz et d'électricité].) ‖ *Délit d'imprudence*, délit constitué par une négligence, sans intention délictueuse. ‖ *Délit instantané*, délit résultant d'un acte ou d'une abstention (vol, coups et blessures, refus de porter secours à une personne en danger, etc.). ‖ *Délit d'omission* ou *d'inaction*, délit qui résulte d'une abstention (par ex., défaut de dénonciation d'un acte d'espionnage). ‖ *Délit simple*, délit constitué par un fait matériel unique.
— Dr. rur. *Délit rural*, infraction portant atteinte aux propriétés de campagne ou aux récoltes. ‖ *Délit forestier*, dégât commis dans les bois et forêts. ‖ *Bois, arbres de délit*, bois, arbres coupés en fraude. ‖ *Délit à garde faite*, délit volontaire, commis dans un bois par un pâtre gardant les bestiaux.

délits et des peines (TRAITÉ DES), ouvrage publié en 1764 par Beccaria, et qui a eu dans le monde entier un retentissement considérable. Il a dénoncé les vices du droit pénal de l'Ancien Régime et formulé les principes qui sont à la base des législations modernes : égalité dans les châtiments, modération dans la distribution des peines, certitude de la répression, proportionnalité des délits et des peines.

DÉLIT n. m. (déverbal de *déliter*). Matér. Côté d'une pierre opposé au lit qu'elle avait dans la carrière. ‖ Cassure plus ou moins large d'une veine : *Dans les veines ardoisières, les délits sont souvent remplis de quartz.* (Syn. FAILLE.) ‖ *En délit*, se dit d'une dalle ou d'un morceau massif de pierre scié parallèlement aux lits de carrière.

DÉLITAGE n. m. Action de déliter.
— Géomorphol. L'une des formes de la météorisation*.
— Séricic. Action d'enlever la litière des vers à soie.

DÉLITÉ, E adj. Se dit d'une roche mal consolidée, en voie de fragmentation.
— ENCYCL. Alp. Le rocher *délité* est qualifié de « mauvais » rocher par les alpinistes. Son escalade est délicate, dangereuse, peu agréable. D'une façon générale, les schistes, les marnes, certains calcaires et les micaschistes sont de mauvais rochers.

DÉLITEMENT n. m. (de *déliter*). Matér. Opération qui consiste à diviser des pierres suivant le sens des couches qui les constituent. (On dit aussi DÉLITATION.)

DÉLITER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *lit*). Matér. Placer une pierre de taille dans un sens qui n'est pas celui de son lit de carrière. ‖ Couper une pierre de taille parallèlement à la face de son lit de carrière.
— Séricic. Enlever la litière des vers à soie.
— ***Se déliter*** v. pr. En parlant d'une roche, se fragmenter progressivement par enlèvement de pellicules successives et de fragments de menues dimensions.

DÉLITESCENCE n. f. (de *se déliter*). Chim. Phénomène en vertu duquel un cristal perd son eau de cristallisation et se détache en parcelles. (Syn. EFFLORESCENCE.) ‖ Action d'un corps qui se désagrège en absorbant l'eau.
— Pathol. Disparition subite d'une tumeur, ou, plus généralement, des phénomènes inflammatoires.

DÉLITESCENT, E adj. Chim. Qui est soumis à la délitescence.

DELITZSCH, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Leipzig), au N. de Leipzig ; 23 700 hab. Anc. ville fortifiée. Raffinerie de sucre. Chaussures. Cigares. Chocolat.

DELITZSCH (Franz), théologien évangéliste allemand (Leipzig 1813 - *id.* 1890). Il fut professeur de théologie à Rostock (1846) et à Erlangen (1850), et devint l'un des représentants les plus remarquables de cette dernière école. Il fut ensuite professeur à Leipzig. Il publia de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Histoire de la poésie judaïque* (1836), *Sacrement du vrai corps et du sang de Jésus-Christ*, écrit ascétique qui eut un grand succès (1844), *Nouvelles Recherches sur l'origine des évangiles canoniques* (1853).
— Son fils, FRIEDRICH (Erlangen 1850 - Langenschwalbach 1922), occupa à Leipzig la première chaire d'assyriologie qui ait été fondée en Allemagne. Sa publication la plus retentissante, *Babel et la Bible* (1902), est un ouvrage de libre critique, que Guillaume II crut devoir réfuter. Son œuvre la plus importante est le *Dictionnaire manuel assyrien* (1896).

DELIUS (Frederick), compositeur anglais (Bradford, Yorkshire, 1863 - Grez-sur-Loing 1934). En Floride, où il cultivait des orangers, il s'initia à la musique, qu'il vint approfondir au Conservatoire de Leipzig, puis en France après 1890. Son œuvre, très personnelle, comprend six opéras (*Romeo und Julia auf dem Dorfe* [1907], *Fine Messe des Lebens* [1905], d'après *Zarathoustra* de Nietzsche), un *Requiem* (1922), *Sea Drift* (1906), pour baryton, chœur et orchestre, *Appalachia, A Brigg Fair* (1910), des concertos, etc.

DELIVERY-ORDER [dilivəriɔrdər] n. m. (terme anglais). Dr. mar. Lettre émanant du porteur du connaissement, adressée généralement au capitaine du navire, et l'invitant à délivrer à l'ordre d'une personne désignée une partie de la marchandise. ‖ Pl. *des* DELIVERY-ORDERS.

DÉLIVRANCE n. f. Action de délivrer, de rendre libre ; résultat de cette action : *La délivrance d'un prisonnier. Toute guerre de délivrance est sacrée ; toute guerre d'oppression est maudite* (Lacordaire). ‖ Action de débarrasser de ce qui gêne : *Il eût recherché comme une délivrance l'occasion d'un dévouement* [...] (R. Martin du Gard). ‖ Livraison, action par laquelle on remet quelque chose entre les mains de quelqu'un : *Délivrance de titres, de pièces.*
— Dr. V. part. *encycl.*
— Eaux et for. Autorisation spéciale donnée à l'usager par les agents forestiers ou le propriétaire d'une forêt pour exercer son droit. ‖ Livraison des bois adjugés. ‖ Action de livrer les arbres ou les coupes. ‖ *Martelage en délivrance*, signe particulier dont on marque les arbres à abattre, par opposition au *martelage en réserve*, dont on marque les arbres à conserver.
— Expl. sal. Dans les salines ignigènes, et principalement en Lorraine, service chargé de la reprise du sel dans les magasins, de sa mise en sac et de sa livraison.
— Monn. Opération matérielle et comptable qui, dans un atelier monétaire, transfère les pièces frappées dans la caisse publique de l'agent comptable et leur confère la qualité de monnaie : *Jusqu'à la délivrance, un flan, même frappé, n'est que du métal en cours.*
— Obstétr. Evacuation de l'arrière-faix, complément de l'accouchement : *La délivrance s'opère par le même mécanisme que la sortie du fœtus.* ‖ Accouchement lui-même : *Une délivrance douloureuse.*

— Encycl. Dr. Les obligations de transférer la propriété emportent l'obligation accessoire de délivrer la chose (par ex. en cas de vente). A moins de convention contraire, la *délivrance* doit s'effectuer chez le vendeur et immédiatement, et la chose doit être délivrée dans l'état où elle était lors de la vente.
En cas de louage, le bailleur doit délivrer au preneur la chose louée, en bon état, avec tous ses accessoires. Le légataire universel et le légataire à titre particulier doivent demander la délivrance des objets compris dans leur legs* à l'héritier réservataire ou au légataire universel saisi.
— Obstétr. Comme l'accouchement, le décollement du placenta et son expulsion sont dus aux contractions utérines. Le mécanisme de la *délivrance* présente trois temps : décollement du placenta, passage du placenta avec les membranes de l'œuf dans le vagin, expulsion au-dehors. La délivrance a lieu chez la femme environ une demi-heure après l'accouchement ; elle doit être surveillée très attentivement pour prévenir les hémorragies. On peut l'aider en exerçant des pressions légères sur le fond de l'utérus. Lorsque la délivrance ne peut se faire par les simples contractions naturelles, on doit, avec toutes les précautions d'asepsie nécessaires, aller avec la main décoller le placenta et faire la *délivrance artificielle*. Quand la délivrance n'est pas complète, c'est-à-dire quand des débris de placenta ou de membranes sont demeurés dans l'utérus, il faut pratiquer une révision* utérine.
— Art vétér. La rétention des enveloppes, ou *non-délivrance*, est exceptionnelle chez les femelles multipares (truie, chienne, chatte, lapine), en raison de la fragilité des adhérences utéro-placentaires. De même, la non-délivrance est peu fréquente chez la jument, où le chorion placentaire n'adhère que faiblement à la muqueuse utérine.
Chez la vache, au contraire, l'expulsion des membranes est toujours lente et ne se produit généralement que quatre à six heures après le part. On considère qu'il y a non-délivrance quand les enveloppes ne sont pas rejetées au bout de vingt-quatre heures chez les ruminants, de huit heures chez la jument. Dans ce cas, il est nécessaire d'en provoquer la sortie avant l'apparition des signes de l'infection puerpérale. Les médicaments dits emménagogues, qui provoquent des contractions utérines (ergot de seigle, rue, sabine), sont à peu près abandonnés, car ils n'agissent qu'à des doses presque toxiques. L'hormone post-hypophysaire, dont l'action est identique, est souvent insuffisamment efficace. Les œstrogènes donnent des résultats inconstants. Les tractions effectuées sur la partie des enveloppes qui pend à l'extérieur ne sont pas sans inconvénients. Il en est de même de la méthode, parfois encore utilisée par des éleveurs, qui consiste à attacher au pédicule des enveloppes un poids de 500 g, de façon à exercer une traction continue.
La délivrance manuelle est le procédé le plus rationnel chez les grandes femelles. Cette intervention, qui consiste à détacher le placenta de la muqueuse utérine, est plus difficile chez les ruminants, du fait de l'existence de cotylédons ; elle ne peut être effectuée correctement que par un vétérinaire.

DÉLIVRANDE (La), hameau de la comm. de Douvres (Calvados, arrond. de Caen). La chapelle est le lieu d'un très ancien pèlerinage ; détruite par les Normands en 830, sa plus récente reconstruction date de 1854-1880.

DÉLIVRE n. m. (déverbal de *délivrer*). Arrière-faix, placenta et enveloppe du fœtus, que les femelles expulsent peu de temps après l'accouchement.
— Expl. sal. Dans certains marais salants de l'Ouest, canal qui fait communiquer les bassins supérieurs avec les bassins inférieurs.

DÉLIVRER v. tr. (bas latin *deliberare*, renforcement de *liberare*). Mettre en liberté : *Délivrer un prisonnier.* ‖ Livrer, remettre : *Délivrer de l'argent, des papiers, un médicament.* ‖ *Fam.* Donner : *Délivrer des coups de bâton.* ‖ Affranchir, débarrasser : *Un sursaut de révolte, et vous pouvez encore être délivrés* (R. Martin du Gard). *Te voilà délivrée de ce souci* (Colette). *Se délivrer d'un importun.*
— Allus. littér. ***Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?,*** vers qui sert de début à une *Élégie* de Berchoux, dans laquelle le poète s'élève avec une verve comique contre la tyrannie que la langue et l'histoire des Grecs et des Latins exerçaient sur la littérature française. Berchoux n'aurait fait, dit-on, que reprendre les termes du critique Clément.
— Confect. Rendre de l'ouvrage terminé, confectionné. (Vieilli.) [On dit auj. livrer.]
— Constr. *Délivrer des ouvrages,* donner des travaux à faire à un entrepreneur.
— Mar. *Délivrer un bordage,* l'enlever pour le remplacer.
— Obstétr. Accoucher : *Médecin qui délivre une femme.* ‖ Débarrasser du délivre : *Femme que l'on a accouchée, mais non encore délivrée.*
— Syn. : *affranchir, libérer.*
◆ V. intr. En parlant des femelles, expulser normalement les enveloppes fœtales après l'accouchement : *Cette vache a bien délivré.*

DÉLIVREUR, EUSE n. Personne qui délivre.
◆ N. m. Officier du roi qui était chargé de distribuer les vivres.
— Text. Chacun des deux cylindres (délivreur supérieur et délivreur inférieur) placés à la sortie de tout dispositif d'étirage. (La vitesse circonférentielle du délivreur, toujours supérieure à celle des cylindres d'alimentation, règle le taux de l'étirage. Les cylindres délivreurs sont souvent appelés cylindres étireurs.) ‖ *Par extens.* Ensemble de ces deux cylindres.

DELL'ABATE (Nicolo), peintre, sculpteur et architecte italien (Modène v. 1509 - Fontainebleau 1571). Marqué par l'art de Dosso Dossi et du Parmesan, il peignit d'abord des portraits et des paysages, décora de fresques le palais Pozzi (université) et le palais Zucchini-Solimei, à Bologne. Appelé à Fontainebleau (1552), il exécuta, d'après les dessins du Primatice, la plupart des fresques de la galerie d'Ulysse (détruites) et de la salle de bal. Cette collaboration fut décisive pour l'évolution de l'école de Fontainebleau et du maniérisme septentrional. On attribue à Nicolo Dell' Abate un certain nombre de peintures délicatement vaporeuses : *Moïse sauvé des eaux, la Continence de Scipion* (Louvre), *la Conversion de saint Paul* (Vienne) et, surtout, le *Paysage aux batteurs de blé* (Fontainebleau).

DELLA BELLA (Stefano), dit, en France, **Etienne de la Belle**, graveur à l'eau-forte italien (Florence 1610 - *id.* 1664). C'est à Paris, entre 1640 et 1650, qu'il a donné le meilleur de son œuvre, sous l'influence de Callot (fêtes, batailles, paysages animés).

DELLA CASA (Giovanni), écrivain italien (dans le Mugello 1503 - Montepulciano 1556). Après une jeunesse assez agitée, il entra dans les ordres en 1534 et devint archevêque de Bénévent, nonce à Venise, enfin secrétaire de Paul IV (1555). Son œuvre la plus célèbre est le *Galateo* (1558), traité des belles manières, qui vaut surtout par sa forme, très pure et très élégante. Il a écrit aussi des poésies latines et italiennes, notamment quelques *capitoli* licencieux à la façon de Berni.

DELLA CIAJA (Bernardino), compositeur italien (Sienne 1671 - Pise 1744). Il dota l'église Saint-Etienne de Pise d'orgues magnifiques, et publia des cantates, des psaumes, des sonates pour clavecin, qui approchent le style de Scarlatti et de Bach et dans lesquelles il emploie pour la première fois le *glissando*.

DELLA CORTE (Andrea), critique et musicologue italien (Naples 1883). Professeur d'histoire de la musique au conservatoire et à l'université de Turin, il collabora au journal *La Stampa*. Ses études : *Paesiello, L'Opera comica italiana, Dizionario di musica, Piccini, Alfano, Pergolesi, Salieri, Verdi, Gluck, Galuppi, L'Interpretazione musicale* (1951), *Bellini,* en collaboration avec G. Pannain, une *Histoire de la musique,* sont surtout valables du point de vue esthétique.

DELLA FRANCESCA (Piero Borghèse, dit). V. Piero Della Francesca.

DELL'ALTISSIMO (Cristofano), peintre florentin (XVIe s.), élève du Pontormo et du Bronzino. Vers 1550, il exécuta pour Cosme Ier de Toscane une série de 280 portraits, qui forma le premier fonds de la collection des Offices, à Florence.

DELL'ANGUILLARA. V. Anguillara.

DELLA PORTA (Giovanni Giacomo), architecte et sculpteur italien (Porlezza, Come, v. 1485 - Gênes 1555). Il travailla à Gênes, Crémone, fut architecte du dôme de Milan (1524-1528), puis revint à Gênes en 1531 (décor de la chapelle Saint-Jean-Baptiste du dôme, portail du palais Salvago, statue d'Ansaldo Grimaldi pour le palais San Giorgio).

DELLA PORTA (Giambattista), physicien italien (Naples v. 1538 - *id.* 1615). On lui doit de nombreuses découvertes expérimentales, comme celles de la chambre noire et de la lanterne magique ; il semble avoir eu la première idée de la lunette de Galilée. Il décrivit le premier un thermomètre rudimentaire. Ses principaux ouvrages sont : *De furtivis litterarum notis* (1563), traité de l'écriture secrète en chiffres, *Magiae naturalis lib. XX* (1589), *De refractione* (1593), *De caelesti physiognomonia* (1601), *De aeris transmutationibus* (1609), traité de météorologie. Il a écrit des tragédies et des comédies.

DELLA PORTA (Giacomo), architecte italien (Rome v. 1540 - *id.* 1602). Il fut chargé, à Rome, de terminer la plupart des édifices laissés inachevés par Michel-Ange (palais du Capitole [1564-1594], grande loggia du palais Farnèse, coupole de Saint-Pierre [1586-1593]). Il éleva la façade du Gesù, commencé par Vignola, celle de la Trinité-des-Monts (1579), celle de Saint-Louis-des-Français (1589). On lui doit encore la villa Aldobrandini à Frascati, le cortile incurvé du palais de la Sapienza (avec la collaboration de Pierro Ligorio) et quelques fontaines. Champion de la Contre-Réforme, il a atténué la rigidité du style de ses prédécesseurs, sans toutefois pratiquer encore le baroquisme.

DELL'ARCA (Niccolo). V. Niccolo Dell' Arca.

DELLA ROBBIA (Luca), sculpteur et céramiste florentin (Florence 1400 - *id.* 1482). Entre 1431 et 1438, il sculpta l'une des *cantorie* de la cathédrale de Florence. Pour le campanile, il exécuta plusieurs médaillons d'une invention harmonieuse (1437-1439), puis exécuta à la cathédrale la porte de la sacristie, avec la collaboration de Michelozzo et de Maso di Bartolomeo. Luca Della Robbia fut le créateur de la sculpture en terre cuite polychrome émaillée. Ses madones sereines dans leurs drapés bleu et blanc (musée de l'Œuvre, musée du Bargello à Florence, église Saint-Michel de Lucques), ses médaillons avec leurs bordures de fruits et de feuillages entourant une figure d'apôtre ou d'évangéliste (chapelle Pazzi, chapelle du cardinal de Portugal, à San Miniato), ses scènes religieuses en bas-reliefs (*Résurrection, Ascension,* à la cathédrale de Florence ; *Couronnement de la Vierge,* à l'Observance de Sienne) connurent le plus grand succès en Toscane. — Son neveu et élève, Andrea (Florence 1435 - *id.* 1528), travailla lui aussi la terre cuite émaillée, dans un style parfois plus compliqué et spectaculaire (pala de la Verna, pala d'Assise). Il exécuta, en 1463, les *putti* en médaillon de l'hôpital des Innocents. — L'art de la céramique fut représenté après lui par ses fils Giovanni (Florence 1469 - † apr. 1529) et Girolamo (Florence 1488 - Paris 1566) ; celui-ci, venu travailler en France, ouvrit un atelier au château de Madrid.

Nicolo DELL'ABATE
« la Continence de Scipion »
Louvre

Luca DELLA ROBBIA
« Saint Marc »
cathédrale de Florence

Phot. Arch. phot., Alinari.

Francesco Maria Ier
DELLA ROVERE
attribué à Raphaël
Académie Carrara, Bergame

Louis DELLUC

DELLA ROVERE, famille italienne, originaire de Savone, qui compta parmi ses membres deux papes, Sixte IV et Jules II, et détint le duché d'Urbino de 1508 à 1631. Elle dut sa fortune au cardinal FRANCESCO, devenu, en 1471, pape sous le nom de Sixte IV*. Ce dernier, à son avènement, fit entrer au Sacré Collège ses neveux PIETRO et GIULIANO qui, lui-même, devait être élu au pontificat en 1503 (v. JULES II). — Un autre neveu, GIOVANNI (1457-1501), épousa Giovanna de Montefeltro, seconde fille du duc d'Urbino Federico, et fut pourvu par son oncle Sixte IV des vicariats de Sinigaglia et de Mondavio (1474). Il devint préfet de Rome (1475) et capitaine général de l'Eglise (1475). — Le fils de Giovanni, FRANCESCO MARIA Ier (1490-1538) n'avait que onze ans à la mort de son père et fut presque aussitôt dépouillé de ses biens par César Borgia. Mais, après l'accession au pontificat de son oncle, il reprend possession de Sinigaglia (1504) et est déclaré héritier de son oncle Guidobaldo Ier, seigneur d'Urbino. En 1508, il devient capitaine général des troupes de l'Eglise. En 1510 et 1511, il fait campagne dans les Romagnes, marche contre Ferrare, assiège La Mirandole, se venge des calomnies de Francesco Alidosi, cardinal de Pavie, en l'assassinant de sa main, et se retire à Urbino. Jules II le fait arrêter et le prive de ses dignités, mais sa disgrâce est de courte durée. En 1512, il reprend Bologne, soumet Reggio, et entre dans Pesaro, dont le pape lui donne l'investiture (1513). Peu de jours après, Jules II mourait, et Léon X, qui avait d'abord confirmé le duc dans tous ses honneurs, le dépouillait, trois ans plus tard, en faveur de Laurent de Médicis (1516). Mais, à la fin de 1521, il rentrait dans ses Etats et retrouvait sa faveur auprès du pape, qui l'aidait contre Rimini (1522). Général en chef des troupes vénitiennes (1523), il s'opposa vainement, en 1526 et 1527, à la marche des Impériaux, commandés par le connétable de Bourbon. — Son fils GUIDOBALDO II (1514-1574) fut, quelques mois après la mort de son père, dépouillé de Camerino et de la préfecture de Rome par l'ambition de Farnèse (1539). Capitaine général des troupes vénitiennes (1540-1552), puis de celles de l'Eglise (1553), il reçut de nouveau, de Paul IV, la préfecture de Rome (1555). Ses grandes dépenses l'amenèrent à augmenter les impôts (1572) : une insurrection éclata, qu'il réprima cruellement (1573). — Son fils FRANCESCO MARIA II (1549 - Casteldurante 1631), épousa Lucrezia d'Este, dont il se sépara en 1577 ; en 1599, il se remaria avec Livia **Della Rovere**, dont il eut un fils, FEDERICO, qui mourut en 1623. Dès 1624, le pape Urbain VIII négocia avec lui le règlement de sa succession, et obtint qu'elle fût dévolue au Saint-Siège. Le duc passa les dernières années de sa vie dans une retraite toute monacale. Comme ses prédécesseurs, il avait protégé, à Urbino, les lettres et les arts.

DELLA SCALA, famille italienne, dont plusieurs membres ont été seigneurs ou podestats de Vérone. Les principaux sont : MASTINO Ier († Vérone 1277), qui, podestat de Vérone (1259) et capitaine général des Véronais (1261), périt dans une conjuration aristocratique ; — ALBERTO Ier († 1301), frère du précédent qui, de Mantoue, où il était podestat, vint à Vérone, venger son frère et lui succéder. — Son fils aîné, BARTOLOMEO Ier († 1304), ayant succédé à son père en 1301, donna l'hospitalité à Dante ; — ALBOINO Ier († 1311), second fils d'Alberto Ier, qui succéda à Bartolomeo Ier comme capitaine du peuple de Vérone en 1304, et, en 1308, associa au gouvernement son jeune frère ; — CANGRANDE Ier (Vérone 1291 - Trévise 1329), troisième fils d'Alberto Ier. En 1311, il succéda à son frère Alboino Ier, et obtint de l'empereur Henri VII le titre de vicaire impérial. Il fonda la puissance, d'ailleurs éphémère, de sa maison, luttant obstinément contre Padoue. En 1318, il fut nommé capitaine général de la ligue gibeline en Lombardie. Il accueillit à Vérone Dante exilé ; — MASTINO II (1308-1351), qui fut tyran à Lucques, puis à Parme ; — CANGRANDE II (1332-1359), fils de Mastino II. Il succéda à Alberto II en 1352 et fit pendre Fregnanon, fils naturel de Cangrande Ier, qui s'était emparé de Vérone en son absence ; — Son frère CANSIGNORIO (1340-1375). Après avoir assassiné Cangrande II, il s'enfuit à Padoue, obtint des troupes de Francesco de Carrare, parent de sa mère, et rentra à Vérone, dont il devint seigneur conjointement avec son frère cadet PAOLO ALBOINO, qu'il écarta bientôt du gouvernement. Il se fit construire un superbe tombeau, jeta un magnifique pont sur l'Adige, et répara les murs de Vérone ; — ANTONIO (1362-1388), fils naturel du précédent. Il succéda à son frère aîné BARTOLOMEO II, qu'il fit assassiner en 1381. Chassé de Vérone en 1387 par Jean-Galéas Visconti, il s'enfuit à Venise, où il mourut ; — GUGLIELMO († 1404), fils naturel de Cangrande II. Après la mort de Jean-Galéas Visconti, il rentra dans Vérone (1404). On dit qu'il fut empoisonné par Francesco II de Carrare, dix jours après son retour.

DELLA TORRE, famille italienne, originaire de Valvassina. Alliée au parti guelfe, elle prit le pouvoir à Milan, au cours du XIIIe s., et dut, au début du XIVe s., le céder aux Visconti, chefs des Gibelins. Ses principaux membres furent : PAGANO, qui vers 1240 fut le chef du parti populaire à Milan ; — MARTINO Ier († 1263), son neveu, qui devint seigneur de Milan en 1257 et vainquit les Gibelins en 1259 ; — FILIPPO († 1263), son frère et successeur, qui étendit son pouvoir aux seigneuries de Bergame, Côme, Novare, Lodi, Verceil, Ivrée et Canavese ; — NAPOLEONE ou NAPO († 1278), qui succéda à son cousin Filippo, devint vicaire impérial en 1273, mais fut vaincu par les partisans des Visconti (1277) et mourut prisonnier ; — GUIDO († Crémone 1312) rentra à Milan en 1302 et reprit la seigneurie à Matteo Visconti. Mais, en 1311, celui-ci l'emporta sur les Della Torre, qui durent quitter Milan.

DELLA VALLE (Federigo), auteur dramatique italien (Asti v. 1565 - Milan 1628). Sa première tragédie date de 1594 ; elle est consacrée à l'histoire de Marie Stuart et elle fut publiée en 1629 sous le titre de *la Reine d'Ecosse*. Mais ses meilleures œuvres sont des tragédies bibliques, *Judith* et *Esther* (publiées en 1627), qui font de Della Valle un des créateurs du théâtre classique italien.

DELLA VECCHIA (Pietro MUTTONI, dit **Pietro**), peintre italien (Venise 1605 - *id.* 1678), élève d'Alessandro Varotari. Il s'inspira surtout de Giorgione et de Titien. Son habileté à imiter les peintures anciennes lui valut son surnom. Ses meilleures œuvres sont : *la Résurrection* (Venise), *Saül et David avec la tête de Goliath* (Dresde), un *Portrait d'homme* (Louvre).

DELLA VIGNA (Pietro), juriste et poète italien (Capoue v. 1190 - près de Pise 1249). Il entra comme notaire à la cour de Frédéric II, et finit par avoir une influence considérable sur cet empereur, dont il devint le ministre et le conseiller. Il réorganisa en 1231 la législation de l'Etat, écrivit des épîtres latines et prononça des discours pour soutenir les intérêts de son maître ; il écrivit aussi en italien des vers d'amour inspirés des Provençaux. Disgracié en 1247 et emprisonné, il se suicida. Dante a fait de lui le protagoniste d'un épisode célèbre de *la Divine Comédie* (*Enfer*, ch. XIII).

DELLA VIOLA (Alfonso), compositeur italien (Ferrare v. 1508 - † v. 1570). Maître de chapelle du duc de Ferrare, on lui doit des intermèdes musicaux pour des comédies et des pastorales dans le style du madrigal, et des madrigaux à cinq voix (1559).

DELLE, ch.-l. de cant. du territoire de Belfort, au S.-E. de Belfort, à la frontière suisse ; 5 197 hab. (*Dellois*). Eglise des XVIe et XVIIIe s. Centre industriel : fonderie d'aluminium ; machines-outils ; boulonnerie ; fabriques de fils électriques et d'isolants ; couverts de table ; épingles.

— Hist. Possession, au VIIIe s., de l'abbaye de Murbach, Delle fit partie du comté de Montbéliard, puis du comté de Ferrette, qui passa à la maison d'Autriche au XIVe s. La ville fut réunie à la France en 1652.

DELLE CORNIOLE (Giovanni) ou **JEAN DES CORNALINES**, graveur sur pierres fines, qui vivait à Florence au XVe s. Il fit un portrait de Savonarole et eut pour disciple Domenico di Polo.

DELLI (Dello), peintre et sculpteur italien (Florence v. 1404 - Valence, Espagne, v. 1471). On lui doit le retable et les fresques (*Jugement dernier*) de l'abside de la Catedral Vieja de Salamanque (1446). Son œuvre italienne a presque entièrement disparu, mais on sait qu'il travailla à Florence et en Vénétie.

DELLUC (Louis), journaliste, écrivain et cinéaste français (Cadouin, Dordogne, 1890 - Paris 1924). Il se passionna pour le cinéma, dont il devint l'un des plus remarquables théoriciens : il peut être considéré comme le fondateur de la critique cinématographique. Il publia plusieurs romans (*Monsieur de Berlin, La guerre est morte, la Danse du scalp*), fit jouer des pièces (*Francesca, Lazare le ressuscité*), et réalisa lui-même des films dont il avait écrit les scénarios (*Fumée noire*, 1920 ; *le Silence* et *Fièvre*, 1921 ; *la Femme de nulle part*, 1922 ; *l'Inondation*, d'après une nouvelle d'André Corthis, 1924). Il a publié plusieurs ouvrages d'esthétique cinématographique : *Cinéma et Cie* (1919), *Photogénie* (1920), *Charlot* (1921). Un prix de cinéma, fondé en 1936, porte son nom.

DELLY, pseudonyme littéraire sous lequel Marie PETITJEAN DE LA ROSIÈRE (Avignon 1875 - Versailles 1947) et son frère Frédéric (Vannes 1876 - Versailles 1949) publièrent en collaboration de très nombreux romans sentimentaux et romanesques, qui connurent un grand succès de vente populaire : *Esclave ou Reine* (1909), *Magali* (1910), *Entre deux âmes* (1913), *l'Infidèle* (1921), et bien d'autres.

DELLYS, comm. d'Algérie (départ. de Tizi-Ouzou, arrond. de Bordj-Menaïel), sur la côte de la Grande Kabylie, à l'E. de l'embouchure du Sebaou ; 20 037 hab. (7 506 aggl.). La ville est située sur l'emplacement probable de la cité romaine de *Cissi*. Station touristique.

DELMACE ou **DALMACE**, en lat. **Dalmatius** († 337), fils de Constance Chlore et frère de Constantin. Il fut consul en 333 et réprima la révolte de Caloceros à Chypre. Il périt dans le massacre de la famille impériale. — Flavius Julius **Dalmatius** († 337), fils du précédent, fut fait césar en 335. Egorgé en même temps que son père.

DELMAS (Jean-François), chanteur français (Lyon 1861 - Paris 1930). A l'Opéra de Paris, il a excellé surtout dans le répertoire wagnérien (1886-1927).

DELME, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Château-Salins), au pied de la *côte de Delme* ; 612 hab. Fabrique de batteuses.

— Hist. mil. La *côte de Delme*, curieuse butte de 403 m dominant la ville et fortifiée par les Allemands en 1914, brisa l'offensive de l'armée de Castelnau au début de la Première Guerre mondiale (20 août 1914).

DELMENHORST, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), à l'O. de Brême ; 55 900 hab. Travail de la laine et du jute. Constructions mécaniques. Produits chimiques (pharmacie, parfumerie, savonnerie). Linoléum.

DELMET (Paul), compositeur de romances (Paris 1862 - *id.* 1904). Il faisait partie du petit groupe d'artistes réunis autour de Rodolphe Salis au « Chat-Noir ». Ses chansons, qui connurent une grande vogue au début du siècle (*Stances à Manon, Envoi de fleurs, les Petits Pavés, Etoile d'amour*, etc.), se caractérisent par la sensibilité, la gentillesse ou une mélancolie sans amertume.

DELNA (Marie LEDAN, dite **Marie**), cantatrice française (Paris 1875 - *id.* 1932). Contralto, elle débuta en 1892 à l'Opéra-Comique, dans le rôle de Didon des *Troyens*. Elle créa, avec un grand succès, à ce théâtre : *Werther* (1893), *l'Attaque du moulin* (1893), *Falstaff* (1894), *la Vivandière* (1895), *la Jacquerie* (1895), etc. Elle débuta en 1898 à l'Opéra, dans Fidès du *Prophète*.

DÉLOGEMENT n. m. Action de déloger.

DÉLOGER v. intr. (de *loger*). [Se conj. comme *manger*.] *Fam.* Sortir, quitter le lieu où l'on est. ‖ *Déloger sans tambour ni trompette*, se retirer secrètement, sans bruit.

◆ V. tr. Faire quitter son logement, sa place à : *Déloger un locataire. Déloger un importun.* ‖ Contraindre l'adversaire à évacuer une position, une ville, etc.

DELOLME (Jean-Louis), jurisconsulte et publiciste suisse (Genève 1740 - Seewen 1806). Avocat à Genève, il fut obligé de s'exiler à

Phot. Anderson-Giraudon, Cinémathèque française.

cause de ses opinions démocratiques et se fixa en Angleterre, où il écrivit sa *Constitution de l'Angleterre* (1771).

DELONEY (Thomas), chansonnier et conteur anglais (Londres v. 1543 - Norwich v. 1607). Il fut tisseur de soie à Norwich, d'où il vint à Londres vers 1585. Il composa une cinquantaine de complaintes populaires et satiriques, dont une *Ballade sur la disette du blé* qui causa quelque agitation en 1596. Sa réputation repose sur trois romans : *Jack of Newbury* (1597), *le Noble Métier* (*The Gentle Craft*) [1597-1598] et *Thomas of Reading* (1600), qui, mettant en scène ses compagnons de travail, offrent une peinture inégalée de la vie des classes ouvrières anglaises à la fin du XVIe s. Par leurs images colorées de la vérité objective dans ses détails matériels et par leur humour, les récits de Deloney ont ouvert la voie au roman réaliste anglais du XVIIIe s.

DÉLONGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Débarrasser de sa longe (un faucon). [On dit aussi DÉLONGIR.]

DELORD (Taxile), publiciste français (Avignon 1815 - Paris 1877). Il collabora à divers journaux, notamment au *Charivari*, dont il fut le rédacteur en chef de 1848 à 1858, et au *Siècle*, dont il tint la chronique littéraire. Il siégea à l'Assemblée nationale, comme député du Vaucluse, de 1871 à 1876.

DELORENZITE n. f. Minér. Titanate naturel de fer, d'uranium et d'yttrium, de couleur noire, orthorhombique.

DELORME ou **DE L'ORME** (Philibert), architecte français (Lyon v. 1510-1515 - Paris 1570). Il signa toujours, à la main, *P. Delorme*, mais c'est *Philibert de l'Orme* qu'on lit sur les livres qu'il fit imprimer. Fils d'un maître maçon († Lyon 1538), il eut un frère, JEAN II († apr. 1570) ; celui-ci, qui a laissé la réputation d'un technicien parfait, l'assista constamment dans ses travaux et lui succéda dans la plupart de ses charges. Il n'a pas été démontré que TOUSSAINT et PIERRE, maîtres d'œuvre qui travaillèrent au château de Gaillon dans les premières années du XVIe s., aient été de sa parenté.

Après avoir fait dans sa ville natale des études de latin et de grec, de mathématiques et de sciences naturelles, de physique et d'astrologie, de médecine et de théologie, il part pour l'Italie (1533) et séjourne principalement à Rome, où le protégeront le cardinal Jean du Bellay, puis le pape Paul III. Il s'intéresse aux monuments de la Renaissance italienne, mais s'éprend surtout de l'Antiquité, couvre son album de dessins d'après le Panthéon, le théâtre de Marcellus, etc., se livre à des fouilles et, entre-temps, s'initie à l'art des fortifications. De retour à Lyon (1536), il y fait ses débuts d'architecte, grâce à Antoine Bullioud, trésorier de Bretagne, pour lequel il établit, rue de la Juiverie, un petit corps d'hôtel conçu selon le principe de l'*antiquité rénovée*. C'est ensuite Jean du Bellay qui l'invite à venir construire son château de Saint-Maur-les-Fossés (1541), dédié à François Ier, qui, séduit, nomme Philibert Delorme visiteur des forts de Bretagne. Il exercera cette inspection pendant quatre ans, y manifestera un grand et sévère tempérament d'administrateur, et se distinguera en particulier dans la mise en défense de Brest.

Henri II, après avoir fait de lui son aumônier, lui octroie des lettres de noblesse, lui procure la prébende de diverses abbayes, dont la principale va lui permettre de se faire appeler M. d'Ivry, avant de devenir chanoine de Notre-Dame de Paris ; l'hôtel d'Etampes, mis à sa disposition pour y exécuter le tombeau du feu roi (1547), lui sera définitivement attribué ; devenu, en 1548, surintendant des Bâtiments royaux (à l'exception du Louvre, que garde Pierre Lescot), il impose pendant dix ans, fort de l'admiration et du soutien de Diane de Poitiers, ses idées, son style, ses inventions, forme des élèves, s'entoure d'érudits qu'il subventionne, est l'ami de Rabelais qui le louange, excite à ses dépens la verve satirique de Ronsard, tandis que Bernard Palissy le surnomme « dieu des maçons ».

Tombé en disgrâce dès l'avènement de François II, il se consacre à la rédaction de ses livres, puis, à partir de 1563, grâce à Catherine de Médicis, régente, reprend, sans recouvrer ses anciens titres et prérogatives (ce qui ne l'empêcha pas de laisser une très riche succession), son activité d'architecte. Des constructions de Philibert Delorme, à Saint-Maur (1541), Fontainebleau (1548), aux châteaux de Madrid (1550), de Villers-Cotterêts, où il inventa la colonne* française (1556), de Saint-Germain-en-Laye (1557), de Vincennes (1558), de la Muette, de l'Arsenal (1559), rien ne subsiste. Restent l'hôtel Bullioud, à Lyon, la chapelle et le portail d'Anet, son œuvre capitale, avec le tombeau de François Ier (basilique de Saint-Denis) ; du château des Tuileries (1564), on n'a que des vestiges (colonnes françaises, dans le jardin des Tuileries) ; l'entrée du Grand Logis d'Anet a été reconstituée dans la cour d'honneur de l'École nationale supérieure des beaux-arts.

Philibert Delorme est considéré comme le véritable initiateur de l'architecture classique française ; partisan résolu des lois esthétiques de l'ancienne Rome, il en a fait une application techniquement irréprochable, et, de plus, strictement adaptée aux conditions du climat et de l'utilisation pratique. C'est ainsi, par exemple, qu'il a substitué, en charpente, aux formes droites les formes en arc.

C'est également par ses livres que s'explique le rayonnement de Philibert Delorme : les *Nouvelles Inventions pour bien bâtir et à petits frais* (1561) ; le *Premier Tome de l'Architecture* (1567), où les *Nouvelles Inventions* ont été réimprimées. Ce ne sont pas de rigoureux exposés théoriques, mais des écrits tout débordants de passion et de vie, dans un style pittoresque et dru. On y a trouvé, par exemple, pendant un siècle, le meilleur et presque l'unique traité de stéréotomie ; mais, d'autre part, Philibert Delorme y rend compte, avec une complaisance qui souvent fait songer à Montaigne, de son savoir et de son expérience. (V. pl. RENAISSANCE [France], LOUVRE-TUILERIES.) [→ Biblio.]

DELORME (Charles), médecin de Louis XIII (Moulins 1584 - Paris 1678). Homme de cour, il fut pendant cinquante ans le médecin à la mode. Surintendant des Eaux de Bourbon, Ch. Delorme assura la réputation de cette station thermale.

DE LORME (Marion). V. LORME (Marion DE). Pour le drame de Victor Hugo, concernant ce personnage, voir MARION DE LORME.

DELORME ou **DE LORME** (Adrien), ébéniste parisien († apr. 1783). Maître en 1748, il excelle dans la marqueterie et dans l'emploi des laques d'Extrême-Orient. On lui doit des tables, des commodes, des chiffonniers, des encoignures, remarquables par la fantaisie du dessin et l'habileté de l'exécution.

DELORME (Edmond), médecin français (Lunéville 1847 - Paris 1929). Médecin-inspecteur général de l'armée, professeur de clinique chirurgicale au Val-de-Grâce, membre (1897) et ancien président de l'Académie de médecine. Son nom a été donné à l'opération de la décortication pleuro-pulmonaire, dans les pleurésies purulentes anciennes.

DELORMEL (Lucien), chansonnier français (Paris 1847 - *id.* 1899). Il est l'auteur de cinq à six mille chansons, d'une cinquantaine de pièces en un acte, d'autant de revues et d'une dizaine d'opérettes. Il a écrit, avec Villemer, les chansons d' « Alsace-Lorraine » : *le Maître d'école alsacien*, *la Tombe dans les blés*, et, en collaboration avec Léon Garnier, tous les grands succès de Paulus : *En revenant de la revue*, *le Père la Victoire*, etc.

DÉLOS, en gr. **Dêlos** ou **Dhílo**, îlot grec des Cyclades, entre Mykonos et Syros.

— Hist. Sur ce petit îlot rocheux, le premier établissement humain est antérieur au IIIe millénaire av. J.-C. On y adore déjà la *déesse-mère*. Les Crétois fréquentent Délos et y débarquent leurs dieux, puis des Ioniens, qui y apportent de nouvelles divinités (légende de Léto). Dès le IXe s. au moins, à la fin de chaque hiver, des fêtes rassemblent dans cette terre d'Apollon, « centre du chœur des Cyclades sacrées », tous les Grecs parlant le dialecte ionien. Ces *dêlia* s'accompagnent de foires panhelléniques où, avec leurs dévotions, les Grecs traitent leurs affaires : ainsi naît un droit international. Mais la conquête de l'Ionie par les Perses diminue l'importance de ces dêlia, qui, sous la domination athénienne, à partir de Pisistrate, auteur de la première purification de l'île (il fut interdit « d'y naître et d'y mourir »), et de la première Ligue de Délos, perdent tout leur caractère primitif.

En 454, Athènes, devenue toute-puissante, retire de Délos le trésor fédéral, s'empare du sanctuaire et, en 426, purifie l'île une seconde fois. Elle est administrée par des agents athéniens. Partageant ses vicissitudes, Délos reste liée à Athènes jusque vers 315 : elle réussit à s'en libérer avant même que se constitue la *Ligue des Nésiotes*. A l'époque hellénistique, Délos reprend sa vocation internationale : elle devient le centre commercial de toute la mer Egée. Son sanctuaire est redevenu très riche : au début du IIIe s., le trésor fédéral atteint la somme fabuleuse de 5,5 millions de drachmes ! Le commerce y est florissant, et les pirates, si nombreux, respectent Délos dans la mesure où ils viennent y vendre leurs prises. En 261, les premiers hommes d'affaires italiens y débarquent ; de plus en plus nombreux, leur activité est à l'origine de l'impérialisme romain en Méditerranée orientale. En 160, un tournant se produit dans l'histoire de Délos : Rome s'en empare et la donne à Athènes lors de la réorganisation générale qui suit l'effondrement de la Macédoine. Athènes y installe une clérouquie, mais Rome a exigé que Délos soit déclarée port franc. L'absence de droits de douane fait accourir vers Délos tous les trafiquants méditerranéens ; les clérouques athéniens n'y exercent aucune influence, et les Italiens y sont de plus en plus nombreux : Délos devient ainsi l'avant-poste de Rome. C'est le trafic d'esclaves qui est le plus important, à destination de Rome et de l'Italie. Cette éclatante prospérité dure jusqu'en 88 : le massacre général des Romains lors de l'attaque de Mithridate entraîne une dure répression de Sulla, et, à partir de 50, ravagée par les pirates, Délos décline définitivement.

— Archéol. La partie nord de l'île est couverte d'un ensemble impressionnant de ruines : sanctuaires principaux (près du port), quartier résidentiel (près du théâtre), sanctuaires étagés sur la pente du mont Cynthe. D'autres maisons sont visibles dans le quartier au nord du lac Sacré, avec stade, gymnase et palestres. Le *hieron* d'Apollon contient les ruines de trois temples, celles du sanctuaire d'Artémis, des chapelles-trésors, l'*oikos* des Naxiens, le « sanctuaire des Taureaux ». Il est entouré de portiques (d'Antigone, de Philippe V), et bordé par des agoras (des Italiens, de Théophrastos, du Sud, des Compétaliastes). Sur la pente du Cynthe se trouvent des sanctuaires de Sarapis, des dieux égyptiens et syriens, des Cabires, d'Héra ; au sommet (113 m), le sanctuaire de Zeus et d'Athéna Cynthiens. Des quais et magasins sont visibles le long du rivage. Dans le quartier du théâtre, relativement bien conservé (vue magnifique), les maisons, nombreuses, bordant des rues étroites et s'élevant sur un terrain inégal mais bien utilisé, sont remarquables par leur architecture ; autour d'un impluvium recouvrant la

Philibert DELORME
ci-dessous, « l'architecte » figure symbolique extraite du premier tome de l'Architecture

DÉLOS, mosaïque maison des Dauphins

DÉLOS
vue générale

v. hors-texte en couleurs
GRÈCE
tome V, entre pp. 624-625

Phot. Viollet, Larousse, Viollon, Giraudon.

théâtre et temple d'Apollon
DELPHES
temple d'Athéna

v. hors-texte en couleurs
GRÈCE
tome V, entre pp. 624-625

DELPHES
danseuses
Ve s. av. J.-C.
Louvre

citerne, un péristyle donne accès aux pièces d'habitation, assez confortables, parfois luxueuses; on y a retrouvé de superbes mosaïques, encore en place; il y avait un ou même plusieurs étages; c'est l'exemple le plus vivant d'une ville hellénistique, un siècle ou deux avant Herculanum et Pompéi, fort différente d'ailleurs des cités campaniennes (maisons dites de l'Hermès, du Dionysos, des Masques, de Cléopatra, du Trident, des Dauphins, du Diadumène). Dans l'île de Rhénée, en face du port, était la nécropole de Délos, dont il subsiste quelques restes.

Les œuvres d'art trouvées à Délos (fouilles françaises depuis 1873) sont conservées soit au Musée national d'Athènes, soit au musée édifié près des fouilles. En 1947, une heureuse trouvaille à l'Artémision a révélé un dépôt d'objets d'ivoire et d'or d'époque mycénienne (dont une plaque d'ivoire avec un guerrier armé). L'archaïsme est représenté par les fragments du *Colosse d'Apollon* (sur la fouille, avec la base inscrite), l'allée des Lions naxiens (l'un d'eux est devant l'arsenal de Venise), de nombreuses statues féminines et masculines (*corai* et *couroi*), dont l'*Artémis* de Nikandrè, la *Nikè* ailée d'Archermos. De l'époque classique datent l'excellente copie du *Diadumène* (à Athènes) et le groupe de *Borée et Orithyie*. De l'époque hellénistique, la tête de bronze de la Palestre, la plaque de bronze du sanctuaire d'Agathè Tychè, le *Galate blessé*, un groupe d'*Aphrodite, Éros et Pan*; quelques belles statues romaines complètent cet ensemble. On voit dans les maisons, en place, de précieuses mosaïques; le mobilier domestique est varié et instructif. Une riche collection épigraphique se trouve dans les réserves du musée; beaucoup d'inscriptions sont restées dans les fouilles. Le musée de Mykonos conserve la céramique trouvée principalement dans l'île de Rhénée; celui de Délos, les vases et les masques de terre cuite provenant de l'Héraion du Cynthe. (→ Biblio.)

Délos (LIGUE DE). V. CONFÉDÉRATION ATHÉNIENNE.

DÉLOT n. m. (de *deel*, anc. forme de *dé*). Doigtier de cuir du calfat, de la dentellière et de certaines couturières.

DÉLOVER v. tr. En parlant d'un câble qui était lové ou enroulé en cercle, le dérouler.

DÉLOYAL, E, AUX [delwa] adj. Qui n'a pas de loyauté : *Mais lui, bien qu'à son roi déloyal et rebelle, | Etant bon hidalgo, fit une mort très belle* (Hèredia). || Qui marque la déloyauté : *Concurrence déloyale*.

DÉLOYALEMENT adv. Avec déloyauté.

DÉLOYAUTÉ n. f. Manque de bonne foi : *La déloyauté est méprisable*. || Acte déloyal : *Commettre une déloyauté*.

DELPECH (Jacques Mathieu), chirurgien français (Toulouse 1777 - Montpellier 1832). Candidat, en 1812, à la chaire de clinique chirurgicale de Paris, on lui préféra Dupuytren, mais il obtint la même chaire à Montpellier. Il mourut assassiné.

DELPHACIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes homoptères du groupe des auchénorhynques, comprenant les genres *delphax, asiraca, liburnia*, caractérisés par la longueur de leurs antennes, et par des tibias postérieurs armés d'une grande épine.

DELPHAX n. m. Groupe de petits homoptères sauteurs, ayant, dans la même espèce, les ailes courtes ou longues. (On en connaît plus de 80 espèces d'Europe et du Bassin méditerranéen. Le genre sert de type à la famille des *delphacidés*.)

DELPHES, en gr. **Delphoi** ou **Dhelphi**. Géogr. anc. Ville de la Grèce ancienne, en Phocide, sur le versant sud-ouest du Parnasse, dans un cirque entre les roches Phaedriades (« Resplendissantes ») et le Kirphis. Sanctuaire d'Apollon et oracle célèbre. Ruines près du village de *Kastri*.

— Hist. Les séismes, les vapeurs et les sources (*Castalie, Kassôtis*) sortant du calcaire donnèrent un caractère sacré à ce haut lieu, d'abord appelé *Pythô* (rac. gr. *puth*, consulter); il possédait un oracle : la *pythie**, devineresse juchée sur un trépied, au fond du sanctuaire, qui entrait en transes et dont les prêtres interprétaient les cris et les mouvements. Les réponses aux questions des fidèles étaient plus des conseils que de véritables prophéties. Des jeux Pythiques avaient lieu tous les quatre ans (ils n'existaient pas qu'à Delphes). Après que l'endroit eut été consacré, à une époque très ancienne, à une divinité de la Terre, puis à Poséidon, l'introduction tardive (VIIe s.) du dieu insulaire *Apollon Delphinios*, adoré sous la forme d'un *dauphin* (mais en réalité invisible, dépourvu d'effigie), fit prévaloir le nom de « Delphes ». Après divers conflits, une amphictyonie se forma; d'autres dieux s'adjoignirent à Apollon, et Delphes, vraie ville sacerdotale, s'immisça d'autant mieux dans les affaires du monde grec que l'oracle était souvent consulté à des fins politiques. Celui-ci encouragea et orienta la colonisation lointaine. Il tendit à limiter les excès des démocrates comme ceux des tyrans. Il ne manifesta pas contre les Perses et Philippe de Macédoine l'hostilité qu'on aurait pu attendre de sa part, loin de là. Les pèlerins abordaient à Krissa (auj. Khríson), sur le golfe de Lépante, où on les exploitait, voire molestait. Par suite éclata la première guerre Sacrée (590-589 av. J.-C.); le territoire de Krissa fut consacré à Apollon, et Delphes devint autonome. Sa prospérité fut troublée par les événements : la venue des Perses, les rivalités des grands Etats, les tremblements de terre. En 546 av. J.-C., le temple fut détruit par le feu, et diverses cités, dont Athènes, contribuèrent largement à la reconstruction. En 357 av. J.-C., les Phocidiens, condamnés à l'amende pour avoir cultivé la terre sacrée d'Apollon, entreprirent une autre guerre Sacrée et pillèrent les trésors de Delphes. La légende racontait que les envahisseurs (les Perses en 480 av. J.-C., les Celtes de Brennos en 279 av. J.-C.) avaient été repoussés par les rochers projetés sur eux par des tremblements de terre. L'oracle pâtit ensuite de l'indifférence religieuse, et aussi — en dépit de quelques bons vouloirs (Auguste, les Antonins) — des pillages, où rivalisèrent Sulla, Néron et les empereurs chrétiens.

— Archéol. Le site de Delphes a été fouillé par l'Ecole française d'Athènes depuis 1860. Le sanctuaire d'Apollon est une enceinte rectangulaire (env. 150 × 200 m) percée de portes. La Voie sacrée conduit au grand temple d'Apollon, du IVe s. av. J.-C., sur l'emplacement d'un temple du VIe s. av. J.-C. et d'un autre du VIIe s. av. J.-C. On a identifié les restes de nombreuses chapelles, ainsi que les trésors de Corinthe, Cnide, Siphnos, Athènes, Sicyone, Potidée, Thèbes, Cyrène, etc., remarquables par leur architecture ou leur décor sculpté; des portiques (portique des Athéniens, le long du grand mur en appareil polygonal qui soutient la terrasse du temple; portique d'Attalos; grand portique à l'O. du sanctuaire); des offrandes collectives ou individuelles, chambres, bases semi-circulaires ou allongées, piliers et colonnes votives de toute époque (du VIIe s. av. J.-C. au IVe s. apr. J.-C.). A l'E. sont des thermes et une agora romaine; dans l'angle N.-O., un beau théâtre. Après la source Castalie (restes de l'installation antique) se voit un gymnase du IVe s. av. J.-C., et, plus loin, le sanctuaire d'Athéna (temple de la fin du VIe s., deux trésors archaïques, dont l'un offert par Marseille; un édifice circulaire, ou *tholos*, et un temple du IVe s.). On a fouillé aussi les restes du village mycénien — et géométrique —, les nécropoles et le stade, très bien conservé, d'époque romaine.

Le musée, édifié par l'Ecole française d'Athènes, puis agrandi, contient nombre d'œuvres exhumées par les fouilles françaises en Phocide : céramique helladique trouvée à Kirrha, Krissa et Delphes; Sphinx de Naxos, Jumeaux d'Argos (Cléobis et Biton); les sculptures des trésors de Sicyone, Cnide, Marseille et Siphnos, ensemble unique pour le VIe s.; celles du trésor des Athéniens, de peu postérieures à 490 (Marathon). Une salle est réservée au grand temple d'Apollon. L'*Aurige** de bronze, avec quelques fragments de son quadrige, est la pièce la plus illustre (470 av. J.-C. env., auteur anonyme). Signalons encore les restes de la tholos de Marmaria (sculpture et architecture), la colonne végétale supportant les Danseuses ou Caryatides (inspiratrices d'un prélude de Debussy), le groupe familial des Thessaliens de Pharsale; la frise sculptée du monument de Paul-Emile (bataille de Pydna), une belle tête virile en marbre, les plaques de la frise du théâtre, un très bel Antinoüs (époque d'Hadrien). Des réserves contiennent les fragments d'architecture, et une grande quantité d'inscriptions. Dans l'entrée, copie romaine de l'Omphalos, pierre sacrée marquant le centre du monde. (→ Biblio.)

DELPHIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à Delphes; habitant ou originaire de cette ville.

DELPHIN (saint), évêque de Bordeaux († entre 401 et 403). Il lutta contre les priscillianistes et les condamna dans un concile tenu à Bordeaux. Il fut le correspondant de saint Ambroise et l'ami de saint Paulin de Nole. — Fête le 24 décembre.

DELPHINAL, E, AUX adj. (du lat. *delphinus*, dauphin). Hist. Qui appartient aux Dauphins.

— Chronol. *Style delphinal*, nom donné au style de la nativité, très employé en Dauphiné, par opposition au style de France (ou style de Pâques). [V. STYLE.]

DELPHINAPTÈRE n. m. Cétacé caractérisé par son museau court et l'absence de nageoire dorsale. (Le dauphin blanc [*Delphinapterus leucas*] habite les mers du Nord; long. 5 m.)

Delphine, roman de Mme de Staël, paru à Genève en 1802 et à Paris en 1803. C'est un roman par lettres, dans la manière de *la Nouvelle Héloïse*. C'est aussi un roman à thèse, comme l'indique l'épigraphe : « Un homme doit savoir braver l'opinion, une femme s'y soumettre. » Delphine d'Albémar, jeune veuve fière et indépendante, suit les seules impulsions de son cœur et aime Léonce de Mondoville, qui, au contraire, redoute de heurter les convenances du monde. L'opinion se venge du dédain qu'elle a pour la morale sociale et mondaine : Delphine mourra victime de sa revendication féministe du bonheur. Ce livre, où se prolonge le mysticisme d'une partie de *la Nouvelle Héloïse*, traduit le caractère de Mme de Staël, condamnée par le conformisme de l'époque consulaire, et le bravant.

DELPHINIDÉS ou **DELPHINIENS** n. m. pl. Famille de mammifères cétacés carnivores, groupe des odontocètes, comprenant les cétacés les moins gros, mais les plus nombreux en espèces. (Ce sont les dauphins, les narvals, les marsouins, les orcelles, les orques, les globicéphales, les grampes, etc.)

DELPHINIES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Egine, à Delphes, à Athènes et ailleurs, en l'honneur d'Apollon Delphinios. (Elles avaient lieu au printemps, et étaient en honneur dans le monde des marins.)

DELPHINION n. m. (mot gr.). Antiq. gr. Temple d'Apollon Delphinios, à Athènes, près duquel se tenait un tribunal jugeant les meurtriers.

DELPHINIOS. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui, suivant un hymne homérique, avait pris la forme d'un dauphin pour diriger vers Delphes une colonie crétoise. Apollon Delphinios était l'objet d'un culte à Cnossos, Delphes, Egine, Athènes, Théra, Milet, etc.

DELPHINITE n. f. (de *Delphinatus*, nom lat. du Dauphiné). Minér. Variété d'épidote.

DELPHINIUM [njɔm] n. m. Plante herbacée annuelle ou vivace, dont il existe une soixantaine d'espèces communes dans les champs. (Quatre d'entre elles sont cultivées en massifs ou en plates-bandes pour leurs qualités ornementales. Famille des renonculacées.) [Syn. DAUPHINELLE, PIED-D'ALOUETTE.]

DELPHINUS, nom lat. de la constellation du Dauphin* (au génit. : *Delphini*; abrév. : [Del]).

DELPHIQUE adj. Qui se rapporte à Delphes.

DELPHOS. Myth. gr. Héros éponyme de Delphes. Il était fils de Poséidon, qui s'était uni à Mélantho sous la forme d'un dauphin, et fut le père de Pythès, qui régna sur la région du Parnasse.

DELPHYNÊ. Myth. gr. Monstre à qui Typhon confia la garde des nerfs et des muscles de Zeus vaincu. — Dragon qui gardait la source de Delphes, et qu'il ne faut pas confondre avec le serpent Python que combattit, à cet endroit, Apollon. Le dragon Delphynê est antérieur au serpent Python.

DEL PIOMBO. V. SEBASTIANO DEL PIOMBO.

DELPIT (Albert), écrivain français (La Nouvelle-Orléans, Etats-Unis, 1849 - Paris 1893). Secrétaire d'Alexandre Dumas père, il fut lui-même un écrivain prolixe; son roman le plus célèbre fut *le Fils de Coralie* (1879), qu'il adapta pour la scène. Parmi ses autres œuvres, citons deux romans : *Solange de Sainte-Croix* (1885) et *Belle Madame* (1892), et une pièce de théâtre, *les Maucroix*.

DELPORTE (Augustin), officier et savant belge (Tournai 1844 - Manyanga, Congo, 1891). Il fut un des principaux pionniers scientifiques de l'Etat indépendant du Congo, où il exécuta des déterminations astronomiques, des levers topographiques, etc.

DELRIO ou **DEL RÍO** (Martín Antonio), savant espagnol (Anvers 1551 - Louvain 1608). Vice-chancelier des Pays-Bas (1578), il entra dans la Compagnie de Jésus (1580) et professa à Douai, Liège, Graz et Salamanque. Il est l'auteur, entre autres œuvres, des *Disquisitionum magicarum libri VI* (1599), important ouvrage de démonologie, qui eut une influence considérable au XVIIe s. et explique ainsi en partie la fréquence des procès de sorcellerie à cette époque.

DEL SARTO (Andrea ANGELI, ou Andrea D'AGNOLO DI FRANCESCO, dit **Andrea**), peintre italien (Florence 1486 - *id.* 1530). Élève de Piero di Cosimo, influencé surtout par Raphaël et Léonard, Andrea Del Sarto, concurremment avec Fra Bartolomeo, donne du style classique élaboré à Rome la version florentine. Il équilibre, dans un léger sfumato, des formes calmes. Il décora l'entrée de l'Annunziata de Florence (scènes de la *Vie de saint Philippe Benizzi*, 1509-1510; *Nativité de la Vierge*, 1514). On lui doit encore des grisailles pour le cloître des Scalzi (*Vie de saint Jean-Baptiste*, 1512-1514). La même délicatesse de couleurs et d'intimité s'exprime dans *la Charité* (1518, Louvre) qu'il peignit pour François Ier au cours d'un voyage en France. De la dernière époque de sa vie datent la *Madone au sac* (1525) [Annunziata], *la Sainte Famille* (galerie Borghèse, Rome), *l'Assomption* (palais Pitti), où le peintre manifeste une grande virtuosité. Il est également l'auteur de beaux portraits : *Autoportrait* (palais Pitti), *Portrait de femme* (Offices). Son influence fut grande sur le Bachiacca et surtout sur Franciabigio, qui continua son œuvre. — A. de Musset a fait du peintre le héros d'un de ses premiers drames, *André del Sarto* (1833).

DELSOR (Nicolas), prêtre et homme politique français (Strasbourg 1847 - *id.* 1927). Il fut un des principaux chefs du parti catholique d'Alsace-Lorraine, dont il préconisa la fusion avec le parti du centre allemand, fonda la *Revue catholique d'Alsace* (1882), fut envoyé au Reichstag comme député protestataire (1898), et créa, en 1900, un journal quotidien à Strasbourg, *le Messager du peuple*. Il défendit l'idée d'un particularisme catholique alsacien; mais, après la Première Guerre mondiale, nommé président du Conseil national d'Alsace et de Lorraine, il prononça un discours (5 déc. 1918) où il condamnait l'agitation neutraliste et saluait comme indiscutable le retour à la France des provinces annexées par l'Allemagne en 1871. Il devint sénateur du Bas-Rhin en 1920.

DELTA n. m. Quatrième lettre de l'alphabet grec. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Objet quelconque ayant la forme d'un triangle isocèle ou équilatéral.

— Aéron. V. AILE (*en delta*).

— Géogr. Zone d'accumulation alluviale, de forme grossièrement triangulaire, qui a été édifiée par un cours d'eau à son arrivée dans la mer ou dans un lac. (V. part. *encycl.*)

— Hérald. Figure représentant un triangle évidé.

— Relig. *Delta mystique*, triangle entouré de rayons, dans lequel sont dessinés un œil ou les quatre lettres hébraïques qui composent le nom de Dieu.

— ENCYCL. Linguist. Le *delta*, dérivé du signe phénicien appelé *daleth*, notait une occlusive dentale sonore semblable à notre *d*. La prononciation spirante du delta, en grec moderne (semblable à celle du *th* anglais), était en germe dans certaines graphies des dialectes anciens et semble annoncée par certaines modifications phonétiques anciennes.

— Géogr. La formation des *deltas*, comme celle des cônes de déjections, résulte d'un brusque affaiblissement de la pente, qui diminue la compétence du cours d'eau et provoque l'accumulation des matériaux qu'il transporte. La différence entre un delta et un cône de déjections tient au fait que le delta se met en place dans une nappe d'eau, et l'accumulation fluviatile s'y combine aux actions antagonistes de la sédimentation et de l'érosion littorales. La dérive littorale répartit au loin une partie des matériaux fins apportés par le cours d'eau et édifie avec eux des cordons littoraux qui isolent des lagunes entre les bouches principales du delta. La houle attaque les constructions alluviales.

La géomorphologie des deltas est très complexe du fait de ces actions antagonistes. A la tête du delta, lorsque le fleuve amorce ses premières diffluences, les apports de matériel venant de l'amont sont abondants. L'accumulation fluviatile se fait sous la forme de hautes levées, isolant entre les bras des marécages qui se colmatent lentement par décantation. Lors de certaines crues, des brèches se produisent dans ces levées et de petits deltas latéraux s'édifient dans les cuvettes. Vers l'aval, les levées, de moins en moins nourries, sont plus basses et plus fragiles; les diffluences se multiplient. En même temps, les petits deltas latéraux deviennent de plus en plus nombreux et finissent par envahir les cuvettes qui sont fermées du côté de la mer par les cordons littoraux.

Au cours de sa progression, le delta englobe les anciens cordons littoraux. Plus élevés, plus secs, ils émergent des étendues marécageuses, soulignés par des pinèdes (delta du Rhône), ils attirent aussi le peuplement (delta du Tonkin). La progression des deltas s'effectue seulement en eaux calmes (dans les eaux agitées, le matériel est évacué par la houle). Aussi les grands deltas sont-ils localisés dans les mers plus ou moins fermées, sans fortes marées ni grandes houles (Méditerranée, golfe du Mexique [delta du Mississippi], Caspienne [delta de la Volga]) ou dans des golfes abrités (deltas du Sénégal, de l'Indus, du fleuve Rouge).

Les deltas ont fait l'objet de mises en valeur très variées. D'une façon générale, ils n'offrent pas de sites favorables aux installations portuaires, qui évitent les zones d'alluvionnement. Au point de vue agricole, les deltas présentent des caractères divers : les uns ont été, ou sont encore parfois, des régions pauvres, couvertes de marais ravagés par le paludisme et ne portant qu'un peuplement réduit. L'agriculture y est entravée par la salure des sols. L'élevage est souvent l'activité dominante. Tels étaient la Camargue, le delta du Pô, celui du Mississippi.

Tout différents sont les deltas qui ont fait l'objet de considérables travaux poursuivis pendant de nombreuses générations. L'apport d'alluvions fertiles et les relatives facilités d'irrigation en ont fait des régions d'une grande richesse agricole. Tels sont les deltas de l'Asie des moussons, où s'est développée la « civilisation du riz ». Ces régions, avec les grandes vallées alluviales qui ont été le berceau des civilisations chinoises et indiennes, sont aujourd'hui caractérisées par des densités de population considérables (de 500 à 1 000 hab. au km²), qui rendent nécessaire, faute d'autres ressources, la multiplication des travaux agricoles permettant l'obtention de deux récoltes par an.

Les possibilités d'irrigation donnent un très grand intérêt à la mise en valeur des deltas. La géomorphologie peut y contribuer d'une manière décisive, comme le montrent les exemples des Pays-Bas ou du delta du Sénégal (travaux du Laboratoire de géographie de l'université de Strasbourg).

Delta (PLAN), nom donné aux travaux visant à relier par des digues les îles de la Hollande-Méridionale (Voorne, Overflakkee) et de la Zélande (Schouwen, Noord-Beveland, Walcheren). Un vaste lac d'eau douce va être ainsi formé; il sera asséché par la suite. Le premier élément du Plan a été la construction du barrage sur le Hollandsche IJsel, en amont de Rotterdam.

DELTACISME n. m. Méd. Trouble de la prononciation, portant sur les *d* et parfois les *t*.

DELTA-CORTISONE n. f. Pharmacol. Dérivé déshydrogéné, en position delta, de la cortisone, doué de propriétés anti-inflammatoires plus puissantes que la cortisone, et modifiant moins que celle-ci l'équilibre hydro-électrolytique des humeurs. (La delta-cortisone trouve ses indications majeures dans tous les états inflammatoires, tels que les rhumatismes aigus et chroniques, l'asthme, certaines maladies infectieuses, certaines hémopathies, et même dans les ictères par hépatite; elle supplante la cortisone dans presque toutes ses applications, sauf la maladie d'Addison.)

DELTA-HYDROCORTISONE n. f. Pharmacol. Dérivé déshydrogéné, en position delta, de l'hydrocortisone, plus actif et mieux toléré que celle-ci. (La delta-hydrocortisone est à l'hydrocortisone ce que la delta-cortisone est à la cortisone; les indications relatives de ces deux dérivés déshydrogénés en position delta sont assez voisines; toutefois, il semble que la delta-hydrocortisone soit plus efficace dans certains cas [eczémas, par exemple].)

DELTAÏQUE adj. Relatif à un delta.

DELTEIL (Loys), graveur français (Paris 1869 - *id.* 1927). Il a gravé des eaux-fortes (d'après Dampt, Eugène Boudin), mais est surtout connu en tant qu'auteur du *Peintre-graveur illustré (XIXe-XXe siècle)*, où il décrit et reproduit l'œuvre gravé des artistes modernes (Millet, Théodore Rousseau, Charles Méryon, Ingres, Delacroix, Corot, Rude, Rodin, etc.).

DELTEIL (Joseph), écrivain français (Villar-en-Val, Aude, 1894). Après avoir publié quelques recueils poétiques et plusieurs romans, il inaugura, avec sa *Jeanne d'Arc* (1925), un genre nouveau, sorte d'évocation épique où il mêlait étrangement le lyrisme à un réalisme poussé jusqu'à la grossièreté, des anachronismes retentissants et des mystifications baroques. Il publia ensuite, dans le même genre, *La Fayette* (1928), *Napoléon* (1929), *Don Juan* (1930). Il se retira de la vie littéraire en 1930 et ne sortit de son silence que pour publier *Jésus II* (1947), ouvrage d'un ton nouveau, qui était, selon lui, comme son testament.

DELTHYRIDIUM [djɔm] n. m. Zool. Chez les brachiopodes, espace compris entre la ligne articulaire de la valve inférieure et le trou de sortie du pédoncule. (Le delthyridium serait ouvert si deux petits volets calcaires [*deltidium*] ne le fermaient plus ou moins complètement.)

DELTIDIAL, E, AUX adj. Zool. Relatif au deltidium : *Région deltidiale*. (Syn. DELTOÏDIEN, ENNE.)

DELTIDIUM [djɔm] n. m. Zool. Chez les brachiopodes, ensemble de deux petits volets calcaires qui obstruent le delthyridium. (Variables de forme et de dimensions, ces opercules ont une grande importance pour la distinction des genres des brachiopodes articulés, vivants ou fossiles.)

DELTOCÉPHALE n. m. Sorte de cicadelle fréquentant les endroits herbus. (Le genre fait partie des insectes homoptères sauteurs, famille des jassidés.)

DELTOÏDE adj. et n. m. (de *delta*). Anat. *Muscle deltoïde*, ou simplem. *deltoïde*, muscle épais qui forme le moignon de l'épaule.

◆ Adj. Bot. Se dit des feuilles qui sont triangulaires, ce qui arrive chez quelques arroches, chénopodes, etc.

Andrea DEL SARTO
l' « Assomption de la Vierge »
ensemble et détail
palais Pitti, Florence

Phot. Anderson-Giraudon.

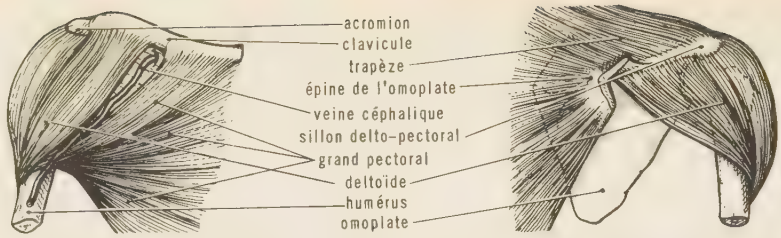

deltoïde

— ENCYCL. Anat. Le *deltoïde* est un muscle volumineux, en forme de demi-cône, recouvrant l'articulation scapulo-humérale (épaule). Il s'insère, en haut, à la ceinture scapulaire, c'est-à-dire au bord antérieur de la clavicule, au bord externe de l'acromion, à l'épine de l'omoplate. De là, il descend en se rétrécissant pour se fixer à la face externe de l'humérus, sur une portion rugueuse en forme de V, le *V deltoïdien*. Le deltoïde est innervé par le nerf circonflexe. C'est le principal muscle abducteur du bras.

DELTOÏDIEN, ENNE adj. Relatif au muscle deltoïde. ‖ *V deltoïdien*, empreinte osseuse de la face externe de l'humérus, qui donne insertion au muscle deltoïde. ‖ Syn. de DELTIDIAL.

DELTO-PECTORAL, E, AUX adj. Se dit de l'espace compris entre le grand pectoral et le deltoïde. (Il est emprunté par la veine céphalique et constitue une des voies d'abord de l'articulation de l'épaule.)

Laurent DELVAUX
chaire de Saint-Bavon
à Gand

DELUBRUM [brɔm] n. m. (mot lat. formé du préfixe *de*, et de *lubrum*, bassin). Antiq. Nom que les Romains donnaient à la place qui entourait l'autel des sacrifices devant un temple, et où se trouvait un bassin à ablutions. ‖ Temple, en général.

DELUC (Jean André), géophysicien et météorologue suisse (Genève 1727 - Windsor 1817). Il fut professeur à Göttingen, puis vécut à Londres, où il devint lecteur de la reine. Il a publié notamment : *Sur les modifications de l'atmosphère* (1772), *Nouvelles Idées sur la météorologie* (1787).

DELUERMOZ (Henri), peintre français (Paris 1878 - *id.* 1943). Élève de Gustave Moreau, puis de Roll, il s'est consacré à la représentation stylisée des animaux (peintures, dessins, gravures) et a illustré les contes de Kipling. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *Lion marchant* (1926).

DÉLUGE n. m. (lat. *diluvium;* tiré de *diluere*, laver, noyer). Le débordement universel des eaux, d'après la Bible et les diverses traditions de l'Orient classique. (Prend une majuscule en ce sens.) ‖ Grande inondation : *Les Américains indigènes parlent d'un déluge arrivé autrefois dans leur pays* (Chateaubriand). ‖ *Par exagér.* Pluie torrentielle : *Les fleuves ont été gonflés par les déluges de l'hiver.* ‖ Grande quantité de liquide versé : [Dans la mine inondée], *Pierron* [...] *voyait augmenter le déluge qui tombait du puits* (Zola). ‖ *Fig.* Grande abondance : *Un déluge de paroles, de malheurs.* ‖ *Fam. Remonter au Déluge*, dater d'une époque très reculée ; reprendre de très loin le récit d'un événement.

« le Déluge »
par Nicolas Poussin
Louvre

— ALLUS. HIST. ***Après moi le déluge !*** Mot prêté à Louis XV, refusant de troubler ses plaisirs par le souci de la situation alarmante du royaume : « Les choses comme elles sont, aurait-il dit, dureront bien autant que moi ! Mon successeur s'en tirera comme il pourra ! Après moi le déluge ! » Le peintre La Tour attribue le propos à Mme de Pompadour, cherchant à consoler le roi de la défaite de Rossbach : « Il ne faut point s'affliger, vous tomberiez malade. Après nous le déluge ! » Le mot se rappelle pour marquer qu'on se désintéresse complètement de ce qui surviendra après soi.

— ALLUS. LITTÉR. : ***Avocat, ah ! passons au déluge,*** vers de Racine, dans *les Plaideurs* (III, III). Dans l'application, on fait entendre par ces mots à quelqu'un qu'il reprend de trop loin le récit d'un événement, ou simplement qu'il est trop long.

— ENCYCL. *Le Déluge dans la tradition biblique.* La Bible (Genèse, VI-IX) contient deux récits du Déluge, enchevêtrés, provenant l'un d'un « document J », l'autre d'un « document P », avec des divergences de détail. L'un et l'autre rapportent la colère divine contre la perversité humaine, l'inondation, et l'ordre donné à Noé, homme pieux, de construire une arche et de s'y réfugier avec des spécimens des espèces animales. Le document P donne à Noé des instructions très précises sur l'arche ; J raconte comment Noé envoya des oiseaux pour savoir si la terre émergeait. Dans J, les eaux montent pendant quarante jours; dans P, durant cent cinquante jours. Le Déluge achevé, les eaux retirées, Noé sort de l'arche avec des animaux, offre un sacrifice auquel Yahvé manifeste son agrément.

● *Le déluge babylonien.* C'est une légende insérée dans la XIe tablette du mythe de Gilgamesh. Un conseil des dieux ayant décidé de détruire le monde par le déluge, le dieu Ea donna des instructions à Outanapishtim pour qu'il pût se sauver. Outanapishtim construisit un vaisseau et y embarqua tous les siens, toute semence de vie, tous les animaux sauvages et domestiques, tout son or et son argent. Les flots sont déchaînés ; le feu du ciel brûle ce qui n'est pas noyé. L'ouragan dure sept jours. Tour à tour, Outanapishtim lâche une colombe et une hirondelle, qui reviennent, n'ayant pas trouvé où se poser. Un corbeau ne revient pas, et Outanapishtim atterrit au sommet d'une montagne. Il offre un sacrifice aux dieux, qui accourent comme des mouches auprès de leur seul adorateur survivant. En récompense de sa fidélité, Outanapishtim est conduit avec sa femme à la Bouche des Fleuves, où ils vivront éternellement, alors que leurs enfants, également sauvés du déluge, repeupleront le monde que les dieux ne puniront plus jamais par une calamité collective.

On a souvent rapproché le déluge babylonien des récits bibliques du Déluge ; on pense que l'histoire de Noé a pu emprunter plusieurs traits à la légende babylonienne. Il y a, à la base de ces récits — comme sans doute à l'origine de traditions analogues chez les Hindous (Manou), les Grecs (Deucalion et Pyrrha), les Scandinaves et surtout l'ensemble des peuples de l'Asie du Sud-Est —, le souvenir d'une catastrophe produite par des inondations. On tend à admettre l'historicité d'un cataclysme en Babylonie, au IVe millénaire av. J.-C., d'épaisses couches de limon pur recouvrant, à Our, des vestiges de civilisation. Les auteurs sacrés ont fait de l'inondation la manifestation de la colère divine châtiant ainsi une humanité corrompue. Quant aux exégètes de la Bible, catholiques ou non, ils ne considèrent pas le Déluge comme universel. (→ Biblio.)

— Iconogr. Le fléau biblique a donné lieu à de multiples représentations : miniatures de la *Genèse de Vienne* (Ve s.), du *Psautier de Paris* (XIIe s.), du *Psautier de Saint Louis*, du *Missel de Bedford* (Bibl. nat.) ; bas-reliefs des portes de Saint-Zénon de Vérone (XIIe s.), de la Sainte-Chapelle, de la cathédrale d'Auxerre ; fresques de Saint-Savin (XIIe s.), ou du Cloître Vert de Florence (par P. Uccello, XVe s.) ; vitrail de l'église Saint-Etienne-du-Mont (1622). Michel-Ange le représente au plafond de la Sixtine, Raphaël dans les Loges du Vatican, Baldung Grien à l'évêché de Bamberg. Après F. Floris (Madrid), Antoine Carrache (Louvre), Véronèse (Louvre), Goltzius (Oldenburg), Poussin peint *le Déluge* dans la série des « Saisons » commandée pour le duc de Richelieu (Louvre), suivi par Turner, G. Doré, Kaulbach et Schnorr (Munich), Aivazovski (Leningrad). Citons encore une *Scène de déluge* par Girodet (Louvre).

DÉLURÉ, E adj. et n. Vif, dégourdi : *Une fille délurée. Un déluré.*

◆ N. m. Allure vive, dégagée : [...] *il n'avait pas l'aplomb, le déluré qui plaît aux filles* (Huysmans).

DÉLURER v. tr. (autref. *déleurrer*, détromper ; de *leurre*). Déniaiser, dégourdir : *Il n'est rien comme les filles pour délurer les garçons.*

DÉLUSTRAGE n. m. Opération qui consiste à enlever le lustre, c'est-à-dire le brillant d'un tissu, d'un vêtement.

DÉLUSTRER v. tr. Ôter le lustre et le poli de : *Délustrer un vêtement.*

DÉLUTAGE n. m. Action de retirer le lut d'un tampon, d'un joint. ‖ Opération ayant pour objet d'extraire le coke des cornues à gaz, qu'elles soient horizontales ou verticales.

DÉLUTER v. tr. Ôter le lut d'un joint. ‖ Extraire le coke des cornues à gaz.

DÉLUTEUR n. m. Ouvrier chargé du délutage.

DÉLUTEUSE n. f. Machine utilisée pour extraire le coke des cornues.

— ENCYCL. D'une façon générale, la *déluteuse* est employée lorsqu'il s'agit de sortir le coke des cornues qui comportent une ouverture à chacune des extrémités, ou cornues dites *sans fond*, l'élément essentiel étant le poussoir. Dans les cornues avec fond, le coke est extrait au moyen d'une machine à crochet ; le mouvement alternatif de va-et-vient est commandé par chaîne.

DELVAU (Alfred), écrivain français (Paris 1825 - *id.* 1867). Sa parfaite connaissance de la petite histoire de Paris a nourri une série d'ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Histoire de la révolution de Février* (1850), *les Murailles révolutionnaires* (1851), *les Dessous de Paris* (1860), *Histoire anecdotique des cafés et cabarets de Paris* (1861), *Histoire anecdotique des barrières de Paris* (1865), *Dictionnaire de la langue verte* (1867).

DELVAUX (Laurent), sculpteur flamand (Gand 1696 - Nivelles 1778). Il partit pour Londres (1717) et travailla avec Scheemaker pour l'abbaye de Westminster ; après un séjour en Italie (1727-1733), il revint en Flandre comme sculpteur de la cour de Charles VI (1734). Son style, d'abord baroque (chaire de Saint-Bavon de Gand, 1739-1745), s'assagit dans la décoration du palais de Charles de Lorraine, à Bruxelles.

DELVAUX (Paul), peintre belge (Antheit 1897). Après être passé par l'Ecole des beaux-arts de Bruxelles, il subit l'influence des impressionnistes et des expressionnistes, puis s'orienta vers le surréalisme (1936), pour en devenir un des plus caractéristiques représentants. Sa facture, volontairement impersonnelle, quasi académique, contraste avec son goût pour les sujets mystérieux, dans une atmosphère de rêve inquiétant d'où l'érotisme n'est pas exclu. Citons la série des *Squelettes* (1939-1944), *la Prisonnière* (1941), *le Jardin nocturne* (1942), *les Courtisanes* (1943), *la Ville lunaire* (1944), *la Tentation de saint Antoine* (1945-1946), *Train de nuit* (1947). Il est principalement représenté dans les grandes collections publiques de Belgique. Son œuvre a inspiré un film commenté par Paul Eluard (1945).

DELVAUXINE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de fer.

DELVIG ou **DELWIG** (Anton Antonovitch), poète russe (Moscou 1798 - Saint-Pétersbourg 1831). Il fut, au lycée de Tsarskoïe Selo, le

Phot. A. C. L., Bruxelles, Giraudon.

condisciple de Pouchkine, dont il resta l'ami le plus intime. De forte culture classique, il a laissé des *Poésies* (1829, puis 1832, en édition posthume préparée par Pouchkine) d'inspiration romantique. De 1825 à 1830, il dirigea un almanach littéraire : *les Fleurs du Nord,* puis, de 1830 à sa mort, *la Gazette des lettres.*

DELVIGNE (Henri Gustave), ingénieur français (Hambourg 1799 - Toulon 1876). On lui doit la « carabine Delvigne », à balle forcée, ainsi que plusieurs matériels d'armement (balles, obus, canons, etc.).

DELVINA. V. DELVINË.

DELVINCOURT (Claude), compositeur français (Paris 1888 - Orbetello, Italie, 1954). Élève de Boëllmann, Busser, Caussade et Widor, grand prix de Rome en 1913 avec la cantate *Faust et Hélène,* il dirigea successivement le conservatoire de Versailles (1931-1941) et celui de Paris (1941-1954), dont il modernisa l'esprit. Parmi ses œuvres, qui continuent la tradition de Ravel et retiennent l'esprit bouffe de Janequin et de Chabrier, on peut citer, pour le piano : *Cinq Pièces, Croquembouches, Heures juvéniles;* pour la musique de chambre : une sonate pour piano et violon, *Danceries,* pour violon et piano, un trio, un quatuor (1954); pour l'orchestre : *Offrande à Siva, Radio-Sérénade,* etc.; pour la voix : *Quatre Chansons de Clément Marot, Salut solennel* (1951), etc.; pour l'art lyrique : *la Femme à barbe, Lucifer* (1948). [→ Biblio.]

DELVINË ou **DELVINA** (en ital. **Delvino**), v. de l'extrémité méridionale de l'Albanie, dans les montagnes de l'Epire albanaise, au cœur d'une région de vignobles et d'olivettes.

DELYANNIS (Théodore), homme d'Etat grec (Kalavryta 1826 - Athènes 1905). Il commença à jouer un rôle important à l'Assemblée constituante qui se réunit après la chute du roi Otton, en 1862, et fut à plusieurs reprises ministre des Affaires étrangères. Bon orateur, il mit son talent au service des rêves de grandeur de son pays. En 1878, il préconisa l'invasion de la Thessalie par l'armée grecque, puis, en 1885, il réclama des compensations pour l'agrandissement de la Bulgarie, à la suite de son union avec la Roumélie-Orientale, et commença à faire mobiliser. De même, il compta parmi les plus ardents partisans de l'intervention en faveur des Crétois révoltés et plaida la nécessité d'une action contre la Turquie. Mais, à la suite de la malheureuse campagne de Thessalie, en 1897, il dut démissionner. Revenu peu après au pouvoir, il devint président du Conseil (1904) puis fut assassiné.

DÉMACADAMISER v. tr. Trav. publ. Ôter le macadam.

DE MACHY (Jacques François), pharmacien et écrivain français (Paris 1728 - *id.* 1803). Démonstrateur d'histoire naturelle au Collège de pharmacie créé par Louis XVI en 1777, il y enseigna pendant vingt-cinq ans. Pharmacien-chef de l'Hôtel-Dieu et de l'Apothicairerie générale en 1795, il fut le premier directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux lors de sa création en 1756. Parmi ses nombreux travaux, on peut citer ceux qu'il a consacrés au beurre de cacao et à l'huile d'amandes douces. Ecrivain fécond, il aborda tous les genres : didactique, avec son *Manuel du pharmacien* et de nombreux travaux scientifiques; littéraire, avec ses *Dialogues des morts,* ses *Histoires et Contes;* poétique, avec ses *Fables,* et fut même pamphlétaire.

DEMACHY (Pierre Antoine), peintre et graveur français (Paris 1723 - *id.* 1807). Elève de Servandoni, il est surtout connu par ses gouaches représentant les dernières cérémonies de la royauté et les premières fêtes révolutionnaires (*Pose de la première pierre de l'église Sainte-Geneviève, Fête de la Fédération, Fête de l'Etre suprême* [musée Carnavalet]), et par ses vues de Paris (*Rives du Pont-Royal et du Pont-Neuf* [Versailles], *Arc de triomphe* [Angers]).

DÉMACLAGE n. m. Action de démacler.

DÉMACLER v. tr. (préf. priv. *dé,* et *macler*). Remuer le verre fondu dans le creuset avec une barre de fer.

DÉMAÇONNAGE n. m. Action de démaçonner; résultat de cette action.

DÉMAÇONNER v. tr. Défaire la maçonnerie.

DÉMADE, en gr. **Dêmadês,** orateur et homme politique athénien (v. 384 - v. 320 av. J.-C.). Fait prisonnier à Chéronée (338 av. J.-C.) par Philippe, il devint son homme d'affaires et fut renvoyé en Attique pour négocier la paix. Démade resta à Athènes l'un des chefs du parti macédonien. Après la prise de Thèbes, en 335, Alexandre exigea qu'on lui livrât huit des principaux orateurs athéniens; Démade obtint leur grâce. Puis il remplit d'importantes fonctions financières et fut stratège. A la suite d'une reddition de comptes, il fut exilé quelque temps et, dans l'affaire d'Harpalos, condamné pour corruption. Après la mort d'Alexandre, il fit voter par le peuple la mort de Démosthène et des autres orateurs qui s'étaient enfuis. Mais, convaincu de trahison par les Macédoniens, il fut mis à mort avec son fils. Politicien sans scrupule et vénal, il était renommé pour son éloquence âpre et rude.

DÉMAGNÉTISANT, E adj. Qui tend à supprimer l'aimantation. ‖ *Champ démagnétisant,* valeur qu'il faut retrancher d'un champ magnétisant d'origine extérieure pour obtenir le champ réel dans un endroit déterminé d'un barreau aimanté.

DÉMAGNÉTISATION n. f. Action de démagnétiser; résultat de cette action : *La démagnétisation d'une montre, d'un navire,* etc. (Syn. DÉSAIMANTATION.)

— Electr. En parlant d'un navire, création d'un champ magnétique contraire à celui du navire, au moyen de plusieurs circuits, qui, pouvant être couplés suivant différents schémas et parcourus par du courant continu, sont installés sur le pourtour, ainsi qu'à l'intérieur de la coque : *La démagnétisation met à l'abri des mines magnétiques.*

DÉMAGNÉTISER v. tr. Détruire l'aimantation. (Syn. DÉSAIMANTER.)

DÉMAGOGIE n. f. (gr. *dêmagôgia*). Etat politique dans lequel le pouvoir est abandonné à la multitude; abus de la domination populaire : *La démagogie est l'hypocrisie du progrès* (Proudhon). ‖ Excitation des passions populaires : *Tomber dans la démagogie.*

DÉMAGOGIQUE adj. Qui a des caractères de démagogie : *Des arguments démagogiques.*

DÉMAGOGUE n. m. et adj. Celui qui flatte les passions ou les préjugés du peuple pour s'attirer sa faveur : *En 1832, le mot « bousingot » faisait l'intérim entre le mot « jacobin » qui était éculé et le mot « démagogue », alors presque inusité et qui a fait depuis un si excellent service* (Hugo).

— ENCYCL. Etymologiquement, le *démagogue* est le « conducteur des peuples ». Dans la Grèce antique, le démagogue est d'abord le chef du parti populaire, mais le mot prend très vite le sens péjoratif qu'il possède encore aujourd'hui.

DÉMAIGRIR v. tr. Technol. Diminuer l'épaisseur d'un tenon, trop fort pour entrer dans la mortaise.

DÉMAIGRISSEMENT n. m. Océanogr. Résultat de l'enlèvement du sable d'une plage par les courants marins.

— Technol. Action de démaigrir; résultat de cette action : *Le démaigrissement d'une pièce de bois.*

DÉMAILLAGE n. m. Action de démailler.

DÉMAILLER v. tr. Défaire les mailles de : *Démailler un filet. Ce bas est démaillé.*

— Mar. *Démailler une chaîne,* la séparer de l'ancre à laquelle elle était fixée; en séparer les bouts.

— Pêch. *Démailler le poisson,* enlever le poisson pris dans les mailles du filet.

DÉMAILLOTER v. tr. Défaire le maillot de; retirer du maillot : *Démailloter un enfant.*

DEMAIN adv. (lat. vulg. *demane;* de *mane,* matin). Au jour qui suit immédiatement celui où l'on est : « *Qui prendra soin de lui ce soir et demain pour le coucher, le laver et le rhabiller?* » (Sand). ‖ *Par extens.* Bientôt, très prochainement : « *Si tu ne penses pas comme lui ce soir, tu penseras comme lui demain* » (R. Martin du Gard).

◆ N. m. : *Près du passé luisant demain est incolore* (Apollinaire).

— LOC. DIV. *A demain,* nous nous reverrons demain; laissons cela pour demain. ‖ *Jusqu'à demain,* longtemps : *Il bavarderait jusqu'à demain.*

— ALLUS. HIST. ***A demain les affaires sérieuses!*** Lorsque Sparte se fut emparée de la citadelle de Thèbes par trahison, Archias, tyran de Thèbes, bannit les principaux citoyens, qui formèrent un complot contre lui. Averti au cours d'un festin, Archias jeta la lettre dénonciatrice sous son coussin, en disant : « *A demain les affaires sérieuses!* » Peu après, les conjurés entrèrent dans la salle et le tuèrent (déc. 379).

— ALLUS. LITTÉR. ***De quoi demain sera-t-il fait?,*** vers de V. Hugo, dans *Napoléon II* (*Chants du crépuscule*), exprimant l'incertitude de l'avenir et du destin, qui se joue des plans de l'homme.

DEMAISON (André), écrivain français (Bordeaux 1893 - Maule 1956). Des longs voyages en Afrique qu'il accomplit au lendemain de la Première Guerre mondiale, il a rapporté des livres qui dépeignent avec habileté et affection les émouvantes rencontres des hommes et des bêtes dont il a été le témoin : *Diato* (1924), *le Livre des bêtes qu'on appelle sauvages* (1929), premier volume d'une série de six ouvrages intitulée *la Comédie animale.*

Claude DELVINCOURT

DÉMANCHÉ n. m. Mus. Changement de position de la main gauche sur les instruments à cordes. (Autrefois, ce mot désignait le passage de la position de la main sur le manche à des positions plus élevées situées sur la touche.)

DÉMANCHEMENT n. m. Action de démancher; état de ce qui est démanché.

— Mus. Syn. de DÉMANCHÉ.

DÉMANCHER v. tr. Ôter le manche de : *Démancher un balai.*

◆ V. intr. Mus. Porter subitement la main gauche vers le corps du violon, de l'alto, de la basse, du violoncelle, de la guitare, de manière à tirer des sons plus aigus.

— ***Se démancher*** v. pr. *Pop.* Se démener, se donner du mal : *Qu'avez-vous besoin de tant vous démancher?* (Littré).

DEMANDABLE adj. Qui peut être demandé.

DEMANDE n. f. (déverbal de *demander*). Action de demander : *Faire une demande.* ‖ Chose que l'on désire obtenir : [Le colonel] *sourit de leur demande et consentit à leur fantaisie* (Maupassant). ‖ Ecrit qui contient une demande : *Mettre une demande à la poste.* ‖ Démarche par laquelle on demande une jeune fille en mariage : *Faire sa demande.* ‖ Question, interrogation : *Catéchisme par demandes et par réponses.*

— LOC. DIV. *Voilà une belle demande!* ou simplem. *Belle demande!,* cela va sans dire. ‖ *A la demande générale,* en raison des sollicitations du public.

— Chirurg. *Incision à la demande,* incision chirurgicale qui n'est pas codifiée, mais qui est imposée par l'aspect de la lésion.

— Comm. Commande, ordre émanant d'un client : *Livrer sur demande.*

— Dr. Action qu'on intente en justice pour faire reconnaître un droit : *La demande s'introduit ordinairement par exploit d'huissier, quelquefois par requête d'avoué à avoué.* ‖ *Demande principale,* celle qui sert de base à un procès, lors de l'introduction de l'instance. ‖ *Demande accessoire,* celle qui se rattache à la demande principale. ‖ *Demande incidente,* celle qui est formée dans le cours de l'instance. ‖ *Demande nouvelle,* celle qui se produit seulement en appel. ‖ *Demande préjudicielle,* celle qui doit être jugée avant le fond. ‖ *Demande provisoire,* celle qui tend à faire prononcer un jugement provisoire. ‖ *Demande reconventionnelle,* celle qui est opposée par le défendeur au demandeur. ‖ *Demande subsidiaire,* celle qui est faite pour le cas d'échec de la demande principale.

— Econ. polit. Quantité d'un bien ou d'un service que, sur un marché donné, les sujets économiques sont disposés à acheter à un prix déterminé, compte tenu de la moyenne générale des prix au moment considéré. (V. part. *encycl.*)

— Mar. *Filer un câble, une chaîne, un cartahu à la demande,* les laisser échapper lentement, au fur et à mesure de leur tension, en se tenant prêt à arrêter leur mouvement d'une manière presque instantanée.

— Technol. *Pièce de bois à la demande, allant à la demande,* pièce de bois travaillée exactement selon la place qu'elle doit occuper.

— ENCYCL. Econ. polit. La *demande* de produits ou de services à l'industrie qui les

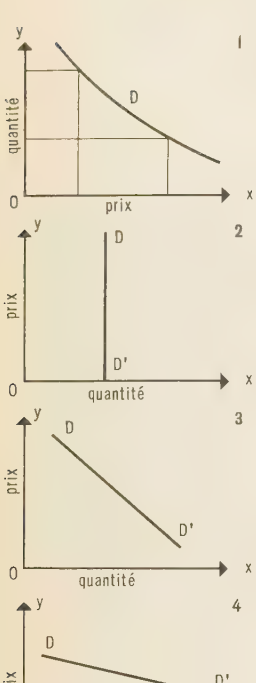

demande (écon. polit.)

Albert DEMANGEON

fournit dépend étroitement du pouvoir d'achat disponible dans l'économie et de sa répartition entre les consommateurs, seule, en effet, la demande solvable étant prise en considération sur un marché. Pour un revenu global disponible donné, une répartition égalitaire de ce revenu stimule la demande ; l'inégalité de la répartition, au contraire, favorise l'épargne.

La demande dépend aussi du désir d'achat du consommateur. De nombreux éléments influencent la volonté des acheteurs. L'intensité des besoins d'abord, qui varie selon que le bien désiré est de première nécessité ou simplement d'utilité secondaire (certaines consommations apparaîtront comme incompressibles ; d'autres se stabiliseront à partir du moment où le niveau général du revenu aura permis la saturation du besoin correspondant). Les anticipations de l'acheteur quant à l'évolution future de son revenu ou des prix agissent aussi sur son désir d'achat. Enfin, d'autres facteurs, tels que le « désir d'émulation sociale », le désir d'obtenir un bien nouveau, un genre de vie jugé meilleur, le refus de voir le niveau de vie précédemment atteint remis en question, en suscitant des besoins nouveaux, stimulent la demande. La demande d'un bien ou d'un service peut être représentée par une courbe. Besoins, revenus, niveau général des prix influenceront la forme de la courbe de demande. Selon les produits, le moment considéré, la psychologie du public, cette forme variera. On admet cependant que, si l'on suppose donnés et immuables pour la période retenue les besoins, les revenus, le niveau général des prix, la quantité demandée d'un bien ou d'un service diminue lorsque son prix s'élève ; elle augmente lorsque son prix s'abaisse. La demande apparaît dans ce cas comme une fonction décroissante du prix. La courbe qui indique à chaque prix la quantité que le consommateur est décidé d'acheter est décroissante de gauche à droite (*fig.* 1).

Lorsque le prix d'un bien baisse, deux effets peuvent entraîner des modifications dans la forme de la courbe de demande de ce bien : l'effet de revenu et l'effet de substitution. L'effet de revenu résulte du fait que la baisse du prix du produit entraîne un accroissement du pouvoir d'achat du consommateur. L'effet de substitution porte le consommateur à substituer le bien dont le prix diminue aux autres, désormais relativement plus chers.

Ces deux effets peuvent combiner leur action, en cas de fléchissement du prix d'un produit, en faveur de l'accroissement de la quantité demandée. C'est l'hypothèse la plus normale, mais, dans certains cas, surtout lorsqu'il s'agit de biens inférieurs, l'effet de revenu peut inciter le consommateur à réduire sa demande pour reporter l'excédent du pouvoir d'achat sur d'autres produits dont le prix n'aura pas baissé. La baisse du prix du pain, par exemple, peut inciter le consommateur à acheter moins de pain pour profiter au maximum du pouvoir d'achat supplémentaire ainsi dégagé en vue d'accroître sa demande de viande, de légumes, etc. L'effet de substitution peut alors ne pas être assez fort pour contrebalancer les conséquences de l'effet de revenu. Dans ce cas, la demande du produit, au lieu de s'accroître lorsque le prix baisse, diminue ou reste stationnaire. La forme de la courbe s'en trouve modifiée.

Un autre élément vient influencer la forme de la courbe de la demande : l'élasticité variable de la demande des divers produits par rapport au prix. L'élasticité de la demande d'un produit ou d'un service par rapport au prix est forte si la quantité demandée s'accroît fortement pour une baisse donnée du prix ; elle est faible dans le cas inverse. Le coefficient d'élasticité peut donc être égal, supérieur ou inférieur à 1. Il est donné par le rapport :

$$\frac{\text{modification dans la quantité demandée}}{\text{quantité demandée}} : \frac{\text{modification dans les prix}}{\text{prix}},$$

$$\text{soit } (ep) = \frac{dq}{q} : \frac{dp}{p} \text{ ou } \frac{dq \times p}{q \times dp} = \frac{dp \times q}{dq \times p}.$$

La courbe de la demande prend, selon les coefficients d'élasticité, les formes suivantes : (*fig.* 2) demande parfaitement inélastique ; (*fig.* 3) demande dont l'élasticité = 1 ; (*fig.* 4) demande très élastique.

Dans le cas de la demande inélastique, la baisse du prix n'entraîne pas une chute proportionnelle de la quantité demandée. Lorsque le coefficient d'élasticité est positif (demande élastique), une faible baisse du prix provoque un accroissement plus que proportionnel de la quantité demandée.

L'élasticité de la demande varie de produit à produit. En général, les produits de première nécessité (pain, lait, etc.) ont une élasticité faible ; les produits de demi-luxe, une élasticité forte ; les produits de luxe et de grand luxe, une élasticité faible.

Pour un produit donné, l'élasticité de la demande dépend de la nature et de la place du produit dans la consommation de l'acheteur, ainsi que de l'existence de biens de substitution. Les substituts possibles accroissent l'élasticité de la demande du produit. L'élasticité de la demande par rapport au prix dépend donc elle-même très étroitement de l'élasticité par rapport au revenu et de l'élasticité de substitution.

L'analyse de la demande, menée en supposant « toutes choses égales par ailleurs », a permis d'édifier une théorie cohérente et rationnelle de la demande. L'effort porte aujourd'hui sur la prise en considération des diverses variables indépendantes qui, dans la réalité, agissent sur la demande : réactions psychologiques des individus, niveau des revenus, système des prix. Une meilleure connaissance des composantes concrètes de la demande du produit apparaît de plus en plus comme la condition nécessaire pour l'élaboration d'une politique économique réaliste et efficace de lutte contre l'inflation ou la déflation. (→ Biblio.)

DEMANDER v. tr. (lat. *demandare*, confier à, remettre, et, *par extens.*, attendre quelque chose de quelqu'un). Faire connaître ce qu'on désire obtenir ; solliciter quelque chose : *Demander de l'argent, un service, un congé, une réponse, un rendez-vous, un renseignement, l'heure, la permission de, la main d'une jeune fille.* ‖ Exprimer le désir de, souhaiter : *Il demande à parler. Il demande que vous veniez plus tard.* ‖ *Ne demander qu'à*, ne rien souhaiter d'autre que : *Il ne demande qu'à travailler.* ‖ Faire connaître le besoin qu'on a de : *Demander son déjeuner. Demander un employé. Demander le médecin, un prêtre.* ‖ Interroger, questionner : *Demander un conseil à quelqu'un. Je vous demande quand vous partirez.* ‖ Réclamer, avoir besoin de, exiger : *Demander secours à ses alliés. Enfants qui demandent leur mère ;* et, au *fig. : Les petits semis, les plantes qui demandent un arrosage quotidien se hâteraient de dépérir et ne tarderaient pas à succomber* (G. Duhamel). ‖ Désirer, vouloir : *Quel prix demandez-vous pour ce tableau ?* ‖ Former une demande en justice : *Demander une enquête.* ‖ Prescrire : *Le maître demande à ses élèves un silence complet.*

— Loc. div. *Ne pas demander mieux*, consentir volontiers. ‖ *Demander en mariage*, ou simplem. *demander*, demander pour femme. ‖ *Demander merci*, demander grâce. ‖ *Demander raison à quelqu'un*, v. raison. ‖ *Ne pas demander son reste*, v. reste. ‖ *Demandez-moi pourquoi*, se dit en parlant d'une chose qu'on ne peut expliquer soi-même. ‖ *Je vous demande un peu*, se dit pour exprimer la surprise, la stupéfaction, la réprobation.

— V. tr. ind. *Très fam. Demander après quelqu'un*, désirer qu'il vienne, s'informer où il est.

— Equit. *Demander à un cheval*, l'actionner au moyen des aides, pour lui faire exécuter un mouvement ; aux courses, exiger de lui un effort.

— Gramm. Quand ce verbe a pour complément d'objet un infinitif dont l'action doit être faite par une autre personne que celle qui demande, on emploie la prép. *de : Je vous demande de m'écouter.* Quand c'est la même personne qui fait les deux actions, on emploie plutôt la préposition *à : Il demandait à entrer.*

— ***Se demander*** v. pr. Se poser une question à soi-même, examiner, hésiter : *Je me demande si je suis fou* (Maupassant). *Je me demande si j'irai.*

DEMANDEUR, ERESSE n. Dr. Partie qui formule une demande en justice (par opposition au *défendeur*, partie contre laquelle la demande est faite).

DEMANDEUR, EUSE n. Celui, celle qui demande ; qui aime à demander ; qui a toujours quelque demande à faire, quelque question à poser. ‖ *Par extens.* Qui revendique un droit réel ou supposé.

— Comm. Acheteur (par opposition à *vendeur*).

DÉMANDRINER v. tr. Retirer le mandrin : *On démandrine après étirage d'un tube sans soudure sur mandrin.*

DEMANGE (Charles Gabriel Edgar), avocat français (Versailles 1841 - Paris 1925). Il défendit le prince Pierre Bonaparte, meurtrier du journaliste Victor Noir, puis se fit, aux côtés de Lachaud, une place éminente parmi les avocats d'assises. Il plaida dans presque toutes les grandes affaires de la fin du XIXe s. : affaires Pranzini, Fenayrou, Wilson, de Panama, défendit Dreyfus devant le conseil de guerre et s'attacha à provoquer la révision du procès. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, il plaida devant la Haute-Cour pour Joseph Caillaux.

DÉMANGEAISON n. f. (de *démanger*). Sensation qui provoque le besoin de se gratter. ‖ *Fig.* et *fam.* Envie, désir pressant : *Il fallait* [...] *qu'il fût pris d'une de ces démangeaisons de confidences, qui font parfois causer les vieilles gens tout seuls* (Zola).

— Encycl. Méd. Les *démangeaisons* existent dans beaucoup de maladies de peau, en particulier dans l'eczéma, le strophulus, la gale, etc. Elles disparaissent si le traitement de l'affection en cause est convenable. Certains topiques sont actifs contre les démangeaisons quelle qu'en soit la cause : solutés acides, camphre, menthol, poudres d'amidon, de sapolan, etc. Le nom scientifique de la démangeaison est *prurit*.

DEMANGEAT (Joseph Charles), jurisconsulte français (Nantes 1820 - Paris 1896). Il a publié une *Histoire de la condition civile des étrangers en France* (1844), des éditions du *Traité de droit commercial* de Bravard-Veyrières et du *Traité du droit international privé* de Fœlix, des *Répétitions écrites sur le Code Napoléon* de Mourlon (1873-1874).

DEMANGEON (Albert), géographe français (Gaillon, Eure, 1872 - Paris 1940). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie (1895), il consacra sa thèse de doctorat à la plaine picarde, composant un modèle de monographie géographique (1905). Professeur à l'université de Lille et, à partir de 1911, à la Sorbonne, il publia, en 1923, une étude sur *l'Empire britannique*, puis deux volumes de la *Géographie universelle* (*Belgique, Pays-Bas, Luxembourg*, 1927 ; *les Iles britanniques*, 1927). Mais c'est à la géographie humaine qu'il se consacra surtout, élaborant pour cette discipline une méthode étayée par de solides recherches historiques. Il insista sur l'influence des problèmes de circulation, proposa en 1920 une classification de l'habitation rurale en France et étudia, en 1927, la géographie de l'habitat rural en faisant appel aux conditions naturelles, sociales, démographiques et agricoles. Ses articles ont été réunis en volume en 1942 (*Problèmes de géographie humaine*). On lui doit également un livre mettant en lumière les conséquences de la Première Guerre mondiale (*le Déclin de l'Europe*, 1920), deux tomes sur *la France économique et humaine* (*Géographie universelle*, 1946 et 1948), une collection de manuels scolaires et, en collaboration avec Lucien Febvre, *le Rhin, problèmes d'histoire et d'économie* (1935).

DÉMANGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Causer une démangeaison à : *Blessure qui démange.*

◆ V. intr. Eprouver une démangeaison : *La tête lui démange.* ‖ — *Fig. La main me démange*, j'ai grande envie d'écrire, ou de battre quelqu'un. ‖ *La langue lui démange*, il a grande envie de parler.

DÉMANOQUER v. tr. Séparer à nouveau feuille à feuille du tabac auparavant réuni en manoques.

DEMÄNOVÁ (vallée), en tchèque **Demänovská dolina**, vallée de Tchécoslovaquie, en Slovaquie, dans les basses Tatras, au S. de Liptovský Mikuláš. C'est une région touristique, connue par ses grottes, en particulier la Dračia et l'immense grotte Slobody.

Phot. Libr. Armand Colin.

DEMANTE (Antoine Marie), jurisconsulte et homme politique français (Paris 1783 - *id.* 1856). Il siégea en 1848 à l'Assemblée constituante et, en 1849, à l'Assemblée législative. Il a publié un *Cours analytique de Code civil* (1848-1855). — Son fils, AUGUSTE GABRIEL (Paris 1821 - Castelnaudary 1909), a écrit : *De la loi et de la jurisprudence en matière de donations déguisées* (1855), *Etudes sur la réhabilitation des condamnés* (1849), *Définition légale de la qualité de citoyen* (1869).

DÉMANTÈLEMENT n. m. Action de démanteler ; résultat de cette action.
— Géomorphol. Destruction d'une couche de terrain par l'érosion. (Le démantèlement d'une couche cohérente, résistante, laisse des blocs épars à la surface du sol : ainsi, les blocs de pierre de Stone sont les restes d'une cuirasse siliceuse démantelée.)

DÉMANTELER v. tr. (préf. priv. *dé*, et anc. franç. *mantel*, manteau). [Se conj. comme *celer*.] Démolir les murailles d'une ville, les fortifications d'une place : *Richelieu fit démanteler de nombreux châteaux forts.* ‖ *Fig.* Désorganiser : *Démanteler un service public, un réseau d'espionnage.*

DÉMANTIBULER v. tr. (ancienn. *démandibuler ;* du bas lat. *mandibula,* mâchoire). Rompre ou démettre (en parlant de la mâchoire). ‖ *Par extens.* Démonter maladroitement, mettre en pièces, démolir : *Démantibuler un meuble, une montre.*

DÉMANTOÏDE n. f. Minér. Variété verte de grenat, utilisée en joaillerie.

DÉMAQUER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *maque*, maille, dans certaines contrées). Dégager, retirer le poisson retenu dans les mailles du filet.

DÉMAQUILLANT n. m. Préparation cosmétique destinée à enlever l'enduit laissé sur le visage par les fards.

DÉMAQUILLER v. tr. Enlever le maquillage.

DÉMARATE, en lat. **Demaratus,** roi de Tarquinia (VIIe s. av. J.-C.), dont l'existence est peut-être légendaire. Corinthien de la famille des Bacchiades, il se rendit en Etrurie et s'établit à Tarquinia, avec des artistes et des savants. Il aurait été le père de Tarquin l'Ancien.

DÉMARATE, en gr. **Démaratos,** roi de Sparte (début du Ve s. av. J.-C.). En lutte avec son collègue Cléomène, il fut finalement déposé. Démarate se retira à Pergame et s'efforça de dissuader Xerxès d'entreprendre contre les Grecs une guerre dont il prévoyait les résultats. Le roi de Perse ayant persisté dans sa résolution, Démarate en avisa les Grecs. Il accompagna Xerxès dans la deuxième guerre médique.

DÉMARCATIF, IVE adj. Qui trace une démarcation : *Ligne démarcative.*

DÉMARCATION n. f. (de l'esp. *demarcación*). Action de démarquer, de tracer les limites qui séparent : *La démarcation des frontières de deux Etats.* ‖ *Ligne de démarcation,* ligne naturelle ou conventionnelle qui sert de limite commune. ‖ *Fig.* Ce qui distingue, sépare, limite : *La démarcation des attributions.*
— ENCYCL. *Ligne de démarcation.* On appela ainsi la ligne dont le tracé, fixé en vertu des accords d'armistice du 22 juin 1940, séparait la zone libre, placée sous l'autorité directe du gouvernement de Vichy, de la zone occupée, administrée par les autorités allemandes. S'étirant de la frontière pyrénéenne (versant atlantique) à la frontière suisse, et ne pouvant être franchie officiellement que par les personnes munies d'autorisations délivrées par les Allemands, elle fut l'objet de la part de ces derniers, et jusqu'à ce qu'ils occupent toute la France (nov. 1942), d'une surveillance étroite pour en empêcher la traversée clandestine par tous ceux qui, aidés par des passeurs souvent héroïques, fuyaient le régime nazi. (V. carte GUERRE MONDIALE [*Seconde*].)

DEMARÇAY (Eugène Anatole), chimiste français (Paris 1852 - *id.* 1903). Elève de Cahours, répétiteur à l'Ecole polytechnique, il a étudié la séparation des terres rares par la méthode spectroscopique, et isolé, en 1896, l'*europium*.

DÉMARCHAGE n. m. Mode de vente qui consiste à rechercher le client à son domicile. (On dit aussi, parfois, PORTE À PORTE.)

DÉMARCHE n. f. (déverbal de l'anc. verbe *démarcher*). Allure, manière de marcher : *A la femme de Paris, le génie de la démarche!* (Balzac). ‖ — *Fig.* Ensemble des moyens mis en œuvre pour atteindre un but ; conduite, procédés : *Toutes les premières démarches de notre héros, qui se croyait si prudent, furent* [...] *des étourderies* (Stendhal). ‖ Tentative auprès de quelqu'un, intervention : *Démarche utile. La démarche faite par lui auprès du gouvernement, pour rappeler* [...] *que l'alliance germano-autrichienne était strictement défensive* (R. Martin du Gard). ‖ Comportement, fonctionnement : *Entre l'esprit oriental et l'esprit occidental s'appliquant à penser, je crois saisir d'abord une différence de direction, je dirais presque de démarche* (A. Malraux).
— LANGUE CLASS. Progrès qu'on fait dans une certaine voie : *Quelles grandes démarches ne fait-on pas au* [vers le] *despotisme par cette indulgence* (La Bruyère).

DÉMARCHEUR, EUSE n. Personne qui recherche à domicile un client éventuel.

DE MARCHI (Emilio), romancier italien (Milan 1851 - *id.* 1901). Il se rattache à la tradition de Manzoni, et l'on trouve dans ses romans un réalisme modéré et serein, mêlé d'humour et de constantes préoccupations morales : *le Chapeau du prêtre* (*Il Cappello del prete*) [1888], *Demetrio Pianelli* (1890), roman sur la société des petits bourgeois milanais, sa meilleure œuvre ; *Arabella* (1892), *Giacomo l'idealista* (1897). Il a écrit aussi des livres pour la jeunesse : *Età preziosa* (1887).

DÉMARCHIE n. f. (gr. *démos,* peuple, et *arkheia,* souveraineté). Antiq. gr. Fonction de démarque, à Athènes et dans beaucoup d'Etats grecs. ‖ Juridiction d'un démarque. ‖ Dans la Grèce moderne, mairie.

DEMARETEION n. f. (mot gr., de *Dêmaretios, relatif à Démarète*). Monnaie frappée à Syracuse, vers 480 av. J.-C.
— ENCYCL. Les historiens rapportent que cette monnaie fut frappée en l'honneur de Démarète, femme de Gélon, tyran de Syracuse (491-478 av. J.-C.), avec le produit d'une couronne valant 100 talents d'or, que les Carthaginois avaient offerte à cette princesse pour la remercier de ce qu'elle avait décidé son mari, leur vainqueur à la bataille d'Himère, en 480, à ne pas leur imposer des conditions trop onéreuses. La demareteion était une grosse pièce d'argent de 50 *litrae,* soit 10 drachmes attiques. C'est le duc de Luynes qui, le premier, l'identifia avec les décadrachmes dont nous avons conservé quelques rares exemplaires.

DÉMARGARINATION n. f. Corps gr. Opération qui consiste à débarrasser les huiles des glycérides concrets qu'elles contiennent et qui se séparent sous l'action du froid : *La démargarination s'obtient, après séjour au froid, par centrifugation opérée à une température donnée.* (On dit aussi WINTÉRISATION.)

DÉMARGARINER v. tr. Corps gr. Opérer la séparation des glycérides concrets qui se forment dans une huile soumise au froid.

DÉMARGER v. tr. Déboucher les ouvreaux, dans un four de verrerie.

DÉMARIAGE n. m. Action de démarier.
— Agric. Opération consistant à enlever un certain nombre de pieds de betteraves, pour éclaircir les plants et ne laisser en place que les sujets les plus beaux, à égale distance les uns des autres.

DÉMARIER v. tr. Séparer juridiquement deux époux.
— Agric. *Démarier des betteraves, des carottes,* enlever certains pieds de betteraves, de carottes, afin d'éclaircir le plant.

DÉMARIEUSE n. f. Forte herse mécanique, utilisée plutôt à l'éclaircissage des betteraves qu'au démariage (cette dernière opération ne pouvant être faite efficacement qu'à la main).

DEMARNE (Jean-Louis), dit **Demarnette,** peintre français (Bruxelles 1744 - Paris 1829). Il fut à Paris l'élève de Briard et débuta au Salon de 1783. Délaissant la peinture d'histoire, il s'adonna exclusivement aux scènes de genre, dans le style de Dujardin. On lui doit de nombreuses « grand-routes » (Louvre),

Jean-Louis DEMARNE
« Une route », *détail*
Louvre

scènes de la vie paysanne (Cherbourg, Dijon), scènes de foire aux bestiaux (Dijon), ainsi que quelques marines (Cherbourg). Il fut un temps le collaborateur des manufactures de Sèvres et de Dihl, et grava à l'eau-forte.

DÉMARQUAGE n. m. Action de démarquer ; son résultat : *Le démarquage du linge.* ‖ *Fig.* Altération superficielle faite à un écrit, en vue de masquer l'emprunt et de le faire passer pour original : *Le récit n'était qu'un démarquage grossier d'un conte de Maupassant.*
— Sports. Opération tactique qui permet à un joueur, soit par ses propres moyens, soit par l'entremise d'un ou de plusieurs partenaires, de se libérer de la surveillance d'un ou de plusieurs adversaires.

DEMARQUAY (Jean Nicolas), chirurgien français (Longueval, Somme, 1814 - *id.* 1875). Célèbre par son habileté opératoire et par son dévouement dans la guerre de 1870-1871, il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont : *Traité des tumeurs de l'orbite* (1860), *Traité clinique des maladies de l'utérus* (1876).

DÉMARQUE n. m. (gr. *dêmos,* dème, et *arkhê,* commandement). Antiq. Chef élu d'un dème*, en Attique et dans certains pays grecs. ‖ Auj., maire d'une commune en Grèce.

DÉMARQUE n. f. (déverbal de *démarquer*). Partie dans laquelle un des joueurs diminue le nombre de ses points d'une quantité égale à celle des points pris par l'autre joueur.
— Comm. Action de modifier le prix initial indiqué sur les étiquettes de marchandises destinées à être offertes à la clientèle à des prix plus modérés. ‖ Moment où cette opération se fait.

DÉMARQUEMENT n. m. Enlèvement d'une marque faite à un arbre réservé dans une coupe par l'acquéreur, et cela afin d'abattre frauduleusement cet arbre.

DÉMARQUER v. tr. Ôter la marque de : *Démarquer du linge.* ‖ *Fig.* Copier une œuvre en l'altérant, de façon à dissimuler l'emprunt.
◆ V. intr. Hippol. *Cheval qui démarque,* cheval dont les dents sont trop usées pour qu'on puisse connaître son âge.
— Eaux et for. V. DÉMARQUEMENT.
— Jeux. V. DÉMARQUE.
— Sports. Libérer un partenaire de la surveillance d'un adversaire.
— ***Se démarquer*** v. pr. Sports. Echapper au contrôle direct de l'adversaire.

DÉMARQUEUR, EUSE n. Personne qui démarque.

DÉMARRAGE n. m. Action de démarrer, de commencer à rouler (en parlant d'un véhicule : automobile, avion, locomotive,

démarieuse

avers

demareteion

revers

Phot. Arch. phot., Larousse.

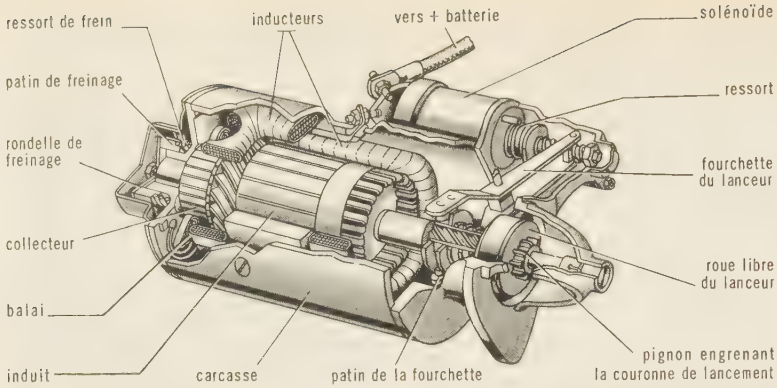

démarreur (autom.)

cycle, etc.), à tourner (en parlant d'un moteur). ‖ *Fig.* Mise en marche; premier essai : *Le démarrage d'une expérience.*

— Aéron. Mise en marche d'un moteur à pistons ou d'un propulseur à réaction : *On distingue trois sortes de moteurs de démarrage : les moteurs électriques, les turbines motrices et les moteurs à air comprimé.* ‖ *Chariot de démarrage,* petit véhicule transportant une batterie ou un groupe électrogène destiné à mettre en marche les turboréacteurs.

— Ch. de f. *Effort de démarrage,* effort maximal au départ, toujours beaucoup plus élevé qu'en marche, même à très faible vitesse, par suite de la valeur importante des coefficients de frottement à l'arrêt (frottement de glissement et frottement de roulement).

— Électr. *Démarrage d'un moteur,* passage de l'état de repos à la vitesse de régime. (On réserve le nom de décollage* au moment précis où le moteur quitte l'état de repos. Le courant absorbé par un moteur lors de son décollage et durant le démarrage est limité par un rhéostat de démarrage.) ‖ *Démarrage étoile-triangle,* mode de démarrage applicable aux moteurs dont les trois phases sont reliées en triangle dans les conditions normales de fonctionnement, et consistant à relier momentanément ces trois phases en étoile au moment du décollage et du début du démarrage.

— Mar. Opération d'un navire qui rentre ses amarres, soit pour appareiller, soit pour se déplacer.

— Pêch. Temps qu'un pêcheur reste en mer sans revenir à terre (dialectal). ‖ Touche du poisson. (V. DÉPART.)

— Sports. Effort brusque par lequel un coureur s'élance au départ de la course, ou par lequel il cherche à distancer à l'improviste ses concurrents en cours d'épreuve : *Avoir un bon démarrage. Placer un démarrage foudroyant.* ‖ *Double démarrage,* nouvelle accélération imprimée à la course aussitôt après le démarrage.

DÉMARRER v. tr. Mar. Détacher les amarres de : *Démarrer un vaisseau, un canon.* ‖ *Fig.* Mettre en train, lancer : *Démarrer une affaire.*

◆ V. intr. Quitter le port, l'amarrage, en parlant d'un navire. ‖ Rompre les amarres par accident. ‖ Larguer deux bouts amarrés ensemble. ‖ Commencer à rouler (en parlant d'un véhicule), à tourner (en parlant d'un moteur). ‖ *Fig.* et *fam.* Commencer à réussir : *Son affaire démarre doucement.*

— Sports. Accélérer soudainement pour distancer un adversaire.

DÉMARREUR n. m. Appareil de lancement d'un moteur à explosion ou à réaction.

— Électr. Ensemble d'organes pour la mise sous tension ou hors tension d'une machine et, éventuellement, des dispositifs nécessaires pour régler les conditions de démarrage.

— Télécomm. *Démarreur automatique,* appareil qui sert à contrôler le moteur des appareils télégraphiques téléimprimeurs. (Il met le moteur en marche à la première frappe faite sur le clavier ou à la réception du premier signal de travail, et arrête le moteur quarante-cinq à soixante secondes après la réception du dernier signal.)

— ENCYCL. Mécan. Aux premiers temps de l'automobile, le moteur était lancé à la main, au moyen d'une manivelle. Ce procédé n'est plus guère utilisé que comme secours, en cas de panne du *démarreur,* petit moteur électrique qui assure automatiquement cette fonction. Cependant, la motocyclette a conservé le démarrage par levier (sur certains scooters) ou, plus généralement, par manivelle crantée, appelée *kick,* que l'on actionne au pied.

Le démarreur possède la structure générale d'un moteur électrique, avec un circuit d'excitation en série sur le circuit principal, pour obtenir un couple de démarrage très puissant. L'arbre de l'induit se prolonge par une vis à filets très inclinés, sur laquelle peut coulisser un petit pignon denté, appelé *bendix.* En mettant le contact d'allumage, l'arbre d'induit se met à tourner, et le pignon, entraîné au début par inertie, suit les filets de la vis, puis vient engrener sur la couronne dentée du volant du moteur. Quand il arrive à fond de course, la rotation de l'arbre l'oblige à entraîner cette couronne. Une fois le moteur lancé, le bendix se retire automatiquement. Dans d'autres systèmes, l'engagement du pignon sur la couronne est provoqué mécaniquement par l'action d'une pédale de démarrage, avant la mise sous tension du démarreur. Celui-ci est parfois combiné avec la dynamo en une seule machine, appelée *dynamo-démarreur.*

Le démarrage des moteurs de camions est assuré quelquefois, dans les garages, par des démarreurs à air comprimé.

On emploie également des démarreurs à inertie pour les gros moteurs à explosion et des démarreurs à poudre pour les turboréacteurs.

DEMARTEAU (Gilles), graveur français (Liège 1722 - Paris 1776). Reçu académicien en 1769, il porta à la perfection le procédé de la gravure en manière de crayon, inventé en Angleterre par Pond et Knapton en 1735 et pratiqué en France, dès 1740, par le graveur nancéien Jean-Charles François. On doit à Gilles Demarteau plus de 700 estampes, d'après Watteau, Cochin, Van Loo, Pierre, Leprince, et surtout Boucher, ainsi que 86 recueils, dont certains sont de plus de 60 pièces. Il fut pensionné par Louis XV.

DEMAS [demas] n. m. Papillon nocturne dont la chenille vit dans nos bois, sur le noisetier, le bouleau, le charme et le hêtre. (Nom sc. : *Demas* ou *Calocasia coryli.* Le genre fait partie des lépidoptères noctuidés.)

DEMAS, chrétien de Rome, collaborateur de saint Paul.

DÉMASCLAGE n. m. Enlèvement du liège mâle sur un chêne-liège. (V. LIÈGE.)

DÉMASCLER v. tr. (du provenç. *desmascla,* émasculer). Pratiquer le démasclage.

DÉMASQUER v. tr. Enlever le masque de : *Démasquer une femme au bal. « Eh bien! démasquons-nous... »* (Hugo). ‖ *Par extens.* Découvrir, rendre visible : *Démasquer une porte secrète.* ‖ — *Fig.* Montrer sous son jour véritable : *Démasquer un traître.* ‖ Dévoiler en ôtant les apparences trompeuses : *Démasquer l'hypocrisie.* ‖ *Démasquer ses batteries,* révéler ses intentions.

— Mil. *Démasquer une batterie,* déceler son emplacement grâce aux opérations de repérage : *Une batterie peut être démasquée par ses lueurs si son défilement* est défectueux.* ‖ Ouvrir inopinément le feu à l'aide d'armes qui, n'ayant pas encore tiré, n'ont pu être décelées par l'adversaire : *Dans la bataille défensive, certaines batteries sont démasquées le plus tard possible.*

— Œnol. Dans l'industrie du champagne, éliminer le *masque* (dépôt) formé sur la paroi intérieure des bouteilles.

DÉMASTIQUAGE n. m. Action de démastiquer.

DÉMASTIQUER v. tr. Enlever le mastic.

DÉMÂTAGE ou **DÉMÂTEMENT** n. m. Perte de la mâture d'un vaisseau. ‖ Action de démâter un bâtiment.

DÉMÂTER v. tr. Enlever la mâture de : *Démâter un navire.* ‖ Abattre violemment la mâture de : *Démâter un navire à coups de canon.* ‖ *Démâtez!* commandement aux hommes de l'armement d'une embarcation pour qu'ils enlèvent les mâts.

DÉMATÉRIALISATION n. f. Physiq. nucl. Annihilation de particules matérielles et apparition corrélative d'énergie, selon la formule d'Einstein $E = mc^2$. (Ce phénomène se produit notamment lors de la rencontre d'un électron positif et d'un électron négatif; ces particules disparaissent et il y a production d'un rayonnement gamma.)

DÉMATIACÉES n. f. pl. Famille de champignons imparfaits à conidies libres et généralement de couleur foncée.

DEMĀVEND, volcan de la chaîne de l'Elbourz, point culminant du massif et de l'Iran; 5 670 m. Une station estivale du même nom, située sur le versant méridional, est fréquentée par la population de Téhéran; elle compte 10 000 hab. pendant la saison. Belle mosquée. L'accès du Demāvend est très facile par le sud. L'arête, plus difficile, a été gravie le 25 août 1954 par une expédition française, comprenant L. Dubost, P. Gendre, Cl. Maillard, B. Pierre, F. Prévost, G. Stouré, et les Iraniens K. Guilampour et Rochtian.

DEMAY (Germain), archéologue français (Aiguillon 1819 - Paris 1886). Chef de la section historique des Archives nationales, il se spécialisa dans la sigillographie. Principaux ouvrages : *Inventaire des sceaux de Flandre* (1873, 2 vol.), *le Costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du Moyen Age* (1877), *Inventaire des sceaux de la Normandie* (1881).

DEMBIŃSKI (Henryk), général polonais (près de Cracovie 1791 - Paris 1864). Entré au service de la France dans les légions polonaises de l'Empire, il se distingua à Smolensk (1812) et à Leipzig (1813). Gouverneur de Varsovie lors de l'insurrection polonaise de 1830, il dut s'exiler en France. En 1833, il réorganisa l'armée égyptienne de Méhémet Ali, puis, en 1849, prit la tête de l'armée hongroise; battu à Temesvár, il se réfugia en Turquie avec Kossuth, puis en France.

D'EMBLÉE loc. adv. V. EMBLÉE (*d'*).

DEMBOWSKA, petite planète n° 349, découverte une des premières par voie photographique par Behrens. Son diamètre, estimé à 260 km, en fait une des onze plus grosses. (V. ASTÉROÏDE.)

DEMBOWSKI (Louis Matthieu, baron), général polonais (Gora 1769 - Valladolid 1812). En 1795, il se réfugia en France et devint colonel de la légion polonaise. Il accompagna Rochambeau à Saint-Domingue et prit part aux campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), puis à celle d'Espagne (1809). Promu général en 1810, il mourut à la suite d'un duel.

DEMBOWSKI (Jan), général polonais (Gora 1773 - Milan 1823), frère du précédent. Entré dans la légion polonaise, il fit les campagnes d'Italie, fut nommé général de brigade (1810), prit part à la campagne de Russie (1812), puis revint en Italie, où il commanda la place de Milan, et fut gouverneur de Ferrare. Il avait épousé Mathilda Visconti, dont Stendhal parle avec admiration dans sa correspondance et dans la *Vie de Henri Brulard.*

DEMBOWSKI (Edward), philosophe polonais (Palatinat de Płock v. 1813 - Podgórze 1846). Il fut l'un des chefs du groupe démocratique révolutionnaire dans la révolution de Cracovie (1846). Sa philosophie est influencée par les philosophes matérialistes polonais Kollataj et Staszic. Il chercha, avec

Mickiewicz, à renouveler l'esthétique dans son pays. Auteur de : *Quelques Idées sur l'éclectisme* (1843), *la Création en tant que principe inhérent à la philosophie polonaise* (1843), *Réflexions sur l'avenir de la philosophie* (1845).

DÈME n. f. Loupe ou tronc d'arbre sur lequel les forgerons assujettissent l'enclume.

DÈME n. m. (gr. *dêmos*, peuple). Bourg, division administrative de l'ancienne Grèce. (V. part. *encycl.*) ‖ Dans l'Empire byzantin, chacun des partis entre lesquels se divisait le peuple de Constantinople et des grandes villes. (V. BLEUS ET LES VERTS [*les*].) ‖ Dans la Grèce moderne, division administrative.

— ENCYCL. Hist. gr. Le mot *dème* (*dêmos*) désigne d'abord l'ensemble des citoyens jouissant de tous les droits, puis, spécialement à Athènes, la principale division administrative de la cité.

Clisthène réorganisa, en 509 av. J.-C., les dèmes attiques et en fit à la fois une portion du territoire, une circonscription administrative, une association religieuse et un foyer de vie municipale. Il en créa une centaine; leur nombre s'éleva ensuite; il y en avait 174 au IIe s. av. J.-C. Ils étaient urbains ou ruraux, coïncidant avec un quartier ou un village.

L'assemblée des membres du dème, chaque année, procédait à l'inscription sur un registre des nouveaux citoyens (majeurs, c'est-à-dire âgés de dix-huit ans) et des étrangers admis à la cité. L'indication du nom du dème auquel on appartenait irrévocablement faisait partie de l'état civil du citoyen. L'ensemble des citoyens du dème se réunissait en une assemblée politique, l'agora, qui se tenait ordinairement sur la place publique du même nom. Le *démarque*, élu pour un an, représentait le dème et l'administrait, assisté de quelques magistrats : trésoriers, logiste, euthyne, etc. Le dème avait ses cultes particuliers. Les frais des fêtes étaient payés par des *liturgies*. C'est par dèmes qu'on levait les impôts, qu'on dressait les listes de soldats ou de marins, qu'on tirait au sort les membres de la boulê. Dans les grandes cérémonies, les citoyens étaient classés par dèmes. Chaque dème avait sa physionomie sociale et politique propre : celui du Pirée était très peuplé, commerçant, cosmopolite; celui d'Eleusis, traditionaliste et religieux, etc.

DÉMÊLAGE n. m. Opération qui consiste à orienter les fibres et filaments d'une masse fibreuse textile en les redressant et en les rendant sensiblement parallèles. (Cette opération se fait en général pour la laine, le coton, les étoupes de lin, sur une carde, et, pour le lin, sur une peigneuse. L'opération du démêlage est toujours liée à un nettoyage et à une épuration de la matière.)

DÉMÊLAGE ou **DÉMÊLEMENT** n. m. Action de démêler, de séparer ce qui est mêlé : *Le démêlement des cheveux.* ‖ *Fig.* Action d'élucider, de distinguer, de comprendre : *Le démêlement d'une intrigue.*

DÉMÊLÉ n. m. Débat, querelle : *Avoir des démêlés avec son propriétaire. Elle a gardé une méfiance maladive de la justice, avec qui elle a eu, autrefois, des démêlés* (F. Mauriac).

DÉMÊLER v. tr. Faire cesser l'emmêlement, l'embrouillement de : *Démêler un écheveau de fil. Se démêler les cheveux.* ‖ — *Fig.* Débrouiller, éclaircir : *Démêler une affaire compliquée. Quelque obscure fourberie que je saurai bien démêler* (Nerval). ‖ Distinguer, séparer : *Démêler le bien du mal, le vrai d'avec le faux.* ‖ Discerner, pénétrer : *Nous devenons d'autant plus maîtres de notre destinée que nous démêlons plus exactement les attaches des choses* (Taine). ‖ Débattre, contester : *Qu'ont-ils à démêler ensemble?*

— Vén. *Démêler la voie*, distinguer les traces d'un animal qu'on a lancé d'avec celles d'autres fauves de même espèce.

— ***Se démêler*** v. pr. LANGUE CLASS. Se tirer adroitement de : *Et qui fait les Rois parmi vous? — Voilà un acteur qui s'en démêle parfois* (Molière).

DÉMÊLEUR, EUSE n. Personne qui fait le démêlage d'une matière textile.

— Céram. Ouvrier briquetier ou potier, qui corroie la terre pour la préparer à servir à la fabrication des briques ou des poteries et céramiques.

Demelin (FORCEPS DE), forceps à branches parallèles et à traction par lacs (cordes ou rubans).

DÉMÊLOIR n. m. Instrument pour démêler. ‖ Peigne à dents très écartées. ‖ *Pop. Apportez un démêloir!... Vous faut-il un démêloir?*, se dit à celui qui ne parvient pas à s'exprimer clairement.

DÉMÊLURES n. f. pl. Cheveux qui tombent pendant qu'on démêle sa chevelure.

DÉMEMBRÉ, E adj. Hérald. Se dit de tout animal, plus particulièrement des oiseaux, dont les pattes sont retranchées.

DÉMEMBREMENT n. m. Action de démembrer, de morceler, de partager : *Le démembrement de l'empire de Charlemagne.*

— Dr. *Démembrement de la propriété*, action de détacher certains éléments du droit de propriété pour les transférer à d'autres qu'au propriétaire.

— Dr. féod. *Démembrement d'un fief*, division de l'unité, de l'intégrité d'un fief, pour en faire plusieurs autres fiefs tenus également et séparément du même suzerain. ‖ Partie démembrée, détachée d'une unité féodale : *Fief qui est un démembrement de telle terre.*

DÉMEMBRER v. tr. Détacher, arracher les membres de : *Démembrer un poulet.* ‖ *Fig.* Partager, diviser les parties d'un tout : *Démembrer un pays.*

DÉMÉNAGEMENT n. m. Action de transporter les meubles à une autre place, de changer de domicile : *Durant les longues heures du déménagement, Riquet errait tristement dans l'appartement dévasté* (A. France).

— ENCYCL. Dr. Un locataire ne peut déménager sans avoir : 1° reçu ou donné congé par écrit, dans les délais prescrits (ou avoir été autorisé à procéder à un échange); 2° fait les réparations locatives qui sont à sa charge, suivant l'usage ou d'après l'état des lieux; 3° prouvé, par une quittance du percepteur, qu'il a acquitté toutes ses contributions; 4° réglé les loyers par lui dus.

Le propriétaire à l'égard de qui ces obligations n'ont pas été remplies peut s'opposer à l'enlèvement des meubles de son locataire.

— Législ. soc. *Prime de déménagement.* V. PRESTATIONS, *Prestations familiales.*

DÉMÉNAGER v. tr. (de *ménage*, au sens ancien de *logis*). [Se conj. comme *manger*.] Transporter (des meubles) d'une maison dans une autre, d'une pièce dans une autre : *Déménager sa bibliothèque.* ‖ Retirer les meubles de : *Déménager une maison.*

◆ V. intr. (avec l'auxiliaire *avoir* ou *être*). Transporter ses meubles d'un logement dans un autre; changer de demeure. ‖ *Déménager à la cloche de bois*, v. CLOCHE. ‖ *Fig.* et *fam.* Perdre l'esprit, déraisonner : *Il dit cela? Il déménage!*

DÉMÉNAGEUR n. m. Professionnel qui fait le déménagement des autres.

DÉMENCE [demãs] n. f. (lat. *dementia*, état d'un homme privé de raison, folie). Affaiblissement profond de l'activité psychique affectant les fonctions intellectuelles et l'affectivité. ‖ *Par exagér.* Conduite insensée : « *Vingt-six francs pour un parapluie* [dit une avare vers 1880], *mais c'est de la folie! c'est de la démence!* » (Maupassant).

— ENCYCL. Le terme de *démence* implique la notion de déficit. La démence se distingue de l'arriération, qui est une insuffisance de développement des facultés psychiques.

Outre la démence précoce, variété de schizophrénie* survenant avant l'âge adulte, les principaux états démentiels sont : 1° la démence paralytique, d'origine syphilitique (v. PARALYSIE *générale*); 2° la démence sénile avec altération étendue et globale des fonctions intellectuelles, troubles caractériels et affectifs, et dont l'évolution est progressive; 3° la démence artériopathique et les démences dites « abiotrophiques » (maladies de Pick et d'Alzheimer), qui sont à rapprocher de la précédente.

— Dr. La *démence* est une cause de nullité des actes juridiques : celui qui l'invoque doit prouver son existence au moment où l'acte a été passé. Les actes d'une personne décédée ne peuvent être attaqués pour cause de démence que s'il s'agit de libéralités, ou lorsque l'interdiction avait été provoquée avant la date de ces actes.

Le dément peut être l'objet d'un jugement d'interdiction, qui a pour effet sa mise en tutelle et le rend incapable; tous actes accomplis postérieurement sont nuls.

Le dément peut être interné sans être interdit; il est présumé incapable; ses actes sont nuls, mais on peut démontrer qu'ils ont été accomplis durant un intervalle lucide. La démence est une cause de non-imputabilité en matière de responsabilité civile ou pénale.

DÉMENER (SE) v. pr. (de *mener*). [Se conj. comme *mener*.] S'agiter vivement : *La partie la plus brillante de la fête se passait dans la cour, où les danses se démenaient à grand bruit* (Nerval). ‖ *Fig.* Se donner beaucoup de peine : *Les bergers* [...] *se démènent et se multiplient* (J. de Pesquidoux).

DÉMENT, E adj. et n. (lat. *demens, -entis*, privé de raison). Atteint de démence.

DÉMENTI n. m. Action de démentir : *Infliger un démenti à quelqu'un.* ‖ Ce qui contredit une chose admise : *Il espérait se tromper, et que la fantaisie donnerait un démenti au sens commun* (R. Martin du Gard).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Avoir, recevoir le démenti de quelque chose*, subir l'humiliation d'un échec : *Les choses étaient trop avancées pour qu'on voulût en avoir le démenti* (Rousseau).

— ENCYCL. Les Grecs et les Romains acceptaient un *démenti* sans en être offensés, estimant que signaler à quelqu'un l'erreur dans laquelle il tombe involontairement n'est pas l'outrager. Au Moyen Age, le démenti ne pouvait se laver que dans le sang. Tout homme accusé par un autre d'avoir commis une mauvaise action répondait à son accusateur qu'il *en avait menti, menti par la gorge*. Le juge, alors, ordonnait le combat judiciaire. Ainsi s'établit la coutume de considérer le démenti, et bientôt le simple démenti non plus d'une accusation, mais d'une affirmation, d'une parole, comme un affront exigeant une réparation immédiate.

Lorsqu'on voulut défendre le duel, des lois prohibèrent les démentis, qui en étaient la principale cause, et les punirent sévèrement.

DÉMENTIEL, ELLE [sjɛl] adj. Qui a le caractère de la démence : *Quelles nuits j'y aurai subies, pensa-t-il, une première horrible, d'autres démentielles, une dernière atroce* (Huysmans).

DÉMENTIR v. tr. (de *mentir*). [Se conj. comme *mentir*.] Dire à quelqu'un qu'il a menti : *Démentir un témoin.* ‖ Nier l'exactitude d'un fait : *Démentir une information*; et, *absol.* : *Admettons qu'ils publient les documents* [...]; *le gouvernement démentirait effrontément* (R. Martin du Gard). ‖ Contredire, être en contradiction avec : *Une prévision que l'événement a démentie. Ces diverses vérités, que cependant toutes les paroles prononcées dans un séminaire tendent à démentir...* (Stendhal).

— LANGUE CLASS. Désavouer : *Pourquoi le démentir* [ce billet], *puisqu'il est de ma main* (Molière).

— ***Se démentir*** v. pr. Ne pas durer, s'affaiblir : *Ma sagesse ne se dément pas, même dans la prospérité* (A. France).

— LANGUE CLASS. Cesser d'être ce qu'on était; contredire par ses actes : *Tu te démens bientôt de tes bons sentiments* (Molière).

DEMER, riv. de Belgique, affl. de la Dyle, qu'elle rejoint près de Malines; 95 km.

DEMERARA (la), fl. de la Guyane britannique, qui rejoint l'Atlantique à Georgetown; 350 km environ. — Le *comté de la Demerara* a 220 700 hab.; ch.-l. *Georgetown*. Exploitations de bauxite.

DÉMERDER (SE) v. pr. *Trivial.* Se débrouiller; se tirer d'embarras. ‖ Faire vite, se hâter, s'en aller ou venir au plus vite.

DÉMÉRITE n. m. (déverbal de *déméríter*). Ce qui peut attirer la réprobation : *Il faut fonder votre réputation sur vos vertus, et non sur le démérite des autres.*

— Théol. Caractère d'un acte qui mérite des châtiments dans l'autre vie.

DÉMÉRITER v. tr. ind. [de]. Agir de façon à se rendre indigne de, de manière à encourir la réprobation : *Déméríter de son pays. Déméríter du sport*; ou, *absol.* : *En quoi ai-je démérité?*

— Théol. Se priver de la grâce divine.

DÉMERSAL adj. Se dit de l'œuf de poisson de densité supérieure à l'eau, qui descend donc au fond.

DÉMESURE n. f. (de *mesure*). Sentiment et attitude de ceux qui dépassent la mesure, les bornes de la raison ; violence, orgueil : *Zeus lui-même a dépassé son droit : quoi d'étonnant si Prométhée dépasse aussi le sien et si son langage respire la même démesure?* (P. Mazon).
— ★ *excès, licence, désordre, fanatisme, mégalomanie, anomalie/tempérance, équilibre.*

DÉMESURÉ, E adj. et n. Qui dépasse la mesure ordinaire (au *pr.* et au *fig.*) : *Une baie démesurée s'étendait devant moi, à perte de vue...* (Maupassant). *Une ambition démesurée. En liberté comme en musique, les Français ne seront jamais que des démesurés* (Fourier).

DÉMESURÉMENT adv. De façon démesurée, excessivement : [...] *une allée étroite, entre deux armées d'arbres démesurément hauts* (Maupassant).

DÉMÉTER de Cnide
British Museum, Londres

DÉMÉTER ou **DÊMÊTÊR.** Myth. gr. La « Mère des blés », « la Terre féconde qui donne les blés », fille de Cronos et de Rhéa. Sa fille Corée ayant été enlevée par Hadès, Déméter parcourut le monde, jusqu'au jour ou Zeus ordonna à Hadès de rendre six mois par an Coré à sa mère.
Dès les temps préhelléniques, Déméter est, avec Coré, l'une des plus grandes divinités agraires attiques. A l'origine, son culte d'Eleusis* est purement agraire ; mais, au cours des siècles, il se chargea d'une signification plus profonde : sur le vieux thème paysan se greffa, à l'image de la nature, le thème de l'immortalité de la race, puis de l'individu. Avec l'orphisme, le culte de la triade d'Eleusis (Déméter, Coré, Triptolème) promit une vie de bonheur pour l'éternité. Ce culte familial fut ouvert à tous ; ce caractère d'universalité, joint à un rite de mystères, préfigure parfois le christianisme.
— Bx-arts. On donne le nom de *Déméter de Cnide* à une statue en marbre de Déméter, par Léocharès (IVe s. av. J.-C.), découverte à Cnide et transportée au British Museum. La déesse, assise et voilée, se repose dans une attitude de calme majesté.

DEMETER (Dimitrije), auteur dramatique croate (Zagreb 1811 - *id.* 1872). Il prit une part très active au mouvement illyrien, comme organisateur du nouveau théâtre croate. Il a laissé un drame pseudo-historique, *Teuta* (1844), tiré du passé de l'Illyrie et de ses luttes contre les Romains, et un poème historique, *le Champ de Grobnik* (1844). Son nom reste surtout attaché à ses efforts en faveur du théâtre en Croatie.

DÉMÉTRIADE, en gr. **Dêmêtrias.** Géogr. anc. Ville de Grèce (Thessalie), sur le golfe de Pagases, fondée en 290 av. J.-C. par Démétrios Poliorcète, qui lui donna son nom. Ce fut par la suite, avec Chalcis et Corinthe, une des trois clefs de la Grèce.

DÉMÉTRIADE (sainte) [† Rome v. 425], fille d'Olybrius et de Julienne, de la famille des Anicii. Réfugiée en Afrique, convertie à la vie religieuse par saint Augustin et saint Alypius de Thagaste, elle renonça au mariage et résolut de se consacrer à Dieu. Cette décision eut un immense retentissement. Saint Jérôme, saint Prosper lui écrivirent, ainsi que Pélage, encore orthodoxe, mais dont les tendances apparaissaient déjà assez dans cette lettre pour que saint Augustin les réfutât dans une autre lettre à Démétriade. Ces deux lettres sont le premier épisode de la lutte du pélagianisme. De retour à Rome, Démétriade fit construire la basilique Saint-Etienne. — Fête le 24 février.

DÉMÉTRIOS Poliorcète
tétradrachme d'argent
cabinet des Médailles
Bibliothèque nationale

DEMETRIAS [trjas] n. m. Carabe jaunâtre ou varié de brun, qui vit au bord des marécages, parmi les roseaux ou sur les buissons. (Trois ou quatre espèces de *demetrias* vivent en France. Le genre fait partie des coléoptères carabidés.)

DÉMÉTRIES n. f. (de *Déméter*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Déméter. ‖ Fêtes d'Athènes en l'honneur de Démétrios Poliorcète.

DÊMÊTRIÔN n. m. Antiq. gr. Nom donné par les Athéniens au mois de *munychion*, en l'honneur de Démétrios Poliorcète.

DÉMÉTRIOS ou **DMITRI** (saint), **le Thaumaturge**, l'un des saints patrons de la Russie, qui vivait au XIVe s.

DÉMÉTRIOS ou **DÊMÊTRIOS**, sculpteur athénien (fin du Ve s. - début du IVe s. av. J.-C.). Originaire du dème d'Alopéké, ce fut en réaliste qu'il pratiqua l'art du portrait (l'hipparque Simon, le stratège corinthien Pélichos). On lui attribue une statue de la prêtresse Lysimaché (British Museum).

DÉMÉTRIOS d'Éphèse, architecte grec. Il construisit, après 356 av. J.-C., le nouveau temple d'Artémis à Ephèse (avec son compatriote Paionios, et Deinocratês, architecte d'Alexandre), réputé comme une des Sept Merveilles du monde.

DÉMÉTRIOS de Phalère, homme d'Etat et orateur athénien (Phalère v. 350 av. J.-C. - Haute-Egypte v. 283). Elève et ami de Théophraste, il appartenait au parti macédonien. Il s'occupait surtout alors de rhétorique. Cassandre le mit à la tête d'Athènes, qu'il gouverna (317-307) avec sagesse, réprimant le luxe, accroissant les revenus publics et dressant un recensement. Il menait, pourtant, une vie fastueuse ; les Athéniens l'accablèrent de flatteries et lui élevèrent trois cent soixante statues. Il fut chassé par Démétrios Poliorcète et se réfugia auprès de Ptolémée Sôter, roi d'Egypte, qui, sur ses conseils, fonda la bibliothèque d'Alexandrie. Mais, à l'avènement de Ptolémée Philadelphe (283), qu'il s'était aliéné, il fut exilé dans la Haute-Egypte, où il mourut peu après. Il avait écrit sur une foule de sujets, et notamment sur son gouvernement d'Athènes. Il passait pour un habile orateur et un styliste qui renouvelait l'atticisme en lui donnant plus d'éclat.

DÉMÉTRIOS Ier Poliorcète, en gr. **Dêmêtrios** *Poliorketês* (« Preneur de villes) [336 - 282 av. J.-C.], roi en Macédoine (306-287). Fils d'Antigonos Monophthalmos, qui le chargea de défendre la Syrie contre Ptolémée Ier, Démétrios, vaincu à Gaza (312), ne put empêcher Séleucos de s'emparer de la Babylonie. Sur ces entrefaites, Antipatros étant mort, et son fils Cassandre s'étant emparé de toute la Grèce, Antigonos confia à son fils Démétrios la mission de s'emparer de l'Europe : celui-ci occupa Athènes, dont il chassa Démétrios de Phalère, qui y gouvernait au nom de Cassandre ; les Athéniens décernèrent à leur prétendu libérateur les honneurs divins (307). Celui-ci écrasa ensuite la flotte lagide à Salamine de Chypre : il fut alors proclamé roi par son père (306), mais ne put débarquer en Egypte ni se rendre maître de Rhodes (305). Il traita avec les Rhodiens, et retourna combattre Cassandre, qu'il contraignit à lever le siège d'Athènes ; il le défit près des Thermopyles, délivra le reste de la Grèce et rétablit la Ligue de Corinthe (303), dont il fut proclamé « généralissime ». Cependant, la puissance de Démétrios et d'Antigonos effraya et unit les autres successeurs d'Alexandre : Cassandre, Lysimaque, Ptolémée et Séleucos. Démétrios accourut en Asie, mais la bataille d'Ipsos (été 301), où périt Antigonos, réduisit le Poliorcète à la possession d'un petit nombre de places fortes (Ephèse, Milet, Corinthe, etc.), en Asie et en Grèce. Séleucos, redoutant l'entente existant entre Lysimaque et Ptolémée, fit de Démétrios son gendre (299). A la mort de Cassandre (297), le Poliorcète tenta de reconstituer son empire, assiégea et prit difficilement Athènes (296-294), occupa la Grèce du Centre et du Nord, ainsi que la Macédoine, où il se maintint contre Lysimaque et Pyrrhos d'Epire. Enfin, voulant reconquérir l'Asie, il laissa la Grèce à Antigonos Gonatas (fin 287), mais fut vaincu par Séleucos (286), qui l'enferma dans une somptueuse retraite, où il finit dans la débauche. — **Démétrios II** *l'Etolique*, roi de Macédoine (v. 278 av. J.-C. - 229). Fils d'Antigonos Gonatas, roi en 239, il se battit longtemps contre les Etoliens et parvint à les vaincre. Il battit également les Dardaniens.

DÉMÉTRIOS de Pharos, général illyrien († v. 214 av. J.-C.). Il prit Corcyre pour Teuta, reine d'Illyrie, puis livra l'île aux Romains et reçut en récompense une partie de l'Illyrie. Plus tard, il fit alliance avec Antigonos Dôsôn et combattit à Sellasia (222). Il chercha à se rendre indépendant en profitant des difficultés des Romains avec Carthage et la Macédoine. Mais Paul-Emile prit Pharaos, qui fut détruite (219). Démétrios se réfugia en Macédoine auprès de Philippe V. Pour servir son hôte, il tenta l'assaut du mont Ithôme et y fut tué.

DÉMÉTRIOS Ier Sôter (« le Sauveur ») [† 150 av. J.-C.], roi de Syrie de 162 à 150 av. J.-C., fils de Séleucos IV. Il fut envoyé à Rome comme otage (175). Quand son père vint à mourir, son oncle, Antiochos IV Epiphane, prit la couronne, et ensuite le fils de celui-ci, Antiochos V Eupator, lui succéda. Démétrios parvint à s'échapper, mit à mort Eupator, et se concilia la faveur de Rome par des présents (162). Il vainquit les Maccabées en Judée, délivra les Babyloniens de la tyrannie du satrape Timarque et détrôna le roi de Cappadoce, Ariarathès. Mais ce dernier se ligua avec les rois de Pergame, d'Egypte et le prince des Juifs ; ils suscitèrent au roi de Syrie un rival, Alexandre Balas, prétendu fils d'Antiochos Epiphane. Démétrios fut vaincu et tué. — **Démétrios II** *Nikatôr* (« le Vainqueur ») [† près de Tyr 125 av. J.-C.], roi de Syrie (145 à 138 et 129 à 125 av. J.-C.), fils du précédent. Il reprit la Syrie à Balas, dont il épousa la femme, Cléopâtre Théa, mais dut lutter contre Tryphon, ancien général de Balas, qui avait fait proclamer roi le fils de celui-ci, Antiochos VI. Après une expédition malheureuse contre les Parthes, ceux-ci le retinrent prisonnier (140) pendant dix ans, puis le relâchèrent, mécontents de son frère Antiochos VII Sidètês, devenu maître de la Syrie. Ce dernier fut vaincu et tué par les Parthes, et Démétrios remonta sur le trône (129), mais il s'aliéna ses sujets. Il fut vaincu près de Damas par Alexandre II Zabinas, prétendu fils de Balas. — **Démétrios III** *Eukairos* (« l'Heureux ») [† chez les Parthes 87 av. J.-C.], roi de Syrie de 95 à 88 av. J.-C. Fils d'Antiochos VIII, avec l'aide de l'Egypte il chassa du trône Antiochos X Eusébès, partagea la Syrie avec son frère Philippe Ier, puis se querella avec lui, fut battu et finit prisonnier de Mithridate II.

DÉMÉTRIOS l'Epicurien (ou **le Laconien**), philosophe grec du IIe s. av. J.-C. Il dirigea l'école épicurienne. Avec lui, la doctrine épicurienne conserve encore son caractère de renoncement. Il nous est connu par Philodème de Gadara, épicurien du temps de Cicéron, qui le met en scène dans son *Traité sur les signes*.

DÉMÉTRIOS Ixion, grammairien grec de l'époque alexandrine. Elève d'Aristarque, il était l'auteur de divers ouvrages de grammaire et d'un commentaire sur Homère.

DÉMÉTRIOS de Skepsis, érudit grec (IIe s. av. J.-C.). Il écrivit un ouvrage en trente livres, intitulé *Catalogue des Troyens*, commentaire du catalogue de *l'Iliade* (chant II), riche en informations sur les antiquités grecques et troyennes.

DÉMÉTRIOS, affranchi (Ier s. av. J.-C.), compagnon d'armes et favori de Pompée, qui, à sa demande, fit rebâtir Gadara, patrie de Démétrios, détruite par les Juifs.

DÉMÉTRIOS de Magnésie, grammairien grec, contemporain de Cicéron et d'Atticus, auteur d'un livre sur les vies des auteurs et des poètes homonymes.

DÉMÉTRIOS le Cynique, philosophe grec (né en Attique, Ier s. de notre ère). S'étant rendu à Rome, il devint l'ami de Thraséas et de Sénèque. Ses dures critiques le firent exiler par Néron, puis par Vespasien. Il recommandait le mépris de la science et la pratique de la vertu, et il prêcha d'exemple.

DÉMÉTRIOS de Cyzique, métropolitain de Cyzique († v. 1046-1054). Auteur d'une *Exposition des hérésies* des jacobites monophysites.

DÉMÉTRIOS CYDONÈS, théologien grec (Thessalonique v. 1310 - Crète v. 1400). Ministre et ami de Jean Cantacuzène, puis conseiller de Jean V, il séjourna longtemps à Milan. Il a écrit des ouvrages de dogmatique, de polémique, de rhétorique, et traduit la *Somme* de saint Thomas d'Aquin.

DÉMETTRE v. tr. Déplacer, mettre hors de sa position naturelle (en parlant d'un os) : *Démettre un bras, une jambe à quelqu'un.* ‖ *Fig.* Destituer : *Démettre quelqu'un de ses fonctions.*
— Dr. Débouter : *Démettre quelqu'un de son appel.*
— ***Se démettre*** v. pr. Subir une dislocation à : *Il s'est démis le bras. Son poignet s'est démis.* ‖ *Fig.* Cesser volontairement de remplir une fonction : *Se démettre de sa charge.*
— SYN. : *abdiquer, démissionner, résigner.*

Phot. Giraudon, Larousse.

DEMETZ (Frédéric Auguste), magistrat et philanthrope français (Paris 1796 - *id.* 1873). Il a fondé, en 1840, la colonie pénitentiaire et agricole de Mettray pour les jeunes détenus.

DÉMEUBLÉ, E adj. Qui n'a plus de meubles. || *Fam. Bouche démeublée,* bouche dégarnie de ses dents.

DÉMEUBLER v. tr. Dégarnir de ses meubles : *Démeubler un appartement.*

DEMEURANT, E adj. et n. Usité seulement dans l'expression *au demeurant,* loc. adv., au reste, somme toute : *Au demeurant, la vie a de bons moments.*
— Langue class. et littér. (ou juridique). Qui demeure, habite. || Qui survit : *Quelquefois, des chefs se présentent pour conduire ces demeurants d'un autre âge* (Chateaubriand).
— Allus. littér. ***Au demeurant, le meilleur fils du monde,*** vers de C. Marot, dans l'épître où il raconte avec finesse, à François Ier, qu'il a été volé par son valet :

> Gourmand, ivrogne et assuré menteur,
> Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
> Sentant la hart de cent pas à la ronde;
> Au demeurant, le meilleur fils du monde.

L'expression a été reprise par Rabelais dans le portrait de Panurge (*Pantagruel,* XVI).
◆ N. m. Ce qui reste : *Le demeurant des rats tient chapitre en un coin* (La Fontaine).

DEMEURE n. f. (déverbal de *demeurer,* dont le sens a d'abord été « s'attarder »). N'est plus usité que dans quelques expressions ou locutions : *Il n'y a pas péril en la demeure,* on ne risque rien à attendre. || *Mettre en demeure,* ordonner d'une manière impérative, enjoindre à : *Mettre quelqu'un en demeure de payer.* || *Se mettre en demeure de,* s'arranger de façon à, s'obliger à : *S'accoutumer à écrire comme on parle et comme on pense, n'est-ce pas déjà se mettre en demeure de bien penser?* (Sainte-Beuve).
— Langue class. et littér. Retard, délai : *Oui, sans plus de demeure* (Corneille). || Etat de celui qui demeure, qui s'attarde : *Je n'ai jamais aimé la demeure, fût-ce au sein des délices, et ne songe qu'à passer outre dès que ternit la nouveauté* (Gide).
— Dr. Retard apporté par le débiteur dans l'exécution de son obligation, constaté par une interpellation du créancier. (La *demeure du créancier* est le refus par celui-ci d'accepter le paiement.) || *Mise en demeure,* sommation de remplir une obligation. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Dr. Le débiteur est *constitué en demeure* par une sommation ou par un acte équivalent. Il est *mis en demeure* par la seule arrivée du terme, quand telle a été la convention des parties ou lorsque l'obligation est telle que l'exécution tardive ne serait d'aucune utilité pour le créancier. Les effets de la demeure du débiteur sont : 1° de mettre à sa charge les risques de la chose due; 2° de le rendre comptable des fruits perçus depuis la mise en demeure, et passible de dommages-intérêts.
Le créancier est en demeure lorsqu'il refuse d'accepter le paiement et que le débiteur a fait des offres réelles, suivies de consignation. La demeure du créancier a pour effet de mettre la chose aux risques du créancier et d'arrêter le cours des intérêts.

DEMEURE n. f. (de *demeurer,* au sens de « séjourner, habiter »). Domicile, lieu où l'on habite, où l'on séjourne : *C'est une petite demeure de pêcheur* (Maupassant).
— Loc. div. *Demeure mortelle,* la terre. || *Demeure de l'âme,* corps de l'homme. || *Dernière demeure, demeure des morts, demeures souterraines, sombres demeures,* etc., cimetière, tombeaux. || *Demeure céleste, éternelle,* ciel, paradis. || *Demeure sacrée, divine,* temple, église.
— Loc. adv. *A demeure,* d'une manière fixe, stable.
— Véner. Retraite du cerf. (Syn. chambre, reposée.)

DEMEURÉ, E adj. et n. Innocent, imbécile. (Dialectal.)

DEMEURER v. intr. (lat. pop. **demorare;* du lat. *demorari,* tarder, et, plus tard, séjourner, habiter). S'attarder, s'arrêter en un lieu : *Demeurer longtemps à table.* || Rester, séjourner; avoir sa demeure, son domicile : *Il ne doit pas demeurer un jour de plus là où il est* (R. Martin du Gard). *Demeurer à l'hôtel.* || Continuer d'être dans un certain état (en parlant des personnes et des choses) : *Les linges étaient demeurés immaculés* (Maupassant).
— Loc. div. *Demeurer court,* v. court. || *Demeurer d'accord,* v. accord. || *En demeurer là,* ne pas avoir de suite : *L'affaire n'en demeurera pas là;* et aussi, ne pas aller plus avant : *Il sera plus sage d'en demeurer là.* || *Demeurer sur le cœur,* laisser un souvenir pénible : *Cette injure me demeure sur le cœur.* || *Demeurer sur la bonne bouche,* v. bouche.
— Langue class. Rester en suspens, être négligé : *Les soins publics seraient abandonnés, les affaires demeureraient* (Massillon).

Demeurisse (René), peintre et graveur français (Paris 1894 - *id.* 1961). Exécuteur testamentaire du sculpteur François Pompon, il a reconstitué l'atelier de celui-ci et fait entrer son œuvre au musée de Dijon. Peintre de paysages, de natures mortes et de figures tout ensemble réalistes et poétiques, René Demeurisse a illustré de lithographies et de pointes-sèches divers ouvrages de Mallarmé, Herriot, Fromentin, Flaubert.

DEMI, E adj. (lat. pop. *dimedius,* fait sur *medius*). Qui est la moitié de : *Une demi-heure.* || *Par extens.* Incomplet, imparfait : *Un demi-savant.* || Inférieur : *Un demi-dieu.* || Faible, peu intense : *Demi-jour. Demi-obscurité.* || *Et demi,* et quelque chose de plus : *A fripon, fripon et demi. A trompeur, trompeur et demi. A menteur, menteur et demi.*
◆ Adv. A moitié, presque : *Demi-mort. Demi-cuit. Demi-vêtu.*
— Loc. adv. ***A demi,*** à moitié, presque : *A demi mort. A demi cuit. A demi vêtu.* || Imparfaitement, d'une façon incomplète : *Ce n'est vivre qu'à demi que de n'oser penser qu'à demi* (Voltaire). || ***A demi-mot,*** v. demi-mot (à).
◆ N. m. La moitié, en termes d'arithmétique : *Deux demis font un entier.*
— Comm. Grand verre de bière, équivalant primitivement à un demi-litre : *Il a bu un demi.*
— Math. Demi-unité : *Quatre plus un demi.*
— Sports. Joueur chargé d'assurer la liaison entre les avants et les arrières dans certains sports d'équipe. (V. part. *encycl.*)
◆ N. f. La moitié d'une unité : « *Prenez une bouteille. — Une demie suffira.* » || La demie d'une heure.
— Rem. Il a été de règle pendant les deux derniers siècles de laisser, devant le nom, *demi* invariable : *Une demi-heure. Des demi-remèdes.* Il est toléré aujourd'hui de le faire accorder avec le nom, comme dans l'ancienne langue. On peut ainsi écrire *demie heure* (sans trait d'union) aussi bien que *demi-heure, des demis remèdes* aussi bien que *des demi-remèdes.* Coordonné au nom, *demi* s'accorde avec lui : *Une heure et demie* (une heure et une demi-heure). *Deux litres et demi* (deux litres et un demi-litre).
Demi, devant un nom ou un adjectif et suivi d'un trait d'union, forme avec le nom ou l'adjectif un mot composé, et reste invariable. *Demi* pouvant entrer en composition avec presque tous les noms et tous les adjectifs, nous ne donnerons à leur place alphabétique que les mots composés dont ce préfixe modifie le sens d'une façon sensible, ou qui exigent une explication spéciale.
— Encycl. Sports. Au rugby, le *demi de mêlée* prend le ballon à la sortie de la mêlée ou d'une touche pour le passer au *demi d'ouverture,* qui sert ou lance les trois-quarts. Au football, les trois demis (deux *demis ailes,* un *demi centre*) ont un double rôle offensif et défensif. Le demi centre, appelé aussi « arrière central », est plus spécialement chargé de distribuer le jeu à ses avants. Les demis ailes sont dits demi droit ou demi gauche selon la place qu'ils occupent sur le terrain.

DEMI-ACCULÉ, E adj. Mar. Se dit des varangues situées entre les varangues plates et les varangues acculées.

DEMI-AIGLE n. m. Aux Etats-Unis, pièce d'or de 5 dollars, au poids de 129 grains ou 8,359 g d'or à 900/1 000, et d'un diamètre de 22 mm. || Pl. *des* demi-aigles.

DEMI-AILE n. f. Aéron. Portion d'aile comprise entre le fuselage et l'extrémité de l'aile dite « bord marginal ». || Pl. *des* demi-ailes.

DEMI-BANDE n. f. Mécan. *Ressort à demi-bande,* ressort dont la tension n'équivaut qu'à la moitié de l'effort auquel il est susceptible de résister. || Pl. *des* demi-bandes.

DEMI-BAS n. m. invar. Bas court, s'arrêtant au-dessous du genou.

DEMI-BASTION n. m. Fortif. Ouvrage de fortification qui se compose d'un seul flanc et d'une seule face. || Pl. *des* demi-bastions.

DEMI-BATTERIE n. f. Mar. mil. La moitié avant ou arrière d'une batterie. (Il y avait sur les vaisseaux à voiles quatre demi-batteries : tribord avant, bâbord avant, tribord arrière, bâbord arrière.) || Pl. *des* demi-batteries.

DEMI-BEC n. m. Nom français de l'hémiramphe. || Pl. *des* demi-becs

DEMI-BOSSE n. f. Sculpture qui tient le milieu entre la ronde-bosse et le bas-relief : *Buste en demi-bosse.* || Pl. *des* demi-bosses.

DEMI-BOTTE n. f. Botte qui s'arrête à mi-jambe. || Pl. *des* demi-bottes.

DEMI-BOTTE n. f. Escr. Botte qui n'est pas poussée à fond. (Mouvement dont l'effet est plus avancé que l'appel ou la feinte, et moins avancé que la botte.) || Pl. *des* demi-bottes.

DEMI-BOUTEILLE n. f. Bouteille d'une capacité inférieure de moitié à celle de la bouteille entière. || Contenu de cette bouteille. || Pl. *des* demi-bouteilles.

DEMI-BRIGADE n. f. Nom donné par la Convention, en 1793, aux nouveaux régiments issus de l'amalgame et commandés alors par un *chef de brigade.* (Ce terme fut employé jusqu'en 1803.) [V. amalgame et régiment.] || Unité équivalente au régiment (commandée par un colonel), constituée par le groupement de plusieurs bataillons formant corps : *Une demi-brigade de chasseurs à pied.* || Pl. *des* demi-brigades.

DEMI-BRIQUE n. f. Céram. V. briqueton. || Pl. *des* demi-briques.

DEMI-CADENCE n. f. Mus. V. cadence.

DEMI-CADRATIN n. m. Imprim. Cadratin qui a pour épaisseur la moitié de sa force de corps. || Pl. *des* demi-cadratins.

DEMI-CANON n. m. Pièce d'artillerie, longue de 11 pieds, en usage jusqu'au XVIIIe s. || Pl. *des* demi-canons.

DEMI-CAPONNIÈRE n. f. Dans la fortification bastionnée, caponnière qui n'a de parapet que d'un seul côté. || Pl. *des* demi-caponnières.

DEMI-CASE n. f. Au jacquet, flèche sur laquelle il n'y a qu'une seule dame. || Pl. *des* demi-cases.

DEMI-CASTOR n. m. Feutre dans la fabrication duquel le poil de castor n'était employé qu'en dorure. (Vx.) || Pl. *des* demi-castors.
— Arg. Jadis, fille galante exerçant au Palais-Royal, de prix inférieur au *castor* et au *castor fin.*

DEMI-CEINT n. m. Archit. Colonne à moitié encastrée dans un mur. (V. demi-colonne.) || Pl. *des* demi-ceints.
— Mod. Ceinture en usage depuis le haut Moyen Age jusqu'au XVIIe s.
— Encycl. Mod. Du VIe au XIIIe s., le *demi-ceint* est une ceinture étroite, commune aux deux sexes. Depuis le XIVe, c'est une ceinture de femme, très lâche, en bisette ou en orfèvrerie; une chaînette permettait de l'élargir à volonté. Au XVIe s., elle commença de n'être plus portée que par les personnes de condition modeste, et au XVIIe, par les gens du peuple.

DEMI-CELLULE n. f. Electrochim. Electrode au contact d'un électrolyte. (Syn. hémi-cellule.) || Pl. *des* demi-cellules.

DEMI-CERCLE n. m. Math. Moitié d'un cercle, limitée par une demi-circonférence et un diamètre. (Se dit souvent, par abus, pour demi-circonférence.) || Nom que l'on donne quelquefois au graphomètre. || Pl. *des* demi-cercles.
— Escr. Sorte de parade, que l'on appelle également cercle.

DEMI-CHAÎNE n. f. Text. Degré de torsion intermédiaire entre la torsion courante des fils de trame et celle des fils de chaîne. || Pl. *des* demi-chaînes.

De' Micheli (Andrea), dit **il Vicentino,** peintre italien (Vicence 1539 - Venise ? v.

demi-bosse
médaillon d'une maison à Vienne (Isère)

demi-ceint
détail d'un tableau de Van Eyck

1617). Médiocre imitateur du Tintoret, il connut une grande vogue, laissa de nombreuses peintures à Venise (*Siège de Zara, Election de Baudouin de Constantinople, Entrée de Henri III à Venise, Bataille de Lépante*, au Palais ducal).

DEMI-CHEMISE n. f. Vêtement de toile à une seule manche, dont se servent les verriers pour leur travail. || Pl. *des* DEMI-CHEMISES.

DEMI-CIRCULAIRE adj. Anat. Se dit de trois conduits de l'oreille interne. (On dit aussi SEMI-CIRCULAIRE.)

— ENCYCL. Les *canaux demi-circulaires*, découverts par Fallope, font partie de l'oreille interne. Ce sont trois conduits membraneux, épousant la forme de trois canaux, creusés dans l'épaisseur du rocher (canaux demi-circulaires osseux). Ils sont disposés dans trois plans rectangulaires. Les canaux demi-circulaires sont l'organe du sens de position et de déplacement de la tête dans l'espace, dit sens de l'équilibration. (V. OREILLE et ÉQUILIBRE.)

demi-colonnes
façade de
Saint-Georges-le-Majeur
à Venise

DEMI-CLEF n. f. Nœud* fait du bout d'un cordage replié sur lui-même. || *Demi-clefs à capeler, demi-clefs renversées*, nœuds marins simples et aussi faciles et rapides à faire qu'à larguer.

DEMI-COLONNE n. f. Archit. Colonne engagée de la moitié de son diamètre dans un pilier ou un mur. || Pl. *des* DEMI-COLONNES.

DEMI-CONCAMÉRATION n. f. Archit. Forme d'une voûte qui s'arrête à moitié de la courbe. || Pl. *des* DEMI-CONCAMÉRATIONS.

DEMI-CONTRE n. m. Escr. Parade d'un dégagement ou d'un coup droit, qui consiste à décrire avec l'épée un demi-cercle au-dessous ou au-dessus de l'épée de l'adversaire, de façon à se trouver en opposition. || Pl. *des* DEMI-CONTRES.

DEMI-COURONNE n. f. (trad. de l'angl. *half-crown*). Pièce de monnaie anglaise dont la valeur est la moitié de celle d'une couronne, soit 2 shillings 6 pence. || Pl. *des* DEMI-COURONNES.

DEMI-CROIX n. m. invar. Nom par lequel on désignait, dans l'ordre de Malte, les oblats de l'ordre.

DEMI-CUIRASSE n. f. Cuirasse composée seulement d'un plastron. || Pl. *des* DEMI-CUIRASSES.

DEMI-DEUIL n. m. Vêtement de teintes peu voyantes et discrètes, que l'on porte après ou dans la dernière moitié du deuil. || Pl. *des* DEMI-DEUILS.

— Bot. Arbre de petites dimensions, de la famille des simarubacées (*Klainedoxa Gabonensis*), ne dépassant pas 15 m de hauteur de fût, que l'on trouve au Gabon et au Cameroun et dont le bois convient pour l'ébénisterie et le placage. (Le cœur et l'aubier de ce bois sont différenciés ; le cœur est noir et l'aubier est blanc jaunâtre.)

— Entom. Papillon diurne noir et blanc, commun en France. (Nom sc. : *Melanargia Galathea*. Famille des satyridés.)

DEMI-DIAMÈTRE n. m. Astron. *Correction de demi-diamètre*, correction qu'il faut faire, si l'on a observé un astre à diamètre apparent non négligeable, pour rapporter au centre de cet astre l'observation faite, plus commodément, sur un bord de l'astre (observation de hauteur, d'azimut, d'heure de passage, etc.). || Pl. *des* DEMI-DIAMÈTRES.

DEMI-DIEU n. m. Myth. Être immortel participant de la nature des dieux, comme les faunes, les nymphes, les satyres, etc. || Nom donné aux héros fils d'un dieu et d'une mortelle, ou bien d'un mortel et d'une déesse. || *Par extens.* Homme exceptionnel par son génie, sa gloire, par les honneurs qu'on lui rend : *Les grands hommes, héros ou penseurs — demi-dieux !* (Hugo). || Nom donné à des mortels déifiés.

— ENCYCL. Myth. L'esprit grec avait façonné la plupart des dieux à l'image de l'homme — ce qui facilita l'apothéose des grands hommes. On honora d'abord comme *demi-dieux* les héros que la légende faisait fils d'une divinité, puis les ancêtres des principales tribus ou familles, fondateurs des cités, guerriers ou rois, bienfaiteurs de l'humanité. Même à l'époque historique, nombre de personnages furent assimilés aux demi-dieux des temps héroïques. Ils étaient l'objet d'un culte. On honorait particulièrement le tombeau où reposait (ou était censé reposer) l'homme divinisé. Ce culte était ainsi apparenté à celui des morts. (V. HÉROS.)

DEMIDOFITE n. f. (de *Demidov* n. pr.). Substance minérale, résultant d'un mélange de chrysocolle et de phosphate de cuivre, qui recouvre la malachite de Nijne Taghil, dans la Sibérie ouralienne.

DEMI-DOUBLE adj. Se dit d'un verre à vitre un peu plus épais que le verre simple.

DEMI-DOUX adj. m. invar. Métall. Se dit de certains aciers ordinaires dont la teneur en carbone est comprise entre 0,20 et 0,30 p. 100 environ. (On dit aussi MI-DOUX.)

DEMIDOV ou **DEMIDOF**, famille russe, qui remonte au XVIIe s. et s'enrichit par l'exploitation des mines. Elle doit son origine à NIKITA ANTOUVIEV (1656-1725), maître de forges de Toula, qui établit en 1699 une usine métallurgique à Nevianskoïe (district d'Iekaterinenbourg). A la fin du règne de Pierre le Grand, il avait édifié quatre usines et possédait dans l'Oural plus d'entreprises que l'Etat ; il en avait en outre installé plusieurs en Sibérie. — Ses petits-fils PROKOPE (1710-1786) et NIKITA (1725-1789) furent de grands philanthropes. — PAVEL GREGORIEVITCH (1738-1821) constitua un musée minéralogique et fonda le jardin botanique de Moscou. — NIKOLAÏ NIKITITCH (Saint-Pétersbourg 1773 - Florence 1828) combattit contre les Turcs et pendant la campagne de Russie (1812). Fixé plus tard à Florence, il s'occupa d'économie politique et d'agriculture. — ANATOLE, prince de San-Donato, fils du précédent (Moscou 1812 - Paris 1870), fut d'abord attaché d'ambassade. Il épousa en 1840 une catholique, la princesse Mathilde, fille de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie. Il lui apporta une fortune considérable ; mais, d'une nature brutale, il fut un époux déplorable ; elle s'en sépara en 1846. Le reste de sa vie se passa en voyages.

DEMI-DROIT n. m. Amende fiscale fixée à la moitié du droit non déclaré dans les délais. || Pl. *des* DEMI-DROITS.

DEMI-DROITE n. f. Math. Droite ayant une extrémité fixée par un point, l'autre extrémité à l'infini. || Pl. *des* DEMI-DROITES.

DEMI-DUNETTE n. f. Mar. Surélévation du pont arrière d'un navire, entre le château central et la dunette proprement dite. || Pl. *des* DEMI-DUNETTES.

— ENCYCL. Sur les navires charbonniers du type « trois îles », les cales de l'arrière, du fait des lignes plus fines de l'arrière et de la présence du tunnel de l'arbre porte-hélice, ont une capacité moindre que celles de l'avant, ce qui, en cas de chargement occupant la totalité des cales, aurait pour conséquence de mettre le navire *sur le nez*. Pour augmenter la capacité des cales de l'arrière, on surélève le pont. A bord de certains grands voiliers de la fin du siècle dernier, il existait parfois une *demi-dunette* sur l'avant de la dunette, appelée *bermudienne*.

DEMI-DUR adj. m. Métall. Se dit de certains aciers ordinaires dont la teneur en carbone est comprise entre 0,30 et 0,40 p. 100 environ. || Pl. *des aciers* DEMI-DURS. (On dit aussi MI-DUR.)

DEMIE n. f. V. DEMI.

DÉMIELLER v. tr. Enlever le miel de la cire.

DEMI-FEUTRE n. m. Chapell. Nom donné au feutre composé de poils d'animaux et de laine. || Pl. *des* DEMI-FEUTRES.

DEMI-FIGURES (LE MAÎTRE DES), peintre hollandais (premier tiers du XVIe s.). Il a peint des bustes de femmes qui semblent être des portraits de contemporaines et représentent des sujets religieux ou mythologiques. Parmi sa production, signalons de nombreuses *Vierges à l'Enfant* (Amsterdam, Cologne, Leningrad, Strasbourg), la *Madeleine* (Louvre), *Lucrèce se poignardant* (Rome), *Vénus et l'Amour, Neptune et Thétis* (Berlin).

DEMI-FIN, E adj. Intermédiaire entre fin et gros.

— Bijout. Dont la matière est un alliage où la quantité de métal fin est réduite de moitié environ. || Pl. *des bijoux* DEMI-FINS.

DEMI-FINALE n. f. Epreuve mettant face à face deux ou plusieurs adversaires et dont le ou les vainqueurs auront accès à la finale. || Pl. *des* DEMI-FINALES

DEMI-FLEURON n. m. Nom des fleurs irrégulières des composées. || Pl. *des* DEMI-FLEURONS.

DEMI-FLORIN n. m. Pièce de monnaie valant la moitié d'un florin. || Pl. *des* DEMI-FLORINS.

DEMI-FLOSCULEUX, EUSE adj. Se dit des fleurs, ou plus précisément des capitules des composées, quand ils ne renferment que des demi-fleurons, comme chez le pissenlit, la chicorée, le salsifis. (On dit aussi SEMI-FLOSCULEUX, DEMI-FLEURONNÉ et LIGULIFLORE.)

DEMI-FOLLE n. f. Filet de pêche, plus petit que la « folle ». || Pl. *des* DEMI-FOLLES.

DEMI-FOND n. m. invar. Sports. Course de moyenne distance.

— ENCYCL. En athlétisme, les épreuves de *demi-fond* sont les courses de 800 m à 3 000 m. En cyclisme, le demi-fond est une épreuve de 100 km sur piste derrière entraîneur.

DEMI-FRÈRE n. m. Frère de père ou de mère seulement. (On dit plus précisément *frère* ou *sœur consanguins* dans le premier cas, *utérins* dans le second.) || Pl. *des* DEMI-FRÈRES.

DEMI-FUTAIE n. f. Bois dont les arbres ont de quarante à soixante ans d'âge. || Pl. *des* DEMI-FUTAIES.

DEMI-GLACE n. f. Moitié d'une glace (sorbet). || Pl. *des* DEMI-GLACES.

DEMIGNOT (Vittorio), tapissier italien (Turin 1671 - *id.* 1743). Tapissier de la cour de Savoie, il termina ses études en Flandre, vécut à Rome en 1715 et, de 1716 à 1737, fut au service de la cour de Toscane. En collaboration avec le Bernin, il exécuta, entre 1719 et 1730, une suite de quatre grandes tapisseries, *les Parties du monde*, d'après les dessins de Giovanni Sagrestani (musée des Offices). De 1738 à sa mort, il dirigea à Turin le nouvel atelier ducal de basse lisse. Son fils FRANCESCO lui succéda dans cette charge.

DEMI-GROS n. m. invar. Commerce qui tient le milieu entre la vente en gros et la vente au détail.

DEMI-GUINÉE n. f. Ancienne monnaie d'or d'Angleterre, valant la moitié d'une guinée, soit 10 shillings et demi. || Pl. *des* DEMI-GUINÉES.

DEMI-HEURE n. f. Moitié d'une heure. || Pl. *des* DEMI-HEURES. (V. DEMI.)

DEMI-HIATUS n. m. invar. Hiatus permis en poésie, et consistant dans la rencontre de deux voyelles séparées par un *h* aspiré ou par une élision. (Le mot lui-même en offre un exemple. En voici deux autres : *Le corbeau honteux et confus* (La Fontaine). *L'honneur est comme une île escarpée et sans bords* [Boileau].)

DEMI-HOLLANDE n. f. Autref., toile de lin blanche et assez fine, qui se fabriquait surtout en Picardie, à l'imitation des toiles de Hollande. || Pl. *des* DEMI-HOLLANDES.

DEMI-HUMEUR n. f. Technol. Chez les tanneurs, humidité modérée dont une peau est imprégnée. || Pl. *des* DEMI-HUMEURS.

DEMI-JOUR n. m. invar. Jour faible (par exemple, celui qui annonce le lever du soleil) : *Dans le calme et le demi-jour d'une petite chambre* [...] (A. Daudet).

DEMI-JOURNÉE n. f. Moitié d'une journée. || Pl. *des* DEMI-JOURNÉES.

DÉMILITARISATION n. f. Mesure de sûreté, inscrite dans un accord international ou un traité, qui interdit toute activité militaire (édification de fortifications, présence de troupes, etc.) dans une zone déterminée, dite *zone démilitarisée : La démilitarisation de la rive gauche du Rhin fut imposée à l'Allemagne par le traité de Versailles.*

DÉMILITARISER v. tr. Ôter le caractère militaire : *Après l'armistice de 1940, le Service géographique de l'armée fut démilitarisé.* || Dégarnir de troupes, procéder à la démilitarisation.

DE MILLE (Cecil Blount), cinéaste américain (Ashfield, Massachusetts, 1881 - Hollywood 1959). Il fut d'abord comédien, puis auteur dramatique, et tourna son premier film en 1912 : *The Squaw Man*. Il fonda avec Jesse Lasky la Jesse Lasky Feature Play Company, ancêtre de la Paramount. Il a tourné plus de soixante-dix films, qui, pour

Phot. Boudot-Lamotte.

la plupart, sont des œuvres à grand spectacle. Certaines reconstituent, dans le style de l'imagerie grandiose, des épisodes bibliques : *les Dix Commandements* (1923), *le Roi des rois* (1926), *le Signe de la croix* (1932), *Samson et Dalila* (1949), *les Dix Commandements*, nouvelle version (1956). Il est en outre le réalisateur de grandes reconstitutions historiques : *les Croisades* (1935), *les Flibustiers* (1937), *l'Odyssée du Dr Wassel* (1943), et d'une fresque sur les milieux du cirque : *Sous le plus grand chapiteau du monde* (1952). Mais son œuvre la plus importante, esthétiquement, reste *Forfaiture** (1915). — Sa nièce, AGNÈS, danseuse et chorégraphe (New York 1908), a composé plusieurs ballets (*Fall River Legend*) qui, tous, se déroulent dans le milieu, dans le rythme et d'après les coutumes américaines.

DEMI-LONGUE n. f. Phonét. Voyelle qui, recevant un accent secondaire, n'est que demi-allongée, alors que l'accent principal confère au phonème une longueur complète. ‖ Pl. *des* DEMI-LONGUES.

DEMI-LONGUEUR n. f. Signe phonétique (˙) indiquant qu'une voyelle est une demi-longue. ‖ Qualité propre d'une demi-longue. ‖ Pl. *des* DEMI-LONGUEURS.

DEMI-LOUIS n. m. invar. Pièce française de 10 francs, en or, du système de l'an XI, au poids de 3,225 8 g à 900/1 000. (V. LOUIS.)

DEMI-LUNE n. f. Archit. Ouvrage fortifié, en forme de demi-cercle. ‖ *Demi-lune d'eau,* ouvrage de forme demi-circulaire, élevé dans un jardin, orné de pilastres, de jets d'eau, de statues. ‖ Pl. *des* DEMI-LUNES.
— Ch. de f. Voie accessoire, aménagée à l'aide de deux aiguillages le long d'une voie de service, pour permettre l'évitement d'un ou de plusieurs véhicules.
— Fortif. Dehors ou ouvrage avancé d'une place en fortification bastionnée. (V. part. *encycl.*)
— Mobil. *Commode* ou *table en demi-lune,* de forme demi-circulaire (style Louis XVI).
— Technol. Outil de maçon, en forme de truelle à plaque arrondie, et qui sert à dégrader les joints ou à les lisser. ‖ Pièce de bois obtenue en enlevant, dans une grume de chêne, d'orme ou de cerisier, la planche passant par le cœur de l'arbre, ainsi que les deux dosses. ‖ Pièce de bois, en usage chez les tailleurs, pour presser les poches, les pinces et toute partie en forme du veston ou de la jaquette.
— Urban. Plan demi-circulaire auquel aboutissent plusieurs chemins, ou sur lequel on élève la façade d'un édifice, les murs ou les maisons qui bordent une place.
— ENCYCL. Fortif. Destinée à couvrir de sa masse la courtine et à donner des feux flanquants en avant des capitales des bastions (points faibles), la *demi-lune* était de forme demi-circulaire. Pagan, au XVIIe s., lui donna son tracé d'angle saillant. L'extension du rôle qu'on lui assigna par la suite (Vauban, Cormontaigne) conduisit à lui donner des formes complexes : demi-lune à lunette, à flancs, à tenailles, accornée, couronnée, qui en firent le dehors principal de la place, parfois aux dépens des feux des bastions*.

DEMI-MAIN n. f. Papet. Moitié d'une main de papier. ‖ Pl. *des* DEMI-MAINS.

DEMI-MAL n. m. *Fam.* Inconvénient moins grave que celui qu'on redoutait. ‖ Pl. *des* DEMI-MAUX.

DEMI-MEMBRANEUX adj. et n. m. invar. Anat. Se dit d'un muscle de la face postérieure de la cuisse.
— ENCYCL. Le *demi-membraneux* est un muscle mince, aplati, tendineux en haut, charnu en bas. Il s'insère en haut à l'ischion, descend à la partie interne de la face postérieure de la cuisse, puis au bord interne du creux poplité, pour se terminer par trois tendons (direct, réfléchi, récurrent), sur la tubérosité interne du tibia et la capsule de l'articulation du genou. Il est innervé par le grand sciatique ; il fléchit la jambe sur la cuisse.

DEMI-MESURE n. f. Mesure, disposition prise avec une prudence excessive ; mesure insuffisante et peu efficace : *Evitons les demi-mesures.*

DEMI-MÉTAL n. m. Chim. Nom qu'on donnait autrefois aux substances d'aspect métallique cassantes et non ductiles (arsenic, bismuth, antimoine). ‖ Pl. *des* DEMI-MÉTAUX.

DEMI-MÉTALLIQUE adj. Chim. Qui a le caractère des demi-métaux.

DEMI-MONDAINE n. f. Femme du demi-monde. ‖ Pl. *des* DEMI-MONDAINES.

DEMI-MONDE n. m. Mot créé par Alexandre Dumas fils, et ainsi défini par lui dans la préface de sa comédie *le Demi-Monde* : « *Etablissons donc ici, pour les dictionnaires à venir, que le demi-monde ne représente pas, comme on le croit, comme on l'imprime, la cohue des courtisanes, mais la classe des déclassés. Il est séparé des honnêtes femmes par le scandale public, des courtisanes par l'argent.* » (Mais l'usage a prévalu, malgré Dumas, de confondre sous cette dénomination femmes déclassées et femmes de mœurs vénales.)

Demi-Monde (LE), comédie d'A. Dumas fils (1855). Une femme de vie irrégulière, la baronne d'Ange, rêve d'épouser M. de Nanjac, riche gentilhomme, et y arriverait si l'habileté d'Olivier de Jalin ne déjouait ses intrigues. Le titre de cette comédie est entré dans l'usage courant pour désigner la classe des courtisanes, quoique la baronne d'Ange ne soit pas l'une d'elles.

DEMI-MORT, E adj. Mort à demi, presque mort : *Des hommes demi-morts de faim. Des femmes demi-mortes de froid.*

DEMI-MOT (À) loc. adv. Sans qu'il soit nécessaire de tout dire : *Entendre, comprendre à demi-mot.*

DÉMINAGE n. m. Opération ayant pour objet de débarrasser le sol, les eaux fluviales ou maritimes des engins explosifs qui y sont dissimulés. (V. MINE.)
— ENCYCL. Le *déminage* est une opération longue et dangereuse. En général, les démineurs ne connaissent pas les plans suivant lesquels ont été établis les *champs de mines.* Il leur faut donc d'abord en déterminer les éléments par la détection* des mines ou engins. L'enlèvement suit aussitôt la détection. Toutefois, pour les mines terrestres, l'emploi de chars démineurs permet de confondre en une seule opération la détection et l'enlèvement. C'est ainsi que le char *Scorpion,* grâce à un fléau rotatif monté à l'avant, détecte la mine en la faisant exploser. Quel que soit le moyen de détection employé, le déminage à la main d'un couloir de 15 m de largeur et de 100 à 200 m de profondeur demande environ une heure à une équipe d'une quarantaine d'hommes. Le déminage au char est plus rapide. Trois chars de front déblaient un couloir d'une dizaine de mètres de largeur et de 2 000 m de profondeur en une heure environ. En 1944-1945, 20 millions de mines ont été enlevées des régions côtières de l'ouest de la France. Le déminage maritime, ou dragage, est effectué par des bâtiments spéciaux, ou dragueurs*.

DEMI-NAPOLÉON n. m. Syn. de DEMI-LOUIS. ‖ Pl. *des* DEMI-NAPOLÉONS.

DÉMINER v. tr. Opérer le déminage.

DÉMINÉRALISATION n. f. Pathol. Elimination par les excreta d'une quantité de matières minérales, constitutives des tissus, supérieure à celle qu'apporte l'alimentation normale.
— ENCYCL. Ainsi que l'ont montré Gaube et Albert Robin, chaque tissu a sa dominante minérale propre, dont l'élimination en excès est le signe de sa destruction. A l'état de croissance, les tissus fixent plus de matières minérales qu'ils n'en éliminent par le jeu du fonctionnement ; à l'état adulte, ces deux quantités s'équilibrent ; mais si, pour une cause quelconque, le fonctionnement est troublé ou insuffisant, l'élimination l'emporte sur la fixation. C'est le cas ordinaire dans tous les états cachectiques et chez les personnes d'âge avancé. Dans les affections du système nerveux, le phosphore et le magnésium s'éliminent en grande quantité ; dans les maladies des os, ce sont surtout les sels de calcium, principalement sous forme de phosphates ; dans certaines infections, comme la tuberculose, ce sont aussi des sels calciques, des urates de sodium et de calcium ; dans les anémies, ce sont des dérivés ferriques (pigments), etc. Dans la grossesse normale, il y a toujours *déminéralisation* calco-magnésienne des tissus de la mère, mais cette déminéralisation n'est pas apparente dans l'urine parce que les matières minérales que perd la

déminage

mère sont utilisées en grande partie pour la formation des tissus de l'embryon.
Le rôle des matières minérales est important dans les phénomènes vitaux : équilibre des ions (calcium, sodium, potassium), formation des os (phosphate de calcium), formation de l'hémoglobine (fer), etc. On pare à la déminéralisation par l'administration de substances minérales correspondantes : phosphates et glycérophosphates, combinaisons organiques diverses, etc. Mais il faut savoir que l'assimilation, et par conséquent l'utilisation de ces substances artificielles est réduite, ce qui restreint la portée pratique de ces mesures thérapeutiques.

DÉMINÉRALISER v. tr. Faire perdre ses sels minéraux à : *La grossesse déminéralise.*

DÉMINEUR n. m. Celui qui travaille au déminage.

De minimis non curat praetor, mots lat. signif. *Le préteur ne s'occupe pas des affaires de minime importance,* sentence que l'on cite pour signifier qu'un homme dans une certaine situation n'a pas à s'occuper des vétilles.

DÉMION n. m. (lat. *dimidius,* demi). Anc. mesure de capacité pour les liquides, contenant à peu près une demi-chopine, soit un quart de litre. ‖ *Par extens.* Vase calibré de cette contenance : *Un démion d'étain.* (Expression des XVe et XVIe s.)

DEMI-ONCIAL, E, AUX adj. V. ONCIAL.

DEMI-ONDE n. f. En électromagnétisme, demi-période d'une grandeur alternative qui s'écoule entre deux passages successifs par zéro de la valeur de cette grandeur. (Entre ces deux points, la grandeur croît de zéro à une valeur maximale, puis décroît de cette valeur maximale à zéro. L'onde alternative comporte deux demi-ondes consécutives, l'une positive et l'autre négative.)
◆ Adj. inv. Radiotechn. *Antenne demi-onde,* antenne d'émission présentant un nœud de courant à ses extrémités et un ventre de courant au milieu. (Les antennes verticales demi-onde ont une hauteur sensiblement égale à la moitié de la longueur d'onde de l'émission. Ce dispositif est extrêmement efficace contre les effets du rayonnement indirect, auquel est dû le phénomène d'évanouissement des ondes, ou fading.)
— Opt. *Lame demi-onde,* V. LAME.

DEMI-OPALE n. f. Minér. Nom donné par Werner au quartz résinite, qui est terne, et plus particulièrement à celui dont la couleur est d'un blanc laiteux. ‖ Pl. *des* DEMI-OPALES.

DEMI-OSTADE ou **MIOSTADE** n. f. Tissu du genre des serges dites *ostades,* mais de contexture moins forte, qui se fabriquait dans le nord de la France dès le XVIe s. (Au XVIIIe s., la demi-ostade d'Amiens était particulièrement estimée.) ‖ Pl. *des* DEMI-OSTADES.

DEMI-PALIER n. m. Constr. Palier carré de la longueur des marches dans un escalier et situé entre deux étages. ‖ Pl. *des* DEMI-PALIERS.

DEMI-PAON [pɑ̃] n. m. Papillon, appelé aussi *sphinx ocellé.* (V. SPHINX et SMÉRINTHE.) ‖ Pl. *des* DEMI-PAONS.

DEMI-PARALLÈLE n. f. Amorce de parallèle (entre deux places d'armes), destinée au retranchement des troupes protégeant les travailleurs dans la guerre de siège. ‖ Pl. *des* DEMI-PARALLÈLES.

DEMI-PÂTE n. f. Pâte à papier à sa sortie de la machine à défiler. ‖ Pl. *des* DEMI-PÂTES.

demi-lune

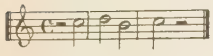

demi-pauses

DEMI-PAUSE n. f. Mus. Signe de durée qui indique un silence de deux temps, et qui se place sur la troisième ligne : *La durée de la demi-pause est invariablement égale à la valeur d'une blanche.* || Pl. *des* DEMI-PAUSES.

DEMI-PENSION n. f. Régime des élèves qui prennent le repas de midi dans un établissement scolaire et assistent à l'étude, après les classes de l'après-midi.

DEMI-PENSIONNAIRE n. Elève qui suit le régime de la demi-pension. || Pl. *des* DEMI-PENSIONNAIRES.

DEMI-PIÈCE n. f. La moitié d'une pièce de vin (tonneau de 110 litres environ) ou d'une pièce d'étoffe sortant de la fabrique. || Pl. *des* DEMI-PIÈCES.

DEMI-PIQUE n. f. Mil. Pique à manche raccourci, en usage chez les piquiers. (V. ESPONTON.) || Pl. *des* DEMI-PIQUES.

DEMI-PLACE n. f. Place payée à moitié prix. || Pl. *des* DEMI-PLACES.

DEMI-PLAN n. m. Portion de plan située d'un même côté d'une droite de ce plan. || Pl. *des* DEMI-PLANS.

demi-solde

DEMI-PRODUIT n. m. Produit déjà partiellement élaboré, qui sera travaillé à nouveau ou conditionné ultérieurement. || Pl. *des* DEMI-PRODUITS.

DEMI-QUART n. m. Moitié du quart (d'une livre). || Pl. *des* DEMI-QUARTS.
— Mar. Moitié de la division de la rose des vents appelée *quart*. (Antérieurement à la division en 360 degrés, la rose était divisée en 32 quarts, valant chacun 11°15'. Les demi-quarts étaient marqués d'un point entre les deux quarts voisins.)

DEMI-RELIURE n. f. Reliure* dans laquelle les plats ne sont pas recouverts de la même matière que le dos : *Dans une demi-reliure, le dos est généralement en peau et les plats en toile ou en papier.* (Cette reliure s'oppose à la *reliure pleine*, dans laquelle une seule matière recouvre la couverture.) || Pl. *des* DEMI-RELIURES.

DEMI-REVÊTEMENT n. m. Revêtement imaginé par Vauban pour certains bastions, et qu'on n'élevait pas au-delà du sol naturel, afin de le soustraire aux vues et aux coups. || Pl. *des* DEMI-REVÊTEMENTS.

DEMI-RONDE n. f. Lime plate d'un côté, et en arc de cercle de l'autre. || Pl. *des* DEMI-RONDES.

DEMI-ROSINE n. m. Ancienne monnaie d'or de Toscane. || Pl. *des* DEMI-ROSINES.

DEMI-RYDER [dɛr] n. m. Ancienne monnaie d'or de Hollande. || Pl. *des* DEMI-RYDERS.

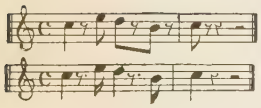

demi-soupirs

DEMI-SAISON n. f. *Vêtements de demi-saison*, vêtements moins chauds que les vêtements d'hiver, et que l'on porte au printemps et à l'automne.

DEMI-SANG n. invar. Race de chevaux provenant du croisement du pur-sang anglais ou du trotteur du Norfolk avec des juments françaises.
— Encycl. On peut considérer le cheval anglais *Young Rattler*, né en 1811 d'un pur-sang et d'une demi-sang anglais, comme le chef de race, avec ses descendants directs *Conquérant* et *Normand*. La consanguinité est grande chez les trotteurs, qui peuvent presque tous revendiquer le sang de *Fuchsia* et de *Elisa*. Citons pour l'histoire que des familles de trotteurs ont dans leur sang celui de l'*Allyrion*, cheval de selle de Marie-Antoinette. En 1867, *Modestie* couvrit le kilomètre en 1 mn 47 s ; en 1949, *Sammy* le courut en 1 mn 19 s, et depuis le record a été de nouveau battu. Cet écart rend inutile tout commentaire sur l'évolution de la race.

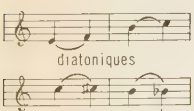

diatoniques

chromatiques

demi-tons

DEMI-SATIN n. m. Tissu de soie tramé de fil, en usage aux XVe et XVIe s. (rideaux, draperies, housses de chevaux). [On appelait *satins de Bruges* les demi-satins unis.]

DEMI-SAVANT n. m. Homme qui n'a qu'une médiocre culture intellectuelle. || Pl. *des* DEMI-SAVANTS.

DEMI-SEL n. m. invar. Fromage frais, salé à 2 p. 100. || *Pop.* Souteneur occasionnel.

DEMI-SETIER n. m. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui avait à Paris la même valeur que la demi-chopine, soit 0,233 litre environ. (A Paris, on a longtemps dit *un demi-setier* pour un « quart de litre ».) || Pl. *des* DEMI-SETIERS.

DEMI-SHILLING [ʃiliŋ] n. m. Pièce de monnaie anglaise, dont la valeur est la moitié du shilling, soit 6 pence. || Pl. *des* DEMI-SHILLINGS.

DEMI-SŒUR n. f. Sœur de père ou de mère seulement. (V. DEMI-FRÈRE.) || Pl. *des* DEMI-SŒURS.

DEMI-SOLDE n. f. Moitié de la solde, traitement d'un militaire en non-activité.
◆ N. m. *Par extens.* Officier placé dans la position de non-activité. (Cette expression fut presque exclusivement appliquée aux officiers de l'armée napoléonienne, réduits à la « demi-solde » par Louis XVIII en 1815.) || Pl. *des* DEMI-SOLDES.
— Encycl. Hist. mil. Au lendemain de Waterloo, de nombreux officiers impériaux (20 000) furent placés d'office en non-activité : le recensement de 1817 en dénombrait 15 639 ; celui de 1828, 3 500 seulement. Beaucoup d'entre eux, tout en conservant la nostalgie de leurs années de gloire, se rallièrent à la Restauration, et le contrôle sévère auquel ils furent d'abord soumis se relâcha à partir de 1824. Les *demi-soldes* purent alors se déplacer librement et cumuler leur solde avec un autre traitement. De 1817 à 1830, 5 000 d'entre eux furent réintégrés dans l'armée, 50 p. 100 redevinrent paysans. Certains se firent agronomes ou industriels, voyageurs, cabaretiers ou agents d'assurance, d'autres, instructeurs des troupes ottomanes ou sud-américaines. Un petit nombre (un millier peut-être, se révoltèrent et vécurent en marge de la société. Ce sont eux dont la propagande bonapartiste, puis la légende s'emparèrent. Peintres et romanciers ont fixé leur silhouette et conté leurs démêlés avec les « ultras ». Bien que la révolution de 1830 se fut faite sans eux, les demi-soldes profitèrent de la monarchie de Juillet, qui leur prodigua emplois et honneurs. (→ Biblio.)

DEMI-SOMMEIL n. m. Etat intermédiaire entre la veille et le sommeil. || Pl. *des* DEMI-SOMMEILS.

DEMI-SONNERIE n. f. Montre ou pendule à répétition, qui ne sonne que les quarts. || Pl. *des* DEMI-SONNERIES.

DEMI-SOUPIR n. m. Mus. Silence équivalent à la moitié d'un soupir : *La durée du demi-soupir est égale à la valeur d'une croche.* || Signe qui l'indique. (Le demi-soupir, dont la forme rappelle assez celle du chiffre arabe 7, peut être suivi d'un point, qui augmente sa valeur de moitié, ou de deux points, qui augmentent sa valeur de moitié plus un quart.) || Pl. *des* DEMI-SOUPIRS.

DEMI-SOUVERAIN n. m. Pièce d'or anglaise, valant la moitié d'une livre sterling, soit 10 shillings. || Pl. *des* DEMI-SOUVERAINS.

demi-sang

DÉMISSION n. f. (lat. *demissio*, action d'abaisser). Action de se démettre d'une fonction ; acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre : *Donner sa démission. Une lettre de démission.* || *Fig.* Faillite, incapacité de remplir sa mission : *De tels incidents consacrent la démission de notre société.*
— Dr. admin. Acte par lequel un agent administratif nommé ou élu fait connaître sa volonté non équivoque d'abandonner sa charge ou ses fonctions. (En principe, la démission ne produit d'effet qu'après son acceptation ; la démission du fonctionnaire doit être acceptée par l'autorité compétente pour prononcer la nomination.)
— Dr. anc. *Démission de biens*, genre de disposition à titre gratuit par laquelle une personne se dépouillait immédiatement de la totalité de ses biens pour en faire profiter par anticipation ses héritiers.
— Encycl. Dr. anc. La *démission de biens* était le plus souvent le fait du père en faveur de ses enfants. Primitivement, elle équivalait à une sorte de mort civile ; l'ascendant vivant avec ses enfants était réduit à une situation inférieure, ne pouvait acquérir de nouveaux biens ni contracter de nouvelles dettes. Plus tard, il perdit ses biens, mais conserva sa capacité ; il put donc avoir des biens à venir et des dettes futures. De là la nécessité d'un règlement à son décès. Le nom de « démission de biens » a disparu dans le Code civil, mais l'institution s'y retrouve confondue avec le partage* d'ascendants.
— Mil. *Démission des officiers.* La démission acceptée par le chef de l'Etat est l'une des causes prévues par la loi du 19 mai 1834 (statut des officiers) pour la perte du grade. Mais le chef de l'Etat ou du gouvernement a, en France, un pouvoir discrétionnaire (contre lequel ne s'exerce aucun recours) d'accepter ou de refuser la démission d'un officier. Les officiers d'active démissionnaires peuvent, sur leur demande, être admis avec leur grade dans les réserves, sans que cette nomination constitue pour eux un droit formel.

DÉMISSIONNAIRE adj. et n. Qui a donné sa démission : *Ministre démissionnaire.*

DÉMISSIONNER v. intr. Donner sa démission.
◆ V. tr. Obliger quelqu'un à donner sa démission.

DEMI-TEINTE n. f. Peint. et Grav. Partie qui n'est ni dans l'ombre ni dans la lumière ; ombre claire : *Les demi-teintes ménagent le passage de l'ombre à la lumière.*

DEMI-TENDINEUX adj. et n. m. invar. Se dit d'un muscle situé à la face postérieure de la cuisse.
— Encycl. Le *demi-tendineux* est un muscle fusiforme, charnu en haut, tendineux en bas. Il s'insère en haut à l'ischion, descend à la face postérieure de la cuisse, en arrière du demi-membraneux, puis au bord interne du creux poplité, et se termine à la partie supérieure de la face interne du tibia, où il entre dans la constitution de la « patte d'oie ». Il est innervé par le grand sciatique ; il fléchit la jambe sur la cuisse.

DEMI-TIGE n. f. Arbre fruitier dont la charpente s'élève sur une tige haute de 1,20 m à 1,40 m, intermédiaire entre la haute tige et la basse tige. || Pl. *des* DEMI-TIGES.

DEMI-TOMAN n. m. Ancienne monnaie persane d'or, sous-multiple du toman. || Pl. *des* DEMI-TOMANS.

DEMI-TON n. m. Mus. Valeur de la moitié d'un ton.
— Encycl. Les *demi-tons* sont ou *diatoniques* ou *chromatiques*. Le demi-ton diatonique se trouve placé entre deux notes n'ayant pas le même nom, donc d'un degré à un autre. Le demi-ton chromatique se trouve placé entre deux notes de même nom, mais dont l'une est altérée par un dièse ou par un bémol, donc d'un degré au même degré altéré. Selon les systèmes employés (de Pythagore, de Holder, tempéré de Zarlino), les expressions numériques du demi-ton diatonique et du demi-ton chromatique varient. Pour le système de Pythagore, on emploie les mots *limma* et *apotome*.

DEMI-TONNEAU n. m. Figure de voltige aérienne, dans laquelle l'avion passe sur le dos, en tournant autour de l'axe du fuselage. || Pl. *des* DEMI-TONNEAUX.

DEMI-TOUR n. m. Mar. Position de deux chaînes d'ancres qui, après l'évitage d'un navire affourché, se trouvent passer l'une au-dessus de l'autre, en se croisant. || Pl. *des* DEMI-TOURS.
— Mil. Mouvement d'ordre serré exécuté par une troupe, soit de pied ferme (au commandement : *Demi-tour, droite !*) pour se placer face à la direction opposée, soit en marche (au commandement : *Demi-tour à droite ! Marche !*) pour conduire son mouvement dans une direction opposée.
◆ Adj. invar. Constr. *Pêne demi-tour*, pêne en biseau, maintenu en place par un ressort, et que la clef chasse en ne faisant qu'un demi-tour.

Phot. de la Fosse-Davy.

DÉMIURGE n. m. (gr. *dêmiourgos*, artisan). Philos. Nom du Dieu créateur des platoniciens.

— ENCYCL. Le mot *démiurge*, qui signifie « ouvrier, artisan, architecte », se rencontre pour la première fois dans la philosophie platonicienne. Il y désigne Dieu, en tant qu'ordonnateur suprême du monde. Le Dieu qui, dans le *Timée*, sépare la lumière des ténèbres est le même qui, dans le *Parménide*, est le soleil des intelligences. Le mot de « démiurge » reparaît dans le néo-platonisme ; mais il y désigne un principe distinct de l'Un et du *Noûs* (Intelligence), et qui, sous le nom d'*âme universelle*, organise le monde des créatures sensibles. Le démiurge se retrouve chez les gnostiques. Selon Valentin, il est la dernière émanation de l'Etre primordial, *Bythos* (ou l'*Abîme*) ; il n'est, par sa nature, ni esprit ni matière, mais tient de l'un et de l'autre. Tous les gnostiques regardent la Divinité de l'Ancien Testament comme le démiurge, et envisagent le judaïsme comme sa révélation ; mais les uns considèrent le démiurge comme un être bon, et les autres comme un être malfaisant.

DÉMIURGIE n. f. Activité propre au démiurge : *La démiurgie du « Timée »*.

DÉMIURGIQUE adj. Relatif au démiurge.

DEMI-VIERGE n. f. Jeune fille qui est encore vierge au sens rigoureusement physiologique du mot, mais que des flirts audacieux ont cependant défloré moralement. (Mot créé par Marcel Prévost. V. art. suiv.) || Pl. *des* DEMI-VIERGES.

Demi-Vierges (LES), roman de Marcel Prévost (1894). Maud de Rouvre a gardé de la jeune fille juste ce qu'A. Dumas fils appelait le *capital ;* tout le reste, elle l'a prodigué à Julien de Suberceaux, qui est follement épris d'elle. Comment la sensualité et l'ambition se combattent en elle, et parmi tout un groupe de « demi-vierges » qui l'entourent, tel est le sujet de se scabreux roman « fin de siècle », dont l'auteur a tiré une comédie (1895).

DEMI-VOL n. m. Hérald. Meuble qui représente une aile d'oiseau. || Pl. *des* DEMI-VOLS.

DEMI-VOLÉE n. f. Attaque de la balle ou du ballon juste au moment où ils quittent le sol après le rebond. || Pl. *des* DEMI-VOLÉES.

DEMI-VOLTE n. f. Equit. Changement de main qui s'opère en faisant faire au cheval un demi-cercle suivi d'une diagonale le ramenant sur la piste à la main opposée. || Pl. *des* DEMI-VOLTES.

DEMI-WATT adj. invar. Electr. *Ampoule demi-watt*, lampe à incandescence consommant environ un demi-watt par bougie. (Les ampoules demi-watt comportent une atmosphère gazeuse à pression réduite [azote, argon], qui permet l'emploi d'une température plus élevée que dans le vide, sans risque de dégradation du filament.)

DÉMIXTION n. f. Physiq. Solubilité partielle et réciproque d'un liquide dans un autre.

DEMMIN, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Neubrandenburg), sur la Peene, au S.-O. de Greifswald ; 17 100 hab. Vieux remparts ; église du XVIe s. Sucreries. Brasseries.

DEMNAT, loc. du Maroc (prov. de Marrakech), au pied du Haut-Atlas central ; 6 300 hab. La localité est entourée de belles cultures et d'oliviales. Centre artisanal. Importante communauté de Juifs.

DÉMOBILISATION n. f. Acte par lequel l'autorité militaire libère du service et renvoie dans leurs foyers les réservistes qui ont été mobilisés.

DÉMOBILISER v. tr. Procéder à la démobilisation de : *Démobiliser une classe*.

DÉMOCÈDE, en gr. **Dêmokêdês**, médecin grec du VIe s. av. J.-C. Né à Crotone, il alla à Athènes, puis à Samos, auprès de Polycrate ; il suivit ensuite Darios, roi des Perses, et opéra à la Cour nombre de guérisons. Il revint enfin à Crotone, où il épousa une fille du célèbre athlète Milon.

DÉMOCHARÈS ou **DÊMOKHARÊS**, orateur et historien d'Athènes (v. 355-350 av. J.-C.-apr. 280). Neveu de Démosthène, il fut l'un des chefs du parti des patriotes, remplit d'importantes fonctions et joua surtout un rôle au temps de Démétrios Poliorcète. Il fut exilé par celui-ci en raison de son caractère indépendant. Il avait écrit une histoire rhétorique de son temps, fortement imprégnée de nationalisme.

DÉMOCHARÈS (Antoine DE MOUCHY, dit). V. MOUCHY.

DÉMOCRATE n. et adj. Partisan de la démocratie, des idées démocratiques : *Qu'est-ce donc qu'un démocrate, je vous prie? C'est là un mot vague, banal, sans acception précise, un mot en caoutchouc.* [...] *Tout le monde se prétend démocrate, surtout les aristocrates* (Blanqui). || Aux Etats-Unis d'Amérique, membre du parti démocrate. || *Social-démocrate*, v. ce mot.

démocrate (PARTI RÉPUBLICAIN), nom officiel du premier parti démocrate américain. Les débats constitutionnels de 1787 font apparaître, face aux fédéralistes, un courant républicain organisé en parti en 1792. Politiquement, le mouvement s'en tient à une interprétation restrictive du pacte fédéral, soucieux d'assurer l'autonomie des petits Etats du Sud, dont il est alors l'expression. Socialement, il rallie l'adhésion des petits fermiers, des pionniers de l'Ouest, également débiteurs de l'étroite oligarchie financière et commerçante des villes du Nord-Est. Sommaire, mais efficace, son idéologie célèbre les républiques antiques, la Révolution française et l'égalité sociale. Aussi les républicains critiquent-ils la gestion fédéraliste, sa complaisance à l'égard de l'Angleterre, son hostilité envers la France.

Vainqueur aux élections de 1800 sous la conduite de Jefferson, ce parti s'empare de la présidence (Jefferson [1801-1809], Madison [1809-1817], Monroe [1817-1825], J. Q. Adams [1825-1829]). Au pouvoir, sa politique diffère peu de celle de ses adversaires : conflit avec la France précédant l'achat de la Louisiane (1800-1802), politique belliqueuse (seconde guerre de l'Indépendance : 1812-1814), recrutement aristocratique des chefs du mouvement, affirmation de la prérogative du gouvernement fédéral au fur et à mesure de la progression vers l'Ouest. L' « ère des bons sentiments » matérialise l'affaiblissement du dynamisme républicain.

Après le triomphe de Jackson et du second parti démocrate (1829), le courant républicain se désagrège et des organismes politiques nouveaux se constituent : le parti républicain national (1832), devenu le parti whig (1834), dirigé par le dissident démocrate Henry Clay, le parti républicain américain (1841), les mouvements des « Free Soilers » (1848), des « Know nothing » (1850). La filiation de ces groupes avec l'ancien courant républicain est de plus en plus incertaine, en dépit de leurs appellations. Du moins, réunis dans une commune opposition à la gestion démocrate, fourniront-ils au nouveau parti républicain une partie de ses éléments.

démocrate (PARTI), l'un des deux grands partis qui dominent la vie politique des Etats-Unis. Il reprend les idéaux du parti républicain démocrate de Jefferson, dont le dynamisme est alors affaibli, et dont la politique déçoit les ouvriers du Nord-Est et les petits fermiers de l'Ouest (débiteurs de la banque d'Etat créée en 1790), ainsi que les planteurs du Sud, esclavagistes et libre-échangistes.

L'élection du général Andrew Jackson à la présidence (1828) et son installation turbulente à la Maison-Blanche (4 mars 1829) marquent aux Etats-Unis la fin de la « république des notables » et l'irruption dans la vie américaine, avec le parti démocrate, d'un nouveau style politique. Aux origines de ce parti, on trouve la scission du parti républicain en 1832, dont de jeunes membres (Benton, Buchanan) prônent alors — dans l'indignation consécutive au premier échec de Jackson à la présidence (1824) — une réforme du mode d'élection du président, l'installation aux postes administratifs des partisans du parti vainqueur, la propriété du peuple sur toutes les terres. Les démocrates au pouvoir, suivant leur mot d'ordre électoral : « Aux vainqueurs les dépouilles ! » inaugurent le *spoils system*, après que la loi Crawford (1824) eut limité à quatre ans la durée des fonctions : 2 000 fonctionnaires sont ainsi chassés et remplacés ; l'intérêt, dès lors, ira croissant pour les consultations électorales. « A bas le Caucus ! » avait été un autre « slogan » démocrate ; vainqueurs, les démocrates substituent au Caucus — comité restreint de politiciens sénateurs et représentants chargé de désigner les candidats du parti à la présidence — la Convention nationale des délégués élus du parti. Pour remplir ces charges nouvelles, le parti devient un organisme puissant et complexe. Les contemporains furent sensibles au renouvellement de la vie politique américaine, appréciée alors par Tocqueville (*De la démocratie en Amérique*), par Mark Twain (*Huckleberry Finn*). Les démocrates restent au pouvoir de 1829 à 1860 presque sans interruption. Mais la coalition sociale hétéroclite qui y porta Jackson en 1828 s'effrite progressivement ; Jackson s'aliène une partie des planteurs en repoussant la politique des bas tarifs préconisée par Calhoun ; la suppression de la Banque fédérale (1833) précipite une crise (1837) qui frappe de nombreux fermiers, électeurs démocrates. Dès 1841, le nouveau parti whig porte son candidat à la présidence. Retrouvant cette magistrature en 1845, mais manquant de chefs de valeur, le parti démocrate affronte, divisé, les élections de 1860, où il est vaincu par Lincoln. Si l'on excepte les élections de Cleveland (1885-1889, 1893-1897) et de Wilson (1913-1920), les démocrates ne se réinstalleront durablement au pouvoir qu'en 1933.

Au cours de cette période de semi-retraite, les démocrates s'implantent solidement dans le Sud, *Solid South*, d'autant que, dans l'opposition durant la guerre de Sécession, ils y sont moins compromis. Dans l'Ouest, en dépit des brillantes campagnes pour l'abaissement des tarifs et le maintien du bimétallisme (candidat démocrate Bryan, 1896), ils ne peuvent abattre l'influence républicaine ni confisquer à leur profit le mécontentement agraire, qui s'exprime par des mouvements sporadiques (Greenbackers) ou des groupements autonomes (Grangers), voire dans le succès relatif de tiers partis : « populistes ». Du moins, le parti puise de nouvelles forces dans les masses ouvrières et les immigrants, au fur et à mesure de l'industrialisation et du peuplement de l'Union : après avoir misé sur la population aux prises avec les difficultés de la « frontière », les démocrates — ce problème résolu — s'appuient sur de nouvelles couches sociales dynamiques.

Wilson est élu à la présidence en 1913 ; les démocrates élargissent les cadres de la vie politique américaine : impôt fédéral sur le revenu (16e amendement), élection des sénateurs au suffrage universel (17e amendement, 1913), droit de vote accordé aux femmes (19e amendement, 1920). Comme en 1913, les démocrates retrouvent le pouvoir en 1932 à la faveur de la division des républicains ; mais cette fois, ils y sont portés par un formidable raz de marée consécutif à la faillite du libéralisme et de l'isolationnisme chers aux républicains ; dès 1930, une majorité démocrate siège à la Chambre des représentants. F. D. Roosevelt a su grouper autour des suffrages du « Solid South » les voix de l'électorat noir, des farmers inquiets de la crise, des masses ouvrières, que ramènera bientôt à l'action politique le jeune « Congress of Industrial Organizations » (1936), et celles des immigrants récents. Du 9 mars au 16 juin 1933, la politique de *New Deal* bouleverse la vie américaine, imposant définitivement la prérogative fédérale et la médiation de l'Etat en matière économique et sociale, face au particularisme et au libéralisme total défendus par les républicains. Réélu à une écrasante majorité (nov. 1936), F. D. Roosevelt rompt avec l'isolationnisme et, une troisième fois élu (1940), fait approuver l'entrée en guerre des Etats-Unis (8 déc. 1941), réalisant à ce point l'union des Américains qu'il est réélu (1944). A sa mort (12 avr. 1945), le vice-président démocrate H. Truman lui succède, réélu en 1948. En 1952, le démocrate A. Stevenson échoue devant la candidature républicaine prestigieuse du général Eisenhower, de nouveau président des Etats-Unis en 1956. Mais, en 1960, c'est un démocrate, John Kennedy, qui est élu à la présidence. En 1964, le démocrate Lyndon Johnson l'emporte également sur le candidat républicain Goldwater, mais, cette fois, avec une très large avance.

L'expérience européenne des partis politiques permet difficilement de comprendre le fonctionnement de leurs homonymes américains.

parti **démocrate**

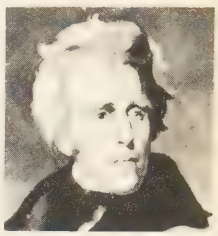
A. Jackson

Cleveland

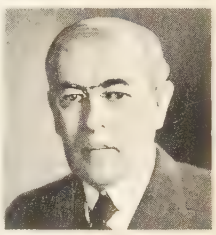
Wilson

F. D. Roosevelt

Truman

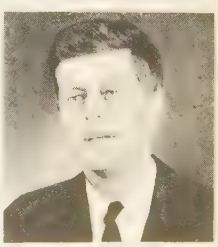
Kennedy

Phot. X, U. S. I. S.

démocratie
assemblée législérante en plein air à Glaris (Suisse)

Comme les républicains, les démocrates acceptent la loi de la majorité, respectent les minorités politiques, prônent le respect de la loi et non de la force, l'individualisme, la réussite économique, la *free enterprise*, le caractère sacré de la propriété privée. Le parti n'est pas « géographiquement » homogène : depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il a enlevé certaines forteresses républicaines de l'Ouest agricole ; Iowa et Wisconsin votèrent démocrate en 1948, au grand étonnement du candidat républicain Th. Dewey. Socialement, il s'appuie tant sur le Sud conservateur que sur le Nord ouvrier, en raison des étapes historiques de son développement. Aux yeux des Américains pourtant, surtout depuis le *New Deal*, la conviction s'est établie que le parti représente les petites gens et la « jeune Amérique » : Irlandais, Juifs, Français, Italiens, Slaves, dont beaucoup sont catholiques et ouvriers ; en somme, la partie socialement la moins favorisée du peuple — exception faite du Sud ; de là le renom de « libéralisme » du parti, de refuge des intérêts ouvriers, et aussi le procès de démagogie qui lui est fait par les républicains (le parti s'opposa à la prohibition), aux yeux desquels les chefs démocrates sont plus politiciens que réalisateurs. L'appui ouvrier est indiscutable : ouvriers, artistes, syndicats finançant les campagnes électorales du parti (plusieurs millions de dollars versés en 1948 par le C. I. O.), puisque la pratique des cotisations n'existe pas.

L'organisation du parti est souple. Dès l'ère de Jackson était apparue la toute-puissance de la « machine » et de ses agents électoraux : les *bosses*. De nos jours, l'organisme de base est la circonscription électorale d'arrondissement (*precinct*), où travaille un comité du parti, dévoué et militant (plusieurs dizaines de milliers de comités d'arrondissement) ; environ 3 000 comités de villes, de districts se superposent aux comités d'arrondissement ; enfin, dans chaque Etat, existe un comité, en rapport direct avec le comité national. Celui-ci (une centaine de membres) nomme un bureau permanent : le président assisté d'un comité exécutif. Ce bureau exerce une activité politique incessante : entre 1929 et 1932, Charles Michelson, attaché de presse au comité exécutif démocrate, se consacra à la critique de la gestion du président Hoover. Le parti, par des élections intérieures, désigne une convention nationale (environ 1 200 délégués) chargée de désigner le candidat à la présidence de l'Union selon la règle des deux tiers adoptée dès 1832-1836, et d'élaborer la plate-forme électorale du parti pour la campagne.

DÉMOCRATE-CHRÉTIEN, ENNE adj. et n. Qui appartient à la démocratie chrétienne.

démocrate-chrétien italien (PARTI), parti italien se réclamant des principes de la démocratie chrétienne. Depuis l'occupation de Rome par l'Italie royale en 1870, la consigne donnée par les papes aux catholiques italiens avait été de ne prendre aucune part, ni comme candidats ni comme électeurs, à la vie publique (*non expedit*), sauf sur le terrain municipal. Cette consigne n'était pas suivie par toute l'aristocratie de tradition royaliste, mais elle était observée en général dans la classe moyenne et les milieux populaires demeurés chrétiens. Au début du XXe s., elle commence à fléchir sans bruit. Quelques militants catholiques sont tacitement autorisés par le Saint-Siège à devenir des « catholiques députés », mais non à former un groupe de « députés catholiques ». Ils sont déjà une vingtaine en 1909. Le mouvement s'amplifie en 1913 avec l'introduction du suffrage presque universel masculin. Le chef d'une organisation électorale rattachée à l'Action catholique conclut même des accords officieux avec un nombre très important de candidats modérés, qui s'engagent à défendre certaines positions du programme catholique, notamment le maintien de l'enseignement religieux à l'école publique et le refus de toute loi autorisant le divorce, contre la promesse d'obtenir les voix catholiques. En 1919, enfin, à peine terminée la guerre européenne, surgit, avec l'autorisation du Vatican, le parti populaire italien (*Partito popolare italiano*, P. P. I.), qui d'emblée réussit à faire élire 100 députés et devient l'axe de toute majorité constitutionnelle. L'un de ses soucis majeurs sera celui d'obtenir la reconnaissance légale des puissants syndicats de travailleurs chrétiens, qui forment les assises de sa force électorale ; mais le parti ne prend aucune étiquette confessionnelle, et son programme prône une foule de réformes, telles que la décentralisation administrative et la réduction des armements, qui n'ont aucune couleur religieuse. Il s'établit solidement dans tout le pays, accroît encore ses effectifs parlementaires aux élections brusquées de 1921 et compte des ministres dans tous les cabinets qui se succèdent jusqu'à l'établissement du régime fasciste.

Une crise se produit à l'intérieur du P. P. I. au début de la période fasciste. Son aile droite incline à collaborer avec Mussolini. Elle en obtiendra quelques fauteuils de sénateurs et quelques charges honorifiques. Mais la grande majorité du parti, derrière son secrétaire général, Don Sturzo, rejette absolument les principes du régime et, après l'assassinat de Matteotti, se révèle composée d'adversaires irréconciliables du fascisme. Quelques-uns s'expatrient avec Don Sturzo, qui passe en Angleterre ; le plus grand nombre rentrent dans la vie privée et se voient contraints d'abandonner toute activité politique jusqu'à la chute du régime, en 1943. A ce moment resurgissent de la clandestinité plusieurs des anciens leaders, et en premier lieu De Gasperi, épaulé par une nouvelle génération.

● Le parti démocrate-chrétien (*Partito della Democrazia cristiana*, P. D. C.). Celui-ci se prononce, en 1946, en faveur de la République et, la même année, se classe au premier rang des nouvelles formations politiques avec 35,2 p. 100 des suffrages exprimés et plus de 8 millions de voix. Deux ans plus tard, le P. D. C. obtient à la Chambre la majorité absolue et y fait entrer près de 300 députés. De Gasperi, président du Conseil pratiquement inamovible désormais, tient à associer à ses ministères successifs les représentants de certains partis minoritaires : socialistes réformistes de Saragat, républicains historiques de tradition mazzinienne, et libéraux. Avec eux, il opposa une barrière infrangible à la coalition d'extrême gauche dominée par les communistes, bien que la démocratie chrétienne ait gouverné avec eux au lendemain de la Libération, jusqu'en 1947, et obtenu ainsi la ratification d'un traité de paix très dur, contre lequel s'insurgeait une partie de l'opinion publique ; il fit voter également une nouvelle Constitution, qui entérina les accords du Latran, assortis d'un concordat accordant de grands avantages à l'Eglise. Maîtres du pouvoir, les démocrates-chrétiens se sont attelés à une réforme agraire qui se caractérise par la fragmentation, au profit de paysans pauvres, de nombreux grands et moyens domaines en Italie centrale et méridionale ; à la lutte contre le chômage par d'amples investissements industriels et édilitaires ; à l'exploitation des nouvelles richesses minérales découvertes dans la vallée du Pô (gaz méthane) et à la recherche de nouveaux marchés extérieurs compensant les colonies perdues en Afrique et les restrictions à l'émigration en Amérique du Nord. En politique extérieure, les démocrates-chrétiens se sont montrés de très loyaux partenaires au sein de l'O.T.A.N. et des partisans convaincus de l'Europe des Six et du marché commun.

démocrate-populaire (PARTI) [P. D. P.], parti français se réclamant des principes de la démocratie* chrétienne, fondé à Paris, le 15 novembre 1924, par Auguste Champetier de Ribes. Il eut pour organe *le Petit Démocrate*, créé par Robert Cornilleau ; le groupe parlementaire du P. D. P. ne compta jamais plus de 19 membres. Durant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux démocrates populaires participèrent à la Résistance à la suite de l'un d'entre eux, Georges Bidault. A la Libération, Champetier de Ribes fut élu président du Conseil de la République ; mais le P. D. P. disparut pour faire place à un mouvement plus large, le Mouvement* républicain populaire (M. R. P.).

DÉMOCRATIE n. f. (gr. *dêmokratia* ; de *dêmos*, peuple, et *kratos*, autorité). Gouvernement du peuple par lui-même. ‖ Prépondérance du pouvoir populaire dans un gouvernement quelconque, ou contrôle de ce gouvernement par le peuple. ‖ *Démocratie chrétienne*, mouvement tendant à concilier les impératifs de la foi et de la morale chrétienne et les principes démocratiques. (V. part. *encycl.*) ‖ *Démocraties populaires*, nom parfois donné aux républiques démocratiques instituées, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sur le modèle de l'U. R. S. S., dans divers pays (Albanie, République démocratique allemande, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Chine, Corée du Nord, Viêt-nam du Nord). [V. part. *encycl.*] — ★ *peuple, constitution, parlement, droits de l'homme, suffrage universel, libéralisme, démagogie*.

— ENCYCL. ● *Les démocraties antiques.* Le mot apparaît en Grèce pour désigner, à l'origine, beaucoup plus une conception politique défendue par un parti qu'un certain type d'organisation de l'Etat : le parti « démocratique » s'opposant au parti « aristocratique » en place, c'est-à-dire à la concentration du pouvoir entre les mains des grandes familles (v. ARISTOCRATIE). Il est dès lors parfaitement logique que le triomphe de la démocratie pût être marqué parfois par l'accession au pouvoir de « démagogues », c'est-à-dire de meneurs peu nombreux.

Les petites dimensions et la faible population des cités grecques, la proportion réduite des habitants formant le « peuple » expliquent la possibilité d'une démocratie directe, c'est-à-dire l'existence d'une Assemblée du peuple où siègent tous les citoyens. Cette assemblée est le symbole même du gouvernement populaire, mais est assistée d'autres institutions représentatives (assemblées et magistrats élus par le peuple ou tirés au sort en son sein).

D'autre part, le « peuple » tel que le conçoivent les Grecs ne comprend pas l'ensemble de la population, ni même la totalité des hommes adultes : le « peuple », c'est l'ensemble des citoyens*, notion éminemment restrictive, rejetant les esclaves, les étrangers domiciliés (métèques) et ceux qui leur sont assimilés, tels les habitants dont un seul des parents a la citoyenneté.

De tout cela, il ressort qu'il n'existe pas, en droit, de différence réelle entre le système athénien, considéré souvent comme le type même d'un régime démocratique, et le système spartiate, dénoncé déjà par les Athéniens comme aristocratique.

Les pouvoirs que détiennent les Lacédémoniens proprement dits sont aussi larges, et sans doute plus, que ceux des citoyens d'Athènes. C'est le même esprit qui a privé de droits politiques les hilotes et les périèques à Sparte, les esclaves et les métèques à Athènes ; la différence réside donc dans l'assise plus ou moins large du corps des citoyens, oscillant autour de 40 000 personnes à Athènes, tandis qu'à Sparte, faute de renouvellement, il s'est réduit progressivement à quelques centaines ; un autre élément d'opposition entre les deux cités réside dans leurs modes de gouvernement.

Pour distinguer la démocratie d'un autre régime, on est donc obligé, dès l'Antiquité, de tenir compte non seulement des formes du gouvernement, mais encore de l'esprit qui préside à son fonctionnement comme à l'évolution du corps des citoyens.

Athènes est une cité démocratique parce qu'elle reste ouverte, que son corps civique ne se sclérose pas, mais se renouvelle au

Phot. Wehrli.

moins en partie, que la proportion de celui-ci par rapport à l'ensemble de la population demeure raisonnable. (Le régime dit « aristocratique » des Trente, après la défaite de 404 av. J.-C., se caractérise par la restriction de son corps civique.) Elle l'est aussi parce que le « peuple athénien » n'est nullement oppressif à l'égard des non-citoyens qui l'entourent.

Sparte est une cité aristocratique parce que son système est figé et que, faute de renouvellement, ses citoyens sont d'année en année moins nombreux et font bientôt figure d'une toute petite élite privilégiée au milieu d'une masse de non-citoyens opprimés.

A Sparte, le « peuple » est devenu une véritable aristocratie, au point de faire cause commune avec les partis aristocratiques des autres cités. A Athènes, il est demeuré « populaire », et la démocratie a pu fonctionner pendant quelques siècles. D'ailleurs, pour être très exact, il faudrait faire un décompte précis des années où effectivement rien ni personne n'a entravé le libre jeu des institutions démocratiques (tyran, démagogue tout-puissant, influence d'un vainqueur ou d'un allié).

Rome n'a jamais connu la démocratie du type athénien. Mais il est inexact de la définir comme une république aristocratique, ou d'y voir, avec Polybe, un équilibre entre la démocratie des comices*, l'aristocratie du sénat* et la monarchie collégiale des consuls : un tel équilibre, déjà bien difficile à discerner, n'a été qu'un moment de l'évolution de l'Etat romain au milieu du IIe s. av. J.-C.

Le renversement de la monarchie étrusque amène bien au pouvoir le « peuple », c'est-à-dire l'ensemble des *gentes* romaines, par opposition au restant de la population formée de non-citoyens. On a donc alors une démocratie de principe. Mais l'extension de Rome et du nombre des individus qui peuplent son territoire fait de ces *gentes* une aristocratie face à la plèbe. Celle-ci acquiert progressivement l'égalité des droits. De plus, on assiste à une course entre l'expansion de l'*Urbs* aux limites de l'*Orbs* et l'extension de la citoyenneté romaine dans les mêmes limites ; quel que soit le régime, républicain, puis impérial, il est toujours question du *Senatus populusque Romanus*, censé gouverner Rome et le monde. Mais, à deux reprises, les règles institutionnelles ont vidé cette prétendue démocratie de son contenu.

Dès l'organisation du système centuriate* (v. COMICES) est apparu un régime censitaire qui distingue parmi les citoyens les riches, les humbles et les pauvres, et qui, dans les faits, donne la réalité du pouvoir aux riches. Puis, à partir du IIIe s. av. J.-C. surtout, lorsque la plèbe est censée avoir obtenu tous les droits des patriciens, se constitue une caste nobiliaire, sénatoriale, fondée à la fois sur la fortune et l'exercice des charges publiques ; ainsi une véritable aristocratie s'est-elle recréée. A la fin de la République, une seconde caste aristocratique s'édifie, rivale de la première, celle des chevaliers*. C'est donc à un régime aristocratique de contenu différent selon les siècles que demeure attachée, en fait, la « démocratie romaine ».

Il en est de même lors de la création de l'Empire : en réaction contre l'aristocratie romaine, certains chefs du parti populaire avaient cherché, dès le IIe s. av. J.-C., à prendre le pouvoir, d'abord de façon temporaire et désintéressée (les Gracques), puis à leur propre bénéfice (Marius, Sulla, Pompée, César). La démocratie à Rome semble dès lors condamnée à céder la place plus ou moins rapidement à un régime aristocratique ou autocratique. C'est en fait dans ce dernier sens qu'évoluent les institutions romaines quand Auguste instaure le « principat », mais celui-ci réussit d'autant plus facilement à imposer son pouvoir personnel qu'il assure le soutien des castes dirigeantes, flattées et domptées tout ensemble, et qu'il maintient extérieurement les institutions démocratiques, qui ont en fait perdu toute importance politique (les comices continuent à élire les magistrats).

● *Les « démocraties urbaines » du Moyen Age.* Lorsque, après des siècles d'invasions, puis de régimes monarchiques et « féodaux » à base terrienne, se sont développées, au cours du Moyen Age, les villes marchandes de Flandre, d'Italie, etc., la similitude de leur cadre urbain avec la « cité » antique, des réminiscences historiques et le souci de donner des lettres de noblesse à des régimes dominés par des roturiers amenèrent leurs dirigeants à reprendre le vocabulaire démocratique antique (« peuple », « assemblée du peuple », etc.), à tel point que ces cités sont parfois dénommées « démocraties urbaines ». Il ne faut pas se laisser prendre au mot, et ces cités eurent toutes et presque toujours un régime aristocratique, « patricien » ; le « peuple » était celui des principaux métiers de la ville, c'est-à-dire qu'il se limitait aux bourgeois les plus riches. Parfois, quelque soubresaut amenait au pouvoir des métiers plus humbles, mais ils s'y maintenaient peu, et encore n'y parvenaient-ils qu'en se conduisant à leur tour en aristocrates face aux plus humbles qu'eux !

● *Les démocraties modernes.* Pour les philosophes du XVIIIe s., la démocratie a pour essence le droit pour le peuple de désigner et de contrôler le gouvernement de la nation ; depuis la révolution américaine, les institutions politiques de plusieurs pays ont été inspirées de cet idéal à des degrés divers. En ce sens, la démocratie est un mode de désignation des gouvernants réalisant aussi complètement que possible l'exercice du pouvoir par le peuple, ce dernier terme désignant *tout* l'ensemble des citoyens de la nation. Cet exercice ne pouvant, le plus souvent, être direct, des élections au suffrage universel permettent à des candidats se recommandant des diverses idées et des partis rivaux de recueillir les suffrages des citoyens. Il y a lieu d'observer qu'aujourd'hui encore, dans quelques pays (en Suisse par exemple), le suffrage n'est que partiellement universel, puisque les femmes ne votent pas. Nombreux sont, d'autre part, les pays qui ont, au siècle dernier, pratiqué des modes de suffrage restreint à quelques catégories de citoyens, le plus souvent sous la forme de suffrage censitaire, subordonnant le droit de vote au paiement d'un minimum d'impôt direct.

La démocratie est donc essentiellement l'autogouvernement de tout le peuple ; le gouvernement direct étant impossible, l'élection périodique, au suffrage universel, de représentants qui acceptent le caractère transitoire de leur pouvoir, et l'exercent selon les règles fixées par la Constitution, est la traduction effective de la souveraineté populaire. Or, l'élection n'a de sens que s'il y a plusieurs candidats entre qui choisir, c'est-à-dire plusieurs programmes, plusieurs partis. Le lien entre la démocratie et la pluralité des partis est dans la nature des choses. Le bon fonctionnement de la démocratie est ainsi inséparable du respect d'un certain nombre de libertés fondamentales, notamment des libertés de pensée, d'expression (presse, réunion), de déplacement, d'association, et de la diffusion de l'instruction et de la bonne organisation de l'information des citoyens. Si ces conditions ne sont pas remplies, il ne peut y avoir ni opinion publique, ni partis, ni véritable et libre choix électoral.

Les régimes présidentiels, où le détenteur du pouvoir exécutif est choisi par le suffrage universel, et les régimes parlementaires, où, selon des procédures diverses, ce détenteur émane en dernière analyse de la majorité d'assemblées élues au suffrage universel, sont des régimes démocratiques. Ne le sont pas, en revanche, les régimes « totalitaires », même s'ils ont été approuvés par de très larges plébiscites, parce que l'abdication par le peuple de sa souveraineté, fût-elle le résultat d'un vote parfaitement libre, est la négation même de la notion de démocratie.

Diverses entraves de fait ou institutionnelles peuvent faire obstacle au bon fonctionnement de la démocratie : exploitation de l'analphabétisme d'une partie du corps électoral, pression des pouvoirs publics, menaces contre certaines catégories d'électeurs (les « aristocrates », ou prétendus tels, sous la Révolution française ; les Noirs aux Etats-Unis), corruption et fraude électorales, contraintes sociales et économiques.

● *Les démocraties populaires ou républiques démocratiques.* Elles se réclament aussi de l'autogouvernement du peuple ; mais elles ont une autre conception de ce qu'est le peuple et de la manière qu'il peut avoir de s'exprimer.

Pour elles, n'appartient au « peuple » que le prolétariat, au nom duquel s'est faite la révolution sociale et politique dont le régime est sorti. Il est dès lors inconcevable que l' « ennemi du peuple » puisse avoir le droit de s'exprimer. Le « peuple » se manifeste par le parti qui est issu de lui et le dirige tout à la fois. La structure pyramidale du parti assure, en théorie, la transmission de la volonté populaire vers le sommet et la retransmission par celui-ci de la synthèse de cette volonté vers la base. Il ne peut être question d'opposition, puisque s'opposer au parti, c'est s'opposer au « peuple », et l'on considère que l'opposant se place en dehors de la communauté.

Toutes les restrictions à la liberté d'expression ou d'action qui s'ensuivent, le gouvernement absolu des cadres du parti, voire de son chef, sont considérés comme « démocratiques », puisque voulus par le « peuple », qui s'exprime par son parti, puisque destinés à assurer la sauvegarde du régime démocratique populaire.

● *Conclusion.* L'analyse rapide des différentes formes prises par la démocratie de l'Antiquité à nos jours montre la difficulté d'en trouver une définition commune : la notion de « peuple » au sein d'une société politique donnée peut varier et exclure aussi bien une partie qu'une autre de la population. Comment fixer une liste précise des formes que peuvent revêtir la souveraineté populaire et son expression ? Enfin, deux périls menacent en permanence toute démocratie : l'un qui livre la réalité du pouvoir à une ou plusieurs castes, l'autre qui la livre à un dictateur ou à un parti.

Mais, à défaut de définition absolue, on peut au moins établir ce que ne doit pas être la démocratie aux yeux d'un Français du XXe s. : d'abord, ne pas être asservissement avoué ou inavoué de l'Etat à une caste, à un parti, à un groupe, à un individu ; ensuite, ne pas être, au nom de la liberté, la dissociation anarchique de tous les liens et de toutes les hiérarchies. Elle doit permettre l'expression réelle et libre de la volonté de tous les individus régis par l'Etat considéré ; à cet Etat, une fois exprimées et connues ces volontés, de distinguer celle qui l'emporte et de l'appliquer dans le respect des droits et libertés fondamentaux, reconnus et garantis à tous.

Cela suppose la difficile conciliation de la liberté, de l'égalité et de l'autorité, et que la démocratie soit le gouvernement des meilleurs. (→ Biblio.)

● *La démocratie chrétienne.* L'expression de « démocratie chrétienne » est susceptible d'acceptions très diverses. A la prendre au pied de la lettre, elle signifierait un régime politique où le pouvoir appartient au peuple et se dirige d'après des principes empruntés à l'enseignement du Christ, à l'Evangile. Cet idéal se précise dans le deuxième tiers du XIXe s. avec Benjamin Buchez et ses disciples ouvriers, puis sous la IIe République avec le groupe de *l'Ere nouvelle*, le journal d'Ozanam et de l'abbé Maret. Le vocable n'apparaît toutefois qu'à la fin du XIXe s., après la publication par Léon XIII, en 1891, de l'encyclique sur la condition des ouvriers (*Rerum novarum*). Des groupes de prêtres et de laïcs catholiques s'en emparent, en France, en Italie, en Belgique et ailleurs, avec une certaine outrance qui suscite de vives réactions dans les milieux catholiques conservateurs. Le pape se trouve ainsi amené à intervenir *ex cathedra* pour préciser en quel sens on peut légitimement parler de « démocratie chrétienne ». C'est l'objet de l'encyclique *Graves de communi* (18 janv. 1901), où, si l'expression se trouve consacrée par l'autorité suprême de l'Eglise, elle est limitée à la signification d'*action populaire chrétienne*, non exempte de paternalisme, sans aucune implication politique et avec une mise en garde très nette contre toute déviation qui l'orienterait vers une manière de socialisme. De sorte qu'au moment où, dans les milieux libéraux, on commence à parler de « socialisme chrétien », les chefs responsables du monde catholique rejettent absolument le mot et la chose.

Il en résulte un certain malaise parmi les pionniers du mouvement, ainsi ralenti ou même arrêté dans son développement, tout au moins sur le terrain politique, et d'autant

que ce coup de frein coïncide avec la condamnation par le nouveau pape, Pie X, des thèses modernistes. Quelques « abbés démocrates », notamment en France l'abbé Dabry, en Italie l'abbé Romolo Murri, quittent alors l'Église, en même temps que de célèbres exégètes comme Loisy, Tyrrell ou Minocchi, sans qu'il y ait toutefois entre les premiers et les seconds communauté de pensée ou d'action. La lettre de Pie X aux évêques français désapprouvant le *Sillon* de Marc Sangnier procède à la même époque de réserves identiques envers toute utilisation de l'enseignement évangélique à des fins proprement politiques.

La Première Guerre mondiale, où apparaît, avec le communisme et la disparition des derniers empires monarchiques, un danger de subversion sociale plus grave que le socialisme réformiste, amène toutefois un changement prononcé dans les directives du Saint-Siège. Tandis que s'atténuent les protestations des nouveaux souverains pontifes, Benoît XV puis Pie XI, contre la spoliation de leur domaine temporel et que se prépare le rapprochement avec l'Italie unifiée, qui se concrétisera en 1929 dans les accords du Latran, des encouragements, bien plutôt que des mises en garde, sont prodigués par Rome aux catholiques qui souhaitent s'organiser en partis politiques, sans afficher autant que possible d'étiquettes confessionnelles, mais en ayant souci de défendre au sein des divers Parlements européens les principes chrétiens. On voit alors se constituer ou s'affermir, sous l'autorité de prêtres en Italie (Don Sturzo), au Pays-Bas (Mgr Nolens), en Autriche (Mgr Seipel), en Tchécoslovaquie (Mgr Sramek), en Slovénie (Mgr Korosec), et de laïcs en France, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Pologne, en Roumanie, des partis qui, sous des dénominations diverses, peuvent être considérés comme « démocrates-chrétiens » et où l'influence du clergé, plus ou moins ouvertement selon les traditions des pays considérés, s'exerce indiscutablement ; dès 1928, les liaisons sont assurées par le « Secrétariat international » de Paris.

démodex

C'est certainement en France que l'héritage de la Révolution et la défiance invétérée d'une grande partie du peuple envers les « influences cléricales » rendaient le plus malaisée la constitution de semblable parti. Et, de fait, celui-ci n'eut entre les deux guerres, sous le nom de parti démocrate-populaire (P. D. P.), qu'une extension très faible et limitée à quelques régions périphériques, où se maintiennent plus fortement qu'ailleurs les traditions religieuses ancestrales. Un groupe encore plus restreint de quatre ou cinq députés se rattachait à la Jeune République (J. R.) de Marc Sangnier, et l'on comptait dans des formations de centre droit, aux effectifs beaucoup plus larges, des catholiques, ouverts aux mêmes préoccupations sociales que le P. D. P. ou la J. R., mais de façon moins affichée. Malgré leur petit nombre, ces démocrates-chrétiens disposaient au Parlement d'une influence certaine. Leur leader le plus en vue, Champetier de Ribes, fit partie de nombreux cabinets, et il aurait pu, lorsque tenta de se constituer en juillet 1926 un ministère Herriot, être l'une des chevilles ouvrières d'un cabinet axé à gauche, qui aurait « dédouané » le P. D. P. de sa réputation de parti confessionnel, donc toujours confondu dans l'opinion publique avec la droite. Le pas ne fut pas franchi et, plus tard, lors de la formation du « Front populaire », auquel accéda la J. R., le P. D. P. s'en écarta vivement.

En dehors du Parlement, grâce à leur presse quotidienne et périodique (*l'Ouest-Éclair*, *l'Aube*), les démocrates-chrétiens français préparaient toutefois de solides assises à leur action future. Les démocrates-chrétiens luttèrent contre les régimes dictatoriaux et, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ils jouèrent un rôle déterminant dans la politique de plusieurs pays européens.

(V. CATHOLIQUE BELGE [*parti*], CHRISTLICH-DEMOKRATISCHE UNION, DÉMOCRATE-CHRÉTIEN ITALIEN [*parti*], DÉMOCRATE-POPULAIRE [*parti*], MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE, SOCIAL-CHRÉTIEN BELGE [*parti*], etc.) [→ Biblio.]

Démocratie (LA), journal fondé par Marc Sangnier, en août 1910, pour propager les idées de la démocratie chrétienne et du *Sillon*. Suspendu en août 1914, il reprit sa publication en 1919, comme hebdomadaire, et prit ensuite la forme d'une revue.

démocratie en Amérique (DE LA), ouvrage que composa Alexis de Tocqueville à son retour d'Amérique (1835-1840), et qui eut un grand retentissement. C'est à la fois une analyse de la république américaine, une appréciation de l'état démocratique, et un enseignement indirect pour les nations qui tendent à cet état.

Démocratie pacifique (LA), journal « des intérêts des gouvernements et des peuples », publié en 1843 par Victor Considérant. Il remplaçait *la Phalange* comme organe des disciples de Ch. Fourier.

DÉMOCRATIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à la démocratie : *Le parti démocratique*.

DÉMOCRATIQUEMENT adv. De façon démocratique.

DÉMOCRATISATION n. f. Action de démocratiser : *La démocratisation du crédit*.

DÉMOCRATISER v. tr. Conformer, organiser d'après les principes démocratiques : *Démocratisez la propriété, non en l'abolissant, mais en l'universalisant* (Hugo). ‖ Mettre à la portée du peuple : *Démocratiser la science*.

DÉMOCRITE, en gr. **Dêmokritos,** philosophe grec (Abdère, Thrace, v. 460 av. J.-C. - † v. 370). Il avait beaucoup voyagé, et il raconte qu'il passa cinq années auprès des géomètres de l'Egypte. Leucippe fut son maître et son ami. Les *Homœoméries* d'Anaxagore lui auraient donné, dit-on, la première idée des *atomes*. Il fut très lié avec Hippocrate de Cos. On prétend qu'il vécut à Athènes sans voir Socrate. Platon ne le nomme pas. A son retour dans sa patrie, Démocrite se consacra entièrement à la philosophie. Il fonda son école d'Abdère vers 420.

Les écrits de Démocrite ont été perdus vers le IIIe s. apr. J.-C. Voici les titres de quelques-uns, d'après Diogène Laërce : *Pythagore* (ou *le Comportement du sage*), *Des enfers*, *De la vertu*, *le Grand Système et le Petit Système du monde*, *Cosmographie*, *Des planètes*, *De la nature de l'homme*, *Problèmes du ciel, du sol, du feu*, etc.

La philosophie de Démocrite, qui nous est connue par un exposé d'Aristote, réside dans un *matérialisme* mécaniste* et *atomiste** qui sera repris plus tard par Epicure et Lucrèce. Pour Démocrite, la nature est composée de vide et d'*atomes*, particules matérielles indivisibles, éternelles et invariables. Les atomes ne diffèrent entre eux que par leurs formes et leurs dimensions. Ils sont perpétuellement en mouvement et, par leurs combinaisons, produisent les corps les plus divers. « Rien ne naît de rien », écrit Démocrite, et tout s'enchaîne par un rigoureux déterminisme* mécanique ; les corps naissent des combinaisons d'atomes et disparaissent par la séparation des atomes. L'âme elle-même est faite d'atomes subtils, ronds, légers, chauds, et la connaissance sensorielle est due à l'émission par les objets de substances très fines qui agissent sur les sens. Toute connaissance vient des sensations, mais peut s'élever au-dessus d'elles par la raison. Démocrite a pu être considéré comme le précurseur de la théorie atomique. (→ Biblio.)

— Iconogr. Salvator Rosa a peint *Démocrite et Protagoras* (Leningrad) ; son *Démocrite méditant sur la fragilité humaine* est connu par une eau-forte. Citons encore le célèbre *Démocrite riant* de Rubens (Madrid).

DÉMOCRITE le Mystagogue, en gr. **Dêmokritos,** également connu sous le nom de **Pseudo-Démocrite,** écrivain grec dont un traité, intitulé *Physica et Mystica*, est parvenu jusqu'à nous. Ce traité est le plus ancien des nombreux ouvrages faussement attribués à Démocrite, qui jouent un rôle si considérable dans l'histoire des origines de l'alchimie.

DÉMODÉ, E adj. Qui n'est plus de mode : *Habit démodé*. ‖ *Fig.* Désuet, dépassé : *Théorie démodée*.

DÉMODÉCIDÉS n. m. pl. Famille d'acariens, comprenant de petites mites vermiformes, allongées, dont le *démodex* est le type.

— ENCYCL. Les *démodécidés* sortent de l'œuf munis seulement de trois paires de pattes rudimentaires et avec un abdomen beaucoup plus long que celui des adultes. Ces acariens sont tous parasites et vivent dans les glandes sébacées et les follicules pileux des animaux et de l'homme, chez lequel ils produisent de l'acné ; chez les chiens, ils sont la cause d'une sorte de gale. (V. DÉMODEX.)

DÉMODÉCIE n. f. Maladie parasitaire cutanée, due à un acarien, *Demodex folliculorum*, qui vit dans les follicules pileux et les glandes sébacées. (Syn. DÉMODEXOSE, GALE FOLLICULAIRE, GALE DÉMODÉCIQUE.)

— ENCYCL. La *démodécie* est fréquente chez le chien jusqu'à l'âge de deux ans. C'est une maladie très polymorphe, qui peut se présenter soit sous forme de dépilations nummulaires, soit sous forme de plages érythémateuses et dépilées plus ou moins étendues. Une forme pustuleuse résulte de l'association du démodex et de staphylocoques. Contrairement à la gale, la démodécie n'est pas prurigineuse. Le traitement est toujours long, en raison de la situation profonde du parasite.

DÉMODER (SE) v. pr. Cesser d'être à la mode : *Les chapeaux de femmes se démodent bien vite*.

DÉMODEX n. m. Genre d'acariens, de la famille des *démodécidés*, comprenant des formes microscopiques qui vivent dans les matières grasses des follicules sébacés des mammifères, où ils peuvent produire, par leur pullulement, des maladies cutanées.

— ENCYCL. Parasitol. *Demodex folliculorum* est commun dans les follicules des narines chez l'homme, et y produit des comédons et l'acné ponctuée. Le démodex joue un rôle dans la transmission de la lèpre et peut provoquer des blépharites lorsque le parasite se localise dans les follicules des cils. Des espèces voisines ou des variétés envahissent les follicules pileux des chiens, des chats, de diverses chauves-souris.

DÉMODICÉ, en gr. **Dêmodikê,** femme de Créthée, fils d'Eole. Ayant conçu une passion violente pour son gendre, Phrixos, et se voyant repoussée, elle l'accusa d'avoir voulu attenter à son honneur. Créthée la crut et voulut faire périr Phrixos ; mais le jeune prince se sauva en Colchide avec sa sœur Hellé. (V. PHRIXOS.)

Dêmodokos, aède qu'Homère représente, à la cour du roi des Phéaciens, chantant en présence d'Ulysse les propres exploits du roi d'Ithaque (*Odyssée*).

DÉMODULATEUR n. m. Radiotechn. Dispositif servant à reconstituer la modulation en partant d'un courant modulé : *Un détecteur est un démodulateur*. ‖ Etage servant à faire apparaître le signal de basse fréquence dans les récepteurs pour émissions à modulation de fréquence.

DÉMODULATION n. f. Radiotechn. Opération inverse de la modulation et effectuée par un démodulateur.

DÉMODULER v. tr. Radiotechn. Opérer la démodulation.

DÉMOGRAPHE n. Spécialiste de la démographie.

DÉMOGRAPHIE n. f. (gr. *dêmos*, peuple, et *graphein*, décrire). Etude des populations humaines, principalement sous l'aspect quantitatif. ‖ *Démographie historique*, partie de la démographie étudiant les populations de l'ère préstatistique. ‖ *Démographie pure, démographie mathématique*, étude mathématique de l'évolution des populations humaines.

— ENCYCL. Le mot *démographie* apparaît pour la première fois dans les *Eléments de statistique humaine, ou Démographie comparée* d'Achille Guillard (1855). Mais on trouve trace de travaux démographiques dans un passé beaucoup plus lointain. Il s'agit alors de travaux de statistique démographique, orientés surtout vers les évaluations et les recensements* de populations pratiqués dès l'Antiquité et, à partir du XVIIe s., de recherches sur la mortalité* et la natalité*. Les auteurs traitant alors des questions de population (Vauban, Cantillon, Malthus, Mirabeau, Expilly, Moheau) ont en général des préoccupations économiques.

La pratique de plus en plus généralisée des recensements et de la tenue des registres d'état civil donne aux études démographiques, à partir du début du XIXe s., une base sans cesse élargie. Mais la démographie restait l'étude des statistiques quantitatives de population. Adolphe Quételet a défini le

domaine, très vaste, embrassé par la démographie moderne ; elle doit étudier les caractéristiques des individus qui les composent. La statistique devint un instrument au service de la démographie, science autonome.
Il faut attendre jusqu'à l'époque actuelle pour que la conception que Quételet se faisait de la démographie s'impose, s'élargisse même, en sorte que le mot « démographie » ne saurait se laisser enfermer dans une simple définition, forcément incomplète.
On distingue une démographie *quantitative*, qui, à partir des recensements de population, des statistiques d'état civil et d'enquêtes appropriées, s'occupe plus spécialement de l'aspect numérique des phénomènes démographiques (chiffre de population, structure par âge, par sexe, etc., nuptialité, natalité, mortalité), et une démographie *qualitative*, où interviennent les éléments biologiques, économiques, sociaux et intellectuels de nature à expliquer les variations purement quantitatives des populations*. (→ Biblio.)

DÉMOGRAPHIQUE adj. Relatif à la démographie.

démographiques (INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES) [I. N. É. D.], organisme public français fondé en 1945, chargé d'étudier les problèmes de population sous tous leurs aspects. Envisageant l'étude de la démographie* sous l'angle le plus large, l'I. N. E. D. a été amené à rassembler des collaborateurs de formations et de spécialisations les plus variées ; c'est ainsi que se trouvent réunis mathématiciens, statisticiens, économistes, biologistes, sociologues, historiens. A sa mission de recherche s'adjoint une mission d'information auprès de l'opinion et des pouvoirs publics qui s'exerce principalement par sa revue trimestrielle (*Population*) et ses *Cahiers de travaux et documents*. L'I. N. E. D. a suscité un enseignement de la démographie en France en participant à la création et en coordonnant l'activité d'instituts régionaux de démographie fonctionnant auprès de plusieurs universités françaises.

DEMOISELLE n. f. (lat. pop. *dominicella*, dimin. de *domina*, dame, maîtresse). Personne du sexe féminin, qui n'a point encore été mariée. ‖ *Demoiselle d'honneur*, jeune fille qui accompagne la mariée à la mairie et à l'église. ‖ *Demoiselle de compagnie*, autref., jeune fille payée pour tenir compagnie à une personne. ‖ *Demoiselle de comptoir, de magasin*, ou simplem. *demoiselle*, autref., personne employée dans un magasin, à la vente ou à la recette.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. A signifié d'abord fille et même femme née de parents nobles : *Ah ! qu'une femme demoiselle est une étrange affaire !* (Molière). *Mettre des bourgeoises là où le roi ne veut que des demoiselles, c'est tromper les intentions du roi* (Mme de Maintenon) ; puis femme mariée de naissance bourgeoise ; et, au XIXe s., jeune fille d'une certaine condition. ‖ *Demoiselle d'honneur*, jeune fille noble attachée à la cour d'une reine, d'une princesse.
— Géomorphol. V. CHEMINÉE *des fées*.
— Mod. *Demoiselle à atourner* ou *demoiselle*, sorte de mannequin servant à l'essayage des robes, à disposer des coiffures, à fixer le miroir dans lequel on se regardait pendant qu'on se faisait coiffer.
— Technol. Syn. de DAME. ‖ Massette en bois utilisée par l'ouvrier gantier pour dresser le gant terminé.
— Zool. Nom commun à plusieurs poissons, que l'on désigne aussi sous les noms de *donzelle*, *girelle*, etc. ‖ Syn. usuel de LIBELLULE. ‖ Nom usuel de certains crabes. ‖ *Demoiselle de Cherbourg*, petit homard. ‖ *Demoiselle de Numidie*, nom usuel d'une espèce de grue. (V. ANTHROPOÏDE.)

Demoiselles d'Avignon (LES), composition exécutée à Paris (1906-1907) par Pablo Picasso. Conservée au musée d'Art moderne de New York, elle fut inspirée à l'artiste par le souvenir qu'il avait gardé d'une maison publique de la rue d'Avignon, à Barcelone. On reconnaît dans cette peinture violente, que l'on place à l'origine du cubisme, l'influence de l'art nègre.

DEMOISELLES (GROTTE DES), grotte du Languedoc (Hérault), en bordure du Massif central, dominant les gorges de l'Hérault. Cette vaste excavation, qui servit de refuge aux protestants pendant la guerre des Camisards, est ornée de stalactites, de stalagmites et de belles draperies naturelles.

DEMOLDER (Eugène), écrivain belge d'expression française (Bruxelles 1862 - Essonnes, Seine-et-Oise, 1919). Après avoir fait des études de droit à l'université de Bruxelles, collaboré à *la Jeune Belgique* et au *Coq rouge*, il publia en 1897 son premier livre, *la Légende d'Yperdamme*. Son chef-d'œuvre est *la Route d'émeraude* (1899), roman plein de sève, de lumière et de couleurs, où il raconte les aventures du jeune peintre Kobus Barent. Il a publié ensuite : *les Patins de la reine de Hollande* (1901), *l'Arche de monsieur Cheunus* (1904) et *le Jardinier de la Pompadour* (1904), tableau charmant et libre des mœurs du XVIIIe s. On lui doit, en outre, des critiques d'art sur Félicien Rops (dont il avait épousé la fille), H. de Brakeleer, C. Meunier, et un livre d'impressions de voyage, *l'Espagne en auto* (1906).

DEMOLINS (Edmond), historien et sociologue français (Marseille 1852 - Les Roches, Eure, 1907). Attaché dans sa jeunesse à des vues conservatrices, il publia *le Mouvement communal et municipal au Moyen Age* (1875) et une *Histoire de France* (1877-1880). En 1886, il créa, avec un groupe dissident de l'école de Le Play, la revue *la Science sociale*, puis il donna trois ouvrages qui firent sensation : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* (1897), *les Français d'aujourd'hui* (1898), *l'Education nouvelle* (1898). Il écrivit ensuite : *Comment la route crée le type social* (1901-1903). Il fonda l'Ecole des Roches, près de Verneuil (Eure), en 1899.

DÉMOLIR v. tr. (lat. *demoliri*). Abattre une construction pièce à pièce ; détruire : *Démolir une maison.* ‖ *Par extens.* Mettre en pièces : *L'on apercevait les glaces brisées, les tables et les banquettes démolies* (R. Martin du Gard). ‖ — *Fig.* Détruire, saper un système, une doctrine : *J'ai pris et démoli la bastille des rimes* (Hugo). ‖ *Fam.* Ruiner la santé de : *L'alcool démolit un homme.* ‖ Ruiner l'influence, le crédit, l'autorité de : *S'il* [du Châtelet] *admirait Lucien rue du Minage, il le démolissait partout ailleurs* (Balzac). ‖ *Pop.* Terrasser à force de coups, tuer : *Il démolirait les premiers qui viendraient pour le prendre* (Loti).
— Fr.-maçonn. *Démolir une loge*, la dissoudre par un acte d'autorité.
— Pyrotechn. Démonter une munition pour en séparer les éléments en vue de les réutiliser.

DÉMOLISSAGE n. m. Action de démolir.

DÉMOLISSEUR, EUSE adj. et n. Qui démolit (au *pr.* et au *fig.*) : *Ouvriers démolisseurs. Clemenceau fut un démolisseur de ministères.*

DÉMOLITION n. f. (lat. *demolitio*). Action de démolir : *Une bicoque branlante, vouée à la démolition* (R. Martin du Gard). ‖ Matériaux provenant d'édifices démolis : *Ces maisons bâties de démolitions volées* (Goncourt). ‖ *Fig.* Ruine : *Démolition d'un empire.*
— Arm. *Tir de démolition*, v. TIR.
— ENCYCL. La *démolition* d'un bâtiment, à quelque usage qu'il soit affecté, ne peut être entreprise, dans les localités où il existe un service municipal du logement, sans une autorisation délivrée par le préfet, après avis du maire et du directeur des services départementaux du ministère du Logement et de la Reconstruction. Elle peut être prescrite d'office lorsque le bâtiment menace ruine et risque de compromettre la sécurité publique ; après une sommation adressée au propriétaire par le maire de la commune, et sur l'avis d'experts, le tribunal administratif statue sur les travaux à effectuer ou sur la démolition d'office ; en cas de péril imminent, le maire peut ordonner, seul, dans les vingt-quatre heures, les mesures provisoires nécessaires pour garantir la sécurité, et notamment l'évacuation de l'immeuble.

DÉMOLOMBE (Jean Charles Florent), jurisconsulte français (La Fère, Aisne, 1804 - Caen 1887). Doyen de la faculté de droit de Caen, il a écrit un remarquable commentaire de législation civile en France, sous le titre : *Cours de Code Napoléon* (1845-1822).

DEMOLON (Albert), agronome et biologiste français (Lille 1881 - Paris 1954). Directeur de la Station agronomique de l'Aisne (1905-1927), directeur au Centre national de recherches agronomiques de Versailles (1927-1946), rédacteur en chef des *Annales agronomiques* (1930-1945), professeur à l'Ecole nationale du génie rural, il est l'auteur de travaux sur les végétaux, la pédologie, ainsi que sur l'action du soufre et des colloïdes en botanique. Œuvres : *la Dynamique du sol* (1938), *la Croissance des végétaux* (4e éd., 1951), *l'Evolution scientifique et l'agriculture* (1946), *la Génétique des sols* (1948), etc. (Acad. des sc., 1946.)

« Démons »
détail du tympan
de la cathédrale de Bourges

DE MOMPER (Joost), peintre flamand (Anvers 1564 - † 1635). Inscrit à la Gilde d'Anvers (1581), il la présida en 1611. Sa prédilection va aux sites montagneux. Sa facture, qui rend les lointains et les feuillages au moyen d'un pointillé subtil, a permis de parler à son propos d'impressionnisme.

« *les Demoiselles d'Avignon* »
v. CUBISME, p. 694

DÉMON n. m. (lat. ecclés. *daemon* ; du gr. *daimôn*, dieu, génie). Dans l'Antiquité, dieu, déesse, divinité. ‖ Génie, bon ou mauvais, que l'on supposait attaché à la destinée d'un homme, d'une ville, d'un Etat : *Le démon de Socrate.* ‖ Chez les auteurs ecclésiastiques et chez les modernes, diable, ange déchu qui habite l'enfer et tente les hommes : *Combattre le démon.* ‖ *Absol.* Le Diable, Satan : *Etre possédé du démon.* ‖ Génie familier qui semble nous guider : *C'est un bon démon qui m'a inspiré. Un démon intérieur lui suggérait toujours cent sottises à faire* (R. Martin du Gard). ‖ — *Fig.* Personnification des vices, des instincts : *Le démon de l'envie, de la curiosité. Un jour le démon de l'alcool vint passer sur leur route* (P. Loti). ‖ Personne dangereuse, dont les séductions ont quelque chose d'infernal ; personne méchante : *Cette femme est un démon.* ‖ Enfant turbulent, espiègle : *Oh ! le petit démon !*
— LOC. DIV. *Démon familier*, bon génie qui hante une personne. ‖ *Faire le démon*, être turbulent, tapageur. ‖ *Avoir de l'esprit comme un démon*, être prodigieusement spirituel.
— ENCYCL. Philos. *Le démon de Socrate.* Socrate se disait souvent inspiré par un génie particulier, qu'il nommait *son démon.* Il semble qu'il faille voir dans cette image une illustration de la présence constante de la conscience* morale en tout individu.
— Relig. Dans la *religion mésopotamienne*, les démons étaient particulièrement nombreux ; on essayait tantôt de les apaiser, tantôt de les chasser, en employant des rites propitiatoires ou apotropaïques ; l'ensemble de ces rites a formé la magie babylonienne. Les démons ne s'attaquaient pas seulement à l'homme : ils étaient aussi cause des éclipses de lune et des calamités atmosphériques.
La *religion zoroastrienne* a peuplé l'univers de démons, bons et mauvais. Un livre de l'Avesta, le *Vendidad*, est entièrement consacré à la lutte contre les démons, conçus sous une forme abstraite. Aeshma, démon de la fureur, a passé dans la démonologie juive et chrétienne sous le nom d'Asmodée.
En *Grèce*, on nommait démons des êtres inférieurs aux dieux, peut-être anciennes divinités déchues, reléguées sous la terre, et à qui l'on attribuait des pouvoirs bien définis. Le démon d'un individu représentait sa destinée et avait quelque chose de l'ange gardien.

grotte des Demoiselles

Albert DEMOLON

Phot. Roubier, Yvon, Pirou.

femme liant un démon
église de L'Isle-Adam
XVe s.

démon dévorant un damné
Notre-Dame de Paris

On distinguait les bons et les mauvais démons, comme on parle du bon ou du mauvais génie. Le *genius* romain s'apparente d'ailleurs au démon grec.
Chez les *peuples germaniques*, les anciennes divinités, détrônées par le christianisme, continuent à vivre dans le folklore sous forme de démons; parmi les plus populaires, il faut mentionner Hulda, qui a donné son nom à l'Enfer (*Hölle*) et a été personnifiée sous la forme d'une vieille sorcière.
A côté des nombreux démons pris à la religion zoroastrienne et qui portent des noms variés : Asmodée, Azazel, etc., le *judaïsme* a créé un démon femelle : Lilith. Epouse hypothétique d'Adam, chassée par Ève, Lilith met en danger la vie des nouveau-nés et doit être écartée de leur berceau par la vertu de certains talismans.
Dans le *christianisme*, il est question de démons, anges déchus condamnés au feu éternel des enfers. Ils ont un chef, l'ange Lucifer, déchu par suite de sa révolte contre Dieu sous le nom de Satan, et appelé également le Diable*.
Un culte a été rendu au démon dans les pays chrétiens par de nombreux adeptes de la magie et de la sorcellerie. Les *satanistes* évoquent le démon et se livrent à une liturgie qui parodie celle de l'Eglise. Dans les siècles passés, et surtout aux XVIe et XVIIe s., en Europe occidentale, on croyait voir partout l'action physique du démon et des possessions diaboliques d'individus. On brûla beaucoup de sorciers, qu'il faut considérer comme des cas caractérisés de *démonomanie*.
Il faut enfin mentionner les esprits malfaisants, nombreux dans les *religions des primitifs*, et qui sont l'objet des pratiques des sorciers. Les phénomènes naturels leur sont attribués et particulièrement les maladies, les accidents, les catastrophes, etc., ce qui ne les empêche pas d'être considérés souvent comme les âmes d'ancêtres défunts. Les exorcismes chassent le démon entré dans le corps du possédé, en même temps que la maladie.
Pour l'*islām*, v. DJINN. (→ Biblio.)
— Iconogr. La figuration des esprits malins a joué un rôle immense dans l'art du Moyen Age. On les aperçoit aux chapiteaux ou aux tympans, aux miséricordes des stalles, aux corniches et aux gargouilles, sous une apparence tantôt proche de l'humanité, tantôt monstrueuse et conçue avec la fantaisie la plus débridée. Quelques thèmes de l'Ancien et du Nouveau Testament et certaines légendes pieuses font apparaître le ou les démons d'une manière régulière : la chute des anges rebelles (*Apocalypse* d'Albrecht Dürer, 1498; fresques de Fréminet à Fontainebleau; peinture de Rubens à Munich); la tentation d'Adam et Ève; la tentation de Job; la tentation du Christ; la descente du Christ aux limbes; le Jugement dernier (portails d'Autun, de Conques, des cathédrales de Bourges ou de Paris; œuvres de Stephan Lochner, Van der Weyden; fresque d'Albi); le miracle du moine Théophile (bas-reliefs de Souillac ou de Notre-Dame de Paris); les tentations de saint Antoine (Bruegel, Schongauer, Grunewald, Callot, Bosch, jusqu'à Ensor).
Il faut encore citer Dürer (*le Chevalier, la Mort et le Diable*) et les scènes inspirées par la sorcellerie à Teniers, Watteau de Lille, Bruegel d'Enfer, Salvator Rosa, Goya ou Delacroix (*Faust* de Gœthe). [→ Biblio.]

Démon (LE) [*Demone*], poème lyrico-épique de Lermontov (1838). Un démon s'éprend d'une jeune princesse, fait tuer par des brigands le fiancé de celle-ci et finit par la séduire quand elle s'est retirée dans un couvent; mais elle meurt, et le démon retrouve son univers de solitude et de haine. Sur ce thème romantique, Lermontov a écrit un poème plein de vie et de sensualité, qui a pour décor le Caucase, où il était alors exilé.

Démon de midi (LE), roman de Paul Bourget (1914), où l'auteur montre les ravages apportés par l'amour dans l'âme et la destinée d'un homme de quarante ans qui a cessé de conformer sa conduite à ses principes et qui est agité par le *demonium meridianum* dont parle le psalmiste.

DEMÔNAX, Grec de Mantinée (VIe s. av. J.-C.), qui émigra à Cyrène et y établit une Constitution très démocratique, qui réduisait le pouvoir de la monarchie des Battiades à des attributions religieuses et à des privilèges honorifiques.

DEMÔNAX, philosophe grec, né à Chypre, qui vivait à Athènes et y mourut vers 176 apr. J.-C. Il se donnait pour cynique, mais Socrate était son modèle autant que Diogène. Lucien, qui a écrit sa *Vie*, le représente comme le modèle du philosophe. Sa douceur, son austérité le rendirent populaire parmi les Athéniens. Il disait : « Le propre de l'homme est d'errer; celui du sage, de pardonner à l'erreur. » — « Vous ajoutez à votre vertu tout ce que vous retranchez à vos plaisirs. »

DÉMONÉTISATION n. f. Opération consistant à retirer une monnaie de la circulation. ‖ *Fig.* Perte de réputation, de crédit : *La démonétisation d'un chef de parti.*

DÉMONÉTISER v. tr. (préf. priv. *dé*, et lat. *moneta*, monnaie). Priver, dépouiller de sa valeur légale, en parlant d'une monnaie, d'un timbre-poste, etc. ‖ *Fig.* Déprécier, détruire le crédit de : *Le gentilhomme qui se livrait au commerce était, de ce fait, discrédité, disqualifié, déchu, démonétisé, déshonoré* (L. Bloy).

DÉMONIAQUE adj. (lat. chrét. *daemoniacus*). Qui a rapport au démon : *Superstition démoniaque.* ‖ Qui est sous l'influence du démon : *Une femme démoniaque.* ‖ Diabolique, malin : *Une ruse démoniaque.*
◆ N. Personne possédée du démon : *Exorciser un démoniaque.* ‖ *Fam.* Personne turbulente, passionnée : *Faire le' démoniaque.*

DÉMONISME n. m. Croyance aux démons.

DÉMONISTE adj. et n. Qui croit aux démons.

DÉMONOCRATIE n. f. (gr. *daimôn, -onos*, démon, et *kratos*, puissance). Théol. Puissance des démons.

DÉMONOGRAPHE n. m. (gr. *daimôn, -onos*, démon, et *graphein*, décrire). Auteur de traités sur les démons.

DÉMONOGRAPHIE n. f. Ouvrage sur les démons : *L'auteur d'une démonographie.*

DÉMONOLOGIE n. f. (gr. *daimôn, -onos*, démon, et *logos*, science). Science, traité de la nature des démons.

DÉMONOLOGIQUE adj. Relatif à la démonologie ou à la science des démons.

DÉMONOLOGUE n. m. Celui qui s'occupe de démonologie.

DÉMONOMANIE n. f. (gr. *daimôn, -onos*, démon, et *mania*, folie). Psychiatr. Délire systématisé d'ordre religieux, causé par la crainte de l'enfer et la peur du diable.
— ENCYCL. La *démonomanie* a été autrefois assez répandue chez certains mystiques. Ce n'est qu'à partir du XVIIIe s. que les médecins commencèrent à soupçonner, sous les extravagances des démoniaques, l'existence d'une maladie mentale, et il faut arriver à Charcot pour que ce point soit définitivement élucidé. L'étude critique des possédées de Loudun (et d'autres sortes d'épidémies de démonomanies) a prouvé que beaucoup de ces malades sont des hystériques ou des délirants.

Démonomanie (LA), ouvrage de Jean Bodin (1582). Ce livre est un des plus curieux qui aient été écrits sur les procès de magie et de sorcellerie.

DÉMONS (Jean), sieur **d'Hédicourt**, écrivain français du XVIe s., né à Amiens, où il était, vers 1587, conseiller au présidial. On connaît de lui deux ouvrages bizarres, en vers, avec une glose latine et française : *Démonstration de la quatrième partie de rien*, etc. (1594), et *Sextessence dialectique et potentielle* (1595).

Demons-Meigs (SYNDROME DE). Gynécol. Syndrome clinique caractérisé par la triade : tumeur bénigne de l'ovaire, ascite, hydrothorax.

DÉMONSTRATEUR, TRICE n. Autref., titre des professeurs au Muséum : *Démonstrateur en chimie au Jardin royal.* ‖ Auj., personne qui présente et qui vend sur la voie publique ou dans un grand magasin des objets ou des produits peu connus.

DÉMONSTRATIF, IVE adj. (lat. *demonstrativus*). Qui démontre : *Argument démonstratif.* ‖ Qui manifeste son amitié, son zèle, ses sentiments en général : *Le caractère français est le plus franc, le plus ouvert et le plus démonstratif des caractères* (Dumas père). *Une grimace démonstrative.*
— ALLUS. LITTÉR. ***Par raison démonstrative,*** v. RAISON.
— Gramm. Se dit des adjectifs ou des pronoms qui servent à désigner la personne ou la chose dont il est question. (V. part. *encycl.*)
— Rhétor. *Genre démonstratif* ou *démonstratif* n. m., genre d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme : *Au genre démonstratif appartiennent les oraisons funèbres, les discours officiels, etc.*
— ENCYCL. Gramm. hist. Les Latins, par suite de l'affaiblissement de sens de *hic, ille, iste*, pronoms et adjectifs démonstratifs classiques, qui n'avaient plus en langue populaire que le sens de pronoms personnels, ont renforcé *hic, ille* et *iste* par le mot *ecce* (voici) et ont formé *ecce illum, ecce istum, ecce hoc*, etc. L'ancien français avait conservé les cas sujets et les cas régimes issus de ces diverses combinaisons : 1° un démonstratif prochain : *cest* et *ceste* (cas sujet), *cestai, ceste* (cas régime), venus de la déclinaison de *ecce iste*; 2° un démonstratif lointain : *cil, cele* (cas sujet), *celui, cele* (cas régime), venus de la déclinaison de *ecce ille*; 3° un démonstratif neutre : *ço, ce* (cas sujet et cas régime), venus de *ecce hoc.*
Ces démonstratifs présentaient, à côté de ces formes normales, des formes d'insistance : *icist, iceste, icil, icele, icestui, icelui, iço.*
Certains de ces adjectifs ont disparu au XVIe s. : ainsi *cestui, icelui*; d'autres se sont conservés plus longtemps au XVIIe s. dans la langue du droit : *icelui, iceux, icelle.* La langue ne distinguait pas d'abord les adjectifs et pronoms démonstratifs. Cette distinction apparaîtra seulement au XVIe s., où l'on disait encore : *Les hommes et femmes de celui temps* (Rabelais).
— Gramm. franç. ● *Adjectifs démonstratifs.* Les adjectifs démonstratifs servent à montrer la personne, l'animal ou la chose désignés par les noms auxquels ils sont joints. Les adjectifs démonstratifs sont, au masc. sing. : *ce, cet*; au fém. sing. : *cette*; au plur. des deux genres : *ces. Ce* est employé devant un mot masculin commençant par une consonne ou un *h* aspiré, *cet* devant une voyelle ou un *h* muet : *Ce grand homme; cet homme.* A ces formes se joignent souvent les adverbes *ci* et *là*, qui se mettent après le nom : *Cet homme-ci; cette maison-là.* Ils ajoutent à la simple idée d'énonciation une idée de détermination, d'indication précisée, renforcée. (*Ci* indique ce qui est plus rapproché ou ce dont on va parler; *là*, ce qui est plus loin ou dont on a parlé.)
● *Pronoms démonstratifs.* Les pronoms démonstratifs sont ceux qui, tenant la place du nom, montrent les personnes, les animaux ou les choses dont on parle. Les pronoms démonstratifs sont, au masc. sing. : *celui, celui-ci, celui-là*; au fém. sing. : *celle, celle-ci, celle-là*; au masc. plur. : *ceux, ceux-ci, ceux-là*; au fém. plur. : *celles, celles-ci, celles-là*; au neutre : *ce, ceci, cela.*

DEMONSTRATIO n. f. (mot lat.). Dr. rom. Partie de la formule après l'indication *judex esto*, où étaient exposés les faits dont le demandeur prétendait faire découler son droit.

DÉMONSTRATION n. f. Raisonnement par lequel on établit la vérité d'une proposition : *On doit à Newton la démonstration de la loi universelle de gravitation.* ‖ Action de démontrer. ‖ Marque extérieure d'amitié, d'intérêt : *Prodiguer les démonstrations.*
— Mil. Ruse de guerre consistant à harceler l'ennemi par des éléments légers en un point donné pour lui cacher la véritable intention de l'attaquer en force ailleurs.
— ENCYCL. Log. Aristote nomme la *démonstration* « syllogisme scientifique », c'est-à-dire qui produit la science et le savoir. Il l'appelle encore le « syllogisme du nécessaire ». Elle consiste à prouver la vérité d'une proposition en montrant qu'elle est la conséquence *nécessaire* d'une autre proposition ou d'un ensemble de propositions antérieurement admises. Elle se fait à partir de *définitions*, d'*axiomes* et de *postulats*, et à l'aide de *raisonnements*. Elle prend la forme de l'*analyse* (démonstration *ascendante*) ou de la *synthèse* (démonstration *descendante*). La *démonstration par l'absurde* prouve une vérité par l'absurdité qui s'ensuivrait si on ne l'admettait pas. On ne doit y recourir que lorsqu'on ne peut en donner d'autre.

DÉMONSTRATIVEMENT adv. Par démonstration; d'une manière convaincante.

DEMONT (Adrien), peintre français (Douai 1851 - Wissant 1928). Élève de Jules Breton,

Phot. Arch. phot., Neurdein

dont il épousa la fille en 1880, il s'est fait l'interprète de sites désolés qu'il anime parfois de personnages (*les Landes du Finistère, Don Quichotte, le Déluge*). — Sa femme, Virginie **Demont-Breton** (Courrières 1859 - Wissant 1935), est l'auteur de paysages, de scènes de genre, et est représentée aux musées d'Amiens, d'Arras, d'Anvers, de Lille. Elle présida l'Union des femmes peintres et sculpteurs, et a publié des souvenirs : *les Maisons que j'ai connues, Nos amis artistes* (1927), *Peintres et Savants* (1929).

De Mont (Pol), écrivain belge d'expression flamande (Wambeke 1857 - Berlin 1931). L'un des promoteurs du mouvement littéraire flamand, on lui doit des poésies, des nouvelles, des études de critique.

DÉMONTABLE adj. Qui peut être démonté : *Bateau démontable.*

DÉMONTAGE n. m. Technol. Action de démonter ; opération consistant à séparer les diverses pièces d'une machine, d'un instrument, à les désassembler.
— Econ. polit. Suppression d'une usine, d'un ensemble industriel, effectuée en vue d'une reconstitution dans une autre région. (Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses entreprises allemandes ont subi un démontage et ont été reconstituées dans d'autres pays, en particulier en U.R.S.S.)
— Text. Opération qui consiste à éliminer la teinture d'un tissu teint, pour permettre une nouvelle teinture.
— Encycl. Text. Le *démontage* des tissus se fait avant de procéder à certaines analyses en laboratoire. Les réactifs utilisés sont choisis en fonction de la teinture à démonter : les plus couramment employés sont les hypochlorites, les chlorates et l'hydrosulfite de sodium. Il existe également des produits contenant des mélanges de divers corps actifs.

DÉMONTE-PNEU n. m. Levier spécial permettant de retirer de la jante où elle adhère l'enveloppe d'un pneu de voiture, de moto ou de cycle. ‖ Pl. *des* DÉMONTE-PNEUS.

DÉMONTER v. tr. (de *monter*). Jeter à bas de sa monture : *Démonter un cavalier.* ‖ Mettre à pied : *Un escadron démonté.* ‖ Séparer, désassembler les diverses parties d'un objet : *Démonter un fusil, un lit.* ‖ *Fig.* Déconcerter, troubler : *Il s'obligeait donc à garder de la distance. Mais cette attitude achevait de démonter la jeune fille* (J. Romains). *Cette objection l'a démonté.*
— Arm. Enlever un canon de son affût. ‖ Mettre un canon hors de service : *Un boulet a démonté cette pièce.*
— Chass. *Démonter un oiseau,* lui casser une aile.
— Cout. Enlever une partie d'un vêtement : *Démonter les manches d'un manteau.*
— Mar. Priver du commandement d'un navire : *Démonter un capitaine de vaisseau.* ‖ *Mer démontée,* mer excessivement houleuse.
— Pêch. *Etre démonté,* en parlant d'un pêcheur, avoir sa ligne brisée par un poisson ou par accrochage sur le fond.
— ***Se démonter*** v. pr. Se disjoindre, se disloquer : *Se démonter l'épaule en tombant.* ‖ *Fig.* Se décontenancer, se troubler, s'affoler : *Il se démonte pour un rien.*

DÉMONTEUR, EUSE n. Personne qui démonte.
◆ N. f. Ouvrière employée aux filières dans les tréfileries.

DÉMONTRABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est démontrable. (On dit aussi DÉMONSTRABILITÉ.)

DÉMONTRABLE adj. Qui peut être démontré : *Ce que vous avancez n'est pas démontrable.*

DÉMONTRER v. tr. (lat. *demonstrare*). Prouver par une démonstration, d'une manière évidente : *Démontrer l'égalité de deux triangles. Démontrer à quelqu'un sa sottise.* ‖ Enseigner par voie de démonstration : *Démontrer l'anatomie sur un cadavre.* ‖ *Par extens.* Prouver, être un témoignage de : *Sa rougeur démontrait sa honte.*

DÉMONTREUR n. m. Celui qui démontre.

Demontzey (Prosper), sylviculteur français (Saint-Dié 1831 - Aix 1898). Envoyé à Nice en 1863, comme chef de la commission de reboisement, il fut nommé inspecteur des forêts en 1868. Dans cette région si souvent dévastée par les torrents, il s'efforça de substituer la plantation rationnelle à l'ensemencement et de corriger les lits des torrents.

Demoor (Jean), savant et pédagogue belge (Etterbeek 1867 - Bruxelles 1941). Professeur à l'université libre de Belgique, assistant à l'Institut Solvay, il s'est occupé surtout de la question des localisations cérébrales. Il a fondé un institut de pédagogie.

Démophane, en gr. **Dêmophanês,** philosophe grec, né à Mégalopolis au IIIe s. av. J.-C. Il fut l'élève d'Arcésilas, prit une grande part à la délivrance de sa ville natale, opprimée par Aristodème, et à celle de Sicyone ; puis, avec Ecdème, il gouverna Cyrène.

Démophon ou **Dêmophôn.** Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes, fils de Thésée et de Phèdre (ou d'Ariane, pour certains), frère d'Acamas. Lors du siège de Troie, il délivra sa grand-mère Æthra, devenue l'esclave d'Hélène. Au retour, il fut jeté sur la côte de Thrace par la tempête, et épousa la fille d'un roi de ce pays, Phyllis. Il se tua à la mort de Phyllis. — Compagnon d'Enée, tué par la reine Camilla. — Fils de Céléos, roi d'Eleusis, et de Métanira, et frère de Triptolème. Déméter, qui s'était placée au service de Métanira, chercha à le rendre immortel en l'endurcissant par le feu.

DÉMORALISANT, E adj. Qui démoralise : *Nouvelle démoralisante.*

DÉMORALISATEUR, TRICE adj. et n. Qui tend, qui vise à démoraliser ; défaitiste : *Influence démoralisatrice.*

DÉMORALISATION n. f. Action de démoraliser ; état d'immoralité, de corruption : *L'avocat général tonnait contre la démoralisation du siècle* (Nerval). ‖ Etat de gens découragés, qui ont un mauvais moral : *L'heure qu'il prévoyait, c'était celle où* [...] *la démoralisation commencerait à travailler les masses mobilisées* (R. Martin du Gard).

DÉMORALISER v. tr. Corrompre, faire perdre le sens moral à : *Démoraliser le peuple.* ‖ Déconcerter, décourager, donner un mauvais moral à : *Tout ce qui pouvait démoraliser, semer des germes de révolte* [...] (R. Martin du Gard).

DÉMORDRE v. tr. ind. [de]. (Se conj. comme *mordre.*) Se départir de ; renoncer à (toujours sous la forme négative) : *Il ne veut pas démordre de son opinion.* ‖ *Il n'en démord pas,* il ne veut pas se dédire, agir autrement.

De Morgan (Augustus), mathématicien et logicien anglais (Madura 1806 - Londres 1871). Il enseigna à l'université de Londres (1828-1871) et joua, comme G. Boole, un rôle de précurseur en logique mathématique. Son ouvrage *Formal Logic or the Calculus of Inference* (1847) est l'un des meilleurs de la logique mathématique contemporaine.

De Morgan (William Frend), romancier anglais (Londres 1839 - *id.* 1917), fils du précédent. D'abord peintre en vitraux, puis céramiste, il débuta fort tard dans la littérature, avec *Joseph Vance, autobiographie mal écrite* (1906), dont le succès l'engagea à publier *Alice-tout-court* (*Alice-for-short*) [1907], suivi d'une douzaine d'autres ouvrages.

DÉMORPHINER v. tr. Désintoxiquer un morphinomane.

DÉMORPHINISATION n. f. Action de désintoxiquer les morphinomanes, en les privant, soit brusquement, soit surtout progressivement, de morphine.

DÉMOSPONGES n. m. pl. Zool. Classe d'éponges comprenant des formes encroûtantes, massives, arborescentes ou plumeuses, pouvant atteindre jusqu'à 2 m de haut. (Leur squelette, très varié, se compose soit uniquement de spicules siliceux, soit de spicules siliceux associés à des fibres de spongine, ou, parfois, de fibres de spongine sans spicules. On distingue deux sous-classes : les *spiculispongiés* et les *cornacuspongiés.*)

Démosthène, en gr. **Dêmosthenês,** général athénien († Syracuse 413 av. J.-C.). Il se distingue surtout au cours de la guerre du Péloponnèse. Vainqueur des Péloponnésiens à Olpai (426), il arrête leur tentative d'expansion en Etolie et en Acarnanie. Il établit à Pylos, en Messénie, une place fortifiée servant de base d'opérations contre Sparte (425). Après l'arrivée de Cléon au pouvoir, il fait prisonniers les Spartiates enfermés dans l'île de Sphactérie. En 413, il est envoyé au secours de Nicias en Sicile ; mais les Athéniens subissent un désastre, doivent se rendre après plusieurs défaites, et sont décapités par les Syracusains.

Démosthène, en gr. **Dêmosthenês,** orateur et homme d'Etat athénien (Athènes 384 av. J.-C. - Calaurie 322). Fils d'un riche fabricant d'armes, il entreprit à dix-huit ans, à la fois d'attaquer en justice ses tuteurs, qui l'avaient spolié, et d'étudier l'art du logographe. La légende veut qu'affligé d'une difficulté d'élocution il se soit entraîné à déclamer avec des cailloux dans la bouche. Il fut l'élève d'Isée. Il vécut de son métier de logographe, composant en même temps des discours pour les deux parties opposées (*Pour Phormion, Contre Stéphanos*). Dès 354, il commence à intervenir indirectement dans la politique, préconisant la fermeté à l'extérieur, un renforcement naval et une saine gestion financière. De ce moment datent les discours *Contre Androtion, Contre Timocrate, Contre Aristocrate,* et les discours proprement politiques *Contre la loi de Leptine, Sur les symmories.* Le discours *Pour les Mégalopolitains* (353) attire l'attention des Athéniens sur le danger de la puissance spartiate. Il devine l'ambition de Philippe et dénonce ses projets dans la *Première Philippique** (351) ; il excite contre lui les Athéniens dans ses trois *Olynthiennes** (349-348). Mais, voyant la partie mal engagée, il prend part à l'amoassade qui aboutit à la paix de Philocrate (346), et, par son discours *Sur la paix* (345), persuade ses concitoyens de poursuivre les négociations. Mais Philippe ose demander compte aux Athéniens des attaques dirigées contre lui dans l'Assemblée. Démosthène, en réponse, prononce devant les députés la *Seconde Philippique* (344-343). En même temps, il accuse Eschine d'avoir trahi sa patrie lors de l'ambassade de 346, et lui intente le procès de « l'Ambassade », mais Eschine est absous (343). Ensuite, Démosthène s'efforce de réunir une coalition contre Philippe, à l'occasion de missions dont il se fait charger en diverses cités de Grèce. Il prononce alors le discours *Sur les affaires de Chersonèse* (342), et les dernières *Philippiques* (341-340). Jusque-là orateur d'opposition, il devient le chef du parti dirigeant (340-338). Lors de la guerre d'Amphissa, ou guerre Sacrée (339), il négocie une alliance avec Thèbes contre Philippe. Ce dernier, vainqueur à Chéronée (338), traite les Athéniens avec clémence. Mais le parti des patriotes est abattu. Il se manifeste ensuite de façon épisodique seulement. Démosthène fut l'objet du procès de la *Couronne**, qui traîna de longues années (337-330) : un ami de l'orateur avait proposé qu'on lui décernât une couronne d'or en récompense de son zèle civique. Eschine combattit la proposition, et, à la suite de cette affaire, fut condamné et s'exila. Démosthène fut ensuite impliqué dans l'affaire d'Harpalos et condamné à une amende qu'il ne put payer. Après la mort d'Alexandre, il joua encore un grand rôle à Athènes dans la révolte contre Antipatros. Athènes vaincue, Démosthène s'enfuit vers l'île de Calaurie ; cerné dans le temple de Poséidon, le grand patriote s'empoisonna. Il reste sous son nom soixante discours, mais beaucoup sont considérés comme apocryphes.
Homme d'action, Démosthène a lutté de toutes ses forces pour qu'Athènes, fidèle à son passé, ressaisît l'hégémonie et barrât la route à la domination de Philippe. Il a apporté dans ce rôle les qualités d'un grand homme d'Etat : la volonté tenace, une résistance courageuse à l'aveuglement et à l'inertie de la foule, une clairvoyance toujours en éveil. Démosthène a sans doute possédé le plus beau talent de l'éloquence athénienne. La vigueur de ses discours, la précision de l'argumentation, sans souci de plaire et sans multiplication des grands mouvements oratoires, donnent à cette éloquence une puissance et une originalité rares. (→ Biblio.)

— Iconogr. En 280 av. J.-C., plus de quarante ans après la mort de Démosthène, on décida, sur la proposition de son neveu Démocharès, de lui élever une statue à Athènes ; Polyeuctos en fut chargé. On connaît plus de trente sculptures inspirées de ce bronze disparu : bustes d'Herculanum, de

DÉMOSTHÈNE
statue antique
musée du Vatican

Phot. Anderson.

écriture démotique

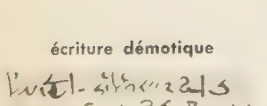

papyrus égyptien

Copenhague, de Berlin, de Munich, du Louvre, médaillon d'argent du musée de Berlin, et surtout le pathétique *Démosthène du Vatican*, debout, pensif, le pan du manteau sur l'épaule, les mains tombantes.

Démosthène (Lanterne de). Antiq. Nom sous lequel a été longtemps connu, à Athènes, le monument choragique de Lysicrate, élevé en 334 av. J.-C. Suivant une tradition erronée, Démosthène se serait parfois retiré dans ce minuscule monument, pour y méditer.

DÉMOTIQUE adj. et n. m. (gr. *dêmotikos*, populaire). Linguist. Se dit de l'état populaire d'une langue, par opposition à un état savant. ‖ Se dit particulièrement de la langue parlée des Egyptiens de la basse époque et de leur système d'écriture cursif pour les documents de la vie courante.

— Encycl. En Grèce, la langue *démotique* communément parlée est l'aboutissement du développement séculaire naturel du grec, contre lequel s'est dressée une tradition puriste et archaïsante, dès l'atticisme (IIe s. av. J.-C.), puis sous l'Empire byzantin et, enfin, dans la Grèce moderne. Il existe actuellement une « question de la langue », qui n'est pas encore résolue malgré les progrès du grec démotique comme langue écrite; car ces progrès, définitifs dans la littérature, sont encore partiels dans les sciences et les techniques.

En Egypte, le démotique représente un état évolué de la langue parlée, intermédiaire entre le néo-égyptien du Nouvel Empire et le copte. Dans l'écriture des actes et des graffiti, à partir des VIIe-VIe s. av. J.-C., les Egyptiens simplifient l'hiératique en liant davantage les signes et en schématisant le tracé des groupes ligaturés; on ne reconnaît plus la forme des signes hiéroglyphiques originaux. L'inscription démotique la plus récente est de 473 apr. J.-C. L'écriture copte a adjoint aux caractères grecs sept signes conservés du démotique.

DÉMOUCHETAGE n. m. Action de retirer à un fleuret ou à une épée de combat la mouche (ou bouton) recouvrant sa pointe.

DÉMOUCHETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Ôter la mouche (le bouton) qui garnit la pointe d'un fleuret, d'une épée.

DÉMOULAGE n. m. Action de démouler : *Démoulage d'une statue*.

— Frigor. Dans une fabrique de glace, action de sortir la glace des mouleaux.

DÉMOULER v. tr. Retirer de son moule : *Démouler une statue, un gâteau*.

DEMOURS (Pierre), chirurgien français (Marseille 1702 - Paris 1795). Ophtalmologiste, il a laissé : *Traité des plaies d'armes à feu* (1745), *Nouvelles Réflexions sur la lame cartilagineuse de la cornée* (1770).

DEMOUSTIER (Pierre Antoine), ingénieur français (Lassigny 1755 - † 1803). Elève et collaborateur de Perronnet, il construisit à Paris le pont Louis-XV (auj. pont de la Concorde), le pont des Arts et l'ancien pont d'Austerlitz, ces deux derniers en fer.

DEMOUSTIER (Charles Albert), écrivain français (Villers-Cotterêts 1760 - Paris 1801). Il descendait, par son père, de Racine et, par sa mère, de La Fontaine. Ses *Lettres à Émilie sur la mythologie* (1786-1798), écrites en prose entremêlée de vers, ont une grâce précieuse. On lui doit des poèmes, des livrets d'opéras, des comédies : *le Conciliateur* (1791), *les Femmes* (1795), *le Tolérant* (1796).

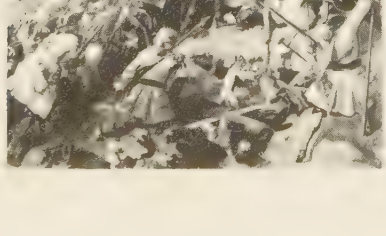

« la Bataille de Denain » par Jean Alaux *musée de Versailles*

DEMOUT-MALINOVSKI (Vassili Ivanovitch), sculpteur russe (Saint-Pétersbourg 1779 - *id.* 1846). Fils d'un sculpteur sur bois, il fut élève à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, puis travailla avec Canova, à Rome (1803). Professeur (1807), puis recteur (1813) de l'Académie de Saint-Pétersbourg, il a exécuté le bas-relief du monument de Pierre le Grand (1800), les tombeaux du sculpteur Koslovski (1802) et du maréchal Barclay de Tolly, la statue du prophète Elie (cathédrale de Kazan'). Il participa à la décoration du palais d'Hiver et fit les bustes des membres de la famille impériale.

DEMPSEY (William Harrison, dit **Jack**), champion américain de boxe (Manassa, Colorado, 1895). Il est considéré comme l'un des meilleurs boxeurs poids lourds qu'on ait connus. Très combatif, peu scientifique, mais doué d'une redoutable puissance de frappe, il devint champion du monde toutes catégories en 1919 et triompha de son challenger Georges Carpentier en 1921. En 1926, il perdit aux points son titre devant Tunney, mais demeura très populaire.

DEMPSEY (sir Miles Christopher), général britannique (Hoylake, Cheshire, 1896). Lieutenant-colonel en 1938, il se distingue par sa courageuse attitude à la bataille de Dunkerque en 1940. Promu général en 1942, il commande une division, puis un corps d'armée en Libye et en Italie. En 1944, il débarque en Normandie à la tête de la IIe armée britannique, dirige la rude bataille de Caen, libère Bruxelles et opère à Wismar, le 3 mai 1945, sa jonction avec les forces soviétiques. Envoyé aussitôt après en Extrême-Orient, Dempsey commande d'abord la XIVe armée en Birmanie, puis les forces terrestres alliées du Sud-Est asiatique (1945-1946). Il est ensuite nommé commandant en chef au Moyen-Orient, puis est placé en 1951 à la tête des forces terrestres dans le Royaume-Uni.

DEMPSTER (Thomas), érudit et historien écossais (Cliftbog, Aberdeenshire, 1570 - Bologne 1625). Obligé, pour son catholicisme, d'émigrer sur le continent, il enseigna en France, puis en Italie, où il fut professeur d'humanités à l'université de Bologne.

DÉMUCILAGINATION n. f. Elimination des mucilages contenus dans une huile brute.

— Encycl. La *démucilagination* s'obtient par addition à l'huile brute d'eau, de vapeur d'eau ou d'une solution d'électrolyte, dans des conditions déterminées, par formation d'une émulsion et par élimination (au moyen d'une centrifugeuse) des mucilages gonflés sous forme de « pâte de démucilagination ». De ce produit complexe, on peut extraire les lécithines, qui accompagnent les mucilages proprement dits — polyholosides —, et qui trouvent leur utilisation dans plusieurs industries alimentaires, dont la margarinerie.

DÉMUCILAGINER v. tr. Eliminer les mucilages.

DÉMULTIPLICATEUR, TRICE adj. Se dit d'un système de transmission (par chaîne, roues dentées, etc.) qui assure une réduction de vitesse : *Engrenage démultiplicateur*.

DÉMULTIPLICATION n. f. Rapport dans lequel la vitesse est réduite dans la transmission d'un mouvement. (On dit aussi rapport de démultiplication.) ‖ *Par extens.* Rapport dans lequel cette vitesse est modifiée dans un sens ou dans l'autre.

— Encycl. Mécan. Les transmissions par engrenage comportent presque toujours une *démultiplication* plus ou moins grande. Dans une automobile, il existe, entre le moteur et les roues motrices, plusieurs démultiplications, dont l'une est permanente et les autres momentanées. La première est celle du couple* conique (rapport entre le nombre de dents de la couronne et le nombre de dents du pignon d'attaque), généralement compris entre 3 et 5, et interposé entre l'arbre de sortie de la boîte de vitesses et les roues tractrices. Les autres démultiplications, dites *momentanées* parce qu'elles peuvent se superposer, dans certaines circonstances, sous la commande du conducteur, à celle du couple conique, dépendent de la combinaison de la boîte de vitesses sur laquelle on se trouve placé (rapport entre le nombre de dents du pignon entraîné et celui du pignon entraînant). Tous ces rapports se multiplient pour donner la démultiplication finale. Si n est le nombre de tours par minute du moteur, R la démultiplication du couple conique, r_1, r_2, r_3... les démultiplications occasionnelles, le nombre de tours par minute N des roues motrices est

$$N = \frac{n}{R \cdot r_1 \cdot r_2 \cdot r_3 \ldots}.$$

Avec un moteur tournant à 3 000 tr/mn, un couple conique de 5 et une combinaison de vitesse de 4, les roues tournent à une vitesse de

$$\frac{3\,000}{5 \times 4} = 150 \text{ tr/mn}.$$

DÉMULTIPLIER v. intr. et tr. Assurer une démultiplication (dans une transmission mécanique) : *Pignon qui démultiplie*.

DÉMUNIR v. tr. Enlever les munitions de : *Démunir une forteresse*. (Peu us.) ‖ *Par extens.* Dépouiller : *Il s'était démuni au profit d'un ingrat*.

DÉMURER v. tr. Enlever la maçonnerie qui murait : *Démurer une fenêtre, une porte*.

DEMURET n. m. Pendeloque d'orfèvrerie ou de joaillerie attachée à l'extrémité d'une chaîne (XVIe s.).

DÉMURGER v. intr. *Pop.* S'en aller.

DÉMUSELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Enlever la muselière de : *Démuseler un chien*. ‖ *Fig.* Déchaîner, libérer : *Démuseler les passions*.

DEMUTH (Charles), peintre américain (Lancaster, Pennsylvanie, 1882 - *id.* 1935). Il vint à Paris en 1904 et y fréquenta le salon de Gertrude Stein. Son œuvre, influencée par le cubisme, consiste surtout en aquarelles. Le musée d'Art moderne de New York conserve de lui *Musiciens de vaudeville* (1917), *Acrobates* (1919).

DEMUTH (Norman), compositeur anglais (Croydon 1898). On lui doit quatre symphonies, une *Suite champêtre*, des concertos, qui révèlent l'influence de V. d'Indy, Roussel, Franck, auxquels il consacra des études, ainsi qu'à Ravel.

DÉMYSTIFICATION n. f. Action de démystifier, de détromper.

DÉMYSTIFIER v. tr. Dissiper l'erreur, l'effet de la tromperie.

DEM-ZIBER ou **DAYM ZUBAYR**, localité du Soudan (prov. du Bahr el-Ghazal), à l'O. de Ouaou; ce fut la capitale de la province entre 1878 et 1886, lorsque le Soudan était égyptien.

DENAIN, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le bassin houiller (groupe de Valenciennes), port sur l'Escaut canalisé; 29 467 hab. (*Denaisiens*). Importantes mines de houille, découvertes en 1826. Denain est l'un des plus grands centres sidérurgiques de France : hauts fourneaux et laminoirs, constructions mécaniques et locomotives. Sucrerie. Brasserie. Minoterie. Cartonnage. (V. Denain-Anzin.)

— Hist. La ville, qui a pour origine une abbaye du VIIIe s., a été fortifiée de bonne heure. En 1079, Baudouin II, comte de Hainaut, y vainquit son oncle Robert Ier le Frison, comte de Flandre. Le 24 juillet 1712, Villars y infligea une défaite décisive aux Austro-Hollandais du Prince Eugène, qui occupaient la Flandre et assiégeaient Landrecies, dernière place française sur la route de Paris. L'armée du Prince Eugène était reliée à ses magasins de Marchiennes par la route retranchée de Denain, que ses soldats appelaient le *chemin de Paris*. Villars, s'inspirant des suggestions d'un conseiller au parlement de Douai, Lefèvre d'Orval, attaqua le Prince Eugène sur sa ligne de communication, la coupa et lui tua 11 000 hommes. Le premier résultat de la victoire de Denain fut l'évacuation par l'ennemi du territoire français.

DENAIN (Victor), général français (Dax 1880 - Nice 1952). Sorti de Saint-Cyr en 1901 dans la cavalerie, il passe dans l'aviation dès 1915 et exerce le commandement de l'aéronautique des armées alliées sur le front d'Orient (1916-1918). Chef de la mission militaire française en Pologne, il devient, en 1933, chef d'état-major général de l'armée de l'Air, puis ministre de l'Air dans les cabinets Doumergue, Flandin, Buisson et Laval, de 1934 à 1936. Inspecteur général des forces aériennes d'outre-mer, il passe au cadre de

réserve en 1937. Très habile pilote, il accomplit des voyages d'inspection qui sont de véritables performances aériennes.

Denain-Anzin, société anonyme française. L'abondance des ressources minières du Nord, la présence de voies d'eau navigables et surtout le projet de construction d'une voie ferrée Paris-Lille sont à l'origine de la décision prise par un industriel, Jean-François Dumont, de créer une « usine à fer » à Denain, en 1834. Mais, dès l'année suivante, Dumont revend à Serret et Lelièvre ses parts de l'affaire, qui devient « Forges de Denain, Serret, Lelièvre et Cie ». A la même date naissent également, sous l'inspiration de la Société générale de Belgique, les « Forges et Laminoirs d'Anzin », dirigés par Léon Talabot. En 1849, passés entre-temps sous la raison sociale « Talabot et Cie », après le retrait de la Société générale, les Forges et Laminoirs d'Anzin fusionnent avec les Forges de Denain pour fonder la « Société de Denain et d'Anzin ».
En 1875, Paulin Talabot accède à la direction de l'affaire, l'équipe d'une aciérie utilisant les procédés Bessemer et Martin. A la fin du siècle dernier, la société est en pleine expansion. Pendant la Première Guerre mondiale, les usines sont démantelées par les autorités allemandes. Après l'armistice de 1918, la société abandonne peu à peu ses fabrications antérieures de rails et de blindages et devient le premier producteur français de tôles.
Beaucoup moins affectée par la Seconde Guerre mondiale, Denain-Anzin crée, en 1948, à part égale avec la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, l' « Union sidérurgique du Nord de la France » (Usinor*). Avec la création d'Usinor, dont la « dotation » absorbe la presque totalité de son actif industriel, Denain-Anzin cesse d'exercer directement son activité sidérurgique traditionnelle et se présente désormais sous les traits d'un holding sidérurgique beaucoup plus que sous ceux d'une société d'exploitation.

DÉNAIRE n. m. Mot employé par les cabalistes pour désigner le nombre *dix*.

DÉNANTIR v. tr. Enlever son nantissement à : *Dénantir ses créanciers.*

DÉNASALISATION n. f. Phonét. Action de dénasaliser ; transformation d'un son nasal en son oral.

DÉNASALISER v. tr. Phonét. Ôter le son nasal à : *Les Gascons dénasalisent les nasales finales devant un mot qui commence par une voyelle et, par exemple, disent* GRANET GROS [granegro] *pour* GRAND ET GROS [grãegro].

DÉNATALITÉ n. f. Diminution de la natalité, entraînant à plus ou moins brève échéance la dépopulation d'un pays : *La dénatalité a été cause de la diminution de la population française entre 1935 et 1939.* (V. POPULATION.)

DÉNATIONALISATION n. f. Action de dénationaliser, de se dénationaliser ; résultat de cette action : *La conquête commande la guerre ; la guerre, les détrônements et les dénationalisations* (Lamartine).

DÉNATIONALISER v. tr. Faire perdre le titre de citoyen, faire changer de nationalité à : *Je demande comment un consul pourrait dénationaliser des Français* (Thiers). ‖ Détruire fictivement la nationalité de : *Dénationaliser une marchandise.* ‖ Confier à des propriétaires privés la gestion d'entreprises qui avaient précédemment fait l'objet d'une nationalisation : *Le gouvernement conservateur britannique a dénationalisé l'industrie sidérurgique.*

DÉNATTER v. tr. Défaire ce qui est natté : *Dénatter ses cheveux.*

DÉNATURALISATION n. f. Action de dénaturaliser ; perte du droit de naturalisation.

DÉNATURALISER v. tr. Priver de la naturalisation : *Dénaturaliser un individu.*

DÉNATURANT, E adj. Qui dénature.

DÉNATURATEUR n. m. Employé de la Régie des contributions indirectes qui dénature les alcools ou autres denrées par l'adjonction de certains produits. ‖ Celui qui, sous le contrôle du fisc, livre au commerce des produits (notamment l'alcool) dénaturés par l'adjonction de certains produits.

DÉNATURATION n. f. Opération consistant à ajouter, à certains produits (notamment l'alcool) devant être employés à des usages industriels ou agricoles particuliers, une substance qui les rende impropres à toute autre destination.
— ENCYCL. Dr. fisc. Le Code général des impôts exonère du droit de consommation les alcools dénaturés et utilisés à certains usages privilégiés : chauffage, éclairage, usages industriels (alcool entrant en réaction dans certaines fabrications, solvants, vernis, peintures). Dès lors, les alcools dénaturés employés à d'autres usages non indiqués sont exclus de la franchise de l'impôt.
La *dénaturation* a pour but de rendre l'alcool impropre à la consommation de bouche. Elle ne peut être effectuée que par des industriels titulaires d'une autorisation personnelle et révocable. Les alcools visés sont l'alcool éthylique et ceux qui y sont assimilés : alcools méthylique, propylique et isopropylique.
Elle doit avoir lieu en présence des agents de la Régie, dans un local agréé par l'Administration et dans les cuves de dénaturation répondant aux prescriptions légales.
Les alcools destinés à la vente sont dénaturés par des industriels spécialistes, qui additionnent aux alcools des substances (méthylène) rendant impossible leur régénération.
L'alcool éthylique ainsi dénaturé peut seul être utilisé pour le chauffage et l'éclairage (avec addition éventuelle d'alcool méthylique dans certaines conditions). Les alcools méthylique, propylique et isopropylique sont réservés aux usages industriels, concurremment avec l'alcool éthylique.
Les alcools dénaturés par le procédé général peuvent circuler sur la voie publique sans formalités. Les détaillants de ces alcools doivent souscrire une déclaration préalable de vente à la recette buraliste des Contributions indirectes.
Mais, lorsque, pour des motifs d'ordre technique, le procédé général de dénaturation se révèle incompatible avec les nécessités industrielles (réactions secondaires nuisibles, odeur ou goût rendant le produit fini inutilisable), l'Administration peut autoriser l'emploi d'un dénaturant spécial, après avis du Laboratoire central du ministère des Finances. Ces alcools ne peuvent circuler sur la voie publique et doivent être utilisés sur place. Depuis 1948, tous les dénaturateurs sont astreints à présenter une caution solvable. Les industriels qui utilisent des alcools dénaturés peuvent être autorisés à récupérer et à régénérer les alcools résiduaires. Le cas échéant, les alcools régénérés reçoivent un complément de dénaturation.

DÉNATURÉ, E adj. et n. Qui a subi la dénaturation : *Alcool dénaturé.* ‖ — *Fig.* Qui manque aux sentiments les plus naturels : *Père dénaturé.* ‖ Contraire aux sentiments naturels : *Action, passion dénaturée.*

DÉNATURER v. tr. Changer la nature de ; altérer : *Dénaturer du blé.* ‖ — *Fig.* Donner intentionnellement une fausse apparence à : *Dénaturer la pensée, les paroles de quelqu'un. Pas une de ses démarches, même la plus indifférente, ne passait sans être critiquée, ou dénaturée* (Balzac). ‖ Vicier, corrompre : *Les meilleurs auteurs de romans et de drames dénatureraient à la longue la fameuse idée du bien* (Lautréamont).
— Dr. civ. Modifier la nature ou le sens d'un acte juridique, avec l'intention de l'interpréter.
— Dr. fisc. Mélanger à certaines substances (notamment l'alcool), pour lesquelles l'Etat a consenti des réductions de droits, d'autres substances qui les rendent impropres à leur destination ordinaire.

DÉNAZIFICATION n. f. Ensemble des mesures prises en Allemagne, après la Seconde Guerre mondiale, pour faire disparaître la mentalité nationale-socialiste.

DÉNAZIFIER v. tr. Faire disparaître dans l'Allemagne vaincue, après 1945, l'empreinte laissée par la doctrine nationale-socialiste.

DENBIGH, v. de Grande-Bretagne, dans le nord du pays de Galles (*Denbigshire*), dominant la Clwyd ; 7 600 hab. Château ruiné du XIIIe s.

DENBIGHSHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le nord du pays de Galles ; 170 700 hab. Ch.-l. *Ruthin.*

DENCHÉ, E [dɑ̃ʃe] adj. et n. m. (bas lat. *denticatus ;* de *dens,* dent). Hérald. Se dit des pièces, mais surtout des traits de partition découpés en dents de scie. (Les pièces dont les bords sont ainsi découpés sont dites plutôt *vivrées.*)

DENDÉRAH ou **DANDARÃ,** village d'Egypte, en Haute-Egypte (prov. de Kénéh), sur la rive ouest du Nil, près des ruines de la *Tentyris* des Grecs, la *Lounit Tentôre* (Lounit la Déesse) des Egyptiens.
— Hist. C'était la ville la plus célèbre dont Hathor, déesse de l'Amour, épouse d'Horus d'Edfou et mère d'Ihy, « le musicien », était la dame. Le temple ne remonte guère au-delà

des époques grecque et romaine dans son état actuel, mais certaines des fêtes qu'on y célébrait dataient des temps protohistoriques. Le culte et les bâtiments avaient été restaurés et embellis par Khéops dès le IIIe millénaire, puis par Pepi Ier et Thoutmès III. Le temple tire son importance des inscriptions dont il est orné et qui permettent l'étude minutieuse des rites qui y étaient exécutés, tout comme à Edfou et à Philae, les seuls autres monuments aussi bien conservés. L'ensemble est très complet et encore en fort bon état. Au centre d'une grande enceinte en brique crue dominait le temple majeur, précédé d'une salle hypostyle à chapiteaux en forme de sistre surmontant des têtes d'Hathor. Sur le toit, deux chapelles conservaient une relique du corps sacré d'Osiris. C'est dans l'une d'elles que se trouvait le fameux zodiaque* aujourd'hui conservé au musée du Louvre. Le temple de la naissance d'Isis, un lac sacré, deux mammisis, un sanatorium, deux puits sacrés formaient un ensemble cultuel imposant.
Plus tard, les chrétiens y construisirent une belle basilique. A côté, on voit les ruines de la ville ; à l'E., un second temple, entièrement ruiné aujourd'hui, et, au S., les diverses nécropoles, dont une, de l'Ancien Empire, a fourni maints précieux reliefs.

DENDERHOUTEM, en franç. **Denderhautem,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Aalst), dans la vallée de la Dendre ; 4 800 hab. Tissages de lin. Draps. Eglise du XIe s.

DENDERLEEUW, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Aalst), au S. d'Aalst ; 9 500 hab. Conserverie. Confection. Industries chimiques. Briqueterie.

DENDERMONDE, nom flamand de Termonde.

DENDERWINDEKE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Aalst), au S. de Ninove ; 3 300 hab.

DENDR(O)- [dɛ̃ ou dɑ̃], élément tiré du gr. *dendron,* arbre, et entrant dans la composition de quelques mots.

DENDRACHATE [dɛ̃drakat] n. f. (gr. *dendron,* arbre, et *akhatês,* agate). Minér. Nom donné par les Anciens aux agates mousseuses. (On a dit quelquefois DENDRAGATE.)

DENDRASPIS [dɛ̃draspis] n. m. Nom scientifique du mamba, serpent venimeux arboricole et sauteur, très redoutable, d'Afrique tropicale. (Famille des colubridés.)

DENDRE, en flam. **Dender,** riv. de Belgique, affl. de l'Escaut (r. dr.), formée à Ath par la réunion de deux branches ; 65 km. Entièrement canalisée, la Dendre est une voie navigable très fréquentée.

DENDRIFORME adj. Qui est en forme d'arbre. (On dit mieux DENDROÏDE.)

DENDRITE [dɑ̃ ou dɛ̃] n. f. Minér. et Géol. A la surface d'une pierre, dessin de couleur différente, ramifié, rappelant des branches ou du feuillage.

Phot. Audrain-Samivel.

— Histol. Prolongement protoplasmique issu du corps cellulaire des neurones, dans la région opposée à celle du cylindraxe ou axone.

— Encycl. Minér. et Géol. Les *dendrites superficielles* sont faites d'une multitude de petits cristaux, groupés en files ramifiées, comme du feuillage (ex. : or, argent, cuivre natifs). Souvent, les cristaux sont invisibles à l'œil et ne forment qu'une sorte d'enduit à la surface des pierres (ex. : dendrites d'oxyde de manganèse et de fer, si communes dans les cassures des calcaires, des marnes, des cailloux du diluvium, etc.). Les *dendrites profondes* se continuent à l'intérieur même de la pierre (ex. : celles que présentent certaines agates et qui leur donnent leur valeur).

DENDRITIQUE adj. Histol. *Ramifications, prolongements dendritiques,* dentrites. (On dit aussi DENDRIFORME.)

— Hydrogr. Se dit d'un réseau fluvial très densément et régulièrement ramifié. (Une telle disposition ne se développe que sous climat humide à dense couverture végétale, dans des roches homogènes et peu perméables, les argiles par exemple.)

DENDROBATES [dɛ̃drobatɛs] n. m. Grenouille arboricole, dont les doigts sont terminés par des ventouses. (Propre à l'Amérique tropicale, ce genre renferme notamment l'espèce *Dendrobates tinctorius,* dont les Indiens utilisent le mucus pour empoisonner leurs flèches. Famille des ranidés.)

DENDROBIUM [dɛ̃drobjɔm] n. m. Orchidacée épiphyte de l'Asie et du Pacifique.

— Encycl. Les *dendrobiums* sont des plantes épiphytes à tige dressée ou à rhizome rampant pseudo-bulbifère, à fleurs assez grandes, éclatantes, quelquefois odorantes et très recherchées dans les cultures. On en a décrit environ 600 espèces, parmi lesquelles plus de 150 font l'ornement de nos serres chaudes (par ex. *Dendrobium densiflorum*).

DENDROCÉRATIDES n. m. pl. Zool. Ordre d'éponges cornacuspongiées, renfermant des formes de petite taille, souvent encroûtantes, à squelette constitué uniquement de fibres de spongine.

DENDROCHIROTES [dɛ̃drokirɔt] n. m. pl. Ordre d'holothuries, dont les tentacules forment un panache arborescent. (Les podia sont souvent disséminés à la surface de la peau. Nombreux genres dans toutes les mers, le plus souvent littoraux, rarement abyssaux. Embranchement des échinodermes.)

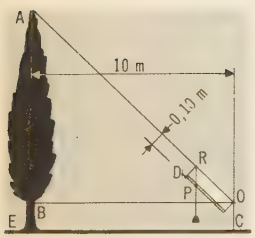

dendromètre

DENDROCHRONOLOGIE n. f. Méthode chronologique fondée sur l'observation des couches concentriques annuelles qui apparaissent sur la section transversale des troncs d'arbre : *La dendrochronologie a été utilisée principalement aux Etats-Unis et en Suède.*

DENDROCITTE ou **DENDROCITTA** n. f. Nom scientifique de la pie vagabonde, passereau d'Asie orientale dont le plumage est mélangé de divers tons de brun, de gris, de noir et de blanc.

DENDROCLIMATOLOGIE n. f. Méthode d'étude des paléoclimats, fondée sur l'examen des faisceaux annuels de croissance des arbres. (Les auteurs américains et scandinaves ont montré, par exemple, que les forêts de bois durs qui couvraient les régions boréales, du IVe au IIe millénaire av. J.-C., correspondent à un climat chaud et sec [période xérothermique].)

DENDROCŒLUM [dɛ̃droselɔm] n. m. Zool. Planaire dont la tête est munie d'une sorte de suçoir qui joue un rôle actif dans la locomotion. (Classe des turbellariés, de l'embranchement des platodes.)

DENDROCOLAPTE n. m. Nom scientifique de la picucule, oiseau d'Amérique tropicale, de forme élancée, au bec long et courbe, au plumage brun et blanc orné de taches et de lignes noires. (Il circule sur les troncs en prenant appui sur les fortes pointes carrées qui terminent les plumes de sa queue. Le genre sert de type à la famille des *dendrocolaptidés.* Sous-ordre des passereaux mésomyodés.) [V. pl. OISEAUX, 3.]

DENDROCOMÈTE ou **DENDROCOMETES** [dɛ̃drokomɛtɛs] n. m. Protozoaire cilié holotriche d'eau douce, de forme discoïde ou plano-convexe, avec des tentacules terminés en pointe, très courts et complètement invaginables.

DENDROCTONE n. m. Coléoptère qui ravage les forêts d'épicéas en Allemagne, où il abonde, mais qui reste rare en France. (Nom sc. : *Dendroctonus micans.* Le genre, dont les deux autres espèces habitent l'Amérique du Nord, appartient à la famille des scolytidés.)

DENDROCYGNE n. m. Canard à longues pattes, au plumage varié de brun chaud, de gris, de blanc et de noir, qui habite les régions chaudes du globe. (Il a des mœurs terrestres et arboricoles, et sa voix le fait nommer aussi *canard siffleur.* Famille des anatidés, sous-famille des ansérinés.)

DENDROGRAPHE n. m. Auteur de traités, d'études sur les arbres. (Peu us.)

DENDROGRAPHIE n. f. Traité, étude sur les arbres.

DENDROGRAPHIQUE adj. Relatif à la dendrographie : *Etudes dendrographiques.*

DENDROÏDE adj. Qui est divisé en multiples branches. (Se dit des cryptogames, des coraux, des éponges, etc.)

DENDROLAGUE n. m. Kangourou arboricole, vivant en Nouvelle-Guinée et en Australie.

— Encycl. Les *dendrolagues* sont lourds de forme, avec les membres antérieurs à peine plus courts que les postérieurs; ils ont la tête et les oreilles plus petites que les vrais kangourous. Ils grimpent adroitement dans les arbres, mais, à terre, ils sautent assez lourdement. (Famille des macropodidés, sous-classe des marsupiaux.)

DENDROLIMAX n. m. Mollusque arboricole d'Afrique et des îles du golfe de Guinée, ressemblant à une limace. (C'est un gastropode pulmoné, de la famille des ariophantidés.)

DENDROLIMUS [dɛ̃drolimys] n. m. Nom scientifique du bombyx du pin, dont la chenille cause parfois de grands dégâts dans les forêts de pins. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des lasiocampidés.)

DENDROLOGIE n. f. Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des arbres. ‖ Traité sur les arbres.

DENDROLOGIQUE adj. Relatif à la dendrologie.

DENDROMECON n. m. Arbrisseau californien, que l'on cultive dans les jardins. (Famille des papavéracées.)

DENDROMÈTRE n. m. Instrument pour mesurer les dimensions des arbres, et spécialement la hauteur.

— Encycl. Il existe différents types de *dendromètres :* les uns servent à mesurer la hauteur; d'autres l'accroissement dans un temps déterminé.

Un des plus simples dendromètres du premier type consiste dans une planchette de 0,10 m de largeur, portant un fil à plomb à l'un de ses angles et une division en millimètres sur l'arête opposée. Pour se servir de cet instrument, on se place à 10 m de l'arbre AE qu'on veut mesurer, puis on vise le sommet avec l'arête supérieure OR de la règle : le fil à plomb vient rencontrer la règle en un point P qui indique la hauteur cherchée. En effet, les triangles OAB et RDP sont semblables. De plus, ils ont OB = 10 m, RD = 0,10 m. Donc OB = 100 RD, et, par suite, AB = 100 DP. En d'autres termes, l'arbre aura autant de mètres de hauteur que la planchette marquera de centimètres; il faudra seulement y ajouter la hauteur OC de la planchette au-dessus du sol.

A la seconde catégorie appartient le modèle suivant : un châssis polygonal rigide et indéformable, fait de barres d'un métal peu ou pas sensible aux variations de la température, est fixé et ajusté autour de l'arbre par une résistance de blocs de bois. Une aiguille en contact avec le bois lui-même indique par son déplacement l'augmentation du diamètre du tronc. Dans ce genre d'appareils, il a été imaginé aussi des dendromètres enregistreurs, dans lesquels le mouvement de l'aiguille est transmis à un stylet qui l'inscrit sur un papier fixé autour d'un cylindre tournant.

DENDROMÉTRIE n. f. Mesure des arbres.

DENDROMÉTRIQUE adj. Qui concerne la dendrométrie : *Planchette dendrométrique.*

DENDROMONADE ou **DENDROMONAS** [dɛdromonas] n. m. Protozoaire flagellé colonial, qui forme par dichotomie des arborescences régulières.

DENDROMYS [dɛ̃dromis] n. m. Petit animal africain ressemblant à une souris, mais dont les oreilles sont munies d'un opercule, et l'orteil externe est opposable aux autres doigts. (Répartis dans les régions chaudes de l'Afrique, les dendromys ont un pelage gris perle avec bande dorsale noire; ils vivent dans les arbres, mais passent la nuit dans des terriers. Famille des muridés.)

DENDROPHILE n. m. Petit insecte ovale, bombé, qui habite l'Europe et l'Amérique du Nord. (*Dendrophilus pygmæus,* noir brillant, avec les pattes rousses, vit en France, dans les fourmilières de la fourmi rousse. *D. punctatus,* à élytres ponctués, vit dans les plaies des arbres. Le genre fait partie des coléoptères, famille des histéridés.)

DENDROPHORE n. m. Antiq. gr. Nom donné aux porteurs des arbres symboliques, dans les processions appelées *dendrophories.*

— Hist. rom. Nom donné aux membres de nombreuses corporations d'artisans, dans l'Empire romain.

— Encycl. Antiq. En Grèce, les *dendrophores* étaient de petites gens ou des esclaves. Dans l'Empire romain, ce sont des artisans du bois (charpentiers, bûcherons, marchands de bois, etc.), groupés en corporation; ils formaient, avec les *fabri* et les *centonarii,* les *tria collegia principalia,* et prenaient part aux taurobolies. A Rome, le 22 mars, une procession portait au Capitole, dans le temple de la Mère des dieux, un pin sacré entouré de bandelettes de laine et escorté par les « dendrophores de la Grande Mère des dieux ». Des confréries analogues existaient dans toute l'Italie et l'ensemble des provinces latines.

DENDROPHORIES n. f. pl. Antiq. gr. et rom. Fêtes où l'on portait solennellement des arbres, symboles d'une divinité, spécialement Déméter et Dionysos. (A Rome, de tels cortèges, en l'honneur de Cybèle, furent introduits par Claude, à l'imitation d'un usage oriental.)

DENDROPHYLLIA n. m. Madrépore à polypiers rameux, formant des buissons sous-marins le long des côtes européennes, à 200 m de profondeur au moins. (L'animal, d'un beau jaune soufre, est porté au bout de rameaux [dépassant 1 m de hauteur], qui constituent parfois des agglomérations dangereuses pour les chaluts, qui viennent s'y déchirer.)

DENDROSOME ou **DENDROSOMA** n. m. Protozoaire cilié holotriche, ressemblant, à la taille près, à une colonie d'hydraires. (Sur des stolons se sont développés des individus ramifiés, portant au sommet de chacune des ramifications un bouquet de tentacules.)

DÉNÉ. V. NA-DÉNÉ.

DENEB, nom donné à l'étoile α Cygne ou *α Cygni.* Magnit. 1,3. Distance 600 a.l. Type spectral A 2. (V. ÉTOILE.)

DENEBOLA, nom donné à l'étoile β Lion* ou β *Leonis.* Magnit. 2,2. Type spectral A 2. (V. ÉTOILE.)

DÉNÉBULATION n. f. Ensemble des procédés et des méthodes ayant pour but de dissiper le brouillard, en particulier sur les aérodromes

— Encycl. Malgré les immenses progrès réalisés en électronique, permettant de guider les avions jusqu'à proximité du sol, il n'est pas encore possible, pour les avions des lignes commerciales, d'atterrir sans voir la piste, ou tout au moins les feux de balisage, sur une longueur de 600 à 800 m et à une hauteur de 40 m. La visibilité des feux par temps de brouillard se mesure en « vibal », la densité du brouillard à l'aide de « transmissiomètres ».

Deux moyens peuvent être mis en œuvre pour améliorer la visibilité : l'évaporation de l'eau (de l'ordre de 50 tonnes à l'heure) ou le grossissement des éléments constitutifs, ce qui en diminue le nombre.

Les essais ont consisté jusqu'à présent en projection dans l'atmosphère de particules finement pulvérisées de sel marin, en regroupement des gouttelettes par électrisation, en émission acoustique sonore ou ultra-sonore, enfin en émission de liquide frigorigène ou au contraire d'air chaud au moyen de rampes thermiques.

De ces deux derniers procédés, l'un (émission de propane) donne de bons résultats pour les brouillards dont la température est inférieure à 0 °C, l'autre (réacteurs ou chaufferies-soufflerie) est utilisable dans tous les cas, mais est moins efficace.
Malgré le prix élevé de ces procédés, tant au point de vue installation que consommation, l'opération peut être rentable en raison des frais très importants engendrés par le déroutement d'un avion.

DENECOURT (Claude François), forestier français (Val-Saint-Eloi 1788 - Fontainebleau 1875). Il a fait connaître les beautés de la forêt de Fontainebleau. En trente ans (de 1844 à 1875), il traça 160 km de sentiers et plaça de nombreux signes indicateurs, remplacés aujourd'hui par une nouvelle signalisation. On doit à Denecourt une carte et plusieurs ouvrages sur la forêt et le château de Fontainebleau.

DÉNÉGATEUR, TRICE n. (lat. *denegator, -trix*). Celui, celle qui dénie.

DÉNÉGATION n. f. (bas lat. *denegatio*). Action de nier, de dénier, de contester : *Persister dans un système de dénégations absolues. La dénégation d'un droit.* || *Dénégation d'écriture,* action de s'inscrire en faux.

DÉNÉGATOIRE adj. Qui a le caractère de la dénégation.
— Dr. *Exception dénégatoire,* dénégation.

DÉNEIGEMENT n. m. Déblaiement de la neige qui obstrue les voies de communication. (V. CHASSE-NEIGE.)

DÉNÉRAL n. m. (de *denier*). Poids monétaire de l'Ancien Régime, historié sur l'un des côtés au type des monnaies, l'autre côté demeurant lisse. || Pl. *des* DÉNÉRAUX.
— ENCYCL. Ces poids monétaires étaient usités par les monnayeurs, et aussi dans le commerce, pour vérifier sans calcul le poids des pièces courantes. Les *dénéraux* étaient un peu plus petits et plus épais que les monnaies mêmes.

DENEREAZ (Alexandre), compositeur et théoricien suisse (Lausanne 1875 - *id.* 1947). Ses œuvres principales sont : *Scènes de la vie du cirque, Suite autour du monde,* un concerto, deux quatuors, deux trios, un traité d'harmonie, et *la Musique et la vie intérieure,* en collaboration avec L. Bourgués.

DÉNERVER v. tr. Enlever les parties nerveuses d'une pièce de boucherie.

DENEUVRE, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), sur la Meurthe, en face de Baccarat ; 506 hab. Ancienne place forte, démantelée au XVIIe s.

DENFERT-ROCHEREAU (Pierre Philippe), officier français (Saint-Maixent 1823 - Versailles 1878). Sorti de Polytechnique en 1843, il se distingue à Rome (1849), en Crimée (1855) et en Algérie (1860-1864). Nommé gouverneur de Belfort en 1870, il défend la place contre tous les assauts allemands. Sa résistance permet à la ville de rester française de 1871 à 1914. Elu à l'Assemblée nationale, député de Paris en 1876, il siège à gauche et soutient la politique de Gambetta.

DENGA n. m. Monnaie russe ancienne valant un demi-kopek.

DENGAKU n. m. (mot jap. signif. *musique champêtre*). Sorte de danse japonaise ancienne. (Elle apparaît dès les premières années du XIe s. et eut peut-être à l'origine un caractère dionysiaque. A partir du XIIIe s., elle ne fut plus confiée qu'à des acteurs et doit être à l'origine du nō*.)

DENGUE [dãg] n. f. (mot esp. signif. *manières affectées*). Infection endémo-épidémique, d'allure grippale, observée en Méditerranée orientale, en Orient et dans la plupart des pays tropicaux.
— ENCYCL. La *dengue* est une maladie virale, transmise à l'homme par certains moustiques (du type *aèdes*). Elle se caractérise par un état infectieux évoluant souvent en deux accès et s'accompagnant de douleurs diffuses (céphaliques, lombaires, articulaires, musculaires), ainsi que d'une asthénie profonde et souvent d'éruptions cutanées fugaces.

DENGYŌ DAISHI, nom posthume d'un religieux japonais (767 - † 822), qui fonda une nouvelle Eglise bouddhiste japonaise. Descendant d'un immigré chinois, entré très jeune dans les ordres, il fit en Chine, en 804, un voyage officiel d'un an. Il en rapporta les textes, en particulier le *Livre du lotus,* sur lesquels s'appuya l'école Tendai. Dengyō contribua à démocratiser le bouddhisme japonais en énonçant la doctrine du salut universel : selon lui, tous les êtres, y compris les animaux et les démons, sont capables d'atteindre l'Illumination (*bodhi*), leur nature étant foncièrement semblable à celle du Bouddha. Il fit bâtir sur le mont Hiei la métropole religieuse de sa nouvelle Eglise ; des sanctuaires, des oratoires, des collèges et des monastères furent ainsi édifiés au cours du IXe s., et, jusqu'au XIIIe s., le mont Hiei fut le grand siège du bouddhisme japonais.

DEN HAAG. V. HAYE (*La*).

DENHAM (sir John), poète anglais (Dublin 1615 - Londres 1669). Sa fidélité à Charles Ier, à qui il transmit secrètement pendant sa captivité (1647) les messages de la reine Henriette, lui valut de grands honneurs lors de la Restauration. Ses œuvres sont peu nombreuses : *The Sophy* (*le Sophi*) [1641], tragédie orientale qui eut un certain succès ; *Cooper's Hill* (*la Colline de Cooper*) [1642], poème descriptif et didactique en décasyllabes, dont on admire la pureté du style ; *Elégie sur le poète Abraham Cowley* (1667). Il s'occupa également d'architecture.

DENHAM (Dixon), voyageur anglais (Londres 1786 - Freetown 1828). Parti en 1823 pour l'intérieur de l'Afrique, avec Oudney et Clapperton, il parvint avec eux jusqu'au lac Tchad, que n'avait encore vu aucun Européen, puis à Kouka, la capitale du Bornou. De là, il explora seul une partie de la rive occidentale du lac Tchad et les cours inférieurs du Chari et du Logone. Rejoint par Clapperton après la mort de Oudney, Denham regagna avec lui Tripoli, puis l'Angleterre, où fut publiée, en 1826, la relation de ce voyage. Peu après, il fut nommé surintendant, puis gouverneur de la colonie de Noirs libres établie au Sierra Leone.

DÉNI n. m. (de *dénier*). Action de dénier un droit ; refus d'une chose légalement due.
— Dr. *Déni d'aliments,* le fait qu'un fils refuse de nourrir ses parents. || *Déni de jugement,* refus d'un juge de statuer dans une affaire. || *Déni de justice,* refus illégal de rendre la justice : *Il y a déni de justice quand le magistrat néglige de juger une affaire en état et en tour d'être jugée.* (V. part. *encycl.*) || *Déni de renvoi,* refus d'un juge de renvoyer devant la juridiction compétente une affaire dont il ne peut connaître.
— ENCYCL. Dr. *Déni de justice.* Le Code civil fait aux juges une obligation stricte de rendre aux parties la justice qu'ils leur doivent. Le Code pénal impose le même devoir aux autorités administratives. Le déni de justice se constate par une double réquisition de statuer faite à intervalles fixés aux juges, par l'intermédiaire du greffier et par le moyen d'un huissier.
La loi attache au déni de justice une double sanction : 1° une sanction civile, qui est la *prise à partie ;* 2° une sanction pénale, consistant en une amende et l'interdiction de l'exercice des fonctions publiques de cinq à vingt ans. Ce délit, très rare, suppose, de plus, que le magistrat délinquant ait reçu une injonction de ses supérieurs.

DENIA, v. et port d'Espagne (prov. d'Alicante), sur la Méditerranée ; 12 200 hab. Ruines d'un château, défendu avec acharnement par les Français en 1813. — Aux environs, Méchain, puis Biot et Arago mesurèrent un arc du méridien terrestre.

DÉNIAISEMENT n. m. Action de déniaiser, de se déniaiser.

DÉNIAISER v. tr. Dépouiller de sa niaiserie, de sa naïveté ; dégourdir. || Faire perdre son innocence à.

DÉNIAISEUR, EUSE n. *Fam.* Personne qui déniaise.

DÉNICALES n. f. pl. (lat. *denicales feriae,* fêtes du onzième jour). Cérémonies que les Romains accomplissaient dix jours après la mort d'une personne, dans la maison du défunt, pour purifier les survivants.

DENICÉ, comm. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans le Beaujolais ; 1 036 hab. (251 aggl.). Vins rouges.

DÉNICHEMENT n. m. Action de dénicher.

DÉNICHER v. tr. Enlever du nid : *Dénicher des oiseaux.* || — *Fig.* et *fam.* Débusquer : *Dénicher les ennemis de leur position.* || Trouver, découvrir à force d'adresse : *Dénicher un appartement, une situation.*
◆ V. intr. *Fam.* Quitter son nid, sa demeure ; s'enfuir : *Il a déniché cette nuit.* || *Les oiseaux ont déniché,* se dit de personnes qu'on ne trouve plus où l'on croyait les rencontrer.

DÉNICHEUR, EUSE n. Personne qui déniche les oiseaux. || — *Fig.* Qui est habile à trouver, à découvrir : *Dénicheur de bibelots.* || *Dénicheur de merles,* adroit chercheur d'occasions ; se dit à quelqu'un dont on a pénétré la malice : *A d'autres, dénicheur de merles!* || *Dénicheur de fauvettes,* coureur de filles.

DÉNICKELAGE n. m. Opération d'enlèvement d'un revêtement de nickel par dissolution chimique ou de préférence électrolytique.

DÉNICKELER v. tr. (Se conj. comme *appeler.*) Enlever le nickelage : *Lorsque le chromage est effectué sur dépôt de nickel, on déchrome et on dénickelle la pièce pour mettre le métal de base à nu.*

DE NICOLA (Enrico), avocat et homme politique italien (Afragola, près de Naples, 1877 - Torre del Greco, près de Naples, 1959). Il acquiert rapidement une grande notoriété au barreau, collabore à divers journaux et revues, et est élu député de sa ville natale en 1908. Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies (1913), puis au Trésor, il refuse quatre fois de former un gouvernement. Hostile au régime fasciste, il se retire de la vie politique en 1923. Après avoir conseillé, en 1944, à Victor-Emmanuel III de déléguer ses pouvoirs à son fils, il accepte la présidence provisoire de la République italienne jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution (1946-1948), puis devient président de la Cour constitutionnelle (1956), mais démissionne pour protester contre l'insuffisance des pouvoirs de cette cour.

DÉNICOTINISATION n. f. Procédé destiné à diminuer la teneur d'un tabac en nicotine, ou même à éliminer complètement celle-ci, pour ménager l'organisme des fumeurs délicats. (Dans le procédé français Schloesing, la nicotine n'est pas détruite, mais recueillie pour être revendue comme insecticide ou antiparasitaire, sous forme de sulfate.)

DÉNICOTINISER v. tr. Diminuer la teneur en nicotine du tabac ou l'en priver entièrement. (Dans le procédé français Schloesing, on dénicotinise le tabac en le traitant par la vapeur d'eau additionnée de gaz ammoniac, dont l'excès est ensuite chassé par de la vapeur pure, puis par un courant d'air.)

DENIER n. m. (du lat. *denarius,* pièce de monnaie romaine valant 10 as). Monn. Anc. monnaie française de bronze, valant 1/12 de sou, ou 1/3 de liard, ou encore 1/240 de livre. || *Denier de boîte,* chacune des pièces que l'on prélevait dans les ateliers monétaires, pour les envoyer à la vérification de la Chambre ou de la Cour des monnaies. (Aujourd'hui, ces prélèvements sont toujours effectués et sont envoyés à la Commission de contrôle de la circulation monétaire. || *Deniers de monnayage,* pièces de bronze, d'or ou d'argent, prêtes à être livrées à la circulation et qui avaient, par conséquent, le poids légal. (V. part. *encycl.,* Monn. et Numism.)
— LANGUE CLASS. Somme d'argent : *Quatre ou cinq mille écus est un denier considérable* (Molière). || *Au denier,* se dit du taux de l'intérêt, de l'impôt : *Au denier vingt,* à 5 % (un denier d'intérêt pour vingt prêtés) ; *au denier cinq,* à 20 %.
— Législ. fin. *Comptabilité deniers,* v. COMPTABILITÉ.
— Mil. Dans le langage administratif, synon. de NUMÉRAIRE. || *Allocations, prestations en deniers,* celles qui sont versées en numéraire (par opposition aux prestations et allocations *en nature*). || *Denier d'ordinaire,* ancien nom de la prime d'alimentation.
— Mœurs et cout. *Denier à Dieu,* somme donnée au concierge d'une maison par un nouveau locataire lorsqu'il prend possession des lieux.
— Relig. cathol. *Denier du culte,* offrande des catholiques pour l'entretien de leur clergé. || *Denier de saint Pierre,* offrande volontaire faite au pape par les fidèles. (V. part. *encycl.*) || *Le denier de la veuve,* aumône faite par un pauvre.

avers

denier romain

revers

Phot. Larousse.

général DENIKINE

« le Denier de César » par Titien

saint DENIS retable du Parlement de Paris *(détail)* école française, XVe s. *Louvre*

— Text. Unité servant à estimer la finesse des fils et des fibres textiles, utilisée principalement dans les industries de la soie naturelle et des textiles artificiels et synthétiques. (V. part. *encycl.*)

— ***Deniers*** n. m. pl. La monnaie en général, les ressources financières : *Payer une facture de ses deniers.* || *Les deniers de l'Etat,* les biens publics, les fonds du Trésor.

— Dr. *Deniers dotaux,* v. MATRIMONIAL, *Régimes matrimoniaux.*

— ENCYCL. Monn. Le *denier de loi* indique la quantité d'argent fin ou pur contenue dans un lingot. Le *denier de fin* ou *d'aloi* [*ad legem*] est la quantité d'argent pur ou fin contenue dans une partie d'un lingot d'argent, en supposant ce lingot divisé en douze parties.

— Numism. Le *denier* (*denarius nummus*) fut l'unité monétaire de l'argent chez les Romains. La première émission de pièces de cette valeur aurait eu lieu en 268 av. J.-C. : mais des travaux récents semblent prouver que cette date doit être ramenée à 180 av. J.-C. Le denier pesait, à l'origine, 4 scrupules (4,55 g), ou 1/72 de la livre romaine, c'est-à-dire le poids de la drachme attique. Il portait le chiffre X (10 as) et se subdivisait en deux quinaires (*quinari*), marqués V (5 as), et en quatre sesterces (*sestertii*), marqués HS (2 as 1/2). Plus tard, le denier fut réduit et ne pesa plus que 3 scrupules 3/7. Peu à peu, la marque X fut remplacée par la marque XVI (16 as, d'après le système oncial nouvellement adopté), et, vers 89 av. J.-C., toute marque numérale disparut lorsque l'as devint semi-oncial. Ce n'est qu'à partir de César que les monnaies portèrent l'effigie de l'*Imperator.* Néron abaissa le poids et la valeur du denier. En 215, Caracalla frappa l'*argenteus Antonianus:* considéré d'abord comme un double-denier (*binio*), il valut, sous Valérien et Gratien, 4 deniers (*quaternio*), et, sous Aurélien, 20 deniers. D'autres réformes monétaires furent faites sous Dioclétien, Constantin le Grand, et le titre des monnaies d'argent s'abaissa progressivement. Cassiodore évalue le sou d'or à 6 000 deniers.

Les deniers d'argent avaient été adoptés par les peuples de la Gaule et les Francs. Vers la fin du VIe s. apparaissent les *saigas,* ou deniers mérovingiens. Pépin le Bref frappe des deniers d'argent presque pur du poids de 1,10 g à 1,30 g environ. Charlemagne augmente le poids et élargit le flan : la livre d'argent valait 20 sols, et le sol 12 deniers. Le type du denier carolingien porte le nom de *Carolus,* un grossier profil et un temple chrétien. Le monnayage des premiers Capétiens diffère peu de celui des Carolingiens. Les rois francs frappent des deniers et des oboles d'argent, conjointement avec les seigneurs ayant droit de frapper monnaie, parmi lesquels l'abbé de Saint-Martin de Tours, dont les produits devaient être pris comme prototypes de la monnaie royale tournois. Sous Louis VIII se montre le denier de billon, avec le denier d'argent ; il n'existe plus que deux ateliers monétaires royaux : Paris, qui frappe le denier et l'obole *parisis,* et Tours, qui frappe le denier et l'obole *tournois.* Le premier valait un quart de plus que le second.

Sous Saint Louis, on donna le nom de *denier* à toute espèce de monnaies, qu'elles fussent d'or (frappées pour la première fois dans le royaume de France), d'argent ou de billon. A partir de Saint Louis, et jusqu'à la Révolution française, il faut distinguer le *denier de compte,* purement fictif, représentant le douzième du sol, et les diverses monnaies effectives auxquelles on conserva le nom de « denier ». La situation se complique encore à partir de Philippe le Bel ; on distingue la *monnaie blanche,* en argent presque pur, et la *monnaie noire,* dans laquelle entre beaucoup de cuivre et peu d'argent. Henri III frappe des *deniers tournois,* et Henri IV des *doubles tournois* de cuivre rouge.

— Relig. cathol. *Denier de saint Pierre.* Le denier de saint Pierre fut, à l'origine, une contribution prélevée sur leurs sujets par les princes chrétiens, pour être envoyée au pape. Etabli pour la première fois en Angleterre par Ina, roi de Wessex, au VIIIe s., il fut aboli sous Elisabeth Ire. Il fut aussi instauré en Suède, en Ecosse, au Danemark, en Bohême. La Réforme l'a supprimé dans ces différents Etats. En 1860, après l'invasion des Etats pontificaux par les Piémontais, une œuvre fut fondée sur l'initiative de l'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, et sous le nom de *Denier de saint Pierre,* pour subvenir aux besoins de la papauté. Des institutions analogues furent fondées à l'étranger.

En France, depuis la loi de séparation de 1905, le clergé n'étant plus rétribué par l'Etat, les fidèles sont invités, pour subvenir à son entretien, à participer à une collecte faite dans toutes les paroisses, et dont le produit est appelé *denier du clergé,* ou *du culte.* La quotité en est fixée (moralement) à une journée de travail ou de revenu. Les sommes recueillies sont centralisées dans chaque évêché, et l'évêque diocésain fait la répartition entre ses prêtres.

— Text. Le *denier* exprime le poids, évalué en grammes, d'une longueur de 9 000 m de fils ou de fibres. Le chiffre ainsi obtenu représente le titre du fil ou de la fibre. La soie naturelle a un titre moyen de 2 deniers. Les textiles artificiels et synthétiques se fabriquent en finesses qui varient de 0,5 à 5 deniers. Cette unité tend à être remplacée par une nouvelle unité de titrage : le *tex**.

Denier de César (LE). D'après l'Evangile de saint Marc, des pharisiens demandèrent à Jésus : « Est-il permis de payer le tribut à César ou de ne pas le payer ? » Jésus, ayant fait observer que les pièces de monnaie étaient à l'effigie de César, répondit : « Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Cette scène intitulée aussi *le Tribut à César, le Christ à la monnaie, Jésus et les Pharisiens,* a été souvent retracée par les artistes, notamment par Titien (Dresde et Londres), le Caravage (Florence), M. de Vos (Anvers), le Valentin (Louvre), B. Strozzi (Florence), le Calabrèse (Naples), Rubens (San Francisco), Van Dyck (Gênes).

DÉNIER v. tr. (lat. *denegare*). Ne pas reconnaître, refuser (n'est plus utilisé qu'en termes de droit et dans quelques locutions) : *Il lui dénie tout droit de parler.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Nier formellement ; ne pas reconnaître : *Je ne puis dénier que la règle des vingt et quatre heures presse trop les incidents de cette pièce* (Corneille).

DENIFLE (Joseph), en religion le **P. Heinrich Suso,** dominicain et érudit autrichien (Imst, Tyrol, 1844 - Munich 1905). Il fonda et dirigea, avec le P. Ehrle, le très important *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters.* Les plus importants de ses travaux sont relatifs aux mystiques allemands et surtout à l'histoire des universités : *Chartularium et Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis,* avec M. Chatelain (6 vol., 1890-1905) ; *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans* (2 vol., 1897-1899). Ses recherches sur l'évolution théologique de Luther (*Luther und Luthertum in der ersten Entwickelung* [2 vol., 1904-1906]) soulevèrent de vives polémiques en Allemagne.

DENIGÈS (Georges), médecin et pharmacien français (Bordeaux 1859 - *id.* 1951). Licencié ès sciences physiques en 1880, docteur en médecine en 1884, pharmacien en 1888, il est pharmacien supérieur en 1892. Premier titulaire de la chaire de chimie biologique de la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, il y enseigna pendant trente-deux ans. On lui doit une technique d'analyse de la matière organique et différents réactifs spécifiques, dont le plus employé est celui du sulfate mercurique. Il est l'auteur d'un précis de chimie analytique et de nombreux travaux originaux se rapportant à l'analyse des vins, du lait, des urines.

DÉNIGREMENT n. m. Action de dénigrer : *L'esprit de dénigrement.*

DÉNIGRER v. tr. (lat. *denigrare,* noircir, au *pr.,* puis au *fig.*). Noircir, chercher à rabaisser, discréditer, décrier : *Dénigrer les œuvres d'un écrivain.*

DÉNIGREUR, EUSE adj. et n. Qui dénigre, qui se plaît à dénigrer : *Les dénigreurs sont toujours des envieux.*

DENIKER (Joseph), naturaliste et anthropologiste français (Astrakhan' 1852 - Paris 1918). Bibliothécaire du Muséum national d'histoire naturelle, il a écrit de nombreux mémoires sur la géographie, l'anthropologie et l'ethnographie des peuples asiatiques.

DENIKINE (Anton Ivanovitch), général russe (1872 - † Ann Arbor, Michigan, 1947). Il prend part à la guerre russo-japonaise, et, après cette campagne malheureuse, fait partie du petit groupe d'officiers qui préconisent une réforme profonde des institutions militaires. Pendant la Première Guerre mondiale, il commande la 4e division en Galicie, puis est placé par Kerenski, en 1917, à la tête du front nord-ouest. Arrêté avec Kornilov en septembre 1917, il est libéré avec lui en décembre et forme en Ukraine une armée de « Volontaires russes », qui, proclamant sa fidélité aux Alliés occidentaux, lutte contre les bolchevistes avec l'appui de l'Angleterre. En octobre 1918, Denikine se proclame chef des « forces armées du sud de la Russie » (150 000 hommes), et remporte d'importants succès, s'emparant de Kharkov, de Kiev, de Koursk, de Voronej et d'Orel (juin-oct. 1919), et menaçant Moscou. Abandonné par ses troupes cosaques qui refusent de le suivre hors d'Ukraine, et par certains de ses lieutenants, Denikine passe le commandement à Wrangel en avril 1920 et se retire en Angleterre, puis en France, où il publie, en 1922, un ouvrage sur la *Décomposition de l'armée et du pouvoir russes en 1917.* Pendant la Seconde Guerre mondiale, il décline les offres qui lui sont faites par les Allemands, et se retire en 1945 aux Etats-Unis.

DENIS. V. à DENYS les autres personnages de ce nom qui ne se trouvent pas ici.

DENIS ou **DENYS** (saint) [du gr. *Dionusos*], premier évêque de Paris, vers 250, d'après Grégoire de Tours, martyrisé avec ses compagnons, un prêtre (Rusticus ?) et un diacre (Eleuthère ?). De nombreuses légendes entourent son souvenir. L'une d'elles le présente comme contemporain des Apôtres, et Hilduin a même prétendu qu'il était *l'Aréopagite* converti par saint Paul. La représentation du saint décapité, tenant sa tête entre ses mains, a donné naissance à une autre légende : le saint, après son supplice, se serait relevé pour prendre sa tête dans ses mains. La basilique élevée en son honneur était située à Catulliacus (auj. Saint-Denis), village de la banlieue de Lutèce, et lieu probable du supplice. Dagobert, vers 625, fit construire auprès de la basilique un monastère, qui deviendra très célèbre et où les rois de France se feront enterrer. Il transféra dans l'abbatiale les reliques du saint. — Fête le 9 octobre.

— Iconogr. Les épisodes de la légende du saint parisien, fréquemment confondus avec la vie de l'Aréopagite, ont été souvent représentés, depuis les miniatures du *Ménologe de Basile II* (XIe s.) jusqu'au vitrail de Max Ingrand (1953) pour Saint-Pierre de Montmartre. Les statues du saint ornent les églises d'Ecouis, Verneuil, Wells, Bamberg ; on le voit aux vitraux de Bourges et de Tours, aux fresques de Saint-Géréon et de Saint-Cunibert de Cologne, dans les enluminures des *Heures de Boucicaut* (musée Jacquemart-André) ou du *Bréviaire Bedford,* au tympan du portail sud de la basilique de Saint-Denis ou sur un diptyque d'ivoire du musée de Cluny. Bellechose et Malouel ont peint pour la chartreuse de Champmol un retable qui représente la dernière communion et le martyre du saint (Louvre, XVe s.). Plus tard, Vien (église Saint-Roch) et Suvée (cathédrale de Senlis) ont traité les mêmes thèmes. Citons encore, en sculpture, après le retable de Liège taillé dans le bois par Jan Borman, la statue de Sarazin provenant de Montmartre (auj. à l'église Saint-Jean-Saint-François) et celle de Nicolas Coustou à Notre-Dame de Paris. Au siècle dernier, Léon Bonnat a peint au Panthéon la *Décollation de saint Denis.*

Denis-de-la-Chapelle (SAINT-). V. SAINT-DENIS-DE-LA-CHAPELLE.

DENIS le Libéral (Lisbonne 1261 - Odivelas 1325), roi de Portugal (1279-1325), deuxième fils du roi Alphonse III le Boulonnais et de Béatrice de Castille. Il développa la vie économique de son pays : il creusa des canaux, construisit des aqueducs, organisa une marine, fonda des écoles et des ateliers, notamment pour la filature du lin. Il favorisa surtout l'agriculture, affranchit les serfs, complanta de pins les dunes de Leiria, ce qui facilita plus tard la construction de la puissante flotte portugaise. En 1290, il fonda l'université de Lisbonne, qu'il transféra à Coimbra en 1307. Pieux, mais ferme à l'égard du clergé, il protégea les Templiers, et les reconstitua sous le nom

Phot. Keystone, Hanfstaengl, Giraudon.

d' « Ordre du Christ » (1317). Ses derniers jours furent attristés par la révolte de son fils Alphonse. De son mariage avec Isabelle d'Aragon, fille du roi Pierre III le Grand, il eut deux enfants, dont Alphonse IV le Brave, son successeur. Il eut aussi plusieurs enfants naturels, notamment Alphonse Sanches, seigneur d'Albuquerque.

DENIS (MAÎTRE), peintre russe de l'école de Novgorod (XVIe s.). Il a exécuté, en collaboration avec ses deux fils, l'ensemble de fresques du monastère du bienheureux Théraponte, près de Kirillov (1500).

DENIS ou **DENYS** (Nicolas), colonisateur français du XVIIe s. (né à Tours). Il obtint la concession d'une partie de l'Acadie et du Canada, et s'y rendit en 1632, en qualité de « gouverneur-lieutenant général du roi ». Il a laissé une *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle de ce pays* (1672).

DENIS (Jean-Baptiste), médecin français (Paris - † 1704). Médecin de Louis XIV, il pratiqua l'opération de la transfusion du sang.

DENIS (Louise MIGNOT, femme), nièce de Voltaire (Paris 1712 - *id.* 1790). Mariée en 1738, restée veuve et pauvre en 1744, elle prit un grand ascendant sur son oncle après la mort de Mme du Châtelet. En 1753, elle vint au-devant de Voltaire quittant l'Allemagne, et fut arrêtée avec lui à Francfort. Elle le suivit aux Délices, à Ferney, où elle gouvernait sa maison, tout en étant sa maîtresse. Toute ronde, vive et gaie, « Bonne-Maman » jouait les premiers rôles dans les représentations dramatiques, et composa même une comédie : *la Coquette punie*. Ayant repris goût à la vie de Paris au cours d'une brouille avec son oncle (1768-1769), elle poussa celui-ci à y revenir pour le voyage triomphal pendant lequel il devait mourir (1778). Devenue légataire universelle de l'écrivain, elle se remaria en 1780 avec Duvivier, commissaire des guerres, plus jeune qu'elle de dix ans, qui la rendit malheureuse. En mourant, elle légua à la Comédie-Française la statue de Voltaire par Houdon.

DENIS (Michael), poète, érudit et jésuite autrichien (Schärding, Bavière, 1729 - Vienne 1800). Il a fait partie du mouvement littéraire *Sturm und Drang*. Sa traduction d'Ossian (1768) eut un grand succès.

DENIS (Paul Camille VON), ingénieur allemand (Mayence 1795 - Dürkheim 1866). Ancien élève de l'École polytechnique, il construisit les premiers chemins de fer allemands et dirigea un certain nombre d'administrations ferroviaires.

DENIS (Hector), homme politique et philosophe belge (Braine-le-Comte 1842 - Bruxelles 1913), disciple d'Auguste Comte. Avocat à Bruxelles, il professa ensuite dans les grands établissements de la capitale. Il prit une part active au mouvement socialiste et écrivit de nombreuses études sur l'organisation du travail. Membre de l'Académie royale de Belgique, il fut élu par l'arrondissement de Liège à la Chambre des représentants. Il fut, en dernier lieu, président de l'Institut international de sociologie. On peut citer parmi ses publications : *l'Impôt sur le revenu* (1883), *Recherches sur la natalité en Belgique dans ses rapports avec les prix du blé et de la houille* (1883), *la Dépression économique et sociale et l'histoire des prix* (1895), etc.

DENIS (Ernest), historien français (Nîmes 1849 - Paris 1921). Après un voyage à Prague (1872), puis à Belgrade, conquis par l'originalité des peuples slaves, il se consacra à la fois à l'étude de leur passé, à celle de leurs rapports avec l'Allemagne, ainsi qu'à la défense de leurs nationalités, dont il prôna l'émancipation. Auteur de plusieurs ouvrages célèbres sur la Bohême (*Hus et la guerre des hussites* [1878], thèse de doctorat ; *la Fin de l'indépendance bohême* [2 vol., 1890] ; *la Bohême depuis la Montagne-Blanche* [2 vol., 1903]), fondateur des revues *la Nation tchèque* (avec Thomas Mazaryk) et *le Monde slave*, il soutint le rattachement de la Slovaquie à la Bohême en 1919, et fut considéré par les Tchécoslovaques eux-mêmes comme l'un des restaurateurs de leur indépendance. Autres ouvrages : *l'Allemagne de 1789 à 1810* (1896), *l'Allemagne de 1810 à 1850* (1899), *la Fondation de l'Empire allemand, 1852-1871* (1906). Il est également l'auteur des chapitres consacrés à l'Europe centrale, dans *l'Histoire générale* de Lavisse et Rambaud.

DENIS (Paul), officier et ingénieur français (Layrac, Lot-et-Garonne, 1867 - † 1931). Il mit au point, à l'arsenal de Puteaux, des règles relativement simples pour la coupe des métaux, en partant des travaux de Taylor et en les adaptant aux possibilités françaises de 1915.

DENIS (Maurice), peintre français (Granville 1870 - Saint-Germain-en-Laye, à la suite d'un accident, 1943). Élève à l'académie Julian, il y rencontre Sérusier, fait partie du groupe des Nabis* et débute au Salon des artistes français (1890), puis au Salon des indépendants, où il expose *le Mystère catholique* (1891). Il voyage en Italie (1895), et commence la décoration de Sainte-Croix du Vésinet. Son *Hommage à Cézanne** est de 1900. En 1903, il voyage à Beuron* avec Sérusier, en Espagne (1905), en Provence (1906), où il rend visite à Cézanne et à Renoir, puis en Allemagne avec André Gide (1907). Il sera professeur à l'académie Ranson dès la fondation de celle-ci (1908), et ne la quittera que pour fonder à son tour les Ateliers d'art sacré (1919). Il voyage en Russie (1909), organise au musée des Arts décoratifs une première exposition d'art sacré (1911), peint en 1912 le plafond du Théâtre des Champs-Elysées, et publie *Théories*, que suivront, en 1921, *Nouvelles Théories*. Il décore en 1925 une des coupoles du Petit-Palais, voyage aux Etats-Unis et au Canada en 1927 et peint, en 1929, le plafond du Sénat, avant de partir visiter la Terre sainte et la Grèce. Il est élu en 1932 membre de l'Académie des beaux-arts, et publie, en 1939, une *Histoire de l'art religieux*. Artiste cultivé, il mit son art au service de la foi. Coloriste clair et nuancé, il s'apparente, pour le dessin et la composition, aux primitifs italiens. Il a illustré *Sagesse, le Voyage d'Urien*, la *Vita nova, les Fioretti*. Le musée national d'Art moderne conserve de lui *Femmes bretonnes* (1890), *les Muses* (1893), *la Famille Mellerio* (1897), *Hommage à Cézanne* (1900), *Maternité à la fenêtre, Portrait de dom Verkade* (1906), *Bretonnes sous la tonnelle* (1906), *Au balcon à Venise* (1907), *Histoire de Psyché* (1907), *le Paradis* (1912), *l'Annonciation* (1913), *Portrait de l'artiste* (1923). [→ Biblio.]

DENIS DE LA NATIVITÉ (Pierre BERTHELOT, en religion), marin, cosmographe et religieux français (Honfleur 1600 - Atjeh 1638). Parti pour les Indes avec Augustin de Beaulieu en 1619, il demeura aux îles de la Sonde, y navigua quelques années, et entra, en 1626, au service des Portugais. Il prit l'habit du Carmel en 1634, mais continua de servir dans la marine ; il fut tué par les musulmans d'Atjeh, où il venait, comme pilote, de conduire une ambassade portugaise.

DENIS LE FLAMAND. V. CALVAERT.

DENIS D'INÈS (Joseph Victor Octave DENIS, dit), acteur français (Paris 1884). Il entre au Conservatoire en 1902, et obtient en 1905 le deuxième prix de comédie et un premier accessit de tragédie. Il joue alors sur diverses scènes, notamment à l'Odéon, avant d'entrer à la Comédie-Française (1914). Sociétaire (1920 à 1954), et trente-sixième doyen de 1945 à 1953, il interprète plus de six cents rôles, qu'il marque fortement (Harpagon, de *l'Avare ;* Géronte, des *Fourberies de Scapin ;* Fouché, de *Madame Sans-Gêne*, etc.), tandis qu'il dirige une classe au Conservatoire (1922-1955).

DENISART (Jean-Baptiste), jurisconsulte français (Iron, Picardie, 1713 - Paris 1765). Procureur au Châtelet de Paris, il publia, en 1754-1756, une *Collection de décisions*, en 6 vol., qui est un des meilleurs recueils de jurisprudence de l'Ancien Régime.

DENISE (MONT), sommet volcanique du Velay (Haute-Loire), au N.-E. du Puy ; 890 m. Quelques ossements de caractère humain furent découverts en 1844 dans les cendres de ce volcan. Leur valeur scientifique fut mise en cause par Marcellin Boule, mais des études postérieures plaident en faveur de l'authenticité de ces vestiges du Quaternaire inférieur.

DENISE (sainte). Une martyre de ce nom est honorée à Alexandrie le 12 décembre ; une autre, chez les Ethiopiens, le 8 avril. Une troisième, sœur de sainte Dative et mère de saint Majoric, subit le supplice de la flagellation (fête le 6 décembre).

DENISON, v. des Etats-Unis (Texas), aux confins de l'Oklahoma ; 22 750 hab. Centre commercial. Industries alimentaires. Patrie de D. D. Eisenhower.

DENISOT (Nicolas), poète français (Le Mans 1515 - Paris 1559). Il se nomme COMTE D'ALSINOIS, par un plaisant anagramme, et fait partie du groupe de Coqueret. Il essaya de faire adopter les vers blancs et mesurés. En 1558, il leva le plan de Calais, alors au pouvoir de l'Angleterre, ce qui permit au duc de Guise, la même année, de reprendre la ville. Il prit part à la querelle de Marot et de Sagon, et publia un recueil de *Noëls* (1545). Il pratiqua également la peinture.

DENISSOV (Vassili Ivanovitch), sculpteur soviétique (1880-1944). On lui doit des compositions réalistes sur la vie des peuples du Nord : *Rennes attelés* (1936), *Poste de secours, Elections dans la toundra* (1938).

DÉNITRAGE n. m. Opération qui consiste à chasser les acides volatils de la mélasse de distillerie, avant fermentation, en la faisant bouillir en présence d'acide. (Comme jadis la mélasse contenait des nitrates, on donnait le nom de « dénitrage » à cette opération, nom qui est resté.)

DÉNITRANT, E adj. Technol. *Colonne ou tour dénitrante*, colonne creuse, généralement en grès, servant à dénitrer un mélange acide introduit à la partie supérieure, et dans laquelle circule à contre-courant de l'air chaud ou de la vapeur.

DÉNITRATION n. f. Réaction chimique consistant en l'enlèvement des radicaux nitrés dans un corps, comme par exemple la saponification d'un ester nitrique. ‖ Opération consistant à extraire l'acide nitrique d'un mélange sulfonitrique résiduaire.

Maurice DENIS
« l'Annonciation »
ci-dessous
« les Muses » *(détail)*
musée national d'Art moderne

Mme DENIS
nièce de Voltaire
par Duplessis
musée Condé, à Chantilly

dénitration

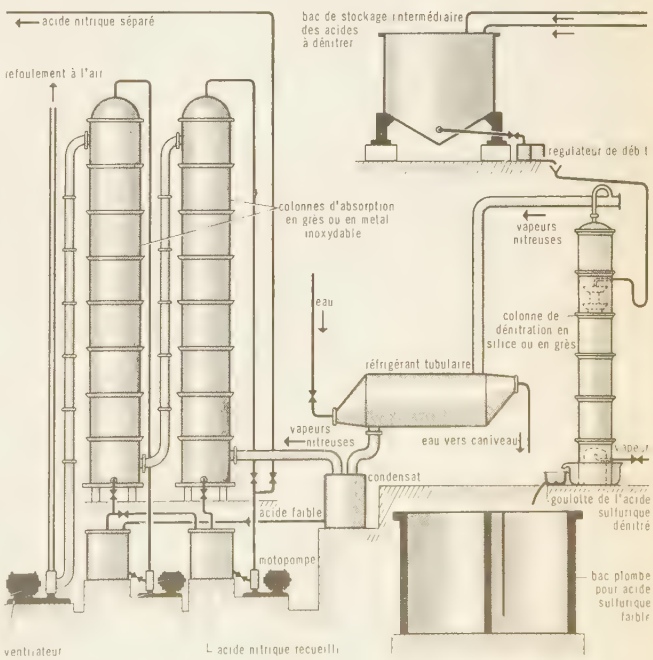

Phot. Giraudon.

DÉNITRER v. tr. Soumettre à une dénitration.

DÉNITREUR n. m. Appareil dans lequel s'opère le dénitrage des mélasses de distillerie.

DÉNITRIFICATION n. f. Chim. Enlèvement de l'azote dans le sol ou dans une substance quelconque.

DÉNITRIFIER v. tr. Chim. Enlever l'azote dans une substance quelconque.

DÉNIVELÉE n. f. (de *niveau*). Différence d'altitude entre deux sommets successifs d'un cheminement altimétrique. ‖ *Par extens.* Différence d'altitude entre deux points du canevas.
— Balist. Différence d'altitude positive ou négative existant entre une arme à feu et son objectif. (Elle intervient pour le calcul des éléments du tir par la mesure de l'angle de site.)

DÉNIVELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Détruire le niveau, le nivellement de.

DÉNIVELLATION n. f. Action de déniveler ; résultat de cette action.
— Mécan. Défaut d'horizontalité dans la ligne d'arbres d'une machine.
— Topogr. Différence de niveau entre deux points : rails de chemin de fer, côtés d'une route, d'une piste, dans un virage, etc. (On dit aussi DÉNIVELLEMENT.)

DÉNIVELLEMENT n. m. Syn. de DÉNIVELLATION.

DÉNIZATION [denizeiʃən] n. f. (mot angl.). Concession de certains droits faite, en Angleterre, aux étrangers qui y fixent leur domicile.

Arnaud DENJOY

DENIZLI, v. de Turquie, ch.-l. de prov., sur un affluent du Buyuk Menderes, près du site de Laodicée ; 49 000 hab. La ville avait été très endommagée par des tremblements de terre en 1710 et 1899. — La *province* (« *il* ») *de Denizli* a 425 700 hab.

DENIZOT (Pierre), ébéniste français (? v. 1715 - † Paris 1782). Reçu maître en 1740, il travailla pour le comte d'Artois et le comte de Provence (commode au Victoria and Albert Museum de Londres).

DENJOY (Arnaud), mathématicien français (Auch 1884). Agrégé de mathématiques, docteur ès sciences (1909), il fut nommé maître de conférences à la faculté des sciences de Montpellier. Après un séjour à l'université d'Utrecht, il professa à Strasbourg (1919), puis occupa, en 1922, la chaire de géométrie supérieure à la Sorbonne. Son œuvre mathématique se rapporte essentiellement à la théorie des fonctions et à celle des figures formées par des ensembles quelconques de points. En 1923, il a introduit en analyse l'opération nouvelle de la *totalisation*, pour la recherche des primitives dans le cas le plus général. Il est également spécialiste des nombres transfinis. (Acad. des sc., 1942.)

baron Vivant DENON
par Prud'hon
Louvre

DENK ou **DENCK** (Johannes), humaniste et théologien allemand (Habach v. 1495 - Bâle 1527). Il propagea les doctrines anabaptistes et fut sans cesse persécuté.

Denkmäler der Tonkunst, nom donné par F. Chrysander à une collection d'œuvres anciennes caractéristiques d'une époque ou d'un auteur (1869). Cinq volumes ont paru : motets à 4 voix (1563) de Palestrina, quatre oratorios de Carissimi, œuvres complètes de Corelli, *Te Deum* d'Urio, œuvre de clavecin de Couperin. A partir de 1892, une collection plus vaste fut consacrée à mettre au jour la musique allemande des XVIe, XVIIe et XVIIIe s., sous la direction de Chrysander, Brahms, Joachim, Spitta, etc.

DENMAN (Thomas, 1er baron), magistrat britannique (Londres 1779 - Stoke-Albany 1854). Il se distingua comme avocat dans la défense des luddites*, puis de la reine Caroline*, et devint lord chief justice (1832-1850).

DENNE-BARON (Pierre Jacques René), poète français (Paris 1780 - *id.* 1854). Auteur de : *Héro et Léandre*, poème (1806), *Guirlande à Mnémosyne* (1822), *Fleurs poétiques* (1825). Il traduisit les *Elégies* de Properce, les *Odes* d'Anacréon, *l'Ane* de Lucien. C'est un poète érudit, dont l'inspiration rappelle parfois celle d'André Chénier.

DENNER (Johann Christoph), facteur d'instruments de musique allemand (Leipzig 1655 - Nuremberg 1707). Denner est l'inventeur de la clarinette, qu'il a tirée, semble-t-il, de l'ancien chalumeau français.

DENNERY, puis **D'ENNERY** (Adolphe PHILIPPE, dit), auteur dramatique français (Paris 1811 - *id.* 1899). Doué d'une grande facilité et d'une remarquable habileté à charpenter des intrigues, il a donné, le plus souvent en collaboration, de nombreux mélodrames, sur des sujets qui sont soit originaux, soit tirés de romans publiés par d'autres écrivains. Les plus célèbres sont : *Gaspard Hauser* (1838), *les Bohémiens de Paris* (1843), *Don* César de Bazan* (1844), *Marie-Jeanne* (1845), *Prière des naufragés* (1853), *le Savetier de la rue Quincampoix* (1859), *les Deux* Orphelines* (1874), *le Tour du monde en 80 jours* (1875), *les Enfants du capitaine Grant* (1878), *Michel Strogoff* (1880) ; ces trois dernières œuvres sont adaptées des romans de J. Verne. Parmi ses féeries, citons : *les Sept Châteaux du diable* (1844), *la Poule aux œufs d'or* (1848), *Rothomago* (1862). Il a écrit aussi des livrets d'opéra : *Si j'étais roi* (musique d'Adam, 1852), *le Tribut de Zamora* (musique de Gounod, 1881), *le Cid* (musique de Massenet, 1885).

D'Ennery (MUSÉE), musée national, provenant, immeuble et collections, d'un legs de l'auteur dramatique Adolphe d'Ennery (1903). Riche en objets d'art et en meubles d'Extrême-Orient, il est remarquable surtout par un ensemble de 2 000 netzkés japonais.

DENNEVILLE, comm. de la Manche (arrond. de Coutances), dans l'ouest du Cotentin, près de la Manche ; 498 hab. (73 aggl.). Station balnéaire à 3 km du bourg. — Aux environs, château d'Omonville, du XVIe s.

DENNEWITZ, village d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Brandebourg), au N.-E. de Wittenberg ; 600 hab. Victoire de Bernadotte et Bülow sur Ney (6 sept. 1813).

DENNIS (John), poète et critique anglais (Londres 1657 - *id.* 1734). Ses œuvres dramatiques sont aujourd'hui oubliées, mais ses *Principes de critique en poésie* (1704), ses *Trois Lettres sur le génie et l'œuvre de Shakespeare* (1711), son essai sur le *Caton* d'Addison (1713), et un autre sur le poème de Pope *l'Enlèvement de la boucle de cheveux*, sont ses œuvres les plus estimées. Pope se vengea de Dennis, qui l'avait violemment critiqué, en lui réservant une place d'honneur dans *la Dunciade*.

DÉNODER v. tr. Menuis. Enlever avec une perceuse spéciale les nœuds d'une planche. ‖ *Perceuse à dénoder*, syn. de BOUCHONNEUSE.

DÉNOMBRABLE adj. Math. Qui peut être dénombré et représenté par un nombre entier. ‖ *Ensemble dénombrable*, v. ENSEMBLE.

DÉNOMBREMENT n. m. Action de dénombrer, recensement : *Dénombrement des fortunes dans un pays.* ‖ Action de passer en revue, énumération : *Le dénombrement des succès de quelqu'un.*
— Démogr. *Dénombrement de la population*, syn. de RECENSEMENT DE LA POPULATION. (Le dénombrement de la population consiste en un comptage des individus d'un territoire par unités administratives, alors que le recensement de la population collecte des renseignements démographiques nombreux et variés sur les individus, les familles, etc. Les premiers dénombrements ont eu lieu à la fin du Moyen Age, afin de faciliter la répartition du montant des impôts entre les contribuables, en particulier pour éviter les protestations des assujettis. Ils ne portaient donc que sur les foyers imposés, et non sur les individus, et s'espaçaient en période d'accroissement démographique.)
— Dr. féod. Déclaration détaillée que le vassal devait faire des biens qu'il reconnaissait tenir de son suzerain, et des obligations qu'il avait envers lui, et qui venait compléter l'*aveu**.
— Log. *Dénombrement imparfait*, nom donné au paralogisme qui consiste à conclure une proposition générale d'un trop petit nombre d'expériences ou d'expériences peu probantes, ou encore à affirmer d'un genre un certain attribut sans s'être assuré qu'il appartient à toutes les espèces contenues dans ce genre.
— Statist. Opération élémentaire de statistique se proposant d'obtenir un nombre unique en comptant directement le nombre des unités de ce nombre unique. (V. part. *encycl.*)
— Sylvic. Comptage des produits façonnés dans une coupe.
— SYN. : *catalogue, énumération, état, liste, recensement.*
— ENCYCL. Statist. Le *dénombrement* se réalise par des méthodes variées, que l'on classe en *méthodes directes* et en *méthodes indirectes*. Les méthodes directes sont fondées sur l'observation des faits ou le recensement* des unités. Ces méthodes sont très longues et très coûteuses. Les méthodes indirectes sont utilisées lorsqu'il n'est pas possible d'observer chaque unité individuellement. On procède alors par estimation ou par représentation, c'est-à-dire que l'on observe seulement une partie de l'ensemble, le résultat partiel étant alors appliqué à l'ensemble (méthode des sondages*, par exemple).

DÉNOMBRER v. tr. Faire le compte des unités de... : *Dénombrer une flotte.*

DÉNOMINATEUR n. m. (du lat. *denominare*, dénommer). Math. Celui des deux termes d'une fraction qui indique en combien de parties l'unité a été divisée. ‖ *Dénominateur commun*, se dit d'un dénominateur qui est le même pour plusieurs fractions : *Pour additionner plusieurs fractions, on commence par les réduire au même dénominateur et on choisit généralement comme dénominateur commun le plus petit commun multiple des dénominateurs des fractions.*

DÉNOMINATIF, IVE adj. et n. m. Linguist. Se dit d'un mot formé avec le radical d'un nom : « *Numéroter* », *de* « *numéro* », *est un dénominatif.* (Contr. DÉVERBAL.)

DÉNOMINATION n. f. (lat. *denominatio*). Désignation d'une personne ou d'une chose, d'une catégorie de personnes ou de choses, par un nom qui en exprime l'état, la qualité, etc. : *Grouper des objets sous une même dénomination.*
— Hist. ecclés. Nom donné souvent aujourd'hui, dans son sens anglais de confession religieuse, à des Eglises : *Les dénominations protestantes se ramènent à un petit nombre de types.* (D'où les dérivés *dénominationalisme, dénominationnel, interdénominationnel.*)
— Pharm. *Dénomination commune*, nom attribué, par souci de simplification, à un certain nombre de médicaments, la plupart chimiques. (Le Codex comprend une liste de dénominations communes, périodiquement mise à jour, évitant l'emploi d'une terminologie chimique compliquée ou d'une terminologie à caractère commercial. Par ex., « amidopyrine » est la dénomination commune de : phényl-1 diméthyl-2-3 diméthylamino-4 pyrazolone.) [V. SPÉCIALITÉ *pharmaceutique*.]

DÉNOMMER v. tr. (lat. *denominare*). Désigner par son nom : *Dénommer une personne dans un acte.* ‖ Assigner un nom à : *Dénommer un nouveau minéral.*
— Loc. *Le dénommé Pierre, Jacques*, etc., la personne appelée... (style administratif, ou avec une nuance d'ironie) : *Le dénommé Fenouillard* (Christophe).

DENON (Dominique Vivant, baron), graveur et administrateur français (Givry, près de Chalon-sur-Saône, 1747 - Paris 1825). Graveur à l'eau-forte, il fut chargé du soin de la collection de pierres gravées que Mme de Pompadour avait laissée au roi. Secrétaire d'ambassade en Russie, il passa au service du comte de Vergennes, suivit à Naples l'ambassadeur de France, le comte Clermont d'Amboise. De son séjour en Italie, il rapporta une partie des illustrations dont est orné le *Voyage historique et pittoresque de Naples et de Sicile*, commencé par l'abbé de Saint-Non, et fut reçu à l'Académie des beaux-arts en 1787. Sauvé de l'échafaud par David, il accompagna Bonaparte en Egypte. Il en rapporta son grand ouvrage illustré : *Expédition d'Egypte*. Napoléon Ier le nomma directeur général des Musées ; il fut le premier organisateur du Louvre.

DÉNONCER v. tr. (lat. *denuntiare*, faire savoir). [Se conj. comme *placer*.] Faire savoir officiellement. (Ce sens ne subsiste plus que dans des expressions comme : *dénoncer un traité, une trêve*, en annoncer la rupture, la fin.) ‖ Signaler à la justice, à une autorité, à l'opinion publique : *Dénoncer un crime, un criminel. Le coupable se dénonça spontanément au professeur. Jaurès* [...] *dénonçait, une fois de plus, le danger des politiques de*

Phot. Harcourt, Giraudon.

conquête et de prestige (R. Martin du Gard). ‖ Dénoter, révéler : *Visage qui dénonce la franchise. Je revoyais encore le salut entièrement impersonnel qu'il m'avait adressé en levant la main à son képi, sans un regard dénonçant qu'il me connût* (Proust).
— Langue class. Annoncer clairement (emploi plus étendu qu'aujourd'hui).
— Dr. Signifier par voie légale : *Dénoncer une saisie. Dénoncer une opposition.*
— Syn. : *cafarder* (fam.), *moucharder, vendre.*

DÉNONCIATEUR, TRICE n. et adj. Qui dénonce, qui révèle : *Souvent le dénonciateur égare la justice* (Guizot). *Lettre dénonciatrice.*
— Syn. : *accusateur, délateur, mouchard.*
— Hist. rom. Nom que l'on donnait, sous les empereurs, à des policiers qui faisaient connaître à la justice les crimes et les délits commis dans leur ressort.

DÉNONCIATION n. f. (lat. *denuntiatio*). Action d'annoncer la fin de : *Dénonciation d'un traité.* ‖ Action de signaler à la justice, à une autorité, etc. ; délation.
— Dr. Signification extrajudiciaire d'un acte à des personnes qu'il intéresse : *Dénonciation d'un protêt, d'une opposition, d'un procès-verbal de saisie, de l'ouverture ou de la clôture d'un ordre judiciaire.* ‖ *Dénonciation calomnieuse,* fausse accusation, portée de mauvaise foi devant un magistrat. ‖ *Dénonciation de nouvel œuvre,* action possessoire tendant à obliger le voisin à cesser des travaux dangereux pour un fonds.
— Dr. intern. *Dénonciation des traités,* une des quatre causes d'extinction des traités. (V. part. *encycl.*)
— Hist. *Bouche de dénonciation,* sorte de coffret placé, à Venise, dans la gueule d'un lion de bronze, et où l'on déposait les dénonciations, les avis secrets qu'on voulait faire parvenir au gouvernement. ‖ *Dénonciation civique,* dans la législation française de l'an IV, déclaration adressée au juge de paix par le citoyen témoin d'un attentat contre la liberté, la vie ou la propriété d'un individu, ou contre la sûreté publique.
— Théol. et Dr. canon. Manifestation faite à un supérieur d'un crime ou d'un délit commis par son subordonné. (Pour être licite, la dénonciation doit porter sur des faits exacts, être sérieusement motivée et faite sans haine. Elle est prévue comme obligatoire par le Code de droit canonique pour des fautes particulièrement graves : entrée d'un religieux ou d'une religieuse dans une société secrète ; faute professionnelle grave commise par un confesseur.)
— Encycl. Dr. Le Code pénal punit d'emprisonnement et d'amende « quiconque aura fait par écrit une *dénonciation calomnieuse,* c'est-à-dire intentionnellement mensongère, contre un ou plusieurs individus, aux officiers de justice ou de police administrative ou judiciaire ». A côté de ces peines correctionnelles, le Code civil édicte, pour le cas particulier du successible qui a porté contre le défunt une « accusation capitable jugée calomnieuse », une espèce de peine civile : l'indignité de succéder. (V. délation.)
— Dr. intern. La *dénonciation d'un traité* ne peut normalement être prononcée qu'en vertu d'une clause préexistante. Seul le chef de l'Etat, qui doit parfois solliciter l'autorisation du pouvoir législatif, peut la prononcer ; il doit la notifier à l'Etat intéressé ou, dans le cas d'un traité multilatéral, à l'Etat sur le territoire duquel le traité a été signé ; le secrétaire général de la S. D. N. était habilité à recevoir de telles notifications quand elles concernaient des traités passés sous l'égide de cette organisation internationale. La dénonciation d'un traité ne peut très souvent avoir lieu avant un certain délai d'application (de deux à huit ans en général), à partir de sa mise en vigueur, et ne devient effective qu'après un délai assez court (de six à douze mois).
Dans le cas d'un traité multilatéral, sa dénonciation n'entraîne pas son abrogation, car ses clauses restent juridiquement applicables aux autres Etats signataires. L'existence de l'état de guerre entraîne de fait la dénonciation des traités bilatéraux, mais non pas des traités multilatéraux, dans la mesure où certains signataires restent neutres ou sont alliés les uns aux autres. En fait, la dénonciation d'un traité peut être le résultat de circonstances imprévisibles (clause *rebus sic stantibus*) ; dans ce dernier cas, il est admis que la dénonciation ne doit pas être unilatérale, mais le résultat d'un accord concerté entre les parties contractantes (protocole de Londres du 17 janvier 1871 consacrant la dénonciation par la Russie des clauses du traité de Paris relatives à la neutralité de la mer Noire).

DENONVILLIERS (Charles Pierre), chirurgien français (Paris 1808 - *id.* 1872). Il obtint, en 1849, la chaire d'anatomie et devint inspecteur général de l'Instruction publique pour la médecine (1858). Son nom a été donné à une aponévrose située dans le petit bassin. Auteur, avec A. Bérard, d'un *Compendium de chirurgie.*

De Notaris (Giasone), érudit italien (Nicosie, Chypre, ? - Padoue 1590). Professeur de philosophie à Padoue, il écrivit un *Traité de l'orateur* (1579), une *Rhétorique* (1584), un *Discours* (1587), où il critiquait le drame pastoral, ce qui lui valut une controverse avec Guarini, auquel il répondit dans une *Apologie contre l'auteur du « Verato »* (1590).

De Notaris (Giuseppe), botaniste italien (Milan 1805 - Rome 1877). On lui doit le *Repertorium florae Ligusticae* (1844). Il a publié d'intéressants travaux sur les algues, les champignons, les lichens et les mousses d'Italie. Son remarquable herbier de cryptogames est conservé au Jardin botanique de Rome ; celui des phanérogames est à Gênes.

DÉNOTATION n. f. Désignation d'une chose par des signes.
— Log. Propriété que possède un concept (genre) de pouvoir être appliqué aux êtres ou aux choses (espèces) qui composent son extension. (On l'oppose à *connotation,* propriété correspondante du même concept quand on l'envisage du point de vue de la *compréhension* [ensemble des attributs ou caractères qu'il renferme].)

DÉNOTER v. tr. (du lat. *denotare*). Indiquer, marquer : *Les égards pour les femmes dénotent toujours l'homme de bonne compagnie* (Mme Campan). *Un visage qui dénote l'énergie.*

DÉNOUEMENT n. m. Action de dénouer, de se dénouer (rare au sens propre) : *Des déliements de mains, des dénouements de corps d'êtres, distraitement et songeusement pensifs* (Goncourt). ‖ *Fig.* Evénement qui termine ; solution d'une affaire : *Il commença à narrer son histoire complétée du dénouement* (Maupassant). *Un heureux dénouement.*
— Littér. Partie finale d'une œuvre littéraire, et spécialement d'une pièce de théâtre, où l'action se dénoue soit grâce à un événement imprévu, soit par le jeu naturel des sentiments ou des passions.
— Encycl. Théâtr. C'est aux théoriciens dramatiques du XVIIe et du XVIIIe s. que nous devons, à l'imitation de la *Poétique* d'Aristote, l'analyse de la nature et des caractères du *dénouement* au théâtre. Défini comme « le point où [...] se résout une intrigue [...] par la cessation des obstacles ou par la consommation du malheur » (Marmontel), le dénouement doit être *rapide,* pour l'intérêt dramatique, et *complet,* concernant tous les personnages de l'action (qu'au XVIIe s. la tradition, surtout comique, rassemble ordinairement dans la dernière scène) ; mais, avant tout, il doit être *naturel,* découlant logiquement des situations et des caractères : si, par tradition, la comédie, même chez Molière, et la tragi-comédie s'accommodent parfois de dénouements romanesques, dus au hasard ou à quelque artifice (reconnaissances, billets interceptés, etc.), on a raillé dès l'Antiquité les dénouements faciles, par intervention miraculeuse d'un dieu opportunément amené en scène par la machinerie du théâtre (*deus ex machina*), comme il arrive même chez Euripide. Les écrivains classiques échappent en général à ce reproche (malgré le merveilleux des dénouements d'*Iphigénie* ou de *Phèdre* de Racine), mais, par respect des *bienséances* ou de l'*unité de lieu,* le dénouement tragique se présente en général chez eux sous forme de récit. Au contraire, à l'imitation de Shakespeare, les romantiques rechercheront le pathétique de dénouements violents sur la scène. La dramaturgie plus libre de notre époque a depuis longtemps délaissé ces problèmes de structure.

DÉNOUER v. tr. Défaire un nœud : *Dénouer les lacets de ses chaussures.* ‖ Desserrer : *J'ai dénoué ses bras du corps froid de son père* (Lamartine). ‖ Assouplir : *La gymnastique dénoue les membres.* ‖ — *Fig.* Rompre : *Dénouer une liaison.* ‖ Résoudre, mener à sa fin : *J'admirais l'impuissance de l'esprit, du raisonnement et du cœur [...] à résoudre une seule de ces difficultés, qu'ensuite la vie [...] dénoue si aisément* (Proust). ‖ *Dénouer la langue,* faire parler : *Le vin dénoue les langues.*

DÉNOUEUR, EUSE n. Personne qui dénoue (au *pr.* et au *fig.*).

DÉNOYAGE n. m. Min. Action de dénoyer.

DÉNOYAUTAGE [denwajotaʒ] n. m. Action de dénoyauter.

DÉNOYAUTER v. tr. Enlever les noyaux de : *Dénoyauter des cerises.*

DÉNOYAUTEUR n. m. Appareil enlevant le noyau de certains fruits sans les déchirer.

DÉNOYAUTEUSE n. f. Appareil à dénoyauter.

DÉNOYER [denwaje] v. tr. Min. Assécher des travaux miniers envahis par l'eau (*noyés*), soit à la suite d'une venue d'eau dépassant la capacité des pompes, d'une avarie aux pompes, d'un manque de courant électrique, soit qu'il s'agisse d'une mine qui a été momentanément abandonnée. (Pour dénoyer un puits important, on utilise des *pompes suspendues,* qu'on descend au fur et à mesure de la progression du dénoyage.)

DENRÉE n. f. (dér. anc. de *denier*). Autref., valeur d'un denier ; marchandise valant un denier. ‖ Auj., marchandise destinée à la consommation. ‖ — *Fig. Une denrée rare,* une chose précieuse, difficile à trouver. ‖ *C'est chère denrée, qu'un protecteur,* cela ne présente pas que des avantages.
— Comm. *Denrées coloniales,* produits, alimentaires ou non, tirés des pays d'outremer. ‖ *Marchand de denrées coloniales,* nom pris de nos jours par certains épiciers.
— Ch. de f. *Denrées périssables,* appellation sous laquelle on groupe diverses marchandises faisant l'objet, en raison de leur fragilité, d'un tarif de délais spéciaux, pour leur transport en chemin de fer.
— Syn. : *aliment, produit, subsistance, vivres.*
— Encycl. Dr. admin. Le maire est chargé de l'inspection du débit des denrées qui se vendent au poids ou par mesure ; à cet effet, il peut pénétrer dans les magasins et boutiques. (V. fraude.)

DENSE [dɑ̃s] adj. (lat. *densus*). Epais, compact : *Brouillard dense.* ‖ Lourd relativement à son volume. ‖ *Fig.* Resserré, nombreux : *Population très dense.*
— Math. *Ensemble dense sur un segment* (*a, b*), ensemble tel que tous les points de (*a, b*) appartiennent à l'ensemble dérivé.
— Syn. : *compact, épais, serré.*

DENSI-, élément tiré du lat. *densus,* épais, dense, et entrant dans la composition de nombreux mots.

DENSIFICATION [dɑ̃] n. f. Procédé d'amélioration des bois par compression.
— Encycl. Les propriétés du bois sont en rapport avec sa densité, et celle-ci varie beaucoup suivant les essences. Etant donné que la densité de la matière cellulosique est d'environ 1,54, et que celle du hêtre, par exemple, est de 0,7, on peut conclure que le tissu ligneux du hêtre contient plus de la moitié de vides. On peut donc le comprimer sous forte pression (200 à 300 kg/cm²) et obtenir des pièces massives stables, de densité 1,3, donnant lieu à des utilisations industrielles (coussinets, pièces de support). La *densification* peut aussi être effectuée en même temps que l'imprégnation.

DENSIFIÉ, E [dɑ̃] adj. Qui a subi une opération de densification : *Bois densifié.*

DENSIFLORE [dɑ̃] adj. Bot. Qui a des fleurs nombreuses et serrées les unes contre les autres : *La fumeterre densiflore.*

DENSIFOLIÉ, E [dɑ̃] adj. Bot. Qui a les feuilles nombreuses et serrées.

DENSIMÈTRE [dɑ̃] n. m. Genre d'aréomètre servant à mesurer directement la densité d'un liquide.
— Encycl. Les *densimètres* sont des aréomètres* dont la colonne est directement

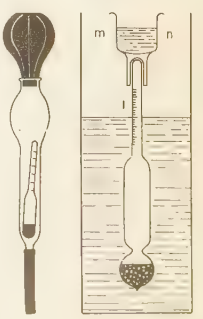

densimètre de Rousseau

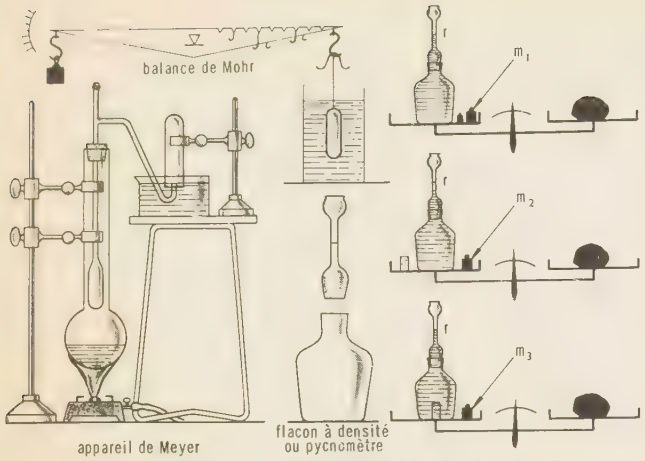

densité (physiq.) graduée en densité. Le densimètre de Rousseau est un aréomètre particulier, dont la colonne est surmontée d'un petit chapeau creux en verre, muni d'un repère *mn*. On le plonge dans de l'eau distillée. Lorsqu'on remplit le chapeau d'eau distillée jusqu'au repère *mn*, la colonne affleure à la graduation 1, ce qui signifie que la densité de l'eau est, par définition, égale à l'unité. Lorsqu'on remplit le chapeau d'un autre liquide, la graduation d'affleurement indique directement la densité. L'étalonnage se fait au moyen de liquides de densité connue. Cet appareil permet de mesurer la densité d'un liquide dont on possède seulement une petite quantité.

DENSIMÉTRIE [dɑ̃] n. f. Physiq. Mesure de la densité.

DENSIMÉTRIQUE [dɑ̃] adj. Physiq. Relatif à la densimétrie : *Balance densimétrique.*

DENS-IN-DENTE n. m. invar. Chirurg. dent. Phénomène très rare, caractérisé par la formation d'un dentome intradentaire.

DENSIRÉSISTIVITÉ [dɑ̃] n. f. Electr. Produit de la résistivité d'un métal par sa densité. (On a donc, entre la résistivité ρ, la densité *d* et la densirésistivité δ, la relation $\delta = \rho\, d$.)

DENSITÉ [dɑ̃] n. f. (lat. *densitas*). Qualité de ce qui est dense : *La densité de la fumée.*

— Physiq. Rapport de la masse d'un corps, solide ou liquide, à la masse d'eau occupant le même volume à la température de 4 °C. ‖ Rapport de la masse d'un gaz ou d'une vapeur à la masse d'air qui occupe le même volume à une même température et sous une même pression. ‖ *Densité absolue,* syn. de MASSE SPÉCIFIQUE. ‖ *Densité linéaire,* masse de l'unité de longueur d'un fil cylindrique. (V. part. *encycl.*)

— Balist. *Densité de chargement,* rapport du poids de la charge d'un canon au volume de la chambre à poudre. ‖ *Densité de section d'un projectile,* rapport du poids d'un projectile à la surface de sa section droite. ‖ *Densité balistique de l'air,* rapport du poids d'un mètre cube d'air, pris dans les conditions aérologiques du moment, à celui d'un mètre cube d'air pris sous la pression de 750 mm, à la température de + 15 °C et à l'état hygrométrique de 1/2.

— Démogr. et Géogr. *Densité de population,* nombre d'habitants par unité de surface, en général le kilomètre carré ou le mile carré. (V. part. *encycl.*)

— Electr. *Densité électrique superficielle en un point,* quotient de la charge électrique *dq* portée par un élément de surface d'un conducteur par l'aire *ds* de cet élément : $\sigma = \frac{dq}{ds}$. (La densité tend à devenir infinie à l'extrémité d'une pointe.) ‖ *Densité électrique volumique,* quotient en un point d'un diélectrique de la charge *dq* d'un élément par son volume *dv* : $\rho = \frac{dq}{dv}$. ‖ *Densité d'enroulement,* quotient du nombre de spires d'un solénoïde par sa longueur. ‖ *Densité magnétique,* quantité de magnétisme par unité de surface. ‖ *Densité de courant,* quotient de l'intensité du courant circulant dans un conducteur par l'aire de la section droite de ce conducteur.

— Electroacoust. *Densité d'énergie cinétique,* moitié du produit de la masse volumique du milieu acoustique par le carré de la vitesse instantanée d'une particule de ce milieu. ‖ *Densité d'énergie potentielle,* moitié du produit du carré de la pression acoustique instantanée par l'inverse du module de compressibilité du milieu.

— Opt. et Photogr. *Densité optique* (d'un milieu absorbant, et notamment d'une portion uniformément impressionnée d'un négatif photographique), logarithme décimal de l'opacité au point considéré. (Une densité de 2 correspond à une opacité de 100.)

— Pétr. *Densité A. P. I.* (American Petroleum Institut), expression de la densité des produits pétroliers à l'aide de degrés très voisins de l'échelle Baumé, dont ils dérivent :

$$\text{densité A. P. I.} = \frac{141{,}5}{\text{poids spécifique}} - 131{,}5.$$

(Ainsi, un brut de densité 0,850 fait 35 °A. P. I.)

— Pyrotechn. *Densité gravimétrique,* rapport de la masse au volume d'une substance pulvérulente non tassée. ‖ *Densité limite,* valeur que, pour certains explosifs, la densité d'encartouchage ne doit pas dépasser, faute de quoi des ratés sont à craindre. ‖ *Densité de tassement,* rapport de la masse au volume d'une substance pulvérulente, après tassement dans des conditions déterminées.

— Urban. *Densité de construction,* rapport de la surface consacrée aux constructions à celle qui est destinée aux jardins.

— ENCYCL. Physiq. On confond souvent, à tort, *densité* et *masse spécifique,* qui sont deux grandeurs différentes ; mais cette confusion, qui dans le langage courant n'a pas grand inconvénient, s'explique par le fait que densité et masse spécifique, pour un corps solide ou liquide, ont souvent une même valeur numérique. Cela tient à leurs définitions : la masse spécifique est la masse de l'unité de volume du corps, et la densité le rapport de la masse du corps à la masse du même volume d'eau à 4 °C. Or, l'unité de masse était autrefois, par définition, la masse de l'unité de volume de l'eau à 4 °C. En fait, l'unité de masse, définie actuellement à partir du kilogramme étalon, est très légèrement différente, sans que cela ait une influence appréciable dans la vie courante. Ainsi, la masse spécifique du fer est 7,8 g par centimètre cube, ce qui veut dire que 1 cm³ de fer a pour masse 7,8 g. Pour avoir sa densité, il faut diviser cette masse par la masse de 1 cm³ d'eau à 4 °C, qui est très voisine de 1 g.

Cette densité, nombre abstrait, est donc 7,8.

● DENSITÉ DES SOLIDES. La méthode générale de mesure consiste à évaluer aussi exactement que possible : 1° la masse du corps ; 2° celle du même volume d'eau. Elle comporte plusieurs procédés.

Balance hydrostatique. Ce procédé repose sur le principe d'Archimède. On pèse le corps dans l'air (soit *m* sa masse), puis dans l'eau : la différence donne la masse de l'eau déplacée. On en déduit la masse *m'* à 4 °C d'un volume d'eau pure égal au volume du corps : $D = \frac{m}{m'}$.

Procédé du flacon. On utilise un flacon à densité, ou *pycnomètre,* muni d'une ouverture rodée assez large pour qu'on puisse introduire le corps à étudier et d'un bouchon surmonté d'un tube capillaire marqué d'un repère *r*. Au moyen d'une balance, on réalise les équilibres suivants, avec une même tare T :

T équilibre flacon plein d'eau + m_1 ;
T équilibre flacon plein d'eau + corps + m_2 ;
T équilibre flacon plein d'eau + corps dans le flacon + m_3.

La masse du corps, déterminée par double pesée, est $m_1 - m_2$; celle de l'eau occupant le même volume est $m_3 - m_2$; la densité est

$$D = \frac{m_1 - m_2}{m_3 - m_2}.$$

● DENSITÉ DES LIQUIDES. *Balance hydrostatique.* On équilibre par une tare fixe T une boule de verre lestée, suspendue au-dessous du plateau de la balance : 1° dans l'air ; 2° dans l'eau ; 3° dans le liquide étudié, et l'on a les trois relations :

T équilibre boule + m_1 ;
T équilibre boule — *eau* déplacée + m_2 ;
T équilibre boule — *liquide* déplacé + m_3 ;
d'où :

Liquide déplacé (volume de la boule) $= m_3 - m_1$, et eau déplacée (même volume) $= m_2 - m_1$; d'où :

$$D = \frac{m_3 - m_1}{m_2 - m_1}.$$

Procédé du flacon. On utilise un flacon analogue à celui qui sert pour les solides, mais sans ouverture rodée. On le pèse successivement vide, plein d'eau jusqu'au repère, puis plein de liquide.

Aréomètres. Pour les liquides, ce sont des flotteurs tout en verre (pour pouvoir être plongés dans n'importe quel liquide), lestés et de masse M connue. On les fait plonger jusqu'à l'affleurement au trait de repère *r* au moyen d'une surcharge :

1° Dans le liquide à étudier : soit *m* la masse de la surcharge ;

2° Dans l'eau : soit *m'* la masse de la surcharge.

D'après le principe des corps flottants :

$$\frac{M + m}{M + m'} = \frac{\text{masse du liquide déplacé}}{\text{masse du même volume d'eau}},$$

c'est-à-dire D.

Balance de Mohr. On suspend au fléau d'une balance un petit cylindre de verre que l'on équilibre dans l'air par un contrepoids. Lorsqu'on plonge le cylindre dans un liquide, l'équilibre est rompu. On ramène la balance à sa position initiale au moyen de cavaliers que l'on déplace le long du fléau, qui porte neuf encoches régulièrement espacées ; ces cavaliers ont des poids différents ; le plus gros, placé à l'extrémité du fléau, équilibre la poussée de l'eau pure sur le cylindre ; les trois autres sont 10, 100, 1 000 fois plus légers ; le poids et la position des cavaliers qui ramènent la balance dans sa position d'équilibre pour un liquide donné indiquent directement sa densité avec trois décimales. Dans le cas de la figure, elle vaut 1,472.

● DENSITÉ DES GAZ. Les densités des gaz sont généralement prises par rapport à l'air et on appelle *densité* d'un gaz le rapport entre les masses de deux volumes égaux de gaz et d'air pris l'un et l'autre dans les mêmes conditions de température et de pression.

Méthode de Regnault. On détermine la masse d'un ballon de volume connu d'abord plein d'air et ensuite rempli du gaz considéré, dans les mêmes conditions de température et de pression.

Méthode de Bunsen. D'après la loi de Graham, la durée d'écoulement d'un certain volume de gaz par un petit orifice en mince paroi est proportionnelle à la racine carrée de sa densité.

Si donc on mesure cette durée pour l'air, soit t_1, puis pour le gaz dont on cherche la densité D, soit t_2, on a

$$D = \left(\frac{t_2}{t_1}\right)^2.$$

Méthode de Meyer. Dans un tube plongé dans une enceinte à température constante assez élevée, on projette une ampoule de verre contenant une masse *m* du liquide à vaporiser. La vapeur chasse de l'appareil un volume d'air égal au sien, volume que l'on recueille sur la cuve à eau et mesure à la pression atmosphérique : soit *v*. On a alors

$$D = \frac{m \times 760\,(1 + \alpha t)}{0{,}001\,293\,(H - f)v},$$

H étant la pression atmosphérique, *t* la température ambiante, et *f* la tension maximale de la vapeur d'eau à cette température (H et *f* en millimètres de mercure).

— Démogr. et Géogr. La *densité* de la population est l'une des plus importantes données de la géographie humaine : à partir d'elle se définissent les grands traits de la répartition des hommes à la surface du globe. Mais la densité de la population permet également de multiples observations intéressantes à l'échelle de la région géographique, et même dans le cadre des villes. Un planisphère montre tout de suite l'opposition entre une bande très peuplée de l'hémisphère Nord (entre 20° et 55° de lat.) et le reste du monde, où les densités dépassent rarement 20 habitants au kilomètres carré. D'immenses régions d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Australie ont des

densités inférieures à 1 habitant ; celle du Sahara n'est que de 0,3 habitant, celle de l'Amazonie de 0,2 environ ; dans l'Arctique canadien, les petits groupes isolés d'Esquimaux ne représentent, au total, que 0,007 7 habitants au kilomètre carré ; enfin, avec ses quelques observateurs scientifiques, l'Antarctique est à peu près vide d'hommes. Dans la zone très peuplée de l'hémisphère Nord, il faut distinguer les régions où de fortes accumulations humaines sont dues au développement de civilisations essentiellement agricoles (Chine, Indochine et Inde, Indonésie) et celles où la densité élevée du peuplement correspond au développement de zones industrielles actives (Europe du Nord-Ouest, côte orientale des Etats-Unis). Alors que la densité de l'Asie prise dans son ensemble n'est que de 41 habitants au kilomètre carré, chiffre peu élevé, certaines régions rurales d'agriculture très intensive dépassent 200 habitants (vallée du Hoang-ho) et même 400 habitants (dans certaines plaines de Malaisie, dans le delta du Bengale et à Java) ; la plus forte densité de population exclusivement rurale a été observée dans un district de la plaine côtière de Java, où l'on compte 1 638 habitants au kilomètre carré.

De telles accumulations humaines ne sont dépassées, sur de grandes superficies, que dans les régions où le développement industriel s'est accompagné de l'extension des villes et de vastes zones suburbaines. Ici, les chiffres n'ont plus grande signification : certains types de banlieues, qui ont des chiffres faibles, peuvent correspondre à des secteurs où sont étroitement juxtaposés des espaces industriels inhabités et de vieux immeubles où s'entassent les populations ouvrières ; les chiffres peuvent alors être sensiblement égaux à ceux où l'habitat est constitué par des pavillons individuels. En revanche, l'extension de quartiers formés de grands immeubles habités par les couches aisées de la population peut s'accompagner de densités de population élevées, supérieures à celles de quartiers constitués d'ateliers d'artisans et de noyaux d'habitat insalubre. Ainsi, la notion de densité de population ne peut être qu'une première approche de toute étude sur le peuplement.

— Géol. La *densité des roches* se mesure au moyen d'une balance, d'un aréomètre, d'un densimètre, et de liqueurs plus ou moins denses où la roche peut flotter.

DENSITÉ-RÉGIE n. f. Sucr. Densité exprimée en faisant abstraction des chiffres des unités et de la première décimale : *Une densité de 1,086 s'exprime en densité-régie par 8,6.* ‖ Pl. *des* DENSITÉS-RÉGIES.

DENSITOMÈTRE n. m. Instrument servant à mesurer la densité photographique, soit par transparence, soit par réflexion.

DENSIVOLUMÈTRE n. m. Appareil destiné à mesurer la densité d'un corps par la détermination du volume de ce corps dont la masse s'exprime par le même nombre qu'un volume déterminé d'eau.

DENSUȘIANU (Ovid), philologue roumain (Făgăraș 1873 - Bucarest 1938). Il reçut à Berlin, puis à Paris, sa formation scientifique. Professeur d'histoire de langue et de littérature roumaines à l'université de Bucarest, il a laissé une *Histoire de la langue roumaine* (en français) [1901]. Il a étudié également la vie pastorale roumaine d'après la poésie populaire.

DENT [dɑ̃] n. f. (lat. *dens, dentis*). Organe dur et blanchâtre, implanté sur le bord des maxillaires et destiné à la mastication. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par anal.* Pointe en forme de dent : *Les dents d'une scie, d'un engrenage,* etc. ‖ *Fig.* Attaque en paroles : *Un critique qui a la dent dure.*

— LOC. DIV. *Faire ses dents,* se dit des enfants chez lesquels s'opère le travail de la dentition. ‖ *Prendre le mors aux dents,* se dit d'un cheval qui s'emporte, et qui ne sent plus le mors dans sa bouche ; et, au *fig.*, s'emporter, se déchaîner. ‖ *Grincer des dents,* donner des marques d'une vive fureur. ‖ — *Fig. Mal de dents,* amour passionné. ‖ *Arracheur de dents, mentir comme un arracheur de dents,* V. ARRACHEUR. ‖ *Avoir la dent dure,* être rancunier ou médisant. ‖ *Avoir les dents longues,* avoir faim, jeûner de force ; et, au *fig.*, être d'une grande avidité. ‖ *Pop. Avoir la dent,* se sentir en appétit. ‖ *Manger du bout des dents,* manger fort peu et sans appétit. ‖ *Rire du bout des dents,* rire d'un rire contraint, forcé. ‖ *Mordre à belles dents,* manger de bon cœur. ‖ *Déchirer à belles dents,* dénigrer violemment quelqu'un. ‖ *Ne pas perdre un coup de dent,* ne pas s'interrompre, continuer activement son repas sans se laisser détourner ; et, au *fig.*, ne pas s'inquiéter du tout, ne pas en perdre l'appétit. ‖ *N'avoir pas de quoi se mettre sous la dent,* n'avoir rien à manger. ‖ *Fig. Se casser les dents sur,* ne pas venir à bout de. ‖ *Parler entre les dents,* ne pas articuler distinctement. ‖ *Ne pas desserrer les dents,* ne pas dire un mot. ‖ *Montrer les dents,* menacer. ‖ *Montrer les dents à quelqu'un,* lui résister, lui faire voir qu'on ne le redoute pas. ‖ *Avoir, conserver, garder une dent contre quelqu'un,* lui en vouloir. (Si l'on dit *une dent de lait,* cela indique que la rancune est très ancienne.) ‖ *Donner un coup de dent à quelqu'un,* lancer un mot piquant contre lui. ‖ *Etre sur les dents,* être dans un état de grande tension nerveuse, de vive appréhension. (V. *langue class.*) ‖ *Prendre la lune avec les dents,* tenter une chose impossible. ‖ *Etre armé jusqu'aux dents,* être très bien armé (au *pr.* et au *fig.*). ‖ *Etre savant jusqu'aux dents,* être très savant. ‖ *Quand les poules auront des dents,* jamais. ‖ *Quand on lui demande quelque chose, il semble qu'on lui arrache une dent,* se dit d'une personne très chiche. ‖ *Il n'y en a pas pour sa dent creuse,* V. CREUX.

— LANGUE CLASS. *Malgré les dents de,* malgré : *Ils m'ont fait médecin malgré mes dents* (Molière). ‖ *Etre sur les dents,* être harassé, épuisé (comme quelqu'un qui mord la poussière, ou comme un cheval harassé) : *Sa fureur extrême* [du lion] | *Le fatigue, l'abat ; le voilà sur les dents* (La Fontaine). ‖ *N'en tâter, n'en casser, n'en croquer que d'une dent,* ne pas obtenir ce à quoi l'on prétendait.

— Agric. *Maïs dent-de-cheval,* variété de maïs.

— Bot. Chacune des divisions des organes foliacés, quand elles sont petites et aiguës.

— Dentell. Nom donné aux découpures pointues ou arrondies qui forment le bord de certaines dentelles ou broderies.

— Electr. Dans une machine électrique, partie en fer comprise entre deux encoches consécutives du circuit magnétique, permettant d'y loger les conducteurs d'un enroulement.

— Equit. *Etre sur les dents,* en parlant d'un cheval, s'appuyer des dents sur le mors, par suite d'une grande fatigue.

— Géogr. Sommet montagneux limité par des versants abrupts : *La dent d'Oche.*

— Mécan. Chacune des aspérités de formes variées que l'on ménage sur un outil et qui portent l'arête tranchante : *Dents de scie. Dents de fraise.* ‖ Chacune des aspérités situées sur une roue d'engrenage*, pour transmettre le mouvement. (V. part. *encycl.*)

— Rel. *Dent à brunir,* pierre d'agate emmanchée et utilisée en dorure sur tranche. ‖ *Dent carrée,* dent à brunir plate. (Syn. BRUNISSOIR.) ‖ *Dent douce,* dent à brunir arrondie.

— Technol. Nom donné à un grand nombre d'outils dont la forme rappelle plus ou moins celle d'une dent humaine ou d'animal.

— Télév. *Dent de scie,* courant ou tension qui, périodiquement, croît et décroît linéairement en fonction du temps. (La croissance s'effectue beaucoup plus lentement que la décroissance, qui, elle, est pratiquement instantanée. Ces tensions ou courants servent, tant à l'émission qu'à la réception, à assurer l'analyse de tous les points de vue de l'image en en parcourant les lignes et les trames successives. Les tensions en dents de scie sont engendrées par des dispositifs équipés de tubes à gaz ou à vide, ou bien de transistors, et appelés *bases de temps.*)

— ENCYCL. Anat. et Chirurg. dent. Dans la première enfance et jusqu'à l'âge de six ans, les *dents* sont au nombre de 20 (dents de lait) : elles sont plus blanches et plus petites que les dents définitives. Entre six et douze ans, elles tombent pour être remplacées par des dents permanentes, au nombre de 28, auxquelles viennent s'ajouter plus tard les 4 dents de sagesse (3es grosses molaires). Les dents se divisent, d'après leur situation et leur forme, en *incisives, canines, prémolaires* et *molaires.* Toutes se rattachent au même type primordial, le type conique. Chacune d'elles possède une partie visible, la couronne, et une partie cachée intra-osseuse, la racine ; les deux sont séparées par le collet. Les dents ont une ou plusieurs racines. Les racines peuvent être distinctes ou accolées ; leurs extrémités, plus ou moins effilées, sont percées à leur sommet (apex) d'un ou de plusieurs orifices destinés au passage de vaisseaux et de nerfs.

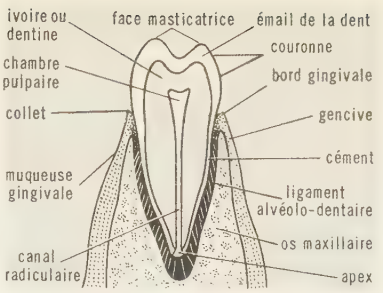

dent

L'*ivoire,* ou *dentine,* de la racine est recouvert de *cément ;* la dentine de la couronne est recouverte par une substance brillante, translucide, très dure, dont l'épaisseur peut atteindre plus d'un millimètre sur certaines parties, l'*émail.*

Le collet, ligne de jonction du cément et de l'émail, se trouve normalement recouvert par la muqueuse gingivale.

Le centre de la couronne est occupé par une cavité, ou chambre pulpaire, siège du paquet vasculo-nerveux, ou pulpe dentaire, qui se prolonge par des filets radiculaires dans les canaux situés au centre des racines.

La dent est fixée au maxillaire, dans des cavités alvéolaires, par un ligament alvéolodentaire, véritable articulation entre la dent et le maxillaire.

Le système dentaire peut être le siège d'anomalies de développement qui relèvent de l'orthodontie* et de l'orthopédie* maxillofaciale. La préservation des dents est obtenue par l'hygiène* bucco-dentaire, mais la carie, qui demeure l'affection la plus fréquente, nécessite un traitement et une reconstitution de substance. (V. PROTHÈSE, BRIDGE, JAQUETTE).

— Art vétér. Les *dents* des animaux sont constituées des mêmes éléments anatomiques que chez l'homme et, comme chez lui, se divisent en *incisives, canines* et *molaires.* Leur nombre est variable d'une espèce à l'autre et leur formule numérique est un caractère spécifique. Les incisives manquent à la mâchoire supérieure des ruminants ; les canines sont exagérément développées en défenses chez les porcins ; les molaires ont une conformation en rapport avec le régime alimentaire : elles sont comprimées et tranchantes chez les carnivores, garnies de tubercules arrondis chez les omnivores (porc), aplaties pour former une surface large et rugueuse chez les herbivores (équidés et ruminants).

Les dents, surtout les incisives, fournissent des caractères précieux pour déterminer l'âge* des animaux. Ces caractères peuvent être l'objet de manœuvres frauduleuses destinées à tromper sur l'âge des animaux.

Les dents sont sujettes à des anomalies qui peuvent modifier leur nombre, leur forme, leur structure. Normalement, les arcades se correspondent exactement, mais l'une d'elles peut être plus avancée, soit l'inférieure (*prognathisme*), soit la supérieure (*brachignathisme*).

Chez le cheval, l'usure des molaires peut être très irrégulière et former des aspérités qui gênent considérablement la mastication. La *carie* se rencontre principalement sur les molaires. Chez le chien dont le régime alimentaire est mal approprié, la carie peut s'accompagner d'alvéolite et de chute des dents, qui donnent une odeur nauséabonde à l'haleine de l'animal.

— Mécan. Les *dents* d'une fraise*, d'une scie*, d'une broche* se comportent exactement comme un outil ordinaire de coupe, principalement de *rabotage.* Dans la majorité des cas, leur profil est rigoureusement le même que celui de l'outil qui travaillerait la même matière. Leur grand nombre leur permet de mieux résister à la chaleur dégagée et, en se partageant le travail, de répartir l'effort. On fait quelquefois, pour briser les copeaux qui pourraient être gênants, des entailles dans les dents (brise-copeau) et on remplace

chez l'homme

MÂCHOIRE SUPÉRIEURE

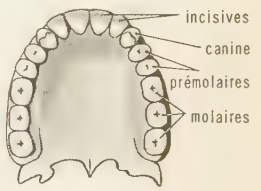

MÂCHOIRE INFÉRIEURE

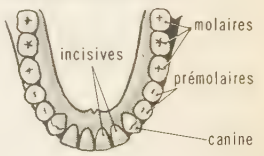

chez le cheval

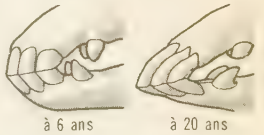

à 6 ans à 20 ans

denté

couramment les dents droites par des dents hélicoïdales qui permettent un travail continu de la matière.

— Zool. Le mot *dent* est utilisé en zoologie pour désigner des organes bien délimités, ayant pour fonction la préparation des proies avant leur ingestion, et siégeant dans la bouche, mais aussi pour désigner de simples indentations d'organes plus vastes ou, même, des excroissances n'ayant aucun rôle alimentaire (dents cardinales des bivalves). Au sens le plus restrictif du terme, les dents sont des phanères d'origine dermo-épidermique, implantés dans des alvéoles des os de la bouche et formés de tissus fortement minéralisés. En ce sens, les dents n'existent que chez les mammifères (sauf chez les protothériens, les fourmiliers et les baleines) et chez les crocodiliens. Deux degrés d'évolution du système dentaire sont à distinguer : les crocodiles, les édentés autres que les fourmiliers, les cétacés autres que les baleines ont un nombre élevé et variable de dents toutes pareilles, sortant en une seule poussée (isodontes monophyodontes) ; les autres mammifères ont un nombre bien défini de dents de plusieurs sortes, apparaissant en deux poussées successives (anisodontes diphyodontes). La *formule dentaire* des anisodontes donne pour chaque espèce le nombre de dents de chaque sorte portées par une *demi-mâchoire* supérieure, au-dessus du nombre de dents de la même sorte portées par la demi-mâchoire inférieure, en commençant par les dents les plus proches du plan de symétrie de la bouche et en utilisant le 0 lorsqu'une catégorie de dents n'existe pas. Les dents ainsi comptées sont d'abord des incisives*, puis des canines*, puis des prémolaires*, enfin des molaires*. Formule dentaire du porc : $\frac{3\,i+1\,c+4\,pm+3\,m}{3\,i+1\,c+4\,pm+3\,m} = 22$ dents par demi-bouche, ou 44 dents en tout C'est le nombre le plus grand que l'on rencontre chez un mammifère proprement dit (euthérien) ; les formules des autres espèces s'en déduisent par la suppression de certaines dents d'une ou de plusieurs catégories, aux deux mâchoires ou à une seule : Ex. chat (30 dents) : $\frac{3+1+3+1}{3+1+2+1}$; lémuriens rongeurs de bois (18 dents) : $\frac{1+0+1+3}{1+0+0+3}$; bœuf (32 dents) : $\frac{0+0+3+3}{3+1+3+3}$ (la canine a la forme et la fonction d'une incisive), etc. Les éléphants n'ont que 6 dents à la fois (une énorme molaire par demi-mâchoire et une défense* de chaque côté à la mâchoire supérieure), mais les marsupiaux peuvent dépasser 44 dents (les sarigues en ont 50). D'une manière générale, l'évolution, dans l'intérieur de chaque lignée, se traduit par une diminution du nombre des dents. Lorsque l'alimentation sanguine des dents reste abondante pendant toute la vie, la dent ne cesse jamais de grandir, mais cette *croissance continue* (cheval, lapin...) est compensée par une usure continue, qui affecte inégalement l'émail (très dur), l'ivoire (dureté moyenne) et le cément (peu dur), de sorte qu'une *table d'usure* aux reliefs compliqués se constitue, son aspect renseignant sur l'âge* de l'animal. C'est le type *hypsodonte*. Chez les *brachyodontes* (homme, porc, chat...), la dent cesse assez vite de grandir et l'usure normale n'est jamais suffisante pour atteindre la base du revêtement émaillé et faire apparaître l'ivoire ou le cément. En revanche, certaines dents peuvent s'hypertrophier, devenant des *défenses** (éléphant, narval, babiroussa).

En dehors des mammifères, les dents les plus remarquables sont les *crochets** des serpents venimeux, qui peuvent se replier dans la bouche au repos, les *dents palatales* des poissons osseux, les dents « en velours » des raies, qui forment un pavage continu au bord des lèvres, les dents triangulaires des requins, qui se remplacent par rangées entières d'un seul coup, avant même d'être usées, et qui se prêtent admirablement à la fossilisation, les cinq dents des oursins, qui coulissent dans un système compliqué de gouttières (lanterne d'Aristote), les innombrables dents microscopiques qui couvrent la radula* des mollusques gastropodes ou céphalopodes.

Quant aux dents cardinales des bivalves, ce sont nécessairement des pièces dissymétriques, puisqu'une dent de la valve gauche doit coulisser entre deux dents de la valve droite, et vice versa. Leur seule fonction est celle d'un gond de porte empêchant les deux valves de gauchir leur position lorsqu'elles sont écartées. Leur nombre tend d'ailleurs à diminuer chez les formes les plus évoluées ; il arrive même que les dents disparaissent entièrement (anodontes). [V. HÉTÉRODONTES, DYSODONTES, CTÉNODONTES, TAXODONTES.]

Signalons, en terminant, l'existence d'une *dent de l'œuf* chez l'embryon de divers vertébrés ovipares ; elle ne sert qu'à l'éclosion et disparaît aussitôt après.

dents

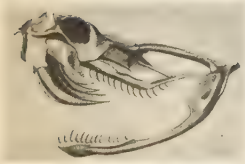

du serpent

du brochet

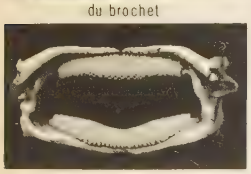

de la raie

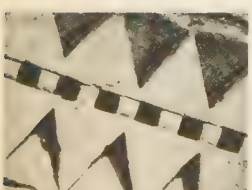

dent-de-scie
chapiteau
de l'église d'Aulnay
(Charente-Maritime)

DENT (Edward Joseph), musicologue anglais (Ribston, Yorkshire, 1876 - Londres 1957). Professeur de musique à Cambridge (1926-1941), on lui doit une étude sur *A. Scarlatti*, des travaux sur l'opéra anglais, sur Busoni.

Dent, maison d'édition anglaise (**J. M. Dent and Sons Ltd.**), fondée à Londres en 1888 par J. M. Dent (Darlington 1849 - Croydon 1926). Elle publie, à côté de ses trois grandes collections (Bibliothèque de tout le monde [Everyman's Library], Bibliothèque de documentation de tout le monde, Encyclopédie de tout le monde), des ouvrages pour les enfants et pour l'enseignement.

DENTAIRE adj. Qui se rapporte aux dents. ‖ Qui se rapporte à la profession des chirurgiens-dentistes : *Études dentaires.* ‖ *Écoles dentaires*, établissements privés ou instituts qui dispensent, sous le contrôle des facultés de médecine, l'enseignement permettant d'accéder au diplôme de chirurgien-dentiste, délivré par la Faculté. (Certains de ces établissements portent le nom d'Écoles odontologiques ou odontotechniques.)

◆ N. f. V. DENTARIA.

DENTAL [dɑ̃], **E** adj. et **DENTALE** n. f. Phonét. Se dit des consonnes qui se prononcent en appliquant la langue contre les dents : *Le « d » et le « t » sont des consonnes dentales.*

— ENCYCL. Les *dentales*, qui forment une des classes des consonnes, sont ainsi nommées parce qu'on les articule en appliquant la langue contre les dents. On distingue plusieurs sortes de dentales, notamment les *labio-dentales*, les *interdentales*, etc.

DENTALE [dɑ̃] ou **DENTALIUM** [dɑ̃talijɔm] n. m. Mollusque de structure primitive, à coquille en forme de cornet, abondant dans les sables et les vases des rivages.

— ENCYCL. Connu dans toutes les mers depuis le Dévonien, le *dentale* se rapproche des bivalves par sa larve nageuse, des gastropodes par sa forme adulte. Il possède une radula, mais n'a ni cœur ni branchies. L'existence des deux reins, le système nerveux non tordu contribuent à le faire considérer comme une forme archaïque. Le pied est court et trilobé ; la coquille est un cornet légèrement arqué, ouvert aux deux bouts. L'animal, qui vit profondément enfoui, sert de type à la minuscule classe des scaphopodes*.

DENTARIA n. m. ou **DENTAIRE** n. f. Plante très voisine de la cardamine, à grandes fleurs lilas, violacées ou blanches, que l'on rencontre généralement dans les forêts de hêtres. (Famille des crucifères.)

DENTATUS (Curius). V. CURIUS DENTATUS.

DENTATUS (Sicinius). V. SICINIUS DENTATUS.

DENT-DE-CHEVAL n. f. Minér. Variété de topaze bleu verdâtre. ‖ Pl. *des* DENTS-DE-CHEVAL.

DENT-DE-CHIEN n. f. Flor. Nom usuel de l'erythronium. (Famille des liliacées.) ‖ Pl. *des* DENTS-DE-CHIEN.

— Bx-arts. Ciseau de sculpteur, à pointe fendue. ‖ Petit fleuron de deux quatre-feuilles, d'où s'échappent des filets semblables à des dents de chien.

DENT-DE-LION n. f. Flor. Syn. de PISSENLIT.

DENT-DE-LOUP n. f. Charp. Clavette simple, courbée sur chant. ‖ Gros clou qui sert, dans les pans de bois, à arrêter les tournisses, ou, dans les couvertures, à fixer le pied des chevrons sans assemblage. ‖ Pl. *des* DENTS-DE-LOUP.

— Bx-arts. Motif ornemental de l'art roman et de l'art gothique. (Syn. DENT-DE-SCIE.)

DENT-DE-RAT n. f. Dessin à jours réalisé à la partie supérieure de certains bas. ‖ Galon de passementerie, généralement employé pour les garnitures de sièges, et dont le dessin forme de petites dents très rapprochées. ‖ Pl. *des* DENTS-DE-RAT.

DENT-DE-SCIE n. f. Ornement architectural imitant les dents de scie. ‖ Pl. *des* DENTS-DE-SCIE.

— ENCYCL. Archit. La *dent-de-scie*, ornement né au XIe s., fut fort usitée au XIIe s. Les dents-de-scie figurent dans les monuments gothiques pour décorer des archivoltes, ou pour imiter les bandeaux ou les tuiles sur le parement extérieur des flèches. (On dit aussi DENT-DE-LOUP.)

DENTÉ [dɑ̃], **E** adj. Qui est garni de dents : *Mâchoires bien dentée.* ‖ Qui a des saillies en forme de dents : *Roue dentée.* ‖ Bordé de petites échancrures triangulaires, égales ou inégales : *Feuilles dentées.* (On dit mieux, en ce sens, DENTELÉ.)

— Hérald. Se dit des animaux quand ils ont les dents d'un autre émail.

DENTÉ ou **DENTI** n. m. Poisson osseux voisin des daurades et très recherché par les chasseurs sous-marins. (Commun en Méditerranée, il peut atteindre 1 m et peser 40 kg. Il présente souvent une bosse frontale et a toujours de fortes dents maxillaires. Famille des sparidés.)

DENTÉE [dɑ̃] n. f. Chass. Coup de dent du chien sur la peau de la bête, du sanglier aux chiens de meute.

DENTELAIRE [dɑ̃] n. f. Nom usuel de *Plumbago Europae*, plante d'un vert sombre, très ramifiée, poussant dans les rocailles. (Famille des plombaginacées.)

— ENCYCL. La *dentelaire* est vivace ; ses fleurs, bleues, blanches ou roses, sont groupées en cymes terminales. La dentelaire d'Europe passait autrefois pour guérir les maux de dents (d'où son nom) et la gale.

DENTELÉ, E [dɑ̃] adj. Garni de pointes en forme de dents : *Les arêtes* [des montagnes] *sont tranchantes et dentelées comme les crêtes des flots soulevés* (Taine).

— Anat. Se dit de certains organes dont les contours sont déchiquetés. ‖ *Noyaux dentelés*, masses de substance grise situées dans le cervelet. ‖ *Ligament dentelé*, lame fibreuse, formée par la pie-mère, tendue sur toute la hauteur de la moelle, entre sa face latérale et la surface interne de la dure-mère. (Son bord externe est festonné, d'où son nom.) ‖ *Muscles dentelés*, trois muscles pairs du thorax. (Le *grand dentelé* s'étend des dix premières côtes au bord spinal de l'omoplate, en s'enroulant sur le thorax ; il forme le bord interne du creux axillaire. Les *muscles petits dentelés postérieurs*, l'un *supérieur*, l'autre *inférieur*, sont deux petits muscles de la face postérieure du thorax, reliés entre eux par une aponévrose intermédiaire, dite « des muscles dentelés ».)

— Hérald. Se dit d'une pièce dont les bords sont découpés en dents de scie, plus petite dans le denché ou le vivré.

— Numism. *Monnaies dentelées* ou *dentées*, monnaies dont les bords étaient découpés en dents de scie (*nummi serrati*), et qui ont été en usage dans l'Antiquité chez différents peuples : en Syrie (de 190 à 145 av. J.-C.), en Macédoine, à Carthage. (A Rome, la dentelure ne fut pratiquée que sur les deniers d'argent ; mais cet usage, qui s'y établit dès le IIIe s. av. J.-C., persista jusqu'à la fin de la République.)

DENTELER [dɑ̃] v. tr. (de *dentelle*). [Se conj. comme *appeler*.] Découper, entailler en formant des dents.

DENTELET [dɑ̃] n. m. Petit cube de pierre, que l'on transforme par la taille en ornements appelés *denticules*.

DENTELEUR n. m. Ouvrier qui fabrique les dents de scie.

DENTELIN, duché de la Gaule mérovingienne (VIe-VIIe s.), ainsi nommé d'un de ses

Phot. Burnand, Arch. phot.

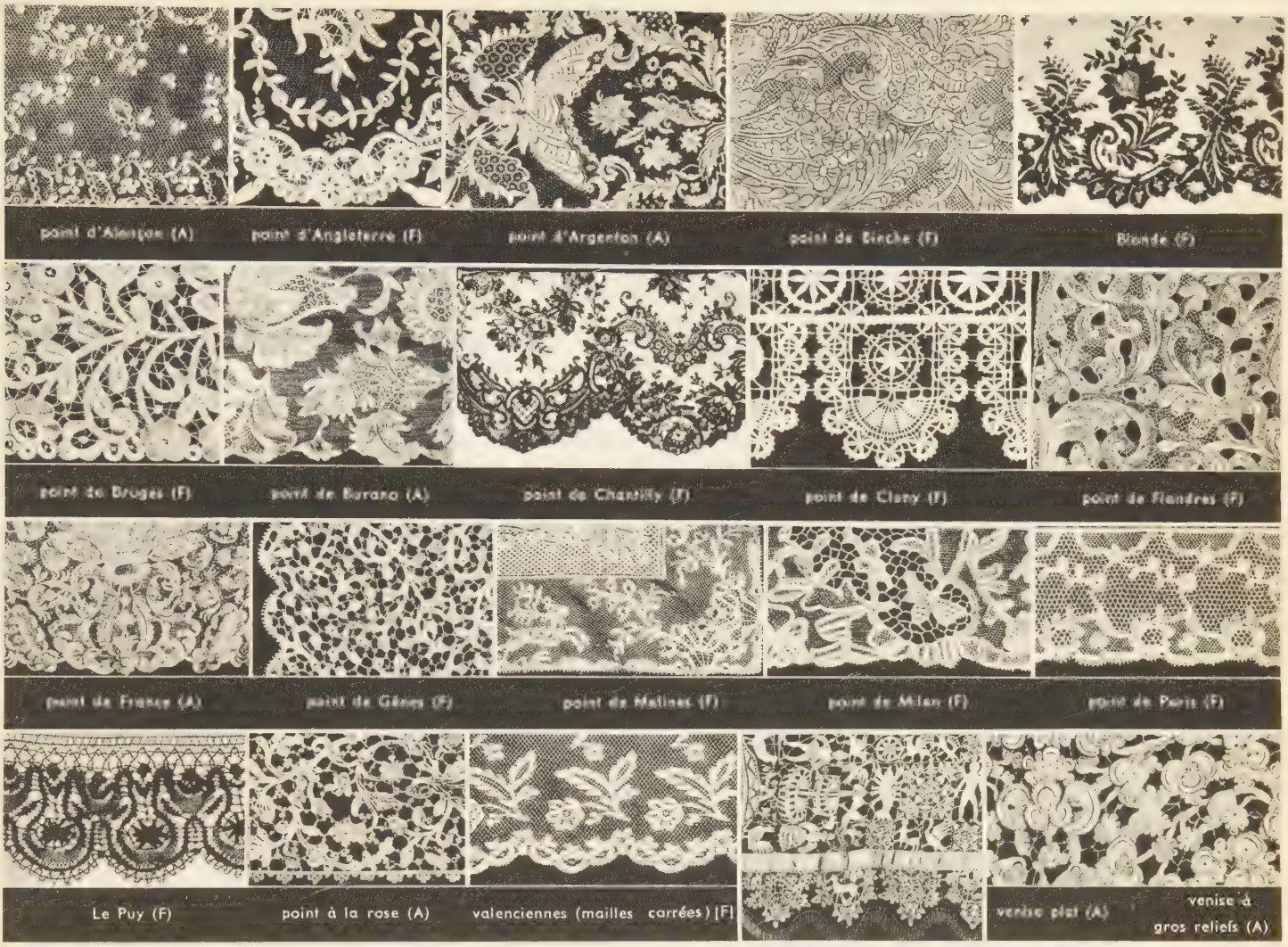

dentelle
musée des Arts décoratifs et collections particulières
(A) Aiguille
(F) Fuseaux

titulaires et qui appartint alternativement à l'Austrasie et à la Neustrie. Il s'étendait de Boulogne à Tournai et d'Arras à Noyon.

DENTELLE [dɑ̃tɛl] n. f. (de *dent*). Tissu à jours, à mailles fines, constituant un fond de réseau décoré de dessins plus opaques et de formes variées. ‖ *Par anal.* Tout ce qui est découpé en dentelle : *Tablettes garnies de dentelles de papier* (Maeterlinck).

— Imprim. Ensemble de vignettes servant d'entourage aux pages ou d'ornement aux titres des livres, des chapitres.

— Joaill. Ensemble des facettes triangulaires séparant les plats d'une pierre taillée, et obtenues en abattant les arêtes formées par leur rencontre. ‖ Petit brillant dans lequel les arêtes des biseaux sont abattues par une simple facette. (V. TAILLERIE.)

— Rel. Décor en faveur au XVIIIe s., exécuté au petit fer ou à la plaque, comportant un encadrement d'un dessin très léger.

— ***Dentelles*** n. f. pl. Objets de parure faits de dentelle.

— ENCYCL. Text. La *dentelle* est un tissu spécial, léger et clair, conçu pour la parure du vêtement ou de la maison, et exécuté suivant une technique bien déterminée par la dentellière, à l'aide d'aiguilles, de crochets, de fuseaux, de navettes ou du métier. Les dentelles se font en lin, en coton, en laine, en Nylon, en soie, en fils d'or et d'argent, suivant leur genre et leur qualité. A l'origine, il y eut les *dentelles de transition* (points coupés, lacis, jours à fils tirés, dentelle sur tulle), puis les *dentelles nouées et tissées* (frivolité, macramé, la chebka arabe et le tényériffe). Vinrent ensuite les *dentelles à l'aiguille* et les *dentelles aux fuseaux*.

● Les *dentelles à l'aiguille* sont exécutées sur un parchemin, en fil de lin blanc, avec toutes les variantes du point de feston. Le fond et les ornements sont entièrement faits à la main ; on pose les fils de contour sur lesquels viennent se rattacher les points de dentelle (points de tulle et points de fond, ou barrettes).

Les plus appréciées des dentielles à l'aiguille sont : la *dentelle de Venise*, dont les interprétations ont amené le *point à la rose*, le *point d'Alençon*, le *point d'Argentan*, le *point de France*, le *point de Sedan*, le *point de Bruxelles*, le *point Colbert*, le *point de Burano*, et la *dentelle Reticella*, qui se caractérise par ses dessins géométriques.

● Les *dentelles aux fuseaux* sont des dentelles à lacets ou à fuseaux multipaires, exécutées au carreau, en fils de couleurs et de matières diverses, comme les premiers passements, ou en fil de lin blanc. Sur le métier appelé « carreau », les fils placés sur les fuseaux se déroulent, s'entrecroisent, s'enchevêtrent en passant les uns au-dessus des autres, dans un mouvement de rotation que leur imprime la dentellière. Celle-ci pique et retient chaque point avec des épingles qu'elle change de place au fur et à mesure que le travail avance.

Les principales dentelles aux fuseaux sont : le *chantilly noir*, qui est une dentelle de soie ; le *chantilly blanc*, la *blonde*, qui est en soie également ; la *valenciennes*, la *dentelle de Malines*, le *point de Paris*, le *point d'Arras*, le *point de Gênes* et le *point de Milan*, le *point de Lille* et les *dentelles des Flandres*, plus connues sous les noms de *point de Flandres*, *point de Bruges*, *dentelle duchesse*, *dentelle de Binche*. A ces dentelles légères et de grande valeur, il convient d'ajouter les *dentelles du Puy* et de *Craponne*, la *dentelle de Cluny*, la *dentelle de Mirecourt*. Ces dentelles de fil sont copiées en coton : *dentelle au torchon*, et bien souvent imitées et fabriquées à la machine.

Les dentelles dérivant de la maille sont les *dentelles au crochet* et *au tricot ajouré*. La dentelle au crochet s'exécute avec un fil bien roulé, brillant et solide, un crochet d'acier plus ou moins fin et une ganse de coton qui sert au bourrage des motifs en relief. La véritable dentelle au crochet est la *dentelle d'Irlande*, fine et grosse ; mais on fait des copies de dentelle de Venise et de *dentelle de filet*. La dentelle au tricot se fait suivant un tracé, ou patron, très précis.

La *dentelle à la navette* se fait avec un fil à crochet, un cordonnet fin ou un coton perlé ; elle s'exécute sur les doigts, avec une ou deux navettes. Sous le nom de *frivolité*, elle présente des petites bouclettes picotées, se rattachant les unes aux autres sous forme de dentelle, d'entre-deux ou de médaillons.

Sous le nom de *dentelle au métier*, il faut comprendre la *dentelle de Ténériffe*, qui s'exécute en tendant des fils sur les dents d'un petit métier de métal. L'entrecroisement des fils est retenu par des points de reprise passés au centre du motif, et par des points de nœuds qui forment toute la variété des dessins.

Les *dentelles brésiliennes* appelées *sools* se rapprochent beaucoup de la dentelle de Ténériffe. *Dentelles brodées*. V. TULLE et FILET.

Aujourd'hui, presque toutes les dentelles à la main sont copiées et fabriquées mécanique-

Phot. Larousse.

dentellière
travail aux fuseaux

« la Dentellière »
par Vermeer de Delft

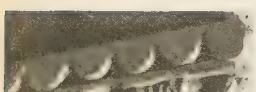

dentelure (archit.)

ment ; on peut donc classer les dentelles, d'une façon plus générale, en trois catégories :

1° Les *dentelles à la main*, qui sont uniquement l'œuvre d'artisans professionnels ou d'amateurs qualifiés ;

2° Les *dentelles mécaniques*, fabriquées sur des métiers d'artisanat ou, à plus grand rendement, sur des machines automatiques ;

3° Les *dentelles de fabrication mixte*, qui comportent des éléments préparés à la machine, puis assemblés et rebrodés au métier ; telles sont les *dentelles de Calais*, exécutées sur métier Leavers, et les *dentelles de Lyon*, exécutées sur métier Bobin, et qui sont le plus souvent rebrodées à la machine Cornély.

— Hist. La dentelle a pour origine la broderie. Un allégement progressif de l'étoffe servant de support conduisit à la création d'un tissu à fond clair, formé par le travail de la dentellière. On en rencontre des exemples à partir du XVe s. Cet art semble avoir pris naissance en Italie, d'où il se répandit dans le Bassin méditerranéen, en Auvergne et dans les Pays-Bas espagnols. Il y a trois catégories principales de dentelles : les dentelles à l'aiguille, les dentelles aux fuseaux et les dentelles mécaniques.

● *Dentelles à l'aiguille.* On commença par broder *à fonds clairs, à points coupés*, c'est-à-dire en coupant la toile dans les espaces réservés entre les motifs brodés, *à fils tirés, à réserves* ou *en épargne*. L'élargissement des mailles aboutit à un filet, appelé en France *lacis*. Ces travaux furent désignés d'abord sous le nom de *passements ;* les passements dentelés devinrent la *dentelle*. A l'époque de la Renaissance, la désignation des points est de caractère technique : *punto tagliato, punto in aria, reticella*. Après le premier recueil de modèles, dû à Tagliente, parurent en France, sous François Ier, ceux de Vavassore et de Francisque ; il convient de noter encore le recueil dû à Pierre de Quinty (Cologne, 1527) et celui de Frédéric Vinciolo (1587). Avant la Renaissance, la dentelle se présente sous la forme de bandes à dentelures, avec des dessins géométriques, des décors végétaux et des animaux. A l'époque de la Renaissance, les dents perdent de leur importance ; on voit apparaître rinceaux et fleurs. Les dentelles de Venise furent les premières à jouir d'une grande renommée. Au XVIe s., la mode des fraises, des manchettes, la décoration de la lingerie et des lits déterminèrent un emploi considérable de dentelle ; de même, sous Louis XIV, la vogue des canons et des rhingraves. Colbert fit venir trente dentellières de Venise, fonda une école à Auxerre et choisit Aurillac, Sedan, Reims, Le Quesnoy, Alençon, Arras et Loudun pour y établir des manufactures royales avec privilèges et monopoles. La Manufacture générale fut installée à Alençon (1660). Les dentelles fabriquées en France durent porter le nom de *point de France*. On appela *points d'hiver* les points d'Alençon et d'Argentan. Le point d'Alençon est le même que celui de Venise, mais les modèles sont différents. Alençon allège les motifs vénitiens, les cerne d'un crin ou d'un cheveu ; la composition prend un caractère d'équilibre où se marque l'influence de Le Brun. Le privilège de la manufacture d'Alençon expira en 1675. Le point d'Argentan, avec plus de relief, eut une renommée presque égale. Sedan et Le Havre devinrent des centres importants. Plusieurs fabriques s'installèrent à Paris, au château de Madrid, au faubourg Saint-Antoine ; on y fabriqua le *point de Paris*. L'édit somptuaire de 1660 provoqua une satire en vers, *la Révolte des passements*, précieuse aujourd'hui parce qu'elle donne tous les noms des dentelles dont on faisait usage en 1661 et la description de chacune d'elles.

Dès 1734, la dentelle vénitienne était une imitation de ce qui se faisait en France. A la Révolution, beaucoup de manufactures fermèrent leurs portes, mais le goût de la dentelle réapparut sous le Directoire. Napoléon Ier fit revivre la manufacture d'Alençon. Sous Louis XVIII reparaissent jabots et manchettes. Bayeux fut un centre actif aux XVIIIe et XIXe s.

● *Dentelles aux fuseaux.* La dentelle aux fuseaux, apparue peu après la dentelle à l'aiguille, eut pour centres très actifs Milan, Gênes, Raguse et Venise, ainsi que, dès la seconde moitié du XVIe s., Bruxelles, qui introduisit l'emploi des personnages dans la décoration. Le *point d'Angleterre* n'est autre que le point de Bruxelles, qui prit ce nom lorsque l'importation de ce point fut interdite dans ce pays. Comme pour la dentelle à l'aiguille, Colbert fit appel à la main-d'œuvre étrangère ; dès le XVIIe s., l'Auvergne, principalement Le Puy, exportait des dentelles aux fuseaux ; le centre du Quesnoy eut une certaine importance, puis fut supplanté par celui de Valenciennes ; la meilleure époque de la valenciennes fut le règne de Louis XV (décor floral, composition moins serrée et mouchetée de pois). La *dentelle de Malines* se caractérise par un fil brillant qui souligne les contours. Les ateliers de Chantilly eurent des débuts fort modestes : ils copièrent d'abord les dentelles de Valenciennes et de Malines, puis prirent une grande importance au XVIIIe s., lorsqu'ils produisirent des dentelles noires ; l'élément distinctif est le fond, appelé aussi « fond double », à maille hexagonale. D'autres centres de fabrication s'établirent à Mirecourt et à Saint-Mihiel ; une manufacture où l'on imitait la dentelle de Valenciennes s'installa dans l'hôpital de Dijon et disparut sous la Révolution. Le *point de Sedan* fut en vogue au XVIIIe s. Au cours du XIXe s., la fabrication se transporta de l'Ile-de-France en Normandie, près de Caen et de Bayeux. Il est d'autres dentelles aux fuseaux, qui tirent leurs noms de la matière dont elles sont faites plutôt que de leur pays d'origine : la *blonde*, par exemple, dont il existe plusieurs variétés ; la *guipure des Flandres* est une dentelle d'application ; ce travail se pratiqua à Honiton, en Angleterre, et surtout en Belgique.

● *Dentelles mécaniques.* En 1768, à Nottingham, un ouvrier nommé Hammond parvint à faire du tulle uni, ressemblant au réseau de Bruxelles, sur un métier à bas perfectionné. A Lyon, en 1824, Colas et Delompré, utilisant le système Jacquard, reproduisirent des dessins. Vers 1832, à Nottingham, les Anglais utilisèrent le métier circulaire ; en 1836, Ferguson conjugua le système Jacquard avec le métier circulaire à tulle ; il en résulta une imitation de la dentelle de Chantilly, qui prit le nom de *dentelle de Cambrai*. Le procédé mécanique a été considérablement perfectionné, en 1881, par l'ingénieur Mallière.

● *Période contemporaine.* La dentelle à la main a disparu du costume moderne et se réfugie dans la lingerie et le linge de maison. L'Etat a essayé de rendre leur vitalité aux centres dentelliers en instituant, par la loi de 1903, des cours spéciaux dans les écoles primaires des départements intéressés. Des artistes comme Coudyser, Mathurin Méheut, Mme Selmersheim, Mme Decorchemont, Mme du Puygaudeau, l'œuvre active de l'association de « la Dentelle de France », se sont efforcés d'appliquer aux anciennes techniques les idées nouvelles. Mais la dentelle mécanique s'impose par son bon marché, et il est juste de reconnaître que la machine permet de réussir des productions qui ne sont pas dépourvues de somptuosité ni de beauté. Les fabriques de Calais et de Lyon réalisent des dentelles, utilisées dans la mode et la haute couture.

Le musée des Arts décoratifs est, à Paris, la meilleure source de documentation pour les dentelles anciennes. Le musée Crozatier, au Puy, ainsi que le musée de Bayeux présentent de riches collections de dentelles aux fuseaux ; le musée d'Ozé, à Alençon, de dentelles à l'aiguille.

● *Dentelles étrangères.* En *Allemagne*, la dentelle aux fuseaux, dans l'Erzgebirge, était exécutée par les hommes ; Barbara Utmann créa une industrie dans le Harz. Plauen est le grand centre de la fabrication mécanique.

En *Amérique*, le Mexique, le Canada, le Chili et le Brésil fabriquent des dentelles rappelant le point de tulle et les points torchon.

En *Angleterre*, on trouve les dentelles aux fuseaux du Devonshire et de Hamilton, la dentelle application de Honiton, la dentelle de Buckingham et la dentelle d'Irlande.

En *Belgique*, le vieux flandres, la valenciennes Brabant, le binche, la malines, le bruges et la duchesse de Bruges, la rosaline et la dentelle de Grammont sont des dentelles aux fuseaux. Le point de gaze flamand et le point de Bruxelles sont des dentelles à l'aiguille. Les points de Bruxelles dits « d'Angleterre » sont également fabriqués en Belgique.

Au *Danemark*, les dentelles sont influencées par le Brabant (dentelle aux fuseaux du Slesvig). Tondern possède des fabriques.

En *Espagne*, on exécute le point d'Espagne et des dentelles d'or et d'argent. Séville, Barcelone et Valence font des dentelles chantilly et des blondes d'influence française. Les mantilles en dentelle aux fuseaux ou en dentelle sur tulle sont célèbres. Notons, aussi, les dentelles de Catalogne (Arenys et Lloret de Mar) et les jours à fils tirés des Baléares.

Aux *Pays-Bas*, ce sont les réfugiés protestants français qui fondèrent les fabriques, après la révocation de l'édit de Nantes. Le fil de Haarlem est utilisé pour les dentelles du monde entier. On cite encore la dentelle à la reine, à Amsterdam, et la dentelle hollandaise dite *pottenkanten*, spéciale pour les coiffes.

En *Hongrie*, on fabrique des dentelles à lacets exécutées aux fuseaux, du genre des dentelles de Bohême et du point de Milan.

En *Italie*, le point de Venise, la roselline, ou point à la rose, et les dentelles de Burano sont des dentelles à l'aiguille. Le point de Gênes et le point de Milan sont des dentelles aux fuseaux.

En *Russie* se faisaient des guipures à dessins de caractère oriental, qui furent en vogue en France vers 1875-1880.

En *Suède*, on trouve les dentelles paysannes de la Dalécarlie (Gagnef). Dès le Moyen Age, les religieuses de Vadstena confectionnaient des dentelles d'or et d'argent.

En *Tchécoslovaquie*, les dentelles constituent une industrie nationale. Elles sont fabriquées dans les districts de Nejdek et de Kraslice, près de Karlovy-Vary ; à Žamberk, dans l'Orličké Hory, à Prague, Bratislava, Cheb.

En *Turquie*, le point de Turquie, ou *oyah*, est une guipure de soie de style oriental ; elle s'exécute encore à l'aiguille, en soie blanche ou en couleurs. (→ Biblio.)

DENTELLERIE n. f. Fabrication, commerce des dentelles. ‖ Ouvrage de dentelle.

DENTELLIER, ÈRE [dɑ̃] n. Personne qui fabrique des dentelles. ‖ Personne, ouvrière qui exécute la dentelle à la main, soit à l'aiguille, soit aux fuseaux, ou dans toute autre technique.

◆ Adj. Qui a rapport à la dentelle : *Industrie dentellière*.

Dentellière (LA), célèbre tableau du Louvre, et l'un des plus caractéristiques de Vermeer de Delft. Peint vers 1664 (0,24 m × 0,21), il est particulièrement admiré pour les accords raffinés de son coloris clair, la délicatesse extrême de son modelé, la qualité précieuse de sa matière, ainsi que pour le sentiment de douce et sereine intimité qui s'en dégage.

DENTELURE [dɑ̃] n. f. Découpure faite en forme de dents : *Faire des dentelures à un morceau de cuir, à une bande de linge. La blanche dentelure des Alpes brille toujours à l'horizon* (Nerval).

— Archit. Ouvrage d'architecture dentelé. — Bot. Nom donné aux dents fines et serrées de feuilles.

DENTERGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Thielt), au S.-E. de Thielt ; 2 600 hab. Commerce du lin, des chevaux.

DENTI- [dɑ̃ti], élément tiré du lat. *dens, dentis*, dent, et entrant dans la composition de quelques mots.

DENTI n. m. V. DENTÉ.

DENTICE (Fabrizio), luthiste et compositeur napolitain du XVIe s. Il a publié, sous le titre de *Madrigali spirituali*, un recueil de *Lamentations* à 5 voix.

DENTICÈTES [dɑ̃tisɛt] ou **ODONTOCÈTES** n. m. pl. Sous-ordre de cétacés, comprenant ceux qui ont des dents. (Les denticètes sont carnassiers, vivant de poissons et de mollusques, et leurs narines, souvent réunies, forment un évent en demi-cercle. Tels sont les dauphins, les cachalots, les narvals, etc. On divise les denticètes en quatre familles : *delphinidés, delphinoptéridés, physétéridés, platanistidés*.)

DENTICIDE [dɑ̃] adj. Bot. Se dit de la déhiscence ou de l'ouverture de la capsule, quand elle a lieu par des dents situées au sommet, comme dans l'œillet, la nielle, la primevère, etc.

DENTICULE [dãtikyl] n. m. (lat. *denticulus*). Très petite dent.
— ***Denticules*** n. m. pl. Archit. Ornements plats, rectangulaires, alternant avec des creux de même forme, placés au-dessous du larmier.
— ENCYCL. Archit. Les *denticules*, que l'ordre dorique grec ignora, étaient à l'origine placés sous le larmier, comme de petites consoles propres à le soutenir ; les vides entre les dents sont appelés *métoches*. Le dorique romain et les trois derniers ordres comportent des denticules. Le composite est toujours denticulé.

DENTICULÉ, E adj. Garni de denticules : *Corniche denticulée*.
— Bot. Dimin. de *denté* (découpé de fines dents).
— Hérald. Se dit d'une bordure formée de créneaux dont on ne voit que les merlons.

DENTIER [dãtje] n. m. Nom communément employé pour désigner les prothèses dentaires, partielles ou totales, amovibles.
— Apic. Pièce formée d'échancrures successives, généralement en fil de fer plié, placée dans les ruches pour recevoir la base des cadres, afin de les maintenir régulièrement écartés.

DENTIFRICE [dãtifris] n. m. et adj. Substance destinée au nettoyage des dents, à l'entretien des gencives et à l'antisepsie de la bouche.
— ENCYCL. Suivant leur consistance, les *dentifrices* sont secs ou pulvérulents, mous ou liquides. *Liquides*, ce sont les eaux ou élixirs dentifrices de formule variable, constitués par des solutions alcooliques d'essences (menthe, cannelle, girofle) et de teintures (benjoin, cochenille), parfois additionnées de médicaments actifs (salol). *Mous*, ils constituent les pâtes dentifrices ou les savons. Ces pâtes sont obtenues par un mélange de poudres très fines incorporées dans du miel, de la glycérine. *Solides*, les dentifrices sont formés par des poudres extrêmement fines et tamisées, assez tendres pour ne pas rayer les dents ni enlever l'émail.

DENTIMÈTRE [dãtimɛtr] n. m. Chirurg. dent. Instrument utilisé pour mesurer le périmètre de la dent au niveau du collet.

DENTINAIRE [dãtinɛr] adj. Qui concerne la dentine, ou ivoire. ‖ *Canalicules dentinaires*, canaux microscopiques de l'ivoire, qui permettent la pénétration des ramifications de la pulpe dentaire dans la dent, jusqu'à l'émail. (Les canalicules dentinaires donnent à l'ivoire ses caractères de tissu vivant, conduisent sa sensibilité, et permettent ses métabolismes.)

DENTINE [dãtin] n. f. En termes d'anatomie, syn. de IVOIRE. (V. DENT.)

DENTINOGENÈSE [dãtinɔʒənɛz] n. f. Chirurg. dent. Formation progressive de la dentine, ou ivoire de la dent.

DENTIROSTRES [dãtirɔstr] n. m. pl. Dans les anciennes classifications, sous-ordre d'oiseaux passereaux, que l'on caractérisait par un bec plus ou moins nettement denticulé à son extrémité et dont les représentants sont aujourd'hui répartis dans plusieurs familles : *turdidés, sylviidés, laniidés*, etc. (Ces oiseaux sont généralement insectivores, arboricoles et chanteurs.)

DENTISTE n. Praticien qui exerce la chirurgie* dentaire. (Syn. CHIRURGIEN-DENTISTE.)

DENTISTERIE [dãtistəri] n. f. Partie de la chirurgie dentaire qui concerne les soins appliqués aux dents. ‖ *Dentisterie opératoire*, ensemble de soins préventifs (détartrage, examens périodiques), thérapeutiques (méthodes chirurgicales, médicaments, agents physiques) et restaurateurs (obturations, reconstitutions), exécutés par le chirurgien-dentiste.

DENTITION [dãtisjɔ̃] n. f. Poussée évolutive des dents qui, du sein des maxillaires, font issue dans la cavité buccale après avoir traversé la gencive. (Ne pas confondre avec DENTURE*.)
— ENCYCL. L'évolution dentaire s'effectue en trois périodes successives, du 6e au 30e mois pour les dents temporaires, de la 6e à la 12e année pour les dents permanentes, à l'exception de la 3e grosse molaire, ou dent de sagesse, dont l'évolution se fait, en règle générale, entre dix-huit et vingt-cinq ans.

DENTOLABIAL, E, AUX ou **DENTO-LABIAL, E, AUX** [dãt] adj. et n. f. Syn. vieilli de LABIO-DENTAL, E.

DENTOLINGUAL, E, AUX ou **DENTO-LINGUAL, E, AUX** adj. et n. f. Syn. de LINGUAL, E et DENTAL, E (en parlant des voyelles).

DENTOME [dãtom] n. m. Chirurg. dent. Tumeur bénigne de la dent adulte, dont elle reproduit la structure histologique. (Le dentome est une dysorganoplasie. Le traitement se résume en l'extraction chirurgicale élargie.) [Syn. ODONTOME.]

DENTON, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), dans l'est de la conurbation de Manchester ; 25 600 hab. Houille. Chapellerie.

DENTRECOLLES ou **D'ENTRECOLLES** (François Xavier), missionnaire jésuite français (Lyon 1662 - Pékin 1741). Il s'établit en Chine en 1698, et devint supérieur des Pères de Pékin. Ses *Relations* contiennent, à côté de détails intéressant la mission proprement dite, beaucoup de renseignements sur la porcelaine, les vers à soie, les fleurs artificielles.

DENTU, E [dãty] adj. Garni de dents : [...] *La bouche dentue de Quasimodo* (Hugo).

DENTU, famille d'imprimeurs-libraires. — JEAN GABRIEL (1770-1840) s'établit imprimeur en 1795 et ouvrit peu après une librairie au Vaudeville, puis au Palais-Royal. Il publia des œuvres de littérature, d'histoire et de géographie d'auteurs de son époque, ainsi qu'une bibliothèque de romans traduits de l'allemand et de l'anglais. Il fut emprisonné pendant les Cent-Jours pour la publication d'une brochure de M. de Kergorlay. Sous la Restauration, il fonda le journal *le Drapeau blanc*. — GABRIEL ANDRÉ (1796-1849), fils du précédent, lui succéda. Il imprima des petits chefs-d'œuvre de typographie (*Voyage sentimental* de Sterne, *Werther* de Gœthe), des ouvrages d'histoire et de science. Légitimiste comme son père, il subit

dentimètre

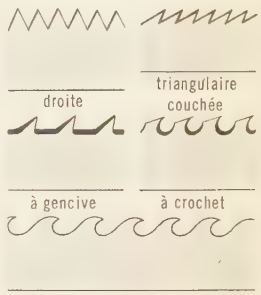

dentures (technol.)

vingt-sept procès de presse. — EDOUARD (Paris 1830 - *id.* 1884), fils du précédent, prit sa suite comme libraire en 1849. Il publia les *Mémoires* du président Hénault et divers ouvrages historiques ou sur la magistrature, ainsi qu'une belle édition des *Récits d'un chasseur* de Tourguéniev.

DENTURE [dãtyr] n. f. Ensemble des dents ayant normalement évolué et constituant l'arcade dentaire : *Une belle denture*. (Dans l'usage courant, ce mot est souvent confondu avec *dentition*.)
— Technol. Ensemble des dents d'une roue dentée, d'une crémaillère, d'une scie, etc.
— ENCYCL. Technol. Les *dentures* de scie* à ruban et de scie circulaire ont subi des perfectionnements multiples, dérivés de l'étude des copeaux et de leur évacuation. On distingue la *denture droite* (scie de ménage), la *denture triangulaire couchée*, la *denture à gencive*, la *denture à crochet*, la *denture à bec de perroquet*, etc., qui diffèrent notamment par leur angle d'attaque et de dépouille, et par le *pas*, ou distance entre deux dents consécutives.

DENTZ (Fernand), général français (Roanne 1871 - Fresnes 1945). Gouverneur militaire de Paris en juin 1940 (c'est à lui qu'échoit la mission de remettre la capitale à l'ennemi le 14 juin 1940), il est nommé haut-commissaire en Syrie en décembre 1940. En 1941, appliquant strictement les instructions de Vichy, il s'oppose par la force aux Anglais et aux troupes du général de Gaulle en Syrie. Condamné à mort en 1945, il voit sa

dentition

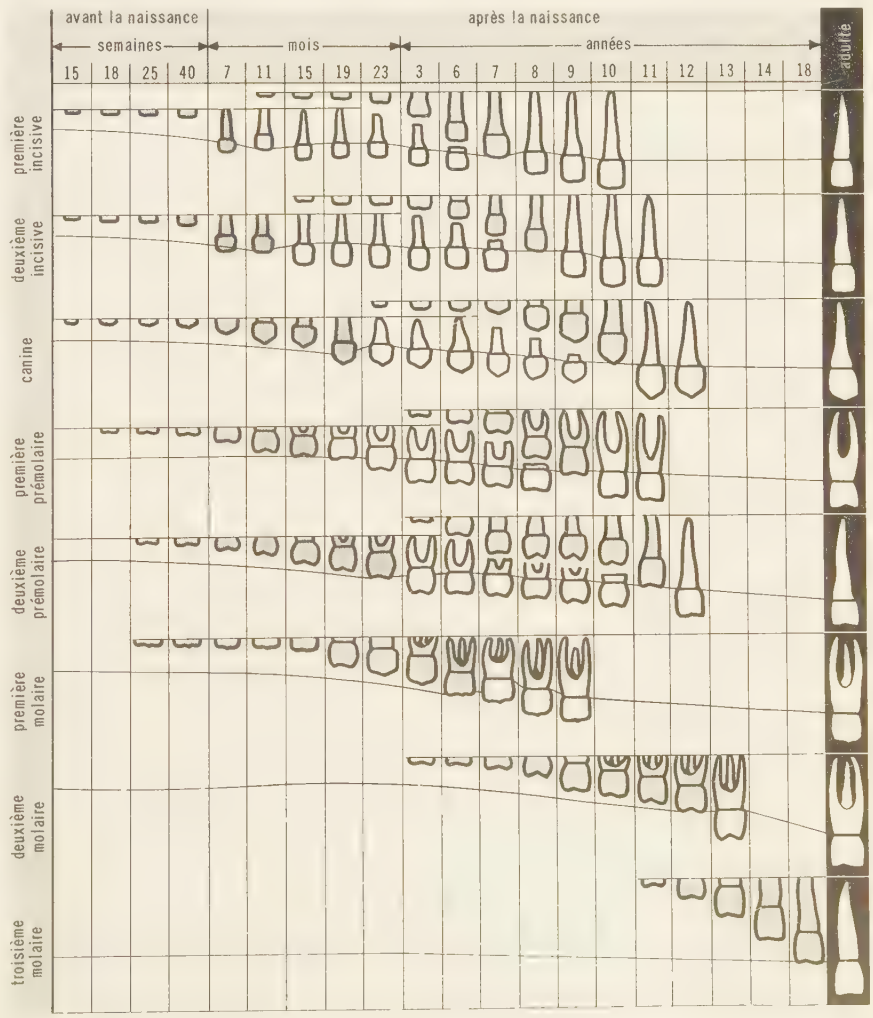

Phot. Larousse.

peine commuée en celle de travaux forcés à perpétuité et meurt peu après en prison.

DÉNUDATION n. f. Pathol. Etat de ce qui est dénudé, mis à nu, dépouillé : *La dénudation des os spongieux est souvent suivie de carie* (Focillon).
— Chirurg. Opération consistant à libérer un organe, plus spécialement un vaisseau sanguin.
— Chirurg. dent. *Dénudation pulpaire*, mise au jour de la pulpe dentaire au cours de l'énucléation de la dent ramollie.
— Géomorphol. Dans un sens ancien, encore utilisé par les auteurs germaniques et slaves, ablation effectuée au détriment des versants. (Le terme d'*érosion* est alors réservé à l'ablation effectuée par l'écoulement des eaux courantes et de la glace, ou par le vent et par les processus littoraux. Les géomorphologues de langue anglaise ont donné au mot *dénudation* un sens beaucoup plus large et en ont fait un synonyme d'ablation* subaérienne.)
— Sylvic. Etat d'un arbre dépouillé de tout ou partie de son écorce, ou de son feuillage.

DÉNUDER v. tr. (lat. *denudare*). Mettre à nu, à découvert : *Elle retira ses bas* [...], *d'un geste long et brusque qui dénudait d'un coup sa chair* (R. Martin du Gard). ‖ *Crâne dénudé*, crâne chauve. ‖ *Dénuder un os, un arbre*, dépouiller un os de la chair qui le recouvre, un arbre de son écorce ou de son feuillage. ‖ En parlant d'un conducteur électrique isolé, enlever l'isolant.

DÉNUÉ, E adj. Dépourvu, privé de : *Dénué de ressources, de bon sens. Une situation gênée, une vie ingrate, dénuée de récompense* (R. Martin du Gard).

DENUELLE (Dominique Alexandre), peintre et archéologue français (Paris 1818 - Florence 1879). Il étudia les ruines d'Herculanum et de Pompéi, en reconstitua diverses mosaïques et peintures, et est l'auteur de travaux de décoration dans les églises de Paris (Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice, Saint-Eustache) et de Nîmes (Saint-Paul). La bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts conserve un grand nombre de ses dessins d'archéologie, qu'il exécuta en tant que membre de la commission des Monuments historiques. — Sa fille épousa Taine.

DÉNUEMENT [denymã] n. m. (de *dénuer*). Manque complet des choses nécessaires : *Etre dans un dénuement absolu.*
— Syn. : *besoin, disette, gêne, indigence, misère, pauvreté.*

DÉNUER v. tr. (lat. *denudare*, mettre à nu ; doublet de *dénuder*). Dépouiller ; priver totalement du nécessaire : *Une faillite l'a dénué de tout.*

DÉNUTRI, E adj. et n. Pathol. Qui souffre de dénutrition : *Un malade dénutri.*

DÉNUTRITION n. f. (préf. priv. *dé*, et *nutrition*). Pathol. Etat d'une cellule, d'un tissu, d'un organisme complet dans lequel la désassimilation l'emporte sur l'assimilation.
— Encycl. Pathol. La *dénutrition* est un phénomène pathologique ; habituel quand il se produit à la période de vieillesse ; nettement anormal quand il se produit pendant la jeunesse ou l'âge adulte, parce qu'alors l'assimilation doit l'emporter sur la désassimilation (croissance) ou, du moins, lui être égale (âge adulte). Il faut donc, chez l'enfant ou l'adulte, qu'une cause intervienne, anormale et morbide, qui change les rapports du bilan nutritif. Toutes les maladies ou infections sont causes de dénutrition, même si, comme dans certains cas (obésité, œdème, etc.), le poids paraît augmenter, parce que ce n'est pas, en réalité, la masse de matière vivante qui augmente et, par conséquent, l'assimilation, mais la masse des réserves ou déchets et des liquides retenus dans l'organisme. Inversement, la diminution de poids n'est pas toujours un critérium absolu de dénutrition, puisque chez les obèses en traitement, par exemple, le poids général diminue, tandis qu'augmente celui des muscles. Le diabète avec dénutrition est une forme grave de cette affection, caractérisée par un amaigrissement important et des troubles du métabolisme des lipides, entraînant l'acétonémie*. (→ Biblio.)

DENVER, v. des Etats-Unis, capit. du Colorado, à l'E. de la Front Range des Rocheuses, au confluent de la South Platte River et du Cherry Creek ; 535 000 hab. Archevêché catholique. La fortune de cette ville est singulière : simple camp de chercheurs d'or vers 1866, c'est la seule grande ville du Centre-Ouest, entre Omaha et Salt Lake City ; elle étend son influence commerciale et financière du Nouveau-Mexique au Wyoming. Denver n'est cependant pas un nœud ferroviaire ; mais sa position centrale, en bordure des Rocheuses, lui a valu un grand rôle commercial, qui a appelé une industrialisation récente : sidérurgie, métallurgie du cadmium, constructions mécaniques, textiles, raffinerie de pétrole.

DENY (Jean), orientaliste français (Kiev 1879). Il a enseigné la langue turque à l'Ecole des langues orientales de Paris à partir de 1910 et a été administrateur de cet établissement de 1938 à 1949. Il avait été, de 1927 à 1931, chargé, à la demande du gouvernement égyptien, de classer les archives turques du Caire. Il a publié une *Grammaire turque* (1920), un *Petit Manuel de la Turquie nouvelle* (1933), des *Principes de grammaire turque* (1955).

DENYS l'Aréopagite (saint), évêque et martyr athénien du Ier s. apr. J.-C. Membre de l'Aréopage, mais converti par saint Paul, il devint le premier évêque d'Athènes. (V. Denis, évêque de Paris.) Plusieurs ouvrages de la fin du Ve s. lui ont été faussement attribués : *Hiérarchie céleste, Hiérarchie ecclésiastique, Noms divins, Théologie mystique.* (→ Biblio.)

DENYS (saint), évêque de Corinthe vers 171. Ses lettres pastorales à diverses églises d'Asie, lettres dont Eusèbe nous a donné des analyses et quelques fragments, eurent un grand retentissement. Fête en Orient le 29 novembre, en Occident le 8 avril.

DENYS le Grand (saint), évêque d'Alexandrie († v. 265). Converti du paganisme, disciple d'Origène, il fut maître, après lui, à l'école d'Alexandrie. Evêque d'Alexandrie (248-249), deux fois arrêté, exilé, il rentra à Alexandrie en 262. Il se mêla activement aux controverses contre les hérétiques. Dans ses écrits contre le patripassianisme, on crut relever des expressions suspectes, dont il se justifia près du pape Denys. — Fête le 17 novembre. (→ Biblio.)

DENYS (saint), pape, du 22 juillet 259 au 26 décembre 268. Il joua un grand rôle dans les controverses relatives au baptême des hérétiques et au sabellianisme. Il réunit à Rome (262) un concile où fut condamné le subordinationisme, ancêtre spirituel de l'arianisme, et réglée l'affaire de Denys* le Grand, évêque d'Alexandrie. Il délimita les paroisses et cimetières de Rome.

DENYS (saint), évêque de Milan vers 351. N'ayant pas souscrit à la condamnation portée par le concile de Milan (355) contre Athanase, il fut exilé en Cappadoce et y mourut avant 362.

DENYS (saint), premier évêque de Paris. V. Denis (saint).

DENYS Ier l'Ancien, en gr. **Dionusios**, en lat. **Dionysius** (Syracuse v. 430 - *id.* 367 av. J.-C.), tyran de Syracuse (405-367). D'humble naissance, mais intelligent et audacieux, il se fit lui-même, mettant à profit toutes les circonstances avec une lucidité remarquable. Il soutint la tentative d'Hermocratès, chef des aristocrates, qui désirait supprimer la nouvelle Constitution établie par le parti démocratique que dirigeait Diocles, mais il fut blessé et laissé pour mort (408). Il gagna ensuite la faveur du peuple en entretenant sa haine contre les riches magistrats et les citoyens influents. N'hésitant pas à appuyer la plainte des Agrigentins, qui rendaient les stratèges syracusains responsables de la ruine de leur ville par les Carthaginois, il réussit à se faire élire stratège. Pour s'emparer du pouvoir absolu, il calomnia ses collègues et rivaux, fit rappeler les bannis. Envoyé à Gela, il y condamna à mort quelques riches citoyens et distribua leurs biens à ses soldats, dont il chercha à s'assurer l'affection, durant tout son règne, par des donations de terres et des augmentations de solde. Devenu stratège unique, mais très défiant, il se fit donner une garde de 1 000 hommes et s'établit dans l'île d'Ortygie, d'où il dominait le port et les arsenaux (405).
Les Carthaginois ayant occupé Gela et Camarina, les habitants de ces cités, réfugiés à Syracuse, s'insurgèrent contre Denys. Ses mercenaires réprimèrent le soulèvement, mais l'armée se révolta à son tour et, soutenue par tous les ennemis du tyran, assiégea la citadelle de Syracuse où celui-ci s'était réfugié. Le tyran fut sauvé par l'intervention des Campaniens (404) et par la peste, qui contraignit Carthage à traiter, mais Denys dut lui reconnaître une partie de ses conquêtes. Il recouvra ensuite la faveur du peuple par des mesures de clémence et se concilia les étrangers en leur distribuant des terres. Après avoir soumis des villages sicules, dont Enna, et imposé son protectorat aux communautés indigènes, il détruisit ou occupa les villes grecques voisines : Etna, Catane, Naxos, Rhegium et Leontion, et fortifia Syracuse du côté de la terre, ce qui devait la sauver plus tard ; il reprit ensuite la lutte contre Carthage, qui fut toujours le premier objectif de sa politique. L'effort de guerre fut considérable : on construisit arsenaux, catapultes, 200 navires de guerre, et l'on rassembla 60 000 hoplites. Denys reprit les villes cédées en 404, puis enleva, après un long siège, la forteresse punique de Motyé (397-396). Mais, en 396-395, Denys fut vaincu sur mer par Himilcon, qui, avec 100 000 hommes, assiégea en vain Syracuse. Denys acheta son départ 300 talents, puis entreprit la conquête de l'Italie méridionale, afin de soumettre les villes où se réfugiaient ses ennemis, et de fonder des comptoirs (occupation de Rhegium, 387). Ses ressources étant insuffisantes pour reprendre la lutte contre Carthage, il pilla le temple d'Agylla, puis équipa une flotte, qui battit les Carthaginois (guerres de 383-376 et de 368), et ne leur laissa que l'extrême ouest de la Sicile.
Denys joua également un rôle important en Grèce continentale : longtemps favorable à Sparte, il intervint contre les Athéniens lors de l'affaire de Corcyre. A sa mort (367), Syracuse était devenue la principale place stratégique de la Sicile.
Les historiens anciens ont parlé de son caractère soupçonneux et rapporté sur lui de nombreuses anecdotes, depuis celle de l'épée de Damoclès jusqu'à sa crainte du rasoir du barbier, qui l'obligeait à faire brûler sa barbe par ses filles. Son impiété était célèbre ; il n'hésitait pas à piller les temples, à dépouiller Zeus de son manteau d'or, Esculape de sa barbe d'or. Peu favorable aux savants et aux philosophes, il se piquait pourtant de poésie et écrivit des tragédies, dont l'une, *la Rançon d'Hector*, fut couronnée par les Athéniens au concours des Lénéennes (367). Malgré sa cruauté et ses faiblesses, Denys fut un grand homme d'Etat. Grâce à lui, Syracuse prospéra et acquit une place de premier plan dans le monde grec. Elle domina les cités grecques de l'île, qui, pour la première fois, formèrent un seul Etat, centre d'un Empire s'étendant à une partie de la Grande-Grèce. Syracuse remplaça alors Carthage comme intermédiaire entre Marseille et la Méditerranée orientale.

DENYS II le Jeune, tyran de Syracuse (367-344 av. J.-C.), fils et successeur de Denys Ier l'Ancien. Elevé dans la mollesse et occupé surtout de ses plaisirs, il laissa d'abord tout le pouvoir à Dion, son oncle, ami du philosophe Platon. Puis il l'exila et fit vendre ses biens (360) ; mais Dion, soutenu par Sparte et les autres villes de Grèce, assiégea la citadelle d'Ortygie. Malgré une résistance héroïque, Syracuse fut prise (356). Denys dut se retirer à Locres, où il se rendit vite odieux par sa tyrannie. Il profita des troubles qui suivirent le meurtre de Dion (354) pour rentrer à Syracuse, mais la plupart des cités siciliennes refusèrent de le reconnaître, et il fut bloqué dans Ortygie par Icétas, tyran de Léontion. Corinthe envoya alors Timoléon libérer Syracuse (344). Denys le Jeune traita avec lui et se retira à Corinthe avec ses trésors. Il fut un prince fastueux, ami des lettres, protecteur des savants et des artistes.

DENYS, tyran d'Héraclée, sur le Pont-Euxin († 305 av. J.-C.). Fils du tyran Cléarchos, seul maître d'Héraclée à dater de 337, après la mort de son frère Timothéos, il profita de la chute de la puissance perse pour étendre ses Etats, épousa une princesse perse, Amastris, et donna à sa Cour un train très fastueux. Ses deux fils, Oxathrès et Cléarchos, régnèrent après lui.

DENYS, en gr. **Dionusios**, surnommé **Chalcous**, poète grec (Ve s. av. J.-C.), dont il reste quelques fragments de poésies élégiaques.

DENYS de Milet, en gr. **Dionusios**, historien grec (fin du Ve s. av. J.-C.). Il reste quelques fragments de ses œuvres : *Histoire des Perses*, *Histoire de Darios*.

DENYS de Sinope, en gr. **Dionusios**, poète grec (milieu du IVe s. av. J.-C.). On possède quelques fragments de ses pièces, qui appartiennent au genre de la comédie moyenne.

DENYS d'Héraclée, en Bithynie, en gr. **Dionusios**, philosophe grec du IIIe s. av. J.-C. Il s'attacha successivement à plusieurs écoles philosophiques, aux stoïciens, aux cyrénaïques et aux épicuriens, ce qui le fit appeler METATHÊMENOS (*Transfuge*).

DENYS de Thrace, en gr. **Dionusios**, grammairien grec (v. 170 - v. 90 av. J.-C.). Né à Alexandrie, d'une famille thrace, il fut élève d'Aristarque, et professa à Rhodes. Il composa un *Traité de grammaire*, dont le succès fut prodigieux, et qui est le premier essai pour présenter la science grammaticale en un exposé systématique et commode.

DENYS de Mytilène, en gr. **Dionusios**, écrivain grec (Ier s. av. J.-C.), auteur d'une *Chronique sur les antiquités de Troie*, et de divers ouvrages sur les temps mythologiques.

DENYS d'Halicarnasse, en gr. **Dionusios**, historien et critique grec du temps d'Auguste. Il vint à Rome vers 29 av. J.-C., et y professa la rhétorique, puis retourna mourir dans sa patrie vers 8 av. J.-C. Son ouvrage le plus considérable, *les Antiquités romaines*, est une compilation sur l'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la première guerre punique, et dans laquelle il compare les institutions de Rome et celles de la Grèce. Nous possédons encore de lui divers opuscules de rhétorique ou de critique littéraire : *Traité de l'arrangement des mots*, une *Rhétorique*, des *Jugements sur les anciens orateurs grecs*, un *Examen critique de Lysias, Isocrate, Isée et Dinarque*, une *Lettre à Ammée sur Thucydide*, un *Examen critique du style de Thucydide*, une *Dissertation sur l'éloquence de Démosthène*.

DENYS de Milet, en gr. **Dionusios**, rhéteur grec du IIe s. apr. J.-C. Il professa à Lesbos et à Ephèse. Il fut attaché par Hadrien au musée d'Alexandrie, et reçut du même empereur le gouvernement d'une province. Quelques fragments de ses discours nous ont été conservés par Philostrate.

DENYS de Byzance, en gr. **Dionusios**, poète grec (IIe s. apr. J.-C.), auteur d'un poème didactique, *Navigation sur le littoral du Bosphore* (*Périplous*), dont il reste quelques fragments.

DENYS, dit **le Périégète**, en gr. **Dionusios**, poète grec (IIe s. apr. J.-C.). Originaire d'Alexandrie, devenu bibliothécaire à Rome, il est l'auteur d'un *Tour du monde* (*Oikoumenês periêgêsis*), poème géographique très goûté de l'Antiquité.

DENYS d'Antioche, en gr. **Dionusios**, sophiste grec de la fin du IVe ou du début du Ve s. apr. J.-C. On a sous son nom quatre-vingt-cinq *Lettres* d'une élégante concision.

DENYS le Petit, écrivain ecclésiastique (en Scythie ou en Arménie fin Ve s. - † v. 540). Il vécut à Rome dans un couvent. Il traduisit du grec en latin les canons des conciles et de nombreux ouvrages théologiques et hagiographiques. Il fit ensuite une collection de 38 *Décrétales* des papes, depuis saint Sirice jusqu'à saint Anastase II (398-498). Il fixa la date de la naissance de Jésus-Christ, à partir de laquelle il compta les années. Mais il se trompa dans ses calculs et fit naître Jésus-Christ environ cinq ans trop tard (754 de Rome au lieu de 749). [→ Biblio.]

DENYS le Chartreux ou **de Ryckel**, théologien mystique (Ryckel, Limbourg, 1402 - Ruremonde, près de Liège, 1471). Entré chez les chartreux de Ruremonde, en 1423, il composa plus de deux cents ouvrages sur la théologie mystique. Il fut surnommé LE DOCTEUR EXTATIQUE.

DENYS (Pierre), ferronnier flamand (Mons 1658 - Dijon 1735). Revenant d'un séjour à Rome, il s'arrêta à l'abbaye de Saint-Denis, s'y fit moine, façonna les grilles du chœur (1709), les lampes, les rampes d'escalier et la chaire du réfectoire abbatial (détruits pendant la Révolution). On cite ses grilles de la cathédrale de Meaux et de l'église de Chelles.

DENZEN (Michel), orfèvre français (Blois 1475 - Paris 1549). Breveté orfèvre du roi en 1510, il exécuta en 1515, en collaboration avec Pierre Mangot, une couronne en or pour les funérailles de Louis XII.

DENZINGER (Henri Joseph), théologien protestant allemand (Liège 1819 - Würzburg 1883). Professeur à Würzburg. Il occupe une place honorable dans l'histoire de la théologie positive. Son *Enchiridion symbolorum et definitionum* est classique.

DEODAR n. m. Cèdre de l'Himalaya, à grandes feuilles glauques, piquantes.

DÉODAT, V. DIEUDONNÉ.

DÉODAT (saint). V. DIÉ (saint).

DÉODAT-MARIE DE BASLY, franciscain, théologien et auteur spirituel français (Basly 1862 - Le Havre 1937). Les thomistes trouvent chez lui des relents d'adoptianisme. Auteur d'une sorte de poème en prose, *la Christiade franciscaine* (1927).

Deo et homine ejusque felicitate (DE), ouvrage de Spinoza, écrit entre 1656 et 1661. L'original latin a été perdu ; les deux manuscrits qui en ont été conservés en donnent une traduction en hollandais. P. Janet a traduit l'ouvrage en français sous le titre : *Dieu, l'homme et la béatitude* (1878). Il se divise en deux parties. La première traite de Dieu, de son existence, de son essence, de ses rapports avec le monde. La seconde est moins détaillée ; pourtant les théories que l'on retrouvera dans l'*Ethique*, sur l'âme humaine, sur les passions et leur esclavage, sur la liberté, y sont déjà arrêtées.

Deo gratias, formule latine liturgique, signif. *Grâces soient rendues à Dieu*. Elle s'emploie familièrement pour exprimer le soulagement qu'on éprouve à voir la fin d'une situation pesante ou ennuyeuse.

DEOGRATIAS (saint), évêque de Carthage († 457). Il racheta beaucoup de chrétiens capturés par les Vandales.

Deo juvante, loc. lat. signif. *Dieu aidant*.

DÉOLS, autref. **Le Bourg-Dieu-de-Déols**, comm. de l'Indre (arrond. de Châteauroux), aux portes de Châteauroux, dont elle forme le faubourg, sur l'Indre ; 4 453 hab. (3 535 aggl.). Déols, dont le nom accuse une origine celtique, avait, dès l'époque mérovingienne, un sanctuaire où l'on vénérait les tombeaux de saint Léocade et de saint Ludre, sarcophages gallo-romains qui sont encore conservés dans les cryptes (Xe s.) de l'église paroissiale ; l'un est en marbre et il est décoré d'une très belle scène de chasse. Le bourg doit son développement à une abbaye fondée en 917, qui fut, au XIIe s., l'une des plus importantes du centre de la France. Il reste de l'église abbatiale, immense construction qui avait plus de 100 m de longueur et possédait sept tours et clochers, un très beau clocher et un portail sculpté du XIIe s. Constructions aéronautiques.

de omni re scibili et quibusdam aliis, mots lat. signif. *De toute la chose qu'on peut savoir, et de quelques autres. De omni re scibili* était la devise de Pic de La Mirandole, qui se faisait fort de tenir tête à tout venant sur tout ce que l'homme peut savoir ; *et quibusdam aliis* est peut-être une addition de Voltaire, qui raille ainsi les prétentions pédantesques de certains philosophes. C'est avec cette valeur ironique que l'expression est passée en proverbe.

DEONNA (Waldemar), archéologue suisse (Cannes 1880). Après des études supérieures à Genève et à l'Ecole française d'archéologie d'Athènes (1905-1908), il s'installa à Genève, où il devint directeur de l'Ecole des beaux-arts (1919-1922) et, depuis 1921, du musée d'Histoire de l'art, professeur adjoint (1920), puis titulaire (1925) d'archéologie classique. Auteur de nombreux ouvrages, dont : *les Apollons archaïques* (1908), *l'Archéologie, sa valeur, ses méthodes* (3 vol., 1912), *Dédale ou la statue de la Grèce archaïque* (2 vol., 1930-1931), *Du miracle grec au miracle chrétien* (3 vol., 1945-1948).

DÉONTOLOGIE n. f. (gr. *deon, -ontos*, ce qu'il faut faire, et *logos*, science). Science qui traite des devoirs à remplir. ‖ *Déontologie médicale*, ensemble des règles qui régissent la conduite du médecin vis-à-vis de ses malades, de ses confrères ou de la société.
— ENCYCL. Les bases fondamentales de la *déontologie médicale* sont contenues dans le serment d'Hippocrate, prêté par les médecins après la soutenance de leur thèse. Depuis 1947, un *Code de déontologie* définit les dispositions imposées à tout médecin et précise les principes de l'exercice médical. Un Code de déontologie pharmaceutique, entré en vigueur le 25 juin 1953, définit de même les devoirs du pharmacien à l'égard de ses clients, de ses confrères et de la société.

Déontologie ou Science de la morale (*Deontology or Science of morality*), par Jeremy Bentham, ouvrage publié à Londres en 1834, deux ans après la mort de l'auteur. Il se compose de deux parties, une *Théorie de la vertu* et un *Traité de la pratique de la vertu*. C'est l'exposition originale d'un utilitarisme* s'efforçant d'être scientifique. Bentham institue son « arithmétique morale ». A chaque plaisir et à chaque peine, il reconnaît sept caractères : *intensité, durée, certitude, proximité, fécondité, pureté, étendue*. Devant une action à faire, on l'apprécie à ces sept points de vue. On range sous ces sept catégories les profits et les pertes ; on établit une balance, et l'action est évaluée.

DÉONTOLOGIQUE adj. Relatif à la déontologie.

Deor (LA PLAINTE DE), poème anglo-saxon, d'une date incertaine (VIIIe ou Xe s.). Disgracié par son seigneur en faveur de quelque rival, le « scop » (ou poète) se console de ses maux en songeant à l'inconstance ordinaire de la fortune. C'est le seul poème anglo-saxon d'un caractère strophique. Deor conclut chaque strophe par une manière de refrain : « Son infortune a pris fin ; ainsi pourra finir la mienne. »

DEOTYMA, pseudonyme de la poétesse polonaise Jadwiga ŁUSZCZEWSKA (Varsovie 1834 - *id.* 1908). Son don d'improvisation en vers lui valut, entre 1852 et 1860, une notoriété que ses œuvres écrites ne devaient pas lui garder. Zélée patriote, elle subit trois ans de déportation en Russie, après 1863.

Déoulino (ARMISTICE DE), armistice signé en 1618, et par lequel les Russes abandonnaient aux Polonais la Biélorussie et la partie de l'Ukraine située sur la rive gauche du Dniepr.

DEO VAN TRI, en laotien **Kan Oum**, féodal et guerrier indochinois (v. 1849 - Lai-Châu 1908). Il succéda à son père comme chef héréditaire de Muong-Lai, sur la rivière Noire. En 1884, fonctionnaire de l'empire d'Annam, il prit part à la guerre contre la France et donna asile en 1885 au régent d'Annam et au jeune empereur Ham Nghi révoltés. En 1888, les Français entrèrent à Lai Châu ; Deo-van-Tri, sous l'influence de Pavie, fit la paix avec eux (1890), devint le gardien de toute la frontière chinoise, du bassin du fleuve Rouge à celui du Mékong, et fut dès lors le plus fidèle appui de la France dans le Haut-Tonkin.

DEPAGE (Antoine), chirurgien belge (Boitsfort 1862 - La Haye 1925). Professeur de pathologie externe et de clinique chirurgicale à la faculté de La Haye, fondateur de la Société belge de chirurgie (1893), organisateur et chirurgien en chef, pendant la Première Guerre mondiale, de l'hôpital de l'Océan à La Panne.

DÉPAILLAGE n. m. Action de dépailler.

DÉPAILLER v. tr. Dégarnir de sa paille : *L'air y était glacial, et deux vieilles chaises dépaillées y composaient tout le mobilier* (Balzac).

DÉPAISSANCE n. f. Lieu où les bestiaux vont paître.

DÉPAISSELAGE n. m. Action d'enlever les paisseaux qui soutiennent la vigne.

DÉPAISSELER v. tr. Dégarnir les pieds de vigne de paisseaux ou échalas.

DÉPALER v. intr. En parlant d'un navire, tomber sous le vent, ou être entraîné par le courant loin d'une position qu'on désirait conserver.

DÉPALISSAGE n. m. Action de dépalisser. (Contr. PALISSAGE.)

DÉPALISSER v. tr. Rendre libres, détacher les branches d'un arbre des supports auxquels elles étaient fixées.

départ d'une course de chevaux

DÉPANNAGE n. m. Action de dépanner : *Le dépannage d'un poste de radio.*

DÉPANNEAUTER v. tr. Hortic. Enlever les panneaux qui recouvrent les couches.

DÉPANNER v. tr. Remettre en état de fonctionner une voiture ou un appareil. ‖ *Par extens.* Ramener une voiture en panne, en la remorquant jusqu'à l'atelier de réparations. ‖ *Fig.* et *fam.* Tirer d'embarras.

DÉPANNEUR n. m. Ouvrier chargé de dépanner.
— Mar. mil. Petit navire rapide servant au dépannage des hydravions ou au sauvetage du personnel aux environs d'une base aéronavale.

départ d'une course à pied

DÉPANNEUSE n. f. Voiture spéciale, munie d'un système de remorquage, qui ramène à l'atelier de dépannage une voiture immobilisée sur la route. ‖ *Par extens.* Véhicule spécial, muni de l'équipement nécessaire pour effectuer le dépannage sur place.

DÉPANOUILLAGE ou **DÉPOUILLAGE** n. m. Action de débarrasser les épis de maïs des spathes qui les entourent.

DÉPAQUETAGE n. m. Action de dépaqueter.

DÉPAQUETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Défaire ce qui était en paquet : *Dépaqueter des cartouches.*

DÉPARAFFINAGE n. m. Pétr. Séparation de la paraffine contenue dans une huile.
— Encycl. Le *déparaffinage* permet d'obtenir un produit de valeur, tout en abaissant le point de congélation de l'huile. (V. raffinage.) La filtration en discontinu est le procédé le plus anciennement connu : l'huile, préalablement réfrigérée à — 25 °C dans un évaporateur d'ammoniac, ou *chiller**, traverse des filtres-presses et y abandonne la paraffine. Celle-ci est ensuite purifiée par ressuage, c'est-à-dire par solidification suivie d'une fusion lente et contrôlée. Un rendement meilleur est obtenu grâce à la centrifugation en continu de l'huile paraffineuse réfrigérée : on utilise des centrifugeuses tournant à une vitesse de 15 000 à 17 000 tours par minute. Enfin, la méthode la plus moderne est le déparaffinage au solvant : ce dernier, propane ou méthyléthylcétone, modifie la structure des cristaux de paraffine, ainsi que leurs température, mode et vitesse de formation. La filtration continue s'opère alors aisément sur des tambours entoilés à rotation lente. Le solvant s'évapore de l'huile déparaffinée et peut être récupéré et réutilisé, tandis que la paraffine huileuse, ou *gatch*, est purifiée par recristallisation.

DÉPARAFFINER v. tr. Pétr. Séparer la paraffine contenue dans une huile.

DÉPARAGER v. tr. (préf. priv. *dé*, et *parage*). [Se conj. comme *manger*.] Dr. anc. Marier à une personne d'une condition inégale ; mésallier. (On dit aussi desparager.)

Antoine DEPARCIEUX

DEPARCIEUX, *alias* **de Parcieux** (Antoine), mathématicien français (Cessoux, près de Portes, Cévennes, 1703 - Paris 1768). Il s'occupa d'établir des cadrans solaires, et fit des recherches théoriques sur la mécanique et l'emploi de l'eau comme moteur. Il est surtout connu par des tables de mortalité. Ses premières recherches furent publiées sous le titre : *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine* (1746). Ces tables, qui portent son nom, donnent une valeur trop petite à la durée probable de la vie à chaque âge, et les compagnies d'assurance ne les considèrent plus que comme fournissant les limites d'âge en deçà desquelles les bénéfices sont certains. (Acad. des sc., 1746.)

départ de rampe théâtre des Champs-Élysées

DÉPAREILLER v. tr. Gâter un ensemble par la suppression d'un des objets semblables qui le composaient : *Un geste maladroit a dépareillé ce service à café.*

DÉPARER v. tr. Priver de ce qui pare : *Déparer un autel.* ‖ Nuire au bon effet de : *Cette porte trop étroite dépare la façade.*
— Comm. *Déparer des fruits, des légumes,* en retirer ou choisir les plus beaux.

DÉPARIER v. tr. (du rad. de *apparier*). Ôter l'un des deux éléments d'une paire : *Déparier des gants, des tourterelles.* (On dit aussi désapparier.)

DÉPARLER v. intr. *Fam.* Cesser de parler (ne s'emploie qu'en proposition négative) : *Il ne déparle pas.* ‖ Parler d'une façon qui ne convient pas : *L'ivresse fait déparler.*

DÉPARQUEMENT n. m. Pêch. Enlèvement des huîtres parquées, pour les livrer à la consommation.

DÉPART n. m. (déverbal de *départir*). Autref., action de départir, de séparer. (Usité encore dans l'expression *Faire le départ,* faire le partage, la distinction.) ‖ Auj., action de partir. ‖ Ensemble des installations affectées, dans une gare, au service des voyageurs, des bagages, etc., en instance de départ. ‖ *Être sur son départ,* être près de partir. ‖ *Point de départ,* v. point. ‖ *Fig.* Commencement d'une réalisation envisagée : *On lui fit entendre que c'était un beau départ* (A. France).
— Comptab. *Départ d'un compte,* date d'ouverture d'un compte au grand livre. (Dans un compte courant, le départ du compte est la date à partir de laquelle se calculent les intérêts sur le solde à nouveau ou sur chacune des opérations : cette date de départ est désignée sous le nom d'*époque.*)
— Constr. Dans un escalier, piédestal contre lequel bute la rampe, et qui marque le point de départ de la montée.
— Mar. *Départ volant,* façon de prendre le départ d'une régate à voile dans laquelle les yachts, ne pouvant être stoppés et alignés, doivent naviguer en deçà d'une ligne de départ sans la couper, et manœuvrer pour qu'au coup de canon donnant le départ ils puissent rapidement couper cette ligne en bonne position : *Dans le départ volant, si un yacht coupe trop tôt la ligne de départ, il est l'objet d'un rappel.*
— Mus. Les premières mesures d'une chanson, paroles et musique. (Beaucoup de chansons ne doivent leur succès qu'à la qualité de leur départ.)
— Pêch. Touche d'un poisson sur une ligne posée sur le fond.
— Sports. *Départ régulier,* celui qui a lieu quand tous les concurrents commencent la course ensemble. ‖ *Faux départ,* celui où tous les concurrents ne partent pas ensemble. ‖ *Juge au départ,* personne chargée de donner le signal du départ et qui peut le faire recommencer jusqu'à ce qu'il soit régulier. (Dans les épreuves d'athlétisme, tout concurrent responsable de deux faux départs est en général exclu de la course.)
— Vén. Sonnerie de trompe indiquant le départ pour la chasse.
— Encycl. Sports. Les départs prennent une importance plus ou moins considérable suivant la longueur de la course à effectuer. En général, le starter a le contrôle absolu de tous les concurrents sur la ligne de départ ; en *athlétisme,* le départ, précédé des commandements « A vos marques », « Prêts », est donné au revolver ; un second coup est donné en cas de faux départ, c'est-à-dire lorsque celui-ci n'a pas été effectué correctement. Pour les courses de vitesse les concurrents disposent de blocs de départ, ou supports de pieds, qui sont posés momentanément sur la piste. Pour les *courses d'automobiles,* les départs sont dits « arrêtés » ou « lancés » ; leurs caractéristiques changent suivant les règlements particuliers de chaque course. En *aviron,* les embarcations alignées reçoivent le départ à l'aide d'un fanion. En *cyclisme,* le départ est donné « arrêté » ou « lancé ». Dans le premier cas, les coureurs attendent le coup de pistolet ; dans le second cas, ils sont chronométrés au moment où ils passent en pleine vitesse sur la ligne de départ. En *natation,* tous les départs sont plongés, exception faite dans les courses de nage sur le dos.
— Turf. *Courses au galop.* La place des chevaux au *départ* est tirée au sort si les commissaires le jugent utile. Le juge au départ, ou *starter,* fait, de sa tribune, procéder à l'appel des jockeys. Dès ce moment, les chevaux se trouvent sous ses ordres. Le juge au départ fait ranger les chevaux en ligne, le plus près possible de la starting gate, dans l'ordre attribué par le sort. Ces prescriptions sont respectées autant que possible, le juge ayant toute latitude pour faire placer au deuxième rang ou à l'extérieur les animaux difficiles ou manquant de dressage. Au cas où il n'y a pas de machine, le départ est donné au drapeau.
Dans les deux cas, il est interdit aux jockeys de prendre le galop avant le signal. Le juge au départ est juge souverain de la validité du départ, qu'il a le droit de reprendre (drapeau levé signifie faux départ). Il est adjoint au starter, en principe : un aide chargé de compter et de placer les chevaux ; un aide muni d'un drapeau, placé à une centaine de mètres en avant et chargé de répéter à l'intention des jockeys ses indications ; un ou deux *whips* (hommes porteurs de fouets), chargés d'appuyer d'un claquement le signal de départ derrière les chevaux.
Courses au trot. Le départ était donné au sifflet, au drapeau, au pistolet. Actuellement, il est automatique et les premiers moyens cités ne servent qu'à pallier une défaillance mécanique.
Avant que le départ soit donné, les chevaux doivent, derrière la ligne de leur poteau de distance, tourner sur une courte volte, en principe au pas. Ils pourront même être forcés de partir de pied ferme. Au commandement du juge du départ, un aide met en marche l'appareil automatique comportant un tourne-disques et des haut-parleurs synchronisés avec le mécanisme déclenchant les élastiques à l'aplomb de chaque poteau de départ. L'intervalle séparant le 1er commandement du dernier est de douze secondes : 1er commandement : « Préparez-vous pour le départ » ; 2e commandement (8 s après le 1er) : « A vos places » ; 3e commandement (2 s après le 2e) : « Un » ; 4e commandement (1 s après le 3e) : « Deux » ; 5e commandement (1 s après le 4e) : « Trois » ; les élastiques se déclenchent. A partir de la mise en marche de l'appareil, drivers ou jockeys, même retournés, sont seuls responsables des conditions où ils partent. Cependant, le juge du départ doit annuler le départ : en cas de fonctionnement défectueux de l'appareil, d'accident entre les commandements, de cheval déclenchant les élastiques prématurément. Ce dernier cas entraîne une amende pour le jockey ou le driver. Comme au galop, un aide muni d'un drapeau répète les gestes du juge.

DÉPARTAGE n. m. Tonnell. Dans la fabrication du merrain, opération qui consiste à débiter par fendage, avec un départoir, les quartiers déjà obtenus aussi par fendage, à l'aide d'un coin, et à aboutir à la douelle brute.

DÉPARTAGER v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Dans une délibération, faire cesser le partage en nombre égal des voix : *On souhaiterait un arbitre qui départage les votants. Les deux opinions ne purent se départager.* ‖ *Par extens.* Arbitrer un différend entre deux personnes, deux camps.

DÉPARTEMENT n. m. (de *départir*). Circonscription administrative locale de la France, dirigée par un préfet et un conseil général. ‖ Division administrative de certains pays. ‖ Chacune des administrations du gouvernement de l'Etat, des branches spécialisées d'une administration : *Le département des Affaires étrangères. Le département du contentieux.* ‖ Attributions : *Cela n'est pas dans mon département.*

Phot. A. I., Assoc. Press, Larousse, Chevojon.

— Archit. Première partie du devis, consistant dans l'ordonnance des diverses parties d'une construction.

— Encycl. *Département* et *commune* sont les deux divisions les plus importantes du territoire français : l'une et l'autre sont à la fois des circonscriptions administratives et des collectivités autonomes; l'une et l'autre dépassent le plan de l'administratif pour avoir une valeur géographique. Mais, tandis que la commune vient souvent se calquer sur de très vieilles limites paroissiales, le département est de création plus récente.

● *Le département, circonscription territoriale.* Pour mettre fin à l'enchevêtrement administratif de l'Ancien Régime, l'Assemblée Constituante a découpé la France en départements. Le mot et l'idée existaient déjà et, dès 1764, d'Argenson avait demandé que le royaume fût divisé en départements. L'abolition des privilèges dans la nuit du 4-Août rendit la tâche plus facile, et la Constituante fut saisie de plusieurs projets.

Thouret, s'inspirant d'un projet de Sieyès, proposa, le 20 septembre 1789, la création de 80 départements, qui formeraient, autant que possible, des carrés de 18 lieues de côté et seraient subdivisés en districts et en cantons de même forme géométrique.

Mirabeau, de son côté, demanda que leur nombre soit porté à 120 et il critiqua vivement le principe du découpage géométrique.

Finalement, le 26 février 1790, la France fut découpée en 83 départements et toute division géométrique abandonnée. Les nouvelles circonscriptions, à propos desquelles les députés de chaque province avaient été consultés, s'efforçaient, au contraire, de tenir compte des anciennes limites historiques comme des unités géographiques.

Le nombre des départements a varié depuis 1790. Pour réprimer plus facilement l'insurrection fédéraliste, la Convention créa quelques nouveaux départements, comme le Vaucluse, le Rhône et la Loire (1793).

La division en départements fut ensuite étendue aux territoires annexés par les victoires de la Révolution et de l'Empire (Belgique, Luxembourg, Genève, rive gauche du Rhin, Piémont, République de Gênes, Toscane, Etats du pape, Hollande, villes hanséatiques, Valais et Westphalie) et aux colonies, si bien qu'à son apogée l'Empire napoléonien comptait 130 départements. Le royaume d'Italie (Cisalpine, Vénétie, Légations, Tyrol) comprenait, par ailleurs, en 1810, 24 départements organisés comme ceux de l'Empire français. Le chiffre de 130 fut ramené à 86 par les traités de 1815, porté à 89 en 1860, après l'annexion du comté de Nice et de la Savoie, puis réduit à 86 en 1871, après la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Le nombre des départements avait été augmenté par le retour à la France de ces deux provinces, puis par la division de l'Algérie en plusieurs départements (3 d'abord, 15 à la fin de l'administration française) et, enfin, par la transformation en départements (1946) des anciennes colonies de la Réunion, de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe. Si le nombre de départements a ainsi suivi depuis 1790 les fluctuations de la politique étrangère et coloniale de la France, les limites des départements de la France métropolitaine ont peu varié depuis leur création. Cependant, le développement démographique considérable de la région parisienne est à l'origine de la loi de 1964, qui prévoit le découpage des départements de la Seine et de Seine-et-Oise en sept nouveaux départements. Dans le cadre ainsi tracé, s'est instaurée une double expérience administrative, puisque le département fut, dès l'origine, un rouage essentiel dans l'administration de l'Etat et qu'il est devenu une collectivité locale autonome.

● *Le département, circonscription administrative de l'Etat.* 1° *Les premières expériences.* Par réaction contre les intendants, les départements n'eurent à leur tête que des assemblées élues. Un conseil général de 36 membres, élus pour deux ans par les citoyens qui payaient une contribution égale à dix jours de travail, et renouvelables par moitié tous les ans, désignait, pour exécuter ses décisions pendant les intersessions, un directoire de 8 membres. Il s'occupait surtout des questions de contributions, de ponts et chaussées, de police et d'assistance, et il détenait pour l'application de la loi le pouvoir réglementaire. A côté de lui, le roi était représenté par un procureur-syndic, élu pour quatre ans.

Ces nouveaux organes administratifs, qui héritèrent assez souvent des archives et des bureaux des intendances et des subdélégations, étaient soumis, quoi qu'on en ait dit, à l'autorité royale, qui pouvait les suspendre et réformer leurs actes. Mais, seule, l'Assemblée nationale pouvait dissoudre les conseils. L'administration des districts, subdivisions des départements, était également collégiale. Favorables aux Girondins et, par là, suspectes aux Montagnards, les administrations départementales furent sévèrement surveillées par le gouvernement révolutionnaire, qui nomma auprès d'elle des agents nationaux; ceux-ci possédaient, dans les clubs et les sociétés populaires, des instruments naturels de surveillance.

La Constitution de l'an III conserva ce système collégial, le département étant administré par un directoire de 5 membres, renouvelé par cinquième chaque année. Afin de maintenir celui-ci en tutelle, le Directoire nomma un commissaire général chargé de le surveiller et de requérir l'exécution de la loi.

La période révolutionnaire avait montré les avantages du découpage départemental, et révélé la nécessité pour le gouvernement d'avoir, à côté des assemblées élues, un représentant qui dépende directement de lui; procureurs-syndics, agents nationaux, commissaires généraux ont préparé la voie aux préfets du Consulat.

2° *La loi du 28 pluviôse an VIII.* Mettant un terme à cette période de tâtonnements, la loi du 28 pluviôse an VIII prévoyait que dans chaque département un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général rempliraient les fonctions exercées jusqu'alors par les administrations et commissaires de département, mais que le préfet serait seul chargé de l'administration. Le premier principe qui se dégage de ce texte fondamental est que le préfet est, dans le département, le *seul représentant du pouvoir exécutif.*

De l'an VIII à la Ve République, si l'on excepte l'institution éphémère des préfets régionaux de Vichy et des commissaires de la République de la Libération, le préfet est resté dans le département le représentant, et le seul représentant, du pouvoir exécutif, c'est-à-dire qu'il est, seul, le délégué de tous les ministres.

3° *L'évolution ultérieure.* La loi du 28 pluviôse donnait au préfet un pouvoir général et indifférencié. Il en fut ainsi jusqu'au second Empire. Deux décrets fondamentaux énumérèrent pour la première fois, en 1857 et 1861, ses attributions administratives et peuvent être retenus comme marquant « la diminution des pouvoirs politiques indifférenciés du préfet, remplacés par des attributions administratives bien définies ».

Depuis lors, de nombreux textes législatifs ou réglementaires lui ont donné de nouvelles attributions : dans le recensement qu'il a fait en 1951 des attributions juridiques des préfets et des sous-préfets, M. Bonnaud-Delamare en a dénombré 2 457. Il convient, toutefois, de noter que celles-ci sont entourées de telles précisions et de directives si minutieuses qu'elles laissent parfois bien peu de place à l'initiative préfectorale. Pourtant, elles ne suffisent pas à définir la mission du préfet qui, par son rôle d'autorité, de coordination et de contrôle, dépasse ces énumérations détaillées pour rester, dans le département, l'administrateur de droit commun.

La multiplication des ministères, sous la poussée des progrès techniques et de l'évolution politique, a eu pour résultat la mise en place des services extérieurs, qui ont toujours tendance à échapper à l'autorité du préfet tout en multipliant, dans un à-côté des départements, les divisions administratives. Certains services s'étendent parfois à plusieurs départements : académies, conservation des eaux et forêts, haras, etc. Bien entendu, ces découpages régionaux varient d'un ministère à l'autre; la création — en 1960 — de *circonscriptions d'intérêt régional* devrait aboutir à leur harmonisation.

4° *Le département, circonscription politique.* Comme la commune, le département est aussi la seule circonscription de caractère politique. Depuis 1790, il a servi de cadre aux découpages électoraux, que le scrutin soit départemental ou qu'il soit de circonscription; ainsi, depuis un siècle et demi, la géographie politique de la France est d'abord une géographie départementale.

Le découpage politique a, de cette façon, renforcé le découpage administratif, en même temps qu'il contribuait à donner à chaque département une physionomie singulière.

● *Le département, collectivité locale autonome.* 1° *Les origines.* Pour l'Assemblée constituante, très méfiante à l'égard des particularismes provinciaux, le département n'était qu'une circonscription purement administrative.

Toutefois, très vite, des charges lui furent imposées; aussi, dès 1791 (loi du 17 mars-10 avr. 1791), fut-il autorisé à y pourvoir en mettant en recouvrement des sous additionnels aux contributions foncière et mobilière. En 1811, deux décrets donnèrent aux départements la propriété de certains bâtiments publics et de certaines routes en leur imposant en même temps la charge de leur entretien. Ces transferts, essentiellement destinés à alléger les charges de l'Etat, donnèrent au département les premiers éléments d'un patrimoine; à la suite d'un avis favorable du Conseil d'Etat (27 juin 1834, préfet du Bas-Rhin), la personnalité morale lui fut définitivement reconnue par la loi du 10 mai 1838.

Le *conseil général* a suivi une évolution parallèle. Etroitement soumis au pouvoir central, il était voué presque exclusivement à la répartition des contributions dans le département, durant le premier Empire.

Par la suite, alors que le conseil de préfecture, créé comme lui par la loi de pluviôse, abandonnait peu à peu son rôle consultatif pour se consacrer à sa mission contentieuse, le conseil général a vu son recrutement s'élargir et ses attributions s'étendre.

La loi de 1833 prévoyait que les conseils généraux seraient élus pour neuf ans au suffrage censitaire, à raison d'un conseiller par canton, et renouvelables par tiers tous les trois ans. La répartition des contributions directes entre les arrondissements restait leur attribution essentielle.

Leurs attributions furent étendues en 1833, puis en 1866. A la fin du second Empire, on peut dire que les conseils généraux avaient à connaître de toutes les affaires départementales : leurs attributions étaient surtout importantes en matière de voirie départementale, mais, déjà, les problèmes d'assistance avaient fait leur apparition dans leurs budgets (aliénés, enfants assistés).

2° *La loi du 10 août 1871.* La loi du 10 août 1871 constitue la charte fondamentale des conseils généraux. Bien qu'elle augmente de façon sensible les pouvoirs et les attributions de ces assemblées, elle n'en fixe pas moins des limites très nettes à leur initiative : le conseil général n'est en effet ni permanent ni souverain.

Il se réunit au printemps et à l'automne en session ordinaire, dont la durée ne doit pas dépasser quinze jours; mais le gouvernement, par décret, et le préfet, à la demande de la commission départementale ou du tiers des conseillers, peuvent le convoquer en session extraordinaire, dont il est largement fait usage. Les séances sont publiques.

Le conseil général, d'autre part, n'est pas souverain. Certains domaines lui sont interdits : ainsi, il ne peut émettre de vœux de caractère politique, et, si ses délibérations sont illégales, elles peuvent être annulées par décret. Tous ses actes ne sont pas exécutoires d'office, et certains d'entre eux, et des plus importants, comme le budget, restent encore soumis à l'approbation du ministère de l'Intérieur.

Enfin, c'est le préfet, et non le président du conseil général, qui instruit les affaires soumises à l'assemblée départementale, qui exécute ses décisions et qui, en toute circonstance, représente le département.

Ce sont là des restrictions sérieuses à l'indépendance du conseil général. Pourtant, dès l'origine, la loi de 1871 lui a donné une puissance réelle et l'évolution s'est faite dans le sens de l'accroissement de ses pouvoirs.

Le premier élément de sa force est d'être une émanation du suffrage universel. Depuis 1871, ses membres (1 par canton) sont élus pour six ans au scrutin uninominal à deux tours et renouvelables par moitié tous les trois ans. Le découpage cantonal a toujours assuré la prépondérance des campagnes dans cette

assemblée. Pour être élu, il faut être âgé de vingt-trois ans et justifier d'une attache personnelle avec le département (domicile ou inscription au rôle des contributions directes). La tâche de conseiller général est incompatible avec certaines fonctions (préfet, agent du département, etc.) ; elle n'est pas rétribuée.

Le conseil général n'a qu'une compétence d'attribution ; mais la loi de 1871 et les textes qui l'ont suivie ont multiplié ses attributions, si bien que rien dans la vie du département ne lui est étranger. Il vote le budget, décide de la création et de la suppression des services publics (transports, aide sociale), gère le domaine et règle le statut des fonctionnaires départementaux. Il peut être dissous par décret. Le conseil général de la Seine* est soumis à un régime spécial.

Enfin, cette même loi a créé la *commission départementale*, qui, dans l'intervalle des sessions, exerce sur l'administration départementale un véritable contrôle. Elle bénéficie des attributions que peut lui déléguer le conseil général et d'attributions propres. A l'ouverture de chaque session ordinaire du conseil général, elle lui fait un rapport sur l'ensemble des travaux et lui soumet toutes les propositions qu'elle croit utiles. Elle constitue un compromis entre un exécutif local élu et la direction des services locaux par le préfet, agent de l'Etat.

3° *L'évolution depuis 1871.* Depuis 1871, l'évolution s'est faite dans le sens d'une plus grande liberté des collectivités locales. Les décrets-lois de 1926 ont diminué le nombre des délibérations du conseil général soumises à l'approbation.

Après la période exceptionnelle de 1940 à 1944, marquée par un retour brutal à un régime autoritaire et centralisateur, la Constitution de 1946 annonçait un mouvement de décentralisation qui n'a pas vu le jour. La loi de 1871 reste donc en vigueur, mais elle est appliquée dans un esprit libéral.

4° *Charges et ressources.* Administré par le préfet et le conseil général, le département a un patrimoine, des charges et des ressources.

Ce patrimoine comporte toujours des édifices publics (préfecture, sous-préfectures, tribunaux) et des routes. Mais certains départements possèdent en plus des monuments historiques, des ouvrages qu'ils ont créés (barrages, hôpitaux, écoles, musées) ou concédés (chemins de fer, etc.).

Les revenus de ce patrimoine ne suffisent pas à son entretien ; à cette charge s'ajoutent celles, plus importantes, de la voirie, de l'aide sociale, ainsi que les subventions versées en capital ou annuités aux communes les plus déshéritées.

Pour faire face à ces charges, les départements utilisent, outre les revenus de leurs domaines, diverses ressources, impôts institués au profit des collectivités locales. (V. BUDGET.)

Ainsi, tandis que le département, comme circonscription administrative, voyait se créer d'autres unités administratives, il a acquis, sous la pression des exigences locales, une personnalité juridique et même géographique. La sagesse des constituants à l'origine, la politique des conseils généraux et des préfets par la suite ont permis de donner une âme à ce qui n'était tout d'abord qu'un découpage pour les commodités d'une saine administration. (→ Biblio.)

départoir

Médaille d'honneur **départementale et communale**

DÉPARTEMENTAL, E, AUX adj. Qui appartient au département : *Les intérêts départementaux. Route départementale.*

— Ch. de f. Se dit d'un réseau ou d'une ligne de chemin de fer à développement limité, établis, construits et souvent subventionnés sous les auspices du conseil général ou d'une administration départementale.

— Dr. *Scrutin départemental*, v. ÉLECTION.

départementale et communale (MÉDAILLE D'HONNEUR), décoration française créée en 1945 pour récompenser l'ancienneté de services des employés des départements et communes. (Elle a remplacé la Médaille d'honneur communale qui avait été instituée en 1921.) Ruban vert clair à bande médiane blanche.

DÉPARTEMENTALEMENT adv. Par département.

DÉPARTEMENTALISATION n. f. Transformation en département d'un territoire, d'une ancienne colonie : *La départementalisation de la Martinique.*

DÉPARTIR v. tr. (de *partir*, au sens de « séparer, partager »). [Se conj. comme *mentir.*] Accorder, répandre : *Départir des faveurs.*

— LANGUE CLASS. Partager : *Départir son bien entre ses enfants.*

— Dr. *Départir des causes*, répartir des procès entre les juges, et leur distribuer les pièces qui en dépendent.

— Hist. *Commissaires départis**, représentants du roi, pourvus d'une commission temporaire et révocable. (Ils étaient départis, c'est-à-dire envoyés, par le Conseil du roi. Ils apparurent au XVIe s. Envoyés dans les généralités du royaume, ils devinrent les intendants* dès le XVIIe s., mais conservèrent leur titre primitif.)

— SYN. : *dispenser, distribuer, partager, répartir.*

— ***Se départir*** [de] v. pr. Renoncer à, abandonner : *Il ne se départait pas de son devoir, de son calme, de son assurance.*

DÉPARTITEUR n. m. et adj. m. Procéd. Personne appelée à compléter un tribunal lorsqu'il est impossible d'y dégager une majorité : *Juge départiteur.*

DÉPARTOIR n. m. Outil utilisé par le fendeur de merrain pour faire l'opération du départage.

— ENCYCL. Le *départoir*, posé sur la section du bois, est inséré d'un coup de maillet, puis reçoit une impulsion de la main du fendeur pour suivre le fil du bois, en sollicitant progressivement la séparation des fibres.

DÉPASSANT n. m. Biais d'étoffe, ruche, etc., qui dépasse le col d'un vêtement, ou l'encolure, ou le décolleté d'une robe.

DÉPASSEMENT n. m. Action de dépasser : *Des dépassements de crédits.*

— Dr. admin. Fait, pour un véhicule, d'en dépasser un autre.

— Législ. soc. Fait, pour un praticien, de demander à un assuré social des honoraires plus élevés que ceux qui résultent de l'application d'un tarif* opposable. (V. MALADIE [*assurance*].)

DÉPASSER v. tr. (de *passer*). Aller au-delà de : *Dépasser le but.* || Devancer, laisser derrière soi : *Comme un cheval de course en dépasse un autre de la tête, du col, du poitrail, la foule « remontait » l'auto, lentement, constamment* (A. Malraux). || Etre plus haut, plus étendu que : *Le peuplier dépasse tous les arbres qui l'entourent.* || Sortir de l'alignement : *Maison qui dépasse les autres.* || Excéder (dans l'ordre du temps) : *Son exposé ne devait pas dépasser dix minutes.* ||

— *Fig.* Aller au-delà de ce qui est attendu, possible ou imaginable : *Dépasser ses attributions. Le succès a dépassé nos prévisions. Dépasser les bornes.* || Être supérieur à : *La volonté de se dépasser pour un idéal difficile* (R. Martin du Gard). || *Fam.* Dérouter, déconcerter : *Une telle sottise me dépasse.* || *Pop. Dépasser ses cheveux*, devenir chauve.

— Mar. *Dépasser une manœuvre*, la faire sortir du clan, du réa de la poulie dans laquelle elle passe. || *Dépasser les mâts de hune*, les amener jusqu'à ce que le capelage arrive au tin du bas-mât. || *Dépasser les mâts de perroquet*, les amener sur le pont.

DÉPASSIONNER v. tr. Ôter le caractère de la passion à : *Dépassionner une discussion.* || Eteindre les passions de : *L'âge ne suffit pas pour nous dépassionner.*

DEPAUL (Jean Anne), médecin accoucheur français (Morlaas, Basses-Pyrénées, 1811 - *id.* 1883). Il fut chirurgien des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine et professeur de clinique d'accouchement à la Faculté de médecine de Paris. La mortalité infantile diminua dans de fortes proportions à la Maternité de Paris où il exerçait.

DEPAULIS (Alexis Joseph), médailleur français (Paris 1792 - *id.* 1867). Ses médailles nombreuses commémorent les principaux événements contemporains : *La Charge de la cavalerie anglaise à Waterloo* (1815), *le Retour de Napoléon* (1815), *le Bombardement de Saint-Jean d'Ulloa* (1852), etc.

DÉPAVAGE n. m. Trav. publ. Action de dépaver ; résultat de cette action.

DÉPAVER v. tr. Trav. publ. Ôter le pavé de : *Dépaver une chaussée.*

DÉPAYSÉ, E [depeize] adj. Changé de pays. || Désorienté : *Elle se sentait plus dépaysée dans ce décor transformé, où elle cherchait en vain des points de repère, qu'elle ne l'eût été dans un immeuble tout à fait inconnu* (R. Martin du Gard).

— SYN. : *désorienté, égaré, perdu.*

DÉPAYSEMENT n. m. Action de dépayser, de se dépayser ; résultat de cette action : *Imaginez l'homme de Cro-Magnon, pensionnaire à la tour de Babel ! Il y souffrirait de dépaysement, au moins* (A. Camus).

DÉPAYSER v. tr. Faire changer de pays. || Soustraire aux habitudes de son pays, de son milieu. || *Fig.* Désorienter, dérouter : *Dépayser le public.*

DÉPEÇAGE ou **DÉPÈCEMENT** n. m. Action de dépecer ou mettre en pièces viandes de boucherie ou volailles. || Démembrement : *Un dépècement de la Pologne eut lieu en 1772.*

— Gant. Opération qui consiste à découper chaque peau en un certain nombre de rectangles, dans lesquels seront coupés ultérieurement un nombre fixe de gants.

DÉPECER v. tr. (de *pièce*). [Se conj. comme *amener ;* prend une cédille devant *a* ou *o*.] Couper en morceaux ; mettre en pièces : *Dépecer un poulet, un vieux bateau.* || Démembrer, morceler : *Les Alliés voulaient dépecer la France en 1815. Dépecer une propriété.* || *Fig.* Disséquer, éplucher : *Dépecer un livre.*

— Gant. Ouvrir, détirer dans tous les sens les peaux destinées à faire les gants.

DÉPECEUR, EUSE n. Celui, celle qui dépèce.

DÉPÊCHE n. f. (déverbal de *dépêcher*). Lettre concernant les affaires publiques : *Dépêche diplomatique.* || Communication faite par une voie quelconque, notamment par le télégraphe. || Information de presse relative à une telle communication.

— Hist. *Dépêche d'Ems*, v. EMS.

— ENCYCL. Dr. intern. Les agents diplomatiques ont liberté de correspondance absolue avec leur gouvernement, et l'on qualifie de *dépêche* cette correspondance diplomatique, dont la violation constitue, en temps de paix, une violation du droit des gens. On admet qu'en temps de guerre les agents d'une puissance belligérante en pays neutre et les agents d'une puissance neutre en pays belligérant peuvent envoyer librement leurs dépêches. Celles-ci sont communément classées parmi la contrebande de guerre et ne peuvent être transportées par les neutres.

Dépêche (LA), journal politique quotidien, fondé à Toulouse en 1870, comme organe d'opposition républicaine. Elle devint l'un des organes du parti radical-socialiste, avec A. Huc et M. Sarraut, qui fut assassiné en 1943. Elle reprit sa publication en 1948 sous le titre de *Dépêche du Midi* et avec, pour directeurs, Albert Sarraut et J. Baylet († 1959). Elle se classe au troisième rang des journaux de province pour le tirage.

DÉPÊCHER v. tr. (de *desempêcher ;* a d'abord signif. « débarrasser, désentraver »). Faire hâtivement ; en finir promptement avec : *Dépêcher son travail, son dîner.* || Envoyer en toute diligence : *Berchtold avait eu alors l'idée audacieuse de dépêcher aussitôt à Berlin son propre chef de cabinet* (R. Martin du Gard).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Expédier, tuer : *Oui j'ai juré sa mort* [...] | *Où je le trouverai, je le veux dépêcher* (Molière). *Quand elle avait dit adieu au galant, ses estafiers se tenaient dans l'escalier* [...] *Ils vous le dépêchaient* (Mérimée).

— SYN. : *envoyer, expédier.*

— ***Se dépêcher*** v. pr. Se hâter : *« Dépêchons-nous... J'ai grand peur que nous n'arrivions trop tard »* (Hugo). [On dit familièrement *Dépêchons !* pour *Dépêchons-nous !*]

DÉPEÇOIR n. m. Instrument de gantier, pour étirer les peaux. || Couteau à dépecer.

DÉPÉCORATION n. f. (préf. *dé*, et lat. *pecus, -oris*, troupeau). Diminution du nombre des troupeaux, et, en particulier, des troupeaux de moutons.

DÉPEIGNER v. tr. Déranger la coiffure de : *Une femme que le vent a dépeignée.*

DÉPEINDRE v. tr. (Se conj. comme *peindre.*) Peindre : *Une lanterne magique* [...]

où des légendes étaient dépeintes comme dans un vitrail vacillant et momentané (Proust). ‖ Décrire, représenter par les moyens du langage : *Dépeindre une scène à laquelle on a assisté.*

DÉPELOTONNER v. tr. Dévider ce qui est en peloton.

DÉPENAILLÉ, E adj. (du préf. *dé*, et de *penaille*, tas de loques, dérivé anc. de *pan*). Mis en lambeaux : *Des vêtements dépenaillés.* ‖ Vêtu de lambeaux : *Un individu dépenaillé.* (Syn. LOQUETEUX.)

DÉPENDAGE n. m. Opération pratiquée en tissage avec mécanique Jacquard, et consistant à désolidariser les maillons (dans lesquels sont passés les fils de chaîne) des arcades, auxquelles ils sont normalement suspendus pour leur commande.

DÉPENDANCE n. f. Situation d'une personne qui dépend d'autrui, sujétion, subordination : *Une jeune fille élevée dans la plus rigide dépendance* (R. Martin du Gard). ‖ *Etre sous la dépendance de*, être soumis à l'autorité de. ‖ Objet qui est rattaché à un autre comme accessoire : *Les dépendances d'un domaine, d'un appartement.* ‖ Territoire rattaché administrativement à un Etat ou à une division administrative plus importante : *Les îles Loyauté sont une dépendance de la Nouvelle-Calédonie.* ‖ *Fig.* Rapport de liaison entre des choses, des faits : *La clarté résulte de l'ordre des pensées et de la chaîne continue de leur dépendance* (Flourens).
— Dr. Accessoires d'un immeuble : *Cette maison est vendue avec ses circonstances et dépendances.*
— Dr. féod. Terre qui dépendait juridiquement d'une autre terre.
— Hist. *Liens ou rapports de dépendance*, liens unissant des hommes libres à un chef choisi par eux et envers lequel ils se reconnaissent des devoirs particuliers en échange de sa protection.
— SYN. : *assujettissement, soumission, subordination, sujétion.*
— ENCYCL. Hist. Les *liens de dépendance*, qui sont parfois à l'origine de l'organisation des sociétés humaines, se sont développés en l'absence d'Etat ou lors de périodes historiques qui ont été marquées par son dépérissement. Après l'époque romaine (patronat* et clientèle*) et l'époque mérovingienne (royauté et truste* royale), le monde médiéval voit se multiplier dès l'époque carolingienne et se préciser du XIe au XIIe s. les liens de dépendance tant dans les classes supérieures (seniorat*, puis suzeraineté* et vassalité* assortie de la remise d'un fief*) que dans les classes inférieures (seigneur et tenancier*, seigneur* et serf*). Ces liens prennent alors un caractère institutionnel qui est précisé par l'hérédité de la condition des personnes.
Depuis le XIIIe s., ces liens de dépendance ont eu tendance à se relâcher, puis à se dissoudre du fait de la reconstitution d'Etats de plus en plus puissamment organisés. Pourtant, la notion de dépendance n'a pas disparu du monde moderne ; mais au lieu de se situer dans un cadre juridique, elle s'est placée peu à peu sur un plan social (maîtres et serviteurs) ou économique (patronat et main-d'œuvre, administrateurs et administrés).

DÉPENDANT, E adj. Qui dépend ; qui est dans un état de dépendance matérielle ou morale, de subordination : *Situation dépendante.*
— Gramm. *Propositions dépendantes d'une proposition principale*, celles qui en dépendent. (On dit plus couramment : *Propositions subordonnées à une principale.*)

DÉPENDEUR n. m. Usité dans l'expression *Grand dépendeur d'andouilles*, homme à qui sa haute taille permettait de dépendre les andouilles et, *par extens.*, homme de haute taille, mais paresseux, incapable : *Fainéants, sucepots, grands dépendeurs d'andouilles* (Richepin).

DÉPENDRE v. tr. (de *pendre*). Détacher ce qui était pendu : *Dépendre un tableau.*

DÉPENDRE v. tr. ind. [de] (lat. *dependere*, être suspendu à). Etre sous la dépendance de quelqu'un ou de quelque chose, sous l'autorité de quelqu'un ; être à la disposition, à la merci de quelqu'un : *Ne dépendre de personne. Dépendre d'un créancier.* ‖ Etre une dépendance, une annexe de : *La Désirade dépend de la Guadeloupe.* ‖ Ressortir à ; être de la juridiction de : *Tribunal qui dépend de la cour de Besançon.* ‖ Etre lié à ; être une conséquence, un résultat possible de ; pouvoir être déterminé par : *Tout dépendait encore de l'issue des pourparlers avec le délégué allemand* (R. Martin du Gard). *Il ne dépend pas de moi que vous soyez admis.* ‖ *Cela dépend*, expression qui fait entendre qu'une chose est variable selon les circonstances.

DÉPENS [depɑ̃] n. m. pl. (lat. *dispendium*). Frais de justice : *Etre condamné aux dépens.*
— LOC. DIV. *Aux dépens de*, aux frais de, au détriment de : *S'enrichir aux dépens d'autrui. S'amuser aux dépens de sa santé.* ‖ *Par extens.* Sur le dos de : *Plaisanter aux dépens des absents.* ‖ *A ses dépens, A ses propres dépens*, par une expérience qui coûte cher : *Devenir sage à ses propres dépens.*
— ENCYCL. Procéd. On entend par *dépens* les frais taxables d'un procès : émoluments dus aux officiers ministériels, aux experts nommés par le tribunal, et droits perçus par le Trésor, à l'exclusion des faux frais et des honoraires des avocats et des avoués.
En matière civile, les dépens des deux parties sont à la charge de celle qui perd le procès, sauf toutefois le ministère public. En outre, il peut en être autrement dans les cas où la loi autorise la *compensation* des dépens.
En matière criminelle, l'acquittement met les dépens à la charge de la partie civile, ou, à défaut, du Trésor ; l'absolution ou la condamnation les laisse à la charge du prévenu.
En matière administrative, l'administration en cause et son adversaire gardent chacun la charge de leurs propres dépens, sauf dans le contentieux de l'abus de pouvoir.

DÉPENSE [depɑ̃s] n. f. (lat. *dispensa*, part. pass. fém. de *dispendere*, peser [l'argent d'un paiement]). Emploi d'argent : *Voici un mot pour la caisse, qui remboursera votre dépense* (Maupassant). ‖ *Fig.* Usage, emploi, manifestation : *Toute cette dépense de force industrielle n'est pas perdue* (Renan). *Une dépense de temps. Une dépense d'esprit.*
— LOC. DIV. *Forcer la dépense, les dépenses*, les exagérer à dessein. ‖ *Se mettre en dépense*, faire une dépense inaccoutumée, se mettre en frais, et, au *fig.*, montrer de l'empressement à, prodiguer sa peine, ses efforts, etc. : *Un couard qui s'est monté la tête ressemble à un vilain qui se met en dépense* (Nerval).
— Comptab. *Comptes de dépenses*, syn. de COMPTES DE CHARGES D'EXPLOITATION. (Les comptes de charges forment le débit du compte d'exploitation générale.) ‖ *Pièce de dépense*, document établi par le caissier pour certifier une sortie de caisse et qui sert ensuite à justifier une écriture comptable.
— Econ. dom. Pièce d'une maison, d'un établissement, etc., où l'on serre les provisions de bouche, où se font les tractations qui dépendent du *dépensier*.
— Econ. fin. *Dépense publique*, celle qui est effectuée pour le compte d'un patrimoine administratif. (V. part. *encycl.*) ‖ *Dépense engagée*, celle qui a été décidée par l'autorité compétente pour rendre débiteur un patrimoine administratif : *Le contrôleur des dépenses engagées.* ‖ *Dépense obligatoire*, celle à laquelle une collectivité décentralisée ne peut se soustraire : *L'autorité de tutelle peut inscrire d'office les dépenses obligatoires au budget d'une collectivité locale.* ‖ *Dépenses sur revues*, V. REVUES.
— Econ. polit. *Dépense nationale*, V. REVENU NATIONAL.
— Physiq. Quantité de liquide ou de gaz fournie en un temps défini. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Econ. fin. *Dépenses publiques.* L'objet des dépenses publiques est la satisfaction des besoins collectifs de la nation, ou, plus exactement, des besoins publics : besoins de sécurité, d'ordre, d'hygiène, d'éducation, etc. Ils s'imposent en vertu d'une nécessité dont le caractère impératif est apprécié par l'Etat ; leur satisfaction est, dans une très large mesure, indépendante du coût. Au point de vue administratif, les dépenses publiques sont des dépenses de personnel (rémunération des agents de l'Etat, pensions, retraites) et des dépenses de matériel (sommes engagées pour l'acquisition de services, constructions de bâtiments civils et militaires). Au point de vue technique, on distingue entre le paiement en argent (le plus fréquent) et le paiement en

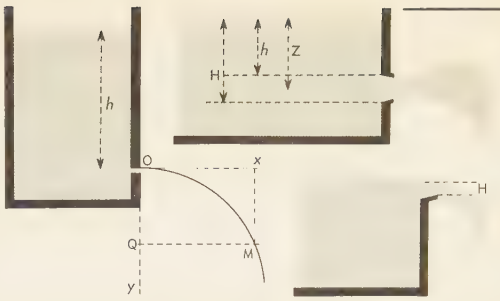

dépense (physiq.)

nature (procédé exceptionnel, avantages matériels accordés par l'Etat à titre de rémunération, comme le logement dans les locaux appartenant à l'Etat). Du point de vue économique, les dépenses peuvent être soit des dépenses de production, soit des dépenses de répartition ou de transfert (dépenses d'aide sociale, pensions ou allocations, services de la dette), soit des dépenses de consommation (dépenses militaires, par exemple).
L'observation révèle l'augmentation fondamentale des dépenses publiques et la transformation de leur nature au cours du temps. (V. CHARGE *fiscale.*) [→ Biblio.]
— Physiq. La *dépense* d'un liquide ou d'un gaz qui s'écoule d'un récipient est la quantité de ce fluide qui s'échappe en une seconde. La théorie de l'écoulement d'un gaz et celle de l'écoulement d'un liquide sont différentes. Pour un liquide, les forces de pesanteur jouent le rôle principal, tandis que pour un gaz c'est l'élasticité.
Pour un liquide s'écoulant par un petit orifice percé en paroi mince à une profondeur h, Bernoulli a démontré que la vitesse d'écoulement est $v = \sqrt{2gh + 2\frac{P - P'}{\rho}}$, ρ étant la masse spécifique du liquide et P et P' les pressions sur la surface libre et à l'orifice.
Si $P = P'$, la vitesse devient $v = \sqrt{2gh}$. C'est la vitesse qu'aurait le liquide s'il tombait en chute libre de la hauteur h.
Si l'on perce un orifice dans une paroi verticale, on constate que le jet s'écoule suivant une parabole dont on obtient aisément la formule.
La dépense Q dans l'unité de temps est $Q = a\sqrt{2gh}$, a étant l'aire de la section contractée, ou les $\frac{62}{100}$ environ de la section vraie. (V. CONTRACTION.)
Détermination de la dépense d'un orifice rectangulaire en paroi plane et à niveau constant (vanne). Soit H, h les hauteurs du liquide au-dessus des côtés horizontaux de l'orifice, z la hauteur au-dessus d'un élément de l'orifice, l la largeur de l'orifice, la surface d'un élément sera ldz ; la dépense répondant à cet élément est

$$dQ = mldz\sqrt{2gz},$$

m étant le coefficient de contraction. On aura, en intégrant :

$$Q = \int_h^H mldz\sqrt{2gz}$$

$$= \frac{2}{3} ml\sqrt{2g}\,(\sqrt{H^3} - \sqrt{h^3}).$$

La dépense d'un déversoir s'obtient en faisant $h = 0$. On a $Q = \frac{2}{3}\ ml\sqrt{2g}\,H^3$, H étant mesurée au-dessus de l'arête.

DÉPENSER v. tr. Employer de l'argent pour un achat : *Dépenser ses revenus ;* et, absol. : [A la foire] *les uns dépensaient, les autres gagnaient, les uns et les autres également joyeux* (Baudelaire). ‖ Employer, consacrer : *Je ne vous souhaite pas d'avoir jamais douze heures à dépenser dans une auberge* (Nerval). ‖ *Fig.* Prodiguer : *Dépenser ses forces.* ‖ *Fam. Dépenser sa salive*, parler.
— ***Se dépenser*** v. pr. Déployer une grande activité. ‖ *Se dépenser en vains efforts*, se prodiguer en pure perte.

DÉPENSIER, ÈRE adj. et n. Qui aime la dépense : *Jeune homme dépensier. Quel beau dépensier que Napoléon !... Il traitait l'or comme les hommes* (Balzac). ‖ Qui caractérise un dépensier : *Habitudes dépensières.*

‖ Se dit, dans certaines communautés, dans certains établissements, de la personne chargée de la dépense : *La sœur dépensière.*
— SYN. : *gaspilleur, prodigue.*

DÉPENTANISATION n. f. Séparation du pentane contenu dans une essence ou autre produit pétrolier, généralement par fractionnement.

DÉPENTANISER v. tr. Séparer le pentane d'un produit pétrolier, notamment de l'essence, pour le rendre moins volatil.

DÉPENTANISEUR ou **DÉPENTANISATEUR** n. m. Colonne à plateaux ou autre appareil pour la séparation du pentane d'un produit pétrolier.

DÉPERDITEUR n. m. Aéron. *Déperditeur de potentiel,* v. POTENTIEL.

DÉPERDITION n. f. (du lat. *deperdere,* perdre). Perte, diminution : *Déperdition de chaleur.* ‖ *Fig.* Affaiblissement : *Déperdition de volonté.*

DEPÉRET (Charles), géologue français (Perpignan 1854 - Lyon 1929). Doyen de la faculté des sciences de Lyon, il fonda sur l'eustatisme une classification du Quaternaire qui met en rapport les terrasses fluviales et les niveaux marins. (Acad. des sc., 1913.)

DÉPÉRIR v. intr. (lat. *deperire*). S'affaiblir, pencher vers sa fin : *Malade qui dépérit tous les jours. Il se rongeait les sangs... Il dépérissait à vue d'œil* (Maupassant). ‖ *Fig.* Se détériorer, perdre de sa force : *Edifice, industrie, nation qui dépérit.*
— Dr. Devenir de plus en plus difficile à recouvrer : *Créance qui dépérit.*

DÉPÉRISSEMENT n. m. Etat de ce qui dépérit : *Le dépérissement d'un homme, d'une fleur, de l'agriculture, des arts.*
— Dr. *Dépérissement de preuves,* altération ou perte de ce qui permet de constater un fait juridique.
— Phytopathol. Affaiblissement progressif de la plante, aboutissant à la mort à plus ou moins brève échéance. (Les dépérissements sont fréquents chez les arbres et arbustes fruitiers. Les causes sont diverses : champignons ou bactéries, parasites [notamment du système racinaire], virus, carences, etc.)

DÉPERSONNALISATION n. f. Psychiatr. Sentiment, impression de n'être plus soi-même.
— ENCYCL. La *dépersonnalisation* comporte diverses modalités : sentiment bizarre d'étrangeté, disparition de la personnalité physique (désincarnation) ou psychique (désanimation), enfin modification de toute la personnalité. Ce trouble est un symptôme de valeur au cours de la schizophrénie. Dans certains cas, il est difficile à distinguer du sentiment d'incomplétude des psychasthéniques.

DÉPERSONNALISER v. tr. Ôter à un individu sa personnalité, soit par l'influence, soit par la violence.

DEPERTHES (Pierre Joseph Edouard), architecte français (Houdilcourt, Ardennes, 1833 - Reims 1898). On lui doit la reconstruction de l'église de Vannes et de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, l'hôtel de la préfecture à Oran, et la réédification de l'Hôtel de Ville à Paris, en collaboration avec Ballu.

DEPÉRY (Jean Irénée), prélat français (Challex, Ain, 1796 - Gap 1861). Bressan d'origine, mort évêque de Gap, il est l'auteur de travaux d'histoire locale, dont : *Histoire hagiologique du diocèse de Belley* (1835) et *du diocèse de Gap* (1852), *Histoire politique et religieuse du pays de Gex* (1851), etc. Il fonda à Embrun l'Académie floralpine.

DÉPÊTRER v. tr. (de *empêtrer*). Dégager (particul. les pieds) de ce qui empêtrait ; désentraver : *Dépêtrer un cheval.* ‖ *Fig.* Tirer d'embarras : *Se dépêtrer d'un procès.*

DÉPEUPLEMENT n. m. Diminution de la population lorsque l'émigration est plus importante que l'accroissement naturel de cette population : *Le dépeuplement des campagnes.* (V. DÉPOPULATION et POPULATION.)

DÉPEUPLER v. tr. Dégarnir, totalement ou en partie, de ses habitants, de ses occupants : *La guerre a dépeuplé le pays. Peu à peu, la place* [du marché] *se dépeupla* (Maupassant) ; et, *par extens. : Dépeupler une garenne, une pépinière.*
— ALLUS. LITTÉR. ***Un seul être vous manque et tout est dépeuplé,*** vers de Lamartine, dans « l'Isolement » (*Premières Méditations*), traduisant le sentiment de solitude de l'âme éloignée d'un être cher.

DÉPHASAGE n. m. Physiq. Différence de phase entre deux phénomènes alternatifs de même fréquence, par exemple entre une différence de potentiel et le courant qu'elle produit. ‖ *Angle de déphasage,* angle des deux vecteurs représentatifs de deux fonctions alternatives de même fréquence. (Si l'on convient qu'un décalage d'une période entière est représenté par une circonférence entière, tout décalage d'une fraction de période sera représenté par un angle proportionnel, appelé « angle de déphasage ». Lorsqu'il s'agit du déphasage d'un courant alternatif par rapport à la différence de potentiel qui le produit, l'angle de déphasage a pour cosinus un nombre qui est appelé « facteur de puissance » ; ce nombre a une très grande importance parce que la puissance active transmise par un courant alternatif lui est proportionnelle en même temps qu'au produit de l'intensité efficace par la différence de potentiel efficace. $W = U I \cos\varphi$ [φ est l'angle de déphasage].)

DÉPHASÉ, E adj. Physiq. Se dit d'une grandeur alternative qui n'est pas en phase avec une autre grandeur de même période. ‖ *Fig.* Désorienté, qui a perdu contact avec la situation réelle.

DÉPHLOGISTIQUÉ, E adj. *Acide muriatique déphlogistiqué,* ancien nom du chlore.

DÉPHLOGISTIQUER v. tr. (préf. priv. *dé,* et *phlogistique*). Chim. anc. Dépouiller du phlogistique, du principe inflammable.

DÉPHOSPHORATION n. f. Métall. Opération par laquelle on élimine le phosphore de la fonte ou de l'acier. ‖ *Scories de déphosphoration,* scories provenant de la déphosphoration et contenant une notable quantité de phosphate de calcium, ce qui les rend propres à amender les terres.
— ENCYCL. Si le phosphore facilite la fusion de la fonte, il la rend, en revanche, beaucoup plus cassante à froid. Il rend le fer plus facilement laminable, mais moins résistant au choc. Enfin, le phosphore rend fragile l'acier et gêne son travail mécanique. Les opérations de *déphosphoration* se font soit par puddlage, soit en utilisant le convertisseur, dans lequel on prépare un garnissage basique ; c'est ce qui constitue le procédé basique Thomas. Ce procédé de déphosphoration de la fonte, dû au métallurgiste anglais Sydney Gilchrist Thomas, a été inventé en 1877. Il devait donner une valeur considérable à notre bassin minier de l'Est, dédaigné jusqu'à cette date comme fournissant des fontes trop phosphoreuses. Le phosphore est oxydé, puis fixé par une base (généralement de la chaux), et forme un phosphate tétrabasique qui s'élimine dans la scorie suivant la réaction :
$2\,P + 5\,FeO + 4\,CaO \rightarrow P_2O_5, 4\,CaO + 5\,Fe.$
L'élimination du phosphore ne peut pas se faire en milieu réducteur, il y aurait réduction de son oxyde et le phosphore retournerait dans la fonte.
La déphosphoration de la fonte se fait également par affinage au four Martin.

DÉPHOSPHORER v. tr. Dépouiller de son phosphore : *Déphosphorer la fonte.*

DÉPIAUTER v. tr. (de *piau,* forme dialectale de *peau*). *Fam.* Enlever la peau de ; écorcher : *Dépiauter un lapin ;* et, par *anal. :* [Ces livres] *étaient moins dépiautés et moins souillés, attendu que personne ne les ouvrait* (Huysmans).

DÉPICAGE n. m. V. DÉPIQUAGE.

DÉPICATOIRE adj. Relatif au dépiquage.

DÉPIÉ n. m. Dr. féod. Reprise du fief par le suzerain quand le vassal avait fait une aliénation sans se conformer à la coutume.

DÉPIÈCEMENT ou **DÉPIÉÇAGE** n. m. Action de mettre en morceaux.

DÉPIGMENTATION n. f. Décoloration de la peau, en rapport avec une dermatose ou une maladie générale : *Des plaques de dépigmentation.*

DÉPILAGE n. m. Peauss. Action d'enlever les poils qui couvrent les peaux de mammifères, utilisées en tannerie. (V. ÉBOURRAGE.)

DÉPILAGE n. m. Min. Exploitation des piliers de minerai ou de charbon délimités par des galeries ou par les chantiers d'une première phase de l'exploitation. (On dit aussi MÉTHODE PAR TRAÇAGES ET DÉPILAGES.) ‖ *Dépilage systématique,* récupération systématique du charbon ou du minerai laissé dans les piliers d'une première phase de l'exploitation, par opposition à la méthode des *piliers abandonnés.*
— Technol. Démontage d'une pile de bois. (On dit aussi DÉSEMPILAGE.)

DÉPILANT, E adj. Syn. de DÉPILATOIRE.

DÉPILATION n. f. Méd. Chute des poils. (V. ALOPÉCIE.) [Chez les mammifères, la dépilation obéit aux mêmes règles que chez l'homme, mais la dépilation saisonnière y est beaucoup plus fortement marquée.]

DÉPILATOIRE n. m. Cosmét. Produit dont l'action est de dissoudre les poils pour éviter une épilation. (Ils se présentent sous forme de crèmes ou de liquides, le produit actif étant le thioglycolate ou le thiolactate de calcium ou de strontium.) [On dit aussi ÉPILATOIRE.]

DÉPILER v. tr. (lat. *depilare ;* de *pilus,* poil). Faire tomber le poil, les cheveux de.

DÉPILER v. tr. (préf. priv. *dé,* et *pile*). Min. Récupérer les piliers. (V. DÉPILAGE.) ‖ *Par extens.* Exploiter une mine.
— Technol. Action de défaire, de démonter une pile de bois. (On dit aussi DÉSEMPILER.)

DÉPINGLER v. tr. Enlever les épingles qui maintiennent (une toile, un papier) tendu par les bords.

DÉPIQUAGE ou **DÉPICAGE** n. m. Action de dépiquer une céréale dont les gerbes sont disposées sur une aire, par piétinement des animaux, combiné ou non avec le passage des rouleaux. ‖ Opération par laquelle on fait sortir le grain de l'épi. (V. BATTAGE.)

DÉPIQUER v. tr. (préf. priv. *dé,* et *épi*). Faire sortir le grain de son épi : *Dépiquer le blé, le seigle.*
— Agric. Dans certaines régions, battre une récolte à la machine : *Dépiquer du blé.*

DÉPIQUER v. tr. Défaire les piqûres faites à (une couverture piquée, etc.). ‖ *Pop.* Dégager, du mont-de-piété, une reconnaissance (de dépôt pour prêt).

DE PISIS. V. PISIS (*De*).

DÉPISTAGE n. m. Recherche systématique, dans la population, des signes de certaines maladies : *Dépistage des tuberculeux.*

DÉPISTER v. tr. Découvrir, suivre la piste d'une pièce de gibier quelconque : *Dépister un lièvre.* ‖ *Par anal.* Découvrir la trace de, déceler : *Dépister un criminel ;* et, au *fig. : Ah ! le flair des hommes qui ne sont pas aimés pour dépister la passion chez autrui* (F. Mauriac). ‖ Faire perdre la piste, la trace, à un chien qui poursuit une pièce de gibier. (On dit alors que le chien *est en défaut.*) ‖ Faire perdre sa trace à, détourner : *Les malfaiteurs ont réussi à dépister la police. Il assura le pauvre drapier qu'il ferait de tout son pouvoir* [...] *pour dépister de sa trace les gens de justice* (Nerval).

DÉPISTEUR, EUSE n. Personne qui dépiste.

DÉPIT n. m. (lat. *despectus,* mépris). Irritation légère causée par un mouvement d'amour-propre.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Chagrin violent mêlé de colère et d'amour-propre blessé : *La colère et le dépit le suffoquaient* [Quasimodo lié au pilori] (Hugo). ‖ *En dépit que j'en aie,* bien malgré moi.
— ***En dépit de*** loc. prép. Malgré : *Faire une chose en dépit de quelqu'un.* ‖ *En dépit du bon sens,* très mal, d'une façon déplorable.

Dépit amoureux (LE), comédie en 5 actes, de Molière, représentée d'abord à Béziers, devant les états de Languedoc, en 1656, ensuite à Paris, sur le théâtre du Petit-Bourbon, en 1658. L'intrigue, empruntée à *l'Interesse* de Nicolo Secchi, garde l'empreinte de la comédie italienne, fertile en imbroglios. Mais le style est plein de mouvement et il y a deux jolies scènes de brouille, suivies d'une réconciliation, entre les deux amants Eraste et Lucile, et entre le valet Gros-René et la servante Marinette, qui suivent l'exemple de leurs maîtres. Molière a repris cette situation dans *le Bourgeois gentilhomme.*

DÉPITER v. tr. Causer du dépit à, désappointer : *Dépiter un enfant. Jacques s'écria,*

dépité : « Il n'est pas là! » (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. Irriter violemment, révolter : *Contre sa fureur ma raison se dépite* (Régnier).
— SYN. : *contrarier, décevoir, froisser, vexer.*

DÉPLACÉ, E adj. Qui n'est pas à la place qui lui convient : *Sa figure avait un tel air de distinction, qu'il ne pouvait paraître déplacé nulle part* (Nerval). || — *Fig.* Inconvenant : *Geste déplacé. Luxe déplacé.* || *Personne déplacée,* personne contrainte, pour des motifs politiques, à vivre en dehors de sa patrie sans posséder de nouvelle nationalité. (V. part. *encycl.*, Hist.)
— Banq. et Bours. *Papier déplacé,* ou *Déplacé* n. m., effet de commerce payable dans d'autres villes que celles où la Banque de France a des succursales, et, surtout, effet payable dans une petite localité, où le recouvrement est difficile et coûteux. (On le rend aussi rare que possible en demandant aux clients qui peuvent le faire de « domicilier » une partie de leurs traites sur une place. [On dit aussi PAPIER DÉTOURNÉ.])
— ENCYCL. Hist. Pendant la Seconde Guerre mondiale, des populations entières furent déplacées, parfois pour des raisons de défense (évacuation de Strasbourg par les Français, transfert par Staline des Allemands de la Volga au-delà de l'Oural), le plus souvent en exécution des plans nazis de colonisation des pays conquis (expulsion de Lorrains et d'Ardennais à l'ouest, de Polonais à l'est). En outre, les victoires du Reich conduisirent des milliers de prisonniers de guerre en Allemagne ; les besoins en main-d'œuvre de son économie de guerre l'obligèrent à réquisitionner des ouvriers dans toute l'Europe occupée (Service du travail obligatoire) et la défaite de la Wehrmacht s'accompagna, à l'est, de l'exode des populations allemandes de Pologne et de Bohême. A la fin de la guerre, des millions de réfugiés vivaient dans les camps de personnes déplacées. (→ Biblio.)

DÉPLACEMENT n. m. Action de déplacer, de se déplacer ; résultat de cette action : *La bague, à chaque déplacement de la main, glissait d'un bout à l'autre de la phalange* (R. Martin du Gard). *Un paysage qui vaut le déplacement. Payer le déplacement d'un ouvrier plombier.*
— Chim. Réaction au cours de laquelle un corps en remplace un autre dans un composé. || Méthode utilisée pour recueillir les gaz dans les laboratoires. (Elle consiste à faire déboucher le tube abducteur dans un flacon ouvert, primitivement plein d'air ; le gaz, en arrivant, chasse progressivement l'air ; selon que le gaz à recueillir est plus ou moins dense que l'air, l'ouverture du flacon est dirigée vers le haut ou vers le bas.) || *Déplacement de l'équilibre,* modification, sous l'influence des variations de température, de pression ou de concentration, de la composition d'un système de corps chimiques en équilibre. (V. MODÉRATION [*loi de*].)
— Dr. admin. *Déplacement d'office,* sanction disciplinaire susceptible d'être infligée à un fonctionnaire*, et consistant à le changer d'affectation par voie d'autorité.
— Electr. *Courant de déplacement,* courant* local qui se manifeste dans un diélectrique soumis à une variation de champ électrique.
— Mar. Volume d'eau déplacé par la carène d'un navire et dont le poids est, par suite, rigoureusement égal au poids total du bâtiment : *Le déplacement s'exprime, en France, en tonnes de 1 000 kg et, dans les pays anglo-saxons, en tonnes de 1 016 kg.* || *Déplacement en charge,* poids d'un navire de commerce, de ses approvisionnements et de son chargement, quand il est à ses marques* d'été. || *Déplacement lège,* poids d'un navire de commerce, quand il est terminé, prêt à prendre la mer, mais n'ayant à bord ni soutes ni approvisionnements (sauf l'eau contenue dans les chaudières, s'il s'agit d'un vapeur). || *Déplacement Washington,* ou *Déplacement type,* poids d'un bâtiment de combat armé en guerre, ayant à bord équipage, approvisionnements et munitions, mais sans combustible et sans eau de réserve pour l'alimentation des machines et chaudières. (Pour les sous-marins, on fait abstraction, en outre, de l'huile lubrifiante, de l'eau douce ou eau de ballast de toute nature.)
— Math. Dans le plan ou dans l'espace euclidien, correspondance ponctuelle biunivoque conservant les distances et les angles en grandeur et en sens : *Un déplacement fait passer d'une figure à une figure égale.*
— Pharm. Méthode d'épuisement des drogues. (Syn. LIXIVIATION.)
— Thermom. *Déplacement du zéro,* défaut de fidélité du thermomètre à mercure, qui ne marque pas exactement 0 °C lorsqu'il est placé dans la glace fondante. (Ce défaut est dû à un résidu de dilatation du verre ; il nécessite, dans les mesures précises, la détermination du zéro ; la correction se fait par comparaison avec la température mesurée, la plus élevée des deux étant toujours déterminée la première.)

DÉPLACER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Faire changer de place : *La première* [une ouvrière modiste] *plaçait et déplaçait un paquet de pavots rouges sur une forme à bords relevés, et ne parvenait pas à le poser élégamment* (R. Bazin). *Cet infirme ne se déplace guère.* || En matière administrative, faire changer de résidence : *Déplacer un percepteur.* || — *Fig.* Donner une orientation qui ne convient pas à : *Vous déplacez la question.* || *Déplacer une difficulté, un problème,* les faire porter sur un autre point au lieu de les résoudre.
— SYN. : *bouger, mouvoir, ôter, remuer.*

DÉPLAIRE v. tr. ind. [à] (lat. vulg. **displacere*). [Se conj. comme *plaire.*] Ne pas plaire à ; être désagréable à : *« Oui... Je deviens sot! — Et cela me déplaît! Comme il me déplairait que vous devinssiez laid »* (E. Rostand) ; et, *absol. : Je sais que je puis être, et souvent que je veux être un écrivain qui déplaît* (Péguy). || Fâcher, offenser : *Je n'ai rien dit, pour ne pas vous déplaire.* || *Ne vous en déplaise, Ne vous déplaise,* je souhaite (plus ou moins sincèrement) que cela ne vous déplaise pas ; même si cela vous déplaît : *Il a eu la Légion d'honneur, ne vous déplaise.*
— ***Se déplaire*** v. pr. S'ennuyer ; n'être pas à son aise, n'être pas dans son élément : *Elle s'est déplu à la campagne.*

DÉPLAISANCE n. f. Caractère de ce qui déplaît ; désagrément, ennui : *Je sens parfaitement la déplaisance et le commencement de vengeance qu'inspire la jouissance des passions qu'on ne partage pas* (Stendhal). || Répugnance, dégoût : *Un état d'abattement, de malaise et de déplaisance porte sa mère à chercher la solitude* (Laclos).

DÉPLAISANT, E adj. Qui déplaît, fâche, choque : *Un ton déplaisant.*

DÉPLAISIR n. m. (lat. pop. *displacere ;* de *placere,* plaire). Mécontentement ; contrariété : *Il se détourna d'elle, tant il avait du déplaisir à la rencontrer* (Sand).
— LANGUE CLASS. Grande douleur, désespoir : *Parmi les déplaisirs où mon âme se noie* (Racine).

DÉPLANTATION n. f. ou **DÉPLANTAGE** n. m. Action de déplanter.
— ENCYCL. Hortic. On pratique la *déplantation* quand la végétation est inactive, c'est-à-dire en hiver ou en plein été. En été, les déplantations se font à la fin ou, mieux, au commencement du jour ; pendant qu'on la transporte, la plante est préservée d'une évaporation trop active ; après sa mise en place, elle est arrosée copieusement. Les déplantations d'hiver, préférables, ont lieu quand la température est douce. Les arbres résineux sont déplantés au printemps. Dans tous les cas, il faut éviter de briser les racines et radicelles. On laisse autant que possible la masse des racines principales emprisonnée dans une motte de terre.

DÉPLANTER v. tr. Arracher pour planter ailleurs : *Déplanter un arbre.* || Arracher les arbres, les plantes de : *Déplanter un jardin.* || Retirer de terre : *Déplanter une tente.* || *Fig.* Arracher à son milieu, dépayser : *Déplanter un campagnard.*

DÉPLANTINAGE n. m. Action de déplantiner.
— ENCYCL. Le *déplantinage* de la luzerne est assez difficile, en raison de la similitude de forme et de grosseur de ses graines et des graines de plantain. On utilise, pour éliminer celles-ci, leur propriété de devenir mucilagineuses au contact de l'eau : des graines à trier, répandues uniformément, et légèrement pressées sur une toile humide, seules les graines de plantain adhèrent.

DÉPLANTINER v. tr. (du préf. *dé,* et de *plantin* ou *plantain*). Débarrasser les semences fourragères des graines de plantain qu'elles contiennent.

DÉPLANTINEUR, EUSE adj. et n. Qui opère le déplantinage.

DÉPLANTINEUSE n. f. Sorte de trieur servant à séparer mécaniquement les bonnes semences de la graine de plantain. (On dit aussi DÉPLANTINEUR.)
— ENCYCL. Les *déplantineuses* (ou *déplantineurs*) sont conçues suivant différentes méthodes, et il en existe d'assez nombreux modèles (cribles, trieurs alvéolaires, etc.). L'un des plus pratiques exploite la faculté que possède la graine de plantain de devenir mucilagineuse quand elle est humectée. Une trémie répand sur une toile sans fin et humide les graines à déplantiner. Tandis que celles de plantain s'y collent sous la pression d'un cylindre, les autres sont libérées par un léger réchauffement de la toile et tombent à l'extrémité de la table ; le plantain restant adhérent est détaché par un racloir.

DÉPLANTOIR n. m. Instrument au moyen duquel on déplante les végétaux de petite taille.

DÉPLATINER v. tr. Industr. Rétablir la libre circulation dans une tuyauterie en enlevant l'obturateur provisoire, appelé *platine.*

DÉPLÂTRAGE n. m. Constr. Action de déplâtrer : *Le déplâtrage d'un plafond.*

DÉPLÂTRER v. tr. Ôter le plâtre de : *Déplâtrer un mur. Déplâtrer un membre remis.*

DÉPLÉTIF, IVE adj. (du lat. *depletus,* vidé). Thérap. Qui produit la déplétion : *Evacuation déplétive.* (Contr. REPLÉTIF.)

DÉPLÉTION n. f. Méd. Diminution ou suppression de la réplétion, de l'engorgement.
— Pétr. Dépréciation de la valeur d'un gisement de pétrole, résultant de son exploitation.

DÉPLI n. m. Etat de ce qui est déplié.

DÉPLIAGE n. m. Action de déplier.

DÉPLIANT n. m. Comm. Prospectus — souvent illustré et parfois découpé ou ajouré — constitué par une feuille unique qui s'ouvre et se ferme suivant les plis qui en séparent les parties.
— Imprim. Annexe d'un format plus grand que celui de l'ouvrage dans lequel elle est insérée et qu'il faut déplier.

DÉPLIÉ n. m. Dans les magasins de nouveautés, ensemble des étoffes dépliées dans la journée et que l'on range le soir.

DÉPLIER v. tr. Etendre, ouvrir (ce qui était plié) : *Déplier sa serviette, un journal.*

DÉPLISSAGE n. m. Action de déplisser.

DÉPLISSER v. tr. Défaire les plis de : *Déplisser une jupe.*

DÉPLOIEMENT n. m. Action de déployer, de se déployer ; état de ce qui est déployé : *Le déploiement d'un drapeau, d'une pièce d'étoffe. Le déploiement des ailes engourdies* (F. Carco). || Etendue, suite développée : *La France possède un très beau déploiement de côtes.* || *Fig.* Etalage, emploi, manifestation : *Déploiement de forces. Un grand déploiement d'érudition* (R. Martin du Gard).
— Mil. *Déploiement d'une troupe,* passage d'une formation de route (en colonne, à pied ou motorisée) à une formation de combat (autref. en ligne, auj. en ordre* dispersé).

DÉPLOMBAGE n. m. Action d'enlever le plomb de : *Le déplombage d'un wagon, d'un compteur à gaz.*

DÉPLOMBER v. tr. Enlever le plomb de.

DÉPLORABLE adj. Qui mérite d'être déploré ; digne de pitié (en parlant des choses) : *Etat déplorable.* || *Fam.* Très mauvais : *Temps déplorable. Style déplorable.*
— LANGUE CLASS. Digne de compassion (en parlant de personnes) : *Déplorable Angélique, en malheurs sans seconde* (Corneille).

DÉPLORABLEMENT adv. De façon déplorable : *Etre déplorablement maigre.*

DÉPLORATION n. f. LANGUE CLASS. Complainte, lamentation.
— ENCYCL. Iconogr. *Déploration du Christ.* Le corps du Christ mort gît sur la pierre de

« la **Déploration** du Christ »
par Fra Angelico
église San Marco, Florence
détails

Phot. Giraudon.

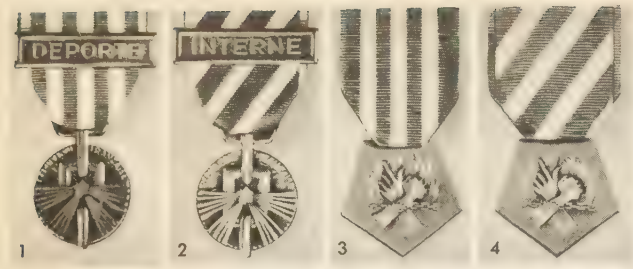

1 2 3 4

1, 2. Médailles des **Déportés et Internés politiques**
3, 4. Médailles des **Déportés et Internés résistants**

l'onction ou sur les genoux de sa mère, pendant que la Vierge, sainte Madeleine, saint Jean s'abandonnent à leur douleur. La scène figure déjà sur une fresque de Nérès en Macédoine (XIIe s.); elle fut peinte plus tard par Giotto (Arena de Padoue), A. Lorenzetti (Sienne), Fra Angelico (San Marco, Florence), Botticelli (Florence, Munich), Giovanni Bellini (Tolède, Stuttgart), le Maître des Heures de Rohan (Bibliothèque nationale), Signorelli (Cortone), Fra Bartolomeo (Florence), Andrea Del Sarto (Florence); la douleur de la Vierge mère devient plus aiguë encore chez le Rosso (Louvre), Véronèse (Leningrad), le Guide (Bologne), Rubens (Vienne), Poussin (Munich, Dublin) et Delacroix (Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, Paris). [V. PIETÀ et DÉPOSITION.]

DÉPLORÉ, E adj. LANGUE CLASS. Désespéré : *Sa santé est tellement déplorée* (Sévigné). *Un sort si déploré* (Corneille).

DÉPLORER v. tr. (lat. *deplorare*). Manifester de la douleur à l'occasion d'un événement : *Déplorer la mort d'un ami. N'avoir que peu de pertes à déplorer.* || Trouver mauvais, regretter; critiquer : *Déplorer l'incapacité d'un chef.*
— LANGUE CLASS. Pleurer la perte de quelqu'un : *Alors qu'on les déplore, ils s'estiment heureux* (Corneille).

DÉPLOYER [deplwaje] v. tr. (Se conj. comme *aboyer*.) Étendre, développer : *Déployer ses ailes, les voiles.* || — *Fig.* Manifester, étaler dans toute son intensité : *Ces messieurs* [...] *déployaient une activité fébrile, enfoncés dans des affaires dont personne autour d'eux ne soufflait mot* (Zola); et, *poétiq. : La nuit déploie ses voiles.* || *A gorge déployée,* sans retenue : *Rire à gorge déployée.*
— Constr. *Métal déployé,* tôle percée de fentes de petite longueur disposées en quinconce, puis étirée perpendiculairement à ces fentes, de façon à former une sorte de grillage.
— Mil. Procéder au déploiement* d'une troupe : *Déployer son avant-garde.*

DÉPLUMER v. tr. Ôter les plumes de : *Déplumer un canard.* (On dit plutôt PLUMER.) || *Fig. Avoir l'air déplumé,* avoir perdu son apparence opulente.
— ***Se déplumer*** v. pr. *Fam.* Perdre ses cheveux : *Il commence à se déplumer.*

DÉPOCHER v. tr. *Fam.* Tirer de sa poche; débourser : *Dépocher mille francs.*

DÉPOÉTISER v. tr. Faire perdre son caractère poétique à : *Dépoétiser un sujet mythologique.*

Albert DEPORT

DÉPOINTAGE n. m. Arm. Action de dépointer une arme à feu : *Les canons modernes à tir rapide fonctionnent pratiquement sans dépointage.*
— Text. Opération faite, au métier à filer renvideur, à la fin de la sortie du chariot et consistant à faire tourner les broches quelques tours en sens inverse de leur sens normal donnant la torsion, pour faire tomber de la broche les quelques spires de fil provenant de l'empointage.

DÉPOINTER v. tr. Arm. *Dépointer une pièce,* la déplacer de sa position de pointage.
— Text. Opérer le dépointage.

DÉPOITRAILLÉ, E adj. *Fam.* Dont la tenue est très négligée; dont la chemise, largement ouverte, laisse apparaître la poitrine : *Les femmes sont dépoitraillées* [...], *leurs rubans sont au pillage* (Huysmans).

DÉPOLARISANT adj. et n. m. Electr. Qui dépolarise. || Se dit spécialement d'une substance employée dans la fabrication des piles électriques pour empêcher les actions électrochimiques du courant de modifier la chaîne initiale et, par suite, les conditions de fonctionnement de la pile.

DÉPOLARISATION n. f. Electr. Opération consistant à faire disparaître l'hydrogène qui se forme sur l'électrode positive d'une pile au cours de son fonctionnement.
— ENCYCL. La *dépolarisation* peut être obtenue : 1° par un procédé mécanique, tel que le brossage ou l'agitation des électrodes, ou encore par insufflation d'un courant d'air au sein du liquide; 2° par un procédé physique, par exemple en rendant l'électrode rugueuse par une couche de mousse de platine (pile Smée); 3° par un procédé chimique, par exemple en combinant l'hydrogène au fur et à mesure de sa formation par action de corps oxydants, tels que l'acide nitrique (pile Bunsen), les chromates (pile au bichromate), le bioxyde de manganèse (pile Leclanché), l'air dissous dans les couches supérieures de l'électrolyte (pile Féry); 4° en utilisant des électrodes différentes, chacune au contact d'une dissolution d'un sel du métal dont elle est constituée (piles Daniell et Weston); dans ces dernières piles, dites *impolarisables,* l'électrode positive se recouvre d'un dépôt de métal ne modifiant pas la nature des contacts.
— Physiol. L'influx* nerveux est souvent considéré comme une *onde de dépolarisation* de la surface du neurone.

DÉPOLARISER v. tr. Physiq. Détruire la polarisation : *Dépolariser un faisceau lumineux.*

DÉPOLI, E adj. Opt. *Verre dépoli,* verre dont la surface a été soumise à l'action d'abrasifs relativement grossiers (grains de 1 à 10 microns, par exemple). [La surface des verres dépolis est diffusante, ce qui permet d'observer une image qui s'y forme.]

DÉPOLIR v. tr. Ôter le poli, l'éclat de.

DÉPOLISSAGE n. m. Verr. Action de dépolir. (On dit aussi DÉPOLISSEMENT.)
— ENCYCL. On fait subir le *dépolissage* au verre ou au cristal pour leur enlever leur transparence, tout en les laissant translucides. Le dépolissage des objets plats, obtenu autrefois au moyen de l'émeri en poudre, s'obtient aujourd'hui en les exposant aux vapeurs de l'acide fluorhydrique ou à l'action d'un jet de sable. On dépolit les globes de lampes en agitant à l'intérieur un mélange de sable quartzeux, de gravier et d'eau.

DÉPOLITISATION n. f. Action de dépolitiser.

DÉPOLITISER v. tr. Retirer tout caractère politique à : *Dépolitiser les syndicats.*

DÉPOLYMÉRISATION n. f. Chim. Transformation d'une substance polymère en un composé de formule plus simple. (Contr. POLYMÉRISATION.)

DÉPOLYMÉRISER v. tr. Chim. Effectuer la dépolymérisation.

DÉPONENT, E adj. et n. m. (lat. *deponens,* qui dépose, abandonne). Linguist. Se dit de certains verbes latins qui abandonnent, selon les grammairiens anciens, la forme active et prennent la forme passive tout en gardant le sens actif. (Ils correspondent aux verbes moyens de l'indo-européen.)

DÉPONTILLAGE n. m. Action de dépontiller.

DÉPONTILLER v. tr. Détacher une pièce de verrerie du pontil auquel elle a été fixée, afin de procéder au travail du polissage.

DÉPOPULATION n. f. (fait sur *dépeupler,* d'après *populatio*). Diminution de la population d'un pays. (On parle plus volontiers de « dépeuplement » lorsque la diminution de la population tient essentiellement à une émigration, et l'on réserve le mot « dépopulation » à une diminution de la population par excédent des décès sur les naissances.)

DEPORAUS [deporays] n. m. Charançon d'Europe. (Le genre, qui comprend le *rynchite du bouleau* ou *cigarier,* fait partie des coléoptères curculionidés.)

DÉPORT n. m. Bours. Ecart existant entre les cours de deux opérations jumelées lorsque le cours de la plus proche échéance est supérieur à celui de la plus éloignée. || Loyer d'un titre prêté à un spéculateur vendant à découvert et qui, ne pouvant, dans certains cas exceptionnels, se procurer ce titre, est obligé de le louer jusqu'à l'échéance suivante.
— Dr. canon. Privilège qu'avait un évêque ou un autre ecclésiastique de percevoir transitoirement le revenu des bénéfices vacants.
— Procéd. Démission d'un arbitre.

DEPORT (Albert), officier français (Saint-Loup, Haute-Saône, 1846 - Houlgate 1926). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie, il fait carrière dans les établissements constructeurs de son arme. Directeur de l'atelier de Puteaux, en 1892, il est l'inventeur du canon de 75, dont Sainte-Claire Deville et Rimailho achèvent par la suite (1897) la mise au point. Deport passe entre-temps (1894) dans l'industrie privée, aux Forges de Châtillon-Commentry, et y crée un nouveau matériel de 75 à tir rapide, à affût biflèche, adopté par l'armée italienne peu avant 1914.

DÉPORTATION n. f. (lat. *deportatio*). Peine consistant en un exil dans un lieu déterminé. (La déportation, qu'il ne faut pas confondre avec la transportation, ni avec la relégation, est une peine politique perpétuelle, afflictive et infamante, qui, depuis la loi du 8 juin 1850, se présente sous deux formes : la *déportation dans une enceinte fortifiée,* qui a remplacé, pour les crimes politiques, la peine de mort, et la *déportation simple,* que déjà le Code pénal réservait aux criminels politiques.) || Internement dans un camp de concentration* situé à l'étranger, ou dans un lieu isolé généralement connu pour la rigueur du climat, ou bien encore dans un bagne au-delà des mers. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Bien que toutes les personnes déplacées* au cours de la Seconde Guerre mondiale aient en fait subi une *déportation,* ce terme s'applique plus particulièrement, en raison des souffrances qu'ils ont endurées, aux juifs et aux résistants envoyés par les nazis dans les camps de concentration*. (→ Biblio.)

DÉPORTÉ, E n. Personne condamnée à la déportation, ou internée dans un camp de concentration (dans ce dernier sens, on dit aussi CONCENTRATIONNAIRE) : *Plus de vingt millions de déportés moururent dans les camps nazis.*

Déportés et Internés politiques, Déportés et Internés résistants (MÉDAILLES DES), médailles commémoratives françaises, créées en 1953 en faveur des personnes justifiant de leur déportation ou de leur internement pour activités politiques ou pour faits de résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Ruban bleu ciel rayé de blanc verticalement pour les déportés, obliquement pour les internés. Ce ruban est bordé d'un liséré jaune et porte une agrafe avec le mot *Interné* ou *Déporté* pour les déportés et internés politiques, et d'un liséré rouge pour les déportés et internés résistants.

DÉPORTEMENT n. m. (de *déporter,* au sens de « [se] conduire »). Mauvaise conduite. (S'emploie surtout au plur.)
— LANGUE CLASS. Manière d'agir, conduite : *Les mauvais déportements des jeunes gens* (Molière).

DÉPORTER v. tr. (lat. *deportare,* emporter). Porter hors de son pays; exiler dans un lieu déterminé. || Eloigner de sa place, faire dévier (une auto, un avion, etc.) : *Déporté vers la droite, il se trouva bloqué contre les maisons* (R. Martin du Gard).

DÉPOSABLE adj. Qui peut être déposé.

DÉPOSANT, E adj. et n. Qui fait une déposition devant un tribunal : *Témoins déposants.* || Qui fait un dépôt d'argent : *Les déposants de la Caisse d'épargne.*

DÉPOSE n. f. Action d'enlever ce qui était posé, scellé ou bâti, en vue d'un nettoyage ou d'une réparation : *Dépose d'un moteur.*

DÉPOSÉ, E adj. Se dit d'un modèle que l'on soumet à la formalité du dépôt, pour le mettre à l'abri de la contrefaçon.

DÉPOSER v. tr. (adaptation du lat. *deponere,* d'après *poser*). Poser quelque part : *Un soldat dépose aux pieds de l'officier le filet plein de poissons* (Maupassant). || Aller poser, porter quelque chose chez : *Déposer un paquet chez sa mère;* et, *par extens. : Déposer un baiser sur le front d'un enfant. Déposer une plainte en police correctionnelle. Déposer une marque de fabrique;* et, au *fig. : Déposer ses hommages aux pieds de quelqu'un.* || Enlever ce qui était posé, scellé

ou bâti : *Déposer un rideau, un moteur.* ‖ Mettre en dépôt, en lieu sûr : *Déposer des fonds chez un banquier ;* et, au *fig. : Déposer ses secrets dans le sein d'un ami.* ‖ Donner en garantie : *Déposer un cautionnement.* ‖ *Déposer son bilan,* se déclarer en état de cessation de paiement. ‖ *Déposer les armes,* cesser le combat. ‖ *Fig.* Dépouiller de l'autorité, d'une dignité ; destituer : *Déposer un empereur, un évêque.*

◆ V. intr. Faire une déposition en justice : *Les témoins ayant déposé dans le même sens, le prévenu fut acquitté* (Maupassant). ‖ En parlant des liquides, laisser aller au fond les parties denses (qui formeront un dépôt) ; précipiter : *Certains vins déposent très longtemps après qu'on les a décuvés.*

DÉPOSIT [zit] n. m. Banq. et Bours. Provision en espèces, titres ou marchandises, déposée par le client chez le banquier, pour le garantir contre les risques de l'opération de crédit consentie. (Syn. COUVERTURE.)

DÉPOSITAIRE n. (lat. jur. *depositarius*). Personne à qui a été remise une chose et qui s'oblige à la garder jusqu'au jour où elle la restituera à première réquisition. ‖ — *Fig.* Confident, gardien : *Etre dépositaire d'un secret important. Les dépositaires de l'autorité.* ‖ Ce qui contient, ce qui recèle : *Le cœur est le dépositaire des nobles sentiments.*

— Comm. Intermédiaire à qui des marchandises sont confiées pour les vendre au nom et pour le compte de leur propriétaire et en rendre la partie non vendue à époque fixe, si le contrat le prévoit. (S'il est commissionnaire, le dépositaire s'appelle *consignataire.*)

— Hist. ecclés. Sous l'Ancien Régime, religieux chargé de la garde des archives et de l'argent de sa communauté.

DÉPOSITOIRE n. m. Lieu où l'on dépose temporairement les cadavres, avant de les inhumer.

DÉPOSITION n. f. (lat. *depositio*). Acte par lequel on retire une dignité : *De quel œil il* [Louis XVI] *verrait progressivement son interdiction, sa déposition, l'élection de son fils à la couronne* (Laclos).

— Bx-arts. *Déposition de Croix,* scène représentant le Christ étendu après avoir été descendu de la Croix. (V. part. *encycl.*)

— Dr. Témoignage fourni en justice : *On peut condamner un homme sur la déposition d'un seul témoin.*

— Dr. canon. Acte qui interdit pour toujours à un ecclésiastique les dignités et fonctions attachées à son ordre. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Bx-arts. Par opposition avec la *Descente* de Croix,* la *Déposition* figure le corps du Christ déjà descendu de la Croix, et déposé sur la pierre de l'onction avant la déploration*. Elle a été peinte par Giottino (Florence), Fra Angelico (San Marco, Florence), Fra Bartolomeo (Florence), Andrea Del Sarto (Florence), Titien (Venise), Véronèse (Leningrad), le Corrège (Parme), Zuccaro (Bénouville, Calvados), le Caravage (Vatican), sculptée par Sansovino (bas-relief à Saint-Marc de Venise) et par Girardon (tombeau de sa femme, église Sainte-Marguerite à Paris).

— Diplom. Alors que, dans le langage courant, la *déchéance* est une mesure qui sanctionne certains actes d'un souverain et qui semble revêtue d'une apparente légalité (déchéance de Louis XVI par la Convention, 21 septembre 1792 ; de Napoléon Ier par le Sénat, 3 avril 1814 ; de Napoléon III par Gambetta au Corps législatif, 4 septembre 1871), la *déposition* est, en fait, une décision révolutionnaire qui peut être motivée par les crimes du prince, mais qui, le plus souvent, est le résultat d'une action concertée en vue de défendre certains privilèges ou de s'assurer le pouvoir en profitant de la faiblesse de celui qui le détient (déposition de Louis Ier le Débonnaire par ses fils, en 833 ; de Charles le Gros à Tribur, en 887).

— Dr. canon. La *déposition* est une peine infligée aux ecclésiastiques pour des fautes graves : elle est perpétuelle. Très rarement appliquée aujourd'hui, elle était, en revanche, d'un usage fréquent dans les premiers siècles de l'Eglise. Le prêtre déposé était dégradé et devait faire pénitence dans un monastère. Le pape seul a actuellement le droit de déposer des évêques.

DÉPOSSÉDER v. tr. (Se conj. comme *céder.*) Priver de la possession : *L'Etat peut déposséder un propriétaire pour cause d'utilité publique, moyennant une juste indemnité.* ‖ Enlever quelque chose à : *Nous avons tous l'impression d'être débordés, d'être dépossédés, d'être désarmés, d'être joués* (R. Martin du Gard).

DÉPOSSESSION n. f. Action de déposséder ; état d'une personne dépossédée.

— Psychiatr. Trouble pathologique présenté par certains malades mentaux, dans lequel le sujet a l'impression de ne plus s'appartenir.

— ENCYCL. Psychiatr. Le sentiment de *dépossession* peut répondre au sentiment de n'être plus maître de soi, de dépendre d'un individu ou d'une force surnaturelle. Il appartient au syndrome d'influence*. Ailleurs, les préoccupations sont d'ordre matériel et s'intègrent dans le délire raisonnant de dépossession, qui est une variété de paranoïa, surtout observée en milieu rural : le malade, plaideur obstiné, refuse d'obéir aux décisions de la loi (réquisition, expropriation, etc.) et s'oppose par la force aux représentants de la loi.

DÉPÔT n. m. (lat. *depositum,* ce qui a été déposé). Action de déposer : *Le dépôt d'un corps dans un caveau.* ‖ Action de confier : *Dépôt d'un testament chez un notaire.* ‖ Objet déposé : *S'approprier un dépôt ;* et, au *fig. : Tout secret confié doit être un dépôt inviolable.* ‖ Lieu où l'on dépose, où l'on gare des objets : *Autobus qui rentre au dépôt.* ‖ Matières solides qu'abandonne un liquide au repos.

— Banq. et Bours. *Dépôt de titres,* v. part. *encycl.*

— Ch. de f. Ensemble d'installations destinées à l'exploitation d'un chemin de fer. ‖ Garage de locomotives avec son service d'entretien. (V. part. *encycl.*)

— Comm. Magasin, succursale, entrepôt, où un commerçant dépose ses marchandises.

— Comptab. *Dépôts et cautionnement,* titre d'un compte figurant à l'actif du bilan et sur lequel l'entreprise porte au débit les sommes versées à des tiers à titre de garantie ou de cautionnement et qui sont indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive. (Les entreprises qui reçoivent des dépôts ou des cautionnements les portent au passif de leur bilan.)

— Dr. Convention, contrat par lequel on confie un objet, à charge de le rendre fidèlement. (V. part. *encycl.*) ‖ *Mandat de dépôt,* ordre du juge d'instruction pour faire incarcérer un prévenu. ‖ *Dépôt de mémoires, de conclusions,* acte consistant à présenter à un tribunal des mémoires ou des conclusions écrites. ‖ *Dépôt de bilan,* action, pour un commerçant, de se déclarer en cessation* de paiement.

— Dr. admin. *Dépôt légal,* v. part. *encycl.* ‖ *Dépôts mortuaires,* établissements destinés à recevoir, sur la demande des familles, et en attendant les délais ordinaires des inhumations, les corps des personnes décédées. ‖ *Dépôt de la Préfecture de police,* lieu de détention provisoire où l'on amène tout d'abord les personnes arrêtées dans Paris ou le département de la Seine, avant leur comparution devant un magistrat du petit parquet.

— Géol. Résultat de l'apport de matériaux : *Les terrains sédimentaires sont d'anciens dépôts.* (Cônes de déjections édifiés par les torrents, alluvions des cours d'eau, deltas lacustres ou marins, plages de sable et grèves de galets au bord de la mer et des grands lacs, dunes édifiées par le vent, moraines des glaciers sont des dépôts.)

— Hydrol. Tout matériau déposé par une eau courante ou stagnante. (V. part. *encycl.*)

— Métall. *Dépôt de protection,* couche mince déposée sur une pièce métallique pour la protéger de l'altération par le milieu ambiant. (V. REVÊTEMENT.) [V. part. *encycl.*]

— Mil. Terme générique désignant un organisme ou un établissement militaire qui peut être chargé de missions très diverses. ‖ *Dépôt d'armée,* organisme de réception, de stockage et de livraison des matériels et denrées de toutes natures, nécessaires aux armées en campagne. (Les dépôts propres à chaque service [intendance, matériel, essences, santé, etc.] sont souvent intégrés dans l'organisation des bases.) ‖ *Dépôt central de l'artillerie,* établissement créé en 1795 et chargé de la conservation des archives intéressant l'artillerie et les manufactures d'armes. (Ses archives sont gérées par le laboratoire central du Service des fabrications d'armement ; sa bibliothèque a été versée au Service historique de l'armée.) ‖ *Dépôt central des isolés,* organisme chargé de la gestion des militaires isolés*. ‖ *Dépôt de la guerre,* v. part. *encycl.,* Hist. mil. ‖ *Dépôt de munitions,* v. MUNITION. ‖ *Dépôt de prisonniers,* établissement où sont gardés et entretenus les prisonniers de guerre, à proximité des localités où ils sont employés. (D'abord rassemblés dans des camps, les prisonniers sont ensuite répartis en de nombreux dépôts.) ‖ *Dépôt de remonte,* établissement de l'ancien service des remontes*, qui assurait la distribution des chevaux aux régiments montés. ‖ *Dépôt des cartes et plans de la marine,* établissement créé en 1720 et chargé de recueillir les journaux de bord, ainsi que les cartes et les plans intéressant la navigation. (Une partie de ses archives a été versée aux Archives nationales, l'autre est gérée par le Service hydrographique* de la marine.) ‖ *Dépôt des éclopés,* organisme destiné à recueillir et à soigner les hommes indisponibles pour une courte durée. ‖ *Dépôt des équipages de la flotte,* v. ÉQUIPAGE. ‖ *Dépôt des fortifications,* établissement relevant, à l'origine, du dépôt de la guerre, organisé de façon autonome de 1791 à 1886 pour conserver les archives du génie et les plans de fortifications. (Ceux-ci comprennent de nombreux documents de Vauban, Cormontaigne et Bourcet, qui sont conservés par l'Inspection du génie, à Paris.) ‖ *Dépôt d'un régiment,* partie d'un régiment mobilisé qui reste dans sa garnison quand le corps est envoyé aux armées. (Les hommes restés au dépôt constituent un premier lot de renfort pour les corps de troupes ; en temps de guerre, les recrues sont souvent incorporées dans des dépôts qui assurent leur instruction.)

— Océanogr. *Dépôts marins,* sédiments recouvrant le fond des océans et des mers. (V. BOUE et VASE.)

— Œnol. Matière solide plus ou moins abondante, qu'abandonnent les vins au repos. (V. part. *encycl.*)

— Pathol. Accumulation de pus ou d'autres excrétions morbides dans les tissus.

— Pétr. Etablissement industriel où s'effectuent les opérations préalables à la distribution des produits pétroliers (emplissage de wagons et camions-citernes, de fûts, bidons, bouteilles de gaz, etc.).

— Physiq. nucl. *Dépôt actif,* substance solide radio-active, qui se dépose parfois sur les corps soumis à un rayonnement radio-actif.

— Pyrotechn. V. part. *encycl.*

— Théol. *Dépôt de la Foi* (ou *de la Révélation*), formule en usage chez les théologiens et définie par le concile du Vatican, pour désigner l'ensemble des vérités révélées, dont l'Eglise a le dépôt. (Ce qui veut dire qu'elle doit les garder intégralement, les expliquer et les défendre.)

— Therm. Accumulation, sur les parois d'une chaudière, de sels ou autres corps contenus dans l'eau d'alimentation ou provenant de transformations chimiques des corps dissous ou en suspension. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Banq. et Bours. et Econ. polit. La garde de sommes d'argent déposées fut la première opération dont se chargèrent les banques. Etant donné le risque de vol dont elles délivraient les déposants, une rémunération était exigée de ces derniers. Au début, il s'agissait d'un *dépôt* proprement dit, la restitution devant être effectuée en nature. Plus tard, l'idée vint d'employer ces capitaux improductifs, avec l'assentiment des déposants intéressés aux bénéfices de l'opération. On peut distinguer — suivant leur origine — trois types différents de dépôts bancaires : les capitaux épargnés et confiés à la banque, les revenus en attente de consommation, les dépôts correspondant aux fonds de roulement des entreprises.

Suivant leur forme, on distingue deux sortes de dépôts : les *dépôts à vue,* remboursables immédiatement (ou sous un délai très court, de quelques jours seulement, dit « de préavis ») sur simple demande, et les *dépôts à terme.* Les dépôts à vue ne bénéficient d'aucun intérêt ou, parfois, d'un intérêt très faible ; les dépôts à terme bénéficient d'un intérêt d'autant plus élevé que l'échéance du remboursement est plus éloignée.

Dépôt de titres. Les banques se chargent également de la garde des titres et des valeurs de toute nature. Généralement, les déposants

« la **Déposition** »
par Andrea Del Sarto
palais Pitti, Florence
ensemble et détails

Phot. Anderson-Giraudon.

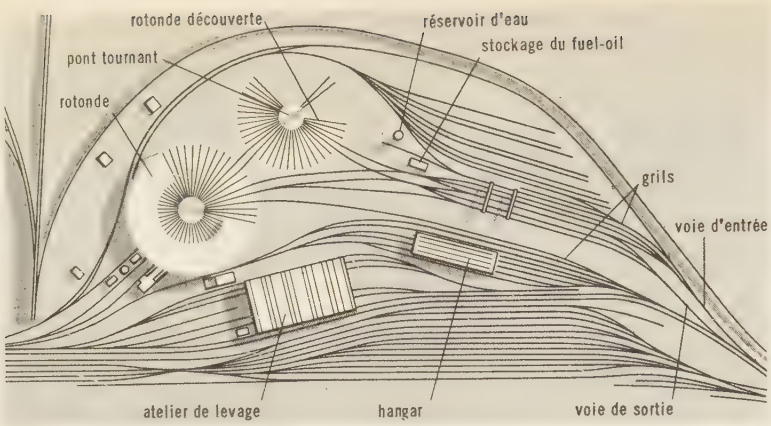

dépôt de chemin de fer

laissent à leur banquier le soin de surveiller leur portefeuille de titres, quelquefois même de le gérer ; c'est pourquoi les banques effectuent les diverses opérations liées à la vie des titres : encaissement des coupons ; encaissement des capitaux et des primes en cas de remboursement, achat et vente de titres ; échange, estampillage et conversion des titres déposés ; souscription et libération des titres ; exercice du droit de souscription ou de négociation éventuelle ; dépôt de titres pour assemblées générales ; vérification des tirages.

— Ch. de f. Un *dépôt* de chemin de fer est constitué par les voies, bâtiments et aménagements nécessaires pour garer, remiser, réparer et ravitailler les locomotives de passage ou qui lui sont rattachées. Un dépôt moderne comprend des bâtiments de visite et d'entretien, avec ateliers équipés pour tous démontages et grosses réparations ; des installations de chargement automatique et rapide de charbon, ou de fuel, de sable, d'eau, d'ingrédients de consommation, etc. ; un laboratoire de traitement et de contrôle des eaux d'alimentation des chaudières ; des bâtiments d'hygiène et de repos pour le personnel correspondant ou de passage dans la gare à laquelle il n'est pas rattaché.

— Dr. Le *dépôt* est un contrat essentiellement gratuit. Il ne peut porter que sur des choses mobilières corporelles. Le dépositaire est tenu :

1° De veiller à la conservation de la chose, en y apportant, à moins de convention contraire, les mêmes soins qu'à ses propres affaires ;

2° De restituer la chose quand il plaît au déposant de la réclamer. Le dépositaire n'a droit à aucun salaire, mais il peut réclamer les frais faits pour la conservation de la chose.

Le dépôt volontaire doit être prouvé par écrit. Lorsque le dépôt supérieur à un montant minimal n'est pas prouvé par écrit, celui qui est attaqué comme dépositaire est cru sur sa déclaration soit pour le fait même du dépôt, soit pour la chose qui en faisait l'objet, ou pour le fait de la restitution.

La preuve testimoniale peut être reçue, quel que soit le montant du dépôt, pour le dépôt nécessaire, c'est-à-dire celui qu'on est forcé de faire en cas de danger public. Le dépôt par les voyageurs de leurs effets chez les aubergistes ou hôteliers où ils logent est considéré comme un dépôt nécessaire, la responsabilité de ces derniers étant cependant limitée pour tous les objets de valeur et espèces non réellement déposés entre leurs mains.

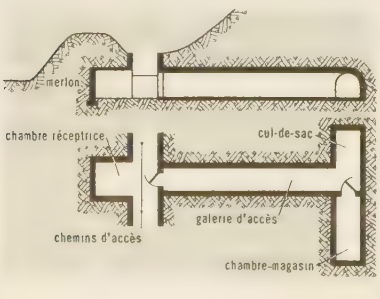

dépôt pyrotechnique

— Dr. admin. *Dépôt légal.* Destiné à assurer la réunion et la conservation aux mains de l'État des livres et matériaux graphiques qui font partie du patrimoine intellectuel de la France, le dépôt légal a été réorganisé en 1943. Y sont soumis les imprimés de toute nature, les œuvres musicales, photographiques, cinématographiques, phonographiques. Sont exemptes les impressions « de ville », administratives, de commerce (sauf les catalogues). D'autre part, la loi sur la presse de 1881 prescrit le dépôt des périodiques au parquet des villes où ils sont livrés. Le dépôt est effectué par l'imprimeur ou le producteur, ou par l'éditeur. Deux exemplaires (sauf pour les ouvrages de luxe et les estampes) doivent être déposés dès l'achèvement du tirage, et cinq autres lors de la mise en vente. La régie du dépôt légal, avec un agent général à Paris et des agents ou délégués en province, reçoit les dépôts au ministère de l'Intérieur pour Paris, et à son bureau dans les départements. Le déposant remet une déclaration et retire un récépissé. Toute infraction donne lieu à procès-verbal et expose à une amende et au paiement des frais d'achat dans le commerce de l'ouvrage non déposé (la prescription est de trois ans à dater de la publication).

— Dr. fisc. Les marchandises non déclarées en détail dans le délai légal, abandonnées par leur propriétaire, arrivées dans un port non ouvert à leur importation et non réexportées dans les quatre mois, non réclamées après vérification, sont déposées dans des magasins spéciaux. Les marchandises non réclamées ou non réexportées sont vendues après un an. Le produit de la vente est affecté à due concurrence au règlement des frais exposés par la douane, au recouvrement des droits et taxes. Le reliquat, versé à la Caisse des dépôts et consignations, reste pendant deux ans à la disposition du propriétaire.

— Hist. mil. Le *Dépôt de la guerre,* du XVIIe s. à 1885, fut chargé de la conservation des archives militaires et de l'exécution des travaux historiques et géographiques relevant du département de la Guerre.

Créé par Richelieu en 1637, organisé par Louvois en 1688 dans son hôtel de Versailles, le Dépôt de la guerre fut transféré à Paris, d'abord aux Invalides, en 1701, puis dans les locaux du ministère de la Guerre, où il constitua une direction autonome jusqu'en 1871. Son activité était double : *sur le plan historique,* il renfermait d'importantes archives, dont certaines remontent au XIIe s., et une imposante bibliothèque, enrichie par Petiet, ministre de la Guerre du Directoire, et devenue aujourd'hui la bibliothèque du ministère de la Guerre (200 000 volumes). En tant que *dépôt des cartes et plans,* il se vit rattacher, en 1756, le corps des ingénieurs géographes et fut chargé des travaux officiels de topographie. Rénové par Carnot, il eut une activité considérable pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Dès 1802, il édicte les principes qui serviront de base à l'établissement de la carte d'état-major, qui demeure la grande œuvre du dépôt de la guerre. Réorganisé sous l'influence de Perrier après 1870, il se divise en une section géographique, devenue autonome en 1887 sous le nom de *Service géographique* de l'Armée,* et une section historique (1885), qui deviendra, en 1919, le *Service historique* de l'armée,* héritier de son dépôt d'archives et de sa collection de cartes et de plans anciens. Parmi les plus célèbres directeurs du Dépôt de la guerre, on citera : Maillebois (1756-1761), de Vault (1761-1790), Samson (1802-1812), Pelet (1830-1850), Blondel (1853-1867).

— Hydrol. Pour un cours d'eau, si sa puissance d'érosion vient à augmenter, les *dépôts* du lit ordinaire sont plus facilement mobilisables que la roche en place ; ceux du lit majeur ne le seront qu'à l'occasion d'une crue. On distingue des *dépôts de fond* et des *dépôts latéraux,* les uns et les autres plus ou moins gros, hétérogènes et stratifiés. En règle très générale, sauf apports des affluents, les dépôts diminuent de grosseur vers l'aval en raison de l'abaissement de la pente et de l'usure progressive. (V. PUISSANCE, REMBLAIEMENT, TRANSPORT.)

— Métall. Les *dépôts de protection* des surfaces métalliques sont nombreux ; on distingue les dépôts métalliques (métallisation par le chrome, le nickel, le cuivre, etc.) et les dépôts non métalliques (oxydes, phosphates, sulfures, peintures, vernis, émaux, etc.). Ces dépôts sont obtenus par des procédés variés :

— dépôts chimiques, formés par déplacement du métal à partir d'un de ses sels, soit en solution (cuivrage par déplacement), soit fondu, soit à l'état gazeux (chromisation thermique par décomposition d'un halogénure de chrome) ;

— dépôts électrochimiques ou électrolytiques, par électrolyse de sels fondus (boruration) ou en solution. Ces derniers dépôts électrolytiques sont le plus couramment utilisés dans l'industrie : chromage, nickelage, cuivrage, argentage, etc. ;

— dépôts de métaux fondus tels que l'étain (étamage du fer-blanc), le zinc (galvanisation), le plomb, etc. ; les dépôts d'alliages sont obtenus également par immersion dans des bains métalliques liquides de plomb-antimoine, plomb-étain, cadmium-zinc ;

— dépôts par métallisation de métal fondu projeté au pistolet (cas du zinc) ;

— dépôts par métallisation sous vide à partir de vapeurs métalliques (aluminium) ;

— dépôts par application au trempé ou au pinceau de peintures, émaux, etc., nécessitant ou non une cuisson ultérieure.

Les dépôts ont des épaisseurs très variables, suivant leur utilisation, leur nature même et le procédé d'application. Ainsi, des dépôts de 0,2 micron sont obtenus par métallisation sous vide de l'aluminium, alors qu'il est possible de déposer électrolytiquement jusqu'à 2 mm d'argent comme métal antifriction. Pour les dépôts électrolytiques courants de nickelage, chromage, cuivrage, les épaisseurs sont de l'ordre de 5 à 10 microns.

— Œnol. On distingue deux sortes de *dépôts :* les dépôts en futailles et les dépôts en bouteilles. Les premiers constituent les lies ; les seconds, variables de couleur et de densité, sont plus ou moins adhérents aux parois des bouteilles ; ils sont constitués essentiellement de bitartrate de potassium ou de tartrate de calcium, sur lesquels s'est fixée un peu de matière colorante ; parfois, ils sont formés de matières albuminoïdes.

— Pyrotechn. Les *dépôts* dans lesquels les explosifs de mine sont conservés par leurs utilisateurs sont de trois sortes :

1° Les dépôts *superficiels,* constructions légères qui doivent être entourées de levées de terre meuble, ou merlons*, quand la quantité entreposée est notable ;

2° Les dépôts *enterrés,* constitués par une galerie surmontée d'une couche épaisse de terrain, et dans lesquels la galerie-magasin, branchée à angle droit sur la galerie d'accès, se prolonge au-delà de celle-ci par un cul-de-sac ; à l'entrée, une chambre de réception doit être aménagée dans le merlon protecteur ;

3° Les dépôts *souterrains,* qui sont aménagés dans un quartier de mine, et communiquent avec les galeries où se font les tirs.

Il existe aussi des dépôts *mobiles,* constitués par des véhicules qui accompagnent sur le terrain des équipes ayant besoin d'explosifs au cours de leurs déplacements. Administrativement, l'exploitation des dépôts est soumise à des formalités rigoureuses dépendant de la catégorie (selon l'importance) dans laquelle ils sont classés. Explosifs et détonateurs doivent être entreposés dans des locaux différents.

Dans les fabriques de matières explosives, on appelle *magasins* les bâtiments où sont logés, à la fin de la fabrication, les produits terminés et emballés, et l'on réserve le nom de *dépôts* aux bâtiments où l'on abrite temporairement les explosifs en cours de fabrication.
— Therm. Les *dépôts* peuvent avoir la consistance de *boues* ou être plus ou moins durs. Les dépôts durs se fixent sur les parties les plus actives de la surface de chauffe ; on les appelle *tartre* ou *incrustations ;* le premier de ces termes désigne plutôt la matière (en général carbonate ou sulfate de calcium) et le second le caractère adhérent du dépôt ; ils forment des couches isolantes qui s'opposent à la transmission de la chaleur entre le métal et l'eau, donc nuisent au rendement et risquent de provoquer des détériorations (coups de feu, déchirures, explosions) ; la section des tubes d'eau est rétrécie, ce qui entrave la circulation et accentue encore ces risques. Il est donc nécessaire de limiter au minimum ce genre de dépôts, et il est indispensable de les éviter complètement dans les générateurs à pression élevée. Les boues sont beaucoup moins dangereuses, parce qu'on peut les rassembler dans les parties basses et les évacuer par extraction ; encore faut-il que ces parties ne soient pas chauffées, et que les boues y parviennent sans gêner la circulation ; cette solution est souvent employée dans des chaudières de petite ou moyenne puissance et à pression modérée, ou en liaison avec des procédés chimiques ou physiques qui précipitent sous forme de boues les sels contenus dans l'eau. Dans les générateurs de grande puissance ou à pression élevée, on s'oppose aussi bien aux boues qu'aux incrustations par un traitement préalable de l'eau d'alimentation. (V. DÉMINÉRALISATION, DISTILLATION, ÉPURATION.)

dépôts et consignations (CAISSE DES). V. CAISSE.

DÉPOTAGE ou **DÉPOTEMENT** n. m. Action de dépoter : *Le dépotage d'une plante.*
— Pétr. Action de vider ou de transférer le contenu d'un réservoir, et, plus particulièrement, d'un wagon ou d'un camion-citerne.
— Pyrotechn. Expulsion du contenu du pot d'une fusée au cours de son ascension.

DÉPOTEMENT n. m. Syn. de DÉPOTAGE.
— Dr. fisc. *Tables de dépotement,* tables dont se sert l'administration des Contributions indirectes pour évaluer la quantité de liquide tiré d'une futaille. (On dit aussi ÉCHELLE PITHOMÉTRIQUE.)

DÉPOTER v. tr. Retirer d'un pot : *Dépoter des fleurs.*
— Pétr. Vider ou transférer le contenu d'un réservoir à produits pétroliers : *Dépoter un wagon-citerne.*
— Pyrotechn. En parlant d'une fusée, laisser échapper en cours d'ascension le contenu de son pot.

DÉPOTOIR n. m. Usine spéciale destinée à recevoir les matières fécales qu'on retire des fosses d'aisances, les détritus ménagers, les boues des villes, etc. ; et, *par extens.,* lieu où s'accumulent des choses hétéroclites et généralement malpropres. || *Fam.* Endroit où l'on jette les choses de rebut.

DÉPOUDRER v. tr. Enlever la poudre de : *Une femme qui se dépoudre.*

DÉPOUILLAGE n. m. Action de retirer la peau d'une bête tuée.

DÉPOUILLE n. f. (déverbal de *dépouiller*). Peau que quittent certains animaux à l'époque de la mue : *La dépouille d'un serpent, d'un insecte.* || Peau entière et brute d'un animal. (En mégisserie, les peaux fraîches et les cuirs verts sont appelés « dépouilles » sans distinction.) || *Dépouille mortelle,* corps d'une personne morte : *Saluer la dépouille mortelle de quelqu'un.*
— LANGUE CLASS. Héritage, succession : *Frontin, neveu d'Aurèle* [...] *ne tire de sa dépouille qu'une légère pension* (La Bruyère). || Ce qui est ravi, extorqué (au *pr.* et au *fig.*) : *S'enrichir des dépouilles d'autrui. Mais lui | qui fait ici le régent du Parnasse | N'est qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace* (Boileau). || *Par extens.* Vêtements, biens que laisse un défunt.
— Agric. Action de récolter les produits d'un champ, les fruits d'un arbre, etc. : *Terre qui sera louée après la dépouille.*
— Bx-arts. Motif en forme de peau d'animal, utilisé en sculpture à la Renaissance et à l'époque classique. (Il tire son origine de la peau du lion de Némée, attribut d'Héraclès, et entre souvent dans la composition des trophées*.)
— Bouch. Syn. de DÉPOUILLEMENT.
— Chirurg. dent. Etat d'une cavité ou d'une dent après sa préparation, permettant d'en prendre l'empreinte sans déformation de cette dernière, lors de la confection d'une couronne ou d'un inlay.
— Dr. canon. *Droit de dépouille,* droit sur certains objets mobiliers ayant appartenu à un ecclésiastique décédé. (V. part. *encycl.*)
— Grav. *Graver* ou *tailler en dépouille,* sur la planche gravée, creuser moins profondément les parties qui doivent constituer le bas de la gravure.
— Mécan. *Angle de dépouille* ou *dépouille,* angle aigu que forme avec la surface façonnée la face en dépouille de l'outil. || *Face en dépouille d'un outil,* face de cet outil au contact avec la surface façonnée.
— Métall. Ensemble des pièces d'un modèle, qui sert à obtenir dans le sable le moule pour la coulée du métal. || Pente donnée aux flancs d'un modèle pour faciliter le démoulage.
— Peauss. Ensemble du collet et des flancs que l'on a séparés du croupon par l'opération du crouponnage*.
— Sculpt. *De dépouille,* se dit d'un modèle que l'on peut mouler en bloc.
— ***Dépouilles*** n. f. pl. Ce qu'on prend à l'ennemi : *Les dépouilles des vaincus.*
— Antiq. rom. *Dépouilles opimes,* v. OPIMES.
— ENCYCL. Dr. canon. *Droit de dépouille.* D'après les anciens canons, les clercs avaient le droit de subvenir à leur entretien au moyen des biens ecclésiastiques ; mais le surplus de leurs revenus devait retourner à l'Eglise. Vers le VIIe s. ce fut une coutume universellement établie que, dès qu'un ecclésiastique mourait, tous les objets qu'il laissait appartenaient à ceux de ses confrères qui parvenaient à s'en emparer. Il en allait de même des biens des évêchés : d'où l'habitude de les remettre à la *garde* d'un prince en attendant la nomination de son successeur. Cet usage ne fut aboli qu'au XIVe s. Il en reste quelques traces en ce qui concerne les évêques et cardinaux.

DÉPOUILLEMENT n. m. Action de dépouiller une personne de ses biens ; résultat de cette action (peu us.). || Dénudement : *Une salle de musée, laquelle symbolise bien mieux, par sa nudité et son dépouillement de toutes les particularités, les espaces intérieurs où l'artiste s'est abstrait pour créer* (Proust). || Examen d'un bordereau, d'un inventaire, d'un dossier, d'un ouvrage, etc., pour en faire le relevé ou l'analyse, en constater l'exactitude : *Faire le dépouillement d'un compte.*
— Arts graph. Enlèvement, par dissolution à l'eau, des parties de couche sensible non insolées sur une planche de métal, pour n'y laisser que les parties tannées qui formeront réserves lors de la gravure. (On dit aussi DÉVELOPPEMENT.)
— Balist. *Dépouillement du tir,* opération qui a pour objet de recueillir et d'épurer les éléments* du tir (portée, etc.), obtenus à un instant donné après réglage* sur un objectif, afin de pouvoir les utiliser à un autre moment.
— Bouch. Action de dépouiller, d'écorcher ; résultat de cette action : *Le dépouillement d'un mouton.* (V. part. *encycl.*)
— Instit. polit. *Dépouillement d'un scrutin,* compte des suffrages dans un vote quelconque. (V. ÉLECTION.)
— Statist. Opération ayant pour objet de répartir en classes des unités statistiques suivant leurs caractères distinctifs, ou l'intensité de ces caractères, et de compter les unités de chaque classe. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Bouch. Le *dépouillement* des animaux de boucherie se fait ordinairement au couteau. Mais cette méthode risque de détériorer le cuir par des coups de couteau maladroits et de lui enlever de sa valeur marchande. Aussi utilise-t-on des lames métalliques tenues par une poignée et tournant à grande vitesse. On obtient de la sorte des cuirs très lisses, exempts de coutelures.
— Statist. Un *dépouillement* doit être organisé avec méthode. Si les données relatives à chaque unité* statistique ont été relevées sur des fiches distinctes, leur tri à la main est commode. Il est préférable de dépouiller avec des machines électromécaniques ou électroniques, qui lisent les données transcrites d'abord sur cartes perforées ou bandes magnétiques. Ces travaux préparatoires sont parfois très longs, et pour avoir des résultats rapides, on pratique des sondages*.

DÉPOUILLER v. tr. (lat. *despoliare*). Ecorcher, ôter la peau de : *Dépouiller un lapin, une anguille.* || Dénuder, dégarnir : *Dépouiller un arbre de son écorce, de ses feuilles. Les peupliers déjà dépouillés dressent leurs cimes pointues* (Eugène Le Roy). || Ôter les vêtements de : *On les dépouillait de leur veste de ratine pour leur faire endosser la robe noire* (Stendhal). *Se dépouiller de son manteau.* || *Dépouiller ses vêtements,* les retirer, se dévêtir. || Voler les vêtements, l'argent de, etc. : *Voleurs qui dépouillent un voyageur. Dépouiller une église de ses joyaux.* || Priver de ses biens : *Les histoires de paysans qui laissent mourir leurs vieux de faim après qu'ils les ont dépouillés* (F. Mauriac). || — *Fig.* Priver, déposséder : *L'illusion de la renommée nous dépouille du bon sens* (Chateaubriand). || Dégager, isoler : *Dépouiller ses idées des ornements du style.* || Abandonner, renoncer à : *Dépouille devant tous l'orgueil qui te dévore | Cœur gonflé d'amertume* (Musset). *Antoine voulut parler, mais il ne parvint pas à dépouiller tout respect humain* (R. Martin du Gard). *Se dépouiller d'un préjugé.* || Analyser, examiner minutieusement : *Dépouiller un dossier, un document.* || *Dépouiller un livre, un auteur,* les lire en prenant des notes. || *Dépouiller un scrutin,* faire le décompte des suffrages dans un vote.
— Bx-arts. *Dépouiller le moule,* s'en détacher complètement sans qu'aucune des parties soit retenue par les creux de la pièce qu'on y a coulée, ou sur laquelle le moule lui-même a été pris.
— Grav. *Dépouiller les traits,* sur la planche gravée, diminuer la profondeur des traits qui se trouvent dans la partie inférieure de la gravure.
— Œnol. *Vin dépouillé,* vin débarrassé par le repos des particules solides qui le troublent.

DÉPOURVU, E adj. (part. pass. du verbe *dépourvoir,* peu us.) Privé, démuni : *Acteur dépourvu de talent, d'esprit.*
— ***Au dépourvu*** loc. adv. Sans être pourvu du nécessaire ; à l'improviste : *Etre pris au dépourvu.*

DÉPOUSSIÉRAGE n. m. Action d'enlever la poussière, et particulièrement par des moyens mécaniques.
— ENCYCL. Le *dépoussiérage* en économie domestique est une opération à laquelle les aspirateurs* ont apporté la solution la plus pratique, la plus rapide et la plus hygiénique à la fois. Dans l'industrie, on pratique depuis longtemps en métallurgie le dépoussiérage des gaz soit pour récupérer des poussières ayant une valeur, soit pour épurer les gaz des hauts fourneaux, qui doivent être utilisés dans les cowpers, les chaudières ou les moteurs ; on utilise à cet effet des chambres de dépôt, des filtres constitués par des sacs en tissu serré à travers lesquels on fait passer les gaz des laveurs ou des appareils électrostatiques. On a envisagé récemment le dépoussiérage, avant leur évacuation dans l'atmosphère, des gaz provenant des foyers chauffés au charbon pulvérisé. Les fumées, chargées de cendres, passent lentement dans des chambres de dépôt où elles abandonnent leurs particules solides par pesanteur, ou bien sont envoyées dans des appareils de différents systèmes (cyclones, ventilateurs-dépoussiéreurs) ; là elles sont animées d'un rapide mouvement de rotation qui élimine les particules solides par centrifugation.

DÉPOUSSIÉRER v. tr. (Se conj. comme *céder.*) Enlever la poussière de : *Dépoussiérer un atelier, une auto.*

DÉPOUSSIÉREUR n. m. Appareil au moyen duquel on effectue le dépoussiérage.

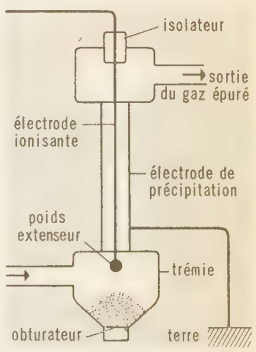

dépoussiéreur de gaz

DEPPING (Georges Bernard), érudit français, d'origine allemande (Münster 1784 - Paris 1853). Il fut naturalisé Français en 1827. Parmi ses travaux, citons : *les Merveilles de la nature en France* (1811), *Histoire des expéditions maritimes des Normands* (1826), *les Juifs au Moyen Age* (1834), et la première édition du *Livre des métiers,* d'Etienne Boileau (1837).

DEPPING (Guillaume), érudit français, connu parfois sous le pseudonyme de **major Warner** (Paris 1829 - *id.* 1901), fils du précédent. Il fit sa carrière dans les bibliothèques parisiennes. Parmi ses ouvrages, il faut signaler : *Etudes sur le règne de Louis XIII et l'administration de Richelieu, le Chevalier de Jars* (1881), *Une victime de Richelieu : la marquise du Fargis* (1894).

DÉPRAVATEUR, TRICE adj. et n. Qui déprave : *Un dépravateur de la jeunesse. Doctrine dépravatrice.*

DÉPRAVATION n. f. (lat. *depravatio*). [S'emploie ordinairement au *fig.*] Action de dépraver ; état de ce qui est dépravé, altéré, dénaturé. ‖ Corruption : *La dépravation des mœurs sous la Régence.*

DÉPRAVÉ, E adj. et n. Gâté, perverti, corrompu : *Goût dépravé. Un dépravé.*

DÉPRAVER v. tr. (lat. *depravare*). [S'emploie ordinairement au *fig.*] Pervertir, corrompre : *Dépraver l'esprit, le cœur. Dépraver un enfant.* ‖ *Par anal.* Altérer, gâter : *Dépraver le goût.*

DÉPRÉCATIF, IVE adj. (lat. *deprecativus*). Qui est en forme de prière : *Formule déprécative.* (On dit aussi DÉPRÉCATOIRE.) [Pour certains sacrements, la formule est déprécative (surtout dans les Eglises orientales) ; pour la plupart, elle est énonciative.]

DÉPRÉCATION n. f. (lat. *deprecatio*). Prière instante adressée à la divinité, à une puissance quelconque, à un homme même afin d'obtenir une protection ou une faveur spéciale, l'éloignement d'un danger.
— ENCYCL. La *déprécation* oratoire est devenue procédé de rhétorique avec celle que Cicéron adresse à César dans son *Pro Dejotaro*, ou celle de Polyeucte dans la tragédie du même nom (IV, III), de Josabeth dans *Athalie* (I, II), de Thésée à la fin de *Phèdre*. La prière de Priam, à genoux aux pieds d'Achille, dans *l'Iliade* (XXIV, 486-506), en est un exemple célèbre.

DÉPRÉCIATEUR, TRICE adj. et n. Qui déprécie, a tendance à déprécier.

DÉPRÉCIATIF, IVE adj. et n. m. Linguist. Syn. de PÉJORATIF.

DÉPRÉCIATION n. f. Action de déprécier (au *pr.* et au *fig.*) : *Dépréciation d'une maison. Dépréciation du mérite.*
— Comptab. Diminution de valeur subie par un élément de l'actif. (La diminution de valeur est compensée par la constitution d'une provision pour dépréciation qui diminue d'autant les bénéfices réalisés pendant la période d'exploitation ; on distingue les provisions pour dépréciations des immobilisations amortissables [terrains, fonds de commerce, etc.], les provisions pour dépréciation des stocks, et, enfin, les provisions pour dépréciations financières [sur titres de participation, sur comptes clients, sur débiteurs divers, sur titres de placement, etc.].)
— Econ. polit. *Dépréciation de la monnaie*, perte de valeur de la monnaie nationale, résultant essentiellement d'une situation inflationniste de longue durée (comme celle qui est provoquée par une guerre) ou d'un déséquilibre prolongé de la balance des comptes, générateur de perte au change. (→ Biblio.)

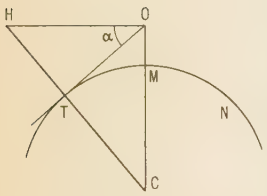

dépression (géod.)

DÉPRÉCIER v. tr. (lat. *depretiare* ; de *pretium*, prix). Abaisser, diminuer le prix, la valeur de : *L'abondance déprécie les produits. Une monnaie qui se déprécie.* ‖ Estimer au-dessous de son prix : *Déprécier une marchandise.* ‖ *Fig.* Rabaisser, ravaler : *On aime à déprécier les vertus qu'on n'a pas. La manie de se déprécier soi-même.*

DÉPRÉDATEUR, TRICE adj. et n. (bas lat. *depraedator, -trix*). Qui commet des déprédations : *Les Scythes ont été les déprédateurs de l'Asie. Ministre déprédateur.*

DÉPRÉDATION n. f. (lat. *depraedatio*). Pillage fait avec dégâts : *Les déprédations des corsaires.* ‖ Consommation excessive, gaspillage, malversations (dans une administration) : *Déprédation des finances, des biens d'un pupille.* ‖ Dommage causé à la propriété d'autrui.

DÉPRÉDER v. tr. (lat. *depraedari*). [Se conj. comme *céder*.] Piller avec dégats : *Dépréder les récoltes.* ‖ Gaspiller à son profit : *Dépréder les fonds publics.* ‖ Causer un dommage à la propriété d'autrui.
— Mar. anc. *Marchandises déprédées*, marchandises provenant du pillage d'un vaisseau naufragé : *Les sentences concernant la restitution des choses déprédées ou pillées dans les naufrages* (ordonnances de 1681).

DE PREDIS (Giovanni Ambrogio), peintre italien (Milan v. 1455 - *id.* 1517). Il était dès 1482 peintre de la cour de Ludovic Sforza. Disciple de Léonard de Vinci, il est mentionné avec son frère Evangelisto dans la commande de *la Vierge aux Rochers* (v. 1490). On lui doit surtout nombre de portraits, dont les modèles sont mal identifiés et qui ont parfois été attribués à son maître : *Portrait d'un gentilhomme* (Milan), *Portrait de l'empereur Maximilien* (Vienne), *Portrait de femme* (musée Jacquemart-André), *Portrait d'homme* (Bergame, Londres).

DÉPRENDRE (SE) v. pr. Se détacher de : *Ce style Henri II qui avait été si longtemps l'idéal d'Odette et dont elle devait bientôt se déprendre* (Proust).

DÉPRÉPARER v. tr. Arts graph. Détruire l'effet de la préparation lithographique pour pouvoir ajouter sur la pierre ou sur la plaque de nouveaux éléments imprimants.

DEPRESSARIA n. f. Petite teigne d'Europe, portant ses ailes à plat sur le dos et qui est nuisible dans les potagers, où ses chenilles enveloppent de leurs fils soyeux les carottes en fleur, les cumins, etc. (Le genre fait partie des microlépidoptères, famille des géléchiidés.)

DÉPRESSER v. tr. Rendre moins pressé ; éclaircir : *Dépresser une futaie, un petit bois.*
— Text. Détruire le lustre donné par la presse : *Dépresser du drap.*

DÉPRESSEUR n. m. Réactif employé dans la séparation des solides par flottation, et possédant la propriété d'augmenter considérablement l'aptitude que présentent certains corps à se laisser mouiller par l'eau : *Le silicate de sodium est un dépresseur de gangue.* (On dit aussi DÉPRIMANT.)

DÉPRESSIF, IVE adj. *Fig.* Qui abat : *L'influence dépressive de la peur qui agit sur la volonté* (Huysmans).

DÉPRESSION n. f. (lat. *depressio*, enfoncement). Abaissement produit par la pression ; enfoncement, creux : *On appelle vallée une dépression du sol.* ‖ — *Fig.* Perte d'énergie physique ou morale ; anémie, abattement, découragement : *Dépression nerveuse. Dépression mentale.* ‖ Abaissement des facultés : *La perfection des arts mécaniques peut s'allier à une grande dépression morale et intellectuelle* (Renan).
— LANGUE CLASS. Dépréciation : *Parler d'une personne sans louange et sans dépression* (J.-J. Rousseau).
— Autom. Vide partiel provoqué, dans le cylindre et la tuyauterie d'admission d'un moteur à explosion, par le mouvement du piston pendant l'admission. (V. part. *encycl.*)
— Econ. polit. Période de baisse des prix imputable à une insuffisance de la demande. (V. CRISE et CYCLE *économique*.)
— Géod. *Dépression de l'horizon*, angle formé par le plan de l'horizon rationnel avec celui de l'horizon sensible, lorsque l'observateur occupe une position élevée au-dessus de la surface du globe. (V. part. *encycl.*)
— Géomorphol. *Dépression fermée*, dépression dont on ne peut sortir qu'en franchissant un seuil. (Les dépressions fermées sont fréquentes dans le relief karstique [dolines, poljés, avens]. Dans les régions de roches imperméables, les dépressions fermées se transforment généralement en lacs : c'est notamment le cas de beaucoup de dépressions résultant du surcreusement glaciaire.) ‖ *Dépression périphérique*, ensemble régional formant un type de bordure de massif ancien, lorsque ce dernier, formé de roches résistantes tronquées par une surface d'érosion bien plane, plonge doucement sous une couverture sédimentaire de structure tabulaire constituée, à sa base, de roches tendres. (L'érosion différentielle creusant les roches tendres exhume la surface d'érosion qui tronque le massif ancien ; vers l'extérieur du massif, la dépression est dominée par un relief de côte, formé par la première couche dure surmontant les couches tendres. La Terre-Plaine, aux environs d'Avallon, est un type de dépression périphérique, caractérisé par quelques complications de détail.)
— Météorol. *Dépression barométrique*, masse atmosphérique sous basse pression (inférieure à 1 015 millibars) et qui est le siège de mouvements ascendants. (On dit aussi MINIMUM BAROMÉTRIQUE : *La dépression ou minimum d'Islande.*) [V. part. *encycl.*]
— Physiq. Diminution de la pression. ‖ Distance verticale entre la surface libre d'un liquide et son niveau dans un tube capillaire, quand le liquide ne mouille pas la paroi.
— Psychiatr. *Dépression mentale*, altération plus ou moins durable du tonus psychique. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Autom. Au cours de sa descente dans le cylindre, pendant le temps d'admission, le piston provoque une *dépression* dans la tuyauterie d'admission. Cette dépression a pour effet de produire au carburateur une violente aspiration du mélange gazeux air-essence. En branchant un tube sur la tuyauterie d'admission, on dispose d'une force d'aspiration suffisante pour actionner certains appareils auxiliaires : essuie-glace, avertisseur, et même, parfois, un embrayage automatique ou des freins. Les correcteurs d'avance automatique centrifuges fonctionnent sur ce principe.
— Géod. Imaginons un plan contenant la verticale OC du lieu. Soit $MO = h$ la hauteur d'une station O au-dessus du niveau NMT de la mer, OH est l'horizon rationnel, OT l'horizon sensible, et l'angle $HOT = \alpha$ la *dépression*. R étant le rayon terrestre, on a $CM = CT = R$, et $CO = R + h$. Or, le triangle CTO, dans lequel l'angle OCT est aussi égal à α, donne

$$CT = CO \cos \alpha,$$

ou

$$R = (R + h) \cos \alpha;$$

il en résulte

$$\cos \alpha = \frac{R}{R + h}.$$

Pratiquement, il faut également tenir compte de la réfraction atmosphérique qui éloigne l'horizon sensible.
— Météorol. Dans une *dépression*, la pression décroît de l'extérieur vers le centre, et les isobares dessinent des ellipses fermées (*fig.* 1). Le vent du gradient de pression, dévié vers la droite (dans l'hémisphère Nord) par la rotation de la Terre, devient un vent* sensiblement parallèle aux isobares et qui se dirige en sens inverse des aiguilles d'une montre. La direction contraire s'applique à l'hémisphère Sud. C'est le mécanisme inverse de celui des *anticyclones**.
Les dépressions, comme les anticyclones, sont plus durables quand elles s'établissent sur la mer, car le vent y est alors parallèle aux isobares (absence de frottement), ce qui empêche le creux barométrique de se combler. Le gradient horizontal est toujours plus fort qu'au sein des anticyclones, d'où les vents plus violents. Les mouvements ascendants entretiennent la baisse de pression. Ces mouvements, qui résultent de la convergence* dans les basses couches, provoquent en effet la divergence en altitude.
Or, comme le frottement est nul aux niveaux élevés, le flux divergent est plus rapide que le flux convergent de surface, et la dépres-

dépression (météorol.)

Les courbes sont des isobares cotées en millibares. L'isobare 1 015 mb représente la pression normale et, par conséquent, la limite extrême de la dépression (isobare renforcée).

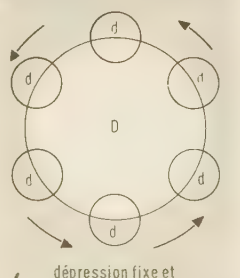

4 dépression fixe et dépressions mobiles

sion *se creuse*. L'ascendance* provoque aussi le refroidissement adiabatique, ce qui entraîne la nébulosité et les précipitations. En somme, les dépressions engendrent le mauvais temps : vents forts, ciel couvert, pluies.
On distingue deux types essentiels de dépressions : les *dépressions mobiles*, ou *cyclones**, et les *dépressions fixes*. Souvent, une dépression fixe D (par ex. le minimum d'Islande) s'étend sur 2 000 à 3 000 km de diamètre, et les dépressions mobiles *d'* (beaucoup moins vastes) circulent sur ses bords en suivant le vent (*fig.* 2). Il arrive aussi que la dépression fixe soit traversée par les cyclones (dépression-lit). En somme, les dépressions fixes attirent les cyclones, tandis que les anticyclones les repoussent. Les premières sont des *centres d'action négatifs*, les anticyclones représentant les *centres d'action positifs*.
Comme les anticyclones, les dépressions peuvent être *dynamiques*, *thermiques* ou *mixtes*. Les dépressions dynamiques résultent de mouvements généralisés d'ascendance provoqués par la convergence des basses couches. Elles affectent toute la troposphère et sont donc très solides. Elles sont froides (effet adiabatique d'ascendance).
Inversement, une masse froide entourée d'air chaud détermine une dépression, parce que la pression décroît plus vite dans l'air froid que dans l'air chaud léger environnant, lorsqu'on s'élève. Les dépressions thermiques sont chaudes et n'affectent que les basses couches (effet superficiel de densité de l'air chaud). Les dépressions mixtes combinent ces deux effets et sont les plus persistantes : basse pression à tous les niveaux. La dépression d'Islande appartient à ce dernier type : 1° effet thermique des eaux tièdes de la dérive Nord atlantique ; 2° effet dynamique dû à la présence d'une vallée planétaire froide (v. ATMOSPHÈRE et OBSTACLE). Les dépressions estivales du continent représentent souvent des types thermiques.
— Psychiatr. La *dépression mentale* a deux composantes : l'une, intellectuelle, supprimant le dynamisme vital (cette inertie intellectuelle se traduit par une diminution de l'intérêt, du goût de l'initiative, laquelle réduit l'activité du malade jusqu'à l'inhibition complète) ; l'autre, affective, réalisant un fond de tristesse avec anxiété et angoisse. Selon J. Delay, cette composante affective est fondamentale.
On distingue schématiquement deux variétés de dépression mentale : la dépression mélancolique (v. MÉLANCOLIE) et les dépressions névrotiques (v. NÉVROSE). [→ Biblio.]

DEPRETIS (Agostino), homme d'Etat italien (Mezzana Corti, près de Pavie, 1813 - Stradella 1887). Ami de Mazzini et de Garibaldi, un des chefs des *Mille* et quelque temps *prodictateur* en Sicile, il joua surtout un rôle parlementaire de premier plan, d'abord comme chef de l'extrême gauche, puis comme membre ou chef du gouvernement. La gauche accéda avec lui au pouvoir quand il devint pour la première fois président du Conseil (1876-1878), mais il évolua assez habilement pour se maintenir au gouvernement et redevenir président du Conseil en 1878-1879 et de 1881 jusqu'à sa mort. Sa tactique parlementaire, sous le nom de *trasformismo*, lui permit de s'entendre avec des hommes d'origines politiques diverses, s'unissant dans un programme « d'ordre et de liberté ». Homme d'Etat contesté, il fit néanmoins voter des lois importantes et orienta l'Italie vers la Triplice en 1882.

DÉPRÉVERBATION n. f. Linguist. Procédé qui consiste, en slave, à tirer un verbe simple d'une forme avec préverbe, cette forme simple gardant la forme phonétique qu'elle avait dans le composé.

DEPREZ (Marcel), physicien et électricien français (Aillant-sur-Milleron, Loiret, 1843 - Vincennes 1918). Elève de l'Ecole supérieure des mines, où il resta secrétaire du directeur, il imagina d'abord divers appareils de mesures mécaniques. Puis il s'intéressa à l'électricité et créa, en 1882, avec la collaboration de d'Arsonval, le galvanomètre classique à cadre mobile. La même année, il présentait à l'Exposition de Munich une machine de Gramme, transmettant à petite distance l'énergie développée par une machine à vapeur. En 1883, il transportait de Vizille à Grenoble, sur une distance de 14 km, une puissance de 7 ch, donnant ainsi une première solution au problème du transport de l'énergie. Nommé membre de l'Académie des sciences (1886) et professeur au Conservatoire des arts et métiers (1890), il est aussi l'auteur de travaux sur le frottement et l'équivalence de la chaleur et du travail.

DÉPRIMANT, E adj. Qui déprime : *Température déprimante. Atmosphère déprimante.* — SYN. : *affaiblissant, découragеant, démoralisant, épuisant, exténuant, morbide, usant.*

DÉPRIMANT n. m. Technol. Syn. de DÉPRESSEUR.

DÉPRIMÉ, E adj. Pathol. Sujet à une dépression d'ordre physique et psychique (dépression nerveuse) ou moral.
— Bot. Comprimé verticalement.
— Zool. Se dit d'un poisson aplati du dos au ventre comme une raie. (S'oppose à COMPRIMÉ.)

DÉPRIMER v. tr. (lat. *deprimere*, abaisser). Affaisser, enfoncer : *Déprimer les os du crâne. Déprimer le sol.* || — *Fig.* Affaiblir : *La fièvre déprime le malade.* || Jeter dans un état d'abattement moral : *Personne très déprimée par une mauvaise nouvelle.*
— LANGUE CLASS. *Fig.* Rabaisser : *Si l'homme s'estime trop, tu sais déprimer son orgueil* (Bossuet).

DÉPRIMOGÈNE adj. Qui engendre une variation de pression.

DÉPRIMOMÈTRE n. m. Instrument destiné à mesurer les variations de pression.

DÉPRISER v. tr. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Estimer au-dessous de sa valeur, dénigrer : *Je suis sûr qu'il* [ce livre] *est plein de raison et de vérité. Je n'en veux pas d'autre preuve que l'acharnement des huguenots à le dépriser* (Mérimée).

De profundis (mots lat. signif. *Des profondeurs de l'abîme*), premiers mots d'un psaume de la pénitence (Ps. CXXIX), que l'on dit ordinairement dans les prières pour les morts.
◆ N. m. Ce psaume lui-même : *Chanter un « de profundis ».*

DÉPROLÉTARISATION n. f. Action de déprolétariser.

DÉPROLÉTARISER v. tr. Retirer les caractères du prolétariat.

DÉPROPANISATEUR n. m. Pétr. V. DÉPROPANISEUR.

DÉPROPANISATION n. f. Pétr. Séparation du propane contenu dans le butane ou dans un autre produit pétrolier, généralement par fractionnement.

DÉPROPANISER v. tr. Pétr. Séparer le propane contenu dans un produit pétrolier, comme le butane, pour le rendre moins volatil.

DÉPROPANISEUR n. m. Pétr. Colonne à plateaux ou autre appareil pour la séparation du propane d'un produit pétrolier. (On dit aussi DÉPROPANISATEUR.)

DEPTFORD, faubourg industriel du sud-est de Londres, au S. de la Tamise. C'est dans les chantiers navals de cette localité que Pierre le Grand s'initia à la technique de la construction des navires. Industries chimiques (savon). Raffineries de pétrole. Métallurgie. Entrepôts.

DÉPUCELAGE n. m. *Trivial.* Action de dépuceler ; résultat de cette action.

DÉPUCELER v. tr. (de *pucelle*). [Se conj. comme *appeler*.] *Trivial.* Faire perdre sa virginité à : *Dépuceler une fille.* || *Fig.* Commencer une tâche quelconque : *Dépuceler un livre.*

DÉPUCELEUR n. m. *Trivial.* Celui qui dépucelle : *Ce folâtre et rusé compère, grand brasseur de filles et dépuceleur de bouteilles, l'éternel rival d'Arlequin : Pierrot* (Huysmans).

DEPUIS prép. (de *de* et *puis*). Marque le point de départ : 1° par rapport au temps : *Depuis la création du monde. Bien des choses ont changé depuis la création des chemins de fer* (il peut se construire aussi avec un complément marquant la durée qui s'est écoulée : *Je le connais depuis vingt ans*) ; 2° par rapport au lieu : *Nous avons eu du mauvais temps depuis Paris jusqu'à Marseille. Autrefois, depuis cette chambre, je pouvais suivre vos conversations* (F. Mauriac) ; 3° par rapport à l'ordre, au rang *Depuis le premier jusqu'au dernier* ; et, au *fig.* : *Depuis l'extrême misère jusqu'à l'extrême opulence* ; 4° par rapport au prix, à la mesure ou à la quantité : *Livres depuis un franc jusqu'à dix francs. Balance qui peut peser depuis 5 grammes jusqu'à 5 kilogrammes.* || *Depuis peu*, il y a peu de temps. || *Depuis quand ?*, à partir de quand dans le passé ? || *Depuis toujours*, toujours dans le passé. || *Depuis lors*, depuis ce temps-là.
— REM. L'emploi de *depuis* comme préposition marquant le point de départ suppose sinon toujours un mélange de notions temporelles, au moins l'idée d'un mouvement que l'on suit (par ex. un voyage). Il n'en est pas de même dans un usage qui s'est développé à la radiodiffusion : *On nous parle depuis Londres.* Cette substitution de *depuis* à *de* ne peut s'expliquer que par le désir de marquer le point de départ avec plus d'intensité, sans souci de la valeur propre de *depuis*.
◆ Adv. A partir de ce moment : *Et tu sais que depuis, à chaque occasion,* | *Je suis tombé pour toi dans la profusion* (Corneille).
— ***Depuis que*** loc. conj. Depuis le moment où : *Depuis que le Seigneur m'a reçu en son temple,* | *D'un semblable appareil je n'ai point vu d'exemple* (Racine). || A partir du moment où un état de choses encore existant a commencé : *Depuis que le monde est monde.* || Dès que : *Depuis qu'un vrai mérite a pu nous enflammer,* | *Sa présence toujours a droit de nous charmer* (Corneille).
— LANGUE CLASS. *Depuis*, prép., peut se construire avec un infinitif passé : *Depuis avoir connu feu Monsieur votre père* (Molière). || *Du depuis* loc. adv., depuis ce temps-là : *Votre âme du depuis ailleurs s'est engagée* (Corneille).

DÉPULPATION n. f. Chirurg. dent. Action d'enlever la pulpe dentaire, encore appelée paquet vasculo-nerveux. (La dépulpation peut se faire sur des dents vivantes ou sur des dents mortifiées.)

DÉPULPEUR n. m. Instrument avec lequel on réduit en pulpe certaines matières (racines, graines, chair, etc.) pour les mélanger à d'autres ou en extraire quelque principe.

DÉPURATEUR, TRICE adj. Qui dépure ; qui sert à dépurer.

DÉPURATIF, IVE adj. et n. m. Thérap. Propre à dépurer le sang, les humeurs.
— ENCYCL. On groupait jadis sous le nom de *dépuratifs* des diurétiques, des balsamiques, des purgatifs et quelques médicaments à action complexe, comme les iodures.

DÉPURATION n. f. Action de dépurer ; ses effets : *Dépuration du sang.*
— Pharm. Séparation spontanée des matières qui troublent un liquide, qui s'opère quand on laisse celui-ci au repos.
— Physiol. Elimination hors de l'organisme des déchets de fonctionnement ou des corps étrangers (cristaux, toxiques, microbes) qu'il peut contenir. (Le terme de dépuration, trop général puisqu'il englobe les sens de sécrétion*, d'excrétion*, d'élimination*, d'épuration*, tend à devenir désuet.)

DÉPURER v. tr. (lat. *depurare*). Rendre pur ou plus pur : *Dépurer le sang, un métal. L'eau se dépure par la distillation.*

DÉPUTATION n. f. (lat. *deputatio*). Envoi de personnes chargées d'une mission. || Ces personnes elles-mêmes : *Recevoir une députation.* || Fonction de député : *Briguer la députation.* || Ensemble des députés d'un département : *La députation du Gers.*

DÉPUTÉ n. m. (lat. *deputatus*, au sens bas lat. de « représentant de l'autorité »). Depuis 1789, celui qui est envoyé dans une assemblée élective pour prendre part aux délibérations : *Les députés de Paris à l'Assemblée nationale.* (V. ASSEMBLÉE NATIONALE, CHAMBRE DES DÉPUTÉS et PARLEMENTAIRE.)
— LANGUE CLASS. Personnage envoyé en mission par un souverain, une nation ; ambassadeur.
— Hist. ecclés. Officier subalterne (*dépotatos*) de l'Eglise de Constantinople, chargé de précéder le patriarche et de marcher en tête de la procession des espèces.

DÉPUTER v. tr. (lat. *deputare*, proprem. tailler, puis estimer, assigner ; a suivi l'évolution du nom « député »). Envoyer en députation ; déléguer : *Députer des représentants à une assemblée.*

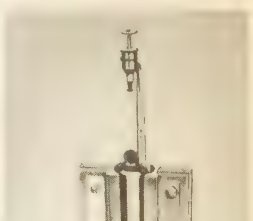

galvanomètre à cadre mobile de DEPREZ

Phot. Larousse.

« Pont sur la Tamise »
musée de l'Annonciade à Saint-Tropez

DERAIN

autoportrait

v. hors-texte en couleurs **FAUVISME**

Thomas DE QUINCEY

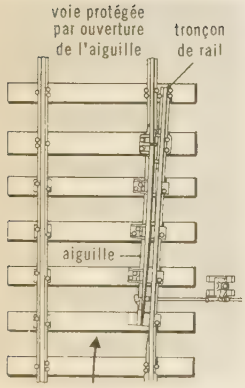

dérailleur (ch. de f.)

DÉQUILLER [kije] v. tr. Au jeu de quilles, renverser une quille et l'envoyer au-delà des limites du jeu.

DE QUINCEY (Thomas), écrivain anglais (Greenheys, Manchester, 1785 - Edimbourg 1859). Orphelin de père, il a une enfance assez pénible, mène à Londres, pendant deux ans (1801-1803), une vie difficile, avant d'être envoyé à l'université d'Oxford. C'est là que, pour calmer les névralgies dont il souffre fréquemment, il s'accoutume à prendre du laudanum en quantités croissantes ; il ne se déshabituera plus de l'usage de l'opium. En 1807, il se lie avec les poètes lakistes Coleridge, Wordsworth et Southey, et se fixe (1809) dans Grasmere, auprès de ses amis ; son séjour dans le Westmorland dure jusqu'en 1820. C'est à Londres, où il reste de 1820 à 1828, que commence sa carrière littéraire par les *Confessions d'un mangeur d'opium* (*Confessions of an English opium eater*) [1821], publiées d'abord dans le *London Magazine*. Par la suite, il publie, tant à Londres qu'à Edimbourg, où il s'installe en 1828, une longue série d'articles et d'essais, dont les plus connus sont : *De l'assassinat considéré comme un des beaux-arts* (*On murder as one of the fine arts*) [1827], *Suspiria de profundis* (1845), *la Diligence anglaise* (*The English Mail-Coach*) [1849]. Tous ses ouvrages sont nourris d'une fantaisie toute romantique, qui s'harmonise avec le goût de l'analyse intérieure, poussée jusqu'aux limites du subconscient ; ce mélange de dilettantisme et de lucidité donne à ses œuvres ce caractère un peu étrange qui a séduit aussi bien Gérard de Nerval que Baudelaire.

DER [dɛr] adj. et n. invar. (abrév. de *dernier, -ère*). *Pop.* Dernier en date. ‖ *La der des der*, la toute dernière des parties d'un jeu, des courses, etc. ‖ Dernier dans un classement : *Il est le der en français !*

Der (FORÊT DOMANIALE DU), forêt de la Champagne humide (Haute-Marne), entre Montier-en-Der et la vallée de la Blaise, à l'O. de Wassy ; 3 675 ha. Peuplée de chênes, de hêtres, de charmes et de divers feuillus (trembles et tilleuls), elle est traitée en taillis-sous-futaie à la révolution de vingt-cinq à trente ans suivant les cantons, et comprend six séries. Cette forêt, qui fut réquisitionnée par l'armée pendant la Première Guerre mondiale, avait été l'objet d'une exploitation intensive. Une surface de 526 ha a été distraite, en 1926, au profit du département de la Seine, pour la construction du barrage de Champaubert-au-Bois, régularisateur de la Marne.

DERAA, DAR'Â ou **DIRA,** v. de Syrie, dans le Haourân (Ḥawrān), ch.-l. de prov., à proximité de la frontière jordanienne, sur la route de Damas à 'Ammān ; 16 000 hab. Commerce de grains. — La *province de Deraa*, qui s'étend sur la partie syrienne du Haourân, a 208 600 hab.

DÉRACINABLE adj. Qui peut être déraciné.

DÉRACINÉ, E n. Personne qui a rompu les liens qui la rattachaient à son pays d'origine. (D'après le roman de Maurice Barrès.)

Déracinés (LES), roman de Maurice Barrès (1897), première partie de la série intitulée *le Roman de l'énergie nationale*, qui se complète par *l'Appel au soldat* et *Leurs figures*. Les « déracinés » sont sept jeunes Lorrains de caractères différents, mais de formation intellectuelle commune. Élèves du professeur Boutellier (il est l'image du philosophe Burdeau, professeur de Barrès au lycée de Nancy), ils n'ont gardé de son enseignement kantien que la critique : leur maître « ne leur a donné aucun point d'appui dans la race, dans le sol ». Venus à Paris, dépaysés, ils y seront des individus désarmés. Si la fine sensibilité de Sturel, le principal personnage, ou la fermeté philosophique de Rœmerspacher les gardent contre les pires égarements, il n'en est pas de même de leurs camarades Racadot et Mouchefrin, deux malheureux étudiants déclassés, que le désir de parvenir mène jusqu'à l'assassinat. Les épisodes les plus connus de ce livre sont : le pèlerinage des jeunes Lorrains au tombeau de Napoléon, la visite de Taine à Rœmerspacher, les amours de Sturel avec la belle Arménienne Astiné Aravian. La thèse du roman et son titre même ont été l'occasion de controverses où A. Gide et Ch. Maurras sont intervenus : est-il vrai que le « déracinement » des jeunes hommes soit, pour eux, cause de trouble et d'affaiblissement ?

DÉRACINEMENT n. m. Action de déraciner ; état de ce qui est déraciné : *Dans les sapinières de la plaine, des déracinements laissaient des places vides* (Chateaubriand). ‖ *Par extens.* Extirpation : *Déracinement d'un cor ;* et, au *fig. : Déracinement d'un préjugé.*

— ENCYCL. Sylvic. Pour les bois de valeur, comme le noyer, on creuse autour de l'arbre et l'on coupe certaines racines, afin d'avoir une plus grande quantité de bois en utilisant la souche : c'est l'abattage à « culée noire ».

DÉRACINER v. tr. (de *racine*). Arracher de terre avec ses racines : *Le vent, qui déracine les arbres* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Arracher de sa base : *Déraciner une dent, un rocher.* ‖ — *Fig. Déraciner quelqu'un,* l'arracher de son pays d'origine. ‖ Extirper : *Déraciner un abus, un préjugé.*

DE RADA (Girolamo), écrivain albanais d'Italie (Macchia, près de San Demetrio Corone, Cosenza, 1814 - *id.* 1908). Après avoir recueilli des chants populaires où il puisa son inspiration, il composa les poèmes : *les Chants de Milosaat* (1836), *les Chants de Serafina Thopia* (1839-1843), *Skanderbeg le malchanceux* (1872-1884). Il a publié en italien de nombreux ouvrages destinés à mieux faire connaître l'Albanie et a été rédacteur de deux journaux patriotiques.

DÉRADELPHE adj. et n. m. (gr. *derê*, cou, et *adelphos*, frère). Se dit du monstre ayant deux corps réunis par le cou, et une seule tête.

DÉRADER v. intr. Mar. Quitter une rade ou un mouillage lorsque le navire, maimené par la tempête, ne peut plus tenir à l'ancre sans s'exposer à casser ses chaînes.

DÉRAGER v. intr. (Se conj. comme *manger.*) Cesser d'être en rage : *Depuis ce matin il ne dérage pas* (Huysmans).

DERA GHĀZI KHĀN, v. du Pākistān-Occidental (prov. de Multan), sur l'Indus ; 32 000 hab. Travail artisanal de la soie, de la laine et de l'ivoire. Industries alimentaires.

DÉRAILLABLE adj. Ch. de f. Se dit de certains véhicules qu'il est facile de retirer des voies.

DÉRAILLAGE n. m. Dans le cycle des opérations d'apprêt des tissus, opération ayant pour objet de remettre les fils de trame à leur place normale. (Elle s'exécute sur une rame dérailleuse qui, entre autres manipulations, soumet le tissu à des actions d'extension en tous sens.)

DÉRAILLEMENT [derajmɑ̃] n. m. Ch. de f. Accident qui se produit sur une voie ferrée lorsqu'une ou plusieurs roues d'un véhicule quittent le rail. ‖ *Aiguille de déraillement,* aiguille établie de façon à provoquer le déraillement d'un véhicule à partir d'un point déterminé, pour l'empêcher, le cas échéant, de s'engager sur une voie, route, etc., dans des conditions qui seraient dangereuses pour la sécurité. ‖ *Fig.* Action de sortir de la bonne voie : *Ne demandons pas trop aux hommes, en ce moment de déraillement intellectuel* (Sand).

DÉRAILLER [deraje] v. intr. Ch. de f. Sortir des rails : *Les déformations de voie font dérailler les trains.* ‖ *Fig.* Commettre une maladresse, un écart : *Ils* [des musiciens] *ne jouaient ni très juste ni très en mesure, mais ils ne déraillaient jamais* (R. Rolland). ‖ *Fam.* Déraisonner, s'écarter du bon sens.

DÉRAILLEUR [derajœr] n. m. Ch. de f. Dispositif qui permet de provoquer le déraillement, en général pour la protection des installations à l'aval : *En Angleterre, où les wagons ne sont pas encore équipés du frein automatique, des dérailleurs sont placés sur les fortes rampes pour parer aux dérives.* — Cycl. Mécanisme qui permet de changer de développement en marche.

— ENCYCL. Cycl. Le *dérailleur* est au cycle ce que le changement de vitesse est à l'automobile ou au motocycle. Plus le développement est grand, plus il est possible d'augmenter la vitesse sur le plat, mais, dès que les résistances passives s'accroissent (ascension d'une côte, notamment), plus l'effort à exercer sur les pédales pour les vaincre est considérable.

DERAIN (André), peintre français (Chatou 1880 - Garches 1954). D'origine picarde par sa famille, son père était pâtissier-boulanger à Chatou. André Derain fait de solides études et prépare l'Ecole centrale, mais, dès 1898, il fréquente l'académie Julian. En 1899, il fait la connaissance de Vlaminck. Celui-ci exécute déjà des paysages composés de couleurs pures, sans mélanges, telles qu'elles sortent du tube. Avec Vlaminck, dont il partage l'atelier, Derain peint de la sorte, sur les bords de la Seine, de Chatou à Carrières. Il interprète de même, en 1901, *le Portement de croix*, de Ghirlandajo. Henri Matisse voit cette audacieuse copie et l'approuve. De 1902 à 1904, Derain fait son service militaire à Commercy ; sa première œuvre importante, *le Bal à Suresnes* (musée de Saint-Louis), est de 1903. Il renonce à devenir ingénieur et se consacre entièrement à l'art, travaille au Pecq, à Montesson, Marly, puis, en 1905, à Collioure et à Marseille. Il participe, la même année, au Salon d'automne et au Salon des artistes indépendants, où il se classe parmi les fauves (v. FAUVISME). De ses voyages à Londres (1905, 1906, 1907, 1910), il rapporte ses vues de la Tamise et de Hyde Park. A partir de 1906, il cesse de s'exprimer principalement par la couleur et s'attache, sous l'influence de Cézanne, à ordonner des compositions où la forme reprend de plus en plus énergiquement ses droits (paysages de L'Estaque, de Cassis, de Martigues). En 1910, il peint à Cadaqués (Espagne) avec Picasso, mais ne pratique à aucun moment le cubisme ; il se contente de résumer à l'extrême les apparences du réel. Sous l'influence des primitifs français et de la statuaire des Noirs, il produit, à partir de 1911, des figures hiératiques, des natures mortes pleines d'austérité ; c'est sa période dite « gothique », pendant laquelle il peint le *Samedi*, du Musée d'art occidental (Moscou), ainsi que *la Cène, les Deux Sœurs*, le *Portrait de Paul Poiret*, des paysages de Vers, Cahors, Saint-Cirq-Lapopie. En 1913, il retourne à Martigues, avec Vlaminck. La guerre le surprend à Montfavet, où il séjourne avec Braque et Picasso. Mobilisé, il combat en Champagne, dans la Somme, à Verdun, dans l'Aisne, dans les Vosges. Il est de nouveau à Cahors en 1920, se rend à Rome et à Castelgandolfo en 1921, s'éprend de plus en plus des maîtres anciens, s'imprègne de leurs exemples sans cesser d'imprimer à ses propres ouvrages un caractère original. Ses paysages de Sanary, Bandol, Ollières, Saint-Maximin, Les Lecques, Saint-Rémy-de-Provence portent témoignage de cet état d'esprit, dans lequel il demeurera jusqu'à la fin et qu'il manifestera, en outre, dans le portrait aussi bien que dans le nu et la composition à figures. *La Chasse*, en 1928, lui vaut le prix Carnegie. En 1935, il se retire à Chambourcy, est représenté en 1937 à l'Exposition des maîtres de l'art indépendant et exerce une profonde influence, bien qu'il ait cessé, dès 1908, d'exposer aux Salons et n'ait pas eu d'élèves. Il vit dans la solitude. On le surnomme LE RÉGULATEUR. Il oppose son calme, son amour de la tradition méditerranéenne aux exubérances des surréalistes et des abstracteurs ; il soigne la matière de ses tableaux et pratique en maître la technique de l'huile. Son œuvre de dessinateur et de peintre-graveur est considérable ; il a illustré *l'Enchanteur pourrissant* d'Apollinaire (1908), le *Satiricon* de Pétrone (1934), les *Contes et Nouvelles* de La Fontaine (1950). Ses décors et costumes de théâtre doivent être également notés (*la Boutique fantasque*, 1919 ; *la Concurrence*, 1932 ; *le Barbier de Séville*,

Phot. Giraudon, National Gallery.

1953). Il fit quelques sculptures et collabora avec le céramiste Metthey. André Derain est représenté au musée national d'Art moderne, ainsi que dans la plupart des grandes collections publiques. (→ Biblio.)

DERA ISMĀĪL KHĀN, v. du Pākistān-Occidental, ch.-l. de province, sur l'Indus ; 50 000 hab. Marché agricole. Tissage artisanal. — La *province de Dera Ismāīl Khān* a 2 085 000 hab.

DÉRAISON n. f. Manque de raison.

DÉRAISONNABLE adj. Qui manque de raison : *Femme déraisonnable.* ‖ Qui est contraire à la raison : *Conduite déraisonnable.*

DÉRAISONNABLEMENT adv. De façon déraisonnable.

DÉRAISONNEMENT n. m. Action de déraisonner. ‖ Faux raisonnement.

DÉRAISONNER v. intr. Dire des choses dénuées de raison : *Le jour où l'Hélicon m'entendra sermonner, | Mon premier point sera qu'il faut déraisonner* (Musset).

DÉRALINGUER v. tr. Mar. Dépouiller de ses ralingues. ‖ Déchirer le long des ralingues.

DÉRAMAGE n. m. Séricic. Action de déramer les cocons de vers à soie, c'est-à-dire de les enlever de la bruyère. (Syn. DÉCOCONNAGE.)
— Text. *Déramage des draps,* action de retirer les draps apprêtés des rames auxquelles ils étaient accrochés pour obtenir le séchage.

DÉRAMER v. tr. Séricic. Détacher les cocons de vers à soie des rameaux de bruyère.
— Sports. Propulser un canot au moyen des avirons, mais en les actionnant à contresens, c'est-à-dire en poussant sur les rames au lieu de tirer.
— Text. Procéder au déramage des draps.

DERAND (le R. P. François), architecte français (près de Metz 1588 - Agde 1644). Il entra en 1611 chez les Jésuites et y professa les mathématiques. Auteur d'un traité sur l'*Architecture des voûtes ou l'Art des traits et coupe des pierres* (1643), il est un des grands constructeurs français de style jésuite. On lui doit, à Paris, la façade de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, commencée en 1627, et les bâtiments du lycée Charlemagne (ancienne maison professe des Jésuites).

DÉRANGEMENT n. m. Action de déranger; état de ce qui est dérangé : *Dérangement d'une montre, d'un dossier. Dérangement du temps, de la santé. Dérangement d'esprit. Dérangement intestinal.* ‖ Action d'importuner, de troubler : *Causer du dérangement à quelqu'un.* ‖ Action de se déranger, de se déplacer : *Spectacle qui vaut le dérangement.*
— Télécomm. Fait s'opposant à l'intercommunication entre deux postes. (Le dérangement peut exister soit sur la ligne [rupture du fil conducteur, pertes à la terre, mélange de deux fils], soit dans l'un des postes [rupture du fil, mauvais contact, mise accidentelle à la terre]. On localise les dérangements au moyen du galvanomètre et des appareils de mesure.)

DÉRANGER v. tr. (de *rang*). [Se conj. comme *manger*.] Ôter de son rang, déplacer ; mettre en désordre : *Déranger des papiers.* ‖ Troubler le fonctionnement, l'ordre normal de ; détraquer : *Déranger une machine. Orage qui a dérangé le temps.* ‖ — *Fig.* Troubler, bouleverser : *Elle m'ennuyait et dérangeait les romanesques idées que je m'étais faites à son sujet* (F. Mauriac). ‖ *Avoir l'esprit dérangé,* être un peu fou. ‖ *Etre dérangé,* avoir la diarrhée. ‖ Contrecarrer, gêner : *Incident qui dérange un plan.* ‖ Interrompre dans ses occupations : *Elle se représentait Antoine, dérangé pendant son repas* (R. Martin du Gard).
— ***Se déranger*** v. pr. Quitter sa place ; se gêner : *Je me suis dérangé pour lui faire place.* ‖ *Fig.* Se détourner de son devoir : *A l'entendre, le désœuvrement de Phili compromettait l'avenir du ménage. Phili commençait à se déranger* (F. Mauriac).

DÉRANGEUR, EUSE n. Personne qui dérange.

DÉRAPAGE n. m. Glissement d'une roue d'un véhicule, sur le sol, en direction oblique ou perpendiculaire à son plan de rotation.
— Aéron. Virage exécuté avec une inclinaison insuffisante. (Par l'effet de la force centrifuge, l'avion dérape vers l'extérieur. L'opération inverse est le *glissement** ou la *glissade sur l'aile,* qui est un virage également mal exécuté, mais avec excès d'inclinaison.)
— ENCYCL. Autom. Le *dérapage* est caractérisé par le glissement d'une roue sur le sol, en direction oblique par rapport à son plan. Il se produit lorsque la résultante des efforts horizontaux appliqués à la roue est supérieure en valeur absolue à la force d'adhérence au sol. Il diffère du patinage, qui consiste en une rotation sur place ou en un glissement sur le sol dans une direction contenue dans le plan de la roue. Le patinage amorce souvent le dérapage. Quand une roue arrière se déplace en ligne droite, si l'on augmente sa résistance passive par un brusque coup de frein, elle devrait, théoriquement, glisser dans son plan. Pratiquement, elle peut déraper parce que les inégalités de la route la font dévier de sa trajectoire, amorçant un dérapage qui peut s'amplifier de lui-même et aboutir au tête-à-queue.
Dans un virage, les roues avant, à condition qu'elles continuent à rouler normalement, ne dérapent que si l'effort transversal dû à la force centrifuge devient supérieur à la force d'adhérence transversale.

DÉRAPER v. intr. (provenç. *derapa ;* de *rapar,* saisir). En parlant d'une roue d'un véhicule, glisser dans une direction oblique par rapport à son propre plan. (V. DÉRAPAGE.)
— Aéron. Exécuter un virage en dérapage.
— Mar. Détacher ou se détacher du fond, en parlant d'une ancre.

DÉRASEMENT n. m. Technol. Action de déraser ; résultat de cette action. ‖ Amaigrissement de certaines pièces en bois, lors de la construction d'un bâti ou d'un dormant de porte, par exemple.

DÉRASER v. tr. (préf. priv. *dé,* et *raser*). Trav. publ. et Constr. Abaisser le niveau de. ‖ Enlever le sommet de : *Déraser une digue, un mur.*

DÉRATÉ, E adj. et n. (de *dérater,* ôter la rate). *Fig.* et *fam. Courir comme un chien dératé, courir comme un dératé,* courir avec une extrême vitesse.

DÉRATER v. tr. (de *rate*). Ôter la rate. (L'intervention chirurgicale consistant à extirper la rate est la splénectomie, et celle-ci était autrefois pratiquée sur des animaux de courses, chiens, chevaux, en raison de la croyance erronée qu'ils pourraient courir plus vite.)

DÉRATISATION n. f. Destruction des rats qui se trouvent dans un local. ‖ *Spécialem.* Extermination des rats à bord des bâtiments provenant des pays contaminés par la peste : *La dératisation est effectuée par le service sanitaire.* (La destruction des rats se fait en général par l'anhydride sulfureux. On a employé aussi l'acide cyanhydrique gazeux, la chloropicrine, etc. Une réglementation la rend obligatoire à Paris, à certaines époques.)

DÉRATISER v. tr. Débarrasser de ses rats, par extermination : *Dératiser un navire.*

DÉRAYER [dereje] v. tr. (préf. priv. *dé,* et *rayer*). [Se conj. comme *balayer*.] Tracer le dernier sillon d'un champ, pour le séparer du champ voisin.
— Rel. *Dérayer les peaux,* étendre en tous sens la peau qui doit servir à couvrir la reliure, afin de lui donner une épaisseur uniforme.

DÉRAYURE n. f. Sillon ou raie qui sépare deux billons ou deux planches de labour.

DERBE, v. de Lycaonie, en Asie Mineure, où saint Paul fonda une communauté chrétienne lors de son premier voyage missionnaire.

DERBENT, v. et port de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie, républ. autonome du Daghestan), sur la Caspienne ; 24 000 hab. Industries diverses. Vestiges du Mur d'Alexandre. La ville eut une grande importance comme forteresse frontière du monde musulman et comme port sur la Caspienne. Elle fut, à partir du XIIe s., aux mains des Chīrwānchāhs, qui passèrent sous la domination mongole, puis persane. Elle fut prise par les Russes en 1735, en 1796, et définitivement en 1806. Elle fut jusqu'en 1921 le chef-lieu du Daghestan.

DERBIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes homoptères, comprenant des cicadelles voisines des fulgores, longuement ailées, très fragiles. (Quelques espèces sont indigènes.)

DERBOUKA n. m. V. DARBŪKA.

DERBY n. m. (mot angl.). Turf. Course classique anglaise, pour la sélection des chevaux de trois ans, sur 1,5 mile, et qui a lieu chaque année, en juin, à Epsom, depuis 1782. (Elle a sa réplique à Chantilly, dans le prix du Jockey Club.) [Prend une majuscule en ce sens.] ‖ *Un cheval de Derby,* se dit d'un très bon cheval de course.
— Carross. Voiture à quatre roues, très légère, et dont la caisse est à claire-voie. (Elle est à quatre places : deux devant perpendiculaires à la caisse, les deux autres parallèles à cette caisse et se faisant face.)
— Cordonn. A l'origine, chaussure montante lacée sur le cou-de-pied, sans talon ni contrefort, servant dans les courses à pied. ‖ Auj., genre de chaussure basse ou montante, dont les oreilles des quartiers se rejoignent par laçage recouvrant en partie l'empeigne sur le cou-de-pied.
— Sports. Dans les sports d'équipes, match qui oppose deux grands clubs voisins, depuis longtemps rivaux : *Le match Aviron bayonnais-Biarritz olympique est le derby basque du rugby.*

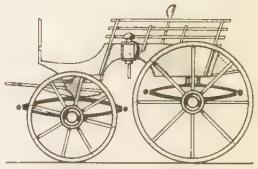
derby

DERBY, v. de Grande-Bretagne, à l'O. de Nottingham (Derbyshire), sur la Derwent ; 141 300 hab. La ville doit son origine à un camp romain. Elle prit une grande importance dès le haut Moyen Age, avec l'occupation danoise. Les porcelaines de Derby, qui remontent à 1750, sont toujours réputées. Le travail de la soie, né également au XVIIIe s., est encore très important, mais il est supplanté par des industries modernes : constructions d'automobiles, moteurs d'avions, textiles artificiels, industries chimiques. Eglise de Tous-les-Saints (*All Saints*) [XVIIIe s.]. Derby est un grand carrefour ferroviaire et routier.

DERBY (Charlotte DE LA TRÉMOILLE, comtesse DE), fille de Claude de La Trémoille, duc de Thouars, et de Charlotte-Brabantine de Nassau (Thouars 1599 - Knowsley, Lancashire, 1664). Elle fut mariée en 1626 à James Stanley, 7e comte de Derby, défendit, en 1643, pendant une absence de son mari, le château de Lathom House contre les « parlementaires ». En 1651, elle subit dans l'île de Man une autre attaque des « parlementaires ». Mais, trahie, elle se rendit contre la promesse de conserver la liberté.

Edward Stanley DERBY

DERBY (James STANLEY, 7e comte DE), connu aussi sous le nom de **Lord Strange** (porté jusqu'en 1642), homme politique anglais (Knowsley, Lancashire, 1607 - exécuté à Bolton, 1651). Royaliste ardent, il combattit pendant la guerre civile dans l'armée du prince Rupert ; réfugié dans l'île de Man, fief familial, il rejoignit l'armée de Charles II en 1651 et combattit à Worcester. Après la défaite, il accompagna le roi en fuite jusqu'à Boscobel, mais fut capturé peu après et condamné à mort.

DERBY (Edward STANLEY, 14e comte DE), homme politique britannique (Knowsley, Lancashire, 1799 - *id.* 1869). Très cultivé, orateur brillant, il fut un remarquable représentant de l'ancienne aristocratie whig, mais sans l'autorité nécessaire pour réussir comme homme d'Etat. Député (1820), premier secrétaire pour l'Irlande (1830-1833), fonction où il montra autant d'irritabilité que d'incompréhension, il fut transféré au secrétariat aux Colonies (1833-1834), où il essaya de racheter son échec précédent en faisant passer, grâce à quelques précautions, la loi émancipant les esclaves (1833). La physionomie bourgeoise du nouveau parti libéral et, surtout, son libre-échangisme le rejetèrent vers le parti conservateur, et il reprit le secrétariat aux Colonies dans le ministère Peel (1841-1844). Protectionniste acharné, il rompit avec Peel lors de l'abrogation des *corn-laws* (1846). Premier ministre en 1852, pendant dix mois seulement, il revint pour peu de temps au pouvoir en 1858, après avoir combattu Palmerston ; il prit cependant une mesure importante : le transfert à la Couronne des droits et possessions de la Compagnie des Indes. Son troisième ministère (1867-1868) fut plus vigoureux, grâce à une équipe dynamique, dont faisait partie Disraeli, qui enleva en 1867 une importante réforme électorale ; débordé, Derby dut

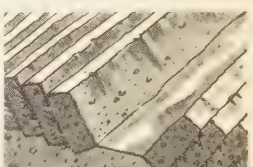
dérayure

Christ en dérision (« le Couronnement d'épines ») par Titien *Pinacothèque de Munich ensemble et détails*

déréphysie

démissionner en faveur de son entreprenant collègue.

DERBY (Edward STANLEY, 15e comte DE), homme politique britannique (Knowsley, Lancashire, 1826 - *id.* 1893), fils aîné du précédent. Elu député conservateur en 1848, il fut le premier titulaire du secrétariat d'Etat à l'Inde (1858-1859). Son père lui confia, dans son dernier gouvernement, les Affaires étrangères, que Disraeli lui laissa (1866-1868, 1874-1878). Pacifiste de tendances libérales, attaché à la neutralité britannique, il s'opposa à la politique orientale de Disraeli, démissionna, puis rejoignit les libéraux en 1880 et fut ministre des Colonies sous Gladstone (1882-1885). La rupture de 1886 le trouva parmi les unionistes, dont il fut le leader à la Chambre des lords (1886-1891).

DERBY (Edward STANLEY, 17e comte DE), homme politique britannique (Londres 1865 - Knowsley, Lancashire, 1948), neveu du précédent. Nommé directeur des services de recrutement en 1915, il tenta, en 1916, un dernier et vain effort pour développer l'armée sur la base du volontariat; il fut ministre de la Guerre de 1916 à 1918 et de 1922 à 1924. Il fut également célèbre pour ses excellentes écuries de course.

DERBYLITE n. f. Minér. Oxyde naturel d'antimoine, de titane et de fer.

DERBYSHIRE, comté de Grande-Bretagne; 826 300 hab. Ch.-l. *Matlock*. Ce comté s'étend sur la partie méridionale des Pennines et sur les plaines drainées par la rivière Derwent.

D'ERCOLE (Pasquale), philosophe italien (Spinazzola, Pouille, 1831 - Turin 1917). Professeur à l'université de Pavie (1863), puis à celle de Turin, adepte fervent de la doctrine hégélienne. On lui doit : *la Peine de mort et son abolition, démontrée théoriquement et historiquement suivant la philosophie hégélienne* (1875); *le Théisme philosophique chrétien considéré théoriquement et historiquement, surtout chez saint Thomas et dans le théisme italien du XIXe s.* (1884).

Dercum (MALADIE DE) [du médecin de ce nom], adiposité due à des troubles glandulaires. Cette affection se caractérise par une obésité générale, avec crises douloureuses au niveau des masses graisseuses (localisées surtout à la racine des membres).

DERCYLIDAS ou **DERKULIDAS,** général spartiate. Harmoste d'Abydos (411 av. J.-C.), il fut destitué sur la plainte de Pharnabaze, puis remplaça Thibrôn (399) dans le commandement des troupes lacédémoniennes d'Asie. Il profita des divisions de Pharnabaze et de Tissapherne pour s'allier au second, et il envahit l'Eolie. Après l'attaque de la Carie, que soutenait Pharnabaze, un armistice fut conclu et il reconstitua l'amphictyonie pannonienne. Il céda ensuite le commandement de ses troupes à Agésilas (397), puis défendit les positions des Spartiates à Sestos et à Abydos, où il demeura en tant qu'harmoste jusqu'en 390.

DERCYLOS ou **DERKULOS,** écrivain grec, d'époque incertaine mais très ancienne. On lui attribuait plusieurs ouvrages : *Fondations des villes, Sur l'Italie, Sur Argos, Sur l'Etolie, Sur les pierres,* etc.

DERCYNOS ou **DERKUNOS.** Myth. gr. Fils de Poséidon et frère d'Alebion. Il tenta de voler les troupeaux qu'Héraclès ramenait de chez Géryon.

DERECHEF adv. (de *de, re,* et *chef,* au sens de « début »). LANGUE CLASS. et LITTÉR. De nouveau : *L'hiver lui redevenait dur, le bois se faisait derechef rare dans son cendrier* (Hugo).

DÉRÈGLEMENT n. m. Etat de ce qui est déréglé, irrégulier, désordonné : *Dérèglement des saisons, du pouls, d'une pendule.* ‖ *Fig.* Désordre moral : *le dérèglement des mœurs.*

DÉRÉGLER v. tr. (Se conj. comme *accélérer.*) Mettre hors de la règle, de la marche normale; déranger, détraquer : *Mon estomac se dérègle facilement.* ‖ *Fig.* Faire sortir des règles du devoir : *Dérégler quelqu'un. Une vie déréglée.*

DERELICT n. m. (mot angl.; du lat. *derelicta,* choses abandonnées). Epave flottant à la surface de la mer ou entre deux eaux.

DÉRÉLICTION n. f. (lat. *derelictio*). Sentiment d'abandon et de solitude.

DÉRÉLOMUS [mys] n. m. Charançon de petite taille, qui vit sur les inflorescences des palmiers en Afrique tropicale. (Deux espèces se trouvent dans la région méditerranéenne. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

DERÈME (Philippe HUC, dit **Tristan**), poète français (Marmande 1889 - Oloron-Sainte Marie 1941). Dès sa jeunesse, il joua un rôle actif dans le groupe des poètes fantaisistes. Ses premiers poèmes parurent en 1905 : *le Renard et le Corbeau, le Tiroir secret;* ils devaient être suivis de nombreux recueils, où la fantaisie la plus légère s'allie avec bonheur à une émotion contenue : *la Verdure dorée* (1922), *le Zodiaque* (1927), *le Poème des griffons* (1938). Il développa sa doctrine, essentiellement classique, dans une suite d'ouvrages pleins de verve et d'ingéniosité : *le Poisson rouge* (1934), *le Violon des muses* (1935), *l'Escargot bleu* (1936), *la Tortue indigo* (1937), *Tourments, caprices et délices, ou les Poètes et les mots* (1941).

DERENBOURG (Joseph Naftali), orientaliste français, d'origine allemande (Mayence 1811 - Ems 1895). Professeur à l'Ecole des hautes études, il a publié des textes arabes et hébraïques et collaboré au *Corpus inscriptionum semiticarum.* (Acad. des inscr., 1870.) — Son fils HARTWIG (Paris 1844 - *id.* 1908), orientaliste français, professeur à l'Ecole des langues orientales (1879) et à l'Ecole des hautes études, a publié des textes arabes : *Essai sur les formes des pluriels arabes* (1867), *les Manuscrits arabes de l'Escurial* (1884), *la Science des religions et l'islamisme* (1887), etc. (Acad. des inscr., 1900.)

DERENNES (Charles), écrivain français (Villeneuve-sur-Lot, 1882 - Paris 1930). Il a laissé des volumes de poèmes, les uns en français, les autres en langue d'oc, et de nombreux romans, parmi lesquels se détache la série du *Bestiaire sentimental : Vie de grillon* (1921), *la Chauve-Souris* (1922), *Emile et les autres* (1924), histoires de bêtes, qui sont remplies d'observations fines et minutieuses.

DE RENZI (Salvatore), médecin italien (Paternopoli, Avellino, 1800 - Naples 1872). Professeur à la faculté de Naples, il a publié en 1848 une *Histoire de la médecine italienne.*

DÉRÉODUS [dys] n. m. Charançon écailleux, habitant les régions tropicales de l'Ancien Monde. (Plusieurs espèces sont nuisibles au cotonnier. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

DÉRÉPHYSIE n. f. Insecte aplati, à demi transparent, qui habite les régions tempérées. (*Derephysia foliacea* est commune en France sur l'armoise et le serpolet. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des tingidés.)

DERG (LOUGH), lac d'Irlande, dans la vallée du Shannon, au S. de la Plaine centrale. C'est un réservoir naturel pour la production d'électricité. — Lac d'Irlande (Ulster), dans la vallée supérieure du Derg, aux confins de l'Irlande du Nord. Dans l'île de Saint-Davoc, restes d'un couvent fondé au Ve s. et d'une chapelle dite le « purgatoire de saint Patrick ».

DERHAM (William), théologien, savant et philosophe anglais (Stoughton, près de Worcester, 1657 - Upminster 1735). Recteur anglican d'Upminster, chapelain du prince de Galles et chanoine de Windsor, il devint membre de la Société royale de Londres. Outre des mémoires scientifiques insérés dans les *Transactions philosophiques,* on lui doit des ouvrages de philosophie religieuse : *Physico-Theology,* ou démonstration de l'existence et des attributs de Dieu par les œuvres de sa création, et *Astro-Theology.*

DÉRIDER v. tr. Ôter les rides de : *Dérider le front.* ‖ *Fig.* Rendre moins grave, égayer, réjouir : *Dérider un malade.*

DÉRISION n. f. (bas lat. *derisio*). Moquerie dédaigneuse : *Tourner en dérision. Ses avances furent accueillies par un mépris qui alla jusqu'à la dérision* (Stendhal). ‖ *C'est une dérision,* c'est se moquer du monde.

— ENCYCL. Iconogr. *Dérision du Christ.* Sous l'influence des visions de sainte Brigitte de Suède, les scènes les plus pénibles de la Passion furent traitées avec un réalisme morbide, en particulier les deux *Dérisions,* épisodes au cours desquels le Christ est bafoué par ses bourreaux au moment de la flagellation et lors du couronnement d'épines (par exemple sur les tableaux de Titien, au Louvre et à Munich). On appelle aussi *Christ de dérision, Christ aux outrages, Christ de pitié* ou *Homme de Douleur* l'image du Sauveur défiguré par les tortures au moment de l'*Ecce Homo.*

DÉRISOIRE adj. Dit ou fait par dérision : *Offres dérisoires.* ‖ *Par extens.* Insignifiant, minime : *Prix dérisoire. Auprès de la torture, de tout ce à quoi il avait pensé, être roué de coups était dérisoire* (A. Malraux).

DÉRISOIREMENT adv. De façon dérisoire.

DÉRIVATEUR n. m. Télécomm. Appareil pour rendre inaudibles au téléphone les courants télégraphiques dans le système de téléphonie à grande distance Van Rysselberghe, à l'aide des lignes télégraphiques aériennes. (On dit aussi GRADUATEUR.)

DÉRIVATIF, IVE adj. Linguist. Qui sert à la formation de dérivés : *Suffixe dérivatif.*

◆ N. m. Occupation qui oriente l'esprit vers d'autres pensées : *La lecture est un puissant dérivatif de l'ennui.*

DÉRIVATION n. f. (bas lat. *derivatio*). Action de dériver; son résultat : *Un canal de dérivation.* ‖ *Fig.* Objet qui a son origine dans un autre : *L'hôtel d'Albret et l'hôtel de Richelieu furent les deux grandes dérivations de cette première source, l'hôtel de Rambouillet* (Chateaubriand).

— Balist. Ecart entre le point de chute d'un projectile, donné par les tables de tir, et le plan de tir. (V. part. *encycl.*)

— Chirurg. Opération consistant à aboucher deux organes creux ensemble, ou d'aboucher un organe creux à la peau, en vue de lever un obstacle.

— Electr. Communication conductrice au moyen d'un second conducteur, entre deux points d'un circuit fermé. (Ce mot s'emploie spécialement pour désigner, sur les lignes télégraphiques, les communications accidentelles d'un conducteur avec la terre.) ‖ *Circuits en dérivation,* circuits électriques ou magnétiques lorsque le courant ou le flux magnétique se partage entre eux. (Syn. CIRCUITS EN PARALLÈLE.) [V. ACCOUPLEMENT.]

— Linguist. Manière dont les mots dérivent les uns des autres : *La dérivation et la composition sont deux procédés de formation des mots.* (V. part. *encycl.*)

— Mar. Mouvement par lequel un corps s'écarte de sa direction normale.

— Math. *Dérivation d'une fonction,* opération par laquelle on cherche la dérivée d'une fonction.

— Psychiatr. Substitution d'actes sommaires aux actes complets, qui seuls conviendraient. (Ce phénomène se produit chez les sujets de psychisme affaibli.)

— Trav. publ. Détournement des eaux d'une source, d'une rivière, pour leur créer un lit artificiel. (C'est à l'aide de dérivations que l'on alimente les villes en eaux de source, que l'on se procure la force motrice indispensable aux usines hydrauliques, l'eau nécessaire à la navigation fluviale ou à l'irrigation.)

— ENCYCL. Balist. Les rayures d'une bouche à feu donnent au projectile un mouvement de rotation autour de son axe, dit *mouvement de précision**, qui, par suite de la résistance de l'air, lui fait quitter le *plan de tir** dès la sortie de la bouche du canon. La trajectoire du projectile est donc une courbe gauche dont la projection horizontale a sa convexité tournée du côté du plan de tir. La dérivation du projectile a lieu dans le sens des rayures du canon. Si P est la pièce, C le point de chute, PC' la trace du plan de tir, CC' est la *dérivation,* C'PC l'*angle de dérivation.*

— Electr. Lorsque des résistances de valeurs r_1, r_2, r_3, sont en dérivation, elles sont équivalentes à un conducteur unique dont la résistance R est telle que

$$\frac{1}{R} = \frac{1}{r_1} + \frac{1}{r_2} + \frac{1}{r_3}$$

(théorème des conductances).

— Linguist. On distingue deux sortes de *dérivations :* la *dérivation propre* et la *dérivation impropre.* La première consiste à créer de nouveaux mots en ajoutant à la fin des mots primitifs, ou radicaux, des éléments appelés *suffixes.* Ainsi, avec le suffixe *-able,* qui indique la possibilité, on a formé les mots dérivés : *aimable, admirable, souhaitable,* etc. On distingue : la dérivation *nomi-*

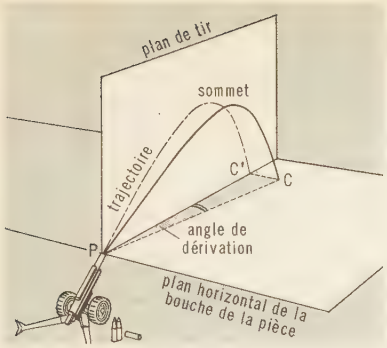

nale, quand le suffixe sert à former un nom (ainsi *-erie*, dans *boulangerie, épicerie, charcuterie*) ; la dérivation *verbale*, quand le suffixe sert à former un verbe (ainsi *-oyer*, dans *nettoyer, coudoyer*) ; la dérivation *adverbiale*, quand le suffixe sert à former des adverbes (ainsi *-ment*, dans *plaisamment, doucement*, etc.) ; la dérivation *adjective*, quand le suffixe sert à former des adjectifs (ainsi *-el*, dans *conditionnel, événementiel*, etc.). On distingue encore la dérivation *populaire*, qui se fait avec des suffixes d'origine latine qui ont subi une certaine évolution phonétique, et la dérivation *savante*, qui se fait avec des suffixes empruntés directement au latin et au grec, ou à des langues étrangères : le suffixe *esque*, d'origine italienne, sert à former des dérivés comme *pédantesque, simiesque*, etc. (dérivation savante) ; le suffixe *-ille* sert à former des dérivés comme *flottille, brindille* (dérivation populaire). La dérivation est dite *immédiate*, quand le suffixe est simple (*boxe, boxer*) ; elle est dite *médiate*, quand le suffixe est complexe (*vivre, viv-ot-er*). La *dérivation impropre* est celle qui consiste non plus à créer des mots nouveaux, mais à donner une valeur nouvelle à certains mots en les faisant changer de catégorie grammaticale : 1° les noms peuvent devenir des adjectifs : *des chemises kaki* ; des pronoms : *personne* ; des interjections : *attention !*, etc. ; 2° les noms propres peuvent devenir des noms communs : *un gavroche, un tartufe, une poubelle* ; 3° les adjectifs peuvent devenir des noms : *la capitale, un malade* ; des adverbes : *chanter faux*, etc. ; 4° les infinitifs peuvent devenir des noms : *le devoir, le repentir*, etc. ; 5° les participes peuvent devenir des noms : *un trafiquant, les rapatriés* ; des prépositions : *durant sa vie, sauf votre respect*.

DÉRIVE n. f. (déverbal de *dériver*). Aéron. Modification de l'angle de route d'un aéronef par rapport au cap* vrai, causée par un vent oblique à la marche. (Lorsque le vent souffle de face, il modifie seulement la vitesse de l'avion. En oblique, il modifie l'angle de route par rapport au cap. La dérive est dite *positive* quand le vent vient de gauche, et *négative* quand il vient de droite.) ‖ Gouvernail de direction d'un avion, situé sur le plan fixe vertical de l'empennage. ‖ *Fig. Aller à la dérive*, être sans énergie, sans volonté ; ne pas réussir : *Entreprise qui va à la dérive.* — Balist. Déplacement latéral qu'il faut faire subir à un appareil de pointage pour corriger la dérivation. (Le plan de tir de la pièce se trouve ainsi dévié du plan de pointage du côté opposé à la dérivation.) ‖ *Par extens.* Graduation lue sur un appareil de pointage en direction.

— Ch. de f. Mise en mouvement spontanée d'un ou de plusieurs wagons sous l'action de la déclivité, d'un lancement, du vent, etc. ‖ *Freinage de dérive*, v. FREINAGE.

— Géol. *Dérive des continents*, v. CONTINENT.

— Mar. Déviation d'un navire de sa route, par l'effet du vent, des courants et de la mer. ‖ Plaque mobile située dans l'axe d'un yacht à voiles ou sur chacun de ses flancs, et qui, abaissée, sert à s'opposer au déplacement latéral du bateau sous l'action du vent. ‖ *Aller en dérive*, être le jouet des flots. ‖ *Angle de dérive*, angle que fait l'axe d'un bâtiment avec la route réelle. (V. part. *encycl.*) ‖ *Puits de dérive*, coffrage étanche situé dans l'axe d'un dériveur, et dans lequel peut se déplacer la dérive.

— Océanogr. Courant lent, d'une vitesse inférieure à 12 milles marins par jour. ‖ *Dérive littorale*, courant formé par les vagues lorsqu'elles arrivent en oblique sur le rivage.

— Pêch. *Pêche à la dérive*, en eau douce, celle qui consiste à laisser la ligne filer dans le courant grâce à la réserve de fil contenue sur le moulinet ; en mer, celle qui se pratique sur une embarcation qui n'est pas au mouillage.

— Télév. *Dérive de la fréquence d'accord*, variation de la fréquence d'accord d'un récepteur de télévision.

— ENCYCL. Mar. Lorsqu'un navire à voiles remonte le vent à l'allure du plus près, il ne fait pas exactement la route indiquée par la direction de sa quille. Sous la pression du vent, contrebalancée par la résistance latérale de la coque, il fait une route présentant cinq à six degrés environ de différence avec la direction de la quille. Cet angle s'appelle *dérive*, et on l'apprécie d'après la direction du sillage.

Pour augmenter la résistance latérale de la coque et diminuer ainsi la dérive, certains bateaux comme les yachts emploient une *dérive centrale*. (Les deux principaux types de dérives sont la dérive *pivotante* et la dérive *sabre*. Cette dernière, longue et étroite, coulisse verticalement dans le puits.) On utilise également des dérives *latérales*.

DÉRIVÉ, E adj. Linguist. Se dit d'un mot qui dérive d'un autre. (V. DÉRIVATION.) ‖ *Temps dérivés*, ceux dont les formes ont pour point de départ celles d'autres temps appelés *temps primitifs**.

— Electr. *Courant dérivé*, courant qui circule dans une dérivation. ‖ *Circuit dérivé*, conducteur qui constitue une dérivation.

— Géol. *Roche dérivée*, roche formée à partir d'une autre roche.

— Métrol. *Unité dérivée*, v. UNITÉ.

◆ N. m. Chim. Corps provenant d'un autre par suite de transformations opérées sur celui-ci : *Le nitrobenzène $C_6H_5NO_2$ est un dérivé nitré du benzène.*

— Linguist. Mot qui dérive d'un autre mot : *« Globule » est un dérivé de « globe »*. (V. DÉRIVATION.)

DÉRIVÉE n. f. Math. *Dérivée d'une fonction d'une variable*, limite vers laquelle tend le rapport de l'accroissement que prend cette fonction à l'accroissement attribué à la variable, lorsque ce dernier tend vers zéro.

— ENCYCL. Math. Considérons une fonction d'une variable $y = f(x)$. Donnons à x, à partir d'une valeur déterminée x, un accroissement h ; il en résulte pour la fonction un accroissement correspondant

$$k = f(x + h) - f(x).$$

Si le rapport $\frac{k}{h}$ tend vers une limite finie et déterminée quand h tend vers zéro, suivant une loi quelconque, cette limite s'appelle la *dérivée* de la fonction $f(x)$ pour la valeur considérée de x. On représente la dérivée par la notation y' ou $f'(x)$ ou $\frac{dy}{dx}$. Pour qu'une fonction admette une dérivée pour une valeur de x, il faut qu'elle soit continue pour cette valeur de la variable. Alors, k tend vers zéro en même temps que h. Cette condition nécessaire n'est pas suffisante ; il faut, en outre, que le rapport $\frac{k}{h}$, qui se présente sous la forme $\frac{0}{0}$, ait une limite finie et déterminée.

On peut donner une représentation géométrique de la dérivée. Considérons la courbe dont l'équation rapportée à deux axes quelconques est $y = f(x)$. Soit M et M′ les points de cette courbe qui ont pour coordonnées x, y et $x + h$, $y + k$. La corde MM′ a pour coefficient angulaire $\frac{k}{h}$. Si nous faisons tendre h vers zéro, la corde MM′ a pour position limite la tangente MT à la courbe au point M, et la dérivée pour la valeur de x considérée est le coefficient angulaire de la tangente MT.

Dérivées successives. $y' = f'(x)$ est en général une fonction de x. Si l'on prend la dérivée de $f'(x)$, on obtient la *dérivée seconde* de $f(x)$, qu'on représente par y'' ou $f''(x)$ ou $\frac{d^2y}{dx^2}$. En prenant la dérivée de $f''(x)$, on obtient la *dérivée troisième* de $f(x)$, y''' ou $f'''(x)$ ou $\frac{d^3y}{dx^3}$; etc.

● *Dérivées des différents ordres*, v. CALCUL.

● *Dérivée partielle.* Si une fonction

$$u = f(x, y, z...)$$

dépend de plusieurs variables indépendantes, sa dérivée partielle par rapport à l'une d'entre elles, x par exemple, s'obtient en faisant varier x, les autres variables restant constantes. Cette dérivée se note u'_x ou $\frac{\partial u}{\partial x}$.

On peut prendre des dérivées partielles successives par rapport à une même variable ou par rapport à des variables différentes : $\frac{\partial^2 u}{\partial x^2}$ s'obtient en dérivant deux fois par rapport à x ; $\frac{\partial^2 u}{\partial x\,\partial y}$, en dérivant par rapport à x, puis par rapport à y. De la propriété fondamentale $\frac{\partial^2 u}{\partial x\,\partial y} = \frac{\partial^2 u}{\partial y\,\partial x}$ résulte qu'une dérivée $n^{ième}$ est indépendante de l'ordre des dérivations : $\frac{\partial^n u}{\partial x^p\,\partial y^q\,\partial z^r}$ (avec $p + q + r = n$) représente le résultat de n dérivations successives, p fois par rapport à x, q fois par rapport à y, r fois par rapport à z, et cela dans un ordre quelconque.

● *Dérivée géométrique d'un vecteur.* Soit $\vec{V}$ le vecteur d'origine fixe O, dépendant d'un paramètre t, $\vec{OM}$ et $\vec{OM'}$ les vecteurs correspondants aux valeurs t et $t + \Delta t$ du paramètre, la dérivée géométrique du vecteur V par rapport à t est la limite du vecteur $\frac{\vec{MM'}}{\Delta t}$; on la note $\vec{V'}_t$ ou $\frac{d\vec{V}}{dt}$. Avec une origine différente O′, les vecteurs $\vec{OM}$ et $\vec{O'M}$ ont même dérivée ; on adopte parfois la notation $\frac{d\vec{M}}{dt}$.

— Comme pour les fonctions, on définit des dérivées géométriques successives, des dérivées partielles pour les vecteurs dépendant de plusieurs paramètres.

— Si x, y, z sont les composants du vecteur $\vec{V}$ suivant trois axes de coordonnées, sa dérivée géométrique a pour composantes $\frac{dx}{dt}$ $\frac{dy}{dt}$ et $\frac{dz}{dt}$

DÉRIVEMENT n. m. Action ou état d'une eau courante qui se répand hors de ses rives.

DÉRIVER v. tr. (du préf. priv. *dé*, et de *river*). Défaire ce qui est rivé.

DÉRIVER v. tr. (lat. *derivare*, détourner [un cours d'eau]). Détourner de son cours : *Dériver un ruisseau.*

— Electr. Etablir une communication au moyen d'un fil dérivé.

— Linguist. Faire venir par le procédé de dérivation : *Dériver un mot du grec.*

— Math. *Dériver une fonction*, en chercher la dérivée.

◆ V. intr. Etre détourné de son cours : *Faire dériver la rivière.* ‖ *Fig.* Provenir : *Aujourd'hui tout dérive de là : le principe de la Constitution, la source du pouvoir* (A. Thierry).

— Linguist. Venir par dérivation : *« Boucherie » dérive de « boucher ».*

DÉRIVER v. tr. (de l'angl. *to drive*, pousser ; sans doute aussi croisement avec le précéd.). Détourner de sa route : *Dériver un avion, un convoi.*

◆ V. intr. S'écarter de sa direction ; aller à la dérive : *Le père Rolland fit stopper pour*

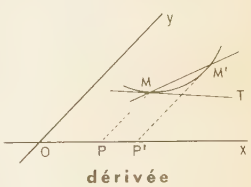

dérivée

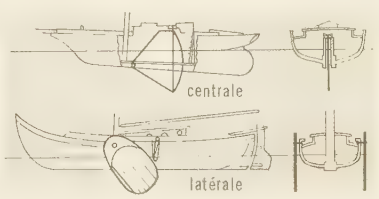

dérives

permettre à l'aîné de redresser la barque dérivant (Maupassant). *Un avion qui dérive.* ‖ *Fig.* S'abandonner, se laisser aller.
— Balist. En parlant d'un projectile, s'écarter du plan de tir*.

DÉRIVETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Enlever les rivets de.

DÉRIVETTE ou **DÉRIVONNETTE** n. f. Pêche qui se fait en mer avec des filets simples qu'on laisse dériver au courant.

DÉRIVEUR n. m. Nom donné parfois aux différents systèmes de dérives centrales ou latérales. ‖ Voile de mauvais temps. ‖ Petit voilier utilisant une dérive. ‖ Bateau pratiquant la pêche aux filets dérivants, et plus particulièrement la pêche au hareng : *Le dériveur tend à disparaître au profit du chalutier.*

dermeste

DÉRIVOMÈTRE n. m. Appareil utilisé à bord d'un aéronef pour mesurer la dérive par rapport au sol.

DÉRIVURE n. f. Technol. Syn. de DOSSE.

DERIZET (Antoine), architecte français (Lyon 1697 - Rome 1768). Parti pour Rome en qualité de pensionnaire de l'Académie (1723), il fit dans cette ville toute sa carrière. On lui doit notamment la reconstruction de l'église du Saint-Nom-de-Marie et l'aménagement intérieur de Saint-Louis-des-Français.

DERJAVINE (Gavrila Romanovitch), poète russe (Kazan' 1743 - Saint-Pétersbourg 1816). D'origine tatare, il fut d'abord militaire, puis acquit la célébrité et la faveur de Catherine II avec son ode *Felitsa* (1782), adroit mélange de flatteries et de satire, et devint même ministre de la Justice en 1802. Il a laissé des odes triomphales (*Sur la prise d'Ismaïl*, 1791), morales et religieuses (*Sur la mort du prince Mechtcherski* [1779] ; *la Cascade* [1791], déplorant la mort de Potemkine), satiriques (*le Grand Seigneur*, 1794), anacréontiques et descriptives (*la Vie à Zvansk*, 1807). On le considère comme le meilleur représentant du classicisme russe, en même temps que le précurseur de Pouchkine.

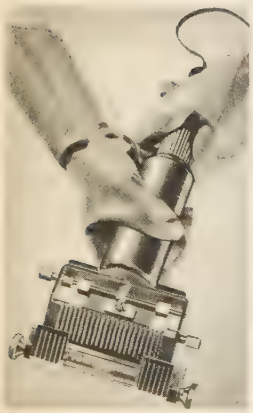
dermatome

DERKETÔ, nom donné par Diodore de Sicile à Atargatis*, forme grecque d'Attaratté, divinité syrienne vénérée surtout à Hiérapolis. Diodore raconte que Derketô eut une fille, Sémiramis, fruit de ses amours coupables avec Simios. La déesse fit noyer son amant, exposa sa fille (qui fut miraculeusement nourrie par des colombes) et finalement se précipita elle-même dans un lac près d'Ascalon. À Ascalon, la légende disait que Derketô s'était noyée avec son fils Ichthys ; on la représentait avec un corps de poisson.

DER KINDEREN (Antonius Johannes). V. KINDEREN.

DERMA ou **DERM(O)-**, élément tiré du gr. *derma*, peau, et entrant dans la composition de nombreux mots.

DERMANYSSE n. m. Petit acarien aplati, ovale, mou, à demi transparent, à pattes moyennes, égales, à chélicères différant suivant le sexe. (Famille des gamasidés.)
— ENCYCL. Les *dermanysses* vivent en parasites sur les oiseaux et sur les chauves-souris, d'où ils passent sur l'homme et causent de violentes démangeaisons et des tuméfactions.

DERMAPTÈRES n. m. pl. Ordre d'insectes à métamorphoses incomplètes, comprenant les forficules ou perce-oreilles.
— ENCYCL. Les *dermaptères* sont des insectes broyeurs à métamorphoses incomplètes. Les ailes antérieures, très courtes, sont transformées en élytres ; les ailes postérieures se replient en éventail, mais seulement dans leur partie terminale. Les dermaptères sont nocturnes et omnivores ; la femelle prend soin de ses œufs et de ses jeunes.

DERMAPTÉROÏDES n. m. pl. Groupe comprenant les dermaptères et quelques formes voisines.

DERMATITE n. f. (du gr. *derma, -atos*, peau). Syn. de DERMITE.

DERMATOBIE n. f. Mouche propre à l'Amérique chaude et dont les larves parasites vivent sous la peau de l'homme et des mammifères. (Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorhaphes, famille des cutérébridés.)
— ENCYCL. La *dermatobie à ventre bleu* (*Dermatobia cyaniventris*), grise avec la tête rougeâtre et l'abdomen bleu d'acier, est répandue dans toute l'Amérique intertropicale. Sa larve, appelée *ver macaque* quand elle est jeune, *berne*, *torcel* ou *moyocuil*, vit pendant trois à quatre mois dans une tumeur cutanée, et provoque des phlegmons qui peuvent amener des accidents tétaniques et la mort. Les indigènes combattent ces parasites par des cataplasmes de tabac ; une intervention chirurgicale et la désinfection des tissus attaqués s'imposent dans tous les cas.

DERMATOBRANCHE ou **DERMATOBRANCHUS** [kys] n. m. Mollusque opisthobranche au corps allongé, déprimé, formant antérieurement un bouclier tentaculaire ovalaire et transversal. (Il habite l'océan Indien, mais une espèce vit dans les mers arctiques.)

DERMATODECTE n. m. Très petit acarien, qui vit en parasite sur les bœufs, les chevaux, etc. (Les dermatodectes se tiennent sur l'épiderme de leurs hôtes, sans s'enfoncer dans la peau, comme les sarcoptes de la gale, dont ils sont voisins.)

DERMATOLOGIE n. f. (gr. *derma, -atos*, peau, et *logos*, science). Partie de la médecine qui s'occupe des maladies de la peau.
— ENCYCL. Les auteurs anciens — et déjà les livres hippocratiques — contiennent des descriptions de maladies cutanées. Mais c'est au XVIIIe et au XIXe s. que la *dermatologie* se constitua en corps de doctrine établi sur l'observation clinique et sur des bases scientifiques. Les travaux des écoles française et viennoise sont à la base de nos connaissances actuelles. La dermatologie, à laquelle est jointe la vénéréologie, est devenue une spécialité homologuée par la Sécurité sociale.
La dermatologie, qui s'intéresse à toutes les maladies de la peau, a porté ses efforts les plus récents sur l'étude des dermatoses professionnelles. Elle a largement bénéficié des progrès thérapeutiques modernes : antibiotiques, cortisone, etc. (→ Biblio.)

DERMATOLOGIQUE adj. Relatif à la dermatologie.

DERMATOLOGISTE ou **DERMATOLOGUE** n. Médecin qui s'occupe de dermatologie.

DERMATOME n. m. Chirurg. Appareil destiné à découper de fines lamelles de peau utilisées pour les greffes sur des plaies étendues ou des brûlures.

DERMATOMYCOSE n. f. Maladie parasitaire cutanée déterminée par des champignons. (Il s'agit le plus souvent de teigne*.)

DERMATOMYOME n. m. Tumeur bénigne qui se développe aux dépens des muscles lisses de la peau, parfois douloureuse et se contractant après irritation locale.

DERMATOMYOSITE n. f. Affection grave et exceptionnelle, de nature indéterminée, caractérisée par l'inflammation simultanée de la peau et des muscles. (L'atteinte cutanée se traduit par un œdème et un érythème d'aspect variable ; celle du muscle, par des douleurs et une limitation des mouvements.)

DERMATOPHILE n. m. Entom. V. CHIQUE.

DERMATOPHYTE n. m. Champignon microscopique, parasite de la peau et responsable des teignes*.
— ENCYCL. Les *dermatophytes* appartiennent à plusieurs genres, tels que : *achérion, épidermophyton, trichophyton*, etc. Ils déterminent des lésions de la peau, des poils et des cheveux de l'homme ; ils passent exceptionnellement dans le sang.

DERMATOPTÈRES n. m. pl. Zool. Groupe de mammifères insectivores, comprenant les galéopithèques*. (On dit aussi DERMOPTÈRES.)

DERMATOSE n. f. (du gr. *derma, -atos*, peau). Méd. Maladie de peau en général : *L'eczéma est une dermatose.*
— ENCYCL. Art vétér. De très nombreuses *dermatoses* sont observées chez les animaux, indépendamment de tout processus inflammatoire. Certaines consistent en des troubles trophiques : acanthose*, hyperkératose*, pachydermie*. D'autres ont une origine nerveuse, et parmi celles-ci, la plus fréquente est la *kératose* faciale symétrique* du chien. Il est, enfin, de nombreuses dermatoses transsudatives : urticaire, échauboulure, photodermatose, crapaud, crapaudine, eaux aux jambes, crevasses, eczéma, érythème, intertrigo. (→ Biblio.)

DERME n. m. (gr. *derma*, peau). Anat. Couche profonde de la peau.
— Peauss. Couche profonde de la peau, appelée aussi VRAIE PEAU ou CHORION. (Le derme, de couleur blanchâtre, est la partie essentielle, épaisse de la peau. Il est formé d'un feutrage de fibres blanches entrelacées de fibres jaunes élastiques, le tout aggloméré par la coriine, et passe parfois insensiblement au panicule adipeux sous-cutané.)
— ENCYCL. Situé sous l'épiderme, le *derme* est constitué par des fibres conjonctives, élastiques, baignant dans la substance fondamentale. Des fibres musculaires, s'insérant à la base des follicules pileux, déterminent, quand elles se contractent fortement, ce qu'on appelle la *chair de poule*. A la partie superficielle du derme, se trouvent de petites éminences contenant des vaisseaux sanguins et des corpuscules du tact. Par sa résistance, son élasticité et sa sensibilité, il constitue un organe de protection très efficace contre les effractions et les traumatismes.

DERMESTE ou **DERMESTES** [tɛs] n. m. Petit insecte noir à poils colorés. (Le genre, qui fait partie des coléoptères, est le type de la famille des *dermestidés*.)
— ENCYCL. Les *dermestes* sont des insectes nuisibles, plusieurs d'entre eux se nourrissant surtout de fourrures. Le dermeste du lard attaque les viandes salées, le fromage ; sa larve abonde dans les recoins obscurs des magasins, chez les charcutiers, les empailleurs, etc. Diverses espèces recherchent les cadavres de vertébrés abandonnés à l'air libre. Les larves des dermestes creusent des galeries dans le tissu des peaux conservées et leur causent des dommages importants.

DERMESTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, dont le genre *dermeste* est le type.
— ENCYCL. Répandus surtout dans les régions froides et tempérées, les *dermestidés* se nourrissent, à l'état de larves, de matières animales, aussi bien des cadavres ayant subi un commencement de dessiccation que des cuirs, des fourrures, des provisions, salaisons et conserves. Beaucoup sont très nuisibles : les attagènes dévastent les magasins des fourreurs et des plumassiers, avec les dermestes et les anthrènes. Les larves, allongées, velues, sont souvent terminées postérieurement par de grands pinceaux de poils.

DERMIQUE adj. Relatif au derme.

DERMITE n. f. (du gr. *derma, -atos*, peau). Inflammation de la peau, sans préjuger de sa cause ni de son aspect. (Syn. DERMATITE.)
— ENCYCL. Art vétér. Diverses modalités de l'inflammation de la peau se présentent chez les animaux.
Dermite fistuleuse. C'est une inflammation de la peau compliquée d'abcès du tissu conjonctif sous-cutané et de fistules persistantes, due à des germes pyogènes divers : staphylocoque, streptocoque, bacille de la nécrose. Cette affection se manifeste chez le chien aux coudes, aux jarrets, aux pointes ischiales et, surtout, à la région des doigts ; chez le chat, les lésions siègent de préférence à la base de la queue et aux extrémités inférieures des membres. L'évolution est toujours très longue ; on utilise, alternativement, les sulfamides, les antibiotiques, les autovaccins.
Dermite staphylococcique du chien. C'est une inflammation cutanée, due au staphylocoque blanc, et caractérisée par des abcès miliaires profonds et des abcès superficiels bleuâtres contenant un pus hémorragique, compliquant souvent la démodécie. Son traitement est identique à celui de la dermite fistuleuse.
Dermite pustuleuse contagieuse du cheval. Cette affection est caractérisée par le développement, en une ou plusieurs régions, de vésicules et de pustules, quelquefois suivies d'ulcères qui s'accompagnent de lymphangites et d'adénites. La transmission se fait par les couvertures, les harnais, les instruments de pansage. Les soins locaux et les médications anti-infectieuses sont utilisés conjointement.
Dermite estivale des joues du cheval (*dermite serpigineuse*). Myase cutanée due aux larves du premier âge de *Gastrophilus inermis*. La prophylaxie consiste dans la destruction des larves du troisième âge dans le rectum, soit en les enduisant de vaseline, soit en les extrayant à la main.

Dermites médicamenteuses. Elles sont observées dans toutes les espèces à la suite de l'emploi trop prolongé de substances médicamenteuses ou à doses trop élevées.

DERMOBLASTE n. m. Embryon végétal, dont le cotylédon est formé d'une membrane se rompant irrégulièrement.

DERMOÉPIDERMITE n. f. Inflammation de la peau intéressant le derme et l'épiderme. (S'emploie principalement pour désigner un eczéma infectieux chronique des jambes.)

DERMOGENÈSE n. f. Formation des éléments de la peau (épiderme et derme) aux dépens du feuillet externe de l'embryon, ou ectoderme. (C'est également de ce feuillet que dérivent les corpuscules du tact, les filets nerveux de la peau et la totalité du système nerveux.)

DERMOGRAPHIE n. f. ou **DERMOGRAPHISME** n. m. Dermatol. Réaction cutanée de certains sujets à une irritation mécanique de la peau. (L'irritation cutanée provoque l'apparition, en quelques minutes, au même endroit, d'un dessin en relief correspondant exactement au tracé déclenchant.)

DERMOÏDE adj. (du préf. *dermo*, et du gr. *eidos*, aspect). Anat. Qui ressemble à la peau. — Pathol. *Kyste dermoïde*, formation kystique provoquée par une malformation embryonnaire de la peau.

— ENCYCL. Pathol. Les kystes *dermoïdes* sont congénitaux, mais ne se développent parfois que tardivement. Ils siègent surtout dans la région de la queue du sourcil, au cou, dans l'ovaire, dans les testicules, etc. Ces tumeurs renferment le plus souvent des poils, des dents, des lambeaux osseux ou cutanés. Les kystes dermoïdes des gonades sont des dysembryomes simples. Les kystes dermoïdes du cou, de la queue du sourcil sont des dysembryoplasies branchiales.

DERMONCOURT (Paul, baron), général français (Crécy-au-Mont, Ile-de-France, 1771 - Aubevoye, Eure, 1847). Il combattit à Saint-Domingue, fut nommé aide de camp du général Alexandre Dumas, avec lequel il fit les campagnes de Suisse, d'Italie, d'Egypte. Il est connu surtout pour sa savante retraite de Tarragone (déc. 1808) et pour sa défense victorieuse de Neuf-Brisach à deux reprises, en 1814 et en 1815. Mis en disponibilité en novembre 1815, il fut impliqué en 1821 dans la conspiration de Belfort, mais ne fut pas condamné. Commandant le département de la Loire-Inférieure en 1831, c'est à lui que la duchesse de Berry se rendit en 1832.

DERMOPTÈRES n. m. pl. Zool. V. DERMATOPTÈRES. (Ne pas confondre avec DERMAPTÈRES.)

DERMOT MacMURROUGH, dernier roi de Leinster († 1171), qui déclencha l'intervention anglaise en Irlande. Vaincu en 1166 par une révolte de ses vassaux, il alla chercher secours auprès de Henri II, qui l'autorisa à lever une armée chez les seigneurs des Marches galloises. En 1169, il partit à la reconquête du Leinster avec la petite troupe des Fitzgerald et de Fitzetienne, sans obtenir grand succès. En 1170, il traita avec Richard « Strongbow », comte de Pembroke, lui promettant sa fille et la succession au trône. L'expédition de Strongbow réussit ; il conquit même Dublin. Strongbow succéda à son beau-père en 1171, ce qui entraîna l'intervention personnelle de Henri II en Irlande.

DERMOTROPE adj. Se dit de substances, de germes présentant une affinité pour la peau.

DERMOTROPISME n. m. Aptitude de certains microbes à se fixer électivement sur les tissus cutanés. (C'est le cas des staphylocoques et, peut-être, de la bactéridie charbonneuse. Les agents de la syphilis [tréponème] et de la lèpre [bacille de Hansen] présentent un dermotropisme habituel, certaines de leurs souches, plus rares, présentant au contraire un neurotropisme*.)

DERMOVACCIN n. m. Vaccin destiné à être injecté dans le derme. (Ce mode de vaccination convient contre les germes neurotropes, en particulier les virus.)

DERNA, v. et port de Libye, sur la côte de la Cyrénaïque ; 20 800 hab.

DERNBURG (Heinrich), juriste allemand (Mayence 1829 - Berlin 1907). Professeur à Heidelberg, Zurich, Halle et Berlin, membre de la Chambre des seigneurs, en 1866 et 1873, il soutint la politique de Bismarck. Son principal ouvrage est un *Traité du droit privé prussien* (1894-1897).

DERNIER, ÈRE adj. et n. (pour *derrenier* ; de l'anc. franç. *derrain* ; lat. pop. *deretranus* ; de *de retro*, derrière). Qui vient après tous les autres par le rang ou le mérite ; après lequel il n'y a plus personne, plus rien : *Le dernier descendant d'une famille. Le dernier élève de la classe. Le dernier de la classe. Z est la dernière lettre de notre alphabet. Le long, dernier et décisif entretien qu'il avait voulu avoir avec l'émissaire officieux de l'état-major autrichien* (R. Martin du Gard). [*Ce dernier* équivaut au pronom *celui-ci* et désigne l'être qui a été mentionné le plus récemment.]

— LOC. DIV. *Dernier mot*, ultimes concessions : *C'est mon dernier mot !* ; point suprême : *La morale était pour lui* [Marc Aurèle] *le dernier mot de l'existence* (Renan). || *Avoir le dernier mot*, et, *fam., avoir le dernier*, répliquer le dernier, de façon péremptoire ; l'emporter. || *Le dernier soupir*, l'instant de la mort. || *Rendre les derniers devoirs*, les devoirs de la sépulture. || *Mettre la dernière main à*, achever complètement, apporter les dernières retouches à. || *Le dernier des...*, le plus vil : *Le dernier des hommes. Le dernier des misérables. La dernière des poissardes.* || *Fam. Le dernier des derniers, la dernière des dernières*, personne tombée dans une complète abjection : *Je me tiens devant l'humanité entière, récapitulant mes hontes, sans perdre de vue l'effet que je produis, et disant : « J'étais le dernier des derniers »* (A. Camus). || *Etre du dernier bien*, d'une extrême perfection : *Coiffure du dernier bien.* || *Etre du dernier bien avec quelqu'un*, être dans les meilleurs termes avec lui. || *En dernière analyse*, tout bien examiné, en définitive. || *Le dernier supplice*, la peine de mort. || *C'est bien le dernier homme à qui je m'adresserais*, c'est à lui moins qu'à tout autre...

◆ Adj. Le plus récent : *La nuit dernière. La dernière guerre. En dernière minute. Nouvelles de dernière heure.* || Extrême, décisif : *C'est de la dernière importance. Coiffure du dernier ridicule.*

— LOC. DIV. *En dernier lieu*, la dernière fois ; à la fin. || *Dernier cri*, V. CRI. || *Etre du dernier bateau*, V. BATEAU. || *Dernière pluie*, V. PLUIE.

◆ N. m. Dernière syllabe ou dernière partie d'un mot qu'il faut deviner dans une charade : *Mon tout sur mon premier fait ouïr mon dernier* (charade sur le mot *pinson*).

dernier Abencérage (LES AVENTURES DU). V. ABENCÉRAGE.

Dernier des Mohicans (LE), roman de Fenimore Cooper (1826). Ses principaux personnages sont le chasseur blanc Œil-de-Faucon, ses amis les deux chefs delawares le Grand-Serpent et son fils, le Cerf-Agile, qui périt le dernier de sa race. L'auteur met sous les yeux du lecteur une multitude de scènes tantôt gaies, tantôt terribles, propres à peindre le caractère et les habitudes des Indiens. Cet ouvrage est, avec *la Prairie*, celui qui met le mieux en relief les qualités de Cooper : le talent descriptif, l'art de soutenir l'intérêt, tout en peignant les mœurs et la vie aventureuse des anciennes peuplades de l'Amérique du Nord.

Dernier des hommes (LE) [*Der letzte Mann*], film allemand réalisé par F. W. Murnau en 1924 et l'une des œuvres les plus significatives du *Kammerspiel**. Le scénario conte le drame d'un portier d'hôtel qui, vieilli, déchu de son poste et dépouillé de son bel habit galonné, se considère comme « le dernier des hommes ». Emil Jannings fit dans ce film une création puissante.

Dernier Jour d'un condamné (LE), par Victor Hugo (1829). L'ouvrage se présente sous la forme d'un journal des dernières heures d'un condamné à mort. Victor Hugo le présentera, plus tard, comme un réquisitoire contre la peine de mort. En 1829, le livre put n'apparaître que comme un spécimen du romantisme noir. On y trouve une peinture de la vie des prisons, de curieuses considérations sur l'argot, qui annoncent le futur auteur de *Claude* Gueux* et des *Misérables**. On y trouve aussi, curieusement prêtés au condamné, des souvenirs personnels de l'auteur, et son roman d'amour avec Adèle Foucher.

Dernière Chance (LA), film suisse, réalisé en 1945 par Léopold Lintberg. Le scénario conte l'histoire de trois soldats alliés, se retrouvant en Italie du Nord en 1943, qui acceptent de conduire jusqu'en Suisse un groupe de réfugiés de tous pays. L'émotion qui se dégage de cette œuvre, son réalisme d'autant plus poignant qu'il n'est pas étudié en font l'un des films les plus profondément humains du cinéma de l'après-guerre.

Dernière Heure (LA), quotidien belge de langue française, publié à Bruxelles depuis 1906. Avec un tirage de près de 200 000 exemplaires, *la Dernière Heure* occupe le troisième rang de la presse bruxelloise.

Derniers Jours de Pompéi (LES) [*The Last Days of Pompeii*], roman historique, de sir Edward Bulwer Lytton (1834), où l'auteur essaie, autour d'une intrigue amoureuse assez banale, de ressusciter la civilisation gréco-latine du sud de l'Italie à la veille de la catastrophe de Pompéi.

Dernières Lettres de Iacopo Ortis (LES) [*Ultime lettere di Iacopo Ortis*], roman publié par Ugo Foscolo en 1802 (les éditions antérieures de 1799 et 1801 sont incomplètes). Ortis, retiré dans les monts Euganéens après la ruine de sa patrie, Venise, aime Teresa et est aimé d'elle ; mais celle-ci, déjà fiancée, ne peut l'épouser, et Ortis désespéré finit par se tuer. Dans ce roman épistolaire, l'influence du *Werther* de Gœthe est sensible ; mais, au désespoir amoureux, Foscolo a ajouté le désespoir patriotique, et son héros a plus d'un trait commun avec lui-même. La beauté d'une prose très pure, quoique un peu déclamatoire, valut à l'ouvrage un grand retentissement, surtout parmi les jeunes gens, qui y puisèrent un mâle enseignement patriotique et moral.

DERNIÈREMENT adv. Depuis peu ; récemment. || En dernier lieu (dans une énumération).

DERNIER-NÉ n. m. Le dernier enfant d'une famille. || Pl. *des* DERNIERS-NÉS.

DÉROBADE n. f. Equit. Action de se dérober. || *Fig.* Action d'esquiver une difficulté.

DÉROBÉ, E adj. Caché, secret : *Escalier dérobé.*

— ***A la dérobée*** loc. adv. Furtivement, en cachette : *En se promenant à côté d'elle, il regardait à la dérobée ses mains, ses bras, son port de reine* (Stendhal).

— Agric. *Cultures dérobées*, V. CULTURE.

— Hippol. Se dit d'un pied dont le bord inférieur de la paroi est déchiqueté et irrégulier par suite de la chute d'éclats de corne. (C'est généralement l'indice de la friabilité de la corne, qui est trop sèche. Les bons pieds peuvent cependant être dérobés, lorsque leur fer a été arraché brusquement ou lorsque le cheval a marché quelque temps déferré sur une route pavée ou empierrée.)

DÉROBEMENT n. m. (de *robe*). Constr. Tracé fait à l'aide de l'épure, qu'on rapporte directement sur la pierre équarrie.

DÉROBER v. tr. (de l'anc. franç. *rober*, dépouiller ; du francique *raubôn*). Prendre furtivement à autrui : *Dérober de l'argent. Prométhée déroba le feu aux dieux de l'Olympe.* || Soustraire : *Dérober un coupable au châtiment.* || — *Fig.* Extorquer, s'approprier par des artifices : *Dérober à quelqu'un les honneurs qui lui sont dus, le fruit de ses travaux.* || *Dérober un secret*, le surprendre. || *Dérober un baiser*, le prendre par surprise. || Cacher, dissimuler : *Les nuages dérobent le ciel aux regards. Ses yeux étaient peut-être bleus, peut-être noirs. La lumière dérobait leur couleur* (Audiberti).

— LANGUE CLASS. Dépouiller quelqu'un de son bien : *Pour aller ainsi vêtu, il faut bien que vous me dérobiez* (Molière).

— Art culin. Dépouiller de son enveloppe, de sa première peau, de son écorce : *Fève dérobée.*

— Equit. et Turf. En parlant du cheval, échapper à la main de son cavalier par un mouvement brusque et inattendu, en particulier pour éviter de sauter un obstacle ou pour quitter la piste. (On dit également SE DÉROBER.)

— Vénér. *Dérober la voie*, en parlant du chien, chasser sans crier à la tête de la meute.

— Syn. : *attraper, détrousser.*
— ***Se dérober*** v. pr. Se soustraire : *Antoine se dérobait obstinément à toute visite, à tout rendez-vous* (R. Martin du Gard). ‖ *Absol. Se dérober,* se cacher, s'esquiver, éviter de répondre. ‖ *Se dérober sous,* manquer, faiblir : *La terre se dérobe sous ses pas. Il approcha lentement; ses jambes semblaient se dérober sous lui* (Stendhal).
— Vén. En parlant du cerf, s'esquiver.

De Roberto (Federico), écrivain italien (Naples 1861 - Catane 1927). Il appartint à l'école vériste de Verga et de Capuana, et a décrit dans ses romans la vie sicilienne : *l'Illusion* (1891), *les Vice-Rois* (*I Vicere*) [1894], son meilleur ouvrage, où il raconte la déchéance d'une famille sicilienne d'origine espagnole, les Uzeda. Il a écrit aussi des ouvrages de critique littéraire.

DÉROCHAGE n. m. Métall. Action de décocher pour nettoyer une surface métallique.
— Trav. publ. Syn. de DÉROCHEMENT.
— Encycl. Métall. Le *dérochage* est un procédé particulier de décapage au moyen d'acides concentrés, par immersion des pièces durant un temps court et généralement dans un bain chaud. Permettant d'éliminer des matières minérales diverses aussi bien que les oxydes, il se distingue du décapage acide ordinaire par la rapidité du traitement d'immersion des pièces dans une solution chaude d'acides à forte concentration; le décapage s'opère, au contraire, généralement à froid dans des bains d'acides dilués, durant un temps plus long. Le dérochage est utilisé pour débarrasser les alliages cuivreux et les métaux précieux des oxydes qui se forment au cours des traitements thermiques.

DÉROCHEMENT n. m. Trav. publ. Enlèvement des roches d'un chenal, d'une rivière qu'on approfondit, d'une terre qu'on veut cultiver. (On dit aussi DÉROCHAGE.)

DÉROCHER v. tr. Métall. Décaper une surface métallique par attaque acide dans un bain approprié.
— Trav. publ. Pratiquer le dérochement d'un chenal, d'un cours d'eau, d'un champ. ◆ V. intr. Alp. Tomber au cours d'une escalade en montagne.

DÉROCHEUSE n. f. Trav. publ. Sorte de drague employée au dérochement.

DÉROCTAGE n. m. Technol. Action de briser de gros blocs de pierre. (Syn. PRÉCONCASSAGE.)

DÉROCTER v. tr. Technol. Briser des rochers.

DÉRODER v. tr. (préf. *dé,* et lat. *rodere,* ronger). Abattre dans une forêt le bois qui dépérit, en enlevant aussi les souches.

DÉRODYME n. m. (gr. *dérê,* cou, et de la terminaison de *didumos,* double). Monstre ayant deux têtes et deux cous sur un seul corps.

DÉROGATIF, IVE adj. Diplom. *Clauses dérogatives,* v. CLAUSE.

DÉROGATION n. f. (lat. *derogatio*). Action de déroger; résultat de cette action : *Dérogation à une loi, à un usage. Dérogation tacite.*
— Syn. : *entorse, exception.*
— Encycl. Dr. Le pouvoir législatif peut toujours déroger aux lois qui n'émanent que de lui, en les abrogeant ou en les modifiant. Les particuliers ne peuvent pas déroger aux lois qui sont d'ordre public ou qui intéressent les bonnes mœurs, mais ils peuvent déroger à celles qui ne mettent en jeu que des intérêts privés. Quant aux conventions d'ordre privé, les contractants peuvent y déroger en tout ou en partie, par un nouvel accord de leurs volontés. La *dérogation* aux lois ou aux conventions, lorsqu'elle est possible, peut se faire d'une manière expresse ou tacite.

DÉROGATOIRE adj. Dr. Qui contient une dérogation; qui a le caractère d'une dérogation : *Acte dérogatoire.* ‖ *Clause dérogatoire,* clause d'un testament déclarant nuls tous testaments susceptibles d'être faits ultérieurement. (Une telle clause est prohibée par le droit français moderne.)

DÉROGEANCE n. f. Action qui faisait perdre à quelqu'un sa qualité de noble sous l'Ancien Régime.
— Encycl. La notion de *dérogeance* était apparue vers le XVe s.. On rangeait parmi les *actes dérogeants* tout exercice d'un métier, excepté la verrerie et quelques autres activités d'apparence industrielle (exploitation des mines, édits de 1601 et de 1722) ou utilitaire (médecine); tout trafic, excepté le trafic maritime (ordonn. de 1629; déclaration royale de 1664; édit de 1669) et le commerce en gros (ordonn. de 1701, renouvelée en 1706 en France; décision royale de 1682 en Espagne). Un gentilhomme pouvait cultiver ses terres sans déroger; mais il dérogeait en exploitant comme fermier celles d'autrui.
La dérogeance n'était pas, comme la déchéance, définitive et irréparable. Elle cessait dès que le gentilhomme renonçait à la profession dérogeante, et les enfants n'en étaient pas frappés pour les actes postérieurs à leur naissance. Enfin, des *lettres de réhabilitation* permettaient d'en effacer les effets. Le système de la dérogeance, contrôlé par la monarchie, surtout au XVIIIe s., permit de maintenir un certain équilibre entre les ordres et de préserver les prérogatives économiques de la bourgeoisie.

DÉROGER v. tr. ind. [à] (lat. *derogare,* porter atteinte). [Se conj. comme *manger.*] Porter atteinte aux stipulations d'une loi, d'une convention : *Les privilèges dérogent au droit commun. Déroger à un contrat, aux clauses d'un traité.* ‖ Manquer à sa dignité, s'abaisser : [Guez de Balzac] *est un gentilhomme de l'éloquence* [...] *il est plein de la majesté du genre et n'y voudrait pour rien déroger* (Sainte-Beuve). ‖ *Absol.* Porter atteinte à la dignité de son rang : *Le noble ne dérogeait pas en cultivant lui-même sa terre.*

DÉROI n. m. Hist. Somme que l'on payait chaque jour à la maison où étaient logés les officiers de la bouche du roi, lorsque la Cour était en déplacement.

DÉRÔLEMENT n. m. Procéd. Action de retrancher du rôle. (On dit mieux DÉSENRÔLEMENT.)

Derome, famille de relieurs français (XVIIe et XVIIIe s.). Parmi ses quatorze représentants, Jacques Antoine (Paris 1696 - *id.* 1760), maître en 1718, et son fils, Nicolas Denis, dit **Derome le Jeune** (Paris 1731 - *id.* 1788), maître en 1761, s'illustrèrent particulièrement. Le premier a laissé des reliures mosaïquées (*Teatro jesuitico,* de la bibliothèque d'Aix; *Tutti i triumphi* et *Vita della preciosa vergine,* à la Bibliothèque nationale). Derome le Jeune, s'il exécuta quelques œuvres en mosaïque (éditions de B. da Pisa à la Bibliothèque nationale; *Lucrèce,* à la bibliothèque de l'Arsenal), est surtout connu pour ses reliures à la dentelle exécutées avec des fers légers, en particulier le fer « à l'oiseau » (*Missale Redonense, Historia Americae,* les *Classiques du Dauphin,* à la Bibliothèque nationale).

DÉROMPEUSE n. f. Machine qui est destinée à enlever l'excès d'apprêt que l'on donne aux étoffes et tissus, afin de les assouplir. (Cette machine se compose de deux séries de rouleaux métalliques tournants : les uns lisses, les autres hérissés d'aspérités. Le tissu passe entre ces cylindres, et les aspérités contribuent, par leurs chocs successifs, à lui rendre sa souplesse naturelle.)

DÉROMPOIR n. m. Papet. Table munie de lames tranchantes, pour diviser les chiffons. (Syn. FAUX.)

DÉROMPRE v. tr. Agric. *Dérompre un pré,* le rompre; en fouir le sol.
— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie et la précipite à terre par un coup violent.
— Papet. *Dérompre les chiffons,* les diviser en petits morceaux.
— Text. Enlever l'excès d'apprêt donné à une étoffe, en la soumettant à l'action de la dérompeuse.

Derosne (Louis Charles), chimiste et industriel français (Paris 1780 - *id.* 1846). Il mit au point la fabrication du noir animal (1813) et son emploi pour la décoloration des jus sucrés. En 1825, il s'associa avec Cail et fonda à Chaillot une usine pour la fabrication d'appareils distillatoires.

De' Rossi (Mattia), architecte italien (Rome 1637 - *id.* 1695). Le Bernin, dont il fut l'élève, l'emmena avec lui à Paris. Après la mort de son maître, il lui succéda comme architecte de Saint-Pierre de Rome, et remédia aux ravages causés par les inondations de la Chiava. On lui doit la façade de l'église de Santa Galla, le mausolée de Léon X, la douane de Ripa Grande, etc.

De Rossi (Giovanni Bernardo), érudit italien (Castelnuovo d'Ivrea 1742 - Parme 1831). Professeur à l'université de Parme, il a accompli d'importants travaux sur les textes de la littérature hébraïque médiévale.

De Rossi (Giovanni Battista), archéologue et épigraphiste italien (Rome 1822 - Castelgandolfo 1894). Le P. Marchi, qui avait repris l'œuvre inachevée de Bosio (XVIe s.), l'associa à ses recherches sur les catacombes, qu'il étudia topographiquement, autour de Rome, d'une façon systématique. Jusqu'alors, les archéologues s'étaient bornés à s'attaquer aux points d'un accès facile. De Rossi ne retrouva pas moins d'une dizaine de cimetières et d'une douzaine de cryptes historiques. Il renouvela l'archéologie chrétienne, créa l'épigraphie chrétienne, élucida une foule de problèmes d'antiquité sacrée et profane. Il a publié : *Inscriptiones christianae urbis Romae* (1861-1888); *Roma sotterranea* (1864-1877), son ouvrage principal; *Mosaici cristiani e saggi dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV* (1870); *Bollettino di archeologia sacra* (1863-1894), continué par ses élèves sous le titre de *Nuevo Bollettino* depuis 1875; *Il Museo epigrafico cristiano pio-lateranense* (1878); *Inscriptiones urbis Romae,* en collaboration avec Henzen et Bormann, etc.

DÉROTATION n. f. Intervention chirurgicale ayant pour objet de remédier à l'attitude vicieuse d'un membre en rotation irréductible.

DÉROTRÈMES n. m. pl. Ancien nom des amphibiens de la famille des amphiumidés*.

DÉROUILLÉE ou **DÉROUILLE** n. f. *Pop.* Dégelée de coups.

DÉROUILLEMENT n. m. Action de dérouiller.

DÉROUILLER v. tr. Ôter la rouille de : *Dérouiller un couteau.* ‖ *Fig.* Dégourdir : *Dérouiller ses jambes. Je suis sorti à cheval pour me dérouiller un peu* (Zola); et, *par extens. : Se dérouiller la mémoire.* ‖ *Pop.* Donner des coups à.
◆ V. intr. *Pop.* Faire son premier gain de la journée. ‖ Etre rossé.
— ***Se dérouiller*** v. pr. Perdre sa rouille; et, au *fig. : Dinah, dont l'esprit se dérouilla promptement et dont l'intelligence avait de la portée* (Balzac).

DÉROULAGE n. m. Action de dérouler; son résultat.
— Technol. Mode de débit d'une bille de bois en une feuille mince continue, à l'aide d'une dérouleuse. ‖ Industrie débitant le bois par cette méthode.
— Encycl. Technol. Le *déroulage* fournit les feuilles nécessaires à la fabrication du contre-plaqué, dont il constitue la première phase. Dans une mesure moindre, le bois déroulé est utilisé directement pour la confection des emballages légers, des boîtes à fromage, et aussi dans la fabrication des tiges d'allumettes.
Les essences déroulées dans les usines de contre-plaqué sont l'okoumé et le peuplier, et aussi le hêtre, le platane, le bouleau (en Finlande), les acajous, le limbo. Les industries de l'emballage et des allumettes se servent surtout du peuplier.
Les billes sont généralement étuvées avant déroulage, afin de ramollir le bois.

DÉROULÈDE (Paul), écrivain et homme politique français (Paris 1846 - Mont-Boron, près de Nice, 1914). Après avoir pris part à la guerre de 1870 et à la répression de la Commune, Déroulède publia, en 1872, les *Chants du soldat,* poésies inspirées par l'idée de revanche, et suivies, en 1875, des *Nouveaux Chants du soldat.* En 1882, il fut l'un des fondateurs de la Ligue des patriotes, au profit de laquelle il déploya beaucoup d'activité, en France et à l'étranger. En 1887, il fit une campagne en faveur du général Boulanger. Elu député d'Angoulême en 1889, il donna sa démission en 1892. Réélu député dans la Charente en 1898, comme partisan de la république plébiscitaire, il tenta, en 1899, d'entraîner à l'Elysée le général Roget, pour renverser la république parlementaire, fut arrêté, puis acquitté. Le ministère Waldeck-Rousseau l'impliqua peu après dans les

Paul DÉROULÈDE
par Gabriel Ferrier
cabinet des Estampes

Phot. Larousse.

poursuites intentées, devant la Haute Cour, contre les membres d'un complot contre la sûreté de l'État, et il fut condamné à dix ans de bannissement (1900). Il s'établit à Saint-Sébastien (Espagne) et ne rentra en France qu'après la loi d'amnistie du 2 novembre 1905. Désormais, il se consacra exclusivement à ses fonctions de président de la Ligue des patriotes. Outre les ouvrages cités, on lui doit : *Marches et Sonneries* (1881), *Chants patriotiques* (1882), *le Premier Grenadier de France, La Tour d'Auvergne* (1886), *Chants du paysan* (1894), des œuvres dramatiques, etc. Il reste, dans l'esprit de l'époque, comme le porte-drapeau des idées nationalistes et « revanchardes » ; mais sa gloire, qui fut très grande comme poète patriote, de 1881 à 1914, s'est très vite estompée. (→ Biblio.)

DÉROULEMENT n. m. Action de dérouler, de se dérouler ; son résultat : *Le déroulement des manuscrits exige de grandes précautions.* ‖ *Fig.* Développement d'une action : *Suivre le déroulement d'une attaque.*

DÉROULER v. tr. Défaire, étendre ce qui était roulé : *Dérouler une pièce d'étoffe. Le vent tordait ses cheveux déroulés* (Apollinaire). ‖ *Fig.* Etaler, développer successivement aux regards, à l'esprit : *Déroulerai-je à vos yeux la tradition de l'Eglise?* (A. France).

— Syn. : *développer, étaler, exposer, offrir.*

— ***Se dérouler*** v. pr. S'étaler, s'étendre progressivement : [La plaine] *dont le tableau changeant se déroule à mes pieds* (Lamartine). ‖ *Fig.* S'écouler, se succéder : *Et alors, dans le bien-être du repas, par un effet de contraste, il voyait se dérouler sa propre existence* (A. Daudet). *Drame dont l'action se déroule rapidement.*

DÉROULEUSE n. f. Technol. Machine qui détache d'une bille de bois une feuille mince et continue, comme si cette feuille avait été préalablement enroulée sur elle-même. (V. part. *encycl.*)

— Mil. Appareil permettant le déroulement rapide des câbles téléphoniques militaires en campagne. (Il existe différents types de dérouleuses, depuis le plastron dérouleur, fixé sur la poitrine pour le déroulement du câble* léger, jusqu'à la brouette* dérouleuse, et différents modèles équipant camions, jeeps, etc.)

— Encycl. Technol. La *dérouleuse* a été inventée après la tranchéuse, en 1826, par un facteur de piano parisien, Pape, avant l'invention du contre-plaqué*. C'est une machine extrêmement robuste, comparable à un tour, entre les pointes ou griffes de laquelle est serrée la bille de bois. Celle-ci tourne devant un couteau qui s'avance vers l'axe d'un mouvement tel qu'après un tour l'arête du tranchant ait parcouru une distance égale à l'épaisseur du feuillet. Le couteau soulève une feuille sans fin, et tout se passe comme si la bille était un de ces rouleaux de papier journal qu'on déroule en tête des rotatives. Des dispositifs mécaniques assurent une valeur satisfaisante de l'angle d'attaque et une constance suffisante de la vitesse circonférentielle. Une *barre de pression*, en liaison avec le couteau, assure à ce dernier une coupe nette.

Certaines dérouleuses peuvent recevoir des billes de 3,50 m de long et de 1,70 m de diamètre. La vitesse de rotation varie de 50 à 100 tr/mn, et la vitesse linéaire de déroulement de 75 à 150 m/mn. Une machine peut transformer en un jour 100 m³ de bois en 20 000 m² (2 ha) de placage.

DÉROUTAGE n. m. Action de dérouter un train, un wagon, un colis, c'est-à-dire de changer son itinéraire en cours de route.

DÉROUTANT, E adj. Qui déroute ; qui déconcerte : *Tous ses actes sont plus ou moins déroutants* (R. Martin du Gard).

DÉROUTE n. f. Repli désordonné d'une troupe vaincue : *Mettre une armée en déroute.* ‖ *Fig.* Acheminement vers un désastre.

DÉROUTE (PASSAGE DE LA), chenal de la Manche, entre Jersey et le Cotentin. Il est long de 13 km environ et large de 25 km. Théâtre du combat naval de la Hougue (1692).

DÉROUTEMENT n. m. Action de dérouter ou de se dérouter (en parlant d'un navire, d'un train).

— Aéron. Action qui consiste à envoyer, en raison de mauvaises conditions atmosphériques, un avion atterrir sur un autre aérodrome que celui qui était prévu à l'origine.

— Mar. Changement de route effectué par un navire de commerce qui, pour une raison quelconque, s'écarte de son trajet normal.

DÉROUTER v. tr. Détourner de sa route normale : *Dérouter un touriste.* ‖ Changer, en cours de route, l'itinéraire prévu d'un bateau, d'un train de chemin de fer, etc. ‖ Faire perdre sa trace à : *Le lièvre déroute habilement les chiens.* ‖ *Fig.* Dépister les recherches de : *Dérouter la police, les curieux.* ‖ Déconcerter, décontenancer : *Difficultés qui déroutent l'esprit.*

DERQAWI n. m. Membre d'une confrérie musulmane qui fut fondée à la fin du XVIIIe s. par un cheikh de Masrata. (Cette confrérie poussa, au début du XIXe s., l'Oranie et la Kabylie à la révolte contre la domination turque.) ‖ Pl. *des* DERQAWA.

DERRECAGAIX (Victor Bernard), général et écrivain français (Bayonne 1833 - Anglet, Basses-Pyrénées, 1915). Officier d'artillerie, il fut professeur à l'Ecole de guerre, qu'il commanda en second en 1884. Son nom reste attaché aux travaux qu'il fit exécuter comme chef du Service géographique de l'armée.

DERRICK n. m. (mot angl.). For. Tour en charpente métallique, montée au-dessus d'un puits de pétrole. (V. FORAGE.)

— Manut. Engin de levage utilisé dans les entreprises de travaux publics, de déchargement sur quais, dans les carrières, etc.

— Mar. Syn. de MÂT DE CHARGE.

— Encycl. Manut. Le *derrick* est composé en général d'un mât vertical (maintenu par arcs-boutants ou haubans) au pied duquel s'articule une flèche à inclinaison et orientation variables, retenue par un câble passant en tête du mât. Le derrick peut être fixe, mobile sur véhicule à roues ou à chenilles, ou sur pontons. Il peut être utilisé soit avec crochet (levage, montage), soit avec benne preneuse (dragage, terrassement) ; on peut aussi l'équiper en dragline, en sonnette (battage de pieux, de palplanches).

DERRIÈRE prép. (bas lat. *de retro*, en arrière). En arrière de ; au dos de : *Marcher derrière quelqu'un. Se cacher derrière un arbre ;* et, au *fig. : Se retrancher derrière le secret professionnel.* ‖ *Laisser quelqu'un derrière soi*, le devancer (au *pr.* et au *fig.*). ‖ *Par extens.* Après (dans le temps) : *Il s'élève derrière nous une génération nouvelle.* ‖ A la suite : *Ils marchaient les uns derrière les autres ;* et, au *fig. : Le désappointement marche derrière l'enthousiasme* (Littré).

◆ Adv. Du côté opposé à la face, à l'avant : *La peur regarde derrière, la prudence regarde devant* (E. de Girardin). ‖ — *Fig.* Dans une condition inférieure : *Laisser un rival bien loin derrière.* ‖ *Être derrière*, mener une affaire en secret.

— Loc. adv. ***Par-derrière,*** par le côté du dos : *Saisir, attaquer par-derrière ;* et, au *fig.*, sournoisement. ‖ ***De derrière,*** du côté opposé à la tête, à la face : *Pattes de derrière.* ‖ *Porte de derrière,* porte du côté opposé à la façade ; et, au *fig.*, faux-fuyant, échappatoire. ‖ *Roues de derrière,* de la partie postérieure. ‖ ***Sens devant derrière,*** au rebours : *Mettre son chapeau, un chandail sens devant derrière.* (C'est une altération de *cen devant derrière*, où *cen* [c'en] équivalait à *ce en* [ce qui était devant passant derrière].) [On dit souvent, plus simplement, *devant derrière.*]

◆ Interj. *Derrière !*, commandement pour arrêter un chien et le renvoyer derrière soi.

◆ N. m. Partie postérieure, opposée à la partie principale : *Le derrière d'une voiture. Le derrière de la tête.* ‖ *Absol.* La partie d'une maison opposée à la façade : *Loger sur le derrière.* ‖ *Particul.* Partie de l'homme ou d'un animal, comprenant les fesses et le fondement : *Singes assis sur le derrière. Tomber sur le derrière.*

— Loc. *Pop. Montrer le derrière* (au *fig.*), fuir dans un combat, reculer devant l'exécution de ce qu'on s'était vanté de faire.

— Bouch. Quartier postérieur des bovins de boucherie.

— Bourrell. *Derrière de reculement*, pièce de harnais munie de boucleteaux et faisant le tour des fesses du cheval.

— Mar. Syn. de ARRIÈRE ou de POUPE.

— ***Derrières*** n. m. pl. Autref., la zone de terrain située en arrière de la ligne d'opérations d'une armée en campagne : *Assurer ses derrières.* (On dit auj. ARRIÈRES.)

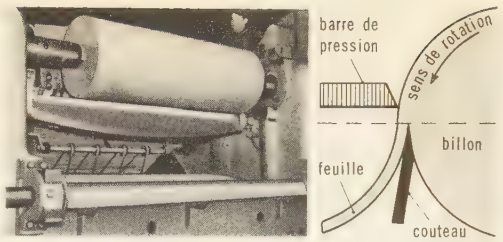

dérouleuse

DERRIS [ris] n. m. Genre de plantes comprenant des arbres ou arbustes de toutes les régions tropicales. (Famille des papilionacées.)

— Encycl. Les *derris* sont surtout connus à cause de leurs propriétés insecticides ; ils contiennent un principe complexe : la *roténone*, et plusieurs espèces sont cultivées, notamment *Derris elliptica* ou *tuba*.

DERROJA (Joseph Barthélemy Xavier), général français (Saint-Hippolyte, Pyrénées-Orientales, 1822 - Paris 1909). Il prit part à la campagne d'Algérie et à la guerre de Crimée. Colonel en 1870, il s'évada de Metz, rejoignit l'armée du Nord et sauva Cambrai de l'occupation allemande.

DERRY. V. LONDONDERRY.

DERRY (Roger), prêtre français (Aube, Orne, 1900 - décapité à Cologne 1943). Résistant de la première heure, il fut arrêté en 1941. Bien qu'au secret, il réussit à apporter aux détenus de la forteresse de Düsseldorf un réconfort journalier par sa haute spiritualité et son patriotisme.

DERTINGER (Georg), homme politique allemand (Berlin 1902). Membre des Casques d'acier, collaborateur de von Papen, puis rédacteur au *Wiener Tageblatt*, il fut en 1945 l'un des fondateurs de la christlich-demokratische Union, constituée en zone soviétique et dont il devint le secrétaire général (1946). Nommé, en 1949, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande, il reconnut en 1951, par accord, la frontière Oder-Neisse à la Pologne, mais fut destitué et arrêté en 1953, « en raison de l'activité qu'il déployait pour le compte du réseau d'espionnage impérialiste ».

DERTOSA, nom antique de Tortosa*.

DÉRUELLAGE n. m. Débuttage des souches de vigne au printemps.

DERUELLE (Pierre), céramiste français du XVIIIe s. Fondateur (1735) de la fabrique de porcelaines de Clignancourt, il fut protégé par le comte de Provence (plus tard Louis XVIII) et signa ses productions d'abord d'un moulin à vent, puis du chiffre de son protecteur : L. S. X., L. S. X. M., etc.

DERUET ou **DES RUETS** (Claude), peintre et dessinateur français, d'origine lorraine (Nancy 1588 - *id.* 1660). Elève de Claude Israël Henriot, il séjourna en Italie, puis, de retour à Nancy (1620), devint le peintre favori du duc Henri II de Lorraine. Il a laissé des portraits allégoriques pleins de fantaisie : *Anne d'Autriche et ses fils allant rendre hommage aux trois déesses du Jugement de Pâris* (Versailles), *la Chasse de la duchesse de Lorraine* (Chartres), *Louis XIV enfant* (Orléans).

DERUTA, village d'Italie, en Ombrie (prov. de Pérouse), au S. de Pérouse ; 1 100 hab. Dès la fin du XVIe s., on fabriquait de la céramique à Deruta, qui devint un des plus grands centres d'Italie pour la production d'une poterie de couleur jaune fauve ayant quelque apparence métallique. Trois de ses artistes ont signé leurs œuvres : Francesco Urbini (1537), El Frate (1541), Gregorio Caselli (XVIIIe s.). On estime que proviennent de Deruta les pièces marquées d'un D accompagné d'un paraphe.

DERVAL, ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Châteaubriant), à l'O. de Châteaubriant ; 2 800 hab. (821 aggl.) [*Dervalais*]. Confection. Matières plastiques. Laiterie. Distillerie. — Aux environs, ruines du château de Saint-Clair (XIVe s.).

DERVAL (Alexis PITRON DE FERRIÈRES, dit **Paul**), directeur de théâtre français (Paris 1880). Après avoir été comédien au Palais-Royal, il devint directeur de tournées, puis directeur des Folies*-Bergère en 1918.

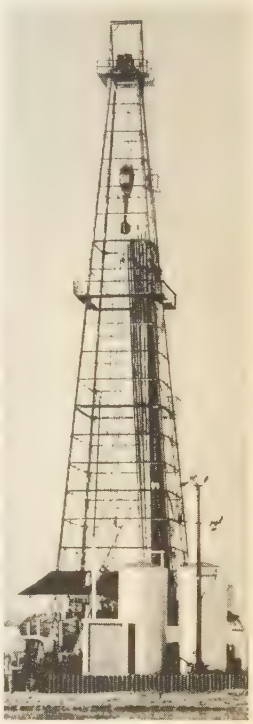
derrick de Parentis (for.)

derrick câblé de 50 tonnes (manut.)

Phot. Larousse, Esso, Doc. Normacem.

derviches
miniature persane

DERVAUX (Adolphe), architecte français (Paris 1871 - *id.* 1948). On lui doit les gares de Bayonne et de Rouen, ainsi que le *Palais consulaire* de Sète. Auteur d'un traité d'urbanisme, *l'Edifice et le milieu*, il a vu se réaliser ses plans d'extension de Toulon, Perpignan, Ax-les-Thermes, Bandol.

DERVICHE n. m. (en pers. *darwīch*, pauvre). Religieux musulman ayant fait vœu de pauvreté.

— ENCYCL. Parmi les *derviches*, les uns habitent ou ont leurs lieux de réunion dans des couvents, les autres voyagent librement à travers le monde. Les principaux ordres religieux sont les *mawlāwiyya*, ou derviches tourneurs, les *rifā'iyya*, ou derviches hurleurs, les *qādiriyya*, ou disciples de 'Abd al-Qādir al-Djilānī, les *naqchabandiyya*, les *tidjāniyya*, etc. L'enseignement mystique, précédé d'une initiation, qui leur est inculqué a détaché certains d'entre eux des préceptes coraniques, et les a conduits à la débauche et à la pratique de divers vices. Les membres de ces confréries* sont appelés *mevlévi*, *rifā'i*, etc.

DERVICHE PACHA, général et diplomate ottoman (Istanbul 1817 - *id.* 1896). Après des études à Londres et à Paris, il devint directeur de l'école militaire d'Istanbul et prit part à la guerre contre le Monténégro (1862). Haut-commissaire au Liban (1866), chargé de la répression de l'insurrection d'Herzégovine (1875), ministre de la Guerre (1876), il commanda le corps d'armée de Batoum pendant la guerre russo-turque (1878). Gouverneur de Thessalonique, il réprima la révolte d'Albanie (1880), puis celle d'Egypte (1882), et devint aide de camp du Sultan en 1888.

DERVICHES, nom donné aux Noirs musulmans qui, sous la conduite du mahdī Muḥammad Aḥmad et de 'Abd Allāh ibn Muḥammad al-Ta'ā'ichī, ont conquis le Soudan entre 1881 et 1885. Ils y ont fondé un Etat éphémère (capit. *Omdurman* ou *Umm Durmān*), que les Anglo-Egyptiens ont détruit entre 1896 et 1898. (V. MAHDISTES.)

DERVIEUX (Anne Victoire), danseuse et cantatrice française (Paris 1752 - *id.* 1826). A treize ans, elle danse déjà dans les ballets, à l'Opéra. Deux ans plus tard, elle chante le rôle de Colette, dans *le Devin du village*, de J.-J. Rousseau. Elle interprète ensuite nombre de grands ballets et opéras-ballets : *Hypermnestre* (tragédie de Lafont, mus. de Gervais, 1765), *Sylvie* (ballet de Laujon, mus. de Berton et Trial, 1776), *les Amours des dieux* (ballet de Fuzelier, mus. de Mouret, 1767), *Dardanus*, de Rameau (1769), *Adèle de Ponthieu* (tragédie de Saint-Marc, mus. de Berton, 1772). La Dervieux, après son départ de l'Opéra, fut mêlée aux plus gros scandales galants de la vie parisienne. Elle possédait un splendide hôtel particulier, dans la rue Chanteraine (actuelle rue de la Victoire), que lui avait édifié l'architecte Bellanger.

DERVIS [vi] n. m. Syn. de DERVICHE.

DERWENT, riv. de Grande-Bretagne, née dans la partie méridionale des Pennines, affl. du Trent (r. g.) ; 97 km. — Riv. de Grande-Bretagne, affl. de l'Ouse (r. g.), qui draine la dépression subséquente des York Wolds (Yorkshire) ; 113 km. — Petite rivière de la partie septentrionale du massif de Cumberland ; 55 km. — Riv. qui sépare les comtés de Durham et de Northumberland, et rejoint la Tyne ; 48 km.

DERWENTWATER (James RADCLIFFE, comte DE). V. RADCLIFFE.

DÉRY (Tibor), écrivain hongrois (Budapest, 1894). Il participa aux mouvements révolutionnaires (1918-1919) et dut s'exiler en France. Emprisonné par le gouvernement Horthy lors de son retour en Hongrie, il fut comblé d'honneurs en 1945, puis s'opposa au gouvernement de Rákosi. Rallié à l'insurrection en octobre 1956, de nouveau arrêté (avr. 1957), il fut condamné à neuf ans de prison, mais libéré en 1960. Parmi ses œuvres, il convient de citer : *la Phrase inachevée* (1947), *la Réponse* (1950), *Niki ou l'Histoire d'un chien* (1956), *l'Amour* (1963). Se rattachant aux traditions du roman réaliste, il brosse en larges fresques la vie du militant communiste depuis 1919.

DERYS. V. COLLOMB (Gaston).

DES, combinaison de l'art. déf. plur. *les* avec la prép. *de* : *Les maisons des grands seigneurs. Il sort des grands bois.* (On l'appelle parfois *article défini contracté*, ou, simplement, *article contracté.*)

DES art. indéf., plur. de *un, une.* Désigne un nombre indéterminé : *Les plus grands esprits n'ont que des lumières bornées* (Nicole).

— REM. *Des* est remplacé par *de** quand le nom est précédé d'un adjectif : *De belles maisons.*

DÈS prép. (bas lat. *de ex*, hors de). Depuis, à partir de, dans le temps ou le lieu (marque toujours que le moment ou le lieu envisagé comme point de départ est considéré comme situé avant ce qu'on pouvait croire) : *Vous partirez dès demain. Dès l'enfance. Fleuve navigable dès sa source. C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider* (Molière). *Je le voyais parfois | Dès l'aube sur un banc s'asseoir tenant un livre* (Hugo).

— ***Dès lors*** loc. adv. A partir de cette époque : *Dès lors, je le comptai au nombre de mes amis.* || En conséquence, de ce fait : *On ne peut établir ce fait capital, et, dès lors, tombe toute l'accusation.*

— LOC. CONJ. ***Dès que,*** aussitôt que : *Dès qu'elle parut. L'admiration, comme la flamme, diminue dès qu'elle n'augmente plus* (Mme Necker). *Dès qu'il possède un bien, le sort le lui retire* (Hugo). || ***Dès lors que,*** du fait que, du moment que : *Les grands se font honneur dès lors qu'ils nous font grâce* (La Fontaine).

— ***Dès avant*** loc. prép. Déjà avant : *Dès avant notre ère.*

— LANGUE CLASS. *Dès* peut se construire avec un gérondif : *Dès en entrant* (La Fontaine). || *Dès longtemps*, depuis longtemps : *Vous m'aimez dès longtemps* (Racine). || *Dès que*, puisque : *Dès que l'homme est l'ouvrage de Dieu, l'homme ne peut plus vivre que conformément à la volonté de son auteur* (Massillon). || ***Dès aussitôt que,*** dès que, aussitôt que : *Dès aussitôt que je comprends quelque chose fort clairement et fort distinctement, je ne puis m'empêcher de la croire vraie* (Descartes). || ***Dès là,*** par conséquent : *Ce n'est pas une vie chrétienne, et dès là c'est une vie de réprobation et d'infidélité* (Massillon). || *Dès là que*, aussitôt que : *L'empire était proscrit dès là qu'il était connu* (Massillon) ; du moment que, puisque : *Dès là qu'il* [Dieu] *existe, il est nécessaire que son existence emplisse tout l'espace et tous ses ouvrages* (Voltaire).

DÉS- ou **DES-** (lat. *dis*), autre forme du préf. *dé* ; mais *dés* ou *des* sont des préfixes toujours privatifs. (C'est pourquoi nous nous abstiendrons de préciser l'étymologie des mots dont ils font partie, lorsque du moins elle sera suffisamment claire par leur définition, et même de donner un certain nombre de composés : *désabrutir*, etc.)

DÉS ou **DEZ** n. m. Bloc de pyrite cubique encastré dans l'ardoise.

DÉSABLEUR n. m. Appareil permettant l'extraction du sable de la boue de forage.

DÉSABONNEMENT n. m. Action de désabonner, de se désabonner.

DÉSABONNER v. tr. Faire cesser d'être abonné.

DÉSABOUTEMENT n. m. Charp. Type d'assemblage très voisin du déjoutement*.

DÉSABUSÉ, E adj. et n. Qui a perdu ses illusions ; qui est sans illusions.

— SYN. : *déçu, désenchanté, désillusionné.*

DÉSABUSEMENT n. m. Action de désabuser, de se désabuser ; son résultat.

DÉSABUSER v. tr. Faire cesser d'être abusé, arracher à ses illusions, tirer d'erreur. — ***Se désabuser*** v. pr. Reconnaître son erreur. || Revenir d'une fausse opinion.

DÉSACCLIMATER v. tr. Changer de climat ; faire perdre l'habitude d'un climat à : *Désacclimater une plante, des animaux.* || *Fig.* Enlever à sa classe sociale, à son milieu habituel : *Il cherche à se désacclimater.*

DÉSACCORAGE n. m. Opération consistant à enlever les accores d'un navire.

DÉSACCORD n. m. Manque d'accord dans les sons produits par les instruments, les voix. || *Par anal.* Manque d'harmonie : *Désaccord entre les actes et les paroles.* || *Fig.* Dissentiment, mésintelligence : *Familles en désaccord.*

— Radiotechn. Accord d'un circuit oscillant sur une fréquence qui diffère de celle du signal qui lui est appliqué : *Un désaccord même léger d'un récepteur entraîne une déformation de l'audition.*

DÉSACCORDER v. tr. Mus. Détruire l'accord de : *Le froid, le chaud, l'humidité désaccordent les instruments.* || *Par anal.* Détruire l'harmonie de : *Draperie voyante qui désaccorde un tableau. Le contraste de cette jovialité avec l'anxiété du regard lui faisait un masque désaccordé* (R. Martin du Gard). || *Fig.* Jeter le désaccord entre, désunir : *Désaccorder des époux, un ménage.* — Radiotechn. Ecarter la fréquence d'un circuit oscillant de celle du signal qui lui est appliqué.

DÉSACCORER v. tr. Enlever les accores de.

DÉSACCOUPLEMENT n. m. Action de désaccoupler ; son résultat.

— Ch. de f. Séparation volontaire ou accidentelle des organes d'attelage, et particulièrement des conduites de frein, sans rupture.

DÉSACCOUPLER v. tr. Séparer ce qui était accouplé, mis par paires : *Désaccoupler les draps d'un lit.* || Faire cesser l'accouplement de : *Désaccoupler des pigeons.*

— ***Se désaccoupler*** v. pr. En parlant de chiens courants réunis par la *couple* que tient un valet de chiens, s'en débarrasser subrepticement.

DÉSACCOUTUMANCE n. f. Action de se désaccoutumer.

DÉSACCOUTUMER v. tr. Déshabituer.

DÉSACIDIFICATION n. f. Action de désacidifier.

DÉSACIDIFIER v. tr. Chim. Détruire l'acidité : *Désacidifier un liquide.*

DÉSACIÉRATION n. f. Action de désaciérer ; résultat de cette action.

DÉSACIÉRER v. tr. Enlever l'aciération sur un produit par chauffage ou recuit décarburant, pour lui donner les propriétés du fer exempt de carbone : *On désacière un fer aciéreux par traitement de recuit.* (Dans la gravure sur acier, pour permettre la taille au burin, on chauffe la planche d'acier en présence de limaille de fer ; sa surface se désacière, ce qui permet la taille avant de procéder à une cémentation qui redonnera la dureté superficielle à la planche.)

DÉSACTIVER v. tr. Débarrasser un corps des éléments radio-actifs qu'il contient.

DÉSACTIVEUR n. m. Caoutch. Agent de protection du caoutchouc agissant à la manière de catalyseur de désoxydation et dont le type est le mercaptobenzimidazole.

DÉSADAPTATION n. f. Biol. Perte d'une ou de plusieurs adaptations.

— ENCYCL. Les êtres habitant un milieu défini présentent des dispositifs anatomiques, une physiologie et des instincts qui leur permettent d'y vivre ; ils sont adaptés à ce milieu. Si le milieu se modifie, l'être sera plus ou moins désadapté. Alors il disparaîtra ou se maintiendra en utilisant les dispositifs qu'il possède. Les organes qui ne servent plus régressent légèrement ou sont utilisés à d'autres fins. On peut concevoir que des organes atéliques sans fonction possible soient les témoins du passé où ils avaient une fonction.

DÉSADAPTER v. tr. Faire cesser l'adaptation de : *Désadapter un organe de sa fonction. Se désadapter d'un climat.*

DE SAEDELEER (Valérius), peintre belge (Aalst 1867 - Leupegem 1941). Il fit partie de la colonie d'artistes dite « premier groupe de Laethem - Saint-Martin », commença par pratiquer le néo-impressionnisme, puis revint, vers 1900, à la tradition flamande incarnée par Bruegel le Vieux. Il a joué en Belgique un rôle important dans le mouvement moderne et a fondé en 1920, à Etichove, un atelier de tapis et de tissus d'art.

DÉSAÉRATION n. f. Evacuation forcée de l'air d'un liquide ou d'un mélange pâteux.

DÉSAÉRER v. tr. Ôter l'air de : *Béton désaéré.*

DÉSÆTINE n. f. Métrol. V. DÉCIATINE.

DÉSAFFECTATION n. f. Action de désaffecter.

— Admin. Décision administrative portant qu'un lieu cessera d'être affecté à un usage

public ou à un service public. (V. AFFECTATION, DOMAINE.)

DÉSAFFECTER v. tr. Retirer son affectation, sa destination première à : *Ces dalles, ces arcades* [dans une école vétuste] [...] *faisaient penser à quelque évêché de province, à jamais désaffecté* (R. Martin du Gard).

DÉSAFFECTION n. f. Perte de l'affection, du goût pour : *Louis-Philippe, d'abord populaire, encourut la désaffection générale. La désaffection pour le port du chapeau.*

DÉSAFFECTIONNER v. tr. Détruire l'affection de : *La morgue de la noblesse de cour désaffectionna du trône la noblesse de province* (Balzac).
— ***Se désaffectionner*** [de] v. pr. Perdre peu à peu l'affection qu'on avait pour quelqu'un : *Oh! ne croyez pas qu'il soit amer de se désaffectionner. Au contraire, vous ne savez pas comme c'est bon de sentir qu'on n'aime plus* (H. de Montherlant).

DÉSAFFILIER v. tr. Faire cesser l'affiliation de : *Se désaffilier d'un parti.*

DÉSAFFLEURER v. intr. Technol. S'étendre par extrusion sous l'effet d'une contrainte.

DÉSAFFRONTER v. tr. Constr. Faire cesser un affrontement.

DÉSAGENCEMENT n. m. Action de désagencer, de se désagencer; état de ce qui est désagencé.

DÉSAGENCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Détruire l'agencement de : *Désagencer le programme d'une fête.*

DÉSAGRAFER v. tr. V. DÉGRAFER.

DÉSAGRÉABLE adj. Qui cause une impression pénible; qui déplaît : *La visite de la douane lui fit passer quelques minutes désagréables* (R. Martin du Gard).
— SYN. : *contrariant, déplaisant, ennuyeux, fâcheux, incommodant, pénible.*

DÉSAGRÉABLEMENT adv. De façon désagréable : *Sa lettre m'a désagréablement surpris.*

DÉSAGRÉGATION n. f. Séparation des parties qui composent un corps (au *pr.* et au *fig.*) : *La désagrégation d'une ligue.*
— Géomorphol. *Désagrégation granulaire*, réduction d'une roche cristalline ou d'un grès à des débris correspondant aux éléments qui la composent. (La désagrégation granulaire du granite libère des cristaux de quartz, de mica, de feldspath; celle d'un grès donne des grains de sable. Elle se produit sous l'effet des différences de température [dilatation différente des grains de sable et du ciment, des divers cristaux de teinte différente], sous celui des alternances de sécheresse et d'humidité, parfois par gélivation.)
— Métall. Opération tendant à faciliter les réactions métallurgiques qui doivent être imposées à un minerai trop compact. (Elle consiste généralement en un simple grillage.)
— Psychol. Trouble consistant en la perte de tout lien entre les divers éléments de la vie psychologique : *La désagrégation psychologique caractérise les anesthésies, amnésies, dédoublements de la personnalité, dépersonnalisation, etc.*

DÉSAGRÉGEMENT n. m. Action de désagréger, de se désagréger (au *pr.* et au *fig.*); son résultat : *Ce désagrégement de forces gagnait la Dalmatie elle-même* (A. Daudet).

DÉSAGRÉGER v. tr. (Se conj. comme *abréger*.) Décomposer en ses parties constituantes : *L'humidité désagrège un grand nombre de corps.* ‖ *Fig.* Désunir, disloquer : *Désagréger une équipe.*

DÉSAGRÉMENT n. m. Chose qui déplaît; sujet de déplaisir : *Son étourderie lui cause bien des désagréments.*

DESAGUADERO, fl. de Bolivie, qui déverse les eaux du lac Titicaca dans le lac Poopó; 300 km.

DÉSAGULIERS (Jean Théophile), physicien français (La Rochelle 1683 - Londres 1744). Fils d'un pasteur protestant, il fut emmené en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes et devint professeur à Oxford (1710). Il est l'auteur de nombreux travaux de physique et de mécanique : mesure de la résistance de l'air sur les corps tombant en chute libre (1721) et de l'eau s'écoulant dans les tuyaux (1726), étude du frottement dans les poulies (1732), formation des nuages et de la pluie (1729). C'est à lui qu'est dû le terme de « conducteur » en électricité (1742).

DÉSAIGNES, comm. de l'Ardèche (arrond. de Tournon), dans le haut Vivarais; 1 672 hab. (379 aggl.). Vieille cité pittoresque. Eaux minérales. Fabrique de châles.

DÉSAILER v. tr. Dépouiller certaines semences, certaines graines de leurs appendices en forme d'ailes. ‖ Rogner les ailes d'un oiseau.

DÉSAIMANTATION n. f. Magnét. Action de désaimanter; état d'un corps désaimanté.

DÉSAIMANTER v. tr. Magnét. Détruire l'aimantation, ramener à l'état neutre un corps préalablement aimanté.

DESAINS (Edouard), physicien français (Saint-Quentin 1812 - Paris 1865). Il a, avec La Provostaye, mesuré en 1845 la chaleur de fusion et la chaleur spécifique de la glace, étudié la fusion du phosphore et les phénomènes capillaires.

DESAINS (Paul), physicien français (Saint-Quentin 1817 - Paris 1885), frère du précédent. Il fut professeur de physique à la faculté des sciences de Paris en 1854, et remplaça Babinet, en 1873, à l'Académie des sciences. Il est, avec La Provostaye, l'auteur, en 1848, de recherches sur les radiations infrarouges (émission, réflexion, polarisation). On lui doit un *Traité de physique* (1855).

DÉSAIRER v. tr. Fauconn. Capturer un jeune oiseau de proie au nid.

DESAIX (Louis Charles Antoine DES AIX, dit), chevalier **de Veygoux**, général français (château d'Ayat, près de Riom, 1768 - Marengo 1800). Sous-lieutenant au régiment de Bretagne-infanterie, il accueillit la Révolution avec enthousiasme, mais se fit emprisonner en 1792 pour avoir protesté avec Broglie, son chef, contre la suspension du roi. Carnot l'envoya à l'armée du Rhin, où il se signala par son courage et ses capacités de tacticien. En 1796, sous Moreau, il força le passage du Rhin à Kehl, qu'il défendit deux mois durant contre les Autrichiens. Bonaparte lui confia le commandement de l'avant-garde de l'armée d'Orient et il débarqua en Egypte le 1er juillet 1798. Il prit part à la bataille des Pyramides; puis, chargé de soumettre Murād bey, il le battit à Sediman, le rejeta dans le désert, conquit la Haute-Egypte et organisa le Fayoum. Il l'administra avec tant d'équité que les Egyptiens le surnommèrent LE SULTAN JUSTE. Après le départ de Bonaparte, il signa à contrecœur la convention d'El-Arich et s'embarqua pour la France. Pris en mer par les Anglais, puis libéré, il rejoignit le Premier consul en Italie et arriva à son secours lors de la bataille de Marengo, où il mit fin à une situation périlleuse et décida de la victoire (14 juin 1800), mais fut tué d'une balle au cœur. (→ Biblio.)

DÉSAJUSTEMENT n. m. Action de désajuster; état de ce qui est désajusté : *Le désajustement d'une roue, d'une machine.*

DÉSAJUSTER v. tr. Déranger ce qui était ajusté : *Désajuster une machine.* ‖ Déranger ce qui était bien arrangé : *Désajuster ses vêtements.*

DESALEUX (Georges Raymond), général français (Bayonne 1851 - Paris 1937). Spécialiste des fabrications d'artillerie, général en 1907, il reste connu comme l'inventeur de la balle et de l'obus D (initiale de son nom), à forme cylindro-ogivale.

DÉSALIGNEMENT n. m. Action de désaligner : *Le désalignement d'une rue.*

DÉSALIGNER v. tr. Détruire l'alignement.

DÉSALLIER v. tr. Désunir : *Littérature et peinture se sont heureusement désalliées* (Gide).

DÉSALTÉRANT, E adj. Propre à désaltérer.

DÉSALTÉRER v. tr. (Se conj. comme *céder*.) Apaiser la soif de : *L'eau fraîche désaltère. Se désaltérer.* ‖ Calmer (en parlant de la soif) : *Une soif que rien ne peut désaltérer.* ‖ *Par extens.* Abreuver, arroser : *Oh! l'odeur adorable* [...] *de feuillages mouillés et de terre désaltérée* (Colette). ‖ Satisfaire : *Mais pour désaltérer cette amour curieuse* (Valéry).
— ***Se désaltérer*** v. pr. Boire jusqu'à satiété.

DÉSAMIDONNAGE n. m. Opération précédant le blanchiment des tissus de coton ou des articles de lingerie, et destinée à éliminer les produits amylacés (amidon, fécule, dextrine, etc.) se trouvant sur ces tissus, le plus souvent sous forme de colle sur les fils de chaîne. (On dit aussi DÉGOMMAGE.)
— ENCYCL. Le *désamidonnage* d'un tissu s'effectue en le plongeant dans un bain tiède d'extrait de malt. La diastase sécrétée par le malt solubilise les amidons, qui sont finalement éliminés par un lavage sous pression dans une solution de soude caustique à 2 °B avec un peu de savon. On utilise en général pour ce traitement une chaudière. L'opération est complétée par un lavage à l'eau chaude et un dernier rinçage à l'eau froide.

DÉSAMIDONNER v. tr. Dépouiller de son amidon : *Désamidonner du linge.*

DÉSAMINATION n. f. Chim. org. Enlèvement d'ammoniac ou d'une amine à un composé organique. ‖ Perte, par les acides aminés, du groupement NH_2.
— ENCYCL. Les protéines se dédoublent successivement, sous l'action des ferments, en peptides et acides aminés. Sous l'action d'un nouveau ferment, la *désaminase*, l'acide aminé perd son groupe NH_2, sous forme d'ammoniac. On a admis d'abord que le ferment agit par hydrolyse en produisant l'acide-alcool correspondant à l'acide aminé; mais, bien que cette réaction puisse effectivement se produire dans l'organisme, on croit généralement que la *désamination* se fait par oxydation avec formation de l'acide α-cétonique correspondant. Le siège de la désamination est surtout le foie et, accessoirement, la muqueuse intestinale. La désamination joue un rôle important, surtout chez les carnassiers, dans le maintien de l'équilibre acide-base.

DÉSAMONCELER v. tr. Défaire un monceau.

DÉSAMORÇAGE n. m. Action de désamorcer : *Le désamorçage d'une bombe, d'une pompe.*
— Electr. Cessation du courant dans une machine dynamo-électrique.
— ENCYCL. Electr. Le *désamorçage* d'une dynamo se produit lorsque l'intensité de courant dans les inducteurs tombe au-dessous d'une certaine valeur dépendant du type de la machine.
Dans les dynamos à excitation en série, le désamorçage se produit soit par une augmentation exagérée de résistance du circuit, soit par une diminution de vitesse faisant baisser la force électromotrice au-dessous d'une certaine limite dépendant d'ailleurs de la résistance du circuit.
Au contraire, le désamorçage des dynamos excitées en dérivation se produit par une diminution trop considérable de la résistance du circuit; car, dans ce cas, la différence de potentiel aux bornes des inducteurs diminuant, le courant d'excitation n'est plus suffisant.

DÉSAMORCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Enlever l'amorçage d'une munition ou le détonateur d'une cartouche amorcée.
— Pêch. *Etre désamorçé* ou *avoir sa ligne désamorçée*, se dit lorsque les poissons ont mangé les esches fixées sur les hameçons, sans se faire prendre.
— Technol. *Désamorcer une pompe*, faire écouler au-dehors, par un robinet placé au bas du corps de pompe, l'eau qui s'y trouve. (Une pompe peut se désamorcer s'il y a introduction d'air du côté de l'aspiration, par exemple du fait d'une fuite au presse-étoupe.)

DÉSAMORTIR v. tr. Soumettre aux droits de mutation (en parlant des biens de mainmorte) : *Désamortir les biens du clergé.*

DÉSAMORTISSEMENT n. m. Action de désamortir : *Le désamortissement des biens de mainmorte.*

DÉSAMOUR n. m. Cessation, affaiblissement de l'amour.

DE SANCTIS (Francesco), critique italien (Morra Irpina, Avellino, 1817 - Naples 1883). Il prend part à l'insurrection de 1848, est arrêté à Cosenza en 1850 et emprisonné; libéré en 1852, il se réfugie à Turin, où il fait (1854-1855) une série de leçons sur Dante. Puis il enseigne à Zurich (1856-1859). Après les événements de 1860, il est élu député et

général DESAIX

Phot. Larousse.

devient ministre de l'Instruction publique en 1878 et en 1879-1881. Enfin, il occupe, à partir de 1871, la chaire de littérature comparée à l'université de Naples. Ses ouvrages de critique ont une grande valeur : *Essais critiques* (1866), *Essai critique sur Pétrarque* (1869), *Nouveaux Essais critiques* (1879), *Histoire de la littérature italienne* (1870-1872 ; 2 vol.), *la Littérature italienne au XIXe siècle* (1897). Il a laissé aussi un *Voyage électoral* (1876) et des *Mémoires* (1889). De Sanctis, à la formation de qui ont contribué Pusti, Hegel et surtout Vico, a renouvelé la critique esthétique, en la libérant de tout académisme, et en lui donnant une forte charpente historique et sociale. Il l'affranchit des partis pris formalistes, tout en gardant un profond enthousiasme pour les grandes personnalités. Il jouit, dans le renouveau culturel italien d'après 1945, d'un regain de popularité.

DE SANCTIS (Gaetano), historien italien (Rome 1870 - Londres 1957). Titulaire à temps (1927-1931), puis à vie (1944) de la chaire d'histoire grecque de l'université de Rome, dont il avait été chassé en 1931 pour refus de serment au régime fasciste, De Sanctis devient président de l'Institut de l'encyclopédie italienne (1947-1954) et sénateur à vie (1950). Son œuvre scientifique très importante (*Storia dei Greci* [des origines à la mort de Socrate], 1939 ; *Storia dei Romani*, 1907-1953) se caractérise par l'utilisation rationnelle et conjointe de toutes les sciences auxiliaires de l'histoire, ainsi que par l'importance accordée aux questions économiques et sociales, qu'il étudie parallèlement aux problèmes politiques, militaires, institutionnels et artistiques dans la perspective d'une histoire totale.

DÉSANNEXER v. tr. Dr. intern. Restituer un territoire annexé à l'Etat auquel il était rattaché avant l'annexion.

DÉSANNEXION n. f. Dr. intern. Restitution d'un territoire annexé à l'Etat auquel il était rattaché avant l'annexion : *Le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France a été une désannexion et non une annexion.*

DÉSAPPAREILLER v. tr. V. DÉPAREILLER.

DÉSAPPARIER v. tr. V. DÉPARIER.

DÉSAPPOINTEMENT n. m. Action de désappointer quelqu'un ; état d'une personne désappointée, déçue : *Le désappointement marche en souriant derrière l'enthousiasme* (Mme de Staël).
— SYN. : *déception, dépit.*

DÉSAPPOINTEMENT (ÎLES DU), groupe d'atolls de la partie nord de l'archipel des Tuamotu (Polynésie française).

DÉSAPPOINTER v. tr. (de *pointe*). Casser ou émousser la pointe de : *Désappointer une aiguille, un outil.*

DÉSAPPOINTER v. tr. (refait sur *désappointé ;* de l'angl. *disappointed ;* qui vient lui-même d'un anc. v. franç. *désappointer* [composé de *appointer*], destituer, rayer des cadres de l'armée). Tromper dans son attente, ses espérances ; décevoir : *Que d'accidents désappointent ceux qui comptent sur l'avenir !*

DÉSAPPRENDRE v. tr. (Se conj. comme *apprendre.*) Oublier ce qu'on avait appris : *Six à sept mois passèrent, les doigts du sculpteur désapprirent à tenir l'ébauchoir* (Balzac).

DÉSAPPROBATEUR, TRICE adj. et n. Qui désapprouve : *Esprit désapprobateur. Un perpétuel désapprobateur.*
◆ Adj. Qui marque la désapprobation : *L'étonnement désapprobateur de mes parents* (Colette).

DÉSAPPROBATION n. f. Action de désapprouver : *La désapprobation et même la souffrance de sa mère, loin de toucher Jenny, l'aiguillonnaient* (R. Martin du Gard).

DÉSAPPROUVER v. tr. Ne pas approuver ; blâmer : *Désapprouver la conduite de quelqu'un.*

DÉSAPPROVISIONNEMENT n. m. Action de désapprovisionner ; état de ce qui est désapprovisionné.

DÉSAPPROVISIONNER v. tr. Priver de son approvisionnement : *Désapprovisionner une arme à feu.*

DÉSARÇONNEMENT n. m. Action de désarçonner ; état d'une personne désarçonnée.

DÉSARÇONNER v. tr. Mettre hors des arçons ; démonter : *Cheval qui a désarçonné son cavalier.* ‖ *Fig.* Démonter, déconcerter : *Sa dialectique, tantôt abrupte, tantôt insidieuse, ne manquait jamais de désarçonner l'adversaire et de convaincre l'auditoire* (R. Martin du Gard).

DÉSARGENTAGE n. m. ou **DÉSARGENTATION** n. f. Action de désargenter.

DÉSARGENTATION n. f. Action de retirer l'argent contenu dans certaines matières.

DÉSARGENTER [ʒãte] v. tr. Séparer l'argent des minerais de plomb argentifère ; l'argent de l'or auquel il est mélangé. ‖ Extraire l'argent de son minerai propre. ‖ Dépouiller de son argenture : *Un crucifix de cuivre désargenté fixé sur un velours noir râpé dans un cadre de bois doré* (Hugo). ‖ *Fig.* et *fam.* Priver d'argent comptant.

DÉSARGENTEUR n. m. Ouvrier qui désargente.

DÉSARGENTURE n. f. Syn. de DÉSARGENTATION.

DESARGUES (Gérard ou Gaspard), mathématicien et ingénieur français (Lyon 1593 - *id.* 1662). Il fut d'abord militaire et prit part, en cette qualité, au siège de La Rochelle, où il se lia avec Descartes. Quand la paix fut réalisée, il se consacra à l'étude de la géométrie. On lui doit la proposition connue sous le nom de *théorème de Desargues*, et qu'il désignait lui-même sous le nom de *involution de six points*, dénomination qui a été conservée. Ce théorème comprend, comme un cas particulier, celui de Pappus, relativement aux segments déterminés sur une transversale par les diagonales d'un quadrilatère et ses quatre côtés. Desargues avait tiré de son théorème beaucoup de conséquences importantes ; malheureusement, il n'en est rien parvenu jusqu'à nous. L'ouvrage intitulé *Brouillon projet des coniques*, où il avait consigné ses recherches et qui avait excité l'admiration de Pascal et de Fermat, est perdu. On doit encore à Desargues la proposition suivante : « Si deux triangles, situés dans l'espace ou dans un même plan, ont leurs sommets placés deux à deux sur trois droites concourant en un même point, leurs côtés se rencontreront deux à deux en trois points situés en ligne droite, et réciproquement. » Ce théorème de Desargues a servi de base au général Poncelet pour sa théorie des figures homologiques. Enfin, Desargues publia, sur la perspective, la coupe des pierres et le tracé des cadrans, divers ouvrages qui, malheureusement, ont été perdus comme ses ouvrages de géométrie. (→ Biblio.)

DÈSARÎ n. f. Linguist. V. BÃGRÎ.

DÉSARMANT, E adj. *Fam.* Qui interdit toute réplique par sa sottise, sa naïveté, etc.

DÉSARMÉ adj. m. Hérald. Se dit de l'aigle qui n'a pas d'ongles ou du lion représenté sans griffes.

DÉSARMEMENT n. m. Action de désarmer : *Le désarmement de prisonniers, de rebelles.* ‖ *Désarmement d'une place, d'un ouvrage fortifié*, enlèvement de son artillerie et du matériel de guerre qui constituent son armement. ‖ Action de réduire ou de supprimer les forces armées d'un pays : *Le désarmement de l'Allemagne.*
— Mar. Action de dégarnir un navire de guerre de son artillerie, de ses munitions, de son équipage et de ses agrès et approvisionnements. ‖ *Désarmement d'un navire de commerce*, licenciement de son équipage.
— ENCYCL. Hist. mil. et Dr. intern. L'instauration en Europe, à la fin du XIXe s., d'un équilibre international dans lequel chaque puissance ne recherchait sa sécurité que dans la seule valeur de ses forces militaires amena de nombreux hommes politiques anglais, belges, autrichiens et français, encouragés notamment par le tsar Nicolas II, à préconiser une réduction simultanée des armements des différents pays. Malheureusement, les conférences réunies à La Haye, en 1899 et 1907, ne purent aboutir dans ce domaine à aucun résultat concret. Après la Première Guerre mondiale, la Société des Nations s'efforça, dans le cadre de l'article 8 du Pacte, de mettre au point des formules de sécurité collective permettant une réduction sensible des armements. Après l'échec d'un système général (1923), elle préconisa des ententes locales, comme celle de Locarno (1925). Les efforts entrepris par la Grande-Bretagne et la France pour amener à cette politique les Etats-Unis, qui ne faisaient pas partie de la S. D. N., n'aboutirent qu'à la conclusion du pacte Briand-Kellog (1928), par lequel un grand nombre de puissances déclarèrent renoncer à la force comme instrument normal de leur politique. Une nouvelle conférence sur le *désarmement* fut réunie à Genève en 1932, mais la France, inquiète du réarmement clandestin de l'Allemagne, affirma sa volonté de subordonner son désarmement à sa sécurité. L'avènement de Hitler ruina alors tout espoir d'arriver à un accord en ce domaine.
Depuis la Seconde Guerre mondiale, la question du désarmement a été dominée par l'apparition de l'arme atomique. Sur le plan des armements classiques, la disproportion de puissance résultant du désarmement des forces américaines, de 1946 à 1950 (v. ÉTATS-UNIS, Hist. mil.), par rapport à celles de l'U. R. S. S. entraîna les Occidentaux à se grouper dans l'organisation du traité de l'Atlantique* (1949) pour amener, avec l'aide américaine, leurs armements au niveau des nécessités de leur sécurité. Deux commissions (armes classiques et armes atomiques) ont été créées à l'Organisation des Nations unies pour examiner le problème du désarmement et soumettre aux puissances des propositions concrètes en ce domaine. Un plan fut adopté en 1952. Son application entraîna de longues discussions diplomatiques, qui n'aboutirent pas. Les armes atomiques sont, en effet, devenues la propriété de plusieurs puissances (Etats-Unis, U. R. S. S., Grande-Bretagne, France), et le secret qui entoure les recherches nucléaires rend très difficiles toutes communications et, *a fortiori*, tout contrôle international de ces armements. (→ Biblio.)

DÉSARMER v. tr. Autref., ôter l'armure de : *Désarmer un chevalier après le combat.* ‖ Faire poser les armes à ; arracher ses armes à : *Désarmer les vaincus, un malfaiteur.* ‖ Dégarnir (une forteresse) de ses canons, etc. ‖ Priver de ses moyens de défense (au *pr.* et au *fig.*) : *Ils avaient peur des tanks : ils se croyaient désarmés contre eux* (A. Malraux). *Nous sommes si infirmes, si désarmés [...] sur ce grain de boue* [le globe terrestre] *qui tourne délayé dans une goutte d'eau* (Maupassant). ‖ *Fig.* Apaiser, calmer, fléchir : *Désarmer la colère de quelqu'un. Peu à peu le vin qu'il buvait et la gaîté des convives désarmèrent sa prudence* (Mérimée).
— Arm. Détendre le ressort de percussion d'une arme à feu. (Cette opération s'effectue en appuyant sur la détente : elle n'est possible, en principe, que si l'arme n'est pas chargée.)
— Escrim. *Désarmer son adversaire*, faire tomber l'arme de sa main.
— Mar. Dégarnir un navire de son équipage, de ses agrès. ‖ *Désarmer les avirons*, les rentrer en dedans de l'embarcation et les mettre en drome.
— Mar. mil. *Désarmer administrativement*, s'assurer que le matériel mobile d'armement d'un navire est conforme à l'inventaire. ‖ *Désarmer une pièce, une batterie, une tourelle*, faire rompre le personnel qui l'armait.
◆ V. intr. Cesser l'état de paix armée : *L'opinion poussait le gouvernement à désarmer.* ‖ *Fig.* Renoncer, abandonner une action, un sentiment violent ou hostile : *Les rancuniers ne désarment jamais.*
— ALLUS. LITTÉR. *J'ai ri, me voilà désarmé*, allusion à un vers de Piron dans *la Métromanie.*

DESARNOD (Auguste Joseph), peintre et dessinateur d'origine française (1788 - Saint-Pétersbourg 1840). Il fut, à Paris, l'élève de Gros. Devenu officier, il fut fait prisonnier en 1812 et demeura en Russie. Il se consacra à la peinture militaire ; on lui doit aussi des dessins et des eaux-fortes. On cite, parmi ses tableaux, la *Bataille de Borodino* (palais d'Hiver, Leningrad), *Nymphes se baignant dans la forêt* (musée d'Helsingfors).

DÉSAROMATISATION n. f. Pétr. Extraction des hydrocarbures aromatiques : *On utilise l'acide sulfurique concentré ou l'anhydride sulfureux pour la désaromatisation du pétrole lampant à flamme fuligineuse.*

DÉSAROMATISER v. tr. Pétr. Extraire les hydrocarbures aromatiques, notamment des pétroles lampants à flamme fuligineuse.

DÉSARRIMAGE n. m. Opération, volontaire ou accidentelle, ayant comme conséquence de déranger l'arrimage des marchandises.

DÉSARRIMER v. tr. Enlever les dispositifs, cordes, cales, câbles, etc., qui fixent, qui arriment un chargement sur un véhicule, un bateau, etc.

DÉSARROI n. m. (déverbal de l'anc. fr. *désarroyer;* de *arroi*, équipage). Désordre, confusion, trouble : *Peu délicat sur les moyens de restaurer ses finances toujours en désarroi* (Stendhal).

DÉSARRONDISSEMENT n. m. Phonét. V. DÉLABIALISATION.

DÉSARTICULATION n. f. Désunion des surfaces articulaires des os. ‖ Amputation pratiquée au niveau d'une jointure articulaire. (La désarticulation est donc une amputation* dans la contiguïté, par opposition aux amputations proprement dites, qui se font dans la continuité.)

DÉSARTICULER v. tr. Faire sortir de l'articulation. ‖ Amputer dans l'articulation : *Désarticuler le fémur, l'épaule.* ‖ Assouplir à l'excès les articulations : *Un acrobate qui se désarticule.*

DÉSASPHALTAGE n. m. Séparation de l'asphalte contenu dans le résidu de la distillation sous vide du pétrole.
— ENCYCL. Pour le *désasphaltage,* le propane est le meilleur agent de précipitation ; à une température de 30 à 70 °C, suivant le type d'huile, le mélange se sépare spontanément en deux phases : l'asphalte en fond de colonne, dont on peut facilement évaporer et récupérer le propane, et l'huile désasphaltée, en tête, qui constitue une excellente matière pour la fabrication des lubrifiants lourds, comme le *bright stock,* ou pour le *cracking catalytique.* (V. RAFFINAGE.)

DÉSASPHALTER v. tr. Séparer l'asphalte contenu dans les résidus pétroliers, qui donnent alors une huile désasphaltée.

DÉSASPIRATION n. f. Phonét. Perte de l'aspiration ou de la valeur aspirée. (Ainsi, l'éolien a perdu l'aspiration initiale conservée en ionien attique.) [V. PSILOSE.]

DÉSASSEMBLAGE ou **DÉSASSEMBLEMENT** n. m. Action de désassembler ; état de ce qui est désassemblé.

DÉSASSEMBLER v. tr. Disjoindre un assemblage de planches : *Désassembler les planches d'une cloison.*

DÉSASSIMILATION n. f. Physiol. Ensemble des phénomènes de dégradation par lesquels la matière vivante se transforme en déchets, en libérant de l'énergie mécanique, chimique ou thermique. (Syn. CATABOLISME.)

DÉSASSIMILER v. tr. Produire la désassimilation de. ‖ Priver de ses éléments assimilables.

DÉSASSORTIMENT n. m. Action de désassortir ; réunion de choses mal assorties, disparates.
— Comm. Etat de marchandises qui ne sont plus assorties. ‖ Etat d'une boutique désassortie de ce qu'elle devrait avoir. (On dit aussi DÉSASSORTISSEMENT.)

DÉSASSORTIR v. tr. Détruire l'assortiment de : *Désassortir un service de table, des étoffes.* ‖ Dégarnir un commerce de son assortiment de marchandises.

DÉSASSORTISSEMENT n. m. Comm. Syn. de DÉSASSORTIMENT.

DÉSASSURER v. tr. Cesser de faire garantir par une assurance contre certains risques : *Désassurer sa maison.*

DÉSASTRE n. m. (ital. *disastro ;* de *astro,* astre, à cause de l'influence attribuée autrefois aux astres). Evénement funeste ; grand malheur : *Elle demeura suffoquée devant un désastre irréparable* (Maupassant).
— SYN. : *calamité, catastrophe, infortune, malheur.*

Désastres de la guerre, suite de 85 planches gravées à l'eau-forte par Goya et inspirées par l'occupation française en Espagne. Ces gravures ne parurent que trente-cinq ans après la mort de l'artiste, éditées par l'académie San Fernando en 1863. Leur exécution s'échelonne sur plusieurs années. Elles décrivent les conséquences de la guerre napoléonienne avec une verve féroce et un sens dramatique aigu : scènes de pillage, exode des populations, fusillades et tortures en sont les sujets principaux.

désastre de Lisbonne (POÈME SUR LE). V. LISBONNE.

DÉSASTREUSEMENT adv. De façon désastreuse.

DÉSASTREUX, EUSE adj. (ital. *disastroso*). Funeste, catastrophique : *Résultat désastreux. Idée désastreuse.*

DÉSATINE ou **DESSETINE** n. f. Métrol. V. DÉCIATINE.

DÉSAUBAGE n. m. Technol. Action de démonter les aubes d'une roue hydraulique.

DÉSAUBAGE n. m. Cérémonie religieuse dans laquelle on enlevait aux néophytes l'aube ou robe blanche de leur baptême.

DESAUBEAUX (Raymond), sculpteur français (XVe s.). Il est l'auteur des statues de *Saint Jacques* et de *Sainte Catherine,* au portail des Libraires de la cathédrale de Rouen (1486).

DESAUBEAUX (Pierre), sculpteur français, d'origine rouennaise (début du XVIe s.). Il participa à l'exécution de l'arbre de Jessé qui décore le tympan du portail central de la cathédrale de Rouen (1513-1520), où il éleva, sur les plans de Roland Leroux, le tombeau du cardinal Georges Ier d'Amboise*.

DÉSAUBER v. tr. Technol. Procéder au désaubage.

DESAUGIERS (Marc Antoine), compositeur français (Fréjus 1742 - Paris 1793). De son œuvre dramatique, il faut citer : *Florine* (1780), *les Deux Jumeaux de Bergamo* (1783), *la Jeune Veuve curieuse* (1788) et *la Prise de la Bastille,* hiérodrame tiré des livres saints (1790). Il laisse en outre un motet, une symphonie, une cantate de circonstance (*Buffon,* 1784), une messe de *Requiem* (1786), des ariettes, romances et noëls.

DÉSAUGIERS (Antoine), chansonnier et vaudevilliste français (Fréjus 1772 - Paris 1827), fils du précédent. Pendant la Révolution, il s'expatria d'abord à Saint-Domingue, puis à Philadelphie. Revenu en France, en 1797, il devint professeur de piano, chef d'orchestre, fournisseur attitré des petits théâtres à la mode, auxquels il donna toute une série de vaudevilles. Il devint le président du Caveau et encouragea les débuts de Béranger. En 1815, au retour des Bourbons, il fut nommé directeur du théâtre du Vaudeville. Ses chansons débordent d'une joie communicative ; on y trouve une pointe de malice et de libertinage, parfois aussi une piquante observation des mœurs du temps (*Pan-pan, le Délire bachique, Quand on est mort, c'est pour longtemps, Monsieur et Madame Denis, Paris à cinq heures du matin,* etc.).

DESAULT (Pierre Joseph), chirurgien français (Vouhenans, près de Lure, Franche-Comté, 1738 - Paris 1795). Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, à Paris, il fonda la première clinique chirurgicale qui ait existé en France. Bichat, qui fut son élève, défendit la mémoire de son maître, faussement accusé d'avoir hâté la mort de Louis XVII, et publia ses *Œuvres chirurgicales* (1798-1803). (→ Biblio.)

DES AUTELS (Guillaume), poète français (manoir de Vernoble, Bourgogne, 1529 - † 1581). Cousin de Pontus de Tyard, il fut considéré pendant quelque temps par Ronsard comme un de ceux qui formaient la Pléiade ; mais, dès 1555, il est remplacé par Jacques Peletier. Dans son *Amoureux Repos* (1553), il donne des sonnets pétrarquistes. Contre Louis Meigret, il écrit un *Traité touchant l'ancien orthographe françois* (1548). A partir de 1559, il est partisan des Guises et défend le catholicisme, avec des accents dignes de Ronsard, dans sa *Remontrance au peuple français* et dans *l'Eloge de la paix.* On lui attribue une fantaisie rabelaisienne : *Préhistoire barragouyne de Fanfreluche et Gaudichon* (Lyon, 1574).

DÉSAVANTAGE n. m. Manque d'avantage ; infériorité : *Triompher malgré le désavantage du nombre.* ‖ Préjudice : *L'affaire a tourné à son désavantage.* ‖ *Se montrer à son désavantage,* donner de soi une impression défavorable. ‖ Désagrément, inconvénient : *Tout métier a ses désavantages.*

DÉSAVANTAGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Faire subir un désavantage. ‖ *Particul.* Frustrer d'une partie de l'héritage : *Désavantager ses enfants au profit de sa femme.*

DÉSAVANTAGEUSEMENT adv. De façon désavantageuse.

DÉSAVANTAGEUX, EUSE adj. Qui cause du désavantage ; défavorable : *Traité désavantageux.*

DÉSAVEU n. m. Rétractation d'un aveu, d'une opinion : *Les aveux d'un coupable sont souvent suivis de désaveux. Le désaveu public d'une doctrine.* ‖ Refus de reconnaître comme sien ; dénégation : *Le désaveu d'une action, d'un ouvrage.* ‖ Déclaration par laquelle on désavoue un mandataire : *Gouvernement contraint au désaveu de ses agents.* ‖ Contradiction : *Sa conduite est le plus éclatant désaveu de ses théories.* ‖ *Former une demande en désaveu contre quelqu'un,* déclarer qu'un mandataire a agi à l'encontre des instructions reçues.
— Dr. Acte par lequel un mandant affirme que son mandataire ne s'est pas conformé à son mandat ; il s'exerce, notamment, à l'égard des mandats exercés par les officiers ministériels. (Quand le désaveu est déclaré fondé, l'acte désavoué est nul, et l'officier ministériel est condamné à des dommages et intérêts envers les parties lésées, sans préjudice des peines encourues dans les cas graves.) ‖ *Désaveu de paternité,* acte par lequel le mari dénie être le père d'un enfant de sa femme. (V. part. *encycl.*)
— Dr. féod. Refus formel que le vassal faisait de reconnaître son seigneur. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Dr. civ. *Désaveu de paternité.* Le Code civil présume que tout enfant né pendant le mariage a pour père le mari de la mère, suivant la présomption *pater is est quam nuptiae demonstrant.* Il ne peut y avoir désaveu de paternité que dans les cas suivants : *a*) impossibilité physique de cohabitation entre les époux pendant le temps légal de la conception (pour cause d'éloignement ou d'accident) ; *b*) adultère de la femme et naissance de l'enfant cachée au mari ; *c*) existence d'une instance en divorce ou en séparation lorsqu'il est établi que l'enfant est né trois cents jours après que la femme a été autorisée par le président du tribunal à quitter le domicile conjugal, et moins de cent quatre-vingts jours depuis le rétablissement de la vie commune.
L'action en désaveu appartient : 1° au mari seul, tant qu'il vit ; 2° aux héritiers du mari, lorsqu'il est mort avant l'expiration du délai pendant lequel il aurait pu procéder à ce désaveu.
Elle doit être intentée dans des délais très brefs : soit dans le mois, si le mari se trouve sur les lieux de la naissance de l'enfant ; soit dans les deux mois après son retour, si, à la même époque, il est absent ; soit dans les deux mois après la découverte de la fraude, si on lui avait caché la naissance de l'enfant. L'enfant né moins de cent quatre-vingts jours après la célébration du mariage peut être désavoué sans autre preuve par le mari, à moins que celui-ci n'ait eu connaissance de la grossesse avant le mariage ou n'ait assisté à l'acte de naissance, ou que l'enfant ne soit pas né viable. La légitimité de l'enfant peut d'ailleurs être contestée par tout intéressé.
Les héritiers du mari ont deux mois pour contester la légitimité de l'enfant, à compter de l'époque où cet enfant serait mis en possession des biens du mari, ou de l'époque où les héritiers seraient troublés par l'enfant dans cette possession.
L'action en désaveu doit être dirigée contre un tuteur *ad hoc* donné à l'enfant et en présence de sa mère, s'il est mineur.
— Dr. féod. Le vassal pouvait légalement désavouer son seigneur naturel et avouer un autre seigneur, c'est-à-dire le reconnaître pour suzerain, quand il pouvait prouver l'infidélité ou le déni de justice de celui à qui il avait prêté hommage. — Un *désaveu mal fondé,* ou *fausse avouerie,* consistait à reconnaître pour seigneur un autre que le suzerain légitime ; la sanction était alors la *commise,* ou confiscation du fief.

Marceline DESBORDES-VALMORE par Martin Drolling *Coll. part.*

Marcelin DESBOUTIN par lui-même *Louvre*

DÉSAVOUABLE adj. Qui peut ou doit être désavoué : *Un mandataire qui outrepasse ses instructions est désavouable.*

DESAVOUER v. tr. Rétracter une opinion : *Désavouer une doctrine.* ‖ Refuser de reconnaître comme sien; renier : *Désavouer sa signature. Désavouer un ami.* ‖ Désapprouver; déclarer qu'on n'a pas autorisé quelqu'un à faire ce qu'il a fait : *Désavouer un ambassadeur. Je feignais de m'indigner de ses exigences et la désavouais — secrètement heureux de savoir mes intérêts en bonnes mains* (F. Mauriac). ‖ Etre en contradiction avec : *La vie de beaucoup de gens désavoue leurs principes.* ‖ *Ne pas désavouer,* juger digne de soi : *Des vers que ne désavouerait pas Hugo.*

— LANGUE CLASS. *Désavouer quelqu'un de quelque chose,* désapprouver quelqu'un d'avoir fait quelque chose : *Et vous aurez eu peur de le désavouer | Du trait qu'à ce pauvre homme il a voulu jouer* (Molière).

— Dr. Signifier par acte qu'on n'a pas autorisé un mandataire à agir comme il l'a fait : *Désavouer son chargé d'affaires.* ‖ *Désavouer un enfant,* dénier être le père d'un enfant né de la femme avec laquelle on est marié.

DÉSAXÉ, E adj. et n. Déséquilibré.

DÉSAXEMENT n. m. Trav. publ. Distance entre le sommet et l'axe d'une chaussée.

DÉSAXER v. tr. Eloigner de l'axe. ‖ Faire en sorte que les axes ne se rencontrent pas : *On désaxe, parfois, le cylindre d'un moteur à explosion pour réduire la pression latérale du piston contre le cylindre.* ‖ *Fig.* Faire sortir de son équilibre : *Tous ces êtres semblaient avoir été pris tellement à l'improviste par les événements, qu'ils se sentaient surtout désaxés, abrutis* (R. Martin du Gard).

DES BARREAUX ou **DESBARREAUX.** V. BARREAUX (DES).

DES BARRES (Joseph Frederick WALLET), soldat et hydrographe anglais, d'origine huguenote (en Suisse 1722 - Halifax, Nouvelle-Ecosse, 1824). Parti pour l'Amérique en 1756, il fit partie de l'armée qui conquit peu à peu le Canada, et exécuta, aussitôt après la prise de Louisbourg (1758), un lever hydrographique du Saint-Laurent. Il dirigea la construction des fortifications de Québec, puis, entre 1763 et 1773, l'hydrographie des côtes de la Nouvelle-Ecosse et des colonies de la Nouvelle-Angleterre révoltées contre la métropole; il en publia les résultats sous le titre de *Neptune Atlantique* (1777). En 1784, Des Barres reçut le gouvernement de l'île du Cap-Breton et, en 1804, fut nommé lieutenant-gouverneur et commandant en chef de l'île du Prince-Edouard. Il fut le professeur de navigation du capitaine Cook.

DESBILLONS (le R. P. François Joseph TERRASSE), jésuite français (Châteauneuf-en-Berry 1711 - Mannheim 1789). Il a écrit en latin quinze livres de fables à la manière d'Esope (*Fabulae Esopicae,* 1768), qui lui valurent le surnom de LA FONTAINE LATIN.

DESBOIS (Jules), sculpteur français (Parçay, Maine-et-Loire, 1851 - Paris 1935). Il a travaillé pour la Manufacture de Sèvres, a exécuté nombre d'objets d'art décoratif en métal (plats, vases), et est représenté aux musées d'Angers et de Nancy.

DESBOIS DE ROCHEFORT (Louis), médecin français (Paris 1750 - *id.* 1786). Il fut médecin de la Charité; il donna, l'un des premiers, des leçons cliniques, et fut le maître de Corvisart, qui publia après sa mort son *Cours élémentaire de matière médicale, suivi d'un Précis de l'art de formuler* (1789).

Christine de Suède reçoit DESCARTES *détail d'une peinture de Dumenil château de Versailles*

DESBORDES-VALMORE (Marceline DESBORDES, dame VALMORE, ou), femme de lettres française (Douai 1786 - Paris 1859). Sa famille ayant été ruinée par la Révolution, elle part pour la Guadeloupe, avec sa mère (1801), mais la mort de celle-ci la contraint de revenir; pour vivre, elle fait du théâtre, joue à l'Opéra-Comique (1805), puis à l'Odéon (1813). C'est vers cette époque qu'elle s'éprend de H. de Latouche, dont l'abandon la fait cruellement souffrir. En 1817, elle épouse un comédien assez médiocre, Lanchantin, dit Valmore, dont elle veut faire un acteur célèbre et qu'elle rêve de voir acquérir la réputation qu'elle n'a pu elle-même atteindre au théâtre. Mais l'existence de Marceline Desbordes-Valmore se poursuit jusqu'au bout dans les épreuves; elle perd successivement ses deux filles, Inès et Ondine; celle-ci avait, grâce au discret amour de Sainte-Beuve, acquis un rayon de gloire littéraire; elle perd ses protectrices, Mlle Mars et Mme Récamier, et meurt dans la solitude. Dans ses poèmes, *Elégies et romances* (1819), *Elégies et poésies nouvelles* (1825), *les Pleurs* (1833), *Pauvres Fleurs* (1839), *Bouquets et prières* (1843), elle chante avec une grâce fluide, sans apprêt, des sentiments sincères, en particulier son amour pour ses deux filles. La qualité de sensibilité et d'expression poétique de Marceline Desbordes-Valmore peut se qualifier de verlainienne. Verlaine, qui lui a fait une place dans ses *Poètes maudits* (1888), a, d'ailleurs, reconnu sa dette à l'égard de cette poésie toujours touchante, parfois poignante. (→ Biblio.)

DESBOROUGH (John), militaire et homme politique anglais (Eltisley, Cambridgeshire, 1608 - Hackney 1680), beau-frère de Cromwell. L'un des généraux de l'armée parlementaire, il se laissa influencer par les extrémistes lorsqu'il eut acquis la conviction de la duplicité de Charles Ier. Il occupa des postes importants pendant le Protectorat et appuya brutalement les prétentions de l'armée contre la mauvaise volonté du Parlement, contribuant ainsi à ruiner l'autorité de Richard Cromwell.

DESBOUTIN (Marcelin), peintre, graveur et auteur dramatique français (Cérilly 1823 - Nice 1902). Il écrivit des drames historiques, dont trois furent joués à la Comédie-Française; mais c'est comme graveur qu'il s'est fait remarquer, pour avoir été l'un des premiers à substituer la pointe sèche à l'eau-forte. On cite son portrait de Manet, qui avait été comme lui élève de Thomas Couture. Il fit également le portrait de Zola. Le plus remarquable est son autoportrait, connu sous le titre de *l'Homme à la pipe* (1879).

DESBROSSES (Marie), actrice française (Paris 1763 - *id.* 1856). Elle débuta à la Comédie-Italienne dans l'emploi des jeunes amoureuses. Elle resta cinquante-trois ans à ce théâtre, qui devint l'Opéra-Comique. Elle joua d'abord les grandes amoureuses, puis les duègnes.

DESCAMISADOS [deskamisados] n. m. pl. Mot espagnol qui signifie *sans-chemise, gueux, mendiants,* et qui fut appliqué, par des conservateurs, aux libéraux espagnols qui firent la révolution de 1820. ‖ Sous le régime institué en république Argentine par le général Perón (1943-1955), nom donné à ses partisans. ‖ Sing. *un* DESCAMISADO.

DESCAMPS (Jean-Baptiste), peintre et écrivain d'art français (Dunkerque 1708 - Rouen 1791). Elève de Coypel, son oncle, puis de Largillière, il fonda à Rouen (1740) une école gratuite de peinture et dessin, et entra à l'Académie royale en 1764. Auteur d'un *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant* (1739), et d'une étude sur l'*Utilité des écoles gratuites de dessin* (1767), il est surtout connu par ses *Vies des peintres flamands, allemands et hollandais* (1753-1763).

DESCAMPS (Edouard, baron), homme politique et jurisconsulte belge (Belœil 1847 - Bruxelles 1933). Professeur à l'université catholique de Louvain de 1872 à 1881, sénateur en 1892, membre de l'Académie royale de Belgique et correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (1895), il a joué un rôle très important dans la vie politique de la Belgique. Il représenta son pays avec éclat aux conférences internationales de Bruxelles (1889), de Berne (1894), de Paris (1896) et de La Haye (1899), et fut nommé membre du Conseil supérieur de l'Etat indépendant du Congo et membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. Principaux ouvrages : *l'Action du christianisme dans la science et dans les lois* (1881), *les Harmonies du droit naturel et du droit chrétien* (1881), *Essais de philosophie juridique selon saint Thomas d'Aquin* (1888), *la Part de la Belgique dans le mouvement africain* (1889), etc.

DESCARTES, comm. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. de Sidi-Bel-Abbès), au S.-O. de Sidi-Bel-Abbès; 3 584 hab. (1 350 aggl.) [869 non-musulmans]. Centre de colonisation.

DESCARTES (René), philosophe et mathématicien français (La Haye, Touraine, 1596 - Stockholm 1650). D'une famille de riches bourgeois, il fut l'élève des jésuites au collège de La Flèche (1604-1612). Il hésita longtemps sur le choix d'une occupation, tantôt militaire, tantôt mondain, tantôt retiré dans la solitude. En 1617, il s'engagea comme volontaire dans l'armée de Maurice de Nassau; en 1619, dans celle de l'Electeur de

par Frans Hals, *Louvre*

Bavière; en 1621, dans celle du comte de Bucquoy. Il parcourut la Hongrie, l'Allemagne, la Pologne, la Hollande, la Suisse, l'Italie, revenant de temps en temps à Paris ou dans sa famille à Rennes. En 1628, il assista au siège de La Rochelle. En 1629, il se rendit en Hollande, où il resta vingt ans, vivant tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre : Amsterdam, Leyde, Endegeest, et surtout Egmond, près d'Alkmaar; ce séjour fut du reste coupé par un voyage au Danemark et trois voyages en France. La reine Christine de Suède, pleine d'admiration pour lui, le fit venir à Stockholm en septembre 1649. Il y mourut d'une pneumonie, le 11 février 1650. Ses principaux ouvrages sont : le *Compendium Musicae* (1618); les *Régulae* ad directionem ingenii* (1628); le *Traité du monde ou de la lumière,* dont faisait partie le *Traité de l'homme* (1633); le *Discours* de la méthode,* publié en même temps que les trois traités auxquels il servait de préface : la *Dioptrique,* les *Météores,* la *Géométrie* (1637); les *Méditations* métaphysiques,* publiées en latin (1641), puis dans la traduction française du duc de Luynes (1647); les *Principia* philosophiae* (1644), traduits en français par l'abbé Picot (1647); les *Passions* de l'âme* (1649); une vaste *Correspondance* avec nombre de savants, de philosophes, de théologiens, et avec la princesse palatine Elisabeth.

La philosophie de Descartes, marquée par le dualisme* et les contradictions, est à la fois métaphysique et scientifique, idéaliste et matérialiste, médiévale et moderne.

1° Du point de vue métaphysique, Descartes est idéaliste. En effet, parti du doute méthodique, qui consiste à douter de tout pour éviter l'erreur, le préjugé, et pour parvenir par élimination à une vérité indubitable, Descartes constate que cette vérité indubitable consiste à ne pouvoir douter qu'il doute. Or, « douter, c'est penser ». Donc, il ne peut douter qu'il pense. L'existence de sa pensée lui apparaît comme la première évi-

Phot. Bulloz, Giraudon, Arch. phot.

dence, d'où il conclut que « la pensée est plus aisée à connaître que le corps ». Position idéaliste, spiritualiste*, et même provisoirement solipsiste*. A partir de sa pensée propre, Descartes s'élève à l'idée d'un Être parfait, et en conclut (par la preuve ontologique et la preuve par l'idée du parfait) que cet Être, Dieu, existe. Puis, parce que Dieu ne peut pas vouloir nous tromper, Descartes conclut, de cette véracité divine, l'existence du monde extérieur et en particulier de son propre corps. Cette démarche métaphysique est entièrement idéaliste, comme le sera celle de Berkeley (priorité de l'esprit sur la matière, idée que « être, c'est être perçu »).
2° Toutefois, le doute dont est parti Descartes n'était que méthodique, et n'a jamais constitué une négation définitive du monde extérieur comme dans l'immatérialisme* de Berkeley. Il en résulte que, une fois démontrée, et quoique démontrée de façon extrêmement indirecte, l'existence du monde extérieur est tout aussi certaine que l'existence du « Je pense ». Descartes aboutit donc, au sortir de son idéalisme provisoire, au réalisme*, c'est-à-dire à la certitude que quelque chose existe en dehors de sa propre pensée. Et ce réalisme est dualiste, car il considère l'être comme fait de deux substances : esprit et matière (ou : pensée et étendue ; ou : âme et corps) ; il est mi-matérialiste, mi-spiritualiste. D'où l'idée que, en ce qui concerne la substance matérielle, le corps, tout s'explique de façon purement matérielle et même mécanique : notre corps, comme tout animal, est un « animal-machine », en tout pareil à quelque ingénieux automate ; la vie qui l'anime ne dépend pas de l'existence de l'âme. Descartes est donc, en ce domaine, matérialiste* mécaniste, à la manière de Leucippe et de Démocrite. Et c'est dans l'approfondissement de cette position hardie qu'il jettera les bases de la science moderne dégagée de tout postulat métaphysique ; la matière sera, dans la physique cartésienne, l'unique substance, et le mouvement, l'unique mode d'existence et l'unique source d'explication.
Ces deux aspects de la philosophie de Descartes expliquent qu'il ait eu deux sortes de disciples : les uns ont retenu son idéalisme et son spiritualisme (Malebranche, Maine de Biran, Bergson, Husserl), les autres son matérialisme (Diderot, Helvétius, Marx) ; aucun philosophe n'a été plus diversement interprété ; cette ambiguïté et cette contradiction profonde de Descartes reflètent le caractère de son temps, situé au carrefour de la pensée médiévale et moderne.
Descartes n'est pas moins grand comme savant que comme philosophe : il a simplifié les notations algébriques, créé la géométrie analytique, posé les principes du déterminisme* physique et biologique, annoncé la psychologie physiologique, malgré les nombreuses obscurités que lui suscite, en ce domaine, son dualisme, rendant inexplicable l'action de l'âme sur le corps puisqu'il a posé ces deux substances comme radicalement séparées. Scientifique et moderne, il l'est aussi par sa méthode, exposée dans le *Discours* de la méthode* (usage de l'analyse et de la synthèse, usage du doute méthodique et constructif), et par ses vues prophétiques sur la science (intellectualisme, croyance à la fécondité de la pratique, croyance au progrès illimité de la science, qui doit nous rendre « maîtres et possesseurs de la nature »).
La morale de Descartes comporte, d'une part, une morale provisoire (adoptée en attendant de pouvoir fonder ses actes sur la vérité) de tendance stoïcienne, tempérée par un certain opportunisme ; d'autre part, l'ébauche d'une morale définitive, fondée sur le jugement vrai et la liberté qu'il entraîne : « Il suffit de bien juger pour bien faire. » (→ Biblio.)

— Iconogr. Le meilleur portrait de Descartes est au Louvre ; on croit que c'est une copie ancienne d'un original, perdu, de Frans Hals ; un autre (Louvre) est dû à Sébastien Bourdon. Son tombeau (église Sainte-Geneviève, à Paris), orné d'un médaillon de G. Guérin, est connu seulement par la gravure, mais un monument commémoratif, sculpté par J. T. Sergel, subsiste à l'église Adolphe-Frédéric de Stockholm. Citons encore la statue de Pajou (palais de l'Institut).

Descartes (FOLIUM DE). V. FOLIUM.

Descartes (LOIS DE). Opt. Lois fondamentales de la réflexion et de la réfraction, qu'on peut formuler ainsi :
Le rayon incident, le rayon réfléchi, le rayon réfracté et la normale au point d'incidence sont dans un même plan ;
Le rayon réfléchi est symétrique du rayon incident par rapport à la normale ;
Les angles d'incidence i et de réfraction r sont liés par la relation

$$\sin i = n \sin r,$$

où n est l'indice de réfraction de la deuxième substance par rapport à la première.

Descartes (OVALES DE). V. OVALE.

DESCATOIRE (Alexandre), sculpteur français (Douai 1874 - Saint-André-lès-Lille 1949). Second prix de Rome, il devint membre de l'Académie des beaux-arts en 1939 et professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts ; il fit le buste de nombreuses personnalités contemporaines (*Paul Doumer, Gémier*) et est l'auteur de plusieurs monuments commémoratifs (*Marceline Desbordes-Valmore, Saint François de Sales* à Annecy, *Nungesser et Coli* à Etretat, *Costes et Bellonte* à Saint-Valery-en-Caux).

DESCAVES (Lucien), écrivain français (Paris 1861 - *id.* 1949). Outre une abondante collaboration à divers journaux, il a écrit de nombreux romans d'inspiration naturaliste, où il s'affirme un observateur aigu et souvent amer. Après *le Calvaire d'Héloïse Padajou* (1882), *Une vieille rate* (1883), *la Teigne* (1885), *la Caserne* (1887), il publie *Sous-offs* (1889), scènes de la vie militaire, qui lui attirent des poursuites en cour d'assises, sous l'inculpation d'injures à l'armée et d'outrages aux bonnes mœurs, suivies d'un acquittement (1890). Il écrit ensuite : *les Emmurés* (1894), *Soupes* (1898), *Philémon* (1913), *l'Hirondelle sous le toit* (1924), *Regarde autour de toi* (1930). Il donne, en outre, quelques pièces de théâtre, dont *Oiseaux de passage*, avec M. Donnay (1904), *l'Attentat*, avec A. Capus (1906), *le Cœur ébloui* (1926). Enfin, il a écrit d'intéressants mémoires : *Souvenirs d'un ours* (1946). [Acad. Goncourt, 1900.]

DESCELIERS (Pierre), curé d'Arques et savant français (Dieppe v. 1500 - † apr. 1558), l'un des premiers hydrographes et cartographes français.

DESCELLEMENT [desɛlmɑ̃] n. m. Action de desceller, de se desceller ; état de ce qui est descellé : *Le descellement d'une grille.*

DESCELLER [desɛle] v. tr. Briser le scellement de : *Desceller une grille.* ‖ Briser le sceau, le cachet de : *Desceller un acte.*

DESCEMET (Jean), médecin français (Paris 1732 - Saint-Denis 1810). Il est surtout connu par sa découverte de la membrane interne de la cornée, qui porte actuellement son nom.

DESCENDANCE n. f. Le fait de descendre, de tirer son origine de : *Prouver sa descendance.* ‖ Ceux qui sont issus de quelqu'un ; sa postérité : *Une nombreuse descendance.*
— Biol. *Théorie de la descendance*, théorie en vertu de laquelle tous les êtres actuels dérivent des êtres antérieurs. (V. part. *encycl.*)
— Physiq. nucl. *Descendance radio-active*, série des éléments chimiques produits à partir d'un radio-élément, par suite de transmutations spontanées.
— ENCYCL. Biol. La théorie de la *descendance*, dont le nom est d'ailleurs assez impropre, est née en même temps et pour les mêmes raisons que la doctrine évolutionniste. Entrevue par Buffon, soutenue par Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire et Goethe, elle a été précisée surtout par Darwin et ses successeurs. Les arguments sur lesquels elle se fonde sont tirés de l'anatomie comparée, de la paléontologie et de l'embryologie, qui permettent d'établir approximativement les filiations reliant les êtres actuels aux êtres passés. Les données ainsi acquises ont eu pour conséquence de modifier complètement les anciennes classifications des êtres vivants ; la seule classification naturelle repose sur la phylogenèse. Aux listes verticales doit se substituer l'image du buisson ramifié traduisant le mouvement évolutif. Ainsi se dessinent des arbres généalogiques*, qui se modifient et se précisent en fonction des découvertes paléontologiques, embryologiques, anatomiques. (V. VIVANT, *Êtres vivants.*)

DESCENDANT, E adj. Qui descend : *Chemin descendant.*
— Astrol. *Maisons descendantes*, les six maisons situées du côté de l'Occident par rapport au plan méridien passant par l'axe du monde.
— Astron. *Nœud descendant*, l'un des deux points où le plan de l'orbite d'une planète coupe le plan de l'écliptique, correspondant au passage de la planète de l'hémisphère Nord dans l'hémisphère Sud. ‖ *Signes descendants*, signes du zodiaque, par lesquels passe le Soleil depuis le solstice d'été jusqu'au solstice d'hiver.
— Bot. Se dit des organes qui croissent en se dirigeant vers le sol. ‖ *Sève descendante*, sève élaborée, circulant des rameaux vers les racines.
— Ch. de f. *Train descendant*, train se rapprochant de la tête de ligne. (On dit aussi TRAIN PAIR.) ‖ *Voie descendante*, voie où les trains circulent dans le sens inverse du kilométrage de la ligne. (Le sens est donc celui qui se rapproche de la tête de ligne.) [On dit aussi VOIE PAIRE, ou VOIE DROITE, parce que, sur les doubles voies des chemins de fer français, les trains circulent sur la voie gauche, dans le sens de leur marche.]
— Généal. *Ligne descendante*, succession des individus issus d'un même auteur.
— Math. *Progression descendante*, syn. de PROGRESSION DÉCROISSANTE.
— Mil. *Garde descendante*, garde qui, ayant fini son service et étant relevée par une autre, regagne son unité.
— Mus. *Gamme descendante*, suite de sons de la gamme parcourus du son le plus aigu au son le plus grave.
— Océanogr. *Marée descendante*, reflux, mouvement de la mer qui se retire.
◆ N. Personne qui tire son origine de quelqu'un : *Un descendant des croisés. Travailler pour ses descendants.*

DESCENDERIE n. f. Min. Galerie inclinée qui a été creusée en descendant. ‖ Plan incliné dans lequel on remonte les produits. ‖ *Exploiter par descenderie*, exploiter en dessous d'une galerie principale, de sorte que pour remonter les produits à la surface on est obligé d'utiliser la descenderie jusqu'à la galerie principale. (Contr. MONTAGE.)

DESCENDRE v. intr. (lat. *descendere*). [Quand il est intr., se conj. comme *rendre*, avec l'auxil. *être*.] Aller de haut en bas : *Descendre d'un arbre, de cheval, d'auto. Descendre à la cave.* ‖ S'installer : *Descendre à l'hôtel.* ‖ Faire irruption dans : *Napoléon Ier rêva de descendre en Angleterre.* ‖ En parlant des choses, baisser de niveau : *Le thermomètre descend.* ‖ S'étendre vers le bas : *Mine qui descend à 1 500 m.* ‖ Etre disposé en pente : *Chemin qui descend.* ‖ — *Fig.* Déchoir de son rang, s'abaisser : *Descendre jusqu'à la familiarité, la bassesse.* ‖ Tirer son origine de : *Descendre d'une famille illustre.*
— LOC. DIV. *Descendre à terre*, quitter le bord d'un navire pour aller à terre. ‖ — *Fig. Descendre en soi-même*, s'examiner. ‖ *Descendre au tombeau, au cercueil*, mourir.
— Mar. Baisser, en parlant du niveau de la mer : *La mer descend.* ‖ Tourner du nord vers le sud, en parlant du vent.
— Mus. Passer de l'aigu au grave.
— Procéd. Faire une descente, se transporter en un lieu en vertu d'un mandat.
— Théâtr. Aller du fond de la scène vers la rampe.
◆ V. tr. (avec l'auxil. *avoir*). Mettre, porter plus bas : *Descendre une barrique à la cave. Descendre un tableau.* ‖ Suivre de haut en bas, d'amont en aval : *Descendre une rivière. Marche à marche, elle descendit les étages.* ‖ *Fam.* Abattre : *C'était la fête des enfants. Les mitrailleurs étaient venus pour les tirs, où ils ne se lassaient pas* [...] *de descendre des cochons en baudruche* (A. Malraux). ‖ *Pop.* Tuer : *Tiens, j'avais envie de chercher querelle à cette grande canaille-là, et de le descendre* (Balzac).
— Arts graph. *Descendre un cliché*, l'affaiblir.
— Mar. *Descendre un navire*, le diriger vers l'embouchure d'un fleuve.
— Mus. *Descendre la gamme*, passer des notes les plus aigues aux notes les plus graves. ‖ *Descendre les cordes d'un instrument*, les relâcher pour leur donner un son plus grave.

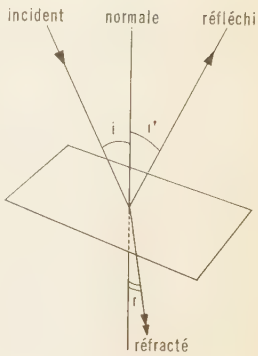

lois de **Descartes**

« le Perron »
demeure de DESCARTES
en Poitou

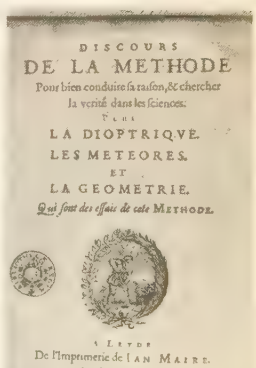

DESCARTES
page de titre
de la première édition
du « Discours
de la méthode » (1637)

Phot. Harlingue.

Émile DESCHAMPS

« Descente de Croix » par Duccio, Sienne

v. également hors-texte en couleurs art FLAMAND, tome V

Eustache DESCHAMPS présente son livre à Charles VI miniature du XIVe s.

DESCENSEUR n. m. Constr. Appareil permettant de descendre d'un étage à l'autre. ‖ *Descenseur à spirale,* appareil de sauvetage dans lequel le mouvement de descente est freiné par des spires de la corde.
— Manut. Dispositif analogue au toboggan, souvent hélicoïdal, pour descendre les colis ou objets d'un étage à un autre.
— Min. Dispositif pour descendre des produits ou des bois.
— Encycl. Min. Dans certains puits, un *descenseur à bois* est installé pour descendre les longs bois qui ne peuvent tenir dans la longueur de la cage; c'est un appareil de même principe que le *pater-noster,* constitué d'une chaîne sans fin portant des taquets équidistants sur lesquels reposent les bois, et installée dans un tube métallique.
Pour descendre le charbon d'un sous-étage au niveau de l'étage d'extraction, on utilise généralement un *descenseur hélicoïdal,* installé dans un faux puits vertical; dans un cylindre d'environ un mètre de diamètre, des viroles de tôle assemblées forment une hélice sur laquelle le charbon glisse à une vitesse modérée.

descensum (per), expression latine utilisée pour qualifier un minéral formé par descente de matière entraînée vers le bas, à l'état dissous, par les eaux d'infiltration, à travers les pores ou les interstices de la roche.

DESCENTE n. f. (de *descendre*). Action de descendre : *Descente dans une mine.* ‖ Action d'arriver, de s'installer : *Descente à l'hôtel.* ‖ Débarquement, irruption : *Les descentes des pirates normands. L'attaque fut repoussée, malgré la descente qu'opérèrent les Anglais* (Nerval). ‖ Action de faire descendre une chose : *La descente d'un tableau.* ‖ Chemin par lequel on descend : *Il franchit le sommet et s'engagea dans la descente.* ‖ *Descente de lit,* petit tapis disposé le long d'un lit. ‖ *Pop. Descente de gosier,* soif insatiable; grande capacité chez un buveur.
— Aéron. Perte régulière d'altitude.
— Ch. de f. *Descente de mouvement,* sur certains autorails à transmission mécanique, dispositif permettant de transmettre, du moteur situé dans la caisse aux essieux solidaires du bogie, l'effort nécessaire au mouvement du véhicule.
— Constr. Voûte inclinée par rapport au plan horizontal. ‖ Rampe d'escalier. ‖ Voûte rampante sous laquelle on loge l'escalier. ‖ Conduite de fosse d'aisances.
— Dr. admin. *Descente de police,* opération de vérification, dans les lieux publics.
— Equit. *Descente d'encolure,* mouvement brusque de haut en bas, que fait le cheval avec son encolure pour tâcher d'arracher les rênes aux mains du cavalier. ‖ *Descente de main,* action du cavalier qui, baissant les mains en desserrant les doigts, cesse d'agir sur la bouche de son cheval quand il a obtenu l'obéissance recherchée.
— Fortif. *Descente de chemin couvert, descente de fossé,* communication enterrée ou souterraine faite par l'assaillant pour accéder au chemin couvert et installer ses batteries de brèche, puis pour accéder du chemin couvert au fossé et donner l'assaut à la brèche (guerre de siège du XVIIe au XIXe s.).
— Méd. *Descente d'organe,* nom vulgaire désignant soit une ptôse* (de l'estomac, du rein, du foie, etc.), soit un prolapsus* (de l'utérus, du rectum), ou une hernie* (vieilli dans ce dernier sens).
— Min. Galerie inclinée qui sert à descendre des matériaux : *Une descente à bois.*
— Procéd. *Descente de justice,* moyen officiel, pour un magistrat ou même pour un tribunal tout entier, d'aller sur place recueillir des éléments d'information. (En matière civile, sous le nom de *descente sur les lieux,* le Code de procédure civile n'a prévu que le déplacement d'un seul juge commis d'office ou sur réquisition par le tribunal. En matière pénale, le Code de procédure pénale s'occupe spécialement du *transport sur les lieux,* auquel procèdent soit le juge d'instruction et le procureur de la République agissant de concert, soit même, en cas de flagrant délit, l'un ou l'autre opérant seul.)
— Radiotechn. *Descente d'antenne,* partie de l'antenne comprise entre la nappe (antenne proprement dite) et l'entrée du récepteur. Afin de transporter l'énergie recueillie par l'antenne avec le minimum de pertes, la descente d'antenne est généralement réalisée à l'aide d'un câble coaxial*, ce qui a, de surcroît, l'avantage de soustraire les signaux reçus à l'action des perturbations parasites.)
— Sports. Epreuve de ski disputée sur une distance qui varie avec les pistes, et où les concurrents, qui partent à intervalles réguliers, sont classés d'après le temps mis à couvrir la distance. (Dans les grandes compétitions, la descente se court sur 3 km au moins, et la dénivellation entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée atteint parfois 1 000 m.)
— Technol. Dans une perceuse, mécanisme permettant à un foret de pénétrer dans la pièce à percer. ‖ *Descente de bouvet,* accessoire du bouvet* permettant de régler la profondeur de la rainure.
— Encycl. Iconogr. *Descente aux enfers* ou *aux limbes.* Cette scène, qu'on appelle parfois l'*anastasis* (remontée d'Adam et Ève ramenés des enfers par le Christ) et qui retrace le passage du Christ rédempteur dans les lieux où attendent ceux qui n'ont pas été jugés, a fréquemment été reproduite dans l'art slave (psautier Khloudov du IXe s., Moscou; Pala d'Oro de Venise; fresques et mosaïques des églises grecques, du Mont-Athos, de Bulgarie). En Occident, elle a été représentée sur les fresques romaines des VIIIe-Xe s. (Santa Maria Antiqua, San Clemente), les chapiteaux de la Daurade (Toulouse), de Savigny, de Saint-Nectaire, les fresques de Tavant, l'ancien jubé de Bourges (Louvre), le tympan de Saint-Yved de Braine (Soissons), le parement de Narbonne (Louvre). On la trouve peinte par Duccio (Maesta de Sienne), Jaume Serra (retable à Saragosse), Fra Angelico (San Marco, Florence), Sassetta (Boston), Bronzino (Sienne), le Tintoret (Venise), Ribalta (Segorbe).

● *Descente de Croix.* La représentation du corps du Christ mort décloué et descendu de la Croix par Joseph d'Arimathie et Nicodème, et reçu par la Vierge, Madeleine et saint Jean, n'apparaît, dans l'art chrétien, qu'au IXe s. (*Homélies de Grégoire de Nazianze,* Bibliothèque nationale). On la trouve reproduite sur le *Codex Egberti* (Xe s., Trèves), sur les fresques de Saint-Savin et de Vic, sur celles de la basilique d'Aquilée, sur les bas-reliefs de Santo Domingo de Silos et de l'ambon d'Antelami à Parme. Au XIIIe s., la scène est figurée par un groupe d'ivoire du Louvre, et sur les psautiers d'Ingeburge et de Saint Louis (Chantilly, Bibliothèque nationale), plus tard sur la *Maesta* de Sienne par Duccio, et parmi les fresques de Fra Angelico à San Marco de Florence. La déposition* a été peinte par le Pérugin (Florence), Van der Weyden (Madrid). Dierick Bouts (Grenade), Wolgemut (Munich), le Maître de Saint Barthélemy (Louvre), le Sodoma (Sienne), et sculptée par Jean Goujon (bas-relief, Louvre). Avec Daniele da Volterra (la Trinité-des-Monts, Rome), l'iconographie se transforme, et l'artiste se préoccupe des conditions matérielles (échelles) et des attitudes nécessaires à la descente du pesant fardeau. Il est imité par Baroche (Pérouse) et surtout par Rubens, qui peignit plusieurs fois la scène (1614, cathédrale d'Anvers, musée de la ville, et de Lille), suivi par Rembrandt (1633, Munich), Le Sueur (Louvre), Sébastien Bourdon (Louvre), Le Brun (Rennes), Jouvenet (Louvre).

DESCHAMPS (Eustache), poète français (Vertus, Champagne, v. 1346 - † v. 1406). Après avoir étudié à Orléans, il voyage à travers l'Europe comme messager diplomatique au temps de Charles V. Revenu en France, il est attaché au service de Charles VI et de Louis d'Orléans; il guerroie à leurs côtés, et, à partir de 1373, remplit les fonctions de bailli de Senlis, puis celles de maître des eaux et forêts de Champagne et de Brie. Il a laissé une œuvre considérable : lais, virelais, près de deux cents rondeaux et plus de mille ballades. Il se lamente volontiers sur les malheurs du temps, parfois noblement ému, mais plus souvent aigri. Il touche à tous les sujets, il met en ballades des moralités et des grivoiseries, et même l'éloge funèbre de Bertrand du Guesclin et de Guillaume de Machaut. Il a du mordant et de l'habileté technique, mais il atteint rarement à la grandeur. Il compose en 1392 un art poétique en prose, *l'Art de ditier,* et meurt avant d'avoir achevé son *Miroir de mariage,* longue compilation où sont ressassés les arguments traditionnels pour et contre le mariage.

DESCHAMPS (Claude François), instituteur français de sourds-muets (Orléans 1745 - † 1791). Il entra dans les ordres, puis consacra sa vie à l'éducation des sourds-muets d'après le système de Pereire.

DESCHAMPS (Emile Deschamps de Saint-Amand, dit **Emile**), poète français (Bourges 1791 - Versailles 1871). Il fut avec son frère Antony un des premiers adeptes du romantisme, mais d'un romantisme qui gardait beaucoup de caractères classiques. Il fonda en juin 1823, avec V. Hugo, Guiraud, Soumet, et les poètes du premier Cénacle, *la Muse française,* où il fournit des articles signés Un jeune moraliste, en même temps que des poésies et des nouvelles. En 1828, il publia, sous le titre d'*Etudes françaises et étrangères,* un recueil où l'on trouve des traductions (poèmes de Goethe et de Schiller, ballades écossaises, *romances* espagnols), qui contribuèrent à acclimater en France quelques-unes des formes littéraires étrangères les plus intéressantes. La préface de ces *Etudes* compte parmi les manifestes les plus significatifs du premier romantisme. Deschamps disparut par la suite de l'avant-scène de la littérature, se consacrant à des traductions (*Macbeth, Roméo et Juliette* [1844]), à des livrets d'opéras, à des poésies de circonstance. Sa vraie nature, d'un épicurisme aimable et spirituel, relève moins du romantisme, dont il fut le champion, que du dilettantisme bourgeois.

DESCHAMPS (Antoine Deschamps de Saint-Amand, dit **Antony** ou **Antoni**), poète français (Paris 1800 - *id.* 1869), frère du précédent. Mêlé au mouvement romantique en 1829, il traduisit en vers *la Divine Comédie* (1829) et publia des *Etudes sur l'Italie* (1834), qui offrent encore aujourd'hui un certain intérêt. Atteint d'une maladie mentale, il acheva sa vie dans la maison de santé du Dr Blanche.

DESCHAMPS (Auguste Hippolyte), économiste français (Henrichemont, Cher, 1863 - *id.* 1935). Professeur aux facultés de droit de Lille (1890) et de Paris (1896) et au Conservatoire des arts et métiers, il s'efforça de remettre en valeur les théories physiocratiques. (Acad. des sc. mor. et polit., 1919.)

DESCHAMPS (Léon), écrivain français (Sauzé-Vaussais, Deux-Sèvres, 1863 - Paris 1899). Fils d'un cuisinier, il se rendit à Paris en 1879, où il compléta son instruction. Son nom reste attaché à la revue qu'il fonda en 1889, *la Plume,* ouverte aux décadents, aux symbolistes et aux poètes de l'école romane.

DESCHAMPS (Paul), archéologue français (Paris 1888). Archiviste-paléographe, secrétaire de l'Ecole des chartes, professeur à l'Ecole du Louvre, il a créé, au musée national des Monuments français, dont il fut conservateur, le département des peintures murales. On lui doit des ouvrages relatifs à la sculpture française romane (1931) et à l'étude de l'architecture militaire des croisés (missions en Syrie, au Liban, en Palestine, en Jordanie 1927-1936) : *les Châteaux des croisés en Terre sainte* (1934 et 1939); *la Peinture murale en France, haut Moyen Age et époque romane* (en collab. avec M. Thibout, 1951). [Acad. des inscr., 1942.]

DESCHAMPSIA n. m. Plante herbacée, dont il existe plusieurs variétés assez différentes les unes des autres, poussant généralement dans les lieux humides. (Famille des graminacées.)

DESCHANEL (Emile), professeur et écrivain français (Paris 1819 - *id.* 1904). Son premier ouvrage, *Catholicisme et socialisme* (1850), le fit destituer de ses fonctions de maître de conférences à la Sorbonne. Emprisonné, puis banni après le 2-Décembre, il rentra de Belgique après l'amnistie, et, en 1859, devint rédacteur au *Journal des Débats* et au *National.* En 1876, il fut nommé professeur de littérature moderne au Collège de France. Auteur d'un ouvrage sur le *Romantisme des classiques* (1882), il a donné de nombreuses conférences publiques.

DESCHANEL (Paul), homme politique français (Schaerbeeck-lès-Bruxelles 1855 - Paris 1922), fils du précédent. D'une famille de proscrits républicains, il entra dans la politique active en 1885 comme député d'Eure-et-Loir et fut ensuite constamment réélu. Président de la Chambre (1898-1902 et 1912-1920) et déjà candidat à la présidence de la

Phot. Larousse, Anderson-Giraudon, X.

République en 1913, il fut, pour des raisons d'ordre religieux (il a réclamé pendant la Première Guerre mondiale la reprise des relations diplomatiques avec Rome) comme d'ordre politique, préféré à Clemenceau par la majorité du *Bloc national* pour la magistrature suprême (1920). Son état de santé l'obligea à se démettre de ses fonctions au bout de quelques mois (21 sept. 1920). [Acad. fr., 1899 ; Acad. des sc. mor., 1918.] (→ Biblio.)

DESCHIZAUX (Pierre), botaniste français (Mâcon 1690 - Paris 1730). Il créa à Saint-Pétersbourg un jardin botanique.

DÉSCHLAMMAGE n. m. Min. Action d'enlever les schlamms.

DÉSCHLAMMER v. tr. Min. Enlever les schlamms, qui sont entraînés par l'eau.

DÉSCHLAMMEUR adj. Min. *Tamis* (ou *crible*) *déschlammeur*, crible fin simplement incliné, ou habituellement vibrant, au travers duquel les schlamms passent.

DESCHNEF ou **DEJNEV** (Semen Ivanovitch), cosaque et navigateur russe (v. 1605 - v. 1672). Il longea en 1648 les côtes sibériennes depuis l'embouchure de la Kolyma jusqu'au golfe d'Anadyr', en doublant le cap Oriental. Cette découverte demeura longtemps ignorée. Le nom de cap Deschnef a été donné en 1898 au cap Oriental, pointe extrême de la Sibérie.

Desclée De Brouwer, maison d'édition belge, fondée à Bruges en 1883, établie aussi à Paris. D'inspiration catholique, elle se spécialisa dans la théologie, la philosophie, l'éducation et les livres pour la jeunesse. Principales collections : « Textes et Etudes philosophiques », « Bibliothèque française de philosophie », « Textes et Etudes anthropologiques », « Recherches bibliques », « Etudes carmélitaines ».

Desclée et Cie, maison d'édition belge (Editeurs pontificaux) fondée à Tournai, en 1871, sous la dénomination de *Société de Saint-Jean-l'Evangéliste ;* elle publia la première, en édition manuelle, une traduction française de la Bible (Crampon). Spécialiste du chant grégorien (Solesmes) et des ouvrages liturgiques, elle publie, en outre, des collections de théologie et de littérature religieuse, notamment « Bibliothèque de théologie », « Enseignements pontificaux », « Histoire de la spiritualité », « Morale chrétienne », etc.

DES CLOIZEAUX (Alfred Louis Olivier LEGRAND), minéralogiste français (Beauvais 1817 - Paris 1897). Professeur au Muséum d'histoire naturelle, il publia de nombreux mémoires sur divers sujets de minéralogie, comme le pseudomorphisme, l'emploi du microscope, les propriétés optiques des cristaux naturels et artificiels, ainsi qu'un *Manuel de minéralogie* (1862). [Acad. des sc., 1869.]

DESCLOIZITE n. f. (de *Des Cloizeaux* n. pr.). Minér. Vanadate hydraté naturel de plomb et de zinc que l'on trouve en petits cristaux noirs ou bruns orthorhombiques. (La *vanadite* et la *psittacinite* sont des variétés de descloizite.)

DESCLOT ou **DESCLOS** (Bernat), chroniqueur catalan. Il a écrit l'histoire de la Catalogne, notamment sous Jacques Ier et Pierre III d'Aragon. Contemporain, il a été le témoin oculaire de l'invasion de la Catalogne par Philippe le Hardi (1285).

DESCORT n. m. Forme lyrique occitane (XIIe-XIVe s.) constituée d'une série de cinq à dix strophes, dissemblables par le nombre des vers, leurs mètres, leurs rimes, au besoin leur langage, et conséquemment par leur mélodie.

DES COTEAUX (René PIGNON), flûtiste français (1645 - Paris v. 1725). Il appartint à l'orchestre de l'Opéra et à la musique de la Chambre du roi. Il jouait également de la musette.

DESCRIPTEUR n. m. Celui qui fait des descriptions : *Chateaubriand est un incomparable descripteur.*

DESCRIPTIBLE adj. Qui peut être décrit : *Scène à peine descriptible.*

DESCRIPTIF, IVE adj. (du lat. *descriptus*, décrit). Qui a pour objet de décrire : *La poésie descriptive.* ‖ Qui aime à faire des descriptions : *Mon père, homme* [...] *peu sensible aux impressions de la nature, et conséquemment médiocrement descriptif* (Gobineau).

— *Anatomie descriptive, géométrie descriptive*, v. ANATOMIE, GÉOMÉTRIE.

— Mus. Se dit d'un genre de musique ou d'un simple morceau qui tend à représenter par des sons l'image des objets matériels.

DESCRIPTION n. f. (lat. *descriptio*). Développement écrit ou parlé, par lequel on décrit : *Faire la description d'un jardin.* ‖ Tableau, état détaillé : *Description de la France.*

— Dr. Etat sommaire de biens saisis ou inventoriés : *Le procès-verbal de saisie contient la description des meubles.* ‖ Etat détaillé d'un bien meuble ou immeuble qui doit être vendu.

DESÇU n. m. LANGUE CLASS. S'est employé dans l'expression *Au desçu de*, à l'insu de : *L'une au desçu des siens te montre son ardeur* (Corneille).

DESCUBES (Albert), ingénieur français (Dijon 1858 - Paris 1927). Ingénieur au corps des ponts et chaussées, il se consacra aux questions de chemins de fer, d'abord comme ingénieur en chef du Service de la voie, puis comme directeur des travaux à la Compagnie de l'Est. Il prit une très grande part à l'établissement de projets de construction et à l'amélioration des principales artères de notre frontière de l'Est, à l'agrandissement de la gare de l'Est à Paris, à la conception de tables de manœuvres de leviers d'itinéraires, et enfin à la reconstruction du réseau de l'Est, après les destructions de la Première Guerre mondiale.

Desdémone, héroïne d'*Othello**, drame de Shakespeare. Tendre et vertueuse épouse d'Othello, elle est victime de la fureur jalouse de son mari, abusé par Iago.

DÉSÉCHAFAUDER v. tr. Enlever, retirer les échafaudages de : *Déséchafauder un monument.*

DÉSÉCHOUAGE ou **DÉSÉCHOUEMENT** n. m. Action de remettre à flot.

DÉSÉCHOUER v. tr. Remettre à flot : *Travailler à déséchouer une barque.*

DESEINE (Louis Pierre), sculpteur français (Paris 1749 - *id.* 1822). Il exécuta notamment pour le château de Chantilly *Bacchus et Hébé*, et fut chargé, sous la Restauration, de la plupart des commandes officielles. On lui doit : *Michel de l'Hospital, D'Aguesseau*, au Palais-Bourbon ; le tombeau du cardinal de Belloy (Notre-Dame de Paris) ; celui du duc d'Enghien, à Vincennes ; des bas-reliefs à l'église Saint-Roch ; etc. Il a publié *Notices historiques sur les anciennes académies de peinture, sculpture et architecture* (1814).

DÉSÉLECTRISER v. tr. Faire qu'un corps ne soit plus électrisé.

DÉSÉLECTRISEUR n. m. Dans les manufactures de soie, appareil ayant pour objet de parer aux inconvénients que présente l'électrisation de la bourre de soie qui se produit dans le travail des étireuses et peigneuses. (Il est également utilisé dans l'industrie de la laine et dans celle des textiles artificiels et synthétiques.)

DÉSÉMAILLAGE n. m. Vann. Enlèvement, par torsions répétées, des parties superficielles, dures et siliceuses, des tiges de rotin.

DÉSEMBALLER v. tr. Ôter les marchandises du ballot d'envoi, d'une caisse, etc.

DÉSEMBATTAGE n. m. Opération consistant à enlever le bandage métallique d'une roue pour le remplacer. (Cette opération est fréquemment pratiquée dans les chemins de fer, pour changer les bandages usés ou avariés, qui sont fixés à force et à chaud sur la roue, et généralement agrafés.)

DÉSEMBATTRE v. tr. (Se conj. comme *battre*.) Action d'enlever le bandage métallique d'une roue.

DÉSEMBOURGEOISER v. tr. Enlever le caractère bourgeois : *L'exemple d'un grand nombre de bourgeois désembourgeoisés* (Cocteau).

DÉSEMMIELLER v. tr. Retirer le miel de ce qui en est enduit : *Désemmieller un couteau désoperculateur.*

DÉSEMPARÉ, E adj. Se dit d'un navire, d'un avion, dont l'appareil moteur gravement avarié est irréparable par les moyens du bord, et qui est à la merci des éléments, hors d'usage : *L'appareil* [un avion en panne] *flotte une minute, désemparé* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* Privé de ses moyens, déconcerté : *Il se sentit tout à coup désemparé.*

DÉSEMPARER v. tr. (de *emparer*, fortifier). Mar. Mettre hors d'état de servir : *Désemparer un navire.*

◆ V. intr. *Sans désemparer*, sans s'interrompre : *Discuter trois heures sans désemparer.*

DÉSEMPESER v. tr. Enlever l'empois du linge ou d'une dentelle.

DÉSEMPILAGE n. m. **DÉSEMPILER** v. tr. V. DÉPILAGE, DÉPILER.

DÉSEMPLIR v. tr. Vider en partie ; rendre moins plein : *Désemplir une bouteille. Un portefeuille qui se désemplit.*

◆ V. intr. Cesser d'être plein (ne s'emploie guère qu'avec la négation) : *Un restaurant qui ne désemplit pas.*

DÉSEMPOISSONNER v. tr. Détruire, enlever tout le poisson de : *Désempoissonner un étang, une rivière.*

DÉSEMPRISONNER v. tr. Faire sortir de prison ; délivrer : *Désemprisonner un accusé.*

DÉSÉMULSIFICATION n. f. Pétr. *Indice de désémulsification*, temps en secondes que met une huile pour turbine, ou tout autre lubrifiant, à se séparer après avoir été mise en émulsion à la vapeur.

DÉSÉMULSIONNER v. tr. Pétr. Séparer une huile, un bitume, de son émulsion avec l'eau.

DÉSÉMULSIONNEUR n. m. Pétr. Produit d'addition qui empêche une huile, un bitume, de s'émulsionner, ou qui le sépare de son émulsion. (On dit aussi DÉSÉMULSIFIANT, DÉSÉMULSIFICATEUR.)

DÉSENCADRER v. tr. Retirer (une gravure) de son cadre. (On dit aussi DÉCADRER.)

DÉSENCANAILLER v. tr. Faire perdre les manières canailles à.

DÉSENCARTER v. tr. Imprim. Enlever ce qui est encarté : *Désencarter un feuillet.*

— Comm. Enlever certains objets, tels que des échantillons, de dessus les cartes ou cartons.

DÉSENCASTAGE n. m. Action d'enlever les poteries de leur encastage.

DÉSENCASTER v. tr. Tirer les poteries de leur encastage.

DÉSENCHAÎNER v. tr. Délivrer de ses chaînes : *Désenchaîner un forçat.*

DÉSENCHANTEMENT n. m. Action de faire cesser un enchantement, un charme magique ; état de ce qui est désenchanté : *Aladin redoutait le désenchantement de sa lampe merveilleuse.* ‖ *Fig.* Etat d'un homme désenchanté ; désillusion : *Il se préparait chez madame de Bargeton et chez Lucien un désenchantement sur eux-mêmes dont la cause était Paris* (Balzac).

DÉSENCHANTER v. tr. Faire cesser l'enchantement, le charme magique de : *Désenchanter un château.* ‖ *Fig.* Désillusionner, faire retomber dans la réalité terre à terre : *Il y avait des tas de choses que j'aurais pu regretter, le goût du manzanille ou bien les bains que je prenais en été... ; mais la mort avait tout désenchanté* (J.-P. Sartre).

DÉSENCHANTEUR, ERESSE adj. et n. Qui désenchante : *La raison est souvent désenchanteresse.*

DÉSENCLAVER v. tr. Chirurg. Libérer chirurgicalement un organe ou une tumeur anormalement enclavés.

DESENCLOS (Alfred), compositeur français (Le Portel, Pas-de-Calais, 1912). Il remporta, en 1942, le premier grand prix de Rome. On lui doit des pages de musique de chambre (quintette, 1945 ; *Prélude, cantilène et final ; l'Offrande lyrique*, 1951), des pages symphoniques (*Poème romantique*, 1942 ; *Mouvement symphonique*, 1945 ; *Symphonie*, 1952), des partitions pour films et une messe de *Requiem* pour chœur et orchestre.

DÉSENCLOUER v. tr. Ôter le clou qui avait été enfoncé dans la lumière d'un canon se chargeant par la bouche pour le rendre inutilisable. ‖ Ôter un clou du sabot d'un animal.

DÉSENCOLLAGE n. m. V. DÉGOMMAGE.

DÉSENCOMBREMENT n. m. Action de désencombrer.

DÉSENCOMBRER v. tr. Débarrasser de ce qui encombrait : *Désencombrer la rue.*

Paul DESCHANEL

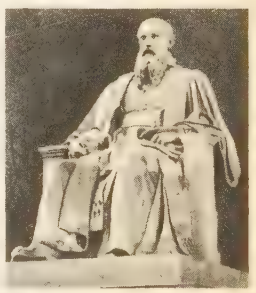

Louis Pierre DESEINE
« Michel de l'Hospital »
Palais-Bourbon, Paris

Phot. Manuel, Larousse.

DÉSENCROÛTEMENT n. m. Technol. Action de désencroûter : *Le désencroûtement des chaudières.* ‖ *Fig.* Action de dégrossir quelqu'un, de le débarrasser de ses préjugés.

DÉSENCROÛTER v. tr. Débarrasser de ses incrustations : *Désencroûter une conduite d'eau.* ‖ *Fig.* Dégrossir, dégourdir, débarrasser de préjugés invétérés.

DÉSENCUIVRAGE n. m. Arm. Opération qui consiste à enlever le cuivre qui s'est déposé dans les rayures du canon d'une bouche à feu. (Au cours du tir, des parcelles de cuivre de la ceinture des projectiles se déposent dans les rayures et y adhèrent fortement. Pour conserver à la bouche à feu sa précision, il faut enlever ce dépôt, dès qu'il atteint une certaine importance, par un tir de *désencuivrage* effectué avec quelques cartouches contenant un alliage de plomb et d'étain.)

DÉSÉNERVER v. tr. Faire cesser l'énervement de (au *pr.* et au *fig.*).

DÉSENFILER v. tr. Retirer le fil passé dans : *Désenfiler une aiguille, des perles.*

DÉSENFLAMMER v. tr. Etouffer la flamme de : *Désenflammer un tison.* ‖ *Fig.* Eteindre la passion, l'amour de.
— Méd. Faire cesser l'inflammation de.

DÉSENFLER v. tr. Faire disparaître l'enflure de : *Désenfler un membre malade.*
◆ V. intr. (Se conj. avec l'auxil. *avoir* ou *être*, suivant qu'on exprime l'action ou l'état.) Cesser d'être enflé ; devenir moins enflé : *Jambe qui commence à désenfler.*

DÉSENFLURE n. f. ou **DÉSENFLEMENT** n. m. Action de désenfler ; état de ce qui est désenflé.

DÉSENFOURNER v. tr. Sortir quelque chose du four.

DÉSENFUMER v. tr. Enlever la fumée de.
— Bx-arts. *Désenfumer un tableau*, le débarrasser des matières qui l'obscurcissaient.

DÉSENGAGEMENT n. m. Action de désengager ou de se désengager.

DÉSENGAGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Libérer d'un engagement.

DÉSENGAGEUR n. m. Ch. de f. Appareil destiné à désolidariser l'organe de commande d'un appareil de signalisation d'avec l'organe chargé de sa manœuvre. (Il a donc pour objet d'empêcher, à volonté, d'un point donné, la manœuvre intempestive d'un organe de signalisation ou de sécurité, commandé lui-même d'un autre point.)

DÉSENGORGEMENT n. m. Action de désengorger : *Le désengorgement d'un tuyau.*

DÉSENGORGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Déboucher ce qui est engorgé : *Désengorger un chenal.*

DÉSENGRENAGE n. m. Etat de ce qui n'est plus dans l'engrenage. ‖ Système pour défaire l'engrenage.

DÉSENGRÈNEMENT n. m. Accident qui, à la suite de la fourbure, se traduit chez le cheval par un décollement de la corne du sabot entre le bord externe de la sole et le bord interne de la paroi.

DÉSENGRENER v. tr. (Se conj. comme *mener.*) Faire cesser l'engrenage de : *Désengrener les roues d'une machine.*

DÉSENIVRER [dezãnivre] v. tr. Tirer de l'ivresse.

DÉSENLACER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Autref., débarrasser des lacs, des liens : *Désenlacer un oiseau. Désenlacer les membres d'un prisonnier.* ‖ Auj., faire cesser l'enlacement de : *Les amants se désenlacèrent brusquement.*

DÉSENLAIDIR v. tr. Rendre moins laid.
◆ V. intr. Devenir moins laid.

DÉSENLIASSER v. tr. Séparer les copies d'un document des carbones qui ont servi à les établir.

DÉSENLIASSEUSE n. f. Machine permettant de séparer automatiquement les différents exemplaires et les carbones d'un document établi sur papier continu ou semi-continu.

DESENNE (Alexandre), dessinateur français (Paris 1785 - *id.* 1827). Il a illustré de vignettes de nombreux écrivains classiques.

DÉSENNUYER v. tr. (Se conj. comme *appuyer.*) Dissiper l'ennui de ; distraire : *Elle avait la rue sous les yeux et y lisait du matin au soir, pour se désennuyer, à la façon des princes persans* (Proust).

DÉSENRAYEMENT n. m. Action de désenrayer ; état de ce qui est désenrayé : *Le désenrayement d'une roue.*

DÉSENRAYER v. tr. Détacher, rendre libre un objet, un mécanisme enrayé.
— Ch. de f. Diminuer l'effort de freinage trop élevé qui a provoqué, au cours d'un ralentissement, l'enrayage d'un essieu.

DÉSENRAYEUR n. m. Ch. de f. Appareil ayant pour rôle de diminuer, au fur et à mesure du ralentissement d'un véhicule, l'effort de freinage élevé, nécessaire au début du ralentissement, mais qui, par suite de l'augmentation du frottement de freinage avec la diminution de la vitesse, conduirait à un enrayage avant l'arrêt.

DÉSENSABLEMENT n. m. Action de désensabler, de se désensabler.

DÉSENSABLER v. tr. Dégager du sable : *Désensabler une barque.* ‖ Ôter le sable qui obstrue un chenal, un port.

DÉSENSIBILISATEUR n. m. Photogr. Produit ayant la propriété de réduire la sensibilité des couches photographiques.
— Encycl. Les *désensibilisateurs* (safranine, vert de pinacryptol, jaune pinacyanol) sont employés en solution aqueuse à raison de 1/10 000 à 1/50 000 ; leur action se manifeste par une réduction considérable de la sensibilité des germes adsorbés par les cristaux de sels d'argent et non impressionnés par la lumière au moment de la prise de vues, sans affecter l'image latente, que l'on développe normalement.

DÉSENSIBILISATION n. f. Méd. Méthode thérapeutique qui consiste à faire disparaître l'intolérance de certains individus à l'égard de certaines substances. (V. part. *encycl.*)
— Photogr. Diminution de la sensibilité par immersion d'une surface photosensible dans un bain contenant un désensibilisateur. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Méd. La *désensibilisation* globale, dite encore « non spécifique », peut se faire soit par administration de dérivés soufrés, tels les hyposulfites, soit par injections intraveineuses de protéines à doses croissantes ou par injection intramusculaire du sang propre du malade (autohémothérapie), soit encore par ingestion de peptones, soit enfin par certains vaccins, employés ici en dehors de toute activité spécifique, mais seulement en raison du choc et de la réaction de défense qu'entraîne leur application.
La *désensibilisation spécifique*, évidemment la plus souhaitable théoriquement, nécessite d'abord la recherche de l'antigène qui a sensibilise le malade ; elle se fait par une série de cuti-réactions à un certain nombre de produits : poussières domestiques ou urbaines, poussières spéciales à certaines industries, poils d'animaux divers, pollen de certaines plantes. L'antigène spécifique étant décelé, on procède à l'administration à doses infinitésimales, puis à doses croissantes du produit, ce qui doit se faire avec une grande prudence.
Les diverses méthodes de désensibilisation trouvent leurs indications dans les nombreuses manifestations de l'allergie, dont elles représentent le traitement pathogénique, mais elles doivent le plus souvent être précédées et accompagnées par les traitements protecteurs symptomatiques, c'est-à-dire les antihistaminiques et les dérivés de la cortisone, dont l'action ne s'exerce que pendant la période de leur application, alors que la désensibilisation donne, quand elle est possible, un résultat durable.
— Photogr. La désensibilisation permet de développer les couches sensibles dans un laboratoire éclairé en lumière jaune-orangé ou verte, alors que les émulsions à l'état sec doivent être manipulées dans l'obscurité ; on facilite ainsi le travail.

DÉSENSIBILISER v. tr. Détruire, faire cesser la sensibilité (en parlant des préparations sensibles à la lumière).

DÉSENSORCELER v. tr. (Se conj. comme *appeler.*) Délivrer de l'ensorcellement. ‖ *Fig.* Délivrer de sa mauvaise chance : *Rien ne peut désensorceler certaines personnes.*

DÉSENTOILAGE n. m. Peint. Opération qui consiste à coller sur un tableau que l'on désire rentoiler une feuille de papier, une seconde, une troisième, jusqu'à former une sorte de carton. (On attaque alors le tableau par-derrière, en enlevant un à un les fils qui constituaient l'ancienne toile, si bien qu'il ne reste plus que les couleurs sur la feuille de papier qui a été collée la première. Pour rentoiler, on applique une nouvelle toile sur la peinture, puis on procède au décollage des feuilles de papier.)

DÉSENTOILER v. tr. Enlever la toile de : *Désentoiler un tableau, les ailes d'un avion.*

DÉSENTORTILLER v. tr. Démêler ce qui était entortillé.

DÉSENTRAVER v. tr. Ôter les entraves.

DÉSENVASER v. tr. Syn. de DÉVASER.

DÉSENVELOPPER v. tr. Dépouiller de ce qui enveloppe.

DÉSENVENIMER v. tr. Thérap. Détruire le venin de : *Désenvenimer une morsure.* ‖ Rendre moins envenimé : *Désenvenimer une plaie.*

DÉSENVERGUER v. tr. Mar. Syn. de DÉVERGUER.

DESENZANO DEL GARDA, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Brescia), sur le lac de Garde ; 13 000 hab. Tourisme.

DÉSÉQUILIBRE n. m. Manque d'équilibre, surtout mental.
— Encycl. Psychiatr. Le *déséquilibre psychique*, terme auquel on préfère celui de *personnalité psychopathique*, est difficile à définir. Très schématiquement, c'est un état psychique intermédiaire, situé entre l'état normal et l'état délirant. D'une part, il s'écarte de l'état normal en ce sens que les caractéristiques psychologiques de l'individu ne répondent plus à celles qui sont communément considérées comme normales : le comportement demeure compréhensible au sujet normal, mais s'en distingue par l'exagération, la déformation des états affectifs. D'autre part, il diffère du délire par l'intégrité intellectuelle, l'absence de construction intellectuelle déréelle. Les frontières entre ces différents états sont imprécises et mouvantes.
Les aspects du déséquilibre psychique sont nombreux ; on peut retenir essentiellement les sujets hyperémotifs, les sujets excités permanents tels les hypomanes, les cyclothymes en l'absence de psychose maniaco-dépressive, les passionnés tels les érotomanes, les jaloux et idéalistes passionnés, les paranoïaques constitutionnels en l'absence de psychose paranoïaque, les sujets schizoïdes, etc.
Les sujets vivent souvent en marge de la normale : volontiers instables, désordonnés, voire violents, ils accumulent souvent les incidents, les situations inextricables, et peuvent devenir un danger pour l'ordre et la sécurité. (→ Biblio.)

DÉSÉQUILIBRÉ, E adj. et n. Qui a perdu son équilibre mental : *Les criminels sont tous, plus ou moins, des déséquilibrés.*
◆ Adj. Electr. Se dit d'un circuit polyphasé dont les différents fils ne sont pas parcourus par des courants d'égale intensité efficace ou qui ne sont pas régulièrement déphasés.

DÉSÉQUILIBRER v. tr. Faire perdre l'équilibre à (au *pr.* et au *fig.*) : *Elle fait ce qu'elle peut* [...] *et me déséquilibre à coups de talon dans les jambes* (J. Renard). *De tels événements peuvent déséquilibrer les esprits les plus solides.*

DÉSÉQUIPER v. tr. Enlever à un soldat ses équipements militaires.
— Théâtr. Démonter les décors et le matériel ayant servi pour les représentations d'une pièce : *Déséquiper une féerie pour commencer les répétitions d'ensemble de la suivante.*

DÉSERGOTER v. tr. Couper les ergots de : *Désergoter un coq.*

DÉSERT, E adj. (lat. *desertus*, abandonné). Inhabité, ou qui paraît tel : *Une contrée déserte.* ‖ Peu fréquenté : *Rue déserte. L'immense couloir, éclairé et désert* (R. Martin du Gard).
— Langue class. Abandonné (en parlant de personnes) : *Sur le simple bruit qui courut que l'affaire était conclue, il se voit déjà désert* (Racine).
◆ N. m. Vaste région inhabitée. ‖ *Prêcher dans le désert*, parler sans être écouté. ‖ *Voix dans le désert*, v. VOX CLAMANTIS IN DESERTO.

— Langue class. et littér. Lieu de séjour à la campagne, loin de la cour et de la ville : *Et parfois il me prend des mouvements soudains | De fuir dans un désert l'approche des humains* (Molière). || — *Fig.* Grande solitude morale : *Il ne voit personne; il vit dans un véritable désert. Malgré* [...] *l'amour qu'elle avait pour son désert* (Racine). || Manque total de : *Que d'écrivains prodiguent un déluge de mots dans un désert d'idées!* (Buffon).

— Géogr. Région où le peuplement est très faible en raison de la rigueur du climat aride ou froid (régions polaires). [C'est surtout aux régions arides que s'applique le terme de « désert », bien que les terres arctiques et, évidemment, l'Antarctique aient des densités de population beaucoup plus faibles que celles du Sahara.] (V. part. *encycl.*)

— Hist. *Eglises, assemblées, pasteurs du Désert*, l'organisation, les réunions et les ministres que les réformés français se donnèrent après la révocation de l'édit de Nantes et dont l'activité clandestine s'exerçait dans des campagnes écartées. (La guerre des Camisards, dans les Cévennes, est directement issue de l'exaltation des assemblées du Désert. On distingue aujourd'hui le « Désert héroïque », jusqu'en 1762, et le « second Désert », jusqu'à la Révolution.)

— Encycl. Géogr. Deux facteurs naturels sont responsables de la localisation des régions inhabitées ou très peu habitées : le froid et l'aridité. C'est au premier de ces facteurs que l'on doit le vide du *désert* le plus absolu du globe, l'Antarctique* ; dans une zone de climat beaucoup moins rigoureux, en bordure du Nouveau Monde, les Esquimaux ne sont au total que 50 000 individus sur 6 376 000 km², soit une densité de population de 0,007 7 hab. au km², l'équivalent d'un groupe de 77 individus tous les 100 kilomètres... Les déserts dus à l'aridité du climat sont plus peuplés : si certains secteurs particulièrement secs, comme le Tanezrouft, peuvent se comparer à l'Arctique canadien, en revanche l'ensemble du Sahara possède une densité de population de 0,3 hab. au km². Les autres déserts du globe, en Arabie, en Asie centrale, en Australie, sont également relativement peuplés, et l'on observe des densités de plusieurs habitants au km² dans les déserts atténués de l'Ouest américain et de l'Amérique du Sud.

● *Le climat.* Il est peu de régions du globe où les précipitations soient complètement inconnues : le désert le plus aride est sans doute celui du Chili, où l'on a enregistré 0,6 mm de pluie en dix-neuf ans. Même dans ses secteurs les plus arides, le Sahara reçoit des pluies qui ne sont pas absolument négligeables : la plus grande partie de ce désert reçoit au moins 20 mm de pluies par an. Enfin, de nombreuses régions sont parfois considérées comme des déserts, en particulier dans l'ouest des Etats-Unis, en Asie centrale ; en fait, les précipitations sont souvent ici de l'ordre de 100 à 200 mm, et l'aspect de ces zones est bien plus celui d'une steppe que celui de dunes nues ou de « regs » pierreux qui représentent pour nous le visage typique du désert. En Afrique, en Arabie et en Australie, les températures des déserts sont caractérisées par de très grandes amplitudes journalières : les températures supérieures à 50 °C sont habituelles pendant le jour, mais, la nuit, le gel est également fréquent. En Asie centrale, une saison froide s'oppose à la saison chaude, et les températures moyennes de plusieurs mois peuvent être inférieures à 0 °C.

● *Les formes du relief.* L'absence de protection offerte par la végétation et les sols entraîne une forte prédominance des processus d'érosion mécanique. Les actions chimiques se limitent à une mince pellicule superficielle et forment des efflorescences et des enduits (vernis désertique). On a attribué autrefois le modelé désertique à l'action prédominante du vent. En fait, ce dernier cède le pas aux eaux courantes : le vent remanie seulement les sables en construisant des dunes, nettoie les particules fines de la surface du sol en formant des *regs*, et modifie la forme de quelques cailloux et roches. En revanche, les eaux courantes, bien que rares, ont une action très efficace par suite de l'absence de végétation. Les averses ravinent toutes les pentes, donnant aux moindres collines un profil décharné et déchiqueté. Mais, faute d'alimentation suffisante, faute de sources, ces eaux se perdent au pied des reliefs, s'étalant en nappes d'épandage* et abandonnant plus ou moins loin les débris qu'elles transportent. Ainsi se forment les glacis* ou pédiments* qui entourent chaque colline ou massif de collines. Les reliefs se dressent brusquement au-dessus de ces glacis, à la manière d'îles sur la mer, d'où le nom d'*inselberge* qu'on leur donne.

L'évolution du relief désertique est naturellement d'autant plus lente que le climat est plus sec : les marges des déserts sont le siège d'une morphogenèse plus rapide que leur centre.

● *La végétation et la faune.* Même dans les déserts les plus rudes, il est rare que des touffes de végétation n'apparaissent pas de loin en loin ; des graminées comme le *drin*, dans les dunes, des arbrisseaux rabougris sur les « hamadas » calcaires ; dans les déserts salés d'Asie centrale, l'association du saxaoul forme des buissons épais. De nombreuses plantes sont capables d'un développement très rapide lorsqu'une pluie se produit, mais leur existence est réduite à quelques jours. L'adaptation à la sécheresse peut se marquer par la réduction des feuilles, qui deviennent des épines, par l'importance des tiges où s'emmagasine l'humidité (cactées), par l'immensité des racines, qui plongent très loin dans le sol à la recherche de l'eau. (V. gras, *Plantes grasses*.)

La faune est représentée par des espèces originaires des steppes voisines (antilopes, gazelles, renards, petits rongeurs), par de nombreux reptiles, en particulier des lézards ; le chameau et surtout le dromadaire ont joué un rôle considérable dans la pénétration des déserts par l'homme.

● *La vie dans les déserts.* Les chiffres caractérisant la densité de la population n'ont qu'une valeur relative : on observe presque partout, dans les zones très peu peuplées, l'opposition entre les taches de population dense et les zones où cette dernière est très clairsemée : c'est l'opposition entre deux genres de vie, celui de l'oasis et celui des régions parcourues par les nomades ; cette opposition se retrouve particulièrement au Sahara et en Arabie. Les nomades vivent des troupeaux qui parcourent des centaines de kilomètres sur des « pâturages » où les touffes de végétation sont parfois espacées de plusieurs dizaines de mètres ; les maigres ressources de l'élevage étaient autrefois complétées par le pillage des rivaux ou des oasis ennemies ; aujourd'hui, le commerce (transport du sel et des dattes) et la police du désert ont remplacé les activités guerrières. Protégées mais exploitées par les nomades, les foules de sédentaires mettent en valeur les palmeraies des oasis et cultivent des légumes et des grains ; des travaux ont été effectués pour creuser des puits et aménager d'immenses canaux d'irrigation souterraine (les « foggaras » au N.-O. du Sahara). Mais, le plus souvent surpeuplées, les oasis sont de moins en moins capables de nourrir leurs habitants. L'opposition entre les éleveurs, peu nombreux, et une multitude d'agriculteurs se retrouve au Tibet, où le cinquième seulement de la population nomadise sur les hauts plateaux. Dans les semi-déserts d'Amérique, le nomadisme pastoral est à peu près inconnu : il fait place à des formes variées de transhumance.

Aujourd'hui, les ressources traditionnelles des déserts arides ont été profondément transformées avec l'amélioration de l'irrigation et l'essor des moyens de transports : voies ferrées (Asie centrale soviétique, Amérique), cars de voyageurs et camions (Sahara, Arabie), avions enfin, ont mis en contact d'immenses régions arriérées avec les zones d'économie moderne : des cultures d'exportation se sont considérablement développées (coton du Turkménistan, agrumes de l'Etat d'Israël, etc.) ; les conditions de l'élevage ont été bouleversées, en particulier en Australie où 5 000 puits artésiens ont assuré une extension considérable des cultures fourragères. Mais, surtout, l'exploitation des richesses minérales des déserts a connu un essor très rapide : déjà, à la fin du XIXe s., des ruées vers l'or ont été capables de créer des villes en quelques semaines (Amérique), qui disparurent d'ailleurs en quelques années avec l'épuisement du métal. Mais d'autres richesses ont amené l'édification durable de villes de mineurs : cuivre du désert chilien, du Kazakhstan, houille de Karaganda, du Sin-kiang, du Mexique septentrional, etc. Les déserts produisent surtout l'une des grandes richesses du monde moderne : le pétrole, qui a profondément transformé l'économie des divers Etats du Moyen-Orient et confirmé l'instabilité politique de cette région. Au Sahara algérien et en Libye, il constitue une richesse dont l'exploitation est capable de modifier considérablement l'existence de populations trop souvent misérables. (→ Biblio.)

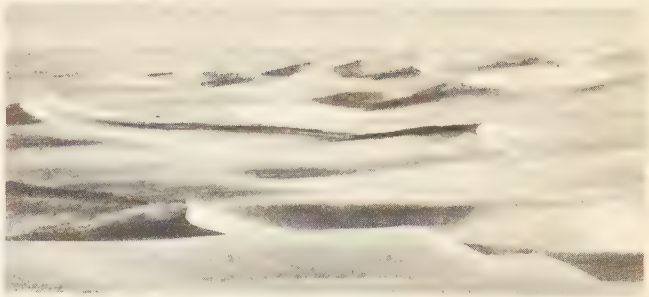

désert
le Sahara occidental

Phot. Trampus.

DÉSERT (Grand) ou **GREAT AMERICAN DESERT**, région des Etats-Unis, entre les Rocheuses, les chaînes du Pacifique, les plateaux de la Columbia, les monts Wasatch et les plateaux du Colorado ; le Grand Désert s'étend au S.-E. jusqu'à l'Arizona et au Nouveau-Mexique. C'est un ensemble de plaines aux altitudes variées (de 1 800 m à — 84 m d'alt. dans la Death Valley), séparées par des chaînes (ranges), blocs basculés limités par des abrupts de faille. Les pluies sont très faibles (10 à 50 cm) et les rivières se perdent dans les dépressions. Les cultures se concentrent dans les zones irriguées. Les ressources minérales sont représentées par l'or, le plomb, le zinc, le cuivre et l'argent. (V. Grand-Bassin, Gila [*plateau de*], Mohave [*désert*].)

DESERTAS (îles), îlots inhabités de l'archipel portugais de Madère.

DÉSERTER v. tr. Quitter, délaisser, abandonner : *Les habitants éperdus quittent leurs maisons, désertent leurs villages* [...] (Maupassant). *Déserter son poste.* || *Fig.* Abandonner, renier : *Déserter une cause, un parti.* ◆ V. intr. Se rendre coupable de désertion : *Soldat qui a déserté.*

DÉSERTEUR n. m. Militaire qui a déserté : *La gendarmerie recherche les déserteurs.* (V. désertion.) || *Fam.* Personne qui quitte une réunion amicale ou mondaine, ou qui reste longtemps sans venir dans un endroit. || *Déserteur de*, celui qui abandonne : *Un déserteur de son parti.*

DÉSERTICOLE adj. Qui habite les régions désertiques : *Insectes désertícoles.*

DÉSERTIFICATION n. f. Géogr. A l'échelle géologique, transformation d'une région relativement humide en désert, due à une aridité croissante du climat. || A l'échelle historique, appauvrissement d'une zone semi-aride par la destruction des sols et de la végétation sous l'influence de l'homme (pâturages abusifs, cultures entraînant une érosion accélérée du sol, etc.).

DÉSERTINES, comm. de l'Allier (arrond. de Montluçon) ; 4 331 hab. Faubourg de Montluçon. Eglise romane remaniée au XVe s.

DÉSERTION n. f. (lat. *desertio*). Infraction commise par le militaire régulièrement incorporé qui, sans droit, rompt le lien qui l'attache aux forces armées. || *Fig.* Abandon, reniement : *Tous les partis politiques ont à enregistrer des désertions.*

— Dr. anc. *Désertion d'appel*, mise à néant d'un appel qui n'a pas été relevé dans les délais voulus.

— Mar. Action d'un matelot, ou de tout autre homme régulièrement porté sur le rôle d'équipage d'un navire marchand, qui, volontairement, abandonne son navire dans un port étranger : *La désertion est passible d'une peine de prison.*

— Encycl. Mil. La *désertion*, infraction spécifiquement militaire, fait l'objet des articles 194 à 204 du Code de justice militaire pour les armées de terre et de l'air (loi du 9 mars 1928). En dehors du cas où elle est commise à l'ennemi ou en présence de l'ennemi, l'infraction n'est constituée qu'à l'issue

d'un certain délai de grâce pendant la durée duquel le militaire n'ayant pas rejoint son corps ou son poste se trouve simplement en situation d'*absence* illégale*. Les délais sont fonction de l'ancienneté de service, du lieu et du moment de l'infraction. On distingue :
1° La *désertion simple à l'intérieur*, qui est un délit puni d'une peine de 6 mois à 3 ans de prison, pouvant être portée à 10 ans en temps de guerre. S'il s'agit d'un militaire qui abandonne son corps, les délais de grâce sont de 6 ou de 30 jours en temps de paix, et de 2 ou 10 jours en temps de guerre, suivant qu'il a plus ou moins de 3 ans de service. S'il s'agit d'un militaire qui ne rejoint pas son corps à l'issue d'une permission, d'un congé ou d'un déplacement, les délais sont respectivement de 15 ou 30 jours et de 5 ou 10 jours ;
2° La *désertion simple à l'étranger*, qui est un crime ou un délit puni de 2 à 5 ans de prison en temps de paix et de la détention en temps de guerre. Les délais sont de 3 jours en temps de paix et d'un jour en temps de guerre ;
3° La *désertion à l'ennemi* ou *en présence de l'ennemi*, qui ne comporte aucun délai et qui, quelle que soit l'ancienneté de service, est un crime passible soit de la peine de mort, soit de la détention.
4° La *désertion avec circonstances aggravantes* (par exemple, la désertion avec armes ou objets appartenant aux forces armées) ; la désertion en service ou en présence de rebelles ; la récidive de désertion ; la désertion avec complot, c'est-à-dire effectuée de concert par plus de deux militaires ; la désertion commise par un officier ;
5° La *provocation* ou l'*assistance à la désertion*.
Il n'y a pas de prescription de l'action publique ni de la peine pour les déserteurs à l'ennemi, en présence de l'ennemi ou réfugiés à l'étranger en temps de guerre. Dans les autres cas, la prescription est acquise : *a*) s'il n'y a aucune condamnation, à 53 ans pour le délit et à 60 ans pour le crime ; *b*) s'il y a eu condamnation par contumace ou défaut avant 50 ans, à 55 ans pour le délit et à 60 ans pour le crime ; *c*) s'il y a eu condamnation après 50 ans, 5 ans après le jugement pour le délit et 20 ans après pour le crime.
Les articles 193 à 204 du Code de justice militaire pour l'armée de mer (loi du 13 janv. 1938) comportent des dispositions analogues, mais aucun délai n'est cependant accordé à l'intérieur ou à l'étranger au marin absent au départ du bâtiment. En revanche, le marin en permission à l'étranger qui ne rejoint pas à l'expiration de sa permission est considéré comme déserteur à l'intérieur.

DÉSERTIQUE adj. Qui appartient au désert ; qui a les caractères du désert : *Région désertique*.

DÉSESPÉRAMMENT adv. De façon désespérante.

DÉSESPÉRANCE n. f. Etat de celui qui a perdu l'espérance.

DÉSESPÉRANT, E adj. Qui met au désespoir : *Recevoir une nouvelle désespérante*. ‖ Qui chagrine, contrarie : *Un enfant désespérant*. ‖ *Par extens.* Qui décourage l'émulation : *Chanter avec une perfection désespérante*.

DÉSESPÉRÉ, E adj. Dont on désespère : *Combat désespéré. Cas désespéré. Certes, la situation est délicate, citoyens ! mais elle n'est pas désespérée* (R. Martin du Gard). ‖ Extrême : *Tentative désespérée*. ‖ Qui exprime le désespoir : *Les plus désespérés sont les chants les plus beaux* (Musset).
◆ Adj. et n. Plongé dans le désespoir : *Famille désespérée. Alors, j'aurais la force des désespérés, j'aurais mes mains* [...] *pour l'étrangler* (Maupassant). ‖ *Crier comme un désespéré*, crier de toutes ses forces.

comte DESÈZE

Désespéré (LE), roman de Léon Bloy (1886). L'auteur, sous le nom de Caïn Marchenoir, dit son dégoût du monde contemporain, particulièrement du monde des lettres, et raconte son aventure mystique, à laquelle est associée une femme, Véronique, qui sombrera dans la démence.

DÉSESPÉRÉMENT adv. De façon désespérée : [Le hibou attaqué] *bat de l'aile désespérément* (J. de Pesquidoux). ‖ De façon qui désespère, décourage : *Preuve désespérément accablante*.

DÉSESPÉRER v. tr. (du préf. *dés*, et de *espérer*). [Se conj. comme *céder*.] Chagriner, contrarier vivement : *Avec la migraine seule, une femme peut désespérer un mari* (Balzac). ‖ Décourager : *Artiste dont le talent désespère tous ses rivaux*. ‖ *Désespérer que*, ne plus espérer que : *Je désespère qu'il réussisse. Je ne désespère pas qu'il ne réussisse*.
◆ V. intr. et tr. ind. [de]. Cesser d'espérer : *Ne désespérons jamais. Son désir de retrouver son camarade devenait de plus en plus impérieux, à mesure qu'il désespérait d'y parvenir* (R. Martin du Gard). ‖ *Désespérer de quelqu'un, de quelque chose*, ne plus rien attendre de : *Désespérer du salut commun. Désespérer d'un enfant*.
— ALLUS. LITTÉR. ***Belle Philis, on désespère, alors qu'on espère toujours,*** fin du sonnet d'Oronte, dans *le Misanthrope*, de Molière (acte Ier, sc. II) ; exemple de pointe, de trait précieux.
— ***Se désespérer*** v. pr. S'abandonner au désespoir.

DÉSESPOIR n. m. Perte de toute espérance : *Prends en pitié surtout ma débile raison | Et ce désespoir qui la gagne* (Apollinaire). ‖ *Energie du désespoir*, résolution violente qu'inspire une situation désespérée. ‖ Chagrin violent, affliction : *Enfant qui fait le désespoir des siens. Délivrer, à tout prix, ce malheureux d'un si vain désespoir !* (R. Martin du Gard). ‖ Vif regret : *Etre au désespoir de ne pouvoir partir*. ‖ Ce qui désespère, décourage : *Peintre dont les tableaux sont le désespoir des coloristes*. ‖ *En désespoir de cause*, faute de pouvoir recourir à aucun autre moyen : *Quelquefois, en désespoir de cause, j'appelais M. Viot à mon secours* (A. Daudet).
— ★ *solitude, doute, athéisme, désillusion, atonie, défaitisme, noire* (littérature), *démoralisation, délectation morose, fatalité*. (→ Biblio.)

DÉSESPOIR-DES-PEINTRES n. m. Nom donné à une plante extrêmement frêle, la *saxifrage ombreuse* ou *mignonnette* (*Saxifraga cuneifolia*), dont la fleur est très difficile à reproduire pour la peinture. (Cette plante, de la famille des saxifragacées, pousse généralement dans les régions montagneuses.)

DES ESSARTS (Pierre), homme d'Etat français (v. 1360 - Paris 1413). Bourgeois parisien, il se rendit en Ecosse avec plusieurs gentilshommes français pour soutenir les Ecossais soulevés contre le roi d'Angleterre, mais fut pris à la bataille de Humbledon. Rendu à la liberté, il s'attacha au parti du duc de Bourgogne Jean sans Peur, devint prévôt de Paris (1408), grand bouteiller, grand fauconnier, premier président de la Chambre des comptes. Il se distingua par l'habileté de son administration et mérita le surnom de PÈRE DU PEUPLE. En 1410, il quitta les Bourguignons pour s'attacher aux Armagnacs. En 1413, il s'empara de la Bastille pour la livrer à son parti, mais il y fut assiégé par les Cabochiens, saisi, mis à la torture, et exécuté.

DES ESSARTS (Nicolas D'HERBERAY). V. HERBERAY DES ESSARTS.

DES ESSARTS (Charlotte), comtesse **de Romorantin** (1580 - Paris 1651). Maîtresse de Henri IV pendant une de ses brouilles avec Henriette d'Entragues, elle reçut de lui le titre de comtesse de Romorantin, et lui donna deux filles jumelles, qui devinrent, par la suite, l'une, abbesse de Fontevrault, l'autre, abbesse de Chelles. Le roi ne tarda guère à la quitter pour revenir à Henriette d'Entragues. Elle eut ensuite une liaison de longue durée ou un mariage secret avec le cardinal de Guise (Louis de Lorraine), de qui elle eut cinq ou six enfants. Elle finit par épouser (1640) du Hallier, plus tard maréchal de L'Hospital. (V. tableau BOURBON.)

DES ESSARTZ (Jean Louis Charles), médecin français (Bragelogne, Bourgogne, 1729 - Paris 1811). Il fut doyen de la Faculté de médecine de 1776 à 1778, et membre de l'Institut. Il s'est fait connaître par des mémoires, notamment sur le croup, et par un *Traité de l'éducation corporelle des enfants*, dont s'est inspiré J.-J. Rousseau pour son *Emile*.

Des Esseintes, héros de *A rebours*, roman de J.-K. Huysmans (1884). Esthète décadent, ce descendant d'une noble famille crée autour de lui-même un décor raffiné capable de faire naître les sensations les plus délicates. A la fois spiritualiste et sensuel, il est guetté par la folie.

DÉSESSENCIATION n. f. Pétr. Séparation de l'essence contenue dans un produit pétrolier liquide ou gazeux. (Syn. DÉGASOLINAGE.)

DÉSESSENCIEMENT n. m. Industr. Opération qui consiste à libérer d'un gaz, d'un liquide ou d'un fluide les composés facilement liquéfiables. ‖ Récupération du solvant contenu dans l'atmosphère des appareils d'extraction des corps gras.
— ENCYCL. Industr. Dans l'industrie des produits pétroliers, le *désessenciement* du gaz naturel permet de recueillir de l'essence, du butane et du propane. Les huiles benzolées de lavage du gaz, traitées par la vapeur ou bien chauffées, abandonnent leur benzol. Le charbon actif utilisé dans les appareils de débenzolage du gaz libère le benzol retenu sous l'action d'un courant de vapeur d'eau. Dans l'extraction des corps gras par solvant, l'air sortant des appareils est saturé de solvant, que l'on récupère. On utilise des colonnes à absorption garnies d'un liquide absorbant ou d'huile de fabrication. L'absorbant saturé est soumis à la distillation et réutilisé. La récupération de l'essence est complétée par le montage, à la suite des colonnes, d'absorbeurs à charbon actif. La récupération d'une tonne de solvant ne consomme que de 500 à 1 000 g de charbon actif.

DÉSESSENCIER v. tr. Pétr. Séparer l'essence contenue dans un produit pétrolier. (Syn. DÉGASOLINER.)

DÉSÉTABLISSEMENT n. m. En Angleterre, séparation des Eglises et de l'Etat.
— ENCYCL. Le mot anglais *disestablishment* correspond assez bien à ce que nous entendons en France par *séparation* des Eglises et de l'Etat. L'Eglise d'Angleterre et l'Eglise d'Ecosse sont encore aujourd'hui des Eglises établies. Mais l'Eglise protestante d'Irlande, unie à l'Eglise d'Angleterre de 1801 à 1870, a été *désétablie* par un Acte du Parlement de 1869. Le *désétablissement* de l'Eglise du pays de Galles a été voté en 1914 et appliqué en 1920.
En Irlande comme au pays de Galles, l'Eglise établie était l'Eglise anglicane, c'est-à-dire celle d'une petite minorité parmi la masse catholique irlandaise ou non conformiste galloise. La perception de la dîme y paraissait donc comme un abus. L'agitation qu'elle provoquait fut particulièrement vive et précoce en Irlande, où, s'ajoutant aux charges écrasantes du fermage, elle pesait très lourdement sur un prolétariat rural misérable et opprimé. Prenant conscience du caractère inique et dangereux de cette situation, Gladstone se décida brusquement à y mettre fin, malgré toute sa ferveur anglicane, et il réussit à enlever en 1869 la loi de désétablissement contre une violente opposition conservatrice animée par Disraeli ; la loi entra en vigueur le 1er janvier 1871.

DÉSÉTAMAGE n. m. Action d'enlever le revêtement d'étain déposé sur un produit métallique.

DÉSÉTAMER v. tr. Enlever l'étamage.

DÉSÉTHANISATEUR n. m. Pétr. V. DÉSÉTHANISEUR.

DÉSÉTHANISATION n. f. Pétr. Séparation de l'éthane contenu dans un produit pétrolier, généralement par fractionnement ou absorption.

DÉSÉTHANISER v. tr. Pétr. Séparer l'éthane contenu dans le propane ou dans un produit pétrolier.

DÉSÉTHANISEUR n. m. Pétr. Colonne à plateaux, absorbeur ou autre appareil de raffinage utilisé pour la séparation de l'éthane. (On dit aussi DÉSÉTHANISATEUR.)

DESÈZE ou **DE SÈZE** (Romain, comte), avocat et magistrat français (Bordeaux 1748-Paris 1828). Avocat à Bordeaux puis à Paris, il y fut vite remarqué. Lors de l'Affaire du collier, la reine le choisit pour conseil. En 1789, il défendit et fit acquitter le baron de Besenval, accusé de haute trahison. Lorsque, en décembre 1792, Louis XVI fut traduit devant la Convention, il l'adjoignit à ses défenseurs, Tronchet et Malesherbes. Emprisonné en octobre 1793, Desèze fut libéré le 9-Thermidor. Fidèle aux Bourbons, il fut nommé premier président de la Cour de cassation et pair de France. (Acad. fr., 1816.)

Phot. X.

PRINCIPAUX ARTICLES

contenus dans le troisième volume

cheval (*Zool.* et *Zootechn.*), par P. Bullier et B.-L. Dumont ; (*Hist.*), par H. Del Medico ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

chevalerie (*Hist.*), par J. Boussard ; (*Mœurs et cout.*), par P.-L. Menon.

chevalier (*Hist.*), par R. Harot et J. Boussard.

Chevalier (Maurice), par L. Rimels.

cheveu (*Anat.* et *Physiol.*), par le Dr R. Tourneur.

chèvre (*Zool.* et *Zootechn.*), par P. Bullier et B.-L. Dumont.

Chicago, par S. Laboureur.

chien, par B.-L. Dumont ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

Chikamatsu Monzaemon, par J. Esmein.

Chili (*Géogr.*), par P. Monbeig ; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière ; (*Hist.*), par P. Thibault ; (*Littér.*), par G. Pillement.

chimie, par R. Deluchat ; (*Histoire et évolution*), par P. Rousseau.

chimiosynthèse, par H. Friedel.

chimiothérapie, par le Dr J. Hazard.

chimique *(industrie)*, par J. Perrin.

Chine (*Géogr.*), par J. Chesnaux ; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière ; (*Hist.*), par Mlle O. Kaltenmark, J. Chesneaux et D. Curran ; (*Hist. mil.*), par L. Yvon ; (*Philos.* et *Relig.*), par Mlle O. Kaltenmark ; (*Littér.*), par Mlle O. Kaltenmark ; (*Bx-arts*), par Mlle M. Paul-David et Mlle M. t'Sterstevens ; (*Mus.*), par Liang Tsaï Ping.

chinois (*Linguist.*), par Mlle O. Kaltenmark.

chiromancie, par Mme G. Henri-Mangin.

chiroptères, par B. Bullier.

chirurgie (*Hist.*), par le Dr G. Cordier ; (*Chirurg. dent.*), par L. Besson et R. Ibos.

chirurgien, par le Dr G. Cordier.

chlore (*Chim.*), par R. Touren.

chlorhydrique, par R. Touren.

chloroforme (*Anesth.*), par le Dr J. Landry.

chlorophylle, par F. et J. M. Turmel.

chlorure (*Chim.*), par R. Touren et C. Prévost ; (*Pharmacol.*), par le Dr R. Davy.

choc (*Pathol.*), par le Dr J. Landry.

Choiseul (Etienne François, duc DE), par C. de Bonnault.

choléra, par le Dr A. Domart.

chômage, par R. Mane.

Chopin (Frédéric), par A. Cœuroy.

choral, par N. Dufourcq.

chorée, par le Dr J.-C. Gautier et le Dr F. Lhermite.

chorégraphie, par F. Reyna.

chose (*Dr.* et *Procéd.*), par R. Mane ; (*Philos.*), par Mme M. Le Bras.

chou, par J. Glandard et G. Trébuchet.

chouannerie, par Ph. Brissaud.

choule, par P.-L. Menon.

Chrétien de Troyes, par G. Cohen.

Christ (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

christianisme, par J. Guitton.

christlich demokratische Union, par M. Vaussard.

chrome (*Chim.*), par R. Touren ; (*Métall.*), par J. Dalbanne, R. Le Roux et P. Picamal ; (*Méd. du trav.*), par le Dr J. Lacorne.

chromisation (*Métall.*), par R. Le Roux.

chromosome, par Mlle A. Tétry.

Chroniques de Froissart, par J. Boussard.

chronographe (*Horlog.*), par J. Dalbanne et J. Loiseau.

chronomètre (*Horlog.*), par J. Dalbanne et J. Loiseau.

chronophotographie, par R. Mauge.

chrysalide, par E. Séguy.

chrysanthème, par G. Trébuchet.

chrysomonadales, par H. Friedel.

Churchill (Sir Winston Leonard Spencer), par D. Curran.

chute (*Physiq.*), par A. Touren.

Chypre (*Géogr.* et *Hist.*), par G. Grelou ; (*Bx-arts*), par Mlle M. Bécet.

Ciano (Galeazzo), par M. Vaussard.

cicatrisation (*Biol. animale*), par le Dr R. Tourneur ; (*Biol. végétale*), par F. et J.-M. Turmel.

Cicéron, par J. Carcopino.

***Cid (le)*,** par A. Adam.

Cid Campeador (Rodrigo DÍAZ DE BIVAR, dit ***le***), [*Hist. littér.*], par J. Camp.

cidre, par P. Bidan.

ciel (*Astron.*), par P. Tardi ; (*Bx-arts*), par J.-P. Babelon ; (*Min.*), par J. Armanet ; (*Théol.*), par le chanoine E. Jarry.

cigale (*Entom.*), par E. Seguy.

cigare, par M. Lemoigne.

cigarette, par M. Lemoigne.

ciguë, par J. Glandard.

Cilicie (*Géogr.*), par C. Collin-Delavaud ; (*Hist.*), par R. Harot.

ciliés, par G. Cherbonnier.

ciment, par H. Lafuma.

cimetière (*Bx-arts*), par Mlle M. Bécet.

***Cimetière marin (le)*,** par la duchesse E. de La Rochefoucauld.

Cincinnati (*Géogr.*), par J. Chardonnet.

cinéma (*Hist.*), par R. Régent et J. Glandard ; (*Le cinéma scientifique*), par J. Painlevé ; (*Le film d'art*), par G. Charensol ; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon.

cinématographe, par J. Glandard et J.-M. Lo Duca.

Cinématographie *(Centre national de la)*, par P. Autré et J. Garagnon.

cinématographique *(industrie)*, par P. Autré et R. Mane.

cinétique (*Philos.*), par Mme M. Le Bras ; (*Physiq.*), par R. Touren ; (*Chim.*), par R. Deluchat.

Cinq-Cents *(Conseil des)*, par D. Curran.

circoncellion, par P. Thibault.

circoncision (*Hist.*), par E. Lebas ; (*Ethnogr.*), par Mme C. Lacoste.

circonstance (*Dr. pén.*), par R. Degrange.

circuit (*Econ. polit.*), par G. Blardonne ; (*Electromagn.*), par G. Vaudet ; (*Electron.*), par J. Dalbanne.

circulation (*Aéron.*), par J. Pellandini ; (*Dr. admin.*), par G. Richelet ; (*Econ. polit.*), par G. Blardonne ; (*Géogr.*), par M. Wolkowitsch ; (*Physiol.*), par L. Dontcheff.

cire (*Hist. nat.*), par M. Rousseau et F. et J.-M. Turmel ; (*Bx-arts*), par M. Gauthier.

cirque (*Hist.*), par T. Rémy ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon et R. Chevallier.

cirrhose, par le Dr D. Fritel.

Cisneros (Francisco Jiménez DE), par P. Thibault.

cistercien, par M. Aubert.

cité, par J.-J. Rudent et P. Thibault.

Cité *(île de la)*, par Mme M. Le Noan-Vizioz.

Cîteaux, par le chanoine E. Jarry.

citoyen, par J.-J. Rudent et P. Thibault.

Citroën (André), par J. Dalbanne.

Çiva, par Mlle J. Auboyer.

civil *(Code)*, par R. Mane

civilisation, par R. Mandrou.

Clair (René), par R. Régent.

Clairvaux, par M. Aubert.

clan, par Mme C. Lacoste.

clandestinité (*Hist.*), par H. Michel.

classe (*Hist. nat.*), par H. Friedel ; (*Sociol.*), par Mme M. Le Bras.

classification (*Log.*), par Mme M. Le Bras ; (*Bibliogr.*), par J.-E. Martin-Allanic ; (*Mar.*), par le commandant P. Bohé.

classique (*Bx-arts*), par P. Lemoine ; (*Econ. polit.*), par G. Blardonne ; (*Littér.*), par G. Brabant ; (*Turf*) par H. Troullier.

Claudel (Paul), par J. Madaule.

Clausevitz (Karl VON), par P. Dufourcq.

clavecin, par N. Dufourcq.

clavier, par J. Vigué.

Clemenceau (Georges) [*Hist.*], par L.-P. Letonturier ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

clergé (*Hist.*), par le chanoine E. Jarry.

Cleveland (Stephen Grower), par D. Curran.

client (*Hist. rom.*), par J.-J. Rudent.

climat (*Météorol.* et *Climatol.*), par P. Pédelaborde.

Clisthène, par D. Curran.

cloche (*Mus.*), par J. Eschenbrenner ; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon ; (*Electr.*), par R. Huchet ; (*Mœurs et cout.*), par P.-L. Menon.

clocher, par Mlle M. Bécet.

cloître, par Mlle M. Bécet.

clôture (*Archit.*), par Mlle M. Bécet ; (*Dr.*), par J. Charrier, R. Degrange, J. Garagnon et R. Mane ; (*Hist.*), par P. Thibault.

clou (*Bx-arts*), par Mlle A. Spycket ; (*Technol.*), par J. Boyer.

Clouet (les), par M. Gauthier.

Clovis Ier (*Hist.*), par C. Dubois ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

club, par D. Curran.

Cluny (*Hist.*), par le chanoine E. Jarry ; (*Bx-arts*), par M. Aubert.

Cnossos, par R. Chevallier.

coagulation (*Biochim.*), par R. Davy ; (*Physiol.*), par le Dr B. Dreyfus.

coalition (*Dr. pén., Dr. du trav.* et *Econ. polit.*), par R. Mane ; (*Hist.*), par P. Thibault.

coaxial (*Télécomm.*), par J. Dalbanne et R. Huchet.

cobalt (*Chim.* et *Technol.*), par R. Touren ; (*Mil.*), par R. Guillot.

coccides, par E. Séguy.

Cochin (les), par M. Gauthier.

Cochinchine, par G. Grelou.

cocotier, par J.-F. Leroy.

Cocteau (Jean), par H. Perruchot.

Codex, par P. Crestois et R. Davy.

codification, par R. Mane.

cœlentérés, par G. Cherbonnier.

cœur (*Anat.*), par le Dr J. Bruezière ; (*Physiol. pathol.*), par le Dr J.-L. Beaumont ; (*Anat. comparée*), par H. Friedel ; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.

Cœur (Jacques), par D. Curran.

coiffe, par Mlle M. Delpierre et P.-L. Menon.

coiffure (*Cost.*), par Mlle M. Delpierre et M. Florent ; (*Ethnogr.*), par Mme C. Lacoste.

Colbert (Jean-Baptiste), par J.-J. Rudent.

colbertisme, par J.-J. Rudent.

coléoptères, par E. Séguy.

Coleridge (Samuel Taylor), par H. Perruchot.

Colette (Sidonie Gabrielle), par H. Perruchot.

collection (*Bx-arts*), par J.-P. Babelon ; (*Mod.*), par M. Duverne.

collège (*Enseign.*), par L. Lejealle.

Collège de France, par L. Lejealle.

colloïde (*Chim.*), par R. Deluchat.

Colmar (*Géogr.*), par S. Laboureur.

Cologne (*Géogr.*), par J. Tricart ; (*Hist.*), par E. Lebas et L.-P. Letonturier.

Cologne *(école de)*, par Mlle M. Bécet.

Colomb (Christophe), par C. Dubois et A. Frœhlich.

Colombie (*Géogr.*), par P. Monbeig ; (*Hist.*), par A. Thépot ; (*Littér.*), par G. Pillement ; (*Bx-arts*), par R. Charmet.

Colombie britannique (*Géogr.*), par C. Dubois ; (*Hist.*), par D. Curran.

Colombo, par G. Grelou.

colon, par D. Curran.

colonel, par H. Lachouque.

colonie, par D. Curran.

colonisation (*Econ. polit.*), par J. Folliet ; (*Hist.*), par D. Curran.

colonne (*Archit.*), par Mlle M. Bécet ; (*Arts décor.*), par J.-P. Babelon et M. Gauthier ; (*Hist.*), par D. Curran.

Colorado (*Géogr.*), par R. Lamorisse ; (*Hist.*), par R. Froment.

colorant (*Chim.*), par C. Prévost.

colportage, par M. Gauthier.

combat (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

Combes (Emile), par P.-L. Letonturier.

comble (*Archit.*), par J. Dalbanne et J. Fayeton.

combustion, par R. Touren.

comédie (*Hist. littér.*), par G. Brabant et L. Lejealle ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

Comédie-Française, par P.-A. Touchard.

Comédie humaine, par M. Bouteron.

Comédie-Italienne, par P. Blanchart.

comédien, par G. Lerminier.

comète (*Astron.*), par P. Tardi.

comices (*Antiq. rom.*), par J.-J. Rudent.

Comité français de Libération nationale, par H. Michel.

Comité de salut public, par P. Thibault.

commandement (*Mil.*), par R. Tessier.

commedia dell'arte, par P. Blanchart.

commerce (*Econ. polit.*), par R. Mossé ; (*Hist.*), par G. Livet.

commercial ***(enseignement)***, par R. Mane.

Common Law, par Robert Mane.

Commonwealth, par D. Curran.

Commonwealth of Nations, par D. Curran.

commission (*Dr. admin.*), par J. Garagnon ; (*Instit. polit.*), par J. Garagnon et R. Mane.

communauté (*Hist. ecclés.*), par le chanoine E. Jarry.

Communauté, par R. Mane.

commune (*Dr. admin.*), par J. Garagnon ; (*Econ. polit., Commune populaire*), par R. Guillain ; (*Hist.*), par D. Curran.

Commune de Paris (1789-1795), par P. Thibault.

Commune de Paris (1871), par P. Thibault.

Communes ***(Chambre des)***, par D. Curran et Robert Mane.

communication (*Mil.*), par J. Chabanier.

communion (*Relig.*), par le chanoine E. Jarry ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

communisme (*Mor.* et *Sociol.*), par Mme M. Le Bras ; (*Hist.*), par P. Thibault.

communiste français ***(parti)***, par D. Curran et P. Thibault.

Comores ***(archipel des)***, par J. Dresch.

compagnie (*Hist.*), par L. Klausner ; (*Hist. mil.*), par H. Lachouque.

compagnonnage, par P.-L. Menon.

compas (*Aéron.* et *Mar.*), par le commandant P. Bohé et J. Dalbanne.

compétence (*Dr. admin.*), par J. Garagnon ; (*Géomorphol.*), par J. Tricart ; (*Procéd.*), par J. Charrier.

complication (*Pathol.*), par le Dr J. Bourneuf.

composition (*Bx-arts*), par L. Réau ; (*Imprim.*), par G. Baudry.

compresseur (*Mécan.*), par J. Bonnet, F.-A. Bordrionnet, J. Dalbanne et J. Pellandini.

compressibilité (*Physiq.*), par A. Touren.

comptabilité (*Econ. d'expl.*), par R. Mane ; (*Econ. polit.*), par G. Blardonne ; (*Législ. fin.*), par G. Rullière.

comptable (*Bur.*), par J. Dalbanne et F. Girard ; (*Législ. fin.*), par G. Rullière.

compteur (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet, J. Dalbanne, R. Dupuy et R. Huchet.

comte, par J.-J. Rudent.

comté, par J.-J. Rudent.

Comte (Auguste), par Mme M. Le Bras.

concasseur (*Technol.*), par J. Dalbanne.

concentration (*Econ. polit.*), par G. Blardonne ; (*Camps de concentration*), par H. Michel.

concept, par Mme M. Le Bras et D. Julia.

concert (*Mus.*), par E. Borrel ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

concerto, par O. Alain.

concession (*Dr. admin.*), par J. Garagnon.

concile (*Théol.* et *Hist. ecclés.*), par le chanoine E. Jarry ; (*Conciles bouddhiques*), par Mlle J. Auboyer.

conclave (*Hist. ecclés.*), par le chanoine E. Jarry.

concombre (*Flor.*), par G. Trébuchet.

concordat (*Dr. comm.*), par R. Mane ; (*Hist.*), par le chanoine E. Jarry.

concours (*Agric.*), par R. Braconnier ; (*Bx-arts*), par L. Réau ; (*Instr. publ.*), par L. Lejealle.

concurrence (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.

Condé ***(maison de)***, par J.-J. Rudent.

Condé (Louis II DE), par C. de Bonnault.

condenseur (*Therm.*), par R. Dupuy.

Condillac (Etienne BONNOT DE), par Mme M. Le Bras.

conditionnement (*Technol.*), par R. Dupuy ; (*Text.*), par F. Maillard.

condottiere, par R. Harot.

conductibilité, par E. Jockey.

confection, par M. Duverne.

Confédérations athéniennes, par R. Harot.

Confédérations du Rhin, germanique, de l'Allemagne du Nord, par P. Thibault.

confédérations syndicales, par R. Mane et G. Richelet.

confédérés d'Amérique ***(Etats)***, par P. Thibault.

conférence (*Relig.*), par le chanoine E. Jarry.

confession (*Théol. chrét.*), par le chanoine E. Jarry.

Confessions (les), par P. Richard.

confirmation (*Théol.*), par le chanoine E. Jarry.

confiserie, par P. Andrieu.

confucianisme, par Mlle O. Kaltenmark.

Confucius, par Mlle O. Kaltenmark.

confusion mentale (*Psychiatr.*), par le Dr A. Buge et le Dr R. Labet.

congé (*Dr. du trav.*), par R. Mane.

Congo (*Hydrogr.*), par S. Laboureur.

Congo ***(république du)*** ou **République congolaise** (*Géogr.*), par J. Dresch ; (*Hist.*), par P. Thibault.

Congo ***(république du)***, anc. **Congo belge** (*Géogr.*), par J. Dresch ; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière ; (*Hist.*), par G. Grelou.

congre (*Ichtyol.*), par L. Bertin ; (*Pêch.*), par J. Nadaud.

congrégation (*Dr.* et *Hist.*), par J. Garagnon et P. Thibault.

Congrégation (la), par A. Dansette.

congrès (*Dr. intern.*), par P. Thibault.

conjonctif (*Histol.*), par le Dr R. Tourneur.

conjonction (*Astron.*), par P. Tardi ; (*Linguist.* et *Gramm.*), par J. Dubois.

conjoncture (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.

conjugaison (*Linguist.*), par Ch. Perrot.

connaissance, par Mme M. Le Bras.

connaissement, par J. Garagnon.

Consalvi (Ercole), par D. Curran.

consanguinité (*Physiol.*), par Mlle A. Tétry ; (*Zootechn.*), par B.-L. Dumont.

conscience (*Philos.* et *Mor.*), par Mme M. Le Bras et D. Julia ; (*Physiol.*), par L. Dontcheff.

conseil (*Econ. polit.*), par R. Mane ; (*Hist.*), par D. Curran, E. Lebas et P. Thibault.

Conseil constitutionnel, par R. Mane.

Conseil économique et social, par R. Mane.

Conseil d'Etat, par R. Cassin ; (*Tableaux*), par J. Garagnon.

Conseil national de la Résistance, pa H. Michel.

Conseil de la République, par J. Garagno et R. Mane.

conservateur ***(parti)***, par D. Curran.

conservation (*Pédol.*), par S. Laboureur.

conservatoire (*Mus.*), par N. Dufourcq.

conserve (*Industr. agric.*), par P. Bidan.

consommation (*Econ. polit.*), par G. Blar donne.

Constant de Rebecque (Benjamin), pa P. Moreau.

Constantin Ier le Grand (*Hist.*), pa J.-J. Rudent ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

Constantine (*Géogr.*), par Y. Lacoste (*Hist.*), par E. Lebas.

Constantinople (*Hist.*), par P. Thibault (*Bx-arts*), par Mlle M. Bécet.

constellation, par P. Tardi.

constitution (*Instit. polit.* et *Hist.*), pa M. Prélot ; (*Dr. pén.*), par R. Mane ; (*Psychol.*), par Mme M. Le Bras.

constitutionnalisme, par M. Prélot.

constitutionnalité, par R. Mane.

construction, par J. Perrin ; (*Mar.*), pa J. Mordal.

consulat (*Hist. rom.*), par J.-J. Rudent.

Consulat (le), par M. Dunan.

conte, par G. Brabant et L. Lejealle.

continent, par S. Laboureur.

contraction (*Physiol.*), par L. Dontcheff (*Physiq.*), par A. Touren.

contradiction (*Log.* et *Philos.*), pa Mme M. Le Bras.

contraire (*Log.* et *Philos.*), par Mme M. L Bras.

contrat, par J. Charrier.

contravention (*Dr. pén.*), par R. Degrang et R. Mane.

contre-plaqué, par J. Dalbanne et P. Joli bois.

contrepoint (*Mus.*), par J. Barraqué.

Contre-Réforme, par P. Thibault.

Contre-Révolution, par P. Thibault.

contribution (*Dr. fisc.*), par R. Mane e G. Rullière.

contrôle (*Démogr.*), par R. Pressat ; (*Légis fin.*), par G. Rullière ; (*Mil.*), par P. Du fourcq ; (*Organ.*), par J. Dalbanne et l'Orga nisation Planus.

convention (*Dr. du trav.*), par R. Mane.

Convention nationale, par D. Curran.

Cook (James), par A. Frœhlich.

coopérative (*Econ. polit.*), par R. Mane (*Coopératives de détaillants*), par M. Rives

coordonnées (*Astron.*), par P. Tardi ; (*Géod.* par J.-J. Levallois ; (*Math.*), par M. Parod

Copeau (Jacques), par P. Blanchart.

Copenhague (*Géogr.*), par F. Verger ; (*Hist.* par P. Thibault.

copte (*Linguist.*), par M. Malinine.

Coptes, par le R. P. P. du Bourguet.

coq (*Ornith.*), par P. Barruel ; (*Hérald.*), pa R. Mathieu ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon (*Mœurs et cout.*), par P.-L. Menon.

coqueluche (*Pathol.*), par le Dr A. Domar

coquille (*Zool.*), par G. Cherbonnier.

Coran (*Hist.*), par M. Canard ; (*Bx-arts* par G. Marçais.

coraux, par G. Cherbonnier.

corde (*Acoust.*), par P. Meriel ; (*Alp.*), pa J. Franco ; (*Text.*), par F. Maillard.

corderie (*Text.*), par F. Maillard.

Cordoue, par B. Bomer et A. Bonet-Corre

Corée (*Géogr.*), par G. Grelou ; (*Hist.*), pa D. Curran ; (*Bx-arts*), par Mlle M. Pau David.

Corée ***(guerre de)***, par J. Chabanier.

Corelli (Arcangelo), par M. Pincherle.

Corinthe (*Hist.*), par Mlle J. Marte (*Archéol.*), par J. Bousquet.

corne (*Zool.*), par P. Bullier.

cornée (*Anat.* et *Ophtalm.*), par le Dr G. Deloron.

Corot (Camille), par G. Charensol.

corporation (*Econ. polit.*), par J. Folliet; (*Hist.*), par A. Thépot; (*Corporations de l'Italie fasciste*), par M. Vaussard.

corporatisme, par J. Folliet.

corps (*Chim.*), par R. Deluchat; (*Mil.*), par J. Chabanier et H. Lachouque; (*Neurol.*), par le Dr J.-C. Gauthier.

Corrège (le), par A. Chastel.

corrélation (*Biol.*), par Mlle A. Tétry; (*Statist.*), par G. Rullière.

Corrèze ***(département de la),*** par S. Laboureur.

Corse (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par G. Grelou.

Cortes, par A. Thépot.

Cortés (Hernán), par D. Curran.

corvée (*Dr. anc.*), par P. Thibault.

coryza (*Pathol.*), par le Dr A. André; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.

cosaques, par M. Volatron.

cosmique (*Physiq.*), par B. Jacrot.

cosmogonie (*Astron.*), par E. Schatzmann.

Costa Rica, par R. Pinto Echeverria.

costume, par F. Boucher, Mlle M. Delpierre et P.-L. Menon.

côte (*Géomorphol.*), par S. Laboureur; (*Océanogr.*), par A. Guilcher; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Mil.*), par J. Mordal.

Côte d'Azur, par S. Laboureur.

Côte-d'Ivoire (*Géogr.*), par J. Dresch; (*Hist.*), par G. Grelou.

Côte-d'Or ***(département de la),*** par S. Laboureur.

Côtes-du-Nord ***(département des),*** par S. Laboureur.

coton (*Text.*), par J. Dalbanne et F. Maillard; (*Géogr.*), par A. Blanc.

cotonnier, par J.-F. Leroy.

coton-poudre, par L. Médard.

Cotte (Robert de), par M. Gauthier.

couche (*Hortic.*), par J. Glandard; (*Mécan. des fl.*), par R. Kling.

couche-limite (*Mécan. des fl.*), par R. Kling.

coude (*Anat.*), par le Dr J. Bruezière.

coudre ***(machine à),*** par Mme J. Chancrin et F. Maillard.

coulée (*Métall.*), par R. Le Roux.

couleur (*Bx-arts*), par G. Janneau; (*Littér.*), par L. Lejealle; (*Liturg.*), par le chanoine E. Jarry; (*Opt.*), par A. Maréchal.

couleuvre, par L. Bertin.

coupe (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet.

Couperin (les), par P. Citron.

cour (*Dr. anc.* et *Hist.*), par P. Thibault; (*Procéd.*), par R. Mane.

Cour de cassation, par M. Patin.

Cour des comptes, par la Cour des comptes.

Cour internationale de justice, par M. Cottreau.

Cour de justice ***(Haute),*** par R. Mane.

Cour supérieure d'arbitrage, par R. Mane.

courant (*Electr.*), par R. Dechêne; (*Hydrogr.*), par M. Pardé; (*Océanogr.*), par A. Guilcher.

Courbet (Gustave), par M. Gauthier.

courge, par G. Trébuchet.

Courier (Paul-Louis), par P. Moreau.

Cournot (Augustin), par Mme M. Le Bras et R. Mane.

couronne, par M. Gauthier, Mlles P. Krieger et A. Spycket.

couronnement (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

courroie (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet.

course (*Sports*), par G. Duthen et J. Glandard; (*Turf*), par H. Troullier.

courtier, par J. Garagnon et R. Mane.

courtois (*Littérature courtoise*), par G. Cohen.

Cousin (Victor), par Mme M. Le Bras.

coussinet (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.

coût (*Econ. pollt.*), par G. Blardonne.

couteau, par J. Boyer.

couture, par F. Boucher et par Mme J. Chancrin.

couvain, par M. Rousseau.

couvent, par le chanoine E. Jarry.

couverture (*Constr.*), par J. Dalbanne; (*Aéron. mil.*), par M. Flamant; (*Mil.*), par J. Chabanier.

couveuse (*Avic.*), par R. Pero.

crabe, par G. Cherbonnier.

cracking, par A.-H. Saurat.

Cracovie (*Géogr.*), par P. George.

craie (*Géol.*), par A. Cailleux.

Cranach (Lucas), dit L'Ancien, par Mme A. Hulftegger.

crâne (*Anat.*), par le Dr J. Bruezière; (*Anthropol.*), par R. Hartweg; (*Pathol.*), par le Dr J. Bruezière.

crapaud (*Zool.*), par L. Bertin; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton

cratère (*Antiq.*), par M. Gauthier; (*Astron.* et *Géogr.*), par H. Tazieff.

création (*Philos.*), par Mme M. Le Bras.

crédit (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Econ. polit.*), par R. Mane; (*Législ. fin.*), par G. Rullière; (*Crédit agricole*), par V.-S. Petitlaurent.

Crédit commercial de France, par J. Perrin.

Crédit industriel et commercial ***(Société générale de),*** par J. Perrin.

Crédit foncier de France, par R. Mane et J. Perrin.

Crédit Lyonnais, par J. Perrin.

credo, par P. Thibault.

créole (*Linguist.*), par P. Perego.

cresson, par J. Glandard et G. Trébuchet.

Crésus, par D. Curran.

crétacé (*Géol.*), par A. Cailleux; (*Paléont.*), par R. Furon.

Crète (*Géogr.*), par A. Blanc; (*Hist.*), par D. Curran.

Creuse ***(département de la),*** par S. Laboureur.

crime (*Dr. pén.*), par R. Degrange; (*Dr. intern.*), par M. Cottreau; (*Mor.*), par Mme M. Le Bras.

Crimée (*Géogr.*), par P. George; (*Hist.*), par D. Curran.

Crimée ***(guerres de),*** par J. Chabanier.

crinoïdes, par G. Cherbonnier.

criquet, par E. Séguy.

crise (*Hist.*), par P. Thibault.

Crispi (Francesco), par P. Thibault.

cristal (*Minér.*), par J. Wyart; (*Bot.*), par F. et J. M. Turmel; (*Chim.*), par R. Deluchat; (*Verr.*), par H. Lafuma.

cristallographie, par J. Wyart.

critique (*Cin.*), par R. Régent; (*Littér.*), par E. Henriot; (*Philol.*), par A. Dain; (*Philos.*), par Mme M. Le Bras; (*Théâtr.*), par A. Franck.

Croatie (*Géogr.*), par A. Blanc; (*Hist.*), par R. Ristelhueber; (*Littér.*), par H. Boissin.

crochet (*Trav. fém.*), par H. Piton.

Croce (Benedetto), par Mme Brandon-Albini et Mme M. Le Bras.

crocodile (*Zool.*), par L. Bertin.

croisade (*Hist.*), par J. Richard; (*Iconogr.*), par G. Janneau.

croisement (*Zootechn.*), par B.-L. Dumont.

croiseur, par J. Mordal.

croissance (*Econ. polit.*), par G. Rullière; (*Physiol.*), par L. Dontcheff; (*Bot.*), par F. et J.-M. Turmel.

croix (*Archéol.*), par A. Chastel; (*Relig.*), par le chanoine E. Jarry.

Croix-de-Feu, par P. Thibault.

Croix-Rouge, par A. François-Poncet.

Cromwell (Olivier), par D. Curran et P. Thibault.

croyance (*Philos.*), par Mme M. Le Bras.

crucifix (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

crucifixion (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

crustacé (*Zool.*), par G. Cherbonnier; (*Pêch.*), par J. Nadaud.

cryoturbation, par J. Tricart.

cryptographie, par G. Waringhien.

cténaires, par G. Cherbonnier.

Cuba (*Géogr.*), par R. Lamorisse; (*Hist.*), par A. Thépot; (*Littér.*), par G. Pillement; (*Mus.*), par D. Devoto.

cubage, par P. Jolibois.

cubisme, par M. Gauthier.

cueillette (*Géogr.*), par M. Sorre.

cuir (*Peauss.*), par P. Chambard.

cuisine (*Archit.*), par Mlle M. Bécet; (*Art culin.*), par P. Andrieu et le Dr E. de Pomiane.

cuivre (*Chim.*), par R. Touren; (*Métall.*), par J. Dalbanne et R. Le Roux.

culte (*Relig.*), par le chanoine E. Jarry; (*Hist. rom.*), par R. Harot.

culture (*Bactériol.*), par R. Davy; (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Physiol.*), par L. Dontcheff.

cumul (*Dr. admin.*), par J. Garagnon; (*Dr. pén.*), par R. Mane.

cupro-aluminium, par R. Le Roux.

cuproplomb, par R. Le Roux.

curarisation, par le Dr J. Landry.

curateur (*Hist.*), par P. Thibault.

Curia regis, par P. Thibault.

curiates ***(comices),*** par J.-J. Rudent.

curie (*Hist. rom.*), par J.-J. Rudent; (*Admin. ecclés.*), par le chanoine E. Jarry.

Curie (Pierre), par R. Touren.

Curie (Marie), par R. Touren.

cursus honorum, par J.-J. Rudent.

cuvage, par P. Bidan.

Cuvier (Georges), par R. Furon.

cyanhydrique (*Chim.*), par R. Touren; (*Pharm.*), par le Dr R. Davy.

Cybèle (*Hist.*), par R. Harot; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

cybernétique, par A. Ducrocq.

cycle (*Astron.*), par P. Tardi; (*Econ. polit.*), par G. Blardonne et R. Mane; (*Biol.*), par H. Friedel; (*Enseign.*), par L. Lejealle; (*Géomorphol.*), par J. Tricart; (*Therm.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne.

cyclisme, par G. Duthen.

cyclone (*Météorol.*), par P. Pédelaborde.

cylindre (*Archéol.*), par P. Amiet; (*Autom.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne.

Cyrénaïque (*Géogr.*), par J. Dresch; (*Hist.*), par R. Harot.

Cyrène, par R. Harot.

Cyrus II le Grand, par H. Del Medico.

Czartoryski (Adam), par P. Thibault.

d (*Hist. de la lettre*), par R. Marichal; (*Phonét.*), par Mme M. Peyrollaz.

dactyloscopie (*Dr. pén.*), par R. Degrange.

Daghestan ***(république autonome du),*** par P. George.

Dagobert Ier, par P. Thibault.

Dahomey (*Géogr.*), par J. Dresch; (*Hist.*), par P. Thibault; (*Instit. polit.*), par R. Mane.

Dakar (*Géogr.*), par J. Dresch.; (*Hist.*), par J. Chabanier.

Daladier (Edouard), par P. Thibault.

Dalmatie (*Géogr.*), par A. Blanc; (*Hist.*), par R. Ristelhueber.

Dalton (John), par R. Touren.

daltonisme, par le Dr G. Deloron.

Damas (*Géogr.* et *Hist.*), par G. Grelou; (*Bx-arts*), par G. Marçais.

Danemark (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière; (*Hist.*), par R. Ristelhueber; (*Bx-arts*), par P. Moisy; (*Littér.*), par C.-G. Bjürstrom; (*Information*), par G. Knoché; (*Philos.*), par Mme M. Le Bras; (*Sciences*), par P. Rousseau.

D'Annunzio (Gabriele), par Mme Brandon-Albini.

danois (*Linguist.*), par P. Naert.

dans (*Gramm.*), par G. Gougenheim.

danse (*Chorégr.*), par F. Reyna ; (*Musique de danse*), par O. Alain.

Dante Alighieri, par Mme M. Brandon-Albini ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

Danton (Georges-Jacques), par Ph. Brissaud et P. Thibault.

Dantzig, par L.-P. Letonturier.

Danube (*Géogr.*), par P. George ; (*Hist.*), par R. Harot ; (*Dr. intern.*), par M. Cottreau.

Dardanelles *(expédition des)*, par J. Chabanier.

Darwin (Charles), par Mlle A. Tétry.

darwinisme, par Mlle A. Tétry.

date (*Diplom.*), par Mme M.-A. Yvon.

Daubigny (les), par M. Gauthier.

Daumier (Honoré), par M. Gauthier.

Dauphiné (*Géogr.*), par S. Laboureur ; (*Hist.*), par A. Thépot et P. Thibault ; (*Littér.*), par G. Knoché ; (*Bx-arts*), par C. Janneau.

David (*Hist.*), par l'abbé J. Dheilly ; (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

David (Louis), par G. Charensol.

Davis (William Morris), par C. Dubois.

Davy (sir Humphrey), par R. Touren.

Dawes (plan), par P. Thibault.

de, par G. Gougenheim.

débarquement (*Mil.*), par P. Dufourcq et J. Mordal.

débitmètre, par R. Kling.

débouché (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.

Debussy (Claude), par G. Samazeuilh.

décapage (*Métall.*), par R. Le Roux.

décartellisation, par G. Blardonne.

Deccan (*Géogr.*), par G. Grelou ; (*Bx-arts*), par Mlle J. Auboyer.

décélération, par J. Bonnet et J. Dalbanne.

décembre 1851 *(coup d'Etat du 2)*, par P. Thibault.

décès (*Démogr.*), par R. Pressat ; (*Dr.*), par R. Degrange.

décime (*Hist.*), par P. Thibault.

décision (*Dr. admin.*), par J. Garagnon.

déclaration (*Dr. fisc.*), par G. Rullière ; (*Dr. intern.*), par M. Cottreau.

déclinaison (*Astron.*), par P. Tardi ; (*Linguist.*), par Ch. Perrot ; (*Magnét.*), par E. Selzer.

décor (*Décor de théâtre*), par P. Blanchart.

décoratif (*Arts décor.*), par M. Gauthier.

décoration (*Décor.*), par J. Chabanier ; (*Bx-arts*), par G. Janneau.

découpage (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet.

découverte (*Hist.*), par A. Frœhlich.

dédicace (*Littér.*), par G. Brabant ; (*Liturg.*), par le chanoine E. Jarry.

déduction (*Log.*), par Mme M. Le Bras.

défense (*Mil.*), par P. Dufourcq ; (*Physiol.*), par le Dr J. Bourneuf et L. Dontcheff.

Défense nationale *(gouvernement de la)*, par P. Thibault.

déflation (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.

Defoe (Daniel), par G. Knoché.

défrichement (*Eaux et forêts*), par C. Perrot ; (*Hist.*), par G. Duby.

Degas (Edgar), par G. Charensol.

De Gasperi (Alcide), par M. Vaussard.

dégénérescence (*Pathol.*), par le Dr R. Tourneur.

dégraissage (*Métall.*), par R. Le Roux.

Dekker (Thomas), par G. Knoché.

Delacroix (Eugène), par G. Charensol.

Delalande (Michel Richard), par N. Dufourcq.

Delcassé (Théophile), par P. Thibault.

Delhi (*Géogr.*), par G. Grelou ; (*Htst.*), par Mlle J. Auboyer.

délinquance, par C. Oeconomo.

délire (*Psychiatr.*), par le Dr A. Buge et le Dr R. Labet.

délivrance (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.

Delorme (Philibert), par M. Gauthier.

Délos (*Hist.*), par M. Meslin ; (*Archéol.*), par J. Bousquet.

Delphes (*Hist.*), par R. Harot ; (*Archéol,*), par J. Bousquet.

delta (*Géogr.*), par J. Tricart et Y. Lacoste.

demande (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.

Démétrios Ier Poliorcète, par P. Thibault.

démocrate américain *(parti)*, par L. Klausner.

démocrate chrétien italien *(parti)*, par M. Vaussard.

démocratie, par J.-J. Rudent ; (*Démocratie chrétienne*), par M. Vaussard.

Démocrite, par Mme M. Le Bras.

démographie, par R. Pressat.

Démosthène, par M. Meslin.

denier (*Numism.*), par J. Babelon.

Denis (Maurice), par M. Gauthier.

densité (*Physiq.*), par A. Touren ; (*Démogr.*), par S. Laboureur.

dent (*Anat.* et *Chirurg. dent.*), par L. Besson et R. Ibos ; (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton ; (*Zool.*), par H. Friedel.

dentelle, par F. Maillard, Mlle A. Tapissier et Mme S. Pinault.

Denys Ier l'Ancien, par Mlle J. Martel.

Denys II le Jeune, par Mlle J. Martel.

départ (*Turf*), par H. Troullier.

département, par E. Lebas.

dépression (*Météorol.*), par P. Pédelaborde.

Derain (André), par M. Gauthier.

dermite (*Art vétér.*), par C. Bressou et A. Charton.

désarmement (*Hist. mil.*), par J. Chabanier.

désaveu (*Dr. civ.*), par J. Charrier et R. Mane.

Descartes (René), par Mme M. Le Bras.

descente (*Iconogr.*), par J.-P. Babelon.

désert, par J. Tricart et S. Laboureur.

BIBLIOGRAPHIE

N. B. La notice relative à la bibliographie se trouve dans l'avant-propos (t. Ier).

C

cheval A. Lavondès, *le Cheval compagnon de l'homme* (Stock, 1948). — A. Lejard et G. de La Tourette, *le Cheval dans l'art* (Gründ, 1948). — R. Amiot, *le Cheval* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — Divers, *Encyclopédie française du cheval de sang* (O. Perrin, 1951). — G. de Romaszkan, *Guide du cavalier* (Payot, 1952). — M. Hontang, *Psychologie du cheval, sa personnalité* (Payot, 1954). — H. Aublet, *Manuel d'hippologie* (Charles-Lavauzelle et Cie, 1955). — M. F. de Genellis, *le Cheval dans l'histoire* (Peyronnet, 1955). — Faverot de Kerbrech, *Dressage méthodique du cheval de selle* (Hazan, 1958). — Y. Benoist-Gironière, *Cheval, mon cher souci* (Libr. des Champs-Elysées, 1961) ; *Cheval, choix, dressage* (Libr. des Champs-Elysées, 1963). — A. de Monbrison, *le Cheval, ce seigneur* (Hachette, 1961). — E. J. Finbert, *Chevaux* (Marguerat, Lausanne, 1963). — Colonel Jousseaume, *Dressage* (Hazan, 1963). — L. Zitrone, *la Vie d'un cheval de course* (Ed. du Pont-Royal, 1963). — R. Fémeau, *le Cheval* (Bornemann, 1964). — R. Lesaffre, *Connaissance et utilisation des chevaux de courses* (Crépin-Leblond, 1964). — L.-N. Marcenac et H. Aublet, *Encyclopédie du cheval* (Maloine, 1964, 2 vol.). — R. Mauvy, *le Cheval de pur sang arabe. Le cheval barbe* (Crépin-Leblond, 1964). — M. O'Neill, *Chevaux de France* (Le Bélier-Prisma, 1964).

chevalerie M. Bloch, *la Société féodale* (A. Michel, « l'Evolution de l'humanité », 1949, 2 vol.). — G. Cohen, *Histoire de la chevalerie en France au Moyen Age* (Richard-Masse, 1949). — L. Gauthier, *la Chevalerie* (édit. préparée et adaptée par J. Levron) [Arthaud, 1960]. — P. du Puy de Clinchamps, *la Chevalerie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1961).

cheveu R. M. Gattefossé et H. Jonquières, *Théorie de la chevelure* (Girardot, 1947). — E. Sidi, *le Cheveu, hygiène, soins, traitements esthétiques* (Soc. nouvelle des Ed. Parvillée, 1950). — A. Desaux, *Affections de la chevelure et du cuir chevelu* (Masson, 1953).

chèvre Ch. Krafft de Boërio, *la Chèvre* (Flammarion, 1943). — J. Nathan, *la Chèvre et ses produits* (La Maison rustique, 1948). — G. Pommier, *les Maladies du mouton et de la chèvre* (Vigot frères, 1952).

chevreuil H. Manhes d'Angeny, *le Chevreuil, histoire naturelle et chasse* (Libr. des Champs-Elysées, 1959).

Chevreul (Eugène) G. Bouchard, *Chevreul* (Ed. de la Madeleine, 1932).

Chevreuse M. Bécet et J. Roubier, *la Vallée de Chevreuse* (Alpina, 1949).

Chevreuse (duchesse de) L. Batiffol, *la Duchesse de Chevreuse* (Hachette, 1927).

chien P. Gazagne, *Mes chiens et moi* (A. Michel, 1948). — A. C. A. Lebeau, *Elevage et médecine du chien* (Vigot frères, 1948). — J. Oberthur, *le Chien, toutes les races de chien* (Durel, 1949). — F. Méry, *les Chiens de chasse* (Payot, 1951) ; *Notre ami le chien* (Denoël, 1957). — Service vétérinaire de l'Armée, *Notice sur l'utilisation et l'entretien des chiens militaires* (Impr. nationale, 1951). — E. Dechambre, *les Chiens* (P. U. F., « Que sais-je? », 1952). — P. Mégnin, *Nos chiens* (J.-B. Baillière et fils, 1952). — O. Guarini, *Elevage et dressage des chiens de garde et de police* (Crépin-Leblond, 1954). — M. Luquet, *le Toilettage des chiens* (Crépin-Leblond, 1954). — *Les Chiens, élevage et soins* (Flammarion, 1955). — E. Dechambre, R. de Kermadec et M. Luquet, *Encyclopédie canine Prisma* (Ed. Prisma, 1955). — E. J. Finbert, *les Plus Belles Histoires de chiens* (Fayard, 1957). — E. Dechambre et R. Pécriaux, *De la psychologie du chien* (Libr. des Champs-Elysées, 1958). — J. R. Kinney et A. Honeycutt, *Votre chien* (Libr. générale française, 1958). — Sous la direction du Dr F. Méry, *le Chien* (Larousse, 1959). — L. E. Naylor, *les Chiens* (Del Duca, 1959). — E. Benech, *Chiens de chasse* (Marguerat, Lausanne, 1963). — *Nos chiens* (Nathan, 1964). — Lieutenant Vicard et sergent Rode, *le Chien estafette (liaison, emploi, dressage)* [Charles-Lavauzelle et Cie, s. d.]. — P. Groulade, *Clinique canine* (Maleine, 1965).

chiffre R. Taton, *Histoire du calcul* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1946).

Chili R. Boutet de Monvel, *Pérou et Chili* (Le Divan, 1937). — E. Housse, *Une épopée indienne. Les Araucans du Chili* (Plon, 1939). — Direction de la documentation, *les Aspects actuels de l'économie chilienne* (Notes et études documentaires, n° 1387, 1950). — R. Avalos, *le Chili* (P. U.F., « Que sais-je ? », 1957). — D. Ogrizek, *l'Amérique du Sud* (Argentine, Uruguay, Paraguay, Pérou, Bolivie, Chili) [Odé, 1958].

chimie V. Grignard, *Traité de chimie organique* (Masson, 1945-1955, 23 vol.). — M. Prettre, *Catalyse et catalyseurs* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948). — A. Kirrmann, *Chimie organique* (A. Colin, 1949-1951, 3 vol.). — R. Audubert, *l'Electrochimie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1950). — G. Emschwiller, *Chimie physique* (P. U. F., 1951-1952, 3 vol.). — J. Duclaux, *Chimie populaire à l'usage des curieux* (Gauthier-Villars, 1952). — C. Duval, *l'Analyse chimique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954) ; *les Nouveaux Corps simples* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1962). — M. Boll et P. Baud, *Mémento du chimiste* (Dunod, 1956). — Sous la direction de P. Pascal, *Nouveau Traité de chimie minérale* (Masson, en cours depuis 1956, 16 vol. parus). — L. Pauling, *Chimie générale* (Dunod, 1956). — G. Champetier, *Chimie macromoléculaire* (A. Colin, 1957) ; *la Chimie générale* (P. U. F., « Que sais-je ? », nouv. éd., 1958) ; *la Grande Industrie chimique organique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958) ; *la Grande Industrie chimique minérale* (P.U.F., « Que sais-je ? », nouv. éd., 1960). — D. Mac Du, *la Chimie au XVIIIe s. avant Lavoisier* (Palais de la Découverte, 1957). — L. Hackspill, J. Besson et A. Herold, *Chimie minérale* (P. U. F., 1958). — H. Pariselle, *Chimie organique générale* (Masson, 1958). — A. Willemart et R. Chaux, *les Grandes Fonctions de la chimie organique et leurs principales applications* (Dunod, 1958). — J. E. Courtois et R. Perlès, *Précis de chimie biologique* (Masson, 1959-1960, 2 vol.). — L. Genevoix, *Traité de chimie biologique* (P. U. F., 1959, 2 vol.). — J. Read, *De l'alchimie à la chimie* (Fayard, 1959). — R. Tiollais, *la Chimie organique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959). — G. Friedlanger et J. W. Kennedy, *Chimie nucléaire et radiochimie* (Dunod, 1960). — A. Goudot, *la Chimie électronique et ses applications industrielles* (P. U. F., « Que sais-je? », 1960). — Y. Lacroix, *Analyse chimique* (Masson, 1962). — M. Lagache, *l'Economie des industries chimiques* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1962). — J. Cueilleron, *Histoire de la chimie* (P. U. F., « Que sais-je ? », nouv. éd., 1963). — A. Julg, *Chimie théorique* (Dunod, 1964). — D. Monnier, W. Haerdi et Y. Rusconi, *Eléments de chimie analytique et analyse qualitative minérale* (Dunod, 1964). — J. Ney, *Chimie* (Dunod, 1964). — *L'Industrie chimique dans les pays européens membres de l'O. C. D. E.* (O. C. D. E., 1964).

chinchilla J. F. Volat, *le Chinchilla et son élevage* (Jep-Diffusion, 1963).

Chine Généralités P. Demiéville et autres, *Aspects de la Chine* (P. U. F., 1960). — Géogr. Lin Yutang, *la Chine et les Chinois* (Payot, 1937). — E. Maillart, *Oasis interdites : de Pékin au Cachemire* (Grasset, 1937). — G. B. Cressey, *Géographie humaine et économique de la Chine* (Payot, 1939). — G. Fouquet, *A pied en Birmanie et en Chine* (J. Suse, 1946). — A. David-Neel, *A l'ouest barbare de la vaste Chine* (Plon, 1947). — J. A. Keim, *Panorama de la Chine* (Hachette, 1951). — A. Gatti, *Chine* (Ed. du Seuil, 1956). — F. Gigon, *Chine en casquette* (Del Duca, 1956). — Vercors, *les Divagations d'un Français en Chine* (A. Michel, 1956). — L. Lavallée, P. Noirot, V. Dominique et J. Lambert, *Economie de la Chine socialiste* (Rousseau, Genève, 1957). — P. Schmid, *Voyage en Chine* (Horizons de France, 1957). — Ch. Bouvier, *la Collectivisation de l'agriculture : U. R. S. S., Chine, démocraties populaires* (A. Colin, 1958). — L. Faure, *Journal d'un voyage en Chine* (Julliard, 1958). — R. Dumas, *J'ai vu vivre la Chine* (Fayard, 1960). — P. Huard et Ming-Wong, *Chine d'hier et d'aujourd'hui* (Horizons de France, 1960). — M. Engelborghs-Bertels et R. Dekkers, *Cadres institutionnels et réalisations de la République populaire de Chine* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1963). — I. J. Hugues et D. Luard, *le Développement économique de la Chine communiste* (Ed. ouvrières, 1963). — Chen Chi Yi, *la Réforme agraire en Chine populaire* (Mouton, 1964). — Etiemble, *Connaissons-nous la Chine?* (Gallimard, 1964). — A. Mignot, *Chine sans murailles* (Arthaud, 1964). — J. Myrdal, *Un village de la Chine populaire* (Gallimard, 1964). — Hist. et Relig. H. Maspero, *la Chine antique* (E. de Boccard, 1927) ; *Mélanges posthumes sur les religions et l'histoire de la Chine* (P. U. F., 1950, 3 vol.). — M. Granet, *la Civilisation chinoise. La vie publique et la vie privée* (A. Michel, « l'Evolution de l'humanité », 1929). — H. Casseville, *Nankin contre Tokio* (Berger-Levrault, 1934) ; *De Chiang Kai Shek à Mao Tse Toung (Chine 1927-1950)* [Charles-Lavauzelle et Cie, 1950]. — R. d'Auxion Le Ruffe, *la Bataille de Shanghaï* (Berger-Levrault, 1938). — J. Escarra, *la Chine après un an de guerre* (Boivent, 1938) ; *la Chine. Passé et présent* (A. Colin, 1949). — E. R. Hughes, *l'Invasion de la Chine par l'Occident* (Payot, 1938). — R. Grousset, J. Auboyer et J. Buhot, *l'Asie orientale des origines au XVe siècle* (dans *Histoire générale*, dirigée par G. Glotz, P. U. F., 1941). — R. Grousset, *Histoire de la Chine* (Fayard, 1942). — O. et E. Lattimore, *la Genèse de la Chine moderne* (Payot, 1946). — P. Renouvin, *la Question d'Extrême-Orient (1840-1940)* [Hachette, 1946]. — A. Rygaloff, *Confucius* (P. U. F., 1946). — C. Roy, *Clefs pour la Chine* (Gallimard, 1949). — J. W. Stilwell, *l'Aventure chinoise (1941-1944)* [O. Zelück, 1949]. — Maréchal Tchang Kai-chek, *Destin de la Chine* (Amiot-Dumont, 1949) ; *Comment les communistes se sont emparés de mon pays* (Morgan, 1958). — Tsui Chi, *Histoire de la Chine et de la civilisation chinoise* (Payot, 1949). — L. M. Chassin, *la Conquête de la Chine par Mao Tsé-toung (1945-1949)* [Payot, 1951]. — E. W. Eberhard, *Histoire de la Chine des origines à nos jours* (Payot, 1952). — H. Maspero et J. Escarra, *les Institutions de la Chine* (P. U. F., 1952). — J.-J. Brieux, *la Chine du nationalisme au communisme* (Ed. du Seuil, 1953). — Tchen Po-ta, *la Théorie de Mao Tsé-toung sur la révolution chinoise* (Ed. en langues étrangères, Pékin, 1953). — J. Chesnaux, *l'Extrême-Orient de 1840 à 1941, Chine et Japon* (S. E. D. E. S., 1955) ; *Sun Yat-Sen* (Club français du livre, 1959) ; *le Mouvement ouvrier chinois de 1919 à 1927* (Mouton, 1962). — R. Dumont, *Révolution dans les campagnes chinoises* (Ed. du Seuil, 1957). — S. de Beauvoir, *la Longue Marche* (Gallimard, 1957). — Etiemble, *Tong Yeou Ki ou le Nouveau Singe pèlerin* (Gallimard, 1958). — A. Wauters, *le Communisme de Mao Tsé-toung* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1958 ; nouv. éd., 1963). — J. Gernet, *la Vie quotidienne en Chine à la veille de l'invasion mongole* (Hachette, 1959) ; *la Chine ancienne des origines à l'Empire* (P. U. F., 1964). — J. Guillermaz, *la Chine populaire* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959). — *Le Régime et les institutions de la République populaire de Chine* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1959). — G. Dubarbier, *Histoire de la Chine moderne* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960). — P. Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Chine* (Club des libraires, 1960). — A. de Riencourt, *l'Ame de la Chine* (Fayard, 1960). — E. Servan-Schreiber, *Chine rouge 25 ans après, 1935-1960* (Plon,

1960). — T. Mende, *la Chine et son ombre* (Ed. du Seuil, 1960) ; *Des mandarins à Mao* (Ed. du Seuil, 1962). — L. Wei Tsing-sing, *la Politique missionnaire de la France en Chine 1842-1856* (Nouv. Ed. latines, 1961). — A. Chih, *l'Occident « chrétien » vu par les Chinois* (P. U. F., 1962). — G. Etienne, *la Voie chinoise* (P. U. F., 1962). — F. Gigon, *la Chine devant l'échec* (Flammarion, 1963). — Lung Chang, *la Chine à l'aube du XXe siècle* (Nouv. Ed. latines, 1963). — E. Snow, *la Chine en marche* (Stock, 1963). — G. H. Dunne, *Chinois avec les Chinois. Le Père Ricci et ses compagnons dans la Chine du XVIIe siècle* (Ed. du Centurion, 1964). — F. Fejtö, *Chine-U. R. S. S., la fin d'une hégémonie* (Plon, 1964). — M. A. Klochko, *Un Russe en Chine* (Gallimard, 1964). — Kwan Kim-gaul, *le Peuple à la noire chevelure* (Flammarion, 1964). — R. Ler, *la Chine* (P. U. F., 1964). — K. Mehnert, *Pékin contre Moscou* (Stock, 1964). — R. Pelissier, *La Chine entre en scène, de 1839 à nos jours* (Julliard, 1964). — E. Hahn, *Chine d'hier et d'aujourd'hui* (Fayard, 1965).

— Bx-Arts O. Sirén, *Histoire de la sculpture chinoise* (Van Oest, 1925-1926, 4 vol.) ; *Histoire de la peinture chinoise* (Van Oest, 1935, 2 vol.). — H. G. Creel, *la Naissance de la Chine* (Payot, 1939). — J. Buhot, *Arts de la Chine* (Ed. du Chêne, 1951). — R. Grousset, *la Chine et son art* (Plon, 1951). — M. Paul-David, *Arts et styles de la Chine* (Larousse, « Arts, styles et techniques », 1953). — D. Lion-Goldschmidt, *les Poteries et porcelaines chinoises* (P. U. F., 1957) ; *Céramique chinoise* (Massin, 1959). — Th. Dexel, *les Terres cuites chinoises* (P. U. F., 1958). — P. Swann, *la Peinture chinoise* (Tisné, 1958) ; *l'Art de la Chine* (Arthaud, 1963). — L. Hajek, *l'Art chinois* (G. Le Prat, 1959). — J. Cahill, *la Peinture chinoise* (Skira, 1960) ; *Peintures chinoises du XIe au XVe s.* (Arthaud, 1963). — D. Lion-Goldschmidt et J. Cl. Moreau-Gabard, *Arts de la Chine* t. Ier (Office du livre, Fribourg, 1960). — W. Speiser, *Chine* (A. Michel, 1960). — M. t'Serstevens, *l'Art chinois* (Massin, 1962). — S. Jenyns et W. Watson, *Arts de la Chine*, t. II (Office du livre, Fribourg, 1963). — *Arts de la Chine*, t. III (Office du livre, Fribourg, 1964).

— Littér. M. Granet, *Fêtes et danses anciennes de la Chine* (Leroux, 1919). — Mien Tcheng, *le Théâtre chinois moderne* (Leroux, 1929) ; *Répertoire analytique du théâtre chinois moderne* (Leroux, 1929). — R. Wilhelm, *Histoire de la civilisation chinoise* (Payot, 1931). — E. V. Zenker, *Histoire de la philosophie chinoise* (Payot, 1932). — Ou Itaï, *Essai critique et bibliographique sur le roman chinois* (Ed. Véga, 1933). — Tsiang Unkai, *K'ouen k'iu, le théâtre chinois ancien* (Leroux, 1933). — Tchiao Tch'eng Tchih, *le Théâtre chinois d'aujourd'hui* (Droz, 1938). — O. Kaltenmark-Ghéquier, *la Littérature chinoise* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948). — G. Margouliès, *Anthologie raisonnée de la littérature chinoise* (Payot, 1948) ; *Histoire de la littérature chinoise* (Payot, 1949-1951, 2 vol.). — Fong Yeoulan, *Précis d'histoire de la philosophie chinoise* (Payot, 1952). — P. Chow Yih-ching, *la Philosophie chinoise* (P. U. F., « Q e sais-je ? », 1959). — P. Demiéville, *Anthologie de la poésie chinoise classique* (Gallimard, 1962).

— Mus. L. Laloy, *la Musique chinoise* (Laurens, 1909). — G. Soulié de Morant, *la Musique en Chine* (Leroux, 1911) ; *Théâtre et musique modernes en Chine* (Geuthner, 1926). — M. Courant, *Essai historique sur la musique classique des Chinois* (dans *Encyclopédie de la musique* sous la direction de Lavignac, IIe partie, t. I, Delagrave, 1925).

— Sciences A. Champfrault, *Traité de médecine chinoise* (Coquemard, Angoulême, 1954-1957, 2 vol.). — P. Huard, *Panorama de la science chinoise* dans la *Revue de synthèse* (A. Michel, 1957). — J. Needham et A.-G. Haudricourt, *la Science chinoise antique, les sciences en Chine médiévale* (dans *Histoire générale des sciences*, publiée sous la direction de R. Taton, t. Ier) [P. U. F., 1957]. — P. Huart et Ming Wong, *la Médecine chinoise au cours des siècles* (Dacosta, 1959) ; *la Médecine chinoise* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1964).

chinois P. Demiéville, *Matériaux pour l'enseignement élémentaire du chinois : écriture, transcription, langue parlée nationale* (A. Maisonneuve, 1953).

chiropractie F. W. H. Illi, *Chiropratique. Locomotion. Statique vertébrale* (Institut pour l'étude de la statique et de la dynamique du corps humain, Genève, 1952). — M. Briant, *Docteurs à mains nues, les chiropractors* (Nouv. Ed. latines, 1953). — P. E. Chèvrefils, *la Vérité sur la chiropratique* (Ed. de l'Homme, Montréal, 1963).

chirurgie M. Fèvre, *Guerre et chirurgie. Souvenirs du blessé et du chirurgien* (S. E. G. E. P., 1953) ; *Chirurgie infantile d'urgence* (Masson, 1958). — J. Loygue, *Chirurgie générale et spécialités chirurgicales* (Foucher-Masson, 1953). — A. Talbot, *Manuel de chirurgie de guerre* (Charles-Lavauzelle et Cie, 1953). — A. Bonnet, *Histoire générale de la chirurgie dentaire de 1925 à nos jours* (Ed. du Fleuve, Lyon, 1955). — W. von Brunn, *Histoire de la chirurgie* (Lamarre, 1955). — R. Leriche, *Bases de la chirurgie physiologique* (Masson, 1955). — J. Sécail, *Chirurgie plastique* (Expansion scientifique française, 1955). — Ch. Dubost et Ph. Blondeau, *Chirurgie à cœur ouvert* (Masson, 1957). — L. Dufourmentel, *les Complexes esthétiques et la chirurgie* (Ch. Béranger, 1957). — A. Goumain et A. G. Izquierdo, *De quelques aspects sociaux, psychologiques et psychiatriques de la chirurgie esthétique* (Doin, 1957). — G. Ménégaux, *Manuel de pathologie chirurgicale* (Masson 1957-1958, 2 vol.). — Y Salembier, *Chirurgie gérontologique* (Expansion scientifique française, 1957). — *Les Espoirs de la chirurgie* (Ed. du Centurion, 1958). — P. de Coninck, *le Roman de la chirurgie* (Fayard, 1959). — P. Jourdan, *Chirurgie de tous les jours* (Doin, 1959). — P. F. Grigaut, *la Chirurgie esthétique et plastique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1962). — L. T. Woodward, *les Grandes Étapes de la chirurgie* (Denoël, 1964).

chlorophylle J. Carles, *l'Energie chlorophyllienne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1953).

choc J. Creyssel et P. Suire, *Choc traumatique* (Masson, 1944). — H. Laborit, *Réaction organique à l'agression et choc* (Masson, 1955). — P. F. Petit, *Concept et synthèse des chocs* (S. E. D. E. S., 1958).

chœur F. Raugel, *le Chant choral* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948).

Choiseul (Etienne François, duc de) G. Maugras, *le Duc et la duchesse de Choiseul* (Plon, 1903) ; *la Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul* (Plon, 1903). — J. d'Orliac, *Chanteloup* (Arrault, Tours, 1929) ; *la Duchesse de Choiseul* (Arrault, Tours, 1947). — A. Edouard et R. Engerand, *Chanteloup* (Mame, 1958).

Choiseul (Charles de), duc de Praslin A. Praviel, *l'Egorgement de la duchesse de Praslin* (Ed. de France, 1934). — L. Hastier, *Enigmes du temps passé*, t. II (Julliard, 1946). — P. Chaine, *le Duc assassin* (*l'Affaire Choiseul-Praslin*) [Grasset, 1955].

choléra F. d'Hérelle, *l'Etude d'une maladie : le choléra, maladie à paradoxes* (Masson, 1946). — Dr A. Cabanès, *Mœurs intimes du passé*, 5e série : *Les fléaux de l'humanité* (A. Michel, 1955). — L. Chevalier, *le Choléra, la première épidémie du XIXe s.* (Société d'histoire de la révolution de 1848, 1958). — Y. Cathala, *les Epidémies de choléra à Toulouse au XIXe siècle* (Impr. toulousaine, Toulouse, 1963). — R. Horvath, *la Statistique de la peste de Debrecen, 1739-1740, et du choléra de Pest, 1831, en Hongrie et leurs conséquences sociales* (Impr. de Szeged, Szeged, 1963). — Neal Phleng, *Considérations sur des épidémies de choléra au Cambodge pendant le dernier tiers du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle* (Univ. de Paris, 1963).

cholestérol *Cholestérol et nutrition* (Impr. Berger-Levrault, Nancy, 1953). — P. Jacquemart, *Echec au cholestérol* (Maloine, 1962). — H. Pacheco, *le Cholestérol* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1963).

Cholet P. Furet, *Cholet, étude de géographie historique* (Impr. Farré et Freulon, Cholet, 1950).

Cho Lon G. de Poncins, *D'une ville chinoise* (Bonne, 1958).

chômage C. Lasry, *Lutte contre le chômage et finances publiques (1929-1937)* [Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1938]. — J. Lescure, *Guerre et crises économiques face au chômage* (Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1944). — N. Parisiades, *Essai sur les relations entre le chômage, le salaire, les prix, le profit* (P. U. F., 1949). — L. Reboud, *Essai sur la notion de chômage structurel dans les pays de capitalisme évolué* (Dalloz, 1964).

Chopin (Frédéric) E. Ganche, *Frédéric Chopin, sa vie et ses œuvres (1810-1849)* [Mercure de France, 1913]. — A. Cœuroy, *Chopin* (Plon, 1951). — B. E. Sydow et D. Chainaye, *Correspondance de Frédéric Chopin* (Richard-Masse, 3 vol., 1953, 1954, 1960). — A. Cortot, *Aspect de Chopin* (A. Michel, 1960). — E. Vuillermoz et B. Gavoty, *Chopin amoureux* (La Palatine, Genève, 1960). — M. Querlin, *Chopin. explication d'un mythe* (Ed. du Scorpion, 1962). — F. Liszt, *Chopin* (Nouvel Office d'édition, 1963). — F. d'Eaubonne, *Vie de Chopin* (Ed. du Sud, 1964). — J. M. Grenier, *Chopin* (Seghers, 1964).

chose N. Valticos, *l'Autorité de la chose jugée au criminel sur le civil* (Sirey, 1953). — R. Henri, *Chose jugée et tierce opposition* (Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1958).

Chostakovitch (Dimitri Dimitrievitch) I. Martynov, *Chostakovitch* (Ed. du Chêne, 1946). — M. R. Hofmann, *Dimitri Chostacovitch* (Seghers, 1963).

chouannerie Th. Briant, *les Amazones de la chouannerie* (Sorlot, 1938). — P. Bessand-Massenet, *les Deux France* (Plon, 1949). — R. Grand, *la Chouannerie de 1815* (Perrin, 1949). — P. Roussel, *De Cadoudal à Frotté* (*la chouannerie de 1792 à 1800*). [Ed. de la Seule France, 1962].

Choumnos (Nicéphore) J. Verpeaux, *Nicéphore Choumnos, homme d'Etat et humaniste byzantin* (Picard, 1959).

Chouzé-sur-Loire G. Richard, *l'Evolution rurale et l'organisation de nos campagnes* (Impr. Roland, Saumur, 1946).

Chrétien de Troyes G. Cohen, *Un grand romancier d'amour et d'aventures au XIIe siècle : Chrestien de Troyes et son œuvre* (Rodstein, 1948). — J. Frappier, *Chrétien de Troyes* (Hatier-Boivin, 1957).

christianisme P. Pourrat, *la Spiritualité chrétienne* (Gabalda, 1926-1930, 4 vol.). — S. Kierkegaard, *l'Ecole du chritianisme* (Berger-Levrault, 1936) ; *l'Ecole du christianisme*, suivi de *Point de vue explicatif* (Perrin, 1936 ; nouv. éd., 1963). — J. Barnaud, J. Boisset, F. Berton et J. Hering, *le Problème du christianisme* (P. U. F., 1945). — M. Blondel, *la Philosophie et l'esprit chrétien* (P. U. F., 1946-1949, 2 vol.). — J. Madaule, *les Chrétiens dans la cité* (Ed. du Sagittaire, 1946). — J. Maritain, *Humanisme intégral* (Aubier, 1947) ; *Primauté du spirituel* (Plon, 1949). — J. Bois, J. Boisset et R. Mehl, *le Problème de la morale chrétienne* (P. U. F., 1948). — Le P. J. Daniélou, *Dialogues : marxisme, existentialisme, judaïsme, hindouisme, protestantisme* (Le Portulan, 1948) ; *Essai sur le mystère de l'histoire* (Ed. du Seuil, 1953) ; *Approches du Christ* (Grasset, 1960). — A. Boulenger, *Abrégé de la doctrine chrétienne* (Vitte, Lyon, 1951). — Ch. Poulet et J. Secher, *Histoire du christianisme, époque contemporaine* (Beauchesne, en cours depuis 1951, 39 fascicules parus). — D. Dubarle, *Humanisme scientifique et raison chrétienne* (Desclée De Brouwer et Cie, 1953). — E. Mounier, *l'Affrontement chrétien* (La Baconnière, Neuchâtel, 1954). — A. Marc, *Raison philosophique et religion révélée* (Desclée De Brouwer et Cie, 1955). — J. Daujat, *la Grâce et nous chrétiens* (Fayard, 1956). — M. Nédoncelle, *Existe-t-il une philosophie chrétienne?* (Fayard, 1956). — P. Alfaric, *A l'école de la raison. Etudes sur les origines chrétiennes* (Publ. de l'Union rationaliste, 1957). — F. Cohen, *Eglises et religions : le christianisme* (Ed. de la Nouvelle Critique, 1957). — A. Fabre-Luce, *Ce qui est écrit en nous* (Domat, 1957). — R. Guardini, *Liberté, grâce et destinée* (Ed. du Seuil, 1957). — J. Leclercq, *le Chrétien devant l'argent* (Fayard, 1957) ; *le Chrétien devant la planétarisation du monde* (Fayard, 1958). — R. Vancourt, *Pensée moderne et philosophie chrétienne* (Fayard, 1957). — G. La Pira, *Esquisses pour une politique chrétienne* (Plon, 1958). — L. de Lavareille, *Psychologie et christianisme* (Aubanel, Avignon, 1958 ; nouv. éd., 1962) ; *la Psychologie au service du chrétien* (Aubanel, Avignon, 1962). — M. J. Scheeben, *les Mystères du christianisme* (Payot, 1958). — A. Thérive, *Christianisme et lettres modernes (1715-1880)* [Fayard, 1958]. — H. Chambre, *Christianisme et communisme* (Fayard, 1959). — A. Freitag, *Atlas du monde chrétien* (Elsevier, 1959). — B. Guillemain, *la Chrétienté, sa grandeur et sa ruine* (Fayard, 1959). — L. Guissard, *Christianisme et progrès social* (Fayard, 1959). — J. Guitton, *l'Eglise et l'Evangile* (Grasset, 1959). — V. Marcozzi, *le Christianisme face*

aux théories modernes (Laffont, 1959). — P. Sih, *De Confucius au Christ* (Casterman, 1959). — A. Toynbee, *le Christianisme et les autres religions* (Ed. universit., 1959). — R. Delavignette, *Christianisme et colonialisme* (Fayard, 1960). — M. Simon, *les Premiers Chrétiens* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960). — F. Van de Meer et C. Mohrmann, *Atlas de l'antiquité chrétienne* (Sequoia, 1960). — I. Lenzman, *l'Origine du christianisme* (Ed. en langues étrangères, Moscou, 1961). — P. Guérin, *Vérité et religion (essai sur le problème philosophique du christianisme)* [P. U. F., 1962]. — E. Mersh, *le Christ, l'homme et l'univers* (Desclée De Brouwer et Cie, 1962). Mgr L. J. Suenens, *Vie quotidienne, vie chrétienne* (Desclée De Brouwer et Cie, 1962). — P. Toulat, A. Bougeard et J. Templier, *les Chrétiens dans le monde rural* (Ed. du Seuil, 1962). — C. Tresmontant, *les Idées maîtresses de la métaphysique chrétienne* (Ed. du Seuil, 1962) ; *les Origines de la philosophie chrétienne* (Fayard, 1962) ; *la Métaphysique du christianisme et la crise du XIIIe siècle* (Ed. du Seuil, 1964). — D. Barsotti, *le Christianisme russe* (Casterman, 1963). — R. Bultot, *Christianisme et valeurs humaines* (B. Nauwelaerts, 1963). — J. Coppens, I. Dalmais, H. Jedin et L. Bouyer, *Union et désunion des chrétiens* (Desclée De Brouwer et Cie, 1963). — Divers, *Catholiques et protestants* (Ed. du Seuil, 1963). — O. Clément, *l'Essor du christianisme oriental* (P. U. F., 1964). — R. Regamey, *Portrait spirituel du chrétien* (Ed. du Cerf, 1964). — P. A. Stucki, *le Christianisme et l'histoire d'après Kierkegaard* (Verlag für Recht und Gesellschaft, Bâle, 1964).

Christine de Pisan J. Moulin, *Christine de Pisan* (Seghers, 1962).

Christine de Suède J. Castelnau, *Christine de Suède* (Hachette, 1944). — P. de Luz, *Christine de Suède* (Fayard, 1951). — M. Rat, *Christine de Suède* (Del Duca, 1959).

Christophe (saint) J. de La Maduère, *Saint Christophe* (La Bonne Presse, 1955).

chromage P. Morisset, *Chromage, technique et applications* (Marval, 1952).

chromatographie E. Lederer, *Progrès récents de la chromatographie* (Hermann, 1952) ; *Chromatographie en chimie organique et biologique* (Masson, 1959-1960, 2 vol.). — L. Savidan, *la Chromatographie* (Dunod, 1958 ; nouv. éd., 1963). — K. Randerath, *Chromatographie sur couches minces* (Gauthier-Villars, 1964).

chromosome R. Matthey, *les Chromosomes des vertébrés* (F. Rouge, Lausanne, 1949). — J. Rostand, *les Chromosomes, artisans de l'hérédité et du sexe* (Hachette, 1951). — M. J. D. White, *les Chromosomes* (Dunod, 1964).

chronographe B. Humbert, *le Chronographe, son fonctionnement et sa réparation* (Scriptar, Lausanne, 1951).

chronologie E. Cavaignac, *Chronologie* (Payot, 1925). — R. Céré et Ch. Rousseau, *Chronologie du conflit mondial : 1939-1945* (S. E. F. I., 1945). — R. Delorme, *Chronologie des civilisations* (P. U. F., 1949). — J. Bach-Thai, *Chronologie des relations internationales de 1870 à nos jours* (Ed. des Relations internationales, 1957). — Divers, *Chronologie : grands faits de l'histoire depuis les origines jusqu'à 1950* (Clartés, s. d.). — Le P. V. Grumel, *Traité d'études byzantines*, t. I. *La chronologie* (P. U. F., 1958).

chronomètre J. Andrade, *Horlogerie et chronométrie* (J.-B. Baillière et fils, 1924). — J. Haag et R. Chalcat, *Problèmes de théorie générale des oscillations et de chronométrie* (Gauthier-Villars, 1960).

chrysanthème P. Lemaire, *Mes chrysanthèmes* (La Maison rustique, 1953) ; *Chrysanthèmes* (La Maison rustique, 1961). — P. Péguy, *les Chrysanthèmes et leur culture* (J.-B. Baillière et fils, 1953). — J. Lochot, *le Chrysanthème* (La Maison rustique, 1955).

Chrysippe E. Bréhier, *Chrysippe et l'ancien stoïcisme* (P. U. F., 1950).

Churchill (sir Winston) L. Lemonnier, *Winston Churchill* (Plon, 1944). — J. Allary, *Un petit-fils de Marlborough : Winston Churchill* (Hachette, 1945). — L. Broad, *Winston Churchill, premier ministre de guerre (1939-1945)* [Delachaux et Niestlé, 1947]. — A. Fabre-Luce, *la Fumée d'un cigare* (L'Elan, 1949). — W. H. Thompson, *Churchill par son ombre* (Corrêa, 1952). — A. Gatti et P. Joffroy, *la Vie de Churchill* (Ed. du Seuil, 1954). — J. Chastenet, *Winston Churchill et l'Angleterre du XXe siècle* (Fayard, 1956). — N. Mac Gowan, *Monsieur Churchill* (La Pensée moderne, 1963).

Chypre S. Casson, *Chypre dans l'antiquité* (Payot, 1939). — M. Brion, *Catherine Cornaro, reine de Chypre* (A. Michel, 1946). — J. Leroy, *la Tragédie cypriote* (Ed. Crepubli, 1956). — J. Politis, *Chypre* (Fayard, 1959). — A. Emilianides, *Histoire de Chypre* (P. U. F., « Que sais-je? », 1962). — D. G. Lavroff, *le Statut de Chypre* (Pedone, 1962). — R. P. Charles, *le Peuplement de Chypre dans l'Antiquité* (E. de Boccard, 1963). — C. Herbulot, *le Problème de Chypre* (Univ. de Paris, 1963). — J. Richard, *Chypre sous les Lusignans* (Geuthner, 1963). — *Chypre* (Guides Nagel, 1963). — G. Ténékidès, *Chypre, histoire récente et perspectives d'avenir* (Nagel, 1964).

Ciano (Galeazzo) *Journal politique (1939-1943)* [La Baconnière, Neuchâtel, s. d.]. — *Les Archives secrètes du comte Ciano (1936-1942)* [Plon, 1948]. — M. Mourin, *Ciano contre Mussolini* (Hachette, 1962).

Cicéron J. Le Breton, *Etude sur la langue et la grammaire de Cicéron* (Hachette, 1901). — J. Carcopino, *les Secrets de la correspondance de Cicéron* (L'Artisan du livre, 1947, 2 vol.). — G. Boissier, *Cicéron et ses amis* (Hachette, nouv. éd., 1949). — M. Rambaud, *Cicéron et l'histoire romaine* (Les Belles Lettres, 1953). — R. Poncelet, *Cicéron, traducteur de Platon* (E. de Boccard, 1958). — M. Ruch, *le Préambule dans les œuvres philosophiques de Cicéron* (Les Belles Lettres, 1959).

Cid Campeador (le) M. Carayon, *les Légendes du Romancero* (F. Lanore, 1955).

cidre R. Dauvray, *Pour faire de bons cidres, poirés, eaux-de-vie* (Ed. de Montsouris, 1947). — P. Labounoux, *le Pommier à cidre et le cidre* (Hachette, 1949).

ciel V. de Callatay, *Atlas du ciel* (Gauthier-Villars, 1963). — J. Kovalevsky, *Introduction à la mécanique céleste* (A. Colin, 1963). — P. Ravigneaux, *le Ciel sans télescope* (Dunod, 1963). — Sous la direction d'E. Schatzman, *Astronomie* (Gallimard, 1963).

cigogne G. Bouet, *la Vie des cigognes* (Braun, 1950 ; nouv. éd., 1963).

Cima (Giovanni Battista) L. Coletti, *Cima da Conegliano* (Klincksieck, 1964).

Cimabue (Giovanni) G. Soulier, *Cimabue, Duccio et les premières écoles de Toscane* (Champion, 1929). — E. Battisti, *Cimabué, catalogue complet de l'œuvre* (La Bibl. des arts, 1963).

ciment A. Maché, *Ciments et mortiers* (A. Colin, 1935). — G. Debès, *Matériaux de construction* (Eyrolles, 1951). — J. Cléret de Langavant, *Ciments et bétons* (A. Colin, 1953). — *L'Industrie du ciment* (O. C. D. E., 1964).

cimetière E. Graille, *Manuel de législation funéraire* (Publications administratives, 22, rue Cambacérès, 1950). — J. Hillairet, *les 200 Cimetières du vieux Paris* (Ed. de Minuit, 1958).

cinéaste J. Lods, *la Formation professionnelle des techniciens du film* (U. N. E. S. C. O., 1951).

cinéma, cinématographe M. Lherbier, *Intelligence du cinématographe* (Corrêa, 1945). — G. Sadoul, *Histoire générale du cinéma* (Denoël, en cours, 1945-1955, 5 vol. parus) ; *le Cinéma* (Bibliothèque française, 1948) ; *Histoire d'un art : le cinéma* (Flammarion, 1949) ; *Histoire de l'art du cinéma des origines à nos jours* (Flammarion, 1955) ; *Histoire du cinéma mondial* (Flammarion, 1959) ; *Histoire du cinéma français de 1890 à 1962* (Club des Editeurs, 1962). — P. Bachlin, *Histoire économique du cinéma* (La Nouvelle Edition, 1946). — G. Charensol, *le Cinéma d'aujourd'hui* (Ed. du Sagittaire, 1946) ; *Panorama du cinéma* (Melot, 1947). — R. Jeanne et C. Ford, *Histoire encyclopédique du cinéma* (Laffont, 1947-1962, 5 vol. parus) ; *les Vedettes de l'écran* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1964). — M. Lapierre, *les Cent Visages du cinéma* (Grasset, 1948). — J. Lo Duca, *Technique du cinéma* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948 ; nouv. éd., 1964) ; *Histoire du cinéma* (P. U. F., « Que sais-je ? », nouv. éd., 1958) ; *l'Erotisme au cinéma* (Pauvert, 1960). — R. Clair, *Réflexion faite* (Gallimard, 1951). — M. Bardèche et R. Brasillach, *Histoire du cinéma* (A. Martel, Givors, Rhône, 1953-1954, 2 vol.). — H. Agel, *le Cinéma* (Casterman, 1954) ; *Esthétique du cinéma* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957) ; *Miroirs de l'insolite dans le cinéma français* (Ed. du Cerf, 1958). — J. Epstein, *Esprit du cinéma* (Jeheber, 1955). — M. Martin, *le Langage cinématographique* (Ed. du Cerf, 1955). — G. Lyon-Caen et P. Lavigne, *Traité théorique et pratique de droit du cinéma français et comparé* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1956). — J. Roubier, *la Photographie et le cinéma d'amateur* (Larousse, 1956). — A. Bazin, *Qu'est-ce que le cinéma?* (Ed. du Cerf, 1958-1959, 2 vol.). — G. Cohen-Séat, *Essai sur les principes d'une philosophie du cinéma* (P. U. F., 1958) ; *Problèmes actuels du cinéma et de l'information visuelle* (P. U. F., 1960). — J. Durand, *le Cinéma et son public* (Sirey, 1958). — W. Grau, *Dictionnaire technique de la photographie et du cinéma* (Eyrolles, 1958). — R. Claude, V. Bachy et B. Taufour, *Panoramique sur le 7e art* (Ed. universitaires, 1959). — G. Hacquard, *la Musique et le cinéma* (P. U. F., 1959). — P. Boyer, *le Cinéma d'amateur pas à pas* (Ed. Prisma, 1960). — J. R. Debrix, *les Fondements de l'art cinématographique* (Ed. du Cerf, 1960). — H. Fescourt, *la Foi et les montagnes, ou le VIIe art au passé* (Montel, 1960). — J. Leirens, *le Cinéma et la crise de notre temps* (Ed. du Cerf, 1960). — *Le Cinéma, fait social* (Ed. de l'Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1960). — H. Colpi, *Défense et illustration de la musique dans le film* (Serdoc, Lyon, 1962). — C. Ford, *Histoire populaire du cinéma* (Mame, 1962). — G. Paul, *A. B. C. du cinéma* (Bloud et Gay, 1962). — J. Chevallier, M. Ejhy et collab., *Regards neufs sur le cinéma* (Ed. du Seuil, 1963). — P. Esnault, *l'Histoire du cinéma, année par année* (Les Grands Films classiques, 1963). — E. C. Jacob, *le Cinéma et l'adolescent* (Fides, Montréal-Ottawa, 1963). — A. Kyrou, *le Surréalisme au cinéma* (Le Terrain vague, 1963). — P. Leprohon, *Histoire du cinéma* (Ed. du Cerf, 1963). — J. Mitry, *Esthétique et psychologie du cinéma* (Ed. universitaires, 1963). — J. Raynal et Rouanet de Vigne-Lavit, *le Droit du cinéma* (A. Colin, 1963). — A. Ayfre et coll., *Cinéma, télévision et pastorale* (Ed. de Fleurus, 1964). — E. Fuzellier, *Cinéma et littérature* (Ed. du Cerf, 1964). — A. Laffay, *Logique du cinéma*, (Masson, 1964). — P. Marcabru, *Allons au cinéma* (Gallimard, 1964).

cinématique R. Bricard, *Cinématique et mécanismes* (A. Colin, 1953). — R. Prudhomme et G. Lemasson, *Cinématique, théorie, applications* (Dunod, 1954).

Cinq (groupe des) V. I. Serov, *le Groupe des Cinq* (Plon, 1949).

Cinq-Mars (Henri Coiffier de Ruzé, marquis de) P. Erlanger, *Cinq-Mars ou la Passion et la fatalité* (Perrin, 1962).

cipaye H. Metcalfe, *la Révolte des Cipayes* (Hachette, 1954). — F. Tuker, *la Révolte des Cipayes* (Hachette, 1954). — R. Collier, *le Vent du diable* (Presses de la Cité, 1964).

circulation *Le Nouveau Code de la route* (*Journal officiel*, tirage à part, n° 1017, 1955). — *Traité pratique de la responsabilité en matière d'accidents automobiles* (Impr. E. Claerhout, 1955). — M. Mercier, *les Accidents de la circulation* (Ed. sociales françaises, 1960). — R. Coquand, *Routes. Circulation. Tracé. Construction* (Eyrolles, 1962). — M. Barisien, *les Problèmes de la circulation en France et dans le monde* (Arthaud, 1964). — Dr. admin. R. Réau et B. Martin, *Manuel de la circulation routière et des actions en responsabilité* (Dalloz, 1955). — J. Sattonay, *Guide de la circulation automobile* (Ed. routières de France, 1956). — R. Liger, *le Code de la route, présenté et commenté* (A. Michel, 1957). — Géogr. R. Capot-Rey, *Géographie de la circulation sur les continents* (Gallimard, 1946). — M. Barisien, *les Problèmes de la circulation en France et dans le monde* (Arthaud, 1964). — Physiol. A. Herpin, *la Querelle de la découverte de la circulation* (J.-B. Baillière et fils, 1943). — G. Harvey, *Etude anatomique du mouvement du cœur et du sang chez les animaux* (Doin, 1950). — D. Papp, *A l'aube de la méthode expérimentale : la loi de la chute libre et la circulation du sang* (Palais de la découverte, 1953). — Abdul Karim Chehadé, *Ibn An-Nafis et la découverte de la circulation pulmonaire* (A. Maisonneuve, 1955).

cire F. Margival, *Cires, encaustiques et produits d'entretien divers* (Desforges, 1948).

cirque Serge, *Histoire du cirque* (Gründ, 1947). — H. Thétard, *la Merveilleuse Histoire du cirque* (Prisma, 1947, 3 vol.). — A. Coutet, *la Vie du cirque* (Arthaud, 1948). — P. Lœvenbruck, *les Animaux du cirque* (Nouv. Ed. de la Toison d'or, 1954). — P. Adrian, *Histoire illustrée des cirques parisiens d'hier et d'aujourd'hui* (chez l'auteur, 90, bd du Maréchal-Joffre, Bourg-la-Reine, Seine, 1957); *Sur les chemins des grands cirques voyageurs* (chez l'auteur, Bourg-la-Reine, 1959). — F. Bouglione, *Le cirque est mon royaume* (Presses de la Cité, 1962).

cirrhose B. Cazes, *Etude hémodynamique des cirrhoses du foie* (Univ. de Paris, 1963).

cistercien, Cîteaux M. Aubert et marquise de Maillé, *l'Architecture cistercienne en France* (Ed. d'art et d'histoire, 1943, 2 vol.). — J. Berthold-Mahn, *l'Ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIIIe siècle* (E. de Boccard, 1946). — M. A. Dimier, *Recueil de plans d'églises cisterciennes* (Vincent, Fréal et Cie, 1949); *Saint Louis et Cîteaux* (Letouzey et Ané, 1954). — J. Gautier, *Vie et mort des trappistes* (La Colombe, 1951). — Ch. Grolleau et G. Chastel, *l'Ordre de Cîteaux, la Trappe* (Grasset, 1954). — Dom L. J. Lekai, *les Moines blancs, histoire de l'ordre cistercien* (Ed. du Seuil, 1957). — C. Oursel, *Miniatures cisterciennes (1109-1134)* [Impr. Protat frères, Mâcon, 1960]. — M. A. Dimier et J. Porcher, *l'Art cistercien* (Ed. du Zodiaque, Saint-Léger-Vauban, 1962).

citation O. Guerlac, *les Citations françaises* (A. Colin, 1952). — E. Genest, *Dictionnaire des citations françaises* (Nathan, 1954). — P. Dupré, *Encyclopédie des citations* (Ed. de Trévise, 1959).

citoyen R. Pelloux, *le Citoyen devant l'Etat* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955; nouv. éd., 1963). — M. Gros et M. Aumont, *la Reconstruction du citoyen* (Fayard, 1964).

Citroën (André) S. Reiner, *la Tragédie d'André Citroën* (Amiot-Dumont, 1954).

Çiva A. Miles, *le Culte de Çiva* (Payot, 1951). — R. Dessigane, P. Pattabiramin et J. Filliozat, *la Légende des jeux de Civa à Madurai* (A. Maisonneuve, 1963).

civilisation J. J. Leif, *Esprit et évolution des civilisations* (Delagrave, 1950). — L. Mumford, *Technique et civilisation* (Ed. du Seuil, 1950). — Sous la direction de M. Crouzet, *Histoire générale des civilisations* (P. U. F., 1952-1957, 7 vol.). — F. Sartiaux, *la Civilisation* (A. Colin, 1952). — J. Fourastié, *la Civilisation de 1975* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953). — E. Callot, *Civilisation et civilisations* (Berger-Levrault, 1954). — S. B. Clough, *Grandeur et décadence des civilisations. Les relations entre le développement économique et la civilisation* (Payot, 1954). — H. de Man, *l'Ere des masses et le déclin de la civilisation* (Flammarion, 1954). — J. U. Nef, *la Naissance de la civilisation industrielle et le monde contemporain* (A. Colin, 1954); *A la recherche de la civilisation* (P. U. F., 1963). — L. Duplessy, *l'Esprit des civilisations* (La Colombe, 1955). — J. Laloup et J. Nélis, *Culture et civilisation* (Casterman, 1955). — A. Piettre, *les Trois Ages de l'économie. Essai sur les relations de l'économie et de la civilisation de l'antiquité classique à nos jours* (Ed. ouvrières, 1955). — G. Bastide, *les Grands Thèmes moraux de la civilisation occidentale* (Bordas, 1958). — J. Chappey, *la Crise de l'histoire et la mort de l'idée de civilisation* (Presses universelles, 1958). — G. Duby et R. Mandrou, *Histoire de la civilisation française* (A. Colin, 1958, 2 vol.). — P. Bugard, M. Henry et L. Joubert, *Maladies de civilisation et dirigisme biologique* (Masson, 1962). — J. Kérorguen, *Histoire des civilisations* (Hachette, 1962). — J. Huguet, *la Culture face aux civilisations* (Silvaire, 1963). — D. Lazard, *Convergence des civilisations actuelles* (La Baconnière, Neuchâtel, 1963). — L. J. Lebret, *Pour une civilisation solidaire* (Ed. ouvrières, nouv. éd., 1963). — H. Marcuse, *Eros et civilisation* (*Contribution à Freud*) [Ed. de Minuit, 1963]. — P. Rostenne, *Dieu et César. Philosophie de la civilisation occidentale* (B. Nauwelaerts, 1963). — P. A. Sorokin, *Comment la civilisation se transforme* (Rivière, 1964).

cladophora S. Jonsson, *Recherches sur les cladophoracées marines; structure, reproduction, cycles comparés, conséquences systématiques* (Masson, 1963).

Clair (René) G. Charensol et R. Régent, *Un maître du cinéma, René Clair* (La Table ronde, 1952). — G. Charensol, *René Clair et les Belles-de-nuit* (Ed. du Cerf, 1953). — J. Mitry, *René Clair* (Ed. universitaires, 1961). — B. Amengual, *René Clair* (Seghers, 1964).

Clairaut (Alexis) P. Brunet, *la Vie et l'œuvre de Clairaut (1713-1765)* [P. U. F., 1952].

Claire d'Assise (sainte) M. Beaufreton, *Sainte Claire d'Assise* (Lecoffre, 1925). — Thomas de Celano, *Sainte Claire d'Assise, sa vie et ses miracles* (Perrin, 1931). — Daniel-Rops, *Claire dans la clarté* (F. X. Le Roux, Strasbourg, 1953). — E. Schneider, *Sainte Claire d'Assise* (Plon, 1959). — M. de Saint-Damien, *Sainte Claire d'Assise* (Ed. du Seuil, 1962).

Clairvaux J. Waquet, *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux, XIIe siècle* (Archives départementales de l'Aube, Troyes, 1950).

Clamart A. Rastoul, *Du village à la ville, Clamart de 1840 à nos jours* (Chez l'auteur, 36, rue d'Estienne-d'Orves, Clamart, 1955).

clarisse R. Serrou et P. Vals, *les Clarisses* (Horay, 1960). — Sœur M. Francis, *la Joie sous le voile* (Salvator, Mulhouse, 1962).

Clark (John Bates et John Maurice) E. James, *John Bates Clark et John Maurice Clark* (Dalloz, 1948).

classe R. Bertrand-Serret, *le Mythe marxiste des classes* (Les Ed. du Cèdre, 1955). — G. Gurvitch, *le Concept de classes sociales de Marx à nos jours* (C. D. U., 1955). — M. Halbwachs, *Esquisse d'une psychologie des classes sociales* (Rivière, 1955; nouv. éd., 1964). — P. Laroque, *les Classes sociales* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959). — G. Lukacs, *Histoire et conscience de classe* (Ed. de Minuit, 1960). — E. Pin, *les Classes sociales* (Spes, 1962). — M. Bouvier-Ajam et G. Mury, *les Classes sociales en France* (Ed. sociales, 1963). — J. Delcourt et G. Lamarque, *Un faux dilemme : embourgeoisement ou prolétarisation de la classe ouvrière* (La Pensée catholique, Bruxelles, 1963). — R. Aron, *la Lutte des classes* (Gallimard, 1964).

classement S. Lermission, *Initiation au classement, notions sur le matériel de bureau* (Foucher, 1956). — Th. Leroy, *la Technique du classement* (Guy Le Prat, 1956).

classique P. Desjardins, *la Méthode des classiques français* (A. Colin, 1904). — R. Bray, *la Formation de la doctrine classique en France* (Hachette, 1932). — L. Réau, *l'Europe française au siècle des lumières* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1938). — L. Hautecœur, *Histoire de l'architecture classique en France* (A. Picard, 1943-1957, 7 tomes en 9 vol.). — D. Mornet, *Histoire de la littérature française classique (1660-1700)* [A. Colin, 1947]. — A. Adam, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle* (Domat, 1948-1956, 5 vol.). — H. Peyre, *le Classicisme français* (Maison française, New York, 1948). — E. Mâle, *l'Art religieux de la fin du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle* (A. Colin, 1951). — H. Gaillard de Champris, *les Ecrivains classiques* (Del Duca, 1960). — *Recherches sur la musique française classique* (Picard, 1960-1964, 4 vol. parus).

Claude (saint) A. Barnouin, *Saint Claude* (La Bonne Presse, 1948). — J. Duhem, G. Gros, S. Ligier, A. Rodot et B. de Vrégille, *Saint Claude, vie et présence* (Lethielleux, 1960). — R. Tramond, *Saint Claude et sa miraculeuse survie* (E. I. S. E., Lyon, 1964).

Claudel (Paul). J. Madaule, *le Génie de Paul Claudel* (Desclée De Brouwer et Cie, 1933); *le Drame de Paul Claudel* (Desclée De Brouwer et Cie, 1952); *Paul Claudel dramaturge* (L'Arche, 1956). — C. Chonez, *Introduction à Paul Claudel* (A. Michel, 1947). — L. Perche, *Paul Claudel* (Seghers, 1948). — L. Barjon, *Paul Claudel* (Ed. universitaires, 1953; nouv. éd., 1962). — J. Andrieu, *la Foi dans l'œuvre de Paul Claudel* (P. U. F., 1955). — H. Guillemin, *Claudel et son art d'écrire* (Gallimard, 1955). — Daniel-Rops, *Claudel, tel que je l'ai connu* (Le Roux, Strasbourg, 1957). — H. J. W. Van Hoorn, *Poésie et mystique, Paul Claudel, poète chrétien* (Droz, Genève, 1957). — R. Alter, *la Vierge Marie dans la vie et l'œuvre de Paul Claudel* (Mame, 1958). — J. Bastien, *l'Œuvre dramatique de Paul Claudel* (chez l'auteur, Reims, 1958). — E. Beaumont, *le Sens de l'amour dans le théâtre de Paul Claudel. Le thème de Béatrice* (Lettres modernes, 1958). — J. C. Berton, *Shakespeare et Claudel* (La Palatine, Genève, 1958). — S. Fumet, *Claudel* (Gallimard, 1958). — J. Wahl, *Défense et élargissement de la philosophie. Le recours aux poètes : Claudel* (C. D. U., 1958). — G. Antoine, *les Cinq Grandes Odes de Claudel ou la Poésie de la répétition* (Minard, 1959). — R. Farabet, *le Jeu de l'acteur dans le théâtre de Claudel* (Minard, 1960). — H. Mondor, *Claudel plus intime* (Gallimard, 1960). — J. C. Morisot et R. Farabet, *Tête d'Or ou les Aventures de la volonté. La diction claudélienne* (Droz, Genève, 1960). — Cahiers Paul Claudel, *le Rire de Paul Claudel* (Gallimard, 1960). — L. Chaigne, *Vie de Paul Claudel* (Mame, 1961). — J. Barbier, *Claudel poète de la prière* (Mame, 1962). — M. F. Guyard, *Recherches claudéliennes (Autour des cinq grandes odes)* [Klincksieck, 1963]. — P. A. Lesort, *Claudel par lui-même* (Ed. du Seuil, 1963). — Cahiers Paul Claudel, *Claudel diplomate* (Gallimard, 1963). — G. Marcel, *Regards sur le théâtre de Claudel* (Beauchesne, 1964). — Dom W. Willems, *Paul Claudel, rassembleur de la terre de Dieu* (Nizet, 1964).

clause M. Vasseur, *le Droit des clauses monétaires et les enseignements de l'économie politique* (Sirey, 1953).

Clausewitz (Karl von) P. M. de la Gorce, *Clausewitz* (Seghers, 1964).

clavecin A. Pirro, *les Clavecinistes* (Laurens, 1926). — N. Dufourcq, *le Clavecin* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949).

clearing P. Jolly, *Le clearing n'est pas mort* (Libr. générale de droit et de jurisprudence, 1944).

Clemenceau (Georges) G. Suarez, *la Vie orgueilleuse de Georges Clemenceau* (Gallimard, 1930); *Soixante Années d'histoire française : Clemenceau* (Tallandier, 1932, 2 vol.). — P. Scize, *Clemenceau* (Gutenberg, Lyon, 1944). — E. Buré, *Georges Clemenceau et Georges Mandel* (Ed. du Mail, 1946). — A. Zévaès, *Clemenceau* (Julliard, 1949). — J. Martet, *Monsieur Clemenceau peint par lui-même* (A. Michel, 1950). — G. Hadancourt, *Clemenceau, homme d'Etat, homme d'esprit* (Gründ, 1958). — J. Ratinaud, *Clemenceau ou la Colère et la gloire* (Fayard, 1958). — G. Wormser, *la République de Clemenceau* (P. U. F., 1961). — P. Dominique, *Clemenceau* (Hachette, 1964).

Clément V, VI et **VII** G. Mollat, *les Papes d'Avignon (1305-1378)* [Letouzey et Ané, 1946-1948]. — Y. Renouard, *la Papauté à Avignon* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954).

Clément VI A. Pelissier, *Clément VI le Magnifique, premier pape limousin* (Impr. catholique, Brive-la-Gaillarde, 1951). — E. Deprez et G. Mollat, *Clément VI* (E. de Boccard, 1960).

Clément d'Alexandrie Th. Camelot, *Foi et gnose, introduction à l'étude de la connaissance mystique chez Clément d'Alexandrie* (Vrin, 1945). — Cl. Mondésert, *Clément d'Alexandrie* (Aubier, 1946). — P. Valentin, *Clément d'Alexandrie* (Ed. ouvrières, 1963).

Clément (Jean-Baptiste) R. Lallemand, *Jean-Baptiste Clément* (L'Imprimerie à l'école, Cannes, 1955).

Cléopâtre VII E. Ludwig, *Cléopâtre, histoire d'une reine* (Plon, 1948). — A. Weigall, *Cléopâtre, sa vie et son temps* (Payot, 1952). — O. Wertheimer, *Cléopâtre* (Libr. génér. française, 1956). — H. Wolkmann, *Cléopâtre* (Domat, 1956). — M. Heim, *Cléopâtre* (Ed. de la Pensée moderne, 1962). — J. Pernoud, *Cléopâtre* (Julliard, 1963). — J. Benoist-Méchin, *Cléopâtre ou le Rêve évanoui* (Clairefontaine, Lausanne, 1964).

clergé G. Thils, *Nature et spiritualité du clergé diocésain* (Desclée De Brouwer et Cie, 1948). — F. Boulard, *Essor ou déclin du clergé français* (Ed. du Cerf, 1950).

Clermont-Ferrand Ph. Arbos, *Clermont-Ferrand, étude de géographie urbaine* (G. Delaunay, Clermont-Ferrand, 1930). — P. Balme, *Visite descriptive et historique de la cathédrale Notre-Dame de Clermont* (Syndicat d'initiative, Clermont-Ferrand, 1949); *Visite à Montferrand* (Ed. de Bussac, Clermont-Ferrand, 1954). — A. Vazeille, *Clermont-Ferrand et la chaîne des Puys* (Le Centurion, 1956).

Clermont-Tonnerre E. de Grammont, *la Famille des Clermont-Tonnerre depuis 1070* (Fasquelle, 1950).

Cléry-Saint-André L. Millet, *Notre-Dame de Cléry* (Lethielleux, 1954).

Cleveland A. Dureau, *Cleveland (Ohio). Etude de géographie urbaine* (Jouve, 1925).

climat A. Missenard, *l'Homme et le climat* (Plon, 1937). — L. M. Carles, *les Agents pathogènes du climat. Les éléments contre l'homme* (Masson, 1945). — E. Duhot, *les Climats et l'organisme humain* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1945). — E. de Martonne, *Traité de géographie physique*, t. Ier (A. Colin, 1948). — J. Sanson, *Climatologie appliquée* (Blondel La Rougery, 1949). — A. Viaut, *la Météorologie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — P. Pédelaborde, *Introduction à l'étude scientifique du climat* (C. D. U., 1954). — G. Euverte, *les Climats et l'agriculture* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — Ch. P. Péguy, *Précis de climatologie* (Masson, 1960). — H. Grisollet, B. Guilmot et A. Arlery, *Climatologie* (Gauthier-Villars, 1962).

clinique M. Foucault, *Naissance de la clinique* (P. U. F., 1963).

Clipperton (îlot de) M. H. Sachet, *Monographie physique et biologique de l'île de Clipperton* (Univ. de Montpellier, 1963).

cloche R. S. Bour, *Etudes campanaires mosellanes* (Coopérative d'édition et d'impression, Metz, 1951, 2 vol.). — A. Paluel-Marmont, *Cloches et carillons* (S. E. G. E. P., 1953). — J. Goguet, *le Carillon des origines à nos jours* (Le Cerf-Volant, 1958). — M. Vernet, *Cloches et musique* (La Baconnière, Neuchâtel, 1964).

Clouet (les), A. Germain, *les Clouet. Biographie critique* (Laurens, 1906). — A. Fourreau, *les Clouet* (Rieder, 1929).

Clouzot (Henri-Georges) F. Chalais, *Henri-Georges Clouzot* (Vautrain, 1951).

Clovis Ier G. Tessier, *le Baptême de Clovis* (Gallimard, 1964).

Cluny A. Chagny, *Cluny et son empire* (Vitte, Lyon, 1949). — G. de Valous, *le Monachisme clunisien des origines au XVe siècle* (Picard, 1950, 2 vol.). — J. Virey, *l'Abbaye de Cluny* (Laurens, 1950). — *L'Esprit de Cluny* (Zodiaque, Saint-Léger-Vauban, 1963).

coagulation P. Fredericq, *Données récentes sur la coagulation du sang* (Masson et Desoer, Paris et Liège, 1946). — M. Burstein, *la Coagulation du sang* (Masson, 1949).

cobalt R. Perrault, *le Cobalt* (Dunod, 1946). — L. A. A. Héraut, *Etude clinique et expérimentale de la toxicité du cobalt* (Impr. Delmas, Bordeaux, 1963). — Sous la direction de P. Pascal, *Nouveau Traité de chimie minérale*, t. XVII, 2e fascicule, *Cobalt, Nickel* (Masson, 1963).

cobaye G. Huard, *le Cobaye* (La Maison rustique, 1947).

coccidés A. Balachowsky, *les Cochenilles de France, d'Europe, du Nord de l'Afrique et du Bassin méditerranéen* (Hermann, 1948).

cocker O. Nourry, *le Cocker* (Crépin-Leblond, 1958). — L. Moreau, *le Cocker* (Bornemann, 1962).

Cocteau (Jean) C. Mauriac, *Jean Cocteau ou la Vérité du mensonge* (O. Lieutier, 1945). — R. Lannes, *Jean Cocteau* (Seghers, 1952). — P. Dubourg, *Dramaturgie de Jean Cocteau* (Grasset, 1954). — A. Fraigneau, *Jean Cocteau par lui-même* (Ed. du Seuil, 1957). — J.-J. Kihm, *Cocteau* (Gallimard, 1960). — F. Hellenz, *Adieu au poète Jean Cocteau* (Ed. Dynamo, Liège, 1963). — R. Gilson, *Jean Cocteau* (Seghers, 1964). — G. Sion, *Jean Cocteau ou l'Illustre Inconnu* (Ed. Dynamo, Liège, 1964).

cœur B. Theodoresco, *Hygiène du cardiaque* (Doin, 1938). — C. Lian, *les Régimes des cardiaques* (J.-B. Baillière et fils, 1942) ; *le Cœur* (Expansion scientifique française, 1959). — P. Chauchard, *le Cœur et ses maladies* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952). — J. Fabre, *Ménager son cœur. Un art de vivre pour les cardiaques* (Denoël, 1955). — J. Govaerts, *la Chirurgie du cœur et des gros vaisseaux de la base* (Impr. médicale et scientifique, Bruxelles, 1956). — P. Soulié, *Cardiopathies congénitales* (Expansion scientifique française, 1956). — C. Lian et coll., *le Cœur* (Expansion scientifique française, 1958). — Y. Bouvrain, *le Cœur, ses maladies, ses traitements* (Hachette, 1959). — Dr Champvallon, *Votre cœur. L'artériosclérose des artères coronaires. Comment y remédier* (Ed. Médicis, 1959). — J. Eparvier, *la Grande Aventure du cœur* (Hachette, 1959). — C. K. Friedberg, *les Maladies du cœur* (Maloine, 1959, 2 vol.). — J. Pernot, *Traitement homéopathique des troubles et des affections du cœur* (Peyronnet, 1962). — R. Hoffmann, *le Cœur* (Flammarion, 1963). — P. Broustet, H. Bricaud et G. Cabanieu, *le Cœur pulmonaire* (J.-B. Baillière et fils, 1965).

Cœur (Jacques) M. Mollat, *les Affaires de Jacques Cœur, journal du procureur Dauvet* (A. Colin, 1952-1953, 2 vol.). — M. Chenu, *Jacques Cœur* (Hachette, 1963).

coexistence F. Perroux, *la Coexistence pacifique* (P. U. F., 1958, 2 vol.). — N. S. Khrouchtchev, *Ce que je pense de la coexistence pacifique* (Plon, 1960) ; *la Coexistence pacifique* (Gonthier, 1964). — E. Van Bogaert, *Coexistence en droit international* (Pedone, 1960). — V. Leduc, *la Coexistence pacifique* (Julliard, 1962). — A. Dumeix, *Qu'est-ce que la coexistence pacifique ?* (Ed. sociales, 1963). — E. McWhinney, *le Concept soviétique de « co-existence pacifique » et les rapports juridiques entre l'U. R. S. S. et les Etats occidentaux* (Pedone, 1963).

coffrage M. J. Ricouard, *Coffrages métalliques* (Eyrolles, 1954). — C. Kupfer, *Pratique du coffrage en bois et du ferraillage* (Eyrolles, 1957, 3 vol.).

Cognac L. Ravaz, *le Pays du cognac* (Coquemard, Angoulême, 1900). — P. Martin-Civat, *Cognac des origines à 1789* (Lacaud, Cognac, 1924) ; *le Pays de Cognac* (Masson, Cognac, 1933). — *Cognac et sa région, ses grandes eaux-de-vie* (Delmas, 1951).

cognac R. Delamain, *Histoire du cognac* (Stock, 1935). — R. et J. Lafon et P. Couillaud, *le Cognac* (J.-B. Baillière et fils, 1958 ; nouv. éd., 1964). — G. Baudy, *le Marché du cognac* (Bière, Bordeaux, 1963).

coiffe J. Bily-Brossard, *Coiffes et costumes féminins du Poitou* (Impr. Soulisse-Martin, Niort, 1952). — D. Hervé, *Coiffes d'Aunis, de Saintonge et d'Angoumois* (Ed. le Val Fleuri, Angoulême, 1952).

coke P. J. Wilson et J. H. Wells, *Charbon, coke et sous-produits* (Béranger, 1953).

Colbert (Jean-Baptiste) P. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration* (Didier et Cie, 1874, 2 vol.). — P. Boissonnade et P. Charliat, *Colbert et la Compagnie de commerce du Nord (1661-1689)* [Rivière, 1930]. — P. Boissonnade, *Colbert et le triomphe de l'étatisme* (Rivière, 1932). — L. Madelin, *les Grands Serviteurs de la nation* (Flammarion, 1933). — C.-J. Gignoux, *Monsieur Colbert* (Grasset, 1941). — Cl. Farrère, *Jean-Baptiste Colbert* (Grasset, 1954). — G. Mongrédien, *Colbert* (Hachette, 1963).

colbertisme A. Piettre, *Economie dirigée d'hier et d'aujourd'hui. Du colbertisme à notre temps* (Libr. de Médicis, 1947).

coléoptère L. Auber, *Atlas des coléoptères de France, Belgique, Suisse* (Boubée, 1960). — Sous la direction de A. S. Balachowsky, *Entomologie appliquée à l'agriculture*, t. I (Masson, 1962, 2 vol.).

Coleridge (Samuel Taylor) J. Charpentier, *Coleridge, le somnambule sublime* (Perrin et Cie, 1927). — B. Delvaille, *S. T. Coleridge* (Seghers, 1963).

Colette (sainte) J. Goulven, *Rayonnement de sainte Colette* (La Colombe, 1952). — M.-T. Latzarus, *Sainte Colette* (Caritas, 1956). — L. de Maureilhac, *Sainte Colette de Corbie* (E. I. S. E., Lyon, 1964).

Colette (Sidonie Gabrielle) G. Truc, *Madame Colette* (Corrêa, 1941). — A. Parinaud, *Colette* (Ed. du Seuil, 1951). — Th. Maulnier, *Introduction à Colette* (La Palme, 1954). — M. Goudeket, *Près de Colette* (Flammarion, 1955). — M. Le Hardouin, *Colette* (Ed. universitaires, 1956). — Willy, *Indiscrétions et commentaires sur les « Claudine »* (Pro amicis, 1963).

colibacillose P. Desgeorges, *la Colibacillose* (Maloine, 1935).

Coligny (Gaspard II de) J. Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France* (Sandoz et Fischbacher, 1879, 3 vol.). — F. Durrleman, *Gaspard de Coligny, amiral de France* (La Cause, Carrières-sous-Poissy, 1937). — P. Erlanger, *le Massacre de la Saint-Barthélemy* (Gallimard, 1960). — L. Rauzier-Fontayne, *Matines de Paris au temps de Coligny. Le récit de Nicolas Muss, serviteur de Monsieur l'Amiral* (La Cause, Carrières-sous-Poissy, 1963).

collaboration *Le Procès de Charles Maurras* (A. Michel, 1945). — *Le Procès Laval* (A. Michel, 1947). — *Les Procès de la collaboration : Fernand de Brinon, Joseph Darnand et Jean Luchaire* (A. Michel, 1947). — F. Buttin, *le Procès Pucheu* (Amiot-Dumont, 1947). — J. L. Aujoz, *le Procès de Benoist-Méchin* (A. Michel, 1948). — *Les Procès de la radio : Ferdonnet et Jean-Hérold Paquis* (A. Michel, 1948). — *Le Procès du maréchal Pétain* (A. Michel, 1951). — P. Vandromme, *le Procès de Robert Brasillach* (Plon, 1956). — J. A. Martinez, *Procès criminels de l'après-guerre* (A. Michel, 1958). — R. Aron, *Histoire de Vichy 1940-1944*, éd. nouv. (Les Productions de Paris, 1960). — M. Cotta, *la Collaboration 1940-1944* (A. Colin, 1964). — Saint-Paulien, *Histoire de la collaboration* (Ed. de l'Esprit nouveau, 1964).

collage M. de Keghel, *Traité général de la fabrication des colles* (Gauthier-Villars, 1949). — R. Liron, *Colles et contreplaqués* (Ed. de la Revue des Bois, 1950). — A. Rivat-Lahousse, *les Colles industrielles* (Dunod, 1956).

collectivisme J. Guesde, *le Collectivisme* (Ed. de la Liberté, 1945). — F. A. Hayek, *Société libérale ou Collectivisme totalitaire* (S. E. D. I. F., 1947). — J. P. Koch, *le Collectivisme devant l'expérience* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1948). — G. Bourgin et P. Rimbert, *le Socialisme* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955). — C. Bouvier, *la Collectivisation de l'agriculture (U. R. S. S. ; Chine ; démocraties populaires)* [A. Colin, 1958].

Collège de France A. Lefranc, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire* (Hachette, 1892). — J. Berthoin, Albert-Buisson, E. Faral et autres, *Palais de la tradition française* (O. Perrin, 1955).

Collier (l'affaire du) F. Funck-Brentano, *l'Affaire du Collier* (Hachette, 1901). — H. Legier-Desgranges, *l'Evasion de Mme de la Motte* (Perrin, 1949). — L. Hastier, *la Vérité sur l'affaire du Collier* (Fayard, 1955).

colloïde R. Dubrisay, *Phénomènes colloïdaux* (A. Colin, 1936). — J. Duclaux, *Colloïdes et gels* (Gauthier-Villars, 1953).

Colmar P. Schmidt, *Colmar et ses horizons* (Arthaud, 1950). — L. Sittler, *Colmar* (Alsatia, 1951). — J.-J. Waltz et L. Kubler, *le Musée d'Unterlinden à Colmar* (Alsatia, 1951).

Colomb (Christophe) H. Vignaud, *Etudes critiques sur la vie de Christophe Colomb* (Welter, 1905-1911, 3 vol.). — L. Ulloa, *Christophe Colomb catalan. La vraie genèse de la découverte de l'Amérique* (Maisonneuve frères, 1927). — Ch. de Giafferi et R. Le Gentil, *le Secret de Christophe Colomb* (Berger-Levrault, 1937). — S. de Madariaga, *Christophe Colomb* (Calmann-Lévy, 1952). — J. Merrien, *Christophe Colomb* (Denoël, 1955). — S. E. Morisson, *Christophe Colomb, l'amiral de la mer océane* (Julliard, 1958). — M. Mahn-Lot, *Christophe Colomb* (Ed. du Seuil, 1960). — A. Bernardini-Sjœstedt, *Christophe Colomb* (Les Sept Couleurs, 1962).

Colomban (saint) M.-M. Dubois, *Un pionnier de la civilisation occidentale : saint Colomban, c. 540-615* (Alsatia, 1950). — J. Roussel, *Saint Colomban et l'épopée colombanienne* (Ed. Servir, 1941, 2 vol.). — M. Henry-Rosier, *Dans la barbarie mérovingienne : saint Colomban* (Spes, 1950).

Colombe (sainte) G. Chastel, *Sainte Colombe de Sens* (J. de Gigord, 1939).

Colombe (Michel) P. Pradel, *Michel Colombe, le dernier imagier gothique* (Plon, 1953).

Colombes L. Quénéhen, *Histoire de Colombes à travers les âges* (Jouve, 1937). — *Colombes historique et contemporain* (La municipalité de Colombes, 1958).

Colombie J. d'Aumale, *Colombie, pays d'Eldorado* (Ed. de la Pensée moderne, 1956). — M. Bouvier-Ajam, *le Nord de l'Amérique du Sud (Brésil, Colombie, Venezuela)* [Ed. du Millénaire, 1956]. — D. Ogrizek, *l'Amérique du Sud* (Odé, 1957).

Colombie britannique A. Métin, *la Mise en valeur de la Colombie britannique* (A. Colin, 1907).

colombophilie H. Chartier, *Mémento sur l'organisation et le fonctionnement du service colombophile militaire des corps de troupe* (Charles-Lavauzelle et Cie, 1934). — V. La-

perre de Roo, le *Pigeon messager ou Guide pour l'élevage du pigeon voyageur et son application à l'art militaire* (E. Deyrolle, s. d.).

colonialisme H. Labouret, *Colonisation, colonialisme, décolonisation* (Larose, 1952). — R. Delavignette, *Christianisme et colonialisme* (Fayard, 1960). — A. Césaire, *Discours sur le colonialisme* (Présence africaine, 1963).

colonie, colonisation G. Hanotaux et A. Martineau, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde* (Plon, 1929-1934, 6 vol.). — G. Hardy, *la Politique coloniale et le partage de la terre aux XIXe et XXe siècles* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1937). — Divers, *les Techniciens de la colonisation* (P. U. F., 1945). — H. Deschamps, *la Fin des empires coloniaux* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1950 ; nouv. éd., 1963). — Lénine, *l'Impérialisme, stade suprême du capitalisme* (Ed. sociales, 1952). — R. Sédillot, *Histoire des colonisations* (Fayard, 1958). — P. F. Gonidec, *Droit d'outre-mer. De l'Empire colonial de la France à la Communauté* (Montchrestien, 1959). — R. Viard, *la Fin de l'Empire colonial français* (G. P. Maisonneuve et Larose, 1963). — J. Mulenzi, *Internationalisation du phénomène colonial* (Ed., universitaires, 1964).

colorant G. Martin, *les Matières colorantes artificielles* (A. Colin, 1935). — J. Meybeck, *les Colorants* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948 ; nouv. éd., 1963). — H. Wahl, *Précis des matières colorantes synthétiques* (P. U. F., 1958).

colorimétrie F. Blottiau, *Colorimétrie* (Ed. de la Revue d'Optique, 1951).

Columelle R. Suaudeau, *la Doctrine économique de Columelle* (Sirey, 1958).

Combat M. Granet et H. Michel, *Combat, histoire d'un mouvement de résistance* (P. U. F., 1957).

Combes (Emile) L. Rousselle, *Un grand laïque : Emile Combes* (Cercle parisien de la Ligue française de l'enseignement, 1953).

Combourg J. Gastard, *Combourg, le passé, la ville et le château* (Impr. Oberthur, Rennes, 1939).

combustion J. Surugue et M. Barrère, *Combustion* (Béranger, 1963).

Côme et Damien (saints) R. Moutard-Uldry, *Saint Côme et saint Damien* (H. Lefebvre, 1942).

Comédie-Française Mme Dussane, *la Comédie-Française des origines à 1920* (Didier, 1922) ; *Mes quatre Comédies-Françaises, de Claretie à Bourdet* (Le Divan, 1939) ; *la Comédie-Française* (Hachette, 1960). — E. Fabre, *la Comédie-Française* (Nouvelle Revue critique, 1942). — J. Valmy-Baysse, *Naissance et vie de la Comédie-Française* (Floury, 1945). — P. A. Touchard, *Histoire sentimentale de la Comédie-Française* (Ed. du Seuil, 1955). — R. Guérin, *Prestigieux Théâtres de France : la Comédie-Française, l'Opéra, l'Opéra-Comique* (O. Perrin, 1962).

comédien A. Villiers, *l'Art du comédien* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — C. Stanislavski, *la Formation de l'acteur* (Payot, 1963).

Comète F. Baldet, *les Comètes périodiques* (Impr. alençonnaise, Alençon, 1946). — L. Rudaux et G. de Vaucouleurs, *Astronomie, les astres, l'univers* (Larousse, 1948). — G. Bruhat et E. Schatzman, *les Planètes* (P. U. F., 1952). — Sous la direction d'E. Schatzman, *l'Astronomie* (Gallimard, 1962).

Comité de salut public F. A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public* (P. U. F., 1889-1953, 28 vol. parus). — C. Richard, *le Comité de salut public et les fabrications de guerre sous la Terreur* (Rieder, 1922). — A. Ording, *le Bureau de police du Comité de salut public* (Oslo, 1930). — J. Castelnau, *le Comité de salut public* (Hachette, 1941). — M. Bouloiseau, *le Comité de salut public* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1962).

commande Divers, *la Commande hydraulique et ses applications industrielles* (Dunod, 1956). — G. M. Chute, *Applications industrielles de l'électronique* (Dunod, 1958).

commandement J. Des Vignes-Rouges, *Savoir commander* (Oliven, 1951). — L. Munson, *le Maniement des hommes* (Flammarion, 1951). — H. Préion, M. Coumétou, G. Durandin et G. de Montmollin, *le Maniement humain* (in *Traité de psychologie appliquée*, t. V, P. U. F., 1956).

commando G. R. Descamps, *Commandos d'Indochine* (Ed. de la Porte Saint-Martin, 1952). — Amiral Lockwood, *Commandos dans la mer du Japon* (France-Empire, 1958). — C. Foley, *Commandos extraordinaires* (France-Empire, nouv. éd., 1962). — D. I. Harrison, *Commandos du ciel* (Plon, 1963). — O. Skorzeny, *les Commandos du Reich* (France-Empire, 1964).

commerce E. Clémentel et M. de Toro, *Larousse commercial illustré* (Larousse, 1930). — H. Laufenburger, *le Commerce et l'organisation des marchés* (Sirey, 1938). — G. Lefranc, *Histoire du commerce* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1947). — J. Lacour-Gayet, *Histoire du commerce* (Spid, 1950-1955, 6 vol.). — J. M. Jeanneney, *les Commerces de détail en Europe occidentale* (A. Colin, 1954). — B. Ohlin, *la Politique du commerce extérieur* (Dunod, 1955). — G. Signerin, *les Méthodes commerciales modernes* (P. U. F., 1956). — A. Rapin, *Cours de commerce* (Dunod, 1958). — J. Heenen, *Vente et commerce maritime* (Sirey, 1959). — Divers, *Aspects juridiques du commerce avec les pays d'économie planifiée* (Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1960). — L. Juliot de la Morandière, R. Rodière et R. Houin, *Droit commercial et droit fiscal des affaires* (Dalloz, 1962). — A. Pillet, *les Grandes Marques* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1962). — R. Castro, *le Bail commercial* (Sirey, 1963). — P. Cousi et G. Marion, *les Intermédiaires du commerce* (Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1963). — J. Jefferys et D. Knee, *le Commerce de détail en Europe* (P. U. F., 1963). — E. Samhaber, *Histoire du commerce* (Arthaud, 1963). — Divers, *les Formes modernes de la concurrence* (Gauthier-Villars, 1964).

commissaire Archalavis, Richard et Veyrenc, *l'Exercice du mandat de commissaire aux comptes* (G. Durassié et Cie, 1959).

Commonwealth of Nations J. Crokaert, *Histoire du Commonwealth britannique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948). — F. Crouzet, *l'Economie du Commonwealth britannique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1950). — H. Grimal, *Histoire du Commonwealth britannique* (P. U. F., « Que sais-je? », 1962). — M. Pouet, *l'Afrique du Commonwealth* (Ed. Saint-Paul, 1963).

Communauté L. Debesse et Scalabrino, *la Communauté* (J.-B. Baillière et fils, 1959). — G. Néra, *la Communauté* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960). — G. Pevreux, *le Conseil exécutif de la Communauté* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1960). — *Les Pays d'outre-mer de la République française (La Communauté et les accords d'association)* [Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1960].

commune Ch. Petit-Dutaillis, *les Communes françaises, des origines au XVIIIe s.* (A. Michel, 1947). — L. Lainville, *le Budget communal* (Sirey, 1959). — J. Singer, *Travaux des communautés locales* (Sirey, 1959). — R. Ganghoffer, *l'Evolution municipale en Occident et en Orient* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1963). — P. Aubin, *Communes et démocratie* (Ed. ouvrières, 1965, 2 vol.).

Commune de Paris (1789-1795) H. Wallon, *la Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793 ou la France vaincue par la Commune de Paris* (Hachette, 1886, 2 vol.). — F. Braesch, *la Commune du 10 août 1792. Etude sur l'histoire de Paris du 20 juin au 2 décembre 1792* (Hachette, 1911). — A. Mathiez, *le Dix Août* (Hachette, 1931). — P. Sainte-Claire Deville, *la Commune de l'an II. Vie et mort d'une assemblée révolutionnaire* (Plon, 1946).

Commune de Paris (1871) G. Bourgin, *Histoire de la Commune* (Cornély et Cie, 1907) ; *les Premières Journées de la Commune* (Hachette, 1928) ; *la Commune* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953). — M. Vuillaume, *Mes cahiers rouges* (Cahiers de la Quinzaine, 1914) ; *la Semaine sanglante* (La Palatine, 1964). — G. Laronze, *Histoire de la Commune de 1871* (Payot, 1928). — M. A. Fabre, *Vie et Mort de la Commune* (Hachette, 1939). — A. Ollivier, *la Commune* (Gallimard, 1939). — A. Dansette, *les Origines de la Commune de 1871* (Plon, 1944). — P. Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871* (Rivière, 1946). — F. Engels, E. Tersen et J. Berlioz, *Vive la Commune* (Ed. sociales, 1951). — K. Marx, *la Guerre civile en France, 1871* (Ed. sociales, 1952). — B. Tchaguine, *le Développement du marxisme après la Commune de Paris (1871-1895)* [Ed. sociales, 1954]. — Ch. Rihs, *la Commune de Paris, sa structure et ses doctrines* (Droz, Genève, 1955). — P. Ponsot, *les Grèves de 1870 et la Commune de 1871 au Creusot* (Ed. sociales, 1958). — A. Adamov, *la Commune de Paris* (Ed. sociales, 1959). — A. Dupuy, *1870-1871. La Guerre, la Commune et la presse* (A. Colin, 1959). — H. Guillemin, *les Origines de la Commune* (Gallimard, 1959) ; *la Capitulation (1871)* [Gallimard, 1960]. — M. Choury, *les Origines de la Commune, Paris livré* (Ed. sociales, 1960). — J. Dautry et L. Scheler, *le Comité central républicain des vingt arrondissements de Paris* (Ed. sociales, 1960). — J. A. Faucher, *la Véritable Histoire de la Commune* (Ed. Atlantic, 1960). — P. Dominique, *la Commune de Paris* (Hachette, 1962). — Lénine, *la Commune de Paris* (Ed. en langues étrangères, Moscou, 1962). — M. Dommanget, *l'Enseignement, l'enfance et la culture sous la Commune* (Libr. de l'Etoile, 1964). — M. Winock et J. P. Azéma, *les Communards* (Ed. du Seuil, 1964).

communication Ecole d'application du génie, *Aide-Mémoire de l'officier du génie* (Ecole d'application du Génie, Angers, 1955).

communisme G. Politzer, *Révolution et contre-révolution au XXe siècle* (Ed. sociales, 1947). — A. Zévaès, *Histoire du socialisme et du communisme en France de 1871 à 1947* (France-Empire, 1947). — C. Bourdet, *le Schisme yougoslave* (Ed. de Minuit, 1950). — L. Dalmas, *le Communisme yougoslave depuis la rupture avec Moscou* (Terre des hommes, 1950). — Ch. H. Sévène, *les Origines du communisme en France* (Ed. de Babel, 1953). — R. Magnenoz, *l'Expérience communiste en Chine* (Plon, 1954). — B. Lazitch, *les Partis communistes d'Europe, 1919-1955* (Plon, 1956). — I. Nagy, *Un communisme qui n'oublie pas l'homme* (Plon, 1957). — *Histoire du parti communiste de l'Union soviétique* (Ed. en langues étrangères, Moscou, 1960). — *Influence des expériences communistes sur les doctrines* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1960). — E. Simard, *Communisme et science* (Presses de l'univ. Laval, Québec, 1962). — N. Berdiaev, *les Sources et le sens du communisme russe* (Gallimard, 1963). — L. Trotsky, *Terrorisme et communisme* (Plon, 1963). — A. Wauters, *le Communisme de Mao-Tsé-Tung* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1963). — Y. Bourdet, *Communisme et marxisme* (M. Brient, 1964). — R. Dumont, *Sovkhoz, kolkhoz ou le Problématique Communisme* (Ed. du Seuil, 1964). — L. Figuères, *la Jeunesse et le communisme* (Ed. sociales, 1964). — N. Boukharine et E. Préobrajensky, *l'A. B. C. du communisme* (Maspéro, 1964). — K. Mehnert, *Pékin et Moscou* (Stock, 1964).

communiste français (parti) G. Walter, *Histoire du parti communiste français* (Somogy, 1948). — A. Brayance, *Anatomie du parti communiste français* (Denoël, 1952). — M. Thorez, *Fils du peuple* (Ed. sociales, nouv. éd., 1960). — J. Fauvet, *Histoire du parti communiste français, de la guerre à la guerre, 1917-1939* (Fayard, 1964). — A. Kriegel, *Aux sources du communisme français, 1914-1920* (Mouton, 1964, 2 vol.) ; *le Congrès de Tours* (Julliard, 1964). — *Histoire du parti communiste français* (Ed. sociales, 1964).

Commynes (Philippe de) G. Charlier, *Commynes* (La Renaissance du livre, Bruxelles, 1945).

Comores (îles) Cl. Janicot, *Madagascar, Comores, Réunion, île Maurice* (Hachette, « Les Guides bleus », 1955). — F. Prosperi, *Au royaume des coraux, de Zanzibar à la Grande-Comore* (Julliard, 1956). — Sous la direction de H. Humbert et J. Arems, *Flore de Madagascar et des Comores* (Firmin-Didot, 1960). — *Enquête socio-économique des Comores* (Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, 1962).

compagnie 3e Bureau de l'Etat-Major de l'armée de terre, *la Compagnie au combat* (Règlement provisoire de manœuvres de l'infanterie, 2e partie) [Charles-Lavauzelle et Cie, 1951].

compagnonnage A. Perdiguier, *Histoire d'un compagnon* (Denoël, 1943). — *Compagnonnage*, par les Compagnons du Tour de France (Plon, 1951). — J. Bernard, *le Compagnonnage* (B. I. T., 1953). — A. Lebois, *Un bréviaire du compagnonnage : « la Fée aux miettes » de Charles Nodier* (Minard, 1962).

— P. Mariel, *Rituels des sociétés secrètes* (La Colombe, 1962).

compas L. Mourre, *Du compas gyroscopique* (Dunod, 1953).

Compiègne J. Babelon, *Compiègne-Pierrefonds* (Alpina, 1949). — B. Milan, *la Forêt de Compiègne* (Jouve, 1952). — *Compiègne, Pierrefonds* (Hachette, « Les Guides bleus illustrés », 1954). — P. Quentin-Bauchart, *les Chroniques du château de Compiègne* (Jouve, 1959). — E. Hutin, *Compiègne et sa région* (La Revue française, 1960).

complexe J. Chardonnet, *les Grands Types de complexes industriels* (A. Colin, 1953).

comportement A. Gesell, *l'Embryologie du comportement* (P. U. F., 1953). — P. Chauchard, *la Maîtrise du comportement* (P. U. F., 1956). — Divers, *l'Instinct dans le comportement des animaux et de l'homme* (Masson, 1956). — D. O. Hebb, *Psychophysiologie du comportement* (P. U. F., 1958). — L. Festinger et D. Katz, *les Méthodes de recherche dans les sciences du comportement* (P. U. F., 1959). — R. Gille, *le Test-Film (instrument pour la mesure objective de certains traits du comportement)* [P. U. F., 1959]. — D. E. Berlyne et J. Piaget, *Théorie du comportement et opérations* (P. U. F., 1960). — J. Nuttin, *Tâche, réussite et échec. Théorie de la conduite humaine* (Nauwelaerts, Louvain, 1962). — C. Lévy-Leboyer, *Comportement social et caractéristiques individuelles* (C. N. R. S., 1963). — M. Merleau-Ponty, *la Structure du comportement* (P. U. F., 1963).

compresseur J. Lefèvre, *l'Air comprimé* (J.-B. Baillière et fils, 1951). — Institut de l'air et des gaz comprimés des Etats-Unis, *Manuel de l'air comprimé* (Eyrolles, 1958). — P. Chambadal, *les Compresseurs* (Dunod, 1964).

comptabilité Fourastier, *la Comptabilité* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1947). — B. Deshayes, *Comptabilité élémentaire* (Berran, 1949). — P. Garnier, *Comptabilité commerciale* (Dunod, 1949). — L. Batardon, *la Comptabilité à la portée de tous* (Dunod, 1950). — A. A. Brunet, *la Normalisation comptable au service de l'entreprise, de la science et de la nation* (Dunod, 1951). — J. Thielland, *Traité de comptabilité technique, juridique, économique* (chez l'auteur, 56, rue de Clichy, Paris, 1954). — G. Salato et A. Ghez, *Traité de contrôle des comptabilités* (S. E. F., 1957). — A. Dalsace et L. Lebègue, *Introduction à l'étude du bilan et de la comptabilité* (Libr. techniques, 1962). — Kréder et Lebègue, *Théorie comptable. Système classique* (Masson, 1962). — J. Marchal, *Nouveaux Eléments de comptabilité nationale française* (Ed. Cujas, 1962). — J. Meyer, *Comptabilité d'entreprise et comptabilité nationale* (Dunod, 1962). — A. Dalsace et G. Thibault, *Théorie et pratique comptables* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1963). — A. Rapin et J. Poly, *Comptabilité des sociétés* (Dunod, 1963). — R. Coste, *la Pratique de la comptabilité* (Ed. du Scorpion, 1964).

comtat Venaissin F. Benoît, *la Provence et le Comtat Venaissin* (Gallimard, 1950). — H. Chobaut, *Avignon et le Comtat Venaissin* (Arthaud, 1950). — M. Pezet, *Ventoux et Comtat Venaissin* (Horizons de France, 1962).

Comte (Auguste) H. Gouhier, *la Jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme* (Vrin, 1933-1941, 3 vol.). — P. Arbousse-Bastide, *la Doctrine de l'éducation universelle dans la philosophie d'Auguste Comte* (P. U. F., 1954, 2 vol.). — J. Lacroix, *la Sociologie d'Auguste Comte* (P. U. F., 1956). — A. Cresson, *Auguste Comte* (P. U. F., 1957). — A. Thérive, *Clothilde de Vaux ou la Déesse morte* (A. Michel, 1957).

Concarneau C. de Montergon, *Histoire de Concarneau* (Le Tendre, Concarneau, 1953).

concentration A. Blécourt, *Fresnes, Buchenwald, via Auschwitz. De la résistance au bagne* (Nathan, 1945). — G. Debrise, *Cimetières sans tombeaux* (La Bibliothèque française, 1945). — D. Dufournier, *la Maison des mortes* (Hachette, 1945). — P. Lewinska, *Vingt Mois à Auschwitz* (Nagel, 1945). — J. Pelissier, *Camps de la mort* (Mellottée, 1945). — S. Saint-Clair, *Ravensbrück, enfer des femmes* (Tallandier, 1945). — P. Tillard, *Mauthausen* (Ed. sociales, 1945). — F. A. Viallet, *les Chiens de Himmler* (Presses lyonnaises du Sud-Est, Lyon, 1945). — M. Le Guillerme, *Hors la vie* (Fasquelle, 1946). — O. Lengyel, *Souvenirs de l'au-delà* (Le Bateau ivre, 1946). — M. Meri, *Histoires d'un autre monde : les camps de la mort* (Ed. La Victoire, Toulouse, 1946). — D. Rousset, *l'Univers concentrationnaire* (Ed. du Pavois, 1946). — G. Henocque, *les Antres de la bête, Fresnes, Buchenwald, Dachau* (Durassié, 1949). — Y. Pagniez, *Ils ressusciteront d'entre les morts* (Flammarion, 1950). — F. Marette, *J'étais le n° 47-177* (Laffont, 1954). — O. Wormser et H. Michel, *Tragédie de la déportation* (Hachette, 1954). — J. Castle, *Mot de passe : courage* (Julliard, 1955). — E. Michelet, *Rue de la liberté, Dachau 1943-1945* (Ed. du Seuil, 1955). — *Livre blanc sur Buchenwald* (Ed. de la Déportation et de la Résistance, 1956). — R. Antelme, *l'Espèce humaine* (Gallimard, 1957). — Comité national pour l'érection et la conservation d'un mémorial de la déportation au Struthof, *Natzwiller-Struthof* (Impr. municipale, 1957). — Ch. Joyon, *Qu'as-tu fait de ta jeunesse* (Lacoste, 1957). — Ch. Almeras, *le Christ au bagne* (Apostolat de la prière, 1958). — J. Laffite, *Ceux qui vivent* (Editeurs français réunis, 1958). — E. Wiesel, *la Nuit* (Ed. de Minuit, 1958). — R. Hoess, *Le commandant d'Auschwitz parle* (Julliard, 1959). — *Camps de concentration* (P. U. F., 1962).

concerto E. Damais, *le Concerto pour piano et orchestre* (Larousse, 1950).

concile Mgr Hefele et dom Leclercq, *Histoire des conciles* (Letouzey et Ané, 1907 et suiv., 20 vol.). — H. Jedin, *Brève Histoire des conciles* (Desclée et Cie, 1960). — Daniel-Rops, *Vatican II. Le concile de Jean XXIII* (Fayard, 1961). — B. Schneider, *Histoire des conciles* (Desclée De Brouwer et Cie, 1961). — P. Corval, *le Concile et les hommes de notre temps* (Témoignage chrétien, 1962). — Sous la dir. du P. G. Dumeige, *Histoire des conciles œcuméniques* (Ed. de l'Orante, 1962, 2 vol. parus). — F. Legrand, *le Concile œcuménique et l'évangélisation du monde* (Ed. Salvator, Mulhouse, 1962). — R. Veillet, *le Concile dans l'Eglise* (Spes, 1962). — Y. Chabas, *De Nicée à Vatican II* (La Colombe, 1963). — A. Henze, *les Conciles* (Sequoia, 1963). — J. M. A. Salles-Dabadie, *les Conciles œcuméniques dans l'histoire* (Plon, 1963). — K. Barth, *Réflexions sur le deuxième concile du Vatican* (Ed. Labor et Fides, Genève, 1964). — J. Gill, *Histoire du concile de Florence* (Desclée De Brouwer et Cie, 1964). — R. Metz, *Histoire des conciles* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1964). — J. Rouch, *Jane au concile* (Ed. du Scorpion, 1964). — M. Villain, *Introduction à l'œcuménisme* (Casterman, 1964).

Concini (Concino) G. Delamare, *Concino Concini, un aventurier maître du royaume de France* (Denoël, 1946).

conclave G. Goyau et P. Lesourd, *Comment on élit un pape* (Flammarion, 1935). — Lector, *l'Election papale* (Lethielleux, 1958) ; *Législation moderne du conclave* (Lethielleux, 1958) ; *Qu'est-ce qu'un conclave ?* (Lethielleux, 1958) ; *le Conclave, origines, histoire, organisation, législation ancienne et moderne* (Lethielleux, s. d.). — C. Pichon, *le Vatican* (Fayard, 1960).

concordat F. Mathieu, *le Concordat de 1801* (Perrin, 1903). — A. Baudrillart, *Quatre Cents Ans de concordat* (Poussielgue, 1905). — A. Boulay de la Meurthe, *Histoire de la négociation du concordat de 1801* (Mame, 1920). — P. Passy, *les Concordats récents, 1914-1935* (Impr. G. Subervie, Rodez, 1939). — A. Latreille, *l'Eglise catholique et la Révolution française*, t. II (Hachette, 1950).

concurrence L. Franck, *la Libre Concurrence* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1963). — Divers, *les Formes modernes de la concurrence* (Gauthier-Villars, 1964).

Condé (Louis II de) H. Malo, *le Grand Condé* (A. Michel, 1937). — G. Mongrédien, *le Grand Condé* (Hachette, 1959).

Condillac (Etienne Bonnot de) G. Le Roy, *la Psychologie de Condillac* (Boivin, 1937).

conditionnement A. Missenard et R. Cadiergues, *le Chauffage, la ventilation, le conditionnement d'air* (Eyrolles, 1960). — R. Giblin et A. Missenard, *Cours supérieur de chauffage, ventilation, conditionnement de l'air* (Eyrolles, 1962). — S. Belakhowsky, *Chauffage et ventilation* (Technique et vulgarisation, 1963). — A. Judet de La Combe, *le Conditionnement de l'air* (J.-B. Baillière et fils, 1963).

condominium A. Coret, *le Condominium* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1960).

Condorcet (Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de) X. Tourau-Bayle, *Condorcet, marquis et philosophe, organisateur du monde moderne* (Impr. E. Dauer, 1938). — G.-G. Granger, *la Mathématique sociale du marquis de Condorcet* (P. U. F., 1956). — J. Bouissounouse, *Condorcet, le philosophe dans la Révolution* (Hachette, 1962).

Condorcet (Sophie de Grouchy, marquise de) H. Valentino, *Madame de Condorcet, ses amis et ses amours (1764-1822)* [Perrin, 1950].

confédération Ch. Durand, *Confédération d'Etats et Etat fédéral* (Rivière, 1955).

Confédération française des travailleurs chrétiens G. Adam, *la C. F. T. C., 1940-1958* (A. Colin, 1964).

Confédération générale du travail A. Zévaès, *la C. G. T., aperçu historique* (Ed. du journal « La Concorde », 1939). — P. Monatte, *Trois Scissions syndicales* (Les Ed. ouvrières, 1958). — G. Lefranc, *le Syndicalisme en France* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953). — E. Dolléans et G. Dehove, *Histoire du travail en France* (Montchrestien, 1953-1955, 2 vol.). — A. Prost, *la C. G. T. à l'époque du front populaire 1934-1939* (A. Colin, 1964).

confession le P. R. Graef, *le Sacrement de la divine miséricorde* (Alsatia, 1950). — A. Snoeck, *Confession et psychanalyse* (Desclée De Brouwer et Cie, 1964).

confirmation A. Sertillanges, *le Baptême et la confirmation* (Laurens, 1929).

confiscation M. Lambert, *les Effets civils de la confiscation générale des biens* (Dalloz, 1948). — E. Jahan, *la Confiscation des biens des religionnaires fugitifs, de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1959).

confiserie Dégerine, *Pour le pâtissier confiseur* (Dunod, 1952, 2 vol.).

confiture Nostradamus, *la Façon et manière de faire toutes confitures liquides, tant en sucre, miel, qu'en vin cuit* (Hazan, 1962).

conflit Dr. Y. Loussouarn, *les Conflits de lois en matière de sociétés* (Sirey, 1949). — D. Bardonnet, *le Tribunal des conflits juge du fond* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1959). — P. Level, *Essai sur les conflits de lois dans le temps* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1959). — L. de Vos, *le Problème des conflits de lois* (Sirey, 1959, 2 vol.). — Dr. admin. P. Grunebaum-Ballin et R. Petit, *les Conflits collectifs du travail et leur règlement dans le monde contemporain* (Sirey, 1953). — Dr. intern. Ch. Gavalda, *les Conflits dans le temps en droit international privé* (Sirey, 1955).

Confolentais *Le Confolentais agricole* (Impr. Bière, Bordeaux, 1960).

confrérie D. André, *Contribution à l'étude des confréries religieuses musulmanes* (La Maison des livres, Alger, 1956). — J. Deschamps, *les Confréries au Moyen Age* (Impr. Bière, Bordeaux, 1958). — S. Potonnier, *Recherches sur les confréries sous l'Ancien Régime, d'après les statuts synodaux* (Univ. de Paris, 1961).

Confucius A. Rygaloff, *Confucius* (P. U. F., 1946). — L. Eul Sou Youn, *Confucius, sa vie, son œuvre, sa doctrine* (A. Maisonneuve, 1948). — Lin Yutang, *la Sagesse de Confucius* (Attinger, 1949). — P. Do-Dinh, *Confucius et l'humanisme chinois* (Ed. du Seuil, 1958). — D. Leslie, *Confucius* (Seghers, 1962). — Liu Wu-chi, *la Philosophie de Confucius* (Payot, 1963).

congé G. Boutier, *Memento des congés payés* (Ed. sociales françaises, 1950). — C. E. C. A., *la Règlementation des congés payés dans les six pays de la Communauté* (P. U. F., 1963).

Congo (fleuve et bassin du) M. Robert, *le Congo physique* (Stoops, Bruxelles, 1942).

Congo (république du), dite **Congo-Brazzaville**, anc. **Moyen-Congo** E. Mangin, *Souvenirs d'Afrique* (Denoël et Steele, 1936). — M. Chaume, *les Origines de l'Afrique équatoriale française. Le Congo français* (Plon, 1937).

Congo (république du), dite **Congo-Léopoldville**, anc. **Congo belge** M. Robert, *le Congo physique* (P. U. F., 1947). — Académie royale des sciences coloniales, *Atlas général du Congo* (Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1948-1958). — Académie royale des sciences coloniales, *Encyclopédie du Congo belge* (Bieleved, Bruxelles, 1951-1953). — L. Cahen, *Géologie du Congo belge* (Masson, 1954). — J.-M. Elsing, *la Saga des Baluba* (Plon, 1955). — R. de Meyer, *Introduction au Congo belge et au*

Ruanda-Urundi (Office de publicité, Bruxelles, 1955). — F. Bellotti, *Congo prodigieux* (Arthaud, 1956 ; nouv. éd., 1960). — M.-J. Lory, *Face à l'avenir, l'Eglise au Congo belge et au Ruanda-Urundi* (Casterman, 1958). — *Le Congo mystérieux* (Silva, Zurich, 1958). — J. Monteyne, *Congo belge* (Nagel, 1959). — Ch. d'Ydewalle, *l'Union minière du Haut-Katanga* (Plon, 1960). — F. Bézy, *Problèmes structurels de l'économie congolaise* (Nauwelaerts, Louvain, 1962). — G. Hostelet, *le Problème politique capital au Congo et en Afrique noire* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1962). — M. Merlier, *le Congo, de la colonisation belge à l'indépendance* (Maspero, 1962). — A. A. J. Van Bilsen, *l'Indépendance du Congo* (Casterman, 1962). — B. Cabanes, *Du Congo belge au Katanga* (Au Fil d'Ariane, 1963). — R. Cornevin, *Histoire du Congo-Léopoldville, des origines à la république fédérale* (Berger-Levrault, 1963). — R. Poupart, *Première Esquisse de l'évolution du syndicalisme au Congo* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1963). — H. Tournaire et R. Bouteaud, *Livre noir du Congo* (Perrin, 1963). — J.-M. Wagret, *Histoire et sociologie politiques de la République du Congo* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1963). — *Le Revenu des populations indigènes du Congo-Léopoldville* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1963). — C. Leclercq, *l'O. N. U. et l'affaire du Congo* (Payot, 1964). — G. Martelli, *De Léopold à Lumumba* (France-Empire, 1964).

congrégation A. Rivet, *Traité des congrégations religieuses 1789-1943* (Spes, 1944).

Congreve (William) A. Digeon, *William Congreve* (1943).

conifère L. Parde, *Conifères* (La Maison rustique, 1948). — V. Chaudun, *Conifères d'ornement* (La Maison rustique, 1956).

conjecture B. de Jouvenel, *l'Art de la conjecture* (Ed. du Rocher, Monaco, 1964).

conjoncture A.-L.-A. Vincent, *Initiation à la conjoncture économique* (P. U. F., 1947). — A. Sauvy, *la Prévision économique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955). — E. Coenen, *la « Konjunkturforschung » en Allemagne et en Autriche, 1925-1933* (Nauwelaerts, Louvain-Paris, 1964).

conjugaison S. Roller, *la Conjugaison* (Delachaux et Niestlé, 1955). — Bescherelle, *l'Art de conjuguer ou Dictionnaire des 8 000 verbes* (Hatier, 1959).

connaissance M. Guichard, *la Genèse et la valeur de la connaissance positive* (Flammarion, 1950). — R. Garaudy, *le Théorie matérialiste de la connaissance* (P. U. F., 1953). — R. Verneaux, *Esquisse d'une théorie de la connaissance, critique du néo-criticisme* (Beauchesne, 1954). — L. Brunschvicg, *De la connaissance de soi* (P. U. F., 1955). — E. Husserl, *Eléments d'une élucidation phénoménologique de la connaissance* (P. U. F., 1963).

Conques H. Parayre, *Conques-en-Rouergue, son église, son trésor* (Impr. du Sud-Ouest, Toulouse, 1951). — J. C. Fau, *les Chapiteaux de Conques* (Privat, Toulouse, 1956).

conquistador J. Cassou, *les Conquistadors* (Gallimard, 1941). — J. Babelon, *l'Amérique des conquistadores* (Hachette, 1947). — S. de Madariaga, *l'Essor de l'empire espagnol d'Amérique* (A. Michel, 1953) ; *le Déclin de l'empire espagnol d'Amérique* (A. Michel, 1958). — J. Descola, *les Conquistadores* (Fayard, 1954). — Diaz del Castillo, *l'Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne* (Club des Libraires, 1959). — J. Lafaye, *les Conquistadores* (Ed. du Seuil, 1964).

Conrad (Joseph) G. Jean-Aubry, *Vie de Conrad* (Gallimard, 1947). — R. Las Vergnas, *Joseph Conrad, romancier de l'exil* (Vitte, Lyon, 1959).

conscience L. Lavelle, *la Conscience de soi* (Grasset, 1951). — E. Æppli, *Psychologie du conscient et de l'inconscient* (Payot, 1953). — G. Madinier, *Conscience et signification. Essai sur la réflexion* (P. U. F., 1953) ; *la Conscience morale* (P. U. F., 1958). — H. Ey, *Structure des psychoses aiguës et destructuration de la conscience* (Desclée De Brouwer et Cie, 1954) ; *la Conscience* (P. U. F., 1963). — P. Chauchard, *les Mécanismes cérébraux de la prise de conscience* (Masson, 1956) ; *Physiologie de la conscience* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959 ; nouv. éd., 1963) ; *le Cerveau et la conscience* (Ed. du Seuil, 1960). — A. Soulairac, *les Bases physiologiques de la conscience* (Palais de la Découverte, 1956). — J. Brach, *Conscience et connaissance* (Rivière, 1957). — J. Moreau, *la Conscience et l'être* (Aubier, 1958). — M. Nédoncelle, *Conscience et Logos* (Ed. de l'Epi, 1962). — J. Gabel, *la Fausse Conscience* (Ed. de Minuit, 1963). — H. G. Gadamer, *le Problème de la conscience historique* (Nauwelaerts, Louvain-Paris, 1963). — F. Grégoire, *la Nature du psychique* (P. U. F., 1963).

Conseil économique E. Roche, *l'Activité du Conseil économique (1954-1957)* [Publications économiques et sociales, 1958].

Conseil d'Etat Ch. Durand, *Etudes sur le Conseil d'Etat napoléonien* (P. U. F., 1949) ; *les Auditeurs au Conseil d'Etat de 1803 à 1814* (La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1958). — M. Letourneur et J. Méric, *Conseil d'Etat et juridictions administratives* (A. Colin, 1955). — D. Jacquemart, *le Conseil d'Etat, juge de cassation* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957).

Conseil national de la Résistance R. Hostache, *le Conseil national de la Résistance, les institutions de la clandestinité* (P. U. F., 1958).

Conservatoire C. Pierre, *B. Sarrette et les origines du Conservatoire national de musique et de déclamation* (Delalain, 1895) ; *le Conservatoire national de musique et de déclamation* (Heugel, 1900).

conserve A. Faure, *les Conserves chez soi* (La Maison rustique, 1944). — R. Pallu, *le Memento du conserveur* (Editions de la revue « La Conserve », 1949). — M.-P. de Toulouse-Lautrec, *Comment réussir des conserves* (Provente, 1956). — G. Andrieu et coll., *les Conserves devant l'opinion et la recherche médicales* (Arnette, 1960). — J. C. Fourgoux et H. Cheftel, *Statut juridique des produits alimentaires conservés* (Ed. Altil, 1963). — R. J. Kyle, W. A. Gresham et C. E. Collum, *Petites Conserveries* (Dunod, 1963).

Considérant (Victor) M. Dommanget, *Victor Considérant* (Ed. sociales internationales, 1929).

consommation R. Badouin, *l'Elasticité de la demande des biens de consommation* (A. Colin, 1953). — M. Lengelle, *la Consommation* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — P. George, *Géographie de la consommation* (P. U. F., « Que sais -je ? », 1963).

Constant de Rebecque (Benjamin) A. Fabre-Luce, *Benjamin Constant* (Fayard, 1939). — Ch. Du Bos, *Grandeur et misère de Benjamin Constant* (Corrêa, 1946). — A. de Kerchove, *Benjamin Constant ou le Libertin sentimental* (A. Michel, 1950). — H. Guillemin, *Benjamin Constant, muscadin, 1795-1799* (Gallimard, 1958) ; *Mme de Staël, Benjamin Constant et Napoléon* (Plon, 1959). — M. Levaillant, *les Amours de Benjamin Constant* (Hachette, 1958). — M. Folman, *le Secret de Benjamin Constant* (chez l'auteur, Genève, 1959).

Constantin Ier le Grand J. Maurice, *Constantin le Grand. L'origine de la civilisation chrétienne* (Spes, 1924). — A. Piganiol, *l'Empereur Constantin* (Rieder, 1932). — J. d'Elbée, *Constantin le Grand* (Julliard, 1947). — J.-B. Palanque, *De Constantin à Charlemagne à travers le chaos barbare* (Fayard, 1959).

Constantin Ier de Grèce L. Valti, *Mon ami le roi. La vérité sur Constantin de Grèce* (Les Ed. de France, 1938).

Constantine A. Berthier et R. Charlier, *le Sanctuaire punique des stèles d'El Hofra à Constantine* (Arts et Métiers graphiques, 1955). — A. Berthier, *Constantine, carrefour Méditerranée-Sahara* (Chapelle et Attali, Constantine, 1962). — A. Nouschi, *Enquête sur le niveau de vie des populations constantinoises depuis la conquête jusqu'en 1919* (P. U. F., 1962).

constantinois (le pays) P. Deleau, *le Pays constantinois* (Impr. J. Carbonel, Alger, 1952).

Constantinople L. Bréhier, *le Monde byzantin* (A. Michel, « l'Evolution de l'humanité », 1948-1950, 3 vol.). — R. Janin, *Constantinople byzantine* (Institut français d'études byzantines, 1950). — J. Ebersolt, *Constantinople, recueil d'études d'archéologie et d'histoire* (A. Maisonneuve, 1951). — P. Goubert, *Byzance devant l'Islam* (A. et J. Picard, 1952-1962, 3 vol.). — M. et M. Chavardès, *la Chute de Constantinople* (Laffont, 1963).

constipation M. Chiray et R. Stieffel, *la Constipation* (Expansion scientifique française, 1950). — R. Cattan, *Comment traiter la constipation* (Flammarion, 1953). — R. Zissu, *la Constipation. Traitement homéopathique* (Doin, 1958). — R. Montovani, *la Constipation* (Amour et Vie, 1962).

constitution B. Mirkine-Guetzévitch, *les Constitutions européennes* (P. U. F., 1951, 2 vol.). — L. Duguit, H. Monnier et R. Bonnard, *les Constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1952). — M. Duverger, *Droit constitutionnel et institutions politiques* (P. U. F., 1955) ; *les Constitutions françaises* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955) ; *Constitutions et documents politiques* (P. U. F., 1957). — G. Burdeau, *Droit constitutionnel et institutions politiques* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957) ; *Traité de science politique* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1958, 7 vol.). — M. Prelot, *Institutions politiques et droit constitutionnel* (Dalloz, 1957).

Constitution civile du clergé B. Plongeron, *les Réguliers de Paris devant le serment constitutionnel, sens et conséquences d'une option, 1789-1801* (Vrin, 1964).

construction G. Dressel, *Principes de l'organisation des chantiers dans la construction* (Dunod, 1954). — *Les Carrières de la marine marchande et de la construction navale* (B. U. S., 29, rue d'Ulm, 1954). — P. Gervet, *Guide pour l'avant-métré des ouvrages d'art* (Eyrolles, 1956). — H. Tschochner, *Construire et réaliser* (Eyrolles, 1957). — F. Bodson, *Acier, fer, fonte dans le bâtiment* (Girardot, 1958). — E. Kischinewsky-Broquisse, *les Sociétés de construction et la copropriété des immeubles* (Libr. techniques, 1958). — M. Mittag, *Pratique de la construction des bâtiments* (Eyrolles, 1958). — M. Barbier, *les Procédés modernes de construction* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959). — W. Dewulf, *Technologie de construction* (Dunod, 1959). — G. Laval, *Formulaire de construction* (Dunod, 1959). — O. E. C. E., *la Construction préfabriquée en Europe* (P. U. F., 1959). — G. Lenormand et R. Mignée, *Construction mécanique* (Foucher, 1960, 3 vol.). — R. Vigier et J. Ribat, *les Permis de construire* (Berger-Levrault, 1960). — M. Duriez et J. Arrambide, *Nouveau Traité de matériaux de construction* (Dunod, 1962, 3 vol.). — L. Villard, *Traité pratique de l'acoustique appliquée à la construction des bâtiments* (Sciences et Techniques, Lausanne, 1962). — G. Liet-Veaux, *Législation de la construction* (Libr. techniques, 1963).

consul A. Verdier, *Manuel pratique des consulats* (P. Simonnet, 1946, 3 vol.). — *Les Attributions des consuls* (Ministère des Affaires étrangères, 1950).

consulat L. Homo, *les Institutions politiques romaines de la cité à l'Etat* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1950).

Consulat L. Madelin, *Histoire du Consulat et de l'Empire* (Hachette, 1932-1954, 16 vol.). — J. Godechot, *les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire* (P. U. F., 1951). — G. Lefebvre, *Napoléon* (P. U. F., 1953).

conte P. Delarue et M. L. Tenèze, *le Conte populaire français* (t. I, Erasme, 1957, t. II, G. P. Maisonneuve et Larose, 1964).

contemplation Divers, *Contemplation* (Ed. du Cerf, 1941). — A.-M. Festugière, *Contemplation et vie contemplative selon Platon* (Vrin, 1950). — Divers, *Mystique et continence* (Desclée De Brouwer et Cie, 1952).

contentieux C. G. Gour, *le Contentieux des services judiciaires et le juge administratif* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1960). — L. Philip, *le Contentieux des élections aux assemblées politiques françaises* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1961). — L. Delbez, *les Principes généraux du contentieux international* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1962). — R. Odent, *le Contentieux administratif* (Les Cours de droit, 1962, 3 fascicules).

Conti (François Louis de Bourbon, prince de) J. Roujon, *Conti, l'ennemi de Louis XIV* (Fayard, 1941). — Duc de La Force, *le Grand Conti* (Amiot-Dumont, 1948).

continent A. Wegener, *la Genèse des continents et des océans* (Nizet, 1937). — H. et G. Termier, *Formation des continents et progression de la vie* (Masson, 1954). — G. Dingemans, *la Tragédie de l'univers. La vie de notre planète. Formation et transformation des continents* (A. Colin, 1956). — P. Gidon, *Cou-*

rants magmatiques et évolution des continents (Masson, 1962).

contrat G. Vivier, *Traité pratique de la rupture du contrat de travail* (Libr. techniques, 1953). — J. Brochard, *Manuel du contrat de travail devant le conseil des prud'hommes et la cour* (Dalloz, 1959). — R. Menasseyre, *le Contrat de travail en agriculture* (Sirey, 1960). — A. Colens, *le Contrat d'emploi* (Larcier, Bruxelles, 1962). — P. Julien, *les Contrats entre époux* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1962). — B. Gross, *la Notion d'obligation de garantie dans le droit des contrats* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1964).

contravention A. Mellor, *les Contraventions et le tribunal de police après la réforme judiciaire* (Libr. du Journal des Notaires et des Avocats, 1959).

contrebande P. Bequet, *Contrebande et contrebandiers* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959) ; *la Contrebande, législation, jurisprudence, usages et pratique de la douane* (Libr. techniques, 1959).

contrepèterie L. Perceau, *la Redoute des contrepèteries* (Briffaut, 1960).

Contre-Réforme Daniel-Rops, *Histoire de l'Eglise du Christ*, t. IV, *l'Eglise de la Renaissance et de la Réforme* ; t. V, *l'Eglise du Grand Siècle et des révolutions* (Fayard, 1955-1958). — L. Willaert, *la Restauration catholique 1563-1648*, dans *Histoire de l'Eglise*, t. XVIII, 1re partie (Bloud et Gay, 1960).

contre-révolution L. Blanc et J. Crétineau-Joly, *la Contre-Révolution* (Hachette, 1961). — J. Godechot, *la Contre-Révolution* (P. U. F., 1961).

contrôle Démogr. *Planning familial* (Maloine, 1964).
— Organis. M. Mareuse, *le Contrôle de la gestion des entreprises, principes d'organisation statistique et comptable* (Dunod, 1948). — R. B. Thibert, *la Gestion prévisionnelle et contrôlée de l'entreprise* (Dunod, 1958). — E. H. Bowman et R. B. Fetter, *Méthodes scientifiques de gestion industrielle* (Dunod, 1962). — R. Dorfman, P. A. Samuelson et R. M. Solow, *Programmation linéaire et gestion économique* (Dunod, 1962). — F. Jonio, R. Leleu et G. Plaindoux, *Guide pour la pratique du contrôle de gestion* (Dunod, 1962). — J. F. Magee, *le Planning de la production et le contrôle des stocks* (Dunod, 1962). — P. Maingaud, *Comptabilité de gestion* (Sirey, 1962).

convention E. Lambert et L. Cluzel, *Conventions collectives, jurisprudence arbitrale* (Ophrys, Gap, 1950, 2 vol.). — R. Malézieux, *les Conventions collectives du travail* (Sirey, 1950). — Ch. Capeau, *la Convention collective de travail, la conciliation et l'arbitrage* (Dalloz, 1951). — X. Blanc-Jouvan, *les Rapports collectifs du travail aux Etats-Unis* (Dalloz, 1957). — M. Bouchard, *Théorie du salaire et conventions collectives* (Fides, Montréal-Paris, 1958). — T. Mitsou, *les Rapports entre convention collective et sentence arbitrale* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1958). — L. Greyfie de Bellecombe, *les Conventions collectives de travail en Union soviétique* (Mouton, 1959). — L. Lotte, *les Sociétés conventionnées* (Ed. d'organisation, 1960). — J. Fafchamps, *les Conventions collectives en Belgique* (La Pensée catholique, Bruxelles, 1961).

Convention nationale P. Gaxotte, *la Révolution française* (Fayard, 1928). — A. Mathiez, *la Révolution française* (A. Colin, 1952, 3 vol.). — G. Lefebvre, *la Révolution française* (P. U. F., 1957).

Cook (James) L. Lemonnier, *le Capitaine Cook et l'exploration de l'Océanie* (Gallimard, 1940).

Cook (Thomas) J. Pudney, *Ces Messieurs Cook* (A. Bonne, 1959).

Cooper (Fenimore) M. Clavel, *Fenimore Cooper* (Didier, 1961, 2 vol.).

coopérative B. Lavergne, *les Coopératives de consommation en France* (A. Colin, 1923) ; *la Révolution coopérative ou le Socialisme de l'Occident* (P. U. F., 1949). — M. Augé-Laribé, *Syndicats et coopératives agricoles* (A. Colin, 1926). — G. Prache, *les Coopératives en France* (P. U. F., 1941). — P. Kerinec, *les Coopératives de consommation aux Etats-Unis* (P. U. F., 1948). — R. Du Teil, *Communauté de travail. L'expérience révolutionnaire de Marcel Barbu* (P. U. F., 1949). — L. Maigret, *Ce qu'un coopérateur de production doit savoir* (Conféd. génér. des sociétés coopér. ouvrières de production, 1952). — J. Rozier, *les Coopératives agricoles* (Libr. techniques, 1952 ; nouv. éd., 1963). — J. Borzeix, *les Laiteries coopératives* (L'Imprimerie à l'école, Cannes, 1953). — *Guide pratique de coopérative agricole* (Ministère de l'Agriculture, 1954). — A. Hirschfeld, *la Coopération agricole en France* (J.-B. Baillière et fils, 1956). — J. A. L'Hullier, *Théorie et pratique de la coopération économique internationale* (Génin, 1957) ; *la Coopération économique internationale 1957-1959* (Génin, 1959). — E. H. Thomas, *Gestion des coopératives* (Ed. d'organisation, 1958). — *Recueil des textes législatifs relatifs à la coopération (Journal officiel*, n° 1113, 1er sept. 1958). — P. Lambert, *la Doctrine coopérative* (Soc. coopérative d'édition et de librairie, 1959). — G. Lasserre, *la Coopération* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959) ; *Coopératives contre cartels et trusts* (Soc. coopérative d'édition et de librairie, 1959) ; *l'Expérience coopérative de démocratie économique* (Soc. coopérative d'édition et de librairie, 1959) ; *le Secteur coopératif et la protection du consommateur* (Soc. coopérative d'édition et de librairie, 1959). — F. A. O., *les Coopératives et l'utilisation des terres* (Pedone, 1963).

Copeau (Jacques) Fr. Anders, *Jacques Copeau et le cartel des Quatre* (Nizet, 1959). — C. Borgal, *Jacques Copeau* (l'Arche, 1960).

Copernic (Nicolas) H. Kesten, *Copernic et son temps* (Calmann-Lévy, 1951). — A. Koestler, *les Somnambules : Copernic, Kepler, Tycho Brahé, Galilée* (Calmann-Lévy, 1960).

Copland (Aaron) A. Berger, *Aaron Copland* (Buchet-Chastel, 1962).

Coppet P. Kohler, *Au château de Coppet, Madame de Staël et ses amis* (Spes, Lausanne, 1952).

Coppi (Fausto) P. Chany, *Arriva Coppi ou les Rendez-vous du cyclisme* (La Table ronde, 1960).

copropriété E. Kischinewsky-Broquisse, *les Sociétés de construction et la copropriété des immeubles* (Libr. techniques, 1958). — R. Debled et M. Weismann, *la Copropriété* (Delmas, 1959) ; *Tous les problèmes nouveaux de la copropriété* (Delmas, 1963) — R. Thevenot, *Guide pratique de la copropriété* (Ed. sociales françaises, 1959). — D. Heck, *Nature juridique et aménagement du droit de copropriété dans les ensembles immobiliers* (Univ. de Paris, 1963).

copte Le P. Chaine, *la Proposition nominale dans les dialectes coptes* (A. Maisonneuve, 1955). — E. Chassinat, *le Manuscrit magique copte n° 42573 du Musée égyptien du Caire* (A. Maisonneuve, 1955).

Coptes S. Chauleur, *Histoire des Coptes d'Egypte* (La Colombe, 1960). — K. Wessel, *l'Art copte* (Meddens, Bruxelles, 1964). — A. Zaboscu, *Tissus coptes* (Payot, Lausanne, 1964).

coq L. Arnould de Grémilly, *le Coq* (Flammarion, 1958). — J. Bouvet, *Coq noir : le coq de bruyère, sa vie, sa chasse, sa protection* (Crépin-Leblond, 1959).

coqueluche Séminaire du Centre international de l'enfance, *la Coqueluche* (Masson, 1959).

coquille A. Dejean, *les Coquillages, joie de la mer* (Ed. de Fleurus, 1960). — R. Cameron, *les Coquillages* (Hachette, 1964). — R. Tucker-Abbott, *Coquillages. Espèces du monde entier* (Hachette, 1964).

Coran R. Blachère, *Introduction au Coran* (G. P. Maisonneuve, 1947). — J. Jomier, *Bible et Coran* (Ed. du Cerf, 1958). — D. Masson, *le Coran et la révélation judéo-chrétienne* (A. Maisonneuve, 1959, 2 vol.). — T. Noldeke, *Remarques critiques sur le style et la syntaxe du Coran* (A. Maisonneuve, 1960). — H. Zakarias, *Vrai Mohammed et faux Coran* (Nouv. Ed. latines, 1960). — M. Allard, M. Elzière, J. C. Gardin et F. Hours, *Analyse conceptuelle du Coran sur cartes perforées* (Mouton, 1964).

corbeau A. Chappellier, *les Corbeaux de France et la lutte contre les corbeaux nuisibles* (Féd. nat. des syndicats pharmaceutiques, 1960).

Corbie L. Dubar, *Recherches sur les offices du monastère de Corbie jusqu'à la fin du XIIIe siècle* (Picard, 1951). — *Corbie, abbaye royale* (Fac. cathol., Lille, 1963).

Corbière (Tristan) J. de Trignon, *Tristan Corbière* (Le Cercle du Livre, 1950). — J. Rousselot, *Tristan Corbière* (Seghers, 1951). — A. Sonnenfel, *l'Œuvre poétique de Tristan Corbière* (P. U. F., 1960). — C. Angelet, *la Poétique de Tristan Corbière* (Académie royale belge, 1962).

Corbières J. Pech de Laclause, *la Vigne dans les Basses-Corbières depuis le XVIIIe siècle* (Univ. de Toulouse, 1960). — M. Loupiac, *les Corbières, le Minervois en pays d'Aude* (Impr. Loupiac, Lézignan, 1963).

Corday d'Armont (Charlotte de) R. Trintzius, *Charlotte Corday* (Hachette, 1941). — J. de La Varende, *Mademoiselle de Corday* (Defontaine, Rouen, 1946).

Cordes P. de Gorsse, *Albi, Cordes* (Alpina, 1954). — Targuebayre, *Cordes* (Privat, Toulouse, 1954). — J. Ramel-Cals, *Cordes-sur-Ciel, magies et mystères de son passé* (Impr. coopérative du Sud-Ouest, Albi, 1958).

cordonnier A. Carlier, *Histoire des cordonniers* (L'Imprimerie à l'école, Cannes, 1948). — E. Drumez, *Manuel technique du cordonnier-bottier et du cordonnier réparateur* (Eyrolles, 1955).

Cordouan J.-F. Lanoire, *le Phare de Cordouan pour les touristes* (Impr. Delmas, Bordeaux, 1953).

Cordoue R. Molina, *Cordoue* (Noguer, Barcelone, 1962). — E. Sordo, *Espagne mauresque* (A. Michel, 1964).

Corée Y. Kang, *Au pays du matin calme* (Plon, 1950). — M. Frankenstein, *l'Organisation des Nations Unies devant le conflit coréen* (Pedone, 1952). — H. L. Hu, *le Problème coréen* (Pedone, 1953). — Lee In-Sang, *la Corée et la politique des puissances* (Droz, Genève, 1959). — Kim Chang Hoon, *Relations internationales de la Corée de la seconde moitié du XIXe s., à la perte de son indépendance, 1910* (Univ. de Paris, 1960). — G. el-Din Attia, *les Forces armées des Nations Unies en Corée et au Moyen-Orient* (Droz, Genève, 1963). — W. Forman et J. Bařinka, *l'Art ancien en Corée* (Artia, Prague, 1963). — A. B. Griswold, Chewen Kim et P. H. Pott, *Birmanie, Corée, Tibet* (A. Michel, 1964).

Corée (guerre de) J. Bromberger, Ph. Daudy, H. de Turenne et J. Y. Prémonville, *Retour de Corée* (Julliard, 1951). — M. Higgins, *Guerre en Corée* (Amiot-Dumont, 1951). — A. Lemoine, *Un du bataillon français en Corée* (Amiot-Dumont, 1951). — P. Mousset, *Parallèle 38* (Gallimard, 1951). — C. Rougeron, *les Enseignements de la guerre de Corée* (Berger-Levrault, 1952). — Le P. Coyos, *Ma captivité en Corée du Nord* (Grasset, 1954). — P. Le Mire, *l'Assaut de Crèvecœur* (Aux carrefours du Monde, 1956). — J. E. Mac Donnel, *les Eperviers de la mer* (Flammarion, 1957). — R. Leckie, *la Guerre de Corée* (Laffont, 1963).

Corelli (Arcangelo) M. Pincherle, *Corelli et son temps* (Plon, 1954).

Corfou G. Durrell, *Féeries dans l'île* (Stock, 1958). — R. Matton, *Corfou* (Klincksieck, 1960). — J. N. Politis, *Corfou* (Stock, 1964).

Corinthe E. Will, *Korinthiaka, recherches sur l'histoire et la civilisation de Corinthe, des origines aux guerres médiques* (E. de Boccard, 1955). — *Athènes, Corinthe, Mycènes, Delphes* (Hachette, « Les Guides bleus », 1960).

Corneille (Pierre) J. Schlumberger, *Plaisir à Corneille* (Gallimard, 1936). — R. Brasillach, *Pierre Corneille* (Fayard, 1938). — J. Madaule, *Pierre Corneille* (Ed. du Temps présent, 1941). — O. Nadal, *le Sentiment de l'amour dans l'œuvre de Pierre Corneille* (Gallimard, 1948). — G. Couton, *la Vieillesse de Corneille (1658-1684)* [Maloine, 1949] ; *Corneille et la Fronde* (Les Belles Lettres, 1952 et P. U. F., 1963) ; *Corneille* (Hatier, 1959). — L. Herland, *Corneille par lui-même* (Ed. du Seuil, 1954). — B. Dort, *Pierre Corneille dramaturge* (L'Arche, 1957). — M. Descotes, *les Grands Rôles du théâtre de Corneille* (P. U. F., 1962). — M. O. Sweetser, *les Conceptions dramatiques de Corneille d'après ses écrits théoriques* (Droz, Genève, 1963). — S. Doubrovsky, *Corneille et la dialectique du héros* (Gallimard, 1964).

Cornouaille A. Dupouy, *la Cornouaille* (J. de Gigord, 1948). — H. Guiriec, *la Cornouaille heureuse* (Chez l'auteur, rue de l'Abbaye, Langonnet, 1952). — R.-Y. Creston, *les Costumes des populations bretonnes*, t. II, *la Cornouaille* (Impr. « Les Nouvelles de Bretagne », Rennes, 1954).

Cornwall P. Flatres, *Géographie rurale de quatre contrées celtiques : Irlande, Galles, Cornwall et Man* (Plihon, Rennes, 1957).

Coromandel J. Dupuis, *Madras et le nord de Coromandel* (A. Maisonneuve, 1960).

coronaire C. Laubry et P. Soulié, *les Maladies des coronaires* (Masson, 1950).

Corot (Camille) Et. Moreau-Nélaton, *l'Œuvre de Corot, catalogue raisonné* (Floury, 1905, 5 vol.); *Corot raconté par lui-même* (Laurens, 1924, 2 vol.). — G. Geffroy, *Corot* (Nillson, 1924). — L. Larguier, *le Père Corot* (Firmin-Didot, 1931). — P. Jamot, *Corot* (Plon, 1936). — G. Bazin, *Corot* (Tisné, 1951). — F. Fosca, *Corot* (Elsevier, 1958). — A. Coquis, *Corot et la critique contemporaine* (Dervy-Livres, 1960); *Corot et son temps* (La Bibl. des arts, 1961). — C. Mauclair, *Corot* (A. Michel, 1962).

corporation E. Martin Saint-Léon, *Histoire des corporations de métier* (P. U. F., 1940). — E. Coornaert, *les Corporations en France avant 1789* (Gallimard, 1941). — H. Denis, *la Corporation* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1942). — L. Salleron et divers, *la Corporation paysanne* (P. U. F., 1943). — M. Clément, *la Corporation professionnelle d'après les enseignements de S. S. Pie XII* (Nouv. Ed. latines, 1958). — A. Gouron, *la Réglementation des métiers en Languedoc au Moyen Age* (Droz, Genève, 1958). — P. Martin, *les Corporations de Strasbourg, du VIIIe siècle à la Révolution* (Istra, 1964).

corporatisme G. Bourgin, *l'Etat corporatif en Italie* (Aubier, 1935). — G. Pirou, *Essais sur le corporatisme* (Sirey, 1938); *Néo-libéralisme, néo-corporatisme, néo-socialisme* (Gallimard, 1939). — L. Salleron, *Naissance de l'Etat corporatif* (Grasset, 1942). — B. Lavergne, *le Socialisme corporatif. Exposé des faits et doctrine* (P. U. F., 1955). — P. Engdahl, *le Corporatisme, politique de l'avenir* (Les Sept Couleurs, 1959). — R. Audouin et P. Lhoste-Lachaume, *le Corporatisme, pseudo-remède contre l'étatisme* (Ed. Sedif, 1962).

Corrège (le) C. Ricci, *Corrège* (Crès, 1930). — Ch. Terrasse, *Corrège* (Laurens, 1936).

Corrèze M. Ballot et L. Dautrement, *Histoire de la Corrèze et du Bas-Limousin* (Charles-Lavauzelle, 1945-1950, 2 vol.). — R. Dubois, *Panorama de la Lozère agricole* (Chez l'auteur, Saint-Martial-de-Gimel, Corrèze, 1960). — *La Corrèze* (Union des syndicats d'initiative de la Corrèze, Tulle, 1962).

corrosion Colloque de métallurgie, *Corrosion* (Offilib, 1960). — B. Le Boucher, *les Problèmes de dégradation en service des pièces de machines, la corrosion* (Estoup, 1962). — A. J. Maurin, *Manuel d'anticorrosion* (Eyrolles, 1962, 2 vol.). — Sous la direction de A. Zundel, *Guide du génie chimique, protection contre la corrosion* (Ed. des Presses documentaires, 1962).

corsaire Commandant Lanoé, *Corsaires* (Gallimard, 1935). — R. Vercel, *Visages de corsaires* (A. Michel, 1943). — P. Rectoran, *Corsaires, pirates et flibustiers basques et bayonnais* (Plumon, 1944). — G.-G. Toudouze, *Aventuriers de Bretagne sur les océans* (Amiot-Dumont, 1953). — A. t'Serstevens, *les Corsaires du roi* (Fasquelle, 1953). — J. Merrien, *Histoire des corsaires du Moyen Age à nos jours* (Amiot-Dumont, 1954); *Tels étaient...corsaires et flibustiers* (Le Livre contemporain, 1957). — P. Hubac, *les Barbaresques et la course en Méditerranée* (Berger-Levrault, 1959).

Corse A. Albitreccia, *la Corse. La géographie, l'évolution historique, la vie actuelle* (Hachette, 1933); *la Corse. Son évolution au XIXe siècle et au début du XXe siècle* (P. U. F., 1942); *Histoire de la Corse* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1946-1948). — M. L. Villien-Rossi, *Petite Géographie du département de la Corse* (Bordas, 1949). — Dom J. B. Gaï, *la Tragique Histoire des Corses* (S. A. P. R. A., 5, rue Lamartine, Paris, 1951); *Corse, île de beauté* (Arthaud, 1964). — L. Villat, C. Ambrosi, P. Arighi et J. Guelfi, *Visage de la Corse* (Horizons de France, 1951). — F. Maure, *la Corse* (Hachette, « Encyclopédie par l'image », 1953). — R. Audibert, *Corse* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1955). — P. Morel, *la Corse* (Arthaud, 1955). — H. Aurenche, *la Corse* (Le Centurion, 1956). — P. Albertini et G. Rivollet, *la Corse militaire. Ses généraux. Monarchie. Révolution. Ier Empire* (J. Peyronnet, 1959). — A. Rondeau, *la Corse* (A. Colin, 1959, nouv. éd., 1964); *Recherches géomorphologiques en Corse* (A. Colin, 1962). — E. Angelier, *Hydrobiologie de la Corse* (Hermann, 1960). — C. Leonelli, *la Climatologie de la Corse* (Univ. de Marseille, 1960). — G. Moracchini et D. Carrington, *Trésors oubliés des églises de Corse* (Hachette, 1960). — P. Rocca, *Connais-tu la Corse?* (Agence parisienne de distribution, 1960). — H. Rossi, *les Successions testamentaires dans l'ancien droit en Corse* (La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1960). — *Corse* (Hachette, « Les Guides bleus », 1962). — M. Ricord, *Découverte littéraire de la Corse* (Nouv. Ed. latines, 1963). — Y. Kolodny, *la Géographie urbaine de la Corse* (C. D. U., 1964). — M. R. Marin-Muracciole, *l'Honneur des femmes en Corse du XIIIe s. à nos jours* (Ed. Cujas, 1964). — G. Massignon, *Contes corses* (Ophrys, Gap, 1964).

corset Libron et Clouzot, *le Corset dans les arts et les mœurs du XIIIe au XXe s.* (Libron, 1933).

Cortés (Hernán) Ch. Beaulieu, *Hernando Cortez, le conquérant du Mexique* (Tallandier, 1932). — S. de Madariaga, *Hernán Cortés* (Calmann-Lévy, 1953). — P. de Boisdeffre, *Hernan Cortès* (La Table ronde, 1960). — M. Collis, *Hernan Cortez* (Club des éditeurs, 1960). — Divers, *Hernan Cortez* (Hachette, 1963).

cortex G. V. Bonin, *Essai sur le cortex cérébral* (Masson, 1954). — J. de Ajuriaguerra et H. Hécaen, *le Cortex cérébral. Etude neuro-psycho-pathologique* (Masson, 1960).

cortisone F. Coste, J. Cayla et F. Delbarre, *Cortisone et corticostimuline (A. C. T. H.) en rhumatologie* (Masson, 1953). — L. de Gennes, *Comment traiter par la cortisone et l'A. C. T. H.* (Flammarion, 1955).

Cortot (Alfred) B. Gavoty, *Alfred Cortot* (Kister, Genève, 1953).

corvidés J. Oberthur, *Du héron aux perdrix, de la grive aux rapaces*, t. II, *Passereaux, corvidés, rapaces* (Plon, 1954).

Corvisart (Jean Nicolas) J. Bourguignon, *Corvisart, premier médecin de Napoléon* (Laboratoires Ciba, Lyon, 1937). — P. Ganière, *Corvisart, médecin de Napoléon* (Flammarion, 1951).

Cosaques J. Savant, *les Cosaques* (Ed. Balzac, 1944). — E. Kern, *les Cosaques de Hitler* (France-Empire, 1964).

Cosmas Indikopleustès W. Wolska, *Recherches sur la Topographie chrétienne de Cosmas Indicopleustès* (P. U. F., 1962).

cosmétologie R. Colson, P. Vélon et J. Morelle, *Précis de cosmétologie* (Ed. Opéra, 1954). — R. Cerbelaud, *Précis de cosmétologie* (Eyrolles, 1955). — P. Larrieu, *Abrégé de cosmétologie pratique* (Impr. La Médicale, 1955). — E. Sidi, *Tolérance et intolérance aux produits cosmétiques* (Masson, 1955). — Ch. Bourgeois *Chimie de la beauté* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960). — J. Pinset et Y. Deslandres, *Histoire des soins de beauté* (P. U. F., « Que sais-je? », 1960). — H. Thiers, *les Cosmétiques* (Masson, 1962).

cosmique M. Morand, *les Rayons cosmiques* (A. Colin, 1962).

cosmogonie P. Javet, *la Figure de l'univers, cosmogonies modernes* (Dunot, 1949). — E. Schatzman, *Origine et évolution des mondes* (A. Michel, 1957). — *Le Cosmos, origine, évolution, exploration* (Ed. de la Nouvelle critique, 1960). — A. Dauvillier, *les Hypothèses cosmogoniques* (Masson, 1963). — C. N. Martin, *le Cosmos et la vie* (Denoël, 1963).

Costa Brava N. Lujan, *la Costa Brava* (Noguer, Barcelone, 1962).

costume M. Leloir, *Histoire du costume, de l'antiquité à 1914* (Ernst, 1933-1949, 12 vol.); *Dictionnaire du costume et de ses accessoires* (Gründ, 1951). — G.-G. Toudouze, *le Costume français* (Larousse, 1946). — Sous la direction de James Laver, *le Costume des Tudor à Louis XIII* (Horizons de France, 1950). — M. Beaulieu, *le Costume antique et médiéval* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951); *le Costume moderne et contemporain* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951). — A. Blum, *Histoire du costume en France* (Hachette, 1952). — R.-A. Weigert, *Costumes et modes d'autrefois* (Rombaldi, 1955-1959, 7 vol.). — J. Wilhelm, *Histoire de la mode* (Hachette, 1955). — H.-H. Hansen, *Histoire du costume* (Flammarion, 1956). — P. Saisset, *Histoire du costume, science vivante* (Mame, 1959). — O. Chourlin, *le Costume de théâtre et de ballet aux XVIIe et XVIIIe s.* (Univ. de Paris, 1960, 3 vol.). — L. Witzig et E. Eberle, *Costumes suisses* (Payot, Lausanne, 1960). — *Le Costume russe, 1750-1830* (Ed. en langues étrangères, Moscou, 1961). — M. Veleva et E. Lepavtzova, *Costumes nationaux bulgares* (Ed. de l'Acad. des sciences de Bulgarie, Sofia, 1962). — H. Lachouque, *Dix Siècles de costumes militaires* (Hachette, 1963). — *Encyclopédie du costume* (Morancé, 1963).

côte J. Bourcart, *les Frontières de l'océan* (A. Michel, 1952). — A. Guilcher, *Morphologie littorale et sous-marine* (P. U. F., 1954).

Côte d'Azur R. Audibert, *Côte d'Azur* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1956); *Guide Côte d'Azur* (Michelin, 1958). — R. Corvol, *la Côte d'Azur à la belle époque* (Fayard, 1958). — F. Cali, *Iles d'Or et Côte d'Azur* (Arthaud, 1960). — A. Decaux, *les Heures brillantes de la Côte d'Azur* (Perrin, 1964).

Côte-d'Ivoire J. Meniaud, *la Forêt de la Côte d'Ivoire et son exploitation* (Publications africaines, 1922). — L. Tauxier, *Religion, mœurs et coutumes des Agnis de la Côte-d'Ivoire* (Geuthner, 1932). — E. Dunglas, *Dans la forêt de la Côte-d'Ivoire. Coutumes et mœurs des Bété* (Larose, 1939). — G. Joseph, *Côte-d'Ivoire* (Fayard, 1944). — R. Paulian, *Un naturaliste en Côte-d'Ivoire* (Stock, 1949). — E. Avice, *la Côte-d'Ivoire* (Soc. d'éd. géogr., mar. et colon., 1951). — *Territoire de la Côte-d'Ivoire. Inventaire économique 1947 à 1956* (Ministère du Plan, service de la statistique, Abidjan, 1958). — G. Houlet, *Afrique occidentale française, Togo* (Hachette, « Les Guides bleus », 1958). — F. J. Amon d'Aly, *Croyances religieuses et coutumes juridiques des Agnis de la Côte-d'Ivoire* (Larose, 1960). — D. Desanti, *Côte-d'Ivoire* (Ed. Rencontre, Lausanne, 1962). — R. Dumont, *Développement agricole. Reconversion de l'économie agricole : Guinée, Côte-d'Ivoire, Mali* (P. U. F., 1962). — M. Le Guillerme, *Conquête fraternelle en Côte-d'Ivoire* (Nouv. Ed. latines, 1962). — B. Holas, *les Toura* (P. U. F., 1962); *la Côte-d'Ivoire* (Geuthner, 1963). — L. Ake Assi, *Contribution à l'étude floristique de la Côte-d'Ivoire et des territoires limitrophes* (Lechevalier, 1964). — G. Rougerie, *la Côte-d'Ivoire* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1964).

Côte-d'Or H. Drouot, *la Côte-d'Or* (A. Michel, 1925). — M. Peyre, *Petite Histoire et géographie de la Côte-d'Or* (Bordas, 1946). — J.-A. Gallot, *Côte-d'Or, aspect géographique, historique, économique et administratif du département* (Alépée, 1955). — R. Laurent, *les Vignerons de la Côte-d'Or au XIXe siècle* (Impr. Bernigaud et Privat, Dijon, 1958, 2 vol.). — G. Pone, *Analyse démographique du département de la Côte-d'Or* (Univ. de Paris, 1961).

Côte-du-Nord H. Pommeret, *l'Esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution* (Prud'homme, Saint-Brieuc, 1921, 2 vol.). — J. Garguet, *le Développement économique des Côtes-du-Nord et l'action de la collectivité (1944-1954)* [Impr. des Editions de Montsouris, Châtelaudren, 1954]. — R.-L. Boireau, *Guide pratique : Côtes nord de Bretagne* (Amicale nation. des policiers anciens combattants, Malo-les-Bains, 1955).

coton I. N. S. E. E., *le Marché mondial du coton* (P. U. F., 1948). — A. Chevalier et P. Senay, *le Coton* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — J. Rabeil, *l'Industrie cotonnière française* (Libr. de Médicis, 1955). — F. Capronnier, *la Crise de l'industrie cotonnière française* (Genin, 1959). — L. Marchal, *l'Epopée du coton : l'or blanc* (Brepols, 1959). — P. L. de La Lande de Caban, *le Coton et l'industrie cotonnière* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1961). — C. Macchi, *l'Industrie cotonnière des pays de la C. E. E. face au Marché commun* (Astesano, Chieri, Italie, 1963).

Coubertin (Pierre de) A. Senay et R. Hervet, *Monsieur de Coubertin* (Ed. Points et Contrepoints, 1960).

Coué (Emile) P. Rémy, *la Technique de Coué ou la Culture du subconscient* (Ed. des Champs-Elysées, 1957).

couleur L. Kientz, *Notions fondamentales sur les vernis et les peintures* (Gauthier-Villars, 1952). — R. Rat et P. Roger, *Lumière et couleurs* (Eyrolles, 1953). — J. Ségal, *le Mécanisme de la vision des couleurs* (Doin, 1953). — G. Nedey et autres, *Peintures, vernis, encres d'imprimerie* (Presses documentaires, 1955). — M. Boll et J. Dourgnon, *le Secret des couleurs*

(P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — M. A. Tonnelat, *l'Evolution des idées sur la nature des couleurs* (Palais de la Découverte, 1956). — J. Beaudeneau et H. E. Pfeiffer, *Harmonie des couleurs* (Dunod, 1957). — J. Dourgnon et P. Kowaliski, *la Reproduction des couleurs* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957). — M. Déribéré, *la Couleur dans les activités humaines* (Dunod, 1958). — I. Meyerson, *Problèmes de la couleur* (S. E. V. P. E. N., 1958). — R. L. Rousseau, *les Couleurs du métabolisme de la lumière* (Flammarion, 1959). — J. Bergmans, *Vision des couleurs* (Dunod, 1960). — B. Lacroix, *la Couleur dans la maison* (Massin, 1963).

Couperin Ch. Bouvet, *Une dynastie de musiciens français : les Couperin, organistes de l'église Saint-Gervais* (Delagrave, 1919) ; *Nouveaux Documents sur les Couperin* (Bossuet, 1933). — A. Tessier, *Couperin* (Laurens, 1926). — P. Citron, *Couperin* (Ed. du Seuil, 1956). — S. Hofman, *Œuvres de clavecin de François Couperin* (Picard, 1961).

coupole L. Hautecœur, *Mystique et architecture. Le symbolisme du cercle et de la coupole* (Picard, 1954). — M. Rumpler, *la Coupole dans l'architecture byzantine et musulmane* (Ed. Le Tilleul, Strasbourg, 1956).

Cour de cassation E. Faye, *la Cour de cassation* (Chevalier-Maresq, 1903).

Cour des comptes A. P. de Mirimonde, *la Cour des comptes* (Sirey, 1947).

Cour internationale de justice S. Rosenne, *l'Exécution et la mise en vigueur des décisions de la Cour internationale de justice* (Pedone, 1953) ; *la Cour internationale de justice en 1961* (Pedone, 1963).

Cour supérieure d'arbitrage E. Lambert et L. Cluzel, *Cour supérieure d'arbitrage. Conventions collectives, jurisprudence arbitrale* (Ophrys, Gap, 1950, 2 vol.).

courbe J. Taille, *Courbes et surfaces* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959).

Courbet (Gustave) Ch. Léger, *Courbet* (Nilsson, 1925). — P. Courthion, *Courbet raconté par lui-même et par ses amis* (P. Cailler, Genève, 1950, 2 vol.). — L. Aragon, *l'Exemple de Courbet* (Ed. du Cercle d'art, 1952). — A. Chamson, *Gustave Courbet* (Flammarion, 1956).

Courbet (Amédée Anatole) Amiral Courbet, *Lettres (1884-1885)* [Michaud, Orléans, s. d.]. — Benoist, *Un marin légendaire : Courbet* (Ed. des Loisirs, 1943). — G.-G. Toudouze, *la Vie héroïque de l'amiral Courbet* (Les Ed. militaires illustrées, 1944). — P. Chack, *Courbet, le vainqueur de Fou-Tchéou* (Amiot-Dumont, 1949).

Courier (Paul-Louis) P. Arbelet, *Trois Solitaires : Courier, Stendhal, Mérimée* (Gallimard, 1934). — E. Fornairon, *le Mystère de la Chavonnière* (Ed. Colbert, 1941). — L. Desternes, *Paul-Louis Courier et les Bourbons* (Cercle français du livre, 1964).

Cournot (Antoine Augustin) F. Mentré, *Cournot et la renaissance du probabilisme au XIXe siècle* (Rivière, 1908). — G. Milhaud, *Etudes sur Cournot* (Vrin, 1927). — F. Bompaire, *Economie mathématique. Du principe de liberté économique dans l'œuvre de Cournot et dans celle de l'école de Lausanne* (Sirey, 1931). — J. de la Harpe, *De l'ordre et du hasard. Le réalisme critique d'A. A. Cournot* (Vrin, 1931). — R. Ruyer, *l'Humanité de l'avenir d'après Cournot* (Alcan, 1931). — E. Callot, *la Philosophie biologique de Cournot* (Rivière, 1959).

course H. Dupuy, *les Courses de France* (M. L. F., 1949). — J. Trarieux, *les Courses dévoilées, les chevaux, les hommes, le jeu* (Calmann-Lévy, 1954). — P. Arnoult, *les Courses de chevaux* (P. U. F., « Que sais-je? », 1962).

Courteline (Georges Moinaux, dit) A. Dubeux, *la Curieuse Vie de Georges Courteline* (Horay, 1958). — N° spécial d'*Europe* (1958).

courtier M. Billaud, *la Profession de courtier d'assurances terrestres* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1937). — P. Emo, *les Courtiers de commerce assermentés* (Dalloz, 1945). — P. Jaubert, *Commission commerciale, courtage* (Sirey, 1950). — G. Grzybowski et A. Pessard, *le Guide du courtier d'assurance* (Ed. de l' « Argus », 1958, 3 vol.).

courtisan J. Levron, *les Courtisans* (Ed. du Seuil, 1961).

courtois R. Bezzola, *les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200)* [Champion, 1960 ; nouv. éd., 1963]. — M. Lazar, *Amour courtois et « fin'amors » dans la littérature du XIIe s.* (Klincksieck, 1964).

Couserans P. Birot, *Etude comparée de la vie rurale pyrénéenne dans le pays de Pallars (Espagne) et de Couserans (France)* [J.-B. Baillière et fils, 1937].

coût J. Lesourne, *Technique économique et gestion industrielle* (Dunod, 1958).

Coutances G. Cadel, *la Libération du pays de Coutances* (Ed. Leclerc, Saint-Lô, 1950). — L. C. Pinel, *Coutances et sa cathédrale* (Ed. Notre-Dame, Coutances, 1963).

Coutaud (Lucien) P. Cailler, *Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié de Lucien Coutaud* (Cailler, Genève, 1960).

coutume N. Mateesco, *la Coutume dans les cycles juridiques internationaux* (Pedone, 1947).

couture Ch. Dior, *Je suis couturier* (Ed. du Conquistador, 1951). — M. B. Picken, *Mon livre de couture* (Amiot-Dumont, 1955). — C. Bertin, *Haute Couture, terre inconnue* (Hachette, 1956). — Freddy, *Dans les coulisses de la haute couture parisienne* (Flammarion, 1956). — Cl. Chaput et M. L. Cordillot, *Couture main-machine* (Technique et Vulgarisation, 1957). — M. Dominique, *Initiation à la couture familiale* (Dunod, 1960). — C. Salvy, *J'ai vu vivre la mode* (Fayard, 1960). — B. Burnier, *J'apprends la couture* (Néret, 1963). — Debove et Crépin, *Technologie professionnelle de couture* (Foucher, 1963). — J. Gibert, *Apprenez vous-même la couture* (Eyrolles, 1964).

couverture L. Ducros, *Plomberie, couverture* (J.-B. Baillière et fils, 1956-1957, 2 vol.). — R. Mignot, *Couverture et plomberie* (Massin, 1963).

couveuse E. de Christmas, *Construisez vous-même une couveuse électrique pour 50 à 100 poussins* (La Maison rustique, 1958).

Coysevox (Antoine) L. Benoist, *Coysevox* (Plon, 1931).

Crac (Monsieur de) A. Tissier, *Monsieur de Crac, gentilhomme gascon. Etude de la formation littéraire et des transformations d'un type populaire* (Didier, 1959).

Cramer (Gabriel) P. Speziati, *Gabriel Cramer et ses correspondants* (Palais de la Découverte, 1959).

Cranach (Lucas) P. Descargues, *Lucas Cranach le Vieux* (Somogy, 1959).

crâne M. Lepoivre, *Anomalies dento-crâniofaciales* (Masson, 1954). — D. Ferey, *Traumatisme du crâne. Médecine, chirurgie, expertise* (Doin, 1955). — R. G. Gudin, *Etude du crâne de profil* (Prelat, 1955). — P. Bellocq, *le Squelette crânio-facial chez l'homme adulte* (Masson, 1958). — R. Thurel, *Traumatismes crânio-cérébraux* (Expansion scientifique française, 1958). — A. Delattre et R. Fenart, *l'Hominisation du crâne* (C. N. R. S., 1960).

crapaud J. Rostand, *la Génétique des batraciens* (Hermann, 1951) ; *les Crapauds, les grenouilles et quelques grands problèmes biologiques* (Gallimard, 1955). — Dr H. Chaumartin, *le Réprouvé bénéfique* (Ternet-Martin, Vienne, 1955).

créance J. Lassier, *Comment conserver et recouvrer vos créances* (Dunod, 1954). — L. Isselé, *le Recouvrement des petites créances* (Ed. sociales Mercure, 1956). — R. Debled, *Comment sauvegarder et recouvrer vos créances* (Delmas, 1958).

création T. Mouiren, *la Création* (Fayard, 1961). — K. Barth, *la Doctrine de la création* (Labor et Fides, Genève, 1962). — R. Guelly, *la Création* (Desclée De Brouwer et Cie, 1963).

crédit C. Ancey, *le Crédit* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1944). — F. Baudhuin, *Crédit et banque* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1945). — Ch. Rist, *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours* (Sirey, 1951). — P. Simon et L. Paves, *le Crédit à moyen terme* (P. U. F., 1955). — G. N. Spentsas, *Organisation et contrôle du crédit en France* (Sirey, 1955). — R. Henrion, *Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1959).

Crédit Lyonnais M. Bouvier, *le Crédit Lyonnais de 1863 à 1882* (S. E. V. P. E. N., 1962).

Creil P. Durvin, *Petite Histoire de Creil* (Société archéologique, Creil, 1954).

Crémieux (Benjamin) A. Eustis, *Marcel Arland, Benjamin Crémieux, Ramon Fernandez, trois critiques de la « Nouvelle Revue française »* (Nouv. Ed. Debresse, 1962).

Crest J.-P. Fulachier, *Crest en Dauphiné, notice historique et touristique* (Imprimerie du Crestois, Crest, 1958).

Crète P. Demargue, *la Crète dédalique. Etudes sur les origines d'une renaissance* (E. de Boccard, 1947) ; *Naissance de l'art grec* (Gallimard, 1964). — G. Glotz, *la Civilisation égéenne* (A. Michel, « l'Evolution de l'humanité », 1953). — Fr. Matz, *le Monde égéen* (Corrêa, 1955) ; *la Crète et la Grèce primitive* (A. Michel, 1963). — Ch. Zervos, *l'Art de la Crète néolithique et minoenne* (Cahiers d'art, 1956). — Cl. Dervenn, *la Crète vivante* (Horizons de France, 1957). — R. Matton, *la Crète au cours des siècles* (Institut français d'Athènes et Klincksieck, 1957) ; *la Crète antique* (Klincksieck, 1960). — O. Reverdin, *la Crète* (Bibliothèque des arts, 1960). — J. Inlard, *Histoire de la Crète* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1962).

Crète (bataille de) J. H. Spencer, *la Bataille de Crète* (Presses de la Cité, 1963).

Creuse R. Chatreix, *Histoire de la Creuse* (Les Presses du Massif central, Guéret, 1955). — L. Binet, *Creuse, mon beau pays* (Magnard, 1959). — *La Creuse* (Delmas, 1963).

Creusot (Le) J. Chevallier, *Le Creusot, berceau de la grande industrie française* (Technique et Vulgarisation, 1948). — A. Fargeton, *les Grandes Heures du Creusot et de la terre de Montcenis* (Renaudier, Le Creusot, 1958). — P. Ponsot, *les Grèves de 1870 et la Commune de 1871 au Creusot* (Ed. sociales, 1958). — J. A. Roy, *Histoire de la famille Schneider et du Creusot* (Rivière, 1962).

crime, criminologie E. Locard, *Traité de criminalistique* (Desvigne, Lyon, 1931-1940, 7 vol.) ; *la Défense contre le crime* (Payot, 1951). — T. F. Henry Rhodes, *le Génie et le crime* (Nouvelle Revue critique, 1936). — F. E. Louwage, *Psychologie et criminalité* (Impr. Anneessens, Ninove, Belgique, 1946). — Dr E. de Greeff, *Introduction à la criminologie* (P. U. F., 1947) ; *Ames criminelles* (Casterman, 1949). — A. Deransart, F. P. Savagner, R. Derenne et P. Monzein, *Répertoire alphabétique des crimes, délits, contraventions* (Juris-classeurs, 1949, 2 vol.). — Dr M. Laignel-Lavastine et V. Stanciu, *Précis de criminologie* (Payot, 1950). — B. Di Tullio, *Manuel d'anthropologie criminelle* (Payot, 1951). — E. Kefauver, *le Crime en Amérique* (Horay, 1951). — J. Chazal, *Etudes de criminologie juvénile* (P. U. F., 1952). — Ch. Sannié, *la Recherche scientifique du criminel* (A. Colin, 1954). — J.-J. Devoyod, *les Délinquants* (Matot-Brainé, Reims, 1955). — E. Seelig, *Traité de criminologie* (P. U. F., 1956). — R. Vouin et J. Léauté, *Droit pénal et criminologie* (P. U. F., 1956). — R. Barraine, *Droit pénal général et criminologie* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957). — J. Marquiset, *le Crime* (P.U.F., « Que sais-je ? », 1957 ; nouv. éd., 1964) ; *le Journal d'un juge* (Ed. du Scorpion, 1958). — G. Stefani et G. Levasseur, *Droit pénal général et criminologie* (Dalloz, 1957). — L. Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses, à Paris, pendant la première moitié du XIXe siècle* (Plon, 1958). — M. Fréjaville, *Manuel de droit criminel* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1958). — P. Chaulot et J. Susini, *le Crime en France* (Hachette, 1959). — J. Léauté, *Une nouvelle école de criminologie : l'école d'Utrecht* (Ed. Cujas, 1959). — P. Resten, *la Caractérologie du criminel* (P. U. F., 1959). — C. Debuyst, *Criminels et valeurs vécues* (Nauwelaerts, Louvain-Paris, 1960). — O. Kinberg, *les Problèmes fondamentaux de la criminologie* (Ed. Cujas, 1960). — J. Pinatel, *la Criminologie* (Spes, 1960). — D. Szabo, *Crimes et villes* (Ed. Cujas, 1960). — M. Colin, *Examen de personnalité et criminologie* (Masson, 1961) ; *Etudes de criminologie clinique* (Masson, 1964). — P. Bouzat et J. Pinatel, *Traité de droit pénal et de criminologie* (Sirey, 1962). — A. Hesnard, *Psychologie du crime* (Payot, 1962). — *Evolutions sociales et criminalité* (Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1963).

Crimée L. de Wrangell, *Visages de Crimée* (Geuthner, 1939). — *La Crimée* (Ed. en langues étrangères, Moscou, 1959).

Crimée (guerre de) E. Bapst, *les Origines de la guerre de Crimée, la France et la Russie de 1848 à 1854* (Delagrave, 1912). — E. de Guichen, *la Guerre de Crimée (1854-1856) et l'attitude des puissances européennes* (Pedone, 1935).

criminalistique P. F. Ceccaldi, *la Criminalistique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1962).

crise B. Nogaro, *la Crise économique dans le monde et en France* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1936). — L. Sartre, *Esquisse d'une théorie marxiste des crises périodiques* (Rivière, 1937). — H. Ardant, *les Crises économiques* (Flammarion, 1948). — G. Hartmann, *Conjonctures économiques d'hier, d'aujourd'hui, de demain. Quand une crise économique pourrait-elle se produire ?* (Ed. générales, Genève, 1958). — C. Gini, *Pathologie économique* (Payot, 1959). — J. Sartois, *les Crises économiques* (Ed. du Scorpion, 1959).

critique A. Thibaudet, *Réflexions sur la critique* (Gallimard, 1939) ; *Physiologie de la critique* (Nizet, 1963). — A. Machabey, *Traité de la critique musicale* (Richard-Masse, 1947). — J.-C. Carloni et J. C. Filloux, *la Critique littéraire* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — A. Richard, *la Critique d'art* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — F. Fosca, *De Diderot à Valéry. Les écrivains et les arts visuels* (A. Michel, 1960). — P. Moreau, *la Critique littéraire en France* (A. Colin, 1960). — P. Molho, *la Critique littéraire en France au XIXe s.* (Buchet-Chastel, 1963). — R. Fayolle, *la Critique* (A. Colin, 1964).

Croatie *Croatie par l'Istrie et la Dalmatie* (Instruktor, Zagreb, 1954). — A. Blanc, *la Croatie occidentale, étude de géographie humaine* (Institut d'études slaves de l'Université de Paris, 1957).

Croce (Benedetto) J. Lameere, *l'Esthétique de Benedetto Croce* (Vrin, 1936).

crochet S. Billiau, *Comment je fais crochet et tricot* (Société parisienne d'édition, 1946).

croisades L. Bréhier, *l'Eglise et l'Orient au Moyen Age : les croisades* (Gabalda, 1928). — R. Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem* (Plon, 1934-1935, 3 vol.) ; *les Croisades* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955 ; nouv. éd., 1960) ; *l'Epopée des croisades* (Libr. génér. française, 1957). — P. Rousset, *les Origines et les caractères de la première croisade* (La Baconnière, Neuchâtel, 1945) ; *Histoire des croisades* (Payot, 1957). — P. Pelliot, *Mélanges sur l'épopée des croisades* (Klincksieck, 1952). — A. Alphandéry et A. Dupront, *la Chrétienté et l'idée de croisade* (A. Michel, 1954-1959, 2 vol.). — R. Pernoud, *les Croisés* (Hachette, 1959) ; *Dans les pas des croisés* (Hachette, 1959) ; *les Croisades* (Julliard, 1960). — J. Delalande, *les Extraordinaires Croisades d'enfants et de pastoureaux au Moyen Age* (Lethielleux, 1962).

croiseur A. G. Lemonnier, *Croiseurs en action* (France-Empire, 1959).

croisière G. Le Fèvre, *la Croisière jaune* (Plon, 1933). — G. M. Haardt et L. Audouin-Dubreuil, *la Croisière noire* (Plon, 1929).

croissance Physiol. J. Rostand, *l'Aventure humaine. Du nouveau-né à l'adulte* (Fasquelle, 1934). — M. Abeloos, *la Croissance* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1942). — J. Ricard, *la Croissance des végétaux* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1960). — *Régulateurs naturels de la croissance végétale* (C. N. R. S., 1964).
— Econ. polit. Fourastié, *le Grand Espoir du XXe siècle* (P. U. F., 1952). — E. Mossé, *Marx et le problème de la croissance dans une économie capitaliste* (A. Colin, 1956). — F. Perroux, *Matériaux pour une analyse de la croissance économique* (Cahiers de l'I. S. E. A., 1956) ; *l'Economie des jeunes nations* (P. U. F., 1962). — M. Parodi, *Croissance économique et nivellement hiérarchique des salaires ouvriers* (s. 1. [Aix], 1959, 2 vol.). — J. K. Galbraith, *les Conditions actuelles du développement économique* (Denoël, 1962). — E. Gannage, *Economie du développement* (P. U. F., 1962). — H. George, *Progrès et pauvreté* (P. U. F., 1962). — H. Krier, *Main-d'œuvre rurale et développement industriel* (P. U. F., 1962). — W. W. Rostow, *les Etapes de la croissance économique* (Ed. du Seuil, 1962). — J. Tinbergen, *Planification du développement* (P. U. F., 1962).

croix P. Ulmann, *la Croix de Saint-André dans la sculpture romane* (Jouve, 1947). — P. Marot, *le Symbolisme de la croix de Lorraine* (Berger-Levrault, 1948). — R. Guénon, *le Symbolisme de la croix* (Véga, 1957).

Croix-Rouge F. Noailly, *la Croix-Rouge au point de vue national et international, son histoire, son organisation* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1935). — H. Coursier, *la Croix-Rouge internationale* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959). — P. Boissier, *De Solférino à Tsoushima. Histoire du Comité international de la Croix-Rouge* (Plon, 1963). — *Cent ans de Croix-Rouge française au service de l'humanité* (Hachette, 1963).

Cromwell (Oliver) P. O. Lapie, *Cromwell* (Flammarion, 1949).

croquis J. Thézard, *le Croquis coté* (A. Michel, 1948). — G. Fraipont, *l'Art de prendre un croquis et de l'utiliser* (Laurens, 1950). — E.-J. Deloupe, *Instruction sur le croquis à main levée* (Eyrolles, 1954).

Cros (Charles) J. Brenner et J. Lockerbie, *Charles Cros* (Seghers, 1955).

Cross (Henri-Edmond Delacroix dit Henri) I. Compin, *Henri-Edmond Cross (1856-1910)* [Ed. des quatre-chemins - Editart, 1964].

crucifix P. Thoby, *Histoire du crucifix, des origines au concile de Trente* (Bellanger, Nantes, 1960).

cryptographie H. C. Yardley, *le Cabinet noir américain* (Nouvelle Revue critique, 1935). — M. Givierge, *Cours de cryptographie* (Berger-Levrault, 1936). — F. Pratt, *Histoire de la cryptographie* (Payot, 1940). — R. Ceillier, *la Cryptographie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1945). — Baudouin, *Eléments de cryptographie* (Pedone, 1946). — L. Sacco, *Manuel de cryptographie* (Payot, 1951). — Ch. Eyraud, *Précis de cryptographie moderne* (Tari, 1955).

Cuba L. Cabrera, *Cuba* (Hartmann, 1958). — J. Lanzmann, *Viva Castro* (Fasquelle, 1959). — E. Revert, *le Monde caraïbe* (Bellenand, 1959). — C. Faux et Pic, *Cuba, cubain* (Clairefontaine, Lausanne, 1961). — R. Demagny, *Cuba, l'exil et la ferveur* (Buchet-Chastel, 1962). — R. Dumont et J. Coleou, *la Réforme agraire à Cuba, ses conditions de réussite* (P. U. F., 1962). — J. A. Dumur, *Cuba* (Ed. Rencontre, Lausanne, 1962). — H. Alleg, *Victorieuse Cuba* (Edit. de Minuit, 1963). — J. Arnault, *Cuba et le marxisme* (Ed. sociales, 1963). — F. Castro, *Cuba et la crise des Caraïbes* (Maspero, 1963). — J. Daniel et J. G. Hubbell, *le Coup de tonnerre de Cuba* (Laffont, 1963). — T. Draper, *la Révolution de Castro* (Calmann-Lévy, 1963). — J. M. Dufour, *Révolution : capitale Cuba* (La Table ronde, 1964). — R. Dumont, *Cuba. Socialisme et développement* (Ed. du Seuil, 1964).

cubisme A. Gleizes et J. Metzinger, *Du cubisme* (Figuière, 1912). — G. Apollinaire, *les Peintres cubistes, méditations esthétiques* (Cailler, Genève, 1950). — D. H. Kahnweiller, *les Années héroïques du cubisme* (Braun, 1950). — P. Descargues, *le Cubisme* (Gründ, 1956). — F. Fosca, *Bilan du cubisme* (Bibliothèque des arts, 1956). — G. Habasque, *le Cubisme* (Skira, 1959). — J. Golding, *le Cubisme* (Julliard, 1962). — P. Cabanne, *l'Epopée du cubisme* (La Table ronde, 1963). — P. Francastel, *Du cubisme à l'art abstrait* (S. E. V. P. E. N., 1963). — H. Serullaz, *le Cubisme* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1963).

Cuénot (Lucien) R. Courrier, *Notice sur la vie et les travaux de L. Cuénot* (Palais de l'Institut, 1952).

cuir *Cuirs et peaux bruts, tannerie, mégisserie, maroquinerie, articles de voyage* (Société nouvelle Mercure, 1959).

cuirassé J. Ph. Baxter, *Naissance du cuirassé* (Nouvelle Revue critique, 1935).

cuisine G. et A. Derville, *la Cuisine saine ; ce qu'il faut manger pour conserver la santé et guérir* (Ed. Naturisme, 1934). — P. Montagné, *Larousse gastronomique* (Larousse, 1938). — Dr P. Carton, *la Cuisine simple* (Le François, 1940). — Dr E. de Pomiane, *Bien manger pour bien vivre* (A. Michel, 1948) ; *la Physique de la cuisine et son art* (A. Michel, 1950). — D. Ogrizek, *le Monde à table* (Odé, 1952). — Curnonsky, *Cuisine et vins de France* (Larousse, 1953). — G. Hauser, *Cuisine de santé* (Denoël, 1953). — A. Guérot et P. Andrieu, *la Cuisine moderne* (Quillet, 1956) — H. Pellaprat, *le Nouveau Guide culinaire* (Comptoir français du livre, 1956). — I. de Jouffroy d'Abbans, *la Cuisine simplifiée* (La Bonne Presse, 1958). — M. de Toulouse-Lautrec, *Cuisine de France et du monde* (Hachette, 1958). — *La Cuisine de Mme Saint-Ange* (Larousse, 1958). — H. Chaudet et S. Desternes, *Cuisine sans frontières* (Horay, 1959). — S. Arbellot, *la Gastronomie* (Hachette, 1962). — *150 cuisines*, (Ed. du Jour, Bruxelles, 1962). — J. Bourgeat, *les Plaisirs de la table en France, des Gaulois à nos jours* (Hachette, 1963). — F. Léry, *Technique de la cuisine* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1963). — H. Mercier, *la Gastronomie française* (Flammarion, 1963). — R. Oliver, *la Gastronomie à travers le monde* (Hachette, 1963). — *Encyclopédie culinaire du XXe siècle* (Denoël, 1963). — Claudian, *A table* (Impr. P. Dupont, 1964). — J. Kother, *la Mémoire du ventre* (P. de Méyère, 1964).

cuivre G. Cohen, *le Cuivre et le nickel* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952 ; nouv. éd., 1962). — J. Hérenguel, *le Cuivre et ses alliages* (dans *Métallurgie spéciale*, t. II, P. U. F., 1962).

culture D. Faucher, *Géographie agraire. Types de culture* (Libr. de Médicis, 1949). — H. Bouron, *Défense des cultures* (J.-B. Baillière et fils, 1960).

Cumières-le-Mort-Homme L. Lavigne, *Histoire de Cumières 590-1918* (Impr. Martin, Verdun, 1958).

cumul Delestrée, *Cumul et non-cumul des infractions. Confusion et réduction des peines* (Dalloz, 1950). — L. Langlois, *le Cumul réel d'infraction et le principe de non-cumul des peines* (Univ. de Paris, 1953). — L. E. Troclet, *le Cumul d'une pension de retraite et d'une activité lucrative* (Ed. de l'Institut de sociologie Solvay, Bruxelles, 1960).

cunéiforme Ch. Fossey, *Manuel d'assyriologie*, t. II, *Evolution des cunéiformes* (L. Conard, 1926). — R. Labat, *Manuel d'épigraphie akkadienne* (Office des éd. universitaires, 1951).

curarisation Dr E. Kern, *le Curare en anesthésie* (Masson, 1950). — D. Bovet, *Etat actuel du problème du curare. De Claude Bernard à l'anesthésiologie moderne* (Haber, Berne-Stuttgart, 1960).

cure A. Larivière, *les Cures marines* (Aubier, 1958). — P. Delore, *Guide pratique des cures thermales* (Ed. sociales françaises, 1962).

curé G. Michonneau, *le Curé* (Fayard, 1954).

Curel (François de) E. Braustein, *François de Curel et le théâtre d'idées* (Droz, Genève, 1963).

curie L. Michallat, *la Curie romaine, comment y recourir* (Picard, 1963).

Curie (Pierre) M. Curie, *Pierre Curie* (Payot, 1924). — E. Cotton, *les Curie* (Seghers, 1963).

Curie (Marie) E. Curie, *Madame Curie* (Gallimard, 1938).

curiethérapie B. Pierquin, *Précis de curiethérapie* (Masson, 1964).

Curzon (ligne) R. Yakemtchouk, *la Ligne Curzon et la IIe Guerre mondiale* (Nauwelaerts, Louvain-Paris, 1959).

Cuvier (Georges) L. Roule, *la Vie et la mort de Georges Cuvier, 1769-1832* (Masson, 1927). — J. Viénot, *Georges Cuvier* (Fischbacher, 1932). — E. G. Dehaut, *les Doctrines de Georges Cuvier dans leurs rapports avec le transformisme* (Lechevalier, 1945).

cybernétique G. T. Guilbaud, *la Cybernétique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — A. Ducrocq, *Découverte de la cybernétique* (Julliard, 1955). — P. Cossa, *la Cybernétique. Du cerveau humain aux cerveaux artificiels* (Masson, 1957). — F. Le Lyonnais, *l'Imitation de la pensée créatrice par les machines* (Palais de la Découverte, 1957). — D. et K. Stanley Jones, *la Cybernétique des êtres vivants* (Gauthier-Villars, 1962). — N. Wiener, *Cybernétique et société* (Plon, nouv. éd., 1962), — L. Couffignal, *la Cybernétique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1963).

Cyclades *Cyclades* (Klincksieck, 1960).

cycle H. Guitton, *les Fluctuations économiques* (Sirey, 1951) ; *Fluctuations économiques* (Dalloz, 1958). — G. Imbert, *Des mouvements de longue durée Kondratieff* (La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1960).

cyclisme R. Huttier, *le Cyclisme* (Flammarion, 1948). — J. Meiffret, *Bréviaire du champion cycliste à l'usage de tous* (Subervie, Rodez, 1957). — J. Bobet, *le Cyclisme* (Hachette, 1960). — J. Marchand, *le Cyclisme* (La Table ronde, 1963). — F. Terbeen, *les Géants du cyclisme* (Del Duca, 1963). — R. Chapatte et J. Augendre, *Cyclisme* (Ed. Amphora, 1964). — R. Moyset, *Initiation au cyclisme* (Bornemann, 1964).

cyclomoteur P. Legrand, *A. B. C. du cyclomoteur* (Chiron, 1958).

Cyprien (saint) A. d'Alès, *la Théologie de saint Cyprien* (Beauchesne, 1922). — M. Jourjon, *Cyprien de Carthage* (Ed. ouvrières, 1957).

Cyrano de Bergerac (Savinien de) P.-A. Brun, *Savinien de Cyrano de Bergerac. Sa vie et ses œuvres* (A. Colin, 1893). — R. Pintard, *le Libertinage érudit dans la première moitié du XVIIe siècle* (Boivin, 1943, 2 vol.). — Ch. Pujos, *le Double Visage de Cyrano de Bergerac* (Ed. de l'Impr. moderne, Agen, 1950). — Cyrano de Bergerac, *l'Autre Monde*, introduction et notes par H. Weber (Ed. sociales, 1959).

Cyrène Fr. Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades* (E. de Boccard, 1953).

Cyrille de Jérusalem (saint) M. Véricel, *Cyrille de Jérusalem, choix de textes* (Ed. ouvrières, 1957).

Cyrille d'Alexandrie (saint) H. du Manoir de Juaye, *Dogme et spiritualité chez saint Cyrille d'Alexandrie* (Vrin, 1944). — J. Liebaert, *la Doctrine christologique de Cyrille d'Alexandrie avant la querelle nestorienne* (Fac. catholiques, Lille, 1951). — A. Paulin, *Saint Cyrille d'Alexandrie catéchète* (Ed. du Cerf, 1960).

Cyrille (saint), dit le Philosophe F. Dvornik, *les Légendes de Cyrille et Méthode vues de Byzance* (Geuthner, 1933). — P. Duthilleul, *l'Evangélisation des Slaves. Cyrille et Méthode* (Desclée et Cie, 1963).

Cyrus A. Champdor, *Cyrus* (A. Michel, 1954).

cytologie M. Chèvremont, *Notions de cytologie et histologie* (Desoer, Liège, 1956). — P. Moul, *la Cytologie de la moelle osseuse* (Ed. du Lama, Lyon, 1960). — A. Sicard et C. Marsan, *Atlas de cytologie* (Ed. Vasia, 1962).

D

Dachau H. Rosencher, *la Pathologie du déporté. La médecine au camp de concentration de Dachau* (Le François, 1947). — *Jamais plus* (Philipp Rauscher, Munich, 1950). — E. Michelet, *Rue de la Liberté « Dachau 1943-1945 »* (Ed. du Seuil, 1955).

dada M. Nadeau, *Histoire du surréalisme* (Ed. du Seuil, 1945-1948, 2 vol.) — G. Hugnet, *l'Aventure Dada, 1916-1922* (Galerie de l'Institut, 1957). — Janco, Huelsenbeck, Bolliger et Richter, *« Dada », histoire d'un mouvement* (Parallèles, 1958). — G. Ribemont-Dessaignes, *Déjà jadis ou Du mouvement Dada à l'espace abstrait* (Julliard, 1958).

Dagari M. Paternot, *Lumière sur la Volta. Chez les Dagari* (Association des missionnaires d'Afrique, Lyon, 1953).

Dagobert Ier R. Barroux, *Dagobert, roi des Francs* (Payot, 1938). — R. Régis, *le Bon Roi Dagobert* (Grasset, 1953).

dahlia Labrousse, *les Dahlias, histoire, description, culture, hybridation* (J.-B. Ballière et fils, 1955).

Dahomey H. Hubert, *Contribution à l'étude de la géographie physique du Dahomey* (Larose, 1908). — J. Alapini, *les Initiés* (Aubanel père, Avignon, 1954). — R. Grivot, *Réactions dahoméennes* (Berger-Levrault, 1954). — A. Akindélé et C. Aguessy, *le Dahomey* (Ed. maritimes et coloniales, 1955). — R. Cornevin, *Histoire du Dahomey* (Berger-Levrault, 1962). — A. Adande, *les Récades des rois du Dahomey* (I. F. A. N., Dakar, 1963).

Dakar Cl. Faure, *Histoire de la presqu'île du cap Vert et des origines de Dakar* (Larose, 1914). — R. Vanlande, *Dakar!* (Peyronnet, 1941). — *Dakar* (numéro spécial de « Notre Maroc », février 1954, Bory, Casablanca). — J. Mordal, *la Bataille de Dakar* (Ozanne, 1956). — G. Houlet, *Dakar, Saint-Louis et leurs environs* (Hachette, « Les Guides bleus illustrés », 1957). — J. Charpy, *la Fondation de Dakar (1845-1857-1869)* [Larose, 1958].

Dali (Salvador) S. Dali, *la Vie secrète de Salvador Dali* (La Table ronde, 1952). — M. Tapié, *Dali* (Nouv. Ed. du Chêne, 1960). — F. Cowles, *Dali, la vie d'un grand excentrique* (Julliard, 1961). — A. M. Dali, *Salvador Dali vu par sa sœur* (Arthaud, 1961). — R. Descharnes, *Dali de Gala, le monde de Salvador Dali* (Bibl. des arts, 1962).

Dalou (Jules) H. Caillaux, *Dalou, l'homme, l'œuvre* (Delagrave, 1935).

daltonisme P. Blum et E. Schaaff, *le Daltonisme, son importance pratique, son diagnostic* (Masson, 1929).

Damas R. Loir, *Vieux Damas* (Aubanel père, Avignon, 1947). — M. Harry, *Damas, jardin de l'Islam* (Ferenczi, 1948).

dame R. Cantalupo, *les Dames* (Le Triboulet, Monaco, 1951). — H. Chiland, *Règles du jeu de dames* (Bornemann, 1952).

Damien (le P.) P. Croidys, *l'Homme au cœur magnifique : le père Damien* (Spes, 1954). — G. Hunermann, *l'Apôtre des lépreux : le père Damien de Veuster* (Ed. Salvator, Mulhouse, 1954). — V. Jourdan, *le Père Damien* (Fayard, 1958). — O. Englebert, *le Père Damien, apôtre des lépreux* (A. Michel, 1963).

Dammartin-en Goële M., L. et A. Revillion, *Monuments et Souvenirs de Dammartin-en-Goële* (Imp. de Montligeon, La Chapelle-Montligeon, 1957).

dandy J. Boulanger, *les Dandys* (Calmann-Lévy, 1932). — E. Creed, *le Dandysme de Jules Barbey d'Aurevilly* (Droz, 1938). — M. C. Renard, *Brummel et son ombre* (Perrin, 1944). — J. Stern, *Lord Seymour ou Milord l'Arsouille* (La Palatine, 1954). — J.-C. Prevost, *le Dandysme en France, 1817-1839* (Droz, Genève, 1957).

Danemark V. Nordmann, *Aperçu de la géologie du Danemark* (C. A. Reitzel, Copenhague, 1928). — J. Chombart de Lauwe, *Pour une agriculture organisée. Danemark et Bretagne* (P. U. F., 1949). — L. Krabbe, *Histoire du Danemark, des origines jusqu'à 1945* (Ed. Munksgaard, Copenhague, et Klincksieck, 1950). — J. Bailhache, *Danemark* (Ed. du Seuil, 1957). — G. Chabot, A. Guilcher et J. Beaujeu-Garnier, *l'Europe du Nord et du Nord-Ouest* (P. U. F., 1958, 2 vol.). — O. Klindt-Jansen, *le Danemark* (Arthaud, 1960). — T. Schneiders, *Danemark* (Elsevier, 1960). — P. Martin-Meyer, *le Danemark en tableaux* (Øberg, Copenhague, 1961). — O. C. D. E., *Danemark* (P. U. F., 1962). — E. Rehben, *Essor et problèmes de l'agriculture danoise* (Libr. de Médicis, 1963). — *Anthologie de la littérature danoise* (Aubier, 1964).

Daniel J. Steinmann, *Daniel* (Ed. du Cerf, 1949). — Dom J. de Monleon, *le Prophète Daniel, commentaire historique et mystique* (Ed. de la Source, 1963).

Daniel-Rops P. Dournes, *Daniel-Rops ou le Réalisme de l'esprit* (Fayard, 1950).

D'Annunzio (Gabriele) J. Dornis, *Essai sur Gabriele d'Annunzio* (Perrin, 1925). — A. Aniante, *Gabriele d'Annunzio, saint Jean du fascisme* (Mercure de France, 1934). — R. Lefèvre, *Un prince de l'esprit : d'Annunzio* (Nouv. Ed. lat., 1951). — A. Caraccio, *D'Annunzio dramaturge* (P. U. F., 1952). — G. Tosi, *la Vie et le rôle de d'Annunzio en France au début de la Grande Guerre* (P. U. F., 1961). — P. de Montera, *G. D'Annunzio* (Seghers, 1963).

danois I. de Stemann, *Manuel de la langue danoise* (Klincksieck, 1949).

danse P. Valéry, *Degas, danse, dessin* (Gallimard, 1938). — P. Bouche, R. Gest et E. Simbron, *Danse des provinces de France* (J. Vautrain, 1946, 4 vol.). — L. Vaillat, *Histoire de la danse* (Plon, 1948). — K Dunham, *les Danses d'Haïti* (Fasquelle, 1950). — P. Pittion, *En pays dauphinois, danses et chants traditionnels* (Roissard, Grenoble, 1950). — J. Cuisinier, *la Danse sacrée en Indochine et en Indonésie* (P. U. F., 1951). — M. Brillant, *Problèmes de la danse* (A. Colin, 1953). — P. Hooremann, *Danseurs à travers le temps* (Nathan, 1953). — S. Lifar, *Traité de danse académique* (Bordas, 1953) ; *Traité de chorégraphie* (Billaudot, 1954) ; *la Musique par la danse, de Lulli à Prokofiev* (Laffont, 1955). — R. Jouglet, *Mazowsze, chants et danses du folklore polonais* (Ed. du Cercle d'art, 1954). — M. Decitre, *Dansez la France, danses des provinces françaises* (Dumas, Saint-Etienne, 1955). — E. Arma, *Voyez comme on danse un peu partout en Europe* (H. Lemoine et Cie, 1958). — M. Lobet, *la Danse* (Hachette, 1958). — M. Bourgat, *Technique de la danse* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959). — M. Granet, *Danses et légendes de la Chine ancienne* (P. U. F., 1959, 2 vol.). — S. Lido et I. Lidova, *Panorama de la danse* (Soc. franç. du livre, 1960). — M. Mourgues, *la Danse provençale* (Les Belles Lettres, 1960). — *Les Danses sacrées* (Ed. du Seuil, 1963). — J. Baril, *Dictionnaire de danse* (Ed. du Seuil, 1964). — A. de Mille, *l'Ame de la danse* (Flammarion, 1964).

danse macabre L. Dimier, *les Danses macabres et l'idée de la mort dans l'art chrétien* (Bloud et Gay, 1902). — F. Carco, *la Danse des morts* (Ed. du Milieu du monde, Genève 1948).

Dante Alighieri A. Masseron, *Pour comprendre la Divine Comédie* (Desclée De Brouwer et Cie, 1939) ; *Dante et saint Bernard* (A. Michel, 1953). — L. Gillet, *Dante* (Flammarion, 1941). — A. Renaudet, *Dante humaniste* (Les Belles Lettres, 1952). — E. Gilson, *Dante et la philosophie* (Vrin, 1953). — G. K. Passerini, *Dante et son temps 1265-1321* (Payot, 1953). — P. M. Renucci, *Dante, disciple et juge du monde gréco-latin* (Les Belles Lettres, 1954) ; *Dante* (Hatier, 1958). — R. Guénon, *l'Esotérisme de Dante* (Gallimard, 1957). — J. Madaule, *Dante et la splendeur italienne* (Le Club français du livre, 1957). — A. Coen, *Dante et le contenu initiatique de la Vita Nuova* (Vitiano, 1958). — Ch. Dedeyan, *Dante en Angleterre* (Didier, 1962). — R. Guardini, *Dante visionnaire de l'éternité* (Ed. du Seuil, 1962). — G. Mounin, *Lyrisme de Dante* (P. U. F., 1964).

Danton (Georges Jacques) A. Mathiez, *Autour de Danton* (Payot, 1926). — G. Lecomte, *la Vie amoureuse de Danton* (Flammarion, 1927). — L. Barthou, *Danton* (A. Michel, 1932). — J. Hérissay, *Cet excellent M. Danton* (Fayard, 1960). — R. Christophe, *Danton* (Perrin, 1964).

Danube T. Coltzesco, *l'Importance économique du Danube* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1942). — J. Blairy, *le Beau Danube gris* (Mercure de France, 1948). — O. de Dentreln, *Danube* (Alsatia, 1959).

Daragnès (Jean-Gabriel) P. Mac Orlan, *Eloge de J. G. Daragnès* (M. Bruker, 1945).

Dardanelles Service historique de l'Etat-Major général turc, *Campagne des Dardanelles* (Chiron, 1924). — E. Delage, *la Tragédie des Dardanelles* (Grasset, 1931). — A. Moorehead, *Dardanelles* (Presses de la Cité, 1958).

Darlan (François) Amiral Docteur, *la Grande Enigme de la guerre : Darlan, amiral de la flotte* (Ed. de la Couronne, 1949). — A. Darlan, *L'amiral Darlan parle* (Presses de la Cité, 1953).

Darwin (Charles) P. Courtade, *la Pensée de Charles Darwin* (Ed. françaises nouvelles, Grenoble, 1945). — M. Prenant, *Darwin* (Ed. Hier et aujourd'hui, 1946). — J. Rostand, *Charles Darwin* (Gallimard, 1947).

datte F. A. O., *Journées de la datte* (Impr. Baconnier, Alger, 1962). — F. A. O., *Récolte et conditionnement des dattes* (Pedone, 1964).

Daubenton (Louis) L. Roule, *Daubenton et l'exploitation de la nature* (Flammarion, 1925).

Daudet (Alphonse) A. Fricker, *Alphonse Daudet et la société du second Empire* (E. de Boccard, 1938). — L. Daudet, *Quand vivait mon père* (Grasset, 1940) ; *Vie d'Alphonse Daudet* (Gallimard, 1941). — Benoît-Guyod, *Alphonse Daudet, son temps, son œuvre* (Tallandier, 1947). — J. H. Bornecque, *les Années d'apprentissage d'A. Daudet* (Nizet, 1952). — U. Dambska-Prokop, *le Style indirect libre dans la prose narrative d'Alphonse Daudet* (Univ. de Cracovie, 1960). — L. Michel, *le Langage méridional dans l'œuvre d'Alphonse Daudet* (D'Artrey, 1962).

Daudet (Léon) P. Dresse, *Léon Daudet vivant* (Laffont, 1948). — R. Joseph, *les Combats de Léon Daudet* (L'auteur, Orléans, 1963). — P. Dominique, *Léon Daudet* (La Colombe, 1964).

Daumesnil (Pierre) R. Baschet, *le Général Daumesnil* (Hachette, 1938). — H. de La Tombelle, *Rebelles de plume et d'épée* (Fontas, Périgueux, 1946).

Daumier (Honoré) R. Escholier, *Daumier* (Floury, 1934). — Cl. Roger-Marx, *Daumier* (Plon, 1938 ; nouv. éd., Hazan, 1962). — M. Gauthier, *Daumier* (Braun, 1939). — R. Lejeune, *Honoré Daumier* (Ed. Clairefontaine, Lausanne, 1953). — J. Adhémar, *Honoré Daumier* (Tisné, 1954). — J. Cherpin, *Daumier et le théâtre* (L'Arche, 1958). — J. Le Foyer, *Daumier au palais de justice* (La Colombe, 1958). — G. Besson, *Daumier* (Cercle d'Art, 1959). — R. Rey, *Daumier* (Flammarion, 1959). — J. Adhémar, *Catalogue raisonné des lithographies de Daumier* (Comptoir intern. du livre, 1961). — H. Mondor, *les Gens de médecine dans l'œuvre de Daumier* (Sauret, Monte-Carlo, 1961). — J. E. Bersier, *Daumier lithographe* (Ed. Estienne 1963).

Dauphiné G. Dupont-Ferrier, *les Institutions bailliagères en Dauphiné (1440-1515)* [Bouillon, 1902]. — A. Dussert, *les Etats du Dauphiné (XIVe siècle-1552)* [Allier et Impr. Saint-Bruno, Grenoble, 1919-1923, 3 vol.]. —

E. Esmonin, *les Intendants du Dauphiné des origines à la Révolution* (Allier Grenoble, 1923). — G. de Manteyer, *les Origines du Dauphiné de Viennois* (Jean et Peyrot, Gap, 1925, 2 vol.). — Ch.-Ed. Perrin, *la Bourgeoisie dauphinoise d'après les chartes de franchises* (Allier, Grenoble, 1925). — Th. Sclafert, *le Haut Dauphiné au Moyen Age* (Sirey, 1926). — F. Vernay, *Nouvelle Histoire du Dauphiné* (Arthaud, 1933). — *Le Dauphiné. Recueil de textes choisis et commentés* (Arthaud, 1938). — J. Egret, *le Parlement du Dauphiné et les affaires politiques dans la 2e moitié du XVIIIe siècle* (Arthaud, 1942, 2 vol.) ; *les Derniers Etats de Dauphiné (septembre 1788-janvier 1789)* [Arthaud, 1945]. — H. Janeau, *les Institutions judiciaires du Dauphiné de Viennois sous la troisième race des Dauphins (1282-1349)* [Allier, Grenoble, 1942]. — A. Bourgin, *Dauphiné souterrain* (Arthaud, 1944). — M. Gignoux et L. Moret, *Géologie dauphinoise* (Arthaud, 1944). — R. Avezou, *Petite Histoire du Dauphiné* (Arthaud, 1947). — Alpinus, *la Chasse alpestre en Dauphiné* (Arthaud, 1949). — *Visages du Dauphiné* (Horizons de France, 1949). — J.-J. Chevallier, *Grenoble et ses montagnes* (Arthaud, 1950). — C. Drevet, *le Dauphiné de Stendhal* (Ophrys, Gap, 1954). — P. Léon, *la Naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin du XVIIe siècle-1869)* [P. U. F., 1954, 2 vol.] ; *les Techniques métallurgiques dauphinoises au XVIIIe s.* (Hermann, 1961). — G. Letonnelier, *Histoire du Dauphiné* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — M. Monmarché, *Dauphiné* (Hachette, « Les Guides bleus », 1959 ; nouv. éd., 1963). — I. Bravard, *le Bas-Dauphiné. Recherches sur la morphologie d'un piedmont alpin* (Impr. Allier, Grenoble, 1963).

Daurat (Didier) M. Migeo, *Didier Daurat* (Flammarion, 1962).

Davaine (Casimir) J. Théodoridès, *Casimir Davaine et les débuts de la bactériologie médicale* (Palais de la Découverte, 1964).

Dauzats (Adrien) P. Guinard, *Dauzats et Blanchard peintres de l'Espagne romantique* (Univ. de Paris, 1960).

David A. Baentsch, *David, roi d'Israël* (Payot, 1935). — D. Cooper, *le Roi David* (Laffont, 1945). — J. Steinmann, *David, roi d'Israël* (Ed. du Cerf, 1948). — J.-P. Bonnes, *David et les Psaumes* (Ed. du Seuil, 1957). — L. Cattan, *Voici David* (La Colombe, 1963). — S. Amsler, *David, roi et messie* (Delachaux et Niestlé, 1963).

David (Louis) L. Venturi, *Peintres modernes* (A. Michel, 1942). — L. Hautecœur, *Louis David* (La Table ronde, 1954).

David d'Angers (Pierre-Jean) A. Bruel, *Carnets de David d'Angers* (Plon, 1958, 2 vol.) ; *Dessins anatomiques de David d'Angers* (Impr. Le Novateur, 1960).

Davout (Louis Nicolas) A. Lévy, *Portraits intimes du temps de l'Empire : Davout* (Brodard, 1924). — J.-A. Janvier, *le Maréchal Davout et sa famille à Savigny-sur-Orge* (Impr. Typolino, Essonnes, 1953).

Dawes (le plan) H. D. Gideonse, *le Transfert des réparations et le plan Dawes* (Payot, Lausanne, 1928). — X. Oudiette, *le Plan Dawes et les réparations en nature* (P. U. F., 1928). — J. Seydoux, *De Versailles au plan Young* (Plon, 1932).

Dax R. Lavielle et F. Mauvoisin, *le Traitement du rhumatisme chronique à Dax* (Legrand, 1950).

Dayaks P. Ivanoff, *Chez les coupeurs de tête de Bornéo* (Arthaud, 1955). — G. Piazzini, *Chez les rescapés du déluge* (Horay, 1959).

Deauville R. Deliencourt et J. Chennebenoist, *Deauville, son histoire* (Roissard, Grenoble, 1952). — M. Georges-Michel, *Quarante Ans de la vie à Deauville* (Fasquelle, 1952).

débarquement P. Barjot, *Une réussite stratégique : le débarquement du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord* (J. de Gigord, 1947). — G. Blond, *le Débarquement* (Fayard, 1951 ; nouv. éd., 1962) ; *le Débarquement* (Libr. génér. franç., 1964). — A. G. Lemonnier, *Paisible Normandie* (La Colombe, 1954). — D. Howarth, *6 juin à l'aube* (Presses de la Cité, 1959). — C. Ryan, *le Jour le plus long* (Laffont, 1960). — J. Frayn Turner, *Histoire du débarquement* (Arthaud, 1960). — J. Robichon, *le Débarquement en Provence, 15 août 1944* (Laffont, 1962). — P. Boussel, *Guide des plages du débarquement* (Béranger, 1964). — *Le Débarquement de Normandie* (Hachette, « Guides Bleus illustrés », 1964).

déboisement A. Surell, *Etude sur les torrents des Hautes-Alpes* (Dunod, 1870-1872, 2 vol.).

débouché A. Paquet, *le Conflit historique entre la loi des débouchés et le principe de la demande effective* (A. Colin, 1953).

Deburau (Jean-Baptiste Gaspard) T. Rémy, *Jean-Gaspard Deburau* (L'Arche, 1954).

Debussy (Claude) L. Oleggini, *Au cœur de Claude Debussy* (Julliard, 1947). — R. Peter, *Claude Debussy* (Gallimard, 1952). — E. et G. Inghelbrecht, *Claude Debussy* (Costard, 1953). — Ch. Kœchlin, *Debussy* (Laurens, 1956). — V. L. Seroff, *Claude Debussy* (Corrêa, 1957). — J. L. Pasteur-Vallery-Radot, *Tel était Claude Debussy* (Julliard, 1958). — L. Vallas, *Claude Debussy et son temps* (A. Michel, 1958). — M. Long, *Au piano avec Claude Debussy* (Julliard, 1960). — J. Barraqué, *Debussy* (Ed. du Seuil, 1962). — A. Joly-Segalen et A. Schaeffner, *Segalen et Debussy* (Ed. du Rocher, Monaco, 1962). — Y. Tiénot et O. d'Estrade-Guerra, *Debussy, l'homme, son œuvre, son milieu* (Lemoine, 1962). — E. Vuillermoz, *Claude Debussy* (Flammarion, 1962).

décabristes A. Maury, *la Conspiration des décabristes* (Del Duca, 1964).

Decamps (Alexandre) P. du Colombier, *Decamps* (Rieder, 1928).

Decazes et de Glücksberg (Élie, duc) R. Langeron, *Decazes, ministre du roi* (Hachette, 1960).

décembre 1851 (coup d'Etat du 2) R. Arnauld, *le Coup d'Etat du 2 décembre* (Hachette, 1926). — Lord Kerry, *le Secret du coup d'Etat : correspondance du prince Louis-Napoléon, de MM. de Morny, de Flahaut et autres, 1848-1851* (Emile-Paul, 1927). — H. Guillemin, *le Coup du 2 décembre* (Gallimard, 1952).

décentralisation J.-F. Gravier, *Décentralisation et progrès technique* (Flammarion, 1953) ; *Paris et le désert français* (Flammarion, 1958). — J. Faucheux, *la Décentralisation industrielle* (Berger-Levrault, 1959). — M. Vasseur, *le Droit de la réforme des structures industrielles et des économies régionales. Les entreprises et les régions françaises devant le marché commun* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1959). — *La Décentralisation théâtrale* (La Documentation française, 1960). — H. Krier, *Main-d'œuvre rurale et développement industriel* (P. U. F., 1962). — R. de Laguiche, *Décentralisation et aménagement régional* (Univ. de Paris, 1963). — R. Oizon, *la Décentralisation industrielle et ses conséquences dans l'Ouest* (Univ. de Rennes, 1963).

Déchelette (Joseph) A. Jakovski, *Déchelette* (Temps mêlés, Verviers, 1961). — F. Déchelette, *Livre d'or de Joseph Déchelette* (L'auteur, Roanne, 1962).

décollement G. Gaillard, *Résultats fonctionnels du traitement chirurgical du décollement de la rétine* (Masson, 1962).

décor G. Baty, *Rideau baissé* (Billaudot, 1949). — X. de Courville, *Décors de théâtre* (Bourrelier, 1949). — N. Decugis et S. Reymond, *le Décor de théâtre en France, du Moyen Age à 1925* (Compagnie française des arts graphiques, 1953). — H. Parmelin, *Cinq Peintres et le théâtre, décors et costumes de Léger, Coutaud, Gischia, Labisse, Pignon* (Ed. du Cercle d'art, 1956). — R. Hainaux, *le Décor de théâtre dans le monde depuis 1935* (Elsevier, 1957). — A. Boll, *la Décoration théâtrale* (Billaudot, 1958). — R. Cogniat, *les Décorateurs de théâtre* (Billaudot, 1959).

décoratif (art) D. Rouaix, *Dictionnaire des arts décoratifs* (Libr. illustrée, s. d.). — H. Clouzot, *les Métiers d'art, orientation nouvelle* (Payot, 1920). — G. Janneau, *l'Art décoratif moderne. Formes nouvelles et programmes nouveaux* (Bernheim Jeune, 1925). — G. Quénioux, *les Arts décoratifs modernes* (Larousse, 1925). — H. Verne et R. Chavance, *Pour comprendre l'art décoratif moderne en France* (Hachette, 1925). — L. Hautecœur, G. Janneau et L. Chéronnet, *l'Art décoratif, le mobilier moderne* (Les Publications techniques, 1943). — *Décoration en France* (Plaisirs de France, 1949). — Le Corbusier, *l'Art décoratif d'aujourd'hui* (Vincent, Fréal et Cie, 1959).

décoration Bx-arts H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours* (Quantin, 1887-1890, 4 vol.). — H. Laffillée, *l'Architecture et la décoration, de l'âge de pierre à nos jours* (Ed. historiques, 1939, 3 vol.). — E. Bataille et A. Chaplet, *Pour le peintre décorateur* (Dunod, 1948) ; *Pour le peintre vitrier* (Dunod, 1948). — G. Boulanger, *l'Art de s'installer* (Hachette, 1958). — L. Alaurent et M. Larchevêque, *Traité pratique de décoration céramique* (J.-B. Baillière et fils, 1960). — *La Décoration* (Hachette, 1962-1964, 3 vol.). — G. E. Schuler et F. Bauer, *les Décors de la vie* (Hachette, 1963). — Y. Brunhammer et M. de Fayet, *Comment installer son intérieur en Empire* (Massin 1964) ; *Comment installer son intérieur en Restauration, Louis-Philippe ou Second Empire* (Massin, 1964). — G. et U. Hatje, *Ameublement et décoration modernes* (Laffont, 1964). — M. Praz, *l'Ameublement. Psychologie et révolution de la décoration intérieure* (Tisné, 1964). — *Encyclopédie de la décoration* (Denoël, 1964).
— Décor. R. Anchel et P.F. Caillé, *Histoire des décorations françaises contemporaines* (Javal et Bourdeaux, 1933). — Delande, *Décorations, les ordres français, les ordres coloniaux* (M. Delande, 1934). — Y. Malecot, M. Vuillier, M. Jouault et L. Martin, *les Décorations officielles françaises* (Imprimerie nationale, 1956). — Cl. Ducourtial, *Ordres et décorations* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957).

De Coster (Charles) J. Hanse, *Charles De Coster et son œuvre* (Palais des Académies, Bruxelles, 1928).

découpage R. Dupas, *Découpage, cambrage, emboutissage* (Girardot, 1951). — J. de Koninck et D. Gutter, *Découpage, pliage, emboutissage des métaux en feuilles* (Dunod, 1963).

découvertes A. Martineau et L. P. May, *Tableau de l'expansion européenne à travers le monde, de la fin du XIIe au début du XIXe siècle* (Leroux, 1935). — Dr O. Olsen, *la Conquête de la terre. Histoire des découvertes et des explorations depuis les origines jusqu'à nos jours* (Payot, 1937, 6 vol.). — Ch. de la Roncière, *Histoire de la découverte de la terre* (Larousse, 1938). — J. N. L. Baker, *Histoires des découvertes géographiques et des explorations* (Payot, 1949). — R. Clozier, *les Etapes de la géographie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — P. E. Herrmann, *l'Homme à la découverte du monde* (Plon, 1954). — G. Le Gentil, *Découverte du monde* (P. U. F., 1954).

Decroly (Ovide) E. Flayol, *le Docteur O. Decroly, éducateur* (Nathan, 1934). — A. Homaïde, *la Méthode Decroly* (Delachaux et Niestlé, 1939). — J. Husson, *l'Education Decroly* (Ed. de l'Ecole moderne française, Cannes, 1947).

dédicace M. Rat, *Dédicaces, histoire et petite histoire littéraire* (S. F. I. L., Poitiers, 1958).
— Liturg. *Dédicace d'une église* (Desclée et Cie, Tournai-Paris, 1963).

déduction G. Gentzen, *Recherches sur la déduction logique* (P. U. F., 1955).

défense P. Reynaud, *le Problème militaire français* (Flammarion, 1937). — E. Daladier, *Défense du pays* (Flammarion, 1939). — Général Dejussieu, *la Nation armée de la République française* (Lutétia, 1947). — Institut d'Etudes juridiques de Nice, *la Défense nationale* (Presses de la Cité, 1958). — Général Albord et autres, *la Défense nationale* (P. U. F., 1958). — P. Lévy, *Défense française* (Hachette, 1960). — Ministère des Armées, *la Défense et les forces armées* (Charles-Lavauzelle et Cie, 1960). — *Aspects actuels des problèmes de la défense nationale* (Bibl. de l'Institut belge de science politique, Bruxelles, 1960).

Défense nationale (gouvernement de la) G. Duveau, *le Siège de Paris* (Hachette, 1939). — J. Desmarest, *la Défense nationale (1870-1871)* [Flammarion, 1949].

déficient J. Roubinovitch, *Comment combattre les anomalies infantiles* (Nathan, 1933). — M. Prudhommeau, *les Enfants déficients intellectuels. Bases psycho-pédagogiques de leur dépistage et enseignement spécial* (P. U. F., 1956). — C. Kohler, *les Déficiences intellectuelles chez l'enfant* (P. U. F., 1963).

déflation O. Wormser, *Déflation et dévaluation. Etude comparée de leurs effets sur les prix* (Sirey, 1938).

Defoe (Daniel) D. Marion, *Daniel Defoe* (Fayard, 1948).

Degas (Edgar) P. Valéry, *Degas, danse, dessin* (Gallimard, 1946). — J. Lassaigne, *Edgar Degas* (Hypérion, 1947). — R. Rey, *Degas* (Somogy, 1952). — F. Fosca, *Degas* (Skira, 1954). — P.-A. Lemoisne, *Degas et son œuvre* (Plon, 1954). — J. Rewald, *l'Œuvre sculpté de Degas* (Soc. franç. du livre, 1957). — P. Cabanne, *Edgar Degas* (Tisné, 1958) ; *Danseuses* (Bibl. des arts, 1961). — G. Charensol, *Degas* (Somogy, 1958). — D. Halévy, *Degas parle...* (La Palatine, 1960). — *Degas* (Tisné, 1963).

dégénérescence G. Boudin et B. Pépin, *Dégénérescence hépato-lenticulaire* (Masson, 1959).

Degrelle (Léon) L. Narvaez, *Degrelle m'a dit* (Ed. Airmeca, 1961).

Deir el-Bahari M. Werbrouck, *le Temple d'Hatshepsout à Deir el Bahari* (Fondation égyptologique Reine Elisabeth et Office de la publicité, Bruxelles, 1949).

Deir el-Medineh F. Abd el-Wahab, *la Tombe de Sen-Nedjem à Deir el-Medineh* (A. Maisonneuve, 1960). — B. Bruyère, *la Tombe nº 1 de Sen-Nedjem à Deir el-Medineh* (A. Maisonneuve, 1960). — S. Sauneron, *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el-Medineh* (A. Maisonneuve, 1960).

Dejerine (Jules et Augusta) E. Gauckler, *le Professeur J. Dejerine (1849-1917)* [Masson, 1922]. — *Mme Dejerine (1859-1927)* [Masson, 1929].

Dekker (Thomas) M. T. Jones-Davies, *Un peintre de la vie londonienne : Thomas Dekker* (Didier, 1959).

Delacroix (Eugène) R. Escholier, *Delacroix, peintre, graveur, écrivain* (Floury, 1927, 2 vol.) ; *Delacroix et les femmes* (Fayard, 1963) ; *Eugène Delacroix* (Edit. du Cercle d'art, 1963). — L. Rudrauf, *Eugène Delacroix et le problème du romantisme artistique* (Laurens, 1942). — Ch. Baudelaire, *Eugène Delacroix* (La Colombe, 1947). — E. Delacroix, *Journal* (Plon, 1950 ; nouv. éd. 1961, 3 vol.). — Divers, *Delacroix* (Hachette, 1963). — M. Gauthier, *Delacroix* (Larousse, 1963). — Ph. Jullian, *Delacroix* (A. Michel, 1963). — M. Sérullaz, *Peintures murales de Delacroix* (Ed. du Temps, 1963) ; *Mémorial de l'exposition Eugène Delacroix* (Ed. des Musées nationaux, 1964). — Y. Sjöberg, *Pour comprendre Delacroix* (Beauchesne, 1963). — R. Huyghe, *Delacroix ou le Combat solitaire* (Hachette, 1964).

Delalande (Michel-Richard) Sous la dir. de N. Dufourcq, *Michel-Richard Delalande* (Picard, 1958).

Delannoy (Marcel) A. Boll, *Marcel Delannoy* (Ventadour, 1958).

Delarue-Mardrus (Lucie) M. Harry, *Mon amie Lucie Delarue-Mardrus* (Ariane, 1946).

Delaunay (Robert) F. Gilles de La Tourette, *Robert Delaunay* (Massin, 1950). — P. Francastel, *Du cubisme à l'art abstrait. Les cahiers de Robert Delaunay* (S. E. V. P. E. N., 1957). — J. Cassou, *Delaunay, première époque* (Bergruen, 1961).

Delbet (Pierre) *L'Œuvre scientifique du professeur P. Delbet* (Masson, 1932).

Delcassé (Théophile) A. Neton, *Delcassé (1852-1923)* [Acad. diplomatique internat., 1953].

Delécluze (Etienne Jean) R. Baschet, *E.-J. Delécluze, témoin de son temps (1781-1863)* [Boivin, 1942].

Delescluze (Louis Charles) M. Dessal, *Un révolutionnaire jacobin : Charles Delescluze (1809-1871)* [Rivière, 1951].

Delft E. L. J. Helderman-Meillon, *Delft* (Martinus Nijhoff's, La Haye, 1955).

Delft (faïence de) H. P. Fourest, *les Faïences de Delft* (P. U. F., 1957).

Delhi A. M. Husain, *le Gouvernement du sultanat de Delhi* (A. Maisonneuve, 1936). — F. M. Gardner, *la Bibliothèque publique de Delhi* (U. N. E. S. C. O., 1957).

Delibes (Léo) H. de Curzon, *Léo Delibes, sa vie et ses œuvres* (Legouin, 1926).

délinquance A. Crémieux, M. Schachter et S. Corte, *l'Enfant devenu délinquant. Etude médico-sociale et psychologique* (Comité de l'Enfance déficiente, Marseille, 1945). — *Quinze Conférences sur les problèmes de l'enfance délinquante* (Editions familiales, 1946). — H. Baruk et M. Bachet, *le Test « Tsedek »* (P. U. F., 1950). — O. Philippon, *La jeunesse coupable vous accuse. Les causes familiales et sociales de la délinquance juvénile* (Sirey, 1950). — L. Bovet, *les Aspects psychiatriques de la délinquance juvénile* (O. M. S., Genève, 1951). — J. Chazal, *l'Enfance délinquante* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953). — V. Rossello, *Contribution à l'étude des activités antisociales chez l'adolescent : la délinquance juvénile* (Imprimerie moderne, Alger, 1953). — J. Sarkissoff, *Contribution à l'étude de la pathogénie infantile de la délinquance et des déviations dissociales du caractère* (Ed. Médecine et Hygiène, Genève, 1955). — S. et E. Glueck, *Délinquants en herbe. Sur les voies de la prévention* (Vitte, 1956). — G. Levasseur et Ch. Germain, *les Délinquants anormaux mentaux* (Ed. Cujas, 1959). — Ph. Parrot et M. Gueneau, *les Gangs d'adolescents* (P. U. F., 1959). — G. Moene, *Délinquance juvénile et enfance en danger* (Ed. Tout Lyon, moniteur judiciaire, Lyon, 1962). — C. G. Browne et T. S. Cohn, *Chefs et meneurs* (P. U. F., 1963). — C. Somerhausen et coll., *l'Ecole et l'enfant voleur* (C. E. D. J., Bruxelles, 1963). — M. et H. Veillard-Cybulsky, *les Jeunes Délinquants dans le monde* (Delachaux et Niestlé, 1963). — *La Délinquance des jeunes en groupe* (Ed. Cujas, 1963). — *La Délinquance juvénile et l'école* (C. E. D. J., Bruxelles, 1963). — *L'Educateur des jeunes délinquants* (Ed. Cujas, 1963). — M. L. Kerremans-Ramioulle, *le Problème de la délinquance juvénile* (Libr. de la France, Bruxelles, 1964).

délire R. Targowla et J. Dublineau, *l'Intuition délirante* (Maloine, 1931). — N. T. Koressios, *Recherches psychothérapiques sur les délires* (Maloine, 1943). — J. et L. Gayral, *les Délires de possession diabolique* (Vigot, 1944). — Guiraud, Mayer, Gross et autres, *Psychopathologie des délires* (Hermann, 1950). — *La Médecine soviétique en lutte contre les maladies mentales* (Ed. en langues étrangères, Moscou, 1959).

delirium tremens R. Coirault et H. Laborit, *le Delirium tremens* (Masson, 1956). — G. Boudin et A. Lauras, *le Delirium tremens* (Flammarion, 1960). — T. Abhe, *Viadril et Serpasil dans le traitement du delirium tremens* (Impr. Lesbats, Bordeaux, 1962).

Delorme (Philibert). H. Clouzot, *Philibert Delorme* (Plon, 1910). — J. Prévost, *Philibert Delorme* (Gallimard, 1948). — L. Brion-Guerry, *Philibert de l'Orme* (Hatier, 1955). — A. Blunt, *Philibert de l'Orme* (Julliard, 1963).

Délos W. Deonna, *la Vie privée des Déliens* (E. de Boccard, 1948). — A. Laumonier, *Exploration archéologique de Délos, les figurines de terre cuite* (E. de Boccard, 1956). — H. Gallet de Santerre, *Délos primitive et archaïque* (E. de Boccard, 1959) ; *la Terrasse des lions, le Létoon et le monument de granit* (E. de Boccard, 1960). — A. Champdor, *Délos, l'île d'Apollon* (Guillot, 1960). — *Délos et Mykonos* (Klincksieck, 1960). — J. Delorme, *les Palestres de Délos* (E. de Boccard, 1962).

Delphes G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle depuis l'abaissement de l'Etolie jusqu'à la paix romaine, 191-31 av. J.-C.* (E. de Boccard, 1936). — P. Amandry, *la Mantique apollinienne à Delphes. Essai sur le fonctionnement de l'oracle* (E. de Boccard, 1950). — J. Defradas, *les Thèmes de la propagande delphique* (Klincksieck, 1954). — M. Delcourt, *l'Oracle de Delphes* (Payot, 1954). — P. de La Coste-Messelière, *Delphes* (Hachette, 1957). — L. d'Or, J. Jannoray, H. et M. Van Effenterre, *Kirrha, étude de préhistoire phénicienne* (E. de Boccard, 1960). — *Athènes, Corinthe, Mycènes, Delphes* (Hachette, « Les Guides bleus », 1960). — *Delphes* (Klincksieck, 1960). — J. Pouilloux, *Fouilles de Delphes,* t. II, *Topographie et architecture* (E. de Boccard, 1961).

Delteil (Joseph) A. Lebois, *Joseph Delteil, l'homme et l'œuvre* (L'Amitié par le livre, Blainville-sur-Mer, 1961).

déluge Dr G. Contenau, *le Déluge babylonien* (Payot, 1952). — A. Parrot, *Déluge et arche de Noé* (Delachaux et Niestlé, 1952).

Delvincourt (Claude) W. L. Landowski, *l'Œuvre de Claude Delvincourt* (Le Bon Plaisir, 1947).

demande R. Vuaridel, *la Demande des consommateurs. Epistémologie et règles du choix économique* (A. Colin, 1958). — J. Dean, *Théorie économique et pratique des affaires* (Ed. de l'entreprise moderne, 1959). — M. Falise, *la Demande de monnaie* (Nauwelaerts, Louvain-Paris, 1960).

démence R. Mallet, *la Démence* (A. Colin, 1935). — J. Delay et S. Brion, *les Démences tardives* (Masson, 1962).

demi-solde J. Vidalenc, *les Demi-solde, étude d'une catégorie sociale* (Rivière, 1955).

démocratie A. Croiset, *les Démocraties antiques* (Flammarion, 1909). — H. Kelsen, *la Démocratie, sa nature, sa valeur* (Sirey, 1932). — L. Reynaud, *la Démocratie en France, ses origines, ses luttes, sa philosophie* (Flammarion, 1938). — A. J. Festugière, *Liberté et civilisation chez les Grecs* (Ed. du Cerf, 1947). — H. Bœgner, *Fondements de la société démocratique* (Ed. du Triolet, 1948). — R. Lacombe, *la Crise de la démocratie* (P. U. F., 1948). — A. Pierhal, *le Combat de Poitiers* (Laffont, 1949). — J. Maritain, *l'Homme et l'Etat* (P. U. F., 1953). — G. Burdeau, *Traité de science politique,* tome VII, *la Démocratie gouvernante* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957). — M. Debré, *Ces princes qui nous gouvernent. « Lettre aux dirigeants de la Nation »* (Plon, 1957). — Divers, *la Démocratie à l'épreuve du XXe siècle* (Calmann-Lévy, 1960). — F. Perin, *la Démocratie enrayée* (Inst. belge de science polit., Bruxelles, 1960). — Ch. A. Pouthas, *Démocraties et capitalisme (1848-1860)* [P. U. F., 1961]. — J. Duclos, *l'Avenir de la démocratie* (Ed. sociales, 1962). — Divers, *la Démocratie aujourd'hui* (Spes, 1963). — R. de Lacharrière, *Etudes sur la théorie démocratique : Spinoza, Rousseau, Hegel, Marx* (Payot, 1963). — R. Rémond, G. Vedel et J. Fauvet, *la Démocratie à refaire* (Ed. ouvrières, 1963). — J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie* (Payot, réimpr. 1963). — Tran Van Minh, *Réflexions sur l'altération de la démocratie libérale en Asie* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1964). — Divers, *Pour une démocratie économique* (Ed. du Seuil, 1964).

démocratie chrétienne R. Havard de la Montagne, *Histoire de la démocratie chrétienne de Lamennais à Georges Bidault* (Amiot-Dumont, 1948). — J. Lenoir, *Essai sur la démocratie chrétienne et ses fondements philosophiques* (Regain, Monte-Carlo, 1954). — M. Vaussard, *Histoire de la démocratie chrétienne, France, Belgique, Italie* (Ed. du Seuil, 1955). — H. Descamps de Bragelongne, *la Démocratie chrétienne et le M. R. P.* (Univ. de Bordeaux, 1962).

démocratie populaire F. Fejtö, *Histoire des démocraties populaires* (Ed. du Seuil, 1952). — P. George, *les Démocraties populaires* (Ed. sociales, 1952). — J. Marczewski, *Planification et croissance économique des démocraties populaires* (P. U. F., 1955, 2 vol.). — G. Vedel, *Démocraties soviétique et populaire* (Les Cours de droit, 1961). — P. Paraf, *les Démocraties populaires* (Payot, 1962).

Démocrite P. Nizan, *les Matérialistes de l'antiquité. Démocrite, Epicure, Lucrèce* (Ed. sociales internationales, 1936).

démographie J. Bertillon, *la Statistique humaine en France (naissance, mariage, mort)* [G. Baillière et Cie, 1880]. — A. Sauvy, *la Population* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1944) ; *Richesse et population* (Payot, 1945) ; *Bien-être et population* (Ed. sociale française, 1945) ; *Théorie générale de la population* (P. U. F., 1952-1954, 2 vol.). — A. Landry et coll., *Traité de démographie* (Payot, 1945). — L. Chevalier, *Démographie générale* (Dalloz, 1951). — L. Buquet, *l'Optimum de population* (P. U. F., 1956). — A. Toulemon, *Histoire des doctrines de la population* (Berger-Levrault, 1956). — R. Blanc, *Manuel de recherche démographique en pays sous-développé* (Commiss. de coopération technique en Afrique, au sud du Sahara, Londres, 1959). — N. Mac Arthur, *Introduction aux statistiques démographiques* (Dunod, 1964). — Ph. Mouchez, *Démographie* (P. U. F., 1964).

démon E. Langton, *la Démonologie* (Payot, 1951). — E. Castelli, *le Démoniaque dans l'art* (Vrin, 1958). — E. Reisner, *le Démon et son image* (Desclée De Brouwer et Cie, 1961).

Démosthène P. Cloché, *Démosthène et la fin de la démocratie athénienne* (Payot, 1937). — G. Mathieu, *Démosthène, l'homme et l'œuvre* (Boivin, 1948). — J. Luccioni, *Démosthène et le panhellénisme* (P. U. F., 1961).

De Morgan (Augustus) M. Otero, *l'Apport de Boole et de De Morgan à la logique formelle* (Univ. de Paris, 1961).

Denain P. Paul, *Denain* (G. Victor, 1963).

Dendérah F. Daumas, *les Mammisis de Dendara* (Impr. de l'Institut franç. d'archéologie orient., Le Caire, 1961).

dendromètre J. Pardé, *la Dendrométrie* (Ecole nat. des Eaux et forêts, Nancy, 1962).

déni L. Favorev, *Du déni de justice en droit public français* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1964).

Denis (Maurice) S. Barazzetti, *Maurice Denis* (Grasset, 1945). — M. Brillant, *Portrait de Maurice Denis* (Bloud et Gay, 1945). — P. Jamot, *Maurice Denis* (Payot, 1946).

dent Esnoult, *l'Education dentaire par l'image* (Comité national d'hygiène bucco-dentaire, 1952). — H. Brabant, L. Klees et R. Philippart, *Précis d'histopathologie de l'organe dentaire* (Masson, 1953). — F. Brochère, *les Problèmes de la pratique dentaire quotidienne* (Ed. de la Société des publications médicales et dentaires, 1954). — M. Lepoivre, *Anomalies dento-crânio-faciales. Organogenèse, morphogenèse, perspectives thérapeutiques* (Masson, 1954). — P. Nespoulos et G. Carlier, *Dentisterie opératoire* (Masson, 1954). — H. Brabant, L. Klees et R. J. Werelds, *Anomalies, mutilations et tumeurs des dents humaines* (Prélat, 1958). — J. Delibéros, *Pathologie des dents et du parodonte* (J.-B. Baillière et fils, 1958). — P. Marguerite, *les Dessins et sculptures en morphologie dentaire* (J.-B. Baillière et fils, 1958). — J. Rouot, *Prothèse dentaire squelettique* (Masson, 1959). — A. Marmasse et coll., *Dentisterie opératoire* (J.-B. Baillière et fils, 1962-1963, 2 vol.).

dentelle G. Van Bever, *la Dentelle* (Ed. de Cercle d'art, Bruxelles, 1944). — J. Chaleyé, *Méthode d'enseignement de la dentelle aux fuseaux* (Impr. P. Vollier, Clermont-Ferrand, 1946). — G. M. Tracy, *Dentelles et dentellières de France* (Didier, 1947). — L. Bajart, *l'Industrie des tulles et dentelles en France* (Soc. d'impressions littér., industrielles et commerc., Lille, 1954). — Ch. Skubniewski, *Technologie : broderies et dentelles* (C. D. U., 1960).

dénutrition M. Lamy, M. Lamotte et S. Lamotte-Barrillon, *la Dénutrition ; clinique, biologie, thérapie* (Doin, 1948).

Denys l'Aréopagite (saint) G. Théry, *Etudes dionysiennes* (Vrin, 1932-1938, 2 vol.).

Denys le Grand (saint) J. Burel, *Denys d'Alexandrie. Sa vie, son temps, son œuvre* (Bloud et Gay, 1910).

Denys le Petit J.-M. Versanne, *Denys le Petit et le droit canonique dans l'Église latine au VIe s.* (Villefranche-sur-Saône, 1913).

département *Pour le secret des préfectures* (Corrêa, 1953). — A. Rousseau, *le Budget départemental* (Berger-Levrault, 1956). — H. Detton, *l'Administration régionale et locale en France* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957).

dépense *Les Effets économiques des dépenses publiques* (Ed. de l'Epargne et de la prévoyance sociale, 1957).

dépersonnalisation M. Bouvet, *Dépersonnalisation et relations d'objet* (P. U. F., 1962). — N. Perrotti, *Aperçus théoriques de la dépersonnalisation* (P. U. F., 1962).

déplacées (personnes) R. Ginesy, *la Seconde Guerre mondiale et les déplacements de populations, les organismes de protection* (Pedone, 1948). — F. Nourissier, *l'Homme humilié. Sort des réfugiés et personnes déplacées, 1912-1950* (Spes, 1950). — R. Ristelhueber, *Au secours des réfugiés, l'œuvre de l'organisation internationale pour les réfugiés* (Plon, 1951). — J. Vernant, *les Réfugiés dans l'après-guerre* (Ed. du Rocher, Monaco, 1954). — A. Szelpal, *les Sans-patrie* (Le Centurion, 1954). — H. B. M. Murphy, *Personnes déplacées* (U. N. E. S. C. O., 1955).

déportation M. Célestin, *Statut des déportés et internés de la Résistance* (Impr. des Roses, Chevilly-Larue, 1957). — O. Wormser et H. Michel, *la Tragédie de la déportation* (Hachette, 1954). — Ch. Richet et A. Mans, *Pathologie de la déportation* (Plon, 1957).

dépôt R. Estivals, *le Dépôt légal sous l'Ancien Régime, de 1537 à 1791* (Rivière, 1961).

dépréciation E. Deletaille, *Dépréciation monétaire et capitalisme* (Georg, Genève, 1960).

dépression M. Montassut, *la Dépression constitutionnelle* (Masson, 1938). — N. T. Koressios, *Recherches psychothérapiques sur la dépression nerveuse* (Maloine, 1942). — V. Lapie, *la Fatigue nerveuse : ses causes, ses effets, ses remèdes* (Vigot, 1943). — J. Roche, *Cure simple et rapide de la dépression vitale* (Vigot, 1952). — A. Worsley, *Peur et dépression. Leurs causes et leur autotraitement* (Dangles, 1955). — J. E. Ruffier, *Dépressions et fatigues nerveuses* (Bornemann, 1959). — L. Delacroix, *la Dépression nerveuse, ses causes, son traitement* (les Signes des temps, Dannemarie-les-Lys, 1964).

Derain (André) E. Faure, *André Derain* (Crès, 1923). — M. Sandoz, *Eloge de Derain* (M. Brucker, 1958). — G. Hilaire, *Derain* (Cailler, Genève, 1960). — G. Papazoff, *Derain mon copain* (S^té nouvelle des éd. Valmont, 1960). — G. Diehl, *Derain* (Flammarion, 1964).

dermatologie A. Sézary, *Dermatologie* (Masson, 1941). — J. Darier, A. Civatte et A. Tzanck, *Précis de dermatologie* (Masson, 1947). — E. Sidi, *la Dermatologie esthétique du visage* (Ed. E. D. I. P., 1948). — C. Simon, *Dermatologie clinique et thérapeutique* (Doin, 1951). — P. Rimbaud, *Dermatologie infantile, clinique et thérapeutique* (Doin, 1952). — E. Sidi et R. Aron-Brunetière, *Précis de dermatologie corrective* (Masson, 1952). — J. Charpy et coll., *les Réactions organiques non spécifiques en dermatologie* (Masson, 1953) ; *Accidents thérapeutiques en dermatologie* (Masson, 1955) ; *Thérapeutiques dermatologique et allergologique* (Masson, 1957). — R. Degos, *Dermatologie* (Flammarion, 1953 ; nouv. éd., 1964). — R. Nadal et M. Nel, *la Radiothérapie en dermatologie* (Expansion scientifique française, 1954). — J. Meyer, *les Régimes dans les maladies de la peau* (Lépine, 1955). — R. Degos et E. Lortat-Jacob, *la Dermatologie* (Maloine, 1956). — B. Duperrat, *Précis de dermatologie* (Masson, 1959). — E. Lortat-Jacob, *les Consultations journalières en dermatologie* (Masson, 1964).

dermatose H. Gougerot et A. Carteaud, *les Dermatoses professionnelles* (Maloine, 1952). — *Symposium sur les dermatoses professionnelles* (Masson, 1955). — A. Civatte, *Atlas d'histopathologie cutanée* (Masson, 1957). — E. Daubresse, *Dermatose eczémateuse des mains et accidents de travail* (Maloine, 1960). — H. Desoille et coll., *Dermatoses professionnelles* (J.-B. Baillière et fils, 1960).

dermite E. Sidi, *les Dermites allergiques du visage de cause externe* (Expansion scientif. franç., 1963).

Déroulède (Paul) J. et J. Tharaud, *la Vie et la mort de Déroulède* (Plon, 1925).

Desaix (Louis Charles) A. Sauzet, *Desaix, le « sultan juste »* (Hachette, 1954).

Desargues (Gérard) R. Taton, *l'Œuvre mathématique de Desargues* (P. U. F., 1951).

désarmement V. Bush, *les Armes d'aujourd'hui et de demain* (Calmann-Lévy, 1950). — J. Moch, *la Folie des hommes* (Laffont, 1954) ; *En retard d'une paix* (Laffont, 1958). — R. Aron, *Espoir et peur du siècle, essais non partisans* (Calmann-Lévy, 1957). — A. Servais, *le Désarmement* (Instit. royal des relations internat., Bruxelles, 1960).

Desault (Pierre Joseph) P. Mauriac, *Un grand médecin français : le Bordelais Pierre Desault* (Gounouilhou, Bordeaux, 1923).

désaveu D. Landreau, *le Désaveu de paternité spécial de l'art. 325 du Code civil* (La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1963).

Desbordes-Valmore (Marceline) L. Descaves *la Vie douloureuse de Marceline Desbordes-Valmore* (Nilsson, 1910). — J. Boulenger, *Marceline Desbordes-Valmore, sa vie et son secret* (Plon, 1927). — M. G. Sesma, *le Secret de Marceline Desbordes-Valmore* (Ed. de La Guillotière, Lyon, 1945). — E. Jasenas, *Marceline Desbordes-Valmore devant la critique* (Droz, Genève, 1962).

Descartes (René) L. Brunschvicg, *Descartes* (Rieder, 1937). — K. Jaspers, *Descartes et la philosophie* (Alcan, 1938). — Alain, *Idées* (Hartmann, 1939). — J. Chevalier, *Descartes* (Plon, 1949). — J. Laporte, *le Rationalisme de Descartes* (P. U. F., 1950). — G. Lewis, *l'Individualité selon Descartes* (Vrin, 1950). — C. Serrurier, *Descartes, l'homme et le penseur* (P. U. F., 1951). — M. Gueroult, *Descartes selon l'ordre des raisons* (Aubier, 1953, 2 vol.). — F. Alquié, *Descartes, l'homme et l'œuvre* (Hatier, 1956 ; nouv. éd., 1961). — R. Lefèvre, *la Vocation de Descartes* (P. U. F., 1956) ; *l'Humanisme de Descartes* (P. U. F., 1957) ; *le Criticisme de Descartes* (P. U. F., 1958) ; *la Métaphysique de Descartes* (P. U. F., 1959). — J. Russier, *Sagesse cartésienne et religion* (P. U. F., 1958). — *Les Premières Pensées de Descartes. Contribution à l'histoire de l'anti-Renaissance* (Vrin, 1958). — P. Frédérix, *Monsieur René Descartes en son temps* (Gallimard, 1959). — Y. Belaval, *Leibniz critique de Descartes* (Gallimard, 1960). — J. Combes, *le Dessein de la sagesse cartésienne* (Vitte, 1960). — J. Vuillemin, *Mathématiques et métaphysique chez Descartes* (P. U. F., 1960). — H. Gouhier, *la Pensée métaphysique de Descartes* (Vrin, 1962). — J. L. Allard, *le Mathématisme de Descartes* (Ed. de l'Univers, Ottawa, 1963). — M. Barjonnet-Huraux, *Descartes* (Ed. sociales, 1964).

Deschanel (Paul) L. Sonolet, *la Vie et l'œuvre de Paul Deschanel* (Hachette, 1926).

déséquilibre J. Vinchon, *les Déséquilibrés et la vie sociale* (Rivière, 1926).

désert L. Aufrère, F. S. Bodenheimer et A. Chevalier, *la Vie dans la région désertique nord-tropicale de l'Ancien Monde* (Lechevalier, 1938). — D. N. Kachkarov et E. P. Korovine, *la Vie dans les déserts* (Payot, 1942). — R. Montagne, *la Civilisation du désert* (Hachette, 1947). — J. Pouquet, *les Déserts* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951 ; nouv. édit., 1963). — *Compte rendu de recherches effectuées sur l'hydrologie de la zone aride* (U. N. E. S. C. O., 1952) ; *Guide des travaux de recherche sur la mise en valeur des régions arides* (U. N. E. S. C. O., 1957) ; *Nomades et nomadisme en zone aride* (U. N. E. S. C. O., 1959). — H. Cuny, *les Déserts dans le monde* (Payot, 1960).

désespoir S. Kierkegaard, *Traité du désespoir* (Gallimard, 1949). — J. Teppe, *Manuel du désespoir* (Nouv. Ed. Debresse, 1959).

Imprimerie Larousse, 1 à 9, rue d'Arcueil, Montrouge (Seine).
Février 1961. — Dépôt légal 1961-1er. — N° 3277. — N^u série Editeur 3335. — imprimé en France (*Printed in France*). — 00 303 F-12-65.